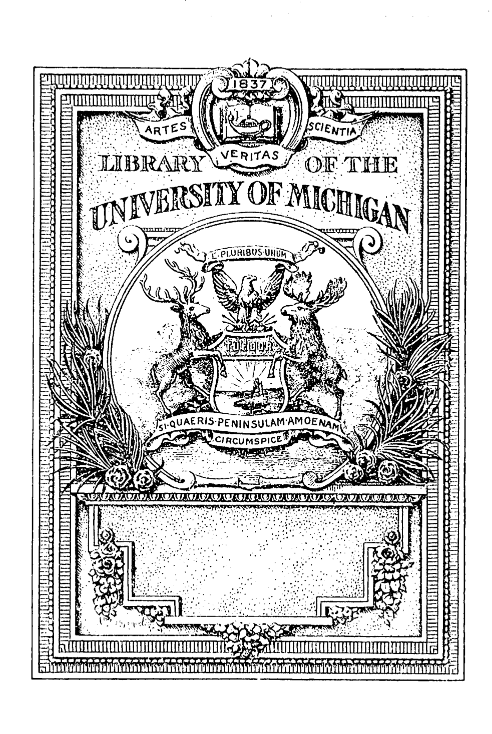


GODEFROY,
DICTIONNAIRE
DE
L'ANCIENNE
LANGUE FRANÇAISE

4




1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

DICTIONNAIRE

DE L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

ET DE TOUS SES DIALECTES

DU IXE AU XVE SIÈCLE

ABBEVILLE. — TYP. ET STÉR. A. RETAUX.

DICTIONNAIRE

DE

L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

ET DE TOUS SES DIALECTES

DU IXe AU XVe SIÈCLE

COMPOSÉ D'APRÈS LE DÉPOUILLEMENT DE TOUS LES PLUS IMPORTANTS DOCUMENTS
MANUSCRITS OU IMPRIMÉS
QUI SE TROUVENT DANS LES GRANDES BIBLIOTHÈQUES DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE
ET DANS LES PRINCIPALES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES,
MUNICIPALES, HOSPITALIÈRES OU PRIVÉES

PAR

FRÉDÉRIC GODEFROY

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET HONORÉ PAR L'INSTITUT DU GRAND PRIX GOBERT

TOME QUATRIÈME

FILÉ — LISTAGE



PARIS
F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67
1885



AVERTISSEMENT

Avec ce quatrième volume, la moitié du Dictionnaire est dépassée. Mais je puis garantir que les dix volumes promis seront donnés : les suppléments formeront largement deux volumes. Le tome dix sera terminé par le tableau, méthodiquement présenté, de tous les auteurs et de tous les ouvrages, imprimés ou manuscrits, cités dans le Dictionnaire.

Au point où je suis arrivé, il m'est doux d'exprimer de nouveau ma reconnaissance à tous ceux qui m'ont prêté, sans discontinuation, un concours dévoué, dans cette longue et rude tâche.

Pour les deux derniers volumes publiés, je dois ajouter quelques noms à ceux que j'ai déjà signalés : M. le Dr Bos, dont tout le monde connaît la valeur philologique, M. Émile Bouchet et M. Charles Cuissard, deux ardents travailleurs d'Orléans; M. P. Maquest, archiviste de Tournai, M. Devillers, archiviste de l'État, à Mons, M. van de Casteele, archiviste de l'État, à Liége, M. Gachard, archiviste général du royaume de Belgique : la Belgique a rivalisé de zèle avec la France. Ailleurs, et bientôt, j'espère, je dirai tout ce que je dois aux érudits des provinces wallonnes, que j'ai récemment, et pour la troisième fois, parcourues avec tant de profit, et d'où j'ai rapporté d'inoubliables souvenirs. L'intelligente et sympathique Belgique, en s'intéressant particulièrement à une œuvre absolument différente de celle-ci, à notre *Répertoire universel de la langue française écrite et parlée, depuis les origines jusqu'à nos jours,* aura grandement servi le Dictionnaire même de l'ancienne langue : on s'en apercevra à la richesse des emprunts faits aux dialectes wallons dans nos derniers volumes. C'est ainsi que des entreprises de nature très diverse peuvent se prêter un mutuel secours.

DICTIONNAIRE

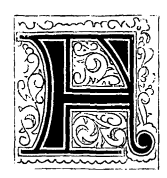
DE

L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

ET DE

TOUS SES DIALECTES

DU IXe AU XVe SIÈCLE



FILÉ, s. m., ce qu'on a filé :

Puis filent (les nuées) et quant ont filé
Si font voler de leur *filé*
Granz agulliees de fil blanches,
Ausinc con pour coudre leur manches.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 151^a.)

Nus ne puet a Paris metre en oevre laine ne *filé* taint en noir de chaudiere. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., L, 29, Lespinasse et Bonnardot.)

Non mie que de corde fust (l'échelle),
Ne d'autre *filé* ne de fust.
(Chr. de Pizan, *Liv. du chemin de long estude*, 1607, Püschel.) Impr., *file*.

Tu puez filer chacun jour lin ou laine,
Et franchement vivre de ton *filé*.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 102^d.)

Pic., *filé*, fil à coudre ou à tisser.

FILEÇON, s. m., filet :

Et quant atraper les pooie (les papillons)
D'un *fileçon* je les lioie.
(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, f° 86 r°.)

FILEE, s. f., action de filer :

Elle (l'iraigne) fist nouvele *filee*
Et vers terre jus devala
Tant que jusques a l'erbe ala,
Si l'a de sa tonnelle enclose
Entour a la reonde.
(Watriquet, *li Dis de l'Iraigne et du Crapot*, 82, Scheler.)

FILEIS, *filaiz*, s. m., action de filer :

Il li respondit que ce estoit cause de bataille, et non pas de *filaiz* de laine, et pour ce li estoit plus granz mestiers que il s'en conseillast a homes que a fames. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 19^b.)

FILEMENT, s. m., action de filer :

Filement, filatus. (*Gloss. fr.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Filement. Hilamiento. (C. Oudin, éd. 1660.)

FILER, *filler*, verbe.

— Neutr., couler :

Tant que li sans en va a le terre *filant*.
(*B. de Seb.*, XXI, 644, Bocca.)

A destre et a senestre moult grans coups leur don- [noit,
Et ausi a la foix si bien batus estoit
Que par bouche et par nez le cler sanc lui *filloit*.
(Cuv., *B. du Guesclin*, var. des v. 153-174, Charrière.)

De sa broche de fer li a .III. cops donnez ;
Parmi le hasterel li *est* li sans *filez*.
(Id., *ib.*, 2557.)

— Act., caresser, tordre :

Vous voulez doncques (dist Panurge, *fillant* les moustaches de sa barbe) que j'espouse la femme forte descripte par Solomon? (Rab., l. III, ch. 30, éd. 1552.)

FILERESSE, *-erresse, -eresce, -aresse, -arresse, fill.*, s. f., fileuse :

Nule *fillaresses* de soie a grans fuiseaus ne puet ne ne doit avoir que .III. aprentices tant seulement, se ce ne sont si enfant ou li enfant de son seigneur, et de leau mariage. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., XXXV, 2, Lespinasse et Bonnardot.)

La *filleresse*. (1376, *Censier de la Poterie Matthieu*, f° 37 r°, Arch. Eure.)

Cecile le *fileresse* fu chi avoec luy. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 13^a, Michelant.)

N'a *filarresse* en France qui sache fil filer
Qui ne gaignast ainçois ma finance a filer.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 13645, Charrière.)

Filastica, fileur ou *fileresse*. (*Gloss. de Salins.*)

Tisteresces, *fileresces*. (*Stat. d'Ed. III*, an XXXVII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Peigneresses et *fileresses* de laine. (1398, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Fileur, *fileresse*. (1464, J. Lagadeuc, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Dist l'une des *filleresses*, nommee Piate au Long Nez, que.... (*Les Evang. des Quenouill.*, p. 35, Bibl. elz.)

Il ne lui estoit possible de proceder en oultre a sa lecture, pour le murmure des riseez que les *filleresses* firent lors toutes ensemble. (*Ib.*, p. 55.)

Filerresse de leinne. (*Vic. de l'Eau*, XXII, Arch. S.-Inf.)

Caquetieres, baveuses, menterresses,
Estre deussiez songneuses *fillerresses*,
Sans abuser ne Martin ne Colin.
(R. de Collerye, *Rondeaux*, LXXXIII, Bibl. elz.)

En depit du fuseau des trois sœurs *filleresses*.
(G. Bounin, *Sonn.*, éd. 1586.)

FILERIE, s. f., veillée :

Fait defenses aux paroissiens dudit S. Briac, de faire aucune assemblees de nuit, sous pretexte de *filleries*, renderies de poupee, aux femmes qui portent les enfants a baptiser en lad. eglise. (*Et. des par. de la Prov. de Bret.*, p. 45.)

Il se faisoit des *fileries*, qu'ils appellent veillois... ou se trouvoient de tous les en-



virons plusieurs jeunes valets et hardeaux illec s'assemblans et jouans a une infinité de jeux,.. les filles d'autre part, leurs quenouilles sur la hanche, filoient. (*Contes d'Eutrapel*, p. 135, éd. 1585.)

FILERON, s. m., fileur :

Tous tisserans de draps, teinturiers, faiseurs de toiles, foulons, *filerons*, pigneresses, ne pourront prendre pour leur salaire que le tiers plus oultre de ce qu'ils prenoient avant la mortalité. (*Ordonn. du R. Jean concern. la pol. du royaume*, 30 janv. 1350.)

FILETÉ, *fill.*, part. passé, à la filière :

A un quartier d'or *filleté*.
(HUON DE MERY, *Tornoiement de l'Antechrist*, p. 170, var., Tarbé.)

— Brodé :

Draps *filetez* et envoisies.
(H. D'ANDELI, *li Lais d'Arist.*, Richel. 837, f° 80.)

Bessin, *filter*, chasser au filet.

FILEUL, *filluel*, s. m., fils :

Venes avant, *fillues*, mes fieux et mes amis.
(*Chev. au cygne*, 1108, Reiff.)

Beaux *filleux*, dist li rois, com vos estes senez.
(*Parise*, 1138, A. P.)

El (Marie) aunbra la deité
E conçut le *fileul* de Dé.
(*Poëme sur la fin du m.*, Ars. 3645, f° 51 v°.)

FILEURE, *fill.*, *filure*, s. f., ce qui est filé :

XX sols de Walhenri pour certaine *filleure* prinse en sa maison rapportee par les maistres de la drapperie. (1398-1401, Arch. Meuse B 1044, f° 47 r°.)

Filure et tissure de laine ou de soye. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Mais ce que nous faisons
Vient de la dure Parque, et joint a ses *filures*
Tourne avec ses pesons.
(GARNIER, *Porcie*, III, éd. 1568.)

Aucun venin ne fait la sa demeure :
L'araigne la n'estend point sa *fileure*.
(CLAUDE BINET, *le Voyage du Printemps*, éd. 1573.)

— Moulure :

Fault garnir la dicte charpenterie d'une *filure* tout autour. (14 fév. 1583, Hospice de Gien, fonds de la maladrerie, série II E, cote II, E 1.)

FILEUX, adj., filandreux :

La nature des boyaulx et leur substance est ung peu *fileuse*, ou sont les files estendus en large. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, Richel. 22533, f° 73c.)

FILIAGE, voir FILLAGE.

FILIASTRE, voir FILLASTRE.

FILIER, *filler*, s. m., petites pièces de bois sur lesquelles portent les chevrons, dans les charpentes :

Lorsqu'une muraille, parois, ou pignon, est trouvee pour la moitié sur le fond de deux voisins, l'un et l'autre partie pourra user de la dite muraille commune,... et y enfoncer ses ordons reliants, sommiers, *filiers*, plates, ou cartouches, jusqu'a la moitié et plus, selon l'exigence et pesanteur de l'ouvrage. (*Cout. de Brusselles*, XXXIV, Nouv. Cout. gén., I, 1269.)

— Filet :

Pour lou salaire des pescheurs avec leur despens et pour le gart de leur *fillers*. (1310, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. fds fr. 8551.)

Si aucun pesche en eaues ou rivieres bannaux, sans le congé du seigneur ou de son fermier, il y a amende arbitraire, avec restitution du poisson, pour chacune fois : et outre, s'il est trouvé ou prins en present meffait, avec ses *filiers*,.... il y a confiscation de nasselles, *filiers*, et harnoys, avec la dyte amende. (*Cout. de Nivernois*, ch. XVI, Cout. gén., I, 885, éd. 1635.)

1. **FILIERE**, *fill.*, s. f., lacet :

Tenderont las, rois et *fillieres*
Entre haies, buissons et pieres.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 205 r°.)

— Cordeau long d'environ dix toises, avec lequel on retenait l'oiseau qu'on devait instruire :

Apres que vous l'aurez ainsi aduit et façonné, par quelqu'espace de temps, deux fois le jour,.... vous le pourrez lors lascher a tout la *filiere* qu'on surnomma un tien le bien. (FOUILL., *Faucon.*, f° 7a, ap. Ste-Pal.)

— *A filiere*, loc., à la file, en formant un filet continu :

Entre les bestes mues fu la bataille fiere.
As poes s'entr'abatent et devant et deriere
Et deschirent des onglez en tant mainte maniere
Que le sanc ist des corps contreval *a filiere*.
(*Doon de Maience*, 1615, A. P.)

2. **FILIERE**, s. f., sorte de maladie des faucons :

Se vos oisiaus a le *filiere*, prendes le fuelle de laire terrestre. (*L'Aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, f° 222d.)

3. **FILIERE**, s. f., grande pièce de bois posée en travers qui supporte les chevrons :

Souliviaux et *filieres*. (1296, *Rentes d'Orliens*, Arch. Loiret, f° 4 r°.)

Remonter les chevrons et les *filieres* et les cheviller. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, f° 40 v°.)

Cinquante toises de chevrons et de *fillieres* pour faire des degrez et alee en la dicte tour. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Forteresse, XLVI, Arch. mun. Orléans.)

Pour charpenterie par lui faicte en la chambre de la porte parisie... et y fut mis trois chevrons et deux toises de *filliere*. (*Compt. de P. Mareau*, 1408-1410, Forteresse, XI, Arch. mun. Orléans.)

Pour .VIc. .LVI. toises de boys quarré, c'est assavoir solliveaux, *fillieres* et trois poultres. (*Compte de J. Martin*, 1421-1423, Forteresse, Despence, XIV, Arch. mun. Orléans.)

Voitures et *fillieres* et cloyes. (1522, Lille, ap. La Fons.)

Est tombé de la grange des Ousdes douze conbles de chevrons et rompu une *filliere*. (1552, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 109, Chevalier.)

Il est encore usité dans l'Orléanais avec la même signification.

FILIOLAGE, voir FILLOLAGE.

FILIO-PATRE, s. m., le fils du Père éternel :

Juré en a le cors *Filio Patre*.
(*Ogier*, ms. Durh., bib. de Cos., V, II-17, f° 55a.)

FILLACHER, voir FILASSIER.

FILLACHERIE, voir FILASSERIE.

FILLACIER, voir FILASSIER.

FILLADIERE, *fil.*, *fell.*, s. f., sorte de barque :

Une *felladiere* qui auroit esté desroubee. (6 déc. 1527, Not., Charrier, 95-5, f° 120, Arch. Gir.)

Echange d'une « *filladiere* » contre « une grande bagarre », moyennant 10 f. bord. 1/2 de retour. (1529, *ib.*, f° 166.)

Vente d'une « gabarre » *filadiere* neuve au prix de 16 b. à Nicolas de Bonis, gabarrier de la psse St Remy. (12 mars 1531, Not., Brunet 67-7, Arch. Gir.)

Saint., *filadière*, barque de pêcheur.

FILLAGE, *filiage*, s. m., qualité de fils :

Si tost qu'ilz vindrent par devant le roy, ilz se misrent a genoulx, et luy requierent, l'ung par raison de *filiage*, et les autres trois par raison de lignage qui leur voulsist donner ung don. (*Perceforest*, vol. II, f° 122c, éd. 1528.)

— Virginité, pucelage :

Quartilla, qui n'avoit point memoire de son *fillage*. (MONT., *Ess.*, l. III, c. 13, éd. 1588.)

Estant les deux seconds estats de viduité et de mariage bien plus penibles et affaireux, et ayans plus de difficulté et de vertu, que les deux premiers de *filiage* et de celibat. (CHARR., *Sag.*, l. I, c. 4.)

Et me donnez pour cela
La fleur de vostre *fillage*,
Vostre tendre enfantillage.
(VAUQ., *Idill.*, I, 71, éd. 1612.)

Beau chasseur, je vous cri merci,
Laissez moy vivre en mon *fillage*.
(ID., *ib.*, II, 54.)

Norm., Bolbec, *filiage*, filiation, descendance.

FILLAITRE, voir FILLASTRE.

FILLANDRIER, voir FILANDRIER.

FILLANGE, voir FILANGE.

FILLARDEAU, voir FILARDEAU.

FILLARRESSE, voir FILERESSE.

FILLASSE, s. f., fille :

Une grosse *fillasse*. (JOUB., *Err. pop.*, 1re p., III, 5, éd. 1587.)

FILLASTRE, *filastre*, *filiastre*, *filliastre*, *fillatre*, *fillaitre*, *filaitre*, *filatre*, s. m., beau-fils, gendre :

Guenes respunt : Rollanz, cist miens *fillastre* ;
N'avez barun de si grant vasselage.
(*Rol.*, 743, Müller.)

Renoies est Aliaumes li floris,
Votres *fillaitres* que vos aveis norri.
(*Girb. de Metz*, p. 480, Stengel.)

Enci trovai ceulz del tout cruelz *fillastres* a cui je avoie toz jors esteit doulz peires. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 33 r°.)

Thomas son frere *fillatres*. (*Ch. de* 1262, Bourgm., Arch. Loir-et-Cher.)

Henri le fauconnier et ses *fillastres*)



(1267, Chap. Noyon, Vatompré, Arch. Oise, G 1937.)

Aucunne fois muevent li contens en mariage par le haine que li parrastre et les marrastres ont envers lor *fillastres*. (Beaum., *Cout. du Beauv.*, ch. LVII, 7, Beugnot.)

La raison juge que puisque li rois li doune (à la femme veuve) le baillage dou fié par dreit, que li *filiastres*, puis que il sera d'aage et saisi dou fié, ja ne li rendra son douaire. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 628, Beugnot.)

Il s'en ala en le terre de Kalape ou il avoit chacies ses *fillatres*. (*Hist. de la terre sainte*, ms. S.-Omer 722, f° 14ª.)

Challe son *fillastre* qui puis fu diz Martiaus. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 100ᵇ.)

Si come fames suelent faire de lor *filastres*. (*Hist. de Jules Cesar*, Richel. 23082, f° 5ᵈ.)

Aucuns, comme vous savez, ont amé leurs seurs, leurs freres ; les filles aucunes foiz le pere, et les marrastres les *fillastres*. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIVᵉ s., p. 140.)

Si fist occire son *fillastre*
Pour le regne a son filz attraire.
(*Comm. le roi Sounain fu mort*, ms. Avranches 1682.)

Filiaster, *filaitre*. (*Gloss. de Salins.*)

Filiaster, *filiastre*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Yceulx Anglois eussent mis ensemble a rençon ycelui complaignant et son *filliastre*. (Arch. JJ 90, pièce 487.)

Des hoirs feu Jehan Guion au lieu de feu Geuffroy Dyvoy et de Geuffroy Lecharpentier, son *fillastre*. (1470, *Etat de cens et rentes du dom. de Baugenci au titre des censives au vignoble de Baugenci*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 266 v°, Arch. Loiret.)

Gendre. Au pays Lyonnois on l'appelle *filiastre*, et vient de filiastrer. (La Porte, *Epith.*, éd. 1571.)

Il m'est tombé en memoire que nos ancestres par une honneste licence furent trop plus curieux es parolles de consanguinité et affinité, que nous autres, qui, par une superstitieuse ignorance, avons en cet endroit appauvri nostre vulgaire. Car ils userent du mot de parastre, comme de marastre, pour descouvrir celui que notre mere avoit espousé en secondes nopces. Et semblablement de *fillastre*, pour nommer le fils de nostre mari, ou femme, qui estoit issu d'autre mariage. (Pasquier, *Rech.*, VIII, 50.)

— S. f., belle-fille, bru :

Avecques aussi Olimpias s'en allerent Dardanne fille du roy Erudice et Thessalonice sa *fillatre*. (Boccace, *Nobles malheureux*, IV, 12, f° 96 r°, éd. 1515.)

Clements tencha orains a se *filliastre*. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 12ᶜ, Michelant.)

De la *fiiatre* saint Blaise une cote fourree d'escureux. (16 nov. 1394, *Inv. du Juif Joseph*, Inv. de moeubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Du temps de Ménage *fillâtre* se disait encore dans le Lyonnais au sens de gendre.

Saint., *filiâtre*, beau-fils.

FILLATIERE, voir Filatiere.

FILLATRE, voir Fillastre.

FILLAUDE, s. f., fillette :

Comme fit aussy sa belle sœur, prenant exemple a elle, qui ayant esté maryee fort jeune et en tendre aage, son mary, n'en faisant cas, comme d'une petite *fillaude*, ne l'aymoit comme il debvoit. (Brant., *Dam. gal.*, 1ᵉʳ disc., Buchon.)

Aunis et Poitou, Vienne, *fillaude*, jeune fille, petite fille. Vendée, Deux-Sèvres, *feillaude*.

FILLE, s. f., bois, forêt ?

Se peut avoir le prevost deux chiens courans et une douziane de pieces de *fille* pour cachier en iceulx quant il lui plaira. (1410, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P 294, reg. 4.)

FILLE DE VIE, s. composé, fille de mauvaise vie, courtisane, prostituée :

Nous avons aujourd'huy condamné et condamnons Jehanete la truande, Moie de Haire, etc... *filles de vie* de leur consentement, a rendre et payer chacun an a toujours mes, dorenavant de .xv. jours en .xv. jours, a maistre Pierre Robert, executeur de la haute justice de Monseigneur le duc d'Orleans, chacune .III. d. parisis pour certain droit que ledit executeur prend sur lesdites *filles de vie* et a accoustumé de prendre. (1409, *Sentence de la prévosté d'Orléans*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 261 v°, Arch. Loiret.)

Et les dittes espingles donna a une *fille de vie* nommee Jehanette, logee au bordeau d'Orleans. (1412, *Sentence de la prévosté*, f° 4, ib.)

FILLELAIGE, voir Fillolage.

1. **FILLER**, voir Filier.

2. **FILLER**, v. ?

Le tiers (cordon) estuet nomner et dire
Cis fait que cuers pleure et soupire
Quant il est bien a droit filles :
C'est çou que Jhesus nostre sires
Se vot si par amours despire
K'il se mist jus a pies laver.
Ain mi ke chi a a *filler*
Et a plaindre ki bien l'en tire.
(*Li .XII. Cordon*, Richel. 2039, f° 13 v°.)

3. **FILLER**, voir Filer.

FILLERET, adj., adonné aux filles :

Et ne pensez point, disoit il encores, que ce soient seulement des effeminez, *fillerets*, et timides, qui ont esté les plus adonnez a l'amour. (G. Bouchet, *Serees*, XIX, Rouen 1635.)

Si j'avois a lever des gens de guerre, je ne prendrois pas des effeminez et *fillerets*. (Id., *ib.*, XXV.)

Filleret. Maidenly, white livered, effeminate. (Cotgrave, éd. 1611.)

FILLERIE, voir Filerie.

FILLET, s. m., dim. de fils, petit enfant :

Elle avoit ung seul *fillet* alaitant. (*Bible*, Maz. 532, f° 220ª.)

J'ay trop grant paour que la mort
Ne m'ait mon petit *fillet* mort.
(E. Deschamps, *Getta et Amphitrion*, p. 45, St-Hilaire ; ms. Richel. 840, f° 461ᵈ.)

FILLETÉ, voir Fileté.

FILLETIER, s. m., fabricant de filets :

Et qu'a cet effet ils se soient efforcez et s'efforcent de transporter hors nos pays grande quantité desdits filets qu'ils font acheter tant par eux que *filletiers*, recoupeurs et autres revendeurs sur le plat pays. (*Placard des Archid. sur le transport des filets*, Bruxelles, 15 juin 1600.)

1. **FILLETTE**, s. f., fille publique, prostituée :

Au dit Mahieu, pour deux lots de vin donnez ce jour par messire le maieur aux *fillettes* de joie, pour ce, deduit et paié... .II. s. .VIII. d. (1415-1416, *Receptes de Boulogne-sur-Mer*, p. 149, Ed. Dupont.)

Les *fillettes* communes. (*Règlem. du 19 mars* 1425-26, Arch. mun. Dijon.)

Sur la requeste baillee par l'abbé de Bonnevau par laquelle il requiert que l'on face vider les *filletes* du bordeau que le Bourrea a logees pres et joignant la maison dudit abbé.... a esté deliberé que les *filletes* seront logees et mises a Chasteau Gaillart a la fin de rue de Paille. (1459 et 1465, Arch. mun. Poitiers, Reg., f° 68 v°, et 159.)

— Prieuré dépendant d'une abbaye :

Pasquier le Court, religieux de l'abbaye de la Coulture, pres le Mans, demourant en une *fillette* ou prioré de laditte abbaye, appellee la Marcete du Bois pres du chastel la Suze. (1392, Arch. JJ 184, pièce 144.)

2. **FILLETTE**, *fillete*, *filette*, *fueillette*, *feulete*, *feullete*, *folliete*, s. f., tonneau ou mesure de liquides servant à divers usages et d'une contenance variable selon les lieux :

.I. henap de bruere ou il a 1 petit clou d'argent et .III. petites *feuletes* d'argent. (10 mars 1396, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Pour deux *filletes* de harenc donnees aux Jacobins et aux Cordeliers, a chascun ordre une *fillete* pour la paine et travail qu'ilz ont de faire les services de la dicte ville. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Commune, XXXIII, Arch. mun. Orléans.)

Les brasseurs doivent mettre hors de leurs brasseries leurs *fillettes* ou hedines pour estre converties a faire noir pour conrer cuir. (1414, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *fillette* de harenc qu'il avoit emblé. (1421, Arch. JJ 171, pièce 454.)

Ung pot d'estain de .v. *feullctes*. (*Vente des biens de Jacques Coeur*, Arch. KK 228, f° 223 v°.)

Trois potz de trois *follietes*. (*Ib.*, f° 369 r°.)

Ung pot de .v. *fueillettes*. (*Comptes des mines de Jacques Coeur*, Arch. KK 829, f° 188 v°.)

Ung tonniel de chervoise mellee de crasses *fillettes*. (1466, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Fillete de harengs. (*Compte de* 1480, Biblioth. de l'Ec. des ch., XIV, 322.)

Une grande chaudiere de fondue enmuree tenant environ trois *filletes*. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'Archéol. de Beaune, 1874, p. 158.)

Deux *fillettes* plaines de salepestre. Deux *fillettes* plaines de chausse trappes. (4 sept. 1521, *Invent. de l'Artillerie*, Arch. mun. Dijon, H. Off. milit.)

Pour tonneau ou pipe de vin, .VI. d. t. ; traversin, poinçons, *fillettes* et autres vaisseaux. (Avril 1529, Arr. impr., Gibier, 1584.)



Apres que ces morceaux sont secs, on les pend avec le fil ou ils sont enfilez, en une *filette* de fort bon vinaigre, de sorte qu'ils ne touchent point les douves du tonneau en quoi que ce soit. (DU PINET, *Pline*, XX, 9, éd. 1566.)

L'hostesse print une *feuillette*
Et en battit bien son mary.
(*Chevauchée de 1578*, ap. Onofrio, *Gloss. des pat. du Lyonnais*.)

Une *fillette* de vin de L hots. (1583, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La queue de vin mesure et jaulge de Dijon contient deux muids ou poinssons, le muid deux *fillettes*, la *fillette* neuf stiers. (*Cout. de Bourg.*, Cout. gén., I, 860, éd. 1635.)

— Sorte de bateau :

Les *filettes* et galliottes
Estoient couvertes d'estandars.
(MARTIAL, *Vig. de Ch. VII*, II II, éd. 1493.)

Savary des Bruslons, dans son *Dictionnaire universel de commerce*, publié en 1723, donne *feillette*, *feuillette*, ou *fillette*, avec cette définition : sorte de tonneau destiné à mettre du vin. Il signifie aussi une petite mesure des liqueurs.

Morv., *fillette*, feuillette. Lyonn. et Forez, *folietta*, *foulieta*, *foulleta*, feuillette, mesure des liquides qui paraît avoir été le quart de la pinte du Languedoc, ou l'équivalent de la chopine de Paris. Dans le Lyonnais une *feuillette* désigne actuellement un tonneau d'un hectolitre de vin.

3. **FILLETTE**, *fillete*, s. f., chaînette de fer rivée et cadenassée terminée par une sonnette ; ces espèces de chaînes, que Louis XI fit faire pour certains prisonniers, s'appelaient *fillettes du roi* :

Daniel se leva de son siege, prit ledit Bignon au corps, le constitua prisonnier en lui baillant un carcan ou *fillette* de fer ou pendoit une chaisne fort pesante, et en cest estat le laissa toute la nuit. (*Note tirée des Reg. du Parlem.*, Ord., XIX, 338.)

Pour savoir si led. de Quingé estoit point blecié en la jambe ou estoit lad. *fillete*. (1480, *Compt. de l'Hôt. de ville de Tours*, Bibl. de l'Ec. des ch., 3e série, IV, 392.)

Symon de Quingé, prisonnier en la caige de fer, fust defferré par maistre Laurent qui avoit la clef de la *fillete*. (*Ib.*)

FILLEULAGE, voir FILLOLAGE.

FILLIASTRE, voir FILLASTRE.

FILLIER, *filler*, v. n., enfanter, accoucher :

Tant que ele *aura fillé*. (*Sydrac*, Ars. 2320, § 11.)

Et quant venoient les fames a *fillier*, non avoient aide de fame. (AIMÉ, *Yst. de li Normant*, VIII, 18, Champollion.)

— Infin. pris subst., accouchement :

Quant il sentira que la fame est grose il ne la doit mie touchier charnelment tant que ele aura fillé, et apres son *fillier*, de .XL. jours. (*Sydrac*, Ars. 2320, § 11.)

FILLIERE, voir FILIERE.

FILLOELLE, voir FILLOLE.

FILLOISEL, s. m., filoselle :

Cinq aulnes et un quartier et demi de *filloisel* vert. (*Pièce du 4 avril* 1369, Léop. Delisle, *Mandem. de Charles V*, p. 339.)

FILLOLAGE, - *ollage*, - *eulage*, - *uelage*, *filolage*, *fillelaige*, *filiolage*, s. m., condition d'un parrain à l'égard de son filleul, qualité de filleul :

Il vaut mieus que je muire, se Dieus destiné l'a,
Que j'ochie cheli qui de fons me leva ;
Il me donna baptesme et a moy s'obliga
D'amour de *filolage*, et bien tenust le m'a.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 28a.)

En cestui mariage estoit ou pooit estre empeschement de *fillolage* ou de cognation espirituel. (*Ch. de* 1300, Pr. de l'H. de Bourg., II, C.)

Affinité de comperage ou *fillolage*. (1474, *Stat. synod.*, ap. Lalore, *Anc. discipl. du dioc. de Troyes*, II, 69.)

— Présent d'un parrain à son filleul :

En *filollage* li dona et guerpi
Un des marchies de Mes, ce m'est avis.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 76a.)

En *filolage* li laissa et guerpi.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., XLII, p. 212, P. Paris.)

Li rois en *fillolage* li dona Monbregis,
Un castel moult vaillant, et tous les apendis.
(*Helias*, Richel. 12558, f° 7d.)

De *fillolage* neant ne li promis.
(*Guibert d'Andrenas*, Richel. 24369, f° 157.)

Li cuenz de Triple prist messages, si les envoia au prince Beymont, en Antioche, et li manda que il li envoiast son ainzné fiz Raymont, qui son filluel estoit, car il li voloit doner Triple en *filluelage*. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXIII, 47, Hist. des crois.) Var., *fillolage*.

Perros Plainchamps, fils bastart Oliviers Plainchamps, nous a fait exposer que en *filiolage* li furent donnees pour Dieu plusieurs brebis. (1350, Arch. JJ 24, pièce 78.)

Transporte et delaisse au dit Erart Chanteprime son filleul et en *fillelaige*, pour lui, pour ses hoirs. (1384, *Donat.*, Arch. Loiret, Châtellenie de Lorris A 269.)

Un petit tableau d'or que le duc donna a Mad. de Porhoet sa sœur au *filleulage* de sa fille. (1424, *Compte de J. Mauléon*, Lobin., II, 923.)

1. **FILLOLE**, *filloelle*, *fiolle*, *fiole*, *fyole*, s. f., colonne, pilier, tourelle :

Les .IIII. *filloles* quarees seur colonbes de trois. (*Album de Vill. de Honnec.*, p. 93, Lassus.)

Pour entaillier .V. gargoulles et .V. *filloles* pour le dite gayole. (1344, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 94.)

Les *filloles* qui meuvent des angles. (1362, *Délib. du chap. de Troyes*, f° 7, Arch. Aube.)

Saingles planquelles a .IXd. pour les *fioles* de retraictes d'un pont, a .XVIIId. la piece. Pierres de deux pieds et demi employees aux *fioles*. A Jehan Le Roy, tailleur de gretz, .XVIII. l., pour avoir tailié les pierres des deux *fioles* et tourelles faites aux deux heles. (1412, Péronne, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 193.)

Filloelles. (1419, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Audit Michelet pour deux anchappemens dessus lesd. deux *fyoles*. (1471, *Compt. de Nevers*, CC 65, f° 40 v°, Arch. mun. Nevers.

La dicte establie gentement faicte de clerevoies, arches, pilliers a *fiolles* et contreboutentz. (1485, *Entree et sejour du roy Charles VIII a Rouen*, Mém. des Ant. de Norm., 2e série, 10e vol.)

Les .IIII. *fiolles* desoubz les cloquis de S. Bertin. (1498, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et au millieu de la dicte ligne endroit du pillier ou *fiolle* entre les dictes voultes. (1500, *Partition*, Barbier de Lescoet, Arch. Finist.)

Filloele. (1580, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. **FILLOLE**, s. f., pampre :

La vigne par apres en porte plus aisement, quand on esmonde les *filloles* avec la main, et qu'on la laisse fortifier en son bois. (DU PINET, *Pline*, XVII, 22, éd. 1566.)

Voila donc comme s'engendrent les bourgeons, les *filloles*, les roisins... des vignes. (ID., *ib.*, XVII, 21.)

FILLOLER, v. a., garnir d'un filet :

A Estienne Chartier, qui a payé pour ung quarteron d'or parti et en fil, pour *filloler* lesdiz chappeaulx ; pour ce, 2 sols p. (*Extr. des reg. orig. des comptes de la ville d'Orl.*, ap. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, V, 312.)

FILLOLIX, s. m., ornements de filigrane :

Audit Jaquet pour quatre chappons de haulte gresse presentez audit connestable par ledit Jaquet... Pour l'appareil desdiz chappons, fleur et *fillolix*. (*Compte de Jaquet Deloynes*, 1424-1426, Forteresse, Despense, VII, Archiv. mun. Orleans.)

1. **FILLON**, *faillon*, s. m., petit garçon :

Deu Colas, *faillon*. (RAB., IV, 6, éd. 1552.)

Les Lorrains, ce dit on, sont gens de bon affaire,
Bon Colas, bons *faillons*, bons hommes de maris.
(PASSERAT, *Oeuv.*, p. 305, éd. 1606.)

2. **FILLON**, s. f., fillette :

Faces sadinettes,
Plaisans godinettes,
Belles a choisir,
Fillons ou fillettes,
Blanches, vermeillettes,
C'est tout mon desir.
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 305, Jacob.)

Car elles estoient toutes belles *fillons*.
(*Vers sur l'Entrée de Ch. VIII à Troyes*, Grosl., *Ephém.*, I, 132.)

3. **FILLON**, voir FELLON.

1. **FILLOT**, s. m., le foie et la ratelle de porc enveloppés dans la toilette :

Des *fillots* de porcs. (24 mars 1394, *Trans.*, Arch. mun. Dijon, Trés. des Chart., E, l. 12, c. I.)

Aujourd'hui, à Dijon, on dit encore dans le même sens *fillot*, *filleu*.

2. **FILLOT**, s. m., petit garçon :

Mais Charicle se sentit tellement passionner a la naissance de ce fils qu'il estima n'y avoir raison ni apparence que celle qui avoit porté un si beau petit *fillot*, fust plus appellee courtisane. (CYRE FOUCAULT, *Epit. d'Aristenet*, p. 80, Liseux.)

Bourg., Yonne, et Morvan, *fillot*, filleul.



FILLOTE, s. f., petite fille :

Une petite *fillote*. (*Ordin. Taucrei*, ms. de Salis, f° 58a.)

Il portoit en un bissac petites *fillottes* de l'aage de deux ou trois ans. (RAB., II, 15 ap. Chambure, *Gloss. du Morvan*, p. 358.)

Bourg., Yonne, *fillote*, filleule.

FILLOTEUR, s. m., celui qui court les filles :

Qu'ilz soient renommes *filloteurs* et hanteurs de femmes. (*Prones d'ung curé de Cysoing*, ms. Lille 100, xve s.)

FILLOUER, voir FILOIR.

FILLOY, s. m. ?

.III. livres de *filloy*. (18 nov. 1392, *Vent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

FILLUEL, voir FILEUL.

FILLUELAGE, voir FILLOLAGE.

FILOIR, *fillouer*, s. m., atelier où l'on fabriquait du fil, de la corde :

[Location par la ville] « d'un *fillouer* pres ladicte tour que souloit tenir Hector Gidoyn, n'en a ledit recevr receu aucune chose. » (xve s., *Compte municipal d'Orl. servant de couverture à un reg. des baptêmes etc. de la paroisse de Chécy, pour l'année* 1755.)

FILOLAGE, voir FILLOLAGE.

FILON, voir FELLON.

FILOPE, s. f., frange, effiloque :

Se vous avez chambre ou estage ou il ait tres grant repaire de mouches, prenez petis floqueaux de feuchiere et les liez a filets comme *filopes* et les tendez, et toutes les mouches s'y logeront au vespre : puis destendez les *filopes* et les gectez hors. (*Ménagier*, I, 172, Biblioph. fr.)

1. **FILOT**, s. m., filet :

A Jehan Cordier pour .v. livres de *filot* a faire des cordes d'aubelestes, a .II. gros la livre, pour ce .XVI. s. .VIII. d. t. (1418, *Compt. de Nevers*, CC 24, f° 17 v°, Arch. mun. Nevers.)

— Fig. :

Mas en la seneure de lor plaies apparut entor le col ausi cum uns *filoz* roiges. (*Amis et Amiles*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 72.)

Morv., *filot*, filet.

2. **FILOT**, s. m. ?

Entre le pont de Rabourdin et le *filot* de Canteleu. (*Charte de* 1273, Moreau 198, f° 21 r°, Richel.)

FILOTIER, *felotier*, s. m., fileur :

Felotier, filator. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

FILTASSE, s. f., race :

De mon grant feu veulx faire mon devoir
A les brusler eulx et tout leur *fillasse*.
(1530, *la Compl. des quatre elements*, Poés. fr. des xve et xvie s., XI, 222.)

FILURE, voir FILEURE.

FIM, s. m., respiration, haleine :

Li rois l'ot, de doulor se pasme ;
Noirs devint et verz comme basme :
De demie loee plaine
N'en sentions *fim* ne aleine.
(*Blancandin*, Richel. 19152, f° 189a.)

1. **FIMBRE**, s. f. ?

Je ne vueil point magnifier les *fimbres* ne l'orgueil de nature corrumpue. (J. DE SALISB, *Policrat.*, Richel. 24287, f° 73c.)

2. **FIMBRE**, voir FIEMBRE.

FIMBRIE, - *brye*, *fym.*, *fin.*, s. f., bord, bordure, frange qu'on mettait au bas d'un vêtement :

S'il font euvres qui bones soient,
C'est por ce que les genz les voient ;
Leur philateres eslargissent
Et leur *finbries* agrantissent.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 98a.)

Et lor *fimbries* agrandissent.
(*Ib.*, 11830, Méon.)

Il leur estoit commandé de faire franges et *fimbries* au dessoubz de leurs poilles et vestemens. (*Prem. vol. des Exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 46 r°, éd. 1519.)

Une femme par l'espace de douze ans avoit souffert le flux du sang, laquelle vint derriere nostre Seigneur Jesus Christ et toucha les *fimbries* de son vestement. (*Ib.*)

Son chef estoit couronné d'une couronne d'or, et estoit vestue d'un surcot de drap d'or frisé de rouge, dont les *fymbries* estoient semees de perles fines. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, f° 28 v°, éd. 1536.) Var., les *fimbries*. (Edition citée par Ste-Palaye, f° 59b.)

— Fig. :

Les refformez se trouverent en peu de temps dans cette ville jusques a quinze cents hommes, avec lesquels ils delibererent d'estendre leurs *fimbries*, premierement par un fort a Sainct Georges, puis apres par la prise de l'Abergement. (D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, l. III, c. CXV, 1e éd.)

L'édition de 1626 porte : leurs bordures.

FIMBRIER, *fymbrier*, v. a., franger, border :

Vestue d'une robbe de satin de couleur aeree, *fymbriee* par les ouvertures et pour le bas de fine broderie de trois granz doigts de large. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 42 v°, éd. 1536.)

Sur ses cheveux pendans sur les espaules avoit une guimple de fine toile de Hollande, *fimbriee* de riche orfavrerie. (ID., *ib.*, édition citée par Sainte-Palaye, f° 6.)

FIME, voir FIEN.

FIMEAGE, voir FUMAGE.

FIMENT, *figment*, s. m., matière dont une chose est formée, argile :

Dun ne sez tu de queu *fiment*
Tu es venuz a naissement ?
(BEN., *D. de Norm.*, II, 6249, Michel.)

Le miserable *figment* dont nous sommes produis et faits. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 113, Buchon.)

Parquoy nous a esté necessaire une aultre recreacion et renovacion en Jesu Crist, ouquel summes une nouvelle creature et ung nouveau *figment*. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, f° 164 v°, éd. 1536.)

— La chose formée elle-même :

Ne faut comprendre a ce *figment* le tant renommé ouvrage des tuilleries de Medon. (*Print. d'Yver*, p. 274, éd. 1588.)

FIMPORT, s. m., requête ou aveu de proches parents de la partie, qui consentaient qu'un tel se chargeât de la poursuite d'une affaire, et se déclaraient parties, en cas que celui là ne pût achever la poursuite.

C'étoit, dit Laurière, *Gloss. du Droit françois*, une forme qui obligeoit un demandeur à faire venir et joindre au procès tous ceux qui pouvoient prétendre droit, interest, ou portion en la même action qu'il intentoit : et jusqu'à ce, que le defendeur n'étoit tenu de repondre, ny défendre.

Fimport, a forme of law, binding a plaintiff to fetch, and make join in suit with him, all such as can pretend any right, interest, or portion in the thing which he means to recover. (COTGRAVE, éd. 1611.)

FIMPORTER, *finporter*, s. m., synon. de *fimport* :

Et emprez l'adjournement connu, demanda celuy Tournemine *finporter* ou requeste des cousins et prochains dudit feu de Beaumanoir. (1385, *Hist. de Bret.*, t. II, col. 664.)

1. **FIN**, *fain* (par abus de la rime), s. f., terme ; locution, *prendre fin*, s'arrêter :

En pied se levent li enfant de haut pris,
Jusqu'au palais ne *prinrent* onques *fin*.
(*Garin le Loh.*, 1re chans., XXII, p. 79, P. Paris.)

— Accommodement, composition, arrangement :

Se j'ai mesprins envers le duc Garin,
La en iert faite et accordance et *fin*.
(*Garin le Loh.*, 2e chans., XX, p. 287, P. Paris.)

Que manderes Fromont le posteis ?
Prendres en vos acordence ne *fin* ?
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 88a)

Prendront en il acordance ne *fin* ?
(*Ib.*, f° 88b.)

Ja en fust faite acordance et *fin*.
(*Ib.*, f° 88c.)

De ceste guerre fust acordance et *fins*.
(*Mort de Garin*, 268, du Méril.)

Quant Borgoignon e Peitevin
Oirent parler de la *fin*
Que volent faire li Franceis
Ensemblement od les Daneis.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 4965, Michel.)

Quant li soen oent la manace
Qu'autre *fin* n'i porra trover,
Ne li oserent pas loer
Que il s'i laissast asaillir.
(ID., *ib.*, II, 9233.)

Il n'en a home ne veisin
Od qu'il ne face paiz e *fin*,
Raison e leauté e dreit.
(ID., *ib.*, II, 12079.)

Paix, *fins* et escors sont fait entre oulz. (Mars 1295, *Ch. de Ferri*, *D. de Lorr.*, Mureau, Arch. Meuse.)

A quoy le roy respondit que volontiers il se y trouveroit et partiroit incontinent qu'il auroit faict une *fin* touchant les affaires de Bretaigne. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 133d, éd. 1532.)



— Manière :

A grant paine a Sebile cel termine anduré,
Molt crient de Baudoin que ne l'ait oblié,
A Helissant a molt anqis et demandé
Se set an nule *fin* comment ce est alé
Que lor .II. ameor sont ensi ansarré.
(J. BOD., *Sax.*, CXXXI, Michel.)

— Frontière, limite :

Dedens les *fins* et les mettes de la dicte baronnie. (*Mém. de dom Sim. Dubosc, ab. de Jumieg.*, fin du XIV[e] s., Arch. S.-Inf.)

En ce temps la, du grand Luther, fils de Pluton infernal, les disciples et ministres par nombre infiny descendirent des hautes *fins* des Allemagnes. (BELLEFORESTS, *Chron. et Ann. de France*, François I[er], an 1521.)

... Et sa vois gratieuse
Parvint aux *fins* de terre spacieuse.
(CL. MAR., *Baladin*, éd. 1596.)

Devers Haynaut, sur les *fins* de Champaigne,
Est arrivé le bon duc d'Alençon.
(ID., *Ballad. arriv. de M. d'Alenç. en Haynaut*, éd. 1596.)

Strasbourg est une ville assise sur les *fins* de la Gaule Celtique. (*Voy. de M. de Rohan faict en* 1600, p. 6, éd. 1646.)

— Par extension, territoire :

Dieu, par ton nom qui est doubtauble,
Ses anemis, ces malz diauble,
En *fins* de Mets veulles bouteir.
(*Patenostre*, 34, ap. E. de Bouteiller, *Guerre de Metz*, p. 361.)

Une piece de terre qui siet en la *fin* d'Arbois. (Mardi av. Pentec. 1470, Arbois, Arch. Jura.)

En lad. ville, *fins* et limites d'icelles. (*Lett. de Fr. I*[er], 31 mai 1533, Arch. mun. Thiers.)

Il ne lui estoit loisible, pendant son magistrat, vider les *fins* du pays. (PASQ., *Recherch.*, I, II.)

En Egypte, aux *fins* des Troglodytes. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 247, Roybet.)

Fins, limites de terroir. (MONET.)

— Finance, argent :

Et moult se fait lie de grand *fin*.
(*Parton. de Blois*, 10517, Crapelet.)

Ne sont pas tout honni li franc ne li villain :
Avarice les fait souvent viser a(u) *fain*.
(*B. de Seb.*, I, 870, Bocca.)

Gaufrois seroit bien dignez d'avoir terre et grant *fin*.
(*Ib.*, I, 918.)

Quant il n'ot plus de *fin*.
(*Ib.*, XII, 102.)

Tot estoit clos de mur marbrin,
Qui bien fu ovres de grant *fin*.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 4207, Hippeau.)

Et quant fallie li ert *fins*,
Adont proumetoit par besoingne,
Et apries estoit en grant soingne
De faire tant que *fin* euist
De quoi aquiter se peuist.
(J. DE CONDÉ, *Mariag. de hardem. et de largece*, 166, Scheler.)

— *Faire fin*, payer :

Par messire Tristan *at fait fin*...
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liége*, II, 13032, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Veines de la pierre :

Il y a certaines pierrieres, desquelles la pierre a un nombre infini de *fins*, combien qu'elles se tiennent en une masse, si est ce qu'en mettant des coins par dessous, elle se fendra aisement, et se levera en sus. (PALLISSY, *Recepte*, Cap.)

Dont se commencera un lict a part, et se trouvera une separation en ladite roche, que les pierreurs appellent une *fin*. (ID., *ib.*)

— Résistance :

Que contre ses cops n'at halbert ne hyalmes *fins*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liége*, II, 154, Scheler, *Gloss. philol.*)

— *Mener forte fin à*, traiter rudement :

Il regarda que une fois les deux seurs jouoient aux tables, avec deux chevaliers, mais l'aisnee tensa a l'ung des chevaliers, et luy *mena forte fin* ; mais sa sœur moins nee, qui aussi avoit perdu, ne faisoit semblant de sa perte, ains faisoit aussi bonne chiere comme se elle eust tout gaigné. (*Liv. du Chev. de la Tour*, f° 8[b], ap. Ste-Pal.)

— *De fin*, loc., sûrement, infailliblement :

Et quant li amirauls fu pris,
De fin cuidoit estre ocis.
(*Florimont*, Richel. 353, f° 41[b].)

— *Par fin*, tout à fait :

Li escuiers, musars et faus,
Respont : Sire, puet che voirs estre?
— Oil *par fin*, che dist li prestres.
(*Du Prestre et du Chevalier*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 72.)

— *En fin*, pour toujours, à perpétuité :

Ai delessié *en fin* et en perpetuel heritage. (Mai 1307, *Vente de Rob. Marie*, Ste-Barbe, Arch. Calv.)

— *A fin*, dans le même sens :

A portees bien et em pez *affin* et a heritage les diz vint et quatre solz de torneis. (Fête de S. Sim. 1282, *Ch. du Vic. de Bay.*, Liv. noir, Bibl. Chapit. Bay., f° 108 r°.)

Fin que il a vendu et otreé et deu tout *a fin* delessié. (Août 1284, *Ch. du bailli de Caen*, S. Etienne, Arch. Calv.)

Il a vendu et delessi *a fin* em perpetuel. (Fête S. Sim. 1284, Chap. de Bay., Arch. Calv.)

A vendu et delaissi *a fin* d'en tout en tout. (Janv. 1290, Chap. de Bay., n° 214, Arch. Calv.)

A delaissi *a fin* as diz hommes honorables. (Mai 1293, *Ch. du Vic. de Bay.*, Chap. de Bay., Arch. Calv.)

Recognut soi avoir vendu et delessié *a fin* en perpetuel heritage. (1307, S. Taurin, Periers, Arch. Eure.)

— *A fin de*, à titre de, comme :

Que il ne demourge *affin d'*eritage as diz religieux et lour sucessour. (1309, *Ch. du g. du sceau de Caen*, S. Etienne, Arch. Calv.)

Il a pris en fieu et *affin d'*eritage. (Sam. apr. nat. S. J.-B. 1324, *Ch. du garde du sceau de Bay.*, Cordillon, Arch. Calv.)

Avoir prins en fieu *a fin de* heritaige. (Mai 1379, *Ch. du garde du sceau de Bay.*, Cordillon, Arch. Calv.)

Avoir baillié en fieu et *a fin de* heritage. (12 mai 1407, *Ch. du g. des sceaux d'Auch*, S. Etienne, Arch. Calv.)

— *Fin a*, adv., jusqu'à :

Fin a Andrianople. (*Liv. de la Conq. de la Moree*, p. 15, Buchon.)

— *Fin a tant que*, jusqu'à ce que :

Jura Dieu et son benoit nom que jamais dou siege ne partiroit *fin a tant qu'*il eust pris la fortresse de Malevesie. (*Liv. de la Conq. de la Moree*, p. 92, Buchon.)

Fin a tant que il alast. (*Ib.*)

Que les priors puissent paier et tenir la baillie la ou ils trouveront qui la vueille, *fin a tant qu'*il leur soit sattisfait de ce qu'ils auront despendu. (1435, *Est. de S. J. de Jer.*, Arch. H.-Gar., f° 66[a].)

Que le lieutenant puisse user des retencions *fin a tant que* le maistre soit a Roddes. (*Ib.*, f° 89[b].)

— *Pour fin*, enfin :

J'ay cognu un cardinal Vitelly, tres bon partisan françois et galant homme ; *pour fin*, ç'a esté tousjours une brave race. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, l. I, c. XXVII, Bibl. elz.)

— *Fin* marque le but ; loc., *à la fin de*, comme *à fin de* :

Pour ce est il donques raison que les biens que pevent et doivent faire ycelles gens qui honnour d'armes veulent avoir et acquerir soient un po esclarciz, *a la fin de* en avoir cognoissance. (G. DE CHARNY, *Liv. de Cheval.*, ms. Brux., f° 112 v°.)

Suisse rom., Vaud, Neuchâtel et Fribourg, *fin*, étendue de terre arable. « La *fin* de Peseux. »

Nom de lieu, *Entrefins* (*Inter fines*), lieu situé dans la commune d'Adries, sur l'ancienne voie de Limoges à Poitiers.

2. **FIN**, adj., au sens moral, délicat, tendre :

Prenez conseil bon et loial et *fin*.
(*Garin le Loh.*, 1[e] chans., I, P. Paris.)

As feniestres de marbre fu la pucielle *fine*.
(*Chev. au cygne*, 15081, Reiff.)

Ki l'avoit amé de cuer *fin*.
(MOUSK., *Chron.*, 375, Reiff.)

Je suis li *fins* desirans
Ke ne puet sa joie taire.
(ABUINS DE SAVENE, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 79 r°.)

Mes tant est ses *fins* cuers loiaus.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 88[d].)

Cil l'aimme com s'amie *fine*
Et elle lui com ami *fin*.
(*Fregus*, p. 273, Michel.)

De lermes sont lors vis moillié,
Sourdans de *fin* cuer amoureus.
(*Couci*, 6176, Crapelet.)

— *Fin* s'employait devant beaucoup de substantifs pour exprimer une idée de superlatif, pour dire extrême, complet :

Voir est que molt morut de gent an Roncevax,
Et anz ou Val Beton ou fu Karles Martiax,
A Cambraisis qant fu ocis Raous li max,
En Aspremont qant fu conqise Durondars,
Ou plain Vinmeu ou Gormonz fit estax
Ancontre Loeys qi fu prox et loiax :
Tot ce fu *fins* neans ancontre cez jornax.
(J. BOD., *Chans. des Sax.*, CXCIII, Michel.)

Ki bien commence bien define,
C'est verites et sainne et *fine*.
(GUILLAUME, *li drois Bestiaires de la devine escripture*, Richel. 2168, f° 188[d].)



Sire, ce dist Rollans, c'est *fine* verites.
(*Fierabras*, 5514, A. P.)

Il covient a *fine* force que tu le me rendes ceans dedans l'eure que je t'ay dit. (LUCES DE GAST. *Tristan*, Richel 101, f° 48 v°.)

Si que par *fine* paour n'oserent... (*Grand. Cron. de France*, l'Istoire du gros roys Loys, XIX, P. Paris.)

Il escouvint a *fine* force
Que li quens, sanz gueres atendre,
Venist la son pais deffendre.
(GUIART, *Roy. lign.*, 13734, W. et D.)

A poi que de *fin* duel n'est li ber forsenes.
(*Gaufrey*, 3568, A. P.)

L'istoire nous dit que Geuffroy et ses gens sengloient par la mer a voilles tendues et a force de vent qu'ilz avoient a *fin* souhet. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 301, Bibl. elz.)

Et de *fine* ire et courroux il occist son frere Amon. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. LXI, Bibl. elz.)

Af*fin* heritage a james. (Mardi apr. reminiscere 1391, S. Pol de Léon, Arch. Finist.)

Devoit a la ville du temps passé et de *fin* compte fait... (1404, *Compt. de Nevers*, Arch. mun. Nevers, CC 12, f° 5 v°.)

Au *fin* conmencement de la saison. (COMMYNES, *Mém.*, IV, 1, Soc. de l'H. de Fr.)

Au long de la riviere, et sur le *fin* bort. (ID., *ib.*, I, 9.)

Sur la *fine* poincte du jour. (ID., *ib.*, I, XI.)

Au plus *fin* matin, je veis que le temps estoit changé comme s'il vouloit plouver. (*Les Evang. des Quenouill.*, p. 92, Bibl. elz.)

Elle a en soy des biens a *fin* souhaict.
(VILLON, *Grant Test.*, Ball. de la grosse Margot, Jouaust, p. 102.)

[C'est] tout au *fin* commencement.
(*Farce de Pernet qui va a l'escolle*, Anc. Th. fr., II, 365.)

MAISTRE MIMIN.
Mon cueur et m'amour je vous donne.]
LA BRU.
Et a magister, de cueur *fin*.
(*Farce de Mimin*, Anc. Th. fr., II, 355.)

Je les rens grobis et moussus,
Tout au *fin* feste d'ung sollier.
(COQUILL., *Blason des Armes*, II, 168, Bibl. elz.)

Et a *fine* force d'armes l'empereur combatit Belangier... (BOCCACE, *Nobles malheureux*, VIII, 7, f° 225 r°, éd. 1515.)

En plainctz piteux j'exibe ma science
Quant j'ay *fin* froit, je prens en patience.
(R. DE COLLERYE, *Rondeaux*, LIX, Bibl. elz.)

Et du *fin* bout du long bois qu'elle porte
De grand vigueur donna contre la porte.
(CL. MAR., *Mét. d'Ov.*, l. II.)

Tous ces tirans en un petit moment
Choir les ferons au *fin* feu de l'enfer.
(*La Polymachie des Marmitons*, Poés. fr. des XV° et XVI° s., VII, 54.)

Telle ville, qui auparavant leur estoit limitrophe, du costé de Levant, estoit lors situee au *fin* cœur de leur pays. (PASQ., *le Pourparler du Prince.*)

Je crois qu'il ne se rendra qu'a *fine* force. (CHOLIERES, *les Apresdinees*, VIII, f° 79 v°, éd. 1587.)

Tout ce qu'on dit d'une Lucresse, Cassandre, et autres sont *fines* menteries. (*Print. d'yver*, p. 154, éd. 1588.)

— Il s'employait adverbialement avec un adjectif ou un participe passé :

Trestout *fin* plain ung benoistier.
(VILLON, *Grant Test.*, Lays, 155, Jouaust, p. 113.)

Il est tout *fin* faict.
(*Farce de Jolyet*, Anc. Th. fr., I, 54.)

Il est tout *fin* fol par dessoubz.
(*Sottie du Roy des Sotz*, Anc. Th. fr., II, 229.)

Tout *fin* nu en belle chemise.
(COQUILLART, *Monol. du Puys*, II, 258, Bibl. elz.)

Versez du vin et leur donnez
Du *fin* meilleur ?
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 292, Jacob.)

Pour tout *fin* vray. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 866, Génin.)

Tenez, nostre ame, plein tanquart du *fin* meilleur. (RAB., l. IV, c. XXII, éd. 1552.)

Je vous sacrifieray un bon et grand pot de laict tout *fin* couvert de belles frayres aux Ides. (ID., l. IV, nouv. prol., éd. 1552.)

Si vous voulez en donner une bonne (haquenée),
Sçavez comment Marot l'acceptera ?
D'aussi bon cueur comme la sienne il donne
Au *fin* premier qui la demandera.
(CL. MAR., *Epigr. au Roy de Nav.*)

Monsieur le duc de Guise, pair de la lieutenance de l'Etat et couronne de France, mettez vous tout le *fin* premier pour ce coup. (*Sat. Mén.*, ordre tenu pour les séances.)

Si je m'en fusse creu, a tout hazard, j'eusse parlé tout *fin* seul. (MONT., *Ess.* III, 12, p. 187, éd. 1595.)

Je vous demande si vous pourrez avoir un pere Barnabite, car M. Roland est a compter d'argent. Que s'il ne le peut, bonnement renvoyez moi, et je vous pourvoirai bravement, et tout au *fin* pis, ce sera d'un pauvre evesque que vous aimez comme vous mesme. (FR. DE SAL., *Nouv. lett. inéd.*, à mad. de Chantal, lettre 301, Datta.)

La pauvreté y est demesuree ; et les enfans du seminaire tout *fin* nuds, deschaux et transis de misere. (ID., *Lett. a Ch. Emm.*, 11 déc. 1620.)

Et encore au XVII° s. :

Je me couchis tout *fin* nu. (CYRANO DE BERGERAC, *Pédant joué*, V, 10.)

— Dans cette manière de dire il pouvait s'accorder avec un adjectif féminin :

Et elle estoit si *fine* belle
Que n'avoit dame ne pucelle
Ens el pais qui l'ataindist.
(*Couci*, 151, Crapelet.)

Apres la baniere vermeille
Venra une autre despareille
Qui sera toute *fine* noire.
(*Tragédie de la vengeance de J.-C.*, ap. Parfaict, *Hist. gén. du Th. fr.*)

— Adverbialement, *fin*, *tout fin*, s'employaient de même devant un adverbe :

Il estoit tout *fin* plat dessus.
(*Farce d'un gentilhomme*, Anc. Th. fr., I, 262.)

Tout *fin* plat je te cry mercy.
(*Farce de frere Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 317.)

Qui s'en viengnent diligamment
Tout *fin* droit au port cy descendre.
(*Myst. du siege d'Orl.*, 486, Guessard.)

Je le feray tout *fin* mayntenant. (PALSGR., *Esclairc.*, p. 806, Génin.)

Jamais, jamais, au grand *fin* jamais. (RAB., III, 11, éd. 1552.)

Encore feroit il conscience
De ne la prendre en patience,
Tout au *fin* moins pour l'esprouver.
(GREVIN, *les Esbahis*, II, 2, éd. 1562.)

Et sur tout ce peuple des passions sensuelles, la volonté tient son empire, rejetant leurs suggestions, repoussant leurs attaques, empeschant leurs effects, et au *fin* moins, leur refusant fortement son consentement. (FR. DE SALES, *Am. de Dieu*, l. I, c. 3.)

Cette manière d'employer l'adjectif *fin* s'est conservée dans beaucoup de provinces. On dit encore en Lorraine, *fin* plein, pour tout à fait plein; en Picardie: « Il est *fin* bête, » — « Toute *fine* seule. » — « J'ai *fin* froid » ; dans la Beauce le *fin* mitan, pour le beau milieu; dans le district de Valenciennes, il est *fin* sot; dans le pays wallon et la Suisse romande, il est *fin* saoul ; dans le Jura. « Elle est *fine* belle, » pour dire qu'une jeune fille est très belle. On trouve dans le Glossaire du centre de la France par le comte Jaubert : — « Le *fin* bout de mon bâton » — « La *fine* pointe d'une aiguille » — *fin* bord, loc., tout au bord : « Le *fin* bord d'un fossé. » — *Fin* fait (faîte), loc., point extrême de l'élévation : « Le *fin* fait du clocher. » — « *Fine* pointe du jour. »

Bourbonnais, *fin*, habile, savant. Normandie, Orne, un bœuf *fin*, un bœuf pourri gras.

FINABLE, adj., sujet à finir :

N'i a chose qui soit estable,
Tot trespasse, tot est *finable*.
(*Rom. des trois Ennem.*, Ars. 5201, p. 262ᵃ.)

Laquelle (l'âme) est tousjours pardurable,
Combien que le corps soit *finable*.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 7ᶜ.)

Auquel mort eternelle se transmue en mort temporelle non *finable*. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, Introd., Buchon.)

Retray ton cuer de ce regne *finable*.
(ID., *Epist. au duc de Bourg.*, VI, 165.)

— Final, définitif, arrêté, déterminé, fixé :

Par composition et compte *finable*. (1314, Arch. JJ 50, f° 42 r°.)

Ce est la deliberacion et le conseil *finable* de la ville de Thoulouse... sur le fait des monnoies. (1314, Arch. J 459, pièce 23, et Mus., vit. 54, n° 32.)

Les dessus nommez viez eschevins seront tenuz a rendre, et rendront bon compte *finable* de chasque annee. (1333, *Arch. adm. de la ville de Reims*, II, 706, Varin.)

Si n'en eut nulle *finable* response. (1376, *Compt. de Valenciennes*, n° 42, p. 17, Arch. mun. Valenciennes.)

(Echo) repete et replique les sons, les vois et les paroles, et par especial les mos *finables*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 170ᵈ.)

Ce fut toute la *finable* response que li messagier dou prince en peurent avoir. (FROISS., *Chron.*, VII, 58, Luce.)

Finable conclusion faisant. (*Traict. de P. Salem*, ms. Genève 165, f° 24 r°.)



Le jour que tu dois venir pour tenir ton *finable* jugement. (*La Pass. de J.-C.*, Maz. 1313, f° 16d.)

Escoute et retien briefve et *finable* parolle : Delaisse tout et tu trouveras tout, renonce a convoitise, et tu auras repos. (*Intern. Consol.*, II, XXXII, Bibl. elz.)

Se partirent les compaignons, en pur leurs pourpointeaulx, soubz bon sauf conduit, reservé ceulx qui autresfois avoient fait serment de la paix *finable* qui avoit esté juree entre les roys de France et d'Angleterre. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 9, Soc. de l'H. de Fr.)

Mais la droicturiere et *finable* punition des damnez et le loyer des bieneureux n'est pas a acquerir les biens et honneurs transitoires de ce monde. (AL. CHARTIER, *l'Esperance*, p. 300, éd. 1617.)

— Qui conduit à la fin, à la mort :

Traitre riant, bourdeur *finable*.
(G. CHASTELL., *l'Oultré d'amour*, VI, 81, Kervyn.)

FINABLEMENT, - *avlement*, adv., d'une manière définitive :

Ai vendu et *finablement* otreé (Oct. 1278, *Vente de Guill. de S. H.*, Chap. de Bayeux, Arch. Calvados.)

— Finalement, enfin:

Finablement s'accorderent lesdites parties que... (*Pièce de* 1361, Felibien, *Hist. de Paris*, III, 481a.)

Et furent *finavlement* tout mort.(FROISS., *Chron.*, I, 385, Luce, ms. Amiens.)

Finablement pour la bonne, vraye et ferme paix entre lesdictes parties. (*Pièce de* 1412, Felibien, *Hist. de Paris*, III, 528a.)

Et *finablement* firent conclusion de tout le peuple faire assambler. (*Voy. de Charlem. à Jérus.*, p. 61, Koschwitz.)

Finablement seant vous voye
Sur les trosnes de majesté.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 18455, G. Paris.)

Finablement, en la court du roy nostre sire a Tours, personnellement estably.... par le conseil, advis et deliberacion de plusieurs leurs parens et amys. (28 sept. 1489, *Chartrier de Thouars*, p. 237.)

En telle maniere qu'il ne fust, n'est et ne sera creature humaine qui n'ait dancé *finablement* a l'une d'elles (danses), ou a deux, ou a toutes. (P. MICHAULT, *Dance aux aveugl.*, p. 4, éd. 1748.)

Voicy le temps si long temps desiré
Ou noz ayeux en vain ont aspiré,
Qui sur l'Anglois *finablement* rameine
La juste (helas) mais trop tardive peine.
(JOACHIM DU BELLAY, *Chant triumphal sur le voyage de Boulogne*, Rec. de poesie presenté a Madame Marguerite, Paris 1569.)

Tu es venu *finablement*, o Prince !
Et je t'avoy si long temps attendu.
(ID., *Prosphonematique*.)

FINAGE, - *aige*, - *ayge*, - *eige*, *fign.*, *fen.*, s. m., étendue d'une juridiction ou d'une paroisse :

Es *fignaiges* de la Ferté. (1231, *Ch. d'affr.*, Arch. mun. La Ferté-s.-Aube.)

Que les bestes alassent et pasturassent par toz les *finages* entierement des devant distes villes. (1246, Louppi, I, 5, Arch. Meurthe.)

Vigne seant ou *finaige* de Landriville. (Avril 1268, Pothieres, Arch. Aube.)

Quant que il at a Pont ens appandises et ens *fenaiges*. (1276, Pont, Fiefs, I, 81, Arch. Meurthe.)

Oncques mais n'orent tant de biens comme cel an,
Ne n'ont si biau *finaige* d'anqui jusqu'a mil an.
(*Girart de Ross.*, 6255, Mignard.)

An tous les bans et an tous les *fenaiges*. (1304, *Cart. de la Gr. Egl. de Metz*, Richel. l. 11846, f° 128 v°.)

Es appendises et ou *finaige* de la dicte ville. (*Ch. de* 1309, Gendrey, Fr.-Comté.)

Au *finaige* de Orlenois. (1316, Chap. Ste-Croix, Arch. Loiret, G II.)

Au *fignage* de Dampmartin. (1331, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, f° 89 v°.)

Ou territoire et ou *fenayge* d'Amont. (Sam. ap. purific. 1357, Ch. des compt. de Dole, $\frac{A}{179}$, Arch. Doubs.)

En estrainge *fineige*. (1357, *Ecrit. prod. par les moin. de Reigny contre ceux de Pontigny*, Arch. Yonne H 1554.)

Sur toutes les terres, maisons..... que le dit Berthelin avoit et possidoit... en la paroisse et ou *finage* de Villeperrot. (1369, Arch. K 49, pièce 41.)

Les nations de toute Orient se humilierent jadis en la fame du tyran Holoferne et se vinrent rendre a luy, ainsi tous les *finages* de la autour. (G. CHASTELL., *Chron.*, II, 114, Kerv.)

Pour quitter a M. de Savoye les jurisdictions et les *finages* de cinq places retenues. (DU VILLARS, *Mém.*, XI, an 1559, Michaud.)

Les cinq places n'auroient autre *finage* ou territoire que ce que pourroit contenir l'estendue d'un mille italique es environs de chacune d'elles. (ID., *ib.*, XI.)

Il doit resister a ceux qui veullent occuper les *finages* du peuple qui luy est commis de Dieu. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. IX, f° 286 r°, éd. 1569.)

Et pource que la ville d'Osca ne se voulut rendre, il fist gaster tout le *finage* d'icelle. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, II, 398, éd. 1588.)

— Borne, limite :

Ce lieu.. est en maniere de dire le *finage* de la terre. (AMYOT, *OEuv. mél.*, V, 243, éd. 1820.)

Les roys voisins ont debat entre eux, pour les *finages* et bornes de leurs terres. (DU HAILLAN, *Est. des aff. de Fr.*, f° 132 r°, éd. 1580.)

Finage se rencontre encore dans des auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècle :

Thibaud même ne put être délivré, quelque instance que le roy en fit, qu'en la délaissant entierement (la ville de Tours) et la Touraine avec ses dépendances et ses *finages*. (MEZERAY, *Abr. de l'Hist. de Fr.*, an 1042.)

Thibaud voulut bastir une forteresse sur les *finages* des terres du Puiset. (ID., *ib.*, an 1110.)

Il possède à la côte, de Mongré la meilleure du *finage*, dix arpens de vignes. (RESTIF DE LA BRETONNE, *l'Ecole des Pères*, t. I, p. 262.)

Dans quelques provinces *finage* se dit encore de l'étendue d'une commune. Morv., *finaige*, limite.

FINAIL, s. m., fin :

Pecchee tapist au cumençail,
Mais trop mustre mal au *finail*.
(*S. Edward le conf.*, 4263, Luard.)

FINAILLE, - *alle*, - *alhe*, s. f., fin, terme :

Une voie est ki semblet l'omme bone, mais ses *finalhes* moinent a mort. (*Job*, Ler. de Lincy, p. 469.)

I trovera, sans nule faille,
Si rois Floires a sa *finalle*
Estoit venuz.
(PEAN GATINEAU, *Vie S. Martin*, p. 8, Bourrassé.)

FINAISON, voir FINISON.

1. **FINAL**, *finel*, adj., perpétuel :

Permutacions heritieres et *fineles*. (2 janv. 1530, Barbier de Lescoet, Arch. Finist.)

2. **FINAL**, voir FENAL.

FINALHE, voir FINAILLE.

FINALLE, voir FINAILLE.

FINAMMENT, adv., finalement :

Si en dedans lesdits sept jours et sept nuicts ledict acheteur ne vient recognoistre ou soy opposer a ladite reprinse, le requerant doit estre mis *finamment* en l'heritage et maison par luy demandee et requise. (*Cout. de Lille*, VII, 2, Nouv. Cout. gén., II, 940.)

FINANCE, s. f., fin :

Et cil est fox qui recommance
Ce qu'il ne puet mettre a *finance*.
(GODEFR. DE PARIS, *Chron.*, 4773, Buchon.)

Chers seigneurs, puis qu'il vous agree,
Je vous en voys faire *finance*.
(JACQ. MILET, *Destruct. de Troye*, 7011, Stengel.)

— Don :

Le maistre de l'œuvre de la dicte eglise leur fera *finance* de charbon pour chauffer en la loige. (1382-83, *Compt. de la fabrique*, Arch. Aube G 1559, f° 58 A r°.)

— Valeur :

Les sommiers le cardinal d'Amiens ens esquels il avoit grant *finance* de vaisselle d'or et d'argent. (FROISS., *Chron.*, IX, 157, Kerv.)

FINANCHIERE, voir FINANCIERE.

FINANCIERE, s. f., propriétaire :

Et Dame, qui est *financhiere*
De tous les biens de mon pourpris.
(A. CHART., *l'Hospit. d'am.*, Œuv., p. 751, éd. 1617.)

Ce povre triste douloureux
Voit sa *financiere* de joye...
(ID., *ib.*, p. 749.)

FINAVLEMENT, voir FINABLEMENT.

FINBRIE, voir FIMBRIE.

FINCHEMENT, s. m. ?

Item, .II. bottes de *finchement* pour les dictes hottes, .VI. deniers. (1415-1416, *Receptes de Boulogne-sur-Mer*, p. 169, Ed. Dupont.)

FINCION, - *sion*, *finction*, s. f., invention :

Ci commence une amoureuse *fincion* atribuee a nostre Segneur Dieu. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Monmerqué, t. I, f° 43 v°.)



Finsion. (*Ib.*, f° 51 r°.)

Finction. (*Ib.*, f° 55 v°.)

— Dissimulation :

..... Sens nulle *finction.*
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 25360, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Lâcheté :

..... N'i ont fait *finctions*,
Ains se sont defendus com lupars ou lions.
(J. DES PREIS, *Geste de Liege*, 26211, Scheler, *Gloss. philol.*)

FINCTIBLE, voir FAINTIBLE.

FINCTION, voir FINCION.

FINE, s. f., fin :

Ja n'y seray a *fine*.
(*Chev. au cygne*, 18648, Reiff.)

Qui dedens Jericop m'en moustra le droit *fine*.
(*Ib.*, 31938.)

Hai ! com Caiba la roine
Feira grant duel sanz avoir *fine*.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 2c.)

En la *fine* se couche le carpenter.
(*Proverbes de Fraunce*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

— Mort :

Coveitise la forsenee
E de luxure la malvese,
La deslieee, la puineise,
Qui plus ert amere que *fine*.
(*Des 3 Ennuis de l'homme*, Richel. 19525, f° 126 v°.)

FINÉ, adj., banni, exilé :

Senz estre du tout deshers et *fineiz* du pais, ilz ne pourroient supporter les prises de leurs voitures, blez, vins. (1374, *Ord.*, VI, 79.)

FINEE, *finnee*, s. f., fin :

Loez l'unt, quant il vint, jeke a la *finee*.
(*Horn*, 2820, Michel.)

La guerre est entamee
Contre je ne sçay quel Didier,
Si fault pour faire sa *finnee*
Que bientost lui venez ayder.
(*Myst. de S. Did.*, p. 157, Carnandet.)

FINEGUERRE, finisseuse de guerre, nom de l'épée de Gérard de Nevers :

Donné li a si grant colee
Que tres le chief li est coulee
L'espee de si en la terre :
Por cel cop ot non *Fineguerre*
L'espee.
(GIRB. DE MONTR., *la Violette*, 1831, Michel.)

FINEIGE, voir FINAGE.

FINEISON, voir FINISON.

FINEL, voir FINAL.

1. **FINEMENT**, *finn.*, s. m., fin :

Au *finement* de cest escrit,
K'en romanz ai turné et dit,
Me numerai par remembraunce.
(MARIE, *Dit d'Ysopet*, conclus., Roq.)

Le cief c'est le coumencement,
La kene c'est li *finemens*.
(*De Thaysse*, Ars. 3527, f° 15a.)

Touz ceus qui l'aimment finement
Affine si au *finement*,
Com ors recuit sont affiné.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 101d.)

Car plours et dolours et gemissemens ont esté le *finement* de ma vie. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 40b.)

Le comancement,
Et le *finement*,
Ne se acordent mie.
(*Caton*, Richel. 25407, f° 200b.)

Del aver qu'il i prist ne set hom le *finement*.
(*Horn*, 3476, Michel.)

Acordes vous au *finement*
Ke facies la besoingne ensanle.
(JACQ. D'AM., *Art d'Am.*, ms. Dresde, Kört., 1694.)

Leur paine durera sans point de *finement*. (J. DUPIN, *Merancolies*, Ars. 5099, f° 16 v°.)

Les habitans de Tours furent si grandement espoventez, qu'ilz pensoient estre au *finement* du monde. (CL. HATON, *Mém.*, II, 973, Bourquelot.)

— Fin de la vie, mort :

Que il l'ait mort et mis a *finement*.
(*Raoul de Cambrai*, 6990, A. T.)

... Jusqu'a son *finnement*.
(*La Dame a la licorne*, Richel. 12562, f° 1 r°.)

Se j'avoie d'enfans engenré demy cent
Et cieux les euist mis trestous *affinement*
S'aroit il pais a my sans nes .I. mautalent.
Por tant qu'il a sauvé my et mon casement.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 79 r°.)

Piecha qu'estre deust menez *affinement*.
(*Ib.*, f° 157 r°.)

Il en eust Huon mort et mis *affinement*.
(*H. Capet*, 3699, A. P.)

Qui ne viennent sinon pour nous grever
Et exiller nostre gouvernement,
Mettre noz gens et nous a *finement*.
(JACQ. MILET, *Destruct. de Troye*, 6180, Stengel.)

Et veant son *finement* approuchier, elle congnut plainement et confessa que... (MONSTRELET, *Chron.*, II, 105, Soc. de l'H. de Fr.)

— Fin du monde :

De ci al jor del *finement*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 6810, Michel.)

L'apostre dit veraiement
Que nostre sire au *finement*
Le felon deable ocira.
(GUILLAUME, *Best. div.*, 2604, Hippeau.)

2. **FINEMENT**, adv., enfin, finalement :

Se pitié ne l'en prend,
Je sai qu'a estovoir
M'occira *finement*.
(BLOND. DE NEELLE, *Chans.*, V, p. 11, Tarbé.)

Et li St Espirs ausement,
Et cist troi sont .I. *finement*.
(MOUSK., *Chron.*, 5980, Reiff.)

3. **FINEMENT**, adv., sincèrement :

Si *finement* vos ai m'amor donee
Qu'ele n'iert ja a nul jor dessevree.
(*Chans.*, dans les *Poët. fr. av. 1300*, t. IV, ap. Ste-Pal.)

Centre de la Fr. et Canada, *finiment*, entièrement, parfaitement, très bien.

FINEMUNT, s. m., fin du monde :

Mult se claime chaitif, dolenz,
Od la mer braire ot *finemunt*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2102, Michel.)

Les portes oevrent a bandon,
Si s'en issent lor gonfanon
Cinc cenz e plus trestut d'un front:
Ci s'apareille *finemunt*.
(ID., *ib.*, II, 5363.)

1. **FINER**, *finyer*, verbe.

— Act., finir, terminer :

Et quant li mangiers *fut finez*
Athis s'en est premier levez.
(*Athis*, ms. St Pétersbourg 54, f° 6c.)

C'estoit grant horreur a oyr les lamentacions des navrez quy *finoient* leurs jours miserablement entre les piedz des chevaulz. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 186, Soc. de l'H. de Fr.)

Le terme ou *sera finee*
Vostre piteuse destinee.
(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, l. VII, Lemerre, II, 333.)

— *Finer de*, finir de :

Or Biautris ne *fina de* plorer.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 12b.)

Amadas ne *fine* d'errer,
A grant joie, de terre en terre,
Pour son los et son pris conquerre.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 317g.)

— Réfl., être sa fin à soi-même :

Comme il appert qu'elle (la sapience) n'ait fin hors soy, mais *se fine* soy mesmes. (CRIST. DE PISAN, *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, 3e p., ch. 3. Michaud.)

— Être terminé, être clos :

En la fin de son compte qui *se fina* le darrier jour de juin. (*Compt. des annivers. de S. Pierre*, 1385-86, Arch. Aube G 1656, f° 186 r°.)

— Neutr., finir, se terminer :

Et montoit jusques au dessus la couverture, et la *finoit* en pavillon. (RAB., l. I, c. 53, éd. 1542.)

— Mourir :

Guion, escrient, n'en porres escaper.
Hui vos convient de male mort *finer*.
(RAIMBERT, *Ogier*, 7662, Barrois.)

Mius amast qu'ele *fust finee*
Que de rouge or une navee.
(*Floire et Blanceflor*, 1re vers., 419, du Méril.)

Et quant vous vouldrez mourir, mourons ensemble ; si *finons* virtueusement et comme vaillans hommes doivent faire. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 279.)

— Viser, tendre :

Onques vers li n'oi pensé
Qui *finast* vilainnement,
Ainz serf et s'ai volenté
Que servirai loiaument.
(GILL. DE BERNEVILLE, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 101.)

— *Finer a*, s'accorder avec :

Que se il est sage, dedenz le jor ou dedenz le termine de la preuve que l'on vodra faire contre lui, il *finera a* son aversaire ; si que il ne fera plus parole en court. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 56, Beugnot.)

— Act., trouver, se procurer, fournir, venir à bout de :

Se vous povez, dist il, *finer* au cardinal d'avoir les trois barques qu'il a en sa gallee et les deux trompettes, nous prenderons, avec ycelles, les barques de vos .V. gallees. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 154, Soc. de l'H. de Fr.)

Elle ne cuidoie mie que on peut trouver royne ne emperresse qui peut *finer* autant d'avoir que les joyaulx qu'elle avoit sur

elle valoient. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 62, Bibl. elz.)

S'a l'hostel je devoie prendre .I. hennap d'argent,
Ou aler vendre a Resnes une bonne jument ;
Encor en *fineroit* monseigneur plus de cent.
(Cuv., *Bertran du Guesclin*, 188, Charrière.)

S'il avoient tout ce que li royaummes d'Escoce puet *finer*, il n'aroient mies le chevanche d'un droit si grant. (FROISS., *Chron.*, III, 305, Luce, ms. Amiens.)

Laquelle chose vint a la cognoissance du comte d'Armagnac, lequel, comme il luy sembloit, pouvoit bien *finer* environ dixhuit cens combatans, tant hommes d'armes que gens de traict. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1415, Michaud.)

Chascun qui porra *finer* cheval lui yra au devant. (5 janvier 1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 213, Guigue.)

Leonart Caille et Pierre Bastier, dit Sapigne, escripront aux marchans du Puy qu'ilz *finent* ausdis embasseurs ce qui leur fera besoing. (13 févr. 1419, *ib.*, I, 229.)

Apres cette cruelle rançon, quant ils avoient tout ce que les pouvres gens ou les riches povoient *finer*, les faisoient ils aucune fois mourir de faim ou d'autre cruelle mort. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1423, Michaud.)

Et de ce advint qu'on ne pot celle journee, ne l'andemain, ne pain, ne vin a Paris pour son argent *finer*. (*Ib.*)

Li s^r de Commarcy at route d'environ II^c chevaulx de ses gens et autres qu'il a peu *finer* avec pouldres et artilleries. (Août 1444, Arch. mun. Strasbourg, Corresp. polit., AA 186.)

Toute abondance y estoit en tant que pour argent on en pust *finer*. (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 374, Kerv.)

Ceulx de la ville chargerent un grant chalan plain de fagotz, d'os de cheval, savates et toutes les plus puentes choses que on sceust *finer*. (*Journ. du Siege*, ms. Saint-Petersbourg, ap. Boucher de Molandon, *Délivr. d'Orléans*, p. 35.)

Si trouva en conseil de prendre alliances et amities de toutes pars et querir l'aide et assistance de tous voisins, et ou il en pouvoit *finer*. (O. DE LA MARCHE, *Mem.*, I, 2, Michaud.)

Belle, se vous voulez estre remariee,
Ung homme vous querray pour estre espousee,
Le plus bel qu'on pourra *finer* en ma contree.
(JACQ. MILET, *Destruct. de Troye*, 20369, Stengel.)

Si ne soyez esmerveillee
Des grans biens que povons *finer*,
Donc vous devriez estre privee,
Qui dormez jusques a disner.
(*Deb. de la Demoiselle et de la Bourg.*, Poés. fr. des xve et xvie s., V, 28.)

— *Finer de*, dans le même sens :

Si vous mandons, commectons, et a chacun de vous enjoignons estroictement que, ou cas ou vous pourrez *finer d'*aucuns maistres ou maistres particuliers pour tetir la dite monnoye. (1361, *Ord.*, III, 503.)

Il n'*en* (d'un medecin) peurent *finer* que trois jours aprez. (1390, Arch. JJ 138, piece 192.)

Et ne povoit *finer d'*aucunes herbes qu'il congnoissoit bien pour lui guerir. (FROISS., *Chron.*, V, 307, Luce.)

De feu je n'eusse pu *finer*.
(VILLON, *Pet. Test.*, XXXIX, Jouaust, p. 20.)

Adont Volutien demanda a la dame se pour or ou argent, par achat ou autrement, il pourroit jamais *finer de* celle sainte relique pour l'emporter a Romme. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 185^d.)

Et si luy dit outre, qu'il luy *fineroit de* cent notables bourgeois de Paris pour l'accompagner et faire tout ce qu'il luy plairoit commander. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1412, Michaud.)

Et dist a la vieille que lui deut *finer de* bon vin, que la lamproye ne sera pas fraudee du droit qu'elle a, puis qu'on la mengue. (LOUIS XI, *Nouv.*, XXXVIII, Jacob.)

Puis fist ung souspir vers les cieulx,
Disant que, s'on *finoit de* toille,
Qu'elle seroit, par ses bons dieux,
[Et] qui qu'en groignast, damoiselle.
(*Deb. de la Demoiselle et de la Bourg.*, Poés. fr. des xve et xvie s., V, 32.)

Dame, on ne peut *de* vous *finer*
Fors quant il vous plaist.
(*Farce des Femmes qui font refondre leurs marys*, Anc. Th. fr., I, 67.)

Toutesfois s'estoit son entente
De jouyr d'elle longuement :
Et luy sembloit que, incontinent
Apres la premiere secousse,
Il *en* pouroit *finer* souvent
Sans plus mettre main en la bource.
(COQUILLART, *Droitz nouv.*, 2^e part., de Dolo, I, 160, Bibl. elz.)

Joseph, vous en allez querir
Ung drap ou une toille fine,
De la meilleure *dont* on *fine*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 26810, G. Paris.)

Et vous laissa Monsieur dormir son saoul,
Qui au resveil n'eust sceu *finer d'*un soul.
(1531, CL. MAR., *Epistre au Roy*, pour avoir esté desrobé, éd. 1596.)

Quand on a affaire des personnes, on n'*en* peut *finer*; mais quand l'on n'en a que faire, on ne les rencontre que trop. (TOURNEBU, *les Contens*, v, 1, Anc. Th. fr.)

— Abs., satisfaire ses fantaisies :

On les doit laisser a par elles
Finer, passer leur ver coquin.
(*Les Drois nouv. establis sur les femmes*, Poés. fr. des xve et xvie s., II, 137.)

— Conclure un accord :

Au regart des reliefs deubs dudit fief ledit Jehan des Meurs en *fina* et composa audit commandeur parmy et moyennant ung muy de blé. (1447, Arch. MM 1094, pièce 69.)

— Act., dépenser :

Et en ce *ont finyé* et dépendu grans sommes de deniers. (Déc. 1435, Arch. hôpit. génér. Orléans.)

— *Finer de*, s'acquitter de, payer :

Que vous doi je, sire ? car le nombrez,
S'*en fenerai* volentiers et de gré.
(*Les Loh.*, Richel. 19160, f° 25^c.)

Et s'il advenoit que lidis Watiers acensesist son winage, chis a cui il l'acensiroit *fineroit* au gret doudit Bouchart *des* dis trois cens livres. (1238, *Lett. de Thomas et de Jeanne de Flandre*, Reiffenberg, *Mon. du Hain.*, I, 341.)

Vint as maisiaus, .III. bues accate
Et de .V. pors retint les chars,
Dont ne le tint chilz pour escars :
Ostez, dist il, *finez de* tout.
Et chilz *fine de* tout en tout.
(*Rich. li biau*, ms. Turin, f° 143e.)

Li talemeliers ou li valles au quel li mestiers est deffendus, doivent requerre au mestre que il leur rende leur mestier, et li mestre leur doit rendre se il *ont finé* a leur partie et a lui *de* s'amende. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., I, 50, Lespinasse et Bonnardot.)

Que les diz religieus puissent a perpetuité retenir les diz acquez senz *en finer* et senz estre contrainz a les mettre hors de leurs mains. (1328, *Lett. de Ph. le B.*, Arch. Ind.-et-Loire.)

Car le rachet de leur ame est trop cher
Pour *en finer*.
(BEZE, *Psaum.*, XLIX, éd. 1563.)

— *Finer à*, payer rançon à :

Mes se vous voles *finer a* moi, fet ele, toutes voies vous laisserai je aler. Et il dit que il se raimbera volentiers. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 61^a.)

— *Finé*, part. passé, fini, terminé :

La messe *finee*. (*Chron. de S.-Den.*, Richel. 2813, f° 473^b.)

Non non, il vaut mieux mourir
Tout d'un coup que de perir
En langueur par tant d'annees ;
Ores je veux de ma main
Me tuer, pour voir soudain
Toutes mes douleurs *finees*.
(RONS., *Od.*, Od. retranch., II, 477, Bibl. elz.)

— Mort :

Les enfans ou heritiers d'une femme *finee* heritiere d'aucunes maisons ou heritages tenus dudit eschevinage, en eux portans heritiers, sont tenus de relever, de droicturer les dictes maisons et heritages. (*Cout. de la Bassée*, Cout. gén., II, 925, éd. 1635.)

2. FINER, v. a., rendre plus fin :

Au bon vieux temps, que l'amour par bouquets
Se demenoit, et par joyeux caquets,
La femme estoit trop sotte, ou trop peu fine :
Le temps depuis, qui tout *fine* et affine,
Lui a monstré a faire ces acquests.
(CL. MAR., *Rond. responc. par Vict. Brodeau*, éd. 1596.)

— *Finé*, part. passé, affiné :

La plus vil chose q'est dedanz
Fu or *finez* ou pur arganz.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 1^d.)

FINERAL, adj., qui marque les limites ; mot ancien, syn. de *finerot*, dont nous n'avons rencontré d'exemples que dans des textes bourguignons du XVIIIe s. :

Réparations au chemin *fineral* de Savigny le Bois. (1769-1781, Arch. mun. Avallon, DD 85.)

Qu'il leur soit permis de percer des chimins *finereaux* sur la grande route de Chalon a Autun pour l'utilité des voyageurs et des commerçants. (*Cah. des paroisses et comm. du bailliage d'Autun*, Antully, Mém. de la Soc. éduenne, 1874, p. 226.)

FINEROT, adj., qui marque les limites de séparation :

Les ormes et les arbres qui sont sur les chemins *fineroz*. (1371 ? *Cout. de Châtillon*, LXV, Arch. C.-d'Or, B 989ter.)

Le sentier doit avoir un pas et demi de large, le chemin *finerot* six pas de large, le grant chemin dix pas de large. (*Ib.*, LXVI.)

Au duché de Bourgogne, il y a sentier commun, chemin *finerot*, et grand chemin : le sentier contient un pas et demy de large, qui revient a quatre pieds et



demy : le chemin *finerot* contient six pas de large revenant a dix huit pieds : le grand chemin contient dix pas de large revenant a trente pieds. (*Cout. de Bourg.*, Cout. gén., I, 860, éd. 1635.)

Se disait encore dans les régions bourguignonnes à la fin du dix-huitième siècle :

Ordonnance des Elus concernant le travail par corvee sur les chemins *finerots*. (1778, Arch. mun. Avallon, DD 87.)

Que nos chemins *finerots*, devenus impraticables par l'abandon qu'on en a fait depuis des temps tres reculés soient refaits et entretenus d'une largeur convenable. (*Cah. des paroisses et comm. du bailliage d'Autun*, Glux, Mém. de la Soc. éduenne, 1875, p. 285.)

Les chemins *finerots* seront rétablis et entretenus aux frais des citoyens qui posséderont des fonds sur la paroisse. (*Cah. des par. et comm. du bailliage d'Autun*, S.-Léger-sous-Beuvray, Mém. de la Soc. éduenne, 1876, p. 119.)

FINESSE, s. f., mauvais coup :

Ilz sont bien tost en ung destroit
Boutes pour faire une *finesse*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 20726, G. Paris.)

FINESTRÉ, voir FENESTRÉ.

FINET, *fignet*, adj., dimin. de fin, finot :

Une aulne de veloux plain violet et deux et un tiers satin *fignet* noir. (*Portefeuille de J. Cœur*.)

Satin *fignet* cramoisy. (*Ib.*)

La taverniere est bien *finette*,
Mais je gage de la tromper.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 199c, éd. 1537.)

Un petit scribe, fin, *finet* et bon compaignon. (BRANT., *Homm. illustr.*, Louys IX, Buchon.)

Sois pensif, retenu, froid, secret et *finet*.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, l. II, Bibl. elz.)

Ils tenoient pour larron un qui faict son mesnage,
Pour poltron un *finet* qui prend son advantage.
(ID., *ib.*)

Nom propre, *Finet*.

FINEUR, s. m., affineur :

Il sçayt aussi bien affiner du metal, soyt or ou argent, que *fineur* de ceste ville. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 550, Génin.)

— Celui qui fixe, qui mesure :

Metator, oris, *fineur*, termineur. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

FINGEAU, s. m., partie du mécanisme d'une horloge :

La tourte de la grande roue et le *fingeau*. (1462, Montreuil, ap. La Fons, *Artistes du Nord*, p. 100, note.)

Le *fingeau* de l'horloge. (1517, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FINICION, voir FINISON.

FINIE, *fenie*, s. f., fin :

Si grande bonté au vilain fist
Por son salut, que souvent dist,
Que l'ariva a la *fenie*
Au port de salu et de vie.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 174a.)

Des or mais nous dirons ques en fu la *finie*,
Bon exemple i puist prendre chil qui en Dieu s'afie.
(*De St Alexis*, 24, Herz.)

— Intervalle de temps, conjoncture :

Dementres qu'en cele *fenie*
Ert sorjornanz en Normendie,
S'out en Engleterre forgee
Fausse moneie e desleiee.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 41673, Michel.)

FINIMENT, *feniment*, s. m., fin du monde :

Quar *finimenz* non es mult lon.
(*Passion*, 505, Koschwitz.)

Et i sera de ci au *feniment*.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, f° 63 v°, Meyer, *Rec.*, p. 227.)

Jusq'a au jor dou *feniment*.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 8b.)

Bourgogne, environs de Saulieu, *finiment*, fin.

FINIR, *fenir*, verbe.

— Neutr., mourir :

Quant volt *fenir* se s'est ajonelet.
(*Ep. de S. Etienne*, xia, Stengel.)

— Act., déterminer :

Ils *finissoyent* le temps, non pas en nombre de jours, ains par les nuicts. (FAUCHET, *Antiq. Gauloises*, I, 3, éd. 1611.)

— Inf. pris subst., mort :

Jamais n'istrai de duel dusqu'au jor dou *fenir*.
(*De St Alexis*, 1077, Herz.)

FINISON, -*eison*, -*oison*, -*aison*, -*ixon*, -*icion*, -*ition*, *fen.*, s. f., fin :

Car qui bele dame a et a tel compaignon
Ja nul jor ne sera sans moult grant sospeçon
Que toz jors ne transist et soit en *finison*.
(*Gar. de Mongl.*, Richel. 24403, f° 3d.)

Quar li encantement avoit pris *fineison*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 169c.)

Mes a la *fenison*
Il tua desouz moi mien detrier d'Aragon.
(*Prise de Pampel.*, 1214, Mussafia.)

Dont je conclus qu'en delectacion
Se doit amour et en joye fenir
Secretement, et tel *finicion*
Ne devroit jamais des cuers departir.
(EUST. DESCH., *Poés.*, III, 272, A. T.)

Finaison de plet ou de querelle. (*Coust. de Bret.*, f° 114 v°.)

— Mort :

Apres ma *finixon*.
(*Entr. en Esp.*, f° 228 v°, Gautier.)

— *Prendre finison*, loc., prendre congé :

Moult furent granz les noces sus el mestre donjon,
Et quant le terme vint qu'il *pristrent finoison*
Vivien l'aumaçor...
(*Maug. d'Aigr.*, Richel. 766, f° 24 v°.)

— Convention, accord :

En tant que j'entre en la maison,
Que j'entende lor *finison*.
(*Lib. Psalm.*, LXXII, p 309, Michel.)

Si le vassal fine a son seigneur du rachapt qui luy peut devoir, et du payement luy est donné terme, et dedans iceluy terme il ne paye, la *finaison* est nulle. (*Cout. du Perche*, Nouv. Cout. gén., III, 642.)

— Définition :

Magistrales *finitions*,
Arguties, conclusions.
(1560, *la Cuisine papale*, p. 105, Fick.)

Morv., Aunis, Canada Suisse rom., cant. de Neuchâtel, *finition*, fin, dénouement : « La *finition* de l'histoire. »

FINISSEMENT, *fenissement*, s. m., fin :

Il est un Dieu, et sans commencement,
Qui tout temps est, fut, sera, et ne fine,
Et qui jamais n'ara *finissement*.
(E. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 120c.)

...... C'est de Dieu jugemens,
Quant nul ne craint lui, et n'a bon arroy :
Pour ce du mont vient li *fenissemens*.
(ID., *ib.*, III, 186, A. T.)

— Mort :

Merlin luy commença a racompter les amours de Jhesuchrist et de Joseph d'Arimathie si comme elles avoient esté a Dalam, et du perron, et des autres compaignons, si comme il s'estoient departis, et le *finissement* de Joseph et de tous les autres. (*Le prem. vol. de Merlin*, f° 12c.)

Morv., *finissement*, fin, bout, extrêmité, limite.

FINISSEOR, *fen.*, adj., qui borne :

.I. cercle que il appelerent orizonte qui valt autant comme *fenissierres*, quar il fenist nostre veue del firmament. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 11d.)

FINITÉ, -*eit*, s. f., qualité de ce qui est fini :

S'aferoit ausi bien a essence et grandece qui ont quantité, *finité* et eternité. (*Evast et Blaq.*, Richel. 24402, f° 94 r°.)

— Quantité :

Et lor contet la grant *finiteit* de gent qui est en la terre. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 301 r°.)

Puis orrez en la fin du livre,
Se Jhesu Criz santé me livre,
Miracles une *finité*,
Que cil de sa voisinité
Qui furent creable et preudomme
Proverent a la cort de Romme.
(RUTEB., *Vie sainte Elysabel*, II, 159, Jubinal.)

— Affinité, alliance, parenté établie entre l'un des conjoints et les parents de l'autre :

Toz parens et parentes de *finité*. (*Ass. de Jér.*, I, 130, Beugnot.)

Ont aucunes convenances ou alliances par *finité* ou aultrement. (1410, *Ord.*, IX, 516.)

FINITEUR, adj., qui borne :

L'horizon donc ou le cercle *finiteur* coupe ces cinq cercles ronds que je dirois maintenant estre au ciel. (MATHIEU DE CHALVET, *Trad. de Seneque*, f° 522 r°, éd. 1626.)

Cf. FINISSEOR.

FINITIF, -*iff*, adj., définitif :

Avant que parlement rendesist sentence *finitive*. (FROISS., *Chron.*, XV, 235, Kerv.)

Et la dame qui de moy avoit soing, nommee sensualité, eut la aupres son *finitive* repositoire ou elle print son bon repos. (OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 30 r°, éd. 1526.)

— Explétif :

Expletivus, *finitif*, expletif. (*Gloss. de Salins*.)



— Terme de grammaire, qui explique par une définition, explicatif :

Finitiff, finitivus. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

FINITION, voir FINISON.

FINITIVE, s. f., fin :

Il m'est advis que je feray que sage
De bien servir jusques en *finitive*.
(FROISS., *Poés.*, III, 100,2, Scheler.)

FINIXON, voir FINISON.

FINKAGE, s. m., bijou :

Tot li joiieles, annels, *finkage* de medame mi mere. (*Trad. du Test. conjonct. de Renaud de* 1133, Tailliar, *Rec. d'actes des* XII*e et* XIII*e s. en lang. wall.*)

FINNEE, voir FINEE.

FINNEMENT, voir FINEMENT.

FINOIEOR, s. m. ?

Colart, divers con *finoieres*
Iestes, tiesmoins me teste grise,
Quant voulez par pluseurs manieres
Faire men chief tel qu'il ravise
Un chien loqu qui par floquiaus
Flautre son poil.
(JEHAN D'ESTRUEN, *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 124.)

Scheler écrit en un seul mot *confinoieres* et fait cette note : *Confinoieres*, quid? Je n'y vois pas plus clair en lisant : Divers con *finoieres*.

FINOISON, voir FINISON.

FINON, s. m., espèce de poire :

Le *finon*. (1360, *Tabell. de Rouen*, reg. I, f°s 82 et 98; reg. III, f° 42 v°.)

Peut-être, dit M. de Beaurepaire (*Et. des Camp.*, 54), est-ce le *fin-oinct* cité dans le *Traité du vin et du sildre* de Julien de Paulmier.

Pays de Bray, *finoin*.

FINPORTER, voir FIMPORTER.

FINSION, voir FINCION.

FINTURE, voir FAINTURE.

FINYER, voir FINER.

FIOLE, voir FILLOLE.

FIOLETE, - *ette*, s. f., petite fiole, flacon :

Entre ses bras l'aveit cil prise,
La *fiolette* od tut sun beivre.
(MARIE, *Lai des deus Amanz*, 172, Roq.)

Leur *fioletes* et lor boistes.
(G. DE COINCI, *de l'Emper.*, Richel. 23111, f° 270b.)

Si en aportent en [la] leur terre
De [la] Surie, en *fioletes*
De voire qui pour ce sunt faites.
(*Le Mir. de Sardenai*, 366, G. Raynaud, Romania, t. XI, p. 536.)

Et estoint par une *fiolete* d'aigue le feu qui estoit hauz levez. (*Vie Saint Nicholas*, Richel. 988, f° 8d.)

Ciatus, *fiolete*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Comtois, Besançon, *fioulote*.

1. **FIOLLE**, s. f., corde :

L'aqueton desquirat comme une vies *fiolle*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 20264, Scheler, *Gloss. philol.*)

2. **FIOLLE**, voir FILLOLE.

FIR, voir FIER.

FIRGE, voir FIERCE.

FIRGER, voir FERGER.

FIRGES, voir FERGES.

FIRIGOULE, voir FERIGOLE.

FIRIR, voir FERIR.

FIRMAMENT, voir FERMEMENT.

FIRMAUMENT, adv., fermement :

Il seus est establement et *firmaument*. (LAUR., *Somme*, ms. Soiss. 208, f° 56a.)

FIRME, voir FERME.

FIRMER, voir FERMER.

FIRMIER, s. m. ?

Escorciers, celliers ou *firmiers* payeront, par an, chacun six deniers de leyde. (1462, *Ord.*, XV, 521.)

FIRMITÉ, voir FERMETÉ.

FIROUR, voir FIEROR.

FIRTÉ, voir FIERTÉ.

FISAYE, voir FISSAYE.

FISCAIGNE, voir FISSAIGNE.

FISCELLE, voir FISSELE.

FISECHIEN, voir FISICIEN.

FISEL, voir FUSEL.

FISELE, voir FISSELE.

FISICIAN, voir FISICIEN.

FISICIEN, *phisicien, physicien, fisicyain, phisiciain, phissicien, fisician, fisechien, fesicien, fusicien, phusicien, fusesiien, fusessien, fussicien, fusencien, fuisicien, fuizicien, fuissisien, fuississien, fuissesin, ferusien, farissien, fulsien*, s. m., médecin :

Fisicien par lur escoles
En firent lunges granz paroles.
(*Rou*, 3e p., 2367, Andresen.) Var., *fusiciens*.

Il sot que ele estoit ençainte et par les *fusiciens* qui li distrent et par la damoisele qui dist que ce ert voirs. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 13a.)

Oil voir, beau tres doz amis,
Fet Renars, je garroie bien,
Se g'avoie un *fisicien*.
(*Renart*, br. XI, 1450, Martin.)

Ne sai nul bon *phusicien*
Ne nul maistre cirorgien.
(*Renart*, Suppl., p. 209, Chabaille.)

Fesicien, tant soit bon maistres.
(*De l'Unicorne*, Brit. Mus. add. 15606, f° 109b.)

Et devint bons *fusesiiens*.
(*Sept Sages*, 370, Keller.)

Le *fusessiien* demanda
De son frere comment li va.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 44c.)

Tant fussent bon *fuissisien*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 137c.)

Malades ert, ce vous di bien,
Et disoient si *fussicien*
Qu'il estoit en peril de mort.
(PHIL. DE REMI, *Jean et Blonde*, 1659, Bordier, p. 235.)

Donc vint il a .I. *fusesiien*, se li dist qu'il alast a Roume apries l'arcevesque de Sur, et si l'enpuisonnast. (*Chron. d'Ernoul*, p. 85, Mas-Latrie.) Var., *fisicien*, *fisician*, *fusicien*.

Et nous dient les *fisechiens* que sa feivre ne li puet par longein durer. (*Lett. de la Duch. Blanche au roi d'Anglet.*, Morice, *Hist. de Bret.*, I, 997.)

Maistre Johain de Hoire mon *fisechien*. (1271, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. l. 10176, f° 49b.)

Fisicyains de Salins. (Veille Annonc. 1295, Goailles, Arch. Jura.)

Li *fusencien* et li astronomien avoient deviné que ele aroit filz. (*Contin. anon. de la Chron. de J. de S. Victor*, Rec. des Hist., XXI, 685.)

Et je li diz que ce me fesoient li *phisicien*, qui me disoient que j'avoie une grosse teste. (JOINV., *S. Louis*, 23, Wailly, éd. 1874.)

Plusour des cyrurgiens et des *phisiciens* de l'ost alerent a li. (ID., *ib.*, 175.)

Celui *phissicien* qui cognoist la maniere et l'atemprence de la santei. (*Boece de Consol.*, ms. Berne 365, f° 51 v°.)

Monta sur le tillas de la gallee, avec luy les mires, cyrurgiens et *fulsiens*. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, t. II, p. 121, Soc. de l'H. de Fr.)

Maistre Jehan le *fusicien*. (1321, Arch. Meuse B 492, f° 91 r°.)

A un *fusicien* de ma dicte dame. (1365-66, *Compte de la D. d'Anjou*, Arch. KK 241, f° 8 r°.)

Willaume Touse, *ferusien* me dame le contesse de Flandre et d'Arthois, chapelain de Saint-Amé. (16 sept. 1375, *Transact.* Arch. mun. Douai.)

Jaques y fu amené pour conseillier les *fuiziciens*. (1398, *Grands jours de Troyes*, Arch. X1a 9185, f° 18 r°.)

Bons *fusesiiens* et medecins. (FROISS., *Chron.*, IV, 241, Luce, ms. Rome.)

Tant en *farissiens* comme en apotiqueres. (*Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, 1409-10, exp. comm. dom., Hop. gén. Orléans.)

Ilz ont concluz que l'on face payer aux *fusiciens* demourans a Lion qui s'en sont ales pour la mortalité pour les arrerages qu'ilz doivent des tailles et de tous autres communs. (13 juill. 1418, *Reg. consul. de Lyon*, I, 124, Guigue.)

Martin le *phisiciain*. (1431-33, *Compte*, Arch. Maine-et-Loire, E 34, f° 49.)

Ne pour chose que ses *physiciens* lui dissent il ne voulloit menger ne prendre aucune refection, et jucques a ce que ses *fusiciens* lui dirent que s'il ne mangoit il estoit mort. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 287, Bibl. elz.)

Il n'est *fisicien* ne mire,
Tant saiche les aultres guerir,
Qui a ce myrouer ne se mire,
Et que tous ne faillent mourir.
(*La Remembrance de la Mort*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., II, 206.)

De cette nature, disois je, si nous croyons aux legistes, sont provignees



toutes leurs loix, de cette mesme les medecins prindrent naissance, lesquels pour cette occasion furent anciennement, ce me semble, en la France appellez par mot grec *physiciens*, de ceste nature, les arts, de ceste nature, les sciences. (E. PASQUIER, *Pourparler de la Loy.*)

Les medecins s'appelloyent *physiciens* pour s'estudier a la conservation de la nature. (FAUCHET, *de l'Orig. des dignit. et magist. de France*, I, 14, éd. 1611.)

Lors il me dit qu'il estoit bien marry d'une chose que l'on luy avoit ditte, qui est que vos *physiciens* (car il usa de ce mot, voulant dire vos medecins) vous avoient defendu d'aller a la chasse. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. CXVII, Michaud.)

— *Fisiciene*, *phisiciene*, *physiciene*, *fisiciane*, *fuissesine*, s. f., femme médecin :

De la soustil *fisiciane* (la Vierge),
De la sage cirurgiane
De Chartres une belle cure.
(J. LEMARCHANT, *Mir. de N. D.*, ms. Chartres, f° 45d.)

Ne sui *phisiciene*.
(*Chival. e sa dame*, ms. Cambridge, Corpus, 50, f° 92d, P. Meyer.)

Maugré tous les fuissisiens
Et les *fuissesines* meismes.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 137c.)

Et ont en tel guise la nue de tristece departi et choisi le ciel et pri cuer de recognoistre ma *fisiciane*. (*Consol. de Boece*, ms. Montp. H 43, f° 2a.)

Fame est delivrance des serfs,
Relievement du dolant monde,
Physiciene des desirs,
La fleur ou toute grace habonde.
(*Le Cheval. aux Dames.*)

Bourbonnais, *fisechien*, physicien.

FISICLE, voir FISIQUE.

FISICYAIN, voir FISICIEN.

FISINIER, s. m., taillandier, ouvrier en fer :

Ledict jour que fenira le povoir et eschevinage desdicts douze eschevins qui auront esté par le dessusdit temps et espace, iceulx eschevins convocqueront a son de cloche les dessusdits vingt quatre conseillers, avec soixante quatre autres notables, de l'estat et condition dessusdict, choisis es quatre quarts de la ville, par les *fisiniers* ou maistres de fer de chascun quart. (1471, *Ord.*, XVII, 429 ; Arch. JJ 196, pièce 186.)

FISIQUE, - *ke*, *phisique*, *fisicle*, *fusike*, *fuiseque*, *fuisie* (rime), s. f., médecine :

Ases sot de *fusike*, apris l'ot en s'enfance.
(*Roum. d'Alix.*, f° 61b, Michelant.)

Si ai tel chose qui m'esmaie,
Que fromaches n'est preuz a plaie,
Ne de lui talent ne me prent,
Car *fisicle* le me defent.
(*Renart*, 7313, Méon.)

Vos savez tant de la *fuisie*,
Bien me guerriez d'idropisie.
(*Ib.*, 19939.)

De fi *fisique* m'edefie.
(GUIOT, *Bible*, 2590, Wolfart.)

Apres mengier l'eve demande,
Quer en *fuiseque* le commande.
(*Chastoiem. d'un père*, conte XXII, 211, Biblioph. fr.)

— Nature, espèce :

Mais il n'y ot si saige mire
Qui en sceust la verité dire,
Quel mal c'est ne de quel nature,
Tant en est la *phisique* obscure.
(*Athis*, ms. St Pétersbourg 54, f° 6c.)

— On trouve d'une façon bizarre *la fisique de sa nature*, en parlant d'une femme, pour désigner ses parties naturelles :

La suppliante fist icelle femme couchier envers et lui bouta un de ses dois en la *fisique de sa nature*, et lors dist la dite femme dudit Perrenet qu'elle touchoit ou elle avoit mal. (1425, Arch. JJ 173, pièce 244.)

FISOLLE, s. f., cadavre ?

Dant preistre, dist Tympolle, gardeis ceste *fisolle*,
Miez venist qu'al engliese retornesies vo rolle.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 20266, Scheler, *Gloss. philol.*)

FISQUÉ, adj., confisqué :

Pour quoi la dicte rente nous est avenue comme *fisquee* et commisse. (1339, Arch. JJ 72, f° 392 v°.)

FISSAIGNE, *fiscaigne*, s. f., sorte de danse d'un mouvement très vif :

Pensez qu'il n'y avoit ny *fiscaigne* (que les chambrieres et esclaves mores dansent les dimanches a Malthe, en pleine place devant le monde), ny sarabande qui en approchast. (BRANT., *des Dames*, IX, 302, Lalanne.)

Fissaigne, a certaine tumbling tricke. (COTGR., éd. 1611.)

Se disait encore au commencement du XVIIe siècle :

Dispos pour danser la *fissaigne*
Autant qu'une chevre brehaigne.
(1619, *le Miroir de contentement*, Var. hist. et litt., II, 17.)

Cf. FISSAYE.

FISSAYE, *fisaye*, s. f., sorte de danse :

La volte, la courante, la *fisaye*, que les sorciers ont amenez d'Italie en France, outre les mouvemens insolens et impudiques, ont cela de malheur qu'une infinité d'homicides et avortements en adviennent. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, Rouen 1635.)

Fissaye, a quicke and violent daunce much used by the French. (COTGR., éd. 1611.)

Cf. FISCAIGNE.

FISSEL, s. m., putois, chat sauvage :

Une fisseliere a prendre bestes que on appelle *fissiaulx*. (1446, Arch. JJ 176, pièce 498.)

FISSELE, *fisselle*, *fisele*, *ficelle*, *fiscelle*, *feisselle*, *feisele*, *faiscelle*, *faicelle*, *foissele*, *foiselle*, *foisselle*, *foesselle*, *fessele*, *fesele*, *fescelle*, *feiscelle*, *fasele*, - *elle*, *fasselle*, - *ielle*, s. f., petit panier d'osier, en particulier corbeille ou paillasson servant à presser ou à égoutter le lait caillé, le fromage ; gobelet de bois :

Ne valent mie .I. froumage en *fissele*.
(*R. de Cambrai*, Richel. 2493, f° 18 r°). Var., *foiselle* (A. T., p. 38.)

Multra, *faicelle*. (*Gloss. de Garl.*, Scheler, *Lex.*, p. 67.)

Car .III. formages en *fasselle*
I ot assis sus Niceté.
(HUON DE MERY, *Tornoiement de l'Antecrist*, p. 35, Tarbé.) Var., *fesielle*, ap. Roq.

Lors dist Drieus : La tourterele
Doit bien avoir Heluis,
Car bien cante, et la *fisele*
Aura Ersent au grant pis.
(GILL. DE BERNEVILLE, Scheler, *Trouv. belg.*, p.109.)

Hanas et escueles
Et platiaus et *foisseles*.
(*L'Oustillem. au vilain*, 211, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 155.)

Priez por lui, beguines, vielles et jovencelles,
Que par vous sera s'ame portee en deux *fisselles*.
(*L'Evang. as fames*, Dinaux, *Trouv. cambrés.*, p. 172.)

Femmes, priez por lui, dames et damoiselles,
Et par vous soit s'ame mise entre deux *foisselles*.
(ID., *ib.*, var. du ms. Richel. 1593.)

Par vous sera portee l'ame entre .II. *foiselles*.
(ID., *ib.*, ms. Luzarche, f° 216.)

Ainsi comme il entroit en la sale a Paris, il fu apareilliez qui le feri d'un formage en *foissele* en mi le visage. (*Menestr. de Reims*, 358, Wailly.) Var., *fissiele*.

Ce samble .I. fromage em presure
Qui soit de la *foissele* issus.
(*Floriant*, 2172, Michel.)

Fiscella, *feiscelle*. (*Gloss. de Conches.*)

Fiscella, *fessiele*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Fiscina, *faisselle* a faire fourmage. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 7684.)

Pour .VI. *foisselles*. (1333, *Compt. de l'hospice de Nevers*, 1er reg., f° 4 v°, Hospice Nevers.)

Deux *foisselles* d'argent, blanches, rondes et plates. (1360, *Inv. du duc d'Anjou*, n° 773, Laborde.)

Une *foisselle* d'argent en un estui de cuir. (1361, *Invent. de la Reine J. de Bouloigne*, Bullet. du biblioph., XVIII, 1052.)

Aussi comme Moyses envelopé en la *fesselle*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 170 r°.)

Sept grans *foesselles* d'argent blanc. (1380, *Inv. de Ch. V*, 1850, Labarte.)

Diogenes n'avoit fors une petite *foisselle* ou hanap de fust a quoy il buvoit. (RAOUL DE PRESLES, *Cité de Dieu*, l. VIII, ch. II, Expos., éd. 1486.)

Douce crayme le matin en *foiselle*.
(E. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 232d.)

Un marchand encourt une amende pour avoir vendu a mesure ou *fissielle* non ensignie de l'ensaigne de le ville. (1403, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Escuielles et platious, *fisselles*, louches et aultres fustailles. (*Travers du commenc. du XVe s.*, Le Gard, Arch. Somme.)

Ma mere, ayant de moy pitié,
Ne me voulut pericliter,
Ne dedans la mer me jetter,
Mais une petite *fiscelle*
Seulement print, dedans la quelle
Me bouta comme en ung berceau.
(*Viel Testam.*, 23253, A. T.) Impr., *fistelle*.

Dedans une *fiscelle* de joncs. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 104 r°.)

Fourmaige en *foisselle*.
(MARTIAL, *Vig. de Charl. VII*, f° 24d, éd. 1493.)

Par le nez, par la bouche et par les oreilles fist saillir la cervelle, ainsi comme faict le laict de la *ficelle* quant on en faict le fromage. (C. MANSION, *Bible des Poet. de metam.*, f° 133 r°, éd. 1493.)



Je luy porteray mon fourmage
Dens ceste *feisselle* de jon.
(*Marguerites de la Marguerite,* de la Nativité de Jesus Christ, Lyon, Jean de Tournes, 1547.)

Fay *fiscelles* de jonc a cailler des laitages.
(BELLEAU, *Egl.*, 1.)

Que pleines soient nos *faiscelles*
De fourmages secs et mous.
(RONS., *Hymn.*, II, 12, Bibl. elz.)

Tous les soirs je sçays bien traire les vaches, et faire les petits fromages en leurs *faiscelles.* (*Hist. Maccar. de Merlin Cocc.*, VII, Bibl. gaul.)

Assis, entremeslez de jonc une *faiscelle.*
(VAUQ., *Past. sur le Tomb. de Rouxel*, éd. 1612.)

Se lit encore dans un texte provincial du XVIIe s. :

Ung fromage en la *fesselle.* (1634, Commanderie de la Foucaudière, 9, Arch. Vienne.)

Norm., Orne, *foicelle*, vase percé de trous pour égoutter le fromage, panier de jonc qui sert au même usage. Poitou, *ficelle, fesselle,* dans le même sens. Vienne, arr. de Civray, Deux-Sèvres, *faisselle, fesselle.* D.-Sèvres, arr. de Bressuire, et Champ., Aube, *foisselle.* Vienne, Deux-Sèvres, cant. de Maz., *fraisselle.* Perche, *frescelle, fracelle.* Berry, *fesselle, fachelle, fersielle.* Aunis, treuil à *ficelle*, pressoir où les raisins sont maintenus dans une claire-voie.

FISSELIER, s. m., moule pour former les fromages :

Un pot, une poelle, deux seaux ferrez, quatre gastes, un *fisselier* et trois cuverons. (1375, Aimont, Arch. MM 30, f° 7 v° ; Marnier, *Command.*, p. 632.)

FISSELIERE, s. f., piège pour prendre les putois et les chats sauvages :

Une *fisseliere* a prendre bestes que on appelle fissiaulx. (1446, Arch. JJ 176, pièce 498.)

FISSERRON, s. m. ?

On dit que Jehanne Lebel, atteinte de la lepre, a esleu sa sepulture par *fisserrons* et mosches. (1552, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FISSIELLE, voir FISSELE.

FISSOLERE, s. f., sorte de bateau léger :

Les seigneurs prennent souventesfois plaisir en luy donnant la chasse, principalement entour Venise: car ils choysissent un temps calme, et se mettent sur certains petits bateaux legers, deux ou trois douzaines de compaignie, qu'ils nomment *fissoleres* voguees a cinq ou six hommes chascunes. (BELON, *Nat. des oys.*, III, VII, éd. 1555.)

FISSON, voir FIÇON.

FISTEL, s. m., ulcère :

D'une grant maladye qui li mangoit le neis,
De *fistel* ou de cranche.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 4641, Scheler, *Gloss. philol.*)

Cf. FESTRE.

FISTISSURE, voir FESTISSEURE.

FISTLE, voir FESTRE.

FISTON, s. m., terme de caresse, comme petit garçon, petit enfant :

Mon doux ami, mon *fiston.* (DU FAIL, *Contes d'Eutrapel,* Bibl. elz.)

Quant aux autres moyens, je n'y trouve aucun nez, pour en faire si grand quanquam que vous en faites, mon *fiston* de Demonax. (CHOLIERES, *les Apresdinees*, VI, f° 222 v°, éd. 1587.)

Un *fiston*, un jeune badin, vulg. (OUDIN, *Curiosit. franç.*)

Argot, *fiston*, petit fils, terme amical. Bourg., Yonne, et Norm., pays de Caux et Caen, *fiston*, jeune fils. Guernesey, *fiton*, polisson, enfant qui fait l'école buissonnière.

FISTONNEAU, s. m., petit gamin :

Un *fistonneau*, un jeune badin. (OUDIN, *Curiosit. franç.*)

FISTULACION, s. f., art de jouer de la flûte :

Doctrine de *fistulacion.* (ORESME, *Politiq.*, 2e p., f° 107^a^, éd. 1489.)

FISTULATIF, adj., de flûte :

Pource ilz amenerent et misrent musique *fistulative* ou de fistules en disciplines ou doctrines. (ORESME, *Politiq.*, 2e p., f° 106^c^, éd. 1489.)

1. **FISTULE**, s. f., flûte, chalumeau :

Par ces choses maintenant dictes appert de quelx instruments l'en doit user. Car les *fistules* ne sont pas a amener ou a mettre en discipline... Il semble que il entend par *fistules* ceulx ou l'on souffle de la bouche si comme sont de flageoul, la trompe, la cornemuse, etc. (ORESME, *Politiq.*, 2e p., f° 105^d^, éd. 1489.)

2. **FISTULE**, s. f., p.-ê. objet de menue valeur :

Item .XV. gros viez en argent comptent, item en quasi *fistule*, .I. s. (Déc. 1397, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

On dit encore aujourd'hui en Bourgogne : Il n'y en a pas *fistule*, il n'y en a pas *fisture*, pour dire : Il n'y en a pas atôme, il n'y a rien du tout.

3. **FISTULE**, s. f., félure :

Une moyenne couleuvrine estant par aventure trop chargee, ou bien ayant quelque *fistule*, creva, dont l'un des eclas rompit la jambe aud. Boucard. (DU BELLAY, *Mem.*, liv. II, f° 38, éd. 1569.)

FISTULER, verbe.

— Act., jouer sur la flûte :

Nous veons que se l'une des cordes qui dyapason font se chante par humaine vois et l'autre en la fleute ou en aucun instrument musical, se s'en ensieut il bon acort et une melodie, car les .II. cordes dessusdites, *soient* chantees ou *fistulees*, ont ausi comme un meisme son ou une meisme vois. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 234^d^.)

— Neutr., causer une fistule, un abcès :

Car la gresse pourrist les dens
Et si fait trasce qui *fistule.*
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 186^b^.)

FISTULEUR, s. m., joueur de flûte :

Elle fut contristee et courroucïee pour la deshonnesteté de la face des *fistuleurs*, car ilz enfloient leurs joues et leurs visaiges laidement en soufflant en leurs fistules. (ORESME, *Politiq.*, 2e p., f° 107^a^, éd. 1489.)

FIT, voir FI.

FITE, interj., fi !

Et plus entor ces se delite (la mort)
Qui par fierté li dient *fite.*
(*De Morte*, Ars. 5201, p. 231^b^.)

FITREAL, s. m., châsse :

En fictre sain Lambiert qui fut de riche pris
Fut enfermeit li corps sain Materne et assis
Par dedens unc *fitreal* de bois qui fut massis.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 20115, Chron. belg.)

Cf. FIERTRE.

FIUEMENT, voir FIEFFEMENT.

FIUFER, voir FIEFFER.

FIUS, cas sujet, voir FEEIL.

FIVATIER, s. m., tenancier qui doit au seigneur cavier cens, rente et autres devoirs :

Feudataires ou *fivatiers*. (*Variante, dans le registre du Parlement de Toulouse et dans Descorbiac, de l'ordonn. de Ch. VIII de mars* 1483, Ord., XIX, 311.) Impr., *finatiers.*

Les seigneurs caviers qui ont jurisdiction basse contre leurs *fivatiers* ne peuvent exercer aucune jurisdiction contre aucuns estrangers, sinon seulement entre leurs dits *fivatiers.* (*Cout. de la Bourt*, Nouv. Cout. gén., IV, 967^b^.)

FIXION, s. f., action de ficher :

Par la *fixion* des cloudz en ses tres precieux piedz et mains. (C. MANSION, *Bible des Poet. de metam.*, f° 25 v°, éd. 1493.)

FIXURE, voir FICHEURE.

FIZEL, s. m., instrument de maçon, l'équerre :

Or sa tost sa ceste truelle,
Se martel, se plonc, se *fizel.*
(*Myst. de S. Clement*, p. 56, Abel.)

FIZELÉ, adj. ?

De gueules a une fesse d'ermine *fizelee* a II tourteaux d'azur. (*Armor. de Fr. de la fin du* XIVe *s.*, Cab. hist., VI, 39.)

FLABANCE, voir FABLANCE.

FLABAUT, voir FRAMBAUT.

FLABEEUR, voir FABLEUR.

FLABEL, voir FLAVEL.

FLABELLE, s. f., éventail :

Ainsi, quant il fut descendu, tout ardant et plain de sueur, en entrant en sa chambre, il dist que on luy fist du vent entour luy avec une *flabelle ;* c'est comme une esventoyre de verges. (GUILL. TARDIF, *les Facecies de Poge*, p. 206, Montaiglon.)

FLABELLER, v. a., rafraîchir comme avec un éventail :

L'air, qui continuellement entre en nostre corps pour *flabeller* et refrigerer le cœur. (PARÉ, *Œuv.*, XXIII, III, Malgaigne.)



A fin que l'air frais et bon y entre le matin et le soir, pour purifier la maison des exhalations et vapeurs qui y sont retenues, et le corrompent d'avantage s'il n'*est* esventé et *flabellé*. (Id., *ib.*, XXIV, xxi.)

Flaber, voir Fabler.

Flabesce, voir Foiblece.

Flabler, voir Fabler.

Flaboier, voir Fablier.

Flabre, adj. ?

Lubre matrone du cru tartarin *flabre*,
J'ay juste cause se de toy je me plains.
(1501, André de la Vigne, *Compl. et Epit. de la Bazoche*, Poés. fr. des xve et xvie s., xiii, 390.)

1. **Flac**, s. f., sorte de jeu; peut-être, dit M. Ch. d'Héricault, le *flux* dont parle Rabelais, et qui est encore usité en Picardie; sorte de brelan :

D'autant que n'ay aucuns deniers contens,
S'il ne m'en vient, au cent, au triquetrac,
N'au glic aussi, ny au jeu de la *flac*,
Plus ne jourray, qui m'est griefve fortune.
(Rog. de Collerye, *Epist.*, xxi, Bibl. elz.)

2. **Flac**, *flacque, flache, flesche*, adj., qui équivaut au mot refait *flasque*, mou, au propre et au figuré :

Mes ore est Haderolf durement alasset
K'il ne peot sustenir sun bon escu listet,
E mult sunt ja *flac* li cops de sun brant aceret.
(*Horn*, 4791, Michel.) Impr., *flat*.

Grant talant avoint de mangier;
Chaicun cheval estoit bien *flac*.
(Guill. de St André, *Libvre du bon Jehan*, 2132, Charrière.)

Noz anemis se moquent de nous et nous reputent *flas* et couars en guise de femmes. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 116^b.)

Gens *flaches*, faillis, reproches et deshonores. (1421, *Ord.*, xi, 127.)

.... Braibechons sont *flas*;
Ilh doblent plus Ligois que le soris les cas.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 26243, Scheler, *Gloss. philol.*)

Y n'a que des chiens a bergers
Tous ausy velus c'une vache,
Et sy ont l'oreille ausy *flache*
Et ausy mole c'une trippe.
(*Farce d'un Gentilh. et son page*, p. 14, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, I.)

Nous autres hommes sommes plus *flaches* et plus paresseux que Sardanapalus qui n'estoit instruit en loy divine. (Boccace, *Nobles malh.*, II, 13, f° 38 r°, éd. 1515.)

Et si y a ung poinct que je crains beaucoup, qu'est que s'ilz voient que en cecy nous allions *flesches*, ilz se retireront en beaucoup d'aultres choses de l'espoir qu'ilz nous ont demonstré. (30 oct. 1558, *Pap. d'Et. de Granvelle*, v, 350, Doc. inéd.)

Que ce coc d'inde est *flac !*
(D'Esternode, *l'Espadon satirique*, sat. I, Bibl. gaul.)

Ceux qui sont *flacs* et tardifs en l'acte de mariage. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 236, éd. 1567.)

Juges negligens et *flaches*. (1570, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Grands ventres, *flacques* et mols. (G. Bouchet, *Serees*, iv, 169, Roybet.)

Genev., *flaque*. Lorr., *flâche*. Fillières, *flahh*. Champ., Bourg., Yonne, Morv., Berry, *flâche*.

3. **Flac**, voir Flat.

Flacaie, voir Flassaie.

Flacargne, s. f., motif à injure, à brocard :

Malle bouche qui riens n'espargne
Sur chascun trouve sa *flacargne*.
(*Rose*, 4000, Lantin de Damerey.)

Le texte de Méon, v. 3920, porte :

Trueve a chascune quelque herne.

Flacconner, voir Flaconner.

1. **Flache**, s. f., partie du bois équarri que la hache ou la scie n'ont point atteinte, et qui est restée en dessous du plan ou de l'arête d'équarrissage :

Lequel fou me doit estre livré et signé par le verdier de ladicte forest, qui en aquite deniers pour soucaige et n'en doy avoir fors que la *flache* et tout le groz, sauf les branches. (1408, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 103 r°.) Alias, *cleche*.

On lit dans le *Dictionnaire de Commerce* de Savary des Bruslons :

Flaches. Terme de commerce et d'exploitation de bois. Ce sont les endroits les plus proches de l'écorce, qu'on nomme autrement Aubier. Ces *flaches* doivent s'ôter en équarrissant les arbres.

Berry, *flâche* : « Ce soliveau a bien du *flâche*. » (Jaubert, *Gloss. du Centre de la France*.)

Prevost, dans son *Manuel Lexique*, donne l'adjectif *flacheux*, et dit : Le bois *flacheux* est celui qui, n'étant pas bien équarri, est difficile à toiser.

2. **Flache**, *flasche, flaische, flaske, flesque, fleche*, s. f. et m., bouteille, flacons petit tonneau, vaisseau à mettre du vin; servait parfois de mesure :

Et dist Ogiers : Ce ne pris une *flesque*.
(Raimb., *Ogier*, 11410, Barrois.)

Vaisselez de fust plains de vin, ki del pople sont apeleit *flaisches*. (*Dial. St Greg.*, p. 84, Foerster.)

Fleche de pois doit obole... pois que l'en apele poiaz, qui ne sont *fleche*. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 2^e p., ii, 83, Lespinasse et Bonnardot.)

Deux arpens de terre aveq deux quartiers de terre... a la redevance de .vi. *flaches* pour annuel cens. (*Chart. de* 1288, ap. Duc., *Fliches*.)

La *flasche* de poiz doit .i. s. de conduit. (*Li Peages de Sanz le roi*, Arch. P 1189.)

Li sas de pois et de warpot .iiii. den. et la *flache* une obole. (*Consuet. feriar. Trecens*, Richel. l. 3812^5, f° 148 r°, ap. Duc., *Flachia*.)

Mais bouteilles d'estain, de bos et de quir trueve on de toutes mesures, et assi les nomme on *flaskes*. (*Dial. fr.-flam.*, f° 3^a, Michelant.)

Deux *flasques* d'argent, gaudronnes, moictié dorees et moitié blanches, pesant ensemble.xlv. m. (1510, *Invent. de Georges I. card. d'Amb.*, ap. Laborde, *Emaux*.)

La aussi nous dist estre un *flasque* de sang greal, chose devine, et a peu de gens cogneue. (Rab., v, 10, Jacob.)

Ils avoient sur leurs espaules des manteaux courts et le *flasque* a la ceinture. (*Hist. Maccar. de Merlin Cocc.*, c. xxiii, Bibl. gaul.)

— En particulier, poire à poudre :

Quand le page maling, au *flasque* de son maistre
Ayant volé la poudre.
(Baif, cité par La Framboisière, p. 10.)

Le feu print en son *flasque*. (Paré, *OEuv.*, IX, 1er disc., Malgaigne.)

Le *flasque*, qu'on appelloit ainsi, estoit de mesmes, voire pis, comme de quelque cuyr boully ou de corne ; bref toute chose chetifve. (Brant., *Couronn. fr.*, VI, 73, Lalanne.)

3. **Flache**, s. f., lieu plein d'eau et de boue :

Ains me fault tenir deux eschaces
Et mon corps trainer par les *flaches*
Se je vueil nulle part aler.
(*Mir. N. D.*, xxii, 601, A. T.)

4. **Flache**, voir Flac.

Flachel, s. m., espèce de bâton :

Un baston de cotteret, autrement nommé *flachel*. (1458, Arch. JJ 189, pièce 266.)

Flachesse, *flaquesse, flaquece*, s. f., mollesse, inertie :

Se uns homs fust en une aigue et fust en peril de noier, et il seust noer, et par sa *flachesse* il ne se vousist aidier pour soi delivrer de mort. (*Sydrac*, Ars. 2320, § 491.)

Si bien hastivement ne y pourveisses, ycest voustre pais est pardu, et ne veoy autrement qu'il se puisse sauver, se ne soit pour *flaquece* des Franceoys. (*Lett. du 22 juill.* 1406, Reg. de la jur., à Ed. III, Arch. mun. Bordeaux.)

Et s'escandalisa ainsy d'elle mesme, non qu'elle en fust bien cause proprement, mais son mary, qui par sa debolesse, *flaquesse* et mollitude se gasta luy mesme. Brant, *Dam. gal.*, 1er disc., Buchon.)

Flachet, *flaschet, flasquet*, s. m., dimin. de *flache*, petit flacon :

Pour porter .ii. *flachez* de vin
Touz pleins au saint homme devin.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 42^d.)

Si li dist : Beau filz, ne boif mie
Du *flachet* que tu aportoies.
(*Ib.*)

Il sesi le *flaschet* grant erre.
(*Ib.*, f° 43^a.)

— Poire à poudre :

Leurs *flasquetz* ne valoient guieres non plus. (Brant., *Couronn. fr.*, VI, 73, Lalanne.)

Flachier, *flacquier*, s. m., mare d'eau, eau qui ne coule pas :

La mer morte est comme on diroit ung *flacquier* emmy les champz, ou ce seroit comme eaue et marle enssamble. (*Tresor des histoires*, ms. Valenciennes 493.)

Flachiere, voir Flechiere.

Flachiet, s. m., mare d'eau :



Un grant *flachiet* plain d'aighe dormant. (FROISS., *Chron.*, X, 23, Kerv.)

H.-Norm., vallée d'Yères, pays de Bray et pays de Caux, *flaquet*, petite flaque d'eau.

1. **FLACHIR**, *flaquir*, *flaschir*, *flaischir*, verbe.

— Act., rendre flasque, mou, affaiblir :

Li mareschaux avoit plus grant despit dou prince, que pour occasion de la simonie de ce que il avoit eu dou conte, *flachoit* la raison de la contesse et souffroit que li contes parloit ainxi hautement en sa court, que il n'avoit dou conte. (*Liv. de la Conq. de la Morée*, p. 435, Buchon.)

— Réfl., s'amollir, s'affaiblir :

Et disoit en oultre que en ceste maniere la force de ceulx en qui puissance estoit toute leur fiance *se flaquiroit* en leurs corps et en leurs corages qui la feroit languir par aucun pou de delai. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 116a.)

— Neutr., se flétrir :

Les roses ne li lis non i *flachiesont*, les flors i sont toz jors. (*Pass. S. Math.*, Richel. 818, f° 189 v°.)

— *Flachi*, part. passé, flétri :

Sa racine (du polipode) soit cueillie et nettoyee, puis soit par ung jour sechee au soleil, et elle se pourra garder par deux ans en boute, et doit on choisir celle racine qu'est aucunement verte, car celle qui est du tout *flaischie* n'est pas bonne. (*Le grant Herbier*, f° 84 r°, Nyverd.)

Morv., *fláci*, v. a., faner, flétrir.

2. **FLACHIR**, voir FLATIR.

FLACHIS, - *acquis*, s. m., mare d'eau :

Et avoient au devant d'eulx ung bien grant *flacquis* de eaue dormant. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f° 205 r°.)

Un grant *flachis* tout plain d'aige et grans marescages. (ID., *ib.*, IX, 361, var., Kerv.)

FLACISABLE, voir FLECHISSABLE.

FLACOLE, *flacolle*, voir FACULE.

FLACONCEL, s. m., petit flacon :

Aucuns signeurs avoient petis *flaconciaus* plains de vin. (FROISS., *Chron.*, VI, 119, Luce.)

FLACONNER, *flacc.*, v. n., vider des flacons :

Et tous *flacconnerent* si bien que le bruyt vint par tout le camp comment le prisonnier estoit de retour. (RAB., l. II, ch. 27, éd. 1542.)

FLACONNET, *flasc.*, s. m., petit flacon :

Uns petis tableaux d'or en façon d'un *flaconnet*. (1400, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, II, 332, Douët d'Arcq.)

Hola! il me vient appetit
De visiter mon *flasconnet*,
Pourtant me fault boyre ung petit
De ce vin tout cler et tout net.
(*Myst. de S. Did.*, p. 179, Carnandet.)

1. **FLACQUE**, voir FLAC.

2. **FLACQUE**, voir FLASQUE.

FLACQUEAU, s. m., tas, monceau :

Tous les jours les murs s'abattoient, et y cheoient devant eux par grands *flacqueaux*, auxquels il falloit mettre resistance, et les remplir de foins, de bois, de terre. (G. CHASTELL., *Chron.*, I, 156, Kerv.)

FLACQUER (se), v. réfl., se jeter avec force, se mettre, se ficher :

Flacquons nous la et daubons des machoires. (*Comedie des prov.*, II, 3, Anc. Th. fr., IX, 50.)

1. **FLACQUIER**, voir FLACHIER.

2. **FLACQUIER**, voir FLASSIER

FLACQUIS, voir FLACHIS.

FLACTIR, voir FLATIR.

1. **FLAEL**, *flaiel*, *flayau*, *fliel*, s. m., arme offensive, composée d'une masse de fer retenue par un bout de chaîne, par une bande de cuir ou une hielle, à l'extrémité d'un bâton :

Son *flael* prent et met en place,
A Geuffroy sur le heaume en donne.
(XIVe s., *le Livre de Lusignan*, Melus., 3310, Michel.)

Des maces de Damas, de *fliaux*
Des piques que les Flamens ont...
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 350a.)

— Fig., affliction :

Deus me doinst ançois tel ator
Et tel *flaiel* et tele entente
Dont ma car despite se sente.
(*Ste Thais*, Ars. 3527, f° 14d.)

— Sujet d'affliction :

Regarde, France, et voy comment besongne
Ton fort *flayau*, le hault prince d'Orange.
(MOLINET, *Chans. sur la journée de Guinegate*, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, I, 394.)

2. **FLAEL**, voir FRAEL.

FLAELE, *flagelle*, s. f., fléau, punition :

Mais Dex plevis ma loiauté,
Que sor mon cors mete *flaele*
S'onques, fors cil qui m'ot pucele,
Out m'amistié encor nul jor.
(*Tristan*, t. I. p. 4, Michel.)

En *flagelle* du vice.
(*La Compl. de Dignant*, 191, Anal. leod., dans les *Chron. belg.*)

Dont cesseroient plusieurs punitions et *flagelles* de Dieu. (SEYSSEL, *la Grand monarchie*, II, 14, éd. 1540.)

FLAELEMENT, *flaielement*, - *ant*, *flagellement*, s. m., coup de fouet, flagellation :

Il bat les uns diversement
Et done son *flaelemant*.
(*Rom. des trois Ennem.*, Ars. 5201, p. 260b.)

Batures et *flaelemens*. (*Heures de la Pass. J.-C.*, Richel. 15212, f° 152 r°.)

Apres tourmens, labeurs de corps et veines,
Mille soufflets, *flagellemens*, et peines.
(CL. MAR., *Trist. vers de Beroald*, éd. 1596.)

— Fig. :

Amis, qu'icist *flaielement*
Qui tant unt duré longement,
Fait il, que des ore mais remaignent,
Dunt trestote la genz se plaignent.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 4664, Michel.)

1. **FLAELER**, *flaeller*, *flaieler*, *flageller*, verbe.

— Act., fouetter, fustiger :

En travail des umes ne sunt, e od humes ne *serunt flaelé*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXXII, 5, Michel.)

Ki ki unques murmuret del flael Deu, ke fait altre chose ke acuseir la justice de celui ki *flaelet* (*Job*, p. 489, Leroux de Lincy.)

Le vendredi laissas ton cors crucefier,
Combatre et *flaeller* et de lance percier.
(J. BOD., *Sax.*, CCLVII, Michel.)

Li diables sur els cureient
E *flaelcent* e si bateient.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, 1017, Roq.)

Cil qui ad malvais pere, malvaise est s'eritez ;
Cil qui ad fieble chief, sovent *est flaelez*.
(*Thom. le mart.*, 128, Bekker.)

— Fig., châtier, tourmenter, faire souffrir :

Quant ma chançon li dira la nouvele
De la dolour qui pour lui me *flaele*.
(THIB., *Chans.*, ms. Berne 231, f° 8.)

De la douleur, qui pour lui me *flaelle*.
(ID., *ib.*, p. 65, Tarbé.)

Çaus qu'il plus aime çaus *flaielle*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 123d.)

Cest jugement est repelez,
Car sanz nus n'ert pas jugez,
Sanz nus *est* trop *flaeles* :
Pur ceo deit trover pitez.
(*Lib. Psalm.*, Oxf., Préf., p. XXIX, Michel.)

Mes la mort, qui les bons *flaele*,
A aporté felon flael.
(RUTEB., *de Monseigneur Anseau de l'Isle*, Jub., I, 88.)

Apres ce que la divine puisance l'*ot* ens *flaelé* et chatié. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste Gen., f° 254d.) P. Paris, *flaellé*.

Lors *flaela* Dieus Pharaon et sa maisoun de moult de flaels. (*Bible*, Genèse, ch. 12, v. 17, Richel. 1.)

Et cil *sunt flaelez* que avant alerent as overeignes des fil Israel. (*Ib.*, Exode, ch. 5, vers. 14.)

— Neutr., être tourmenté, être agité, s'agiter :

Ogier l'entent, tot le cuer li *flaele* ;
Ben set c'est feme au cri qi li ot fere.
(RAIMB., *Ogier*, 11894, Barrois.)

O ses .II. mains qu'il ot sor sa forcele
La vie sant qui el cors li *flaele*.
(*Aleschans*, 829, Jonckb., *Guill. d'Or.*)

Bien sent la mort qui el cors me *flaele*.
(*Li Covenans Vivien*, 1859, ib.)

Voit le li rois : tout li coer li *flaele*.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 30, Tarbé.)

Plus dolente et plus morne que n'est la tourterele
Qui a perdu son masle, dont le cuer li *flaele*.
(*Beuv. d'Aigrem.*, Richel. 766, f° 3a.)

Cuers de fame est li chaudiaus d'ues :
Plus est tornanz ne soit estues,
Et plus halete et plus *flaiele*
Que ne fet boillons en paele.
(*Le Blastange des fames*, Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 75 ; Richel. 837, f° 240.)

.... Li cuer li *flaele*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 1778, Scheler, *Gloss. philol.*)

Norm., Bessin, *fleler*, être agité par le vent en parlant d'une fenêtre, d'une porte.

2. **FLAELER**, voir FLAGELER.



FLAELOS, *fraielluz*, s. m., celui qui manie le fléau :

Che je puisse comancer et acomplir l'instor
De Atille, *fraielluz* Dei, li faus aumansor.
(*Lib. prim. Atile*, ms. Modène.)

FLAERYER, voir FLAIRIER.

FLAEUTEUR, voir FLAUTEUR.

1. **FLAGE**, *flaige*, s. m., champ, place en général :

De tantes et de trez porprennent molt grant *flage*. (J. BOD., *Sax.*, LXI, var., Michel.) Autre var., *flaige*.

— En particulier, champ de bataille :

Dient Danois l'uns l'autre en son langaige :
Fuions nos ent, si lor laissons le *flaige* ;
Car ceste gent est vers nos trop savaige.
(*Auberi*, p. 85, Tobler.)

Il est trop fol qui petit home blasme
Quant il le voit entrer en tel bataille,
Quant je entrai hui main en cestui *flage*
Sachiez de voir ge le tien a folage.
(*Aim. de Narb.*, Richel. 24369, f° 80 v°.)

— Bouge, cuisine :

Le suppliant et aucuns autres entrerent en la maison d'un tavernier et trouverent au *flage* ou bouge d'icelle ledit Casin. (1403, Arch. JJ 158, pièce 82.)

2. **FLAGE**, s. m., gain, butin :

Mais puisqu'ainsi est vostre melencolye,
Qu'avez pour ce sur celle advantage ;
Le mieulx venu trouvera povre *flage*.
(*Perceforest*, vol. VI, f° 91c, éd. 1528.)

3. **FLAGE**, s. m., sorte de monnaie :

Pour planter pois par .VIII. femmes a .V. *flages* le jour val .VII. gros. (*Compte de* 1353, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FLAGEL, - *eau*, s. m.; flageolet :

Fistula, *flageau*. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

FLAGELER, *flaeler*, v. n., jouer de la flûte :

Flageler, fistulor. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

— Fig. :

Si savent (les dragons) *flaeler* de la langue, que les fole chetives deçoivent, et les metent au desoz par leur *flaeler* de lors langues. (*La response del Best. mestre Rich. de Furnival*, li Cocodrille, Hippeau.)

FLAGELEUR, s. m., joueur de flûte :

Flageleur, fistulator. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

FLAGELLACION, s. f., action de battre le grain :

Et devoient remanoir en ledicte granche lez estrains, esteules anz *flagellacion* reconmenchie. (*Ch. de* 1282, Clerm., Richel. 4663, f° 108 r°.)

FLAGELLE, voir FLAELE.

FLAGELLEMENT, voir FLAELEMENT.

FLAGELLEUR, s. m., celui qui tourmente, qui opprime :

Ennemis de paix, *flagelleurs* de peuples. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXVI, Buchon.)

— Flagellant :

Toutes les bonnes villes estoient plaines de celles gens, lesquelles s'appelloient *flagelleurs* et confreres par maniere d'aliance. (JEHAN LE BEL, *Chron.*, I, 204, Polain.)

Celle sette de *flagelleurs* courroit par le monde. (ID., *ib.*, I, 205.)

FLAGELLEURE, *flagellure*, s. f., coup de fouet, flagellation :

Comme aigneau a l'occision,
Sera mené, sans qu'il murmure
De quelque grande *flagellure*
Qu'on luy face.
(*Viel Test.*, 9626, A. T.)

Mais pour verberation ou *flagelleure* qu'ilz luy sceussent faire il ne parla plus bas. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, VII, 25, éd. 1530.)

FLAGEOL, - *jol*, - *joil*, s. m., flageolet, petite flûte :

J'ai sonetes de trop beau tor,
J'ai de bons *flageus* a pastor.
(*Dit d'un Mercier*, Crapelet, *Prov. et Dict. popul.*, p. 151.)

Lors r'oissiez trompes sonner,
Corz, tabourz, *flageus* et chevretes.
(GUIART, *Roy. lign.*, 11920, W. et D.)

Tabourz sonnent, et *flagiex* pipent.
(ID., *ib.*, 18091.)

Dont il fist *flajolz* gracieux.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du Chemin de long estude*, 1062, Püschel.)

Il me fault ou fleute ou *flajoil*.
(*Nativ. N.-S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 73.)

Romps tes *flageols*, Dieu Pan, par violence.
(CL. MAR., *Ballad.*, Caresm.)

Plus ne m'orrez Venus mettre en avant,
Ne du *flageol* sonner chant Bucolique.
(ID., *Opusc. à Fr. de Bourb.*)

Tay toi petit *flajol* : o petite muzette
Haussant ta foible voix ne fay de la trompette.
(J.-A. DE BAIF, *Eclogues*, I, éd. 1573.)

Qui musette et *flageol* a ses levres usa
Pour te donner plaisir.
(RONS., *Amours*, II, XLVII, le Voy. de Tours, Bibl. elz.)

Et les soufflets jetteront leur vent dedans certains *flajols*. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

— Fig., menterie, tromperie :

Meschantement endormye ay esté
Par les *flageolz* du vent de trahison.
(1513, *le Depucellage de la ville de Tournay*, Arch. du Nord de la France, nouv. sér., I, 377.)

— Bavardage :

..... Comme le saige serpent
Qui au doulz son va s'oreille estoupant
Que prins ne soit, doit dame avoir pensee,
Sans escouter le *flajol* de tel gent ;
De refuser soit saige et diligent,
Que pas ne soit par tel vent assotee.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 2?3.)

FLAGEOLEMENT, - *gollement*, - *jolement*, s. m., action de jouer du flageolet et le son de cet instrument :

Vint ung bedonneur ou flagolleur devant l'uis de la taverne, ou bedonnement ou *flagollement* duquel gens se assemblerent. (1425, Arch. JJ 173, pièce 239.)

Fist grant bruit et *flajolement*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 36 v°.)

FLAGEOLER, - *goler*, - *joler*, - *oller*, verbe.

— Neutr., jouer de la flûte, du flageolet :

J'oi Robin *flagoler*
Au flagol d'argent.
(A. DE LA HALLE, *li Gieus de Robin et de Marion*, p. 375, Coussemaker.)

Tenant en sa main senestre ung flajol dont il alla pas a pas *flajolant*. (*Met. d'Ov.*, Vat. Chr. 1686, f° 26 r°.)

Savoir *flajoller* et du bas voler par dessoubz la feulle. (XVe s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Act., chanter sur le flageolet :

Pour ce que ma dame vouloit
Que nos amours *fussent* chantees
Par les rues et *flajolees*.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 203f.)

Pasteur qui conduiras en ce lieu ton troupeau,
Flageollant une eclogue en ton tuyau d'aveine.
(RONS., *Sonn. pour Helene*, II, VIII, Bibl. elz.)

— Neutr., causer, babiller, plaisanter, dire des sornettes, des fariboles :

A çaus qui musent et *flajolent*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 216a.)

Voicet aillors *flajoleir*,
Ne revaigne plus vers mi.
(*Rom. et past.*, II, 94,9, Bartsch.)

Tu as fait le moine voler
Par force de tes grans richesses ;
Mais riens n'y vaut le *flajoler* :
Ne te fie point en promesses.
(*Dit rimé qui fu fait pour un prevost de Paris nommé Hugues Aubriot*, Richel. l. 4641, f° 150.)

Et vous alez cy *flajolant*
Dont le cuer ay forment dolent.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du Chemin de long estude*, 3931, Püschel.)

Ça, sans plus *flageoller*,
Mon argent.
(*Pathelin*, p. 52, Jacob.)

Et, par Dieu, c'*est* trop *flageollé*.
(*Ib.*, p. 108.)

Je croy qu'il nous cuide enchanter
Pour nous *flajoller* en l'oreille.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 23278, G. Paris.)

Mais d'ou viens tu de *flagoller* ?
(*Farce de Mimin*, Anc. Th. fr., II, 343.)

— Act., dire en bavardant :

Paix ! J'escoute
Ne sçay quoy qu'il va *flageollant*.
(*Pathelin*, p. 65, Jacob.)

Ne hante point les mauldictes escolles
De Faulx semblant : mais en Dieu te consolles
Sans que le cueur soit de faincte taché,
Ou ton esprit sera bas attaché,
Quelque oraison que des levres *flajolles*,
Au cueur gist tout.
(J. MAROT, *Doctr. des Princesses*, XXII, Rond., éd. 1532.)

— Tromper, piper :

Mais bien croi qu'au derrain creusse
Barat, s'autre conseil n'eusse,
Car si bel m'*avoit flajolé*
Que tout sus m'avoit affolé.
(BRUYANT, *Chemin de povreté et de richesse*, à la suite du *Ménagier*, II, 27, Biblioph. fr.)

Et le me laissez *flageoler*,
Car il n'en aura autre chose.
(*Pathelin*, p. 49, Jacob.)

Flageoler, jouer du flageolet, appartient à la langue moderne.



FLAGEOLERIE, s. f., action de jouer du flageolet :

Pour ce n'abaissez point la poesie a la menestrerie, violerie et *flageolerie*. (CH. FONTAINE, *Quintil Hor.*, p. 207, Person.)

FLAGEOLEUR, -*joleur*, - *goleur*, -*golleur*, s. m., joueur de flute, de flageolet :

La luette est sur le pertuis de l'anhelit ainsi comme est le doit du *flagoleur* sur le trou de la feLutte. (B. DE GORD., *Pratiq.*, IV, 2, éd. 1495.)

Vint ung bedonneur ou *flagolleur* devant l'uis de la taverne, ou bedonnement ou flagollement duquel gens se assemblerent. (1425, Arch. JJ 173, pièce 239.)

— Fig., flatteur, engeôleur :

A ung baillart, vanteur et menteur ordinaire, rien n'est si deplaisant que quand on le reprend, de laquelle folie congnoist tout homme saige qui escoute les parolles d'ung tel *flajoleur*, qu'il nourit un cocu scabreux et le assouage de ses mains. (*Nef des Fols*, f° 39a, ap. Ste-Pal.)

Borel, dans son *Trésor*, donne *flaioleux*, conteur de sornettes et de bagatelles.

FLAGEOLIER, *flajollier*, s. m., joueur de flageolet :

Aux harpeurs et *flajolliers*. (1492. S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FLAGEOT, *flajot*, *flagot*, s. m., flageolet, petite flûte :

Que mius vaut a oir que *flajot* ne festiel.
(*Roum. d'Alix.*, f° 12a, Michelant.)

Chascuns ot muzete,
Pipe, *flajot* et fretel.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 30, 4.)

L'autrier pastoure seoit
Lonc un buisson ;
Agniaus gardoit, si avoit
Flajot, pipe et baston.
(JOCELIN DE BRUGES, *Chans.*, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 154.)

Et des *flajoz* et des vieles
I sunt les melodies beles.
(*Durmars le Gallois*, 7727, Stengel.)

Trompes tantir, soner tabors,
Flajot, fretel font lors labor.
(BRETEL, *Tourn. de Chauv.*, 785, Delmotte.)

Trompent *flajot*, tabors, fretel.
(ID., *ib.*, 1336.)

J'emporte avec mi
Flagot, muse et fretel joli
Qu'on m'a envoyé de Coulongne
Pour le pastourel de Berri
Et la pastoure de Boulongne.
(FROISS., *Poés.*, II, 338, 56, Scheler.)

FLAGERADE, s. f., espèce d'arme offensive ; mot employé dans les régions du midi comme *flageron* :

Icellui Batsera frappa ung grant cop d'une *flagerade* sur le cap d'icellui fillet... Le suppliant frappa d'une lance. (1476, Arch. JJ 204, pièce 158.)

FLAGERON, s. m., sorte de bâton :

Un baston sans fer, nommé *flageron*, aiguisié a bout. (1418, Arch. JJ 170, pièce 146.)

FLAGICE, s. f., action honteuse, infâme :

Ymaginer ne puis *flagice*
Ne torment digne a recompense
De si grant et si villain vice.
(*Therence en franç.*, f° 56c, Verard.)

Mais comment ou peut on songer
Qu'il y ait *flagice* ou dangier
Que je soye mené par fraulde
En la maison d'une ribaulde.
(*Ib.*, f° 102a.)

Honteux suis quant je me vois
Par mes *flagices* debonté
De la paternelle bonté.
(*Ib.*, f° 227d.)

FLAGICIEUS, *flagitieus*, adj., déshonorant, infâme :

Chascuns *flagitieus* estre quites d'emprendre a mal faire. (*Boece de Consol.*, ms. Berne 365, f° 7 v°.)

Ou seront ceulx
Qui diront que *flagicieux*
Sera l'ouvrage que je fays.
(*Therence en franç.*, f° 102a, Verard.)

Je vous demande se ung homme de bien et d'honneur suyvra la maison *flagitieuse* et pleine de tourmens pour hayr et habandonner les siens. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, VI, 31, éd. 1530.)

Par les dites longues guerres se sont levez quelques aventuriers, gens vagabons, oiseux, perduz, meschans, *flagitieux*, abandonnes a tous vices. (*Edit de Fr. 1er qui enjoint de courir sus aux aventuriers*, etc., 25 sept. 1523.)

Choses abominables et *flagitieuses*. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, f° 32 v°, éd. 1553.)

FLAGIERE, voir FLECHIERE.

FLAGOLER, voir FLAGEOLER.

FLAGOLEUR, voir FLAGEOLEUR.

FLAGOLLEMENT, voir FLAGEOLEMENT.

FLAGORNER, verbe.

— Neutr., bavarder :

Helas ! sire,
Chascun n'a pas si faim de rire,
Comme vous, ne de *flagorner*.
(*Pathelin*, p. 53, Jacob.)

— Act., dire à l'oreille :

Apres que Arnault eust dit ces choses publiquement vint *flagorner* et mettre es oreilles du roy que... (*Mer des cron.*, f° 57 r°, éd. 1532.)

C'est tout le meme langaige que mondict maistre *a flagorné* aux oreilles du duc de Nevers. (CARLOIX, *Mém.*, V, 2, éd. 1757.)

FLAGOT, voir FLAJOT.

FLAGRANCE, -*anche*, s. f., bonne odeur, parfum :

Si s'espandoit la grans *flagranche*
De chele tres souef odour.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 23, Peigné.)

FLAGRANT, adj., qui exhale une bonne odeur; employé subst. au sens de bonne odeur, parfum :

Et le *flagrant* de sa suave alaine
Apovriroyt l'odorante Sabee.
(SCEVE, *Delie*, CLXXV, éd. 1544.)

FLAHUTELE, voir FLAUTELE.

FLAHUTER, voir FLAUTER.

FLAIEL, voir FLAEL.

FLAIELEMENT, voir FLAELEMENT.

FLAIELER, voir FLAELER.

FLAIGE, voir FLAGE.

FLAIHUTEL, voir FLAUTEL.

FLAIME, voir FLAMME.

FLAIN, s. m., flanchet :

Les colez de mouton, le maigre des lars, la graisse, et les *flains*.... que ceulx de la cuisine a qui ils appartiennent porront avoir a leur prouffit. (*Etats des offic. du duc de Bourg.*, p. 255, ap. Ste-Pal.)

FLAINCHIR, voir FLECHIR.

1. **FLAINE**, s. f., espèce de coutil :

Les lins de Cabors emportent le bruit pour estre fort blancs et cottonnez comme laine : aussi en fait on de bonnes *flaines* a faire licts. (DU PINET, *Pline*, XIX, 1, éd. 1566.)

L'invention des *flaines* et matteras est venue de France. (ID., *ib.*)

2. **FLAINE**, s. f., citerne ?

L'une de ces isles, avironnee de la mer, n'a *flaine*, ne puich, ne fontaines. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCCXXVIII, Buchon.)

1. **FLAIR**, s. m., sorte de poisson, le flet :

Plais, quarriax, *flairs*. (Crap., *Prov. et dict. pop.*)

2. **FLAIR**, *flar*, s. m., odeur :

Si sainte odeurs et si sainz *flairs*
Ist de cele herbe.
(G. DE COINCI, *de l'Emper.*, Richel. 23111, f° 268d.)

Tost et isnelement la cuisine querez
Dont li *flars* est issuz.
(*Prise de Jer.*, Richel. 1374, f° 86d.)

Pays de Bray, *flair*, mauvaise odeur.

FLAIRABLE, *flerable*, adj., qui est agréable à flairer, qui a bonne odeur, parfumé :

Que jouer en ce parc n'ailliez
Qui tant est biaus et bien *flairables*
D'erbes, de fleurs si delitables,
De violettes et de roses.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 134a.)

D'erbes, de flors tant bien *flerables*.
(*Ib.*, 20476, Méon.)

...... Les muremiles *flairables*
Qu'elles portent en leur narines,
Les pierres pendant aux poitrines,
Et es frontiaux sur leurs sourcis
Seront convertis en plouroirs.
(E. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 532a.)

FLAIRANT, *flerant*, *fleirant*, *fleurant*, *flarant*, *flariant*, adj., odorant :

Cascuns ot ung capiel de roses bien *flariant*.
(*Chev. au cygne*, 4261, Reiff.)

Ele est plus blanche que la noif qui resplent,
Et plus vermeille que la rose *flerant*.
(*Prise d'Orenge*, 666, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Ele est *fleiranz* comme esglentiers.
(*Rom. du S. Graal*, 37, Michel.)

La terre se commance a revestir et parer des nouvelles herbes *fleurans*. (*Girart de Rossillon*, ms de Beaune, éd. L. de Montille, p. 59.)



A l'ombre d'ung arbre notable
Qui estoit bel et bien *fleurant*.
(JAQ. MILET, *Destruct. de Troye*, Prol. 12, Stengel.)

En lieu de toi (las!) je vins accoler
De mes deux bras la *flairante* ramee,
Qu'autour de moi avois mise et semee.
(CL. MAR., *Epist. Maguel. a P. de Prov*, 1517.)

Romarins, lavandes, œilletz,
Nobles marguerites *fleurantes*.
(ID., *Temple de Cup.*, éd. 1538.)

Marguerites, lis, et œilletz,
Passeveloux, roses *flairantes*.
(ID., *ib.*)

Des drogues et espiceries bien *flairantes*. (*Chos. mem. escr. p. F. Richer*, p. 138, Cayon.)

Bouche d'aumone toute pleine,
Qui m'engendre de ton haleine
Un pré de fleurs a chaque part
Ou ta *flairante* odeur s'epart.
(RONS., *Od.*, Od. retranch., II, 487, Bibl. elz.)

Sur la terre semez les *flairantes* odeurs.
(ROL. BETHOLAUD, *Egl. sur le tombeau de Macrinus*.)

Les bien *flairantes* aleines.
(VAUQ., *Epitaphe de R. Belleau*, éd. 1612.)

— Dans un sens défavorable, puant :

Et derachent cumme *flarant*. (*Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal, Bonnardot, *Arch. des Miss.*, 3e sér., I, 278.) Lat., ut fetentem expuunt.

Deus qui ta poisance mostras
Cant Lazaron resuscitas
Ki quatre jors out esteit mors
Et ja astoit *flairanz* et ors.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Bodl. Canon. misc. 74, f° 80 v°.)

Se li cors est si *flairans* que il ne puist estre en le glise. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 119 r°.)

FLAIREIS, *flereiz*, s. m., flair, bonne odeur :

De l'odor des espisses et del bon *flaireis*
Deust estre par droit .I. malades garis.
(*Roum. d'Alix.*, f° 80d, Michelant.)

Del odor des especes et del bon *flereiz*.
(*Ib.*, Richel. 24364, f° 84 v°.) Ms. *fleeriz*.

FLAIREMENT, *flerement*, *fleurement*, s. m., action de flairer, flair; odeur qui flatte le flair :

Par ce douz *flerement*
Touz coignurent...
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 103d.)

Smellyng with the nose, *fleurement*. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 271, Génin.)

Chiens de bonne nature, de bon *flairement*. (N. DE BRIS, *Institut.*, f° 118 v°.)

Sagax. Qui ha grand *flairement*. (R. EST., *Dictionariolum*.)

Aucuns venins tuent incontinent qu'ils sont devorés, aucuns par le seul touchement, les autres par le *flairement*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 54 r°, éd. 1556.)

La proprieté du boire est qu'il soit suave, et dous, et puissant : par la suavité il delecte le goust, par sa force il delecte le *flairement*. (ID., *ib.*, f° 172 r°.)

Le *flairement* de thym est souverain pour exciter ceux qui sont pris du haut mal. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 289, éd. 1597.)

Le *flairement* corrompu, voire presque perdu, se remet par le souvent manier et flairer de la mente. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VIII, 5, éd. 1605.)

Se disait encore au XVIIe siècle :

Les vices de l'odorement sont abolition ou diminution du *flairement*. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 366, éd. 1631.)

1. **FLAIRIER**, *flerier*, *flarier*, *flaeryer*, verbe.

— Neutr., fleurer, exhaler une odeur :

Quant ge le senti si *flairier* (le bouton de rose),
Ge n'oi talent de repairier.
(*Rose*, 1679, Méon.)

Et quant je l'oi sentu *flerier*
Je n'oi talent de reperier.
(*Ib.*, ms. Florence, Ric. 2755, f° 11d.)

Flaeryer bon et souef. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

— Dans un sens défavorable, puer :

Plus tost porris et *flaires* pis.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, p. 514a.)

Et de la flor ki put et *flaire*,
N'a l'om de la biautei ke faire.
(ID., *ib.*, p. 528a.)

Li autre les portoient (les cadavres) jusques a tant que il *flairoient*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 156b.) P. Paris, *fleroient*.

— Fig., être en bonne ou en mauvaise odeur :

Vous saveis bin desus se son linage *flaire*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 6543, Scheler, *Gloss. philol.*)

Jaque le bastart fiert, qui durement li *flaire*
(ID., *ib.*, II, 7768.)

..... Teile chose a Dieu *flaire*
Quant li pastour auz leus secreement s'apaire.
(ID., *ib.*, 33532.)

— Act., sentir :

On dist que mortiers est ades les aux *flarans*.
(*B. de Seb.*, II, 385, Bocca.)

— Parfumer :

O Phebus qui le monde esclaires,
Et qui la terre et les cielz *flaires*
Onques ta puissance ne cesse.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 182 v°.)

— Inf. pris subst., flair, odeur :

L'oudeur de ce *flerier*.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 103d.)

... douz *flarier*.
(*Ib.*, f° 111c.)

2. **FLAIRIER**, *flarier*, (trisyllabique), v. n., fleurer :

Li basme et le ment[astre] doucement i *flarie*.
(*Destr. de Rome*, 351, Groeber.)

FLAIRIR, verbe.

— Neutr., fleurer :

Moult par est beaus li bois e riches le defens,
Flairist.. li baumes, la myrre e li encens.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 71 r°.)

— Act., respirer :

Li convient *flairir* coses de boines flaireur. (ALEBRANT, *Reg. de santé*, Richel. 2021, f° 32c.)

FLAIROR, -*our*, -*ur*, -*eur*, *fler.*, *fleur.*, *flaur*, *fleiur*, *fraor*, s. f., odeur, senteur :

Et la meison si raempli
De la precieuse *flereur*
De l'oignement et de l'oudeur.
(*Rom. du S. Graal*, 250, Michel.)

La estoient les herbes qui gietent grant *flairor*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 55a, Michelant.)

Si senti une tel odur
Tant douz e si bone *flerur*.
(MARIE, *Purg. de St Patrice*, Richel. 25407, f° 115b; Roq., v. 1507.)

Voit (Lancelot) en l'autre un puis dont la *fleror* ist molt puant. (GAUT. MAP, *Lancelot du Lac*, Richel. 1430, f° 33d.)

Ge la vos ferai si atorner que la *fleror* qui en isse mal ne vos fera. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 38a.)

Et de lui et de la *fleror* qui de lui venoit issoit une male *fleror* que tuit cil de leenz en orent mal au cuer. (*Ib.*, f° 113b.)

Et li braquet on demené grant hu,
Qui la *flairour* du porc orent sentu.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 53, Tarbé.)

El cors li avala d'une sainte puison.
Si tost come Richars en sentist la *flairor*,
Il est salis en pies com s'il n'eust dolor.
(*Renaud de Montauban*, Richel. 24387, f° 24.)

Plus flaire doucement que canele alumee;
La *flairour* qui en ist ne puet estre contee.
(*Fierabras*, 6068, A. P.)

Et li *flairous* li entre el cors
Si bonne que mult li plaissoit.
(*Gauvain*, 2191, Hippeau.) Impr., *flairous*.

Nule espece n'i poet valeir
La *flaur* ki senteit en cel eir
D'arbres, d'erbes e de flur,
Unc n'oi mes de teu duçur.
(CHARDRY, *Josaphat*, 1975, Koch.)

Diex ne fist ainz espices ne flors de bones herbes
Qui ne sente *flairor* tres parmi les fenestres.
(*Aye d'Avign.*, 1881, A. P.)

Quant en la canbre entré sont,
Tot maintenant trové i ont
Une si tres douce *flairor*
Dont ases mius valoit l'odor
K'encens, ne petre, ne canele.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 4645, Hippeau.)

Ausi i avera joie de odur
Ou tant delit ert en la *flerur*...
(PIERRE DE PECKAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 79b.)

La fontaine ad la savur
Chaingé tute e la *fleiur*.
(*Modwenna*, 710c.)

Unke par freit ne par chalur
En issi mauveise *flaur*.
(*Vie de Marie Egypt.*, ap. Grossetete, *Chateau d'Amour*, p. 107.)

Gout, saveur, ne *flaireur* n'i ot.
(*Renard contrefait*, Tarbé, *Poët. de Champ. ant. à Fr.* I, p. 97.)

Il ne le peussent pas longuement porter pour la *flaireur* qui tout ades croissoit. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 199b.)

Porce que lor alaine ne lor *fraor* ne venissent en les viandes. (*Voy. de Marc Pol*, c. LXXXVI, Roux.)

La fumee et *flereur* greveroit. (*Vie S. Jasque*, ms. Alençon 27, f° 110 r°.)

Li pavement de desoz ben est junché de flur
Jaunes, yndes e vermeilz, ki rendent grant *flaur*.
(*Horn*, 2710, Michel.)

Par la force de la *fleureur* (du pouliel). (*Liv. de fisiq.*, ms. Turin, f° 6 v°.)

Si lor grevoit mout en l'ost la *flairors* des mors. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 132b.)

Elle (cette pierre) rend une souefve *fleureur.* (*Chon. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 51 r°.)

La mauvaistié fust tost descouverte par la *flaireur* du corps. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089, f° 42 r°.)

On ne saroit mieux dementer
Au monde plus doulce *flaireur.*
(*Mist. de St Cresp. et St Crespin.*, p. 170, Dessalles et Chabaille.)

Apres fault garder l'odeur et le flair que on ne quiert ses plaisances en odeurs et *flaireurs.* (*Le Chapelet de Virginité*, de la fleur de liz, Frédéric Godefroy.)

Lors print une rose, si meist par dedans herbes de telle nature en rendant *flaireur* meslee a l'odeur de la rose que tant comme l'homme le fleuroit en son dormant, jamais ne s'esveilloit. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 31, éd. 1528.)

Pour la *fleureur* de la mer. (*Les prophecies de Merlin*, f° 50c, éd. 1498.)

Jangleur et ruffiens sentans la *flaireur* des bordeaulx. (Boccace, *Nobles malh.*, II, 12, f° 36 v°, éd. 1515.)

Et la *fleureur* fait aucuns embasmer.
(P. Gringoire, *Menus propos*, xiii, éd. 1521.)

Bourg., *flairure*, odorat :

Les floriote, av'tou la verdure
Flatant mes yeux et ma *flairure.*
(Restif de la Bretonne, *M. Nicolas*, II, p. 23, éd. Liseux.)

FLAIROS, - *ous*, adj., qui exhale une odeur :

Tez gens i a k'en lor vivant
Sunt si porri k'il sont puant
C'om ne les puet de pres sofrir,
Don puet orgues a celz venir ?
Et porquoi ce font orguillous
Ci chaitis, ci puant *flairous* ?
(Rob. de Blois, *Poés.*, Richel. 24301, p. 514a.)

FLAIS, s. m., fagot de menu bois pour pêcher :

Debas fu... contre les peskeurs a *flais* manans a Abbeville de che que... li flaitieur ne pooient ne devoient peskier a *flais.* (1290, *Livre rouge d'Abbev.*, f° 19 v°, ap. Duc., *Flecta.*)

FLAISARDE, voir Flassade.

FLAISAYE, voir Flassaie.

FLAISCHE, voir Flache.

FLAISCHIR, voir Flachir.

FLAISSARDE, voir Flassade.

FLAISSART, voir Flassart.

FLAISTRE, voir Flestre.

FLAISTRIR, voir Flestrir.

FLAIT, voir Flat.

FLAITIEUR, s. m., pêcheur qui se sert du flais :

Debas fu... contre les peskeurs a flais manans a Abbeville de che que... li *flaitieur* ne pooient ne devoient peskier a flais. (1290, *Livre rouge d'Abbev.*, f° 19 v°, ap. Duc., *Flecta.*)

FLAITRIR, voir Flestrir.

FLAIVE, voir Foible.

FLAJOIL, voir Flageol.

FLAJOL, voir Flageol.

FLAJOLEMENT, voir Flageolement.

FLAJOLER, voir Flageoler.

FLAJOLEUR, voir Flageoleur.

FLAJOLLIER, voir Flageolier.

FLAJOT, voir Flageot.

FLAMAINGE, voir Flamenge.

FLAMANCHE, voir Flamenge.

FLAMANGE, voir Flamenge.

FLAMBANT, adj., brillant :

Ces mantelets garnis d'un pied de broderie,
Bourses et espingliers, *flambans* de pierreries,
Seront pour le butin des soldats triomphans.
(*Remonstr. aux femm. et fill. de la Fr.*, Var. hist. et litt., IV, 363.)

Argot, *flambant*, éclatant, superbe.

1. **FLAMBART**, s. m., graisse recueillie à la surface du bouillon :

Souffleurs, .ii. et mengeront a court et prendront le *flambart* sanz autre chose prendre fors .vi. menues chandelles, et prendront le *flambart* en tele maniere que li potaiges n'en vaille pis. (1285, *Orden. de l'ost. le Roy*, Arch. JJ 57, f° 2 v°.)

— Lumière :

(Philosophes) qui luisent seulement d'un petit *flambart* de doctrine. (La Bod., *Harmon.*, p. 23, éd. 1578.)

Cf. Flambet.

2. **FLAMBART**, s. m., sorte de navire usité sur les côtés de Normandie :

Voyant ainsi toutes ces galeaces et gallions, carraques et carraquillons, *flambarts* et flambillons esparts deça et dela sur l'ocean. (*Sat. Menippee*, p. 326, Labitte.)

FLAMBAUT, voir Frambaut.

FLAMBE, voir Flamble.

FLAMBEL, - *eaul*, s. m., câble :

A Anthoine le cordier pour .xi. toyses de corde et ung *flambeaul* de .viii. toyses pour ledit engin. (1462, *Compt. de Nevers*, CC 57, f° 16 v°, Arch. mun. Nevers.)

FLAMBEOIR, v. n., flamboier :

Les ieus des Romains leur avoient samblé ardoir et *flambeoir.* (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 122d.)

FLAMBET, s. m., graisse recueillie à la surface du bouillon :

Souffleurs, ii, dont li uns sera maignens, et mangeront a court et prendront le *flambet*, en telle maniere que li potage n'en valle pis. (1285, *Ord. de l'hostel le roy*, Pièc. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 16.)

Cf. Flambart 1.

FLAMBETE, *flanb.*, s. f., dimin. de *flambe* :

Amastice est pourpris de couleur mellee de violete et de rose, et jete une *flanbete* de soi. (Guiart, *Bible*, Apoc., ms. Ste-Gen.)

— Fig. :

Souffrez doncques et paciemment endurez que le souverain medicin vous frappe de la *flambete* de tribulacion. (*Traité de tribulacion*, Richel. 1009, f° 15 v°.)

FLAMBETER, v. n., flamber, s'allumer :

Mez je vi .i. grant feu de lassus avaler,
Qui se mist entr'eus .ii. ; moult le vi *flambeter.*
(*Doon de Maience*, 7676, A. P.)

Morvan bourguignon, *flammeter* : « Une fois que c'*a flammeté.* »

FLAMBEUS, adj., enflammé :

Latonides *flambeus*, qui d'un chemin divers
Or la nuit, or le jour guides par l'univers,
Peres du tens aelé, sus, hates vos carrieres.
(Du Bartas, *la Sepmaine*, iv, éd. 1579.)

FLAMBICE, adj. f., de la couleur de la flamme, vive, éclatante :

Le tiers pan de ce pavillon estoit de rouge couleur, formant *flambice*, et se nommoit obligation de paroles. (G. Chastell., *Livr. de paix*, vii, 347, Kerv.)

FLAMBILLON, s. m., sorte de navire :

Voyant ainsi toutes ces galeaces et gallions, carraques et carraquillons, flambarts et *flambillons* esparts deça et dela sur l'ocean. (*Sat. Menippee*, p. 326, Labitte.)

Cf. Flambart 2.

FLAMBLE, *flemble*, *flambre*, *flambe*, *flanbe*, *famble*, s. f., flamme :

L'iglise d'Evereus trovom
Qu'a feu, a *flamble* e a charbon
Ert arse (e) par lui malement.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 42083, Michel.)

Astrent tut Berewic a *flambe* e a tisun.
(Jord. Fantosme, *Chron.*, 803, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Si s'en vint par le parmi le palais le petit pas, getant feu et *flanbe.* (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 100a.)

Ne moustra pas la *flamble* fors
Dou feu qui li estoit ou cors.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 28d.)

De feu les emple et de *flemble.*
(*Rose*, ms. Brux., f° 68a.)

La *flamble* du feu. (Guiart, *Bible*, Gen., ii, ms. Ste-Gen.)

Et li dragons ensement...
Qui tant gete feu et *flambre.*
(*Vie S. George*, Richel. 902, f° 115 r°.)

Des verges une *flamble* issit.
(*Bible*, Richel. 763, f° 269a.)

Et mettriez leur ville a feu et a *famble* (*Troilus*, Nouv. fr. du xiv^e s., p. 200.)

Et ne tint pas a la plus part des gens que on ne allast mettre son hostel a feu et a *famble.* (*Ib.*, p. 122.)

Et demoura le dit bolwerc tout en feu et en *flamble.* (Mathieu d'Escouchy, *Chron.*, I, 311, Soc. de l'H. de Fr.)

.... A present tu ensouffres
Cruelle gehenne en feu, *flambes*, et souffres.
(Cl. Mar., *Tristes vers de Béroald*, éd. 1596.)

Mesmes la Terre au plus bas lieu assise
De *flambes* est (comme le reste) esprise.
(Id., *Met. d'Ov.*, l. II, éd. 1596.)

— Au sens moral, passion :



De paour que d'avanture la *flambe* d'envie et de despit brusle son ame. (JUVENAL, *Reigle monseigneur sainct Benoist*, f° 94 r°, éd. 1528.)

— Terme d'orfévrerie, flamme :

Une salliere de cristal de roche, garnie d'un couvercle de mesme cristal, enchassé d'or esmaillé, au hault duquel y a une *flambe* d'or enrichie de quatorze diamans et quatre rubis ; a l'entour du dit couvercle y a quatre rubis et au dedans d'iceluy est taillé de relief, en iceluy est le sacrifice d'Abraham, avec neuf diamans et deux rubis, — prisé .IIIc. escus. (1599, *Invent. de Gabrielle d'Estrees*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Un verre de cristal fait en cloche, garny d'or, esmaillé de rouge clair avec de grandes *flambes*. (*Ib.*)

— Le lis jaune :

Flambes aussi dedans tes draps
Y mettre pourras hardiment.
(*Superfluité des habitz des Dames de Paris*, Poés. fr. des xve et xvie s., VIII, 295.)

Morv., Bessin, Guernesey, *flanbe*, flamme.

Argot, petite *flambe*, comme petite épée, couteau à l'usage des coupeurs de bourses ; soldat de la petite *flambe*, comme soldat de la petite épée, coupeur de bourses.

FLAMBOIEMENT, - *oyement*, s. m., action de flamboyer :

Encores avecques ce il leur sembloit par fois dedans ce *flamboyement* de couleurs qu'ilz veissent pucelles et dames et damoiselles ou chevaliers, selon ce que les courages de ceulx qui la regardoient estoient affectez. (*Perceforest*, vol. III, ch. 34, éd. 1528.)

FLAMBOYEUX, adj., brillant comme la flamme :

Ayant haulte forcelle et gros yeux felles durement et *flamboyeulx*. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, ch. LXXVIII, Buchon.)

Semiramis demora vesve en la *flamboyeuse* beaulté de sa jonesce. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 72 r°.)

FLAMBRE, voir FLAMBLE.

FLAMECHE, voir FLAMESCHE.

FLAMEGE, voir FLAMESCHE.

FLAMEIN, s. m., sorte d'étoffe de Flandre :

Awec ses complices ayent destinuz aucons marchianz avec lour marchiandises et pluissers bales de *flamein* sus la segniorie de noutron chier sire le dux de Ostariche. (1373, Arch. Frib., 1re *Coll. des lois*, n° 69, f° 19.)

FLAMENGAILLES, s. coll., les Flamands :

Il fut moult courchies, et plus que d'aultres, que ly faite maniere de gens et villains *Flamengailles* avoient desconfit tant de hardis, preux et vaillans hommes. (*Récits d'un bourgeois de Valenciennes*, p. 117, Kervyn.)

FLAMENGE, - *ange*, - *ainge*, - *anche*, *flanm.*, adj. f., flamande, à la manière de Flandre :

Genevieve la *Flamenge*. (*Liv. de la Taille de* 1292, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel*.)

Se ferirent es nes *flamanches*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 18572, W. et D.)

Perronelle la *flamainge*. (*Liv. de la Taille de* 1313, Buchon.)

Pour .X. barres *flamenges*, couples, gons et verrous. (1325, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 62.)

— *Fenestre flamenge*, fenêtre à la façon de Flandre, fenêtre à jambages et saillie hors du toit :

Pour faire .III. fenestres *flanmenges*. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, f° 295 r°.)

Fenestres *flamenges*. (*Ib.*)

Le dit torsier est roont comme une tour, garni de plusieurs souages dorez, crenelez devers le haut, et la couverture est comme de tieule, et y a .IIII. fenestres *flamenges*. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 741, Laborde.)

Fenestre *flamange*. (1405, Arch. JJ 160, pièce 31.)

Morv., *flamanche*, *flamange*, s. f., fenêtre à jambages et saillie hors du toit.

FLAMENGEL, s. m., Flamand :

J'ai oi mains *Flamengel*.
(*Poët. fr. av. 1300*, I, 1016, Ars.)

FLAMENGERIE, s. f., le pays de Flandre :

Si se parti le roy Edouart de Farnakes ou il estoit logié et s'en vint a Monstreul et la se loga un soir, et l'endemain il vint et tout son ost logier a la *Flamengerie*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 41 v°.)

1. **FLAMER**, *flammer*, verbe.

— Neutr., flamber, brûler, être enflammé :

Ce fu el tans c'arbre florissent,
Fuelles, boscage, pré verdissent,
Et cil oisel, en lor latin,
Docement cantent au matin,
Et tote riens de joie *flame*.
(*Perceval*, ms. Mons, p. 152, Potvin.)

Apres si tost com il l'entoise (l'arc)
Flame li fers, l'airs et li vens.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 91b.)

Dame, dist Hues, si me puist Dix salver,
Se jou devoie tos les jors Diu *flamer*
Dedens infer, ens la cartre cruel,
Si ferai jou toute vo volenté.
(*Huon de Bord.*, 5896, A. P.)

Quant il par fu venus as loges et il lez vit ardoir et *flammer*. (FROISS., *Chron.*, II, 360, Luce, ms. Rome, f° 80.)

Le fu qui apete *flamer*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 3 r°.)

Une autre faict *flammer* l'ardant cercle d'anhaults,
Et l'autre faict couller l'huile toute bouillente.
(*Les Efforts et Assauts faicts et donnez a Lusignen*, Poés. fr. des xve et xvie s., VI, 326.)

Non autrement qu'on voit une rouge comete
Flammer sanglantement sous une nuit muette.
(RONS., *les Poëm.*, I. I, Harang., Bibl. elz.)

Ne voit on pas *flammer* longtemps sur le foier,
Leur forme retenant, le chesne et le noyer ?
(DU CHESNE, *le grand Miroir du monde*, p. 167, éd. 1587.)

On prise encores plus ce pennache de mer
Qu'on voit en pleine nuict si clairement *flammer*.
(ID., *Six. liv. du Grand miroir du monde*, p. 63, éd. 1588.)

De telle hostie autels ne *flamment* point.
(LE BLANC, *Georg.*, f° 89 r°, éd. 1608.)

— Act., incendier :

Lui bruslerent et *flammerent* et mirent en cendres toutes maisons. (J. MOLINET. *Chron.*, ch. CXCVIII, Buchon.)

— Infin. pris subst., action de brûler, d'être enflammé :

Mais ils plusours aiment jusc'au *flamer*
Et ja n'auront garison de la flame.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 326 v°.)

— *Flamant*, part. prés., enflammé, flamboyant :

Dunad lur pluies, grisille, fu *flammant* en lur terre. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CIV, 32, Michel.)

E *flammantes* ad les goes.
(*S. Brandan*, 1010, Michel.)

Vint uns draguns *flammanz* par mer.
(*Ib*, 1017.)

Quant il oi la friente d'eus
Orrible e *flammanz* e feus
Lor sailli tost gole baee.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 36218, Michel.)

Un vrai amant par loyalment amer.
Car tous est fais de fu ardant
Qui jusc'as nues va *flamant*.
(GAUTH. DE MES, *Ym. du monde*, Richel. 2021, f° 99a.)

Ele tint ung brandon *flamant*
En sa main destre.
(*Rose*, 3434, Méon.)

... .I. brandon *flammant*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 24b.)

La *flammante* face (du serpent). (GREVIN, *les OEuv. de Nicandre*, p. 26, éd. 1567.)

J'ay veu au ciel planettes et dragons
Aiant des queues *flammans* comme charbons.
(*Les J'ay veu.*)

— Fig., ardent, brûlant :

Comme estoient lour cuer *flamant*
E d'aler apres Diu hastiu.
(RECLUS DE MOLIENS, *Miserere*, Richel. 15212, f° 22 r°.)

Com estoient lor cuer *flammant*
Et d'aler apres Dieu hastieu.
(ID., *ib.*, Ars. 3142, f° 204b.)

Ore aussi bien qu'adonques fu
Tient amours alumé son fu
Dont aujourdui li vrai amant
En sont de soie amour *flamant*.
(*Couci*, 17, Crapelet.)

Le nom de *flammant* donné au phénicoptère vient de ce mot.

Bourg., Yonne, Perreuse et Morv., *flammer*, flamber.

2. **FLAMER**, voir FLIEMER.

FLAMEROLE, *flamm.*, s. f., petite flamme, feu follet :

Sorciers et sorcieres, *flammerolles*, ou feux follets, et lutins ou demons, ou esprits qui cessent leurs mauvaises façons vers minuit. (*Perceforest*, vol. II, f° 13d, éd. 1528.)

1. **FLAMERON**, *flamm.*, s. m., petite flamme, lumière, flambeau :

Les diz drappiers et autres doient et sont tenus de aler entrer en euvre des le point du jour, des caresmes prenant jusques a la Saint Remi, et de ouvrer aus *flamerons*, et continuer en l'euvre par tout le jour jusques a la nuit, et de la S. Remi jusques a caresmes. (1372, *Ord.*, V, 595.)

Mectez metal, matiere et aultres metz
Cuivre, laton, charbons et *flamerons*,
Pour me refaire plus grosse que jamais.
(NIC. MAUROY, *Complainte de la cloche de Troyes*, p. 19, ap. Michel, *Poés. gothiq.*)

Ton dard, Amour, telz *flammerons* m'avance,
Que si failloit au desir l'esperance,
Lors je mourrois quand plus j'aimerois vivre.
(VASQUIN PHILIEUL, *Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 46, éd. 1555.)

Bourg., Yonne et Perche, *flamberon*, *flammeron*, morceau de bois à moitié brûlé. Champ., *flammeron*, flammèche de paille que le vent emporte quelquefois très loin, dans les incendies. A Troyes, c'est un charbon à demi cuit.

2. **FLAMERON**, adj., brillant comme la flamme :

Li paiens l'a saisis par l'obers *flameron*.
(*Entr. en Esp.*, f° 23 r°, Gautier.)

FLAMESCHE, *flameche*, *flammesche*, *flammesce*, *flammasse*, *flammace*, *flammasche*, *flamesque*, *flammesque*, *flamoiche*, *flamiche*, *flamege*, *falmeche*, *falemesche*, *falemesque*, *falemetche*, *fameleuche*, *faumesche*, s. f., généralement petite flamme, tandis que dans la langue moderne ce mot ne désigne que la petite parcelle d'une matière combustible qui s'élève en l'air tout enflammée :

En .xv. liues o en .xxx. o en .xx.
Vit l'on fumees et *flammasses* issir.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 98^b.)

Voit an fumees et *flamoiches* issir.
(*La Mort de Garin*, 1253, du Méril.)

Vraiement tost font flamme, mais plus tost refroident en *flammasche*. (*Job*, p. 514, Ler. de Lincy.)

La huche en *faumesche* et en cendre
Fu mise.
(LEMARCHANT, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f° 42^d.)

Le *flamesques* et les tisons.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 41, Peigné.)

Gardez vos draas de *falemetches*. (*The Treatise of Walter de Biblesworth*, p. 171, Wright.)

S. André disoit : Que sui ge fors cendre et *falmeches* et boe et porreture ? (1279, LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 39 r°.)

Que sui je fors cendre et *falemesque*, boe et porreture ? (ID., *ib.*, ms. Soiss. 210, f° 76^a.)

Et vit les *falemesches* montant aussi comme fumee de fournaise. (GUIART, *Bible*, Gen., XXXIV, ms. Ste-Gen.)

Les *flammesques* de fu. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 13 v°.) *Flammesches*. (*Ib.*)

Et devint *faumesches* et cendre.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 128^a.)

Mais nous ne povons dompter femmes
Qui portent *flammesches* et flammes
Et sont dragons et serpentelles.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, l. III, 369, Tricotel.)

Favilla, le, *fameleuche*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Les *flammesces* de feu en saillirent. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 47^d.)

Ars et destruis mains beaus pourpris,
Come la grant terre de Wasse
Et mise en feu et en *flammasse*.
(*Chron. de l'Abb. de Floreffe*, 2954, Reiff., Monum. pour serv. à l'hist. de la Belg., t. VIII.)

Afin que Dieu preserve des *flammaces*
D'enfer ton roy...,
(G. CHASTELLAIN, *la Mort du roy Charles VII*, VI, 456, Kerv.)

— Torche, flambeau :

Chire a faire *flameches* et candeilles. (1395, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Deux coppons de *flamiches* employees pour enfouir sur le rivaige de la ville ung petit enfant que l'on avait trouvé audit rivaige. (1471, *ib.*)

— Banderole :

Les *flameges* des coffanons de l'eglise. (1444, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FLAMESQUE, voir FLAMESCHE.

FLAMESURE, voir FLAMISSEURE.

1. **FLAMETE**, -*ette*, *flamm.*, s. f., petite flamme :

De ses beaux yeulx saillirent les *flammetes* qui enflammerent mes yeulx d'amour ardante. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 212.)

Il regarda Sodome et Gomorre, et veit la *flammette* montant de la terre comme fumee de fournaise. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Gen., XIX, éd. 1534.)

Une fournaise ardente jette toujours feu et *flammettes*. (CALVIN, *Inst. chret.*, IV, 15.)

2. **FLAMETE**, *flamm.*, s. f., sorte de lancette :

Instrument trenchant, si comme rasoir ou *flammete*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 108^a.)

Menues incisions a la *flamete*. (*Jardin de santé*, I, 27, impr. la Minerve.)

La *flammette*, qui est instrument pour les chevaux. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 605, éd. 1598.)

Cf. FLIEME.

FLAMETER, *flammeter*, v. n., flamber, s'allumer :

Apercevant ja *flammeter* en vous les estinceles de ce beau lustre de nayf entendement. (*Alector*, Ep. ded., éd. 1560.)

FLAMEUS, -*eux*, *flamm.*, adj., enflammé, de flamme :

Ce champs est arrousé d'une rosee *flammeuse* et sulphuree. (*Chose mem. escr. p. F. Richer*, p. 140, Cayon.)

La comete qui luit
Aux longs raions *flammeus*.
(IS. HABERT, *Météor.*)

Comme l'orfevre habile
Fait essay de l'or escumeux,
Qu'il espreuve et distile
En son fourneau *flammeux*.
(CHASSIGN., *Ps.*, XXV, éd. 1613.)

Le soleil *flammeux*.
(GREVIN, *Troade*, I.)

Premier qu'autant de fois ce jumeau de Latone,
Tire du sein des eaux sa *flameuse* courone.
(HARDY, *Alceste*, acte III.)

— Fig. :

Embrazez ce papier d'une œi lade *flammeuse*.
(E. PASQ., *la Puce*.)

1. **FLAMICHE**, *flamm.*, s. f., espèce de gâteau ou de galette qu'on fait cuire en chauffant le four :

Ves la Renart, ou il s'en va ;
Et si enporte une *flamiche* :
Tosjors nous sert il de la briche.
(*Renart*, Suppl., var. des v. 22022-24344, p. 232, Chabaille.)

Du forment qu'il fera semer
Me fera anc'ouan *flamiche*.
(RUTEB., *de Brichemer*, I, 209, Jub.)

Pristrent une *flamiche* tant seulement en la valeur de cinq deniers tournois. (1382, Arch. JJ 120, piece 248.)

Il fist certaines *flamiches* pour lui. (*Reg. du Chât.*, II, 256, Biblioph. fr.)

Varlez descendens d'un tertre
Qui maton, formage et tartre
M'aportoient ou *flamiche*,
Pomes, poires, blanche miche.
(CHR. DE PIS., *Dit de la Past.*, Richel. 836, f° 50 v°.)

Les Argippees prennent leur vivre d'un arbre nommé Pontique, de la grandeur d'un figuier, et portant fruit dans une cosse, gros comme une febve, lequel meur ils espraignent dans leurs langes, et en font sortir jus noir et espais, lequel ils appellent Aschy. Ils le leichent ou bien le meslent avec laict qu'ils boyvent, et du marc font *flammiches* qu'ils mangent. (SALIAT, *Herod.*, IV, éd. 1556.)

Dans la Picardie on donne le nom de *flamiche* à une sorte de galette faite avec de la pâte de pain. On l'étend avec un rouleau et on la met au four, tandis que le bois brûle. On la retire, aussitôt qu'elle a été fortement échauffée, puis on y met du beurre dessus. Elle se mange en sortant du four. Les Picards ont encore donné le nom de *flamiche* à une tourte aux poireaux, celle ci diffère de la première en ce qu'elle est faite avec la pâte de pâtisserie. (ROQUEFORT, *Note sur Le Grand d'Aussy, Vie privée des François*, II, 290.)

Jura, *flamusse*, gâteau de maïs. Morv., *flaimeusse*, galette de sarrasin. Bourg., *flaimeusse*, galette composée de farine de maïs et de seigle délayée dans le lait.

2. **FLAMICHE**, voir FLAMESCHE.

FLAMIDIAL, s. m., le plein air, la belle étoile :

Au *flamidial* ne beoit il point manoir par une nuit hors de la cité. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 99^a.)

FLAMINE, s. f., glaïeul :

Gladiolum, *flamine*. (*Gloss. lat.-fr.*, Brit. Mus. Harl. 978, f° 26^a.)

Sor cest rain croist la *flamine* qui at non selonc le latin ensuivant le soleil. Car quant le soloiel lieve si s'aœuvre la *flamine*, et quant il sostrait si se reclot. (*L'Arbre de la palme*, Ars. 3167, f° 54 r°.)

FLAMINGANT, adj., qui parle flamand :

Biens immeublés situes dans la Flandre *flamingante*. (*Cout. de Bergh S. Winox*, Rubr. XIX, art. VIII, Nouv. Cout. gén., I, 530^b.)

FLAMION, s. m., flammèche :

Que li fus estindi, n'i remest *flamion*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 557, Chron. belg.



FLAMIR, *flasmir*, verbe.

— Neutr., se dessécher :

Marcidum facere, faire *flamir*. (*Gloss. lat.-fr. de la fin du* XVe *s.*, Scheler.)

— Réfl., se dessécher :

Marcescere, *se flamir*. (*Gloss. lat.-fr. de la fin du* XVe *s.*, Scheler.)

— Part. passé, *flami*, desséché :

Marcidus, *flami*. (*Gloss. l.-fr. de la fin du* XVe *s.*, Scheler.)

— Enflammé :

Las ! or est sa pance *flamie* (du mauvais riche)
Ou il metoit sa cure toute.
(RECLUS DE MOLIENS, *Miserere*, Richel. 23111, f° 235d.)

... Or est sa pance *flasmie*.
(ID., *ib.*, Richel. 15212, f° 26 r°.)

D'orgueil enbrasez et *flamis*.
(WATRIQUET, *Dit des .III. sieges*, 639, Scheler.)

FLAMISSABLE, adj., qui se dessèche :

Pourrissable, *flamissable*, qui tost et legierement se flamist ou pourrist. (*Gloss. lat.-fr. de la fin du* XVe *s.*, Scheler.)

FLAMISSABLEMENT, adv., en se desséchant :

Marcessibiliter, *flamissablement*. (*Gloss. lat.-fr. de la fin du* XVe *s.*, Scheler.)

FLAMISSEURE, *flamissure*, *flamesure*, s. f., sécheresse :

Plein de secheresse et *flamissure* ou flatrissure, plein de secheresse et *flamisseure* ou flatrissure. (*Gloss. lat.-fr. de la fin du* XVe *s.*, Scheler.)

— Fig., désignant le feu de la concupiscence :

De caesté en liu d'argent
Diaspré sus menuement,
Por le peur de le *flamesure*
C'on nomme le fu de luxure.
(*Renart le nouvel*, 4345, Méon.)

FLAMMACE, voir FLAMESCHE.

FLAMMASCHE, voir FLAMESCHE.

FLAMMASSE, voir FLAMESCHE.

FLAMME, *flaime*, s. f., graisse que l'on recueille sur le bouillon :

Nul ne mettera en sa chandelle point de saing, de burre, de *flaime*, de cieu de mesveicher ne de cieu d'Espaigne. (1403, *Stat. des Chandel.*, Ord., VIII, 599.)

Point de sain ne de burre ne de *flamme*. (*Ib.*, p. 597.)

Cf. FLAMBART et FLAMBET.

FLAMMEER, voir FLAMOIER.

FLAMMER, voir FLAMER.

FLAMMEROLLE, voir FLAMEROLE.

FLAMMERON, voir FLAMERON.

FLAMMESCE, voir FLAMESCHE.

FLAMMETE, voir FLAMETE.

FLAMMETER, voir FLAMETER.

FLAMMEUS, voir FLAMEUS.

FLAMMICHE, voir FLAMICHE.

FLAMMIERE, s. m., flambeau ?

Un *flammiere* d'arain, six soulz. (1347, *Inv. de J. de Presles*, Bibl. de l'Ec. des ch., XXXIX, 107.)

FLAMMOYER, voir FLAMOIER.

FLAMOICHE, voir FLAMESCHE.

FLAMOIER, *flammoyer*, *flammeer*, v. n., flamboyer :

Voit ces grans houles *flamoier*
En l'air pour son corps gherroier.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 22 r°.)

Les feux que nous voyons *flammoyer* et reluire. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, Ep., éd. 1553.)

— *Flamoiant*, part. prés., flamboyant :

Sauvages regart et *flammeans*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 204, Chabaille.)

FLAN, voir FLAON.

FLANBE, voir FLAMBLE.

1. **FLANCART**, adj., des flancs :

Apres doit lever les deux neuds, qui se prennent entre le col et les espaules ; il y en a deux autres qui se prennent aux flancs, et pour ce on les appelle *flancars*. (DU FOUILL., *Ven.*, ch. XLIV, éd. 1585.)

2. **FLANCART**, s. m., pans de fer découpés qui défendaient le dehors de la cuisse ; armure protégeant les flancs du cheval de bataille :

Ledit Philibert fournira ung homme de trait a cheval, habillié d'une brigandine ou courset fendu aux costes, a la maniere d'Alemaigne, gorgerin, salade, *flancards*. (1474, *Déclaration des bailliages d'Ostun et de Moncenis*, Arch. Côte-d'Or, B 11724.)

Et des quatre chevaux, deux du service pour la guerre, dont l'un auroit le devant de bardes avec le chanfrain et les *flancars*. (*La vraye Hist. des troubles*, f° 159 r°, éd. 1574.)

Les hommes d'armes seront armez.... de curache complette, salade a baviere, barbuce ou armet de gorgent, *flancars* et faltes. (LA COLOMBIERE, *Th. d'honn.*, II, p. 426, éd. 1648.)

FLANCEL, voir FLAONCEL.

FLANCHE, *flanke*, s. f., flanc :

Isorie, la suere le roy, le soleit sovent visiter e conforter, e si fust tré bele e gentile damoisele ; e aperçust qu'il fust playé en la *flanke*, e ly pria pur amour que yl la dist coment out noun e de quele terre fust e en quele manere fust playé. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 102.)

Si on les frappe des mains ou du doy (les bœufs) sur les *flanches* qui sont empres les hanches de derriere, ilz sonnent comme ung tabour. (FRERE NICOLE, *Trad. du Livre des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 106 v°, éd. 1516.)

FLANCHEL, s. m., couverture et ornement des rideaux d'un lit :

Icellui Parmentier dist que le temps estoit cler et bel pour aler au trepant querir *flanchiaux*. (1369, Arch. JJ 100, pièce 405.)

FLANCHERIE, s. f., pièce de la housse qui couvrait les flancs d'un cheval de guerre :

Tout baillié audit armeurier pour faire un hernois de cheval ; c'est assavoir *flancherie*, piciere, banniere et pannoncel. (1352, *Compt. de La Font.*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 144.)

FLANCHET, s. m., diminutif de flanc, partie du corps entre le ventre et la cuisse :

Icellui Colart, en soy virant et tournant, fu attaint ou *flanchet* de son ventre d'un petit coustelet. (1387, Arch. JJ 130, pièce 185.)

— Partie du bœuf en dessous de l'animal, entre la tranche grasse et la poitrine ; encore usité en terme de boucherie :

D'un mouton, le *flanchet* est ce qui demeure du quartier de devant quant l'espaule en est levee. (*Ménagier*, II, 87, Biblioph. fr.)

Trente deux longes de veau, un mouton, deux *flanchez* et douze livres de gresse. (1341, *Arch. hospit. de Paris*, II, 93, Bordier.)

Bourg., Yonne, *flanchet*, viande provenant du flanc des animaux de boucherie.

FLANCHIERE, s. f., pièce de la housse qui couvrait les flancs du cheval de guerre :

Unes couvertures, une *flanchiere*, unes picieres, et une tunicle de verveil..... picieres et *flanchieres* de samit, des armes du roy... item *flanchiere* et picieres. (*Invent. d'armeures*, ap. Duc., *Armatura*.)

— Sorte d'armure :

Apres issi li contes d'Erminac, qui avoit bien huit cens hommes d'armes, de quoy il y en avoit bien trois cens couvers que de haubergerie, que de *flanchieres*... (*Ystore et Chron. de Flandres*, I, 389, Kervyn.)

FLANCHIR, voir FLECHIR.

FLANCOR, s. m., flanc, côté :

Puis ceint l'espee au senestre *flancor*.
(*Roncisv.*, p. 54, Bourdillon.)

FLANDOLLE, voir FRANDOLE.

FLANDOUER, voir FRANDOIR.

FLANDRESQUE, s. f., chausse à la façon de Flandre :

Le harnoys de jambes et de pié sera fait de chausses de maille ou de *flandresques* d'escaille. (*Habits des gens de guerre*, Richel. 1997, f° 83 r°.)

FLANEL, s. m. ?

Et est le fretel dudit couvelcle d'un hyaume, a un timbre sur lequel a un *flanel* plat, qui est de l'un des costez esmaillé a un escu de noz armes, et de l'autre a un escu des armes de Beauffort. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 442, Laborde.)

FLANET, voir FLAONNET.

FLANGE, s. f., flan :

Est dehuz au grant prieur une *flange* entiere a cornes, garnie d'oignons, bien fecte et honnorablement. (*Racionale de S. Claude*, f° 27 v°, Arch. Jura.)

Le mardy et le jeudi de toute la karezme doit le dict reverent pere la paste pour



faire les *flanges*. (G. DE SEYTURIERS, *Man. adm.*, ap. Ferroul-Montgaillard, *Hist. de l'ab. de S. Claude*, II, 281.)

Le chantre et le prestre de la grant messe pregnent ung chacuns une *flange* entiere a cornes et a oignons. (ID., *ib.*)

Faire les *flanges*. (*Off. claust. de S. Oyan*, I, Génin.)

Une *flange* entiere a cornes, garnie d'oignons, bien faicte et pondablement. (*Ib.*)

FLANGIBLE., voir FRANGIBLE.

FLANGIER, voir FLECHIER.

FLANGIR, voir FLECHIR.

FLANKE, voir FLANCHE.

FLANMENGE, voir FLAMENGE.

FLANNET, voir FLAONNET.

FLANNIERE, s. f., celle qui flâne :

J'en sai bien une, une esperte *flanniere*,
Et n'aille aucun en rechercher plus loin.
(DOUBLET, *Poés.*, p. 61, Jouaust.)

On trouve au commencement du XVIIe siècle :

De *flannieres*, de macquerelles.
(Vers 1609, *Les Ballieux des ordures du monde*, Var. hist. et litt., III, 187.)

FLANQUADE, s. f., attaque de flanc :

Les troupes ne se suyvoient pas de droit fil, ains comme en biais, afin de faire voir a chacune des troupes dedans le chemin de Fontenay, craignant que Puygaillard en feist marcher quelques troupes par ce costé la, pour leur donner quelque *flanquade*. (*La vraye Hist. des troubles*, f° 491 r°, éd. 1574.)

FLANQUE, voir FLASQUE.

FLANQUIER, adj., de côté :

Il n'y a point de portes *flanquieres*, car le roc environne le comble de l'eglise de chacun costé. (*Descr. de l'Ethiopie*, p. 67, ap. Leon, *Descr. de l'Afr.*, éd. 1556.)

FLAON, *flan*, *flon*, s. m., pièce de métal propre à monnayer, morceau coupé de la grandeur, de la rondeur et à peu près de l'épaisseur des espèces à fabriquer :

Jehan de Gennes, ouvrier de monnoye, a esté prins et emprisonnes pour souspeçon d'avoir ouvré *flaons* de monnoye qui n'estoient pas de bon aloy. (1376, Arch. JJ 110, pièce 215.)

Pour cent et cinq marcs de *flans* blancs prests a monnoyer en icelle monnoye. (1405, *Ord.*, IX, 88.)

En la maison duquel a esté trouvé grant quantité de ladicte faulse monnoye, avec certains faux fers et autres outilz a monnoyer, et plusieurs *flons* d'icelle fausse monnoye. (1417, *Ord.*, X, 406.)

FLAONCEL, *flancel*, s. m., dimin. de flan :

Il y ot gauffres et oublees,
Goieres, tartes et *flaonciaux*.
(*Fauvel*, Richel. 146, f° 32^d.)

Flanceaulx de cresme bien succres. (*Ménagier*, II, 100, Biblioph. fr.)

Flanciaux succres. (*Ib.*, II, 92.)

FLAONNEL, s. m., dimin. de flan :

Tartes, pastez, *flaonniaux*. (1357, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 67 v°.)

FLAONNET, *flannet*, *flanet*, *flonnet*, s. m., dimin. de flan :

Rons pains, *flannes* et tartelettes.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 86 r°; Scheler, I, 92, 181.)

Pastez et *flaonnes*. (1397, *Bail*, Arch. MM 31, f° 245 r°.)

Auxquelz compaignons icelui Grissart donna la moitié d'un oison et des *flonnes*. (1415, Arch. JJ 168, pièce 381.)

Flanet, l. artocaseus, bret. flanesenn. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Quant je tiens une tartelette,
Un *flanet* ou un casse muzeau.
(*Farc. de Jeninot*, Anc. Th. fr., I, 291.)

Il hayssoit les femmes et les salades comme poison, les *flannets*, les tartelestes. (DES PER., *Nouv.*, XIX, La Monnoye.)

Champ., Troyes, *flanet*, espèce de petite tarte.

Nom propre, *Flanet*.

FLAONNIER, *flaunier*, s. m., celui qui fait des flans :

Wistasces devint *flauniers*
Et esmeulliers et basteliers.
(*Wistasse le Moine*, 1817, Michel.) Impr., *flanniers*.

Symon le *flaonnier*. (1336, Arch. JJ 70, f° 58 v°.)

FLAPIR, *flappir*, *foupir*, v. a., friper; fig., faner, flétrir, abattre :

Toute la grant triumphe qu'en cest ostel souloit tant comblement abonder *est* par ce cas *flappie* et ternie. (LOUIS XI, *Nouv.*, II, Jacob.)

Que feroient les desesperez par maleur abattus se je ne les aydoie et tendoie la main resuscitant leurs coraiges perdus et leurs voloirs *flapis*. (M. LE FRANC, *l'Estrif de Fort.*, f° 10 v°, impr. Ste-Gen., OE 569.)

Je croy que vous m'avez autresfois ouy parler des bons tours que me firent les moynes de Cunaud, quand j'y fus a la my aoust mener la fleur de ce bourg, et comme ilz renvoyerent quinze jours apres vos cousines et ma seur, sentans leur corduan a pleine gorge, et le maroquin d'une lieue et si *foupies* qu'il les fallut mettre un mois en mue devant qu'elles eussent repris leur ply. (DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 134, Bibl, elz.)

On ne void plus ces grands chapprons
Rouges, carrez, fourrez et ronds,
Ces couvrechiefz d'aune de large,
Noirs et *foupiz*, a double estage.
(*Plaisant blason de la teste de bois*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XIII, 58.)

On trouve encore au XVIIe s. :

En me criant : Vilain, tu *foupis* tout mon linge.
(SCARRON, *Jodelet*.)

Centre de la Fr. et Aunis, *foupir*, chiffonner, friper. Dauphiné, *flâpi*, flétri.

FLAQUER, v. n., former une flaque :

Et sans se soucier
Si elle fond (la neige), et *flaque* au creux de son [soulier,
Il vous passe au travers.
(GAUCHET, *Plais. des Champs*, p. 260, éd. 1604.)
L'un conte comme il sent *flaquer* dans sa semelle
L'eau du marais, qui faict que la plante luy gelle.
(ID., *ib.*, p. 271.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *flaquer*, *flouquer*, clapoter.

FLAQUESSE, voir FLACHESSE.

FLAQUIR, voir FLACHIR.

FLAR, voir FLAIR.

FLARANT, voir FLAIRANT.

FLARER, voir FLAIRIER.

FLARIANT, voir FLAIRANT.

FLARIER, voir FLAIRIER.

FLAS, voir FLAT.

FLASART, voir FLASSART.

FLASCHET, voir FLACHET.

FLASCO, voir FLACHET.

FLASCONNET, voir FLACONNET.

FLASKE, voir FLACHE.

FLASMIR, voir FLAMIR.

1. **FLASQUE**, *flacque*, *flanque*, s. m. et f., chacune des deux pièces d'un affût, selon la définition de l'Académie :

Arquebuses garnyes de *flasque*, calibre et pouldre. (1535, *Prêt d'armes aux habitants*, Arch. mun. Avallon, BB 1.)

Une *flasque* de kesne de XIIII pies de long. (*Tit. de* 1539, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.) *Flacques*. (*Ib.*)

Que... vous nous fournissez jusques a quatre cens harquebuz garnis de leurs *flasques* et pulverins et cinq cens corselets. (1557, *Lett. de Henri II aux bourgeois d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, II, 648.)

Pour faire quatre entretoises aux *flasques* d'un canon. (1562, *Dép. de deux jur.*, Arch. Gir.)

Les ennemis meirent le feu aux *flanques* et les bruslerent, de sorte que les dites pieces furent mises sur le ventre. (M. DU BELLAY, *Mém.*, f° 510, éd. 1582.)

Noz harquebuziers, qui estoient en garde sur le portail, pourveurent a cecy, tirants si souvent la ou ils entendoient le bruit, qu'ils leur firent abandonner le pont; et fut trouvé le matin beaucoup de sang et quelques *flasques* des leurs brisees. (B. DE SALIGNAC, *le Siege de Metz*, p. 548, Michaud.)

Un grand nombre d'affuts, *flacques* et rouages d'artillerie. (ID., *ib.*, p. 559.)

2. **FLASQUE**, voir FLACHE.

FLASQUET, voir FLACHET.

FLASSADE, *flassarde*, *flasarde*, *flaisarde*, *flaissarde*, *flossade*, s. f., couverture :

Convenoit le plus de nous faire peneaulx de vielz pourpoins ou de vielles *flossades*, qui avoir les povoit, pour mettre dessus nos selles et sengler dessous nos sengles. (J. LE BEL, *Chron.*, I, 71, Polain.)

Leurs chevaux estoient couvers de *flassardes* en maniere de bas. (*Trahis. de France*, p. 142, Chron. belg.)

Pour .VII. *flaisardes*, .VI. pour le palfernier, et une pour le mesagier, contenant-



chascune *flaissarde* .II. aunes val. IIII. III s. (1436, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Flasarde de bloucq. (1448, *ib.*)

Mectre sus le faict, art, labour et exercice de drapperie de layne et de soye, de *flassade*, eschallons, barragans, chapelleries. (1498, *Ord.*, XXI, 103.)

Aucuns l'appellent vache de mer, (la raie au bec pointu) les autres pour sa grandeur *flassade*, c'est a dire couverture de lit. (L. JOUB., *Hist. des poiss. de Rond.*, XII, 7, éd. 1558.)

FLASSADIER, s. m., ouvrier qui fait les *flassades* ou couvertures de lit :

Jehan Porquier, *flassadier*. (1471, Arch. JJ 197, f° 83 v°.)

FLASSAIE, - *aye*, - *oie*, - *oye*, *flaç.*, *flais.*, *flauss.*, *floss.*, *floç.*, *flouss.*, *fless.*, *flocee*, s. f., sorte d'étoffe grossière, couverture de laine ou coton :

Lodix, *flassaie*. (*Dict du père Labbe.*)

Qui par son fils faisoit donner la *floçoie* a son pere qui estoit povres.. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Monmerqué, t. II, f° 54 r°.)

Pour 8 *flocees* dont les fardiaus furent couvers de sus la toille. (1316, *Compt. de Geoff. de Fleuri*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 70.)

Une *flossoye* pour enfardeler la salle. (*Compte de* 1339, Arch. nat.)

.II. paires de baschoues et .II. *flossaies* pour porter pain de bouche. (*Compt. de l'hôt. des R. de Fr.*, p. 253, Douët d'Arcq.)

Le tonlieu des *flossaies*. (*Cart. de Lagny*, Richel. l. 9902, f° 246 v°.)

Estre vestus de burel ne de *flaisaye*. (*L'Orloge de sapience*, Maz. 1134, l. I, ch. 10.)

Des *flassoies* d'Aurillac étaient apportées à Provins par les marchands auvergnats. (*Enquête de* 1388, appartenant à M. le docteur Max. Michelin, ap. Bourquelot, *Foir. de Champ.*, I, 240.)

Une coutre et .I. cussin de plume, une viez coutrepointe, une viez *flaçaie*. (Déc 1397, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Qu'il soit couvert d'aucune grosse *flossoye* de laine. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 95 r°, éd. 1516.)

Pour acheter des *floussayes* pour couvrir les povres dudit hospital. (1407, *Test. enregistrés au Parl. de Paris*, Tuetey.)

Ainsis le tient, ainsis l'essaye,
Ainsi les yeulx d'une *flossaye*
Ly cuevre par son piteux plour.
(E. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 515c.)

Touttes avoient le visage de plaie, les cheveulx noirs comme la queue d'ung cheval, pour touttes robbes une vieille *flaussoie* tres grosse d'un lien de drap ou de corde liee sur l'espaulle, et dessous ung povre roquet ou chemise pour tous paremens. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1427, Michaud.)

Longieul ou *flossaie*, lodex. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Quatre colliers a chevaulx garnis de trebets et de *flossoyes*. (1486, *Inv. de meub.*, Arch. Aube.)

(Povreté) ne est couverte que a moitié d'une *flessoie* faicte de tenves palleteaulx. (BOCCACE, *Nobles malh.*, III, 1, f° 51 v°, éd. 1515.)

— Ce mot a été employé au fig., comme *loudier*, pour désigner un lourdaud :

Flassaye, v. l. Lourdaut, balourd. (LEROUX, *Dict. com.*, éd. 1786.)

FLASSAIRE, s. f., sorte d'étoffe grossière et de couverture :

Li caitis rois s'en va fuiant,
Une piece d'nnne *flassaire*
Trouva qui li fu necessaire,
Des genous jusk'a la boudinne,
Non mie jusqu'a la poitrinne,
Fu de la *flassaire* couviers.
(J. DE CONDÉ, *Magnif.*, ms. Casan., v. 150, Scheler.)

Qu'il n'ot fors la povre *flassaire*.
(ID., *ib.*, v. 199.)

Lodix, *flassaire*, couverture, loudier. (*Catholicon*, ms. Lille 369.)

FLASSARDE, voir FLASSADE.

FLASSART, *flasart*, *flaissart*, s. m., couverture de lit ou de cheval :

Ara viestue mainte viese quirie
Et maint *flassart* trainant par les cors.
(*Serventois du* XIII*e* *s.*, p. 9, éd. 1827.)

Flassars et nates. (1362, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour .II. *flasars* a lui accates pour couvrir les kevaus. (*Compt. de* 1373, Arch. mun. Valenciennes.)

Pour un double *flassart*, dont on couvry lesdis penniers. (1397, *Depenses*, etc., Ann. de la Soc. de l'hist. de Fr., 1864.)

Leurs vestures estoient de gros bureauls et gros draps, de tels ou parauls que on fait les *flaissars* des chevauls. (FROISS., *Chron.*, XV, 290, Kerv.)

En icelle escuyrie y a bien trente hommes a ceste cause, et chascun selon son estat, les vallets de corps nettoyent les chevaux d'estrilles et de *flassars*. (OL. DE LA MARCHE, *Estat de la Maison de Charles le Hardy*, Du second estat, Michaud.)

FLASSAY, s. m., sorte de couverture :

Suplex, utilemens d'ostel, ou *flassay*, ou facultez. (*Gloss. de Salins.*)

Cf. FLASSART.

FLASSIER, *flacquier*, v. a., abattre :

Et les Swicers *ont flassiet* les bois, affien que lesdites compangnes n'entrassent mie en leurs paiis. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 432, Borgnet.)

Dix neuf quesnes, dont l'un *a esté flacquié* pour couvrir les costez du pont Noblet, pour ce que les autres y estans estoient pourris. (1497, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. 12016, p. 110.)

FLASTRE, voir FLESTRE.

FLASTREE, adj. f., désigne une sorte de rage propre aux chiens :

La tierce rage s'appelle *flastree*, par ce que le mal est dedans les boyaux, qui les fait retirer de telle sorte, qu'ils sont si plats qu'on les perceroit avec une aiguille. (DU FOUILLOUX, *Rec. pour guarir les chiens*, éd. 1592.)

FLASTRER, *flatrer*, v. a., marquer d'un fer chaud, flétrir :

Pour ledit cas *fut* pillorié et mittré, et puis *flastré* au front. (*Chron. scand.*, p. 283, éd. 1620.)

Toute incision de membre comme essoriller, coupper poing, *flastrer* au visaige, sont exploits de justice. (*Cout. de France*, f° 202 v°, éd. 1517.)

Flatrer au front d'une lettre chaude. (NICOT, *Thres.*)

On lit dans Furetière :

Flatrer, v. act. Vieux mot qui signifie marquer d'un fer chaud. Autrefois on marquoit les criminels d'une lettre au front avec un fer chaud : ce qu'on appeloit *flatrer* ; et maintenant on dit qu'un criminel est condamné a estre *fletri* d'une fleur de lys sur le dos, quand on le marque d'une fleur de lys, qui est le supplice des coupeurs de bourse. On dit encore à présent, *flatrer* un chien, quant on luy applique un fer rouge après avoir esté mordu d'un chien enragé, dans l'imagination qu'on a que cela préserve de la rage.

FLASTRIER, v. a., marquer :

Tous ceulx des bailliages sont tenus aporter toutes leurs mesures *flastrier* aux mesures d'Aubigny. (1507, *Prév. de Fouilloy*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, I, 300, Bouthors.)

FLASTRIR, voir FLATIR.

FLAT, *flait*, *flac*, *flas*, *flaut*, s. m., coup violent, soufflet, tape :

Lors li eust donné un *flat*
L'autre, s'en li vosist sofrir.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 36b.)

D'un tronçon d'une lance lui a donné tel *flas*
Que .III. dens li depece.
(*Roum. d'Alix.*, f° 64a, Michelant.)

J'ai en pense que je te voise
Doner de ma pate tel *flat*
Qu'a terre t'abatrai tot plat.
(*Renart*, Br. IX, 198, Martin.)

Tost me porrai doner .I. *flait*
Dont afoler estre porroie.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 155d.)

En l'escu li donne .I. tel *flat*
Qu'il li fent en double partie.
(*Rich. li biaus*, 2712, Foerster.)

Lors hauce la paume, si li done tel *flat* qu'il l'abat del roncin a terre. (*Lancelot*, Richel. 754, f° 22c.)

L'un feri sus l'escu, qui estoit de quartier,
Que li et le cheval a fet jus trebuchier,
Si grant *flat* a donné le col li fist bruisier.
(*Doon de Maience*, 8147, A. P.)

— Fig., chute, décadence :

Mais checuns ki est a eise
Deit penser de sa mal eise ;
Et quant est en meillur estat
Penser de ruine et de *flat*.
(*S. Edward le conf.*, 1391, Luard.)

— Bruit d'une chose qui tombe lourdement, clapotement :

Desi en l'eve va li gloz reoulant ;
Au cheoir ens fait un *flat* si tres grant
Qu'uns grans chasteaus n'en feist mie tant.
(*Moniage Guillaume*, Richel. 774, f° 201 v°.)

Si grant *flat* prinst que la terre a croslee.
(*Gaydon*, 9206, A. P.)

Car au chair dona grant *flat*,
La le leissa hunteux et mat.
(HUON DE MERI, *le Tornoiement Anticrist*, Richel. 25407, f° 233b.)



Quar contre terre grant *flat* done.
(*Durm. le Gal.*, 1686, Stengel.)

E, si je su gros e gras,
Si me dirra ascun en cas :
Dieu ! come cesti dorreit graunt *flaut*
En une longayne, s'il cheit de haut !
(*Le Jongleur d'Ely*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 254.)

Es fossez sont cheu, si .xx. si .xxxiii.,
Et firent moult grant *flas*.
(Cuv., *du Guesclin*, 19485, Charrière.)

Le geant sentant le coup de la mort getta ung cri si tres horrible que a l'ouyr estoit espouvantable, et cheut mort par terre: au cheoir qu'il fist prist si grant *flac*, que a l'ouir sembloit ung gros arbre qui fust abattu. (*Gerard de Nevers*, II, xiii, éd. 1725.)

— *Flac* est aussi une onomatopée exprimant le glouglou d'une bouteille :

Et ma bouteille a fait *flac*.
(*Myst. S. Christofle*.)

— *A un flat, tout a flat*, d'un seul coup, tout à coup :

Les .iii. en giete contre terre *a un flas*,
Si durement, pres n'ont les membres quas.
(*Aleschans*, 3988, Jonck., *Guill. d'Or.*)

L'eau entroit dedans par la passee *tout a flac*. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5083, f° 149 v°.)

— *A flat*, à tas :

Et alloyent tost comme vent, pencent comme ilz avoyent de costume avoir sur le camp des Françoys moutons *a flac* pour faire des carbonnades. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5082, f° 159 r°.)

— *A flat de*, à force de :

Si avoit il (du feu), voire du feu de vertus qui par force de fortune ne pouvoit estre estainct, et du feu ensulphuré, que ses gens, *a flac de* vin et d'eau que sur luy espandirent, a toute peine amortirent. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5082, f° 133 v°.)

Wallon, *à flahe*, en quantité, en abondance; namurois, *à flache*. Guernesey, *fllas*, coup de vent, le bruit d'un arbre, d'un pan de muraille qui tombe.

FLATE, s. f., *mettre en flate*, tromper :

Or est Renars en grant barate,
Qui tantes gens *a mis en flate*,
Et qui les plus cointes assote.
(*Renart*, Suppl., v. 220, Chabaille.)

FLATELER, v. n., battre des mains :

O la coroie fiert la boche
Et o l'autre des mains *flatele*.
(*Tristan*, I, 3786, Michel.)

FLATELET, s. m., sorte de poisson, le *flet* :

Est et passer, quem Belgica nominat Een heilbut, oft eelbut. G. *flatelet*, Germania Ein heilsgbutt. Angli. a hallibut. (Jun., *Nomencl.*, p. 54, éd. 1577.)

FLATEMENT, *flatt.*, s. m., flatterie, action de déguiser la vérité :

Chascun, (qu'en vaut le *flatement?*)
A peur de soi seulement.
(Guiart, *Roy. lign.*, 18551, W. et D.)

Tant importunerent ilz le Turc par humbles *flatemens*. (Le Maire, *Leg. des Venitiens*, ch. iii, éd. Lyon.)

Voyla comme de grand a grand la flatterie est commune comme parmy les petis, encor que ces propos tinssent plustost du vray que du *flattement*, a cause de leurs rares valeurs. (Brant., *Gr. Cap. fr.*, M. de Guise, iv, 200, Lalanne.)

— Action de caresser :

Flattement aux chevaux. (Jun., *Nomencl.*, p. 250, éd. 1577.)

Morv., *flaittement*, flatterie.

FLATER, verbe.

— Act., jeter, précipiter :

Et les *flatoit* hors du cazel. (Joinv., *S. Louis*, lxxvii, Wailly.)

— Neutr., être renversé :

Qu'a la terre *flater* le fist.
(*Rou*, 3e p., 8312, var., Andresen.)

Sainte Eglise *flate* et chancelle
Se Dieus ne garde sa nacelle.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 160b.)

Cf. Flatir.

FLATEREAU, *flatt.*, s. m., dimin. de flatteur :

Aucuns bigotz ou *flatereaulx*. (Fabri, *Rhet.*, f° 40 r°, éd. 1521.)

Au monde a moult de *flatereaulx*.
(R. Gobin, *le Livre des loups ravissans*, ch. vii, éd. 1525.)

Jangleurs, joncheurs, detracteurs, *flatereaulx*
Sont eslevez et bien entretenuz,
Au temps qui court.
(Rog. de Collerye, *Rondeaulx*, xxix, Bibl. elz.)

Sus hault Huet, sus *flatereau*.
(Ch. Fontaine, *Resp. à Ch. Huet*, dans les *OEuv. de Marot*, éd. 1731.)

Comme leur voulurent faire accroire quelques *flatereaux* de legistes. (Pasquier, *Pourparler du Prince*.)

— Adj. :

Ils amadouent d'infinis epithetes *flatereaux*. (Tabourot, *Bigarrures*, preface, A II r°, Paris, Jean Richer, 1584.)

FLATERESSE, - *erresse*, *flatt.*, *flatresse*, fém. de flatteur :

Ce sont flateurs et *flateresses*, qui dient mal d'autruy a leurs seigneurs, quant ilz sçavent que leurs seigneurs les hayent. (*Modus*, f° 51a, ap. Ste-Pal.)

Flaterresse, adulatrix. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684, f° 55a.)

Paroles *flatteresses* coustumierement sont agreables. (G. Chastellain, *Exp. sur Verité*, vi, 397, Kervyn.)

Comme sa voix *flateresse*
L'ame du corps te sceut oster.
(Rons., *Od.*, Od. retranch., II, 447, Bibl. elz.)

Volupté glisse *flateresse*,
Et pique et mord comme un serpent.
(J.-A. de Baif, *les Mimes*, l. I, f° 11 r°, éd. 1619.)

D'une *flatteresse* apparence. (Lariv., *Escol.*, prol., Anc. Th. fr., VI, 95.)

De quell' oreille Dieu prend les phrases *flatresses*
Desquelles ces pipeurs flechissoient leurs maistresses.
(D'Aubigné, *Trag.*, II, Bibl. elz.)

La prosperité est comme un venin emmiellé, douce et *flatteresse*, mais tres dangereuse. (Charron, *de la Sagesse*, ii, 7, éd. 1782.)

1. **FLATEUR**, s. m., flatoir, gros marteau pour battre les flans :

L'on est accoustumé en ladite seigneurie de Richebourg user de poids, blanches mesures et aucuns *flateurs*, de la marque d'icelle seigneurie et non d'autres. (*Cout. de Richebourg*, xx, Nouv. Cout. gén., I, 393a.)

2. **FLATEUR**, s. m., ménestrel :

En celluy temps le roy Philippe fit chasser tous gengleurs, *flateurs*, battelours, tout telle maniere de gens qui ont grant (sic) dons des grants seignours. (Jacomin Husson, *Chron. de Metz*, p. 4, Michelant.)

FLATIR, *flactir*, *flatrir*, *flastrir*, *flachir*, verbe.

— Act., lancer, jeter, jeter à terre, renverser, avec un rég. de personne ou d'être animé :

Si l'*aront* tot saisi
Et abatu et a terre *flati*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 17f.)

Dedens la chartre les *a* trestous *flatis*.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., v, P. Paris.)

Le baron font en la chartre *flatir*.
(*Ib.*, xxx, p. 57.)

Le moine prent, a terre le *flati*,
Por un petit que nel crevast parmi.
(*Ib.*, xxii.)

Se or avoie tout gasté lor pais
Et puis si *fusse* en mon chastel *flatis*,
Nes douterois vaillant un Parisis.
(*Ib.*, xxvi.)

Li quens Fromons de la geste Alori
Vos en *eussent* de France fors *flati*.
(*Girb. de Metz*, p. 459, Stengel.)

Sy qu'il *est* dou ceval a le tierre *flastris*.
(*Chev. au cygne*, 11158, Reiff.)

Toz .iii. ou feu les *ont* et *flatiz* et getez.
(*Parise*, 3053, A. P.)

Et si parfont ens les *flatrissent*.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 47d.)

Et si tres en parfont *flatissent*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1522, f° 40a.)

Mais en i. grant fossé *flati*
Mon cheval, si sera cheu,
Par peu je n'ara trop beu.
(Phil. de Remi, *Jean et Blonde*, 3115, Bordier, p. 244.)

Les petits enfants prenoient par les piez et les *flatissoient* aus roches. (*La trad. franc. de Guill. de Tyr*, f° 268.)

Cil Droon issi hors et assembla ses gens assez pres de son chastel ; mais cil qui le regne deffendoit le fist assez tost *flatir* ens parmy les portes, luy et sa gent. (*Grand. Cron. de France*, du premier roy Phelippe, iv, P. Paris.)

Les autres fist *flatir* et noier ou flum d'Aigne. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 208b.)

Et firent *flatir* toutes les autres batailles avec les batailles le roy sur le flum. (Joinv., *S. Louis*, xlviii, Wailly.)

... Le vent nous *avoit flatis* sus Chypre. (Id., *ib.*, cxxiv.)

Quant la flambe se rabessoit si *flatissoient* les homes et les femes el feu desouz. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 25a.)

Tout droit enmy ces vingnes les *avoient flastry*.
(*Chron. des ducs de Bourg.*, 10068, Chron. belg.)

Lors le roy l'arracha de son siege, si le *flactit* contre terre. (*Q. Curse*, vi, 13, éd. 1534.)



— Avec un rég. de chose, lancer, jeter à terre, renverser :

La veissies ces perrieres venir,
Ces mangonniaus et geteir et *flatir*.
(*Girb. de Metz*, p. 449, Stengel.)

Fromons i est de Lens li posteis,
De Loherainne nos *ai* ici partis
Et nos chatiaus contre terre *flatis*.
(*Ib.*, p. 458.)

Et les eschieles font es fosses *flatir*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 144[b].)

La *furent* tref contre terre *flati*,
Maint pavillon rompu et departi.
(*Gar. le Loh.*, 1[re] chans., XXXIV, P. Paris.)

Vit le feu mettre et la flamme *flatir*.
(*Ib.*, 2[e] chans., V, p. 167.)

Par mautalent et par corroz
Flati a la terre s'espee
(*Chev. au lyon*, 6262, Holland.)

L'en me devroit *flatir* ou vis
Une vessie de mouton.
(*Rose*, 8526, Méon.)

... *Flatrir*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1522, f° 55[b].)

Ses dens en l'aine li *flati*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 101[c].)

... *Flastri*.
(*Ib.*, Vat. Ott., f° 119[b].)

Karles i sist .III. anz, li rois de Saint Denis,
.LX. mangoniaus i fist as murs *flatir*,
Ains n'i mesfist dedens vaillant .I. parisi.
(*Gui de Bourg.*, 456, A. P.)

Et Lancelos par si grant force
Sor l'escu ki n'est pas d'escorce
Flatist sa lance, k'ele brise.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, p. 613[a].)

Et prenant sa francisque il la *flatit* a terre. (FAUCHET, *Antiq. Gaul.*, II, 16, éd. 1611.)

— Réfl., se jeter, se précipiter :

La dame esgratine sa face
Et contre terre *se flatist*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 120[b].)

Pierres parmi l'air *se flatissent*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 1357, Buchon.)

La fumee est tele et la poudre
La ou li hardi *se flatissent*
Qu'a grant peine s'entrechoisissent.
(ID., *ib.*, 11350, W. et D.)

Le flum *se flatissoit* es caves dedens. (JOINV., *S. Louis*, XLI, Wailly.)

... Et au laisser aler la chuette branlera des aesles, et quant l'esprevier la verra, il *se* venra *flatrir* emmy les paus. (*Modus*, f° 123 r°, Blaze.)

— *Se flatir apres*, se lancer à la poursuite :

Li cers s'enfuit, li cien glatissent,
Par le bos *apres se flatissent*.
(*De Guill. d'Angleterre*, Richel. 375, f° 246 ;
Michel, *Chron. anglo-norm.*, III, 145.)

— Neut., tomber par terre, tomber, être renversé, être précipité, se précipiter, se heurter :

La veissies groses lances croissir,
Et chevaliers contre terre *flatir*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 68[c].)

Parmi la porte les firent ens *flatir*.
(*Ib.*, f° 88[b].)

Jus dou destrier fait le baron *flatir*.
(*Gar. le Loh.*, 2[e] chans., XVIII, P. Paris.)

Tous les bouiaus li fit del cors saillir,
Et dedans Muese firent le cors *flatir*.
(*Girb. de Metz*, p. 453, Stengel.)

Son levier ly fist sour le tieste keir
Sy fort qu'il en a fait la ciervielle boulir,
Par devant l'amustant convient cely *flastrir*.
(*Chev. au cyg.*, 10339, Reiff.)

.XXX. payens a fait a le tierre *flastrir*.
(*Ib.*, 30865.)

Les lances es escuz *flatissent*
Et li cop donent tels escroiz,
Que totes jusques es chamois
Esclicent et fendent et froissent.
(CHREST., *Cliget*, Richel. 1420, f° 50[c].)

Les Francs assallent, grans fu li fereis ;
Les grans batailles font ariere *flatir*.
(RAIMB., *Ogier*, 7059, Barrois.)

A cest mot... vont requierre leur anemis et les fierent si mortelment qu'il les font *flatir* a terre. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 132[d].)

A forche les fist *flatir* outre le pont. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 135[d].)

Diex, con Richars li biaus s'esgot
Quant voit qu'ensamble tout *flatissent*.
(*Rich. li biaus*, 2174, Foerster.)

L'enperere s'entorne quant il fut desconfis,
Sarrasin l'encauchierent qui l'orent envais,
Ens es rues d'Angers nous firent ens *flatir*.
(*E. de St Gille*, Richel. 25516, f° 77[c].)

Si sont grevé et estourdi,
Et de teste si estourdi
Qu'a poi n'alerent jus *flatir*.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 622, Delmotte.)

Jus a la terre le fait Aiquin *flachir*.
(*Rom. d'Aquin*, 667, Joüon des Longrais.)

Et fu mesire Raous si estounes dou cop k'il *flati* a la tiere d'un des genous, mes il sali aukes tos. (*Flore et la bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIII[e] s., p. 137.)

Se vous veez les aloes, mouvez vostre huant et elles venront *flatrir* au huant. (*Modus*, f° 127 r°, Blaze.)

Et doit estre meu (le huant) quant on voit aloe, et quant elle *flatrit* au huant, soit meue l'aloe qui est entre les deux roys, et elle venra *flatrir* a elle. (*Ib.*)

Mais l'avangarde les recula moult asprement, et si ferirent en eulx si cruellement, que tous les firent *flatir* jusqu'aux portes. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1412, Michaud.)

Il en portera telle colee pour les Romains obeyr qui le fera *flatir* aval la terre longtemps a honte. (*Les Prophecies de Merlin*, f° 131[b], éd. 1498.)

— *Flati*, part. passé, renversé :

Et cil (le drapeau) ne li fait point d'ahie
Fors que crave sa chair *flatie*.
(*Bible de Hugues de Berzi*, Brit. Mus. add. 15606, f° 105[d].)

Quant descendre cuida, a terre chiet *flastrie*.
(*B. de Seb.*, II, 911, Bocca.)

Morv., *flâti*, v. a., affadir, rendre flasque.

Champ., *flatir*, plaquer.

Selon Du Méril, en Normandie, dans l'arr. de Mortain, on dit *afflatrer* pour terrasser, renverser.

FLATOIER, v. n., être renversé, succomber :

Tout tort, toute injure et tout vice
Et toute trayson seuronde
Et fait *flatoier* tout le monde.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 160[b].)

Cf. FLATIR et FLATER.

FLATOIRE, *flattoire*, adj., qui flatte :

Verité est des bons amee
Pour ce qu'elle n'est pas *flatoire*.
(FROISS., *Tres amoureus*, XLI, Scheler.)

— S. f., chose qui flatte les sens :

S'elle (la Paix) est vraye, c'est un eternel repos, et s'elle est similitudinaire et fourree, c'est une pestilencieuse *flattoire*. (G. CHASTELLAIN, *Livre de paix*, VII, 378, Kervyn.)

FLATRE, s. m., flétrissure, marque :

Flatrir ung voleur du *flatre* et merche de la ville. (1589, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FLATRER, voir FLASTRER.

FLATRI, *flattri*, part. passé, marqué :

Ne ki mesure de nule mesure ki ne soit droite et loiaus et asses grande a le droite mesure de le vile, et se c'est coupe k'ele soit *flatrie*. (*Bans d'Hénin*, Tailliar, *Rec. d'act. des* XII[e] *et* XIII[e] *s. en lang. wall.*, p. 436.)

Aussi est requis qu'ilz visitent... les mesures et picotins des hostelains et s'ilz sont *flatris*. (*Docum. relat. à la divis. des fonct. entre les membres de l'échev. d'Amiens*, vers 1558, ap. A. Thierry, *Monum. du Tiers Etat*, II, 660.)

Audit seigneur et officiers appartient corriger toutes personnes ou personne usant de mesures non *flattries* de la marque de la ville de Lens, ou autres marquees d'icelle marque non estant de loyalle mesure par decadence de fonds, adjoustement d'ablocqs de bois, ou autres choses qui se feroient en fraudant telles mesures, de telle amende arbitraire et reparations honorables que par les pers et hommes dudit bailliage seroit ordonné ainsi que le cas le requiert. (*Coust. de Lens*, 3, dans les *Coust. gén. du comté d'Artois*, Arras 1679.)

FLATRIR, voir FLATIR.

FLATRISSURE, s. f., marque pour les mesures publiques :

En ladite ville l'on ne poeult vendre ne acheter grain que ce ne soit a le mesure flatrie de ladite ville,.. lesquelles mesure, marque et *flatrissure* sont en la ferme dudit eschevinaige. (1507, *Prév. de Beauquesne*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, 353, Bouthors.)

FLAUMINE, s. f. ?

Si dirai de lor pere qui vivoit de *flaumine*
Et d'erbes, en .I. bos, et de mainte rachine.
(*B. de Seb.*, XXI, 96, Bocca.)

FLAUNIER, voir FLAONNIER.

FLAUNIERE, s. f., plat, assiette?

Li chers de *flaunieres*, de pos de terre, de godes, doit .VIII. d. (1380, *Tarif du livre rouge de l'échev.*, Arch. législ. de Reims, 1[re] série, I, 744, Doc. inéd.)

FLAUR, voir FLAIROR.

FLAUSSOIE, voir FLASSAIE.

FLAUSTELE, voir FLAUTELE.

FLAUT, voir FLAT.

FLAUTEL, *flaihutel*, *flustel*, s. m., chalumeau :



Et quant j'oi lou *flaihutel*
Soneir avec la tabor.
(Colin Muset, *Chans.*, ap. Wackernagel, *Altfr. Lieder*, p. 75.)

La nuit, qui estoit prochaine, ramena les pasteurs et pastourelles des champs, et tout leur bestail, menans melodieux deduyt de cornets, *flusteaulx*, muses et flageolz. (*Perceforest*, t. IV, f° 150[a], éd. 1528.)

Bourg., Saulieu, *fluteau*, petite flûte.

FLAUTELE, *flahutelle, flaustele, fleutele, -elle*, s. f., petite flûte, flageolet :

Robins d'une *flautele*
I fesoit deus sons tretiz.
(G. de Bernevile, *Mot. et Pastour. du* xiii[e] *s.*, Th. fr. au m. âge, p. 37.)

Portoient gigues et vieles,
Salterions et *fleuteles*.
(Henri d'Andeli, *Bataille des .vii. ars*, Richel. 837, f° 136[b].)

Flausteles et cornes.
(*Aucassin et Nicolette*, p. 25, Suchier.)

Et il aura ma cornuielle
La musette et la *flahutelle*.
(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, f° 277 r°.)

FLAUTELER, v. n., jouer de la flûte :

Maiz mal vit pour lui ce jour né
Qu'entre les flos vit Leandon
Qui *flauteloit* a (a)bandon.
(G. Mach., *Poés.*, Richel. 9221, f° 54[b].)

FLAUTER, *flahuter, fleuter, flehuter*, verbe.

— Neutr., jouer de la flûte :

Cornent, *flautent*, chalemelent,
Maint chant e maint son i espelent.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 19238, Michel.)

Sor .ii. torneles haut levees
Estoient .ii. gaites montees
Qui molt clerement *flautoient*.
(*Durm. le Gal.*, 3811, Stengel.)

Car tuit ensemble vont chantant,
Et si *flahutent* li alquant.
(*Ib.*, 6639.)

Li uns entendoit au corner,
Et l'autres au bien *flahuter*.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 2869, Hippeau.)

Entor li *ont flehuté*
Et vielé.
(*Li Tornois des Dames Monsegneur Huon d'Oisy*.)

— Act., chanter sur la flûte, au fig. :

Tels amors sunt tantost seues
Qu'il les *fleutent* par les rues :
Ne leur chaut guieres qui les sache.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 65[c].)

Lorr., Fillières, *fiuter*, siffler.

FLAUTEUR, *-eour, flahuteur, flaeuteur, fleuteur, -eeur, flusteur*, s. m., joueur de flûte :

Et si avoit bons leuteurs,
Et des *flauteurs* de Behaigne,
Et des gigueours d'Alemaigne
Et *flauteours* a .ii. dois.
(Adenet, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 12[a].)

La veissiez vous *flaeuteurs*
Et menestriaus et jugleeurs.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 6[d].)

Mes trop est malement janglerres
Male Bouche li *fleutieres*.
(*Ib.*, 12653, Méon.)

Male bouche le *fleutierres*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 84[c].)

Fleuteeurs. (*Voc. des mest.*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

Ptolemee le *flusteur*. (Bodin, *Rep.*, VI, 2, éd. 1583.)

FLAUTRE, voir Festre.

FLAVASTRE, adj., jaunâtre :

Les deux dragons de couleur *flavastre*. (P. Arnauld, *le livre des figures de Nicolas Flamel*, p. 64, éd. 1612.)

Et les exhalaisons qui montent dans le matras sont obscures, noires, blues et *flavastres*. (Id., *ib.*, p. 66.)

1. **FLAVE,** adj., jaune, jaunissant, jaunâtre, pâle :

Salomon nous deffant sans flave
Que ne regardons au vin *flave*.
(*Ysop.* I, fab. lii, Robert.)

Le poil *flave*. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Lév., xiii, éd. 1534.)

De couleur *flave*, ou jaunastre. (Paré, *Œuv.*, VIII, 9, Malgaigne.)

Bile *flave*. (G. Bouchet, *Serees*, i, 11, Roybet.)

Plusieurs contentieux et babillards esquels la bile *flave*... domine. (Liebault, *Mais. rust.*, vi, 22, p. 585, éd. 1658.)

Jura, *flaves*, herbes sèches.

2. **FLAVE,** voir Foible.

1. **FLAVEL,** *flabel*, s. m., éventail :

.iii. gentes dames le servent a *flavel* :
Le roy lor rit efforcié de revel.
(Herb. Leduc, *Foulq. de Cand.*, p. 66, Tarbé.)

Approche toy, pren ce *flabel*
Et fay ainsi ung petit vent
Dessus ceste vierge souvent.
(*Therence en franç.*, f° 112[b], Verard.)

Je la regarday doulcement
Par le *flabel* secrettement.
(*Ib.*, f° 112 v°.)

2. **FLAVEL,** s. m., cliquette de lépreux:

Met i de buis un gros nuel,
Si s'apareille un *flavel*.
(*Tristan*, II, v. 515, Michel.)

Lors s'atorna comme mesiel,
Henap ot, et potence et *flavel*.
(*Wistasse le Moine*, 1399, Michel.) Impr., *flanel*.

Un mesel sonna mout forment son *flavel*. (*Vie de S. Louis*, c. xii, Rec. des hist. des Gaules, XX, 102.)

3. **FLAVEL,** *flaviel*, s. m., flageolet :

Flaviel et flahutes i sonnent.
(*Durmars le Gallois*, 14972, Stengel.)

Puis prent sa muse, et si travaille,
Et son *flavel* de Cornoaille,
Et espringue et sautelle et balle
Et fiert du pié parmi la sale.
(*Rose*, ap. Capperonnier, *Gloss. de l'hist. de St Louis*, p. 359.)

En sa bouche est son *flavel*
De quoy flatterie ammoneste.
(*Modus*, f° 217[b], ap. Ste-Pal.)

FLAVELE, voir Favele.

1. **FLAVELER,** v. n., agiter sa cliquette :

E il vait apres (après la reine), si *flavele*,
A halte vuiz vers li apele....
Suit le (la reine) tresqu'anz en la capele,
Crie e del hanap *flavele*.
(*Tristan*, II, v. 530, Michel.)

2. **FLAVELER,** voir Faveler.

FLAVELEUR, voir Faveleur.

FLAVER, v. n., pêcher avec un engin qu'on appelait *flave* :

Aberer, *flaver*, nayser et pecher ansi comme li home et li subjeic dou segnor de Beaujeu. (Arch. P 1388, cote 116.)

FLAVERECE, adj. f. ?

Se aucuns hom amaine cendre *flaverece* en ceste vile por vendre. (*Bans aux échevins*, QQ, f° 5 v°, Arch. mun. Douai.)

FLAVIEL, voir Flavel.

FLAVIER, v. a., tromper :

Çou est grans diablie,
S'ele (la bête appelée Tirant) nos passe tous, et ele [nos *flavie*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 46[c], Michelant.)

FLAVOTEIT, *flavouteit*, voir Foibleté.

FLAXART, voir Faussart au Supplément.

FLAXIR, v. n., se flétrir :

Nostre honneur est trop dangereuse chose :
Du doit touches le; il *flaxit*.
(H. Baude, *Deb. de la Dame et de l'Escuyer*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., IV, 162, var.)

FLAYAU, voir Flael.

FLEAU, voir Freel.

FLEBAGE, voir Foiblage.

FLEBE, voir Foible.

FLEBECE, voir Foiblece.

FLEBEMENT, voir Foiblement.

FLEBESCE, voir Foiblece.

FLEBESSE, voir Foiblece.

FLEBILE, *-ille*, adj., qui fait pleurer, qui arrache des larmes :

Car mon chant est lamentable et *flebille*.
(Oct. de S. Gel., *Sej. d'honn.*, f° 6 v°, éd. 1526.)

A voix *flebile* et lamentable. (Bourdigné, *Hyst. d'Anj.*, f° 64 v°, éd. 1529.)

Par amoureuses chansons, par sonnets *flebiles*. (G. Bouchet, *Serees*, xix, éd. 1615.)

FLEBIR, voir Foiblir.

FLEBLE, voir Foible.

FLEBLESSE, voir Foiblece.

FLEC, s. m., tranche de lard et de viande salée coupée en long :

.i. *flec* de bacon pour le jour du cras dimenche. (*Tit. du* xiv[e] *s.*, Amiens, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Trois *flecs* de lart. (1407, Arch. MM 32, f° 3 r°.)

Cf. Fliche.

FLECCHIER, voir Flechier.

FLECHE, voir Flache.

FLECHER, *flescher*, v. a., atteindre, percer d'une flèche :

Je scé bien, je scé, mon enfant,
Comme tu l'*as fleché* souvant.
(J.-A. de Baif, *Devis des Dieus*, II, éd. 1573.)



Et approchans des villages des Tabajares commencerent a huer, et ce pour eviter d'*estre flechez*. (Yves d'Evreux, *Voy. dans le Bresil*, I, 6, Denis.)

Un de leurs principaux se fit porter dans un canot a la face de nostre armee et tenant a la main une trousse de flesches, et de l'autre son arc dit : Venez, venez au combat, nous ne craignons rien, nous sommes vaillans, j'en *flescheray* aujourd'huy un bon nombre. (Id., *ib.*, 8.)

Ils vont au bois tirer des oyseaux, vont a la mer *flecher* les poissons. (Id., *ib.*, 21.)

— Absolument :

Accompagné de deux cens jeunes hommes fors et vaillans, habiles a nager et a *flecher*. (Yves, *Voy. dans le Bresil*, I, 35, Denis.)

Les exemples d'Yves d'Evreux montrentque *flecher* se disait encore au commencement du XVIIe siècle.

FLECHEUR, adj. et subst., fléchisseur, t. d'anat., qui détermine la flexion des parties, en parlant des muscles :

Le quatrieme et cinquieme (des os internes du coude) plient le carpe : et pourtant on les a nommes *flecheurs* ou plieurs du carpe. (Paré, *Œuv.*, IV, 28, Malgaigne.)

Le sixieme et septieme semblablement destines a plier les premieres, secondes et tierces jointures des doigts, sont appeles *flecheurs* des doigts. (Id., *ib.*)

FLECHIBLE, *fleichible*, adj., qui peut être fléchi, flexible, souple :

Voix clere, forte et *flechible*. (Corbichon, *Propriet. des choses*, v, 23, éd. 1485.)

Acanthe mollement *flechible*.
(Sceve, *Microc.*, III, éd. 1562.)

Recous des eaux! hé! Cieux, demeure la,
Recous des eaux, *flechible* a la priere
Que je t'en fay, dy de quelle maniere.
(A. Hardy, *Alcee*, V, I.)

Flechible au repentir.
(Id., *Achille*, I, I.)

Pourquoy ne pouvez vous a ma douleur *fleichible*
Me reporter au lieu ou surprise je fus.
(Id., *Raviss. de Plut.*, III, 2.)

Pourquoy l'injurieux ne permet que ma plainte
Luy donne par l'oreille une *flechible* atteinte?
(Id., *Did.*, III, II.)

FLECHIÉ, adj., en forme de flèche ?

Cote ot et mantel bien taillié
Trestout fouré de vair *flechié*.
(*Chev. as .II. esp.*, 171, Foerster.)

1. FLECHIER, *flecchier*, *fleschier*, *flekier*, *flangier*, verbe.

— Act., fléchir, ployer :

Si nos leissons noz pecchiez
Sachiez li juge *est* tost *flecchiez*.
(Angier, *Vie de S. Greg.*, 1018, P. Meyer.)

Ne pié ne jambe ne *flecha*.
(*G. de Chin*, 3674, Reiff.)

— Réfl., se fléchir, se ployer :

Par devant Salatrie d'un genoul *se flescha*.
(*Ciperis*, Richel. 1637, fo 133 vo.)

Si ayde n'ay du bon Dieu et de celle
Devant lesquelz a deulx genoulx *me fleches*,
De ma vie je ne donne troys pesches,
Car de vertu j'ay moins qu'une estincelle,
Au pied du mur.
(R. de Collerye, *Rondeaux*, L, Bibl. elz.)

— Fig., se laisser toucher :

La quatriesme chose est d'avoir pitié et compassion que li juge doit avoir de celui qu'il doit jugier; car il *se* doit plus *fleschier* par quartier et misericorde que soy enroidir par duretei en justice. (Laurent, *Somme*, ms. Troyes 751, fo 64 ro.)

— Neutr., se fléchir, se ployer, plier :

Corineus fu en estant,
Il ne *flecha* ne tant ne quant.
(*Brut*, ms. Munich, 1461, Vollm.)

Si aura cuer d'achier dur et seré qui n'aura garde de *flechier* ne de molloier. (*Artur*, ms. Grenoble 378, fo 12b.)

Quant son poing descent sor l'escu
Contre la pane l'a feru;
L'espee *flange* outre le conte,
Du poing li chiet, il a grant honte.
(*Parton.*, Richel. 19152, fo 136c.)

La doivent le bastun sans *flekier* droit tenir.
(Gilles li Muisis, *li Estas des prelas*, I, 358, Kervyn.)

Pleuseurs sont deceu par cuider
Que la mort pour leur habit *fleche*.
(*Danse macabre des hommes*, éd. 1486.)

— Commettre une faute :

Mets li lait bien ses droits entiers;
S'elle n'*avoit* nes point *fleschié*
Radrecier se venit voullentiers.
(*Guerre de Metz*, st. 176e, E. de Bouteiller.)

— *Flechié*, part. passé, fléchi :

Genous *fleches*, enclin le chief,
Proia le saint.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 92, Peigné.)

Bourg., Yonne, Percey, *flancher*, faiblir, manquer de force; fig., manquer de fermeté, chanceler dans ses résolutions.

2. FLECHIER, *flecher*, s. m., ouvrier qui fabriquait des flèches et des arbalètes :

Flechiers. (*Voc. des mét.*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

Attillours, *flechers*, carpenters. (16 oct. 1325, *Mém. adressé à H. le Despencer*, Delpit, *Doc. fr. en Anglet.*, p. 57.)

Nom propre, *Flechier*.

FLECHIERE, *fleciere*, *flequiere*, *flekiere*, *flecquiere*, *frequiere*, *frecquiere*, *flachiere*, *flagiere*, s. f., la sagittaire, plante de la famille des alismacées :

S'on fait desous kouque et litiere
De rains, de foelle et de *flekiere*.
(Chrest., *Roi Guill.*, 706, Michel.)

Quant poignant vint tres parmi le *fleciere*
Cil qui de Libe est sire et justiciere.
(*Anseis*, Richel. 793, fo 36d.)

Richars fait faire une litiere
De peus d'ierbe et de *flekiere*.
(*Richars le biel*, ms. Turin, fo 139b; Foerster, 3195.)

De *flecieres* et de genieste
Fist une loge auques onnieste.
(Mousk., *Chron.*, 24601, Reiff.)

Prendes le poliwel et de le *flekiere* et dou vies oint. (*Remedes anc.*, Richel. 2039, fo 4 ro.)

(Je tieng en fé) la maison a la *flachiere*. (1277, *Cart. de Meaux*, Richel. l. 18355, fo 81 ro.)

Rogier de la *Flagiere*. (Sept. 1286, *Ch. du bailli de Caen*, Chap. de Bayeux, Arch. Calvados.)

Et puis on te fait ta litiere
De blanc estrain ou de *flechiere*.
(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, fo 82 vo.)

Que les dits fagots l'on ne puist fourrer de *flecquiere* ne d'autre chose que de la mesme laigne. (*Cout. de Hayn.*, CV, Nouv. Cout. gén., II, 35.)

.XII. voires de *frecquieres* pour la halle. (1521, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Voirres de *frequieres*. (1530, *Mobil. de la halle de Béthune*, La Fons, *Art. du Nord*, p. 114.)

Voires de *flequierés* a pied. (*Ib.*)

Nom de lieu, *Fléchère*, hameau du village de Goui-lez-Piéton, Hainaut belge. La *Flégère*, montagne de la vallée de Chamonix.

Nom propre, *de la Fléchère*.

FLECHIMENT, *fleschiment*, s. m., action de fléchir, de faire fléchir :

Par un petit *fleschiment* des choses. (Oresme, *Trad. des remed. de fort. de Petrarque*, Ars. 2671, fo 24 ro.)

FLECHIR, *fleschir*, *flenchir*, *flanchir*, *flangir*, *flainchir*, verbe.

— Act., détourner :

Cum il veist qu'il ne le pooit *flainchir* de son prepos ne removoir, il le fit decoller en l'an de grace .CCC. (*Vie saint Pancrace*, Richel. 988, fo 91c.)

Ceuls qui *flenchissent* les ieus. (*Bestiaire*, ms. Montp. H 437, fo 212 ro.)

— Faire céder, amener :

Et cil qui en est enrichis
Jamais jour ne *sera flechis*
A ce pour riens qui puist venir
Que douloureux puist devenir.
(Chr. de Pisan, *Liv. du chemin de long estude*, 261, Püschel.)

Pour le *flechir* a compassion de nostre misere. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, 1486, fo 74b.)

Pour vous *fleschir* a m'aimer davantage.
(Jan de la Taille, *Epist. a une demois.*, dans les *Poesies*, éd. 1572.)

Si la raison, le debvoir naturel et les anciennes lois et constitutions de ce royaume n'ont peu *flechir* vos cœurs a la recounoissance de nostre legitime vocation a cette couronne. (1590, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 217, Berger de Xivrey.)

Afin de les regler par necessité a ce qui leur est plus honorable et utile, puisque la raison ny l'exemple de ma conversion, ma bonté envers tant de princes, seigneurs, gentilshommes et villes, qui m'ont recogneu et ont aussy comprins ma bonté, ne les y peuvent *fleschir*. (1594, *ib.*, t. IV, p. 266.)

On trouve encore dans Corneille :

Faites qu'a mes desirs je la puisse *flechir*.
(*Cinna*, 904, éd. Hachette.)

— Réfl., se détourner, être détourné :

Et verras en Prolicratique
Qu'il *se flechist* de la matiere
Et des nombres devoit escrire.
(*Rose*, ms. Corsini, fo 46d.)

Et cil ne *se* vost onques *flenchir* per prieres ne per dons. (*Li Amitiez de Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 74.)



Et cil ne por ce ne por autre chose ne *se* vost *flenchir*. (*Ib.*, p. 76.)

Afin que par dons ne par prieres il ne *se* peust *flechir* de son propos. (BERSUIRE, *Tite Live*, ms. Ste-Gen., f° 28 r°.)

Quant le suppliant se sentit frappé dudit cousteau il *se flanchit* en soy retournant. (1457, Arch. JJ 183, pièce 236.)

— Se tourner, incliner :

Apres ces paroles il aparut que li pere *se flechissoient* a misericorde. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 312c.)

— Neutr., se détourner :

Je sai que vos estes droituriers juiges et que vos ne *flangissez* de droite voie ne por amor ne por aine. (*Li Amitiez de Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 52.)

— S'éloigner :

Saint Paul degrade ici tous ceux qui *flechissent* du droit chemin. (CALV., *Serm. s. les Ep. a Tim.*, p. 283, éd. 1563.)

— S'incliner :

(Dieu) a qui tuit *flainchissent* les genz. (Ms. Ars. 5201, p. 369a.)

— *Flechi*, part. passé, courbé :

Iceste contreva les rons chapeaus *flanchis*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 62 v°.)

FLECHISSABLE, - *isable*, - *avle*, *flec.*, *flek.*, *fless.*, *flex.*, *flacisable*, *flenchisauble*, adj., qui peut être fléchi, ployé :

La main Judas estoit *flechissable* a tricherie. (*Trad. de Beleth*, Richel. l. 995, f° 50 r°.)

Tant sont (les femmes) decevables et nices
Et de *flechissable* nature.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 105b; Corsini, f° 109c; Méon, 16544.)

Et de *flekissavle* nature.
(*Ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 123d.)

Et de *flacisable* nature.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 140c.)

Ausi con ses (sacs) ou eres soient
Es murs panduz qui balançoient
Ou autres choses *flenchisaubles*
Qui contre cous sont remuaubles.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 59a.)

Espee de justice hauste, nient *flekissable*. (*Vie de Charlemagne*, ms. S.-Omer 722, f° 104c.)

Ou verge de fer ou justise
Non *flecissable*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 179a.)

Si vive en simple humilité,
Debonneres et *flechissables*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 57d.)

Ne soiez pas cruials, mes *flechissable* a esparnier ceaus desquels vos avez victorie. (*Secrets d'Arist.*, Richel. 571, f° 127c.)

Mercurius est *flechissables*,
Et moistes et convertissables.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. III, v. 4985, Cocheris.)

Plus est vaine et escorjable
D'iaue courant, et plus *flessissable*
Que n'est verge d'osiere blanche.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 202a.)

Membre *flechisable*. (H. DE MONDEV., Richel. 2030, f° 8 v°.)

Flexibilis, *flexissable*. (*Gloss. de Conches.*)

Tu ne es a rien *flechissable*.
(*Therence en franç.*, f° 316a, Verard.)

..... Et les dieux pitoyables
Ne se font point pourtant par pitié *flechissables*.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 88 r°, éd. 1583.)

FLECHISSABLETÉ, s. f., propriété de se fléchir, flexibilité, souplesse :

Flechissableté, flexibilitas. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

FLECHISSAUMENT, adv., en ployant, en fléchissant :

Flechissaument, flexibiliter. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

FLECHISSEMENT, s. m., action de plier, de ployer, de courber :

Plexus, *flechissemens*. (*Gloss. de Salins.*)

FLECHISSURE, s. f., courbure :

Obliquitas, tortuosité, *flechissure*. (R. EST., *Dictionariolum*, éd. 1542.)

Flechissure, obliquitas, flexura. (ID., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

FLECHON, s. m., dimin. de flèche :

Des canons, des canons estoffes, des fleches, des *flechons*, des arbaletes avec tours. (1357, *Compt. de l'Artillerie*, Arch. mun. Dijon, H, Aff. milit.)

FLECIERE, voir FLECHIERE.

FLECISSABLE, voir FLECHISSABLE.

FLECQUIERE, voir FLECHIERE.

FLECTAMUS GENUA, employé plaisamment pour signifier l'action de courber les genoux :

N'a encor pas granment, a terre le rua,
Malement le demaine *flectamus genua*.
(*Du Plait Renart de Dammartin*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 25.)

FLECTE, voir FLETTE.

FLECTER, v. a., tordre, tresser :

Flectant les rennes de fueilles pampinees
Sur celles bestes rudes et effrenees.
(O. DE S. GEL., *Eneid.*, Richel. 861, f° 64c.)

Bret., Côtes-du-Nord, canton de Matignon, *fletter*, faire des tresses ; *flette*, tresse de paille pour chapeaux.

FLECTIR, s. m., herbe définie dans l'ex. suivant :

Pied de coulomb est une herbe qui est aultrement appellee *flectir*. Elle a fueilles rondes entrecoupees et ressemble a pied de coulon : elle s'espart sur terre. (*Le grant Herbier*, f° 88 r°, Nyverd.)

FLECTUERE, s. f., sorte de piège :

Prendre le videcoq a la *flectuere*. (*Modus*, f° 78b, ap. Ste-Pal.)

Cf. FOLETOUERE.

FLEE, s. f.?

Pour redrecier la cloche l'evesque qui pendoit d'une part, et faire chaffaux pour la mettre jus et remonter, et pour resarrer les *flees* des autres cloiches du gros clochier. (1412-13, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, Arch. Aube G 1560, f° 43 v°.)

FLEEL, voir FREEL.

FLEER, v. a., battre au fléau :

Icellui Troude print une verge a *fleer* de meslier et courut au dit Petit pour le ferir. (1391, Arch. JJ 141, pièce 89.)

FLEGARD, *flegart*, *fregart*, *fegart*, s. m., lieu public à découvert, passage commun qui dessert plusieurs propriétés :

En toutes les voiries, fros, *fegars* de le dicte ville. (1441, *Cart. de l'univ. des chapel. de N.-D. d'Amiens*, f° 41 v°, Bibl. Amiens.)

Le cloistre, voiriez, *fregas*, fros des rues dudit cloistre. (*Denombr. des baill. d'Amiens et de Doullens*, Arch. P 137, f° 13 r°.)

Par ladite coustume local nul ne pœult picquer, ne heuer, planter, ne arracher sur frocz et *flegars* de rue en ladite ville de Molliens sans le consentement et congié desdits maire et eschevins, sur paine de .LX. solz paris. d'amende. (*Coust. localles de la ville de Molliens-Vidame*, Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie, I, 185.)

Se aucuns pique, fouit, ou houe au fond, et en la terre ou *flegard* d'aucun seigneur feodal, ou empesche ledit *flegard* en le cloant ou appropriant a lui sans le congié dudit seigneur, il commet amende de 12 sols. (*Ancienne Coutume de Boulonnois.*)

Un seigneur fonsier n'a jurisdiction ne seigneurie au dehors de ses bournes et limites, en telle maniere que s'il y a frots, *flegards* et lieux communs, entre un seigneur viscontier et en dessus, et un seigneur fonsier, ledit viscomtier et en dessus aura entierement lesdits frots, *flegards* et lieux communs. (*Coust. d'Artois au baill. de S.-Omer*, 24.)

Flegard, a common place or way. Pic. (COTGRAVE, éd. 1611.)

On pourrait citer de nombreux exemples de ce mot dans des textes modernes, tels que les suivants :

Les espaves... contenant vingt neuf jours neulx cinquante verges, comprins six journeulx de *flagars* et voyes. (*Pièce de* 1608, Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 404.)

Le droict de pouvoir planter sur les chemins, *flegards*. (18 mars 1630, *Cart. de Flines*, MLXX, p. 905, Hautcœur.)

Cotgrave le donne comme picard : « mais, dit Corblet, il n'est plus guère usité qu'à Boulogne-sur-Mer. »

FLEHUTER, voir FLAUTER.

FLEIBE, voir FOIBLE.

FLEICHIBLE, voir FLECHIBLE.

FLEIRANT, voir FLAIRANT.

FLEIUR, voir FLAIROR.

FLEKIER, voir FLECHIER.

FLEKIERE, voir FLECHIERE.

FLEKISSABLE, voir FLECHISSABLE.

FLEM, voir FLUN.

FLEMBLE, voir FLAMBLE.

FLENCHIR, voir FLECHIR.

FLENCHISAUBLE, voir FLECHISSABLE.

FLEPIER, adj. ?

Prendre puissons d'apier *flepier* et de fleur de crapes. (*Remed. anc.*, Richel. 2039, f° 8c.)

FLEQUART, voir FLOQUART.

FLEQUEUR, s. m., déchargeur de voitures qui jouissait d'un droit nommé *flécage :*

L'office Jehan d'Agencourt de *flequeurs* de car et de carettes, qui par avant avoit esté mis a .XII. escus et .VIII. saux au vin,et depuis renquieri... par Jacques Rogault..., lui est demouré comme au plus offrant et derrain encherissant. (1404, *Adjudicat. aux enchères de divers offices de la ville d'Am.*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, II, 14.)

Se disait encore au XVIIe s. :

Simon Guérard, lieur et *flaqueur*. (16 déc. 1659, *Extrait des traités de la ville d'Am.*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, III, 112.)

Cf. FLEQUIER 2.

1. **FLEQUIER**, s. m., fougère :

Et avec ce ung voir aporte
De *flequier* precieux et grand.
(*Triumphe des Carmes*, p. 144, Leroy et Dinaux.)

Flequier. (1521, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. FLECHIERE.

2. **FLEQUIER**, s. m., déchargeur de voitures :

De chascune charge de farine pesant quatre quintaulx que les *flequiers* de ladicteville y font peser, dix deniers. (1462, *Ord.*, XV, 534.)

Cf. FLEQUEUR.

FLERABLE, voir FLAIRABLE.

FLERANT, voir FLAIRANT.

FLEREMENT, voir FLAIREMENT.

FLEREIZ, voir FLAIREIS.

FLERIER, voir FLAIRIER.

FLEROR, voir FLAIROR.

FLES, *flis*, s. m., flèche :

Et li autre se painent de mangouniax lever
Et tant de *fles* et flondres pour Francheis gra-
[venter.
(*Doon de Maience*, 10594, A. P.)

Flis, trait, fleche. (MONET, *Parallele des lang. franç. et lat.*,Amsterdam 1632.)

FLESCHE, voir FLACHE.

FLESCHER, voir FLECHER.

FLESCHIER, voir FLECHIER.

FLESCHIMENT, voir FLECHIMENT.

FLESCHIR, voir FLECHIR.

FLESQUE, voir FLACHE.

FLESSISSABLE, voir FLECHISSABLE.

FLESSOIE, voir FLASSAIE.

FLESTIR, voir FLESTRIR.

1. **FLESTRE**, s. f, flûte :

Il orent moult cors et fretiaus,
Flagos, *flestres* et estiviaus.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 83b.)

2. **FLESTRE**, *flaistre*, *flastre*, adj., flétri, flasque :

Ses mameles li mostra nues,
Flestres et vielles et pelues.
(WACE, *Brut*, 2769, Ler. de Lincy.)

Tu nouris un cors *flaistre* et pers.
(RECLUS DE MOLIENS, *Miserere*, Richel. 15212, f° 20 r°.)

Tu nouris .I. cors *flestre* et pers.
(ID., *ib.*, Richel. 23111, f° 233d.)

Trop en gaste ta pance *flaistre*,
(ID., *ib.*, Ars. 3142, f° 205d.)

Quant la calours del soleil a un poi demouré, si le poet on veoir *flestre* et morte et seque. (*St Graal*, II, 505, Hucher.)

Qu'ont ventre plat et bource *flastre*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soissons, f° 204b.)

..... Borse *flestre*.
(ID., *ib.*, ms. Brux., f° 199c.)

Ki tant mist en vestir et pestre
Son cors vil et puant et *flestre*.
(THIB. DE MARLY, *Vers sur la mort*, XLVI, Crapelet.)

La tient sa feulle toute *flestre*
Li loriers qui verz devroit estre.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 50d.)

... Fuelle toute *flaistre*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 53b.)

... Fueille toute *flastre*.
(*Ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 46b.)

S'il as gloutons de la Rose baille,
Sachies qu'ele en porra tost estre
Blesmie ou pale, ou mole ou *flestre*.
(*Ib.*, 15624, Méon.)

Clers, ne t'es pas por ce resqueus
Qui as parlé de mes cheveus,
Et dis que j'ai la chiere *flestre*.
(*De Renart et de Piaudoue*, 97, Méon.)

Le Seigneur qui fait la fleur naistre
La fait seicher et devenir *flaistre*.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 1c.)

Ennuy fait l'homme pasle et *flestre*.
(R. GAGUIN, *Passe temps d'oysiveté*, Poés. fr. des XVe et XVe s., VII, 278.)

— Pourri, qui exhale une odeur de pourriture :

De *flaistre* fum ert fumante (la terre).
(*S. Brandan*, 1106, Michel.)

— Fig. :

Aucunes gens sont qui sont *flestres* et besoingneus de recouvrance et plus defaillant de vertu et habondant en povreté. (*Bible*, Maz. 684, f° 27b.)

En leurs escripts trop steriles et *flastres*.
(F. HABERT, *Exh. s. l'art. poet.*)

3. **FLESTRE**, voir FESTRE.

FLESTRIR, *flaistrir*, *flaitrir*, v. n., se faner, au propre et au fig. :

Tur funt, mur chiet, rose *flaistrist*.
(*Rou*, 3e p., 133, Andresen.)

Et auront si grant angoisce qu'il en seceront et en *flestriront*. (MAURICE, *Serm.*, Richel. 13314, f° 78 v°.)

La corone des saiges ne charrait ne *flestirrait*. (*Boece de Consol.*, ms. Berne 365, f° 44 v°.)

Se li prist le vis a *flestrir*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 16c.)

Tous les chevaliers de Egypte delaisserent l'estude de la discipline des armes et *flestrissoyent* en oysive luxure et en paresse. (BOCCACE, *Nobles malh.*, V, 5, f° 115 v°, éd. 1515.)

Ceste fleur commence a *flaitrir*. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 651, Génin.)

Cependant que la jeunesse
Nous repand de sa richesse,
Tousjours gais nous florissons ;
Mais soudain nous *fletrissons*,
Assaillis de la vieillesse.
(OLIV. DE MAGNY, *Od.*, III, éd. 1559.)

Mais par moi, mon humble fleurette
Fleurira tousjours sans *fletrir*.
(J. DE LA TAILLE, *le Blas de la marg.*, dans les *Poésies*, éd. 1572.)

Las ! je seche et *flaistris* en ma jeune saison.
(BERTAUT, *Œuv.*, p. 537, éd. 1633.)

FLESTRISSABLE, adj., qui peut se flétrir :

Voz recevroiz coronne de gloire neant *flestrissable*. (*Bible*, Richel. 899, f° 372b, et Maz. 684, f° 366a.)

FLESVE, voir FOIBLE.

1. **FLET**, s. m., limande, poisson de mer très plat :

Barbues grasses, plaiz leez,
Et bons *fles* au fenuel rostiz.
(*Bat. de Quar.*, Richel. 19152, f° 92c.)

Li bon *flet* et li maquerel.
(*Ib.*, f° 92c.)

De la mer nous vienent... herenc fres et *flets*. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 5a, Michelant.)

2. **FLET**, s. m., fossé, canal :

Il dient que tous les esseaux et tous les *flez* entre le fourc Garet et Varaville doivent avoir .XIIII. piez de lé. (*Pièce de* 1295, Mém. des Ant. de Normandie, 2e série, X, 371.)

Norm., le Hâvre, le Tréport, *flet*, fossé, canal.

FLETE, voir FLETTE.

FLETEL, voir FRESTEL.

FLETELET, s. m., dimin. de flet, espèce de poisson voisin de la plie et de la limande :

Il semble a voir qu'il y ait deux espece de ce poisson, l'un plus petit nommé flez, l'autre plus grand nommé *fletelet*, encore qu'il semble que ce soit nom diminutif, en Angleterre helbut ou il se trouve souvent. (L. JOUB., *l'Hist. des poiss. de Rond.*, XI, 9, éd. 1558.)

1. **FLETTE**, *flete*, *flecte*, sorte de petit bateau :

Ai ordené que le bac et le *flette* que le roy a au dit port de la garenne seront as diz religieux. (1311, Arch. JJ 47, f° 16 r°.)

Le bac et la *flete*. (*Ib.*, f° 55 v°.)

Lesquelz compaignons alerent d'un commun accort en une *flette* en la riviere de Seine. (1410, Arch. JJ 165, pièce 124.)

Pour prendre une queue de vin ou deux muis pour une queue en une nef ou batel, et de la nef ou batel les mettre en une *flette*, et de la *flette* charger

en chariot ou charrette, deux solz parisis. (Fév. 1415, *Reglem. gen. pour la jurid. du prév. des march.*)

Et auront chascun certaine quantité de *flettes*, selon ce que la riviere sera grande ou petite, pour faire pont ou passage convenable pour passer, rapasser, aller et venir marchans, vendeurs, courretiers, jaugeurs et toutes autres manieres de gens qui iront audit port. (*Ib.*)

Et avecques ce auront une bonne *flecte* bien equipee qui sera leur propre, et bien garnie de huit avirons bons et souffisans. (1415, *Ord.*, x, 330.)

Que plus grant navire ou *flette* en la riviere n'avoit que ceste, laquelle ne sçauroit porter deux hommes trois lieues seurement. (*Perceval*, f° 17c, éd. 1530.)

Ung petit fustereau ou *flecte*. (*Ib.*, f° 20c.)

Lequel aiant rencontré une *flette* attachee au rivage evada dessus. (VIGENERE, *Comm. de Ces.*, p. 56, éd. 1576.)

2. **FLETTE**, voir FESTRE.

FLEU, voir FLUN.

FLEUGME, voir FLEUME.

FLEUMAIRE, voir FLUMAIRE.

FLEUMASIE, s. f., phlegmasie :

Lesqueles (fumosités) se convertissent en humidites et en *fleumasies*. (*Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 49a.)

FLEUMATIQUE, - *ike, flum.*, adj., et s., flegmatique, abondant en pituite :

Qui les orroit de colerique
Pledoier, ou de *fleumatique*.
(GUIOT, *Bible*, 2574, Wolfart.)

Se fleume habunde plus en .I. home, il est apelez *fleumatiques*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 107, Chabaille.)

Li *fleumatikes* frois et moistes. (ALEBRANT, Richel. 2021, f° 8 r°.)

Grasses pances, gros mentons, rouges trognes,
De nature vous estes *fleumatiques*.
(GRINGORE, *la Coqueluche*, I, 189, Bibl. elz.)

De peur qu'elz ne soient *fleumatiques*
Ou trop mesgres ou trop eticques
On vous les sert d'espiceryе.
(R. DE COLLERYE, *Dial. composé pour jeunes enfans*, p. 107, Bibl. elz.)

— Qui tient du flegme, de la phlegmasie :

.VI. causez sont de la matire del apostume, l'une est de humeur, l'autre sanguine, l'autre *flumatique*... (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 8 r°.)

Maladies *fleumatiques*. (*Regime de santé*, f° 79 v°, Robinet.)

Apostumes *fleumatiques*. (*Jard. de santé*, I, 2, impr. la Minerve.)

— Fig. :

Pour les grans maulx le scismes *fleumatiques*.
(*Blas. de la guerre du Pape.*)

FLEUME, *fleugme, flume, flumme, flieme*, s. m., flegme, flegmon :

Se *fleume* habunde plus en .I. home, il est apelez fleumatiques. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 107, Chabaille.)

Fleume siet comme sus sa sele
Et pommon et en la cervele.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, II, 20947, W. et D.)

O tout ce est genre a fistule, chancre, mort mal, *fleugme*, sause ulcere et leur semblable. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 81c.)

Fleuma, *flieme*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Saturne a de membres principaulz de homme c'est a savoir l'oie dextre et la rate et la vecie et le *fleugme*. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 155 v°.)

Les quatre humours, c'est a savoir colre, sang, *fleume*, malencolie. (*La Maniere de langage*, p. 383, P. Meyer.)

User vous fault de succre fin,
Pour faire en aller tout ce *flume* ?
(*Test. de Pathelin*, p., 196, Jacob.)

Ce duc Philippe icy... fut estaint par nuit, couché, en ses *fleumes*, mal secouru et mal gardé. (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 229, Kerv.)

Car les *fleumes* que fais gecter par terre
Mondent le corps.
(GRINGORE, *la Coqueluche*, I, p. 186, Bibl. elz.)

Lors tout caterre et *flume*
Te cesseront...
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, 1e p., XXIII, éd. 1545.)

Celui qui vend a pourcheaulx, noris de *flummes*, ou lieu ou on vend ceux noris de grains, encourt amende de .XXI. (1549, *Dépenses*, Ann. de la Soc. de l'hist. de Fr., 1864.)

Le meilleur vin de la maison,
Afin de mettre a val vos *flumes*.
(JOD., *l'Eunuque*, I, 1, Bibl. elz.)

Aunis, *flume*, glaire, crachat ; Norm., *fleume*, pituite, et aussi, à Bayeux, crachat ; Guernesey, *flieume, fleume*, pituite, et fig., paresse ; Genève, *fleume* ; Rouchi, *fleume, flemme* ; Berry, *fléme*; peuple de Paris, *flume*.

1. **FLEUR**, s. m., odeur :

Une femme occist son enfant et le mist sur un rostier pour le vouloir mangier pour estanchier sa fain, mais les sergens qui la ville gardoient en sentirent le *fleur* et lui tollirent. (J. DE MEUNG, *Trad. de l'art de cheval. de Veg.*, Ars. 2915, f° 39 r°.)

Le serpent qui s'estoit mussé dedans sa caverne, pour le froit temps de la nuit, yssit hors, et tantost eut le *fleur* de la nef et des gens qui estoient dedans. (*Perceforest*, vol. II, f° 61e, éd. 1528.)

2. **FLEUR**, *flour*, s. m., indigo :

Sur laquelle beste avoit environ deux boiceaulx de *flour* ou farine. (1460, Arch. JJ 192, pièce 8.)

Cf. FLEUREE.

FLEURANT, voir FLAIRANT.

FLEUREE, *flouree*, s. f., indigo :

Il acheteroit de la *flouree* de voide et du bresil. (1408, Arch. JJ 162, pièce 198bis.)

Une livre et demie *fleuree*. (1566, Arch. mun. Angers, CC 14, Matieres et estoffes pour les painctres.)

On trouve encore au XVIIe s. la forme *florée*.

Florée ou indigo moyen, le cent pesant paiera cinq livres. (*Tarif du 18 sept. 1664.*)

1. **FLEUREMENT**, voir FLAIREMENT.

2. **FLEUREMENT**, s. f., fleur :

Sera la dicte petite cisterne *affleurement* de terre recouverte de deux pierres joinctives. (20 juill. 1521, Arch. Gir., E, Not., Contat, .III-I.)

FLEURER, v. a., affleurer :

Enterres des grands vazes de terre ou de bois, jusques a la gueules *fleurans* le plan de la terre. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 7, éd. 1605.)

FLEURET, voir FLORET.

FLEURETÉ, voir FLORETÉ.

FLEURETER, voir FLORETER.

FLEURETEURE, voir FLORETEURE.

FLEURETIR, *fleurtir*, v. n., chanter avec des fioritures :

L'on y oit le chant et ramage melodieux des rossignols qui *fleuretissent*, fredonnent et degoissent. (BOURGUEVILLE, *Rech. de la Neustrie*, II, 6, éd. 1588.)

Rossignols qui *fleurtissent*
Fredonnent doucement.
(*Chans. de Bourgueville*, ap. Le Hér., *Gloss. norm.*)

FLEURETIS, *fleurtis*, - *ys*, s. m., fioriture :

Par briseure de notes et soutil *fleuretis* s'efforcent de amollier les petis et foibles courages. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 201.)

Par industrie et *fleurtys* et deschant
Doulceur cherchant.
(*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 59 r°.)

Enffans de cueur, ne faictes plus leçons
De *fleuretiz*, mais note contre note
Sur Requiem, en doulcettes façons.
(CRETIN, *Chants roy.*, f° 36 r°, éd. 1527.)

Pour gringcter ses chantz et ses *fleurtis*.
(J. PARMENT, *Merv. de Dieu*, éd. 1536.)

... Haissant et reprouvant les *fleuretis* en la musique. (AMYOT, *Prop. de table*, III, 1.)

Avec une grande levee de retorique, il nous a voulu faire acroire non point par argumens necessaires, ains par un *fleuretis* de parolles. (E. PASQ., *Pourparler du Prince* dans les *Rech. de la Fr.*, l. I, f° 73 r°, Paris, 1560.)

FLEURETTE, voir FLORETTE.

FLEUREUR, voir FLAIROR.

FLEURIN, voir FLORIN.

FLEURISSEMENT, voir FLORISSEMENT.

FLEURITURE, voir FLORETEURE.

FLEURON, s. m., fleurette :

Ainsi cueillant en tout temps les *fleurons*
Au doux printemps des perces violettes
Au chaud esté des roses vermeillettes.
(J.-A. DE BAIF, *Ecl.*, VIII, éd. 1573.)

Ils estoyent tous deus dans un pré
De mille *fleurons* diapré.
(J. DE LINGENDES, *les Changemens de la Bergere Iris*, éd. 1614.)

Au dix-septième siècle, on disait *fleuron* et *fleurette* par plaisanterie, pour *fleurette* simplement, au sens de propos galant :

Et que vous débitez et *fleurons* et *fleurettes*
Pour mieux peindre des maux qu'à plaisir vous [vous faites.
(TH. CORN., *l'Amour à la mode*, I, 3.)



FLEURONNER, - *oner*, *flor.*, *flour.*, v. n., fleurir, jeter, pousser des fleurs :

Ja le laurier te prepare couronne;
Ja le blanc lis dedans ton bers *fleuronne*.
(J. Marot, *Poés.*, I, 228, éd. 1731.)

.... M'amye Maguelonne,
Reposons nous sur l'herbe qui *fleuronne*.
(Cl. Marot, *l'Epistre de Maguelonne*, éd. 1596.)

Par mon effect ton pré rit et *fleuronne*.
(Est. Forcadel, *Opusc.*, Dissens. des 4 élém., éd. 1551.)

Si la beauté se perd, fais en part de bonne heure
Tandis qu'en son printemps tu la vois *fleuronner*.
(Rons., *Œuv.*, éd. 1623, p. 276.)

Et comme nous voyons les herbes au matin
Fleuronner par les prees.
(Chassign., *Ps.*, lxxxix, éd. 1613.)

Un auteur du xixe siècle a dit de même:

Dans la nuit tiède et clémente
Où tout *fleuronne* et fermente.
(A. Theuriet, *Nuit de printemps*, dans le *Parnasse contemp.*, p. 241.)

— Fig. :

Charles le grant dont le hault bruit *flouronne*.
(Le Maire, *Plaincte de Desiré*, dans la *Legende des Venitiens*, f° 6 r°, Lyon, in-8°.)

Et reunir du tout a la couronne
Qui de vertuz, honneur et biens *floronne*.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, 1° p., I, éd. 1545.)

Duquel le los *fleuronne*.
(F. Habert, *Nouv. Venus*, p. 7, éd. 1547.)

Affermy sur son chef sa royale couronne;
Fay que sous ta faveur sans cesse elle *fleuronne*.
(Bertaut, *Œuv.*, p. 5, éd. 1633.)

— *Fleuronné*, part. passé, fleuri, couvert de fleurs :

De sable a l'escarboucle *fleuronnee* d'or. (*Les Coustumes des chevaliers de la Table Ronde.*)

Egla reva en ses prez *fleuronnez*,
Et maint satire aux buissons se retire.
(Calvi de la Fontaine, *Eglogue sur le retour de Bacchus*, Poés. fr. des xv° et xvi° s., I, 254.)

Phebus a ordonné
Que je sois coronné
Par Flora ma mignonne :
Vien donc, cœur *floronné*,
Et mon chef environne
De la verte couronne.
(Ch. Fontaine, *les Ruisseaux de fontaine*, p. 152, éd. 1555.)

FLEURTIR, voir Fleuretir.

FLEURTIS, voir Fleuretis.

FLEUTELE, voir Flautele.

FLEUTER, voir Flauter.

FLEUTERELLE, s. f., joueuse de flûte :

Les miens enfans (qui est une grant honte)
Que j'ay nourriz de ma propre mamelle
Me font mainctz maulx, c'est chose trop cruelle,
Me demonstrant par grant derision
Avec le doy sous dampnee querelle,
Voulans de moy faire une *fleuterelle*.
Las je n'ay d'eulx autre provision !
(J. Bouchet, *Deplor. de l'Egl. milit.*, Opusc., p. 816.)

FLEUTEUR, voir Flauteur.

FLEUTIS, s. m., chant imitant le son de la flûte :

Ni le *fleutis* des oiseaux emplumez,
Ni les ruisseaux de murmure animez.
(Guy de Tours, *Poés.*, I, 2, Blanchemain.)

FLEUTREMENT, s. m., action de flétrir :

Piloriement et *fleutrement*. (Nicot, *Thresor*, éd. 1606.)

FLEUZ, s. m., sorte de jeu de cartes :

A elle (la Reine) la somme de cinquante escuz d'or au soleil, a elle baillee et delivree comptant et en ses mains par ce presant tresorier, pour jouer au *fleuz* en son basteau en la riviere de Seine, en venant de Melun a Paris, en la compaignie de Monseigneur de Latremoille et autres. (Arch. KK 83, f° 89 r°.)

FLEVE, voir Foible.

FLEVEMENT, voir Foiblement.

FLEVETEI, voir Foibleté.

FLEVOUTEI, voir Foibleté.

FLEXISSABLE, voir Flechissable.

FLICHE, *flische*, *flique*, *flicque*, s. f., tranche de lard et de viande salée de porc coupée en long :

Assez i avoit un et el,
Char salee, bacons et *fliches*.
(*Renart*, 1280, Méon.)

Chascuns aporte
Derere lui une grant *fliche*
Ne sai de sengler ou de biche.
(*Ib.*, 22260.)

On appele penaus en gresse *fliches* de bacons sans os. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 2° p., xiii, 10, Lespinasse et Bonnardot.)

Maintenant la dame li done
Plain pot de vin et une miche,
Et une piece d'une *fliche*,
Et de pois une grant potee.
(*D'Auberee la vielle maquerelle*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 207.)

Le tille de bachon, le *flique* et le candeille. (1294, *Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17758, f° 58 r°.)

Item pour une redevance appellee la *fliche*... x. solz. (*Chambr. des compt. de Paris*, f° 126 v°, ap. Duc., *Fliches*.)

Trois *flicques* de lart. (1371, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 29, f° 35 v°.)

Petite *flische* de bacon. (*Compt. de Serre*, 1377-85, Arch. mun. Bar.)

De chascun bacon tout entier, l'en doit .i. d. de une *flique*. (1396, *Coustumier de Dieppe*, Arch. S.-Inf.)

A Pasques ung bon bœuf coustoit deux cens francs ou plus, ung bon veel douze francs, la *fliche* de lart huit ou dix francs, ung pourcel seize ou vingt francs. (*Journal d'un bourg. de Paris*, an 1420, Michaud.)

Ne les logez point parmy *flicques* ;
Dedens jambons les fault nourrir.
(*Farce de frere Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 318.)

L'Académie, qui mêle ce mot avec *flèche*, arme de trait, dit seulement : En terme de charcuterie, flèche de lard, ce que l'on a levé de l'un des côtés du cochon, depuis l'épaule jusqu'à la cuisse.

H.-Norm., vallée d'Yères, *flique*, morceau de viande, de pain ; rouchi, *flèche*, viande.

FLICQUE, voir Fliche.

FLIEL, voir Flael.

FLIEMBRE, voir Fiembre.

1. **FLIEME**, s. m., lancette de chirurgien :

Par une nuit uns bealz jovenceaz par vision estiut devant moi, et si mist en ma lengue un ferement de medicine, ce est un *flieme*, disanz : Ellevos ge ai mis mes paroles en ta boche, eis fors por preechier. (*Dialog. St Greg.*, p. 20, Foerster.) Lat., phlebotomum.

Lanceola cum qua vena aperitur, gallice *flieme*. (1348, *Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 4120, f° 124 r°.)

2. **FLIEME**, voir Fleume.

FLIEMER, *flimer*, *flamer*, v. a., ouvrir avec la lancette dite *flamme* :

Maladies des maistres se laisent bien *fliemer*.
(Gilles li Muisis, *li Estas dou monastere St Martin*, I, 124, Kerv.)

Maladies perilleuses warist on par *flimer*.
(Id., *li Maintiens des monnes*, I, 165.)

Survint une apostume ou bosse audit Geffroy, laquelle il fit fendre et *flamer* a un barbier. (1400, Arch. JJ 155, pièce 433.)

FLIMER, voir Fliemer.

FLIN, s. m., pierre de foudre :

Flin, pierre de foudre, servant à fourbir les lames d'epées. Le *flin* fourbit et polit les epées. (Monet, *Parall. des lang. franç. et lat.*, Amsterdam 1632.)

FLIQUE, voir Fliche.

FLIS, voir Fles.

FLISCHE, voir Fliche.

1. **FLO**, *flou*, adj., fané, flétri :

Dex! com forte aventure qui sor cest peule noe.
L'autrier l'aviens nos blanque, or l'avons toute bloe.
Vermeille estoit er soir, biaus sire, or est si *floe*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 80b, Michelant.)

— Fig., faible, languissant :

Vostre vertu esteit fere, ore est moult tres *floie*.
(Th. de Kent, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 84 r°.)

Uns rainsiaus l'ot atainte parmi la destre joe
Si angoisseusement que la chars en fu bloe;
De travail et de paine fu forment feble et *floe*,
Mais quoi k'ait a souffrir, Dieu et sa mere en loe.
(*Berte*, 849, Scheler.)

Item je donne a Jehan le Loup...
Pource qu'il est linget et *flou*...
Ung beau petit chiennet couchant.
(Villon, *Grand Test.*, c, Jouaust, p. 76.)

2. **FLO**, s. m., désigne une substance rouge :

A faire poupre prendes asur et *flo*, se melles tout ensemble. (*Remedes anc.*, Richel. 2029, f° 6 v°.)

FLOBERGE, voir Froberge.

FLOBOTOME, s. f., lancette, flammette pour saigner :

Tenant en sa main une *flobotome* de munition ou une branche prouffitable pour les yeulx. (Tignonville, *Dis mor. des philos.*, Ars. 2312, f° 23 r°.)

La langue moderne a le substantif masculin *phlébotome*.

1. **FLOC**, s. m., flocon, houppe, panache, chose velue, veloutée, couverte de duvet, d'un poil fin :

Flocs de neges. (*Descr. du Nil*, p. 303, ap. Leon, *Descr. de l'Afr.*, éd. 1556.)

Puis prend *floc* et poil de la robbe des deux. (SALIAT, *Herod.*, III, éd. 1556.)

Trempant en huile bouillante un *floc* de laine attachee au bout d'une esprouvette. (PARÉ, *Œuv.*, XI, 16, Malgaigne.)

Anrichi tout autour de *flocs* de soye ou de bords de forrures. (MONT., *Voyag.*, p. 29, éd. 1774.)

— *Faire son floc*, faire sa pelote :

Je souhaite, pour bien *faire mon floc*,
Trouver larrons saisir a l'avantaige.
(*Souhaits du monde*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 313.)

2. **FLOC**, *floz*, s. m., mare, amas d'eau :

Ouquel hostel avoit ung fumier et ung *floc* d'eaue. (1461, Arch. JJ 189, pièce 513.)

Si va adoncques pour se seoir sur le perron ; mais il ne trouva point d'arrest, si va cheoir les jambes levees en ung *floz* qui derriere luy estoit. (*Perceforest*, vol. II, f° 32^d, éd. 1528.)

Et est divisee la premiere partie (de Bretagne) de montaignes, et de deux petitz *flocz* de mer. (*Ib.*, vol. I, c. I.)

Estendz ta main sus les eaues d'Egypte, et sus leurs fleuves, et sus les ruisseaux et maretz, et sus tous les *flocz* d'eaues. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Ex., VII, éd. 1534.)

Wallon, *flo*, mare où l'on abreuve le bétail. Pic., Vermand., *flout*.

3. **FLOC**, voir FOLC.

FLOCART, voir FLOQUART.

FLOCCARD, voir FLOQUART.

FLOCCHER, voir FLOCHIER.

FLOCCU, voir FLOCU.

FLOCEE, voir FLASSAIE.

1. **FLOCEL**, *floquel*, s. m., flocon, touffe:

Her. li trenche par sonc la boudeure
Et .I. *flocel* de la barbe chenue.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 181^c.)

Ne preisa Hastenc les Franceis,
Flamencs, ne cels de Vermendeis,
Ne cels d'Angou ne d'Aquitaine,
Vaillant un sul *flocel* de laine.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 841, Michel.)

De granz *flociaus* de feu ardant
Sont leur testes reflamboiant.
(GEFF., .VII. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 148^a.)

Sor son blanc col en r'ot *flociaus* (de cheveux).
(*L'Escouffle*, Ars. 3319, f° 37 v°.)

Petis *floqueaux* de feuchiere. (*Ménagier*, I, 7, Biblioph. fr.)

Il veist deux dragons grans et parcreus, si jectoient et feu et flambe a moult grant *floceaulx* parmy la gueule. (*Lancelot du Lac*, 1re p., ch. 69, éd. 1488.)

2. **FLOCEL**, s. m., dimin. de *folc*, troupeau, troupe:

De berbis et de chiens furent grant li *flocel*.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 140^c.)

Des cameus et des bugles furent fait li *flocel*,
Des berbis et des chievres et de maint riche aignel.
(*Conq. de Jerus.*, 540, Hippeau.)

FLOCELÉ, adj., frisé :

Od uns chevols longs e creuz,
Od une barbe *flocelee*
Plus blanche que neifs surgelee.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1488, Michel.)

Une autre teste d'un ynnocent qui a les cheveux *flocelez*. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 14, Laborde.)

FLOCELET, s. m., flocon, houppe :

S'ot *flocelez* aval le vis
De ses biaus cheveus ondoianz.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 93^d.)

FLOCETE, s. f., dim. de *floche* :

La seconde (fleur) est la violete
Et li tierce une *flocete*
De sousie, car mout est biele.
(*Dou Capiel a* VII *flours*, Richel. 1553, f° 504 v° ; Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 17.)

FLOCHE, s. f., flocon, chose velue, étoffe velue :

Li cureis ait... .XIIII. chappons et .V. s. por une *floche*. (Vers 1300, *Collect. de Lorr.*, 971, Metz I, Richel.)

Les nues qui resemblent as *floches* de laine. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 104 r°.)

Villosus, sa, sum, plain de *floches* ou de peaulx. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Ce mot est encore usité dans le district de Valenciennes pour désigner une soie non torse. Haut-Bugey, *floqua*, neige.

FLOCHET, *floquet*, *flocquet*, s. m., dimin. de *floc*, flocon, houppe, étoffe velue :

Sa housse rouge estoit de beaux *floques*
Tous blans semee.
(L. DE BEAUVAU, *Pas de la Bergiere*, 833, Crapelet.)

Floccus, *flochet*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Villus, *flochet*. (*Gloss. de Salins.*)

Une beste plaine de *floquetz* de poil. (*Jard. de santé*, II, 135, impr. la Minerve.)

Flocquets de laine.
(J. DE SCHELANDRE, *Tyr. et Sid.*, 2e journ., I, 1, Anc. th. fr., VIII, Bibl. elz.)

Flocquet de cheveux. (F. HOTOMAN, *la Gaule Franç.*, p. 93, éd. 1574.)

Lopin de laine ou *flocquet*. It. fiocco, Esp. El flucco. (JUN., *Nomencl.*, p. 133, éd. 1577.)

Le bouleau ne porte point de fruict, il jette toutes fois de petits *floquets*, comme le coudre. (DU PINET, *Dioscoride*, I, 93, éd. 1605.)

— Bourre :

Que nul personne ne metteroit en ou desuis mesme le drap ne en la leyne dount le drap serroit fait ascuns *flokkes* en ascune maner sur peine de forfaiture de mesme le drap. (*Stat. d'Edouard IV*, an VII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Il se rencontre au XVIIe siècle, dans un texte de province :

Flocquet du poil de la barbe. (A. LE GRAND, *Saints de Bret.*, p. 142, éd. 1626.)

Bourg., Yonne, Perrigny-lès-Auxerre, *flouquet*, bouquet de fleurs, nœud, rosette, pompon de rubans.

Nom propre, *Floquet*.

FLOCHETÉ, s. f., hésitation :

Et pensoit Sa Majesté la cause du mal qu'il y a en... avoir esté par la negligence, *flocheté* et dissimulation des juges. (*Apologie de Guill. de Nassau*, p. 215, A. Lacroix.)

FLOCHETER, - *queter*, v. n., dim. de *flochier*, voler comme un flocon, flotter au vent :

Flocco, cas, cavi, *flocheter* comme la noif qui chiet par flochiaux et la lainne de la berbis. (*Catholic.*, Richel. l. 17881.)

Cheveulx espars sur le corps volletantz,
Et par nature en contour *floquetantz*.
(1536, VAUZELLES, *Blason des Cheveux.*)

FLOCHIER, *floccher*, *floquer*, *flocquer*, verbe.

— Neutr., tomber, se former en flocons, comme lorsqu'il neige ; flotter :

...... Mais plus que neige blanche,
Qui sans vent *floque* aux sept coustaux de Romme.
(VASQUIN PHILIEUL, *Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 378, éd. 1555.)

Et *flocquoit* par dedans la deschicqueture de damas bleu, tant que besoing estoit. (RAB., *Garg.*, l. I, c. 8, éd. 1542.)

— *Flochier* est employé d'une manière assez étrange dans l'ex. suiv., où il paraît signifier avoir la pureté d'un flocon de neige :

Siecle glaçanz est comme anguille
Et plain de grant malaventure,
De lecherie et de luxure;
Gardez ne l'aprochiez,
Endementres que vous *flochiez*,
Que nues estes et noveles,
Chastes et virges et puceles,
Donnez a Dieu cuers et courages,
Virginitez et pucelages.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 148^a.)

— Act., répandre à flocons :

Les unes (saisons) causent la pluye, et les autres la gelee ; d'autres *floquent* la nege, et y en a qui sement la gresle. (DU PINET, *Pline*, II, 39, éd. 1566.)

— Battre, en parlant des flots :

Pour rompre ladite porte de l'eaue qui *flocquoit* la bresche. (1558, *la Prinse de Calais*, Arch. cur., 1re sér., t. III, p. 242.)

— *Flochié*, part. passé et adj., qui porte une houppe, une crête :

Atant lur en l'ost uns blans leon deugez,
A mervail furent grant e cresté e *flocchez*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 54 v°.)

On trouve au XVIIe siècle :

Ainsi se trouve verifiee ceste generale et merveilleuse prediction du grand Artus, au large bonnet *flocqué*. (1616, *la grande Proprieté des bottes sans cheval en tout temps*, Var. hist. et litt., VI, 39.)

Norm., Bessin, Pic., Champ., Morv., *floquier*, *floquer*, flotter çà et là.

FLOCHIUL, s. m., marais ?

Pierre Leleup tient des diz religieux un fief a demi lige contenant son manoir seant devant le *flochiul*. (1383, *Denombr. des baill. d'Amiens*, Arch. P 137, f° 85 r°.)

Cf. FLOC 2.

FLOÇOIE, voir FLASSAIE.

FLOCONNER, v. a., fabriquer d'une étoffe velue :

J'ai bien neuf ou dix cotes qu'ai fait faire et ouvrer,
De toilles et de lin bien menut *floconner*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 464, Chron. belg.)



FLOCONNET, s. m., petit flocon :

...... La graine
En petits *floconets* de couton ou de laine.
(Du Chesne, *le Miroir du monde*, p. 193, éd. 1587.)

FLOCQUART, voir FLOQUART.

FLOCQUER, voir FLOCHIER.

FLOCQUET, voir FLOCHET.

FLOCTER, voir FLOTER 1.

FLOCU, *floccu*, adj., qui porte une houppe, une crête :

Les serpenz, les leons e les dragons *floccuz*
Aprochent del regné, troevent hommes barbuz.
(Th. de Kent, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 70 v°.)

FLOENNE, s. f. ?

.I. viez male cote saingle et .I. *floenne*. (*Compte de* 1348, Ch. des compt. de Dole, C/82, Arch. Doubs.)

FLOER, voir FLUER.

FLOERECHE, adj. f., d'indigo :

Del touneul de chendre *floereche*, douze den. (*Wienage de li abbes de Hasnon*, Tailliar, p. 482.)

Cf. FLEUREE.

FLOERIER, s. m., grand drap :

.II. *floeriers*. (1348, *Inv.*, Arch. Doubs G 82.)

Suisse rom., *fleurier*, grand drap.

FLOIABLE, voir FLUABLE.

FLOIBAGE, voir FOIBLAGE.

FLOIBE, voir FOIBLE.

FLOIBECE, voir FOIBLECE.

FLOIBEMENT, voir FOIBLEMENT.

FLOIBETEIT, *floibetet*, voir FOIBLETÉ.

FLOIBLECE, voir FOIBLECE.

FLOIBLETEMENT, voir FOIBLETEMENT.

FLOIBOICE, voir FOIBLECE.

FLOIE, voir FLO.

FLOIVE, voir FOIBLE.

FLOIVEMENT, voir FOIBLEMENT.

FLOIVETEI, voir FOIBLETÉ.

FLOKENIER, s. m., ouvrier qui travaille les flocons de laine :

Chandelon et *flokeniers*. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 326, Borgnet.)

FLOKKET, voir FLOCHET.

FLOM, voir FLUN.

1. **FLON**, voir FLAON.

2. **FLON**, voir FLUN.

FLONDELLE, s. f., petite fronde :

Environ six mille bacinets et .XXIIII. mille archiers sans les canoniers et autres usans de *flondelles* et angins dont ils avoient grand abondance. (Monstrelet, *Chron.*, an 1415, vol. I, p. 223[b], éd. 1516.)

Cf. FRANDOLE.

FLONDRE, s. f., sorte de poisson ressemblant beaucoup à la limande :

Flondres cuites en eve. (*Enseign. pour apareil. viand.*, Richel. l. 7131, f° 100[b].)

Se dit encore en Normandie, Dieppe, le Hâvre, le Tréport.

FLONG, voir FELON.

FLONIUS, s. m., nom d'herbe :

Quant ours est deshaities de cop ou de maladie, il manjue une herbe qui a non *flonius*, qui le garist. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 253, Chabaille.)

FLONNET, voir FLAONET.

FLOQUART, *flocart*, *flocquart*, *floccard*, *flequart*, s. m., voile flottant qui entoure la coiffure, d'origine allemande, appellée hennin et qui s'en échappe ; c'est aussi une coiffure :

Et est l'ance dudit gobelet d'une serpent. Et ou fons d'icelui a un esmail ou il y a une dame a un *floquart*. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 381, Laborde.)

Le roy li donna un tres bel *flequart* tout papeloté de grosses perles. (*Traison de Rich. II*, p. 110, Williams.)

Un *floquart* vert garny d'un fremail ouquel a quatre perles, quatre rubis et un dyament. (15 nov. 1413, *Compt. du R. René*, p. 200, Lecoy.)

Trois pieces de *flocars* a atourner dames a la maniere d'Alemaingne. (1416, *Invent. du duc de Berry*, ap. Laborde, *Emaux*.)

La duchesse, elle neufiesme de femmes, portoient *flocquarts* et gros colliers ou chaisnes d'or au coul. (Le Baud., *Hist. de Bret.*, c. LII, éd. 1638.)

Si ont empris de les bien recevoir,
De se deffendre et faire bon devoir,
En leur tirant leurs fleiches empennees
De doulx regard d'espoir empoisonnees,
Et en gectant chappelletz et *flocquars*,
Ainsi qu'on fait a ses jeunes quocquars,
Et de leur faire, ains que rendre ilz se veullent,
Des maulx assez, ainsi comme elles seullent.
(J. Le Maire, *Compte 1er sur la naissance de dame Verolle*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., IV, 235.)

Les filles, depuis qu'elles estoient fiancees jusques apres un an entier des leurs nopces, portoyent un ornement de teste, qu'on nommait a Lyon *floccard*, lequel elles laissoyent, estant l'annee revolue, et prenoyent les chapperons dessusdits. (Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 272, éd. 1573.)

FLOQUEL, voir FLOCEL.

FLOQUER, voir FLOCHIER.

FLOQUET, voir FLOCHET.

FLOQUETER, voir FLOCHETER.

FLORABLEMENT, *flourablement*, adv., en fleurissant :

Floraliter, *flourablement*. (*Gloss. de Salins.*)

FLORANCE, voir FLORENCE.

FLORCELE, *florciele*, *flourcelle*, s. f., petite fleur :

Apres ores con la pucele
Qui plus ert blance que *florcele*,
La bele Ydone prist mari.
(*Branque des Mir. N.-D.*, ms. Richel., f° 34 v°, col. 2.)

Et saisist le ceval qui blans ert com *florciele*.
(*Enf. God.*, Richel. 12558, f° 41[a].)

Et si avoit entour mainte belle *flourcelle*.
(*Brun de la Montagne*, 892, A. T.)

FLORÉ, *florey*, *flouré*, adj., garni de fleurs, terminé en fleur :

N'i a celui qui n'ait escu *floré*
Et le destrier corant et abrivé.
(*Garin le Loh.*, 2[e] chans., XXIX, P. Paris.)

La covreture de la sele
Ert d'un brun paile de Castele
Tote *floree* a flors d'orfrois.
(*Flore et Blancefl.*, 1187, Bekker.)

Prent le destrier par la regne doree,
Maintenant saut en la sele *floree*.
(*Otinel*, 1895, A. P.)

D'or a .I. quevron de gueules a .I. double trancheour vert *florey*. (*Armor. de Fr. de la fin du* XIV[e] *s.*, Cab. hist., VI, 277.)

— Qui a la barbe blanche, comme *flori* :

Escorchelande li barbez
Et Violez li mal *florez*.
(*Renart*, Br. V[a], v. 1215, Martin.)

— Couvert de fleurs :

Tiere rouge noire, tiere *flouree*. (1418, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FLOREEMENT, *florement*, adv., en fleurissant :

Floraliter, *florement*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679.)

FLOREMENT, voir FLOREEMENT.

FLORENCE, *flourence*, *-ance*, s. f., florin :

Dont il est racrantes a paiier .C. S. T. l'an a .III. termes, au Noel, a Paskes et a le S. Jehan en *florences*. (1347, *Recette de G. de Panthegnies*, Arch. mun. Valenciennes CC 2, f° 4 r°.)

Donnet .II. *florences* de .XXVI. S. .VI. D. (1347, *ib.*, CC 8, p. 8.)

En florins al escut vies et en *florences* vieses. (1352, *Recepte de Gandrart d'Andegnies*, Arch. mun. Valenciennes, CC 4, f° 37 r°.)

En florins roiaus et en *florences* vieses. (*Ib.*, Arch. mun. Valenciennes CC 2, f° 9 v°.)

.II. vieses *flourences*. (*Compt. de* 1364-65, Arch. mun. Valenciennes.)

Icellui viconte de Thouars tendra sa dite terre et seignourie de l'ile de Ré d'icellui seigneur roy a foy et hommage lige, a cause du chastel de la Rochelle, et au ressort et souveraineté acoutumez, a une *florence* ou maille d'or, ou la valeur d'icelle. (1404, Arch. JJ 158, pièce 451.)

Florance d'or, due par le commandeur d'Ansigny au vicomte d'Aunay pour droit de pacage dans ses forets. Un florin de florence ou douze tournois d'argent. (1445, Ansigny, Aunay, Arch. Vienne.)

FLORENCEE, s. f., valeur d'un florin :

Le curé de Saint Estienne doit paier au chappitre de Rennes deux *florencees* et demie d'or. (1415, *Us. de l'Egl. de Rennes*, Arch. Chapitre Rennes.)

FLORENEE, s. f., espace de terre qui rapportait un florin de revenu :

Come nous ehussions donné a Famay nostre menestrel quant il vivait vingt *floreneez* de terre a panre chascun an a dous termines. (*Charte de* 1367, Coll. de Lorr., IV, 17, Richel.)

Trois cent *florenees* de terre de rente annuelle. (1370, *Officialité de Besançon*, Arch. du prince, Neuchâtel, L ³, n° 9.)

FLORENTIN, adj., blanc, gris :

Maint grant risee ont fait del grenon *florentin*
Coment astoit tondus.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 17386, Scheler, *Gloss. philol.*)

FLORERESSE, s. f., fleuriste :

Floreresses de coiffes. (*Vocab. des métiers*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

FLORESTAGE, s. f., fleur :

Ja ne vous en croirai, tant avez cuer volage,
Se vous nel me jurez sor ceste *florestage*.
La dame li creante le serement a faire,
Sor la flor li jura qui moult souef lui flaire.
(*De la Fole et de la sage*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 81.)

1. **FLORET**, *flouret*, s. m., petite fleur :

Flosculus, petit fleur, *flouret*. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

2. **FLORET**, *fleuret*, adj., fait de l'étoffe appelée *fleuret* :

Six aunes de ruban *fleuret*. (1576, *Compt. du Trés. de Nav.*, Arch. B.-Pyr. B 36.)

FLORETE, s. f., fleuret, sorte de soie d'une qualité inférieure tirée de la bourre qui est aux environs du cocon :

Il n'avoit pas robe de soie,
Ains avoit robe de *floretes*.
(*Rose*, 882, Méon.)

FLORETÉ, -*ecté*, *flour.*, *fleur.*, adj., fleuré, fleuronné, terminé en fleur, garni de fleurs :

..... Et toutes ces choses (jeux de tables et de eschez, etc.) estoient *fleuretees* de ambre. (JOINV., *Hist. de St Louis*, ch. XC, Wailly 1867.)

Li archon sunt dessus a esmail tresgeté,
A flouretez d'asur pourtret et *flouretė*.
(*Doon de Maience*, 6619, A. P.)

Il n'est bruyere ne geneste
N'abriceau que je ne reveste
De mes robes bien *floretees*.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 12ª, impr. Institut.)

Car colompnes d'argent y mist
D'or et de pierres *flourectees*.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 235 v°.)

Sur tous aultres lieus le hault bois
Estoit proisies et renommes
D'estre vers, foellis et rames,
Plaisans, herbus et *floretes*
Et plains de grans jolivetes.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 1 v°.)

Car la bele qui fu tenans
Ung chapelet bien *floretė*
A son amy l'a presenté.
(*Ib.*, f° 9 r°.)

Son cheval estoit couvert d'un cendal vermeil, a une grande croix blanche, *floretee*, et sur chacun bout une coquille d'or. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 9, Michaud.)

Et si estoit (la coupe) *flouretee* desus et environ d'une belle fleur et plaisante. (C. MANSION, *Bible des Poet. de metam.*, f° 148 r°, éd. 1493.)

Gibeciere de velloux rouge *fleuretee* dessus de broderie. (*Invent. des biens de l'év. de Senlis*, E. Muller.)

Bourg., Yonne, *fleureté*, qui a toute sa fleur. « Comme ces pêches sont *fleuretées.* » Bourg., Saulieu, *fleureté*, couvert de fleurs, en parlant d'objets de toilette.

Fleureté est indiqué dans les dictionnaires modernes comme terme de blason.

FLORETER, *fleur.*, *flour.*, v. n., s'épanouir comme une fleur :

J'ai amiete
Simple, coie, brunete,
Jonete, tendrete, bien faite;
Bien poi li *flourete*
La mamelete.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 302 v°.)

— Peindre des fleurs :

Et paignent dessus les peaux
Et de moutons et de veaux
Et a coulourer se doctrinent;
Il *floretent*, il enluminent.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 15ᶜ.)

— Voltiger de fleur en fleur :

Je me suis mis a *fleureter*, comme les mouches a miel. (S. JULIEN, *Mesl. hist.*, p. 303, éd. 1589.)

— Tâtonner :

Apres en tastonnant et *fleuretant* approcharent de la matiere fecale et des humeurs corrumpues. (RAB., l. II, c. 32, éd. 1542.)

— Conter fleurette, dire des balivernes:

Mais servoient ces parolles et servent a ceulx qui sont en auctorité et en credit, sans en riens l'avoir merité, et qui ne sont point propices d'y estre, et n'ont accoustumé que de *fleureter* en l'oreille et parler de choses de peu de valleur. (COMMYNES, *Mém.*, V, 19, Soc. de l'H. de Fr.)

Mais escoutez ce morfondu
Qui nous veult icy *fleureter*.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 27ª, éd. 1537.)

— *Floreter sur*, effleurer :

Que nous *avons* seulement *fleureté sur* la doctrine, sans qu'elle ait prins une droite vivacité en nous. (CALV., *Serm. s. le Deut.*, p. 5, éd. 1567.)

— Terme de musique, faire des fioritures:

Aprenez le fa et le mi,
Bien vous monstreray l'escripture,
Tant que vous n'arez jamais cure
D'autre art sçavoir fors de compter
Une, deux, les temps mesurer
Et *fleureter* plus que le cours.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 311ª.)

— *Floreté*, part. passé, terme de musique, orné de fioritures :

Car advis est qu'on pleure et qu'en larmie
En recordant telz chantz peu *flouretez*.
(LE MAIRE, *Plaincte du Desiré*, éd. 1509.)

Morv., *fleureter*, aller à fleur de, à la surface de.

FLORETEURE, *fleureteure*, *fleuriture*, *floriture*, *flouriture*, *floir.*, s. f., fleurs et verdure, floraison :

Prince du puis qui chantez d'avanture,
Donnez accord, plain champt et *floriture*
A l'umble fleur des vierges espanie.
(H. DE CROY, *l'Art de rhet.*, éd. 1493.)

Trop hayrons nous ta verde *floriture*
Se ta figure
A si mauvais augure.
(JEH. LE MAIRE, *de la Valitude et convalescence de la royne Anne de Bretaigne*, dans l'Epistre du Roy à Hector de Troye... signature aaiiij.)

Et ung Crestin tout plein de *flouriture*.
(ID., *Sus la mort de ses servit.*)

Ains quant ce vint que la large vallee
De ce beau monde eut reprins *floriture*,
Plusieurs mondains d'une et d'autre nature
Par les verds prez jouer ensemble alloyent.
(ID., *le Triumphe de tres haulte et puissante Dame Verolle, Royne du Puy d'Amours*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., IV, 241.)

Tous nobles cueurs qui vouldront cueillir fruit ou *floriture* dedans ce jardin du noble Bayard. (*Gest. du Chev. Bayard*, epistre prohemiale, éd. 1525.)

Le maistre ouvrier en vraye agriculture
Planta jadis au terrestre verger
Arbres plusieurs de fruict et *floriture*,
Belles a veoir et doulces a manger.
(CRETIN, *Chantz roy.*, f° 11 v°, éd. 1527.)

Quand vous verrez rire les cieux
Et la terre en sa *floriture*.
(CLEM. MAR., *Chant de May*, éd. 1596.)

Comme ayans consolation de la *fleuriture* de ladite fleur. (BOURGUEVILLE, *Rech. de la Neustrie*, II, 108, éd. 1588.)

— Dessins, ornements consistant en fleurs, en verdure :

Ne qui aussi doulcetement face *fleureteure* et menu ouvrage. (CHRIST. DE PIS., *Cité*, Ars. 2686, f° 46ᶜ.)

FLORETTE, *flour.*, *fleur.*, s. f., grand blanc, pièce de monnaie frappée sous le règne de Charles VI, pesant vingt deniers tournois ou seize deniers parisis, et sur laquelle des fleurs de lis étaient empreintes :

Les gros de France, dits *florettes*. (18 sept. 1420, *Reg. aux Consaux*, Arch. Tournai.)

Fut ordonné que les *fleurectes*, c'est assavoir les monnoies du roy qui avoient cours pour .XVI. d., seroient mises et rabaissees a .IIII. d. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 244, Soc. de l'H. de Fr.)

Fut ordonné, a Paris, que la monnoye nommee *flourettes*, qui de seize deniers avoit esté mise a quatre deniers, seroit derechief diminuee. (S.-REMY, *Mém.*, ch. CXIII, Buchon.)

— Terme de danse, nom d'un ancien pas, aujourd'hui nommé fleuret, qui se composait d'un demi-coupé et de deux pas marchés sur la pointe du pied :

Caprioles, tours et destours, *fleurettes* drues et menues, gamberottes, bonds et sauts. (CARLOIX, *Mém. de Villevielle*, IV, 12, éd. 1757.)

— Sorte de droit de fief, conservé jusqu'à la Révolution, qui était particulier à la seigneurie de la Villebilly, relevant de Lamballe, en Bretagne. Le mardi de Pâques, les tanneurs, « ceux qui travailloient en cuir à poil », de Lamballe devaient accompagner le seigneur de la Villebilly dans



le bois de ce nom : celui-ci cueillait une fleur, un roseau, ou une feuille appelée le may, et la montrait par trois fois aux tanneurs ; on se rendait ensuite à la chapelle Saint-Sauveur, et là le seigneur de la Villebilly, assis au pied d'une croix de pierre, appelait chaque tanneur et percevait une amende de tous ceux qui ne comparaissaient pas, ou qui ne pouvaient pas montrer une fleur semblable à celle qui avait été cueillie.

Voir sur ce droit l'article publié par Gaultier du Mottay dans l'*Annuaire des Côtes-du-Nord,* 1857, p. 34.

Norm., Bessin, *fleurete,* moisissure qui se forme sur les baissières du cidre ; première couche de crème qui vient sur le lait.

FLOREURE, s. f. ?

Pour estuys, *floreures,* courroyes pour iceulz estuiz et autres menues choses. (Sept. 1447, *Compt. du R. René,* p. 204, Lecoy.)

FLORI, *fluri,* adj., en parlant de personne, à la barbe blanche :

Ja estes vus vieilz e *fluriz* e blancs.
(*Rol,* 1771, Müller.)

Vos estes vieus et chenus et *floris.*
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 22f.)

Nos somes viel, chenu et *flori.*
(*Ib.*, ms. Montp. H 243, f° 36a.)

— En parlant de chose :

Les chiefs *fluriz* et les barbes unt blanches.
(*Rol,* 3087, Müller.)

La barbe aveit blanche et *florie.*
(BEN., *D. de Norm.*, II, 14936, Michel.)

— Doux, agréable :

Flori chant faisoit la mesange.
(JEH. LESCUREL, *Chans., Ball. et Rond.*, XXXIII, Bibl. elz.)

— *Flori* est le nom du cheval de Girbert de Metz dans le poème des *Loherains* :

Puis prant ses armes, sor *Flori* est montez.
(*Fragm. des Loher.*, ms. de Salis, Bartsch, *Zeitschrift,* 1880, p. 579.)

— *Almosne florie ;* voir ALMOSNE, t. I, p. 227a, et au Supplément.

FLORIEMENT, *flour.*, adv., en fleurissant :

Floraliter, *floriement.* (*Catholicon,* Richel. l. 17881.)

Floraliter, *flouriement.* (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

FLORIERE, *flouriere,* s. f., marchande de fleurs, bouquetière :

Floriere. (*Vocab. des métiers,* ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

Lors je diz, madame, or vous place
A moy dire la verité
De vostre nom, grant voulenté
En ay. Lors me dist : Je suys clamee
Flouriere a Prouesse l'amee.
(*La Journ. d'Onneur et de Prouesse,* Richel. 1997, f° 44 v°.)

— Boîte à mettre la fleur de farine :

Une *flouriere* et une paniere. (1571, *Mobil. de la halle de Béthune,* La Fons, *Art. du Nord,* p. 115.)

Trois petites *flourieres.* (*Pièce de* 1571, ap. Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie,* IV, 326.)

FLORIN, *flour.*, *fleur.*, s. m., petite fleur :

Et nature envoisie par son soutil engin
La revest et polist de maint divers *florin* (la campagne).
(*Veus dou paon,* Richel. 1554, f° 66 r°.)

Et nature envoisie, par son sutil latin,
Les revest et repaist (les prés) de maint divers *flourin.*
(*Ib.*, ms. Rouen, f° 59 r°.)

L'autre ier, par une matinee,
Ou temps que rose est matin nee
Qui s'orgueille a l'issir d'yver,
Apres de maint *florin* divers
Sont vestus bois et recouvers.
(WATRIQUET, *Poés.*, li Dis de la fontaine d'amours, p. 101, Scheler.)

— Fleuret ou filoselle :

Nules mestreses du mestier ne pueent ne ne doivent ourdir fil aveques soie, ne *flourin* aveques soie, pource que l'uevre est fause et mauvese. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XXXVIII, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

Que nuls dudit mestier ne face ruben de *flourin* de Monpelier, pour ce qu'il n'est bon ne souffisant. (ID., *ib.*, XXXIV, 9.)

— Sorte de plume :

Pour 24 livres de plume nommee *fleurin* qu'il a mises et employees en ladite couste. (1403, *Compt. rel. à Ch. VII,* Cab. hist., III, 239.)

— Sorte de poisson :

Pour les malicieus anginz couranz pour panre toute maniere de poissons, grans et petits, si que lidit angin essorbissoient tous les petits poissons, *florins,* et autres. (1317, *Ord.*, II, 11.)

Morv., *fleurin,* matière volatile qui s'échappe d'un feu de cheminée ou d'incendie. Wallon, *florin* de four, semence de foin. *Florin* d'or, le pissenlit.

FLORION, s. m., fleuron :

Ung mantel tout d'or tirey, semey de croisettes et *florions* d'or. (1476, *Joy. égl. Bay.*, f° 80 b, Chapitre de Bayeux.)

Aux deux costes de la bille deux grans *florions* d'or tiré semey de perles. (*Ib.*)

FLORIR, *flourir,* v. a., garnir de fleurs :

Pour .II. pieches d'entavlement *flourir* qui faloient a l'entavlement de le salle. (1313, *Trav. aux chât. des Ctes d'Art.*, Arch. KK 393, f° 46.)

FLORISON, voir FLOROISON.

FLORISSABLE, adj., fleurissant, fleuri :

.I. courtill joieus, *florissable.*
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible,* ms. Tours, f° 3a, et Richel. 401, f° 2c.)

Et nostre liz est *florissables,*
D'odor, de vertuz odorables.
(ID., *ib.*, Richel. 401, f° 106b.)

El chief d'un haut moult delitable,
Tous jours biaus, tous jours *florissable.*
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 103b.)

Pres *florissables.*
(*Ib.*, f° 193f.)

Prez *florissables.*
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 201f.)

Timinus, *florissables,* dous, souef. (*Gloss. de Salins.*)

Vernus, delectables, *florissables* ou de printemps. (*Ib.*)

Le cueur esjoyans aura aage *florissable.* (*Bible,* Prov. de Salomon, ch. 17, éd. 1543.)

FLORISSAMMENT, adv., d'une manière florissante :

Quand il eut (Aristote) tres *florissamment* enseigniet plusieurs ans en Athenes... (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, IV, 24.)

FLORISSANCE, *flour.*, s. f., action de fleurir, état de ce qui est en fleur, de ce qui fleurit :

Ne oncques puis n'en est la *florissance*
Veue essourdre ou prendre espanissance.
(*La Compl. de Dignant,* Anal. leod., v. 90, Chron. belg.)

Notez aussy que la puissance
Des empereurs, en cas de guerre,
Avoit encores *florissance*
Par plusieurs climats de la terre.
(*Myst. de S. Did.*, p. 4, Carnandet.)

Que a Romme jadis on trouvoit
Sobrieté en *florissance.*
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet,* p. 354, Jacob.)

Rousee, la belle Pucelle, vint pendre autour des branchettes mille perles rondes et gemmes claires et transparentes qu'elle tira de son espargne pour enrichir leur *flourissance.* (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 29, éd. 1548.)

Mirez vous aux faictz vertueux,
Princes de jeune *florissance,*
Pour rendre exemple fructueux,
Quand aage vous donra croissance.
(ID., *Temple d'honn. et de vertu.*)

FLORISSEMENT, *fleur.*, s. m., action de fleurir :

Li *florissemens.* (*De Confessione,* ms. Angers 390, f° 85d.)

Joseph apres le *florissement* de sa verge print Marie, jaçoit qu'il la refusast avant pour ce qu'il estoit vieulx. (*Mir. historial,* Maz. 557, f° 16 v°.)

Par le *florissement* de sa verge (d'Aaron). (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. I, f° 149 v°.)

Fleurissement d'arbres. (*Trium Ling. dict.*, éd. 1604.)

FLORISSEURE, *flour.*, s. f., fleur :

Tes nons de touz les biens est la *florisseure.*
(G. DE COINCI, *Sal. N.-D.*, ms. Soiss., f° 233d.)

La *flourisseure* de chaasteté. (*De vita Christi,* Richel. 181, f° 89b.)

FLORITURE, voir FLORETEURE.

FLOROISON, *florison,* s. f. ; mod., floraison ; *estre en floroisons,* être au comble du bonheur :

Quant je vos ting embraciee
Bien estoie en *floroisons.*
(G. DE SOIGNIES, *Chans.*, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. série, p. 50.)



Bien estoie en *florisons*.
(*Même chanson*, ap. Trébutien, *Chans. de Raoul de Ferrières*, V.)

FLORONNER, voir FLEURONNER.

FLOS, voir FRO.

FLOSSADE, voir FLASSARDE.

FLOSSAIE, voir FLASSAIE.

FLOSSOYE, voir FLASSAIE.

FLOT, voir FRO.

FLOTAGE, *-aige*, s. m., action de dériver l'eau des rivières dans les prés :

Et aura le bailly la garde et gouvernement de l'une desdites clefz d'iceulx nouveaulx ventailles, pour les clore et ouvrir pour la necessité du *flotaige* desdictz prez. (1446, *Cart. de l'Eglise de Terouanne*, p. 296, Duchet et Giry.)

Il est resté avec ce même sens en Normandie, vallée d'Yères.

Morv., *flottage*, transport par eau des bois flottés; somme fixée de gré à gré qui représentait l'intérêt des marchandises livrées à l'avance.

FLOTAISON, s. f., action de dériver l'eau des rivières dans les prés :

Et pourra clore et ouvrir les dictz ventailles pour ouvrer a son dict moulin... sauf en la saison de *flotaison* desdictz pretz. (1446, *Cart. de l'Eglise de Terouanne*, p. 296, Duchet et Giry.)

Comme *flotage*, il se dit encore en Normandie, vallée d'Yères.

FLOTANCE, s. f., état de ce qui est agité par les flots; fig., état de ce qui est comme agité par les flots :

Il ne donra mie au juste omme *flotance*, en balence ne le lera mie. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 66 v°.) Lat., Non dabit fluctuationem justo. (*Ps.*, LIV, 23.)

FLOTE, *flotte*, s. f., troupe, multitude :

Veez quel *flote* ge voi de chevaliers.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 216d.)

Tos les avoie desconfis et vencus,
E les auquens avoie retenus,
Quant une *flotte* mervillose lor crut,
Quatre mil furent les blans hanbers vestus.
(RAIMBERT, *Ogier*, 834, Barrois.)

Kallon meisme vic a pié du ceval,
Retenus fust, ja nus nel remontast,
Quant une *flotte* d'esquiers s'adoba.
(ID., *ib.*, 941.)

Bien veez que li Saisne sont grant *flote* de gent :
Se il dormoient tuit, par le mien esciant,
Nes auriez ocis d'un mois antierement.
(J. BOD., *Sax.*, CCXXIII, Michel.)

Mais li cheval et la *flote* des armes lor alerent par desoz les cors. (*Artur*, Richel. 337, f° 83a.)

Adoncques les six banieres des freres se joindirent ensamble, et alloient iceulx six freres en une *flotte*. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 398, Bibl. elz.)

... Mort en ont mainte *flote*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 6387, Scheler, *Gloss. philol.*)

Les gens a cheval, que les Anglois avoient mis au bois dessus dit, saillirent dehors en *flote*, et vinrent par derriere sur la seconde bataille de nos gens. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1415, Michaud.)

Qui s'endort au son du rebec
En la *flotte*, il n'est pas saige,
Car de tous bois, et vert et sec,
Le plus souvent on faict passaige.
(COQUILL., *Blas. des Arm. et des Dam.*, II, 177, Bibl. elz.)

— Touffe :

Une *flote* du poil en a au branc portee,
Mez la char n'a il pas, merchi Dieu, entemmee.
(*Doon de Maience*, 6946, A. P.)

— Echeveau de laine :

Le suppliant a pris en l'hostel de Jehan Venille quatre *flottes* de laine. (1416, Arch. JJ 169, pièce 272.)

— Flot :

Pour les vagues et impetueuses *flottes* de la mer. (*Mer des Cron.*, f° 175 v°, éd. 1532.)

— Débordement :

Afin d'empecher que les *flottes* et inondations ne puissent porter dommage. (1572-1573, *Comptes de Jacques Simon*, Arch. mun. Avallon, CC 179.)

— *A flote*, en radeau :

Tonniaus vuit qui vienent *a flote* doivent chascun obole de rivage. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 2e p., IV, 27, Lespinasse et Bonnardot.)

— Séchoir :

Une piece de terre ou il y a deux evens a palis assis l'un au bout de l'autre, assis en la parroisse Saint Thomas de Saint Lo, es *flotes* des palis du Mesnilcrot. (*Acte du 25 oct.* 1476, Arch. Manche, fds de l'abbaye de St-Lô, liasse St-Thomas.)

— Cuve à bière :

Les cuves, *flottes* et bacquets et autres vaisseaux d'iceux brasseurs. (*Arrêt du 30 mars* 1540, Cour des aides de Rouen, ap. Ste-Pal.)

Suisse rom., Vaud, *flotte*, grande quantité; Fribourg, une *flotte* de fil, un écheveau de fil.

FLOTELETE, s. f. ?

Andrieus Aubers doit .V. s. a .X. ans d'une *flotelete* vers Clermaresch. (1279, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 1032.)

1. FLOTER, *flocter*, verbe.

— Act., irriguer un pré en dérivant l'eau d'une rivière :

Comme les habitans de nostre ville de Loysons eussent et aient usage de tous temps et acoustumé de mener et envoier en pasture leurs bestaulx en certains pasturages et marez qui sont situez et assiz au dessoubz de nostre ville, et soit la coustume telle que le vachier de ladicte ville vient chascun an une fois, c'est assavoir a mi mars par devers le commandeur, gouverneur ou le bailli de nostre dicte ville et maison en disant : Auquel lez ou partie est vostre entencion de faire *flocter* pour fauchier et fener en ceste annee ? afin qu'il puist mener a l'autre lez bestes en pasture, et on lui fait response : Nous ferons *flocter* tel lez, menez vos bestez en l'autre... (1409, Arch. MM 32, f° 27 r°.)

— Neutr., couler :

Li vins es narines te *flote*,
Tu poix, tu boiz, tu es estous :
Ton ventre joue a la pelote,
Et bruit : maudit soit il de tous.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 205d.)

H.-Norm., vallée d'Yères, faire *flotter* un pré, l'irriguer.

2. FLOTER, voir FROTER.

FLOTERESSE, adj. f., sur laquelle on flotte :

Or Dieu n'employa point moins d'art et de sagesse
A separer les champs de la mer *floteresse*.
(DU BARTAS, *la Semaine*, 3e j., p. 70, éd. 1610.)

FLOTERNEL, *flott.*, s. m., pourpoint, casaque :

Le fer lui percha les plattes et sa cotte de maille et ung *floternel* emply de soye retorse. (FROISS., *Chron.*, XI, 291, var., Kerv.)

Devant l'autel en la chappelle se desarma de toutes pieces et se mist en pur son *floternel*. (ID., *ib.*, XIII, 179, var.) Var., *flotternel*, éd. Buchon.

FLOTINE, s. f. ?

En une *flotine* de bois, un dener. (1260, *Cout. accord. aux habit. de la Pérouse*, ap. La Thaumassière, *Cout. de Berry*, p. 99.)

FLOTIS, adj., *pré flotis*, pré sujet aux inondations :

.III. quartiers de pré *flotis*. (1383, *Denombr. des baill. d'Amiens*, Arch. P 137, f° 80 r°.)

FLOTOIER, *-oyer*, *flott.*, v. n., agiter ses flots, être agité :

Une heure seuronde et *flotoie* (la mer),
Autre est trouble, et autre foiz coie.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 232f.)

— Flotter, voguer :

De maniere que le navire *flottoyant* sur l'eau les mena peu a peu pres de Paxo. (GENTILLET, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 289, éd. 1577.)

FLOTON, s. m., sorte de radeau :

Nous mismes la sur la riviere de Lech les coffres, et moi avec d'autres, pour les conduire a Augsbourg sur un *floton*, qu'ils nomment : ce sont des pieces de bois jointes ensamble qui s'estandent quand on est a port. (MONT., *Voyag.*, p. 49, éd. 1774.)

— Petite houppe qui flotte au vent :

Parmi les (pigeons) pattes, s'en treuve des huppes, qui ont une creste a la teste, assavoir un *floton* de plumes eslevee en arrière. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, V, 9, éd. 1605.)

FLOTTE, voir FLOTE.

1. FLOU, voir FOLC.

2. FLOU, voir FLO 1.

FLOUEMENT, adv., misérablement :

Jamais n'iert jors que il n'en soit dolant
Et que se vie ne querroit *flouement*
Et a la perte ne faurra il noient.
(*Les Loh.*, Richel. 1622, ap. Vietor, *Handschr. der Geste des Loh.*, p. 71.)

Cf. FLO 1.

FLOUER, v. n., faiblir :

Il est bien force que l'on *floue*.
(CHEVALET, *Myst. S. Christ.*, F I.)

Cf. FLO 1.

FLOUIN, *fluin*, s. m., vaisseau léger :

Voyez cy pres nostre nauf deux lutz, troys *flouins*, cinq chippes. (RAB., l. IV, c. 22, éd. 1552.)

La charpenterie de vaisseaux et navires (entend) a adresser un *fluin*. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, f° 1 r°, éd. 1553.)

Et estant le Redouté l'un de nos *flouins*, a l'endroit de ces navires qui estoient en feu, il se jette environ trois cens de noz hommes, tout d'une volee, pour eux sauver en icelui. (1555, *Bat. nav. des Diepp. et Flam.*, Arch. cur., 1re sér., t. III, p. 163.)

Soixante *flouins*, et vingt cinq galleres. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. X, f° 341 r°, éd. 1569.)

FLOUR, voir FLEUR 2.

FLOURABLEMENT, voir FLORABLEMENT.

FLOURANT, adj., odoriférant, forme de *fleurant*, établi par confusion avec *flairant* :

Roses, violetes ne lis,
N'erbes *flourans* n'autres delis.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du Chemin de long estude*, 779, Püschel.)

Cf. FLAIRANT.

FLOURCELLE, voir FLORCELE.

FLOURÉ, voir FLORÉ.

FLOUREE, voir FLEUREE.

FLOURENCE, voir FLORENCE.

FLOURET, voir FLORET.

FLOURETÉ, voir FLORETÉ.

FLOURETER, voir FLORETER.

FLOURETTE, voir FLORETTE.

FLOURIEMENT, voir FLORIEMENT.

FLOURIERE, voir FLORIERE.

1. **FLOURIN**, s. m., sorte de teinture :

Chose tainte de *flourin* de chaudiere, ne de nule autre fauce tainture. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1e p., LXXVI, 5, Lespinasse et Bonnardot.)

2. **FLOURIN**, voir FLORIN.

FLOURIR, voir FLORIR.

FLOURISSANCE, voir FLORISSANCE.

FLOURISSEURE, voir FLORISSEURE.

FLOURITURE, voir FLORETEURE.

FLOURONNER, voir FLEURONNER.

FLOUSSAYE, voir FLASSAIE.

FLOUX, adj. ?

Un camahieu d'un chien *floux* assis en un annel tout plain. (1380, *Inv. de Ch. V*, ap. Laborde, *Emaux*.)

FLOXE, s. f., abreuvoir, mare :

Et partant sechont tant de puches, de fontaines et *floxes*, et furent les riviers si petit que merveilhe. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 502, Borgnet.)

Cf. FLOC 2.

FLOZ, voir FLOC 2.

1. **FLU**, s. m., fléau ?

Icelluy escuier se parti de son hostel apparellé d'un *flu*, acompaignez de trois varlez avec lesquels il s'en ala au devant dudit brigant. (19 mars 1382, *les Godins ou brig. de Nivern.*, Piec. rel. au règ. de Ch. VI, t. I, p. 29.)

2. **FLU**, voir FLUN.

FLUABLE, *floiable*, adj., qui coule, liquide :

Liquidus, *fluable*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Labilis, *floiable*. (*Gloss. de Salins*.)

FLUANT, voir FLUENT.

FLUC, voir FOLC.

FLUCQ, s. f. ?

Viviers a usage de pescherye avec la *flucq*. (1575, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FLUCTUANT, adj., flottant :

L'espoir du monde et reclaim salutaire,
Ciel immobile a *fluctuant* navire.
(G. CHASTELLAIN, *Louenge a la tres glor. vierge*, VIII, 279, Kervyn.)

FLUCTUEMENT, s. m., agitation des flots, employé au fig. dans l'ex. suiv. :

Fluctuemens de larmes. (J. BOUCHET, *Mém. de La Trém.*, ch. XXVIII, Petitot.)

FLUCTUER, v. n., être porté, être agité par les flots :

Autour de ceste pree *fluctuoit* ung ruisseau d'eau clere. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, f° 92 v°, éd. 1536.)

— Par extens. :

Et *fluctuoit* comme d'une fontaine
Le tres cher sang de celle chair humaine.
(J. BOUCHET, *la Noble Dame*, f° 73 v°, éd. 1536.)

— Etre agité par le vent :

Les banieres des princes avoient commencié a floter et a *fluctuer*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 310a.)

— Fig., errer çà et là avec agitation :

Il, memorant toutes les choses telles,
Pençoit sans cesse diverses fins mortelles
En son couraige, puys ça puys la *fluctue*,
Et moult desire que promptement se tue.
(O. DE S. GEL., *Eneid.*, Richel. 861, f° 109b.)

FLUE, s. f., flueur, écoulement :

Impaciens de sa vieillesce
Po voit, et plain est de sourdesse :
Il se courresse de legier,
Po puet ne boire, ne mangier ;
D'une *flue* sa bouche sent,
Et tres fort li flairent li dent.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 535c.)

FLUEMENT, s. m., écoulement :

Le *fluement* des aigues. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 84b.)

La cegue refraint et purge toutes autres ferveurs et *fluemens* de humeurs superabondantes. (*Jard. de santé*, I, 115, impr. la Minerve.)

— Chûte :

Contre la cheuste et *fluement* des cheveulx. (*Jard. de santé*, II, 157, impr. la Minerve.)

FLUENT, - *ant*, adj., qui coule :

C'est don de Dieu, *fluant* des cieulx.
(JEH. DE MEUNG, *les Remonstr. de Nat.*, 783, Méon.)

Je vous meneray jusques a la terre *fluente* de laict et de miel. (*Prem. vol. des expos. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 95 v°, éd. 1519.)

C'est chose mobile que le temps, et qui apparoist comme en ombre, avec la matiere coulante et *fluante* tousjours. (MONT., *Ess.*, l. II, c. 12, p. 399, éd. 1595.)

— Fig., fluide :

En ensuyvant celle *fluant* doctrine.
(J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, exorde.)

Comme de faictz non ouys et mirables,
Dont les *fluans* orateurs rethoriques
Enrichissent leurs chambres et boutiques.
(ID., *ib.*, Richel. 5083, exorde.)

Vostre eloquent parler
Est si *fluent*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, 1e p., XVIII, éd. 1545.)

Ce que ne doy moins louer et priser
Que la fontaine ou faictes espuiser
Vostre *fluante* et douce poesie.
(CH. FONTAINE, *les Ruiss. de fontaine*, p. 287, éd. 1555.)

— S. m., cours d'eau :

Rivieres et *fluens*. (1395, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La figure des rivieres, *fluens*. (1518, Béthune, La Fons, *Art. du Nord*, p. 175.)

FLUENTE, s. f., écoulement, action de couler :

(Les) fontaines lesquelles composent et entretiennent perpetuellement la *fluente* des ruisseaux et rivieres. (*Les Us et Coutumes de la mer*, p. 153, éd. 1671)

Voltaire a employé ce mot pour désigner la course rapide du temps.

FLUER, *floer*, verbe.

— Neutr., couler :

Et fissent la riviere d'Escault *floer* entour le ville. (FROISS., *Chron.*, III, 138, Kerv.)

L'eaue qui de plain cours devoit deschendre et *fluer* en ladite ville, alloit *fluer* et deschendre par dehors la fortresche d'icelle par ce que lesdits religieux ne retenoient pas les rivieres, cauchies ou espondes. (1448, *Cart. Alexandre de Corbie*, Richel. 24144.)

— Act., laisser couler :

Une fontaine *fluente* vin blanc et clairet. (15 sept. 1548, *Reg. des Conclus.*, Arch. mun. Angers, BB 29, f° 209.)

FLUET, *fluyt*, s. m., fleuve :

Les rives basses et li *flues* petis.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 11d.)

Quant il cez choses ot dit, manes soi donat en orison, et li oz del duc ci devant dit par enhel curs parvint al *fluet* Vulturnum. (*Dial. de S. Greg.*, l. I, ch. 2, p. 11, Foerster.)



— Flux de ventre :

Le cerfueil oste le vomissement et le *fluyt* du ventre. (*Regime de santé*, f° 56 v°, Robinet.)

FLUEUR, s. f., écoulement :

Les autres dient que toute ceste *flueur* et cours de mer ainsi allant et venant procede des destroys de la mer. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 58 v°.)

— Menstrues :

Femmes qui jamais n'ont eu leurs *flueurs*. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 96, Roybet.)

— Infiltration :

Il n'y a aucunes *flueurs* en leurs mines. (BELON, *Singularitez*, I, 50, éd. 1554.)

FLUEVE, s. m., entraînement, égarement :

En jonece me vint cils *flueves* ;
Car s'en viellece m'euist pris,
J'euisse esté trop dur apris.
(FROISS., *Poés.*, II, 3, 70, Scheler.)

FLUIN, voir FLOUIN.

FLUIR, *fluyr*, v. n., couler :

La queile (eau) joskes a or *fluist* plantivousement. (*Dial. de S. Greg.*, liv. II, ch. 5, p. 67, Foerster.)

La maulve fait *fluyr* les menstrues des femmes par sa grande humectation. (*Regime de santé*, f° 52 v°, Robinet.)

La graine de moustarde fait *fluir* les larmes es yeux. (*Ib.*, f° 55 r°.)

Armoise fait *fluyr* et provocque les fleurs des femmes. (*Jard. de santé*, p. 39, impr. la Minerve.)

FLUISSEMENT, -*ant*, s. m., action de couler :

Fluctus, flot, *fluissemens*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Fluctus, flot, *fluissemans*. (*Gloss. de Salins.*)

FLUITÉ, s. f., abondance :

Se *fluité* et trop grant habundance de langaige y est trouvé (dans ce recueil des cronicques et histoires du royaulme d'Engleterre)... (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, I, 4, Soc. de l'H. de Fr.)

FLUM, voir FLUN.

FLUMAIRE, -*are*, *fleumaire*, s. m. et f., fleuve :

Li *flumaire* estoient si roit, si grant, si parfont et si anious ke, se par les miracles de Diu n'i passoit on, nus hom n'en peust venir a chief. (H. DE VAL., *Contin. de l'hist. de la conq. de Constant.*, 563, Wailly.)

Tes *flumaires* de ta misericorde passent sur moy. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 59^b.)

Il ne porent pas toutes foiz chevauchier por le mauvais temps pour la nef et pour les pluies que il faisoit aucunes fois moult grans; et des grans *fleumaires* que il trouvoient, que il ne povoient passer. (*Liv. de Marc Pol*, VIII, var., Pauthier.) Impr., *flemnaires*.

Il y avoit bonnes pastures et grant *flumaires*. (*Ib.*, LXIII.) Impr., *fluviaires*.

Comment qu'il aient leurs galees,
Pres de .cc., bien aprestees
Qui flotent dedens le *flumaire*.
(MACHAUT, *Prise d'Alex.*, 6056, Mas-Latrie.)

Quant li princes fu logies desot Caraitaine en celle belle *flumare*. (*Liv. de la Conq. de la Moree*, p. 221, Buchon.)

La *flumaire* de la Elade. (*Ib.*, p. 422.)

FLUMARE, voir FLUMAIRE.

FLUMATIQUE, voir FLEUMATIQUE.

FLUME, voir FLEUME.

FLUMME, voir FLEUME.

FLUN, *flum*, *fleum*, *flem*, *flon*, *flom*, *flu*, *fleu*, s. m. et f., fleuve :

Les divisiuns del *flum* de lui esleecent la citet de sun Deu. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XLV, 4, Michel.)

E *flum* Jorda lavet e luteet.
(*Cant. des Cant.*, 18.)

Qui Jesucrist tant honora
C'ou *flun* Jordain lou batisa.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. add. 15606, f° 49^b.)

Dedanz lo *flum* de Paradis.
(BEN., *Troie*, 13372, Joly.)

Bastisies fus, Sire, el *flum* Jordant.
(RAIMB., *Ogier*, 11639, Barrois.)

Com se ce fust li *fluns* au deable.
(*La Charrette*, Vat. Chr. 1725, f° 12^c.)

La saint aigue dou *flu* Jordain.
(*Paraphr. du ps. Eructavit*, Brit. Mus. add. 15606, f° 21^b.)

E baptizai le el *flem* Jordan. (Ms. Brit. Mus. Egerton 613, f° 17 v°.)

Fluns de doçor, fontaine et puis.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 14^a.)

Fontaine de douçor, *fluns* de misericorde,
Ne daingne consentir qu'a nul pechié n'amorde.
(*Prière de Theophile*, Richel. 837, f° 192^b.)

Et firent .I. pont de neis parmi le *flun* qui mout est larges et parfonz pour tolir ceus de Damiete le port. (MÉN. DE REIMS, 150, Wailly.)

Et de cel estanc nest li *flons*
Que nous Jourdain apielons.
(MOUSK., *Chron.*, 10974, Reiff.)

Trespassoit le *flum*. (*Grand. Cron. de France*, les gestes du roy Loys fils de Charle le Simple, III, P. Paris.)

Tant qu'il vindrent a passer le *flum* dou destreit. (*Cont. de G. de Tyr*, ms. Florence Laur. XXIV.)

Et chevauchent trois routes lez le *flum* sur l'araine.
(*Les Vœux du Paon*, Richel. 368, f° 89^a.)

Une montaignette qui est avironnee d'un *flun* qui part es deux pars dessoubs le chastel et par desot. (*Liv. de la Conq. de la Moree*, p. 458, Buchon.)

Tellement enhairent roy Pietre celle gent
Que le commun qui vit la teste la present,
La prindrent et geterent tost et apertement
En .I. *flom* qui la est qui en la mer dessent.
(CUV., *Bertran du Guesclin*, 16848, Charrière.)
Impr., *flour*.

..... Li cheval l'empereur
En une *flu* de chaude eawe passat, s'est reculeis.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 13431, Scheler, *Gloss. philol.*)

Seigneurs, ou temps que je vivoie
Ou *fleu* Jourdain le baptisé.
(*Pass. N.-S.*, Jub., *Myst.*, II, 293.)

— Les eaux de la mer subissant l'effet du flux et reflux, flux, marée :

Une mout grosse ville seans sour le *flun* de la mer. (FROISS., *Chron.*, II, 384, Luce, ms. Amiens.)

Je say ung gues la ou .XII. hommes passeroient bien de froncq deux fois entre jour et nuit, car li *fluns* de la mer i est. (ID., *ib.*, V, 11, Kerv.)

Li contes de Honstidonne a *flun* de la mer se desancra. (ID., *ib.*, IV, 422, Kerv.)

Haimbon siet droitement sus un bon port de mer et en va li *fluns* tout autour par grans fosses. (ID., *ib.*, III, 357.)

— *Flun de ventre*, flux de ventre :

Si le prist un *flum* de ventre dont il morut. (*Grand. Cron. de France*, la vie Mgr Saint Loys, XXIII, P. Paris.)

Le *Flon*, nom d'un ruisseau qui passe à Lausanne.

FLURI, voir FLORI.

FLUSIBLE, voir FLUXIBLE.

FLUSTEL, voir FLAUTEL.

FLUSTEUR, voir FLAUTEUR.

FLUTTIF, adj., qui s'écoule, qui se dissipe promptement :

Puis noter les delis du monde
Ou toutes vanites habonde
En *fluttive* muabletes.
(*Métam. d'Ov.*, p. 91, Tarbé.)

FLUVAIRE, s. m., fleuve :

Trescourant *fluvaire*. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, I, 9, Ars. 2682.)

FLUVIEL, adj., de fleuve :

Ypotame est uns peissons qui est apelez cheval *fluviel*, porce que il naist el flun de Nile. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 189, Chabaille.)

FLUVIEUS, adj., du fleuve, fluvial :

Fluviosus, *fluvieus*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

La commiction *fluvieuse* de Caprelle et de la mer. (LE BAUD., *Hist. de Bret.*, c. I, éd. 1638.)

FLUXIBLE, *flusible*, adj., coulant, liquide, fluide :

Le baing rent le corps *fluxible* et plus aiable a purgacion. (*Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 73 v°.)

Le flus des choses *flusibles*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 79^a.)

Les sons qui sont moult *fluxibles*. (ID., f° 17^c.)

Oyseuse met les humeurs en repos, et dormir les fait *fluxibles*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, III, 16, éd. 1495.)

Sang *fluxible*. (ID., *ib.*, IV, 6.)

Humeur *fluxible*. (*Prem. vol. des expos. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 83 r°, éd. 1519.)

La vertus de la camomille est que elle resolve et conforte les membres *fluxibles*. (*Jard. de santé*, p. 85, impr. la Minerve.)

Membres *fluxibles* et debiles. (*Ib.*, I, 206.)

— Fig., changeant :

Por prendre la gent sarrazine
Qui plus est *fluxible* et movable.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 195^a.)

Que la medecine soit bien *fluxible*, c'est a dire bien mouvable. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 33 r°.)

La volunté du monde est aymer choses *fluxibles* et peu durables. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 114 v°, éd. 1536.)

FLUXIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est fluide, coulant, liquide :

Le vin...pour sa liqueur et *fluxibilité* aide a porter la viande par les autres membres. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, fº 6 rº.)

La semence de serapion est bonne a la relaxation de la nature de la femme et a la *fluxibilité* du fondement. (*Jard. de santé*, I, 91, impr. la Minerve.)

— Fig., qualité de ce qui passe rapidement :

Considerer la *fluxibilité* de la vie humaine. (*Mer des cron.*, fº 209 rº, éd. 1532.)

FLUXIR, v. n., répandre ses eaux :

Une fonteine qui estoit souz terre *fluxi* si grandement que tonniaux et autres choses qui ilueques estoient elle porta dehors a guise d'un grant fleuve. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., fº 221d.)

Une fontaine qui estoit soubz terre *fluxit* si grandement. (*Sec. décade de Tit. Liv.*, IV, 4, éd. 1530.)

FLUYT, voir FLUET.

FOAGE, voir FOUAGE.

FOAGIER, voir FEAGIER.

FOAYLLE, voir FOUAILLE.

FOBERT, *foub.*, *-iert*, adj. et s., celui qui se laisse facilement duper, jobard :

Qui de le crois ne se remort
En cui Dieus por nos soffri mort
Ne juera mie a *foubert*,
Ains avera ce qu'il dessert.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, fº 338d.)

Vos me gabez, par saint Lorenz;
Trop me tenez bien por *foubert*.
(*Dit des Avocas*, 166, G. Raynaud, *Romania*, t. XII, p. 217.)

Ki a dames il a gaaing.
Bien vos doit estre descovert,
Nous avons trové un *foubiert*,
Si l'ai en covent a amer,
Mais ains le cuic bien entamer
Le borsee k'il a si huvee.
(*Li Lais de Courtois*, Richel. 1553, fº 499 vº.)

Sire dus, je ai non Trubert,
Bien vous puis tenir por *fobert*,
Je sui cil qui vos acoupi.
(D. LAVESNE, *Trubert*, Richel. 2188, fº 15 rº.)

Fol conseil et *foubert*.
(*Berte*, 875, Scheler.)

Nom propre, *Foubert*.

FOBERTER, *fuberter*, v. n., tricher :

Chascuns *fuberte* en ceste vile.
(AD. DE LA HALLE, *Congié*, Coussemaker, p. 275.)

FOBLETÉ, voir FOIBLETÉ.

1. **FOC**, s. m.?

Les deux autres acheterent le reste, les marres, les beches, les *focz*, les rasteaux, les barils. (*Hist. Maccar. de Merlin Cocc.*, IX, Bibl. gaul.)

2. **FOC**? Locut., *tenir le foc en l'eaue*. Si *foc* n'est pas une mauvaise lecture, cette locution répond exactement à *tenir le bec dans l'eau* :

Le dit chanoine leur conseilla (aux conjurés) que, sans longuement tenir le *foc* en l'eaue, afin que l'embusche ne fusist descouverte, et que la dite besongne fust mise a execution... (MOLINET, *Chron.*, ch. XXXIV, Buchon.)

3. **FOC**, voir FOLC.

FOCAL, adj., qui appartient au foyer :

Tenir *focale* résidence.
(*Cout. de Norm. en vers*, fº 30b, ap. Ste-Pal.)

FOCALE, s. m., sorte de bonnet ou de capuchon qui couvrait la tête et le col :

Les officiers du parlement de Paris ont retenu la mode de porter le chapperon sur l'espaule, et, sortans hors du palais, au lieu des chapperons, portent une cornete de tafetas que les anciens appelloient *focale*. (A. DU VERDIER, *Div. Leç.*, p. 545, éd. 1616.)

FOCE, s. f., la partie supérieure de l'œsophage :

Abeche le (le faucon) au matin, si qu'il ait la *foce* de la gorge pleine, sans plus. (*Modus*, fº 80 vº, Blaze.)

FOCEABLE, voir FOSSOIABLE.

FOCELÉ, voir FOSSELÉ.

FOCERIER, voir FOSSERIER.

FOCEUR, voir FOSSOR.

FOCILLIER, voir FOSSILLIER.

FOCRE, s. m., sorte de canon :

Trois gros canons de fer appellez *focres* avecques leurs afustz. (*Compte*, Arch. mun. Compiegne, B 4.)

FODINE, s. f., mine :

Il y a *fodines* de metauls a faire chauldrons bons asses. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, II, 3.)

Congié demande de veoir les *fodines* et minieres d'or. (P. MART., *Rec. des Isles*, fº 174 vº.)

Cf. FOUINE.

FOEBLEMENT, voir FOIBLEMENT.

FOEE, voir FOUEE.

FOEILLART, voir FUEILLART.

FOEILLET, voir FUEILLET.

FOEILLIE, voir FUEILLIE.

FOELLIR, voir FUEILLIR.

FOELLYE, voir FUEILLIE.

FOEMININEMENT, voir FEMININEMENT.

FOENE, voir FOINE.

FOENTEMENT, voir FAINTEMENT au Supplément.

FOER, voir FUER.

1. **FOERMANCHE**, voir FERMANCE.

2. **FOERMANCHE**, voir FORMANCE.

FOESON, voir FOISON.

FOESSELLE, voir FISSELE.

FOETEUR, voir FETEUR.

FOETURE, s. f., production :

Les elemens et leur *fœture*
Il crea.
(JEH. DE MEUNG, *Remonstr. de Nat.*, 418, Méon.)

FOEUCQUETE, voir FEUQUETE.

FOEUILLIR, voir FUEILLIR.

FOEULETTER, voir FUEILLETER.

FOEULLER, voir FUEILLIER.

FOEULLIE, voir FUEILLIE.

FOEULLY, voir FUEILLI.

FOEUR, voir FUER.

FOEURE, voir FUERRE.

FOGAT, s. m., lanterne à feu pour pêcher :

Rames, seurs, *fogats*, nasses pellees... desquels engins nous deffendons que l'on ne pesche de nuit. (1326, *Ord.*, I, 793.)

FOGNER, voir FONGNER.

FOI, s. m., terme de vénerie :

Les cerfs sont si malicieux de leur nature qu'ilz viandent sur eulx mesmes enmy les *fois* sens aler hors aus champs ne aux tailles. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, fº 51b.)

FOIABLE, voir FIABLE.

FOIABLEMENT, voir FIABLEMENT.

FOIAL, voir FEAL.

FOIALMENT, voir FEALMENT.

FOIALTÉ, voir FEALTÉ.

FOIAULETET, voir FEALTÉ.

FOIALTEE, voir FEALTÉ.

FOIAUBLE, voir FIABLE.

FOIAUMENT, voir FEALMENT.

FOIAVLE, voir FIABLE.

FOIBLAGE, *feblage*, *feiblage*, *flebage*, s. m., faiblesse, en parlant du poids des monnaies, permission que le roi accordait aux maîtres des monnaies de pouvoir tenir le marc d'espèce plus faible d'une certaine quantité de grains que le poids juste :

Aussi estoient lesdiz deniers foibles de pois .III. quars de denier pour marc, qui se monte XVI s. t. pour marc ou environ. Lequel *flebage* ilz n'ont mie escript en leurs papiers. (13 nov. 1399, *Remiss.*, Douët d'Arcq, *Piéc. rel. au règne de Ch. VI*, I, 161.)

Enjoignons que lesdits deniers blancs vous faictes delivrer par les gardes de nostredicte monnoye, comme on a accoustumé de faire, nonobstant ledit *feiblage*. (1418, *Ord.*, X, 511.)

Droits de monnoye, boettes, monneages, brassages, *foiblages*, escharcettes de poids. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. CLXXXVIII, Michaud.)

— La monnaie faible elle-même :

Se il estoit trouvé que il tresissent le *foiblage* de leur breve il seroient mis hors du mestier. (1324, Arch. JJ 62, fº 140 rº; *Ord.*, I, 805.)

Soupeçonnez et accoutumez de marchander de *feblage* et de monnoye estrangere.

deffendues, fausses et contrefaites, etc. (1356, *Ord.*, III, 149.)

Voyant le grand cours qu'avoient toutes monnoies du royaume, ou estrangeres, de poids, ou legeres, ou bonnes, ou mauvaises, plusieurs mauvais hommes en abusoient, les uns d'apporter *foiblage*, les autres de rongner et laver pieces d'or. (SEYSSEL, *Loueng. de Louis XII*, p. 18, éd. 1508.)

Foiblage se disait encore au milieu du XVIIe s. :

Il pourra fabriquer les dites especes en telle qualité qu'il lui plaira, soit de jour, soit de nuit, tant au marteau comme bon lui semblera, sans être tenu au *foiblage* du poids ou escharcetté d'aloy avec le remede accoustumé aux autres monnoies. (*Acte du 24 déc.* 1666, Fabrique de la monnoie de la principauté de Sabourg, Arch. Alp.-Marit., f^ds Lerins.)

FOIBLACE, voir FOIBLECE.

FOIBLANCE, s. f., faiblesse :

La graine de basilic donne secours aux *foiblances* et passions du coeur. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. CCVIII, éd. 1549.)

FOIBLE, *foivle, fieble, foble, feuble, feble, fevle, fueible, floibe, floive, fleble, flebe, fleibe, flave, flaive, fleve, flesve*, adj., qui manque de force, le *faible* moderne, avec toutes ses nuances de significations :

Il est si *fiebles* qu'il ne poet en avant.
(*Rol.*, 2228, Müller.)

Cant nos sumes filh de Deu apeleit, dont est il droiz ke nos les oevres et les faiz aprendons de nostre pere. Aprendons les en tant ke nostre *floive* conscience en puet comprendre. (*Dial. Greg.*, de Sapientia, p. 285, Foerster.)

L'egyptiien enfant cui li Amalechite laissout *floibe* et malade en la voie. (*Job*, Ler. de Lincy, p. 510.)

Aparmeimes deverret mols et *flaves*. (*Li Epistle Saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 45 r°.)

Mais nos veons mainz povres cuy om n'en atrovereit mies de si *flave* cuer et si tristes. (S. BERN., *Serm.*, dans Orell, *Altfranz. Gramm.*) Lat., Adeo pusillanimes et tristes.

Je ne vis onques un si *fevle* viellart. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 94^b.)

Se li monoye chaingievet en plus fort ou en plus *fleve*. (1226, *Cart. S. Vinc.*, Richel. l. 10023, f° 25.)

Flebes est.
(H. D'AND., *du Chancel.*, ms. Brit. Mus. Harl., f° 99^c.)

Si *fevles* qu'uns rostis gastiaus.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 60^d.)

Plus *fleibes*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 70^a.)

Je seroie aussi *fevles* c'uns autres homs. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 84^c.)

Il resuit deniers de la terre *flesve* monnoie. (*Paaige de Horville*, Recette des prieres, fenaiges, Arch. Manche.)

A *feuble* monnoie. (1307, Arch. S 4259, pièce 29.)

S'il avenoit qu'il i eust sis forz et sis *feubles* au marc. (1310, *Ord.*, I, 478.)

Afamet sont et magre, moult *foble* et moult mes- [quant.
(*Baud. de Seb.*, XIV, 1202, Bocca.)

Pour Dieu pense que peu dure
Du corps li *foivle* joincture.
(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f° 30 v°.)

Imbecillis, *foivles*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Laquelle (maison) estoit *fleve* et ruyneuse. (1336, Arch. JJ 70, f° 41 v°.)

A Jehan la Late, XX liv., pour bontes, pour II^c LXIX liv. *fleve* monnoye que on li doit a Noel. (1337, *Arch. adm. de la ville de Reims*, II, 758, Doc. inéd.)

Somme toute de la *fleble* monoie. (*Compte de* 1341, Ch. des comptes de Dole, $\frac{C}{404}$, Arch. Doubs.)

Dou tans de le *foivle* monnoie. (*Compte de Gandrart d'Andegnies*, 1352-1353, f° 18 v°, Arch. mun. Valenciennes CC 2, 924bis.)

Monnoie *flesve* ou fort. (1353, *Frais fais par P. de Chalon pour l'échev. de Reims*, Arch. admin. de Reims, III, 37, Doc. inéd.)

Fevle monnoie couroit en celi tamps. (Ascens. 1357, *Compt. du receveur d Lens*, Arch. Nord.)

Et par ce sont *flebles* ou inhabilles a bons faiz d'armes. (ORESME, *Yconomiq.*, f° 3^d, éd. 1489.)

Gardes que rien n'i eschappe ne *flebe* ne fort.
(*Bataille des trente Englois et des trente Bretons*, 287, Crapelet.)

Les arbalestriers qui, dans cette circonstance accompagnent les colleges et fiertre de Saint Pierre et la loy, reçoivent IIII l. *febles* en courtoisie ; les archers, XL s. *febles*. (1418, *Dépenses*, etc., Ann. de la Soc. de l'hist. de Fr., 1864.)

En *fieble* monnoye. (1440, *Compt. de B. Blondel*, Arch. Eure.)

Cnt tantoist les cuers *flaivez*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 35165, Scheler, *Gloss. philol.*)

A le fort du *fueible* besoing.
(*Quatrains moraux*, XXXIX, tirés d'un ms. du XVe s.)

Je voiz que la mort le plus fort
Comme le *fleibe* tend a prendre.
(*Danse macabre des hommes*, éd. 1486, Bailleu.)

Si l'on vous dit : Faictes ung tel affaire,
Ne respondez : Je ne le sçaurois faire,
Mais si juste est, mettez vous en effort
D'y obeir, fussiez vous *feuble* ou fort.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, XI, aux serviteurs et servantes, f° 29 v°, éd. 1545.)

Ceulx qui sont de cler engin et grant esprit sont debilles et *feubles* de corps. (ID., *la Noble Dame*, f° 10 v°, éd. 1536.)

Sur le *floibe* commun tombe toute la perte. (S. PONCET, *Regr. de la Fr.*, f° 8^a.)

— S. f., monnaie faible :

VI livres engroignes p^r .II. den. piece valant au fuer de la *flesve* .VII. liv. 10 s. (*Paaige de Horville*, Recette des prieres, fenaiges, Arch. Manche.)

Au commencement du XVIIe siècle, trois formes étaient encore en présence, *flebe, feble, foible* :

Flebe, aucuns prononcent ainsi, disans qu'il vient de flebilis, autres prononcent *feble*, et ce par metathese ou transposition de lettres. Autres prononcent *foible*. (NICOT, *Thresor*.)

Wall., *flawe* ; namur., *flauwe ;* rouchi, *flau* ; anc. wall., *floyve;* Berry, *feuble, feube* ; Beauce, *fleube* ; se dit en parlant des personnes d'un tempérament délicat.

FOIBLECE, *-esse, -eche, foiblace, foiblaiche, foivlece, foivlesche, feiblesce, feublesse, fieblece, -esce, -esse, fiesblesse, feblesce, fevlece, -che, feblicsse, fuevlleice, floibece, flebece, -esce, -esse, fleblesse, floiboice, flabesce, flablesce*, s. f., manque de force, de puissance ; franc. mod., *faiblesse :*

La *floibece* des homes. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 343, var., Chabaille.) Autre var., *foiblece.*

Force et aide en ma *flebece.*
(*Vie de S. Alexi*, 727, Romania, VIII.)

Foibleche. (*Rich. le biel*, ms. Turin, f° 131 r°.)

Ne nus a bien faire ne faut
Fors par *ferleche* ou par defaut.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 48^b.)

Nostre povretei et nostre *flablesce.* (LAURENT, *Somme*, frag., Bibl. Verdun, f° 2 v°.)

Foiblace. (ID., *ib.*, ms. Chartres 371, f° 19 v°.)

Par perece et par *foiblesse.* (*Serm.*, Richel. 423, f° 79^a.)

Pour la *flebesce* de sa maladie. (JOINV., *S. Louis*, LXXIX, Wailly.)

A la grant *flebesce* la ou son cors estoit. (ID., *ib.*, p. 236, Michel.)

Pour le frailleté et le *fevlece* du pulle. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 49^b.)

Ceus le porta en se maison,
Tost aprez *fuevlleice* languit.
(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f° 47 v°.)

Quant de cors esteit en *fieblesce.* (*Ens. Salom.*, Richel. 25407, f° 173 v°.)

Debilitas, *flebesse.* (*Cathol.*, Richel. l. 17881.)

Imbecillitas, *foivlece.* (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Debilitas, *flebesce.* (*Gloss. de Conches.*)

De grant *fieblesse* quasses.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 55^b.)

Fragilité et *floiblece* de cuer. (TIGNONV., *Dis mor. des philos.*, Ars. 2312, f° 92 r°.)

La *feiblesce* de la chaleur naturele. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 59 r°.)

A l'eure de la mort la chaleur naturele, pour sa *feblesce*, se depart des extremites. (ID., *ib.*, f° 87 r°.)

Foiblaiche de cors. (*Remed. anc.*, Richel. 2039, f° 10^c.)

En grant *foibleche* d'estomac. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95. f° 5 r°.)

Ce qui est derriere eulz trait les membres a *floiboice* et a meigreur. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 154 r°.)

Pour la *flebece* de nostre veue. (ID., *Liv. du ciel et du monde*, ms. Université, f° 142 v°.)

Le *foivlesche* de l'engien. (Ms. Lille 369, f° 35.)

Flebesse. (1415, *Compt. Hôt.-D. Soiss.*, v^o Acy.)

Flebesse. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Veu son aage et *flebless*e. (1469, *Monstres gen. des nobles*, Arch. Eure.) Al. *febliesse, fieblesse, fiesblesse.*

Flebesse. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, 1486, f° 119ᶜ.)

Debilité, *flebesse* — Feblenesse. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 219, Génin.)

Une *feublesse* le print. (J. BOUCHET, *Ann. d'Aquit.*, f° 10 v°, éd. 1537.)

Remply de *feublesse.* (ID., *Labyr. de fort.*, Maz. 10832, f° 61 v°.)

Foiblesse. (AMYOT, *Vies*, Brutus, éd. 1565.)

FOIBLECHE, voir FOIBLECE.

FOIBLEMENT, *foeblement*, *feiblement, feblement, fieblement, floibement, fleibement, flebement, floivement, flevement*, adv., d'une manière faible, légèrement, peu :

Trait l'olifan, *fieblement* le sunat.
(*Rol.*, 2104, Müller.)

Jamais n'iert jors que il n'en soit dolans
Et qu'en sa vie n'en acroit *floivement.*
(*Les Loh.*, Richel. 1622, f° 156 v°.)

Et vet vers le pertuis petit
Floibement, petit et petit.
(GODEFROY DE LAIGNY, *Chev. de la Charrette*, p. 176, Tarbé.)

Foiblement. (1265, *Lett. du vic. de Ch. d'Anj.*, Arch. B.-du-Rh. 365.)

Si con li armez *floivement*
Qui conbatent legierement.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 15ᶜ.)

Le vin douls eschaufe seulement superficielment et *feiblement.* (EVERART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 71 v°.)

Car ce ne vient que de fortune
Qui *flevement* sa gent fortune,
Et aussi comme la pluie
Qui tost vient et tost ennuie.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 73ᶠ.)

Je respondi molt *feblement*
En riant et longuettement.
(ID., *ib.*, f° 174ᵃ.)

Debiliter, *flebement.* (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 7692.)

Debiliter, *fleibement.* (*Gloss. de Conches.*)

Mon compagnon si monstra par semblant et parole que il veoit je ne sçay quelz images *flebement* et obscurement. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 69ᵈ.)

Fieblement. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde.*)

Foeblement.
(*De Leesse*, Vat. Chr. 1519, f° 37ᵇ.)

FOIBLESSE, voir FOIBLECE.

FOIBLESTÉ, voir FOIBLETÉ.

FOIBLET, *foyblet, feblet, fieblet*, adj., un peu faible :

Tu es *fieblette* e tendre chose.
(*Adam*, p. 21, Luzarche.)

Ses forces estoient encore petites et *foiblettes.* (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 298ᵇ.)

Le poreau a les racines menues et deliez et *febletes.* (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 251ᵇ.)

Nous avons cest enfant seulet
Qui est encores tout *foiblet.*
(TH. DE BEZE, *Sacrif. d'Abraham*, Lausanne 1550.)

L'homme nay a choses tant belles,
Foiblet, maladif, tu rappelles
Devant qu'il connoisse qu'il vit.
(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, l. IV, f° 151 v°, éd. 1619.)

La langue, encor *foiblette* de soymesme.
(JOD., *Eug.*, prol., Anc. Th. fr.)

Ils le soulagent et supportent de leurs *foiblettes* espaules. (BOAYSTUAU, *l'Inst. des princes*, f° 5 v°, éd. 1579.)

Et tenant bon et resistant
Foiblette vous serez pourtant.
(VAUQ., *Idill.*, I, 74, éd. 1612.)

Il ne convient pas qu'on endure
Tel oultrage d'un si petit roy
Tant *foyblet* que, comme je croy,
De craincte et peur se saulvera
Quand vostre camp arrivera.
(1565, *Hist. de la vie du glorieulx sainct Martin*, Soc. d'hist. et d'archéol. de la Maurienne, 5ᵉ vol., p. 215.)

Chacun d'entre nous *foiblets* est excusable d'estimer sien ce qui est compris soubz cette mesure. (MONT., *Ess.*, III, 10, p. 156, éd. 1595.)

Monsieur estoit bien plus *foiblet* que le roy. (BRANT., *Capit. fr.*, Ch. IX, Bibl. elz.)

FOIBLETÉ, -*ei, foiblesté, foblеté, feibleté, febleté, fiebleté, fieblité, floibeté, floibeteit, foivleté, floivetei, flebetei, flevetei, flevouté, flavoteit, flavouteit*, s. f., faiblesse :

Veient les mustiers ars e le pueple tué
Par defalte del rei e par sa *fiebleté.*
(WACE, *Rou*, 2ᵉ p., 1071, Andresen.)

Pense k'il tiengent a vilté
E qu'en lui quident *febleté.*
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5031, Michel.)

Qant le grant *fobleté* sentirent,
Mengier e boivre au ventre uffrirent.
(MARIE, *Ysopet*, XXXV, Roq.)

Et ensi nos gardet il ke il en article de la temptacion nos monstret l'estage de nostre *floibeteit.* (*Job*, p. 449, Ler. de Lincy.)

Ensi sunt ui mainte gent de si grant *flavouteit* et de si grant perversiteit k'il lor covient demander ke vuelent il c'um lor facet et ne mies k'il demandent que nostre sires voillet k'il facent. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 99 r°.)

Porceu k'ancuens de vos ne soit torbeiz de *flavouteit* d'esperit. (ID., *ib.*, f° 117 v°.)

Ensi que de la *flavouteit* de la soffrance vignet li *flavoteiz* de la conscience. (ID., *ib.*, f° 118 r°.)

Por dolor ne per *febleté.*
(*Renart*, Br. IX, 1441, Martin.)

Se nos ci vos laisons, ce sera *foibletes.*
(*Ren. de Montaub.*, p. 81, Michelant.)

Cil me vendi a Charle, ceo fu par *fiebletez.*
(*Quatre fils Aymon*, ms. Oxf. Bodl. Hatt. 59, f° 71 v°.)

Car viellesse et *flebeteis* me destorbeient. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 7 v°.)

Et par lur *floibletet* les avient mescheance.
(*Poème mor.*, ms. Oxf. Bodl., Canon. misc. 74, f° 36 v°.)

La *foibleté* de pechier vint en lui de par le cors. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 19, Chabaille.)

Ainsi ont *foibleté* por aage. (ID., *ib.*, p. 23.)

La *foivletes* des homes. (ID., *ib.*, p. 343.) Var., *foibletes, fieblité.*

Febleté de cors. (*Liv. de jost. et de plet*, I, VII, § 9, Rapetti.)

Totes les foiz que l'en voint le poer de la feme par le sien poer, et en cele *foibleté* gist l'en a li, c'est force. (*Ib.*, XIX, 7, § 3.)

Ilh besongne ki li *floiveteis* des malades soit sortenue de plus deliciouses viandes. (*Trad. du XIIIᵉ s. d'une ch. de* 1202, Cart. du Val St Lambert, Richel. l. 10176, f° 16ᵈ.)

Tant lor met le dyables au davant d'essoignes et de *flevetei* ou de viellesce ou de jonnesce. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 21 r°.)

Pour la grant *fiebleté* de mon cors. (*Ch. de* 1295, Arch., Musée, vit. 50, pièce 298.)

Et au malades et au fleives teil chose enjoendre que ne soient trop pressei de labour, et de teis doit li *flevouteis* estre consideree de dant abei. (*Règle de S. Ben.*, dans la *Nécrol. de S. Airy*, ms. Verdun 11.)

Li abbes regart lor *floibeteit.* (*Riule S. Ben.*, ms. Angers 390, f° 14 v°.)

Que on esgart... a la *floibetet* de chascun. (*Ib.*, f° 11ᶜ.)

Pur sun eage grant e pur sa *fiebleté.*
(*Horn*, 1752, var., Michel.)

Ce ne vient pas de ta nature mais de la *foibleté* de ceus qui te voient. (*Cons. de Boèce*, ms. Montp. H 43, f° 12ᵇ.)

Il apanrait la *foibletei* dou mal. (*Ib.*, ms. Berne 365, f° 41 v°.)

La poissance des boins et la *foibletei* des malvais. (*Ib.*, f° 43 v°.)

Ains estes espies qui venes espier et veir les *febletes* de cest regne et de la contree. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 70ᵇ.)

Mais il soient toutes en *feibleté.* (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1349, f° 19ᶜ.)

Consideré la *febleté* et pauvreté du pays. (1404, *Ord.*, IX, 29.)

Et congnois ma *foibleté* et mon enfermeté. (*Intern. Consol.*, II, XX, Bibl. elz.)

Qui demonste leur *foiblesté*, et jeunesse amoindrir. (*Blas. des coul. en armes*, f° 32 r°, éd. 1511.)

FOIBLETEMENT, - *ettement, floibletement*, adv., d'une manière qui marque un peu de faiblesse :

Et s'est leves en son seant
Mont *floibletement.*
(*Chev. as .II. esp.*, 3111, Foerster.)

Et quant il revient, il respont
Si comme il pot *foibletement*,
Si comme cil ki durement
Fu adoles.
(*Ib.*, 840.)

Tout *foiblettement* m'embrasse.
(TAHUR., *Poés.*, 1ʳᵉ p., p. 94, éd. 1574.)

Et quand aussi sa main douce
Foiblettement me repousse.
(ID., *ib.*, p. 110.)

FOIBLIR, *flebir*, verbe.

— Neutr., éprouver une faiblesse :

Et puet hom contre amor garir ?
Non voir, le plus fort fait *flebir.*
(*Florimont*, Richel. 353, f° 24ᵇ.)

— Act., causer une faiblesse à :

Se aucuns fiert un autre et il lui *foiblisse* de ses membres ou de son corps. (1294, *Coutume de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 35 v°.)



— *Flebi*, part. passé, affaibli :

Mais *flebis* fut dou sanc qu'il pert.
(*Florimont*, Richel. 15101, f° 21c.)

Ce verbe est d'un usage très rare dans l'ancienne langue, et il paraît avoir été oublié pendant plusieurs siècles. On ne le trouve ni dans Richelet, ni dans Furetière et l'Académie ne l'inscrit qu'à partir de 1740. Desfontaines le donne comme un néologisme. Prévost, le regardant comme un archaïsme, dit, dans son *Manuel Lexique :* « *Foiblir*, v. n. Vieux mot, qui s'est remis en usage, pour mollir, se relâcher. »

FOIBLOIER, *febleier, febloier*, v. n., faiblir, s'affaiblir, au propre et au fig. :

E li ducs alout *febleiant*.
(WACE, *Rou*, 3e p., 3387, Andresen.)

Li cors li va forment et li cuers *foibloiant*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 31c, Michelant.)

Or va li tens en *febloiant*
Et cis usages decaans.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 1059, Hippeau.)

— *Foibloié*, part. passé, affaibli :

Desor vesti .I. gambison faitis,
N'a si fort home en trestout le pais
Se il le porte .I. arpent et demi
Qu'il ne fust auques *foibloiez*, gel voz di.
(*Gaydon*, 4945, A. P.)

FOIBLOR, *feblor, floibor*, s. f., faiblesse :

Qui fort feme poroit trouver
Le creatour devroit loer ;
Fort l'apele por les *floibors*
Qu'il soit et trouva en pluisors.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 93e.)

... Por les *feblors*.
(ID., *ib.*, Ars. 3314, f° 84d; Joly, 13448.)

FOID, s. f., forme de *foi*, employé comme synonyme d'otage :

Tuit li prisons qui ont estez pris por l'ocquoixon de la guerre que nous tenons d'une part et d'autre, lor *foidz* et lour hostaiges sont, doient estre nous quitte et tuit delivre. (1325, *Tr. de Paix*, Hist. de Metz, IV, 20.)

FOIDE, voir FAIDE.

1. **FOIE**, voir FIE.

2. **FOIE**, voir FAULX.

1. **FOIEE**, voir FIEE.

2. **FOIEE**, voir FOUEE.

FOIEL, - *al*, - *au*, s. m., hêtre :

Germain Druet pour avoir trouvé a un parcque a pourceaux endeseure le hour couvert, douze *foiaux* verds abatus, et un carur, pourquoy condamné en dix livres blans pour chacun *foiau*. (*Cout. de Landrecies*, Nouv. Cout. gén., II, 269.)

Il est resté comme noms de lieux : *le Faiel*, près d'Andely ; *les Faiaux*. La forêt de *Fiel*, arrond. de Bar-sur-Seine.

La poésie a immortalisé la Dame de *Faiel*.

FOIELMENT, voir FEELMENT.

FOIEOR, voir FOUEOR.

FOIGNASSE, *foingnasse*, s. f., sainfoin :

Sainct foin, autrement dit foin de Bourgongne ou *foignasse*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 655, éd. 1597.)

Les Picards l'appellent *foingnasse*. (ID., *ib.*)

Morv., *foinasse, fouinaisse*, grande herbe à demi sèche qu'on ramasse dans les bois et dans les lieux incultes. Flandre, *fenache*.

FOIGNEE, *foignie*, s. f., redevance en foin :

Nuef vingt et dix journaux de terre... qui ne doivent *foignees*, dismes. (1372, *Cart. Esdras de Corbie*, Richel. l. 17760, f° 265.)

— Foin :

Du mesme genre sont les bateaux a bois, moulliers a sablon, *foignies* et a charbon. (DU VERDIER, *Div. Lec.*, p. 119, éd. 1616.)

FOIL, voir FUEIL.

FOILIER, voir FUEILLIER 1.

FOILLART, voir FUEILLART.

FOILLE, s. f., tonneau :

Quant je saulx de dessoubz la *foille*,
On ne me met pas en une olle.
(P. JAMEC, *Debat du Vin et de l'Eaue*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 106.)

FOILLEIZ, voir FOULEIS.

FOILLER, v. a., forme de *fouiller*, au sens d'extraire :

Pour .XXI. journees et demie de maneuvres mis et emploiez a *foiller* des cailloz es fossez de la ville. (*Compte de Jaquet Largentier*, 1434-1436, Forteresse, Despence, I, Arch. mun. Orléans.)

FOILLET, voir FUEILLET.

FOILLEUR, voir FUEILLEUR.

FOILLIE, voir FUEILLIE.

FOILLIER, voir FUEILLIER.

FOILLIR, voir FUEILLIR.

1. **FOILLOLER**, voir FUEILLOLER.

2. **FOILLOLER**, *failloler*, v. a., gaspiller :

Quant povreté l'ot adoulé,
Et tot le sien *ot foillolé*
En musardie et despendu.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 23111, f° 66a, et ms. Brux., f° 82d.)

Et tout le sien *ot faillolé*
En musardie et despendu...
(ID., *ib.*, Ars. 3527, f° 152d.)

FOILLOT, voir FUEILLOT.

FOILLOUX, voir FUEILLEUS.

FOILLU, voir FUEILLU.

FOILLUEL, s. m., mesure de terre :

En .II. menchaudees et en .IIII. *foilluel*. (1287, *Cart. du Mont S.-Mart.*, Richel. l. 5478, f° 129c.)

FOIMEN, voir FOMAIN.

FOIMENTEOR, *foym.*, adj., qui ment à sa foi, parjure :

Parjures, faus et *foymentierres*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 127c.)

Tesmoins parjurez et houliers,
Foimenteeur et bordeliers,
Plains de vice et de luxure,
Faus changeeurs, et faux drapiers.
(*Fabl.*, Richel. 1593, f° 146c.)

Vilains parjures et *foimentierres*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 22b.)

Cf. FOIMENTI.

FOIMENTI, *feimenti*, adj., qui a manqué de foi, parjure :

Li ors traitres, parjures, *foimenti*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 21b.)

Mauvais traitres, parjures, *foimentis*.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 64b.)

Parjur e *feimenti* e faus.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 4544, Michel.)

Parjure fustes,
Feimentie e parjuree.
(*Tristan*, II, 238, Michel.)

Trecheor et *foimentis*.
(JEH. BODEL, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 40, 44.)

S'il est traitre u parjurie u *feimenti*. (*Paraph. du Pater*, Richel. l. 1315, f° 127 v°.)

FOIMENTIE, *foym.*, *feim.*, s. f., foi parjurée, employé comme *foimenti* pour désigner celui qui a parjuré sa foi :

Tuz tens est eisi avenu
Que de ceus u n'a si mal nun,
Traitur deleié, felun,
Parjur, orrible, *feimentie*,
Huntos, vils, pleins de felonie,
Que il seient mustrez as deiz
Cum desleiaus e faus reneiz.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 2090, Michel.)

Li parjure et li *foymentie*. (LAURENT, *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 39b.)

FOIMENTIF, *foy.*, adj., qui a manqué à sa foi, parjure :

Ha! dolante, chetive *foymentive*, comment as tu ce oser penser de si tost avoir mentie ta foy au sainct preudomme ? (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. De Montille, p. 190.)

FOIMENTU, *faimentu*, adj., qui a manqué à sa foi, parjure :

Kar cil ki est *faimentu*
A toz jorz ert perdu.
(*Contin. du Brut de Wace*, Michel, *Chron. anglo-norm.*, I, 67.)

1. **FOINE**, *foinne, foyne, foisne, foene, fouane, fuyne*, s. f., instrument de fer dont on se sert pour soulever et empiler les gerbes; instrument de fer à plusieurs fourchons pour prendre le poisson de rivière :

Ad ingenia quae sequuntur, videlicet a bois et a boutoirs, ad communes nassas, a *foine*, ad vervilia rotunda, et ad saccum tantummodo piscari poterunt. (1145, *Tabul. de Corbie*, ap. La Fons, *Cité pic.*, p. 121.) Impr., *foitre*.

Et canivet et *foisne*.
(*L'Oustillem. au Vilain*, 82, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 151.)

Une *foene* doist estre enhantee en une lance comme la hante d'un glaive. (*Modus*, ms., f° 57, ap. Ste-Pal.)



... Quant se sent si assailly,
Dedens la riviere est sailly,
Or va aval, mais va amont,
Ce dient ceulx qui present sont,
Ils treuvent leurs forges serrees,
Qui *fuynes* en l'art sont nommees ;
L'un s'enfuyt tout droit au radier,
A sa fouyne, pour la garder.
(GACE DE LA BIGNE, f° 115b, ap. Ste-Pal.)

Icellui Colart feri ledit Pierre d'une *fuyne* ou fourche a charger gerbes. (1374, Arch. JJ 176, pièce 241.)

Bernard ayant appellé Sansonnet, vilain coucou et donné d'une petite *fouane* et getté a la teste. (1389, Arch. JJ 137, ap. Duc., *Fuagium*.)

Les *foynes* deffendues aux pesqueurs. (1437, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Un baston nommé *foyne*, dont on a accoustumé de tuer poissons en eaue. (1447, Arch. JJ 176, pièce 510.)

Ou nul ne pœult peschier a roix, harnas, ne a *foine* ne autre engien. (1507, *Prév. de Montreuil*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, 644, Bouthors.) Plus bas : *foinne*.

Ardennes, *foine*, fourche de fer à trois dents, servant à charger le foin. H.-Norm., vallée d'Yères, *foine*, engin de pêche. Bourb., *fouane*, baguette.

2. **FOINE**, *foyne*, *faine*, s. f., peau de fouine :

La douzaine de *foinez* .II. s. (*Li cout. des foires de Troies*, li tonneus de la peleterie, ms. Troyes 365.)

.II. oppellandes longues a homme, l'une fourree de chas et l'autre de *foynes*. (24 mars 1395, *Inv. de Regnaut Chevalier tailleur du D. de Bourg.*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Je voys prendre
De menu vair donc et de *faines*,
Des crouppes, et des toutes vaines,
Et ung beau manteau de regnard.
(*Nouv. Pathelin*, p. 148, Jacob.)

FOINER, voir FENER.

FOINET, *foynet*, s. m., fourche de fer servant à prendre le poisson de rivière :

Et d'un convers qui a esté pris chacent a hernois et a .I. *foynet* en la grarie dudit vidame. (20 fév. 1345, *Cart. d'Igny*, Richel. l. 9904, f° 151d.)

Cf. FOINE 1.

FOINETE, -*ette*, *fouin.*, *foynn.*, s. f., petite fourche :

Une *fouinette* a chargier gerbes de blé. (1428, Arch. JJ 174, pièce 215.)

Ung nommé Charloteau demourant a Clavy avoit une *foynnette* en sa main. (1443, Arch. JJ 176, pièce 303.)

On lit dans le *Dict. d'Agric.* de 1809 :

FOINETTE, s. f., fourche de fer à deux dents, servant à charger le foin.

Berry, *fouinette*.

FOINGNASSE, voir FOIGNASSE.

FOINGNEAU, s. m. ?

Un pot a *foingneau*. (1396, Arch. MM 31, f° 230 v°.)

FOINGNIER, voir FENIER.

FOINIER, voir FENIER.

FOINNAULT, s. m., grenier à foin ; n'a été rencontré que dans un texte provincial du XVIIe s. :

Une partie des foing perdit dans les prex, et l'auttre partie qui estoient dans les *foinnault* estoit verdoiant de l'erbe que l'umidité produisoit pardessus. (1663, *Mém. de Cl. Dusson*, Mém. de la Soc. éduenne, 1875, p. 190.)

Bourg. et Morv., *foinneau*, fenil, grenier à foin.

FOINNE, voir FOINE.

FOIRABLE, voir FERABLE.

FOIRAIN, voir FORAIN.

FOIRANCE, *foyr.*, s. f., chômage :

Pour la *foyrance* du molin de Bercoillins. (1310, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8551.)

1. **FOIRE**, *foyre*, s. f., achat :

Vostre nepveu avoit desja fait sa *foyre*, et en a seulement pris pour huyt cents francs. (LOYAL SERV., *Chron. de Bayard*, c. VII, éd. 1527.)

— Retour, réciprocité :

Bien devons avoir en memoire
Noz biensfetours sanz male *foire*.
(*Dou Lion et dou Pastoriau*, ms. Chartres 620, f° 134b.)

— Champ de bataille :

Et por la nuit oscure et noire
Ont d'andeus pars guerpi la *foire*.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 95f.)

2. **FOIRE**, s. f., sorte de canon :

.III. gros canons de fer appellez *foires* avecques leurs afusltz, chambres et 64 boulletz de pierre. (*Compte de* 1475, Arch. mun. Compiègne, CC 26.)

FOIRIÉ, voir FERIÉ.

FOIRIER, voir FERIER.

FOIROLLE, s. f., plante, la mercuriale annuelle :

Herbe qu'on appelle mercuriale ou *foirolle*. (R. EST., *Dictionariolum*.)

Mercurialle ou *foirolle*. — Coloquinte, mercuriale, mercurialis herba. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

La *foirolle* ou marcorelle. (COMENIUS, *Janua aurea reserata duarum linguarum*, p. 30, éd. 1669.) Lat., mercurialis.

Bourg., Yonne, Argenteuil, Vassy-sous-Pisy, *foirôle*, *fourôle* ; Laffon, *foisaule*.

FOIROT, s. m., foret :

.I. *foirot* a percer. (5 fév. 1394, *Inv. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

FOIRRE, voir FUERRE.

FOIS, s. f., s'employait dans de nombreuses locutions :

— *A la fois*, parfois :

Li bastart qui sont né en mariage, sont *a le fois* prové en le maniere que noz deismes dessus, et *a le fois* en autre maniere. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, XVIII, 14, Beugnot.)

Che avient *a la fois* a cheaus qui heient droit.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 11109, Scheler, *Gloss. philol.*)

— *Tel fois est*, parfois :

Ours ne lyons n'est ne beste sauvaige
Qui, *tel fois est*, ne fraigne son vouloir
De faire mal et anui et damaige.
(EUST. LE PEINT., *Chans.*, Richel. 1591, f° 83 r°.)

Au voir dire et raconter, c'estoit grand' merveille de ce qu'ils faisoient [les pillards en campagne] ; ils espioient, *telle fois estoit*, et bien souvent, une bonne ville ou un bon chastel, une journee ou deux loin, et puis s'assembloient vingt ou trente brigands... (FROISS., *Chron.*, I, I, 324, Buchon.)

En ce conseil et parlement avoit grant vois li sires de Partenay, et volt, *tele fois fu*, que on acceptast le journee des Gascons, et y monstroit voie de droit et de raison asses par deus conditions. (ID., *ib.*, VIII, 213, Kerv.)

— *Le plus des fois*, le plus souvent :

A l'appetit *le plus des fois* de ceux qui ne l'ont point desservy. (COMM., *Mém.*, V, 18, Soc. de l'H. de Fr.)

— *Fois* s'employait donc dans beaucoup de phrases comme le moderne *tour* :

En son dangier passer ainsi convient,
Et tost ou tard *chacun sa fois* y vient.
(ALAIN CHART., *Debat des deux fortunes*, p. 550, éd. 1617.)

Elle ne laissa pas de leur bailler toujours audience, *chacun a sa fois*, puisqu'ils la requeroient. (LOUIS XI, *Nouv.*, XXXIII, Jacob.)

La carpe demenoit la queue *fois a fois*. (DESPER., *Nouv.*, XXXVII, La Monnoye.)

FOISELE, voir FOSSELE.

FOISELLE, voir FISSELE.

FOISENEIR, voir FOISONER.

FOISIL, *fouesil*, *fouissil*, *fuisil*, *fusil*, *fouzil*, s. m., pierre à fusil :

Mais Auberis nel doutoit .I. *foisil*.
(*Auberis li Borgignons*, Vat. Chr. 1441, Romv., p. 220.)

De venerie i a oustill,
Le quenivet et le *fuisill*,
Et li tondres et li galet.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 143a.)

Prent le *fuisil*, si a de l'esche prise,
Grant feu ont fait del feu de la sapine.
(*Beuves d'Hanstone*, Richel. 12548, f° 106d.)

Pericudium, *fouissis*. (1352, *Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 4120.)

Fugillus, *fouesil*. Fugillare, faire feu de *fouesil*. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 7684.)

— Briquet :

Un petit *foisil* d'argent doré, cizellé entour. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 2172, Labarte.)

Panurge portoit dans une bougette... un *fouzil* garny d'esmorche, d'allumettes, de pierre a feu, et tout aultre appareil a ce requis. (RAB., l. II, c. 16, éd. 1542.)

— Fig., excitant, stimulant :

La sont frais et presens les bienfaicts, les discours,
Et les plus chauds pensers, *fusils* de nos amours.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, VII, Bibl. elz.)



— Tube à lancer le feu grégeois :

Il lur devoit... faire mostre ovec .I. *fusil.* (1282, Arch. J 973, pièce 2bis.)

— Ornement imitant le *foisil :*

Chaperon a boulette et manteaux de mesmes doublez de satin blanc et bordez de *fusilz* d'or. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCXXXV, Buchon.)

Beauce, *foisil,* instrument de fer que les bouchers portent attaché à leur ceinture et qui leur sert à aiguiser leurs couteaux.

FOISNE, voir FOINE.

FOISON, *foyson, foeson, foueson, fouison, fouson, fouzon, fuison, fuisun, fuson,* s. f., extrême abondance, grande quantité, richesse, en parlant de choses et de personnes :

Des bois i eirt la granz *fuisuns.*
(*Brut*, ms. Munich, 2031, Vollmöller.)

Les Turs ochient a grandisme *fuison.*
(RAIMBERT, *Ogier*, 672, Barrois,)

Quar n'ot mie leans de chevaliers *foison.*
(J. BOD., *Sax.*, VIII, var., Michel.)

Des traitors a choisi la *fuison.*
(*Gaydon*, 2893, A. P.)

Et de tos biens larges *fuisons.*
(*Parton.*, 4490, Crapelet.)

Si s'esmerveillierent moult qu'il avoit tel *fuson* de crestiens.(*Hist. de la terre s.*, ms. S.-Omer 722, f° 51c.)

Car se de Dieu ne vient tes biens et tes *foisons*
Petit te dois fier en lainnes n'en toisons.
(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, f° 162d.)

Et ne povoient durer es paveillons pour la grant *fuison* de l'eaue. (*Chron. anon. des R. de Fr.*, Rec. des Hist., XXI, 102.)

Par grant *foison* de chevaliers et autres sages estanz en la dite assise. (1312, *Lett. du baill. de Caux*, Jumieg., Arch. S.-Inf.)

En la presence de grant *foeson* de bonnes gens. (1321, *Ord.*, XII, 456.)

Et prirent grant *fouzon* de meubles. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, f° 42, Richel.)

Grant *fousons* de bleif. (*Ib.*, f° 44.)

Le conte Aimery se partist de Poetiers, et avec luy grand *foison* de barons et de chevaliers. (J. D'ARRAS, *Melusine*, p. 29, Bibl. elz.)

En la presence de grant *fouison* de gens de la ville d'Evreux. (1388, *Ord.*, VII, 205.)

Et au contraire s'assemblerent le comte de Salisbery, Messire Jean de Luxembourg et *foison* de gens de guerre avec eux. (COUSINOT, *Chron. de la Puc.*, c. 4, Vallet.)

En ce tamps avoit ledit duc de Bourgoigne mandé en Engleterre grant *foison* d'archiers, mais il ne furent mie si tost prest que fut le dit duc. (MONSTREL., *Chron.*, VI, 210, Soc. de l'H. de Fr.)

— *A foison,* abondamment :

Le cors furni, les bras plains *a fuison.*
(RAIMBERT, *Ogier*, 9788, Barrois.)

De boin mangier ont *a fuison,*
Et vollilles et venison.
(*Floire et Blanceflor*, 1e vers., 1461, du Méril.)

Mult out despense en sa meson
Et mangier et beivre *a fuison*
Et grant largesce.
(*Vie de S. Thom. de Cant.*, 169, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Huit jors enpres l'Asension,
Qu'il faisoit caut trop *a fuison,*
C'on ne pooit deduire aler,
Dormoit Urrake enpres disner
Et Persewis ensamble od li.
(*Parton.*, 7603, Crapelet.)

Je truis souvent de ceus ou li biens est remez,
Et si ont *affoison* terres et fiez et mez.
(*Du Jeu de Dez*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 229.)

J'ay des bien de Dieu *a foueson.*
(*Mist. du viel Test.*, 9027, A. T.)

Sans travail les biens *a foison*
Sont apportez en ma maison.
(JOD., *Eug.*, I, I, Anc. Th. fr.)

— *A grant foison,* très abondamment :

Et puis ala par Engletere .II. ans et demi et i conquist .VII. cites et bours et villes *a grant fuison.* (*Chron. de Rains*, c. XX, L. Paris.)

Jehan de Paris fist porter au roy d'Angleterre en granz platz d'or des viandes de toutes sortes et vin *a grand foyson.* (*Rom. de J. de Paris*, p. 57, Bibl. elz.)

— De même avec le plur., *a grans foisons :*

Cidres fut *a grans fouesons.* (LEDOYEN, *Chron.*, Richel. 11512, f° 11b.)

— Ressource, résistance, pouvoir de résister, besoin :

Contre un François sont ben dix Esclavon;
Se Dex n'en pense ki soffri passion,
Ja crestien n'aront vers aus *fuison.*
(RAIMBERT, *Ogier*, 12699, Barrois.)

Uns frans m'encauche, ainc ne fu si maus hon :
As cops q'il done n'a nule arme *fuison.*
(ID., *ib.*, 12138.)

Contre l'achier n'a nule arme *fuison.*
(ID., *ib.*, ms. Durh., bib. de Cos., V, II, 17, f° 113a, P. Meyer.)

Tant estoit fors, en escrit le trovon,
Vint chevaliers n'orent a lui *fuison*
Que vaille mie se molt petitet non.
(ID., *ib.*)

Quanque lor toil ne m'a *fuison,*
Car je l'ai tot contre raison.
(*Parton.*, 2633, Crapelet.)

Corrons lor sus entor et environ,
Vers noz n'auront duree ne *foison.*
(*Gaydon*, 2298, A. P.)

Je voz donrai tele confession
Que jamais prestres ne voz aura *fuison.*
(*Ib.*, 1628.)

Car ne puet pas avoir *fuison*
Uns chevaliers contre .II. mille.
(*Chev. as .II. esp.*, 10936, Foerster.)

Fet li rois : Tot ce n'a *foison,*
Je n'en prendroie d'or mil mars
Qu'il n'en fust trainez ou ars.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725. f° 94c.)

Il ont la char et la toison;
A vous defaut il la *foison.*
(GODEFR. DE PAR., *Chron.*, 736, Buchon.)

— *Avoir foison vers quelqu'un,* se maintenir à l'égard de quelqu'un sur un pied d'égalité, lui être comparable :

Nis toz li petit e li grant
S'od lui fussent ensemblement
Mis en balance unaiement,
Plus n'*auroient vers lui foison*
N'en semblant, n'en compareison,
N'en charité, n'en patience,
N'en mours, n'en vertuz, n'en science.
(ANGIER, *Vie de Saint Greg.*, 23, P. Meyer.)

Des que Lambert le point (son cheval) de l'esperon,
Le palefroi amble de tel randon
Que nule beste n'aroit a lui *foison.*
(*Auber. le bourg.*, p. 62, Tarbé.)

— *Foison*, adv., beaucoup, très :

Ha ! sire, ce n'est pas raison
Que moy, qui suis mendre *foison,*
Si hault seigneur baptizer doye.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 10344, G. Paris.)

Qui n'est rusé, duit, ou stillé,
Ja n'y prouffitera *foison.*
(COQUILLART, *le Blason des Armes et des Dames*, II, 165, Bibl. elz.)

La langue moderne a gardé *foison*, mais seulement dans un petit nombre d'emplois, et l'Académie l'indique comme familier.

Morv., *fôion, fouïon,* abondance, grande quantité.

FOISONABLE, *-onnable, -ounable,* adj., fourni à foison, abondant :

U la quisine ki samble *foisounable.*
(*Aleschans*, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*, t. II, p. 310.)

Comença a plouiner une pluiete menue molt *foisonable.* (*Artur*, Richel. 337, f° 94b.)

Bleis *foisounable.* (Ms. Bodl. Digby 86, f° 40 r°.)

Vous demoures maintenant en marche et contree asses *foisonnable* de pueple. (FROISS., *Chron.*, XII, 273, Kerv.)

FOISONER, *foisonner, foissoner, foiseneir, fuisonner, fuisouner, fusuner,* verbe.

— Neutr., être en grande abondance, pulluler ; produire abondamment :

Et Deus li fessoit *foissoner*
Toz ses biens, qu'ele ne savoit
Tant doner come el plus avoit.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 10c.)

Foiseneir.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 11b.)

... *Fuisouner.*
(*Ib.*, Vat. Ott., 1212, f° 10d.)

Selon que le bien me *foisonne.*
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerin.*, f° 90c, impr. Instit.)

Car c'est celuy par qui *foisonnera*
Ton champ, ta vigne.
(CL. MAR., *Eglog. au Roy*, éd. 1731.)

— Prospérer :

Ne puet *fusuner* parjure.
(*S. Edward le Confess.*, 3249, Luard.)

— Suffire :

El ne lor avoit que tendre
Ne qu'envoier ne que donner,
A ce ne poet *foisonner.*
(J. LE MARCHANT, *Mir.*, ms. Chartres, f° 11a.)

Que tant loing
Porroit aler a cest besoing,
Comme cilz vins *fuisonneroit.*
(*Vie S. Remi*, ms. Brux., Anzeiger, IV, 225.)

— Avoir en abondance :

Bref, on ne voit chose qui vive
Qui vive franche de douleur ;
Mais sur tout la race chetive
Des hommes *foisonne* en malheur.
(RONSARD, *Odes*, II, XII, à Ambroise de Laporte, Parisien, Bibl. elz.)



Nous voyons des terres oysives, si elles sont grasses et fertilles, *foisonner* en cent mille sortes d'herbes sauvages et inutiles. (MONT., *Ess.*, l. I, c. 8, éd. 1595.)

— Act., donner en grande quantité, à foison :

Se du hault ciel laict tu luy donnes
Et comme pour toy luy *foisonnes.*
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerin.*, f° 160a, impr. Instit.)

C'est celuy la qui nous donne
La pluye en temps et saison ;
C'est luy aussi qui *foisonne*
Les biens en nostre maison.
(*Réjouiss. des Franç. sur la paix*, 1595, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, II, 569.)

— Enrichir :

Li tonniaus vuiz rempli de vin
De ce qu'ot esté espuisié
Ne fu de rien amenuisié,
Car de por Dieu *fu foisonné.*
(J. LE MARCH., *Mir.*, ms. Chartres, f° 19b.)

Pour *foisonner* les prez de grand quantité d'herbe. (BELLEFOREST, *Secr. de l'Agric.*, p. 28, éd. 1577.)

— *Foisonant,* part. prés., abondant, riche :

Aucuns d'entre vous, messieurs, dict le mareschal, tiennent que la ville d'Ast est plus riche que Quiers, qu'elle est situee en pais *foisonnant* en toutes sortes de biens. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1551, Michaud.)

Quant a l'objection qu'on pourroit faire pour ce regard, a sçavoir que la mesme pauvreté, desordre et inconveniens que les Imperiaux pourroient apporter au Piedmont, que le mesme Piedmont pourroit aussi donner a la duché de Milan, qui est la plus *foisonnante* estape que l'Empereur ait point en Italie pour y entretenir la guerre, les mesmes maux et les mesmes necessitez qu'ils auroient ainsi cruellement apportez a autruy. (ID., *ib.*)

Par vous ne tienne que promptement ne soient tables dressees, *foisonnantes* de toute legitime espece de restaurans. (RAB., l. V, c. 23, éd. 1564.)

— *Foisoné,* part. passé, abondant, nombreux :

Et Sarrasins sont tousjors *foisonné,*
Grant fu li caples environ et en lé.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 27, Tarbé.)

La dilacion *foisonnee*
Nous lasse de tant sejourner.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 2022, G. Paris.)

— Peuplé :

La cité de Poitiers est grant et esparse, et n'estoit mie adont *foisonnee* de gens. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 139 v°.)

Morv., *fõionner*, *fouïonner*, abonder.

1. **FOISSELE**, voir FOSSELE.

2. **FOISSELE**, voir FISSELE.

FOISSELETE, voir FOSSELETE.

FOISSELU, voir FOSSELU.

FOISSEUR, voir FOSSEUR.

FOISSINE, s. f., bâton ferré :

L'un une guisarme, l'autre une lance, et l'autre une *foissine* ou baton ferré. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, 3, VI, éd. 1556.)

FOISSON, voir FOSSON.

FOISSONER, voir FOISONER.

FOISTÉ, voir FOITIÉ.

FOITABLE, voir FEUTABLE.

FOITAUBLE, voir FEUTABLE.

FOITIÉ, *foittiet, foisté, faitié,* adj., figé, coagulé, caillé :

Plusieurs vomissemens de sang tant *foisté* comme aultrement. (*Enquête du 26 sept.* 1338, ap. Roq., *Suppl.*)

Son corps fut ouvert, dedens lequel fut trouve sang *foitié.* (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, II, 375, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Un malade vomissoit par la bouche cloteaux de sang *foittiet* comme un maton (*Acte du* XVe *s.*, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Lire ici les ex. placés sous la forme FAITIÉ, t. III, p. 708c.

FOITTIET, voir FOITIÉ.

FOIVLE, voir FOIBLE.

FOIVLECE, voir FOIBLECE.

FOIVLESCHE, voir FOIBLECE.

1. **FOL**, adj. Locutions :

— *Main folle,* main gauche :

En alent droit chemin sur *main fole.* (1408, Gr. Gauth., f° 308, Melle, Arch. Vienne.)

— *Fol visage,* masque :

.I. *fol visage* avoit cascuns
Que ne les coneust aucuns.
(J. DE CONDÉ, *dou blanc Chevalier*, 631, Scheler.)

Ciex c'on soloit nommer sauvaige
Avoit cauchiet .I. *fol visaige.*
(ID., *dou chevalier a le Mance*, 355.)

— *Fol i bee,* locution désignant un sot déçu dans ses projets :

Corsabrins s'en reva pardevers sa contree,
Sousprendre nous cuidoit a cheste matinee ;
Mais on le doit clamer par rayson *Fous i bee.*
(*Bast. de Bouillon*, 5126, Scheler.)

Por ce a non li mont *Fol i bee.*
(*De St Alexis*, 278, Romania, VIII, 169.)

Sire, dist la pucelle, nom avez *Fox i bee,*
Venus estez trop tart, li heure est ja passee.
(*B. de Seb.*, V, 634, Bocca.)

— On trouve *fol i vee,* par altération de la locution *fol i bee :*

Et si vous doit bien souvenir
Des maulx qu'on a veu advenir
A maint prince de renommee,
Pour ce qu'ilz vouloient offrir
Leur amour a ceulx qui souffrir
Vouloient en mainte contree
Leur contraire ; faulse pensee
Estoit en culx ; dont *fol y vee*
Puis bien ceulx nommer sans mentir
Que si ont leur amour donnee
A ceulx qu'onques nulle journee
N'orent vouloir de bien servir.
(Ms. Genève 179bis, Ritter, *Poés. des* XIVe *et* XVe *s.*, p. 31.)

— *Fols s'i fie,* qualifie la fortune, le monde et la santé, auxquels on ne peut se fier sans folie :

C'est mauves gens que gloutenie :
Nus n'en devroit avoir envie,
Quar cest siecle n'est pas estable ;
Je di qu'il a non *Fols s'i fie :*
Nus n'i set terme de sa vie,
Prince ne roi, ne connestable.
(*De Guersay*, Richel. 837, f° 238a.)

Ainsi est de Fortune, seignor, jel vous afie,
Ne porquant n'a fortune ne cors, ne cuer, ne fie.
Je li donrai .I. non, bien droit a ceste fie :
Si le nonmera l'en de par moi *fols s'i fie.*
(MONIOT, *le Dit de Fortune*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 198.)

Por ce a non li mont « Fol i bee »
Et santé d'ome « *Fol s'i fie,* »
Et sa joie « Chace folie. »
(*De St Alexis*, 278, Romania, VIII, 172.)

2. **FOL**, s. m., soufflet :

Des *fols* sofflans li fus en ruit
Nus tonoires si haut ne muit.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 104b.)

Geust el fu a *fols* sofflans.
(*Ib.*, f° 104e.)

Desoz la brese ardant le mist
Et se sofla andous les *fous*,
O les marteaux a fait les clos.
(*Les Pass. du roi Jhesu*, Ars. 5201, p. 125b.)

Le feu souffla o les .II. *foux.*
(*Ib.*, Richel. 1526, f° 105d.)

Et si est boçue
Auxi comme *foux* et maçue.
(R. DE HOD., *Meraugis*, ms. Vienne, f° 16b.)

Tu es *fous*, et tu souflez. (RUTEB., *l'Erberie*, Richel. 19152, f° 90d.)

Il oirent la noise des *foux* souflans et les escroiz des maux de fer. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 48b.)

Hic follis, *fou* de forge. (*Gloss. de Glasgow*, Meyer.)

Folliculus, petit *fous* a fevre. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 13032.)

Soufloit il les *foux* dudit fevre. (JOINV., *S. Louis*, p. 425, Capperonnier.)

L'autrier me dist .I. jonne fol
Qu'ainsois ferait febvre sans *fol*
Haiche tranchant et afinee
Que la guerre soit afenee
Se par les folz n'est mise a fin.
(*Sermon du papegay*, 36, ap. E. de Bouteiller, *Guerre de Metz*, p. 333.)

Pour amenage des *fols*, et pour les remener. (1358, *Li Cout. des frais p. le nouv. cloque*, XLIV, Arch. mun. Valenciennes.)

Fox de febvre, follis. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

— Instrument de musique :

Dont sonnerent maint cor, maint *fol* et maint bacin,
Et se sont ordené com chevalier divin.
(*Chev. au cygn.*, 27299, Reiff.)

3. **FOL**, voir FOU.

1. **FOLAGE**, *-aige, foll., foul.*, adj. et s., folâtre, insensé, léger, présomptueux :

Car ne sont pas tirans *folages*,
Venus de lignees volages,
Ceulx des flours de lis terriennes.
(CHRIST. DE PISAN, *Liv. du Chemin de long estude*, 3687, Püschel.)

Mais plusieurs gens tenuz pour sages
La blasment, (dont ils sont *folages.*)
(JEHAN DE LA FONTAINE, *la Fontaine des amoureux de science*, Genty.)

— *Poil folage*, poil follet :



Si n'avoit barbe ne grenon,
Se petit poil *folage* non.
(*Rose*, ms. Brux., f° 7b.)

Se petis peus *folages* non.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 7b; Méon, 821.)

— S. m., folie, action folle, conduite déréglée :

Orguill oi e *folage!*
(*Rol.*, 313, Müller.)

Vous parles de folie, che est outrages.
Li chevalier[s] n'est pas de tel *folage*.
(*Aiol*, 1977, A. T.)

Sire drois enpereres, ne penses tel *folage!*
(*Ib.*, 8954.)

Amis, tu as mult fier corage
Ou il te vient de grant *folage*.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 13a.)

Chier achaterons son *folage*.
(*Ib.*, f° 21d.)

Or ais tu cuer de grant *follaige*.
(*Ib.*, Richel. 15101, f° 27c.)

Et s'eles [les dames] font par mal consoil *folage*,
A laskes gens mauveses le feront,
Car tuit li bon iront en cel voiage.
(Conon de Bethune, *Chans.*, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 4.)

N'ait home en France, tant soit de haut parage,
Se il li monstre ne orgoil ne *folage*,
Que ne li trenche le chief sor les espaules.
(*Enfances Guillaume*, Richel. 1448, f° 85.)

Se mais t'avient iceste rage,
Que me requieres de *folage*,
Tant te ferai batre a mes sers,
Que tourneras le ventre envers.
(*Amaldas et Ydoine*, 758, Richel. 375, f° 316a.)

On le tendroit a grant *folaige*,
Et empirier vos porriez,
Se si grant dolor demeniez.
(*Dolop.*, 3581, Bibl. elz.)

Outre le flun par son *folage*
A celle fame aloit souvent.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 89c.)

Le cuer que tu as trop volage
Te fist entrer en tel *folage*.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 26b.)

Qui quiert ma mort et mon dommaige
Pour ma malvistié et *foulaige*.
(*D'un Hermite qui avoit une Sarrazine par l'enhortement de l'enemi*, p. 11, Keller.)

— *A folaye*, follement :

Les jeunes corbineaux crient a Dieu quant leurs peres par l'estrangeté de leur blanc plumage les descongnoissent, et laissent *a foulaige* paistre au commaincement. (Al. Chartier, *l'Esperance*, p. 373, éd. 1617.)

2. **Folage**, voir Foulage.

Folagier, s. m., sycomore :

Sycomores est uns arbres c'on apelle *folagier*, car il resamble le mourier en fueilles et en toutes autres coses le fighier. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 217c.)

Cet arbre est appelé précédemment fol figuier.

Folaier, voir Folier.

Folain, adj., qui se conduit follement, employé plaisamment comme nom de personne :

Je ne serai pas filz *Folain*.
(*Renart*, Suppl., p. 183, Chabaille.)

Folance, s. f., folie, conduite folle :

Lors connurent paien qu'alé sont a *folance*.
(*Siege de Barbastre*, Richel. 24369, f° 150 v°.)

Cf. Foliance.

Folastre, adj., frondeur, malveillant :

Et peut estre que quelque *folastre* dira qu'ores que le roy se cognoisse en homme, neantmoins il se mesprit lors. (E. Pasq., *Lett.*, xvii, 4, p. 500, éd. 1723.)

Se disait encore en ce sens au xviie s. :

L'abbé Mondain est honnête homme, quoi qu'en disent les libelles ; et toi, tu n'es qu'un *folatre*. (G. Naudé, *Mascurat*, p. 509.)

Folastrie, -*atrie*, *foll.*, s. f., folâtrerie, badinerie :

Ce seront petites *follastries* entre ma femme et moy comme advient a touts nouveaulx mariez. (Rab., III, 44, éd. 1711.)

De *follastries* joyeuses hors l'offense de Dieu, et du roy, prou (c'est le subject et theme unicque d'iceulx livres). (Id., IV, epist.)

L'une partie est es jeux et *follatries*, l'autre en tout ce qui concerne la vie. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, f° 28 r°, éd. 1553.)

Combien que la jeunesse des princes soit ordinairement plus disposee aux *folastries* que devotions. (E. Pasq., *Lett.*, xiv, 2, éd. 1723.)

Laissant toutes ces *folastries* a part. (Id., *Poés.*, à la duch. de Retz.)

Peut estre l'ay je faict sciemment sachant bien que ce sont petites *follastries*. (Tabourot, *Bigarrures*, f° 257 r°, éd. 1584.)

Folatic, - *ique*, *foll.*, adj., un peu fou, folâtre :

Pour boire assez aulcuns ressemblent sages
Qui par apres deviennent *folatics*
Pour boire trop.
(J. Bouchet, *Opusc.*, p. 86.)

Folle, folliant, *follatique*.
(Id., *Angoisses d'amour*, p. 26.)

Folatrement, s. m., folâtrerie :

Comme la venue de une matrone pudique et venerable cesse ragement et *folatrement* des chamberieres, dit S. Basile. (N. de Bris, *Institut.*, f° 16 r°.)

Folatrie, voir Folastrie.

Folc, *foulc*, *fulc*, *fouc*, *fouk*, *foucq*, *fuoc*, *foc*, *fuc*, *fug*, *fou*, *floc*, *fluc*, *flou*, *frou*, s. m., troupeau :

Cum *fulc* en aut grand adunat.
(*Vie de S. Lég.*, ms. Clerm., st. 22.)

Tu nos dunas sicume *fug* a devurer. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, xliii, 11, Michel.)

E tolit si cum oeilles le suen peuple, e parmenat els ensement cum *fluc* el desert. (*Psalt. monast. Corb.*, Richel. l. 768, f° 64 v°.)

Es vos corant par la guastine
Un *fulc* de louş a grant ravine.
(*Brut*, ms. Munich, 2504, Vollm.)

Respundi David : Pasturel ai esté del *fulc* mun pere ; quant liun u urs al *fulc* veneit, e ma beste perneit, errannent le pursewi, e la preie toli. (*Rois*, p. 65, Ler. de Lincy.)

Nabal fist tundre sun *fulc*. (*Ib.*, p. 96.)

E ore me vint la nuvele que tes pastures tundereient les *fulcs*. (*Ib.*, p. 97.)

Com li lus fameillus entre *fuc* de berbiz.
(Th. de Kent, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 34 r°.)

Dois que li paistrez est feruz
Li *frous* des brebis est voincuz.
(*Pass. J.-C.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 61b.)

Il trouverent la diverses *fous* de brebis d'une couleur. (*De saint Brandainne le Moine*, p. 66, Jubinal.)

Il prisent dou *fouc* une brebis. (*Ib.*, p. 67.)

Coume *fous* de brebis. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 95 v°.)

Se li *fous* de berbis est troves en damage. (1240, *Ch. de Ren. de Hooucort*, S. Aubert, Arch. Nord.)

Et a eslut son serf David,
Qu'il a pris dou *fou* des berbis.
(*Lib. Psalm.*, lxxvii, p. 315, Michel.)

Que par une berbis langueureuse ne soit tous li *fous* entechies. (*Riule S. Ben.*, ms. Angers 390, f° 10 v°.)

L'abes se gart de trobler le *fouz* des berbiz qui li est commandez. (*Riule S. Beneit*, Richel. 24960, f° 42 r°.)

Si come il aloient par ceste isle, il trouverent divers *floz* de brebiz toutes de blanches coulours. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 42b.)

Cel grant *fuc* de berbiz. (*Sarmons en prose*, Richel. 19525, f° 167 v°.)

Et oi vacheries et grans *foux* d'oeilles. (*Bible*, Richel. 901, f° 1c.)

Par un bois trespassai,
Qant l'oi trespassé, si trovai
Apres un moult grant *flou* de pors
Granz et petiz et noirs et sors.
(*Du povre Clerc*, 146, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 108.)

S'aucuns de cix qui font lor testamens laissent toutes lor bestes, sans especefier autrement : s'il a *fouc* de brebis, on doit entendre que se sont eles qu'il a lessies. Neporquant, par le mot qui est si generaus, noz creons qu'el emporteroit tout ce qui est tenu por beste : cevax, vaques et porchiax ; et autres bestes, se il les avoit. Mais s'il disoit : « Je laisse men *fouc* de bestes, on n'i devroit entendre que les brebis, car on ne dit pas *fouc* de vaques ne *fouc* de cevax, mais on dit bien *fouc* de porchiaus et *fouc* de brebis ; et por ce s'il disoit : « Je laisse men *fouc* de bestes », il seroit entendus des brebis, et s'il disoit : « Mes *fous* de bestes », et il avoit plusors *fous* de brebis et de pourchiax, il seroient tout entendu... On doit entendre *fouc* ou il a tant de pourchiax ou de brebis qu'il y conviengne une garde ; car ce n'est pas *fous* de bestes, qui est sans garde establis proprement pour eles. (Beaum., *Cout. du Beauv.*, xii, 53, Beugnot.)

Il soufist bien que li *focs* des bestes soit nostres, ja soit ce que chascune beste ne soit nostre, car l'en demandera tout le *fouc* por sieu, ne mie chascune beste por soi. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 84c.)

Fuoc de bestes. (*Ib.*, f° 86b.)

A la guise du thoreau qui se est combattu, a qui sa fiereté double quant il a esté defoulez et gitiez dou *fouc* des vaches par les aultres thoreaux. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Genev., f° 251c.)

Item se uns *froux* ou uns pars d'oueil-



les trespasse par eschapee, et est prix en autrui meffait, il sera en amende de deux soulz. (1304, *Chart. du Comt. de Nevers*, Arch. JJ 59, pièce 346.)

Item, le *foucq* d'awes, dont le *foucq* vault .xxv. awes. ((*Cart. de Corbie*, 21, f° 333, ap. Duc., *Foucagium*.)

Et ses pailles emplis covetoient abeverer les *fouks* lour piere. (*Bible*, Exode, ch. 2, vers. 16, Richel. 1.)

Qu'il ne soit nul ne nule qui laisse aler ne mettre bestes en autruy dommage sur les amendes qui cy apres s'ensuyent. C'est assavoir pour ung poultrain deux solz, pour une vache trois solz, pour une brebis deux deniers, et ainsi de chascune tant que le *foucq* porte. (Bout., *Somme rur.*, 1re p., f° 133d, éd. 1486.)

Pour avoir *foucq* ne fault avoir que assemblee de dix, ou par le nombre de dix se fait *foucq* d'assemblee. (Id., *ib.*, 2e p., f° 48a.)

Foucq de brebis. (*Ev. des Quen.*, p. 139, Bibl. elz.)

— Fig., troupeau, troupe, multitude, masse, assemblée :

Gran *folcs* aredre, gran davan.
(*Passion*, 45, Koschwitz.)

Paien sunt mort a milliers e a *fulcs*.
(*Rol.*, 1439, Müller.)

Si tost cum saint Thomas fu acordez al rei,
De sun *fuc* li sovint qui petiz ert en fei.
(Garnier, *Vie de S. Thom.*. Richel. 13513, f° 75 v°.)

Lors veissies venir lor gens
A *fous*, a milliers et a cens.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 128 r°.)

La vi .i. *fouc* de soteriaus
Qui juoient aus tumberiaus.
(*La Voie de Paradis*, Richel. 837, f° 86.)

Ne devreit puis entur els repairier,
Hom qui ne fust de aukun leal mestier,
Nunc entendre fors sul a Deu preier,
A lur *foc* garder e justiser.
(*Roman des Romans*, strophe 111, ap. Roq.)

Un *fouc* de serpentiaus menus.
(B. de Condé, *Pris. d'Am.*, 1151, Scheler.)

Et avec li un grant *fouc*. (*Mir. du monde*, ms. La Sarra, Chavannes, p. 35.)

Si commenchierent ossi a tuer et decopper ces mesçans gens sans pité et sans merchy, et lez pendoient par *fous* as arbres ou il les trouvoient. (Froiss., *Chron.*, V, 322, Luce, ms. Amiens.)

Si les abatoient as *fous* et a mons. (Id., *ib.*, V, 326, Luce, ms. Amiens, f° 110.)

Et gisoient li mors et li navret a *fous* et a mons par les camps. (Id., *ib.*, V, 344, Luce, ms. Amiens.)

Et estoient les plus grans *foucz* desdiz archers vers les deux bans de la bataille en maniere de beles, et derriere les hommes d'armes estoient les paiges, les chevaulx et tous les meschans gens non puissans de combattre. (Monstrelet, *Chron.*, II, 20, Soc. de l'H. de Fr.)

— La foule, la multitude, le peuple :

L'on dit qu'il faut assenz de ce que li *fouc* pense!
(*Gir. de Ross*,, 1618, Mignard.)

Norm., Manche, *flo*, *flio*, troupeau.

FOLCUIDER, s. m., personnification de la présomption :

Veez la comment Abuz me vint
Enhorter de prendre la voye,
Et *Folcuider*, qui des foiz vint,
Me monstra qu'aller y devoye.
(Roi René, *l'Abuzé en court*, Œuv., IV, 92, Quatrebarbes.)

FOLE, voir Foule.

FOLÉ, voir Foulé.

FOLEABLEMENT, voir Foliablement.

FOLEANCE, voir Foliance.

FOLEGE, voir Folage.

FOLEIANCE, voir Foliance.

FOLEIER, voir Folier.

FOLEIS, voir Fouleis.

FOLEISON, voir Foloison.

FOLENGIER, voir Forloignier.

FOLENIE, voir Felonie au Supplément.

1. **FOLER**, verbe.

— Neutr., devenir fou, être fou :

Por son bon doit on *foler*.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 24, 22.)

Por ço ne me deves coser
Se me vees d'amors *foler*.
(*Parton.*, 7131, Crapelet.)

Qui a prestre vos ordena
En sa vie tant ne *fola*.
(*Ren.*, 20803, Méon.)

Gille de Cyn cuide afoler
Cele qui pense de *foler*.
(*Gilles de Chin*, 3655, Reiff.)

Par trop vin *fole* le plus sage.
(*De Guersay*, Richel. 837, f° 238b.)

Il resemble le frenetique qui est si malade qu'il *fole*, et qu'il le convient lier. (Laurent, *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 3d.)

Amor fet cels del tot *foler*
Qui vulent sagement amer.
(*Chastoiem. d'un pere*, conte XI, 175, Biblioph. fr.)

Generalement il *folera* moult et errera souvent. (Oresme, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 172 r°.)

— Act., tromper :

De çou que il les *a folé*,
Et il en ont asses parlé,
Et si en firent lor gabois.
(*Ren.*, Suppl., p. 227, Chabaille.)

— *Folé*, part. passé, fou, rendu fou :

Ici ont une masse de Sarazins trovee,
Bien estoient dous cenz d'icele gent *folee*.
(*Chans. de la Crois.*, V, 13, Romania, V, 39.)

L'en m'a dit et gel croi assez
Que Partonopeus est *folez*,
Por vos a si grant duel eu
Qu'il en a tost son sens perdu.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 147c ; éd. Crapelet, 6365.)

Sire, merchi
De ce k'a vous me sui ichi
Combatus, dont trop sui *foles*.
(*Chev. as deus esp.*, 5635, Foerster.)

Et a cel liu le ginez
U fu avant descolee
Ma reine la *folee*.
(*Vie S. Grég.*, Richel. 902, f° 117b.)

2. **FOLER**, voir Fouler.

FOLERIE, voir Foulerie.

1. **FOLESSE**, *follasse*, s. f., sorte de blette :

Touchant les arroches, il y en a de sauvages. Pythagoras neantmoins en veut bien a ces *folesses*, choux arjoux des jardins, ayant opinion qu'elles rendent les gens hydropiques. (Du Pinet, *Pline*, XX, 20, éd. 1566.)

Quant aux porrees rouges, et autres blettes, dites *follasses* ou bonnes dames, elles n'ont ny goust ny acuité aucune. (Id., *ib.*, 22.)

Cf. Follette.

2. **FOLESSE**, - *esce*, s. f., folie :

Quiconques cuide ne qui die
Que soit *folesce* et musardie.
(*Rose*, Richel. 1559, f° 1a.)

Lesquelx compaignons par jeune *folesse* alerent pour icelle fillette avoir. (1444, Arch. JJ 176, pièce 358.)

FOLESTÉ, voir Foleté.

FOLESUYE, s. f., jeu de la soule :

Icellui exposant regardoit a jouer a la *folesuye* le jour d'une victoire, et fu la pelote jaillie hors de la presse, et pour laquelle avoir le dit exposant se baissa. (1388, Arch. JJ 132, pièce 275.)

1. **FOLET**, s. m., lutin :

Quant le *folet* le voit, s'en est en pies levé.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 165a.)

Et li *folet* et les driades.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 150d.)

Nom propre, *Follet*.

2. **FOLET**, *foll.*, adj., qualifie une sorte de soie :

Coustepointe traciee de soie *follete* a .i. feuillage d'espine. (1316, *Compt. de Geoff. de Fleuri*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 49.)

— S. m. :

L'en ne pourra donner a un drap blanc qui sera taint en *folet* autre liziere que blanche. (1406, *Stat. des Drap. d'Evreux*, Ord., IX, 171.)

1. **FOLETAGE**, - *aige*, s. m. ?

A Symon le Royer pour le *foletaige* du grant maillet de l'engin du pont de Loyre. (1394, *Compt. de Nevers*, CC 2, f° 11 r°, Arch. mun. Nevers.)

2. **FOLETAGE**, *foll.*, s. m., droit dû au seigneur pour la garde de ses bois :

Item vingt sols parisis de *folletage* rendu chacun an le lendemain de Noel. (1409, *Aveu de la Roncière*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 244 r°, Arch. Loiret.)

Cf. Foletier.

FOLETÉ, - *ei*, - *esté*, - *etté*, *foll.*, *foltet*, *follité*, s. f., folie :

Que ço est grant *follet*.
(Ph. de Thaon, *Cumpoz*, 2616, Mall.)

E si eschaper nos quidez,
Ce sereit en grant *foletez*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 2903, Michel.)

D'a vos conbatre feroie *foletes*.
(Raimb., *Ogier*, 4732, Barrois.)

Baudoin, dist li rois, ce fu granz *folestez*
Qant de Rune passer fuz par vos enviez.
(J. Bod., *Sax.*, cxxxii, Michel.)

En non Deu, sire, or torne a *foleté*
Ce qu'a voz homes aviez commandé.
(*Aimeri*, G. Paris, *Romania*, IX, 518.)

Vos estes juesne, lessiez tel *foletez*.
(*La Chevalerie Vivien*, Richel. 368, f° 183d.)

Et tot por le roine et por sa *foleté*.
(*Gar. de Mongl.*, Richel. 24403, f° 3a.)

Et tout por la roine et por sa *foletei*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1517, f° 2a.)

Je le cuyday trayr, dont je fis *follett*é,
Car en cest point m'a miz que vous m'avez trouvé.
(*Doon de Maience*, 4505, A. P.)

Se je plus les atent, chen seroit *foleté*.
(*Gaufrey*, 959, A. P.)

... Che seroit *foletez*
Se j'espousoie femme, car je en trouve assez.
(*B. de Seb.*, vi, 318, Bocca.)

Cum tu is fols e plains de *follité*
Quan tu is creables ch'il toi ait aidé.
(*Pass. du Christ*, 444, Boucherie.)

Il se dit encore dans le Berry :

Te voilà encore dans tes *folletés !* innocent, va ! (G. Sand, *Claudie*, I, iii.)

foletement, *folettement*, adv., d'une manière un peu folle :

Maiz leurs regars...
N'estoient mie *folettement* espars.
(G. Mach., *Poés.*, Richel. 9221, f° 37f.)

foleter, v. n., faire le fou :

Je fais les sages *foleter*,
Si fais les fous soutis et sages.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 151b.)

foleteur, *foll.*, s. m., sergent garde-bois :

Pierre Chauvelot et Pierre Veulhant, *folleteurs* de Mahonne. (*Compt. de* 1555-1570, Arch. mun. Dun-le-Roi.)

Cf. Foletier.

foletier, *foll.*, *foull.*, *folletrier*, s. m., sergent garde-bois :

Item et puet avoir *folletier* pour garder ses dits bois, lequel *folletier* puet avoir son arc, ses fleches et son chien apres soy. (1406, *Aveu de la seigneurie de Cendrai, paroisse de Joui-le-potier*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 244 r°, Arch. Loiret.)

Jehan Fournier, *foulletier* du bois de Mosne. (*Compt. de* 1555-1570, Arch. mun. Dun-le-Roi.)

Folletrier. (Arch. Mos., Not. de M. Sauer.)

foletiere, s. f., lieu hanté par les follets :

Ou marois que l'en apelle la *foletiere*. (1309, Arch. S 275, pièce 71.)

foletouere, s. f., manière de prendre le widecoq exposée dans l'exemple suivant :

Je veulx cy mettre une maniere de prendre widecos merveillable et peu usee; et est dicte ou livre de Modus la *foletouere*. Qui veult prendre le widecocq a la *foletouere*, il faut que celuy qui le veult prendre ait ung court mantel, de rousse couleur comme les fueilles du bois qui sont fenees, et unes mouffles de celle couleur et ung chapel de fautre, qui soit si long qu'il viengne jusques aux espaules, quant il l'ara en teste, et doit avoir le visage tout couvert et aura au chappel deux œuilleres par ou celluy verra. Et celuy aura deux petis bastons en ses mains, enfourrelez et couvers du drap meismes. Et les deux boutz des deux bastons seront couvers de rouge drap, environ deux paulx, et si aura celuy deux petites potences, surquoy il s'appuiera et soustendra ; car s'il a trouvé le widecoq, il fault qu'il se mette a genoulz et sur ses potences pour approcher le widecocq ; et si doit avoir a son surseint une verge ou il aura ung laz au bout qui sera de soye de cheval, et doit approcher le widecocq si bellement et a loisir, comme il porra, tant que le widecoq l'ait bien amors, et se doit arrester. Et quant il verra que le widecoq commencera a errer, lors le doit il poursuyr. Et se le widecoq s'arreste, sans avoir la teste levee, il doit ferir de ses deux bastons l'ung contre l'autre tout en paix, et le widecoq se y amuse et affole tellement que celuy qui le poursuit l'approche de si pres que il prent sa verge, et luy met tout bellement le laz qui est au bout de la verge au col ; et ainsi est prins. Et sachiez que widecos sont les plus sos oyseaulx du monde. Auquel oysel oult de gens de ce monde ressemblent, ii sont si sos qu'ilz s'amusent aux delices terriennes et ne leur souvient de Dieux ne des biens celestiens, et dont le deable qui les dechace leur met le laz au col et les tire a soy. Si puis dire qu'ilz sont prins a la *foletouere* conme le widecoq. (*Modus*, f° 132 r°, Blaze.)

Cf. Flectuere.

1. **foleur**, voir Folor.

2. **foleur**, voir Fouleor.

folgure, voir Fulgure.

fol hardi, adj. composé, celui qui pousse la hardiesse jusqu'à la folie :

Celui que Aristote appelle fort l'en dit en francois qu'il est hardi et de celui qui excede en oser l'en dit qu'il est trop hardi ou *fol hardi*. (Oresme, *Eth.*, f° 54c, éd. 1488.)

Les *foulz hardis* sont au premier de grande ou preste volenté avant les perilz, mais quant ilz sont es perilz et ou fait ilz deffaillent. (Id., *ib.*, f° 55a.)

foliable, *foloiable*, adj., livré à la folie, folâtre :

Et inconstanz et *foloiables*.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 161b.)

Je me trouve pas ou je me peusse reposer, non neis ou vivre, ains estoie par touz lieus dechassiez *foliables* et fuitis. (J. de Meung, *Ep. d'Abeil. et d'Hel.*, Richel. 920, f° 54 v°.)

Mais ja jusques la n'avendront
Li cuer dur, li cuer *foloiable*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 57b.)

Fortune *foloiable* tournoie a pas convoiteus et elle ne demeure certaine ne soy tenant en ung lieu. (*Mir. historial*, Maz. 557, f° 42 v°.)

— En parlant de chose, insensé :

Et s'efforce de coulourer les laidures *foloiables* par interpretations de philosophes. (*Mir. historial*, Maz. 557, f° 8 r°.)

foliablement, *foleablement*, adv., avec une folle prodigalité :

Bon fait garder sens, droiture et raison..,
Regle tenir, et espargnablement
Vivre du sien, non *foleablement*.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 12c.)

folial, s. m., fou :

Si com font ores maint *foliaux*
Qui demoinent trop grans aviaus.
(*Renart*, Richel. 1630, f° 163c.)

foliance, *-eiance*, *-eance*, *-oiance*, *-ience*, s. f., folie, conduite folle :

S'il veit la bone repentance
E nos de nostre *foleiance*.
(*Vie du pape Grég.*, p. 83, Luzarche.)

La premiere (secte) est de *foleiance*. (*Trad. de Beleth*, Richel. l. 995, f° 11 r°.)

Foleance d'estat d'ome ou de feme empeche mariage. (*Liv. de jost. et de plet*, x, 9, § 4, Rapetti.)

Nous te commendames que tu otasses la *foleance* de ceus qui creoient en Jhesucrist et tu l'as acreue. (*Vita Patr.*, ms. Chartres 371, f° 89 r°.)

Or oez que je vous devis
Dou mentel en Jerico pris ;
Li menteaux doit coistivemens
Estre entenduz de *folience*
Et de fauseté de creance.
(Macé de la Charité, *Bible*, Richel. 401, f° 45a.)

Qui puis devint et sainte et sage,
Si se retraist de *foloiance*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 8c.)

foliant, *folliant*, *foloiant*, part. prés. et adj., fou, insensé :

A l'exemple dou fil *foliant* qui... (*De confessione*, ms. Angers 390, f° 71c.)

Folz *folians* de folie fault pourvoir.
(*Farce de Folle Bobance*, Anc. Th. fr., II, 264.)

— En parlant de chose, qui tient de la folie, déraisonnable :

Et se cose qui n'est estavle,
Comme *folians* et mouvavle.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 47c.)

Chose *foloians*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1522, f° 40b.)

Je serviray amours, qui que m'en voist blamant,
Coy que saige le tiengnent a euvre *folliant*.
(*H. Capet*, 294, A. P.)

1. **folie**, s. f., a exprimé l'ardeur désordonnée du combat :

Ore comence le bruit e la *folie*
De nos Franceis e de la paienie.
(*Otinel*, 978, A. P.)

2. **folie**, s. f., fiole, flacon :

Fiala, *folie*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

3. **folie**, *foullie*, s. f., morceau de graisse qui est dans les intestins, près de la panse :

Le foie de la panse prent,
S'el baille a tel qui n'oblist mie
Que il n'i lasce la *folie*.
(*La Chace dou cerf*, p. 23, Pichon.)

Puis oste une coiffe de gresse qui est appellee *foullie*, et l'oste avecques l'autre gresse que tu trouveras ez boyaux. (*Modus*, f° 22 v°, Blaze.)

foliement, *follyement*, *foloiement*, s. m., folie, conduite folle :

Crestienté est tot *foloiement*.
(*Li Coron. Looys*, 839, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)



Que li faus crestien... aient honte de leur *foloiement* et se convertissent. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 227[a].)

Mors est, et je sui morte o soi,
Je qui ne le vi ne ne soi
Sui plus tempestee aigrement
Que ne fu el *foloiement*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 158[d].)

Pour monstrer leur *follyement*.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 11390, Guessard.)

FOLIER, *foll.*, *foliier*, *foloier*, *foloyer*, *foleier*, *folaier*, *feloier*, verbe.

— Neutr., être fou, faire des folies, folâtrer, se tromper :

Folierent de ventre. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LVII, 3, Michel.)

Tost i porriez *foleier*
E plus perdre que gaagnier.
(*Rou*, 3[e] p., 4487, Andresen.) Var., *foliier*, *foloier*.

Quant qu'au siecle serf e *folei*
Faiz je mult poi.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 12187, Michel.)

Que encore se doit joer et *foloyer*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 11[d], Michelant.)

Le rois Soudan en apela Gautier :
Sire, dist il, trop vous voi *foloier*.
(*La Délivr. d'Ogier le D.*, 140, Longpérier.)

Moult me poise que tu *foloies*.
(CHREST., *la Charrette*, Vat. Chr. 1725, f° 13[d].)

Signor, fait il, entendes moi,
Ja n'i *folieres*, je croi.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 61[b].)

Foliant alai un lonc tans,
Que jou ne soi que je fasois.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 9[a].)

On me reprent d'amour qui me maistrie
Ke *foloie* mes cuers quant le consent.
(J. LI PETIS, *Chans.*, ap. Maetzner, *Altfr. Lieder*, p. 30.)

Ju *ai foliiet* en ma jovent.
(*Vie S. Andr.*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f° 120 v°.)

Qui par soi velt ouvrer
Sanz conseil demander
Sovent *foloiera*.
(*Prov. au conte de Bret.*, Richel. 19152, f° 115[b].)

Se li avocaz *foloie* et propose le contraire a ce que il deust proposer. (*Ordin. Tancrei*, ms. de Salis, f° 74[c].)

Se li avocaz *foloie* en droit il puet rapeler cele error. (*Ib.*, f° 74[d].)

Li paien et li jui *foloient* par lor mescreance. (MAURICE, *Serm.*, Richel. 13314, f° 19 v°.)

Si *foloierent* a la parfin; car il eslurent home noient profitable au roiaume. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 99[b].)

Il *a* erré en la foi et tant lourdement *foloié*. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 68[d].)

Ilz sont d'une tres belle vie
Et n'ont de *follier* envye.
(ELOY DAMERNAL, *Deablerie*, f° 65[a], éd. 1507.)

Qui veult avoir grant richesse
Il fault qu'il ayt en soy prouesse,
Et despendre, sans *follier*,
Le bien qu'il a peu allier.
(FR. GIRAUT, *le Moyen de soy enrichir*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., X, 89.)

Il advient que plusieurs *folloient* par jeunesse et depuis viennent a bon sens et bon gouvernement. (*Coust. de Bret.*, f° 38 v°.)

Mieux vault *folier* en herbe qu'en gerbe.
(GABR. MEURIER, *Tres. des Sent.*, éd. 1560.)

Il ne faut jamais *folier* a demy.
(ID., *ib.*)

Si nous souffrons *folier* longuement
Ce cruel Mars...
(HUG. SALEL, *Iliade*, l. V, éd. 1608.)

Et ainsi vescut toujours (Triboulet) *foliant* jusques a la mort. (DESPERIERS, *Nouv. Recreations*, de Triboulet, éd. 1572.)

Adolescentior, *follier*. (R. EST., *Lat. ling. Thes.*)

Il est permis de *folier* avec les petits enfans. (CHARR., *Sag.*, l. I, c. 4.)

— Se livrer à de folles amours, faire folie de son corps :

Mais ains que *foliasce* en li
Revint mes sens, si le guerpi.
(*Parton.*, 4169, Crapelet.)

Mais ainz que *foloiasse* a lui.
(*Ib.*, Richel. 19152, f° 139[e].)

Tout aussi comme font les folles femmes qui croient de legier les belles parolles des jangleurs qui les conseilloient a *foloier* contre leur honneur et leur estat par flatteries et folles promesses. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. XL, Bibl. elz.)

Par une faulse houliere qui pour un bien pou d'argent la fist *folaier*. (*Ib.*, c. LXII.)

Lequel ameries miex... k'elle fust morte, u k'elle *eust folliiet* a .I. seul homme, de coi elle fust repentant ? (*Anth. picarde*, p. 18, Boucherie.)

Combien que feu Simon Bradieu fu marié en femme, dont il devoit estre content, neantmoins par ses solicitations deceptives il emmena *folier* par le pais Habinette, seur de l'exposant. (1464, Arch. JJ 159, pièce 249.)

Ou des hommes s'accompagnant de femmes qui *follioyent*, se faisoyent appeller saincts par elles, durant leur transport d'esprit. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, IV, 23, éd. 1611.)

— *Folier de*, s'écarter follement de :

De tes mandemenz nient ne *foleai*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CXVIII, 110, Michel.)

— Il se dit aussi d'un cheval qui s'emporte d'une course déréglée, et que le cavalier ne peut maîtriser :

Fuit s'en, mais non pas dreite veie ;
Kar sis chevaus par tot *foleie*,
Primes a munt e puis a val.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 16394, Michel.)

— S'égarer dans une course errante :

Par mer *folia* longement ;
Maint grant peril, maint grant tourment
Et maint travail li estut traire,
Apres lonc tans vint en Ytaire.
(WACE, *Brut*, 21, Ler. de Lincy.)

— Réfl., être fou, faire une folie :

Percheval voit qu'il *se foloie*
Quant a la pucelle s'areste.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 89[f].)

Bien est voir que moult *se foloie*
Qui de l'ame garder se peine,
Son travail y perd et se peine.
(GODEFROY DE LAGNY, *la Charrette*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Toute me druerie et m'amor vus otroi,
Se jou fail a le votre, malement *me foloi*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 70[c], Michelant.)

Voir, dist Fromons, je *me sui foloiez*,
Droit l'en ferai voiant cent chevaliers.
(*Jourd. de Blaivies*, 866, Hoffmann.)

Qui le bien voit et le mal prent
Il *se foloie* a escient.
(*Prov. aux Philosophes*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

— Act., entraîner à faire une action folle, déraisonnable, égarer :

Si s'en ala molt tost cele part u il les quida mieus desvoier, et quant il les ot une grant piece desvoié, si sona le cor, et tout ensi les ala *foloiant* toute jor par la forest. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 22[d].)

Je quit bien qu'il li enseignoient
Que il son parein *foleast* ;
Quar onc por rien qu'il li passast
Ne li leissa folie a dire.
(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 78, Bourrassé.)

Sçavez vous pourquoy il vint ceans desarmé ; pour ce qu'il vous cuydoit *folloyer* par parolles de faire paix a luy, et que vous ostissiez vos armes ; et si tost comme vous eussiez esté desarmé, il vous eust fait prendre. (*Lancelot du Lac*, t. II, f° 53[d], éd. 1533.)

— Traiter comme un fou, traiter de fou, se moquer de, ridiculiser :

Comme il le lendenge et *folie*
Por çou que il ne lor aie.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 69[a].)

Pou çou qu'il est enfes, l'*avoit* si *foloié*
Que par itant le cuide avoir amoloié.
(*Roum. d'Alix.*, f° 12[d], Michelant.)

Lors dist en sa chanson :
Aide, Robeçon !
Tes secors me desloie !
J'entent a sa raison
Ke me tient por bricon
Et del tout me *foloie*.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 14, 35.)

Ne *feloie* cil mie
Qui de toi fait s'amie.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 5[d].)

Il demande Doon, et le va *foloiant*.
(*Doon*, 4207, A. P.)

Devant mon oncle a Cardueil moult durement me *folliastes*, et en faisant voz railleries me dictes le vostre plaisir de quoy mieulx vous en convint taire. (*Perceval*, f° 85[d], éd. 1530.)

Je suys recteur, grand orateur,
Remonstrant, sans estre flateur,
Qui *folye* les mal pensant.
(*Le Maistre d'escolle*, p. 3, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moral. et serm. joy.*, t. IV.)

— *Folié*, part. passé, rendu fou :

Comme l'omme *folié*.
(ROI RENÉ, *l'Abuzé en court*, Œuv., IV, 78, Quatrebarbes.)

On dit en français dans tout le Midi : Le vin fait *folier* un homme ; Elle *folie*, elle fait des actes de folie, d'excentricité.

FOLIETE, – *ette*, s. f., petite folie :

... Grant *foliete*
Vous oi jehir.
(BRETEL, *Chans.*, à Ferri, ms. Sienne H. X. 36, f° 49[b].)

Si an fi une *foliette*
Dont nuns ne m'an devroit blasmeir.
(*Rom. et past.*, Bartsch, I, 43,17.)

Se j'ai fait *foliete*,
Nus n'en ara pis de mi.
(*La Chatelaine de S. Gilles*, Richel. 837, f° 115[d].)

J'entrepris la baiselete,
Toute fis la *foliete*.
(Gilb. de Berneville, *Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 112[b]; *Rom. et past.*, Bartsch, III, 26, 65; *Trouv. belg.*, p. 71, Scheler.)

Ne a lor *folietez*. (*Vies des Hermit.*, ms Lyon 773, f° 3 v°.)

FOLIEUS, - *eux*, adj., qui se conduit follement :

Icelle suppliante affoiblie de teste et devenue par heures aussi comme *folieuse*. (1375, Arch. JJ 107, pièce 377.)

Les plus saiges deviennent *folieux*. (*Eurial. et Lucr.*, f° 11 r°, éd. 1493.)

— Le féminin s'employait particulièrement en parlant d'une femme qui fait folie de son corps, d'une débauchée :

..... Qu'ele sera orguilleuse
Et de son cors trop *folieuse*.
(*Le Lunaire que Salemons fist*, 675, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 385.)

Une femme *folieuse*. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 18[d].)

Lequel Besançon estoit de tres detestable vie, et qui ne vivoit que de ce que jeunes femmes *folieuses* avoient et gaignoient a un chascun aux champs et ailleurs. (1380, Arch. JJ 118, pièce 458.)

En teles rues si honnestes ne doivent demourer femmes *folieuses*. (1387, *Arr. touch. les femmes de mauv. vie*, Félib., *Hist. de Paris*, IV, 538[b].)

Et supportoit partout les femmes *folieuses*. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1446, Michaud.)

FOLIGNABLE, voir Forlignable.

FOLIGNIER, voir Forlignier.

FOLIIER, voir Folier.

FOLIN, adj., fou :

Je tieng chelui a fil *folin*
Ki por songier entre en chemin.
(*Sept Sages*, 4238, Keller.)

Ou une bigne
Se fait ou front par yvresce *folligne*.
(Christ. de Pis., *Poés.*, Richel. 604, f° 47[d].)

Noms propres, *Folin, Follin*.

FOLINE, s. f., folie :

Et sa *foline* coverra
Sa bouche.
(*Lib. Psalm.*, CVI, p. 335, Michel.) Lat., omnis iniquitas oppilabit os suum.

FOLION, s. m., feuille de mûrier, feuille d'Inde :

Poivre lonc, e *folion*, e guaringal. (*Ens. p. apareil. viand.*, Richel. l. 7131, f° 100[a].)

La livre de pomes de paradis, de *folion*, d'espis, .I. d. .I. o. (*Li Cout. des foires de Troies*, li tonneus d'avoir de pois, ms. Troyes 365.)

Folion, un denier la livre, cardamone. (*Cart. de Lagny*, Richel. l. 9902, f° 240 v°.)

1. **FOLIOT**, s. m., pièce d'horlogerie destinée à régler la roue mère :

Une roe seconde et adjoustee
Qui le retarde et qui le fait mouvoir
Par ordenance et par mesure, voir
Par la vertu dou *foliot* aussi
Qui continuelment le moet ensi.
(Froiss., *Poés.*, I, 59,215, Scheler.)

2. **FOLIOT**, s. m., attrape, piège; peut-être l'apparence de petites plumes agitées comme les feuilles :

En tendant fil, gluz et roiseaulx,
Guettoie aux tourbes des oiseaulx,
Au *foliot* de trois plumettes
Pour engignier les alouettes.
(J. Lefevre, *la Vieille*, l. I, v. 693, Cocheris.)

Nom propre, *Foliot*.

FOLIR, voir Fueillir.

FOLISON, voir Foloison.

1. **FOLLAGE**, voir Folage.

2. **FOLLAGE**, voir Foulage.

FOLLAIN, s. m., cocon ou coque de ver à soie :

Lesquels trahandiers.... commettoient plusieurs inconveniens et mauvaistiez audit mestier de traire ladite soie... pour ce eussiez fait crier.... que nulle personne... ne baillast.... *follains* a traire auzdits trahandiers de la dite soie. (1340, *Reg. de la Chambre des comptes*, B 2, f° 125[a].)

FOLLARGE, adj., d'une prodigalité folle :

Tuteur des veuves et des orphelins, pain et recreation des besoingneus, large aux povres, *fols large* aux hostels, pour ce espandit tousjours et sema ses richesses. (*Gr. Chron. de Fr.*, Charlem., VI, 3, P. Paris.)

Le vaillant roi de Behaigne, qui fu si larges et si *follarges* que souventesfois avint que en sa court royale les tables estoyent dressees et en la cuisine n'avoient pas trop grant fumee de viandes. (Maiz., *Songe du viel pel.*, III, 57, Ars. 2683.) Ms., *follages*.

Prodigues et *follarges*. (Id., *ib.*) Ms., *follages*.

Cf. Follargement.

FOLLARGEMENT, adv., avec une prodigalité insensée :

Que par ta bonne prudence l'argent de ton demaine et des aides ou proces de la guerre soit bien emploié, et non *follargement*. (Maiz., *Songe du viel pel.*, III, 98, Ars. 2683.)

Il despent son argent *follargement*. (Oresme, *Trad. des rem. de fort. de Petr.*, Ars. 2671, f° 52 r°.)

FOLLASSE, voir Folesse.

FOLLASTRIE, voir Folastrie.

FOLLATEAU, adj., folâtre :

Petis dyablotz, jeunes et *follateaulx*,
Approchez tost.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 3[d], éd. 1537.)

FOLLATIQUE, voir Folatic.

FOLLE, voir Foule.

FOLLEIE, s. f., dépense :

Summa *folleie* faite per Radulphum clericum. (1237, *Dép. de la cheval. de Rob., Cte d'Art.*, ms. Baluze.)

FOLLER, voir Fouler.

1. **FOLLET**, s. m., petit soufflet :

Follex, *folles*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

2. **FOLLET**, voir Folet.

FOLLETAGE, voir Foletage.

FOLLETEUR, voir Foleteur.

FOLLETIER, voir Foletier.

FOLLETRIER, voir Foletier.

* **FOLLETTE**, s. f., sorte de blette :

Arroches, *follette*, ab insipido gustu, bonnes dames. (Jun., *Nomencl.*, p. 91, éd. 1577.)

Cf. Folesse.

FOLLETTÉ, voir Foleté.

FOLLEUR, voir Folor.

FOLLIANT, voir Foliant.

1. **FOLLIER**, voir Folier.

2. **FOLLIER**, voir Fueillier.

FOLLIETE, voir Feuillete.

FOLLIES, -*yes*, s. f. pl., gâteaux de Noël :

Premierement ledict Armet requiert luy estre desduict la quantité de vingt cinq bichets froment, qu'il a employee, tant a faire les gasteaulx de Noel, appeles *follies*, que l'on baille a chacun habitant de Coulches le jour de Noel, que pour le pain qui a esté mangé par ceulx qui ont faict lesdicts gasteaulx. En oultre sera desduict audit Armet trois poinsons de vin despenses, tant pour le vin que l'on donne aux habitans de Coulches le jour de Noel, qu'est a chacun une pinte, que pour la nourriture de ceulx qui ont faict les gasteaulx, appelles *follyes*. (1572, *Compte rendu par Lazare Armet des rentes dues au prieuré de Conches*, Arch. mun. Autun, F. du prieuré de Conches.)

Item, plus sera desduict audit Armet la somme de quarante deux solz huict deniers, pour seize pintes de sel, et quarante huict solz pour ung quarteron de saffran, employes a faire les gasteaulx de Noel appellés *follyes*. (*Ib.*)

On trouve encore au dix-septième siècle :

Des gasteaux et vins que ledit sieur prieur avoit coustume de distribuer annuellement aux habitans en Royaulté dudit Couches, laquelle distribution estoit appellee *foullie*. (25 nov. 1638, *Acte de rachat du droit de folie*, Arch. mun. Autun, F. du collège.)

FOLLIETE, voir Fillette.

FOLLIGNANCE, voir Forlignance.

FOLLIIER, voir Folier.

FOLLILAISSE, *follilesse*, s. f., partie de la viande qu'on lève le long des épaules du cerf :

Puys levera le collier que aucuns appellent *follilesse*. C'est une char qui est demouree entre la hampe et les espaules et vient tout entour par dessus l'os du long de la hampe sur le jargel. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 58[b].) Var., *follilaisse*. (Ms. suivi par Ste-Palaye, p. 193.)

FOLLILESSE, voir Follilaisse.

1. **FOLLIN**, voir Ferlin.

2. **FOLLIN**, voir Folin.

FOLLIR, voir Fueillir.



FOLLITÉ, voir FOLETÉ.

FOLLOUR, voir FOULEOR.

FOLLYEMENT, voir FOLIEMENT.

FOLLYES, voir FOLLIES.

FOLOERE, voir FOULOIRE.

FOLOI, - *oy*, s. m., folie, action folle, badinage :

Ensi ne sai se fais sens ou *foloi*.
(THIBAULT IV, *Chans.*, p. 4, Tarbé.)

De *foloi* parlez.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 20,25.)

Et com derves plains de *foloy*
Leur fist laisser toute la loy.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 96f.)

FOLOIABLE, voir FOLIABLE.

FOLOIANCE, voir FOLIANCE.

FOLOIEMENT, voir FOLIEMENT.

FOLOIER, voir FOLIER.

FOLOIRE, voir FOULOIRE.

FOLOIS, s. m., folie :

Mais veez merveilles appertes
Du fol qui va apres le chien,
Partout le suit, il l'aime bien
En son *folois*.
(*Mir. de Nostre Dame*, XXXIII, 1540, A. T.)

A son *folois* il faict du sien.
(*Farce d'un Gentilh.*, Anc. Th. fr., I, 254.)

FOLOISON, - *eison*, - *un*, - *ison*, - *isson*, s. f., folie, conduite folle :

Et quant que il vous dit toz est par *foleison*.
(*Simon de Pouille*, Richel. 368, f° 145a.)

Destornez ceste *folison*.
(BEN., *Troies*, Richel. 903, f° 71b.)

Li rois a tort, si fait grant *folison*
Quant nel castoie ou n'en prent vengison.
(RAIMB., *Ogier*, 4446, Barrois.)

Dou ciel perdirent la sainte mantion
Par lour orgoil et par lour *folison*.
(BERTRAND DE BAR-SUR-AUBE, *Girard de Viane*, p. 2, Tarbé.)

Loiher sacha le branc, n'i fit arestison,
Et vost ferir le duc parmi le chief enson,
Quant .I. chevalers saut, qui fist grant *folison*,
Et Loiher le ferit sor le chief a bandon.
(*Quat. fils Aym.*, p. 21, Tarbé.)

Quant .I. chevaliers saut qui fist grand *folisson*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 17, Michelant.)

Bien est tornez cist rois a *folison*.
(*Gaydon*, 9695, A. P.)

Se i alez, ce sera *folisons*.
(*Ib.*, 9755.)

Par Mahomet, je tieng a *folison*
Quant jouenes chiens keurt sus le dur brohon.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 56a.)

Li clerk par fine *foleisun*
Ama tant ke il enmaladi.
(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus 50, f° 91d, P. Meyer.)

S'une femme t'amoit ce seroit *foloison*.
(*Dit de Menage*, 9, Trébutien.)

FOLOR, *foll.*, *foul.*, - *our*, - *ur*, - *eur*, - *eor*, *fel.*, s. f., folie, imbécillité, sottise, imprudence folle, action folle, insensée, chose vaine et futile :

Pardenez moi ceste *felour*.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. add. 15606, f° 50b.)

Anqui veront cil d'Inde et Griu, sans *foleor*,
A nos brans acerins qui aura le millor.
(*Roum. d'Alix.*, f° 57c, Michelant.)

Qui que le tiegne a sens je le tieg a *folors*.
(J. BOD., *Sax.*, XXVII, Michel.)

Bele Ysabiaus, pucelle bien aprise,
Ama Gerart et il li en tel guise
C'ainc de *folor* ne fu par lui requise.
(AUDEFROIS LI BASTARS, Bartsch, *Rom. et past.*, I, 56,1.)

Que je ne doi penser *folor*.
(ID., *ib.*, I, 56,23.)

Ses maris voit la *folor* entreprise.
(ID., *ib.*, I, 56,67.) P. Paris, *folour*.

C'est grans *folors*
Et desonors,
Dame, ke m'aveis dite.
(*Chans.*, ms. Berne 389, f° 2 v°.)

Plus me batera ma mere,
Plus me fera penser *foulor*.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 132 v°.)

Il ne fu mie par *foulor*
Delivrez, mes par grant savoir.
(*Dolop.*, 6010, Bibl. elz.)

Hé ! las, fait il, quel perte ai fait par ma *folour !*
(*Fierabras*, 4574, A. P.)

Quiconques cuit ne qui que die
Qu'il est *folor* et musardie...
(*Rose*, Richel. 1573, f° 1a.)

Que soit *fouleur* ne musardie
De croire que songes adviengne.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1492, f° 1a.)

Sadoines l'ot, si ot moult grant paour
Que cele emprise ne tornast a *folour*.
(*Enf. Ogier*, 1751, Scheler.)

Non est, ce dist la bielle, vous parlez de *folor*.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 195 r°.)

E lessez iceste *folur*.
(CHARDRY, *Set dormans*, 430, Koch.)

Dont iert li rois de grant valor
Et de proaice sans *folour*.
(MOUSK., *Chron.*, 2678, Reiff.)

Mas je suis ciz qui lou vadra
Sa *felor*, car trop fou lou truis.
(*Dou pechié d'orgueil laissier*, Brit. Mus. add. 15606, f° 112r.)

Quant j'aperceu l'erreur et la *fouleur*
De plusieurs gens qui griefement mesprenoient.
(JEHAN DICKEYMAN, *Chans.*, ap. Dinaux, *Trouv. de la Flandre et du Tourn.*, p. 277.)

Car bonte a longue duree
Qui avient par tel *folour*.
(*Couci*, 374, Crapelet.)

Romanz, fables et chansunz,
Rotruanges ou altres *folurs*
Fere ne oir a teus jurs (les dimanches)
Nul ne deit, cum funt plusurs.
(GUILLAUME DE WADINGTON, ap. De la Rue, *Essais hist. sur les bardes*, III, 227.)

Et ne partez par vos *follors*
A ses pardurables dolors.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 210c.)

Si recognut sa *follour* et se voua en plusieurs pelerinages. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. XXVI, Bibl. elz.)

L'autre (paour) pour *foleur* et ignorance. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 404b.)

Ainsi disons de toute une espece de bestes que elle differe de une autre en contumelie... ou en *folour*, ou en gloutonnie. (ID., *ib.*, f° 498c.)

Comme l'exposant par sa *fouleur* et simplesse... eust emprunté la somme de cinq francs. (1389, Arch. JJ 136, pièce 275.)

C'est *foleur*.
(VILLON, *Codic.*, Debat du Cueur et du Corps, Jouaust, p. 130.)

J'estoye bien fol, je suis certain,
D'ainsi fuyr la bonne voye,
Tenant le chemin incertain
Lequel par *foleur* pris j'avoye.
(ANDR. DE LA VIGNE, *Moral. de l'aveugle et du boiteux*, p. 230, Jacob.)

Folleur seroit que vous detinse
D'abus ne parolles loingtaines.
(*Farce de Colin qui loue et despite Dieu*, Anc. Th. fr., I, 237.)

Et sans cela se sont grandes *folleurs*
Se mettre en mer pour les gouffres et ratz...
(*Contredictz de Songecreux*, f° 26 v°, éd. 1530.)

Cueurs durs et pervertis
En tout mal et toute *folleur*.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 82d, éd. 1537.)

Ne pouvoyt il aultre party choysir
Pour demonstrer sa *fouleur* de couraige,
Que de blasmer les dames par oultrage ?
(*Le Giroufflier aulx dames*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XIII, 259.)

FOLOT, s. m., esprit follet, lutin :

Ficarius, cuelleur de figues, ou dieus sauvages, *folot*, fantiau. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 13032.)

FOLOY, voir FOLOI.

FOLOYER, voir FOLIER.

FOLRIER, voir FORRIER.

FOLSON, voir FORCHON.

FOLUR, voir FOLOR.

FOLUYRE, voir FOULEURE.

FOMAIN, *foimen*, *foymen*, *foyemen*, *feumain*, s. m., exécuteur testamentaire :

Item que *foyemens* ne puist vendre heritaiges partenans alle execution de testament de cely qui *foyemens* les aurat constitué. (*Pièce de* 1355, Hist. de Liège, II, 420.)

Ju eslich, faich et nomme mes *fomains* et executeurs... (1367, *Test. de Rob. de Nam.*, Arch. mun. Valenciennes.)

Item, que *foymens* ne puissent vendre hiretages partenans al execution de cheli qui *foymens* les aurat constitueis, sens faire sour chu proclamation de congier del justiche de lieu. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 36, Borgnet.)

Li *foimens* n'i volrent nulle rins espargnier,
Son testament ot fait, ons nel doit noyer.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 3261, Chron. belg.)

Feumain ne peut lansager heritages d'enfant dont il est *feumain*. (*Cout. du pays de Liége*, VI, 28, Nouv. Cout. gén., II, 325.)

FOMELLE, s. f. ?

15 sols delivrez a Thiebaut le cordier pour eschiteir 300 libres de *fomelle*, et encore 8 libres a lui pour eschiteir 5 cents de *fomelle*... (1321, Arch. Meuse B 492, f° 63 v°.)

FOMENTIR, v. a., exciter :

Toutesfois tousjours le *foment*
Sensualité enclinant
A pecher et a mal penser.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 5c, impr. Instit.)

FOMERE, voir FUMIERE.



FOMERER, - *eir*, *fomor.*, v. a., fumer :

Et se doit avoir la vigne toute *fomeree* dedanz ces primiers .IIII. anz. (1245, *Cart. de S. Vinc. de Metz*, Richel. l. 10023, f° 46 v°.)

Ces terres doient *fomereir* chesc'an. (1263, *Cart. de S. Vinc. de Metz*, Richel. l. 11025, f° 79 r°.)

Et faire moneir tant de fomeroit com il en covanreit por faire *fomereir* lai vigne. (1274, *Ch. de Joff. de Chaistelz*, St Louis, abb. Ste Marie, Arch. Mos.)

Et si an doit chesc'an *fomereir* demei jornal, tant k'il l'*ait* toute *fomoreie* (la terre). (1279, *Cart. de S. Vinc. de Metz*, Richel. l. 10023, f° 102 v°.)

FOMEROI, *foum*, - *oit*, s. m., fumier :

D'un coc qui truva une gemme sor un *fomeroi*. (MARIE, *Dit d'Ysopet*, I, Roq.)

Et si metera (dans la vigne) c. fez de *fomeroit*. (1218, Chapitre de la cath. de Metz, Tignomont, Arch. Mos. G 785.)

Et metre (à la vigne) chesc'an .C. fez de *foumeroit*. (1229, *Cart. de S. Sauv. de Metz*, Richel. l. 10029, f° 46 v°.)

Et si matterunt chescun an .V^e^. fes de *fomeroit* do lor. (*Ch. de* 1232, Arch. Mos., Coll. de S. Sauv.)

.C. fais de *foumeroit*. (Acensem. d'une vigne, fete toutes airmes 1239, Ste Glossinde, Arch. Mos.)

Juliaz i doit mettre (dans une vigne) chesc'an dous cenz faiz de *fomeroi*. (Mars 1241, Cathéd. de Metz, S. Julien, Arch. Mos.)

Doit matre (dans une vigne) chesc'an .c. fes de *fomeroit*. (Déc. 1243, Collège de Metz, Arch. Mos.)

.VIII. fez de *foumeroit*. (1246, *Cart. de S. Vinc. de Metz*, Richel. l. 10023, f° 52 r°.)

Pierexels doit mettre en cez vignes chaik'ant .CCCC. faix de *fomeroit* tant qu'elles soient bien fomerees. (1263, *Cart. de S. Vinc.*, Richel. l. 11025, f° 7 v°.)

Esgardeis com li *fomerois*
Apert bes kant la blanche nois
Le cuevre desus et entor.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, p. 528^a^.)

Demi .c. de *foumeroit*. (1300, *Cart. S. Vinc.*, Richel. l. 11025, f° 8 v°.)

Le patois lorrain de Metz et de Fillières dit encore *fomereu* pour fumier. Dans le Berry, on dit des *fumerioux*, pour des tas de fumier. (G. SAND, *Meun. d'Angibault*, I, 154.)

FOMITE, s. m., ce qui sert à allumer, stimulant, excitant :

Fu estaint l'aguillon et *fomite* de ma forge. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, I, 54, Ars. 2682.)

FOMORER, voir FOMERER.

FONCE, s. f., fonts baptismaux :

Fonce pour baptizer, baptisterium. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

FONCEL, *fonceau*, s. m., ce qui est au fond de quelque chose :

Va, quier moi les coilles d'un tor,
Les coillons a tout le *foncel*.
(*Vieille escoillie*, Ars. 3114, f° 14^a^.)

— Vallon, ravin :

L'hyver precedent y avoit eu de grandes pluyes, lesquelles avoient remply d'eaux les *fonceaux* et lieux bas et creux ou elles estoient demourees croupies. (AMYOT, *Diod.*, XII, 17.)

La ou hante le pivert en quelque *fonceau* couvert de bois et de ramee. (ID., *Œuv. mêl.*, éd. 1820, t. IV, p. 262.)

Puis embuscha au tenant de la montagne en des *fonceaux* un nombre de gens de cheval. (SEYSSEL, *Appian Alex.*, f° 485 r°, éd. 1560.)

FONCER, voir FONSER.

FONCET, *fonset*, *fonsset*, *fousset*, *fosset*, s. m., grand bateau de la Seine et de l'Oise; il y en a, dit Sainte-Palaye, qui excèdent en longueur les plus grands vaisseaux de l'Océan, ayant jusqu'à 27 toises entre chef et quille :

Le duc fist assembler grande quantité de nefs et de *fonces* ; les autres entrerent dedans pour passer la riviere. (J. LE BEL, *Chron.*, II, 57, Polain.)

Rogerin Michiel, maistre du *fousset* Saint Extasse de Harefleu portant .XL. tonneaus. (*Ch. de* 1369, Richel. 26008, pièce 724.)

Venoit par la riviere 23 *fonces* chargees de vivres et autres marchandises. (1430, *Journ. de Paris sous Charles VII*, p. 134, ap. Ste-Pal.)

Il amena avec lui bien .LVI. batteaux et onze *fonsses* tous chargez de biens, de quoy corps d'homme doit vivre. (*Ib.*, p. 135.)

.... Le dit *fosset*
Alloit sur l'eaue et la riviere,
Ainsi que le vent le verset.
(MARTIAL, *Vig. de Ch. VII*, F III v°, éd. 1493.)

Et donnerent audit Messire Ambrois et a ses gens, estans oudit *foncet*, grant escarmouche. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 151, Bibl. elz.)

Hippe Tirien fut inventeur des navires de charge ou batteaux marchands, qui en vulgaire flamand sont appeles hulques, et par Appien et Thucidide holcades, du genre desquels sont les battaux a vin dont les plus grands, que nous appellons *fonsets* et troncs, portent quelquefois quinze cents tonneaux. (DU VERDIER, *Div. leç.*, p. 119, éd. 1616.)

Il était encore très usité au XVIIe et au XVIIIe siècle :

C'est sur les *foncets* qu'on amène à Paris de Rouen et des villes de Normandie situées sur cette rivière, les bois, les épiceries, et autres marchandises et denrées pour la provision de cette capitale. Il y a aussi les *foncets* d'Oise qui font avec Paris le commerce de la Picardie. (SAVARY DES BRUSLONS, *Dict. du commerce.*)

FONCHIERE, voir FONCIERE.

FONCHIGNE, - *chine*, s. f., instrument pour la pêche :

Ung baston emmanché de fer, nommé *fonchigne*, de quoy on pesche. (1454, Arch. JJ 187, pièce 210.) Plus loin, *fonchine*.

FONCIERE, - *chiere*, s. f., fond, creux :

Les supplians trouverent dedens la riviere un engin appellé verzeul pour prenre poisson; puis le musserent en *fonchiere* empres ladite riviere. (1391, Arch. JJ 141, pièce 103.)

Pourra faire un banc en *foncieres* de tout bois, excepté aubier et mort bois. (*Stat. de Noyon*, ms. Beaucousin.)

Guernesey, *foncière*, le fond de la culotte.

FONDABLE, adj., qui peut se fondre :

Des choses *fondables*, il a l'arein et le voirre. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 35^a^.)

Liquo, fondre si comme cire ou autre chose *fondable*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

FONDAIEUR, voir FONDEOR.

FONDALITÉ, s. f., droit de directe sur un héritage qui appartient au seigneur foncier :

A faute de payer par l'homme les droits de directe ou *fondalité*, n'y a point de commise. (*Cout. de la Marche*, Cout. gén., II, 509, éd. 1635.)

FONDAMENT, voir FONDAMMENT.

FONDAMMENT, - *anment*, - *ament*, - *aument*, adv., à fond, profondément, abondamment :

Tant *fondanment* sour lui plouroit.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 122, Peigné.)

Et si *fondanment* gemissies
Que le peuple esbaissies.
(*Tresor N.-D.*, Richel. 994, f° 55^d^.)

Tous tans plouvoit nuit et jour sans cesser si *fondanment* que... (JEH. DE TUYM, *Hist. de J. Ces.*, Ars. 3355, f° 216^b^.) Var., *fondamment*. (Settegast, p. 58.)

Pluseurs commencierent a braire et a crier trop *fondaument*, en pleurs et en lermes. (G. DE NANGIS, *Vie de S. Loys*, Rec. des Hist., XX, 323.)

Dont l'acola Raguel *fondanment* et ploura sour sen col. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 140^b^.)

Plouroient si *fondanment* ke li uns ne pooit parler a l'autre. (*Vies des Saints*, ms. Lyon 697, f° 38^c^.)

Il oi que Rollans dist, molt *fondanment* plorant. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 114^a^.)

Mais je ne say quelle chalour
Qui est coverte de froidour
M'a souspris et me tient au cuer
Si *fondamment* que a nul fuer
Ne pourroie dire en quel point
Sui, ne comment elle me point.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 32e.)

Que je cuiday le cuer partir
Ly deust en deux, vraiement ;
Tant plouroit des yex *fondamment*
Ses meffaiz.
(*Miracle de Nostre Dame*, de Robert le dyable, p. 54, Soc. des antiq. de Norm.)

L'escripture emprimee en leurs cuers *fondamment*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 32^b^.)

Si le commença tout incontinent a embracier et a baisier en plourant si *fondamment* qu'elle ne pooit un seul mot dire. (*Gir. de Rouss.*, Vat. Chr. 967, f° 143^b^.

[Gerard] se print a soy repentir tres amerement et a plourer *fondanment*. (*Ib.*, f° 160^a^.)

Sy que du coer *fondament* plorent.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 55 v°.)



Tousjours plouroit si *fondamment* qu'il n'y avoit creature ne ciel ne terre qui n'en dust prendre pitié. (G. DE CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, IV, 301, Kerv.)

Les gens et serviteurs pleuroient
A chauldes larmes *fondamment.*
(MARTIAL, *Vig. de Charl. VII,* f° 102c, éd. 1493.)

Luy baisoit les yeulx par tres grant pitié en plorant si *fondamment* que... (*Perceforest,* vol. V, ch. 12, éd. 1528.)

Ceulx qui les regarderent, de la pitié que des chevalliers eurent, se prindrent *fondamment* a pleurer. (*Perceval,* f° 132b, éd. 1530.)

La ploroient *fondamment* les Gregeois. (C. MANSION, *Bible des Poet. de metam.*, f° 129 v°, éd. 1493.)

Les assistens plouroient *fondamment.* (*Leg. Ste Regne,* 1500, f° 6 v°, Biblioth. Besançon.)

Tous les presens tendrement souspiroient
Tres *fondamment*, et ensemble ploroient.
(CRETIN, *Chants roy.*, f° 28 r°, éd. 1527.)

Cf. FONDEEMENT.

FONDANCE, - *anse,* s. f., fondation :

Ne encontre la *fondanse* et l'estavlissement devant dis.. ne venrai. (1278, *Cart. de l'évêché de Laon,* f° 60b, Arch. Aisne.)

FONDAOUR, voir FONDEOR.

FONDARESSE, voir FONDEOR.

FONDATAIRE, s. m., tenancier qui tenait ou possédait le fonds :

Nuls *fondataires* ou fondatiers roturiers tenans ou possedans fiefs. (1483, *Ord.*, XIX, 311.)

Cf. FONDATIER.

FONDATERESSE, voir FONDATRESSE.

FONDATIER, s. m., tenancier qui tenait ou possédait le fonds :

Que nuls fondataires ou *fondatiers* roturiers tenans ou possedans fiefs au-dessous de 26 livres tournois ne soient tenus d'aller ou envoyer aux armes. (1483, *Ord. de Charl. VIII sur les privil. des hab. du Languedoc*, Ord., XIX, 311.)

L'existence ancienne de ce mot est attestée par le texte latin suivant du commencement du XIVe siècle :

Tenentiarii seu *fundatarii.* (1324, *Lett. de Charles le Bel,* Arch. JJ 71, pièce 109.)

FONDATION, s. f., fondement :

Je le vous dirai pour mieux venir a la *fondation* de ma matiere. (FROISS., *Chron.*, II, II, 52, Buchon.)

— Revenu :

Comme toutes leurs chevances et *fondations* soient sur les revenues de leurs vignes et autres labourages. (1391, *Ord.*, VII, 448.)

Les dits suppliants n'ont peu recueillir leurs grains et autres fruits, qui est leur principal et plus grant *fondation.* (30 avril 1412, *Exemption d'un chariot accordée aux églises de Senlis,* Biblioth. de Senlis, mss. Afforty, t. XX, p. 455, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, p. 267.)

FONDATRESSE, *fondateresse,* s. f., fondatrice :

Concernant l'achevement du testament de feue madame vostre *fondatresse.* (1547, *Lett. des exéc. du test. de Mgr d'Autr.*, ap. Baux, *Hist. de l'Eglise de Brou,* 2e éd., p. 492.)

Brunechil fut jadis roine de France,
Fondateresse du saint lieu de ceans.
(*Liste des tombeaux qui sont dans l'eglise de Saint-Martin d'Autun*, Arch. de l'évêché d'Autun, F. de Saint-Martin, et *Voy. litt. de deux Benedictins,* 1re part., p. 157.)

De Flandres fut Marguerite contesse,
Des lieux pieux pieuse *fondatresse.*
(*Vers inscrits sur un arc de triomphe élevé à Lille lors de la joyeuse entrée en cette ville en 1601 des archiducs Albert et Isabelle,* Bulletin de la Commission historique du Nord, XII, 461.)

FONDAUMENT, voir FONDAMMENT.

FOND DE CUVE, s. m., sorte de pardessus que portaient les hommes et les femmes et qui était habituellement doublé de fourrure :

Mais au dessoubz fault faire voile
Depuis les reins jusques au piet,
Du cul de robe qui leur chiet
Contre val, comme uns *fonds de cuve*
Bien fourré, ou elle s'encuve;
Et ainsi ara la meschine
Gresle corps, gros cul et poitrine.
(EUST. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 497d.)

1. **FONDE,** *funde,* s. f., bourse, sac dans lequel on met son argent :

Il trouverent une grande bourse enflee ausi com se ele fust plaine de deniers, laquelle bourse on apele useement *fonde.* (*Vie de S. Franç. d'Ass.*, Maz. 1351, f° 31b.)

— Bourse, lieu où se réunissaient les commerçants et où les marchandises étaient déposées :

Toutes ytes gens devent maner de la *fonde* en amont, en Acre; et de la *fonde* d'Acre en aval ne deit nus estre. (*Ass. de Jérus.*, t. II, p. 178, Beugnot.)

En la *fonde* de Tyr. (*Trad. franç. de Guill. de Tyr,* f° 142 v°, ap. Roq.)

Le bailli de la *fonde* de cel leuc est come rays. (*Liv. de J. d'Ibelin,* c. 4, Beugnot.) Var., *funde.*

Il bouterent le feu en la *fonde* la ou toutes les marcheandises estoient et touz li avoirs de poiz. (JOINV., *S. Louis,* 164, Wailly 1874.)

2. **FONDE,** s. f., base, fondement :

Zacharies sot de clergie
Et des sciences la *fonde*
A son tens.
(*L'A B C Plantefolie*, Richel. 837, f° 187a.)

Huimais porroiz oir la *fonde*
De l'un des princes terriens.
(*De la male Honte*, Richel. 19152, f° 63d.)

Tot autresi ces .III. cites
Sont principaus en avant totes;
De ce ne doit estre nus doutes.
Roume doit la premiere dire,
Quar St Pieres i prist martire,
Et Compostiele est la seconde,
U St Jake fist de soi *fonde :*
Sa cars fu la mise et remeze.
(MOUSK., *Chron.*, 6417, Reiff.)

Quar li traitres faus et las
Celui ki mestres ert et *fonde*
Et de lui et tout le monde
Oza baisier et envair
Et pour .XXX. deniers trair.
(ID., *ib.*, 6807.)

Musike est apries la seconde,
Ki de canter est cles et *fonde.*
(ID., *ib.*, 9716.)

Rome qui deust estre de nostre foi la *fonde*,
Simonie, avarice et tous maus y abonde.
(*La Vie du Monde*, st. 8, ap. Roq.)

O mirouer du monde,
Bonté tres parfonde,
Ruby reluysant,
Tu es nostre *fonde*,
Car en toy ce fonde
Nostre estat plaisant.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 7a, éd. 1537.)

Le doulx Jesus qui est nostre deffence,
Nostre secours, nostre escu, nostre *fonde.*
(*Ib.*, f° 40a.)

FONDEEMENT, - *ement, fund.*, adv., à fond, jusqu'au fond, profondément, abondamment :

Nous sentans *fundement* des grans biens et pourfis que nostre sires li roys et ma dame la royne d'Engleterre..... nous ont fais. (1309, *Cart. de Ponthieu,* Richel. l. 10112, f° 348 v°.)

Se print si *fondement* a plourer. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Monmerqué, t. II, f° 132 v°.)

Et si *fondeement* plouroit que... (CHRIST. DE PIS., *Cité*, Ars. 2686, f° 110a.)

Les gens granz et petiz plouroient si piteusement et si *fondement,* comme s'ilz veissent porter en terre leurs meilleurs amis. (*Journ. d'un Bourgeois de Paris,* p. 236, Tuetey.)

Et en le plorant si *fondement,* chascun jettoit son œil au murtrier Jehan Poltrot. (CL. HATON, *Mém.*, I, 324, Bourquelot.)

Cf. FONDAMMENT.

FONDEFIER, v. a., renverser de fond en comble :

Mais il (le bastillon) *fut* enversé en bas, abattu par terre, en terre, en fons *fondefié* et porté jus par main robuste. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. X, Buchon.)

FONDEFLE, *fondeffle, fondelfe, fundefle, fondiefle, fondifle, fondreffle, fondoufle, fondufle, fendofle, fandofle,* s. f., fronde; instrument propre à lancer d'énormes pierres; « arc de douze ou quinze pieds de long, d'où partaient des javelots de cinq à six pieds, » comme l'explique Fauchet (*Orig.*, p. 120); sorte de canon à deux bouches ou jumelles; selon les expressions d'H. Estienne (*Precellence du langage françois*) « machine de guerre servant à faire batterie »; souvent le projectile lui-même :

Et *fondiefles* as mains et kaillaus pour siervir.
(*Chev. au cygne,* 8690, Reiff.)

Et payen leur giettoient *fondifles* et quariaus.
(*Ib.*, 9048.)

Et ly roys des Taffurs va se gent amenant
Qui de *fondiefles* vont les payens destraignant.
(*Ib.*, 26594.)

Et jetent de *fondiefles* et de grans caillaus bis.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 93d.)

Dont veissies ribaus d'assaillir aatis,
Et jeter aus *fondufles* ces grans caillaus massis.
(*Chans. d'Ant.*, VI, 980, P. Paris.)

Lors fu l'assaus reconmencies
Des *fondeffles* et des caillaus.
(*Renart le nouvel*, 4004, Méon.)

Entre l'une compaignie et l'autre compaignie estoit une espasse aussi que le giet d'une piere c'une *fondefle* gete. (*De saint Brandainne le moine*, p. 86, Jubinal.)

Commencierent a assalir la vile de javeloz et de fondes et *fandofles*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 101[d].) P. Paris, *fondoufles*.

Faisoit aprendre toutes les manieres et usages de bataille, si con salir, courre, noer, pierre gieter a le main et le *fondiefle*. (*Li Ars d'Amour*, II, 358, Petit.)

Funda, *fundefle*. (*Gloss. de Lille*, Scheler.)

Furent faiz plusieurs *fondreffles*, bricoles et escheles. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 29, Soc. de l'H. de Fr.)

Ils usoient aussi des espringardes, qui estoient instruments volans comme *fondelfes* ou frondes. (FAUCHET, *Orig. des Cheval., arm. et heros*, II, 1, éd. 1611.)

Les *fondelfes* laschoient aussi des pierres, ainsi que les frondes a main. (ID., *ib.*)

— La corde de la fronde, courroie en général :

Ren li son vilain reprouvier,
La *fendofle* dont il chengla
Le cavestre que il t'embla.
(*Mir. de St Eloi*, p. 85, Peigné.)

Entre les boissons trouveras
Che que tu cuers parfont muchié
D'une *fendofle* estroit loié.
Desloie, pren le tiue chose.
(*Ib.*)

FONDEFLER, *frondefler*, *fendesfler*, verbe.

— Neutr., lancer des pierres avec une fronde ou avec une machine de guerre, jouer de la fronde :

Li mescreant commancierent a ruer pierrez et a *fondefler* et a traire saietes et quarriaux. (*Cont. de G. de Tyr*, ch. XXVIII, var., Hist. des crois.) Autre var., *frondefler*.

Et en cheminant et alant ilz *fondefloient* et abatoient ainsi comme une tempeste maisons d'avocas et de procureurs. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2660, f° 115 r°.)

— Act., lancer avec une machine de guerre :

Et les engiens garnir et aprester
Et mangonniaus grans perrons *fondefler*.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 193 v°.)

— Assaillir à coups de fronde :

A chascune des fleches ot x cordes poignas,
Ou *fondefflent* les Turs la dedens par esclas.
(*Conq. de Jérus.*, 1676, Hippeau.)

— *A fondeflant*, avec la rapidité du trait lancé par la fronde :

Si sont en Espaigne les rivieres trop perilleuses qui viennent *affendesflant* par pluyes et lavaces si abondamment que... (FROISS., *Chron.*, XI, 425, Kerv.) La version de Breslau porte : Devalant en bas.

FONDEFLEUR, - *deffleur*, *fondiblaour*, s. m., soldat armé d'une fronde :

Fondiblaour sont cil qui ruent
Par fussiaus pierres dont il tuent.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 44[c].)

Li *fondefleur* d'Ysrael leur vindrent a l'encontre, si les ocistrent. (GUIART, *Bible*, Nomb., XXX, ms. Ste-Gen.)

Les *fondeffleurs* issirent de la cité contre ceulx qui tiroient Achior. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510, f° 131 v°.)

1. **FONDEIS**, - *dis*, *fun.*, adj., de fonte, fondu :

Il firent un veel en Oreb, e aurerent chose *fundice*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CV, 18, Michel.)

Deus enfans de fin or fais en molle *fondis*.
(*Rom. d'Alix.*, ap. Bartsch, *Chrest.*, col. 178, 3[e] éd.)

Le pié estuet refaire de nuef, trop est malmis.
Voire, dist li orfevres, j'en ferai .I. *fondis*,
Se vos or me baillies, icis ert avoec mis.
(*Helias*, Richel. 12558, f° 13[b].)

Nus ne doit faire patrenostres de fil, ains les doit faire *fondeisses* et tornees a tour, bones et grosses, selonc ce que les patrenostres sont grans. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1[re] p., XLIII, 6, Lespinasse et Bonnardot.)

Quar por ce qu'il estoit d'avoir trop covoitis
Li Turc li fisent metre par la boche enz ou pis
Et par dedens le cors or boillant et *fondis*.
(JACOT DE FOREST, ap. J. de Tuim, *Yst. de Julius Cesar*, p. 6, note, Settegast.)

Vous avés pecié a nostre Seigneur vostre Dieu, et fait un veel *fondeis*. (GUIART, *Bible*, Deut., III, ms. Ste-Gen.)

Et fist une ymage *fondisse*.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 194[d].)

Ils tenterent Dieu, s'esloingnierent de luy, et se retirerent de sa cognoissance, firent et mirent sus ydoles et veaux *fondis*, les esleverent enmy le desert pour sacrifier. (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 296, Kerv.)

Couleuvrines *fondisses*, fleches. (1496, Arch. mun. Compiègne, CC 32.)

— Terme de cuisine :

Et les entremets furent de lus et de brochets *fondis*. (*Récits d'un Bourg. de Valenciennes*, p. 57, Kervyn.)

2. **FONDEIS**, - *dis*, *fundeys*, s. m., action de se précipiter, combat, mêlée :

Si y eust un grand *fondis* :
Adonc commence le chapplis
Si grant, si fort et si hydeux,
De bonnes haiches et d'espees,
Car leurs lances eurent gectees.
(*G. de la Bigne*, f° 55[b], ap. Ste-Pal.)

— Maison en ruine, masure :

Fundeys, domus ruinose et derute. (1291, Arch. St Hilaire, Bourg, ap. Lalanne, *Gloss. du pat. poitev.*, p. 136.)

A Jehan Basourdi, pour toute la pierre que la ville a fait et fera traire en ses *fondeiz* a Roichecorbon. (1359, *Compt. mun. de Tours*, p. 126, Delaville.)

Guillaume de Signy escuier,.., et pluseurs autres s'en alerent es *fondeiz* querir les joviaux dudit Guillaume, qui estoit ou panturage desdiz *fondeiz*. (1380, Arch. JJ 118, pièce 265.)

Fondis, masures. (1454, *Déclar. au prieur de S. Thibault*, Arch. Vienne.)

Fondis ou mazery. (1481, Nieuil, ms. du Poitou, ap. Lalanne, *Gloss. du pat. poitev.*, p. 136.)

Aussy je y vi faconde rethorique
Qui voluntiers oioyt dame musique
Si bien chantant que d'ung petit *fondiz*
Nous pensions estre en ung paradis.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, 1[re] p., XXXIIII, éd. 1545.)

Bail a rente d'un *fondis*, grange ou masure. (1575, *Enq.*, S. Cyprien, liasse 22, Arch. Vienne.)

Vendée, Deux-Sèvres, *fondis*, s. m. pl., bâtiments tombés en ruine, masures.

Cf. FONDOIR.

FONDEL, *frandel*, s. m., fronde :

Une pierre a enz el *fondel* posé.
(*Les Loh.*, Richel. 1582, ap. Vietor, *Handschr. der Geste des Loh.*, p. 106.)

Ceulx dedens lor gettoient et vive cendre et chaus,
Et a bras estendus grosses pierres poignaus,
Et li plusours a pelx et li autre a *fondaus*.
(*Vœux du Paon*, ms. Brux. 11191, f° 21 v°.)

Li pluseurs au palon et li autre aus *fondaus*.
(*Ib.*, Richel. 1554, f° 19 r°.)

Quand David le vit approucher si print une de ses pierres et la mist en son *frandel* et la gecta de telle vertu qu'il l'assist au front de Gollias. (*Hist. de l'anc. test.*, f° 97[c], impr. Maz.)

FONDELFE, voir FONDEFLE.

FONDELMENT, adv., abondamment :

Ne fina onques de plovoir si tres *fondelment* que riens ne se pooit garantir hors des mesons. (*G. de Tyr*, XXI, 24, Hist. des crois.)

1. **FONDEMENT**, *fund.*, s. m., action de fonder, fondation :

Que vos ne meteiz ne ne faceiz mettre contredit ne empeschement ou *fondement* de l'abaie que nous entendons a commencer. (1273, *Lett. d'Aeliz, C[esse] de Blois*, Marmout., Arch. Ind.-et-Loire.)

L'abbé et le couvent de Preaus tienent le *fundement* de lour abbeie de don Hunfrei de Vielles. (*Cart. de Preau*, f° 89 v°, Arch. Eure.)

Laquele (vavassourie) il avoient et poursoient du *fondement* de lour eglize. (*Ch. de* 1318, S. Evroult, Arch. Orne.)

Que ledit moustier est de *fondement* royal. (1320, Arch. JJ 60, f° 19 v°.)

Pour paier finance du *fundement* d'une chapelle par li fundee. (1345, Arch. JJ 75, f° 175 v°.)

Devant l'ostel a certaines places et *fondemens* de maisons. (1451, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 200 r°.)

— Fonds de terre :

Nous vendirent...la meyeté d'un boyes... tant le *fondement* que les coyelletes et les expleiz la dite colleyte. (1301, *Acq.*, Fontevr., Mespied, Arch. Maine-et-Loire.)

— Action de s'enfoncer :

Ains estoit ainsi que la tour avoit prins son *fondement* quant elle fut faite, et avoit delaissié le pan du mur. (WAVRIN, *Anchienn. Chron. d'Englet.*, II, 130, Soc. de l'H. de Fr.)

— Gonflement :

Fondement, conflacio, onis, ou souflement. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684, f° 55 v°.)

2. **FONDEMENT**, voir FONDEEMENT.

1. **FONDEOR**, - *eeur*, - *eur*, - *aour*, - *aieur*, s. m., soldat armé d'une fronde :



Et est bien chose auctorisie
Que li *fondaour* profitié
Ont a lour ost as guerres pleinnes.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 9b.)

Aubalestierz, *fondeeurs*. (*Cron. Godefr. de Buill.*, Vat. Chr. 137, f° 397c.)

Et dressa en assez peu de temps un chasteau dessus a grant peine et a grant travail que il leur convint souffrir pour les archiers et les arbalestriers et les *fondeurs* de ceulx dedens qui tiroient et fondoient seurement. (*Grand. Cron. de France*, l'Istoire du gros roys Loys, xi, P. Paris.)

Vespasien eut envoyé sur eulx les trayeurs et les *fondaieurs*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 257c.)

2. **FONDEOR**, *- eeur, - oor, - or, - our, - ur, -eur, fonz., fund., found.*, s. m., fondateur :

Son pere, pur la sue amor,
De une abbei estoit *fundor*.
(*Contin. du Brut de Wace*, Michel, *Chron. anglo-norm.*, I, 113.)

Nous celebrerons et ferons sollepnement vostre anniversaire ausi comme d'un de nos *fondours* de nostre abie. (1258-1262, *Coll. de Lorr.*, 261, n° 126, Richel.)

Le pape Urbain quart, *fondeur* de la dicte eglise. (1262, *Chart. de la colleg. de St Urb.*, p. 231, Lalore.)

Quant il dut les murs maçonner
De Thebes, dont il fu *fondierres*.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 165c; éd. Méon, 19944.)

.... *Fondiere*.
(*Ib.*, éd. Lant. de Dam., 20557.)

Cil qui estoit.. nobles *fonderres* d'eglises. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 17b.)

Que les anceisors du dit Jehen avoient esté *fondoors* en partie de la meson as diz religieus. (1293, *Lett. du vic. de Pont Audemer*, S. Evroult, Arch. Orne.)

Duquel leu nos volons estre *fondeor* e patrons. (1297, *Test. de Hugues le Brun*, Arch. J 407, pièce 6.)

Comme eux aient pooté et liberté d'aquerre par tous les fies de lors *fondors* et par toute lor terre, et de ce ont ussé et esplecté des le temps de leur fondement. (*Ch. lat. du* xii*e* *s. trad. en fr. au* xiii*e*, Cart. de Preseigné, ms. du Mans.)

Que les personnes des dictes eglises prient diligemment pour les diz roys comme pour leurs *fondeurs*. (*Chron. de S.-Den.*, Richel. 2813, f° 427d.)

Le bos fu donné a nostre dite meson Dieu a la fondation d'icelle de Mons. S. Loys nostre glorieux *fondeur*. (1317, Arch. Seine-et-Oise, A 1434.)

Privileges que il avoient de la fundacion de leur dite maison de glorieus *fundeeur* Mons. saint Loys. (1322, Arch. JJ 61, f° 33 r°.) Plus bas, *fondeeur*.

Par tiltre de leurs *fondeeurs*. (1326, *Cart. de Preaux*, f° 174 r°, Arch. Eure.)

Jehan de Sainte Audegonde, *fonderres* de le Chartrouse. (*Pièce de* 1330, Mém. des Ant. de Morinie, XV, 88.)

Solom le porport de la chartre lor *fundour* avaunt dit. (*Lett. d'Ed. II*, coll. Brequigny, IV, f° 47 r°, Richel.)

... Li *fondierres*
De sainte Eglise Jhesucris.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 192f.)

E fu leur primes *fundour* (des frères mineurs). (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 53 v°.)

Seyn Dominik le *fundur* des freres precheours. (*Ib.*, f° 54 v°.)

En mesmes les lieux faitz par les *foundours*. (1343, *Lett. d'Ed. III*, Avesbury, p. 112.)

Prient pour lesditz roys comme pour lours *foundeours*. (24 oct. 1360, *Traité de Bretigni*, Liv. des Bouill., XI, Arch. mun. Bordeaux.)

Que la volunté raisonnable du testateur ou *fondeur* d'aucun benefice est a tenir. (Oresme, *Politiq.*, f° 118a, éd. 1489.)

De la eglize fut le premier *fonzeor* Charle Maigne. (1389, *Cart. apparten. à M. de Dampierre.*)

Ne scez tu que Romme nommee
Fust de son *fondeur* Romulus?
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 550a.)

Les *fondeurs* de ladicte estude furent celluy Alcun, Rabanes qui fu disciple de Bedes, et Clodes, et Jehan l'Escot. (Crist. de Piz., *Charles V*, 3e p., ch. 13, Michaud.)

Pour la grant et singuliere amour et devocion que nous avons eue et avons envers noz bien amez les prieur et couvent des religieux Celestins de Nostre Dame de Paris, et a leur esglise, dont fut *fondeur* nostre tres chier seigneur et pere.... (6 juillet 1403, Arch. S 3743, pièce 40.)

Fondeurs, protecteurs et gardes de nostre evesché et eglise de Sainct Brieu. (*Aveu de* 1472, Anc. évêch. de Bret., I, 380.)

Lesdis religieux sont tenuz faire prieres et oraisons pour leurs *fondeurs*. (*Us. et cout. des for. de Norm.*, f° 65b, Arch. S.-Inf.)

Cadmus, roy et *fondeur* de Thebes. (Boccace, *Nobles malh.*, I, v, f° 5 v°, éd. 1515.)

— Fém., *fonderesse*, *fondaresse*, *fondresse*, fondatrice :

Lekele capelerie devant dite je nomme comme *fondresse* et por che k'il apere ke le premiere donnisons en soit moie. (*Charte de* 1277, Moreau 201, f° 118 v°, Richel.)

Si voel jou comme *fonderesse* de le maison ke... (1290, *Chartes d'Aire en Artois*, Wailly, Bibl. de l'Ec. des ch., XXXI, 276.)

La a abbesse, et mainte suer
De Cisteaux, qui est ordre grise,
Et qui lui rendent digne service,
Chascun jour, comme *fonderesse*
Du lieu, dame et deffenderesse.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 559d.)

Fondaresse. (xve s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Dido.. premiere *fonderesse* et royne de Carthage. (Boccace, *Nobles malh.*, V, 16, f° 130 r°, éd. 1515.)

3. **FONDEOR**,*- deeur,- diour,fun.*, s. m., creuset destiné à la fonte :

.i. d. entre dechié du marc et despens, et cherbon, et *fundeeur*, et crusous. (*Acte sans date*, reg. de Ph. le hardi, Arch. J 1034, pièce 28.)

Ou pesereit, ou trabuchereit auconne monnee, quelle que ly monnee soit, por porter ou billion, ou en la monnee, ou *fondiour*, ou fornaisse. (1420, Arch. Frib., 1re *Coll. de lois*, n° 293-294, f° 86-87.)

FONDER, *funder*, verbe.

— Act., jeter, lancer :

Lors veissies pieres *fonder*
Et assaillir mult aigrement.
(*Gauvain*, 2906, Hippeau.)

Autres *fondoient* pierres, autres treoient saettes. (*Cron. Godefr. de Bouill.*, Vat. Chr. 737, f° 397b.)

— Répandre :

Del revenir metent lor termes,
Al departir *fonderent* lermes.
(*S. Brandan*, Ars. 3596, f° 103e.)

— Combler :

De si as murs de Tir volra le mer *fonder*,
Si qu'il poront de pres asalir et gieter.
(*Roum. d'Alix.*, f° 15d, Michelant.)

— Neutr., être détruit :

Loing de Jerusalem entor .xxx. jornees, sont les .v. cites qui *fonderent* por le pechié contre nature. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 155, Chabaille.)

— *Fondé*, part. passé, bien instruit, savant :

De letres sages et *fondez*
A Athenes tenoit escole.
(Ben., *Troie*, ms. Naples, f° 1c.)

Des arts ert bien *fondes*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 5b, Michelant.)

A son hosteil .i. clerc avoit
Que nus hons millor ne savoit,
Mult estoit bien *fondez* des ars.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 9d.)

Henri out a nun le puisné,
Ki de clergie fu *fundé*.
(*Continuation du Brut de Wace*, Michel, *Chron. anglo-norm.*, I, 93.)

Moult estoit bons clers et *fondez* de haute clergie. (*Artur*, Richel. 337, f° 9a.)

Sachiez que de tous biens est si sage et *fondee*.
(*Berte*, 2830, Scheler.)

Il... fut envoié a Napples a l'estude ou il fut *fondez* parfaitement en logique et en nature. (*Contin. anonyme de la Chronique de Jean de S-Victor*, Recueil des historiens de France, t. XXI, p. 681, note.)

Car avec tout ce qu'il est ainsi *fondez*,
C'est li mains covoiteux qui soit en .c. citez,
C'est tout li plus courtois qui puist estre trouvez.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 14153, Charrière.)

— Pourvu, muni :

Et feussent les douze chanoines *fondez* chascun de deux cens livres parisis, lesdiz chappellains de cent, et les clers de cinquante. (Monstrel., *Chron.*, I, ccxxxii, Soc. de l'Hist. de Fr.)

— Fondé de pouvoirs :

Nostre seigneur le roy envoia au roy d'Alamaigne, qui ja estoit allies et aus autres d'entour lui ses messages, c'est a savoir li evesque de Belehem et le priour des freres precheours de Paris, les quiez orent petite odience, pour ce qu'il n'alerent pas bien *fondez*; mes apres euls ala monseigneur Mouche, qui ala si bien *fondé* et garni. (1297, Arch. J 654, pièce 16.)

— Fondu :

Car se l'amirans set que nous soions des pers,
Ne nous garroit tous l'ors qui onques fust *fondes*
Que cascuns ne fust ja pendus u afoles.
(*Fierabras*, 1920, A. P.)

La estoit Tervagans et Apolins leves,
Et Margos, et Jupins, et des autres asses;
Du plus fin or d'Arrabe estoit cascuns *fondes*.
(*Ib.*, 3158.)

Fusilis, *fundes*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

FONDERESSE, adj. f., où il y a des fondeurs, en parlant d'une rue :

Le rue *fonderesse* (à S.-Quentin). (1295, Arch. mun. St-Quentin, l. 1, pièce 18.)

FONDEURE, - *dure*, s. f., action de fondre, fonte :

Li sieges des lavouers estoient ausi d'une meismes entailleure et d'une *fondeure* et d'une grandeur. (GUIART, *Bible*, Trois. liv. des Rois, XIX, ms. Ste-Gen.)

Li siege des lavoirs estoient d'une mesme entaillure et d'une *fondure*. (ID., *ib.*, Maz. 532, f° 112b.)

Entre ces *fondures* de plong y avoit ung merveilleux grand nombre d'auberjons contrefeits. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 100, Buchon.)

Les lavoirs estoient tous d'une mesme *fondure* et d'ung grandeur. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, I, 6.)

On dit que la *fondure* d'un canon a esté faillie. (XVe s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

THIBAULT.
Il nous faudroit doncques refondre
D'une matiere moult alluitee.
JENNETTE.
Rien, rien, mais de belle *fondure* :
Sur tous les aultres c'est le pere.
(*Farce des femmes*, Anc. Th. fr., I, 77.)

FONDIBLAOUR, voir FONDEFLEUR.

FONDIBULATEUR, s. m., soldat armé d'une fronde :

Les Marsiens estoient fournis de *fondibulateurs* et de artilliers. (*Orose*, vol. II, f° 105d, éd. 1491.)

Faire faire grosses et haultes tours de boys aussi haultes que les murailles de la ville pour mettre archiers et *fondibulateurs* qui gettoient sur ceux de la ville. (*Ib.*, f° 113c.)

FONDIEFLE, voir FONDEFLE.

FONDIGUE, voir FONDIQUE.

FONDIOUR, voir FONDEOR.

FONDIQUE, *fondigue*, *fonteque*, s. m. et f., magasin, douane, marché :

Et en icellui *fondique* de Nerbonne fusmes nous haubergez nous tous pelerins. (D'ANGLURE, *Voy. à Jerus.*, p. 78, A. T.)

Item, y a pluisieurs marchans cristiens dedens la ville qui la demeurent, en especial Venissiens, Genevois et Catelans, qui y ont leurs *fonteques*. (GHILL. DE LANNOY, *Voy. et ambass.*, p. 109, Potvin.)

Tous marchands qui y arrivent avec marchandises, les portent toutes, quand ils les font descharger, en une *fondique* qu'on nomme en plusieurs lieux douanne. (LEMAÇON, *Trad. de Boccace*, 8e jour., 10e nouv., éd. 1757.)

Il dit que de son temps elle (Gien-sur-Loire) estoit le *fondique* et magazin des Chartrains. (FAVIN, *Th. d'honn.*, I, 333, ap. Ste-Pal.)

Lesquels au milieu de leur ville ont *fondigue* et place de trafic, ou avec parjuremens trompent les uns les autres. (SALIAT, *Herodote*, I, éd. 1556.)

Il y a des bazars et *fondiques* destinez pour les marchands de drap de soye, de laine, camelots et toiles de cotton. (*Voyag. du S. de Villamont*, p. 566, éd. 1598.)

— Fig. :

L'homme se plaint de son cerveau de ce qui lui envoie tant de defluxions, *fondique* de toutes les maladies plus dangereuses. (CHARR., *Sag.*, l. 3, c. 39.)

Et fait que la vertu soit vice detestable
Et le vice vertu, et la cour un estable,
Un retraict des abus, des dissolutions,
Le fumier de l'orgueil, de nos maux le *fondigue*,
L'abisme des thresors de la France prodigue.
(*Le Cabinet du roy de Fr.*, p. 305, éd. 1581.)

FONDIS, voir FONDEIS.

FONDITEUR, s. m., frondeur :

Les *fonditeurs* qui gectent des fondes. (*Flave Vegece*, I, 20.)

Jetteurs de pierres par la fonde, particulierement nommes *fonditeurs*. (GUILL. DU CHOUL, *Disc. sur la Castrametation*, p. 13, éd. 1581.)

FONDOIER, - *eier*, - *fund.*, v. n., lancer des pierres avec une fronde ou une machine de guerre :

Fait traire a eus e *fundeier*
E trenchanz gaveloz lancier.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5665, Michel.)

FONDOIR, s. m., effondrement :

Est la douairiere tenue d'entretenir les biens et heritages sur lesquels ledit douaire est affecté de toutes charges, censes, rentes et refections necessaires, sauf de vilain *fondoir*. (*Cout. d'Espinal*, II, 14, Nouv. Cout. gén., II, 1130.)

Une vefve femme qui a son douaire en la moitié des heritages qu'elle tient en douaire, de couverture, pel et torche, et non de vilain *fondoir*, si doncques n'est qu'il appert que par sa faute le dit *fondoir* fust venu es mains de laquelle douairiere, les heritiers doivent mettre en bon estat ce qui depend de son douaire. (*Cout. de S. Mihiel*, Nouv. Cout. gén., II, 1047a.)

Ilz seroient tenuz de maintenir et entretenir ladite halle tant de couvertures et aultres ouvraiges y necessaires, mesmes, si par vilain *fondoirs* ou aultrement, en maniere que ce soit elle tomboit, la faire redresser a leurs depens. (1545, *Permiss. par Touss. Hocedy, év. de Toul, de construire des halles*, Arch. Vosges, Chapitre de Toul, cart. G.)

1. **FONDOIRE**, s. f., fond, creux, vallée :

Sept mencauldees de terre ahanables seans vers les *fondoires* qui appartiennent aux grands chartriers de Cambray. (*Déclar. des fiefs de l'eglise de Cambray*, ap. Duc., *Foncia*.)

2. **FONDOIRE**, - *ouere*, s. f., fonderie, fonte :

A esté trouvé en la *fondoire* de la dicte monnoie. (Juin 1396, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Pour la voicture d'avoir fait mener tout le plon dessus dit au poys pour le peser a la *fondouere*, pour le fondre et giter en table, le ramener a la dicte *fondouere* ou dit poys pour en repeser pour en savoir le dechiet. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1412, Forteresse, LII, Arch. mun. Orléans.)

Une vieille tour de Dijon s'appelle la tour *Fondoire*. Il y avait aussi la porte *Fondoire*. (1376, *Papier des feux de la ville de Dijon*, Arch. Côte-d'Or, B 11571.)

3. **FONDOIRE**, *fondouere*, s. f., fronde :

Sa panestiere a son costé,
Ou il aus chans portoit son pain,
Et sa *fondouere* en sa main.
(GEOFF., VII. *Estaz du monde*, Richel. 1526, f° 27d.)

FONDOISON, s. f., action de répandre :

Des lermes de son cuer fist tele *fondoison*.
(*Conq. de Jérus.*, 7023, Hippeau.)

— Fonte :

Restant a fondre de la derreniere *fondoison*. (*Comptes des mines de Jacques Cœur*, Arch. KK 329, f° 41 r°.)

FONDOOR, voir FONDEOR.

FONDOUFLE, voir FONDEFLE.

1. **FONDRE**, *fundre*, verbe.

— Act., verser :

Li *fondi* seur ses plaies vin et huille. (*Compos. de la s. escrit.*, ms. Monmerqué, t. I, f° 66 v°.)

— Renverser, détruire :

Il *a* destruit Lions, ce m'est avis,
Mascon *fondue* et abatu Baugi.
(*Garin le Loh.*, 2e chans., XII, P. Paris.)

Sachiez que a grant enviz retrai
Ceo que jeo'n truis et que jeo'n sai,
Des abeies, des covenz
U tant aveit de saintes genz,
Qui si vilment *furent* traitees,
Arses, *fundues* e bruisees.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1121, Michel.)

Alum aseeir lor chasteaus
E prendre e *fundre* des plus beaus.
(ID., *ib.*, II, 3595.)

Car li amiraus de Cartage
A tout ars et *fondut* l'estage.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 42f.)

Apres se dreça (l'ours) encontre lui et l'enbraça a ses pates devant, por *fondre* a terre. (GUILL. DE TYR, I, 109, P. Paris.)

Riens ne li pooit contrester que il ne *fondist* tout a terre. (*Ib.*, I, 17.)

Et *furent* les murz de lor cité, les forz, les palais, les fortresces, les messons, les esglises et touz les autres edefices *fonduz* et trebuchiez ce dessus dessouz. (*Cron. Godef. de Buill.*, Vat. Chr. 737, f° 394b.)

De faire *fondre* et diruer de laditte maison ce que mestier y sera de *fondre*. (1366, *Confirm. des priv. de Nimes, p. Ch. V*, Pr. de l'H. de Nimes, II, 295.)

Que peril peust venir a ladittte cité, se icelle maison n'*estoit fondue*. (*Ib.*)

— Neutr., s'effondrer, être renversé, détruit :

C'est grant merveille que ne *font*
Ceste cité de chief en chief;
El *fondra* toute par mon chief.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 42b.)

Fondre fera ceste cité.
(ID., *ib.*, f° 42c.)

Sodome et Gomorre *fondirent* en bisme pour les pechiez de ceulx qui dedans demeurroient. (*Modus et Racio*, ms., f° 193 r°, ap. Ste.-Pal.)

Si prendrent le chemin des marrois ou il avoit vieilles cloyes pourries et quant elles furent sur les cloyes, les cloyes *fondrent* et elles cheyrent en la boue et en la fange. (*Liv. du Chev. de la Tour*, Richel. 1190, f° 48b.) Ed. Bibl. elz., c. 48, *fondirent*.

Cinq citez qui *fondirent* et furent peries. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, fº 86 rº.)

Des tours et murs qui *fondrent.* (1366, *Ord.*, XII, 106.)

Les pilliers sont en adventure de *fondre* et aller a ruynes. (1459, *Répar. à la cath. de Noyon*, Arch. Oise, Chapitre de Noyon.)

— *Fondu*, part. passé, détruit, renversé, délabré :

Veient les granz temples *fonduz*
E les hauz portaus abatuz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 3145, Michel.)

I faurra refere la charpenterie des bergeriez qui sont *fondues* et cheustes. (1356, Arch. S 206, pièce 35.)

Car elle est gastee (la maison) et *fondue* lonc temps y a. (1372, *Comptes de Blois*, Arch. KK 298-301, fº 4 vº.)

Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, et Vendée, *fondre*, v. n., s'écrouler.

2. **FONDRE**, v. a., fonder :

Pour la terre de Vitré qui estoit a Nantes, qui fut donnee a *fondre* les Jacobins de Nantes. (1294, *Reconnaiss.*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1112.)

Antioche *fondi* Antiochus li frans.
(*Florence de Rome*, Richel. nouv. acq. 4192, fº 1 rº.)

FONDREE, s. f., lie :

Les parfumiers appellent myrobalanum la *fondree* de leurs compositions (des dattes). (DU PINET, *Pline*, XII, 22, éd. 1566.)

Les Grecs appellent Magma la *fondree* des compositions odorantes. (ID., *ib.*, XIII, 2.)

J'entens par la lye une certaine *fondree* que les olives rendent. (ID., *ib.*, XV, 3.)

Et apres que la *fondree* et lie sera au fons du pot ou vaisseau. (ID., *Dioscoride*, I, 42, éd. 1605.)

Les olives sont composees de noyaux d'huyle, de chair et de lie, qui est une *fondree* amere qu'elles rendent. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

— Fig., grossièreté :

Je ne me veux arrester a monstrer la *fondree* et bestise de ce populas. (DU PINET, *Pline*, XXIX, I, éd. 1566.)

Bourg., St-Martin de la Mer, *fondrée*, goutte : « Boire une toute petite *fondrée*. » Morv., Berry, Vienne, *fondrée*, terrain humide, marécageux, fondrière.

FONDREFFLE, voir FONDEFLE.

FONDRER, *frondrer*, verbe.

— Act., mettre au fond, enfoncer :

Que de nul sens ne [vit] lumiere ne clarté
Ne plus que s'on l'*eust* en un tonnel *fondré*.
(*Doon*, 5346, A. P.)

— Neutr., s'effondrer :

Li mur de la tour *fondroit* droit parmi lieu et tout li kertel volerent a tere. (*Artur*, ms. Grenoble 378, fº 2d.)

Quant Gal. voit *fondrer* son castel. (*Ib.*)

Et quant li enfes chai sus la terre, la terre crolla et *frondra*, tounerre et signe grant furent veu par tout le monde. (*Hist. du bon roy Alix.*, Brit. Mus. Reg. 19 D 1, fº 4d.)

Cf. FONDRE.

FONDRESSE, voir FONDEOR.

FONDRIL, s. m., fond, creux :

.V. verges en *fondril* de Bray. (1316, *Liv. pelu*, fº 34b, Bibl. Bayeux.)

.III. verges en *fondril* de la lande. (*Ib.*)

.III. verges en *fondril.* (*Ib.*)

FONDRILLE, s. f., sédiment que forme un bouillon, une liqueur :

L'eaue de vostre poulaille, c'est assavoir la plus clere, sans *fondrille* ou trouble aucun. (*Ménagier*, II, 5, Biblioph. fr.)

— Reste d'impôt :

D'autant que ce qui restoit a recevoir n'estoit plus que restes et *fondrilles* incertaines dont il ne se sauroit que bien peu tirer, et encore avec grande longueur de temps. (SULLY, *Mém.*, t. III, p. 216, ap. Ste-Pal.)

Fondrille se dit encore au premier sens dans la H.-Norm., vallée d'Yères.

Cf. FONDREE.

FONDUE, s. f., fonte :

Serpentines de *fondue.* (XVe s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour sept autres pierres faites pour le plus gros canon de fer de *fondue.* (1432, *Compt. de J. Rabustel*, Arch. mun. Dijon, H, aff. milit.)

Ung gros veugloire de coivre de *fondue.* (7 décembre 1440, *Invent. de Hugues Girard*, ib.)

Suisse rom., une *fondue* au fromage, tranche de pain sur laquelle on étend du fromage fondu.

FONDURE, voir FONDEURE.

FONGE, s. m., champignon :

Aulcuns y mettent ensemble des ailx pour oster le venin d'iceulx boletz, *fonges* ou champignons. (*Platine de honneste volupté*, fº 91 rº, éd. 1528.)

FONGEUX, adj., de la nature du champignon, spongieux :

Les terres *fongeuses*, rares et caverneuses sont engendrees a l'entour des eaus chaudes. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, fº 71 vº, éd. 1556.)

FONGNART, adj., grogneur, grondeur :

Tien termes maulgré les *fongnars.*
(*Le Chasteau de labour*, 1499.)

Musez icy, musars, musez,
Fongnars usez et reffusez,
Qui desprisez l'honneur des Dames,
De blasmes serez accusez,
Si bientost ne vous excusez
De vos parlers villains infames.
(J. MAROT, *la Vray Disant*, éd. 1731.)

Grongnars, *fongnars*, hongnars, je prive,
Les biens leur sont mal employez.
(R. DE COLLERYE, *Ballades*, IV, Bibl. elz.)

— Fangeux :

... En fosseit *fongnart.*
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 34521, Scheler, *Gloss. philol.*)

FONGNER, *fogner*, v. n., grogner, gronder, se dépiter, faire la mine :

Par la Croix bieu ! se vous *fongnez.*
(A. DE LA VIGNE, *Farce du Munyer*, p. 241, Jacob.)

O de par le diable, dit il en *fongnant*, voila un tour de finesse qui n'estoit point encor en mon papier. (DES PERIERS, *Nouv. Recreations*, de l'infant de Paris nouvellement marié, éd. 1558.)

Et voyant que cest Escossais avoit tousjours froid aux piedz et mal a la teste, et qu'il *fongnoit* tousjours : elle devint toute melancolique et pensive. (ID., *ib.*, de l'Escossois et de sa femme, éd. 1558.)

Elle *fongna* au clerc plus d'un jour et une nuict. (ID., *ib.*, de l'advocat qui parloit latin a sa chambriere, éd. 1558.)

Quel plaisir est ce de le voir (le petit enfant) parfois depiteux et fasché d'un rien, *fogner* pour une espingle ou autre petite chose ! (JOUB., *Err. pop.*, 1re p., V, 1, éd. 1587.)

Bourg., Yonne, Villiers St Benoît, *foingner*, geindre. Norm., Orne, *fouiner*, murmurer. Guernesey, *r'fugna*, s. m., rebut dédaigneux.

FONS, s. f., fontaine :

Fluns de douceur, *fons* de misericorde.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., fº 107d.)

Item comme nos devanciers aient donné et octroié aux habitans de la dite ville le *fons*, le abreuvoir et les escassadours des chevaulx et des autres bestes, et les conduiz des eaues venant a la dite *fons* et abreuvoir. (1374, *Franchises de la ville d'Aigueperse*, Arch. JJ 198, pièce 360.)

Fons et abreuvoir. (*Lett. de Louis XI*, juill 1462.)

Qu'elle procedoit du plus profond ruisseau de la *fons* caballine. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, fº 102 vº.)

Elles s'en vont pour refreschir leur tainct
A la clair *fons.*
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, 1e p., LXII, éd. 1545.)

Saint. et Bourb., *fons*, *font*, fontaine.

Noms de lieux, La *Font*-George, La *Font*-fort, le nom populaire de la source minérale de Saint-Galmier.

Noms de personnes, *La Fons*, *Lafont.*

FONSAILLE, - *ailhe*, s. f., fond de tonneau :

S'il falloit brusler sercles ou *fonsailhe.* (1588, *Liv. noir*, fº 33, Arch. mun. Montauban.)

FONSER, *foncer*, verbe.

— Act., mettre un fond à, garnir d'un fond :

Un quarteron de planches de tramble achaté de Guill. Roy pour *foncer* la dicte roe. (1389-92, *Compt. de Nevers*, CC 1, fº 2 vº, Arch. mun. Nevers.)

.XXV. planches de tramble pour *foncer* la roe du grant engin. (1394, *ib.*, CC 2, fº 11 vº.)

Pour IIII hais a *foncer* la roe du grant engin. (1406, *ib.*, CC 15, fº 16 rº.)

Et vuillons qui *foncent* ou facent *foncer* fausses, chergeoul. (1407, *Droit de chasse de l'abb. de Bellelay*, Mon. de l'év. de Bâle, V, 217, Trouillat et Vautrey.)

Et lesd. tredoulx partie emploiez a faire des huys, *foncé* lad. cage. (1480, *Compt. Hôt.-de-Ville Tours*, Achapt de boys.)



Ou il convint mectre grosses trainnes de boys pour icelle (la tour) haulser et le tout *foncer* d'ayes. (*Ib.*, Journ. de charpentiers.)

Pour *avoir foncé* les places et traces a mectre les pieces de boys portans les cyntres. (1510, Arch. mun. Angers, DD 10.)

— *Fonsé*, part. passé, qui a un fond :

Chaise *fonsee* de paille. (1375, *Inv.*, Arch. Indre, E 578.)

Ung grant charlit qui n'est point *foncé*, garny de couete, de traverlit et lodier. (*Compt. du R. René*, 1471-1472, p. 239, Lecoy.)

Garlande de lysses de boys lyees, *foncees* et garnyes, le tout de boys. (*Dev. des répar. p. le pont de Mareuil*, XVIe s., Chart. de Thouars, Arch. M.-et-L.)

Il y a bien peu de terre qui ne soit *foncee* par dessous de pierres, ou de mines de metaux, ou de terre argileuse, voire bien souvent *foncee* de toutes les trois especes. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

— Attaché par le fond :

Avecques bateaux atachez l'ung a l'autre bien *foncez* et ancrez au fons de l'eau. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 22 v°.)

— Ruiné, perdu :

Les feri Dieu ou fondement,
Porce sunt il tout enfondu,
Flestri, *foncié*, fade et fondu.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 36^d.)

On trouve au XVIe s. et au commencement du XVIIe s. *fonser* avec le sens d'enfoncer :

Tous d'un courage firent tel effort qu'ils *foncerent* les portes de l'eglise. (1561, *Sedit. des Prestres S.-Medard*, Var. hist. et litt., VI, 190.)

Desja le roy du gros de la bataille
Le choque, presse, et de pointe et de taille
En le *fonsant* nous ouvre le chemin.
(LA MORLIÈRE, *Renaiss. de Daphné.*)

Morv., *foncer*, aller au fond, creuser pro-ondément, mettre un fond à. Norm., Bessin, *fonser*, enfoncer, creuser plus avant; se jeter sur, s'élancer sur ; mettre bas, en parlant des lapins.

FONSET, voir FONCET.

FONSIER, s. m., seigneur du fonds :

Comme il ayent en ladicte ville certaines masures tenues de nostre dicte maison qui anciennement souloyent estre edifiees de bonnes maisons qui par les ennemis du royaume ont esté arsses et destruictes par plusieurs fois, desquelles les aucunes avoyent esté pieça baillees a seurcens qui pour cause de ladicte destruction sont retournees es mains des *fonsiers*. (1370, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 29, f° 13 r°.)

FONSSET, voir FONCET.

FONSSEURE, voir FONSURE.

FONSSURE, voir FONSURE.

FONSURE, *fonssure*, *fonsseure*, s. f., fond :

Batteau chargé de doubles fons a faire vaisseaux, de barres a *fonssure*. (1512, Mantellier, *March. fréq.*, III, 110.)

La *fonsure* d'un lit. (1516, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Plancher :

A la rive du moulle par ou le roy d'Arragon devoit descendre, le roy fist faire ung pont de boys entrant en mer environ .XII. pas large a passer troys hommes de front, faict a gardes, et assix sur pillotiz, et sur la *fonsseure* couvert d'un drap rouge actaché a petis clouz pour faire aborder la gallere du roy. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 125 r°.)

1. FONT, *funt*, s. m. Locutions :

— *Mettre au font*, loc., faire périr :

Car Fortune m'a jont
Par si feite mainere que se le sire du mont
Ni en panse, je seray dou tot hui *mis ao font*.
(*Prise de Pamp.*, 1803, Mussafia.)

— *Del font*, complètement :

Del funz despitanz les terrienes choses. (*Dial. St Greg.*, p. 26, Foerster.) Lat., funditus.

2. FONT, s. m., fer fondu, non encore forgé :

Fons a fevre, .II. d. Et se la forge i est toute, .IIII. d. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 2e p., II, 62, Lespinasse et Bonnardot.)

FONTAILLE, s. f., fonte :

Fontaille. (*Acte de* 1227, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FONTAINE, s. f., eau :

..... Un vallet vient
Qui un pain d'orge en sa main tient,
Et un picher en s'autre main
Moult petit, de *fontaine* plain.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 144^c.)

Vin ou *fontaine* i entrast plein galon.
(*Agolant*, 447, Bekker.)

— Plaie suppurante :

Se un faucon a une *fontaine* au pié vous le garires en ceste maniere. (*Modus*, f° 130^b, ap. Ste-Pal.)

Es piez ont *fontaines* et gales.
(GACES, *Rom. des deduiz*, Ars. 3332, f° 44 v°.)

— Le quatrième dimanche de carême :

Le mercredy devant la mi quaresme que on dit au pais (Perthois) le mercredy devant les *fontaines*. (1426, Arch. JJ 173, pièce 401.)

Aux *fontaines*. (*Registre des Estats Généraux et Convocation des Estats sur la fin du* XVe *siècle*, Arch. Meurthe, Trés. des chartes.)

— *Faire ses fontaines*, se livrer aux divertissements de la mi-carême :

Comme les supplians feussent alez en la ville d'Escleres pour eulx esbatre et *faire leurs fontaines* pour le jour de dimenche que l'en dit my caresme. (1393, Arch. JJ 144, pièce 411.)

Centre de la Fr., *fontaine*, abondance, exubérance : « Il y a cette année une *fontaine* de blé. »

FONTAINETTE, *- anette*, *- enette*, s. f., petite fontaine :

Plusieurs *fontainettes*, et ruisseaux courans a douce noise. (LEMAIRE DES BELGES, *Ill. de Gaule*, I, 215, Stecher.)

Est pareillement ordonné aux sindics de faire reparer les *fontanettes*. (29 avril 1575, J. Baux, *Mém. historiq. de Bourg.*, II, 136.)

C'est toy, belle *fontenette*,
Ou ma douce mignonnette,
A miré ses deux beaux yeux.
(RONS., *Odes*, V, XII, Bibl. elz.)

Comme l'eau d'une *fontainette*
Prisonniere dans sa cuvette
Brunist d'un obscur argentin.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, le Diamant, éd. 1578.)

Des Portes, on se bagne en ta riviere nette,
Qui sur un beau gravois un doux murmure emeut
Racueillant sa claire eau de mainte *fontainette*.
(J.-A. DE BAIF, *Sonn.*)

Et voir l'argentine ondelette
D'une moussense *fontenette*.
(VAUQ., *Idill*, I, 58, éd. 1612.)

Lieu dit, *la Fontinette* (Oise).

FONTAINIELE, voir FONTENELE.

FONTAL, adj., de la fontaine, des fontaines :

Lessez les fleurs, o deesses nappees,
Et appellez les *fontalles* nayades.
(D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 217 r°.)

— Fig., de la source, originel :

Et pource ne povent pas les dons de grace tousjours descendre en nous, car nous sommes ingratz, et ne les attribuons pas ne ramenons en leur *fontale* et premiere naissance dont ilz partent et viennent en nous, c'est a Dieu. (*Intern. Consol.*, I, 10, Bibl. elz.)

FONTANETTE, voir FONTAINETTE.

FONTANIER, adj., de source :

De l'herbe *fontaniere*.
(CLAUDE BINET, *le Voyage du Printemps*, éd. 1573.)

FONTASTRE, s. f. ?

De che il doit .XXXI. s. .VI. d. moitié a le Toussaint et moitié a le Pasque et .III. cappons et demi au Nouel. Et est banier au four que ledit chevalier a en le ville au XXXe et une *fontastre* au Nouel. (*Charte de* 1362, Grenier 299, pièce 174, Richel.)

FONTE, s. f., rupture, effondrement :

Pour le salut de l'ame des trepasses qui sont morts a l'occasion de la *fonte* et ruine dudit pont. (1499, *Arrêt du Parl. sur la chute du pont N.-D.*, Felib., *Hist. de Paris*, III, 572.)

FONTELE, s. f., source :

En un vergier
Lez une *fontele*
Dont l'aive est bele et clere.
(*Alex. et Arist.*, Richel. 19152, f° 73^c.)

FONTENALE, voir FONTENELE.

FONTENEL, s. m., source, fontaine :

Il commença a faire merveilleuse tourmente par les *fonteneaulx* et crollieres qui estoient a l'entour du chastel. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 14, éd. 1528.)

Nom propre, *Fonteneau*.

FONTENELE, *- anele*, *- ainele*, *- elle*, *- ainnelle*, *- iele*, *- ielle*, *- enale*, s. f., petite fontaine :

Ens en mi liu del pré ot une *fontainiele*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 54^a, Michelant.)



Li oil forment li plorent com ruz de *fontenele.*
(J. Bod., *Sax.*, cclxxvi, Michel.)

Plus est douce l'aigue novelle
D'une petite *fontenelle.*
(*Florimont*, Richel. 792, f° 29d.)

Vos eius rians a poi(e)nt fendu
Qui reluisent comme une etele
Par nuit en une *fontenele.*
(*Vers à la suite de Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 296 v°.)

Olivier, car descent les cele *fonteniele.*
(*Fierabras*, 993, A. P.)

Une *fontainnelle.*
(*Gaydon*, 8954, A. P.)

Sour le riu d'une *fontenielle.*
(Mousk., *Chron*, 18730, Reiff.)

Jouste une clere *fontenele.*
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 76c.)

Empres une clere *fontenele.*
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 67d.)

Je feroie bien ci sordre une *fontenale.*
(*Floov.*, 2031, A. P.)

Si se rest aresté dessous .i. pin fueillu,
Les une *fontenele*, et a beu du ru.
(*Gaufrey*, 3253, A. P.)

Fontinella, *fonteniele.* (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

— Ulcère :

Se aucuns a aucune ulcere ou milieu de la jambe, soit li faite premierement cautere en la *fontenele* sous le genoul de cele partie. (H. de Mondeville, Richel. 2030, f° 80a.)

— Cautère :

Le chirurgien, par le moyen de ses cautheres, *fontenelles* et emplastres, guerit les playes et blessures qu'on a sur soy. (Lariv., *le Fid.*, IV, i, Bibl. elz.)

— Endroit de la tête où aboutissent la suture coronale et la suture sagittale :

Par le vertex ou sommet est entendu la *fontenelle*, ou bien ce qui est egalement au milieu de la suture sagittale. (Paré, *Œuv.*, III, 1, Malgaigne.)

Nom de lieu ancien, la *Fontenelle.* (1442, *Cerche des feux du comté d'Auxonne*, Arch. Côte-d'Or B 11521.)

Noms de lieux actuels, *Fontenelle* (Nièvre), *Fontenaille* (Nièvre).

Nom propre, *Fontenelle.*

FONTENETTE, voir Fontainette.

FONTENIELE, voir Fontenele.

FONTENIL, s. m., petite fontaine :

Un jor qu'il veneit de chacier
En choisi une en un gravier,
Denz le ruissel d'un *fontenil*,
Ou en blanchisseit un cheinsil.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 31222, Michel.)

U ruissel du *fontenil.* (*Artur*, Richel. 337, f° 16d.)

Il abat l'escu en un *fontenil.* (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 20b.)

Si a coisi un *fontenil* rovent
Plein de venin et plein d'intoschement.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, f° 63 v°, Meyer, *Rec.*, p. 226.)

Et la source des *fontenieus.*
(*Chans. N.-D.*, Vat. Chr. 1490, f° 120 r°.)

S'il se soulle en tel *fontenil*
Dont la jonchiere est de penil.
(*Métam. d'Ov.*, p. 42, Tarbé.)

Puet on aler es mares et es *fontenieux* pour prendre les becaches et les oyseaux de riviere. (*Modus*, f° 137 v°, Blaze.)

Et tant alla par illec qu'il trouva plusieurs *fontenilz* qui sourdoient a l'encontre d'une terre dont la forest estoit au dessus. (*Perceforest*, vol. VI, ch. 22, éd. 1528.)

Noms de lieux : Le *Fontanil*, près de Grenoble, et en Savoie.

FONTENIS, s. m., petite fontaine :

Et trespase les puis, les plainz et les lariz,
Et tote la contree, les vaus, les *fonteniz.*
(*Floov.*, 1831, A. P.)

Et si verons les arbrisseaus,
Les *fontenis* et les ruisseaus.
(Froiss., *Poés.*, II, 29,984, Scheler.)

Les beaus preaulx, *fontenis* bel et cler.
(E. Deschamps, *Poés.*, I, 156, A. T.)

— Fig., source :

Le roy, voyant et considerant le personnage a qui il avoit faveur naturelle, ensemble les beaux mots qui procedoient, ce sembloit, du *fontenis* du cœur, le prit a mercy. (G. Chastell., *Chron.*, V, 500, Kerv.)

FONTENOIS, adj., de source, de fontaine :

Puis les plungierent es vessiax *fontenois.*
(Herb. Leduc, *Foulq. de Cand.*, p. 138, Tarbé.)

FONTENOI, s. m., fontaine, est représenté par les noms de lieux anciens, *Fontanès*, *Fontaneis*, *Fontaneys* (Fontanetum) (Loire). (*Cart. de Savigny*, p. 443 et 510) ; et les noms de lieux actuels, *Fontenoy* (Nièvre), *Fontenoi* (Hainaut belge).

Nom propre, *Fontenay.*

FONTENOTE, s. f., petite source :

Demi arpent a la *fontenote.* (1355, *Reg. du Chap. de S. J. de Jérus.*, Arch. MM 28, f° 36 r°.)

Cf. Fontenete.

FONTEQUE, voir Fondique.

1. **FONTIS**, - *iz*, s. m., effondrement, éboulement :

Se le bort du dit fossé par devers les diz tenneurs amenuisoit par pluie ou par glace ou par *fontiz* de terre ou tans a venir. (1287, *Cart. de Pontoise*, Richel. l. 5657, f° 94 v°.)

2. **FONTIS**, - *tiz*, adj., de métal fondu :

En ire l'esmurent en leurs tertres, es tertres du desert, ou il firent le torel *fontiz* por aorer. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 96 r°.)

Et feras chandelabre *fontiz* d'or tres net. (*Bible*, Richel. 899, f° 44c.)

Toutes ces choses seront *fontices* d'or tres pur. (*Ib.*)

FONTOIRE, *fontouere*, s. f., fonderie, fonte :

Et la *fontoire* de la piece d'argent xii d. et les cendrees. (*Li Cout. des foires de Troies*, li tonneus des toiles, ms. Troyes 365.)

Et de la *fontoire* comme a Troyes. (*Cout. de la foire de Bar sur Aube*, ms. Troyes 365.)

Une erre de sablon mené a la *fontouere.* (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Forteresse, liv, Arch. mun. Orléans.)

FONTURE, s. f., fonte :

Et avoit trouvez certains teiz de terre a quoy l'en avoit fait *fonture* d'argent, si comme il apparoit par iceulx, et ladite *fonture* jettee parmi la place de la chambre d'icelli hostel en terre. (*Reg. du Chât.*, II, 403, Biblioph. fr.)

Desquelles cires furent achatees pour une *fonture* .iiic. .iiiixx. .xi. livres. (1449, *Compt. de S. Sauv. de Blois*, Richel. 6215, f° 23 v°.)

Toutesfois que ung des maistres dudit mestier fondera, pour chascune *fonture* ou forge que il fera il laira au tresor demie livre d'airain. (1481, *Ord.*, xviii, 680.)

— Eboulement, creux, trou :

Quant voie commune est perdue par force d'eue ou par *fonture*, li voisins prucheins doivent fere voie. (*Liv. de jost. et de plet*, iv, 22, § 3, Rapetti.)

Somme a Jehan Deneu, manouvrier, pour reamplir plusseurs *fontures* qui estoient es dictes allees. (1415-1416, *Registre des receptes et mises de Boulogne-sur-Mer*, p. 209, Ed. Dupont.)

Trois croustes mises a restoupper une *fonture* qui s'est trouvee en besongnant audit pont. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. 12016, p. 120.)

FONZEOR, voir Fondeor.

FOQUIS, s. m., faquir :

Et faisoient semblant que ce estoit sanz la volenté dou sodan que il faisoient ce, et que en ce les avoient mis lor *foquis.* (*Est. de Eracl. Emp.*, xxxiii, 17, Hist. des crois.)

1. **FOR**, s. m., métier : ?

A Philippe de Peronne serreurier pour avoir fait de son *for* et livré audit lieu de Compiengne .v. grans barreaux garniz de loquetiers. (1490, Arch. K 272.)

2. **FOR**, voir Fuer.

3. **FOR**, voir Fors.

FORADJOURNER, *foursadjourner*, v. a., assigner :

Quant alcune personne *serat*, par devant le maieur et les esquevins de Liege, ou par devant altre haulteur et justiche, la ilh serat sorceans, *foradjourneis* par .iii. adjours... (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 30, Borgnet.)

Qu'ilh paient ladit debte en accomplissant les convent ou marchandiese dont *foursadjourneis seront.* (Id., *ib.*)

1. **FORAGE**, - *aige*, s. m., action de percer :

Mise fut en broche et *foraige*
Quant au cueur luy vint le messaige
Du tres cruel fer de la lance.
(Deguileville, *Trois Pelerinaiges*, f° 68d, impr. Instit.)

Venez, il est mis a *foraige* (son corps),
Abrochiez et en pertuisage.
(Id., *ib.*, f° 196c.)

2. **FORAGE**, - *aige*, *four.*, *forr.*, s. m., taxe payée au seigneur dans quelques



provinces par les taverniers et autres débitants de vin en détail :

Et s'eut la voerie ausi,
Et les *forages* leur guerpi,
De vin, de ciervoise et de mies.
(MOUSK., *Chron.*, 1128, Reiff.)

Les mines, li *forages*, li treffois. (*Cart. blanc de S. Corn. de Comp.*, f° 114 v°.)

Les *forrages* avec le four et la menue disme. (*Cens. de S. Thib. de Soiss.*, Arch. LL 1022, f° 7 r°.)

Nous avons *forages* des vins seur nos hostises de Couhan. (*Ib.*, f° 7 r°.)

Le *forrage* des vins. (1339, Arch. JJ 72, f° 408 v°.)

Au rouage et *fourage* des vins vendus. (1350, Arch. JJ 78, f° 11 r°.)

De la value du tonlieu et *forages* que Jaquinet le charron a tenu a ferme. (1364, *Compte de J. dou Four*, Arch. KK 3b, f° 25 v°.)

De la value des *forages* et roages de la viconté de Vertueil. (*Ib.*)

Droit de tonnelieu et *forage* des vins. (17 avr. 1448, *Sentence du lieuten. du bailli d'Am.*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, III, 556.)

Un droit appellé le *fouraige* sur les meix et maisons situees en la rue de la Lue;... pour lequel droit lesdits sieurs vendeurs ont accoustumé prendre et retenir d'un chascun vendeur vin a banniere esdites maisons, pour une chascune fois que l'on met banniere devant ladite maison, un chauveau de vin qui se vend lors en icelle. (23 mai 1547, *Vente de la maréchaussée de Besançon*, ms. Bibl. Besançon.)

— Vendre du vin *par forage*, le vendre en détail; ce qu'on disait aussi vendre *à broche* :

Se aucuns bourgois amainne vin en celle ville par .IIII. roes ou par .II. le charche d'une jument ou d'un asne et il le vent, il ne doit nulle rente de celi. Et se il ou autres vuet vendre ce vin ou autre *par foraige* il donra de .IIII. roes un sestier et de .II. demi sestier, de le charche d'une jument ou d'un asne maillie de vin. (1327, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 181 v°.)

FORAGIÉ, *fouragié*, adj., affaibli par l'âge :

Mes sires est desormais et vieus et frailles et *fouragies*, ne il n'a memore ne sens. (*Les sept. Sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 50d.)

FORAIN, *forein*, *foren*, *forin*, *foirain*, *fourain*, *fouran*, adj., du dehors, étranger :

Ja seit iço qu'il fust et orguillus et vains,
En overs seculers, et en semblant *forains*,
Chastes ert de sun cors, et en esperis sains.
(GARNIER, *Vie de St Thom.*, Richel. 13513, f° 5 v°.)

Encontre gent *foraine*. (1214, *Paix de Metz*, Arch. mun. Metz.)

Nulz hons *fourans*. (1300, *Hist. de Metz*, III, 255.)

Quant aux gens *forains* passant la dite ville. (1347, *Lett. de Ph. de Val.*, Arch. mun. Rouen, tir. 380, n° 1.)

Les gens *forins* non demourans en la dicte ville d'Orliens. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Commune, XV, Arch. mun. Orléans.)

Marchans *foirains*. (*Stat. des Merciers*, XVe s., Reg. des stat., p. 7 à 12, Arch. mun. Abbeville.)

Les escoliers *forains*, auditeurs ausdictes escolles. (13 fév. 1556, *Reg. des délib.*, Arch. mun. Montauban.)

— En parlant de chose, étranger, venant des étrangers :

Elle est foible de celle part et ait mestier de *foraine* aide. (*Cons. de Boèce*, ms. Montp. H 43, f° 12c.)

Ta voulenté sera tousjours conjoincte a la mienne sans convoiter ou desirer quelque chose estrange ou *foraine* et privee. (*Intern. Consol.*, II, XXXXVIIII, Bibl. elz.)

Et que possible ne leur estoit sans engaiger joyaux, pour faire nouveaux payements, et sans aide *foraine* ou secours de leurs allies. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XXIII, Buchon.)

C'est celluy seul qui a mené la guerre
En lieux *forains*, laissant paix en sa terre.
(J. MAROT, *le Voy. de Venise.*)

En celluy an ne fut nulle guerre *foraine*. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 51a, éd. 1530.)

La prosperité et les choses bien faictes es batailles *foraines* esleverent les mouvemens de la cité. (*Ib.*, f° 44a.)

— Du dehors, extérieur, écarté :

Liez li les mains e les piez, si le gettez as teniebres *foraines*. (MAURICE, *Serm.*, ms. Florence, Laur., Conventi soppressi 99, f° 61a.)

Es tenebres *forennes*. (ID., *ib.*, ms. Oxford Bodl. Douce 270, f° 64 r°.)

En une rue auques *foraine*
Ert sa mesons mout aaisiee.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 90d.)

Par mi une *foraine* rue
Revient a l'uis le prestre arriere.
(EUST. D'AMIENS, *du Bouchier d'Abev.*, 116, ap. Montaiglon, *Fabl.*, III, 231.)

Il aloient par les rues *forainnes* pour desrober la gent. (JOINV., *S. Louis*, XXVI, Wailly.)

L'appellante dict qu'elle demeure en la rue Coquatrix qui est *foraine*. (*Pièce de* 1367, Felib., *Hist. de Paris*, IV, 531a.)

Avoit este ordené que a la venue ou entree du dit palais, nul ne s'arrestast devant la dite porte, mais passast oultre chacun a cheval, et s'espandissent parmi les rues *foraines*, afin de y avoir moins de presse. (*Gr. Chron. de Fr.*, Charl. V, LX, P. Paris.)

Pour aprandre les noms des maisons *fourines*. (*Compte de Jaquet De loynes*, 1424-1426, Forteresse, Despense, XXVIII, Arch. mun. Orléans.)

Et sont (les maisons) moult gastees et moult decheues, especialement es rues *foraines* et envers le vieil port. (GHILL. DE LANNOY, *Voy. et Ambassades*, p. 107, Potvin.)

Et pour lors avoit es environs de Paris tant de loups que c'estoit merveilles, lesquelz mengeoient les gens, et plussieurs foiz en vint jucques dedens ladite ville de Paris, qui estranglerent et mengerent plussieurs personnes, et que on doubtoit fort a aller de nuyt es rues *foraines*. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 132, Bibl. elz.)

— *Maison foraine*, latrines :

Mais ne regna pas Aedmundz mult.
Un duc l'ocist par traisun
A la *foraine maisun*.
(*S. Edward le conf.*, 365, Luard.) Lat., latrina.

— En parlant de diverses choses physiques et morales, extérieur :

Car vous regardez des *foreins* ieus les *foraines* choses. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 125b.)

Car chascun scet combien y ayme, mais il ne scet conbien il est ames, se ce n'est par signes *forains*. (*L'Orloge de sapience*, Maz. 1134, l. I, Prol.)

Choses *fouraines*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, 10, éd. 1495.)

Apparence *foraine*. (J. GERSON, *l'Aiguillon d'amour*, f° 40 v°, éd. 1488.)

Tes sens *forains* et corporelz. (ID., *ib.*, f° 65 r°.)

Car peu de chose vault pouvreté *fourainne* se le cueur n'a suffisance en soy. (J. LEGRANT, *Livre de bonnes meurs*, f° 32c, éd. 1478.)

Vertus ne se vante pas de soy mesmes et de riens ne se esbahit, ains desire a ressembler a la vertu d'aultruy et non pas a l'onneur *forain* et si pense a la charge de sa conscience. (P. FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, f° 166 r°, éd. 1482.)

Imbecile aux affaires *foraines*. (LA BOETIE, *Œcon. d'Arist.*, Feugère.)

Il faut que ceste partie, qui est la plus divine, soit si coye, pure et vuide de toutes passions *foraines*. (N. PASQ., *Lett.*, IV, 8, éd. 1723.)

— S. m., étranger :

Au derrenier, les *forains*, pour l'oscurté de la noire nuit et pour la mescheance de l'estroit lieu, ne porent longuement souffrir. (*Gr. Chron. de Fr.*, Ist. du gros roy Loys, II, P. Paris.)

Qui y seront vendues par habitans ou *forains*. (6 mai 1364, *Mand. et act. div. de Charles V*, p. 18, L. Delisle.)

Que nul estrange ou *forein* ne montast sur les murs de la cité. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 465a.)

Recette de la demie cense des bourgeois et *fourains* des amoignes appartenant a la ville. (1465, *Compt. de Nevers*, CC 59, f° 10 r°, Arch. mun. Nevers.)

Fr.-Comté, *foirain*, les marchands *foirains*. Guernesey, *horain*.

FORAINE, - *ainne*, - *ine*, *forr.*, s. f., bateau, spécialement le bateau destiné à porter un moulin, en particulier sur la Loire :

Le bach a moulin .IIII. d., la *foraine* .II. d. (1296, *Rentes d'Orliens*, f° 4 r°, Arch. Loiret.)

Cinc molins, c'est assavoir deus penduz et trois en baz et en *forainnes*. (1293, *Lett. de Ch. d'Anj.*, Fontevr., Pont de Cé, Arch. Maine-et-Loire.)

Forraine neufve. (1385, *Extr. du reg. de la Ch. des comptes d'Anj.*, Mantellier, *March. fréq.*, III, 205.)

Le bach, la *forine*, .IIII. d... (1438, *Péage de Châteauneuf*, ib., III, 124.)

Un moulin assis en la riviere de Loire sur un baich et une *foraine* estant au dessous du pont d'Orl. (*Ch. du* 21 *oct.* 1439, Hôpit. gén. Orléans, Invent., f° 545 v°.)



A Jehan Coustelier pour les ayes d'un grant bar d'un molin et d'une *foraine* lesquelles ont esté mises ou bateiz de la pille. (1471, *Compt. de Nevers*, CC 65, f° 34 v°, Arch. mun. Nevers.)

Une *foraine* neuve. (Mai 1573, *Arrêt*, impr. Orl., Gibier.)

De chacun bach ou *forine*. (XVI° s., *Decl. des droictz et proffits deubz pour le peage de Sully*, Mantellier, *March. fréq.*, III, 119.)

FORAINEMENT, adv., extérieurement :

Et tant excessivement habonde ou cueur icelle indicible doulceur que elle redonde habondamment en tous les membres et sens corporelz en tant que entrainement et *forainement* et toute mellifluant. (J. GERSON, *l'Aiguillon d'amour*, f° 37 v°, éd. 1488.)

L'amoureuse compassion qu'il avoit de ceste doloreuse passion estoit en son cueur tant excessivement habondant qu'elle fut en son corps *forainement* redondant. (ID., *ib.*, f° 60 r°.)

FORAINETÉ, *foreinetet*, *foraneité*, s. f., qualité de ce qui est au dehors :

Forsmenat nues de la *foreinetet* de terre. (*Psalt. monast. Corb.*, Richel. l. 768, f° 105 v°.)

— Droit payé par les chanoines non résidents :

Foraneites, cent sous par an. (1402, Arch. Aube G 1402, f° 8.)

FORAINEUSEMENT, adv., d'une manière étrangère, par un secours étranger :

Et tous ceulx qui prisonniers avoient ilz leur demouroient et en povoient faire leur prouffit, raençonner ou quicter se ilz les vouloient, dont ilz leur firent tres bonne compaignie et les raençonnerent courtoisement, chascun selon son estat et son affaire, et encores plus doucement pour ce que ceste avenue leur estoit *foraineusement* venue. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 273 v°.)

FORAMBLER (se), v. réfl., se retirer en arrière, se soustraire à l'ennemi :

Que tui home ne saichent ne voient
Ne qu'il aperceu se soient
Que tu *le* vuilles *forambler*
Porce que n'oses essambler.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 51b.)

FORANEITÉ, voir FORAINETÉ.

FORARDOIR, v. n., cesser de brûler :

Quant tans est des eures canter,
Li luminaire sont espris
C'aportames de nos pais
De par Diu, qui dusqu'au jor ardent
Ne n'amenuisent ne *forardent*.
(*S. Brandan*, p. 127, Jubinal.)

FORASCHE, voir FERAGE.

FORBAN, s. m., bannissement :

Quant il auront esté forbaniz par lesdiz justiciers et il s'en seront fois apres le *forban*. (Mars 1306, *Compos.*, Arch. Eure-et-Loir, f. du chap., c. X, F, 4.)

Si le terme luy est assigné personnellement, il sera mis a *forban* par deux deffailles. (*Coust. de Bret.*, f° 47 v°.)

Et puis bannira l'en le *forban* par toute la duché par jugement. (*Ib.*, f° 47 v°.)

FORBANIR, - *banyr*, - *bannir*, - *bannyr*, - *benir*, - *bennir*, *four.*, *fors.*, v. a., bannir :

Li procureur l'empereeur n'ont pooir de *forsbani(e)r* nullui a demorer en ille. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 13d.)

Se li franchi *est forbeni*. (*Liv. de jost. et de plet*, II, IV, § 8, Rapetti.)

Une congregation de *fourbanis* de Flandre. (FROISS., *Chron.*, I, 298, Luce, ms. Rome, f° 25 v°.)

Forbennir, exulo ; *forbenni*, exul. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Ilz seront pour remplir les sieges
Dont nostre tourbe *est fourbanie*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 665, G. Paris.)

Ceux qu'elle hayoit les *forbannissoit* de la cité. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, I, II, éd. 1530.)

Il envoya messagiers devers le comte de Warwich qui *estoit forbanny*. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 146c, éd. 1532.)

Nicomedes dechassa et *forbannit* Prusias de son royaulme. (BOCCACE, *Nobles malh.*, V, XI, f° 125 v°, éd. 1515.)

Soit d'avec toy tout vice *forbanny*.
(J. MAROT, *Doctr. des Princesses*, d'estre bon exemple aux autres. *Recueil Jehan Marot de Caen*, éd. 1532.)

Mais leur diras : Amis, j'ai des nouvelles
D'un malheureux, que Venus la deesse
A forbany de soulas et liesse.
(CL. MAR., *Epist.*, pour le Capitaine Raisin, au seigneur de la Rocque, éd. 1596.)

Tu veulx amour *forbannir* de ce monde.
(*Epistre de complaincte à une qu'a laissé son amy*, dans les Poés. attrib. à Cl. Marot, éd. 1731.)

Est il possible que je vive
Forbany de vostre presence ?
(J. A. DE BAIF, *le Brave*, V, 1, éd. 1573.)

Quant a la royne, appaiser la faudra
Si doucement que sa main se tiendra
De *forbannir* l'ame seditieuse
Outre les eaux de la rive oublieuse.
(JODELLE, *Cleopatre*, II, 1, Anc. Th. fr., IV, 107.)

Elle l'appelloit maquereau, fouetté, larron, *forbanny*. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 107, Roybet.)

Forbannir, to banish, reject. (COTGR., éd. 1611.)

Saintonge, *fourbanir*, chasser.

FORBANISSEMENT, *forbann.*, *forbenn.*, - *ant.*, s. m., bannissement :

Forbenissemanz qui est fez en generalité ne porte pas acussacion. (*Liv. de jost. et de plet*, I, 5, § 1, Rapetti.)

Ont merité *forbanissement*. (1430, *Ch. de L. d'Amboise*, Fonteneau, I, 342, Bibl. Poitiers.)

Eussent desservi mort ou mutilation de membres ou *forbanissement* de pays. (*Ib.*, I, 543.)

Forbennissement, exilium. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

FORBARRER, *four.*, v. a., barrer, fermer avec une barre par derrière :

Si vindrent es huis et cuidierent issir, ainsi qu'ils soloient, mais ils les trouverent tous *fourbarres*. (*Yst. et Chron. de Flandres*, I, 307, Kervyn.)

— Empêcher, priver, dépouiller, exclure :

Qe le caz est qe hom ne *serra* my *forbarré* par son fet demeyn, le qel est fet tant com il est de pleyn age, de bone memorie, denz les katre mers de Engeltere. (*Year books of the reign of Edw. the first*, years XXX-XXXI, p. 9, Rer. brit. script.)

Que les seignours n'auters ne *soyent* mye *forbarrez* de lour villeyns pour cause de lour response en la ley. (*Stat. de Richard II*, an IX, impr. goth., Bibl. Louvre ; Littl., *Instit.*, 193, Houard.)

Le seigniour *ert forbarré* e ramenaunt de sa accion pour sa malice et sa negligence. (BRITTON, *Loix d'Angl.*, f° 98 r°, ap. Ste-Pal.)

FORBATRE, - *battre*, *four.*, verbe.

— Act., battre :

Que li vallet *forbatent* bien les dras .III. fies de malvais cardon. Quant li dras *ert forbatus*.... (1262, *Bans aux échev.*, OO, ass. s. les drap. de Douay, f° 6 v°, Arch. mun. Douai.)

— Clore, barrer, barricader :

Et la voie *a* si *fourbatue*
Qu'elle est au chastelain tolue.
Par la n'i pora plus entrer,
Car il a fait l'uis renmurer.
(*Couci*, 4873, Crapelet.)

Pour chou avoit esté dit et commandé audit Jehan que ledit coulombier closist par dedens jour certain qui mis et assignes li fu, ou jou, baillis dessusdis, le feroit clore et *fourbatre*, lequel chose ledit Jehan ne fist mie, pour quoy jou, baillius... fis ledit coulombier clore et *fourbatre*. (1334. *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 220 r°.)

Pour *fourbatre* les portes du park. (1344. *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 9b.)

Lidit religieus pourront tenir leur dites portes closes ou les mucer ou *fourbatre*. (1346, Arch. JJ 77, f° 11 r°.)

A Pierre Viollet, pour .IIII. coppons de frenne de .VIII. pies mis a *fourbatre* le tour de S. Estene. (1366, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Fourbatre les huis des maisons des guets. (1508, Béthune, *ib.*)

Forbatre les fenestres des portes. (*Acquis de* 1529, Arch. mun. Laon.)

Ung veret et deux crampons pour *fourbattre* ung huis. (1548, Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 195.)

— *Forbatu*, part. passé, barré, barricadé, comblé :

Et le liu *fourbatu* la u il doit avoir piesente et soloit estre pasture en partie. (Vers 1292, *Cart. de Flines*, I, 329, Hautcœur.)

Fois et loyaltez est fondue,
Voie de vreté *fourbatue*.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 68a.)

Il destoupa un puch qui grand temps avoit esté *fourbatus*. (*Trahis. de France*, p. 112, Chron. belg.)

FORBAULT, voir FERBAULT.

FORBENIR, voir FORBANIR.

FORBENISSEMENT, voir FORBANISSEMENT.

FORBEOR, - *eour*, - *eur*, - *or*, *four.*, *fur.*, s. m., fourbisseur :

Eruginatores, *fourbeurs*. (J. DE GARL., ms. Bruges 546, Scheler, *Lex.*, p. 45.)

Colairs li *furbeires*. (Noel 1235, S. Sauv. de Metz, Arch. Mos.)



Quiconques veut estre *forberes* a Paris, estre le puet franchement. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., XCVII, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Nus *forbeur* ne puet ne ne doit ouvrer de nuiz de nulle chose apartenant a leur mestier. (Id., *ib.*, 3.)

Arnulphus li *furberes*. (*Cens. de S. Paul*, fo 2 vo, sans date, XIIIe s., Arch. Mos.)

Lo *furbor*. (*Ib.*)

Petro le *Furbeur*. (*Pièce de 1278 conservée à la Tour de Londres*, citée dans la *Gazette des Beaux-Arts*, XXII, 12.)

Guiart le *forbeour*. (1338, *Cart. de S. Taurin*, Arch. Eure.)

FORBET, *fourb.*, s. m., fourberie :

Pour trois meschans, plains de *forbet*,
Que je voys mener au gibet.
(Greban, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, fo 198c.)

Pour trois meschans plains de *fourbet*,
Que je vois mener au gibet.
(Id., *ib.*, 23757, G. Paris.)

Nom de personne, *Fourbet*.

FORBETER, v. a., tromper, duper :

Ainsi prist ennemis a feire
Homme de sens et de memoire,
Pour Dieu nostre pere engignier
Et *forbeter* et conchier.
(*Rom. du S.-Graal*, 3699, Michel.)

FORBETEUR, *four.*, s. m., trompeur :

Et molt de *forbeteurs*, qui virent ce balli riche et monté. (*Mir. du monde*, ms. La Sarra, Chavannes, p. 35.)

Un grant fouc de *fourbeteurs*. (Id., *ib.*, p. 37.)

FORBEVERIE, s. f., excès de boisson :

De *forbeverie*
I vient tençon e folie.
(Everard, *Distiq. de Dyon. Cato*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

FORBIR, *fourbir*, verbe.

— Act., raccommoder, nettoyer, panser :

Ki seroit ce ki une gemme troveroit enz el fimmier conchié de fiens et de terre, et si ne la *forberoit* anzois k'il la metist en son tresor ? (*Dial. Greg. lo pape*, p. 296, Foerster.)

Et puis ait en memoire sa fin et son obit,
Nectement tient son cuer qui ainsi le *forbit*.
(Jeh. de Meung., *Test.*, 1363, Méon.)

Tels y eut qui burent dou vin que on leur aporta en bouteilles, et restraindirent leurs armures qui desroutes estoient, et *fourbirent* leurs plaies et rebendelerent. (Froiss., *Chron.*, V, 291, Kerv.)

Les sangliers pour aiguiser leurs deffences, les frottent et *fourbissent* avec leurs autres dents. (Fr. de Sal., *Vie dev.*, III, I, Sacy.)

— Réfl., se nettoyer, se laver :

Eve rose dont *se forbissent* (les femmes).
(*Du Mercier*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. pop.*, p. 153.)

— *Forbi*, part. passé, préparé, dispos :

Ciz a la langue au deviser *forbie*.
(*De Charl. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, fo 22b.)

FORBISSANT, *fourbissant*, adj., infirme, impotent :

As malades cartriers devant Nostre Dame qui gisent en l'enfermerie des *fourbissans*. (7 juin 1306, *Exéc. testam.*, Arch. mun. Douai.)

FORBISSEMENT, *fourbissement*, s. m., fourbissure :

Qui luy vault (au fer) une lime et ung *fourbissement* pour le tenir net. (Deguillev., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, fo 70 vo.)

FORBISSERESSE, subst., fém. de *fourbisseur* :

Guiotte la *forbisseresse*. (1385-86, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, Arch. Aube, G 1656, fo 97 ro.)

FORBIUS, s. m., mot douteux que Ducange explique par exil :

Trois cent ans .XL. et plus
Avoit mis pere en *forbius*,
Ainc qu'il passast de ceste vie.
(*Rom. de la guerre de Troyes*, ap. Duc., *Forisbannire*.)

FORBOILLER, v. n., se démener avec ardeur :

Li crestien comencerent lors a *forboiller*; li escuier et li sergent a pié se boutoient parmi les escheles, por quoi li chevalierne pooient poindre ne avenir as Turs. (*Est. d'Eracl. Emp.*, XXXIII, 57, Hist. des crois.)

FORBOIRE (se), v. réfl., boire avec excès :

Tu estois bon coustumier de *te forboire*. (E. Pasquier, *l'Alexandre*, éd. 1723.)

FORBOTER, - *botter*, - *bouter*, *fors.*, verbe.

— Act., chasser :

Eslonziet *estes* de vostre pais et *forsbotteit* de vostre heritaige. (S. Bern., *Serm.*, Ler. de Lincy, p. 546.)

L'*a* bien batu et *forsbouté*.
(Pean Gatineau, *Vie de S. Martin*, p. 18, Bourrassé.)

.... Ceuls qui ont les filles belles
Sont chascun jour en dure doubte
Qu'aucun chetif ne les *forboute*,
Espouse, fiance, ou enmayne,
Ou qu'elle n'ait la pance plaine
D'aucun chetif coquart et nix.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, fo 503c.)

— Neutr., aller au delà des voies où la bête a passé :

Leur façon de chasser est par les menees, et suivent toujours la beste qu'ils chassent a l'endroit des voyes par ou elle passe, ne *forboutent* point, c'est a dire ne passent jamais plus avant que la beste a esté. (Charles IX, *de la Chasse*, p. 38, éd. 1625.)

FORBOUTER, voir Forboter.

FORC, *fourc*, *fourq*, *fourcq*, *fourch*, *four*, s. m., bifurcation d'un arbre, branche fourchue :

Apendu est a *fors* come laron.
(*Macaire*, 1040, Mussaffia.)

Avec ce les branches des hestres duques au mestre *forc* pour leurs fours. (1309, Arch. JJ 45, fo 81 ro.)

Avons droit de prendre en ladite forest (de Brothome) un *fourc* a choix au terme de Noel, coustume et bois pour ardoir. (*Cartulaire de Jumiéges*, I, 15.)

Laquelle femme moult courrouciee en le bout ou *fourc* d'un pommier, dont ils estoient assez pres, elle le cuida ferir dudit coustel en la joue senestre. (Arch. JJ 109, ap. Ste-Pal., éd. Favre.)

Ne doit prendre d'un arbre fors le tiers *fourc* qui est fourchié en trois. (1419, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P 294, reg. 4.)

Le *fourq* et la branche. (*Cout. des for. de Norm.*, fo 7 ro, Arch. S.-Inf.)

Si ont le chesne tout sec au dessoubz du premier *four* appelé Escoquenard. (*Ib.*, Bur.)

Et puis pour reparation
Au *fourc* d'un arbre l'a pendu.
(Guill. Haudent, *Fabl.*, 1e p., LV, Lormier.)

Au *fourc* d'un hestre.
(Vauq. de la Fresnaye, *Forest.*, p. 133, Travers.)

— Bifurcation d'un chemin :

La grant Dive au *fourc* de Garet. (*Enquête à Caen*, XIIIe s., Arch. S.-Inf.)

Lors s'en ala seir a la campaigne ou *forc* de .II. voies par ou Judas devoit passer. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, fo 61a.)

En un *fourq* et croisee de deux chemins. (1452, Arch. JJ 181, pièce 170.)

— Confluent de deux ruisseaux :

Por ce le firent (le pont) el *fourch* de ces eves. (*Chron. d'Ernoul*, p. 441, var., Mas-Latrie.)

Depuis le potis M. de Folleinville en amont dusquez au *fourcq* de l'iaue, qui s'en va a la Noefville. (1418, *Cart. de Corbie*, ap. Ste-Pal., éd. Favre.)

Norm., *fouour*, fourche, dans le sens de bifurcation d'un arbre, d'un chemin : « Le *fouour* d'un abre, d'un quemin ; » on dit aussi le *fouour* d'une culotte, là où les jambes se partagent. (Le Hérich., *Gl. norm.*) Bessin, *fouor*.

FORÇABLE, adj., qui peut être forcé qui peut être obligé, contraint :

Cele est *forçable* a eschever le mariage se si mariz devent mesel entretant qu'il fut fiancé. (*Liv. de jost. et de plet*, X, 8, §. 3, Rapetti.)

Se herbergent par diverses celles et par diverses provinces tojors *forçable* et nule fois estable. (*Regle de S. Ben.*, ms. Sens, p. 139a.)

Neantmoins les dites forces qu'il avoit, il rendit la ville qui n'estoit *forçable*. (M. du Bellay, *Mém.*, 91.)

Le mareschal alla luy mesme recognoistre la place, laquelle il trouva *forçable* par deux endroicts. (Du Villars, *Mém.*, an 1552, Michaud.)

Sans par eux courir aucun hazard par l'avantage du lieu non *forçable*. (Id., *ib.*, an 1555.)

Ayant fait reconoistre et taster les gardes qui la estoient les trouverent *forçables*. (La Noue, *Mém.*, ch. XXII.)

Saintonge, Poitou, Deux-Sèvres, Vienne, arr. de Civray, *forçable*, qui exige de la force, en parlant d'un ouvrage fatigant.

FORÇABLEMENT, *fors.*, adv., par la force, par la violence, violemment :



Car traignez furent touz nuz
Et decollez et puis penduz
Forsablement par grant oultrage.
(GUILL. DE ST ANDRÉ, *le Libvre du bon Jehan*, 221, Charrière,) Lobin., II, 694, *forçablement*.

Prindrent *forçablement* ceste ville. (*Proc. verb. du pill. de l'Egl. du Mans*, Arch. Sarthe, 985.)

Il faut donc enseigner benignement et non *forsablement* ceux de la religion pretendue reformee, a craindre et aimer Dieu. (N. PASQ., *Lett.*, VII, 4, éd. 1723.)

FORÇAGE, - *aige, fors.*, s. m., violence :

Comme a la requeste de nostre procureur eust esté amené prisonnier a Paris Guillaume Maingo, chevalier, sires de Surgieres, pour la cause d'un *forsage* que l'en disoit que le dit chevalier avoit faist en la personne Philippe Damelle, laquelle il avoit prise et ravie par li et par ses complices, et deflouree a force et contre sa volenté. (1335, Arch. JJ 69, pièce 118.)

Quieulx pillaiges,
Quieulx *forçaiges*,
Et quans petiz avantaiges
Sont venuz par voz debaz !
(AL. CHART., *Lay a Mons. de Bourg.*, Romv., p. 641.)

Quelz pillages,
Et *forsaiges*.
(ID., *Lay de paix*, p. 544, éd. 1617.)

FORÇAIRE, voir FORSAIRE.

FORÇAT, s. m., sorte de jeu :

Quand est du passetemps des dames,
Du *forçat* plaisant et trictrac,
Et autres jeux, j'en sçay le trac.
(CHRISTOPHE DE BORDES, *Chambriere a louer a tout faire*, Poés. fr. des xve et xvie s., I, 99.)

1. **FORCE**, - *che*, s. f., autorité :

Nous avons confremé ches presentes lettres de le *forche* de no seel. (Juin 1228, *Livre blanc*, f° 8 v°, Arch. mun. Valenciennes.)

— *Ne pas faire force d'une chose*, n'en être pas effrayé, n'en pas faire difficulté :

En alant cele part, li a moult demandé
Li rois de son afaire, mais moult l'en a celé ;
Ele *ne fait pas force* que li ait raconté,
Mais qu'ele eust son cors de ce perill geté.
(*Berte*, 2754, Scheler.)

Mais ceus qui l'ont acoustumes d'oir les (les canes qui brulent), *n'en font force* pour ce qu'il ont acoustumé d'oir. (*Liv. de Marc Pol*, CXIV, Pauthier.)

Mais les chevax quant il ont oy pluseurs fois, ils *ne font pas* si grant *force*. (ID., *ib.*)

Tuit li autre roy, et li autre pelerin qui apres li venroient, se tenroient touz apaies de faire leur pelerinage aussi comme le roy de France auroit fet, ne *ne feroient force* de la delivrance de Jerusalem. (JOINV., *St Louis*, CVIII, Wailly.)

— *A force*, par force, par contrainte, malgré soi :

Du prestre qui ot mere *a force*. (Ms. Richel. 837, f° 229 v°.)

— *Avoir la force*, être attaqué par la force, en parlant d'une ville :

La premiere ville qui *aura la force* recevra des chastiemens exemplaires. (1589, *Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 495, Berger de Xivrey.)

— *Etre menacé de la force*, être menacé d'être attaqué de vive force :

Il n'y alloit pas seulement du salut de la dicte ville d'Espernay, mais de toutes les aultres qui *estoient menacees de la force*. (1592, *Lett. miss. de Henri IV*, t. III, p. 842, Berger de Xivrey.)

— *Force* signifiait encore pays fortifié et garni de forteresses :

Ne remest au Duc Mataquaz
Mes sol la *force* de Duraz.
(*Florimont*, Richel. 353, f° 13^d.)

2. **FORCE**, *forsse, forche, forpce*, grand ciseau :

Pieça, qu'on dit, la *force* pest le pré.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 6^c.)

S'il nos font faire et otriier par forche cose ke nous ne doions, en non Diu li *forche* paist le pré, et on doit molt faire por issir hors de prison. (H. DE VAL., 592, Wailly.)

Avis me fu el somellier
Que ne sai quel beste veneit
Qui un ros peliçon vestoit,
Bien fet sanz cisel et sanz *force*,
Sil me fesoit vestir a force.
(*Renart*, Br. II, v. 194, Martin.)

Si cum ele le tenoit forment
Soef en son giron dormant,
Copa ses chevex o ses *forces*
Dont il perdi toutes ses forces.
(*Rose*, 16883, Méon.)

Autressi fu Sansses fortin,
Que sa fame par son engin,
Tout en dormant, a une *force*
Tondi tant qu'il perdi sa force.
(*Le Blasme des Fames*, Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 82.)

Robe fete n'appareillie,
S'ele n'est aus *forces* taillie.
(*Le Dit des fevres*, Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 135.)

La keus et le fuisil
A aguisier l'ostil,
Les aiguilles poingnanz
Et les *forces* tranchanz.
(*L'Oustillement au Villain*, 163, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 153.)

D'unes *forces* qu'ot aprestees
A errant ses tresces copees.
(*Couci*, 7344, Crapelet.)

Ce te mandent les tiens fils que tu eslises et prennes lequel que tu voudras de ces deux choses, ou que tes neveux soient mis en religion et tondus de ces *forces*, ou que ils soient occis de ceste espee. (*Chron. de Saint-Denis*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Hec forfex, *forces* de cambre. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

La se sont reculé, mais che fu moult envis,
Car *forche* paist le pré, et li leus le brebis.
(*B. de Seb.*, IV, 164, Bocca.)

Que la superfluité soit coupee o les *forches*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 59^a.)

En la chambre, .II. pintes, .I. pintat, .I. aiguiere, unes *forsses* de fer. (23 janv. 1396, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Meule a cousteaux ou a *forces*. (1438, *Péage de Châteauneuf*, Mantellier, *March. fréq.*, III, 124.)

Quant un vray cueur aymer s'efforce
Glayve n'y a, cyseau, ne *force*
Qui luy sceut faire quelque outrage.
(R. DE COLLERYE, *Poés.*, p. 132, Bibl. elz.)

Je me cognois a faire tan,
Parer cuirs, faire trompettes,
Cornets a boucquins, des lunettes,
Force[*s*], ciseaux et esperons.
(CHRIST. DE BORD., *Varlet a louer a tout faire*, Poés. fr. des xve et xvie s., I, 81.)

Lequel apres avoir briesvement entendu le fait, courut vistement chez un mareschal querir des *forces* de quoi on fait les crins des chevaux. (*La Nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 50, Bibl. elz.)

Une *forces* a retondeur. (*Ib.*, p. 159.)

Childebert et Clotaire donnerent charge a Archade cy dessus nommé, et que Bouchet appelle Comte d'Auvergne, d'aller vers la royne leur ayeule, avec des *forpces* et une espee desgainee. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, III, 6, éd. 1611.)

— Grande cuillière :

Une *forche* d'argient a trere soupe. (1302, *Test. du D. Jean*, ap. Lobin., II, 454.)

Norm., Bessin, *forjes*, cisailles pour tondre les haies.

La langue moderne a gardé le mot *forces*, sorte de grands ciseaux pour tondre les draps, pour couper les étoffes et les tailler, pour couper les tôles, le laiton, le fer-blanc.

FORCEABLE, s. m., agrès d'un navire qu'il nous est impossible de déterminer :

Bons govreniaus i ot et grans,
Voilles, utages, et grans rans,
Et *forceables* et hobens.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 69^b.)

FORCEER, voir FORÇOIER.

FORCEILLE, s. f., fourche, croc :

.I. drapel qui pendoit entre .II. *forceilles* de fer. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 48^d.)

FORCEL, - *ciel*, - *chel, four.*, s. m., estomac, poitrine, ventre :

Mais maint costé e maint *forcel*
I out enfundré e percé
Ainz qu'il aient del tut laissié.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5424, Michel.)

Navres fu d'une lance el pis, sous le *fourciel*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 17^c, Michelant.)

L'empere en jura le cors St Daniel
Qu'il ne fust si dolens el cuer sos le *forcel*.
(*Chev. au cygne*, I, 6866, Hippeau.)

Une plaie li fist par dessous le *fourchel*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 160.)

Se il eust acun coustel
Si s'en ferist ens ou *forcel*.
(*Athis*, Ars. 3312, f° 13^c.)

Va querre les coilles d'un tor,
Les coillons a tot le *forcel*,
Si les m'aporte et .I. costel.
(*De la Dame escolliee*, Richel. 19152, f° 44 v°.)

De son bec me feri assez prez du *fourcel*.
(CUV., *B. du Guesclin*, 20548, var., Charrière.)

Cf. FORCELE.

FORCELE, - *elle*, - *chielle, four.*, *fur.*, *furscelle*, s. f., l'estomac, la poitrine, la gorge, quelquefois le ventre :

Sil fiert el piz entre les dous *furceles*.
(*Rol.*, 1294, Müller.)

Hues le fiert do roit espié trenchant
Que la *forcelle* li effondra devant.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 219^d.)

Biax fix Raoul, dist Alais la bele,
Je te norri del lait de ma mamele ;
Por quoi me fais dolor soz ma *forcele ?*
(*Raoul de Cambrai*, 1001, A. T.)

Sovent li muille la *furcele*
Por veir e l'arçon de la sele.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 5475, Michel.)

Mostre li que Sebile plore et bat sa *forcele*.
(J. Bod., *Sax.*, cclxxvi, Michel.)

Ne place Deu que ja fint ceste guerre,
S'en ait tranchié le pis sor la *forcelle*.
(*Jourd. de Blaivies*, 519, Hoffmann.)

Car il le fiert sor la *forcele*,
Tot pasmé l'abat de la sele.
(*Durmars le Gallois*, 5517, Stengel.)

Li bastars en fuiant un tel cop li donna
Jusques en le *fourcele* le fendi et copa.
(*Bast. de Buillon*, 5406, Scheler.)

Haut front moien, haute *forcelle*,
Onques ne vi telle fors celle.
(*Division des 72 biautes*, 161, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 412.) Impr., *foncelle*.

Les phisiciens me disoient que j'avoie une grosse teste et une froide *fourcelle*. (Joinv., *St Louis*, iii, Wailly.)

Lequel suppliant a aucunes foiz accoustumé de jurer la *forcelle* Dieu. (1389, Arch. JJ 135, pièce 286.)

Print ledit exposant ledit Morillon par la poictrine ou *forcelle*. (1424, Arch. JJ 172, pièce 640.)

Forment les ont navres es *fourchielles* et es pis.
(*Chron. des ducs de Bourg.*, 9596, Chron. belg.)

Qui ses enfans porta en sa *forcelle*.
(Jacq. Millet, *Destruct. de Troye*, f° 17a, éd. 1544.)

Noble dame, haulte atournee,
Dame Flourence l'Escornee,
A longue eschine et plate *fourcelle*,
Allant de nuit sur la vespree.
(Coquill., *Enqueste*, II, 95, Bibl. elz.)

Tout bellement, estes vous fol ?
Elle est tendre de la *forcelle*.
(*Farce de Mimin*, Anc. Th. fr., II, 358.)

Mais, (se) dis je, se la despucelle,
Je seroys en bien grant dangier
De luy rompre ventre et *forcelle*.
(*Farce de Tout Mesnage*, Anc. Th. fr., II, 407.)

Et puis apres tout seul a ma plaisance
Cueilly des fleurs a toute ma puissance
Tant que tout plain en mis a ma *fourcelle*.
(1510, *le Giroflier aulx dames*, Poés. fr. des xve et xvie s., XIII, 270.)

Qu'on n'endure fain ne soif : mais qu'on mangeue quant l'appetit viendra si sobrement que la *forcelle* de l'estomac n'en soit enflee. (J. Bouchet, *Noble Dame*, f° 50 r°, éd. 1536.)

Gosier, qui naturellement
Es mon entonnoir tres fidelle,
Ne laisse entrer en ma *fourcelle*
Beuvrage, s'il n'est excellent !
(*Vaux-de-Vire de J. Le Houx*, xxiv, Jacob.)

Voici bon sidre nouveau.
Je croy qu'il est fait sans eau :
Il est chaud a la *fourcelle*
Et donne jusqu'au cerveau.
(*Ib.*, xliv.)

Estant entré dans l'estomach, ce poison fait une grande douleur a l'endroit du petit tendron que les Picards nomment la *fourcelle ;* car la dessoubs est la partie la plus sensible de l'estomach. (Grevin, *des Venins*, ii, 4, éd. 1568.)

Les clavicules ou *forcelles*. (*Trad. de Galien*, p. 447, éd. 1609.)

On trouve encore au xviie siècle *la forcele de l'estomac*, pour le creux de l'estomac :

Ils se passèrent dans la *forcele* de l'estomac des rubans. (Tallem., *Hist.*, cclxv, éd. Montmerqué.)

— Fourchette :

Furscelles, arnas, esbaletiers, pegnaux, autres bastons et armures. (*Cout. de la Chastellenn. de Pernes*, xxxiii, Nouv. Cout. gén., I, 385a.)

Norm., *fourcelle*, estomac. Guernesey, *fourchelle*, poitrine, brechet.

Nom de lieu, *la Fourchelle* (Oise).

FORCELÉ, adj., à fossette :

Et apres *forcelé* menton,
Dont naissoit la blanche gorgete
Dusqu'aus espaules sans foissete,
Ounie et grosse en avalant.
(A. de la Halle, *Jeu Adan*, Richel. 837, f° 251a.)

Nes droit et *forcelé* menton.
(*Comte de Poit.*, 959, Michel.)

FORCELER, *fourceler*, *fourceller*, *forcheler*, - *eir*, *fourcheler*, *forscheleir*, v. a., cacher, céler en fraude, frauder, détourner secrètement :

Et s'il avenoit cose par aventure que aucuns emblast ou *forchelast* le tonlieu au remonter ou au ravaler, le poent arrester le sergant de l'abbé et le convent. (1249, *Cart. Esdras de Corbie*, Richel. l. 17760, f° 99 r°.)

Que franche verité doit estre en l'an de toutes choses *forcelees*. (1252, *Confirm. des priv. de Calais*, Arch. J 1124, pièce 1.)

Forscheleihes. (*Ib.*, pièce 1bis.)

S'il avenist ke aucuns des viles deseuredites se sentist meffait envers l'abbé et le couvent devantdis, en tel maniere k'il *eust fourcelé* dettes ou cateus, rendre et douner por Diu et en aumosne le puet a l'abbé et au couvent deseuredis. (1280, *Chartr. de Namur*, vente de bois, Chron. belg.)

Et recognoissons que li diz Mikiel a et doit avoir les pourfis tant que sa terre dure par dedens les diz bournes par raison de visconte, si comme .ii. d. d'un sanc, et s'il *estoit forchelez*, 60 soulz de l'amende ou ce que nous jugerions par l'esgart de la vile. (1291, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f° 19 v°.)

Vous n'en *fourcheleres* rien a le parchon de vos enfans. (Roisin, *Franch., lois et cout. de la ville de Lille*, éd. Brun-Lavainne.)

Qui *forchoile* ventes de hyrtage il est en demande de .lx. libres par devers le signeur. (*Cout. de Ponthieu et de Vimeu*, Marnier, *Anc. Cout. de Pic.*, p. 111.)

Une france verité doit estre eu l'an de toute chose *fourcellees*. (1304, Arch. JJ 69, pièce 365.)

Se les socs *estoient forcheleiz*. (*Ch. de* 1318, S. Wandrille, Arch. Seine-Inf.)

Est assavoir que les pourfis que je ai en me terre par dedens lesdis bournes me doivent demourer, et les retieng ; ch'est assavoir me viscomté, si comme quatre deniers du sanch et se il *estoit forcheles*, soixante solz pour l'amende, ou l'eswart du maieur et des eskevins devant diz. (1358, *Ord.*, iii, 294.)

Si le sang *estoit forcelé* troiz jours, il seroit enchu vers nous et envers lesdiz maieur et eschevins en .lx. sols parisis d'amende. (1376, *Charte de St Wulfran d'Abbeville*, ap. Ste-Pal.)

Et avecques tout ce on ala ordenant
C'on meist a estal et alast on monstrant
Aux fenestres, aux huis ou sur estal seant,
Tout char, pain et poisson et ce c'on va mengent,
Et se personne y a qui le voist *forcelant*,
Et qui ne monstre tout, sans aler riens mussant,
Qui vaille .vi. deniers derrieres ne devant,
Il ara tout perdu.
(Cuv., *du Guesclin*, 1917, Charrière.)

S'il avenoit que l'on *eust* pris et *fourcelé* ung serf ou aultre beste sauvaige que les chiens de mondit seigneur auroient pris, donneroit un bœuf blanc a rachet de dix francs pour la reparacion de la beste *fourcelee*. (Vers 1419, *les Bois, forests et garenes que Mgr le duc de Bourg. a es bailliages de Dijon, Auxois et la Montagne*, Mém. de la Soc. éduenne, 1880, p. 401.)

Ventes *forcelees*. (*Cout. de Senlis*, ccxlvi, Nouv. Cout. gén., II, 729.)

Afin que le droit de meilleur cattel *soit* mieux gardé et non *fourcelé*, l'hoir meublier du defunct sera tenu de monstrer les trois meilleurs cattels a peine de confiscation du *fourcelé*. (*Chart. de Hainaut*, cxxv, 9, Nouv. Cout. gén., II, 141.)

Item si aucun *fourceloit* lesdits espaves quel qui soit, et ne l'annoncist endedens sept jours et sept nuicts, il sera a l'amende de soixante sols parisis. (*Coust. de Mortagne* (Flandre), ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 107.)

— *Forcelant*, part. prés.; *en forcelant*, à la dérobée, sans qu'on s'en aperçoive :

En luy peignant la teste et dedominant de douce main, on luy couppe les cheveux *en forcelant* et luy desempare on le chief. (G. Chastell., *Chron.*, IV, 322, Kerv.)

FORCELEUR, s. m., celui qui cache, qui recèle, recéleur :

Qui oublyroit le chevalier qui vous a demontré par trois fois le gentil roy d'Escosse, qui ne recommandast sa prouesse, il seroit robeur et *forceleur* d'autruy prouesse et d'autruy houneur. (*Perceforest*, I, 151b, éd. 1528.)

FORCELU, *fourc.*, *fourch.*, - *ut*, adj., fourchu :

Le menton *fourchelut*, le nes fait droitement.
(*Bast. de Bouillon*, 2332, Scheler.)

S'a *fourcelu* menton.
(*B. de Seb.*, xxiv, 82, Bocca.)

Le nez a bel et droit, et *fourcelu* menton.
(*Vœux du Paon*, ms. Brux. 11191, f° 49 r°.)

Salatrie la belle au *fourchelu* menton.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 130 r°.)

1. **FORCEMENT**, *fourcement*, s. m., action de forcer :

Au *forcement* du pas de Suze. (Brant., *Capit. fr.*, A. de Montmor., Buchon.)

— Action de forcer une femme, viol :

Forcemens de femmes. (1341, Arch. JJ 73, f° 250 v°.)

Le *forcement* des femmes et des filles. (1580, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 290, Berger de Xivrey.)

— Ce qui fait violence à :



C'est plustost une monstruosité et *forcement* de nature, qu'une production profitable. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 466, éd. 1597.)

— En général, violence, contrainte :

La grace est si gracieuse et saisit si gracieusement nos cœurs pour les attirer, qu'elle ne gaste rien en la liberté de nostre volenté ; elle touche puissamment, mais pourtant si delicatement les ressorts de nostre esprit, que notre franc arbitre n'en reçoit aucun *forcement*. (FR. DE SAL., *Am. de Dieu*, l. II, c. 12, éd. 1610.)

— Effort :

Quasi n'ayant plus de souffle ny d'haleine du *fourcement* ou il s'estoit mis a combatre. (*La Prinse du Roy à Pavie*, Captiv. de Franç. Ier, p. 80.)

2. **FORCEMENT**, voir FORCHEMENT.

3. **FORCEMENT**, voir FORCIEEMENT.

FORCENABLE, voir FORSENABLE.

FORCENAGE, voir FORSENAGE.

FORCENAISON, voir FORSENAISON.

FORCENANT, voir FORSENANT.

FORCENEEMENT, voir FORSENEEMENT.

FORCENER, voir FORSENER.

FORCENERIE, voir FORSENERIE.

FORCENEURE, voir FORSENEURE.

FORCENEUX, voir FORSENEUX.

FORCENNIERE, s. f., folie :

Et par ce que ce livre est composé pour la salubre doctrine de sapience et pour expurger la vanité de *forcenniere* et follie. (JACQUES LOCHER, *Nef des folz du monde*, Prol., éd. 1497.)

C'est peut-être une faute de l'édition pour *forcennerie*.

FORCEOR, *-eeur*, *-eur*, *forcheur*, s. m., celui qui prend quelque chose par force :

Se pluiseurs font force ensamble et li uns d'eus est trais en cause, s'il rent la chose de son gré et devant le jugement tout li autre sont delivré, c'est voirs par nostre usage tant coume a la chose monte et non mie de l'amende, car tuit il sont tenu li *forceeur*. (*De Droit et de just.*, Richel. 20048, f° 66b.)

— Brigand :

Je ferrai cel *forcheur*.
(J. BODEL, *li Jus de saint Nicholai*, Th. fr. au m. â., p. 174.)

— Avec un rég., celui qui force, qui attaque par la force :

Forceurs de maisons ou brigans. (J. BOUCHET, *Serm. de la simulée convers. de H. de Bourb.*, p. 320, éd. 1594.)

— Celui qui viole :

Forceurs de fames.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 9a, éd. 1507.)

Son traitement estoit un vray tesmoing
D'amitié claire.
Helas ! faut il qu'amitié se declaire
Plustost au cueur d'un *forceur* adultere
Qu'en un mary?
(CL. MAR., *Cant. à la Rein. de Nav.*, 1536, éd. 1731.)

1. **FORCER**, *forser*, verbe.

— Act., fortifier :

Se li dis sire Jehan en *forsant* et amendant ou en retenant le chastel devant dit faisoit aucun ouvraige. (Sept. 1352, *Lett. de Jeanne de Bar, engag. à J. de Marley*, Arch. Meuse.)

— Réfl., s'efforcer :

Les partisans de l'envie *se sont* de tout temps *forcez* avec leur noir, et de fumee tiree du fourneau de l'enfer, et par leurs propos picquens et injurieux, de noircir, prophaner et flestrir la candeur, excellence et reputation du sexe feminin. (DESLAURIERES, *Imagin. de Bruscambille*, en faveur des dames, f° 30 v°, éd. 1613.)

2. **FORCER**, v. a., peigner la laine ?

I toose wolle, or cotton, or suche lyke. Je *force* de la laine, and je charpis de la laine. It is a great craft to tose wolle wel : c'est une grande apertise que de bien *forcer* la layne, or charpir la layne. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 76, Génin.)

3. **FORCER**, voir FORGIER.

FORCERE, voir FORSAIRE.

1. **FORCERET**, s. m., petit fort :

Villes, chastelx et *forceretz*. (*Lett. d'Edouard III*, 1 juin 1357, ms. Richel., coll. Bréquigny, XLI.)

2. **FORCERET**, voir FORGERET.

FORCERIE, s. f., effort, luxation :

Saphir vaut contre *forceries* et contre luces et esleveures. (*Li Livres des pierres*, Richel. 12786, f° 30a.)

— Violence :

Se Dius m'ahit, et li saint, et toutes les saintes, que je n'ai quis ne porcacié art, barat, ni engieng, ne *forcerie* n'enquerrai. (BEAUMAN., *Cout. du Beauv.*, II, 437, Beugnot.)

FORCESCE, s. f., ciseaux :

Lequel Perrinet meu et tempté de convoitise rongna d'une *forcesce* quatre desdiz florins. (1388, Arch. JJ 135, pièce 113.)

FORCESTE, voir FORCETTE.

FORCETERIE, s. f., métier du *forcetier* :

Mestier de *forceterie*. (*Ordonn. sur les mest.*, VII, à la suite du *Livre des Mest.*, p. 357, Depping.)

FORCETIER, s. m., fabricant de ciseaux de jardiniers ou de tondeurs de draps, fabricant de faux et d'autres gros ouvrages en fer et en cuivre :

Forcetier. (*Livre de la Taille*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

FORCETTE, *forceste*, *forsette*, s. f., diminutif de *force*, petit ciseau :

De tous peignes et *forsette* c'on vent en Metz. (*Partie du Tonneu cédé à l'Hôp. S. Nic.*, Hist. de Metz, III, 176.)

Unes *forcettes* d'argent, estans en ung estuy. (1380, *Inv. de Ch. V*, 2210, Labarte.)

Le seigneur demanderoit a sa femme une esguille ou une espingle ou unes *forcettes*. (*Ménagier de Paris*, I, 154, Biblioph. fr.)

Icelui curé tira une *forcettes*..... et d'icelles feri par le visage le suppliant. (1394, Arch. JJ 147, pièce 104.)

Unes petites *forcestes* esmaillez. (1409, *Compte de A. des Essarts*, Pièc. relat. à l'Hist. de Fr., XIX, 202.)

Forsetes, cousteaux pragois,
Grosses mouffles a deux dois.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 4720, G. Paris.)

La lime, la gente pinsette,
Le ratissoir et la *forcette*.
(G. CORROZET, *les Blasons domest.*, Blas. de l'Estuy de Chambre, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VI, 262.)

Puis les mignons et bons cousteaulx,
Les *forcettes* et les ciseaulx.
(ID., *ib.*, Blas. du cabinet, VI, 268.)

FORCETTIS, s. m. pl., ciseaux :

Forcettis, vulgarement appellez sisours. (*Stat. de Richard III*, an I, impr. goth., Bibl. Louvre.)

FORCEUR, voir FORÇOR.

FORCHACIER, *fors.*, v. a., chasser, expulser :

Coment il *fu forschaciez* du pais.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 18c.)

Det *estre* tantost chasses de la compaignie as autres chevalers et de la cité *forschacé*. (*Liv. au Roi*, Ass. de Jér., t. I, p. 623, Beugnot.)

FORCHAGE, *four.*, s. m., branche de famille :

Si le retrayant revend l'heritage par luy retrait a personne estrangere, le parent issu de la souche ou *fourchage* d'ou vient l'heritage le pourra retraire dedans l'an et jour de telle vendition seconde. (*Cout. de Clermont*, XVI, 21, Nouv. Cout. gén., II, 884.)

Quand aucun vend son heritage a aulcune personne estrangere de souche et *forchage* dont luy est tenu ledit heritage... (*Cout. loc. de Thevé*, XVII, Nouv. Cout. gén., III, 1031.)

Quand aucun a vendu son heritage, ou rente fonciere a lui appartenant de son propre, a aucune personne estrange de la ligne, souche et *fourchage*, dont lui est venu ledit heritage ou rente ; le parent du vendeur, issu et descendu de ladite ligne, souche et *fourchage*, dont vient ledit heritage ou rente, peut demander et requerir dans l'an et jour de ladite vente avoir par retrait icelui heritage ou rente. (*Cout. d'Orl.*, tit. XVIII, de Retrait lignager, art. CCCLXIII, Pothier.)

FORCHANGEMENT, s. m., changement, passage de l'un à l'autre :

Nous sommes a la veille de voir la mutation de l'Estat, ou son definement, ou un *forchangement* de main. (N. PASQ., *Lett.*, VI, 2, éd. 1723.)

FORCHANGIER, *fourcangier*, v. a., chasser :

Jamais ne quier ariere repairier,
S'aray d'Espagne le regne a justicier
Dont K. m'avoit fait *fourcangier*.
(*Anseis*, Ars. 3312, f° 25c.)

FORCHARGIER, *fourquerquier*, v. a., charger plus qu'il n'est permis :

Ung navieur encourt amendes pour *avoir fourquerquiet* se nef. (1402, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)



FORCHAROUAGE, s. m., droit pour la réparation des chemins qui ont été endommagés par les voitures :

Le bas justicier a aussi cognoissance du droict de rachapt, de gageres et reprises qui se font sur heritages par ceux a ce commis, et a raison desquelles l'amende n'excede sept solz et demi : des dommages faicts es bois et fruicts, de *forcharouage*, de fond et de roye, de transports, et œuvres de loy, pour vestures et devestures. (*Cout. du pays de Luxembourg*, Nouv. Cout. gén., II, 344b.)

FORCHAT, s. m., bâton fourchu :

Ung baston, appellé *forchat*, qui est en maniere d'une forche. (1461, Arch. JJ 198, pièce 11.)

On dit encore *fourchat*, avec le même sens, dans le Berry :

Chasser à coups de fourche et de *fourchat*. (G. Sand, *Claudie*, II, xiii.)

FORCHAUCHIER, *forschaucier*, v. a., fouler aux pieds, écraser, accabler :

J'*ai forchauchet* les cols des orguillous et des esleveiz. (S. Bern., *Serm.*, Richel. 24768, f° 48 r°.)

Li plus forz *forchauchet* lo fleve. (Id., *ib.*, f° 51 v°.)

Li fors *forschaucet* lo fleve. (Id., *ib.*) Lat., Conculcat fortior minus fortem.

Ansi ke tes sommes soit li repous de tes lasseies manbres et ne mie li sepulture de ton *forchauchiet* cors. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 66 v°.)

Sil se deleitet en ceu k'il *forchauchet* l'abitacle de la charneil conversation. (*Ib.*, f° 94 r°.)

1. **FORCHE**, *fourche*, s. f., corvée d'un homme qui doit venir avec sa fourche pour faner le foin quand il en est requis par son seigneur :

Ceu est la *forche* dehue a Saumarve chescunt ant, le dimenche enpres la me aost, laquelle se deut recever por la prioresse de dit luec e por la recever en doit aver xii d. por son trebal. (xive s., *Terrier de la Trinité*, f° 78, Arch. Vienne.)

Lesquelles choses sont tenues du prious de S. Martin du Foilloux a deux sols six deniers de rente, demye gelyne et demye *forche* de biaen. (1439, S. Benoît, S. Martin du Fouillou, Arch. Vienne.)

Forches, coustumes, devoirs, etc. (*Gr. Gauth.*, f° 51, Arch. Vienne.)

— *Forche en pié*, redevance sur chaque feu qui se payait à la Saint-Jean :

La rente que on appelle *fourche en pié*, deue au jour saint Jehan sur chascun feu de la ville de Braynne. (*Ch. de* 1376, ap. Beauvillé, *Doc. concern. la Pic.*, I, 52.)

2. **FORCHE**, voir Force.

FORCHEFIERE, *fourchefiere*, *forkefiere*, *fourquefiere*, *fourkefiere*, s. f., bâton armé d'un fer élancé à une extrémité et d'une fourche à l'autre :

S'aporterai me *fourke fiere*.
(A. de la Halle, *li Gieus de Robin et de Marion*, Coussemaker, p. 372.)

... Prent sa *forche fiere*
Dont devoit espan Ire son fiens.
(*Renart*, 3458, Méon.)

Tres *forkes fieres* as fiens. (*Acte de* 1230, ap. Le Hér., *Gloss. norm.*)

Une *fourquefiere* pour chargier gerbes. (1374, Arch. MM 29, f° 114 r°.)

Ferir parmi le corps d'une *fourquefiere*. (1382, Arch. JJ 120, pièce 320.)

Qui tenoit un grant baston ferré appellé *fourchefiere*. (1419, Arch. JJ 171, f° 18 r°.)

Piche forke, *fourche fiere*. (Palsgr., *Esclairc.*, p. 254, Génin.)

Hanicroches, volains, lances, *fourches fieres*. (Rab., liv. III, prol., éd. 1552.)

La daurade dort de jour d'un sommeil si profond qu'on la peut prendre d'une *forchefiere* a pointes. (L. Joub., *l'Hist. des poiss. de Rond.*, v, 2, éd. 1558.)

A present en tous ces pays la, on ne parle d'autre chose, sinon d'aller a la chasse au loup, ce qu'on faict tous les jours de dimanches et festes apres avoir assisté au service divin, les paroissiens s'assemblants autour d'un bois assigné avec une *fourchefiere* a trois pointes en triangle, car c'est le baston qu'on a cogneu le plus propre pour resister a la rage de telles bestes, et en ceste façon en ont deja depesché un grand nombre. (Cl. Prieur, *Dial. de la Lycanthopie*, f° 32 v°, éd. 1596.)

Les paisans, selon leur coutume, espars ça et la, font de grandes huees, remplissent l'air de leurs cris effroyables, et avec leurs *fourches fieres* l'arrestent (le loup) sur cul. (*Hist. Maccar. de Merlin Cocc.*, c. xx, Bibl. gaul.)

La joye est grande allors que Thienot qui s'ap-[proche
Luy met (au loup) dedans le col la *fourchefiere* [croche
Pour le tenir subject.
(Gauch., *Plais. des Champs*, p. 139, éd. 1604.)

Fourche-fière, employé par La Fontaine, *Fables*, IV, 16, est donné par Littré comme encore usité.

FORCHEGERBES, *fourchegerbes*, s. f., fourche à long manche propre à mettre les gerbes sur un chariot :

Le dit Periet, qui d'aguet apensé atout une *fourche gerbes* s'estoit mussé en un destour jusques qu'il rappassast, couru sus au dit suppliant sitost qu'il l'apperçust et lui donna trois grans coups de ladicte fourche, dont il chey a terre... (Arch. JJ 105, pièce 504.)

FORCHEIS, *fourqueiz*, *fourchis*, s. m., branche fourchue :

Sy ay de trois *fourqueiz* ung et toutes les branches d'un arbre sans deshonorer le dit arbre. (1416, *Bailliage d'Evreux*, Arch. P 294, reg. 1.)

— Croisement de routes, carrefour :

Tout le monde en desert est mis
Et si y a tant de *fourchis*
De teles voyes qui sont la
Que nul par droit chemin n'y va.
(Deguilleville, *Trois Pelerinaiges*, f° 156d, impr. Instit.)

FORCHEL, *fourchel*, s. m., bâton fourchu :

Thomas Perrote estant allé en une vigne et ayant trouvé qu'on lui avoit osté un *fourchel*, dont il avoit lors a faire, il se transporta par devers Jaquinot,.... et lui demanda s'il avoit osté le dit *fourchel*. (1389, Arch. JJ 138, pièce 160.)

FORCHELAST, s. m., forçat :

Forchelast. (*Pièce de* 1249, Moreuil, ap. Corblet, *Gloss. pic.*)

FORCHELER, voir Forceler.

FORCHEMENT, - *cement*, s. m., bifurcation :

Por ce le firent (le pont) el *forcement* de ces eves. (*Chron. d'Ernoul*, p. 441, var., Mas-Latrie.)

FORCHERON, *fourcheron*, *furcheron*, s. m., branche fourchue :

Mais il n'y eust fourmys ne moucherons
Yraigne ou ver entre ses *fourcherons* (de la vigne).
(*Chant. roy.*, Richel. 1537, f° 19 v°.)

Il y a aussi un drageon *fourcheron* qui sort quelquefois au milieu entre deus drageons et fourche la. (Cotereau, *Colum.*, iv, 24, éd. 1555.)

— Dent d'une fourche :

Tenant en sa main une fourchefiere, en laquelle n'avoit que un *fourcheron*, car l'autre estoit rompu. (1417, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, II, 139, Douët d'Arcq.)

Et est bien requis avoir sur les filets gens qui entendent a faire la haye pour lassieres et raiseau, mesme a les tendre, et principalement les rets, que j'ay fait tendre souventefois sur fourche, avec un margouillet ou billebauquet qui est mis par dessous le maistre de la rets, et a chascun des *fourcherons* des fourches. (Du Fouilloux, *Venerie*, f° 88 v°, Favre.)

Nom propre ancien, Jehan *Furcheron*. (1412, Arch. JJ 166, pièce 272.)

FORCHEROT, *four.*, adj., qui forme une fourche, un carrefour :

Le bois de *Fourcherot*. (1354, *Compt. de Geoffroy de Blaisy, gruier de Bourg.*, Arch. Côte-d'Or, B 1398.)

FORCHETE, - *chette*, - *quete*, - *quette*, *four.*, s. f., petite fourche :

Furcella, *fourquete*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679.)

Une *fourquette* a ratizer le feu. (1528, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Celuy qui estoit ainsi condamné estoit despouillé tout nud, et ayant la teste soustenue et portee d'une petite *fourchette*, estoit conduit par toute la ville. (A. Le Pois, *Disc. s. les medall. ant.*, f° 71 v°, éd. 1579.)

Une *fourquette* pour tuer les tauppes des fontaines. (1595. Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. **FORCHEUR**, voir Forceor.

2. **FORCHEUR**, voir Forçor.

FORCHEURE, - *ceure*, - *chaure*, - *chure*, *four.*, *fur.*, *fourchieure*, s. f., endroit où une chose commence à se fourcher, bifurcation, division :

Adont fisent l'ost esmouvoir et vinrent a Tenis qui a mervelles seoit biel, car il seoit en une *fourceure* de .ii. rivieres, dont li .i. bras couroit a diestre, et li autres a seniestre. (*Chron. de Rains*, c. xiii, L. Paris.)

Les talons des chameaux se rapportent entierement a ceux des bœufs ; toutefois la



fourchure ne paroist guere. (Du Pinet, *Pline*, xv, 45, éd. 1566.)

On incise ces arbres depuis la racine jusques a la *fourchure*. (Id., *ib.*, xii, 15.)

On jettera la vigne sur la *fourcheure* de l'arbre. (O. de Serr., *Th. d'agr.*, III, 4, éd. 1605.)

En etestant les muriers, l'on y laissera de longs chicots, sursaillans de quelque pied la *fourcheure* des arbres. (Id., *ib.*, p. 469.)

Dans sa signification générale, ce mot, omis par les dernières éditions de l'Académie, mais donné par Littré, peut être considéré comme appartenant à la langue moderne.

— Il s'est dit particulièrement des parties du corps où deux autres parties se réunissent, telles que l'angle que forment les deux jambes, la partie de la poitrine nommée fourchette ou bréchet, etc. :

Si li trenchat les oilz e la faiture,
Le blanc osberc dunt la maille est menue,
Et tut le cors tresqu'en la *furcheure*.
(*Rol.*, 1328, Müller.)

La *forceure* ad asez grant li ber.
(*Ib.*, 3157.)

Lungs les costez, grelles les flancs,
Mult out large la *furcheure*.
(*Vie de St Gile*, 64, A. T.)

Jambes lunges e dreites, large la *furcheure*.
(*Rou*, 2e p., 1317, Andresen.)

Mervelles estoit bien taillies,
Et ot moult large *fourceure*.
(Ben., *Troies*, Richel. 375, f° 79c.)

Fu quarré par le pis et grant par la *furchure*.
(Th. de Kent, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 7 r°.)

La *forcheure* ot droite, les pies bien chevalchans.
(*Chev. au cygne*, II, 1685, Hippeau.)

Lungs braz et grant *furcheure*.
(*Lai d'Havelok*, 744, Michel.)

Grant *fourcheure* a il dedenz l'asele.
(*Aim. de Narb.*, Richel. 24369, f° 74 v°.)

Se il virent Richart a la grant *forcheure*.
(*Quat. Fils Aymon*, Richel. 24387, f° 41c ; éd. Michelant, p. 385.)

— Branche fourchue :

Qui ne sçait le jour la maniere d'estouper, si prenne des *fourchieures* et menu bois, et les boute dedans les fosses. (Du Fouilloux, *Venerie*, f° 78 r°, Favre.)

En Normandie *fourchure* désigne encore la bifurcation des jambes.

Forchié, - *kié*, - *quié*, *four.*, *fur.*, part. passé et adj., qui fait la fourche, fourchu :

Et saciez que li piez
Ki en dous est *furchiez*
Dous poples signefie.
(Ph. de Thaun, *Cumpoz*, 1545, Mall.)

— *Menton forchié* :

Menton *forchié* et gorge blanche.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 168d.)

Li mentons est drois et *forkies*.
(*Athis*, Richel. 375, f° 160b.)

Le manton blanc petit *forchié*.
(R. de Blois, *Poés.*, Ars. 5201, f° 8c.)

Ayant grande barbe et le menton *fourchié*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 8.)

— *Queue forchiee* :

Li lions ot queue *fourchiee*.
(*Couci*, 1559, Crapelet.)

— *Barbe forchiee* :

Grande barbe et *forchee*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 3.)

— *Baston forchié* :

De ton baston, dis je, *fourchié*
Et de croc qui y est fichié
Tu ne dis rien ne tant ne quant.
(Deguilleville, *Trois Pelerinaiges*, f° 67c, impr. Instit.)

— *Voie forchiee, chemin forchié* :

Lors troverent une voie *forchiee*. (*Artur*, Richel. 337, f° 265b.)

S'ele vient a chemin *forchié*,
Tost avera le chief baissié ;
S'ele arreste, si arrestes ;
La ou ele va si ales.
(*Durm. le Gal.*, 1743, Stengel.)

Renart les convoie
Jusque a une *fourkie* voie.
(*Renart le nouvel*, 2623, Méon.)

Voye *forquie*. (1340, Arch. JJ 72, f° 159 r°.)

Voye *fourchee* en troys. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Quant ils sont venus au chemin *fourchié* si s'en vont a une part ceux qui le chevalier batoient, et d'autre part ceux qui la damoiselle menoient. (*Lancelot du Lac*, 2e p., ch. 115, éd. 1488.)

— *Pilier forchié*, contrefort d'angle, faisant la fourche :

Si penseiz car se vos volez bien ovrer de toz grans pilers *forkies* vos covient avoir qui ases aient col. (*Album de Vill. de Honnec.*, p. 93, Lassus.)

La langue moderne emploie encore *fourché*, comme synonyme de *fourchu*, dans quelques phrases.

Forchiee, *fourchee*, *fourcie*, s. f., endroit fourchu, croisement, carrefour :

La *fourchee* et la voie qui vet de la ville Pernest a la Cheise. (1302, *Acquêt d'un pré*, Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1179.)

Et le rua de toute sa force entre les jambes du dessusdict, en intention (comme il pouvoit sembler) de l'empescher en sa marche, ou de le sourdre, ou lever par la *fourchee* des jambes. (Ol. de la Marche, *Mém.*, I, 21, Michaud.)

Bivium, lieu qui meine en deux chemins, ou il y a deux voyes, une *fourchee*. (R. Est., *Dictionariolum*.)

Bivium, deux chemins, une *fourchee*, carrefour de deux voyes ou sentiers. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Fourchee. Bivium. (*Nomencl. octil.*)

— Instrument défini dans l'exemple ci-dessous :

Puis fans une petite fente de ton coustel en la couille et la boute en une *fourcie ;* c'est une fourchette qui est une verge fourchee ou on met plusieurs choses qui yssent du cerf. (*Modus*, f° 21 r°, Blaze.)

— Terme de blason :

Un grant hennap, doré dedenz, ou fons duquel a un grant esmail ront garny de souages grenetez, et est ledit esmail d'azur. Et en ycelui a un homme et une femme qui tiennent un escu d'or, a un lyon d'azur rampant, a .iiii. *fourchiees*, et est la bordeure de guelles semee de tourterelles d'or. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 558, Laborde.)

Morv., *forchie*, amas de foin qu'on forme avec la fourche.

1. **Forchier**, *fourchier*, *fourquier*, s. m., grande fourche :

Icellui Jaquemin sailli avant en tenant un gros et pesant baston appelé *fourchier*. (1388, Arch. JJ 135, pièce 112.)

La femme dudit du Rez tenoit un *fourquier*. (1406, Arch. JJ 160, f° 254 v°.)

La ou il a convenu lever aulcunes vieilles pierres de tuf, lesquelles avoient esté rompues des *fourquiers* des marequiers en montant et avalant la riviere. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. 12016, p. 144.)

Les pointes des coultres, des louchetz, des *fourchiers* et des congnees estoient usees. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Sam., I, xiii, éd. 1534.)

Mettez ceste farine dans une cuve, et versez sur ceste farine, assavoir quatre cacques d'eau ou un muid et demy d'eau pour quatre septiers de farine : laissez la une heure entiere reboire son eau : puis demeslez la avec des *fourquiers*. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 680, éd. 1597.)

Morv., *forché*, fourche employée pour enlever le fumier. Val de Saire (Manche), *fourché*, entre-deux des jambes.

2. **Forchier**, - *kier*, - *quier*, - *cier*, *four.*, verbe.

— Neutr., se croiser, se diviser :

Et .i. viel cimetiere ou *fourchent* .iii. chemin.
(*Aye d'Avign.*, 2815, A. P.)

Et firent l'ost mouvoir, et vinrent a Tenis qui a merveilles seoit bel, car il seoit ou coing dou flun qui *fourche*. Et la court uns braz a destre et li autres a senestre. (Mén. de Reims, 176, Wailly.)

Par quoy leurs cornes (des cerfs) commencent a venir, et viennent sur leurs testes bosses molles pleines de sang, et icelles croissent et *fourchent*. (*Modus*, f° 6 r°, Blaze.)

Ilz trouvent voyes qui *fourchent* et son aussi batues de chevaulx. (*Lancelot du Lac*, 1re p., ch. 56, éd. 1488.)

— Réfl., dans le même sens :

A une croix sont arrestees
Ou pluseurs chemins *se fourchoient*.
(Alard, *la Comtesse d'Anjou*, Richel. 765, f° 11 r°.)

— Neutr., au fig., à peu près comme gauchir :

Por qu'en iroie jou *fourquant*
Que jou n'en desise la pure.
(*Du vilain n'en gouste*, Richel. 12471, f° 14 v°.)

3. **Forchier**, voir Forgier.

Forchiere, s. f., petite fourche :

Il recouru sur son corps d'une *forchiere* de fer qu'il tenoit. (1420, Arch. JJ 171, f° 137 v°.)

Forchiet, *fourquiet*, s. m., sorte de fourche :



Et cil qui portent les *forchies*
Ou il ont mises lor daintiez
Et cil as cors de cerf ramuz.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 70c.)

Avoir emblé plusieurs *fourquiez* et ostieux a ouvrer aux vignes. (24 av. 1458, *Echevinage d'Amiens*, Arch. mun. Amiens.)

1. **FORCHILLON**, *four.*, s. m., syn. de barbillon :

Le signe de la maladie des barbillons, autrement ditz *fourchillons* est quant l'oyseau a les maschoueres enflees. (GUILL. TARDIF, *l'Art de fauc.*, I, 106, Jullien.)

2. **FORCHILLON**, *fourq.*, s. m., sorte de fourche :

Ledit Jehan de la Croiz print ung *fourquillon* de boys. (1474, Arch. JJ 195, f° 268 v°.)

FORCHOIER, voir FORÇOIER.

FORCHON, *fourchon, fourçon, foursson, fourquon, forçon, folson*, s. m., dimin. de fourche :

Mais du *fourchon* tout au contraire (du bâton)
J'ay bien acoustumé de faire,
Car ceux que je vueil deprimer
Je les foule et fay bas aler.
(DEGUILLEV., *Trois Pelerin.*, f° 67c, Instit.)

.I. viez *foursson.* (10 mars 1396, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

— En partic., perche, bâton servant à l'usage des fours :

Et leur loist aller copper et abattre au bois de la Haie le Conte des *fourçons* pour servir a ministrer l'usaige desdits fours. (1292, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, t. I, p. 81, Bouthors.)

Fourquon de four. (xve s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— En parlant de la barbe séparée par le milieu :

Li viaus li ait s'espee avant tendue,
Hervis li tranche par sor la houdeure
Et .I. *folson* de la barbe chanue.
(*Les Loh.*, Richel. 1622, f° 181 v°.)

Et quant [li uns estoit] aparceuz d'anbler,
Donques li façoit l'en les grenons a ouster
Et trestoz les *forçons* de la barbe coper.
(*Floov.*, 66, A. P.)

— Dans un sens analogue :

Les caviax loient par *forçons.*
(*Gilles de Chin*, 3242, Reiff.)

FORCHOR, voir FORÇOR.

FORCHOTTE, s. f., petite fourche :

Perrenot Morillon, serrurier, ferra quatre grosses arquebuches de cuivre montees sur rouhes, quatre autres montees sur *forchotte.* (23 juillet 1513, *Compt. de l'Artillerie*, Arch. mun. Dijon, H, aff. milit.)

FORCHU, adj., fort :

Et Gautier le ferit, qui proieche oit *forchue.*
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 4002, Scheler, *Gloss. philol.*)

FORCIBLE, adj., fort, puissant :

Li rois fu tut li premer...
K'avant tuz les autres guie.
Ki passe, depart e desclost
Des Normanz le *forcible* ost.
(*Hist. de St Edouard*, ap. Michel, *Chron. angl.-norm.*, I, 121.)

Li autre, ki erent plus seuez,
Peisibles. e atemprez,
Ki par bon cunseil e lur sens
Forcibles furent en lur tens.
(*S. Edward le conf.*, 13, Luard.)

Par le conseil dan Pantalis,
Un *forcible* hom del pais.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 20c.)

Ne nule chose n'est si grant ne si *forcible* ke ne puisse par surquiderie perir. (*Moralit. des philos.*, Richel. 25407, f° 125a.)

Il (S. André) fu bel en sa vie, respondant en sagesse et en doctrine, *forcible* en painne, et converti haut en gloire. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 5b.)

Et soy appareillent en la meillour et plus *forcible* maniere qu'ils saveront et purront. (1415, *De arraiatione*, Rym., 2e éd., IX, 254.)

— Fait par force, par violence :

Soy assembleront en *forcible* manere pur saufté de lour persones. (*Stat. de Richard II*, an XI, impr. goth., Bibl. Louvre.)

A toutes les foitz que tielx *forcibles* entrees soient fait et pleynte en veigne devant justice de la peas,... que les justices preignent poair suffisaunt du counté et voisent al lieu ou tiel force soit fait. (*Ib.*, an XV.)

Soit fait de mesme de ceux qui fount *forcibles* entrees en benefices ou offices de seint esglyses. (*Stat. de Henri VI*, an VIII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Forcible entry. (LITTL., *Instit.*, 431, Houard.)

FORCIBLEMENT, *fors.*, adv., par la force, par force, violemment, vigoureusement, avec force et courage :

Somundre feseit sa gent
Par tut e *forciblement.*
(*Conquest of Ireland.*, 1560, Michel.)

Et celuy le tira *forciblement* par la chappe, et dist : Ou tu me lesseras la chappe ou tu me paieras .I. denier. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 185b.)

Mes Josephus se defendoit *forciblement* luy et ses gens. (*Ib.*, f° 117d.)

Cil pour l'amour duquel tu as si *forciblement* despit toy et tes choses te donra pour ce grant grace. (*Ib.*, f° 8a.)

Il le contredist *forciblement.* (*Ib.*, f° 26 r°.)

Quant ilz sont es perilz ilz ont vertu en eulx par quoy ilz les soustiennent puissamment et *forciblement.* (ORESME, *Eth.*, f° 55b, éd. 1486.)

Soustenir *forciblement* choses terribles. (ID., *ib.*, Richel. 204, f° 370b.)

Quant la nature de Saturne se refroidira *forciblement.* (ID., *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 84 r°.)

Ceulx qui sont en ire se esdrescent et emprennent plus *forciblement*, plus impetueusement. (ID., *Polit.*, f° 200b, éd. 1489.)

Et pource que les gens qui ne peuvent soustenir les perils *forciblement* sont serfs de ceulx qui les invadent et assaillent, doncques a non vacation est mestier de fortitude et de perseverance. (ID., *ib.*, 2e p., f° 79b.)

Ilz doivent estre fors et meurs pour celui office faire et tenir saintement, et pour porter les saintuaires *forciblement.* (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 67b.)

Venir ou demurrer ove force et armes ou arme en presence du roy au perlement ou conseill ou aillours leve des gentes ou exciter les gentz a lever *forciblement* encountre la peas per lettres, commissions ou autres faitz quelcomqz. (*Stat. de Richard II*, an XI, impr. goth., Bibl. Louvre.)

S'ils trovent ascuns qui teignent tiel lieu *forciblement*, soient pris et mys au procheyn gaole. (*Ib.*, an XV.)

Ceux qui chivacherent et soy leverent *forciblement* encountre le roy. (*Ib.*, an XXI.)

Pour le fait de la guerre hanter *forciblement.* (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 3b.)

Pour *forciblement* resister la malice de tieux ennemys. (1415, *De arraiatione*, Rym., 2e éd., IX, 254.)

Il estoit impossible... que navire y peuyst arrester par fortune de mer sans peril d'estre bouté *forciblement* par devers la terre. (MONSTREL., *Chron.*, II, 208, Soc. de l'hist. de Fr.)

Forciblement vous fault resister et forment. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 842, Génin.)

FORCIEEMENT, *-ement*, adv., de force, par force, par la force :

La servitute en coi il sont *forcieement.* (*Evast et Blaq.*, Richel. 24402, f° 71 v°.)

Le tocciu effroyant sonna plus hautement
Que quand les trois amis entrerent *forcement*
Pour Proserpine avoir.
(*L'Enfer de la mere Cardine*, Poés. fr. des xve et xvie s., III, 326.)

Le destin, que les dieux ne sçauroient empescher,
Me vient d'entre tes bras *forcement* arracher.
(DESPORT., *Div. Amours*, XL, Bibl. gaul.)

FORCIEIR, voir FORÇOIER.

FORCIER, voir FORGIER.

FORCIERE, voir FOURSIERE.

FORCIEREMENT, adv., de force, par force :

Ne pourra personne pour mise sus de gens d'armes prendre *forcierement* desdits laboureurs leurs chariots ou chevaux. (*Chart. de Hain.*, CXXXII, 7, Nouv. Cout. gén., II, 147b.)

FORCIEUX. s. m. ?

Apres soleil levant donne a mengier a ton faulcon d'ung peu de bonne chair, tant comme moitié le *forcieux* d'une cuise de geline, et bien bonne, et chaulde. (*Modus*, f° 68a, ap. Ste-Pal.)

FORCILIER, adj., qui a la forme de forces ou grands ciseaux :

Les formes utilles pour ordonner une bataille sont troys, c'est assavoir la forme pyramidale..., la forme ronde et la *forciliere*, laquelle est ouverte davant et clouse derriere a la maniere d'unes forses. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 214 r°.)

FORCILLIER, *fourceller*, v. a., couper, tondre avec des forces ou de grands ciseaux :

Se maintenant dessus les testes
Forcillez et tondus vous estes.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 8a, impr. Instit.) *Fourcellé*, var., ap. Duc., III, 348a, éd. Didot.

De ceste main je taille et coux, et bien



souvent je arrache tout, et au *forcillier* et tondre je escorche tout. (Id., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 103 r°.)

Le roy *forcilla* les crins de cestuy vallet pour le recongnoistre l'endemain matin. (L. de Premierf., *Decam.*, Richel. 129, f° 83 r°.)

FORCLOEMENT, s. m., exclusion, retranchement :

Sisara sone *forcloement* de joie. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 209ᵃ.)

Satisfaction est copper les causes des pechez, et clore l'entree a leurs admonestemens. Le *forcloement* de peché est double ; l'un est simple qui est trenché par l'abstinence de peché, l'autre est par force et par contraintc. (*Miroir historial*, Maz. 557, f° 155 r°.)

FORCLORE, -*clorre*, *forsclore*, *fourclore*, *fortclore*, v. a., éloigner, écarter, chasser :

Que il *forsclodent* els chi provet sunt par argent. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXVII, 33, Michel.) Var., *forscloent*. Lat., ut excludant eos.

Mais li rois Crudelz, qui les vit ansamble auner repoint de l'atre part a tot grant planteit de gent c'onques li cristien n'orent force ne pooir del roi remonter ne rescoure, ains le *forclostrent* entre alz moult long de sa gent. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 227 r°.)

Li portier qui la porte serre
Vos *forsclora*, n'en dotez mie,
Hors de la bele compaignie
De la joie qui toz jorz dure.
(Guillaume, *Best. div.*, 3808, Hippeau.)

Tote cele rote *forscloient*,
Tant font, que le Gaiois descloient
D'entre les chevaliers dela.
(*Durm. le Gal.*, 7069, Stengel.)

Fourclooit l'ardure de luxure.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 21, Peigné.)

Moult avoient occiz des Sarrazins quant un embuschement qu'il avoient en une montaigne les *forclostrent*. (*Cont. de G. de Tyr*, ms. Florence Bibl. Laur., 10, XXIII.)

Nous le porrons priver, *forclore* et debouter de ladicte ferme. (1397, Arch. MM 31, f° 246 v°.)

La memoire de la chaleur d'icellui mesmes pardurable feu te *forcloe* et estaingne l'ardeur et flambe de luxure. (*Traict. de Salem*, ms. Genève 165, f° 124 v°.)

Tellement que la louange de ce grand exploict viendroit a estre commune entre eulx deux, l'un pource qu'il l'auroit chassé de la terre, et l'austre pource qu'il l'*auroit forclos* de la mer. (Amyot, *Vies de Plut.*, Lucull., éd. 1565.)

— Fermer :

Se la coulpe de inobedience n'*eust forclos* par avant la porte de si grant gloire. (J. de Salisb., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 49ᵈ.)

— Fig., exclure, bannir, priver, exempter :

En ostant lesdits religious de lour possession et en eux *forcluant* de lours rentes et debites. (1368, *Ch. de Jean de Ray*, Arch. Doubs, Titres honorif. de l'abb. de St Paul, pièce 100.)

Euls meismes *estoient fourclos* et debouté par loy. (5 juin 1377, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f° 230 v°.)

Lesquelx nous ne voulons estre comprins en nostre presente grace, mais les en *forcloons* du tout. (18 juin 1383, *Ch. de Charl. VI*, Arch. mun. Rouen, tir. 3, nᵒˢ 2 et 3.)

Replique Rougemont et oste la coustume par autre coustume que apres le trespas des peres les enfans estans en icelle ilz ne *fourcloent* point ne onques n'orent rien en mariage. (1395, *Grands jours de Troyes*, Arch. X¹ᵃ 9186, f° 21 r°.)

Que nostre Seigneur le *fourclouoit* de avoir part aveuc luy. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 110ᵇ.)

Maintenant veult reigler nostre affection, en *forcloyant* et gectant arriere de toutes noz vertueuses œuvres l'intention de vaine gloire. (*Prem. vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 31 r°, éd. 1519.)

Le masle en ligne collaterale, soit qu'il soit l'aisné de la femelle ou non, succession de fiefs *fourclost* la femelle en pareil degré. (*Coust. gen. du Comté d'Artois*, 100, Arras 1679.)

Mon estat present m'en *forclost*. (Mont., *Ess.*, l. III, c. 13, p. 224, éd. 1595.)

La mesme raison qui occasionna nos ancestres a *forclorre* les filles de l'esperance du royaume, fut cause que depuis on voulut attribuer aux aisnez tout le droit de la couronne. (Pasq., *Rech.*, II, 17.)

Les Ostrogoths regnans dessus l'Italie, ne recevoient a la succession du royaume les femelles, mais aymoient encores mieux avoir un enfant pour leur roy, qu'une femme : tellement que le fils *forcluoit* la mere. (Id., *ib.*, II, 17.)

Si vous voulez *forclorre* le ris de la table, qui doit estre joyeuse, il faut en oster la parole. (G. Bouchet, *Serees*, Disc. de l'aut. sur son Livre, I, XVII, Roybet.)

La repentance qui *forclot* l'amour de Dieu est infernale, pareille a celle des damnes. (Fr. de Sal., *Am. de Dieu*, l. II, c. 19, éd. 1610.)

Le vœu de donner aujourd'hui l'aumone est bon, mais le vœu de ne la donner qu'aujourd'hui serait mauvais, parce qu'il *forclorroit* le mieux, qui est de la donner aujourd'hui et demain, et toujours quand on pourra. (Id., *ib.*)

— Empêcher :

Treis mil heaumes les *forscloent*
Qu'il ne s'entreveient ne oent.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 5413, Michel.)

Par quoy amours li *sunt forsclosses*.
(*Clef d'amour*, p. 87, Tross.)

On bailla si grant paour au povre home que la parolle luy *estoyt forcluse* quatre jours apres. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 429, Génin.)

— Interdire :

Autre gent n'aroient puissance
D'appercevoir la grant plaisance
Qui est en ce doulz lieu enclose :
A telz gens *est* toute *forclose*.
(Chr. de Pisan, *Liv. du chemin de long estude*, 943, Püschel.)

— Omettre :

Que les Treses devant dis que nous faisons et creons, en faisant lez sermens qu'ilz ont acoustumeiz de faire en lor creation, ils mettoient dous exceptions, c'est assavoir, qu'ilz *fourcloioient* l'article des sermens. (1393, *Hist. de Metz*, IV, 431.)

Et nous disienmes qu'ilz n'en dobvoient riens *forclorre*, maix les doivent jureir sens nulles exceptions. (*Ib.*)

— *Forclos*, part. passé, éloigné, chassé :

Et si compagnon qui hors estoient *fourclos* pries que tout mort. (Froiss., *Chron.*, II, 92, Luce.)

— Fig., exclus, éloigné, privé :

Qu'ilz estoient *fourclos* de tout secours venant d'Engleterre. (Wavrin, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 234, Soc. de l'H. de Fr.)

Que de toute grace fussent frustrez ou *forclux* de misericorde. (D'Auton, *Chron.*, Richel 5083, f° 88 r°.)

Si te supply, sans te rescripre plus,
Que de t'amour je ne soye *forclus*.
(J. Marot, *Cinquante Rond. sur tout. sort de mat. joy.*, LI, éd. 1731.)

Parquoy sçachans qu'ils pourront estre encloz
De l'ost françoys, et de vivres *forcloz*,
Laissent leur fort.
(Id., *Voy. de Venise*, bataille du Roy contre les Venit., éd. 1731.)

D'ung vert esglantier espineux
Dieu produit une blanche rose
Qui fut d'espines et de nœuds
Separee, exempte et *fortclose*.
(P. Fabri, *Ballade*, dans l'*Art de rhetorique*, éd. 1521.)

Vin tant divin, loing de toy est *forclose*
Toute mensonge et toute tromperie.
(Rab., l. V, c. 44, Jacob.)

S'il se voyoit de tout poinct *forclos* et privé du maniement des affaires. (Amyot, *Vies*, Cicero, éd. 1565.)

Aux mysteres de la bonne Deesse toute apparence masculine en estoit *forclose*. (Mont., *Ess.*, l. III, c. 5, éd. 1595.)

Ce mot n'avait plus qu'un reste de vie au dix-septième siècle, et il disparut presque complètement au dix-huitième :

(Ils) l'auraient voulu *forclore* de tout commerce et alliance aux états de l'empire. (Richel., *Mém.*, l. 20, an 1629.)

L'ambition des papes les a toujours porté a se rendre souverains de toute l'Italie, et en *fort-clorre* les empereurs. (Rohan, *Inter. des Princ.*, p. 80, éd. 1666.)

Qu'on arrive aux portes d'une ville fermée, on est, quoi? nous n'avons plus de mot pour exprimer cette situation : nous disions autrefois *forclos ;* ce mot très expressif n'est demeuré qu'au barreau. (Volt., *à l'abbé d'Oliv.*, 20 août 1761.)

FORCLOSE, *four.*, *fors.*, s. f., clôture extérieure, barrière, ce qui barre le chemin :

Lors y a fait une *forclose*,
Si que cil qui bien faire l'ose.
(*Gilles de Chin*, 946, Reiff.)

— *A forclose*, *a la forclose*, finalement :

A la forclose li dus Begues en vint,
En sa compaigne chevaliers plus de mil.
(*Gar. le Loh.*, 2ᵉ chans., XXXV, p. 172, P. Paris.)

Si ne feront les .xx. noiant
Fors qu'il les iront faulicant,
Tant que nos par ceste valee
Vendron sor eux tot en emblee,
Ses ateindron *a la forsclose*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 16ᵃ.)

Quant Fortune qui ne repose
Li vint devant *a la forclose*,
Si l'embati en enferté.
(*Gilles de Chin*, 5508, Reiff.)



Plus sunt de m^c bacheler
Qui tot sunt venu *a forclose.*
(*Durm. le Gal.*, 7104, Stengel.)

Rois Karahues ne se tint mie mus,
A la forclose ert as nos gens meus,
Car pour ce faire ot esté esleus.
(*Enf. Ogier*, 5647, Scheler.)

Une route vint de la a larron;
Amisse *a la fourclose* vait environ,
Et sa lance peçoia en blazon.
(Huon d'Oisy, *Torn. des Dames*, Dinaux, *Trouv. cambrés.*, p. 134.)

Baraz i vint *a la forclose.*
(*De Haimel et de Barat*, Richel. 19152, f° 53^c.)

FORCLUSION, - *zion*, - *osion*, *four.*, s. f., exclusion, retranchement, suppression :

Nonobstant quelcunques arrestz, sentences, declarations de confiscation et *four(re)closion* de treves faites par cy devant. (*Traicté de paix ent. Louis XI et le duc d'Austr.*, 1482.)

Autrement *forcluzion* des a present. (1497, Arch. Charente, D 20.)

Car estant le naturel des ambitieux de vouloir gouverner seul et avecq *forclusion* d'aultres. (*Apol. de Guill. de Nassau*, p. 168, A. Lacroix.)

Laisserons nous doncques ainsi condamner Platon absent par *forclusion*, a faute de defense? (Amyot, *Prop. de table*, VII, éd. 1819.)

FORÇOIER, - *çoyer*, - *soier*, - *çoiier*, - *ssoier*, - *choier*, - *cieir*, - *ceer*, *four.*, verbe.

— Act., vaincre par la violence :

En Assur ala guerroier,
Qui tant cuida la *forçoier*
Qu'il en eust la seignourie.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 2^c.)

— Attaquer :

Et voisent cascun jor
Forçoier l'ost, si k'en freor
Soient et le jor et le nuit.
(*Chev. as .II. esp.*, 9599, Foerster.)

— Forcer, contraindre :

Li mestre ne le puet *forceer* d'achater le mestier. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 2e p., XXX, 19, Lespinasse et Bonnardot.)

Tout li deable d'enfer ne pouroient volenté d'ome *forçoier* a fere un pechié. (Laurent, *Somme*, Richel. 22932, f° 33^d.)

— Terme de chasse, forcer un animal :

Il ne porterent roiz ne laz,
Ainçois pristrent a *forçoier*
.III. cers.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 70^d.)

— Absol., dans le même sens :

En mal pays ou l'on ne puet *forsoier*, ne bien chevauchier. (*Chasse de Gast. Pheb.*, ms., p. 304, ap. Ste-Pal.)

— Neutr., user de force, lutter :

N'a pas l'avoir ne la despense
Qu'il peust vers nous *forçoier*
Ne deux mois de l'an guerroier.
(Ben., *Troies*, Richel. 375, f° 75^d.)

Tu ne puez vers moi *forçoier.*
(*Rose*, Richel. 1573, f° 16^d, et Vat. Chr. 1522, f° 13^c.) *Forchoier.* (Vat. Ott. 1212, f° 15^c.) *Forsoier.* (Vat. Chr. 1858, f° 18^a; Méon, v. 1902.)

Je ne puis a lui *forçoier*,
Il me porroit ja peçoier
La teste que ja nel verroie.
(*Renart*, Br. IX, v. 1563, Martin.)

Dame, dist li preudom, s'il est ensi comme vous dites, soufrir le vous couvient; car contre vo segneur ne contre ses barons vous n'aves pooir de *fourçoiier.* (*Li Contes dou Roi Flore et de la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 121.)

Moult volantiers le delivrest de la prison si elle en eust le poieir, mais elle estoit une dame soule, si ne poroit pas *forcieir* encontre sa baronnie toute. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 83 r°.)

Ne porent contre eulz *forçoier*
Li Sodomois, qui le pis orent.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 3^b.)

Si veulent vers lui (Dieu) *forssoier.*
(*Ib.*, p. 35, Tarbé.)

Maiz finablement tant l'assailli
Amours, qu'en la mer sailli,
Dont briefment le convint noier,
Car a lui ne peut *forsoier.*
(G. Mach., *Poés.*, Richel. 9221, f° 54^b.)

Si se pristrent a esmayer,
Car povoir n'ont de *forçoier*
Contre Olophernes et son ost.
(Chr. de Pis., *Poés.*, Richel. 604, f° 227 v°.)

Et toutesfois en occirent nos gens plus de vingt mille, mais au dernier plus ne peurent *forçoyer.* (*Le Livre des faicts du mareschal de Boucicaut*, 1re p., ch. 25, Buchon.)

Si se continua tant celle guerre que il fut desconfit en plusieurs batailles, et ses gens morts et pris, et ses forteresses, villes et citez prises et destruites, et ruees par terre, tant que a la parfin ne peut plus *forçoyer* contre luy. (*Ib.*, 1re p., ch. 37.)

Et que petite quantité de bonne gent puisse *forçoyer* aulcunes fois contre grant foison, appert par ces vaillantes gens icy, parce que il s'en ensuivit. (*Ib.*, 2e p., ch. 20.)

Ja ly faulx amans vers l'amie
Forchoie, car il la tient seule.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 61 r°.)

FORCOLLE, s. f., sorte de fourchette :

Une forchette de boys appelee une *forcolle.* (*Chevauch. de l'asne faicte a Lyon*, p. 24, éd. 1566.)

FORCOMMANDER, *four.*, v. a., contraindre :

Dehors la cité... est le lieu ou les Juifs voulurent *fourcommander* par force nostre Seigneur. (Ghill. de Lannoy, *Voy. et ambassades*, p. 89, Potvin.)

FORCOMMANT, - *comand*, *four.*, *fourquemant*, s. m., commandement fait au possesseur d'un héritage de l'abandonner :

Souventefois ilh convient cheaux qui ont fait demyner et fourjugier les masures de leur contrepaint, tant mettre de frais aux demynemens, resazines et .IIII. *fourquemans* a faire, que li amende que ilh ont par le defaulte de paiement ne puet stoffeir les frais deseurdis. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 55, Borgnet.)

Arestes, commans, *fourcommans* et adjours. (Id., *ib.*, p. 204.)

Si les heritiers des hypotheques affectez ausdites rentes ou redevances, refusoient d'en quitter la possession, apres les dites saisines prises et decretees, celuy ou ceux en estans saisis les en devront de bouter par *forcommands*, de tiers jours a autres, selon l'ancien stile, et en cas de refus ulterieur, apres iceux *forcommants*, ils s'en pourront addresser a nous, comme souverains, par request, pour y estre pourveu. (*Cout. de Chimay*, Nouv. Cout. gén., II, 274.)

Aus dits mayeur, et echevins compete et appartient.... la judicature et cognoissance de toutes actions reelles, concernans fonds, heritages, et pour tels reputez, situez et ressortissant audit cheflieu : a sçavoir de matieres de successions, de *fourcomands* et revindications, pour parvenir a la proprieté de quelques biens. (*Ib.*, II, 271.)

FORCOMANDEUR, s. m., usurpateur, qui dépouille le légitime possesseur :

Item que tous ardeurs et *forcomandeurs* de terres ou d'autres biens.... soient tantost de leur fait en la cache du seigneur. (1355, *Hist. de Liége*, II, 422.)

FORCOMPTE, s. m., mécompte :

En ce que l'on pretend ledit monastere estre dedans les faulces brayes dudict chasteau, il a grand *fourcompte*, puisque les murailles que l'on pretend estre faulces brayes sont les anciennes murailles de la ville. (1551, *Pap. d'Et. de Granvelle*, III, 471, Doc. inéd.)

N'y a eu du costé de Sadicte Majesté aucun *fourcompte.* (*Plaint. et dol. de Ch. V contre H. II aux Et. d'Artois*, 17 janv. 1551, Arch. mun. Béthune.)

FORCOMPTER, voir Forconter.

FORÇON, voir Forchon.

FORCONCEILLIER, voir Forconseillier.

FORÇONNERIE, voir Forsenerie.

FORCONSEILLIER, - *soillier*, - *sillier*, - *ceiller*, *four.*, *fors.*, verbe.

— Act., donner de mauvais conseils à :

Croi tes barons que tu vois chi,
Fai ce que il te loeront,
Ja ne te *fourconsilleront.*
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 47^a.)

Ne savez traison grignor
Que *forconsillier* son signor.
(Rob. de Blois, *Poés.*, Richel. 24301, f° 476 r°.)

Forconsillier ne vous voel mie.
(*Ren. le nouv.*, 7462, Méon.)

Et pour ce que nous voudriens que chascun seut coment l'on vous *forsconseille*, le vous esclercirons. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 417, Beugnot.)

Dame, je vueil que vos ne donez seurté que vos ne marierez vostre fille sanz mon consoil, ne sanz le consoil au lignage son pere : car ele est fille de mon home lige, et por ce, ne viau je pas qu'ele *soit forsconsoilliee.* (*Etabl. de S. Louis*, I, LXVII, p. 99, Viollet.)

Les seigneurs... percevoient bien qu'on *avoit* monseigneur de Haynau *fourconseilliet.* (*Récits d'un bourg. de Valenciennes*, p. 78, Kervyn.)

Car se bon ne sont, sovent poront li seigneur *estre fourconseilliet.* (*Li Ars d'Amour*, I, 290, Petit.)

Forconseiller, c'est mal conseiller, parce que celui qui conseille ce qui est hors de raison, conseille mal. (H. Est., *Prec. du lang. franç.*, p. 159, Feugère.)



— Faire des reproches à :

Et le *forconceilloient* de ce que si soubdainement et sans amour il s'estoit party de Gand. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f° 84 r°.)

Les doiens des menus mestiers qui devers luy se tenoyent le honnissoyent et le *fourconseilloyent* de ce que soudainement et sans dillection et amour il s'estoit party de Gand. (ID., *ib.*, Richel. 2660, f° 58 v°.)

— Déconseiller :

En la convention des roys Louys le Begue, et Louys fils de Loys roy de Germanie, faite l'an VCCCLXXVIII ou LXXIX, indiction XII, il est dit au cinquiesme article : Que personne de nous ne souhaittera, ou *forconseillera* (qui signifie desconseillera) la perte de la vie, royaume, subjecte, ou chose appartenant a la prosperité, honneur, ou royaume de son pair. (FAUCHET, *de l'Orig. des dignit. et magist. de France*, II, I, éd. 1611.)

— *Forconseillié*, part. passé, qui a reçu de mauvais conseils :

A present il est *fourconseilles* et ensonnié contre nous. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2660, f° 42 v°.)

FORCONTER, - *compter*, *four.*, verbe.

— Act., mal compter, se tromper, frauder dans le compte de :

Se les rois ne voel *fourconter*,
XXXII puis a cest conter.
(MOUSK., *Chron.*, 14761, Reiff.)

Lors dit monseigneur Phelippe de Damoes au roy, que on *avoit forconté* aus Sarrazins une balance de dix mil livres. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 117, Michel.)

Et sur le bacinet li est li cops alez ;
Dont il fu tellement a celle heure estonnez
Qu'il *a* les eschalons a cheoir *forcontez*.
(CUV., *Bertran du Guesclin*, 3633, Charrière.)

Livroisons n'ont, ne logis qu'en debat :
Pour deux chevaux, un chascun les *forconte*.
(E. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 262.)

— Compter pour rien :

C'est sa suer, si l'*a fourconté*.
(MOUSK., *Chron.*, 29301, Reiff.)

— Excepter :

Sens rien a *forconteir*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 592, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Réfl., faire mal son compte :

Et, comme nous l'avons fait dire audit ambassadeur, se du cousté dudit s[r] roy l'on veult abuser de nostredite declaration, ce nous sera bailler occasion de non plus *nous fourcompter*. (1535, *Pap. d'Et. de Granvelle*, II, 436, Doc. inéd.)

Si les braveries que fait Villebon sont seulement pour nous faire rompre, ils *se forcomptent*, car l'on ne rompera sinon autant qu'il sera besoin pour luy resister a la force. (1551, *ib.*, III, 577.)

— Neutr., dans le même sens :

Drois dist que, par droit eritage,
Doit gentius hon avoir cuer sage
Et hair villonnie et honte,
Et s'il aquet mauvais usage
Et suit compagnie volage,
Drois dist que nature *fourconte*.
(B. DE CONDÉ, *li Vers de droit*, 337, Scheler.)

Or soient aviset, car il convient conter
A Dieu, la nuls ne poet conteres *fourconter*.
(GILLES LI MUISIS, *li Estas des prelas*, I, 387, Kerv.)

— *Forconté*, part. passé, qui a mal fait son compte, qui a éprouvé un mécompte :

Quant aux propoz tenus par le connestable sur ce de ladite lighe, il est assez coustumier de parler a la volee, et aussi s'en trouve t il souvent *fourcompté*. (1549, *Pap. d'Et. de Granvelle*, III, 364, Doc. inéd.)

Et s'est treuvé le pauvre ambassadeur *forcompté*. (1551, *ib.*, III, 567.)

Rouchi, *fourcompter*, compter mal, soit en plus, soit en moins.

FORCONTEUR, s. m., celui qui fraude dans un compte :

Les Sarrazins estoient les plus *forconteurs* qui feussent au monde. (JOINV., *S. Louis*, LXXVI, var., Wailly.)

1. **FORÇOR**, *forchor*, s. f., force, énergie :

Cesar a *forçor* le conquist.
(WACE, *Brut*, 11102, Ler. de Lincy.)

.... Tant dotent la *forchor*
Guion le traitre, le felon boiseor.
(*Chev. au cygne*, II, 1827, Hippeau.)

2. **FORÇOR**, - *zor*, - *çur*, - *çour*, - *ceur*, - *chor*, - *cheur*, adj., plus fort, plus grand, plus puissant, plus riche :

Brennes qui fu ales en France
De sa tere ot honte et pesance,
Et de sa moillier mult *forçor*
Qu'il perdi par tel deshonor.
(WACE, *Brut*, 2681, Ler. de Lincy.)

Androgeus, le grignor,
Vers qui il ot *forçor* amor.
(ID., *ib.*, 3883.)

Mais li Breton *forçor* force orent.
(ID., *ib.*, 5876.)

Bien fust dignes d'avoir l'onor
Que li rois avoit, ou *forçor !*
(ID., *ib.*, 6769.)

Tes Dex est de *forçor* puiçance.
(ID., *ib.*, 8120.)

Entre les Romains s'embatirent
La ou la *forçor* presse virent.
(ID., *ib.*, 12993.)

S'en vait a *forçor* esploit
Cil que voit vellier en la sale.
(BEN., *Troie*, Richel. 1470.)

Toi conustrai a seignor,
Lui a paraille e a *forzor*.
(*Adam*, p. 5, Luzarche.)

D'itant com as plus or et d'argent es *forceur*,
Tant ert granz li gaainz de nostre long labur.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 32 r°.)

Et se j'en *forceur* cose sai moustrer droit,
Si que creantent tout vostre François
Et que die li siecles que c'est mes drois,
Vostre merchi, biaus sire, rende les moi.
(*Aiol*, 3535, A. T.)

Ja mal ne vos querrai
Ne *forcheur* destorbier.
(J. BODEL, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 39, 36.)

Bels sire, dist Hantols, a cel *forçor* vivier
Sos le bois fis aler un mien faucon muier.
(*Helias*, Richel. 12558, f° 13[a].)

Avint une merveille, ja *forchor* ne verres.
(*Epis. des Chétifs*, p. 217, Hippeau.)

Vimer costoie le chasteleit *forchor*.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 56, Tarbé.)

Roy Tiebaut esperonne par la presse *forçour*.
(HERB. LEDUC, *Foulq. de Cand.*, p. 97, var., Tarbé.)

En la presse *forçor* vont lor honte vengant.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 171[c].)

De cui il a sa terre, sa ricoise *forchor*.
(*De St Alexis*, 129, Herz.) Var., *forzors*.

El lit u ele atent son *forcheur* desirier.
(*Ib.*, 188.)

Et se ele fu en paine de l'entrer, encor fu ele en *forceur* de l'iscir. (*Aucassin et Nicolette*, p. 20, Suchier.)

S. Jasques qui fu entre les autres de *forçor* digneté. (*Vie Charlem.*, ms. Berne 41, f° 10[e].)

Si aurez tel mari dunt li reis ert *forçur*.
(*Horn.*, 1221, Michel.)

Si ert par lur deduit li servise *forçor*.
(*Ib.*, 5188.)

FORCORRE, - *courre*, *four.*, verbe.

— Neutr., dépasser les bornes en courant :

Che n'est mie costume d'ensement behouder !
Vous *aves fourcourut*, si l'estuet amender.
(*B. de Seb.*, XIX, 488, Bocca.)

Si avient que .I. de ceulx de dedanz si jouste a un de ceulx de dehors, et pour ce qu'il *forcoroient*, cil de dehors giette sa lance, et la lance au gietter fiert du bout derriere en terre. (G. DE CHARNY, *Liv. de Cheval.*, ms. Brux., f° 42 r°.)

Et qui *forcorra* maugré luy ainsy comme les chevaulx transportent les gens telle foiz vient on ne perdra seulement que la lance. (*Habits des gens de guerre*, Richel. 1997, f° 90 v°.)

— Au sens moral, s'égarer, se fourvoyer, faire fausse route :

Car puisque le Filz Dieu parut
En char et si bel fait parurent,
Parjur furent cilz qui mescrurent,
Car raison adonc *forcourut*.
Forcourre est muer droite voie.
(JEH. DE MEUNG, *Tres.*, 501, Méon.)

— Act., courir sus à :

Helas ! je doubte tant que l'eure ne soit meure,
Que li mors viegne tost et trestout nos *fourkeure*.
(GILLES LI MUISIS, *li Maintiens des nonnains*, I, 222, Kerv.)

— *Forcoru*, part. passé, qui a dépassé les bornes :

Et li vache u li cevaus *forcorute* s'on le truve en forfait, .VI. den. Au fouc de berbis *forcurut* en bos u en damage d'autrui, .XII. den. (1240, *Ch. de Ren. de Hooucort*, S. Aubert, Arch. Nord.)

FORÇOUNER, voir FORSENER.

FORCOURS, *fourcours*, s. m., attaque indue, contraire aux règles :

Car de *fourcours* mal deuement fait il consieuvy sur le heaulme messire Bouchicault. (FROISS., *Chron.*, XIV, 142, Kerv.)

FORCOURSE, *four.*, s. f., attaque indûe, contraire aux règles :

Un autre compagnon de guerre contendoit a venir a la *fourcourse* de ceste fille par l'aide d'un chevalier du pays. (CHASTELLAIN, *Chron.*, III, 434, Kervyn.)

FORCRI, *forcry*, *fourcry*, *furcry*, s. m., cri d'alarme, tocsin annonçant un incendie :

Burgenses ad arma ferenda ydonei debent sequi *affourcry* majorem vel sescal-

lum vel psalterium. (3 mai 1368, *Plaict gén. de Lausanne*, Arch. Lausanne, A n° 26[1]; *Mém. et doc. de la Suisse rom.*, VII, 211.)

Tenentur sequi idonee armati et sufficienter majorem sescallum psalterium Lausanne ad *forcry*. (*Ib.*, p. 331.)

Quant on sonne le *furcry*, qui que celuy est que a *furcry* ne court, soit a boys, es champs ou dedans la ville, doit estre amendable. (Vers 1346, *Rôle de Ste Ursanne*, Mon. de l'év. de Bâle, V, 341, Trouillat et Vautrey.) Impr., *furery*.

Quant on sonne le *furcry*, ou se ainsi fust que le feu emprist. (*Ib.*)

Dans un traité entre Louis de Savoie et le vicaire général de l'évêché de Lausanne, du 19 février 1343, Arch. Laus., n° 1383, on trouve: Si sit por *forcresio* sive *forcri* per unam diem, et si sit pro cavalcatis per duos dies ante.

FORCRIER, v. a., crier plus fort que quelqu'un :

Qu'il crie aussi hault qu'il vouldra, je le veulx *forcrier* or oultrecrier. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p, 650, Génin.)

FORCUIDANCE, s. f., outrecuidance, arrogance :

La tierce branche d'orguel est arrogance que on appele *forcuidance :* quant homes cuide plus de li que droit. (*Mir. du monde*, ms. La Sarra, Chavannes, p. 60.)

Forcuidance y pouvoit avoir assez. (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, V, 178, Kervyn.)

FORDINE, *fourd.*, *fourdrine*, *fourdraine*, *fourderaine*, s. f., fruit de l'épine sauvage, du prunier des haies :

Si ot noirs ieus comme *fordine*.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 95g.)

La fache li devint noire comme *fordine*.
(*Chev. au cygne*, I, 6782, Hippeau.)

La tierce Maradot qui fu noirs que *fourdine*.
(*Ib.*, 15087, Reiff.)

Kant tu loes ceste frarine,
Cui jo ne pris une *fordine*.
(*Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 46 r°.)

Ensement que de pute espine
Voit on cuellir pute *fordine*.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 340a.)

E Dieus com je connois une bone gourdine
Qui li vauroit donner une seule *fordine*.
(*Chans.*, dans les *Poët. fr. av. 1300*, IV, 1333, Ars.)

En une espesse mout tres grant,
Plaine de ronses et d'espines
Cargies de noires *fourdines*.
(*Chev. as .II. esp.*, 652, Foerster.)

Cherises, crekes et *fourdines*. (*Dial. fr.-flam.*, f° 5c, Michelant.)

Frux, *fourdrine*. (*Gloss. de Salins.*)

Fourderaine. (Roq., *Suppl.*)

Fourdrines: f. sloes. Pic. also, wilde, or mountaine, plummes. (COTGRAVE.)

Picard, *fordraine*, *fourdroine*.

FORDINIER, *fourdinier*, - *drinier*, s. m., prunier sauvage :

Prounier, peskier et *fourdinier*. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 5c, Michelant.)

Un *fourdrinier*, c'est une espine noire qui porte les fourdrines ou pronelles. (NICOT, *Thresor*.)

Nom propre, *Fourdrignier*.

FORDOTER, v. a., redouter :

Je *fordotai* durement
D'elles lou melleir.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 53,23.)

FORDOUBLE, s. m., pièce de monnaie, double fort :

Le raichet se doit faire en *fordoubles*. (1443, *Hist. de Metz*, V, 421.)

FORDOYEN, s. m., doyen honoraire ?

Pierre Guitard, *fordoyen* maindre et chanoine de l'eglise cathedrale, y donna, appert par sa cedule, dix livres. (*Chron. de Méd.*, II, 207, Chassaing.)

1. **FORE**, s. m., sorte de jeu, le toton :

A pille, nade, jocque, *fore*. (RAB., *Gargantua*, ch. XXII, f° 57, éd. 1542, et *Pantagruel*, ch. XI, éd. 1542.)

2. **FORE**, voir FUERRE.

FORECE, s. f., sorte de mesure de terre:

.V. boniers et .XIX. verges petites moins c'om dist *foreces*. (Trad. du XIIIe s. d'une charte de 1265, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. l. 10176, f° 61b.) Lat., quinque bonnaria decem et novem virgatis parvis minus quam *foreces* dicuntur.

FOREE, s. f., forêt :

An une grant *foree* entra.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. add. 15606, f° 41c.)

FOREIN, voir FORAIN.

FOREINETET, voir FORAINETÉ.

FOREJUGEMENT, voir FORJUGEMENT.

1. **FOREL**, s. f., forêt :

Novelles ont oi de Lancelin,
A .IIII. vaus ou *forel* estoit mis.
(*Girb. de Metz*, 450, Stengel.)

Parmi ces chans demoinent [grant] boudie
Com charpentier font en *forel* failie.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 191d.)

Li bois que l'on apelle la *forel* de Menestiers. (1281, Saint Vivant, pièce 8, Arch. Doubs.)

Pour faire lour volontey en nostre *forel* de Chaux come elles soloient avoir. (Juin 1289, Fraisans, Ch. des compt. de Dole, cart. 44, paq. 45, Arch. Doubs.)

Trois haies que nos aviens en la ditte *forel*. (*Ib.*)

Puisse chacier ou faire chacier en la dite *forel*. (*Ib.*)

2. **FOREL**, s. m., cure-dent :

Un *forel* d'argent de dentz. (1313, *Invent. de Pierre Gaveston*, ap. Laborde, *Emaux.*)

FORELLE, s. f., fourreau :

Icelluy aura deux petits bastons en ces mains, en *forelles*, et couvers du drap mesmes, et les deux bouts des deux batons seront couvers de rouge drap environ plain pousse. (*Modus*, f° 88a, ap. Ste-Pal.)

FORELORE, *freloire*, s. f., parole inutile, peine perdue :

Dist Renart : Tot est *forelores*,
Que tu es certes trop musart.
(*Renart*, 2840, Méon.)

Je me suis obligee
Pour cinq testons a ma maistresse,
Qui me cause au cueur grand destresse,
Pensant gaigner mon mariage
Comme toy. Oultre, mis en gaige
Ma bonne robe et mon corset,
Et des chemises encor sept,
Pour dix aultres, soubz trois devises,
L'une pour ravoir mes chemises,
L'autre pour gaigner ung amy,
La tierce pour chanter fa my,
Ce beau mois de may, en l'ombrage,
Bouffant en l'amoureux ouvrage.
Mais sçais tu quoy ? Toute *freloire*.
(*Apolog. des Chanberieres*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., II, 275.)

— On trouve aux XVe et XVIe s. les formes *frelore*, *freloire*, *farlorum*, *brelare*, employées comme adj., au sens de perdu:

(Foy que doy, *Brelare* Bigod),
Assez devote creature.
(VILLON, *Grant Test.*, CXL, Jouaust, p. 101.)

Nostre fait seroit tout *frelore*,
S'il vous trouvoit levé.
(*Pathelin*, p. 65, Jacob.)

Tout est *frelore*,
La tintelore,
Tout est *frelore*, bigot.
(CL. JANNEQUIN, *Chans. sur la déf. des Suisses*, éd. 1550.)

Jamais Françoys bien ne saura
Jurer bi God, ni *brelare*.
(R. GAGUIN, *Passetemps d'oysiveté*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VII, 271.)

Tout est *frelore*, bigoth. (RAB., l. I, c. 18.)

Quand a l'argent, nut *farlorum* ; et saincte Dame, d'ou lou tireriant is ? (*Conference d'Antitus, Panurge et Gueridon* : Variét. hist. et litt., VIII, 295.)

Ha ! compagnon, quelle parole !
Et ou sont vos chariots ?
Ma foy, tout y est *frelore*,
Mesmes tous nos gens sont morts.
(*Chans. de deux compagnons reistres*, 1587.)

Argot, *fourloure*, malade.

1. **FOREMENT**, s. m., ruine, destruction, empirement :

Et sera regardé le *forement* ou empirement declarante ou se le meilleur bois ou le pire est couppé ou exploictié ou a coupper ou a exploictier, et de ce sera faicte competente estimation. (*Ord. sur la mutation de la monnoye*, Regist. du Parlem., 1317-1340, ms. Bibl. Louvre, n. 1253b, f° 156 r°.)

Et pour ce que depuis ce nous ayans esté avertis de la grant foule et *forement* qui est au dit lieu de Chaumontois...... ayons appointié que dorenavant et jusques a ce que par nous en soit autrement ordonné, ne sera aucun bois pris au dit lieu. (14 mai 1444, *Lett. de Ch. duc d'Orl.*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 246 v°, Arch. Loiret.)

2. **FOREMENT**, s. m., étau :

Pluiseurs, qui ne se composoient a sa voullunté, estoient martirisiez et batus, les polcs boutez en *foremens* fais en grosses pieces de bos ou arbes croissans, et estrains de quievilles. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., III, 279.)

1. **FOREN**, voir FERAIN.

2. **FOREN**, voir FORAIN.



FOREPRENDRE, voir FORPRENDRE.

1. **FORER**, v. a., percer :

Les mains et les piez oi cloues
Et de la lance *fui forez*.
(*Vision St Paul*, Richel. 19525, f° 14d.)

Et icelui fist Ebroin *forer* les euz. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 62a.)

2. **FORER**, voir FORRER.

FORESCAPI, *forescapy*, s. m., droit d'un seigneur sur les choses trouvées dans ses domaines, droit des lods et ventes :

Desquelx hostelz prinst maistre Pierre Bayer la possession et saisine, sanz ce qu'il paiast *forescapi* et sans obtenir causisme ne licence du souverain. (1389, Arch. JJ 146, pièce 223.)

Ung *forescapy* qui nous estoit escheu montant cent escus d'or. (1456, Arch. JJ 187, pièce 5.)

FORESCIR, voir FORISSIR.

FORESSYR, voir FORISSIR.

FOREST, *foret*, s. m., sorte d'arbre :

Acelle de *forest*. (1562, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une table de bois de *foret*. (1587, *ib.*)

FORESTAGE, *-etage*, *-aige*, *forr.*, *four.*, *foul.*, s. m., droit que le forestier ou inspecteur des bois d'un seigneur lui payait chaque année à titre de redevance :

Item les campars des terres et des liens et des garbes du *forestage* de la ville. (1308, *Chart. de Ph. le Bel*, Richel. l. 9785, f° 79 v°.)

Ne ou Jehans ait warde ne *foretage*. (1308, *Cart. de S. Vinc. de Metz*, Richel. l. 10023, f° 150 v°.)

Pour nulle warde ne pour nulles *forretages*. (*Ib.*)

Derechef les champars des terres et des lins, et les jarbes des *forestages* de la ville prisiees x lib. par. (1309, Arch. JJ 41, f° 69 v°.)

Du *foretaige* du dit lieu. (*Compt. de l'hôt.-D. d'Orl.*, 1392-1400, f° 1 r°, Hôp. gén. Orl.)

Des *forestaiges* que doivent les manans et habitans des villes a qui les usaiges ont estez delivres..... c'est assavoir des usaigiers de Chateauneuf, qui doivent chacun an XIII deniers parisis pour l'usage qu'ils ont en la forest de Vitri. (1401, *Compte du dom. d'Orl.*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 246 v°, Arch. Loiret.)

Chascune persone tenant feu et lieu doit..... pour le *forestage* de leur bestes es bois dudit seigneur deux pains de rente. (1413, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P 294, reg. 4.)

Pour le *forretaige* de la poultrerie et charpenterie de la maison ou sont les molins a chevaulx lx sols tourn. (1420, *Compt. de Nevers*, CC 26, f° 10 v°, Arch. mun. Nevers.)

Pour le *forestaige* dudit boys x s. t. (*Ib.*)

Toutes jurisdictions hautes et moyennes et basses, *forestages*, peages, pasturages et autres droits. (1462, *Ord.*, xv, 484.)

A Estienne Petit pour le *foulestaige* du bois pris es bois de la Boutaille. (1473, *Compt. de Nevers*, CC 67, f° 21 r°, Arch. mun. Nevers.)

Droit de *forestage*. (1542-1556, Arch. mun. Albi, BB 23.)

FORESTAIN, s. m., forain, étranger :

Si se meust par entr'eulx une grande meslee entre ceulx de la ville et les *forestains*. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 47d.)

FORESTAL, voir FORESTEL.

FORESTE, s. f., forêt :

Il est entré en la *foreste*.
(*Vie de S. Gile*, 1251, A. T.)

La *foreste* perilleuse. (*Artur*, Richel. 337, f° 96a.)

Qu'il est de la *foreste* issus.
(*Olthevien*, ms. Oxf., Bodl. Hatton 100, f° 12b.)

FORESTEL, *-al*, s. m., dimin. de forêt :

Pour .XIX. m. et demi cent de fagos fais u *forestel*. (1294, *Trav. p. les chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 12.)

Pour abatre bos au *forestel*. (*Ib.*, f° 32.)

Une karete qui a carié mairiens du *forestel* au chastel. (1306, *ib.*, f° 26.)

Qe nul fuster, ne autre, face *forestal* de merim qe appent a fusterie, venaunt vers la cité, en bois ne en autre leu. (*Lib. Custum.*, I, 81, 2 Edw. II, Rer. brit. script.)

La forest et *forestel* de Hesdin. (XVe s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Noms de lieux, *Forestel* (Picardie), *Foresteau*, hameau du village de Moustier, Hainaut belge.

FORESTELLE, s. f., dimin. de *foreste*, petit bois :

La *Forestelle* de Blatey. (1334, *Compt. de Geoffroy de Blaisy, gruier de Bourg.*, Arch. Côte-d'Or, B 1398.)

FORESTER, v. n., intenter un procès pour délit forestier :

Quant il voudroit faire charroier aucuns boais pour ses edifices autrement que par son dit charretier demourant avec lui, il le peut faire par ainsi que l'un de ses religieux soit a ce present et qu'il avoue les ditz charretiers : aultrement on les pourroit prandre et *forester* sur eulx a toutes consequences, selon l'usement de la forest. (1467, *Usem. de la for. de Brecelien*, Cart. de Redon, Eclairc., CCCLXXIV, A. de Courson.)

FORESTERIE, *ferasterie*, s. f., forêt, bois où il était défendu de chasser :

La *ferasterie* de Chaux. (Mardi apr. N.-D. mi août 1294, *Quitt. de la Ch. des compt. de Dole*, Arch. Doubs.)

Juhel d'Avaugour, chevalier, est homme lige du duc d'Anjou, a cause d'une *foresterie* faiee sise en la forest de Maienne. (*Registre de Louis, duc d'Anjou*, f° 99, ap. Ste-Pal., éd. Favre.)

De la perriere de la *foresterie* acensee a Jehenot. (1319, *Recette du comté de Blois*, Arch. KK 296, f° 5 r°.)

Il congnut et advoua a tenir en fieu a une seule foy et hommage du roy une france *foresterie* appelee la *foresterie* du bois Tillart. (1386, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 20 v°.)

L'ostel de la *foresterie* de Fontevraut. (1399, Fontevr., anc. tit., 541, Arch. Maine-et-Loire.)

— Office de forestier :

Des forestiers qui mectent leurs bastons de *foresterie* en gaige pour leurs despanses il leur est deffance de non plus le faire. (1467, *Usem. de la for. de Brecelien*, Cart. de Redon, Eclairc., CCCXC, A. de Courson.)

— Nom d'un recueil de poésies sylvestres publiées par Jehan Vauquelin de la Fresnaye, en 1555 :

Et ce sont la les trois liens desquels j'ai taché le plus a decorer ces *foresteries*. (VAUQ. DE LA FRESNAYE, *Foresteries*, préf., p. 5, Travers.)

En quoy il fit bien paroistre (J. de la Fresnaye) une manifeste retractation de ce qu'il avoit soutenu dans la préface de ses *Foresteries*, imprimées a Poitiers l'an 1555, puis que c'est là qu'il dit en termes exprès, qu'il n'y a point de poëte délicat qui ne juge qu'il a bien eu plus de raison d'appeler ses Poëmes bocagers *Foresteries* qu'Eglogues, ou Idylies, du nom Grec. Pour moy, je m'en rapporte au sentiment des sçavans et aux veritables connoisseurs des beautez de nostre langue. Et pourtant, s'il m'estoit permis de dire ici ce qu'il m'en semble, je condamnerois franchement sa première erreur, et approuverois sa juste retractation. Je veux dire que j'aime beaucoup mieux Eglogue, ou Idyle, tous grecs qu'ils soient, que *Foresteries*, qui est un mot estranger et barbare en nostre langue. (G. COLLETET, *du Poëme bucolique*, éd. 1658.)

1. **FORESTIER**, s. m., forêt :

S'en ert alé o le destrier,
Aval el bois an *forestier*.
(*Tristan*, I, 1796, Michel.)

2. **FORESTIER**, s. m., étranger :

Liedricque alors fust *forestier*
De ceste isle et Flandres la contree
Par conté puis en honneur augmentee.
(*Chron. anc.*, ms. de Tournay, ap. Reiff., *Chron. de Mousk.*, I, 44.)

Quant un home de ceste contree voit qe un *forestier* li veigne a sa maison por erberjer, tantost se oisse hors et comande a sa feme qe au *forestier* soit fait toute sa volunté. (*Voy. de Marc Pol*, c. CXVII, Roux.)

Et aime moult les marcheans et les *forestiers*. (*Ib.*, CLXXIII, Pauthier.)

— Brigands, gens qui habitent les forêts :

Il a bien chastié les *forestiers* et bannis. (RAB., *Epist.*, XIII.)

— Fém., *forestiere*, étrangère :

Et li dient com lor ancestre avoient dit que por le plaisir qu'il fasoient as *forestieres* de lor faines et de lor cosses, qe lor ydres l'aveient a grant bien. (*Voy. de Marc Pol*, c. LIX, Roux.)

FORESTIERE, s. f., lieu dans le voisinage d'une forêt :

Terram des *Forestieres*. (1202, *Cart. de Montiéramey*, p. 204, Lalore.)

Nom de lieu, la *Forestière* (Nièvre).

FORET, voir FOREST.

FORETAGE, voir FORESTAGE.

FOREUL, s. m. ?



.I. *foreul*, .I. mortier, pestel et pilete, (1364, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*. Arch. MM 28, f° 139 v°.)

FORFAÇON, - *chon*, s. f., fabrication contraire aux règlements :

Quiconques des pendouers ou des pendans draps ou des choses appendues aura fait *forfachon*, se de ce clameur vient au maire, justice sera faicte. (*Trad. d'une lett. de Phil. Aug. de* 1182, Ord., XIX, 588.)

1. **FORFAIRE**, - *fere*, *fors.*, *four.*, verbe.

— Act., enfreindre, transgresser, violer :

El mor a tort, ren non *forsfez*.
(*Passion*, 290, Koschwitz.)

Et qui pis est, en faisant mesmes ledit appointement, il pourchassoit secretement le contraire d'iceluy, et en soy le rompoit, et *forfaisoit*. (*Lettre de Ch. duc d'Orl. à Charles VI*, 14 juill. 1411, dans JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1411, Michaud.)

Sans la loy chrestienne *forfaire*.
(CL. MAR., *Coll. d'Erasme*, Virgo μισογάμος, éd. 1731.)

— Soumissionner :

Les bourgois de Roen *avoient forfet* une franchise qui estoit en la ville, et il luy donnerent trente mil livres, et ensi orent leur franchise. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phel. le bel, LXXV, P. Paris.)

— Faire perdre :

Recevez l'erité celestre
Ke vus *forfirent* li ancestre.
(*Vie de S. Gile*, 227, A. T.)

— *Forfaire corps et avoir*, les abandonner comme expiation d'un crime :

Une femme de Sens qui *avoit forfait cors et avoir* luy donna huit cens livres et ainsi fu assoute. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phel. le bel, LXXV, P. Paris.)

— Réfl., commettre un crime, une faute :

Forfete me sui durement.
(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus 50, f° 94ᵇ, P. Meyer.)

Il y avoit ung empereur qui ordonna que si une femme *se forfaisoit* par indecent adultere, qu'elle seroit a jamais en prison. Le cas advint que la femme d'ung chevalier *se forfist* cependant que son seigneur estoit allé en pellerinage. (*Violier des Hist. rom.*, c. LXXXIV, Bibl. elz.)

— Etre faux, inexact :

Se mine ou minot *se forfeit*, c'est a savoir se ele gete hors ou ens, parquoi ele ne soit souffisans ne loial a mesurer, il n'en est a nule amende li mesureur, se il ne l'a fait par sa tricherie. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., IV, 8, Lespinasse et Bonnardot.)

— Etre perdu pour cause de forfaiture :

S'il advient que ce soit une charrette ferree qui *se fourface*, le harnois des chevaulx et les lieures sont et appartiennent par tiers audit advouant. (1395, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 72 r°.)

— Neutr., faire du mal, du tort :

Forfaire vient de sor ses anemins.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., XXXV, p. 148, P. Paris.)

Sarrazin les assalent, la pute gent dervee,
Mais onques n'i *fourfirent* vaillant une denree.
(*Fierabras*, 3044, A. P.)

Ains riens n'i *forfix*.
(GUIOT, *Chans.*, VI, 20, Wolfart.)

Et entrerent en Poitou et *fourfisent* sour le roi. (*Chron. de Rains*, c. XXV, L. Paris.)

Chi sont ot moi ne lor *forfaceç* vus.
(*La Passion*, ms. Venise, Romv., p. 26.)

— *Forfaisant*, part. prés., malfaisant, malfaiteur :

Les culpes des *forfaisanz*. (*Job*, p. 516, Ler. de Lincy.)

Mais cuers felons et *forfaisans*,
Qui coustumier sont de forfaire.
(*Dit de Charité*, ms. Turin L V 32, f° 204.)

Car trop estoient *forfaisans*
Gascoins.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 2487, Buchon.)

— *Forfait*, part. passé, qui a forfait à ses engagements :

Ne fu *forfez* ne oltrageus.
(BEN., *Troie*, 5413, Joly.)

Si m'an rant corpable et *forfet*.
(CHREST., *Chev. au lyon*, 6773, Holland.)

Li clerc *forfet* serrunt as evesques livré.
(GARNIER, *Vie de S. Thomas.*, Richel. 13513, f° 21 v°.)

— Mis hors de cours :

Et voulons que toutes monnoies deffendues, s'eles ne sont parties, que eles soient perdues et *forfaites* par tous lieus ou eles porront estre trouvees. (1294, *Ord. de Ph. le Bel*, Pr. de l'H. de Nîm., I, 137.)

— Mérité pour une transgression :

Prometons a rendre chascuns pour le tout a le dite eglise trois cens mars d'argent en non de paine *fourfaite*. (1273, *Cart. de St Quentin*, Richel. l. 11070, f° 17 r°.)

— Abandonné comme amende :

Pour une grant piece de boys *forfaite* et acquise a monsgr d'Orliens. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Fortification, XLVI, Arch. mun. Orléans.)

— Malfaisant :

Forfaite malice. (J. DE MEUNG, *Ep. d'Abeil. et d'Hel.*, Richel. 920, f° 85 r°.)

— Dont on est débarrassé ?

Co dist Turpins : Icist nus ert *forsfaiz*.
(*Rol.*, 1393, Müller.)

2. **FORFAIRE**, v. a., accomplir :

Li baron respondirent que en le terre de Surie ne voloient il mie aler : car il n'i porroient riens *forfaire*. (ROB. DE CLARY, *Chron.*, Riant.)

FORFAISANCE, - *esance*, s. f., action contraire au droit :

De *forfesance* se tenist.
(G. DE MES, *Ym. du monde*, ms. S.-Brieuc, f° 2d.)

FORFAISEOR, - *seur*, *four.*, s. m., transgresseur :

A cui li *fourfaiserres* seroit justiçables. (1293, Arch. K 36, pièce 25.)

Quiconques descuevre ou desmembre ou empirt hyretage qui seurcens doit, li maires et li juré s'il en sont requis d'aucun des seurcensiers de cel hyretage dedens l'an et le jour que tels fourfais ara esté fais, deveront contraindre ce *fourfaiseur* qu'il ament cel hyretage et le mette en autel point com il estoit. (1320, *Cop. des Chart. des R. de Franche*, p. 33, Arch. mun. S.-Quentin.)

FORFAITEUR, - *faicteur*, - *feteur*, s. m., transgresseur, violateur, malfaiteur :

En negligent punir les *forfaiteurs* dessus diz, et en leur donnant auctorité et deffense. (1312, Arch. JJ 48, f° 107 v°.)

Devant ses ennemis *forfaiteurs*. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 16, Buchon.)

Les notaires et greffiers desdites gabelles tiendront les actes et proces touchant les *forfaicteurs* dudit sel. (1498, *Ord.*, XXI, 134.)

L'ung cherche escus ou ducas,
Car ung larron voluntiers emble ;
L'autre, qui est su[s]pect du cas,
Se musse et tient [à] l'escart;
L'autre cerche les *forfaicteurs*.
(*La Piteuse desolat. du monast. des Cord. de Maulx*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 145.)

Et davantage ayant forfait contre les saincts mysteres, et en estant appelé en justice, il en fust absouls, a la charge de donner a cognoistre et declarer les *forfaicteurs*. (AMYOT, *Œuv. mél.*, XXI, 15.)

Or j'en fay d'un temoin, et sans feinte j'en jure
Que si le *forfeteur* de cette sepulture
Vous ne representez soudain devant mes yeux
Je vous feray touts pendre........
(J.-A. DE BAIF, *Antigone*, II, 2, éd. 1573.)

La peine qui boytant darriere
Suit le mal fait, ne laisse guiere
Le *forfaiteur* quite eschaper.
(ID., *Poemes*, l. VII, Lemerre, II, 331.)

Le *forfaiteur* fort on estime.
(ID., *les Mimes*, l. II, f° 54 r°, éd. 1619.)

Car les bourreaux font la justice
Des *forfaiteurs*.
(ID., *ib.*, l. II, f° 105 v°.)

Meschans *forfaicteurs*. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 146, Roybet.)

— *Forfaiteresse*, s. f., celle qui transgresse, qui viole :

Mais quand elles seroyent encore plus que princesses
Ny elle ny sa sœur les deux *forfaiteresses*
Ne se sauveront pas d'une mort execrable.
(J.-A. DE BAIF, *Antigone*, III, 1, éd. 1573.)

FORFAITEUS, adj., dissolu, débauché, déréglé, infâme :

Flagissiosus, *forfaiteus*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

FORFAITURE, - *faicture*, - *feture*, *fors.*, *four.*, s. f., amende qui punit un délit :

Ki tort eslevera u faus jugement fra,.... seit en la *forfaiture* le rei de XL solz. (*Lois de Guill.*, 41, Chevallet.)

Se il avient *forfaiture* ou eschoete a la dite contesse pour cas de crime ou par autre cas qui apartiegne a la dite contesse. (1291, *Ratif. de la Cesse de Blois*, Arch. Loiret, Ste-Croix, Nouan sur Loire, A 4.)

Aussi vous enfourmez de touz les dons faiz depuis ledit temps des *forfaictures* escheues de ladite recepte. (1357, *Ord.*, III, 163.)

A mestre Raoul de Poi qui avoit une maison a Tilly que messire Enguerran voult avoir, il luy fist donner une *forfeture* de quatre mil livres et un chastel en



Bretaigne qui bien valoit quatre mil livres. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phel. le bel, LXXV, P. Paris.)

— Infraction au règlement :

Et pooit ledit mestre Fouques establir en chascun mestier un homme pour garder ledit mestier, pour raporter les *forfaitures* audit mestre. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1e p., XLVII, 8, Lespinasse et Bonnardot.)

— Excès :

Son corps fut ouvert, dedens lequel fut trouvé sang foitié : ce qu'on disoit qu'il avoit acquis par *fourfaiture* d'avoir trop joué a la paulme. (WAVRIN, *Anchienn. Chron. d'Anglet.*, II, 375, Soc. de l'H. de Fr.)

FORFAMILLIER, v. a., émanciper :

Sitost comme il *seront forfamilié* de leurs peres et il venront a tenir mariage. (1322, Arch. JJ 61, pièce 228.)

FORFESANCE, voir FORFAISANCE.

FORFETABLE, adj., mal fait, défectueux :

(Ouvrages) defectifs ou *forfetables*. (*Stat. d'Edouard IV*, an VII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

FORFETEUR, voir FORFAITEUR.

FORFETURE, voir FORFAITURE.

FORFEYANCE, voir FORFUIANCE.

FORFFAULT, adj. et s., syn. de forfant, fourbe, hableur :

Seigneurs, estoupez vos oreilles,
Ce *forffault* dit fines merveilles.
(*Mart. S. Estienne*, Jub., *Myst.*, I, 19.)

FORFOIRE, s. f., droit sur les foires :

Pour raison de certains prouffis que pretend l'arcevesque de Reims et ses officiers prendre et avoir sur les estaulx portatis et autres, fichiez en terre, mis et dreciez par chascun an en la foire en la Cousture a Reins, et dehors, et autres drois de *forfoire*. (1428, *Transact.*, etc., Arch. législ. de Reims, 2e p., vol. I, p. 947, Doc. inéd.)

L'en en paiera quelque chose audict arcevesque pour droit de *forfoire*. (*Ib.*)

FORFUIANCE, -*fuance*, *fors.*, *four.*, *forfuyance*, *forfeyance*, s. f., droit payé par un serf pour obtenir de son seigneur la permission de passer dans un autre domaine ; droit que le seigneur avait sur la succession des biens acquis hors de sa seigneurie par ceux qui, y étant nés, étaient allés s'établir ailleurs :

3 francs 4 gros de Richeret Thissaule de Gisainecourt... pour la vendue de certains heritages..... acquis a Mgr pour cause de *fourfuance*. (1383, Arch. Meuse B 493, fo 1 vo.)

.VII. frans de Jehan fils le bon home d'Illou et de Jennette, sa femme, pour l'eschoite de Demengin fils le doien, et Jennette, sa femme, aquise a monsr pour cause de *fourfuiance* par parance donnee le XXXe jour de septembre l'an IIIIxx et quatre. (1384, *ib.*, fo 19 vo.)

Ont esté manumis, quictez et affranchiz, et chascun d'eux, avec tous ceulx et celles qui d'ores en avant se viendront asseoir pour demourer audict lieu de Marolles, de toutes tailles volentaires et autres, de toutes lesdictes mainmortes, *forsfuyances* et formariage, en quoy iceulx habitans d'ancienneté estoient tenus ausdicts sœur et dame. (1474, *Lett. de L. XI port. confirm. de l'affranchissem. des serfs de Marolles*, Ord., XVIII, 79.)

Sont aussi francs de toutes servitudes de main morte, poursuite, *fourfuyance*, formariage. (*Cout. d'Espinal*, Nouv. Cout. gén., II, 1127a.)

N'estre assujettis a *forfeyance*, tailles, jects, cottisations.... (*Cout. de Gorze*, Nouv. Cout. gén., II, 1075b.)

FORFUIANT, *forsfuyant*, s. m., celui qui était assujetti au droit de *forfuiance* :

Lesdits supplians qui estoient subgects et taillables a voulenté, de condicion de mainmorte, de *forsfuyans* et d'autres condicions serves, ont esté par nos chers et bien amez Symon de Monstreul, escuyer, et Isabelle Dorges, damoiselle, sa femme, sieur et dame dudit lieu de Maroilles, manumis, quictez et affranchiz. (1474, *Lett. de Louis XI port. confirm. de l'affranchissem. des serfs de Marolles*, Ord., XVIII, 79.)

FORGAGE, -*aige*, s. m., gage qui, n'ayant pas été retiré par l'emprunteur, devient la propriété du prêteur (*Glossaire de Beaumanoir*) :

Le temps du *forgas* (sic) et du raquit, en Normandie, est la huitaine au dedans de laquelle l'obligé peut forgager et retirer son gage et meubles vendus a l'enquant pour le prix. (LAURIERE, *Gloss. du droit fr.*)

FORGAGIÉ, *forsg.*, *fourwagié*, part. passé, acquis en toute propriété à un prêteur sur gages :

Que par soufrete de mengier
Li covint son filz engagier
A .I. usurier sanz pitié...
Par si que *forsgagié* seroit
Li enfes se reens n'estoit
A .I. terme qu'il li ot fet.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, fo 60c.)

Sauf chou que li proisme de chelui qui l'iretages aroit estet y puent revenir par proismetet dedans les .XL. jours apries les .II. ans et les .II. jours qu'il seroit *fourwagies*, pour autant qu'il seroit *fourwagies*. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 42.)

FORGE, s. f., action de forger ; action de ferrer les chevaux ; résultat de cette action ; fabrication en général :

Je ne vi onques fleur en branche,
Ma dame, qui fust auci blanche
Com est vostre bele gorgete,
Mout fu a nete *forge* fete.
(*Vers à la suite de Perceval*, ms. Montp. H 249, fo 296 vo.)

Que la *forge* des dez soit deffendue et devee par tout nostre royaume. (1256, *Ord.*, I, 79.)

Nous volons que la *forge* des des soit abatue par tout nostre royaume. (*Grand. Cron. de France*, la Vie Mgr Saint Loys, LXXII, P. Paris.)

Fons a fevre, .II. d. Et se la *forge* i est toute, .IIII. d. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 2e p., II, 62, Lespinasse et Bonnardot.)

Et chandelle et *forge*. (1286, *Et. de l'host. du R. Ph. III*, Mart., *Thes.*, I, 1203.)

Forge, restor et chandelle. (*Ib.*, 1204.)

Cent solz pour robbe, *forge*, restor de deux chevaux. (*Ib.*, 1206.)

Pour le fevre pour .III. semaines pour *forge* de martiaus. (1294, *Trav. p. les chât. des c. d'Art.*, Arch. KK 393, fo 2 ro.)

.XV. jours pour *forge* aus chevaus. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, fo 16 vo.)

En disimes, en maletottes, en soussides et en *forges* de monnoies. (FROISS., *Chron.*, V, 72, Luce.)

— Idée, invention :

Elles ont trouvé ceste nouvelle *forge*
D'eulz lier pour monstrer leur goitron et leur [gorge.
(J. DE MEUNG, *Test.*, Vat. Chr. 367, fo 23a.)

Chiers signeur, chier ami, oiez, convient, pa- [roule :
Nous sumes en bon point, vees lay nostre *forge*.
(*Girart de Ross.*, 3744, Mignard.)

— Manière :

Florettes... apparoient de toutes parz...
Cent mille par cent mille *forges*.
(FROISS., *Poés.*, II, 38, 1266, Scheler.)

FORGEMENT, s. m., forgeage :

A nostre sire seul appartient la cognoissance du *forgement* des faulses monnoyes. (*Droiz royaux*, etc., Ars. 3354, fo 110 ro.)

Forgement et monnoyage de la monnoye du roy. (1457, *Ord.*, XIV, 460.)

— Fig. :

Quant aux prisonniers ou autres accusez de crime ausquelz fauldra faire proces criminel, ledit proces se fera le plus diligemment et secretement que faire se pourra, en maniere que aucun n'en soit adverti, pour eviter les subornations et *forgemens* qui se pourroient faire en telles matieres. (1498, *Ord.*, XXI, 198.)

FORGEOR, -*eour*, -*eur*, s. m., celui qui forge :

I ot tel bruit et tel marteleiz com se tuit li *forgeor* du monde fussent en la piece de terre. (*Artur*, Richel. 337, fo 29a.)

Et fu si pres li chaples si grant aus espees... que il estoit avis que ce feust une grant merveille de *forgeours*. (*S. Graal*, ms. Tours 915, fo 34b.)

Forgeors d'armes. (*Bible*, Richel. 899, fo 131 ro.)

Forgeors de mençonges. (*Ib.*, fo 222c.)

FORGEOTTE, s. f., petite forge, représenté par un nom de lieu, le bois de la *Forgeotte* (Nivernais).

FORGERET, *forceret*, s. m., coffre, cassette :

Un *forceret* couvert de soye o menues pieces de reliques. (1302, *Test. du D. Jean*, ap. Lobin., II, 455.)

Lequel argent il nous offrit a bailler, tant en or ou argent, blanques maalles et noires, lequel estoit en ung *forgeret*. (1340, *Cart. de Corbie* 21, fo 331 vo, ap. Duc., *Forgerium*.)

En un autre *forgeret* que la suppliant trouva ouvert, prist une verge d'or ou anel du pris de .XX. sols parisis. (1397, Arch. JJ 152, pièce 81.)

FORGERIE, s. f., art de forger :



L'art de *forgerie*. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, fº 129 vº.)

— Manœuvre :

Pour oster et esquiever d'orez en avant toutes manieres de *forgeries* qui du lez des eschevins ou de ceux qui vaulront estre en offiche porroient naistre et sourvenir. (1379, *Ordonn.*, Liv. rouge, fº 66 vº, Arch. mun. Abbeville.)

Feroient eulx quatre ensemble information des *forgeries*, buveries et aultres manieres indeues que l'en a tenu et tient journellement puis certain temps en ça, sur le renouvelement de la loy et des offices de la dite ville qui se doit faire le jour monsieur saint Bretemieu prochain venant. (*Ch. de* 1460, Abbeville, ap. A. Thierry, *Mon. du tiers état*, IV, 272.)

L'usage n'a gardé le mot *forgerie* qu'avec l'acception d'industrie des forges.

FORGES, voir FERGES au Supplément.

FORGESIR, v. a., tromper par adultère :

Trop sunt les dones perdues
Et par les dames corrompues
Qui gisent avoec lor garçons,
Ensi *forgisent* lor barons.
(*Blancand.*, 13, Michelant.)

— *Forgeu*, part. passé, qui s'est reposé trop longtemps :

Chiens qui sont de sejour et qui sont *forgeu* ne pevent fournir longue chasse. (*Chasse de Gast. Pheb.*, p. 144, ap. Ste-Pal.)

— Placé au dehors :

Le dit marrylier doy apourter de l'eaue tous les dimenches pour benoytre, tan en la pyerre *forgeust* que aussi en la chapelle des trepasses. (G. DE SEYTURIERS, *Man. adm.*, ap. Ferroul-Montgaillard. *Hist. de l'ab. de S. Claude*, II, 307.)

FORGETEMENT, *forsjetement*, s. m., action de jeter dehors, de faire sortir, rejet :

Egressio, *forsjetement*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

FORGETER, *forgitier*, *forsgiter*, *forietter*, v. a., faire sortir, chasser, rejeter :

Vigne de Egipte portas tu, *forsgetas* les genz, e si plantas li. (*Liv. des Ps.* Cambridge, LXXIX, 8, Michel.)

Trop fus meire cruyere, quand tu cest avortement voulus faire porce ke nuls ne fust ki puist rezoivre celui cui tu *avoies forgitiet*. (S. BERNARD, *Serm.*. ap. Orell, *Alt.-Franz. gramm.*) Lat., Dum non esset qui excipere posset excussum.

Et les *forsgiter*
De lor fole loi sarrazine.
(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 14, Bourrassé.)

Si l'*ont* pris et mis en lieu
Et puis batu et *forsgité*
De lor terre et de lor cité.
(ID., *ib.*, p. 17.)

— Délivrer :

Si li pleust,
Une pucele visiter,
Qui sa fille iert, et *forsgiter*
De l'enfermeté qu'ele avoit.
(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 31, Bourrassé.)

— *Forgeté*, part. passé, qui fait saillie :

Il estoit dangereux mettre les yeux *forjettes* au bout d'un col long. (*Trad. de Galien*, p. 485, éd. 1609.)

FORGETTE, s. f., petite forge, représenté par un nom de lieu, *la Forgette* (Nivernais).

FORGETURE, *forjetture*, s. f., saillie d'alignement, surjet :

FORGEUL, *forgeu*, s. m.?

Unum *forgeul*. (*Pièce de* 1346, Arch. P 1388².)

Ung *forgeu* pendent et ung bassin a laver mains de laton. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'Archéol. de Beaune, 1874, p. 180.) Impr., *forgen*.

FORGEURE, *forgure*, s. f., action de forger :

Grandes pierres plates de mesme estoffe que le pavé, longues de neuf pieds, et larges d'un pied dix pouces de saillie en dehors et en dedens pour la *forgeture*. (*Vray et parf. Amour*, fº 220ᵇ, ap. Ste-Pal.)

D'avantage ceste jointe a ses eminences et *forjettures* egalles. aux cavites dans lesquelles elles entrent. (*Trad. de Galien*, p. 130, éd. 1609.)

Ses *forjettures* (de l'épine dorsale) qui sont aigues comme espines. (AMB. PARÉ, *Œuv.*, XVI, 12, éd. 1633.)

FORGEU, voir FORGEUL.

..... Les ferreures
Dont fevre font les *forgeures*.
(Ms. Richel. 837, ap. Ste-Pal.)

Pour la *forgeure* des marteaulx des maccons... (1480, Arch. mun. Tours, ferronnerie.)

Pour troys *forgeures* de marteaux. (*Ib.*)

Les *forgeures* a rebatre les manteaulx. (*Pièce de* 1516, Arch. de l'art français, VII, 355.)

La *forgure* de fers a charrue. (CL. HATON, *Mém.*, I, 113, Bourquelot.)

1. **FORGIER**, -*jier*, -*cier*, - *cer*, - *chier*, *fourg.*, *fourc.*, *fours.*, *fourch.*, s. m., coffre, écrin, cassette, coffre-fort, reliquaire:

Forgier, escrin, cofre portant a cheval ne doivent point de rivage se il n'i a aucune chose dedenz. (EST. BOIL., *Liv. des mest. et marchand.*, 2ᵉ p., IV, 25, Lespinasse et Bonnardot.) Var., *forcier*.

Forcier, escrin, coffre portant a cheval ne doivent point de rivage se il n'a aucune chose dedens, et se il y a aucune chose dedens chascun *forcier*, escrin ou cofre doit de rivage. (*Du Liage rivage de Sainne*, Richel. 20048, fº 114ᵈ.)

In abditorio, *forcer*. (NECK., ms. Bruges, Scheler, *Lex.*, p. 87.)

Elienor la belle, ou grande est li biautez,
A pris .I. biau *forgier*, qui bien estoit fremez,
Tantost le deffrema, elle en portoit les cles
Puis en trait une ymage, telle com vous orrez,
Elle estoit de fin or, ce dist l'anctoritez,
C'estoit un crucefis en une crois entez.
(*B. de Seb.*, I, 774, Bocca.)

D'encoste le *forgier* au digne sanc Jhesus.
(*Ib.*, XVII, 213.)

Quant il vit le *forgier*, chelle part s'adrecha;
Li *forgiers* fu fremes, mais il le deffrema.
(*Ib.*, 223.)

.IX. *forciers*, ou premier desqueux estoient deux copes d'argent. (1302, *Test. du D. Jean*, ap. Lobin., II, 454.)

Un anel d'or ou e un ruby que ma femme me devisa qe ad tout plein de coups, et est en un petit *forcer*, en un grant husche, au bout de la basse garderobe. (1319, *Test. du comte de Hereford*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Deux forceis en la salle et .II. en la petite chambre. It. .II. *forciers* en balet. Item un *forcer* en la despense. Item en la garde robe un *forcier*. Item un *forcier* a la porte de l'eglise. (1329, *Invent. de mad. Ysab. de Mirande*, Arch. Vienne.)

Et puis le mist (l'enfant) dedens ung *forcier* fermé de clef. (*Mét. d'Ov.*, Vat. Chr. 1686, fº 45 vº.)

Et vous autres joyaus mettes en vo *forgier*. (*Dialog. fr.-flam.*, fº 3ᵃ, Michelant.)

Felisce la tingneuse embla a son maistre un *fourgier* ou il avoit mout de boins joyaus, orfrois et rubans. (*Ib.*, fº 14ᶜ.)

Icellui Jehan avoit prins deux *forgiers*, la ou il avoit grant quantité de monnoye d'or et d'argent, lettres obligatoires et plusieurs autres biens moebles. (1359, Arch. JJ 90, pièce 603.)

Et bien dist, se sa mere nez un y met denier,
Son coffre brizera, si prendra son *forgier*.
(CUV., *B. du Guesclin*, var. des v. 251-260, Charrière.)

A son *forgier* s'en vint; cent florins en osta.
(ID., *ib.*, var. des v. 1615-1517.)

Tantost prinrent la ville et tuerent grant quantité de gens, et oncques ne luy firent mal, fors qu'ils le misdrent plusieurs fois en huches, en *forciers* et en fers. (*Mir. de Mad. Ste Katherine*, p. 46, Bourassé.)

Ung *forcier*. (1375, *Jurid. de la sale dᵉ S. Ben.*, fº 8 rº, Arch. Loiret.)

Un grant *forcer* bien ferré et bien fermant de bonne claveure. (1381, Trinité, Arch. Vienne.)

Un *forcier* ou un escrin ou la suppliante cuidast qu'il eust argent. (1392, Arch. JJ 143, pièce 193.)

Laquelle suppliante print la clef d'un *forcier* ou coffre dudit chanoine. (1387, Arch. JJ 132, pièce 19.)

Le suppliant prist en une huche ou *forgier*, qu'il trouva et ouvri, vint neuf pieces d'or. (1399, Arch. JJ 154, pièce 265.)

A chascun escrin ne *forgier*,
(*Le Dit de chascun*, ms. Genève 179ᵇⁱˢ, Ritter, *Poés. des* XIVᵉ *et* XVᵉ *siècles*, p. 12.)

Dedens icelle huche le suppliant trouva un *forchier* qu'il defferma. (1415, Arch. JJ 169, pièce 82.)

Que nul frere doye porter coffre oultre mer ne *forciers* longs sur sommiers. (1435, *Est. de S. J. de Jér.*, fº 34ᵃ, Arch. H.-Gar.)

Puis ala a son *forchier* et en trayt cent flourins qu'il lui donna aussi. (*Hist. de B. du Guescl.*, p. 34, Ménard.)

Fortune a le *forcier* cassé
Ou j'espargnoye ma richesse.
(A. CHART., *Poés.*, la belle Dame sans mercy, p. 503, éd. 1617.)

Sa meilleure busche ou *forgier*. (1507, *Prév. de Fouilloy*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, I, 295, Bouthors.)

Le petit *forcier* ont sont lous grans seaulx de la ville. (12 août 1522, *Reg. cons. de Limoges*, I, 22, Ruben.)



2. **FORGIER**, *friger*, v. a., inventer :

Je, Jehan le Fevre qui ne sçay *forgier*, nez en Ressons sur le Mas, vers Compiegne, procureur en parlement du roy nostre sire, confiant en l'aide du Saint Esperit, me suis entremis de translater et rimer en françois cest livre du poete saige qui est intitulé : Ovide de Vetula. (J. LE FEVRE, *la Vieille*, p. 3, Cocheris.)

— Aposter, préparer, styler :

Et la *furent* pluseurs *forgiez* et ordenez a ce qui crierent touz a une voiz : Navarre, Navarre. (*Chron. de S.-Den.*, Richel. 2813, f° 415c.)

Aussi est advenu et souventesfois advient que plusieurs crimes capitalx, deliz et autres cas criminelz, ne pevent estre attains, par ce que en nostredit chastelet, tant pour la multitude des prisonniers et crimineulx qui y sont n'a pas assez prisons secrettes ou l'on puist mettre separeément et divisceement les uns des autres, ou qu'ilz ne *soient frigez* par les autres criminelz des autres estans paravant eulx esdictes prisons. (1398, *Ord.*, VIII, 309.)

Secousse dit :

Frigez, ou p. e. *forgez*. On pourrait soupçonner que c'est un terme d'argot, c.-à-d. de la langue en jargon que parlent entr'eux les mendians, les vagabons, les voleurs, etc. Il paraît que *frigez* ou *forgez*, signifie instruire de ce qu'il faut dire ou taire, emboucher.

Nostre bonne mere *avoit*, le jour de devant, au partir de sa fille, *forgié* le medecin, qui estoit bien adverty de la response qu'il devoit faire. (LOUIS XI, *Nouv.*, XX, Jacob.)

FORGIET, *forchiet*, *forjet*, s. m., coffre, écrin :

En cele tiere de Provence
Fu li rois par .I. diemence ;
Les mescreans en ot kacies
Et des auquans ot baptisies,
Pour les *forjes* qu'il i trouva
.VIII. jors et plus i sejorna.
(MOUSK., *Chron.*, 3934, Reiff.) Impr., *foriés*.

D'un *forchiet* qui cousta .XIV. deniers, il en prist .II. deniers d'outrage. (*Plainte au R. de Fr.*, vers 1268, Arch. prov. de Gand, Rupelm., n° 118.)

Un *forgiet* painturé d'ymages eslevees et dedens argenté ; ung aultre *forgiet* painturé a escussons. (1367, *Reg. aux Test.*, Arch. mun. Douai.)

Ung *forgiet* et ung coffret. (*Test. chirog. du 27 juin 1415*, Arch. mun. de Douai.)

Nom propre ancien : Stephanum dictum *Forget*. (1315, *Cart. de Montiéramey*, p. 385, Lalore.)

FORGISON, s. f., action de forger :

Chauces de fer, de bone *forgison*,
Li ont lacees es janbes environ.
(*Roncisv.*, p. 188, Bourdillon.)

FORGITIER, voir FORGETER.

FORGOIR, voir FORJOIR.

FORGURE, voir FORGEURE.

FORGURER, voir FORJURER.

FORIER, voir FORRIER.

FORIERE, *forr.*, *four.*, *ferr.*, s. f., lisière d'un bois, d'un champ ; quelquefois bord d'un bois où les bestiaux paissaient :

Sire, soiez en la *foriere*,
Chascuns de nos se traie ariere.
(*Renart*, 6407, Méon.)

Le pasturaige et l'usaige de fayne et de glans et de *ferriere* en ban de Serain. (Trad. du XIIIe s. d'une ch. de 1202, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. l. 10176, f° 16d.)

Serreement se vont la *foriere* dou bois.
(*Veus dou paon*, Richel. 1554, f° 58 v°.)

Serreement s'en vont la *forriere* d'un bois.
(*Ib.*, Richel. 368, f° 100a.)

Et si y a que fosses que *forieres* outre les sommes de .III. arroiages devant diz .III. quartiers et .LV. verges. (*Lett. de* 1323, Arch. JJ 61, f° 100 r°.)

Encontre bles, encontre mars, en fera *ferriere ;* et qui ne le fera, il sera a .Ve. s. (*Ordonn. de la ville de Reims*, Arch. admin. de Reims, III, 492, Doc. inéd.)

Le *forriere* d'un bois. (FROISS., *Chron.*, V, 401, Kerv.)

3 deniers 3 angevines pour une *fouriere* de prey seant on ban de Bouconville. (1415-16, Arch. Meuse B 1532, f° 1 v°.)

Norm., Orne, Calv., vallée d'Yères, *forière* ; Guernesey, *fouarière*, sillon de travers au bout ou en dehors d'un champ. Env. de Rennes, *forière*, sentier. Rouchi, *forière*, bande de terre à l'extrémité d'un champ qui n'a pu se labourer avec le reste de ce champ. Mener une vache à *forière*, c'est la faire paître sur la lisière des champs cultivés. (HÉCART.)

Mener al forriere, en Picardie et dans toute la Haute-Normandie, c'est conduire chez le juge ou garde-champêtre des bestiaux trouvés pâturant dans une terre ensemencée : ces bestiaux ne sont rendus au propriétaire qu'après avoir payé l'amende à laquelle on l'a condamné.

Nom propre, *Forière*.

FORILLON, s. m., cap :

Vers l'Est il y a un autre promontoire comme dependant du grand, que les chrestiens qui y sont passé, ont nommé le Cap des Aiguilles, a cause de plusieurs poinctes, esguillons et *forillons*, quil semble faire entrant dans la mer. (THEVET, *Cosmogr.*, III, 15, éd. 1558.)

FORIN, voir FORAIN.

FORINE, voir FORAINE.

FORINSEQUE, adj., exprime l'idée de surnaturel :

En sapience *forinseque*, c'est a dire en sapience qui est par d[es]us home. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 291d.)

FORISON, s. f., endroit percé, trou :

Et se ne mec ma main ens en la *forison*
Que Longis fist del anste qui ert ague en som
Ens el destre costé quant mors ert li sains hom.
(HERMAN, *Bible*, Richel. 1444, f° 56 r°.)

FORISSIR, *foressyr*, *forescir*, *furissir*, *forussir*, *foruscir*, v. a., franchir :

Ils *forissoient* patrouilles. (RAB., III, prol., éd. 1552.)

— *Forissu*, part. passé, sorti, émigré, banni :

Repallons tot les *furissus* de nostre ville. (1410, Arch. Fribourg, 1re *Coll. de lois*, n° 176, f° 48.)

Sont rapalleiz tot *furissuz*, exceptei *furissuz* qui sont furs por omicide. (1411, *ib.*, n° 201, f° 57 v°.)

Ne logeront aucuns personnages estrangers passans par pays, incongneus et sans adveu, *foressys*, bannyz et chassez d'icelluy royaulme. (*Ord. de Fr. Ier sur le faict de la just.*, f° 101 r°.)

Aussi eust il esté bien *forissu* du deificque manoir de raison, si aultrement se feust contristé ou alteré. (ID., *ib.*, c. 2, éd. 1552.)

Pour la restitution des *forussis* et exilez. (FR. DE RABUT., *Mém.*, XI, éd. 1574.)

Les Chalcidiens *forussis*.
(RONS., *Hymn.*, I, 5, Bibl. elz.)

Il evente, (l'amour de Venus) subtil, au bransle [de ses œlles
Ses cheveux crespelus, admire ses beaux yeux,
Non pas comme son fils, sainte race des Dieux,
Mais comme un estranger *forissu* de sa terre
Qui la voulust forcer d'une plus douce guerre,
Ravi de ses beautez.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, l'Onyce, éd. 1578.)

L'Italie nous a vomie une racaille infinie de *foruscis* que cette femme a favorises et enrichis des tresors de la France. (*Le Tocsain contre les massacreurs*, p. 105, éd. 1579.)

— On trouve au XVIe s. les formes italianisées *forescide*, *foruscide :*

Restitution et pardon des *forescides* de Naples. (1530, *Papiers d'Et. de Granvelle*, I, 476, Doc. inéd.)

Et ne defaudront les praticques ou cousté de Gennes et Monego entre aultres, et des *forescides* de Florence, Luques et Sennes. (1536, *ib.*, II, 447.)

Ou je suis vrayement *forissu* d'intelligence et de sens logical. (RAB., l. III, prol., éd. 1552.)

Remettant iceux sujects, quant a ce plainement, et cessans tous empeschemens et contredits, aux droits qu'ils avoyent au temps de l'ouverture de ladite guerre ; et s'entend le contenu en ce present article, en tous lieux et endroicts de la subjection desdits seigneurs rois tres chrestien et catholique ; sauf quant aux *foruscides* de Naples, Sicile et duché de Milan, lesquels ne seront conprins en ce present traicté, ny jouiront du benefice d'iceluy. (*Traicté de paix de Cateau-Cambresis*, ap. DU VILLARS, *Mém.*, XII, Michaud.)

FORJET, voir FORGIET.

FORJETTER, voir FORGETER.

FORJETTURE, voir FORGETURE.

FORJOER, -*goer*, *four.*, (se), v. réfl., se réjouir outre mesure, s'abandonner à une fausse joie :

Mors crie au fol ne *se fourgoe*
Des vieus delis en coi il noe ;
A sen coust de lui me sovient.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 336f.)

Mors crie a ciaus qui *se fourgoent*
Des pechies morteus u il noent,
Dont li plus douc sont plus cuisant,
Quant plus s'i frotent plus s'enboent.
(*Ib.*, f° 337e.)

Un jais bel et jolif
Devint let et chetif,
Par son oultrecuidance :
Car il *se feurjoyoi*
Porce que il oyoi
Faire de li loange.
(*Ysop. II*, fab. XII, Robert.)

Et quant Bauduins l'ot, durement *s'en fourgoe*,
En derriere li fait le loupe, et puis le moe.
(*B. de Seb.*, VI, 656, Reiff.)

FORJOIR, - *joiir*, - *goir*, *four.*, verbe.

— Réfl., se réjouir outre mesure, abuser des jouissances, s'abandonner à une fausse joie :

Dont se doit bien tenir por sot
Qui de tel avoir *se fourgot*
Dont nului ne loist amonter.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 339f.)

Quar tel a la fois *se forgot*
Que autre en fet sa moquerie.
(HUES, *à Sym. d'Aties*, Vat. Chr. 1522, f° 170a.)

— Neutr., dans le même sens :

Bien doit on aviser et biens et maus, par quoi on puist plus legierement les maus porter, car li dar pourveut mains blechent, et des biens nient *fourjoiir*, car sans corage de sage, bonnes fortunes honestement fort est a porter. (*Li Ars d'Amour*, I, 286, Petit.)

FORJOUSTER, - *jouter*, *four.*, *fors.*, verbe.

— Act., vaincre dans un tournoi, remporter le prix de :

Devant iaus voient le vassal
Qui le tornoy *a forsjousté*.
(*Gilles de Chin.*, 1568, Reiff.)

Et que ly crestyens *a* par son hardement
La fieste *fourjoustee* sy honnourablement.
(*Godefroy de Bouill.*, 15345, Reiff.)

Qui *fourjousta* la fieste? ne le m'ales celant.
(*Ib.*, 15690.)

La feste *forjousta*, l'onnour en vint a lui.
(CUV., *B. du Guesclin*, 529, Charrière.)

Et i furent grant fuisson de Hainnuiers; et par especial messires Jehans de Hainnau et messires Guillaumes de Jullers i furent, et li sires d'Enghien, qui *fourjousta* lez joustes. (FROISS., *Chron.*, I, 287, Luce, ms. Rome.)

Pou scevent feste ou emprise de jouster que à leur povoir n'y soient, et se bien leur en chiet, que le plus souvent les *forjoustent* ou sont en debat d'avoir le pris. (G. DE CHARNY, *Liv. de Cheval.*, ms. Brux. 11124, f° 83 v°.)

— L'emporter sur :

Parquoy ils se peussent vanter ailleurs qu'ilz *eussent forjousté* la chevalerie de Bretaigne. (*Perceforest*, vol. VI, ch. 46, éd. 1528.)

— Neutr., remporter la victoire :

Et *fourjousta* de cheulx de dedens messire Franque de Halle, et de cheulx de dehors le conte de Mons en Allemaigne. (FROISS., *Chron.*, III, 259, Luce.)

De Lucembourc y fu Jehan *forjoustans*
De ceulx de hors, et de dedens Helie.
(EUST. DESCHAMPS, *Poés.*, III, 329, A. T.)

FORJUGEMENT, - *giement*, *four.*, *fore.*, s. m., jugement qui condamne au bannissement, ban :

Ne rentrer n'i doit, sor *forjugement*, devant lou termine qui mis i est. (1250, *Hist. de Metz*, III, 200.)

Le requereor peut dire qu'il estoit engendré et né avant que celui jugement fu fait, de quoi l'on dit que son ancestre fu forjugié, et il est heir dou conquereor dou fié et de part lui le requiert; et avant que ce avenist que l'on dist dou *forjugiement* de son ancestre, estoit il heir. (*Liv. de Phil. de Nav.*, Ass. de Jér., t. I, p. 498, Beugnot.)

Prejudicium, *forjugemens*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

De la chesse et *fourjugement* de luy et dou Saint Empire. (1399, *Hist. de Metz*, IV, 499.)

— Confiscation :

Pour adjudication et *forejugement*, quatorze sols, pour arrest ou il y a eschevins et execution, pour chacun sept sols. (*Cout. de Nyelles*, Nouv. Cout. gén., I, 397b.) Impr., *foreingement*.

FORJUGIER, *fors.*, *four.*, verbe.

— Act., bannir :

Quicunques se laira *forjugier* en ceste pais por auques ou por pou, sei amin en doient faire ceu ke d'omicide. (1214, *Paix de Metz*, Arch. mun. Metz.)

Cist *sont forjugié* por la pais. (1241, Arch. Metz, olim coll. Emmery.)

Qu'il *soit forjugieis*. (1254, *Hist. de Metz*, III, 210.)

Qui debveroit amende et il ne payera dedans quarante jours, la justice mectroit la main a luy jusques a tant qu'ilz eussent leurs grey ou elle *forjugeroit* hors des bornes. (1320, *Ch. d'affranch. de Fresnes*, Cabinet de M. de Labry.)

Dont le *forjuga* del reaume. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 30 v°.)

.IIII. ou .V. qui estoient dudit fait s'en sont fouys, lesquelx ont *estez fourjugiez*. (1430, *Hist. de Metz*, V, 207.)

— Priver, dépouiller :

Or m'*a forjugié* d'amours.
(GAUTIER D'ARGIES, *Chans.*, Richel. 844.)

Et quant Cesar vous avera mis au desous pour moi vengier, vous *seres* puis *fourjugies* de toute honnour. (JEHAN DE TUIM, *Hystore de Julius Cesar*, p. 74, Settegast.)

Et le veullent san cause de s'onneur *fourjugier*.
(*H. Capet*, 1041, A. P.)

— Enlever judiciairement :

Nous demandames toutes les terres *forjugieis* par chele raison ke l'eglise de saint Bertin ne puet avoir el tenement de scales amende nule fors de deus sols... tous les casteaus *forjugies* doivent demoreir a nous et a nos oirs.... Et se che fust cose ke il i *eust* aucunes terres *forjugiees*, ou ke il convenust *forengier* (lis. *forjugier*), dont l'eglise devant nommee eust mestier de no aide, nous les devons faire jugier a le devant dite glise. (1266, *Transact*, Tailliar, *Rec. d'act. des* XIIe *et* XIIIe *s. en lang. wall.*, p. 277.) Impr., *foringieis*, *foringies*, *foringiees*.

Bien li doit *estre* sa terre *forjugie*.
(*Enf. Ogier*, 3278, Scheler.)

Vez le cy, dame ; mes au mains
Yrons nous devant le vray juge
Vostre filz ; s'il le nous *forsjuge*
Nous le vous laisserons a tant.
(*Miracles de Notre Dame*, I, 1, 1258, G. Paris.)

— Condamner :

Je *forjuge* Daire le rous,
Amendes i, se saves mieus.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 59a.)

Coment a ardoir le jugierent
Li baron ki le *forjugierent*.
(*Dolopathos*, 4812, Bibl. elz.)

Ce dit Nobles : Vos aves tort
Qui Renart volez *forsjuger*.
(*Renart*, Br. I, v. 228, Martin.)

Onques mais fils de roi a mort
Ne *fu* si *forjugies* a tort.
(*Sept sages*, 4164, Keller.)

Et de lui meismes tiesmoignoit ou qu'il estoit de mauvaise creance, par coi il *fu fourjugies* en la court de Rome. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 122, Michel.)

— Débouter :

Et *furent forjugié* Jehans et Baudouins pour ce que leur peres avoit prise leur mere et espousee mauvaisement. (MÉN. DE REIMS, 399, Wailly.)

— Condamner à tort :

Ne nul ne *soit* ja *fourjugiez*,
Ne de son droit amenuisies.
(*Vie de Ste Marguer.*, Richel. 1555, p. 115, Joly.)

Li maires et li eschevin en seroient tenu a moi en seisante soulz d'amende et a rendre lou domage a celui qui il *auroit forjugié*, et li *forjugiez* rauroit la querelle. (1266, *Chart. d'affranch. de Montier*, Arch. mun. Montiers-sur-Saulx.)

Les *forjugies* et les dampnes a tort. (*Vies des saints*, ms. Lyon 697, f° 92a.)

Et si ne le discute point ou *fourjuge*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 52 r°.)

— *Forjugié*, part. passé, banni, condamné :

Et *fourjugiet* et recreu.
(MOUSK., *Chron.*, 5359, Reiff.)

Toutes les gens de la ley de Rome et tous *forjugies* et tous parjures. (*Ass. de Jer.*, t. I, p. 501, Beugnot.)

Coment Kateline antreprist a estre sires de Rome par l'ayde de *forjugies*. (Ms. Berne 98, f° 29b.)

Et ne doit estre rechus en le monoie nus bastars, ne *forjugies*, ne siers. (1298, *Cart. de Nam.*, Régl. et stat. des monnayeurs à Namur, Borgnet et Bormans.) Impr., *foringies*.

Rappeler en la citei de Verdun toutes manieres de *fourjugies*. (12 janv. 1313, Richel., *Collect. de Lorr.*, vol. 982, pièce 7.)

1. **FORJUR**, *fourgur*, s. m., parjure :

Les homicides et *fourgurs*. (6 nov. 1391, *Lett. de Thieri, sire de Sainzelles, bailli de Hainaut*, Arch. Mons.)

2. **FORJUR**, *fourjur*, s. m., déclaration en justice et par serment qu'on refusera tout secours à un criminel de sa parenté ou de son amitié :

Se aucun linaige sont callengiet pour deffaulte de *fourjur*. (1378, *Cartulaire Carta Maria*, f° 52, Arch. de l'État à Mons.)

Gillart le Grand fist adjourner a Mons Colard de Midelay pour faire *fourjur* selon l'usage du pais. (1393, Arch. JJ 144, pièce 258.)



Ce ne seroit pas raison que le forban ou *forjur* emportast greigneur effect en punicion que l'attainte propre du faict. (*Coust. de Norm.*, f° 56 v°, éd. 1483.)

FORJUREMENT, *four.*, s. m., déclaration serment qu'on refusera tout secours à un criminel de sa parenté ou de son amitié :

Autrement iroit s'il avoit batu ou feru ne navré puis le *forjurement* aucun de cix asquix il requist a estre hors de le guerre. (BEAUMAN., *Cout. du Beauv.*, ch. LIX, 19, Beugnot.)

Pour chest *forjurement* faire. (1285, *Cart. de Valmont*, f° 12 v°, Arch. Seine-Inf.)

S'aucuns homs s'enfuit avec homechide ou pour cele occoison se destourne et ist dou pays pour chou qu'il l'homechide ne voelt fourjurer, dedens l'an puet revenir et faire le *fourjurement*. (*Trad. du* XIV[e] *s. de la Charte pénale de Mons*, Arch. de l'Etat à Mons.)

FORJURER, *fors.*, *four.*, *fuer.*, *forgurer*, v. a., renoncer par serment à, jurer d'abandonner, en parlant d'un pays, d'un métier, et par extension renoncer à, renier, abandonner, quitter :

Forjurer le pays, dit M. Floquet, *Hist. de l'échiquier de Norm.*, p. 182, c'était s'en bannir soi-même : et il y fallait des solennités. La main sur le livre des Evangiles, le réfugié jurait qu'il allait sortir de la Normandie ; que jamais il n'y reviendrait ; qu'il ne ferait mal au pays ni aux habitants, soit de lui-même, soit par d'autres ; qu'il ne coucherait jamais plus d'une nuit dans le même lieu, à moins qu'une maladie très-grave ne l'y contraignît.

Tot li *forsjurra* le pais,
Qu'a nul jor mais de son aage
Ne claint ne part ne eritage.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 34053, Michel.)

Il a vostre cort *forjuree*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 67[b].)

Laissiez en Blancheflor aler,
Et si li faites *forjurer*
A toz jors mais vostre contree.
(*Fl. et Blancefl.*, 2[e] vers., 571, du Méril.)

Seix livres paieroit et un an *forjurroit* la banlue. (1214, *Paix de Metz*, Arch. mun. Metz.)

Et li avoit dit que se il voloit l'ostel le roi Artu *forsjurer*, et que il ne parleroit a chevalier qui en fust n'a dame n'a damoisele, ele l'en lairoit aler, et il l'avoit refusé, et il dist qu'il ne le *forsjuroit* en nule fin. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 74[d].)

Fait m'a li dus mes sire ma terre *forjurer*,
Que jamais a ma vie n'i porrai eriter.
(*Parise*, 727, A. P.)

Mais je vos ferai certes ma terre *forgurer*.
(*Ib.*, 701.)

S'orendroit ne *forgure* ma terre et tot mon fier,
Entreci et .VII. anz, mar i metrai le pié.
(*Floovant*, 139, A. P.)

Sa feme wida le roion
Et le *fourjura* a tousjours.
(MOUSK., *Chron.*, 15429, Reiff.)

Ke jou Robers, avoes d'Arras, par sairement *ai forjuré* toutes les tailles, les rues, les demandes, et toutes les corvees de Failli de Forbais. (*Ch. d'oct.* 1245, Ch. des compt. de Lille, 854, Arch. Nord.)

S'il ne se puet paier, il *forjura* la vile, jusque il se puisse paier. (*Liv. de jost. et de plet*, III, 6, § 2, Rapetti.)

Et s'il ne pleisoit a l'aprentiz a aler au mestier, il li convendroit *forjurer* le mestier. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1[re] p., XIX, 5, Lespinasse et Bonnardot.)

Por laquele chose nos bailliz devant dit prismes lou dit larron en nostre main comme souverains, et li fit li diz prevoz lou pais a *fuerjurer* par lou consoil de bones genz. (1271, *Ch. du bailli d'Auxois*, Cartul. de Fontenay, f° 82 r°, Arch. Côte-d'Or.)

Et si doit cesser un an de son mestier devant ke il puisse venir a la hanse, et si doit *fourjurer* a tous jours son mestier se besoigne ou povretes ne li fait faire. (*Li ordenance de tenir la hanse c'on apiele la hanse de Londres et entre ceux de Bruges*, Arch. du nord de la France, t. I, p. 183.)

Se il veut tenir a l'eglise il *forjurera* le pays par devant les chevaliers et autres gens creables qui en puissent porter tesmoing, se mestier en est, en ceste forme : Ce oyent tous ceulx qui cy sont que tu d'icy en avant n'entreras en Normendie, ne feras mal ne pourchasseras a faire a nul de ladicte terre par toy ne par autre pour ce forbannissement. (*Coust. de Norm.*, f° 53 v°, éd. 1483.)

— Jurer d'abandonner un homme, de lui refuser tout secours :

Fors trois gouttez sans plus, quant Charlez par [yrour
Le fery de son gant que le virent plusour,
Quant Charlez *fourjura* par force et par yrour
Fierabras d'Alixandre par force et par vigour.
(*De Jehan d'Alenson*, Ars. 3145, f° 116 v°.)

Tuit sei ami lo *forjurroient*. (1214, *Paix de Metz*, Arch. mun. Metz.)

Chi *fourjures* vous chelui qu'il n'ara confort ne aiiuwe, consel ne forche, de vous ne de gens que vous puissies destourner. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 79.)

Lor trois femes batirent
De bastons et les formenerent,
Et enpres çou les *forjurerent*
Et encacierent.
(*Ren. le Nouv.*, 4862, Méon.)

Il convint que les prochains du lignage d'icellui Guillaume demourans au pays *forjurassent* selon la loy et coutusme dudit pays, qu'ilz ne aideroient ne consilleroient.... ledit Guillaume. (1393, Arch. JJ 144, pièce 294.)

L'official de l'evesque d'Angiers commanda au suppliant appariteur qu'il citast icellui Blanchart par devant lui, pour *forjurer* et separer de sa compagnie icelle concubine. (1411, Arch. JJ 166, pièce 38.)

A item s'il advient que aulcuns des villes devant dictes soit occis, les amis et ceulx du sang du tueur seront asseuré des amis et des cousins du tué jusques au quarantiesme jour a compter du temps de l'occision, et se en dedens le quarantiesme jour aulcun navrast celui ou tuast il seroit tenu pour mourdreur. Et aussy se apres le quarantiesme jour ilz vouloient le tuer, *forjurer* et le *forjurast*, ils seront asseuré et porront issir de le faide. (*Trad. de* 1489 *de la cout. de l'abbaye de Maroilles*, Bulletin de la Comm. hist. du dép. du Nord, IV, 340.)

— Abjurer :

Au patriarche d'Antioche Haimeri vinrent et *forjurerent* l'enseignement Mahon que il avoient longuement tenu. (G. DE TYR, XXII, 8, Hist. des crois.)

FORKEFIERE, voir FORCHEFIERE.

FORKIÉ, voir FORCHIÉ.

FORLIGNABLE, *four.*, *fors.*, *fol.*, adj., qui forligne, qui dégénère :

O tu sainz peres, quele chose t'a donques despleu en moi? as me tu donc prové *forlignable?* (*Vie S. Lorant*, Richel. 818, f° 276 r°.)

Li rois le fis ocire come mauvais et *forslignable*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 15[c].)

Pour ce que il estoient mauvais fil et *forlignable*. (*Ib.*, f° 91[a].) P. Paris, *fourlignables*.

Degener, a, *folignable*. (*Gloss. de Conches.*)

Ne il n'est mie de peuple vil ne homme *fourlignable*. (L. DE PREMIERFAIT, *de Casu vir.*, Richel. 132, prol.)

Vous tenez vostre ame comme un hoste *forlignable* et hayneux. (ORESME, *Trad. des Rem. de fort. de Petr.*, Ars. 2671, f° 46 v°.)

FORLIGNANCE, *foll.*, s. f., action de forligner :

JOYE. Mon lignage est noble d'ancienneté. RAISON. C'est une vantance digne de mocquerie que de soy glorifier de ce qui est a autrui. Les merites des ancestes font congnoistre les *follignances* de ceulx de qui ilz descendent. (ORESME, *Trad. des rem. de fort. de Petr.*, Ars. 2671, f° 27 r°.)

FORLIGNEMENT, - *ant*, s. m., action de forligner :

Des admirables exploits de guerre du grand roi Clovis ; *forlignement* de sa posterité. (PASQ., *Rech.*, V, I.)

Le plus souvent ce *forlignement* ne viendra pas tant de la generation et du sang, qu'il fait de la nourriture. (G. BOUCHET, *Serees*, XXIII, t. IV, p. 28, Roybet.)

Forlignemant, degeneremant. (MONET, *Parallele des langues*, Rouen 1632.)

FORLIGNIER, - *lingnier*, *fors.*, *four.*, *fol.*, verbe.

— Neutr., dégénérer de la vertu de ses ancêtres :

Il ne *foligne* mie s'il est si bons chevaliers, quar ses peres fu un des plus preudomes del monde. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 78[a].)

Quar il *forligne* de nature,
Cant mal fait de la Deu figure.
(*Poëme allég.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 7[c].)

Le filz doit resembler son bon pere, autrement il *foligneret*. (1279, LAURENT *Somme*, ms. Chartres 371, f° 54 r°.)

..... Ce est damage
Que tu es de gentil lignage,
La semence *forligne* en tei,
Va te veie, fui devant mei.
(*Chastoiem. d'un père*, conte III, 47, Biblioph. fr.)

Degenerare, *foligner*. (*Gloss. de Conches.*)

S'il faisait autrement, il *forlignerait* de l'ancienne vertu de ses ancestres. (LARIV., *le Laq.*, III, 3, Anc. Th. fr.)

— Réfl., dégénérer :

Qu'elle ne *se forlignast* jamais de la droite sente de vertu. (TH. D'AVIGNON, *Or. fun. de L. de Lorr.*)

— Act., dégénérer de, faire honte à :

Galain vostre aive n'*avez* pas *forlingnié*
Qui son parrin murtri en un mostier.
(*Les Loh.*, ms. Montp. H 243, f° 18c.)

Galain vostre aive an *avez forslignié*.
(*Ib.*, ms. Dijon, f° 3a.)

Garlain vostre aive ne volez *forlignier*
Qui son parrain murdrit en un mostier,
A son signor lige coupa le chief
Et son cousin fit en un sac noier.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., II, P. Paris.)

Moult par est courtois l'emperere,
Ki ne *fourlingne* pas son pere.
(GAUT. D'ARRAS, *Eracl.*, ms. Turin, f° 7d.)

— *Forlignant*, part. prés., dégénéré :

Ce sont ceux (les grands du monde) qui sont les plus *forlignans* et les plus bastars en bien faire. (G. CHASTELLAIN, *Adv. au duc Charles*, VII, 321, Kervyn.)

Ne permettras que les juments soient saillies des estalons que de deux ans en deux ans pour en tenir race non bastarde ne *forlignant*. (*Mais. rustique*, I, 28, p. 123, éd. 1658.)

— *Forlignié*, part. passé, dégénéré :

Ce fu dame sage e preisee,
Qui de rien n'en est *forslignee*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 27463, Michel.)

Antoisne *Fourligniet*. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 19.)

Dieu la donna (celle haulte prosperité), par le merite des bons peres, et il l'a tollue aux enfans *forlignez* pour leurs demerites. (AL. CHART., *l'Esperance*, p. 313, éd. 1617.)

FORLINGNIER, voir FORLIGNIER.

FORLOIGNE, *forlongne, forlongue, fortlonge, forlonge*, s. f., éloignement :

S'il avenoit chose que les chiens laissassent du tout qu'ilz ne voulsissent aler apres, ou ne peussent, ou par le grant chault, ou pour la *fortlonge*, ou pour leur mauvaistié, le veneur ne le doit pas laissier ainsi. (*Chasse de Gaston Phebus*, p. 227, ap. Ste-Pal.)

Le Peland (lievre) ne veut souffrir la premiere bourrade faisant des equippees a dessein de gagner l'advantage de *forlongue*. (DESPARRON, *Disc. de chasse*, p. 59.)

— *De forloigne*, de loin :

De forlongne s'en est venu
En l'eaue devant nous entrer.
(*Liv. de la chasse*, p. 16, Pichon.)

Chassans *de forlonge*. (DU FOUILLOUX, *Ven.*, c. V, éd. 1585.)

FORLOIGNIE, - *oingnie*, - *ongnie*, s. f., éloignement :

Et se, par aucune maniere,
De *forloingnie* chasser li faut,
Pour ce ne doit avoir deffaut
Ou veneur, ne soy esbair.
(HARD., *Tres. de ven.*, p. 46, Pichon.)

Car les chiens chacent telement
De *forlongnie* et soubz le vent...
(GACES, *Rom. des Deduiz*, Chasse du cerf, ms. Condé.)

FORLOIGNIER, - *longner, four., fors., foulengner, folengier*, verbe.

— Act., laisser en arrière :

Nos volent eissi *forsloignier*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 19809, Michel.)

— Neutr., s'écarter de ses parages :

On prent dains a force de moins de chiens qu'on ne faict un cerf pour cinq causes : la premiere est qu'ilz ne fuient pas longuement comme un cerf, la seconde pource qu'ilz chacent de plus pres, et qu'ilz ne *foulengne* pas tant comme le cerf... (*Modus*, f° 28 v°, Blaze.) Il *folenge*. (Ms. cité par Ste-Pal, f° 20.)

— Réfl., dans le même sens :

Ils (les chiens gris) connoissent le deffaut qu'ils ont du sentiment, et si une beste *se forlongne* devant eux, ils ne la sçauroient plus chasser. (CHARLES IX, *Chasse royale*. p. 35, Chevreul.)

.... Je *m'estoye fourlongné*
Du labeur ou j'estoye n'a guere embesogné.
(VAUQ. DE LA FRESNAYE, *Art poet.*, p. 81, Genty.)

FORLOINGNIE, voir FORLOIGNIE.

FORLONGNE, voir FORLOIGNE.

FORLONGNÉ, s. m., forlonge :

Si chasseront de *forlongné*
Les chiens.
(GACES, *Rom. des Deduiz*, Chasse du cerf, ms. Condé.)

FORLONGNER, voir FORLOIGNIER.

FORLONGNIE, voir FORLOIGNIE.

FORLONGUE, voir FORLOIGNE.

FORMABLE, adj., qui peut être formé :

C'est donc chose certaine que la substance des fleurs est de matiere subtille et moiste meslee avec subtille terresterité qui de sa nature est plus *formable* en fleur par figure que en grosseur de fruit. (FRERE NICOLE, *Trad. du Livre des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 10 v°, éd. 1516.)

FORMABLEMENT, adv., formellement :

Ilz furent avec lui doublement, materiablement et *formablement*. (*Mir. historial*, Maz. 557, f° 23 v°.)

FORMAGIE, s. f., fromage :

Et Flohart a la ventaille seisie,
As denz li a de l'auberc esrachie,
Ausi tranglot com ce fust *formagie*.
(*Aleschans*, ms. B., var. des v. 6291-6501, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*, t. II, p. 294.)

FORMAILET, voir FERMAILLET.

FORMALLER, v. a., rédiger en forme :

Les deposicions des tesmoins eussions fait escripre, *formaller* et courre. (1374, Arch. JJ 107, pièce 305.)

FORMANCE, - *anse*, - *anche, four., foermanche*, s. f., formation, forme :

Avons de no kemun assent fach no titaument, et derains vouletet en chil *foermanche*. (*Trad. du test. conjoinct. de Renaud* de 1133, Tailliar.)

Por ceu apartint li *formanse* de toutes creatures a la personne del pere. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 77 r°.) Var., *fourmance*. (*St Graal*, II, 316, Hucher.)

— Engagement formel :

La pais Caudine ne fust pas faite par aliances, mes par promesses, par sponsion et pleges ou *formances*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 141b.)

Centre de la France, Pic., Canada, *formance*, forme. Poitou, Niort, *formance*, forme, apparence : n'avoir plus *formance* d'une chose ; il n'a pas *formance* de chrétien. Aunis, Saintonge et Poitou, Vienne, arr. de Civray, Deux-Sèvres, petites grappes qui sortent des bourgeons de la vigne au moment où les feuilles commencent à s'épanouir : « La vigne thiette année a beaucoup de *formances*. »

FORMANTEE, voir FROMENTEE.

FORMANTIN, voir FROMENTIN.

FORMARIAGE, - *aige, four., feur., fuer.*, s. m., mariage contracté entre deux personnes appartenant à deux seigneuries différentes, ou entre une personne soumise à la seigneurie et une personne franche ; droit payé au seigneur pour les mariages de cette nature :

Mais es dictes villes de Vertus et de la Folie ne pourront demourer li diz religieus ne avoir mortemains ne *fuermariages*. (1342, Arch. JJ 74, f° 3 r°.)

A 11 libvres 5 sols ou 15 frans dou Louvat de Chauvoncourt pour son *fourmariaige* a la fille la cordeliere (1380-82, Arch. Meuse B 1041, f° 19.)

7 frans de Jehan Mouret de Cousance pour les heritages de Estevenin Paignevat et de Husson son fils aquis a Mgr pour cause de fourfuance et de *fourmariage*. (1383-85, Arch. Meuse B 493, f° 5 v°.)

Les habitans d'icelle ville estoient de serve condicion, comme taillables a volenté de morte main et de *formariage* et autrement. (1398, Arch. K 54, pièce 45.)

Cet ancien terme de droit s'est très longtemps conservé :

Les lieux, où l'on a accoustumé de prendre *feurmariage*, le seigneur de la main morte prend pour le *feurmariage* de sa femme mainmortable les héritages qu'elle a sous luy, et au lieu de sa main morte, ou autant vallant, qu'elle emporte en mariage, au choix de ladite femme. (*Coust. génér. de Bourg.*, 1665, p. 418.)

FORMARIER, verbe.

— Réfl., contracter un *formariage* :

Car cil qui *se formarient*, il convient qu'il finent a le volenté de lor signeurs. (BEAUMAN., *Cout. de Beauv.*, XLV, 30, Beugnot.)

Est encore accordé entre lesdites parties que le malles nez et a naistre dudit Chevelise demouranz es dis lieus et villes amenderont audit mestre Raouls ou a sa feme leur formariage de .V. s. d'amende toutes foiz qu'il *se formarieront*. (1317, Arch. JJ 56, f° 84 v°.)

Si tel homme de corps prent de faict, sans le congé de sondit seigneur, femme d'autre condition que celle dont il est, il chet pour ledit formariage en amende envers sondit seigneur, pour le contemnement, qui est de 60 sols et un denier. Et ou il a demandé le congé à sondit seigneur, posé ores qu'il ne l'ait obtenu, et depuis il *se formarie*, il n'est tenu desdits 60 s., car il n'y auroit contemnement. (*Cout. de Vitry le Franç.*, CXLIV, Nouv. Cout. gén., III, 327.)

— Neutr., dans le même sens :

Et se il avenoit qu'il se transportast



hors d'icelle commune, ou qu'il *formariast*, a nous appartendroit le formariage et la main morte d'icellui. (1343, Arch. JJ 75, f° 21 v°.)

— *Formarié*, part. passé, qui a contracté un *formariage* :

Li eslize averait des mortemains et des *formaries* les dous parties. (1237, *Cart. de Ste Gloss. de Metz*, Richel. l. 10024, f° 61 v°.)

De Oudinaut le toixerant de Mauvinoz, *formarié* en Jaquaute fille Jehan du Marchays. (1332, *Compt. de Odart de Laigny*, Arch. KK 3ª, f° 198 r°.)

FORMATEUR, s. m., celui qui forme :

Qu'il estoit *formateur* des euvres merveilleuses que nous voyons. (*La Mer des hystoires*, t. I, f° 45ᶜ, éd. 1488.)

Tous les *formateurs* des ydoles ne sont riens. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Esaïe, XLIV, éd. 1534.)

Ouvrier et *formateur*. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 33 v°, éd. 1594.)

— Fém., *formatrice* :

Vertu *formatrice*. (JOUB., *Err. pop.*, 1ʳᵉ p., II, 4, éd. 1827.)

FORMATIF, adj., qui forme :

Et tel esperit vrayement
Est de l'enfant generatif
Et de ses membres *formatif*.
(JEH. DE MEUNG, *la Resp. de l'Alchimiste à Nat.*, 754, Méon.)

La semence a en soy vertu *formatire* de plante. (FRERE NICOLE, *Trad. du Livre des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 12 v°, éd. 1516.)

Le souleil a vertu *formative* des choses inferiores. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 55ᵈ, éd. 1488.)

1. **FORME**, *fourme*, s. f., chaire, chaise, et plus généralement banc divisé en stalles avec appui, dossier et dais ; stalle d'église :

S'en trairont Mahomet de la *forme* ou est mis.
(*Chans. d'Antioche*, V, 809, P. Paris.)

Uns sires feri un de ses garchons si durement d'une *forme* en la teste qu'il li creva l'ueil. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 238ᵇ.)

Apries le sanctus de le premiere messe en quaresme doit li couvens estre enclines sour les *fourmes*. (*Règle de Cîteaux*, ms. Dijon, f° 17 r°.)

.II. treteaus et .II. *formes*. (*Invent. lat. de N.-D. des Barres*, Ste-Croix, Arch. Loiret.)

Lequel je trouvé pareillement armé et aussi tous ses chevaliers d'entour lui, seans sur *formes*. (JOINV., ap. Laborde, *Emaux*.)

Item, en la chambre d'en bas .II. tables et .II. *formes*. (1329, *Invent.*, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Item, .IX. sieges sus *forme*. (*Ib.*)

En la chambre basse une table et deux *formes*. (1329, *Invent. de mad. Ysab. de Mirande*, Arch. Vienne.)

Pour six *fourmes*, trois de douze pieds et trois de sept pieds de long. (1365, *Comptes des bâtimens royaux*, Arch. Nat., ap. Laborde, *Emaux*.)

Pour quarante six tables fournies de treteaux et quarante six *fourmes*. (*Ib.*)

Ceux de seconde *forme*. (*Stat. de Montierneuf*, p. 13, Arch. Vienne.)

Belles chaieres et beaux bans,
Tables, tretiaulx, *fourmes*, escrans.
(E. DESCHAMPS, *Mirouer de mariage*, p. 210, Crapelet.)

Une bonne *fourme* et une mauvaise. (*Un Partage mobil. en* 1412, p. 23, St Germain.)

Jehan Durand, charpentier, pour .IIII. journees d'avoir boschié d'ays qui estoient d'un viell chalan la loge des gardes de la porte Saint Arigle et auxi avoir fait une table et une *forme* pour servir les gardes d'ilec a leur mangier. (1412, *Comptes de Nevers*, CC 18, f° 38 v°, Arch. mun. Nevers.)

A Colas le sieur, pour une grosse hays renforcee dont a esté fait une *forme* pour les portiers de la porte de la poissonnerie, prisié .II. sols .I. denier tourn. (1431, *ib.*, CC 32, f° 30 v°.)

Une scabelle et une *forme*, sept solz six deniers. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, f° 487 r°.)

Sur plusieurs premieres *formes* estoient assis. (1588, *Est. de la prev. de Par.*, ms. Bibl. Chambre des députés, 530, E.)

— Grande fenêtre :

Forme. (VILLARD DE HONNECOURT, *Album*, Lassus.)

Pour les verrieres de la *fourme* de la chapelle Madame. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3ª, f° 293 r°.)

Une *fourme* de maçonnerie sur deux mayneaulx. (1398, *Compte de la chapelle des Celestins*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Pour faire les *formes* de maçonnerie de la chappelle. (1490, Arch. K 272.)

Bret., Côtes-du-Nord, *frome*, *froume*, banc pour travailler le lin.

2. **FORME**, *fourme*, s. f., portrait :

Je ai la *forme* ma seror avisé
Dedenz cest drap qui est a or ouvrez.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 13ᶜ.)

Ou voit le drap sel prist a esgarder
Et voit la *forme* le bon roi queronné.
(*Ib.*)

— Terme de chasse, filet qui renferme un oiseau empaillé ou apprivoisé destiné à attirer d'autres volatiles :

Et doit on mettre en *fourme* ung coulon qui soit ramier, et tous les autres si viendront asseoir en *fourme* dedens les deux roys. (*Modus*, f° 126 r°, Blaze.)

L'oyselleur fait venir les oiseaux de riviere dedens la *forme* par certains autres oiseaux affecties qui sont attaches en la *forme*. (*Quinze joyes de mar.*, X, Bibl. elz.)

Aucuns oiseaux ruses, qui ont veu et ouy parler de la *fourme* et l'ont bien retenu, et ne l'ont pas mis en nonchalloir, mais s'en tirent arriere comme du feu. (*Ib.*)

FORMEDON, s. m., bref *formâ donationis* :

Mes est mis a son action que est appel *formedon* en le discender. (LITTL., *Instit.*, 595, Houard.)

Action de *formedon*. (*Ib.*, 596.)

Briefe de *formedon*. (*Ib.*, 597.)

FORMEÉ, s. f., lettres scellées du sceau public ou royal, pour mettre une sentence à exécution :

Item que nul ouvrier ou monnoier ne tienne concubine, et s'il la tient, que l'en lui face *formee*, et se apres qu'il auroit formé, il renchoit, qu'il paie pour chascune fois qu'il fourniroit ou rencheroit, un marc d'argent et soit tenu pour infame. (1354, *Reg. de la Chambre des comptes* 123, f° 98 v°, ap. Duc., *Formatae*.)

FORMEEMENT, *formement*, *fourm.*, adv., d'une manière apparente :

Speciose, *formement*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679, f° 248 r°.)

— Formellement, expressément :

Une cedule en laquelle estoient les paroles que il devoit dire escriptes *formeement*. (*Gr. Chron. de Fr.*, les fais du bon roy Jehan, c. CXXX, P. Paris.)

Et ne est pas le ciel chaut *formeement*, mes seulement en vertu, ausi comme le vin ne semble pas chaut a touchier et si a vertu de eschaufer, mes ce n'est pas tout semblable, car il a ou vin chaleur *formeement*. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 140 r°.)

Lesdis demandeurs ne les avoient point *fourmeement* desclaires (les attemptas). (1399, *Cart. Esdr. de Corbie*, Richel. l. 17760, f° 80 r°.)

Qui obeissent et doubtent *formeement*. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, I, 64, Ars. 2682.)

Il est temps d'escrire *fourmeement* aucune proposition de grant substance. (ID., *ib.*, III, 32, Ars. 2683.)

En trangressant et alant *formeement* contre les edis. (1416, *Lett. du Cte de Ponthieu*, coll. Demarsy, à Beauvais.)

Justice legalle *formeement* est toute vertu, se ce n'est ainsi comme le tout de ses parties. (*Le Songe du Vergier*, c. 51.)

Mais par ce que dit est *formeement*, il a fait le contraire. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 71, Soc. de l'H. de Fr.)

Si aucun a doubte d'autre il peut faire adjourner *formeement* a luy venir donner seurté devant le seigneur duquel il est subject en haulte justice celuy de qui l'on veult avoir seurté. (*Coustumier de Poictou*, II, ch. 29, éd. 1499.)

Pour arguer et impugner *formeement* la bulle appostolicque. (*Chron. de Praillon*, ms. Epinal 30, t. II.)

1. **FORMEL**, *fourmel*, s. m., dim. de *forme*, siège :

A .I. *fourmel* desous .I. arc voltis
Troverent Tulles u il estoit assis.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 202 r°.)

2. **FORMEL**, adj., p.-ê. qui a d'amples formes :

Conme ostoirs fors u conme faucon *formel*. (*L'Aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, f° 221ª.)

FORMELE, *fourm.*, s. f., forme, modèle :

O cles du ciel, d'amor *formele* !
O seur toutes et bone et bele !
(RECLUS DE MOLIENS, *Miserere*, Richel. 23111, f° 253ᶜ.)

O cles del ciel, d'amours *fourmele* !
(ID., *ib.*, Richel. 15212, f° 74 r°.)



FORMELER, *four.*, v. a., construire :

Estaier de charpenterie (le pilier) et *fourmeler* de machonnerie les arches d'en bas et de hault. (Fév. 1459, *Répar. à la cath. de Noy.*, Arch. Oise, chap. de Noyon.)

FORMELIER, s. m., fabricant de *formes*, de sièges :

Li maisons es *formeliers* selonc Champeaux. (1294, *Foire de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 26 r°.)

Cf. FORME et FORMEL.

1. **FORMEMENT**, *fourm.*, s. m., action de former, formation :

Porce que il conoist son *formement* (de l'homme), porce que il scet qu'il le forma de foible nature. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 122 v°.)

Fourmement, plasmacio. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Au *fourmement* de la dicte vitre sera tenu de faire Dieu le Pere et des anges portant le mistaire de la Passion. (17 av. 1516, *Marché pour la victre Sainct Nicholas de Craon*, Arch. Serrant.)

2. **FORMEMENT**, voir FORMEEMENT.

FORMENER, *-maner, fors., four.*, verbe.

— Act., enlever, retirer :

Tu *forsmerras* mei de cest laz que il repunstrent a mei. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XXX, 5, Michel.) Lat., educes me.

Jeo sui tis Damnes Deus, ki *forsmenei* tei de la terre de Egipte. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXXX, 9, Michel.)

Se on lour ostoit a force, je ou mi hoir et nostre sergens seriens tenu a faire rendre le vin ou le geins qui lour seroit rescouz, et je ou mi hoir en averiens l'amende dou meffaisant, et dou *forsmener*, et dou rescourre. (1302, *Lett. de J. de Joinv.*, Ecurey, Arch. Meuse.)

— Détourner :

Par coi perece ne faintise
Ne mi porroient *formener*
Ne destourner
De mon service.
(J. ERARS, ap. Maetzner, *Altfr. Lieder*, p. 57.)

— Egarer :

Ne te *fourmaint* convoitise. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 443, var., Chabaille.)

— Produire, envoyer :

Forsmenanz fain a jumenz, e herbe a servages d'umes ; que tu *forsmeines* pain de la terre. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CIII, 15 et 16, Michel.) Var., *formeines*. Lat., producens fœnum ; ut educas panem.

Forsmanat signes et merveilles. (*Psalm.*, Brit. Mus. Ar. 230, f° 135 r°.) Lat., misit signa et prodigia.

— Etendre, développer :

E *forsmenat* mei en ampletet ; salf me fist, kar il volt mei. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XVII, 22, Michel.)

— Tourmenter, inquiéter, fatiguer :

La furent li enfant tout pris et atrapé :
Savaris en tint l'un, sy l'*a* tant *fourmené*
Que la kaine en quey.
(*Chev. au cygne*, 842, Reiff.)

Desirs d'amors la gent *fourmainne*.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 83[d].)

Et *fu* la nef dou prince tellement *fourmenee* de grans barriaus de fier aguissies que li Espagnol lançoient contre les assielles, que elle fu petruissee en trois ou quatre lieus. (FROISS., *Chron.*, IV, 325, Luce, ms. Rome.)

— Réfl., se fatiguer, se tourmenter, s'inquiéter :

La dame respont simplement :
Iestes vous blechies durement ?
Gardes, trop ne *vous fourmenes*,
Ce poise moy s'estes bleces.
(*Couci*, 1953, Crapelet.)

Si que chius est moult faus qui pour nient *se* [*fourmaine*.
(*B. de Seb.*, XVI, 966, Bocca.)

Pour noient elle *se fourmainne*,
Je li lo qu'elle s'en apaise.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 354 r°.)

Il *se fourmaine* et dechoipt soy meismes. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 47[a].)

— *Formené*, part. passé, emmené :

Se li commandemans l'abbei et le convent d'Escurey trovoient aucun de nos hommes d'Onne menant ou portant geins a presser a autres pressours ou ramenant ou raportant vin pressei a autre pressour que aus lour, il porroient penre le geins ou le vin *forsmenei* cum le lour propre et sans encoison. (1302, *Lettre de J. de Joinv.*, Ecurey, Arch. Meuse.)

— Maltraité, fatigué, surmené :

Quant la gent Nicolas qui apres vint armee
Vit cele de devant en tel point *formenee*,
Que toute est en fuiant devers aus retornee.
(*Roum. d'Alix.*, f° 8[c], Michelant.)

Tant sont *formené* et ataint
K'il sont a la terre cheu.
(GIB. DE MONTR., *Violette*, 2001, Michel.)

Cil qui faisoit le malade dist qu'il n'avoit cure de mangier, mais pour Dieu on le laissast reposer, car il estoit trop *fourmenes* et lonc tans avoit desiré a morir en l'ospital avoec les malades de laiens. (*Chron. de Rains*, c. XV, L. Paris.)

Des .II. cascuns si se lassa,
Et fu de cors si *fourmenes*
Que li sans par bouche et par nes
Leur keurt.
(J. DE CONDÉ, *dou blanc Cheval.*, ms. Turin, f° 25[b].)

Quant le cheval senti qu'il estoit *formenez*,
Dessouz le chevalier a si fort regibé
Que li chevaliers est a la terre versez.
(CUV., *Bertran du Guesclin*, 2549, Charrière.)

FORMENEUR, *four.*, s. m., trompeur :

Faulx decepveur et *fourmeneur* de poeuple. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 148[a].)

1. **FORMENT**, *formant, fortmen, furment, froment, fomant*, adv., fortement, beaucoup :

Jesus *fortmen* dunc recridet.
(*Passion*, 319, Koschwitz.)

Peiset lur en *forment*.
(*Alexis*, st. 5[b], Stengel.)

Seient conturbé *forment* tuit mi enemi. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, VI, 10, Michel.)

Le primier jurn posat
A sun os ; e ruvat
Pur sue amur guarder
E *forment* celebrer.
(PH. DE THAUN, *Cumpoz*, 439, Mall.)

Forment laburereit.
(ID., *ib.*, 1541.)

Dunc agreva Deus sa main sur cels de Azote e de la cuntree, e *forment* les descunfist. (*Rois*, p. 18, Ler. de Lincy.)

Forment se laidangerent ambedui li baron.
(J. BOD., *Sax.*, CXXXVI, Michel.)

Li reis s'en cureça *forment*.
(MARIE, *Lai de Lanval*, 323, Roq.)

Forment s'est iriez.
(*Brut*, ms. Munich, 534, Vollm.)

Forment end out grant desturbier.
(*Ib.*, 1404.)

Estes vous de celle contree
Qui si *froment* est desertee.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 18[e].)

Andui se plaingnoient *forment*.
(*Ib.*, f° 32[a].)

Formant s'an merevoilent tuit.
(*Dou pechié d'orgueil laissier*, Brit. Mus. addit. 15606, f° 111[c].)

De Labem se complaint et *fomant* l'an pesa.
(*Bible*, Richel. 763, f° 230[d].)

De ce pechié *forment* me doubte.
(*Nativ. Nostre Seign.*, Jub., *Myst.*, II, 10.)

Sy ne me pourroie tenir
De *forment* plaindre et gemir
De la paine que nous sentons.
(*Ib.*, II, 23.)

Brief, je fuz lors esbahy et surpris,
Voire et *forment* remply d'une grant crainte.
(OCTAV. DE ST GELAIS, *Sejour d'honneur*, éd. 1526.)

Dont au riche *forment* despleust.
(*La Vie et l'hist. du maulv. riche*, Anc. Th. fr., III, 270.)

Norm., Manche, *frument*, vigoureusement. H.-Maine, *forment*, à peu près, presque.

2. **FORMENT**, voir FROMENT 1.

FORMENTAGE, voir FROMENTAGE.

FORMENTEL, voir FROMENTEL.

FORMENTER, voir FROMENTER.

FORMENTINE, voir FROMENTINE.

FORMENTIX, cas suj., voir FROMENTEL.

FORMEOR, *-eur, four., fur.*, s. m., créateur :

Du haut ciel deliteus descendit li *formiere*.
(HERMAN, *Bible*, ms. Orleans 374 [bis], f° 1[c].)

Del haut ciel de la sus descendi li *formerre*.
(ID., *ib.*, Richel. 24387, f° 51[c].)

Mes Jesu le glorius, de tutes riens *furmeire*,
Turnad au rei d'Escoce le vent mult a cuntraire.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 1263, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Pucele en qui prise forme a
Li *formerres* qui tot forma.
(*Priere à N.-D.*, Richel. 23111, f° 328[a].)

Deus qui de nos touz est *formerres*.
(*Paraph. du Pater*, Richel. 763, f° 277[d].)

Tu, syre Deu, *formerres* toz puissant. (*Droit de la cort li rois d'Alam.*, ms. Berne A 37, f° 19[a].)

Plastes, *formeur*. (*Gloss. de Salins.*)

Fourmeur, plasmator. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

FORMER, *fourmer*, verbe.

— Act., métamorphoser :



Un laboureur fut lors si convoyteux
D'amasser blez, orges et autres grains
Qu'il desroboit de jour en jour les ceulx
De ses voisins, familiers et prochains,
Tant qu'en estoient tousjours ses greniers plains,
Dont Juppiter, des larcins informé
Qu'il commettoit en ses terrestres plains,
En un fourmy ce rustique *a formé.*
(Guill. Haudent, *Fabl.*, 1re partie, xc, Lormier.)

— Neutr., se métamorphoser :

S'est l'hymage ycoine apielee
Et croist et *forme* cascun jour
En car, çou sevent li plusiour.
(Mousk., *Chron.*, 10987, Reiff.)

— *Formé*, part. passé ; *ban formé*, publication faite dans les formes :

Fist semonre en leu de ban *fourmey.* (S. Martin d'hiv. 1395, *Jugem.*, coll. Salis, paq. I, liasse 11.)

FORMERET, *from.*, s. m., arc collé contre le mur et nommé quelquefois portant, parce qu'il supporte les moellons des voûtes :

Tout au pourtour de la chappelle a *formerez* qui reçoivent les tremuyes des voultes. (1490, *Compte du monastère des Célestins de Chartres*, Arch. K 272.)

Et assit ung *fromeret* sur le viez mur de l'anchienne halle. (1499, Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 199.)

On lit dans un glossaire du XVIIIe siècle, le *Manuel lexique* de Prévost : *Formerets*, s. m. Terme d'Architecture. Les *formerets*, ou *fermerets* sont les arcs qui forment les côtés des voutes.

FORMESSE, voir Fermesse.

FORMETE, - *mette, four.*, s. f., petite chaise, siège bas, escabeau :

Une *formete* a trois quepeus
Avoit la bajasse aportee.
(*Do Maignien*, 17, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 170.)

Une *formete* a seoir pour jouer des orgues. (1359, *Journ. des dép. du R. Jean*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 256.)

Icellui Raoulin embrassa ledit Simonnet, et le getta a terre entre une *formete* et un lit. (1383, Arch. JJ 124, pièce 118.)

Une petite viez *fourmette* close. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 23, Biblioph. de Reims.)

Une *formete* et plusseurs bans. (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Belverne*, fo 15 ro, Ch. des compt. de Dijon B 11881, Arch. C.-d'Or.)

Et illecques soit un petit autel suz lequel soit l'image Nostre Dame, et devant l'autel une *fourmete* pour soy mettre a oroison. (*Le Mir. Mme Ste-Genev.*, Jub., *Myst.*, I, 181.)

— Grande fenêtre :

Tailler les *formettez* des basses verrieres. (1492-3, Arch. Aube, reg. 3, G 354.)

— Filet qui renferme un oiseau empaillé ou apprivoisé destiné à attirer d'autres volatiles :

Luy estant ou grant ban du chastel et hors la fermeté, avec trois ou quatre ses compaingnons religieux qui la s'esbatoient, les oiseleurs estans vers Vrilli, et doubtans que lui et ses compaingnons ne leur baillassent empeschement, vindrent au devant d'eulx, et leur prierent qu'ilz ne leur baillassent d'empeschement a leur *fourmette*, disans qu'ilz avoient congié du chastelain et du mayeur de chassier. (1431, *Enqueste afuture*, Arch. législ. de Reims, t. I, p. 495, Doc. inéd.)

Cf. Forme.

FORMETÉ, voir Fermeté.

FORMETRE, *fors.*, v. a., chasser, mettre dehors :

De douce France vos *euissent forsmis.*
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, fo 20c.)

..... Vous me vollez honnir,
Et de ma terre *forsmetre* et desaisir.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., xxxv, p. 142, P. Paris.)

Qant ele *ot* sa teste *forsmise*
Purpensa soi q'en nule guise
Ne deit ou paiis arrester.
(Marie, *Dit d'Ysopet*, lxxxi, Roq.)

Mais cachies *est* de Franche et del resne *formisse.*
(*Aiol*, Richel. 25516, fo 133d.)

Od les suens *est formis* hors de l'enbuschement.
(*Horn*, 4742, Michel.)

— Exprimer :

Li jurz del jurn *forsmet* parole, e la nuit a la nuit demustret science. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, xviii, 2, Michel.)

Formist li miens cuers bone parole. (*Lib. Psalm.*, Oxf., xliv, Michel.)

Forsmetrunt les meies levres loenge. (*Ib.*, cxviii, 171.) Lat., eructabunt.

Forsmeterunt les moies leveres chant. (*Ib.*, Brit. Mus. Ar. 230, fo 128 vo.)

Formis, part. passé, chassé, dépouillé :

Formis de sa pocession. (22 mars 1394, *Livre des Bouillons*, lxxxiii, p. 204, Bordeaux 1867.)

— Excepté :

Forsmis la vile de Bologne. (*Ch. de* 1261, Comtes d'Art., 283, Arch. Pas-de-Calais.)

FORMEURE, s. f., forme :

La *formeure* de ta letre
Ta fellonesse ovre mostre.
(*Mir. N.-D.*, Richel. 818, fo 48c.)

Doulz Diex, qui a ta *formeure*
Me feis par ymaginee faiture.
(*Resurr. Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 332.)

FORMEUS, adj., beau :

Car comment que elles ayent esté noires par mondaineté, si sont elles de *form(os)euse* biauté, si comme dit est es cantiques : Nigra sum, sed formosa. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, fo 62c.)

Formeuse ymage, o gente vingeronne,
Que Salomon invita a couronne
Par tant de hault bel parler angelique,
Yci descens.
(G. Chastellain, *Louenge a la tres glor. Vierge*, viii, 274, Kervyn.)

FORMI, *formy, furmi, fromi, fremi, fremy*, s. m., fourmi :

Li *furmiz.*
(Gerv. *Best.*, Brit. Mus., add. 28260, fo 95b, P. Meyer.)

Dou *furmi.*
(Id., *ib.*)

Li *fremis.*
(*Ysop. I*, fab. xxxvi, *de la Mouche et du Fremi*, Robert.)

Le *fremi* li a dit.
(*Ysopet II*, fab. xxviii, Robert.)

Formis est petite chose mais il est de grant porveance. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 245, Chabaille.)

J'ai repost .i. mui d'avaine
Dedens le cul d'un *fremi.*
(Jeh. Bodel, *Fatrasies*, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 281.)

Et unes bestes dou pais
Les garde c'on appelle *formis*,
Et son forment tout comme chien.
(Gautier de Mes, *Image du monde*, ms. Montp. H 437, fo 103 vo.)

.... Un œf de *fremi.*
(*Rose*, 14872, Méon.)

La fable dou *fromi.* (*Dou fromi et du gresillon*, ms. Chartres 620, fo 136b.)

Frolles jusqu'a tierce dormi,
Et lors quant il se desdormi,
Endeseetes s'estormi
Com se l'eussent point *formi.*
(*Li Rom. des Franceiz*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 6.)

Le *fromi* et les mouches a miel. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, fo 475a.)

Elle se mesle bien des oyes « sufferatos » ou d'ordonner un tas de singes et de *fremis.* (J. Gerson, *Serm. sur le ret. des Grecs*, p. 28, Galitzin.)

Il me disoit qu'il n'a dormy
Depuis quatre ou cinq jours en ça,
Et qu'il n'a si gros qu'un *fremy*
Le cueur ne les boyaulx.
(A. de la Vigne, *Farce du Munyer*, p. 256, Jacob.)

Le *formy*. Les operations du *formy.* (*Jard. de santé*, II, 63, impr. la Minerve.)

Bien que dans l'ancienne langue *formi* soit généralement un substantif masculin, on le trouve cependant dans Marie de France comme substantif féminin :

Dist la *fromiz :* Or chante a mei.
(Marie, *Dit d'Ysopat*, II, 124, Roq.)

Fourmi a encore été employé comme substantif masculin au XVIIe s., spécialement par Vaugelas, par La Fontaine et par Chifflet.

Suisse rom., Neuchâtel, *fourmi*, s. m. : « tu as un gros *fourmi* dans tes cheveux. »

FORMIBLE, adj., formidable :

Li quinz (signe) sera li plus *formibles*,
Desor toz autres plus orribles.
(*Des .xv. Signes*, Richel. 19152, fo 25c.)

FORMICAIRE, *four.*, adj., de fourmi :

Quand les fourmis sont trop en aucunes contrees de l'Inde Occidentale, illec la beste est engendree qu'ils appellent l'ours *formicaire*, qui de sa langue ravit et menge les fourmis.. Cet ours *fourmicaire* n'a autre exercice. (Le Blanc, *Trad. de Cardan.*, fo 224 vo, éd. 1556.)

FORMICAL, adj., qui donne un fourmillement :

Tel mouvement est vermiculeux ou *formical.* (B. de Gord., *Pratiq.*, IV, xi, éd. 1495.)

FORMICALEON, - *leun*, s. m., insecte très

vorace qui se nourrit principalement de fourmis :

Uncor est une beste,
Ki de furmi est maistre :
Formicalcun est,
Iceo sis nuns est (sic);
De formiz est leun ;
Pur ceo ad si a nun.
(P. de Thaun, *Best.*, 633, Wright, *Popular treatise on sciences*, p. 93.)

FORMIDANT, adj., formidable :

Ton esprit endormy et assommé de vigilante fatigation et de *formidant* ennuy. (*Triumph. de Petrarq.*, f° 93 r°, éd. 1531.)

FORMIDATION, s. f., terreur :

Furent les citoyens mis en si grant *formidation* qu'ilz ne savoient que faire. (Bourgoing, *Bat. Jud.*, iv, 15, éd. 1530.)

Envoye ton bon ange devant nous avec la crainte et *formidation* de la grandeur de ton bras. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Machab., ii, 15, éd. 1534.)

... Et sa presunption
Le feit tomber par *formidation*.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, xc, éd. 1545.)

FORMIDER, v. a., redouter :

Et est chose vaine de les *formider*. (Bourgoing, *Bat. Jud.*, i, 32, éd. 1530.)

Et se deliberoit plainement icelluy Alexandre de jamais *formider* ou craindre son pere. (Id., *ib.*, i, 43.)

FORMIE, s. f., forme ancienne et régulière du mot fourmi :

Hec formica, *formie*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

— Maladie des chiens et des oiseaux de proie :

Un mal nommé la *formie*..... souvent advient aux aureilles des chiens, et en esté, a cause des mouches qui les y piquent, et du grattement qu'ils y font avecques les pieds, leur fait.... grande peine. (Du Fouill., *Vén.*, f° 123a, ap. Ste Pal.)

Cf. Formiere.

FORMIEMENT, *four.*, s. m., fourmillement :

Il souffre une douleur poignante et stupeur ou *fourmiement* aux lombes, hanches et cuisses. (Paré, *Œuv.*, XV, xxxvi, Malgaigne.)

1. **FORMIER**, *fourm.*, s. m., celui qui forme, qui fait une forme :

Et li *formiers* qui fist la forme
Ou cil soulers fu enformez.
(G. de Coinci, *Dout. de la mort*, Richel. 23111, f° 295a, et ms. Soiss., f° 100c.)

Lorent le *Fourmier*. (1319, *Recette du Clé de Blois*, Arch. KK 296, f° 12 v°.)

— *Bas formiers*, ecclésiastiques qui siègent au chœur dans les basses stalles ; on les appelait aussi ecclésiastiques de la basse *forme* :

Bas formiers. (*Compt. de Nevers*.)

2. **FORMIER**, *fourmier*, s. m., fauteuil :

Un *formier* et un dossier a demi ciel de drap d'or et de veluyau vert. (1361, *Invent. de la Reine de Bouloigne*, Bullet. du Biblioph., XVIII, 1054.)

Deux *formiers* que l'en met ou milieu du cuer aus tens doubles. (xve s., *Inv. de S. Victor de Paris*, Richel. nouv. acq. fr. 3245, f° 114a.)

— Housse placée sur le siège appelé *formier* :

Un *fourmier* royé jaune. (1347, *Inv. de J. de Presles*, Bibl. de l'Ec. des ch., XXXIX, 106.)

Et les marchepies, banquiers et *fourmiers* qui ilecques sont sur les fourmes, despoudres et escoues. (*Ménag. de Paris*, II, 61, Biblioph. fr.)

3. **FORMIER**, s. m., fourmilière :

Lequel se rua sus ce *formier* de pillars. (Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 284, éd. 1573.)

4. **FORMIER**, - *yer*, - *iier*, - *oier*, *fourm.*, *furm.*, *ferm.*, *from.*, *frem.*, verbe.

— Neutr., s'agiter, être agité :

De la paor comence a *formier*.
(Raimbert, *Ogier*, 9258, Barrois.)

Li rois s'enbronce, forment fu esmaies ;
Li sans del cors li prist a *formoier*.
(Id., *ib.*, 10072.)

Li sans li bout tos et *formie*.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 89c.)

Quant je voi ceste tiere tous li cors me *formie*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 15a, Michelant.)

Par la forest *fremient* li chevrel et li dain.
(J. Bod., *Sax.*, xcvi, Michel.)

Veez vos outre Rune ces tentes *fremoier*,
Ces ansaignes de soie vanter et ondoier.
(Id., *ib.*, cvii.) Var., *formoier*.

De totes parz de soi vit les rans *fremier* ;
Ces heames d'or, escuz veissiez ondoier,
Et ces larges ansaignes font au vant desploier.
(Id., *ib.*, cxlix.)

Lues en comencha tute la curt a *furmier*.
(Garnier, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 83 r°.)

Et quant ly dus l'oy tous li sans li *fourmie*.
(*Chev. au cygne*, 2765, Reiff.)

Qui dont veist vileins venir
Et *formier* par le boscage.
(*Renart*, br. I, v. 633, Martin.)

Et sordoit une fontaine desoz dont la gravele *fremioit*, et l'aigue si clere que toutes les pierres poissiez au fonz conter autresinc bien come defors. (*Artur*, Richel. 337, f° 210d.)

Quant il furent en chele mer, et il eurent tendu leur voiles et leur banieres mises haut as castiaus des nes et leurs enseingnes, si sanla bien qee le mers *formiast* toute. (Robert de Clary, p. 12, Riant.)

Hues l'entent, tos li sans li *formie*,
Car il voit bien qu'il vait a felonnie.
(*Huon de Bord.*, 9199, A. P.)

Com fait ces rens aclaroier,
Ces gens fuir et *fermoier* !
(*Athis*, Richel. 375, f° 155d.)

Tous li sans de sor li commence a *formoier*.
(*Quat. fils Aym.*, p. 109, Tarbé.)

As brans forbis font les rens *fremier*.
(*Gaydon*, 5523, A. P.)

.... La grant chevalerie
Dont tote la terre *fromie*.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 163b.)

Toute l'oreille li *fourmie*,
Cados le refiert les l'oie.
(*Wistasse le Moine*, 2067, Michel.)

Lors veissies ces rens widier,
Jens *fourmiier* de mainte part.
(Sarrazin, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 280.)

Tel ire a et tel duel, tot le sanc li *formie*.
(*Beuv. d'Aigrem.*, Richel. 766, f° 2c.)

Fregus voit l'iaue *fourmoier*
Et aler arriere et avant.
(*Fregus*, p. 134, Michel.)

Grans criz i ot as enseignes bessier,
Les hardiz joingnent, les rens font *formoier*.
(*Otinel*, 1696, A. P.)

Quant l'entendi dux Bueves, de maltalent rougie,
Il n'i a un tout seul de paour ne *fremie*.
(*Bueves de Comm.*, 633, Scheler.)

Li roine saut sus, si prent a *fourmiier*,
Cuida que ce fust beste qui la vousist mengier.
(*Berte*, 943, Scheler.)

Cil chevalier faissoit sovent et menu les Sarracin *fermoier*. (*Chron. d'Ernoul*, p. 237, Mas-Latrie.)

Pietons et genz d'armes destachent ;
Leur gent parmi le champ *fremie*.
(G. Guiart, *Roy. lign.*, 10870, W. et D.)

Grant peuple voient *fourmoier*
Et ces cuisines fumoier,
Et leur semble moult grant ost.
(*Melusine*, 1067, Michel.)

C'est ce de quoy je suis doubtans
Et dont tout le cueur me *fremye*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 1238, G. Paris.)

— Act., piquer :

Je vous vèns l'herbe de l'ortie
Qui me picque, point et *fremie*,
Qui me *fremie*, picque et point.
(*Les Ditz et ventes d'amours*, Poés. fr. des xve et xvie s., V, 219.)

— *Formiant*, part. prés., qui s'agite, agité :

Ne por autres merveilles granz
Dont la forest est *formianz*.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 125f.)

Formians.
(*Ib.*, 514, Crapelet.)

Car tant i vint illuc de la gant mescreant
Plus de .c. mile sont a bons chevaus coranz,
Que tote en vai la terre et li bois *fremiant*.
(*Floovant*, 1996, A. P.)

Quant Ciperis l'entent d'ayr va *fourmiant*.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 94 v°.)

Trestous li sans
Fremissans,
Fourmians
M'estoit.
(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, f° 263 r°.)

— Brillant, étincelant :

Et vit les escus *formoians*,
Et les haubiers clers et luisans.
(*Perceval*, 1341, Potvin.) Var., *fremians*.

Si vit les haubers *fremianz*
Et les lances forz et trenchanz.
(*Ib.*, ms. Montp. H 249, f° 1d.)

Une fleur trovent en sa boche
Si *fremiant* et si florie
Com se lors droit fust espenoie.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 37b.)

Ou livre n'ot nule escripture
Dou premier chief dusqu'en la fin
Fors de vermellon et d'or fin.
La letre estoit si *fremians*,
Si bien tornee et si rians,
Qu'il senbloit que Deus l'eust faite.
(Id., *ib.*, ms. Brux. 10747, f° 66 v°.)

S'entre es pres plains d'erbe et de flors,
Formians de maintes colours.
(*Chev. as* .II. *esp.*, 2703, Foerster.)

Si crin sanloient reluisant
D'or, roit et crespe et *fremiant.*
(A. DE LA HALLE, *li Jus Adan*, Coussemaker, p. 300.)

Si cring sambloient reluisant
D'or, crespe et roit et *fourmiant.*
(ID., *ib.*, ms. Vat.)

Chief bien seantz
Ondes et *fremians*,
Plains frons reluisans.
(ID., *Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 280 v°.)

Et si vair oel *fremiant.*
(ID., *ib.*, f° 326 v°.)

Son nes bien fait a devis,
Si vair oel *formiant*,
Laron d'embler cuer d'amant...
M'ont navré.
(*Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. brab.*, p. XXV.)

Mes je sui cler saillant en voire,
Fins, fres, froit, sade, *fremiant*,
Sasfres, savoureus et friant.
(*La Desputoison du vin et de l'iaue*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 297.)

Vairs iex ot fendus, *fremians.*
(WATRIQUET, *li Mir. as dames*, 735, Scheler.)

Bon vin digne pour chanter messe,
Net, fort et franc,
Fin, fres, fervant et *fremiant.*
(*La Patenostre Saint Julien.*)

— *Fremié*, part. passé, agité :

Noise peussiez oir en la cité *fremie.*
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 1350, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

FORMIERE, *from.*, *fromm.*, s. f., fourmilière :

D'un grislet conte la maniere
Qui trova une *formiere.*
(MARIE, *Fabl.*, Richel. 2168, f° 170ᵃ.)

D'un gresillon dist la meniere
Qui dusqu'une *fromiere*
El tans d'yver esteit alez.
(ID., *Fabl.*, XIX, Roq.)

Dormi longtemps ont en leur *frommiere*
Sanz eulx mouvoir li froumi remuant.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, I, 287, A. T.)

— Sorte de pustule :

Advient.... ce mal a faute d'affiner, et appointer le bec a l'oiseau,.... car il croist tant d'une part et d'autre, qu'enfin il est force qu'il se rompe, et puis s'y engendre une *formiere* qui les fait esclatter et dechoir. (DU FOUILL., *Faucon.*, f° 22ᵇ, ap. Ste-Pal.)

H.-Norm., vallée d'Yères, pays de Bray, *fromière*, fourmilière.

Cf. FORMIE.

FORMIGUE, *formique*, s. f., fourmi :

Ung verme ou une *formigue.* (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, 29, éd. 1495.)

— Sorte de pustule :

Formique miliaire c'est une pustule petite qui a la teste ague, ou ce sont plusieurs pustules et semble que elles cheminent, car il semble qu'elles se muent, aucunesfois elles ulcerent, aucunesfois non. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 18, éd. 1495.)

Cf. FORMILLE.

FORMILLE, s. f., sorte de pustule :

L'encens oint avec poix et vinaigre au commencement des herpes et *formilles*, qui ressemblent a bourjons, il les oste. (DU PINET, *Dioscoride*, I, 70, éd. 1605.)

Crues et appliquees avec nitre et farine, elles (les figues) ostent les *formilles*, les verrues. (ID., *ib.*, I, 145.)

Cf. FORMIGUE.

FORMILLER, v. n., s'agiter :

Vray est qu'estans estendus par terre a cause des nerfs et du sang qui se retirent, on les voit un peu *formiller* et trembler. (JEAN DE LERY, *Voy. au Bresil*, II, 47, Gaffarel.)

Cf. FORMIER 4.

FORMILLEUX, adj., en forme de pustule :

Et s'en sert on aux ulceres *formilleuses*, pourries et de difficile curation. (DU PINET, *Dioscoride*, I, 114, éd. 1605.)

FORMILLON, s. m., sorte d'araignée :

Le troisieme (genre d'araignees) est le *formillon*, semblable a la formy. (GREVIN, *des Venins*, I, 23, éd. 1568.)

Cf. FORMION.

FORMIN, s. m., fourmi :

C'est l'arbre ou *formin* s'ombroient.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 105ᶜ.)

Comme les *formins* faitez vous.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 119ᵃ.)

FORMINIERE, s. f., fourmilière :

Les formins font une maniere
Qu'ilz veullent estre ensamble tous
Au dessoubz de leur *forminiere*,
Ainsi l'un boute l'aultre arriere,
L'un va devant, l'aultre derriere.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 119ᵃ.)

FORMION, *fourm.*, *frem.*, s. m., petite fourmi :

Formica, *fourmion.* (*Gloss. rom.-lat. du* XVᵉ *s.*, Scheler.)

Ceuls qui longtemps ont a court demouré,
Qui sont pourveu, compere au *fremion.*
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, I, 312, A. T.)

A coups plus drus que *fremions* arriverent au sepulchre de Jacques, et desfouyrent sa charongne puante, et l'enterrerent en un jardin. (MOLINET, *Chron.*, ch. LXI, Buchon.)

Un escorpion
Combattoit un *fremion*
A cheval sur une chievre.
(*Coq à l'asne*, De Sancerre et de la Charité, 1577.)

Les *formions* qui gastent le bois de la vigne. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 704, éd. 1597.)

Lorr., Fillières, *froumion.* Pic., *fremion*, *froumion.* Hainaut, *fromion.* Guernesey, *fouarmion.*

FORMIQUE, voir FORMIGUE.

FORMISE, s. f., fourmi :

Les *formises* sont ung foible genre, lequel appareille en la moisson viande pour soy. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Prov. de Salom., XXX, éd. 1534.)

FORMISETE, - *ette*, *four.*, s. f., petite fourmi :

Or se pourvoit la *formisete.*
(RECLUS DE MOLIENS, *Miserere*, Ars. 3142, f° 214ᶜ.)

.... *fourmisete.*
(ID., *ib.*, Richel. 15212, f° 65 v°.)

Des *formisettes* et des mousces. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, f° 23 v°.)

FORMISON, voir FORMOISON.

FORMISSE, s. f., fourmilière ?

Quant il s'embatoit en une *formisse.* (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 113.)

FORMOIER, voir FORMIER.

FORMOIR, *fourmoir*, s. m., burin :

Fourmoirs a tailler pierres. (1407, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cælum. *Formoir*, ou burin. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

FORMOISON, - *eison*, - *ison*, s. f., forme, taille, stature :

Larges pis et espaules ; s'ot large *formison.*
(*Roum. d'Alix.*, f° 23ᵇ, Michelant.)

E large piz e gros de bele *formeison.*
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 12 v°.)

C'a ses figures, *formoisons*,
Singulers, plurers, .m. resons.
(*Bataille des* .VII. *ars*, Richel. 837, f° 137ᵇ.)

FORMONSTRANCE, s. f., manifestation extérieure :

Car honours ne font pas muencez,
Mais il font signes, *formonstrancez*,
Quelx mours en eux devant avoient
Quant en petit estat estoient.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 55ᶜ.)

FORMONTANT, *fur.*, s. m. ?

Dou quemyn, dou *furmontant*, des haranz. (1294, *Péage de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 21 v°.)

FORMORDRE, v. a., attaquer illégalement :

.... Tot ades al fort
Venoit ilh al desus, quant ons l'*avoit formort.*
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 25547, Scheler, *Gloss. philol.*)

1. **FORMORT**, *formor*, s. m. et f., droit d'un seigneur sur les biens des bâtards et des non-bourgeois morts dans sa seigneurie :

Aultre recepte faitte des reliefs et esqueanches en ceste presente annee : de Hanotin le Corrier, fil et hoir de Thumas le Corrier defunt, a esté oan receu pour le cause de le *formort* de son dit pere.... L sols. 1415-1416, (*Registre des recettes de Boulogne-sur-Mer*, p. 24, Ed. Dupont.)

— Somme d'argent ou meuble qu'une personne veuve laisse à ses enfants du premier lit, en se remariant, pour qu'ils en jouissent après son décès :

La dite damoiselle Nicole renonça a toutes eschances et formortures qui ja li estoient ou povoient estre escheues du *formor* de sa mere. (1317, *Contr. de mar.*, Arch. J 1030, pièce 20.)

Cf. FORMORTURE.

2. **FORMORT**, *fourmort*, adj., échu par héritage :

En cel point mons Joffrois li cuens d'Anjo, et Henris ses fius s'en ala au roi de France Looys ; si li fist homage de sa tierre, qui *fourmorte* li estoit de par son pere. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 73, Michel.)

— Orphelin :

Les dits mayeurs et eschevins sont souverainement advouez des enfans mineurs et en bas aage estant *fourmorts* de pere ou mere. (*Coul. de Tournehem*, XVIII, Nouv. Cout. gén., I, 454a.)

FORMORTUOIRE, - *ore*, *four.*, s. m., heritage ?

Chil qu'il aroit plainement tele esqueanche et tel formorture que li peres et le mere li aroient quite, et partiroit a l'esqueanche au *fourmortuoire* du pere ou de le mere. (*Li Usages de le cité d'Amiens, de coi on plaide devant le Maieur*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, I, 144.)

Nule eskeanche ne nul *formortuore*. (*Ib.*)

Cf. FORMORTURE.

FORMORTUORE, voir FORMORTUOIRE.

FORMORTURE, *fourmorture*, *formoture*, *fourmoture*, *fourmeture*, s. f., droit qu'avait un seigneur sur les biens des bâtards et des non-bourgeois morts dans sa seigneurie ; somme d'argent ou meuble qu'une personne veuve laisse à ses enfants du premier lit, en se remariant, pour qu'ils en jouissen t après son décès ; héritage à la mort d'un parent, autre que le père et la mère :

Li witelee est a .III. s. de *fourmorture*. (1247, *Ch. d'Onnaing*, Ch. des compt. de Lille, 914, Arch. Nord.)

Jehans Soutars et Crestiiens du Houleron clamaissent le manoir, les trois journeus de pré devant dis comme leur yretaige de l'escange Bandin Pietran de cui *fourmeture* il leur estoit eskeu de droit. (1271, *Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17758, f° 201 v°.)

Ke nus ne acache *fourmorture* d'autrui ne venge *fourmorture* ne presche deniers sus. (1280, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 432.)

Si a li quens.... *fourmorture* de bastart ki muert sans hoir de se car et de se femme espousee ; et *fourmorture* del estraiter. (*Revenus du comté de Hainaut*, p. 1265, ap. Ste-Pal.)

La dite damoiselle Nicole renonça.. a toutes eschances et *formortures* qui ja li estoient ou povoient estre escheues du formor de sa mere. (1317, *Contr. de mar.*, Arch. J 1030, pièce 20.)

Comme uns debas et contens aient esté entre Philippe de Anpoele d'une part, et ses quatre sereurs d'autre, pour cause de la *formorture* de la damoiselle Chaterine leur sereur. (1332, *Cart. de Flandre*, II, p. 588, ap. Ste-Pal.)

Lettre par chirographe de le moitiet d'une maison que Piere Kaille a pris a cens au conte de Bloys, liquelle maisons siet a Guise et eschey a mons. de Bloys de le *fourmorture* Renier de Busignies, jadis qui trespassa sans hoir avoir de sa char. (1339, *Cartul. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 217 v°.)

Ne sont tenus les bourgeois ou manans du dit Binch qui se remarient donner portion de leurs meubles, ny faire *formorture* mobiliaire aux enfans de leur precedent mariage, un, ou plusieurs. (*Cout. de Binch*, Nouv. Cout. gén., II, 209a.)

Quand il y a enfans de divers licts et mariages, et que les enfans du second mariage ou autre subsequent, a raison que contre iceux entravestissement de sang ny par lettres n'a lieu, comme dit est, viennent a demander a leur pere ou mere survivant leur partage des biens, meubles et catheuls pour la *formoture* de leur pere ou mere premier terminé : en ce cas pour faire ledit partage, l'on doit faire desdits meubles et catheuls lors trouves, autant de monts et parçons d'egale valeur, qu'il y a d'enfans de divers licts. (*Coust. de Lalleu*, XI, Nouv. Cout. gén., I, 372b.)

Si lesdits enfans attendent a demander leurdit partage de leur *formoture* de leurdit pere ou mere dernier terminé, ils ne perdent pourtant et n'est iceluy confus par le trespas dudit dernier terminé, jaçoit que d'iceluy lesdits enfans se portent heritiers. (*Ib.*, XII, ib.)

Si lesdits enfans attendent a demander et avoir leur dit partage de ladite *fourmoture* de leursdits pere ou mere premier terminé, jusques aprez le trespas de leur pere ou mere dernier terminez, ils ne perdent pourtant icelle. (*Ib.*, XXIX, ib., p. 375a.)

FORMOSITÉ, s. f., beauté de formes :

Gracieuse *formosité*.
(N. DE LA CHESNAYE, *Condamn. de Bancquet*, p. 343, Jacob.)

Le bouct plaisant et precise *formosité* de l'armee estoit au costé vers Coulongne. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. IX, Buchon.)

Assez as tu de *formosité* et bonne taille de corps et de membres. (LE MAIRE DES BELGES, *Ill. de Gaule*, II, 155, Stecher.)

FORMOTURE, voir FORMORTURE.

FORMOURU, - *ut*, adj., orphelin :

Et si est accordei ke enfans de bourgois puis k'il aura .XV. ans et soit *formourut* de peire ou de meire k'il viegne jurer le borgosie. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 514.)

Cf. FORMORT 2.

FORMOVOIR, - *mouvoir*, *fors.*, *four.*, verbe.

— Réfl., se soulever :

Quand le duc Jehan eust esté bien dix jours logé devant Mondidier, et qu'il contendoit a passer outre vers Paris, lors ses Flamans se commencherent a *eux fourmouvoir* pour retourner en leur pais, et tant qu'il ne fut point en la puissance au duc Jean de les retenir. (*Mém. de P. de Fenin*, an 1410, éd. Dupont, p. 19.)

Assez tost apres, le commun de Paris *se fourmeut* et firent grant assemblee de menus gens, et allerent a toutes les prisons, et tuerent tous les prisonniers qui avoient esté prins a la prinse de Paris. (*Ib.*, an 1418.)

Messeigneurs, ne *vous fourmouvez* de riens ; car ce que nous faisons vous tournera a grant profit et utilité, et la besognance en sera bonne. (MOLINET, *Chron.*, ch. LXIII Buchon.) Impr., *fourmonnez*.

Aussi *se sont* ilz bien *formus*
Encontre moy pour me deffaire.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 32680, G. Paris.)

— *Formeu*, part. passé, déplacé :

Se il y a charpenterie *forsmeue* de son droit lieu, nous li devons faire remettre a son droit lieu. (Arch. JJ 56, f° 68 v°.)

— Soulevé, excité :

Sire, dist le chevalier du chastel a Morgal, a homme *fourmeu* en yre, ne a homme eschauffé par beaulté de pucelle ne se faict pas bon prendre. (*Perceforest*, vol. V, ch. 20, éd. 1528.)

— Courroucé :

Car mes cors vent savoir se je sui deceus
Ou se j'ai folement point esté *formeus*.
(*Brun de la Mont.*, Richel. 2170, f° 28 r°.)

FORMUER, v. n., s'émouvoir, s'échauffer :

Le sang luy encommence a *formuer* par grant fierté du pied jusques au chef. (*Perceforest*, vol. V, ch. 20, éd. 1528.)

FORMULIER, s. m., formulaire :

Mais, pour dire la verité, l'ennemi est a cela seulement emu par esperance de nous, par vaines, obscures et ambigues paroles, mettre en dispute et dissension, et consequemment en division, et par ainsi finalement contraindre a quelque reconciliation, qui est son unique dessein ; a quoi il a, des le commencement de cette negociation, taché, sans avoir jamais pensé quitter de bonne foi ses pretentions sur ces pays, comme on est, par tant de bons avis, de tous costes averti que justement nous devoit donner arriere pensee, et emouvoir de n'ecouter a quelques autres *formuliers*, assuré qu'on ne refuseroit le *formulier*, si on vouloit sincerement accorder la substance, de sorte que tant plus qu'on le tire en dispute, tant plus nous nous en devons assurer. (*Négoc. du Prés. Jeannin*, p. 453, Michaud.)

FORNAGE, - *aige*, *four.*, s. m., four, fournaise :

Estenceles ardans en saillent
Aussi comme del fer qui fume
Que li fevre bat sor l'englume
Quant il l'atrait de le *fornage*.
(CHREST., *Cliget*, Richel. 1450, f° 200b.)

— Ce qui cuit au four :

Puet li maires voir le pain et les *fournaiges* et puet commander as fourniers qu'il entamechent leurs *fournaiges* pour voir dedans s'ils sont de loyal waagnaige. (1355, *Ord.*, V, 510.)

— Action de cuire au four :

Que le *fornage* desdicts fours fust exercé tant seulement depuis cinq heures du matin jusques a sept heures apres midy. (1479, *Supplique au Comte de Bresse*, Cart. de Bourg, p. 514, Brossard.)

— Droit dû au seigneur du four banal ou au fournier pour le pain qu'on y cuisait :

Li forniers doit panre son *fornage* cru. (1231, *Charte de Morv.-sur-Seille*, Arch. Meurthe.)

Nous sommes tenus a rendre a ledite eglise le moitié des chens, ch'est a savoir de quascune masure .VI. den., et le moitié



des herbages et des *fournages*. (1263, Arch. K 35, pièce 11.)

La moitié de tous les *fournages* du four. (*Ib.*)

Li boulengiers le pain fera
Et li forniers l'enfornera.
Tortel aura et son *fornage*.
(*Dit des boulangiers*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 140.)

Item pour la coustume dou pain vendu a Gaillefontaines et les *fournaiges* d'ilecques trente cinc livres. (1309, Arch. JJ 45, f° 87 v°.)

Pour les *fournages* du four de Contenisse, le four soustenu, .xv. l. (*Chart. de Ph. le Bel*, Richel. l. 9785, f° 101 v°.)

Des *fournages* qui li bourjois doient a la S. Remi. (*Recepte de la riviere d'Andrie*, vers 1320, Arch. C.-d'Or, B 486.)

Nous averons fours et moulin bannaulx es dictes villes, esquelz ly bourgeois moulront aux vingt, et cuyront au vingt et quatre. Et qui n'y venrait, il payera cinq solz d'amende pour chacune fois. Et sera restably le monier de sa moulture et le fournier de son *fournaige*, s'il est prouvé souffizaument. (1320, *Ch. d'affranch. de Fresnes*, etc., Verdun, Cabinet de M. de Labry.)

Item la moitié des travers et admendes de Blangy, et la moitié des *fournages* et fours de Blangy. (1383, Arch. P 137, f° 83 r°.)

Item mon four de Neung, auquel four j'ai droit de bannie sur touts les manans et habitans de la dite ville, et ay *fornaige* sur le pain que l'en cuist audit four, c'est assavoir de dix huit pains ung pour le droit dudit *fornaige*. (1404, *Aveu de Chateauvieux*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 248 r°, Arch. Loiret.)

Jennot Merlin, secretaire de Monseigneur, ait puis peu de temps ença possedé et joy d'ung pain [de] *fournaige* ou four de Monseigneur par don et ottroy de Mons. (1439, *Coll. de Lorr.*, XIII, 58, Richel.)

Noms des habitants payant le *fournaige*. (1486, *Terrier du roi*, Arch. mun. Avallon, II, 1.)

FORNAIS, *fornaz*, *forneys*, s. m., fournaise :

.III. enfanz ot hom ardre mis
En un *fornaz* trestot envis.
(WACE, *Vita S. M. Virg.*, p. 90, Luzarche.)

Forneys. (*Apoc.*, ms. Ars. 5214.)

— Fig., pour désigner le feu de l'amour :

Or est mes filz pris dou *fornais*,
Li feus d'amor l'afine fort.
(*Florimont*, Richel. 1376, f° 29c.)

FORNATURER, v. n., dégénérer de sa nature :

Fils de preudome et de tel pere
S'il avient k'a l'oir bien n'apere
Dire puet on qu'il *fornature*.
(B. DE CONDÉ, *li Mantiaus d'onnour*, Ars. 3142, f° 305b.)

FORNAZ, voir FORNAIS.

FORNEIER, voir FORNIER.

FORNEL, *fournel*, s. m., four :

En une cheminee ont le fu alumé ;
La s'asient François a .I. *fournel* privé.
(*Fierabras*, 2212, A. P.)

Assis se sont au tremerel
Lui et saint Pieres au *fornel*.
(*De St Piere et du Jougleur*, 177, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, V, 71.)

Porront cuire les demourans en icelle maison, ou dit *fournel*, blan pain. (*Pièce de* 1371, ap. Colliette, *Mém. de Vermand.*, II, 858.)

— Voûte, arcade :

Chanbres voltices a *forniaus*.
(BEN., *Troie*, Richel. 903, f° 66a.)

Chambres voltices et *fornax*.
(ID., *ib.*, 3121, Joly.)

Ilz ont esté d'acors que l'on requiere mons. le bailli qu'il face derrochier le *forne* let poterles qui sont faictes sur les murs de la ville. (1er mars 1417, *Reg. consul. de Lyon*, I, 106, Guigue.)

Nom propre, *Fournel*.

FORNELAGE, *fournellage*, s. m., service du four banal :

Et luy doivent... une journee en augs, et une journee a *fournellage*. (1394, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 15 v°.)

FORNELET, *fournielet*, s. m., petit fourneau :

Un *fournielet* et le caudiere assis en ladite maison. (*Chirographe du* 12 *sept.* 1404, Arch. mun. Douai.)

FORNELEUR, *fourneleur*, s. m., celui qui a le service du four :

Ledit seigneur avoit priveement ses *forneleurs* avec qui il ordena en secré que celi de sa mesniee, cest damoisel, sanz nommer le par son nom, que il envoieroit a eulz de par li l'endemain a matin, que se il li vouloient jamais faire service que sanz nulles paroles et sans nulle dilacion tous le preissent et meissent tantost en la fornaise ardent. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 37b.)

Lesquelz *fourneleurs*... furent accordans a ce faire. (ID., *ib.*, ms. Brux. 9467, f° 22 v°.)

FORNEMENT, *- iment*, *four.*, *fur.*, s. m., action de fournir :

Por son *forniment* des vestimentes et calcamentes. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 14 r°.)

— Provision :

Sallirent a la roche de la cité, laquelle non se pot tenir, quar non avoient *fornement* de victuaille. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, III, 26, Champollion.)

Nul *fornement* de chose de mengier nou i avoit. (ID., *ib.*, VI, 28.)

Comment peut .I. *fornement* d'armeures estre mal en .I. ostel ? quar entre les autres choses armeures sont meuble. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 26b.)

Fournement d'armeures. (ID., *ib.*, ms. Brux. 9467, f° 16 r°.)

— Nourriture :

Et si doient amener la partie les signors a Mez sen nule costange, areiz .III. s. ke li signor doient et lo *furnement* a boviers. (*Cens. de S. Paul*, f° 9 v°, sans date, XIIIe s., Arch. Mos.)

— Garniture, doublure :

Nus seliers ne puet coudre bazane avec vache ne avec veel pour nul *fournement*. (EST., BOIL. *Liv. des mest.*, 1re p., LXXVIII, 9, Lespinasse et Bonnardot)

FORNERAT, *four.*, s. m., celui qui cuit au four :

Martinus le *Fournerat*. (Vend. apr. Purif. 1374, *Dénombrem.*, Arch. Côte-d'Or, B 10525.)

FORNERESSE, *four.*, s. f., boulangère :

Maroie le *fourneresse*, c'on dist le maise dame. (1352, *Cart. de la Grande-Aumône*, f° 232 v°, Arch. des hosp. civils de Mons.)

FORNERON, *fourneron*, *- iron*, s. m., garçon boulanger :

Se les fourniers ou *fournirons*... empiroient ou afoloient le pain,.... les disfourniers ou *fournirons* seront tenuz de l'amender. (1374, Arch. JJ 198, pièce 360.)

Se les fourniers ou *fournerons* empiroient le pain d'aucun desdiz habitans, les dis fourniers ou *fournerons* seront tenus de l'amender. (1462, *Ord.*, XV, 515.)

Le *fourneron* doibt couper le boys; mondit seigneur de Mesvre le doibt faire charroyer en la halle dudit Mesvre, et quand le *fourneron* a couppé lesdits bois, que mondit seigneur l'a fait charroyer en ladite halle, ledit *fourneron* le doibt trainer d'illec et jusques dans la maison dudit four. (1483, *Protocole de J. d'Aiguemorte*, Arch. mun. Autun.)

Pour cuyre ledit pain a deux aydes, l'un appellé le fournier qui est le fermier des religieux, lesquels sont tenus de faire et entretenir le fouyer et le pavé dudit four tant seullement ; et l'autre est appellé le *fourneron*, lequel est fermier et ayde de mondit seigneur de Mesvre. (*Ib.*)

Nom propre, *Forneron*.

FORNET, *fournet*, s. m., fourneau :

Et ne la pourra l'en (la monnoie) fondre ne mettre en *fournes*, se nostredit garde n'est present. (1313, *Ord.*, I, 523.)

Despecerent tout entierement le *fournet* de sa maison. (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Belverne*, f° 10, Ch. des compt. de Dijon B 11881, Arch. Côte-d'Or.)

Nom propre, *Fornet*.

FORNETURE, *- nesture*, *- niture*, *four.*, s. f., mesure pour les grains :

Deux *fournitures* de seigle, mesure de Parthenay, vendues .XXXVI. livres tournois, montant ladite seigle mesure de Vayles .XXVI. sextiers .IIII. boisseaux. (1494, *Reçu de Jeanne de Couhé*, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Item 10 l. 13 s. 4 d., pour la vendition d'une *fourniture* de seigle vieille. (Ste-Croix, S. Romain, *ib.*)

Receue de Pierre Sornyes... pour vente et livraison de 65 septiers de blé froment, mesure de Poitiers... a raison de 52 liv., chascune *fourniture* revenant les troys a la somme de sept vingtz seze livres, et pour les deux septiers qui restent desdits 65 la somme de 104 s., qui est la somme totalle de 161 l., 4 s. (1565, *Compte de recettes et dép. de la comm. de S. Georges*, p. 147, Arch. Vienne.)

— Bonne mesure :

En chascune maise de harenc sor, doit

avoir un millier et vingt harens, pour *fournesture.* (1326, *Ord.*, xi, 511.)

Ou millier de harenc doit avoir dix cens et vint harencs pour *fournesture.* (*Ib.*)

— Largeur :

Une piece de .III. toises de lonc et de demi pié de *fourneture.* (1328, *Compte de Odart de Laigni*, Arch. KK 3a, f° 77 v°.)

De .III. toises de lonc, et d'un espan de *fourneture.* (*Ib.*)

Chascune colonbe aiant un grant espain de *fournesture.* (1345, Arch. K 44, pièce 6.)

Une seulle de trois toises de long, d'un pié et deux doiz de *fourneture*, trente trois soliveaux d'un apan et demi de *fourneture.* (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Fortification, II, Arch. mun. Orléans.)

Mectre une courbe par dehors d'une toise de long et demi pié de *fourneture.* (*Ib.*)

— Forme, apparence :

Son brac sambloit bouce de sap ;
Son cors ot laide *forneture ;*
Ne veites tel creature
Ne ne fu sous le firmament.
(*Renart*, Suppl., var. du v. 22734, Chabaille.)

FORNEYER, voir FORNIER.

FORNEYS, voir FORNAIS.

FORNIAGE, *four.*, s. m., droit sur le pain cuit au four :

Comme debas fust entre nous de l'une partie et nos hommes d'Allues de l'autre partie d'endroit leur *fourniage* a lour maniere dou fourniser... (1263, *Acte sur les dev. du fournier d'Allues*, Tailliar, p. 254.)

Sont tenu a maure as molins de leurs seignours pour meuture taussee, et a fournier a ses fours pour *fourniage* taussé. (1279, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f° 81 r°.)

Revenues d'erbages, receandises, *fourniages*, banees. (1326, Arch. JJ 64, f° 211 r°.)

Cf. FORNAGE.

FORNICAIRE, adj., fornicateur :

Il l'a fait estre *fornicaire.* (*Les quat. Evangil.*, Richel. 12581, f° 235 v°.)

Toute feme *fornicaire*, ce est qui est assiduel a faire fornication a pluisors, est si comme ordure qui est defoulee el chemin de tous cels qui trespassent. (*Bible*, Richel. 901, f° 29d.)

Vilains glouz, *fornicaires*, avoltres. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 224b.)

Saint Pol solt qui dit que tout luxurieux,
Fornicaire et non monde...
(JEH. DE MEUNG, *Test.*, Méon, p. 104, var. du ms. Vat. Chr. 1492 .)

Ilz l'appellent l'advoultire, voluptueuse, *fornicaire*, eglise malignante. (BROCHART, *Advis des quatre motifz pour faire le passage d'oultre-mer*, f° 32 r°.)

FORNICARESSE, adj. et s. f., fornicatrice :

Fornicaresse, fornicatrix. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

FORNICASTE, adj. f., fornicatrice :

Chascune fame est *fornicaste* ;
Se celer s'en puet, n'est pas chaste.
(*L'Image du Monde*, ap. Roquef.)

FORNICATERESSE, adj. f., fornicatrice :

Toute femme qui est *fornicateresse* sera conculquee de tous passans, comme la fiente en la voye. (LEF. D'ETAPLES, *Bible*, Eccles., ch. 9, éd. 1530.)

Une femme *fornicateresse* et lubricque. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 18 v°, éd. 1536.)

FORNICATION, - *cion*, *four.*, s. f., pris dans un sens favorable pour désigner l'acte conjugal :

Une nuist just te mere par deles sen baron,
Si vaut avoir s'amour en *fournicacion.*
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 31b.)

— Complot :

Synaguogue puis estre figuree :
My sers en moy font *fornicacion ;*
Pour moy occir, contendent a l'espee.
(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, II, 76, A. T.)

FORNICEOR, s. m., fornicateur :

S'il est orguilus u avuiltre u *fornicere.* (*Paraph. du Pater*, Richel. l. 1315, f° 127 v°.)

FORNICIER, s. m., fornicateur :

Li *forniciers* ou li nient nez ou li aver ne n'at part el regne Jesu Crist. (MAURICE, *Serm.*, ms. Oxford, Douce 270, f° 11 r°.)

Ne seez pas *forniciers.* (*Ib.*)

Cf. FORNICAIRE.

FORNICLETEIT, s. f., incommodité, indisposition :

Et nule autre feme on ne poet mettre ne recevoir, home ne feme, por maladie ne por *fornicleteit* ke il ait. (1274, *Fondation de l'hospital Ste Marguerite*, Arch. mun. Douai.)

FORNICQUEUR, s. m., fornicateur :

Ne soys *fornicqueur* n'adultere. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 126 v°.)

1. **FORNIEMENT**, s. m., fornication, impureté :

Les orz espiriz ki tote natteit ont dewerpit et ki el *forniement* des vices se deleitent solement. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 125 v°.)

Si ai tot l'apareillement
Dont feme fait *forniement.*
(*Du Mercier*, Crapelet, *Prov. et dict. popul.*, p. 153.)

2. **FORNIEMENT**, *four.*, adv., entièrement :

Ovec les deniers tornois rendant cescun an anuelment as termes acoustumez, entierement, *forniement* e sanz dechié e sanz nul amenuisement. (1292, *Ch. du vic. de Valognes*, Cart. S. Sauv., p. 131, Arch. Manche.)

Franchement, quitement, paisiblement, entierement, *fourniement*, sanz dechié et sanz amenuisement. (Merc. av. annonc. 1303, *Ch. du garde des sceaux de Valognes*, S.-Sauv., La Bonneville, Arch. Manche.)

Garantir et delivrer enterignement et *forniement.* (1307, *Ch. du garde du sceau de la vic. de Valognes*, Cart. S.-Sauv.-le-Vic., p. 145, Arch. Manche.)

Pour paier la rente en la maniere dessus dite *fourniement.* (Sam. apr. épiph. 1321, *Ch. du garde du sceau de Valognes.* S.-Sauv., Fresville, Arch. Manche.)

3. **FORNIEMENT**, *fourniement*, s. m., terme d'architecture, arc de voûte qui retombe sur les mêmes piliers :

Lesquelz pilliers touraulx ne sount point contreboutes de leurs bendes et *fourniemens* devers leur croysié. (23 janv. 1440, *Rapp. de Sim. Le Noir.*, Arch. Seine-Inf.)

1. **FORNIER**, - *oier*, - *oyer*, - *iger*, *four.*, verbe.

— Act., nier, dénier, contester refuser :

Ou pour leur hyeretage quant on leur *fourniga.*
(*Chev. au cygne*, 2365, Reiff.)

Molt le *fornie* ;
Mais, quoi qu'ele en die, maugré l'ensai.
(*Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 41.)

Se aucuns estoit arestez par le dit Mikiel ou par sen soffisant serjant par raison de visconte et il *fornoiast* l'arrest, il l'amenderoit par no jugement. (1291, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f° 170 r°.)

Lonc chou qu'il li *fournoie*, dites que faire leur doi. — Dont diront eschevin Lonc chou qu'il *fournoie*, adjournes l'une partie et l'autre. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 20.)

Fornoyer. (Rue, XIVe s., dans le *Gloss. picard de Corblet.*)

— Neutr., refuser de comparaître :

Se li bourgois ou non bourgois est semons et *fournoie*, et il en est atains, il doit .II. sols de le nianche au prevost pour le roy. (1290, *Etat des revenus de la prevôté d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, I, 285.)

2. **FORNIER**, *fur.*, *four.*, s. m., celui qui tient un four banal, boulanger, pâtissier :

Puis que somes ansamble, s'or estoie .I. bergier
Ou gaite de chastel ou ribaut ou *fornier*,
Si vos covient a moi, ce m'est vis, tornoier,
Ou vos covient la place isnelement voidier,
Que toz vostre lignages i aura reprovier.
(J. BOD., *Sax.*, CCLXXXI, Michel.)

Ansoldus *Forneirs.* (1153, *Cart. de Montiéramey*, p. 67, Lalore.)

Petrus *Furniers.* (1195, *ib.*, p. 138.)

Il doivent mettre de commun assentement *fornier.* (1225, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f° 67 r°.)

Si li *forniers* pert le pain par sa corpe. (1231, *Ch. de Morv.-s.-Seille*, Arch. Meurthe.)

Robert l'Escot, *fournier.* (*Livre de la Taille de Paris en* 1313, Buchon.)

Ung autre ly reprochoit son linaige, et l'appella *fourniez.* Et il respondy : Lequel vault il mieulz ou que noblesce commence en moy, ou qu'elle define en toy ? (*Le Liv. des Esches*, ms. Chartres 411, f° 78 v°.)

Aus *fourniers* et musniers de l'abbaye. (1350, *Compte de Nicol. Bracque*, Arch. KK 7, f° 68 r°.)

Quand les *fourniers* avoient cuit, il convenoit garder leurs maisons a force de gens ; autrement le menu peuple, qui mouroit de faim, eust efforcé les lieux. (FROISS., *Chron.*, II, II, 148, Buchon.)

Car on parle souvent de cuire,
Mais le *fournier* n'y veult entendre.
(COQUILLART, *Droitz nouv.*, 1e p., de Jure naturali, I, 44, Bibl. elz.)

Fevres et *forniers* boivent voluntiers.
(XVe s., *Prov. gallic.*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

On ne doibst espargner blé du musnier,
Vin du curé, ny moins pain de *fournier*.
(GABR. MEURIER, *Tres. des Sent.*, Anvers 1560.)

Libarius, *fournier* de gasteaux. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

— Féminin :

Aussy prendra de voz filles, pour faire ses oinguemens et ses cuysineries, et pour ses *fournieres*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, I, Sam., 13, VIII, éd. 1534.) Lat., panificas.

L'Académie donne aux mots *fournier*, *fournière*, la définition suivante : celui, celle qui tient un four public et qui y fait cuire le pain.

Noms propres, *Fornier*, *Fournier*.

3. **FORNIER**, *four.*, s. m., four :

Du fuerre prent une bracie
Et si l'a el *fournier* jeté.
(*Ren.*, 2924, Méon.)

Cuisines, *fourniers*, buanderies. (DELORME, *Archit.*, IX, 13, éd. 1568.)

4. **FORNIER**, *-yer*, *-ihier*, *-oier*, *-eier*, *-oyer*, *-eyer*, *-ayer*, *-eer*, *four.*, v. a., cuire au four :

Boulengers puet avoir four pour cuire a vendre, et tout cil ki ne *forniront* en lor propres osteus sont tenus de cuire as fours de capitle. (1247, *Ch. d'Onnaing*, Ch. des compt. de Lille, 914, Arch. Nord.)

Et doit le pain *fournyer* par conte, et rendre tout *fournyé* et conreé par conte. (1263, *Acte sur les dev. du fournier d'Allues*, Tailliar, p. 255.)

Ne nul autres n'i pooit *fornihier* pain pour vendre. (*Ch. de* 1263, coll. Moreau, vol. 187, f° 16 r°, Richel.)

Pains qui ne *soit fournies* au four de le ville de Fontaines. (1279, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f° 81 r°.)

Et *fornie* au four l'abbé cuite de fornage tant solement. (1292, *Liv. des jur.*, f° 70 r°, Arch. Seine-Inf.)

Li formens estoit meurez,
Bien peust *estre* moisonez,
Batus, vanez et *fornoiez*,
Tant par loisir cuis et mengiez.
(*Nativ. N. S.*, Reinsch, *die Pseudo-Evangelien*, p. 64.)

Lidit borgois sont tenus moudre a nostres molins, et *forneyer* en nostres fors. (1304, *Franch. de Clairvaux*, LX.)

Que chacun de Paris, ou a Paris demourant, puisse pain faire et *fournier* en sa maison. (1305, *Ord.*, I, 427.)

Les gens qui demeurent es dites viles de Pormor et de Corceles qui *fournient*, doivent chascun an un pain a Noel, et ceus qui ne *fournient* doivent deus deniers parisis. (1311, Arch. JJ 47, f° 15 v°.)

Touz ceulx qui ou dit for de Corcelles hont acustumey et deyvent *forneier*. (1373, *Ch. d'Isab. de Neuchâtel*, Arch. du prince, Neuchâtel, Y[10], n° 10.)

Forniare, *fournier*. (*Gloss. de Conches.*)

Il est assavoir que tous les boulengiers de la ville de Dieppe qui *fournient* pain a revendre, doivent chascun an a monseigneur dix soulz. (1396, *Coust. de Dieppe*, Arch. S.-Inf.)

Et s'il estoit aussi que aucun boulenger eust poié son terme, et il *fourniast* apres le terme .VIII. jours ou .XV., ou mains ou plus, non obstant que il ne *fourniast* jusquez a l'autre terme ensuivant, sy seroit il tenu a paier icellui terme. (*Ib.*)

Auquel four mes hommes sont tenuz de *fournoyer*. (1399, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 57 r°.)

Le procureur proposa que contre les ordonnances du mestier, il (Jean Amiot) *avoit* cuit et *fournoyé* grant pain. (1401, *Sentence de la prévosté d'Orléans*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 250 v°, Arch. Loiret.)

Boulenger, *fournier* et buer,
Bluter, laver, essanger.
(*Farce du Cuvier*, Anc. Th. fr., I, 37.)

La contrainte de *fournoyer* a aucun four, depend des droits de basse jurisdiction : mais aucun ne peut contraindre ses sujets roturiers de *fournoyer* a son four, si lesdits sujets ne sont hommes roturiers d'homme. (1514, *Cout. de Poit.*, art. 46.)

Avez vous *fournié* encore? — Have you baken your breed yet? (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franc.*, p. 442, Génin.)

Ainsi les alquemistes, apres qu'ilz *ont* bien *fournayé*, charbonné, lutté, soufflé, distillé, calciné, congelé, fixé, liquefié, vitrefié, putrefié : il ne fault que casser un alembic pour le mettre au compte de la bonne femme. (DES PER., *Nouvelles Recreations*, Comparaison des Alquemistes a la bonne femme qui portoit une potee de lait au marché, éd. 1587.)

Led. fermier est tenu a ses frais *fournoyer* lesd. pains et pastes. (1580, *Reconn. des droits seign. de Clairvaux*, Arch. Jura. Prost, p. 70.)

— Fig. :

A la lecture desquelz il devint aussi saige qu'oncques puis ne *fourneasmes* nous. (RAB., l. I, c. 14, éd. 1542.)

— *Fornié*, part. passé, séché au four :

Fagoz sechiez et *fournoiez* ou four. (*Compt. de* 1437, Arch. mun. Autun.)

Saint., *fourneyer*, enfourner. Guernesey, *fournier*, *fournair*, cuire au four.

FORNIERE, *four.*, s. f., four :

Artopta, *fourniere* ou on cuit et rostit le pain. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Saint., *fournière*, fournil.

FORNIHIER, voir FORNIER.

FORNILLE, *four.*, s. f., ramilles et branchages provenant de la coupe des taillis et gaulis, et propres à chauffer les fours :

De witel paiera on une maile pour le *fornille*. (1247, *Ch. d'Onnaing*, Ch. des compt. de Lille, 914, Arch. Nord.)

Certes moult m'agree
Fornille en fagot.
(*La Devise aus lecheors*, 12, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 301.)

Or faut le four a l'enfourner,
Et le fourgon pour fourgonner,
Or faut *fournille*,
Or faut cerpe, or faut faucille.
(*Des Choses qui faillent en menage*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 167.)

Et doit prendre li fourniers a celui qui quist, d'un witel un denier pour le *fournille*, et s'il voet, il puet aporter se feuwille au four. (1265, *Ch. des compt. de Lille*, ap. Duc., *Fornilia*.)

Item le four de Chambay, liquel a chascun an cent charretees de *fournilles* prises en la forest de Gonffer. (1307, Arch. JJ 144, pièce 87.)

Fesoit couper les buissons pour fere *fournille* et fagos et en bailla au tesmoin pour aporter au four. (1312, Arch. S 296, pièce 6.)

Les fourniers prendront *fournille* pour noz fours en la forestz de Woyvre. (1320, *Ch. d'affranch. de Fresnes*, Cabinet de M. Ollier de Labry.)

Item, pour le four, par dessus la *fournille* qu'il y convient trouver, cinquante sols. (*Pièce de* 1326, Mém. des Ant. de Normandie, XXI, 102.)

FORNILLON, *fourn.*, s. m., fournier :

En ce tens qu'il fist grant froidure
S'en vint a lui (à la fourmi) par aventure
Toz afamez .I. gresillon,
De fain a soufert grant torment,
Si demande de son froment :
Grant tens a ne sui *fornillon*.
Li fromi li a respondu :
Bien me resembles fol tondu,
Porquoi n'en as tu porchacié?..
(*Fable*, ms. Chartres 261, f° 136 r°.

Nom propre, Richard *Fournillun*. (1252, *Reg. ceuilloir du Temple*, Arch. MM 128, f° 5 v°.)

FORNIMENT, voir FORNEMENT.

FORNIR, *fournir*, *furnir*, verbe.

— Act., exécuter, accomplir :

Girars se lieve si tost com li jors vint,
Que molt se poinne del mesage *furnir*.
(*Girb. de Metz*, p. 501, Stengel.)

Se tu ne pues te parole *furnir*,
Je te ferai de male mort morir.
(*Huon de Bordeaux*, 1029, A. P.)

De traison *furnir* scet toute le mistere.
(*B. de Seb.*, IV, 598, Bocca.)

Je *furnirai* vostre message a mon pooir. (FROISS., *Chron.*, III, 40, Luce.)

Si manda monsigneur Gautier de Mauni, en qui il avoit grant fiance, et pluiseurs aultres chevaliers et escuiers, pour mieulz *furnir* son fait. (ID., *ib.*, IV, 73.)

— Neutr., s'acquitter :

Apres ce que il *orent* dit et *fourni* de leur message. (*Grand. Cron. de France*, la Vie Mgr. Saint Loys, XLV, P. Paris.)

— *Forni*, part. passé, robuste, fort, grand, considérable :

Les enfans garde et bien les fait norir
Tant que il furent parcreu et *furni*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 3c.)

Molt volentiers le damoisel ferist,
Mais trop le vit gros et grant et *furnis*.
(*Ib.*, Ars. 3143, f° 12f.)

Et si grant fu la route et li enchas *fornis*.
(*Ib.*, Richel. 1461, ap. Vietor, *Handschr. der Geste des Loh.*, p. 80.)

Gros out les bras et les membres *fornis*.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., XXXV, p, 152, P. Paris.

Grans fu l'estors, mervillous e *furnis*,
E li vassal coragious et hardis.
(RAIMBERT, *Ogier*, 2896, Barrois.)

Un bordon ot, grant et *forni* et lonc.
(*Prise d'Orenge*, 818, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Entra .I. cers moult grans et [moult] *furnis*.
(*Auberon*, 486, Graf.)

Culevres et serpens et grans aieils *furnis*.
(*Aiol*, 63, A. T.)

A bataille *furnie* ne ajoustee.
(*Ib.*, 505.)

Et s'ai un anel d'or grant et *furni*.
(*Ib.*, 2254.)

Li Rous ki biaus estoit et gens,
Grans et *furnis*.
(*Chev. as* .II. *esp.*, 11568, Foerster.)

J'aprenderai labeur ; je suis grans et *furnis*.
(*B. de Seb.*, VIII, 55, Bocca.)

Tels .XXX. damoisiaus grans et fors et *furnis*.
(*Ib.*, XIX, 28.)

Sus un bas cheval bien *fourni* seoit. (**Joinv.**, *St Louis*, ch. XLVIII, Wailly, éd. 1867.)

Puisque pour moy vous plaist ainsi
Mener ceste guerre *fournie*.
(Jaq. Milet, *Destruct. de Troye*, 9423, Stengel.)

Centre de la Fr. et Canada, *fournir*, v. n., indique la continuation d'une action : l'eau ne *fournit* plus, l'eau cesse de couler.

FORNISER, *fourniser*, v. n., forme variée de *fournier*, cuire au four :

Comme debas fust entre nous de l'une partie et nos hommes d'Allues de l'autre partie d'endroit leur fourniage a leur maniere dou *fourniser*... que li fourniers ne fesist çou k'il deust. (**1263**, *Acte sur les dev. du fournier d'Allues*, Tailliar, p. 254.)

FORNISON, *furnison*, s. f., approvisionnement :

Les queulz sont venus par pluseurs fois en ceste ville pour vendre certainne grant quantité de blefs que l'en leur avoit chargé a avoir pour la *fornison* de ladite ville. (5 déc. **1421**, *Reg. consul. de Lyon*, I, 342, Guigue.)

— Occasion :

Trouverent *furnisons* a toutes emprises, et y furent tous accomplis. (G. Chastellain, *les hauts Faits du duc de Bourg.*, VII, 217, Kerv.)

FORNISSANCE, *fur.*, s. f., approvisionnement :

Et seulement ce qui avenir lui pooit de vrai demaine et de seigneurieux droit, il le contourna en la *furnissance* de sa maison. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 141, Buchon.)

FORNISSEMENT, *four.*, *fur.*, s. m., action de fournir, fourniture, approvisionnement :

Jusque a plain paiement, *furnissement* et acomplissement des choses dessus dictes. (**1456**, *Cart. de St Quentin*, Richel. l. 11070, f° 8 v°.)

Lettres royaulx contenant *fournissement* de complaincte. (**1483**, *Compt. de Nevers*, CC 71, f° 28 v°, Arch. mun. Nevers.)

Qu'ilz ayent leur affouaige au mort bois pour le *fournissement* de leur hostel. (**1487**, *Lett. de René II, D. de Lorr.*, Arch. Meurthe, Trés. des chart. de Lorr., reg. des lett. pat., vol. B 3, f° 162.)

Trafficque de marchandise, et *fournissement* de la plus part des finances, pour le soustenement de la guerre. (*Apologie de Guill. de Nassau*, p. 262, A. Lacroix.)

FORNOIANCE, s. f., reniement :

Sire Dieus, deffent de meslais,
De *fornoiance* et de mesdis,
Mes fais, mes paroles, mes dis.
(*Le Paternostre en franç.*, Ars. 3142, f° 287[d].)

1. **FORNOIER**, - *oyer*, v. a., engloutir sous les eaux :

Celle terre neent cultivee estfaite comme li cortilz de delis et les citez desertes et destruites et *fornoiees* sont garnies. (Guiart, *Bible*, Ezech., XXXVI, 35, ms. Ste-Gen.) Lat., suffossae.

Car en abysme elles noyent
Ainsi que leurs chants les *fornoyent*.
(J. Bouchet, *les Regnards travers.*, f° 110[b], éd. 1522.)

2. **FORNOIER**, voir Fornier.

FORNOYER, voir Fornierr.

FORNOZ, *fournoz*, s. m., droit prélevé sur chaque four :

Certainne redevance appellee *fornoz* qui est une taille qu'il dient avoir acoustumee de pranre et lever sur chascun four selon le regart de certains tallemelliers qu'il eslisent a ce chascun an. (**1365**, *Cart. de St Etienne de Troyes*, Richel. l. 17098, f° 87[a].)

Aucune redevance de *fournoz* ne autre servitute. (*Ib.*, f° 87[b].)

FOROIS, adj. ?

A tot .XX. M. Saisne qi ne sont pas *forois*
S'an torna li paiens, qi ert proz et cortois.
(J. Bodel, *Sax.*, CLXVII, Michel.)

FOROSTAGIER, - *hostagier*, *fors.*, *four.*, verbe.

— Act., laisser un otage à la discrétion de quelqu'un en ne remplissant pas les conditions qui avaient été stipulées :

Ainchois qu'il s'asseist Dagoubert commanda
Que tout noble et non noble qui en son ost est la.
Soient tous avec lui pour savoir c'on fera
Dez .L. prisons c'on lui *fourhostaga*.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 77 v°.)

Et fu aveques li sa tres male moullier,
Chele qui li feisoit Ogier *forsostagier*,
(*Gaufrey*, 10639, A. P.)

— Neutr., rester comme otage à la discrétion de quelqu'un par suite de l'inexécution des conditions stipulées :

Gaufrois mes peres ne m'ot mie moult chier
Qui envers vos me fait *forostagier*.
(Raimbert, *Ogier*, 121, Barrois.)

Quant envers vos m'a fait *forostagier*.
(Id., *ib.*, ms. Durham, Bibl. de Cos., V, II, 17, f° 55[d], P. Meyer, *Rapport*.)

En Engletiere et Danemarce,
Ki moult estoit lontainne marce,
Si en ot le Danois Ogier,
Pour Gaufrois son pere ostagier,
E diut rendre et treu et ban
De .IIII. deniers cascun an,
Mais Gaufrois i laisa Ogier,
Del tout en tout *fourostagier*,
(Mousk., *Chron.*, 4642, Reiff.)

— *Forostagié*, part. passé, laissé à la discrétion de quelqu'un à qui l'on avait été remis comme otage, sous la stipulation de conditions qui n'ont pas été remplies :

Il vous laisa en France *forostagié* Charlon.
(*Renaud de Montauban*, Richel. 24387, f° 22 v°.)

Hecube, qui fist grant joie de lui l'a monstré a ses serours, et dist : Esgardes, çou est Elkanus li *forostagies* qui si gentement en est passes outre. (*Kassidor.*, ms. Turin, f° 108 v°.)

Cf. Forosteler et Forosté.

FOROSTÉ, *forsosté*, part. passé, laissé à la discrétion de quelqu'un à qui l'on avait été remis comme otage sous la stipulation de conditions qui n'ont pas été remplies :

En son palais est li rois retornes,
Ogier demande son prison *forosté*.
(Raimbert, *Ogier*, 100, Barrois.)

Ogier, dist Kalles, vos m'estes *forosté*.
(Id., *ib.*, 104.)

Or poes croire que petit m'a amé
Gaufrois mes peres, cui tot confonde Dé,
Qui envers vos m'a laissié *forosté*.
(Id., *ib.*, 112.)

Ogier, dist il, vos estes *forsosté* ;
Malvaisement m'en a Gaufroi mené,
Li vostre peres qui Diex puist craventer,
Qui m'a mes homes honi et vergondé !
Or vos ferai tous les membres cauper.
(Id., *ib.*, ms. Durham, Bibl. de Cos., V, II, 17, f° 55[d], P. Meyer.)

K. demande son novel *forosté*,
Li castelains li corut amener.
(Id., *ib.*) Ms. *foresté*.

Cf. Forostagier et Forosteler.

FOROSTELER, v. a., laisser un otage à la discrétion de quelqu'un en ne remplissant pas les conditions qui avaient été stipulées :

Huimais orres dou Danois d'Outremer,
Du fiel Gaufroi qui tant fait a loer,
Comment ses peres l'*avoit forostelé*,
Envers le roi de Paris la cité.
(*Ogier*, ms. Durham, Bibl. de Cos., V, II, 17, f° 55[b], P. Meyer.)

Cf. Forostagier et Forosté.

FOROT, s. m., furet :

Pour ce qu'il a esté prouvé contre lui qu'il avoit chacié a *foroz* et oiseaul es garennes. (**1411-1412**, *Contrôle des emolumens de la guerre deus a Monseign. le D. de Bourg. es bailliages de Dijon, Auxois et la Montaigne*, Arch. Côte-d'Or.)

Pour avoir chacié a *foroz* en forest Visain. (*Ib.*)

FORPAISANT, adj., étranger :

Et tel autre y a, qui estant confiné en quelque meschante isle deserte, est devenu, comme dit Solon, Sicinitain ou Phelegandrien *forpaisant* au lieu d'Athenien. (Amyot, *Œuv. mor.*, Instruct. pour ceulx qui manient aff. d'estat, LV, éd. **1574**.)

FORPAISIER, - *aysier*, *fors.*, verbe.

— Act., bannir :

Et se il en *est forspaisiez* por la force de justice. (*Liv. de justice*, IV, 8, §. 1 Rapetti.)

— Neutr., s'expatrier, quitter son pays, s'éloigner de ses parages :

Et l'ome ne viaut plus tenir celui fié, porce que il se sent gregié dou servise, ou porce que il viaut *forpaysier*, et servir autre seignor, fors du reiaume de Jerusalem. (*Ass. de Jér.*, I, 400, Beugnot.)



Prince, on ne peult la mer tout epuiser;
Mais toutesfois qui veult *forpayser*
Pour la voyr d'honneur amplifier,
Afin qu'a temps on viengne au raviser,
Suffise a l'œil sa portee viser :
Nul ne se doibt en fortune fyer.
(G. CHASTELL., *Ballad.*, I, t. VIII, p. 300, Kerv.)

Entre ses anciens vocables, il trouvera aussi *forpayser* pour errer hors son pays ; d'ou vient qu'en venerie on use encore de ce mot, quand on parle d'une beste qui s'eslongne du lieu de son repaire et se jette aux campagnes. (H. EST., *Prec. du lang. franç.*, p. 158, Feugère.)

D'une suite poudreuse
Il *forpaise* et fuit par la campaigne herbeuse.
(GAUCHET, *Plaisirs des champs*, éd. 1604.)

— Réfl., dans le même sens :

Il est mal aisé de *se forpaiser* en cela. Mais quant aux noms et a la suite de ces rois, il est assez aisé de s'y mesconter. (A. DE RIVAUDEAU, *Œuv. poét.*, p. 49, éd. 1859.)

— *Forpaisié*, part. passé, qui vit à l'étranger :

Porce que il esteit *forspaisé*. (*Liv. de J. d'Ibelin*, c. XL, Beugnot.)

Et si li *forpaisies* revenoit et reqieroit son droit dedens l'an qu'il ert revenus, il puet revenir a sa teneure et retenir, par les arierages del chens paiant. (*Li usages de le cité d'Amiens de coi on plaide devant le maieur*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, I, 131.)

Toz cels qui sont *forspaisié*. (P. DE FONTAINE, *Conseil*, ch. 17, var., Marnier.)

Tenure de hiretage de *forpaisé* ne li grieve. (*Ass. de Jer.*, ch. XXXVIII, ap. Marnier, *Conseil de P. de Fontaines*, p. 162.)

L'oume seroit *forpaisé* toute sa vie. (*Ib.*, ch. CCLXXIII.)

Un cerf chasié et *forpaisié* des bois et foretz et trouvé en plain pais. (1402, Arch. JJ 156, pièce 434.)

FORPAISTRE (se), v. réfl., aller paître hors de son lieu :

Quand (le cerf) sort des forests, et *se forpaist* pour beaucoup de raisons ; principalement en avril, et en may, quand il a la teste molle, et en sang; parce que si les chiens le chassent, il n'ose fuir par les forests, de peur de heurter et blesser sa teste aux branches. (FOUILL., *Ven.*, f° 45ª, ap. Ste-Pal.)

FORPARTIR, *forspartir*, v. n., mourir :

Se li reis pert issi sun heir,
Dunc en poet un doel aveir,
Ne mie pur sei, mes pur sa gent,
Ki se demerrunt malement
Quant il en ert de ci parti,
Li meins pussant *ert forsparti*.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 1135, Koch.)

FORPASSER, *fourpasser*, verbe.

— Neutr., aller au delà :

Et si n'estoit nul qui osast acoupper, *forpasser* ne chevauchier devant les banieres, excepté les mareschaux. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 13 v°.)

Aberro, *forpasser*, forvoier, s'esloingner. (R. EST., *Thes. lat. ling.*)

— Act., dépasser, surpasser :

Il *avoit fourpasset* le commandement son signeur le roy. (FROISS., *Chron.*, II, 106 Luce.)

Car chacuns s'efforchoit de *fourpasse*, son compaignon. (ID., *ib.*, VI, 295, Kerv.

— Sortir de :

S'il avient par aucune aventure que un chevalier home lige ocit un borgeis ou fait ocirre, et le chevalier s'enfuyt et *forpasse* le reaume. (*Ass. de Jér.*, I, 619, Beugnot.)

FORPCE, voir FORCE.

FORPEUS, voir FREPEUS.

FORPORTER, v. a., porter hors, mettre dehors, exporter, transporter :

Efferre, *forporter*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

FORPRENDRE, *fors.*, v. a., excepter :

Terres, tenementz, feez et offices en Escoce, queux ils devoient avoir de heritage ou de droit, forsprises ceaux qe *serront forspris* par commune assent. (1335, *Conc. int. reg. Angl. et Scot.*, Avesb., p. 25.)

— *Forpris*, part. passé, excepté :

E l'un ne serra james en lieu ne en counsaill ou l'autre perdra terre ne nule autre chose ; sauve la esglise de Rome, qe est *forsprise* par ambedeux les reis ; e le duc de Brabaunt, e ses heirs en Brabaunt, qe est *forspris* par nostre seignour le roi d'Engleterre. (*Lib. Custum.*, I, 168, 31, Edw. I, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Forspris taunt qe nous ne voloms mye qe... (15 janv. 1311, *Mandem. d'Ed. II sur la vente des vins de Gasc.*, Delpit, *Doc. fr. en Anglet.*, p. 45.)

Accorde est establie que monstreson des leyns soit fait a l'estaple chescun jour de la semaigne *forspris* la dymenge et les solempnes festes del an. (*Stat. d'Édouard III*, an XXVIII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Qe toutz Franceys voident le royalme d'Engleterre, *forpris* les prisoners. (5 juill. 1359, *Proclam.*, Delpit, *Doc. fr. en Anglet.*)

Forpris les offices. (4 sept. 1391, *Livre des Bouillons*, XCVI, p. 294, Bordeaux 1867.)

Foreprise les garranties que commencerent per disseisin. (LITTL., *Instit.*, 697, Houard.)

FORQUIÉ, voir FORCHIÉ.

1. **FORRAGE**, - *aige*, *for.*, *fourr.*, *four.*, s. m., action de fourrager, maraude, pillerie :

Envoia en *forrage* forrer sus le Gadroiz.
(*Vœux du Paon*, Richel. 368, f° 89ᵇ.)

Que nyons deis nostres ne domageit, ne pregnye, ne forreit, soit per buttin, *forrage*, pilliage. (1410, Arch. Fribourg, 1ʳᵉ *Coll. de lois*, n° 173, f° 44.)

Tot quant de biens, de buttin, pilliage et *forrage* qui porreit estre pris ou gangnyé. (*Ib.*)

Par ainsi s'en retournerent en paix sans toucher son pays en *fourrage* ne pillage. (*Les Passages d'oultremer*, f° 35 v°, éd. 1492.)

Tout le butin qu'ilz ont eu au *fourraige*.
(*Les Souhaiz du monde*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., I, 313.)

— Bagage, attirail :

Pour ce que ledit Malgiron demeure audit Daulphinal et y a rapporté ledit *forrage*. (23 sept. 1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 190, Guigue.)

2. **FORRAGE**, voir FORAGE.

FORRAGEMENT, *fourag.*, *fourrag.*, s. m., maraude, pillage :

Qui a donné Jacob en *fourragement* et Israel aux pillars? (*Bible*, Isaie, ch. 42, éd. 1556.)

Toutesfoiz noz gens en ensuyvant ce que dict l'apostre, prenoient ceste pillerie et *forragement* en gré pour l'honneur de Dieu. (C. DE SEYSSEL, *Hist. eccles.*, VI, 23, éd. 1567.)

Que s'en ensuyroit il apres sinon un *fourragement* et ruine de toute la Germanie. (LANOUE, *Disc.*, p. 388, éd. 1587.)

Envoyant es environs d'icelles (provinces) quatre ou cinq mille chevax faire le degast et *fouragement* des vivres. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. CXIX, Michaud.)

1. **FORRAGIER**, v. a., renverser, arracher, ravager :

Ci avons oit lo cedre del paradys *estre* dehorteit, mais nient *forragiet*. (*Dial. St Greg.*, p. 124, Foerster.) Lat., concussam audivimus, sed non evulsam.

2. **FORRAGIER**, *fouragier*, - *aiger*, s. m., fourrageur, maraudeur, pillard :

Forragiers viennent quatre vingtz et puis cent
Et le povre homme despourveu d'apuy sent
Grande angoisse...
(J. MESCHINOT, *Lunettes des princes*, f° 39 r°, éd. 1493.)

Mil hommes de guerre, tous gens de bonne estoffe, sans les houspoulliers, *fouraigers* et aultres gens de petit estat. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, I, 36, Soc. de l'H. de Fr.)

Si trouva ses *fouragiers* et ses autres gens qui l'avoient precedé en fourrage. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XXV, éd. 1638.)

FORRAINE, voir FORAINE.

FORRE, voir FUERRE.

FORREL, *fourrel*, *feurrel*, s. m., fourrage, paille :

Nuls poissonniers de mer ne peut mettre raye en pannier sur autre poisson ne amener poisson salé, ne merlant salé, que le *feurrel* qui est dessus les penniers ne soit ostez es halles, avant que le poisson soit vendu. (1320, *Ord.*, II, 579.)

De convertir tous les *fourraux* qui croistront esdites terres en fiens. (1386, Arch. MM 31, f° 11 r°.)

FORREOR, *forrour*, *foureur*, s.m., fourrageur :

Les correors garde Ysorez li gris
Et li *forrour* corent par le pais.
(*Les Loh.*, ms. Montp. H 243, f° 24ª.)

Envoiierent lors *foureurs* chevaucier, fourer et ardoir en Escoche. (FROISS., *Chron.*, I, 339, Luce, ms. Amiens.)

1. **FORRER**, *forer*, *fourrer*, *fourer*, *furrer*, verbe.

— Act., piller, ravager, enlever par la force :

Es un message qui le roi a conté
Que paien *ont* tot le pais *forré*.
(RAIMBERT, *Ogier*, 10740, Barrois.)

De *fourer* le pays cascuns d'yaus se pena.
(*Chev. au cygne*, 7023, Reiff.)



L'endemain *forerent* il toute le viande de le cité et menerent el castiel. (*Chron. d'Ernoul*, p. 286, Mas-Latrie.)

La plaie que vous fist la male gens Caldee
U val de Josaphas, quant ele *fu fouree*.
(*Vœux du Paon*, ms. Brux. 11191, f° 51 v°.)

Pour aller courir et *fourrer* le pais. (*Aymeri de Beaulande*, Richel. 1497, f° 343 r°.)

Leur coureur ne trouvoient mes riens que *fourer*. (Froiss., *Chron.*, V, 15, Luce.)

S'en ala *fourer* le pais tout a l'environ de Soissons. (*Trahis. de France*, p. 110, Chron. belg.)

Et tot quant que il ensi *avreit* pris, *forrei* ou robei eis nostres. (1410, Arch. Fribourg, 1re *Coll. de lois*, n° 173, f° 44.)

Cinq mil hommes qui allerent *fourrer* le pays et essillier. (*Chron. de Flandre*, ch. 85, ap. Duc., *Gloss. de Villeh.*)

Si commencerent archers et compaignons a piller et *fourrer* les maisons, pour butiner et pour gaigner. (Ol. de la Marche, *Mém.*, I, 25, Michaud.)

Ils partirent de Beauveais pour aller querir leurs aventures, et *fourrer* le pays ; apres se departirent et allerent *fourrer* le pays sur l'eau de la Some. (Monstrelet, *Chron.*, an 1431, ap. Duc., *Gloss. de Villeh.*)

— Absolument :

Fourer vont ly baron tout ly plus souffissant.
(*Chev. au cygne*, 17081, Reiff.)

Ki entre par nuit en autrui garding n'en autrui courtil pour *fourer*. (*Bans d'Hénin*, Tailliar, p. 410.)

Si avoient pou de viande que marchies nes pooit sevre, ne il ne pooient aler *forer*, que tant avoit des Griex par le pais. (Villeh., 351, Wailly.)

Por la destrece de la viande ala *forrer* li cuens Loeys le jor de la Pasque florie. (Id., 352.) P. Paris : *fourrer*.

Il ne pooient nul marchié avoir, ne *forer*, se pou non. (Id., 395.)

Tierris de Los et Guillaumes del Perchoi alerent *forer* un jour. (Id., 482.)

Envoiierent lors foureurs chevaucier, *fourer* et ardoir en Escoche. (Froiss., *Chron.*, I, 339, Luce, ms. Amiens.)

Quant il aloit *fourer* pour avoir garnison
Les bonnes gens prenoit et metoit a rençon.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 5140, Chron. belg.)

Les Bourguignons hayoient moult les bourgeois de Paris, et ils venoient *fourrer* jusques aux fauxbourgs de Paris. (*Journ. d'un Bourg. de Paris*, an 1417, Michaud.)

En icelluy temps allerent les Bourguignons devant Corbeil, et *fourrerent* le pays tout entour. (*Ib.*)

Quand les Mareschaux furent venus de *forer*, si s'en allerent aiser. (*Chron. de Flandre*, ch. 67, ap. Duc., *Gloss. de Villeh.*)

— Neutr., se jeter, tomber sur :

Si advint que, en recullant, ledit Andrieu Trolo et ceulz de sa routte furent les premiers quy *fourrerent* sur eulz. (Wavrin, *Anchienn. Chron. d'Englet.*, II, 195, Soc. de l'hist. de Fr.)

— Réfl., dans le même sens :

Qui, subtillement et de bien grand avis, *se fourrerent* sur les Flamengs qui de riens ne se doubtoient. (J. Molinet, *Chron.*, ch. cxc, Buchon.)

— Infin. pris subst., action de fourrager, pillage :

Pieres de Douay, et Ansiaus de Chaeu et Reniers de Trit ierent devant Phinepople, ensi conme vous avez oi, pour les fourriers garder ; et endementres k'il entendoient au *furrer*, comme chil ki bien besoigne en avoient, a tant es vous venir sour aus Blas et Commains. (H. de Val., 518, Wailly.)

2. **FORRER**, v. a., le moderne *fourrer*, employé pour signifier garnir de faux cheveux :

Si se prent garde
Que fame est trop fole musarde
Qui *forre* sou chief et se farde
Por plere au monde.
(*Des Cornetes*, Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 87.)

FORRERIE, *fourrerie*, *fourrierie*, *feurerie*, *fourrie*, *fourie*, s. f., office de fourrier :

Et seront ces .vi. chambres hebergies par les fouriers le roy, et n'auront nul autre fourier pour eux, et leur sera livré par devers la *fourrerie* ce qui leur appartiendra. (1321, *Ord. de l'ostel le roy*, Pièc. rel. à l'hist. de Fr., XIX, 70.)

Pour l'osteiage des gens de la *fourrerie*, .iiii. livres. (1328, *Arch. adm. de la ville de Reims*, II, 487, Doc. inéd.)

Est le plus de temps occupé ou fait de son office de *fourrerie* en nostre hostel. (4 fév. 1403, *Ord. de Ph. le Hardi*, Arch. Côte-d'Or, B 10420.)

Les valets de la *fourrerie* servent les femmes de chambre, et vivent de leur desserte. (J. Vandenesse, *Somm. des voyages faits par Charles Ve de ce nom*, ms. du xvie s.)

Si estoit son avant garde devant, a tout .iiiic. hommes d'armes, et son estendart de *fourrie*, a tout lx hommes d'armes. (*Chron. anonym. du règne de Charles VI*, ap. Monstrel., *Chron.*, VI, 240, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Le duc a un fourrier, et si ce ne fut pour tenir ordre en mon escrit, j'eusse mis l'estat de la *fourie* tenant a sa chambre, car la *fourie* est de la chambre. (Ol. de la Marche, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, Du second estat, Michaud.)

Pour consideration des bons services que Guillaume Lefort, parcy devant aydant de *fourrierie* de nostre tres chiere et tres amee belle fille, la roynne de Castille. (*Corresp. de l'emp. Maximilien Ier et de Marg. d'Autr.*, t. II, p. 238, Doc. inéd.)

— Lieu où l'on serre les fourrages, grenier, magasin :

Les dessus diz habitans sont et seront tenus a tousjours de amener ou faire amener et conduire chascun an, en nostre *feurerie* a Paris ou ailleurs, huit chartees de feure bonnes et souffisans. (1384, *Ord.*, vii, 95.)

FORRETAGE, voir Forestage.

FORREURE, *foureure*, s. f., provision :

Asses as pain et vin et autre *foureure*,
Brebis, vaces, bues...
(*Roum. d'Alix.*, f° 28c, Michelant.)

— Postiche, faux cheveux :

Fame n'est pas de pechié monde,
Qui a sa crine noire ou blonde
Selonc nature,
Qui i met s'entente et sa cure
A ajouster .i. *forreure*
Au lonc des treces.
(*Des Cornetes*, Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 87.)

— Mélange d'une autre laine :

Nul marchant vendant laine ne soit si hardy de fourrer sa laine, que la *foureure* ne soit aussi bonne come la toison. (1406, *Stat. des Drap. d'Evreux*, Ord., ix, 172.)

FORRIER, *forier*, *fourrier*, *fourier*, *furier*, *folrier*, *feurrier*, s. m., fourrageur :

Parmi la terre corrurent li *forrier*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 100d.)

Et li *forrier* corent par le pais.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., v, p. 165, P. Paris.)

En es le pas desconfi fussent
Et lor prisons perdu eussent,
Se ne fust Guitar de Poitiers
Qui le jor gardoit les *foriers*.
(Wace, *Brut.*, 12608, Ler. de Lincy.)

Verras tes murs et fondre et pechoier,
Et ta contree destruiront li *forrier* ;
N'i laisseront que vaille un sol denier ;
Ardront tes viles et feront tot vider,
Et tes vilains feront estroit loier.
(Raimbert, *Ogier*, 4152, Barrois.)

Li *forier* courent por les villes rober.
(*Raoul de Cambrai*, 7712, A. T.)

Vostre *fourier* sont mort, vostre gent est biersee.
(*Chev. au cygne*, 13253, Reiff.)

Pernent e destruient la terre vers la mer
Chevalier e serjant e li autre *furier*.
(Jord. Fantosme, *Chron.*, 560, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Li *forier* cerchierent la contree. (Villeh., 138, Wailly.)

Paor ai que cil n'aillent envoir nos *folriers*.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 103 v°.)

Plus d'une grande lieue sont li *fourrier* couru,
Et prennent la vitaille qui par la terre fu.
(*G. de Nantueil*, ap. Duc., *Gloss. de Villeh.*)

Chascun jor corroient li *forrier* Claudas parmi sa terre. (*Lancelot*, Richel. 754, f° 2b.)

Les *fourriers* qui aloient devant acueillirent la proie. (*Chron. de S. Den.*, ms. Ste-Gen., f° 329d.)

— Fig., avant-coureur :

Le More veult mes pensees divertir,
Disant : Amy, c'est le temps de partir,
Il n'est pas seur d'arrester long espace,
Car le *fourrier* des astres a prins place.
(Est. Forcadel, *la Forest d'Odonne*, éd. 1551.)

— Celui qui avait soin du fourrage :

Ses queux, ses boutilliers apreste,
Ses *fouriers* et ses panetiers.
(*Bl. et Jehan*, 5177, Michel.)

— Marchand de fourrage :

De chascun *feurrier* qui vendent feurre delez Saint Innocent. (*Voirye de Paris*, Arch. Y 3, f° 4 r°.)

— Officier chargé de pourvoir au logement des troupes et à la répartition des subsistances ; signification conservée :

Les autres princes et barons allerent logier en leurs quartiers ordonnes par les *foriers*. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 38, Buchon.)

Chacun s'en alla loger ainsi que par les *fourriers* estoit ordonné, pour prendre la



refection du disner. (J. CHARTIER, *Chron. de Charles VII*, c. 252, Bibl. elz.)

Il print resolution de partir de Carmagnoles, ou il estoit, pour les aller desloger sans *fourrier*. (DU VILLARS, *Mém.*, VII, an 1556, Michaud.)

1. **FORRIERE**, *fourriere, fouriere*, s. f., paille :

Elies et sa feme se sient les a les,
De joste la *fouriere* sor .I. tapi core[s].
(*Aiol*, 10471, A. T.)

— Magasin à fourrage :

Hors mises les *forrieres* qui sont aus escuiers et aus bones gens. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1e p., XCIX, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Les .II. sommeliers qui menront ces .II. sommiers auront bouche a court et une couste en la *fourriere* et une bothe de feurre. (1316, *Orden. de l'ost. le roy*, Arch. JJ 57, f° 59 v°.)

2. **FORRIERE**, voir FORIERE.

FORROBER, *fourreuber*, v. a., dérober :

Jadis faire emprendre soloie
Les biens fais pour çou qu'enortoie
A mes biens faisans le bonté,
Or m'a li mors çou *fourreubé*.
(JEH. DE LE MOTE, *li Regret Guill.*, 4094, Scheler.)

Argot, *fourober*, fouiller.

1. **FORS**, *fhors, fhores, forst, foers, fuers, for, fuer, feur*, adv., hors, dehors :

Petrus d'alo *fors* s'en aled.
(*Passion*, 197, Koschwitz.)

Par la fenestre avoit mis *fors* son chief.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 15a.)

Desque vus isteres ça *fors*.
(MARIE, *Lai de Graelent*, 253, Roq.)

En alte tor se siet bele Ysabel,
Son bias chief blon mist *fuers* par un crenel.
(*Bele Ysabel*, P. Paris, *Romancero*, p. 70.)

La dolor qui au cuers le touche,
Ne geter *fuer* parmi la bouche.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 2407, Delmotte.)

Pour quoy il nous convenist aler *fuers* pour cause de ladite guerre. (1354, *Ord.*, IV, 295.)

L'amour sera seulement par volenté et par concorde, et ceste est bonne amitié en quoi homme seroit *fuer*. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 204 v°.)

Car en vain cil laboure et paine
Qui jeune, se il ne met paine
D'oster les vices de son cueur,
Et tout ruer et jecter *feur*.
(J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f° 96 v°, éd. 1522.)

— Fig., *ne fors ne ens*, ni le dehors ni le dedans :

Parloit le plus de ses paroles par paraboles, et ne dixoit *ne fuer ne ans* de son intention. (*Extr. de la Chron. du Doyen de Saint-Thibaud de Metz*, ap. J. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, V, 322.)

— Prépos., hors, au dehors de :

Des homes des viles et *fhors* vile. (1118, *Ch. de Renaud, Cte de Bar*, Wailly, *Elém. de paléogr.*, t. I, p. 159.)

Si cum fu la chemise Nostre Dame aportee *fors* Chartres la u veit la bataille semblee. (BEN., *D. de Norm.*, t. I, p. 266, Michel.)

— *Fors de*, hors de, au propre et au fig. :

Si escit *foers de* la civitate. (*Fragm. de Valenciennes*, v°, l. 8, Koschwitz.)

Fors de la vile ledement le giterent.
(*Ep. de S. Est.*, VIIId, Stengel.)

Fors fu, d'aubes n'i esta plus.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7025, Michel.)

Forst de la ville. (*Cout. de Charroux*, 24, Fonteneau, Bibl. Poitiers.)

Li rois Ricars tenoit en sa main .I. tronchon d'une lance, et meut au Barrois, et le quida porter *fors des* archons. (*Chron. de Rains*, c. 7, L. Paris.)

Il sont au siecle .XII. manieres de jeunes et .III. pointures, .IIIIxx. manieres de contenances, .XIV. manieres de plais, .XXXV. manieres de maladies et .XVII. manieres de *fors* do sens. (*La Riote du monde*, ms. Berne 113, f° 201b.)

Qui estoit une demende *fuer de* raison. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1473, Larchey.)

Et estoient les soigles desja tous *fuers de* la fleur. (ID., *ib.*, an 1498.)

— *Fors* s'employait souvent au fig., pour dire si ce n'est, excepté :

Fors seul pites s'en li prendroit ostage.
(GAIDIFER, *Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 56b.)

Mais de ce c'onques mais *for* hui
N'en parla, li vient a merveille.
(*De l'Onbre de l'anel*, Richel. 19152, f° 87d.)

Il nel feiseit sans plus *fors* pour li esprouver.
(*Gaufrey*, 5666, A. P.)

Quelle chose est qui plus t'empesche et te moleste, *fors* ta folle affection non mortifiee? (*Intern. Cons.*, Bibl. elz.)

Le paillart n'a aultre memoire
Fors a gourmander et a boyre.
(*Serm. joy. de bien boyre*, Anc. Th. fr., II, 15.)

— *Fors que*, si ce n'est que, à moins que; si ce n'est, excepté :

Fhores kue s'avenoie kue je morisse sens heirz. (1118, *Ch. de Renaud, Cte de Bar*, Wailly, *Elém. de paleogr.*, t. I, p. 159.)

Mon seignor ont detranchié et ociz,
Et tos les autres qui erent avoc li,
Forsque moi seul que li Loherens prist.
(*Mort de Garin*, 2620, du Méril.)

N'y ot turc ne payen qui ne s'en voist fuiant,
Fors que cil qui estoient a le tierre gisant.
(*Chev. au cygne*, 13210, Reiff.)

Et ne prendent sejour ne ne sont reposé
For ques dou mains qu'il porent.
(*Ib.*, 19798.)

Cist mondes n'est *fors que* une mer.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus. add. 28260, f° 100a.)

Amer
N'est *fors* sol *ke* doçor estre.
(G. LE VINIER, *Chans.*, Richel. 184, f° 102a.)

Amour veint tut *fors que* quer de fellon.
(*Prov. de Fraunce*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Il ne feront riens, *forque* sont a leur bon.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 7001, Chron. belg.)

Je congnois tout, *fors que* moy mesme.
(VILLON, *Ball. des Menus propos*, p. 151, Jouaust.)

Je ne boy *fors que* du meilleur.
(*Serm. joy. de bien boyre*, Anc. Th. fr., II, 9.)

Non certes, non : rien je n'y gaigneroye
*Fors qu'*en mes pleurs plaisir lui donneroye.
(CL. MAR., *Eleg.*, 20.)

Chacun est sage apres le coup, *fors que* moy, qui suis tousjours fol, tousjours malcontent. (LARIV., *les Esprits*, IV, 3, Anc. Th. fr.)

Pierre Abelard, grand personnage, *fors qu'*il tenoit quelques propositions erronees. (PASQ., *Rech.*, III, XXIX.)

On trouve encore au XVIIe siècle :

Il n'a ny maille ny denier,
*Fors qu'*un baston de verd pommier
Dont il me bat les costez.
(1640, *Com. de Chans.*, III, 1, Anc. Th. fr., IX, 163.)

— *Fors que non*, si ce n'est :

Et si vous pri au definer,
Dame, que me vueilliez mander,
Par lettres ou il n'ait nul non,
Vostre volenté sanz tençon;
Ne le clerc qui les escrira
Ne sache ja que ce sera,
*Fors qu'*en ceste maniere *non* :
Je vous mant qu'en tele seson,
A tele eure et a tel jor,
Vieigniez en tel leu sanz sejor.
(*Dit de la Rose*, ap. Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 117.)

— *Fors tant com*, excepté :

Sachiez que onques mes m'i vi,
Fortant com ge l'ai veu ici.
(*Pass. D. N.*, ms. S.-Brieuc, f° 51d.)

— On trouve au XVIe siècle *fors et excepté*, employé comme *fors* seul, au sens d'excepté :

Fors toutefois *et excepté* Bussi le Clerc, qui se tint clos et couvert dedans sa Bastille. (PASQ., *Lett.*, XVII, 2, Feugère.)

Un poète célèbre du XVIIe siècle a employé de même *fors excepté* :

Le mal d'autruy ne me tourmente en rien,
Fors excepté ce qui touche au compère.
(LA FONT., *Cont.*, le Faiseur d'Oreilles et le Raccommodeur de Moules.)

Franche-Comté, *foû*, dehors; nord de la France, *foque, fauque*, si ce n'est.

2. **FORS**, adv., peut-être :

Fors ne seroit Jonas en tel guise trovies.
(*Prise de Pamp.*, 2494, Mussafia.)

Ond *fors* li respondi
Aucun d'eus tiel outraze che cescun d'eus mori.
(*Ib.*, 2722.)

Ains prendra tiel parti
Che *fors* nous plaira mout.
(*Ib.*, 2732.)

FORSABLEMENT, voir FORÇABLEMENT.

FORSAGE, voir FORÇAGE.

FORSAIN, voir FORSENS.

FORSAINEURE, *forsseneure*, s. f., cicatrice :

La plaie y est qui bien y pert,
Vez la vous ci tout en appert.
Lors se leva la vesteure
Pour monstrer la *forsseneure*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 182a.)

FORSAINNIER, *foursanner*, v. n., perdre du sang :

En tant de lieus navrerent son destrier
Que il le firent telement *forsainnier*
Que desouz lui chei mors sor l'erbier.
(*Enf. Ogier*, 6436, Scheler; Ars. 3142, f° 109d.)

Et sa plaie comencha a *foursanner* et li feus i feri, et en poi d'eure en fu tous pouris li costes et li bras. (*Chron. de Rains*, c. X, L. Paris.)



FORSAIRE, *-çaire*, *-cere*, *fours.*, *fourss.*, s. m., forçat :

Que se treuve aucungs *fourssaires*, ses subjectz, détenuz a cause de ladicte guerre es dictes galleres. (1533, *Papiers d'Et. de Granvelle*, II, 59, Doc. inéd.)

Que le baron de Saint Blancard et autres capitaines desdites galleres s'excusoient de rendre les subjectz de vostredite majesté, sans recouvrer aultres *foursaires* qu'ilz dient estre es galères. (1534, *ib.*, II, 256.)

Grant nombre de *forsaires* ou tireurs de avirons. (E. DE LAIGUE, *Comm. de J. Ces.*, f° 121 v°, éd. 1539.)

Je pensai bien que celui mesme estoit,
Qui tant de maux au monde conmettoit :
Je connus bien que c'estoit le *forsaire*
Auquel j'avois si grandement affaire.
(GILLES D'AURIGNY, *le Tuteur d'amour*, éd. 1547.)

Je ne vous veux point tenir comme esclaves ou *forsaires*. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 826b, éd. 1567.)

Ren moy (si tu as quelque honte)
Mon cœur, que tu m'as emmené,
Dont tu ne fais non plus de conte
Que d'un prisonnier enchaisné,
Ou d'un valet, ou d'un *forcere*
Qui est esclave d'un corsaire.
(RONS., *Amours*, II, XXIV, Chanson, Bibl. elz.)

Amour, si j'estois en galere,
Plus d'heur j'aurois estant *forcere*,
Que de voir a chaque moment
En moy naistre un nouveau tourment.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, A l'amour, t. II, f° 94 r°, éd. 1578.)

Ainsi les pauvres *forçaires*
Enfermez sur les gallaires
D'amour, n'ont autres estoiles
Ne guide a regler leurs voiles.
(MELIN DE ST GELAYS, *Sophonisba*, III, 216, Bibl. elz.)

Le captif est plus aise, et le pauvre *forçaire*
Encor en ses mal heurs et l'un et l'autre espere.
(MADAME LIEBAULT, *Miseres de la Femme mariee*, Var. hist. et litt., III, 331.)

Rois, que le vice noir asservit sous ses loix,
Esclaves de peché, *forçaires*, non pas rois.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, l. II, Bibl. elz.)

Lors ce *forçaire* va respliquer. (G. BOUCHET, *Serees*, XIV, t. III, p. 89, Roybet.)

FORSALER, v. n., marcher mal :

Mes ses chevaux *forsva* tremblant.
(MARIE, *Lanval*, 46, Roq.)

FORSALIE, s. f., saut, gambade :

Merveilles moi comment s'est tant tenue
Qu'ele m'a fait aucune *forsalie*,
Ou en jardin, ou en place, ou en rue.
(LA CHIEVRE DE REIMS, *Chans.*, Tarbé, *les Chansonn. de Champagne aux XIIe et XIIIe s.*, p. 66.)

FORSANER, voir FORSENER.

FORSANNER, voir FORSENER.

FORSARIER, *- arrier*, v. a., laisser derrière soi, quitter :

Cil sont cil don Deus dist Abram
Qu'il estoient a reperier,
Nes volt pas du tot *forsarier*
De la terre qu'il lor premist,
Qu'a droit terme les i remist.
(EVRAT, *Bible*, Richel. 12457, f° 24 r°.)

Jacob qui de toz maus s'escure
Velt en sa terre repairier,
Ce pais cuide *forsarrier*.
(ID., *ib.*, f° 59 r°.)

FORSBANIR, voir FORBANIR.

FORSBOTTER, voir FORBOTER.

FORSBOUTER, voir FORBOTER.

FORSCHACIER, voir FORCHACIER.

FORSCHAUCIER, voir FORCHAUCHIER.

FORSCHELER, voir FORCELER.

FORSCLORE, voir FORCLORE.

FORSCLOSE, voir FORCLOSE.

FORSCONSOILLIER, voir FORCONSEILLIER.

FORSE, adv., peut-être :

Et se l'appetit sensual
Te detraict et encline a mal
Dont *forse* tu soyes deceuz.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 1117, G. Paris.)

Neantmoins, par don especial,
Le roy le peust permettre vivre,
Ou *forse* vient, qui le delivre,
Le prince de celle cité.
(ID., *ib.*, 2963.)

Le mandement est general,
Si fault que nous y comparons,
Et *forse* que nous y arons
Un recepisse mal appoint.
(ID., *ib.*, 3764.)

En ces termes, la dame se leva ;
Forse elle fut appellee a danser ;
Le bon amant d'autre costé s'en va,
Gratant sa teste : il a bien a penser.
(H. BAUDE, *Debat de la Dame et de l'Escuyer*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 179.)

Cf. FORS 2.

FORSEN, voir FORSENS.

FORSENABLE, *four.*, *- cenable*, *- senavle*, *- sonnable*, adj., qui fait perdre le sens et la raison, fou, furieux, emporté :

C'est (l'amour) reson toute *forsenable*,
C'est forcenerie resnable.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 37a.)

C'hest raisons toute *foursenavle*.
(*Ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 33d.)

Emplissant de viandes les cas *forsenables*. (*Bible*, Maz. 684, f° 352d.)

La sentence fut *forsonnable*,
Plaine d'oultrage, de cruaulté.
(GUILL. DE ST ANDRÉ, *Libvre du bon Jehan*, 232, Charrière.)

... *Forcenable*,
(ID., *ib.*, Lobin., II, 694.)

Tais toy, lionne *forsonnable*.
(*Myst. de Ste Barbe*, Ars. 3496, p. 696.)

FORSENABLEMENT, *forss.*, adv., comme un insensé :

La malice de cest venin ne morra pas rationablement, mais *forssenablement* et furieusement. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 88b.)

FORSENAGE, *- cenage*, *- ennage*, *- aige*, s. m., folie, fureur, furie :

Et Dieus, pourquoi fui ge si ose
Que tel *forsenage* osai dire ?
(CHREST., *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 11b.)

Certes grant *forsenaige* fis,
Quant ge par les cheveus la pris.
(*Ovide de Arte*, Richel. 19152, f° 96c.)

Devant l'ire et devant la rage
Dou felon plain de *forcenage*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 188b.)

Vin de deul, d'engoisse et de rage,
Dou corroz et dou *forcenage*.
(ID., *ib.*, f° 212d.)

Pour en la grant Bretaigne aller venger l'oustrage
Du tyrant Vortig. remply de *forcennage*.
(LE BAUD, *le Breviaire des Bretons*.)

Mais temps leur fut contraire, qui par son *forcennage*
Partie des neffs submerge, l'autre au gré du ventnage.
(*Ib.*)

Apres avoir des vens souffert le *forcennaige*.
(*Ib.*)

FORSENAISON, *forcenaison*, s. f., folie, fureur :

J'eu peur que dans vostre cervelle
L'inclination naturelle
Ne fist une *forcenaison*,
Qui vous menast bien discordante,
Chacun par voye differente,
Tous deux dehors de la raison.
(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, l. I, f° 36 v°, éd. 1619.)

FORSENANT, *forcenant*, adj., insensé :

De pestilence en teniebres alant, del mors del *forsenant* en midi. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XC, 6, Michel.)

— Qui s'abandonne à toute son ardeur :

Chiens de hault nez, *forcenants*, beaux chasseurs,
Ne craignans point la foule des piqueurs.
(PASSERAT, *Œuv.*, p. 4, éd. 1606.)

FORSENEEMENT, *- ceneement*, *- cenement*, *- enneiement*, *four.*, adv., avec folie, avec fureur :

S'il avoient la conixance de Deu il ne correceroient jai si *forsenneiement* lo signor de glore. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 10 v°.)

Et lors comenche sa devise
Ensi com *fourseneement*.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 65c.)

Les deables vendront noirs et espouventables et espouventeront l'ame moult *fourseneement*. (*Le Miroir de l'ame*, Maz. 809, f° 201d.)

Furialiter, *forcenement*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679.)

Il a voulu *fourseneement* batailler. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 13b.)

Pourquoy te demaines tu souvent si *fourseneement* ? (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 111a.)

Si ouyt dire Cassander que elle *forceneement* tuoit les nobles de Macedoine. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, IV, 12, f° 96 r°, éd. 1515.)

FORSENEMENT, s. m., acte de forcené :

Les esragez *forsenemenz*
Qu'il fist a tutes bones genz.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 763, Michel.)

FORSENER, *foursener*, *fourchener*, *forsoner*, *forsonner*, *fursener*, *forsaner*, *- anner*, *foursener*, *forcener*, *forçouner*, verbe.

— Neutr., se mettre, être hors du sens, perdre la raison ; être furieux ; se déployer furieusement, terriblement :



Quant ne la trueve, par poi qu'il ne *forsanne*.
(*R. de Cambrai*, 7360, A. T.)

De duel et d'ire *forsona*.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. add. 15606, f° 55b.)

De maltalent *fursene* et art.
(*Brut*, ms. Munich, 1387, Vollm.)

Et fremissent et *forsenne[nt]* encontre moi. (*Dial. B. Ambr*.. ms. Epinal, Bonnardot, *Arch. des Miss.*, 3e sér., I, 276.)

Quant li jaianz voit qu'il a perdue s'espee, si est tant dolenz que pou qu'il ne *forsane*. (*Artur*, Richel. 337, f° 67b.)

Par un poi qu'il ne *forsanne*. (*Lancelot*, Richel. 754, f° 4c.)

Bien puis, fet il, vis *forcener*.
(*Rose*, 3746, Méon.)

A poi qu'il ne *foursaine*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 17b.)

Si grant despit en ot por pou ne *foursana*.
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 15b.)

Clarel l'entent, vif quide *forsener*.
(*Otinel*, 1002, A. P.)

Le grant Turcq s'enfuy villainement, *foursenant* et maugreant ses dieux de ceste mesadventure. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Anglet.*, II, 27, Soc. de l'H. de Fr.)

De peaux il (Bacchus) les entourna,
Il orna
De pampre leur folle teste,
Et, trepignant au milieu,
Ce fol dieu
Forsenoit apres sa feste.
(RONS., *Od.*, III, 4, Bibl. elz.)

Par tout *forsene* faux plaisir.
(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, l. VIII, Lemerre, II, 399.)

Ainsi la flamme allumee,
Que les vents ont animee,
Forcenant cruellement,
En mile poinctes s'eslance.
(JOACH. DU BELLAY, *la Complainte du desesperé*, Lemerre, II, 8.)

Aussi ne falloit il qu'un corps si plein de vice
Eust apres son trespas autre funebre office,
Que le sang et le feu, et tout ce que d'enfer
Apporte avecques soy la licence du fer,
Que je sens maintenant *forcener* dans mon ame.
(ID., *les Fur. contre les infract. de Foy*, I, 320.)

Qui me tient que je ne te tue,
Pute ? m'as tu fait tel outrage ?
Me fais tu *forcener* de rage ?
(JOD., *Eugene*, III, 3, Anc. Th. fr.)

Il *forcene* de se voir si lachement, trompé. (J. DE SCHEL., *Tyr et Sid.* Arg.)

Suivant un party et desirant son advantage, ils *forcennent*, s'il en vient au rebours. (CHARRON, *Sag.*, II, 2.)

Il boult, il *forcene*, il faict rage.
(*Opusc. tabariq.*, *les Ruses descouv. sur les Chambrieres de ce temps*, Bibl. Gaul.)

— Terme de chasse, *forsener sur*, fouailler avec excès :

Quant les chiens souvent sont en une requeste, et il y a jeunes chiens qui se transportent moult, par leur roideur et par leur jeunesse, et courent tous jours devant eulx sans rien asentir; quant on *fourchene* sur ses saiges chiens, ils ne veullent revenir ne retraire, et aucunes fois querent sus a moutons et a bestes. (*Modus*, f° 22b, ap. Ste-Pal.)

— Réfl., dans le même sens que le neutre :

Tuit s'i *forssainnent* et angoissent.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 135a.)

Si *se forçonnent* et courrousent.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 129b.)

Il *se forsanna* tellement que il morut non point longuement apres. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 378.)

Alles et rendes tout tantost, ou aultrement l'yre de Dieu tout puissant *se forcennera* en vous griefvement. (*La Légende dorée en françoys*.)

— *Forsené*, part. passé, jeté hors du sens, furieux, enragé :

La vint curant cum femme *forsenede*.
(*Alexis*, st. 85c, Stengel.)

Par Deu ! ço dist l'esculte, cist hoem est *forsenez*.
(*Voy. de Charlem.*, 562, Koschwitz.)

A pou que n'est de son san *forcenez*.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 23c.)

Iree et *forsenee*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2926, Michel.)

Adonques ot tel doel a pou n'est *forsannez*.
(*Floovant*, 80, A. P.)

Certes j'en suis touz *forsonnez*.
(*Geu des Trois Roys*, Jub., *Myst.*, II, 118.)

S'en coururent comme *forcenez* par la ville. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand, éd. 1565.)

La langue moderne a le verbe *forcener*, tombé en désuétude, quoiqu'il ait été employé par de grands écrivains du XVIIe siècle.

FORSENERIE, - *cenerie*, - *çonnerie*, *four.*, *fur.*, s. f., état, acte, sentiment de forcené :

En ta *fursenerie* ne me chastier. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XXXVII, 1, Michel.)

Et li segons si est envie,
Li tiers ire ou *forsenerie*.
(*Poëme alleg.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 6d.)

Por sa tres grant *forsenerie*
Sera sa gent toute honie.
(*Dolop.*, 427, Bibl. elz.)

C'est (l'amour) reson toute forsenable,
C'est *forcenerie* resnable.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 37a.)

Li rois respondi maintenant, qui bien perçut leur *forsenerie*. (MÉN. DE REIMS, 392, Wailly.)

La seconde branche de desleauté qui naist d'orgueil est *foursenerie*. (LAURENT, *Somme*, Richel. 22932, f° 4a.)

Et finablement grant *forsenerie* de ainsi eslever les povres ames. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 60b.)

Et sachies de vray que mieulx sambloit estre en *fourcenerie* que aultre chose. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 344, Bibl. elz.)

Tencier et courecier a plus grant c'on ne soit est *foursenerie*. (*Li Ars d'Amour*, I, 471, Petit.)

En tout plain de lieus l'ont blecié
Juifz par leur *forcenerie*.
(*Passion Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 298.)

Ce fu mout grant *forçonnerie*.
(*Myst. de la ven. de l'Antechr.*, ms. Besançon, f° 5c.)

— Assemblée de forcenés :

Pour avoir dolour et haskie
En la tres grant *foursenerie*
D'infier, qui n'est mie souffrable.
(R. DE HOUDENC, *Songe de Paradis*, 1151, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 240.)

Ce mot tombé en désuétude a été employé par Regnier (*Sat.*, XV), par Scarron (*Virgile travesti*, liv. VII), par Charles de Sévigné (IX, 358, Hachette).

FORSENEURE, - *ceneure*, s. f., folie, ureur, violence :

Et dist apres ma grant venjance ma grant decepline, apres ma *forseneure* mon apaiement. (*Queste du S. Graal*, Richel. 12582, f° 20 r°.)

Je estoie malades por la *forceneure* de mes plaies. (*Chron. de Turpin*, Richel. 5714, f° 41c, Auracher.)

FORSENEUX, *forceneux*, adj., forcené :

Rabiosus, enrageux, *forceneux*. (*Gloss. de Salins*.)

Et fuyoit Athamas son mary qui la poursuivoit *forceneux* et enragé. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, I, VI, f° 6 v°, éd. 1515.)

Durant le *forceneux* debat, cestuy Hieronimus fut cruellement occis de ses propres citoiens. (ID., *ib.*, V, 9, f° 121 v°.)

FORSENNEIEMENT, voir FORSENEEMENT.

FORSENS, - *en*, *four.*, *forss.*, *foursent*, *forsain*, s. m., folie :

Mais folie fust et *forsens*.
(CHREST., *Cliget*, Richel. 1420, f° 51c.)

Que me prent *forsenz* ou rage.
(*Roman de Thebes*, Richel. 60, f° 12b.)

Le nom d'Ydoine ot Amadas
Et de s'amie, isnel le pas
Est commeus tout son *forsens*.
(*Amadas et Ydoine*, Richel. 375, f° 322a.)

Mout en ot le sanc esparti
De *forsen* et de cruiauté.
(*Vie Ste Marg.*, ms. Chartres 620, f° 46b.)

Diex, ne me chastie en t'ire,
Ne me constreing en *forsen*, Sire.
(*Lib. Psalm.*, VI, p. 265, Michel.)

Dieus, ne me chastiies en t'ire,
Ne me contraing en *foursen*, Sire.
(*Ib.*, ms. Berne 697, f° 69 r°.)

Et li lions tel orgoil mainne,
Si grant *forsen* et si grant rage
Que o ses piez la terre arrache.
(*Mule sans frain*, Berne 354, f° 32b ; Méon, v. 680, *Nouv. Rec.*, I, 22.)

Tu fez outrage et grant *forsens*
Et mult peu de ton avantage.
(B. DE CONDÉ, *Dit de gentillece*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 57.)

Tu fais folie et grant *foursens*
Et mout peu de ton avantage.
(ID., *ib.*, v. 122, p. 180, Scheler.)

N'i auras mal par mei, ço's treit *forsen* e rage.
(*Horn*, 322, Michel.)

Il dient a conseil, cist est plains de *foursent*.
(*Veus dou paon*, Richel. 1554, f° 71 r°.)

Estes si pris et si vaincu,
Plain d'yvresce et de *foursens*
Qu'en vous n'a mesure ne sens.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 35c.)

Et *forssen* et la mauvesté
De Sathan et la cruauté.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 86d.)

Quant li arme est enivree, quant toz li cors et toz li senz de *forsain* sont tuit trait dedenz et fichié en nostron Seignur. (*Li Complaignemant de l'arme,* Richel. 423, f° 90d.)

> Pour justice et vengeance prendre
> Fist la mort issir de sa caige
> Plainne de *foursen* et de raige.

(G. Machault, *le Jugem. du roi de Nav.*, p. 74, Tarbé.)

> Haro ! quel *forsen*, quelle rage !

(Greban, *Mist. de la Pass.*, 648, G. Paris.)

FORSENVOIIER, s. m., émissaire :

Emissarius, *forsenvoiiers.* (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

FORSER, voir Forcer.

FORSETE, voir Forcette.

FORSFAIRE, voir Forfaire.

FORSFAITURE, voir Forfaiture.

FORSFUYANCE, voir Forfuiance.

FORSFUYANT, voir Forfuiant.

FORSGAGIER, voir Forgagier.

FORSGETER, voir Forgeter.

FORSGITER, voir Forgeter.

FORSIER, voir Fossier.

FORSIS, s. m. ?

Contre ceste maniere de bataille en font les ennemis une autre qu'ils appellent *forsis*, et la mettent ils tres bons chevaliers qui se partent un pou et reculent icelui berçueil et l'encloent d'une part et d'autre. (J. de Meung, *Trad. de l'art de cheval. de Veg*, Ars. 2915, f° 57 v°.)

FORSJETEMENT, voir Forgetement.

FORSJOUSTER, voir Forjouster.

FORSJUGIER, voir Forjugier.

FORSJURER, voir Forjurer.

FORSLIGNABLE, voir Forlignable.

FORSLIGNIER, voir Forlignier.

FORSLOIGNIER, voir Forloignier.

FORSMANER, voir Formener.

FORSMENER, voir Formener.

FORSMETRE, voir Formetre.

FORSMOVOIR, voir Formovoir.

FORSOIER, voir Forçoier.

FORSONER, voir Forsener.

FORSONNABLE, voir Forsenable.

FORSOSTAGIER, voir Forostagier.

FORSOSTÉ, voir Forosté.

FORSPAISIER, voir Forpaisier.

FORSPARTIR, voir Forpartir.

FORSPRENDRE, voir Forprendre.

FORSRACHIER, v. a., cracher dehors, expulser en crachant :

Excreare, *forsrachier.* (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

FORSSE, voir Force.

FORSSENER, voir Forsener.

FORSSENEURE, voir Forsaineure.

FORSSOIER, voir Forçoier.

FORSSOUFFLER, v. a., souffler hors, rendre par le souffle, exhaler, expirer :

Exalare, *forssouffler.* (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

FORST, voir Fors.

FORSTALEMENT, s. m., empêchement :

Il semble que il y a ad un autre cause de disseisein de touts les trois services avant dits, c'est a sçavoir si le signior soit, en alant a la terre, tenus de lui pur distreiner por le rent arere, et le tenant, ceo oyant, luy encounter, et luy fortala la voy, avesq force et armes, ou luy menace en tiel forme que il ne osast venir a sa terre pur distreiner, por son rent arere, par doubt de mort, ou mutilation de ses members; ceo est un disseisin, por ceo que le seignior est disturbé de le meane, por quei il doit vener a son rent ; et issint est si, por tiel *forstalement,* ou manace, ou ne osast vener demaunder le rent arere. (*Tenur. de Litll.*, f° 53a, ap. Ste-Pal.)

FORSTALLER, *-aler, fort.*, v. a., acheter des denrées en chemin avant leur arrivée au marché :

Que nul marchaunt Englois n'engrosse ne *forstalle* vynes en Gascoigne ne les preigne per voie d'eschate de nul de Gascoigne ne d'autre pur paier en Engleterre pur plus grande somme que vyns ne sont communement vendus en Gascoigne per cause d'apreste en parel du meare ou per nul autre colour. (*Stat. d'Edouard III*, an xxvii, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Que les gentz de grande Iernemuth encontroient les pescheours mesnantz harank a la dit ville en temps du faire et achetent et *forstallent* le harank avant que ils veignent a la ville. (*Ib.*, an xxxi.)

— Empêcher, faire obstacle à :

Et luy *forstala* la voy ovesque force et armes. (Littl., *Instit.*, 237, Houard.)

Et luy *fortala* la voy. (Id., *Tenur.*, f° 53a, ap. Ste-Pal.)

— *Forstallé*, part. passé, acheté en chemin :

Auxint est accordé et establié que les forstallers des vyns et autres vytayles et des toutes autres vitailles, merches et merchandies qui veignent a les bones villes d'Engleterre per terre ou per ewe en damage nostre seignour le roy et de son people, si de ceo soit atteint a la suite le roy ou de partie devant maire, baillifz ou justices a ceo assignees ou aillours en la court le roy, et s'il soit atteint a la suite le roy per enditement ou en autre manere, soient les choses *forstalles* forfaitz au roy si l'achatour ent dit fait gré al vendour et s'il n'eit fait gré de tout mes per arres encourge l'achatour la forfaiture de tant come les biens *forstalles* forfaitz amountent solonqs le value que il les avera achaté, s'il eit de quoy et s'il n'eit de quoy adonques eit la prisone de deux ans et pluis a la volonté le roy sans estre lessé au mainpris ou delivrent en auter manere, et s'il soit atteint a la suite de partie eit la partie l'un moitié des tielx choses *forstalles* ou le pris del doun le roy et le roy l'auter moitié. (*Stat. d'Edouard III,* an xxv, impr. goth., Bibl. Louvre.)

FORSTALLIE, s. f., tout empêchement causé à tel droit que ce soit :

Issint toutes foitz que nul marchant n'autre ne voise par terre ne par eau d'encountrer tielx niefs charges des marchandises de les forstaller ou les arrerer par voie de *forstallie* sur peyne continue en le dit tierce articles des dites ordinances. (*Stat. d'Edouard III*, an xxviii, impr. goth., Bibl. Louvre.)

FORSTALLOUR, s. m., marchand qui achète les denrées en chemin avant leur arrivée au marché :

Sur peine qe appent a *forstallours.* (*Lib. Custum.*, I, 81,2, Edw. II, Rer. brit. script.)

Item est ordiné et establi que l'estatut fait en temps le roy E. aiel l'an de son reigne .xxv. des *forstallours* des vyns, vitailles, merces et marchandises quelconques qui veignent a les bonnes villes deins le royalme per terre ou per ewe soit tenus et fermement gardes. (*Stat. de Richard II,* an ii, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Forstallours..... acressent les foers de vitaille vendable, par lour traverses que ilz fount hors des marches. (Britt., *Loix d'Anglet.*, f° 77a, ap. Ste-Pal.)

FORSTOLLIR, voir Fortolir.

FORSTRAIRE, voir Fortraire.

FORSTRERE, voir Fortraire.

FORSVEER, voir Forvoier.

FORSVEISÉ, adj., éloigné :

> Il sunt del cunte *forsveisé*
> E de la verur esluingné.

(*Tristan*, II, 879, Michel.)

1. **FORT**, adj., difficile, pénible :

Ha dame, con *forte* novele chi a! (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 5a.)

Ciertes, dist li Empereres, *forte* chose est de çou croire. (*L'Empereur Constant,* Nouv. fr. du xiiie s., p. 8.)

> Li plus *fors* ert li commenchiers.

(Sarrazin, *Roman de Ham*, Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 223.)

Nostres sires li dit : Je suis Jhesu Criz cui tu guerroies ; *fors* choses est a toi guerroier ancontre moi. (*La Convers. Saint Paul*, Richel. 988, f° 48a.)

> *Fort* sera se tu fais escriz,
> Quant enque n'as.

(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 711, Wahlund.)

> Brief ilz sont tres *fors* a servir,
> A peine on les peult assouvir.

(*Le Chasteau de labour*, éd. 1499.)

> Le Temps est trop *fort* a passer.

(*Farce de Marchandise*, Anc. Th. fr., III, 253.)

> *Fort* a ferrer a tousjours fer qui loche.

(*Ib.*, p. 256.)

— Fortifié :

En totes nos maisons *fors* et floibes, (1265, *Ch. des compt. de Dole*, $\frac{B}{345}$, Arch. Doubs.)

Plusieurs chastiaux, *fors* maisons et autres forteresces estanz ou dit royaume



ont esté perdus par deffaut de garde. (1358, *Ord.*, III, 224.)

On dit encore de même : château *fort*

— *Au fort*, loc., enfin, au fait :

Vraiement, dame, je feray
Trestout au mieux que je poray.
Or soit, *au fort* nous le verrons,
As armes vous congnoisterons.
(*Couci*, 711, Crapelet.)

Dont il advint que *au fort* son seigneur sceust sa maniere. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. 6, Bibl. elz.)

Sy leur va dire : Mes dames et damoiselles, puis qu'il vous plaist que je meure, sans remede ne mercy avoir, je vous pry a toutes qu'il vous plaise a moy donner un don. Et *au fort* elles lui accorderent. (*Ib.*, c. XXIV.)

Au fort ne m'en chault qui m'en blasme.
(*Compl. d'Amours*, ms. Genève 179bis, Ritter, *Poés. des* XIVe *et* XVe *s.*, p. 62.)

Si leur dict que voirement tant avoient meffaict que plus ne pouvoient, et plus luy pesoit de ce que le roy avoient injurié, que de luy ne de ses gens ; mais que *au fort* tout leur seroit pardonné. (*Liv. des faicts du maresch. de Boucic.*, 3e p., ch. 8, Buchon.)

Au fort quelqu'un s'en recompense,
Qui est remply sur les chantiers.
(VILLON, *Grand Test.*, XXV, Jouaust, p. 29.)

Par elle meurs, les membres sains ;
Au fort, je meurs amant martir,
Du nombre des amoureux saints !
(ID., *Pet. Test.*, VI, Jouaust, p. 9.)

Il fut, *au fort*, contraint de saillir par la porte de devant. (LOUIS XI, *Nouv.*, I, Jacob.)

Au fort, elle s'appaisa, quant elle vist qu'aultre chose estre n'en povoit. (ID., *ib.*, XXII.)

Par ma foy, vous en seriez bien esbahy, pource qu'il se fait tant vostre amy : mais *au fort* je suy bien aise dont il a resveillé le chat qui dort. (*Quinze joyes de mariage*, VII, Bibl. elz.)

Auffort vostre vouloir se face.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 28550, G. Paris.)

Au fort n'en parlons plus meshuy.
(COQUILL., *Monol. du Puys*, II, 260, Bibl. elz.)

Au fort tout luy accorderay :
Je n'y voy point (de) meillenre voye.
(*Farce de l'Obstination des Femmes*, Anc. Th. fr., I, 29.)

D'en dire plus me tays *au fort*.
(*Le Debat de deux Dem.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 298.)

Encore, *au fort*,
Je vous vueil prouver qu'avez tort.
(*Ib.*, p. 296.)

Au fort, laissons tous ces debas.
(*Serm. joy. de bien boyre*, Anc. Th. fr., II, 17.)

Ilz font bien longue demeuree.
Le soupper est ja preparé,
J'eusse ja mon hostel paré,
Et si ne sçay si viendront point.
Au fort, je m'en voys mettre a point
La nappe tandis qu'ilz viendront.
(*Farce de Guillerme*, Anc. Th. fr., I, 336.)

Car de faire un homme soigneux, *au fort* cela estimois je impossible d'estre enseigné. (LA BOET., *Mesnag.*, Feugère.)

Ou sont convaincus par la sueur (ceux qui mettent du fard) ou decelez par les larmes, ou *au fort* le bain et l'estuve en font la raison de les descouvrir au vray. (ID., *ib.*)

Au fort, je ne croy pas qu'un bon tireur de laine
Puisse avoir, au gibet, posture plus vilaine
Que moy.
(SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, 1e journ., V, 1, Anc. Th. fr.)

— *Au fort*, suivi d'un part. prés., tout au moins en :

Je pensois me sauver de toz en quelque sorte
Au fort m'esloignant d'elle.
(LA BOET., *Sonn.*, XXI, Feugère.)

— *Venir au fort*, arriver à la fin :

Par le sang bieu, quand je m'advise,
Je ne vouldrois pas estre mort ;
Car je sçay bien, s'il *vient au fort*,
Que je seray homme notable,
Ou seneschal, ou connestable,
Ou gouverneur d'ung grant pays.
(*Farce d'un Mary jal.*, Anc. Th. fr., I, 128.)

Mais tousjours, quant ce *vient au fort*,
Ne veullent plaider ne acroire.
(*Deb. de la Dame et de la Bourg.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 8.)

2. **FORT**, s. m., capital, par opposition aux intérêts :

En leur imposant (aux Lombards) qu'il avoient, contre les ordonnances royaux qui mectoient paine de corps et de biens, presté cent livres oultre quinze par an pour usure, et aussi, en prestant, il avoient fait des usures *fort*... ordena l'en que tous ceux qui leur devoient feussent quictes pour le pur *fort*, et que il en feussent creus par leur sairement. Et fu trouvé que les debtes que l'en leur debvoit, et qui ja estoient venues a cognoissance, montoient oultre deux millions quatre cens livres, desquels le pur *fort* ne montoit pas oultre douze cens mil livres. (*Grand. Cron. de France*, l'Istoire du roy Phelippe de Valois, XLIII, P. Paris.)

3. **FORT**, voir FUER.

FORTABLEMENT, adv., avec violence :

Icellui Thibaut bouta et abati *fortablement* a terre ledit Girardin. (1364, Arch. JJ 96, pièce 95.)

FORTAILLER, v. a., tailler trop abondamment :

Senz iceulz prez, eaues ne bos *fortailler* ne desroiier fors que a droite taille et roye. (1386, Arch. MM 31, f° 13 v°.)

FORTAILLERESSE, adj. f., qui taille mal :

Et une borgne cousturiere
Fortailleresse parmentiere.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 64d, impr. Instit.)

FORTCLORE, voir FORCLORE.

FORTECE, - *esse*, s. f., force, courage :

Li Sire, la meie *fortece* e li miens escuz. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XXVII, 7, Michel.)

Tu ies, Deus, la meie *fortece*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XLII, 2, Michel.)

Fortece est le mileu entre paor et hardement. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 272, Chaballe.)

Atemprance et *fortece*. (ID., *ib.*)

Fortesse de couraige. (*L'Ord. de cheval.*, ms. Ars., f° 27 r°.)

— *En fortece*, naturellement fortifié :

Per maniere que la moitié de celle cité du Cayre est *en fortesse*. (1420, *Trad. du Traité d'Emmanuel Piloti, sur le passage de la terre-sainte*, f° 8 r°.)

FORTEFIESMENT, voir FORTIFIEMENT

FORTELESCE, voir FORTERECE.

FORTEMPS, s. m., contretemps :

Vertu fait la vie meilleure.
Vertu c'en est l'encre plus seure
Que nul *fortemps* ne forcera.
(BAIF, *Mimes*, I, 22, Blanchemain.)

FORTERECE, *forteresse*, - *esce*, *fortrece*, *fortelesce*, s. f., force, puissance :

Cil se traient en Leaguece
U plus aveit grant *fortelesce*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5513, Michel.)

Ke cant on conoist le grant ateirement de ses menbres, de la *fortrece* des menbres puist l'om devant conoistre la victore ki apres vient. (ST GREG., *Job*, p. 300, Foerster.)

Castrum ventris est la *fortérece* de la char. (J. DE ALUET, *Serm.*, Richel. l. 14961, f° 196 v°.)

Il cuidoient que nus ne peust jusques a iaus venir por la *fortérece* des lieus. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 3b.)

Ils cuidoient que nuls ne se peust jusques a euls venir pour la *forteresce* des lieux. (*Ib.*, I, 2, P. Paris.)

Compte nous entierement l'ordre, le nombre et la *forteresse* de l'armee. (RAB., l. II, c. 26.)

FORTESSE, voir FORTECE.

FORTFUISER, v. n., faire du bruit, causer, parler à l'oreille :

Je vous ouy tantost le cry
De petites souris, pipis
Fortfuisans a mon oreille
Parmy ce foing ; c'estoit merveille.
(COQUILL., *Monolog. de Coquill.*, II, 226, Bibl. elz.)

FORTHU, s. m., intestins du cerf qu'on donnait aux chiens en criant de manière à les habituer à accourir à la chasse, lorsqu'on poussait ce même cri dit *forthu* :

Celluy qui tenoit le *forthu*
Se print tres fort a forthuer.
(*Liv. de la chasse*, p. 25, Pichon.)

FORTIABLEMENT, adv., vigoureusement :

Il combati si *fortiablement* que il les enchaça trestuz. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 8 r°.)

FORTIEFFIEMENT, voir FORTIFIEMENT.

FORTIERE, s. f., forteresse :

Envoiet li avoit, li bons roys couronnes
.IIm. sodoiers hardis et redoubtes
Pour garder le[s] *fortieres*.
(*B. de Seb.*, XVII, 917, Bocca.)

FORTIF, adj., vigoureux :

Se li autre ont voé estrange œuvre et *fortive*
C'est drois, lour volentez en estoit volentive.
(*Rest. dou paon*, Richel. 1554, f° 151 v°.)

FORTIFIABLE, adj., qui peut travailler aux fortifications :

Les sieurs sindics ont exposé qu'il est a tous notoire, que ceulx de Lyon se sont



revoltez et ont quitté la Ligue, qu'ils ont mis dans leur ville un grand nombre de gens inconneuz et que par ainsy est grandement a craindre de recepvoir d'eulx quelque attaque et que nous soions surprins; pour a quoy obvier est requis de ranforcer la garde, fortifier la ville, et a ces fins appeller tous les foreins *fortifiables* pour satisfaire a ce que leur sera commandé par ceulx qui a ce seront commis et auront pouvoir. (*Pièce du* 12 *fév.* 1594, ap. J. Baux, *Mém. historiq. de Bourg*, II, 277.)

FORTIFICATION, s. f., augmentation de forces :

Selon la *fortification* et accroissement duquel (corps) est augmenté l'usaige de raison. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, 1486, f° 85c.)

La *fortification* et roboration des jointures debiles. (PARÉ, *Œuv.*, XXI, XIII, Malgaigne.)

FORTIFIANT, *fortiffiant*, s. m., ouvrier qui travaille aux fortifications :

Que l'on envoye journellement sept hommes des bourgeoys et habitants apparents de la ville pour fere ouvrer les *fortiffians* et pyonniers a la fortification d'icelle. (1543, *Délib. du conseil de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. hist. sur la ville de Bourg*, I, 119.)

Fournyssent annuellement six cents florins pour la fortiffication et terrassements, avec les *fortifians*, membres d'ycelle ville. (1544, *ib.*, I, 146.)

Les sieurs sindics ont remonstré que Mgr le gouverneur les a mandé querir, et estantz vers luy, a dict qu'il se doubte que nous soyons a la guerre et qu'il y fault pourvoir, et en premier lieu a la réparation des murailles de peur d'une surprinse et qu'il a envie de faire venir les *fortiffiantz*. (24 janv. 1591, *Assemblée du conseil général*, ib., II, 235.)

FORTIFIEMENT, - *iffiement*, - *iment*, *fortef.*, *forteff.*, *fortieff.*, *fortefiesment*, *fourt.*, s. m., action de fortifier, fortification :

Regardans evidemment l'acroissement et *fourtiffiement* du lieu. (1346, Arch. JJ 75, f° 58 v°.)

Le *fortiffiement* et amendement de la dicte ville. (*Ib.*, f° 70 r°.)

Pour le *fortifiment* et remparement de nostre ville et chasteau. (1372, *Traité ent. le Duc et le Roi d'Angl.*, ap. Lobin., II, 589.)

A le *fortefiesment* de ledite ville. (1418, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Fortiffiement et fremetté de la ville. (1446, Béthune, *ib.*)

Soit prins un espace de terre environ lequel soit faiz les fossez et les *fortifiemens* eslevez. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 210 v°.)

Par les barrieres faictes es entrees de leur *fortiffiement* a pié et a cheval, en plain jour. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 27, Bibl. elz.)

Et se fortiffierent de chariostz, pieuz plantes debout, et d'autres *fortiffiemens*. (ID., *ib.*, c. 77.)

C'estoit une grant merveille de veoir le castellet et les *fortifiemens* qu'avoyent les Françoys contre leurs ennemys. (1507, *la Conqueste de Gennes*, Archives cur. de l'histoire de France, 1e sér., t. II, p. 24.)

— Par ext., action de fortifier, de soutenir, d'appuyer :

Les François venoient main a main combatre a pié et a cheval en *fortiffiement* des Angloiz. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 54, Bibl. elz.)

— Au sens moral :

Le secont baptesme fu donné en *fortifiement* a ouvrer bonnes vertuz. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 356 v°.)

Que c'estoit un *fortifiement* de petit espoir. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 32, Buchon.)

— Confirmation :

En *fortifiement* de totes les choses dessud. (1308, *Franch. de l'Isle-sur-le-Doubs*, Cart. de Neufchâtel, appartenant au marquis de Durfort-Civrac.)

En tesmoignaige et ou *fortieffiement* de toutes les choses dessusdites. (1308, *Franch. de Blamont*, Arch. mun. Montbéliard.)

FORTIME, voir FORTISME.

FORTIN, adj., le fort, épithète de Samson :

Qui est qui contre amor est sages?
Ce ne fu pas *fortins* Sansons,
Davis li rois, ne Salemons.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 103a.)

Ainc tant ne redoterent Juis Sanson *fortin*
Comme on fait en France le duc et son hustin.
(*Chev. au cygne*, II, 4281, Hippeau.)

Je vous diray un autre exemple sus le fait d'une faulce femme qui eust nom Dalida, qui fut femme Samson *fortin*. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. LXX, Bibl. elz.)

Ou milieu de l'un des flacons a Sanson *fortin* qui est doré et tient un lyon parmi le col a l'une des mains, et de l'autre tient une maçue pour le ferir. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 323, Laborde.)

FORTIRER, v. a., enlever :

Vos povres amis
Qu'en enffer sont mis
Forment vous desirent,
Plaindent et souspirent
Qu'ainsi sont submis
A leurs ennemis
Qui les vous *fortirent*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 13234, G. Paris.)

FORTIS, s. m., sorte de redevance :

Les memes cens, *fortis* seigneuriaux et tresfonciers, qui se competent et payent en marcs, livres, sols, deniers, oboles, coupe, *fortis*, se reduiront, et payeront a la valleur de l'ancien patart de Brabant. (*Ord. du pays de Liege*, Cout. gén., II, 974, éd. 1635.)

FORTISME, - *ime*, adj., très fort :

O tu, fille del *fortisme*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XLIV, 12, Michel.)

Che la terre est *fortisme* de murs e de fosies.
(*Prise de Pampel.*, 2489, Mussaffia.)

Acomplisseur de tous ces mauls et *fortime* en iceulx. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 167 v°.)

FORTISSIME, adj., forme savante de *fortisme*, très courageux :

De ceste *fortissime* gent en armes fu conte Guillerme. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, I, 3, Champollion.)

— Très violent :

Ire *fortissime*. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, II, 16, Champollion.)

FORTITREOUR, s. m., chasseur dont la fonction était d'empêcher le cerf de fortitrer :

Toutes voyes on les puet bien tenir de deux en deux, pour fournir plus de leisses au tiltre, et doit mettre deux ou trois chevaucheurs, que l'en doit appeller *fortitreours*, au commencement de l'entree du tiltre, au bout des premieres laisses, afin que, si un cerf venoit et vouloit fortitrer hors de la ou les levriers seront, que ceulx qui seront a cheval les puissent crier, et bouter dedanz les levriers. (*Chasse de Gast. Pheb.*, p. 215, ap. Ste-Pal.)

FORTLONGE, voir FORLOIGNE.

FORTMENT, voir FORMENT.

FORTOLIR, *fors.*, *four.*, v. a., enlever :

Et de leurs dens leur proie ostoit
Qu'au povre *avoient fourtolu*.
(*Vers de Job*, Ars. 3142, f° 167c.)

Ne n'y *auray* cheval *forstollu* ou embles.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 91 v°.)

FORTRAIEMENT, *fourtreement*, s. m., confiscation :

.LX. sestieres de wayn et .XL. de tramoix qui bien valoient .XL. l. de Messins que li prevos de lai chaucie enmenet en *fourtreement*. (*Charte de* 1337, Coll. de Lorr., III, 41, Richel.)

Cil dou pont a Moussons tiennent en *fourtreement* .I. santis desouz Vendieres, liqueilz est les signors et les prodomes de Vendieres de anciennetei. (*Ib.*)

FORTRAIEOR, - *eur*, *four.*, s. m., celui qui enlève, voleur :

Mais s'il est covoitous et crueulz et *fortraieires* d'autruy biens. (*Cons. de Boece*, ms. Montp. H 43, f° 18b.)

En punissant les *fourtraieurs*, receleurs et deceveurs des debtes dessus dictes. (1318, Arch. JJ 56, f° 107 r°.)

FORTRAIRE, - *trere*, *fors.*, *four.*, *fuer*, verbe.

— Act., tirer dehors, soustraire, enlever, retirer, détourner :

Glaive *forstraistrent* li felun. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XXXVI, 14, Michel.)

Et si *a forstraite* s'espeie.
(*Brut*, ms. Munich, 695, Vollm.)

Que Lancelot nos *a forstret*,
Ne ne savons qu'il en a fet.
(*La Charrette*, Vat. Chr. 1725, f° 24a.)

Maintenant conmence *forstrere*
Deux corones de son tresor.
(CHREST., *Erec et En.*, Richel. 375, f° 28c.)

La mure au grant challemel
A li uns *forstrete*.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 30, 6.)

Se il avient que un aver ou une beste *soit* a aucun home enblee ou tolue par force, ou *fortraite*, ou par aucune autre maniere, par toute la terre dou reiaume. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 161, Beugnot.)





Nus ne puet ne ne doit *fortraire* autrui aprantis ne autrui sergent, par lui ne par autre, devant qu'il ait feit et acompli son service. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XVI, 6, Lespinasse et Bonnardot.)

Nul maistre dudit mestier ne porra *fourtraire* le varlet ou serviteur d'un autre maitre, tant que son terme durera. (*Statuts des fourbisseurs d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, II, 395.)

Li usuriers, li avoutre, cil qui *fortraient* la fame lor voisin. (*Serm.*, Richel. 423, f° 72d.)

Qe nul *fortreie* autre emprentiz ne autre sergeaunt dedenz son term. (*Lib. Custum.*, I, 78, 45, Hen. III, Rer. brit. script.)

De vendre, d'estrangier, de *forstraire* ou de mettre fors de leur main les devant dis .v. arpenz. (1277, Abb. S. Vinc. de Senlis, Font. les corps nuds, Arch. Oise.)

Si tos com il l'*ot forstraite* dou baing. (*Li Contes dou roi Flore et de la belle Jehane*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 106.)

Quant si anemi li *orent* ensi *forstraites* les granz compagnies que il avoit amenees. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 177d.)

Onques en toute sa vie troubler ne courouscier ne le voult (son père)..., ne boisier ne *fortraire* le royaume par mauvais engin. (*Gr. Chron. de Fr.*, Dou premier roy Phelippe, XV, P. Paris.)

Salve moi, Deus, et si m'aie,
Si me *fortrai* de felonnie.
(*Vie Ste Marg.*, ms. Troyes.)

Et dist : Seigneurs, je jure par les sains qui [sont ci
Et par trestouz les autres de quoy Dieu est servi
Que cest mauves glouton qui ci est m'a tray
Et *fortraite* la dame a qui je sui mari.
(*Le Dit des Aneles*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 12.)

Qui femme *forstrayoit*.
(*Girart de Ross.*, 2953, Mignard.)

Pour lour bien meubles et heritaiges qu'on lour *fortraixoit*. (1323, *Hist. de Metz*, IV, 1.)

Par sa subtilité la *fortrahit* a son dit pere et la despucella. (*Mét. d'Ov.*, Vat. Chr. 1686, f° 27 v°.)

En *fortreant* et portant hors de nostredit royaume tout le billon que il peuvent trouver. (1353, *Ord.*, II, 549.)

Et penser et regarder se aultre lui *fortrait* l'amour que il doit avoir. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. XVII, Bibl. elz.)

C'est a dire que homme ne povoit ny ne devoit *fourtraire* l'amour l'un de l'autre, puisque Dieus et l'esglise les avoit unys et conjoins ensemble. (*Ib.*, c. XXXIV.)

Afin que d'eulx on puist *forstraire*
La convoitise qui les art.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du chemin de long estude*, 2868, Püschel.)

Tu es Pierre ly apostat
Qui *fortrais* ceulz que nous amon,
Qui nostre amy, maistre Symon,
As fait mourir de maise mort.
(*Martyre de S. Pierre et de S. Paul*, Jub., *Myst.*, I, 80.)

Et la peine et la tourment de ceulx qui perissent te *fourtraie* de ta coulpe. (*Traict. de Salem*, ms. Genève 165, f° 126r°.)

Reste que ung citadin d'oppinion contraire,
Taschoit par tous moyens leur voulenté *fortraire*.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, la Prinse du Chasteau de Pesquiere, f° 86 v°, éd. 1532.)

— Réfl., se retirer :

Vous avez tort de luy estre contraire,
Au pouvre cueur qui s'est voulu *fortraire*
De liberté, se gettant en voz laz
Pour estre serf.
(J. MAROT, *Cinqante Rond. sur tout. sort. de mat. joy.*, VII, éd. 1531.)

— S'abstenir :

Non seulement *se fortrairent* de luy faire aide, mais ly furent aigres ennemis. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XXVI, éd. 1638.)

— Neutr., se retirer :

Qu'il *forstreoit* de la creance Dex. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 4a.)

Et revindrent tuit si homme a son acort, et tuit li prince qui de lui *estoient forstret*. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 38c.)

— S'avancer :

Lors *fu* a l'encontre *forstret* ;
Ne de chanter n'i ot poi fet.
(CHREST., *Erec et En.*, Richel. 375, f° 28f.)

— *Fortrait*, part. passé, enlevé :

Et les chouses occupees et *fuertraites* malvaisement au droit et a la propriété de ladite maison rapeler foyablement par tout nostre pooir. (1281, Saint Vivant, cote 8, Arch. Doubs.)

FORTRAIT, *fourtrait*, s. m., ruse, finesse, tromperie :

Par renardie et par *fourtrait*
Se sont a grant hautece trait.
(*Ren. le nouv.*, p. 459, Méon.)

L'enfant at baptisiet l'evesque sans *fortrait*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 23871, Chron. belg.)

FORTRAITRESSE, adj. f., tout à fait traîtresse :

Trestoutes sont *fortraitresses*
Et decevans et felenesses.
(*Amald. et Ydoine*, Richel. 375, f° 327c.)

FORTRAITURE, *fortreture*, s. f., ruse, tromperie :

Diva ! fol ribaus, quar te tais,
Si te va pendre a un gibet ;
Tu ne sez rien fors que d'abet,
De mespoins, et de *fortreture*,
Mes de ce n'ont preudomme cure.
(*La Contrejengle*, Richel. 837, f° 215a.)

Cf. FORTRAIT.

FORTRECE, voir FORTERECE.

FORTRETURE, voir FORTRAITURE.

FORTUNABLE, adj., malheureux :

L'uissier de la dite royne, sachant et consentant de devant dit forfait, en ce jour a Pontoise au commun gibet des larrons fu pendu ; lequiel cas *fortunable* les barons et le roy de France et ensement ses fils courrouça moult et troubla. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phelippe le Bel, LXX, P. Paris.)

Quand au regard de Jehanne, femme de Philippe conte de Poictiers, qu'on disoit aussi estre coulpable elle fut emprisonnee au chastel de Dourdan, et apres deue inquisition faicte, et qu'elle ne fut point trouvee chargee, elle fut rendue a son mary, duquel cas *fortunable* le roy et lesdits enfans furent moult troublez et scandalisez. (N. GILLES, *Ann.*, t. I, f° 316 v°, éd. 1492.)

FORTUNABLEMENT, adv., par le fait de la fortune :

Tout ce qui vient ainsi *fortunablement* tout est fait selon la volunté de Nostre Seigneur. (EXIMINES, *Livre des s. Anges*, f° 37 r°, éd. 1476.)

1. **FORTUNAL**, - *el*, adj., produit par le hasard, fortuit :

Requerans que comme ledit cas soit *fortunel*, et non de fait appensé... (1387, Arch. JJ 131, pièce 84.)

Delillat demande grace pour ce cas *fortunel* avenu en esbatement. (1389, Arch. JJ 138, pièce 131.)

.... C'est diligence
Qui fait rebouter indigence,
Et maint autre cas *fortunel*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 530a.)

Comment l'en pourra discerner entre vrai ami, et ami *fortunel*. (ID., *ib.*, f° 487a.)

Biens *fortunelz*. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 29c.)

Evenements *fortuniaux*. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 85, Buchon.)

Cas *fortunaulx*. (*L'Outré d'amour*, ms. Ste-Gen., f° 5 r°.)

— Qui amène la tempête :

Ledit port est fort decouvert pour les vens *fortunaux* de noord ost. (GHILL. DE LANNOY, *Voy. et ambass.*, p. 152, Potvin.)

2. **FORTUNAL**, s. m., malheur, et en particulier tempête, tourmente :

Puys luy demanda quelle cause luy sembloit estre de cestuy espouvantal *fortunal*. (RAB., l. IV, c. 25, éd. 1552.)

Echineis poisson tant imbecille arreste contre touts les vens et retient en plein *fortunal* les plus fortes navires qui soient sus mer. (ID., *ib.*, c. 62.)

A ce qu'il ne m'y advienne comme aux paresseux et negligens mariniers, lesquels, a l'heure de la plus forte tourmente et plus dangereux *fortunal*, sont contraints de s'embarasser et empescher a recouldre et rapiecer les vieilles voyles. (GUILL. DU BELLAY, *Prol. des Ogdoades*, A VII, v°, dans les *Mém. de M. du Bellay*, éd. 1573.)

FORTUNE, s. f., malheur, accident :

Au tens d'iver, quant les tempestes et les orribles *fortunes* suelent sordre parmi la mer. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 205, Chaballe.)

A cause de la *fortune* et sterilité que courut y a pour ceste annee. (9 sept. 1450, Arch. Yonne, S. Julien, L. IV.)

Pour le fait des guerres et autres *fortunes*. (*Ib.*)

Terres qui communs ans en temps de paiz soulloient estre bailleez a dix septiers de blé de ferme par an.... qui pour le temps de present pour la *fortune* de la guerre ne sont baillez que pour ung boessel de blé. (1452, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P 294, reg. 4.)

— *De fortune*, par hasard :

Un cheval tomba *de fortune* dans l'eau. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 232, Roybet.)

Bretagne, C.-du-N., *fortune*, malheur. « Il pourrait nous arriver *fortune*. »

FORTUNEEMENT, - *nement*, adv., d'aventure, peut-être :



Quant la prosperité de lo duc venoit croissant de degré en degré a ce que *fortuneement* saillist a la haute dignité. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VI, 1, Champollion.)

De lesquels gages plusours des ditz capitaines ont abusez et pris sur eux debatier sur lour souldeours d'ascuns plus et d'ascuns meyns assint que tielx sur queux ils ount abatez nount esté de poair de continuer lour service ne ceo perfourmer come de droit et reason ils deussent avoir fait et *fortunement* voillent avoir fait s'ils eussent esté pleynement paiez... (*Stat. de Henri VI*, an XVIII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

— Heureusement :

Si s'en est l'ost retournes a Rome, la chose faite mal *fortuneement.* (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 36[a].)

Et fut la besongne en troys lieux *fortuneement* faicte. (*Chron. et hist. s. et prof.*, Ars. 5079, f° 110[d].)

Comme Jehan eust tousjours vescu tres *fortuneement.* (BOURG., *Bat. Jud.*, I, 6, éd. 1530.)

Fortuneement. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

— Malheureusement :

Aussy, que son seigneur Layus le roy *fortuneement* avoit en bataille perdu. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 58[b].)

FORTUNEL, voir FORTUNAL.

FORTUNEMENT, voir FORTUNEEMENT.

FORTUNEOR, s. m., ordonnateur :

Li sages *fortunieres* des choses vit que les unes choses devoient par lui estre criees et les autres eissir des autres. (*Introd. d'Astron.*, Richel. 1353, f° 7[b].)

FORTUNER, v. a., favoriser :

Ensi *estoit* il *fortunes* de ses besoignes. (FROISS., *Chron.*, II, 448, Kerv.)

Ta vertu donq que Pallas acompaigne
La *fortunant* de son parfait sçavoir.
(TAHUR., *Poés.*, 2e p., p. 90, éd. 1574.)

Fortunare, conduire a bonne fin, donner bonne issue, bien *fortuner*, faire prosperer. (R. EST., *Dictionariolum*, éd. 1542.)

O Dieu hautain !
Tu m'as bien tost mieux *fortunee*
Que je ne me disois mal nee !
(JOD., *Eug.*, v, 5, Anc. Th. fr., t. IV.)

Aide un si beau dessein, *fortune* leur prouesse.
(DESPORT., *Cartels et Masquar. des chev. fidell.*, Bibl. gaul.)

S'il advenoit que Dieu nous *fortunast* tant que de ne me donner lignee. (*Har. de H. III aux Est. de Blois*, 1588.)

— Rendre malheureux :

Quand par toy tel deil me *fortune*
Que james ne me partira.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 21156, G. Paris.)

— *Fortuné*, part. passé, infortuné :

Si y eut une journee trop *fortunee* contre lui, car il perdi grant fuisson de bonne bachelerie. (FROISS., *Chron.*, IV, 324, Kerv.)

Lasse de fort heure nee,
Fortunee,
Et mal menee,
Esgaree,
Triste, dolente, esplouree.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, II, 324, A. T.)

De tous amans suis le plus *fortunez*
Et qui moins ay eu d'amoureuse vie.
(ID., *ib.*, III, 263.)

Helas, quel oultrage !
Je ne suis pas sage,
Mais bien *fortuné.*
Homme plain de rage,
Ton villain courage
Est bien mal mené !
(*Mist. du viel test.*, 1184, A. T.)

Mais ne sçavoient les paouvres *fortunez*
L'extremité ou estoient destinez.
(*Hist. de la mort d'A. Boullenc*, ms., f° 17 r°.)

— Aventuré :

Prince, trop est chevance *fortunee*,
Quant elle vient comme desordonnee
Et a brief temps retourne a son usage.
(EUST. DESCH., *Poés.*, II, 51, A. T.)

Michel d'Amboise se nomme « l'esclave *fortuné* », c'est-à-dire le jouet de la fortune.

FORTUNEUS, adj., chanceux, aventureux :

Ledit capittaine et tous ceulx de sa gallee estoient tristes et maris pour le cardinal et leurs autres gens, desquelz ilz n'oioient pas nouvelles ; mais ilz ne sçavoient mye de leur adventure *fortuneuse*, quy fu tele que je diray. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 113, Soc. de l'H de Fr.)

Sente qui est si perilleuse,
Si forvoiant, si *fortuneuse*
Comme est celle de convoitise.
(J.-BRUYANT, *Chem. de Povreté*, à la suite du *Ménagier*, t. II, p. 21, Biblioph. fr.)

Fortune a *fortuneux* empire
Qui endort gens et les esveille,
De bien en mieulx, de mal en pire
Tourne souvent quant on sommeille.
(MICHAULT, *Dance aux Aveugl.*, p. 99, éd. 1748.)

Qui se vont tousjours lamentant
Des tours *fortuneux* variables.
(ID., *ib.*)

— Riche, heureux :

Pour la gent garder d'estre oyseux, car moult de gens le sont tant comme ilz sont plus *fortuneux.* (*Le Liv. dez esches*, ms. Chartres 411, f° 68 v°.)

— Malheureux :

Les bien advises et conseillies, selon leur ymagination, justement glosoient les perils, et pesoient les *fortuneuses* adventures qui povoient advenir. (FROISS., *Chron.*, XIII, 103, Kerv.)

Batailles *fortuneuses.* (ID., *ib.*, II, 2.)

Une incidence tres *fortuneuse.* (ID., *ib.*, XI, 238.)

— Qui amène l'orage :

Mais lors se montra une tempeste et ung vent *fortuneus*... (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 199, Soc. de l'H. de Fr.)

FORTUNEUSEMENT, adv., par accident :

Fortuneusement icelle femme fu atteinte du baston par la teste. (1408, Arch. JJ 163, pièce 43.)

— Par bonheur :

Et les rançonnerent courtoisement, cescun selonch son estat et son afaire, et encores plus doucement, pour tant que ceste avenue leur estoit *fortuneusement* venue et par biau fait d'armes. (FROISS., *Chron.*, VI, 227, Luce.)

FORTUNITÉ, s. f., malheur :

Si s'avisa que il se ralieroit a Nabidez... et qu'il li bailleroit la cité d'Arges par tele convenance que quant il auroit vaincuz les Romains il la li institueroit, et que se *fortunité* l'en avenoit elle li demorast. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 338[d].)

FORUSCIR, voir FORISSIR.

FORUSER, v. n., commettre un abus :

Que ons *at* forfait et *foruseit* alcunnement en alcunne partie des vogement de forches. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 202, Borgnet.)

FORUSSIR, voir FORISSIR.

FORVEER, voir FORVOIER.

FORVOI, *forvoy, fourvoi,* s. m., fourvoiement :

Qui veult encerchier veritei
Sens tout *forvoy* de faucetei.
(*Boece de Consol.*, ms. Berne 365, f° 37 v°.)

C'est bon que vous venes o moi,
Si seres hors de tout *fourvoi.*
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 30 r°.)

Cascun de nous va tant et marce
Que nous venons, sans nul *fourvoi*,
Droitement ou le temple voi.
(ID., *ib.*, f° 30[b].)

FORVOIABLE, adj., où l'on s'égare facilement :

Un sentier ronseux et destroit,
Plein de silence et de durté,
Et de *forvoiable* obscurté.
(*Mét. d'Ov.*, p. 66, Tarbé.)

FORVOIABLETÉ, - *aubleté*, s. f., lieu où l'on s'égare facilement :

Les occultez des bois et les *forvoiaubletez* des deserz. (Ms. Ars. 5201, p. 330[b].)

FORVOIAUBLETÉ, voir FORVOIABLETÉ.

FORVOIER, - *oyer*, - *ier*, - *eer*, *four.*, *fors.*, verbe.

— Act., dissimuler, taire :

Et s'il vous plaist entendre a mi,
Le voir n'en puis plus *fourvoier.*
(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 216.)

— Neutr., se fourvoyer, se détourner, reculer :

Cum jeo aparseusse plusurs
De la voie de mors *forvoier*,
Avis par voir m'estoit
E grant bien seroit
De voir cunsillier.
(EVERARD, *Distiq. de Dyon. Cato*.)

Non pourquant bons serjanz i a
A arbalestes et a lances
Qui moult ont bonnes esperances
De Flamens faire *forvoier.*
(GUIART, *Roy. lign.*, 17550, W. et D.)

Par le deffaut d'aucun pechié les enfans errent et *forvoient* de justice qui est la voie de vie. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 56[c].)

Fourvier, to go out of the way. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de PALSGRAVE, p. 946.)

Pour n'*avoir* jamais *forvoyé*
Du vray sentier de la droiture.
(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, l. VIII, Lemerre, II, 395.)



Mon livre, n'oubly pas a dire
A quiconque te viendra lire
Que n'*ay forvoyé* de la foy.
(ID., *ib.*, l. IX, Lemerre, t. II, p. 460.)

— Au sens moral, sans régime, s'écarter du bon chemin, de la raison :

Plusurs engendrad mais ore est baraigne par mescreance, dum ele *forsvead*. (*Rois*, p. 5, Ler. de Lincy.)

Mes nostre propre volunté demeine
Suvent ailurs nous ameine
Et nus fet sovent *forveer*
Par fet, par dit, par foul penser.
(PIERRE DE PECKAM, *Rom. de lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 3b.)

Par Mahommet! fet il, chil a cuer d'aversier,
Ou il est enivré, qui le fet *forvoier*.
(*Doon de Maience*, 9748, A. P.)

— *Forvoiant*, part. prés. et s. m., homme égaré :

Brutus partit de Grece et les siens,
Et fut singlant par mer vingt trois jours,
Puis rencontra bien trois cens *forvoyens*,
Trestous Troyens allans sercher secours.
(LE BAUD, *Geneal. d'Anne de Bret.*)

FORVUIDER, v. n., terme de fauconnerie, manquer l'occasion :

De quel cris on use, et quels mots,
De quel egard et patience
Pour faire tourner a propos
D'un oiseau la teste ou l'on pense
Qu'il ait mieux sur sa proye l'œil!
De crainte que l'on ne *forvuide*
Comme on croise, comme l'on vuide,
Contentant et l'œil et le vueil.
(JOD., *Oeuv. mesl.*, f° 280 r°, éd. 1583.)

Le faulconnier soudain sur le ventre jetté,
Attend que le faulcon sur les airs remonté
Soit en sa volerie, a fin qu'il ne *forvuide*,
Ainçois, quand il est temps, et qu'il croise, et [qu'il vuide..
(DU CHESNE, *Six. liv. du grand miroir du monde*, p. 97, éd. 1588.)

FORZOR, voir FORÇOR.

FOSNIER, voir FAUNIER.

FOSSAER, voir FOSSOIER.

FOSSAGE, - *aige*, s. m., fossoyage :

Nous parlerons des champs et de leurs labourages..... et en ce sont a considerer la viande, le *fossage* et le labourer, le semage et l'enter. (FRERE NICOLE, *Trad. du Livre des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 14 r°, éd. 1516.)

— Salaire pour le fossoyage :

Lequel salaire devra estre prins et levé sur les heritages et terres voisines qui seront tenus de payer le *fossage*. (*Cout. de Haynault*, Cout. gén., t. I, p. 812, éd. 1635.)

— Action de mettre le bois dans un fossé pour le réduire en charbon :

Il a droit de prendre sur les *fossaiges* par toute ladite forest quant les charbonniers traient, c'est assavoir sur chascune fosse .IIII. deniers. (1454, *Denombr. de la vic. de Conches*, Arch. P 308, f° 25 r°.)

FOSSAILLER, v. n., creuser :

Cesar.. fist *fossailler* et venir l'eau tout a l'entour de la place; mais depuis Nero fist combler lesdis fossez. (DU PINET, *Pline*, VIII, 7, éd. 1566.)

Mais pour les bien agencer, il faut bien *fossailler* profond. (ID., *ib.*, XIX, 8, éd. 1605.)

Il apporta en la tour des instrumens a *fossailler*, et cava tant qu'enfin il parvint au pertuis. (*Hist. pit. du prince Erastus*, f° 98 r°, éd. 1587.)

FOSSEAL, voir FOSSEL.

FOSSEER, voir FOSSOIER.

FOSSEEUR, voir FOSSOIEUR.

FOSSEL, *fosseal*, *foucel*, s. m., fossé :

Quant Gautiers fu issuz fors du *fossel*.
(*Gaydon*, 9420, A. P.)

Li *fosseaus* ki desoivre la terre del hospital de lor court de Beaulin. (1270, *Cart. de Marquette*, Richel. l. 10967, f° 57 v°.)

Les 2 *fosseaus* ke on apielee montees ki issent dou cours de la deule. (*Ib.*)

Les hostelz ont tout despiciez
Pour les *foucels*, que que nul die.
(*Guerre de Metz*, st. 181f, E. de Bouteiller.)

Pour faire *fossiaux* au devant des bles. (1362, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Demi quartier de courtil sur le *fossel* tenant aux Rochaz. (1387-88, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, Arch. Aube G 1656, f° 220 v°.)

Ilz ont esté d'acors de faire faire, entre la porte de Saint Just et celle des Forges, ung *fossel* profont a ung pont de boys dessus. (5 avr. 1418, *Reg. consul. de Lyon*, I, 111, Guigue.)

La dove du *fosseal* nove du chastel. (23 janv. 1438, *Ord. du cap. gén. de Bresse*, Compt. de la chât. de Châtillon en Domb.)

FOSSELE, *foissele*, *foisele*, s. f., fosse :

La mors t'a ja fet ton chapel,
Tu es sor l'eur de ta *fossele*.
(RECLUS DE MOLIENS, *Miserere*, Ars. 3460, f° 54 r°.)

— Fossette :

Entour avoit blanques maissailes,
Faisant au ris .II. *foiseles*.
(A. DE LA HALLE, *Jus Adan*, Vat. Chr. 1490, f° 132b.)

... Avoit blanches maisselles
Faisans au rire .II. *foisseles*.
(ID., *ib.*, Richel. 25566, f° 41 r°.)

FOSSELER, v. n., faire des fossés :

Que nul ne *fossele* sur chemin royal, ne publique, ne sur regect, sur l'amende de .LX. solz. (BOUT., *Som. rur.*, 1e p., f° 134a, éd. 1486.)

— *Fosselé*, part. passé, entouré, coupé de fossés :

Une grosse compaignie de Gandois se trouva retraite d'aventure en un preail assez grand et spatieux; celuy preail estoit clos de la riviere de l'Escaud en tournoyant, et par devant avoit une grosse haye d'espines, *fosselee*, et moult fort a passer. (*Mém. d'Ol. de la Marche*, I, p. 402, ap. Ste-Pal.)

— A fossette :

Et apres *foucelé* menton,
(A. DE LA HALLE, *Jus Adan*, Vat. Chr. 1490, f° 132b.)

— Percé de trous :

Les bras avoit moult lons et les piez *focelez*.
(*Fierabras*, 4753, A. P.)

FOSSELETE, - *ette*, *foiss.*, s. f., petite fosse :

Et se faisions *fosselettes*,
La ou nous bourlions aux nois.
(FROISS., *l'Esp. amour.*, 238, Scheler.)

Pour sa terre a la *Foisselete*. (*Cens. de S. Thib. de Soiss.*, Arch. LL 1022, f° 12 r°.)

Estens ta grace et ta misericorde jusques a moy; que tel oingnement me vaille tant que je puisse faire ma *fosselette* de ma propre main, ou ma charongne puisse reposer apres ma mort. (*Perceforest*, vol. VI, f° 118a, éd. 1528.)

— Fossette :

Et quand le ris se leve entre vos trois pommettes,
Lors, d'aise tout ravi, dans les trois *fosselettes*
J'enterre pour un temps mes plus apres soucis.
(SCHELANDRE, *Sonn.*, le Teint.)

Centre de la Fr., *fousselette*, trou carré formé dans le sol par l'enlèvement d'une motte de gazon, laquelle est disposée ensuite en une sorte de piége à prendre les merles et autres petits oiseaux.

FOSSELEUS, *fouceleus*, adj., qui a une fossette :

Fouceleus menton, crespes crains,
Vis coulouré, ne trop hautains.
(*Divisions des soixante et douze biautes*, 150, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 412.) Impr., *fonceleus*.

FOSSELU, *foisselu*, adj., creux, creusé :

Aisselles *foisselues*.
(*Divisions des soixant. et douze biautes*, 149, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 412.)

— Qui a une fossette :

Fosselu menton,
Fosselues joues
Et *fosselues* les jointes
Des mains.
(*La Louenge et beauté des Dames*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VII, 300.)

A la gorge douillette, au menton *fosselu*.
(JACQ. TAHUREAU, *Poés.*, p. 79, éd. 1574.)

.... Ce menton *fosselu*,
Poli, grasselet, pommelu.
(REMI BELLEAU, *Berger.*, t. I, f° 50 r°, éd. 1578.)

Son menton rondement *fosselu*.
(RONS., *Amours*, I, 48, Bibl. elz.)

FOSSEMENT, *fouss.*, s. m., fossé, endroit creusé :

Ainsi conme les bois se lievent a tout le droit *foussement*. (1315, Arch. JJ 52, f° 80 r°.)

FOSSER, *fousser*, *fouser*, v. a., creuser :

Roches sont moult agues, et li *fosson* toudis,
Car li ors croist desous, et argens, et vernis.
(*B. de Seb.*, XIII, 62, Bocca.)

A façon de cavernes *fossees* en terre. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. IX, Buchon.)

Une planche *fousee*. (17 mars 1594, *Stat. des serrur.*, Liv. noir, f° 40, Arch. mun. Montauban.)

— Labourer, en parlant d'une vigne :

Laquelle vigne j'*ai fossee*, vinee et gouvernee. (1469, Arch. JJ 197, pièce 88.)

La jeune vigne sera labouree de ceste sorte d'œuvre appellee houer ou *fousser* a chevalier, tres profitable aux nouvelles vignes. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, III, 4, éd. 1605.)



Taillee que soit la vigne, les sarmens en seront diligemment lies en faisseaux, petits ou grands, selon l'usage des lieux, aussi tost transportes dehors la vigne, a couvert, et la conserves pour le chauffage : afin d'en labourer le fonds incontinent apres. Telle premiere œuvre appellee *fousser* se donne par hommes robustes, avec besches et houyaux, en profondant tant qu'on peut, pour mettre la terre en bon guerest, et tout d'une main en sortir toutes importunites de pierres et racines. (Id., *ib.*)

— Neutr., creuser un fossé :

Fisent *fosser* et hayer leurs arciers autour d'yaus, pour estre plus fort. (Froiss., *Chron.*, V, 420, Kerv.)

Bressan, *feussero*, bêcher. Wallon, *fossî*.

FOSSEREE, voir Fossoree.

FOSSERIE, s. f., fossé :

Pour *fosserie* faite entre aucuns des dis hiretages. (1347, *Compt. de Valenciennes*, n° 3, p. 15, Arch. mun. Valenciennes.)

Un censier doit faire a ses frais tous relevaiges de frettes et *fosseries* de .l. pies et en desoubz. (1445, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FOSSERIER, *focerier*, s. m., laboureur :

Li *foceriers* qui cultive les terres a son foceur, et ne mie a buez, me doit un resal d'avoine ou d'apeste chascun an. (1269, Charmes, 8, Arch. Meurthe.)

1. **FOSSET**, *fouceit*, s. m., fossé :

Fosset. (Août 1250, abb. de Châtill., cart. 65, Arch. Meuse.)

Cist rut doit corre per lou nuef *fouceit*. (1275, *Coll. de Lorr.*, 980, Richel.)

Ils faisoient leurs preparatoires pour taster les *fossets* et entrer au chasteau. (J. Molinet, *Chron.*, ch. clxi, Buchon.)

Planches, *fossets* et appuyelles. (*Coust. de Tournay*, ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 11.)

Anchiens *fossets*, hornebois et ahons sont reputes pour bornes et assens entre heritages circonvoisins. (*Ib.*, p. 38.)

Item fief contre terre cottiere attire a soy les *fossets*, et fief contre fief departent iceulx *fossets* moitié par moitié. (*Coust. de Mortagne* (Flandre), ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 118.)

Nom propre, *Fousset*.

2. **FOSSET**, voir Foncet.

FOSSETE, - *ette*, s. f., petite fosse :

En hautes *Fossetes*...En basses *Fossetes*... (*Liv. pelu*, f° 12 v°, Bibl. Bayeux.)

— Ulcère :

Chancre, *fossettes*, veroles, chaude pisse. (Du Fail, *Prop. rust.*, p. 48, Bibl. elz.)

FOSSETEL, *fosetel*, s. m., petit fossé :

Pour faire *fosetiaux* au devant des bles. (1362, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour l'acqueste faite d'un *fossetel* qui estoit de l'heritage de la ville, deux capons. (*Testament en chirographe, du 2 mars* 1439, Arch. mun. Douai.)

FOSSEUR, *fousseur*, *foisseur*, s. m., celui qui bêche la terre, celui qui fait des fossés, terrassier, fossoyeur :

Machons, carpentiers et *fosseurs*. (Froiss., *Chron.*, V, 322, Luce, ms. Amiens.)

Fossoyeur, *fousseur*. (*Nomencl. octil.*, éd. 1619.)

— En particulier celui qui bêchait la terre avec ses bras et n'avait point d'attelage pour labourer :

Et ly *fosseurs* sans bœufs et sans chevaux 12 deniers. (*Ch. de Vauchier de Vienne*, Coll. Droz, t. XXVII, f° 109.)

Ung sage *foisseur* ou ung sage areur. (Oresme, *Eth.*, f° 119ª, éd. 1488.)

FOSSEURE, *fousseure*, *fossure*, s. f., action de creuser :

Deux cens de planches de siaige pour employer a la *fousseure* des seintres de la derreniere vote de la tour. (1435, *Compt. de Nevers*, CC 37, f° 26 r°, Arch. mun. Nevers.)

— Creux :

Le nombril dont la *fossure*
Marquait encor la couppure
Du vieil amoureux lien
Qui joingnoit l'homme ancien.
(Baif, *les Amours*, f° 222 v°, éd. 1572.)

FOSSEUX, *fausseux*, adj., creux, caverneux :

Cavernosus ut cavernatus, *fausseux*. (*Gloss. de Salins.*)

Cavernosus, caverneux ou *fosseux*. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Nom de lieu, *Fosseux*, Picardie.

FOSSICLE, s. m., monnaie de compte de la valeur d'un denier de Flandre, de vingt-quatre pour un patar ou cinq liards :

Payé a Monseigneur de Saint Aubin pour quatre auwes achatees en le rue, se cousta cascune trois gros et quatre *fossicles* pour rente, cy, 13 s. 4 d. (1360, *Compte de l'hospital des Wez*, Arch. mun. Douai.)

1. **FOSSIER**, s. m., celui qui creuse avec la houe, fossoyeur, terrassier :

Les *fossiers* font tot maintenant venir,
Fosses font faire environ le jardin.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 13ᵉ.)

Le *fossier* si avoit mis
En son braeul
Cent et deux soulz.
(*Martin Hapart*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 205.)

Machons et *fossiers* pour faire .i. essiau pour mettre l'iaue jus des fosses. (1306, *Trav. aux chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 28.)

La voie par ou les *fossiers* vont a la fonteine. (Merc. apr. conv. S. Paul 1325, *Ch. du Garde du sceau de Cotent.*, S. Sauv., Crosville, Arch. Manche.)

La femme Guerri, le *fossier* des Cordeliers. (1342, *Arch. adm. de la ville de Reims*, II, 519, Doc. inéd.)

Au *fossier* de Nostre Dame aux Nonnains pour avoir sonné les cloches d'icelle eglise et faite la fosse. (1428, *Despense pour les funer. de J. Freppier*, ap. Lalore, *Obituaires du dioc. de Troyes*, p. 140.)

2. **FOSSIER**, s. m., propriétaire d'une usine dans laquelle on traitait le minerai de fer ; il jouissait de droits d'usage fort étendu dans plusieurs forêts :

J'ai aussi en ma dite baronnie droict de grosses forges, affineries, bocambres, fonte et fourneau a faire fer pour user en icelluy mes dicts boys en charbon pour l'usaige et entretenement de mes dites grosses forges, affineryes, fonte et fourneau de present edifiez et faisant fer, sans empeschement d'aulcune personne, en quoy faisant je puis et doy jouir et avoir, comme premier baron *fossier* en Normandie, des droictz, libertez, franchises, privilleges et preeminences, telz que ont accoustumé jouir et user de tout temps et d'anciennété les aultres *fossiers* du dit pays de Normandie au nombre de quatre seulement. (1604, *Lett. de Charlotte des Ursins*, Arch. Seine-Inférieure.)

3. **FOSSIER**, *forsier*, *faussier*, adj., paraît signifier violateur de sépultures :

Larron *fossier*, fait Nostre Dame,
En paradis n'enterroit ame,
Qui vo malice en vorroit croire.
(*De Monacho in flumine periclitato*, 309, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Pendus doit estre come larron *fossier*.
(*Coronn. Looys*, Richel. 774, f° 28.)

Ne voz pandist comme lairon *forsier*.
(*Gir. de Viane*, Richel. 1448, f° 18ᵈ.)

Il en aura molt aspre gueredon
De pandre as forches com[me] *forsier* lairon.
(*Ib.*, p. 136, Tarbé.)

Li .v. sont mordriseur et robeor *fossier*,
(*Epis. des Chetifs*, p. 259, Hippeau.)

Et quant mon biau neveu livrastes
A tele ribaude *fossiere*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 120ᶜ, Méon, *Nouv. Rec.*, II, 53.)

Ce ne sont pas larron, ne garçon, ne *fossier*,
Ainz sunt molt preu as armes et vaillant cheva-[lier.
(*Quat. Fils Aymon*, Richel. 24387, f° 38ᶠ.)

En haut seras pendus a une arbre ramee,
Comme leres *faussier*.
(*Ib.*, p. 18, Tarbé.)

Et haut seras pendus a une arbre ramee
Comme leres *fossiers* que l'on prent en emblee.
(*Ren. de Montaub.*, p. 15, Michelant.)

Encor servi d'autre mestier,
Car .i. larron *fossier* sivoie
Qui de vair, de gris et de soie
Me vestoit k'il aloit enblant.
(Gibb de Montr., *la Violette*, 1197, Michel.)

4. **FOSSIER**, s. m., houe :

Si prist un *fossier* et haua tant k'il trouva trois crois.. (*Vies des saints*, ms. Lyon 697, f° 51ᵈ.)

FOSSILLAGE, - *liage*, s. m., action de creuser, fossé :

Se trouverent devant une place nommee Luine, merveilleusement fortiffiee de bolverts, trenchies et *fossiliages*. (J. Molinet, *Chron.*, ch. ccxi, Buchon.)

.xlˢ. emploies en *fossillages*. (1505, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Fossillage. (1586, *Compte de S. Bertin*, Béthune, *ib.*)

FOSSILLEUR, s. m., celui qui creuse, fossoyeur, mineur :

[Mise faite] a Gilles le Blanc, *fossilleur*, auquel le ville estoit tenue, comme par le compte precedent poeut apparoir en le somme de .iiii. livres. (1415-1416, *Receptes de Boulogne-sur-Mer*, p. 135, éd. Dupont.)



1. **FOSSILLIER**, *focillier*, v. a., creuser :

Lesquels *avoient* miné et *focillié* si avant soubs le chasteau, qu'ils povoient oyr leurs consaulx et devises. (J. Molinet, *Chron.*, ch. ccii, Buchon.)

— *Fossillé*, part. passé, coupé de fossés :

Tout le pais est tout *fossillé*, a l'avantage des gens de pié, et au desavantage de ceulx de cheval. (Ol. de la Marche, *Mém.*, I, 25, Michaud.)

2. **FOSSILLIER**, s. m., fossoyeur :

Les *fossilliers*. (1525, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FOSSILLON, s. m., fossoyeur :

Lors le fossé se faict et produict tout en haste, par œuvre de *fossillons*. (*Flave Vegece*, III, 8.)

FOSSINE, *fuscine*, s. f., instrument de fer à plusieurs fourchons pour prendre le poisson de rivière et les grenouilles :

On prent aussi gros poissons en fosses en eaue clere, a *fossines*; et est *fossine* ung instrument de fer qui a plusieurs aguillons. (Frere Nicole, *Trad. du Livre des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 125 v°, éd. 1516.)

On prent les raynes aquatiques avec le morceau ou avec l'arquet et *fuscine*. (*Platine de honneste volupté*, f° 93 v°, éd. 1528.)

FOSSION, s. f., action de creuser, de fendre :

Et dont atochons nos par sapience et consiewons nostre mortification, se nos laissons les veables choses; si nos repunons es nient veables, se nos par la *fossion* del cuer lo querons, si ke li cuers gettet en sus de soi tot ce ke il penset de terriene chose. (*Job*, p. 467, Ler. de Lincy.)

FOSSOI, s. m., fossé :

Le *fossoi* deu molin. (1282, *Cart. de S. Wandr.*, f° 138 v°, Arch. S.-Inf.)

FOSSOIABLE, *foceable*, adj., qui peut être fossoyé :

En luec certain et *foceable*. (Mai 1250, *Charte de Geoffroi de Rochefort*, Richel. l. 9231, G. Musset.)

FOSSOIEMENT, - *oyement*, s. m., fossé :

A toutes ses compaignies qu'il avoit en la cité d'Argence vint en grant silence et tout coyement jusques aux bastides et *fossoyemens* de ses ennemys qu'ilz avoient fait pour la seurté de leur siege. (*Translat. de la prem. guerre pun.* etc, à la suite du *Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 176[b], éd. 1530.)

FOSSOIER, - *oyer*, *fessoyer*, *fosseer*, *fossaer*, *foussaier*, verbe.

— Act., entourer de fossés :

Se ledit lieu *estoit* fortifié, *fosseé* et emparé. (1379, Arch. JJ 116, pièce 63.)

Fisent *fossoier* et haiier leurs arciers autour d'yaus, pour estre plus fort. (Froiss., *Chron.*, V, 29, Luce.)

— Couper par des fossés :

Les boys *sont* plesses
E les chemins *fossaes*.
(*Conq. of Irel.*, p. 76, Michel.)

— Réfl., s'entourer de fossés :

Estans proches d'ennemis, les jannissaires portent et plantent les pallis, *se fessoyent* a la façon romaine ; les croissans rompus se rallient derriere le fort pour dernier refuge ; ils reprennent vigueur et retournent a la charge. (Gasp. de Tavannes, *Mém.*, p. 93, Michaud.)

— Neutr., creuser un fossé :

Trois journees a commencer de *foussaier* a l'environ du boulevart des ardilliers. (1474, *Compt. de Nevers*, CC 68, f° 15 v°, Arch. mun. Nevers.)

— *Fossoié*, part. passé, entouré de fossés :

Quant le dit Tallebot fut approuchié du dit champ, fut esmerveillié quant il vit les François *fossoyez* de si parfonds fossez. (Al. Chartier, *Hist. de Charl. VII*, p. 232, éd. 1617.)

Haulte tour de desesperance...
Fossoyee de puis parfons.
(Greban, *Mist. de la pass.*, 21986, G. Paris.)

FOSSOIEUR, - *eeur*, s. m., houe :

Et prennent *fosseeurs* et pelles, et font les fossez larges de neuf piez. (J. de Meung, *Trad. de l'art de cheval, de Veg.*, Ars. 2915, f° 46 v°.)

Chasteaux et terres sont assis par longtemps a engins, a *fossoieurs*, a instrumens de subtilité. (J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 53 r°.)

Fosseeurs et autres instrumens a fossoier. (1361, *Cart. Esdr. de Corbie*, Richel. l. 17760, f° 47 v°.)

FOSSOIR, *fossouer*, *foussouer*, *fessoir*, *fessoer*, *fessouer*, *fessouir*, *faissoir*, s. m., sorte de houe pour labourer les vignes :

Or fai faire pieus et *fossoirs*,
Et redrece tes aloirs.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 7[c].)

Il prist .i. *fessoer* et commença a foir la terre. (*Vita Patr.*, ms. Chartres 371, f° 89 v°.)

Une hoe, .i. *fessouir*, une besche. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3[a], f° 24 v°.)

Il prist un petit *fossouer* et feri un cop legierement souz le pié de l'aingnuel, et tantost une grant fontaine en sailli. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 300[b].)

Le Souldain chevaulche et vient alla bouche du fossé qu'est bouché de terre, et la il descent du chevau, et, avecques ung *fessoir* d'or, par trois fois il frappe sur cette terre qu'est alla bouche de celluy fossé; et puis il monta a cheval, dont il y a infinites personnes avecques assez *fessoirs*, et despeschent ycelluy terrein de la bouche du fossé. (1420, *Trad. du Traité d'Emmanuel Piloti, sur le passage de la terre sainte*, f° 19 v°.)

Six picques, six *fessouers*. (*Comptes des mines de Jacques Cœur*, Arch. KK 329, f° 29 r°.)

Foussouer, de quoy on houe les vingnes. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Icelle femme frappa le suppliant sur la teste d'un sarceau ou *faissoir*. (1467, Arch. JJ 65, pièce 209.)

Les lances et armes seront muees en *fesoers*. (P. Ferget, *Mirouer de la vie humaine*, f° 99 v°, éd. 1482.)

On lit dans le *Dict. d'agr.* de 1809 :

Fessoir, nom d'une espèce de houe avec laquelle on enlève les gazons, dans le département du Cantal, lorsqu'on veut écobuer les terres. Cet instrument est lourd et peu expéditif.

Beauce, *fessoi*. Suisse rom., Genève, *foussoir*. Neuchâtel, *fossoir*.

FOSSOIRE, s. f., houe :

Ades portoient les *fossoires*,
Beskes, leviaus, pis et sarchiaus.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 56, Peigné.)

Cf. Fossoir.

FOSSON, *fousson*, *foisson*, s. m., houe :

Lequel Caylar avecques ung *foisson* qu'il tenoit en sa main, besoignoit au dit pré. (1469, Arch. JJ 195, pièce 226.)

Il prit son petit *fousson*, et en ferit legierement soubz le pié de l'aignel. (*Légende dorée*, de St Clément, éd. 1476.)

Fosson s'est conservé dans quelques provinces :

Pendant le travail de la charrue, deux ou trois femmes, quelque fois des enfants placés sur le sillon, à des distances égales, brisent les mottes de terre, et coupent les racines des plantes vivaces avec cette espèce de pioche légère qu'on appelle *fosson*. (*Stat. de l'Ain*, 1808, p. 478.)

FOSSOR, - *our*, - *eur*, *foc.*, *fouss.*, *fess.*, s. m., houe, pioche :

Li foceriers qui cultivent les terres a *foceur* et ne mie a buez. (1269, *Ch. de Charmes*, Arch. Meurthe, Trés. des Chart. de Lorr., lay. Charmes-sur-Mos., n° 38.)

Li uns prent une houe, li autres .i. *fessor*,
Li uns refet fossez, l'autre bat toute jor.
(*Des Taboureurs*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 167.)

Qui li aportast un *fessour* et une sarpe. (*Vies des Hermites*, ms. Lyon 698, f° 8 r°.)

Puis prist un *fossor* por foir
La ou le mort vout enfoir.
(*Chastoiement d'un père à son fils*, Conte I, 97, Biblioph. fr.)

Ligo, *fesseur*. (*Gloss. lat.-fr. du* xiii[e] *s.*, Richel. l. 8426, f° 107 r°.)

Et si ont ferremanz, c'est a savoir coignie, doleoire, *fossor*, aloigne, faucille. (3[e] *p. des Cout. des Chartr.*, ms. Dijon f° 19 r°.)

A espees, a apoinçons, a hasches de noise, a besches, a *fessours* et autres armes. (24 mai 1307, *Proc.-verb. d'une invasion par les religieuses de N.-D. dans l'enclos des Dominicains*, Arch. Aube, original, Lalore, *Doc. s. l'abb. de N.-D.-aux-Nonnains.*)

.i. *fessour*, .i. pic. (1348, Ch. des compt. de Dole, $\frac{G}{82}$, Arch. Doubs.)

Ont pris es boys .i. jument, .ii. destraux, .i. *fossour*. (1354, *Lett. de Jean de Châlon*, Perreciot, t. II, p. 429.)

Et aveuc ce eussent effondré et prins *fousseurs* et autres instruments a foussoier. (1360, *Lett. de Charles, régent du royaume*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du tiers etat*, III, 527.)

Et eussent prins *fousseurs* et autres instrumens a foussoier. (1361, *Cart. Esdr. de Corb.*, Richel. l. 17760, f° 25 r°.)

.I. *fossour*. (Juin 1389, *Inv. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Une coingnie et .III. *fessours*. (1398, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Uno ligone seu *fossour* pro faciendo morterium. (1419, *Compt. de la fabrique de l'Eglise de Lyon*, Arm. David, vol. 5, nº 4, fº 52 vº, Arch. Rhône.)

En ferant d'un *fosseur* dedens la terre il descueuvre un pot plein d'or. (M. LE FRANC, *l'Estrif de Fort.*, fº 33 rº, impr. Ste-Gen.)

Doubs, Haute-Saône, Jura, Lyon., Suisse romande (Vaud et Valais), *fossou, fosseu, feçou, f'sou, fezou*, houe, et en particulier houe de vigneron.

FOSSOREE, *fessoree, fessouree*, s. f., ce qu'on peut retourner de terre au fossoir en un jour :

La vigne de Choncheroy qui contient .XL. *fessourees*, et la vigne de l'Espine qui contient .IIII^XX. *fessourees*. (*Charte de* 1288, Dupuy, CCXXVI, 109, Richel.)

80 *fessorees* de vignes. (1333, *Information par J. de Paroi*, Richel. 24040.)

Hugonet Dodin tiennent la moitié par indivis d'une *fessoree* de vigne. (1412, Arch. JJ 146, pièce 272.)

Ce mot était encore usité dans quelques provinces au XVIIe s. :

En Bugey on apelle les ouvrées de vigne des *fosserées*. (COLLET, *Statuts de Bresse*, 2e p., p. 79^b, éd. 1698.)

FOSSORER, *-ourer, -urer, fouss., fous., fess.*, v. a., labourer avec une houe :

Pour *fouserer* la plantee. (1286, *Quitt. de la Chamb. des compt. de Dole*, Arch. Doubs.)

Pour *fouserer* les vignes monseignour. (*Ib.*)

Pour *fousserer* dou premier cop. (*Ib.*)

Li curtilliers *fessore* le cortil, il seme les herbes et les sacle. (3^e *p. des Cout. des Chartr.*, ms. Dijon, fº 11 rº.)

Pour *fossorer* toutes ces vignes premiere fois. (1313, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8551.)

Pour *fossorer* ycelles vignes seconde fois. (*Ib.*)

Pour *fossorer* ycelles vignes tierce fois. (*Ib.*)

Pour les journees de 647 ouvriers de bras qui *ont fessoré* le dit cloux la premiere foiz. (1390-1392, *Inv. de la Côte-d'Or*, B 4786.)

A chascung homme faisant la courvee en la vigne de mond. s^r a Baulme, pour la *foussurer* deux fois, et vendanger, comm'il est accoustumé. (1550, *Man. admin. de Baume-les-Moines*, Arch. Jura, Prost, p. 79.)

Cela fait, il n'est plus question ny de coupper chappons, ny de *fossourer*, ny de labourer ceste vigne. (DU PINET, *Pline*, XVII, 23, éd. 1566.)

Ayant esgard que les vignes de l'hospital ne *sont* encores *fossurees*. (28 mai 1604, *Délibér. du conseil de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. histor. de la ville de Bourg*, t. III, p. 276.)

Bas-Valais, Vionnaz, *foséra*, fossoyer un champ. Bourg., *fessourer, fessorer*, piocher. Bresse, *fosserer* :

Avri, mai é fau *fosséró*.
(*La Saint-Vincent*, Phil. Le Duc, *Chans. bressanes, bugeysiennes et dombistes*, p. 111.)

FOSSORIÉ, *foussourié*, s. m., celui qui possède une *fossorée* ou mesure de terre qu'un homme peut en un jour remuer avec une houe appelée *fossoir* :

Li *foussouriez* et cilz qui ha heritage audit leu ou maison doit doze deniers. (1338, *Franch. de Chastel-Neuf*, Terrier de M. de Bauffremont.)

FOSSORIER, *fouss.*, s. m., celui qui possède une *fossorée* ou mesure de terre qu'un homme peut en un jour remuer avec une houe appelée *fossoir* :

Li *foussoriers* et cilz qui ha heritage audit leu ou maison doit doze deniers. (1338, *Franch. de Chastel-Neuf*, Terrier de M. de Bauffremont.)

FOSSOTE, s. f. ?

Qu'il avoit emblez a ung mercier deux costeaulx, une *fossote*, et environ demie alne de toille. (1389, *Compte de G. Bat.*, Lamarque 4486, fº 15 rº, Richel.)

Nom de lieu, la Carrière des *Fossottes* ; voir *Hist. de Saint-Dié*, p. 32.

FOSSOUL, *fessoul*, s. m., forme dialectale pour *fossour, fessour* :

Une doloire de treul et .I. *fessoul*. (Août 1396, *Invent. de meubles de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Cf. Fossor.

FOSSOURER, voir FOSSORER.

FOSSOYAGE, s. m., action de creuser une fosse :

Recevoir les profits et emolumens par leur clers et fossoyeurs, des *fossoyages* et enterrages de tous les corps qui sont enterres audit cimetiere. (23 déc. 1371, *Sent. du prév. de Paris*, Arch. S 28, pièce 6.)

FOSSOYEURE, s. f., action de creuser :

Ce qui a premierement esté escript par Herodote, touchant les Perses de ce mont Athos, et que Xerxes le feit entailler par le pied au destroict en ce peu d'intervalle de terre pour faire passer ses navires, me semble estre totalement faulx : toutesfois je ne l'ose bonnement asseurer. Si est ce que quand je passay par la, j'y prins garde tout expressement : car me partant de la ville de Hierissos, pour veoir si je verroye quelque vestige d'entailleures et *fossoyeures*, je n'y en ay point trouvé. (BELON, *Singularitez*, I, 35, éd. 1554.)

FOSSURER, voir FOSSORER.

FOSTEL, voir FEUSTEL et FUSTEL.

FOSTIER, s. m. ?

Une des boteilhons ou *fostier* de lieu. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 30, Borgnet.)

FOTEAU, *fousteau, faulsteau, faytault*, s. m., hêtre :

Fousteaux. (*Gloss. de Marot*, éd. 1731.)

Les chesnes, les *fousteaux*. (RONS., *Cyclop. Amour.*, Bibl. elz.)

Ils en dansoient de joye a l'entour d'un chesne ou d'un *fousteau*, au son de quelque chanson rustique. (AMYOT, *Œuv. mor.*, V, 10, éd. 1819.)

Un marreau de boys *faytault*. (1576, Trinité, Smarve, ch. 6, art. 2, Arch. Vienne.)

Faux, *foteau*. (JUN., *Nomencl.*, p. 116, éd. 1577.)

Les ormes, fresnes, *fousteaux*, erables. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, p. 183, éd. 1605.)

Ce mot, sous diverses orthographes, était encore très usité au XVIIe siècle :

Pas à pas on se rend près d'une autre barrière
En façon, en couleur semblable à la première,
Où de chaque côte la verdure au niveau
Fait d'excellens tapis de charme et de *fouteau*.
(P. CORNEILLE, *Poés. div.*, Presbyt. d'Hénouville.)

Faulsteau. (1671, Maîtrise de la Fère, Arch. Aisne, B.)

Fouteau, conservé par l'Académie, est surtout employé par les paysans de l'Ouest, Maine, Haut-Maine, Poitou, qui prononcent *foutiau*. Bourg., Yonne, *foutiau, fouquiau*.

FOT EN CUL, *fout.*, s. m., sodomite :

Wistasces dist n'est pas herites,
Ne *fout en cul* ne sodomites.
(*Wistasse le Moine*, 1269, Michel.)

FOTEOR, *-eeur, fout.*, s. m., fututor, débauché :

Ja me dit qu'il est .I. *foutere*.
(*Du Foteor*, Richel. 19152, fº 48^a.)

Je suis *fouteres* a loier.
(*Ib.*, fº 48^d.)

Explicit du *fouteor*. (*Ib.*, fº 49^c.)

Ge sai le flabel du denier,
Et du *fouteor* a loier.
(*Des deux Bordeors ribauz*, 289, Montaiglon, *Fabl.*, I, 11.)

Plus m'ont menti li *fouteeur*.
(*Rose*, ms. Corsini, fº 93^a.)

Si m'en desmetz aux hoirs Michault,
Qui fut nommé le bon *fouterre*.
(VILLON, *Grant Test.*, LXXXI, Jouaust, p. 65.)

FOTERIE, *fout.*, s. f., saleté, gravelure :

Parler de *fouterie*. (FABRI, *Rhet.*, fº 39 vº, éd. 1521.)

FOTERLE, *foterne*, s. f., l'aristoloche ronde :

Malum terrae, c'est l'aristologie ronde : et Aristolochie en grec signifie tres bonne a l'accouchement. Le François dit sarrazine, et *foterle* ou *foterne*. (JOUB., *Interpr. des dict. pharmac.*, éd. 1598.)

FOTERNE, voir FOTERLE.

FOTIER, *foutier*, s. m., fututor, débauché :

Girart le *Foutier*. (Oct. 1258, S. Paul de Verd., Arch. Meuse.)

FOTRE, *foutre*, verbe.

— Act., caresser amoureusement une femme :



.IX. foiz i *fouti* la meschine.
(*Du Prestre et d'Alison*, Richel. 19152, fº 51ª.)

De celle qui *fu foutue* sur la fosse de son mari. (Ms. Richel. 2173, fº 95 rº.)

Do maignien qui *foti* la dame. (*Fabl.*, ms. Berne 354, fº 115ª.)

— Absolument :

De la damoisele qui n'oit parler de *fotre* qui n'aust mal au cuer. (*Fabl.*, ms. Berne 354, fº 58ª.)

1. **FOU**, *foug, fo, feu, fau, faug, faucq, feuch, fol, foul, frau*, s. m., hêtre :

Desous un *fau* est li pors arestes,
La but de l'iave et si s'est resposes.
(*Gar. le Loh.*, 3ᵉ chans., IV, P. Paris.)

Li pors le prent sanz demorer
As denz parmi la piau del col ;
Si l'a si hurté a un *fol*
Que les deus euls li fist voler
Et toz les boiaus trainer.
(*Ren.*, 22492, Méon.)

Ormes i ot branchuz et gros,
Et avecques charmes et *fos*.
(*Rose*, Richel. 1573, fº 12ᵇ ; Méon, 1365.)

Chesnes et *fos*.
(*Ib.*, ms. Corsini, fº 10ᵇ.)

Berte fu ens ou bois, assise souz un *fo*.
(*Berte*, 822, Scheler.)

Gerars li biaus sans nul arest
Descent desous .I. *feu* molt haut.
(GIRB. DE MONTR., *Violette*, 1020, Michel.)

Periers et *fols*. (1288, *Franch. de Poligny*, Arch. mun. Poligny.)

A deus mains a aerse et prise
Une grant machue de *fau*
Que trova pendant a .I. clau.
(*Du Prestre c'on porte*, 974, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 34.)

Mez li enfes s'assist sous .I. *fou* verdoiant.
(*Doon de Maience*, 1762, A. P.)

Le pommier, le perier, le *foug*. (*Cart. orig. de Neuchâtel-Comté* appartenant au marquis de Durfort-Civrac, fº 36 rº.)

Fagus, *fraus*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

A fueilles de *fou* et a feyne. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, nº 422, Laborde.)

Au chesne et au *fol*. (1372, *Ord.*, V, 514.)

Une pille de gobelets de *fou* ou il en a .X. en un estuy de fust. (1380, *Inventaire de Charles V*, ap. Laborde, Emaux.)

Une ais de *foul*. (1392, lundi av. l'an nouf, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Une table de *foul*. (Sept. 1395, *ib.*)

Une ais de changne et une autre de *foul*. (Déc. 1397, *ib.*)

Les pointes de branchetes de *fol*. (*Modus*, fº 80 vº, ap. Ste-Pal.)

Ilz le firent pendre a ung *feuch*. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 381.)

Fagus, *fou*. (*Gloss. rom.-lat. du* XVᵉ s., Scheler.)

Pour le boys de *fol* pri en la petite faye. (1406, *Compt. de Nevers*, CC 15, fº 15 rº, Arch. mun. Nevers.)

Et il dessoubz ung *fou* se coucha. (*Perceval*, fº 65ᵇ, éd. 1530.)

Quesnes et *faugs*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, 5, 3.)

Vaisseau de bois de *faugz*. (ID., *ib.*, ms. Brux. 10512, X, 11, 7.)

Le bois de chesne et de *fou*. (1484, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P¹ 1294.)

Carbon de *faucq*. (1502, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Faug. (1510, Compiègne, *ib.*)

Ung arbre appelé *fau*, dont le fruict s'appelle faine. (R. EST., *Thes.*, Fagus.)

— Dans quelques cas, on semble distinguer le *fau* du hêtre :

Habet .I. *fagum* et .I. hestrum ad natale domini. (1210, *Cart. de S. Georg.*, fº 42.)

La dame des Haiez, a cause de son fieu et ostel, a en la foraist de la Londe chacun an un *fou* et un hettre au terme de Nouel. (*Cout. des for.*, La Londe.)

Fau était encore employé en plein XVIIᵉ s. :

Le chemin est bordé de *faux* des deux costés, plantés à égale distance. (FLECHIER, *les grands Jours*, p. 35, Hachette.)

Bret., Côtes-du-Nord, *feu*. Guernesey, *fauc*. Pic., *fay*. Env. de Valenciennes, *feiau, foiau*. Wall., *faw*. Lorr., Fillières, *fô*. Morv., *fau*. Genève, *feu*.

Noms de lieux : *Fai*, Ste-Honorine-du *Fai*, *Fai*-le-Moncel, la Croix des *Faux* (Norm.), les Essarts-le-*Fai*, le bois des *Faux*, la Mare-aux-*Faus* (Eure), St-Christophe-du-*Faocq* (Env. de Coutances), *Beaufou* (Calvados), *Clairfay*, *Etelfay* (Pic.), *Ferfays*, *Rougefays* (Pas-de-Calais), *Fayt*, le *Fayt*, *Clerfayt*, *Faumont* (Nord). *Foug*, *Fac*, le *Fay* (Meurthe), *Fays* (Vosges), *Fays* (Yonne), le *Fay*, le *Fey* (Nièvre).

Nom de personne, *Fau*.

2. **FOU**, voir FOLC.

FOUACIER, s. m. ; *fouaciere*, s. f., celui, celle qui fait ou vend des fouaces :

Jehanne la *fouaciere*, pour toiles, pour draps et robes linges et pour touailles pour la chambre, VIˣˣ l., XIIIˢ. (1307, *Compte de Mic. de Bourdene*, Pièc. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 38.)

Guillemin, *fouacier*. (1331, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3ª, fº 94 vº.)

Jehan le *fouacier*. (*Cens. de S. Thib. de Soiss.*, Arch. LL 1022, fº 7 rº.)

Poit., Bretagne, Nantes, *fouacier*. A Nantes, il a le sens général de pâtissier.

1. **FOUAGE**, *feuage, -aige*, s. m., action de fouir :

Plusieurs pionniers ouvrerent de leur mestier de pionnaige et de *fouaige*. (1458, Arch. JJ 184, pièce 250.)

— Mise du cuir dans la fosse au tan :

Octroyons que les quatre maistres ordonnez sur ledit mestier de tannerie en nostre dicte ville aient doresenavant et perpetuelment la visitacion, cognoissance et interpretacion du *fouage* des cuirs tannez, et la punicion aussi, se meffait y trouvent. (1370, *Reglem. pour le mest. des tann. de la ville de Troyes*, Ord., V, 315.)

Fut dit et ordenné par arrest yceulx tanneurs estre tenuz des lors en avant de vendre leurs cuirs bien et profitablement fouez ; lequel *feuage* en (mot effacé) profitablement, puet cheoir en grant obscurté et doubte ou prejudice dudit mestier. (*Ib.*)

2. **FOUAGE**, *-aige, foage, fuage, feuage, feugage, foulgage, fogatge*, s. m., bois de chauffage :

Avoir son usuaire en la forest por marien et por *feuaige*. (1262, Siersberg, 49, Arch. Meurthe.)

— Droit qui était exigé pour chaque feu sur les biens roturiers et qui avait reçu des applications diverses, comme les exemples le montreront :

Le *fouage* ou monnéage, qui se levait dès le XIIᵉ s., dit M. Léopold Delisle, consistait en une imposition de 12 deniers par feu payés tous les trois ans. (*Classe agric.*, p. 95.)

Por lou *fuage* du dit molin. (1274, Theuley, Arch. H.-Saône, H 814.)

Un pain a Noel, *feugages* de ses pors se il les a. (1311, *Charte de Ph. le Bel*, Richel. l. 9785, fº 123 rº, et Arch. JJ 46, fº 98 rº.)

Li *foages* toutes foiz que il escherra. (1313, Arch. JJ 49, fº 22 vº.)

Se il a pors il paiera pasnaige et *foulgage*, si comme il est accoustumé en ladicte forest. (1344, Arch. JJ 75, fº 76 rº.)

A nostre peuple et sujetz avons quitté et remis, quittons, remettons et donnons, se mestier est, de nostre certaine science, plaine puissance et grace especial, par ces presentes, tout ce en quoy ils peuvent estre tenus par manieres quelconques et a nos bonnes villes et plat pays a cause des *fouages* a eux imposez de tout le temps passé pour le faict de nostre guerre, et, en amplifiant nostre dicte grace ; iceux *fouages* avons abbatus et abbatons des maintenant, et nous plaist, voulons et ordonnons, par ces mêmes lettres, que ils n'ayent plus cours en nostre royaume. (*Ordonnance de Charles V pour l'abolissement des fouages*, Bulletin du Comité de la langue et de l'hist. de la France, t. II, p. 236.)

Pour avoir finance, leva *fouages* et pluseurs autres subsides. (*Gr. Chron. de Fr.*, Charles V, ch. C, P. Paris.)

Pour les grans oppressions qu'ils ont, au chascun jour, a soustenir, tant de guerres comme des grans cherges des *fouages*. (29 oct. 1375, *Décl. d'impôt*, ap. Servais, *Ann. histor. du Barrois*, I, p. 87.)

Je ay court et usage, justice haulte, moyenne et basse avec le *fouage* des hommes demourans et reseans en icelles. (1388, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, fº 7 vº.)

Certains *fouaiges* ordenez et imposez pour le fait des dites vuides. (1390, *Comptes de l'évacuation anglaise*, Arch. KK 322, fº 9 rº.)

Aucun novel subside, imposition, *fogatge*. (22 mars 1394, *Livre des Bouillons*, LXXXIII, p. 263, Bordeaux 1867.)

Si conseilla ensi au dit prinche que ce seroit bon que uns *fouages* fust eleves en la ducé d'Acquittainne. (FROISS., *Chron.*, VII, 257, Kerv.)

Le roy tendoit a prendre et lever *feuages* sur tout le pays, ce qui oncques n'avoit



esté vu, ne souffert. (G. CHASTELL., *Chron.*, IV, 415, Kerv.)

Voulseist, pour satisfaire a ses mises, lever un *foaige* en Acquitaine. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. XL, éd. 1638.)

Les trois mille Daulphinois levez par *fouage* estoient arrivez a Briançon. (DU VILLARS, *Mém.*, VIII, an 1557, Michaud.)

Un célèbre auteur du XIXe siècle a dit, en parlant de ce droit :

On ne se doute guère de l'importance du *fouage* dans notre histoire ; cependant, il fut à la révolution de France ce que fut le timbre à la révolution des Etats-Unis. Le *fouage* (census pro singulis focis exactus) était un cens, ou une espèce de taille, exigé par chaque feu sur les biens roturiers. Avec le *fouage* graduellement augmenté, se payaient les dettes de la province. (CHATEAUBRIAND, *Mém. d'Outre-tombe.*)

FOUAGER, adj., sujet au droit de fouage :

Que pendant que Sa Majesté diligenteroit son secours, elle commandast au capitaine Beauvais, qui avoit fait une description de quatre mil hommes *fouagers* sur les bourgades du Daulphiné, qu'il eust a les diligemment amener. (DU VILLARS, *Mém.*, VIII, an 1557, Michaud.)

FOUAGEUR, s. m., officier chargé de lever le fouage :

Qui fuit Boos li esbahis ?
Sergens de l'imposicion.
Qui fuit Eber li hais ?
Generaulx en conclusion.
Qui fu Phares ? l'election...
Et Arphaxat fut *fouageur* :
Qui fut Rayam ? executeur :
Et Jacob ? le clerc du papier :
Qui fu Maleth ? reformateur.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 310a.)

1. **FOUAIL**, s. m., part qu'on fait aux chiens après la chasse du sanglier ; en langue moderne, *fouaille :*

L'aprentis demande conme on fait le *fouail* aux chiens. Modus respond : Pour faire le *fouail* aux chiens, on prent tout ce qui yst du sanglier, conme le cuer, le foye, le poulmon et toutes les entrailles ; et sont mises au feu et sont bien cuittes ; la pance est bien vuidee et gettee au feu, et la boelle bien battue d'un bon lenier, et remise au feu. Et puis est ostee et rebattue tant de fois qu'elle est bien vuidee et cuitte, et la pance aussi. Et quant tout est cuit, on prent du pain selon ce qu'il y a de chiens, et en sont faictes tottees, qui sont mouillez au sang ; puis sont gettees sur les brezes, et quant elles sont bien roties, si sont depecees par pieces. Et aussi est decoppee la char et les autres choses qui ont esté cuittes au feu. Et quant tout est cuit et decoppé et essuyé, on met tout ensemble sur un mantel, ou autre chose qui est forlevee en eures. Et ung vallet qui a ses manches rebrassees mesle le *fouail*, pain et char tout ensemble, et quant tout est meslé, et il est estendu en une belle place, on fait mengier les chiens, et que le *fouail* ne soit mie trop chaud. (*Modus*, f° 37 v°, Blaze.)

Et devez savoir que *fouail* doit on appeller de sanglier ainsi que on doit appeller cuiree de cerf pour ce que il se fait sur le feu, et cuiree sur le cuir. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 60d.)

Tout le sang du sanglier soit gardé dedens aucun vaissel pour faire le *fouail* aux chiens. (*Ib.*, f° 61b.)

Apres doit faire le *fouail* et le droit aux chiens comme j'ai dit du foye et de la ratelle, tout quanque est dedens le sanglier doit estre mis ou *fouail* sur le feu pour faire le droit aux chiens. (*Ib.*, f° 61c.)

2. **FOUAIL**, *fuail*, s. m., bois de chauffage :

Focale, g. *fuail.* (J. DE GARL., ms. Bruges 546, Scheler, *Lex.*, p. 66.) Var., *fouieus.* (Ms. Lille.)

Cf. FOUAILLE.

1. **FOUAILLE**, *foaylle, fouialle, fuaille, fowalhe, fuwaille, feuwelle, feuwaelle*, s. f. et m., menu bois de chauffage, bourrée, fagot, tout ce qui sert à chauffer :

D'estre *fuaille* a la furneise.
(CHARDRY, *Set dormans*, 352, Koch.)

A Gobin de Courcelles, pour refaire les fondemens et faire tous les murs de ladite maison, et pour le couvrir de *fouaille.* (*Comptes de* 1362-63, ap. Varin, *Arch. adm. de la ville de Reims*, III, 49.)

Prendre espines et *fouailles* pour chauffer. (1373, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 29, f° 91 v°.)

Amener chascun an toute la bouche et *fouialle* en ladicte maison. (1376, Arch. MM 30, f° 35 v°.)

Et averont auxint suffisantz *fuwaille* pur lour oeps en le possessions de le dit priorye. (*Acte du* 18 *avr.* 1397, coll. Breq., IV, Richel.)

Quattre mailles pour leur *feuwaelle*, pour ellez chauffer. (*Testam.*, 18 oct. 1420, Reg. aux test. de Bouvignes, 1420-56, Arch. mun. Bouvignes.)

Bois ou autre *fouaille.* (XVe s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Sire, la *fouaille* estoit seche.
(*Mir. Notre-Dame*, IV, p. 216, A. T.)

Braibechons abatent si com che soit *fowalhe.*
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 32726, Scheler, *Gloss. philol.*)

Il n'est q'ung fol qui veult vendre ses chesnes pour en faire du *fuaille* avant qu'il les escorche. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 444, Génin.)

— Bûcher, torche :

La glose dist que pour donner
A l'ymage l'esperit de vie
Ot (Prometheus) du char du souleil ravie
Une luisant *foaylle* enflamee,
Dont il ot l'ymage animee.
(*Métam. d'Ov.*, p. 10, Tarbé.)

Ne a gens tuer, ne a faire *fouailles*
Pour bouter feu.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 55d.)

Norm., Bessin, *fouale*, feuilles, branches sèches qu'on ramasse pour mettre au feu. Bret., C.-du-N., cant. de Matignon, *fouaille*, bois épineux, bourrée pour le four.

2. **FOUAILLE**, s. f., sorte de pèlerine ou de cravate en laine :

Loien en juing, fruit en setembre,
Robes, *fouailles* en decembre.
(ANGIER, *Vie de Saint Greg.*, 1635, P. Meyer.)

1. **FOUAILLER**, v. a., soumettre à l'action du feu :

Et soit pris par les deux boutz le dit baston et le sanglier levé et porté sur le feu et illuec *soit* bien *fouaillé* et brulé. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 60d.)

2. **FOUAILLER**, v. a., fouiller en tous sens :

Les dessusdiz Daulphinois *fouaillerent* toute la ville, prindrent et ravirent tous ceulx qui tenoient le parti du duc de Bourgongne avecques leurs biens. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 194, Soc. de l'H. de Fr.)

FOUANE, voir FOINE.

FOUANT, s. m., taupe :

Le *fouant* qui en terre oscure
Voit cler, et ailleurs ne voit goute.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 336c.)

Car Noirons li *fouans* foui
Si c'une grant tour abati.
(*Renart le nouvel*, 3589, Méon.)

Talpa, *fouans.* (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Et on trouve bestes ki ens es cink sens ont excellence devant les gens, si com li lins en veoir, li araigne ou taster, li taupe ou *fouans* en oir. (*Li Ars d'Amour*, II, 306, Petit.)

Il eut au naistre sur le nez une petite tache vellue ainsi comme se ce fut la peau d'une talpe ou d'ung *fouant.* (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 117, Bibl. elz.)

Fouant, a muske cat, or as fouine. (COTGR., éd. 1611.)

Pic., *fouan*, taupe. Rouchi, *fouan* : Il est noir comme un *fouan ;* il est cras comme un *fouan.* Wall., *foyan, fouant, foyon*, taupe. Mons, *fouan*, Lorr., Lunéville, *fouyant*, Metz, *fouyan.* Le Tholy, *feuyan.* Saint-Amé, *fian.* Suisse rom., *fouon.*

Nom propre, *Fouan.*

FOUARCHE, s. m. ?

Somme toute de terres et eritages de *fouarche.* (XVe s., *Compt. de Noyon*, ap. La Fons, *Cité pic.*, p. 205.)

FOUARE, voir FUERRE.

FOUARON, s. m., fouace :

Les *fouarons* que les compaignons ont acoustumé demander aux nopces. (1412, Arch. JJ 167, pièce 5.)

FOUARRE, voir FUERRE.

FOUASSE, s. f., droit levé sur le bois de chauffage apporté dans les villes :

Seront tenus payer les dicts defendeurs et leurs successeurs et sequelle aux dicts religieux, a chascune feste de Noel, pour chascun d'eux tenant feu et lieu en la dicte terre, une geline, ensemble les droicts de boutaige et de *fouasse.* (*Cout. de Berry*, p. 214, La Thaumassière.)

Fouasse est peut-être une faute pour *fouage.*

FOUBERT, voir FOBERT.

FOUBIERT, voir FOBERT.

FOUC, voir FOLC.

FOUCE, s. f., fucus, varech :



De la *fouce* de mer ont les colors muees
Que onques ne vit gent ainssi desfigurees.
(*Aye d'Avign.*, 1987, A. P.)

FOUCEIT, voir FOSSET.

FOUCEL, voir FOSSEL.

FOUCELÉ, voir FOSSELÉ.

FOUCELEUS, voir FOSSELEUS.

FOUCHAILLE, s. f., troupe, troupeau :

Tantost con les gens le roi Alixandre virent les olifanz a tres granz *fouchailles*, il firent les porz faire merveilleuse rujerie. (*Hist. univ.*, ms. Venise, f° 163b.)

FOUCHEROY, voir FOUGEROI.

FOUCHIER, v. n., creuser :

L'autre maniere est quant ilz sont a *fouchie*[r] c'est quant ilz (les sangliers) font granz fosses. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 49c.)

Bourg., Yonne, Perreuse, *fouger*, fouiller la terre ; Maine, *fouger*, en parlant du cochon qui fouille la terre avec son grouin ; par extens., *fouger* dans son assiette.

FOUCIR, voir FULSIR.

FOUCQ, voir FOLC.

FOUCQUER, voir FOUQUER.

FOUCQUET, voir FOUQUET.

FOUCRÉ, adj., malpropre, gâté :

Qui avoient les dens *foucrees*.
(*Clef d'amour*, p. 87, Tross.)

FOUDRAL, s. m., foudre :

Yver, tonerres et *foudraus*.
(*Parton.*, Richel. 1 9152, f° 164b.)

FOUDREIER, v. n., tonner :

Si fist (Merlin) une chapele desus, et un petit perron i mist et un bacin, et i fist un conjurement que ja nus chevaliers erranz n'i verseroit de l'aive desus au bacin qu'il ne *foudreiast* et espartist. (*Artur*, Richel. 337, f° 182c.)

FOUDRER, *fouldrer*, verbe.

— Neutr., tonner :

Fulgurare, *foudrer*. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. 7692.)

— Act., frapper de la foudre, foudroyer:

Et y olt plusieurs ban, autour de Metz, engralles et *foudres*. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1469, Larchey.)

Et jaçoit ce que les chevaulx fussent espoventez, toutes fois les chevaliers ne le furent pas, car quelque part que ilz se batoient ilz *fouldroient* tout. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 72b, éd. 1530.)

L'epy gros de noirceur puante
Foudré d'orageuse vapeur.
(TAHUR., *Poes.*, 2e p., p. 111, éd. 1574.)

Beauce, Perche, *foudré*, adj., s'entend du blé couché : à terre par le vent et la pluie « Plainte du receveur de la dime d'Ymeray contre André Roche qui ne lui a livré que du blé *foudré*. » (1750, bailliage d'Ymeray.)

FOUDROIEMMENT, adv., d'une façon effrayante, comme la foudre :

Racontes comme ilz ont, par un brave courage,
Meprisé des canons la tempeste et l'orage,
Qui, pour avoir sur eux *foudroiemment* tonnes
Ne se sont pour cela nullement estonnes.
(*Siége du château de Lusignan*, Poés. fr. des xve et xvie s., VI, 333.)

FOUDROIEUR, - *oyeur*, *four.*, s. m., celui qui frappe de la foudre :

Il fourdroioit les *fourdroieurs*. (*Fleur des hist.*, Maz. 530, f° 183b.)

Moy Polyfeme qui ne crain ne redoute
Ce *foudroieur* que craint la terre toute
Qu'on dit brandir le tonnerre en ses mains.
(J.-A. DE BAIF, *Eclogues*, VIII, éd. 1573.)

.... Ore entonnans le los
Du juste *foudroyeur*.
(DU BARTAS, *Uranie*, éd. 1579.)

Le Pere *foudroyeur*.
(J. DE VITEL, *Prem. exerc. poët.*, Disc. d'un songe, éd. 1588.)

— Adj. ?

Levez vostre bras *foudroyeur*.
(GARN., *Porcie*, III.)

Et quoi ! lui dis je, mon cœur,
Comment ! belle, avez vous peur
D'un choq de legeres nues,
Et de ces flammes menues ?
Mais, vous meme, sauvez moi
De ces beau yeux que je veoy,
Beaux yeux *foudroyeurs*, qui dardent
Mille vifs eclairs qui m'ardent.
(G. DURANT, *Trad. de Bonnef.*, éd. 1594.)

FOUDROIEUS, - *oieux*, - *oyeus*, - *ieus*, *fould.*, *fourd.*, adj., qui foudroie, qui ravage, qui détruit :

Adont se leva sus la mer ung tres cruel et *fouldrieux* temps. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 143 v°.)

Ces picques sont bastons moult convenables pour mettre une picque entre deux archiers contre le *fouldroieux* effort des chevaulz. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, III, 74, Soc. de l'H. de Fr.)

Cy gist l'orrible espee *fouldroieuse*,
Robuste bras, dextre victorieuse.
(G. CHASTELLAIN, *la Compl. d'Hector*, VI, 172, Kervyn.)

O noble Hector, ta dextre *fourdroyeuse*
Gist morte...
(FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 243 r°.)

Craignant le furieux et *fourdroyeux* bras de l'exercite Darien. (ID., *ib.*, ms. Brux., II, f° 153 v°.)

Quandt les Romains eurent conduit jusques au murs de Vege, et illec dreschiet aulcuns instrumens *fouldroyeus* pour a ycelle nuiure... (ID., *ib.*, ms. Brux. 10511, VII, 5, 8.)

FOUDROIEUSEMENT, - *oyeusement*, *fould.*, *fourd.*, adv., à la manière de la foudre :

Il entra tant *fourdroyeusement* entre les Grieus qu'il percha de long, de lets, de tors et de travers les batailles. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 223 v°.)

Adoncq entrerent *fourdroyeusement* au conflict. (ID., *ib.*, f° 226 v°.)

Ils entrerent es regions romaines *fourdroyeusement* tout dissipant. (ID., *ib.*, ms. Brux., II, f° 86 v°.)

1. **FOUEE**, *foee*, *foiee*, *fouvee*, s. f., feu, bûcher :

N'i remest pas entor une jornee
De coi Doonz n'ait fait faire *fouee*.
(*Les Loh.*, Richel. 1622, f° 266 r°.)

Le boys apporté en abondance telle que requise estoit, on dresse la *fouee*. (LA LANDE, *Hist. de Dictis*, f° 81 v°, éd. 1556.)

On commande apporter grand charge de boys du mont Ida pour bruler le corps, et fut la *fouee* faicte ou celuy de Patrocle premierement avoit esté brulé. (ID., *ib.*, f° 104 r°.)

— Charge de bois, fagots, bourrée :

Et me doivent une fois en l'an sans plus mener mes *fouees* a Amiens. (*Cart. de Picquigny*, Arch. O 19628, f° 67 r°.)

Deux bastons de courte *fouee* ainsi comme seroient deux bastons de costeres. (1379, Arch. JJ 116, pièce 141.)

Chargee d'une *fouee* de bois qu'elle avoit prinse et chargiee en la coppe du bois dudit suppliant. (1422, *Pièces relat. au règne de Ch. VI*, II, 249, Douët d'Arcq.)

— Quelquefois paquet d'échalas :

Que nulz ne nulles n'enporcet *fouvees* de paixelz ne de sairmens. (1355, *Hist. de Metz*, IV, 161.)

— Provision de bois :

Icelluy prendeur aura chacun an pour sa *fouee* ung journal de bos, prins au bos des fossez. (1512, *Cart. Habacuc de Corbie*, f° 142, ap. Duc., *Foagium*.)

— Droit sur la vente des différentes espèces de bois de construction et de chauffage :

In consuetudine, quae dicitur *foee*, .XL. sol. (*Registre de la Prévôté d'Amiens*, Arch. JJ 34bis, f° 91b.)

Qui vent le caretee a un cheval [ou] a plusieurs, carkié de mairien et de tout bos, doit un denier de la *fouee*. (*Charte de Philippe d'Alsace*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, I, 78.)

Les diz eschevins, bourgois et communauté d'ancienneté estoient franc et exempt de non paier les diz tonlieux et *fouees*. (*Ch. de* 1348, Arch. Lille, cart. C, 10.)

Item se coeuille et paye en la dite ville et cité d'Amiens ung droit que on appelle *fouee* sur bos, mairien, fagot, noctz, estaulons et autres choses faictes de fust qui sont amenees a Amiens, lequel droit est et appartient au roy, a l'evesque et au vidame d'Amiens, autant a l'un comme a l'autre. (1390, *Compte de l'évêch. d'Amiens*, Arch. Somme.)

— Corvée exigée de chaque feu ; *faire fouees d'autrui*, acquitter les charges d'un autre :

Vicinitudinarius, qui fait *foieez* d'autrui. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 13032.)

Pic., *foée*, brassée de branches mortes ramassées dans les bois, et par extension, le feu clair qu'on fait avec du menu bois. Norm., Maine, *fouée*, flambée, feu clair : « Allumer une *fouée ;* faire une bonne *fouée*. » Bret., Côtes-du-Nord, canton de Matignon, *fouée*, petit fagot : « Une *fouée* de charbon, ce qu'on peut faire de charbon dans une fournée. » Aube, Marne, *fouée*, poignée de menu bois, fagot. Poit., Vienne, Chatellerault, Beauce, Tourraine, *fouée*,

pâte que l'on fait cuire sur le foyer du four au moment où on le chauffe, et que l'on mange avec ou sans beurre.

2. **FOUEE**, *fuee, feuce, fuye*, s. f., droit du seigneur d'exiger un certain nombre de journées pour travailler à ses vignes, et, par extension, l'étendue de vignes qu'un homme peut labourer en un jour avec la houe.:

La vigne seant pres de la *fuee* que fust jadis feu Haimeri Pinet. (Vend. apr. S. Lorent 1322, *Cart. de Cormery*, Bourassé.)

Troiz plances de vignes contenans la *feue[e]* a siz hommes... Un clos de vigne contenant la *fouee* a siz hommes...La vigne du pré Chiflé contenant la *fuee* a huit hommes. (1338, *Reg. des lett. de franch.*, Arch. K 1511, f° 8 v°.) On lit plus bas: Contenant le labour de siz hommes a fouir.

Item deux deniers de cens que les hoirs du Brio luy doivent..... Item la *fouee* a quatre hommes de vignes assis au clos des carreaux..... (1353, *Aveu de Quareaux*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 249 r°, Arch. Loiret.)

Un habergement, une petite tasse de bois.....La *fouee* a douze hommes de vignes, que gastez, que gagnables, assis au dit lieu,.... item ung journau de pré. (*Ib.*)

Son habergement des Quareaux..... Item une noue..... Item la *fouee* a cinq hommes de vigne, assis ou dit lieu..... Item vingt et sept muis de terre, etc. (*Ib.*)

Item s'ensuit le fié que maistre Mahelin Gaillart tient de moy en fié.... c'est assavoir la metairie.... Item la f*fuye* a trois hommes de vignes. (1404, *Aveu de Châteauvieux*, ib., t. I, f° 259 v°.)

FOUEILLIER, v. n., agiter la queue :

> Si a dit au lion : Je te vois chastoier !
> Et li lions l'atent, qui prist a *foueillicr*,
> Une chiere li fist sans lui contrairier.
> (*B. de Seb.*, XVII, 179, Bocca.)

FOUEL, s. m., curée qu'on fait à la chasse au sanglier :

Comme Pierre de Crequi chevalier eust pris a chiens un sangler,.... et l'eust fait apporter a Crequi en la taverne,.... pour faire le droit qui appartenoit a faire aux chiens en tel cas ... et depuis eust fait le *fouel* dudit sangler, et fait corner et huer et lessié allé les diz chiens pour venir au *fouel* pour avoir leurs droiz. (1380, Arch. JJ 118, pièce 27.)

Cf. FOUAIL.

FOUEOR, *foieor, fouieor, - eur, fouyeur*, s. m., celui qui creuse, en particulier celui qui creuse la terre autour de la vigne:

> ..... Un labourierres,
> Un guagneres, un *fouerres*.
> (G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 172^b^.)

> .I. gaigneur, .I. *foierres*.
> (ID., *ib.*, ms. Brux., f° 166^b^.)

> En non de *foueur*
> Vont leur preu faisant.
> (*Loenge N. D.*, Richel. 375, f° 343^b^.)

Il n'affiert pas a evesques qu'il soit *foueres* en vigne. (*Fragm. de la Chron. de Reims*, Histor. des Gaules, XXII, 306.)

> Ouvriers manda de tous costes,
> Haveurs, carpentiers et maçons,
> Hottiers, *foueurs* et boskellons.
> (JEH. DE LE MOTE, *Regret Guill.*, 4014, Scheler.)

La banniere des *foueurs* coute .XXX^s^. .II^d^. (1345, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les *foueurs* (des vignes) seize deniers par jour. (1350, *Ord.*, II, 357.)

Deux *foueurs* en ses vignes chacun an et deux venangeurs en ses vignes de corvees chacun an sur les hostes dessus nommes. (1353, *Aveu de Diziers*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 249 r°, Arch. Loiret.)

> *Fouyeurs*, et areurs et semeurs.
> (DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 134^b^, impr. Instit.)

> Voir c'est d'un meschant la vie,
> Qui estoit .I. *foueur* de chans.
> (*Vie Mons. S. Fiacre*, Jub., *Myst.*, I, 352.)

A Baudart Lenoir, *foueur* pour avoir encommenchié a fouir et faire une grande fosse a enfouir gens trespasses en certaine place ad ce ordonnee. (31 août 1400, *Compt. de Tournai*, Arch. Tournai.)

1. **FOUER**, *fouiier, feuer, foyer, fuyer*, v. a., creuser :

Lesdites vignes... taillier, passeller, *fuyer* et biner. (1375, Arch. MM 30, f° 14v°.)

Quelle pitié, quelle douleur et male aventure a un si haut roy que de faire ses instrumens et moyens de mauvaises gens, et dont luy, a toute intention et contendement non louables, mesme chey en la fosse de confusion avecques eux qui l'*ont foyé* ! (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 126, Kerv.)

— Absol., dans le même sens :

Item, y a coustume que quiconque picque, *feue*, heue esdits maretz, il conmet amende de .LX. sols parisis. (*Coust. gardées et observées en le comté de Corbie*, Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie, t. I, p. 281.)

Item quiconques ahanera ou *fouera* plus pries et au mains de ung piet de cascune bonne qui sera apparans par dehors terre, il sera a V s. blans. (1447, *Loi accordée au village de Douchi*, Arch. du royaume belge, Ms. et cartul. n° 93. Cartul. de l'abbaye de St Pierre de Gand.)

— Act., mettre le cuir dans la fosse au tan :

A esté adjosté sur le fait dudit mestier, lesdis cuirs *estre* bien et profitablement *fouez*, quand il seront mis en vente. (1370, *Reglem. pour le mest. des tann. de la ville de Troyes*, Ord., V, 315.)

— Fouler :

Et trouve on l'or es fosses que les bestes *ont fouiees* aux piez. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, XV, 108, éd. 1485.)

2. **FOUER**, *fouyer*, verbe.

— Act., chauffer :

.XX. bonniers de petit bois pour *fouer* le maison et le four. (1313, Somme-et-Leuze, ap. Mannier, *Commanderies*, p. 753.)

— Payer le fouage de :

Les homes sont tenus de *fouyer* lor fies un besant par cent. (*Assises de Jérus.*, p. 182, ap. Ste-Pal.)

— Neutr., chasser les oiseaux à la lanterne :

Les supplians oyrent sonner une sonnette a *fouyer* qui chassoient au *fouyer* les perdrix. (1474, Arch. JJ 195, pièce 1218.)

FOUESIL, voir FOISIL.

FOUESON, voir FOISON.

FOUET, s. m., feu :

> Tenailles et soufflet
> A fere son *fouet*.
> (*L'Estillem. au vil.*, Richel. 837, f° 120^a^.)

FOUETELEE, voir FOUTELAIE.

FOUG, voir FOU.

1. **FOUGER**, v. a., exprime l'idée de suborner :

Lesquelz religieux telement *fougerent* et deceurent icelle jeune femme qu'elle conversoit et se maintenoit avec eulx. (1453, Arch. JJ 182, pièce 43.)

C'est peut-être le même que *fouchier*.

2. **FOUGER**, s. m., sorte de droit de pêche :

La coustume du *fouger*, et comment on le doit cueillir. Premièrement de chascun maistre de nef qui va en pesquerie de harenc, de maquereaux et poissons.... IV. s. aux IV. termes accoustumez a Dieppe. (1396, *Cout. de Dieppe*, f° 14 v° Arch. S.-Inf.)

FOUGERET, s. m., endroit où il pousse beaucoup de fougère, est représenté par le nom de lieu Saint-Leger-du-*Fougeret*, dans le diocèse de Nevers.

FOUGEROI, - *oy, fougerey, fougerai, - ay, feugueray*, s. m., endroit où pousse la fougère :

> Mais il y a ung *feugueray*
> Qui est l'oree d'une vallée.
> (*Chans. norm. du seiz. siéc.*, VI, Jacob.)

Se rencontre comme nom de lieu :

Li autre piece siet es *Fougerois*. (1264, Richel. Moreau CLXXXVII, f° 240.)

La terre dau *Faugerey*. (*Cens du comte de Poit.*, Arch. J 192, pièce 64.)

In loco dicto ou *Fougeroy*. (Lundi apr. Nativ. S. J.-B. 1356, Arch. Montjeu.)

Saint Ligier de *Foucheroy*. (1376-1377, *Compte de Huguenin Duemme*, recepte d'argent des exploits de justice fais par J. Valee, Arch. Côte-d'Or.)

Autres noms de lieux : *Fougeroy* (1474), aujourd'hui Fougerette, commune de Saint-Berain-sous-Sanvignes, canton de Montcenis, arrondissement d'Autun. Le *Fougeray* (Nièvre).

Nom propre, du *Fougerais*, qui montre qu'à côté de *fougeroi* il y avait un mot *fougerois*.

FOUGEROTTE, s. f., lieu couvert de fougère :

Le champ desoubz la *Fougerotte*. (*Cart. orig. de Neuchâtel-Comté*, appartenant au marquis de Durfort-Civrac, f° 2 v°.)

FOUIALLE, voir FOUAILLE.

FOUICH, s. m. ?

Ch'est li cuelloite du *fouich*. (1282, *Reg.*

aux bans, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, nº 578.)

FOUIE, adj. f., qualifiant cendre, pour dire de bois, de fagot :

Cendre *fouie.* (1296, *Rentes d'Orliens*, fº 15 rº, Arch. Loiret.)

1. **FOUIER,** - *yer*, s. m., réchaud :

Aultre recepte faitte pour le fait du *fouier* que la ville a fait faire ceste presente annee, de le Saint Miquiel jusques a Pasques, comme il est acoustumé. (*Registre des recettes de Boulogne-sur-Mer*, 1415-1416, p. 28, Ed. Dupont.)

Les *fouyers* des clercqz. (*Tit. de* 1539, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

On leur servoit en hyver la viande sur les *fouyers* qui se portoyent sur la table. (MONT., *Ess.*, l. I, c. 49, p. 190, éd. 1595.)

— Feu :

Si ont copé espine, s'en firent .I. *fouier.*
(*Gaut. d'Aup.*, p. 17, Michel.)

2. **FOUIER,** voir FOUER.

1. **FOUIERE,** - *yere*, *fouire*, s. f., réchaud :

Pour juster les *fouyeres* la ou on mesure les carbons des malades. (1369, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Chauffer ung drappelet a une *fouyere.* (XVe s., *Cart. de Flines*, p. 916, Hautcœur.)

Pour l'accat d'une *fouyere* a maniere de chariot de fer pour servir en halle a mettre feu ou temps des gellees et des grans froidures. (1472, ms. Lille, fº 112 rº.)

Une *fouyere* servant a mettre carbon en yver pour cauffer l'eglise. (1486, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *fouyere* d'arrain servant a chauffer les clerqs. (1508, ms. Lille, fº 112 rº.)

Hiram feist des chauldrons et des *fouyeres* et des bassins. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Rois, III, 7, éd. 1534.)

Et estoit au devant de luy mise une *fouyere* plaine de charbons ardans. (ID., *ib.*, Jér., XXXVI.)

Une grande *fouyere.* (1587, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *fouire*, XXVIIc. (1600, La Bassée, *ib.*)

2. **FOUIERE,** s. f., fourrure ?

Rois, tant bons chevaliers seoit ier en caiere
Et ot or et argent et rice sarpilliere
Et se gisoit sor cote et a rice *fouiere*,
Qui por te mort, biaus sire, gira en sa litiere.
(*Roum. d'Alix.*, fº 83b, Michelant.)

FOUILLIS, s. m., action de fouiller :

... Au lac vont les pourceaulx
Qui l'ont gasté a tout par leur *fouillis*,
Et plusieurs gens le puisent a vaisseaulx.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, fº 292c.)

FOUILLOY, s. m., lieu planté de hêtres; se trouve comme nom de lieu dans une charte de 1507. (*Cout. loc. du baill. d'Amiens*, Prév. de Fouilloy, t. I, p. 279, Bouthors.)

FOUIN, *fouyn*, s. m., le mâle de la fouine :

Mais comment se coulent doucement les *fouins* quand ils veulent attrapper quelque oyseau ; ou bien pourroit on trouver embuscade mieux couverte que quand ils espient une souris ? (DU PINET, *Pline*, X, 73, éd. 1566.)

Quant aux rates rousses, elles ne toucheront jamais aux bleds qui auront esté saupoudrez en graine de cendres de *fouins* ou belettes. (ID., *ib.*, XVIII, 17.)

Un petit *fouin* ou une jeune belette. (ID., *ib.*, XXIX, 4.)

Ceux qui ont enseigné a desmembrer et tailler en pieces un oison privé, un pigeon familier comme font les belettes, les chats et les *fouyns.* (AMYOT, *Œuv. mesl. de Plut.*, p. 530, éd. 1584.)

Aunis, Morv., *fouin.*

FOUINE, *fouyne*, *fouwienne*, s. f., action de creuser, fouille :

En pluisieurs pioneries et *fouynes.* (XVe s., *Cart. de Flines*, p. 928, Hautcœur.)

L'Empereur conclud et arresta du tout et ordonna de ainsy faire ledit chasteau au lieu et comme il est dit ci-dessus,.. et fut commencié a faire les *fouwiennes* pour y faire les fondemens. (*Troubl. de Gand*, p. 110, Chron. belg.)

Les *fouynes* de la fondation de la muraille. (1540, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Fossé :

Une riviere et *fouyne* allant a la Bassee. (1539, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Se disait encore au commencement du XVIIe s. :

Pierre Camp, ingenieur de Sa Majesté Catholique, ayant faict visitation des *fouynes* perchiees pour poser les fondemens de la tour ou cloché qu'on entend eriger. (*Réglem. de police pour la ville d'Estaires*, copie de 1622, Soc. des Antiq. de la Morinie, 1863, 45e et 46e liv.)

Cf. FODINE.

FOUINEAU, s. m., petit du *fouin :*

Les petis *fouineaux.* (DU PINET, *Pline*, XXIX, 4, éd. 1566.)

FOUINETTE, voir FOINETE.

FOUIR, *fuir*, v. a., déterrer :

Ubede, Baience et Brutoise,
U on *fuet* bon argent a toise.
(MOUSK., *Chron.*, 12016, Reiff.)

FOUIRE, voir FOUIERE.

FOUIS, s. f., port, lieu de refuge :

Il a moult de fluns et grans qui ont bonnes *fouis* et grans et parfondes. (*Liv. de Marc Pol*, CLXXVI, Pauthier.)

Se il avenist que aucune nef venist en leur *fouis*, et sourdist la. (*Ib.*, CLXXVI.)

FOUISON, voir FOISON.

FOUISSEUR, s. m., celui qui creuse :

Un sage *fouisseur.* (ORESME, *Eth.*, p. 177, éd. 1488.)

FOUISSIL, voir FOISIL.

FOUISSURE, s. f., action de fouir, de creuser :

Circunfossura, *fouissure*, ou fouissement a l'entour. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

FOUK, voir FOLC.

FOUL, voir FOU.

FOULAGE, - *aige*, - *ege*, *fol.*, *foll.*, s. m., droit de mouture dû au seigneur d'un moulin :

Hervé de Leon.... et les seins empres lui, receyvent et aient perpetuament tote la mouste et tout le *folege* de tote la terre.... promettons que nous, ne les noz, nez puissons rens avoir ne reclamer en la devant dite mouste, ne au devant dit *folage.* (1284, Morice, *Preuv. de l'Hist. de Bret.*, I, 1070.)

Totes les moutes et le *follage* des terres demaines dessus dites et totes les autres redevances et justices. (1296, *ib.*, I, 1119.)

Sans ce que la dite dame, ne nul autre, qui ayet cause de lé, puisse rien prendre ne avoir de moulte ne de *foulage* du gentil fé audit mons Hervé. (1327, *ib.*, I, 1347.)

FOULAIGE, voir FOLAGE.

FOULDRER, voir FOUDRER.

FOULDRIERE, s. f., lieu qui porte les traces de la chute de la foudre :

A une *fouldriere*,
En la vallee de Golgotas.
(*Farce d'un Pardonneur*, Anc. Th. fr., II, 59.)

FOULDRIEUX, voir FOUDROIEUS.

FOULDROIEUS, voir FOUDROIEUS.

FOULE, *foulle*, *fole*, *folle*, s. f., piétinement :

.... Li heirbe noirchit
De la *folle* auz chevals, et del sanc ilh rogit.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 19851, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

— Presse :

Li prestes iert en male *fole.*
(*Dame qui conchia le prestre*, ms. Berne 354, fº 88b.)

— Temps où l'on foule la vendange :

La sepmaine Saint Martin d'hyver
Estoit le temps si tres divers,
Et de meurisson sy tres estrange
Que c'estoit la *foulle* de vendenge.
(*Chron. de la noble cité de Metz*, Pr. de l'H. de Lorr., II, CLV.)

— Moulin à fouler les draps :

Une *foule* et un batour assis dessoz la dicte maison sux la riviere. (Vend. apr Chandeleur 1304, Fonteny, Ch. des compt de Dole, cart. 44, paq. 44, Arch. Doubs.)

— Oppression, violence, mal :

Les Anglois, en deschirant la hautesse de leur trone et inferans maintes dures pollutions a la splendeur d'icelui par armes, ont comprimé leur puissance et renversé par *foulle* leur gloire. (G. CHASTELL., *Chron.*, I, 8, Kerv.)

A la tres grande *foule*, charge et oppression de noz subgetz et habitans de nostre royaulme. (1475, *Ordonn. de Louis XI*, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, I, 377.)

Et furent les champions... saisiz de leurs bastons, et estoient encores entiers, sans avoir fait grant *foule* l'ung a l'aultre. (OLIV. DE LA MARCHE, *des Gaiges de bataille*, p. 21, Prost.)

FOULEIS, - *leys*, - *liz*, *fol.*, *foulliz*, *foilieiz*, s. m. foule, cohue, mêlée :



En la caucie fu grans li *foleis.*
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 24[e].)

Des abatuz fu granz li *foilleiz.*
(*Ib.*, Vat. Urb. 375, f° 7[b].)

Au chief dou pont fu grans li *fouleis ;*
Garins enchauce et ses nies Auberis.
(*Gar. le Loh.*, 2[e] chans., xxx, P. Paris.)

Eissi dura cil *foleiz*
De ci qu'enz es portans voutiz.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 18688, Michel.)

N'i out mais oi si fait martire
Ne si estrange *foleiz*
N'ou tant eust des espasmiz.
(Id., *ib.*, 18863.)

Ains mes par tant de gent ne fu teus *fouleis,*
Ne isi grans mescies, ne iteus capleis.
(*Roum. d'Alix.*, f° 24[c], Michelant.)

Sor Aymer fu granz li *fouleis.*
(*Aleschans*, 5489, var., ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Hoiaus de Nantes com chevaliers hardis
S'ert embatus ou plus grant *fouleis.*
(Adenet, *Enfanc. Ogier*, Ars. 3142, f° 104[b].)

Si grant estoit la presse et li *foleiz* qu'il n'avoit mie loisir. (*Artur*, Richel. 337, f° 14[b].)

A de Flamens tel *fouleiz.*
(Guiart, *Roy. lign.*, 16916, W. et D.)

Car la sont li preu amassez
En bruit d'armes, en *fouleis*
De chevaus qu'ains nul ne veis.
(Watriquet, *li Dis du preu chevalier*, 128, Scheler.)

Ce grant *foulis* et abatis qui se faisoient de lances, d'espees et de guisarmes. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 312.)

— Etat de ce qui est foulé :

Et regarderent entour eulx et ne virent nulz des chevaliers qui se estoient combatus a eulx fors que le sang qui d'eulx estoit yssu, et le *foulliz* de l'herbe. (*Perceforest*, vol. I, c. 41, éd. 1528.)

Foulis, ou foulement de quelque chose avec les pieds. *Foulis*, ou quelque chose foulé aux pieds, comme du blé sur le champ. (Duez, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

FOULEMENT, *foull.*, s. m., action de fouler, d'opprimer :

Car faire monstre de gens sans ce que leur navire soit prest pour passer, n'est que gastement de vostre argent, *foullement* de vostre pais, de par dessa. (25 janv. 1436, *Lettre sur la détresse des sujets français de la couronne d'Angleterre, écrite au roi Henri VI*, ap. Th. Basin, *Hist. des règnes de Ch. VII et de Louis XI*, IV, 284.)

Et par ainsy, le peuple de ce royaulme, sans telz *foulemens* et oppressions, pourra demourer en longue paix et seur repos. (Monstrelet, *Chron.*, II, 65, Soc. de l'H. de Fr.)

Foulement, foulement de quelque chose avec les pieds. *Foulement* de raisins ; *foulement* de cheval. *Foulement* de quelque membre du corps. *Foulement* et oppression de peuple. (Duez, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

FOULENET, s. m., foulerie :

Tout cil ki unt fais les *foulenes* et les taintures sour les fortereces de le vile... ke il les aient fait oster dedens le feste saint Jehan. (1245, *Bans aux échevins*, QQ, f° 14 v°, Arch. Douai.)

Cf. Fouleret.

FOULENGNIER, voir Forloignier.

1. **FOULEOR**, *-eour*, *-eur*, *-our*, *foll.*, adj. et s. m., qui sert à fouler les draps :

Moulin *fouleour.* (1390, *Denombr. du baill. de Constantin*, Arch. P 304, f° 24 v°.)

Troiz moulins, deux a blez et un *foulour* a drapz. (*Ib.*, f° 34 v°.)

Deux moulins *fouleurs* a draps. (1413, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 313, f° 99 v°.)

— Machine qui sert à fouler les draps :

Puent faire au molin un bator ou .i. *follour.* (1274, Theuley, Arch. H.-Saône, H 814.)

2. **FOULEOR**, *-eur*, *fol.*, s. m., celui qui foule le raisin :

Item dit aussi qu'il est en saisine d'avoir toutes les esnes de la vendange de onze arpents de vignes que le roy nostre sire soloit avoir seant ou clos le roy entre Boiscommun et St Loup, sitost que le *foleur* estoit hors et que la dite vendange estoit folee. (1393, *Faits et articles du concierge du chastel de Boiscommun*, ap. Le Clerc de Doüy, Arch. Loiret.)

— Fig., celui qui foule, qui opprime :

Le duc de Bourgoigne les queroit a fouler et les fouloit frequemment, qui encore estoit son *fouleur ;* pourquoi ne pooit il querir la foule aussi de son *fouleur* justement et a honneur sauf, qui fouloit tous les jours ses amis et ses serviteurs en tout ce qu'il pooit avoir d'affaire. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 123, Buchon.)

FOULER, *foler*, *foller*, verbe.

— Act., estropier, mutiler :

Qui *folleroit* homme. (1250, *Hist. de Metz*, III, 199.)

— Maltraiter :

Folé vus *ont* et batu et laidi.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 66[c].)

Par tout en alai la novelle (de sa faute)
Tant que pere et mere lou sorent,
Et li parent grant duel en orent,
Moult l'orent vil, moult la *folerent.*
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 4[a].)

Onques n'ama gius ne depors,
Fors seul tornoier et joster,
Cevaliers laidir et *foler.*
(*Parton.*, 7628, Crapelet.)

Par apres ce tu dois veer
Qui leiz vous se vendra seer
Que il ne *foule* ne ne grieve
Celle pour qui ton cuer s'eslieve.
(*Clé d'amour*, p. 19, Tross.)

— Ravager :

O .c. diable ont il tant de gent pris
Qui si me *folent* ma terre et mon pais.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 97[d].)

— Au sens moral, outrager :

Pour y estre gardee l'auctorité et honneur du roy, qui y *a esté* grandement *follé.* (*Proc.-verb. des séanc. du cons. de rég. de Charles VIII*, p. 235, Bernier.)

— Absolument, se livrer à des violences, à des ravages :

Car li François pristrent a reveler,
Li uns sor l'autre guerroier et *foler.*
(*Coron. Looys*, 2644, Jonck., *Guill. d'Or.*)

— *Foulé*, part. passé, fatigué :

Ce voyans les dits seigneurs que la dicte Pucelle estoit fort *folee*, la menerent en la ville pour soy refreschir. (*Chron., du siege d'Orl.*, Vat. Chr. 891, ap. J. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, V, 293.)

FOULEREIS, *-eiz*, adj., qui sert à fouler les draps :

Medietatem unius molendini ad folandum pannos, gallice *foulereiz.* (1307, *Liv. Rouge de la Chambre des comptes*, f° 509[c].)

Moulin *foulereiz.* (1317, *Cart. du Chap. d'Evr.*, II, 365, Arch. Eure.)

FOULERESSE, *-oreche*, adj. f. ?

Tere rouge et *fouloreche.* (1281, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB xviii, 16, n° 470.)

FOULERET, *-lieret*, *foull.*, adj., qui sert à fouler les draps :

Les moulins *foulerez.* (1298, *Ordonn.*, Dupuy cxxxiv, 45, Richel.)

Deuz moulins *fouleres.* (1318, *Privil. des drapiers de Gray*, Anc. Chambre des comptes, G 75, Arch. Doubs.)

Assenes sus les molins *fouleres.* (1319, *Recette du C[te] de Blois*, Arch. KK 296, f° 9 r°.)

Molins *foulleres.* (*Ib.*, f° 15 r°.)

Moulin *foulieres.* (1326, Arch. JJ 64, f° 248 r°.)

Moulin *fouleres.* (*Ib.*)

Des moulins *foulerez.* (4 mars 1362, *Chap. de Chartres*, c. xxx, A, 8, Arch. Eure-et-Loir.)

FOULERIE, *foull.*, *fol.*, s. f., lieu où il y avait un moulin fouleur :

La *foulerie* de Saint Ayoul. (1300, *Cart. de Caill.*, ms. Provins, f° 86[a].)

Plusieurs *fouleries* sont indiquées dans le *Censier des Cordelieres* de Provins, 1314 et 1315.

Des cens nouvelement aquis sus les murs de le *foulerie.* (1319, *Recette de la Clé de Blois*, Arch. KK 296, f° 1 v°.)

Une *foulerie* appartenant aus diz religieux. (1340, Arch. JJ 73, f° 235 v°.)

Un clos assis en la paroisse de Sainct Sauveour le viconte en la *Foullerie.* (Mardi av. S. André 1353, *Ch. du garde du sceau de la vic. de Valognes*, abbaie S.-Sauv., par. S.-Sauv., Arch. Manche.)

Folerie d'Orleans. (1409, *Rec. de J. de Baizranz*, Arch. Loiret.)

— Métier du foulon :

Mestier de *foulerie* et drapperie de draps. (1466, *Stat. des Drap. de Bourges*, Ord., xvi, 547.)

— Lieu où l'on foule le raisin :

Aussi tost que le raisin est porté en la *foulerie* et mis en cuve, le fouler tres bien aux pieds. (Belle-For., *Secr. de l'agric.*, p. 84, éd. 1577.)

Pres vostre cuisine continuerez vos pressoirs et *fouleries.* (Liebault, *Mais. rust.*, l. I, c. v, éd. 1597.)

— Action de fouler, d'écraser :

Batterie, *foullerie*, ou secouement. (N. de Bris, *Institut.*, f° 77 r°.)

Les glaçons tomboient de toute violence et impetuosité, en sorte qu'ils froissoient



les toictures des bastiments, chose qui donna et retripliqua telle frayeur aux dits moynes de voir une *foulerie* si repentine. (*Chos. mem. escr. par Richer*, p. 35, Cayon.)

FOULESTAIGE, voir FORESTAGE.

1. **FOULEUR**, s. f., vive douleur, profond chagrin :

Au cueur sentz mortelle douleur,
La mort me faict grefve *fouleur*.
(*Actes des apost.*, vol. I, f° 126^b, éd. 1537.)

2. **FOULEUR**, voir FOLOR.

FOULEURE, - *ure*, - *uire*, *foluyre*, s. f., droit sur le battage du blé :

Je puis modre es diz molins sanz mutuire et batre a batour des diz molins sanz paier *fouluire*. (Nov. 1284, Ch. des compt. de Dole, $\frac{C}{113}$, Arch. Doubs.)

— Lieu où l'on bat le blé :

Ou dit bois ainçois que passé eussient lou leu c'on dit en la *Foluyre*. (24 avril 1290, Trève, Arch. mun. Besançon.)

— Ce qui est foulé aux pieds :

Scabeau des pieds des hommes, *foulure* des Anglois, et le torchepied des Sacquemans. (G. CHASTELLAIN, *Adv. du Duc Charles*, VII, 325, var., Kerv.)

— La trace des pas, la place que les pieds ont foulée :

Et sçavoit
Sans avoir veu le cerf quelle teste il avoit,
En voyant seulement ses erres et *fouleures*.
(RONS., *les Vers d'Eurym. et Callirée*, Stances, Bibl. elz.)

En patois picard, on dit *folure* pour blessure, comme *affolure*.

FOULEYS, voir FUEILLIS.

FOULGAGE, voir FOUAGE.

FOULIER, s. m., pressoir :

Et par tele maniere que, qant je vourré vendanger, je ne puis fere *foulier* ne metre fouleur en la couve, tant que l'auré fet savoir a leur message. (1265, Arch. S 5175, pièce 46.)

FOULIERET, voir FOULERET.

FOULIS, voir FOULEIS.

FOULISON, voir FOULOISON.

1. **FOULLART**, s. m., celui qui foule, qui opprime :

Mais se bonne paix vient en regne,
Ainsi que brief nous esperons,
Justice qui guieres ne regne
Ira chercher en la garenne
Les *foullars* et les happerons.
(*Poés. attrib. à Cl. Marot*, Dictier presenté à M^{gnr} de Nassau au ret. de France, V, 381, éd. 1731.)

2. **FOULLART**, voir FUEILLART.

FOULLE, voir FOULE.

FOULLETIER, voir FOLETIER.

FOULLIE, voir FOLIE.

FOULLIZ, voir FOULEIS.

FOULLOUERE, voir FOULOIRE.

FOULOIR, v. a., mot douteux qu'on rencontre au sens d'empêcher :

Ils auront regard, correction... sur lesdits pauvres escoliers. Sans toutesfois *fouloir* la correction du maistre du college. (*Pièce de* 1494, Felibien, *Hist. de Paris*, V, 713^b.)

FOULOIRE, - *ouere*, - *oere*, *fol.*, *foull.*, s. f., cuve où l'on foule le raisin :

Une cuve et une *foloere* que il avoient ou dit pressoer. (*Ch. de* 1292, l'Epau, Arch. Sarthe.)

La *foloire*. (*Gloss. héb.-fr.*, Bâle.)

.VII. cuves, .IIII. *foulloueres* en bon estat. (1397, Arch. MM 31, f° 242 v°.)

Pressouer, cusves, *fouloueres*. (3 juin 1496, *Vente de Chenonceau*, ap. Chevalier, *Pièc. hist.*)

Mis six sercles sur les deux *foulloueres*. (1547, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 26, Chevalier.)

Choisi qu'on aura la vendange pour le vin blanc, on la reposera dans la cuvette ou *fouloire*, pour là aussitost estre foulee au pied, et le moust en provenant porté dans les tonneaux. (O. DE SERRES, *Th. d'Agr.*, III, 8, éd. 1605.)

Trois cuves, une *foulloire*, et deux futailles. (Pièce de 1597, ap. Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 376.)

FOULOISON, *foulison*, s. f., action de presser, de fouler, d'écraser :

Traient espessement et font grant huison,
Li Turc et li Persant fisent grant *foulison*.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 149^a.)

Foulaison a été repris au XIXe s. :

J'y trouvais bien du dérangement et de la *foulaison* : c'était comme si une cinquantaine de personnes vivantes y avaient passé. (G. SAND, *Mess. de Bois-Doré*, II, v.)

FOULOLER, voir FUEILLOLER.

FOULON, s. m., cauchemar, mauvaise intention :

Resistant au mauvais *foulon*, courage et assaux. (1474, Arch. JJ 204, pièce 90.)

Ce qu'un *foulon* ou coquemare on nomme
Surprend les yeux au milieu de leur somme.
(PASSERAT, *Elégie d'Am.*)

FOULOR, voir FOLOR.

FOULORECHE, voir FOULERESSE.

FOULT, voir FAUT.

FOULUIRE, voir FOULEURE.

FOUMEROIT, voir FOMEROI.

FOUNABLE, voir FAONABLE.

FOUNCEL, voir FAONCEL.

FOUNDOUR, voir FONDEOR.

FOUNEMENT, voir FAONEMENT.

FOUNIQUE, s. f., phénix :

En telle amitié vous estes la *founique*.
(TROTEREL, *les Corriv.*, I, 3, Anc. Th. fr., VIII, 246.)

FOUPE, s. f., sorte de menu poisson :

Truetz, *foupe*, chardon, sonnace. (1432, *Pancart de péage*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 220.)

FOUPIR, voir FLAPIR.

FOUQUE, s. f., troupeau :

Charogneuse pasture aux *fouques* vagabondes.
(HARDY, *Did.*, IV, III.)

Cf. FOLC.

FOUQUEL, s. m., troupe, troupeau :

Si s'asambloient par places, par mons et par *fouquiaux*. (FROISS., *Chron.*, I, 389, Luce, ms. Amiens.)

Chil de l'oost se commencierent a deslogier, et a euls departir par *fouqiaus*. (ID., *ib.*, II, 274, Luce, ms. Rome.)

1. **FOUQUER**, v. a., frapper violemment :

Fouquer, to finger. (COTGR., éd. 1611.)

2. **FOUQUER**, *foucquer*, v. a., disperser un troupeau :

Foucq signifie delict dommage, et ce qu'on dit interest, dont vient le verbe *foucquer* et effoucquer. (Note de l'éd. 1611 de la *Somme rur. de Bouteiller*, p. 506.)

1. **FOUQUET**, *foucquet*, s. m., sorte de jeu dont Le Duchat donne la description suivante : « Voici comment j'ai vû pratiquer le jeu de *fouquet* à des païsans. Ils prénent une poignée de filasse qu'ils tordent en long, et qu'ils se fourrent par un bout dans l'une des narines, mettant le feu au bout d'en bas de la filasse. Le feu monte. Eux cependant disent toujours *fouquet*, *fouquet*, et souflent en même tems par la narine qui est libre, en sorte que ce double vent empêche que le feu, qui gagne le haut de la filasse, ne leur brule ni la bouche ni le nez. »

La jouoyt, au flux,... au j'en suis, a *foucquet*. (RAB., *Gargantua*, ch. 22, éd. 1542.)

Et seront en figure trigone equilaterale ou grand temple de Paris, ou au mylieu du pervis posees ces trois pierres mortes en office de extaindre avecques le nez, comme au jeu du *fouquet*, les chandelles, torches, cierges, bougies, et flambeaux allumez. (ID., l. IV, éd. 1552.)

2. **FOUQUET**, s. m. ?

Quant on les veult metre hors,
C'est pis que la pitié *fouquet*
Des piteux regretz qu'ilz font lors.
(*La Resolution d'Amours*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XII, 316.)

1. **FOUR**, voir FORC.

2. **FOUR**, voir FAULX.

3. **FOUR**, voir FUER.

4. **FOUR**, voir FUERRE.

1. **FOURAGE**, voir FORRAGE.

2. **FOURAGE**, s. m., métier de fourreur :

Nulz de ceste ville ou de dehors ne pourront fourrer ne lever ledit mestier de *fourage*, soit en cambre ou ailleurs, que premierement ilz ne aient passé maistre. (1489, *Stat. des vayriers fourreurs*, Reg. des stat., p. 340, Arch. mun. Abbeville.)

3. **FOURAGE**, voir FORAGE.

FOURAGEMENT, voir FORRAGEMENT.

FOURAGIÉ, voir FORAGIÉ.

FOURAIN, voir FORAIN.

FOURAL, s. m., mesure contenant le sixième du bichet, en la prévôté de Bouconville :

Les rentes de Saizerey appellees les *fouraulz* se paient chascun an au jour de la sainct Remy, et en ycelles rentes les 6 *fouraulz* doient faire ung bichet. (1409, Arch. Meuse B 1525, f° 34.)

On heust bien recullies la gralle en des fosses es dites vignes a *foural* et a bichat. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1476, Larchey.)

FOURAN, voir FORAIN.

FOURBANIR, voir FORBANIR.

FOURBARRER, voir FORBARRER.

FOURBATRE, voir FORBATRE.

FOURBET, voir FORBET.

FOURBEUR, voir FORBEOR.

FOURBI, s. m., pris au fig., dans l'exemple suivant :

Il perd qui meconte au *fourbi*.
(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 44 v°, éd. 1619.)

FOURBIR, voir FORBIR.

FOURBISSANT, voir FORBISSANT.

FOURBISSEMENT, voir FORBISSEMENT.

FOURBONDIR, v. a., sauter dessus; fig., écraser :

On nous *a* si bien *fourbondis*
Que n'avons plus pile ne croix,
Litz de camp, meuble, ne thaudis.
(*L'Ave Maria des Espagn.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IX, 196.)

FOURBOT, s. m., tumulte :

Et qui *fourbot* u assanlee feroit, il seroit a sissante sauls a nous et a chiunch sauls a le draperie essauchier. (*Charte du comte Guillaume I de Hainaut, du 26 juin 1310, pour la draperie de Mons*, Archives communales de Mons.)

FOURBOUILLI, -*boully*, s. m., bouilli :

Fourboully. It. Carne cotta nel suo brodo. (JUN., *Nomencl.*, p. 69, éd. 1577.)

FOURBOUILLIR, -*boulir*, *bouillyr*, v. a., faire bouillir :

Ledit bouriel le decapita et mist en .IIII. pieces, lesqueles il *fourbouli* par le commandement a lui fait. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des chr. de Fland., III, 324.)

Le Marianne condempné a LX s. de ban enfraint pour avoir trouvé en sa maison ung lievre *fourbouly* et lardé non digne d'entrer en corps de personne. (1480, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Rouchi, *fourboulir*, blanchir des légumes, des herbages.

FOURBOULIR, voir FOURBOILLIR.

FOURC, voir FORC.

FOURCANGIER, voir FORCHANGIER.

FOURCE, voir FOURSE.

FOURCEL, voir FORCEL.

FOURCELE, voir FORCELE.

1. **FOURCELER**, voir FORCELER.

2. **FOURCELER**, voir FORCILLIER.

FOURCELET, voir FORCELET.

FOURCELU, voir FORCELU.

FOURCEMENT, voir FORCEMENT.

FOURCENERIE, voir FORSENERIE.

FOURCER, voir FOURSER.

FOURCEURE, voir FORCHEURE.

FOURCH, voir FORC.

FOURCHAGE, voir FORCHAGE.

FOURCHE, voir FORCHE.

FOURCHEE, voir FORCHIEE.

FOURCHEFIERE, voir FORCHEFIERE.

FOURCHEGERBES, voir FORCHEGERBES.

1. **FOURCHEL**, voir FORCEL.

2. **FOURCHEL**, voir FORCHEL.

FOURCHELER, voir FORCELER.

FOURCHELU, voir FORCELU.

FOURCHENER, voir FORSENER.

FOURCHERON, voir FORCHERON.

FOURCHEROT, voir FORCHEROT.

FOURCHETTE, voir FORCHETE.

FOURCHEURE, voir FORCHEURE.

FOURCHEVAUCHIER, -*cier*, v. a., rendre fourbu :

Lambert Boutry fait adjourner Jehan Croyer, pour sept salus d'or, a ce que par son fait un cheval que le dit Lambert bailla a louage au dit Croyer, lequel *a* le dit cheval *fourchevaucié*, par lui faire porter a deux, et tellement l'a travaillé que le dit cheval est tout esrené et ne s'en poet aidier. (18 sept. 1434, *Reg. aux Actes et sentences*, f° 50, Arch. mun. Douai.)

FOURCHIÉ, voir FORCHIÉ.

FOURCHIELLE, voir FORCELE.

FOURCHIER, voir FORCHIER.

FOURCHIEURE, voir FORCHEURE.

FOURCHILLON, voir FORCHILLON.

FOURCHINE, voir FRONCINE.

FOURCHIS, voir FORCHEIS.

FOURCHON, voir FORCHON.

FOURCIE, voir FORCHIEE.

FOURCIEL, voir FORCEL.

FOURCIER, voir FOURSIER

FOURCIERE, voir FOURSIERE.

FOURCLORE, voir FORCLORE.

FOURCLOSE, voir FORCLOSE.

FOURÇOIIER, voir FORÇOIER.

FOURCOMMANDER, voir FORCOMMANDER.

FOURCOMMANT, voir FORCOMMANT.

FOURCOMPTE, voir FORCOMPTE.

FOURCOMPTER, voir FORCONTER.

FOURÇON, voir FORCHON.

FOURCONTER, voir FORCONTER.

FOURCORRE, voir FORCORRE.

FOURCOURS, voir FORCOURS.

FOURCOURSE, voir FORCOURSE.

FOURCRY, voir FORCRI.

FOURDERAINE, voir FORDINE.

FOURDIAN, adj., forme dialectale de foudroyant :

Et vieng veoir le *fourdian* oraige
Cheu sur moy.
(*La Compl. de Dignant*, Anal. leod., v. 52, Chron. belg.)

FOURDINE, voir FORDINE.

FOURDINIER, voir FORDINIER.

FOURDRINE, voir FORDINE.

FOURDRINIER, voir FORDINIER.

FOURDROIEUR, voir FOUDROIEUR.

FOURDROYEUS, voir FOUDROIEUS.

FOURDROYEUSEMENT, voir FOUDROIEUSEMENT.

FOURE, voir FUERRE.

FOURÉ, voir FERIÉ.

FOURENTENDU, adj., inintelligent :

Ce vous peu trop pou pourfiter,
Puis que vo gorge piauchelue
Pert par dame *fourentendue*.
(JEH. D'ESTRUEN, *Chans.*, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 124.) Ms., *fourestendue*.

FOURER, voir FORRER.

FOURET, s. m., fourneau :

Pour refaire le *fouret* de la cuysine. (1384, Arch. MM 31, f° 4 v°.)

FOUREUR, voir FORREOR.

FOUREURE, voir FORREURE.

FOURFAIRE, voir FORFAIRE.

FOURFAISEOR, voir FORFAISEOR.

FOURFAITURE, voir FORFAITURE.

FOURFESTE, s. f., toiture en saillie :

Et sur lesdis montans *fourfeste* de .XIIII. pies de long. (1442, *Dev. de carpenterie*, Arch. mun. Béthune.)

Feste et *fourfeste*. (*Ib.*)

FOURFUIANCE, -*fuyance*, -*fuance*, voir FORFUIANCE.

FOURGAGNER, voir FOURGAIGNER.

FOURGAIGNEMENT, s. m., saisie ou confiscation d'un bien :

Le crediteur rentier ne peut proceder a la distraction de son hypotheque pa-



rente et decret judiciaire, mais bien par eviction et *fourgaignement* d'icelle. (*Cout. de Lessines*, XII, 1, Nouv. Cout. gén., II, 218.)

FOURGAIGNER, - *gagner*, v. a., saisir, faire vendre, en parlant des biens d'un débiteur insolvable :

Et si l'obligé ou possesseur dudit heritage apres ladite signification faite, estoit defaillant et dilayant de payer et satisfaire l'espace de quinze jours, en ce cas le rentier ou son procureur sera par ledit mayeur a l'ordonnance des eschevins remis audit heritage, pour en jouir de la en avant comme du sien, aux charges anterieures a sadite rente : sauf qu'en dedans l'an le proprietaire ou possesseur dudit heritage le pourra recouvrer, en payant audit *fourgaignant* tous arrierages et despens. (*Cout. de Valenciennes*, VII, 44, Nouv. Cout. gén., II, 240.)

Pour *fourgaigner* quelque heritage par faute de rente non payee, sera requis que le haut command soit fait en dedans un an de la saisine prinse. (*Cout. de Namur*, XVI, *ib.*, II, 304.)

Et pour autant que sommes avertis que plusieurs crediteurs trop durs et rigoureux contre leurs pauvres debiteurs, ont sans attendre nostre presente constitution, usé, et usent, de toutes rigueurs d'execution, arrests de personnes, evictions d'heritages, criees et subhastations, nonobstant et sans avoir regard aux tres grandes pertes d'iceux debiteurs, desquels ils *ont fourgagné* les biens, maisons, terres et heritages. (31 oct. 1587, *Edit de Philippe II*, sur la moderation des rentes, III.)

1. **FOURGIER**, voir FORGIER.

2. **FOURGIER**, voir FURGIER.

FOURGOER, voir FORJOER.

FOURGOIR, voir FORJOIR.

FOURGUR, voir FORJUR.

FOURHASTER, verbe.

— Réfl., se hâter à l'excès :

Si prissent le chemin pour venir celle part, et li Franchois apries, tous rengies et tout ordonné pour combattre, et ne faisoient mies trop grant compte d'*iaux fourhaster*. (FROISS., *Chron.*, V, 358, Luce, ms. Amiens.)

— Neut., dans le même sens :

Qui l'endemain peuist veoir tentes abatre, gens *fourhaster*. (FROISS., *Chron.*, II, 82, Luce.)

Et chevaucierent de premiers tout le pas sans *fourhaster*. (ID., *ib.*, V, 424, Luce, ms. Amiens, f° 122.)

FOURHOSTAGIER, voir FOROSTAGIER.

FOURIE, voir FORRERIE.

FOURIER, voir FORRIER.

FOURIERE, voir FORIERE.

FOURJOUSTER, voir FORJOUSTER.

FOURJOYER, voir FORJOER.

FOURJUGEMENT, voir FORJUGEMENT.

FOURJUGIER, voir FORJUGIER.

FOURJUR, voir FORJUR.

FOURJUREMENT, voir FORJUREMENT.

FOURJURER, voir FORJURER.

FOURKE FIERE, voir FORCHE FIERE.

1. **FOURKIÉ**, voir FORCHIÉ.

2. **FOURKIÉ**, s. m., empêchement :

Ensanble aloient et vivoient,
Et cil ki garder les devoient
De tout lor donnoient congié,
Ne lor faisoient nul *fourkié*,
Ne de boire ne de mangier,
Fors d'iax ensanble couchier.
(MARIE, *Lai de l'Espine*, 38, Roq.)

FOURLACHURE, s. f. ?

Se les dites pieces d'œuvre que feront iceulx maistres sont corrompues par faulses cordes, faux las, par fourtirures et pour *fourlachures*, iceulx maistres et les ouvriers qui les feront seront tenus paier .X. solz d'amende. (1492, *Statuts des hautelisseurs d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, II, 456.)

FOURLAVER, v. a., laver à l'excès :

Se un foulon *fourlave* un drap, il le doit amender de .V. s. a la ville. (1410, *Stat. de la drap. de Chauny*, Arch. mun. Chauny.)

FOURLIGNABLE, voir FORLIGNABLE.

FOURLINGNIER, voir FORLIGNIER.

FOURLONGIER, v. a., éloigner, écarter, retarder :

Nous avons ordonné que..... li maires, presens eskievins, prende le sarment du demandant, que celli demande il ara faitte a boine et juste cause, et pareillement a celui qui l'ara congneult, que a juste cause l'ara fait ou du moins que fait ne l'a mie pour ses loyaulx creditteurs *fourlongier*. (1er mars 1417, *Charte de la duchesse Jacqueline de Bavière*, Archives communales de Mons.)

FOURLOUCHIER, v. a., regarder de travers :

S'il voient qu'on les voelle nullement *fourlouchier*
Au mengier et au boire moult tost en vont grou- [chier.
(G. LI MUISIS, *li Estas des Seculers*, II, 92, Kerv.)

FOURMACHE, s. f. ?

Un charpentier livre une noefve montee a vin contenant de largheche parmy le croix .X. pies .VIII. pans, avoec ce .XXII. pies de bourdon et les .XVIII. pies furnis de *fourmaches*. (1450, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FOURMANCE, voir FORMANCE.

FOURMANTAL, voir FROMENTEL.

FOURMARIAGE, voir FORMARIAGE.

FOURME, voir FORME.

FOURMEEMENT, voir FORMEEMENT.

FOURMEL, voir FORMEL.

FOURMELE, voir FORMELE.

FOURMELER, voir FORMELER.

FOURMEMENT, voir FORMEMENT.

FOURMENER, voir FORMENER.

FOURMENEUR, voir FORMENEUR.

FOURMENTEE, voir FROMENTEE.

FOURMENTER, voir FROMENTER.

FOURMENTERESCHE, voir FROMENTERESSE.

FOURMENTERIE, voir FROMENTERIE.

FOURMENTEUS, voir FROMENTEUS.

FOURMENTIERE, voir FROMENTIERE.

FOURMENTINE, voir FROMENTINE.

FOURMENTOISON, voir FROMENTOISON.

FOURMER, voir FORMER.

FOURMESAISIÉ,-*et*, adj., mal à son aise :

Et si ne savoient en quel lieu ne a cui demander leur chemin, dont il estoient tout *fourmesaisiet*. (FROISS., *Chron.*, I, 58, Luce.)

FOURMETE, voir FORMETE.

FOURMETURE, voir FORMORTURE.

FOURMEUR, voir FORMEOR.

FOURMICAIRE, voir FORMICAIRE.

FOURMIEMENT, voir FORMIEMENT.

FOURMIER, voir FORMIER.

FOURMIIER, voir FORMIER.

FOURMIR, v. n., trembler, être ébranlé:

Brait et requane et muit, que tout en *fourmist* [l'eire.
(*Doon de Maience*, 1519, A. P.)

Cf. FORMIER.

FOURMISETE, voir FORMISETE.

FOURMOIER, voir FORMIER.

FOURMOIR, voir FORMOIR.

FOURMOIRIE, - *oyrie*, s. f., meneau d'une fenêtre :

.VIII. aissielles dont on a fait un planquier pour trachier le *fourmoirie* d'une tour. (1400, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour le *fourmoirie* de le grande veraire de le nef de ceste eglise. (*Compt. de* 1524-1525, Arch. Nord.)

Pour avoir blanchié a la brousse cinq *fourmoyries* (faites par un maçon) de verrieres, .XL. s. (1565, Douai, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Se disait encore au commencement du XVIIe s. :

A Jehan Hanicq, marchant de piere, pour une *fourmoirie* assise le xxvje juillet 1619. A luy encore, pour la livrance d'une autre *fourmoirie* assise au mois d'aoust 1620. (*Compte de la fabrique de l'Eglise collégiale de Sainte-Waudra, à Mons, pour* 1620, Arch. Mons.)

FOURMONT, s. m., sorte d'outil :

Lesquelx deux couples de fer le suppliant a un hostil dit *fourmont* il leva ou arracha. (1404, Arch. JJ 158, pièce 361.)

FOURMORT, voir FORMORT.

FOURMORTUOIRE, voir FORMORTUOIRE

FOURMORTURE, voir FORMORTURE.

FOURMOUVOIR, voir FORMOVOIR.

FOURNAGE, voir FORNAGE.

FOURNE, s. f., cuisson au four; fig., production :

Et te souviengne en ta closture
Qu'en vain n'as fait la producture,
La *fourne* des humaines faces.
(G. CHASTELLAIN, *la Mort du duc Philippe*, VII, 277, Kerv.)

FOURNEER, voir FORNIER.

FOURNEL, voir FORNEL.

FOURNELEUR, voir FORNELEUR.

FOURNELLAGE, voir FORNELAGE.

FOURNEMENT, voir FORNEMENT.

FOURNERAT, voir FORNERAT.

FOURNERESSE, voir FORNERESSE.

FOURNERON, voir FORNERON.

FOURNESTURE, voir FORNETURE.

FOURNET, voir FORNET.

FOURNETURE, voir FORNETURE.

FOURNIAGE, voir FORNIAGE.

FOURNICACION, voir FORNICATION.

FOURNIELET, voir FORNELET.

FOURNIEMENT, voir FORNIEMENT.

FOURNIER, voir FORNIER.

FOURNIERE, voir FORNIERE.

FOURNIGER, voir FORNIER.

FOURNILLE, voir FORNILLE.

FOURNILLON, *fournillun*, voir FORNILLON.

FOURNIR, voir FORNIR.

FOURNIRON, voir FORNERON.

FOURNISER, voir FORNISER.

FOURNISSABLE, adj., qui doit être fourni :

Le roy manda au mareschal qu'il avoit faict party avec le marchand Obreth, pour fournir, des le quinziesme, cinquante mille livres, *fournissables* des le vingt-cinquiesme. (DU VILLARS, *Mém.*, XII, an 1560, Michaud.)

FOURNISSEMENT, voir FORNISSEMENT.

FOURNITION, s. f., fourniture :

Sur le havre fut trouvé du charbon de terre bien pour dix ou douze mil livres: qui estoit la *fournition* de l'yver pour tous les aultres forts. (*Lett. miss. de Nic. Nicolai, geographe du roi, à Mgr Du Buis*, 1549.)

FOURNITURE, voir FORNETURE.

FOURNOT, s. m., petit four :

Rompuz ung *fournot*. (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Belverne*, f° 15 r°, Ch. des compt. de Dijon, B 11881, Arch. C.-d'Or.)

FOURNOYER, voir FORNIER.

FOURNOZ, voir FORNOZ.

FOUROIR, v. a., ne pas écouter, ne pas tenir compte de :

Et se nus *fourooit* leur semonse li eschevin qui apries seroient, doivent le fourfet jugier a le semonse dou bailliu ou dou prevost, selonc le record des jures. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 69.)

S'il estoit nus qui chou trespassast et chou *fouroist*. (*Ib.*, p. 70.)

FOUROSTAGIER, voir FOROSTAGIER.

FOURPASSER, voir FORPASSER.

FOURQ, voir FORC.

FOURQFILLE, voir FOURQUEFILLE.

FOURQUEFIERE, voir FORCHEFIERE.

FOURQUEFILLE, *fourqfille*, s. f., forme altérée de *fourchefiere*, grande fourche de fer :

Un baston ferré, nommé *fourquefille*. (1410, Arch. JJ 164, pièce 239.)

Louches et *fourqfilles* pour arrachier les herbes et ronches des fosses. (*Compte de* 1442, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Un baston que on appelle *fourquefille*. (1463, Arch. JJ 199, f° 153 r°.)

Se dit encore dans la Haute-Norm., vallée d'Yères.

FOURQUEIZ, voir FORCHEIS.

FOURQUEMANT, voir FORCOMMANT.

FOURQUERQUIER, voir FORCHARGIER.

FOURQUETE, voir FORCHETE.

FOURQUIER, voir FORCHIER.

FOURQUIET, voir FORCHIET.

FOURQUILLON, voir FORCHILLON.

FOURQUON, voir FORCHON.

FOURRAGEMENT, voir FORRAGEMENT.

FOURRAGIER, voir FORRAGIER.

1. **FOURRAL**, adj., qui sert de fourrage :

Certains avenages nommez feurres que ledit prince prenoit ou fié et seigneurie de nostre dite eglise en la parroisse de Saint Lambert de la Poterie, montans huit mines d'avoines *fourraux* ou environ, desquelles il y a de present troys mines en cadit non paiables, ainsi que l'on dit, pource que les maisons et choses qui les devoient par la fortune de la guerre ou autrement sont tournees en ruyne. (17 mai 1453, *Compt. du roi René*, p. 63, Lecoy.)

2. **FOURRAL**, voir FOURAL.

FOURRASSÉ, adj. ?

Aussi je n'auroys pas bon temps :
J'auroys les mains *fourrassez*.
(*Farce de Guillerme*, Anc. Th. fr., I, 331.)

FOURRE, voir FUERRE.

FOURREAU, s. m., habillement étroit des soldats :

Cinquante soldatz qui tous avoient le bonnet rouge ou de vellours, ferré d'or, avec la chaisne au col faisant deux tours, avec le *fourreau*, et l'escarpe de vellours. (BRANT., *Couronn. fr.*, VI, 106, Lalanne.)

FOURRECLOSION, voir FORCLUSION.

FOURREL, voir FORREL.

FOURRELIER, *furr.*, s. m., fabricant de gaînes et de fourreaux :

Quiconques vuet estre gainiers, *furreliers* ne houvrier de cuir bouli. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1° p., LXV, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Rolant le *fourrelier*. (ID., *ib.*, p. 136.)

Le fabricant de fourreaux s'appelle encore *fourrelier* dans le Jura.

FOURRER, voir FORRER.

FOURRERIE, voir FORRERIE.

FOURREST, s. m., fourreau :

Il recouvra une lance et remist son espee en son *fourrest*. (*Le chevalereux Cte d'Artois*, p. 15, Barrois.)

FOURREUBER, voir FORROBER.

FOURREURIER, s. m., fabricant de fourrures :

Arlette, fille d'un surnommé Faubert, pelletier ou *fourreurier*. (BOURGUEVILLE, *Rech. de la Neustrie*, I, 13, éd. 1588.)

FOURRIE, voir FORRERIE.

FOURRIER, voir FORRIER.

FOURRIERE, voir FORRIERE.

FOURRIERIE, voir FORRERIE.

FOURRON, s. m., fourrageur, goujat :

Pires que dyables et *fourrons*. (1537, *Cart.*, Arch. comm. Albi, 5° vol.)

FOURSADJOURNER, voir FORADJOURNER.

FOURSAGE, s. m., frai :

Que nul ne pesche depuis la sainct Jehan Baptiste jusques a la Pasque a harnas que on appelle muche, qui est pescherie de roches, sur l'amende de lx. solz et le harnas perdre. Et ne doit estre tendu en temps de *foursage* a cent picz pres du foursin. (BOUT., *Somme rur.*, 1° p., f° 134a, éd. 1486.)

FOURSAIRE, voir FORSAIRE.

FOURSANER, voir FORSENER.

FOURSANNER, voir FORSAINNIER.

FOURSE, *fource*, s. m., frai :

On soloit mener gens comme paiscon leur *fourses*
Et sauvement menoient li mercheant lor tourses
(G. LI MUISIS, *li Estas des seculers*, II, 71, Kerv.)

Qu'aucuns ne prennent secqueteaux du *fource* de l'annee. (*Chart. de Hain.*, CXXXIV, 6, Nouv. Cout. gén., II, 150.)

FOURSEC, - *sek*, s. m., sécheresse :

Se il avenoit que lidit fosses keist en *foursek* pour defaute d'iaue ou s'enterast par coulis ou par ravois pour quoy en peust venir a piet ou a queval par ledit lieu a el fortereschede le ville... (1313, Arch. JJ 53, f° 21 v°.)



FOURSECHIÉ, - *quié*, - *kié*, - *cié*, adj., sec, desséché, endommagé par la sécheresse :

Ki la male voie tient,
Celui samble qui se retient
Au pel de la soif *fourseciet*
Pour çou k'il crient que il ne chiet
Ens en la voie qui est orde.
(Baud. de Cond., *li Contes dou pel*, 377, Scheler.)

Comme un homme mort et une main artetike *foursechie*. (*Li Ars d'Am.*, II, 328, Petit.)

Hons mors et mains *foursekie* sunt, li hons une caroigne et li mains uns sanlans de mains. (*Ib.*)

Car par la faulte et effusion de son sang, dont tant avoit parti de son precieux corps, dedens estoit il tout *foursechié* et tout ayré. (*De vita Christi*, Richel. 181, ° 140d.)

Les seaulx de cuir estoient *foursequies*. (1420, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FOURSEK, voir Foursec.

FOURSEN, voir Forsens.

FOURSENAVLE, voir Forsenable.

FOURSENEEMENT, voir Forseneement.

FOURSENER, voir Forsener.

FOURSENERIE, voir Forsenerie.

FOURSENS, voir Forsens.

FOURSENT, voir Forsens.

FOURSEQUIÉ, voir Foursechié.

FOURSER, *fourser*, *fourcer*, v. n., frayer, en parlant des carpes :

Ces lettres furent faites et kierkies l'an ke les wesples et li tahon se conbatirent sour le mont de Liban nonante et un el mois que les raines *foursent*. (*Ren. le Nouv.*, p. 306, Méon.)

Carpes *fourssans*. (1465, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Fourser. Comme font les carpes en un étang. Parere. Ex Plin. (Nicot, *Thresor*.)

Quand les poissons *fourcent*. (Note de l'éd. 1611 de la *Somme rur. de Bouteillier*, p. 507.)

Dans la Haute-Norm., vallée d'Yères, on emploie le subst. fém. *foursée* pour si-signifier portée d'un animal et particulièrement de la truie.

FOURSIER, - *cier*, s. m., réservoir rempli de carpes :

Car trois meres en cel *fourcier* avoit,
Qui de peupler mon estanc gouvernoit,
Par leur moien, qui maint bien m'ot rendu ;
Mais ce *fourcier* est devenu trop froit,
Dont mon estanc est de tout point perdu.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 137d ; III, 189, A. T.)

FOURSIERE, *fourssiere*, *fourciere*, *forciere*, *frossiere*, *froissiere*, s. f, réservoir rempli de carpes :

Pour regeter le *fourssiere* de .xv. pies de lez tout entour. (1326, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 44.)

.IIII. d. pour le *foursiere* des pres du manoir. (1328, *ib.*, f° 51.)

Je vi jadis que j'oy un grant vivier,
Empres lequel avoit une *foursiere*
Qui me faisoit mon estanc poisonnier.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 137a ; III, 189, A. T.)

Item une *forciere* et maroys a mettre poisson appellé le petit Rouzelleux. Item une autre petite *forciere* et marois assise pres la dite meitaerye. (1521, *Aveu de Bascordes, paroisse de Pruniers, chastell. de Romorentin*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 269 r°, Arch. Loiret.)

25 sols paié comptant a Jehan le Paulmey, ostelier, demeurant a Sanze, pour les despens de luy, le clerc juré Jehan Menoy, Thiebault Hasson et Didier le Rebelle, tarillons demeurans a Bouconville pour avoir esté visiter ung lieu ou boix de Wevre appellé la Nauwe La Chivre pour faire une *frossier*[*e*] pour fornir ez estaing de Bouconville. (1527, Arch. Meuse, B 1577, f° 65 r°.)

Ce jourd'huy 16 janvier 1585, enterinement des .II. lettres de transaction passees par Claude de Lafferté, escuyer, capitaine, prevost, recepveur et gruyer de Bouconville avec les habitants d'Ausainville pour terminer les proces meuz entre eulx et le procureur general du Barrois pour la nouvelle *froissiere* erigee au dedans des bois de la royne..... (1585, Arch. Meuse, B 267, f° 259 r°.)

Pres, vignes, estangs, fosses, *fourcieres*, terres, bois, paturaiges. (xvie s., *Bail des dimes d'Acy et Vincy*, S. Faron, Arch. S.-et-Marne, H 174.)

— Carpe femelle :

Et lui fist presenter quatre grans lux, deux *foursieres*, des oistres. (*Lett. de Louis XII*, Brux., t. II, p. 40.)

Pour avoir allé a Hames mener sept cents demy de semenche et chincq *foursieres* pour rapoissonner le grant vivier. (1534, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FOURSIN, s. m., les œufs de certains poissons et de certains insectes :

Car tout aussi c'on voit venir
Le honnine, contre raison,
Du tans vilain contre saison,
Tout ce het que tans naturaus
Fet venir, n'est pas ses paraus,
Mais son *foursin* aime et amonte,
Et tout ce destruit et desmonte
Ki puet pourfiter et valoir.
(*De le Honnine*, Richel. 25566, f° 220 v°.)

Qui est trouvé peschant a cent piez, pres de *foursin*, chet en amende de .LX. solz. (Bout., *Som. rur.*, 2e p., f° 64c, éd. 1486.)

Les ungs (les carpeaulx) devant elle aloyent saillant, les aulcuns de costé, les aultres tournoyent le ventre desure, les aultres ouvroyent la bouche pour avoir air. Dont il sembloit a la dame que la carpe prenoit plaisir a avoir son *foursin*. (*Hist. de Gilion de Trasignyes*, p. 4, Wolf.)

Arr. de Béthune, *foursain*, les œufs du brochet. Ce mot sert aussi à désigner la femelle de ce poisson. H.-Norm., vallée d'Yères, *fourciner*, mettre bas, particulièrement en parlant de la truie.

FOURSSON, voir Forchon.

FOURTIFFIEMENT, voir Fortifiement.

FOURTIRURE, s. f, action de trop tirer :

Se lesdites pieces d'oeuvre que feront iceulx maistres sont corrompues par faulses cordes, faux las, par *fourtirures* et pour fourlachures, iceulx maistres et les ouvriers qui les feront seront tenus paier .x. solz d'amende. (1492, *Stat. des hautelisseurs d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, II, 456.)

FOURTOLIR, voir Fortolir.

FOURTOURNOYER, v. a., vaincre dans un tournoi :

Or il perra comment ceulx de Grece se monstreront en ce tournoy, et chascun de nous soit sur sa garde et que nous aydons l'ung l'aultre affin que les aultres ne se puissent pas vanter et mocquer de nous. Je ne vouldroye pas pourtant que le roy Alexandre ne sa gentillesse *fussent fourtournoyez*, jaçoit ce qu'ilz soyent preux. (*Perceforest*, vol. I, c. 30, éd. 1528.)

FOURTRAIEUR, voir Fortraieor.

FOURTRAIRE, voir Fortraire.

FOURTRAIT, voir Fortrait.

FOURTREEMENT, voir Fortraiement.

FOURTROUVER, v. a., trouver à l'improviste, surprendre :

Si conclurent de la poursievir et affaiblir en tant qu'ilz fourrageroient les villages, se ainsi on les pouvoit *fourtrouver*, et se ce non, ilz les combateroient en quelque estat qu'ilz fussent ratains. (Monstrelet, *Chron.*, II, 204, Soc. de l'H. de Fr.)

FOURVIER, voir Forvoier.

FOURVIRER, v. n., se tourner :

Encores estoit le deduit plus grant a veoir, car la ou l'eaue clere sourdoit par entre deux terres, elle venoit de tel randon en la forest qu'elle faisoit de la gravelle dont la moindre estoit rubis saphir ou esmeraude ou autre pierre de vertu ou de diverses couleurs, entreheurter et *fourvirer* les unes contre les autres tant fort que l'on en oyoit le son melodieux. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 48, éd. 1528.)

FOURVOI, voir Forvoi.

FOURVOIER, voir Forvoier.

FOURWAGIER, voir Forgagier.

FOUS, cas sujet, voir Folc.

FOUSER, voir Fosser.

FOUSERER, voir Fossorer.

FOUSSAIER, voir Fossoier.

FOUSSEMENT, voir Fossement.

FOUSSER, voir Fosser.

FOUSSERER, voir Fossorer.

FOUSSET, voir Foncet.

1. **FOUSSEUR**, voir Fossor.

2. **FOUSSEUR**, voir Fosseur.

FOUSSEURE, voir Fosseure.

FOUSSON, voir Fosson.

FOUSSORIER, voir Fossorier.

FOUSSOUER, voir Fossoir.



FOUSSOURIÉ, voir FOSSORIÉ.

FOUSSOYE, s. f., syn. de futaie :

Sans rumyner ou avoir a memoyre
Que les veneurs faisoient leur consistoire
En fort buisson, landes, haulte *foussoye*.
(GRINGORE. *la Chasse du cerf des cerfs*, I, 159, Bibl. elz.)

FOUSSURER, voir FOSSORER.

FOUSTEAU, voir FOTEAU.

FOUTELAIE, *fouetelee*, s. f., lieu planté de fouteaux ou de hêtres; est représenté par le nom de lieu, la *Fouetelee*. (1258, Rublemont, Arch. S. 4996, suppl. nº 123.)

FOUT EN CUL, voir FOT EN CUL.

FOUTEOR, voir FOTEOR.

FOUTERIE, voir FOTERIE.

FOUTIER, voir FOTIER.

FOUTINER, v. a., battre :

Le margout, quand suis retourné,
Estoit muché en quelque lieu.
Ne te sçavois je! Vertu Dieu!
Je vous *eusse* bien *foutiné*.
(*Farce de Frere Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 323.)

Pays de Caux, *foutiner*, s'amuser à des niaiseries, être méticuleux, tâtillon.

FOUTOIR, *foutouer*, s. m., sorte de machine de guerre :

Quant aux bastons et instruments de guerre, pour l'offence et deffense des hommes et des villes, nos gens ont usé de tous ceux des Grecs et Romains : car le livre de Vegece de l'art de la guerre fut mis en françois par Jean de Meung, et dedié a Philippes le Bel environ l'an .MCCC. soit qu'ils fussent plutees (ce sont mantelets ou taudis) pour les aproches, dont vient le mot de taudir pour se couvrir; de moutons pour abattre les murailles, appellez du temps de Charles le Simple Carcamousses (ce dit Abon parlant du siege que les Normans mirent devant Paris, ainsi qu'il dit : Arietes Carcamoussas vulgo nominatos Belliers vulgairement appellez Carcamousses.) et aujourd'huy *foutouers*, car les gens d'armes de tout temps, n'ont pas eu grand honte de nommer les choses salles par leurs noms) pour l'aller et le venir que l'on fait en les esbranlant affin de heurter plus fort. Truyes qui estoit aussi espece de *foutouer*, pour ce que tout ainsi que l'effort du belier et du *foutouer* gist au heurter, aussi celuy du porc consiste au groin, ainsi est celuy du *foutouer*, en la teste ferree de ceste grande poultre ou fleche de bois, laquelle esbranlee avant et arriere pour donner plus grand coup, desjoint les pierres des murailles battues. (FAUCHET, *Orig. des cheval., arm., et hér.*, II, 1, éd. 1611.)

Le lendemain, les ennemis presenterent devant la tour trois belliers (que les gens de guerre qui n'ont point de honte et ne font cas des paroles, appellent *foutoirs*). (ID., *Antiq. gaul.*, 2e vol., v, 18, éd. 1611.)

FOUTRE, voir FOTRE.

FOUTU, adj., exprime l'idée de parjure dans l'exemple suivant :

Il dist de Maugiron d'Estisac qu'il estoit un faulx, mauvais, traitre et fuitif et *foutu* chevalier. (1416, Arch. JJ 169, pièce 448.)

FOUVEE, voir FOUEE.

FOUWIENNE, voir FOUINE.

1. **FOUYER**, voir FOUIER.

2 **FOUYER**, voir FOUER.

FOUYERE, voir FOUIERE.

FOUYEUR, voir FOUEOR.

FOUZIL, voir FOISIL.

1. **FOUZON**, s. m., petit feu :

Encor vit li *fouzons*, oste la paille. (*Dial. St Greg.*, p. 208, Foerster.) Igniculus.

2. **FOUZON**, voir FOISON.

FOVETINE, s. f. ?

Pour avoir fait le pont leveiz de Loyre tout neuf avec la croistoiere et la *foveline* dudit pont. (1389-1392, *Compt. de Nevers*, CC 1, fº 60 vº, Arch. mun. Nevers.)

FOWALHE, voir FOUAILLE.

FOY, voir FAULX au Supplément.

FOYABLE, voir FIABLE.

FOYABLEMENT, voir FIABLEMENT.

FOYALL, voir FEAL.

FOYALMENT, voir FEALMENT.

FOYALTET, voir FEALTÉ.

FOYANSIER, voir FIANCIER.

FOYAULTÉ, voir FEALTÉ.

FOYAUTEI, voir FEALTÉ.

FOYAVLE, voir FIABLE.

FOYAVLEMENT, voir FIABLEMENT.

FOYBLET, voir FOIBLET.

FOYEMEN, voir FOMAIN.

FOYENER, voir FENER.

1. **FOYER**, voir FIER.

2. **FOYER**, voir FOUER.

FOYES, s. m. pl., vestiges, traces, pistes des bêtes fauves, et particulièrement du cerf :

Aussi luy vueil aprendre qu'il appelle le pié d'ung cerf les *foyes* et d'ung sanglier les trasses. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, fº 46a.)

Les piez des cerfs doit il appeller ou *foyes* ou piez. (ID., *ib.*, fº 48a.)

FOYMEN, voir FOMAIN.

FOYNE, voir FOINE.

FOYNEAU, s. m., terme de mépris équivalant à peu près au mot goujat :

Icellui Marin dist au suppliant et autres pastours plusieurs injures, et entre autres choses les appela *foyneaulx*. (1472, Arch. JJ 195, pièce 703.)

FOYNER, voir FENER.

FOYNET, voir FOINET.

1. **FOYNNER**, voir FENER.

2. **FOYNNER**, voir FENIER.

FOYNNETTE, voir FOINETE.

FOYON, s. m., sorte d'herbe :

Foyon doit estre scié ou faulché en temps chault ou serain. *Foyon* est de grant proffit, car les bestes labourans et les vaches et brebis en vivent an long de l'an. (FRERE NICOLE, *Trad. du Livre des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, fº 131 vº, éd. 1516.)

FOYRANCE, voir FOIRANCE.

FOYRE, voir FOIRE.

FOYSON, voir FOISON.

FRABAUT, voir FRAMBAUT.

FRACASSEMENT, s. m., action de briser avec éclat, état de ce qui est brisé :

Le son de sa ruine et des *fracassemens*
Que font de toutes parts tant de hauts bastimens.
(GREVIN, *Troade*, I.)

Lors tu verras comme Mangeguerre se rue par les bouteilles et gobelets, et comme il se fait un grand *fracassement* des vaisseaux pleins de bon vin. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, XIV, Bibl. gaul.)

(La flotte) du roy d'Espagne, sortye de Ferroles le XIX octobre sous la conduicte de Lantade, n'a pas eu meilleure fortune, car elle a esté seulement combattue des Mores, tant qu'elle a esté contraincte de relascher en Espagne, avec grande perte et *fracassement*. (1597, *Lettres miss. de Henri IV*, t. IV, p. 880, Berger de Xivrey.)

Fracassement de feuilles et de branches. (JEAN DE LERY, *Voy. au Bresil*, I, 165, Gaffarel.)

FRACCION, voir FRACTION.

FRACE, s. f., résidu :

Es *fraces* des olives, c'est a dire es restes des olives apres que l'huyle en a esté tiré. (EVON., *Tresor*, c. XII, éd. 1555.)

FRACOCALLE, s. f., sorte d'épice :

Balaustie, *fracocalle*, noix de Cypres. (ARNOUL DE VILLE NOVE, *Tresor des Pauvres*, fº 139 rº, éd. 1581.)

FRACT, voir FRAINDRE.

FRACTE, voir FRAITE.

FRACTEUR, voir FRAITEUR.

FRACTION, *fraccion*, s. f., action de briser :

Les *fractions* et romptures de coffres. (*Reg. du Chât.*, II, 116, Biblioph. fr.)

Et d'ilecques, eulx transportez par fois iteratives es hostelx de nous,.. et en iceulx fait et commis par aucuns desdiz particuliers certaines *fractions* et exces, prises manuelles de plusieurs de nos gens et officiers. (1413, *Ord.*, X, 163.)

— Rupture, infraction :

Ceste droiture (du couronnement au roy de France) vouloit tousjours avoir franchement et sans nulle *fraccion*. (*Gr. Chron. de Fr.*, Loys le gros, I, P. Paris.)

Pour *fraction* de la paix. (FROISS., *Chron.*, X, 434, Kerv.)



Vray Dieu puissant, souverain roy des roys,
De qui je vueil garder les sainctes loix,
Sans *fraction*, et le commandement.
(*Viel Testam.*, 18897, A. T.)

Par la contrevention et *fraction* dudit traité de Peronne. (*Lett. du duc de Bourg. au grand maistre de France*, dans le *Cabinet de Louis XI*, c. v, éd. 1661.)

Quant le roy, estant a Hesdin, entendit la mode de faire de ceux d'Arras, la *fraction* de son appoinctement, et comment le seigneur d'Arsy, aultres nobles et la communauté faisoient signe de tenir pied contre lui, il se partit de Hesdin, et amena son armee pour les subjuguer. (J. Molinet, *Chron.*, ch. xl, Buchon.)

Et fit *fraction* des treves prinses entre eux. (Id., *ib.*, ch. xlv.)

— Bruit d'une chose qui semble se casser, frottement violent :

Par le bruit ou *fraction* des harnois, ou autrement furent oyz et apperceuz. (*Le Jouvencel*, f° 32 v°, ap. Ste-Pal.)

Fradet, s. m., fer d'une petite flèche, fer qu'on mettait dans une arbalète à jallet; raillon :

Le *fradet* lui est demeuré dans la cuisse. (Phrase citée dans le *Dict. étym. de Ménage*, éd. 1750.)

De là vient, dit Ménage, que la maison de *Fradet*, maison de Berri, porte d'or, à trois raillons ou fers de dard, de sable, deux et un :

Et en ceste maniere eschapa Bernard de Sainct Soubdain, lequel s'en alla a Venoze au capitaine Loys d'Ars, messire Jehan Chapperon et quelques autres qui estoyent aux *Frades*. (J. d'Auton, *Chron.*, Richel. 5082, f° 149 r°.)

Fradous, - *eus*, adj., pauvre, misérable, souffreteux :

Desatornes fu et *fradous*,
Bien sambloit home mendios.
(Wace, *Brut*, 14711, Ler. de Lincy.)

Antre les *fradeus* fu *fradeus*,
Come mandis et besoigneus.
(Id., *ib.*, var. du ms. Cangé 73.)

Cf. Frarin et Fraireus.

Frael, voir Freel.

Fraeleté, voir Frailete.

Fraer, voir Fraier.

Fraeresche, voir Frerresche.

Fraerie, voir Frerie.

1. **Frage**, adj., fragile :

Cesti corps *frage* et mortel. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 283b.)

Je ne luy peuz donner autre suffrage
Si n'est que icy en ce bas monde et *frage*
Tousjours la plains et sans fin la regrecte.
(D'Auton, *Chron.*, Richel. 5082, f° 220 r°.)

2. **Frage**, s. m., syn. de subside, probablement pour *suffrage :*

Taillies, subside, *frages*. (1398, Arch. P 1384.)

Fragié, part. passé, brisé :

Hanibal est ja quassez et *fragiez*. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 288b.)

Cf. Frage 1.

Fragilement, - *illement*, adv., faiblement :

Et quant j'euz congnus sa simplesse,
Respondant si *fragillement*,
Je prins en moy grant hardiesse.
(*Myst. de la Pass.*, ms. Troyes, f° 47 v°.)

Fraglance, voir Fragrance.

Fragnee, voir Fresnee.

Fragnement, voir Fraignement.

Fragnieux, - *ioux*, adj., où il y a beaucoup de frênes ; est représenté par le nom de lieu le Puy *Fragnioux*, dans la Charente, environs de Brigueil et de Montrollet.

Fragon, voir Fregon.

Fragrance, *fragl.*, s. f., odeur, parfum :

De soatume de *fraglance*.
(*De .v. gaud. B. M.*, ms. Reims $\frac{774}{788}$, f° 136a.)

N'es tu pas la fleur eslevee
En plain champ, cela bien je sçay,
Dont la *fragrance* tant pronnee
Chasse l'offence depravee
Et la soulteur de mors prouvee ?
(*Moral. de Nature et Loy de rigueur*, 16, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, III.) Impr., *fragrante*.

Doulx et plaisant pour la verdeur du lieu, la venusté et beaulté des fleurs, la *fragrance* des odeurs, le decours des fontaines. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 18c, éd. 1488.)

Souveraine *fragrance* (c'est suave, ague et chaude odeur) est requise en toute quinte essence. (Evon., *Tresor*, c. xviii, éd. 1555.)

A été employé par un célèbre écrivain du xixe s. :

Les Floridiennes broyaient... des larmes de liquidambar et des racines de libanis qui imitaient la *fragrance* de l'angelique, du cedrat et de la vanille. (Chateaubriand, *Mém.*, t. II, p. 291.)

Fragrant, adj., odorant, parfumé :

Odeur *fragrante* n'est autre que bonne odeur ague quand elle est moderee. (Evon., *Tresor*, c. xviii, éd. 1555.)

Frai, *fray*, s. m., action de briser :

Par attrition et *fray* d'une pierre contenue ausdits reins. (Paré, *OEuv.*, XV, lii, Malgaigne.)

Fraichelet, voir Freschelet.

Fraicheur, voir Frescheur.

Fraichin, voir Freschin.

Fraicte, voir Fraite.

Fraiel, voir Freel.

Fraielluz, voir Flaelos.

Fraiement, *fraiiement*, *frayement*, s. m., bris, frottement, froissement :

Confractio, *fraiiement*. (*Gloss. de Conches.*)

Nous poons oir le cri des combatans et le *fraiement* des armes. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 233a.)

Par le *frayement* de deux cailloux et force de coups, on faict sortir le feu. (N. de Bris, *Institut.*, f° 48 r°.)

Plusieurs errent aussi en l'usage trop frequent et assidu de setons, en ce que, ne s'accommodans pas a la raison, les renouvellent toujours, et les font frayer aux parois des playes, par lequel *frayement* causent douleur ausdites playes. (Paré, *OEuv.*, IX, vi, Malgaigne.)

Se disait encore au commencement du xviie siècle :

On cognoist l'os estre rompu par le jugement des sens ; car en maniant le lieu fracturé, on trouve les parties de l'os separées, on entend un bruit qui vient du *frayement* des os qui touchent les uns contre les autres. (La Frambois., *OEuv.*, p. 783, éd. 1631.)

1. **Fraier**, voir Froier.

2. **Fraier**, *frayer*, *freier*, *fraer*, *froyer*, verbe.

— Act., faire les frais, la dépense de, dépenser :

Soume que nous *avons freie* outre nos richesses. (1260, Arch. mun. S.-Quentin, liasse 68, I.)

Les frais et despens... k'il *aront* fais et *fraiies* pour l'okison de... (18 janv. 1290, Arch. Nord, Chamb. des compt., 3214.)

Somme de vins..... *fraiez* et despendus, .xiii. tonniaus. (1346, *Revenus des terres de l'Artois*, Arch. KK 394, f° 56.)

Iceulx supplians *frayerent* et despendirent la somme de sept cens et trente six escus. (1359, Arch. K 47, pièce 58.)

Ou il *a* moult *fraié* et despendu du sien. (1360, *Charte du roi Jean*, Coll. de Champ., I, 216, Richel.)

Pour les bons et agreables services que nostre bien amé Renier le Coutelier nous a faiz au dit pays de Normandie sur le fait de la prinse et recouvrement du chastel et ville de Saint Sauveur le Viconte, en continuant un an entier et plus, ou il *a* grandement *fraé* et despendu du sien propre. (*Pièce du 2 sept.* 1375, Léop. Delisle, *Mand. de Ch. V*, p. 604.)

Et tant firent de chascune part qu'ilz furent d'accord parmy ce que les Sarrazins leur donneroient tout ce qu'ilz *avoient froyé* par le voyage. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 326, Bibl. elz.)

Jehan de Mandres, comme prevost et recepveur, *a fraié* et finé pour Jaquet de Reins, secretaire et procureur de mondit seigneur..... vingt solz. (1415-16, Arch. Meuse B 1532, f° 50 r°.)

Auquel voyage nous sera necessité moult grandement *frayer* et despendre. (26 juill. 1438, *Cédule du duc d'Orl.*, ap. Champollion, *Ducs d'Orléans.*)

A la poursuyte duquel despendirent et *froyarent* grand somme de deniers. (1511, *Reg. cons. de Limoges*, I, 57, Ruben.)

Les messagers retournerent devers le prince et luy dirent leur message et la responce que on leur avoit faicte, dont le prince fut moult melencolié : car il *avoit frayé* tout son or et son argent avecques sa vesselle, et vendu toutes ses bagues et joyaulx pour conduyre ceste guerre. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 115a, éd. 1532.)

Pour *avoir frayé* des tables..... pour le boire qu'il *a frayé* a ceulx qui faisoyent le



guect. Pour *avoir frayé* pain, vin et chandelle. (1562, *Dép. deux jur.*, Arch. Gir.)

Sans y *frayer* un escu du sien. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. IV, f° 104 v°, éd. 1569.)

— Neut., dépenser, fournir aux frais :

Faut *fraier* chascun an pour cire et oille. (1384, *Arch. adm. de la ville de Reims*, III, 601, Doc. inéd.)

Il n'*avoit* riens fait fors que *frayé* et despendu grandement. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 72 v°.)

Les sublever de leurs impostz et tailles
Qu'on prend sur eulz pour *fraier* aux batailles.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, 1, éd. 1545.)

FRAIERIE, voir FRERIE.

FRAIEUX, voir FREEUS.

FRAIGNACHE, s. f., lieu planté de frênes :

Vingt quartiers de pré appellé la *Fraignache*. (1339, *Dénombr.*, Fonteneau, I, 118, Bibl. Poitiers.)

FRAIGNANT, *fregnant*, *freinaunt*, adj., qui se brise :

Dou beril vorons a conter
La senefiance trestoute ;
Sa semblance est d'iaue a la goute.
Trop est ennieux et *fregnans*,
D'entaillier figures et nans
De reonde taille appartient,
Il brule la main qui le tient.
(*Le Lapidaire*, ap. Capperonnier, *Gloss. de l'Hist. de S. Louis*, v° Ennieus.)

— Qui enfreint :

Pur ceo qe est *freinaunte* chose et maveise. (*Lib. Custum.*, I, 78, 45, Hen. III, Rer. brit. script.)

FRAIGNE, s. f. ?

C'est une tres maulvaise *fraigne*
De mettre troys escus en voye.
(*Moralité des Enfans de maintenant*, Anc. Th. fr., III, 54.)

FRAIGNEE, voir FRESNEE.

FRAIGNEIS, - *eiz*, s. m., vacarme :

Queus fu apres le *fraigneiz*,
Des espees le fereiz
Sor les heaumes burniz d'acier.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 33448, Michel.)

Poitou, Vienne, arr. de Civray, Vendée, Deux-Sèvres, *freignis*, blé étendu dans l'aire et que l'on se dispose à rompre avec le fléau.

FRAIGNEMENT, *fragn.*, s. m., action de briser :

E dist qu'il deperdreit els, si Moyses li suens esliz n'estoust en *fragnement* en l'esguardement de lui. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CV, 22, Michel.) Stetisset in confractione in conspectu ejus.

E dist qu'il deperdreit els si Moyses li suens esliz n'esteust en *fraignement* en l'esguardement de lui. (Var. du ms. Richel. l. 768, f° 86 r°.)

FRAIGNER, *fregner*, v. a., briser :

Et bonne amor par tout regnast,
Que mauvestié ne la *fregnast*.
(*Rose*, 5155, Méon.)

FRAIGNON, voir FRESNON.

FRAIIEMENT, voir FRAIEMENT.

FRAIIER, voir FRAIER.

FRAILEMENT, *fraillement*, adv., de manière à être facilement brisé, faiblement, comme une chose fragile, légèrement :

Teles y a de ces nez qui sont si confermees que eles trespassent par isnel cors la parfundeice de ceste tenebreuse mer, et teles y a qui sont *frailement* jointes si que eles perissent assez pres de rive. (*Vies et mart. des beneur. virges*, Maz. 563, f° 323c.)

Les barbes de laquelle (fleur) *fraillement* s'envolent au vent. (GREVIN, *des Venins*, I, 5, éd. 1568.)

FRAILETÉ, *frailleté*, *fraeleté*, *freileté*, *freilleté*, *frelleté*, *freillité*, *fredleté*, *fraisleté*, *fresleté*, - *ei*, - *eit*, s. f., fragilité :

Et warist et defendet nostre *fraileteit*. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 19 r°.)

Mais coment poroit ceu sentir nostre *fraileteiz* de Deu k'il de son amor fust ensi porpris cum li espous est de l'amor l'espouse ? (ID., *ib.*, f° 91 v°.)

Dunt que qe pecche par *freileté*
Pecche encuntre sa posté.
(PIERRE DE PECKAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 20a.)

Mut ama Deus sa creature
Quant suz si povre cuverture
Cum est nostre *fredleté*
Denia cuvrir sa deité.
(*De Salv. hom. dial.*, Lib. Psalm., p. 368, Michel.)

Tant nos deceivent noz granz *freilletez*
Que de sei sul est li home encombrez.
(*Rom. des romans*, Richel. 19525, f° 147 v°.)

Tant nus deceivent nos granz *fresletez*.
(*Ib.*, Richel. 25407, f° 145 r°.)

Quant li hons pense dont il vient et entent et congnoit la vieuté, la *frailleté* de sa naissance. (1279, LAURENT, *Somme*, ms. Soissons 208, f° 70b.)

Et conoist la povreté et la vilité et la *freillité* de sa nessance. (ID., *ib.*, ms. Chartres 371, f° 37 r°.)

Puis qu'il connut la *frelleté* de nostre povre nature. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 129d.)

Car nous connoissons si bien la *frelleté* de la vie terrianne que nous avons grant paour qu'ele ne nous face faire aucune chose contre le commandement Nostre Seigneur. (*Ib.*, f° 139a.)

La chetiveté et la *fresleté* de ta nature. (*Ib.*, f° 157d.)

Li femiele estoit offierte pour le *frailleté* et le feulece du pulle. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 49b.)

Peine, travail, tout cecy vous advient
Par *fraceleté*
D'avoir en moy prins vostre humanité.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 25452, G. Paris.)

Fragilitas, *fraisleté*. (1454, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueuerant, Bibl. Quimper.)

FRAILLEMENT, voir FRAILEMENT.

FRAILLER, *fresler*, verbe.

— Act., briser :

Le suif (des bêtes à cornes) *est* amassé, et *fraillé* estant refroidy. (DU PINET, *Pline*, XI, 37, éd. 1566.)

Si ton brandon, si ton arc, tes sagettes
Sont sans effait, et si tu les regettes
Sans assaillir celuy que sçays, et voys
Fresler ton arc, despriser ta puissance.
(BELLEFOREST, *Fable de Narcisse et Eolio*.)

..... La, mailles, avant bras,
Plastrons et corselets, devant mon coutelas
Sont fresles comme verre.
(DU BARTAS, *Judit*, V, éd. 1580.)

— Réfl., se briser :

La vraye preuve du bon safran est quant il cressine en l'appesant avec la main, comme s'il *se* vouloit rompre et *frailler*. (DU PINET, *Pline*, XXI, 6, éd. 1566.)

— Neutr., se briser :

Le sucre candit est une espece de miel, qui s'amasse en certains roseaux, qui est blanc comme gomme, et *fraille* a la dent. (DU PINET, *Pline*, XII, 8, éd. 1566.)

FRAILLETÉ, voir FRAILETÉ.

FRAILLON, s. m., menues branches ?

Et qui trouvast aucunes feuilles vertes, elles feussent jonchees par l'ostel, et la cheminee estoit houssee, comme en esté, de *fraillon* ou de aucune chose verte. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. CXXII, Bibl. elz. ; ms. Richel. 1190, f° 108a.)

FRAIMBAUT, voir FRAMBAUT.

1. **FRAIN**, voir FRARIN.

2. **FRAIN**, voir FREIN.

FRAINCHART, voir FRANCHART.

FRAINCHIER, voir FRANCHIER.

FRAINCHIR, voir FRANCHIR.

FRAINDRE, *frayndre*, *freindre*, verbe.

— Act., rompre, briser, renverser, détruire :

Murs ne citet n'i est remes a *fraindre*.
(*Roland*, 5, Müller.)

Freint le seel, getet en ad la cire.
(*Ib.*, 486.)

Venuz en est a la cit de Valterne
Li cuens Rollanz, il l'*ad* e prise e *fraite*.
(*Ib.*, 662.)

Lur dous espiez enz el cors li *unt frait*.
(*Ib.*, 1384.)

Fiert Carlemagne sur l'helme d'acier brun,
Desur la teste li *ad frait* e fendut.
(*Ib.*, 3603.)

Si a plus vont mener l'ovraigne,
Dreiz est Deus le destruie e *frainne*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 24455, Michel.)

Parmi la porte entrent li bon destrier,
Les arçons *frais* ; n'i a qe peçoier.
(*R. de Cambrai*, 3533, A. T.)

Ne veez vos que cist fer sont
Roit a ploier, et fort a *fraindre* ?
(*La Charrette*, Vat. Chr. 1725, f° 21a.)

Poyst l'omne *fraynt* enfirmitas
Toyl li sen otiositas.
(ALB. DE BESANÇON, *Alex.*, 5, Meyer, *Rec.*, p. 282.)

Targes e escuz *freindre*.
(JORD. FANT., *Chron.*, 1213, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Si que sa hante *fraint* et brise.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 26b.)



Amont ou plus gros de l'escut
Que tout li *a frait* et fendut.
(*Ib.*, f° 26c.)

Alemaigne *ont* destrute et toz les chastiax *frais.*
(J. Bod., *Sax.*, xv, Michel.)

As pouvres comme lour rentiers
Fraindrai mon pain d'ore en avant.
(Reclus de Moliens, *Miserere*, Richel. 15212, f° 16 r°.)

Li borjois de la ville i sont venus corant
Et bouterent as huis, ses *frangent* maintenant,
Et gardent par trestot, ses trouverent dormant.
(*Aye d'Avign.*, 2534, A. P.)

Quant les lances *sont fraites*, traient les brans [d'acier.
(*G. de Bourg.*, 568, A. P.)

Delivres le sepulchre qu'il *ont frait* et malmis.
(*Chans. d'Antioche*, I, v. 234, P. Paris.)

Cascuns a sa lance a lui traite,
Il n'i ot cele qui *fust fraite.*
(Ren. de Beauj., *li Biaus Desconneus*, 3003, Hippeau.)

Dame Dieux *freindra* les cedres de mont Liban. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 35 v°.)

Il depechierent et *frainstrent* les portes de l'eglise. (*Le Vie Carlemaine*, Richel. 2168, f° 158d.)

Occis furent les Sarrasins, et la nave qui *fu fraicte* et perciee perist et effondra en la mer. (*Gr. Chron de Fr.*, Phelip. Aug., II, 5, P. Paris.)

Je demoliray et *fraindray* voz autelz. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 78c.)

— Empiéter sur :

Nous n'avons droit de *fraindre* les teres ne les viles le doien. (1264, Chap. Noyon, Thiecourt, Arch. Oise, G 1910.)

— Au sens moral :

Fraindre devem nostrae voluntaz.
(*Passion*, 503, Koschwitz.)

Biau pechié peust faire se sa loi vausist *fraindre.*
(*Mainet*, p. 28, G. Paris.)

Ici me donez tel conseil
Cum les aguaiz abate e *fraine*
Que m'engigne Huun le Maigne.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 18029, Michel.)

Demoisele, fait ele, *fraignies* vostre corage,
Trop aves hui menee grant dolor et grant rage.
(Audifr. li Bast., Bartsch, *Rom. et past.*, I, 57,56.)

Cuidiez vos qu'il *fraingnent* la pes?
(*Renart*, 1858, Méon.)

Doulce parole *fraint* graint ire.
(*Quatrains moraux*, xx, tiré d'un ms. du xve s.)

Sur quoy le roy, qui estoit sage, prudent, discret et pitoyables, ayant compassion du pauvre peuple, et de ce qui s'en pourroit ensuivre, *freingnit* son courage et cessa sa dite entreprise. (M. de Coussy, *Chron.*, ch. CXXI, Buchon.)

— Avec un rég. de personne, briser la résistance de, soumettre à ses volontés :

Bien cuide avoir borse trovee
Frainte la dame et endovee,
Mes, s'il savoit bien son coraige :
Plus la fairoit que venz n'oraige.
(G. de Coinsi, *de l'Emperer. qui garda sa chast.* 555, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 19.)

— Neutr., se briser :

Tot son escu li font *fraindre* et partir
(Raimb., *Ogier*, 7492, Barrois.)

Quant desqu'al cerne l'unde alout,
En es le pas s'en retornout ;
Ou autresi iluec *freigneit*
Cum a rochiers e fremisseit.
(G. de S. Pair, *M. S. Michel*, 3624, Michel.)

Un arbre tuert et *fraint* de trop sovent ploier.
(*De la Fole et de la Sage*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 80.)

Et puis a la lettre trouvee,
Leue l'a et esgardee ;
Puis en ses plois la reploia,
Le seel ne *fraint* ne brisa.
(*Couci*, 7985, Crapelet.)

Et l'espee fu bonne, qui ne *fraint* ne plia.
(*Doon de Maience*, 8769, A. P.)

Et ne fais qu'une pointe pour toy garder d'une basse laquelle te demourra destrebort, qui ne paroist point, elle est decevable puisque la mer sera belle, plusieurs fois la mer *fraindera* dessus. (P. de Garcie, *le grant Routtier de mer*, f° 32 v°.)

— Craquer :

L'en oioit ses os entrehurter ensemble et *freindre* et froier l'un a l'autre. (*Mir. S. Ludovici*, p. 397.)

— Fig., faiblir, céder, fléchir, être vaincu :

Le destrecce del mal li fait *fraindre* et aflire,
Le car taindre et noircir, le sanc et les os frire.
(*Roum. d'Alix.*, f° 14a, Michelant.)

Aseir virent lur citez,
Unc par eus n'en fu osz sevrez,
Fundre e ardeir veiant lur oilz,
Si qu'a itant vint lur orguilz
Qu'il ne se porent mais aidier :
Fraindre les covint e sopleier
E crier merci doleros.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 4620, Michel.)

Par ta doceur soffrir ne daigne
Ma chasteé bruist ci ne *fraigne.*
(G. de Coinci, *de l'Emper. qui garda sa chasteé*, Richel. 23111, f° 260.)

— Se retenir :

Ors ne lion n'est ne beste sauvage
Qui tel foiz est ne *fraingne* en son corage
De fere mal et ennui et damage,
Mes ma dame fet ades son povoir
De moi (lacune) et de fere doloir.
(Estaces li Paintres, *Chans.*, Richel. 845, f° 132 v°.)

Malgré le manuscrit on pourrait supposer : ne *fraingne* son corage.

— *Frait*, part. passé, brisé, rompu :

Tant hantes *fraides.*
(*Girbert*, frag., Arch. Aube.)

De bien fait m'un rendu col *frait.*
(Ben., *D. de Norm.*, II, 13152, Michel.)

Madien voit *fret* son escu.
(*Floire et Blanceflor*, 2e vers., 1111, du Méril.)

Burgh assaillirent cil forfet :
Bien tost en fut le meur tut *fret.*
(G. Gaimar, *Chron.*, ap. F. Michel, *Chr. angl.-n.*, I, 20.)

Mult covient avoir dure escorce
Que n'a le cuer *frait* et fendu.
(*Mess. Gauvain*, 2922, Hippeau.)

.VIII. jors tous plains remest ensi
Qu'el pais n'ot noise ne cri,
Hauberc vestu ne escu *frait.*
(*Gilles de Chin*, 3837, Reiff.)

Se aucun aura fait clamour dou sanc cruellement espandu ou de membre *frait.* (1304, *Franch. de Clairvaux*, IX, Arch. Clairvaux.)

Th. Corneille a encore employé le verbe *freindre* avec le sens de rompre.

Dans le pat. poitevin, notamm. dans la Vienne, dans les Deux-Sèvres, arr. de Bressuire et de Parthenay, *freindre*, c'est épurer le blé dans l'aire. D'après M. l'abbé Rousseau, c'est le battre pour la première fois ; d'après M. Rondier, c'est retourner le blé déjà battu. (Beauchet-Filleau.)

FRAINE, voir Fresne.

FRAININ, voir Fresnin.

FRAINPIERRE, s. f., sorte de plante :

Item, pour garir les pies de faulcon, millefieul, saxifrage ou *frainpierre.* (xve s., *Traité de faulconnerie*, p. 77, Martin-Dairvault.)

1. **FRAINT,** s. m., synon. de *frainte :*

Quant les Sarrazins vouloient entrer en l'ost, il attendoient tant que les *frains* des chevaus et des batailles estoient passees. (Joinv., *St Louis*, XXXVIII, Wailly, éd. 1874.)

L'édition de 1881 porte *fraintes.*

2. **FRAINT,** s. m., branche brisée, comme *fraillon :*

Il luy bailla ung des *frains* de dessus le pin, et la chasse tant par la forest qu'il prent le cheval. (*Lancelot du Lac*, I, f° 70a, éd. 1533.)

FRAINTANT, *frintant*, adj., qui fait du bruit, troublant :

Li saint honme ne cessent de mortifiier soi mimes par l'espeie de la sainte parole, en sus del engresserie des temporeiz désiers, en sus de le noise des songes ki prout ne tinent, en sus de le crior des *frintanz* desturbances, et si soi repunent par dedenz, devant la face Deu. (*Liv. de Job*, Ler. de Lincy, p. 468.)

FRAINTE, *freinte, frinte, friente*, s. f., action de briser :

Grant fu la *frainte* que li marchis fesoit
Des arbres granz que li marchis brisoit.
(*Mon. Guill.*, Richel. 368, f° 267f.)

Pour *freinte* de torses. (*Compt. de* 1372, Arch. mun. Valenciennes.)

— Bruit causé par une chose brisée :

Li femme Loth, quant elle oi le *frainte* des cites, si se regarda deriere li. (*Chron, d'Ernoul*, p. 74, Mas-Latrie.)

Li feme Loth quant ele oi le *friente* de ces chites, si regarda deriere li. (*Hist. de la terre s.*, ms. S.-Omer 722, f° 19c.)

— Brèche :

Tandis que il aloit, une nuit, dormir en un solier de maison, ils errachierent l'entablement qui estoit devant son lit. Lui qui pas ne le savoit, se leva par nuit por faire sa necescité : il chai parmi la *frainte* si raidement, que il eut un bras brisié. (*Grand. Cron. de France*, p. 34.)

— Bruit étourdissant, tumulte, vacarme, en parlant de personnes, d'animaux, de choses :

Entent la *friente* des cevals au marchier.
(Raimbert, *Ogier de Dan.*, 8288, Barrois.)

Grant fu la noise e grant l'effrei,
Que des somiers, que del charrei,
Que de la *friente* des chevaus.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 19664, Michel.)

Quant il oi la *friente* d'eus,
Orrible e flammanz e feus
Lor sailli tost gole baee.
(ID., *ib.*, II, 36218.)

La noise et le *friente* et le cri
Ke li bons chevaus demenot
Pur sun seignur que perdu ot.
(MARIE, *Lai de Graelent*, 724, Roq.)

La pensé ne soi ellievet mie az sovraines choses se ele est en cez basses ensongie continueilment es *frintes* des songes. (*Liv. de Job*, Ler. de Lincy, p. 473.)

Si amuist tote la *frinte* de la malvaise suggestion. (*Ib.*, p. 454.) Impr., *fruite.*

Sa mule sur quoi elle seoit fronche des narilles et moigne grant *freinte.* (*Parceval le Gal.*, I, 175, Potvin.)

Et li cevaus Amauri li dervé
A moult grant *friente* vers le Huon mené.
(*Huon de Bord.*, 1803, A. P.)

Et de la *friente* de chevaz
Et de la noise des vassaz
Est li bruis et li tons si grans
Que trestos en fremist li chans.
(*Durmars le Gallois*, 7467, Stengel.)

Pons et chaucies font trambler,
Tant i out grant *frainte* de gent.
(HUON DE MERY, *Torn. de l'Antechrist*, p. 24, Tarbé.)

S'ot une *frinte* ki leva
De gent ki li est vis k'il vienent.
(*Chev. as deus esp.*, 814, Foerster.)

Galeot vait vers lui de si grant alleure et de si grant *frainte* con il pu et dou cheval traire. (*Gir. le Court*, Vat. Chr. 1501, f° 48d.)

Oirent le *friente* et le noise de cels qui s'en aloient. (*Chron. d'Ernoul*, p. 419, Mas-Latrie.) Var., *frainte.*

Parce que li quien s'engressent de baier, ou qu'il en oient le *frinte.* (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. XXXIX, 46, Beugnot.)

Multitude de son de eves qui fu si troblee, ce est, molt pueple sonant et feisant grant *freinte.* (*Le Comment. en rom. sur le Sautier*, f° 157.)

Avoient grant paor de la *frainte* de leur chevaus. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 216d.) P. Paris, *freinte.*

Li biau destrier qui d'armes sonnent
Ça et la, avant et arriere
Mainent grant *frainte* et grant poudriere.
(GUIART, *Roy. lign.*, 20292, W. et D.)

Je voeil tournoiier si en pais
Qu'il n'en soit ni *frinte* ne plais.
(J. DE CONDÉ, *dou blanc Cheval.*, ms. Turin, f° 24b.)

Les gardes de le porte et li gette dou chastiel, qui tout ce veoient, commencierent a faire *friente*, et a corner, et a esmouvoir chiaus de le ville. (FROISS., *Chron.*, III, 114, Luce.)

Adonc eut en l'ost grant *friente.* (ID., *ib.*, V, 362, Luce, ms. Amiens, f° 114.)

Li François sentirent la *frainte* des chevaulx. (ID., *ib.*, VI, 131, var., Luce.)

Oyrent la *freinte* de la venue de Pietre et de ses chevaux. (*B. du Guesclin*, p. 370, Ménard.)

Et avoient tousjours l'oreille a l'escout, pour entendre s'ils orroient ni bruit ni *friente* de chevaux. (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, I, 254, Kervyn.)

Les voix de yceuls leurs sambloient *frinte* de mer resonant de loing. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, III, 4.)

Lors que perchevez les corbeaulz en grant nombre eulz assembler en lieu non accoustumé, crians haultement et menans grant *friente.* (*Evang. des Quen.*, p. 144, Bibl. elz.)

Je rencontroie mon chat qui me venoit au devant, et si oioye apres lui *friente* comme de ours ou de vache alant et venant de loing apres moy. (*Ib.*, p. 155.)

— Infraction :

Et comment porroie drecier
Mon viaire envers leauté,
Se j'avoie la feauté,
Que ai fait a bone amor, enfrainte?
Mes ja, se Dieu plest, a tel *frainte*
Ne sorvendront cil enquerrant
Ne li tres felon mesdisant
Que par engien ne par nule oevre
Qu'il sachent fere lor descuevre
La chose que je doi celer.
(*La Complainte douteuse*, Richel. 837, f° 157d.)

— Fig., *faire frainte de*, faire bruit de :

Remenez lui seurement,
Ne vuilliez *de* ceu *faire freinte*,
Et n'aiez ne doute ne creinte.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 65c.)

Dans le pat. du Nord, *friente* se dit encore pour bruit, tumulte.

FRAINTER, *frinter*, *frinteir*, *frienter*, v. n., résonner, faire du bruit, retentir, faire fracas :

Dunkes comenzat de grande voiz a *frinteir* et od grant forsens a crieir : Tuit vivent ici, ge souz en ceste maison ne puis pas vivre. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 38, Foerster.) Lat., voce magna perstrepere.

Manes *frintet* el corage la turbe des penses. (*Job*, p. 459, Ler. de Lincy.) Impr., *fruitet.*

Strepere, *frienter.* (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

FRAINTIR, *frentir*, *frendir*, v. n., grincer :

Hontes, laidures et afiz
En *frentissant* des denz li firent.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 72b.)

Il *frendissent* comme senglier.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 15b.)

FRAINTURE, *freinture*, s. f., fracture :

Outre s'en passe (la lance) sanz *freinture.*
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 135c.)

— Fig., infraction :

Frainture des lois. (*Liv. de moral.*, Richel. 25247, f° 97 r°.)

FRAION, voir FROION.

FRAIPAILLE, voir FRAPAILLE.

FRAIRAGE, voir FRERAGE.

FRAIRÉ, voir FRASÉ.

FRAIRER, *frerer*, v. n., se gonfler :

Des aussi tost que le corps cesse de croistre et commence a redonder en sang, le sein devient fourny et plein, les mammelles poussent avant et *frairent.* (JOUB., *Err. pop.*, 1re p., v, 3, éd. 1587.)

Les tettes commencent a s'enfler, et (suivant le mot grec) *frerer*, qu'on appelle en Languedoc vertillier. (ID., *ib.*, v, 5.)

FRAIRESCHE, voir FRERESCHE.

FRAIRESCHEOR, voir FRERESCHEOR.

FRAIREUR, voir FREREUR.

FRAIREUS, adj., synon. de *frarin* :

De Warouz et de Ville, Hosemont li joieus,
De Berses, Warfesee, Kemexhe li *fraireus.*
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 1410, Chron. belg.)

FRAIRIE, voir FRERIE.

FRAIRIN, voir FRARIN.

FRAIS, voir FROAIS.

FRAISCHE, s. f., menues branches ?

Ileques assemblerent espines et *fraische*, et firent un grant fue. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXIII, 36, Hist. des crois.)

FRAISCHELET, voir FRESCHELET.

FRAISCHET, voir FRESCHET.

FRAISCIER, voir FROISSIER.

FRAISIN, voir FRAISSIN.

FRAISLETÉ, voir FRAILETÉ.

FRAISNEL, voir FRESNEL.

FRAISNIN, voir FRESNIN.

FRAISNIS, voir FRESNIS.

FRAISSEAU, s. m., variété de frêne :

Les bourgeons tendres le recreent en esté, et luy baille on volontiers au soir un *fraisseau* a brotter. (LIEBAULT, *Maison rust.*, I, 23, p. 92, éd. 1658.)

FRAISSIN, *fraisin*, adj., synon. de *fresnin*, de frêne :

A sa grosse lance *fraissine*
Avoit .I. gonfanon pendant.
(*Yvain*, Richel. 1433, f° 35 v°.)

Il portot en sa main sun bordun *fraisin.*
(*Horn*, 4078, Michel.)

FRAIT, *fray*, s. m., grand bruit, tapage, au propre et au fig. :

Et Jehans Crespins livre argent
Et Jehans leur a encouvent
Qu'il livrera de l'aubenaille,
Car mout ert dolans s'on le taille,
Chis fera du *frait* par tout fin.
(A. DE LA HALLE, *li Jus Adan*, Richel. 25566, f° 44 r°.)

— Bruit que font les chevaux en marchant :

Quant la dame ouyt le *fray* du chevau du roy Elinas qui venoit grant erre, elle dist a son varlet : Arrestons nous et attendons ce chevalier. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 18, Bibl. elz.)

Il y avoit grant peuple et grans *frayz* de chevaulx. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f° 245 v°.)

FRAITE, *fraitte*, *fraicte*, *frette*, *frete*, *freste*, *fracte*, s. f., ouverture, brèche :

Par la *fraite* du nuef jardin.
(*Tristan*, I, 4280, Michel.)



Une piece dou mur cheu
Ot el vergier noveiement,
Par cele *frete* isnelement
Passe outre...
(CHRESTIEN, *la Charrette*, Vat. Chr. 1725, f° 20d.)

Montez vous en par cele *frete*
Qui est en cele roche fete.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 20b.)

Font entor eus un si boen mur
Et tant espes et si seur
Que il n'i a pertuis ne *fraite*
Que li lerres, qui toz jorz gaite,
Qui moult volentiers si entrast,
Ne puet trover par ou il past.
(GUILLAUME, *Best. div.*, 3707, Hippeau.)

Se vous a la *frete* ales
Qui outre cheste forest siet.
(*Rich. li biaus*, 882, Foerster.)

Ne sonent mot quant embatu
Se sont sor iaus en une *fraite*
U il faisoient l'eschargaite
A IV.C. Turs toz armez.
(*Gilles de Chin*, 2370, Reiff.)

Jusc'au vergier venu en sont
Et sont entré par une *fraite*
Que cil de l'ost i orent faite.
(*Guill. de Palerne*, 4692, A. T.)

Il errachierent l'entablement qui estoit devant son lit. Cil qui pas ce ne savoit se leva par nuit por aler a necessité; il chai parmi la *fraite*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 14a.)

S'en issirent une nuit repostement par *fraites* et par fausses ouvertures. (*Ib.*, f° 144d.)

Nus n'a si sa tor close que tu ne truises *frete*. (*Regres de la mort S. Loys*, ap. JOINV., *Vie de St Loys*, p. 320, Michel.)

Aucun Sarrazin estoient abscons apres la voie en une *fracte*, et subitement lui corurent sus. (*Chron. de Rob. de Viscart*, II, 10, Champollion.)

Anfractus, fracture, voye, gallice *frete*. (*Gloss. rom.-lat. du* XVe s., Scheler.)

— Fig., passage difficile :

He las ! s'il savoit par quel *fraite*
Passer convient ame a mort traite.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 337a.)

— Levée de terre servant de limite à un champ :

Ki n'ara ses *fraites* relevees dedens l'entree de may la u on les doit relever, il est a .II. s. (1247, *Charte d'Onnaing*, Ch. des compt. de Lille, 914, Arch. Nord.)

Ke cele dame Maghe et si oir pueent leur biestes mener tiestes levees parmi les escluses et d'une part et d'autre, sans damage faire, et si doivent avoir dame Maghe et si oir toutes les saus ki sunt deviers leur mes tres leur *fraite*, si lonc ke leur mes dure. (1272, *Cart. de Marquette*, Richel. l. 10967, f° 41 r°.)

Il disoit que le *fraite* qui est entre leur bois du petit Pinchonlieu et sen bois des Alues devoit estre ouverte et desclose. (1286, *Cart. de Beaupré*, Richel. l. 9973, f° 46b.)

Que nuls sans congé de ladicte seigneurie,.. ne fasse *fraite*, ne empire le wareskaix. (*Chartes du chef-lieu de Mons*, ch. 50, a. 15.)

De ce sont moult lor gent desconforté
Que a plains chans ne soumes ostelé
Ou il n'eust ne *fraite* ne fossé.
(*Enf. Ogier*, 2418, Scheler.)

Disoit le procureur des dits religieux qu'ils sont en saisine de relever par eulx ou par leurs gens, touteffois que le cas s'y est offert, et il leur a pleu, les *frestes* et fosses de leur terre de Monchy du lieu ou lieux ou veue a esté fete, et de prendre prael ou dit lieu ou veue a esté fete pour reffaire lesdittes fosses ou *fraittes*. (1325, *Cartul. de Corbie*, 21, ap. Duc., *Fracha*.)

Pour *fraites* refaire au devant des bles. (1328, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 53 r°.)

Rabbattre plusieurs *frettes* relevees adfin que le caroy y peust passer. (1411, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Entre le moustier et le *frette* Maresquiel. (24 fév. 1446, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f° 15 r°.)

— Bruit d'une chose qui se brise, bruit en général, tapage :

Ils ouyrent une grant *fraicte* de chevaulx. (*Lancelot du Lac*, t. I, f° 139d, éd. 1533.)

— Fig., difficulté, hésitation :

Dunc respunt li uns d'eus ke ren ne s'en deshete
Et le konseil le rei et anguisse et recete :
Sire, ke volez fere? Ne fereiz si grant *frete*
Ke vus augez a kurt, el poin l'espee trete ;
Kar james ne serreit la mellee deffette.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 27 r°.)

— Terme de chasse, brisée pendante :

Tot ades quant vous chacerez,
Fraites et brisees lairez,
Ausi com je vous ai apris.
(*La Chace dou serf*, Richel. 1593, f° 168b.)

Dans la Flandre française, aux environs de Valenciennes, on se sert encore du mot *fraite* avec le sens de terre relevée pour empêcher l'entrée d'un champ. On défait la *fraite* pour enlever la récolte, on la rétablit ensuite. (Hécart, *Dict. rouchi franç.*)

Morv., *frâte*, branchage d'un arbre. Poitou, *frette*, petite branche.

Nom de lieu, *La Fraite* (Seine-et-Oise). Dans la Suisse romande (canton de Vaud) le mot *frète* s'emploie encore dans le sens de col de montagne : la *frète* de Sailles, entre le Grand Muveran et le Petit Muveran.

Cf. FRAINTE.

FRAITÉ, voir FERTÉ.

FRAITEUR, *fracteur*, s. m., celui qui brise, qui rompt :

Prophanateur de temples, briseur d'images, *fracteur* d'autelz. (HATON, *Mém.*, II, 550, an 1569, Bourquelot.)

— Fig., celui qui rompt, qui enfraint, infracteur :

Gens *fracteurs* d'asseurement et de sauvegarde de nostre dit seigneur. (*Lett. de Jean*, 9 déc. 1357.)

Rompeurs et *fraiteurs* de paix. (1418, Rym., 2e éd., IX, 572.)

Ils te diront acteur de leur malheur, *fracteur* de leur paix et oysiveté. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, IV, 20.)

Pere des peuples, releveur des miserables et *fracteur* des orgueilleux. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XII, éd. 1638.)

Lesquels nous tenons et desclarons pour ennemys de l'Estat, *fracteurs* des edits et loix conservatrices d'iceluy. (15 avril 1580, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 294, Berger de Xivrey.)

Aujourdhuy facteur, demain *fracteur*. (COTGR.)

FRAITIEN, *fraitin*, *fratin*, *frastin*, s. m., bris, fracture :

Se aucun laye personne, quel qu'il fuist, entroit par violence en aucune des englises de Liege et brisast et rompist la dite englise, se ce n'estoit pour son corps a garder ou par comune besongne necessaire del ville de Liege, et on s'en plendist, et prové fuist en verité, on en iroit avant comme de *fraitin*. (1287, *Hist. de Liége*, II, 403.)

Quiconcques tolrat menbre ou affolerat aultruy, ferat *fraitien*, ou venrat a main garnie. (24 fév. 1394, *le nouveau Jet*, Arch. Liège.)

Quiconque ferat *fratin*, briserat egliese de forche. (1424, *Hist. de Liège*, II, 444.)

Quiquionques ferait *fraitien*, briseroit englieze de forche,.. qu'il soit attains de son honneur. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 198, Borgnet.)

— Tapage :

En ce touel et en ce grant *frastin*. (FROISS., *Chron.*, VI, 441, Kerv.) Impr., *frustin*.

Quant li dus de Braibant entendit le *frastin*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 6812, Scheler, *Gloss. philol.*)

FRAITIER, v. a., mettre en dépense, en frais :

Icellui prestre faisoit citer ses paroissiens, pour les plus *fraitier* et dommager. (1459, Arch. JJ 185, pièce 69.)

Cf. FRAIER.

FRAITIL, *fretil*, s. m., terre en friche :

Item ung *fretil* au Seurreaul contenant environ la semeure de deux boisseaux. (1480, *Chartrier de Bussières*, ap. Ste-Pal.)

Comtois, *fretil*.

FRAITIN, voir FRAITIEN.

1. **FRAITIS**, *fraitys*, *fratis*, *fretis*, *frestiz*, s. m., terre en friche, terre qui n'est pas cultivée :

Pour plusseurs heritaiges demores *fretis* et a laborer. (1382, *Compte de Richier de Lovencourt*, ap. Servais, *Ann. histor. du Barrois*, II, 59.)

Item a la Noe Blanche environ trois journels en *frestiz*. Item a la Varrenne des biez environs trois journels en *frestiz*. (1387, *Inv. de Jaucourt*, f° 16b, ap. Ste-Pal.)

Et est le haut chemin, qui est entre la crouee de la bergerie d'une part, et les terres et *fraitys* du Jonchery d'autre part. (1497, *Ms. de Commercy*, p. 206, ap. Ste-Pal.)

Terres en friches, versaines, soumarts ou *fratis*. (*Cout. de Gorze*, XVI, 11, Nouv. Cout. gén., II, 1095.)



Lorr., *fraitis :* « Terres en *fraitis,* en friche et sans maitre. » (Baltus, *Suppl. au Vocab. austras.*)

2. **FRAITIS**, adj. ?

Li chapitiaus qui estoit assis seur celle bordeure estoit *fraitis* et de .v. coutees de haut. (GUIART, *Bible*, Trois. liv. des Rois, XII, ms. Ste-Gen.)

3. **FRAITIS**, *fraitiz, fratis,* s. m., pâtisserie :

Une grant table a *fraitiz.* (24 mars 1395, *Inv. de Regnaut Chevalier, tailleur du D. de Bourg.*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Une table a *fratis.* (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Belverne,* fº 13 vº, Ch. des compt. de Dijon, B 11881, Arch. Côte-d'Or.)

FRAITON, voir FERTON au Supplément.

FRAITUR, voir REFRETOR.

FRAITURE, *freture*, s. f., brisement, fracture, chose brisée :

Sane et gueris et resoude les *fretures* de li, de ce que tu l'as si debotee et debrisiee. (*Comment. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 45ᵇ.)

— Ouverture, brèche :

Met sa bouche endroit la *fraiture,*
Si parole en itel mesure.
(*Piramus et Thisbé*, 354, ap. Méon, *Fabl.*, IV, 337.)

Si clostrent et horderent icele *fraiture* dou mur qui estoit cheue. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXIII, 56, Hist. des crois.)

— Fig., infraction :

Li fruiz fu dulz, la paine est dure.
Mal fu mangier, nostre iert la *fraiture.*
(*Adam*, p. 43, Luzarche.)

— Fig., saisie, confiscation :

Se il font sanc, li sans est l'evesque de son home et la *fraiture* de la terre est mon seignor Jehan. (1290, *Pet. cart. év. Laon*, nº 71, Arch. Aisne.)

Celluy mesmes tient l'eritaige de mon frere ; car le roy luy en donna la *fraiture* a ung filz qu'il a. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 83, Bibl. elz.)

FRAITUREUX, adj., indigent :

Toujours en repos recevent, et non *fraitureux* demandant, et riens ne te fault..... recuevres, et rien n'as perdu, rien ne te faut, et as joye du gaing. (*Chasse de Gast. Pheb.*, p. 398, ap. Ste-Pal.)

FRALATER, *frallater*, v. a., transvaser :

Pour faire cela parfaitement bien, le moien est de *frallater* ou changer les vins au huictiesme ou dixiesme jour, prins a leur origine, les remuans de leurs premiers tonneaux en autres bien nets et laves. (O. DE SERRES, *Th. d'Agr.*, p. 213, éd. 1605.)

Le *fralater* ou transvaser n'est indifferemment necessaire en toutes sortes de vins. (ID., *ib.*, p. 218.)

Le moderne *frelater* a conservé le sens premier de transvaser, en terme de pêche.

FRALLATER, voir FRALATER.

FRAMBAIL, *fambail*, s. m., syn. de *frambaut :*

Si envoia a sa seror
Une corroie et .I. fermail,
Si ot ovoec en .I. *fambail*
.CCC. lb. de cel argent
Pour paier la menue gent.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, fº 78ᵈ.)

FRAMBAUT, *fremb., franb., fraimb., frab., flanb., flab., famb., fab.*, s. m., coffre, malle, caisse, sacoche, bourse :

Je n'ai *frabaut* ne cofre u les puisse bouter (mes [armes).
(*Aiol*, Richel. 25516, fº 108ᵃ ; A. T., v. 1744.)

Veissiez destrousser somiers,
Et *fraimbaus* novians et entiers
Par terre sor chapes escourre.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, fº 82ᵃ.)

L'avoir troverent en cuir et en *flanbaus.*
(*Anseis*, Richel. 793, fº 67ᵈ.)

Quant la mort voient a leur yeus,
Deseur la fiertre qui mieus mieus
Ruent et guerles et *frambaux,*
Et plorant dient a cris hauz :
Tant seulement sauve nos cors,
Haute royne, et tous nos ors
Et notre argent, tout sanz devise
Soit tiens por parfaire l'eglise.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., fº 161ᶜ.)

Li marcheans, par mau savoir,
A la fiertre viennent tout haut ;
Si reprent chascun son *frembaut,*
Encor distrent il a envis :
Deus vous saut, Dame, grand mercis.
A tout leur bourse s'en alerent,
Onques denier ne l'en donnerent.
(ID., *ib.*, fº 161ᵈ.)

Tant de borses, tant de *fraimbauz.*
(ID., *Dout. de la mort*, Richel. 23111, fº 300ᵇ.)

Tant de borses, tant de *franbauz.*
(ID., *ib.*, ms. Brux., fº 215ᵇ.)

Ki lors veist chauces chaucer,
Et traire haubers des *fambaus,*
Li plus couars devint plus baus.
(*L'Escoufle*, Ars. 3319, fº 9 vº.)

Ains fait les escrins deffremer,
Grans *fabaus* en a fait jeter,
A .II. fors vilains les carcha
Et au temple les envoya ;
Quant li mestres venir les voit
Les *fabaus* volentiers rechoit
Et si les a on ostoiié.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, fº 59ᶜ.)

Sur chacun *flabaut* de plong, .IIII. s. (1471, *Délibér. de l'Echevin. relat. aux octrois de la ville d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat,* II, 345.)

FRAMBEER, voir FEMBREER.

FRAMBOI, voir FEMBROI.

FRAMBOR, voir FREMOR.

FRAMBRAIER, voir FEMBREER.

FRAMEILLE, voir FERMAILLE.

FRAMENTE, s. f., fragment :

Ensi recouront il a lor ues les *framentes.* (S. BERN., *Serm.*, Richel 24768, fº 82 vº.)

FRAMEURE, voir FERMEURE.

FRAMOIR, voir FERMOIR.

FRAMURE, voir FERMEURE.

1. **FRANC**, adj., noble :

Cio controverent baron *franc.*
(*S. Leger*, 52, Koschwitz.)

Asses enmainent de ces caitis lies,
Petis enfans et les *frances* moilliers.
(RAIMBERT, *Ogier*, 402, Barrois.)

La *franche* l'a soffert en pes.
(*Parton.*, Richel. 19152, fº 128ᶠ.)

Et sachies tot sans faille qu'il ot Guion molt [chier,
Qu'il l'avoit engendré de sa *france* moillier.
(*Gui de Bourg.*, 3094, A. P.)

Car ades vit en esperance
D'avoir merci ma dame *france.*
(*Couci*, 589, Crapelet.)

— Libre :

Jo l'en fereie *franc.*
(*Alexis*, st. 46ᵇ, Stengel.)

Entre les morz *francs.* (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXXXVII, 5, Michel.) Lat., liber.

— Libérateur :

Jupiter le *franc.* (LA BOET., *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

— *Francs des cinq offices des feux,* corps organisé à Valenciennes au XIVᵉ s. pour combattre les incendies, et composé de cinq compagnies :

Il résulte d'un document trouvé à Mons aux Archives de l'Etat, dans le Ms. de Coquiau XIII, dit M. H. Caffiaux (*Bulletin de la Commiss. hist. du Nord*, XI, 133). que la première de ces compagnies était pourvue de cuves et de seaux de bois, la seconde de *hes*, piques munies d'un énorme crochet, la troisième d'échelles, la quatrième d'*équipars*, tandis qu'à la cinquième et dernière appartenait la manœuvre des seaux de cuir. D'après Coquiau la première compagnie devait avoir 30 tines ou cuves et 15 seaux de bois. Ces ustensiles cerclés de bois ou de fer étaient sous la garde du chef. Dans certains cas pressants, on paraît s'être aussi servi de poterie de terre. Les *hes* de la seconde compagnie étaient au nombre de 8, ils se déposaient dans la halle au blé. La troisième avait 34 échelles gardées dans la même halle ; elle comprenait 48 compagnons. La section des *équipars* paraît avoir compris 22 maîtres et 44 compagnons. Quant aux seaux de cuir, il y en avait 240 au service de 24 compagnons.

2. **FRANC**, s. m., écurie :

Pour un pourcel que le suppliant avoit emblé par nuit... en un *franc* a pourceaulx (1390, Arch. JJ 140, pièce 19.)

FRANÇAL, adj., français :

Bien i ferez a la guise *françal.*
(*Roncisv.*, p. 49, Bourdillon.)

FRANCART, voir FRANCHART.

FRANC AUBIER, s. m., sorte de raisins blancs d'une chair extrêmement ferme :

Et leurs donnerent un cens de quecas, et troys panerees de *francs aubiers.* (RAB., *Gargantua*, ch. XXV, éd. 1542.)

FRANCBAISIER, s. m., baiser accordé volontairement :

Francbaisier, s. m., kysse that a wo-



man gyveth of her sekyng. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 236, Génin.)

FRANCCANTON, s. m., terme de blason :

De gueules a 2 planetes d'or, au *franccanton* d'argent a une planete de sable. (*Les Coustumes des chevaliers de la Table Ronde*, Mém. de la Soc. arch. d'Eure-et-Loir, 1873.)

FRANCE, employé plaisamment dans le sens de pays des gens francs, libres :

Douce *France* n'apiaut l'en plus ensi,
Ançois ait non le pais aus sougiez.
(*Chans. sur les Establ. de S. Louis*, Ler. de Lincy, *Ch. hist.*, I, 218.)

FRANCEMENT, voir FRANCHEMENT.

FRANCESTU, *frankestu*, *francetur*, s. m., sorte de pomme qui se conserve longtemps, moderne *francatu* :

Pommier de courpendu, *frankestu*, de malingre, de paradis. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 429, éd. 1597.)

Francestu. (ID., *ib.*, éd. 1589, f° 232.)

Pomme de *francetur*. Malum orbiculatum. (*Nomencl. octil.*)

FRANCETUR, voir FRANCESTU.

FRANC GAUTIER, *franc gontier*, s. m., habitant des forêts, sorte de Robin des bois, et, par extension, viveur, bon vivant :

De tous estats le plus entier,
Et qui me revient a merveilles,
C'est la vie de *franc gautier*,
Qui vit entre ses pastourelles :
Au chant des oyseaulx soubs les fueilles,
Ayans pain bis et gros fromage,
Glic de jambon et de boteilles,
Tels gens ont bon temps et font rage.
(*Dialogue du Mondain*, ap. Roquef.)

Item, a Maistre Andry Courault,
Les Contredits *Franc-Gontier* mande.
(VILLON, *Grand Test.*, CXXXII, Jouaust, p. 94.)

Du temps de Villon, lecteurs, fut faite une petite œuvre, intitulee, Les dicts de *Franc-Gontier* : la ou la vie pastouralle est estimee. Et pour y contredire, fut faite une autre œuvre intitulee Les contredicts de *Franc-Gontier* : dont le subgect est prins sur un tyrant : et auquel œuvre la vie de quelque grand seigneur, d'iceluy temps, est taxee. Mais Villon, plus sagement, et sans parler des grands seigneurs, feit d'autres contredits de *Franc-Gontier*: parlant seulement d'un chanoyne: comme verrez ci apres. (*Note de Cl. Marot sur le passage de Villon cité plus haut.*)

Les *francs gontiers* et Jacques bons homs du voysinage voyants ceste heureuse rencontre de Couillatris, feurent bien estonnez. (RAB., *le Quart livre*, prologue, éd. 1552.)

FRANC GONTIER, voir FRANC GAUTIER.

FRANCHAIRT, voir FRANCHART.

FRANCHART, *-cart*, *-kart*, *-ckart*, *-cquart*, *-chairt*, *frain.*, s. m., mesure de capacité pour les grains valant le tiers d'une coupe ; le *franchart* a servi de mesure jusqu'à la Révolution à Verdun :

Ces quatre reises de froment... li devons livreir ou cloistre Nostre Dame a Verdun, a nos voitures et au *franchart* dou grenier. (1240, Moreau 158, f° 159 v°, Richel.)

Unze *francharts* de froment et un *franchars* de pois qu'il avoit sor prei et sor champ. (1251, Moreau 172, f° 233 v°, Richel.)

Deux *franchars* d'avoinne a la mesure de Verdun. (*Ib.*, 173, f° 93 v°.)

Dix *franchars* de froment. (Mars 1252, *Lett. du Doyen de Verdun*, Bibl. Verdun, 160 provis.)

Trante *franchars* de froument. (1261, Longuyot, I, 1, Arch. Meurthe.)

Un reix de froment de rente a paier a tous jors a Verdun ou grenier et au *franchart* de la devant dite esglize. (Vend. apr. Pâq. 1270, égl. de la Mad. Chatillon, Arch. Meuse.)

Un *franchairt* de froment. (Juill. 1280, S. Mihiel, Arch. Meuse.)

.I. *franchart* de fourment. (1292, *Mémor. de Jeanne d'Avesne*, Arch. Nord.)

.III. *frankars.* (*Ib.*)

Francart de forment. (26 juin 1293, Flines, Arch. Nord.)

.XII. resaulx, .XII. *franchars* avoine a la mesure de Clermont delivres a Jehan clerc de la cuisine madame, qui doient valoir a la mesure de Belmont .XIX. resaulx, .II. *franchars*... (1321, Arch. Meuse B 492, f° 139 v°.)

Siet rasieres et chuinc *francars* que froment que soile. (1323, Arch. JJ 61, f° 102 r°.)

Chinc raisiers et .I. *franckart* d'avoyne. (1326, Arch. JJ 64, f° 193 r°.)

Item donne et legue laditte testateresse a chascun des quatre couvans des quatre ordres mandians, quatre *frainchars* de froment pour une foy. (1469, *Test. de Cather. de Barbas*, ap. Duc., *Francarium.*)

Ung *francquart*. (*Rev. de l'abb. de Flines au* XVIe *s.*, Hautcœur, *Cart. de Flin.*, I, 484.)

FRANCHE, s. f. ?

Avoient faict.... degasts ez vignes, et maisons, dedans les *franches* jusques au roly des murs par dehors et par dedans, si comme les dicts reformateurs leur imposoient. (*Enquête de* 1338, ap. La Thaumassière, *Cout. de Berry*, p. 430.)

FRANCHE DOGUE, terme d'injure d'un Anglais à un Français, comme chien de Français :

Franche dogue, dist un Anglois,
Vous ne faites que boire vin.
Si faisons bien, dist li François,
Mais vous buvez le lienequin,
Roux estes com pel de mastin.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 224^c.)

FRANCHEE, s. f., valeur d'un franc :

Lequel Colin dist a icellui prestre qu'il auroit deux *franchees* et plus, pour un franc ou deux escus. (1412, Arch. JJ 167, pièce 62.)

Le suppliant acheta... seize escus dorez et environ huit *franchees* de monnoye blanche. (1413, Arch. JJ 167, pièce 246.)

FRANCHEMENT, *-cement*, adv., noblement, vaillamment :

Il se tinrent si *francement* que onques ne se partirent des arçons. (FROISS., *Chron.*, VI, 107, Luce.)

FRANCHEQUIN, terme de mépris équivalant à chien de Français :

..... Escoutez, *Franchequin*,
Alez boire a Paris la chopine de vin
Et la souppe humer et rostir le boudin.
(CUV., *du Guesclin*, 22009, Charrière.)

FRANCHETÉ, s. f., franchise :

Seinte eglise laissiez totes ses *franchetez*.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 52 r°.)

— Bon plaisir, puissance :

Sire, font il, vostre plaisir ferez,
Touz nous metons en vostre *franchetez*.
(*Mon. Renuart*, Richel. 368, f° 250^d.)

FRANCHIBLEMENT, adv., librement :

Il meintenist et gardast *franchiblement* les hommes dessus diz en leur possession de la franchise dessus dite. (1323, *Confirm. de sent. p. les relig. de Fécamp*, Arch. JJ 61, f° 226 r°.)

1. **FRANCHIER**, adj., franc, libre :

Quant il voient cuisine a preudome *franchier*
Maintenant l'ont reubee li cuivert pautonier.
(*De Vaspasien*, Richel. 1553, f° 388 v°.)

2. **FRANCHIER**, *frainchier*, v. a., affranchir :

Lors les bailla il a .I. prevost qui pour leur biautez les covoita moult et lor promist qu'il les *fraincheroit* se eles façoient sa volunté. (*Vie sainte Anastaise*, Richel. 988, f° 25^c.)

FRANCHILECHE, s. f., franchise :

Et tenoient a fié et a homage de nostre seignor le roy de France dessus dit, excepté ceux qui ont a plain pois, soit en cens, en rentes, en costumes, en complans, en terrages, en *franchileches*, en homages, en ventes, en denies. (*Pièce de* 1294, ap. ESTIENNOT DE LA SERRE, *Antiq. du Poitou*, ms., III, 969.)

FRANCHIMENT, s. m., terre franche :

Et d'un chep aus terres aus Johenez de Taire et au *franchiment* de Saint Germain. (1393, Fontevr., les Grobeleres, Arch. Maine-et-Loire.)

FRANCHIN, voir FRONCIN.

FRANCHIR, *-cir*, *-quir*, *-kir*, *frainchir*, verbe.

— Act., avec un rég. dir. de personne, affranchir, délivrer :

Et si vous *francirai*, ains que l'ans soit passé.
(*Chev. au cygne*, I, 173, Hippeau.)

Deus suffri mort en croiz pur s'iglise *franchir*.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 46 v°.)

Le jor *franchi* li rois .C. sers.
(*Tristan*, I, 2972, Michel.)

De Rome vint por dedier,
Franchir et privilegier
La franche eglise S. Maart.
(G. DE COINCI, *Doul. de la mort*, Richel. 23111, f° 294^c.)

Franquissons totes les femes ki i manront en habit de beghines de talles et de totes exactions. (*Ch. de* 1245, Ch. des compt. de Lille, 835, Arch. Nord.)

L'on puisse en ces jours *frainchir* sers et mettre hors de baill. (*Ordin. Tancrei*, ms. de Salis, f° 44^a.)

Il *sont franchi* qui de naturel servage sont amené a franchise. (G. DE LENGR., *Instit. de Just.*, ms. S.-Omer, f° 2^d.)



Usages n'est mie que fame *franchisse* home. Mais li home *franchist* la fame. (*Etabl. de S. Louis*, I, CXXXIV, p. 253, Viollet.)

Que nous eus et leurs heirs presenz et a venir de leur propres cors *franchissien* et delivresien de tout servage et de toute mein morte, et restablisien a franchise. (1260, *Affranch. des habit. d'Hiers*, Arch. S.-et-O., A 1005.)

Franchisson, quiton et delivron de tout servage. (*Ib.*)

Et si dois le riviere devant dite *frankir* de winaige, de tous paiages et de toutes autres prises. (1271, *Traité*, Tailliar, p. 317.)

Vous qui estes home de cors dou chapitre et de l'iglise de Chartres, lequel le chapitre de Chartres vielt *franchir* a cleir et a corone avoir. (1280, *Cart. de l'eglise de Chartres*, Richel. l. 10099, f° 31 r°.)

Les *franchi* du tribut que la ville lui donnoit tous les ans. (*Grand. Cron. de France*, I, 9, P. Paris.)

Et sainz Andriez lava leurs plaies par .III. jours et les senai et les *fainchi*. (*Vie saint Andreus*, Richel. 983, f° 18b.)

En luy *franchissant* de la rente que il lor devoit. (Lundi av. S.-Georg. 1331, Abb. S.-Sauv., Arch. Manche.)

Francissons et manumettons. (1342, *Reg. des lett. de franch.*, Arch. K 1511, f° 3 r°.)

Celuy qui *est* ainsy *franchi* est appelé libertus. (ORESME, *Politiq.*, f° 15a, éd. 1489.)

— Avec un rég. dir. de chose, donner en franche possession :

Quer seint Autbert *franchi* li *out*
Trestout son feu ou que le sout.
(GUIL. DE SAINT-PAIR, *Mont Saint-Michel*, 331, Michel.)

Cum nobla dama Hysabeus, dama de Beljue, *ait franchi* a mei a ma via ma mayson de Lent. (1276, *Ch. de J. Billou, vicaire de Lent*, Arch. P 1391, cote 572.)

Je *franchis* et abone ou chapitre Saint Avi d'Orliens relevoisons que je avoie a plesir sus une meson. (1283, Pr. de N.-D. des Champs de Paris, Arch. Loiret.)

Et pour tant li *franchisons* la foy et la ligence. (1314, Arch. JJ 52, f° 4 v°.)

Ledit vicomte de sa grace li *franchist* les ventes de la somme desdits deniers. (1323, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1339.)

— S'acquitter de :

Por *franchir* son masage. (*Jurés de S. Ouen*, f° 248 v°, Arch. S.-Inf.)

Sommes tenus a aquitier et *franquir* les choses desus dites. (1321, *Cart. de S. Valmont*, f° 234 v°, Arch. S.-Inf.)

— Réfl., s'exempter :

Ne *s'en* pourroient *franchir* ne exempter. (*Chron. de S.-Den.*, Richel. 2813, f° 397d.)

A Berthaut Mignon pour ung veaige par lui fait pour aler a Paris en la compaignie de Jehan de Prarches, procureur de la dicte ville, a l'encontre de plusieurs qui se dient estudiens, et contre les bedaulx, libraires et autres qui *se* vouloient *franchir* de paier leur porcion des tailles. (*Compt. de J. Chiefdail*, 1412-1414, Commune, XXII, Arch. mun. Orléans.)

Certains praticiens qui se dient estudiens et aussi plusieurs bourgoys, marchans, procureurs qui *se* veulent *franchir* de la dicte taille par ce qu'ilz se dient estre escoliers. (*Compt. de J. Martin*, 1414-1416, Commune, Despence, VI, Arch. mun. Orléans.)

... Pour le bien et utilité de la chose publicque d'iceluy l'on impose aulcunes taillees sur les bonnes villes et sur les denrees et marchandises y vendues ; plusieurs des demourans et habitans en icelles villes *se* veullent exempter et *franchir* de riens en poyer... (*Coust. de Bret.*, f° 178 v°.)

— *Franchissant*, part. prés., qui affranchit, libérateur :

Qui dont dist elle selon droit
Pugnist la mauvaise personne
Un bien on lui adjouste et donne,
C'est peine qui selon justice
Est un *franchissant* benefice.
(*Boece de Consolacion*, Ars. 2670, f° 55 r°.)

— *Franchi*, part. passé, exempt de toute redevance :

Tout cil qui sont demorans el forbourc de Paris... sunt tenu a forain et s'aquitent en totes choses come forain... se il ne sont *franchi* par estre haubanier lou roy. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 2e p., VI, 11, Lespinasse et Bonnardot.)

FRANCHISE, - *cise*, s. f., noblesse de caractère, preuve de noblesse, générosité :

Mult fist Ascanis grant *franchise*
Ki bien doit estre en avant mise.
(*Brut*, ms. Munich, 317, Vollm.)

Rales vos ent, si feres grant *franchise*,
Morte m'avries s'od vos estoie prise.
(AUDEFROIS LI BASTARS, Bartsch, *Rom. et past.*, I, 56, 26.)

Dame, por Dieu, fait Gerars, sans faintise,
Aiez de moi merci, par vo *franchise*.
(ID., *Bele Isabeaus*, Ler. de Lincy, *Rec. de ch. hist.*, t. I, p. 97.)

Me doinst qu'el m'aint si com j'aim li,
Et qu'a moi pere se *francise*.
(*Partonop.*, 1870, Crapelet.)

Bien sambloit plaine de *franchise*.
(*Couci*, 158, Crapelet.)

Elle respondi adonc tout en plorant : Hai ! merci, sire chevalier, por *franchise* de voz. (*Gir. le Court.*, Vat. Chr. 1501, f° 11c.)

Je vos pri por Dieu et por *franchise*. (*Ib.*, f° 53a.)

Franchise est vertu large de bien fere. Ceste vertu, ce dit Seneque, est en doner et guerredonner. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f° 3a.)

Ele dona a Deu honor, ele fit *franchise* a son pais. (*Vie sainte Agate*, Richel. 988, f° 56b.)

Dont quant si grant *franchise* virent
Les Espaignolz, tous se rendirent
A lui par bonne entencion.
(CHR. DE PIS., *Liv. du chemin de long estude*, 4495, Püschel.)

FRANCHISEMENT, voir FRANCHISSEMENT.

FRANCHISER (se), v. réfl., s'affranchir :

Pour ce *se sont* les nobles Franzois par leurs grans prouesses *franchisez* et exemptes des tribuz et servitudes des empereurs de Romme. (*Quinze joyes de mariage*, prol., Bibl. elz.)

FRANCHISEUR, voir FRANCHISSEOR.

FRANCHISSABLE, adj., dont on peut se libérer :

Soixante dix sols monnoye rente, equipollans a quatre liv., quatre sols tournois, *franchissable* pour soixante dix livres monnoie une fois payé. (*Test. d'Yves de la Bouexière*, dans *Anc. évêchés de Bret.*, I, 51.)

FRANCHISSEMENT, *franchisement*, s. m., affranchissement d'une personne :

Ulpians dit : *Franchissement* sont del droit as genz. *Franchissememenz* est dons de franchise, quar tant comme aucuns est en servage il est souzmis a la main et a la poesté d'autrui, mes quant il est franchiz il est delivrez d'autrui poesté. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, f° 3b.)

Il ne loist pas a chascun qui velt franchir ses serz que il lez franchisse, car cil qui franchist ses serz pour grever a ses creanciers et pour tolir leur debte ne fet riens. Car la loiz empesche tel *franchissement*. (*De Droit et de Justice*, Richel. 20048, f° 46b.)

Se aucuns n'est donc naturelment franc, ce ne lui nuist pas que sa mere fu serve, et puis fu franchie, quar il a sovent esté establi que li *franchissement* a la mere ne nuit point a la naturel franchise au fil. (G. DE LENGR., *Instit. de Just.*, ms. S.-Omer, f° 2c, et Richel. 1064, f° 3c.)

— Exemption d'un droit onéreux :

Ledit *franchisement* et toutes les autres choses contenues es lettres dessus transcriptes aions fermes et aggreables. (1335, Arch. JJ 69, f° 129 r°.)

Pour lequel *franchisement* ledit preneur ou ses hoirs ont sur ce licence de acquerre en la dicte viconté es fiez dudit seigneur a la fin dessus dite. (1345, Arch. JJ 75, f° 178 v°.)

Icellui Potier offry au suppliant les deniers dudit *franchissement*. (1476, Arch. JJ 195, pièce 1672.)

Et ly tenons plusieurs franchises, admortissementz, ausmones... et *franchissementz*, foires, places de moullins. (*Pièce de* 1554, Mém. des Ant. de Normandie, XXI, 155.)

FRANCHISSEOR, - *isseur*, s. m., celui qui donne la franchise, qui affranchit :

Il fu establi que se li enfant au *franchisseur* n'estoient deserité par non, il fussent mis devant les estranges hoirs es biens a ceus qui estoient ainsi franchi. (G. DE LENGR., *Instit. de Just.*, ms. S.-Omer, f° 32b.)

Cil qui a esté serz est franchiz a celle mesme franchise que li *franchissierrez* avoit fors tant que il n'est pas naturelment franz. (*De Droit et de Justice*, Richel. 20048, f° 46b.)

Li *franchissieres* ne puet fere franc naif son franchi. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 6b.)

Ses *franchissires* la pooit apeler en servitude. (*Ib.*, f° 47c.)

FRANCHOIS, voir FRANÇOIS.

FRANCHOUR, voir FRANCOR.

FRANCHUR, voir FRANCOR.

FRANCINE, voir FRONCINE.

FRANCIR, voir FRANCHIR.



FRANCISE, voir FRANCHISE.

FRANCISIEN, adj., français :

.... Tel amour ne retiens ;
C'est ce qui a tout honour mis au bas,
Et amorti les francs cuers *francisiens*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 75d.)

FRANCKAERDE, s. f., synon. de *franchart :*

Le meusnier ne pourra prendre plus de livre et demie de farine, de chasque mesure dite *franckaerde*, et non pas d'avantage. (*Cout. d'Ypre*, Nouv. Cout. gén., I, 845b.)

FRANCKART, voir FRANCHART.

FRANÇOIER, v. n., parler français :

Franciso, sas, sare, *françoier*, c'est soy avoir en parler a maniere de François. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Franciscare, *françoier ;* c'est soy avoir en parler en maniere de François. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 13032.)

FRANÇOIS, *franchois*, adj., franc, noble :

.... Le linage *franchois*
Qui tant fut honorables.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 37278, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Locut., *compagnie françoise*, union d'un sexe avec l'autre :

Au mieulx que je puis je m'apreste,
Desirant *compaignie franchoise*.
(*Monolog. joy. de la Chamberiere*, Poés. fr. des xve et xvie s., II, 248.)

Compaignie franchoise, wenches. (COTGR., éd. 1611.)

FRANCOR, - *cour*, - *cur*, - *chour*, - *chur*, adj., des Francs :

En la geste *Francur*.
(*Rol.*, 1443, Müller.)

Quant il entent que il aura secors,
Et ot nomer le lignage *francor*,
De lui vengier devint moult angoissous.
(*Li Covenans Vivien*, 1633, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Monjoie! escrie, c'est l'enseigne *francor*.
(*Ib*, 1736.)

Sebile li escrie a la langue *francor :*
Vassax, bien estes dignes d'avoir nobile amor.
(J. BOD., *Sax.*, CXXIV, Michel.)

Saisne, Lutif assamblent a la geste *francor*,
Armé d'auberc et d'eaume et d'escu de color.
(ID., *ib.*, CLXXXVI.)

N'il ne cremi les reis, l'engleis ne le *franchur*.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 63 v°.)

Vos fustes fils de sa seror,
De le haute geste *francor*,
Et del linage as Troiens.
(*Parton.*, 9269, Crapelet.)

Il est nes et estrait de la geste *franchour*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 155b.)

En la terre *francour*.
(ADEN., *Enfanc. Og.*, Ars. 3142, f° 108e.)

De cui il a sa terre, sa ricoise *francor*.
(*De St Alexis*, 129, var., Herz.)

On trouve comme qualificatif de nom propre :

Barberi lo **Francor**. (1114 et 1154, *Cart. de Montier-la-Celle*, p. 286, et p. 16, Lalore.)

FRANCOUR, voir FRANCOR.

FRANCQUART, voir FRANCHART.

FRANCQUIESME, s. m., héritage qui n'est point fief, mais dont le détenteur est franc de certains droits :

Plusieurs tenans d'icelle seigneurie, qui tiennent *francquiesmes*, n'en doivent aucun droit, sinon pour droit seigneurial cinq sols d'entree, et cinq sols d'issue quand vente s'en fait. (*Cout. loc. d'Herly*, II, Nouv. Cout. gén., I, 68a.)

Francquiesmes sont heritages francs, qui sont differens des fiefs. (*Ib.*, Cout. gén., I, 703, éd. 1635.)

Sous les dits *francquiesmes*, tout homme qui est resident, couchant et levant, il ne doit nul afforage, gambage, herbage, moutonnage,..... ny autre chose. (*Ib.*)

FRANCUR, voir FRANCOR.

FRANDE, s. f., peau de mouton aux poils frisés :

Quant ce vit Rebeque la sage
Frande fit a son usage
Et par Jacob la fit porter.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 20b.)

Cf. FRANDÉ.

FRANDÉ, adj., frisé :

Les ungs si ont les cheveulx blonds,
Pignez et *frandez* a merveilles.
(COQUILLART, p. 173, ap. Ste-Pal.)

Cf. FRANDE.

FRANDEILLEUR, - *eeur*, s. m., frondeur :

Les arbalestriers, les archierz, les lanceeurz et les *frandeilleeurz* et les gens a pié comanda qu'il se meissent tuit sur les montaignez. (*Cont. de G. de Tyr*, ch. XXVII, Hist. des crois.)

FRANDEILLIER, - *illier*, - *oillier*, verbe.

— Act., lancer avec une fronde :

Commancierent a ruer pierres et a *frandillier*. (*Contin. de G. de Tyr*, c. XXVIII, Hist. des crois.) Impr., *fraudillier*.

— Réfl., se balancer :

Cil *se frandoille* et se detorne.
(*Renart*, 13985, Méon.)

FRANDEL, voir FONDEL.

FRANDOILLE, voir FRANDOLE.

FRANDOILLIER, voir FRANDEILLIER.

FRANDOIR, -*ouer*, *fland.*, s. m., fronde :

Les coups de pierres rondes envoyes et gectees de la fonde ou *frandouer* sont plus griefz et dommageables que toutes manieres de dardz. (*Flave Vegece*, I, 16.)

Fustebales et *flandouers*. (*Ib.*, IV, 44.)

FRANDOLE, - *oille*, *frendole*, *flandolle*, s. f., fronde :

Pour metre dedens leur navie
Ars turcois, angins et briquoles,
Chas, pannons, banieres, *frandoles*
Et quenqu'il faut pour assaillir.
(G. MACH., *Prise d'Alex.*, Richel. 9221, f° 218a.)

Chaz, pannons, baniere, *frendoles*.
(ID., *ib.*, 1805, Mas Latrie.)

Funda, *frandoille* a gittier pierre. (*Gloss. de Salins.*)

Lesdicts Lyegois ne cessoient de nous batre de leur artillerie, flesches, dars, arbalestres et de grosses pierres qu'ilz gectoient contre nous a *flandolles*. (1468, *Lett. de Jean de Mazilles*, dans les *Mém. de Ph. de Commynes*, III, 247, Soc. de l'H. de Fr.)

FRANDOUER, voir FRANDOIR.

FRANDRE, voir FRAINDRE.

FRANEL, voir FRESNEL.

FRANELAYE, voir FRENELAIE.

FRANGIÉ, adj., saupoudré :

Jaunir de saffren ou getter dessus du saffren par files, l'un ça, l'autre la; ce que les queux dient *frangié* de saffran. (*Ménagier*, II, 148, Biblioph. fr.)

FRANGIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est frangible :

Pource en est la paste ainsi confite quant on la cuit en l'yaue plus frangible, car ceste *frangibilité* vient de desiccation. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 269a.)

L'agaric est de facile *frangibilité*. (*Jard. de santé*, I, 8, impr. la Minerve.)

FRANGIBLE, *flangible*, adj., susceptible d'être brisé, cassant :

Toutes les pierres sont *frangibles*.
(JEH. DE MEUNG, *Remonstr. de Nat.*, 117, Méon.)

Pource n'est il mie (le soleil) si *frangible* ne si isnelement mouvable. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 168d.)

Flangible. (*Nef de santé*.)

Non pas toutesfois qu'il soit a entendre qu'il brisast son corps, car il n'est pas par *frangible* maniere en ce sainct sacrement, mais il brisa les especes du pain... (*Sec. vol. des Exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 311 r°, éd. 1519.)

Pierres *frangibles* ou fragiles. (DELORME, *Archit.*, I, 14, éd. 1568.)

Par la ciccité de l'air les os deviennent plus fragiles et *frangibles*. (PARÉ, *Œuv.*, XIII, III, Malgaigne.)

FRANGOMATE, - *oumate*, adj., affranchi :

Ceaus qui s'avouent *frangoumates* ou esclas franchis. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 375, Beugnot.)

Ceaus qui s'avouent pour *frangomates*, ou esclas fransis. (*Ib.*, p. 213, ap. Ste-Pal.)

FRANGOUMATE, voir FRANGOMATE.

FRANGULE, s. f., sorte de sorcière :

Plusieurs execrables et mauldits hommes et femmes lesquels ont delaissé leur sauveur derriere, et se sont convertis apres Sathan, seduits par illusion des diables : lesquels en commun langage sont nomees sorcieres, *frangules*, straganes ou vaudoyses. (MONSTRELET, ap. Ste-Pal., éd. Favre.)

FRANIER, voir FRENIER.

FRANIN, voir FRESNIN.

FRANKART, voir FRANCHART.

FRANKESTU, voir FRANCESTU.

FRANKIR, voir FRANCHIR.

FRANMOURE, s. f., sorte de boisson :

Se on vendoit a .III. fuers, des deus graindres fuers le tierch, hors *franmoure*, cirise et tel manieres de bevraiges. (1301, *Denombr. de Guill. de Macon*, Bibl. Amiens.)

FRANNEL, voir FRESNEL.

FRANOI, voir FRESNOI.

FRANQUET, s. m., soldat d'une compagnie franche :

... Qu'elle (Jeanne d'Arc) avoit faict mourir un *franquet*, dict que c'estoit un volleur : que pour tel recogneu, il fut defaict par sentence du bailly de Senlis. (E. PASQUIER, *Recherches de la France*, liv. VI, ch. v.)

FRANQUIR, voir FRANCHIR.

FRAOR, voir FLAIROR.

1. **FRAP**, s. m., coup :

Cist prestres est resuscitez ;
Com m'a ore doné bon *frap* !
(*Fabl. d'Estormi*, Montaiglon, *Fabl.*, I, 214.)

2. **FRAP**, s. m., grande multitude :

Frap de gens. (*Lois de Guill.*)

Ce mot est ainsi expliqué dans un Dictionnaire français-anglais, pour servir d'intelligence aux lois de Guillaume le Conquérant :

Frap de gens, « too great a retinue of people, » une trop grande quantité de monde. (*Dictionary of the norman or old french language, collected from such Acts of parliament, parliament Rolls*, etc., etc., to which are added the laws of William the Conqueror; by Rob. Kelham, London, 1779, in-8°, p. 110.)

Cf. FRAPAILLE.

1. **FRAPAIL**, s. m., verge :

E tint un *frapail* en sa main.
(ADGAR, *Mir. de N. D.*, Brit. Mus., Egerton 612, f° 14b.)

2. **FRAPAIL**, *frapp.*, s. m., bouches inutiles, valets, goujats :

Et seroient chassez dehors tout le demourant du *frappail*. (*Hist. de Charles VII*, p. 407, ap. Ste-Pal.)

Cf. FRAPAILLE.

FRAPAILLE, *frapp.*, *-alhe*, *-alle*, *fraipaille*, s. f., bouches inutiles, valets, goujats qui ne se battaient point, gens de rien :

Li garçon e l'autre *frapaille*
Qui mestier n'orent en bataille.
(WACE, *Rou*, 3e p., 7963, Andresen.) Var., *frapalle*.

Tot le harnois et le *frapaille*
Qui mestier n'avoit de bataille,
A fait joste un mont arester
Por homes armes resambler.
(ID., *Brut*, 12712, Ler. de Lincy.)

Qu'en Aroaise a malvaise *fraipaille*.
(*R. de Cambrai*, Richel. 2493, f° 15 v° ; A. T., v. 1064.)

Li gent Herbert ne sont mie *frapaille*.
(*Ib.*, f° 16 r° ; A. T., v. 1071.)

Car de la vile la *frapaille*
Le sivent, quel part que il aille,
Li pautonier, les gens menues.
(*Amald. et Yd.*, Richel. 375, f° 320f.)

Si ne soiomes pas tenu
En l'estor ne en la bataille
Ne por garçon ne por *frapaille*.
(*Guill. de Palerne*, 1978, A. T.)

Il eust mort Hervieu, corps a corps en bataille,
Se ne fussent li .c. de malveise *frapaille*.
(*Gui de Nant.*, 1106, A. P.)

Ez vous Charlon poignant par la bataille,
Ne sambloit pas estre rois de *frapaille*.
(*Enf. Ogier*, 5401, Scheler.)

Cil n'est pas garnis de *frapaille*,
Cil soustenra bien sa bataille.
(ALART, *Dis des Sages*, Ars. 3142, f° 166a.)

Se il sont plus de nous, il sont *frapaille* et chetive gent. (*Conq. de la Morée*, p. 134, Buchon.)

— Est pris en bonne part dans l'ex. suiv. :

Bonne chevalerie et hardie *frapalhe*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 35741, Scheler, *Gloss. philol.*)

FRAPALLE, *-alhe*, voir FRAPAILLE.

FRAPANCE, s. f., action de frapper :

Percussio, onis, *frapance*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679.)

FRAPART, *frapp.*, s. et adj., celui qui frappe, fouetteur, bourreau :

Lierres, par la vierge honouree,
Vo gueule sera estranglee,
Ja vous livrerai au *frapart*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 206b.)

Apres on reclost les courtines,
On accole frere *frappart* ;
En baisant ils joignent tetines.
Le grant diable y puist avoir part.
(COQUILLART, *Monol. des Perruq.*, II, 282, Bibl. elz.)

Cy n'entrez pas, hypocrites, bigotz,...
Gueux mitouflez, *frapars* escorniflez.
(RAB., *Gargantua*, ch. 54, éd. 1542.)

Il tient je ne sçay quoy du frere *frappart*. (ID., l. IV, ch. 15, éd. 1552.)

Prions Dieu, qu'au frere *frappart*
Il donne quelque chambre a part.
(CL. MAROT, *Epitaphe de Frere Jean l'Evesque*, éd. 1596.)

Le train que menent ordinairement les bons freres *frappars*. (H. ESTIEN., *Tr. prep. a l'Apol. p. Herod.*, c. 20, éd. 1566.)

Il vint l'autre jour un caffard
Pour prescher en nostre paroisse,
Et je lui dis : Frere *frappart*,
Qui vous a fait ici venir?
(MELLIN DE S. GELAIS, *Poes.*, p. 249, éd. 1719.)

En Lorraine, le jour de la Saint Nicolas, dit Sainte-Palaye, des gens déguisés viennent deux à deux porter des bonbons aux enfants et s'informer s'ils sont sages ; l'un a le costume d'évêque comme St Nicolas, l'autre a celui d'un moine, et porte une verge à la main : c'est le frère *frappart*.

Argot, *frère frappart*, marteau.

1. **FRAPE**, s. f., ruse, finesse, adresse ; *savoir de frape*, être rusé :

Trop *seussiez* certes *de frape*
Se ne nos lesissiez la chape.
(*Renart*, 5515, Méon.)

Or *saura* il asez *de frape*
S'il de ceste prison eschape.
(*Ib.*, Br. VII, 131, Martin.)

Cix respont, qui moult *sot de frape*,
Et qui de grant peril eschape...
(*Renart*, Suppl., p. 119, Chabaille

Feme se met en vente, gart soi bien qui l'achate :
Feme *set* moult d'enging, de barat et *de frape*.
(*Chastie Musart*, Richel. 19152, f° 107.)

— Piège :

Bien vous metrai fors de la trape,
Et il remandront en la *frape*.
(*De Constant du Hamel*, ms. Berne 354, f° 83d ; Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 179.)

— *Etre en male frape*, être tombé dans un piège, être dans une situation critique :

Or *est* Renart *en male frape*,
Maufez l'ont mis en celle trape.
(*Renart*, Br. IV, 175, Martin.)

— *Se jeter de la frape*, sortir du piège, de la mauvaise situation où l'on est :

Quar *geter se* velt *de la frape*.
(*Du Prestre et de la dame*, Richel. 19152, f° 65b.)

— *Se mettre à la frape*, fuir, se mettre en route :

Et tantost *se mist a la frape*.
(*Renart*, 3984, Méon.)

Cf. FRAPIER.

2. **FRAPE**, voir FREPE.

FRAPEIS, *frapis*, *frapp.*, s. m., action de frapper, son rendu par une arme qui frappe :

Frapeis de bastons. (*Prov.*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. pop.*)

Mieus aim d'espees le *frapis*
De masçues et de tisons.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 2710, Delmotte.)

Si se renouvella la bataille, et les boutis de lances, et les *frappis* de haches sur ces bacinets durs et fors. (FROISS., *Chron.*, liv. III, p. 337, éd. 1559.)

FRAPEL, s. m., coup :

Ferir maint *frapel*.
(*Brut*, f° 56b, ap. Ste-Pal.)

FRAPELENT, *frapellent*, s. m., p.-ê. syn. de monnaie, pris dans un sens général ; p.-ê. aussi instrument pour frapper, pris dans un sens grivois pour désigner le membre viril :

Mahieu, sachies que mains me dolroie
Se g'estoie sans avoir *frapellent*
Et ma dame avoit son paiement :
N'est pas honte s'on sa fame chastoie.
(MAHIEUX DE GAND, *Jeux-Partis*, Dinaux, *Trouv. de la Flandre*, p. 300.)

Sans avoir *frapelent*.
(ID., *ib.*, Poët. av. 1300, II, 766, Ars.)

FRAPELLENT, voir FRAPELENT.

FRAPEMENT, *frapp.*, s. m., action de frapper :

Planctus, grand dueil, *frappement* contre la poitrine ou autre lieu. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

FRAPER, *frapper*, verbe.

— Réfl., se jeter, se lancer, se précipiter violemment, avec un sujet de personne ou d'être animé :

Un bon destrier fort et courant.
Sus lequel l'enfant *se frapa*.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 10550, W. et D.)



Le dit Guillemin de Laistre, sanz dire qu'il estoit, li sailly au devant et *se frapa* a li pour li faire peur. (**1344**, Arch. JJ 72, f° **352** v°.)

S'enfuyrent autant qu'ilz peurent, par grans tropeaulx, conme moutons quant le leu *se frape* au milieu. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, **111**, Soc. de l'H. de Fr.)

Et se partirent, elle et ses gens, et s'en vinrent par derriere bouter et *fraper* ens es logeis des François. (FROISS., *Chron.*, II, **361**, Luce, ms. Rome, f° 80.)

Partout la ou il venoit, il faisoit les rencs si esclarcir que les Françoys le fuyoient, comme feroient berbis ou moutons ung lyon familleux, qui *se frapperoit* entr'eulx pour prandre sa proye. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. **319**.)

Les vaillans chevaliers et escuyers qui estoient a cheval *se frapperent* dedans si vaillamment que iceux Gantois ne durerent point. (G. CHASTELL., *Chron.*, II, 303, Kerv.)

— Se jeter, avec un sujet de chose :

La riviere de Sayne qui descent en Normandie, ou plusieurs bonnes rivieres *se frappent*. (*Déb. des hér. d'arm.*, 130, A. T.)

La riviere du Rosne ou *se frappe* la riviere de Saune. (*Ib.*)

— Se répandre violemment :

En l'ost du roy *s'estoit frappee* une maladie de flux de ventre. (J. LEFEVRE, *Hist. de Charles VI*, p. 67, Le Laboureur.)

— Act., *frapper un coup de lance*, l'asséner :

Je amasse mieulx que je n'*eusse frappé* coup de lance d'icy a ung an que je eusse occiz ung roy de ma main. (*Lancelot du Lac*, 3e p., ch. **13**, éd. 1488.)

— Enfoncer en frappant :

Et luy *frappa* ung cousteau tout au travers du corps. (N. GILLES, *Ann.*, f° 53 r°, éd. **1492**.)

Affin qu'ilz tinssent plus fermement chascun estoc *fut frappé* trois piedz en terre. (GAGUIN, *Comm. de Ces.*, f° 181 r°, éd. 1539.)

— *Fraper alliance*, contracter alliance, par latinisme :

Les Penois oyans que Hiero et les Romains *avoient frapet alliance* ensamble, arbitrerent que plus grandt exercite leur estoit necessaire. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, II.)

— Neutr., se précipiter :

Evous les Engles venant *frapant* en celle host. (FROISS., *Chron.*, III, 69, Luce.)

— Fuir :

Mis se sont a *fraper*.
(*B. de Seb.*, XIV, 518, Bocca.)

... Par les preis *frappans*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 328, Scheler, *Gloss. philol.*)

Tot *frappant* reculent....
(ID., *ib.*, 3533.)

— *N'avoir que fraper aux dents*, n'avoir rien à mettre sous la dent :

Qui vendent tout *n'ont que frapper aux dens*.
(*Ce tredictz de Songecreux*, f° 78 v°, éd. 1530.)

— *Fraper à*, atteindre :

Prince qui des ses jeunes ans avoit appris de dissimuler les injures particulieres qui lui estoient faites, mais non celles qu'il estimoit *frapper* a l'Estat, lesquelles il portoit impatiemment. (E. PASQ., *Lett.*, XIV, 2.)

— Viser à, mettre en avant, proposer :

Les uns *frappent* a l'alienation perpetuelle du domaine au denier trente, fors des duches et comtes, medecine plus forte que la maladie ; les autres a une recherche generale des financiers et partisans. (E. PASQ., *Lett.*, XIII, 3.)

— Infin. pris subst., action de frapper :

Mais ainchois que mais voie le solail esconser,
Leur fera telle aieuwe Richiars au bien *fraper*....
(*Hugues Capet*, 2336, A. P.)

Helas, Monsieur ! que deviendray je ? car c'est mon mary qui est a la porte ; je l'enten bien a son *frapper*. (LARIV., *Nuicts*, IX, IV, Bibl. elz.)

— *Frappant*, part. prés., *a frapant*, locut. adv., à la course, rapidement :

Droitement sus le point de celle desconfiture, evous venir *a frapant* monsigneur hues de Chastillon et sa baniere. (FROISS., *Chron.*, VIII, 332, Kerv.)

FRAPERIE, *frapp.*, s. f., action de frapper, coups, bataille :

Toute la faulte venoit d'eulx, qui avoient commencé la *frapperie*. (RAB., l. IV, c. **15**, éd. **1552**.)

FRAPEURE, *-ure*, *frapp.*, s. f., coup :

De *frappure* et blesseure. (*Jard. de santé*, I, **29**, impr. la Minerve.)

Les enfleures de percussure ou *frappeure*. (*Ib.*, 180.)

La grosse toile luy sert (à la ceervell) aussi de couverture... non pas tant de couverture, que de bastillon et defense mise au devant, pour la remparer contre les hurtes et *frappeures* du test. (*Trad. de Galien*, p. 505, éd. 1609.)

FRAPICHE, *frapp.*, s. f., son rendu par une arme qui frappe :

Quant les waites oirent le *frappiche* des gens d'armes, ilh cornont leurs cors, et cheaux delle fortereche commenchont a crier aux armes. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 363, Borgnet.)

— *Mener frapiche*, se battre, ferrailler :

Et Henry d'Argenteal si grant *frapiche maine*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 3508, Chron. belg.)

Cf. FRAPEIS.

FRAPIER, *frapp.*, s. m., course tumultueuse, agitation, bruit :

Vers la quisine s'en vienent (Rainouart et le [portier) le *frapier*.
(*Alescharts*, 3621, A. P.)

Et lors viengnent a grant *frapier*
Trestuit li autre charretier.
(*Renart*, 4203, Méon.)

Mes d'oisillons y a si grant *frappier*
Que jour et nuit
La valee retantit de leur bruit.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 40f.)

— *Se mettre au frapier*, se mettre en route, prendre sa course, s'enfuir :

Renart qui moult sot de treslue,
Et qui avoit grant fain eue,
Se met baaillant au *frapier*.
(*Renart*, 2103, Méon.)

Tost vos meistes au *frapier*
Hui main qant veistes ma mort.
(*Ib.*, 2176.)

Atant es vos a cez paroles
Sire Lanfroi le forestier,
Et Renart se mist au *frapier*.
(*Ib.*, Br. I, 624, Martin.)

Aler laissent le carbonnier,
Si se remetent au *frapier*.
(*Rom. de Wistasse le Moine*, 1135, Michel.)

Quant Basins ot mangié si se met au *frapier*.
(*Jeh. de Lanson*, Richel. 2495, f° 16 r°.)

Le matinet vous metres au *frapier*.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 79, Tarbé.)

L'os est esmute, mis se sunt al *frapier*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 70c.)

Et la roine Berte s'est tost mise au *frapier*.
(*Berte*, 954, Scheler.)

Parmi la porte se prist a chevauchier,
Le destrier broche, si se mist au *frapier*.
(*Otinel*, 1973, A. P.)

Vers Abilant la ville s'est il mis au *frapier*.
(*B. de Seb.*, V, 889, Bocca.)

— *Mettre au frapier*, mettre en fuite :

Et Aymon de Dordonne les metra o *frapier*.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montp. H 247, f° 178d.)

Il ont regardé de l'autre part ke moult bien se tenoient Galois as Bretons, et ke se ne fust li blans chevaliers, il les mezissent del tout au *frapier*. (*Sept sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 158a.)

Nom propre, *Frapié*.

FRAPILLIER, *-ilhier*, verbe.

— Act., fréquentatif de frapper :

Et quant Doolin ot cheli qui les hucha,
Du baston que il tint si bel le *frapilla*
Que es degres aval tout envers le rua.
(*Doon de Maience*, 3490, A. P.)

— Neutr., se fâcher, s'indigner :

... Dont tout li pueple mult fort en *frapilhat*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 5051, Scheler, *Gloss. philol.*)

1. **FRAPIN**, s. m., multitude, populace :

Si fist Godolie, le fiz Aica, le fiz Sapha, maistre sur tant de *frapin* cume en la terre remest. (*Rois*, p. 436, Ler. de Lincy.)

Li fols reis l'en creid e de sun mesfait ne s'en repentid, e fist pruveires a ses ydles servir de trestuz les plus bas del pople et del *frapin*. (*Ib.*, p. 290.)

Cf. FRAPAILLE.

2. **FRAPIN**, s. m., bruit, tumulte :

Si l'volez escoter sanz noise e sanz *frapin*.
(*Horn*, 2935, Michel.)

FRAPIS, voir FRAPEIS.

FRAPON, s. m., coup :

Et ele lesse aler le poing de tel randon,
Devant, parmi le nes, li donne tel *frapon*,
Que il en out senglant le vis et le menton.
(*Doon de Maience*, 167, A. P.)

Si fiert son oncle Flexipon,
El pis li donne tel *frapon*
Que present li a fet de mort.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 112f.)

FRAPONNEUR, s. m., celui qui frappe : *Fraponneur*. (Crapelet, *Prov. et dict. pop.*)

FRAPPAIL, voir FRAPAIL.

FRAPPART, voir FRAPART.

FRAPPEMENT, voir FRAPEMENT.

FRAPPER, voir FRAPER.

FRAPPERIE, voir FRAPERIE.

FRAPPEURE, voir FRAPEURE.

FRAPPICHE, voir FRAPICHE.

FRAPPIER, voir FRAPIER.

FRAPPIS, voir FRAPEIS.

FRAPPURE, voir FRAPEURE.

FRARACHE, voir FRERESCHE.

FRARECHAU, voir FRERESCHEL.

FRAREGIER, voir FRERESCHIER.

FRAREL, voir FREREL.

FRARELEMENT, voir FRERELEMENT.

FRARESCE, voir FRERESCHE.

FRARESCHE, voir FRERESCHE.

FRARESCHEL, voir FRERESCHEL.

FRARESCHIER, voir FRERESCHIER.

FRARESCHOR, voir FRERESCHEOR.

FRAREUR, voir FREREUR.

FRAREUSEMENT, voir FREREUSEMENT.

FRAREUSETÉ, voir FREREUSETÉ.

FRAREUX, voir FREREUS.

FRARIE, voir FRERIE.

FRARIN, *frairin, - im, frerin, frain, farin, farrin,* adj., pauvre, misérable, mendiant, malheureux :

Il ne sunt mie ne ribaut ne *frarin.*
(*Garin le Loh.*, 2ᵉ chans., XXX, p. 67, P. Paris.)

Si enforce li cris
La ou menjoient la povre gent *frarin.*
(*Mort de Garin*, p. 225, du Méril.)

A[s] malades e a[s] *frarins.*
(*Rou*, 3ᵉ p., 730, Andresen.) Var., *farrins.*

A tant ez les messages qi ne sont pas *frarin.*
(J. BOD., *Sax.*, XXXVIII, P. Paris.)

Les justises le rei firent lungue traine ;
Tute l'arceveschiez remest issi *frarine*,
Ainz que cil dui oussent des maneirs la seisine,
Ne remeint bues, ne vache, ne chapuns, ne geline,
Chevals, pors, ne berbiz, ne de blé pleine mine.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, fᵒ 75 rᵒ.)

Se Normanz nel cremeient, Engleis ne Angevin,
E Bretun, e Waleis, Escot, e Peitevin,
Mult aureient tost fait tut le regné *frarin* :
Mais quel semblant qu'il face, il prendra bonne [fin.
(ID., *ib.*, App., v. 181, Hippeau.)

Ainz que sucurs lur vienge, tuit en serrunt *frarin.*
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 585, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Menee l'ont sens nul sejor
La lasse dame, la *frarine*
Tot debatant sor la marine.
(G. DE COINCI, *de l'Emperer. qui gard. sa chast.*, 1732, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 55.)

Mais Damedius, ki ama Saint Martin
Por le mantiel k'il dona au *frarin.*
(*St Alexis*, 908, XIIIᵉ s., G. Paris.)

Plus que soixante damoisel,
Bien alignié et gent et bel,
Qui n'orent pas parens *frarins.*
(*Parton.*, 10843, Crapelet.)

Porquant n'est povre ne *frarine ;*
Fille est de roi et de roine.
(*Ib.*, 6209.)

Et fu dejouste lui Brandoine son cousin,
Quar pour le duc Beuvon se claime moult *frarin.*
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, fᵒ 171ᶜ.)

La cors me sembla pas *frarine,*
Mil chevaliers i ot et plus.
(*Durmars le Gallois*, 956, Stengel.)

Estranges suis et pelerins,
Et, comme mes peres, *fruirins.*
(*Lib. Psalm.*, XXXVIII, p. 287, Michel.)

Moult se clamoit souvent *frarine.*
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 3867, Hippeau.)

Tuit sont riche et asessé,
N'i a povre ne *frarin.*
(*Chans.*, Richel. Mouchet 8, fᵒ 114.)

Li povre ki sont en nostre terre, soient estranghe, soient *frarin,* nous les soustenons de nos aumousnes pour l'amour de Dieu. (*Lett. du prestre Jehan*, dans les *Œuvr. de Rutebeuf*, II, 455, Jub.)

Jeo ai meint honme veu
Qui taunt aveit acreu
Qui apres en iert *frarins.*
(*Les Proverbes del vilain*, Ler. de Lincy, *Prov.*, II, 465.)

La repairoit une meschine,
Qui n'iert pas samblans a *frarine.*
Mignote iert et de grant affaire.
(*Métam. d'Ov.*, p. 36, Tarbé.)

— Par extension, en parlant des personnes, et de certaines choses morales, vil, lâche, abject, faible :

Cognois lou tu, lou malvais, lou *frairim ?*
(*De Charl. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, fᵒ 28ᵃ.)

Venge ton pere, filz a putain *frarin.*
(*Mort de Garin*, p. 228, du Méril.)

Il ne sont mie ne garçon ne *frarin.*
(*Les Loh.*, ms. Montp., fᵒ 54ᵃ.)

Si me manda qu'alasse a lui,
Ne me dist rien, mais je dis lui
Anor faire trop *frarine.*
(*Tristan*, I, 381, Michel.)

Envers toz autres fu *frarine.*
(*La Charrette*, Vat. Chr. 1725, fᵒ 21ᶜ.)

Et caitif et *frarin* m'a, oiant moi, clamé.
(*Roum. d'Alix.*, fᵒ 47ᶜ, Michelant.)

Asses s'oi clamer et aver et *frarin.*
(*Ib.*)

Li chevaliers le chisne n'ot pas le cuer *frarin.*
(*Chev. au cygne*, I, 4235, Hippeau.)

A cel tens estoit amours vive,
Qui or est morte et chaitive,
De joie fu dame et royne
Qui ore est avere et *frarine.*
(*Florim.*, Richel. 1376, fᵒ 1ᵇ.)

Et Garselins ses nies n'est pas *frairis.*
(*Auberi*, p. 16, Tobler.)

Auberi ot le cuer lasche et *frarin.*
(*Ib.*, Richel. 24368, fᵒ 62ᶜ.)

Quant Karles l'antandi n'ot pas le cuer *frarin.*
(*Garin de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, fᵒ 5ᵇ.)

Vaslet, trop me semblez *frarin,*
N'ad hume ore en ceste vie
Ki or seit apelé Decie.
(CHARDRY, *Set dormans*, 1434, Koch.)

Cief ot cenu, face *frarine.*
(*Josaphat et Barl.*, ms. Cassin, fᵒ 7ᵇ.)

Ampues veul je, dist Zarlle, oir vetre latin,
Car le vetre consil james fu *frain.*
(*Prise de Pampel.*, 1459, Mussafia.)

Ne piert pas qu'il seit de lignage *frarin.*
(*Horn*, 4061, Michel.)

Lors s'escria li quens, qui n'ot pas cuer *frarin.*
(*Doon de Maience*, 9665, A. P.)

Pour ochire Gaufroi, le traitour *frarin.*
(*B. de Seb.*, VII, 217, Bocca.)

Mais sachies, se le tiengz, tenez moi a *frarin*
S'il n'i laisse la teste.
(*Vœux du Paon*, ms. Brux. 11191, fᵒ 131 vᵒ.)

Puis se engenoille, si soi clame tapins,
Debat son pic e soi apelle *frains.*
(*La Passion*, ms. Venise, Romv., p. 26.)

— Avec un nom de chose, pauvre, chétif, maigre, misérable, et, en général, mauvais, pénible, dur :

El cors li met la lance al fer *frarin.*
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, fᵒ 6ᵃ.)

Maintes choses sunt necessaires ens muntaignes de Montjeu, lai ou li froidures est ades, ke si necessaires ne sunt mie nomeimant an ces contreies a ceos ki ansemant la *frarine* soffeisansce et la voluntriene povreteit salve[nt] tot per tot la sainteit de l'ordene de chertrose. (*Li Epistle St Bernart a Mont Deu*, ms. Verdun 72, fᵒ 13 vᵒ.)

La co[it]e ne fu pas *frarine,*
Ne li linsuez viez ne troeit.
(*Dolop.*, 10714, Bibl. elz.)

Lors en manja tant Brichemers
Que il fu gros et bien enflez,
Puis vint gesir lez Ysengrin
Qu'il n'avoit pas ventre *frarin.*
(*Renart*, 19955, Méon.)

Li oisel qui se sunt teu
Tant cum il ont le froit eu,
Et le tens divers et *frarin,*
Sunt en mai por le tens serin
Si lié...
(*Rose*, 66, Méon.) Var., *farin.* (Richel. 1565.)

Li doi sunt a Paris, en le prison *frarine,*
Et ves en chi le tiers qui deles vous s'acline.
(*B. de Seb.*, XVIII, 108, Bocca.)

Un estour *frarin.*
(*Ib.*, XXII, 91.)

— Frivole, léger, de peu de poids, médiocre :

Car nus escris n'est tant *frarins,*
Ni de fables as Sarasins,
Dont on ne puisse exemple traire
Del mal laissier et del bien faire.
(*Parton.*, 103, Crapelet.)

Oies bons vers qui ne sont pas *frerin.*
(HERBERT LE DUC, *Fouque de Candie*, Richel. 778, fᵒ 169ᵃ.)

Selon Du Méril, on dit encore en Normandie *frarin,* pour dolent, chétif.

FRAROIRS, voir FRAROIS.

FRAROIS, *fraroirs,* s. m., succession, bien resté indivis :

Il est de coustume quiconques fait edifices en autruy heritaige les pert sans le congé de celuy ou de celle a qui est l'heritaige s'il n'y a cause comme dit est, comme ung frere et une sœur ou celuy qui tient ung *fraroirs* ou partie si ses aultres frerescheurs luy laisseroient tenir, il n'est tenu a rien leur en rendre de levees de ce

qu'il aura levé par avant le plet meu. (*Coust. de Bret.*, f° 86 v°.)

Ung *frarois.* (Même texte cité d'après l'*Anc. Cout. de Bret.*, f° 114^b, par Ste-Palaye.)

FRARUR, voir FREREUR.

FRASCHER, v. a., encombrer :

Le chariot hoquelerie
Est tiré au travers des champs
Par miliers de mullets *fraschans*
L'estroit chemin de verité.
(1560, *la Cuisine papale*, p. 49, Fick.)

1. **FRASÉ**, *frazé, frassé, fresé, frezé, frecé, fressé, frosé, frasié, fregiet, frairé*, adj., galonné, plissé, en forme de fraise ?

Li messagiers est venus dusqu'au tré,
Trova Fromont sor un tapis *frecé*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 187^a.)

Brandist l'espee au confenon *fresé*.
(*Ib.*, f° 254^b.)

El dos li vestent la brogne a or *fresee*.
(RAIMBERT, *Ogier*, 2688, Barrois.)

Un frain a or li ont el cief posé
Et bien covert d'un paile a or *fresé*.
(ID., *ib.*, 10685.)

Un paveillon tenduz estoit
De dras de soie a or *frasez*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 220^c.)

La peusies veir mainte aucube levee
Et mainte riche tente d'or et d'argent *fresee*.
(*Aiol*, 8323, A. T.)

Estoient enficiet
Pignonciel et cendal et confanon *fregiet*
Dusqu'a .IIII. de çaus ki l'orent aprociet.
(*Roum. d'Alix.*, f° 30^b, Michelant.)

La peuisies veoir mainte ensegne *fresee*.
(*Ib.*, f° 8^c.)

De .II. pales *freses* la cambre est portendue.
(*Ib.*, f° 59^c.)

Li quens Hues li Maines tint la lance *fresee*.
(*Conq. de Jerus.*, 7081, Hippeau.)

Chascuns baisse la lance a l'enseigne *fresee*.
(*Ib.*, 3800.)

Chauces avoit vermoilles d'un pale d'or *fressé*.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 29 v°.)

.I. riche paile galatien *frezé*.
(*Ib.*, f° 75^b.)

En cors li mist l'enseingne a or *frazee*.
(*Gaydon*, 8166, A. P.)

El cors li met le confanon *fresé*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 66^b.)

Sour les tapis de soie floretez et *frasiez*.
(*Veus dou paon*, Richel. 1554, f° 93 r°.)

Tante coute porpointe, tante enseigne *fresee*.
(*Florence de Rome*, Richel. nouv. acq. 4192, f° 8 v°.)

Bouton d'argent *fraset.* (*Test. du* 27 *juin* 1415, Arch. mun. Douai.)

Louches a boutons *frassez* et dorez. (1443, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

D'or fu et de pierrie ; et maint pierles *frases*,
Rubis et diamans furent autour entes.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 3833, Chron. belg.)

Et de vaiselement, de maint hennap *frosé*.
(*Ib.*, 10463.)

Dy le moy, ma gorge *frasee*,
Et tu me feras tres grant joye.
(*Actes des apost.*, vol. I, f° 37^a, éd. 1537.)

Une gorge blanche et *frazee*.
(COQUILLART, *Nouv. Droitz*, 1re part., de Presumptionibus, I, 98, Bibl. elz.)

Vous demandez les gorgias *frairez*,
Cloz et serrez,
Pour cacher la poitrine,
D'or et de soye dessus billebarrez.
(*Reform. des dames de Paris*, ap. Michel, *Poés. goth.*)

Venite nunc, fresches, *frasees*, recentes.
(*Deb. des Dam. de Par.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XII, 42.)

2. **FRASÉ**, adj., humecté :

Demi muy de chaux *frasee.* (*Compte de Gilet Baudry*, 1416-1418, Despence, LIII, Arch. mun. Orléans.)

Dans l'Orléanais on appelle *frasi* de la braise en poussière.

FRASEEUR, *fraseur*, s. m., p.-ê. fabricant de franges :

Fraseeurs. (*Vocab. des Métiers*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

Nicolas le *Fraseur.* (1378, *Compte des annivers. de S. Pierre*, Arch. Aube G 1656, f° 92 v°.)

FRASELÉ, - *zellé*, adj., dimin. de *frasé :*

Et puis une baniere de fin or *frazellé*.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 92 r°.)

FRASER, - *zer, frasser, frayser, freser*, v. a., écosser, peler :

Pour *avoir frazé* une mine de feves. (1443, *Compt. du Temple*, Arch. MM 133, f° 92 v°.)

Item, a celle qui pille l'orge, pour *avoir frassé* six boiceaux de feves, .III. s. .VI. d. (1485, *Compte de J. Dupuy*, f° 46, Ste-Croix, Poitiers, Arch. Vienne.)

— *Frasé*, part. passé, écossé, pelé :

Moult les ont comparees
Les verdes feves qui ne furent *frasees*.
(*Aleschans*, 7162, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Ne prisserent deus pois *frassez*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 70^c.)

Sainz Esperiz la sainte fame
A si esprise et embrasee
Ne prise une feve *frasee*
Tote richece terriene.
(ID., *de l'Emperer. qui gard. sa chast.*, 2891, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 92.)

Qui donc veist ces oingnonees,
Pois a l'uile et feves pilees,
Feves *frasees* et blans pois.
(*Bat. de Karesm. et de Charnage*, 417, ap. Méon, *Fabl.*, IV, 93.)

Se toute la lignie d'Adam estoit dampnee,
Dieu n'i perdroit en soy une feve *frasee*.
(JEH. DE MEUNG, *Test.*, 213, Méon.)

Une escule de feves *fresees.* (*Terrier de la Trinité*, XIVe s., Arch. Vienne.)

Prenez feives *frasees*, si les cuisiez bien. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 52^d.)

B. Nous sommes legiers.
M. Comme biches.
B. Rebondis.
M. Comme belles miches.
B. Et *fraysez*...
M. Comme beaux ongnons.
(*Dialogue de Mallepaye et de Baillevent*, dans les Poés. attribuées à Villon, Jouaust, p. 212.)

Feves *frasees* pour le potage. (1455, Arch. S 5118.)

Et ne suis je pas maleureux,
Qui cuidoie estre si rusé,
D'avoir esté si refusé,
Moy, qui suis gorgias, mignon,
Franc, fraiz, *frasé* comme ung ongnon !
(COQUILL., *Monol. du Puys*, II, 253, Bibl. elz.)

Une escuellee de febvez *frazees* crues. (1500, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

De sorte qu'un boisseau de telles febves broiees et nettoiees (qu'on dit *frasees*) est aussi plein que de celles qui sont entieres, encores que l'escorce en soit dehors. (COTEREAU, *Colum.*, II, 12, éd. 1555.)

— Débarrassé comme d'une enveloppe :

L'ame quant dou cors iert *frasee*.
(RECL. DE MOLIENS, *Miserere*, str. 227^b, Van Hamel.)

FRASETE, *frazette, fresete, frecette*, s. f., gland, bouton en forme de fraise :

Solers a *fresetes* ou a laz. (15 janvier 1339, S. Benigne, Moniales de Larrey, Arch. Côte-d'Or.)

Une bourse faicte a l'esguille, semee de perles a cinq *frecettes* d'or. (1400, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, t. II, p. 339, Douët d'Arcq.)

Une *frazette* d'argent doret. (1443, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— ?

Des culliers coppees a *frazettes.* (*Dép. p. la châsse de la cath. de Noyon*, fin du XVe s., La Fons, *Art. du Nord*, p. 48.)

Culliers coppees a *frazettes.* (1504, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FRASEURE, *frazeure, frassure*, s. f., machine ou moulin à broyer :

Un rochier, une *fraseure* et quatre petis chenois debrisies. (Av. 1290, *Invent.*, Mureau, Arch. Meuse.)

Micatorium, esmiocre, *frazeure.* (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 4120.)

Frassures, arestieres, vaneaux et aultres ouvraiges appartenans au mestier de thuillier. (*Stat. des fabric. de tuilles*, XVe s., ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, III, 585.)

FRASIÉ, voir FRASÉ.

FRASIER, s. m. ?

Sur les tapis de soie a fleurs et a *frasiers*
A fait traire ses armes.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 83 r°.)

FRASILLÉ, adj., ridé :

Le venerable et glorieux confesseur monsieur sainct Chouard, lequel porte, pour memoire et souvenir, le nez rongneux, la teste crossue, vermoulue, tortue, la peau du dos martelee, chauderonnee, *frasillee* en courcaillet qui se tire, en andouille trop sallee qui se fend et disperse sur la grille. (*Le Triumphe de dame Verolle*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 279.)

FRASNEI, voir FRESNOI.

FRASNEL, voir FRESNEL.

FRASNIN, voir FRESNIN.

FRASNOI, voir FRESNOI.

FRASOIR, *frassoir*, s. m., machine à broyer :

Frassoirs d'estain. (1534, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.) Alias, *frasoir*.

Cf. FRASEURE.



FRASSÉ, voir FRASÉ.

FRASSER, voir FRASER.

FRASSOIR, voir FRASOIR.

FRASSURE, voir FRASEURE.

FRASTIN, voir FRAITIEN.

FRATERIE, s. f., lieu infect :

Dignitez et puissances donne (Fortune)
Ne ne prent garde a quel personne ;
Car ses graces si les despent
Qu'en despendant toutes espent,
Et les gette en lieu de poutie
Par puteaux et par *fraterie*,
Ne ne prise tout une bille.
(*Rose*, 6823, Lantin de Damerey.)

Le ms. Corsini, f° 45c, donne *fangeries*.

— Syn. d'ennui :

Et maintes fois par estoutie
Fist home anui et *fraterie*
Au preudome et au saint provoire.
(*D'un Vil. ki ne dout. escumen.*, Ars. 3527, f° 146d.)

FRATERNALITÉ, s. f., confrérie :

Et pour mettre si hault et si sollempnelle œuvre en regle et en forme, il est besoin de declarer aucunes choses de la fondacion de ceste noble confrairie et *fraternalité*. (OLIV. DE LA MARCHE, *Form. des gaiges de bataille*, p. 99, Prost.)

1. **FRATERNE**, adj., fraternel :

Leur *fraterne* concorde. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 425d.)

Discordes *fraternes*. (ID., *ib.*)

A l'accroissement de la bonne amitié et *fraterne* dilection d'entr'eulx deux. (Juin 1502, *Dépêche de Bacquier*, Lett. de Rois, etc., t. II, p. 515.)

2. **FRATERNE**, s. f., fraternité :

Si que les hermites les amoient, (les bêtes)
Et disoient qu'entr'eulx avoit
Telle *fraterne*, c'on ne devoit
Faire a elles nulle moleste,
Se se n'estoit nuisable beste.
La *fraterne* estoit droitement,
Qui du createur seulement
Furent cils et celle creé.
(*Métam. d'Ov.*, p. 119, Tarbé.)

— Correction que reçoivent de leurs supérieurs les frères ou moines qui ont commis quelque faute :

Qui meritoit une bonne *fraterne*.
(GARASSE, *Recherch. des recherch.*, épit. au lecteur, p. IX, éd. 1622.)

FRATIN, voir FRAITIEN.

FRATIS, voir FRAITIS.

FRATREMENEUR, s. m., frère mineur:

Que cil las, cil *fratremeneur*
Qui par ces voies vont tremblant.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 29d ; Méon, *Fabl.*, I, 316.)

FRATREUSE, s. f., communauté entre frères :

Quand aucuns parchouniers viennent a faire partaige d'aucuns manoirs, celuy, ou ceux ayant part sur le derriere, et non front aux rues, peuvent avoir voye et passage sur le manoir et heritaige de celuy ayant front aux rues, tels que de quatorze pieds de large, par eschange d'heritaige, si avant que soit jardinage, et au regard des terres alaboeur, celuy ayant sa part sur le derriere peut avoir voye et passage, au moins de dommaige que se poldra, que l'on appelle voye de *fratreuse*. (*Cout. de Richebourg Saint Vaast*, Nouv. Cout. gén., I, 452a.)

FRATRIN, adj., fraternel :

Le suppliant, esmeu de couraige *fratrin*, incontinent saillit en la rue... pour cuider secourir son beau frere. (1463, Arch. JJ 199, pièce 201.)

FRATRISEE, - *zee*, adj. f. qualifiant une sorte de rime indiquée dans l'exemple suivant :

La rime *fratrisee* est nommee celle en laquelle les vers fraternisent de telle maniere que le dernier mot du carme precedent est repeté entier au commencement du metre suivant, soit en équivoque, ou autrement. De ceste a usé Marot en l'Epigramme dressant à Charon.

Metz voile au vent, single vers nous, Charon ;
Car on t'attend : et quand seras en tente,
Tant et plus boy bonum vinum charum,
Qu'aurons pour vray. Donques, sans longue at- [tente,
Tente tes pieds a si decente sente,
Sans te facher : mais en sois content, tant
Qu'en ce faisant, nous le soyons autant.
(CH. FONTAINE, *Art. poet.*, liv. II, chap. dern., éd. 1573.)

Ce nombre (anadiplose) est affecté par les poetes en la ryme qu'ilz appellent *fratrizee* et annexee. (FOUQUELIN, *Rhet.*, f° 31 v°.)

1. **FRAU**, voir FRO.

2. **FRAU**, voir FOU.

FRAUDATEUR, s. m., trompeur :

Aulcunes fois cil qui est cause de la mort est plus coupable que l'occiant comme cil qui deçoipt son pleige qui justement est puni pour son *fraudateur*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 128 v°.)

1. **FRAUDEMENT**, *frauldement*, s. m., fraude:

Et les pecheurs feront simulations en *frauldement* et desolations. (*Bible*, Daniel, XI, éd. 1543.)

2. **FRAUDEMENT**, *frauldement*, adv., frauduleusement :

Il fut chargé a tort et *frauldement*. (*Q. Curse*, VIII, 16, éd. 1534.)

FRAUDERIE, s. f., fraude :

Or sers amours en chantant lyement
Et jusques en fin sans nulle *frauderie*.
(*Perceforest*, vol. VI, ch. 49, éd. 1528.)

FRAUDEULSEMENT, voir FRAUDEUSEMENT.

FRAUDEUSEMENT, -*deulsement*, -*dousement*, adv., frauduleusement, par tromperie :

Fraudousement. (*Advocacie N.-D.*, ms. Evreux, f° 154a.)

En repost et *fraudeusement*. (1318, Arch. JJ 56, f° 107 r°.)

Moult de requestes ont souvent esté faites... a nous, qui passees ont esté *fraudeusement* souz l'ombre d'aucune coleur de raison. (1320, Arch. K 40, pièce 23.)

Mais, qui larrecinieusement
A telz engins *fraudeusement*
Destruit les coulons debonnaires,
Qui sont habitans es aulnaires
Et bien scevent Venus hanter.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. I, v. 763, Cocheris.)

Esquelz bureaux et petites pieces lesdiz grans dras *fraudousement* estoient envelopez. (1388, *Ord.*, VII, 217.)

S'il est trouvé que il ou celui de sa vente ait mal usé *fraudeulsement*. (1388, *Ord.*, VII, 775.)

Aucuns *fraudeusement* pourroient faire draps. (*Ord. de la drap. de Louviers*, Cart. de Ph. d'Alenç., p. 857, Arch. S.-Inf.)

FRAUDEUX, adj., frauduleux, trompeur :

Par marchié et contraut *fraudeux* et mauvais. (1344, Arch. JJ 74, f° 18 v°.)

Par les *fraudeux* contraux qu'il faisoient. (1347, Arch. JJ 76, f° 21 r°.)

Fraudeux contraux. (1350, *Ord.*, II, 419.)

Par mençonges fauses et *fraudeuses*. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 39a.)

Faulceté *fraudeuse*. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 189b.)

Ilz usoient de tricherie, d'usures et de merchez *fraudeux*. (ORESME, *Polit.*, f° 175c, éd. 1489.)

L'homme *fraudeux* grant tourment trop allye.
(J. MESCHINOT, *Lunettes des princes*, f° 38 r°, éd. 1493.)

Marchié *fraudeux*. (*Coust. de Norm.*, f° 49 v°, éd. 1483.)

Vente *fraudeuse*. (*Coust. de Bret.*, f° 118 r°.)

En contract d'eschange et donaison, ny pour retraict de premesse, n'appartiennent ventes, sinon que l'eschange fust *fraudeuse*. (*Cout. de Bretagne*, tit. II, Cout. gén., t. II, p. 759, éd. 1635.)

FRAUDIEUX, adj., frauduleux :

Chanaan a en sa main la balanche *fraudieuse*. (LE FEVRE D'EST, *Bible*, Osée, XII, éd. 1534.)

Divers poidz est abomination envers Dieu ; la balanche *fraudieuse* n'est point bonne. (ID., *ib.*, Proverbes, ch. XX, éd. 1530.)

FRAUDOUSEMENT, voir FRAUDEUSEMENT.

FRAUDULATEUR, adj. et s. m., trompeur, fraudeur :

Fraudulateurs pillent maisons, hostelz.
(GRINGORE, *les folles Entreprises*, p. 35, Bibl. elz.)

Oysif, inert, *fraudulateur*.
(*Therence en franç.*, f° 227b, Verard.)

FRAUDULACION, s. f., fraude, tromperie :

Car en teles elections
A trop de *fraudulacions*,
Ou par malice, ou par promesse.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 489b.)

Ainsi ces loups qui se sont allez mettre
Soubz faintz habiz, faisant samblant de paistre
Parmy brebis, font *fraudulacion*.
(GRINGORE, *les folles Entreprises*, p. 69, Bibl. elz.)



FRAUDULAMMENT, voir FRAUDULEMMENT.

FRAUDULANT, voir FRAUDULENT.

FRAUDULEMMENT, - *lamment*, - *lanment*, - *lentement*, adj., frauduleusement, d'une manière trompeuse, secrète :

Alanz *fraudulanment*. (*Bible*, Maz. 684, f° 123c.)

Pour ce que il avoit *fraudulentement* juré. (*La Mer des hystoir.*, t. II, f° 125b, éd. 1488.)

Lesquelles deux choses Pompee luy vouloit *fraudulemment* supplanter et tolir. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, VI, 9, f° 152 v°, éd. 1515.)

Aaron usurpa le Pontificat, et s'en saisit *fraudulamment*. (LEON, *Descr. de l'Afr.*, I, 126, éd. 1556.)

Il n'y a animal qui execute plus *fraudulentement* l'envie qu'il a sur l'homme que cestuy cy (le Stellion). (DU PINET, *Dioscoride*, VI, 4, éd. 1605.)

FRAUDULENCE, s. f., mauvaise qualité :

Les causes de ces ulceres sont mauvais humeurs cholerics, acres et mordicatifs, qui a cause de leur adustion acquerent quelque *fraudulence*. (JOUBERT, *Gr. Chir.*, p. 326, éd. 1598.)

FRAUDULENT, - *lant*, *frauld.*, adj., frauduleux, mensonger, trompeur :

Une fausse deception *fraudulante* souvente foiz estaint celle qui samble estre. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 87c.)

Il a proposé et demandé questions difficiles, subtiles et captieuses pour la prendre et condemner par ses paroles, mettre a confusion et *fraudulente* diception. (*L'opinion de messire P. Lhermite*, etc., ap. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, V, 217.)

Les amazones prindrent les armes de leurs maris et se vengerent vaillamment de la douloureuse et *fraudulente* occision d'iceulx. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 77b, éd. 1488.)

Mieulx vallent les navrures de son amy que les baisiers *fraudulentz* de l'ennemy. (LEF. D'ETAPLES, *Bible*, Prov., ch. 27, éd. 1530.)

Par *fraudulante* ruse.
(G. DU BUYS, *l'Oreille du Prince*, f° 20 r°, éd. 1582.)

Fraudulentus, *fraudulent*. (H. ESTIENNE, *Gramm. gall.*, p. 101.)

Par chascun an un vaultour *fraudulent*
Au propre jour de sa nativité
Faisoit banquet planier et opulent.
(GUILL. HAUDENT, *Apol.*, 1e p., CLXXVIII, Lormier.)

— Déguisé, caché :

Ulceres *frauldulentes*. (*Jard. de santé*, I, 145, impr. la Minerve.)

FRAUDULENTEMENT, voir FRAUDULEMMENT.

FRAUDULEUR, s. m., fraudeur, trompeur :

Le *frauduleur* avise et gaitte son point de longue main. (CHRIST. DE PIS., *Policie*, Ars. 2681, § LII.)

FRAULDEMENT, voir FRAUDEMENT.

FRAULDULENT, voir FRAUDULENT.

FRAUX, s. m., fraude :

Sanz *fraux* ne bairet. (1360, Ch. des compt. de Dole $\frac{C}{319}$, Arch. Doubs.)

FRAVAILLE, voir FREVAILLE.

FRAVAILLIER, voir FREVAILLIER.

FRAVALL, voir FREFEL.

FRAVALLIE, voir FREVELIE.

FRAVALOUSEMANT, voir FREVELOUSEMENT.

FRAVELLIE, voir FREVELIE.

FRAXINE, s. m., frêne :

L'amandier, *fraxine* et sambuce. (*Jardin de santé*, I, 25, impr. la Minerve.)

1. **FRAY**, voir FRAIT.

2. **FRAY**, voir FRAI.

1. **FRAYABLE**, adj., cassant :

Les pierres du dit lieu sont aigres, rudes ou mal plaisantes, semblablement le fer qui se fait es forges du dit pays est fort aigre, rude et *frayable*. (PALISSY, *Œuv.*, p. 361, France.)

— Qui peut être frayé :

Suy donc (mon cher soucy) ce chemin non *frayable*
Que par ceux que le ciel, liberal, veut benir.
(DU BARTAS, *Uranie*, éd. 1580.)

2. **FRAYABLE**, adj., qui occasionne des frais :

Si les bestes, ou autres biens meubles du debteur, sur lesquels a la poursuite du creancier arrest est fait, ou qui sont prins et levez par peine servie, sont biens *frayables* et perissables, ils se doivent vendre par justice publiquement. (*Cout. de Cambray*, XXV, 43, Nouv. Cout. gén., II, 299.)

Le fol appel,..... par voye de revision.... estoit fort *frayable*. (*Charte du comte de Hainaut*, Nouv. Cout. gén., II, 88b.)

FRAYANT, adj., frayé :

Le firent mettre hors, par une barge, sur le sablon, et l'endicterent ainsi ; tu t'en iras les couvertes voyes, tout le pays (tu congnois bien les torces et les adreces et les chemins *frayans*) tant que tu viendras a Chaslucet. (FROISS., *Chron.*, l. III, p. 312, éd. 1559.)

1. **FRAYAU**, s. m. ?

.XII. paires de *frayaulx* dont on a fet nattes mises es sieges des eschevins. (1371, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. **FRAYAU**, voir FREEL.

FRAYE, s. f. ?

Item pour deux honmes qui amassarent et mesurarent l'avayne de la *fraye* et portarent chieux messieurs qui avoient esté presens au festaige le jour Ste Ragonde .II. s. .VI. d. (1456, *Compte*, Ste Radeg., Arch. Vienne.)

FRAYEE, voir FROIEE.

FRAYEMENT, voir FRAIEMENT.

FRAYER, voir FRAIER.

FRAYEURE, voir FROIURE.

FRAYGNER, v. n., froncer le sourcil :

Ce n'est qu'une folle contenance que de *fraygner* tousjours. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 559, Génin.)

FRAYNIER, voir FRESNIER.

FRAYON, s. m., semble synon. d'*issue*, extrémités et entrailles de quelques animaux :

Jehans Cappé a fait demande a M. Braulart de .V. s. p., de tele maniere et pour tel pris comme il couroit environ Noel, pour *frayons* et yssues de pourciaux a lui, doudit Jehan, ou de son commandement, vendus, bailliez et delivrez. (1355, *Plaids de la mairie de la Couture*, Arch. admin. de Reims, III, 68, Doc. inéd.)

FRAYRIE, voir FRERIE.

FRAYSER, voir FRASER.

FRAZÉ, voir FRASÉ.

FRAZELÉ, voir FRASELÉ.

FRAZER, voir FRASER.

FRAZETTE, voir FRASETE.

FRAZEURE, voir FRASEURE.

FREANT, part. prés., voir FERIR au Supplément.

FREASCE, s. m., sorte d'impôt, de droit :

O tout le droit des *freasces* droit au molin de la parrie. (1301, *Liv. roug. de la Chambre des compt. de Paris*, f° 139 v°, ap. Duc., *Freagium*.)

FREAU, voir FREEL.

FREBOR, voir FREMOR.

FRECÉ, voir FRASÉ.

FRECENGE, voir FRESSANGE.

FRECENGEE, voir FRESSANGEE.

FRECETTE, voir FRASETE.

FRECHET, voir FRESCHET.

FRECHIER, v. n., semble être une forme de *flechier* au sens de s'arrêter :

Charles fist son seerment... qu'il ne *frecheroit* d'aler apres les Sarradins d'ice a adonc qu'il les trouveroit. (*Vie Charlem.*, ms. Berne 41, f° 13b.)

FRECHISSANT, voir FRESCHISSANT.

FRECINEUS, adj., malade du farcin :

Frecineus est dedans le ventre.
(G. MACHAULT, *le Dit du cheval*, p. 80, Tarbé.)

FRECONDE, voir FREGONDE.

FRECOPIN, s. m. ?

Vostre merci, dist Galopins,
Je fot saver bons *frecopins*,
Si fot saver bon lecheri
Dont je sui moult a Cort cheri.
(*Renart*, 12219, Méon.)

FRECQUIERE, voir FLECHIERE.

FRECTÉ, voir FRETÉ.



FREDELLE, s. f., mot douteux exprimant l'idée de bruit, vacarme :

El me bailla telle *fredelle*
L'autre jour encontre ma teste.
(*Farce de deux jeunes femmes*, 46, ap. Picot et Nyrop, *Nouv. Rec. de farces*, p. 99.)

FREDLETÉ, voir FRAILETÉ.

FREDIR, voir FROIDIR.

FREDOIER, voir FROIDOIER.

FREDOR, voir FROIDOR.

FREE, s. m., terre en friche :

Free de Vermandois,.... *free* de Flandres. (*Cartul. 21 de Corbie*, péages de Bapaume, ap. Ste-Pal.)

FREEL, *frael, fraiel, fleel, fleau, freau, frayau, fayau*, s. m., cabas, panier de jonc servant de mesure :

Dous cenz *freels* de figes. (*Rois*, p. 98, Ler. de Lincy.) Lat., ducentas massas caricarum.

Le montant d'un *fraiel* engrenier, .XVIII. den. (XIIe s., *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 8, Beauvillé.)

Fraiaus de fighes, .I. den. (1265, Chambre des comptes de Lille, Arch. Nord.)

Frael de fighes. (XIIIe s., *Tarif de tonlieu*, Arch. du chap. de S.-Omer, II G 1899, n° 169.)

Quatre tuertis perties et quatre *fleaus* de chandele de cire. (1344, *Livre des fiez de S.-Den.*, Arch. nat.)

.II. *fraaux* de *fighes*. (1346, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 54.)

.II. *fraiaus*. (*Ib.*)

D'un *frael* de garde, dessous cent livres, trente sols parisis, et dessus cent livres, cinquante un sols parisis. (1351, *Lett. du Roi Jean Ier*, droits levés à Amiens, *Ord.*, II, 440.)

Du *freel* de figues et de raisins. (1396, *Cout. de Dieppe*, f° 30 v°, Arch. S.-Inf.)

Fighes et roisins : du grand *freau*, .I. d. ; du cophin, ob. (17 août 1512, *Ord. touchant le tonlieu de S.-Bertin et S.-Omer*, Arch. mun. S.-Omer.)

Pour chacun cent de figues, raisins, si temps estoit que les figues et les raisins se peussent acquitter par *fleaux*, lors s'acquitteront de cent *fleaux*. (1527, *Arrêt*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 271.)

Nœuf *fayaulx* de figues dades. (1538, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.) Ailleurs *frayaulx*.

Pour l'estoffe des *freaulx* de la grande nappe du grand autel de S. Amé, .LX. s. (1542, Douai, *ib.*)

Ung *frayau* de rozin. (1596, S.-Omer, *ib.*) Alias, *fleau*.

D'après le texte latin suivant on doit supposer la forme *flael* :

De *flaello* ficum et racemorum unum denarium. (1285, Niort, Arch. Vienne.)

FREER, voir FROIER.

FREEUR, voir FROIEUR.

FREEUS, *fraieux*, adj., effrayant, épouvantable :

Combien que a nous soit chose moult *freeuse* de recevoir la mort. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 187^c.)

Tout se noircit d'une *fraieuse* nuit.
(J. DOUBLET, *Poés.*, p. 68, Jouaust.)

FREFEIL, voir FREFEL.

FREFEL, *frefeil, ferfel, fravall*, s. m., trouble, tumulte, agitation :

Moult fu Giglains en grant *ferfel;*
Onques la nuit n'a pris somel.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 4435, Hippeau.)

Car en si grant *frefel* me truis une heure
Si tos qu'amours l'ardant desir m'aheure
Qui la beauté de vous me represente
Que je ne scay comment je me maintiengne.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 63 v° ; Scheler, I, 74,723.)

En ce *frefel* et en celle rihote
Fai maint souspir, maint plaint et mainte note.
(ID., *ib.*, f° 65 v° ; Scheler, I, 77,857.)

Cils pensers me met main et soir
En tel *frefeil* au dire voir
Que je ne cognois blanc a noir.
(ID., *ib.*, f° 113 r° ; Scheler, I, 142,1903.)

Moult au jour d'hui
Comment tant dure en tel esseil,
En tel soussi, en tel *frefeil*.
(ID., *ib.*, I, 148,2094.)

En ce soussi, en ce *frefeil*,
Mon coer, mi penser et mi oeil
Sont prest de faire mon voloir.
(ID., *ib.*, II, 373,21.)

Il est en tel *frefeil*
Que pour tout son desir
Ne quiert que son pareil.
(ID., *ib.*, III, 172,22.)

Les frans cuers et met en *frefeil*.
(ID., *ib.*, III, 181,21.)

Il venront tantost a nous pour nous combatre ; il en sont en grant *frefel* et grant volenté. (ID., *Chron.*, VI, 120, Luce.)

En ce *frefel*, assaut et rihote, il furent jusques a le nuit que li François, qui estoient tout lasset et travilliet d'assallir et de combatre, se retraisent et sonnerent leurs trompetes de retrait. (ID., *ib.*, VII, 174, Luce.)

De tottes clammes queles que elle soent, soit de depde, de *fravall*. (1398, Arch. Fribourg, 1re *Coll. des lois*, n° 121, f° 31 v°.)

Suisse rom., Fribourg, *fravail*, vol de bois.

FREGART, voir FLEGARD.

FREGEL, s. m., huche :

Si elle est femme de grant estat, elle pœult prendre sa huche ou *fregel*, sa chainture, ses agneaulx... (1507, *Prév. de Fouilloy*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, I, 308, Boutthors.)

FREGIEIL, s. m., syn. de *fregel* ?

Pot, *fregieil*. (1415, *Compt. H.-D. Soiss.*, v° Acy.)

FREGIET, voir FRASÉ.

FREGNANT, voir FRAIGNANT.

FREGNER, voir FRAIGNER.

FREGON, - *un*, *fresg.*, *frag.*, s. m., petit houx :

Beguns certes ne sunt pas douz,
Ainz sunt poingnant plus de *fregun*.
(G.) DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 30.)

Frisgonem, *fresgun*, cue hole. (*Vocabulary of the names of plants*, p. 140, Wright.)

Il y croissoit hous et *fregons*,
Bos espineus plains d'aguillons.
(DEGUILLEVILLE, *Pelerin. du gen. hum.*, ap. Duc., *Froncina*.)

Pour balais et *fragons* .XII. den. (1379, *Arch. hospit. de Paris*, II, 126, Bordier.)

Aussi pevent prandre *fresgon* et genest et branches de houx. (1467, *Usem. de la forêt de Brecelien*, Cart. de Redon, Eclairc., CCCLXXVIII, A. de Courson.)

Norm., *fracon, fraijon, fragon*, la bruse, le ruseus sive myrrhus sylvestris, arbrisseau dont les feuilles extrêmement aiguës ont la forme exacte d'un fer de lance. Sa racine est comme celle du gramen et haute en goût. Les chapeliers s'en servent pour arroser leur laine. (Roq., *Suppl.*) Suisse rom., *fragon*, houx.

FREGONDE, - *conde*, adj. f., fréquente, nombreuse, bien remplie :

De la marche *freconde* le roi Yon.
(*Aiol*, 2086, A. T.)

Fromons et Hates es destriers d'Arragonne
A Soibaut vienent a la barbe *fregonde*.
(*Beuves d'Hanstone*, Richel. 12548, f° 85^d.)

Endementiers que la dame li conte
Entre li rois en la cambre *fregonde*.
(*Ib.*, f° 98^a.)

Plaist vous oir bonne canchon *fregonde*.
(*Ib.*, ap. Stengel, *Mittheilungen aus der Turiner Universitaetsbibliothek*, p. 32.)

FREGONDER, - *under*, verbe.

— Neutr., être en grand nombre :

Si li depreient que la citet ne fondet,
Ne ne perissent la gent qui enz *fregondent*.
(*Chans. d'Alexis*, texte XIe s., str. 60^c, G. Paris.)
Var., *fregunde*.

— Act., fréquenter :

En un sentier entra qui tos *ert fregondes*.
(*Epis. des Chétifs*, p. 256, Hippeau.)

FREGUN, voir FREGON.

FREGUNDER, voir FREGONDER.

FREIDOUR, voir FROIDOR.

1. **FREIER**, voir FROIER.

2. **FREIER**, voir FRAIER.

FREIGNAL, adj., qui se brise, cassant :

Sa semblance (du beril) est d'iaue a la goute.
Trop est anoieus et *freignaus*
D'entaillier figures egaus.
(*Lapidaire*, p. 275, Pannier.)

Cf. FRAIGNANT.

FREILETÉ, voir FRAILETÉ.

FREILLETÉ, voir FRAILETÉ.

FREILLITÉ, voir FRAILETÉ.

FREIN, *frain*, s. m., direction, autorité :

Car ces dois singnories...
Si furent puis conjointes pertenant a unc *frain*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 6053, Scheler, *Gloss. philol.*)

FREINAUNT, voir FRAIGNANT.

FREINDRE, voir FRAINDRE.

FREINGETE, *frengete*, s. f., petite frange :

Ou cuer sont li *freingetes* d'or.
(*Paraphrase du Ps. Eruct.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 31^a.)

Les *frengetes* d'or qui i pendent... (*Trad. de Beleth*, Richel. l. f° 995, 68 r°.)

FREINTE, voir FRAINTE.

FREINTURE, voir FRAINTURE.

FREIOLEIT, voir FREOLÉ.

FREIR, v. n., avoir de la frayeur :

Tant corn d'olifan cler e haut
I sonerent al venir,
En ceus dedenz n'out que *freir*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 4396, Michel.)

FREIS, voir FRES.

FREISEL, voir FRESEL.

FREIT, voir FRUIT.

FREITE, voir FRAITE.

FREITIS, *freytiz*, s. m. ?

Per 4 *freitis* mis au premer trablier de la chambre. (1382-3, *Compt. de P. Serrer, prév. de Montbrisson*, Réparat. du donjon, Arch. Loire.)

Pour un feroil, deux *freytiz*, crosses et clouz. (26 avr. 1417, *Reg. consul. de Lyon*, I, 43, Guigue.)

FREITON, voir FERTON.

FRELAULT, voir FRELAUT.

FRELAUT, *frelault*, *frelot*, s. m., joyeux compagnon :

Vinetteux, Potageouart, *Frelault*. (RAB., IV, 40, éd. 1552.)

Deux bons *frelots* chantant plus haut qu'Alemans
Pretendans d'aller au Mans
Vendre la Nymphe au beau chef.
(1577, *Coq a l'asne*, De Sancerre et de la charité, Ler. de Lincy, *Ch. hist.*, II, 331.)

Aupres du bal estoyent quelques bonnetiers, compagnons de Cingar, Brunel, Ganbe, Sguerze, Schiamine, et Lanfranc, lesquels, estans bons *frelaux*, avoient accoustumé de se railler des personnes avec leurs belles parolles. (*Hist. Maccar. de Merlin Cocc.*, VII, Bibl. gaul.)

Et puis, Gaster, mon *frelaut*, a elle esté bien aise de sçavoir de mes nouvelles ? (FR. D'AMBOISE, *les Neapol.*, I, 3, Anc. Th. fr., VII.)

Peut estre que trop je demeure,
Sans aller voir mes deux *frelots*.
(GODARD, *les Desguis.*, V, 2, Anc. Th. fr., VII.)

Ces bons *frelots* de pages. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 236, Roybet.)

Frelot, *frelaut*, a good fellow. (COTGR., éd. 1611.)

FRELEMPIER, s. m., mauvais sujet :

Tu es un beau *frelempier*, c'est bien a toy que j'en voudrois rendre compte ! (A. DE MONTLUC, *Comédie des Proverbes*, I, 17, Anc. Th. fr., IX, 32.)

Argot, *frelampier*, *ferlampier*, bandit. H.-Norm., vallée d'Yères, *frelempier*, vaurien, ivrogne.

FRELIN, voir FERLIN.

FRELLEE, *freslee*, s. f., frimas :

En .I. d'aus a plus de mellee
Qu'en .I. yver n'a de *frellee*.
(G. DE COINCI, *S. Leocade*, Richel. 19152, f° 33ª.)

En un d'aus a plus de meslee
Qu'en un iver n'a de *freslee*.
(ID., *ib.*, ms. Brux., f° 32ᵇ.)

FRELLESSE, s. f., fragilité :

Fragilitas, fraisleté ou *frellesse*. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Cf. FRAILETÉ.

FRELLETÉ, voir FRAILETÉ.

FRELLON, s. m., myrte sauvage :

Ruscum, Ruscus. Du murte sauvage. Du *frellon*. (R. EST., *Dictionariolum*.)

FRELOIRE, voir FORELORE.

FRELON, voir FELLON.

FRELOQUE, s. m., ornement en forme de houpe :

Le suppliant avoit roignié ou coppé certains *freloques* et draps de diverses couleurs qui estoient aux robes de Loys de Berlain chevalier. (1399, Arch. JJ 154, pièce 751.)

On trouve au XVIIIᵉ s. *ferloque*, avec le sens de guenille, chiffon :

1 tas de *ferloques* pilées. (1744, Bailliage de Voulpe, Arch. Aisne, B 3426.)

Il s'emploie encore avec le même sens dans le Vermandois, dans la Champagne, dans le Poitou. A Poitiers les marchands de peaux de lapin crient *ferlique ferloque*.

FRELOQUETIER, *ferloquetier*, s. m., chiffonnier ; n'a été rencontré que dans un texte provincial du XVIIIᵉ s. :

Les *ferloquetiers*. (1744, Bailliage de Voulpe, Arch. Aisne, B 3426.)

Ferloquetier se dit encore dans le Laonais.

Cf. FRELOQUE.

FRELOQUIÉ, -*qué*, adj., orné de freloques :

Un chapperon de brun vert et une coquille *freloquie*. (1421, Arch. JJ 171, pièce 513.)

Berger qui a son beau juppeau,
Sa boete au tarc, sa pennetiere
Freloquee, son beau chappeau
De festu et son gris manteau.
(*Viel Testam.*, var., II, 33, A. T.)

Un acoustrement, decouppé, entretaillé, *freloqué*. (SIBIL., *Parad. contr. l'Amour*, éd. 1581.)

Norm., pays de Bray, *ferloqué*, usé.

FRELORE, voir FORELORE.

FRELORIER, s. m., vaurien :

Nous, grand maistre, officiers et freres de la joyeuse union de la Grappe dans les Gaules Celtique, Aquitanique et Belgique, tenant chapitre en notre grand couvent de la ville d'Arles, a nostre cher et bien aymé frere de bon cœur grand *frelorier*, salut et joie. (*Dipl. de frere de la joyeuse union de la Grappe*, Arch. mun. Châlon-s.-Saône.)

Cf. FORELORE.

FRELOT, voir FRELAUT.

FRELUCQUE, *frelusque*, *furrelique*, s. f., petite monnaie noire :

Lequel Robert changeur a acheté et prins monnoie appellee poitevines ou *furreliques*. (1375, Arch. JJ 107, pièce 66.)

Le duc de Bourgoigne a fait courir ou pays de Boullenois... aucunes monnoies noires de son coing de petite valeur que aucuns appeloient *frelucques*. (1459, Arch. JJ 189, pièce 358.)

Pour ung virelan de noire monnoie nommee au pays (Ponthieu) *frelusques*. (1454, Arch. JJ 184, pièce 478.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *frelusque*, bagatelle, rien.

FRELUSQUE, voir FRELUCQUE.

FREMAIL, voir FERMAIL.

FREMAILLE, voir FERMAILLE.

FREMAILLET, voir FERMAILLET.

FREMAILLIER, voir FERMAILLIER.

FREMAL, voir FERMAIL.

FREMALET, voir FERMAILLET.

FREMALLE, voir FERMAILLE.

FREMANT, voir FERMANT.

FREMAU, voir FERMAIL.

FREMAUL, voir FERMAIL.

FREMBAUT, voir FRAMBAUT.

FREMEILLIER, voir FREMILLIER.

FREMEILLON, voir FREMILLON.

FREMELIN, s. m. ?

De l'autre part est arives
Desous .I. castel sarrasin,
Si ert clames .I. *fremelin*.
(*Fregus*, p. 147, Michel.)

FREMELLON, voir FREMILLON.

FREMENEUR, s. composé, frère mineur :

Li dis des Jacopins et des *fremeneurs*. (JEH. DE CONDÉ, *Poés.*, II, 249, Scheler.)

FREMER, voir FERMER.

FREMERIE, voir FERMERIE 1.

FREMESORE, s. f. ?

.VI. kies de corde pour metire as *fremesores* de le halle pour sakier amont et aval. (XIVᵉ s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FREMETÉ, voir FERMETÉ.

FREMETEUS, *frumeteus*, adj., craintif, modeste, humble :

... Douche et *fremeteuse*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 3659, Scheler, *Gloss. philol.*)

... A chire *frumeteuse*.
(ID., *ib.*, 2399.)

FREMETOIS, s. m., apparence ?

Unc present de roisins de mult beal *fremetois*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 4471, Scheler, *Gloss. philol.*)

FREMETURE, voir FERMETURE.

1. **FREMEUR**, voir FREMOR.

2. **FREMEUR**, voir FERMEUR.



FREMEURE, voir **FERMEURE**.

FREMI, voir **FORMI**.

FREMIER, voir **FORMIER**.

FREMILLET, voir **FERMAILLET**.

FREMILLETE, s. f., petite fourmi :

Or se porvoit la *fremillete*.
(RECLUS DE MOLIENS, *Miserere*, Richel. 23111, f° 250b.)

FREMILLEUS, adj., ardent, impétueux:

Emenidus d'Archade fu gentis et vassaus,
Et Porrus fiers et fors, et *fremilleus* et caus.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 95 r°.)

FREMILLIER, *-meillier*, v. n., s'agiter :

Bueves l'entent, de joie *fremeilla*.
(*G. d'Hanstone*, Richel. 25516, f° 73 r°.)

Que Herchembaut fera tout le sanc *fremillier*,
La couleur tresmuer et palir et cangier.
(*Doon de Maience*, 4294, A. P.)

De la paour qu'il ot commenche a *fremillier*.
(*Ib.*, 5808.)

Garins fu jus aval et Do ens u chelier,
Et oient la vermine entour eus *fremillier*.
(*Gaufrey*, 1639, A. P.)

FREMILLON, *fremeillon*, *fremellon*, adj., brillant ou bruissant :

L'escu li perce et l'auberc *fremillon*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 84c.)

Maint faussart aceré, maint haubiert *fremellon*.
(*Chev. au cygne*, 23320, Reiff.)

Chascuns mete an son dos son hauberc *fremillon*.
(J. BOD., *Sax.*, LXVI, Michel.)

Li branz est avalez sor l'auberc *fremillon*.
(ID., *ib.*, CCLV.)

Mez ne pot empirier le haubert *fremillon*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 162c.)

Lors furent endossé li haubert *fremillon*.
(*Ib.*, f° 176b.)

Hauberc *fremeillon*.
(*Gaydon*, 5324, A. P.)

S'aura chascun vestu son haubert *fremillon*.
(*Gui de Bourg.*, 3525.)

Et la fort coife dou haubert *fremillon*.
(*Gir. de Viane*, Richel. 1448, f° 25d.)

De quoi seront perchié maint haubert *fremillon*.
(*Gaufrey*, 77, A. P.)

FREMION, voir **FORMION**.

FREMISON, s. f., frémissement :

Lesquelles, aveques horreur de figure, me donnerent *fremison* en leur survenue. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, p. 515, Buchon.)

Et puis loist il celer la *fremison*,
La dure peur, la fraeur, les murmures,
Qu'en ce cas a le royame frison.
(ID., *Epit. au Duc de Bourgogne*, VI, 161, Kervyn.)

FREMISOR, s. f., bruit, vacarme :

La noise et la *fremisors* fu tost seue de l'un chief de l'ost trosqu'a l'autre. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 204c.)

FREMISSABLE, adj., qui fait frémir, effrayant :

Empres mon departement leu *fremissable* vendront a vous et n'espargneront mie au fouc. (*Bible*, Maz. 684, f° 356e.)

Fremibundus, (ms. fremedundus) da, dum, *fremissables*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881, f° 29c.)

Parmi un creux ou fossé *fremissable*. (G. CHASTELL., *Verité mal prise*, VI, 328, Kerv.)

Fremibundus, *fremissables*. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoet queueran, Bibl. Quimper.)

FREMIZ FREMONZ, s. comp., l'ânon :

Li uns est li *Fremiz Fremonz*,
Blans li Hermines li seconz.
(*Renart*, Suppl., v. 335, Chabaille, p. 14.)

FREMMER, voir **FERMER**.

FREMMETÉ, voir **FERMETÉ**.

FREMOIER, voir **FORMIER**.

FREMOR, *-our*, *-ur*, *-eur*, *frimor*, *frenor*, *frebor*, *frambor*, s. m. et f., bruit, vacarme :

Vers le palais oirent grant *fremur*.
(*Rol.*, 2693, Müller.)

An grant cremor, an grant *fremor*.
(*Pass. J. C.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 76b.)

De .XII. liues loing pooit l'en oir la *fremor* et la noise. (*Vie Charlem.*, ms. Berne 41, f° 7d.)

Por tiel *frambor* se mist avant,
Samble montaigne derumpant,
Ses oilz semblent charbon apris.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 6a.)

Tiel fu la noisse et li tambor,
Le cris tant grant et le *frebor*
Q'il fasoient de la grant joie
Qant virent Hector de Troye...
(*Ib.*, f° 12b.)

Es landes de Bordiaus s'aunarent les olz adonc et couroient tote la terre en lonc et en le; .II. jornees de .XII. lieues loing pooit en oir la *frimor* et la noise. (*Hist. Carol.*, Ars. 5201, p. 200a.)

Le soleil sera fait obscur
Et viendra la nuit tenebreuse
Trois heures, dont en grant *fremeur*
La mort Dieu plaindront toutes choses.
(CHAMPIER, *Propheties des Sibilles*, dans la *Nef des dames vertueuses*, éd. 1503.)

— Frémissement :

Icil serpent sunt les paours
Et li esmais et li *fremours*
Qui vient apries le desirier
De l'acoler et dou baisier.
(B. DE CONDÉ, *li Pris. d'amour*, 1244, Scheler.)

FREMUR, voir **FREMOR**.

FREMURE, voir **FERMEURE**.

FRENAISIER, *frenasier*, (se), v. réfl., s'abandonner à sa frénésie :

Il est appuyé sur son banc
Ou il est en sa fantasye
Et tellement *se frenasie*
Que...
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 227a.)

FRENAISIEUS, *-asieux*, *-esieus*, *-ieux*, *-essieus*, *-ezieux*, *-isieus*, adj., sujet à des attaques de frénésie :

Icelle Jehanne qui est de long temps et souventes foiz lunatique, *frenaisieuse* et insensible. (1378, Arch. JJ 114, pièce 212.)

Icellui Jacquet, qui, par la maladie qu'il avoit eue, estoit fort *frenasieux* et alteré de son entendement. (1459, Arch. JJ 188, pièce 203.)

— Par extens., frénétique, insensé, extravagant :

Plus estoit *frenisieus* et soz que ivres (1278, Arch. J 1029, pièce 1.)

Que leurs sires estoit trestout *frenessieus*.
(*Brun de la Mont.*, Richel. 2170, f° 13 v°.)

Et des oiseaulx le chant melodieux
Se changeroit en cry *frenesieux*.
(MICHAULT, *Compl. s. la mort de la Csse de Charrolois*, p. 131, éd. 1748.)

Se tu as esté *frenasieuse* par aulcunes maulvaises paroles ou regardz. (C. MANSION, *Bible des Poet. de metam.*, f° 107 r°, éd. 1493.)

Vuidez d'icy, melancholiques,
Vieux resveurs farcis de chagrin,
Frenezieux et fantastiques.
(*Lettre d'ecornifierie*, Var. hist. et litt., IV, 56.)

— Subst. m., homme frénétique :

Ce sont mots d'ung *frenaisieux*.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 171b; G. Paris, 20636.)

FRENAISIEUSEMENT, *frenoisieusement*, adv., avec furie, en fureur, avec frénésie :

Icellui Jehan courust *frenoisieusement* sur ledit Guillaume, et se bouta l'espee dudit Guillaume son frere parmi le ventre. (1361, Arch. JJ 92, pièce 30.)

FRENASIER, voir **FRENAISIER**.

FRENASIEUX, voir **FRENAISIEUS**.

FRENCHISSEMENT, s. m., moquerie :

Tu nos posas repruece a nos veisins, *frenchissement* e escharn a ces ki esteient en nostre avirunement. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XLIII, 13, Michel.) Lat., subsannatio.

Cf. **FRUNCHIR**.

FRENDELER, v. a., marmotter :

Cil li commença a dire et a *frendeler* unes salvaiges paroles que il ne povoit entendre. (*Vies des Hermit.*, ms. Lyon 698, f° 2 v°.)

FRENDIR, voir **FRAINTIR**.

FRENDOLE, voir **FRANDOLE**.

FRENELAIE, *-aye*, *franelaye*, *fienelaie*, *fienelaye*, *fronelaye*, s. ?

Quiconques achate harenc de *fienelaie* et morues baconees. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, CI, 13, Lespinasse et Bonnardot.) Impr., *fiene laie*.

Quiconque achete harenc de *freneluie* et morues baconnees. (1320, *Ord.*, II, 580.)

Quiconque achete haran de *fronclaye* et morues baconnees, et maquereaux salez de marchant estrange, il convient qu'ils soient ouverts dedans tierce, et clos dedans vespres sonnans. (1350, *Ord.*, II, 358.)

L'éditeur des *Ordonnances* ajoute: « C'est ainsi qu'on lit dans le texte de Fontanon; celui de M. de La Mare donne : Harent de *franelaye*. Il y a *frenelaye* et *fienelaye* dans deux manuscrits. »

Il faut évidemment lire *fronelaye*.

FRENER, v. a., imposer un frein à, réfréner; réprimer :

D'un frain vil et mauvais se jument *a frené*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 47c, Michelant.)

Mes li reis fu vaillanz,
Qui *frenat* tuz les tiranz.
(*Vie S. Thom.*, Richel. 902, f° 130a.)



Mais si la peur d'une autre mort obscure
Ne me *frenoit*, point je n'aurois esmoy
De mettre fin a ceste peine dure.
(VASQUIN PHILIEUL, *Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 61, éd. 1555.)

Mon grand desir laschay, qu'un peu je *freine*,
Et le rendis la ou presque devie.
(ID., *ib.*, p. 106.)

Mais je ne puis, et ne pourroient les dieux
Frener le cours de ma volonté fiere.
(JOACH. DU BELL., *l'Olive*, LXX, éd. 1550.)

Il ne peut *frener* son courroux. (SEYSSEL, *Appian Alex.*, f° 309 r°, éd. 1560.)

(Les sparaillons) entrelassans leurs cors
De tant d'etrois replis, qu'ils se font asses fors
Et pour se garentir des gueules des corseres,
Et pour *frener* le cours des plus vites galeres.
(DU BARTAS, *la Sepmaine*, V, éd. 1579.)

FRENERESSE, voir FRESNERESSE.

FRENERIE, *fresnerie*, s. f., objets fabriqués par le *frenier :*

.II. s. pour livre de toute sellerie et *fresnerie.* (1358, *Reg. des compt. mun. de Tours*, p. 17, Delaville.)

— Endroit où l'on fabrique des freins :

Au dessus de la *frenerie.* (*Compt. de Nevers*, 1389-92, CC 1, f° 7 r°, Arch. mun. Nevers.)

Il s'agit dans ce dernier passage d'une rue de Nevers qui subsiste encore avec le même nom.

FRENESIEUX, voir FRENAISIEUS.

FRENESSIEUS, voir FRENAISIEUS.

FRENESTRAGE, voir FENESTRAGE.

FRENEZIEUX, voir FRENAISIEUS.

FRENGETE, voir FREINGETE.

FRENICLE, voir FERNICLE au Supplément.

FRENIER, *frener*, *franier*, s. m., fabricant de freins :

Apres trouvai la baterie,
Cordouanier et bourrelier,
Sellier, et *frenier*, et cordier,
Chanvre fillé et cordouan.
(*Dit du Lendit rimé*, 42, ap. Méon, *Fabl.*, II, 302.)

De sellers, de *freners*, de drapers. (1277-1315, *Cart. mun. de Lyon*, p. 407, Guigue.)

Jehan Perret, Anequin Dollande, *franie[r]s*, cutelliers. (16 nov. 1418, *Reg. consul. de Lyon*, I, 137, Guigue.)

Jehan Bonier, Jehan le Forgeur, Claude Anthoine, celliers, *freniers*, armeuriers. (25 nov. 1419, *ib.*, I, 200.)

Chacun drapier, *frenier*, pellissier, cordonnier, savatier, ou autres marchans venans aux marchies ou foyres de ladicte ville d'Aigueparse, devront, chascun an, six deniers de leyde tant seulement. (1462, *Ord.*, XV, 520.)

FRENIN, voir FRESNIN.

FRENISIEUS, voir FRENAISIEUS.

FRENOISIEUSEMENT, voir FRENAISIEUSEMENT.

FRENON, voir FRESNON.

FRENOR, s. f., bruit, retentissement :

Li rois Corsolt fait soner ses tabors,
.XX^{m}. grailles enz es plus hautes tors,
Jusqu'a .V. leues en respont la *frenor.*
(*Mort Aimeri*, Stengel, Zeitschrift für rom. Phil., 1882, p. 403.)

As landes de Bordiaus s'aunerent ensi les os, et couroient toute la terre de .II. journees de lonc et de lé. De .XII. lieues loing pooit on oir le *frenor* et le noise. (*Conq. d'Esp. par Charlem.*, Ars. 2995, f° 10 v°.)

FRENTIR, voir FRAINTIR.

FRENURE, s. f., frein :

Car par la langue, c'est la somme,
Tient on fermement le preudome,
Si con cheval par la *frenure.*
(B. DE CONDÉ, *li Contes dou Dragon*, 139, Scheler.)

FREOLÉ, *freioleit*, adj.?

En un blanc chainse ridé
Freolé
Et pelisson engolé.
(COLINS PANSACE DE CANBRAI, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 50,14.) Var., *freioleit.*

FREOR, *freour*, s. f., bruit, tapage :

Tot contreval Luiserne sonerent .M. tabor
Et tymbres et buisines, et meinent tel *freor*
Que cil defors oirent la noise et la tristor.
(*Gui de Bourg.*, 4148, A. P.)

A celle fois ensi demorat la *freour.*
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 38226, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Hésitation :

Car sachies a ces jours
Fut del regne de Tongre Guerle tot sen *freours.*
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 2540, Chron. belg.)

— *Mettre en freor*, douter :

... N'en soit mis en *freour.*
(J. DES PREIS, *Geste de Liege*, 23469, Scheler, *Gloss. philol.*)

FREOUR, voir FREOR.

FREPAILLE, s. f., friperie :

— Qui t'a baillé ceste *frepaille*,
Dismas, ou as tu prins amplecte?
— J'ay desrobé ceste jaquette
A je ne scay quel pelerin.
(*Myst. de la Pass.*, f° 80^{a}, impr. Instit.)

FREPE, *ferpe*, *felpe*, *feupe*, *frape*, s. f., frange, effilé, vieux habits :

Qui m'enconbra de ceste *frepe*
Et del bordon et de l'escrepe?
(*Ren.*, Br. I, v. 1515, Martin.)

Onc *feupe* n'ert plus cher vendue.
(ANGIER, *Vie de saint Greg.*, 2323, P. Meyer.)

Il travaillierent moult a lor erre apareillier, et a collir lor *ferpes* et lor sarpoz. (*Trad. de Beleth*, Richel. l. 995, f° 37 v°.)

Fu tout l'ost le roi atournez
Sus biaus garnemenz et sus *ferpes*
Ça et la de blanches escherpes.
(GUIART, *Roy. lign.*, 20048, W. et D.)

Et par les bors estoyent *frapes* grises.
(L. DE BEAUVAU, *Pas de la Bergiere*, 277, Crapelet.)

Haut-Maine, *feupes*, s. f. pl., mauvaises hardes, guenilles. Bessin, *feupe*, vêtement, objet de rebut; *fripe*, chose éclatante mais sans valeur ou de mauvaise qualité. Pic., *flèpes*, chiffons, guenilles : *Aller à flèpes*, porter des guenilles. Le Picard emploie aussi *flèpes* pour dire charpie.

FREPEUS, *for.*, s. m., fripier :

Tixeranz de draps, *forpeus*, corduanniers. (1294, *Plait general de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 26 r°.)

FREPILLIER, v. a., fureter, chercher :

.... Quant cil qu'amours torne,
Est de jalousie esmus,
Adont sent il les vertus
De bone amour qui le font *frepillier*
Et querre ce qui ne li a mestier.
(*Chans.*, Vat. Chr. 1522, f° 161^{b}.)

FREQUENCE, s. f., cour, société, compagnie :

Ou est li roials sale et li sieges roials? ou sunt les courz et li roials *frequence?* Est dons sale li estavles? sieges li maingeure, corz li *frequence* de Joseph et de Marie? (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 77 v°.)

— Grand nombre :

Il delectoit si tres bien la *frequence*
Des auditeurs par sa doulce eloquence.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, I, LXVIII, éd. 1545.)

La *frequence* du peuple estoit incroyable. (RAB., *la Sciomachie*, éd. 1549.)

— Fréquentation, commerce :

Il ne prendra ja plaisir d'aller en quelque coing de desert, loing de la *frequence* des hommes. (AMYOT, *Œuv. mor. de Plut.*, qu'il faut qu'un philos. converse avec les princes et gr. seign., III, éd. 1574.)

FREQUENT, adj., employé comme adjectif qualificatif d'une chose matérielle et inerte, lui attribuant ainsi le caractère de fréquence qui appartient non pas à cette chose, mais à l'acte dont elle est l'objet, à l'impulsion, au mouvement qui lui est donné :

Sel qui est l'une des plus *frequentes* marchandises qui se transporte sur les dictes rivieres. (1578, *Lett. patente*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 271.)

FREQUENTABLE, adj., fréquent :

Par les *frequentables* records
De vertueux et memorables actes.
(J. MAROT, *Voy. de Genes*, Prologue à la Royne Anne, éd. 1532.)

FREQUENTANCE, s. f., grande quantité :

Auquel lieu il, sentans *frequentance* d'angles selonc le non de l'eglise que on apeloit anciennement nostre Dame des angles, ficha la sa demouree. (*Vie de S. Franç. d'Ass*, Maz. 1351, f° 9^{d}.)

FREQUENTANT, s. m. ?

Le souverain des *frequentans*,
Qui sa vie a usé cent ans
A suir taverne a Vertus,
Bien gouvernez et mal vestus,
A tous les enfans de la ville
Qui a frequenter sont habile,
Pour le temps futur et present,
De l'estat qu'ils doivent avoir,
Salut.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 406^{d}.)

FREQUENTEMENT, s. m., fréquentation :

Ses voisines apercenrent de legier le *frequentement* du medecin allant et venant par devant elle. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 33 r°.)

FREQUENTER, v. a., célébrer :

Por ceu meismes *frequentet* om ancor la memore de sa conversion (de Saint-Paul). (ST BERNARD, *Serm.*, p. 554, Ler. de Lincy.)

— Apporter en grande quantité :

Et leur *soit frequentee* et baillee viande es lieux et estables. (*Jard. de santé*, II, 2, impr. la Minerve.)

— Faire le négoce de :

Tous marchans *frequentans* marchandise sur lesdis fluves et rivieres. (1474, *Procuration*, Mantellier, *March. fréq.*, II, 5.)

FREQUENTISE, *-ize*, s. f., affluence :

Car la grant *frequentize* et le grant destourbier
Des pelerins faisoit entirement lassier
Le serviche de Dieu.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 28167, Chron. belg.)

FREQUIER, v. a., transporter sur un bateau :

Que nulz ne puist *frequier* aveir quelz que il soit, fors tant que ses nef ou ses naviaux porra porter, sur ladite amende, pour nulle convenanche que on puist faire au marchant ; car pour le fraulde que on y trouve, il y a eu trop de marchandises perdues. (1255, *Ord. des maires et échevins d'Amiens, d'Abbeville et de Corbie, sur la navigation de la Somme*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, I, 218.)

— Fréter :

Cascuns ne porra mener c'une nef; et le voiture que il menera il ne le pourra desquarquier devant ce que il venra au lieu ou il le *a frequié* a mener, s'il ne l'alege pour le catel du marchant sauver. (1255, *Ord. des maires et échevins d'Amiens, d'Abbeville et de Corbie, sur la navigation de la Somme*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, I, 217.)

FREQUIERE, voir FLECHIERE.

FRERACHE, voir FRARESCHE.

FRERACHIER, voir FRERESCHIER.

FRERAGE, *- aige*, *frairage*, s. m., succession indivise ou partagée entre frères, indivision :

Tous nos biens temporeus, muebles et *frerages* et cateus. (1267, Ctes d'Artois, 339, Arch. P.-de-Calais.)

Tuit cil amandement ne retorneroient pas arriere en *frerage*. (*Etabl de S. Louis*, I, CXXXVI, p. 259, var., Viollet.)

Et il demandast *frerage* en l'escheoite dou pere et de la mere. (*Ib.*, p. 261, var., Viollet.)

C il a autres anfans leaus, ou pere ou mere, ne le peut faire, c'il ne les veillent acuillir par leur bonne volenté ; mais c'il les ja acuillent au *frerage*, bien pevent puis atant aver l'un frere come l'autre. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 120, Beugnot.)

Sus ce que ledit Pierres avoit fait demande aus diz religieux sus partie de *frerage* que ledit Pierres demandoit a avoir sus ladite terre de Reilly. (1306, Grenier 305, n° 49, Richel.)

Pour cause de *freraige*. (1308, Arch. JJ 40, f° 55 v°.)

Lequel le avoit euz par partie de *frerage* de la descendue de sa mere. (1318, S. Evroult, Arch. Orne.)

C'est la duchié de Bourgongne, ses drois,
Qui en *freraige* a esté departie.
(EUST. DESCH., *Poés.*, II, 85, A. T.)

— Confrérie, société :

Par sa doçor et sa franchise
Nos ai acuilli en *frairage*.
(*Paraphr. du Ps. Eruct.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 32b.)

Centre de la France, *entrer en frérage*, devenir frères.

FRERAGIER, voir FRERESCHIER.

FRERAICHEUR, voir FRERESCHEOR.

FRERASTRE, s. m., beau-frère :

Martin de Sienna, *frerastre* du suppliant. (1478, Arch. JJ 206, pièce 393.)

FRERE, s. m., testicule :

Si les *freres* al malade enfreidissent...çoe signifie la mort. (*Petit Traité de méd. du* XIV*e* *s.*, p. 4, Boucherie.)

FRERECHE, voir FRERESCHE.

FRERECIDE, adj., fratricide :

Estre *frerecide*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, III, 5.)

FREREICHE, voir FRERESCHE.

FREREL, *frar.*, adj., de frère :

Portion *frarele*. (1422, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FRERELEMENT, *frar.*, adv., d'une manière fraternelle :

Frarelement. (1422, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FREREMENOURESSE, s. f., religieuse qui suit la règle de l'ordre des frères mineurs :

Seyn Clare fut la primere seore del order des *freremenouresses* lequelle ordre seint Franceys establi. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 55 v°.)

FRERER, voir FRAIRER.

FRERESCHE, *- esce*, *- aiche*, *- eiche*, *- ache*, *frar.*, *fraer.*, *freyreche*, s. f., succession indivise ou partagée entre frères :

Gentis home si puet bien doner a sa fille plus grant mariage que avenant. Et se li peres la marioit o mains que avenant, si ne puet ele retorner a la *fraresche*. (*Etabl. de S. Louis*, I, XI, p. 22, Viollet.)

Tuit cil amandement ne retorneroient pas arriere en *fraresche*. (*Ib.*, I, CXXXVI, p. 259.)

De *fraresche* partir. (*Ib.*, I, CXXXIX, p. 267.)

Et il demandast *fraresche* en l'escheoite dou pere et de la mere. (*Ib.*, I, CXXXVI, p. 261.)

Il convendret que il aportassent es autres ce que il auroint eu en partie errieres en *fraresche*. (*Coust. d'Anjou et dou Maigne*, Ars. 2465, § CXLII.)

Pour cause de laiz, de don ou de *frereiche* ou eschoite. (1308, *Transact.*, etc., Dupuy XCVI, 153, Richel.)

Par reson de la *frerache*. (*Fiefs des Ctes de Blois*, Arch. P 1478, f° 11 r°.)

Lesquels heritages et choses devant dites furent de la *freraiche* du dit Baugenci. (1377, *Aveu de Joui-le-pothier*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 255 r°, Arch. Loiret.)

Lesqueulx heritages et choses dessus dites furent et partirent de la *freresche* de la dite chastellenie de Baugenci. (1404, *Aveu de la même seigneurie*, ib.)

— Fraternité :

Je ne le doi, ce m'est avis,
Amer que par droit de *fraresche*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 127a.)

Tant li plot, tant li embelist
Qu'il tint au souverain delit
De soi joindre a l'umain lignage
Par *fraresce* et par mariage.
(*Ib.*, f° 129c.)

— *Parent de freresche*, parent du côté du frère :

Si contens avenoit entre freres et serors, ou nevoz et neces, ou autre *parent de fraeresche*. (1260, *Cout. accord. aux hab. de la Perouse, par R. de Broce*, La Thaum., *Cout. de Berry*, p. 101.)

— L'ensemble des frères, des parents :

... Et d'autre part a la maison a la femme Jehan d'Angers et a sa *fraireschе*. (Déc. 1273, St Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Les enffanz feu Estieinne Heraut et lour *freresche* doivent annualement. (1317, Fontevr., anc. tit., Arch. M.-et-Loire.)

Jehan Mengo le jene et sa *freyreche*, enfanz de fehu Jehan Mengo. (1394, *Liv. des herit. de S. Berthome*, f° 53 v°, Bibl. la Rochelle.)

Et en tesmoing de verité, je ledit Anthoine Gua, tant pour moy que pour mes *freresches*, en ay baillé par devers mondit seigneur ces presentes lettres. (1473, Arch. MM 1095, pièce 5.)

S'est dit dans le Maine et le Poitou jusqu'au XVIIIe siècle :

Et moityé de ce qu'il doit en *frarache* dont la contribution n'a point esté réglée avec ses cofrarachaux. (*Acte de* 1747, Loresse, Maine, conservé à la terre de La Roche.)

Tenue ou *frereche*. (1753, *Reg. pour les assises des terres de l'évêché*, Arch. Vienne.)

Haut-Maine, *faráche*, s. m., terres communes à plusieurs. Perche, chemin de *frarache*. Poitou, Deux-Sèvres, cant. de Mazières, *frairaiches*, s. m. pl., tous les frères, tous les parents d'une personne.

FRERESCHEL, *frareschel*, *frarechau*, *fresrachel*, adj., commun entre les frères et sœurs :

Il est usage que quanque vient a enfant de par bourse marcheande, est *frarechau*. (*Etabl. de S. Louis*, III, 136, Viollet.)

— S. m., frères et sœurs qui possèdent en commun les biens dépendants de la succession de leur père et mère :

Quatre septiers de saigle et douze chapons que les Gauterons et Gautiers et



leurs *fareschaux* me doivent par chacun an. (1382, *Test. de Jean Lissilié*, ap. Pesche, *Dict. topog. de la Sarthe*, II, 566.)

Item en un habergement ou il a deux maisons couvertes de chaume assises en la dite ville, appartenant a Jehan Jolis et a ses *fresrachaux*. (1403, *Lett. de Louis, duc d'Orléans*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 255 v°, Arch. Loiret.)

FRERESCHEOR, *- chour*, *- chor*, *- cheur*, *frar.*, *frair.*, *far.*, *freraicheur*, s. m., copropriétaire, celui qui possède des biens en partage et par indivis :

Talevat et ses *fraireschers*. (1310, Fontevr., Mespied, Arch. M.-et-Loire.)

De lui et de ses *fareschors*. (1313, Arch. JJ 49, f° 60 v°.)

Jehan Auvre et ses *fareschours*. (1314, Arch. JJ 52, f° 4 v°.)

Regnaut Durant et ses *farescheours*. (*Ib.*)

Frairescheurs et personners. (1392, Gr. Gauth., f° 2, Arch. Vienne.)

Et non est frere ne seur ne cousin ne cousine ne parens tenus a respondre de nulles des levees des terres, coustumes, diesmes ne autres truages que ilz aient par raison des heritaiges a leurs *freraicheurs* freres et seurs de par avant la requeste et la demande faicte par vertu d'adjournement. (*Coust. de Bret.*, f° 81 r°.)

Ses autres *frerescheurs*. (*Ib.*, f° 86 v°.)

Le fils ou fille ainé ou heritier principal, jusques a ce que partages soient faits, doit faire tous les hommages, tant pour lui que pour ses coheritiers et *frerescheurs*. (*Cout. de Poit.*, art. 105.)

Si aucun vassal va de vie a trepas delaissant plusieurs enfans, l'ainé coheritier, qui partage une succession avec ses freres, ou qui le represente, fils ou fille, fera les hommages pour lui et ses *frerescheurs*. (*Ib.*, art. 125.)

Peut aussi entre plusieurs cousins, consorts, et *farescheurs* indivis, l'un d'iceux, quel qu'il soit, a ce toutes fois capable, faire la fidelité et recognoistre pour tous. (*Coust. d'Aouste*, 1588, p. 227.)

Frérescheur était encore usité, il n'y a pas longtemps, dans le centre de la France, en style de pratique.

FRERESCHIER, *frerachier*, *freragier*, *fareschier*, *faregier*, v. n., entrer en indivision :

Et se il i avoit aucun fol qui eust delessié empirier sa partie, comme laisser vignes agastir, ou trenchier arbres, ou laissier vignes a fere, ou se il avoit vendu tout ce qu'il avoit eu, et il demandast frerage en l'escheoite du pere et de la mere, et li autre frere li deissent : Nous ne voulons pas que vous *ferachiez* avec nous, se vous n'amendez ce que vous avez empirié de vostre partie..... Et se il avenoit que li uns eust eu trop grande partie, et il ne vousist retorner a l'escheoite du pere et de la mere, et li autres li demandassent : Vous avez eu trop grande partie, venez *freragier* o nous, et si nous fetes droit retour. Adonc droit donroit que sa partie seroit veue par preudes homes. (*Establ. de S. Louis*, I, 132, St-Martin.)

Nos ne volons pas que vos *fareschiez* o nos. (*Ib.*, I, CXXXVI, p. 261, Viollet.)

Nos ne volons pas que vos *faregiez* o nos. (*Ib.*, var.)

Ce que il i avra mis li sera conté ; et *fareschera* o les autres. (*Ib.*, I, CXXXVI, p. 260.)

Et *faregera* o les autres. (*Ib.*, var.)

FREREUR, *fareur*, *frarur*, *faireur*, adj., fraternel :

Et Peres et Andreus furent frere *frarur*.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 2 v°.)

— *Cousin frereur*, cousin germain :

A mes cousins *frareurs* ne faudroie mie issi.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montp. H 247, f° 196[d].)

Cousins *frereurs*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 69, var., Chabaille.)

Si estoient cousins *frereurs* nommez, aussi de par leurs meres (S. Jacques et J. C.). (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 387 v°.)

Robine, vesve de feu Pierre Moisson, ante du suppliant, et Pierre Moisson prestre, filz de la ditte femme et cousin *fraireur* d'icellui suppliant. (1391, Arch. JJ 142, pièce 2.)

Selon les canonistes deux freres sont en premier degré, les filz de deux freres qui sont cousins *frereurs* sont au second, les enfans des deux cousins *frereurs* sont en tiers. (*Coust. de Norm.*, 1483, f° 63 v°.)

— *Cousine frereure*, cousine germaine :

Qui se disoit estre mon cousin germain, du costé de la belle sœur de la cousine *frereure* a la tante de la femme du fils du premier mary de son oncle Godefroy. (*Nouv. Fabriq. des excell. Traits de verité*, p. 56, Bibl. elz.)

Cf. FREREUS.

FREREUS, *frareux*, adj., fraternel :

... Jhesucris li dous piteus
Ki est nos dous amis *frereus*.
(*Li .XII. Cordon*, Richel. 2039, f° 14[d].)

— Commun :

Leurs maisons sont *frareus* de pavé, de bancs ou d'entretoises. (ROISIN, *Franch., lois et cout. de la ville de Lille*, éd. Brun-Lavainne.)

— Héritages *frareux*, maisons ou terrains répondant les uns pour les autres des rentes dont chacun d'eux est chargé :

Par condition que lesdits deux heritages demeureront habout l'un pour l'autre et *frareux* en rente. (14 mars 1478, *Reg. aux Actes et Contrats*, f° 66, Arch. mun. Douai.)

Vente d'une maison..... a la charge de 2 s. douisiens et deux capons a l'aumosne de le ville, pour moitié contre la maison tenante qui sont about et *frareux*. (26 août 1526, *ib.*, f° 76 v°.)

— *Cousin frereus*, cousin germain :

Ilz estoient cousinz *frareux*, l'une fille dudit roy et l'autre filz de son frere. (P. COCH., *Chron.*, c. XI, Vallet.)

— *Cousine frereuse*, cousine germaine :

Guillemine, cousine *frereuse* dudit Michiel. (1428, Arch. JJ 174, pièce 252.)

Norm., vallée d'Yères, pays de Bray, pays de Caux, Berry, *fréreux*, cousin, cousin germain, enfants de deux frères.

Cf. FREREUR.

FREREUSEMENT, *frar.*, adv., fraternellement, d'une manière fraternelle, à titre de *frareuseté* :

A partir *frareusement* ensemble. (*Test. du 19 fév.* 1441, Arch. mun Douai.)

FREREUSETÉ, *frar.*, s. f., fraternité, ce qui est en commun entre les frères. En t. de coutume, c'était les biens qu'on héritait en ligne directe entre frères ou proches parents :

Pour ung ferton de rente hiretable acheté a Daniel Jaques et Gerard Huelaine, que eulx avoient et prennent sur la dite ville de Lille que par le procureur d'icelle ville cachant ledite rente a reprins par *frareuseté* au prix de .XX. d. le denier, monte par Guillaume .VIII. l. .X. s. (1440, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Un heritier de portion de maison ou heritages frareux et non separez de bonnes ou assens suffisans, peut endedans quarante jours ensuivant les venditions et desheritement d'autre portion frareuse le reprendre a tiltre de *frareuseté*, jaçoit que telle portion vendue procede d'acqueste (*Cout. loc. de Commines*, XXII, Nouv. Cout. gén., II, 922.)

Par la coustume de... l'Isle, pour reprendre aucune maison ou heritage tenu de l'eschevinage de la ditte ville... procedant d'acqueste ou autrement, ou portion d'iceluy... est requis proceder par l'une des trois voyes, a sçavoir proximité de lignage, de *frareuseté*, ou escleche. (*Cout. de Lille*, ch. VII, Cout. gén., I, 769, éd. 1635.)

Par la ditte coustume, le plus diligent, en pareil degré, a tiltre de proximité, ou en pareil droit, a titre de *frareuseté*, ou escleche, faict a preferer. (*Ib.*, p. 770.)

Cf. FREREUS.

FRERIE, *fraer.*, *fraier.*, *frar.*, *frair.*, *frayr.*, *phrair.*, *- ye*, s. f., confrérie, société, compagnie :

Totes les *frairies* soient abatues. (1214, *Paix de Metz*, Arch. mun. Metz.)

Le baill de Venise et les *frairies*, et tous les homes d'Acre que la se trouveront. (*Ass. de Jér.*, II, 415, Beugnot.)

Aus angles feront compaignie,
Moult ara ci belle *frarie*.
(GILB., *Lucid.*, Richel. 1807, f° 206 r°.)

Par vous, par vostre lecherie
Suy je mis en la *fraierie*
Saint Arnoul, le seigneur des cous.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 62[a].)

Et si donne a la *frarie* S. Lorant... (Mars 1288, *Test.*, S. Sauveur, Arch. Mos.)

Les maieurs de le *frarie*. (*Ch. du Cte de Nam.*, 17 juin 1328, Chart. des comt. de Nam., n° 470, Arch. gén. du roy. de Belg.)

Les terres, pallus et marais estans en la *fraerie* de Prosat. (1367, *Lett. du D. de Bret.*, Arch. Morbihan.)

Plancté de vigne aboutant d'autre bout aux vignes de la *frarie* de S. Jacque fondee en l'eglise de Juigné. (*Charte de* 1453, Arch. de Solesmes, 45.)

Et payera icelluy apprentiz cinq solz, dont la *frarie* du Sepulcre aura deux sols six den. (1478, *Ord.*, XVIII, 420.)



Durant ce temps qu'evesque pouvoye estre,
On m'a esleu de *frarie* encor maistre.
(*Le plaisant Boutehors d'oysiveté*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., VII, 158.)

Ne vous fiez en chamberiere
Premierement d'hostellerie;
Car elles sçavent la maniere
De vous faire de ma *frarie*.
(*Triumphe de dame Verolle*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., IV, 283.)

Le Manuel de la grand *phrairie* des bourgeoys et a bourgeoyses de Paris. (Paris, 1534, in-8°, goth.)

Menons l'artillerie
Pour dancer a plaisir
Une tres grant *frerie*,
Fetons devant partir.
(1543, *la Sommation d'Arras*, Ler. de Lincy, *Ch. hist.*, II, 139.)

Les clercs et chapelains de *frairye* de l'eglise de Saint Michel. (12 nov. 1562, *Sent. crim. rendue par le presid. du Mans*, Arch. du chap. du Mans B 30.)

Et encore au commencement du xvii[e] siècle :

Par la *fraуrie* des marchands merciers. (Pièce de 1619, ap. Lalanne, *Gloss. du pat. poitevin*, p. 140.)

— Preuves d'amitié, confraternité :

Bien nos au est Daires garant
Qu'il fu flors de chevalerie,
Et cil l'an tint moult bien *frarie*,
Bien fu ses freres de proece,
De cortoisie et de largece.
(BEN., *Troie*, Ars. 3314, f° 34[a].)

Si avons meauz volu demandier a vos renovelier la *frarie* et l'amisté que par aventure nos soions estrange de vos. (*Liv. des Machab.*, Maz. 70, f° 172[c].)

Frairie est resté dans la langue moderne avec le sens de partie de bonne chère et de divertissement :

Un loup donc étant de *frairie*.
(LA FONT., *Fabl.*, III, 9.)

Poitou, Vienne. Deux-Sèvres, *frérie*, assemblée, réunion.

FRERIN, voir FRARIN.

FRERIOEL, voir FERRIEUL.

FREROT, s. m., petit ou jeune frère, compagnon :

Un jour ce gentil *frerot*... (DESPER., *Contes*, II, p. 188, ap. Ste-Pal.)

Les *frerots* de la Croix de Roses, qui ont esté condamnez a Malines, comme magiciens. (GARASSE, *Doctr. cur.*, p. 90, éd. 1623.)

— Au plur., testicules :

LA MERE
Mais qui te mena espouser ?
LE MARIÉ
Pourquoy ?
LA MERE
Tu n'as point de *freros*.
(*Farce du Nouv. Marié*, Anc. Th. fr. I, 18.)

Frerot est encore usité en Lorraine au sens de petit frère. Bourgogne, *fraireut*. (*Noël de Peigney*.)

Nom propre, *Frérot*.

FRES, *freis*, *fris*, *froys*, adj., le moderne *frais* :

— *Tout de fres*, fraîchement, récemment depuis peu de temps :

Et le caresme fut presché
D'ung frere de cet evesché,
Nommé frère Colas Taunay,
D'Avesnieres natif pour vray,
Et cordelier de Saint Françoys,
Au couvent venu tout de *froys*.
(GUILL. LE DOYEN, *Chron.*, an mil VCVII.)

— Vif, ardent :

Les Bretuns tint od sei, ki de juster sunt *freis*.
(WACE, *Rou*, 2[e] p., 4140, Andresen.)

... Et li estour fut *fres*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 4315, Scheler, *Gloss. philol.*)

Bordent le *fris*.
(ID., *ib.*, 5881.)

Julin li *fris*.
(ID., *ib.*, 29786.)

Et fu de ferir *fres*.
(ID., *ib.*, 11918.)

— Qui affecte vivement :

.... La chouse li est *fresse*
A son cuer et piteuse.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 4186, Scheler, *Gloss. philol.*)

FRESAIE, *-aye*, *fress.*, s. f., effraie, sorte de chat-huant :

Faiz sui si cume *fresaie* en maisuncele. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CI, 7, Michel.)

Dame, bien sai
Que l'en ot *fresaie* chanter
Contre de mort home parler,
Car sun chant signefie mort.
(*Tristan*, III, p. 41, Michel.)

S'oi tout le palais fremir,
Et vit la lune paleir,
Vit la chancre et la *fressaie*,
Mes nis uns signes ne l'esmaie.
(*Piram. et Tisb.*, 613, Méon, *Fabl.*, IV, 345.)

La torterele qui *fresaie*
En poi de tens est devenue
Tot coiement a mosche mue.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 184[b].)

Fame est la nuit chauve souris,
Fame est huans, fame est *fressaie*.
(*Le Blasme des fames*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 80.)

Hec strix, hec nicticorax, *fresaie*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Niticorax, *fresaie*. (*Gloss. lat.-fr.*, Bibl. Lille.)

Quand on crioit a ma belle eau fresche, il disoit que c'estoit une *fresaye*. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 47, Roybet.)

Le palais de *fresaie*.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, I, Bibl. elz.)

— Fig., sorcière :

Por les denz bieu, font cil uslague,
Cele *fresaie*, cele drague
Gitons en mer isnelement.
(G. DE COINCI, *de l'Emper. qui gard. sa chast.*, 1867, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 60.)

Aunis et Saint., *fresaie*, chouette. Au jeu de cartes le neuf de pique est surnommé *fresaie*, parce qu'il est supposé porter malheur.

FRESANGE, voir FRESSANGE.

FRESANZAGE, voir FRESSANGAGE.

FRESAUDE, s. f., sorcière :

Por les ex bieu, font cil uslage,
Ceste *fresaude*, ceste drage
Jetons en mer isnelement.
(*Mir. N.-D.*, liv. II, ap. Duc., *Dracus*.)

FRESCEUR, voir FRESCHEUR.

FRESCHE, s. f., terre en friche :

Avec le *fresche* qui joingt o le dit blé. (*Charte de 1453*, Arch. de Solesmes, 49.)

— Sorte de rente due au seigneur d'un fief :

Item doit avoir chascun an en chascune feste des royons sur les bancs de Civray une porecelle dicte *fresche*, de valeur de XIIII[s]. (1498, Fief de la Grenatière, c. I, Arch. Vienne.)

FRESCHELET, *fraischelet*, *fraichelet*, adj., dimin. de frais :

..... Et leur teint *freschelet*
Se miroit au cristal d'un courant ruisselet.
(LOYS D'ORL., *Renaud*, Imit. de l'Arioste, f° 64 v°.)

Pour voir ici sur l'herbelette
Ceste charnure *fraichelete*.
(VAUQ. DE LA FRESNAYE, *Forest.*, p. 100, Travers.)

S'est dit encore au commencement du xvii[e] siècle :

Humer doucement l'air *fraischelet*. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 157, éd. 1631.)

FRESCHET, *frechet*, *frochet*, adj., dimin. de frais :

D'erbe *frochette* bien novelle.
(*Vie des Peres*, Ars. 3641, f° 135[d].)

Entor les ruisiaus et les rives
Des fontaines cleres et vives
Poignoit l'erbe *freschete* et drue.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 12[c].)

L'erbe verd dont la flour estoit
Freschete.
(*Meraugis*, ms. Vienne, f° 28[c].)

Quant je remir sa bouchete,
Sa tres *frechete* coulour.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 21 v°.)

A la fontaine *frechette*.
(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, l. VI, f° 181 r°, éd. 1573.)

La nuict *frechette*.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 42 r°, éd. 1583.)

Cf. FRISCHET.

FRESCHETTÉ, s. f., fraîcheur de teint, coloris :

Comme la rose en may, fresche et vermeille,
En un jour sa grand' *freschetté* passee,
Ceste beauté qu'on dit la nompareille,
Pour une fievre qui vous poinct et traveille,
Las penses bien qu'elle est tantost changee.
(MARTIN LEFRANC, *Triomphe des Dames*.)

FRESCHEUR, *fraicheur*, *fresceur*, s. f., nouveauté, commencement :

Est advenu que a la *fraicheur* d'icelles coureries des gens d'armes et de trait... (1412, Arch. JJ 167, pièce 11.)

Le duc bourgongnon... le recueilly (le dauphin viennois) honorablement et a grant chiere, cuidant y servir Dieu et le roy et faire son honneur et son devoir, sans viser a fin autre du monde qu'a leaulté et preudommie, jasoit ce que tout autrement depuis et encore en la droite *fresceur* il a esté interpreté et tourné en



mal par ceux qui ne sont pu venir a leurs fins comme ils entendoient et desiroient. (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 225, Kerv.)

FRESCHIERE, s. f., fraîcheur :

Et chevaucherons sur le soir a la *freschiere*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 125b.)

FRESCHIN, *fraichin*, s. m., vent frais, et en particulier, vent qui apporte l'odeur de la marée :

Estants voisins des bords de la marine,
Il vient a nostre bouche un *fraichin* de saline.
(R. BELLEAU, *la Pierre d'aymant*, Œuv., I, f° 23 v°, éd. 1573.)

Un *freschin* de saline, sweetnesse, or freshnesse, of spittle. (COTGRAVE, éd. 1611.)

— L'odeur de certains animaux :

Freschin, ranknesse ; or, the smell, or sent of vermine, as foxes, polecats, etc. (COTGR.)

— Sorte de pomme :

Freschin. A certaine bittersweet apple. (COTGR.)

En Poitou on dit *sentir le fraichin*, en parlant des viandes, pour signifier avoir le goût, l'odeur de poisson cru, de marée.

FRESCHIR, v. a., rafraîchir :

K'il *sont* de lasceté *freschi* et reposé.
(*Destr. de Rome*, 214, Grœber.)

.... C'est l'yaue douce et belle
Qui me *freschit* et qui me renouvelle,
Et toudis est sainne, clere et nouvelle.
(G. MACHAULT, *Œuv.*, le Dit de la Marguerite, p. 128, Tarbé.)

FRESCHISSANT, - *cissant*, adj., tout frais, tout nouveau :

Ne sera en tei Deus *frescissanz*, ne ne aoreras estrange Deu. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXX, 8, Michel.) Lat., Deus recens.

Novel e *frescissanz* vindrent, lesquels ne coltiverent li pere d'els. (*Ib.*, Cant. Moys. ad fil. Isr., p. 244.) Var., *freschissant*.

FRESCHUME, *frescune*, s. f., odeur, fumet :

Le loutre va en pasture contremont l'eaue, especialment quant le vent esmeut l'eaue, pource qu'il a le vent et la *freschume* du poisson. (*Modus*, f° 42 r°, Blaze.) Var., *frescune*. (Ms. cité par Ste-Pal., f° 56b.)

Picard, *fraicheume*, fraîcheur, humidité. H.-Norm., vallée d'Yère, *frekteume*, fraîcheur, et en particulier la rosée du matin.

FRESCHUMEE, s. f., odeur, fumet :

Que le sel et vinaigre ostent la *freschumee*. (*Ménagier*, II, 161, Biblioph. fr.)

FRESCHURE, s. f., frais, fraicheur :

Se Sol copule avec Venus
L'air sera chault de sa nature,
Tant que hommes et femmes tous nudz
Chevaucheront a la *freschure*.
(1545, *Pronost. nouvelle*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XII, 151.)

La *freschure* du doux vent qui sera engendré par le mouvement des feuilles desdits pibles ou populiers. (B. PALISSY, *Œuv.*, p. 101, France.)

FRESCISSANT, voir FRESCHISSANT.

FRESCUNE, voir FRESCHUME.

FRESÉ, voir FRASÉ.

FRESEL, - *iau, fressel, freisel, friesel*, s. m., garniture fraisée, surtout garniture de manteau, frange, galon, ruban :

.LXXX. puceles ou cent
Qui fesoient laz et *fresiaus*
Et aumonieres et joiaus.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 151b.)

Ne prise mes .II. viez *fresiaus*
Toute la gloire terrienne.
(G. DE COINCI, *de l'Emper.*, Richel. 23111, f° 269d.)

Ne prise mes .II. viez *friesaux*
Tote la gloire terrienne.
(ID., *ib.*, ms. Brux., f° 125d.)

A lor menues bareteles
R'entendoient ces damoiseles,
De guimples et de crioreaus,
De ridoires et de *freseaus*.
(*Parton.*, 10117, Crapelet.)

Ele meisme, par deduit,
Fist un *fresel* de soie estruit
De qu'en dut faire las a hiaumes.
(*L'Escoufle*, Ars. 3319, f° 25 v°.)

En la ventaille ot .I. riche *fressel* ;
Ffet fu de soie, d'or furent li noiel.
(*Otinel*, 355, A. P.)

De la manicle del poing destre
Est ja (co)rumpu la coreie,
[L]e laz et li *fressels* de seie,
Si que sa mein nue remist.
(HUGUES DE ROTELANDE, *Ipomedon*, 30, Stengel, *Zeitschr. für rom. Phil.*, VI, 395.)

J'ai beax *freseax* a faire ataches
A gros botons d'or et de soie.
(*D'un Mercier*, ap. Crapelet, *Prov.*, et *dict. popul.*, p. 152.)

Pailes ouvrez, riches et fins,
Guimples, *fresiaus*, coutiaus d'yvuire.
(*Dit des Marcheans*, ib., p. 161.)

Il a au col tout environ un *fresiau* qui est tout plain de pierres precieuses qu'il porte a son col. (*Liv. de Marc Pol*, CLXIX, Pauthier.)

— Peigne, ornement de tête ; le peigne, ornement de coiffure, dit Viollet-Le-Duc, ne se rencontre guère dans les monuments du moyen âge, et paraît appartenir seulement au XIIe siècle. Ce genre de coiffure disparaît à la fin du XIIe siècle avec les nattes latérales. (*Dict. du mobilier français*, Costumes.)

Son gent cors aveit bel vestu,
A ce aveit mult entendu,
Cum d'une mult bele chemise
E sus d'une pelice grise,
Blanche, fresche, lee, sens laz,
Seante au cors e mieuz as braz :
Bende son chef, qu'ele out mult bloi
E dunt ele n'aveit poi,
D'une bende lascheitement
Od uns *freiseaus* de fin argent ;
Senz seie lier est si montee,
Ne sai si bele riens fust nee.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 31340, Michel.)

Les ceveus ot lons et deugies,
D'un *fresel* d'or les ot trecies.
(*Etcocle et Polin.*, Richel. 375, f° 60c.)

FRESELE, s. f., garniture fraisée :

Vestues sont estroitement
Od *freseles* d'or et d'argent.
(*Parton.*, 10645, Crapelet.)

FRESELÉ, part. passé, qui a des garnitures fraisées :

Ele ot un blialt *freselé*
Par les braz et par les costez.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 24a.)

FRESELER, v. n., briller :

Vint mil anseignes i vantelent
Qui d'or reluisent et *freselent*.
(BEN., *Troie*, Ars. 3314, f° 134a.)

Treis mil escuz i estencelent,
Et mile enseignes i *freselent*.
(ID., *D. de Norm.*, II, 3939, Michel.)

FRESELIERE, s. f., celle qui fait des garnitures fraisées :

Nicole la *freseliere*. (1336, Arch. JJ 70, f° 16 r°.)

Cf. FRESELE.

FRESENGAGE, voir FRESSANGAGE.

FRESER, voir FRASER.

FRESETE, voir FRASETE.

FRESGON, voir FREGON.

FRESGUN, voir FREGON.

FRESIAU, voir FRESEL.

FRESIELLE, s. f., sorte d'oiseau :

Il ne sembloit pas l'esprivier
C'on giete en riviere a chierchielle,
Ki se cange pour la *fresielle*.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, L. I. 13, f° 38c.)

FRESILLANT, adj., qui brille :

[C']estoit une melodie
De bouire apres tel pain tel vin
Si fort, si franc, si fres, si fin,
Si sade, souef, si flairant,
Si froit, si cier, si *fresillant*
Que tout en fumes embasmet.
(HUON DE MERI, *le Tornoiement Anticrist*, Richel. 25407, f° 242a.)

FRESINE, voir FROCINE.

FRESLE, s. f., sorte de digue :

Tous ceux et celles donnant empeschement au cours des eaux, en mettant esdites rivieres par le moyen de quelque *fresle*, ou dicque, et ceux en demeure de reedifier les trous des chemins, escheent en amande de trente pattars. (*Cout. de S. Vaast*, Nouv. Cout. gén., I, 451a.)

FRESLEE, voir FRELLEE.

FRESLER, voir FRAILLER.

FRESLETÉ, voir FRAILETÉ.

FRESLONNIERE, s. f., gîte des frêlons :

Destruire les *freslonnieres*. (Compte de 1431-32, Arch. Maine-et-Loire, E 33, f° 63.)

FRESMOY, voir FRESNOI.

FRESNAIE, voir FRESNEE.

FRESNAIN, adj., de frêne :

Le bon espiel *fresnain*.
(*Guit. de Sass.*, Ars. 3142, f° 251a.)

Cf. FRESNIN.

FRESNE, *fraine*, s. m., bois de lance de frêne :

Moult se tint bien li dus, n'est keus ne verses :
Li *fraines* au paien est jusqu'as puins coules.
(*Fierabras*, 4148, A. P.)

FRESNEE, *fraignee, fragnee, fregnee, fresnaie*, s. f., lieu planté de frênes :

Joste les prez de la *fragnee.* (1280, *Lett. de J. de Chatill.*, la Guische, Arch. Loir-et-Cher.)

Fresnee. (1370, *Rent. de Fryardel*, Arch. Calvados.)

Une *fraignee* contenant en soy... (1385, *Aveu*, S. Cypr., l. 34, Deuil, Arch. Vienne.)

Ce ruisseau borne de ce costé notre *fresnee* au Sauvage. (V. DE LA FRESNAYE, *Foresteries*, p. 133, Travers.)

Voiant les belles chesnaies d'un costé, de l'autre les chasteneraies, les ormaies, les coudraies, les *fresnaies.* (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, p. 796, éd. 1605.)

Poitou, Vendée, Deux-Sèvres, *fragnée.*

Noms de lieux : *la Fragnée* (Lisant, Vienne), *la Fregnée* (Genouillé, Vienne), *Frenée* (Loire).

FRESNEI, voir FRESNOI.

FRESNEL, *fraisnel, frasnel, frannel, franel*, s. m., dimin. de frêne :

Je m'arestai sos l'ombre d'un *fraisnel.*
(J. ERARS, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 19,12.)

Adont vont carpentant et copant ches *fraisniaus.*
(*B. de Seb.*, VIII, 592, Bocca.)

Les cornilliers et les *franiaus.*
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 277 v°.)

Pour mener les cloiez et *fresniaux.* (1380, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 118.)

Pour deux petis *fresniaulx*, par Pierres de Pinguetun, convertis aux cambres des garnisons de le ville, pour ce, .III. sols. (1415-1416, *Receptes de Boulogne-sur-Mer*, p. 171, Ed. Dupont.)

— Branche, rejeton, tronc de frêne :

Quant li nains l'entendi, si tordi le musel.
Je t'amenrai, dit il, ja .I. tel damoisel
Qui a toy joustera d'un si tres gros *frannel*
Qu'en toy au departir n'i ara nul revel.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 30a.)

Lequel Arnoul.... avoit une happiette en l'une de ses mains, dont il avoit couppé le dit *frasnel.* (1457, Arch. JJ 195, pièce 1532.)

Noms de lieux, le *Fresneau* (Seine-Inf.), *Frenel* (Seine-et-Oise.)

Noms propres, *Fresneau*, *Franel.*

FRESNELLE, s. f., désigne un agrès de navire :

Huit pieces de menue corde pour sagoulles et *fresnelles*, chacune piece pesant trois livres. (*Pièce de* 1369, Mém. des Ant. de Normandie, 3e série, V, 408.)

FRESNERESSE, *fren.*, adj. f., de frêne :

D'un grant coquet de chendre *freneresse*, .VI. d. (*Pièce de* 1425, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. sur la Picardie*, II, 131.)

FRESNERIE, voir FRENERIE.

FRESNETEAU, s. m., jeune frêne :

Dieu le vueille, Carlet, et que sans nulle envie
Parmi ces *fresneteaus* passions nostre vie.
(VAUQ., DE LA FRESNAYE, *Forest.*, p. 97, Travers.)

1. **FRESNIER**, *fraynier*, s. m., bois planté de frênes :

Au boys appellé le *Fraynier.* (1436, Beaujolais, Arch. JJ 179, pièce 76.)

2. **FRESNIER**, adj., de frêne :

Pique *fresniere.*
(JAMYN, *Iliade*, XXI, éd. 1577.)

FRESNIERE, *freniere*, s. f., endroit rempli de frênes; représenté par des noms de lieux, *Fresnieres* (Oise), *Frenières* (Suisse rom., cant. de Vaud).

FRESNIN, *fraisn., frasn., frain., fran., fren., fern.*, adj., de frêne :

Entre ses puignz tient sa hanste *fraisnine.*
(*Rol.*, 720, Müller.)

La veissies tant bon baston *frasnin.*
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 16d.)

... Fust *frainin.*
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 86d.)

Apres les forz lances *fraisnines*
Traistrent les buens branz vianeis.
(ID., *D. de Norm.*, II, 16331, Michel.)

... Lance *fresnine.*
(*Tristan*, I, 3443, Michel.)

El cors li met son roit espiet *frasnin.*
(*Macab.*, ms. Berne 113, Stengel, v. 295, *Rivista di filologia romanza*, 1875.)

L'escu embrace, tint la lance *fresninne.*
(*Auberi*, Richel. 24368, f° 24b.)

Foiblement s'apuia sor son bordon *franin.*
(*Jehan de Lanson*, Richel. 2495, f° 16 v°.)

... Anste *frainine.*
(*Athis*, Richel. 375, f° 139b.)

... Lances *frenines.*
(*Ib.*, Ars. 3312, f° 68d.)

Parmi le gros del cuer li mist l'espiel *fraisnin.*
(*Chans. d'Antioche*, II, 568, P. Paris.)

Et prent un fort espiel *fresnin.*
(*Parton.*, 8099, Crapelet.)

Puis est li gonfenons fermez
En une lance fort *fresnine.*
(*Ib.*, Richel. 19152, f° 149c.)

Aiquin fiert Charles dou grant espié *fernin.*
(*Bret. conquise*, Richel. 2233, f° 17 v°.)

Il tenoit en sa main son bon bourdon *fresnin.*
(*Gaufrey*, 6317, A. P.)

Noms de lieux anciens :

Ewrardus de *Frasnines.* (1153, *Cart. de Montiéramey*, p. 67, Lalore.)

In finagio de *Fraisnines.* (1232, *ib.*, p. 335.)

FRESNIS, *fraisnis*, adj., de frêne :

Es cors lor metent les fors espies *fraisnis*,
Plaines lor lanches lor ont mors es chemins.
(*Les Loh.*, ms. Carpentras 401, f° 1 v°.)

Plus le perserent au cors de fus *fraisnis.*
(*Ib.*, ms. Montp., f° 151a.)

Plus li briserent sus li de fust *fraisnis*
Que en carete ne traisist una roncis.
(RAIMB., *Ogier*, 7109, Barrois.)

Ils saisirent les lances et les espies *fraisnis.*
(*Conq. de Jérus.*, 905, Hippeau.)

FRESNOI, *frasnoi, -ei, franoi, fresmoy*, s. m., frênaie, lieu planté de frênes:

Galterius de *Frasnei.* (1153, *Cart. de Montiéramey*, p. 67, Lalore.)

Teobaldus de *Fresnei.* (1186, St-Pierre, Arch. Aube, G 2859.)

Tibaudus de *Frasnoi.* (1188, *Cart. de Montiéramey*, p. 114, Lalore.)

Nemus de *Fresnoi.* (1198, *Cart. du Paraclet*, f° 11 v°, Arch. Aube, origin.)

Franoi. (XIIIe s., *Cart. de St Sauv. de Metz*, Richel. l. 10029, f° 25 r°.)

Fresmoy. (1461, *Cerche des feux du bailliage d'Auxois*, Arch. Côte-d'Or, B 11517.)

Noms de lieux actuels : *Franois*, (Franche-Comté), *Fernex* (Ain), *Frenay* (Loire), *Franay, Frasnay, Frasnay-Beugny* (Nièvre), *Fresnoy* (Oise).

Noms propres, *Dufresnoy*, *Dufresny.*

FRESNON, *fraisnon, fraignon, frenon*, s. m., le bois de la lance de frêne :

Parmi lo cors li mist son gonfanon
Que d'autre part en perent li *fraignon.*
(HERB. LEDUC, *Foulq. de Candie*, Richel. 25518, f° 54 v°.)

Quant Guielins i mist son confanon
Si pres de lui passerent li *fraignon*
C'overt en ot lo piz et lo menton.
(ID., *ib.*, f° 102 v°.)

Parmi les escuz font fers et *fraignons* passer.
(ID., *ib.*, f° 153 r°.) Var., *fraisnons.*

Parmi les escuz passent fer, fust et *fraignon.*
(ID., *ib.*, p. 91, Tarbé.)

— Support en bois de frêne, et, par extension, support en métal :

Dedens son tref demaine dont d'or sunt li *frenon.*
(*Roum. d'Alix.*, f° 60b, Michelant.)

FRESQUE, voir FRISCHE.

FRESRACHEL, voir FRERESCHEL.

FRESSAIE, voir FRESAIE.

FRESSANGAGE, *-je, fresseng., freseng., fresc., fresanzage*, s. m., droit dû par les fermiers de la glandée, qu'on payait en porc frais et souvent en argent :

Fresengage deu a Canestecourt l'endemain de Pasques .II. sols .II. d. (*Rent. de la prév. de Clerm.*, Richel. 4663, f° 3 v°.)

Fresengage deu a Anet a le S. Remi sur pluiseurs heritages, .V. s. .VII. d. ob. (*Ib.*, f° 3 v°.)

Fressengage deu a Canestecourt... (*Ib.*)

Item, en vint livres parisis de rente par an ou environ, deues a la Saint Remy, que on appelle *fresengages.* (1340, Arch. JJ 72, f° 150 r°.)

Si le nombre des .IIc. pors dessus dis est accompli et fait, chascun porc de remenant de la dicte terre paiera .I. d. et maalle au *fresengaje* dudit pasnage, pour tous acquis. (*Tit. du* XIVe *siècle*, Fécamp, Arch. Seine-Inf.)

Dismes, champars, moutonnage, *fresanzage*, past... (1396, *Champarts de Beauce*, VI, Arch. Loiret, Ste Croix, 2e lay., B 9.)

FRESSANGE, *fresange, frecenge, fressonge, frissingue*, s. f., redevance annuelle d'un cochon de lait, droit dû au seigneur par ceux qui avaient des porcs dans l'étendue de sa seigneurie et qui les faisaient paître dans la forêt ou dans des bois particuliers au temps de la glandée, et aussi droit dû en certains lieux par les fermiers de la glandée aux maîtres des eaux et forêts :



Insuper occasione *frecenge* quam ipsi de suo solvere debent abbatisse ad natale domini. (1184, Trinité, Arch. Vienne.)

Item seur .XVII. ostises, .XVII. s. que l'en cleme la *frecenge*. (1277, *Cart. de Jouarre*, Richel. 11571, f° 48 v°.)

Item a la Saint Andrieu une costume, que on appelle *fressonges*, environ cinquante solz par an. (1328, Arch. JJ 65, pièce 164.)

Une rente appellee *fressanges*. (1364, *Compte de J. dou Four*, Arch. KK 3b, f° 10 v°.)

33 s. 4 den. torn. pour *frece(nia)nge* et le pasquier de leurs oueilles. (1375, Ste Radeg., Vouillé, Arch. Vienne.)

Item cent neuf sols neuf deniers et maille parisis de cens, moutons et *fresanges* que plusieurs personnes doivent chacun an a cause des heritages qu'ils ont et tiennent au dit lieu de Chan. (1398, *Donation faite par Louis duc d'Orl. aux Célestins d'Ambert*, Arch. Vienne.)

De tout droit de gruerie, de *fressange*, et de touz autres droiz. (*Ch. de* 1398, la Cour-Dieu, Arch. Loiret.)

Le seigneur de Montreuil-Bonnin prétendait être eu possession de lever sur les habitants de Maillé en la paroisse d'Ayron un droit appele *fresanges* ; son procureur n'ayant pu prouver suffisanment « par raison ne sur quoy estoient deuz lesdits devoirs appeles *fresanges* » les habitants de Maillé en furent déclarés exempts par le juge de Montreuil. (1451, Ste Croix, Maillé, Arch. Vienne.)

Ce droit est ainsi expliqué dans une charte de 1553, citée par Ragueau :

Item compete et appartient audit seigneur en ladite baronnie un autre droit appellé le droit de prendre et percevoir par chacun an a chacune feste de Noei sur tous et chascuns les manans et habitans demeurans au terrouer du Boisconteau, ayant pourceaux et truyes jusques au nombre de trois (les pourceaux de lait exceptes) deux sols tournois ; et ceux qui cachent leurs pourceaux pour frauder ledit droit, doivent audit seigneur soixante sols tornois d'amende.

— Jeune porc :

Item le dit gruyer a *fressanges* en la forest toutes fois que il est pesson, c'est assavoir en sa baillie de sept porcs ou de plus. Item le dit gruyer a quatre livres parisis de rente sur le pennage de Fai pour raison de *fressanges* pour ce que il n'i prend nulles *fressanges* sur le dit pennaige. Item le dit gruyer a du droit appartenant a sa dite gruyerie que ou cas que ceux qui ly doivent *fressanges* ne veulent chevir a luy et mettre en nombre leur porcs, il puet occire et tuer la plus belle *fressange* de la porcherie. (1393, *Aveu de la gruerie de Seichebrière*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 256 r°, Arch. Loiret.)

Et s'ils tuent *frissingue* pour mettre en estal, ils seront tenus de les bruler. (1507, *Prév. de Beauquesne*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, 264, Bouthors.)

1. **FRESSANGEE**, *frecengee*, s. f., droit qu'on payait en porc frais ou jeune, et souvent en argent :

Item *frecengee* payee a la Lompne le dimenche avant les Roesons, .II. sols, .V den. ob. (1301, *Liv. rouge de la Chamb. des compt. de Paris*, f° 140b, ap. Duc., *Frecengia*.)

Cf. FRESSANGE.

2. **FRESSANGEE**, adj. f., pleine, en parlant d'une truie :

Une truie *fressangee*. (*Ch. de* 1398, la Cour-Dieu, Arch. Loiret.)

FRESSEL, voir FRESEL.

FRESSENGAGE, voir FRESSANGAGE.

FRESSEUL, s. m., poële à frire :

.II. *fresseus*. (1393, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. FRIEUL.

FRESSIN, s. m., jeune pourceau :

Le suppliant et icellui fillastre trouverent une truye avec trois ou quatre pourceaulx appellez *fressin*. (1458, Arch. JJ 187, pièce 250.)

FRESSONGE, voir FRESSANGE.

FRESSONNERE, s. f. ?

Fixus senefie efrisee,
Car li fils Dieu fu effrisiez
Et tous derous et debrisiez
Com li fains en la *fressonnere*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 50d.)

FRESSOUOIR, voir FRISSOIR.

FRESSURIER, s. m., celui qui a fricassé son bien, dissipateur :

Fressuriers a jouer des dents
Quand ils se ruent en pasture.
(1560, *Cuisine papale*, p. 24, Fick.)

Fressuriers, saffraniers, banqueroutiers. (*Mém. du duc de Nevers*, t. II, p. 134, ap. Ménage, *Dict. étym.*, éd. 1750.)

FRESTAIGE, voir FESTAGE au Supplément.

FRESTANT, adj., qui fait du dégât :

Biestes *frestantes*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 31.)

Cf. FRAITIN.

1. **FRESTE**, voir FRAITE.

2. **FRESTE**, voir FESTRE.

FRESTÉ, voir FRETÉ.

FRESTEAL, voir FRESTEL.

FRESTEL, *fretel*, *fresteal*, *freteal*, *frestrel*, *fletel*, *festiel*, s. m., flûte à sept tuyaux attachés ensemble, suivant la plupart des interprètes, telle que celle qu'on donne au dieu Pan, et, suivant Le Duchat et Lantin de Damerey, « flûte particulière aux chaudronniers. » Il paraît s'être pris aussi pour galoubet ; — selon Bottée de Toulmon (*Ann. de la Soc. de l'Hist. de Fr.*, 1839, p. 193), le *frestel* est toujours notre galoubet. — On doit croire qu'il a désigné encore différentes variétés du genre de la flûte :

Laiz de vieles, laiz de rotez,
Laiz de harpez, laiz de *fretealx*.
(WACE, *Brut*, Brit. Mus. Harl. 6508.)

Cors et boisines et *fresteals*
E fleutes e chalemeals
Sonnoent si que les montaignes
En retintoent e les pleignes.
(G. DE SAINT-PAIR, *Mont Saint-Michel*, 781, Michel.)

Sonent cors et buisines et *fretiaus* plus de .C.
(*Roum. d'Alix.*, f° 61c, var., Michelant.)

Quant li vens se fiert ens, si cante si tres bel
Que mius vaut a oir que flajot ne *festiel*.
(*Ib.*, f° 1 2'.)

Del son de *fretel* se mervelle.
(GUILLAUME, *Best. div.*, 2612, Hippeau.)

Harpes, rotes et lires et *frestraus* demener.
(*De St Alexis*, Richel. 2162, f° 126.)

Tympanes et salterions,
Gigues, estives et *fleteaus*.
(*Yvain*, Richel. 1433, f° 59 v°.)

Devant le roi sonent *frestel*
Et flahutes et chalemel.
(*Durmars le Gallois*, 7725, Stengel.)

Sonnent timbre, sonnent tabor ;
Muses, salteres et *fretel*,
Et buissines et moinel.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 2872, Hippeau.)

Drois est que mon *frestel* estuie,
Car biau chanter sovent ennuie.
(*Rose*, 20863, Méon.)

Puis prent *fretiaus*, et si fretele.
(ID., *ib.*, 21299.)

Vielles, estives, *fretiaus*,
Muses, harpes et moyniaus
Cytoles et psalterions
Trompes, buisines environ,
Tuit cil i font tant de mervelles
Que ne furent mais leur parelles.
(PHIL. DE REMI, *Manekine*, 2297, Bordier, p. 191.)

Bel chante le *frestel*,
Quant l'oiselor l'oisel
Tret a soi e desçoit.
(*Catun*, Richel. 25407, f° 201a.)

Instrumenz si comme une maniere de *frestreaus*. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 10d.)

— *Frestel* s'est dit au fig. pour train, tapage, tintamarre, comme on emploie quelquefois le mot *musique* :

Mais une femme a ung hostel
Esmouvera plus de *frestel*
Pour ung peu de lart ou de beurre.
(*Monolog. d'un Clerc de Taverne*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XI, 51.)

Et tais toy. Tu n'as que *frestel*.
(*Mesire Jehan*, p. 8, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. II.)

La bourgeoyse est a l'hostel
Qui demaine ung tel *frestel*
Et faict au mary tel tourment
Qu'en brief temps le cas sera tel
Qui n'y peult plus tenir castel.
(*Les Tenebres de mariage*, huict. leç., Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 29.)

Je te pry, compere Mathieu,
Que tu viengnes a mon hostel,
Pour ouyr ung peu le *fretel*
De ma femme.
(*Farce Moralisée*, Anc. Th. fr., I, 159.)

— Fig., parole, raisonnement, propos :

Bien m'a honi a droit, bien m'a maté en angle
S'abatre ne li puis le *frestel* et la jangle.
(*Vie Ste Christ.*, Richel. 817, f° 189 r°.)

Telle a mys cent foys le martel
En vente et faict sa destinee
Dont on n'a poinct tenu *fretel*,
Qui a esté bien mariee.
(*Monolog. joy. de la Chamberiere*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., II, 249.)

— *Represter le frestel à quelqu'un*, le laisser parler à son tour :



Fol vileiu, trop as dit atant,
Or me *represte le frestel !*
(*Renart*, Br. IX, v. 1288, Martin.)

Anc. norm., *fretel*, jargon, babil. (L. PETIT, *Muse norm.*, 1658.)

Nom propre, *Frestel.*

FRESTELE, *fretele*, - *iele*, - *ielle*, - *ale*, s. f., flûte, chalumeau :

Fistulas, *fresteles*. (NECKAM, ap. Scheler, *Lex.*, p. 114.)

A flautes et a *freteles*.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 82c.)

Gigues et harpes et vieles,
Muses, fleustes et *fresteles*,
Tymbres, tabors et syphonies.
(*Dolop.*, 991, Bibl. elz.)

Apres disner i eut vieles,
Muses et harpes et *freteles*
Qui font si douces melodies.
(PHIL. DE REMI, *Jean et Blonde*, 4748, Bordier, p. 253.)

Que tu ne sambles la *fretele*
Qui l'oiseaul deçoit et apele.
(*Caton*, Ars. 5201, p. 176b.)

Que tu ne sambles la *fretale*
Qui l'oiseal deçoit e apale.
(*Ib.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 116a.)

Doncques viennent avant ou presence du signeur les corneours et clariouers, ou leurs *fretielles* et clarions. (*La Maniere de langage*, p. 392, P. Meyer.)

FRESTELÉ, *fretelé*, part. passé, sali, taché :

Ja, certes, teus gens n'amerons,
Mes beguins aus granz chaperons,
Aus chieres pales et alises,
Qui ont ces larges robes grises
Toutes *frestelees* de crotes.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 100c.)

Toutes *fretelees* de crotes.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 81a ; Méon, v. 12145.)

FRESTELER, - *eller*, *fret. fest.*, verbe.

— Neutr., jouer de la flûte, du *frestel* :

Et autre qui cante et *fretele*
Plus clere que rote ne viele.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 50c.)

Robin qui *frestele*
Est povre d'argent.
(J. MONIOT, *Chans.*, Th. fr. au m. â., p. 34.)

Que vous vois je plus *frestelant*?
Drois est que mon frestel restuye.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 136c.)

Puis prent fretiaus, et si *fretele*.
(*Ib.*, 21299, Méon.)

— Par extension, retentir, faire un grand bruit, faire du tapage :

Forment se doit doter,
Qu'apres lui ot le chemin *fresteler*
De cele gent qui nel puent amer.
(*Aleschans*, 1889, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Qu'apres lui ot le chemin *fresteler*
De mil chevaus des paiens d'outremer.
(HERBERT, *Foulq. de Cand.*, Richel. 778, f° 169c.)

Il ot en Aigremont la noise *fresteler*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 169d.)

Devant icellui Dromont venoient pour occire l'umain lignage sept grans nefs *fretelans* et bruians. (J. DUPIN, *Merancolies*, Ars. 5099, f° 15 r°.)

Je le confesse.
Et si suis tout seur et certain
Qu'el(le) n'est paillarde ne putain.
Mais vela : elle est magistralle
De soy mesme et n'est si malle
A ce propos, que bien luy semble
Qu'il n'y a nul qui luy ressemble.
Incessamment el(le) m'y *fretelle*.
(*Farce Moralisée*, Anc. Th. fr., I, 147.)

— Act., faire retentir, parcourir en galopant à grand bruit :

Li Gascoig vienent *frestelant* le chemin.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 57d.)

Li Gascon vienent *fretelant* le chemin.
(*Ib.*, ms. Berne 113, f° 19i ; P. Paris, II, 88.)

Et ces chausiés *fresteler* et covrir.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 159b.)

Desi en Normendie le droit chemin *frestelle*.
(*Doon de Nanteuil*, 173, P. Meyer, Romania, XIII, 22.)

— Neutr., s'agiter, avec diverses nuances de signification ; courir au grand galop :

Tante banniere contreval *fresteler*.
(*Garin*, ms. Dijon, f° 54a.)

Pour escouter ceus qui tornoient
Et moult durement *fresteloient*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 130d.)

Ly chevaus est keus a tierre *fretelant*.
(*Chev. au cygne*, 1763, Reiff.)

Lors veissies ces boins chevals hurter
Vers le mostier, tant com il porent aler;
Quant cil les voient encontre aus *festeler*,
S'il ont paour ne fait a demander.
(*G. d'Hanstone*, Richel. 25516, f° 35 v°.)

Tout li pays estoit resplendissans
De gonfanons et de hiaumes luisans
Et de banieres de penons *fretelans*.
(ADENET, *Enfanc. Og.*, Ars. 3142, f° 100b.)

Aprez Doon l'enfant commenchent a errer,
Les grandismez galos pensent d'esperonner,
Et Doolin les voit apres li *fresteler*.
(*Doon de Maience*, 2910, A. P.)

Et con li penoncel *fretelent*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 20249, W. et D.)

Li compagnon consideroient trop bien l'ordenance des François comment il *freteloient* sus lors cevaus et faisoient courner lors menestrels. (FROISS., *Chron.*, II, 204, Luce, ms. Rome.)

Le cheval at brochiet qui fortement *frestel*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 5356, Scheler, *Gloss. philol.*)

Qu'il n'[i] a si hardit qui contre lui *frestel*.
(ID., *ib.*, II, 3807.)

FRESTIZ, voir FRAITIS.

FRESTRE, voir FESTRE.

FRESTRÉ, part. passé, garni en haut, à son faîte, dans sa partie supérieure :

Est icellui digne drap moult noblement envaissellé en ung coffre *frestré* de fin cristail, parmy lequel l'en peult veoir icellui drap tresclerement. (D'ANGLURE, *St voy. de Jherusal.*, p. 97, A. T.)

FRESTREL, voir FRESTEL.

FRESVE, s. f., instrument pour tuer les loutres :

Les loutreux, pour le guecter a toutes leurs *fresves*. (*Modus*, f° 31b, ap. Ste-Pal.)

1. **FRET**, s. m., sorte d mauvaise teinture :

Les ouvriers dudict mestier ne pourront taindre ne faire retaindre leurs amuches et bonnets en bresil ne en *fret*, ne en escorches, ne en aultres taintures ou couleurs faulses et mauvaises, mais seront tenus de le taindre ou faire taindre en bonne couleur leaux et marchande. (*Stat. des bonnetiers*, XVe s., ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, III, 593.)

2. **FRET**, s. m., frette, bois débité en bâtons à faire barreaux croisés, en baguettes ou bandes assez flexibles pour être entrelacées et employées à la confection des cages, paniers, corbeilles à jour :

Pour chartee de *fret*, de grands cercles a cuve .XV. d. (*Pièce de* 1500, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 378.)

FRETABLE, *frectable*, adj., coûteux :

Ceste guerre que vous tenez au royaume de France est moult merveilleuse et trop *fretable* pour vous, voz gens y gaingnent et vous y perdez et allouez le temps. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 218 r° ; Luce, VI, 4.) *Frectable.* (Ed. Buchon.)

FRETAGE, voir FESTAGE au Supplément.

FRETAIL, s. m., soliveau :

Icellui Simon d'un gros *fretail* ou cordon de bois qu'il avoit ostee de ladicte cloison, et dont icelle cloison estoit cordee, frappa tellement le suppliant qu'il cuida tumber a terre. (1480, Arch. JJ 208, pièce 66, f° 37a.)

Lui bailla d'icellui *fretail* ou baston un grand coup sur la teste. (*Ib.*)

1. **FRETAILLE**, s. f., support :

A Johan Babilhon, draper, .LXV. s. pour une aune et un tiers de brunete necessaire pour faire les *fretailles* de ladite huque. (XVe s., Trinité, liasse 19, Arch. Vienne.)

2. **FRETAILLE**, s. f., fretin :

Le malheur de la guerre est tel, que ceux qui l'ont hanté, et qui surtout y ont eu commandement, estiment que ceux auxquels ils ont affaire soient leurs gouges, goujats, et telle *fretaille*. (*Les Apresdinees du sr de Cholières*, II, f° 47 v°, éd. 1587.)

FRETAILLÉ, part. passé, garni de menus ornements :

Manteaux divers et *fretaillez*. (*La Nef des folz*, f° 4 r°.)

Elle s'approche du feu, ou l'on fesoit le festin, si pres que le feu se print a sa chemise, qui estoit toute *fretaillee* de filets, ayant levé ses habillemens de mariee, de peur de les brusler. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 203, Roybet.)

FRETALE, voir FRESTELE.

1. **FRETE**, *frette*, s. f., losange :

Sur ledit trepié siet un hennap couvert, doré et esmaillé et freté, et es quarrefours des *fretes* a testes de genz camus. (1360. *Invent. du duc d'Anjou*, n° 345, Laborde.)

Branches laciees par maniere de *frete*. (*Ib.*)

Quelle chose est *frette*. Elle est comme cotice et se recroyse au contraire l'ung de l'autre et ainsy sera *frette* et est son droyt de six pieces. (*Le Blason de toutes armes et escutz.*)

Ce mot est resté en usage dans la langue du blason.



2. **FRETE**, s. f., espèce de flèche :

La terre de Boiere doit tous les ans de service deux arcs, deux *fretes* ferrees, et deux bousons. (*Reg. de Louis, duc d'Anjou*, ap. Duc., *Frecta*.)

A Hugues le mareschaut pour ferrer la charreste et pour faire les bandes, les clos, les hurtons, les happes, les huces, les sayes et quatre *fretes*. (1399, *Compt. de Nevers*, CC 7, f° 26 r°, Arch. mun. Nevers.)

3. **FRETE**, voir FRAITE.

1. **FRETÉ**, *fresté, frecté, ferté*, part. passé, losangé :

S'est cil qui si le fist de la Caldee el guez
Et porte l'escut d'or, c'est de gueule *fertez*.
(*Rom. d'Alex.*, Richel. 792, f° 138[b].)

Escu ot d'or a vair *freté*.
(*Tristan*, II, 910, Michel.)

Cauces avoit moult rices, de paile a or *freté*.
(*Fierabras*, 2026, A. P.)

Et tint sor ses genous une enseigne *fertee*.
(*Renaud de Montauban*, Richel. 24387, f° 13.)

Cil noirs qui d'argent est *fretes*
Est Saigremors li desrees.
(*Durm. le Gall.*, 8479, Stengel.)

Maint biaux escuz *frestez* et noviaux. (*Gir. le Court*, Vat. Chr. 1501, f° 23[a].)

Une coupe couverte, une quarte et une aiguiere *fretees*, et en chascune frete a une teste de lyon enlevee. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 344, Laborde.)

Frecté d'or. (*Armor. de Fr. de la fin du* XIV[e] s., Cab. hist., V.)

2. **FRETÉ**, adj., rusé, rompu à toutes sortes de ruses, de malices :

L'un vous comparez a un chien abayant, l'aultre a un fin *freté* renard. (RAB., l. IV, *Prol.*, éd. 1552.)

O quel fin *freté* de novice.
(J.-A. DE BAIF, *l'Eunuque*, V, 3, éd. 1573.)

A t elle quelque chambriere ?
Une elle en a, fine *fretee*,
La langue affilee, affetee,
Propre a porter un bon message.
(ID., *le Brave*, III, 1.)

O comme elle est fine *fretee !*
O qu'elle a la langue affetee !
(ID., *ib.*, IV, 4.)

On trouve exactement dans le même sens *fin frotté :*

Il contrefit Lago qui estoit un *fin frotté* page ou laquais. (ANT. DU PINET, *Trad. de Pline*, liv. 34, ch. 8, p. 609, éd. 1562.)

3. **FRETÉ**, voir FERTÉ.

4. **FRETÉ**, voir FIERTÉ.

FRETEILLEYS, voir FRETILLEIS.

FRETEIS, adj. ?

A Jehan le royer .XXV. sols t. pour avoir par lui fait .VIII. plotes *freteysses*, .IIII. grandes .IIII. petites pour les molins a chevaulx de la ville, et pour amancher .XXXVIII. piz et pioches. (1421, *Compt. de Nevers*, CC 27, f° 24 r°, Arch. mun. Nevers.)

1. **FRETEL**, voir FRUITEL.

2. **FRETEL**, voir FRESTEL.

FRETELE, voir FRESTELE.

FRETELÉ, voir FRESTELÉ.

1. **FRETELER**, v. a., enchâsser ?

Deux grans poz d'or ou estoient os *fretelez*, saphirs et perles. (*Chron. de S.-Den.*, Richel. 2813, f° 479[a].) Var., *freteles* (Charl. V, ch. LXXII, P. Paris.)

2. **FRETELER**, voir FRESTELER.

FRETELET, voir FRUITELET.

FRETER, *fretter, ferter*, v. a., consolider:

Al nueve jor s'aprestent li prince et li baron,
Lor palmes *ont fretees*, tost ont pris le bordon.
(*Conq. de Jérus.*, Richel. suppl. fr. 540[b], f° 167 v°.)

Vos palmes sont coillies en l'ort saint Abrahant ;
Cascuns *a* bien la soie *fertee* a fort pendant.
(*Ib.*, Richel. 795, f° 223.)

Pour *freter* les viez pingnons dou moulin. (1331, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3[a], f° 109 r°.)

— *Freté*, part. passé, affermi, solide :

La hanste est de pumier *fretee*,
Ne puet brisier tant est bendee.
(*Parton.*, 3007, Crapelet.)

Uns sollers de buef *fretes* de tille. (*Auc. et Nic.*, I, 24,21, Suchier.)

C'est un lien si bien *freté*
Que a le rompre y a grant maniere.
(*Therence en franç.*, f° 370[b], Verard.)

— Garni :

Quens Tibaut doré d'envie,
De felenie *fretté*.
(HUES DE LA FERTÉ, *Serventois*, P. Paris, *Romancero*, p. 187.)

Les espaules d'armes *fretees*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 11671, W. et D.)

FRETEREL, s. m., bouton en forme de fruit surmontant le couvercle d'un vase :

Et sur le couvercle a un *freterel*. (1360, *Inv. du D. d'Anj.*, n° 348, Laborde.)

Cf. FRUITELET.

FRETET, s. m., la redevance appelée aussi *festage :*

Et si a li cuens le *fretet* de le vile, quant il violt, c'on apiele en Haynau coustumes. (1265, *Revenus du comté de Namur*, ap. Ste-Pal.)

FRETEUR, s. m., tilleur :

André Dufeys, *freteur* de chanvre demeurant a Nevers. (1575, Arch. des notaires de Nevers, minutes Taillandier.)

FRETEURE, *-ture*, s. f., losange :

En bende fu lor trecheure,
A envoisie *freteure*.
(*Parton.*, 10655, Crapelet.)

Une aiguiere doree et esmaillee en *freture*. (*Estat de la vaiss. d'arg. du R. Jean*, Bullet. du biblioph., XVIII, 1050.)

FRETIELLE, voir FRESTELE.

FRETIL, voir FRAITIL.

FRETILLE, s. f., paille brisée :

Pour faire coucher un homme a l'ere, ou sur la *fretille* ou sur la dure. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 241, Roybet.)

Les mattois appellent de la paille de la *fretille*. (ID., *ib.*, III, 129.)

FRETILLEIS, *freteilleys*, s. m., frétillement :

Qui a paour du son ou du *fretilleis* des souris. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 496[c].)

Qui a paour du son ou du *freteilleys* des soris. (ID., *ib.*, f° 149[c], éd. 1488.)

FRETILLET, voir FRUITELET.

FRETILLEUR, adj., qui frétille :

Fretillon, petit *fretilleur*. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

FRETILLEUSEMENT, adv., avec agilité :

Et si *fretilleusement* monta a cheval qu'il n'estoit vestis que de une sengle cote de fier. (FROISS., *Chron.*, liv. VIII, p. 294, éd. 1559.)

FRETILLEUX, adj., qui frétille :

Comme singes *fretilleux*.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 13[d].)

Jonesse *fretilleuse*.
(ID., *ib.*, f° 54[b].)

FRETIN, voir FERDIN.

FRETIS, voir FRAITIS.

FRETON, voir FERTON.

FRETOUILLER, v. a., faire frétiller :

Quand je manie ceste andouille,
Il m'est avis qu'on m'en *fretouille*.
(*Le Banquet des Chambrieres*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., II, 295.)

1. **FRETTE**, voir FRETE.

2. **FRETTE**, voir FRAITE.

FRETTÉ, voir FRETÉ.

FRETTIN, s. m., feutre :

Pour lui affubler
Apres son pere Florentin
Le chapeau de luisant *frettin*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 53 v°.)

FRETTON, voir FERTON.

1. **FRETURE**, voir FRAITURE.

2. **FRETURE**, voir FRETEURE.

1. **FREU**, s. m., querelle ?

Ains sunt irié li Deu qui nos ont mis en *freu*.
(*Rom. d'Alix.*, f° 53[c], Michelant.)

Ne faites ne noise ne *freu ;*
Coiement irons en .I. leu,
Assez i poons gaangnier.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 38[d].)

2. **FREU**, *freux*, s. m., sorte d'oiseau, la corneille :

LE FREU.
Subtil je suis en tous mes faiz,
De mal faire souvent m'avise,
Se j'amendoye tous mes mal faiz,
Je n'auroye robe ne chemise.
(*Kalend. des berg.*, p. 164, éd. 1493.)

Freux. (Roquef., *Suppl.*)

FREUSE, adj. f. ?

Si aucuns marchands forains ou autre vendent sciement aucunes bestes vives qui soient *freuses*, eschauffees, bactues foullees ou corrompues, tellement que le vice ne puisse apparoir jusques apres ce que la beste soit ecorchee... (1467, *Stat. de la corpor. des bouchers de Reims*, Arch. le-

gisl. de Reims, 2e p., vol. I, p. 995, Doc. inéd.)

FREUSSIER, voir FROISSIER.

FREUT, voir FRUIT.

FREUVELIE, voir FREVELIE.

FREVAILLE, *fravaille*, s. f., querelle, tumulte, rixe :

Quantitez deis vingt quatre dou Consed liquez soyent intenus sins nulle depense de tenir chascun jor justice dedans nostre ville, c'est assavoir la semaine une fois de depte et dues fois de *fravaille*. (1387, *Rec. diplom. de Fribourg*, V, 136, Gremaud.)

FREVAILLIER, *fravaillier*, v. n., faire du tumulte :

Item dient li colungiers que quant noise muet, et ungs qu'est sa partie se part de plaice et rement a armes quant il *fravaille*, (et) est a sexante sols, se il n'est colungiers. (XIVe s., *Rôle de colonges de Porrentruy*, Mon. de l'év. de Bâle, V, 305, Trouillat et Vautrey.) Impr., *franaille*.

FREVELIE, - *ellie*, *freuvelie*, *fravellie*, - *allie*, s. f., querelle, tumulte, rixe :

Li avoiez doit jugier de coz morteiz et de totes *freuvelies*, de plaies... (*Droit de la cort li rois d'Alam.*, ms. Berne A 37, f° 2a.)

De tot qui est *freuvelie* et outrages. (*Ib.*)

Se il avient que ons hons feist *frevelie* ou juge ou a son message. (*Ib.*, f° 3d.)

Uns hons qui a fait une *frevelie* a un autre. (*Ib.*, f° 14b.)

Uns hons puet bien anchoer an .III. emandes de une *frevelie* se il l'a fait a un mostier ou an cemutiere. (*Ib.*, f° 14c.)

Il est acheuz en la main dou seignour atant come d'une *frevelie*. (*Ib.*, f° 16b.)

Hont ordeneiz que par teles *fravallies* awec l'avoyer, lo burgermeister et lo gros soutier, ly banderet ayent puissance de arresteir les estranges qui navreroent ou ferroent aucons in la ville. (1402, Arch. Fribourg, 1re *Coll. des lois*, n° 123, f° 32.)

Et de esmendeir lo domage et *fravallie*. (1406, *ib.*, n° 147, f° 36 v°.)

Et awoi tot cen doit esmendeir la *fravellie*. (1410, *ib.*, n° 173, f° 44.)

Cf. FREFEL.

FREVELOUSEMENT, - *ant*, *fraval.*, adv., d'une manière violente :

Qui dix or in avant battroit ou navreroit aulcone persone de Berne *fravalousemant*, et celle persone n'avoit puissance ne biens riere nos dont il poust esmendeir la ditte fravalie, damage et injuyre. (1406, Arch. Fribourg, 1re *Coll. de lois*, n° 150, f° 37.)

Qui auconne persone d'egliese ou auconne feme *frevelousemant* assoudroit et offendroit. (*Ib.*, n° 173, f° 44.)

FREVENMENT, voir FERVEMMENT.

FREYRECHE, voir FRERESCHE.

FREYTERYE, voir FRUITERIE.

FREYTIZ, voir FREITIS.

FREZÉ, voir FRASÉ.

FRIANDEL, adj., appétissant :

Et j'ai le vin ou tonel
Froit et fort et *friandel*.
(MUSET, *Chans.*, ap. Tarbé, *Chans. de Champ.*, p. 91.)

— Gourmand :

Voila comme ces paillardeaux,
Ces petits coquins *friandeaux*,
Devisent ordinairement
De leurs maistres publiquement !
(R. BELLEAU, *la Reconn.*, II, 2, Anc. Th. fr.)

FRIANDELET, adj., dimin. de *friandel*, appétissant :

Madame, mangez, s'il vous plaist,
Et si tastez de tous noz vins ?
J'en ay du plus *friandelet*,
Qui soit point d'icy a Provins.
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 309, Jacob.)

Fay semblablement, *friandelette*,
Ne pouvoir ta parollette
De tes poumons arracher.
(TAHUR., *Poés.*, 1re p., p. 95, éd. 1574.)

Friandelette sagette.
(FILB. BRETIN, *Chans. acrostique*, éd. 1576.)

Quand mes yeux, mignardelette,
Quand mes yeux, *friandelette*,
Sont jalousement faschez,
S'il advient que j'entretienne
Ma levre contre la tienne,
L'un dessus l'autre panchez....
(A. JAMYN, *Œuv. poét.*, f° 100 v°, éd. 1579.)

FRIANDER, v. n., être friand, rechercher, manger avec plaisir des mets délicats qui sont hors de la classe des aliments de première nécessité; se livrer aux jouissances d'une table délicatement servie :

Tant sont destruictz pour boire et *friander*.
(J. BOUCHET, *la noble Dame*, f° 27 v°, éd. 1536.)

Il y auroit trop de peine d'aller *friander* et gourmander dans chaque plat. (MATHIEU DE CHALVET, *Trad. de Seneque*, f° 198 v°, éd. 1626.)

FRIANDEREAU, s. m., gourmand :

Friandereau, enfant gasté,
Goutez delicieusement.
(R. GOBIN, *Livre des loups ravissans*, ch. I, éd. 1525.)

FRIANDIE, s. f., bon accueil :

Et furent ceste *friandie* et bon accueil cause d'en faire arrester beaucoup. (HATON, *Mém.*, an 1561, Bourquelot.)

FRIANT, - *and*, *fruant*, adj., en parlant de personne, qui a de l'ardeur pour le plaisir, voluptueux, gourmand :

Hersent respondi en riant :
Molt a en vos pute *friant*
Qant vostre segnor aveez
Et autre mari perniez.
(*Renart*, Br. Ib, v. 3125, Martin.)

Enfant glouton, *friant*.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 335r.)

Que chil ribaut safre et *friant*
Qui ches putains vont espiant.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 65b.)

Trestout *friant* de lecherie.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1522, f° 93c.)

Friant appetit. (ORESME, *Trad. des Rem. de fort. de Petr.*, Ars. 2671, f° 30 r°.)

Puis ce dira quelque langue *friande*.
(CL. MAR., *Ep. au dauph.*, 1536.)

— Gai, vif, ardent :

... Liege la *friante*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 5420, Scheler, *Gloss. philol.*)

Rollans li *frians*.
(ID., *ib.*, 15047.)

Frians et envoisies.
(ID., *ib.*, 23200.)

— S. m., jeune homme habillé avec élégance et noblesse :

Vous ne voulez qu'ilz soient battus,
Aussi ne sont ilz pas vestus
En maniere d'estudians;
Ilz semblent mieulx a deux *frians*;
Leur habit n'est pas convenant.
(*Mor. des enf. de mainten.*, Anc. Th. fr., III, 16.)

— Adj., en parlant de choses, appétissant :

De ceste vigne issi tieus vins
Qui fu fors et *fruans* et fins
Donc Noé but tant a delivre.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, ms. Tours 906, f° 8a, et Richel. 401, f° 6b.)

Mais ce n'est pas de vin d'Auçoirre,
De Saint Poursain ne de Sansoirre,
Tant soit clers ne *frians* en voire
Ne de goust gai.
(FROISS., *Poés.*, I, 146,2023, Scheler.)

— Iron. :

Et de verges *friandes* bien batue.
(*Leg. Ste Regne*, f° 5 r°, éd. 1500.)

FRICACION, - *tion*, s. f., action de frotter :

Use de *fricacions*. (B. DE GORD., *Prat.*, II, 10, éd. 1495.)

Se le flus ne se cesse soit faite *frication* et constrinction. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 40d.)

Spondium sont racines de cannes brullees.. Icelles racines se adurent par *frication* de ses extremites l'une contre l'autre quand le vent les souffle et esmeut. (*Regime de santé*, f° 47 v°, Robinet.)

FRICARELLE, voir FRIQUARELLE.

FRICASSURE, s. f., fricassée :

Si aille veoir, en Taillevent,
Ou chapitre de *fricassure*.
(VILLON, *Grant Test.*, CXXXI, Jouaust, p. 91.)

FRICAUDERIE, s. f., friandises ou pièces de four délicates, selon les expressions de Laurière :

On pourra avoir un four jusques a un boisseau mesure de Nevers, auquel on ne pourra cuire pain, sinon goueres. pastez, et autres *fricauderies*. (*Cout. de Nivernois*, XVIII, 5, Nouv. Cout. gén., III, 1143.)

FRICE, voir FRISCHE.

FRICEMENT, voir FRISCHEMENT.

FRICHE, voir FRISCHE.

FRICHE NE MICHE, locut., rien du tout :

C'est bien toussi
D'avoir pain, chair et pourceaulx,
Bendes, langes, beguins, drapeaulx,
Et n'eusse je *friche ne miche*.
Et, qui plus est, une nourrice
Et d'aultre chose ung grant tas.
(*Farce de Jolyet*, Anc. Th. fr., I, 55.)

FRICHÉ, adj. ?

Pour .XXXV. chevilles de fer *frichees*.



(*Compte de J. Martin*, 1421-1423, Forteresse, Despence, LXXVI, Arch. mun. Orléans.)

FRICHEMENT, voir FRISCHEMENT.

FRICHER, v. a., défricher :

Aux vignerons qui labourent et *frichent* les vignes .IIII. l. .IIII. s. .VI. d. (*Compt. de dép du chât. de Gaillon*, XVI[e] s., p. 224, Deville.)

FRICHESCE, - *ece*, - *esse*, s. f., état de ce qui est en friche :

Que cil l'aust laissie .VII. anz en *frichesce*. (*Etabl. de S. Louis*, I, CLXX, p. 313, Viollet.)

En *frichece*. (*Ib.*, var.)

Et encores seroit il tenuz a amander les domaches dou terrage, de tant com il l'avroit laissiee en *frichesse*. (*Ib.*, III, 101.)

FRICHON, voir FRIÇON.

1. **FRIÇON**, - *chon*, *frisson*, *friczion*, s. f., frayeur :

Paien l'entendent, s'en sont en grant *friçon*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 2[a].)

Tot tens poez vivre, se t'tiens mon sermon,
Et serras sains, ne sentiras *friçon*.
(*Adam*, p. 10, Palustre.)

... Ne sentiras *friczion*.
(*Ib.*, p. 6, Luzarche.)

N'atendoient se la mort non.
Com il erent en tel *friçon*,
Ez vos venu un messagier
A esperon, sor un destrier.
(*Floire et Blancheflor*, 2[e] vers., 3071, du Méril.)

Car je sui en trop grant *frichon*.
(A. DE LA HALLE, *li Gieus de Robin et de Marion*, Coussemaker, p. 373.)

— Le frisson de la fièvre :

La dame l'ot mandee por avoir garison
D'aucune maladie ou d'aucune *frisson*.
(CUV., *B. du Guesclin*, 89, Charrière.)

— Peine :

La mere Jacob mout l'ama
Et son doulz enfant le clama,
Pour lui se mist en grant *frichon*
D'empetrer la beneiçon
Par devers Ysaac son pere.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 20[b].)

2. **FRIÇON**, s. m., friture :

De tels langues n'est pas merveille
Se cil d'enfer ont les *friçons*
De plain panier de maudiçons
Droit sor ces langues embroies,
Entre deux mençonges hocies.
(R. DE HOUDENC, *Songe d'enfer*, 560, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 196.)

FRICONGNE, s. f., fricassée, pris au figuré :

Il jure...
Que del paien ferat, s'il puet, teile *fricongne*
Que li chiens mangeront bien tempre sa coroigne.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 7141, Scheler, *Gloss. philol.*)

..... Mains ilh de teil *fricongne*
Les sert al brant d'acier.
(ID., *ib.*, 17972.) Impr., *fritongne*.

Qui son pais as art et mis en teil *fricongne*.
(ID., *ib.*, 20196.)

... Et en povre *fricongne*
Les lassassent aleir.
(ID., *ib.*, 29363.)

FRICQUE, voir FRISCHE.

FRICQUELET, voir FRISQUELET.

1. **FRICQUET**, voir FRISQUET.

2. **FRICQUET**, voir FRIQUET.

FRICTIER, adj., qui sert à frire :

La poisle *frictiere*.
(GAUCHET, *Plais. des Champs*, p. 285, éd. 1604.)

FRICZION, voir FRIÇON.

FRID, *frit*, s. m., talus :

Les pieux estans inclinez en *frid* ou tallud. (VIGEN., *Comm. de Cesar*, Annot., p. 182, éd. 1576.) Plus loin : *frit*.

FRIE, s. f., friche :

Autrement converroit il que li heritage demorassent en *fries*. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, ch. XLIII, 45, Beugnot.)

En *friez*. (*Ib.*, XXIV, 20.)

Environ .III[c]. journaux de *friez* qui sont a pluiseurs personnes. (*Pièce de* 1376, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, II, 91.)

En pres, en *fries* et en bruieres. (FROISS., *Chron.*, I, 53, Luce.)

FRIEGE, s. f. ?

N'onques mais n'orent eu siege
Dont il dounasent une *friege*.
(MOUSK., *Chron.*, 25877, Reiff.)

S'orent eut .XII. fois siege,
Mais a la traisime sans *friege*
Furent maté...
(ID., *ib.*, 27045.)

FRIELEUS, voir FROIDEILLOUS.

FRIENCHE, s. f., terre en friche :

Nostre fossé seant entre ledit cortil dudit Jehan d'une part et la *frenche* aus teneurs d'autre part. (1310, Arch. JJ 47, f° 10 r°.)

FRIENTE, voir FRAINTE.

FRIENTER, voir FRAINTER.

1. **FRIER**, v. a., frire, cuire dans une poêle :

Frigo, gis, frixi, id est *frier*. (*Gloss. lat. rom. du* XII[e] *s.*, ms. de Tours, Bibl. de l'Ec. des ch., 6[e] sér., t. V, p. 328.)

Et pren a toi un pael de fer por *frier*, et tu la mettras en un mur de fer entre toi et la citee. (*Bible*, Ezéchiel, chap. IV, vers. 3, Richel. 1.)

2. **FRIER**, voir FROIER.

FRIERES ?

Vel saltem panem crebro sinceratum et contritum ad pisciculos consolidandos (Glose, *frieres*) in abditorio reponat. (NECKAM, Scheler, *Lex.*, p. 87.)

FRIERESSE, s. f., tribade :

Se Mars est avec luy l'omme avera les genitaux tranchiez, et se c'est une fame elle sera *frieresse* des autres. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 199 v°.)

Cf. FRIQUARELLE.

FRIES, s. f. pl., terme de vénerie, traces :

Ceux qui ont escrit de cest art (la venerie) disent que traces et routes sont des bestes mordantes, comme sangliers et ours ; mais erres, des autres comme cerfs, chevreuls et daims, encore qu'aucuns aiment mieux les nommer *fries* ou pieds. (H. EST., *Prec. du lang. franç.*, p. 92, éd. 1579.)

Les traces des cerfs sont nommées *foyes* par Gaston Phebus ; voir FOYES.

FRIESEL, voir FRESEL.

FRIEUL, s. m., poêle à frire :

Ung *frieul*, un pot d'estain. (1461, Arch. JJ 189, pièce 521.)

FRIEULEUS, voir FROIDEILLOUS.

FRIGAL, s. m., gale :

Friand morceau de char fresche, bien net de *frigal*. (*Proc. crim. de la Saigmant*, enq. de 1461, Arch. mun. Dijon.)

FRIGALER, v. n., faire bonne chère :

Qui pour galler et *frigaler*
Vient galeux, n'est il pas bien fol ?
Qui tant veult pour femme foler,
Que femme le faict afoler,
Jouent ils pas au capifol ?
(*Blason des fausses Amours*, p. 267.)

Frigaler. To feed curiously, daintily, lickorishly ; to picke (onely) the best morsels out af a peece of meat. (COTGRAVE, éd. 1611.)

FRIGALERIE, - *allerie*, s. f., friandise :

Frigalleries : f. dainties ; lickorish morsels, lushious acates. (COTGRAVE, éd. 1611.)

Frigaleries, f. chucherias. (CES. OUDIN, éd. 1660.)

FRIGALET, adj., délicat :

Tant de vins sont trop *frigaletz*.
(*Farce du Gaudisseur*, Anc. Th. fr., II, 301.)

La peult on veoir l'anguille et la lamproye
De quoy la bouche et le ventre font proie,
Le saulmon frais, la carpe camusette,
Le gros brochet, la solle *frigalette*.
(G. CORROZET, *Blasons domest.*, Blason de la Cuisine, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., VI, 241.)

Lecheplat, friand, friole, *frigalet*, lecheur de plat, gourmand. (JUN., *Nomencl.*, p. 365, éd. 1577.)

Frigalet : m. A lickorous, or dainty mouthed youth ; a slapsauce, pickmorsell, sweet lips. (COTGRAVE, éd. 1611.)

FRIGANDE, refrain :

Zo, *frigandes*, zo !
Zo, *frigandes*, zo !
(*Chanson*, ms. Montp. H 196, f° 205 v° et 206 r°.)

FRIGER, voir FORGIER.

FRIGERER, v. a., refroidir :

Frigerer, frigerare. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

FRIGERIE, s. f., rafraîchissement :

Ore poec veer, chetif dolenz,
Que ti charbun me sunt *frigerie*
Et a tei torment et miserie.
(*De S. Laurent*, Richel. 19525, f° 7 v°.)

Ains m'est *frigerie* et repos.
(*Ib.*)

FRIGISTE, adj., de Phrygie :



La seconde (maniere de musique) est appellee *frigiste*, et ceste est dite pour son fremissement, et sa apresté hastive qui encline les cuers a hardiesce et aus fais de bataille. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 224[d].)

FRIGOLER, v. n., faire des fritures :

Ces nymphes demeurent a la pointe de la montaigne et grattent le fromage avec des rappes percees : les unes se travaillent a former des tendres goudiveaux ; autres avec le fromage rappé *frigolent* et s'esbatent ensemble. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, I, Bibl. gaul.)

Dans la Bourgogne, environs de Saulieu, *frigoler* a le sens de frire, rôtir : *frigoler* des marrons.

FRIGON, s. m., frange ?

Es fourreures desquelles sont entrez vingt manteaulx d'aigneaulx, que aussi pour *frigons* blans pour border les collez et bors desdites robes. (1448, *Compt. du R. René*, p. 234, Lecoy.)

FRILEUS, voir FROIDEILLOUS.

FRILIOLE, adj. f. ?

Buer fu tel gent mise a l'escole,
Nus n'en dit voire c'on ne l'asome :
Lor ame n'est pas *friliole*.
(*Les Ordres de Paris*, Richel. 1593, f° 65[d].)

FRILLER, v. n., trembler de froid :

Frigutire, soy demener, ou traveiller pour le froit, *friller* ou frissonner. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 13032.)

Centre de la Fr. et Canada, *friler*, grelotter de froid. Fr.-Comté, *freler*, Wallon, *frouler*, même sens. Poitou, *friler*, frémir.

FRILLEUS, voir FROIDEILLOUS.

FRILLONNER, v. n., augmentatif de *friller*, trembler de froid :

Il m'est advis que sa fievre lui revient, car il *frillonne*, or il fremyt desja. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 575, Génin.)

Agardez comment ce povre honme tremble, or *frillonne* de froyt. (ID., *ib.*, p. 704.)

FRILLOUSEMENT, adv., froidement :

Frillousement, frigorose. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

FRILLOUSETÉ, s. f., sensibilité au froid :

Frillouseté, frigorositas. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

FRILLOUX, voir FROIDEILLOUS.

FRIMAUMENT, voir FERMEMENT au Supplément.

FRIME, s. f., frémissement du cheval :

Le noise, et le *frime*, et le cri
Ke li bons cevas demenot
Por son segnor que perdu ot.
(*De Graalent*, Richel. 2168, f° 70[a].)

1. **FRIMÉ**, adj., qui a telle frime, telle physionomie :

Ne sera ce pas bien *frimé*
D'avoir la teste et les habits
Plus veluz qu'ung coq desplumé ?
(*Myst. de S. Did.*, p. 125, Carnandet.)

2. **FRIMÉ**, adj., *blé frimé*, la cameline :

Myagrum, de la Cameline, *Blé frimé*. Frequens est in Campania. (C. EST., *De lat. et græc. nomin. arbor.*, p. 51, éd. 1547.)

FRIMER, v. n., être couvert de frimas, de neige, de gelée :

Contre le tens que voi *frimer*
Les arbres et blanchoier.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 79.)

— Fig., trembler :

Tote la cis en tramble et *frime*.
(*Parton.*, 10594, Crapelet.)

Le picard emploie encore *frimer* dans le sens de geler.

FRIMOR, voir FREMOR.

FRIMPER, v. a., hausser :

Le bonhomme fort importun envers tel seigneur, commença a *frimper* les espaules. (CL. HATON, *Mém.*, I, 371, Bourquelot.)

FRINGADE, s. f., pompe, braverie :

Mais cuidant qu'ilz ayent de quoy faire,
Mal repeuz, maintenant saoulez,
Pour mieulx la *fringade* parfaire,
L'eaue passe parmy leurs souliers.
(COQUILLART, *Monol. des Perruq.*, II, 290, Bibl. elz.)

FRINGALER, v. n., danser :

Rouges Bons Temps, freres lupins,
Qu'avez tousjours un pied en l'aer
Pour bondir, baller, *fringaler*.
(1560, *la Cuisine papale*, 88, Fick.)

FRINGAMMENT, adv., d'une manière fringante :

Puis, en son arrest la coucha (la lance), et tres *fringamment* d'aller et de retourner, la tourne de bout a aultre. (*Jeh. de Saintré*, p. 110, Guichard.)

Se vestir *fringamment*. (R. GOBIN, *le Livre des loups ravissans*, ch. IV, éd. 1525.)

FRINGANT, adj., brillant :

Richement paree,
De joyaux d'or *fringant*.
(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, l. VI, f° 167 r°, éd. 1573.)

FRINGART, adj., fringant :

Leur foy (des Suisses), je t'affye,
Ne vault pas deux lyars.
En jouant de leurs ars
Ung tour la practicquerent,
Du Milanois *fringars*
Leur couraige monstrerent.
(1515, *Chans. sur la bat. de Marignan*, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, II, 59.)

FRINGE, voir FRINGUE.

FRINGEUR, voir FRINGUEUR.

1. **FRINGOTER**, -*otter*, v. n., chanter d'une certaine manière, particul. en parlant du pinson, du rossignol :

J'ey de plaisir plain une hote.
Puys que Sancte est aveq moy,
Je chante tout seul, je *fringote*,
Jamais mon coeur ne se tient quoy.
(*Deux Gallans et une femme*, p. 11, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, I.)

Modos concidere et frangere, diminuer en chantant, *fringoter*. (JUN., *Nomencl.*, p. 247, éd. 1577.)

Ou bien quand sur le soir, a soudaine retraitte,
Retournant du manger babille la chouette,
Ou le pinçon *fringotte* au lever du matin.
(R. BELLEAU, *Berg.*, II[e] j., p. 122 v°, éd. 1578.)

J'ay oui chanter
Rossignolet,
Qui *fringotoit*,
Qui s'envoisoit,
Qui turlutoit,
Avec cuer gai,
La haut sur ces espines.
(*Ancien noel.*)

On lit dans le *Dictionnaire étymologique de Ménage* :

Fringoter, entrecouper son chant.

2. **FRINGOTER**, v. a., caresser :

Par ce point vous pourrez noter
Qu'el se faict a luy *fringoter*.
(*Farce d'ung mari jaloux*, Anc. Th. fr., I, 141.)

3. **FRINGOTER**, -*otter*, v. a., ciseler, découper :

Je *fringotte*. I frette, as a garment or jevell of golde is frette or wrought. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 558, Génin.)

Ce bracelet *est fringotté* et esmaillé sumptueusement. (ID., *ib.*, p. 558.)

FRINGOTERIE, s. f., ciselure, entaillure, sculpture :

Menuisier, est l'artisan qui besogne en bois de petis ouvrages comme huis, fenestres, caisses, clostures de chœur d'eglise, couches, chaires, et autres telles besongnes, et en iceux fait les *fringoteries* qu'on y veut mettre. (NICOT, *Thresor*, éd. 1606.)

FRINGOTIEUX, adj., se dit en parlant de choses pour signifier riche, brillant, pimpant :

Vous auriez escus par grant somme,
Je le vous prometz par sainct Cosme,
Et de bien *fringotieux* habitz.
(*Farce d'un Mary jaloux*, Anc. Th. fr., I, 129.)

FRINGOTIS, s. m., fredon :

Aux fredons, au *fringotis* de la fluste. (*La Fluste de Robin*, p. 9, éd. 1622.)

FRINGRE, voir FRINGUE.

FRINGUE, *fringre, fringe*, s. f., danse, saut, divertissement :

La nuit se font li donzel aaisier,
Fringues et dances ont asses a couchier.
(BERTRAND DE BAR SUR AUBE, *Girard de Viane*, p. 16, Tarbé.)

G'y faisoie mes *fringres* en dansant, chantant. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 5 v°.)

Fringes. (ID., *ib.*, f° 41 r°.)

La Pucelle devant monter sur son coursier, faisant les *fringues* devant ceulx de Paris, moult bien elle sçavoit faire; on y prenait grant plaisir. (*Chron. de Lorraine*, ap. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, IV, 336.)

Et les autres redisoient : Par foy! c'est le comte d'Artois, qui en habiz dissimulé fait ainsi *fringues* ; on ne sauroit en nul pais trouver chevalier qui a la jouste le ressemblast. (*Le chevalereux Cte d'Artois*, p. 25, Barrois.)

Pic., Poit., Morv., faire *fringues*, gambader, folâtrer.



FRINGUELOTÉ, adj., dimin. de *fringoté*, travaillé, ciselé, découpé :

Pensez, se Dame Mincerie
Nous empoigne ung peu aux costez,
On verra bien par fringuerie
Porter maintz habitz chicquetez,
Trouez, percez, *fringuelotez*,
Feuilletez par jollivetez.
(COQUILL., *Droitz nouv.*, 1e p., De Statu Hominum, I, 64, Bibl. elz.)

1. **FRINGUER**, v. n., sauter, gambader, folâtrer :

Ne desire qu'estre en feste,
Et de vivre joyeusement,
Avoir nouvel abillement,
Saillir, sauter, *fringuer*, dancer.
(*L'Omme mondain et le religieux*, ap. P. Michault, *Dance aus aveugl.*, p. 327, éd. 1748.)

Chascun se pare, chascun *fringue*,
Chascun contrefaict les habis.
(*Les Ditz de chascun*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., X, 156.)

Faire gambades, *fringuer* d'habillemens.
(R. GOBIN, *Livre des loups ravissans*, ch. III, éd. 1525.)

C'est trop *fringué* pour une jeune fille ;
Car on congnoist au parler qui distille
De vostre bec, qu'estes grant escolliere.
(J. MAROT, *Cinquante Rond. sur tout. sort. de mat. joy.*, XXVI, éd. 1731.)

Et encore au XVIIe siècle :

Pour moy, j'aime mieux un amy
Qui *fringue*, qui danse et qui gambade.
(*Com. de Chans.*, III, 1, Anc. Th. fr.)

— Act., caresser une femme :

Mettez la dame au coing du lict, *fringuez* la toureloura la la. (RAB., l. II, c. 12, éd. 1542.)

S'il *a* presté son levain
Ou *fringué* vostre chamberiere,
Par ma foy, mon maistre est un frere.
(*Le Porteur de pacience*, p. 6, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. II.)

Quant la bourgeoise si verra
Que son mari plus ne pourra
Subvenir, car tout est poly,
Reconfort ne luy donnera ;
Mais a la parfin se fera
Bien *fringuer* a d'autre qu'a luy.
(*Les Tenebres de mariage*, dern. leç., Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 30.)

L'on ne peut avoir rien de bon
Si l'on ne baise sa maistresse,
Et si d'une bonne façon
L'on ne la *fringue* et la caresse.
(LARIVEY, *les Tromper.*, III, 5, Anc. Th. fr.)

Pour danser, sauter, cabrioler, le picard, le berrichon, le bourguignon, le morvandeau et le poitevin disent encore *fringuer*. Bourg., Yonne, Ronchères, *se fringuer*, marcher avec prétention, faire le fringant. Suisse rom., *fringua*, se pavaner.

2. **FRINGUER**, v. a., rincer :

Toussaint Patris avait une chambriere qui ne servoit que d'aller querir du vin, *fringuer* les verres et verser a boire. (DES ACCORDS, *Escraignes*, l. I, ch. XIX, éd. 1648.)

Ce qu'elle fist, et mist ordre que le lingue fust net et bien ployé, la vaisselle bien torchee, la saliere apprestee, le vin bien rafraischy, les verres bien *fringuez*, et le disner bien assaisonné. (ID., *ib.*, ch. XL.)

Il a été employé au commencement du XVIIe s. par Saint-Amand.

Bourg., *fringuer*, rincer.

FRINGUEREAU, *frinquereau*, *frongereau*, s. m., galant, mignon, libertin :

Fines ont de noz *frongereaux*
Des chapperons et robbes fourrees,
Mais ce sont chapperons d'oyseaux
Et aussi robbes a poupees.
(COQUILLART, *Droitz nouv.*, 2e part., de Dolo, I, 155, Bibl. elz.)

Les dispenses sont causes de grans maulx,
On dispense dameretz, *fringueraulx*.
(GRINGORE, *les folles Entreprises*, I, 97, Bibl. elz.)

Hau, Venus la deesse,
Bien doibs avoir au cueur joye et lyesse
Quant ton garson, ce jolly *fringuereau*,
Est devenu maintenant ung bourreau.
(J. LE MAIRE, *Compte 1er sur la naissance de dame Verolle*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 238.)

Venons au poinct, ung mot vault mieulx que mille.
Ne faictes plus accourir a la file
Ces *fringuereaulx* pour leur vendre a l'enchere
Ce dont avez faict largesse en derriere.
(J. MAROT, *Cinquante Rondeaulx sur divers propos*, XXVI, dans le *Recueil Jehan Marot*, s. d., Paris.)

Icy vont gallans *fringuereaulx*
Et pouvres amans de karesme.
(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 24 r°, éd. 1526.)

Un collet bas en *fringuereau*.
(*Presompt. des femm. mond.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., III, 244.)

FRINGUERET, adj., élégant, à la mode :

Et porter cordons *fringueres*.
(MARTIAL D'AUVERGNE, *l'Amant rendu cordelier à l'observ. d'am.*, CC III.)

FRINGUERIE, s. f., pompe, luxe :

Par desordonnees *fringueries*.
(COQUILL., *Playd.*, II, 55, Bibl. elz.)

Et met en toute pomperie,
Gloire, bobant et *fringuerie*
Tout son cueur et entendement.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 36a, éd. 1507.)

FRINGUET, adj., gentil, sémillant :

Noz mignons *fringues* et bruyans.
(COQUILLART, *Droitz nouv.*, 1e p., de Jure naturali, I, 45, Bibl. elz.)

Et a sa cousine Huguette
Belle, avenant, gente et *fringuette*.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 44a, éd. 1507.)

Dans la Bret., Côtes-du-Nord, *fringuette* s'emploie pour dire fringante, en parlant d'une vache.

FRINGUEUR, *fringeur*, s. m., homme gai, fringant, débauché :

D'autre part *fringeurs* a huitaines
Ont chaines d'ung marc, d'une livre.
(COQUILLART, *Monol. des Perruq.*, II, 289, Bibl. elz.)

Corbleu ! je vous auray, vous serez prins, *fringueur*,
Et sentirez bien verd les coups de ma rigueur.
(TROTEREL, *les Corriv.*, V, 1, Anc. Th. fr.)

FRINGUEUX, *fringueulx*, adj., qui cherche à briller par la pompe des habits :

Voyez, le galland est *fringueulx*.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 93d, éd. 1537.)

Comment l'acteur reprent les ypocrites et les *fringueux* qu'on dit bragars du temps present. (ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 40b, éd. 1507.)

FRINSON, s. m., espèce de pinson, le verdier :

Frinson, as pinson. (COTGR., éd. 1611.)

FRINTANT, voir FRAINTANT.

FRINTE, voir FRAINTE.

FRINTEIR, voir FRAINTER.

FRINTERESSE, adj. f., syn. de bruyante :

Si voit la mer bruant, qui mult fut *frinteresse*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1874, Scheler, *Gloss. philol.*)

FRIOLE, adj., friand :

Lecheplat, friand, *friole*, frigalet, lecheur de plat, gourmand. (JUN., *Nomencl.*, p. 365, éd. 1577.)

FRIOLER, verbe.

— Act., frire :

Prenez vostre cresson et une poignee de belles et les *friolez* en huille. (*Ménagier*, II, 140, Biblioph. fr.)

Prenez char de connins, de poullaille ou de veel, et despeciez par pieces : puis cuis en l'eaue comme a moitié, puis *frioles* au sain de lart. (*Ib.*, II, 165.)

Quant l'en aura drecié, si pouldrez par dessus une espice que l'en appelle coriandre vermeille et des grains de la pomme de Grenade avec dragee et amandes *friolees*, piquees en chascune escuelle sur le bout. (*Ib.*)

— Consumer, dévorer :

Comme le flambeau de feu consume le chaume, et la flamme *friolle* la paille. (*Bible*, Isaïe, f° 381 v°, éd. 1563.)

Frioler. To consume, ravine, devour, (cracklingly, or with a noise, as fire does stubble) also, to brase it. (COTGR., ed. 1611.)

— Neutr., être avide, être friand :

Fils al duc de Borgongne qui de bonteit *friolle*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 12686, Scheler, *Gloss. philol.*)

Le pat. norm. a gardé la locution : la langue m'en *friole*. Bessin et vallée d'Yères, *frioler*, avoir grande envie. Morv. et Bourg., St Martin de la Mer, *frigoler*, faire griller : « *frigoler* des marrons. » Poitou, *friouler*, frire.

On dit en Lorraine d'une volaille, d'un morceau de viande que l'on fait cuire dans un vase, et dont la graisse qui commence à se fondre produit un petit bruit : Le voilà qui *friole*, qui commence à *frioler*.

FRIOLET, *-ollet*, adj., friand :

Il a soif, le *friolet*. (*Tit. du XIVe s.*, Amiens, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ilz sont bien *frioletz*.
(*Farce de folle Bobance*, Anc. Th. fr., II, 265.)

A Dieu, a Dieu, maistre vallet,
A Dieu aussi ma chambriere,
Plus ne serez le *friollet*,
Et vous ne serez cuysiniere.
(*Disc. sur les Pions*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XI, 83.)

Tyre lardon, taste pasté,
Et *friolet* pareillement.
(R. Gobin, *Livre des loups ravissans*, ch. I, éd. 1525.)

Friolet. A likorous boy, or as unfriand. (Cotgr., éd. 1611.)

FRIOLETE, s. f., pâtisserie légère :

Li frains estoit de *friolctes*,
De chanestiaus et de galetes.
(*Bat. de Karesme et de Charnage*, 361, Méon, *Fabl.*, IV, 92.)

FRION, s. m., oiseau de la grosseur d'une alouette :

Li uns fu li chardenereus,
Et uns *frions*, ki linereus
Est en moult de lieus appelleis.
(J. de Condé, *la Messe des oisiaus*, 173, Scheler.)

Le *frion* u le corneille u le mere pertris. (*L'Aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, f° 217ª.)

Train de *frion* u de corneille. (*Ib.*)

Amer car de vers elles a trop plus que *frions*.
(Gilles li Muisis, *li Compl. des Compagnons*, II, 260, Kerv.)

Se c'estoit de soie ou de lainne
Ou d'un *frion* ou d 'une aloe.
(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, f° 17ª ; Scheler, I, 250,1089.)

Or n'est aloe ne *frions*
Qui n'ait otant
De force en ses petits pignons,
Que moi qui ne sui pas pigons,
Mes grans, et fors, et drois et lons.
(Id., *ib.*, Richel. 830, f° 206ª ; Scheler, I, 310,3028.)

Mons, *frion*, le gris *frion*, la linotte, le vert *frion*, le verdier. (Sigart, *Dictionnaire du patois de Mons*, p. 187.)

Nom propre, *Frion*.

FRIONCEL, *froncel*, s. m., diminutif de frion :

Les tarins et les *frionceaulx*
Ne veulent pas aux estourneaulx
Estre semblans.
(E. Desch., *Poés.*, Richel. 840, f° 519ᵇ.)

Pinssons, tarins et *frionceaulx*...,
Et maint autre gendre d'oyseaulx.
(Id., *ib.*, f° 488.)

La chantoient tarins, et *fronciaulx*,
Allouettes, pinçons, chardonnereaulx.
(Id., *ib.*, f° 75ª.)

FRIPAILLÉ, adj., fripé, chiffonné, un peu usé ; feuille *fripaillee*, feuille meurtrie, déchiquetée :

Sur tout sera pourveu a ce poinct, que de bannir de la meuriere la fueille trop *fripaillee*, car outre que c'est signe de peu de substance, elle n'abonde tant en viande que celle qui a peu de deschiquetures. (O. de Serr., *Th. d'agr.*, V, 15, éd. 1605.)

Cf. Frepaille.

FRIPELIPPE, *fripelipe*, s. m., fripeur de lippées, gourmand, gourmet, nom qu'on donnait aux valets :

Ce n'est qu'un pauvre *fripelipe*
De serviteur, lequel a pris
De son maistre les beaux habits.
(Godard, *les Desguis.*, III, 4, Anc. Th. fr., VII, 381.)

Aransor. Talemouse. Grosbec. *Frippelippes*. Friantaures. (Rab., l. IV, ch. 40, éd. 1552.)

Humesouppiers, avalletrippes,
Guettelardons, gros *fripelippes*.
(1560, *Cuisine Papale*, p. 105, Fick.)

FRIPELIPPEE, s. f., goinfrerie :

Mais quoy ? Marot est une quine
Que Fripelippes acoquine
Si bien, que s'il n'a que gripper
Il va par tout fripelipper,
Cherchant sa disnee ou souppee,
Vela que c'est *fripelippee*.
(Matt. de Boutigni, *le Rabais du Caquet de Marot*, dans les *Œuv. de Marot*, éd. 1731, t. IV, p. 450.)

FRIPELIPPER, v. n., chercher des franches lippées :

S'il n'a que gripper
Il va partout *fripelipper*.
(Matt. de Boutigni, *le Rabais du Caquet de Marot*, dans les *Œuv. de Marot*, éd. 1731, t. IV, p. 450.)

FRIPPELIPPIER, s. m., goinfre :

Ta plume est elle en disposition
Pour bien respondre a la position
De ces marmotz, marauldz, *frippelippiers*,
Qui tant avant m'ont mis en leurs papiers,
Appellé sot, asne, veau, grosse beste ?
(*Appol. par l'Abbé des Conards, sur les invect. Sagon, Marot*, etc., à la suite des *Œuv. de Cl. Marot*, éd. 1731, IV, 546.)

FRIPONNAILLE, *fripp.*, s. f., troupe de fripons :

Telle armee de *fripponaille*.
(*Chron. de la noble cité de Metz*, Pr. de l'H. de Lorr., II, cxxxvii.)

La vey cestuy doncques et ses consors
Ruez au bas et deffaictz par bataille,
Angloys, Bretons et Allemans tous mortz,
Picquiers, souldars avec leur *friponnaille*.
(Oct. de S. Gel., *Sej. d'honn.*, f° 128 r°, éd. 1526.)

FRIPONNIER, s. m., fripon :

Villain *friponnier*.
(Eloy Damernal, *Livre de la deablerie*, f° 9ª, éd. 1507.)

Vieulx sathanas et *friponniers*.
(1530, *Debat de charité et d'orgueil*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., XI, 311.)

Saumurois, *friponnier*, celui qui aime la fripe, gourmand. Maine et Anjou, Sarthe, environs de Lude, *friponnière*, celle qui aime la fripe.

FRIPONNIEREMENT, adv., à la manière des fripons :

Si aussi nous voulons prendre la peine de tant soit peu nous arrester a la recherche de la scholastique vie que *friponnierement* ce debordé a mence en toutes les fameuses universitez de ce royaulme. (*Le prem. acte du Synode noct.*, XV.)

FRIPPER, v. a., frotter :

Il luy bailla une pillule de la theriaque des gens de village, qui est un cap d'ail, dont il luy frotta ses petites levres, lesquelles il se *frippa* l'une contre l'autre comme pour succer. (Cayet, *Chron. nov.*, p. 162, Michaud.)

Pays de Bray, *se fripper*, se frotter le dos dans ses habits quand on ressent quelque démangeaison.

FRIQUARELLE, *-carelle*, s. f., manœuvres des tribades :

Tribades se disent fricatrices, en françois fricatrices, ou qui font la *fricarelle* en mestier de donne con donne. (Brant., *Dam. gal.*, 1ᵉʳ disc., Buchon.)

Mesmes les courtisanes, qui ont les hommes a commandement et a toute heure, encor usent elles de ces *friquarelles*, s'entrecherchent et s'entr'ayment les unes les autres. (Id., *ib.*)

La belle vierge Camille, belle et genereuse, et qui servoit si fidelement Diane, sa maistresse, parmi les forests et les bois, en ses chasses, ayant senty le vent et la vaillance de Turnus, et qu'il aroit a faire avec un vaillant homme aussi, qui estoit Enee, et qui lui donnoit de la peine, choisit son parti et le vint trouver seulement avec trois fort honnestes et belles dames de ses compagnes, qu'elle avoit esleu pour ses grandes amies et fideles confidentes, et tribades pensez, et pour *friquarelles*. (Id., *ib.*, VI.)

FRIQUE, voir Frische.

FRIQUENELLE, s. f., coquette, jeune femme galante :

Que tu laisses la ces damoiseaux et *friquenelles* ou il n'y a rien a gaigner. (Larivey, *les Tromper.*, II, 2, Anc. Th. fr.)

Laissant causer ces *friquenelles* et gens de peu qui, mettans leur nez par tout, se meslent de blasmer un chacun. (Id., *les Ecol.*, prol., Anc. Th. fr.)

Le prevost cependant s'estant enquis des soldats de Richelieu, et de quelques *friquenelles* de cour, en fit son rapport au roy. (Beze, *Hist. eccles.*, l. III, an 1560, éd. 1580.)

En Norm., dans le dépt de l'Orne, *friquenelle* désigne une fille ou femme qui cherche des friandises. Suivant Grosley, dans le patois de Troyes, on dit des idées *fringuenelles*, pour signifier des idées de plaisir, de débauche.

FRIQUER, v. a., frotter, frapper :

Les perillus destreiz de Aufrique
Ou la mer bat toz jorz e *frique*.
(*Estoire de la guerre sainte*, Vat. Chr. 1659, f° 3ᵇ.)

FRIQUERELLE s. f., t. de mépris pour désigner la soldatesque :

Les *friquerelles* et canailles de soldatz dudit sieur de Tachy et aultres, leur voyant reprendre chemin, coururent gangner les faulxbourgs de la ville de Nogent. (Haton, *Mém.*, an 1575, Bourquelot.)

J'en particulariserois beaucoup de telz au baillage de Provins et aultres lieux, qui ont bien la puissance de nuire et qui le font, mais ne sçauroient destourner ou desloger une bande de *friquerelles* de cinquante hommes, quand elle est logee ou veult loger es villages des parroisses ou ilz demeurent et dont ilz se disent seigneurs. (Id., *ib.*)

1. **FRIQUET**, s. m., espèce de moineau :

Les Françoys trouvants trois especes de moineaux de differents plumages, et de diverses corpulence, les ont nommez diversement, ils ont voulu que le plus petit fust nommé *friquet*. (Belon, *Nat. des oys.*, 7, xxi, éd. 1555.)

Bures (pays de Bray), *friquet*, même sens. Se dit, au figuré, d'un enfant chétif



et mince. « un piot *friquet.* », « un méchant *friquet.* »

2. **FRIQUET,** *fricquet,* s. m., instrument de cuisinier, dont on se sert pour tourner le poisson qu'on fait frire :

Une cuillier de fer, ung *fricquet,* ung chauderon. (*Vente des biens de Jacques Coeur*, Arch. KK 328, f° 418 v°.)

Item un *fricquet* et deux petites cuillieres, le tout de fer. (1519, *Invent.*, Trinité, Abb., ch. 2, art. 19, Arch. Vienne.)

Lingula, une courroye, une spatule, une cullier, une escumoire, un *friquet*, une esguillette. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Bourg., Yonne, *friquet,* sorte d'écumoire pour retirer la friture de la poêle.

3. **FRIQUET,** voir FRISQUET.

FRIR, voir FERIR.

FRIRE, verbe.

— Neutr., causer une sensation de brûlure :

Li seneschaus ne set que face,
Qui sa main tenoit a sa face,
Car durement li *frit* et cuist.
(*Dit du Buffet*, 221, ap. Méon, *Fabl.*, III, 271.)

— Brûler de désir, frissonner, frémir, trembler :

Li cors li *frit*, li sans le trouble.
(*Hist. de Guill. le Maréchal*, 9085, P. Meyer, Romania XI, 66.)

Mes Renart qui fu pute beste,
De lecherie *frist* et art.
(*Renart*, 4994, Méon.)

Idoine l'ot, la couleur mue,
De maltalent toute tressue,
D'angousse li *frit* la cars toute.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 316[c].)

Grant joie en ton cuer demoinras
De la joie que tu auras,
Et saches que dou regarder
Feras ton cuer *frire* et harder.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 40[b].)

S'amie qui tout le fet *frire*
Quant il se tient de li plus pres.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 17[b].)

Tretouz *frioit* de lecherie.
(*Ib.*, f° 97[d]; Méon, 14730.)

Quant si languir me vit et *frire*.
(*Dial. S. Greg.*, ms. Evreux, f° 2[c].)

Yver li pereceus qui toz jors *frit* et tramble.
(*De la Fole et de la Sage*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 73.)

Fourriers se fierent es villetes
Qui de tout perdre ardent et *frient*.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 12084, W. et D.)

Quant Gaufrois l'entendi, li coers li art et *frit*.
(*B. de Seb.*, x, 40, Bocca.)

Noble chose est de bonne dame qui bien s'espreuve et qui se puet contenir contre les temptacions de l'ennemy et contre la foyblesse de la chetive chair qui tousjours *frit* et desire la folle voulenté en son fol delit. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. CXXV, Bibl. elz.)

Dont de douleur le cuer me *frist* et saigne,
Car plus la voy et plus ay de tourment.
(EUST. DESCH., *Poés.*, III, 216, A. T.)

Car chansons nouveles disoient
Et ades de danser *frisoient*
Sans nule autre chose songier.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 3 v°.)

Daphnis, estant devenu grand et en bon point, pour n'avoir bougé tout le long de l'hiver de la maison a ne rien faire, *frissoit* apres le baiser, et estoit gros (comme l'on dit) d'embrasser. (AMYOT, *Daphnis et Chloé*, l. III, éd. 1559.)

— Réfl., dans le même sens :

Et li fromaches chiet a terre
Tot droit devant les piez Renart,
Li lechierres fremist et art
Et tot *se frit* de lecherie.
(*Renart*, 7294, Méon.)

— *Frit,* part. passé, détruit, perdu :

Que feras tu de ta jeunesse,
Qu'est si belle et si bien escripte ?
La veulx tu perdre toute *fritte*,
Sans faire ton loyal devoir ?
(*Songe doré de la Pucelle,* Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., III, 220.)

Argot, *frit*, perdu, condamné.

FRIS, voir FRES.

FRISCAND, adj., gai :

Je suis Allemande,
Friscande, gallande.
(*Farce de Calbain*, Anc. Th. fr., II, 148.)

FRISCE, voir FRISCHE.

FRISCHE, *frisque, frysque, fricque, friche, frisce, frice, fresque, frique,* adj., vigoureux, bien portant, gaillard, dispos, alerte, vif, éveillé, enjoué, gai, galant, élégant, pimpant, en parlant de personnes :

Qui sont *fricque* et joli, gent, adroit et barbes.
(*Chev. au cygne*, 4831, Reiff.)

Le corps bien fait, *frique* et joly,
Le visage fres et poly.
(*Mellusine*, 3027, Michel.)

Sy dansoit et carolloit avec ces *frisces* dames. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 20[b].)

Un *frische* et resveillié chevallier. (ID., *ib.* f° 20[d].)

La bonne, belle et *friche* ville de Valenchiennes. (ID., *ib.*, I, 7, Luce.)

Et la *frice* dame, contesse de Sallebrin. (ID., *ib.*, II, 127, Luce.)

Mes il estoit si *friches* et si joli chevaliers. (ID., *ib.*, IV, 67, Luce.)

Entrues que li rois d'Engleterre se tenoit en le ville de Haindebourch, le vint veoir la contesse de Douglas, une moult noble, *frice* et gentil dame, suer au conte de Le Mare d'Escoce. La venue de la dame resjoy moult le roy d'Engleterre, car il veoit volentiers toutes *frices* dames. (ID., *ib.*, IV, 155, Luce.)

... *Fresque* et galhart.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1107, Scheler, *Gloss. philol.*)

Ung gentil chevalier, des marches de Picardie, pour lors bruyant et *frisque*, de grant auctorité et de grant lieu, se vint loger en une ostelerie. (LOUIS XI, *Nouv.*, LXXI, Jacob.)

Ladicte femme estoit *frisque*, belle et gracieuse. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 136, Soc. de l H. de Fr.)

Gentil amoreux gay et *frique*.
(*Danse macabre des hommes,* éd. 1486.)

Frisques mignons, bruyans enfans.
(COQUILLART, *Droitz nouv.*, 1[e] p., I, 30, Bibl. elz.)

Est il plus gracieux ouvrages
Ne passe temps plus magnificques
Que veoir ses plaisantes ymaiges,
Ces pourtraictures deificques,
Si coinctes, si polies, si *frisques,*
Si plaines de doulces amours.
(ID., *Blason des Dames*, II, 185, Bibl. elz.)

De dames moult *frisques,*
Œuvres deifiques,
Faces angeliques,
Ouvroyrs et boutiques,
Dyapres estoient.
(J. MAROT, *Voy. de Venise,* Prinse du Chasteau de Pasquiere.)

Touchez, tastez les filles *frisques.*
(R. GOBIN, *les Loups ravissants*, éd. 1525.)

La tour d'Espaigne vous fera *frysque*, vous accoyntera, vous esgayera, or vous decorera. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 623, Génin.)

Qui me rendoient joli, *frisque* et galant. (VASQUIN PHILIEUL, *Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 208, éd. 1555.)

Galois, gaillards, gents, *frisques,* mignons, poupens. (DES PER., *Nouv.*, XV, La Monnoye.)

Il a disné d'une salade,
Et au dessert d'une gambade,
Puis le voyla, *frisque* et gaillard,
Devant l'huys du sire Gerard,
Faisant l'amour.
(GREVIN, *les Esbahis*, II, 3.)

Frisque, vegetus. (DUEZ, *Compend. gramm. gall.*, p. 29, éd. 1663.)

— Vif, bien découplé, en parlant d'un cheval :

Sus un grant destrier bon et *frique.*
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, p. 296, Buchon.)

Le cheval estoit *frisque,* fort et puissant. (P. SALA, *Hardiesses de divers roys,*Richel. 10420.)

— En parlant de choses, vif, alerte, éveillé, enjoué :

Vo bel accueil et vo *friche* jonece.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 61 r°.)

Et lui representoient la beauté et le *frique* arroy d'elle. (ID., *Chron.*, Richel. 2641, f° 92 r°.)

Quant li comtes Guillaume de Haynnau, qui estoit sus les camps en bon arroy et *friche*, vit que nonne passoit.... (ID., *ib.*, I, 474, Luce, ms. Amiens.)

De *frisce* et gai maintien. (ID., *ib.*, II, 339, Luce, ms. Amiens.)

A la maniere *frisque* et cointe.
(P. MICHAULT, *Doctrinal de court*, f° 29 r°, éd. Genève.)

Et (le roy de Poulane) me donna deux tres *frisques* disners, l'un par special ou il y avoit plus de soixante paires de metz. (GHILL. DE LANNOY, *Voy. et ambass.*, p. 53, Potvin.)

En ung beau pré verdoyant et poly,
Frisque, plaisant, amoureux et joly,
Ung jour passé, gaillard m'esjouissoye.
(*Ny Trop Tost Ny Trop Tard Marié,* Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., III, 129.)

— Fort, violent :

Un chastel bel et fort et *frique.*
(GUIART, *Roy. lign.*, 11525, W. et D.)

Ung si *fresque* grand bruyt espaventable. (CAUM., *Voy. d'Oultr.*, p. 92, La Grange.)

— Bon, valable, en parlant de choses morales :



Car aucun se sont aati
Des plus vaillans et des plus rikes,
Qui ont trouvees raisons *friques,*
Qu'il prouveront tout en apert
Que nus clers, par droit, ne desert
Pour mariage estre asservis.
(A. DE LA HALLE, *li Jus Adan*, Coussemaker, p. 314.)

— Pétillant, étincelant, en parlant de vin :

Je vous souhaite, entre vous gens de mer,
Qui avez chaut dedenz vostre galee,
De ce bon vin *frisque*, friant et cler,
Dont a la cour est ma gueule arrousee.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 19ª.)

Le vin doit estre *frisque*, c'est a dire etincelant. (*Regime de santé*, f° 18 v°, Robinet.)

Qu'il soit *frisque* (le vin), c'est a dire que en le versant en la tasse ou au verre il sonne et tinte, et aye une legiere escume en forme de daulphin au milieu qui tost passe. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 55 r°, éd. 1536.)

Frisque, dans sa première signification, n'est pas tout à fait tombé. Il a été employé par la Fontaine :

Frisques, gaillardes, attrayantes.
(LA FONT., *Contes*, II, II, les Cordeliers de Catalogne, Bibl. elz.)

Pat. lyonn., *friqueta*, adj., pris quelquefois subst., gracieuse, élégante, coquette, mijaurée.

FRISCHEMENT, *frisquement*, *fricquement*, *frichement*, *- cement*, adv., agréablement, galamment, avec grâce, gaillardement :

Et passerent *frischement* oultre. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 45ᶜ.)

Et passerent oultre moult *frichement*. (ID., *ib.*, f° 53 v°.)

Armes *fricement* et gentement de touttez pieches. (ID., *ib.*, I, 344, Luce, ms. Amiens.)

Si se tenoient tout cil seigneur devant Auberoce en leur logeis *fricement* et grossement. (ID., *ib.*, III, 282-283, Luce, ms. Amiens.)

Une jeune fille de .XV. a .XVI. ans ou environ, laquelle estoit bien gorgiase et habillee fort *frisquement* et en maniere meretricale. (1473, Arch. JJ 195, pièce 906.)

Il avoit ung manteau en escharpe *frisquement* intrejecté de la couleur que portoient ses pensionnaires. (A. DE LA VIGNE, *le Vergier d'honneur.*)

Pour entretenir une ordure
N'aura ne linge ne vesture
Fors *frisquement* et bien a point.
(1505, *le Gouv. des trois Estatz*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., XII, 68.)

Si nous chaulsons sur le gay, mistement
Et *frisquement*
Pour estre proprement.
(*Resp. des dames de Paris contre la réform. faicte par les dames Lyonnoises*, p. 19, ap. Michel, *Poés. goth.*)

Cheveulx espars sur le col volletantz,
Et par nature en contour flocquetantz
Si *frisquement* qu'elle meit en celle œuvre
Tout son sçavoir.
(VAUZELLES, *Blas. des cheveux.*)

1. **FRISCHETÉ**, *frisqueté*, s. f., élégance, vivacité :

La peussiez veoir entre ces nouveaulx chevaliers toute *frisqueté*, jolivelé et appertise. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2645, f° 59 r°.)

2. **FRISCHETÉ**, voir FRICHETÉ.

FRISE, *frize*, *frisse*, s. f., drap de Frise, grosse étoffe de laine :

Un lopin de grosse *frize* rouge contenant deux aulnes. (*Vente des biens de Jacques Coeur*, Arch. KK 328, f° 500 r°.)

Une piecze de *frisse* noire. Item de *frisse* blanche. (1510, *Inv. p. la cour de Treourec*, Arch. Finist.)

Et ne se habilloit plus que de noir, mais c'estoit d'une *frise* beaucoup plus grosse qu'il ne la falloyt pour porter le dueil de sa femme, duquel il couvroit celuy qu'il avoit au cueur. (MARG. D'ANG., *Hept.*, X, Jacob.)

FRISOIRE, voir FRISSOIRE.

FRISOLER, v. n., faire entendre le son du flageolet :

Les cornemuseurs, par le moyen de la bouteille, redoublent le vent, et avec la langue fresche font plus dru *frisoler* le flageolet. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, VII, Bibl. gaul.)

1. **FRISON**, s. m.?

Quatre *frisons* noirs et deux petis poignetz. (1474, *Inv. des bagues de Gabrielle de Latour*, Ann. de la Soc. d'hist. de Fr., 1880, p. 296.)

2. **FRISON**, *frisson*, fém. *frissonne*, celui, celle qui frise :

Andriu le *frisson*, Mikiel le *frisson*. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 154 v°.)

Jehan le *frison*. (*Ib.*, f° 170 v°.)

Agnes le *frissonne*. (*Ib.*, f° 147 r°.)

FRISONNER, *friz.*, v. a., dimin. de friser :

Je sçay *frisonner* les cheveux,
Tresser, accommoder perruques.
(CHRISTOPHE DE BORDES, *Chambriere a louer a tout faire*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., I, 105.)

Je l'ay veu aussi s'habiller quelques fois avec ses cheveux naturels, sans y adjouster aucun artifice de perruque... elle les sçavoit si bien tortiller, *frizonner* et accommoder. (BRANT., *des Dames*, VIII, 35, Lalanne.) Var., *frisonner*.

FRISQUAIRE, adj., perfide :

De trois choses Dieu nous gard :
D'et cætera de notaires,
De quiproquo d'apotiquaires,
De boucons de Lombars *frisquaires*
(*Prov.*, ap. Leroux de Lincy, *Prov. fr.*, II, 94.)

FRISQUANDINEMENT, adj., gaillardement :

Se j'ay de fleurs [un] boucquelet
Frisquandinement sur ma teste,
Je contrefais le nouvellet.
(1530, *Monol. fort joyeux sur les femmes*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., XI, 180.)

FRISQUE, voir FRISCHE.

FRISQUELET, *fricquelet*, adj., gaillard :

J'entendoye asses mon latin ;
Car pour estre plus *fricquelet*,
J'avoye le pourpoint de satin,
J'entens satin par le colet.
(COQUILL., *Monologue Coquillart*, II, 212, Bibl. elz.)

FRISQUEMENT, voir FRISCHEMENT.

FRISQUET, *fricquet*, *friquet*, adj. dimin. de *frische*, *frisque*, élégant, pimpant, sémillant :

Gentis couteaux, chainturetes
Li dones propres et *friquetes*.
(*Clef d'amour*, p. 57, Tross.)

Franczois estoint *fricquez*, mignoz,
Et les Bretons foulx, lours et sots.
(GUILL. DE ST ANDRÉ, *Libvre du bon Jehan*, 2834, Charrière.)

Cest amy estoit ung *fricquet*,
Ung gorgias, comme on peut croire,
Hardi, vaillant, loyal, secret.
(COQUILLART, *Playd.*, II, 12, Bibl. elz.)

Mais j'ay ung tas d'autres mignonnes
Que j'appelle mes bien amees,
Mes *frisquettes*, mes reclamees,
Qui sont fringantes et bruyantes
Et de bien pomper trop friantes.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 41ᶜ, éd. 1507.)

Toutes choses jeunes et *fricquettes*
Folles fiances ont de soy,
Jeunes barbiers, jeunes fillettes.
(J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f° 61ᵈ, éd. 1522.)

Friquet était encore de quelque usage au XVIIIᵉ s. :

On appelle quelquefois *friquette* une petite fille éveillée et qui paraît avoir du penchant pour les hommes. C'est la même chose que *fretillante*. (LE DUCHAT, dans le *Dict. étym. de Ménage*, éd. 1750.)

Wall. et rouchi, *friket*, jeune homme sémillant ; *frikéte*, jeune fille sémillante, coquette, dit ordinairement avec dédain.

FRISQUETÉ, voir FRISCHETÉ.

FRISSE, voir FRISE.

FRISSEUR, voir FROISSEUR.

FRISSINGUE, voir FRESSANGE.

FRISSOIR, *fressouoir*, *frixoir*, s. m., poêle à frire :

Frixorium, *frixoir*, c'est paelle a fritture faire. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 13032.)

Lesquelz compaignons garnis de bassins, *fressouoirs* et cors, commancerent a sonner les diz cors et frapper sur lesdiz bassins et *fressouoirs*, et faire charivari. (1440, Arch. JJ 176, pièce 2.)

FRISSOIRE, *frisoire*, adj., qui sert à frire :

Deux casses *frissoires*. (*Vente des biens de Jacques Coeur*, Arch. KK 328, f° 271 v°.)

Une femme qui battoit son mary d'une casse *frisoire*. (*Chevauch. de l'Asne a Lyon*, en 1566 et 1578.)

1. **FRISSON**, voir FRIÇON.

2. **FRISSON**, voir FRISON.

FRISSONEUX, adj., qui fait frissonner :

Voy sur cet arbre a desir
Ces tourterelles mignardes
Sous un *frissoneux* plaisir
S'entrebaisoter tremblardes.
(BAIF, *les Amours*, f° 133 r°, éd. 1572.)

FRISSONNER, v. a., faire frissonner :

Si bien les prescha, qu'il leur fit cracher toute la crainte qui leur *frissonnoit* leur



ame. (Cholieres, *les Apresdinees*, viii, f° 301 v°, éd. 1585.)

— ***Frissonné***, part. passé, frissonnant, tremblottant :

Vous estes ung peu trop nouveaux nez,
Trop fraiz ponduz, trop *frissonnez*,
Encore au cul vous pend l'escaille.
(*Contre Sagon et les siens*, Epist. par ung amy de Cl. Marot, à la suite des *Oeuv. de Cl. Marot*, IV, 550, éd. 1731.)

FRISSURE, *frixure*, s. f., friture :

Frixatura, *frixure*, fritture. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 13032.)

Aulcuns biscuitz, bugnetz, gauffres, ou aultre *frissure*. (16 janv. 1598, *Délibér. du conseil de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. histor. de la ville de Bourg*, t. III, p. 62.)

FRIT, voir Frid.

FRITAGE, voir Fruitage.

FRITEE, s. f., friture :

Fricassee, *fritee*. (Jun., *Nomencl.*, p. 69, éd. 1577.)

FRITEL, - *iel*, *froitel*, s. m., friture :

Poil, piaus, char, ners, moele, ossel
Seront tuit frit en .i. moncel,
Et pour faire venjance outree
Iert fait d'ame et de cors *fritel*.
(Reclus de Moliens, *Miserere*, Ars. 3142, f° 214[c].)

Et de l'ame et dou cors *froitel*.
(Id., *ib.*, str. 227, Van Hamel.)

Poil, peaus, chars, nerf, mooule, oissel
Seront tuit frit en .i. *fritiel*.
(Id., *ib.*, Ars. 3527, f° 133[a].)

La sele qui el cheval fu
Estoit faite d'un mol mengier
Qui ne fait pas a rechangier;
De roissoles fu li penneaus,
Les estrivieres de *friteaus*.
(*Bataille de quaresme et de charnage*, Richel. 19152, f° 92[b].)

Peut-être faut-il rattacher à ce mot le norm. *fritel*, hareng saur. (L. Petit, *Muse norm.*, 1658.)

FRITELE, s. f., beignet :

Les *friteles* sont ainsi dictes pour ce qu'on les frit, lesquelles maintenant nous appellons boignetes. (*Platine de honneste volupté*, f° 88 r°, éd. 1528.)

FRITELET, voir Fruitelet.

FRITELLET, voir Fruitelet.

FRITERIE, voir Fruiterie.

FRITERON, voir Fruiteron.

FRITIEL, voir Fritel.

1. **FRITOIRE**, *fryteire*, adj., qui sert à frire :

Item, .iii. pos de cuivre, .i. chaudron, .ii. paielles d'arain et une paiolle *fritoire*. (28 janv. 1375, *Invent.*, ap. Simonnet, *Doc. pour servir à l'hist. des instit. en Bourg.*, Append., xxix.)

Dues pelles *fryteires*. (1425, Arch. Frib., 1re *Coll. de lois*, n° 727, f° 266 v°.)

2. **FRITOIRE**, *froitoire*, s. m., poêle à frire :

Sartago, *fritoire*. (J. de Garl., ms. Lille, Scheler, *Lex.*, p. 66.)

Sartago, *froitoire*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

FRITUNE, s. f., friture :

Pus avoyunt fesauns assez et perdriz,
Grives, alowes, e pluviers ben rostez;
E braoun, e crispes, e *fritune*.
(*The treatise of Walter de Biblesworth*, p. 174, Wright.)

1. **FRITURE**, s. f., t. d'injure :

Tais mais, gars et *friture*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 59[d], Michelant.)

2. **FRITURE**, s. f., effroi ?

La y a grant desconfiture,
Dont Florentinois par *friture*
Font cris et souspirs langoureux.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 47 r°.)

FRIULEUS, voir Froideillous.

FRIVOLE, - *olle*, s. f., frivolité, futilité, faribole :

Rictiovaire, voir, ton dit
Tenons a truffle et a *frivole*;
Ja ne serons de telle cole.
(*Myst. de St Cresp. et St. Crespin.*, p. 54, Dessalles et Chabaille.)

Prince menteur, flatteur en ses paroles,
Qui blandist gens, et endort en *frivoles*.
(G. Chastellain, *le Prince*, vii, 457, Kervyn.)

Et quant a moy je faiz reffuz
De croire toutes voz *frivolles*.
(Jaq. Milet, *Destruct. de Troye*, 6477, Stengel.)

Moult ai desprisé leurs *frivolles*.
(A. Chartier, *Liv. des quatre dames*, p. 614, éd. 1617.)

Tout ce qu'il dit n'est que *frivolle*
Et nous tiendra jusqu'a demain.
(*Serm. joy. de bien boyre*, Anc. Th. fr., II, 7.)

O vivant en ce monde, ne enterre pas ton entendement de ces *frivolles*. (*Nef des fous*, f° 43 v°, éd. 1499.)

Mais j'ecry dans le vent
Telles *frivoles*.
(Baif, *les Amours*, f° 126 v°, éd. 1572.)

L'occasion qu'il allegue de l'inimitié, est une *frivole* digne de risee, (Amyot, *Œuv. mél.*, t. II, p. 51[c], éd. 1820.)

Crois tu que les annales soient remplies de ces *frivoles*? (*Recueil gén. des rencontres*, etc., de Tabarin, II, xvii, Bibl. gaul.)

Bourg., Yonne, *frivoles*, s. m. pl., copeaux de menuisier.

FRIVOLEUR, - *olleur*, s. m., homme frivole, qui débite des fariboles :

Car mauvaise parole empire
En la bouche d'ung *frivoleur*.
(Greban, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 254[a].)

As tu pensé que nous feussions
Disciples d'ung tel *frivolleur* ?
(Id., *ib.*, 14490, G. Paris.)

Trop mieulx seroit ouyr ung basteleur,
Aucun bon foul ou joyeux *frivoleur*.
(J. Meschinot, *Ball.*, xxiii, éd. 1539.)

FRIVOLEUSEMENT, adv., pour une cause frivole et vaine :

Auroit mal et *frivoleusement* appellé.... (22 août 1405, *Sent. du bailli de Verm.*, Arch. législ. de Reims, 2e p., vol. I, p. 387.)

FRIVOLEUX, adj., frivole, mal fondé :

Appellations *frivoleuses*. (1372, *Ord.*, v, 471.)

Comme plusieurs de noz subgectz facent et font plusieurs appellations *frivoleuses* de noz juges ordinaires a nostre parlement, sur interlocutoires retardans principal de cause. (*Coust. de Bret.*, f° 166 r°.)

Dilatoires *frivoleux*. (*Ib.*, f° 180 r°.)

FRIVOLLE, voir Frivole.

FRIVOLLEUR, voir Frivoleur.

FRIXOIR, voir Frissoir.

FRIXURE, voir Frissure.

FRIZE, voir Frise.

FRIZON, s. m., vase de terre ou de métal dont on se servait dans les vaisseaux, pour tenir la boisson :

Aportarent tanquars, *frizons*, flaccons, taffes, hanats, bassins, hydries. (Rab., l. II, c. 64, éd. 1552.)

FRIZONNER, voir Frisonner.

FRO, *frau*, *fros*, *froz*, *frot*, *froc*, *frocq*, *frox*, *froe*, *frou*, *frous*, *froux*, *frouz*, *froust*, *flot*, *flos*, s. m., terre inculte et abandonnée, chemin rompu, large chemin public près d'une ville, place communale plus large que le chemin mais soumise à la même police :

S'il y a larges places en aucuns liex c'on apele *fros*, si comme s'il sanlle c'on les laissast por reposer ou por pasture, ou porce que por le nature du teroir il y a plus malvese voie : teles places ne doivent pas estre ostees, car c'est grans aisemens a tout le commun, ançois doivent estre maintenu en lor ancienne largueche sans apeticier. (Beaum., *Cout. du Beauv.*, xxv, 8, Beugnot.)

François errent tant qu'il viennent
Es *flos* qui lui appartiennent.
(Guiart, *Roy. lign.*, ap. Duc., *Fro*.)

Froc de la ville. (1310, *Chart. de la connétabl. de Bordeaux*, f° 249.)

Pour sen manaige qui est devant le *flos* Cauchon. (1311, *Denombr. de Ligescourt*, 2e Terrier de Ponthieu, f° 5 r°, Arch. mun. Abbeville.)

Disoit (le maire de Pontoise) le dit lieu estre *fro* de ville et a eux... appartenir la justice appartenant a voierie. (1314, *Cartul. de St Mart. de Pontoise*, f° 56, ap. Duc., *Fro*.)

Jouste.. le *fro* le rey. (1316, *Liv. pelu*, f° 43 v°, Bibl. Bayeux.)

Par devers les *froz* de la boiche du celier. (1325, Arch. JJ 64, f° 1 v°.)

Certaines maisons qui sont sur le *froc* de la ville. (1360, *Cartul. de Corbie* 23, ap. Duc., *Fro*.)

Du *fro* des estaçons, au chevet de l'eglise de Saint Pere Empont, ...iii. sols. (1366, *Journal du receveur domanial*, ap. Ste-Pal., éd. Favre.)

Terres en *froust* et non coytivees. (1389, Ayron, Arch. Vienne.)

Aux landes et *froux* de Boessay. (1407, *Sentence rendue à Sablé*, Archiv. de Solesmes.)

Heritages en *frou* et gast. (1442, Sainte-Croix, Loudunois, Arch. Vienne.)

Le motte et gardin la ou souloit jadis avoir maison seant en la dicte ville de

Rouverel sur *frocq* de rue. (*Pièce de* 1456, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. sur la Picardie*, IV, 164.)

Court et gardin... tenant d'un costé a *frocq* de rue. (*Ib.*)

Que le terre n'a point d'issue a *froc* de rue. (*Cout. de Ponthieu Vimeu*, Marnier, *Anc. Cout. de Picard.*, p. 125.)

Quiconque a juridiction vicomtiere sur aucun tenement etant sur *frocq* situé en ladite comté, sa jurisdiction s'etend jusques a la juste moitié et milieu du *frocq* etant a l'endroit de son tenement. (*Cout. de Ponth.*, CIII, Nouv. Cout. gén., I, 94ª.)

En *froux* ou friche on ne peut faire prinse. (*Cout. de Menetou*, 10, Nouv. Cout. gén., III, 1081ᵇ.)

Estangs, fosses et fossez qui ne sont en *frou* et lieu public. (*Cout. d'Orl.*, 169, Nouv. Cout. gén., III, 788ª.)

Tous arbres plantes croissans sur les flegards, *flos* et chemins ne peuvent estre ostes par le seigneur. (*Cout. de Nyelles*, Nouv. Cout. gén., I, 396ª.)

Tous seigneurs ayans haute justice ou moyenne sont seigneurs voyers es *frocs*, flegards, chemins et voyerie. (*Cout. d'Amiens*, art. 184, Nouv. Cout. gén., I, 185ᵇ.)

Partie de leurs *fraulx* et pasturages. (*Cout. d'Auvergne*, ch. 28, art. 6, Nouv. Cout. gén., IV, 1187ᵇ.)

Lesdits sujets pœvent picquier, fouyr, heuer, sur les *frocqs* et flegards dudit village. (*Coust. loc. de la seign. de Camons*, Mém. de la Soc. des antiq. de Pic., I, 279.)

Lesdits maier et echevins sont seigneurs des *frocs* et flegards. (*Cout. d'Abbeville*, art. 18, Nouv. Cout. gén., I, 105ᵇ.)

Tous *frots*, flegards, rivieres et lieux communs estans dedans la seigneurie d'un seigneur ayant justice viscomtiere, appartiennent en tout audit seigneur. (*Coust. d'Art. au baill. de S.-Omer*, 10, Cout. gén. du comté d'Artois, éd. 1679.)

La justice de viscomte s'extend es *flots* et flegards, chemins et voiries estans a l'encontre des tenemens de son fief. (*Cout. gén. du comté d'Artois*, 5, ib.)

Poitou, Beauce, Perche, *frou*, terrain inculte, en friche, en jachère. Guernesey, *fro*, *froc*. Beauchet-Filleau, dans son glossaire, poitevin donne *frou* comme un adjectif.

Noms de lieux : *Froux* (Joussé, Vienne, *les Froux* (Lésigny, Vienne).

Nom propre, *Le Frou*.

FROAIS, *froyais*, *froyeis*, *frois*, *frais*, s. m., piste, trace :

Tant cevaucierent cil coureur, et si s'esploitierent par esclos et par *froyais* qu'ilx vinrent sus une montagne en Escoche. (FROISS., *Chron.*, II, 325, Luce, ms. Amiens.)

Et se misent oultre le riviere ou *froais* des Engles. (ID., *ib.*, IV, 107, Luce.)

Et se misent as camps tout le *froais* des gens le roy. (ID., *ib.*, V, 233, Luce.) Var., *frois*, *frais*.

Avoient proprement eu leur cheval le vent, le flair et le *froais* des leurs. (ID., *ib.*, VII, 205, Luce.)

Apres luy vueil apprandre a congnoistre grand cerf par le *froyeis*. (*Le bon Variet de chiens*, p. 19, Jullien et Lacroix.)

FROBERGE, *floberge*, s. f., nom d'une épée :

Et Bernars s'arme, li ber o le vis fier,
D'auberc et d'armes et d'espee d'acier,
Çainte a *Floberge*, la bele au poig d'or mier.
(*Les Loh.*, ms. Montp. H 243, fº 39ᵈ.)

Qui tient *Froberge* la bele au poing doré.
(*Ib.*, fº 98ᵈ.)

— Epée en général :

Il tint une *froberge* au brant d'achier moulu.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, fº 157ᵇ.)

FROC, voir FRO.

FROCHE, *froge*, s. f., froc, sorte de surplis que portaient autrefois les ecclésiastiques du diocèse de Lyon et de quelques diocèses voisins :

Collobium, *froge*. (NECKAM, *Gloss.*, Scheler, *Lex.*, p. 91.)

L'abbé du Temple, l'un des abbez de Malgouvert et sa suitte ; iceluy revestu d'une robbe longue noire et dessus icelle une *froche* faicte d'un fillé de lin a pescher poissons. (*L'Ordre tenu en la chevauchée faicte à Lyon*, éd. 1566.)

Lyonn. et forés., *froche*, *flochi*.

FROCHET, voir FRESCHET.

FROCHIN, voir FRONCIN.

FROCINE, *froucine*, - *chine*, *fresine*, s. f., fille ou femme de basse condition, servante, domestique :

Avoirs fait bien d'un petit page,
D'une *froucine*, d'un rabot
Qui n'est pas graindres d'un cabot,
Un grant seigneur, un grant doien.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., fº 25ᶜ.)

D'une *frocine*.
(ID., *ib.*, ms. Brux., fº 25ª.) D'autres mss. donnent *frouchine*.

Alemandine
Qui n'es'oit garce ne *fresine*,
Mais fille au duc de noble affaire.
(*Athis*, ap. Duc., *Frilazin*.)

FROCQ, voir FRO.

FRODANT, s. m., agrès de vaisseau :

Et gouvrenail i ot et rains,
Voiles, estragles et hobant,
Et sorchable i ot et *frodant*.
(BEN., *Troie*, Richel. 903, fº 56ᵇ.)

FROER, voir FROIER.

FROESER, voir FROISSIER.

FROESSER, voir FROISSIER.

FROESSIS, voir FROISSEIS.

FROGE, voir FROCHE.

FROGIER, *frougier*, v. n., fructifier, profiter :

Ahi, clers ! plus ne *frougeras*,
N'a clergie plus n'entendras.
(*De Renart et de Piaudoue*, 313, ap. Chabaille, *Suppl. du Ren.*)

L'ost se rapreste lendemain,
Car n'a espoir de la *frogier*
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, p. 274, Buchon.)

FROI, adj., paré, orné :

Vois fu (le lit de Médée) d'un drap sarragoçois,
D'or et de pierres estoit *frois*.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, fº 10ᶜ.)

Grande fu la noblesse ou palais qui fu *frois*.
(CUV., *Bertran du Guesclin*, 15332, éd. Charrière.)

Cf. FRES ?

FROIANCE, s. f., action de frotter et d'être frotté, de battre et d'être battu, frottade ; *prendre male froiance*, essuyer une frottée, éprouver un rude échec :

Icel jor pristrent paien male *froiance*.
(HERB. LEDUC, *Foulq. de Candie*, Richel. 25518, fº 116 rº.)

FROIDASTRE, adj., un peu froid :

Une temperature humide, *froidastre*. (DU PINET, *Discoride*, IV, 88, éd. 1605.)

FROIDEILLOUS, *froidilleus*, *frieuleus*, *fruileus*, - *eux*, *frilous*, - *oux*, - *eus*, - *eux*, *frill.*, *frieleus*, -*eux*, *friuleus*, *froleux*, *fruleux*: adj., qui a froid, en parlant de personne,

Que a tous esgares iert castiaus et closteure
Et a trestous *fruileus*, buisons et couverture.
(*Roum. d'Alix.*, fº 83ᵇ, Michelant.)

Maigre et remis et despané,
Frieleux, pale et effondu.
(G. DE COINCI, *d'un Vil. qui ne dout. escumen.*, Ars. 3527, fº 148ª.) Var., *frieuleus*. (Duc., *Frigorosus*.) Autre var., *frieleus*. (Ms. Brux. 10747, fº 36ª.)

Lenz et pesanz, et *froideillous* et dormillous. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 107, Chabaille.)

Che fu entour le saint Andriu,
Que molt *friuleus* estoit li liu.
(*Sept Sages*, 3754, Keller.) Impr., *fruileus*.

Sa lainne li (à la brebis) en convint vendre,
Si remaint *frileuse* et nue.
(*Dou Chien et de l'oeille*, ms. Chartres 620, fº 132ᵈ.)

Li *friulex* se leveroit par matin por faire le feu, li famellex corroit a le cuisine le viande haster, li somellex feroit les lis. (*Li Riote del monde*, p. 8, Michel.)

A tous les rongneux, riffleurs, roffleurs, chaheux, tigneux, morveux, cratheurs, gouteux, langoureux, palazineux, roupieux, enrouez, enreumes, enfondus, *fruleux*. (XVᵉ s., Ms. d'Epinal 189, fº 71 vº, nº 59, dans le *Bulletin de la Soc. des anc. textes*, 1876, p. 105.)

Frilloux, frigorosus. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. 7684, fº 57ᶜ.)

Frilleux et *froidilleux*. (ET. PASQUIER, *Rech. de la Fr.*, l. 8, ch. XXXVII.)

— Froid, en parlant de chose :

La maint en *froidilleuse* sale.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, fº 116ᵈ.)

La quinte (abbaye) fut a Meeffe qui est une lieu [*froleux*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 22272, Scheler, *Gloss. philol.*)

Durant l'hiver *frilleus*.
(DU BARTAS, *la Sepmaine*, v, éd. 1579.)

La *frilleuse* saison.
(GARNIER, *Porcie*, II.)

Centre de la Fr. et Canada, *fridileux*, frileux. Aunis, *fredilloux*, froid, frileux. Saint., *freduleux*, frileux. Morv., *fraideliou*. Fr.-Comté, *fraidelou*, *froidelou*. Berry, *fredilleux*, *ferdilleux*, *fredolloux*, frileux. Wall. *froûleûs*, *frusleûs*. H.-Vienne, Deux-



Sèvr., *fredeillou*, *fredillou*. Poitou, *fridillou*. A Genève, le *fraidieu* est un vent froid.

FROIDELET, adj., un peu froid :

O le mignard ventelet,
Doucettement *froidelet !*
(TAHUREAU, *Poés.*, II, 122, Jouaust.)

FROIDEPIERRE, s. f., sorte de maladie :

Or entendz a mon oraison
Et aussi nous garder de guerre
Et aussi de *froidepierre*
Et aultre maladie grevaine.
(*Mir. de N.-D. du-Puy*, dans la *Ch. on de Méd.*, II, 400, Chassaing.)

FROIDESSE, s. f., froideur :

Et par ainsi en diverses manieres il acquist plusieurs *froidesses* des coraiges envers ly et peu d'amour. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 40, Buchon.)

Tu luy donnoies traverse aucune en son estat, ou tu luy monstroies *froidesse*. (ID., *Chron.*, V, 143, Kervyn.)

FROIDET, adj., dimin. de froid :

Il faisoit un poi *froidet*. (*Artur*, Richel. 337, f° 89c.)

FROIDIER, verbe.

— Neutr., se refroidir :

Amours lui a lancié son dart,
Froidier lui fait et eschaufer
Et tressaillir et souspirer.
(*Athis*, ms. St-Pétersbourg 54, f° 5c.)

— Act., refroidir :

Ces fruictz *froident* l'ardeur d'humeur colerique. (*Le grant Herbier*, f° 88 r°, Nyverd.)

FROIDIERE, s. f., froidure :

En la meme annee a cause de la grant *froidiere* furent les vignes engellees. (JACOMIN HUSSON, *Chron. de Metz*, p. 64, Michelant.)

— Endroit où il fait très froid, représenté par un nom de lieu :

La *Froidiere*. (1442, *Cerche des feux du comté d'Auxonne*, Arch. Côte-d'Or, B 11521.)

FROIDILLEUS, voir FROIDEILLOUS.

FROIDIR, *fredir*, verbe.

— Act., refroidir :

N'ot, ne ne voit, ne set noient,
Comme se fust cose sans vie
Est par trestot le cors *froidie*.
(*Athis*, Richel. 375, f° 125b.)

Ainz *est* par tout le cors *fredie*.
(*Ib.*, Ars. 3312, f° 20a.)

Adonc print a renier, malgroyer et despiter Dieu que se icellui Brochart n'ouvroit tost ledit huis, il le *frediroit* du corps. (1472, Arch. JJ 197, pièce 359.)

— Neutr., se refroidir :

La mort m'assaut : soudain je *froidis* et je pame.
(BAIF, *les Amours*, f° 81 v°, éd. 1572.)

Apres ce coup d'essay l'escuyer le mignotte
Et du plat de la main l'encolure luy frotte ;
Bien content le remene et, sage, au petit pas,
Il le promene, afin qu'il ne *froidisse* pas.
(GAUCHET, *le Printemps*, p. 106, Bibl. elz.)

— *Froidi*, part. passé, refroidi :

..... Et ses membres *froidis*
Furent incontinent desliez et roidis.
(A. JAMYN, *Iliade*, XVe chant, éd. 1606.)

FROIDIS, - *iz*, adj., glacé de froid :

Descolorez fu et paliz,
Quant il le trova si *froidiz*,
Adonc l'oissiez dementer.
(*Floire et Blancheflor*, Richel. 19152, f° 200c.)

FROIDOIER, *fredoier*, v. n., se refroidir :

Je cuic François feront noz mengiers *fredoier*.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 57a.)

FROIDOR, *fredor*, *freidour*, *froitour*, s. f., froid :

Beneissed, o tu, fous, e tu, chauz, a Damnedeu ; beneissez, tu *freidours*, e tu, estez, a Damnedeu. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, *Hymn. trium puer.*, 6, Michel.) Lat., frigus.

Si fu grans la *froidors*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 56a, Michelant.)

Cel soir jurent li Griu el val, sor la *froidor*.
(*Ib.*, f° 32a.)

Par feu, par aigue nous passas,
Et en *froitour* nous menas.
(*Lib. Psalm.*, LXV, p. 303, Michel.)

Par grant soif et par grant chaleur
Et par espresse de *fredor*.
(GILB., *Lucid.*, Richel. 1807, f° 180 r°.)

FROIDUREUR, s. f., froidure :

Froidureur ou froidure. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

FROIDUREUX, adj., qui amène la froidure :

L'an vingt et sept, fevrier le *froidureux*
Eut la saison plus claire et disposee
Que mars, n'avril. Bref, il fut si heureux,
Qu'il priva may de sa dame rosee.
(CL. MAROT, *Epigr.*, le Dixain de May qui fut ord, et de Fevrier qui luy fit tort, p. 416, éd. 1596.)

Au beau mitan de l'hyver *froidureux*, pluvieux, et fangeux. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, IV, 385, Lalanne.)

1. **FROIE**, s. f. ; mettre en *froie*, détruire :

Ils li donnent congiét d'ardre et de mettre en *froie*
Le pays de Braibant.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 11411, Chron. belg.)

2. **FROIE**, s. f., frai, œufs de poissons :

Li sires Jehans de Laitre dist par son sairment que li leu ou li *froie* est fut une mairs, et qu'elle est dou boix. (1326, *Jugem.*, Virey, Lorr., Cabin. de M. de Labry.)

Les poissons frient en ycellui temps, et laissent leur froiz es herbes et les pescheurs de nuit les chassent et destruisent toute la *froie*. (1388, *Ord.*, VII, 779.)

FROIEE, *froyee*, *frayee*, s. f., temps du frai des poissons :

De jonchees l'on pourra peschier en tous temps, excepté le temps des *frayees*. (1388, *Ord.*, VII, 779.)

Le temps de *froyees*. (*Ib.*)

FROIEMENT, *froyement*, s. m., frottement :

Ce sont matieres qui ne s'usent point par le *froyement* de l'eau. (JEAN MARTIN, *Vitruve*, f° 132 v°, éd. 1547.)

FROIER, *froyer*, *froiier*, *froieir*, *freier*, *freer*, *froer*, *frouer*, *fraier*, *frier*, verbe.

— Act., frotter, frapper :

Testes *froier*, testes hurter.
(WACE, *Brut*, 1148, Ler. de Lincy.)

Dunkes *froiat* longement la face del mort de la polre cui il avoit assembleit. (*Dial St Greg.*, p. 148, Foerster.)

Et Baudoins li va les oroilles *froiant*.
(J. BOD., *Sax.*, CLIV, Michel.)

Tant felon vent et tant amer
De toutes part leur nes hurterent
Qui d'une part si la *frouerent*
Que li mestres vit bien sanz doute
Sanz nul delai periroit toute.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 197c.)

Bien li est wes
Qu'il *fust froiez* et essues,
Car tous estoit ensanglantez.
(*Gilles de Chin*, 3330, Reiff.)

D'une herbe son visage *frie*.
(*Blancand.*, 2249, Michelant.)

Dolent, et en peril d'estaindre,
L'esteut en la presse remaindre,
Ou le flo des chevaux le *fraie*,
Tant qu'aucun sien ami l'en traie.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, f° 267 r°.)

Parmi la mer s'en vont braiant,
Et leurs granz avirons *fraiant*.
(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, f° 70 v°.)

Et a lachié .I. elme, sa cuignie a combree ;
A .I. gres l'*a* moult bien *froie* et afilee.
(*Gaufrey*, 309, A. P.)

E set ke c'est amur ke la tuche e *frie*.
(*Horn*, 2468, Michel.)

Mignotise chatoule et *froye*
Dame qui n'a soing ne besongne.
(ROBERT GAGUIN, *Passe temps d'oysiveté*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VII, 236.)

Mille pertuis. Ceste herbe est rougeastre et fort branchue, laquelle *estant froyee* entre les doits rend un jus rouge comme sang. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

O membres *froicz !* nerfs, muscles, tendons et [veines !
Combien pour les errans endurez vous de peines !
(MARIE DE ROMIEU, *Poés.*, p. 122, Blanchemain.)

— Réfl., se frotter :

Asseiz set hom de coi ele *soi* leve et *froie*,
De quel chose rogist et dont ele blançoie.
(*Vie Ste Thaïs*, 89, Meyer, *Rec.*, p. 325.)

Mielx volroie estre ens en un feu bruie,
Que je *me fusse* les sa pance *froie*.
(*Aimeri de Narb.*, Richel. 1448, f° 55 v°.)

Tel cuide on qu'au lange *se froie*
Qu'autre chose a souz la corroie.
(RUTEB., *du Pharisian*, I, 206, Jub.)

Et aporta Merlin une herbe, et li rois le prist, si *s'en froia*, et quant il *s'en fu froies* si ot apertement la samblance del duc. (*Est. de Merlin*, Richel. 24394, f° 133c.)

Ou les troeve plus espes, par mi meint cors *se frie*.
(*Horn*, 3425, Michel.)

Et des dens s'entremordent (la lionne et la tigresse), [chascune se desroie ;
Rengoulent et rechignent, l'une a l'autre *se froie*.
(*Doon de Maience*, 1571, A. P.)

— Neutr., dans le même sens :

N'est pas, dist ele, avenantise,
Que le plus bas de ma chemise,
Ki a mes jambes *frie* e tuche,
Seit reversé vers vostre buche.
(*Rou*, 3e p., 2849, Andresen.)



La fleche a un arbre *freia*
E la saete traversa.
(Id., *ib.*, 15189, Pluquet.)

La veissiez pour essaier
Maintes chauces de fer *froier*.
(*Perceval*, ms. Montpellier H 249, f° 128d.)

Si li a l'aubert desmaillié,
Li espiez au costé li *frie*,
.I. poi la char li a blesmie.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 135c.)

Celle pierre si est de ci chade nature que elle ne puet a nulle chose *froieir* que tantost n'espregnet li chose a quoi elle *froierait*. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 97 v°.)

On ne puet a li (cette pierre) riens atoucher ki tantost n'esprenge et arde tout çou a cui ele *froiera*. (*Merlin*, Richel. 19162, f° 49e.)

Et ne se volt le roy trop approchier de l'empereur, pour ce que son cheval ne *fraiast* a ses jambes ou il avoit la goute. (*Grand. Chron. de France*, les gestes du roy Charles V, LVIII, P. Paris.)

Parlant *frient* de la langue comme les chauvesouris (les Troglodites). (SALIAT, *Herodote*, 4, éd. 1556.)

— Act., rompre, briser :

Et ses chevaus ont les cuisses *froees*.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 29b.)

Si ont trové un pel *froé*.
(*Renart*, 2706, Méon.)

Rompent les cengles, li arçon *sont froué*.
(*Huon de Bord.*, 1790, A. P.)

.I. si grant cop a Amauri donné,
Parmi l'auberc qu'il avoit endossé,
Que .II. des costes li *a* el cors *froué*.
(*Ib.*, 1829.)

Et li espiel sont roide qu'il ne *sont* pas *froé*.
(*Gui de Bourg.*, 2413, A. P.)

Li mes a une leitre au roi el poing plantee,
Et Karles la fet lire, quant la cire *ot froee*,
A .I. sien chapelain qui li a recordee.
(*Aye d'Avign.*, 796, A. P.)

Jusqu'a l'aoust fu pris respis,
C'on peust *froiier* les espis.
(MOUSK., *Chron.*, 29715, Reiff.)

Puisque vostre lance *est froee*,
La costume est en ceste pree,
Qu'atre lance vos baillerons.
(*Durmars le Gallois*, 2669, Stengel.)

Ele gist moult malade; que cent mile maufé
Veullent qu'ele ait en nuit le haterel *froé*.
(*Berte*, LXXXI, P. Paris.)

Li Sarrasin se traisent ariere vers le montaigne, fors tant qu'il ot .II. de lor batailles qui poinsent vers le bataille le conestable Haimeri et *frouerent* le bataille. (*Chron. d'Ernoul*, p. 99, Soc. de l'hist. de Fr.)

Et li apostre commanda lues au diable qui enz estoit qu'il en issist fors et c'on *froast* son habitacle, et il si fist lues tout en pieces. (*De St Thomas*, ms. Ste-Gen. DI 21, p. 102.)

Li sires de Hangest *froié*
Ot le bras, et par mi brisié.
(*Couci*, 1447, Crapelet.)

Que les simples lances *sont* routes
Et celes des Anglois *frouees*
Ou les banieres sont clouees.
(GUIART, *Roy. lign.*, 13514, W. et D.)

— Endommager :

Et oultre pour ce que il appert par la depposition d'aucuns des dits tesmoins que on leur a veu prendre et cosper leur dit usaige ou buisson de Montdebrene, a tel boys comme bon leur sembloit et en quelque lieu qu'ils le vouloient prendre a leur voulenté..... il nous semble que ce a esté mal usé et que c'est pour fouler et *frier* grandement le boys de Monseigneur qui ne fust oncques l'entencion du donneur..... Et pour ce nous semble... que ils ne pouront prendre ne cosper leur dit usaige fors par monstree et livree... sans aller ainsi fouler ne *frier* tout le dit bois. (*Avis des officiers des eaux et forests du duché d'Orl. sur l'information faite en 1407 sur l'usage du seigneur d'Atrabloy*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 265 v°, Arch. Loiret.)

— Neutr., être brisé :

Et dix l'en fierent en l'escu de quartier,
Qu'il li ont fait et *froucr* et perchier.
(RAIMB., *Ogier*, 6316, Barrois.)

De son poing destre fet le postiz *frocr*
Et li portiers volt en fuie torner.
(*Mon. Renuart*, Richel. 368, f° 243c.)

Les lanches jusque es poins *froerent*.
(*Couci*, 1100, Crapelet.)

— Infin. pris subst., frottement, :

Les dens croissent tant comme la beste vit, et les autres os non, et la cause si est car pour le *froyer* qu'ilz font souvent ensemble elles seroient tantost usees se elles ne croissoyent. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, Richel. 22533, f° 57c.)

— Combat, mêlée :

De cors, d'escus, de pis, s'ataignent au *froier*
Si fort que n'i remaint ne sangle ne estrier.
(*Veus dou paon*, Richel. 1554, f° 79 v°.)

— *Froié*, part. passé, mis en miettes, pilé :

Cibot, oignon, escalogne *froyee*,
Sur crouste grise, au gros sel, pour mieulx boire.
(*Banquet du boys*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., X, 198.)

— Qui a frotté ses cornes, en parlant du cerf :

Vous ne poves rien mesprandre
A bonne compaingnie atendre
Quant il (le cerf) est *freé* et bruny,
Car en peril d'estre honny
Se met homme qui de l'espee
L'assaut, s'avent envelopee
N'est sa face de un foillart vert.
(HARDOUIN, *Tres. de Vanerie*, p. 20, Pichon.)

Car, lors, ne doit nulz hons entendre
D'un cerf aprochier, si parsoit
Que tout *freé* et bruny soit.
(ID., *ib.*, p. 28.)

De chacier cerf primierement
Ains que *freé* et bruny soient.
(ID., *ib.*)

Norm., *frier*, toucher légèrement. Walon du Luxembourg, *froier*. Bas-Valais, Vionnaz, *frayer*, enduire les souliers d'huile.

FROIEUR, *freeur*, s. f. et m., marque du frottement sur les arbres où le cerf se frotte :

Environ de la Magdaleinne
Le cerf muse, et telle vie mainne
Que souvent aux arbres se froye...
Car, en celuy temps, nullement
Ne le puet viser seurement
N'aprochier nul homme qui soit
Mais le veneur bien l'aparçoi
Par le pié, et au bois porter
En peut le droit vray raporter ;
Par ses fuies premierement
Le puet conoistre pleinement,
Aux signes que j'ay exposes
Et en l'autre chasse poses ;
Et aux *freeurs* qui trouvera
Que le grant cerf plus haut fera
Que le petit.
(HARD., *Tres. de Vanerie*, p 49, Pichon.)

Car si le *froieur* estoit menu, et il mectoit les branches dessoubz luy, ce n'est pas signe qu'il soit grand cerf. (*Le bon Varlet de chiens*, p. 20, Jullien et Lacroix.)

FROIGNE, *frongne*, s. f., mine refrognée :

Faire la *frongne*.
(*Rom. de Kanor*, Richel. 1446, f° 30 r°.)

Ainçois me reboute arrier
Et fait la *frongne*.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 217 r°.)

FROIGNIER, *frongnier*, *froingnier*, *froigner*, verbe.

— Neutr., froncer la bouche, le front :

Tant plus vendront a voz devises
Voz fais, tant plus devez batre
En vous que n'y soient acquises
Renomees par qui rabatre
Se puist la joye dont l'emplastre
Trait de bon cuer ce dont on *froigne*,
C'est tristesse, mais sanz eslongne,
Puis qu'en eur serez entré
Vous vendront biens.
(*Liv. des cent ballades*, Richel. 2201, f° 40 v°.)

Certes tant je la ressoingne,
Car mon temps me fait despenser,
Trop en ennuyeux penser,
Dont en roingeant mon frain *froingne*,
Ne fais je bien ma besoingne ?
(*Poés. de Charl. d'Orléans*, p. 318, Champollion.)

Puis le mari a sa fumelle
Hongne, *frongne*, grongne, et grumelle
Par l'espace d'une grosse heure.
(R. DE COLLERYE, *Monol. du Resolu*, p. 61, Bibl. elz.)

— En parlant des chevaux, se cabrer :

Le cheval de messires Jacques de Lindesee se commença a hennir et a *frongnier* et a frapper du pied en terre. (FROISS., *Chron.*, XIII, 249, Kerv.)

Quant le cheval vit la riviere, il refusoit de passer oultre, et commença a *froigner*. (*Perceforest*, vol. I, f° 28a, éd. 1528.)

Lors commencerent leurs chevaulx a *frongner*, et a dresser sur leurs pieds de derriere. (*Ib.*, f° 41b.)

— Act., froncer :

Il en *frongna* le front. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 102, Buchon.)

Suisse rom., Fribourg, *se frogner*, se frotter.

FROINGNER, voir **FROIGNIER**.

FROION, *froiion*, *fraion*, s. m., ce qui froisse, ce qui meurtrit, coup :

L'un en dona sus l'elme teil *froion*,
Tot le porfent dessi qe en l'archon.
(RAIMB., *Ogier*, 12129, Barrois.)

Du rice branc li donne tel *froion*.
(*Auberi*, Richel. 24368, f° 39b.)

Lors a saisi li gloutons .I. tronson,
Gautier en donne .I. doliroux *froion*,
A jenoillons l'abat sor .I. perron.
(*Gaydon*, 8086, A. P.)



Desor son elme (amont) li donna tel *fraion*
Que si fu estordis Garniers le fiz Doon.
(*Aye d'Avign.*, 658, A. P.)

Quant cil ahiersent lor bastons,
L'asne ont doné tant de *froions*
Que ses las cors fu teus menes
Qu'il eust froisies tos les costes.
(*Ren. coroné*, Richel. 1446, f° 72 v°.)

— Partie d'un moulin qui sert à broyer, la meule :

Le *froion* d'un moulin. (*Tit. du* XVIe *s.*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le *froiion* d'un petit molin. (1572, S.-Omer, *ib.*)

1. **FROIS**, *fruis*, s. m., froissement, tumulte, fracas, bruit en général :

Mes tant fu granz li *frois* de lances,
Et tant i ot de meschaances
Que de la place sont geté.
(BEN., *Troie*, 15727, Joly.)

En l'estor lieve li escrois,
Des lances est moult grans li *frois*.
(CHREST., *Erec et En.*, Richel. 375, f° 285g.)

Lors est la noise comanciee,
Et li bruiz, et le *frois* des lances.
(*Cliget*, Richel. 1420, f° 49f.)

A tel *fruis* e tant nettement
Q'ome ne femme n'i remeint.
(ANGIER, *Vie de S. Greg.*, 956, P. Meyer.)

Quant elle oi le grant escrois
De la cité et le grant *frois*
Qui fondi et agraventa.
(GEOFF., .VII. *Estaz du monde*, Richel. 1526, f° 14d.)

A l'encontrer fu grantz li *frois*
Des lances.
(R. DE HOD., *Meraugis*, ms. Vienne, f° 27a.)

Entor mie nuit li atrez fu ars et les estançons, si que cele tour s'en vint a terre a si grant *frois* que il sembloit que toute la terre tremblast. (G. DE TYR, III, 10, Hist. des crois.)

Li tertres s'assist et une tor qui estoit desus fondi tout ensemble et donna mout grant *frois*, si que toute l'autre forteresce en escrolla. (ID., XII, 20.)

Ileuc n'ot aige apareillee
Qui fust ni doce ni salee.
Li sains fist en la terre crois,
Donc sailli fontaine a grant *frois*.
(*Vita B. Georgii*, à la suite de la *Vie de la Vierge Marie*, éd. Luzarche.)

Enz el compieng l'at fait voleir,
Tot droit enmi lor olz voiant
L'at fait seoir el plus puant.
Li diables fist un *frois* teil
Croleir fist terre.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Bodl. Canon. misc. 74, f° 78 r°.)

Chiet une foudre dou ciel o si grans *frois*
Que .v. citez fondirent a .I. brois.
(*Bible*, Richel. 763, f° 226b.)

— *A un frois*, loc., d'un seul coup :

Le jour fisent grant hardement
Par force et par envaiement,
Tot *a un frois* passent la lice.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 48c.)

Ensauble vienent *a .I. frois*.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 159b.)

2. **FROIS**, voir FROAIS.

FROISEIS, voir FROISSEIS.

FROISEURE, voir FROISSEURE.

FROISSABLE, adj., susceptible d'être froissé ; qui court le risque de perdre sa fraîcheur par une pression quelconque, même d'être blessé, offensé :

Pour ce que la femme est de *froissable* nature et de faible condition, et qu'ele et toutes ses choses sont en gouvernement de son mary. (*Anc. Coust. de Bret.*, f° 171 v°.)

Le bon sang est celuy qui n'est pas trop gros en substance ne trop subtil, mais est *froissable* competemment. (J. RAOUL, *Fleurs du gr. guydon*, p. 128, éd. 1549.)

FROISSARD, adj., qui froisse ; est représenté par un nom propre ancien :

Ysabel la *Froissarde*. (1279, *Cart. de S. Maur*, Arch. LL 112, f° 173 r°.)

Maigne le *Froissarde*, se femme. (*Testament de Jehan Huiart*, 27 juillet 1355, Archives de l'Etat, à Mons.)

Henry *Froissard*, mambour de leditte Maigne le *Froissarde*. (*Ib.*)

Noms propres actuels, *Froissard*, *Frossard*.

FROISSEE, s. f., bruit que produisent deux choses qui se froissent ou se rencontrent :

Adonc les batailles s'approcherent et au baisser des lances eut moult grant criee et grant *froissee* de lances. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 397, Bibl. elz.)

FROISSEIS, *froisseiz*, *froiseis*, *froissis*, *froissiz*, *frosseis*, *froessis*, *frousseis*, s. m., action de froisser, bruit que produisent deux choses qui se froissent ou qui se rencontrent, cliquetis :

E de lances grant *froisseiz*.
(WACE, *Rou*, 13690, Pluquet.)

Oi les *froiseis*, mais pas ne se desroie.
(*Roum. d'Alix.*, f° 73c, Michelant.)

La ou el voit le greignor *froisseis* de la bataille. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 9d.)

Li *frousseis* de lor glaives. (*Rom. de Kanor*, Richel. 1446, f° 40 v°.)

Iluec est grans li *frosseis*,
Or recommence pogneis.
(*Durmars le Gallois*, 7343, Stengel.)

Moult estoit grant li capleis
Et des lances li *froisseis*.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 5895, Hippeau.)

Froessis de haches. (*Hist. des Seign. de Gavres*, f° 170 v°, Gachet.)

Passant un buissonage, entr'ouyrent le *froissis* d'un hallier, comme d'une beste qui brossoit les hayes. (*D. Flores de Grece*, f° 119 v°.)

Il ouyt en la forest tant horrible tourmente et *froissis* qu'il sembloit que tout deust fondre en abisme. (*Perceforest*, vol. III, ch. 4, éd. 1528.)

A ce coup encommencea le tournoy fier et oultraigeulx des deux pars si qu'en n'y oyt pas Dieu tonner pour le *froissiz* des lances et le retentissement des harnois de ceulx qui s'en alloient mallement entrerencontrans. (*Perceval*, Elucid., éd. 1530.)

Froissis. Entreheurtement de deux ou plusieurs choses l'une contre l'autre. Combat quand on vient joindre a son ennemi. (R. EST., *Dictionariolum*.)

Du *froissis* des picques. (RAB., l. III, c 23, éd. 1552.)

Parmi l'horrible *froissis* de leurs rondelles. (J. DE CASTELNAU, *Façons et coust. des anç. Gaull.*, f° 99 v°, éd. 1559.)

Si jamais nous avons croisez les ennemis
Aux *froissis* des harnois.
(GREVIN, *Trag. de Cesar*, v, éd. 1560.)

Les bris des espees et *froissis* des piques et hallebardes. (SULLY, *Mém.*, c. II, Michaud.)

— Terre labourée :

25 acres et trois verges de blé, dont il doit y avoir 13 acres fumees et 3 vergees en *froisseis* sans fumer. (*Bail de* 1392, Tabell. de Rouen, reg. 5, f° 292 v°, Pal. de just. de Rouen.)

Ce mot nécessaire n'était pas encore perdu au XVIIe siècle :

Un choc et *froissi* des os. (NAUDÉ, *Apologie*, p. 568, éd. 1625.)

Froissis, froissement, brisement — *froissis*, une chose froissée et brisée. — *Froissis* d'os. *Froissis* de lances. Le *froissis* d'un navire contre un écueil. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam, 1664.)

FROISSEUR, *frisseur*, s. m., celui qui froisse, qui brise :

Froisseur des heaumes. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 45, Soc. de l'H. de Fr.)

Frisseur de heaulmes, perseur des haulbers. (S.-REMY, *Mém.*, ch. CXLIX, Buchon.)

— Fig., celui qui blesse, qui offense ; qui manque de soumission, qui attente au respect dû à une loi ou à un ordre supérieur :

Qu'il..... adjournent ou facent adjourner a certain et competent jour ou jours les injurieux trespasseurs, violeurs ou *froisseurs* de nostre presente sauvegarde. (1363, *Ord.*, III, 631.)

Le *froisseur* de loix. (*Therence en franç.*, f° 307 v°, Verard.)

FROISSEURE, *froiseure*, *froissure*, s. f., froissement, fracture, brisure, contusion :

Il nous eussent mené a grant dolour
Pour les *froissures* et pour le grant paour
Que il avoient eu ens en l'estour.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 179 v°.)

Une solive tresbucha de haut et chay sur luy et le defroissa et quassa tant qu'il mourut dedens les .VI. jours de celle *froiseure*. (G. DE NANG., *Ist. du R. Phel.*, Rec. des Hist., XX, 511.)

Froisseures sont plus sovent fetes en mesons et en greniers que aillors, quar li home i metent le plus de lor richeces. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, f° 13c.)

Doit l'en fere droit des choses qui sont en peril, ausi comme de larecin, de domages et de injure, et de granz injures, si comme de sanc, et de ce que l'en ravist de arson, de trebucheiz et de *froiseure*, de nef prise. (*De jostice et de plet*, II, 13, § 4, Rapetti.)

Toute la *froissure* du test est descouverte. (*Frag. d'un livre de medecine*, ms. Berne A 95, f° 1 r°.)

Le galice rompi, et de ce fu il moult triste et tout le peuple. Et donc Donat requeilli les *froisseures* du galice et fist son

oroison et le remist en sa premiere fourme. (*Légende dorée*, Maz. 1333, fo 189b.)

Car sur moy n'a mais *froisseure*,
Plaie nulle ne bleceure.
(*Un Miracle de S. Ignace*, Th. fr. au m. â., p. 288.)

Ilz y adjousterent playes sur playes, *froisseures* sur *froisseures*, sang sur sang. (*Le Repos de conscience*, c. XXIII, Trepperel.)

Amaine sur eulx le jour de affliction; contere les et brise par double *froisseure* et contrition. (*Sec. vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, fo 277 vo, éd. 1519.)

Froisseures et fractions. (*Jard. de santé*, I, 389, impr. la Minerve.)

Les *froissures* des moissons dureront jusques a la vendenge. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Lév., XXVI, éd. 1534.) Lat., tritura messium.

On l'applique (l'aluyne) sus *froissures* noires, avec miel. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, c. I, éd. 1549.)

Toutes peuvent recevoir un tres grand nombre de douleurs toutes differentes, chaud, froid, piqueure, *froisseure*, fouleure. (CHARRON, *de la Sag.*, l. I, ch. VI, p. 33, éd. 1662.)

Un mur est sans *froissure* impenetrable a un corps solide. (MONT., *Ess.*, l. II, c. 12, fo 218 vo, éd. 1588.)

Se disait encore au XVIIe siècle :

Froissure, blessure. Vous ne vous souciez point de la *froissure* de Joseph. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

FROISSIER, *froisser*, *froysser*, *froeser*, *froussier*, *frouscier*, *fruissier*, *fruscher*, *froscer*, *frossier*, *froxer*, *fraiscier*, verbe.

— Act., briser, rompre, faire effraction, forcer :

Od voz caables *avez fruissiet* ses murs.
(*Rol.*, 237, Müller.)

A mailz de fer a cuignees qu'ils tindrent,
Fruissent les murs e trestutes les idles.
(*Ib.*, 3663.)

Si alcons est apelez de muster *fruisser* u de chambre... (*L. de Guill.*, § XVII, Chevallet.)

Si *froxent* lances et persent escus. (*S. Graal*, Richel. 2455, fo 248 vo.)

Don il *a* l'us *froesé*.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, fo 42a.)

Que tote s'anste *frosse* et brisce.
(*Florimont*, Richel. 15101, fo 58a.)

Keus l'enpaint bien, sa lance *frousce*.
(*Atre per.*, Richel. 2168, fo 2d.)

Car ils *fraiscierent* dusqu'as poins (les lances).
(*Ib.*, fo 16a.)

Mais onques *fraiscier* ne le pot (la lance).
(*Ib.*, fo 16b.)

Et fiert si par mi la crois blanche
Que si com une seche branche
Frosse sa lance jusqu'au poing.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, p. 616a.)

Car j'*auroie froussiet* les os
Sempres s'a Monseigneur r'aloie
Et la dame ne li menoie.
(*Du Prestre et du Chevalier*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 71.)

Robers de Bethune fist *frossier* la cyre del saiel le roy, si fist lire les lettres. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 153, Michel.)

Nul d'eulx toutes foys
Peust oncq *froysser* un seul baston du boys
De ce fagot tant estoit bien lyé...
Or par aprez des harz fut deslyé,
Et fut baillé un baston seullement
A chascun d'eulx lequel facillement
Ont peu *froysser*, rompre, aussi diviser
(GUILL. HAUD., *Appol. d'Es.*, I, 4, Lormier.)

— Fig., comme rompre, casser, dans le sens d'annuler :

Et a ceste cause nous cassons, *froissons* et annullons la trefve et abstinence de guerre que noz ambassadeurs pourroient en nostre nom avoir fermee et prinse. (*Traicté d'accord faict à Sablé entre le daulphin, regent de France et le duc de Bret.*, dans Bouchard, *Chron. de Bret.*, fo 158a, éd. 1532.)

— *Froissier silence*, rompre le silence :

Quand il l'ot forment blasmé tantost le dyable s'esjoy de ce qu'il *avoit froissié silence*, et S. Dominique dist que il pooit bien parler comme le maistre des freres. (*Légende dorée*, Maz. 1333, fo 186b.)

— Labourer :

Et lidis chevaliers *froissera* ou fera *froissier* les .XXII. journeus de terre dessus dis qui sont en gasquiere. (1365, Arch. S 5061, pièce 59, Suppl.)

— Neutre., se rompre :

Fruissent cez hanstes e cil espiet furbit.
(*Rol.*, 3482, Müller.)

Rompent cordes, depecent tref,
Fruisent keviles de la nef.
(WACE, *li Liv. de S. Nicholay*, 242, Delius.)

Por la presse le pont *froissa*
E main' en l'eve trebucha.
(*Rou*, 3e p., 8891, Andresen.) Var., *frcussa*.

Cui il consiut, les os li fait *froissier*.
(RAIMB., *Ogier*, 3243, Barrois.)

Se se fierent par tel angousce
Que l'une et l'autre lance *frousce*.
(*Atre peril.*, Richel. 2168, fo 23d.)

Tout maintenant que il eut ce dit, les murs de la cité *froisserent* et fondirent jusques en terre. (*Gr. Chron. de fr.*, Charlemaines, IV, 1, P. Paris.)

Les abismes *fruscherent* hors par sa sapience. (*Bible*, Prov., III, 20, Richel. 1, fo 189d.) Lat., eruperunt.

— Inf. pris subst., froissement, heurtement de deux choses :

Et si fut tel le *froisser* des lances a l'assemblee sur leurs escuz comme se ce fust tonnoire et fouldre cheant au meillieu de la place. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 19, éd. 1528.)

— *Froissié*, part. passé, au fig., comme cassé :

Quant il fut *froessé* par vieillesse... (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. 3, éd. 1638.)

Le picard a gardé la forme *frusser*, presser.

FROISSIERE, voir FOURSIERE.

FROISSIS, voir FROISSEIS.

FROISSURE, voir FROISSEURE.

1. **FROIT**, *frot*, s. m., crapaud :

Ours et lupars et grans lions,
Serpens et guivres et dragons,
Frois et esplendres et tortues.
(*Rom. de Theb.*, 1039, ap. Constans, *Lég. d'Œdipe*, p. 178.)

Li *froiz* de la levre tantost...
Chei jus a terre estonnez.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, fo 75b.)

Ce que je vous vueil dire et ce qu'avez oi
Sachiez que ce n'est pas d'Auchier et do Landri,
Ains vos vueil amentoivre de Simon de Crespi,
Qui le conte Raoul son pere defoui
Et trouva en sa bouche un *froit* plus que demi
Qui li mengoit la langue dont jura et menti.
(*L'Estoire li Romans de Monseigneur Thiebault de Mailli*, ap. Fauchet, *de l'Orig. de la lang. et poes. franc.*, liv. II, VIII, éd. 1581.)

Lor cul erent plus noir que *fros*.
(*Constant du Hamel*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 193.)

2. **FROIT**, adj., triste :

Leur amis pleurent lez pucellez
Dont ont oui *froidez* nouvellez.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, fo 9e.)

3. **FROIT**, voir FRUIT.

FROITEL, voir FRITEL.

FROITERIE, voir FRUITERIE.

FROITISE, s. f., querelle :

Et quant li rois ot la *froitise*
De signour Gauvain et de Koi,
Si dist : Sire, foi que vous doi !
Il n'est or pas lius de tencier,
Quant vous me deves comsillier :
Laissies ester cest reprouvier.
(*Fregus*, p. 124, Michel.)

Cf. FRUIT.

FROITOIRE, voir FRITOIRE.

FROITOUR, voir FROIDOR.

FROIURE, *frayeure*, s. f., partie frottée :

Tantost com elle est froiee (cette pierre) si devient tote vermelle comme sans devers la *froiure*. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, fo 97 vo; *St Graal*, II, 388, Hucher.)

— Action des cerfs qui frottent leur bois contre les arbres :

Le veneur cognoistra l'aage et beauté du cerf par le jugement qu'il pourra faire de la forme du pied, des portees, des fumees, des alleures, des abbateures et fouleures, et des *frayeures*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 787, éd. 1597.)

FROLEUX, voir FROIDEILLOUS.

FROLLER, v. a., frotter :

Ennuyt toute vostre saoulee
Vostre croppe *sera frollee*.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, fo 163a.)

FROMAGEE, *froumegie*, s. f., mélange de fromage :

Du porc roti un bien petit
A la bonne sauce d'aillee,
Et parfois de la *fromagee*
Bien melee parmi de bons choux.
(*Myst. de Ste Barbe*, Ars. 3496, p. 535.)

Craime et *froumegie* ne fait mie a refuser. (*Dialog. fr.-flam.*, fo 5c, Michelant.)

Lorrain, *fromagie*, mélange de fromage mou et de crème. Bourg., Yonne, Villiers-Saint-Benoît, *frómagée*, conserve de beurre frais et de fromage mou mélangés. Villiers-Bonneux, mélange de farine, d'œufs et de lait cuit au four.

FROMAGEON, *form.*, s. m., petit fromage :



Ung petit moul *fromageon.*
(ROI RENÉ, *Regnault et Jeanneton*, Œuv., t. II, p. 121, Quatrebarbes.)

Es pays de Languedoc et Provence, ou les excellents formages qu'ils appellent *formageons* se font. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 149, éd. 1597.)

FROMAGEUSETÉ, *fromm.*, s. f., nature du fromage :

Et ainsi le laict n'est pas frommage, sinon quant il prent coagulation et *frommageuseté.* (*Jard. de santé*, I, 269, impr. la Minerve.)

FROMANTAGE, voir FROMENTAGE.

FROMANTEE, voir FROMENTEE.

1. **FROMENT,** *forment*, s. m., vivres :

Zosimas commenche son oirre;
O lui porta un peu de coirre
Et de lentilles ensement;
Il n'avoit soing d'autre *forment.*
(*Vie des Pères*, Richel. 23112, f° 341c.)

2. **FROMENT,** voir FORMENT.

FROMENTAGE, - *aige*, *formentage*, - *antage*, s. m., droit sur les terres à froment, et plus tard sur toute espèce de terres, même sur les vignes :

Ont vendu.. un setier de froment de rente toz les anz, e dous deners de cens venanz o le *fromentage.* (1268, *Vente*, Bagneux, Arch. M.-et-Loire.)

Jean du Baillail lige de certains *fromentages*, que il tient de la baronie de Mayenne. (*Reg. des biens de Louis, duc d'Anjou*, f° 112, ap. Ste-Pal., éd. Favre.)

Item un clous de vignes appellé le *fromentage* ou domaine du seigneur. (*Ib.*, f° 51.)

Tant en rente, deniers, *fromantaiges*, avenages, gelinages. (1316, Arch. JJ 53, f° 36 r°.) *Fromentages.* (*Ib.*, f° 36 v°.)

En rentes pour deniers, *fromantaiges*, avenages. (*Ib.*)

Les terres assises en valee qui sont tenues aux *fromentages.* (1343, Arch. K 49, pièce 58.)

Deja lour ont baillé, livré et assis trente mines de froment a la mesure de Plumaudan sur les *formantages* de cette paroisse. (1354, *Fondat.*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1458.)

Disans quar il nous estoient tenuz, pour cause de *fromentages*, chascun en une mine de froment de rente chascun an. (1399, *Chartrier de Thouars*, p. 11.)

Les autres doyvent avenages ou *fromentages* ou aultre devoir pour chascun an au seigneur de ladicte terragerie. (*Coustumier de Poictou*, ch. 51, éd. 1499.)

Ne taillee, ne *fromentage*, ne fumage. (1430, *Ch. de L. d'Amboise*, Fonteneau, I, 342, Bibl. Poitiers.)

Chastellenie et sur personnes roustu-rieres, estalaiges et banc de vin... rentes tant en vin, deniers, *fromentaiges.* (*Pièce de 1514*, Arch. d'Argenton, ap. Fierville, *Doc. inéd. sur Comynes*, p. 169.)

Poitou, Vienne, canton de Montcontour, La Grimaudière, *fourmentage*, s. m., ce que l'on mange avec son pain.

FROMENTAIRE, *frum.*, adj., qui concerne le froment, le blé :

Et sont en crainte de ladite ville, attendu que l'une et l'autre est mal pourvue de vivres... ; en sorte qu'ils ne scavent que penser de la chose *frumentaire*, se voyans en la merci de l'empereur. (*Négoc. de la France dans le Levant*, t. I, p. 392, Doc. inéd.)

FROMENTAS, *formentaz*, s. m., paille de froment, étrain d'hiver :

Un cent de *formentaz* et un cent d'orgaz. (1291, *Jurés de S. Ouen*, f° 65 r°, Arch. S.-Inf.)

Noef vins garbes d'estrain, c'est a savoir sexante de *formentas*, sexante d'orjas et sexante d'avenas. (*Cart. de S. Wandrille*, Q II, VIII, Arch. S.-Inf.)

FROMENTATION, *frumentation*, s. f., approvisionnement de froment, expédition qui a pour but de se procurer des vivres :

Laquelle chose considerant, nostre tres prudent et experimenté pere ne le souffrit venir avec nous a la premiere *frumentation*, craingnant commettre et aventurer eage tant verde. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 91 v°.)

FROMENTEE, - *antee*, *froum.*, *form.*, *fourm.*, *ferm.*, s. f., bouillie de farine de froment :

E pus veneysoun, ou la *fourmenté.*
(*The Treatrise of Walter de Biblesworth*, p. 173, Wright.)

Avecques ce de *fourmentee*
Bien faite sans estre arsee.
(GACES, *Rom. des deduiz*, ms. Condé.) Var. du ms. Ars. 3332, f° 23 v°, *fromentee.*

Froumentees a mais pleisans
En sont fays dont cy sui tesens.
(HARD. DE FONT. GUER., *Tres. de Venerie*, p. 61, Pichon.)

Farratum, *froumentee.* (*Gloss. de Salins.*)

Fromentee, farratum. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Formantee, farratum. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Si tu veulx aulcunes fois menger et faire de la *fromentee*, premierement feras cuyre en eaue ton dit froment, apres le mettras dedans le just ou broet de chair grasse. (*Platine de obson.*, VIII, ch. de la *fromentée.*)

Sus la fin offroient ris, mil... *fromentee*, pruneaulx. (RAB., l. IV, ch. 60, éd. 1552.)

Froumentee, Alica, Polenta triticea. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

— Terre à froment :

Item Guillaume de Jupiau tient en fié... environ quatre arpens de *fermantees* seans de lez les murs de Baugenci a la porte de Tavers. (1353, *Aveu d'Epied*, ap. Le Clerc de Doüy, I, f° 236 v°, Arch. Loiret.)

— Blé, moisson :

La pierre rude et la craye gastee
Des noirs serpents n'est bonne a *froumentee.*
(LE BLANC, *Georg.*, f° 60 r°, éd. 1608.)

Berry, *fromentée* :

La *fromentée* (le mets favori du pays), pâte compacte de blé crevé dans l'eau et habillé dans le lait. (G. SAND, *le Meunier d'Angibault*, I, 112.)

FROMENTEL, *fromm.*, *fourm.*, *form.*, *frum.*, *furm.*, - *iel*, - *al*, - *aul*, - *antal*, adj., de froment, qui concerne le froment:

Homes volleit manger plus qu'estraim *frumental.*
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 3 v°.)

Fuere *fourmental.* (1257, *Cart. de St Corneille de Compiègne*, f° 182a, ap. Ste-Pal., éd. Favre.)

Feurre *frommantaz.* (1280, Ste-Croix, Le Val-Vaslin, Arch. Loiret.)

Troys quartalees de terre *fromental.* (1310, Arch. P 1377, pièce 2818.)

Terre *fromentaul.* (*Ib.*)

Terres *formentelles.* (1386, Arch. S 123, pièce 18.)

Dames Ceres qui par miracles haulx
Regenera tous les dons *frumentaulx.*
(J. MAROT, *Voy. de Venise.*)

La langue moderne a gardé les locutions *terre fromentale*, *plaine fromentale.*

— Fig., bon, solide :

Et por itieus et autretieus
Voill ge bons pleges *fromentiez*,
Que vos vers moi ne fausseroiz.
(*La Poire*, Richel. 2186, f° 35 v°.)

— *Vin fromentel*, vin fait avec du fromenteau, excellente sorte de raisin de la Champagne ; *vigne fromentel*, vigne qui produit cette sorte de raisin :

Et fust li vins *formentiex*
Et itex
Que ma dame nel refust.
(ROB. DE RAINS, Bartsch, *Rom. et past.*, II, 70, 25.)

Droit pris de vins de rentes, selonc le coustume, doit estre prisies en trois manieres de vin, a savoir : vin *formentel*, vin de moreillons et vin de gros noir. Li vins *formentix*, a le mesure de Clermont, doit estre prisies douze sous le mui de rente. (BEAUMAN., *Cout. du Beauv.*, XXVII, 25, Beugnot.)

Et ni doient planteir for que blanc *fourmantal*, ou noir *fourmantaul;* maix bien puet une personne qui ait blanche vigne *fourmantaul*, planteir en icelle une, ou plusours noirs vignes *fourmantal* si li plait, ou blanche vigne *fourmantal*, ou il averoit heu noire vigne *fourmental.* (1392, *Hist. de Metz*, IV, 408.)

Les .VIII. F dient q'il est freit, fresche, fryant, fremissaunt, *furmentel*, feire, fyn, e Frаunceys. (*Vertus des bons vins*, Brit. Mus. Lansdowne 397, f° 9 v°.)

Nom de lieu, *Fromenteau* (Nièvre).

Nom propre, *Fromentel.*

FROMENTER, *froum.*, *frum.*, *form.*, *fourm.*, verbe.

— Act., mettre en culture de blé :

.XIIII. muys de terre bien labourees, cultivees et *formentees* a blé. (1353, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 22 r°.)

— Neutr., fourrager :

Leur armee estoit allee fourrer et *frumenter.* (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 331d.)

Apres ce envoya tous les chevaliers sus le pays *frumenter*, c'est assavoir cuyllir des frumens, bledz, avoine et autres necessaires. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, II, 40.)

Comme la compaignie des Romains eust



occupé toute la vallee.., et grant partie d'eulx se fussent espanduz pour aller *fromenter*, une chevauchee se partit de l'ost Hanibal qui leur courut sus. (*La seconde decade de Tit. Liv.*, II, 13, éd. 1530.)

— *Fromenté*, part. passé et adj.; *vin fromenté*, syn. de *vin fromentel* :

Et plain boucel de bon vin *fourmenté*.
(*Beuves d'Hanstone*, Richel. 12548, f° 102[d].)

Chascun jour une quarte de vin a la grant mesure d'Epernay. C'est assavoir une pinte de vin *froumenteit* et l'autre marchant entierement sans fraude. (1326, Arch. JJ 64, f° 239 v°.)

FROMENTERESSE, *formenterece*, *fourmenterece*, - *esche*, adj. f., de froment :

Une coupe *fourmenterece*. (*Prof. de l'église de Flines au tieroir de Cantin*, Hautcœur, *Cartul.*, p. 469.)

— *Avoine fromenteresse*, avoine mélangée de blé :

.XL. boistels d'avaine *fourmenteres[ce]*. (1290, 2[e] *Cartul. d'Artois*, Arch. Nord.)

Deux coupes d'avaine *formenterece*. (Mars 1294, Flines, Arch. Nord.)

Item, un autre fief audit terroir de Quantin rendant dix rasieres d'avaine *fourmenteresche*. (*Contrat de mariage du 17 juin* 1575, ap. Roq., *Suppl.*)

Et encore au commencement du XVII[e] s. :

Aveine *fromenteresse*. (*Tit. de* 1618, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FROMENTERIE, *fourm.*, s. f., marché au blé :

Sur la maison seant devant la *fourmenterie*... .IX. solz. (1375, Arch. JJ 107, pièce 375.)

FROMENTEUR, *froum.*, s. m., fourrageur :

Il estoit tout pres de secourre a ses *froumenteurs* se il leur couroient sus. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 193[d].)

Ses *fromenteurs* s'ilz leur couroient sus. (*Sec. dec. de Tit. Liv.*, II, 13, éd. 1530.)

FROMENTEUS, *froum.*, *fourm.*, *frum.*, adj., qui produit du froment :

... Les Pasques pluvieuses
Sont souvent *froumenteuses*.
(*Dictons et Prov.*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 374.)

Terres *fromenteuses*. (1386, Grenier 315, n° 20, Richel.)

Region *fromenteuse*. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 75[b], éd. 1488.)

Terres si grasses, *fromenteuses* et larges. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, I, 15, éd. 1611.)

Ce pays n'estoit pas beaucoup *frumenteux*. (CAYET, *Chron. nov.*, p. 310, Michaud.)

On sait en la campagne ouverte et plantureuse
Que Ceres nourriciere a rendu *fourmenteuse*.
(VAUQ., *Sat.*, I, a M. de Saintem., éd. 1612.)

Fr.-Comté, *fromentou*, fructueux.

FROMENTEUSE, *fourm.*, s. f., blatière :

Sour le manoir Emmeline le *fourmenteuse*. (*Charte de* 1284, Moreau 207, f° 25 r°, Richel.)

FROMENTIER, *form.*, *fourm.*, adj., du froment, qui a rapport au froment, au blé :

Cigales *fourmentieres*. (DU PINET, *Pline*, XI, 26, éd. 1566.)

— Qui produit du froment :

Champs *fromentiers*.
(RONS., *Fragm.*, à J. Galland, Bibl. elz.)

.... Ceres la nourriciere
A tourner sous le soc la terre *fourmentiere*.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, l'Amethyste, éd. 1578.)

— S. m., blatier :

Une maaille aux *fourmentiers* de la fourmentiere de Bray. (*Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 36 v°.)

Ne puet le fermier du molin au blé aller audit molin synon le jour de samedy, et doit avoir ung *fromentier* sermenté. (1507, *Prév. de Beauquesne*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, 328, Bouthors.)

FROMENTIERE, *fourmentiere*, s. f., marché au blé :

Une maaille aux fourmentiers de la *fourmentiere* de Bray. (*Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 36 v°.)

FROMENTIN, *form.*, *fourm.*, adj., de froment :

A faire du pain *formentin*.
(*Le Paternostre en franç.*, Ars. 3142, f° 289[d].)

— De couleur de froment :

Deux beufs, l'un de pel rouge et l'autre *fromentin*. (1432, Nieuil, ch. 4, art. I, Arch. Vienne.)

Dans le Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, on dit encore dans le même sens poil *froment*.

— Pur comme le froment :

Et .VII. espis sema issans d'une racine
Par quoy Joseph au roy fist eschiver famine,
Qui bien nous senefie la dame *formantine*
Qui raempli Egypte et le monde enlumine.
(*La grant Bible N.-D.*, Richel. 24432, f° 88 v°.)

La dame *fourmentine*.
(*Ib.*, Ars. 3142, f° 298[a].)

Nom propre, *Fromentin*.

FROMENTOISON, *fourm.*, s. f., récolte du blé, moisson :

Ainsi fu estrangiez et relinquis de tous tant que Gregarius vint de *fourmentoison* et getta les fais jus et lui coppa le chief. (*Miroir historial*, Maz. 557, f° 238 v°.)

FROMER, nom de l'âne dans le *Roman de Renart* :

Or se puet *Fromers* esventer,
De ce me puis je bien vanter,
Que ja la cuisse *Fromer* l'asne
James ne traira fiens ne chasne.
(*Renart*, Suppl., p. 196, Chabaille.)

FROMERET, voir FORMERET.

FROMERIE, voir FERMERIE au Supplément.

FROMI, voir FORMI.

FROMIER, voir FORMIER.

FROMIERE, voir FORMIERE.

FROMMAGEUSETÉ, voir FROMAGEUSETÉ.

FROMMANTAL, voir FROMENTEL.

FROMMIERE, voir FORMIERE.

FRONCE, *fronche*, *fronge*, s. f., pli de la peau du front, ride :

Par cel oignement se estendeient
Les *fronces* del vis et del front.
(GUILLAUME, *Best. div.*, 1607, Hippeau.)

Moult estoit ja ses vis fletris,
Qui jadis fut soef et plains
Mes or est tous de *fronces* plains.
(*Rose*, 352, Méon.)

Le front ot bel et plein, sanz *france*.
(*Ib.*, Richel. 1573, f° 8[a].)

De ses biaus soleres petis
Qui joindront as pies si a point
Que de *fronches* n'i aura point.
(*Ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 103[a].)

Tire ta cauche a la laniere
Si que n'i ait plique ni *fronche*.
(*Clé d'amour*, p. 14, Tross.)

Les cheveux blancs et les *franc[e]s* du corps vieillart ne puent soubdainement gaigner auctorité ne honneur. (LAUR. DU PREMIERFAIT, *Traictié consolatif de vieillesse*, Richel. 1009, f° 108 r°.)

Musser les *fronces* du visaige. (*Enseign. d'Anne de France*, p. 108, Chazaud.)

Cuisse qui n'a ride ne *fronce*.
(LE LIEUR, *Blas. de la cuisse*.)

— Par extension :

Remaignent en cele cicatrique moult de *fronces*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 105[c].)

La plante d'ellebore est plaine de *fronces*. (*Jard. de santé*, I, 164, impr. la Minerve.)

— Au sens moral :

Aimez et honorez ce qui est noble, ce qui est vertueux et leal, ce qui est entier et sans *fronge*, et ce que Dieu mesme ayme. (G. CHASTELL., *Entree du roy Loys en nouv. regne*, VII, 34, Kerv.)

Lorraine, *fronce*, les plis qu'on fait à une robe, à une chemise en les fronçant.

FRONCEEMENT, adv., avec les rides, avec les plis :

L'ung porte une chappe de lin et precieulx drap ridee et froncee entor le col, et descendue *fronceement* par les espaules a longs plois. (*L'Orloge de sapience*, Maz. 1134, l. I, ch. 12.)

FRONCEL, voir FRIONCEL.

FRONCELE, s. f., dimin. de *fronce*, ride :

Assez plus eust
En son front fronces et *franceles*
Qu'en Ruen rues ne rueles.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 204[a], et ms. Brux., f° 199[c].)

FRONCETE, s. f., dimin. de *fronce*, ride :

A un front large, blanc et plain,
N'i a ne *froncete* ne grain.
(*Parton.*, 4867, Crapelet.)

FRONCHAL, adj., qui exhale des vapeurs, éventé, gâté :

Vapidus, *fronchaus*. (*Pet. Vocab. lat.-franç. du* XIII[e] *s.*, Chassant.)



FRONCHE, voir **Fronce**.

FRONCHIER, *fronquier*, *froncquier*, *froncier*, *frouchier*, verbe.

— Neutr., renifler, renâcler, ronfler :

Li paien dort et *fronque* duremant.
(Raimb., *Ogier*, 11592, Barrois.)

Mais ne voles fors que boivre et mangier,
Lire et dormir, et chanter et *fronchier*.
(*Moniage Guillaume*, Richel. 774, f° 187.)

Et *fronchoit* del nes en sa grant ire autresinc com uns chevaus. (*Lancelot*, Richel. 754, f° 20b.)

Il ot si com vis li estoit
Un cheval vers la mer *fronchier*.
(*Chev. as .II. esp.*, 2380, Foerster.)

Et il ont mout loing d'els oi
Un cheval *fronchier*, ce lor samble.
(*Ib.*, 11366.)

Et li moines se recoucha
Qui cele nuit point ne *fronça*,
De poor ne pot estre en pes.
(*Du Sougretain de Bethleem*, 137, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 415.)

Quant il se fu alé couchier,
Si commença bien a *fronchier*
Por lie deceivre et esprover.
(*Chastoiem. d'un père*, conte XI, I, 93, Biblioph. fr.)

Vaporare, *froncher*. (*Pet. Vocab. lat.-franç. du* XIIIe *s.*, Chassant.)

Li rois, qui par angoisse *fronche*,
Ne li respont mot, ainz s'embronche.
(Guiart, *Roy. lign.*, t. I, p. 259, Buchon.)

Le cheval odore et sent la bataille de loing et *fronche* quant il ot le son des instrumens. (Oresme, *Politiq.*, f° 124d, éd. 1488.)

Tandis que Estonne se touilloit en ces orties pour issir hors, il se detordoit pour la grant angoisse qu'il sentoit, et cryoit a haulte voix, puis ronfloit et *froncquoit* comme un cheval. (*Perceforest*, vol. III, ch. 20, éd. 1528.)

— Réfl., être revêche :

Ge te conseillerai a droit,
Fait la vielle : va, si te couche ;
Et se ele vers toi *se frouche*...
(*D'Auberee la vielle maquerelle*, var., ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 211.)

FRONCHIN, voir **Froncin**.

FRONCHINE, voir **Froncine**.

FRONCHIR, voir **Froncir**.

FRONCIÉ, adj., ridé :

Le nez *froncié*, le vis hydeus.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 20d.)

Je suis ja *fronciez* et chenus.
(*Consol. de Boece*, Richel. 1096, ap. Delisle, *Anc. trad. fr. de Boece*, p. 11.)

Je sui ja *fronciez* et chanus.
(*Ib.*, ms. Berne 365, f° 1 r°.)

Tais toi, dist sainte Yglise, fole vieille *froncie*.
(*Desputois. de la sinag. et de Ste Eglise*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 405.)

FRONCIER, voir **Fronchier**.

FRONCIN, - *chin*, *frochin*, *franchin*, s. m., espèce de parchemin français :

Des piaus de brebis fait on *fronchin*. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 7c, Michelant.)

Gorges li librairiers... vend *fronchin* et parkemin. (*Ib.*, f° 15c.)

.XII. bottes de parchemin *froncin*, 27 s. p. la botte, pour faire les escriptures de la chambre aux deniers. (*Compt. de l'hôt. des R. de Fr.*, p. 233, Douët d'Arcq.) Impr., *frontin*.

Fronchin et chire des saulfconduits. (1429, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Chire et *frochin* pour sceller les saulfconduis. (1436, *ib.*)

Chire et *franchin*. (1574, *ib.*)

Genève, *froncin*, vieux parchemin, vieux cuir.

FRONCINE, - *chine*, *fourchine*, *francine*, s. f., sorte de parchemin français :

Ne le pris pas une *froncine*.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 143 v°.)

Soixante quatorze liaces de parchemins *froncines*. (*Pièce de* 1299, ap. Desmaze, *Cur. des Anc. justices*, p. 163.)

Li un des texons se vestoient,
Li autre de piaus chevrotines
Ou de chevriaus ou de *froncines*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 38d.)

Fronchine a faire les tailles. (1323, Lille, ap. La Fons. *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Fronchine as comptes pour couverture faire as livres pour l'anee. (*Ib.*)

.XII. piaus de *fourchine*, .IIII. s. (1328, *ib.*)

Pour *fronchine* pour faire les rolles des tailles. (1338, *ib.*)

Pour *fourchine* a faire .I. nouviel livre des bourghois. (1339, *ib.*)

Fourchine pour les clercs de le halle. (1345, *ib.*)

Pour .V. dousaines et demie de *fourchine* acatee pour faire .I. livre,... et pour chelui livre enluminer de viermillon et loyer, .LXXIIII. s. (1349, *ib.*)

Une douzaine de *fourchine* a faire plusieurs escriptures. (1361, *ib.*)

Chire et *fourchine* livrees pour les bonnes gens de le ville. (1386, *ib.*)

Philippe le Hardi paie a Martin Lhuillier, son libraire, pour achat de parchemin, velin, chevrotin, *froncine*, 40 livres. (*Pièce de* 1398, ap. Desmaze, *Cur. des Anc. justices*, p. 253.)

Quant aucuns voront lever ou leveront en ladicte ville ledit mestier de parcheminier, ilz seront tenus de faire d'eulx mesmes ung chief d'œuvre, c'est assavoir demy douzaine de *fronchine*, demy douzaine de vellin, demy douzaine d'avortins, et demy douzaine de cabris qui seront faiz bien et souffisamment tant en frecq comme en secq. (1460, *Statuts des parcheminiers d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, t. II, p. 235.) Impr., *fronclave*.

Velin et *francine*. (Déc. 1512, *Pancarte de la traite de Nantes*, Orl., Hottot, 1666.)

Cf. **Froncin**.

1. **FRONCIR**, - *chir*, verbe.

— Neutr., se rider :

Quant mon vis effachié remir
Et voi que *fronchir* le convient.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 97c.)

— Act., plisser :

Voies com il requigne et *fronchist* le grenon.
(*Conq. de Jerus.*, 6430, Hippeau.)

Quant le fel sent le coup, si *fronchi* le grenon
Et roille des iex a guise de gaignon.
(*Doon de Maience*, 170, A. P.)

— *Fronci*, part. passé, ridé :

Et s'avoit le vis *fronci* et pale. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 5b.)

..... Et si prendrez
A fame une vielle *froncie*,
Qui vous menra mult male vie.
(*Geus d'aventures*, Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 151.)

Atant vi .I. vallet venant,
Noir et viel et magre et *fronchi*.
(B. de Condé, *li Contes des hiraus*, 14, Scheler.)

Homme est contre sa vollenté
Tantost *fronchi* ou esdenté.
(*Clef d'amour*, p. 51, Tross.)

— Qui a des plis :

Heusiaus *froncis* et larges botes.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 81a.)

Li fil Tierri la portent bliauz *fronciz*.
(*Ger. de Ross.*, p. 301, Michel.)

Genève, *froncir*, plisser, en parlant des repasseuses et des couturières.

2. **FRONCIR**, - *chir*, v. n., renifler, renâcler :

Et ces chevaus banir, *fronchir* et brandonner.
(*Gui de Cambrai*, Richel. 24366, f° 227a.)

Si tost que leurs chevaus ouyrent celle tempeste ilz commencerent a *froncir* des narines. (*Percefor.*, v. VI, c. 3, éd. 1528.)

— Infin. pris subst., ronflement, reniflement :

Li *fronchirs* du nez.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 79c.)

FRONCISSEURE, s. f., ride :

Ruga, *froncisseure*. (*Gloss. de Conches.*)

FRONCLAYE, voir **Frenelaie**.

FRONCLE, *frongle*, s. m., furoncle, clou :

Un clou, ou *froncle*. (R. Est., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Le gros *froncle* au cropion. (Rab., l. IV, nouv. prol., éd. 1552.)

L'ung y avoit la picote, l'aultre le tac, l'aultre la verolle, l'aultre la rougeolle, l'autre gros *froncles*. (Id., *ib.*, c. 52.)

Bourg., Yonne, Vassy-sous-Pisy, *froinlie*, s. m., furoncle. Mouffy, *frongle*. Morv., *fronllhe*. Berry, Poitou, *froncle*, *frongle*. Saint., *froncile*.

FRONÇOS, *frunchus*, adj., ridé :

Si la dame ad la face *frunchuse*. (*Ornatus mulierum*, ms. Oxf., Ash. 1470, f° 279a.)

FRONCQUIER, voir **Fronchier**.

FRONDAIL, s. m., fronde :

David met cinq pierres en sa pannetiere, et ung *frondail* de cordes en sa main. (*La Thoison d'or*, vol. I, f° 38 r°.)

Cf. **Fondel**.

FRONDAILLE, s. f., fronde :

Frondailles a getter pierres. (*La Thoison d'or*, vol. I, f° 54 r°.)

David petit, lequel n'estoit pas las,
A la *frondaille* d'un cop si l'a occis.
(*Vers sur l'Entrée de Ch. VIII à Troyes*, Grosley. *Ephém.*, I, 131.)

FRONDE, s. f., feuillage :

Ly pins qui a veoir lui sist
Estoit plantes entre grans undes
Et s'estoit vers, foelles et *frondes*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 10 r°.)

Et en abatent flours et *frondes*.
(*Ib.*, f° 28 v°.)

Vestu de velues *frondes* ou fœilles. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 55 r°.)

Et cependant elle (l'amande) jectera mieuls sa *fronde* ou fueillage et plus tost. (COTEREAU, *Colum.*, V. 10, éd. 1555.)

FRONDEFLER, voir FONDEFLER.

FRONDELEE, s. f., coup de fronde :

D'une mesme *frondelee* je feray deux coups. (CHOLIERES, *Apresdinees*, p. 52, Lacroix.)

FRONDIER, s. m., qui lance la fronde :

D'un *frondier* incertain ce coup juste n'est pas,
Ains d'un arbalestrier qui tire de cinq pas.
(DU BARTAS, *les Trophees*, p. 461, éd. 1610.)

FRONDILLIER, voir FRANDEILLIER au Supplément.

FRONDIS, adj., couvert de feuillage :

Joly haistre pour donoier
Et bien plaisant pour umbroier,
Car il est rames et *frondis*
Et en verdour presque toudis.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 7 r°.)

FRONDOIER, v. n., se couvrir de feuillage :

Quirinus estoit dit dieu quirin pour ce que quiris en latin signifie hache ; or est il ainsy que sa hache gectee entre aultres arbres se print a *frondoier*, branchir et flourir... (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 69[c], éd. 1488.)

Aucunes fois est bon coupper la cime et bout des branches des figuiers, quand ils commencent a *frondoier* : car par ce ils en sont plus fermes et fertiles. (COTEREAU, *Colum*, V, 10, éd. 1555.)

FRONDOYANT, adj., couvert de feuillage :

Ieuse *frondoyant*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Un noyer *frondoyant*.
(J. DE VITEL, *Prem. exerc. poét.*, Compl., éd. 1588.)

— Produit par le feuillage :

Frescheur, *frondoyante*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

FRONDRER, voir FONDRER.

FRONDURE, s. f., feuillage :

Fagus, *frondure*. (*Pet. Vocab. lat.-franç. du* XIII[e] *s.*, Chassant.)

FRONGE, voir FRONCE.

FRONGEREAU, voir FRINGUEREAU.

FRONGNE, voir FROIGNE.

FRONGNIER, voir FROIGNIER.

FRONQUIER, voir FRONCHIER.

FRONTAIL, s. m., compresse qu'on applique sur le front :

Si le teste fait mal apres avoir bien beu, l'on pourra faire un *frontail* avec serpolet politric et roses. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, l. I, c. XII, éd. 1597.)

Le sang qui desordonnement flue par le nes, sera estanché, par un *frontail* faict avec de la poudre de sandarac, pestrie avec blanc d'œuf, et appliqué avec un linge. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VIII, 5, éd. 1605.)

FRONTAL, voir FRONTEL.

FRONTANT, part. prés., marchant en face :

Le comte de Navarre s'en vint *frontant* devant la barriere de la ville de Val Veyde, et faisant sa monstre ; et monstroit bien qu'il demandoit la bataille a ceux de dedans. (FROISS., *Chron.*, liv. III, p. 106, éd. 1559.)

FRONTAUL, voir FRONTEL.

FRONTEER, voir FRONTIER.

FRONTEL, *-al*, *-aul*, *-iel*, *-eau*, s. m, front :

N'i a ces qui de larmes n'ait moillié le *frontal*.
(*Conq. de Jerus.*, 2927, Hippeau.)

Orendroit resamble Fortune
Qui a le *frontel* cavelue
Et le haterel derier nue.
(*Fregus*, p. 109, Michel.)

— Fig. :

Mais Auberis lor est ens el *frontal*,
Et cil en montent amont sans arestal.
(*Auberi*, p. 219, Tobler.)

— Ornement du front, bandeau, diadème, et par extension, ornement servant de fronton :

Si devons nostre *frontel* telement orfroisier que nous soions appareillez de mettre le front devant pour souffrir mort et painne pour son amour. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 19[a].)

Un *frontel* a losenghes de perles. (1367, *Reg. aux test.*, Arch. mun. Douai.)

Item doit ledit Regnault livrer a la dite Marguerite pour ledit mariage une bonne robe longue d'escallate bien fouree, un bon chaperon selon la robe, une pelisse de gris ensuiant, une bonne sainture, un coustel, un espinglier, un chappel, un orfroy, un *frontel*. (1383, Arch. JJ 126, pièce 109.)

Un *fronteau* d'or a blanches violettes, ou il y a deux balaiz. (1393, *Preuves de l'Hist. de Bourg.*, III, 170.)

Qui fille a, n'est pas a repos,
Terre lui fault premierement....
Robes, joyaulx, or et argent...
Menu ver, gris, chapel d'or gay,
Fronteaulx, couronne : he Dieu ! quel gay,
Vaisselle, plas, escuelles, pos :
Jamais fille ne mariray.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 305[a].)

Frontiaux, filez, soye, espingles et neux.
(ID., *ib.*, f° 327[c].)

Les muremilles flairables
Qu'elles portent en leurs narines,
Les pierres pendantes aux poitrines,
Et les *frontiaulx* sur leurs sourcis.
(ID., *ib.*, f° 532[a].)

Ung parement pour contreautel a mettre devant avequez ung *frontel* a franges de soye. (1476, *Joy. égl. Bay.*, f° 87 v°, Chap. Bay.)

Au dessus de la dicte cortine a ung *frontel* de damas violet enrechy de broderie d'or, de jon marin, fleurs de liz, petiz solailz et croissans, bordé par bas de frenge de soye de diverses couleurs pendent par devant sur ung fil de fer et dessoubz ledit *frontel* coulent les aneletz de la dicte cortine. (*Ib.*, f° 89 v°.)

Les cheveux voletans en l'air, avecques *frontaux* de vignes. (RAB., l. V, ch. XXXVIII, éd. 1564.)

— Partie antérieure de divers objets :

Le nappe paree de sen *frontiel* de bleu samit. (1386, *Invent. de S. Amé*, p. 19, Arch. Nord.)

Le *fronteau* est le devant dudit tombereau. (*Ord. de Fr. I*[er] *sur le faict de la just.*, f° 201 v°.)

Pour ung *fronteau* de tapisserie, deulx coussins. (*Compt. de* 1576-77, Arch. Nord.)

— Bandeau sur les yeux :

Et Amour sans *fronteau*
Volleter autour d'elle (Vénus),
Desgu'sant son bandeau
En un funebre voile.
(*Chans.*, ap. BRANT., *Des Dames*, VII, 408, Lalanne.)

— Instrument de torture qui s'appliquait sur le front :

Je scay des inventions pour les faire venir a raison : je leur donne le *frontal* de cordes liees en cordeliere ; je les pends par les aisselles ; je leur chauffe les pieds d'une pelle rouge. (*Sat. Men.*, Disc. de Rieux, p. 115, éd. 1593.)

— Fig., persécution, poursuite :

Retraiez vous, felons contaulx,
Ou vous avrez ung mal *frontaul*
Ou de l'evesque ou des citains.
(*La Rescepcion maistre Lambelin*, 121, ap. E. de Bouteiller, *Guerre de Metz*, p. 354.)

Aunis, *fronteau*, bourrelet qu'on met sur la tête des petits enfants ; Berry, *frontiau*.

Noms propres, *Fronteau*, *Frontau*.

FRONTELET, s. m., ornement qui couvre le front, bandeau de religieuse :

Par dessus leurs couvrechefs un voille noir avec *frontelet* et barbettes. (*Statuts mss. des Bénédictines*, ap. Duc., III, 422, éd. Didot.)

L'evesque d'Ast li donna un *frontelet* de rubis. (*Trais. de Rich. II*, p. 111, Williams.)

1. **FRONTER**, verbe.

— Neutr., avoir sa façade :

Une maison et court derriere assise en la rue d'Alies entre le pont Saint Nicolas et le grant pont *frontoient* en icelle rue. (1455, *Terrier des bourg. de Molins*, f° 5 r°, Bibl. Moulins, 16.)

— Act., appuyer :

Et ay veu souvent qu'il estoit si brief (l'étourdissement) qu'il failloit qu'il s'apoiast a la paroit ou contre ung arbre et qu'il *frontast* sa face. (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, 24, éd. 1495.)

— Maltraiter :

Ce fait, le dit menus peuple efforcet les dits personnaige et monta sur le hour, tellement qu'il fuit tout bel au dit person-



naiges de decendre, car il furent en grant dangier d'*estre* tres bien *frontes*. (P. AUBRION, *Contin. du Journ. de J. Aubrion*, an 1501, Larchey.)

2. **FRONTER**, voir FRONTIER.

FRONTERE, voir FRONTIERE.

FRONTEUSEMENT, adv., effrontément :

Moult folement et moult *fronteusement* li demanda ceste chose. (*Chron. de S.-Den.*, ms Ste-Gen., f° 118a.)

Il metoit hors le crois de son ventre devant la gent *fronteusement* et sanz nule vergoigne. (*Ib.*, f° 29c.)

1. **FRONTIER**, *fronter*, s. m., front :

A ses deus mains a saisi l'esqueker,
Bauduinet en feri el *fronter*.
(RAIMB., *Ogier*, 3177, Barrois.)

— Devant de l'autel :

Un cothidian de chapelle garni de chazuble a un orfroi de brodeure a apostres, de *frontier*, doussier. (1403, *Preuv. de l'Hist. de Bourg.*, III, 217b.)

Une chappelle de drap de Damas, garnie de *frontier*, dossier, chasuble, estole. (1413, *Compt. du R. René*, p. 202, Lecoy.)

— Ornement de front, bandeau :

Un *frontier*, garny d'or, ouquel a .XII. balays, .XLIIII. grosses perles et .XXXIII. diamans, lequel fut a la royne Jehanne de Bourbon. (1380, *Inventaire de Charles V*, n° 47, Labarte.)

En laquelle (chapelle) a *frontier* dessus de lottrin, couverture de chaiere a prelat. (1424, *Chapelle du roy Ch. VI*, Pièc. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 227.)

Frontale, *frontier*. It. Ornamento de la fronte. (JUN., *Nomencl.*, p. 186, éd. 1577.)

— Partie antérieure de diverses choses :

Fronteau, *frontier* de bride. (JUN., *Nomencl.*, p. 198, éd. 1577.)

2. **FRONTIER**, adj., limitrophe :

Il vint droit a Lille pource que proche estoit es marches françoises et a plusieurs autres pays *frontiers*. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, ch. VIII, Buchon.)

Les pays *frontiers* et limitrophes. (PASQ., *Rech.*, II, 15.)

Et viennent a milliers
En ordre se ranger dessus les bords *frontiers*.
(J. DE VITEL, *Prem. exerc. poët.*, Prinse du Mont S.-Michel, éd. 1588.)

Et qu'il vint en la plaine, ou Rubicon *frontier*
Fait roulant en la mer un humide sentier.
(GARN., *Porcie*, 1161, Foerster.)

A l'entour de quelques villages *frontiers* des ennemis. (JEAN DE LERY, *Voy. au Bresil*, II, 37, Gaffarel.)

— Fortifié de tous les côtés :

Nos peres ne penserent pas a bastir des places *frontieres*. (MONT., *Ess.*, III, 8, éd. 1802.)

3. **FRONTIER**, *-iier*, *-eer*, *-oyer*, verbe.

— Act., tenir tête :

Si commencerent a *frontiier*, a coustiier et a poursuivir les Anglois, mais les Anglois se tenoient si ensemble que point ne se desroutoient. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2660, f° 68 r°.)

— Neutr., se tenir en ligne :

Et se logierent tout droit la ou les gallies *fronteoient*. (*Liv. de la Conq. de la Moree*, p. 316, Buchon.)

— Act., côtoyer :

Jusques au nombre de mil hommes d'armes et trois mil archiers, qui partirent de Hantonne le vingtiesme jour de may, l'an 1388, et flotoient sur mer, *frontoyant* les marches de Bretagne et de Normandie. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. XLIV, éd. 1638.)

— Neutr., être limitrophe, servir de limites :

Ce promontoire s'estend selon la mer oceane *frontoyant* aux Gaules. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 66 v°.)

Sur les lisieres des terres *frontoyans* aux chemins. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 461, éd. 1597.)

FRONTIERE, *frontere*, s. f., front d'une armée, ligne de bataille, et, par extension, attaque, résistance :

Atant s'est aparue nostre esciele premiere,
Quan Galerans les vit cevalcer a *frontiere*
Forment s'esmerveilla.
(*Enf. God.*, Richel. 12558, f° 42b.)

Li navré vuident les *frontieres*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 12424, W. et D.)

Si povoient estre environ .VIII. cens combatans, tous gens de *frontiere*. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 226, Soc. de l'H. de Fr.)

Les ennemis et rebelles de Monseigneur le roy et du royaume ont tenu si grand *frontiere*. (Juill. 1384, *Lett. de Jean I*, Richel., coll. Doat, t. 87, f° 263.)

Les ennemis du royaulme qui tiennent grant *frontiere* ou pais de Guienne. (15 juill. 1384, *Liv. armé*, f° 84 v°, Arch. mun. Montauban.)

De pourveir sez fors et de faire *frontiere* as Engles. (FROISS., *Chron.*, III, 269, Luce, ms. Amiens.)

Si coummenchierent a faire une forte guerre, et vinrent ces gens d'armes faire *frontiere* a Ewruez. (ID., *ib.*, IV, 388, Luce, ms. Amiens.)

Mes pensons de nous en vengier,
Et nous tenir tous en *frontiere*.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 12409, Guessard.)

Je connois qu'elle (la Pucelle) est ceste part,
Et est la premiere en *frontiere*.
(*Ib.*, 12713.)

Le conte de Saint-Pol... s'en ala audit lieu de Vernon pour assembler et entretenir les dessus diz gens d'armes, pour les mettre en *frontiere* contre les Orleanois. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 86, Soc. de l'H. de Fr.)

Accroys en nous foy pour faire *frontiere*
Aux ennemys.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 152d, éd. 1537.)

— Frontispice, façade :

Frontiere, frontispicium. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

La estoyent peinctz en *frontiere*
De l'huys, pour tres riche banniere...
La machine grande et entiere
Du monde...
(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, f° 165d, éd. 1544.)

— Ornement placé sur le front :

Une petite *frontere* de menues perles. (Déc. 1397, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Une *frontiere* a espousee garnie de perles. (1460, Arch. JJ, ap. Laborde, *Emaux*.)

Une *frontiere* guernye de perles et a paillettes et boucles d'argent. (1482, *Inv. du château de Coursan*, Rev. des Soc. sav., 7e série, t. III, 2e liv.)

— Fronteau, pièce de bois au devant d'une cheminée qui en soutient la hotte :

Pour avoir couvert d'ays la *frontiere* et les lanciers du manteau de la cheminee de la dite chambre, avec le dessoubs des dits *frontiere* et lanciers. (1469, *Compte du dom. du duché d'Orl.*, Hostel de la prévosté d'Orl., ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 266 v°, Arch. Loiret.)

— Place fortifiée faisant face aux ennemis :

En Espagne ou il y a *frontiere* de Sarrazins. (*Stat. de S. J. de Jér.*, roul., Arch. Bouches-du-Rhône.)

Quant il sera en *frontiere* de Sarrasins. (*Ib.*)

La ville d'Orliens qui est une grant et notable cité, assise en passaige et *frontiere* sur la riviere de Loire. (*Lett. de Ch. VII*, 10 janv. 1419, dans le *Compte de Jaquet de Loynes*, 1419-1421, Forteresse, Arch. mun. Orléans.)

Et tellement s'est approuché ledit duc de Bourgongne, qu'il s'est bouté en nostre ville de Saint Denis en France, et icelle detient et occupe contre nostre gré, plaisir et voulenté, en faisant d'icelle bastille et *frontiere* contre nostre ville de Paris. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 116, Soc. de l'H. de Fr.)

Nous avons mis et fait entrer en garnison les dessus nommez tant a Granges, Clerval, Lille sur le Douch, Blammont, Passavant, Rougemont, Beauvoir, Hericourt et autres places faisant *frontiere* contre lesdis Ecorcheurs. (1444, *Monstre*, Ch. des compt. de Dijon, B 11810, Arch. Côte-d'Or.)

Toutes les places faisans *frontiere* de ce costé la, et sur tout Sainct Damian, furent renforcees d'hommes et de toutes autres choses necessaires pour attendre un siege. (DU VILLARS, *Mém.*, III, an 1552, Michaud.)

— *En frontiere de*, en face de, de manière à pouvoir résister aux attaques de :

Lieu situé *en frontiere de* nouz ennemis. (*Lett. de Ch.*, 24 av. 1400, Liv. armé, f° 91, Arch. Montauban.)

FRONTIIER, voir FRONTIER.

FRONTOYER, voir FRONTIER.

FRONTUEUSEMENT, adv., effrontément:

Moult folement et moult *frontueusement* il demanda cette chose. (*Chron. de S.-Denis*, Dom Bouquet, V, 244.)

Autre vilaine costume avoit; car il metoit hors le croiz de son ventre devant la gent *frontueusement* et sanz nule vergogne. (*Ib.*, III, 197.)

Cf. FRONTEUSEMENT.

FROQUIER, s. m., homme qui répare les chemins rompus :

Icelles religieuses disoient que li habitans de la ville ne poievoient edifier, faire,



refaire.... esdiz fros sans prendre congé ou *froquier* de la dite eglise. (1315, *Reg. des Olim*, f° 135, ap. Duc., *Frocarius.*)

Demanderont congié au *froquier* de la dite yglise de refaire ou reppareiller les choses dessus dites. Et se li *froquiers* venoit au lieu, doint congié ou non doint, puis qu'il y vient il en aura doze deniers tant seulement. (1325, Arch. JJ 64, f° 30 v°.)

Cf. Fro.

FROS, voir Froc.

FROSÉ, voir Frasé.

FROSER, v. a. ?

.ii. dez de bois, l'une a *froser* torches et rouller cierges, et l'autre a chauffer la cire en fruicterie. (*Compt. de l'hôt. des R. de Fr.*, p. 229, Douët d'Arcq.)

FROSSEIS, voir Froisseis.

FROSSIER, voir Froissier.

FROSSIERE, voir Foursiere.

FROST, *froust*, adj., abandonné, désert, ruiné :

Moulin *frost.* (1398, Gençai, Arch. Vienne.)

Item une vigne... laquelle est a present *frouste.* (1423, *Reg. des fiefs du comté de Poitou*, f° 73ª, ap. Duc., *Frostium.*)

.vi. cens escus qu'il doit prendre sur les baillees qu'il fera a Rennes des places *frostes* estants en ladite ville. (1427, *Compte de J. de Mauleon*, ap. Lob., II, 1012.) Impr., *frosces.*

Une petite maison *frouste* et gaste. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 14 v°, Bibl. la Rochelle.)

Ledit jour fut eslargie la rue d'Angleterre a l'endroit du jeu de paulme de la Chatte, c'est assavoir, du coing de la maison de Huibert de Laubespin, d'environ pié et demy, et a l'endroit du coing du jardin de la Chatte, d'environ trois pieds qui soulloit estre *froust.* (Mai 1488, *Proc.-verb. de démolit.*, Cab. hist., VII, 247.)

— Au sens moral :

Si dis adonc : Desespoir, maulvais hoste,
Esloigne toy et aussi tes gens oste
Qui desja m'ont si griefvement pillé
Que ma vertu est demouree *froste*,
Riens n'ont laissé ne desus de coste.
(J. Meschinot, *Lunettes des princes*, f° 6 r°, éd. 1493.)

Noms propres, *Froust, Froux.*

FROSTE, adj., non raboté ?

Une chese *froste* de boys de chesne. (5 juin 1517, *Inv. de G. le Croesser, sieur de Kerenés*, Rev. de Bret. et de Vend., 2e série, I, 42, janv. 1862.)

1. **FROT**, voir Froit 1.

2. **FROT**, voir Fro.

FROTAGE, *-aige*, s. m., droit payé pour obtenir du seigneur l'autorisation de faire de la bière ou du vin :

On trouve *frotagium* dans un acte de Guernesey du xiiie siècle.

Et si doient chescun metre la vandange ou chaukeur l'abbey ai Ancey, si doit li abbes panre sa moitiet franchement dou vin couleit sus la cuve, et ce doit ancors panre .i. meu ou communauble et l'onzime pour son deme en la lour partie, et il doient paier lou *frotaige* dou lour, et se nians en defaillait par eus ne par lour malle faiture il l'amenderoient chescun de la lour partie sus la cuve. (1327, *Cart. de S. Vinc. de Metz*, Richel. l. 10023, f° 16 r°.)

Et ce doit Celignons paier lou *frotaige* et la piece de gardin. (*Ib.*)

FROTE, s. f., sabot d'enrayage ?

Froter les roes dudit trainneaul de .viii. *frotes* et pour clo pour coudre les dictes *frotes* es roes. (*Compt. de Nevers*, 1389-92, CC 1, f° 2 v°, Arch. mun. Nevers.)

Pour avoir mis des *frotes* neufves es roes du petit chariot de la ville. (1394, *ib.*, CC 2, f° 3 r°.)

Pour lesdites rouhes, huit *frotes* de fer, deux liens. (1465, *Invent. de l'Artillerie*, Arch. mun. Dijon, H, aff. milit.)

FROTEE, s. f., croûte de pain frottée d'ail ou d'ognon :

Mangeant leur lard bien jaune et rance
Avec une *frotee* d'oignons.
(*Blas. de le In exitu Israel.*)

FROTEL, *frottel*, s. m. ?

Pour une journee de charpentier pour faire deux *frotteaux*, l'un pour la chaine de la veille potterie et l'autre pour la barriere colant de la porte Bernier. (*Compte de Gilet Baudry*, 1416-1418, Despence, lx, Arch. mun. Orléans.)

FROTER, *frotter*, v. a., casser les mottes de ?

Si il advient que ledit Eon raquitteje celle moute ledit vicomte dait avoir le ressort de la moute desdits hommes, toutes les fois que ils n'iront au moulin audit Eon *frotter* ne maneuvrer la terre. (1323, *Accord*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1339.)

— *Froter la voie*, battre les routes :

En son chemin entrat, la voie toute *frote*
Qu'il est venus a Treit.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 6402, Scheler, *Gloss. philol.*)

FROTERESSE, s. f., femme qui fait des frictions dans une étuve, masseuse :

On bannit criminelement une *froteresse* des estuves a la grand fosse. (1456, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FROTOIR, voir Refretoir.

FROTTÉ, voir Freté.

FROTTER, voir Froter.

FROTURE, *frotture*, s. f., frottement :

Frotez bien dessus... et ce qui degotera de la *froture* metez en l'euil. (*Liv. de fisiq.*, ms. Turin, f° 33 v°.)

Fixures ou fendures et ulceres viennent aucunesfois es extremites de matiere refroidant par aulcune *froture* ou par le soulier trop estroit. (B. de Gord., *Pratiq.*, I, 29, éd. 1495.)

Ces doubtes icy, vous ne les pouvez si asseoir par art de parler que realement ne donnent touche tousjours et *frotture*, ce semble, a l'un d'eux ou a tous. (G. Chastellain, *Livre de paix*, vii, 359, Kervyn.)

— Maladie de peau qui occasionne des démangeaisons :

Ses maladies sont la rongne, et la *froture*, et la liepre. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 25 r°.)

Quant la grant ortie est mise en emplastre dessus la *froture* du corps et la rougeur elle fait douleur et demangeuement. (*Jard. de santé*, I, 504, impr. la Minerve.)

FROU, voir Fro.

FROUBETER, v. a., dérivé de fourbir, employé dans une pièce flamande :

Je vaura mi prover encore enqui min brant,
Jou l'a fat *froubeter*, asses seront plus loisant
Que ne soit un cristal.
(*Chans.*, Poët. fr. av. 1300, t. IV, p. 1363, Ars.)

1. **FROUCHIER**, voir Frougier.

2. **FROUCHIER**, voir Fronchier.

FROUCINE, voir Frocine.

FROUER, voir Froier.

1. **FROUGIER**, *frugier*, *frouchier*, *fruchier*, v. n., fructifier, produire des fruits :

Bon ente en buen estoc deit bien fructifier,
En malveis estok vei buen ente mal *fruchier*.
(Garnier, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 79 v°.)

— Atteindre un résultat, profiter, servir :

Ne vout le moniage ke nel presist lesser
Et pur l'avisiun ke Deus li fist nuncier
U pur ço ke nuls d'eus n'i pout unkes *frugier*
Ki seculers vousist cel honur enbrachier.
(Garn., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 11 v°.)

Ahi clers ! plus ne *frougeras*,
N'a clergie plus n'entendras ;
Tu en as fait voler les coins,
Quar tant te plus, et tant l'amas
Lecherie, quant t'acointas.
(*De l'Unicorne et du Serpent*, Richel. 837, f° 78c.)

Vairon, que ferai je ? puisque vous mehaigniez
Bien voi que moult par tens serons descompai-[gniez...
Sire, ne me devez mon mehaing reprochier,
Quar onques nule beste ne poez chevauchier
Qui puisse desos vous amender ne *frouchier ;*
C'est tout par vostre crolle et par vostre hochier.
(*Du Plait Renart de Dammartin contre Vairon son roncin*, Richel. 837, f° 342 ; Jub., *Nouv. Rec.*, II, 23.)

2. **FROUGIER**, voir Frogier.

FROUMEGIE, voir Fromagee.

FROUMENTEE, voir Fromentee.

FROUMENTER, voir Fromenter.

FROUMENTEUR, voir Fromenteur.

FROUMENTEUS, voir Fromenteus.

FROUMIGERIE, s. f., espèce de bouillie :

Comedia, *froumigerie.* (1352, *Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 4120.)

FROUSCIER, voir Froissier.

FROUSSEIS, voir Froisseis.

FROUSSIER, voir Froissier.

1. **FROUST**, voir Frost.

2. **FROUST**, voir Fro.



1. **FROUSTEIS**, *frousteys, froustis, froutis*, s. m., bâtiments tombés en ruine, masures :

Item tiens a mon domaine les *froustis*, qui jadis fut harbergement, courtillages et appartenances, appellé la Papotiere. (1405, *Ch. du comt. de Poitou*, Ch. des compt. de Par., f° 22 v°, ap. Duc., *Frostium*.)

Arrentement d'un *froutis* en la seigneurie de Jouarenne. (1471, Arch. Vienne, ap. Lalanne, *Gloss. du pat. poitev.*, p. 142.)

Frousteys. (An 1498, Beruges.)

Froutis s'emploie encore avec le sens de décombres, ruines, dans le Poitou, Vienne, arr. de Civray.

Cf. FROST.

2. **FROUSTEIS**, - *eiz*, s. m. ?

Et doient li *frousteiz* avoir chescun .I. chivault ou preit. (1300, *Coll. de Lorr.*, 980, n° 151, Richel.)

FROUSTIS, voir FROUSTEIS.

FROUTIS, voir FROUSTEIS.

1. **FROUX**, voir FRO.

2. **FROUX**, cas sujet, voir FOLC.

FROUZ, cas sujet, voir FOLC.

FROXER, voir FROISSIER.

FROYAIS, voir FROAIS.

FROYÉ, s. m., trace, piste :

Et se misent as camps tout le *froyé* des gens le roy d'Engleterre. (FROISS., *Chron.*, V, 426, Luce.)

Se met a la voye, suyvant le *froyé* des chevaulx de ceulx que oncques ne rataignit. (LOUIS XI, *Nouv.*, XXVI, Jacob.)

Par le *froyé*, ou souventes fois passe.
(GRINGORE, *la Chasse du cerf des cerfs*, Bibl. elz.)

Cf. FROAIS.

FROYEE, voir FROIEE.

FROYEIS, voir FROAIS.

1. **FROYER**, voir FRAIER.

2. **FROYER**, voir FROIER.

FROYS, voir FRES.

FROYSSER, voir FROISSIER.

FRUANT, voir FRIAND.

FRUCHIER, voir FROUGIER.

FRUCTAIGE, voir FRUITAGE.

FRUCTAILLE, voir FRUITAILLE.

FRUCTAL, voir FRUITAL.

FRUCTANT, adj., fruitier :

Tenir en bon estat vignes et aubres *fructanz*. (*Etabl. St Louis*, I, XVIII, p. 28, Viollet.)

FRUCTEFIABLE, voir FRUITEFIABLE.

FRUCTEFIANCE, voir FRUITEFIANCE.

FRUCTEFIEMENT, *fructifiement, frutefemen, frutifumen*, s. m., action de produire des fruits :

Ce ne poist soffire au concevement et au *fructefiement* dela terre. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 10[d].)

L'autre fu apelé Effraym, qui est a dire *fructefiement*. (*De l'Ystoire Asseneth*, Nouv. fr. du XIV[e] s., p. 12.)

Et la dispose aucunement (la terre)
A produire *fructifiement*.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 72[d], impr. Institut.)

Le *fructefiement* des arbres. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 5[a].)

Le *frutefumen* des biens de terre. (1395, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le *frutefumen* des biens de terre. (*Tit. de* 1523, Béthune, reg., f° 43[a], ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Frutifumen. (*Ib.*)

FRUCTEFIER, *fructiffier*, verbe.

— Neutr., employé au fig., dans le sens de prospérer :

De plus en plus France *fructefia*.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 1 r°.)

— Act., rapporter, produire :

Des lors en avant ne leur *fructiffieront* tes terres si grant plenté de biens comme ilz auront faict jusques a celuy temps. (*Les Prophecies de Merlin*, f° 40[a], éd. 1498.)

FRUCTERIE, voir FRUITERIE.

FRUCTERON, voir FRUITERON.

FRUCTICE, voir FRUTICE.

FRUCTIFERACION, s. f., vertu de produire des fruits :

Ilz arrousent tant seullement par dehors, mais vous donnez la *fructiferacion* par dedens fort habondant. (*Intern. Consol.*, II, 2, Bibl. elz.)

FRUCTIFERANT, - *ifferant*, - *ent*, adj., qui produit beaucoup de fruits, fécond :

Si luy fut promis qu'il auroit
Certaine lignee excellente
Aymee de Dieu qui bien vivroit
Et seroit moult *fructifferente*.
(MARCIAL, *Louanges de Marie*, f° 14 r°, éd. 1492.)

Un biaul arbre noble et *fructifferans*. (*Sept Sag.*, p. 72, G. Paris.)

Aupres d'iceluy lieu y a ung peuple, dont est seigneur le dict Dounacona, et y est sa demeurance, qui se nomme Stadacone, qui est aussi bonne terre qu'il soit possible de veoir et bien *fructiferente*, pleine de fort beaulx arbres de la nature et sorte de France. (*Navigat. faite par Jacques Cartier*, p. 14, Tross.)

Palmes, cypres, haulx cedres a merveilles
Et tous arbres tres bien *fructiferans*.
(JEAN JORET, *le Jardin salutaire*, p. 111, Luthereau.)

FRUCTIFFIER, voir FRUCTEFIER.

FRUCTIFIABLE, voir FRUITEFIABLE.

FRUCTIFIEMENT, voir FRUCTEFIEMENT.

FRUCTIFIER, adj., qui porte du fruit :

Et coupassent tous les arbres qu'ils trouveroient, fussent *fructifiers* ou steriles. (*Mer des Cron.*, f° 82 r°, éd. 1532.)

Cf. FRUTIFIIERE.

FRUCTIFIEUX, adj., qui produit beaucoup de fruits :

Terre *fructifieuse*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 78 v°.)

Pour la terre qui alors fut infecte et moins *fructifieuse* qu'elle n'avoit esté auparavant. (COURCY, *Hist. gen. de Grece*, Ars. 3689, f° 6[a].)

Ilz sont deux genres d'icelle (la celidoine). La plus grande est *fructifieuse*. (*Jard. de santé*, I, 106, impr. la Minerve.)

L'autre (cèdre) est *fructifieux* et ne fleurist point. (*Ib.*, 107.)

Branches grandes et *fructifieuses*. (*Ib.*, 264.)

Arbre plus *fructifieux*. (*Ib.*, 335.)

Le rododendron est sempiternel en branches et *fructifieux* en troncz. (*Ib.*, 395.)

FRUCTION, voir FRUITION.

FRUCTISSEMENT, s. m., syn. de fructifiement :

Il a sur tout croissement de ben et *fructissement*. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 36 v°.)

FRUCTITION, s. f., jouissance :

Et tout au siens se donnera
En joyeuse *fructition*.
(*Martyre de S. Pierre et de S. Paul*, Jub., *Myst.*, I, 82.)

FRUCTUAIRE, s. m., usufruitier :

Li *fructuaires* est tenus d'amender les damajes. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 92[b].)

Le *fructuaire* qui auroit vendue la taille, pour la demeure d'icelle saison n'y auroit dommage, ne le marchant, mais le foncier y a interest, car le ject et le fons du bois en vaudroit pis. (BOUT., *Somme rur.*, 2[e] p., f° 39[c], éd. 1486.)

Apres la ditte demission, ledit mons. le duc de Berry entrera et sera receuz en foy et hommage, possession et saisine de l'usufruit,.... comme s'il estoit plain seigneur et proprietaire desdittes terres, nonobstant que par la coustume viagere et *fructuaire* n'en deust pas si plainement user. (1387, *Reg. de Jean duc de Berry*, ap. Ste-Pal., éd. Favre.) Impr., *fruttuaire*.

FRUCTUOSITÉ, s. f., vertu de produire des fruits :

Fructuositas, *fructuositez*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

FRUEM, s. m. ; *mettre a fruem*, briser :

S'enporterent les coses toutes,
Et li paien et leur grans routes
Arsent tot et misent a *fruem*.
Et puis s'en allerent a Ruem.
(MOUSK., *Chron.*, 13025, Reiff.)

FRUER, v. n., jouir :

Desquelz privileges octroyez a iceulx d'Orleans en apperra par ce que lesdits de l'Université d'Angers ne pourront *fruer* de l'original desdits de l'Université d'Orleans. (1372, *Ord.*, V, 631.)

FRUGIER, voir FROUGIER.

FRUICTAGE, voir FRUITAGE.

FRUICTION, voir FRUITION.

FRUIR, *fruyr*, verbe.



— Neutr., jouir :

Qu'elle *fruisse* eternellement de sa gloire et beatitude. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, f° 24 r°.)

Par che point chascun participeroit a celle largesse, et les avaricieus et couards ne *fruyroient* de cela que les hardis meritent. (ID., *ib.*, ms. Brux. 10511, VII, V, 12.)

Je te prie que toy pacifiié a moy et as aultres me voeil permettre *fruir* d'estre maistre des chevaliers. (ID., *ib.*, ms. Brux. 10512, X, VI, 4.)

L'estat romain estant en tele perplexité, Philippe, filz de Demetrius, regnoit lors en Macedone. A cheus *fruissoit* lors de appellation de roy decha et dela le mont Thaurus. (ID., *ib.*, ms. Brux. 10512, X, VII.)

Et quant nous voulons jouir et *fruyr* de Dieu nous le prenons en ne attendant pas qu'il se descende et qu'il vienne a nous. (*Le Repos de conscience*, c. XXI, Trepperel.)

Se nous voulons *fruir* de sa divine gloire au royaulme du ciel. (*Prem. vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 102 r°, éd. 1519.)

— Act., jouir de :

O bon germe duquel sont issuz si grant nombre de dames glorieuses qui continuellement *fruissent* et louent Dieu par instant perpetuel. (CHAMPIER, *Hist. d'Austr.*, f° 63 r°.)

Lequel de sa benigne grace nous preste et donne toutes choses habondaument a *fruyr* et acquerir gloire pour faire bien et estre riches. (*Prem. vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 14 v°, éd. 1519.)

FRUIRETEOR, voir FURETEOR.

FRUIS, voir FROIS.

FRUISIER, voir FROISSIER.

FRUISSE, *frusse*, s. f., bruit d'une multitude d'hommes :

Mais le peuple du pays, qui ja estoit tout adverty de ce fait, venoit a si grant *fruisse* et nombre que a peine povoient ilz passer les voyes ne les chaussees. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 219.)

Le guet, qui lors estoit fort negligent, ne povoit oyr la *frusse*, pour le bruit de la riviere. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CLVI, Buchon.)

FRUISSION, voir FRUITION.

FRUIT, *froit*, *frut*, *freit*, *freu*, adj., violent, emporté :

Froiteries et deraisons
Les *froites* genz moult li fesoient.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 183ª.)

Quant vous assaut li fel, li *froiz*,
Du signe de la vraie croiz
Se doit couvrir.
(ID., *ib.*, f° 146ᶜ.)

Dist li reis : Ne veis tu mie
De tes fiz, quens, la crapoudie ?
— Oil, sire, ço est lur deduitz.
— Einz est estrifs feluns et *fruitz*.
(*S. Edward le conf.*, 3165, Luard.)

Devint li nuveus rois Haraudz
Si orgoillus, si fers e baudz,
Si *fruiz* e si cuveitus.
(*Ib.*, 4283.)

Sarrazins sunt fel e *frus* e felouns gentz.
(*Poem. sur la bat. de Mansourah*, ap. Joinv., *St Louis*, p. 332, Michel.)

Et y en avoit avecques lui bien quatre mille sauvaiges gens *freiz* comme lions. (*Trais. de Rich. II*, p. 29, Williams.)

Et au dedens du chastel sur les tours et logemenx avoyent fait mectre Anglois et Navarroys *freus* qui les coups des pierres recevoyent. (*Chron. de du Guesclin*, p. 121, Michel.)

Norm., *fru*, *freux*, vigoureux, brusque : du cidre *freux ; freument*, vigoureusement. Bret., C.-du-Nord, elle est *frute*, elle est sauvage. Le chat n'est pas *froute*.

FRUITAGE, *fruictage*, *frutage*, *fructage*, *fritage*, *- aige*, s. m., collectif de fruit :

A paindre aprennent paisant
Quant a vile vont aportant
Verjus, buche ou *fruitage*.
(*Le Dit des Paintres*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 97.)

Des *fritages* et verdages. (1370, *Rançon du roi Jean*, Arch. KK 10ᵇ, f° 1 v°.)

Icelle Jehanne s'entremettoit de vendre harens, *fruitages* et porees. (1379, Arch. JJ 116, pièce 97.)

Cuillir les *fritages* du grant jardin. (1395, Almenêches, Arch. Orne, H 11.)

Tous *fructaiges* leur sont incogneuz. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 82 v°.)

Deux cuilleurs a cuillir les *fritages* du grant jardin. (1453, Almenêches, Arch. Orne, H 6.)

Vin, chair, fromaige, *frutaige*. (*Comptes des mines de Jacques Coeur*, Arch. KK 329, f° 262 v°.)

Tout gastant les bles, les granges et les *fritaiges* des bonnes gens avant qu'ils fussent bons. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1438, Michaud.)

Nous avons sans cesse
Les beaulx prez et fleurs,
Fruitaiges, odeurs,
Et joye a noz cueurs.
(MARTIAL, *Vig. de Ch. VII*, f° 24ᵈ, éd. 1493.)

A l'estrousse des fermes de la ville en pain, vin, gembons, *fruictages* et fromaiges. (1484, *Compt. de Nevers*, CC 73, f° 27 r°, Arch. mun. Nevers.)

Et de quoy sert pain, et vin, et *fruictage*,
Si tu ne veux qu'on en use en ton aage ?
(CLEM. MAROT, *Oraisons*, devant le Crucifix, p. 524, éd. 1596.)

Car le pommier, qui porte bon *fruictage*,
Vaut mieux que cil qui ne porte que fleurs.
(ID., *Chant nuptial du mariage de Madame Renee*, p. 294, éd. 1596.)

.... Ou temps de Automne : lors sçavoir est que les humains plus copieusement usent de *fructaiges* qu'en aultre saison. (RAB., l. III, ch. 13, éd. 1552.)

Et avant temps les *fruictages* meurir.
(VASQUIN PHILIEUL, *Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 225, éd. 1555.)

Ces arbres sont sacrez, nos pommes ne cueillez.
C'est aux royales mains que portons ce *fruitage*.
(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, l. VII, Lemerre, II, 337.)

Enlevez, o roy tres heureux
Des Hesperides le *fruitage*.
(ID., *ib.*, II, 339.)

Aussi Pomone y vint : Un chapeau de *fruitage*
Luy tendoit sur le front un gracieux ombrage.
(ID., *Eclog.*, II, éd. 1573.)

On voit l'arbre fruictier,
Bien qu'il soit laid, moussu, porter de bon *fruictage*
(LASPHRISE, *la Nouv. Tragic.*, Anc. Th. fr., VII.)

— Fruit, revenu :

Item des *frutages* des terres appartenant a nous religieux..... ledit chevalier, ne les aians cause de lui, ne pourront reclamer aucun droit. (1343, Arch. JJ 79, pièce 59.)

— Arbres fruitiers :

Arbuta, *fritage*. (*Gloss. de Conches.*)

Dans les Côtes-du-Nord, canton de Matignon, dans le Bessin, le pays de Bray et la vallée d'Yères, *fruitage* se dit encore avec le sens de fruit.

FRUITAIER, v. n., manger des fruits :

Une pucelle eschevelee
Çainte d'une cinture lee
Le fruit de mainte diverse ente
Le plain toz lor offre et presente
Apres souper pour *fruitaier*.
(*Fabl. d'Or.*, Ars. 5069, f° 120ᵉ.)

FRUITAILLE, *fruictaille*, *fructaille*, *frutaille*, s. f., toute sorte de fruits :

Herbes et *fruitailles*. (XVᵉ s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les arbres portans fruicts furent pour cette annee plus chargez de pommes, poires et autres *fruitailles* que jamais n'avoient esté paravant. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCC, Buchon.)

Les pommes et aultres *fructailles*. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, 1486, f° 117ᶜ.)

Je suis Nabal, d'estrange taille,
Rude, villain, tout plain d'avoir,
Qui reffusay de ma vitaille
A David, qui ma *fruictaille*
Et tout mon pain vouloit avoir.
(*Les neuf Preux de Gourmandise*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., II, 39.)

De la desserte et des *frutailles*
Qu'apportent dix mille marmailles
Aux sybarites.
(1560, *la Cuisine papale*, p. 74, Fick.)

FRUITAL, *fruictal*, *fructal*, adj., fruitier :

Arbres *fruitaux* et non *fruitaux*. (1290, *Vente*, Marmout., S. Laur. de Gatines, Arch. Indre-et-Loire.)

Arbres *fruictaux* et non *fruictaux*. (1319, *Contrat*, la Clarté, *ib.*)

Chascun arpent de vigne *fruital*. (1321, *Lett. de Ch. d'Anj.*, Hôtel-Dieu d'Angers, A I, Arch. Maine-et-Loire.)

Vigne *fructal*. (1321, *Ord.*, XII, 452.) Plus bas : *fruital*.

Arbres *fruitaux*. (1404, *Aveu*, Grand Gaut., f° 8 r°, Arch. Vienne.)

Arbres *fruictaux*. (1439, *Ord.*, XIII, 307.)

Centre de la Fr., *fruitau*, fruitier.

FRUITE, *fruyte*, *frutte*, s. f., fruit :

(Envie) Del fruit a mengier enortas (Adam)
Dont le mont a cel enort as
Mis en paine desdont et puis,
Et tant k'il durra, bien le puis
Pour voir dire, et tout par la *fruite*,
Dont chascun jor paine nous fruite.
(BAUD. DE COND., *li Contes de l'Envie*, 87, Scheler.)

Li vingnes non sont lessiez pour faire



roysins, ne li arbre pour faire *frutte*; mes en font feu et font maisons. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VI, 4, Champollion.)

Le valet fut transmys au vin et le page a la *fruyte* et laver les verres. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, fº 40 rº.)

En la place de Aurya ou se vendoit la *fruyte* et les herbes. (ID., *ib.*, Richel. 5083, fº 23 vº.)

Bas-Valais, *fruite*, tout fruit en général.

FRUITEFIABLE, *frutefiable*, *fruitifiable*, *frutifiable*, *fructifiable*, adj., qui produit beaucoup de fruits, fécond :

Terre *frutefiable* en salsugene. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CVI, 34, Michel.) Lat., fructiferam.

Terre *fruitifiable* en salsugene. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CVI, 34, Michel.)

Fust *fruitifiable*. (*Ib.*, CXLVIII.) Var., *fruitefiable*, *fructifiables*.

La terre ert mult *fructifiable*
Et totes parz bien gaeignable.
(*Brut*, ms. Munich, 1849, Vollm.)

Tu as sousmis sus tes pies toutes les beuvres et berbis et lions, et toutes les autres bestes dou champ *frutifiables*. (*Psaut.*, Richel. 1761, fº 12ᵈ.)

Yglisse *frutefiable*. (*Ib.*, fº 30 vº.)

Vignes *fructefiables*.
(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, fº 96 vº.)

.... Pour bien *fructifiable*,
Voulons creer anges par monarchyes.
(*Mist. du viel test.*, 41, A. T.)

FRUITEFIANCE, *frut.*, *fruct.*, s. f., action de porter des fruits, fertilité, fécondité :

Et si ne puent sans moi nestre
Ne venir a *frutefiance*.
(*La Desputoison du vin et de l'iaue*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 305.)

Mais souvent contre li ne grieve,
Car d'eulz la vigne en fruit eslieve
Et li la desfent de froidure ;
Adont li ennemi parjure,
Quant il voit cel *fructefiance*,
De pluie y envoie habondance,
Dont il fait a destre et senestre
Grans chardons et espines crestre...
(*Martyre de saint Baccus*, ib., I, 257.)

Arbre sanz *fructefiance*.
(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, fº 76 vº.)

FRUITEL, *fretel*, s. m., bouton en forme de fruit, surmontant le couvercle d'un vase :

Sur les couvercles a deux *freteaux*. (1360, *Invent. du D. d'Anjou*, nº 351 Laborde.)

FRUITELET, *fruittelet*, *fritelet*, *-ellet*, *fretillet*, *fretelet*, *fertelet*, s. m., bouton en forme de petit fruit, ou de fleur, qui surmonte les couvercles, soit d'un vase de table, coupe, hanap, etc., soit d'une châsse, et qui se met à l'extrémité d'un couteau. Il était parfois si volumineux, dit M. de Laborde, qu'on pouvait, dans ses différentes parties, retrouver encore un bouton :

Une couppe d'or semee d'esmaux et de perles, a un *fritellet* d'un saphir sur le couvercle. (1353, *Invent. du garde-meuble de l'argent.*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 305.)

Sur les *fruitelez* ung saphir et six perles. (1380, *Invent. de Ch. V*, 267, Labarte.)

Une aiguiere d'or, a façon de gobelet, laquelle est hachiee a lys et sur le *fruitelet* un lys. (*Ib.*, ap. Laborde, *Emaux.*)

Une ymage de Nostre Dame, et son enfant tient en sa main un *fruitelet* par maniere de sceptre. (*Ib.*)

Un gobelet d'argent blanc par dedans, par dehors neellé a fleurs de lys, sur le *fritelet* une perle. (*Ib.*)

Une salliere d'argent blanc, neellé par dehors a fleurs de lys, et sur le *fritelet* une langue de serpent. (*Ib.*)

Un hanap plain a couvescle a souage, un esmail de France ou fons, et ou millieu la teste Dieu soubz rouge cler, et ou fons du couvescle est le *fruittelet* de France, pesant .III. mars .II. onces. (6 mars 1385, *Compt. du R. René*, p. 187, Lecoy.)

A Simmonet le Bec, orfevre, pour sa paine et sallaire d'avoir rassis une grosse perle sur le *fruitelet* du gobelet d'or de madame la royne, ouquel il a fait une broche d'or, de son or, qui tient ladite perle, pour or et façon .XVI. s. p. (1388, *Compt.*, ap. Laborde, *Emaux.*)

Un hanap d'or tout plein poinsonné de rosieres, et sur le *fretillet* une esmeraude. (1397, *Pr. de l'Hist. de Bourgogne*, III, 187.)

L'evesque d'Ast li donna un *fruitelet* de rubiz et de grosses perlez. (1400, *Pièces relat. au reg. de Ch. VI*, t. II, p. 277, Douët d'Arcq.)

Une saliere de cassidoine garnie d'or, en laquelle a un pié sur quatre roues toutes pleines, et sur le *fretelet* a un petit paon esmaillé de blanc. (*Ib.*, p. 284.)

Et est le *fretelet* dudit couvecle (de hanap) d'un saphir et de trois perles. (*Ib.*)

Une couppe d'argent doré a couvecle,... et dessus pour le *fretelet* un homme a cheval a un faucon sur le poing. (*Ib.*, p. 318.)

Deux ampolles d'argent doré, a une longue tige cizelee a vignettes, et sont les *freteles* des couvescles de deux lyonceaulx. (*Ib.*)

Et un *fretelet* par dessus le couvercle (de la boîte) assis sur un esmail fermé de fleur de lis. (1409, *Compte de A. des Essarts*, Pièc. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 198.)

Une aiguiere vairee en ung petit *fretelet* qui a le biberon rompu. (1426, Arch. JJ 173, pièce 474.)

Un grand gobelet d'or, a pié et a couvescle, esmaillé de chassis et dedans environné de *fretelet*. (*Invent. de Ch. VI*, ap. Laborde, *Emaux.*)

Pour un *fritelet* neuf d'argent doré, mis et assis au bout d'un manche de bresil de consteau. (1455, *Ducs de Bourg.*, 6734, Laborde.)

Une aiguyere de perles, cassee, garnie d'argent doré, semé sur le piet de quatre esmaulx esmailles de personnaiges et de pluiseurs perles et pierries de petite valeur et sur le *fertelet* a ung escureul, esmaillié de bleu, pesant .III. marcs. (1470, *ib.*, 5269.)

FRUITER, voir FUSTER.

1. **FRUITERIE**, *froiterie*, *freyterye*, s. f., félonie, violence, mauvais traitements :

Et mainte foiz, par s'estoutie
Fist honte, annui et *froiterie*
Au saint preudomme.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., fº 75ᵃ.)

A ses marchis fist vilainie
E a ses baruns *fruiterie* ;
Lei de la terre ne asise
Ne prisa a une cerise.
(*S. Edward le conf.*, 3231, Luard.)

Vus n'avez cure d'autre vie,
Fors fere mal e *freyterye*
A tote gent.
(*De l'Yver et de l'Esté*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 42.)

Il meismes occioient les Turcz moult volentiers. Moult se penoient de eus rendre guerredon dez *froiteriez* que il leur avoient faitez. (*Godefroi de Buillon*, Richel. 22495, fº 48ᶜ.)

Se ton faucon va au change, et il prent coulon, ou corneille, ou autre oisel de change, et tu le treuves mengant, ou qu'il ait mengié, ne luy fay nulle *froiterie*, ne ennuy. (*Modus*, fº 120ᵇ, ap. Ste-Pal.)

2. **FRUITERIE**, *fruicterie*, *fructerie*, *friterie*, s. f., synonyme de fruitage :

Fruicterie. (1261, *Orden. de l'ost. le Roy*, Arch. JJ 57, fº 23 vº.)

Pour l'imposicion de .II. s. pour livre de toute poullaillerie et *fruiterie* vendue a Tours. (1358, *Reg. des compt. mun. de Tours*, p. 15, Delaville.)

Une douzaine de plateaux de *friterie*, tous plains. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, nº 748, Laborde.)

Escroes de *fruiterie*. (*Compte de la D. d'Anj.*, 1365-66, Arch. KK 241, fº 16 vº.)

Valet de la *fruiterie*. (*Chr. de Flandre*, ch. 72, ap. Ste-Pal.)

Ung des serviteurs de la *fructerie* du roy se esbatoit d'ung arc, et tiroit avecques les archiers du roy. (*Mir. de Ste Cather. de Fierbois*, p. 98, Bourassé.)

Suisse rom., *fruiterie*, lieu où l'on fait le fromage, fromagerie, laiterie.

FRUITERON, *fructeron*, *friteron*, s. m., petit marchand de fruits :

Adenms li *fructerons*..... Audo li *fructerons*. (1327, Arch. JJ 64, fº 238 vº.)

Jehan le *Fruiteron*. (*Pap. des cens*, 1395-1452, Arch. S.-et-Marne.) Plus loin *friteron* et *fruiteron* répété plusieurs fois.

Pourquoy se fait fevre masson ?
Pourquoy se fait un *fruiteron*,
Vendeur d'oint et d'espicerie ?...
Souffise a chascun son mestier.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, fº 519ᵇ.)

FRUITEUR, adj., fruitier :

Arbres *fruiteurs*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., fº 109ᶜ.)

— S. m., préposé au service des fruits :

Jehans de Clichi, *fruiteur*. (1261, Arch. JJ 37, fº 22 vº.)

1. **FRUITIER**, *fruitter*, v. n., porter des fruits :

Car il ne fait pas bon luitier
A coze qui ne peut *fruitier*.
(B. DE CONDÉ, *li Pris. d'amour*, 2236, Scheler.)

Dont pour ce fit arbrer, enfeuiller et *fruitter*
Tout a coup a veu d'œil le rameux olivier.
(G. BOUNIN, *l'Alectriom.*, éd. 1586.)

— Etre produit :

Del fruit (ENVIE) a mengier enortas (Adam)
Dont le mont a cel enort as
Mis en paine desdont et puis
E tant k'il durra, bien le puis



Pour voir dire, et tout par la fruite
Dont chascun jor paine nous *fruite*.
(B. DE CONDÉ, *li Contes de l'Envie*, 87, Scheler.)

2. **FRUITIER**, *frutier*, s. m., usufruitier :

Et en aura et levera, comme *frutier*, les fruits, les rentes, les levees et les issues. (1286, *Accord*, etc., coll. Bl.-Mant., 73ª, fº 271 rº, Richel.)

L'en dit que servise de l'ome en fruiz est lessiez, doit sivre ites lor de la teneure par ou cil l'es tabli, que i ostroier et l'usage et le fruit, quar l'en ne doit pas voier au *fruitier* par grace de prandre les fruiz, ce n'est pas servise, quar servise ne peust estre deu au *fruitier* solement, mes s'il est deu a la teneure, li *fruitiers* en usera. (*Establ. St Louis*, Richel. 2839, ap. Roq.)

Se porpriere de teneure est lessié de deus, et l'usage a un, li dui n'avront pas les deus pars mes la moitié; et li *fruitier* la moitié. (*Livre de jost. et de plet*, IV, 13, § 1, Rapetti.)

Jehan Danja, capitaine du gouverneur du chasteau de Fontainebleau et de la foret de Bievre et grant *frutier* de la dite forest. (1560, *Reg. de l'égl. d'Avon*, ap. Laborde, *Renaiss. des arts*, addit. au t. I, p. 677.)

3. **FRUITIER**, s. m., vase ou plat à servir les fruits :

Deux grandz *fruitiers* d'argent cizellé. (1599, *Inv. de Gabrielle d'Estrees*, ap. Laborde, *Emaux*.)

4. **FRUITIER**, s. m., officier de bouche qui prenait soin des fruits :

Fruitier .I. et .III. vales dont li uns aidera a servir le fruit. (1285, *Orden. de l'ost. le roy*, Arch. JJ 57, fº 3 rº.)

Charles V à son « amé *fruitier* Jehan Seellez ». (11 juillet 1378, L. Delisle, *Mand. de Ch. V*, p. 864.)

Savoie et Suisse rom., *fruitier*, celui qui fait le fromage et le beurre, fromager.

1. **FRUITIERE**, *fruitt.*, adj. fém., qualifie une brebis féconde :

.IIIIxx. biestes a laine, assavoir .L. *fruittieres* et.XXX. moutons. (1395, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. **FRUITIERE**, s. f., verger :

Planter *fruitiere*. (*Anc. Cout. de Bret.*, fº 118ª, ap. Ste-Pal.)

Franche-Comté, Pontarlier, *fruitière*, fromagerie :

Ils ont, dans le pays de Pontarlier, une industrie toute patriarcale et toute charmante. Ce sont leurs fromageries qu'ils appellent *fruitières*. (V. HUGO, *les Misérables*, I, 190.)

Suisse rom., Genève, Montreux, *fruitière*, fromagerie, et aussi, en quelques lieux, association de propriétaires de bestiaux.

FRUITIFIABLE, voir FRUITEFIABLE.

FRUITION, *fruiction, fruission, fruycion, fruyssion, fruction*, s. f., jouissance :

La seconde (vision) est la *fruission* et la compaignye tant desiree de ma deité. (*L'Orloge de sapience*, Maz. 1134, l. I, ch.6.)

Fruiction et usage de prosperité et de bonne fortune et vaquer ou reposer en paix les fait plus estre injurieulx. (ORESME, *Politiq.*, 2ᵉ p., fº 79ᶜ, éd. 1489.)

Item il convient faire vers les *fruictions* et les delectations corporelles le contraire de ce que aucuns thyrans font maintenant. (ID., *ib.*, fº 210ᶜ.)

Tu es et seras, si plaist a Dieu, le vray Auguste. Tu auras, si luy plaist, le tout en ta paix et *fruycion*. (WAVRIN, *Anch. Chron. d'Englet.*, III, 250, Soc. de l'hist. de Fr.)

..... Avoir *fruiction*
De telle gloire veneree.
(*Mist. du viel test.*, 353, A. T.)

Mon filz, plain de dilection,
Ma tres doulce *fruiction*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 22428, G. Paris.)

En toute abondance de biens et *fruition* de largesse. (*Sec. vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, fº 210 vº, éd. 1519.)

Non seulement il oblia toutes ses peines, mais les estima tres heureuses, veu qu'elles estoient tournees a la gloire de sa fermeté et a l'asseurance parfaicte de son amitié. De laquelle, depuis ceste heure la en avant, sans empeschement ne fascherie, il eut la *fruition* telle qu'il la pouvoit desirer. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 18ᵉ nouv., Jacob.)

Fruiction de gloire supernelle.
(P. GRINGOIRE, *Menus propos*, VIII, éd. 1521.)

Et que a present par loyaulté avoyt elle la jouyssance et *fruyssion* de la presence de son Prince et naturel seigneur. (MERCIER, *Entree du roy François Iᵉʳ, faicte en la ville de Beziers, en l'an* 1533, Bulletin de la Société archéol. de Beziers, t. I, p. 38.)

De la maison celeste
Et paradis avoir *fruition*.
(CL. MAR., *Riche en pauvreté*, I, 301, éd. 1731.)

L'un ha de l'autre une *fruition*.
(HEROET, *la Parfaicte amye*, I, éd. 1543.)

Amour, amye, est une passion,
Qui de beauté quiert la *fruition*.
(CH. FONTAINE, *les Ruiss. de fontaine*, p. 14, éd. 1555.)

La vision et *fruition* de la divine essence. (JEAN DE BARRAUD, *Trad. des Epist. dorees de Guevara*, fº 8 vº, éd. 1584.)

La *fruition* de la vie ne nous peut estre vrayement plaisante, si nous sommes en crainte de la perdre. (MONT., *Ess.*, l. II, c. 15, p. 405, éd. 1595.)

Dont nous avons veritablement recueilly tant de sortes de benedictions et adventages, que l'exemple n'en sera moins admirable a la posterité qu'en est a nousmeme incomprehensible la *fruiction*. (1595, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 459, Berger de Xivrey.)

Et encore au dix-septième siècle :

Ledit seigneur pour tesmoigner l'affection singuliere et amitié estroicte qu'il porte a ladicte dame sa compaigne entend et ordonne qu'icelle..... continuerat en la *fruition* et maniance de l'avouerie et cense de Xhoct. (24 nov. 1609, *Testam. de Otto de Brialmont et de Catherine van der Gracht, Baronne de Mortagne*, Arch. comm. Mortagne, 8ᵉ pièce de la cotte 4.)

Depuis un temps suis en possession
De maints appas qu'hors moi chacun ignore.
Voudrais-tu bien m'ôter *fruition*
De ces beautés qu'en toi, Catin, j'adore?
(CHAULIEU, *Lettre à Mᵐᵉ D****.)

— Fruit, récolte :

Mais ceste annee malheureuse
Fut aux povres gens dollereuse :
Car le plus de *fructions*
Tomboient a perdicion.
(*Chron. de la noble cité de Metz*, Pr. de l'H. de Lorr., II, CLVIII.)

FRUITIR, v. n., porter des fruits :

Orengiers soleillez fleurissans y *fruitissent*.
(BAIF, *Poés. ch.*, p. 1, Becq de Fouquières.)

FRULEUX, voir FROIDEILLOUS.

FRUMAL, voir FERMAIL.

FRUMANT, voir FERMANT.

1. **FRUME**, s. f., frimas :

Que environ Nouel novelement passé les *frumes* furent si granz que de celui ourme choy plusieurs branches. (*Lett. de* 1289, Arch. L 771.)

2. **FRUME**, s. f., mine, mauvaise mine, mauvaise humeur :

Une mult grant noise esfree
Est en la grant rue levee,
Qui cascun jor est a coustume.
Garines n'en fait nule *frume*.
(*Amad. et Yd.*, Richel. 375, fº 320ᶠ.)

A icest mot prent la geline,
Et menjue trusqu'a l'esquine
Tous, fors les os et la plume,
C'onques n'i fist samblant ne *frume*.
(*Renart*, Suppl., p. 118, Chabaille.)

C'est uns servans de male *frume*.
(*De Grongnet et de Petit*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 31.)

Det bien se doit on esjoir
Li bons, quar c'est droiz et coustume,
Et li mauves en font la *frume*
Esraument que il dire l'oent.
(*Lay d'Aristote*, Richel. 837, fº 80ᶜ.)

Or a Richaut mué costume,
Li lecheor en font grant *frume*.
(*De Richaut*, 498, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 53.)

Molt par faisoient laides *frumes*.
(*De S. Jehan Paulu*, Richel. 1553, fº 423ª.)

De glouton est teus la coustume
Qu'il fait trop vilaine *frume*
Quant on s'abat sus sa viande.
(ALART, *Dis des Sag.*, Ars. 3142, fº 151ᵉ.)

FRUMENTAIRE, voir FROMENTAIRE.

1. **FRUMENTAL**, s. m., mûre sauvage :

Les mures sauvages trainans a terre appellees *frumentaux*, non meures, ains encore vertes. (OLIV. DE SERR., *Th. d'Agric.*, I, 298, éd. 1805.)

2. **FRUMENTAL**, voir FROMENTEL.

FRUMENTATION, voir FROMENTATION.

FRUMENTER, voir FROMENTER.

FRUMENTEUX, voir FROMENTEUS.

FRUMER, voir FERMER.

FRUMERIE, voir FERMERIE 1.

FRUMETÉ, voir FERMETÉ.

FRUMETEUS, voir FREMETEUS.

FRUMURE, voir FERMEURE.

FRUN, adj., qui a mauvaise mine :

Li agaitanz, li envieus,
Li *frunz*, li fel, li annuieux.
(RUTEB., *Œuv.*, Jub., II, 304.)



Cf. FRUME.

FRUNCHIR, v. n., se moquer :

Tu acertes, Sire, escharniras eals, e *frunchiras* de tutes genz. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LVIII, 8, Michel.) Lat., subsannabis.

Cf. FRENCHISSEMENT.

FRUNCHUS, voir FRONÇOS.

FRUSCHIER, voir FROISSIER.

FRUSSE, voir FRUISSE.

FRUSTE, voir FRUSTRE.

FRUSTEMENT, voir FRUSTREMENT.

FRUSTER, voir FUSTER.

FRUSTRATIF, adj., vain, qui prive :

Remeide n'y sçavons en ce monde meilleur, fors que d'oster et de tous poins chasser le vain plaisir avec ses tres abusees et deceptives cogitacions *frustratives* et de nulles values qui le tiennent en servage. (ROI RENÉ, *Œuv.*, IV, 51, Quatrebarbes.) Impr., *frustrations*.

Ils avoient homme vers nostre Saint Pere, de qui ils attendoient unes bulles toutes autres et *frustratives* de cestes, lesquelles ils disoient subreptices. (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, III, 99, Kervyn.)

Reste encore une quarte desesperable esperance que je ne sçay proprement nommer, si je ne la dy *frustrative*. (A. CHART., *l'Esper.*, Œuv., p. 346, éd. 1617.)

1. **FRUSTRE**, adj., vain, inutile :

Il est le chef et cappitaine
De ceste secte *frustre* et vaine.
(*Act. des Apost.*, f° 164d, éd. 1537.)

Se disait encore au commencement du XVIIe siècle :

Et n'est besoin que vostre main s'accointe
D'aucun baston, si ce n'est pour les loups,
Tout allant droict dans mon arche bien joincte,
Frustre sera le crochu de ses bouts.
(LA MORLIERE, *Calliope*.)

2. **FRUSTRE**, *fruste*, adv., en vain :

Et qui riens ne fait *fruste* ne en vain. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 42, Buchon.)

Ja ce voyage que mon seigneur le bastard a fait, a esté fait *frustre* et en vain, sans en pouvoir tirer effet. (ID., *ib.*, V, 56, Kerv.)

FRUSTREMENT, *frustement*, adv., en vain :

Ils assaillirent le capitole *frustrement*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, I, 16.)

Disant qu'elles avoient *frustement* dompté Pont et Asye se le duc d'Athenes et ses Grigois demoroient impugnis. (ID., *ib.*, ms. Brux., I, f° 195 r°.)

Se nostre seigneur Dieu ne garde une cité, *frustrement* et en vain veille celluy qui la garde. (*Le sec. vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 253 v°, éd. 1519.)

... Gens timides par nature
Pur avoir folle conjecture
Bien souvent craignent *frustrement*.
(GUILL. HAUDENT, *Fabl.*, 1re partie, CXXXIV, Lormier.)

FRUT, voir FRUIT.

FRUTAGE, voir FRUITAGE.

FRUTAILLE, voir FRUITAILLE.

FRUTEFIABLE, voir FRUITEFIABLE.

FRUTEFIANCE, voir FRUITEFIANCE.

FRUTEFUMEN, voir FRUCTEFIEMENT.

FRUTICE, *fruct.*, s. m., arbrisseau :

Tous les arbres, arbustes, et *fructices* des foretz. (RAB., II, 8, éd. 1542.)

Premierement fault arracher et oster tous sourgeons ou *frutices* et arbres du lieu ou auras proposé de planter des vignes. (COTEREAU, *Colum.*, III, 13, éd. 1555.)

— Tige :

Sur tout le tronc (de diptane) et son *fructice* luy vient comme laine. (*Jard. de santé*, I, 157, impr. la Minerve.)

La rabe champestre croist en lieux secz et fait son *fructice* rond. (*Ib.*, I, 383.)

FRUTIER, voir FRUITIER.

FRUTIFIABLE, voir FRUITEFIABLE.

FRUTIFIIERE, adj., qui porte des fruits :

Li fust *frutifiiere* et tuit li cedre. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CXLVIII, 9, Michel.) Lat., lignum fructiferum.

Cf. FRUCTIFIER.

FRUTIFUMEN, voir FRUCTEFIEMENT.

FRUTTE, voir FRUITE.

FRUYR, voir FRUIR.

FRUYSSION, voir FRUITION.

FRUYTE, voir FRUITE.

FRUYTER, voir FUSTER.

FRYNOIDE, adj. ?

Quant il est plenté de petites raines *frynoides* qui se monstrent sur terre, li ans telz sont mortelz et pestilencialz. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 22 v°.)

FRYSQUE, voir FRISCHE.

FRYTEIRE, voir FRITOIRE.

FUA, **FUU**, interj., fi !

Fua ! fuu ! Vertu sainct gris ! ces femmes sont elles diables ? (LARIV., *la Veuve*, I, 3, Anc. Th. fr.)

FUAGE, voir FOUAGE.

FUAIL, voir FOUAIL.

FUAILLE, voir FOUAILLE.

FUBERTER, voir FOBERTER.

FUBLER, v. a., s'affubler de, se parer de :

Quant la chape *out fublez*.
(*Conq. of Irel.*, 597, Michel.)

Tant cum la cape *out fublé*.
(*Ib.*, 3048.)

... Et sor l'or del tour (du mantel)
Ot tante piere et tante geme
C'onques, ce cuit, ne *fubla* deme
Ausi envoisie ne si riche.
(*L'Escoufle*, Ars. 3319, f° 75 r°.)

FUC, voir FOLC.

FUDOS, s. m., sorte de feu :

Audevant de la maison desdis religieus le nuit de St Jehan Baptiste, l'an 1342,.... li dis religieus par euls ou leurs gens avoient fait faire un feu, apelé *fudos* en l'onneur de monsieur St Jehan. (1343, *Cart. noir de Corbie*, Richel. l. 17758, f° 100 r°.)

C'est ce qu'on appelle dans la H.-Norm., vallée d'Yères et pays de Bray, le *feu d'or*. On l'allume la veille de la fête de St Jean Baptiste, à la nuit tombante. Chaque habitant apporte qui un fagot, qui un baton, au bucher autour duquel on danse ; après quoi chascun emporte un tison comme préservatif de la foudre.

1. **FUE**, s. f., mot obcur, exprime l'idée d'un jeu, d'une amusette :

Ha ! se fis je, faulce loudiere,
Vous m'avez joué de la *fue*.
(*Sermon joyeux d'un depucelleur de nourrices*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VI, 207.)

L'AVEUGLE.
Et d'ou viens tu ?
LE VARLET.
Je viens du vin, du vin
Qui est cler et qui est fin.
L'AVEUGLE.
Tu me la bailles bien cornue.
LE VARLET.
Et tout pour la gentille *fue*
Nous vous ferons bien vos raisons.
(*L'Aveugle, le varl. et la tripiere*, 4, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. I.)

2. **FUE**, voir FUER.

3. **FUE**, voir FUIE.

FUEE, voir FOUEE.

FUEIBLE, voir FOIBLE.

FUEIL, *fueill*, *fuel*, *feul*, *feulg*, *foil*, *foel*, s. m., feuille :

S'ele chiet sor .I. *fueill* amer.
(MARIE, *Ysopet*, Richel. 19152, f° 22b.)

Les chambres funt juncher
De dulces flurs de basme, de *foils* de lorier.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 5 r°.)

Quant j'oi el bruel
Desous le *fuel*
La douce retentie.
(G. DE SOIGNIES, *Chans.*, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 50.)

Les le brueill
D'un vert *fueill*.
(J. ERARS, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 18, 1.)

— Branche d'arbre :

Atant s'est apoies au *foel*,
De larmes sont moillié si oel.
(*Blancandin*, 2647, Michelant.)

Tout aussi le deront comme .I. *feul* de seu.
(*Doon de Maience*, 4397, A. P.)

— Feuillet :

En amor, foi que doi saint Gile,
Et par .IIII. *foilz* d'evangile,
Ami eusse bel et gent.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 195b.)

Tout cest quaier
Est de rebriches,
N'alez mie querant les rebriches,
Tournez ce *fueil*, et le laissiez.
(GEFF., .VII. *Estaz du monde*, Richel. 1526, f° 8b.)

Mais quant or l'ont bien esgardé,
Tot ont aillors le *fuel* torné,
Et lor est ore bien avis
Que vos n'aves de rien mespris.
(*Parton.*, 4917, Crapelet.)

Cez comandemenz devez escrivre en vos cuers et ou premier *foil* del livre; apres si devez escrire en meisme lo *foil*, et croire. (*Serm.*, Richel. 423, f° 65d.)

Ou premier *feulg* du registre. (*Chart. de Ph. le Bel*, Richel. l. 9785, f° 49 v°.)

— Doublure, intérieur d'une bourse :

Bourse dont le *fueil* ne vet de chief en chief n'est mie bonne. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1e p., LXXVII, 6, Lespinasse et Bonnardot.)

— Fig., for intérieur :

Si diron de Guion, le vallet de Nantueil,
Qui tint toute Avignon et Valence et Marceil,
De son pris essauchier a garde en son *foil;*
Quer il est preus et sage, si n'a cure d'orgueil.
(*Gui de Nant.*, 150, A. P.)

Cheste sentense ot bien entee
Li sains el *fuel* de sa pensee
Et bien a euvre le metoit.
(*Mir. S. Eloi*, p. 28, Peigné.)

FUEILL, voir Fueil.

FUEILLANT, adj., couvert de feuilles :

Uncore fructifierunt en crasse veillesce e *fueillant* serunt. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XCI, 13, Michel.)

FUEILLARDER, v. n., agiter une branche d'arbre :

Fueillarde de ton fueillard contre terre. (*Modus*, f° 74 v°, Blaze.)

Bret., Côtes-du-Nord, cant. de Matignon, *feuillarder*, remuer les feuilles sèches. Poit., *fouillarder*, souffler à travers les arbres et agiter la feuillée, en parlant du vent; produire le bruit des feuilles agitées en traversant un taillis, un champ de maïs, etc.

FUEILLART, *foillart, foeillart, foullart*, s. m., branchage :

En peril d'estre honny
Se met homme qui de l'espee
L'assaut (le cerf), s'avent envelopee
N'est sa face de un *foillart* vert
Dont tout son vis soit bien couvert.
(Hard. de Fontaine Guerin, *Tresor de Vanerie*, p. 20, Pichon.)

Et eulz garniz chacun d'un *foullart* pour eulx couvrir, affin qu'ilz ne fussent aperceulx de la guette dudit Fresnay quant ilz passeroient par lieu descouvert. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. 86, Bibl. elz.)

— Nom donné à certains brigands, appelés ainsi, soit parce qu'ils portaient une branche d'arbre qu'ils mettaient à leur chapeau pour signe de ralliement, soit parce qu'ils vivaient dans les bois :

Le Chasteau tint un espace, lequel assez tost se rendit. Le duc y fit bouter de trente a quarante compagnons pour la garde; mais il fut pris d'emblee par cent ou six vingts *foeillars*, qui les expulserent. (J. Molinet, *Chron.*, ch. LXXXI, Buchon.)

Trois *fueillars* vindrent au devant de luy pres l'orree d'ung boys et le destrousserent de tout tant qu'il eut vaillant. (Palsgrave, *Esclairc.*, p. 693, Génin.)

Les appelant par grand aigreur et indignation trahistres *fueillars* et larrons nocturnes. (Le Maire, *Illustr.*, I, 23, éd. 1548.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *feuillards*, ramilles d'ormes qu'on donne à brouter aux bestiaux.

FUEILLE, *fuille, fuylle*, s. f., bourrée, fagot :

Pour chandelles, tourtiaus de falos et *fuylle* tous ars. (1365, *Regist. aux comptes*, Arch. mun. Lille.)

La *fuille* qu'il livra pour l'espreuve d'un ladre. (1371, *ib.*)

FUEILLET, *foillet, foeillet, fuellet, fuylet, feuillet*, s. m., brin d'herbe :

Un *foillet* d'erbe entre ses pies a pris;
Trois fois le seigne, en sa boche l'a miz,
Por Corpus Deu l'a receu et priz.
(*Mort de Garin*, 2784, E. du Méril.)

— Battant de porte :

Messire Olivier de Clichon avoit donné ce conseil de oster toutes les chainnes des rues et des quarfours de Paris pour aller et chevaucher de nuit partout et furent osteez hors des gons des souverainnes portes de Paris les *foeilletz* et la couchiez. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2646, f° 151b.)

Les *foillets* de la porte estoient boutes. (Id., *ib.*, X, 34, var., Kerv.)

Ordonné que, quant li rois seroit entres en Paris, que on osteroit les *fuelles* des .IIII. portes princhipaux de Paris. (Id., *ib.*, 196.)

Sy furent li *fuellet* des portes mis hors des gons et la couchiet de travers desoulx le toit des portes. (Id., *ib.*, 197.)

— Doublure :

Bourse dont le *feuillet* ne va de chief en chief n est mie bonne. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1e p., LXXVII, 6, var., Lespinasse et Bonnardot.)

Des cotes, des mantels de brun escarlat, arbusché d'or, des *fuyles* haches de soie, parfilé d'or partut, des oyseux sur les branches et peytrine. (*Quittances conservées au Record office*, ap. Kerv., *Etude sur la vie de Froiss.*, Chron., I, 86.)

— Lire son *fueillet*, débiter son chapitre :

Danemons a Karahuel entendu,
Mais n'a talent que li ait respondu
De la matere dont a lui a meu;
En autre lieu *a son fueillet leu.*
(*Enf. Ogier*, 4706, Scheler.)

FUEILLETAGE, s. m., feuillage :

Une ceinture de branchage et *fueilletage*. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 53 r°.)

FUEILLETE, *fueillette, feuillette, feullette*, s. f., dimin. de feuille :

Leur racines et leur *fueillettes.*
(*Rose*, ms. Corsini, f° 126a.)

Entre icelles bestes a *fueillettes* petites, esmaillees d'azur. (1360, *Invent. du D. d'Anjou*, ap. Laborde, *Emaux.*)

Feuillettes d'herbes et fleurs entrelassees. (*Perceval*, f° 5c, éd. 1530.)

Gentes plantelettes
Gentement pourtraittes
De belles *feullettes*
Propres et doulcettes.
(*Second mariage et espousement entre Dieu le Filz et l'ame pecheresse*, ms. Valenciennes 233, B, 1, 69, f° 30.)

En ce temps la, Automne l'inconstant
Avoit son regne, et Vulturnus le noir
Alloit partout *feuillettes* abatant.
(Le Maire, *Pan. du pr. de Bourb.*)

Dans un cabinet bien verd,
Que ja par mainte branchette
Le jasmin avoit couviert
De sa petite *fueillette*.
(Jod., *Œuv. mesl.*, f° 43 r°, éd. 1583.)

FUEILLETER, *feuilleter, foeuletter, fuilleter*, verbe.

— Neutr., pousser des feuilles :

Frondo, *fuilleter*. (*Catholic.*, Richel. l. 17881.)

Les blez qui devoyent multiplier, *fueilleter*, jetter plusieurs tiges et espis d'une mesme racine ne en produisoyent qu'un, ou deux, encore bien sterilles. (Boaystuau, *Theat. du monde*, III, éd. 1567.)

— Act., terme de drapier :

Les maistres dudit mestier de tonderie ne pourront *feuilleter* aucuns draps, a la peine d'un marc d'argent pour chacun drap. (1447, *Ord.*, XIII, 535.)

Les drappiers peuvent *foeuletter* leurs draps. (1517, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— *Feuilleté*, part. passé, garni de feuillage :

Un godet de cristal garni, le pié et les bors d'argent doré, et sont les bors *fueilletez*. (1360, *Invent. du D. d'Anjou*, n° 172, ap. Laborde, *Emaux.*)

FUEILLETTE, voir Fillette.

1. FUEILLEUR, *fuilleur*, s. f., feuillage :

Frondata, *fuilleur*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679.)

2. FUEILLEUR, *foilleur*, s. m., teinturier en *fuel :*

Thibaut de Rains, *foilleur*, juré pour garder les mesprentures qui seront faites en la marchandise de perrelle dont on fait le fuiel. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1e p., LIV, p. 113, Lespinasse et Bonnardot.)

FUEILLEURE, *- ure, feuill., feuluze*, s. f., feuillage :

Chappe vert semee d'oyseaux et de plusieurs autres *feuillures*. (26 août 1468, *Invent. des poilles, vestem., ornemens*, etc., 59, St Urbain, Arch. Aube.)

Cestuy la se desafubloit
Le chef de sa tendre coiffure
Et deja tout prest il sembloit
D'etaller sa belle *fueillure.*
(Baif, *Poés. ch.*, p. 44, Becq de Fouquières.)

Ceux de la ville lui donnerent pour toute entree un arc tres haut sans *feuillure*. (D'Aub., *Hist.*, II, 220, éd. 1616.)

— Doublure :

Pour telle et pour *fueilleure* a fere les bannieres esquelles estoient pointes les armes de feu monseigneur de Bourgogne. (1403, *Compt. de Nevers*, CC 12, f° 30 v°, Arch. mun. Nevers.)



— Entaillure dans laquelle les portes et les fenêtres s'enfoncent pour fermer exactement :

La *feuilleure* du batant de l'huisserie. (1334, Arch. S 3684³.)

Journees mises a faire deux costieres de murailles de chaulx, faire mortaises u *feuluzes* en pierre. (1466, *Compt. de Nevers*, CC 60, f° 15 v°, Arch. mun. Nevers.)

Les *feuillures* de la porte. (J. Mart., *Archit. de Vitr.*, p. 122, éd. 1553.)

Les *fueillures* de la porte. (Delorme, *Archit.*, IV, 17, éd. 1568.)

FUEILLEUS, *fuilleus, foilloux*, adj., feuillu, entouré de feuilles, de verdure :

Il est *foilloux*. (*Serm.*, Richel. 423, f°73r.)

Frondatus, *fuilleus*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Fay refreschir ma bouteille,
Cerche une *fueilleuse* treille
Et des fleurs pour me coucher.
(Ronsard, *Poés.*, II, 163, var., Bibl. elz.)

Les *feuilleuses* maisons du rossignol jazard.
(Imbert, *Sonn.*, lx, éd. 1578.)

Ainsi ces charpentiers pillent en un moment
Des collines d'Assur le *fueilleux* ornement.
(Du Bartas, *Sec. sem.*, 2e jour, p. 329, éd. 1610.)

FUEILLI, *foeully*, s. m., ornement représentant du feuillage :

Pour avoir faict un *foeully* sur l'otel. (1589, Arch. d'Annequin, La Fons, *Art. du Nord*, p. 96.)

FUEILLIE, *fuellie, - ye, feuillie, foillie, folie, fuillie, foeillie, foeullie, foellye, feuillee, feillee*, s. f., feuillée, feuillage :

Sa loge ot faite des *foillies* de bois.
(Raimb., *Ogier*, 11149, Barrois.)

Toutes les fois que ly evesque volra il doit avoir ses plaix, les plaix de le *foeullie* devant lui ; mais li evesque ne plaide mie, ains plaide ly justice et conjure les echevins, et tient plaix devant l'evesque aussi comme il seroit dessoubs le *foeullie* ou en se maison. (*Cout. des Bourg. de Cambrai*, xiiie s., Rec. d'act. des xiie et xiiie s. en lang. wall., p. 382.)

Quant ladite fille fu dedenz la maison, ledit Colin la print et la geta sur une *feillee* de fagos qui la estoit. (1384, Arch. JJ 124, pièce 347.)

C'est un arbre qui est tousjours verd et portant son fruict et sa *fueillye* eslevee en haut. (*Voyage du S. de Villamont*, p. 531, éd. 1598.) Impr., *feuilly*.

— Lieu décoré de feuillage, baraque en feuillage, loge construite avec des branches d'arbres :

Loges alument e *foillies*,
Mult les aveient tost voies.
(Wace, *Rou*, 3e p., 4981, Andresen.)

Mult virent loges e *foillies*
E tentes bien apareillies.
(Id., *ib.*, 7021.)

Franceis par la Champaigne ça e la s'espandirent,
Herberges, e *fuillies*, e paveillons tendirent.
(Id., *ib.*, 2e p., 949.)

Murgafier d'Arablois, ou tant ot de fierté,
Avoit une *fuellie* et ung lit bien paré,
Et devant la *fuellie* sont ly feu alumé.
(*Chev. au cygne*, 33297, Reiff.)

Et voit illuec une *folie*
Molt gentiument apareillie.
(*Fergus*, 3252, Martin.)

Il fissent logier leurs gens tout environ et ordounner et edeffier loges, *feuillies* et maisons pour yaux et pour lors chevaux. (Froiss., *Chron.*, VII, 423, Luce, ms. Amiens.)

Et ne pourriez croyre quelle belle chose c'estoit que de veoir les hours et *feuillies* qui estoient appareillez en la place ou le tournoy devoit estre fait pour seoir les dames et damoiselles. (*Perceforest*, vol. I, c. 31, éd. 1528.)

Icelle royne, ayant assiegé la ville de Malaga, et soy tenant soubs aulcunes *foeillies* ou tentes a l'environ de ladite ville avecq ses damoiselles, ung Morre heretique, fort experimenté de la guerre et plain de grant audace, sachant aucunement le quartier de la royne, sortit hors la ville, ayant une rapiere en main, et se trouva en ladite *foeillie* a maniere de tente. (J. Molinet, *Chron.*, ch. cccxxvii, Buchon.)

Un berceau ou *foeillye* servant de porte. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 53 r°.)

— Gâteau feuilleté :

Ch'est a savoir deus pains et deus galons de vin que els me devoient et rendoient ou lor certein commandement chescun an d'annel rente, el cens des *fuillies* en lor paneterie de lor moustier de la Trinité de Fescamp. (1311, *Chart. de Fécamp*, ap. Duc., *Foliata* 2.)

Franchissons a touzjours le prieur et la prieuré d'une rente annuelle, qui est appellee roisseules et *foillies*. (1331, Arch. JJ 70, pièce 267.)

— *Galans de la fueillie*, syn. de fueillards :

Les supplians povres gens de labour pour obvier aux entreprinses de nos adversaires, se sont mis en armes, avec autres que communement on appelloit les galans de la *feuillie*. (1471, Arch. JJ 197, pièce 157.)

Lequel de la Vigne estoit mal renommé veu qu'il avoit esté galant de *feuillee*. (1472, Arch. JJ 197, pièce 359.)

Fueillie au sens de lieu de plaisance, d'habitation sous l'ombrage, s'est conservé dans quelques noms de lieux : la terre de Renaut-*folie*, la *Feuillie* (Seine-Inf.)

Nom propre, *Lafeuillie*.

1. **FUEILLIER**, *fueller, fuillier, foillier, foilier, follier, foeuller, feuillier*, verbe.

— Neutr., pousser des feuilles :

Ce fu el tems qu'arbres florissent,
Foillent boscages et pres verdissent.
(*Erec et Enide*, Richel. 1420, f° 1 r°.)

La verge Aaron i estoit (dans l'Arche) qui *foilla* an sa main (d'Aaron) et flori. (*Comment. sur le ps. Miserere*, f° 243d.)

— Fig., réfl., se mettre à l'abri sous un feuillage ; fig., se reposer, se complaire :

Mais cose qui est chiere est amee toudis,
On s'i *fuelle* bien, ce nous dist li escris.
(*B. de Seb.*, ii, 241, Bocca.)

— Neutr., effeuiller :

Nous disons a nous appartenir l'usaige es bos dessus dis pour toutes nos maisons, nos fours, nos molins et nos viviers en le chastelerie d'Irechon pour tous ouvraiges et pour *fuillier* et pour nos sergans dou Mondrepuis. (1335, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 221 v°.)

— Act., faire une feuillure à :

Pour *fueller* de pierce en tasque. (1357, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Follier les mesons. (1445, Raismes, *ib.*)

Foeuller, houzer et roiller les parois d'une maison. (1494, Béthune, *ib.*)

Foeuller les aisselles d'ung plancquier. (*Ib.*)

Grandz ablos a *foeuller* une grange a xiid pieche. (1563, *ib.*)

— Feuilleter :

Il donna loysir aux sçavantz ministres de l'eglise par le moien de ceste paix de plus diligemment *feuiller* les S. escritures. (Bonivard, *Advis et devis de la source l'idolatrie*, p. 7, Fick.)

— Fig., observer :

Cependant que les bons personages *feuilloient* au ciel les loix et regles de divine pourvoiance, les revolutions de naissance et de definement, les regle et ordre de l'univers, les vertuz des simples, la temperature des compositions, certes ilz ne pouvoient en un mesme temps ce faire et observer les proprietez de la lengue latine. (Bonivard, *Adv. et dev. des leng.*, éd. 1857.)

— *Fueillié*, part. passé et adj., feuillu :

Il s'arreste souz .i. arbre *foillié*.
(*De Charl. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 18a.)

La forest qui molt estoit espessement *foilliee*. (*Artur*, Richel. 337, f° 283d.)

... En .i. brulot *foilié*.
(*Floov.*, 852, A. P.)

2. **FUEILLIER**, *fuellier, fullier*, s. m., feuillage :

Par le bois vint .i. forestiers
Qui avoit trové lor *fulliers*
Ou il erent el bois geu ;
Tant a par le *fuellier* seu
Qu'il fu venuz a la ramiee
Ou Tristran out fait s'aunee.
(*Tristan*, I, 1801, Michel.)

3. **FUEILLIER**, *foillier*, v. a., teindre en *fuel* :

Nus ne puet a Paris metre en oevre laine ne filé taint en noir de chaudiere, se il n'i a autre coleur desus, ne nul file blanc *foillié*, ne nule laine jaglolee. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1e p., l, 29, Lespinasse et Bonnardot.)

4. **FUEILLIER**, *feuillier, feillier*, s. m., fascine pour pêcher :

De pouvoir pescher en la riviere dud. Franquemont au bert, sans *feuillier*. (1482, *Franch. de Franquemont*, Arch. mun. Montbéliard.)

Lire ici l'exemple placé sous la forme *feillier*, t. III, p. 742a.

FUEILLIR, *feuillir, foellir, foeullyr, foillir, folir, fuellir, fuillir, fullir*, verbe.

— Neutr., jeter des feuilles, se garnir de feuilles :



E la verge Aaron, u Deu sa vertud mustrad, kar en une nuit *fuilli*, e fluri, e fruit portad. (*Rois*, p. 2, Ler. de Lincy.)

Ausi cum l'ente edefiee
Qui del buen arbre fu trenchee
Creist e *foillist* e rent sa flor
E son cher fruit de bon odor.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 12731, Michel.)

Et l'arbre tel en devendroit
Qu'il porroit *fueillir* et florir.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 44d.)

Ce fu en mai, el novel tens d'esté,
Fueillissent gaut, reverdissent li pré.
(*Charroi de Nimes*, 14, Meyer, *Rec.*, p. 238.)

A l'entree de pascor
Que voi ces arbres *fueillir*.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 64, 1.)

Mult m'esmerveil que fuelle et flor
Ne remaint, quant je perc s'amor.
Trop est li diex d'amors vilains,
Quant si a fait *foellir* ces rains.
(*Blancand.*, 2615, Michelant.)

Que *fuillissent* cil bois et cil pré sont flori.
(*Aye d'Avign.*, 2577, A. P.)

Vont en printemps ou bois cueillir
Que flourir voyent et *feuillir*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 107d.)

..... Es gaus
Que florir voient et *fueillir*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1522, f° 103b.) *Foeillir*. (*Ib.*, Vat. Ott., f° 121c.) *Fuellir*. (*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 138b.)

Tant creisseient et *foillisseient*
Qu'au dessoz tel umbre ot,
Qui trestot Martin aumbrot.
(Pean Gatineau, *Vie de S. Martin*, p. 109, Bourrassé.)

Li amez semoit diverses semences u cuer de son ami dont il issoit, *foillissoit*, florissoit et grenoit .i. fruit tant seulement. (*Evast et Blaq.*, Richel. 24402, f° 87 v°.)

Florissies de fleurs comme lis et dones fleurs et *fueillissies* en grace. (*Bible*, Richel. 901, f° 54a.)

Je ai sechié le vert arbre, et ai fait *fueillir* le sec. (Guiart, *Bible*, Ezec., ms. Ste-Gen.)

Ki fait arbres pouris
Fuellir et porter fruit.
(*De S. Jeh.*, Richel. 2039, f° 28d.)

Frondo, *fuillir*. (*Gloss. de Salins.*)

— Act., faire une feuillure à :

A Jehan Lebas et Mynet Saultier, hugiers, pour *avoir fœully*, houzé et roillé partie des parreits de la maison du ghuet. (1494, Noyon, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 186.)

— *Fueilli*, part. passé et adj., garni de feuilles :

A un arbre grant et *foilli*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 231a.)

Au chief desus de cel tomblel
Avoit planté un arbrisel :
Moult estoit biaus et bien *foillis*.
(*Floire et Blanceflor*, 1e vers., 597, du Méril.)

Ves chi u vienent li traitor failli
Qui m'asalirent dedens le gaut *foilli*.
(*Huon de Bord.*, 990, A. P.)

Lors descendirent tuit sous l'olive *foillie*.
(*Gui de Bourg.*, 3284, A. P.)

A Floovan la livrent desoz .i. pin *foli*.
(*Floov.*, 565, A. P.)

.i. aubre *foilli*.
(*Gaydon*, 5881, A. P.)

Tout ensement com il est del laurier,
Ki *foillis* est et vers a iretaige.
(G. le Vinier, *Chans.*, Richel. 184, f° 102b.)

Branche verte et *fueillie*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 71c.)

La fleur de bel rosier *folli*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 90b.)

La fleur du bel rosier *fueilli*.
(*Ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 162 r°.)

Dedens le bos *fully*.
(*H. Capet*, 1572, A. P.)

Par desoulz ung vert arbre qui bien fu *feuillis*.
(*Ib.*, 2355.)

Et lendemain laquelle verge sera flourie et *fueillie* et portera fruit, celluy sera prestre souverain. (*Hist. de l'anc. test.*, f° 47c, impr. Maz.)

La verge d'Aaron estoit *fueillie* et flurie. (*Ib.*)

— Où l'on a fait une feuillure :

Litteau *feuilly* a .v. s. le piet. (1509, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Posteaulx *fœuillis* pour battre les fenestres. (*Pièce du* xvie *s.*, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 202.)

On lit dans un auteur moderne :

Ils (ces grands arbres) *feuillissent* tard, se dépouillent tot, et vivent longtemps à demi dépouillés. (Sainte Beuve, *Port. litt.*, I, 49, Garnier.)

1. **FUEILLIS**, *fuellis*, adj., feuillu :

Cis que Hervis trouva el bos *fuellis*.
(*Les Loher.*, ap. Rhode, *die Beziehungen zwischen der Chansons de geste Hervis de Mes und Garin le Loherain*, p. 144.)

2. **FUEILLIS**, - *iz*, *feulliz*, *feuilis*, *fuliz*, *fouleys*, s. m., feuillée, feuillage :

En cele forest vendu a Estene du Mance .i. *fouleys* de menus ramiers. (*Recette du Cte de Blois*, Arch. KK 296, f° 2 r°.)

Vendu a Gervaise .i. *fouleys*. (*Ib.*)

De *fuliz* et de bois sec. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2644, f° 16 v°.)

Les fleurs portoient pleurs et piteux *feulliz*.
(Martial, *Vig. de Ch. VII*, c II v°, éd. 1493.)

— Locut., *entre deux fueillis*, en peu d'instants :

Le seigneur de Montigny tint la porte ouverte une bonne heure, tellement que entre deux *feuilis* y eut plusieurs Flamens occis en la ville. (J. Molinet, *Chron.*, ch. cix, Buchon.)

FUEILLISSEMENT, *fuell.*, *feull.*, *feul.*, s. m., floraison :

Li enluminemens et li *fuellissemens* de l'esperit. (*De Confessione*, ms. Angers 390, f° 85d.)

— Feuillure :

Un plombier livre ung draghon pour les *feulissemens* de le bretesque. (1509, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Feullissement portant trois paremens et chanfrain a .vi. s. le piet. (*Ib.*)

FUEILLOLER, *foilloler*, *fouloler*, *feuilleler*, *feulloler*, v. n., fréquentatif de *fueillier*, se garnir de feuilles :

Prey sunt vert et aubrissel *foillolent*.
(Gaut. d'Espinois, *Chans.*, Richel. 846, f° 11 r°.)

— Fig., voler comme des feuilles :

Quarriaus et sajetes qui volent
Au destachier tres haut *fueillolent*,
Partout en a fiere niee.
(Guiart, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 77a, Buchon, v. 4079.)

— Agiter une branche d'arbre :

Te metz derriere l'arbre, et *feuillelle*. (*Modus*, f° 74 v°, Blaze.)

— *Fueillolé*, part. passé, couvert de feuilles :

Une coife ot d'orfroi bendee
Et une verge *foulolee*.
(*Wistasse le Moine*, 2171, Michel.)

Fleurs de feulles *feullolez*.
(G. Mach., *Poés.*, Richel. 9221, f° 45a.)

FUEILLOT, *feuilliot*, *foillot*, s. m., rameau avec ses feuilles :

Lesquelx compaignons devoient porter et mettre icelles branches et *feuillios* de may devant les hostelz ou demouroient icelles jeunes filles. (1405, Arch. JJ 173, pièce 18.)

— Feuillet :

Li cercles qui dis est zodiaque
Qui ou .iiii. *foillot* est portraite.
(*Ymage du monde*, ms. Montp. H 437, f° 185 v°.)

FEUILLOTÉ, *fueilloté*, part. passé, couvert de feuilles :

Li bois estoit vert, *fueilloté*.
(Viconte d'Aunoi, *la Lande dorée*, Richel. 24432, f° 23c.)

Li bois estoit vert, *feuilloté*.
(Id., *ib.*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 184.)

FUEILLOTER, *feuill.*, v. a., feuilleter :

Ils userent bien deux semelles
Pour *feuilloter* les parchemins.
(*Le plaisant Quaquet et resjouyssance des Femmes pour ce que leurs maris n'yvrongnent plus en la taverne*, Poés. fr. des xve et xvie s., VI, 182.)

1. **FUEILLU**, *foillu*, s. m., fourré :

Lors saillent chevalier, guerpissent le *foillu*.
(*Horn*, 4490, Michel.)

2. **FUEILLU**, adj., d'ouest :

Entre decembre et fevrier le vent *fueillu* commence a regner. (G. Bouchet, *Serees*, iv, 224, Roybet.)

Vent *fueillu*, westerly winde. (Cotgr., éd. 1611.)

1. **FUEL**, *fuiel*, *feul*, s. m., teinture d'orseille fabriquée avec la perrelle et dont l'emploi était prohibé :

Nus tainturiers ne puet ne ne doit metre alun de bouquam ne *fuel* de fuelle, car ce sont fausses taintures. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1e p., liv, 3, Lespinasse et Bonnardot.)

Chose tainte de flourin de chaudiere ne de nule autre fauce tainture, c'est a savoir de *fuel* ne d'autre chose. (Id., *ib.*, lxxvi, 5.)

La marchandise de perrelle dont ont fait le *fuiel*. (Id., *ib.*, p. 113.)

Item l'en ne pourra faire draps tains en moullee, en *feul* ne en fostel, soit en laine ou fillé, sur ladite paine. (1396, *Coust. de Dieppe*, Arch. Seine-Inf.)

2. **FUEL**, voir Fueil.



FUELLE, s. m., orseille :

Nus tainturiers ne puet ne ne doit metre alun de bouquam ne fuel de *fuelle*, car ce sont fausses taintures. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1e p., LIV, 3, Lespinasse et Bonnardot.)

Cf. Fuel.

FUELLER, voir Fueillier.

FUELLET, voir Fueillet.

FUELLIE, voir Fueillie.

FUELLIER, voir Fueillier.

FUELLIR, voir Fueillir.

FUELLIS, voir Fueillis.

FUELLISSEMENT, voir Fueillissement.

1. **FUER,** *foer, feor, fuor, fuur, fueur, feur, fur, fure, for, four, feer, fer, fort*, s. m., prix, taux :

De son mantel que vos diroie ?
Ainz l'ermite, qui l'achata
Lè riche *fuer* ne regreta.
(*Tristan*, I, 2849, Michel.)

Ch'est li *feurs* des dras, ki fu atires par l'assentement des vies eskevins. (1254, *Ordonn.*, Dom Gren., vol. 91, p. 144, Richel.)

Ke li maires et li escevin et li juret delle vile de Bouvige mettent *feur* as toutes les dereies k'on vent en le vile de Bouvige. (1275, *Lett. du bailli de Nam.*, Arch. mun. Bouvigne.)

Pour III termes au *fer* de X lb. par an. (1288, *Compt. du Paracl.*, f° 1 v°, Arch. Aube.)

Tout li talemelier de Paris et d'ailleurs pueent vendre au semedi ou marchié de Paris, pain a touz *feurs* au miex que il porroit. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., I, 41, Lespinasse et Bonnardot.)

Li meunier de grant Pont ne pueent maudre a mains de *fuer*, que .II. sestiers pour .I. boissiel. (Id., *ib.*, II, 5.)

Se li crierres treuve beuveeurs en une taverne, et il leur demande a quel *feur* il boivent, le crieur criera a cel *feur* qu'il li diront. (Id., *ib.*, V, 6.)

Quer de si la voleit atendre
Que mellor *fuer* la peust vendre (son huile).
(*Chastoiem. d'un père*, conte XIV, v. 39, Biblioph. fr.)

Qe nule criee se face del *feor* vyn cest an, mes qe vous facez garder mesmes le *feor* en vente, solom le pris des vyns de cest anee. (15 janv. 1311, *Mandem. d'Ed. II sur la vente des vins de Gasc.*, Delpit, *Doc. fr. en Anglet.*, p. 45.)

Au *fueur* dessusdit. (1311, Arch. JJ 47, f° 62 v°.)

Li est accordé qui crie se face que nul soit si hardy de vendre vyns forsques a resonable *feer*. (*Stat. d'Edouard III*, an IV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Et se li venderes dessusdis voelt aucun des wages dessudis vendre les doit par tel condition que chieus qui li wage seront le pora racater dedens VI jours et VII nuis apriez ensiewans pour le *fur* qu'il seront vendu et nient puissedi. (XIVe s., *Lois et coutumes de la ville de Marchiennes*, Arch. mun. Lille BB I, 2777.)

Certains eschevins qui mettent pris et *feur* aux vins. (1361, *Cart. Esdr. de Corb.*, Richel. l. 17760, f° 26 r°.)

.II. moutons françois qui valent au *foer* dessusdit .IIII. l. (1366, *Compt. de Valenciennes*, n° 27, p. 22, Arch. mun. Valenciennes.)

Pour vendre, mesvendre et adenerer tel *fuer*. (19 janv. 1374, *Cart. de Flines*, DCXXXII, p. 657, Hautcœur.)

Et priseront tout ledit mur au *feur* de la toise ou autrement. (*Stat. de Par.*, ms. Vat. Ott. 2962, f° 44b.)

On les paioit courtoisement parmi un certain *fuer* qui ordonnes i estoit. (Froiss., *Chron.*, VII, 375, Kerv.)

Les vins que le maistre aura prins debvent estre au *fure* et au prix que les autres vins seront vendus. (1454, *Cout. de la Mer*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 787.)

Qu'il ne soit nuls taverniers qui vende vins a deux paires de *feur(e)s* tout en ung creu, sur LX sols parisis d'amende, sans le congié de M. de Corbie. (*Stat. des march. de vin*, XVe s., ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, III, 581.)

Vingt cinq livres a valloir au *feur* et march(i)é qu'il a au parachevement de la tour de la dicte esglisse. (*Quitt. du 25 av. 1515*, Fab. de S. Melaine, Morl., Arch. Finist.)

Pour avoir fay la vigne du Vault, a 20 hommes au *feur* de chacun homme 6 l., 50 s. (1542-1544, *Compte de Pierre Blanche, recepveur*, Arch. mun. Avallon, GG 165.)

On trouve encore au XVIIIe siècle :

Il n'est pas douteux, dans le for extérieur, que lorsqu'une rente est vendue sans la clause de la fournir et faire valoir, elle peut être achetée pour une somme moindre que son principal, quoiqu'elle soit au *fur* du denier vingt, qui est le *fur* le plus cher auquel on puisse constituer les rentes. (Pothier, *Contrat de vente*, n° 378.)

— Il se rencontre au pluriel avec le sens de gages :

Nouveau marié, tu dois faire
En ce point a tes serviteurs
Qu'il est requis, et les attraire
A bien servir en tes labeurs,
Et les contenter de telz *feurs*
Que tu les a voulu louer.
(*Doctrinal des nouveaux mariés*, Poés. fr des XVe et XVIe s., I, 135.)

— Frais, avances :

Le seigneur feodal, qui met en sa main par faute d'homme, droits et debvoirs non faits, le fief tenu de luy, auquel a des terres emblavees par aucun fermier, ou laboureur, auquel sont baillees a ferme : iceluy seigneur feodal, s'il veut avoir les gaignages d'icelles terres, est tenu rendre au fermier et laboureur ses *feurs* et semences. (*Coust. de Paris*, ch. I, art. 38, Nouv. Cout. gén., III, 3b.)

— Fig. et prov., *a tel fuer tele vente, tel fuer telle vente*, tel prix, telle vente ; au cours du marché :

Pour vendre et pour despendre *a tel fuer tele vente* juques a tant que tout soit acompli et enteriné. (*Ch. du 3 mai 1291*, Cart. des Vaux de Cern., Arch. S.-et-O.)

Si tournoye et serche le jeunes homs environ la nasse, et fait tant qu'il entre dedens, et se marie ; et pour la haste qu'il a de taster du past, avient souvent qu'il enquiert petitement des besoingnes, et s'y boute *tel feur telle vente*. (*Quinze joyes de mariage*, I, Bibl. elz.)

— *Ne fuer ne pris*, rien du tout :

Tel cuide entendre bien son cas
Qui n'y entent *ne feur ne pris*.
(*Les Faintises du monde*.)

— *A cruel fuer*, à un prix cruel, c'est-à-dire pour le payer chèrement, cruellement :

Mais nus ne set la grant folie
Dont s'est cargies *a cruel fuer*.
(*Amadas et Ydoine*, 593, Hippeau.)

— *En mesme le fuer*, à ce prix là :

Se nature vus est encuntre quoer,
Dunc sai jeo ben, *en memes le foer*
Te deit ennuer ta bele vie.
(Chardry, *Petit plet*, 307, Koch.)

— *A nul fuer*, à nul prix, pour aucune raison, en aucune manière :

Kar des qu'ai, sire, vostre quor
Ne puis quidier *a nul feor*
Que...
(Ben., *D. de Norm.*, II, 31430, Michel.)

Sor tote rien s'est esjoiz
Li reis dunt or a eir e fiz,
N'oi nuveles *a nul fuor*
Plus li seissent miez au quor.
(Id., *ib.*, II, 10631.)

Ice ne soefre *a nul fuer*
Ne n'endure nul gentil quer.
(Id., *ib.*, II, 17537.)

Ne fust uns saives clers Clemenz
Qui'n out si grant dol a son quor
Ne l'peust soffrir *a nisun fuer*.
(Id., *ib.*, II, 15465.)

Et tant i aveit mis son cuer
Qu'il ne s'en poeit *a nul fuer*
Desveloper ne departir.
(Guillaume, *Best. div.*, 2336, Hippeau.)

Amer ne les puis *a nul fuer*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 28a.)

Mais por ce ne vont *a nul fuer*
Ses aumosnes lessier a faire.
(Id., *ib.*, f° 41d.)

Ço ne devez *a nul for*.
(*De Salv. hom. dial.*, Lib. Psalm., p. 366, Michel.)

Que sanz mort ne puet *a nul fuer*
Eschaper de vostre prison.
(*Dolop.*, 4071, Bibl. elz.)

Porroies tu dire *a nul fuer*
La joie qu'aroies au cuer ?
(*Serm. du* XIIIe *s.*, Hippeau, *Rev. hist. de l'anc. lang. fr.*, 1877, p. 219.)

Seigneur, sachies que je ne le lairoie *a nul fuer* que je ne m'en venjasse d'aus, ne pour l'apostoile. (Robert de Clary, p. 13, Riant.)

Si ai regardé que *a nul feur* je ne lesroie le royaume de Jerusalem perdre. (Joinv., *Hist. de St Louis*, p. 131, Michel.)

Lors dist ne laira *a nul fuer*
Que partout ne voist au tournoy.
(*Couci*, 316, Crapelet.)

Dou cuer *a nul foer* acorder
Ne pourroie a tel vilonnie.
(*Ib.*, 656.)

Dou chastelain se doit on taire,
Car *a nul fuer* nel ameroie
N'en lui mon cuer ne meteroie.
(*Ib.*, 5241.)



Aymes et crains Dieu en ton cuer,
Et ja ne veulles *a nul feur*
Faire faulx traict ne trahison.
(*Regime pour tous serviteurs,* Richel. 1181, f° 10 r°.)

Et gardez bien que *a nul fuer*
Tu n'aiez couroux a ton cuer.
(*Nativ. N.-S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 57.)

Car nous avons ce fait a cuer
Que point ne lesrons *a nul fuer.*
(*Resurr. N.-S.*, ib., II, 327.)

Sy vous prie, mez doulces suers,
Que nous ne lessions *a nul fuers*
Que tantost et ysnellement
Aillons querre de l'oignement.
(*Ib.*, p. 360.)

— On trouve dans le même sens, *en nul fuer* :

E je vus deveie defendre
Vers celui ki vus voleit prendre,
Vus nel prendriez *en nul fuur*,
Kar il vus ert encuntre quor.
(*Tristan*, t. II, p. 110, Michel.)

— *Au fuer*, en proportion, à raison, proportionnellement à, à proportion :

Un florin de Florence pour jour pour chevalier, et demy florin pour escuier, et pour les autres *au fuer*. (*Chron. de S.-Den.*, Richel. 2813, f° 430b.)

Paieront... *au feur* et a la value, selon la quantité. (1358, *Rec. et dép.*, Arch. mun. Chartres.)

De les faire payer de leurs gaiges toutes et quantes foiz que par eulx sera ordonné *au feur* et selon les estatz, cedulles ou rooles qui en seront faiz et baillez au dit Fauchet. (*Compt. de la vénerie de Ch. VIII*, p. 2.)

Pro rata parte, selon la part et portion, a l'equipolent, *au fur*. (Pillot., *Gall. ling. inst.*, p. 240.)

— *Au fuer de*, au prix de, à raison de, suivant, à la manière de :

D'un sanlant et d'une façon
Sont vestues au *fuer* d'esté.
(Sarrazin, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 312.)

Tout a *feur* des lions fors, fiers et enraigies
Corrent sus es royaulx.
(*Gir. de Ross.*, 3529, Mignard.)

Il paiera pour ses gardes dix mille royaux, tels comme ils cuerent a present en France avant son partir de Calais, et ainsi au *feur* du temps qu'il y demourra. (*Gr. Chron. de Fr.*, Ist. du bon roy Jehan, cxxiv, P. Paris.)

La somme de cinquante six mille francs d'or... par .xxviii. mois au *fuer* de deux mille frans par mois. (1382, Arch. K 53a, n° 17bis.)

Au *feur* de deux sols parisis de rente chacune toise. (*Pièce de* 1403, Felibien, *Hist. de Paris*, III, 246a.)

Hounte est a moy que unkes ne poy murrir a tant de batailles cum jeo ay esté, or morc a *feor* de vache (de la menoyson). (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 21 r°.)

A *feor* des femmes. (*Ib.*, f° 29 v°.)

Le grant taux a quoy le diocese d'Orliens est tousjours imposé au *feur* des autres dioceses. (*Compte de J. Martin*, 1414-1416, Commune, Despence, ix, Arch. mun. Orléans.)

Ne nous doit admener que au *fuer* de trois cens cinquante hommes. (1428, *Hist. de Metz*, V, 71.)

A maistre Bernardin de Brissia, ouvrier de planchers et menuisier de toutes sortes et couleurs, pareille somme de neuf vingts livres tournois a luy ordonnees pour ses gaiges et entretenement desdicts neuf moys, audict *feur* de .xx. L. t. par moys. (*Compte particullier de Jaques Taillandier, commis par le Roy nostre seigneur et par ses lectres patentes, données a Amboyse le* xxix*e jour de janvier mil* cccciiii*xx dix-sept.*)

Il leur a esté permis proceder par egalement au *feur* et prorata du revenu des églises. (Pasq., *Lett.*, IV, 22.)

Ces dons estoyent presentez aux rois de France, non seulement par le peuple, mais aussi par les seigneurs mesmes, et les ecclesiastiques, selon leur puissance, qui estoit taxee et limitee, au *fort* du revenu des fiefs et terres qu'ils tenoyent. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, 2e vol., iii, 7, éd. 1611.)

— *Au fuer que*, dans la proportion que, selon que :

Au *fueur* que le blef vaulra au marchié. (1389, *Arrêt d'homolog. sur la pol. des vivres*, Arch. admin. de Reims, III, 722, Doc. inéd.)

De Milan se partit pour venir a Genes ; et au *feur* qu'il alloit, luy venoient nobles hommes, citoyens et gens du peuple, de toutes parts au devant. (*Le Livre des faicts du mareschal de Boucicaut*, 2e p., ch. 6, Buchon.)

— *Au fuer et raison que...*, en parlant d'une mesure, d'une contenance, selon ce que :

Au feur et raison que ledit quintal ou minot pourra commodement porter. (*Edict de Henry II*, de la creation des Presid., janv. 1551.)

— Fig., prix, mérite :

Et que s'il me vient a plaisir
Que son penser et son desir,
Son corps, s'amour et tout son cuer,
A un homme de petit *fuer*
Ne li face dou tout donner
Et ligement abandonner.
(G. Machault, *Œuv.*, p. 18, Tarbé.)

— État, considération :

Et carites est refroidie
Et larghece est des cuers banie,
Et li visce sunt de grant *fuer*,
Car il sunt mais en cascun cuer.
(*Ren. le nouv.*, 8019, Méon.)

Tu, Bethleem, terre juise,
Tu qui es en petit *fuer* mise
Entre lez princes de Judee,
Terre petite est apelee,
Certes de toy .i. roy ystra
Qui tout Ysrael gouvernera.
(*Geu des trois roys*, Jub., *Myst.*, II, 100.)

— Manière :

Qui amasse
Le bien commun met defuer,
Par ce *fuer*
Perdirent puis toute place.
(Eust. Desch., *Poés.*, II, 308. A. T.)

— Syn. de coutume :

Contre leurs *feurs*, us et coustumes. (1323, Arch. JJ 62, f° 28 r°.)

Observant lours costumes, usatges, *fours*, privileges. (22 mars 1394, *Livre des Bouillons*, lxxxiii, p. 261, Bordeaux 1867.)

Issoudun, *fur*, *fure*, menue monnaie.

2. **fuer**, voir Fuier.

3. **fuer**, voir Fors.

4. **fuer**, voir Fuerre.

fuerce, s. m. ?

Je feray tel charpenterie
Que nul fors que bien n'en dira ;
Et sachiez qu'il me soufiira
D'avoir le *fuerce* a la viele.
(*Mir. Mme Ste Genev.*, Jub., *Myst.*, I, 274.)

fuere, voir Fuerre.

fuerfuement, s. m., passage d'un fief en une autre main :

Les heritaiges qui furent Regnaudot... liquel nous sont advenu pour cause de *fuerfuement* et de fuermariaige dudit Regnaudot. (1377, Benedict. de Dijon, Grancei, l. I, c. 10, Arch. C.-d'Or.)

fuerjurer, voir Forjurer.

fuermariage, voir Formariage.

1. **fuerre**, *fuere*, *feurre*, *feure*, *foeure*, *foerre*, *ferre*, *fourre*, *foure*, *forre*, *fouare*, *fouarre*, *farre*, *foirre*, *fuer*, *four*, s. m., paille, chaume :

Ecclesia beati Jacobi vii s. por *fuere*. (1226, *Cens. Paracl. de Pruvin.*, f° 3 v°, Arch. Aube.)

Ke li *fuerres* du terrage devant dit doit estre al abé et au couvent. (1257, *Cart. de S. Jean*, f° 347 r°, Bibl. Amiens.)

Nus poisonniers de mer ne puet mestre raie en pannier sur autre poison, ne amener poison salé, ne merlanc salé, que le *fuerre* qui est desus les paniers ne soit otez es hales, ainz que le poison soit venduz. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., ci, 7, Lespinasse et Bonnardot.)

Le porc cocherent a la terre,
Desoz li font un feu de *fuerre*.
(*Renart*, 22555, Méon.)

De *fourre* ne d'avoine ne meingai mes destres.
(*Floov.*, 993, A. P.)

Torches de fain et de *forre*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 198a.)

Et fist a toute la maisnie de leans apporter *feurre* et buche. et aprez fist bouter le feu. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 345, Bibl. elz.)

Et s'il advenoit que aulcun d'iceulx eschevins voient de vye a trespas, il est de coustume, en ladicte ville, que le lendemain de Noel que les justices et eschevins se assemblent ensemble avec le prevost de l'Eglise pour mettre pris au vin, capons, poulles et *fouares*. (*Déclaration de la loy et eschevinage de Corbie*, Mém. de la Soc. des antiq. de Pic., I, 290.)

Des pailles et des *foeures* de le grange. (1319, *Recette du Clé de Blois*, Arch. KK 296, f° 5 r°.)

Pour trois charetees de *fuerre* achetees a Guernelles. (1366, *Archiv. hospit. de Paris*, I, 78, Bordier.)

Le *feurre* du lit fu osté. (1398, *Grands jours de Troyes*, Arch. X1a 9185, f° 27 v°.)

Recepte de Jehan Mille, pour l'assise des *feures* a luy vendue vi livres. (*Registre des recettes de Boulogne-sur-Mer*, 1415-1416, p. 30, Ed. Dupont.)

Four et avaine.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 38386, Scheler, *Gloss. philol.*)

... La plache a *four*.
(ID., *ib.*, II, 7765.)

Parmy ses trois gluyons de *foerre*,
Je luy donne mes vieilles nattes.
(VILLON, *Grant Test.*, LXVII, Jouaust, p. 58.)
Var., *farre*.

Luy laisse trois gluyons de *fouarre*
Pour estendre dessus la terre.
(ID., *Pet. Test.*, XXIII, Jouaust, p. 14.)

Et pour ce, la raison, qui tout redresse
A son plaisir, sans tort et mesprison,
M'a a bon droit, par sa tres grant sagesse,
Mis pour meurir ou *feurre* de prison.
(*Poés. de Charles d'Orl.*, p. 177, Champollion.)

Et se revestit de touttes ses robes qu'elle vestoit quant elle chevauchoit, qu'elle boutees avoit ou *feurre* de son lict. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1431, Michaud.)

Derechef, il appartient au voyer, chacun an, la veille de Noel, de chacun feurre qui vend *feurre* de la Saint Innocent, deux faix de *feurre*. (1469, *Tit. concern. le voyer de Paris*, Felibien, *Hist. de Paris*, IV, 310.)

J'apperçois ung enffant qui pleure
Tout nu sur le *ferre* gisant.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 5050, G. Paris.)

Coucher nous convient sur le *feurre*
La nuict, qui nous garde de rire.
(*Regrets et Complainte des Gosiers alterez*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VII, 82.)

Et premierement en la rue du *feurre* tint contre touts les regens, artiens et orateurs. (RAB., l. II, c. 10, éd. 1542.)

Lequel marchandoit des naveaux estant contre terre sur du *foirre*, comme on les estale. (*La nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 58, Bibl. elz.)

Gerbe de *foirre*. (J. BOUCHET, *Serm. de la simulee convers. de H. de Bourb.*, p. 15, éd. 1594.)

Il se disait encore au XVIIe siècle :

Le *fouarre*, ou la grosse paille qui porte l'épi. (LANCELOT, *Rac. gr.*)

— *Aller en fuerre, courir en fuerre*, aller au fourrage, fourrager :

Alez en *fuerre*, s'il vos plaist, le matin.
(*Les Loh.*, ms. Montp. H 243, f° 41^c.)

Emenidus d'Arcade commande en *fuerre* aler,
Et VIII^c chevaliers ensamble lui mener.
(*Roum. d'Alix.*, f° 17^c, Michelant.)

Ales, dit Alixandres, en *fuere*, jel commant,
El val de Josafa, es plains de val Nublent.
(*Ib.*, f° 17^d.)

Les soudoiers, mon sire, dont quarante en i a,
Se partirent d'icy si tot qu'il ajourna,
En *fourre* sont alles trosque il esclaira.
(*Ib.*, ap. Duc., *Gloss. de Villeh.*)

S'en vinrent devant Phinepople en *fuerre* pour les fourriers garder. (H. DE VALENC., 515, Wailly.)

Et corroient en *fuerre* par la terre qui au roi Artus se tenoit. (*Artur*, Richel. 337, f° 22^c.)

Avoit fait Cesar se gent issir fors des tentes pour *aler en fuerre*. (JEH. DE TUYM, *Hist. de J. Ces.*, Ars. 3355, f° 228^c.)

Buemont et li cuens de Flandres qui estoient alé en .I. *fuerre* amenerent grant gaain en l'ost. (*Cont. de G. de Tyr*, Florence, Bibl. Laur., 10, IV.)

Qui estoient envoié en *fuerre*. (*Ib.*)

Il ot envoiez ses corsiers en *fuerre* o grant plenté de gent. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 316^b.)

— *Mettre un pays a fuerre*, le livrer au pillage :

Fondent maisons, fondent celier,
Fondent loges, ardent solier.
Tot le pais *ont mis a fuer*.
(MOUSK., *Chron.*, 21195, Reiff.)

Et entrerent en Normandie et *misent* le pays *a fuerre* et li ribaut boutoient le fu partout et prendoient proies. (*Chron. de Rains*, c. XIX, L. Paris.)

Wallon, *foûr, fôre*, foin, herbe fauchée et séchée pour la nourriture des chevaux et des bestiaux, et aussi herbe sur pied. Rouchi, *feurre*.

2. **FUERRE**, *fueré, feure, fourre, fore, forre, fuire*, s. m., fourreau, gaîne de l'épée :

Des *fueres* traient le branc d'acier forbi.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 94^b.)

Hors de son *fuere* a trait le branc d'acier.
(*Raoul de Cambrai*, 2821, A. T.)

Si remet s'espee el *fuerre*. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 12^d.)

Fors del *fuerre* saiche l'espee.
(*Dolop.*, 5132, Bibl. elz.)

Maintenant ont des *fuerres* sachies les brans [d'acier.
(*Gui de Bourg.*, 3625, A. P.)

Quant li rois tint Durandart la trenchant,
Tret la du *fuerre*, si essuya li brant.
(*Agolant*, Bekker, p. 152.)

Du *fuerre* sache Courouçouse la grant.
(*Otinel*, 460, A. P.)

Dou *forre* a trait forst le branc forbi d'acier.
(*Floovant*, 134, A. P.)

Del *fore* trait la bone espee.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 44^c.)

Isnellement a estoiié le brant...
Dedans le *feure* l'a bouté tout sanglant.
(*Rom. d'Aquin*, 1618, Joüon des Longrais.)

Et saillent sus et traient les espees des *fuerres*. (MÉN. DE REIMS, 101, Wailly.)

Nus forbeur ne puet ne ne doit fere *feurre* a espee de bazane. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1e p., XCVII, 5, Lespinasse et Bonnardot.)

Il la treit dou *fuire* (l'espee) e la tint en son poing. (*Chron. de Turpin*, mort de Rol., ap. Tissot, *Chrestom.*)

Item nulz fourbeur ne peut ne ne doit faire *fourre* a espee de bazanne. (1330, *Coutume de Ste Geneviève*, ms., f° 2^b, ap. Ste-Pal.)

Lances longues, *feures*. (1337, *Orden. de 40 galees armees*, Jal, *Archéol. nav.*, II, 334.)

— Dans un sens plus étendu, gaîne, étui :

Sa viele a dou *fuerre* traite.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 25532, f° 166.)

Fuerre blanc, couverteurs et quovrechiez faitis.
(*Dit de Menage*, 139, Trébutien.)

Suisse rom., *fourre*, s. f., fourreau, taie, têt, housse : Une *fourre* d'oreiller, une *fourre* de parapluie, une *fourre* de chaise.

FUERS, voir FORS.

FUERTRAIRE, voir FORTRAIRE.

FUETE, s. f., autant de terre qu'un homme en peut labourer ou fouir dans un jour :

Une piece de vigne contenant sept *fuetes* ou environ. (1340, Arch. JJ 72, f° 431 r°.)

Une piece de vigne contenant quatorze *fuetes*. (*Ib.*)

Une piece de vigne en mont Marsen contenant vint *fuetes* ou environ. (1346, Arch. JJ 72, pièce 560.)

Desqueles pieces, l'une siet delez Mattuet Monteron.... contenant la *fuete* a trois hommes. (1420, Arch. JJ 59, pièce 459.)

FUEUR, voir FUER.

FUEUX, s. m. ?

Un *fueux* de pipe effonsee d'un bout. (1534, *Invent.*, Rev. de Bret., 2e série, I, 51.)

FUEVLEICE, voir FOIBLECE.

FUG, voir FOLC.

FUGATIF, adj., fugitif :

S'absenterent des lors et se rendirent *fugatifs* hors de noz pays. (1504, *Rém. aux habit. de Gironcourt*, Arch. Meurthe, Trés. des chart. de Lorr., lett. pat., vol. B 9, f° 167.)

FUGER, voir FUIER.

FUGERÉ, adj. ?

Satayn *fugeree*. (*Stat. d'Edouard IV*, an III, impr. goth., Bibl. Louvre.)

FUGIBLE, adj., que l'on doit fuir :

Des troys choses *fugibles* et contraires, une est mal, lait, et deshonneste. L'autre est mal, nuisible, ou dommaigable, et l'autre est mal, triste ou tristece et desplaisance. (ORESME, *Eth.*, f° 25^d, éd. 1488.)

Delectation est desirable et plaist, et tristece est *fugible* et desplaist. (ID., *ib.*, f° 64^b.)

Tous confessent que tristece est mal et que elle est *fugible* ou a fuir. (ID., *ib.*, Richel. 204, f° 508^c.)

FUGILLATEUR, s. m., celui qui met en fuite :

Fugilla est deesse de fuyte ainsy que Stator de station selon Theotectus, et ceste deesse convertist et met en fuyte non pas seulement les hommes mais les dieux. Aussy de ce sont dis les *fugillateurs*, c'est assavoir umbres des deables portans feu avec eulx. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 67^b, éd. 1488.)

FUGILLER, v. n., faire sortir des étincelles de la pierre à fusil :

Fugillo, las, *fugiller*, faire feu de pierre par fuisil, ou faire fuisil. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

FUGITIVEMENT, adv., par la fuite, furtivement :

Saches que ceulx qui sont officiers en aucune ville ou pays, pour doubte de leur office, se veullent partir et absenter *fugitivement*, et pour ce vendent leurs choses absconseement, saches que telle vente ne vault. (BOUT., *Somme rur.*, 1e p., f° 102^d, éd. 1486.)

FUGNAGE, - *aige*, s. m., sorte de pres-



tation qui consistait à apporter de la terre en remplacement de celle que le courant de la rivière entraîne :

Item aider a mener les meulles et toutes les matieres pour le moulin de la Roche, et a tenir en estat tout ce qui est hors le tournant, et y doivent le *fugnaige*, c'est assavoir trois palletees l'an. (1406, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 97 v°.)

FUGUE, s. f., fuite :

Li Sarrazin getoient li arme, et par *fugue* cerchoient de eschaper a la mort lor. (AIMÉ, *Chron. de Rob. Viscart*, I, 18, Champollion.)

FUIABLE, - *yable*, adj., qui fuit, fugitif :

Icist en icel tens *fuiable* vinrent al borc de Constantinoble. (*Dial. St Greg.*, p. 171, Foerster.) Lat., profugus.

Delez une ille non estable
Reçut Lathone la *fuiable*
En son hostel.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 83d.)

Plus *fuiable* et plus effraee
De cerf ou de biche barbee.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 202a.)

Mais plus *fuiable* vraiement
Que nulz vens.
(ID., *ib.*)

Car quelconques chose ellisable est avec autre *fuiable* ellieute, il covient k'ele soit plus ellisable ke li contraire de cele chose *fuiable* ne soit. (*Li Ars d'Amour*, II, 239, Petit.)

Plus desloyalle que ydre saoullee, plus *fuyable* et effrayé que cerf bersé. (C. MANSION, *Bible des Poet. de metam.*, f° 149 r°, éd. 1493.)

Doulceur *fuyable*. (*Triumph. de Petrarq.*, f° 9 v°, éd. 1531.)

— Qu'on doit fuir :

Le mal (est) *fuyable*, ennuyable, miserable et rejettable. (*Les Apresdinees du sr de Cholieres*, III, f° 136 r°, éd. 1587.)

FUIANCE, s. f., fuite :

Li bataille ne li ordonance
Ne redoit pas por lor *fuiance*
Branler ne croller ne movoir.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 11a.)

FUIANT, *fuient*, adj., fugitif :

La richece de cest segle, qui n'est se *fuienz* non. (*Serm.*, Richel. 423, f° 70d.)

1. **FUIE**, *fuye*, *fue*, s. f., fuite :

Cil de la vile sont en *fuies* torné.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 10c.)

Lors se metent a la *fuie* tuit li autre. (GAUT. MAP, *Lancel. du Lac*, Richel. 1430, f° 25a.)

Moult fut bone et bele la chasce,
Car li cerf se mist a la *fue*.
(*Dolop.*, 9198, Bibl. elz.)

Huides l'orguilleus est en *fuies* tornes.
(*Gui de Bourg.*, 2012, A. P.)

Il torneront en *fue*, ne saront ou aler.
(*Floovant*, 2378, A. P.)

Ne en *fue* tornee iere.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 44d.)

Tournerent en *fuie* vers les lices. (MÉN. DE REIMS, 156, Wailly.)

Qui tornoient en *fue* au plus tost. (*Vie de S. Denis*, Brit. Mus. add. 15606, f° 138c.)

Si tornerent en *fuie* a tot lor hernois. (B. LE TRES., *Cont. de G. de Tyr*, p. 56, Guizot.) Impr., *fuce*.

Les deux toucherent a *fuie*. (JOINV., *S. Louis*, XXVI, Wailly.)

Il toucherent en *fuie* aussi comme brebis. (ID., *ib.*, LXXIV.)

Il saura bien (le cerf)...
Ou par ses *fuies* retourner
Pour soy mieux des chiens destourner.
(HARD. DE FONT. GUERIN, *Tres. de Vanerie*, p. 64, Pichon.)

Si furent tout esbahi et tournerent en *fuies*. (FROISS., *Chron.*, III, 334, Luce, ms. Rome.)

Ou aucuns d'eux navres a mort rendirent leurs esperits, et les aultres donnerent les *fuyes*, qui se saulverent en ung bosquet prochain. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXCVII, Buchon.)

2. **FUIE**, *fuye*, s. f., colombier :

Celuy qui n'a fief, censive, ne justice peut avoir volliere, ou *fuye* de 500 boulins, et au dessous, porveu qu'il ait au terroir ou est construitte la ditte volliere, 50 arpens de terre. (*Cout. de Paris*, Cout. gén., t. I, p. 66, éd. 1635.)

Pierre Jacquin, fermier de la *fuye* et colombier des Ousdes. (1547, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 6, Chevalier.)

Et comme on voit un pigeon a la *fuye*
Se retirer, et un bœuf a la grange.
(MELL. DE S.-GEL., *Œuv. poet.*, p. 84, éd. 1719.)

Messieurs, soyez les bienvenus ; ça, que l'on se depesche, garçon au vin, au poulailler, au crochet, a la *fuye*, serviettes blanches. (*Moyen de Parvenir*, p. 323, éd. s. l. n. d.)

On dresse quelque *fuye* aux simples colombelles.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, p. 71, Bibl. elz.)

Et par bon encontre va trouver une *fuye* qu'il contourna plusieurs fois. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, V, 29, Lalanne.)

FUIEL, voir **FUEL**.

FUIENT, voir **FUIANT**.

FUIER, *fuyer*, *fuer*, *fuger*, v. n., fuir, s'enfuir :

Onkes n'i pout fors jeo soullement eschaper
Et cil de ma galie, ou n'i a que *fuer*.
(*Destr. de Rome*, 124, Groeber.)

Mes Beneverte va fuyant, et non voloit contrester contre Jordain, coment lo cerf *fuge* devant lo lyon. (AIMÉ, *Chron. de Rob. Viscart*, II, XI, Champollion.)

Elle n'*estoit fuyee* gueres loing. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 205, Roybet.)

FUIFFEMENT, voir **FIEFFEMENT**.

FUILDRANT, adj., fulgurant :

En la splendur de la tue *fuildrante* hanste. (*Cant. Habac.*, 17, Lib. Psalm., p. 240, Michel; Richel. l. 768, f° 118 r°.)

FUILLE, voir **FUEILLE**.

FUILLETER, voir **FUEILLETER**.

FUILLEUR, voir **FUEILLEUR**.

FUILLEUS, voir **FUEILLEUS**.

FUILLIE, voir **FUEILLIE**.

FUILLIER, voir **FUEILLIER**.

FUILLIR, voir **FUEILLIR**.

FUIN, adj., de feu :

Fuins li tuens parlemenz fortment, e li tuens sers ama ice. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CXVIII, 140, Michel.) Lat., ignitum.

Od lur langues qui mult sunt *fuines* (les serpents)
Percent lur cors e lur petrines.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, 1003, Roq.)

Un torment vit merveilles grant,
Une roue ardante e *fuine*
Desuz ert la flame souphrine.
(ID., *ib.*, 1122.)

1. **FUIR**, voir **FOUIR**.

2. **FUIR**, v. a., mettre en fuite :

Les nes furent tost departies,
Et en plusiors teres *fuies*.
(WACE, *Brut*, 2535, Ler. de Lincy.)

1. **FUIRE**, *fure*, s. f., fureur :

En le spirit de la tue *fuire* asemblethes sunt ewes. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, Cant. Moysi, 7, Michel.) Lat., in spiritu furoris tui.

C'ert joie s'a glaive define
S'infernal *fure* Sarrazine.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 19518, Michel.)

Cum orrible *fure* infernal
Ait esbrasé e fait cest mal.
(ID., *ib.*, II, 23027.)

2. **FUIRE**, voir **FUERRE**.

FUIRETEOR, *fur.*, *fruireteor*, - *eur*, s. m., officier de vénerie qui a soin des furets :

Li *fruiretieres* a .XVIII. d. de gages hors et ens, et por robe por lui et por sa mesnie .lx. s., et por filets et reiseul .xx. s. (1285, *Ord. de l'hostel le Roy*, Pièc. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 28.)

Le *fureteur* mengera a court. (1316, *Orden. de l'ost. le roy*, Arch. JJ 57, f° 64 r°.)

FUIRETIER, *fur.*, s. m., officier de vénerie qui a soin des furets :

Li *fuiretiers* a .XVIII. d. de gaiges. (1285, *Orden. de l'ost. le Roy*, Arch. JJ 57, f° 7 r°.)

Veneurs, fauconniers, *furetiers* et oiseleurs. (*Ord. de Ph. le B.*, Arch. JJ 57, f° 18.)

FUIROLE, *furole*, s. f., feu Saint-Elme.

Fuiroles ou flammeroles, ou flambars, ou ardans. Ignes fatui. (NICOT, *Thresor.*) éd. 1606.)

Furole, c'est cette flammete qui par nuict apparoit au bout des lances des gens d'armes et des antennes des navires, bruyant comme un oyseau et sautelant de lieu en autre. (ID., *ib.*)

FUIRON, *furon*, *firon*, s. m., petit du furet :

Li connins que li *fuirons* chace.
(*Du Prestre et de la Dame*, Richel. 19152, f° 65d.)

Se Jupiter et Venus tesmoignent as .II. lumieres le nay sera des bestes aians compaignie avec les hommes si comme chiens, *fuirons* et les semblables. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 129 v°.)

On les prent ainsi comme les lievres et aux *firons* quant ilz sont es fosses. (GAST. FEB., Maz. 514, f° 16d.)



Ilz (les loutres) vont en leur amour au temps que font les *fuirons*, si comme chacun qui en tient en son hostel scet, et pour tant autant comme ilz font aucune foiz leurs cheaulx plus au moins comme font les *firons*. (Id., f° 26b.)

Et quant ilz (les connins) sont dedenz (les fosses) ilz doivent mettre leurs bourses qui sont faittes de cordes au pertuis des terriers en tant de pertuis comme il aura de bourses, et les autres pertuis il doit estoupper fors que ung par ou il boutera le *firon* qu'il doit avoir avec, et le *firon* doit estre musellé. (Id., f° 81b.)

Ayant en la maison chiens, *fuirons*, cordes, laz, filez et autres engins ou tendant aux bestes et oyseaux. (1396, Arch. K 54, pièce 38.)

Ce sont bons *furons* en garenne,
Il n'y a riens qui leur eschappe.
(Coquillart, *Nouv. Droitz*, 1re p., de presumptionibus, I, 103, Bibl. elz.)

Biens attrapent, et sont prestz de les prendre,
Comme en terriers connins prins par *furons*.
(Gringore, *Folles Entreprises*, I, 93, Bibl. elz.)

Esprivier quaile persecute,
Furon suit apres le connin.
(Robert Gaguin, *Passe-temps d'oysiveté*, Poés. fr. des xve et xvie s., VII, 242.)

Le *furon* est dit de furnum, four, car ainsi comme en ung four il entre dedans les tenebrositez et cavernes de la terre, et en expelle et dejecte les connins qui y sont muces et occultez. (*Ortus sanitatis*, ap. Jaubert, *Gloss. du centre de la France*, verbo *furon*.)

— Voleur :

A Paris il fait fort dangereux mettre de l'argent dans sa pochette, ou porter bourse; il y a des *furons* qui, en moins d'un tour de main, auront mis la main sur la magotte, et gripperont l'escu. (*Contes de Chol.*, f° 67b, ap. Ste-Pal.)

— Fig., membre viril :

Entre les cuisses si li entre,
Par le pertuis li entre el ventre ;
La a mis son *fuiron* privé.
(*Du Prestre et de la Dame*, Richel. 19152, f° 65d.)

— Sorte de jeu :

La jouoyt, au flux... a la blancque, au *furon*. (Rab., *Gargantua*, ch. 22, éd. 1542.)

« Le jeu du *furon*, mentionné par Rabelais, dit le comte Jaubert, s'est conservé sous ce nom en Berry ; il est connu ailleurs sous celui de *furet*. Les personnes qui jouent au *furon* sont rangées en cercle et tiennent un cordon formant une chaine sans fin, passé dans un anneau. C'est cet anneau qui est le *furon*. Les joueurs, le faisant glisser le long du cordon, se le passent vivement les uns aux autres, en ayant soin de le cacher autant que possible avec leurs mains et en chantant les paroles suivantes :

Il court, il court le *furon*,
Le *furon* du bois, mesdames ;
Il court, il court, le *furon*,
Le *furon* du bois mignon.
Il a passé par ici
Le *furon* du bois joli,
Il court, il court, etc.

Cependant l'un des joueurs, placé en pénitent au milieu du cercle, cherche à saisir le *furon*. S'il y parvient, il est reçu dans le rond, et celui dans les doigts duquel il a saisi le *furon* donne un gage et prend sa place. »

Furon se dit encore dans plusieurs parties de la France, notamment dans le Centre, et dans la Champagne, Marne. Bourb., *fuiron*.

FUIRONER, - *onner*, *fuir.*, *fir.*, v. n., fureter :

Que li traiteur s'en aloient cerchant et *fironant* a chascun pour esmovoir les cuers de ses barons contre lui. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Genev., f° 175b.) P. Paris, les Gestes du débonnaire roys Loys, XVI, *fuironnant*.

Il va, il vient, tout par tout court, *furonne*
Ainsi que ung cerf trotant en ung bocaige.
(Gringore, *Folles Entreprises*, I, 49, Bibl. elz.)

Et le mary autour *furonne*.
(*4e Epist. du Coq à l'Asne attrib. à Cl. Mar.*, éd. 1731.)

Centre de la France, *furouner*.

FUIRONET, *furonnet*, s. m., petit furon :

Mectoie par voie meure
Un *furonnet* sanz alentir.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, l. I, v. 848, Cocheris.)

FUIRONNEUR, s. m., gardien des furons :

Le *fuironneur* aura .XVIII. den. de gaiges. (1261, *Orden. de l'ost. le Roy*, Arch. JJ 57, f° 22 v°.)

FUISECIEN, voir Fisicien.

FUISEQUE, voir Fisique.

FUISEL, - *zel*, - *seau*, - *sial*, *fusel*, - *zel*, - *ssel*, *fisel*, - *zel*, - *ssel*, *fuysel*, s. m., morceau de bois en général :

Tost furent trenché li *fussel*
De quai firent li mainel.
(G. Gaimar, *Chron.*, ap. Michel, *Chr. angl.-n.*, I, 57.)

Cil *fuisialz* estoit fichies par mey le fust qui est del lonc del lit. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 115 v°.)

L'un de ces *fuissialz*. (*Ib.*)

En mi lieu du lit ot un *fuisel* par devant qui tous estoit drois. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 24c.)

Des *fuisiaus*. (*Ib.*)

Quant l'en avoit mestier d'un fust, tantost estoit abatue la meson a un des crestiens por prendre un petit *fussel*. (G. de Tyr, VIII, 8, Hist. des crois.)

Pour une rencauchure de kevilles et de *fuysiaus* au dit moulin. (1322, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 40.)

Pour .II. javelles de *fisiaus* pour rechaucier la roe dou moulin. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, f° 14 r°.)

.III. chavelles de *fuisiaus*. (*Ib.*)

Une javelle de *fissiaus* a faire ladicte rechauseure. (*Ib.*)

.XVI. *fuissiaus*. (*Ib.*)

.XXXVI. chevilles et .X. *fuissiaus*. (*Ib.*)

Je ne veul plus du vostre le monte d'un *fusel*.
(*H. Capet*, 139, A. P.)

Maint assaut y ont fait et maint estour novel,
Mais tout ce n'i valu la monte d'un *fuisel*.
(Cuv., *du Guesclin*, 21254, Charrière.)

— En particulier, petit instrument qui sert à tordre et à enrouler le fil, le *fuseau* moderne :

Il ne raportoit mie a l'ostel ses labliaus ;
Le plus sovent metoit sen coutent as *fissiaus*.
(Adam de la Halle, *du Roi de Sezile*, 216, Coussemaker.)

De tous cateus n'enportent
Que chascuns un *fuissiel*.
(*De S. Jeh.*, Richel. 2039, f° 29d.)

Hoc fusum, *fusel*. (*Gloss. de Glasgow*, Meyer.)

Atant il print la quenoille et ung *fuysel*. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 14, éd. 1528.)

Prens ung *fizel* et ta quelongne.
(*Farce de Tout Mesnage*, Anc. Th. fr., II, 413.)

— *Fuisel a peson*, petite broche ou fuseau en laiton, bobine à dévider le fil, élargie et plus pesante à sa partie inférieure :

Quilliers de boys ou de fust, *fuisel a peson*. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 2e p., XV, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Fuizel a pezon. (Id., *ib.*, Richel. 20048, f° 121b.)

— Piquants du porc-épic :

Ilz portent ja les *fuisiaulx* et broches ainçois qu'ilz aient leur an. (Gast. Feb., Maz. 514, f° 13d.)

Le porc epic se sentant pressé, estend et bande sa peau, pour descocher ses pointes et *fuseaux* contre le mourre des chiens qui le tiennent aux abboys. (Du Pinet, *Pline*, VIII, 35, éd. 1566.)

— Boyau culier, derrière :

Longaon, *fuisel*. (J. de Garlande, m Lille, Scheler, *Lex.*, p. 42.)

Primes li caupes le penne frainte par le frainture sour le *fuissel* et metes les pennes contreval. (*L'Aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, f° 219a.)

Uns Engles li bouta son glaive ou *fusiel* ou point n'estoit armes. (Froiss., *Chron.*, IV, 344, Luce, ms. Amiens, f° 99 v°.)

Guernesey, *fusel*, fuseau.

FUISELÉ, *fuselé*, adj., atteint de fusées :

Qu'il (le cheval) ne soit courbé ne *fuiselé*. (*Ménagier*, II, 73, Biblioph. fr.)

— Terme de blason, chargé de fusées :

Si portoit madame Marguerite de Baviere les armes de son pere, qui furent ecartelees de Baviere et de Hainault, et se blasonnent pour les armes de Baviere, *fuselees* de vingt et quatre pieces d'argent et d'asur. (Ol. de la Marche, *Mém.*, introd., c. 3, Michaud.)

FUISELER, - *eller*, *fuiss.*, v. n., faire tourner comme un fuseau :

Et li assist desoubs l'œil au descendant dou froncq ou nes, car point ne portoit de visiere et li encousi la dedens en *fuissellant* contremont. (Froiss., *Chron.*, VII, 447, Kerv.)

FUISELET, s. m., petit fuseau, pièce d'une horloge :

La roe de desir a ce la tourne,
A l'aide d'un petit *fuiselet*.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 61 v°.)

Encores met li orlogiers a point
Le foliot, qui ne cesse point,
Le *fuiselet*, et toutes les brochetes.
(ID., *ib.*, f° 67a.)

FUISELIER, *fuselier*, *fusoillier*, s. m., faiseur de fuseaux :

Fuiselier. (*Liv. de la Taille*, Coquebert.)

Richart le *Fuiselier*. (1337, *Reg. criminel de S. Martin des Champs*, p. 105, Willem.)

Clarenbault le *Fuiselier*. (*Reg. ceuilloir du Temple*, Arch. MM 128, f° 56 r°.)

Fusarius, *fuselier*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Fusarius, *fusoillier*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679.)

Gillet le *Fuselier*. (*Pap. des cens*, 1395-1452, Arch. S.-et-Marne.)

— Fém., *fuiseliere* :

Une fame appellee Jehanne la fauquette, *fuiseliere*. (1340, *Reg. crim. de S. Martin des Champs*, p. 180, Willem.)

Fuselier, *Fuzelier*, est encore un nom propre.

FUISELLIERE, s. f. ?

Ung sextier de chaux prins a la *fuselliere*. (1386, Arch. Aube, Reg. 3, G 345.)

Vienne, Deux-Sèvres, *fuselière*, petite machine triangulaire et en bois, servant à placer les fuseaux.

FUISER, v. n., pisser ? cacare ?

Chu c'on feit al basse chambre en son ventre fait [at,
Ensi dedens le ventre de sa meire *fuisat*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 2846, Scheler, *Gloss. philol.*)

FUISIE, s. f., médecine :

Se m'orine aviez veue
Et m'anfermeté connue,
Vos savez tant de la *fuisie*,
Bien me guerriez d'idropisie.
(*Renart*, 19937, Méon.)

FUISIL, voir FOISIL.

FUISON, voir FOISON.

FUISONNER, **FUISOUNER**, voir FOISONER.

FUISSANT, s. m., fuyard :

Ainsi fut faite la grant occision des gens tenanz la partie de la France, par faute de l'aide des faux mauvais et couarz *fuissanz*, et par la traison d'aulcuns de ceulx de France. (*Titre de* 1415, Chron. Briocense, Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 102.)

FUISSEL, voir FUISEL.

FUISSELLER, voir FUISELER.

FUISSESIN, voir FISICIEN.

FUISSISIEN, voir FISICIEN.

FUIST, voir FUST.

FUISUN, voir FOISON.

FUITAILLE, s. f., fuite :

Laissons le chemin de *fuitaille*
Et tenons celly de bataille.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 31 r°.)

FUITER, v. a., mettre en fuite :

Si fu pris Thomas de Grançon et jusques a quatrevingts autres groz prisonniers et le surplus mors et *fuitez*. (CHR. DE PISAN, *Charles V*, part. 2, ch. 24, ap. Duc., *Fuga* 3.)

Morvan, *fuiter*, fuir, s'échapper par une fente, par une fissure.

FUITIF, *fuytif*, *fuitiu*, *futif*, *futyf*, *fustif*, adj. et s., fugitif, errant, vagabond, volage, absent, qui fait défaut :

.... Maint *fuitiu*
Ki mesfait furent en lor liu.
(*Brut*, ms. Munich, 4167, Vollm.)

Ja sui je tous armes, or m'en alle *fuitis*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 19d, Michelant.)

Qui s'en est de sa terre nuitantre alez *fuitis*.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 36 v°.)

Einsi ont li *fuitif* de Troie
Soufert .III. jors qu'il n'orent joie.
(*Eneas*, ms. Montp. H 251, f° 149d.)

Tholomer li *fuitis* qui est roys de Babyloine. (*Saint Graal*, II, 200, Hucher.)

Et si lor rent lor cuers hastieus
Pour rappeler les cuers *fuitieus*.
(RECLUS DE MOLIENS, *Dit de Charité*, Ars. 3142, f° 220e.)

Signes donnas a tes amis
Que chascuns soit al arc *fuitis*.
(*Lib. Psalm.*, Oxf., p. 300, Michel.)

Ceste cose est faite pour les *fuitius*. (*Bans d'Hénin*, Tailliar, *Rec. d'act. des* XIIe *et* XIIIe *s. en lang. wall.*, p. 413.)

Et de sun pere fust *futis*.
(*Paraph. du Pater*, Richel. 763, f° 277c.)

Ki conques seroit *fuitius*. (*Bans aux echev.*, L, f° 1 v°, Arch. mun. Douai.)

Bans sor chiaus qui sunt *fuitiu*. (*Ib.*, f° 1 r°.)

L'en ne puet pledier que ele soit *fuitieve* ne erreresse. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 263c.)

Et seray vaghes et *fuitieus* en terre. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 6d.)

Manda au duc que il li rendist son traitor et son *fuitif*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 110a.)

Quant le desloyal sceut la venue du roy et de son ost si ne l'osa attendre, mais laissa sa terre comme *fuitif*. (*Gr. Chron. de Fr.*, Loys le jeune, XXVII, P. Paris.)

Bref fut porté vers sire Serle,... qe fut *fustif* e fit defaute. (*Year books of the reign of Edw. the first*, years XXX-XXXI, p. 181, Rer. brit. script.)

Tuz les *futyfs* de Engleterre. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 24 v°.)

Ne ne croiez conseil d'omme exillié ne *fuitif* de son pays. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 126, Bibl. elz.)

Effugus, *futis*. (*Gloss. de Salins.*)

Pour lequel fait il se rendit *fuitif*. (1346, *Cart. de Sens*, Richel. l. 9895, f° 155 v°.)

Tous les bannis et *futifs* hors du royalme de France. (20 oct. 1360, *Lett. d'Ed. III*, Liv. des Bouill., XIV, Arch. mun. Bordeaux.)

Se sont absentez et rendus *fuytiz*. (*Ch. de Charl. VI*, 5 avr. 1381, Arch. mun. Rouen, tir. 3, nos 2 et 3.)

Le dit Boure est *fuitif* pour cause de homicide. (1387-88, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, Arch. Aube G 1656, f° 214 v°.)

Choses *fuitives* et labourieuses a avoir. (P. FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, f° 108 v°, éd. 1482.)

Amours ne quiert ne couars, ne *fuitis*;
Gens de fait veult, mettans main en besoigne.
(H. BAUDE, *Debat de la Dame et de l'Escuyer*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 177.) Impr., *fultis*.

Lorsqu'il se retira *fuitif* de la Grece en la cour de Perse. (AMYOT, *Vies*, Epistre, éd. 1565.)

Furieux, roide, en ses vagues *fuitives* (le torrent)
Il mine, arrache, il entraine les rives
Qui veulent l'enfermer.
(A. JAMYN, *Œuv. poét.*, f° 28 v°, éd. 1579.)

A ce throsne de gloire arriva gemissante
La Justice *fuitive*, en sueurs, pantelante.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, l. III, Bibl. elz.)

L'aposta Julian son sang *fuitif* empoigne,
Le jette vers le ciel.
(ID., *ib.*, VI.)

Plus la joie est extreme et plus elle est *fuitive*.
(DESPORTES, *Cleonice*, XXI, Bibl. gaul.)

Ce mot a été encore employé au XVIIe s. Scarron, *Virg. trav.*, II, a dit : brebis *fuitives*.

FUITIU, voir FUITIF.

FUITOIER, v. n., fuir de la maison, aller chercher d'autres femmes que la sienne :

Il est maint ribaut, maint hourlier
Qui souvent de soy met en blame
Contre raison sa preude fame
Par mal faire et par *fuitoier*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 552c.)

FUIZEL, voir FUISEL.

FUIZICIEN, voir FISICIEN.

FULC, voir FOLC.

FULCEDIN, adj., roux :

Tousjours lentigines se trayent a couleur *fulcedine*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, III, 24, éd. 1495.)

FULCETE, s. f., sorte de flute :

Fistula, *fulcete*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 8426.)

FULCHIER, s. m., gardeur de troupeaux :

Ainz est en Alemaigne donc *fulchiers*.
(*Gir. de Ross.*, p. 361, Michel.)

FULCIMENT, s. m., secours, soutien :

Puis avec fusilz qu'il avoit predisposez en chascun coing il y feist mettre le feu qui repentinement commença a brusler tellement que en une heure soubdaine le feu print par dessoubz aux aggeres qui par la vehemence du feu violent furent si fort abrasez que quant les *fulcimens* furent bruslez tous cheurent dedans les fossez. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, VI, 35, éd. 1530.)

Aux parolles vehementes du jeune prince le capitaine des gens de guerre et navires de Paris donna grant *fulciment* et adjutoire, induict a ce par affection de pillage. (LE MAIRE, *Illustr.*, II, 7, éd. 1548.)

Cf. Fulsir.

Fulcir, voir Fulsir.

Fulgeur, voir Fulgor.

Fulgor, *- gour*, *- gueur*, *- geur*, s. f., éclat, splendeur :

De ce avient a la foiz ke en ces pius ploremenz salt fors la clarteiz de la deventriene joie, et la pensé ki premiers gisoit avogle el cors, nurrie par sospirs, devient forte por esgardeir la deventriene *fulgor*. (*Job*, p. 470, Ler. de Lincy.)

E vi Jhesum sicum *fulgour* de lumere. (Ms. Brit. Mus. Egerton 613, f° 16 r°.)

Pour la grant *fulgeur* ou resplendeur de la chose, si comme il avient au soleil. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 211ª.)

— Foudre

Fouldre ou *fulgueur*. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 173ᵇ, éd. 1488.)

Fulgour, voir Fulgor.

Fulgueur, voir Fulgor.

Fulgure, *fol.*, s. f., foudre, éclair :

L'estoille qui se clame comete aparut moult de nuiz, et tant de *fulgure* qui resplendissoit comment la lune. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, i, 4, Champollion.)

Si avoient moult mal temps de pluie, et de tronnorre, et de *folgure*, dont il estoient fatiguié et travaillié. (Id., *ib.*, viii, 21.)

Et coment *fulgure* entra la, dont li sien pristrent force, et vertu lor fu donnee de lo ciel, dont li Grex non porent avoir nulle esperance de victoire. (Id., *Chron. de Rob. Viscart*, I, 8.)

Dissipez les en *fulgures* et corruscacions. (*Intern. Consol.*, II, xxxviii, Bibl. elz.)

Le revers (de la medaille) est insculpé de son *fulgure*, et de l'aigle. (Guill. du Choul, *de la Relig. des anc. Romains*, p. 60, éd. 1561.)

Jupiter qui tient de la main droite son *fulgure*. (Id., *ib.*, p. 61.)

Fulingné, adj. ?

Prins ce, saichez que Dieu est indigné
Encontre ceulx qui usent de faulx art.
Quant leurs proces est clos et *fulingné*,
On se repent aucunes fois trop tart.
(Gringore, *le Jeu du Prince des Sotz*, Moralité, p. 252, Bibl. elz.)

Peut-être, dit l'éditeur, faut-il lire *fulmigné*, fulminé.

Fuliz, voir Fueillis.

Fullier, voir Fueillier.

Fullyr, voir Fueillir.

Fulmination, s. f., coup de foudre :

Si comme prognostications d'astrologie, apparences de signes, estranges eclipses, cometes, *fulminations*, tremblemens de terre, monstres, portentes et presages divers. (J. Le Maire, *Leg. des Venitiens*, p. 62, éd. 1649.)

— Fig. :

S'armer contre l'Allemagne ? Cela luy estoit deffendu, s'il ne se fust armé des armes spirituelles, qui sont censures et *fulminations*. (Brant., *Gr. Capit. estrang.*, i, 82, Lalanne.)

Fulmine, s. f., foudre :

Lorsqu'il vouloit aux fouldres et *fulmines*
De Jupiter par puissances indignes
Trop resister.
(O. de S. Gel., *Eneid.*, Richel. 861, f° 107ᶜ.)

Fulmineux, adj., foudroyant :

Vent *fulmineux*.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 80ᵇ, éd. 1537.)

Fulpoter, v. a., dépasser :

Au dessus des dits murs, tout alentour de l'esglise, sera pousé un entablement qui *fulpotera* le mur ung espand dehors, pour poser le couvers de l'esglise. (1505, *Ord. de la tasche de Brou, touchant l'esglise*, ap. J. Baux, *Hist. de l'église de Brou*, 2ᵉ éd., p. 312.)

Fulsien, voir Fisicien.

Fulsir, *- cir*, *- cyr*, *fou.*, v. a., parer, appuyer, soutenir, couvrir :

Pour mieulx *fulsir* leur propos. (7 mai 1390, *Litige entre le comte de Blois et les March. fréq.*, Bibl. mun. Blois, fᵈˢ Joursanvault, n° lxxix, § 27.)

C'est le bon seigneur de Couci
Qui m'*a* souvent le poing *fouci*
De beaus flourins a rouge escaille.
(Froiss., *Poés.*, Richel 830, f° 342ª; Scheler, II, 9,279.)

Peut l'advocat *fulcir* et conforter son cas de quanques il pourra et saura faire appartenant en sa cause. (Bout., *Somme rur.*, 2ᵉ p., f° 40ᵈ, éd. 1486.)

La suppliante frequentoit souvent avec un nommé Simon, tisserant de toilles, qui estoit homme marié, faignant de le vouloir embesoingnier de son mestier, et une fois entre les autres, elle ala en l'ostel dudit Simon pour *fulsir* son fait soubz umbre du mestier dudit Simon. (1427, Arch. JJ 174, pièce 81.)

J'ay voulu qu'il (cet opuscule) se puisse lyre particulierement ou solitairement par maniere d'estude, de passe temps ou bonne doctrine. A ceste cause, je l'*ay fulcy* de petites gloses, commentacions ou canons. (N. de la Chesnaye, *Condamn. de Bancquet*, prol., p. 272, Jacob.)

Et plusieurs autres coustumes, faictz et raisons de droit divin naturel, moral, canon et civil de sa part proposees pour *fulsir* son intention. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 99ª, éd. 1532.)

— Prétendre :

Aucuns, pour excusation et couverture de leur iniquité, ont voulu malicieusement et contre raison *fulsir* et colorer que, par la seule science de telles conspirations, ceux qui les sçavent, supposé ores que ne le revellent, ne sont pas punissables de crime capital. (1477, *Ord.*, xviii, 316.)

— *Fulsi*, part. passé, muni, paré, orné :

Et retournerent en Hainnau tout *fouci* d'argent. (Froiss., *Chron.*, I, 252, ms. Rome, f° 12.)

Retournerent tout *fouci* d'or et d'argent et de jeuiauls. (Id., *ib.*, I, 356, Luce, ms. Rome.)

L'obscurité de la nuit ne domagea les Sabins, car elle constraindi les Romains retirer, qui, *foucis* des despouilles sabinicques, retournerent apres le tier jour a Rome. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, iv, 6.)

Soit (le lieu) noblement enluminé
Et *fulcy* de noble lumiere.
(Greban, *Mist. de la pass.*, 4937, G. Paris.)

Chantez nous motes et chansons
Fulcis de doulce melodie.
(Id., *ib.*, 33237

... *Fulcy* de lumiere.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 30ᵈ, éd. 1537.)

Car l'ame et la divinité
Pour la spiritualité
A trop plus grant conformité
Que le corps de vertu *fulcy*.
(Id., *ib.*, f° 43ª.)

Suivons les tarces cesarees
Qui sont *fulcies* et parees
De triumphes et de victoires.
(Id., *ib.*, f° 127ᶜ.)

Je vy ung roy glorieux, preparé,
Fulcy de paix, begnin, doulx comme ung ange.
(Octav. de S. Gelais, *Séjour d'honneur*, éd. 1526.)

O ! Nation heureuse,
Tant sont tes jours *fulciz* et decorez.
(J. Marot, *le Voy. de Venise.*)

Du riche nom de gloire et loz *fulsy*.
(Cretin, *Chants roy.*, f° 41 v°, éd. 1527.)

Benoistes mains de sainctité *fulsies*.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, cv, éd. 1545.)

La bonne doctrine et ordre que les dits seigneurs esperent y mettre et statuer, et dont le dict colliege sera *fulcy* et garny. (22 mars 1532, Arch. Gir., Not., E, Mat. Contat.)

Fulsque, voir Fusque.

Fum, *fun*, s. m., fumée, vapeur, parfum :

Serunt deguastez sicume *fums* est deguastet. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, xxxvi, 20, Michel.)

Que del grant *fum* de feu ardant,
Que del grant chaut esboillissant
Qui el cors li entra le jor
Que tut degotout de suor.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 39303, Michel.)

Li chevaliers la maison vit,
Tous fu muez, si s'esbahist
Por le *fun* noir qu'essir en voit,
Arrestez s'est, ne volt mouvoir.
(Marie, *Purg. de S. Patrice*, Roq.)

Il n'en issoit ne *fum* n'aleine.
(J. Lemarchant, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f° 12ᵈ.)

La verge del *fum* de aromate.
(*De N.-D.*, Richel. 19525, f° 94 v°.)

— Fig. :

Muntat li *fums* de la fuirur de lui. (*Liv des Ps.*, Cambridge, xvii, 8, Michel.)

Guernesey, *fum*, fumée.

1. **Fumage**, *femage*, *fimeage*, s. m., action de mettre du fumier dans une terre ; le fumier lui-même :

Et si aucuns ou aucune demandeent a aver *fumage* ou davant dit... nos et les noz chouses sommes tenu de garir le dit arbergement d'icelui *fumage*. (*Ch. de* 1254, S. Sauv. près la Rochelle, Arch. Vienne.)

Amendement et *femage* (de terres). (1356, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 32 v°.)



Toutesfoiz que il fera les labeurs et lesdiz *fumages*. (1357, *ib.*, f° 36 v°.)

Item pour les *fimeages* de tenemens .v. s. .vi. d.. et pour les herbaus des tenemens inhabites .c. s. p. (1383, *Denombr. des baill. d'Am.*, Arch. P 137, f° 83 v°.)

Fumage des terres. (1394, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 19 v°.)

Amendement et *fumages* des terres. (*Cout. de Clermont*, XVIII, 2, Nouv. Cout. gén., II, 885.)

2. **FUMAGE**, s. m., droit qui se levait en certains pays sur ceux qui faisaient feu et fumée. Le *fumage*, qui avait beaucoup d'analogie avec le *fouage*, était encore perçu par quelques seigneurs au XVIII[e] siècle :

Les avoueries, li *fumaige*. (1321, Arch. JJ 61, pièce 290.)

FUMAISON, s. f., action de mettre du fumier dans une terre :

Fumaison des prez. (*Cout. de Clermont*, XX, 1, Nouv. Cout. gén., II, 886.)

FUMATION, s. f., action de mettre du fumier dans une terre :

La *fumation* de la terre. (FRERE NICOLE, *Trad. du Livre des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 13 v°, éd. 1516.)

Qu'ils ne baillent leur bestail a moitié ne a autres profits sinon a leurs mestayers et fermiers, mais que ce soit encore en petite quantité pour la *fumation* de leurs terres. (1477, *Ord.*, XVIII, 378.)

FUME, s. f., fumée :

E del puys ist une *fume*. (*Apocal.*, ms. de Salis, f° 6[a].)

Par fortune qui souvent si se fume,
Vostre doulx œil sa malice rabat,
Ne plus, ne moins, que le vent faict la *fume*.
(VILLON, *Grant Test.*, Ball. à un gent. nouv. marié, Jouaust, p. 90.)

FUMÉ, adj., fumant, enfumé :

Ses escuz estoit toz *fumez*.
(*Florimont*, Richel. 353, f° 33[b].)

En regardant les ymages *fumees*
Des gens de bien...
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, 111, éd. 1545.)

— Qui est de la couleur de fumée, de couleur sombre, noire :

Biau sire, cheste barbe ou l'aves vous trouvee ?
D'aucun veillart l'aves, chen cuit je, empruntee ;
Encor n'est pas, je cuit, la vostre issi *fumee*.
(*Doon de Maience*, 7921, A. P.)

Car brune fu et velue [et] *fumee*.
(*Auberon*, 394, Graf.)

FUMEAU, s. m., haleine, respiration, souffle :

Luy venant a la fin de ses jours eust si grant repentance et cognoissance de Dieu, que ceulx qui estoient presentz ne virent jamais homme si bien mourir; car jusqu'au dernier *fumeau* il invoquoit tousjours le nom de Dieu et de la Vierge Marie. (*Lég. du Muet*, S. Barthomé, Bibl. la Rochelle.)

Il pousse trois *fumeaux*, et, n'ayant plus de mere,
Mourant cerche des yeux les yeux de sa meurtriere.
(D'AUB., *Trag.*, I, Bibl. elz.)

Souspirer en passant le pas
Par les trois *fumeaux* du trespas,
C'est plaindre comme il faut se plaindre.
(ID., *Pet. œuvr. mél.*, éd. 1630.)

Il n'oublie pas le chien noir du cardinal Crescence, a la veue duquel il prononça qu'il estoit mort, qui ne put estre chassé, et qui receut de sa gueule son dernier *fumeau*. (ID., *Hist. univ.*, II, XI, éd. 1616.)

FUMEE, s. f., colère :

.... Lesquels se turent
Et point de *fumee* n'esmurent,
(E. DESCHAMPS, *Œuv. inéd.*, t. I, p. 13, Tarbé.)

Et estoient toujours la dite annee devant les Lorains et Barisiens en leurs *fumee* et malvais couraige. (JACOMIN HUSSON, *Chron. de Metz*, p. 91, Michelant.)

Haro ! Lucifer est entré,
Ce m'est advis, en sa *fumee*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 28876, G. Paris.)

FUMEMENT, s. m., action de mettre du fumier dans une terre :

Fumement de terre, stercoratio. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

FUMER, verbe.

— Neutr., s'irriter, quereller, gronder :

En *fumant* fort en trestous cas,
Apres vint uns autres debas
De Robinet, le clerc Arnault,
Et d'un autre qui parloit hault
Qui est chevaucheur du roy.
(E. DESCHAMPS, *Œuv. inéd.*, t. I, p. 12, Tarbé.)

— Act., mettre en colère, exciter la colère de :

Rendez luy tost ses places, Dalmacie,
Jarca aussi; gardez de le *fumer*.
(GRINGORE, *l'Entreprise de Venise*, I, 150, Bibl. elz.)

— Réfl., se fâcher, se mettre en colère :

Quant je *me fume*,
Il n'est homme, tant soit subtil,
Qui osast lever le sourcil.
(*Viel Testam.*, II, p. 343, var., A. T.)

Ains veant qu'elle *s'en fumoit*
L'aloit de plus fort incitant.
(*Err. du jugem. de la dame sans mercy*, Vat. Chr. 1363, Romv., p. 193.)

Si commença a *soy fumer* et couleur changier. (LOUIS XI, *Nouv.*, XLI, Jacob.)

Li suppliant de ce *se fuma* et courrossa. (1460, Arch. JJ 192, pièce 45.)

Mes mignons, escoutez la plume;
C'est trop le latin escumé :
Faictes tousjours que l'on *se fume*,
Ainsi qu'avez acoustumé.
(COQUILLART, *Droitz nouv.*, 1[e] p., de Jure naturali, I, 42, Bibl. elz.)

Saches de vray si je *me fume*
Que tu sçauras que mon poing poyse.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 51[a], éd. 1537.)

Charnaige adonc *se* commence a *fumer*.
(*Conflict de Caresm. et Charnaige*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., X, 119.)

Qui pour ung rien *se fument* et courroucent. (*Enseign. d'Anne de France*, p. 101, Chazaud.)

Or qui m'aymera si me suyve !
Je suis Bon Temps, vous le voyez;
En mon banquet nul n'y arrive
Pourveu qu'il *se fume* ou estrive,
Ou ait ses espritz fourvoyez.
(R. DE COLLERYE, *Ball.*, IV, Bibl. elz.)

Et lors que plus Jalousie *se fume*,
Lors que Danger plus sa cholere allume,
Et que rapport plus se mect a blasmer,
Lors se doit plus vraye amour enflammer.
(CL. MAR., *Eleg.*, VIII, éd. 1596.)

— *Fumé*, part. passé, irrité, mécontent :

Mais je croy bien s'il est *fumé*
C'est comme il est accoustumé
Et me tencera maintenant.
(*Therence en franç.*, f° 233[d], Verard.)

Bon cueur l'alloit de pres suyvant
Sans avoir la teste *fumee*.
(*Le Chasteau de labour*, éd. 1499.)

Heliseus, prophete renommé,
A ung homme par nom Naaman nommé
Donna santé, dont ne voulut riens prendre,
Son serviteur Giezi en fut *fumé*,
De convoitise si tres fort enflammé
Que symonie il voulut entreprendre.
(GRINGORE, *Folles Entrepr.*, I, 91, Bibl. elz.)

Enfin je paye tousjours l'escot,
J'en ay le cerveau tout *fumé*.
(ID., *le Jeu du Prince des Sotz*, Sottie, p. 238.)

Fumer, neutre, se dit encore dans quelques provinces, comme la Normandie, pour signifier être fâché, rager, couver sa colère. Presque partout les écoliers l'emploient avec le même sens. Dans la Saintonge, il est synonyme de s'ennuyer.

FUMERAILLE, s. m., partie de la cheminée :

A une fourchete pendi
.I. dos de bacon qui pendi
A .I. tref sor la *fumeraille*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 115[c].)

FUMERAS, *femeraz*, s. m., fumier :

Si avoit ileques un *femeraz*, et por metre le en vil luec, saperent ilec por li enfoir. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXIII, 14, Hist. des crois.) Var., *fumeras*.

FUMERE, voir FUMIERE.

FUMERECHE, adj. f., qualifie une fourche qui sert à enlever le fumier :

Une fourque *fumereche* nofve. (1415-1416, *Receptes de Boulogne-sur-Mer*, p. 164, Ed. Dupont.)

FUMERETE, s. f., fumée :

Com *fumerete*
Ki d'encens ist subtils e nete,
(*Explic. du Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 71 r°.)

1. **FUMERI**, s. m., fumet :

... De la char a la flereur senti,
De la cuisine choisi lo *fumeri*.
(*Mon. Renuart*, Richel. 368, f° 232[f].)

2. **FUMERI**, -*y*, s. m., lieu où l'on dépose le fumier :

Icellui Regnaut qui s'estoit muciez en un certain lieu dudit hostel, appellé le *fumery*. (1379, Arch. JJ 114, pièce 349.)

Indre, *fumeri*, lieu où l'on dépose le fumier.

FUMERIE, s. f., lieu où l'on dépose le fumier; est représenté par un nom de lieu, la *Fumerie* (Nièvre).

Cf. FUMERI 2.

1. **FUMERIL**, s. m., ouverture pour laisser passer la fumée :

Sor la tombe Gilles s'en va,
I *fumeril* desor trova
Qui la clarté laiens rendoit,
Quant li tyrans dedens estoit.
(*Gilles de Chin*, 3138, Reiff.)



Au *fumeril* moult tost s'en vient ;
Errant se laisse dedens glachier,
Combatre vait a l'avresier.
(*Ib.*, 3153.)

2. **FUMERIL,** s. m., lieu où l'on dépose le *fumier ;* n'a été rencontré que dans un texte provincial du XVIIe s. :

Cour et *fumeril* y joignant. (1633, *Déclar.*, Ste-Croix, Boncœur, Arch. Vienne.)

FUMERON, s. m., petit tas de fumier :

Qui veult disposer et preparer ses terres pour les frouments et entend semer en autumne, il y doibt porter le fumier au mois de septembre ; et s'il veut semer au nouveau temps, il l'y peut porter par tout l'hyver, au decours de la lune, et l'ordonner par *fumerons* ou petits monceaulx. (COTEREAU, *Colum.*, II, 16, éd. 1555.)

FUMEUR, s. m., celui qui fume une terre :

Le service d'un *fumeur* par jour et demye deux fois l'an. (1419, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 69 r°.)

FUMEURE, *feum.*, *fumure,* s. f., engrais d'un champ par le fumier :

Fumer le tiers desdites terres a plaine *fumeure.* (1357, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 56 v°.)

De laquelle *feumeure* nous serons tenus de bailler quittance. (1363, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus*, Arch. MM 28, f° 131 v°.)

Plantez le cep et fumez de bonne *fumeure.* (*Ménagier*, II, 2, Biblioph. fr.)

L'en doit fumer en la montaigne plus espes que au plain champ, et quant la lune est en decours la *fumeure* vault myeux. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 14 r°, éd. 1516.)

Fumure, non admis par l'Académie, appartient à la langue agricole de presque toutes les provinces.

FUMEUS, voir FUMOS.

FUMEUSEMENT, voir FUMOSEMENT.

FUMEUSETÉ, voir FUMOSITÉ.

FUMEUT, voir FUMOS.

FUMIEIRE, voir FUMIERE.

1. **FUMIER,** s. m.; *mau fumier*, drap de qualité défectueuse :

Dras de Louviers, dras de Tours que l'en apele *mau fumier*. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 2e p., XXIV, 19, Lespinasse et Bonnardot.)

2. **FUMIER,** s. m., fumée :

Cil qui loa une maison por fere fromage... puet estre destornes par celui qui a la maison desus, que ses *fumiers* ne voist amont. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 112^d.)

Ossi noire que atremens de *fumier* de tourbes. (FROIS., *Chron.*, X, 36, Kervyn.)

3. **FUMIER,** *fumoier*, v. n., fumer :

Grant peuple voient fourmoier
Et ces cuisines *fumoier*,
Et leur semble moult grant ost.
(*Melusine*, 1067, Michel.)

Elle (la fresque legne) ne pooit ardre, mains fortement *fumie*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 31588, Scheler, *Gloss. philol.*)

FUMIERE, *- ieire, - ire, fumere, fumm., fomere, femiere,* s. f., fumée, fumerolle :

Mais quant il conut sa baniere
E vit l'arsun e la *fumiere*
De la cité qui fu esprise. .
(BEN., *D. de Norm.*, II, 823, Michel.)

Les fus ont alumes qui leur font grant *fumire.*
(*Chev. au cygne*, 33305, Reiff.)

De la cuisine connoist miex la *fumiere.*
(*Alesch.*, var. des v. 6291-6501, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*, II, 283.)

La grant gent Alisandres est orgoillus et fere,
Esloinent les loges, si en ist la *fomere.*
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 43 r°.)

En cel liu u les chaldes aigues font grandes *fumieres.* (*Dial. St Greg.*, p. 272, Foerster.) Lat., vapor.

Lors truevent grant fu sens *fumiere.*
(*Durmars le Gallois*, 9503, Stengel.)

Dont vient chele *fumiere* que je voi la ester ?
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 155^b.)

Del cors li saut .I. *fumiere*
Qui molt estoit hideuse et fiere,
Qui li issoit parmi la boce.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 3035, Hippeau.)

James jor del regne superne
Ne verron clarté ne lumiere,
James de la basse *fumiere*
N'istron por nule destinee.
(*Besant de Dieu*, 3168, Martin.)

Jay demander ne vous estuet
S'on paiis oit point de *fumiere.*
(*Guerre de Metz*, st. 77^c, E. de Bouteiller.)

N'i est remise vilie entiere
Ou il n'eust feu ou *femiere.*
(*Ib.*, st. 153^d.)

Et defauront comme un poc de *fumieire.* (*Ps.*, Maz. 798, f° 93 v°.)

Et ardoient le plat pais tant que on en pooit bien veoir les *fumieres.* (FROISS., *Chron.*, I, 260, Luce, ms. Rome, f° 14.)

Il veoient par les *fummieres* que li Navarois estoient logies. (ID., *ib.*, V, 359, Luce, ms. Amiens.)

Fouyers quares de .XVI. a .XX. pies en quarure et de dix pies d'estiel ou plus, bien couvers et renduis par dedens, et ou moillon desdis fouyer ou comble avoir queminees bonnes et seures pour vuidier les flames et *fumieres* des feux que on y fera, ad ce que aucun peril ou inconvenient ne s'en puist ensievir. (8 mai 1403, *Consaux de Tournai*, Arch. Tournai.)

Comment Alixandre se combaty as gens qui avoient testes come de cheval, et gettoient *fumiere* par la bouche. (VAUQ., *Merv. d'Inde*, p. 433, Xav. de Ram.)

Aulcune fois flairoient moult souef ses viestemens et doulchement sicome che fust *fumiere* de encens. (*La jovene Puchielle de Nivielle,* ms. Valenciennes 175, f° 298 v°.)

Et croyent, se la *fumiere* va droit au ciel, que l'ame est sauvee, mais s'elle va souflant de costé que l'ame est perie. (GHILL. DE LANNOY, *Voy. et Amb.*, p. 30, Potvin.)

Car je suis la vraie lumiere
Qui d'infernal ardant *fumiere*
Ysnellement lez viens hors traire.
(*Resurr. N.-S.*, Jub., *Myst.*, II, 340.)

Pour ce que sa lumiere
Est aux cueurs endurcis *fumiere.*
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 59^d, éd. 1537.)

Deffenses, avantmurs, lucarnes, canonnieres
L'on faict voller en l'aer, avec noires *fumieres.*
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, Prinse du Chast. de Pasq.)

Ne souffre donc ta bonté coustumiere
Veoir ceste royne en terrestre *fumiere.*
(ID., *Poëme en l'honn. d'Anne de Bret.*, v. 756.)

Ores l'espesse *fumiere*
De l'ocean monte aux cieux.
(JOACH. DU BELLAY, *Musagnaeomachie*, éd. Marty-Laveaux.)

Tant que la barbare *fumiere*
Qui cache la bonne lumiere
Refuie davant la clarté.
(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, l. IX, Lemerre, t. II, p. 458.)

Lança, non un flambeau, non pas une lumiere
D'une torche de cire, avecques sa *fumiere.*
(LA BOET., *Serv. vol.*, Feugère.)

La les taureaux ne sont jugez estre saillis de bon estre et race, si bavants une escumeuse *fumiere*, ils ne renversent, frappent, tuent. (JEAN DE BARRAUD, *Epil. dorees de Guevara*, f° 71 v°, éd. 1584.)

— Au plur., hennissement des chevaux dont les naseaux fument :

Fumieres de chevaus bruir.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 2714, Delmotte.)

— Chambre enfumée où l'on dépose le vin pour le rendre doux :

Hoc fumarium, *fumere.* (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Pat. lorr., Fillières, *feumière*, fumée ; Bresse, *femire ;* Bourb., *fumière.*

FUMIRE, voir FUMIERE.

FUMIS, s. m., action de mettre du fumier sur une terre :

Seront tenus lesdis recongnoissans et chascun d'eulx, de tourner et convertir chascun an tous les boins fourages de ladite cense en fiens et en amendemens, le iceulz mener ou faire mener chascun an sur les terres de la dicte cense, sans faire *fumis* sur *fumis.* (1410, *Bail de la maison du Temple des Bois en Vermandois*, ap. Cocheris, *Doc. sur la Pic.*, t. II, p. 62.)

FUMMIERE, voir FUMIERE 1.

FUMOIER, voir FUMIER 3.

FUMOIS, s. m., fumier :

Laquelle (place) est moult vile et detestable pour les ordures et *fumois* qui y sont gitez. (1384, N.-D. la grande, l. I, Arch. Vienne.)

FUMOS, *fumeus, - eux, - eut,* adj., sujet à la colère, qui se livre à la colère, colérique, violent :

A Monstereul eust ung jeune homme
Appert et hardy, merveilleux,
Fumeux estoit et batailleux.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, II, 114, Tricotel.)

Dit que il n'avoit aucuns heritages et estoit ung homme *fumeux* qui oncques n'eust chevance et se gouvernoit petitement. (1406, *Comm. au titre de la censive de Châteauneuf*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 258 v°, Arch. Loiret.)



Comme debat et questions,
Et *fumeuses* dissencions
Fussent hier meus en la taverne.
(E. DESCHAMPS, *Œuv. inéd.*, t. I, p. 11, Tarbé.)

.... Onques n'avoit troveit
Peule si tres *fumeut*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 3208, Scheler, *Gloss. philol.*)

Vous deussiez bien estre honteux,
Par Dieu, cuer, d'estre si *fumeux*.
(ROI RENÉ, *Œuv.*, III, 95, Quatrebarbes.)

La povre fille, en l'estat que vous oyez, marrie et desolee par sa *fumeuse* et cruelle mere, se met en la queste de ce Picart. (LOUIS XI, *Nouv.*, VIII, Jacob.)

Mais ung peu estes trop *fumeus*.
(*Myst. de S. Clém.*, p. 99, Abel.)

Sans murmuration et *fumeuse* animosité. (*La tresample et vraye expos. de la reigle M. S. Ben.*, 1486, f° 94b.)

Et venez, de par Dieu, venez,
Vous estes le plus dangereux
A servir, et le plus *fumeux*
Qu'on veit puis le temps du roy Daire.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 86b, éd. 1537.)

Pour moins que rien elle est *fumeuse* (la femme).
(*Contredictz de Songecreux*, f° 55 v°, éd. 1530.)

Je doubte qu'elle soit *fumeuse*,
Ou qu'elle soit ung peu jalouse.
(*Le Cons. au Nouv. Marié*, Anc. Th. fr., I, 3.)

Fumeuse cholere. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 146, Roybet.)

FUMOSEMENT, - *ousement*, - *eusement*, adv., de mauvaise humeur, en boudant, en se querellant :

Mais une autre noise sailli
Tantost entre messire Ogier
Encontre Arnault le tapicier,
Qui prindrent a compter ensemble
Fumeusement.
(E. DESCHAMPS, *Œuv. inéd.*, t. I, p. 12, Tarbé.)

Fumousement, fumose. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

FUMOSITÉ, *fumeuseté*, s. f., qualité de ce qui est fumeux :

Smokysshnesse, *fumeuseté*. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 271, Génin.)

— Vapeur semblable à la fumée :

Les *fumosites* et vapeurs qui s'eslievent des paluz. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 5 r°.)

Es yaues et es *fumositez*. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1349, f° 50b.)

La froide *fumosité* qui est eslevee par elle (la lune) de la terre. (ID., *ib.*, Richel. 1348, f° 23a.)

Car pour les *fumosites* et bruillas l'en ne peut veoir les rochiers. (ID., *Eth.*, f° 35c, éd. 1488.)

La teste est grevee des grosses *fumosites* procedantes de l'estomach. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, 1486, f° 101c.)

Le vin doit estre limphé, c'est a dire par adjoustement de eaue meslee avec luy pour oster la *fumosité* du vin affin qu'il blesse moins le cerveau. (*Regime de santé*, f° 25 r°, Robinet.)

Les *fumositez* ne se pouvans evaporer sont cause du mal de teste. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 94, Roybet.)

L'abbé faignant de se troubler fort de cest accident, le fit descendre et aporter de l'eau froide qu'on luy jetta au visage ; et plusieurs autres choses comme si de quelque *fumosité* d'estomach, ou autre cause qui luy eust occupé le sentiment, il lui eust voulu recouvrer la vie perdue et ledit sentiment. (A. LE MAÇON, *Decameron*, Troisieme journ., Nouv. huictiesme, éd. Lemerre, II, 152.)

FUMOUSEMENT, voir FUMOSEMENT.

FUMYFERE, adj., brumeux :

Ainsin assemble la dedans et glomere
En icelle roche en nuyt *fumyfere*.
(O. DE S. GEL., *Eneid.*, Richel 861, f° 81a.)

1. **FUN**, s. m., corde :

Il quist lo mur, lo *fun* et la corbilhe. (*Dial. St Greg.*, p. 64, Foerster.) Lat., murum, *funem*, sportamque quaesivit.

De ce avint, ke cele chaine cui li hom del Sanior avoit desloie de son piet demanderent sei disciple, si la joinssent al *fun*, et si la loierent en cele selge. (ID., *ib.*, p. 146.)

2. **FUN**, voir FUM.

FUNAILLE, s. f., cordage :

Les voilles et *funaille* en feu. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 45 v°.)

FUNAIN, s. m., cordage :

Cil ont la nef apparillie
Et bien cloe et chevillie
Et ancordee de *funains*.
(BEN., *Troie*, Richel. 903, f° 56b.)

Ne lur estut muver *funain*
Trestute nuit ne l'endemain.
(*Vie de St Giles*, 903, A. T.)

De soie fu toz li *funains*.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 126a.)

FUNDE, voir FONDE.

FUNDEEUR, voir FONDEOR.

FUNDEFLE, voir FONDEFLE.

FUNDEIER, voir FONDOIER.

1. **FUNDEMENT**, voir FONDEMENT.

2. **FUNDEMENT**, voir FONDEEMENT.

FUNDER, voir FONDER.

FUNDEYS, voir FONDEIS.

FUNDIS, voir FONDEIS.

FUNDOR, voir FONDEOR.

FUNDRE, voir FONDRE.

FUNE, s. f., corde :

Fune ou corde. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

FUNEBRE, s. f., obsèques :

Ce jour fust mis en terre le dessus dict Costart,..
En *funebre* honorable porté de bon matin.
(A. MORIN, *Siege de Boul.*, quatr. 116, Morand.)

FUNEBREUX, adj., funèbre, funéraire :

En l'eglize de Sainct Jehan de Lyon fu sollempnizé la feste *funebreuse*. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 193 v°.)

Au millieu du cueur de ladite eglize, estoit une chappelle *funebreuse* toute couverte de cierges ardans. (ID., *ib.*, f° 171 r°.)

Jean, evesque d'Angiers fist la *funebreuse* oraison. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 226c, éd. 1532.)

— Triste :

Mais je fiz tant que ire on humilia,
Cueur pacient la print et la lya
Et la rendit toute humble et *funebreuse*.
(J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 2 r°, éd. 1536.)

FUNEL, s. m., corde, lacs, rêts, filet :

Funels chairent a mei en mult cleres choses, kar la meie hereditet est mult clere a mei. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XV, 6, Michel.)

Funels de feluns empleierent mei. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CXVIII, 61, Michel.)

Funels de pecheurs envirum bracierent mei e la tue lei ne obliai. (*Psalt. monast. Corb.*, Richel. l. 768, f° 97 r°.)

Liez od cordes, od *fun(e)iaus*,
Od l'ajue de noz bateaus,
Non volentiers qui d'ire espris,
Avum ici lez voz porz pris.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1437, Michel.)

— Etendue de terre mesurée au cordeau :

A tei dunrei la terre de Chanaan, *funel* de la vostre heredited. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CIV, 10, Michel.)

La meie sente e le mien *funel* tu trachas. (*Ib.*, CXXXVIII, 2.)

E par sort devisat a els la terre el *funel* de divisiun. (*Psalt. monast. Corb.*, Richel. l. 768, f° 64 v°.) Lat., in funiculo distributionis.

FUNERAIL, adj., funéraire :

Ainsi fut faicte la *funeraille* feste. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 171 v°.)

Au champ et place nommee Campus Martius estoit dressé un bucher *funerail*, a la façon d'une tour. (A. LE POIS, *Disc. s. les medall. antiq.*, f° 114 v°, éd. 1579.)

FUNERAL, adj., funèbre, funéraire :

Honneurs et ceremonies *funeraulx*. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 7 v°.)

Frais *funeraux*. (*Cout. de Calais*, XXXI, Nouv. Cout. gén., I, 3b.)

La baterye des deulx partiz estoit si chaudement menee que l'ung coup n'actendoit l'autre, et est a pencer que ou tant de gens avoit que a feste *funeralle* estoient plusieurs souvant conviez. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 7 v°.)

Obseques *funeraulx*. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, II, 10, f° 35 v°, éd. 1515.)

Francus s'esleve, et dressant maints gazons
Fit des tombeaux, *funerales* maisons.
(RONS., *Franc.*, II, Bibl. elz.)

Et luy feit les effusions *funerales* accoustumees aux enterrements. (AMYOT, *Vies*, Lucull., éd. 1565.)

Feu *funeral*. (DU PINET, *Pline*, XXXIII, 3, éd. 1566.)

Solennitez *funerales*. (J. MAUGIN, *Noble Trist. de Leonn.*, c. XX, éd. 1586.)

Voila la pompe *funeralle* dont se contenta ce grand prince. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, II, 202, Lalanne.)

U firent services *funeraux* solennels. (*Acte de notoriété du 7 sept. 1594, au titre de la maison de la Conciergerie*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 266 r°, Arch. Loiret.)

FUNERATION, s. f., obsèques :



Quelquefois on faisoit des oraisons fu nebres, que l'on prononçoit en tels obseques et *funerations*. (A. Le Pois, *Disc. sur les medall. ant.*, f° 117 r°, éd. 1579.)

FUNEREUX, adj., funèbre :

Pompes *funereuses*. (J. Bouchet, *Mém. de La Trém.*, ch. XXXII, Petitot.)

Convoy *funereux*. (*Mer des cron.*, f° 221 v°, éd. 1532.)

— De mauvais augure :

Et combien que le nom des Scipions pourroit sembler *funereux* et de mauvais heur, a cause que son pere et son oncle avoyent esté vaincus et tuez en Espagne... (Gentillet, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 665, éd. 1577.)

FUNGIER, *funkier*, v. n., exhaler de la fumée :

Sire, encline tes ciels, e si dessend; tuche les munz, e si *fungerunt*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CXLIII, 5, Michel.)

Laurins est acointies dou feu faire et est assis par defors le cicle, et le fist grant et merveilleus por lui essuer et son ceval. Li prodons vit qu'il commençoit a *funkier*, et est venus a Laurins et le saisi par le cote. (*Sept sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 162d.)

Rouchi, Pays de Bray, Bures, *funkier*, fumer : i *funke* ichi, il fume ici.

FUNICLE, voir Fernicle.

FUNICULE, s. m.?

... Au *funicule* et lumiere de ton heritaige. (*Le prem. vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 128 r°, éd. 1519.)

Cf. Funel?

FUNKIER, voir Fungier.

FUNKIERE, s. f., fumée :

Et se li issoit par la bouche *funkiere* et estinceles de fu toutes ardans. (*Vies des saints*, ms. Lyon 697, f° 16c.)

Pays de Bray, Bures, *funkière*, fumée.

FUOC, voir Folc.

FUOR, voir Fuer.

FUR, s. m., voleur :

N'ose issir de la vile par cler ne par oscur,
Tenir volsist Richart ultre l'eve a Salmur
N'en ira mais nient, si vivra cume *fur*.
(Wace, *Rou*, 2e p., 2304, Andresen.)

Car celluy est *fur* et larron lequel pour gaing et prouffit prent et reçoit aucune pecune pour les sainctz sacremens et choses divines. (*Le prem. vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 73 v°, éd. 1519.)

Mais comme *fur* craint qui amble a sonner.
(A. du Saix, *Blason de Brou*.)

2. FUR, voir Furt.

3. FUR, s. m., son :

Deux livres de froment et deux livres de *fur*. (1450, *Ord. de P. II, D. de Bret., s. les boulang.*, Arch. mun. Rennes, art. III.)

Cf. Furfre.

4. FUR, voir Fuer.

FURBEUR, voir Forbeor.

FURBOR, voir Forbeor.

FURCELE, voir Forcele.

FURCHERON, voir Forcheron.

FURCHEURE, voir Forcheure.

FURCHIÉ, voir Forchié.

FURCHIER, voir Furgier.

FURCRY, voir Forcri.

FURCULAIRE, adj.?

Luy avoit esté desjoint l'os de l'acromium d'avec l'os *furculaire*. (A. Paré, *Œuv.*, XVI, chap. II, éd. 1633.)

1. FURE, adj. f.?

Prince, en la guerre aiez tousjours recort,
En commencier ferez forment dessure,
Et ne vueillez vostre perte mescroire;
Mais au dessus ne soit vo pité *fure*.
(Eust. Desch., *Poés.*, III, 38, A. T.)

L'édition des A. T. porte en note : Absente? mais on ne voit pas ce qui peut établir cette interprétation.

2. FURE, voir Fuer.

3. FURE, voir Fuire.

FURÉ, adj., furieux :

Par la digne morbeuf! le gallant est *furé*.
Tenez, regardez le, voyez comme il ecume.
(Trotterel, *les Corrivaux*, I, 3, Anc. Th. fr., VIII, 249.)

FUREE, s. f., flèche creuse :

La .IIIe. maniere de destruire les engins des assiegens si est par sagettes que on appelle *furees*, et est celle sagette cavee dedans, en laquelle est mis fort feu fait de huylle, de souffre et de poiz resine. (H. de Granchi, *Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 223 v°.)

FURELLE, s. f., oseille :

Oxalis, oseille, *furelle*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

FURELUSSÉ, adj., ennuyé, dégoûté, d'après Oudin :

L'yvrongne.
Et puys qui veult payer d'un pot?
Sera ce toy?
Le varlet.
Ne me dis mot;
Par bien je suys *furelussé*.
L'yvrongne.
Et comment? qui t'a eschauffé?
Qu'as tu? qui t'a mis en colle?
(*Le Sourd et l'Yvrongne*, p. 11, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. I.)

FUREMPLAGE - *amplage*, (*au*), loc., au prorata, proportionnellement :

Si ledit fief n'est entier et qu'il vaille moins des dites trente livres tournois il payera le dit marc d'argent au *furemplage*. (*Cout. de Dreux*, art. 7, Nouv. Cout. gén., III, 719a.)

Il payera ledit marc d'argent au *furamplage* et au prorata du revenu dudit fief. (*Cout. de Chateauneuf*, IX, Nouv. Cout. gén., III, 680.)

Au *furemplage* et prorata du revenu d'iceluy fief. (Couart, *Coutumes du duché et bailliage de Chartres*, tit. 2, art. x.)

FURER, verbe.

— Act., voler, dérober :

Quar por home que occioit lo conte l'en estoient occis quatre, et pour .I. cheval qu'il *furoit* l'en estoient leves par force troiz. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, VI, I, Champollion.)

Cil gardoient la cité et confortoient li citadin, et partoient avec eaux ce que il pooient *furer*. (Id., *ib.*, VII, 18.)

Il se saturoient de char qu'il *furoient*. (Id., *ib.*)

— Absolument :

Sil font aller a plus vilaine portaure
Che d'un lairon chi estoit pris quand il *fure*.
(*Pass. du Christ*, 385, Boucherie.)

FURETÉ, adj., de fourrure :

Jupam manubiatam et penulatam. Maunçé, *fureté*. (Neck., ms. Bruges, Scheler, *Lex.*, p. 88.)

FURETEUR, voir Fuireteor.

FURETIER, voir Fuiretier.

FURFRE, s. m., son, partie la plus grossière du blé moulu :

A vos chivaus le *furfre* donez.
(*The treatise of Walter de Biblesworth*, p. 1, Wright.)

Cf. Fur 3.

FURFUREUX, adj., composé de furfures :

Ulceres escailleux et *furfureux*. (Joub., *Gr. chir.*, p. 443, éd. 1598.)

FURGETTE, s. f., cure-dents, cure-oreilles :

Un petit coustellet d'or, en façon de *furgettes* a furger dens et a curer oreilles. (1400, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, t. II, p. 340, Douët d'Arcq.)

FURGIER, - *chier*, - *quier*, *feurger*, *forgier*, *fourgier*, verbe.

— Act., chercher, s'enquérir de :

La savoit bien Renars la voie,
Venus i estoit por *forgier*
Et por enquerre et porcerchier
Dont il peust avoir viande.
(*Renart*, Br. II, 122, Martin.)

— Syn. de creuser :

Pour *feurger* et chever les fondemens des deux pilliers du biaul portail. (1463-4, Arch. Aube, reg. 3, G 350.)

— Absolument, être en quête, fouiller :

Il mist sa main a s'aumosniere,
Furcha amont, *furcha* arriere,
Tasta a mont, tasta a val;
Il n'i trouva point de metal.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 53, Peigné.)

— Fourgonner :

Li motton paissent l'erbe, en *furquant* du musel.
(*B. de Seb.*, XIV, 306.)

Lequel Guillaume *furgoit* ou boutoit d'une grant perche, qui tenoit a l'endroit du lieu ouquel estoient lesdiz pigons. (1384, Arch. JJ 125, pièce 140.)

— Act., fourgonner, curer :

Robert d'Estouteville, chevalier, seigneur de Valemont, lui esbatent et *furgent* ses ongles d'un petit coustel. (1390, Arch. JJ 140, pièce 144.)

Un coustellet d'or, a *furger* dens. (1400, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, II, 339, Douët d'Arcq.)



On doit *furger* ses oreilles de la racine de ceste herbe. (*Liv. de fisiq.*, ms Turin, f° 16 r°.)

Tes narilles *fourgier* ne veuilles,
De tes dois, ne tes oreilles.
(*Contenance de table*, tiré d'un ms. du xv[e] s.)

Ne *furge* tes dens de la pointe
De ton coustel.
(*Autres contenances de table*, Richel. 1181, f° 6 v°.)

FURGOIR, *fusequoir*, s. m., cure-dents :

Un petit *fusequoir* de dens d'argent. (1427, *Ducs de Bourg.*, 5108, Laborde.)

FURGOIRE, *furgoere*, s. f., lime à ongles :

Rasoers, forces et guignoeres,
Escuretes et *furgoeres*,
Et bendeaux et crespiseors,
Traineaux, pignes, mireors.
(*Du Mercier*, Richel. 19152, f° 42[f].)

FURIABLE, adj., employé en jeu de mot comme opposé de furieux :

Furieuse et non *furiable*,
Vertuable non vertueuse,
Perilleuse es et perissable.
(EUST. DESCH., *Poés.*, I, 174, A. T.)

FURIAL, adj., furieux, emporté, terrible :

Humeur *furiale*. (CAYET, *Chron. sept.*, p. 202, Michaud.)

Dent *furialle*. (*Alector*, f° 3 r°, éd. 1560.)

Par *furiale* rage d'amour. (*Ib.*, f° 4 r°.)

Furialle ardeur.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 61 r°, éd. 1583.)

.... D'ardeur *furiale*
Fervent enrage, et la des hommes maints
Sans nom ne bruit il tue de ses mains.
(DES MAZURES, *Eneide*, f° 354 r°, éd. 1608.)

Et d'endurer les peines *furiales*.
(*Testam. de Leuter*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., I, 198.)

FURIALEMENT, adv., furieusement :

Cryant *furialement*. (*Alector*, f° 33 v°, éd. 1560.)

FURIBONDER (se), v. réfl., se mettre en fureur :

Tesmoins ceux qui la sont venus et qui *se furibondent* contre Dieu et contre les anges par desesperance. (G. CHASTELLAIN, *le Temple de Bocace*, VII, 139, Kervyn.)

Ce verbe, au neutre, était encore de quelque usage au XVII[e] s. :

L'evêque, pesta, jura, tempêta, *furibonda*. (SÉVIGNÉ, *Lett.*, 19 janv. 1674, Hachette, III, 381.)

Falloit il m'amener celui ci pour *furibonder* en ma presence. (ARNAULT, ap. Littré.)

FURIBONDEUSEMENT, adv., comme un furibond :

Furibondeusement. (1476, Péronne, ap. La Fons, *Glo ss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FURIBONDEUX, - *undeux*, adj., furibond :

Icellui Denisot meu de mauvaise voulenté, comme homme *furibundeux*, donna audit du Chesne du poing sur le visaige. (1408, Arch. JJ 162, pièce 192.)

Vindrent au palais sergeans, souldars, satellites, sattrapes, et sacquemains *furibondeux*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXI, Buchon.)

1. **FURIER**, verbe.

— Refl., se livrer à la fureur, exhaler sa fureur :

Tu ne *te* pourras venger, ne desoler, ne *furier* en plus promps termes, en plus propres exclamations. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, Introd., Buchon.)

Le dit dauphin.... se tempestoit et *se furioit* a par luy. (ID., *Chron.*, III, 228, Kervyn.)

— Neutr., dans le même sens :

Les chiennes aux crins de couleuvres
Tousjours *furient* en tes œuvres,
Qui d'un venin brulant d'horreur
Jusqu'au fond de tes noires veines
Attizent leurs cuisantes peines,
Pour faire bouillir ta fureur.
(TAHUREAU, *Poés.*, Contre un pernicieux detracteur, éd. 1574.)

Alleguant faussement un tort,
Furiant d'horrible vengeance,
A l'humble et chetive innocence
Il ne pourchasse point la mort.
(ID., *ib.*, à J. de Coyttier.)

2. **FURIER**, voir FORRIER.

FURIEUSETÉ, voir FURIOSITÉ.

FURILLER, v. n., fureter :

Aucuns siens serviteurs lui avoient rapporté que ilz l'avoient veu (Jehannette) *furiller* et aler entour ledit comptouer. (1398, Arch. JJ 154, pièce 126.)

FURIOSITÉ, *furieuseté*, s. f., fureur, furie :

Et adonc elle prinst son chemin vers Lusignen, menant par l'air si grant effroy en sa *furieuseté*, qu'il sambloit par tout en terre que la fouldre et tempeste y deut cheoir du ciel. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 359, Bibl. elz.)

Je dy que les serpens sont chaulx, si comme il appert par leurs mouvemens et par leurs *furiosites*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 14, éd. 1495.)

Se il estoit en grant travail et en grant *furiosité* si le loyes qu'il ne blesse ne luy ne autruy. (ID., *ib.*, II, 21.)

Si lui sembloit que ainsi que son cheval l'avoit presque ou meilleu dudit pont transporté, qu'il veoit par grant *furiosité* tost et isnellement bruyant comme tempeste contre lui venir ung grant thoreau. (ROI RENÉ, *Œuv.*, III, 21, Quatrebarbes.)

Platon par celle subtilité eschappa la *furiosité* du tirant. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, IV, 2.)

— Frénésie, folie :

Comme le suppliant soit par foiz furieux et insensible..., lui estant ou entrant en sa ditte *furiosité*. (1411, Arch. JJ 165, pièce 419.)

Supposant la *furiosité* qu'elle savoit estre souvent en ladicte mere. (1424, Arch. JJ 172, pièce 430.)

FURISSIR, voir FORISSIR.

FURKELLER, v. n., fureter :

Quant il escoute une soris
Qui *furkelle* en ses charbons,
Grant paor a de ses tresors.
(*Poët. av. 1300*, IV, 1313, Ars.)

FURMENT, voir FORMENT.

FURMENTEL, voir FROMENTEL.

FURMEOR, voir FORMEOR.

FURMI, voir FORMI.

FURMIER, voir FORMIER.

FURMONTANT, voir FORMONTANT.

FURNACEE, adj., cuit au four :

Le pain *furnacee* s'appelle ainsi pour ce qu'il est cuit au four. (DU PINET, *Pline* XVIII, 11, éd. 1566.)

FURNEMENT, voir FORNEMENT.

FURNIER, voir FORNIER.

FURNIR, voir FORNIR.

FURNISON, voir FORNISON.

FURNISSANCE, voir FORNISSANCE.

FURNISSEMENT, voir FORNISSEMENT.

FURON, voir FUIRON.

FURONNER, voir FUIRONER.

FURONNET, voir FUIRONET.

FURORITÉ, s. f., fureur :

Hé ! fortune, que je doy hair
Et maudire ta grant *furorité !*
(E. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 216[a].)

FURQUIER, voir FURGIER.

FURRELIER, voir FOURRELIER.

FURRELIQUE, voir FRELUCQUE.

FURRER, voir FORRER.

FURSCELLE, voir FORCELE.

FURSENER, voir FORSENER.

FURSENERIE, voir FORSENERIE.

FURT, *fur*, s. m., vol, larcin :

Eisi e par tel jugement
En fust tant fait l'enquerement
Que li *furs* fust aconseuz
E trovez e aperceuz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7276, Michel.)

S'il est de cest *furt* conoissant.
(ID., *ib.*, II, 7300.)

Crime de *furt* que l'on dit larcin. (BOUT., *Somme rur.*, 1[e] p., f° 45[a], éd. 1486.)

Icellui Hutin emmena furtivement ledit cheval, et le mist en l'ostel de Jean de Scure, chevalier, qui dudit *furt* ne savoit riens. (1413, Arch. JJ 167, pièce 169.)

Entre le procureur de la court de ceans, demandeur en *furt*... etc. (1513, Trinité, Smarve, ch. 5, art. 14, Arch. Vienne.)

Apres que le philosophe fut esveillé et qu'il sceust ce *furt* luy avoir esté faict, il poursuivit Gillebert... (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 72[a], éd. 1532.)

Choses qui de soy ne pourroient estre bonnes en quelque sorte qu'on peust faire: comme adultere, fornication, rapine, *furt*, pillerie. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 5 v°, éd. 1536.)

Par *fur*, rapine, usure.
(ID., *Ep. mor.*, II, 11, éd. 1545.)

Vous exposez allegoricquement ce lieu, et l'interpretez a larrecin et *furt*. (RAB., l. III, c. 18, éd. 1552.)



Ce mot se rencontre dans un écrivain érudit du XIXe siècle :

Le XVIIe siècle ne s'est pas plus occupé du XVIe que si la langue française avait été improvisée par Port-Royal dans la grammaire de Lancelot. Molière et Lafontaine s'en souvenaient souvent à la vérité, mais comme d'une mine abandonnée dont leurs contemporains avaient oublié le gisement, et où leur habile industrie pouvait exploiter de temps à autre des trésors inconnus, sans faire crier au *furt* et au plagiat. (NODIER, *des Auteurs du XVIe s. qu'il convient de réimprimer*, Bull. du Bibliophile, I.)

FURTE s. f., vol :

Proia que lui soient rendues les bestes qui lui estoient levees, non par proie, mes par *furte*, pour ce que non i estoit present. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VI, XI, Champollion.)

FURTEMENT, adv., furtivement :

Si vous dirai com *furtement*
Mesire Engerran voirement
Donna a entendre aux reaus...
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 6547, Buchon.)

FURTEUSEMENT, adv., furtivement :

Il estoit commune renommee que je avoie pris *furteusement* la couronne de la royne d'Angleterre et de ses autres joyaulx ce que j'en avoie peu prendre. (*Demand. de Charl. VI*, p. 62, Crapelet.)

FURTIER, adj., voleur :

CHARITÉ.
Helas, tu y pers bien ta peine.
Or me dy, ou est ta creance ?
L'AVARICIEULX.
En ung grant pot plain de chevance,
Que j'ay enfouy dedans terre.
Mais j'ay si grant peur de la guerre,
Que je ne le sçay ou mussier,
Et aussi d'ung larron *furtier*
Qui est de ces pays environ.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 372.)

FURTIF, adj., de voleur, de brigand :

Les vivens de rapine et de larrecin menent la vie *furtive*. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, fo 135 ro.)

FURTIR, v. a., dérober :

Se par avanture avient que aucun des aprentiz par s'enfance ou par sa joliveté *estoit furtis* de son mestre par l'espace de trois mois, li mestre porroit prendre autre aprentiz en la forme come devant. (*Ordonn. sur le comm. et les mest.*, VII, à la suite du *Livre des mest.*, éd. Depping, p. 358.)

FURTIVE, s. f., terme de droit, action qui concerne le recel :

Action de *furtive*, si comme quant aucun achete chose emblee il luy convient rendre la chose, sans qu'il rait le pris que acheté l'a, mais la pert par ceste action. (BOUT., *Somme rur.*, 1e p., fo 42d, éd. 1486.)

FURTUITEMENT, adv., furtivement :

Se glisser nuitamment et *furtuitement* dans l'eglise. (1546, *Pillage de quelques abbayes*, p. 6, Arch. Indre.)

FURVE, adj., noir, basané :

Ne comment se oserent ilz assembler contre la force des corps et la puissance de ces *furves* Espaigneulx ? (ANT. DE LA SALE, *des Anciens Tournois*, p. 200, Prost.)

1. **FUS**, s. m., sorte d'étoffe, futaine :

Soixante (dames) furent vestues de bon *fus*.
(RAIMBERT, *Ogier*, 13003, Barrois.)

Cf. FUSE.

2. **FUS**, voir FUST.

FUSAIN, s. m., mot obscur désignant une partie du corps :

Ens en l'estour estoit venus al main,
Tout le pourfent enfresci qu'al *fusain*,
Gambes levees l'abati ens el plain.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, fo 224 vo.)

FUSBERTE, nom de l'épée de Renaud de Montauban, qui passa à son cousin Maugis :

Renaud accourt en brave chevalier,
De sa *Fusberte* il frappe en vain l'acier.
(*Ren. de Mont.*, ap. Roq.)

FUSCATION, s. f., action de farder :

Le aournement fictif est en une maniere de *fuscacion* ou fardement par apposicion de couleur blanche ou vermeille sur leurs visaiges. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, fo 104 vo.)

FUSCHEL, s. m., barreau d'une cage :

Ledit seigneur, prenant ladite lime, tua le rat en sa cage, par entre deux *fuschaux*, et apres l'avoir tué, rendit la cage au dit Mouillot. (HATON, *Mém.*, an 1581, Bourquelot.)

FUSCHER, v. a., soutenir, appuyer :

Le millier d'eschallatz de chesne et de quartier a *fuscher* les vignes. (CL. HATON, *Mém.*, I, 113, Bourquelot.)

FUSCINE, voir FOSSINE.

1. **FUSE**, *-ze*, *-sse*, s. f., futaine :

.XLI. aulne et .III. quars de *fuse*. (Lundi av. Noel 1392, *Invent. de draperie, Vente de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

.XIX. aulnes et demie d'une autre *fuse* royé. (*Ib.*)

Une *fuse* blanche. (Aout 1409, *Declar. des biens de Clisson*, fds Bizeul, Clisson, Bibl. Nantes.)

Une verge de *fusse* blanche pour doubleure. (1464, *Compt. de S. Melaine*, Morlaix, Arch. Finist.)

Item la *fuse* d'estree blanche contenant .XXVIII. aulnes et demye. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, fo 43 vo.)

Un cappot de serge doublé de *fuze* avec paremens de velours. (*Compt. du R. de Nav.*, avril-juin 1576, Arch. Basses-Pyrénées, B 30.)

2. **FUSE**, s. f., probablement synon. de *fusée*, partie de l'essieu autour de laquelle tourne la roue :

Et doit retenir lo fer dou dit molin, le laisse, les martiaus, aves et bracons, *fuses* et tapines, goutieres, chanlates. (1384-85, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, Arch. Aube, G 1656, fo 144 vo.)

Et encore au XVIIe s. :

Le cercle de la meulle, la *fusez*. (*Estim.* 3 mai 1661, Arch. Indre, H 832.)

FUSEE, s. f., sorte de bâton de défense très long, ainsi nommé à cause de sa forme :

Le suppliant refery icellui Girardin d'un baston nommé *fusee*. (1408, Arch. JJ 163, pièce 176.)

— Sorte de maladie définie dans l'ex. suiv. :

Les malades sentent une pointe douloureuse, et trouvent comme une petite noisette laquelle peu a peu s'augmente comme un œuf ou comme une pomme, et quelquefois vient plus grande au commencement, sa forme longuette et mobile, c'est pourquoy les Parisiens l'appellent *fusee*. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, II, 101, éd. 1615.)

FUSEIL, s. m., fuseau :

Necessité luy apprint a tourner
Si le *fuseil* que bien sceut aorner,
Le sceut filler.
(*Perceforest*, vol. V, ch. 42, éd. 1528.)

FUSEL, voir FUISEL.

FUSELAIRE, s. m., fusilier :

Une compagnie de *fuselaires* qui se nomment les Begaulx. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 159, Soc. de l'H. de Fr.)

FUSELÉ, voir FUISELÉ.

FUSELIER, voir FUISELIER.

FUSELLIERE, voir FUISELLIERE.

FUSENCIEN, voir FISICIEN.

FUSENSIELE, s. f., désigne une sorte de maladie :

Oistes ains parler de la mecine
Qui aidast home de ceste *fusensiele* ?
(*R. de Cambrai*, 7261, A. T.)

FUSEQUOIR, voir FURGOIR.

FUSER, v. a. ?

Fuser du fillé. (XVe s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FUSESHEN, voir FISICIEN.

FUSESSHEN, voir FISICIEN.

FUSESYEN, voir FISICIEN.

FUSGATION, s. f., investigation, examen :

Et nostre receveur et voyer de Paris appelez avecques eulx yroient sur les lieux des habitations et edifflices dessusdicts, et la verroient et visiteroient et sauroient par *fusgation* d'iaux et autrement quel interest, dommage et prejudice ils pourroient faire et porter a ladite esglise. (1384, Arch. S 30, pièce 2.)

Cf. FURGIER ?

FUSICIEN, voir FISICIEN.

FUSICIENNEMENT, s. m., médecine :

Fut mis piessa par don priour en *fusiciennemens* pour don Johan Dufour et pour don Johan Lebouetoux, lesquels *fusiciennemens* furent prins a Laval par le medecin de monseigneur de Laval. (1402-1407, *Comptes de la Chartreuse du Parc*, Arch. Sarthe B 1146.)

FUSIEL, voir FUISEL.



FUSIKE, voir FISIQUE.

FUSIL, voir FOISIL.

FUSILE, adj., fusible :

Choses *fusiles*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 735, éd. 1578.)

Le Mercure ainsi que l'onde
Fusile en sa forme ronde
Se voit sans fin agité.
(*Les prem. Œuv. de Mmes des Roches*, 3e éd., p. 17.)

FUSOILLIER, voir FUISELIER.

FUSOIR, s. m., sorte de vase :

Certains vaisseaux alchymiques ou *fusoirs*. (*Tresor de Evonime*, p. 271, éd. 1555.)

FUSON, voir FOISON.

FUSQUE, *fulsque*, adj., brun, noirâtre, sombre :

La char est mole, *fusque*, plainne d'ampoles. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 57c.)

De *fusque* couleur. (ID., *ib.*, f° 85c.)

De couleur *fulsque*. (FRERE NICOLE, *Trad. du Livre des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 38 v°, éd. 1516.)

Les melencoliques... sont de coleur terrestre et *fusque*. (*Regime de santé*, f° 69 r°, Robinet.)

Couleur *fusque*. (PARÉ, *Œuv.*, IV, 6, Malgaigne.)

FUSSAMIN, adj. ?

Les os de tout le cors, fors les os *fussamins*, sont en nombre 203. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 10a.)

FUSSE, voir FUSE.

FUSSEL, voir FUISEL.

FUSSICIEN, voir FISICIEN.

FUST, *fuist*, *feust*, *fut*, *fus*, *fuz*, s. m., bois, pièce de bois, poutre :

Va, sis pent tuz al arbre de mal *fust*.
(*Rol.*, 3953, Müller.)

Puis a mandé l'engigneor Malrin,
Cil fu conpains Constant d'Outre Marin :
Plus sot de *fust* que nus clers de latin.
(RAIMB., *Ogier*, 6694, Barrois.)

Hom muert, fer use, *fust* purrist.
(WACE, *Rou*, 1e p., 67, Andresen.)

Une croiz del *fust* precios
U Jhesu Crist prist mort por nos.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5351, Michel.)

El saint *fust* de la croiz veraie.
(GUILL., *Best. div.*, 499, Hippeau.)

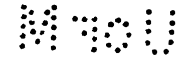
Une petite arche de *fuist*. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 21 r°.)

Grans cops se donnent de *fuis* et de leviers.
(*Amis et Amiles*, 2668, Hoffmann.)

Assis est en une chaiere
U il resplendist mainte piere,
Ki molt est precieuse et chiere,
Dont li *fus* estoit de cypres.
(A. DU PONT, *Rom. de Mahom.*, 1323, Michel.)

De *fust* fu feite sa meson.
(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 25, Bourrassé.)

Se ta porteure ne fust
Qui fu mise en la crois de *fust*,
En enfer fussons sanz retor.
(RUTEB., *du Secrestain et de la famme au chevalier*, I, 320, Jub.)



Par le conseil d'aucuns de ses gens fist la drecier un chastel de *fust*. (*Grand. Cron. de France*, de Loys et de Charlemaine, v, P. Paris.)

Quant ils furent audit eschauffaut montes par degres de *fust* que l'en y avoit fais. (*Ib.*, Phelippe de Valois, XXXIII.)

Ses escus n'est mie de *fust*,
Ains est de double cuir boilli.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, p. 615a.)

Par les moelles et per le *fuist* et per l'escorce. (*Boece de Consol.*, ms. Berne 365, f° 36 v°.)

Celes (les idoles) de pierre que nos les brisiens, celes de *fut* que nos les ardiens, et celes d'or et d'argent que nous les fondiens. (*Vie saint Sebastien*, Richel. 988, f° 43a.)

Ungs autres tableaux de *fust*. (1380, *Inv. de Ch. V*, 2019, Labarte.)

Deux chandeliers de *fust* a mettre torches. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 55, Biblioph. de Reims.)

Somme de hanaps, de *fust* ou d'escuelle. (1432, *Enquête*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 221.)

Ou *fust* de l'arbre de la croix. (*Traict. de Salem*, ms. Genève 165, f° 50 r°.)

Gomme arabic n'a point de *fust* ou boys. (*Jard. de santé*, I, 220, impr. la Minerve.)

Liee a chaines, *fust* et chorde.
(*La Venue et resurr. de Bon-Temps*, Poés. fr. des xve et xvie s., t. IV, 128.)

Gaster les cordes et le *fust* de la guiterne. (LA BOETIE, *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

— Quoique *bois* et *fust* soient ordinairement synonymes, on paraît avoir fait quelquefois une distinction entre ces deux mots :

Fers de alene, greiffies, aguilles, estamines, las, de mains de valeur de .I. den., quilliers de boys ou de *fust*, fuisel a peson, et toute autre menue oeuvre de laiton, quiquonques vendent les choses desuz dites, il ne doit point de tonlieu ne de coustume. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 2e p., XV, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Voir sur ce point Laborde, *Gloss. de la notice des émaux*, au mot *Madre*.

— Bois, manche d'une épée, d'une lance :

Puis a saisi l'espié qi li fu aprestez ;
Li *fuz* est de pomier et li fers acerez.
(J. BOD., *Sax.*, CXXXIV, Michel.)

Claudas... fiert Hestor si durement qu'il li met et fer et *fust* parmi la cuisse. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 133e.)

— Bois d'un bouclier :

Sur cez escuz mult granz colps s'entredunent,
Trenchent les cuirs e cez *fuz* qui sunt duble.
(*Rol.*, 3582, Müller.)

Li aumaçors l'escu li tent,
Et cil i fiert tant durement,
Jusqu'an la bouche le trencha,
Forz fu li *fuz*, si l'empira.
(*Floire et Blancheflor*, 2e vers., 3297, du Méril.)

Si s'entreflerent sus les escuz litez,
Perciez les ont, si ont les *fuz* troez.
(*Otinel*, 1163, A. P.)

— Bois d'un pistolet :

Pour avoir fait un *fuz* a un des pistolets du roy. (*Compt. du s. de Nav.*, av.-juin 1576, Arch. B.-Pyr., B 30.)

— Affût :

Aimard de Chaponnay a prins la charge de faire assigier et enfuster les bombardes au deviz de monseigneur le bailly, de faire faire de *fuz*, de trait et de la pouldre. (7 janv. 1417, *Reg. consul. de Lyon*, I, 96, Guigue.)

Ung grand veuglaire de fer a trois chambres, tres bien affeuté sur un *feust* de bois tournant bien ferré. (1445, *Invent. de l'Artillerie*, Arch. mun. Dijon, H, aff. milit.)

— Arme de bois en général :

Se aucuns fiert l'autre de baston u de *fust*. (*Ch. de* 1245, Chambre des compt. de Lille, 854, Arch. Nord.)

— *Fust* s'employait quelquefois pour désigner une perche ou un tronc d'arbre :

Apres r'ont tuz les quirs tenduz
Enz granz perches e en granz *fusz*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5949, Michel.)

— On s'en est aussi servi pour désigner l'arbre même :

De tous les *fuz* de paradis menjue, mes del *fust* de science de bien et de mal ne menjue pas. (*Bible*, Richel. 899, f° 1a.)

Comme li *fuz* qui est planté dejouste les cours des iaues qui donra son fruit en son tans. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 8 r°.)

— Porte :

..... Li fus
De sa prison rompi les *fus*.
(MOUSK., *Chron.*, 30267, Reiff.)

— Fig., souche, origine :

Que maintes gens ont dit estre de povre *fus*
Et de petit linage avoit esteit conchus.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 28846, Scheler, *Gloss. philol.*)

— *Fust* s'employait aussi dans quelques phrases figurées :

Moult as or bien ton laz tendu,
Qui a tel home as entendu,
A .I. tronc ki parler ne puet,
Qui por parler ne se remuet,
Ne ke se il estoit de *fust*.
(*Dolop.*, 4176, Bibl. elz.)

— On a dit, fig., *un cœur de fust*, comme on dit maintenant *un cœur de roche* :

Se fel ne deslaiaus ne fust,
Mes il avoit .I. *cuer de fust*,
Touz sanz douçor et sanz pitié.
(CHREST., *Chevalier de la charrette*, p. 88, Tarbé.)

FUSTAGE, *-aige*, *ful.*, s. m., bois :

Que li *futaiges* et li marrins
Soit fins et bons et enterins
Se tu vuez saures nez faire.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 69b.)

— Futaie :

Car icy d'un costé le bois de haut *fustage*
Jusques dans le chasteau alonge son ombrage.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 163, éd. 1576.)

— Vases, vaisseaux de bois :

Ils firent de fortes et grandes barrieres de gros *fustages*, pipes et autres choses a ce requises. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, 3, IIII, éd. 1556.)

Demis tonneaux, muids, demis muids et autres *fustages*. (7 fév. 1575, *Peage d'Aubigny*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 91.)

FUSTAILLE, - *taile*, - *talle*, s. f., pièce de bois, morceau de bois :

Envers ices n'eimes fors nientaille.
Dire vos puis, mien escient, sans faile,
Que .xx. de ceus chasasent od *fustaile*
Cent iteus com ore vont en bataille.
(*Li Rom. des rom.*, Richel. 19525, f° 147 r°.)

De tout merrien et *fustaille* vendu audit Bar. (1360, *Rançon du roi Jean*, Arch. KK 10a, f° 43 v°.)

Et n'y aura personne aux vif bois synon les ouvreurs de *fustaille*. (1504, *Ordonn.*, Lamarque, 5383, f° 21 v°, Richel.)

— Provision de bois :

.LXXVIII. francs .VI. sols de Wauthier Lamont pour la *fustalle* (de Bar). (*Comptes de* 1383-85, Arch. Meuse, B 493, f° 39 r°.)

— Futaie :

Arbres de haulte *fustaille*. (A. PIERRE, *Const. Ces.*, II, 9, éd. 1543.)

A condition aussy que pendante ladicte jouissance ne pourrat alliener lesdits biens ou partie d'iceux ny faire abatre ou couper chesnes et arbres de haulte *fustaille* fors que pour l'entretenement des maisons susdites. (24 nov. 1609, *Testam. de Otto de Brialmont et de Catherine van der Gracht, baronne de Mortagne*, Arch. comm. Mortagne, 8e pièce de la cotte 4.)

Sans droict d'alienation ou pouvoir d'abatre ou faire couper des chesnes et arbres de haultes *fustailles*. (*Ib.*)

— Vaisselle de bois :

Venderres d'esqueles, de hanas de fust et de madre, de auges, fourches, peles beesches, pesteuz et toute autre *fustaille*. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1e p., XLIX, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

De le *fustaille* et poterie remettre a point. (1337, *Compt. de Valenc.*, n° 10, p. 15, Arch. mun. Valenciennes.)

A Sottart, l'esculier, pour pluis. maniere de *fustaille*. (*Ib.*, p. 18.)

Onques ne vi plus grant ordure
Que de mangier en ces plateaux
De *fustaille*, ou chascuns, com veaux,
A sa barbe et sa main brouillie.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 360.)

FUSTAILLERIE, *fut.*, s. f., collectif de *fustaille* :

Icellui suppliant et son frere alerent en la compaignie de leur mere a la feste de Condé sur l'Escaud mener pour vendre plusieurs denrees de *fustaillerie*. (1403, Arch. JJ 157, pièce 349.)

Seront commis par justice deux gardes dudit mestier qui seront maitres ou ouvriers d'icelui mestier de *futaillerie*. (1491, *Statuts des futaillers*, ap. Ouin-Lacroix, *Hist. des Anc. corporations de Rouen*, p. 673.)

Pour un tonneau de hanaps ou *fustaillerie*. (*Cout. de la vicomté de Rouen*, p. 302, Beaurepaire.)

FUSTAILLEUR, *fustalleur*, s. m., fabricant de futailles, d'objets en bois :

A barbieurs et *fustalleurs*. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 210.)

FUSTAILLIER, - *ailler*, *fut.*, s. m., fabricant de futailles, d'objets en bois :

Icellui suppliant et son frere alerent en la compaignie de leur mere a la feste de Condé sur l'Escaud mener pour vendre plusieurs denrees de fustaillerie, et aussi un leur voisin *fustailler*... qui menoit vendre plusieurs fustailles. (1403, Arch. JJ 157, pièce 349.)

A Jehan le Tourneur, *fustailler*. (1415-1416, *Receptes de Boulogne-sur-Mer*, p. 145, Ed. Dupont.)

Que nul *futailler* ne puisse vendre javelines ne picques a tout les hausses. (1486, *Stat. des armur.*, Reg. des stat., p. 331, Arch. mun. Abbeville.)

A Petiot Lavernier, *futaillier*, pour deux cens et demy quarteron de platteaux de bos mis sur ladite chapelle et ailleurs,... y comprins un fust de gaveline. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. 12016, p. 159.)

Que l'on delivre aux *fustailliers* a chascun d'eulx une piece de bois pour ouvrer. (1504, *Ordonn.*, Lam., 5383, f° 22 r°, Richel.)

Fustaillier, A cooper, or caskmaker. (COTGRAVE, éd. 1611.)

Dans les textes de Valenciennes, *fustallier*, *fustalier*, désigne en général un ouvrier qui emploie du bois, qui fait des ouvrages en bois, particulièrement des ustensiles de ménage, des chaises, des rouets à filer, des manches pour armes ou pour outils de jardinage, et autres ouvrages de tour. Cette définition, dit Hécart, se prouve par les pièces d'un procès intenté, en 1680, aux marchands de merceries et de bimbeloteries qui vendaient des boujons ou flèches :

Sur ce que les maistres et suppôts du styl des *fustaliers*, ont fait convenir par devant messieurs les prévost, jurez et eschevins de la ville de Valenciennes la vefve de... Tochon concluant à ce que comme vendant des bougeons (flèches) qui est une marchandise de leur stil....

FUSTAIN, adj., de bois :

Une charrette ferree, et une *fustaine*, deux tumbereaux *fustains* a mener fiens. (1377, Arch. MM 30, f° 75 v°.)

Pris charriant hors chemin a charrecte *fustaine*, (1378, *For. de Blois*, Arch. KK 298, f° 4 r°.)

Deux chers, .I. ferré et .I. *fustain*. (1409, Arch. MM 32, f° 28 r°.)

— S. m. ?

La dozeyne de *fustayn*. (*Lib. Custum.*, I, 63, Rer. brit. script.)

FUSTALLEUR, voir FUSTAILLEUR.

FUSTE, s. f., pièce de bois :

Decius pleins d'ire commanda icelui estre tranchié de *fustes*. (*Vie S. Lorant*, Richel. 818, f° 278 v°.)

Decies Cesar dist au tormenteeurs: Acreissiez les *fustes*, et donez as costez d'icelui les lamines de fer ardenz. (*Ib.*)

Une *fuste* ou piece de bois. (1418, Arch. JJ 170, pièce 232.)

Cordes, plomb, ais, grosses *fustes* appelles plotz. (*Comptes des mines de Jacques Cœur*, Arch. KK 329, f° 263 r°.)

Dont furent querir par les maisons de la pres grans monceaulx de fagotz secz et autres *fustes* gressees d'uylle et de souffre. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 44 r°.)

— Futaie :

Audry de la Fay a dit que Tevenet Favre a menacé les ouvriers du pont pour ce qu'ilz ont prins et taillé pour faire une loge de fueille sur ledit pont ou brotel qui est dessoubz le pontet de la *fusta*. (4 sept. 1416, *Reg. consul. de Lyon*, I, 5, Guigue.)

Auroient faict coupaige de plusieurs arbres de haulte *fuste*. (1577, Romainmotier, Grosse, p. 339.)

— Navire de la famille des galères; au commencement du XVIe siècle, quelques-unes avaient deux rames par banc tandis que la galère en avait trois :

Et donnerent aux freres de la religion les *fustes* qu'ils avoient conquises. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 130, Bibl. elz.)

Je croy que ce sont Sarrazins qui s'en vont au souldan vers le siege, et que ceulx que vous avez desconfis, dont vous nous avez donné la *fuste* de leurs vaisseaulx, estoient de leur compaignie. (ID., *ib.*, p. 131.)

Plus je veulx mectre sur les eaux
Fustes, barges, nefz et basteaux.
(*Les quatre âges*, p. 16, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. I.)

Armerent onze *fustes*, tant galliaces, gallees que galiottes. (AL. CHARTIER, *Hist. de Charl. VII*, p. 163, éd. 1617.)

... *Fuste*... gentement equippee.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 96d, éd. 1537.)

(Le roi de Tunis) envoya un grand nombre de *fustes* et autres vaisseaux, pour piller et destruire tout ce qu'ils pouroient trouver mal gardé sur les frontieres d'Espaigne. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 10e nouv., Jacob.)

Il y a autres barques latines qui s'appareillent a la morisque et se naigent comme *fustes*, quant il est besoin. (A. DE CONFLANS, *les Faits de la marine*, ap. Margry, *les Navigations françaises du XIVe au XVIe siècle*, Appendice, p. 409, Tross, 1867.)

Cependant arriva d'aventure aupres d'elle une *fuste* de Mores, qui la prindrent, parquoy le mary ne la voyant plus, ains seulement la *fuste* qui s'esloignoit du bord de la mer, cogneut bien que sa femme estoit prinse : dont il se mit fort a plorer et a nager par la mer apres la *fuste*, escriant a ceux de dans que puis qu'ils avoient prins sa femme, ils voulissent aussi le recevoir avec elle, ainsi fut receu au navire. (GRUGET, *Div. leç.*, II, XIV, éd. 1583.)

Suisse rom., *fuste*, futaille.

FUSTEBALE, voir FUSTIBAL.

FUSTEIL, voir FUSTEL.

FUSTEL, - *eil*, *fostel*, s. m., arbrisseau qui croît en Provence et en Languedoc, et dont la racine et l'écorce étaient employées pour teindre en couleur de feuille morte et de café :

Toutes denrees dudict mestier, qui ne seront bonnes et loyaulx, qui seront em-



bouquies, et ou il auroit notable deffaulte, comme de bouture de couperos de taincture, de fueil de *fusteil* de taincture. (1359, *Statuts des teinturiers de Rouen*, Ord., VII, 117.)

Charbon de bois, fruict, *fustel*. (Février 1512, *Arr. imp.*, Mantellier, *March. fréq.*, III, 111.)

Et si nous leur envoyons du bled, vin, sel, saffran, pastel, papier, draps, toiles, graisses et pruneaux, aussi avons nous d'eux en contr'eschange tous les metaux (hormis le fer), or, argent, estain, cuyvre, plomb, acier, vif argent, alun, soulphre, vitriol, couperoze, cynabre, huilles, cire, miel, poix, brezil, ebene, *fustel*, gayac, yvoire, marroquins, toiles fines, couleur de couchenil, escarlate, cramoisi, drogues de toutes sortes. (*Disc. sur les caus. de l'extresme cherté, attrib. à du Haillan*, Var. hist. et litt., VII, 186.)

On trouve encore la forme *fustel* dans un arrêt du Conseil royal des finances, du 13 octobre 1693.

Fondre dans cet article les exemples placés sous la forme FEUSTEL, t. III, p. 776c.

Nom propre, *Fustel*.

FUSTELETTE, s. f., dimin. de *fuste* :

Une petite *fustelette* armee comme une galiotte. (GHILL. DE LANNOY, *Voy. et amb.*, p. 149, Potvin.)

Ung autre petit plat fort pour petites *fustelettes*. (ID., *ib.*, p. 153.)

FUSTEOR, - *eour*, s. m., charpentier, enuisier :

Il n'est mie de faus fust tant
En bos, chesnes, charmes ne faus
C'on trueve en toi, monde, de faus
Fusteours, de mal tous fustans.
(BAUD. DE CONDÉ, *Dis de Tunes*, Ars. 3142, f° 311c.)

1\. **FUSTER**, *futeir*, *fruster*, *fruiter*, *fruyter*, v. a., battre de verges, fustiger :

Et dist ke *fuster* la feroit
Par les rues de la citeit.
(*Dolop.*, 11148, Bibl. elz.)

Si vint li prestres de la vile
Et des vileins plus de deus mile
Qui le batirent et *fusterent*.
(*Peler. Renart*, p. 416, Martin.)

Se aucune loi deffent que l'on ne *fustast* homes jugiez a mort. (BRUN. LAT., *Tres*. p. 508, Chabaille.)

Cil qui le batirent deivent *estre frustes* tous nus, en braies, par la ville. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 204, Beugnot.)

E bien *soit* batuz e *futez*.
(*Pass. D.-N.*, ms. S.-Brieuc, f° 53a.)

Ceus lient, batent, *fustent*, pandent
Ceus qui firent les felonies.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 166c.)

Et les mauvais *fuster* et battre.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 1630, Delmotte.)

Honteusement *fu* menez et *fustez* par toute la cité. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 31c.)

D'espines le coronerent et le menerent *fustant* par toute la vile. (*Ib.*, f° 300c.)

On doit... *futeir* lou maisselier. (1294, *Coutume de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 35 r°.)

Condamner a *estre fruité*. (1332, *Reg. de l'echev. de S.-J. d'Angeli*, Arch. S.-J. d'Ang.)

A *estre fruyté* a la trompette. (*Ib.*)

A *estre fruyté* par tous les quarrefours de la ville. (*Ib.*)

La mere d'Agnes cria a la mort, combien que paravant elle eust vendue sa ditte fille, dont elle *fu* pour ce *fustee* et punie a Senz. (1389, Arch. JJ 138, pièce 69.)

Pense t il pour luy qu'on nous *fust* ?
(*Complaincte de M. le Cul*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., II, 161.)

— Fig. :

Tu me mesdis touz jours et *fustes*,
Ne me chaut fors que ne me touches.
(*Advocac. N. D.*, p. 52, Chassant.)

— *Fusté*, part. passé, qui a du bois, ou des objets en bois :

Ils ne sont meubles ny *fustes* que de sapin qui est l'abre le plus ordinere de leurs forests. (MONT., *Voyag.*, p. 41, éd. 1774.)

— Sentant le fût :

Quant aucunesfois celui qui a grand soif boit d'ung petit rippopé ou *fusté*, pour la grand soif qu'il a, il le trouve assez bon en beuvant. (*Quinze joyes de mar.*, XV, Bibl. elz.)

— Syn. de déshonoré :

Tu es li plus *fustelz*, li plus deshonores
Se cilz or vilz Bourgoins n'est par toi acores
(*Gir. de Ross.*, 725, Mignard.)

Bret., Côtes-du-Nord, cant. de Matignon, et Bessin, *futer*, ennuyer, décourager. Maine et Anjou, *futant*, ennuyeux, assommant : « comme il est *futant* ! » Maine, *être fûté*, être ennuyé, être lassé. Basse-Norm., *se futer*, se lasser, se dégoûter : « C'est un bon manger, mais on s'en *fute* vite » « Bret., Côtes-du-Nord, cant. de Matignon, tonneau *futé*, tonneau qui a le goût de moisi.

2\. **FUSTER**, v. a, fouiller, piller, ravager :

Et quant arons ce fait, sans nulle demouree
En Danemarce irons, toute *sera fustee*.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 58 r°.)

Et se ilz ne voulloient payer, on en *fusteroit* jusques a la valeur dou gectz, et le venderoit on. (1320, *Ch. d'affranch. de Fresnes*, Verdun, Cabin. de M. de Labry.)

Et tant fist le royaume amenrir et *fuster*
Que, se vous ne metez paine a vous garder,
Au mengier vous faudra voz chandelles alumer.
(CUV., *du Guesclin*, var. des v. 3583-3593, Charrière.)

La ville de Meullent alerent bien *fuster*
Et pillier bien fort et maint rençonner.
(ID., *ib.*, var. des v. 3971-4006.)

Mais non pour tant aloient a yel temps present
En ce pais d'Espaigne assez doutablement,
Pour le prince de Gales et son efforcement,
Qui *avoient fusté* Espaigne laidement.
(ID., *ib.*, 15422.)

Pour gaegnier et aler *fuster* le pais environ Aire, Tieruane et Saint Omer. (FROISS., *Chron.*, II, 253, Luce, ms. Rome.)

La *furent* toutes leurs maisons *fustees* ne oncques rien n'y demoura. (ID., *ib.*, Richel. 2644, f° 69 r°.)

Les hostels de pluiseurs *furent fustes* (*Trahis. de France*, p. 59, Chron. belg.)

Le pays vont *fustant*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6205, Chron. belg.)

Et apres les dessusdiz Daulphinoys sans delay *fusterent* toute la ville. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 194, var., Soc. de l'H. de Fr.)

Et pour ce qu'ilz avoient l'abbé dudit lieu en souspeçon, *fusterent*, chercherent par tous les lieux de layens, hault et bas, assavoir se ilz y trouveroient nulz de leurs adversaires. (ID., *ib.*, II, 173.)

Les seigneurs dessusdits, avec leurs gens et infini peuple de Paris avec eux, *fusterent* plusieurs maisons des gouverneurs dessusdits, et de leurs partisans. (ID., *ib.*, vol. I, ch. 189, f° 239, éd. 1573.)

Alons m'en faire une trainee
Et *fuster* lieux dru et menu.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 28018, G. Paris.)

Ils *fusterent*, pillerent et abbastirent toutes les maisons qu'ils sçavoient appartenir aux Bourguignons. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXX, Buchon.)

Ainsi l'eglise *fut fustee* et despouillee d'ornemens. (ID., *ib.*, ch. LVI.)

Les dix sept neringhes s'esforcerent moult de visiter les couvents des ordres mendians de Bruges, et *fusterent* de chambre en chambre, cuidans trouver messire Pierre et aultres. (ID., *ib.*, ch. CLXXVII.)

3\. **FUSTER**, voir FUSTIER.

FUSTEREAU, *futureaul*, *fustreau*, s. m., dimin. de *fuste*, nacelle, petit bateau :

Le suppliant et icelui toutefoy entrerent ensemble en certain vaisseau ou *fustereau*. (1459, Arch. JJ 188, pièce 201.)

Pour ung *futureaul* qui estoit encloux audit bastardeaul. (1477, *Comptes des receveurs*, Arch. mun. Nevers, CC 68, f° 32 v°.)

Advisa une petite nasselle ou *fustereau* le val de la riviere avaller, dedens lequel *fustereau* estoient tant seullement deux personnes. (*Perceval*, f° 17d, éd. 1530.)

Pour neufvage de chalan, sentine ou *fustereaux* a corbe et sans corbe. (7 février 1575, *Décl. imp.*, Mantellier, *March. fréq.*, III, 89.)

— Métier du tisserand :

Les *fustreaux* des tisserands. (1398, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Centre de la Fr., *fusturot*, *futurot*, sorte de petit bateau qu'on emploie particulièrement sur l'Allier.

FUSTERIE, *fustrie*, s. f., bûcher, chantier, endroit où l'on serre le bois ; atelier de charpentier, métier de charpentier, menuiserie :

Mester de *fusterie*. (*Lib. Custum.*, I, 80, 2, Edw. II, Rer. brit. script.)

Berthelemi David habitant de la ville d'Avignon estant en une taverne, assise en la grant *fusterie* de la dite ville. (1389, Arch. JJ 137, pièce 52.)

Il vint en Avignon et la se loga en la grant *fustrie*. (FROISS., *Chron.*, XVI, 121, Kerv.)

— Objets, meubles en bois :

Fusterie en la salle basse : bancs, tables, treteaux, formes. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 62, Biblioph. de Reims.)

Cheval chargié de *fusterie* ou d'ouvraige de bois. (1449, *Péage du comté de Charolois*, Arch. Côte-d'Or.)



Une rue de Bordeaux s'appelle rue de la *Fusterie*, nom que l'on rencontre dès le xvi[e] siècle. (18 nov. 1572, Arch. Gironde, Notaires d'Orléans, 212-1.) Une rue d'Avignon s'appelle la rue de la Petite-*Fusterie*. A Genève il y a la rue de la *Fusterie*, et la place de la petite *Fusterie*.

FUSTI, adj., bis :

Pain *fusti*. (xvi[e] s., *Dénombr. de la terre de Fougerolles*, Remiremont, Arch. Vosges.)

FUSTIBAL, *-ebale*, s. m., fronde attachée à un bâton :

Fustibal est une fuste, pal ou pauchon long de quatre pieds, auquel par le meillieu est la fonde lyee de cuyr, laquelle des deux mains poulse et envoye les pierres a peu pres a la semblance de fondes faictes de lin et de soye. (*Flave Vegece*, III, 14.)

Il y avoit des fonditeurs qui de leurs fondes et *fustebales* gestoient pierres roides et impetueuses. (*Ib.*, II, 15.)

Fustibal ou frondouer. (*Ib.*, II, 23.)

FUSTIBULATEUR, s. m., frondeur :

En la cincquiesme poincte estoient mys les arbalestriers, fonditeurs, tragulaires, *fustibulateurs* qui gectent pierres des fustibales. (*Le Petit livre de Modestus*, éd. 1536.)

FUSTICHIER, v. a. ?

Et a tout che tenir ferme et estavle je oblige et ay obligié moi et mes hoirs et tous mes biens, et tous les biens de mes hoirs meubles et non meubles, catieus et hiretages presens et avenir pour prendre, pour vendre, pour despendre et pour faire *fustichier* par tout la u il seroyent trouves sans fourfait. (*Chart. de* 1341, Grenier 280, cote 32, Richel.)

1. **FUSTIER**, *fuster*, *fustrier*, *fuyster*, s. m., charpentier, menuisier :

Les queus bones gentz, *fusters* et selers de Loundres. (*Lib. Custum.*, I, 80, 2 Edw. II, Rer. brit. script.)

Que nul *fuster* face arzons de seles, sinoun de quarter. (*Ib.*)

Qe chescun *fuyster* eyt un certeyn merk, pur mercher touz les arzons qu'il fra. (*Ib.*)

Un *fustier* ou charpentier, appellé Michau Valdun. (1414, Arch. JJ 167, pièce 384.)

Ouvriers *fustriers* qui eussent besoing y entrer pour faire aulcune reparation. (1526, *Liv. des serm.*, f° 171, Arch. mun. Montauban.)

Nom propre, *Fustier*.

2. **FUSTIER**, adj., de bois :

Brouete *fustiere* attelee de deux povres bestes. (1455, *Amendes et exploicts de la Verderie de Quennivet*, Arch. Orne.)

— De la nature d'une *fuste* :

Avec dix autres naules *fustiers*. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5082, f° 157 v°.)

Cf. Fuste.

1. **FUSTIF**, adj., de bois :

Dont la celle n'ert pas doree,
Ainz ert *fustive* et desramee.
(P. Gatineau, *Vie de S. Martin*, p. 140, Bourrassé.)

Une charette *fustive* sans ferreure chargiee d'avoine. (1385, Arch. JJ 128, pièce 155.) .II. charretes ferrecz, une *fustive*. (1390, Arch. MM 31, f° 122 r°.)

2. **FUSTIF**, voir Fuitif.

FUSTIGEMENT, s. m., fustigation :

... A peril de bannissement, *fustigement* de verghes, ou d'aultre pugnition. (*Ord. pour les pauvres de Lille*, Bulletin du Comité de la lang. et de l'hist. de la France, III, 710.)

Fustigement. (Oudin, *Gramm. franç.*, p. 33, éd. 1656.)

FUSTIN, adj., se dit du bois ouvré qui a conservé sa couleur naturelle, son ton propre, qui n'est pas destiné à être mis en teinture, à être recouvert de cuir ou de toute autre matière :

Nus chapuisiers ne puet baillier hors de son ostel fust *fustin*, ce est a dire fust qui n'est fais pour taindre. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1[re] p., LXXIX, 17, Lespinasse et Bonnardot.)

Seles qui demuerent *fustines*. (Id., *ib.*, LXXVIII, 6.)

Seles *fustines* clouees seur les auves derriere de clous d'estain. (Id., *ib.*, 22.)

— Qui vit dans les bois :

Les elx li bendent come larron *fustin*.
(Raimbert, *Ogier*, 6883, Barrois.)

FUSTOT, s. m., sorte de bois de teinture, syn. de *fustel* :

Tous boiz pour maisonner, excepté maadre, bresil et *fustot*. (1360, *Rançon du roi Jean*, Arch. KK 10[a], f° 120 r°.)

FUSTREAU, voir Fustereau.

FUSTRIE, voir Fusterie.

FUSTRIER, voir Fustier.

FUSUNER, voir Foisoner.

FUT, voir Fust.

FUTAIGE, voir Fustage.

FUTAILLER, voir Fustaillier.

FUTAILLERIE, voir Fustailerie.

FUTEIS, *-eiz*, *futis*, s. m., bois :

Lors alerent ensemble et vindrent al lieu que Dieu lui out moustré, enquel edifia un autier et i mist le *futis* dessus. (*Bible*, Genèse, XXII, 9, Richel. 1.)

— Tonneau :

Vins en *futeiz* et boteiz. (Ruteb., *l'Erberie*, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 189.)

FUTENÉ, adj., de futaine :

De fardeau cordelé *futené*. (xvi[e] siècle, *Décl. des droicts et proffichts deubz pour le péage de Sully*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 119.)

FUTENIER, s. m., fabricant de futaine :

Mestier de *futenier*, ou faiseur de futene. (Yves, *Voy. dans le Brés.*, I, 14, Denis.)

FUTER, voir Fuster.

FUTEROLE, s. f., le satirion, plante :

Hic satirion, *futerole*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

FUTIF, voir Fuitif.

FUTIS, voir Futeis.

FUTULE, voir Faituel.

FUTURER, v. n., devoir être :

Ainsi comainçoit bel et bien le seigneur Ludovic de recouvrer pays et bien cuydoit premier que finy fust l'yver avoir toute Lombardye et les pays des environs reconquestez et a son obbeissance reduytz : et pencent du tout la chose au vray *futurer* a son advantage, de nouvelle divise voulut user. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5081, f° 10 r°.) Ms., *futuré*.

FUTUREAU, voir Fustereau.

FUUR, voir Fuer.

FUWAILLE, voir Fouaille.

FUYABLE, voir Fuiable.

FUYART, adj., laxatif :

Abstenir de tout fruict mol et *fuyart*, de peur qu'un flux de ventre ne succede a la purgation. (Joub., *Err. pop.*, 2[e] p., ch. 17, éd. 1587.)

1. **FUYE**, voir Fouee.

2. **FUYE**, voir Fuie.

FUYEMENT, voir Fieffement.

1. **FUYER**, voir Fouer.

2. **FUYER**, voir Fuier.

FUYLET, voir Fueillet.

FUYLLE, voir Fueille.

FUYMENT, voir Fieffement.

FUYNE, voir Foine.

FUYSEL, voir Fuisel.

FUYSTER, voir Fustier.

FUYTIF, voir Fuitif.

FUZ, voir Fust.

FUZE, voir Fuse.

FUZERE, s. f., sorte de fagot :

Fagots nommes *fuzeres* pour amender les chemins. (1525, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

FY, voir Fi.

FYANCHAGE, voir Fiançage.

FYENCER, voir Fiancier.

FYERET, voir Fieret.

FYEUFFEMENT, voir Fieffement.

FYEUS, voir Fieus.

FYEUVAL, voir Fieffal.

FYM, voir Fien.

FYMBRIE, voir Fimbrie.

FYMBRIER, voir Fimbrier.

FYME, voir Fien.

FYOLE, voir Fiole.





GA, voir **Ja**.

GAAB, voir **Gab**.

GAABLIER, voir **Gablier**.

GAAGNART, voir **Gaignart**.

GAAGNE, voir **Gaaigne**.

GAAGNEOR, voir **Gaaigneor**.

GAAGNEOUR, voir **Gaaigneor**.

GAAGNERIE, voir **Gaaignerie**.

GAAGNERRESSE, voir **Gaaigneor**.

GAAGNIER, voir **Gaaignier**.

GAAIGNABLE, - *auble*, - *aible*, - *avle*, - *eable*, *gahaign.*, *gaaingn.*, *gahaing.*, *gaengn.*, *gaeign.*, *gaen.*, *gaenn.*, *gaiengn.*, *gaan.*, *gaaenn.*, *gaian.*, *gain.*, *gayn.*, *gaign.*, *gaingn.*, *gagn.*, *ganyn.*, *gan.*, *gua.*, *gue.*, *wa.*, *we.*, adj., labourable, cultivable :

La terre ert mult fructifiable
Et totes parz bien *gaeignable*.
(*Brut*, ms. Munich, 1849, Vollm.)

En le terre cultive, ki est dit en vulgat *wanable*. (1200, *Lois de la cour de Hainaut*, Tailliar.)

Les terres cultibles, c'est assavoir *waingnaubles*. (*Ib.*)

Terre *gaenable*. (1237, *Cart. évêché Laon*, f° 63c, Arch. Aisne.)

Terre *wengniable*. (1248, Moreau 169, f° 241, Richel.)

Terres *gahaignaubles*. (*Ordin. Tancrei*, ms. de Salis, f° 33b.)

Terres *guaengnables*. (G. de Tyr, iii, 16, Hist. des crois.)

Terres *gaianables*. (1255, Jumièg., Arch. S.-Inf.)

Terres *waignavles*. (1266, *Cartul. d'Ourscamp*, f° 140b, Arch. Oise.)

Terres *guaaingnables*. (1269, Arch. K 33, pièce 8.)

Terre *gaanable*. (1289, S. Sauv., Arch. Seine-Inf.)

Teres *waagnavles*. (1291, Le Gard, Arch. Somme.)

Deus pieces de terre *guengnable*. (12 nov. 1292, Châteaufort, Arch. Seine-et-Oise.)

Terres *gainaubles*. (1295, Arch. MM 1093, pièce 70.)

Teres *waaignavles*. (1297, Le Gard, Arch. Somme.)

Terre *waingnavle*. (1300, Chap. Beauvais, Arch. Oise, G 1300.)

Terres *wengnavlez*. (*Rent. de la Prév. de Clerm.*, Richel. 4663, f° 11 r°.)

Terre *wengnavlle*. (*Ib.*, f° 70 r°.)

...... Anciennement
Fu jointe continuelment
Leuca a *gaignable* terre.
(*Métam. d'Ov.*, p. 110, Tarbé.)

Tere *gaynable*. (1305, *Incipiunt placita de termino Paschæ*, Year books of the reign of Edward the first, years xxxii-xxxiii, p. 477, Rer. brit. script.)

Terre *gaingnauble*. (Av. 1306, Bèze, Touvent, Arch. Côte-d'Or.)

Terre *gueaignable*. (1309, Arch. JJ 45, f° 87 v°.)

Terre *gaanable*. (1311, Arch. JJ 46, f° 22 r°.)

Terre *gaignable*. (1314, Arch. JJ 50, f° 92 r°.)

Terres *waynables*. (Ch. de 1322, *Cart. de l'univ. des chap. de N. D. d'Amiens*, f° 65 r°, Bibl. Amiens.)

Terre *gangnable*. (1326, Arch. Loiret, Ste-Croix, Martroi-aux-Corps.)

Terres *gaaingnables*. (1327, Arch. S 158, pièce 81.)

Terres *gagnaibles*. (1330, *Aveu*, xvii, Arch. P 26.) Plus loin, xxii, *gaaignable*.

Terres *waingnavles*. (1331, *Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17758, f° 38 r°.)

Terre *waingnavle*. (1333, Tréport, Arch. Seine-Inf.)

Terres *gaingnables*. (Sept. 1334, Arch. P 1189.)

Terre *waingnavle*. (1334, *Cart. de S.-Michel du Tréport*, p. 285, Laffleur de Kermaingant.)

Terres *waanaibles*. (1343, Arch. JJ 74, f° 138 r°.)

Trois mines que *gangnables* que a gangner. (1350, S. Pierre en Pont, Arch. Loiret.)

Terre *gaiengnaible*. (1373, *Reven. de l'hosp. de S. J. de Jer.*, Arch. S 5543, f° 7 v°.)

Terres non *gaengnables*. (Dim. apr. S. Clém. 1374, D. d'Orl., Arch. Loiret.)

Terres *gaennables*. (*Coust. de Norm.*, f° 88 r°, éd. 1483.)

Les terres non cultivees anciennement nommees *gagnables*, sauvages ou sauvees de la mer, doivent de relief six deniers pour acre au seigneur duquel elles sont tenues. (*Cout. de Norm.*, art. 162, dernière révision.)

— Qu'on peut gagner, facile à gagner :

Car j'ay veu et advisé l'entree, qui est *gaignable* pour gens de pié. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5083, f° 68 v°.)

Doutez vous que je ne le gaigne s'il est *gaignable* par bien aymer? (Herberay, *Sec. liv. d'Amad.*, c. xiv, éd. 1555.)

— Où l'on gagne, gagnant :

Et leur commanda que ilz se jouassent et esbatissent a toutes manieres de jeux *gaignables*, et marchandassent, et toutes telz choses. (Christ. de Pis., *Policie*, Ars. 2681, xxviii.)

— Qui a rapport au gain, où l'on se propose le gain :

Amistié sont que l'on apele *gaaignable*; quant li uns suit l'autre por entention de gaaing et de profit. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 316, Chabaille.) Var., *gaaignables*, *gaeignables*.

1. **GAAIGNAGE**, - *aige*, - *ache*, - *aage*, *gaagn.*, *gaaingn.*, *gaangn.*, *guaengn.*, *gahainnage*, *gaignage*, *gagnage*, *gaingnage*, *gangnage*, *gainage*, *gaynage*, *gainnage*, *gua.*, *gue.*, *we.*, *wa.*, *va.*, s. m., gain, profit, butin :

Gast est e povre e enermie,
E si tornee e desertie.

Si sale e nue e si sauvage
Qu'il n'i a fait *gaaignage.*
(Ben., *D. de Norm.*, II, 6621, Michel.)

E que refu li *gaaignages*
Faiz par les terres granz e larges.
(Id., *ib.*, 7144.)

S'il vos alerent assaillir,
Bien les alastes acueillir;
Se il firent lor vasselaige,
Or en soit fait le *gaaignaige!*
(*Floire et Blancheflor*, 2e vers., 2155, du Méril.)

Guerpir lur naturel seignur pur perdre lur *gaignage.*
(Jord. Fantosme, 579, ap. Michel, *D. de Norm.*, III, 554.)

Se on fait estaus a Crotoy a pain ou a char ne four, nostre serjans i doit estre apelez pour mettre se partie et pour prendre se partie; li *gainnages* doit estre communs au conte et as hoirs de Pontieu et a nous. (1248, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f° 179 v°.)

Li *gueaignages* des terres sera communaus. (*Etabl. de S. Louis*, I, cxliii, p. 276, Viollet.)

Il doivent le tere ahaner a leur coust, et avoir le moitié de l'ahanage pour leur *waegnaige.* (1271, *Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17758, f° 201 v°.)

La veissez Francois espars
A *gaignage* de toutz pars.
(Chandos, *Prince noir*, 1576, Coxe.)

Pour tant font ilz leur *gaingnaige* et leur prouffit de toutes choses. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 84c.)

Il fit prandre tout le *gaignaige* et les avoirs des Françoys. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 338.)

Plus amer bon domage que maulvais *gagnage.* (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510, f° 70 r°.)

Fut ung traicté fait avec iceulx François, par condicion qu'ilz rendroient ladicte forteresse et s'en retourneroient au Crotoy, a tout leur *gaignage.* (Monstrelet, *Chron.*, II 5, Soc. de l'H. de Fr.)

J'entends; ung different il a
Entre ces gens; il fault sçavoir
Se *gaignage* y pourroye avoir
En leur debast.
(*Farce du pet*, Anc. Th. fr., I, 97.)

Ne porront nulz des maistres tenir ne avoir aprentilz quy soit participant au *gaignage* de son mestier. (1518, *Stat. des sayeteurs*, Reg. des stat., p. 234, Arch. mun. Abbeville.)

De petit gage gros *gaynage.*
(Bouvelles, *Prov.*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Avions nous eu *gagnage?* (Du Guez, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de Palsgrave, p. 969, Génin.)

On trouve encore au dix-septième siècle :

Courage ! nostre *gaignage* est revenu. Nous avons doresnavant force besongnes. (1623, *Procez des femm. du fauxbourg S. Germ.*, Var. hist. et litt., IV, 326.)

— Culture de la terre, labourage :

Tribouloit si le pais que on n'i semoit ne aroit ne faisoit nul *gaaingnage.* (Mén. de Reims, 118, Wailly.)

De riens ne s'entremetoient que de *guaengnaches* et de norretures de bestes. (G. de Tyr, xviii, 28, Hist. des crois.)

Qui ne lait faire le *gaingnaige*
De tout doit bien estre malois.
(*Guerre de Metz*, st. 251f, E. de Bouteiller.)

Agricultura, *wanage.* (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

— Récolte :

La disme de touz les *guangnages* des terres du terrouer de Sarnay. (*Ch. de* 1289, Cart. des Vaux de Cern., Arch. Seine-et-Oise.)

Quatorze touniaus de vin de no propre *vaaignage.* (1326, *Accord entre l'échev. d'Abbev. et l'abbé du Gard*, Arch. mun. Abbeville, CC 10.)

— Terre labourable :

Ben est tens de reposer
E de la grant terre pupleer
Que l'em te done en eritage,
Mult resunt boen li *gaaignage.*
(Ben., *D. de Norm.*, II, 6529, Michel.)

Eu *wangnage* de la davant dite mayson de Mangouvile. (Mai 1255, *Ch. de Ferri, d. de Lorr.*, Arch. Meurthe, H 3004.)

Lou *weinnaige* et toutes les appendises de la dite mason. (1274, *Ch. de l'offic. de Toul*, Rosières, I, 12, Arch. Meurthe.)

.ixxx. boniers de terre de *gahainnage.* (1313, La Bruyère, ap. Mannier, *Commanderies*, p. 745.)

De la dite metaerie et de tous leurs autres *gaygnages.* (1314, Vieux Bellesme, Arch. Orne.)

En maison, en *vainnaige*, en boix, en rivieres, en prez, en champs. (1336, *Partage entre J. de Faucoigney et H. son frère*, Faucoigney, Chambre des compt. de Dole, cart. 44, paq. 43, Arch. Doubs.)

Pour .ii. arpens de pres, .ii. arpens de vignes, le *gaignage* de .ii. beufs. (1344, Arch. K 45, pièce 1.)

.iii. mouees de terres en *gainaage.* (*Fiefs des Ctes de Blois*, Arch. P 1478, f° 13 r°.)

Item le *guaignage* a quatre beufs. (1411, Saulgé, *Gr. Gauth.*, f° 120 v°, Arch. Vienne.)

Les cerfs, soit en la taille, ou soit dans les *gai-* [*gnages*,
Y font leurs viandis, leurs buissons, leurs om- [brages.
(Vauq. de la Fresnaye, *Art poét.*, p. 24, Genty.)

— Grain :

Il mainent une partie du *waagnage* au Kaisne. (1259, *Cart. de S. P. de Selaincourt*, f° 52 r°.)

En *waignaige* et en tous autres prowaiges. (1276, Fiefs de Lorr., 2, 5, Arch. Meurthe.)

Et poet commander as fourniers qu'i entamechent leurs fourniages pour veir dedens s'il sont de loyal *waaignaige.* (Avr. 1355, *Ord. s. le boulang.*, Arch. comm. Arras.)

Et autrestel des maisnies qui rechoivent le *wangnaige* au four. (*Ib.*)

Pour voir dedens s'ils sont de loyal *waagnaige.* (1372, *Ord.*, v, 510.)

Receu du *gangnaige* de l'oustel de Champ roue de ceste presente annee pour la main Perrin Dariot garde dudit oustel de froment a la mesure de Chestelneuf. (*Compte de J. Guerin*, 1386-7, f° 17 vo, Arch. Cher.)

La communaulté de la ville de Gant estoit, pour la deffaulte de *wagnage*, en grant dangier. (Froiss., *Chron.*, I, 393, Luce.)

La ville de Bruges et la ville dou Dan et la ville de l'Escluse, qui trop grandement perdoient, car sans la marceandise de la mer il ne pueent avoir çavance ne ne sevent vivre, s'enclinerent a entendre a ses paroles. Et envoiierent cascune des dites villes de lors hommes par deviers li a Gant, en li priant que il i vosist pourveir et donner consel conment li *wagnages* peuist retourner en Flandres. (Id., *ib.*, I, 399, Luce, ms. Rome, f° 41.)

Et la pilloient, tuoient, rançonnoient les bles, et tous autres *gaignaiges.* (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1438, Michaud.)

— Lieu de pèlerinage où l'on gagnait des indulgences :

..... Passant au-dessous de la Bennerie rencontra une nue de prestres qui venoient d'un *gaignage.* (Ber. de Verville, *Moyen de parvenir*, p. 326, Jacob.)

— Maison de femmes :

Par tous les leus ou li borjois de le ville ferait *waingnage*, si comme aux villes visines, il m'en paieroit tenage. (1263, *Chart. de Briey*, Arch. Meuse, B 239.)

Wallon, *wanage*, labourage, produit de la culture. Meuse, *gagnage*, propriété rurale :

Pour acheter un champ au bout de l'année et arrondir leur *gagnage*, qui avait fini par être un des plus considérables de la commune. (A. Theuriet. *Melle Guignon*, p. 59.)

Dans la H.-Norm., vallée d'Yères, *gagnage*, *gaignage*, désigne le nombre de gerbes de blé, d'avoine, etc., que le moissonneur reçoit pour prix de son travail.

La langue moderne a gardé *gagnage* dans le sens de champ ensemencé et de pâturage.

Noms propres, *Gagnage*, *Grandgagnage.*

2. **GAAIGNAGE**, adj., labourable :

Par devant ot un pont et terre *gaaignage.*
(*Quat. Fils Aymon*, Richel. 24387, f° 36a.)

GAAIGNAGER, *gaignager*, s. m., cultivateur :

Quel plaisir de voir par les landes
Quand les mois tremblent refroidis,
Les cerfs faire leurs viandis,
Faute de *gaignagers*, aux brandes.
(Rob. Garn., *Hippol.*, I, éd. 1573.)

1. **GAAIGNANT**, *gueaignant*, part. prés., qui gagne; *bien gaaignant*, qui fait des profits honnêtes :

Se einsinc estoit que uns hom costumiers aust anfanz, et il en aust o soi de sages et de *bien gueaignanz.* (*Etabl. de S. Louis*, I, cxliii, p. 277, Viollet.)

2. **GAAIGNANT**, *gaignent*, s. m., laboureur :

Guischart Traffoy, *gaignent* et affaineur de bras. (1460, Arch. JJ 190, pièce 172.)

GAAIGNE, *gaagne*, *gaaingne*, *gaengne*, *gaieigne*, *gaigne*, *gaingne*, *gagne*, *gangne*, *gua.*, *wa.*, *vaaigne*, *vaigne*, s. f., gain, profit en général; profits de la victoire, butin :

Cil dedens font as Grius le jor male bargagne,
Qui mult lor a torné a malvaise *gaagne.*
(*Roum. d'Alix.*, f° 17a, Michelant.)

Mult s'entremet de grant folie
Qu'a plus fort de lui s'acumpaigne,
N'i puet faire pas grant *gaaigne.*
(Marie, *Fabl.*, xii, Roq.)



Mais cant il l'abaissent (le corage) a faire les pies oevres, si achatent *guaangnes* de pieteit. (*Job*, p. 455, Ler. de Lincy.)

Se volez estre ma conpaingne,
Nos ferion moult grant *gaaingne*.
(*Renart*, 7549, Méon.)

Si ont choisi en la garanne
Renart, qui ait pute *gaaigne*,
Qui de char bien chargies estoit.
(*Renart*, Suppl., var. des v. 22022-24344, p. 232, Chabaille.)

Sire, par Deu le poestis,
Qui nos i donst bone *gaaigne*,
Is sont de l'isle de Bretaingne.
(Angier, *Vie de saint Greg.*, 494, P. Meyer.)

Et s'il n'ouvraissent, il ne partiroient nient a la *waaigne*. (1280, Arch. S.-Omer, CXLIII, 10.)

Pour pierte ne pour *waigne*. (Roisin, ms. Lille 266, p. 98.)

Seur leur pourveance et leur *gaaingne*. (1300, Toul, Arch., Musée, vit. 52, nº 303.)

Francheis firent le jour une riche *gaaigne*.
(*Gaufrey*, 10545, A. P.)

Combien que le dit povre prisonnier eut fait son pooir de gaaignier, si ne pooit sa *gaaigne* pour soustenir les personnes dessus dites. (1391, Arch. JJ 141, pièce 20.)

Dont li drapperie et li *gaagne* dou mestier commencha moult a afoiblir. (Froiss., *Chron.*, I, 370, Luce, ms. Amiens.)

Cils avait avoecques lui un escuier qui s'appelait Robin l'Escot, qui estoit ensi que compagnon, a perte et a *gagne*. (Id., *ib.*, V, 137, Luce.)

Il fault que en guerres y ait pertes et *gaingnes*. (*Déb. des hér. d'arm.*, 49, A. T.)

Considerant la petite *gangne* de son mari. (1424, Arch. JJ 172, pièce 430.)

Il certiffie qu'il n'a eu nulles *gaingnes* de guerre, nulz appatz. (1425, *Chron. du M. St Michel*, I, 176, A. T.)

Pour la charté de tous vivres et pour les maulvaises *gaignes* qui pour lors a Paris estoient. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1431, Michaud.)

Les malles *gaignes*. (*Ib.*)

Aura ledit monseigneur le regent auxi bien la tierce partie des *gaignes* de guerre dudit monsieur le grant maistre, comme la tierce partie des tierces dont les gens de sa retenue seront a lui respondans de leurs *gaignes* de guerre, soient ils prisonniers, proyes ou autres choses prinses. (*Lett. and pap. illustrat. of the wars of the Engl. in Fr., dur. the reign of H. VI*, p. 47, Rer. brit. script.)

Il est tout franc, la *gaigne* est mienne.
(*Moralité des Enfans de Maintenant*, Anc. Th. fr., III, 49.)

Pour avoir l'argent de ma *gaigne*.
(*Plaisant quaquet*, etc., Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., VI, 182.)

Les *gaignes* y sont bien petites.
(*Debat de la Vigne et du Labour.*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., II, 320.)

Il fault que du tout soys reduyct
Selon ta *gaigne* toy passer,
Cy ton cas veulx bien compasser.
(Dadouv., *les Moyens d'eviter Merencolie*, Poés. fr., des xvᵉ et xviᵉ s., II, 56.)

Ung hardy cueur aymeroit mieulx mourir
Quant ennemys il voit en la campaigne
Qu'il n'y allast, soit a perte ou a *gaigne*.
(J. Marot, *Voiage de Venise*, Comment le Roy part de Millan, fº 58 rº, éd. 1532.)

Je ne croy pas si Anne de Bretaigne
Presente fust a ceste dure allee
Qu'elle ne print, fust a perte ou a *gaigne*,
Armes, chevaulx, comme Panthasilee.
(Id., *ib.*, Har. de Montjoye à ceulx de Venise, fº 51 vº.)

Se disait encore en plein xviiᵉ s. :

Et ainsi seront moitié par moitié de la *gagne*. (*Us et Coutumes de la mer*, p. 87, éd. 1671.)

— *Estre a une gaaigne*, faire partie d'une même association :

Se il i a trousiaus entrelies .II. ne .III. ne .IIII., qui soient a home d'une compaignie, por qu'il *soient a une gaaigne*, si sunt quite pour un aquit. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 2ᵉ p., II, 7, Lespinasse et Bonnardot.)

— Terre labourable :

C'est Uriene qui tot anors sofraigne,
Car ainc n'i ot un jornel de *gaieigne*,
Mais puis et roches, et pieres de Cartaigne.
(*Aleschans*, 1605, Jonck., *Guill. d'Or.*)

.... .I. jornel de *gaaingne*.
(*Aliscans*, 1386, A. P.)

Tout ce que les diz enfenz tiennent de moy soit en gast soit en *gaingne*. (1316, Fiefs des Cᵗᵉˢ de Blois, Arch. P 1478, fº 15 vº.)

Et du coin de la dite granche.. a viser droit aux murs qui clouent et environnent le dit hereau, si comme le guast et le *gaigne* le depart. (1389, *Aveu de la métairie du Verger, paroisse St Firmin de Baugenci*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, fº 282 vº, Arch. Loiret.)

— Produit de la terre, récolte, fruit :

Oncques n'y out ne blef ne vin n'autre *gaaigne*.
(*Girart de Ross.*, 6180, Mignard.)

— Froment qu'on sème en automne :

Seur ce que li visquens et Jehans disoient et demandoient a avoir la rente du pain que il vendoient pour ce que il achatoient farine et melloient aveic leur *waagne*, et cil disoient que riens ne devoient, les raisons oyes des parties, nous deismes e par jugement que de leur *vaigne* simple il ne paieroient nient, mais toutes les fois que il melleroient farine achatee avec leur *vaaigne* il paieroient le rente, et s'il wuelent faire le serment par devant le maieur que ce est de leur propre *waigne* il se passeront par tant. (1297, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, fº 19 rº.)

— T. de jurispr., lettre qui atteste authentiquement quelque chose :

Sanz ceu que mons. Raol ne ses hers se puissent james aider par la vertu de la letre ne de la *gaagne* ou du jugié dessus diz. (1296, S. Vinc., nº 64, Arch. Sarthe.)

Letre de *gaaigne*. (1307, *Ch. du bailli de Caen*, Cart. S.-Sauv.-le-Vic., p. 44, Arch. Manche.)

Leur terre de Guerneinville laquele il dient estre confermee du roy Richart d'Engleterre jadiz duc de Normendie et autres fois leur ait esté empeschie, dont il portent lettres de *gaigne* faite es assises de Conches. (1332, *Cart. de St Evroul*, Richel. l. 11056, fº 176ᵇ.)

Il disoit avoir et porter bonnes lettres de *gaengnes* comme iceulz troubles et empeschemens avoient esté ostes et anulles es assises de Monstiervillier. (1376, *Lett. du bailli de Caux*, Cart. de Ph. d'Alençon, p. 282, Arch. Seine-Inf.)

Il nous apportoit des lettres de *gaengnes*. (*Ib.*)

Jouxte la teneur des dictes *gaengnes*. (*Ib.*)

Bourb., *gaigne*, gain, bénéfice. Norm. et Canada, *gagne*.

Nom propre, *Gagne*.

GAAIGNEAU, *gaigneau*, *gaynau*, *ganneau*, *guimau*, *waymal*, adj., qui se joint habituellement avec le mot pré pour désigner un pré à regain, un pré qui se fauchait deux fois par an, différent des prés à pâture qui ne se fauchent qu'une fois, après quoi ils sont abandonnés pour la pâture des bêtes :

Pré *ganneau*. (*Aveu et dénombrement de* 1366, ap. Ste-Pal., éd. Favre.)

Journau de pré *gaigneau* et deffensable noblement tenu vault quinze solz tourn. (*Coustumier du Poictou*, ch. 72, éd. 1499.)

Prez *gaynaulx*. (*Ib.*, ch. 73.)

Prez *gaigneaux* et pastureaux. (*Cout. de St Aignan*, III, Nouv. Cout. gén., III, 1078.)

Prez *guimaulx* : sont qui portent herbe deux fois l'an. (Rab., *Gargantua*, ch. IV, éd. 1542.)

— Froment semé en automne :

Pour la saixon dou vendaige des *waymalz*. (1356, *Hist. de Metz*, IV, 168.)

En Touraine, l'on disait *gaimau*, en Saintonge *gueymaulx*.

GAAIGNEE, *gaignee*, *gaangnee*, s. f., gain, produit de la récolte :

Ses vendenges et ses moissons
Et sa *gaignee* avoit perdu.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., fº 180ᶜ.)

— *Gaaignee bien*, pourboire :

Pour les pavellons sechier, porter et raporter, pour mener les chars a Saint-Jaques, et *gaangnee bien* .LX. s. (1297, *Cart. de Provins*, fº 111ᵃ, Bibl. Provins.)

GAAIGNEMAILLE, *gaignemaille*, *gangnemaille*, s. m., synon. de gagne denier; nom donné à ceux qui nettoyaient les vases, d'étain, raccommodaient les hanaps, etc. :

Nus mesureur ne doit point de gueit, quar ce sont une maniere de *gaigne maille*. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1ʳᵉ p., IV, 13, Lespinasse et Bonnardot.)

Jehan, Poule Cras, englais, *gangne maille*. (1333, *Registre criminel de Saint Martin des champs*, p. 37, Willem.)

GAAIGNEMENT, *gaegnement*, s. m., gain :

N'avoit d'autre amour envie,
Fors de la Dieu entierement :
C'estoit tout son *gaegnement*,
Et Dieu estoit sa vesteure.
(Wace, *Vie de Ste Marguer.*, Richel. 1555, ap. Joly, p. 100.)

GAAIGNE-OBOLE, s. composé, exprime la même idée que gagne-petit :

Pour Perrin Mahé et II *gaaigne-obole* qui l'aidierent a charger et a traire les paveillons en haut. (1326, *Cart. de Provins*, fº 201ᵇ, Bibl. Provins.)



GAAIGNEOR, *- eour, - eur, - or, - ur, - ieur, - iour, - your, gaagn., gahagn., gahainn., gaegn., gaaign., gaign., guaign., gagn., gangn., guangn., gainnur, ganyeur, gaaneuor, waingnor, - our, vuaigneor, vaigneor,* s. m., laboureur :

Enci com li bues obeist a *gaaignor* par la force dou jou. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 38 v°.)

Clers, chevaliers, *gaaignors* de terre.
(Gaut. de Mes, *Mappem.*, Ars. 3167, f° 7 r°.)

Li *gainnur* e paisant.
(*S. Edward le conf.*, 1382, Luard.)

Les *gaaneuors* de qui biens je é eu meinte foyz. (1259, *Test. de Sim. de Montfort*, Bibl. de l'Ec. des ch., 1877, p. 33[b].)

Les *gahagneors* de terres. (*Ordin. Tancrei*, ms. de Salis, f° 43[a].)

Gahainnerres de chans. (*Ib.*, f° 57[a].)

Cains qui estoit *gaegniere* (fist sacrefise) de ses gerbes, Abel qui estoit paistre, de ses aignels. (Maurice, *Serm.*, Richel. 13314, f° 29 v°.)

Kains ki estoit *guaigneres*, de ses garbes; Abel ki estoit pastres, de ses aignels. (Id., *ib.*, ms. Florence, Laur., conventi soppressi 99, f° 23[c].)

Cayins fu *gaigneres* de terre. (Id., *ib.*, ms. Poitiers 924, f° 44 v°.)

S'il avoit vo fille,
Elle seroit mout bien assisse ;
En non Diu, c'est .i. boins *vuaigneres*,
Et si n'est ne fol ne lechieres.
(*Du Vallet qui se met a Malaise*, 69, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 159.)

Jacob fu *gaagnierres* en la terre de Cham. (*Psaut.*, Maz. 254, f° 127 r°.)

Po estoient li *gaagneour* de cele terre. (*Ib.*, f° 126 v°.)

En dyz *guangneors*. (1286, Villeloin, Arch. Indre-et-Loire.)

Vez ci terres gaagnies a la moité, en tele condicion que le *gaagneour* doit rendre la moitié des garbes en la grance de Saint Oen. (*Liv. des Jur. de S. Ouen*, f° 166 v°, Arch. Seine-Inf.)

Por la pais dou clergié et des *gaegnors* et des povres. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 232[b].) P. Paris : *gaigneurs*.

Damas siet en un plain de quoy la terre est are, sterile et brehaigne, se ce n'est tant comme les *gaigneurs* la font fertille et plentureuse. (*Gr. Chron. de Fr.*, Loys le jeune, xvi, P. Paris.)

Nous Haymonet Monnieres de Salins, diz *Vaignerres*. (Juill. 1297, Arch. Jura.)

Vuillemin li *Guaignierres*. (1359, Arch. Doubs, B 17, f° 14.)

Jehan le *gaagnieur*. (1372, *Reg. du Ch. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 29, f° 53 v°.)

Gaaigneur, gaaignieur, gaigneur. (*Ib.*)

Por le fait de nostres *gagniours*. (1387, *Rec. diplom. de Fribourg*, V, 13, Gremaud.)

Si aulcun *gagniour* est intenu a aulcun borgeis ou resident in aulcune chose, cil a cui le gagniour doit le doit complaindre et clamer ou seignour de cui il tient, et le sire de cui il tient doit tout faire a son *gagniour* que le complaignant soit satisfié dedans quinze jors aprez la clame faite. (*Ib.*)

Li *gagnyours*. (1390, Arch. cant. Fribourg, 1[re] *Coll. des lois*, n° 92, f° 25 v°.)

Les *gaengneurs* des champs. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 38[b].)

Por recovreir deis *gangniours* de nostre segniorie cent que il lour devent. (1403, Arch. Fribourg, 1[re] *Coll. des lois*, n° 135, f° 34.)

Li quel *gangniere* ou resident qui achiteroit bleiz resconduemant dident la ville ou segniorie outres sa porveance. (1405, *ib.*, n° 144, f° 35 v°.)

Se aucon *gangniours* non resident inchisoit ou bant dessus dit. (*Ib.*)

Tout les ancians *gangniours* appertigniant a la ditte bandiere. (1406, *ib.*, n° 150, f° 37.)

Un *ganyeur* du pays de Vaud. (Gruyère, vers 1490, *Doc. de la Suisse rom.*, XI, 164.)

— Celui qui gagne :

Por iceste grant genz paene
Fu en esfrei la crestiene :
Li marcheant *gaaigneor*
E li vilain laboreor
E li povre home del pais.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 3073, Michel.)

Mieux vaut bon gardeur que ne fait bon *gangneur*. (H. Est., *Prec. du lang. franç.*, p. 234, Feugère.)

— Fém., *gaagnerresse, gaigneresse, gaignerresse* :

Gaagnerresses
Et de terre cultiverresses.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 59[d].)

Mahaut la *gaigneresse*. (1344, Arch. JJ 75, f° 109 v°.)

Climance la *gaignerresse*. (1407, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 76 r°.)

Gorgones, c'est a dire *gaigneresses* et cultiveresses de terres. (C. Mansion, *Bible des Poet. de metam.*, f° 44 v°, éd. 1493.)

Noms propres, *Gaignières, Gagnière, Gagneur, Le Gagneur*, très commun en Normandie.

GAAIGNEPAIN, *gaignepain, gagnepain, wagnepan*, s. m., partie d'une armure, sorte d'épée propre aux tournois :

Brasues, *wagnepans*, escolieres.
(J. Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, 3804, Delmotte.)

..... Au second sans esmay
Du gardebras tantost le desarmay
Notablement et de son *gagnepain*,
Sans rompre lance.
(L. de Beauvau, *Pas de la Bergiere*, 464, Crapelet.)

Dont i est *gaignepains* nommes,
Car par li est gagnies li pains.
(Deguilleville, *Pelerinage du monde*.)

A la main droite y a ung petit gantellet, lequel se appelle *gaignepain*. (*Habits des gens de guerre*, Richel. 1907, f° 76 v°.)

GAAIGNERIE, *gaegn., gaaingn., gahainn., gahangn., gaagn., gaengn., gaen., gaign., guengn., gua., waguai., guei gueai., wai., gaaignierie, gaanierie*, s. f., labourage :

Del poverin de la terre i laissad partie que il s'entremeissent de la *guaignerie*. (*Rois*, p. 436, Ler. de Lincy.)

Solon ço que li tens de la *gaignerie* requera. (*Gr. Charte de J. sans terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 82 r°, Bibl. Rouen.)

Si tu vois savoir
Terre cultiver,
Ke blé n'y faille mie,
Virgille lises,
E savoir pourras assez
De *gaignerie*.
(*Catun*, Richel. 25407, f° 202[b].)

Coutiveure et *gaaignerie* de terres. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 56[b].)

Maintenir tous les labourages de la dicte maison en bon estat de *gaignerie* et de labour. (1391, Arch. MM 31, f° 152 v°.)

— Travail, métier :

Kidoit ke Deus haist iteil *gaanierie*.
(*Vie Ste Thais*, 723, Meyer, *Rec.*, p. 331.)
Var., *ganierie*.

Cil est vilains qui fait la vilonnie.
Je n'amai onques traison ne boisdie,
Ne sor autrui n'oi onques nulle anvie,
Ainz ai vescu de ma *gaaingnerie*,
Mais on set bien qu'en voz est felonnie.
(*Gaydon*, 7057, A. P.)

Et toutes autres gentes qui point ne vivent de lour *gaignerye*. (*Stat. d'Edouard III*, an xiv, impr. goth., Bibl. Louvre.)

— Terre labourable, pièce de terre labourée :

Qui pries fu de *gaaingneries*
Et de bos et de praeries.
(*Percev.*, ms. Mons, p. 154, Potvin.)

Li dus a la plenté de la *gaaignerie* ;
Li dus a la plenté de bone gent garnie.
(*Rou*, 2[e] p., 2654, Andresen.)

Voient les pres de Batre et les iaves ki bruient,
Et les *gaegneries* et les dras qui essiuent,
Les pastoriaus qui vont et les bestes qui muient.
(*Roum. d'Alix.*, f° 47[a], Michelant.)

Plentet i out de praerie,
Plentet de bois, de venerie,
De euves duces, de pescheries,
E des beles *guaaineries*.
(*Tristan*, t. II, p. 94, Michel.) Impr., *guuaineries*.

Et dehors les murs sont les *gaaignieries* si beles comme vous les veistes. (*Artur* ms. Grenoble 378, f° 53[a].)

O il avoit *gaaigneries*
Et plein et bois et praeries.
(*Renart*, Br. VI 16177, Martin.) Méon, *gahaingneries*,

Ça aval sont les *gueaigneries*,
Rochaige, bois et praaries.
(*Renard contrefait*, Tarbé, *Poët. de Champ. ant. à Fr. I*, p. 66.)

Li pais entor iert pleins de granz *gaengneries*. (G. de Tyr, xi, 26, Hist. des crois.)

Laens sunt les *gaigneries*,
Et li boiz et les praeries
Et li vergier et les fontaines.
(*Durm. le Gal.*, 4317, Stengel.)

De molins plenté i avoit,
E rivieres et praeries,
E si est grans *gaagneries*.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 1494, Hippeau.)

Et les bales *gahainneries*,
Les aigues et les pecheries.
(*Bible*, Richel. 763, f° 267[a].)

Il estoit entres en le *waignerie* de une pieche de terre qui estoit en le main le signeur de Pontieu. (*Anc. Cout. de Pic.*, p. 66, Marnier.)

Ledit M[e] Herveu ne peut rien demander audit M[e] Guillaume desdites *guengneries*. (1332, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1358.)

Toutes lesquelles terres et *wagneries* dessus devisees lesdiz fermiers seront tenus de continuer en bonne *waynerie*, semer de bonnes semences. (**1375**, Arch. MM 30, f° 7 v°.)

Arbergement et *gaignerie* de Boisguillon. (**1389**, Ayron, Arch. Vienne.)

La *gaignerie* de seigle et fourment estant... (**1517**, *Invent.*, Rev. de Bret., 2e série, I, 48.)

La *gaignerie* d'orge. (*Ib.*)

La *gaignerie* de metail. (*Ib.*)

La *gaignerie* d'avene. (*Ib.*)

— Métairie, ferme :

Li pais entor ert plains de grans *gaaigneries*. (Guill. de Tyr, I, 425, P. Paris.)

En la dite *gaignerie* et es apartenances d'icelle. (**1270**, Fontevr., La Nouzillette, Arch. Maine-et-Loire.)

Tote la *gueignerie* qui fut feu Joufrei Hardre. (30 déc. **1271**, Fontevr., pièces non cot., Arch. Maine-et-Loire.)

La *gahangnerie* au dit Guillaume. (**1282**, Fontevr., La Remonn., Arch. Maine-et-Loire.)

Une *gaignerie* que l'an apelle la costure. (**1292**, la Clarté, Arch. Indre-et-Loire.)

Une piece de terre seanz en la *guaignerie* doudit chevalier. (**1327**, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

Un sextier de fromment de rente assis sur la *gangnerie* et les terres de Ligni. (**1340**, *Reg. des lett. de franch.*, Arch. K 1511, f° 190 r°.)

Item une *gaignerie* seant en la paroisse de S. Cire sur Loyre, avec deux maisons de deux arpens de vignes. (**1366**, Arch. JJ 97, pièce 311.)

Une *gangnerie* appellee la cousture Anissin. (**1391**, la Clarté, Arch. Indre-et-Loire.)

Lesquelx Bertins eussent pris jusques a certain temps de Jehan Buoir escuier sa *gaignerie* et terres, a les labourer a moitié. (**1395**, Arch. JJ 148, pièce 321.)

Centre de la France, *gâgnerie*, *gangnerie*, étendue de terre cultivée par le même laboureur.

Il y a à Lyon la rue de la Vieille *Gagnerie*.

GAAIGNET, *gaingniet*, s. m., petit domaine rural :

S'il y eust petit *gaingniet*
Q'il eschapait, se fut eurs.
(*Guerre de Metz*, st. 95f, E. de Bouteiller.)

GAAIGNEURE, *gaigneure*, s. f., labourage :

Tu ies la terre non aree
Qui fruit porta sanz *gaigneure*
Et sanz humaine semeure.
(*De .v. gaud. B. M.*, ms. Reims 774/788, f° 136a.)

1. **GAAIGNIER**, *gaaigner*, *gaaingnier*, *ghaegnier*, *gaanier*, *gahainnier*, *gahannier*, *gaenier*, *gaengner*, *gaignier*, *gaigner*, *gainer*, *gangner*, *gaingnier*, *guengnier*, *gueaingner*, *waaignier*, *waagnier*, *waignier*, *waingnier*, *waegner*, *-ier*, *wagner*, *waengnier*, *wayner* *wanner*, *vuaaignier*, verbe.

— Act., faire du profit, gagner ; s'est dit particulièrement chez les plus anciens auteurs des gains faits à la guerre, et s'est ensuite appliqué à toute sorte de profit :

Por *gahainnier* les beas morseas.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 1 r°.)

Il me solt *gainer* del pain.
(*Vie S. Georg.*, Richel. 902, f° 113a.)

La veissies hardis Bretons
Et *gaaingnier* destriers gascons.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 5855, Hippeau.)

Et i *ot* d'une part et d'autre pierdu et *ghaegniet*. (*Chron. de Rains*, c. VIII, L. Paris.)

Tout ce que nous porron *gaaingner* sur mer et sur la terre des ennemis. (**1294**, Arch. Nat., Musée, vit. 50, pièce 295.)

Gueaingner son pain. (**1321**, Arch. JJ 60, f° 137 v°.)

Apres ce que le comte Valeran *eut guengnié* la place de Saint Remy au plain et prins beaucoup de prisonniers, il fut mout joyeux. (*Mém. de P. de Fenin*, an **1412**, Soc. de l'H. de Fr.)

En ce temps que chascun a apprins a *gaigner*, estoient les gaiges si maulvaises, que les bonnes femmes qui avoient apprises a *gaigner* cinq ou six blancs pour jour, se donnoient volontiers pour deux blancs, et se vivoient dessus. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an **1435**, Michaud.)

— Au sens moral :

Si le quidiez *waingnier* por brere et por crier. (*Ch. de J. de Ribem.*, XIIIe s., Arch. mun. S.-Quentin, l. 21, A, 1bis.)

— S'emparer de :

Alons li sa loge briser,
Et *waignerons* trestout sa dame.
(J. Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, 3592, Delmotte.)

— *Gaaignier* signifiait quelquefois particulièrement acquérir du bien en faisant le commerce, et de là il se prenait pour trafiquer :

Vous m'envoies en France por *gaignier*,
Al fort roi Loeys pour acointier.
(*Aiol*, 476, A. T.)

Par quoi l'un puet pur *gaenier*
En France aleir et repairier.
(*Brut*, ms. Munich, 49, Vollm.)

Celes nes aloit en tiere de Sarrazins por *gaaigner*. (*Comtesse de Ponthieu*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 190.)

Au premier doit on savoir c'on doit par droict ceste hanse *waegner* en Engeltiere ou à Bruges. (*Li ordenance de tenir la hanse ç'on apiele hanse de Londres et entre ceux de Bruges*, Arch. du Nord de la France, I, 182.)

Tout cil ki voelent hanse en Flandres *waegnier* le puent *gaaignier* a Bruges tout en tel maniere com il le *gaaigneroient* en Engleitere par ensi ke il doivent porter lettres de leur viles comment il le puent *gaaignier*. (*Ib.*, p. 184.)

— Quand les mœurs furent devenues moins guerrières, ces mots s'appliquèrent spécialement au profit qu'on retire de la culture de la terre. Ainsi on disait *gaaignier*, *gaanier*, pour signifier labourer, faire tout le travail de la culture, ce qui allait quelquefois jusqu'à comprendre l'idée de moissonner :

Bles semerent et *gaagnerent*.
(Wace, *Brut*, 1206, Ler. de Lincy.)

Rous sire, esgarde cest pais
Cum il est richement asis,
Quels est la terre a chaer ble
Si *ert guaignee* e cultivee.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 3175, Michel.)

La terre est morte e eissillie,
N'est aree ne *gaaignee*.
(Id., *ib.*, II, 4901.)

Cil les maine de totes partz
Es monteignes et es agraz,
Et es pleins chans et es ares,
Es *gaaigniez* et es semez.
(Guillaume, *Bestiaire divin*, 2718, Hippeau.)

Et li serjant aparellierent
Le tiere et si le *gaaingnierent*.
(*Percev.*, ms. Mons, p. 142, Potvin.)

La voit les cans amples et les,
Bien *gaaignies* et bien semes.
(*Parton.*, 1645, Crapelet.)

Qui vivons sus chaitis qui *gaaignent* le blé.
(*Maug. d'Aigr.*, Richel. 766, f° 28 v°.)

En terres *waengnies* et ki sunt a ahaner. (**1224**, Ghislenghien, Arch. du roy. de Belg.)

Totes les terres que li borjois *wanne*. (**1231**, *Ch. de Morv.-s.-Seille*, Arch. Meurthe.)

De *gahannier* lor terres. (Maurice, *Serm.*, ms. Oxf. Douce 270, f° 21 v°.)

Les terres ne *furent gaanies*. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 73b.)

L'abbé de Saint Oen prent toute la diesme de toutes les vergies qui *sont gaanies* de lin en borc de Ros. (*Jurés. de S. Ouen*, f° 65 r°, Arch. S.-Inf.)

Terre *gaanie* de chanvre ne gete point de campart. (*Ib.*)

Il doient saveir et randre as signors lou terraige des terres qu'il *waingneront*. (**1294**, *Affr. d'Olley*, Gorze, Arch. Mos.)

..... Ceulx qui *gaingnent* le blé.
(*Bataille de trente Englois et de trente Bretons*, 26, Crapelet.)

Ja blé ne *fussent gaaignié*
Se fevres ne feist les fers.
(*Dit des Fevres*, Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 131.)

Leurs vingnes empeschees a vendenger, les terres a *gaigner*. (*Griefs de l'abbesse de Charenton contre le cte de Sancerre*, sans date, fin du XIIIe s., Arch. Cher.)

Bien laborer et faire *wayner*. (**1313**, lundi apr. la convers. S. Paul, Arch. comm. Bouvignes.)

Qu'il *averoit* l'eritaige *waingniet* et laboureit. (**1324**, *Hist. de Metz*, IV, 5.)

Leurs terres ne *furent gaaignees* ne labourees suffisamment. (**1337**, Arch. JJ 70, f° 125 r°.)

Les terres de ladite maison il doit labourer, *wagner*, cultiver. (**1372**, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 29, f° 59 r°.)

Terres *gangnees* et non *gangnees*. (**1388**, *Lett. du garde du sceau de la chancell. d'Orval*, Arch. Cher, E 172.)

Les bois ou les landes qui oncques ne *furent gaengnees*. (*Coust. de Norm.*, f° 88 r°, éd. **1483**.)



— Abs., travailler aux champs, à la journée :

Chiex va trestout le jour ouvrer
Et *vuaaignier* et labourer.
(*Du Vallet qui se met a malaise*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 168.)

Grant foison de pouvres mesnaigiers, dont les aucuns avoient femmes et enffens, les autres non, s'en yssirent grant foison de Paris comme par maniere d'aller esbattre ou *gaigner*. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1429, Michaud.)

— Réfl., s'occuper de :

Pour ung clergastre, doit *se gaigner* a tenir les escolles. (*Faicts merveill. de Virg.*, p. 11.)

— Act., moudre :

.v. muis de blé a le mesure saint Alart, de tel blé que li molins *waignera*. (1225, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, fº 67 vº.)

Pour la somme de .xvi.muis .iii. setiers de blé mousture telle comme li moulin *gaaingnent*. (1332, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3ª, fº 188 rº.)

— On trouve dans le même sens *waaignier a molre :*

De tel blei comme li molins *waaignera* a molre. (*Pièce de 1247*, ap. Beauvillé, *Doc. pic.*, p. 24.)

— Act., avec un rég. de pers., dépasser :

Ja ne venres, biaux fiex, .i. mois entier
Que trestous ciaus de France pores *gaingier*.
(*Aiol*, 229, A. T.)

— Prendre de force, violer, en parlant d'une femme :

Je feray si bien mon personnaige, que tu sçauras tantost comment tu *fus gaignie*. (Louis XI, *Cent Nouv.*, xx, Jacob.)

Franche-Comté, *vagni*, *vouaigni*, wallon, *wagni*, labourer, semer. Bretagne, *gagner*; Berry, *gaingner*, cultiver. En Normandie, arrond. d'Avranches, on dit *gaigneter* pour signifier ensemencer en charruant.

GAAIGNIERE, *gagniere*, *gaynere*, s. f., terre labourable :

Issi qe la *gaynere* e le pestre de meisme le soil est nostre. (*De termino of the reign of Edward the first*, years xxxii-xxxiii, p. 135, Rer. brit. script.)

Les oiseaulx du ciel estoient recueillis mors et trouves par les champs, preaux et *gagnieres*. (J. Molinet, *Chron.*, ch. lxxx, Buchon.)

Cf. Gaaignerie.

GAAIGNON, voir Gaignon.

GAAIGNOR, voir Gaaigneor.

GAAILLE, s. f.?

Tant li acoillent a doner
Des orbes cous, ainz qu'il s'en aille,
Con s'aust esté, par *gaaille*,
Li uns miauz acoilli por l'autre.
(*De la Dame qui fist batre son mari*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 140.)

GAAIN, *gaaing*, *gaing*, *waain*, *waaing*, *guaain*, *gain*, *gayn*, *gaign*, *wain*, *wayn*, *waym*, *weyn*, *win*, *vain*, *vayng*, *voyn*, s. m., le moderne gain ; *estre a un gaain*, faire partie d'une même association :

S'il voelent fiancier qu'il *soient* conpaingnon *a un gaaing*, si ne doivent c'un aquit. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 2ª p., ii, 22, Lespinasse et Bonnardot.)

— Terre labourable :

Tout le blé qui vient al *waaing* del muelin doit on molre por nient. (1189, *Lett. de l'év. Raoul de Liège*, S. Sépulcre, Cambrai, Arch. Nord.)

— Fruit de la terre, récolte :

Porce que il sont molt profitable es *gaains* de la terre, donc li sires de la maison doit eslire buef juene qui ait membres gros et quarrez. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 228, Chaballe.) Var., *gaigns*.

Si a veu en une conpleigne
Berbiz qui paissoeint *gain*.
(*Renart*, Br. VIII, 175, Martin.)

Car tartes avant orent
De *gayn*, ki mout bien lor plorent.
(*Chev. as .ii. esp.*, 8615, Foerster.)

Les *gains* et la farine porrir. (*Griefs de l'abbesse de Charenton contre le cte de Sancerre*, sans date, fin du xiiiᵉ s., Arch. Cher.)

Pour planter porions es courtillages et fener les *wains* des pres. (1344, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, fº 97.)

Recepte de *weyn*. (1423, Arch. Meuse, B 1430, fº 41 vº.)

— Automne, époque de la récolte :

En yver et en *waym*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., fº 175ª.)

A tramees et a *wain*. (1235, *Ch. du cte de Bar*, Cabinet du Fresne.)

Toutes les charrues doivent harier un jour en *vain* et un jour au carnois, et un jour au soumart. (*Lett. du mois d'aoust* 1239, ap. Laurière, *Gloss. du Droit franç.* au mot Herpennich.)

Tout le *win* et tout l'iver
Errai tant que en infer fui.
(Raoul de Houd., *li Fabliaus d'infer*, Richel. 2168, fº 80ᵈ.)

Li an a .iiii. temps en lui,
Par lor noms les nomons ensi :
Printemps, esteis, apres *wain* et yvers.
(Gautier de Mes, *Image du monde*, ms. Montp. H 437, fº 190 rº.)

Par cele pomme savoit on
Des quatre tans la verité
Si com de printans et d'esté
Et de *gayn* qui apres vient
Et puis d'yver.
(*Cleomades*, Ars. 3142, fº 8 rº.)

Gayns li ames.
(*Ib.*, fº 7ᶠ.)

Gain et iver, ver et esté, ce sunt li quatre tens de l'an. (*Psaut.*, Maz. 254, fº 88 vº.)

Li printems est chauz et moites, si comme li ers et li sanc. Estez est chault et ses, si comme li ceaus et la roige cole : Automnes, ce est li *gains*, est freiz et ses si comme la terre et la melancolie. (*Le Comment. en rom. sur le Sautier*, ps. vi, verset 1, fº 12 vº.)

Item chascune desdites quatre villes doit a la maison de Espailli une journee en *gain*, une journee en tremois, et deux journees en sombre. (1308, Arch. JJ 40, pièce 64.)

Chascuns qui ara autres bestes a charrue porra mettre ses chevaus a la charrue un tor au *gayn* pour coitier ses sourbees. (1312, *Franchises de la ville de Chaseaux*, Arch. JJ 60, pièce 220.)

En temps de sombrer, en *vayng* et en tremoix. (1354, *Ord.*, iv, 297.)

Autumnus, le temps de lever les bleds, le *gain*. (*Gloss. lat.-fr.*, ap. Duc., *Gagnagium*.)

Tout le temps d'estet et le *wain* enssuiwant. (Froiss., *Chron.*, V, 400, Luce, ms. Amiens, fº 119 vº.)

Et tant pleut en ce *gaain*, que li vin de celle vendenge ne vallirent riens en celle saison. (Id., *ib.*, V, 202, Luce.)

— Froment semé en automne :

Ung petit tornois pour chascune quarte de bleif qui morroit, soit *wains*, soit tramois. (1328, *Hist. de Metz*, IV, 56.)

— *Fromage de gaain*, fromage fait du lait tiré après la moisson, temps auquel ces laits sont toujours le plus gras :

Li morsiax qui fu en l'enging
Fu de fromage de *gaain*.
(*Renart*, 18377, Méon.)

Mes nus frommages de *gain*
A cel mengier ne se puet prendre.
(R. de Houdenc, *Songe d'enfer*, 586, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 197.)

Partez vous en cortoisement
Et les lessiez en cel gaaing.
Onques formage de *gaaing*
Mielz ne se cuist qu'il se cuiront.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, fº 49ᵇ.)

Fromaige de *gain*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, fº 66ᵈ.)

Froumages de *gain*. (G. de Nangis, *Vie de S. L.*, Rec. des Hist., XX, 385.)

Il li envoiast fourmages de *gain*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., fº 353ᶜ.)

.l. fromages de *gayn*. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3ª, fº 55 rº.)

Devra encores ledit maire audit seigneur, a chascune feste Saint Remy, deux xiiⁿᵉˢ de fromages de *voyn*. (1381, *Ord.*, vi, p. 632.)

Lorr., Fillières, *wayin*, culture d'automne pour semer le blé. S.-Dizier, semer le *vain* : « Quand nous serons en *vain* nous payerons les domestiques. » « Après le *vain*, on fait le chien. » Fr.-Comté, *vahin*, *vaihin*, *vouaihin*, *vouayin*, *vouain*, *vain*, automne; *vahin*, *voyain*, *vouayin*, regain. *Gain*, *guien*, synonyme de regain dans le département des Deux-Sèvres et dans le H.-Maine. (*Dict. d'agr.*, 1809.) Centre de la France, Issoudun, aller au *gain*, aller en vendanges. Poitou, *gain*, *guiain*, regain, seconde coupe des prairies. Il y a dans la commune de Paizay-Maudouin (Charente) une prairie connue sous le nom *des Gains*.

GAAING, voir Gaain.

GAAINGNABLE, voir Gaaignable.

GAAINGNAGE, voir Gaaignage.

GAAINGNE, voir Gaaigne.

GAAINGNERIE, voir Gaaignerie.

GAAINGNIER, voir Gaaignier.

GAALISE, s. f., lieu de prostitution :

Et la pucelle seroit mise
A ses garçons en *gaalise*.
(*Blancand.*, 5804, Michelant.)

Mais vien avant, si promet ton serviche
A le dyuesse, se li fai sacrefisse.
Se tu ne veus prendre ceste devise
Jou te ferai livrer a *gaalise*,
La l'estavra vivre a mesestanche,
Tout ti parent de toi aront viltanche.
(*Vie Ste Agnes*, Richel. 1553, f° 402 v°.)

GAANABLE, voir GAAIGNABLE.

GAANEABLE, voir GAAIGNABLE.

GAANEUOR, voir GAAIGNEOR.

GAANGNE, voir GAAIGNE.

GAANGNEE, voir GAAIGNEE.

GAANIER, voir GAAIGNIER.

GAANIERIE, voir GAAIGNERIE.

GAARNIR, voir GARNIR.

GAAST, voir GAST.

GAB, *gap*, *gaab*, s. m., moquerie, plaisanterie, raillerie:

Paien l'entendent, nel tindrent mie en *gab*.
(*Rol.*, 2113, Müller.)

Garins l'entent, n'i ot ne *gas* ne ris.
(*Garin*, 2e chans., XXVIII, P. Paris.)

Altrement tendreit tut a *gap* e a feintie.
(*Rou*, 2e p., 4334, Andresen.)

Quant vint al traire des espees
Ne fu mie puis l'oevre a *gas*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5280, Michel.)

Mes sa biauté et sa proece
Li toloient li felon *gap*.
(*Perceval*, ms. Montpellier H 249, f° 18d.)

Ses felons *gas* tant redotoient
Trestuit cil qui leanz estoient.
(*Ib.*, f° 19a.)

Des lances s'antrefierent, ce ne fu mie a *gas*.
(J. BOD., *Sax.*, CIV, Michel.)

Fius, mort soffrir ce n'est pas *gas*.
(*Floire et Blancefl.*, 1e vers., 812, du Méril.)

Car, soit a certes ou a *gas*,
Par aucuns l'amiraus l'orroit,
Qui ta folie conistroit.
(*Ib.*, 1394.)

Or pensez bien a vostre affere ;
Ce n'est pas *gas* d'ome deffere.
(*Dolop.*, 6437, Bibl. elz.)

Et Tyois ne sevent soffrir
Nul *gap* s'il n'est a lor plaisir.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 156d.)

Cil qui maint *gab*, mainte rampone
Dit avoient.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 178d.)

Lors par fu Tybert adolez,
Tristres et doleros et laz,
Que por les cox, que por les *gaz*.
(*Renart*, 21952, Méon.)

Qui dira *gaas* a home... (1260, *Cout. accord. aux habit. de la Perouse*, ap. La Thaum., *Cout. du Berry*, p. 99.)

Si ne vous aimme mie a *gap*.
(*Li Lais de Courtois*, Richel. 1553, f° 499 r°.)

Ceus qui le *gap* en faisoient. (*Liv. de Marc Pol*, LXXVIX, Pauthier.)

Et a *gas* et a certes.
(*Doct. le Sage*, ms. Rennes, f° 83c.)

Et ce que vous ne volez pas
Il ne veut mie, c'est sanz *gas*.
(*O Intemerata*, Richel. 837, f° 177.)

Or i feres, baron, cest gex n'est mie a *gas*.
(*Conq. de Jérus.*, 87, Hippeau.)

Vous avez bien oi de la fame Amandas,
D'Audain et de Sebile qui tant ama Berars,
Et d'Elaine de Troie dont Menelus fu las,
Mes toute lor biauté fu a la seue *gas*.
(*Gaut. d'Aup.*, p. 7, Michel.)

Por ma foi, damoiselle, moult sont vilains vos *gas*.
(*Floor.*, 655, A. P.)

Sor moi chierra trestot li *gas*.
(GUIOT, *Bible*, 1090, Wolfart.)

De moi firent lor *gap* a soi.
(*Lib. Psalm.*, LXXXVII, p. 320, Michel.)

Drois dist c'on doit ses *gas* celer.
(B. DE CONDÉ, *li Vers de droit*, 550, Scheler.)

Baisiers ne furent mie a *gas*,
Ainchois y furent de saison.
(*Couci*, 6389, Crapelet.)

Et quant Do l'a veu. .I. *gap* li a jeté :
Qu'est chen, sire Hermant ? ou avez vous esté ?
Vous resembles mouton que on ait escorné.
(*Doon de Maience*, 4441, A. P.)

Nel tenes mie a *gap* ; je m'en voeil reperier.
(*Ib.*, 8159.)

Pluisour disent que il fu ferus par mi le gros dou brach, et s'i feri mauvais maus : si moru ; mais che fu *gas* ; il fu navres el pis entre l'espaule et le mamiele, si li fu li quariaus trais, et il remest mors de la plaie. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 90, Michel.)

De toy feront enfans leurs *gas*
Comme d'un sot.
(*Mir. N. D.*, XXI, 250, A. T.)

GABAIS, voir GABOIS.

GABANCE, s. f., moquerie :

Quant Maugis l'entendi moult en ot airance,
Si li a dit : Vassal n'a soing de ta *gabance*.
(*Maug. d'Aigr.*, Richel. 766, f° 29 r°.)

GABANNE, *gribanne*, *gribane*, *gribenne*, s. f., sorte de bâtiment de mer, portant de trente jusqu'à soixante tonneaux, et garni d'un mât avec son hunier, d'une misaine et d'un beaupré ; il était particulièrement en usage sur les côtes de Normandie et de Picardie, et sur les rivières de Seine et de Somme :

Yceulx Anglois du Crotoy avoient deux batiaulx nommes *gabannes*, par le moyen desquelz ilz travailloient souvent ceulx d'Abbeville, et par especial les pescheurs. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 206, Soc. de l'H. de Fr.)

8 nefs et bateaux faits a neuf.... I cordier, I pecheur et la *gribenne* d'Abbeville. (1479, Arch. S.-Inf., G 529.)

Pour chacun navire, soit *gribenne*, helette ou goguet, VI deniers. (*Ch. de* 1488-89, Mon. de l'Hist. du Tiers Etat, IV, 319.)

La forme *gribane*, *gribanne*, s'établit au XVIIe s. :

Gribane de bois à bâtir ou à brûler. (*Arrêt du Conseil d'Etat*, 1612.)

Là, sitot que j'aurai lié
Ma *gribanne* au plus prochain havre,
Me traînant doucement à pié,
J'irai vous faire autant pitié
Et pas si peur, que mon cadavre.
(CHAPELLE, *Lett. à Mme de Valentiné*, éd. 1854, p. 165, Bibl. elz.)

Pic., *gribarne*.

GABARER, v. a. ?

Dont desja il *avoit* couvertement les capitaines tous *gabarez*. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. I, f° 291 r°, éd. 1569.)

GABARIE, voir GABERIE.

GABARISE, - *ixe*, s. f. ?

Tant par fu foible, la vie li feit manchixe
Del endurer paine e *gabarixe*.
(*Pass. du Christ*, 369, Boucherie.)

GABAROT, *guabarrot*, s. m., petite gabare :

Prinrent ung *guabarrot* chargé de metailhe. (1562, *Dép. de deux jur.*, Arch. Gironde.)

GABARREY, s. m., celui qui transporte dans une gabarre :

Pey de Laroqua, *gabarrey* de Sent-Makari. (8 fév. 1421, *Séance des jurats*, Reg. de la Jurade, p. 486, Bordeaux 1883.)

GABAS ?

Pour .VI. boctons *gabas* d'or. (29 déc. 1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 207, Guigue.)

GABBEMENT, voir GABLEMENT.

GABBER, voir GABER.

GABBIE, voir GABIE.

GABE, s. f., plaisanterie, moquerie :

Ases i ot joie, *gabe* et ris.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 76d.)

Li amis de lo prince s'en faisoient *gabe*, et li amis petit lui donerent de aide. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VI, 1, Champollion.)

Tu es ung laiche ribaut tout effrayé, et as eu peur ; et par peur, tu t'en es enfuy par une *gabe* qu'on t'a donné a entendre. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 195, Buchon.)

GABEIS, voir GABOIS.

GABEL, s. m., dimin. de *gab*, moquerie :

En la cité entrerent, sans noise et sans *gabel*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 17b, var., Michelant.)

GABELATOR, s. m., gabeleur :

Frankes tenants, coterols, ou *gabelators*. (*Anc. charte anglo-norm.*, ap. Spelmann, *Villanus*, Duc., *Gabularii*.)

GABELE, - *elle*, s. f., moquerie :

Dame, dist l'empereur, entre gius et *gabeles* dist on voir a la fie. (*Rom. de Kanor*, Richel. 1446, f° 46 r°.)

Et faisoit on les jeux en theatre au quel lieu les hystoires et moralitez estoyent recitees en *gabelles*, ilz dansoient et saultoyent. (FERGET, *Mirouer de la vie*, f° 101 r°, éd. 1482.)

1. **GABELER**, v. n., payer la gabelle :

Item d'avoir vendu a leur profit ledit sel ainsi defalqué senz *gabeler*. (1389, Arch. JJ 138, pièce 37.)

2. **GABELER**, *guabeler*, *gabler*, verbe.

— Act., se moquer de :

Eu *fo* batut, *gablet* e laidenjet.
(*Cant. des cant.*, Richel. l. 2297, f° 92 v°.)

— Réfl., même sens :

Ce gautier icy *se guabele* de nous. (RAB., *Gargantua*, ch. 34, éd. 1542.)

Tel disoit estre Socrates :... tousjours



riant, tousjours beuvant d'autant a un chascun, tousjours *se guabelant*, tousjours dissimulant son divin sçavoir. (ID., *ib.*, Prol.)

GABELET, s. m., dimin. de *gabel*, plaisanterie :

La endroit eut un felon cas,
Ou Orguis vint et Feillonie,
Mesdis qui o li eut Envie
Ne feri mie a *gabeles*.
(*Renart couronné*, 98, Méon.)

L'autre faisoit un chappellet
Et entregieu et *gabelet*,
Quant il estoit fait le donnoit
A celluy qui l'araisonnoit
Et requeroit d'avoir s'amour.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 65[e].)

GABELETE, s. f., plaisanterie :

Mal ait il qui me maria,
Ce dient en lor chançonetes,
Mes entre gieus et *gabeletes*
Les pluseurs a certes le dient.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 23111, f° 287[b].)

Mais entre jous et *gabeletes*.
(ID., *ib.*, ms. Soiss., f° 149[b].)

GABELEUX, s. m., gabelou :

Gabeleux, maltoutier, inventeur de nouvelles daces. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 60, Roybet.)

GABELIER, - *ellier*, s. m., homme qui fait sécher le sel, gabeleur :

Sur peine ausdits *gabelliers* de confiscation dudit sel. (1498, *Ord.*, XXI, 133.)

— Officier de la gabelle :

Gabelliers et officiers establis sur le sel, (1340, *Lett. de Phil. VI de Valois*, reg. B. 2, de la Chambr. des compt., f° 84[a], ap. Ste-Pal.)

Se j'estoye roy, je feroye pendre
Beaucoup de ces gros *gabeliers*.
(1525, *les Menus Propos*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., XI, 392.)

Lyonn., *guablier*.

GABELLAGE, - *aige*, *gablage*, s. m., droit sur le sel :

Frans de... coustumes de *gablages*, d'astelages, de rouage et de toutes autres choses. (1399, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 58 r°.)

Lequel (sel) fut gabellé audict Pont S. Esprit, et monta pour le droict de *gabellage* ordinaire .VIII. m. .LXXXIX. l. .XVI. s., .IX. d. (*Proc. de J. Cuer*, Ars. 2469, f° 9 v°.)

Considerant que l'office et charge du *gabellaige* du gingembre et autres denrees et marchandises d'espicerie, acoustumees d'estre gabellees esdites foires, est de grand importance. (1465, *Ord.*, XVI, 438.)

GABELLANT, s. m., celui qui avait affaire aux gabelles, qui devait s'y fournir :

Et enregistreront en leurs dicts livres sur lesdictes regles tout le sel qui se distribuera ausdits greniers et chambres, et les noms et surnoms des *gabellans*, nombre des bestes et charetes. (1498, *Ord.*, XXI, 133.)

GABEMENT, - *ant*, *gabb.*, *gaib.*, s. m., moquerie, plaisanterie :

Par Deu! ço dist l'esculte, ci at mal *gabement*.
(*Charlemagne*, 482, Koschwitz.)

E dist li reis Willame : Ço est sun *gabbement*.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 1455, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Gaste sont, ne se repentirent,
Tenterent moy et escharnirent,
Et vers moi firent *gabemens*.
(*Lib. Psalm.*, p. 283, Michel.) Impr., *galemens*.

Et aprez ces *gabemens* le menerent il crucefiier. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 232[d].)

Ludibrium, *gaibemans*, derision. (*Gloss. de Salins.*)

GABEOR, - *eur*, - *eeur*, s. m., moqueur :

Il ert molt bels e bons parleres,
Doneur e *gabeeres*.
(*Tristan*, III, p. 40, Michel.)

Cil le dist par derision ;
Li autre o bone entencion
Les dis dou *gabeor* reçut
Qui par son gabais se deçut.
(LE MARCHANT, *Mir.*, ms. Chartres, f° 27[d].)

Li fevres qui fu *gaberres*...
(*Rom. de l'annunc.*, Ars. 5201, p. 93[a].)

Uns *gaberes* li respondi...
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 223, P. Meyer.)

Et fu uns *gabierres* qui volentiers escharnissoit les genz. (*Sept sag.*, ms. Chartres 620, f° 18[b].)

Uns chevaliers trop forz *gaberres*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 234[b].) P. Paris, *gabeur*.

Cil *gabeeur*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 163[e].)

Il... ne reputeroit François que comme *gabeur*[s] et menteurs se ainsy ne le faisoyent. (*Voy. de Charlem. à Jerus.*, p. 64, Koschwitz.)

Se taisent donc les mesdisans *gabeurs*.
(*La Louange des barbes rouges.*)

GABER, *gabber*, *guaber*, *gauber*, *gaiber*, *jaber*, verbe.

— Act., se moquer de, railler :

Ja n'en *seriens gabé* ne escarni.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 25[c].)

Li abiterres del ciel escharnirat, li sire *gaberat* eals. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, II, 4, Michel.)

Et si *seroie* escharnis et *guabé*.
(*Girard de Viane*, p. 14, Tarbé.)

Me *gabes* tu, beaulx doulz amis ?
(*Athis*, ms. St-Petersbourg, f° 10[d].)

Gaube me tu, biaus dous amis ?
(*Ib.*, Ars. 3312, f° 10[c].)

Armanz entent qu'il *est gaubez*,
Honteus s'en est de lui tornez.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 158[d].)

Diex del ciel les eschernirait,
Nostre Sire, et les *gaiberait*.
(*Lib. Psalm.*, p. 263, Michel.)

Cil qui pas n'*estoient* occis *estoient gabé* et escharni et despit des Romains. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 173[a].)

Li contes de Pennebrucq entendi bien que li contes Derbi le *gaboit*. (FROISS., *Chron.*, III, 290, Luce, ms. Rome.) Impr., *galoit*.

— Réfl., se moquer :

Encor que vos *vos gabissiez*.
(*De l'Ombre de l'anel*, Richel. 19152, f° 87[b].)

Chanterent lethanies dont la gent l'empereur ne *se* fesoient se *gaber* non. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 197[c].)

Jamais n'en seroit dit proeche ne barnage,
Paien *s'en gaberont* et li .I. et li autre.
(*E. de St Gille*, Richel. 25516, f° 78[c].)

Pren repos et ne *te gabe* mie.
(*Clef d'amour*, p. 63, Tross.)

Si *nous* mokerons et *gaberons* de le chetive et vaine poissance ke cil quident avoir, ki en ce siecle pour plus poissant se tienent. (*Li Ars d'amour*, II, 324, Petit.)

Se gaboient li Espagnol de lui. (FROISS., *Chron.*, VII, 318, Luce.)

Vous venez vous de moy *gaber* ?
(*Farce de Guillerme*, Anc. Th. fr., I, 349.)

Tu *te gabbes* encor de moy, meschant que tu es! (LARIVEY, *Com. des Esprits*, Bibl. elz.)

— Neutr., dans le même sens :

Bien resemble son pere de la boche et del nez,
Et Parise, sa mere, de rire et de *gaber*.
(*Parise*, 1406, A. P.)

Quant François l'entendirent, n'an i ot nul *ga-* [*bant*.
(*Gui de Bourg.*, 146, A. P.)

Dame, dites me vos dont voir ?
— Oil, sire, je ne *gap* mie.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 4370, Hippeau.)

Pur quei ke soies sages,
Ja home de viel eage
Ne serras *gabant*.
(EVERARD, *Distiq. de Dyon. Cato*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, II, 455.)

Et quant Charlemaine *eust* ainsi *gabé* il commanda a Roland qu'il *gabast*. (*Voy. de Charlemagne à Jérus.*, p. 53, Koschwitz.)

Roland estoit bon ouvrier de *gaber*. (*Ib.*, p. 54.)

Dy moy : que signifie *gabbé* ?
Il signifie deux fois menty.
(1525, *les Menus Propos*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., XI, 351.)

— Infin. pris subst., raillerie, bravade :

Le rire et le *gaber* avec moi averez.
(*Gir. de Viane*, p. 93, Tarbé.)

Li bons dus de Buillon a le *gaber* oi.
(*Chans. d'Antioche*, VIII, v. 1037, P. Paris.)

Franc chevalier, lessiez m'ester,
Je n'ai cure de vo *gaber*.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 28,21.)

— *Gabé*, part. passé, moqué, raillé :

Mes par le pechié Lucifer,
Qui fu angre et puis maufé,
Fu home honni et *gabé*,
Et chacié en fu en desert.
(GUILLAUME, *Bestiaire div.*, 32, Hippeau.)

Cist autre pastor
Corant issent del bois,
Et je *jabes* m'en vois,
Car la force en fu lor.
(G. DE BERNEVILE, *Mot. et Pastour.*, Th. fr. au m. âge, p. 38.)

Et ensi remest Pandulfe *gabé* de son entention et la soe malvaisti charra. (AIMÉ, *l'Ystoire de li Normant*, II, 38, Champollion.)

Ce mot, qu'on n'aurait pas dû laisser vieillir, était encore dans la première édition de l'Académie.

On lit dans un historien du XVII[e] siècle :

Il y étoit parlé (dans l'*Amadis de Gaule*) d'un jeu entre les personnes d'esprit, qui s'appelloit *gabber*. On y rendoit toutes les personnes égales, en ce que par la même raison qu'il étoit permis de railler de la maniere la plus satyrique, pourveu qu'elle fût fine ; il étoit deffendu à ceux qui se

trouvoient trop aigrement raillez de s'en fâcher durant le jeu, et d'en témoigner aprés aucun ressentiment, sur peine de passer pour misantropes, et pour indignes de vivre. Le duc d'Anjou au retour d'Angleterre, se trouvant un soir aprés souper avec cinq ou six de ses gentilshommes, entre lesquels étoit Bussy, les invita à *gabber*, et commença le jeu pour leur en donner l'exemple. Il les railla tous; et quand il vint à Bussy, il luy dit que s'il étoit aussi mal endurant que luy, il s'estimeroit le plus malheureux de tous les hommes ; puisqu'il se verroit réduit à se confiner dans un desert, où il n'auroit pas même un valet, de peur de s'en faire un ennemy. Bussy fut extraordinairement piqué du sentiment que le duc d'Anjou avoit de luy, et il ne luy repartit pas neanmoins sur le champ ; car outre la disproportion entre les personnes, qui étoit si grande que le jeu ne pouvoit l'ôter entierement ; il faloit que ceux que le duc *avoit gabbez* avant luy, répondissent auparavant à la gabberie. Bussy les laissa donc parler à leur aise, sans y prendre part, et quand son tour fut arrivé, le pressentiment secret du danger qui le menaçoit, ou quelqu'autre cause qu'il n'a pas été possible de découvrir, le rendit plus respectueux et plus complaisant qu'il n'avoit été jusques-là. Il s'excusa sur la rudesse de son esprit, qui n'étoit pas propre à *gabber* ; et il fit tout ce qu'il put pour s'en dispenser ; mais plus il prioit le duc, plus ce prince le pressoit de luy rendre la pareille ; et cette contestation s'échauffa de sorte, que le duc d'Anjou fit à Bussy un commandement de *gabber*. Bussy qui ne s'étoit retenu jusques-là qu'avec peine, céda pour lors à l'importunité de ce duc : mais il céda à sa manière, c'est-à-dire, qu'il offensa avec autant ou plus d'aigreur qu'il n'avoit été offensé. Il repartit que si Bussy étoit aussi laid que le duc d'Anjou, il seroit encore plus réduit à se cacher dans un desert, puisqu'il seroit affreux au point de n'être regardé que par les bétes. Le jeu finit par là. (VARILLAS, *Hist. de Henry III*, l. IV, éd. 1683.)

Suisse rom., Neuchâtel, *se gaber*, se vanter outre mesure. Bas-Valais, Vionnaz, *se gabâ*, dans le même sens.

GABERIE, *gabarie*, *giberie*, s. f., plaisanterie, moquerie, raillerie :

Lunges fu puis par Normendie
Retraite ceste *gaberie*.
(WACE, *Rou*, Richel. 375, f° 220ᵃ.)

S'ele me mist an vante, ce fu par *gaberie*.
(J. BOD., *Sax.*, CXLI, Michel.)

Le tornerent a *gaberie*.
(MARIE, *Ysopet*, Richel. 19152, f° 17ᵉ.)

Dame, ne dites mais si faite *gaberie*.
(*Chev. au cyne*, II, 738, Hippeau.)

Sachies ceste bataille n'ert pas de *gaberie*.
(*Conq. de Jerus.*, 7168, Hippeau.)

N'aiez courrouz de riens que mes freres vous die,
Par joie et par amours est ceste *giberie*.
(*Veus dou paon*, Richel. 1554, f° 10 r°.)

Bon jeu est celluy dont les hommes font leurs risees et *gaberies*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 48ᶜ.)

Vous me servez de *gabarie*, dist Guingueron a Perceval. (*Perceval*, f° 13ᵇ, éd. 1530.)

Morv., Bourg., Yonne, *gabegie*, ruse, tromperie. Argot, *gabegie*, fraude.

GABERISE, s. f., moquerie :

Pues dist sens *gaberise*.
(*Prise de Pampel.*, 2369, Mussafia.)

GABESSE, s. f., moquerie, tromperie :

Je deffens la voye, et de faict
Que le grant dyable y ait part,
A la *gabesse* et au quart
De la femme qui tant m'empesche
Je n'ay, ou sainct Anthoine m'ard,
Pas ung.
(*Farce de Colin qui loue et despite Dieu*, Anc. Th. fr., I, 229.)

GABET, s. m., moquerie, plaisanterie, facétie :

Que il nos a en rime mis
Une risee et un *gabet*
De Renart qui tant set d'abet.
(*Renart*, 4854, Méon.)

Or dirai, ne me voil plus tere,
Une branche et un sol *gabet*
De celui qui tant set d'abet :
C'est de Renart.
(*Ib.*, Br. IV, 18 Martin.)

LA CHAMBERIERE.
Tu faysoys acroire [pour]tant
Que c'estoit de ton premier layct.
LA NOURRISSE.
Aussi esse.
LA CHAMBERIERE.
C'est ton *gabet*,
Vieille manteresse puante.
(*Debat de la Nourr. et de la Chamber.*, Anc. Th. fr., II, 421.)

Nom propre, *Gabet*.

GABIE, *gabb.*, s. f., hune, ce qui est au haut d'un mât de vaisseau :

F. de *gabie*. (RAB., III, ch. 38, éd. 1552.)

L'autre (navire) avait sa *gabbie* toute ronde, et la banderolle blanche et noire. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 347, éd. 1573.)

La *gabbie*
Ja rougie
Du sang des bruns Espirans,
Coule, et trye,
(Comme pluye)
Les jus des blancs Sperollans,
Des Rouvergans,
Des Picquardans,
Des belles grappes Muscades,
Pellefedes, et Oeillades.
(BONAV. DESPERIERS, *Chant de Vendanges*.)

GABIL, s. m., moquerie :

Le jor metent terre a essil,
La nuit demainent grant *gabil* ;
Le vin quierent, les bestes tuent,
Asseur boivent et manguent.
(*Rou*, Richel. 375, f° 228ᶜ ; Andresen, 3ᵉ p., v. 4889.)

Cf. GABEL.

GABIOLE, -*olle*, s. f., cage, prison :

J'ay bien nourri sept ans ung joly gay
En une *gabiolle*
Et quant ce vint au premier jour de may
Mon joly gay s'en vole.
(*Chans. du XVᵉ siècle*, XXVI, A. T.)

Cf. JAIOLE.

GABLAGE, voir GABELLAGE.

1. GABLE, *jable*, s. m., intérêt, usure, profit :

Jable prist li fels e nel rendrat. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XXXVI, 21, Michel.)

Le besant Deu metrai a *gable*
Por desconfere le deable.
(GUILLAUME, *Best. divin*, 3370, Hippeau.)

Encontre ceo sema diable
Usure e le prester a *gable*
E les presenz al usurier
Por faire la dette chargier
Tant q'aquiter ne se peust.
(*Dit du Besant*, Richel. 19525, f° 109 v°.)

Alon la croiz Jhesu Crist querre,
Meton le besant Deu a *gable*,
Lesson les ovres al diable.
(*Ib.*, f° 124 v°.)

2. GABLE, voir JABLE.

GABLEOR, s. m., usurier :

Escerst li *gablere* tute la substance de lui, e departent li estrange les labors de lui. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CVIII, 10, Michel.)

Cil furent en terre *gableor*,
Onques vers Deu n'ourent amor.
(*Vision St Paul*, Richel. 19525, f° 13ᶜ.)

1. GABLER, v. n., exercer l'usure :

Coveitise porte la borse,
Tuz les deniers conte e enborse
Nuit e jor quanqu'ele puet rabler,
Usure preste por *gabler*.
(*Dit du besant*, Richel. 19525, f° 111 r°.)

Car la nuyt quant dust reposer
Fet le usurer ses deners *gabler*
Et de jus anci quant est lumere
Fet ses deners en *gabler* valer.
(*De Peches*, ms. Cambridge, Univ. Ee. I, 20, f° 18ᶜ.)

2. GABLER, voir GABELER 2

GABLIER, *gabler*, *gaablier*, s. m., usurier :

Li malveis home, li aver, li *gabler*,
Encuseor, mal plaidif, losenger.
(*Rom. des Romans*, Richel. 25407, f° 144 r°.)

L'exposant mist main a la face de Drouet le *gaablier*, et em emporta son poing de monnoie. (1373, Arch. JJ 105, pièce 171.)

GABOI, s. m., moquerie :

Mais je n'ai de cest *gaboi* cure.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 316ᵃ.)

GABOIE, s. f., moquerie :

Je le vos di tot sanz *gaboie*.
(*Renart*, 4143, Méon.)

GABOIS, -*oix*, *jabois*, *guabois*, *gabeis*, -*ais*, *gafois*, *garbois*, s. m., moquerie, dérision, raillerie :

Alez i sorveoir, ce c'est voirs ou *gabois*.
(J. BOD., *Sax.*, CLXVII, Michel.)

Onques ne fu de bone escole,
Fors de parler et de *garbois*.
(*Florim.*, Richel. 353, f° 17ᶜ.)

Or vont a lor bataille, s'ont torsé lor harnois,
Plorant a grant paor, n'i ot point de *gafois*.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 117ᶜ.)

Si li poise moult de ce que tant a la chose menee qui a *gabois* avoit esté commenciee. (*Lancelot*, Richel. 754, f° 18ᵈ.)

Dire *gaboix* ne lecheries.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 817, f° 75 r°.)

Et essauçons la sainte foi
Qu'a *guabois* tient et a besloi.
(ID., *ib.*, ms. Soiss., f° 151ᵃ.)

Gautier, par amours, tenes cois ;
Je n'ai cure de vo *gabois* ;
Mais entendes a nostre feste.
(A. DE LA HALLE, *li Gieus de Robin et de Marion*, Coussemaker, p. 409.)

Li autre o bone entencion
Les dis dou gabeor reçut
Qui par son *gabais* se deçut.
(J. Le Marchant, *Mir.*, ms. Chartres, f° 27d.)

Quant il vinrent, teus diablois
Ne leur sanbla mie *jabois*.
(Mousk., *Chron.*, 28263, Reiff.)

Tu es maqueriaus chascun mois.
Ce dient bien li ancien ;
Tu fez sovent par ton *gabois*
Joindre .ii. cus a .i. lien.
(Ruteb., *Desputoison de Challot et du Barbier*, I, 214, Jub.)

Si s'est lors couchié en son lit,
Et si come en *gabois* a dit :
Est or li chastelains moult lies ?
Il a esté mal aaisies
Anuit a ce commencement.
(*Couci*, 2643, Crapelet.)

Lors l'aproche et li a demandé
En *gabois* tout riant sans ire :
Dont venes vous, mercier, biau sire ?
(*Ib.*, 6657.)

Dont torne il tut a *gabeis*.
(*Dit du Besant*, Richel. 19525, f° 112 r°.)

Si entendoient il anceis a la guile et a *gabois* du monde. (Laurent, *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 1c.)

Mais il jura Dieux... qu'il verroit se c'estoit jeu, *gabois* ou chose enfantosmee. (*Voy. de Charl. à Jerus.*, p. 64, Koschwitz.)

Il sont aucun ke de lor ignorance et non sachance se vantent et en risees et en *gabois* tournent. (*Ars d'amour*, I, 297, Petit.)

Je poroie tout en *gabois*
Dire tel chose en ce beau bois
Dont je seroie a tousjours mes
Reprocies.
(Froiss., *Poés.*, II, 148, 5002, Scheler.)

GABOISOIS, s. m., moquerie, plaisanterie :

Mais il ne l'avoit dit se par *gaboisois* non.
(*Jehan de Lanson*, Richel. 2495, f° 15 r°.)

GABOT, s. m. ?

Ladres blancs appellez *gabots*, qui ont la face belle. (G. Bouchet, *Serees*, v, 107, Roybet.)

GABUEIRE, s. f. ?

.i. essolate, .i. cuitel brisié, .ii. *gabueires*. (1348, *Compte*, Ch. des compt. de Dole, $\frac{G}{82}$, Arch. Doubs.)

GABUSER, voir Cabuser au Supplément.

GABUSERESSE, voir Cabuseur au Supplément.

GABUSERIE, voir Cabuserie au Supplément.

GABUSEUR, voir Cabuseur au Supplément.

GABUSIER, voir Cabusier au Supplément.

GACE, *gaisse*, s. f., marais ?

Mais or n'est mie drois que del enfant me taisse
Ki vint en la citet qui sist en une *gaisse*.
(*De S. Jeh.*, Richel. 2039, f° 30d.)

Poitou, *gasse*, petite flaque d'eau dans un chemin, dans une cour.

GACEL, *gascel*, *gassel*, *wassel*, s. m., marais, marécage :

Alon encontre cel mesel,
A l'issue de cest *gacel*.
(*Tristan*, I, 3910, Michel.)

Enmi ce prei, en un *wassel*,
Seriens or andels, mun vueil.
(Marie, *Ysopet*, III, 37, Roq.)

A trespasser .i. grant *gascel*.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 324d.)

E l'occist a .i. *gassel* passer.
(*Veus dou paon*, Richel. 1554, f° 137 r°.)

Cf. Gassouil.

GACELET, *gacellet*, *gasselet*, s. m., dimin. de *gacel*, marais :

.i. quartier de vigne au sentier du *gasselet* qui fu a Adam Herpin. (1375, *Censier de Thiais*, Arch. S 3082, f° 5 r°.)

Danree de cens de terre au *gacellet*. (*Ib.*, f° 117 r°.)

GACEUX, voir Glaceux.

1.GACHE, *gaiche*, s. f., quartier, au point de vue militaire, à Agen et à Rodez ; un livre terrier de la juridiction de 1640 montre que la ville d'Agen était encore à cette époque divisée en huit *gaches* :

Que lesdits consuls au commencement de leur annee fassent neuf conseillers : c'est les quatre qui auront esté consuls l'annee precedente et cinq autres desdits manans, c'est de chacune *gaiche* dudit bourg un, lesquels presteront auxdits consuls serment de soi trouver quand mandes seront et autrement soi acquitter de leur charge. (1535, *Confirm. des privil. des habit. du bourg de Rodez, accord. par le roi de Nav.*, Doc. hist., III, 10.)

Role des soldats de milice des *gaches* de la ville. (1550, Arch. mun. Agen, BB 24.)

Gaiche. (*Cadastre de* 1594, Arch. mun. Agen.)

2. GACHE, voir Gasche.

GACHER, voir Gaschier.

GACHEUIL, voir Gaçueil.

GACHEUR, voir Gascheur.

GACHEUX, adj., humide :

En temps *gacheux*. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 479, éd. 1597.)

GACHIE, *wachie*, s. f., jachère :

Les *wachiez* qui valent dis et wit mines d'avainne. (*Chart. de* 1291, Grenier, 281, pièce 67, Richel.)

GACHIER, s. m., gros drap à l'usage des paysans :

Sur chaisnez a trois piez de quinze cens en laine ronde, dont l'en fait petit draps et gros, appellez *gachiers*. (1391, *Statuts de tisserands*, f° 24 r°, ap. Duc., *Gachum*.)

GACHIL, s. m., guérite :

Soient les murs et *gachils* et foisses apparelhez. (*Ord. des magistr. de Nim.*, 1355, Pr. de l'H. de Nim., II, 169.)

Item que la barbacanne... soit repparee et levee a son estat deu, garnie de *gachils*. (*Ib.*)

GACHON, s. m., quart et quelquefois sixième du boisseau :

Deux *gachons* de fourment quartens. (1311, *Cartul. de la Lutumière*, pièce 28, Arch. Manche.)

Trois *gachons* de fourment. (28 août 1433, *Ch. du vic. de Valogne*, Cart. de Virandeville, abb. S. Sauv., Arch. Manche.)

GACQUERER, voir Jascherer.

GAÇUEIL, *gasçueil*, *gacheuil*, *gaçuel*, s. m., marais :

S'ele fust en l'iaue moullie
Enmi ce prei, en .i. *gaçuel*,
Seriens or andui mon voil.
(Marie, *Ysopet*, De la Soris et de la Raine, Richel. 24428.)

Enmi cel pré en .i. *gasçueil*
Serion or andels, mon vueil.
(Id., *ib.*, Richel. 19152, f° 16e.)

En un *gaçueil*, *gacheuil*.
(Id., *ib.*, III, 27, var., éd. Roq.)

GAÇUEL, voir Gaçueil.

GADDE, voir Gade.

GADE, *gadde*, s. f., chèvre :

Candie abonde moult en *gaddes* que nous disons chievres silvestres. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 76 v°.)

Gades et truyes. (Id., *ib.*, 10512, X, v, 23.)

Wallon, *gade*, *gate*, chèvre ; rouchi, *gate*. Il y a à Mons la rue des *Gades*, et à Ath, la rue aux *Gades*.

GADEL, s. m., chevreau :

Toz tens groignoient com *gadiaus*
Qui dit ades : Haon, haon.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux. 10747, f° 206b.)

Wallon, *gadou*, chevreau. Le comtois, Fougerolles, a la diminutif fém. *guédatte*, jeune chèvre.

Nom propre, *Gadeau*.

GADILLE, s. f., le rouge-gorge :

Philomele en avril ses plaintes y jargonne,
Et ses bords sans chansons ne se puissent trouver ;
L'arondelle l'esté, le ramier en automne,
Le pinson en tout temps, la *gadille* en hyver.
(Rons., *Sonn. pour Helene*, II, lxxii, Stances sur la Font. d'Hel., Bibl. elz.)

GADINE, voir Gaudine.

GADROUILLÉ, voir Quatrouillé.

GADROULÉ, voir Quatrouillé.

GADUÉ, *ghadué*, adj. ?

A Sarazine fist issi les chevouz *gadues*. Ele prist sarment de vinie, et fist tendre, et cendre de fredne tant del un cum de l'autre, et prist de galle plein maur et quist les un demi jur en eisil et lava les chevouz de l'eaive, et puis de cel decoctiun, et lia la teste d'une guimple tute nuit et les chevouz devinrent *ghadues*, et dura lungement. (*Ornatus mulierum*, ms. Oxf. Ash. 1470, f° 277a.)

GAEGNEMENT, voir Gaaignement.

GAEGNEOR, voir Gaaigneor.

GAEGNERIE, voir Gaaignerie.

GAEGNOR, voir Gaaigneor.

GAEIGNABLE, voir Gaaignable.

GAENABLE, voir GAAIGNABLE.

GAENGNABLE, voir GAAIGNABLE.

GAENGNE, voir GAAIGNE.

GAENGNERIE, voir GAAIGNERIE.

GAENGNEUR, voir GAAIGNEOR.

GAENGNIER, voir GAAIGNIER.

GAENIER, voir GAAIGNIER.

GAENNABLE, voir GAAIGNABLE.

GAER, *gayer*, *gaier*, *waer*, v. a., plonger dans l'eau, baigner, laver, abreuver :

En meins de leu a l'en *gaé*
Un palefroi a qatre piez.
(*Ren.*, Br. VII, 540, Martin.)

Ains en *seront* lances planees
En cors de chevaliers *waees*.
(*Athis*, Richel. 375, f° 130[b].)

Ains en *seront* lances fraisnines
Tres *waees* parmi eschines.
(ID., *ib.*, f° 141[b].)

C'est la jus en la praele :
Or ai bone amor novele,
Dras i *gaoit* Perronele.
(*Rom. et Past.*, II, 117, 1, Bartsch.)

Si l'aaise et atorne molt bien, et oste la sele et cuevre de robe, mais avant l'*ot gaé* et essuié. (*Artur*, Richel. 337, f° 132[c].)

Je souppé hier
Sur l'erbe verte a la saulsoye
Ou fis mon espervier *gayer*.
(*Danse macabre des hommes*, éd. 1486.)

Tantost apres on vint tirer
De l'eaue pour *gaier* les chevaulx.
(COQUILL., *Monol. du puits*, II, 257, Bibl. elz.)

— Réfl., se plonger :

Dusqu'en mi l'aige *se waerent*
Et moult parfonde le troverent.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 63[d].)

— Répandre ses eaux :

La mer septentrionale estant fort platte est plus subjecte aux grands vents, ayant le rivage bas, et peu de lieu ou elle *se* puisse *gayer* et espandre. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 9, Roybet.)

— Infin. pris subst. :

Par dela une place nommee Chasteau-Guillaume, au *gayer* d'une riviere. (ANT. LE MAÇON, *Decam.*, I, 151, Dillaye.)

— *Gaé*, part. passé, trempé, baigné :

Alumer font, la lasse fame
En son lit truevent maintenant
Le coutel en sa main tenant,
En cler sanc est toute *gaee*,
L'enfant truevent gueule baee
Entre ses braz tout depecié.
(G. DE COINCI, *de l'Emper.*, Richel. 23111, f° 264[a].)

En cler sanc est tote *gaee*,
L'effant truevent guele baee.
(ID., *ib.*, ms. Brux., f° 120[b].)

En clair sanc est toute *waee*.
(ID., *ib.*, liv. 2, ch. 1, ap. Roq.)

Bret., Nantes et environs, *se gauyer*, se mouiller les pieds. Bourg., Yonne, *gayer*, se dit du degré d'enfoncement, du tirant d'eau d'un bateau: « Votre bateau, combien tient-il ? — Il *gaye* tant. Fr.-Comté, *gauger*, v. n., se mouiller les mains, les pieds, patauger dans la boue. »

GAFIELLEMENT, s. m., colle, enduit :

Lesdits pottiers, après ce qu'ils auront enfournez leurs pots, et estouppez leur four de *gafiellement*, pourront, se bon leur semble, boutter leur feu en leurs fourneaux pour cuire les potz. (1456, *Ord.*, XIV, 415.)

GAFNE, s. m., sentier étroit, tortueux :

Ainsi que le suppliant et ung nommé Archambault furent yssuz hors du bois bien par l'espace d'un trait d'arbaleste en une restridisse des appartenances de la plaigne... jusques dedens une *gafne* tenant de la ditte retridisse, et eulx estans dedans la ditte *gafne*..... (1466, Arch. JJ 300, pièce 138.)

GAFOIS, voir GABOIS.

GAGARET, s. m., sorte de marbre précieux :

Et li quarz (pilier) fu d'un *gagares*.
(BEN., *Troie*, 14614, Joly.)

GAGATE, voir GALGATE.

GAGATROMEE, s. f., sorte de pierre précieuse :

Mult est bone *gagatromee*,
S'est une piere tachelee
Cume pel de chevrol sen faille.
(MARB., *Lapid.*, Richel. l. 14470, f° 22 r°.)

Ligure, *gagatromee*. (*Lapid. d'un roi d'Arrabe*, ms. Berne 646.)

GAGE, adj. ?

Tes pere et tes ancestres fisent a l'sien omage,
Mais Daires est si humles et a le cuer tant *gage*
Qu'il ne viut esgarder de l'orguel mal outrage.
(*Roum. d'Alix.*, f° 38[c], Michelant.)

GAGEABLE, *gaigable*, adj., qui peut servir de gage :

Que de la rente du premier censier aucuns arreraiges lui soient deubz et n'en puist estre payez pource que la maison ou autre heritaige qui d'icelle rente est chargee est trouvee vide et desgarnie des biens meubles et *gaigables*. (*Cout. et ord.*, ms., Dupuy 247, pièce 65, Richel.)

— Sujet à l'amende :

Bestail y mesusant de jour est *gageable* a cinq soulx d'amende pour teste. (*Coust. des trois baill. de Lorraine*, Cout. gén., II, 1073, éd. 1635.)

GAGEAILLE, *gajaille*, *gaigaille*, s. f., gageure, enjeu :

Por dix livres fu la *gajaille*
Sans faire nule repentaille,
Par tel convent que il feroit
Toutes les fois que li plairoit.
(*Fabl. du Chev. qui faisoit parler les cons*, ap. Roq.)

Icellui Santon dist audit Berthelot que il esconvenoit que il luitast audit Hamant son varlet par *gaigaille* d'un pot de vin. (1398, Arch. JJ 153, pièce 466.)

Un pot de vin par maniere de *gageaille*. (1451, Arch. JJ 185, pièce 148.)

GAGEANCE, *gaigeance*, s. f., gage, garantie :

Je vous puis asseurer que, si jamais mon amitié vous peut rapporter quelque fruict, vous cognoistres y avoir sy bonne part, que vous n'aures regret de ce que vous aves faict pour l'acquerir ; dont cependant la presente vous servira de *gaigeance*, avec ce que vous en diront plus particulierement en mon nom le s[r] de Beauvoir et le s[r] de Fresnes, que j'envoye presentement par dela. (*Lett. miss. de Henry IV*, 20 oct. 1589, t. III, p. 61, Berger de Xivrey.)

GAGEMENT, *gaigement*, s. m., engagement, obligation, objet engagé :

Li quens de Bar Baudot conta
Le *gagement* que il fait a
Tout ensement au menestrel.
(*Gilles de Chin*, 4502, Reiff.)

Ne plus n'en puet il lever d'amende que .IIII. deniers de l'article d'une querele, c'est a savoir d'un deffans, d'un *gagement*, d'une deite conneue ou niee ou atainte. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1[e] p., LXXVI, 13, Lespinasse et Bonnardot.)

Que nul ne face guerre contre autruy, ne portement d'armes, ne ne reçoive *gagements* de batailles. (1314, *Ord.*, I, 539.)

Nos gens ne prendront gages, salaires, *gagemens*, ou despens sur les dis nobles. (1319, *Ord.*, I, 692.)

Et ledit Robin pour les dites sommes d'argent rendre et poier en ait abandonné tous ces biens meubles et non meubles. Pour ce est il que nous vous mandons les diz .III. *gaigemenz* selonc leurs teneurs et ledit abandonnement de point en point mettez et faites mectre diligemment a execution. (1320, Arch. JJ 60, f° 15 v°.)

De Pierre Hoquerel pour deffaus de *gagement* et une amende de fausse clameur..., receu de ce .VII. s. (1332, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3[a], f° 181 r°.)

Laissier ycelles (maisons) delivres de toutes charges et de tous emprunts, obligacions et *gagemens* s'aucuns en y avoit. (1381, *Bail à ferme*, Arch. MM 30, f° 157 v°.)

Tout ce qui deu lui est d'arreraiges dou temps qu'il a tenu le dit *gaigement*. (1383, Arch. K 53[A], pièce 24.)

Et afin que point je ne nye
Ma promesse, a toy j'en lye
L'ame de moy en *gaigement*.
(DEGUILLEVILLE, *Trois pelerin.*, f° 69[d], impr. Instit.)

A courre ont grans *gaigement* mis.
(E. DESCHAMPS, *Œuv. inéd.*, Tarbé, I, 133.)

Desquelz huit blans, pour eschever proces a tort fu fait parmy ce que ledit Gardin les gaiga paier audit Robert en la main du curé dudit Beaumont, icellui Gardin apres ledit *gaigement*... vint en l'ostel de Jehan Mathois... (1403, *Rémiss.*, Arch. JJ 158, f° 185 v°.)

Record de bataille est fait quant l'en descorde d'aucune chose qui appartient a bataille si comme des termes ou paroles du *gagement* de bataille. (*Coust. de Norm.*, f° 235 r°, éd. 1483.)

Lettres et *gagemens*, sentences, contracts et autres actes et instrumens passez par notaire ou greffier de cour ecclésiastique, ne gissent en exécution de biens du debteur obligé ou condamné ; sinon qu'il y ait permission du Juge lay, de les mettre à exécution. (POTHIER, *Cout. d'Orl.*, tit. XX, art. CCCCXXX.)

Gagement, saisie, rapport d'un mesus champêtre. (Baltus, *Suppl. au Vocab. austras.*)

GAGEOR, *wageur*, *wagour*, *waigeour*, *waigiour*, s. m., metteur en gage :

Des *wageurs*. — Et si ne soit nus si hardis ki face nul wagement li uns vers l'autre. (*Bans d'Hénin*, Tailliar, p. 419.)



— Celui qui tient en gage :

Item a Joffroit de Werrixe et as *waigiours*. (*Ch. du comm. du* xve *s.*, ap. Marpigny, *Dénombrement des villages et gagnages des environs de Metz.*)

— Celui qui saisit ou fait saisir les biens d'un débiteur, créancier poursuivant :

Et fist escord de ces waigieres, devant qu'il s'en rallit, en tel maniere que le corps de la cité li prestoit .VIII. m. florins de Rin, pour paiér les arrierages qu'il dobvoit audit *waigeour*. (J. AUBRION, *Journ.*, 1465, Larchey.)

— Fém., *gageuse :*

Et se parole d'Orghelleuse
D'amors qui tant par fu *gageuse*.
(J. MADOT, prol. de *Blancand.*, Richel. 375, f° 254.)

GAGE PLEGE, *gage pleige, gaige plege, gaige pleige*, s. f., garantie ou cautionnement auquel on s'était soumis devant la loi :

Lequiel jugement fait... contre le dit Jehan Arrode mis en *gage plege* en dit eschequier. (1302, *Cart. de S. Wandrille*, f° 7 r°, Arch. S.-Inf.)

Comme les diz abbé et couvent eussent mis *gage pleige* que les dit Raaul avoit fait justice la ou il ne povoit ne ne devoit. (1312, *Cart. de Troarn*, Richel. l. 10086, f° 231 v°.)

Disant que ladite court et usage et le *gage plege* que eulx ont acoustumé a avoir oudit fieu o ses appartenances nous appartient et doit venir a heritage pour cause des diz depechemenz. (1336, Arch. JJ 70, f° 58 r°.)

Le *gaige plege*, court et usaige et ou dit fief a plusours resseans hommes subg... et tenans de moy venans et respondans en ma cour en basse justice. (1389, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P1 294.)

Avecquez l'obeissance du *gaige plege*. (21 juill. 1458, *Ch. du gard. des sceaux de Carentan*, S.-Sauv., Liesville, Arch. Manche.)

Au regard des fiefs nobles acquis par gens non nobles jusqu'a present en icelluy pays de Normandie, et lesquels ils tiennent a present hereditablement ou en quoy ils ont droit heredital proprietaire et foncier, et qui sont tenus noblement a *gaige pleige*, court et usaige que lesdicts non nobles les tiegnent, puissent tenir et possider d'ores en avant paisiblement. (1470, *Ord.*, XVII, 339.)

GAGERET, adj., gagier :

Seigneur *gageret*. (*Titre du* XIIIe *s.*, des Arch. de la Moselle. Exemple égaré.)

GAGERIE, *gaig., guag., gagiery*, s. f., engagement, gage, caution, bien engagé :

Que l'emprestor done bourgesies franches et quites s'il les a, en *guagerie*, a terme moti. (*Liv. de Phil. de Nav.*, Ass. de Jér., I, 550.)

Or est a savoir que *gaigerie* n'est pas teneure. (1294, *Commune de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 14 r°.)

Ne prengnye lour bins per achet, per *gagiery*, per garda ne per autre manere. (1319, Arch. Fribourg, *Aff. eccl.*, n° 2.)

Les droits de propriété, *gaigerie*, perception, ypotheque, saisine. (27 nov. 1428, Grand-Beaulieu, Mitry, 1e l., n° 1, Arch. Eure-et-Loir.)

Luy baillons et delivrons des maintenant les chasteaux, villes, chastellenies et prevostez de Peronne, Montdidier et Roye, dechargees de toutes *gageries* et rachaptz. (1465, *Ord.*, XVI, 363.)

— Sorte d'expédition :

Lorsque le suzerain avait à se plaindre de quelque vassal, l'usage en ces temps de féodalité était de diriger contre lui des expéditions qu'on appelait *gageries*. Ces expéditions consistaient à se mettre sur les terres de l'offenseur, à enlever le bétail et les meubles de ses sujets, et souvent les sujets eux-mêmes, qui, presque toujours étaient les premières victimes de ces luttes fréquentes et inutiles. (Arm. Marquiset, *Stat. hist. de l'arrond. de Dole*, I, 446, Besançon 1841.)

GAGES ROBBES, s. pl., désigne une sorte de salaire :

Un atour du 26 mars 1411 règle ce qui doit être payé chaque année aux employés et ouvriers de la ville pour *gages robbes* et journées. (Arch. mun. Metz, art. 89, liasse 41.)

GAGEURE, *wagure*, s. f., hypothèque, engagement :

Par l'otroit Jakemin a cui li *wagure* est a racheter. (*Chirogr. de* 1295, Arch. comm. Bouvignes.)

Por deux cens libres en *wagure* de mariage. (*Chirogr. du 14 nov.* 1311, ib.)

GAGIE, s. f., gage, engagement, aliénation :

La tierce partie des couz que l'on doit pour raison des vendues et des *gagies* que l'on fait a Tournus dedans les termes de la Chambarerie. (*Acte de* 1328, Preuves de l'Hist. de Tournus, p. 243.)

1. **GAGIER**, *gaigier, guagier, waigier*, verbe.

— Act., mettre en gage :

Guagierent par devant nos une amende de cent solz pour ce que il se fesoient jostise en menant un hons en prison. (*Ch. de* 1325, coll. Joursanvault, Bibl. Blois.)

Et les diz freres *gaigerent* l'amande en la main desdiz deputez a nostre volenté, et applegerent. (1328, Arch. JJ 65, f° 143bis v°.)

Restitua et *gaiga* l'amande. (1432, *Enquête*, Arch. Indre-et-Loire.)

— Prendre comme gage :

Pour auscunes entreprises qui estient entre mon signour lou duc et l'evesque de Toul, *waiget* et pennit li prevos Jehans de Gondreville sus ceaulx de lai ville de Blenoy. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, f° 43, Richel.)

Selon Baltus, il a signifié particulièrement trouver quelqu'un ou quelque bête en délit champêtre et en faire rapport.

— S'engager à payer :

Et s'il avoit damage a *waigier*, li devant dis Andreus seroit tenus de rendre. (XIIIe s., *Ev. de Metz*, Rosières, 13, Arch. Meurthe.)

Laquele rente... il promist et *gaiga* rendre et paier aux marregliers de ladite euvre. (1488, *Matrol. de S. Germ. l'Aux.*, Arch. LL 728, f° 24 r°.)

— Frapper :

Buevelas, doiens de Condey, batait lou pourterier nostre home et lou *waiget* d'un pot dou queil il ne fuit onques restaubliz. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, f° 42, Richel.)

Cis sols de Mien de St Thiebault pour ce qu'il *avoit gaigiey* Ancherin sans cause. (1380, Arch. Meuse B 1041, f° 25 v°.)

— *Gagier son seignor de son servise*, refuser à son seigneur de faire le service du fief que l'on tient de lui :

Celui a qui le seignor deit aucune chose de son fié, le peut semondre, ou *gaigier* dou servise que il li deit de celui fié. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 369, Beugnot.)

Et qui apres ce qu'il l'a semons ou conjuré de sa fei, le *gage* de son servise, il ne fait si come il deit. (*Ib.*, p. 371.)

— Renoncer à :

Ne por tant si humelie
Mon courage,
K'ainc n'oi k'amors vausist
Gaigier parage.
(G. DE SOIGNIES, *Chans.*, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 23.)

— Neutr., saisir pour dettes :

En fuit on a journee amiable, et fuit l'evescque de Mets; maix on ne polt avoir acort ; et tant qu'il fallit recommenser a *gaigier* sus le dit evescque ; et *gaigont* on de fait. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1465, Larchey.)

— Délibérer en justice :

Encoir dou plait Sorin de Boverons dou queil en ont tenus plusours journees et *waigiei* plusours fois. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, f° 42, Richel.)

Li prevos Richairs fi faire .I. wairt davant lai fourterasse mon signour et fit *waigier*. (*Ib.*)

— Encourager :

Et Piron li Heirmite qui les autre *at gageit*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 29289, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

— *Gagié*, part. passé, nanti, muni :

Pantus, uns valles moult senes,
De letres *gages* et fondes
A commencié sa raison.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 76e.)

— Bêtes *gagées*, bêtes trouvées en délit dont il y a rapport. (Baltus, *Suppl. au Vocab. austras.*)

Dans le pays messin, on dit *gager*, pour faire signifier un procès-verbal : Tu vas te faire *gager* ; il a *a été gagé* dans le bois. Les paysans prononcent *wouaijai*. Morv., *gager*, donner des gages à.

2. **GAGIER**, *gaigier, gager, gaiger*, s. m., exécuteur testamentaire, dépositaire des gages :

Je establis... Thomasse ma femme, Guyon mon fiu..., mes *gaigiers* et mes executors a fere et accomplir mon testament. (1265, *Test. de Gui de Laval*, orig., Arch. Mayenne.)

Mes executeurs, aumosniers, *gaigiers* ou testamenteurs. (1302, *Hist. de Bret.*, I, col. 1190.)

— Prêteur sur gage :

L'aultre mal est, qu'on se sert de *gagiers*
Maulvaises gens, la pluspart estrangiers.
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, II, 1, éd. 1545.)

— Celui qui saisit ou fait saisir les biens d'un débiteur, créancier poursuivant :

Nous sommes transportes avec noz *gaigiers* et sergens de ladicte justice. (1529, *Reg. cons. de Limoges*, I, 182, Ruben.)

Sergent et *gaigier* de Limoges. (1534, *ib.*, I, 236.)

— Employé à gages ?

Leur college (des secrétaires du roi) est composé de six vingt membres tant boursiers que *gagiers*. (P. de Miraulmont, *Traité de la chancellerie*, p. 95^b, éd. 1610.)

— Marguillier :

Par les *gaigiers* dudit moustier icellui messel fu trouvé le vendredi saint. (1405, Arch. JJ 160, pièce 367.)

Gaigers et proviseurs de ladicte eglise Saint Germain. (1er fév. 1492, *Contrats*, Hospice Dourdan, B I, 3, et B I, 4.)

Tuteurs et curateurs, *gagers* d'eglise, receveurs, executeurs de testamens... (*Cout. d'Orl.*, Cout. gén., I, 967, éd. 1635.)

Ceux qui ont le titre de tresorier, de marguiller, de *gager* ou de fabricier, c'est pour administrer le revenu d'une eglise erigee en paroisse, avoir soin du temporel et des meubles du revestiaire ou sacristie. (La Roque, *Sur la noblesse*, 359.)

GAGIERE, - *gere*, *gaig.*, *wag.*, *waig.*, *guag.*, *vag.*, s. f., engagement, gage, caution, bien engagé, bien saisi, saisie :

Qui onques de Mes penret des or en avant villes, ne terrez ne autres *wagieres* de nulz hommes menans de fors Mes. (1220, *Lett. des magistr. de Metz*, Hist. de Metz, III, 182.)

Mis en waige de quant k'il et a Noweroy entor us, en teil maniere s'il ne li paievet a termine ki est nommeiz Garsires iroit a tote la *waigere* por tot faire et por tot panre par lo creant mon signor Conrart. (1er août 1224, S. Vinc., Arch. Mos.)

De cele *wagiere* ai ge vendut le trefonz a l'abbey Warin. (S. Mart. 1240, Arch. Mos.)

Acquater tel droit et tel raison com il i avoient et com il i porroient avoir soit par *wagiere* ou par autre maniere. (1250, *Cart. de l'abb. St Martin de Glandière*, Richel. l. 10030, f° 34^d.)

Ceste *guagere*. (1253, *Cart. de l'év. d'Autun*, 1e p., cxvii, Charmasse.)

Delivrer de toutez *waigierez* et de tous autres ancombremans. (1255, *Cart. de St Sauv. de Metz*, Richel. l. 10029, f° 44 r°.)

Il tenoient ce bois de mon pere par raison de *gaigiere*. (Janv. 1258, Vauluisant, Arch. Yonne, H 710.)

La devant dite *gaigere* tenir en pais. (1264, *Cart. de l'év. d'Autun*, 1re p., xc, Charmasse.)

La *gaigiere* que li diz Hugues prevoz de Vesoul ay a Boignon. (1277, *Ch. des compt. de Dole*, $\frac{B}{248}$, Arch. Doubs.)

Si la terre que li cuens de Poitiers tint en Caorsin de par sa femme feu donee ou baillee en tout ou en partie dou roi d'Engleterre par mariage ou par *gagiere* a sa suer. (*Lett. d'Edouard I*, 23 mai 1279, Lett. de Rois, etc., t. I, p. 231.)

Tout quanqu'il ont et pueent et doient avoir d'eritage et de *gagiere* a Mirecourt. (1279, Mirecourt, 4, Arch. Meurthe.)

Se il estoit esgardé par la court le roy de France que, pour la terre de Agenois avoir, deussions mettre ou rendre aucuns deniers par raison de *gagiere*, le roy de France rendroit ces deniers, ou nous tendrions et aurions la ferme, tant que nous eussions eu ce que nous aurions mis pour celle *gagiere*. (*Gr. Chron. de Fr.*, Mgr St Loys, lxxxiv, P. Paris.)

Bien desloiaument acquis par usure, par *gaigieres*, par vendre a terme... (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 12^a.)

De cui fié la dite *gagiere* muet. (Janv. 1304, Faucoigney, *Ch. des compt. de Dole*, cart. 44, paq. 43, Arch. Doubs.)

Celles (choses) que il tient a present pour *gagiere* et seurté de la dicte paiz tenir et accomplir. (1312, *Lett. de Robert, Cte de Flandres*, Arch. JJ 43, f° 14 r°.)

Et se soit obligiez et ait baillié les *gagieres*. (1314, Arch. JJ 50, f° 13 r°.)

Si la dite *gagiere* n'estoit rachetee. (*Ib.*, v°.)

Li ont requis que il ce vossit assentir a la *vagiere* devant dite, et il c'i est assentis, et est faite la *guagiere* par son assentement. (*Ch. du xive s.*, Pont, Fiefs, I, 80, Arch. Meurthe.)

Durant le temps de la *gagiere*. (*Ib.*)

Durant la *gagiere*. (*Ib.*)

On prest a Mets bien de l'argent
A ung seigneur qui en *waigiere*
Ait mis ses biens, luy et sa gent.
(*Guerre de Metz*, st. 22^b, E. de Bouteilier.)

Pour cause de la *gaigere* que je ay faite audit mons. le duc de ma terre de Buxeaul. (Lundi apr. épiph. 1338, Arch. Côte-d'Or, B 364.)

30 sols de Remei de Maizey pour un chers qu'il print a Warneville pour *gaigiere* sous justice. (1397-98, Arch. Meuse, B 1043, f° 17 v°.)

Advint que Pierre Dulix, chevallier, frere de Jehanne la Pucelle, auquel nous avions lors baillé le proufit et revenue de noz haulx passaiges en nostre dit bailliaige de Chaumont, bailla audit feu de Brecy, par maniere de *gaigiere*, ce que povoit devoir la ville de Serqueulx en nostre prevosté de Montigny, a cause des diz haulx passaiges. (*Pièce inéd. du Trésor des Chartes*, ap. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, V, 210.)

Au commencement d'icelle *gaigiere*, prioit M. de Lorenne la cité que on volcist ung poc cesser de gaigier, et qu'il volloit apaisier lez partie. (J. Aubrion, *Journ.*, 1465, Larchey.)

Mais se departist sus traitiez desdites *waigieres*. (Id., *ib.*)

Et ay bien voulu que mon chancelier remonstrast et declairast les tiltres, les droits, et les *gaigeres*, tant de ma belle tante comme de moy. (O. de la Marche, *Mém.*, I, xi, Michaud.)

Suisse rom., Neuchâtel, *gagère*, pari, gageure. « Je fais la *gagère* de sauter ce fossé. » (Bonhôte.)

GAGIERY, voir Gagerie.

GAGLATRIDE, s. f., sorte de pierre précieuse :

Gaglatride. (*Lapid. d'un roi d'Arrabe*, ms. Berne 646.)

GAGNABLE, voir Gaaignable.

GAGNAGE, voir Gaaignage.

GAGNAIBLE, voir Gaaignable.

GAGNART, voir Gaignart.

GAGNE, voir Gaaigne.

GAGNEPAIN, voir Gaaignepain.

GAGNIERE, voir Gaaigniere.

GAGNIOUR, voir Gaaigneor.

GAGNON, voir Gaignon.

GAGNYOUR, voir Gaaigneor.

GAGOILHON, voir Cagoulhon.

GAGONCE, voir Jagonce.

GAGRILLE, s. f., nom d'oiseau :

Rubeline, gorgerouge, *gagrille*, roupie, berec, rougebourse. (Belon, *Port. d'oys.*, f° 88 r°, éd. 1557.)

Cf. Gadille.

GAHAGNEOR, voir Gaaigneor.

GAHAIGNAUBLE, voir Gaaignable.

GAHAINGNERIE, voir Gaaignerie.

GAHAINNAGE, voir Gaaignage.

GAHAINNEOR, voir Gaaigneor.

GAHAINNERIE, voir Gaaignerie.

GAHAINNIER, voir Gaaignier.

GAHANGNERIE, voir Gaaignerie.

GAHANNIER, voir Gaaignier.

GAHET, nom donné à Bordeaux à des étrangers qu'on appelait encore agots, cagots, frangots, gézitains, et qui étaient comme tenus en quarantaine :

Des *gahets*. Est statué qu'aucun qu'on nomme chrestiens ou chrestiennes ou autrement *gahets* de quelques lieux qui soient ne pourront sortir hors leurs maisons ou habitations ne entrer en la ville pour aller par les rues synon qu'ilz portent une enseigne de drap rouge de la grandeur d'ung grand blanc cousue et bien attachee au devant leur poictrine en lieu descouvert et apparent, et qu'ilz ayent les piedz chaussez sur peine du fouet ou autre amende arbitraire. (*Statuts de la ville de Bordeaux*, f° 39 r°, Arch. mun. Bordeaux, et *Anc. et nouv. stat. de la ville de Bordeaux*, éd. 1612, p. 70.)

Ramon de Lorrisson, *gahet* de la paroisse de S. Nicolas de Graves. (30 mars 1518, *Vente*, Arch. Gir., E, not., Berthet, 31, I.)

Aussi *gahet* de ladite paroisse. (*Ib.*)

Consulter Fr. Michel, *le Moyen âge et la Renaissance*, au chapitre sur les races perdues.

1. **GAI**, *gay*, s. m., oiseau de bois servant de but pour le tir à l'arc :

Del poing senestre me resamblez le *gai*
Qi siet sor l'arbre ou je volentiers trai.
(*R. de Cambrai*, 5031, A. T.)



Se il est aucuns des confreres de ladicte confrerie, qui veuille issir hors du serement, il se puet et doit comparoir au jour que l'on trait le *gay*, par devant le connestable et les confreres, et la endroit en puet issir par si que baille au connestable .II. livres de cire, au prouffit de la confrairie. (1389, *Confirm. du Reglem. pour les arbaletriers de la ville de la Bassée*, Ord., VII, 280.)

2. **GAI**, voir GUAI.

GAIANABLE, voir GAAIGNABLE.

GAIANCHE, voir GUENCHE.

GAIANDERIE, s. f., pays des géants :

Et .XL. gaians de la *Gaianderie*.
(*Chev. au cygne*, 9270, Reiff.)

GAIBEMANT, voir GABEMENT.

GAIBER, voir GABER.

GAIBISON, voir GAMBISON.

1. **GAICHE**, voir GACHE.

2. **GAICHE**, voir GASCHE.

GAIDON, voir GELDON.

GAIE, s. f. ?

Et avoient fet prendre par le roy les *gaies* et les frains des diz bourreliers pour l'amende le roy. (*Ord. sur les mét.*, XXXI, à la suite du *Liv. des mét.*, éd. Depping, p. 421.)

GAIEIGNE, voir GAAIGNE.

GAIENGNAIBLE, voir GAAIGNABLE.

GAIER, voir GAER.

GAIERENNE, voir GARENE.

GAIET, *gayet*, adj., dimin. de gai :

Une autre (chanson) au plus tost qu'ele pot
En retrouva moult joliete
De chant et de dit moult *gaiete*.
(ADENET, *Cleomades*, Ars. 3142, f° 22ᵃ.)

Comme pucele si jonete
Avenanz fu et si *gayete*.
(*Du Cheval de fust*, Romv., p. 102.)

M'envoient a l'escolle ;
Je n'y ay riens apriz,
Fors un mot d'amourette,
Qui m'a fait si *gaiette*,
Que j'auray bel ami.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 199ᶜ.)

Ces femmes qui sont si *gayettes*
Sont dars au dyable et sajettes.
(J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f° 103 r°, éd. 1522.)

Nom propre, *Gayet*.

GAIETE, *gayete*, s. f., jais :

Corde de patenostre de *gayete*. (23 août 1531, Arch. Gironde, Not., Brunet, 67-7.)

Cf. JAYET.

GAIETEUX, adj., content :

En deduis de cacier estoient *gaieteusses*,
De biaus dons donner estoient moult soigneusses.
(*Brun de la Mont.*, Richel. 2170, f° 21 r°.)

Et quant j'ai tel ami estre doy *gaieteuse*.
(*Ib.*, f° 80 v°.)

Picard, *gaieteux*.

GAIEUSEMENT, -*eussement*, adv., gaiement :

Car en son cuer estoit toute honnestes comprise
Et avec ce biautes parfaitement assise,
Et s'estoit pour amer *gaieussement* souprisse,
Car amoureusement amours son cuer atisse.
(*Brun de la Mont.*, Richel. 2170, f° 31 r°.)

GAIF, *gayf*, *gaf*, *gueyf*, *waif*, *wef*, fém., *gaive*, *gayve*, *guayve*, *gaisve*, *waive*, *wauve*, adj., égaré, perdu, et que personne ne réclame :

Que chascun noble, ou autre, par la raison de sa droiture ou de son fies, qu'il tient en la duchié de Normandie, doresenavant varech et choses *gaives* en sa terre ayt et prenne entierement. (22 juill. 1315, *Ord.*, I, 591.)

Reliez, treiziesmes et choses *gayves*. (1320, Arch. K 40, pièce 23.)

Et ont les heritages que eulx tenoient laissiez guerps et *gays*. (1366, *Ord.*, IV, 716.)

Tant de donoison et patronnage d'eglises et de chappelles, d'escoles, de choses *gayves* que de plusieurs autres dignitez et franchises. (1387, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 1 v°.)

Les religieuses de Moustierviller.. ont.. reliefs, aides, gardes, forfaitures, ban de molins sur leurs hommes avec les vertes moultes, verest, choses *gaives* et seigneuries. (1409, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 80 v°.)

Des choses *guayves* est escheu en l'an de ce present compte une vache de poil rouge qui fu trouvee comme *gayve* en la dite seigneurie en l'an 1423, et fu gardee par an et jour selon la coustume et usage du pays. (1423, *Compte de la seign. de Desville*, Arch. S.-Inf., G 444.)

Choses *gaisves*. (1426, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 70 v°.)

Et me appartient en ma jurisdicion la cognoissance et le droit des *guayves* quant le cas y eschiet. (*Ib.*, f° 76 v°.)

Et m'appartiennent toutes les bestes *gayves* qui sont trouvees esdits lieux sans garant. (*Ib.*, f° 200 v°.)

Choses *gaifves*. (1460, *Reg. de la tempor. de l'év. de Bay.*, f° 1 v°, Chap. Bayeux.)

De choses *gayves* doit l'en savoir que le duc les doit avoir. Choses *gaives* sont qui ne sont appropriees a nul usaige de home, et qui sont trouvees que nul ne reclame siennes. Si les doit ben garder ung an et ung jour, et doivent estre rendues a ceulx qui prouveront qu'ilz soient leur. (*Coust. de Norm.*, f° 45 r°, éd. 1483.)

Les choses *gayves* sont conme beufz, chevaulx et autres bestes et choses conme sont robes ou telles choses semblables que aucun ne reclame. (*Ib.*, v°.)

— Vagabond :

Et auxint chatelx dez futifs et dez felons *waifs* et straifs et chatelx de ceux qui sont utlages. (*Stat. de Henri V*, an IV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Feme que est utlage est dit *waive*. (LITTL., *Instit.*, 186, Houard.)

— S. m., chose perdue que personne ne réclame :

De wrekes trové ; de *wefs* a nous appartenaunts. (BRITT., *Tenures*, c. 17, éd. 1762.)

Le Cartulaire des sires de Rays, au château de Serrant, apprend que la jouissance des droits de *gueyf* et pecey, sur les côtes de la baronnie de Rays, fut, au treizième siècle, l'objet d'un grand procès entre les ducs de Bretagne et les sires de Rays.

— *De gaif*, perdu et que personne ne réclame :

Es mettes de la sergenterie fust venu et escheu d'aventure un cheval *de gaif* ou espavé. (1373, Arch. JJ 104, pièce 322.)

Ancien nivernais, *gaf*, selon Borel, *caf*, selon Ménage. Morvan, *gaif*, impair. Centre, *caffe*, impair, unité au-delà du nombre pair : jeu de paré et *caffe*, de coube ou *caffe* ; bœuf *caffe* ou de *caffe*, qui a perdu son compagnon ; enfant resté de *caffe* à la première communion, qui n'a pas son camarade dans la marche deux à deux ; un objet (soulier, chaussette, mitaine) de *caffe*. (Voir Jaubert, *Gloss. du centre de la France*.)

Suisse rom., faire une *gaffe*, comme faire un impair.

GAIGABLE, voir GAGEABLE.

GAIGAILLE, voir GAGEAILLE.

GAIGEANCE, voir GAGEANCE.

GAIGEMENT, voir GAGEMENT.

GAIGEPLEGE, voir GAGEPLEGE.

GAIGERE, voir GAGIERE.

GAIGERIE, voir GAGERIE.

GAIGIER, voir GAGIER.

GAIGIERE, voir GAGIERE.

GAIGN, voir GAAIN.

GAIGNABLE, voir GAAIGNABLE.

GAIGNAGE, voir GAAIGNAGE.

GAIGNAGER, voir GAAIGNAGER.

GAIGNAIGE, voir GAAIGNAGE.

GAIGNART, *guaignart*, *waignart*, *gaagnart*, *gagnart*, *gaingnart*, adj., cruel, violent, pillard, voleur :

Vers les Flamans qui ne sont pas couart,
Mais de combatre et felon et *gaignart*.
(*Raoul de Cambrai*, app., v. 470, A. T., p. 311.)

A ces espees, qui les grans corps depart,
Proverai je Hue le fellon *gaignart*.
(BERTRAND DE BAR SUR AUBE, *Girard de Viane*, p. 23, Tarbé.)

Herupois sont prodome, orgoillox et *gaignart*,
Et corageus as armes et fier comme liepart.
(J. BODEL, *Sax.*, XIX, var., Michel.)

Li baron de Herupe ne sont mie musart,
Ainz li seront bien estre et felon et *gaingnart*,
Et simple com aignel et fier comme liepart.
(ID., *ib.*, XXIX.)

Et Herupois chevauchent, qi sont fel et *gaignart*
(ID., *ib.*, CCXCIII.)

Rous ot le poil (le gorpil) conme Renart,
Moult par fu cointes et *gaingnart*.
(*Renart*, 101, Méon.)

Uns moines qui out non Girars,
Qui moult estoit fel et *waignars*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 175ᵈ.)

Qui molt estoit fel et *gaignarz*.
(ID., *ib.*, ms. Brux., f° 169ᵈ.)



Fromons fu fel et cuivers et *gaingnars*.
(*Jourd. de Blaivies*, 874, Hoffmann.)

Trouvé fel ne *gaignart* quens Hernaut pas n'avon.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montpellier H 247, f° 167a.)

Je fuisse trop fel et *gaignars*,
Se je l'eusse ensi laissie.
(*Durmars le Gallois*, 5314, Stengel.)

Cil Sarrazin sont felon et *gaignart*.
(*Enf. Vivien*, Richel. 774, f° 55a.)

Or vous ai dit de mon labour
Et de la dame et del signour,
Et del siecle felon *waignart*
U Dex ne claimme mie part.
(GUI DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 299, P. Meyer.)

Li dus fu moult fiers et *gaignars*.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 92 r°.)

Et moult est sa mercis felenesse et *gaignarde*.
(*Bueves de Comm.*, 3529, Scheler.)

Ne m'en tenes a musart
N'a felon *gaignart*.
(*Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, p. 125.)

Adont si estoit avenu
Qu'il ot mandé le duc Girart
A Viane, le preu *gagnart*,
Ki ne l'avoit mie siervi,
Qu'il li venist droit faire enqui.
(MOUSK., *Chron.*, 4501, Reiff.)

Li quens Hierbiers ki fu *gagnars*
Et orgillous et beubanciers.
(ID., *ib.*, 13896.)

Dictus *Gaagnarz*. (1270, *Martyrologe de N.-D. de Beaune*, p. 51, Boudrot.)

Car vos maris li lupars,
Ki moult est estous et *gaignars*,
Seut le venue le roi Noblon.
(*Renart le nouvel*, 2847, Méon.)

La sarrazine gent sunt plus fier que liepart,
Quant oent Nasier, lor segnor le *gaignart*.
(*Gaufrey*, 3320, A. P.)

Al nazel le tint ja, quant il vint li *guaignart*.
(*Horn*, 1699, Michel.)

Henri *Gaignart*. (1330, *Aveu*, XXVI, Arch. P 26.)

Lors le mist jour a Nothinghehen. Robiers li fils Gautier, ki le roi connissoit a moult *gaignart*, ne vaut pas venir a court desgarnis; ains amena o lui bien .vc. chevaliers a toutes lor armes. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 118, Michel.)

Or d'aventure, je passé
Par une rue, sur le tard;
Mais Dieu scet se j'en fus farcé
Au vif. Il y eust ung coquart
Qui m'appelloit A Dieu, *gaignart!*
(*Monologue Coquillart*, II, 219, Bibl. elz.) Edit. Trepperel, *gaynard*.

1. **GAIGNE**, s. f., colère, fureur :

S'il est en *gaigne*, il escume ;
Semble a veoir ung homme desvé.
(*Farce de frere Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 315.)

2. **GAIGNE** (en), loc., avec plaisir, sans hésiter, aussitôt, selon Tobler :

Tien, chevalier soies *en gaigne* :
De moy as eu la colee.
(*Mir. de St Valentin*, Th. franç. au m. â., p. 325.)

Alons apres, alons *en gaigne*.
(*Un Mir. de N.-D.*, comment roy Ostes perdi sa terre, *ib.*, p. 443.) Impr., *engaigne*.

Ostes, et je l'accors *en gaigne*.
(*Ib.*, p. 448.) impr., *engaigne*.

3. **GAIGNE**, voir GAAIGNE.

GAIGNEAU, voir GAAIGNEAU.

GAIGNEE, voir GAAIGNEE.

GAIGNE MAILLE, voir GAAIGNE MAAILLE.

GAIGNENT, voir GAAIGNANT.

GAIGNEOR, voir GAAIGNEOR.

GAIGNEPAIN, voir GAAIGNE PAIN.

GAIGNER, voir GAAIGNIER.

GAIGNERESSE, voir GAAIGNEOR.

GAIGNERIE, voir GAAIGNERIE.

GAINERIE, *gaynerie*, s. f., métier de gaînier :

Gaynerie. (*Stat. de* 1412, reg. 167, pièce 6, ap. Duc., *Gaynerius*.)

GAIGNEUR, voir GAAIGNEOR.

GAIGNEURE, voir GAAIGNEURE.

GAIGNON, *gaaignon*, *gagnon*, *gaingnon*, *guainnon*, *-un*, *gainnun*, *vaingnon*, *wainnum*, *waaignon*, *waignon*, *waingnon*, *weingnon*, s. m., mâtin, dogue, chien de basse-cour :

Puis amenoient les *gaaignons*.
(*Rou*, Richel. 375, f° 221d.)

[Ains me] lairoie ens en .I. feu bruir
[Que il] a viautre face *gaingnon* gesir !
(*R. de Cambrai*, 332, A. T.)

Fols est ki d'esprivier cuide faire faucon,
Ne de ronci destrier, ne de levrier *gaignon*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 84c, Michelant.)

Des fors mastins et des *gaingnons*.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 9b.)

Et de mastins et de *ganons*.
(*Ib.*, Richel. 15101, f° 16b.)

Qar il le tient tant a *gaignon*
Et a beste de put conroi,
Neis a Dex ne porte il foi.
(*Renart*, br. I, v. 750, Martin.)

Despisum plus ke un *wainnun*
Vos idles.
(CHARDRY, *Set dormans*, 338, Koch.)

N'ot de blanc fors les dens qui semblent de *gaignon*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montpellier H 247, f° 169c.)

De dous parz sor dous postz menuz
Pendent dous *guainnons* veluz
Laiz et hidus et granz cum urs.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 38b.)

Ces dous *guainnuns* qui pendu sunt.
(*Ib.*, f° 39b.)

C'est une gent qui ne goustent de blé,
Mais le car crue comme *gainon* dervé.
(*Huon de Bord.*, 2897, A. P.)

Quant li *gaignons* veut rungier l'os.
(*Signifiance de l'A. B. C*, Richel. 837, f° 127b.)

Ils sont plus haigres que *waignons*
De grant orguel et de fierté.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 3828, Delmotte.)

Sel point de l'aguillon
Que le lion fet braire comme ours en *gaaignon*.
(*Doon de Maience*, 1532, A. P.)

Tu qui pers orendroit, dy moy,
Sont les dieux plus tenuz a toy
Qu'ilz ne sont a ton compaignon,
Que leur en est preu d'un *gaingnon* ?
(J. LE FEVRE, *La Vieille*, l. I, v. 1375, Cocheris.)

Entre eulx ont fait un seigneur d'un *gagnon*
Qui fait les pars et les palus garder.
(EUST. DESCH., *Poés.*, III, 160, A. T.)

— Par extens., bête cruelle :

Chacune beste le douta (le lion),
Car il est fort et mal *gaingnon*.
(*Fable*, ms. Chartres 620, f° 132b.)

— Mauvais garnement, homme vil et méchant :

Li *gaingnons*
Avec lui out .II. compaingnons.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 20b.)

Je lor fais croire et metz es testes
Que lor prestres curez sunt bestes
Envers moi et mes compaignons,
Dont j'ai moult de mauves *gaignons*
A qui je suel, sans riens celer,
Les secres des gens reveler.
(*Ib.*, 11795, Méon.)

Onques ne vi plus mais *vaingnons*.
(*D'un Prestre c'om porte*, Richel. 1553, f° 513 r°.)

Avec luy (Jésus) va .XII. *gaignons*
Que il tient pour sez conpaignons.
(*Pass. N.-Seign.*, Jub., *Myst.*, II, 158.)

Je revois batre
Avec Haquin mon compaignon
Dessus l'eschine a ce *gaignon*.
(*Ib.*, II, 234.)

— Adj., hargneux comme un chien :

Se tu veuls avoir compaignon,
Ne pren n'orgueilleux ne *gaignon*.
(*Ysopet*, I, fab. VI, Robert.)

En Auvergne (Clermont-Ferrand), *gaignon* désigne un cochon.

GAILLARDINE, s. f., espèce d'arme :

Espingardes, *gaillardines*, brigandines...
Gouges fines.
(*Myst. de St Quentin*, ap. Desmaze, *Curiosités des Anc. justices*, p. 55.)

Cf. GALVARDINE ?

GAILLEUR, s. m. ?

Gailleurs, bien faitz en piperie,
Pour ruer les minars au loing,
A l'assault tost, sans suerie !
(VILLON, *Jargon*, Jouaust, p. 159.)

GAILLIÉ, adj., égalisé, uni ?

Li wairde doit jurier, sus poine d'estre priveis de son office, qu'il ne lairait paiveir de nulles pierres que ne soit bonnes bien pointiee et *gailliee*. (1414, *Hist. de Metz*, IV, 701.)

GAILLIER, s. m., noyer :

Toutes les vingnes, les *gailliers*, les chaynes... (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 584, Borgnet.)

Anc. Wall. *gaillier*, noyer. Namur., *gaï*, Liég., *gèi*, noyer. Rouchi, *galier*, *gaier*.

GAILLOFRE, s. m., rosse, mauvais cheval :

Vint li rois Edouart en France :
Ne mena mie o lui *gaillofres*,
Mes granz destriers, sommiers et coffres.
(GUIART, *Roy. lign.*, 12718, W. et D.)

GAIMENT, voir GUAIMENT.

GAIMENTER, voir GUAIMENTER.

GAIMENTOS, voir GUAIMENTOS.

1. **GAIN**, s. m., désigne le ramage des oiseaux :

Et chantent li oisel et mainent grant *gain*.
(*Aye d'Avignon*, 2578, A. P.)

2. **GAIN**, voir GAAIN.

GAINAAGE, voir GAAIGNAGE.

GAINAUBLE, voir GAAIGNABLE.

GAINCHIR, voir GUENCHIR.

GAINDAS, voir GUINDAS.

GAINDRESSE, s., fém. de *geindre*, garçon boulanger qui pétrit le pain :

Johan le gaindre et Bourget la *gaindresse*. (1338, *Reg. des lett. de franch.*, Arch. K 1511, f° 5 r°.)

GAINER, voir GAAIGNIER.

GAINETE, s. f., petite gaîne :

.I. coutelet petit a pointe
Avoit en une *gainete*
Qui moult estoit bele et bien fete.
(*Vie des Peres*, Richel. 23111, f° 143d, et Ars. 3641, f° 143a.)

GAINGIER, voir GAAIGNIER.

GAINGNABLE, voir GAAIGNABLE.

GAINGNAIGE, voir GAAIGNAGE.

GAINGNART, voir GAIGNART.

GAINGNAUBLE, voir GAAIGNABLE.

GAINGNE, voir GAAIGNE.

GAINGNIER, voir GAAIGNIER.

GAINGNIET, voir GAAIGNET.

GAINGNON, voir GAIGNON.

GAINNAGE, voir GAAIGNAGE.

GAINNUR, voir GAAIGNEOR.

GAINON, voir GAIGNON.

GAINTRÉ, adj. ?

Et vestent les halsbers, bien estoi[en]t *gaintrez*.
(*Destr. de Rome*, 711, Groeber.)

GAINUN, voir GAIGNON.

GAIOLE, adj. f., exprime l'idée d'entichée, de soumise à toutes les volontés :

Ele est de vos toute *gaiole*
La dame, ne plus ne demande,
Trop a esté o vos truande
Et trop est par terre menee.
(CHRESTIEN, *Roi Guill.*, 645, Michel.)

GAIOLEOR, voir JAIOLEOR.

GAIPINESSE, s.f. ?

Ysabel la *Gaipinesse*. (1237, *Cens. Grand Beaulieu*, p. 141, Arch. E.-et-L.)

GAIRDEMANT, voir GARDEMENT.

GAIREDON, voir GUERREDON.

GAIRNACHE, voir GARNACHE.

GAIRON, voir VAIRON.

GAIROT, adj. ?

Ledit rouet *gairot*. (1328, *Compt. d'Odar de Laigny*, Arch. KK 3a, f° 14 r°.)

GAISSE, voir GACE.

GAIST, voir GAST.

GAISTOUR, voir GASTEOR.

GAISVE, adj. f., voir GAIF.

GAITABLE, *guaytable*, *guetable*, adj., sujet au service du guet d'une ville ou d'un château :

Si le chasteau du seigneur est demoly, il ne peut transferer ses sujets *guetables* a un autre chateau, ny les contraindre au guet personnel qu'aprez que son chateau aura esté restably. (*Cout. de Berry et de Lorris*, p. 36, La Thaumass.)

Les subjets *guaytables* d'aucun chastel et qui ont droit de retraite en iceluy au temps d'eminent peril... sont tenus seulement aux legieres reparations desdits chastels et forteresses. (*Cout. d'Auvergne*, XXV, 17, Nouv. Cout. gén., IV, 1186a.)

GAITAGE, *waitage*, *wetage*, s. m., impôt pour la garde d'une ville :

Et si a li cuens a cascun feu une geline au Noel et un pain, et pour *waitage* six deniers. (1265, *Reg. de la Chambr. des compt. de Lille*, sign. *Papier velu*, f° 38 v°, ap. Duc., *Wetage*.)

GAITE, *guaite*, *gatte*, *guatte*, *guete*, *guette*, *guecte*, *gueite*, *gueyte*, *geyte*, *gette*, *waite*, *wayte*, *wette*, s. f., quelquefois masc., sentinelle, guetteur :

Les *gaites* cornent desor le mur anti,
Fromons se siet sor le pont torneis,
Sa gent devise, si a ses *gaites* mis.
(*Garin le Loher.*, 2e chans., XXXV, p. 158, P. Paris.)

A tant une *guaite* vit venir grant pople par deled le munt. (*Rois*, p. 166, Ler. de Lincy.) Lat., puer speculator.

La nuit fait ses *waites* sun ost eschewaiter.
(JORDAN FANTOSME, *Chron.*, 626, var., ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Quatre *gaites* a en la tor
Qui veillent la nuit et le jor.
(*Floire et Blanceflor*, 1e vers., 1703, du Méril.)

Estes vous *gaite*? gardes vous le pais?
(*Huon de Bordeaux*, 708, A. P.)

Les *guetes* qui gardent les hales. (1278, *Apprise*, Arch. J 1029, pièce 1.)

Ne pourront ouvrer que de la *guete* cornant au matin jusques a la nuit. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XL, 5, Lespinasse et Bonnardot.)

C'est la *gueite* du chastel qui onques ne dort. (LAURENT, *Somme*, Richel. 22932, f° 52a.)

L'endemain par matin, a la *gueite* cornant,
S'est adoubé Robastre et Aliaume le franc.
(*Gaufrey*, 5411, A. P.)

Doibvent lid. bourgeois payer la moytié des *waytes* que vuayteront au bourg de Blantmont. (1308, *Franch. de Blamont*, Arch. Montbeliard.)

Item, une *gaite*, .I. cordoanier qui mangeront a court. (1317, Arch. K 40, pièce 23.)

E troverent le *geyte* somoilant. (*Hist. de Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 39.)

Ruerent le *gueyte* en la profonde fosse. (*Ib.*, p. 40.)

Excubie, *waites*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Huet le Lorrain, Jacquet le Cloourier, *gueites* du roy nostre sire de son palais de Paris. (*Pièce de* 1333, ap. Felibien, *Hist. de Paris*, V, 648a.)

Que ou dit chastel de Passavant ait douze *gaites* anciennes ordonnees pour gaitier le dit chastel. (1367, *Grands jours de Troyes*, Arch. X1a 9182, f° 31 r°.)

Toutes les personnes qui par le bailly ou sergant de mendit seigneur ou *wette* de nuit sont prises doivent estre amenees par devant nos eschevins de Douay. (*Pièce de* 1369, Brassart, *Pr. de l'Hist. du chât. de Douay*, I, 102.)

La *gette* dou chastiel d'amont commença de la trompete a mener noise. (FROISS., *Chron.*, II, 374, Luce, ms. Rome, f° 81 v°.)

Li *gette*, qui perçut nestre la navie des Espagnolz, dist.... (ID., *ib.*, IV, 92, Luce.)

Par les escoutes et *gettez* que li Engles tenoient sus les chemins. (ID., *ib.*, I, 332, Luce, ms. Amiens.)

Donc mue l'en les *gueitez*. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 71c.)

Trouveroit l'en l'ost sans *guetez*. (ID., *ib.*)

Du bled qu'on donne aux clercqs et sergens de le paix de le ville et aussi aux crieurs des bans et *wettes* dou beffroy. (13 avr. 1437, *Recueil de pièces sur les droits, priviléges et histoire de Valenciennes*, ms. Valenciennes 535, f° 45 r°.)

Ceste *guette*, ainsi mise et logee, dist qu'elle feroye bon devoir. (LOUIS XI, *Nouv.*, LXXV, Jacob.)

Les *guettes* apperceurent qu'ils s'embarquoyent. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., VI, 19, éd. 1611.)

— Lieu d'où l'on guette :

Si me semble que je voy maintenant, comme de dessus une haute *guette*, venir la vertu et la fortune a la plaiderie de ceste cause. (AMYOT, *Œuv. mor.*, V, 121, éd. 1819.)

— Sommet du mât :

Tous les navyres meisrent baniere en hault de la *gatte*, c'est a dire les navires rondz, et les galleres au bout de leurs arbres. (JACQUES BAST. DE BOURB., *Oppugnat. de Rhodes*, f° 14 v°, éd. 1526.)

L'arbre du hault de la *guatte* plonge en mer. (RAB., l. IV, c. 18, éd. 1552.)

— La trompette du guet :

Pour faire l'assiette et la retraite d'iceluy guet, sera tenu celuy qui a la charge de la *guette* dudit chastelet, de sonner la trompette par chacune nuict, selon les heures dessusdites. (1539, *Edit de Fr. Ier*, Felib., *Hist. de Paris*, III, 620.)

Ayent esté ordonnez ausdits gens du guet heures et lieux pour eux trouver et assembler par chacune nuict au son de la *guette*. (*Ib.*, p. 619.)

— Exprime l'idée de vicissitude dans l'exemple suivant :

Et tout aussi ce qui pent es *guettes* et balances de fortune. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 56a.)

Bourbonnais, *gaite*, sentinelle.

Nom de lieu, la *Guette* (Nièvre).

GAITEL, s. m., cachette :

Mout tienent lor argent estroit
En rigoz et en *gaiteaus*.
(*Dit des avocas*, 154, Gast. Raynaud, *Romania*, t. XII, p. 216.)

GAITEMENT, *gaittement*, *guetement*, *guettement*, *guyetement*, *guytement*, s. m., action de guetter, de faire sentinelle, garde :



Li *gaitemens* du pont adonc fu oublies.
(*Fierabras*, 4020, A. P.)

Quant l'ennemi le trouve dormant et en oubly de ses *gaittemens*,... adonc lui court il seure. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, fº 83d.)

— *Gaitement de chemin*, action de se mettre en embuscade sur les chemins pour détrousser le passant :

En tenchons et en guerres et en *guetemens* de chemins. (Oresme, *Quadrip.*, Richel. 1348, fº 91c.)

Guytement de voies et de chemins. (24 oct. 1360, *Lett. pat. du R. Jean*, Liv. des Bouill., XIX, Arch. mun. Bordeaux.)

Guyetemens de voyes et de chemins. (1360, *Attestatio nuncii Papæ*, Rym., VI, 247, 2e éd.)

Roberies et oppressions, *guettemens* de voies et de chemins. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2641, fº 225 vº ; éd. Luce, VI, 35.)

Roberie signifie volerie, et conme dit mon vieil practicien, *guettement* de chemin. (Bouteiller, *Somme rurale*, l. II, p. 167, en marge de l'éd. 1611.)

GAITEOR, - *eur*, *guait.*, *guett.*, *ghett.*, *gueit.*, *weitt.*, s. m., celui qui guette :

Larrons et *gueiteors* de voies. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, fº 15d.)

Li *guaiteur* qui estoit sour le tour de Jesrael les vit venir. (*Bib. hist.*, Maz. 532, fº 123c.)

Les frais de wet des trois jours de monstre pour le *weitteur* et ses compaingnons s'eleverent a II c. I s. (1354, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les *ghetteurs* du beuffroi. (1523, Béthune, *ib.*)

Plusieurs larrons, meurtriers, subtils pillars,
Guetteurs de boys, ors, infames, paillars.
(Gringore, *les Folles entreprises*, p. 131, Bibl. elz.)

Le plus souvent les autres les exercent (les vols) aux champs, par les chemins : dont nous voyons que voleurs et *guetteurs* de chemins se prennent pour synonymes. (H. Estiene, *Tr. prép. à l'Apol. p. Hérod.*, c. 18, éd. 1566.)

Assassinateurs et *guetteurs* de chemins. (Cattan, *Geomance*, fº 36 vº, éd. 1571.)

Ces *guetteurs* de nappe mise. (J. D. S. F., *Prop. d'Epict.*, p. 430.)

GAITE TISON, adj., qui reste au coin du feu :

Fils, trop te hez : molt as le cœur felon
Qu'or de toi dient escuyer et garçon
Li uns a l'autre : Vois la *gaite tison*.
(Herb. Leduc, *Foulq. de Cand.*, p. 5, Tarbé.)

GAITEUX, adj., qui guette, qui tend des pièges :

Insidiosus, *gaiteux*. (1464, J. Lagadeuc, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

GAITIER, *gaittier*, *guetier*, *guaitier*, *guestier*, *gaiter*, *waitier*, *watier*, verbe.

— Act., surveiller, veiller, garder :

Pri vos de ma terre garder
Et de mes frans homes *gaiter*.
(*Floire et Blanceflor*, 2e vers., 73, du Méril.)

Et *gueterent* molt honorablement le cors tote la nuit. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, fº 117d.)

— Réfl., se garder, prendre garde :

Lasgur vit que Jaques n'avoit mie granz genz et que il ne *se gaitoit* mie bien. (Villeh., 331, Wailly.)

Si com pappe Gerbiers cantoit,
Ki del cors Dieu ne *s'i gaitoit*,
Es vous d'infler les anemis.
(Mousk., *Chron.*, 15500, Reiff.)

Gaities vos dou vallet mal çaint. (*Hist. de Jules Cesar*, Richel. 23082, fº 4c.) Var., *guetiez*. (Richel. 23083.)

L'en ne *se* peut *gaiter* de mauvaise adventure. (*Prov. gallic.*, xve siècle, ap. Leroux de Lincy, *Prov.*)

— Neutr., faire le guet :

Ains atendi le pril sans lui *waitier* anchois.
(Adam de le Halle, *du Roi de Sezile*, 293, Coussemaker, p. 291.) Impr. *vuaitier*.

Li preudome du mestier devant dit dient qu'il n'*avoient* onques *guestié* au tans le roy Phelippe. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1e p., xxxiii, 7, Lespinasse et Bonnardot.)

Doivent lesd. bourgoys paier la moitié des guaites qui *guaiteront* ou bourg dud. Blammont. (*Cart. orig. de Neuchâtel-Comté*, apparten. au marquis de Durfort-Civrac, fº 29 rº.)

Fuissent contrains de *watier* en nostre forteresse d'Arche. (1473, *Exemption de guet au chasteau d'Arches*, Arch. Meurthe, Tres. des Chart. de Lorr., reg. B I, fº 127d.)

— *Gaitant*, part. prés., attentif, vigilant :

Bataille avez prise a ces mescreans,
Vous et Charlos, mais or soiez *gaitans*,
Se vous povez, que li soiez aidans.
(*Enf. Ogier*, 2521, Scheler.)

Soions pour nous meismes contr'eulx sage et [*gaittant*.
(J. de Meung, *Test.*, Vat. Chr. 367, fº 26a.)

Bressan, *guethio*, *gueytier*, regarder.

GAITTEMENT, voir Gaitement.

GAIVAGE, s. m., droit de s'emparer des animaux et des objets dont les maîtres étaient inconnus et que les propriétaires trouvaient sur leurs terres :

Vinage, *gaivage*, pontage, passage. (1336, Arch. JJ 70, fº 101 rº.)

GAIVE, adj. f., voir Gaif.

GAIVEMENT, *guesv.*, s. m., délaissement fait pour un an au seigneur censier de la jouissance et exploitation d'une maison sujette au droict de relevoisons à plaisir, et qui tient lieu du payement des profits :

Guesvement. (*Cout. d'Orleans*, comment. par Delalande, table des mat.)

GAIVER, *guesver*, *weyver*, v. a., céder et abandonner au seigneur censier l'exploitation et jouissance de la maison mouvante de sa censive pour le temps d'une année, à commencer au jour du premier terme prochain venant, auquel les baux de loyer des maisons ont accoutumé d'estre ouverts en cette ville. (J. Delalande.)

Nous *weyvons* nostre primer chalenge, e prioms jugement en le principal. (*Year books of the reign of Edw. the first*, years xxx-xxxi, p. 113, Rer. brit. script.)

Le seigneur d'un heritage, redevable du droit de relevoisons a plaisir peult, quand bon luy semble *guesver* et delaisser au dit seigneur censier ledit heritage pour les relevoisons qui seront dus, pour en joyr par le seigneur censier une annee entiere. (*Coust. d'Orleans*, Nouv. Cout. gén., I, 956.)

GAJAILLE, voir Gageaille.

1. **GAL**, s. m., caillou, galet :

Portent max et flaiaus, tandeffles et maint *gal*.
(*Conq. de Jerus.*, 1759, Hippeau.)

Des cailliex lor ont tant contreval rué
Et tante gres cornue et tant *gal* encosté
Que plus de iiic en i versent pasmé.
(*Doon de Maience*, 10098, A. P.)

Colin print une pierre ou *gal* de mer et la getta a la teste du suppliant par telle maniere qu'il le porta a terre. (1379, Arch. JJ 116, pièce 128.)

En pat. norm., *gal*, *gau*, signifie pierre, caillou.

Voir dans Moyans de Brieux, *Poematum pars altera*, p. 142, des détails sur un jeu que les enfants, en Normandie, appellent le *gal*.

A Guernesey le plur. *gaux* est très usité pour désigner de grosses pierres roulées.

2. **GAL**, s. m., sorte de mesure pour la laine :

Du *gal* de laine vendue... obole du vendant et obole de l'acatant. (*Orden. du poix de le ville*, xive s., Reg. des stat., p. 163, Arch. mun. Abbeville.)

Item de deux livres de laine ou de agnelins jusques a demi *gal*, sans plus avoir, se paiera comme de demi *gal*. (*Livre blanc de l'hôtel de ville d'Abbeville*, fº 97b.)

3. **GAL**, s. m. ?

le monde.
L'aultre est venu de travers
En me servant de mos couvers,
Et avoyt de l'erbe, ce maistre,
Dont y m'a cuidé faire paistre,
Nonobstant que rien ne me deult.
le 1er galant.
A y gaigne le *gal* qui peult.
(*Les 3 galants*, p. 28, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. II.)

En bataille,
Par mer et par terre auras *gal*,
Tant plus te verra l'en feal
Et sans faille.
(*Contred. de Songecr.*, fº 176 rº, éd. 1530.)

4. **GAL**, voir Jal.

5. **GAL**, voir Gaut.

GALACIEN, voir Galazin.

GALAGE, s. f., galoche :

.I. peir de *galages* faitz d'estreyn, .IV. den. (1423, *Inv. de H. V*, ap. Laborde, *Emaux*.)

GALAINE, *galentine*, s. f., mot douteux exprimant l'idée de choc :

Desconreé et derrout et espars
Furent paien par lui en maintes pars
En *galentine* d'espees et de dars,
Et de maçues, d'espiez et de faussars.
(*Enf. Ogier*, 5060, Scheler.) Var., *galaine*.

GALANDE, voir Galange.

GALANDER, voir Garlander.



GALANDESCHE, voir GARLANDESCHE.

GALANDIZ, voir GARLANDEIS.

GALANDURE, voir GARLANDURE.

GALANGE, - *angue*, *galande*, *gallente*, s. f., sorte d'épicerie, *marenda galenda* :

Galanga, *gallente*. (*Olla patella*, p. 32, Scheler.)

Poyvre et *galangue* en poudre. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 200, éd. 1597.)

Olivier de Serres, dans son *Theatre d'agriculture*, a employé les formes *galange*, *galande*.

GALANGUE, voir GALANGE.

1. **GALANT**, s. m., sorte de brigands :

Les supplians povres gens de labour, pour obvier aux entreprises de nos adversaires, se sont mis sus en armes avec autres que communement on appeloit les *galans* de la feuillie. (1471, Arch. JJ 197, pièce 157.)

Lequel de la Vigne estoit mal renommé veu qu'il avoit esté *galant* de feuillee. (1472, Arch. JJ 197, pièce 359.)

2. **GALANT**, s. m., sorte de monnaie :

Deux *galans* d'our. (1485, Bruay, Arch. de l'Etat à Lucerne, *Criminalia*.)

GALARDON, voir GUERREDON.

GALARRESSE, voir GALERESSE.

GALASIEN, voir GALAZIN.

GALATIEN, voir GALAZIN.

GALAZIN, *galasien*, - *cien*, - *tien*, *galisien*, adj. de Glazia, en parlant de soieries et d'objets d'orfèvrerie :

Bien sunt cuvert d'un palie *galazin*.
(*Rol.*, 2973, Müller.)

Une coupe d'or fin a li rois demandee;
D'une *galisiene* fu par tans noelee.
(*Roum. d'Alix.*, f° 44d, Michelant.) Var., d'œuvre *galacienne*.

Desus un paile *galatien* ovré.
(RAIMB., *Ogier*, 8436, Barrois.)

Vestue fu d'un paile *galacien* saffré.
(*Fierabras*, 2016, A. P.)

La coute estoit d'un drap *galasien*.
(*G. d'Hanstone*, Richel. 25516, f° 53 r°.)

Et li .c. paile furent *galacien* fresé.
(*Ren. de Montaub.*, p. 129, Michelant.)

GALBAN, voir GALBANEN.

GALBANE, voir GALBANEN.

GALBANEN, *galban*, *galbanon*, *galbane*, s. m., galbanum :

Et por ce est bien dit a Moysen : Prend espezes, scacten, et onica et *galbanen* de bone odor et tres cleir encens, si en feras un tymiame confit, solunc l'oevre de ceaz ki les ungemenz funt, soniousement melleit et pur. (*Job*, Ler. de Lincy, p. 447.)

Son atume de bone odour, comme mirre esleu et comme storax et *galban* et ongle et goute. (*Bible*, Richel. 901, f° 42b.)

Cire, suif, pois, ava, 3 l., *galban*, 33. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 85b.)

Si le lieu enfle avec vessies, preus *galbane*, storace. (TARDIF, *Art. de la faulc.*, II, 31, Jullien.)

Galbanon. (LA BOD., *Harmon.*, p. 441.)

GALBANON, voir GALBANEN.

GALDINE, voir GAUDINE.

1. **GALE**, *galle*, s. f., réjouissance, plaisir, amusement :

Chevalerie a passé *gales*;
Je ne la vois es, chans n'es sales.
(RUTEBEUF, *Poés.*, II, 23, Jubinal, 2e édition.)

Ilz cuident estre reputez des gens beneurez se ilz sont veuz par chascun jour estre en conviz, en *galle*, boire et menger et autres plaisences desordonnees. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Liv. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 177 r°.)

Lesquelx respondirent que il danceroient et meneroient grant *gale*. (1380, Arch. JJ 118, pièce 43.)

Mes ensi qu'on ramentoit *galles*
Et aventures qui sourviennent.
(FROISS., *Poés.*, II, 40, 1345, Scheler.)

N'aves vous en Escoce esté,
Et la demi an aresté,
En Engleterre et en Norgalles,
Ou bien aves eu vos *gales*.
(ID., *ib.*, 226,217.)

Plusieurs joieuses paroles et *gales* pour faire rire les roys et les seigneurs. (ID., *Chron.*, XV, 304, Kerv.)

A vous parle, compaings de *galles*,
Qui estes de tous bons accords.
(VILLON, *Grant Test.*, CXLVI, Jouaust, p. 109.)

Tous les soirs le fit souper en banquet avecques luy et mener grant *gale*. (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 25, Kerv.)

Et ne menoit jeuz, ris, feste ne *gale*,
Mais sembloit bien sa douleur dure et malle.
(A. CHART., *Poés.*, Debat des deux fort. d'am., p. 566, éd. 1617.)

Soit l'aventure bonne ou male :
Rire, plourer, courroux ou *gale*.
(ID., *Quatre Dames*, p. 627.)

Ce a faict Cerberus le vaillant
Qui est ung petit en ses *galles*,
J'ay joué cy de mes cymballes
Pour les habitans resjouyr.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 8d, éd. 1537.)

C'est tres bien faict,
Nous voerons tantost bonne *gale*.
(*Moralité à 4 personn.*, p. 12, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. III.)

— Désignant un jeu spécial :

Est interdict aux dictz ladres de juer l'un a l'aultre ne a aultres personnes aux dez, au poulain, a *galles*, ne a aultres jeux illicites. (*Pièce de 1463*, Soc. des Ant. de Morinie, XV, 179.)

— *Faire la gale*, se livrer à la joie, au plaisir :

Et s'assirent trestous a table ;
Et Dieu sçait si *firent la galle*
Entour le vin et le pasté.
(*Poés. attrib. à Villon*, la septiesme Repeue, Jouaust, p. 259.)

Et Dieu scet se on *faict la galle*
A mener dancer ses bourgeoises.
(COQUILL., *Monol. du Puys*, II, 250, Bibl. elz.)

Il me mena en une sale
Ou escuiers et damoiselles
Faisoient mainte bonne *gale*,
Jeux, chansons, karoles nouveles.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 14c.)

Apres soupper jouerent et dancerent et *firent la galle* aux jeunes gens. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 28 v°.)

— *Par galle*, par plaisanterie :

Ce dis *par galle*
Non autrement.
(ROI RENÉ, *Regnault et Jeanneton*, Œuv., t. II, p. 128, Quatrebarbes.)

2. **GALE**, s. f., gelée :

Et le cep faussement trompeur
Par gresle ou par *gâle* bruyante.
(TAHUR., *Poés.*, 2e p., p. 111, éd. 1574.)

GALEACE, voir GALIACE.

GALEBONTEMPS, subst. composé, société de gais compagnons, au XVe siècle, appelés aussi *galans*, *compagnons galois* :

Desja le poil me grisonne,
Desja la goutte je sens,
Je veux traicter ma personne
Avec les *Gales Bon Temps*.
(*Vaux-de-Vire d'O. Basselin*, LIII, Jacob.)

Maints *galebontemps* qui prennent un singulier plaisir de dormir la grasse matinee. (CHOLIERES, *Apresdinees*, p. 44, P. Lacroix.)

GALEBRUN, *walebrun*, s. m., sorte d'étoffe commune de couleur foncée :

Tiretaines, *galebrun*, et tout autre drap ourtiz, sunt de cele meismes coustumes. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 2e p., XXIV, 8, Lespinasse et Bonnardot.)

U cheinsil, u *walebrun* de Maence. (*Lois de la cité de Lond.*, ms. Brit. Mus., add. 14252.)

Nom propre, *Galbrun*.

1. **GALEE**, *gallee*, *gualee*, *galie*, *gallie*, *gualie*, *jalie*, *gellee*, s. f., grand bateau, vaisseau, galère, nef :

Puis a brochié Vairon qi cort comme *galie*.
(J. BOD., *Sax.*, CXLI, Michel.)

Et ont mis .x. mesages ens en une *galie*.
(*Conq. de Jerus.*, 513, Hippeau.)

Dame, dist il, veez ci la *galie* toute preste qui vous atent. (MÉN. DE REIMS, 8, Wailly.)

Ains a fait aprester une riche *jalie*.
(*Gui de Bourg.*, 4154, A. P.)

Si eut establis quarante des plus fors homes de sa nef a vingt grans cros de fer pour les *galies* retenir. (*Saint Graal*, II, 341, Hucher.)

Galies de Sarrazins vindrent encontre els. (*Comtesse de Ponthieu*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 192.)

Devers les paleis les *gualies*
Esteient assaillir alees.
(*Est. de la g. s.*, Vat. Chr. 1659, f° 6c.)

Et fist les *gualees* defendre.
(*Ib.*, f° 6d.)

Si a fait atourner au port une *galie*.
(*Gaufrey*, 10460, A. P.)

Se mist en mer en *galies* que le roy de France li avoit envoiees. (*Chron. de S.-Den.*, Richel. 2813, f° 460a.)

En Ytale, en cité amee
Ou mainte *galee* est armee.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du Chem. de long estude*, 6291, Püschel.)

Item le mandement de .XVIII. gros pour la *galleya*. (5 mai 1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 167, Guigue.)

Loys Chapuis et Estienne de Villenove parleront a Montargues de chevir la *galleya*. (30 août 1419, *ib.*, p. 186.)



Plus voile au vent ne fera la *gallee*
Pour trafiquer dessus la mer sallee.
(Cl. Mar., *Egl. s. la naiss. du fils du Dauph.*, p. 41, éd. 1596.)

Or vont de front jointes les deux *galees*.
(Des Mazures, *Eneide*, f° 226 v°, éd, 1608.)

— *Mettre en galee*, envoyer comme vagabond ramer sur les galères du roi :

Quel paillart,
Pour *mectre en gallee* cela.
Assez propre, miste et gaillart!
A. de la Vigne, *Moral.de l'Aveugle et du Boiteux*, p. 225, Jacob.)

C'est toujours a recommencer.
Qui fourniroit au residu,
Il vauldroit mieux estre pendu,
Ou *estre mis en gallee*.
(*Farce d'ung Ramonn. de chem.*, Anc. Th. fr., II, 205.)

Il y avait autrefois à Rouen, à l'extrémité orientale du quai, le clos aux *galées*, où l'on conservait des machines de guerre et tout ce qui était nécessaire pour l'armement des galères.

Nom propre, *Gallye*.

2. **GALEE**, *gallee*, s. f. ?

Et au regard de la *gallee* a potente, qui sera en la salle pour les officiers et herauIx d'armes, il se servira en petitz services par deux et deux et quatre et quatre. (Oliv. de la Marche, *des Gaiges de bataille*, p. 121, Prost.)

Et au regard de la *gallee*, elle sera servie comme le jour precedent. (Id., *ib.*, p. 130.)

3. **GALEE**, s. f., sauce :

... Dedans la *galee*
Li ot mis le venin.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 14452, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Bourbier :

Li tieste li gettat tot enmi la *galee*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 18610, Scheler, *Gloss. philol.*)

— *Mettre en galee*, déconfire :

Diestre et seneistre ocist et *met* tot *en galee*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 11738, Scheler, *Gloss. philol.*)

Cf. Galée Galee. 1.

4. **GALEE**, s. f., casque :

Encore puet on apeler ledict amict superhumeral qui signifie la *galee* que on met aux hommes d'armes, de quoy dit l'apostre : et galeam salutis accipite. Ad. Ephes. vi. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 76b.)

Ayant sur le chief la *galee* ou le heaume de salut. (Id., *ib.*, f° 104d.)

5. **GALEE**, s. f., joyeuse compagnie, assemblée :

Vecy bon chevalier, qui s'approuchoit de la fenestre ou la *galee* estoit. (Louis XI, *Nouv.*, xxxvi, Jacob.)

6. **GALEE**, voir Jalaie.

GALEFRETIER, - *frottier*, *galle.*, s. m., vaurien, chenapan :

Quels trinquenailles, quels *gallefretiers*. (Rab., liv. V, préf., éd. 1564.)

Et semble bien que quelque povre *galefrottier* de moine repris par luy de larrecin, luy pourroit faire une pareille response a celle que fit le pirate a Alexandre le grand. (H. Estienne, *Apol. p. Hérod.*, c. 23, éd. Le Duchat.)

Ayant en haine la dissolution et irregularité d'aucuns de ses religieux, specialement de deux *galefretiers* qui n'avoient de moyne que l'habit. (G. Paradin, *Cron. de Savoye*, p. 236, éd. 1552.)

Est ce merveille si le peuple est a sac, la vraye noblesse presque estainte et suffoquee par l'artifice et violence de nos *galefretiers* annoblis. (*Le Cabinet du roy de Fr.*, p. 338, éd. 1581.)

Et n'est pas beau a un curé d'aller faire le *gallefretier* en une rue ou une taverne. (Beroalde de Verville, *Moyen de parvenir*, fantaisie, p. 413, éd. s. d.)

Quand un *gallefretier* incaque son destin.
(Du Lorens, *Prem. Satyres*, p. 110, Jouaust.)

Se disait encore au dix-septième siècle:

J'aurois plus de trente *gallefretiers* à mes trousses. (*La Fausse coquette*, dans le *Théâtre italien*.)

Saint., Poitou, Vendée, Deux-Sèvres, *gallefretier*, s. m., gourmand, parasite, coureur; homme sans foi ni loi. Norm., *galfretier*. Centre de la Fr., *galefertier*. Morv., *galfeurtié*. Bourg., Yonne, Tronchoy, *galfeurtier*, enfant sale.

GALEFROTTIER, voir Galefretier.

GALEMART, *galimart*, *gualimart*, s. m., long couteau :

Ou est le vilain cornard, qui a le *galemart*,.... voulant dire du suppliant qui avoit un grand couteau a sa sainture. (1481, Arch. JJ 209, pièce 138.)

— Col d'un encrier :

Et portoit ordinairement un gros escriptoire pesant plus de sept mille quintaulx, duquel le *gualimart* estoit aussi gros et grand que les gros pilliers de Enay.(Rab., *Gargantua*, ch. xiiii, éd. 1542.) Ed. Le Duchat, *galimart*.

Noms propres, *Galimard*, *Gallimard*.

GALENDER, voir Garlander.

GALENEE, voir Galonee.

GALENTIR, *gualentir*, v. a., revêtir d'une cloison, pris fig :

Pour *gualentir* les nerfz. (Rab., l. I, c. 23, éd. 1542.)

Cf. Garlander, *galander*.

GALEOIS, adj., fort, vénérable :

En honour sain Mathieir l'apostle *galeois*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 28995, Scheler, *Gloss. philol.*)

Cf. Galois.

GALEOT, voir Galiot.

GALEPIER, v. a. ?

Li pueples de la terre *galepioient* et ravissoient molestement et tormentoient les besoingneus et povres. (*Bible*, Maz. 684, f° 172c.) Lat., Calumniabantur calumniam. (Ezech., xxii, 29.)

GALEQUE, voir Galesce.

1. **GALER**, *galler*, *gualler*, verbe.

— Act., gratter, frotter :

Comme les galleux qui ne demandent autre chose, sinon qu'on leur frotte et qu'on leur *galle* tousjours leur rongne. (Amyot, *Œuv. mor.*, V, 64, éd. 1819.)

Et la, barbiers, a voz seignees :
Que ces veines me *soyent galees*.
(*Pronostic. gener. pour 499 ans*, Poés. fr. des xve et xvie s., IV, 44.)

Defrico, fort frotter, ou grater, ou *galler*. (R. Est., *Thes.*)

Scalpo, gratter, *galler*. (Id., *Dictionariolum*.)

Scabere, fricare, scalpere. Gratter, *galler*. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

Galler. To gall, fret, itch ; also, to rub, scrape, scrub, claw, scratch where it itcheth. (Cotgr., éd. 1611.)

Galler, gratter, *galler* quelque chose. (Duez.)

— Réfl., se gratter :

Un oisel qui *se gale* en la cuisse de son bec. (1360, *Invent. du D. d'Anjou*, Laborde.)

Se galler, ou se gratter. (Duez.)

Cette signification est encore indiquée dans le Dictionnaire de l'Académie, édit. de 1835.

— Act., fig., *galler quelqu'un*, le battre, lui administrer une correction, comme on dit quelquefois famil. frotter quelqu'un :

Si ne m'en sai autrement vengier, que je leur feray les testes copper par devant les compaignons qui laiens sunt et qui m'en *gallent* tous les jours. (Froiss., *Chron.*, IV, 98, Kerv.)

Le seigneur de Clari, qui lors en estoit gouverneur (de Péronne) respondit que si les François y venoient, ils *seroient* bien *gales*. (J. Molinet, *Chron.*, ch. xl, Buchon.)

Par la vertus (dist frere Jan) du sang, de la chair, du ventre, de la teste, si encores je te oy pioller, Coquau diable, je te *gualleray* en loup marin. (Rab., l. IV, ch. 19, éd. 1552.)

J'ay trouvé jolyment une tromperie pour bien *galler* ce gendarme. (R. Est., *Lat. ling. thes.*, Admutilo.)

Pren garde comment avec son audace je le vais plaisamment *galler*, tu auras du plaisir en nos sornettes. (Cyre Foucault, *Trad. d'Aristenet*, p. 100, Liseux.)

Par le corbleu ! coquin, il faut que je vous *galle*
Encor d'autre façon, et son, et tic, tac, toc !
(Troterel, *les Corriv.*, i, 3, Anc. Th. fr., VIII.)

Galler. Rascar, escodar. (Cés. Oudin, éd. 1660.)

Galler, battre. Aporrear. (Id.)

Ah ! comme il me *galleroit* s'il m'eust pris à la depourvuë. (Duez, Amsterdam 1664.)

Se disait encore au dix-septième siècle :

Ah, vous voilà, Phlipot la bonne bête?...
Ça, ça, *galons* le en enfant de bon lieu.
(La Fontaine, *contes* le Diable de Papefiguière, Bibl. elz.)

— De même avec un rég. de chose :

Car, s'on m'eust venu empoigner,
Je croy qu'on m'*eust gallé* la teste.
(*Apologie des Chamberieres*, Poés. fr. des xve et xvie s., II, 276.)



Vostre peau *sera gallee*,
Ou vous ferez vostre debvoir.
(*Farce d'ung Ramonneur*, Anc. Th. fr., II, 203.)

Mais bien vous *galleray* le dos
Se vous n'aprenes par droicture.
(R. Gobin, *Livre des loups ravissans*, ch. I, éd. 1525.)

Bourg., Yonne, *galer*, gratter. Poitou, *gauler*. Saintonge, *galer*, frapper : « Diâbe me *gale*, que le diable me frappe d'un bâton. » (Burgaud, *Fabl.*, le Renar et lés guilan.)

2. **GALER**, *galler*, *gualler*, v. n., s'amuser, se réjouir, danser, faire la noce :

Icelle femme dist a son mary : vous ne faites que aler par pays et *galer* par les tavernes. (1409, Arch. JJ 164, pièce 145.)

Noiseuses, gourmandes et usans leur temps a danser et *galler*. (xv[e] s., *Second mariage et espousement entre Dieu le filz et l'ame pecheresse*, ms. Valenciennes 233, B 1, 69, f° 28 v°.)

Et a l'aventure il a trouvé une femme qui joue et *galle*, et prend des plaisances du monde a sa voulenté. (*Quinze joyes de mar.*, xv, Bibl. elz.)

Il y *aura* beu et *gallé*.
(*Patelin*, sc. II, p. 40, Jacob.)

Je plains le temps de ma jeunesse,
Auquel j'*ay* plus qu'autre, *gallé*.
(Villon, *Grand Test.*, XXII, Jouaust, p. 28.)

Ont ilz bien gaudy et *gallé*,
En lieu de dire leurs matines.
(Coquillart, *Monol. des Perruques*, II, 282, Bibl. elz.)

Vray Dieu comment il y *feut* beu et *guallé*. (Rab., l. IV, ch. 64, éd. 1552.)

— Act., avec un rég. de chose, dépenser en bombance :

Tant peu com il avoit *gala*
Et geta puer si folement
Que povretez ignelement
A son oncle le rachaça.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 83[c].)

A voir nos guerres civiles, qui ne crie que cette machine se bouleverse, et que le jour du jugement nous tient au collet : sans s'aviser que plusieurs pires choses se sont veues, et que les dix mille parts du monde ne laissent pas de *galler* le bon temps cependant ? (Mont., *Ess.*, l. I, ch. 26, f° 58 v°, éd. 1588.)

Galler le bon temps. To make merry, to passe the time pleasantly, to play the good fellow. (Cotgrave, éd. 1611.)

— Avec un rég. de personne, fêter, choyer :

Et qu'elle l'*a* long temps aymé,
Et fait maintes bonnes chosettes,
Entretenu, bavé, *gallé*.
(Coquillart, *Enqueste*, II, 127, Bibl. elz.)

Qui est ce qui *galle* et flatte plus son ventre que vous ? (Larivey, *la Constance*, I, I, Anc. Th. fr.)

— Dans un sens grivois :

Elle aime ung plaisant escuyer,
Et afin de son cas celler
Elle permet sa chamberiere
Baiser, taster, faire et *galler*.
(Coquillart, *Poés.*, p. 44, ap. Ste-Pal.)

— Réfl., se réjouir :

Les ungs disans de gracieux fatras,
Et les autres d'autre part *se galoyent*.
(*Pas d'arm. de la bergiere*, p. 107, Crapelet.)

Et entra dedans l'hostel pour manger, boire et *se galler*. (1421, *Arrest*, ap. Lob., II, 954.)

Car nos commeres, ce me semble,
Se gallent aussi bien ensemble
Et boivent soir et matinee
De celle friande vinee
Comme les hommes.
(Eloy Damernal, *le Livre de la deablerie*, f° 24[a], éd. 1507.)

Avant, avant, avancez vous
Pour *vous galler* avecques nous.
(J. Bouchet, *les Regnars traversant*, f° 67[b], éd. 1522.)

— Infin. pris subst., l'action de s'amuser, de se livrer au plaisir :

Qui veut sentir plaisir et ennuy,
Le *galler* premier plaist et puis nuit.
(Gabr. Meurier, *Tres. des Sentences*, Anvers 1568.)

Bugiste, *gala*, forés., *se gala*, lyonn., *se galo*, s'amuser, se divertir, faire gala.

3. **GALER**, s. m. ?

Ung petit sifflet de *galer* d'argent. (1474, *Inv. des bagues de Gabrielle de Latour*, Ann. de la Soc. d'hist. de Fr., 1880, p. 283.)

GALERESSE, - *arresse*, s. f., femme de plaisir, femme galante :

Aaliz la *Galeresse*. (1279, *Cart. de S. Maur*, Arch. LL 112, f° 173 r°.)

Aaliz la *Galarresse*. (*Ib.*, f° 296 r°.)

GALERIE, *gallerie*, s. f., réjouissance :

On ne voit aujourd'hui partout fors *galeries*,
Des hommes et des femmes assanler compaignies.
(Gilles li Muisis, *li Estas des seculers*, II, 87, Kerv.)

Lesquelz compaignons, apres soupper, menoient grant *galerie*, tellement que on les oyoit en la rue. (1462, Arch. JJ 198, pièce 516.)

Si advient que trois et quatre de ses commeres s'esbatent en la meson de l'une d'elles, pour galler et parler de leurs chouses, et sera aventure s'il n'y a aucun fatras, dont je me tais, dont elles despendent et confondent plus de biens a celle *gallerie* que le bon homme n'eust pas en huit jours pour tout son mesnage. (*Quinze joyes de mariage*, VIII, Bibl. elz.)

GALESCE, *galesse*, *galesche*, *galesque*, *galeque*, adj. f., gauloise, de France :

Quant il fu pres a une lieuwe *galesche*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 2[b].)

Qant li Egyptiein furent pres dou chastel a une lue *galesche*. (*S. Graal*, III, 721, Hucher.)

Li valles guerpist le paveillon et s'en torne vers une loge *galesche*, a mains d'une archiee dou paveillon. (*Lancelot*, Richel. 754, f° 73 v°.)

Espoir une lieue *galesce*
Dure le travers de la vile.
(Huon de Mery, *Tornoiement de l'Antechrist*, p. 11, Tarbé.)

Sor la rive virent del gué,
De l'autre part, enmi le pré,
Une biele loge *galesse*,
Qui fu faite de raime fresse.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 321, Hippeau.)

Cevaucié ont des la jornee,
De si que vint a la vespree,
Plus de xxx liues *galesces*.
(Id., *ib.*, 3882.)

Selle *galeque*. (*Stat. de S. J. de Jér.*, roul., Arch. B.-du-Rh.)

Eslongie dous lieues *galesces*.
(*Caton*, Richel. 25407, f° 215[c].)

Li rois Phelippes revint en Franche, et laissa Charle de Blois duc et seigneur de toute Bretagne *galesque*. (*Yst. et Chron. de Flandres*, II, 9, Kervyn.)

Si avoient escus fors et durs... cuirasses *galesches* et chappeaux en leurs testes. (*Lancelot du Lac*, t. III, f° 146[a], éd. 1533.)

— S. f., lieue gauloise :

Cil venoient tant et si espes que toute la terre en estoit couverte plus d'une *galesche* de lonc. (*Artur*, Richel. 337, f° 39[c].)

GALESTE, s. f. ?

Quant sus en l'air li venz le trait,
Ne li quarel d'arbeleste,
Ne de funde la *galeste*.
(*S. Brandan*, 1151, Michel.)

Ne li quarreax de l'arbaleste
Ne la fonde ne la *galeste*.
(*Ib.*, Ars. 3516, f° 104[b].)

Cf. Galet 2.

1. **GALET**, s. m., joyeux compagnon :

Pierre *Galet*. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 54 r°.)

Raoul *Galet*. (*Ib.*)

On trouve plus loin Raoul *le Gay*. (F° 84 v°.)

— Fém., *galete*, - *ecte*, femme qui aime la joie, le plaisir :

Maroie *Galecte*. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 58 v°.)

Jehanne *Galette*. (*Ib.*)

On trouve plus loin Jehane *le Gaie*. (F° 76 r°.)

Cf. Galois.

2. **GALET**, s. m. ?

De venerie i a oustill,
Le quenivet et le fuisill,
Et li tondres et li *galet*.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 143[a].)

Cf. Galeste.

3. **GALET**, voir Jalet.

GALEYNS, the thepsene :

Deus meyns ensemble, vodes ou pleins
Sount apeles les *galeyns*.
(*The treatise of Walter de Biblesworth*, p. 147, Wright.) Angl., thepsene, thespone, ms. Camb.

GALGATE, *gagate*, s. f., sorte de pierre précieuse :

Sor un bufet de *gagates*.
(Ben., *Troies*, Richel. 375, f° 100[c].)

Galgate, menate, coral. (*Lapid. d'un roi d'Arrabe*, ms. Berne 646.)

GALIACE, - *iasse*, - *yace*, - *eace*, *eace*, *easse*, - *easse*, *gall.*, s. f., sorte de galère :

Ce sont .VII. gallees, une *gallyace*, un grant nave et une cravelle que vous direz a l'empereur de Constantinoble que j'en-

voieray. (**Wavrin**, *Anch. Cron. d'Englet.*, II, 36, Soc. de l'H. de Fr.)

Armerent onze fustes, tant *galliaces*, gallees que galiottes, et chargierent de vituailles une partie. (**Al. Chartier**, *Hist. du roy Charl. VII*, p. 163, éd. 1617.)

Les ditz messire Tanneguy du Chastel et Jacques Cœur allerent par mer tant en *galiaces* que gallees avitailler le chastel de Final. (**N. Gilles**, *Ann.*, t. II, f° 255 v°, éd. 1492.)

Fera preparer la *galeace* et une gallee pour la personne du roy. (*Instructions aux sieurs d'Urfé*, etc., dans les *Mém. de Ph. de Commynes*, t. III, p. 374, Soc. de l'H. de Fr.)

La *galeasse* sur la Mediterranee est une grosse galere et vaisseau long de bas bord, a voiles et a rames dont les forçats voguent sous couverte, et au dessus d'eux y a une baterie de canons d'environ 10 de chacun costé. (**Fournier**, *Hydrogr.*, p. 49, éd. 1543.)

Je voy *galiasses* ramees.
(J.-A. de Baif, *Poemes*, l. IX, Lemerre, t. II, p. 458.)

En ceste derniere grande armee espaignolle dressee contre l'Angleterre, il y eut un de ses petits fils qui commandoit a ceste grande *galleasse* tant celebree et renommee en ceste armee la, qu'on pouvoit dire plustost une montagne de bois qu'un vaisseau de mer. (**Brant.**, *Grands Capit. estrang.*, l, x, Bibl. elz.)

1. **galie**, voir **Galee**.

2. **galie**, s. f., prostituée :

Acroire et mal paier, fourconter a le fie
Et tenir en leur bras toute nuit le *galie*.
(*Bast. de Buillon*, 480, Scheler.)

Cf. **Gaalise**.

3. **galie**, s. f., bûcher :

Pyra, *galie*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

1. **galier**, *galiier*, v. a., se moquer de :

Guill. *ont* assez *galiié*
E plusors faiz li ont hucié :
La pel, la pel al parmentier.
(*Rou*, 3e p., 4335, var., Andresen.)

Car je *sui* de lui *galies*,
Ramposnes et contraliez.
(G. Mach., *Poés.*, Richel. 9221, f° 46d.)

2. **galier**, *gallier*, *guallier*, s. m., coureur de galas, homme de joyeuse humeur :

Fins *galliers*, francs lipeurs, escumeurs de marmites. (*Lett. d'ecorniflerie*, Var. hist. et litt., IV, 48.)

— En particulier, mauvais plaisant :

Tout beau, tout beau, Jenin le repreneur,
Oultrecuidé, *gallier*, entrepreneur.
(Eustorg de Beaulieu, *l'Excuse du corps pudicque*.)

Quel *galier* !
(*Farce d'un Gentilh.*, Anc. Th. fr., I, 261.)

Prenez y tous exemple, vous aultres *gualliers* de plat pays, qui dictez que pour dix mille francs d'intrade ne quitteriez vos soubhaitz. (**Rab.**, l. IV, prol., c. III, éd. 1552.)

— Fém., *galiere*, *galliere*, femme de plaisir :

Marie la *Galliere*. (1378, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, Arch. Aube G 1656, f° 85 r°.)

Nom propre, *Galier*.

3. **galier**, s. m., cheval :

Cap de Dio ! tout est despendu :
J'ai mon arbaleste flouee
Et le *galier* pieça vendu.
(*Vie de St Cristophe*, Lyon 1530.)

H.-Maine, *galier*, cheval de fatigue, de peine. Argot, *galier*, *gallier*, cheval, *galière*, jument.

galifre, *-iffre*, s. m., nom d'oiseau de proie :

Saytaire cornut et li escorpion,
Et votoir et *galifre* et enpenet grifon.
(*Roum. d'Alix.*, f° 42a, Michelant.)

— Homme vorace :

Le siege de la Trinité
Cuyda usurper par faulx tiltre ;
A jamais en ait tourmenté
En enfer ce cruel *galifre*.
(1530, *Debat de Charité et d'Orgueil*, Poés. fr. des xve et xvie s., XI, 296.)

De voir ainsi ce grand *galifre*
Danser aux orgues et aux pifre.
(*Satyres chretiennes*.)

Prodigue, *galifre* ou galafre. (**La Porte**, *Epith.*, éd. 1571.)

Galifre, a ravenous eater. (**Cotgrave**, éd. 1611.)

— Adj., en parlant de choses, comme glouton :

Car pour fournir sa *galiffre* ventraille
Avoir luy fault ung gouffre de vitaille.
(*Blas. de la guerre du Pape*.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *galifre*, gourmand. *Galafre* est usité avec le même sens en Berry, en Picardie, à Liège, à Mons, Cherbourg, *galafre*, à Valenciennes.

galilee, *-eye*, s. f., porche d'église :

Mais cil qui envelopei seront en aucun pechiet qui de ta lignie seront, poront bien estre ez eiles de cest ospital, c'est an la *galilee*. (*St Graal*, III, 686, Hucher.)

Et il esgardent si com il issoient de l'iglise : si voient devant la porte du mostier de fors la *galilee* un perron tot quarré. (*Merlin*, f° 72a.)

Et insuper inveniam unum sacerdotem missalem de prædicto sancto in Ecclesia memorata, in loco qui dicitur la *galileye*, diebus singulis celebrantem, etc. (*Chart. d'Edouard Ier*, Franchises de l'Eglise d'Anglet., III, 668.)

galinat, s. m., poulet :

Ainsi que le suppliant cuidoit frapper d'icelle arbaleste, d'un materat qu'il y mist, ung polet ou *galinat*, qui estoit en ladite place. (1448, Arch. JJ 179, pièce 119.)

galine, voir **Geline**.

galingal, voir **Garingal**.

galin gallant (faire le), locut., mener joyeuse vie :

Les vilains n'ont de quoy semer, ou ne osent tenir chevaux ne bœufs pour doubte des princes ou gensdarmes... Et leurs enfans par lesquels les anciens pres devroient estre aidez, incontinent s'en partent. Nous aimons mieux, dient ils, *faire le gallin gallant*, que labourer sans rien avoir. (**J. Gerson**, *Harengue faicte... devant le Roy... en 1405*, p. 38, éd. 1824.)

Nous aymons mieux *faire le gallin gallant*, que labourer sans rien avoir. (**Id.**, cité dans les *Poés. d'E. Desch.*, I, 370, A. T.)

galinié, voir **Gelinier**.

galioffe, s. m., débauché insatiable :

Regardez quel *galioffe* ! il a couché plus de vingt nuytz avec ma femme. (**Louis XI**, *Nouv.*, xlv, Jacob.)

galiofille, voir **Gariofile**.

galion, s. m., sorte d'herbe :

C'est une erbe c'on claime *galion* filate. (*Album de Vill. de Honnec.*, p. 219.)

D'après l'éditeur Lassus *galion filate* signifie chanvre bâtard.

galiophilee, voir **Gariofilee**.

1. **galiot**, s. m., galiotte :

.xiii. nes et plusieurs *galios* plains de robeurs. (*Gr. Chron. de Fr.*, P. Paris.)

Galioz de mer. (Crap., *Prov. et dict. pop.*)

Nom propre, *Galiot*. Galiot-Dupré, imprimeur de la fin du xve et du commencement du xvie siècle, mettait pour marque parlante à ses livres une galiote, galée ou galère, fort relevée de l'avant, de l'arrière et des bords, avec ces mots : *Vogue la galée*. (Crap., *Prov. et dict. pop.*)

2. **galiot**, *gall.*, *gual.*, *galeot*, s. m., celui qui monte une galère :

.vii. *galios* nos a noies en mer.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 198c.)

Quant li amirax ot les dis des *galios*.
(*Conq. de Jérus.*, 530, Hippeau.)

Li coffins dou mast est d'envie
U li *galios* rampera.
(*Ren. le Nouv.*, 3790, Méon.)

Les compaignions et *galliotz* ne mengoient que bled cuit. (**Wavrin**, *Anch. Cron. d'Englet.*, II, 112, Soc. H. de Fr.)

Et les fournirent (les galeres) de *galeots* pour la rame. (**Amyot**, *Diod.*, xi, 15.)

La pluspart des *gualiots* et matelots se retira la ou on leur donnoit davantage. (**Id.**, *Vies*, Lysand., éd. 1565.)

De ce nom gallim prennent leur denomination une sorte de navires qu'on appelle galeres : et ceux qui les conduisent sont appellez *galliots*. (**Taillepied**, *Hist. de l'Estat et republ. des anç. Franç.*, l. II, f° 8 v°, éd. 1585.)

— Pirate, corsaire :

Quant *galiot* corent par mer
Et tornent cel sens por rober.
(*Parton.*, 1745, Crap.)

Il prist les douze galies qu'il avoit fetes,... et les empli toutes de *galioz* bien armez, et leur commanda qu'il s'en alassent en la terre l'empereor, sor la marine, et tant comme il trouveroient de sa gent occissent..... Li *galiot* s'en partirent tuit liez, porce qu'il avoient congié de rober et de malfere. (G. de Tyr, xviii, 33, Hist. des crois.)

Ce que nos avons dit des larrons et des *galios* et de perill doit estre ensi entendu. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 173b.)



Ja soit ce que tu les perdes (les hennas) par larrons ou par *galios* ou par perill de mer. (*Ib.*)

Par asaut de larrons ou d'anemis ou aguet de *galios* ou peril de mer. (*Ib.*)

.XIII. nes plaines de *galioz* et de robeors. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 171[a].)

Li dui message qui moult orent de tormenz et de perius furent assali de larrons *galioz*. (*Ib.*, f° 286[d].)

Pirata, *galios*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

GALIOTAGE, *gall.*, s. m., piraterie, flotte de corsaires :

Comme le suppliant eust delaissié son labour,.... et fust alé sur la mer en escumerie ou *galliotage*, ou il eust demouré grant temps. (1411, Arch. JJ 165, pièce 237.)

Il semble que aiez oublié quel temps couroit du temps Charles roy de France le quint, qui fut moult saige prince, et mist *galiotage* sus et feist le clout de Rouen, et par le moien dudit *galiotage* toute l'escluse d'Angleterre eut moult a souffrir et encores y apparessent les mistres et les ruynes. Estez vous point records que l'admiral de France vint avecques ledit *galiotage* et print la ville de Wynchilsee, et la mist a feu et a flambe? (*Déb. des hér. d'arm.*, 77, A. T.)

GALIOTS, s. m. pl., selon Ducange, qui a été répété par Ste-Palaye et par Roquefort, on nommait ainsi à Lille de jeunes ecclésiastiques aspirant au vicariat de l'église collégiale de S.-Pierre, dans laquelle ils servaient sans rétribution jusqu'à ce qu'ils fussent placés.

GALIPPE, s. f., sorte de galère :

Iceulx ailleurs estoient sur la riviere de Dordogne dedans une *galippe* barbotarde, en laquelle il pensoit estre la plus grant partye du pillaige. (1460, Arch. JJ 163, pièce 262.)

GALIR, voir JAILLIR.

GALITE, s. f., surface :

Fit tendre chaisnes de fer, dont l'une estoit d'un pied et demi dans l'eau, la seconde en la *galite* de l'eau, et la tierce estoit a deulx pieds dessus, afin que par batteaux les assieges ne pussent avoir recours. (S.-REMY, *Mém.*, ch. XCI, Buchon.)

GALIZIEN, voir GALAZIN.

GALLANDEIZ, voir GARLANDEIS.

GALLANDER, voir GARLANDER.

1. **GALLE,** voir GALE.

2. **GALLE,** s. f., noix de galle :

Pour faire trois pintes d'encre, prenez des *galles* et de gomme de chascun deux onces. (*Ménagier*, II, 1, Biblioph. fr.)

GALLÉ, adj., couvert de galle et, par extension, gâté, détérioré :

Les gros pilliers lesquelz estoient tous *galles* et pourris de la pluye et des terres d'autour. (1483-4, Arch. Aube, reg. 3, G 354.)

GALLEE, voir GALEE.

GALLEFRETIER, voir GALEFRETIER.

GALLEHAUDISE, s. f. ?

Charles de Fouquesolles pour le *gallehaudise* que occupe Ernoul de Leporte et sire Hubert, tenant d'un costé audit sire Hubert Pauget, d'autre costé et d'un bout audit Ernoul a cause de la seigneurie dudit de Fouquesolles,.. doit .v. s. tourn. (1470, *Cart. de Feuvillers*, Arch. S 5059, f° 5 r°.)

GALLEMICHEUX, adj. ?

Et pour les forains des environs de cette ville qui ont accoutumé de se fournir en icelle, tant sur les boulangers *gallemicheux* que autres, faut encore la quantité de deux cents muids. (J. VAULTIER, *Hist. des choses faites en ce roy.*, p. 301, Mon. inéd.)

GALLENDEIS, voir GARLANDEIS.

GALLENDER, voir GARLANDER.

GALLENTE, voir GALANTE.

GALLER, voir GALER.

GALLERIE, voir GALERIE.

GALLESUIE, s. f., mesure pour le sel :

Debet .XIIII. asquet cum .XIIII. *gallesuies* salis albi. (*Lib. rub. Troarn*, f° 125 r°, ap. Ducange.)

GALLETAGE, s. m., carillon produit avec des galets :

Proces et descort meu en la court de l'Eschiquier de Normendie por entre les religieux abbé et couvent de St Lo, d'une part, et les tresoriers et parroissiens de St Thomas de St Lo, d'autre, a l'occasion de la sonnerie a *galletage* que faisoient faire en icelle eglise, St Thomas le jour Monsieur St Mathieu evangeliste lesd. tresoriers et parroissiens, auquel jour ils disoient avoir pardons et indulgences donnees et permises en lad. eglise et lesd. religieux vouloient mettre empeschement a icelluy *galletage*.... lesd. tresoriers se departirent du proces et promisrent que ou temps a venir a icelluy jour St Mathieu il ne sera faict aucune sonnerie a *galletage*. (12 oct. 1506, Arch. de l'église N.-D. de St-Lo.)

Dans la campagne de Saint-Lô, on dit encore *galleter* pour carillonner.

GALLETIER, s. m., faiseur de galettes ; quoique très ancien, n'a été rencontré que dans un texte provincial du commencement du XVII[e] s. :

.XXXIX. *galletiers* demeurant a Nancy. (1625, *Inv. de Racinot des Bordes*, Arch. Meurthe.)

GALLEURE, s. f., sorte de mesure :

En paiant une *galleure* de farine a deux mains a chascune fois qu'il leur plaira aler ou envoier mouldre esdits moulins. (1426, *Denombr. du baill. d'Evreux*, Arch. P 308, f° 22 r°.)

GALLIACE, voir GALIACE.

GALLICAIN, s. m., sorte d'outil :

Nous avons trouvé, pour ceste maniere d'enter, une tariere plus habile et utile, que nous appellons *gallicain*, et est un villebrequin, lequel cave et creuse le tronc sans le gaster. (COTEREAU, *Colum.*, IV, 29, éd. 1555.)

GALLICANTE, s. m., chant du coq :

Ainsi se passa le jour tant que le soleil retira ses rais en la region d'Occident, et sur l'heure du premier *gallicante*, que toutes choses tiennent silence, furent faites les approches. (J. D'AUTON, *Chron.*, t. I, p. 11, Jacob.)

GALLICELLE, s. f., souquenille :

Pour seicher son biaut *gallicelle* ou sequenie, ce m'est tout un, attisoit avec de petites buchettes un ou deux charbons couverts de cendre. (DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XXXII, Bibl. elz.)

GALLICOT, *gallico* (de), loc., au dépourvu :

Il faut trousser ses quilles et ses trottains, de peur d'être pris de *gallicot*. (*Com. des prov.*, III, 4, Anc. Th. fr., IX, 56.)

Gallico. Prendre au gal, ou de gal, to surprise, take napping, or improvided. (COTGRAVE, éd. 1611.)

GALLIEN, s. m., sorte de bateau :

Faictes mouvoir sur ces fleuves marins
Barques, et nefz, *galliens*, brigandins.
(J. MAROT, *Voyage de Venise*, Exortation aux Princes Chrest., f° 35 r°, éd. 1532.)

GALLIER, voir GALIER.

GALLIEUS, adj. ?

Le capittaine luy bailla une gallee pour soy et ses gens; sur laquelle ledit Turcq mist une *gallieuse* baniere rouge. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 103, Soc. de l'hist. de Fr.)

GALLINE, voir GELINE.

GALLIN GALLANT, voir GALIN GALLANT

GALLIOT, voir GALIOT.

GALLIOTAGE, voir GALIOTAGE.

GALLOCHER, voir GALOCHER.

GALLOIRE, s. f., table très longue sur laquelle on pousse un galet; le galet le plus rapproché du bord gagne; s'il tombe à terre, on perd son coup :

En une rue de la ville de Villiers, ou sont les *galloires* a jouer aux gales. (1413, Arch. JJ 167, pièce 85.)

GALLOIX, voir GALOIS.

1. **GALLON,** voir GARLON.

2. **GALLON,** voir GALON.

GALLONNER, voir GALONER.

GALLOT, voir GALOT.

GALLOYS, voir GALOIS.

GALLUCHE, s. f., terrain pierreux et inculte ; mot ancien dont nous n'avons rencontré qu'un exemple du commencement du XVIII[e] siècle :

Terres pierreuses appelées *galluches*. (1728, *Déclar. du curé à l'assemblée du clergé*, Messemé près Loudun, Arch. Vienne.)

Poitou, Vienne, *galluche*, friche inculte.

GALLYACE, voir GALIACE.

GALNACE, voir JAUNASSE.

GALOBERIE, - *operie*, s. f., débauche :



Ne lur sunt pas granz rentes establies
Pur peistre chiens ne pur *galoberies*,
Mes simplement en sustengent lur vies.
(*Rom. des Romans*, Richel. 25407, f° 146 v°.)

Por pes tre chiens ne por *galoperies*.
(*Ib.*, Richel. 19525, f° 148 v°.)

GALOBIER, adj., gaillard :

Cels baisent a cheval e les plus druz,
E danzels *galobiers* et encreguz.
(*Ger. de Rossill.*, p. 374, Michel.)

Picard, *galaubier*, jeune mauvais sujet, polisson.

1. **GALOCHER**, v. n., agir en porte-galoches :

Galocher. Est se comporter à la façon et manieres des rustiques usans de galoches, Illautè, inurbanè, se in rebus agendis gerere. Et est d'energie metaphorique pour despris, comme, Il ne fait que *galocher*... Il se prend aussi pour tracasser çà et là sans raison... Par ce que les villageois indiscretement se meuvent, et pour chose de neant, à courir et tracasser çà et là. (Nicot, 1606.)

Norm., Bessin, *galochier*, v. a., déformer ses chaussures; v. n., marcher de travers.

2. **GALOCHER**, *gall.*, adj., qui porte des galoches :

Par tout y a moines *gallochers*. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, VII, Bibl. gaul.)

GALOFACE, s. f., pierre précieuse :

Grenas, stopaces,
Et tellagons et *galofaces*.
(Ruteb., *l'Erberie*, 36, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 186.)

GALOIE, voir Jalaie.

GALOINGNIE, voir Galonee.

1. **GALOIS**, - *ais*, - *ays*, *gall.*, s. m., droit seigneurial sur les biens de ceux qui ne peuvent tester ou qui meurent sans héritiers légitimes :

Toutes coustumes, passages, trespas, espaves, *galois*, droict de desherance. (1396, *Assignat. de douaire*, ap. Lobin., II, 662.)

Riveres, pescheries, deffens, *galloys*, espaves, verolages. (1410, *Gr. Gauth.*, f° 23 v°, Charnacé, Arch. Vienne.)

2. **GALOIS**, *galoys*, *gallois*, *galloix*, *galloys*, *gualois*, *walois*, *galais*, adj. et s. m., homme de plaisir, bon vivant, joyeux compagnon :

Un jour estoit en son palais
Fauvel qui ne pert pas *galais*,
Tout ait il ou pais de Gales
Chastiaus, donjons, manoirs et gales.
(*Fauvel*, Richel. 146, f° 11b.)

Ainsi disoit Bertran, qui bon *galoys* estoit:
A chose c'on deist moult petit y acontoit.
(Cuv., *du Guesclin*, var. des v. 153-174, Charrière.)

Comment le sire de Biauju,
Antones, qui grans *galois* fu,
En riant moult souvent disoit.
(Froiss., *Poés.*, II, 234, 483. Scheler.)

Je souloye rire et danser
Avec ces compaignons *galloys*.
(*Chans. du* xve *s.*, p. 16, A. T.)

Dictes a Dieu aux compaignons ;
Venir vous en fault, mon *galloix*.
(*Mist. du Viel Testam.*, 17921, A. T.)

Venez ça, compaignons *galoys*,
Qui bien cuidies valoir deux roys.
(Roi René, *Livre du cuer d'amours espris*, Œuv., t. III, p. 15, Quatrebarbes.)

Et la menue gens et li valhans *galois*
Boyvent de la godalle.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 38836, Scheler, *Gloss. philol.*)

Ilh hantent mult volentiers les tavernes, car ch'est la plus grant songne qu'ilh ont : aveques les *galois* ilh sont tous. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 322, Borgnet.)

A l'escart feist ceste œuvre un bon *galois*,
Mais peu de gens sçavent en quel maison ;
Il ne faut pas dire tout maintes fois
Et se monstrer, s'il n'est temps et saison.
(*Pronost. d'Habenragel*, Epilogation de l'Auteur, Poés. fr. des xve et xvie s., VI, 44.)

— Adj., en parlant de chose, plaisant, joyeux :

Et le roncin sire Ferrant
Harpera, tiex est mon plesir,
Un son *galois* tot a loisir.
(*Renart*, 29714, Méon.)

— Au xive siècle on donnait le nom de *galois* à certains soldats :

Certaine quantité de gens d'armes, qui lors estoient appelles *galoys*, se fussent logiez en la ville de Lorriz en Gastinnois. (1397, Arch. JJ 151, pièce 313.)

— Fém., *galoise*, femme qui aime le plaisir, femme galante :

Jehane le *waloise*. (1337, *Cart. Alex. de Corb.*, Richel. 24144, f° 54 r°.)

Belles filles, je vous compteray des galois et des *galoises*, si comme l'ennemy par son art en fist plusieurs mourir de froit. (*Liv. du Chev. de La Tour*, ch. 122, Bibl. elz.)

La rue de Baille Hou ou demouroient pluseurs *galloises* (Guilleb. de Metz, *Descr. de Paris*, xxvi.)

Et avient aussi aucunefois qu'il trouve une femme qui est une tres bonne *galoise*, qui ne resfuseroit jamais raison, qui la luy ouffreroit. (*Quinze joyes de mar.*, vii, Bibl. elz.)

Vous me verrez bonne *galloise*.
(*Farce du Munyer*, ap. Jacob, *Farces, sot. et mor.*, p. 245.)

Ces doreloz, ces gorgias
Menoient les meilleures *galoises*.
(Coquill., *Monol. du Puys*, II, 250, Bibl. elz.)

La Millannoise
A mys la noyse
En noz cueurs, et devez savoir
Que c'est chose qui moult nous poise
Veoir jouyr estrange *galloise*
Des haulx biens que devons avoir.
(J. Marot, *Epistre des Dames de Par. aux Courtis. de France*, p. 26, éd. 1532.)

Mais despendit en mille petitz bancquetz et festins joyeulx, ouvers a tous venens, mesmement tous bons compaignons, jeunes fillettes, et mignonnes *gualoises*. (Rab., l. III, ch. 2, éd. 1552.)

Lesquelles *gualoises* voluntiers et de bon hayt font plaisir a gens de bien. (Id., *ib.*)

Et puis s'en vont, pour faire les *galoises*,
Lorsque devroient vaquer en oraison.
(*Le Livre des Pardons S. Trotet*, ap. Ménage, *Dict. étym.*, éd. 1750.)

A grand peine luy demeura sa chemise, nette comme un torchon, nouee sur l'espaule, pour couvrir sa povre peau, si bien l'avoyent entretenu en sa prosperité et en ses pompes ses *galoises*. (H. Est., *Apol. d'Hérod.*, p. 161, Le Duchat.)

Nom propre, *Gallois*.

3. **GALOIS**, voir Galop.

1. **GALON**, s. m., côté :

Ains aloit pour la ville lui e siens compeignon
Maoçeris e suens fil a suen detre *galon*
Pour aquoier la noise, le cris e la tençon.
(*Rom. de Charlem.*, Romv., p. 23.)

2. **GALON**, *gallon*, *galoun*, *gualon*, *galun*, *jalon*, *jallon*, *jaillon*, s. m., mesure servant aux liquides, aux grains, aux terres :

Li uns des moines n'a le jor c'une miche,
Et .i. tot seul *galon* de vin sor lie.
(*Moniage Guill.*, Richel. 368, f° 260a.)

Ostes, traiez demi *jalon*,
Quar je l'aim moult fres et novel.
(*Fabl. de Courtois d'Arras*, ap. Roq.)

Hec lagena, *galun*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

D'un quarte d'orge puet homme avoir .c. *galons* de cervoise communement. (*Tr. d'écon. rur. du* xiiie *s.*, c. 38, Lacour.)

Un *galoun* de cervoise. (*Ib.*, c. 41.)

Devent .ii. vachez respondre d'un pois de formage entre la Pasche et la Seint Michel et de demi *galoun* de beur chescun semaigne. (*Ib.*, c. 24.)

Un *galon* deu vin as chamberlens. (*Liv. des Jur.*, f° 87 r°, Arch. S.-Inf.)

Un *galon* de syde. (*Ib.*)

Les Escos laisse as caperons
Lor chiervoise boire a *galons*.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 46c.)

Qe le meillur *galoun* de vin ne soit plus cher vendu qe pur .iii. deniers. (*Lib. Custum.*, I, 303, 14, Edw. II, Rer. brit. script.)

.i. *gallon* de bon vin de Rin pour .viii. estrelins et celi de Gascongne pour .vi. estrelins, de quoy li *gallons* fait les .ii. quartes de pois. (Froiss., *Chron.*, II, 129. Kerv.)

Jalon de vin. (1391, Gr. Gauth., f° 69, Arch. Vienne.)

Sire Jeyffroy Byrochon, dime *jalon* de vinee sus la vigne de Mosay. (1460, Arch. J 192, pièce 64.)

Six *galons* de sidre. (*Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 37 r°.)

Un *gualon* de vin. (1406, *Denombr. de la chastell. d'Andely*, Arch. P 307, f° 3 r°.)

... Soient de certeyn mesure le tonel de vyn .xii. vints et .xii. *galons*, la pipe de .vi. vints et .vi. *galons*, le tercian de .iiii. vints et .iiii. *galons*, la hogeshede de .lx. et .iii. *galons*, le barelle de harank et d'anguilles de .xxx. *galons* pleynement packes. (*Stat. de Henri VI*, an ii, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Deux *jaillons* de vin. (2 juin 1497, *Charte de Jean, D. de Nem.*, Arch. du Solesm., xve s., 189.)

D'après M. de Brieux (*Divertissemens*, Lettre à M. de Prémont) le *galon*, à Caen, était une mesure ou un vaisseau contenant deux pots. L'éditeur des *Ordonnances* (III, 659) dit qu'à Langres on nomme un *gaulon* une mesure qui tient le quart d'une pinte. Selon Savary les épiciers



appellent *galon* une boite ronde où ils mettent des grains et des drogues.

Dans le Poitou, Vienne, arr. de Civray, *jalon* désigne un pot au lait.

L'Académie donne : *gallon*, mesure anglaise de capacité pour les liquides.

GALONAGE, *galonnage*, s. m., droit payé pour obtenir du seigneur l'autorisation de faire la bière :

Dans le fief de Courci, en Contentin, nul ne peut avoir moulin a bras, sans paier *galonnage* qui est de chascun brachin de cervoize qu'ilz font ung galon. (Arch. P 306, pièce 292.)

GALONEE, *galoingnie*, *galenee*, *geloinie*, *geloingnie*, *geloingnye*, *gelonngnie*, *golonnee*, *golenee*, *gollenee*, s. f., mesure de capacité pour les choses sèches, grains, sel; droit de prélever cette mesure :

Si prent on dou mui de bleit mesurer quatre *golenees*, teles que li mesureres les pora prendre. (1265, *Ch. des comptes de Lille*, ap. Duc., *Golena*.)

Sur chascune prouvende doivent avoir une *gollenee* d'avaine. (*Ch. de Cambrai*, ap. Duc., III, 538c.)

Oppressoient nos diz ventiers les marchans estrainges amenans ou vendans sel en nostre dite ville, en exigeant excessivement les debites acoustumees pour les chevaux, chers et cherrettes, *geloinie* ou mesure. (1358, *Ord.*, III, 657.)

Quant a l'aminage que le ventier demande aus talemeliers de blef que il cuient qui en leur labeur et heritage; et aussi de la vente ou debite pour chastrons venduz ou achetez, l'en tenra ce qui est sur ce escript ou nostre terrier; reservé et ordené que pour la *galoingnie* du sel que l'en doit a nous, l'en paiera res le bacinet acoustumé pour nous, a penre par le ventier en autre cas, ou un bacinet se fera tenens res seulement une *geloingnie* commune : lequel bacinet plaing res sans changier, ledit ventier penra seulement pour ladite *gelonngnie*, et ycelle et ce que le mesureur prenoit ou s'afforçoit de penre du sel, cessera. (1363, *Confirm. des Lett. de l'Ev. de Langres*, Ord., III, 659.)

Iceluy bled tel que a la prisee des *galenees* de le huge de le halle. (1457, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *geloingnye* d'avoine. (1461, *Ord.*, XV, 73; Arch. JJ 198, pièce 191.)

— Mélange de divers grains, sorte de méteil :

Le bled monta telement que la rasiere de fourment valloit, en la ville de Tournai, .LXXVI. gros, bled de *gollenee* .LXVI., et soille .LX. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., III, 366.)

Fourment .VII. l. Bled vert .VI. l. .XVIII s. *Gollenee* .VI. l. .IIII. s. Vairet .VI. l. .II s. Soille .IIII. l. .X. s. Publié au son de la trompette par les carrefours de ladicte ville, le .XXIVe. jour de novembre 1580. (*Registre aux publications du 28 juillet 1576 au 26 juin 1600*, no 345 de l'Inventaire sommaire des Registres, fo 144, Arch. comm. Tournai.)

— Fig., *a galonee*, à très petite mesure :

Quant fortune ensi me depart
De ses biens *a golonnees*.
(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, fo 270 ro; Scheler, II, 109, 3671.)

Ce mot s'est conservé dans le nord de la France jusqu'au XVIIIe s. au sens de mesure :

Un hotteau contient douze *gollenees*. (1717, *Comptes de la Chatell. de Mortagne en Flandre*.)

Et au sens de méteil :

Art. Ier. Conformément à la règle établie par le directoire du district de Lille, le maximum du prix des grains est fixé, savoir : Blé froment, le sac pesant 200 livres, 28 livres. Seigle, le sac pesant 200 livres, 20 livres. *Golnée*, composée de deux tiers de froment et un tiers de seigle, le sac pesant 200 livres, 25 liv. 8 d. (*Proclamation du 19 thermidor an II, publiée à Tournai*.)

Comtois, *jaloignie*, *jalenie*, *jôleniè*, *dzolenio*, *dzalono*.

GALONER, *-onner*, *-ouner*, verbe.

— Act., orner la tête avec des fils d'or, tresser les cheveux avec des rubans :

Bien fu vestue d'une porpre roee,
A un fil d'or sa crigne *galonnee*.
(*Garin*, ap. Duc., *Galo*.)

Les deux puceles d'un fil d'or
Li *ont galoné* son chief sor.
(Chrest., *Erec et En.*, Richel. 1420, fo 7d.)

Par derrier ses espaulles ert sa crine vergie,
A .IIII. fiex d'ormier *galonee* et trenchie.
(*Conq. de Jerus.*, 5678, Hippeau.)

La teste ot longe et *galonee*,
A .V. botens d'or fu noee.
(*Veng. d'Alex.*, Brit. Mus, reg. 19, D I, fo 35 ro.)

Et vint sanz guimple, eschevelee,
O .I. filet d'or *galonee*.
(*Parton.*, Richel. 19152, fo 142c.)

Sor ses espales ot getes
Ses cheviaz blons et *galones*,
Molt les avoit clers et luisans.
(*Durm. le Gal.*, 1907, Stengel.)

Et ele *fu* bien *galonnee*
Et bien vestue et bien paree.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, fo 142d.)

Les cheveus biaus et blons avoit
Qui jusqu'as piez li avenoient
De novel *galonnei estoient*.
(*Ib.*, fo 146 l.)

D'un fil d'or *estoit galonnee*.
(*Rose*, ms. Corsini, fo 7c.)

Ele ses cheviaus *galounoit*
A deus fieus d'or qu'elle tenoit.
(*Vie de J.-C.*, ap. Duc., *Gallonnum*.)

Ses cheveux pigne et *galonne*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, fo 193c.)

Et *galonner* si proprement
Que nul n'i vee amendement.
(*Clef d'amour*, p. 85, Tross.)

Il *galonnoit* ses cheveulx en lieu de pigne. (C. Mansion, *Bible des Poet. de metam.*, fo 148 vo, éd. 1493.)

..... Pour *galonner*
Les beaulx cheveulx et testonner.
(Corrozet, *Blason de la maison*.)

Les rois appellez Merovingiens ont esté remarquez par leurs cheveux pendans derriere : et (comme disent les anciennes chroniques) lassees en tresses *galonnees* (c'est a dire liees de cordons, estans les galons une sorte de bandelettes). (Fauchet, *de l'Orig. des dignit. et magist. de France*, I, 4, éd. 1611.)

Les richesses et l'auctorité se voyent en la disposition des maires du palais qui commandoyent partout sans que les roys eussent autre chose que le nom, et la charge de laisser croistre le poil de leurs cheveux estendus sur leurs espaules, et celui de leurs barbes tressez et *galonnez* (c'est a dire liez de rubans et boutons d'or, possible a la façon des rois de Perse). (Id., *Antiq. gaul.*, vol. I, v, 23, éd. 1611.)

Les ancienes chroniques françoises surnomment ce roy Clodion le chevelu : pour ce qu'a la mode de son pays, il portoit de longs cheveux liez en tresses pignees, et *galonnees* (galon est un riban, ou bandelette dont les femmes s'aydent a lier leurs cheveux) pendantes par derriere. (Id., *ib.*, II, XI.)

— Réfl., s'orner la tête :

Si *se galonne*, si se pigne
D'une grant herche en leu de pigne.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, fo 193d.)

— *Galoner sa barbe*, la peigner et y mettre de petits glands au bout de chaque floquet, comme les dames faisaient de leurs cheveux ; aux enterrements des grands on se galonnait la barbe avec du fil d'or, avec des paillettes ou avec de la limaille d'or :

Ses grenons *ot* moult bien treciez et *galonnez*.
(*Florence de Rome*, Richel. nouv. acq. 4192, fo 2 ro.)

— Fig., *galoner* a signifié frotter :

La sanglante fiebvre quarte
Leur puisse *gallonner* les os.
(*Act. des Apost.*, vol. I, fo 37b, éd. 1537.)

Gallonner et frotter fort en amignotant, permulcere, demulcere. (R. Est., *Pet. Dict. fr.-lat.*, et Nicot, *Thres.*)

— Et tourmenter, inquiéter :

Degasterent devant eux toute terre et place ennemye, et mesmes le pays d'Artois qui beaucoup en porta d'oppression et de grief, pour ce que forts y estoient, et que autres fois les Picards les *avoient galonnes* en leur marche, qui n'est pas chose dure a croire a qui congnoist les deux nations. (G. Chastell., *Chron.*, I, 287, Kerv.)

GALONETTE, s. f., dimin. de *galon*, baril de bière que les brasseurs étaient tenus de fournir pour remplir les tonneaux qu'ils livraient. Ce mot, quoique certainement ancien, n'a été rencontré que dans un texte du commencement du XVIIe siècle :

Les brouteurs auront ung baril ou *galouette* sur leur charette, qui sera emplie de semblable bière que cele contenue esdits tonneaux. (17 mars 1605, *Sent. contre les Brasseurs*, Arch. mun. Douai.) Roquefort écrit *galouette*, ce qui ne représente rien.

GALOP, s. m., la plus élevée et la plus rapide des allures du cheval ; s'employait souvent au pluriel dans l'ancienne langue:

(Un chien) que vint a Charle les *galops* et les (salz.
(*Rol.*, 731, Müller.)

Un leus en saut, la brebiz prent ;
Grant aleure et granz *galos*
S'en va li leus fuiant au bos.
(*Ren.*, 64, Méon.)

Avenanment a son tor pris,
Son ceval a es *galos* mis.
(*Parton.*, 9661, Crapelet.)

Puis monte et s'en va les *galos*.
(*Couci*, 506, Crapelet.)

Et si aloient tot plus tost
Que ne fesissies les *galos*.
(*Lai du trot*, 105, Michel.)

Si s'en alla ma dame les grands *galoz* devers le chevalier son amy. (Louis XI, *Nouv.*, XXXIX, Jacob.)

On trouve la forme *galois* employée pour la rime :

Pues envoia dis mille des siens meilour Franzosi
As portes de la ville broçant tous d'un *galois*.
(*Prise de Pampel.*, p. 109, Mussafia.)

GALOPEL, s. m., dimin. de galop :

A tant vint a Torsolt les *galopels* petis.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 71ᶜ.)

Mais l'enfes Bueves lait le cheval aler
Les *galopiaus* desous lui desraer.
(*G. d'Hanstone*, Richel. 25516, f° 45 r°.)

Vers l'ost cevaucent tot .I. plain,
Les petis *galopiax* sor frain.
(*Gilles de Chin*, 3928, Reiff.)

Il s'en revient les *galopiax* ariere, s'espee en sa main. (*Aucassin et Nicolette*, p. 13, Suchier.)

GALOPERIE, voir GALOBERIE.

GALOPET, s. m., dimin. de galop :

Mes trop les suit au *galopet*.
(*Fable*, ms. Chartres 261, f° 142 r°.)

GALOPON, s. m., galop :

Quant il vint au chemin, s'akiut tel *galopon*,
Ne se tenist a lui .I. mules arragon.
(*Ren. de Montaub.*, p. 250, Michelant.)

1. **GALOT**, *gallot*, s. m., sorte de monnaie :

.IX. *galloz* d'argent. (15 mai 1395, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

2. **GALOT**, *gallot*, adj., qui se sert de la langue française :

Tant de Bretagne *galot* comme bretonnant. (*Grand. Chron. de France*, Charles V, XXXIX, P. Paris.)

Chevaucha le connestables premierement Bretaigne bretonnant, pourtant qu'il la sentoit plus encline au duc Jehan de Montfort, que Bretaigne *gallot*. (Froiss., *Chron.*, VIII, 254, Kerv.)

GALOU, adj., où l'on parle français :

Tout le pays, tant de Bretaigne *galou* comme bretonnant. (*Chron. de S.-Den.*, Richel. 2813, f° 462ᵈ.)

— Employé comme terme d'injure :

Le suppliant courroucié de ce que icellui Thomassin avoit appellé son compaignon Breton larron ou *galou*. (1409, Arch. JJ 164, pièce 99.)

GALOUN, voir GALON.

GALTERIHL, s. m., nom d'une espèce de javelot :

.C. javeloz qui sont appelez *galterihl*. (1294, Arch. J 387, pièce 12.)

GALTHIES, s. m., violence :

Comme il a apparus ces jours passes d'ung *galthies* contre un homme d'eglise... (Sans date, vers 1545, *Hist. de Metz*, VI, 800.)

GALUN, voir GALON.

GALURE, s. m., galant, mignon, godelureau :

Galures portent escrevisces
De veloux, pour estre mignons ;
Et sont deceuz povres novices,
Cuydans que ce soyent hocquetons.
(Coquillart, *Droitz nouv.*, 2ᵉ part., de Dolo, I, 153, Bibl. elz.)

Cf. GALUREAU.

GALUREAU, s. m., godelureau :

N'y a si meschant fils de laboureur ou villaige qui ne veuille faire du *galureau*, porter chausses et habits bigarrez et le grant plumas au chapeau qui est chose aussi bien advenante que mettre chausse trapes en un lac. (*Nef des fols*, f° 62ᵇ, éd. 1530.)

Cf. GALURE.

GALVARDINE, *gual.*, *-erdine*, *galeverdine*, *gaverdine*, *calvardine*, s. f., sorte de vêtement de dessous qui semble pouvoir être comparé à ce que nous nommons aujourd'hui caban :

Icellui de la Selle despouilla sa *gaverdine* qu'il avoit sur lui, et se mit en prepoint, et print une javeline en sa main. (1482, Arch. JJ 208, pièce 244.)

Qui n'a pas vaillant une pomme,
Mais qu'il ait une *galvardine*,
Avec cela c'est ung grant homme.
(Coquill., *Droitz nouv.*, 1ᵃ p., de Statu Hominum, I, 67, Bibl. elz.) Var., *calvardine*, ap. Ste-Pal.).

Au lieu d'un chaperon, le messager fait faire une *galvardine* aux couleurs de la ville. (1510, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La peau comme une *gualvardine*. (Rab., IV, 31, éd. 1552.)

Puis le vestit d'une *galverdine*. (Id., V, 43, éd. Le Duchat.) *Galeverdine*, éd. Paris 1565.

Gavardine. (Du Guez, *Introduct.*, à la suite de Palsgrave, éd. Génin.)

GALVERDINE, voir GALVARDINE.

GALVINIE, s. f. ?

Et si dist sire Pierres que des *galvinies* des prouvendes d'avaine, lesqueles *galvinies* mesires Tiebaus demandoit, k'il n'en savoit niens. (*Pièce de* 1215, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. sur la Picardie*, IV, 40.)

GAMACHE, s. f., espèce de guêtres en toile, cuir, ou drap :

Les gens de commandement ne portoient que la *gamache*. (D'Aubigné, *Foenest.*, l. IV, c. I, Bibl. elz.)

Des bottines (*gamaches* ou tiquehouses). (Cominius, *Janua aurea reserata duaram linguarum*, p. 111, éd. 1669.)

Norm., Bessin, Poit. et Foréz., *gamache*, guêtre. Dans le patois poitevin il signifie aussi savate, et femme qui se tient mal.

GAMAFRER, v. a., blesser, frapper :

Qui *gamafre* beste par ire, et plainct en est, doit cinq sols, et rend le domage sans loyer. (*Ancienne Coutume d'Orléans*, ap. Roquef.)

GAMAGE, s. m., p.-ê. faute pour *gambage* :

Rouage, estape, defguelt, *gamage*. (Arch. S.-Om., tir. XXXII-XXXIV.)

GAMAIS, s. m., joug ?

Ja l'eust mort et confondu (le loup)
Ne fuissent li sergant le roi
Qui la vindrent a grant desroi.
De totes pars par le palais
Fus aporterent et *gamais*,
Ja eussent le leu tué
Quant li rois Artus a crié...
(*Lai de Melion*, 500, Horak.)

Cf. JAMEL.

GAMANTER, voir GUAIMENTER.

GAMARSTON, s. m. ?

On remachonne au canchel de l'eglise de Vitry deux *gamarstons* trawes et rompus. (*Compte de* 1465, Arch. mun. Douai.)

GAMAS, s. m. pl., fêtes :

Ilh avoient acoustumeit de longtemps de nient a plaitier .VIII. jour devant les *gamas*, et .VIII. jour apres. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 243, Borgnet.)

1. **GAMAUZ**, *gamahuz*, s. m. ?

Las, esgarez, afamez, nuz,
Qui sui assis en *gamauz*.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 96ᵃ.)

Laz, esgarez, affamez, nus,
Qui sui assis en *gamahuz*.
(*Ib.*, Ars. 3641, f° 100ᵇ.)

2. **GAMAUZ**, *guam.*, *gameuz*, note de musique :

Tant a la voiz pesant et male
Quant monter cuide qu'il avale,
De haut monter assez poine,
Mes n'i set metre si grant poine
Qu'il mont nes desqu'a ce fauz,
Touz tens revient en *guamauz*,
Ne puet monter nes en aré,
Et s'il fait tant qu'il monte ou ré,
Plus de .XXX. ans puet estre la,
Ainçois qu'il mont ou sol n'ou la.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 25ᵈ.)

Toz, tens revient a *gamauz*.
(Id. *ib.*, ms. Brux., f° 25ᶜ.)

Tos jors revient en *gameuz*.
(Id., *Ste Leocad.*, 779, Méon, *Fabl.*, I, 295.)

GAMBAGE, voir CAMBAGE.

GAMBAIS, *ganb.*, *wamb.*, *wanbeis*, *-es*, *hambeiz*, s. m., pourpoint rembourré qui se plaçait sous le haubert :

Plusors orent vestu *gambais*.
(*Rou*, 3ᵉ p., 7697, Andresen.) Var., *hambeiz*.

Pus li font vestir un *ganbes*
De soie et de coton porpoint.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 64ᵇ.)

En son poing tint une hace d'acher,
Qui li veist estraindre et palmier
Et ces borgois fraper et detrencher,
Ces vies capeaus enfumes depecier
Et ces *wanbais* coper et depichier.
(Raimb., *Ogier*, 3886, Barrois.)

Hec diplois, dis, *wambeis*. (*Gloss. du* XIIᵉ *s.*, ap. Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6ᵉ sér., t. V, p. 329.)

Toz deffublez remest en un *ganbais*.
(Herb. Leduc, *Foulq. de Candie*, Richel. 25518, f° 123 v°.)

Joffrois de Mandeville, qui cuens estoit d'Assesse, fu la o les autres ; mais il n'ot viestu ne *wambais* ne pourpoint. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 164, Michel.)

— Par extension, cosse de la fève :

Et feves a tout le *gambais*.
(Guiot, *Bible*, 1683, Wolfart.) Impr., *gainbais*.

GAMBAISE, *wambeise*, s. f., pourpoint rembourré qui se plaçait sous le haubert :

Seient vestut ki detrahient mei de hunte, e seient cuvert si cum de *wambeise* de lur confusiun. (*Psalt. monast. Corb.*, Richel. l. 768, f° 90 v°.) Lat., et operiantur sicut dyploide confusione sua.

GAMBAREE, *- arree*, *ganb.*, s. f. ?

Ganbaree de pierre froyde. (1492, *Compt. de R. Lebaud*, f° 3ª, comm. de Quimper, Arch. Finist.)

Ganbarree de pierre de taille. (*Ib.*)

GAMBARON, s. m., jambe courte, sobriquet donné à Robert, duc de Normandie, à cause de ses jambes rondes et courtes, d'après Orderic Vital, liv. IV, p. 545, ap. Duc., *Gambaron*.

GAMBATER, voir Jambeter.

GAMBEISON, voir Gambison.

GAMBEL, *ganb*, s. m., syn. de *gambais* :

Plusors orent vestu *ganbeaulx*.
(*Rou*, 3ᵉ p., 7697, var., Andresen.)

Le texte adopté par Andresen porte :

Plusors orent vestu *gambais*.

GAMBEREL, s. m. ?

Les bouchiers d'Evreux, quant ilz passent parmy le bois dudit seigneur peulent prendre sans contredit des *gambereaulx* et des verges pour prendre leurs bestes. (1452, *Denombr. du baill. d'Evreux*, Arch. P 308, f° 37 v°.)

Des *gamberiaulx* et des verges pour pendre leur bestes. (Même pièce, Arch. P 294, reg. 4.)

GAMBERGE, s. f., poisson tarifé au cent, comme le hadot, dans plusieurs pancartes de péage et compris habituellement dans le même article :

Baril de haren blanc, cent d'adot, de *gamberge*, piece de marsouin... (1449, *Lett. pat.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 214.)

GAMBESIÉ, voir Gamboisié.

GAMBESON, voir Gambison.

GAMBET, voir Jambet.

GAMBETER, voir Jambeter.

GAMBETTE, voir Jambete.

GAMBEZIÉ, voir Gamboisié.

GAMBIER, voir Jamboier.

GAMBILLON, s. m., prob. faute pour *gambison* :

Et derriers a son hauberc fremillon,
Mais n'a entor forrel ne *gambillon*.
(*Aliscans*, 2337, A. P.)

GAMBISON, *gambeison, gambaison, gambeson, gamboison, - oisson, ganb., gobisson, goubisson, gaibison, gombeson, wambizon, wanbizon*, s. m., pourpoint rembourré, qu'on portait long et pendant sur les cuisses, par dessous le haubert ou la cotte de mailles pour préserver la peau et les habits des frottements :

Toraces, *wambeisuns*. (J. de Garl., ms. Bruges 546, Scheler, *Lex.*, p. 64.)

Et ne fu armez que d'un *gamboison* et d'un chapel de fer. (Villeh., 168, Wailly.)

Chascuns avoit clavain ou *gambeson*,
Et bone espee au senestre giron.
(*Bat. Loquifer*, Richel. 368, f° 218ᶜ.)

Et Brichemer (le cerf) fu en destrece,
Car li chen, si con nos lison,
Li depecent son *ganboisson*.
(*Renart*, Br. X, 1092, Martin.)

Gautiers s'arma, li vavassors gentis ;
Vest .i. haubert qui fu fors et treslis,
Desor vesti .i. *gambison* faitis :
N'a si fort home en trestout le pais,
Se il le porte .i. arpent et demi,
Qu'il ne fust auques foibloiez, gel voz di.
(*Gaydon*, 4943, A. P.)

K'estoient armé
De lors *wanbizons*.
(Thieb. de Nangis, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 36,42.)

La coiffe de l'auberc li rompi et faussa
Et puis le *ganbison*, si qu'el chief le navra.
(*Gui de Bourg.*, 2536, A. P.)

Que chascun ait costes a armes, et *gambison* se veaut, et se il ne veaut *gambison*, il doit metre devant son ventre une contrecuree de tele. (*Assises de Jérusalem*, ch. CIII, Beugnot.)

Et ot .i. *gambeison* fort et espes vestu.
(*Doon de Maience*, 2714, A. P.)

Parmy oultre dix *gamboisons*.
(J. de Meung, *Tres.*, 1319, Méon.)

Getai un *gamboison* en mon dos. (Joinv., *S. Louis*, LII, Wailly.)

Je trouvai un *gamboison* d'estoupes a un Sarrasin. (Id., *ib.*, p. 75, Michel.)

.I. *gamboison* de brodure des armes de Bourgoigne. (1313, *Trav. aux chat. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 44.)

Hauvettes, bacines, braceles ne *wambizons*.
(*Chron. des ducs de Bourg.*, 9772, Chron. belg.)

Et se cil a qui le mesfaict fut faict n'est pas chevalier.., l'amende luy doibt estre faicte par un roncin, par un *gamboison*, par un chapel et par une lance. (*Anc. Coust. de Norm.*, f° 62 v°, éd. 1552.)

D'autres estoyent couverts de *gobissons* ou hocquetons contrepointez d'œillets. (Fauchet, *Antiq. gaul.*, V, 19, éd. 1611.) Imprim., *gobissans*.

Quant aux hommes de cheval, ils chaussoient des chausses faites de mailles, des esperons a molettes aussi larges que la paulme de la main : car c'est un vieil mot que le chevalier commence a s'armer par les chausses, puis endossoient un *gobisson* : mot retenu par les villageois d'environ Langres. C'estoit un vestement long jusques sur les cuisses et contre poincte. Ce monstre l'autheur et le peintre du livre intitulé le pelerinage de l'ame, disant,

Et tout ainsi comme faict est
De pontures le *goubisson*
Pourquoi point les appelle on, etc.

Et encores le mesme autheur dit, que c'estoit la premiere piece du harnois.

Car desous va le *ganbeson*
Qui armer se veult par raison.

Par la peinture que j'en ai, il semble long jusques au dessoubs des genoux : et le mesme autheur monstre que les femmes en portoient sus leur chair : mais il est croyable qu'ils estoient legerement contrepointez, je croi, comme encore elles font aujourd'hui pour se monstrer avoir le corps droit, ou cacher leurs deffauts de nature, car il dit :

Et sa compagne au *ganbeson*
Chantoit une telle chanson :
Je chanteray faire le doy,
Rien je ne porte aveques moy,
Au petit guichet retenue
Ne serai pas, car je sui nue.

De fait l'image represente une femme sans chausses, et souliers, les cheveux pendans, et sur le corps ce *gambeson*, comme une cotte ou chemise courte. Ils avoient aussi une gorgiere que nous appellons haussecol.

Dessus ce *gambeson* ils avoient une chemise de mailles longue jusques au dessous des genouils, appellee auber ou hauber. (Id., *Orig. des cheval., arm., et hér.*, II, 1, éd. 1611.)

GAMBISOR, *wanbisour, wanbeisor*, s. m., fabricant ou marchand de gamboisons :

Jehan lo *wanbeisor*. (1244, *Cart. de S. Vinc. de Metz*, Richel. l. 10023, f° 46 r°.)

Jehan le *wanbisour*. (*Ib.*)

GAMBOISIÉ, *- sé, ganb., gambezié, gambisé, gambesié, wanbisié, wambesié*, part. passé et adj., qui est garni, piqué de coton ou de laine :

Une cote moult aesie
De drap de soie *gambesie*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 8ᵇ.)

Du haubert li copa le maille *wanbisie*
Et l'auqueton desoux qui ne le tensa mie.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 129 v°.)

Cotes *gamboisies*, gorgeretes *gamboisies*. (1294 et 1295, *Ord. de Ph. le Bel*, Pr. de l'H. de Nism., I, 136.) Impr., *gamborsies*.

Et autel tonneu de dras de soie, et de cendez, et de jupes, et de pallioz, et de cameloz, et de bouquerans, et de fustaines, et de coutes *wambeseyes*. (*Cout. de la foire de Bar sur Aube*, ms. Troyes 365.)

La coute *wambeseye* .II. s. (*Li Coust. des foires de Troies*, li tonneus dou cordoan, ms. Troyes 365.)

Sor une coute *gambisee*.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 121 v°.)

Leur cotes *gambesies* tortent.
(Guiart, *Roy. lign.*, 16650, W. et D.)

Item une cote *gamboisee* de cendal blanc. Item deux tunicles, et un gamboison de bordures des armes de France. Item une couverture de gamboisons broudees des armes le roy. Item 3 paires de couvertures *gamboisiees* des armes le roy, et unes indes jazequenees. Item un cuisiaux *gamboisez*. Item unes couvertures *gamboisees* de France et de Navarre. (1316, *Inv. des biens de Louis le Hutin*, ap. Duc., *Observ. sur l'hist. de St Louis*, p. 46.)



Une cotte *gamboisee*. (*Enq.*, xiv[e] s., Arch. J 1034, pièce 44.)

Cote *ganboisee*. (*Ib.*)

Dix cotes *gambesiez*. (1339, *Act. norm. de la Chamb. des compt.*, p. 196, L. Delisle.)

Une cotte *gambezie*. (1398, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 264 v°.)

GAMBOISON, voir GAMBISON.

GAMBRE, s. m., langouste :

Les *gambres* de mer, lesquelz autrement sont appellez langoustes, sont de difficile digestion. (*La Nef de santé*, f° 36 v°.)

Fut la quatre jours pour prendre eaue recente et bois sans veoir aulcun vestige d'homme, mais *gambres* assez, et grandz leezars aux rivages. (P. MART., *Rec. des Isles*, f° 112 r°.)

GAMBROISIN, voir CAMBRISIEN au Supplément.

1. **GAME**, voir GEMME.

3. **GAME**, s. f., employé comme synonyme de signe :

Ce sont les Armes et les Dames,
En ce parc, vous en povez veoir
Les signes, et apparcevoir
Les demonstrances et les *games*.
(COQUILL., *Blas. des Arm. et des Dam.*, II, 167, Bibl. elz.)

1. **GAMEL**, s. m., fleur d'avoine :

Gamel, qui est fleur d'avaine. (19 janv. 1511, *Nouv. statuts des sayeteurs d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, II, 545.)

2. **GAMEL**, s. m., gamelle :

.II. petis *gameaus* e une forche d'argent a trere soupes. (1306, *Invent. des biens du D. Jean II*, ap. Lob., II, 454.)

Nom propre, *Gamel*.

3. **GAMEL**, *-eau*, *-iau*, adj. ?

Pour l'achet de .VIII. toises de boys et d'un cent de clou *gamiau*. (1358, *Compt. mun. de Tours*, p. 24, Delaville.) Impr., *gannau*.

Deux milliers trois quarterons de clo *gameau*. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Fortification, LI, Arch. mun. Orléans.)

Cinq cens de clo *gamiau*. (*Compt. de J. Asset*, 1402-1404, Forteresse, XVI, Arch. mun. Orléans.)

GAMELE, s. f., sorte de navire :

Si y ot galees .XV. et autres vaisseaux entre galions et sacties et *gameles* bien .L. vaisseaus. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXXIII, 60, var., Hist. des crois.)

GAMENTER, voir GUAIMENTER.

GAMET, s. m. ?

Je fas le ban que toutes femmes de folle vie estans aux estuves, au bordiel ou ailleurs en *games* en ceste ville et taille d'icelle aient... chescune autour de son brach senestre une ensengne de drap gaune de le largheur de trois dois. (1423, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Arrestiers mis sur les *games* d'une grange. (*Ib.*)

Le *gamet* qui tient le taudis d'un pont. (1447, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

On parle du *gamet* que l'on refet a vaubte (voûte) du long la rive derriere le chastel pour resister a l'encontre des forches d'eaues qui se mettent contre ledit *gamet* pour emplyr les fossez antour du chasteau. (1481, *ib.*)

GAMEUZ, voir GAMAUZ.

GAMITE, s. m., chamois :

Ses robes estoient de camelin ou de pers ; ses pennes de ses couvertours et de ses robes estoient de *gamites*, ou de jambes de lievres, ou d'aigniaus. (JOINV., *St Louis*, 667, Wailly, éd. 1874.)

GAMMÉ, voir GEMMÉ.

GANACHE, voir GARNACHE.

GANBAREE, voir GAMBAREE.

GANBES, voir GAMBAIS.

GANBOISSON, voir GAMBISON.

GANBU, voir JAMBU.

GANCHE, voir GUENCHE.

GANCHIR, voir GUENCHIR.

GANCIR, voir GUENCHIR.

GANCLEOR, voir JANGLEOR.

GANDE, s. f. ?

En ju ng, la journee premiere
Fut, sans querre suites ne *gandes*,
Vers Bourdiaus sus Gironde, es landes.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 12290, W. et D.)

GANDEILLOR, s. m., coureur, sauteur :

Le porc ne fut ne *gandeillore* ne for.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 56, Tarbé.) Impr., *gandeillor*.

GANDIE, s. f., échappatoire :

Ensi vos sert il de *gandie*
De consellier la felonie.
(*Parton.*, 2673, Crapelet.)

Mais li legaz i vint por lui
Qui de *gandie* e de refui
Saveit trop d'estrange maniere.
(*Guillaume le Maréchal*, 11439, P. Meyer.)

Pat. lyonn. et Suisse rom., *ganduaises*, *gandoises*, sornettes, fariboles, tromperies. Lyonn. et forés., *gandueri*, *gandoiri*, tromper, abuser, railler, amuser.

GANDILLIER, *-iller*, *gondillier*, *gandriler*, v. n., dimin. de *gandir*, échapper, se sauver, s'enfuir :

Lor trez tendirent an mi la praerie,
Tot le lignage ne prisent une alie
Au viel Frodins qui envers aus *gandrile*.
(*Les Loh.*, Richel. 1622, f° 279 r°.)

Viles destruient e eissillent,
Burgeis e paisanz *gandillent*.
(WACE, *Rou*, 1[e] p., 438, Andresen.)

Mult les veissies *gondillier*
Et l'un en droit l'altre muchier.
(ID., *Brut*, 9926, Ler. de Lincy.)

Mult les veissies *gandillier*.
(ID., *ib.*, var.)

Et cele s'est moult deffendue
Et *gandilla* kank'ele pot.
(*Perceval*, 1898, Potvin.)

Bien me quida Lietart tuer,
Mes ge me soi bien remuer
Et *gandiller* et tressaillir
Tant que gel fis a moi faillir.
(*Renart*, Br. IX, 1900, Martin.) Méon, *gandillier*.

GANDION, s. m. ?

Trois aunes de camelos rouges pour faire un *gandion* a la dite nef. (1339, *Act. norm. de la Chamb. des compt.*, p. 198, L. Delisle.)

GANDIR, *wandir*, v. n., s'enfuir, échapper, s'esquiver, se réfugier, se sauver :

Hardi fierent, coart *gandissent*
Com home font qui escremissent.
(WACE, *Rou*, 3[e] p., 8097, Andresen.)

Uncor duta Ernout mil tanz,
Li traitres, li soduianz,
Qu'or est il certains de morir
Ne or ne set il mais u *gandir*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 17942, Michel.)

Cuidez vos en Grece foir ?
Nos n'i porrum vers lui *gandir*.
(*Rom. de Thèb.*, ap. Constans, *Lég. d'Œd.*, p. 167.)

Ne soit ou fuir s'a toi non,
Ne soit ou mucier ne ou *wandir*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 199[c].)

Heriça soi, si abaia,
Entor moi *gandi* ça et la.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 166[e].)

Ne li est vis que des or mais
Li doie en nul liu laissier pais,
Ne qu'il li puisse pas *gandir*,
Ne par ester, ne par fuir.
(*Ib.*, 3407, Crapelet.)

Lui estuet u vaincre u morir
Nel lait amors par el *gandir*.
(*Ib.*, 8907.)

Sachiez bien que trop li meschiet,
Puis qu'il *gandist*, c'onor li chiet.
(*De la Dent*, 115, ap. Méon, *Fabl.*, I, 163.)

Ensi enseignes tu a foir et a *gandir* de ton arc et de ta menace. (*Comment. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 46[a].)

Se Damedieu me donne qu'armez puisse souffrir
Ja si bien ne saras encontre moi *gandir*,
Que mon branc esmoulu ne te fache sentir
Si que le chief du corps te feroy departir.
(*Doon de Maience*, 1305, A. P.)

GANDISSANT, *guandissant*, adj., habil à s'échapper :

Ben sai que cele dammeisele
Est si veisduse et si sorcere,
Et *guandissante* et si artiere
Que si sovent l'enchantera
Jo sai ben qu'il l'espousera.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 58[d].)

Cf. GANDIR.

GANDRILLIER, voir GANDILLIER.

GANEAU, adj., débauché :

Gormant, glout comme une bellue,
Demenant vie dissolue,
Ganeau, yvroigne, oultrageux,
Suivant tavernes, domageux.
(*Therence en franç.*, f° 227[b], Verard.)

GANELE, s. f. ?

Pour oster et eslire le bos a marien hors des *ganeles* de raime dont on a fait le busche et karbon pour l'ostelmant Bauduin. (1306, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 26.)

GANELIS, s. m. ?

Ledit droit de tonnelieu et forage des vins vendus et delivrez en la ditte ville se diversifiait selon la qualité de ceulx qui estoient appelez ou reputez estre de la table de *ganelis* ou de ceulx qui n'estoient



pas de la dite table. (17 avr. 1448, *Sentence du lieuten. du bailli d'Am.*, ap. A. Thierry, *Monuments inédits du Tiers Etat*, III, 550.)

GANGES, s. m. pl., oreilles de poisson :

Les vuideras et leur arracheras les *ganges* ou oreilles, qui sont rouges, et les laveras tres bien. (*Trad. du de Opsoniis de Platine*, X, I, dans le *Dictionnaire étymologique de Ménage*, édit. 1750.)

GANGIR, voir GUENCHIR.

GANGLART, voir JANGLART.

GANGLE, voir JANGLE.

GANGLERESSE, voir JANGLEOR.

GANGLERIE, voir JANGLERIE.

GANGNABLE, voir GAAIGNABLE.

GANGNAIGE, voir GAAIGNAGE.

GANGNEMAILLE, voir GAAIGNEMAILLE.

GANGNE, voir GAAIGNE.

GANGNER, voir GAAIGNIER.

GANGNERIE, voir GAAIGNERIE.

GANGNEUR, voir GAAIGNEOR.

GANGNIOUR, voir GAAIGNEOR.

GANGUEMELE, s. f., sorte de navire :

Si y ot galees .XV. et autres vaisseaux entre galions et saeties et *ganguemeles* bien .L. vaisseaus. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXXIII, 60, Hist. des crois.)

Cf. GAMELE.

GANGUIL, s. m., bregin, sorte de filet :

In aliquo stagnorum prædictorum cum arte, vocata *ganguil*, nullus ausus erit piscari. (1307, Arch. JJ 163, pièce 103.)

GANIERIE, voir GAAIGNERIE.

GANIGAL, voir GARINGAL.

GANIL, s. m. ?

Considerant le grand peril et destruction de ville et confusion de pouble que porroent par meintes magnieres sordre par criours et par gens de nulle connessance, *ganils* dou diable, por exciteir et commoveir le pouble a faire contre droit, contre raisons, ouvres maulfaites et damajouses. (1407, Arch. Frib., *Aff. de la ville*, n° 322.)

GANIVEAU, s. m., avorton :

Il seroit bon qu'un tas de *ganiveaux*
Et ceulx qui sont de trop mal heure nez
Bien replantez fussent comme poireaux
Pour revenir plus bons et façonnez.
(*Pronost. d'Habenragel*, c. VIII, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VI, 28.)

S'on n'abolit ung tas de *ganiveaulx*
Trop haut montez en ces flateurs bigotz.
(*Le Monde qui n'a que les os*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XII, 214.)

GANIVET, voir CANIVET.

GANIVETE, *ganyvete*, s. f., couteau :

Le suppliant de sa *ganyvete* ou coustel a tailler pain donna un cop seulement par le corps a icellui Domange. (1410, Arch. JJ 165, pièce 333.)

Saint., *ganivette*, couteau.

Cf. CANIVET.

GANIVETIER, *ganyvetier*, s. m., ouvrier et marchand de canifs, coutelier :

Dont tout le monde commença a bruyre et parler de son sçavoir si merveilleux jusques es bonnes femmes lavandieres, courratieres, roustissieres, *ganyvetieres*, et aultres. (RAB., *Pantagruel*, ch. X, éd. 1542.) Ed. Le Duchat, *ganivetieres*.

GANIVIER, s. m., coutelier :

Jehan le Veel, povre *ganivier*... mist en vente sur un estal plusieurs ganives et petiz couteaux. (1390, Arch. JJ 139, pièce 44.)

GANLER, v. n., hurler ?

Lessiez, dist Renart, ne *ganlez !*
Renart, n'i a mestier toisir.
(*Peler. Renart*, p. 426, Martin.)

GANNEAU, voir GAAIGNEAU.

GANNIR, v. a., faire entendre le cri du cochon :

Au beau milieu de la sale estoit Thesee, qui se changeoit en porc, et *gannissoit* un oin, oin... (J. DE FONTENY, *l'Asne ruant*, p. 23.)

GANOLLE, *wanolle*, s. f. ?

Bottes de *wanolles* et de peuchons a .XII^d. la botte. (1406, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Penture a *ganolles*. (1523, *ib.*)

Cf. CANOLLE ?

1. **GANON**, s. m., bordure :

Le roy de France a fait tendre son tref ;
Moult estoit bel et richement ouvré ;
Ung arpent dure le paveillon de lé :
Les *ganons* sont de çandal d'or brodé.
(*Rom. d'Aquin*, 1136, Joüon des Longrais.)

2. **GANON**, voir GAIGNON.

GANOTE, s. f., sorte de vêtement :

Cascuns ait sor l'auberc la *ganote* vestie,
L'espee sur la cape bien repunse et mucie.
(*Fierabras*, 4666, A. P.)

GANS, voir JANSE.

GANSE, voir JANSE.

GANSTELE, voir JANSTELE.

1. **GANT**, *want*, s. m., droit du seigneur dans les mutations de fiefs :

Il y a tex viles ou on ne doit que deus deniers de saisine, et teles ou on en doit trois deniers, et de teles ou on doit trois deniers de *gans* ou douze deniers de vin, et de teles y a en l'une plus et en l'autre mains. (BEAUMAN., *Coul. du Beauv.*, ch. XXVII, 6, Beugnot.)

As plez qui furent a Orbec en l'an de grace 1213... gaja Pierres Rogier au priour e au couvent de saint Cyre de Friardel uns *ganz* de rente de l'avaine de trois deniers. (1293, *Cart. de Friardel*, Richel. nouv. acq. l. 164, f° 41^b.)

Derechief sus ceu que je demandoye au diz religious homage par la reson d'une pere de *ganz* de rente. (1297, *ib.*, f° 46^b.)

Est assavoir que le maieur doit avoir, ou nom du seigneur, tous drois de claings, tous afforages et toutes lois en dessoubs .V. s., tous les *wans* qu'il appartient a avoir a toutes heritanches et reliefs. (1447, *Loi accordée au village de Douchi*, Arch. du royaume de Belgique, Ms. et Cartul. n° 93, *Cartul. de l'abbaye de St-Pierre de Gand*.)

La somme de sept solz six deniers tournois de cens annuel portant lotz, *gans*, ventes, saisines, amendes et deffaulx. (14 août 1528, *Ch. du bailli d'Epernon*, Arch. domaniales Rambouillet.)

Argot, donner pour les *gants*, donner une gratification en sus du prix convenu.

2. **GANT**, voir GENT.

GANTE, voir JANTE.

GANTELLE, s. f., sorte d'armure :

La peussies ouyr grant martellis a reclaver petites plates *gantelles*, harnois de jambes, a serrer lances, et chevaux tourner, costes d'acier et jasserans. (J. D'ARRAS, *Melusine*, p. 137, Bibl. elz.)

Ung corset d'armes et deux *gantelles* et une rapiere. (*Test.*, 4 janv. 1534, Arch. mun. Douai.)

GANTEREL, s. m., gantelet ?

Por avoir borses et atrere
Deniers dedenz leur *ganteriaus*.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 122^b.)

GANTHEROT, s. m., gantelet :

Une paire de *gantheroz*, une paire d'esperons. (Déc. 1390, *Inv. de meubl. de la mair. de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

1. **GANTIER**, s. m. ?

Mes cors ki est sur les *gantiers*
Prent a vous congié de moult loing,
Mes le cuer pres de vous ajoing.
(*Li Congié B. Fastoul d'Arras*, 53, Méon, *Fabl.*, I, 113.)

2. **GANTIER**, s. m., partie du char :

Prins m'est vouloir de descripre la forme du chariot ou le soleil seoit : Les axis et le tymon furent d'or fin, les *gantiers* furent dorez ; et les royes argentez. (C. MANSION, *Bible des Poet. de metam.*, f° 12 r°, éd. 1493.)

GANTIERE, s. f. ?

La redevance que li evesques d'Orliens doit quant la *gantiere* de cire est presentee a l'eglize d'Orliens. (1337, *Aveux*, Yvre le chastel, Arch. P 26.)

GANTIL, voir GENTIL.

GANTILETTE, s. f., gantelet :

Cotes de ferre et bacynettes,
Glayves, haches et *gantilettes*.
(CHANDOS, *Prince noir*, 2358, Coxe.)

1. **GANTILLE**, *gatille*, s. f., dimin. de jante :

Por rasseir par pluiseurs fois coiaus, *gantilles* et auves audit moelin. (1304, *Trav. aux chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 16.)

Un arbre de moulin tout neuf, roie, bras, courbes, ames, *gatilles*, coyaulx et rayere. (1430, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les *gantilles*, les gantes d'ung mollin a eau. (1476, *ib.*)

2. **GANTILLE**, s. f., arme de bourgeois :

De ces jousteurs furent les regardans desplaisans cuidans qu'ils se fussissent entretues; mais apres qu'ils furent releves, ils hausserent les *gantilles*, qui fut signe d'estre eschappes de ce dangier. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXXI, Buchon.)

GANYEUR, voir GAAIGNEOR.

GAOBLE, s. f., sorte de pierre précieuse :

Gaoble, prasmes. (*Autres lapid.*, ms. Berne 646.)

GAOLAGE, voir GAIOLAGE.

GAOLE, voir GAIOLE.

GAOULLAGE, voir GAIOLAGE.

GAP, voir GAB.

GAPE, *wape*, adj., insipide :

Moult aime pain hom qui est sains,
Al enferm est *wapes* et vains.
(RECLUS DE MOLIENS, *Miserere*, Ars. 3142, f° 203 r°, et ms. Amiens 437, f° 144 r°.)

Al enfrun est *wapes* et vains.
(ID., *ib.*, Richel. 13212, f° 16 v°.)

A l'enferm est *gapes* et vains.
(ID., *ib.*, Richel. 23111, f° 232b.)

Si me sont *gapes* et moistes
Lor fioletes et lor boistes (des médecins)
Qu'eles me tolent tot lor cuer.
(G. DE COINCI, *de l'Emperer. qui garda sa chast.*, 2525, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 80.)

— Gâté, débilité :

Leur estomach leur samble estre *wape* et afoiblis. (FROISS., *Chron.*, I, 52, Luce.)

Wallon, *wapp*, aqueux, de la nature de l'eau, qui a un goût d'eau ; douceâtre, qui est d'une douceur fade, qui tourne autour du cœur. (REMACLE, *Dict. wallon.*)

GAPERNE, s. f., sorte de navire :

Cent voiles ou environ, comme galeres, fussent palendres, *gapernes* et aultres navires charges de gens et d'artillerie et aultres choses necessaires et convenables a mettre siege. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXXIV.)

GAQUERISON, voir GASCHERISON.

GARAGE, *garrage*, s. m. ?

Sau le complant et gardes et recez et *garrages* qui devent estre rendu au seignors. (Mars 1243, *Vente à St Maixent par Isoré Daure*, cab. Fillon, fac-simile à la biblioth. de l'école des Chartes.)

GARAINE, voir GARENE.

GARAIT, s. m., coup :

A .I. baron de Grese vet doner tel *garait*
Que l'escu de son col li a percié et frait.
(*Roum. d'Alix.*, f° 43d, Michelant.)

GARANCE, *guerence*, *warance*, *waranche*, s. f., défense, garantie :

Je tieng a sens et a vaillanche
Que les femes de le *waranche*
Se font cremir et ensoignier.
(A. DE LA HALLE, *li Jus Adan*, Coussemaker, p. 308.)

Pur garir de tute plaies, e *warance* par peis encuntre tute les autres herbes. (XIIIe s., *Præcepta medica*, ms. Berne AA 90,20, f° 6b.)

Nous lour en devons pourteir *guerence* leaul contre l'empereur. (1357, *Ch. de Jean de Châlon*, Arch. du prince, Neuchâtel, J4, n° 18.)

Mort out Tierri le sage, le duc d'Ascance.
Danz Bos de Carpion i mist sa lance,
E por peire e por oncle en prist venjance,
De quei vint pois a .K. teil eschivance,
E .G. en eissi de sa *garance*,
Que tals vint anz dura la malvoillance,
Qu'ainc ne s'osa veeir au rei en France.
(*Ger. de Rossill.*, p. 303, Michel.)

GARANCIE, adj. f., teint en garance :

Une cote simple a femme, de couleur *garancie*. (1388, Arch. JJ 135, pièce 48.)

GARANDE, voir GARENE.

GARANDISE, voir GARANTISE.

GARANDISSEMENT, voir GARANTISSEMENT.

GARANDISSEOR, voir GARANTISSEOR.

GARANDITOUR, s. m., garant :

Establisse moy *garanditour* des choses vendues. (1282, Cîteaux, LVIII, Arch. Jura.)

GARANDON, voir GUERREDON.

GARANNAGE, voir GARENAGE.

GARANT, s. m., garantie, protection, défense :

De terre en altre vait fuiant,
Si cuide avoir de mort *garant*.
(*Brut*, ms. Munich, 3671, Vollm.)

Baudoins est an l'aive, qi est roide et corant ;
Doucement de bon cuer va Jhesu reclamant,
Se de mort l'a gité, or li face *garant*.
(J. BOD., *Sax.*, CLIV, Michel.)

Quer il sunt desarmé, ne n'ont armes trenchant,
Ne garnement nisun qui lor porte *garant*.
(*Doon de Maience*, 5907, A. P.)

Se ne tournast le dart d'autre part le trenchant,
Ja Robastre n'eust de la mort nul *garant*.
(*Gaufrey*, 2731, A. P.)

— *A garant*, loc., en sûreté :

Tout ausi traient *a garant*
Li François Ogiers et Rollant.
(MOUSK., *Chron.*, 7588, Reiff.)

Le mareschal, qui ainsi les voyoit la fuir *a garant*, a peu qu'il n'enrageoit dont iceulx luy eschappoient. (*Liv. des faicts du maresch. de Boucic.*, 2e p., c. 20, Buchon.)

GARANTAGE, *guar.*, *wair.*, *var*,- *entage*, - *aige*, - *aege*, s. m., préservation, exemption :

Se Callot trove, qi li a fait outrage,
Ocirra le, n'i ara *garantage*.
(RAIMBERT, *Ogier*, 8635, Barrois.)

Guarantage des abus. (Mercred. apr. Asc. 1363, Barbier de Lescoet, Arch. Finist.)

— Garantie :

Que je ne vos dout mie la monte d'un formage
Puis que por .I. sol homme irai a *garantage*.
(*Maug. d'Aigr.*, Richel. 766, f° 52 v°.)

En *garantage* de verité. (1268, Abb. de S. Flor., prieuré de Montilliers, Arch. M.-et-Loire.)

En *garentage* de verité, nos.. avons mis nostres scels a ces presentes letres. (1276, *Preuv. de l'Hist. de Bourgogne*, II, 44.)

En plus grant *garentage* de vente. (1284, Eunauld, t. I, ch. 94, Arch. M.-et-Loire.)

Et de toutes ces chozes doit il porteir bon et loyal *wairantage*. (1294, *Coll. de Lorr.*, 976, n° 48, Richel.)

Letres scelees de naustre seel evec *varentage* de vente. (*Ch. de* 1302, Forges, dom., t. I, ch. 19, Arch. M.-et-Loire.)

Prenons le fez et la charge de *garentaege* et de deffense des choses dessusdites. (1329, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1329.)

En deffaut de *guarantage*. (20 juill. 1359, Arch. C.-du-N., Begard.)

Par deffaut de paiement ou de *garentage* non fait. (1375, *Contr. de mar. de Marg. de Clisson*, fds Bizeul, Clisson, Bibl. Nantes.)

N'est de riens obligé a fere le dit *garantage* de ditz trante soulz. (14 mars 1389, Pont-l'Abbé, Arch. Finist.)

Obligea... sur le gage et obligacion de tous ses biens mobles et inmoubles a leur en fere *garantage* suffisant. (*Ch. de* 1390, Arch. de Talhoet.)

Et ceste donnayson tenir et en faire *garantage* a mon dit seignour. (3 av. 1396, *Don. au D. de Bret.*, Arch. Loire-Inf.)

Je suis mieulx que par heritage
A toy, car je t'ay fait hommage
De m'ame, corps et tout mon bien,
De toy les tiens en vasselage.
Pour ce porte moy *garantage*.
(J. GERSON, *Supplic. au duc de Bret.*)

Promettons... a lui faire *garentage* des choses que pour ce lui avons baillies. (*Ch. de* 1412, Richel. 3907.)

Promettre et s'obliger sans deffens et *guarantage*. (1444, *Vente*, Arch. de M. de Cuverville.)

Et d'iceulx quatorze soulz de rente proumetons et nous obligeons a me dit familier fere deffens et *guarantage* a la coustume. (1445, *Don.*, etc., Arch. de M. de Cuverville.) Plus bas : *guarantaige*.

Avons renvoié sans jour honnestes religieux et comme ayant autresfois prins en *garantaige* Jehan Ruesne leur mestaier. (*Charte de* 1471, Arch. de Solesmes, 84.)

Comme ayant prins le *garantaige* de certaine cause estant par devant messieurs les esleuz. (1483, *Compt. de Nevers*, CC 71, f° 22 v°, Arch. mun. Nevers.)

Et pourra l'aisné ou celuy qui aura cause de luy pour les arrerages qui celuy ou celle auroient levé entre la foy faicte et la requeste tant seullement ou cas que le suserain luy feroit le *garantaige* tant seullement... (*Coust. de Bret.*, f° 101 v°.)

Lesdites lettres receues ou acceptees pour *garentaige* desdites choses cedees et transportees. (1568, *Arch. des notaires*, Minutes Taillandier, Arch. mun. Nevers.)

Sa destre n'estoit nue, mais estoit garnie de sa bonne espee, n'estimant rien le monde soubs le *garentage* d'un tel baston. (*Hist. Macaronique*, p. 290, Jacob.)

GARANTER, v. a., garantir :

Et que il soit tenuz ceste dite baillie a *garanter*. (1265, *Test. de Gui de Laval*, Arch. Mayenne.)

La dite vencion *garanter*, delivrer et deffendre au dit achateor. (*Ch. de* 1296, S. Vinc., n° 67, Arch. Sarthe.)

GARANTIER, v. a., garantir :



Le dit heritage *garantier* et defendre. (*Ch. de* **1317**, Grestain, Arch. Eure.)

GARANTIGIÉ, adj., authentique et obligatoire :

Encore qu'il y ait instrument connu, ayant execution prompte, que l'on dit instrument *garantigié*. (31 oct. 1587, *Edit de Philippe II sur la moderation des rentes*, I.)

GARANTINE, s. f., malheur?

Mais cis cui li griez maus apresse,
Et qui gist en tel *garantine*,
Pense petit a son convine.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 527, Delmotte.)

GARANTISE, *-ize*, *-isse*, *-isze*, *guar.*, *-entise*, *-entisse*, *garand.*, *warent.*, *warand.*, s. f., garantie :

Del seignur est nostre *guarantise*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXXXVIII, 19, Michel.)

N'i a broine si fort clavel
Qui vers sa lance ait *garantise*,
Mais que le pan d'une chemise.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1258, Michel.)

Mor est Miles li dus, sa fame i est ocise;
Ainz n'i pot li uns faire a l'autre *garantise*;
Tuit furent detranchié dedanz la maistre eglise.
(J. BOD., *Sax.*, XXIII, Michel.)

Li pires ne li meudres n'i aura *garandise*.
(*Chev. au cygne*, I, 5163, Hippeau.)

Si vos requier par *garantise*
Par bien, par honor, par franchise,
M'amie me rendez sanz mort.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 135ᵃ.)

Touz li menuz pueple de ce pais qui estoit ausi croisiez, venoit a lui et l'eslisoient a chevetaine, et li fesoient feeute por avoir s'aide et sa *garantise* en la voie. (GUILL. DE TYR, I, 16, P. Paris.)

Par ensi que se nuls en aloit a l'encontre je en porteroie *garentisse* les devant dist abbei et covent. (1246, Loupi, I, 5, Arch. Meurthe.)

Je lor em porteroie *garantise*. (Juill. 1249, cart. 14, Arch. Meuse.)

Et l'en doi porter *warentise* envers tos ceus qui... (1250, Briey, 13, Arch. Meurthe.)

Nos doient porter *warentise* envers toute gens de.... (Mars 1251, S. Mihiel, Arch. Meuse.)

Bonne a *warentise*. (1262, Hattonchast., I, 10, Arch. Meurthe.)

Je en doie porteir *warentize* a l'abbey et a covant. (Juin 1266, S. Vinc., Courcelles, Arch. Mos.)

Ançois porterai la dite *warandise*.... de celui bos envers tous ciaus ki a droit et a loi en vouroient venir. (1270, *Cart. du Mont S.-Mart.*, Richel. l. 5478, f° 125ᵈ.)

Par defaut de *garantisse*. (Mars 1285, *Ch. du bailli de Chartres*, ab. de l'Eau, Rozay au Val, Arch. E.-et-L.)

Par deffaute de *garantise*. (*Ch. de* 1293, S. Vinc., n° 59, Arch. Sarthe.)

Par defaute de *garantisse*. (*Ch. de* 1296, S. Vinc., n° 65, *ib.*)

Boene *warandise* et loiel. (*Ch. de* 1296, Arch. Somme.)

Leur promet bonne *warandize*. (1301, *Ch. de Ren. de Lacheni*, Chap. Noyon, Arch. Oise, G 1776.)

Laquele *garentize* que li dis prince doit faire. (1313, *Pr. de l'H. de Bourg.*, II, CLII.)

Par deffaute de *garantise*. (1316, Chaloché, I, f° 59, Arch. M.-et-L.)

Restorer touz domages... si auqunz en aveit... par deffaut de *garantisze*. (1317, Arch. de Solesmes.)

Lettre de vendue et de *garentize* du receveur. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3ᵃ, f° 233 r°.)

Par deffaute de *garandise*. (1358, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 80 r°.)

Disoient qu'il leurs avoit a porter *warantise* de ce qu'il lour avoit fait faire, et eux gecter de sentence. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1481, Larchey.)

GARANTISON, *guar.*, *guarr.*, *-isun*, *-um*, *-entison*, *warandison*, s. f., préservation, exemption ; action de préserver :

De mort n'avrat *guarantisun* pur hume.
(*Rol.*, 924, Müller.)

Ke de mort ou de plaie n'ot nus *garentison*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 25 r°.)

Tut li rendi Hunlaf par sa *guarantisun*.
(*Horn*, 4552, Michel.)

— Guérison :

Ne pur nul mire de cest mund
N'en auras mes *guarrantisun*.
(*Mort du roi Gormond*, 263, ap. Reiff., *Chron. de Mousk.*, t. II, p. XIX.)

— Garantie :

Et cel marchié dessus dit ai je creanté a garantir a toz jors au dit Jehan et a ses hoirs contre toz, en tele maniere que se le dis Jehans ou si hoir avoient paine, coz, ne damaces, par le defaute de me *garantison*, je lor seroie tenus a rendre avec le garantie dessus dite par loiax proeves. (BEAUMAN., *Cout. du Beauv.*, ch. XXXV, 20, Beugnot.)

Par defaute de me *warandison*, je seroie tenus a rendre tous cous et tous dammages. (*Pièce de* 1272, ap. G. Raynaud, *Etude sur le dialecte picard*, p. 9.)

Se li devantdit religieus avoient cous ou damages par le defaute de me *warandison*. (1284, le Gard, Arch. Somme.)

Avons baillié ces lettres de confermance et de *garantison* de toutes les choses dessus dictes. (1288, *Cart. de Ph. d'Alençon*, p. 195, Arch. S.-Inf.)

En *warandison* des choses dessusdit. (Lendem. St Marc l'Evang. 1298, Arch. mun. Abbeville.)

Et l'en a ballies les lettres pendans seelees de sen seel de *warandison*. (*Cart. de Picquigny*, Arch. O 19628, f° 14 v°.)

GARANTISSE, voir GARANTISE.

GARANTISSEMENT, *-isement*, *garand.*, *garent.*, *guerent.*, *warant.*, *warent.*, *warand.*, s. m., garantie :

Ainc de nule arme n'ot *garandissement*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 42ᵃ.)

Ceste arméure et ce pourpoint,
C'est nostre *garentissement*
Contre tout envaissement.
(JEH. DE MEUNG, *Tres.*, 173, Méon.)

Par defaute de no *garandisement*. (*Pièce de* 1281, ap. G. Raynaud, *Etude sur le dialecte picard*, p. 15.)

En signe d'assent, d'esprœve, de confirmation et de *warandissement* de tout chou il voielle mettre le seel de le baillie. (1311, *Accord*, Arch. S 4932.)

Par la defaulte de mon *guerentissement*. (1317, Arch. JJ 53, f° 93 r°.) Plus bas : *garantissement*.

Par le defaut de no *warandissement*. (1317, Arch. JJ 56, f° 18 v°.)

Par la deffaute de nous ou de no *warentissement*. (1317, Arch. JJ 56, f° 50 v°.)

Nostre *garentissement*. (1322, Arch. JJ 61, f° 89 v°.)

Pour la deffense et *garandissement* de vergongne. (SYM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Max.*, f° 88ᵃ, éd. 1485.)

Il ne loist a aucun bailler sa maison et heritage en arrentement et le charger d'aucunes rentes viageres ou heritieres a rachat, ou sans rachat, mais seulement le peut charger d'une somme de deniers pour une fois, ou de *garandissement* d'aucuns contracts. (*Coust. d'Arras*, 45, dans les *Coust. gén. du comté d'Artois*, éd. 1679.)

Pour seureté du *garandisement* de la vendition. (*Pièce de* 1610, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. sur la Pic.*, IV, 423.)

GARANTISSEOR, *garentisseor*, *garantisseeur*, *-seur*, *garantiseeur*, *garandisseur*, *guarandisseur*, *warandisseur*, s. m., garant, caution, protecteur :

Tout einsi puet aler de *garentisseor* en *garentisseor* en jusques a .VII. (*Etabl. de S. Louis*, I, XCV, p. 157, Viollet.)

Car tout gaagnast il la chose, cil qui demande la paieroit a celui qui est *garantissieres*. (*Ib.*)

Adont seroit li *garantissieres* delivres de porter garant. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, ch. XXXIV, 66, Beugnot.)

Par le defaute du *garantisseur*. (ID., *ib.*, c. XXXIV, 66.)

Establi pleges et principauz *garantiseur*. (1269, *Lett. d'amortiss.*, Arch. K 33, pièce 8.)

Lors jugierent entr'aus que autel peine que li malfaitierres doit soufrir, doit li *garandissierres* essaier. (*Sept Sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 20ᵈ.)

Pleges et principaus *guarandisseurs* de la meson desus dicte. (16 mai 1298, *Cart. des Vaux de Cern.*, Arch. S.-et-O.)

Li *warandissieres*. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 107.)

Il s'est estavlis *warandissieres* de cheste vente. (*Cart. de Picquigny*, Arch. O 19628, f° 14 v°.)

Se fist et establi plieges et principaux *garentissierres*. (1321, *Cart. de St Etienne de Troyes*, Richel. l. 17098, f° 345ᶜ.)

Se feist et establi pleige et principal *garantisares* de... (1342, Arch. JJ 74, f° 66 v°.)

Le deffendeur peult avoir trois dilations pour garant se son *garandisseur* deffault. (*Cout. de France*, f° 230 v°, éd. 1517.)

Si tel defendeur avoit cause legitime de retour et garand, audit cas le *garantisseur* sera tenu de luy restituer le principal. (*Cout. de Hayn.*, CXIII, Nouv. Cout. gén., II, 30.)

Ils les ayment et adorent comme vrays, seurs et chastes gardiens de la chasteté de leurs femmes, et *garantisseurs* de leur honneur. (BRANT., *Dam. gal.*, 1ᵉʳ disc., Buchon.)

— Fém., *garantisseresse*, *-eresse:*

Ladite Aalis se fist principal... *garantisse-*



resse... de laditte vente. (1312, *Chart. de Ph. le Bel*, Richel. l. 9785, f° 201 r°.)

Se icelle partie *garantisserresse* ne venoit point, faites la appeller souffisaument et mettre en deffault. (*Cout. et Ord.*, Dupuy 247, pièce 50, Richel.)

GARANTOR, - *teur*, *wairentour*, s. m., garant, caution, protecteur :

Suez bref a viconte de B. de fere venir vostre *garantor* l'endemain dez almes. (*Year books of the reign of Edw. the first*, years XXX-XXXI, p. 95, Rer. brit. script.)

Cil qui estoient *wairentour* dez bans volloit ravoir sa wairentixe. (1419, *Hist. de Metz*, IV, 751.)

... Parquoy celuy qui l'amaine a garant en soit au delivre, si l'en ne peult trouver par quoy faire execution sur les *garanteurs*, doibt estre la sentence executee sur celuy qui l'a amené. (*Coust. de Bret.*, f° 126 r°.)

GARAT, voir WARAT.

GARATTE, voir GARETE.

GARBACH, s. m., gerbe :

Garbach a .XXII. s. le cent. (*Compte de* 1414, Arch. mun. Douai.)

GARBAGE, voir GERBAGE.

GARBAIN, nom de l'épée de Fierabras :

Puis a çainte Flourance, qui moult fait a mirer,
Et si pendi Bautisme dont li poins ert dores,
De l'autre part *Garbain*, qui bien estoit sa per.
Ains de teles espees n'oi nus hom parler.
(*Fierabras*, 628, A. P.)

GARBEL, voir GERBEL.

GARBELLE, voir GERBELE.

GARBER, voir GERBER.

GARBERIE, voir JARGERIE.

GARBIEUR, voir GERBEOR.

GARBIN, *guarbin*, *guerbin*, *garbun*, - *um*, s. m., nom d'un petit vent du sud-ouest, sur les côtes de la Méditerranée :

Aussi de devers midi a .I. vent de la nature as autres de midi, et a non Aufriques, et par ce non l'apeient li marinier aucune foiz, mais il l'apelent par autres .II. nons ; car quant il est dous et soes, il l'apelent *garbin*, porce que cil pais que l'escripture dit Aufrique on le dit en vulgal parleure le Garb. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 122, Chabaille.)

Et l'en va .V. cent milles par *garbin*. (*Liv. de Marc Pol*, CLXXIV, Pauthier.)

Par un vent qui a non *guerbin*, qui n'est mie des quatre mestres venz. (JOINV., *S. Louis*, VII, Wailly.) Var., *garbin*, *garbun*.

Ung vent qu'on appelle *garbum*. (ID., *ib.*, ap. Duc., *Garbinus*.)

L'un loue le siroch, l'aultre le besch, l'aultre le *guarbin*. (RAB., l. IV, ch. XLIII, éd. 1552.)

Traversant ce goulfe, le vent se tourna de *garbin*, qui est appellé sud ouest selon la navigation de l'ocean. (*Voyag. du S. de Villamont*, p. 237, éd. 1598.)

GARBOIL, voir GARBOUIL.

GARBOIS, voir GABOIS.

GARBOT, s. m., sorte de poisson :

Carpes, becqs, chavennes, truytes,
Sont par eux prises et destruites ;
Dards, gardons, *garboz*, goujons,
Ables, loches et verons.
(DAMERNAL, *Livre de la Deablerie*, éd. 1507.)

— *Mal St Garbot*, dyssenterie :

Hé Dex, j'ay le *mau sainct Garbot !*
(*Pathel.*, p. 75, Jacob.)

GARBOUIL, - *oil*, - *ouille*, *grabouil*, s. m., querelle, brouillerie, grabuge :

Sachant que le soupçon, le *garbouil*, le besoin,
Avant les faits doit faire aux faits avoir le soin.
(JOD., *Œuv. mesl.*, Disc., f° 130 r°, éd. 1574.)

Ces seigneurs ont eu ces jours passes quelque *garboil* sur les confins d'entre le G. S. et eulx pour ung chasteau pres Trau... (1553, *Négoc. de la France dans le Lev.*, t. II, p. 291, Doc. inéd.)

Ce soldat entendit qu'ils estoient en *garbouil* la dedans. (MONTLUC, *Comm.*, l. IV, éd. 1594.)

Depuis le *garbouille* survenu le XXVII, d'avril 1562. (*Hist. des troubles religieux de Valenciennes*, II, 286, Paillard.)

J'ay entendu par Yolet la mesme chose qu'il m'a dict vous avoir faict entendre touchant le *garboil* qui est en la ville de Montpellier, a cause de l'eslection des consulz. (8 mai 1579, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 227, Berger de Xivrey.)

De peur qu'en son absence n'arrivast quelque *garbouil*, sedition, mutinerie parmy ses capitaines. (BRANT., *Couronn. fr.*, VI, 8, Lalanne.)

Elle fust tres aise que soubs le *grabouil* et rumeur d'armes, elle fust en sauveté. (ID., *des Dames*, VII, 358, Lalanne.)

GARBOUILLE, *guarbouille*, *garboulle*, s. f., querelle, brouillerie, grabuge :

Que toute Barbarie estoit encores en armes et *guarbouilles*. (*Négoc. de la France dans le Levant*, t. I, p. 294, Doc. inéd.)

Toutes ces *garbouilles*. (*Lett. de Mar. Stuart.*)

Aulcuns malings et irrequietz espritz, qui ne taschent qu'augmenter les diffidences pour entretenir tout en *garboulle*. (1577, *Corresp. de Philippe II*, t. V, p. 835, Gachard.)

Cleomenes craignant d'en estre chastié, s'enfuit vers les Arcadiens, lesquels il sollicitoit de se mettre en *garbouille* et mauvais menage avec les Lacedemoniens. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, I, 336, éd. 1588.)

. **GARBOUILLER**, v. a., embrouiller, contester :

L'on est venu a doubter qu'on eust peu retenir et prandre quelque pied de *garbouiller* ou mectre en longueur la negociation. (1558, *Pap. d'Et. de Granvelle*, V, 202, Doc. inéd.)

Et s'ilz vueillent *garbouiller* les affaires, qu'ilz voient en leur pays le faire, et non icy. (1577, *Corresp. de Philippe II*, V, 572, Gachard.)

— *Garbouillé*, part. passé, disputé, contesté, litigieux :

J'ay differé a vous escrire, pour l'irresolution des affaires d'Hongrie, lesquels demeuroient *garbouilles* pour l'instance que je faisois contre les ambassadeurs du roy Ferdinand. (1557, *Négoc. de la France dans le Lev.*, II, 389, Doc. inéd.)

GARBOUILLIE, s. f., querelle :

Lesquels entrerent, par la mort d'icelle, en de grandes dissensions et *garbouillies*. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, I, 524, éd. 1588.)

GARBOUTEAU, s. m., dimin. de *garbot* :

Ilz leverent pluseurs nasses, ou ilz trouverent barbillons et *garbouteaulx*, qui povoient bien valoir six blans. (1409, Arch. JJ 164, pièce 57.)

GARBUN, *garbum*, voir GARBIN.

GARCE, *garche*, *garse*, *guarce*, *guerse*, s. f., jeune fille :

Tais, fole *garce*, dist Bernars de Noisil.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 60e.)

J'aim Robeçon... car c'est raisons
Qe une *garce* aint un garçon.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 60,21.)

Vessel n'a qui ne soit garniz
Et plain de personnes diverses,
Unes foles et autres *guerses*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 13186, W. et D.)

Pour le garzon et pour la *garce* qui serviront au dit hospitaul. (1359, *Testament de Louis de Neuchâtel*, Arch. du prince, Neuchâtel, I5, n° 2.)

Jeunes *garches*. (1500, OL. MAILLARD, *Serm.*, Richel. 24275.)

Un page qui s'habille en guise d'une *garse*
Vous rendra bien content en la fin de la farce.
(SCHELANDRE, *Tyr. et Sid.*, 1e journ., IV, 4, Anc. Th. fr.)

Garse. Je sçay que ce mot en d'aucuns pays simplement signifie une fille, mais l'usage commun de nostre langue françoise me luy a fait donner quasi tous ces epithetes en mauvaise part. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

La jeune *garce* aperçue.
(VAUQ., *Foresteries*, XII, liv. I, Travers.)

— Concubine :

Concubina, *guarce*. (*Gloss. lat.-fr. de Conches.*)

Pat. du pays de Toul, *gâche*, fille pays messin, Novéant, *gahe*; norm., *garce*.

GARCEE, s. f., mesure pour les grains :

Six *garcees* forment. (1391, sam. apr. judica me, Chap. de Léon, Arch. Finist.)

GARCELART, s. m. ?

Cil n'est coars,
Carbonculus et *garcelars*,
Qui sont tuit ynde
Herbes aport des dezers d'Ynde.
(RUTEB., *li Diz de l'erberie*, I, 253, Jub.)
Var., Charbon ne los et garolas.

GARCELETE, *garselete*, - *ette*, s. f., jeune fille :

Tu mans, *garselete*,
Ains as aillors
Mis ton cuer et ta pensee.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 27,53.)

Ma *garcelette* blanchelette.
(VAUQUELIN, *Foresteries*, II, liv. II, Travers.)

Norm., *garcelette*.

GARCERIE, s. f., libertinage :

Par luxures et par lor goules,
Par *garceries* et par boles.
(*Rom. des trois ennem.*, Ars. 5201, p. 261a.)

GARCETE, *guar.*, - *ette*, s. f., jeune fille :

Lors dit a la simple *guarcete :*
Bele amie...
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 193c.)

Vous daingnez, fait la pucelete,
Apparoir a ceste *garcete*.
(ID., *ib.*, f° 193d.)

Ou *garcete* ou damaisele.
(*La Vie de un vallet amerous*, ms. Oxf. Bodl. Digby 86, f° 115c.)

De fortune la se trouva
Ce mien amy, qui la *garcette*
Pour m'en faire un present achette.
(J.-A. DE BAIF, *l'Eunuque*, I, 2, éd. 1573.)

Tu me plais, Janette,
Sur toute *garcette*.
(VAUQUELIN, *Foresteries*, I, liv. I, Travers.)

Norm. et H.-Maine, *garcette*, jeune fille, Langrois, *gachette*.

GARCHAS, s. m., gué :

Quant iceulx voituriers furent au *garchas* ou gué du champ des prez. (1448, Arch. JJ 176, pièce 670.)

GARCHE, voir GARCE.

GARCHON, voir GARÇON.

GARCHONAILLE, voir GARÇONAILLE.

GARCHONNET, voir GARÇONNET.

GARCHONNIER, voir GARÇONIER.

GARCHZONNER, voir GARÇONER.

GARÇON, *garson*, *garchon*, - *un*, *garsson*, *gartson*, *guerson*, *guason*, suj., *gars*, *garz*, s. m., valet :

Ne n'i adeist escuiers ne *garçuns*.
(*Roland*, 2437, Müller.)

A la cort le manda l'hostes par un *garçon*.
(J. BOD., *Sax.*, XXII, Richel.)

N'estoient pas li pasteur *garçon*
Mais bacheler auques vaillant.
(WACE, *la Conception Nostre Dame*, p. 15, Mancel et Trebutien.)

Rent mon oisel, si ne le porte avant ;
Je ne voil mie ke jai *guason* s'en vant
Ke il me toile valissant un besant.
(*Gerart de Viane*, 108, Bekker.)

N'estes pas chevalier, ançois estes *garçon*.
(*Renaud de Montauban*, Richel. 24387, f° 10 v°.)

Et s'aves fait de moi autrui *garson*.
(THIBAULT IV, *Chans.*, p. 100, Tarbé.)

Le harnois ont querquié escuier et *gartson*
Et cofre et sommiers dont il i ot foison.
(*B. de Seb.*, XXI, 719, Bocca.)

— C'était aussi un terme d'injure équivalant à goujat, misérable, lâche :

Va, *gars*, lechieres, fiz au vilain Hervis.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 97c.)

Mais li home Alixandre ne sunt mie *garçon*,
Cescuns tient son esp.el devant son pavillon.
(*Roum. d'Alix.*, f° 46b, Michelant.)

E *garçuns* et putains unt saint Thomas hué.
(*Th. le mart.*, 46, Bekker.)

Fol est et *gars* qui a dame se done,
Qu'en lor amor n'a point d'afiement.
(QUESNE DE BÉTHUNE, P. Paris, *Romancero*, p. 86.)

Nus ne doit amors trair,
Fors que *garçons* et ribaut.
(THIBAULT, *Chans. d'amour*, p. 31, Tarbé.)

Nus ne doit amours trair,
Se n'est *garçons* ou ribaus.
(ID., *ib.*, ms. Berne 231, f° 2.)

Cilz vilz lechieres, cilz *garçons*.
(*Ren.*, Br. II, 1183, Martin.)

Et dient qu'ele a mescoisi
Quant d'un *garçon* fist son ami,
Tant pooit estre a cois alèe,
Moult fu al coisir asotee,
Tant bon cevalier l'atendoient,
Qui tant bel et tant rice estoient.
(*Parton.*, 4827, Crapelet.)

Dame, fait il, tant estes bele,
Ne sai s'estes dame u pucele,
Tant estes rice par samblant,
Qu'ales a un *garçon* parlant,
A un bricon, a un musart,
C'on devroit pendre a une hart,
Qui ai fait si grant felonie,
Que je n'ai cure de ma vie ?
(*Ib.*, 5983.)

Si dige que fol et que *garz*
Que mieuz vaut de li un regarz
Que d'autre li deduit entiers.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 21c.)

Si dis je que fol et que *gars*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 18a.)

Et dist que cil n'est pas *guersons* qui l'a porté a terre. (*Mort Artus*, Richel. 24367, f° 5a.)

Quant li rois Henris sot que ce avoit esté li rois Phelippes qui ocire le voloit, si dist : Fi ! Or ai je trop vescu quant li *garchons* de France, fius au mauvais roi, m'est venu coure sus. (*Chron. de Rains*, c. II, L. Paris.)

Je ne vueil pas resambler ceus
Qui sont *garçon* por tout destruire.
(*Lai de l'Ombre*, p. 41, Michel.)

Ne vult chalt que nul die, *garçon* ne losengier.
(*Horn*, 1789, Michel.)

Garçon, nisce et coquart l'aloient appelant.
(CUV., *Bertran du Guesclin*, 60, Charrière.)

Fust li enfes gentilz, qui tant ot de renon,
Appelez bien souvent et tenu a *garçon*,
Jusques a tant qu'ilz ot .v. ans ou environ.
(ID., *ib.*, 75.)

Avec ce lui dist plusieurs injures et villenies, en l'appelant *garçon*. (1376, Arch. JJ 110, pièce 182.)

Et lui dit : Baille moi celle espec. Non ferai, dit l'escuyer ; c'est l'espee du roy ; tu ne vaus pas que tu l'ayes, car tu n'es qu'un *garson*. (FROISS., t. II, ch. LXXVII, Buchon.)

De riche joieux et bault
Fait souvent povre rigault,
Un truant ou un *garson*.
(EUST. DESCH., *Poés.*, II, 319, A. T.)

GARCONAILLE, - *onnaille*, - *onnalle*, - *onale*, *gars.*, *guars.*, *garch.*, s. f., valetaille :

Cil ki l'ont a garder n'est mie *garçonnalle*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 17d, Michelant.)

N'ara od moi point de frapaille,
Ne paanier, ne *garçonalle*.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 629.)

Il nos delivrait des .XV. lairons et escous de la *garsonnaille* qui estoient plus de .XL. (*S. Graal*, III, 665, Hucher.)

Garchonnalle, male mesnie.
(*Vie de S. Alexi*, 495, Rom. VIII.) Var., *garchonaille*, ap. Pougens, *Archéologie françoise*.

Est advenu que *garçonnailles* et autres capitaines des dites compagnies sont allees au roy d'Angleterre. (*Chron. St-Den.*, t. III, f° 19b, ap. Ste-Pal.)

Ce n'est pas viande a garçonner ne a donner a pietaille ne a *garçonnaille*. (LAURENT, *Somme*, ms. Soiss. 208, f° 60d.)

Que nul mal ne povoit faire ne vouloir la *guarsonnalle*. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Monmerqué, t. I, f° 62 v°.)

Car il n'i a, fors *garçonnaille*
Qui riens ne valent en bataille.
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, p. 151, Buchon.)

Une multitude de respaille et de *garchonnaille*. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 97, Buchon.)

Il (le Christ) demoura entre les mains de leurs *garsonnailles* et serviteurs. (O MAILLART, *Hist. de la pass.*, p. 41, Crapelet.)

Tu es en la livree de povre *garsonnaille*.
(*Debat du Corps et de l'Ame*, Anc. Th. fr., III, 328.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *garçonnaille*, tas de méchants garçons.

GARÇONCEL, - *chel*, *garson.*, *garçun.*, *garsen.*, s. m., jeune garçon :

— Et u aboivrent il donkes lor chevaus.
— Jel vos dirai, dist donkes li *garçonchiaus*.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 282d.)

E uns petiz *garçunchels* od li. (*Rois*, p. 81, Ler. de Lincy.)

Robins ert biaus *garçonciaus*.
(MONIOT DE PARIS, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 44, 24.)

Lai Robin cest *garçoncel*
Garder ses pors el boschel.
(ERNOUS LI VIELLE, *ib.*, III, 9, 23.)

S'une dame aimme .I. *garsencel*.
(*Jugemans d'amors*, ms. Berne 389, f° 3 r°.)

Chastel et coquet sont ja plain
D'autres genz que de *garçonciaus*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 19028, W. et D.)

GARÇONER, - *onner*, *gars.*, *guarc.*, *garchz.*, verbe.

— Act., traiter comme un valet, maltraiter :

Encore i a .I. degré ou est la somme de perfection de ceste vertu, c'est voloir et desirrer dou cuer senz faintise estre tenuz por vil et *estre guarçonnez* et vilment treitiez. (LAURENT, *Somme*, Maz. 809, f° 90d.)

Estre tenuz pour vil et *estre garsonez* et vileinement treitiez. (ID., *ib.*, ms. Milan, Bibl. Ambr., f° 44d.)

Desirrer de cuer estre tenu pour vil et *estre garçonnes* et vieument traities. (ID., *ib.*, Richel. 22932, f° 57b.)

Je ne suis point garson et vous me *garsonnez*... . vous ne me *garsonnerez* plus, car ma femme est trespassee. (1416, Arch. JJ 169, pièce 366.)

— Avec un rég. de chose, traiter avec mépris, injurier :

Ce n'est pas viande a *garchzonner* ne a donner a pietaille ne a chenalle ne a vilains. (LAUR., *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 68a.)

Touchant noz culz, que voulez *garsonner*
Et blasonner
Par voz sottes parolles,
Ils sont formez, riens n'y fault fasonner.
(*Resp. des dames de Paris contre la reform. faicte par les dames Lyonnoises*, p. 19, ap. Michel, *Poés. goth.*)

— Violer, outrager :

Et tu le dousses savoir,
Qu'il n'a jusqu'a la mer betee
Garçon qui ne *l'ait garçonee*.
(*Renart*, Br. VII, 481, Martin.)

Vos tetins ausy blancs que lin
Furent garsonnes sur le blé.
(*Farce des p. gentilzhom. et du mounyer*, p. 37, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. II.)



Garsonner la femme d'autruy, attrectare uxorem alterius. (R. Est., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Ce sont les femmes qui communiquent tant qu'on veut leurs pieces a *garçonner :* a medeciner, la honte le deffend. (Mont., *Ess.*, l. I, ch. xxix, p. 115, éd. 1595.)

— Neut., vivre en garçon, en débauché :

En tout et partout vous feray
Me confesser que je seray
Encores garçon *garçonnant*.
(J.-A. de Baif, *le Brave*, III, 1, éd. 1573.)

Et mon absence, qu'il *garçonne*
Et face tout ce qu'il voudra.
(Belleau, *la Reconn.*, IV, 3, éd. 1578.)

Garçonner, ou faire vie de garçon. (Ant. Oud., *Curios. franc.*, éd. 1656.)

— Réfl., s'habiller en garçon :

Car bien qu'elle *se fust garçonnee* et gendarmee, ce n'estoit pourtant pour en faire une continuelle habitude. (Brantome, *Dam. gal.*, p. 322, Jacob.)

— Act., détruire :

Garçonner — to distroy any thyng. (Du Guez, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de Palsgrave, p. 947, éd. Génin.)

GARÇON FILLETTE, *garson fillette*, s., hermaphrodite, androgyne :

Garson fillette, androgynus. (R. Est., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Garçon fillette, hermaphroditus. *Garçon fillette*, qui est masle et femelle. (Jun., *Nomencl.*, p. 315, éd. 1577.)

GARÇONIER, - *onnier*, *gars.*, *garch.*, adj., de garçon, de valet :

Pastorele, en moie foi,
Pour ce que bele te voi,
Cointe dame noble et fiere,
Se tu vuels, ferai de toi,
Laisse l'amour *garçonniere :*
Si te tien del tout a moi.
(Jeh. de Brienne, *Pastorelle*, ap. Tarbé, *les Chansonn. de Champagne aux* xii*e* *et* xiii*e* *s.*, p. 22.)

Laisse l'amour *garçoniere*,
Si te tien del tout a moi.
(Id., Bartsch, *Rom. et Past.*, III, 1, 41.)

— Libertin :

Ceste amors ne fu pas raisnable ;
Mais la moie iert si veritable,
Que de mon cors ne de mon cuer
N'iert faite partie, a nul fuer ;
Ja voir mes cors n'ert *garçoniers*,
Ja n'i aura deux parçoniers.
(Chrest., *Cliget*, Richel. 375, f° 273b.)

— S. m., valet, homme de basse extraction :

Si me sambles *garsoniers* et borgois,
De povre afaire, et de povre harnois.
(Bertrand de Bar-sur-Aube, *Girard de Viane*, p. 5, Tarbé.)

Ce n'est mie vin a *garchonnier*, a pietaille. (*Mir. du monde*, ms. La Sarra, Chavannes, p. 32.)

— Fém., *garçoniere*, fille publique, qui se livre aux garçons :

Je ne sai rien de putain chanberiere
Qi ait esté corsaus ne maaillere,
A toute gent communax *garsoniere*.
(*R. de Cambrai*, 1329, A. T.)

Certes ne me retenres mie
Viez gens, *garçoniere* abaubie.
(*Durm. le Gal.*, 5527, Stengel.)

Centre de la Fr., Norm., Canada, Bourg., Yonne, Suisse rom., *garconnière*, jeune fille qui hante les réunions de garçons, qui a des allures de garçon.

GARÇONISER, v. a., injurier en traitant de garçon :

Icellui Estienne s'en ala en usant de haultaines et injurieuses paroles, et en *garçonisant* et villenant lesdiz Magon et leurs amis, et disant qu'il n'estoient que merdailles et garçonnailles. (1396, Arch. JJ 150, pièce 252.)

1. GARÇONNEL, - *onneau*, adj., composé de valets, vil :

Biax fix, dist ele, por la virgene pucele,
Qe quidies faire de tel gent *garçonnele* ?
(*R. de Cambrai*, Richel. 2493, f° 17 v° ; A. T, v. 1182.)

2. GARÇONNEL, - *eau*, *gars.*, s. m., jeune garçon :

En ceste compaignie y avoit ung *garsonneau* de peu de valeur. (*Mer des hystoires*, t. I, f° 27b, éd. 1488.)

Ha ! Monseigneur, ce n'est qu'ung *garçonneau*,
Il fist tel cas, il est ung truandeau.
(Martial, *Vig. de Charl. VII*, E III v°, éd. 1493.)

Tu n'es qu'un jeune *garsonneau*. (Louise Labé, *Debat de Folie et d'Amour*, Disc. 1.)

Garçonneau sans barbe. (Jun., *Nomencl.*, p. 4, éd. 1577.)

Poit., Vienne, arr. de Châtellerault, *garçoniau*,

GARÇONNEMENT, s. m., conduite basse, vile :

Voila pourquoi je ne veux ny estime tel *garçonnement*. (Brant., *Dam. gal.*, Disc. 6, Buchon.)

GARÇONNERIE, s. f., action basse, vile:

Vous avez fet *garçonnerie*
Quant si a force avez honnie
La meillor riens qui onc fust nee.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 121b.)

GARÇONNET, *garch.*, s. m., valet :

..... *Garchonnez* bertondu !
Les deables d'enfer vous ont or fervestu.
(*Doon*, 2724, A. O.)

Lillois, *garchonnat*, t injurieux quand il s'adresse à un adulte.

GARÇUNCHEL, voir Garçoncel.

1. GARD, s. m. ?

Que tout li drap ou il ara grosse laine, si comme de cuisse et de *gard*, ne soit point taint. (1342, *Orden. de la drapp.*, Reg. des stat., p. 63, Arch. mun. Abbeville.)

2. GARD, voir Jart.

GARDABLE, - *auble*, - *avle*, *guard.*, *ward.*, adj., qu'on est obligé d'observer :

Et si doivent estre en cape ou en souplict le[s] diemenches et les jors des fiestes a .ix. lichons *wardavles*. (1241, *Ch. d'Aire en Art.*, Wailly.)

Cil qui bruisent les diemenches et les festes *gardables*. (Laurent, *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 46a, et Maz. 809, f° 25c.)

Festes *gardaubles*. (Id., *ib.*, Richel. 938, f° 18 r°.)

Ce jour est *guardable*, et le doivent guarder tout li fil Ysrael. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 32d.)

Festes *gardables*. (1321, *Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17758, f° 36 v°.)

Festes *wardaubles*. (1321, *Cart. Esdras de Corb.*, Richel. l. 17760, f° 36 r°.)

Et ceste naturelle (loi) en tout se rend *gardable*.
(Jod., *Œuv. mesl.*, f° 21 v°, éd. 1583.)

— Facile à défendre :

La plus forte place et miex *gardable* qui feust entre les marches et pays environ. (Monstrelet, *Chron.*, II, 42, Soc. de l'H. de Fr.)

La ville de Le Castelle, qui estoit forte et *gardable*. (*Négoc. de la France dans le Levant*, t. I, p. 217, Doc. inéd.)

Ne la trouvans *gardable* (la ville), ruinerent les portes et meirent le feu dedans. (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. I, f° 26 v°, éd. 1569.)

— Facile à conserver :

Pour l'arriere saison de l'annee, faisant secher les matieres *gardables*, et leur faisant manger les autres au jour la journee. (O. de Serr., *Th. d'agr.*, IV, 15, éd. 1605.)

GARDAGE, *ward.*, s. m., action de garder :

Que nus ne die ne face honte ne vilenie as wardes des portes por le clore ne por l'ouvrir ne por autre ocoison del *wardage* des portes. (1252, *Des connétables*, etc., Tailliar, *Rec. d'act. des* xii*e* *et* xiii*e* *s. en lang. wall.*, p. 204.)

GARDAIGNE, - *aine*, s. m., gardien :

Si se sont iluec en mer mis
Partonopeus et ses *gardaignes*.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 149d.)

Ses *gardaines*.
(*Ib.*, 6905, Crapelet.)

GARDANCE, s. f., garde :

N'entendy pas que il gardent pour paour que il aient de nul gent ; mais le font pour honnourance et *gardance* du seigneur qui laiens demeure. (*Liv. de Marc Pol*, lxxxiv, Pauthier.)

Il appelle les elemenz de ce monde les premiers commencemenz de la loy selonc les *gardances* charnelz et la doctrine desquieus li mondes, ce est li pueples encore charnieus, se haictoit et se hausoit premierement. (J. de Meung, *Ep. d'Abeil. et d'Hel.*, Richel. 920, f° 138 v°.)

GARDANT, adj., avare :

Et tellement qu'homme ne fut onq'riche
De gaing de peu, tant fust *gardant* et chiche.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, 1e p., xi, éd. 1545.)

GARDARRIERE, s. f., arrière-garde :

Pour vouloir leur *gardarriere* advancer. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5081, f° 50 v°.)

— Arrière-pensée :

Il faudroit dire que les paroles de maintenant fussent a l'usage et a l'expedient du temps present, et les pensees d'un couvert *gardarriere* sur la fin par cauteleuse dissimulation et la ou l'honneur seroit povre. (G. Chastell., *le Livre de paix*, vii, 359, Kerv.)

GARDAUBLE, voir Gardable.

GARDE, *warde*, s. f., sujet de crainte, peur :



Que vous n'ares *garde* de moi,
Pour çou ne soies en effroi.
(*Perceval*, ms. Mons, p. 130, Potvin.)

Amis, atent moi, ne fui mie ;
Tu n'i auras *garde* de moi.
(*Gauvain*, 578, Hippeau.)

N'aies pas *garde* qu'il l'enmaint !
(*Ib.*, 4343.)

Il n'a mais *garde* de ton cors ?
(J. Bod., *li Jus de S. Nicholai*, Th. fr. au m. â., p. 204.)

Sire, fet il, n'eiez effrei,
Cele hache rendez a mei,
N'eiez *garde*, jeo le vus di,
Ma leauté vus en affi.
(*Lai d'Havelok*, 873, Michel.)

Damoisele, avons nous *garde*,
Dist il, car aves chainte espee.
(*Chev. as .II. esp.*, 1284, Foerster.)

Li demande s'il aura *garde*.
(*Ib.*, 11425.)

Dame, n'aies *garde;* car je suis ci. (Joinv. *S. Louis*, LXXVIII, Wailly.)

Dame, nous sommes arresté
Et n'avons *garde*.
(*Un Mir. de N.-D.*, de l'empereris de Romme, *Th. fr. au m. â.*, p. 397.)

Li chevaliers eut grant joie, quant il entendi qu'il n'avoit *garde* de mort. (Froiss., *Chron.*, III, 253, Luce, ms. Amiens, f° 80.)

— Métairie :

Le suppliant se transporta en une *garde* ou mestoierie, en laquelle avoit pluseurs bestes aumailles, et illecques prist deux buefs, lesquelx il mena a Saint Lo. (1409, Arch. JJ 163, pièce 190.)

En peskeries, en *wardes*, en justiches et en seigneuries. (*Cart. de Picquigny*, Arch. O 19628, f° 85 v°.)

— Terme de fauconnerie :

Puis doit prendre les os qui sont en l'esle du heron, et soit chacun des os rompus aux deux bouts, et preng une des moles pennes de l'esle du heron, et en couppe le bout, puis le bout tout au long de l'os et la moele qui en ystera fais la mangier a ton faucon.... C'est ce que nous appellons la *garde* que l'en doit faire a son faucon, pour lui faire amer la char du heron, car c'est une viande lecheresse. (*Modus*, f° 122ᵃ, ap. Ste-Pal.)

La mouelle qui sortira de l'os de son aisle couppee par le bout que nous appellons *garde*. (*Ib.*, f° 126ᵃ.)

GARDE-BIEN, s. m., guet, garde :

Garde bien, obligatio qua vassallus tenetur custodire castrum domini sui, idem quod stagium. (1270, *Cartul. de St-Michel-en-Lherm.*, ap. Duc., *Garda* 4.)

GARDEBRAS, s. m., partie de l'armure qui couvrait les bras :

Au second cop Couraze vrayement
Du *gardebras* le pastour desarma.
(L. de Beauvau, *le Pas de la Bergiere*, 377, Crapelet.)

Et fut atteint le signeur de Charny sur le grand *gardebras*. (Ol. de la Marche, *Mém.*, I, 9, Michaud.)

Six vingts bons chevaux et bien armez jusques a la haulte piece et *gardebras*. (Carloix, *Mém.*, IV, 27, éd. 1757.)

— Garniture en plomb qu'on mettait pour tenir les manches :

Et voicy *gardebras* massis
De fin plomb, taillez de mesure.
(*Comdamn. de Bancquet*, p. 438, Jacob.)

GARDECORS, - *corps*, *warde.*, *varde.*, habit de dessus plus particulièrement affecté aux hommes, mais que les femmes aussi portaient en voyage, ainsi que d'autres vêtements masculins :

Ventrale, *vardecors*. (Neckam, Scheler, *Lex.*, p. 91.)

Torax est ferreum munimen ventris quod habent milites, *wardecors*. (J. de Garl., ms. Bruges, Scheler, *Lex.*, p. 41.)

Il avoit sa chape despoilliee, et demouroit en son *gardecors* ou en sa cote. (*Vie de S. Louis*, par le confess. de la R. Marg., *Rec. des Hist.*, XX, 74.)

Que Diex en ceste mortel vie
De mauvais orgueil et d'envie
Le gart et de pechié mortel,
Et li doinst le *gardecors* tel
Qu'il li sauve l'ame et le cors !
(B. de Condé, *li Dis dou Gardecors*, Ars. 3142, f° 304ᵃ.)

— Fig. :

Et le *wardecors* de pitet.
(*Li .XII. Cordons*, Richel. 2039, f° 14ᵈ.)

— Lieu de refuge, abri :

Se le fist li contes Derbi garnir (le châtel d'Aiguillon) si bien que pour avoir son *gardecorps* et son retour, se il besongnoit. (Froiss., *Chron.*, IV, 283, Kerv.)

— Fig. :

Il vouloient fort se mettre la religion devant, pour *garde corps*. (La Boetie, *Serv. volont.*, p. 58, Feugère.)

— Celui qui a la garde de quelqu'un, comme on dit aujourd'hui *garde-du-corps :*

Adonc les trois jeunes *gardescorps* qui gardoient le corps du roy dirent l'ung a l'autre... (Le Fevre d'Est., *Bible*, Esdras, III, 3, éd. 1534.)

C'est Humevent, le *gardecors*
D'Emee, qui s'en vient dehors.
(J.-A. de Baif, *le Brave*, II, 1, éd. 1573.)

GARDECUL, s. m., jupon :

Il est permis par les marys,
Qu'on faict maintenant a Paris
De *gardeculz*, qu'on mect aux femmes
Pour oster tous les menus blasmes
Qu'on pourroit d'eulx dire en commun.
(*Farce d'un Mary jal.*, Anc. Th. fr., I, 136.)

Les femmes estoient plus embesognees que vingt a entraver leurs *gardeculs*. (Du Fail, *Baliverner.*, III, 182, Bibl. elz.)

Je donne a Marie Lhoste, seure de mon dit mari mon contron blanc, un corselet des jours ouvriers et mon *gardeculz* desditz jours. (*Test. du 13 nov. 1574*, Arch. mun. Douai.)

GARDEDERRIERE, s. m., arrière-garde :

Que devint il, pour fin, ce Montravel ? Il eut deux compagnies telles au siege de La Rochelle, ou il perdit ses escrimes, et ne put pas bien jouer de celle du *gardederriere*, car je ne vis jamais homme si estonné en siege que cestuyla. (Brant., *Sur M. de la Noue*, p. 84.)

GARDE EAUE BENISTE, s. f., bénitier :

Ung *garde eaue beniste* d'estaing. (1520, *Invent.*, Arch. Gir., Not., Bris Charrier.)

GARDEFOL, s. m., a désigné une sorte de dais :

L'autre nageant dessous un dets ou *gardefol* de soye se garentit contre l'ardeur du soleil son ennemy. (J. de Montlyard, *Trad. d'Apulée*, préf., éd. 1619.)

GARDEHUCHE, - *huge*, s. m. et f., officier qui, chez le roi, avait soin du pain et des autres choses qui servent sur la table :

.II. barilliers et une *gardehuche* qui menrront les .III. sommiers de l'eschançonerie. (1316, *Orden. de l'ost. le Roy*, Arch. JJ 57, f° 38 r°.)

Colinet, *gardehuche* de l'eschançonnerie. (1352, *Compt. de La Font.*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 125.)

Au regard de la vaisselle pour la viande des estats, il la delivre au commis des estats, comme fait le *gardehuge* la vaisselle du buffet. (Ol. de la Marche, *Estat de la Maison de Charles le Hardy*, Du tiers estat, Michaud.)

GARDE JOYAUX, s. m., officier préposé à la garde des joyaux :

Mandé partyr mon *garde joyaux* dois Valledolid. (1534, *Pap. d'Et. du card. de Granv.*, t. II, p. 196, Doc. inéd.)

GARDELE, s. f., garde-bras :

La chaine d'or et les *gardeles* estoient ornemens royauls. (Fossetier, *Chron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 135 r°.) Plus haut : gardes de bras d'or.

Nom propre, *Gardelle*.

GARDELENDE, s. f., sorte d'habillement, jupon :

Une *gardelende* de chambriere mise en gaige pour la somme de trente sols. (1417, Arch. JJ 170, pièce 86.)

GARDELIN, s. m., sorte d'étoffe :

Que nulz ne puist faire aucunes couvertures et ouvrages la ou il y ait poil de plus grant layeur que de x quartiers, mais que l'en oeuvre de *gardelin* bon et souffisant ou de poil de vacque ou de chievre, qui en volra faire, et que l'en ne puist tiltre de poil de vacque tout pur ou il y ait boure, et porront ouvrer se bon leur samble, desdites estoffes de *gardelin*, poil de vacque et de chievre, en VIII quartiers, IX quartiers, ou X quartiers de large au plus. (*Statuts des tapissiers d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, II, 247.)

GARDELINGE, s. m., officier préposé à la garde du linge :

Le sommellier luy baille le pain, et le *gardelinge* luy baille les cousteaux, et trois serviettes. (Ol. de la Marche, *Estat de la Maison de Charles le Hardy*, Du premier estat, Michaud.)

GARDEMAIN, s. m., gant :

Et visiter leurs vestements, (des prisonniers) robbes, *gardemains*, chausses, souliers. (Cottereau, *Colum.*, I, 8, éd. 1555.)

GARDEMANER, *wardemaner*, v. a , examiner, espionner :

Et se partirent de leur host pour aler veoir l'ost as Engles et leur maniere *wardemaner*. (Froiss., *Chron.*, III, 51, Kerv.)

Pour aler veoir l'ost as Engles et *wardemaner*. (Id., *ib.*, I, 176, Luce.)



GARDEMANEUR, s. m., gardien préposé à maintenir l'arrêt ou mainmise :

Sera aussi le sergent pour le fournissement et accomplissement de sondit arrest, tenu de prestement faire inventoire de tous et quelsconques biens arrestez, et iceluy inventoire faire authentiquer en y delaissant *gardemaneurs*, et s'il n'y a caution baillee en dedans tiers jour, faire vendage d'iceux biens. (*Cout. de Hayn.*, LXIX, Nouv. Cout. gén., II, 17.)

GARDEMANGIER, - *mengier*, s. m., officier de bouche :

Li *gardemengiers* fera la paie. (1285, *Orden. de l'ost. le Roy*, Cuisine, Arch. JJ 57, f° 3 r°.)

En la cuysine un *gardemangier* qui aura .XIII. d. de gaiges. (1319, Arch. K 40, pièce 23.)

GARDEMENT, - *mant*, *guard.*, *gaird.*, s. m., garde, action de garder :

Seient jugees les genz en ton *guardement*. (*Psalm.*, Brit. Mus. Ar. 230, f° 93 v°.)

Li nons de Dieus, dignes et grans,
Te soit aie et *gardemans*.
(*Lib. Psalm.*, XIX, p. 273, Michel.)

Car tu es mes deffendement
Et m'aide et mes *gairdemant*.
(*Ib.*, XXX, p. 279.)

Gardement des commandemens Dieu. (GUIART, *Bible*, S. Pol ad Chor., ms. Ste-Gen.)

Et *gardemens* des biens esperitueulz. (*Miseric. N.-S.*, ms. Amiens 412, f° 110 v°.)

Prepuce n'est riens fors que *gardement* des commandements de Dieu. (*Bible*, St Paul, ch. 7, éd. 1543.)

GARDENAPE, - *nappe*, s. m. et f., rond d'osier, de bois ou d'étain, que l'on mettait sous les plats, lorsqu'on les posait sur la table, afin de ne pas brûler ni salir la nappe :

Le suppliant prist en l'ostel de Vionnet Asserode, demourant a Paris, quatre *gardenappes* et une sauciere d'estain. (1395, Arch. JJ 149, pièce 18.)

Icellui Mathieu getta au suppliant un *gardenappe* a la teste, le cuidant fraper. (1471, Arch. JJ 195, pièce 525.)

Une *gardenape* de bois, ou on met le pot sur la table. (1477, Arch. JJ 203, pièce 35.)

Gardenapes d'estin, salieres,
Tenailles, pailles, cremaillieres.
(DAMERNAL, *le Livre de la Diablerie*, ap. Borel, *Tresor*.)

GARDEOR, - *eeur*, - *eur*, - *our*, *guard.*, *ward.*, s. m., gardien, celui qui garde, qui a la garde, celui qui conserve :

Tu, defensere e *gardeor*
E del regne guverneor.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 11289, Michel.)

Si i laissa teus *gardeors*
Que il conut a des meillors.
(ID., *ib.*, II, 34795.)

De cest sien lit sunt *guardeur*.
(*Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 64 r°.)

Lui doit on faire *guardeor*
De la maison nostre seignor.
(*Ib.*, f° 64 v°.)

As *wardours* de la pais. (1214, *Paix de Metz*, Arch. mun. Metz.)

Nos ne poons autre *gardeur* ne autre defendeur apeler ne feire de celes mesons. (1247, *Cart. de Champ.*, Richel. l. 5993, f° 384c.)

Et de la tes *gardeires* soit.
(*Lib. Psalm.*, XIX, p. 273, Michel.)

Gardeeur de vaches.
(*La Poire*, Richel. 2186, f° 28 v°.)

Gardeeur de bainz. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, f° 96c.)

Li autres fu chastelains et *garderes* des chastiaus. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 576, Chabaille.)

Li *wardours* de la paix. (*Charte de* 1292, Moreau 211, f° 106 v°, Richel.)

Li anchien du pule offrirent .V. mil besans d'or... et pierres pretieuses a grant planté dont Jacob li sournies Moysen fu *guarderres*. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 107a.)

Et si envoia (Ptolémée Philadelphe) en Jerusalem le premier *gardeor* de son cors. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 29a.)

Gardeurs des registres. (1310, *Ord.*, I, 477.)

Wardour dou sael. (Juill. 1317, Bibl. Verdun, 223[1] provis.)

Nos amez les *gardeurs* de la drapperie de Chaalons. (1339, Arch. JJ 73, f° 36 r°.)

Par la main des diz *gardeurs*. (*Ib.*)

Gardeur de biauté et de coulour. (*Serm. lat.-fr.*, XIVe s., ms. de Salis, f° 93 r°.)

Qu'il estoit a eles totes communs peres et defenderes de lor chaastes et de lor honors *guarderes*. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 185c.)

Le liberal... n'est pas *gardeur* de richesses, mais les met hors et les expose. (ORESME, *Eth.*, f° 68b, éd. 1488.)

Ce serve pour partie de preuve, le roy Charles estre comme prince chevalereux, vray sage, deffendeur et *gardeur* de son peuple. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2e p., ch. 6, Michaud.)

Wardour deu seel. (14 déc. 1402, *Lett. de Jofroy Bonamy*, Bibl. de Pont-à-Mousson.)

Gardeur d'estable. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Mieulx vault bon *gardeur* que bon gaigneur. (*Prov. comm.*, XVe s., ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Ilz seront donc *gardeurs* du tresor de nostre Seigneur. (*Prophecies de Merlin*, f° 93b, éd. 1498.)

Nostre seigneur Jesu Christ, *gardeur* des veufves dames et des orphelins. (*Propheties*, f° 11 v°, dans le *Mirabilis liber*, Rome 1524.)

L'un *gardeur* de brebis, et l'autre de chevreaux.
(RONS., *Ecl.*, III, Bibl. elz.)

Le moderne *gardeur* n'a conservé qu'un petit nombre d'acceptions.

GARDE ORPHENES, *gardorphenes*, s. m., garde, tuteur des orphelins :

Vous promettez d'estre *gardorphenes* droiturier et loyal. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 102.)

GARDE PORTE, s. f., garde de la porte d'une ville :

L'on l'a mis a guet, escharguet et *garde porte*. (1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 172, Guigue.)

Iceulx supplians avons affranchis de toutes tailles et imposts de par nous mis, tant pour le faict et payement de noz gens de guerre que autrement, et pareillement de guet, *gardeporte*, et autres charges de villes, forteresses et places. (1461, *Ord.*, XV, 265.)

1. **GARDER**, *guarder*, *garger*, verbe. — Act., prendre garde à, regarder :

Ne *guardent* l'ure, que terre nes anglutet.
(*Alexis*, XIe s., st. 61c, Stengel.)

Bien *gart* Fromont et sa gent a l'issir.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., XXXV, p. 157, P. Paris.)

Il saut et *gart* duc Nalon, le flori,
Et les haus hommes et trestous les marcis
Que jou voi chi de jouste lui seir.
(*Huon de Bord.*, 1013, A. P.)

Gardes demain a l'aube soies apareilliez.
(*Gui de Bourg.*, 28, A. P.)

Gar que tu soies costumiers
De saluer les gens premiers.
(*Rose*, 2113, Méon.)

Li fondement sont plain de roche,
Pour la *garder* chescun s'areste.
(*Guerre de Metz*, st. 182e, E. de Bouteiller.)

En toutes ces choses l'en doit tres diligemment *garger* la qualité des personnes, des choses et des temps. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 39d.)

— Neutr., prendre garde, regarder :

Devant lui *garde*, si vit gesir Gaidon.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 156d.)

Droit a Sissons font lor erre atorner ;
Bien *gart* Fromons ! se il i est trouves,
Li rois de France le voudra bien grever.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., IV, P. Paris.)

Garda vers les montagnes, s'a Grius aperceus.
(*Roum. d'Alix.*, f° 47a, Michelant.)

En la mer *gardoient* sovent
S'il porroient leur nes choisir.
(*Eneas*, ms. Montp. H 251, f° 149d.)

Profilias amont *garda*,
Vers le solel se retorna.
(*Athis*, Richel. 375, f° 122b.)

Par tot a li sires *gardé*.
(*Des Tresces*, Richel. 19152, f° 123a.)

Il set en l'espee *garder*.
(*Witasse le Moine*, 19, Michel.)

Si savoit *garder* el bachin
Pour rendre perte et larrechin.
(*Ib.*, 23.)

Sor destre *garde*, s'a veu Olivier
Qui s'en fuioit contreval .I. sentier.
(*Otinel*, 1112, A. P.)

Il *garde* vers la vile et voit venir Morhier.
(*Gaufrey*, 7595, A. P.)

— Etre chargé de la garde :

Et a cascune de ces bares *gardoient* .II. chevalier. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 90d.)

— *Gardé*, part. passé, garni, doublé :

Une hupplande sanghine fouree de lucez, *gardee* de gris. (1450, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une huppelande *gardee* de laittiches. (XVIe s., *ib.*)

2. **GARDER**, voir GARDIER.

1. **GARDERESSE**, - *esce*, - *oisse*, *garderr.*, s. f., gardienne, celle qui garde :

Memoire est tresoriere de toutes choses et *garderesce* de tout ce que hom trove novelement par engin. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 23, Chabaille.)



Charité est *garderesse* d'amistié. (Id., *ib.*, p. 311.)

Droiture est unes vertus *garderesse* de humaine compagnie. (*Mor. des philos.*, Richel. 375, f° 29b.)

Garderoisse des decevemens a l'anemi. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Monm., t. I, f° 9 v°.)

Les gardeurs et *garderresses* de la dite fille. (1321, Arch. P 1377¹, cote 2801.)

Gardeur ou *garderesse*. (1464, J. Lagadeuc, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

2. **GARDERESSE**, voir Carderesse.

1. **GARDEROBE**, *warderoube*, *wardereube*, s. f., archives, trésor des chartes :

Fet a remembrer que il fasent ensercher les registres, et portent oveskes eux totes choses que touchent la duchee en totes ou en parties, et soient enquises cestes choses en tresorie ou en *garderobe*. (*Reg. de la Conétablie de Bordeaux*, ap. Duc., III, 480c, éd. Didot.)

— Chambre à coucher :

Au jugement ki fut rendus en le court le roi au Paintoise en le *warderoube* le roine. (1243, Arch. mun. S. Quentin, l. 1, n° 4.)

Epytalamum, *wardereube*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Sire, venez veoir ma fille laquelle mon mary attent qu'elle ait son aage qui n'a encore que neuf ans. Et adonc le mena en une *garderobe* ou la jeune pucelle gissoit toute nue en son lict. (*Percef.*, t. II, f° 62c, éd. 1528.)

2. **GARDEROBE**, s. m., vêtement qu'on mettait par-dessus la robe :

Elle avoit prise une chemise blanche, une gorgerette, un *garderobe*. (Beroald de Verv., *Moyen de parvenir*, p. 159, éd. s. d. n. l. 439 p.)

Aunis, *gad'robe*, *garderobe*, tablier.

GARDEROBIER, -*ber*, s. m., officier qui avait soin des vêtements et des armes :

Fait le signeur de l'ostel.. a un varlet ou autrement a un de ses varletons, ou garçons : me faitez venir devant moy mon *garderober*, et dites lui qu'il viegne tantost. (*La Maniere de langage*, p. 383, P. Meyer.)

Le principal portier, 20 escuz, le *garderobier*, 10 escuz. (1359, *Journ. des dép. du R. Jean*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 269.)

Gillet Soubzboais, mon escuier et *garderobier*. (15 mars 1396, *Lett. de Jean V à Rich. II*, Lett. de Rois, etc., t. II, p. 279.)

Guillaume de Grantboais, *garderobier*. (1436, *Extr. du compte de Jean d'Us*, Lob., II, 1039.)

GARDEROISSE, voir Garderesse.

GARDEROPPE, s. f., sorte de poisson :

On y trouve pareillement les *garderoppes*, le picarel, les estoiles de mer. (Du Pinet, *Pline*, xxxii, 11, éd. 1566.)

Aucuns, ajoute Du Pinet, la prennent pour le nigroil dit ochiado, d'autres pensent que ce soit la raye qui est semée d'yeux.

GARDEUMIER, s. m., sorte de chaudière :

Un grand *gardeumier* pour faire bouillir les tourteaux. (1483, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GARDEUS, voir Jardeus.

GARDEVERROIL, -*verroul*, s. m., gâche :

Deux sarrures a bosse, une sarrure a ressort, une sarrure a *garde verroul*. (1466, *Compt. de Nevers*, CC 60, f° 24 v°, Arch. mun. Nevers.)

GARDIAGE, s. m., banlieue :

Des *gardiages* qui seront appantes. (1435, *Est. de S. J. de Jér.*, f° 2a, Arch. H.-Gar.)

Des *gardiages* qui seront arpantez soient ausi mis au tresor. (*Ib.*, f° 18b.)

Droit de quart du vin ordonné estre prins en la ville, fauxbourgs et *gardiage* d'icelle. (31 août 1564, *Ord. de la mais. comm. de Thoulouse*, Arch. mun. Toulouse.)

Le *gardiage* de la ville de Tolose comprend en soy les fauxbourgs et enclaves dudict *gardiage*. (G. Cayron, *Style de la court du parl. de Toulouse*, p. 70, éd. 1610.)

GARDIANITÉ, voir Gardienneté.

GARDIATEUR, s. m., gardien, et, en particulier, magistrat établi, en 1302, à Lyon, par Philippe le Bel, pour empêcher les officiers de l'archevêque et du chapitre d'opprimer les bourgeois. Par le serment qu'il prêtait, le *gardiateur* s'engageait à respecter les droits de l'Église et à ne défendre les habitants que dans le cas où ils seraient victimes d'injustice et de violences. Il exerçait les fonctions de maître des postes et jugeait les procès relatifs à l'entrée et à la sortie des marchandises :

Les roys devroient suppleer a la negligence des nobles, rendre les monasteres *gardiateurs* des noms et armoiries. (Gasp. de Tavannes, *Mém.*, p. 54, Michaud.)

Les *gardiateurs* des consciences. (Id., *ib.*, p. 160.)

Quand la chose contentieuse a esté gouvernee soubs la main de justice par commissaires et *gardiateurs* y deputez, doit le complaignant, qui a rapporté sentence, avec dommages, et interest, s'adresser premierement ausdits commissaires qui ont eu l'administration des biens, pour la restitution d'iceux, et fruicts pendant leur administration perceuz. Et si lesdits *gardiateurs* ne sont solvables, sera procedé par action subsidiaire, contre ceux qui les auront receuz ou commis. (*Coust. d'Aouste*, 1588, p. 483.)

GARDIATOIRE, s. m., lettre de sauvegarde :

Par vertu de leur *gardiatoire* et committimus royal. (1492, Lettre s. parch., Arch. Orl., ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 422.)

GARDIENNETÉ, *gardianité*, s. f., garde :

Au commencement du xiiie siècle, les sires de Faucogney, seigneurs de Saint-Loup, s'étaient déclarés vassaux des comtes de Bar, et les comtes de Bourgogne n'avaient pas la « *gardienneté* de cette terre. » (*Inv. des arch. de la H.-Saône*, sér. A B, Arch.)

Un traité de *gardienneté* de 1258. (*Ib.*)

L'an mil trois cent quatre vingt trois, le dimanche, avant la Saint Barnabé apostre, le menu peuple de la cité de Besançon s'esmeut contre les gouverneurs de la cité, a cause de la garde que les notables de la cité mirent es mains de Philippe filz du roy de France, duc et comte de Bourgoingne. Et advint cecy principalement pour ce que, pour la dicte *gardienneté* de laquelle l'on n'avoit rien payé de bien longtemps il falloit faire un impost, a raison duquel le commun se rebella. (*Aucunes choses memor. lesquelles se sont passees ancienn. riere la cité de Besançon*, Mém. pour serv. à l'hist. de Fr.-Comté, VII, 258.)

Aussy luy est commandee (à S. Michel) *gardianité* generalle ou royaume de Naples. (Eximines, *Livre des s. anges*, f° 103 v°, éd. 1478.)

Qu'ilz soient tenuz d'employer chacun an a ladite reparacion deux fois autant que lesdits deniers de ladite *gardienneté* monte par an. (*Corresp. de Maximilien Ier et de Marg. d'Autr.*, p. 216, Doc. inéd.)

De jouyr de tous les drois qu'ilz avoient auparavant les guerres, pour la *gardienneté* de Verdun et aultres drois que vostre majesté pourroit avoir comme duc de Luxembourg. (1558, *Pap. d'Et. de Granvelle*, V, 553, Doc. inéd.)

GARDIER, *garder*, s. m., celui qui est chargé de veiller à la conservation des droits de quelqu'un, curateur :

Comant le *garder* de Lyon fit serjanz propres por soy. (1336, E. de Villeneuve, *Cart. mun. de Lyon*, p. 31, Guigue.)

C'est la comission comant li baillis de Mascon et *gardiers* de Lion fit de mosse Bartholomeu de Mont Brison, sage en leys, son luetenent. (1336, Id., *ib.*, p. 162.)

Comme le baillif de Mascon doit aidier a garder et maintenir le *gardier* et les habitans de Lion d'injuires, violences et oppressions. (Id., *ib.*, p. 168.)

Pierre Coustam, dit Mortier, nostre *gardier* a Vienne... pour garder nos droits et jurisdiction a l'encontre de l'arcevesque dudit lieu de Vienne. (1406, Arch. JJ 165, pièce 228.)

Item que nostre sire le conte (de Savoye) ne prendra, ne recevra par soy, ses gens, ne officiers quelconques, les hommes et subgetz desdits nobles en garde ou a *gardiers* saulve garde ou bourgoigie, sans la volunté ou expres consentement desdits nobles. (*Ch. de* 1398, Anc. fr. 5186, p. 61b, ap. Ste-Pal.)

GARDINAGE, voir Jardinage.

GARDINE, voir Jardine.

GARDINEUS, s. m., jardinier :

Et dient les *gardineus* de Portigal que fiens de cheval... est tres bon. (*Ménagier*, II, 5, Append., Biblioph. fr.)

Gardineus. (*Tit. de* 1493, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GARDINGE, *gurdingue*, s. f., cargue :

Tels i a traient les *gurdingues*.
(Wace, *Brut*, 11504, Ler. de Lincy.)

Tels i ad traient les *gardinges*.
(Id., *ib.*, var.)

GARDINIER, s. m., gardien :

Veul et ordine que li *gardinier* es couvens desdis freres meneurs... soient gouverneur de ledicte lampe a faire ardoir et

lumer. (1347, *Test. de Rob. de Nam*, Arch. mun. Valenciennes.)

GARDISE, s. f., garde, fonction de gardien :

Que les esgards sortans de leurs charges seront tenus et obliges de rendre les deniers pour la chapelle, pendant leur annee de *gardise*, ez mains de celui qui sera nommé par les anciens dudit corps. (Déc. 1661, *Stat. des merciers de la ville d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, III, 128.)

Charges de *gardises*. (*Ib.*)

GARDOIEN, s. m., celui qui est sujet au droit de garde et de protection :

Se aucuns hommes ou de mes fihex, ou de mes *gardoiens* venant pour demorer en la communité de Nuef Chastel, li borjois de Nuef Chastel n'en porroient aucun retenir s'il n'estoit par mon assent. (1256, *Lett. de Ferri, duc de Lorraine*, Ord., VII, 363.)

GARDOIR, - *douer*, s. m., réservoir, vivier :

Item a esté faict un *gardouer* jouxte la riviere devers le bourg Giroire pour mectre poisson. (1473, Arch. d'Argenton, ap. Fierville, *Doc. inédits sur Comynes*, p. 182.)

En mon estomac
Je n'ay point de plus seur *gardoir*.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 137c, éd. 1537.)

L'usage (du liege) convient... aux clostures et estoupemens de *gardouers* et repositoires. (*Jard. de santé*, I, 466, impr. la Minerve.)

Hostel noble de la Barbotiere avec ses deppendances de maisons, granges, tectz, cours, courtillages, jardins, vergiers, *gardouers*, eaues, estangs, pescherie, prez, pastiz, pasturages, garennes, boys, etc. (1538, Ste-Croix, Vasles, Arch. Vienne.)

Il y a aux maisons des riches et des grands seigneurs des *gardoirs* paves de pierre, ausquelz longtemps vivent diverses sortes de poissons sains et alegres. (L. Joub., *l'Hist. des poiss. de Rond.*, I, 3, éd. 1558.)

Le *gardoir* et le magazin ou demeure et se garde ceste grande provision, l'estuy de la science et des biens acquis, est la memoire. (Charr., *Sag.*, l. III, c. 14, p. 521, éd. 1662.)

Un gentilhomme pour le bien festoyer uy dit qu'il allast luy mesme au vivier et *gardouer*. (G. Bouchet, *Serees*, II, 5, Roybet.)

J'ay veu des *gardoirs* assez, ou les poissons accourent, pour manger, a certain cry de ceux qui les traitent. (Mont., *Ess.*, l. II, ch. 12, f° 191 v°, éd. 1588.)

Deus grans *gardoirs* de poissons. (Id., *Voyag.*, p. 57, éd. 1774.)

Il y a mille *gardoirs* et estancs, et tout cela tiré de deux fontenes, par infinis canals de terre. (Id., *ib.*, p. 108.)

Gardouer, a little pond or stue, to keep fish in. (Cotgr., éd. 1611.)

Poit., Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, Aunis, *gardou*, *gardour*, *gardouai* et *gardoir*, suivant les lieux, coffre en bois percé de trous où l'on garde le poisson.

GARDOIRE, s. f., syn. de *gardoir* :

Je m'en vay escorniffiant par cy par la, des livres, les sentences qui me plaisent ; non pour les garder (car je n'ay point de *gardoire*) mais pour les transporter en cettuy cy. (Mont., *Ess.*, l. I, ch. 24, p. 73, éd. 1595.)

1. **GARDON**, s. n., jardin :

Ces *gardons* flourira.
(*La Pais aus Englois*, Jub., *Jongleurs*, p. 170.)

2. **GARDON**, voir Guerredon.

GARDONER, v. n., syn. de médire :

Quand cil ne set plus que respondre,
Pour l'abaubir, pour le confondre,
A *gardoner* et a mesdire
Se prent et li coumenche a dire.
(G. de Coinci, *Mir.*, ap. Duc., t. III, 482a.)

GARDONNER, voir Guerredoner.

GARDOUER, voir Gardoir.

GARDUE, s. f., redevance au portier, d'après Scheler, signification douteuse :

Ens, ens, tout paiera *gardue !*
(B. de Condé, *li Contes des Hiraus*, 428, Scheler.)

GARE, s. m., terme d'architecture :

La cour a permis a la ville de prendre la saillie estant devant la chapelle du S. Esprit, le tout de la longueur de six toises et demie, avec les dessus, depuis un *gare* en amont de vingt sept a vingt huit pieds de haut et dix huit pieds de largeur, sur ladite largeur de six toises et demie, pour appliquer au bastiment de l'hostel de ville. (1533, *Arrest*, Felib., *Hist. de Paris*, IV, 681.)

GARE GARE, *ware ware*. s. m., embûche :

Legiere chose n'est mie de deviser en conte comment on se maintient a soi metre en une warde por prendre son aviersaire, mais tant nos en dist ore li escris que il mie ne feroit li uns sor l'autre de *wareware*, mais ce que li uns faisoit defist li autre, et dura moult grant pieche lor escremie, que li .I. ne peut mie grantment conquerre li .I. sor l'autre. (*Rom. de Kanor*, Richel. 1446, f° 36 v°.)

— Celui qui tend une embûche :

Bareteeur et *wareware*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 29d.)

Bareteur et *wareware*.
(Id., *ib.*, Richel. 23111, f° 329c.)

— Cri des chasseurs lancés à la poursuite du cerf :

Voici tout en un coup le limier qui forcene,
Et qui, voyant le cerf, se tort et se demene ;
Alors un *garegare* en la forest s'entend,
Qui depuis le Tillet jusqu'a Vilier s'estend.
(Cl. Gauchet, *Plaisirs des champs*, p. 157, éd. 1604.)

GAREGNON, *gareignun*, *goreignun*, s. m., verge du cheval :

De les le pié li trencha l'esporon,
Et au ceval osta le *garegnon*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 19b.)

— Cheval entier :

Quant Horn le vit venir, decent del *gareignun*.
(*Horn*, 1513, Michel.) Var., *goreignun*.

Nom propre, *Garagnon*.

GAREIGNUN, voir Garegnon.

GAREISON, voir Garison.

GARELOU, s. m., loup garou :

Filz a vilain, lous *garelous*.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 164b.)

GARENAGE, *garannage*, *garonnage*, s. m. droit de garenne :

En cens et en garannes et en *garannages*, et en hommes et en hommages. (1300, *Liv. Rouge de la Chambre des comptes*, f° 130d ap. Duc., *garennagium*.)

— Garenne :

Quartiers de vigne assis ou *garonnage* au seigneur de Taillebourt. (1314, Arch. JJ 52, f° 20 v°.)

GARENDIER, voir Garenier.

GARENDE, voir Garene.

GARENDRE, v. a., garantir :

Toutes ces chouses... leaument *garendre* et restorer au dit achateor. (1296, S.Vinc., pièce 67, Arch. Sarthe.)

GARENE, *garenne*, *garengne*, *garaine*, *gaierenne*, *garende*, *garande*, *varene*, *waresne*, s. f., lieu dans lequel il était défendu de chasser ou de pêcher sans la permission du seigneur :

Dous pieces en vignes, en *varenes*. (1271, S. Florent, Arch. M.-et-Loire.)

Les gages le garendier qui garde le *garende* mon signur. (1297, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 3.)

Item le *waresne* de toute se terre. (*Rentes de la prév. de Clerm.*, Richel. 4663, f° 22 r°.)

Garengnes, boys, prez. (*Aveux du duché de Berry*, 1378-1384, f° 1 r°, Arch. Cher.)

Et y a *gaierenne* juree tant en terres, bois, que eaux. (1398, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 74 v°.)

Avecques la pescherie dudit moulin et droit de pescherie en la riviere de Voilly, et l'a tenu en *garaine* ou defense que autre n'y pesche. (1400, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 44 v°.)

On ne peut tenir riviere en *garenne* ou defense s'il n'y a titre. (Loisel, *Instit. coust.*, XI, II, 10.)

Et encore au commencement du XVIIe siècle :

Les seigneurs hault-justiciers ne pourront avoir *garines* s'ilz ne sont en possession d'en avoir eu d'ancienneté. (*Charte générale du comté de Hainaut*, de 1619, Arch. de l'Etat, à Mons.)

— Retraite :

Le cerf ne se mouvoit, tant se tenoit fier en sa *garende*. (*Perceforest*, vol. VI, f° 107c, éd. 1528.)

L'ancienne hystoire racompte que quant Bruyant eust basty son chastel et bien garny de tous poinctz il le nomma le chastel de la *garande* pour ce que a tous besoings il s'y garentiroit. (*Ib.*, vol. IV, ch. 10.)

Saintonge, *varenne*, terre légère de sable et d'argile, très cultivable et très bien cultivée. Guernesey, *guérande*, garenne, *varende*, lieu où l'on sèche le poisson.

GARENEE, *garennee*, s. f., garenne :

En *garennee* et es lieux sablonneux. (1350, *Ord.*, II, 368.)



GARENELE, - *ennelle*, s. f., petite garenne; est représenté par le nom de lieu ancien, la *Garennelle* (1231, Arch. S 5192, suppl. nº 12), aujourd'hui la *Guernelle*.

GARENGNE, voir GARENE.

1. **GARENIER**, s. m., garenne :

Si avons en adite chastellerie.. rentes, revenues, bois, forestz, *gareniers*, estangs, viviers... (1388, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, fº 135 rº.)

2. **GARENIER**, *garennier*, *garranier*, *garendier*, *warennier*, *varenner*, *varanier*, s. m., garde d'une garenne :

Totes les males costumes des forez et des warennes et des forestiers et des *warenniers*. (*Gr. Charte de J. s. terre*, Cart. de Pont-Audemer, fº 84 vº, Bibl. Rouen.)

Les gages le *garendier* qui garde le garende et fait les conninieres. (1297, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, fº 3.)

Voulons que james nul forestier ou *garennier*, pour nous ou pour nos hoirs, ne use d'iceluy office dedans ladite Quinte. (1321, *Ord.*, XII, 451.)

Parrnnis *varenners*. (1331, *Cens. du Chap. de Nevers*, p. 138, Arch. mun. Nevers.)

Y a mis tres grant quantites de *garenniers* qui nagaire prindrent aulcuns de la ville. (1398, *Grands jours de Troyes*, Arch. X1a 9185, fº 21 rº.)

Que oudit lieu (parc et garenne de Vincennes) soient ordonné plusieurs officiers, comme concierge, chappellains, *garenniers*, sergens, portiers et autres officiers. (1404, *Ord.*, IX, 17.)

Les bons hommes, portiers, *garenniers*, concierges et sergens du bois de Vincennes. (*Procès-verb. des séances du Cons. de rég. du roi Charles VIII*, p. 1, Bernier.)

Fut roué tout vif en la place de Greve un *garranier* qui avoit assommé un gentilhomme dans sa garenne. (L'EST., *Mém.*, 2º p., p. 398, Champollion.)

Garennier, warrenner. (COTGRAVE, éd. 1611.)

Et porte en teste des oreilles
En grandeur et longueur pareilles
A celles de ces beaux courciers
Qui servent a nos *varaniers*
A porter pendant les froidures
Dans leurs guerets maintes ordures.
(*Les Muses incognues ou la Seille aux bourriers*, Metamorphose des oreilles d'un sergent, éd. 1604.)

GARENNIE, *guar.*, s. f., garenne :

Ne voulons que james y ait guarennes ne *guarennie* de nule beste. (1326, *Cart. de S. Magloire*, Richel. l. 5413, p. 60.)

GARENTAGE, voir GARANTAGE.

GARENTISON, voir GARANTISON.

GARENTISSE, voir GARANTISE.

GARENTISSEMENT, voir GARANTISSEMENT.

GARENTISSEOR, voir GARANTISSEOR.

GARER, *warer*, v. a., garnir :

Westir, *warer* et meubler. (1447, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. GARIR.

1. **GARET**, adj. ?

Pour rechaucier le roue *garet* dou moulin. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, fº 14 rº.)

Cf. GAIROT.

2. **GARET**, s. m., labour :

Chascun qui a charrue doit trois corvees, une ou temps de *garez*, une ou temps de semailles et l'autre ou mars. (1470, Arch. JJ 196, pièce 280.)

1. **GARETE**, - *ette*, s. f., jarret :

Les genoilles, les jambes, la *garette*, le assure, la cheville. (*La Maniere de langage*, p. 383, P. Meyer.)

2. **GARETE**, - *atte*, adj. f., en guérets :

Deux journes de terre *garatte*. (1510, *Invent. par la cour de Treourec*, Arch. Finist.)

3. **GARETE**, *garr.*, *warrette*, s. f., temps du labour :

Si voz terres soient partiz en trois parties, la une a ivernage, l'autre a qarresme, et la tierce a *warrette* en esté, donqe est la charue de terre de IXxx acres. (*Tr. d'econom. rur. du* XIIIº *s.*, c. 8, Lacour.)

Se disait au XVIIº s. dans le sens de labour :

Ladicte pièce de terre labourer et façonner et cultiver de toutes les façons et *garettes* requises et nécessaires. (An 1629, Fontaine le Comte, ms. du Poitou.)

Lieu dit ancien :

Les vignes de la *garrete*. (1313, Abb. de Pontlevoy., Arch. Loir-et-Cher.)

Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, *garette*, pièce de terre en guéret.

GARETER, *guereter*, *gueretter*, *waretter*, *warretter*, v. a., labourer :

De *warretter* est bon seson en averylle pur ceo qe la terre se despesce apres la charue. (*Tr. d'économ. rur. du* XIIIº *s.*, c. 10, Lacour.)

Cum pur arer, rebingner, *waretter*, semer, searcler. (G. DE BIBLESWORTH, Meyer, *Rec.*, p. 360.)

Pour trois journees emploiees a *gueretter* les parquetz aux artichaulx. (1557, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 219, Chevalier.)

Gueretter les dis poix. (*Ib.*)

Occupé a faire valoir sa terre, a *guereter*, a recouper, a biner, a comporter, a airer, a semer. (*Formul. des esleus*, 3º éd., p. 398.)

De deux ans en deux ans on chargera le fonde de l'olivete a la maniere des autres labourages, pour avoir tant plus de loisir de le *guereter*. (OLIV. DE SERRES, *Th. d'agr.*, VI, 26, éd. 1617.)

GARETIER, v. a., labourer :

Veractare, reonner ou *garetier*. (Ms. Richel. l. 521, ap. Ste-Pal.)

GARETOUR, s. m., laboureur :

Le *Garetour*. (1264, Almenêches, Arch. Orne, H 3.)

GARGACHE, voir GARGAISSE.

GARGAETE, voir GARGATE.

GARGAISSE, s. f., sorte de haut-de-chausses :

J'avais une belle *gargach*
D'un fil coutil
(*Bacchanal. et Chans.*, dans les *Vaux-de-Vire de Bass.*, Jacob, p. 272.)

A ung tailleur pour faire le dict pourpoint et une paire de *gargaisses* de cramoisy brun. (1580, *Compt. de tut.*, fº 117b, Barb. de Lesc., Arch. Finist.)

GARGAMELLE, s. f., gorge :

Le suppliant coppa la gorge audit Guillaume, ou quoy que ce soit, la *gargamelle* ou gosier. (1468, Arch. JJ 197, pièce 59.)

Puis je luy passay ma broche a travers la *gargamelle*. (RAB., II, 14.)

Norm., la Hague, *gargamelle*, bouche, l'entrée de la gorge.

GARGANT, s. m., sorte d'amulette :

A Rouen, le jour de la Saint Romain, 23 octobre, on vendait de petites figures, de deux ou trois centimètres de hauteur, représentant des hommes grotesques pourvus de l'insigne de Priape. On appelait ces figures des *gargans*, et les jeunes filles en achetaient qu'elles mettaient dans leurs corsages avec l'espoir de trouver plus facilement un mari. Il y a peu d'années seulement que la vente de ces objets indécents a été interdite par la police. (Voir la *Revue archéologique*, sept. 1868.) Un exemplaire de cette amulette phallique est conservé au musée de Saint-Germain.

Près de Rouen se trouve un mont *Gargant*. Une localité du même nom, située à Houdivillers, arrondissement de Beauvais, est signalée comme un lieu d'apparition dans la *Notice archéologique sur le département de l'Oise*. (1856, in-8º, Beauvais.)

Un article de M. P. Meyer inséré dans les *Heidelberger Jahrbücher*, 1869, p. 817-820, indique d'autres localités du nom de *Mont Gargant*.

Entre Langres et Dijon *gargan* désigne un coq; dans le Bassigny il veut dire coureur de filles.

GARGANTON, - *gaton*, s. m., glouton :

Prodigue, saffrenier, fol despendeur de biens, gourmand, *gargaton*. Esp. garganton. (JUN., *Nomencl.*, p. 365, éd. 1577.)

Fol despenseur de biens, gourmand, *garganton*. Barathro. (*Nomencl. octiling.*)

GARGARIE, voir JARGERIE.

GARGARIR, v. n., babiller, gazouiller, coasser :

Gargarir, garrire. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

GARGARISATION, - *zation*, s. f., gargarisme :

Gargarizations de choses stiptiques. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, fº 62c.)

faut que l'evacuation des humeurs precede ceste *gargarization*. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 542, éd. 1598.)



GARGASALLE, s. ?

Vint maintenant l'approchement du roy, devant qui sonnoient quatre trompettes ; et yceux passes sieuvyrent deux escuyers, dont l'ung portoit ung mantiel, ordonné pour le roy, et l'aultre ung chappeau de bievre fourré d'ermines sieuvoit ces deux *gargasalles*, tenant le lieu du grand escuyer, et portant la royale espee en escharpe. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 18, Buchon.)

GARGASIER, v. a., prendre en gargarisme :

Scabieuse *gargasiee* ou beue garist esquinancie. (*Liv. de fisiq.*, ms. Turin, f° 28 r°.)

GARGASSANE, s. f. ?

Les gommes servent aux bruslures et aux accidens du sifflet et de la *gargassane*. (DU PINET, *Pline*, XXIV, 11, éd. 1566.)

GARGATE, - *athe*, - *atte*, - *ete*, - *aite*, - *aete*, - *uette*, s. f., gosier, gorge :

La *gargate* li ont tranciee.
(WACE, *Brut*, 2219, Ler. de Lincy.)

Od granz culteals e od cuignees
Lur unt les *gargates* trenchiees.
(ID., *Rou*, 3e p., 1219, Andresen.)

Des regardanz astoit veut ke jus trencies les lengues de la racine, alsi com une fosse fut overte en la *gargate*. (*Dial. St Greg.*, p. 171, Foerster.)

Vois! dist li quens, por les trumials,
Pour le ventre et por les boiaus,
Por le *gargate*, pour les dens,
Com cil cunchie toutes gens!
(*Wistasse le Moine*, 1631, Michel.)

Atant l'aert par la *gargate*,
Si le torne et li prestres chiet.
(*D'Estourmi*, 494, ap. Méon, *Fabl.*, IV, 467.)

Je me terey, dist Sathenas,
Chescun me court a la *gargate*.
(*Advocac. N. D.*, p. 46, Chassant.)

Et a pleine *gargate* esranment s'escria.
(*Brun de la Mont.*, Richel. 2170, f° 50 r°.)

Et trencha la *gargate*. (*Brut*, ms. Maz. 1309, f° 8d.)

Laves... vo col, vo *gargate*, vo gorge. (*Dial. fr.-flam.*, f° 3c, Michelant.)

Elles monstrent batriaus, *gargates* et poitrines.
(G. LI MUISIS, *li Estas de tous gens seculers*, II, 34, Kerv.)

Rumen, *garguette*. (*Gloss. de Salins.*)

Icellui fu feru dudit coustel au travers du col telement que la *garguette* lui fut coppee. (1419, Arch. JJ 171, f° 21 r°.)

Il a menty par sa *gargate*.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 19b.)

Veez la merveilleuse *gargate* :
Comment il l'a tost devoré.
(ID., *ib.*, 22094, G. Paris.)

Gargathe pour gorge. (H. EST., *Prec. du lang. franç.*, p. 181, Feugère.)

Le parfum des os qui sont a la cime de la corniole et *garguette* du cerf fait amasser les serpens. (DU PINET, *Pline*, XXVIII, 9, éd. 1566.)

Allons nous en tout d'un tire
Soudain arroser la *gargatte*.
(*Chevauch. de l'asne, à Lyon*, en 1566 et 1578.)

Gargate, the gorge. (DU GUEZ, *An Introd for to lerne to speke french trewly*, à la suite de PALSGRAVE, p. 902, éd. Génin.)

Comme la *gargate* ou luete sert de rempart au fonds et estroit de la gorge. (*Trad. de Galien*, p. 886, éd. 1609.)

— Fig., la gorge, l'entrée :

Chargez le, et l'amenez dedans
La *gargatte* de Baraton.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 148a, éd. 1537.)

— L'entrée du port ?

Premierement, du fait du filz du roy Ferande, luy estant a la *gargaete* de Marseille. (*Mémoire à M. d'Argenton*, dans les *Mém. de Ph. de Commynes*, III, 352, Soc. de l'H. de Fr.)

— Parole :

Mes la desleable *gargate*
Des Juifz oncques n'a cessé
Et ont Pilate tant pressé
Qu'il l'a jugié a la mort rendre.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 24490, G. Paris.)

Pic., *gargate*, *garghete* ; Guernesey, *guerguette*, *garguette* ; Wall., *garguète* ; Fr.-Comt., *gargate* ; Champagne, Troyes, *garguette* ; Poitou, Vendée, *gaigate* ; Saintonge, *gargate* ; Bourgogne, *garguillo* ; Vosg., *gargolate* ; Jura, *gargote*, gosier, Suisse rom., *garguette*, *guerguette*.

GARGATELLE, s. f., dérivé de *gargate*, gosier :

Et de quoy dyable servez vous,
Gargatelle?
(*Farce des cinq Sens*, Anc. Th. fr., III, 307.)

GARGATON, voir GARGANTON.

GARGE, adj., qualifie une sorte de pomme :

Pumes *garges*.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 100a.)

GARGELIE, voir JARGERIE.

GARGER, voir GARDER.

GARGERETTE, voir GORGERETTE.

GARGERIE, voir JARGERIE.

GARGERON, s. m., charançon :

Gurgulio, *gargeron*. (XIVe s., *Gloss. de Salins.*)

GARGETON, voir GARGUETON.

GARGONISER, voir JARGONISER.

GARGOTER, v. n., faire du bruit en bouillonnant :

Pourveu que nous ayons de quoy faire *gargoter* la marmite, c'est le principal. (*Caquets de l'Accouch.*, VII, Bibl. elz.)

Picard, *gargoter*, faire du bruit en bouillonnant.

GARGOTTE, s. f., syn. de *gargate* :

Le gavion aspre, ou la *gargotte*, denote un baveur. (A. DU MOULIN, *Chirom.*, p. 147.)

GARGOUILLE, *guargoulle*, s. f., gorge :

La gorge ou *gargouille*. Gula, fistula, interior pars colli. (*Trium ling. dict.*, éd. 1604.)

— Bulle :

Panurge avecques la langue parmy un tuyau de Pantagruelion faisoit des bulles et *guargoulles*. (RAB., l. IV, ch. 63, éd. 1552.)

Morv., *garguille*, cou, gosier, gorge.

Cf. JARGOILLIER.

GARGOUILLER, voir JARGOILLIER.

GARGUESQUE, s. f., sorte de haut-de-chausses :

Les femmes d'Orient en outre les chausses ont pour leur ornement des brayes ou *garguesques* fort precieuses de quoy elles se ceignent les reins. (LA BOD., *Harmon.*, p. 759.)

D'autres qui portent la *garguesque* de velours. (*Le Cabinet du roy de Fr.*, p. 101, éd. 1581.)

Vous n'êtes pas fourni pour avoir des *garguesques*. (*Cabin. Sat.*, ap. Leroux, *Dict. com.*)

GARGUETER, *garguter*, v. n., faire du bruit avec la gorge :

Ilz reent quant ilz sont en ruit non pas de la guise du cerf, mais trop plus bas et en *garguetant* dedens leur gueulle. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 10b.)

Il (le daim) va plus tost de prin saut que le cerf, et roye quant il est en rut, non pas conme le cerf, mais plus bas, en *gargutant* dedans sa geulle. (DU FOUILL., *Ven.*, f° 98 r°, éd. 1585.)

1. **GARGUETON**, *gargeton*, s. m., gorge, gosier :

Iluec le pourfendy jusques au *gargeton*.
(*Chev. au cygne*, 30918, Reiff.) Impr., *gargeçon*.

Pic., *gargaton*, grand parleur.

2. **GARGUETON**, *gargeton*, s. m., calendre, charançon, insecte qui ronge les légumes et les blés :

Gargeton, gurgulio. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Gurgulio, onis, *gargueton*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Gurgulio, onis, *gargueton*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Les bestes nommees gurgulions ou *garguetons*. (*Jard. de santé*, I, 180, impr. la Minerve.)

— Sorte de poisson :

Gargueton, c'est un poisson, l. gurgulio. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Cf. GARGERON.

GARGUETTE, voir GARGATE.

GARGUTER, voir GARGUETER.

GARIEUR, *garr.*, s. m., garant, caution :

Item la moitié d'une jaloigne de noes de chescun prevendier qui est vendu ou marchié de Civray, si le vendeur advohet *garieur*. (1388, *Gr. Gauth.*, f° 205 r°, Arch. Vienne.)

De demander et avoir *garieur* ou assisteur en la cause. (*Coustumier de Poictou*, ch. IX, éd. 1499.)

En attrayant a *garieur* aucun. (*Ib.*, ch. 54.)

Il eust voulu bien faire de mesmes a nos cardinaux françois et leurs partizans, s'il eust peu ; mais ilz avoient un bon *garrieur*



que nostre brave roy, qui estoit tres bon et tres fort partizan dudict concile de Basle. (**Brant.**, *Grands Capit. estrang.*, I, vii, Bibl. elz.)

Garigal, voir **Garingal**.

Garigaut, voir **Garingal**.

Garignon, s. m., sorte d'osselet :

Un osselet de quoy on joue au lieu de dez, *garignon*, astragalus. (*Trium ling. dict.*, éd. 1604.)

Garillant, s. m. et f., terrain marécageux, où le pied s'enfonce :

Car vos remembre du fort estor pesant
Que vos fesistes desus un *garillant*.
(**Raimb.**, *Ogier*, 485, Barrois.)

Al port d'Orcaise, desoz la *garillant*.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, f° 64 r°, Meyer, *Rec.*, p. 228.)

Cf. **Garillier**.

Garillier, v. a., enfoncer, précipiter :

Li .i. a la chestive vient,
Si la prent par les bras et tient
Et aus autres la vet lançant
Qui s'en font bauz, lié et joiant,
El fonz de la fornoise jus,
La ou ardant et chaude est plus,
Icil .vii. la vont *garillant*
El fonz de la fornaise ardant
A crochies et o broches granz,
En moult punes herbergemenz.
(**Geff.**, .vii. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 145ª.)

Cf. **Garillant**.

Garillon, s. m., gaîne ?

.iii. coutiaus acerez ot en son *garillon*
Et une besague pendue a son giron.
(*Maug. d'Aigr.*, Richel. 766, f° 15 r°.)

Gariment, *-yment*, *-isment*, *guar.*, *guer.*, s. m., garantie, action de défendre, de se défendre, exemption :

Partez vos de ci saivement,
Si queron aillors *gariment* ;
Kar la cité nos est toleite.
(**Ben.**, *Ducs de Norm.*, II, 893, Michel.)

Par deffaute de *gariment*. (1256, *Vente, Command.* du Temple de la Roch., Arch. Vienne.)

Par defaute de *garisment* au temps qui est a venir. (1285, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

Par deffaute de *garisment*. (1300, Fontevr., anc. tit., 459, Arch. Maine-et-Loire.)

Souz le *gariment* dou roy. (1315, Arch. JJ 52, f° 80 r°.)

Par deffaut de *gueriment* en temps a venir. (*Ch. de* 1318 *et de* 1321, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

Pour deffaute dou dit payement et *garyment*. (1328, Fontevr., la Roch., fen. 4, sac 16, Arch. M.-et-Loire.)

Par deffaute dudit *guariment* non fait. (1340, Arch. JJ 73, f° 229 v°.)

Par defaut de *gariment* desdictes chouses susdictes. (1407, Fontevr., Encloistre en Gir., Arch. Maine-et-Loire.)

En cas de rachapt le dommaine de celuy qui fait l'ommage et aussi le dommaine de ceulx qui tiennent o luy en parage, en *gariment* ou partprenant courent en rachapt. (*Coustumier de Poictou*, ch. 54, éd. 1499.)

Se le procureur prent le *gariment* d'ung privé et il pert sa cause il sera condamné en despens et les payera celuy dont il a prins le *gariment*. (*Ib.*, ch. 55.)

Les puisnez, soient fils ou filles, tiendront leur partie en partage ou *gariment* avec l'aisné. (*Ib.*, art. 125.)

Je vous atteste et prens a *gariment*
Si oncques j'eu vouloir ne pencement
D'eschiver lors les forces et puissances
D'iceulx Gregeois.
(O. **de S. Gelais**, *Eneid.*, Richel. 861, f° 19ᵈ.)

Que veulx tu plus, jouvenceau, que te dye?
Ce sont celles qui ont le *gariment*
Ou nuyt et jour chascune s'estudie
Deffaire et faire fin et commencement.
(**Id.**, *Sej. d'honn.*, f° 100 v°, éd. 1526.)

Je Helenne de Chambes.. tien et advouche a tenir... en *gariment* hommes et subjects de vous tres haulte et puissante dame Yolande de La Haye. (*Pièce de* 1514, ap. Fierville, *Doc. inéd. sur Phil. Mynes*, p. 168.)

Demandeur en indemnité et *gueriment*. (1569, Arch. Dord., B 87.)

Et leur recommander seulement la discretion et tout *guariment* d'escandale. (**Brant.**, *Dam. gal.*, 1ᵉʳ disc., Buchon.)

Bourbonnais, *gariment*, effets, hardes.

1. **Garin**, voir **Garni**.

2. **Garin**, s. m., garnison :

Il entra en la terre l'apostole et le commença a guerroier, et prist les chastiaus et les *garins* encontre l'apostole. (B. **le Tres.**, *Cont. de G. de Tyr*, p. 334, Guizot.)

— *Prendre garin*, décampper :

Si tourne bride et *print garin*, et aux aultres la queste abondonna. (**Louis XI**, *Nouv.*, lxxviii, Jacob.)

Veezla l'huys, *prenez garin*. (**Id.**, *ib.*, lxviii.)

Garingal, *garigal*, *garigaut*, *gueringal*, *garnigal*, *gasisgant*, *galingal*, *ganigal*, *gaingal*, s. m., racine d'une plante aromatique des Indes Orientales, semblable à l'iris, p.-ê. *seringat*, ou plus prob. *galinga*, *Maranta galanga* de Linnée :

Sucre, canel e licorece,
Galingal e escamonie.
(*Vie de St Giles*, 854, A. T.)

Garingal et encens.
(*Prise d'Orenge*, 658, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Garingaus et encens, chitouaus de Tudele.
(*Roum. d'Alix.*, f° 54ª, Michelant.)

Que encens ne boins citouaus
Ne giroffles ne *garingaus*,
Et cele odour rien ne prisoit.
(*Floire et Blanceflor*, 1ᵉ vers., 375, var., du Méril.)

Galange, *garingauz*. (*Gloss. du* xiiᵉ *s.*, Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des ch.*, 6ᵉ sér., t. V, p. 330.)

.ii. henas prent, grans par mesure,
D'argent de bele doreure ;
Noix muguetes et citoal,
Clox de gyrofle, *garingal*,
Et autres espices i mist.
(*Dolop.*, 2373, Bibl. elz.)

Li jons, li *garigaus* estoit illuec getes,
Et la mente et li basmes, qui moult flairoit souef.
(*Fierabras*, 3161, A. P.)

Li gerofles, li *garingaus*,
Li miecines contre tos maus.
(*Parton.*, 1629, Crapelet.)

Si croissent les espesses cieres,
Petre, gingembre et *garingal*.
(*Blancand.*, 2588, Michelant.)

Nois muguetes et *gueringal*.
(**Rob. de Blois**, *Poés.*, Richel. 24301, f° 495 r°.)

Noiz mugates et *ganigal*.
(**Id.**, *ib.*, Ars. 5201, f° 27ª.)

Les balmes e les oignemenz
Qui ont mester a tantes genz,
E les especes delitouses
Qui sont bones e vertuouses,
Le giroffle, le *garingal*,
Le gengivre e le citoal
E la canele e le comin.
(*Besant de Dieu*, 1339, Martin.)

Encens, gerofle et citoual,
Et le canele et *garingal*.
(**Ren. de Beaujeu**, *li Biaus Desconneus*, 4231, Hippeau.)

Quant de cest mangier partira,
Ja aveuc soi n'emportera
L'amontance d'un *gasisgant*.
(*Fregus*, p. 120, Michel.)

Et si ont gingembre et *gaingal*. (*Liv. de Marc Pol*, clix, Pauthier.) Var., *garingal*.

La livre de safran, de noiz muguetes, de girofle, de citoal, de *garigaut*, de macis, de poivre lonc, de rebarbe, cubebes, cardemones, de pomes de paradis, de folion, d'espio, 1 d. 1 s. (*Li cout. des foires de Troies*, li tonneus d'avoir de pois, ms. Troyes 365.)

Gaianga, *garingal*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

De grainne de paradis, de *galingal*, de gardamoine. (H. **de Mondeville**, Richel. 2030, f° 51ª.)

Galingal, demie livre. (1359, *Journ. des dép. du R. Jean*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 218.)

Gariofile, *gal.*, s. f., forme savante de girofle :

Prendre puissons de *galiofille* et de poivre. (*Remed. anc.*, Richel. 2039, f° 8ᵈ.)

Une lozenge de l'electuaire appellé aromatique *gariofile*, prinse tous les matins, profite beaucoup (au mal d'estomach.) (O. **de Serr.**, *Th. d'agr.*, VIII, 5, éd. 1605.)

Fay poudre de *gariofiles*. (1500, *Traité de faulconnerie*, p. 71, Martin-Dairvault.)

Gariofile et semence de fenoil o sa char lui compete. (*Ib.*, p. 79.)

Gariofilee, *galiophilee*, *garioflee*, s. f., formes savante et mi-savante de giroflée, sorte d'œillet qui a l'odeur des clous de girofle :

Et pus après prenre puison de *galiophilee*. (*Rem. anc.*, ms. écrit à S.-Omer en 1268, dans dans Crap., *Prov. et dict. pop.*)

Garioflee est semblable aux nouvelles fueilles de ronce de buisson ou a ces bourjons naissans ensemble.., et est appellee *garioflee* pource qu'elle a oudeur semblable a cloux de girofle. (**Frere Nicole**, *Trad. du Livre des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 76 v°, éd. 1516.)

Gariolle, s. f., petit lieu de retraite :

Et n'y avoit maison, castials ne *gariolle*.
(**Jeh. des Preis**, *Geste de Liege*, 8284, Scheler, *Gloss. philol.*)

Garipot, s. m., sorte de pin :

L'arbre de la poix, pignet, *garipot*, pin sauvage. (**Jun.**, *Nomencl.*, p. 117, éd. 1577.)

Garir, *garrir*, *guarir*, *guerir*, *gauarir*, *warir*, verbe.

— Act., garantir, préserver, conserver, sauver, protéger, défendre :

Dist Pinahels : Vus *serez guariz* sempres.
(*Rol.*, 3788, Müller.)

Car a tostans i pora il venir,
Se Dieus *garist*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 37ª.)

Qui eschappa mout se tint a *gari*.
(*Gar. le Loh.*, I, XIII, P. Paris.)

E David s'en fuid, Deu la nuit le *guarid*. (*Liv. des Rois*, p. 74, Ler. de Lincy.) *Guarisse* mei, sires. (*Ib.*, p. 168.)

Pur noz anmes *guarir*.
(P. DE THAUN, *Cumpoz*, 1580, Mall.)

Mult fu de grant force feruz,
Nel *gari* elmes ne escuz.
(*Brut*, ms. Munich, 1469, Vollm.)

L'une ne puet l'autre *garir* ;
Andeus vos covenra morir.
(*Floire et Blanceflor*, 2e vers., 577, du Méril.)

Ge doi bien m'amie *garir*.
(*Ib.*, 686.)

Diex le *gari* qu'en car ne l'a navré.
(*Huon de Bord.*, 1907, A. P.)

Et Dieux, ki vot sa gent *garir*,
Fist .II. escus vermaus paroir.
(MOUSK., *Chron.*, 3341, Reiff.) Impr., *gavir*.

Diex ! dit li rois, com cist cop est pesant !
Sainte Marie, *garisses* moi Rollant !
(*Otinel*, 468, A. P.)

Car li garox pas nes oublie,
Ains lor *garist* souvent lor vie.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 108 r°.)

Tant que li navres *seroit waris* de le mort ou de l'afolure. (1290, *Ord.*, XI, 368.)

Ilz commendent auz cherpenthiers
Et ealx massons pour ealx *garrir*.
(*Guerre de Metz*, st. 185f, E. de Bouteiller.)

— De même avec un rég. dir. de chose :

Somes tenu a *garir* la maison e la place desus dites au desus dit... (Fev. 1224, Arch. M.-et-L., Fontev., La Roch., fen. 3, sac 14.)

Sommes tenu a *garir* e deffendre durablement au davant dit prior la davant dite piece de vigne. (1275, Fontevr., La Rochelle, fen. 2, sac 1, Arch. Maine-et-Loire.)

— Il est souvent accompagné de la prép. *de*, avec un rég. indir. de chose :

Que que Rollanz Guenelun forsfesist,
Vostre servise l'*en* doust bien *guarir*.
(*Rol.*, 3827, Müller.)

Guaris mei *de* multes ewes e *de* la main des filz as estranges. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CXLIII, 7, Michel.)

E *de* tute iniquité me *guarrad*. (*Rois*, p. 205, Ler. de Lincy.)

A la meschine veut aidier,
Et si son signor consillier,
Qu'a li ele puisse plaisir
Et Blanceflor *de* mort *garir*.
(*Floire et Blanceflor*, 1re vers., 301, du Méril.)

Soumes tenu a *garir* et a defendre et *de* tote force et *de* tot empaitrement. (Juin 1256, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

La chaussure patricienne ne *guarit* pas *de* la goutte des pieds. (AMYOT, *Trad. de Plut.*, Oeuv. morales, t. I, p. 412.)

— Avec un rég. indir. de personne :

Beaux sire peres, par vostre grant vertu,
Garissies moi *del* paien mescreu,
K'encor revoie Kallon le viel kenu,
Et ke vos drois soit par moi maintenu.
(RAIMB., *Ogier*, 11354, Barrois.)

E *de* tuz mes enemis *ierc* salvez e *guariz*. (*Rois*, p. 205, Ler. de Lincy.)

Et sevent bien que le levrier
Gari l'enfant *de* l'avresier.
(*Sept Sages*, 1365, Kell.)

— *Il ne garit de rien*, cela ne sert de rien :

Tant de voyages a la court, tant de cahiers de remonstrances et de supplications en peuvent faire foy. Tout cela n'*a guary* de rien : le mal s'augmentant tousjours, s'est rendu presque incurable. (10 avril 1580, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 286, Berger de Xivrey.)

De vous dire son nom, il ne *garit* de rien.
(REGNIER, *Sat.*, X.)

— On disait aussi *garir que* :

Deus le *guarit que* mort ne l'acraventet.
(*Rol.*, 3923, Müller.)

Se tu lui fais nul mal, par l'apostre saint Pierre,
Ne te *gariroit* mie tous li ors de Baiviere
Que cis bois ne te soit a tousjors mais litiere.
(*Berte*, 617, Scheler.)

Ne purrat pas *gauarir* ki par mal est feruz.
(*Horn*, 2010, Michel.)

Ne poet home *garir* ki n'seit par mal feruz.
(*Ib.*, var.)

— Approvisionner :

Fuerre et avaine por les chevax *garir*.
(*Mort de Garin*, p. 206, du Méril.)

Qui aportent vitaille por ceus de l'ost *garir*.
(*Chans. d'Ant.*, V, 445, P. Paris.)

— Fournir :

Par Sissons lieve et la noise et li cris,
Et l'empereres en fist moult que gentis,
Que les viandes fist aus borjois *garir*.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., V, P. Paris.)

Et qui n'y sera, il poiera pour deffaut un parisis pour *guerir* luminaire et autres choses necessaires a ladite confrairie. (1342, *Ord.*, II, 177.)

— Réfl., fournir à ses besoins :

Sous son palais cambres avoit,
Et povre gent i conversoient,
Qui de lor mains *se garissoient*.
(GAUT., *Ysle et Galer.*, Richel. 375, f° 302e.)

Bien *se garist* de sa costure.
(ID., *ib.*)

Tu ses tant de devinement
Que tu *te garras* richement.
(GAUT. D'ARR., *Eracl.*, ms. Turin, f° 2ª.)

— *Se garir de*, s'occuper, prendre soin de :

De prester a usure tres bien *nous garirons*.
(*Berte*, 1850, Scheler.)

— Neutr., être préservé, être garanti, échapper au danger, vivre content, tranquille, trouver les choses dont on a besoin pour subsister :

Hons desloiaus ne puet longes *garir*.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., XXIII, P. Paris.)

Or soiez prous et chevaliers hardis,
Si conquerrez dont vous puissiez *garir* !
(*Ib.*, 2e chans., V, p. 152.)

Ne sai altre cunseil, par quei nus *garisum* ;
Nus *garrum* aisement, se nus bien le faisum.
(*Rou*, 2e p., 997, Andresen.)

Qui m'oceist, si *garisiez*,
Ce fust grant joie, beaus amis.
(*Tristan*, I, 870, Michel.)

Amis chiers, vostre anel vous rent :
Car par lui ne voel pas *garir*,
Par si que vous voie morir.
(*Floire et Blanceflor*, 1re vers., 2538, du Méril.)

Quant virent que cele terre n'estoit pas habundanz et que il ne porroient pas *garir* il trespasserent en une autre. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 23b.) P. Paris, *guerir*.

— Résister :

Fer ne roche ne adamant
Ne pot *guarir* a sun trenchant.
(*S. Brandan*, 1714, Michel.)

Jamais n'istrai de son pais
Tant que l'aurai ou mort ou pris,
Devant moi ne puet il *garir*.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 7c.)

Et il me cercha longemant,
Tant que je vis outreemant
Que vers lui *garir* ne pooie,
Ne por foir n'eschaperoie.
(*Dolop.*, 8395, Bibl. elz.)

Car ains mais ne pot nus *garir*
Envers lui.
(*Comte de Poitiers*, 743, Michel.)

— Se sauver, se réfugier :

Mais ne saveit queu part aler,
N'osout des grantz foresz eissir,
Kar il ne saveit ou *garir*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 26954, Michel.)

Il ne sevent u il *garront*
Ne en quel leu se defendront.
(ID., *ib.*, II, 5495.)

Li .XII. dit de Noé
Et com Dieus li ot commandé
A fere l'arche ou il *gari*
Quant touz li mondes fu peri.
(GEFF., .VII. *estaz du monde*, Richel. 1526, f° 2ª.)

— *Garir a*, protéger :

Si comme sires est tenuz a *garir a* son homme. (Déc. 1276, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

— *Gari*, part. passé, libre de toute redevance :

Li cuens de Bouloingne acate yches deux manoirs seze chenz livres de parisis frans et *guaris*. (1292, *Accord*, Boulogne, Arch. J 1125, pièce 10.)

Et jou me tenisse et encore me tiengn a paié bien et souffisaument des dis doien et capitle d'Aire et de lor yglise de dis wit vins et quatre libres de paresis, par le raison de le dite vente, en bone monoie et bien contee de deniers *waris*, parmi les deux cens libres de paresis ke li doiens et li capitles d'Aire paierent au doien et au capitle de Terouwane par le raison du dit racat. (*Ch. de J. de Joinv.*, 30 déc. 1293, Arch. S.-Omer.)

Et fu faite ceste vendue pour le pris et pour le somme de XXIII lib. parisis deniers *waris*. (1343, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 280 r°.)

GARISEMENT, voir GARISSEMENT.

GARISEOR, s. m., garant, caution :

Que il deist je sai bien de qui je l'achaste, et auré bien mon *gariseors* a terme. (*Coust. d'Anjou et dou Maigne*, Ars. 2465, § C.)

GARISMENT, voir GARIMENT.



Garison, - *garr.*, - *isson*, - *ixon*, - *isun*, - *eison*, - *eisun*, *guar.*, *guerison*, - *ixon*, *war.*, *vuarison*, s. f., défense, protection, salut, ressource, soutien :

Si me jugat a mort e a dulur ;
Messages fui al rei Marsiliun ;
Par mun saveir vinc jo a *guarisun*.
(*Rol.*, 3772, Müller.)

Deu, dist Berant, par ton seintime non,
Se cist destrier ne me fait *garison*,
J'aurai encui mout malvesé meson.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 29a.)

Dedenz les lices se mist a *garisson*.
(*Ib.*, Vat. Urb. 375, f° 29b.)

As cops q'il done n'a arme *garison*.
(Raimbert, *Ogier*, 12678, var., Barrois.)

De lor escus se cuevrent, ce fu lor *garisons*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 53b, Michelant.)

Quant il ne puet vivre en sa terre,
Sa *garisun* vult allurs querre.
(*Brut*, ms. Munich, 3171, Vollm.)

Por estre iluec a *garisun*.
(*Ib.*, 4170.)

Viers Acre la cité s'en vont a *garison*.
(*Chev. au cygne*, 24221, Reiff.)

Il se misent a le fuite, et li nostre les ochioient en fuiant ; et por chou k'il venissent a *garison* plustost, cascuns jetoit jus tels armes k'il portoit. (H. de Val., *Contin. de l'hist. de la conq. de Constant.*, 541, Wailly.)

Or i morra la dame, ja n'aura *garison*.
(*Parise*, 54, A. P.)

Mes l'espee est tornee, por tant ot *garrisson*.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 85a.)

Grand cop li done sor l'escu a bandon,
Fort fut l'aubers, que li fait *guarison*.
(Bertrand, *Girard de Viane*, p. 115, Tarbé.)

N'asauront ja fort castel ne donjon,
Car n'ont pas cuer de nului gerroier,
U ne puissent entrer a abandon ;
Puisq'il voient desfense a *garison*
Tost ont torné le col de leur destrier.
(Gaidifer, *Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 56a.)

Jai rois ne lor iert *guerixon*.
(*Du conte de Bair et d'Otenin son ganre*, ms. Berne 389, f° 87.)

Or est Renars a *garison*,
Et Ysengrins est en prison.
(*Renart*, Suppl., p. 120, Chabaille.)

La fu elle a *garison*. (Mén. de Reims, 318, Wailly.)

Li pains est la *gareison* al cors. (*La patre nostre*, Richel. 25407, f° 159d.)

Ou qu'il vus mette en tel prisun
Que james n'eiez *guareison*.
(*Joies Nostre Dame*, Richel. 19525, f° 95.)

— Garnison :

Fist movoir tous les barons de l'ost, fors les *garisons*. (*Chron. d'Ernoul*, p. 442, Mas-Latrie.)

— Provision, bénéfice, biens de toute nature :

En la cele Davi revint en sa meson
Tout droit en Belleem, o lui sa *garisson*,
Sa dame ensenble o lui en maine li saint hon.
(Herman, *Bible*, ms. Orl. 374bis, f° 6a.)

E *guarisun* de uelie e de vin. (*Rois*, p. 294, Ler. de Lincy.)

Or en va Alixandres par grant aatison,
Pain et vin fait porter et autre *garison*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 69d, Michelant.)

Ains que nuit jor passassent en ot cent mil jostes
Qui *garison* amainent et pain et vin et bles.
(*Chanson d'Antioche*, ii, v. 393, P. Paris.)

Mut i out de riches duns,
Robes, jueus e *gareisuns*.
(*S. Edward le conf.*, 1219, Luard.)

Dex vos lait en tel leu venir et trestorner
Que vos puissiez a joie vos *garison* trover.
(*Parise*, 745, A. P.)

Sire, marceans sui, si vig de *garison*.
(*Fierabras*, 4771, A. P.)

Car a lui meisme toloit
Le pain et l'autre *warison*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 21, Peigné.)

Il est hui mes tres bien seisons
D'aler querre nos *garisons*
Et ce dont noz devons disner.
(*Renart*, 23513, Méon.)

Ne onques n'och *warison* de sainte eglise ne n'i beai ne ne bee. (*Son. de Nans.*, ms. Turin, préamb.)

Que nus hom... entre en autrui gardin ne en autrui estre, en autrui *warison*. (*Bans aux echevins*, QQ, f° 3 v°, Arch. mun. Douai.)

Ke nus ne face damage en toutes les *warissons* ki sunt a camp ou pooir de ceste vile. (1252, *Des connétables*, Tailliar, *Rec. d'act. des* xiie *et* xiiie *s. en lang. wall.*, p. 205.)

Comment on avoit usé d'arriere et maintenu cele *warison*. (1260, Flines, cod. B, f° 268 v°, Arch. Nord.)

Quant Sennacherib vit que li tamps de miesson approchoit en Judee il vint en Judee a grant ost des Assyriens, guasta tous les bles et les vignes et les oliviers ; mais toutes voies en escaperent aucunes choses entre les pies des chevaux qui defouloient les *guarisons*. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 129a.)

Nos avons vendut toute nostre *warison* de Vileir le Soplin ke nos tenins en fiet mon seingneur l'abbeit de saint Trim. (*Ch. de* 1296, le vigile de l'an, Heylissein, Arch. du roy. de Belg.)

Si doit lidiz censiers touz les fourrages de toutes les *warisons* convertir en fiens, et yceulx mener souz les dittes terres. (1358, Arch. JJ 90, pièce 157.)

Pour warder et espargnier les biens et *warisons* qui sont as cans. (1362, *Banniss. de V. de Ruyelle*, Arch. mun. Valenciennes.)

Nul ne nulle ne seuffre mettre bestes en esteules d'autruy blé jusquez au tiers jour que la *vuarison* sera emmenee. (Bout., *Somme rur.*, 1e p., f° 133d, éd. 1486.)

De celle *garison* onque un seul denier n'oit.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 24853, Scheler, *Gloss. philol.*)

Que icellui Requin ne saroit si bien garder sa ditte *warison* que les dittes bestes n'y allaisent ;... mais pour esquiever a la destruction et perte d'icelle *garison*, ala le dit Requin pour garder la ditte *garison* en certaine nuit, en laquelle le dit feu vint en la terre ou croissent les dittes *garisons*, et y cachoit pluseurs de ses bestes... Le dit Requin leur vault deffendre qu'ilz ne gastassent sa ditte advesture et *warison*... il print bien garde a sa ditte *varison*. (1409, Arch. JJ 163, pièce 293.)

Item, que nulz ne peut loiier de nuyt, chevaux, jumens, poutrains, vacques ne aultres bestes, empres les *warisons* d'aultruy sans warde, sur .v. s. blancs. (1447, *Loi accordée au village de Douchi*, Arch. du royaume belge, ms. et cartul. n° 93, Cartul. de l'abbaye de St-Pierre de Gand.)

Bourbonnais, *garison*, habits.

Garissable, adj., qui guérit :

Aus narilles sont odorables
Et au piz sain et *garissables*.
(Macé de la Charité, *Bible*, Richel. 401, f° 110c.)

Garissement, - *isement*, *guar.*, *guer.*, *guerr.*, *warissement*, s. m., guérison, action de guérir :

Ja mar en quesist mire por nul *garissement*.
(*Chev. au cygne*, I, 3456, Hippeau.)

Ja mar en quesist mire por nul *garisement*.
(*Enf. God.*, Richel. 12558, f° 24b.)

Du *guerissement* des povres. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 106d.)

Querons sanité et *guarissement*. (*Serm. lat.-fr.*, xive s., ms. de Salis, f° 48 v°.)

Las! Dieu sache quant ce sera
Que nous pourron sçavoir comment
Le moyen deliberera
De faire ce *garissement*.
(*Mist. du viel test.*, 2709, A. T.)

Choses contraires a la sanation et *guerrissement* de sa maladie. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 60 v°.)

Pour achever l'adventure du *guerissement* de la pucelle. (*Perceforest*, vol. III, ch. 49, éd. 1528.)

Puis le baisois tout gratieusement,
En quoy prenoit soubdain *guerissement*.
(J. Bouchet, *Epistres famil.*, xiiii, f° 18 r°, éd. 1545.)

— Ressources, revenus :

Ke li haute justiche, li trues et li *warissemens* de le ville et de le poesteit de Levignies et li sourfais ki sour le *warissement* escheoit estoient nostres. (1259, *Ch. de Baud. d'Avesnes*, Arch. du roy. de Belg.)

Garisson, voir Garison.

Garitement, - *ittement*, s. m., fortification, ouvrage avancé :

Gros murs a creneaulx, tours de pierres et de bois, tournelles, bretesches, *garittemens*, emparemens et couronnemens d'icelles. (1360, *Supplique du sire de Châtillon*, Arch. admin. de Reims, III, 169, Doc. inéd.)

Gariter, *gueriter*, verbe.

— Act., garnir de guérites, d'ouvrages avancés, donjonner :

Damoiselle Jehanne de Vendosme, dame de Bertecourt, nous a fait exposer que..... pour la garde et deffense de son chastel, elle a fait emperer et *gariter* et enforcier son dit chastel. (1358, Arch. JJ 86, pièce 137.)

Faire garder et *gariter* ladicte ville de nuict et de jour. (1358, *Ord. de Ch. V*, Hist. de Reims, IV, 624, éd. 1846.)

En la tour de Meulent s'alerent enfermer,
Et sur le pont aussi c'on faisoit *gariter*.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 3995, Charrière.)

Le pont fist enforcer et *gariter* en son.
(Id., *ib.*, 4046.)

— Fig. :

Uns molt riches dux la requist
E aveir, se prendre la vosist,
E, por ce que ele nel' prent,
Si nos *guerite* molt sovent.
(*Vie du pape Gregoire*, p. 54, Luzarche.)

— Réfl., s'abriter dans une guérite :



Ne sai, par sainte Marguerite,
Nule si garissant garite ;
Alons *nous* y tost *garitant*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 206b.)

— *Garité*, part. passé, garni de guérites, fortifié :

Par devant une porte, qui bien fu *garitee*.
(*Chev. au cygne*, 6269, Reiff.)

C'onques n'y demora en se nef *garitee*
Personne saraine qu'il n'ait toute tuee.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 301 v°.)

Par devant Foucardmont celle tour *garitee*.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 57 v°.)

Mais il ne vit castel ne porte *garitee*.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 32b.)

..... A tour eslevee
De crestiaus environ noblement *garitee*.
(*B. de Seb.*, v, 120, Bocca.)

La ou estoit demourez
Le gentil chastellain qui en gardoit les clefs,
Et tenoit le moustier, qui estoit bien fremes
Et de bonnes guerites estoit bien *gueritez*.
(Cuv., *B. du Guesclin*, var. des v. 3932-3945, Chabaille.)

Et Bertran du Guesclin, qui tant fu alosé,
Resgarde le chastel, qui bien fu *garité*.
(Id., *ib.*, 5045.)

Mes li chastiaux estoit ausi qu'a une entree
Et la tour au milieu qui bien fu *garitee*.
(Id., *ib.*, var. des v. 5066-5071.)

Puis envoia Bertran ces coureours privez
A Reli, a Nerous, .ii. chastiaux *garitez*.
(Id., *ib.*, 18561.)

En cheminant conquist maint chastel *garité*.
(Id., *ib.*, 19780.)

Les villes et les chastiaux estoient mal garni et *garité* par celles regions. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 192c.)

Si la trouverent (la cité) bien breteschiee et *garitee*. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2641, f° 333 r°.)

Mais ceulx de la forteresse estoient bien *gueritez* que onques pierre d'engin ne les greva. (Id., *ib.*, f° 120 r°.)

Cil de le forterece estoient si bien *garitet* que onques piere d'engien ne les greva. (Id., *ib.*, III, 123, Luce.)

Un chastiel de bois tout couvert et *garité*. (Id., *ib.*, II, 309, Luce, ms. Rome, f° 76.)

Ladite closure sera crenellee et faite a saillies de pierre dehors *garitez* si que sauvement dedens on puist deffendre les murs. (1446, *Compt. du R. René*, p. 94, Lecoy.)

Aucuns des murs estoient *gueritez* a cause des guerites. C'estoient des retraites pratiquees sus l'espoisseur des murailles, ainsi appellees pource qu'elles guerissoient et sauvoient ceux qui en surprises avoient loisir de s'y retirer. (Fauchet, *Orig. des cheval., arm. et her.*, II, éd. 1611.)

Garjerie, voir Jargerie.

Garlandaicher, voir Garlandechier.

Garlande, *gerlande*, *gherlande*, s. f., sorte de peigne :

Crinalia, *gerlande*. (*Gl. de Garl.*, ms. Bruges, 546, Scheler, *Lex.*, p. 74.)

— Cercle :

Deux *garlandes* de fer pour charrez. (*Vente des biens de Jacques Coeur*, Arch. KK 328, f° 222 r°.)

Garlande de lysses de boys lyees. (*Répar. p. le pont de Mar.*, xve s., Arch. Maine-et Loire.)

— Mur à hauteur d'appui qui entourait le marché de Bordeaux ; et balustrade placée autour du tombeau de la famille de Remond. *Contrat passé entre Françoise de la Chassaigne et les Feuillants de Bordeaux*, (23 août 1531, Arch. Gironde, R. Feuillants, Reg. capitulaire.)

— A été synonyme de guérite, à Mons :

.v. Maisons et heritage c'on dist le Licorne, faisant touket des rues allant au Beghinaige et *Gerlande*.

Pour la maison quy fu messire Allemant, comprise en l'hostel de Naste, tenant à la ruelle desehendant de la rue de Naste en la *Gherlande*. (1551, *Dénombrement des biens et revenus du chapitre de Sainte Wandru*, à Mons, Arch. de l'Etat, à Mons.)

On lit dans le même dénombrement :

Pour les moulins jumieaulx deviers le porte de le *Gherite*.

Garlandeche, - *desche*, - *deyche*, - *darche*, *garlend.*, *galand.*, s. f., guirlande :

Et la dame r'est fors issue,
D'un drap emperial vestue,
Robe d'ermine tote fresche,
An son chief une *garlendesche*.
(*Chev. au Lyon*, 2359, Holland.)

En son chief une *galandesche*
Qui estoit de l'uevre galesche
Li lacha sa tres douce amie.
(Phil. de Rem., *Jean et Blonde*, 3986, Bordier, p. 246.)

Si vus avez orguillouse ceinture, ou fermals, ou anels, ou ganz, u seles, ou *garlandesche* d'or ou d'argent. (*De confession*, Richel. 19525, f° 85 r°.)

Une *garlandeyche* de or. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 52 v°.)

Garlandechier, - *aichier*, *garlaund.*, v. a., garnir de guirlandes :

S'en avoit cuevrechiez et cote,
Creste sur hiaume assez mignote,
Houce, escu et alerons,
Autre tex *fu* ses auquetons
Garlandaiché tout contreval,
Et couvertures a son cheval
Cointes estoit et de bel estre.
(J. Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, 3207, Delmotte.)

Si *aveyent* tutes les rues de la vile encurtines et corunnes et *garlaundechees*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 49 v°.)

Garlandeis, - *eiz*, - *iz*, - *endeis*, *gall.*, *gal.*, s. m., revêtement, cloison de briques, galandage :

Ordenez a ouvrer de leur mestier de charpenterie en la fortiffication et *gallandeiz* d'une bassetille devant le fort de Thury. (1370, Arch. K 49, pièce 497.)

Item bretesches et manteaux couronnez, ou *galandiz* de tours soustendront d'aisselles seulement sans gros. (1375, *Arrêts du Parlement*, t. VI, ap. Ste-Pal., éd. Favre.)

Aux charpentiers, pour havoir fait .vii. *gallendeis* de boys sur les murs de la ville. (1412, *Comptes de Nevers*, CC 18, f° 4 v°, Arch. mun. Nevers.)

Et aux deux boz dud. *gallendeis* a une maniere de huisserie de .vi. piez de hault (*Ib.*)

Les supplians monterent sur la masse du pont du chastel de la Bruyere, et de la acrocherent un crochet au *garlandeiz* d'une tour, et par le moyen dudit crochet, eschielle, ou autrement, ilz monterent sur ladite tour. (1450, Arch. JJ 186, pièce 49.)

Garlander, - *ender*, *guarl.*, *guerl.*, *gall.*, *gal.*, v. a., entourer d'une guirlande, et par ext., orner, parer, ajuster :

Belle fu et bien atornee,
D'un fil d'or *estoit galendee*.
(*Rose*, ap. Duc., *Gallandus*.)

Se tu *n'es* couchies et levez,
Pignies, *gallandes* et lavez.
(G. Mach., *Poés.*, Richel. 9221, f° 97f.)

— Garnir d'une cloison de briques, créneler :

Et tant chevaucha Geuffroy qu'il eut environné la fortresse, et regarda moult bien que devers le pont c'estoit le plus foible, et luy sembloit bien que par la elle pourroit estre prise d'assault, car les murs y estoient bas et *n'estoient* pas les tours *guerlandees*. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 276, Bibl. elz.)

Fut la tour bien *garlandee*, et y avoit deux pons levis, et furent les murs drus semez de fortes tours. (Id., *ib.*, p. 335.)

Guectier de nuit, par jour a la barriere,
Garlander tours et faire arrier fossez.
(E. Desch., *Poés.*, Richel. 840, f° 38a.)

Environ n'y a tour de pierre
Qui ne soit haucié a esquerre,
Et les dites tours *gallendees*.
(Id., *ib.*, f° 410b.)

Faire des ayes, tant pour *gallender* les eschiffes, comme pour faire des manteaulx pour mettre es chaffaulx. (1409, *Comptes de Nevers*, CC 17, f° 8 v°, Arch. mun. Nevers.)

Maneuvres qui *galendoient* les murs entour la tour Galoppe. (1466, *Comp. de Nevers*, CC 60, f° 32 v°, Arch. mun. Nevers.)

Qui ont pourté des pierres sur la muraille pour *galander* et mettre rateliers sur icelle. (*Ib.*, f° 11 v°.)

Tirer de la pierre d'une vieyle muraille pour employer a *galander* lesdiz rateliers. (*Ib.*, f° 19 v°.)

Garlandure, *galandure*, s. f., galandage. Ce mot certainement ancien n'a été rencontré que dans un texte franc-comtois du xviie siècle :

Lorqu'entre deux voisins il s'y trouve une *galandure* de bois, de plâtre, ou de briques et que l'un d'eux voudra en place faire construire une muraille à chaux et arenne, il le pourra. (1689, *Ord. des arts et mét. de Besançon*, Ord. conc. les bât., xxiv.)

Comtois, *galandure*, cloison.

Garlaundecher, voir Garlandechier.

Garle, s. f., vide d'un tonneau :

Si ne peuvent iceux taverniers tirer de leur vin sans grace plus de quatre paux, paux de *garle*. (1507, *Prév. de Beauquesne*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, 318, Bouthors.)

Garlendesche, voir Garlandeche.



GARLON, *gallon*, s. m., onglons du pourceau :

Et les *garlons* (du pourceau), les piedz y tenans avec les hinguez et corees, sont pour eulx dejeuner. (**1507**, *Prév. de Beauquesne*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, **280**, Bouthors.)

Les *gallons* des sangliers. (Du Pinet, *Pline*, VIII, 51, éd. 1566.)

— Par extension :

On trouve des bois qui ont en dedans certains *gallons* et durillons, comme on void les glandules et scrofules parmy la chair; et n'ont ces callositez aucunes veines, ny poulpes, ny filamens. (Du Pinet, *Pline*, LVI, 38, éd. 1566.)

GARLOUVENDIER, s. m., dévidoir :

Girgillum, *garlouvendier*. (*Olla patella*, p. 33, Scheler.)

On peut rapprocher de ce mot le rouchi *garlouine*, dévidoir.

GARMENTER, voir GRAMENTER.

GARMENTERIE, *guarm.*, s. f., divination :

Li tierz deus senz dutance
Sout mult de nigromance ;
— Art est de tel baillie
Cum est *guarmenterie*, —
Que Jovem apelerent ;
Le jusdi li dunerent.
(P. de Thaon, *Cumpoz*, 463, Mall.)

GARMIER, voir GRAMIER.

GARMOISIE, s. f., feinte, hypocrisie :

Li vilains qui ot cuer de tremble
Et toz fui plains de *garmoisie*
N'oblioit pas sa vilonie.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 59d.)

GARMOS, - *ox*, s. m., exprime tout ce qui sert à farder, à faire valoir mensongèrement une chose ou une personne :

Ceste, dist il, n'est pas fardee ;
N'i a ne bouré ne *garmos*.
(Chrest., *du Roi Guill.*, 635, Michel.)

— Fig., feinte, hypocrisie :

Et cil a la voie se mist,
Au bon ami vint, si li dist
Ce que ton pere li manda,
Et cil qui sanz *garmox* l'ama
Dist que volentiers le feroit.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 50a.)

GARMOSÉ, part. passé, infecté de fraude, d'hypocrisie :

Li cuer qui en sont arosé (de cette eau)
Ne *seront* ja puis *garmosé*
De nul malves garmosement.
(Evrat, *Genes*, Richel. 12457, f° 52 r°.)

GARMOSEMENT, s.m., feinte, fourberie, hypocrisie :

Li cuer qui en sont arosé (de cette eau)
Ne seront ja puis garmosé
De nul malves *garmosement*.
(Evrat, *Genes*, Richel. 12457, f° 52 r°.)

GARNACHE, - *aiche*, *gairnache*, *ganache*, *canache*, s. f., espèce de long sarreau qui se mettait par-dessus le surcot :

Bruiant (un héraut d'armes) despoille sa *garnaiche*,
Qui d'armes estoit painturee.
(J. Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, 293, Delmotte.)

Le frere doit avoir trois chemises et trois braies et une cote, .I. jupel, une *garnache*, une chappe et .II. mantiaus. (*Stat. de S. J. de Jér.*, roul., Arch. B.-du-Rh.)

Que le frere en esté non oste la penne de sa *garnache*. (*Ib.*)

Establi est que frere en esté nen oste la penne de sa *garnache*, mes que il puisse tenir la penne aveuc la *garnache* et avoir une *garnache* sans penne. (*Regle de l'hospit.*, Richel. 1978, f° 62 r°.)

Li freres doit avoir .III. chemises et .III. braies, et une cotte, et un jupel, une *garnache*, une chappe et .II. mantiaus. (*Cart. de S. Jean de Jérus.*, f° 7 v°, Arch. de l'Etat à Mons.)

Pour fourrer une *canache* d'escarlatte. (1352, *Compt. de La Font.*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 97.)

Pour les 2 seurcos et la *ganache*, 3 fourreures de menu vair. (*Ib.*, p. 98.)

Pour 20 aunes et demie de fin veluau vermeil des fors, pour faire une *garnache* ou long mantel fendu a un costé, et chapperon de mesme, tout fourré d'ermines,... pour 2 pieces de fin veluau blanc pour faire une cote et une *garnache* fourree d'ermines pour le roy a ladite feste de l'Estoile. (*Ib.*, ap. Duc., *Garnachia*.)

Vestu d'une grant *ganache* fourree. (J. Dupin, *Merancolies*, Ars. 5099, f° 26 r°.)

Ly uns prent son capel, ly altre sa *garnache*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 4945, Scheler, *Gloss. philol.*)

Ces brongnes desquiroit ensi que viez *garnaches*.
(Id., *ib.*, 32745.)

Une cotte, un juppon, une *garnache*. (1435, *Est. de S. J. de Jér.*, f° 16a, Arch. H.-Gar.)

Que nul n'oste la penne de sa *gairnache*. (*Ib.*, f° 24a.)

Nom propre comtois, *Garnache*.

GARNACHELLE, s. f., dimin. de *garnache*, grenache, sorte de vin ou liqueur:

Garnache fault et *garnachelle*,
Vin Grec et du vin muscadé,
Marvoisie elle a demandé ;
Vergus veult avoir, vin goues.
(Eust. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 516a.)

GARNAEE, voir GRENATE.

GARNATE, voir GRENATE.

GARNATÉ, voir GRENETÉ.

GARNAUCIÉ, voir CARNACIER au Supplément.

GARNE, s. f., guérite ?

Le peuple estoit grand sur le marché : et estoit conduit par un nommé Nicolas du Gardin : qui se tenoit en une *garne*, a l'hostel de la vile, a tout un grand batton. (Ol. de la Marche, *Mém.*, I, 32, Michaud.)

GARNEL, voir CHARNEL 2.

GARNEMENT, - *iment* - *iement* - *yement*, *guer.*, *war.*, *wer.*, s.m., défense, protection:

Le plus seur *garnement* du monde est l'amour de cyteyns. (*Lib. Custum.*, I, 24, Rer. brit. script.)

— *Prendre son garnement*, entrer en bataille, engager le combat :

Ai je en ma cort chevalier tant vaillant
Que vers cel Turc presist son *garniment* ?
Tos les abies li doins de Bocidant
Et la cité li otrois de Malans.
Dos de Nantuel parla premierement :
Je voil le don et la bataille prant.
(Raimbert, *Ogier*, 9962, Barrois.)

— Tout ce qui garnit, équipement, armure, vêtement, ornement :

Des mors osterent li *garnimens* plus chiers.
(Raimbert, *Ogier*, 677, Barrois.)

Le milleur *warnement* de robes part qu'il averoit au jour de sa mort. (1223, *Hist. de Metz*, III, 185.)

Regardes, empereres, la fors, devers ces chans,
Voies quex *garnimens* a or reflambians.
(*Chans. d'Antioche*, II, v. 191, P. Paris.)

La ot moult rices *garnemens*,
Ensegnes, bones covertures.
(*Athis*, Richel. 375, f° 143c.)

Ses *garnemenz* fait aporter,
En la place se fait armer.
(*Floire et Blanceflor*, 2e vers., 945, du Méril.)

Gel ferai bien conraer et garnir
Tant que il puist desor cheval seir
Et qu'il porra ses *garnemens* souffrir.
(*Jourd. de Blaivies*, 775, Hoffmann.)

Li *warnement* furent raporté en l'Eglise Sainte Coulambe a Paris que li larron avoient embles. (*Mir. de S. Eloi*, p. 54, Peigné.)

S'atourna des plus riches *guernemenz* qu'elle ot. (*Sept Sag.*, ms. Chartres 620, f° 21a.)

Si per sovent trestous mes *wernemens*.
(*Sotte chanson*, ms. Oxf., Douce 308.)

Maint jougleour pour leur mestier
Faire y vindrent de toutes pars,
Et on ne lor fu mie eschars
De donner robes et *garnemens*.
(*Couci*, 3896, Crapelet.)

Joseph ont richement vestu
Et parez de biaus *guernemenz*.
(Geoff., .VII. *Estaz du monde*, Richel. 1526, f° 19c.)

Se li mestres dient par leur serement que le *garnement* soit empirrez par mestaillier, li taillieres doit rendre le doumage a celui qui le *garnement* est. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., LVI, 5, Lespinasse et Bonnardot.)

Ausint aura il l'usefruit des *garnemens* de la tenure. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 91c.)

Que nul evesque puisse rien oter du lieu (l'abbaye de Saint-Denis) ne prendre ne calices, ne *garniment* d'autel, ne textes. (*Chron. de S.-Denis*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Li amiral Quinart demena joie grant,
Que de Tierri cuida pour voir, a ensient,
Que chen fust son mesage Baudré le mal tirant,
Pour chen qu'il ot vestu trestuit si *garnement*.
(*Gaufrey*, 4184, A. P.)

Doient delivreir lou millour *wernemant*. (1314, *Hist. de Metz*, III, 316.)

Que nuls ne faiche estal ne ne monstre denrees ou grant marquié deseure .III. *warnemens*. (1320, *Keure des fripiers*, à la suite du *Reg. au renouv. de la loi*, I, f° 55, Arch. S.-Omer.)

Abbis de moinne, c'est assavoir *warnemens* noirs et chappes noires. (1322, *Cart. de Metz*, ms. Metz 751, f° 28 r°.)

Pour monseigneur le duc de Bourgongne pour fourrer une robe de .IIII. *garnemens* que ledit seigneur ot a la feste de Pasques

(1351, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Emaux.*)

Warnement de drap. *Warnement* de tiretaigne. (*Travers du commenc. du* xv^e *s.*, le Gard, nº 274, Arch. Somme.)

Pour doubler les 6 *guernemens* dessus dis a 16 s. la piece. (1410, *Arch. hospit. de Paris*, II, p. 163, Bordier.)

Coment lour robes et *warnement* deivont remanir eis autres malades et a la maladeire. (1417, Arch. Frib., 1re *Coll. de lois*, nº 280, fº 82 vº.)

Un *garniment* de couverture de l'evangelistier. (1542, *Inv. de S. Jacq.*, Liv. des serm., Arch. mun. Montauban.)

Deux hacquebuttes et leur *garnyement.* (1566, *Archiv. hospit. de Paris*, I, p. 122, Bordier.)

— Action de munir, apposition :

Lai presente paige nos avons fait ranfourcier dou *wernemant* de nostre saiel. (25 janv. 1220, *Coll. de Lorr.*, 975, nº 3^2bis, Richel.)

Avons baillié ches presentes lettres enforchies du *garnement* de nos seaus. (1243, *Livre blanc*, Arch. mun. Valenciennes, fº 13 rº.)

— Garantie, authentication :

En tesmoignage et en *warniment* de ceste choise. (Trad. du XIIIe s. d'une ch. de 1255, *Cart. du Val S. Lamb.*, Richel. l. 10176, fº 26 vº.)

En tesmognage et en *warniment* de ches coses. (1270, *Cart. de S. P. de Selaincourt*, fº 69 rº, Bibl. Amiens.)

Lorr., *vuarnement*, vêtement, habillement, tant d'homme que de femme. (D., J. Fr., *Voc. austras.*)

GARNESTURE, *-isture*, *-iture*, *warn.*, s. f., provisions, ressource :

Si serra vostre *garnesture*
De tutes parz par aventure.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 1595, Koch.)

Mult lor desplut la sorpresure,
Kar poi avo [i] ent *garnesture.*
(*Hist. de Guill. le Marechal*, 412, P. Meyer, Romania XI, p. 52.)

Or oyeiz grant deol a demesure
Et defaute de *garnisture :*
Apres que son deol aveyt demené, (la fille de [Jephté)
Sun pere la ad sacrifié.
De Peches, ms. Cambridge, Univ. E e .I. 20, fº 19^c.)

— Authentication :

Et en tesmongnage de cheu, nous lui aveumes nos presentes lettres scellees du scel de nostre *warnesture* et en confermement. (*Pièce de* 1258, ap. Beauvillé, *Doc. ined. sur la Picardie*, IV, 58.)

— Garnison, forteresse :

En tele maniere adechertes que par dedens chez mettes nule *warnesture* porra estre faite. (*Trad. de la Chart. de Jean, comt. de Ponth. de* 1184, Liv. roug. d'Abbevil., fº 4 rº, ap. Duc., *warnimentum.*)

Sire Waryn et sire Joce aveyent lessé *garnesture* en le chastel de Dynan. (*Hist. de Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 37.)

Le grant roy vint a l'encontre, et y mist son siege et leva ses engins et ses *garnitures* environ pour les prendre. (*Bible*, Ecclésiastique, ch. 9, éd. 1543.)

GARNETÉ, voir GRENETÉ.

GARNETERIE, s. f., charge militaire :

Il leur faisoit donner argent, pecune,
Pour les guerir selon ce l'opportune,
Aucunes fois une *garneterie*,
Une office de cappitainerie.
(MARTIAL DE PARIS, *Vigil. de Charles VII*, fº 21 rº, éd. 1493.)

GARNETIER, voir GRENETIER.

GARNETTE, voir GRENATE.

GARNI, s. m., engin de pêche :

Le basrebouer, le chiphre, *garnis*, vallois. (1326, *Ord.*, I, 792.)

Le basrebouer, le fiffre, *garnis*, valais. (1388, *Ord.*, VII, 779.)

Le batsrobouoir, le ciffre, *garnis*, valais. (1402, *Ord.*, VIII, 355.) Impr., *garins.*

GARNIMENT, voir GARNEMENT.

GARNIMEUR, s. m., celui qui garnit, qui pose les garnitures d'un habit :

Nous avons receue l'umble supplication des maistres du mestier de taillandiers et prepoinctiers et autres *garnimeurs* en habits concernant icellui mestier en nostre ville d'Amboise. (1481, *Ord.*, XVIII, 627.)

GARNIR, *guarnir*, *gaarnir*, *guernir*, *warnir*, *carnir*, verbe.

— Act., munir, pourvoir, fortifier :

Congié lor doinst del castel rendre,
U il les *garnisse* u rescoue,
Se il le pert, la honte est soue.
(*Rou*, Richel. 375, fº 227^c.)

Garni Willeame de Belesme.
(*Ib.*, 3e p., 2432, Andresen.)

Chascuns *garni* le chastel qui li fu renduz de sa gent. (VILLEH., 250, Wailly.)

Le fil Heudon ont votre mort porquis,
Ociront vous, se n'*estes* bien *guarnis.*
(*Aubery*, p. 17, Tarbé.)

Car je pris plus celui qui set *garnir*,
Ce que pris a, si qu'il le puist tenir,
Que celui qui vait aillors conquester
Et pert ice que il devroit garder.
(*Ch. anon.*, ms. Stockholm, fr. 46, v. 33, Romania, VII, p. 98.)

Nous avons fait *garnir* ces lettres par l'impression de nostre seel. (1269, *Lett. de S. Louis*, Mart., *Th. anecd.*, I, 1126.)

Il iert bon que vous retenez les formens et les orges et les ris et tout ce de quoy en peut vivre pour la ville *garnir.* (*Hist. de S. Louis*, XXXVI, Wailly.)

Il *garnit* Nerbone et s'en partit. (*Chron. des rois de Fr.*, ms. Berne 607, fº 68^a.)

— Préparer :

Ales ent en vos terres por vos armes *guarnir.*
(*Les Loh.*, Rom. VI, 489, p. 74.)

— Réfl., se munir :

Je *m'estoie garni* de gelines et de chapons. (*Hist. de S. Louis*, CXIII, Wailly.)

— Act., avertir :

Ben poent retenir
Ço dunt jos voil *guarnir.*
(P. DE THAUN, *Cumpoz*, 103, Mall.)

Çe ço vus voil *guarnir.*
(ID., *ib.*, 2968.)

..... D'une rien te *garnis*
E si en seies seurs e fis,
Que mult par fus nez en buen ore.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1511, Michel.)

Ahi ! dus Namles a la barbe mellee,
Par tantes fois m'aves honor portee,
Et si m'*aves garni* a recelee,
La moie lance n'iert ja vers vos tornee.
(RAIMBERT, *Ogier*, 5067, Barrois.)

L'arondele les en *garni*
Qui le conseil celui oi.
(MARIE, *Ysopet*, Richel. 19152, fº 22e.)

Ne deivent pas al rei ses anemis *guernir*,
Ne Franceis ne Galeis por ço de Deu partir.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, fº 42 rº.)

Par tans fust pris et atrapé ;
Mais Wistasces de Mont Chavrel
L'en *garni* par .I. garçonchiel.
(*Wistasse le Moine*, 1498, Michel.)

Nychodemus eut un ami
A ce conseil, qui l'en *garni.*
(*S. Graal*, 665, Michel.)

Li amirax la fist *garnir*
Qu'ele soit preste du servir.
(*Floire et Blancheflor*, 2e vers., 2847, du Méril.)

Il *soient warnit* ke devens .XL. jours il issent huers de no regne. (*Charte du roi d'Angl.*, Arch. mun. Douai, cart. L, fº 46.)

Deus ! tant vos en *garni* sovent
Que n'entrissiez en cest talent !
(*Parton.*, 4553, Crapelet.)

Et d'une rien *soies garnis*,
Se g'i eusce esté eslis
A avoir ceste damoisele,
Qui tant par est et rice et bele,
Se vos le pleust a avoir
Que j'en fesisce vo vouloir.
(*Ib.*, 9303.)

Quant Morice le barun
Garniz esteit del traisun,
Sa gent feseit par tut mander
Que euz se fesent tost armer.
(*Conquest of Ireland*, 2105, Michel.)

Dame Deu jure, qui en la crois fu mis,
S'elle en devoit estre en .I. feus espris,
Si en *sera* le Bourgoins *garnis :*
Ja si lait murdre n'est par lui consentis.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 16, Tarbé.)

Li citoien qui de sa venue *furent garni* issirent de la vile. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., fº 34^a.)

Il sout leur covine et *fu garniz* de leur venue. (*Ib.*, fº 43^c.)

Qui *est garnis* il n'est seurpris.
(*Prov. du* XIIIe *s.*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

De cheste cose faire *sui* je tres bien *carnis.*
(*B. de Seb.*, V, 455, Bocca.)

Et se ai acort n'en poons estre, *warnisseis* vostre court qui entre nous et vous doient le droit dire des querelles qui en pourroent estre ou seroient entre vous et nous. (12 janv. 1313, *Collect. de Lorr.*, vol. 982, Verdun, nº 7, Richel.)

— Réfl., se tenir sur ses gardes, se défendre :

Non fais voir, sire; car je *me sui garnis.*
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., XXII, P. Paris.)

Isnelement por *soi garnir.*
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 3128, Hippeau.)

Que il *se garnesissent* contre ceus de Clermont. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., fº 39^b.)

— Neutr., se préparer :



Lors descent isnelement et li court sus et chil saut sus et *garnist* de soi deffendre. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 93a.)

— *Garni*, part. passé, muni, pourvu :

De teil biaulteit *guernie*.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 16,28.)

Vous estes tousjours bien *garny*
De cela que vous debves dire.
(*Farce de deus gentilzh. et d'un mounyer*, p. 4, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. II.)

— Riche, puissant :

Et tu es rois et sires de Pavie ;
Et je sui rois de France la *garnie*.
(RAIMBERT, *Ogier*, 5273, Barrois.)

Va s'en Gautier[s] droit a Cambrai la riche,
Li sors G. a Aras la *garnie*.
(*R. de Cambrai*, 5556, A. T.)

Par la porte s'an entrent en la cité *garnie ;*
Il n'i ot si hardi qui pas le contredie.
Et cil ont chevauchié a bele compaignie,
Venu sont a la porte de la grant tor *garnie*.
(*Gui de Bourg.*, 3268, A. P.)

Ces dames s'an revoisent en France la *garnie*.
(*Ib.*, 4035.)

Si fu li seneschaux de Bordeaulx la *garnie*.
(CUV., *Bertran du Guesclin*, 13485, Charrière.)

— Prêt, préparé :

De tornoier ne sui mie *garnis*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 25b.)

Donnez li jor, il venra devant ti,
De l'amander est il pres et *garnis*.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., xx, p. 284, P. Paris.)

Li mengiers fu aprestes et *garnis*.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 22, Tarbé.)

Ydoine mult grant joie en a,
Toute *garnie* de respondre.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 331a.)

De vos servir sui touz pret et *garnis*.
(THIBAULT IV, *Chans.*, p. 115, Tarbé.)

Se je n'estoie demain en cour moustres
Et de combatre *garnis* et aprestes.
(*Enf. Ogier*, 3689, Scheler.)

Toutes eures fet il savoir,
Dame, quant il se tient *garni*.
(*Lai du Conseil*, p. 88, Michel.)

Si en occirent les Danois dix huit des plus grans et des plus nobles, car ils estoient *garnis* et appenses de mal faire, et le roy ne s'en prenoit garde. (*Grand. Cron. de France*, Gestes du roy Loys, fils de Charles le Simple, VI, P. Paris.)

Mes si parent i furent et si meilleur ami,
Qui tuit furent armé et de mentir *garni*.
(*Doon de Maience*, 786, A. P.)

Ainsi vint le roy *garny* de sa terre deffendre. (*Lancelot du Lac*, 1re p., ch. 36, éd. 1488.)

— Averti :

De lur voleirs, de lur corages,
Nos fai certains, *garniz* e sages.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 3269, Michel.)

Morv., *garni*, rempli outre mesure. Guernesey, *guernir*, avertir.

GARNISON, - *izon*, - *isson*, *warn.*, s. f., défense :

Il n'avoit de *garnison* por son cors ke un seul gasygan. (H. DE VAL., 511, Wailly.)

Ha, dous Dex ! coment s'en poroit on garder ? Et quele est ore la *garnissons* que il covendroit contre leur malisse, aussi come li coulons se garnist contre çou qui grever li puet ? (*La Response del Best. mestre Richard de Furnival*, li Coulons, p. 93, Hippeau.)

Coment pourchacerais tu *garnison* contre les beistes sauvaiges. (*Liv. de Sen. contre mesavent.*, ms. Berne 365, f° 70 v°.)

Mais pour tant que chascun isse de souspeçon
Et que je ne vous doubte en nulle *garnison*,
Je vous deliverrai voire par raençon.
(CUV., *Bertran du Guesclin*, 13585, Charrière.)

Et vinrent contre leurs anemis les Geldrois ; et quant y les apprepont, y metirent piet a terre et en *garnison*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 545, Borgnet.)

— Garantie :

En tesmoinnaige et *garnison* des quelx chouses. (1294, *Commune de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 14 r°.)

— Assistance, secours :

Sa *garnison* reçoi je volentiers.
(FROISS., *Poés.*, I, 68,538, Scheler.)

— Provision, approvisionnement, bien en général :

Ne prenoit pas garde aus deniers
N'auz *garnizons* qu'il despandoit.
(RUTEB., *Complainte au roi de Navarre*, I, 43, Jub.)

Car la *garnison* des viandes ne porroient mie souffir a aus tous. (*La trad. fr. de Guill. de Tyr*, f° 255.)

Faire faire les *garnisons* d'armes, de gens d'armes, de toutes choses convenables a guerre. (1295, Arch. L, f° 89.)

Par le monde avons moult maisons,
Tieres, rentes et *warnisons*
Desous maint grant signor poissant
Ki souvent nos font maint tort grant.
(*Renart le nouvel*, 7827, Méon.)

Je fesoie acheter ma porcherie de pors et ma bergerie de mes chastris, et farine et vin pour la *garnison* de l'ostel tout yver. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, p. 153, Michel.)

Le foing de ce mis en *garnison* en la granche de Crecy. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, f° 70 r°.)

Des dictes *garnisons* (de l'argenterie) : pour 2 livres et demie d'or de Chipre en canon, achetees dudit Edouart 16 escuz la livre et tant prisiees par Thomas de Chaalons. (*Inventaire du garde-meuble de l'argenterie en* 1353, ap. Douët d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, p. 326.)

En blez et en autres *garnisons*. (1357, *Cart. de la D. de Cass.*, I, f° 88 v°, Arch. Nord.)

Compte de plusieurs *garnisons* de blez, vins, chars, cire et busche, fain, avaine et plusieurs autres choses faictes en l'ostel de ma dicte dame. (*Compte de la D. d'Anj.*, 1365-66, Arch. KK 241, f° 14 r°.)

Plusieurs autres *garnisons* baillees et livrees de l'ostel de mons. le duc ou dict hostel de ma dicte dame. (*Ib.*)

Et mout d'autres richeces sunt sicomme de serfs, de bestes, de monnoie, et de autres instrument, mesnages ou *garnisons* de hostel. (ORESME, *Polit.*, ms. Avranches 223, f° 51d.)

Et prendra ses *garnisons* en la granche a Petit Pont; c'est assavoir : buche, charbon, foin et avoine. (*L'Esbatement du mariage des quatre fils Hemon.*)

Fourmes, bans, tables, tretiaulx,
Escuelles, poz, paelles, platiaulx,
Napes et touailles de lin,
Cuevrechiefs, *garnison* de vin.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 442c.)

Ledit commandeur baillera audit frere R. l'estat desdites baillies tant en bestail comme en *garnissons* et autres biens tant d'ostel comme des chapelles desdites baillies. (1410, *Bail à ferme*, Arch. MM 32, f° 42 v°.)

Belle chiere et *garnisons* d'ostel. (4 juill. 1412, *Desp. en l'ost. de Belier*, Bibl. de l'Ec. des ch., 1860, p. 225.)

Guillaume Budé, maistre de nos *garnisons* de vins. (1416, Arch. P 1, f° 98.)

Tes *garnisons* dois faire de saison.
(*Autres quatrains moraux*, XXVI, tirés d'un ms. du XVe s.)

Maint censier y pierdirent toute leur *garnison*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6340, Chron. belg., V.)

O que c'est belle *garnison*
De t'avoir pleine en sa maison
De ces bons vins !
(G. CORROZET, *les Blasons domest.*, le Blason de la Cave, *Poés. fr. des* XVe *et* XVIe *s.*, VI, 237.)

Ilz ne mengent point de sel, et ne vivent que de char, et en font grant *garnyson* sans saler. (J. DE BETHENCOURT, *le Canarien*, p. 132, Gravier.)

— Garniture, ce qui garnit :

Qu'il estoit feminins sanz barbe et sanz naturel *garnison* d'ome. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 38b.)

Pour faire et forgier la *garnison* d'argent pour une ceinture et une boiste a porter lettres, laquelle ceinture et boiste mondit seigneur le dauphin commanda faire au dit Jehan le Brailler, orfevre, pour Raoullet le Singeter, son messager, et y entra surtout .vjm. .iiijc. un esterlin ob. d'argent, et .x. esterlins d'or fin a dorer, laquelle *garnison* de la dicte ceinture fut faicte de clos d'argent moitié rons, moitié quarrez. (1352, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Emaux.*)

Pour faire et forger la *garnison* de deux paires de plates. (1352, *Compt. d'Et. de la Font.*, ap. Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 128.)

Une saliere d'une coquille de pelle, sur un pié doré, tout plain, a orbesvoies, et ou milleu du piller a un pommel a bocete quarrees, a rozettes ou milleu, garnie par les bors et par le ventre d'argent doré tout plain, et le couvercle est crenelé a souages, et dessus a un petit fretel de fueillages, desquelz ist un boutonnet doré, et a ses queues toutes entieres sanz *garnison*. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 517, Laborde.)

Une tres grant piece de courail sans *garnison*. (1380, *Inv. de Charles V*, 328, Labarte.)

A Denisot Homo, chappellier, pour la *garnison* de deux chappeaulx de paille, lesquels ont esté fourres de cendal tiersain, en graine et franges de franges de fin or de Chippre .vj. liv. .vij. s. p. (1387, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Emaux.*)

Ait pris ou fait prandre et mettre en sa main ung chalan avec l'appareil et *garnisons* d'icelluy. (Mai 1390, Bibl. Blois, Joursanv., rol. LXXIX.)

Pour arracher les serrures et les regarnir d'autres *garnisons* tout de neuf. (*Compte de J. Asset*, 1402-1404, Forteresse, v, Arch. mun. Orléans.)



Je laisse a mon dit nepveu toute la vaisselle et *garnison* de cuisine qui est a Boessy (1406, *Test. enregistrés au Parlement de Paris*, p. 422, Tuetey.)

Pour le regard de la serrure a trois peyles, la clef portera la mesme *garnison* que celle de la serrure a cinq fermetures. (17 mars 1594, *Stat. des serrur.*, Liv. noir, f° 40, Arch. mun. Montaub.)

GARNISOISON - *oisson*, *garniss.*, s. f., forteresse :

Ils recivroient les borjois de Dyjon en leur *garnisoissons* et conduroient ycels. (1294, *Confirmation de Ode à la commune de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 11 v°.)

Je recivroie les homes de Dyjon en mes *garnissoissons* et les conduroie. (*Ib.*, f° 12 v°.)

GARNISONETE, - *ette*, s. f., petite forteresse :

Et Tholomé le fiz d'Abobi les reçut en sa *garnisonette* qui est nomee Doch od traison que il avoit faite et si lor fit grant manger. (*Liv. des Machab.*, Maz. 70, f° 178a.)

GARNISSEMENT, - *isement*, *ger.*, *war.*, *bar.*, s. m., défense, protection :

Et en leu garni soies a moi ; que tu me faces saus, qui ies refuiz et *garnissemenz* des tiens feels. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 83 r°.)

— Garniture, action de garnir, de munir :

Bien la truevent garnie (la ville) de tot *garnisse-* [*mant*,
D'armes, de pain, de char et de vin ausiment.
(J. Bod., *Sax.*, ccix, Michel.)

Ce estoient li *garnissement* de l'ancien enseignement. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, f° 1c.)

Pour che que liditte lois establie soit wardee ferme et certaine... diligentement jou ay fait en *warnissement* de men scel roborer. (1238, *Charte octr. aux habit. de Marquion*, Tailliar.)

Je l'ai confermé par le *garnisement* de mon seel. (1255, Jumièg., Arch. S.-Inf.)

J'ai confermé chest present escrit par le *warnissement* de men seel. (*Pièce de* 1260, ap. G. Raynaud, *Etude sur le dialect. picard*, p. 3.)

Nous avons ces presentes lettres confirmees par le *barnissement* de nos seiaus. (*Ch. de* 1263, Coll. Morice t. 187, f° 16 r°, Richel.)

Ces lestres scelees de *garnissement* de nostre seel. (1270, *Cart. du chap. d'Evr.*, t. I, p. 197, Arch. Eure.)

Ai conferme ces presentes lettres par le *garnissement* de mon seel. (Mai 1274, *Ch. de Joifroi de Veneci*, Voisins, Lailly, Arch. Loiret.)

J'ai conferme ceste charte du *garnisement* de mon seel. (1300, Arch. JJ 45, f° 121 v°.)

Ai conferme cheste presente letre par le *garnissement* de mon seel. (15 août 1305, S. Wandr., Arch. S.-Inf.)

Par cest presentes lettres les quelles nous en tresemes en douze l'un a l'autre saallees des *garnissement* de nos saiaux. (1342, S. Evroult, Arch. Orne.)

Ai conferme ceste presente chartre du *garnissement* de mon seel. (*Vente de Guill. de S. Lô*, Chap. de Bay., Arch. Calvados.)

Garnissement, munimen. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Vaissellemens et *garnissemens* d'hostel. (1462, *Ord.*, xv, 514.)

Moyennant certains grands bastimens et edifices, reparations, et *garnissemens* de deniers et biens audict college faicts par ledit seigneur. (1494, *Fondat.*, Felibien, *Hist. de Paris*, V, 1741.)

— Garantie, authentication :

En tesmoignage et en *warnissement* de ceste choise nous avons fait enforchier ces presens lettres du seal mon sangnor Henri. (*Trad. du* xiiie *s. d'une ch. de* 1255, Cart. du V. S. Lamb., Richel. l. 10176, f° 18 v°.)

En tesmoine de laquel chose e en *garnissement* nos scelammes ces lettres. (1277, *Cart. de S. Aubin*, Arch. des Côtes-du-Nord.)

En *gernissement*. (1283, *ib.*)

En tesmoing et *garnissement* de laquelle chose nous avons fait mettre nostre seel. (16 mai 1279, Arch. Eure-et-Loir, Chapitre, c. xxxbis. A, 1.)

En tesmoignaige et *garnissement* de ceste chouse. (1294, *Charte de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 8 v°.)

En *warnissement* de toutes ches coses. (1297, le Gard, Arch. Somme.)

— Avertissement :

Scribe hoc ob monumentum in libro..., c'est en romanz, escrivez cest por *garnissement* en livre. (*Sarmons en prose*, Richel. 19525, f° 169 r°.)

— Exécution :

Que proces soit fait devers eux et chacun d'eux par *garnissement* de deux moiss. (*Stat. de Henri IV d'Englet.*, an ii, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Pour eschiver aux dilacions du *garnissement* de decret. (*Ordonn. d'eschiquier*, dans les *Coust. de Norm.*, 1483, f° 322 v°.)

GARNISSEOR, - *eur*, *garnis.*, *granis.*, s. m., ouvrier qui garnit les gaînes à épées, à couteaux, les chapeaux, etc. :

Quiconques veut estre fesieres de viroles de heus et de poumiaus, et *garnisieres* a espees et a coutiaus de laiton et d'archal, nuef et viez, a Paris, estre le puet franchement, por tant qu'il œvre as us et as coustumes de Paris. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., lxvi, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Nus *graniseres* ne puet ne ne doit metre heut a coutel se li heus n'est touz d'une piece. (Id., *ib.*, 10.)

Li *garniseur* de gaines et li feseur de viroles doivent le gueit et la taille. (Id., *ib.*, 16.)

Garnisseurs de chapeaux. (Id., *ib.*, xciii, 1.)

Garnisseurs et fourreurs de chappiaus. (1324, Arch. JJ 62, f° 211 r°.)

Fourbisseur et *garnisseur* d'espees. (*Lett. de Ch. VIII*, Ord., xx, 157.)

— Fém., *garnisseresse* :

Garnisseresse d'espees. (*Voc. des mét.*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

GARNISSOISSON, voir Garnisoison.

GARNISTURE, voir Garnesture.

GARNISURE, - *issure*, *gharn.*, *warn.*, s. f., garniture, ce qui garnit :

Une mason avec se *warnissure*. (Fév. 1249, *Ch. de Jehane, Cesse de Fland.*, Chart. des comt. de Hain., Arch. de l'Etat à Mons.)

Garnisure de cordouan. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., lxxviii, 21, Lespinasse et Bonnardot.)

Apres doit estre consaus comment les viles et li paiis doit estre garnis, par lequele *garnissure* les honeurs et li proufit sunt gardet. (*Li Ars d'amour*, I, 279, Petit.)

Gharnissures. (1447, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Garnissures de canons. (xve s., Lille, *ib.*)

GARNITURE, voir Garnesture.

GARNIZON, voir Garnison.

GARNYEMENT, voir Garnement.

GARNYSON, voir Garnison.

GAROCHIER, *waroquier*, v. a., garrotter :

Mais cil Robert les agaita,
Enginnos fu, ses *garoca*.
(*Rou*, 3e p., 11237, var., Andresen.)

Quant le committre de la gallee du seigneur de Wavrin fut venu a la bombarde, il la *waroqua* a tout un cable par le lieu ou les cercles estoient rompus. (Wavrin, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 132, Soc. de l'H. de Fr.)

GAROEZ, s. m., le temps de la moisson :

Est tenu a faire certains services, appellees courvees, par trois foiz l'an,.... a la saison de mars, et autant a la saison de *garoez*. (1385, Arch. JJ 128, pièce 51.)

GAROIL, s. m.?

Car de verre est vostre *garoil*.
(*Pleinte d'H. de Lacy*, ms. Oxf., Bodl., Fairf. 24, f° 19.)

GAROIS, s. m., le chêne rouvre :

Il tenoit en sa main .i. baston de *garois*.
(*Aye d'Avign.*, 2416, A. P.)

GAROL, *garwall*, *guaroul*, *wareul*, *varol*, s. m., esprit malin que l'on supposait errer la nuit transformé en loup :

Quant de lais faire m'entremet
Ne voil ublier Bisclaveret;
Bisclaveret ad nun en Bretan,
Garwall l'apelent li Norman.
(Marie, *Lai du Bisclaveret*, 1, Roq.)

Et si a tant *garous* et leus.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 24a.)

Que nous deffende, que nous gart
De ces *guarous* et de ces leus.
(Id., *ib.*, f° 24b.)

Que n'est lions, *wareus* ne leus.
(Id., *ib.*, f° 173a)

Lou *garol*.
(Id., *ib.*, ms. Brux., f° 23d.)

Et au *guaroul* qui les engine.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 108 v°.)

— Sorte de poisson, le loup :

Lupus, ung loup, ung *Varol*. Italis, Spigola, Romæ. Franc. ung Bar. (Ch. Est., *De lat. et græc. nom. pisc.*, p. 84, éd. 1547.)

Haut-Maine, *gairou*. Norm., Guernesey, *varou*.



GARON, *garum*, s. m., saumure :

Saleures, *garon*, salades toutes composees d'herbes veneriques. (RAB., V, 29, Burgaud.)

Garon : m. Pickle of fish ; or, the liquor wherein salt fish hath been resolved, or long soaked ; also, the little Anchova-like fish, *Garum*, whereof (being heated in a dish, with oyle or butter, and thereby melted) the best kind of that liquor is made. (COTGRAVE, éd. 1650.)

GARONGNÉ, adj., saumuré, salé ; dans l'exemple suivant, probablement vérolé :

Sotz *garongnes* comme pourceaulx.
(*Monol. des Nouv. Sotz de la joyeuse Bende*, Poés. fr. des xve et xvie s., I, 13.)

GARONNAGE, voir GARENAGE.

GAROTTIN, s. m., diminutif de garrot, trait d'arbalète :

A. J. de Marconnelle, artilleur, pour vc de *garottins* pour les arbalestres a tours, .xxxv. s. (1347, *Arch. admin. de Reims*, II, 1135, Varin.)

Cf. GARROT 1.

GAROUILLAGE, *var.*, - *aige*, s. m., débauche, lieu de débauche :

Sçavez vous de quoy je me ry ?
De Monsieur de nostre villaige
Qui va de nuict en *varouillaige*.
(*Farce d'un gentilhomme*, Anc. Th. fr., I, 250.)

Cf. GARROUAGE.

GAROUILLIER, *garr.*, - *oullier*, v. n., gazouiller :

Oyseaulx *garouilloient*
Qui nous reveilloient.
(MARCIAL D'AUV., *Vig. de Ch. VII*, f° 34b, Richel. Y 4448, goth.)

— Jaser, bavarder :

Et est leur nature (de ces demons) espouvanter les petis enfans et de baver et *garroullier* es anglez obscurs par les maisons. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 67d, éd. 1488.)

GARRAGE, voir GARAGE.

GARRANIER, voir GARENIER.

GARRAOUR, voir GUERREOR.

GARRAT, voir WARAT.

GARRE, *guarre*, *guerre*, adj., bigarré, de deux couleurs :

Un autre hennap, sanz pié, sizelé a arbres faiz en maniere de treffle, et ou fons a un esmail ou il a un arbre et un levrier *garre* qui tient un connil par le ventre. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 533, Laborde.)

Une vache *garre*. (21 oct. 1510, *Inv.*, Treourec, Arch. Finist.)

J'ay... chassé un tas de villaines, inmondes, et pestilentes bestes, noires, *guarres*, fauves, blanches, cendrees, grivolees. (RAB., l. III, ch. 21, éd. 1552.)

— Fig. :

Aorist yssu de preterit tres imparfaict des Grecs et des Latins en temps *guerre* et bizart receu. (RAB., le Cinquiesme livre, ch. I, f° 7 v°, éd. 1564.)

Ille-et-Vilaine, Guerche, vache *gare*.

Cf. GARRÉ.

GARRÉ, adj., bigarré, de deux couleurs :

Il separa chascun des troppeaux selon le genre des bestes.. et selon leurs qualitez separa ceulx d'une couleur de ceulx qui estoient *garres* et de plusieurs couleurs. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 30 v°.)

Fut contracté entre eulx que toutes les bestes de leur troppeau qui naistront tachees ou *garrees* appartiendront a Jacob. (*Ib.*, f° 118 v°.)

Cf. GARRE.

GARREAU, s. m. ?

Le fuseau doibst suivre le *garreau*.
(GABR. MEURIER, *Tresor des Sentences*, Anvers 1568.)

Leroux de Lincy explique ainsi ce proverbe : « si l'homme travaille au champ, la femme ne doit chômer à la ville ; » mais cette explication vague ne donne pas le sens du mot *garreau*.

GARRERULIEMENT, s. m., gazouillement :

Garreruliemens d'oisiaus. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 164 v°.)

1. GARRETTE, s. f., guérite :

Plusours sont a la porte del altre bail hasté :
La Romain se diffendent, la porte ont bien barré,
Mais tot li premier bail ont Sarrasin poeplé,
S'abatent les *garrettes* contreval le fossé.
(*Destr. de Rome*, 1055, Groeber.)

2. GARRETTE, voir GARETE.

GARRIER, v. n., signifie faire entendre le petit cri de l'hirondelle :

Ou bien avant que l'eronde qui *garrie*
Ait fait son nid aux chevrons suspendu.
(LE BLANC, *Georg.*, f° 102 r°, éd. 1608.)

GARRIEUR, voir GARIEUR.

GARRIGUE, *guarigue*, *guarrigue*, s. f., terres incultes, landes, proprement celles qui ne produisent que de petites broussailles de chênes :

Combien que l'herbe que nous nommons vulgairement le thym croisse copieusement saulvage es *guarigues* de Provence et Languedoc. (BELON, *Singularitez*, I, 2, éd. 1554.)

Noz gens qui s'estoyent retirez parmy les arbustes et *garrigues*, chargerent si furieusement sur les fuyans... (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. VII, f° 225 r°, éd. 1569.)

Deux paisans furent trouvez dedans des brandes ou *guarrigues*. (ID., *ib.*, f° 229.)

Ce mot désigne certaines localités du Poitou, canton de Sauzé, telles que *la Jarrige*, et *les Jarriges*, communes de Sauzé-Vaussais et de Limalonge, *le Jarriget*, communes de la Chapelle, Pouilloux et de Lorigny. Les monts *Garrigues* étaient couverts autrefois de chênes verts ou yeuses, de lentisques, de cades ou genévriers. On appelle aussi *garrigues* les plateaux calcaires et stériles de cette partie du midi de la France qui est comprise entre le mont Aigoual et la source de l'Orb.

Nom propre, *Jarrige*.

GARRIR, voir GARIR.

GARRIS, voir JARRIS.

GARRISSON, voir GARISON.

GARROBE, voir JARROCE.

GARROBIE, s. f., la gesse :

A la beauté de ses fueilles donnent grand lustre les *garrobies*, fruict de ceste plante (le garrobier). (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 10, éd. 1605.)

GARROBIER, s. m., la plante qui produit la gesse cultivée :

Au reng des plantes tousjours verdoyantes, nous logerons le *garrobier*, ainsi appellé en Province, par d'aucuns silique. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 10, éd. 1605.)

Cf. JARROCE.

GARROIEUX, s. m., mot douteux, p.-ê. arbalétrier, p.-ê. forme de *guerroyeux* :

En laquelle incontinent se trouverent bien en nombre plus de trente-deux mille Escossois, bons et sobtils *garroieux*. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 178, Bibl. elz.)

1. GARROT, *guarrot*, *guerrot*, s. m., trait d'arbalète :

Quarriaus traient au cliqueter,
Et font l'espringale geter ;
Li *garroz* qui lors de la ist
Les plus viguereus esbahist.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 17631, W. et D.)

Ains y avoit plus de .c. tros
De saiettes et de *guarros*.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 220b.)

Pour la façon d'un millier de fers a *garroz* pour arbalestes a tour. (1358, *Compt. mun. de Tours*, p. 55, Delaville.)

On te getera des creniaux
Garros, saietes et quarriaux.
(G. DE CHARNY, *Liv. de Cheval.*, ms. Brux., f° 12 r°.)

Qui vault pis assez que playe de *guerrot*, d'arbaleste ou de lance. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, I, 49, Ars. 2682.)

Ou trait de *garrot* de Desir
Qui si fort au cuer te ferroit
Que ja mire ne te guerroit.
(J. BRUYANT, *Chem. de Povreté*, à la suite du *Ménagier*, t. II, p. 14, Biblioph. fr.)

Mesmement qu'on lui gecteroit
Pierres, *garros* ou viretons.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 410r.)

Il departit si roidement qu'ung *garrot* d'arbaleste ne va pas plus tost. (RAB., l. II, c. 28, éd. Dolet.)

Grison fuz Hedart,
Qui *garrot* et dart
Passay de vistesse.
(CL. MAROT, *Epitaphes*, du cheval de Vuyart, éd. 1596.)

2. GARROT, s. m , bâton, levier :

Le suppliant trouva d'avanture ung *garrot* ou levier, a quoy on livoit le branle du moulin. (1461, Arch. JJ 189, pièce 517.)

Icellui Herisson print ung *garrot* ou gros baston. (1473, Arch. JJ 197, pièce 381.)

GARROUAGE, *gar.*, *guarr.*, s. m., débauche ; *être en garrouage*, *aller en garrouage*, loc., courir le guilledou, vaguer comme un *loup garou* :



Helas ! si vous povez garder
Ma femme d'aller en *guarrouage*,
Vous feriez le plus grant ouvraige
Qu'oncques feistes, en ma conscience.
(*Farce d'un Mary jal.*, Anc. Th. fr., I, 136.)

Pour guarir qu'un homme ne voise en *garouage*. (*Medecine de maistre Grimache*, p. 165, éd. 1570.)

Je gardois en prison un jeune homme trouvé en *garrouage*. (CYRE FOUCAULT, *Trad. d'Aristenet*, p. 82, Liseux.)

... Celuy qui pense estre plus sage
Pour chez autruy n'aller en *garrouage*.
(VAUQ., *Sat.*, v, A Sanzay, éd. 1612.)

Se disait encore au XVIIe s. :

Que Jupiter étoit en *garrouage*,
De quoi Junon étoit en grande rage.
(LA FONTAINE, *Fables*.)

Bourg., *garouage*, fête, débauche. Poitou, être en *garouage*, loc., c'est être en embarras, avoir beaucoup d'occupations, ne savoir où aller, par quoi commencer. L'on dit encore que tout dans un ménage, une maison, un appartement, est en *garouage*, pour exprimer que tout est par place, sans ordre, çà et là. (Beauchet-Filleau.) Centre de la Fr., *gallouage*, dissipation, vagabondage.

Les locutions suivantes, *vadrouiller* (aller de café en café), *vadrouilleur*, *vadrouilleuse* (celui, celle qui vadrouille), usitées à Paris parmi les étudiants, ont peut-être du rapport avec *garrouage*, *varouillage*.

GARROUILLIER, voir GAROUILLIER.

GARRULEMENT, voir GARULEMNET.

GARRULER, voir GARULER.

GARRULITÉ, voir GARULITÉ.

1. **GARS**, s. m., sorte de souillure de la laine :

A peser icelles lainnes le dit sergent le doit esgarder et en oster suing, *gars*, crotins, esconssures et coteriaulx. (1410, *St. de la drap. de Chauny*, Arch. mun. Chauny.)

2. **GARS**, cas sujet, voir GARÇON.

GARSAILLE, s. f., troupe d'enfants, troupe de vauriens :

... Mais *garsaille*
N'aiment gueres tel desduit.
(J. MESCHINOT, *Lunettes des princes*, f° 35 v°, éd. 1493.)

Nul ne les doibt soustenir en leurs mauvais mestiers, ne en leurs vices..... comme larrons, murtriers, engigneurs de contes, et comme *garsaille*, ribaudaille, truendaille, mauvais contracteurs. (*Anc. Cout. de Bret.*, f° 159^a, ap. Ste-Pal.)

Dans le Maine, départ. de la Mayenne, Goron, dans la Bretagne, Côtes-du-Nord, et dans la Norm., la Hague, *garsaille* est resté avec le sens de troupe d'enfants; on dit avoir de la *garsaille* pour signifier avoir plusieurs enfants.

GARSAILLER, *garc.*, v. n., fréquenter les filles :

Aiant esté le jour precedent cruellement fouetté dans les Cordeliers par un frere de la dedans, nommé Capreolus, lequel avec ceux de sa compagnie il avoit surpris en un nic *garsaillant*. (LESTOILE, *Mém.*, 2e p., p. 199, Champollion.)

GARSAY, voir GUERSOI.

GARSE, voir GARCE.

GARSEIL, voir GARSOIL.

GARSELETE, voir GARCELETE.

GARSENCEL, voir GARÇONCEL.

GARSILIER, - *illier*, *gras.*, *grass.*, *grac.*, *gas.*, v. n., se divertir :

Rire, et jouer et *grasillier*
Oissiez dames et pucelles.
(BRETEL, *Tourn. de Chauv.*, 782, Delmotte.)

Apres le vin vont *gracillant*,
D'eures en autres consillant.
(ID., *ib.*, 4467.)

Si vos veulliez, biau sire, entre noz conforter,
Entre ces damoiseles *garsilier* et jouer.
(*Les Vœux du Paon*, Richel. 368, f° 93^f.)

Ne n'ai veu les dames *grasillier* ne joer.
(*Ib.*, f° 105^e, et ms. Rouen, f° 77 v°.)

Voir ces damoiseilles *gasillier* et jouer.
(*Ib.*, Richel. 24365, f° 144 r°.)

Entre ces damoisiaus *grassilier* et jouer.
(*Ib.*, ms. Rouen, f° 23 v°.)

Centre de la Fr., *garsoiller*, *garsoyer*, v. a., gaspiller.

GARSILLEOR, *guersilleur*, s. m., coureur de filles :

Li *garsilleor* de Roam ; les *Guersilleurs* de Roen en Normandie. (Crap., *Prov. et dict. pop.*, p. 48.)

En quelques lieux de Normandie, et notamment au Pont-de-l'Arche et à Louviers, le peuple dit encore *garçaillers*, pour coureurs de mauvais lieux.

GARSOIL, - *seil*, - *sail*, *war.*, s. m., synon. de *guersoi*, débauche de boisson :

Presbyter de Ribuef frequentat tabernas et potat ad *garsoil*. (RIGAUD, *Journ. des Visit.*, p. 29, Bounin.)

Inquiratur de potatoribus ad *warseil*. (ID., *ib.*, p. 137.)

Ad *garseil*. (ID., *ib.*, p. 329.)

Cf. GUERSOI.

GARSON, voir GARÇON.

GARSONER, voir GARÇONER.

GARSON FILLETTE, voir GARÇON FILLETTE.

GARSONIER, voir GARÇONIER.

GARSONNAILLE, voir GARÇONAILLE.

GARSONNEAU, voir GARÇONNEL.

GARSOTE, - *otte*, s. f., jeune canard sauvage :

Esplugnebaux, poches, *garsotes*. (GUILL. TARDIF, *l'Art de faulc.*, I, 17, Jullien.)

Il y a des contrees ou les habitans la nomment une *garsote*, les autres un halebran. (BELON, *Nat. des Oys.*, 3, XXI, éd. 1555.)

Esplugnebaux, poches, *garsottes*. (FOUILL., *Faucon.*, f° 56^a, ap. Ste-Pal.)

GARSOY, voir GUERSOI.

1. **GART**, s. m., garde :

On puisse aler et venir delivreement a pié et a cheval a laditte defense et *gart* de la ditte cité. (1366, *Confirm. des priv. de Nim. p. Ch. V*, Pr. de l'H. de Nim., II, 295.)

2. **GART**, voir JART.

GARTAGE, voir JARTAGE.

GARTIER, voir JARTIER.

GARTILLOT, s. m. ?

Jehan *Gartillot*. (1384-85, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, Arch. Aube, G 1656, f° 167 v°.)

GARTSON, voir GARÇON.

GARUCHE, s. f., roue, moulinet :

Les plus communs (tourmens) sont les trochelles et *garuches*, les nerfs, eau et feu. Pour la *garuche* (c'est une roue et moulinet) luy lient les mains, retournees devant le dos a la roue : avec ce luy serrent les pouces d'une corde plus desliee, tout cela attaché a un cable qui tient a la roue, et luy avoit chargé les pieds de gros fers, et outre d'une grosse masse de vingt cinq livres luy pendant d'entre les pieds. (*La vraye hist. des troubles*, f° 136 v°, éd. 1574.)

GARULEMENT, *garr.*, s. m., babillage, cri des oiseaux :

Les oiseaux pour la noise de la pie s'en vont niger ailleurs que aux pieds d'elle, qui par son aigre *garrulement* se fait fuir. (DEGUILLEV., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 84 v°.)

GARULER, *garr.*, *guerruler*, v. n., gazouiller, babiller :

Ne parmetz point en ta maison *garruler* l'arondelle. (*Violier des Hist. romaines*, ct XXXIII, Bibl. elz.)

— Se plaindre :

Icellui Barthelemi qui n'avoit pas grant voulenté d'ouvrer, et qui ne queroit que rager et *guerruler*. (1403, Arch. JJ 158, pièce 111.)

GARULEUX, adj., bavard, babillard :

Garuleuses complaintes. (SYM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Max.*, f° 85^d, éd. 1485.)

Plus deçoyt la *garuleuse* hactiveté de parler qu'elle ne proffite. (FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, f° 117 v°, éd. 1482.) Impr., *garulence*.

GARULITÉ, *garr.*, s. f., babillage, bavardage :

Mais une folle a moy trop capiteuse
Dissimulant par force marmyteuse
M'a fait trop pis, c'est sensualité,
Car elle m'a par sa *garrulité*
Tant nuyt que jour en infidelité
Tousjours pressé par facon impiteuse
Et mis mon corps en telle infirmité
Que...
(J. BOUCHET, *la Noble Dame*, f° 2 r°, éd. 1536.)

Je ne feray aultre responce fors qu'il convient qu'humaine *garrulité* mecte le doy a sa bouche... (ID., *ib.*, f° 161 r°.)

Ebrieté n'est autre chose sinon une voluntaire insanie pleine de vergongneuse luxure et *garrulité*. (*Prem. vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 11 v°, éd. 1519.)



GARUM, voir GARON.

GARWALL, voir GAROL.

GARZERIE, voir JARGERIE.

GASCEL, voir GACEL.

1. **GASCHE**, *gaiche*, s. f., aviron :

Jehan, qui estoit a un port de la riviere de Loire, print un aviron nommé *gaiche*. (1376, Arch. JJ 109, pièce 113.)

Le suppliant et icellui toutefoy entrerent ensemble en un certain vaisseau ou fustereau... ayant une *gasche*... pour aider a mener ledit fustereau. (1459, Arch. JJ 188, pièce 201.)

Desmarez sans arrest, ne vous monstrez point [lasches ;
Poursuivez ce fuyard de voiles et de *gasches*.
(J. DE SCHELANDRE, *Tyr et Sid.*, 2e j., IV, 2, Anc. Th. fr.)

Les mariniers de la Loire disent encore *gache*.

2. **GASCHE**, s. f., boucle ?

Chescuns avoit une gonnele lee
Et une juppe de gros agniaus forree,
Soulers a *gasches* et chausses chevetees.
(*Aimeri de Narb.*, Richel. 1448, f° 50 v°, et Richel. 24369, f° 10 r°.)

GASCHEEUR, *gascheur*, s. m., fabricant de *gasches*, d'avirons :

Gascheeur. (*Voc. des mét.*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

— Celui qui rame avec un aviron :

Le soufflement des vents pousse plus viste une fregate ou une fuste que les rames ne font une galere a trois *gascheurs* par banc. (COMENIUS, *Janua aurea reserata duarum ling.*, 107, éd. 1669.)

GASCHEMENT, s. m., tirement à l'aviron :

Remigatio, tionis, *gaschement*, tirement a l'aviron. (R. EST., *Dictionariolum*.)

Tirement a l'aviron, *gaschement*. Remigium. (*Trium ling. dict.*, éd. 1604.)

GASCHERER, voir JASCHERER.

GASCHEUR, *gacheur*, s. m., celui qui foule le raisin :

Sur tous plaisirs la vendange m'agree,
A voir tomber ceste manne pourpree
Qu'a pieds deschaux un *gascheur* fait couler
Dedans la cuve a force de fouler.
(RONS., *Gayetez*, Plais. rust., Bibl. elz.)

Le vin nouveau s'escoule
Du pied du *gacheur* qui le foule.
(ID., *ib.*, le Freslon.)

1. **GASCHIÉ**, *waschié*, *wasquié*, s. f., commune, pâturage entouré de fossés :

Comme descors fust entre nous.... d'une voie et d'un *waschié* que nous clamons a avoir. (1247, *Cartul. noir de Corbie*. Richel. l. 17758, f° 219 r°.)

Cele voie et chis *wasquies* devant nommé demeurent a aus. (*Ib.*)

2. **GASCHIÉ**, *waschié*, s. m., ordure, souillure :

Son domage a bien entaschié
Qui s'ame pert por tel *gaschié*.
(*De Monacho in flumine periclitato*, 621, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Qui s'ame pert par tel(e) *waschié*.
(*Ib.*, ap. Roq.)

1. **GASCHIER**, *guaschier*, *waschier*, v. a., tacher, souiller, gâter :

Qui s'ame pert por tel gaschié,
Guaschié est, ce n'est pas dote,
Car l'ame soille et honist tote.
(*De Monacho in flumine periclitato*, 622, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Qui s'ame pert par tel(e) waschié,
Waschiez est ce n'est pas doute,
Car l'ame soille et honist toute.
(*Ib.*, ap. Roq.)

Guernesey, *vachi*, envasé, embourbé.

2. **GASCHIER**, *gacher*, *gasser*, v. a., laver dans l'eau, détremper :

Nuls poissonnier de Paris ne doit brouillier ne *gaschier* poisson, comme morue salee, maquereau salé et harenc blanc salé; et se il le fait, il perdra le poisson toutes les fois que il en sera repris. (1326, *Ord.*, XI, 504.)

Nul ne pourra *gacher* le haran pour vendre, qu'au jour la journee. (1350, *Ord.*, II, 360.)

Une belle terre *gachee*
Ne peult porter jamais bon fruict.
(GRINGORE, *le jeu du Prince des Sotz*, la Farce, I, 274, Bibl. elz.)

— Abreuver :

Iceulxd. bourgeois ont le droict et faculté d'y (dessus le pont d'Augeon) pouvoir faire passer, abreuver et *gasser* leur bestail. (1580, *Reconn. des droits seign. de Clairvaux*, Arch. Jura, Prost., p. 74.)

GASCOGNOIS, *gascongnois*, adj., gascon :

E Pirus laisse corre le bai *gascognois*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 13 r°.)

Gascongnois fu li dit et limosin li ton.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montp. H 247, f° 190c.)

GASCONGNE, s. f., sorte de grosse cerise :

Gascongnes, freses, great cherise. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de PALSGRAVE, éd. Génin, p. 1073.)

GASCONGNIER, s. m., sorte de cerisier :

Gascongnier, great chery tre. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de PALSGRAVE, éd. Génin, p. 914.)

GASCONGNOIS, voir GASCOGNOIS.

GASCORT, *gaucourt*, *gocourt*, adj., un peu court :

Cote et mantel fourré d'ermine
A sebelin chenu et noir,
.I. peu *gascort* por miex seoir.
(*Chev. as deus esp.*, 4792, Foerster.)

Et chemise *gascorte* et lee
De lin menuement ridee.
(*Do Cheval. a l'espee*, 42, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 128.)

Le premier a qui il s'adressa estoit vestu d'une robbe *gocourte*, de couleur de roy. (RAB., l. V, c. 16, Jacob.)

— *Gascorte*, s. f., sorte de robe courte :

Pour robe longue, *gaucourte* et chaperon, sept aunes et demie de noir. (LOB., *Hist. de Bret.*, t. II, p. 1052.)

GASCRER, voir JASCHERER.

GASCRU, *wascru*, adj., presque cru :

Leur tierz mes fu de chous *gascrus*.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 44a.)

La char *gascrue* et l'ewe les a tex conrees,
K'il n'i avoit celui, ne fust tos engrotes.
(*Ren. de Mont.*, p. 85, Michelant.)

Menjuent char *wascrue*, mal quite et mal salee.
(*Conq. de Jerusalem*, 831, Hippeau.)

GASÇUEIL, voir GAÇUEIL.

GASILLIER, voir GARSILIER.

GASISGANT, voir GARINGAL.

GASKER, s. m., juin :

Le XXVIe jour du mois de *gasker*, c'est a savoir du mois de juing. (26 juin 1366, *Cart. de Flines*, DXCVI, Hautcœur.)

Cf. GIESKERECH.

GASOUIL, *gazouil*, s. m., gazouillement :

Imitons les oiseaux qui par ces verds boucaiges
Au *gazouil* des ruisseaux degoizent leurs ramaiges.
(OLIV. MAGNY, *Sonnets*, p. 94, Courbet.)

Se disait encore au XVIIe s. :

L'agreable *gazouil* des oisillons. (*Kalend. histor. de la V. Marie*, p. 294.)

Or sus que je vous fasse en termes milesiens quelques plaisans contes... lesquels a guise d'un joli *gazouil* chatouillent vos oreilles. (J. DE MONTLYARD, *Trad. d'Apulée*, f° 1 v°, éd. 1619.)

GASOUILLER, voir GASSOUILLER.

GASPAIL, *waspail*, s. m., gaspillage :

Qu'il set qu'il a jeté puer
Por lui son avoir a *waspail*.
(*L'Escouffle*, Ars. 3319, f° 13 v°.)

GASPAILLES, s. f. pl., ce que le van rejette à terre :

Les pailles et *gaspailles* de la court dixmerie de Villiers. (1516, ms. du Poitou, ap. Lalanne, *Gloss. poitevin*.)

GASQUERISON, voir JASCHERISON.

GASSEL, voir GACEL.

GASSELET, voir GACELET.

GASSER, voir GASCHIER.

GASSOUIL, s. m., flaque d'eau et par extension, amas d'ordure :

Encor l'homme replique la dessus : Je n'ay point aucun vaisseau ny baschot comme vous avez le vostre, dans lequel je jette un *gassouil* de pollution et d'ordure. (BRANT., *Dam. gal.*, 1er disc., Buchon.)

Aunis, Poitou, *gassouil*, du côté de Saint-Maixent, *gacouail*, flaque d'eau grasse, et par extension les terres qui retiennent l'eau, où il se forme des *gassouils*. Ouest, Norm., *garsouille*, malpropre.

Cf. GACEL et GAÇUEIL.

GASSOUILLER, *gasouiller*, v. a., salir :

Voyla pourquoy il ne faut se vanter de nous *gasouiller* de vos ordures de sperme. (BRANT., *Dam. gal.*, 1er disc., Buchon.)



Venant d'une fontaine claire de fortune, s'aller baigner dans une eau bourbeuse et toute *gassouillee* de disgrace et deffaveur. (ID., *Capit. fr.*, Bellegarde, v, 201, Lalanne.)

Berry, Poit., Lorr., Bourg., *gassouiller*, salir, gâter, chiffonner. Norm., *gassouiller*, la Hague, *gachouiller*, faire une chose malproprement, sans goût. Poit., Aunis, Lyonn., *gassouiller*, patauger dans l'eau, se salir.

GASSOUX, adj., sale comme quelqu'un qui est tombé dans une flaque d'eau ; n'a été rencontré que dans un texte provincial du commencement du XVII[e] s. :

Un grand homme noir laid et tout *gassoux*. (1626-1627, Arch. H.-Saône, B 5051.)

1. GAST, *guast*, *wast*, *vast*, *gat*, *gaast*, s. m., ravage, pillage, dommage, dilapidation :

E ce senz destruiement e senz *vast* des homes et des choses. (*Gr. Charte de J. sans terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 81 v°, Bibl. Rouen.)

Fera destruiement o *gast*. (*Ib.*)

En fera destruiement o *wast*. (*Ib.*)

Onques en lieu ou il alast
Ne vit tant de richece a *gast*
Aler com il a la alé.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 90[d].)

Mit a *gast* et a destruction tout le pays jusques au Chastel Raoul. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phelip. Dieudonné, ch. XXII, P. Paris.)

Et prist les issuez pour mesme temps a tres grand damage des ditz *wastes* et destruccions de lour chateux. (*Stat. d'Edouard III*, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Les biens en *gast* et diminucion. (10 fév. 1360, *Cart. de Flines*, DLXV, Hautcœur.)

Faire sanlable *wast* et damage. (4 mars 1389, *ib.*, DCCI.)

Moie fille, qui s'en ala
Hors de ce pais, vint ans a,
Mettre pour Dieu son corps a *gast*.
(*Miracles de Notre Dame*, I, VI, 954, A. T.)

L'essil de corps, de la monnoie,
Gast de viande et d'atour.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 432[d].)

Autrement fauldroit dire qu'il distribuast les tresors de sa bonté en tasche et en *gast*, autant aux nonchalans et indignes, comme a ceulx qui les requierent et desservent. (AL. CHART., *l'Esperance*, p. 371, éd. 1617.)

Tenant en taile apres possibilitie d'issue extinct ne serra unques puni de *wast*, pur l'enheritance que fuit un foits en luy. (LITTL., *Instit.*, 34, Houard.)

Et que l'on se garde aussi a tousjours mais de toutes destructions, *gast* et excez. (REBUFFÉ, *Rubricque du droict de regalle*, f° 57 r°, éd. 1547.)

Leur prohibant le *gat* qu'or deja s'etoient deliberes elancer aux lieux de Bellegarde et de Piedauid. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, p. 75, éd. 1556.)

Le mareschal faisoit faire tout en mesme temps le *gast* de la recolte. (DU VILLARS, *Mém.*, VIII, an 1557, Michaud.)

Durant six semaines il ne fit que tournoyer tout a l'entour, pour donner le *gast* a la campagne. (ID., *ib.*, III, 1552.)

Exces, insults, *gats* des eglises. (27 déc. 1561, *Délib. des consuls d'Agen*, Arch. mun. Agen et Bullet. du Comité de la lang. et de l'hist. de la France, t. I, p. 468.)

Gast d'eglises. (*Ib.*)

Les tourbillons rouans, les pierres et la foudre
Font le *gast* par les champs...
(BAIF, *Poes. ch.*, p. 11, Becq de Fouquières.)

Cruellement dechassé de la Grece
Par le cruel fier barbare insolent
Qui sac et *gast* y portoit violent.
(ID., *Poemes*, l. VIII, Lemerre, II, 372.)

Car Astyle avoit prins sur luy le *gast* des fleurs et du jardinage. (AMYOT, *Daph. et Chloé*, p. 158, Jouaust.)

Les habitans de Luc, petite ville sur le chemin de Frejus, faisoient resistance a ceux qui vouloient y faire le *guast*. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. VII, f° 209 r°, éd. 1569.)

La necessité des guerres porte a tous les coups, de faire le *gast*. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XLVII, f° 119, éd. 1588.)

Les autres faisoient bien paroistre leurs courts en toutes façons, mais non jamais en telles sumptuositez que ce grand roy, et en a esté le premier autheur, dont aucuns l'ont blamé pour tel *gast*. (BRANT., *Gr. Cap. fr.*, III, 122, Lalanne.)

— Terre, pays ravagé, inculte, solitude, terrain abandonné, dans une ville ou dans la campagne :

Granz est la terre et gist en *gast*,
Piece a ne fu ki l'abitast.
(*Brut*, ms. Munich, 1215, Vollm.)

Loingnz fut del mouster en un *wast*.
(G. GAIMAR, *Chron.*, ap. Michel, *Chr. angl.-n.*, t. I, p. 55.)

En prez, en vignes, en bois, en terres gaingnables, en *gaaz* et en landes. (*Fiefs des Ctes de Blois*, Arch. P 1478, f° 13 r°.)

Demie mouee de *gaaz*. (*Ib.*, f° 15 r°.)

LXX arpens que bois que *gastz*. (1335, *Cart. de la D. de Cassel*, I, f° 29 v°, Arch. Nord.)

.LX. que en bois que en *gasts*. (*Ib.*)

Noz terres, prez, pasturaus, fresches, *gas*, boyres, frouz et broces qui sont en valee de nostre demainne. (1341, Arch. JJ 72, f° 187 r°.)

Du cens des *gaas* de Fontaines. (1372, *Compt. de Blois*, Arch. KK 298-301, f° 2 v°.)

Touz les bois, prez, *gaastz*, vignes, pasturaux et terres. (*Aveux*, duché de Berry, 1378-1384, f° 9 r°, Arch. Cher.)

Et contiennent les heritages appartenans a icelle metairie tant en terres gaignables comme en *gasts* et brueres cinq moees de terre. (7 mai 1406, *Aveu de la Salle lez Cléri*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 287 r°, Arch. Loiret.)

Mortes vignes qui sont en *gast* et de non valloir. (1413, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P 294, reg. 4.)

Vous povez destruire toute la cité et faire *gastz* et desers d'icelluy pays. (*Prem. vol. des grans dec.*, f° 130[c], éd. 1530.)

— Gaspillage, prodigalité :

Prodiguement, en *gast*. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 844, Génin.)

— *Mettre à gast*, fig., ne tenir aucun compte de :

Si a oublié la doctrine
Et le deffense la roine,
Que li avoit dit et priié
Et sor toute rien castiié
Que la riviere ne passast.
Ceste proiere *est mise a gast*.
(CHREST., *du Roi Guill.*, 2696, Michel.)

— Ravage, massacre, déroute, désastre d'une armée :

Quant l'empereres Othes vit que tout estoient tournet a *gast*, si fist sa baniere laissier cheoir et tourna ses riesnes et s'enfui. (*Chron. de Rains*, c. XX, L. Paris.)

Des gens le roi font moult grant *wast*
De gros caillaus aval gieter.
(*Renart le nouvel*, 5042, Méon.)

Morv., *gât*, dommage, dégât. Maine, *gast*, terrain inculte.

Lieu dit, les *Wasts* (Oise).

2. GAST, *guast*, *gaist*, *gaste*, *wast*, adj., dévasté, ravagé :

Tot troverent le pais *gast*.
(WACE, *Brut*, 623, Ler. de Lincy.)

Eisi cum il s'en returnent et qu'il laiserent tut *gast*. (BEN., *Chron. des ducs de Norm.*, Sommaire, t. I, p. 67, Michel.)

— Violé :

Dont ce demante comme pucelle *gaste*.
(*R. de Cambrai*, 7307, A. T.)

— Ruiné, abandonné, solitaire, désert, en mauvais état :

E! France dulce, cum hoi remendras *guaste*!
(*Rol.*, 1985, Müller.)

Vostre peres ce manoir ot
Ici en ceste forest *gaste*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 3[d].)

Vers ceux de la *gaste* fontaine.
(*Ib.*, ms. Mons, p. 7[2], Potvin.)

K'en la *gaste* forest entrer
Vorra.
(*Ib.*, p. 11[2].)

Por quoi as or si granz sollers de vache,
Et ta gonele et tes corrois si *gastes*?
(*Li Charr. de Nymes*, 1314, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Icil vait a la sale *guaste*,
Alume chandele e si taste.
(*Tristan*, II, 637, Michel.)

Desor senestre a regardé,
Un chastel *gaste* i a trouvé.
(*Floire et Blanceflor*, 2[e] vers., 147, du Méril.)

Il vit la roche *gaiste* et hidouse. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 91 r°.)

Toutes les merveilles de l'ost
Sont tout *gas*, fors de che caitif.
(J. BOD., *li Jus de St Nicholai*, Th. fr. au moy. âge, p. 175.)

Coiement les en gete la fille l'amiré,
Par une *gaste* porte de viel antequité.
(*Fierabras*, 2143, A. P.)

Et li baron chevauchent, les frains abandones,
Par la *gaste* posterne, en .I. *gaste* fossé.
(*Gui de Bourg.*, 2700, A. P.)

Si s'enfui tous seus, sans escuier,
Une vespree, par un *gaste* sentier.
(*Huon de Bord.*, 119, A. P.)

Lez le bruillet foillu ou l'abeie est *gaste*.
(*Aye d'Avign.*, 2721, A. P.)

Devant une *gaste* meson
Dont cheu furent li chevron.
(*Du Bouchier d'Abbeville*, 101, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 230.)



En une vaute decaioite,
Gaste, du tans antif, estroite,
Gist la nuit, sour la piere dure.
(*Amald. et Yd.*, Richel. 375, f° 320[b].)

C'est la *gaste* capele la,
Dist li rois, u ains nus n'ala.
(*Chev. as deus esp.*, 457, Foerster.)

Ceste mort prent celui et l'autre, et muerent les mesniees si que les mesons en sont *gastes*. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 16[a].)

La ou ordre n'y est gardee, c'est une chose desroupte, confuse et *gaste*. (CRIST. DE PIZ., *Charles V*, 2[e] p., ch. 4, Michaud.)

— Vide :

De sun osberc li desrumpt la ventaille,
Que mort l'abat ; la sele en remeint *guaste*.
(*Rol.*, 3449, Müller.)

— Inculte, aride, sec :

Adonc m'aparut .I. sentiers,
Qui parmi une *gaste* lande
Me mena en Berceliande.
(HUON DE MERY, *Tornoiement de l'Antechrist*, p. 3, Tarbé.)

Nient plus qu'uns pres floris samble *gaste* bruiere.
(*Berte*, 346, Scheler.)

Se il y a leuc *gaste* entre deux, ou terre que l'on appelle vaselico, qui est dou seignor. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 388, Beugnot.)

Une piece de terre *gaste*. (*Ch. de* 1301, Fonteneau, XXII, 409, Bibl. Poitiers.)

Terres que *gaistes* que gaingnees. (*Fiefs des C[tes] de Blois*, Arch. P 1478, f° 10 v°.)

Terre que *gaste* que gaingnee. (*Ib.*, f° 15 r°.)

— Chétif, misérable :

Apres ce digner povre et *gaste*. (RUTEBEUF, II, 23, Jubinal, 2[e] éd. elz.)

Gloutonnie la souillarde, la plus sale et *waste* de la compaignye. (XV[e] s., *Second mariage et espousement entre Dieu le Filz et l'ame pecheresse*, ms. Valenciennes 233, f° 145 v°.)

— Vaste, grand :

Li rois chevaucha tant la montaigne et plaine
Qu'a Cologne la *gaste* vint a .I. diemaine.
(J. BOD., *Sax.*, XLIX, Michel.)

Vers le *gaste* cité en vont.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 2469, Hippeau.)

— *Peine gaste*, peine perdue :

Dame, ce serroit painne *gaste*.
(*Gauvain*, 2414, Hippeau.)

Par foi ! c'est paine *waste*.
(A. DE LA HALLE, *li Jus Adan*, Coussemaker, p. 325.)

— *Gaste masure*, le fait de laisser une maison inhabitée :

.II. s. t. pour *gaste masure*, pource que ladite masure ou tenement n'est point resseant. (*Aveu de la masure du Teil, seigneurie de la Croix en Giéville*, ab. de Thorigny, Arch. Manche.)

On trouve mention de ce fait jusqu'au XVIII[e] s. :

Le Fief aux lièvres — 5 acres — ainé Gilles Thoumine 8 s. t. à la St-Michel, 20 deniers t. pour une fourche, — 3 guelines à Noël, 30 œufs à Pasques — Trois sols pour *gate-masure*. (1737, *Charge des rentes et de la seigneurie de Couvains*, Arch. Manche.)

Dans le centre de la France et dans le Lyonnais, on dit encore *gâte*, pour signifier gâté, malade, en mauvais état, en ruine. Aunis, *gât*, abandonné. A la Rochelle on appelle marais *gas*, des marais salants qui ne servent plus.

Nom propre, *Gast*.

GASTALLE, s. f. ?

GASTABLÉ, voir GASTEBLÉ.

Parmi les pres de Pale fu fiere la bataille ;
La u les os s'encontrent, n'ont parlé de *gastalle*,
Ains s'entrefierent bien sans autre devinalle.
(*Roum. d'Alix.*, f° 39[c], Michelant.)

GASTANEAUX, voir GASTAVAUX.

GASTAT, *wouastat*, s. m., dégât, dévastation :

Pour empescher les pilleries et *wouastats*. (29 juin 1582, *Registre aux Consaux*, f° 12 v°, Arch. mun. Douai.)

GASTAVEAUX, s. m. pl. ?

Danceurs, saulteurs, faisans les piez de veaux,
Vifs comme dars, aguz comme aguillon;
Gousiers tintans, clers comme *gastaveaux*
Le lesserez la, le povre Villon ?
(VILLON, *Codic.*, Épist. en forme de ball., Jouaust, p. 126.) Ed. La monnoye, *gastaneaux*.

GASTÉ, s. m., gâteau :

Et lor escuz fisent si depecier
Qu'en tout le mieudre n'en avoit tant d'entier
C'om i couchast .I. *gasté* de denier.
(*R. de Cambrai*, 4495, A. T.)

De cest blanc *gasté* vous revest,
Si vous plest un petit manger,
Nel di pas por vous losengier,
Ne rien ne vous quer ne demant.
(CHREST., *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 13[c].)

Le ms. de l'Arsenal porte *gastel*.

GASTEBLÉ, *gastebled*, *gastablé*, adj., celui qui ravage les champs de blé :

Ansellus *Gastablé*. (1151, St-Pierre, Arch. Aube, liasse G 3107.)

Henricus *Gasteblé*. (Vers 1180, *Cart. de Montier-la-Celle*, p. 54, Lalore.)

Gui *Gastebled*. (1207, *Cart. de Phil. Aug.*, Vat. Ott. 2796, f° 59 v°.)

GASTEBOIS, *gasteboys*, s. m., celui qui ravage les bois :

Perrin *Gasteboys*. (1397, *Compt. de Nevers*, CC 5, f° 14 v°, Arch. mun. Nevers.)

GASTEBOISE, s. f., terme de monnayage :

Comme icellui Gravelle faisoit ferir le suppliant sur la matere, nommee *gasteboise*, il s'apperceut que la monnoie n'estoit pas bonne. (1408, Arch. JJ 163, pièce 288.)

GASTEBUCHE, s. m., celui qui ravage les bois :

Joh. *Gastebuche*. (1266, *Chart. eccl. cenoman.*, CCCLXVI, Arch. Sarthe.)

GASTECLOU, s. m., celui qui gâte les clous :

Gasteclou. (*Reg. de S. Laurent*, XVI[e] s., Arch. mun. Nevers.)

GASTEE, s. f., ravage :

Et la *gastee* des bestes les espoventera. (*Bible*, Abacuth, ch. 2, éd. 1543.) Lat., vastitas.

GASTEL, *watel*, s. m., gâteau ; *être tourné aux gastiaus*, être en déconfiture :

Et quant l'empereres Otes vit que tuit *estoient tournei aus watiaus*, si tourna sa resne et s'en fui. (MÉN. DE REIMS, 288, Wailly.)

GASTELERIE, *watellerie*, s. f., pâtisserie :

Et autres *watelleries*. (*Atour*, ap. D. J. F., *Voc. austras.*)

— Droit que payaient au seigneur ceux qui faisaient ou vendaient des gâteaux :

Tout le droit des commendises, talemesleries, *gasteleries*, messeries. (1380, Arch. JJ 116, pièce 243.)

1. **GASTELET**, *gatelet*, *wastelet*, *gestelet*, *-ellet*, s. m., dim. de *gastel*, gâteau :

Tost mengeroit trois *gasteles* foures.
(*Huon de Bord.*, 4935, A. P.)

Ki nos dona deneres
Dont acatrons *gasteles*.
(*Aucassin et Nicolette*, p. 25, Suchier.)

Si fait faire des chaudeles,
Des restons et des *wasteles*.
(GAUTH. LE LONG, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 240.)

J'ai mangié maint bon chaponet,
Mainte haste et maint *gastelet*,
En vergier et en praelet.
(COLIN MUSET, *Chans.*, Richel. Mouchet 8.)

Huit pos de vin, .XXIIII. *gastellez*. (1408, *Denombr. de la chastell. de Gisors*, Arch. P 307, f° 5 r°.)

Marotte, par grant gourmandie,
Mengea bien quinze *gasteletz*.
(*Moralité des Enfans de Maintenant*, Anc. Th. fr., III, 32.)

Le jour de la Saincte Croix de septembre doit madite dame a chascune dame ung *gastelet* dont les troys doivent estre du poix de deux miches de convent, et les officieres doivent avoir le double. (1500, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Petiz pains *gateletz* aux espices. (1550, *Man. administr. de Baume-les-Moines*, Arch. Jura, Prost, p. 68.)

— T. d'armoirie :

A .VI. *gastelez* d'or en pié. (*Armor. du* XIV[e] *s.*, Cab. hist., V.)

Les ermines de Meuleun, d'asur, a un chief d'or, a .VI. *gestelez* d'or ou pié. (*Ib.*)

Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, *gatelet*.

Watelet, nom propre fréquent en Picardie.

GASTELIER, *-ellier*, *gastillier*, *wastelier*, *waistelier*, *waustelier*, *wastillier*, *weistellier*, s. m., pâtissier, faiseur ou marchand de gâteaux :

Gerardins li *wastillers*. (1241, *Ban de tréfond*, Bibl. Metz.)

Le fiuz d'un *gastelier* de Chastel Renart. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 223[c].)

Blondeleit li *wausteliers*. (1324, Arch. JJ 62, f° 156 v°.)

Les boulengiers et *gasteliers* de Maante. (*Ch. du garde du sceau de la prév. de Chaumont*, mardi av. Pâq. 1328.)

Doivent li *wastelier* qui font wastiaux c'on dist razis qu'il cuisent en leurs four-

niaux, faire bonnes denrees et loyaux. (1372, *Ord.*, v, 511.)

Une piece de terre appellee communement la haste au *gastellier*.(1385-86, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, Arch. Aube G 1656, f° 196 r°.)

.VI. des boulengiers et des *weistelliers* de nostre citeit. (1460, *Hist. de Metz*, V, 644.)

Colin le *gastillier*. (1462, Arch. Loiret, Ste-Croix, Olivet, F 2 double.)

Wastelier, *waistelier*. (*Atour*, ap. D. J. Fr., *Voc. austr.*)

— Fém., *gasteliere :*

Sebile la *gasteliere*. (*Titre du prieuré de Bonne-Nouvelle*, KM³C, Arch. Loiret.)

Qu'il ne soit nulz boullengier, ne bollengieres, ne *waistelieres* qui... (1350, *Hist. de Metz*, IV, 133.)

Le suppliant prist des gasteaux d'une *gastelliere* qui les vendoit. (1375, Arch. JJ 107, pièce 195.)

Noms propres, *Gastelier*, *Gasteilier*, *Gatelier*, *Gathelier*, *Wattelier*.

1. **GASTEMENT**, *guatement*, s. m., action de ravager, de gâter, de dissiper, dommage :

Pourquoi souffrez tel *guatement*
De si precious ongement ?
Mieus venist que il fust donnez
As povres gens que ci gatez.
(*Pass. D. N.*, ms. St-Brieuc., f° 46ᶜ.)

Gastement de pais. (1320, *Ch. du bailli de Cotentin*, Aulnay, cote 287, Arch. Calvados.)

Et por çou tient on tex gens a trop malvais si con ciaus u il a pluiseurs maus assanles, si con nient atemprance et le *gastement* de ses biens. (*Li Ars d'Amour*, I, 372, Petit.)

Car faire monstre de gens sans ce que leur navire soit prest pour passer, n'est que *gastement* de vostre argent, foullement de vostre pais de par dessa. (25 janv. 1436, *Lettre sur la détresse des sujets français de la couronne d'Angleterre, écrite au roi Henri VI*, ap. Th. Basin, *Hist. des règn. de Ch. VII et de Louis XI*, IV, 284.)

Toutes manieres de mauls et de *gastemens* qui en guerre se font. (*Récits d'un bourg. de Valenciennes*, p. 252, Kerv.)

Ne *gastement*, ne sera contrition en tes termes. (*Bible*, Esaye, ch. 60, éd. 1543.)

2. **GASTEMENT**, *wast.*, adv., sans soin, en désordre, salement :

De la sainte cité ou ly payene gent
Avoient maintenu le sepulcre *gastement*.
(*Chev. au cygne*, 14058, Reiff.)

Humilitez si est quant nos ne faisons pas la volanté au cors, ainz lou laissons aler *gastement*. (MAURICE, *Serm.*, Richel. 24838, f° 117 r°.)

Aucune bielle a desmesure
Ai veu qui de li n'ot cure
Et ne se voloit afaitier,
Souvent l'ai oi desprissier,
Car trop se tenoit *wastement*,
Por sote le tenoit la gent.
(JACQ. D'AMIENS, *Art d'aimer*, ms. Dresde, f° 17ᵇ.)

GASTEOR, - *eur*, - *our*, - *ur*, *gat.*, *gaist.*, *wast.*, s. m., dissipateur, prodigue, ravageur, violateur :

Garde est garder soi de vices contraires ; ses offices est qu'elle œvre le mi en toutes choses ; ce est a dire que on doit si garder son avoir, que por fuir avarice il ne deviegne *gastierres*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 351, Chabaille.)

L'uiteime est qu'il ne soit desmesurez en despendre ne *gasteres* de ses choses. (ID., *ib.*, p. 580.)

Mais se li curateurs a un forsené ou aucun *gasteur* ou aucun autre done doaire. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 283ᵃ.)

C'est un *gasteres* de biens.
(*La Riote du monde*, ms. Berne 113, f° 201ᵈ.)

Il estoit ivroignes et *gastierres*, et sans estableté. (B. LE TRES., *Cont. de G. de Tyr*, p. 548, Guizot.)

Desertor, *gasterres*. (*Pet. Vocab. lat.-franç. du XIIIᵉ s.*, Chassang.)

Gastierres des biens. (*Riule S. Beneit*, Richel. 24960, f° 25 v°.)

Li avers ne set riens doner,
Li *gasterres* ne set riens garder.
(*Chastoiement d'un père*, Richel. 19152, f° 10ᶜ.)

.VII. articles fasant mention des *gaistours* et mengeours. (Répons que mons. de Bourg. at fait aux req. à luy baillies par les seign. d'Arley, de Montbéliard, etc., VII, *Cart. d'Arbois*, Arch. mun. Arbois.)

Le rei ke dune veraiement
Les biens du regne inordeinement
A ces ke pas digne ne sunt
Ne d'autre part mester n'en unt,
Celui est en verité
Del bien del people *wastur* numé.
(PIERRE D'ABERNUN, *le Secré de secrez*, Richel. 25407, f° 175ᵈ.)

Itiels est *gasturs* de sa chose. (*Secr. d'Arist.*, Richel. 571, f° 12ᵃ.)

Que le don soit jouxte la possibilité du donnant, car celluy qui donne oultre doit estre appellé *gasteur* et non pas liberal. (TIGNONV., *Dis mor. des philos.*, Ars. 2312, f° 71 v°.)

Par mon tesmoing un tel pastour
Vault pys que loup ne que *gastour*.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, IV, 294, Tricotel.)

Ne voulant pas que vous contraigniez lesdits cures par prise de leur corps et de leurs meubles ny que vous envoyes mangeurs ny *gateurs* en leurs hostels et presbiteres. (12 fév. 1400, *Ch. de Ph. d. de Bourg.*, Courb., *Hist. du parl. de Besanç.*, I, f° 153, ms. Bibl. Besançon.)

Que toutefois qu'ils sçauront que aucuns feront guerre ou deffiance particulire l'un contre l'autre, ils les contraingnent a cesser lesdictes guerres et deffiances, et a mettre jus toutes voyes de fait, et venir a obeyssance de justice, par emprisonnement de leurs personnes et detention de leurs biens, et par mettre en leurs hostels mangeurs et *gasteurs*, et les multipliant de jour en jour, et par descouvrir leurs maisons. (*Ord. dite Caboch. de Charl. VI*, 25 mai 1413.)

Et le surplus desdits quarante mille estoient robeurs, *gasteurs*, marchands, artisans et autres, suivans le siege pour gaigner ou butiner. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 266, Bibl. elz.)

Bonnetz rouges et chappeaux blancz,
Ribleurs et *gasteurs* de paves.
(OLIVIER MAILLARD, *Chanson piteuse*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., VII, 150.)

Gasteurs de filles sont ces fols escoliers.
(J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f° 2ᶜ, éd. 1522.)

— Fém., *gasteresse :*

Glotonnie, *gaterresse* de touz biens et fameilleuse de riches morsiaus. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f° 12ᶜ.)

GASTER, *waster*, *gauster*, *wester*, verbe.

— Act., ravager, dévaster :

E li paien(s) *unt* tut *gasté*.
(WACE, *Rou*, 1ʳᵉ p., 330, Andresen.)

Il *ont* bien *wasté*, caupé et aloué .III. acres et demie de forest. (1295, *Enq.*, Arch. J 785.)

Il ne vous demoura monnoie ne argent,
Ne fames ne enfans, ne cousin ne parent,
Que tout ne *soit gasté* et mort honteusement.
(CUV., *Bertran du Guesclin*, 13928, Charrière.)

Hommes sers de M. de Charny, lesquels *ont esté* batus et *gastey* de tempeste en ceste presente annee. (1442, *Cerche des feux du bailliage d'Auxois*, Arch. Côte-d'Or, B 11515.)

— Violer :

C'il avient que un houme *gaste* une pucele garce virgene. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 93, Beugnot.)

— Neutr., *gaster a*, violer :

Et luy manda qu'il se voulsist souffrir de *gaster a* la demoiselle. (*Grand. Cron. de France*, la vie Mgr Saint Loys, XXXVIII, P. Paris.)

— Act., perdre :

De la nef descargier se hastent,
Tout le jour i usent et *wastent*.
(CHREST., *du Roi Guill.*, 2044, Michel.)

La volunteit doit om restraindre k'ille desparte ne soit anz autres choses et l'amor wardeir k'ille *westeie* ne *soit*. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 122 v°.)

Mais leur entente y *ont gastee*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 50ᶜ.)

Et si iras par tel convent
Qu'a ton esme faudras souvent
Et *gasteras* en vain tes pas.
(*Rose*, 2331, Méon.)

Biau sire, car en alez !
Dist elle, c'est pour noient ;
Vostre parole *gastez*
Que je ne pris mie un gant.
(LI DUX DE BREBAN, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 14,37.)

Ausi est fols ou fole
Qui *gauste* sa parole
Ou nuls ne l'escoute.
(*Les Prov. del Vilain*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*

Et pour ce doresnavant vous dy que de moy prier seroit paine *gastee*. (*Istoire de Troye la grant*, ms. Lyon 823, f° 92ᵇ.)

Si dictes a la court du roy ce que vous avez ouy, ne plus ne me querez ja, car ce seroit peine *gastee*. (*Lancelot du Lac*, 1ʳᵉ p., ch. 81, éd. 1488.)

Aunis, *gâter*, dépenser, consommer.

GASTESAMIS, s. m., sorte d'étoffe :

En milieu du palais sont li Griois assis
Desus carriaus de pourpre et de *gastesamis* ;
Jons y ot et mentastre, roses et fleurs de lis.
(*Poème d'Alex.*, ap. Du Cange, *Stamesiricus*.)

GASTETÉ, s. f., dévastation :

Gasteté, vastitas. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

GASTHINE, voir GASTINE.



GASTIER, s. m., garde public nommé pour veiller à la conservation des fruits et des moissons :

En rescousse de bladier ou de *gastier*, trois solz y avons. (1462, *Ord.*, XV, 519.)

Gastiers, messiers et gardes commis pour la conservation des vignes et autres fruicts et biens au temps qu'ils sont de garde. (3e *Declar. sur l'Ordonn. de Cremieu*, V.)

GASTIERE, *gât.*, s. f., terrain inculte :

Il advint quelquefois
Qu'un veneur la trouva (cette herbe), chassant [dedans les bois,
Aus rocs Phalacreens pres les grandes *gâtieres*
De Crymnes et de Grase, ou les troupes guer- [rieres
Firent le grand cheval.
(GREVIN, *les Œuv. de Nicandre*, p. 45, éd. 1567.)

GASTIL, *gatil*, s. m., terrain inculte :

De Geuffroy Beuslin pour douze arpents de *gatils* que il a pris du conseil de mon dit seigneur le duc. (1454, *Etat de recepte de la censive de Loris*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, fo 287 ro, Arch. Loiret.)

GASTILLIER, voir GASTELIER.

GASTIN, *guastin*, adj., dévasté :

Ci avons sejorné an cest regne *gastin*.
(J. BOD., *Sax.*, CXVIII, Michel.)

— S. m., terre en friche, pâturage :

Plus voleit aver salvagin
E as bestes norir plus de *guastin*.
(*Continuat. du Brut de Wace*, ap. Michel, *Chron. angl.-norm.*, I, 78.)

E vint par les *gastins* en trenchant le regnez.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, fo 57 vo.)

GASTINE, - *thine*, - *inne*, - *yne*, - *eyne*, *gua.*, *was.*, *vas.*, s. f., pillage :

S'en fu Troie livree a perte et a *gastine*.
(*Roum. d'Alix.*, fo 12b, Michelant.)

Se vos me gerpisses tot ira a *gastine*.
(*Chev. au cygne*, I, 6767, Hippeau.)

Tu vois tes forts abattus, tes pays depopules, et leurs biens tournes en *gastinne*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XI, Buchon.)

Dilapidations de chasteaux et *gastines* de plat pays. (ID., *ib.*, XLV.)

— Terrain sans culture, lieu en friche :

Uns huem mest en la *guastine* de Maon. (*Rois*, p. 96, Ler. de Lincy.)

Foresz i a granz e *gastines*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 18336, Michel.)

Mult out bestes par la *gastine*.
(*Brut*, ms. Munich, 1136, Vollm.)

Il nurirent les anfarz et les anchartreis des citeiz de la *wastine* de l'ermitaige. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, fo 78 ro.)

Un fief appartenant au grand tonlieu de la partie de la *Wastine*. (Oct. 1272, *Lett. de J. de Ghistelles, sire de Formeseles et de la Wastine*, Arch. de l'Etat à Gand, 170.)

Que un moyne jadis esteyt,
En une *wasteyne* maneyt.
(*De Peches*, ms. Cambridge, Univ. E e. I. 20, fo 6d.)

Touz li pais... estoit tornez en *gastine*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., fo 210d.)

Se je ai une moie *gastine* ou il ot jadis maisons, et je, de cui la *gastine* est, veull refaire mes maisons. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 105, Beugnot.)

Le leu ou les avers furent pris est une *wastyne*. (*Years books of the reign of Edw. the first*, years XXX-XXXI, p. 19, Rer. brit. script.)

.III. quartierz de *wastinne*. (*Rent. de Carnoye*, vers 1350, Hautcœur, *Cart. de Flin.*, p. 443.)

Ly roy apela Payn Peverel, et ly dona la Blaunche Launde, e foreste, *guastyne*, chaces, e tut le pays. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 23.)

La mayson de pierre qui est entre les *gasthines* et le conquet du marquiet. (1429, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung lieu nommé la haye de la *vastine*. (1460, *Tempor. de l'év. de Bay.*, fo 46 vo, Chap. Bayeux.)

Ung tas de nonnains et beguines,
Et tous les sotz de la *vatine*,
Aussi sotz de la religion,
Car ils sont [de] la legion.
(*Monol. des Nouv. Sotz de la joyeuse Bende*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 13.)

Et sur les *vatines* d'Anfy
Il y a des terres ases.
(*Les Batards de Caulx*, p. 15, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. III.)

Vastines, wastgrounds, deserts (an old word). (COTGR., éd. 1611.)

Wallon, *wastene*, *wastine*, touffe d'herbes que les bestiaux ont laissée en pâturant une prairie. Centre de la Fr., Saintonge, Beauce, Perche, Haut-Maine, *gâtine*, terre inculte.

Noms de lieux, *la Gatine*, *les Gâtines* (Nièvre). Plusieurs localités d'Eure-et-Loir en ont tiré leur surnom : Saint-Germain la *Gatine*, Champrond en *Gatine*, etc.

Noms propres, *de la Gastine, de la Woestine, Gastine, Gatine*.

GASTINETE, - *eite*, s. f., dimin. de *gastine*, lieu désert, terrain inculte :

Nostre dame de *Gastineite*. (*Ch. de* 1257, abb. de Gastine, Arch. Loir-et-Cher.)

De *Gastinete*. (*Ch. de* 1299, ib.)

GASTINOIE, s. f., pays rempli de terrains incultes :

A Dex me sui donez por miels traire en sa voie ;
Devenus sui hermites an une *gastinoie*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 381, Michelant.)

GASTIR, v. a., dévaster :

Al rei de France e al barnage
Mandent por qu'il laissent *gastir*
La terre qu'il deivent tenir.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 4986, Michel.)

Mais je ne salu pas la vostre compaignie,
Qui *ont* mes homes mors et ma terre *gastie*.
(*Poème de la croisade*, 43, Romania, VI, p. 491.)

— *Gasti*, part. passé, ravagé :

Dont ses pais ert ars, eschillies et gastis.
(*Chev. au cygne*, II, 1141, Hippeau.)

1. **GASTIS**, adj., gâté, mutilé, cassé, provenant d'une dévastation et non d'une coupe régulière :

Corde de bois *gastis*. (*Lett. de* 1561, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 230.)

Chartee de bois *gastis*. (Sept. 1577, *Arr. impr.*, Orl., Gibier, 1579.)

2. **GASTIS**, *wastis*, s. m., terrain abandonné dans la ville ou la campagne :

Ung *gastis* et boys assis en la paroisse de Vasles. (1454, Ste Croix, Vasles, Arch. Vienne.)

— Ce qu'on paye pour le droit de faire pâturer son bétail dans les prés communaux :

Recepte des *wastis* en la forest de hardelo. (1475, *Compt. du Domain. d'Etaples dans le comté de Boulogne*, ap. Duc., *Vastum* 1.)

Recepte des *wastis* eu la forest de Boulogne, de pennaiges de vaches et veaux allans en la dite forest, pour 5 sols la vache, et 2 sols 6 deniers le veau. (*Ib.*, fo 41.)

GASTON, *gaton*, s. m., poutre, gros morceau de bois :

Le suppliant vint a l'uis de la chambre dudit boucher, lequel il trouva ferme, et lors prist un grant *gaston*, dont il rompi les vertevelles de l'uis. (1398, Arch. JJ 153, pièce 242.)

— Poutre traversée de distance en distance par des échelons et servant à monter sur les échafauds :

Pour .VIc. et .III. quarterons de eschillons achetes de lui pour faire *gatons* pour lesdis eschaffaux. (*Compt. de* 1357, Richel. 16149, fo 2.)

GASTRIMARGIE, *castrimargie*, s. f., gourmandise, goinfrerie :

— Qu'est ce, dis je, *gastrimargie ?*
— C'est, dist elle, une plongerie
Et submersion de morceaulx
Qu'on treuve en villes et chasteaulx.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, fo 54d, impr. Instit.)

Et qu'esse, dy je, *castrimargie ?* (ID., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, fo 113 ro.)

Dont poiz tu noter *castrimargie* ou gole, quar vouloit toute la pome qu'il avoit laissié. (AIMÉ, *Ystoire de li Norm.*, IV, 40, Champollion.)

GASTU, s. m., assiettée ?

Cinquante deux *gastus* de trippes.
(*Monol. des Nouv. Sotz de la joyeuse Bende*, Poés. fr des XVe et XVIe s., I, 15.)

GASTURE, s. f., pillage :

Madame, a son partement, tirant illec, apperceut bien la *gasture* et arsure qu'ils avoient faicte la nuit precedente. (MOLINET, *Chron.*, ch. LXXXV, Buchon.)

Firent a leur retour du voiaige de Metz, tant de foulles, exactions et *gastures* au povre peuple... (ID., *ib.*, ch. CCXXXI.)

— Terrain inculte :

Que se il y a aucunes lendes, essarz ou *gastures* en noz dites forez vous le puissiez ascenser convenablement à nostre proffit. (1341, Arch. JJ 72, fo 270 vo.)

GASYGAN, s. m., veste rembourrée :

Il n'avoit de garnison pour son cors a cel point ke un seul *gasygan*. (H. DE VALENCIENNES, *Contin. de l'hist. de la conq. de Constant.*, ap. VILLEH., p. 310, Wailly.)



1. **GAT**, *gath*, s. m., grosse galère à cent rames :

Lo duc Robert, et pour la calor de lo sol, avec petit de grans homes estoit sailli en la galees, laquelle estoit acompaingnié de .x. *gat* et .xl. autres nez. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VI, 14, Champollion.)

Et autresi non lesserent a li Sarrazin deffendre la marine, quar avant lor avoient levé un *gath* et une galee. (ID., *ib.*, VI, XVI.)

2. **GAT**, s. m., chien de mer :

A Marseille Nebrides ou bien Hinnuli sont appellees Nissoles, en provensal, et Canicula un Palumb, et Stellaris un *gat*, qui est ce qu'on nomme une roussette. (BELON, *Poiss. mar.*, I, 30, éd. 1551.)

3. **GAT**, voir GAST.

GATE, *gathe*, *gatha*, s. f., sorte de machine de guerre :

Parquoi voiant la briseure de ses rampars et trefs il manda venir des plus excellens charpentiers que pour ad onq fussent en ce pais lêquels lui charpenterent une *gatha*, a ce qu'ils peussent tirer contre la ville. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, 3, II, éd. 1556.)

Je sçai un moien pour garder ladite *gathe* du trebuchet. (ID., *ib.*, 3, X.)

GATEIS, adj., épais, lourd ?

Certes, vilain sui je *gateis* comme un ours ;
De touz les temps du monde sui je nez en decours.
(*Le Dit de Merlin Mellot*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 129.)

GATELET, voir GASTELET.

GATERRESSE, voir GASTEOR.

GATH, voir GAT.

GATHA, voir GATE.

GATHE, voir GATE.

GATIERE, voir GASTIERE.

GATIL, voir GASTIL.

GATILLE, voir GANTILLE.

GATON, voir GASTON.

GATTE, voir GAITE.

1. **GAU**, voir GAUT.

2. **GAU**, voir JAL.

GAUBER, voir GABER.

GAUBERGE, *goberge*, s. f., sorte de poisson, la perche :

Pisces sicci qui vocantur *gauberges*. (An 1235, Niort, ms. du Poit.)

Item in duobus toylz et .IIII. *gauberges* .XVI. d. (1332, Noaillé, Arch. Vienne.)

Item, in .XII. *gauberges* .XXI. d. (*Ib.*)

Pour deux cens de veilles et ung quarteron de *gauberge* achaptee pour lesdictes vendenges. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 98 r°, Bibl. la Rochelle.)

Goberge, spetie di pesce, perca. (OUDIN, *Dict. fr.-ital.*)

Cf. GAMBERGE, qui doit être le même mot.

GAUBERGEUX, *- bregeux*, s. m., bon vivant :

Les oultragerent grandement les appellans Trop diteulx,... *Gaubregeux*, Gogueluz. (RAB., *Gargantua*, ch. XXV, éd. 1542.)

Dans le ch. 242 des *Marguerites historiales* de Jehan Massue, il est question d'un *gaubergeux* qui se moquoit de viellesse.

GAUBREGEUX, voir GAUBERGEUX.

GAUCGUIER, voir GAUGUIER.

GAUCHART, adj., gaucher.

Gauchart, mantinus. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

1. **GAUCHER**, v. a., fouler les draps ; cité sans ex. p. Duc. s. v. *Gauchatorium*.

2. **GAUCHER**, voir GAUCHIER 2.

GAUCHEROT, adj., gaucher :

Jehans li *Gaucherot*. (Dim. apr. S. Ladre 1359, *Traité*, Arch. Montjeu.)

1. **GAUCHIER**, *gaucher*, verbe.

— Réfl., gauchir :

Toutesfois si bien ne *se* sceust Alardin *gaucher* ne couvrir que Carados ne luy ait emporté toute la dextre partie du heaulme. (*Perceval*, f° 81c, éd. 1530.)

— Neutr., se détourner :

Si l'on me disoit qu'ils fussent bons hypocrites de guerre, et *gauchans* aux coups, ouy bien cela. (BRANT., *Gr. Cap. fr.*, II, 397, Lalanne.)

2. **GAUCHIER**, adj., qu'on tient de la main gauche :

Il tient une espaule de mouton en main bien seante et advenante, comme une raquette *gauchiere*. (RAB., IV, 7, Burgaud.)

Je suys bon pour tous revenger
Au trenchant de ceste rapiere,
Et cest hallebarde *gauchiere*,
Ceste rondelle et l'arbaleste
Pour frapper droict contre la teste
Du fin beau premier assailliant.
(1565, *Hist. de Sainct Martin, myst. en deux journees*, S. Jehan de Maurienne, 1882, Soc. d'Arch. de Maur., 5e vol., p. 286.)

Derriere estoit le prieur des Jacobins en fort bon poinct, trainant une hallebarde *gauchere*. (*Sat. Menippee*, p. 15, Labitte.)

— Sinistre :

Quelle estoille *gauchere* a dessus ma naissance
Versé tout le malheur de sa male influence ?
(JEAN DE LA TAILLE, *Oeuv. poés.*, II, 51, de Maulde.)

GAUCHOUR, s. m., croque-mort ?

Et quant elle s'aperçut qu'il estoit mort, se print a braire, a crier que les voisins y corurent, et tantost la femme fut portee enchies le doien, et le prebstre porté par les *gauchours* a Sainct Lowys. (JACOMIN HUSSON, *Chron. de Metz*, p. 235, Michelant.)

GAUCOURT, voir GASCORT.

GAUCRER, voir WALCRER.

GAUDAYEUR, s. m., forestier :

Estre *gaudayeur*, ou priseur, ou tesmoing synodal. (DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 17, Bibl. elz.)

1. **GAUDE**, voir GELDE.

2. **GAUDE**, s. f., sorte de bruine :

S'il y demeure quelques bouchons (de chenilles) au renouveau, ou que quelque bruine ou *gaude* en ait engendré de nouvelles, regardez au haut du jour leur repaire. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, III, 47, p. 392, éd. 1658.)

GAUDÉ, s. m., sorte d'antienne :

Guermonset, dis desprofondictz,
Tes *gaudes* et ta grand credo.
(*L'Avantureulx*, Ler. de Lincy, *Rec. de farc.*, III.)

Ladicte bonne femme disant ses *gaudez* et audinos, ne peut se couvrir. (RAB., *Pantagruel*, ch. XI, éd. 1542.)

GAUDEBERT, s. m. ?

Ung *gaudebert* dont on a fait une baille. (1444, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung gros *gaudebert* pour porter le cape d'une cheminee. (*Ib.*)

GAUDEBILLAUX, s. m. pl., tripes :

Le fondement luy escappoit une apres disnee le .III. jour de febvrier, par trop avoir mangé de *gaudebillaux*. *Gaudebillaux* sont grasses tripes de coiraux. (RAB., *Garg.*, ch. 4, éd. 1542.)

Vendée, *godebeilla* (god'beilla), s. m., gras-double.

GAUDECHERE, s. f., joyeuse vie :

Voila comment nous solemnisames la feste de Bacchus et Venus, que nous accordions fort bien en buvant et faisant *gaudechere*. (CYRE FOUCAULT, *Trad. d'Aristenet*, p. 25, Liseux.)

1. **GAUDEE**, s. f., forêt :

La venisons qui est ens en *gaudee*
N'en set issir quant ele i est entree.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 148c.)

2. **GAUDEE**, s. f., prière dite à la hâte et sans attention :

Gaudées, preghiere senz attentione. (ANT. OUDIN, *Dict. fr.-ital.*)

Cf. GAUDÉ.

GAUDEL, s. m., joie :

Mult en menoient grant *gaudel*
Entr'els.
(RAOUL DE HOUDENC, *Songe d'Enfer*, 528, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 195.)

GAUDER, *goder*, v. n., se réjouir :

Et en ceste maniere ceuz qui avoient anemistié *gauderent* en amor. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, II, 44, Champollion.)

Et toy, es dans ses mondaines, tu *gaudes* chante et te resjouys par vaine liesse au destriment du salut de ta povre ame. (OL. MAILLARD, *Pass. J. C.*, p. 71, Crapelet.)

— Avec un nom de chose pour sujet, plaire, charmer ?

Gardiien en font et custode
Rousiaus fius Renart, tout çou *gode*.
(*Ren. le Nouv.*, 7403, Méon.)

GAUDETE, adj. f., qui aime la joie :

Aude li *gaudete*. (*Traité de* 1287, Arch. L 733, cote 2.)

1. **GAUDIE**, s. f., joie, folâtrerie :

Qu'en la mer ourent veu
L'ame du reclus esleu
Monter aus cieus a grant *gaudie*.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 100c.)

Alons m'en en celle *gaudie*.
(*Miracles de Notre Dame*, VIII, 219, A. T.)



Que j'ay trouvé ? Toute *gaudie*,
Touz solaz, touz esbatemens,
Tout glay, certes pas ne vous mens.
(*Ib.*, XXI, 146.)

Femme deceust anciennement
Sanson le fort par sa *gaudie*.
(J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f° 113 r°, éd. 1522.)

2. **GAUDIE**, voir GUESDIE.

GAUDILLOS, adj. ?

Philippus clericus, dictus *Gaudillose*, (1305, *Martyrologe de N.-D. de Beaune*, p. 72, Boudrot.)

1. **GAUDIN**, s. m., chanson commençant par un gaudeamus :

Chantant en pardurableté
Motes, *gaudins* et chansonnettes.
(*Rose*, Duc., IV, 561c, éd. Didot.)

2. **GAUDIN**, *godin*, adj., des bois :

Et vivent de l'odor d'une pome *gaudine*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 51 v°.)

— S. m., brigand qui vit dans les bois :

Comme icellui suppliant ait esté durant noz guerres par plusieurs foiz avec noz ennemis et les gens de campaigne et les *godins*, et conversé avec eulx en prenant vivres, monteures, robes, dras, et autres bien sur nos subgez. (1358, Arch. JJ 99, pièce 144.)

Comme en l'an 1365..... estoient ou pays (de Nivernois) pluseurs brigans de boys, appellez *godins*. (1381, Arch. JJ 120, pièce 137.)

Iceulx brigans et *godins* pilloient et desroboient ceulz qui aloient par les chemins. (19 mars 1382, *les Godins ou brig. du Nivern.*, Pièc. rel. au règ. de Ch. VI, t. I, p. 29, Douët d'Arcq.)

Nom propre, *Gaudin*.

1. **GAUDINE**, *galdine, gadine, guadine, gaurdine*, s. f., feuillée, bocage, bois :

Qui porta les enfans au bos, sous le *gaudine*.
(*Chev. au cygne*, 2058, Reiff.)

Tant a erré par la *gaudine*
Qu'il vint en une grant valee.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 184c.)

Messire Yvains pansis chemine
Par une parfonde *gaudine*.
(*Chev. au lyon*, 3335, Holland.)

Puis broche le cheval contreval la *gaudine*.
(J. BOD., *Sax.*, CXL, Michel.)

Une maniere de serpent qui converset en *gadines*. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 114 r°.)

Une *gaudine* apres un bruel
Trespassa.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 18a.)

Et li satirel et les fees
Sont moult dolent en lor pensees,
Quant il perdent par tex cretines
Lor delicieuses *gaudines*.
(*Rose*, 18155, Méon.)

En pres, en gardins, en *gaudines*.
(*Ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 102d.)

.IIII. jors ai foi pormi ceste *gaudine*.
(*Floov.*, 300, A. P.)

Diex ! que ne set Constance que ce soit la roine
Que on eust ainsi laissie en la *gaudine*.
(*Berte*, 1367, Scheler.)

Esgarda par le *gaudine*
Et vit la rose espanie
Et les oisax qui se crient.
(*Aucassin et Nicolete*, p. 7, Suchier.)

La color rosine
Parmi la *gaudine*
Reluisoit tant clair.
(*Mot. et Pastour. du* XIIIe *s.*, Th. fr. au m. âge, p. 47.)

Et cil ozel chantent halt sus la *gadine*.
(GACES BRULES, *Chans.*, Richel. 20050, f° 117 v°.)

En mont, en bois ou en *galdine*.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 1d.)

En bois ou en *gaurdine*.
(*Horn*, 967, Michel.)

Il purpernent ces camps par tute la *guadine*.
(*Ib.*, 1650.)

Tant fis que men varlet trouvay lez le *gaudine*.
(*H. Capet*, 1751, A. P.)

2. **GAUDINE**, voir GORDINE.

3. **GAUDINE**, *godine*, s. f., femme joyeuse, femme gentille, agréable :

Gaudine, s. f. Woman set on pleasure. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 290, Génin.)

Ça, (ça,) ma *godine*.
(*Farce de Mimin*, Anc. Th. fr., II, 342.)

La voyla, la gente *godine*,
Mon soulas, ma joye et plaisance.
(*Le bon Payeur*, p. 19, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. III.)

GAUDINETTE, adj. f., qualifie une femme amie de la gaîté et du plaisir :

Vees me cy, coincte et jolye,
Gracieuse et *godinette*.
(*Moral. des Enf. de Maintenant*, Anc. th. fr., III, 42.)

— S. f., femme d'humeur gaie, femme de joyeuse vie :

Entretenir ses *gaudinettes*.
(*Farce de Folle Bobance*, Anc. Th. fr., II, 274.)

N'oublie pas, tasse, ne panetiere,
Avec Hersane, sa *godinette* chiere.
(*Banquet du boys*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., X, 211.)

GAUDION, s. m., réjouisance :

La beurent bien et firent *gaudion*,
Mainte chanson, maint sault et tordion
Ilz firent la par sept ou huyt journees.
(BOURDIGNE, *Leg. de P. Faif.*, ch. VII, p. 40, Jouaust.)

GAUDIR, *gauldir, godir*, verbe.

— Neutr., jouir, se réjouir :

Tant *ont* alé, esploitié et *gaudi*.
(*Les Loh.*, ms. Montp. H 243, f° 10a.)

Qui s'emmuselent, chiflent, *godent*,
As chevaliers avals cels sales.
(G. DE COINCI, *de l'Emperer. qui gard. sa chast.*, 1208, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 39.)

Et çaus faisoient resbaudir
Qu'avarise faisoit *gaudir*.
(MOUSK., *Chron.*, 30009, Reiff.)

Il trova bergiers mengans et *gauldissans*. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 149 r°.)

Bien peut *gaudir* qui a foison chevance.
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 277, Jacob.)

En celuy temps regnoit en France le roy Charles septieme qui avoit dechassé tous les adversaires de son royaulme, et n'estoit lors question que de *gaudir* et faire chere lye. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 182d, éd. 1532.)

Les prelats et gens d'eglise pour ce temps ne gardoient pas bien leurs vœus et estat, mais *gaudissoient* dissolument des biens de l'eglise, tenant femmes en lubricité et adultere. (*Le levain du Calvinisme*, p. 34, éd. 1611.)

— Act., jouir, profiter de :

Et avecques ce sçavent de *gaudir* si bien leur leçon que riens ne leur en fault aprandre. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 106 v°.)

— Se moquer de :

L'un *gauldissez*, l'autre gallez.
(*Farce du Munyer*, ap. Jacob, *Farces, soties*, etc., p. 240.)

Quand ce coup fut advenu la pucelle fust par trop dolente quant elle veist le chevalier gesir renversé sur l'herbe : car elle en *fut* secrettement par soulas *gaudie* de ses compaignes, veu qu'elle mesme avoit presentee la lance dont son bon amy avoit esté abattu. (*Perceforest*, vol. VI, ch. 37, éd. 1528.)

S'on me *gaudit* paciemment l'endure,
Car a luy seul, ou je n'entends injure,
Vueil demourer malgré tout mon lignage.
(*Rond. de Femm. attrib. à J. Marot*, XIII, dans les *Œuv. de Cl. Marot*, V, 323, éd. 1731.)

Et la les dames (et pareillement ma dame Catelle) commencerent a le *gaudir* et raillier de ceste nouvelle amitié. (A. LE MAÇON, *Decameron*, troisiesme journ., Nouv. sixiesme, éd. Lemerre, II, 105.)

Son plus grand plaisir estoit de les *gaudir*. (BRANT., *des Dames*, IX, 470, Lalanne.)

— *Gaudi*, part. passé, joyeux :

La gent qui est o lui *gaudie*
Se fiert de plain en Normandie.
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, p. 94, Buchon.)

Pat. de Champ., comm. de Beru, arr. de Reims :

Man y fallot ben fere a fête et nous *gaudi*.
(*Enf. prod.*)

GAUDISSERIE, -*iserie*, s. f., moquerie, raillerie, plaisanterie, réjouissance, divertissement, amusement public :

Mettez sus chiens et oyseaux,
Aussi toute *gaudiserie*.
(*Le Cabinet de Louis XI*, c. I.)

Arrachans les yeux des morts, les fichoyent au bout des dagues, et puis avec cris, hurlemens et toute *gaudisserie*, les jettoient contre nos François vers l'eau. (*Hist. d'un voy. en Flor.*, Arch. cur., 1re sér., t. VI, p. 217.)

L'ensigne exteriore (c'est le tiltre) sans plus avant enquerir, est communement receu a derision et *gaudisserie*. (RAB., *Gargantua*, Prologe, éd. 1542.)

Ce propos est plustost *gaudisserie* que blaspheme. (H. ESTIENNE, *Tr. prep. a l'Apol. p. Herod.*, c. 6, éd. 1566.)

Il advint aussi a l'empereur Octavian une petite *gaudisserie* sur ce propos de ressemblance. (GRUGET, *Div. leç.*, I, XXXVIII, éd. 1583.)

Tesmoin la statue ignominieuse de maistre Pierre de Cugneres estant en l'Eglise Nostre Dame de Paris, vulgairement appellé maistre Pierre du Coignet : à laquelle par *gaudisserie* on porte des chandelles. (NOEL DU



FAIL, *les Contes et Discours d'Eutrapel*, f° 15 r°, éd. 1585.)

Et de ces viles ames de bouffons, il s'en est trouvé qui n'ont voulu abandonner leur *gaudisserie* en la mort mesme... (MONT., *Ess.*, l. I, c. 40, p. 152, éd. 1595.)

Un jour estans en leurs goguettes et *gaudisseries*. (BRANT., *Gr. Cap. fr.*, III, 194, Lalanne.)

Pour maniere de devis, de causeries, de motz a propos, de *gaudisseries*, bravades et gentillesses. (ID., *ib.*, VII, 74.)

Il ne faisoit point de justice aux pauvres, il mesdisoit des prestres, et en ses *gaudisseries* secrettes ne tenoit autre propos que des evesques. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, l. IV, ch. 6, éd. 1611.)

GAUDISSETE, *gaudiscete*, s. f., nom d'une jeune fille joyeuse :

Une fille ot li rois de cel regné,
Mais *Gaudiscete* la passa de biauté.
(*Jourdain de Blaivies*, 3092, Hoffmann.)

GAUDISSEUR, s. m., celui qui aime à se gaudir, joyeux compagnon, libertin, sans souci :

Ung monsieur d'ung prunier fleury,
Ung simple escuyer sans sequelle,
Survient leans a l'estourdy ;
Assavoir mon, s'on doit celuy
Qui est evesque ou grant seigneur
Laisser seul, pour aller ainsy
Entretenir ce *gaudisseur* ?
(COQUILLART, *les nouv. Droitz*, 1re part., de Statu Hominum, I, 87, Bibl. elz.)

Gentilz hommes, jeunes *gaudisseurs*. (1500, OL. MAILLARD, *Serm.*, Richel. 24275.)

Comme Mellon et ses compaignons alloient vagants et tournoiants parmi la ville de Romme, comme *gaudisseurs* ont coustume de faire. (1520, *Vie et leg. de saint Mellon*, p. 171, Sauvage.)

Les uns s'adjoignent aux *gaudisseurs* pour les endurcir en leur malice. (CALV., *Quatr. serm. de matieres utiles pour nostre temps.*)

Il estoit assez bon *gaudisseur*, et tout en un mesme temps escrivoit et dictoit, en escoutant et divisant avec ses amis. (*Les Effigies des Empereurs*, p. 83, Louveau, éd. 1553.)

Il se marya bien avant en l'aage, ayant passé en bon compaignon sa jeunesse, grand diseur, grand *gaudisseur*. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. XVII, f° 276 r°, éd. 1588.)

— Fém., *gaudisseresse:*

Affetees, pipeuses, tricherresses,
Ne soyez plus si grandes pecherresses,
Trop vous trompez le sexe masculin ;
Mais quelque jour, aussi doulx comme est lin,
L'on vous aura, fines *gaudisseresses*.
(R. DE COLLERYE, *Rondeaux*, LXXXIII, Bibl. elz.)

La femme, qui estoit grande *gaudisseresse*, chevauchant paradventure a l'heure sans selle la beste de saint Benoist. (ANT. LE MAÇON, *Decameron*, II, 89, Dillaye.)

GAUDOIER (se), v. réfl., se réjouir :

Dehors lez murs de leur cité
Ou ilz se vont esbanoier
Aucune foiz et *gaudoier*.
(XIVe s., *Rom. et poés. du chev. G. de la Penne*, ms. Angers 514, f° 8c, et Martene, *Anecd.*, III, col. 1464.)

GAUDRIEUR, s. m. ?

Les maistres ouvriers besongnans et tenans ouvroirs et mestiers de couroyeurs *gaudrieurs* de tout cuir. (1504, *Stat. des corroyeurs d'Orl.*, Ord., XXI, p. 308.)

GAUFFE, voir GOFFE.

GAUFFERIE, s. f., jargon :

Ce n'est pas merveille que la cour en gros soit subjette aux mauvaises prononciations, outre la *gaufferie* des particuliers, a cause des nouveaux courtisans baragoins qui surviennent chaqu'un jour... (*Les Advis de la demoiselle de Gournay*, liv. I, Deffence de la poésie, second traicté, p. 443.)

GAUFFRAIN, s. m., pièce de l'armure :

Et ataïnct le chevau au front de si grant force que le *gauffrain* d'acier fut effondré dedans la teste du chevau. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 96, Bibl. elz.)

GAUFFRE, s. f., ruche :

(Les abeilles) font des bournails et *gauffres* pour se loger. (GREVIN, *des Venins*, I, 25, éd. 1568.)

GAUFRETTE, s. f., petite gaufre :

Ung couffin d'argent blancq, servant a mettre oublies et *gaufrectes*. (1536, *Invent. de Charl. Quint*, ap. Laborde, *Emaux*.)

1. **GAUGE**, voir JAUGE.

2. **GAUGE**, *gaugue*, *gaughe*, *gauke*, adj. f., qualifiant une sorte de noix :

Et avoit les mameletes dures qui li souslevoient sa vesteure ausi con ce fuissent .II. nois *gauges*. (*Aucassin et Nicolete*, p. 16, Suchier.)

Nois *gaukes*. (*Remedes anc.*, Richel. 2039, f° 2 v°.)

Li charetee de fruit ou de nois *gauges*, a un keval ou a plus, doit .II. den. (*Déclar. des droits de travers perçus à Amiens*, ap. A. Thierry, *Monum. du tiers etat*, I, 85.)

Noyers *gaugues*. (*Tabell. de Rouen*, reg. I, f° 174.)

Castaingnes et nois *gaukes*. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 5c, Michelant.)

Survint ung horrible fouldre et grand orage, qui porta dommage grand a l'ost, par les pierres qui cheurent, aussi grosses que noix *gaughes*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XXIII, Buchon.)

Quant elle se voulut retourner, elle print noix *gauges* et des autres fruictz ce qu'il luy en pleut prendre. (*Faictz merveill. de Virg.*, p. 32, Bibl. elz.)

— S. f., noix gauge :

Prendez une figue et une viese *gaughe* et un peu de roeulx tout mengez ensemble est singulier remede contre la peste. (*Remède manuscrit de Simon Leboucq*.)

Les yeux gros comme un boisseau de *gauge*. (*Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 54, Bibl. elz.)

On dit encore en Picardie et en Basse-Norm., noix *gogues*, *gaugue*. En rouchi, *gauque*. Donner eune *gauque*, c'est croiser les doigts, les paumes en dedans, et frapper sur la tête de manière à rendre un certain son que l'on compare à celui d'une noix qui se brise. A Maubeuge, il ne se dit que de l'espèce la plus grosse. (Hécart.) Lillois, *gaugue*. Wall., *gaille*, arrondissement de Lons et d'Avesne, Hainaut, *gaie*, *geie*. Dans la Haute-Normandie, vallée d'Yères, on dit: ne pas donner seulement une *gaugue*, pour signifier ne donner rien du tout.

GAUGEABLE, voir JAUGEABLE.

GAUGHE, voir GAUGE.

GAUGHIER, voir GAUGUIER.

GAUGIER, v. n., frapper :

Bouterent et *gaugierent* contre la porte et entree de ladicte maison, laquelle ilz rompirent et ouvrirent tout. (22 août 1405, *Sent. du bailli de Verm.*, Arch. législ. de Reims, 2e p., vol. I, p. 389, Doc. inéd.)

GAUGUE, voir GAUGE.

GAUGUIER, *gaucguier*, *gaughier*, *goguier*, *gaukier*, s. m., noyer qui produit la noix *gauge :*

Se vos oisiaus est tingneus, prendes le tenron du *gaughier* et cuisies en lessive. (*L'Aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, f° 224b.)

Fighier, *gaukier*, mourier. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 5c, Michelant.)

Que les bos desdites serrures soient de quesne ou de hectre ou de *gauguier* fait souffisamment. (*Statuts des serruriers d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. du tiers Etat*, II, 208.)

A Jacques Tournemine, escrignier, pour ung coffre de *gaucguier* a quewe d'aronde, de trois pies de long, pour mettre les hostieux, sont XIs. (1479, *Les tablettes, les jetons... et les mesures des échevins et des corps de métiers de Lille, aux* XIVe, XVe *et* XVIe *siècles*, Bull. du Comité de la lang. et de l'hist. de la Fr., III, 637.)

Tout de cuer de quaesne ou de *gauguier*. (XVe s., *Cart. de Flines*, p. 919, Hautcœur.)

Se une femme veult que son mari ou amy l'aime fort, elle lui doit mettre une fueille de *gauguier*, cueillie la nuit saint Jehan tandis qu'on sonne nonne, en son souler du pied senestre. (*Evang. des Quen.*, p. 67, Bibl. elz.)

Dattiers, perdrigonniers, *goguiers*, et cerisiers. (GAUGH., *Plais. des Champs*, p. 13, éd. 1604.)

Rue des Agaches, des *Gauguiers* et des Baudets a Sainct Andru. (*Privileges et Reglemens de l'Archiconfrerie des Cervelles emouquees*, Variétés histiques et littéraires, III, 299.)

Le normand, le picard, le rouchi ont *gauquier*, *gauguer*, ou *gauguier*, noyer. Méte Jean du *gauguer*, maître Jean du noyer. On donnait ce nom à Valenciennes à deux jacquemarts en bronze, qui sonnaient alternativement l'heure à un clocher sur la place. Le poëte Molinet a célébré Jean du *gauguer* et sa femme dans une longue chanson et dans une réponse assez longue. Ces figures étaient d'abord en bois de noyer, d'où leur nom. (HÉCART, *Dict. rouchi-franç.*) Env. de Lille, *gauguier*. Mons, *gaillier*, *gaier*.

Nom propre, Souffre *Des Gauguiers*. (1438, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Nom de lieu, *Gauquier*, hameau du village d'Ellezelles, Hainaut belge.



GAUHIERE, s. f., taillis :

> Parmi *gauhiere* le sui,
> Tout droit en la forest de Lens.
> (Mousk., *Chron.*, 2089, Reiff.)

GAUKE, voir Gauge.

GAUKERIE, voir Gauquerie.

GAUKIER, voir Gauguier.

1. **GAUL**, voir Jal.

2. **GAUL**, voir Gaut.

GAULDIR, voir Gaudir.

GAULEE, s. f., mesure de terre :

22 *gaulees* de pré a 12 pieds de long. (1500, Vouillé, Arch. Vienne.)

GAULEOR, *-eur*, s. m., qui abat des fruits, qui fait des gaules :

Lesquelles partagees estantes a un de priseurs et *gauleurs* de leur convention. (1600, Chap. de Léon, Arch. Finist.)

GAULER, v. a., dissiper ?

> Tant pou com il avoit *gaula*
> Et jeta puer si folement...
> (G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 83 v°.)

GAULIERE, s. f., action d'errer :

Vagatio, *gauliere*. (*Gl. lat.-gal.*, Richel. l. 7692, et *Gloss. de Conches.*)

Cf. Wauler.

GAULRE, voir Gorre 2.

GAULTIER, voir Gautier.

GAULTIERE, s. f. ?

Piece de veloux garnye de *gaultieres* de damars rouge franges de soye de diverses coulleurs. (22 déc. 1586, *Invent. cath. S.-Brieuc*, Arch. C.-du-N.)

GAUNASSE, voir Jaunasse.

GAUNECE, voir Jaunesse.

GAUNGLEOUR, voir Jangleor.

1. **GAUPE**, *wauppe*, s. f., ?

Item pennes de blancs connins et de *wauppes*, chacune doit deux deniers. (1295, *Cart. Esdras de Corbie*, Richel. l. 17760, f° 356 v°.)

2. **GAUPE**, *gauppe*, *gope*, s. f., femme de mœurs déréglées :

Villain, tu as appelé Agnes qui est ici *gauppe*, et as dit villenie d'elle. (1401, Arch. JJ 156, pièce 38.)

> Un tas de vieilles *gaupes*
> Qui ont fait mille circoncis
> D'aguet, comme un preneur de taupes.
> (1500, *Moyens pour faire revenir le bon temps*, Anc. Poés. fr., IV, 149.)

Est ce ainsi, sales *gopes*, que l'on ferme l'huys a celuy qui vous a rachetees de miseres, retirees du caignard et levees de dessus le fumier, ou les poux vous mangeoient ? (Lariv., *les Tromper.*, I, 1, Anc. Th. fr., VII, 9.)

Morv., Jura, Suisse rom., *gaupe*, fille débauchée ; dans le canton de Vaud, souvent femme en général. Poitou, *gaupe*, vieille truie.

GAUPINET, s. m., fainéant, paresseux, qui a perdu sa force :

> Truandeaux, *gaupinets*, flateurs
> Sont en tous lieux toute heure prests
> A verser de loin et de pres,
> Tant sont ils gen ils fauconniers.
> (1560, *la Cuisine papale*, p. 29, Fick.)

GAUQUERIE, *gauk.*, s. f., lieu où se vendait le poisson peu frais :

Li abes et li couvens devant dit se sont assenti a ce ke li eauwe dou fossei de le naive quant ele descendera des portes de Habourdin viegne parmi leurs basses eauwes ki vienent au pont as Ribaus juskes au cor de leur *gaukerie*. (1273, *Lett. du Chat. de Lille*, Tailliar, p. 323 ; Richel. Moreau 198, f° 20 v°.)

Au lieu dit a le *Gauquerie*. (*Ch. de* 1351, Arch. mun. Lille, cart. C 2[6].)

Etant informé que les poissonniers vendent les harengs condamnés à être vendus au lieu nommé le *Gauquerie* à des revendeuses, lesquelles les debitent ensuite par la ville comme s'ils étaient de bonne qualité. (6 oct. 1707, *Rec. des princip. ord. des magistrats de Lille.*)

GAUQUIER, voir Gauguier.

GAURDINE, voir Gaudine.

GAURE, voir Gore.

GAURRIEREMENT, voir Gorrierement.

GAUSLE, s. f., machine pour tirer l'eau d'un puits :

Une *gausle* a quoy l'en tiroit l'eaue d'un puys. (1451, Arch. JJ 185, pièce 115.)

GAUSSABLE, adj., digne de moquerie :

C'est veritablement un faict *gaussable* et fort subject d'encourre la risee de plusieurs. (Jean de Barraud, *les Epit. dorees de Guevara*, f° 118 r°, éd. 1584.)

GAUSSETÉ, *-tei*, s. f., moquerie :

> *Gausseteis* a bien sa saison
> Aveuc barat et desraison.
> (J. de Condé, *de l'Ipocrisie des Jacobins*, Richel. 1446, f° 168 v°.)

GAUSSEUR, adj., moqueur, railleur :

Le *gausseur* Democrite. (J. de Fonteny, *l'Asne ruant*, p. 15.)

GAUSTER, voir Gaster.

GAUT, *gau*, *gal*, *gaud*, *gaul*, *gual*, *gault*, *gualt*, *guald*, *waut*, *jout*, *joulx*, s. m., bois, forêt, bocage, terre inculte où croissent des broussailles :

> Devers un *gualt* uns granz leuns li vient.
> (*Rol.*, 2549, Müller.)

> Charpentiers senblent qui en *gau* soient mis.
> (*Garin le Loh.*, 2e chans., xxxv, p. 121, P. Paris.)

> Si la demeinent par le *guall*,
> Tut esbaie pur le grant chalt.
> (*Vie St Giles*, 1605, A. T.)

> Puis repaire el *guald*.
> (P. de Thaun, *Best.*, 1127, Wright.)

> Tant ont alet parmi le *gaut* foillut.
> (*R. de Cambrai*, 7492, A. T.)

> Li rois trebuce tot envers en un *gal*.
> (Raimb., *Ogier*, 5173, Barrois.)

> Nos venimes sa outre, jusqu'a ce *gaul* ramé.
> (*Parise*, 1534 A. P.)

> Aucassins li biax, li blons,
> Li gentix, li amorous,
> Est issus del *gaut* parfont,
> Entre ses bras ses amors
> Devant lui sor son arçon.
> (*Aucassin et Nicolete*, p. 31, Suchier.)

> Et les forez et plaines et roistez *galz* passerent.
> (Th. de Kent, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 31 v°.)

> ... Les *gualz*.
> (Id., *ib.*, f° 33 v°.)

> Cil ocit homes et cevaus,
> Tant que tous plains en est li *gaus*.
> (Mousk., *Chron.*, 6934, Reiff.)

> Leis un *gal* foilli.
> (*Pastour.*, xvi, ms. Oxf., Bodl. Douce, 308.)

> Bien muet de son ostal
> Ki de bois vient en *gal*
> Et d'a piet a cheval.
> (*Rom. et past.*, Bartsch, II, 12,47.)

> Folques passa lo *gau* e lo mareis
> E lo plain tres qu'au bois ou l'agait eis.
> (*Ger. de Rossill.*, p. 383, Michel.)

> Un jor entre en un *gaut* granz e pleniers.
> (*Ib.*, p. 361.)

Ou *waut* de Moutier sus saut. (1266, *Lett. de J. de Joinv.*, S. Urb., Arch. H.-Marne.)

Copper boys, *joulx* et forests. (*Acte du* 1er *juin* 1542, Arch. Ste-Croix.)

Ayant faict grand desgat des dicts boys et *joux*. (1577, Romainmotier, Grosse, p. 339.)

On trouve au féminin :

Aux *joux* existantes en la vallee. (1577, Romainmotier, Grosse, p. 339.)

— Le bois d'une arme :

> Sus un perron brisa sa mache emmi le *gaut*.
> (*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 158d.)

Le picard et le normand ont gardé *gaut*, forêt, bois, jeune taillis.

Noms de lieux : le bois du *Gaut*, près d'Avranches, *Mesnil-Gault*, le *Goult*, *Goulet*, lande de *Goult*, le lac de *Joux*, en Suisse, la *Haute-Joux*, près de Ste-Croix.

Nom propre, *Gault*.

GAUTE ?

> Pries d'une foriest grant et haute
> L'aconsivirent il lor *gaute*,
> Et si ferirent en leur gent,
> Moult en ocisent a tourment.
> (Mousk., *Chron.*, 15114, Reiff.)

GAUTIER, *gaultier*, s. m., bon vivant :

> Hé ! quelz *Gaultier* plains de malice !
> Je croy qu'ilz semblent l'escrevice
> Qui va tousjours a reculons.
> (Roger de Collerye, *Poés.*, p. 8, Bibl. elz.)

> Et ne viendra point ce *Gaultier* ?
> (*Farc. de Col.*, Anc. Th. fr., I, 232.)

A moy n'est que honneur et gloire, d'estre dict et reputé bon *Gaultier* et bon compaignon. (Rab., *Garg.*, prol., éd. 1542.)

— On disait aussi *Martin Gautier*, *Marin Gautier :*

Ce fut presque de pareille monnoie que furent payes, a Rouen, messieurs les consultants, qui, ayant fort exactement avisé l'affaire d'un Marin *Gautier*, et lui ayant déclaré l'avis du conseil, il prit son avocat a part, et lui demanda si Messieurs se contenteroient bien chacun d'une signole. (Beroalde de Verville, *Moyen de parvenir*, p. 294, Jacob.)

— *Gautier et Guillaume*, *Gautier et Colin*, *Gautier et Martin*, comme nous disons Pierre et Paul :



Fort est puisse parvenir
A contenter *Gaultier Guillaume* :
A telle fin puisse venir
Que puisse aler au grant royaume.
(CRISTINE DE PIZAN, *Introd. à son fils*, Richel. 1181, fº 62 vº.)

Ne je ne voy ne *Gaultier ne Colin*
A court n'ailleurs qui s'empesche d'autrui.
(E. DESCHAMPS, *Balade*, Richel. 840, fº 18ᵇ.)

Tost ont donné un tatin
A *Gautier ou a Martin.*
(ID., *ib.*, fº 78ᵇ.)

Il ne me chault de *Gaultier ne Guillaume.*
(J. MESCHINOT, *les Lunettes des princes*, fº 6 vº, éd. 1493.)

Si rompirent lesdictes prisons et occirent et tuerent *Gaultier et Guillaume* et tous ceulx qu'ilz y trouverent jusques au nombre de seize cens personnes ou environ. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 191, Soc. de l'H. de Fr.)

Quant la puissance arrivoit chascun regardoit a mons et a val, et la ou ils veoient l'enseigne de leur capitaine logeur, ils aloient tout droit, et ledit logeur leur monstroit ou ils devoient logier, ainsy n'y avoit ne huy ne cry, ne homme ne appelloit son paige ne son varlet, *ne Gaultier, ne Guillaume,* mais tous se logeoient ou il estoit ordonné, et par ce moien n'y avoit bruit ne tempeste. (*Le Jouvencel*, fº 53 rº.)

Il est permis a *Gaultier et Guillaume,*
Et toutes gens, de jouer a la paulme.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, x, éd. 1545.)

GAUTTE, s. f. ?

Devront lesdits massons garnir d'entablements les murs des basses *gauttes* tant de la vis que du corps de logis. (1610, Arch. des notaires de Nevers, minutes Taillandier.)

GAUVELAT, s. m., javelot ?

Et se parti de Toulouse et vint a Montalban a plus de 3000 lances et 10,000 bidaus, a *gauvelas* et a pavais. (FROISS., *Chron.*, III, 131, Kerv.)

GAUVEREALE, voir GAVEREALE.

GAVACHE, *guavasche*, *gavoche*, adj., terme d'injure équivalant à lâche, poltron, tiré du nom des laborieux montagnards du Gevaudan, qui, comme les Limousins et les Auvergnats, fournissaient à l'Espagne quantité de travailleurs pour les bas métiers auxquels répugnait la fierté castillane :

Couillon... *guavasche.* (RAB., III, 28, éd. 1552.)

Me penses tu bien si *gavache ?* (DES PERIERS, *Andrienne*, I, v, p. 46, éd. 1555.)

Et ne voudrions estre de ces *gavoches* qui boiront apres un ladre. (CHOLIERES, *Mat.*, p. 232, Lacroix.)

Dans le centre de la France et dans le Poitou *gavache* est encore usité avec le sens de lâche. En Normandie, arr. de Bayeux, on dit *gavast* pour brutal.

GAVAI, s. m., gorge :

Son croc ardant c'a son col tint
Al userier fice el *gavai.*
(G. DE COINCI, *del Userier*, Richel. 15212, fº 139 vº.)

Al usurier fiche ou *gavai.*
(ID., *ib.*, ms. Soiss., fº 48ᵃ.)

Le sens est douteux dans cet exemple :

Un(s) lechieres li crie par .I. *gavai.*
(*Aiol*, 3068, A. T.)

GAVARD, adj., qui a les jambes arquées :

Cette qui fait la mignonne
Ayant un large et gros corps,
Les pieds de *gavard* et torts
Et le meufle a la guenonne.
(*Les Muses incognues ou la Seille aux bourriers*, de Margot, éd. 1604.)

Bourg., Yonne, Domcecy-sur-Cure, *gavard*, qui a les jambes arquées, qui marche en dehors. Morv., *gavar.*

Nom propre, *Gavard.*

GAVARDINE, voir GALVARDINE.

1. **GAVE**, s. f., gosier, gorge, estomac :

Mais Renart le feri ou col
De son fausart, jus li eust
Caupee la tieste, ne fust
L'aubiers dont ot le *gave* plaine
K'il ot mengié.
(*Renart le nouvel*, 1908, Méon.)

Mieus ainc mes *gaves* escheher
Que je d'amer ne m'esvertue
Celi qui de manser m'argue.
(J. D'ESTRUEN, *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 123.)

Marraboys y trouverent
Buvant nostre vin fres,
Eux ensemble a grans tretz
En emplirent leurs *gaves.*
(1515, *Poés. fr. de G. Alione*, Chans. des Suyces, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, II, 57.)

Est resté comme terme populaire s'appliquant particulièrement au jabot des oiseaux.

Picardie, Vermandois, *gave*, gosier.

2. **GAVE**, voir GAVRE.

GAVEL, voir JAVEL.

1. **GAVELE**, *gaviele*, s. f., gorge :

Et les dames et les puceles
Qui or sont si sor lor *gaveles.*
(*De l'Unicorn. et du Serp.*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 122.) Var., *gavieles.*

2. **GAVELE**, voir JAVELE.

3. **GAVELE**, voir GAVRE.

GAVELEE, voir JAVELEE.

GAVELEIS, voir JAVELEIS.

GAVELER, voir JAVELER.

GAVENE, voir GAVRE.

GAVENÉ, adj., assujetti au droit de *gavre :*

Se nous justichons les maufaiteurs, li gens *gavenes* nous souffist. (1217, *Li fourme de le letre du gavre*, Arch. hist. du Nord de la Fr., 3ᵉ sér., III, 344.)

GAVENIER, *gavernier*, s. m., celui qui perçoit le droit de *gavre :*

Et doivent paier au *gavernier* Monseigneur de Flandres .XX. mencauz de blé. (1357, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, fº 54 vº.)

Appellé avoec vous nostre *gavenier.* (*Lett. de* 1359, Arch. hist. du Nord de la Fr., 3ᵉ sér., III, 339.)

Le duc de Bourgoingne, comte de Flandres, nostre gardien et *gavenier* des eglises de Cambray. (*Chartes de* 1389 *et* 1416 *relatives à l'église de Cambrai*, ap. Ste Pal., éd. Favre.)

Y fu commis Charles de Lens, chevallier, lequel avoit lors ung grant rengne entour le dit duc de Bourgongne, et estoit *gavenier* de Cambresis, et depuis fu amiral de France. (*Chron. anonym. du règne de Charl. VI*, ap. Monstrelet, *Chron.*, VI, 245, Soc. de l'hist. de Fr.)

— On trouve au féminin :

Madame de Montmorency *gaveniere* de Douay. (*Compte de* 1416, Douai, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GAVERDINE, voir GALVARDINE.

GAVEREALE, *gauv.*, s. f., mélange ?

Que nuls vendans vins ne puist faire *gavereale* por remplir ses vins, ne enssi por geteir awec son respleite, de quoy ilh doit remplir ses vins. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 220, Borgnet.) Var., *gauvereale.*

Cf. GAVREAL.

GAVERIAL, s. m., mouette ?

En yver prenoit on merlaies,
Poches, *gaveriaulx* et fresaies.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. I, v. 747, Cocheris.)

GAVERNIER, voir GAVENIER.

GAVIEL, voir JAVEL.

GAVIELE, voir GAVELE.

GAVIETE, s. f., gosier :

Le suppliant frappa icellui Jaquet d'un petit coustelet par le coul aupres de la *gaviete.* (1413, Arch. JJ 167, pièce 308.)

GAVION, s. m., gosier, gorge :

Il a passé .VIII. jors entiers
Que ne pot boivre ne mengier,
Quar une areste de poisson
Li aresta el *gavion.*
(*Fabl. du Vilain Mire*, 147, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 161.)

Pour ce qu'en goulu *gavion*
Le lyon devore les bestes,
Tant plus sont jeunes et propretes.
(*Petit traicté d'Alchymie, attribué à Arnauld de Villeneuve*, 160, Méon.)

A Lucifer te porteron
Qui te estraindra le *gavion*
Sans fin et sans redempcion.
(*Martyre de S. Pierre et de S. Paul*, Jub., *Myst.*, I, 95.)

Gargate, *gavion*, ructa. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Ja l'euist pourfendut jusques ou *gavion.*
(*Geste des ducs de Bourg.*, 8836, Chron. belg.)

Si trouver me puis sus le banc

Et quelque *gavion* de ludie,
Croyez que je ne fauldray mie
A abatre pain largement.
(*Le Chevalier qui donna sa femme au dyable*, Anc. Th. fr., III, 438.)

Norm. et Canada, *gavion*, gosier. Dans la vallée d'Yères, on appelle un goulu *grand gavion.*

GAVIOT, s. m. ?

Comme le capitain de la dite ville de Crespy eust chargié audit exposant le gouvernement d'un canon, et lui eust fait commandement que, pour ledit canon esprouver, il vuidast un *gaviot*, dont il avoit



de pieça esté chargiez. (1373, Arch. JJ 104, pièce 373.)

GAVLE, voir GAVRE.

GAVOCHE, voir GAVACHE.

GAVRE, *gavele, gavene, guavene, gavle*, s. m., droit de fief d'une certaine quantité de grain, qu'un seigneur puissant, dans l'Artois et dans le Cambrésis, percevait annuellement sur un vassal qui voulait s'assurer de sa protection en toutes circonstances :

Apres les messons colloites no serjant amoinestent les ministres des eglises ke dedens .xv. jours apries leur amonition, li *gavenes* soit apparillies. (1217, *li Fourme de le letre du gavre*, Arch. hist. du Nord de la France, 3e sér., III, 343.)

Je mant au conte de Flandres ke il le resçoive a hoire deu *gavre* ke on prent en Canbresis. (Sept. 1227, *Ch. des compt. de Lille*, 448, Arch. Nord.)

Si disons a premiers del *gavene* des hostes saint Kaliste ke li moines de Auvenchin ou ses messages doit aler por son *gavene* a le maison des hostes saint Kalist. (Août 1239, *Ch. du doy. de l'E. de Douai*, Anchin, Arch. Nord.)

Li castelerie de Cambrai et li *gavres* de Cambresis sunt des apartenances de Flandres. (Janv. 1248, *Lett. de J. d'Avesnes*, Ch. des compt. de Lille, 965, Arch. Nord.)

Li fies d'Engleterre, la chastelerie de Cambrai, et li *gaveles* de Cambresis, li *gaveles* de Cambresiz sunt des apartenances de Flandres. (*Ib.*)

En lequeil tere je demandoie *guavene*. (*Acte de* 1265, Moreau, 188, f° 175 r°, Richel.)

Je ne mi hoir ne puissons ne ne doions jamais a nul jour reclamer ne demander *guavene* en le tere devant dite. (*Ib.*)

.xx. muis d'avaine, .xii. mencaus pour le muy pris au *gavene* a Arras. (1290, 2e *Cartul. d'Artois*, Arch. mun. Lille.)

.ix. xx. et .iii. mencaus d'avaine de rente de *gavle*. (*Ib.*)

Il tient dou *gavle* le sisime partie de Nantoel, se vaut par an .iiii. xx. mencaus et .v. d'avaine. (*Ib.*)

Et keurt tous li *gavles* qui appent a ledite maison es lieus chi desous nommes. (*Ib.*)

Une mine d'avainne de *gavle*. (1293, *Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17758, f° 152 v°.)

Et eussons le *gavle* de Centeleu, liques *gavles* vaut par an six sestiers et plainne mine de blé et sis sestiers et plainne mine d'avene. (1294, *ib.*, f° 181 v°.)

Nous faisons connute chose a touz presenz et avenir que comme le *gavle* de Cambrai et de Cambresis avec toutes les droitures, rentes, revenues, esploiz et emolumenz appartenanz audit *gavle*, lequel soloit tenir Robert, jadis quens de Flandres, nous soit venuz en commis par le meffait et forfaiture dudit Robert, et icelui *gavle* o touz ses droiz et appartenanches pour nous et pour noz successeurs roys de France entendons a touz jours retenir et faire par nous ou par aucun toutes et chascune choses deues pour cause dou dit *gavle*. (1315, Arch. JJ 52, f° 95 v°.)

Nous avons entendu que plusieurs de ceulx qui nous doivent *gavene* en Cambresis... ont intencion de remaisonner en autre lieu qui riens ne doie dou *gavene* dessus dit. (*Ch. de* 1359, Arch. hist. du Nord de la Fr., 3e sér., III, 339.)

Jaques de Vambourt, majeur de Galesrne, tient dudit evesque .i. fief a .lx. s. de relief, contenant qu'il doit recevoir les rentes de l'evesque en le cité et ville d'Arras, et semonre le *gavle* en le cité, et si doit livrer a l'evesque a se nouvelle venue coutes pour une nuyt s'il en a besoing, et l'endemain les faire rendre, et toutesfoiz que l'evesque va a pourcession en la cité, li maires doit aler devant, et pour ce faire li maires prant par an sur les rentes l'evesque .iiii. l. par. par an, et sur son *gavle* .ii. mencaudees d'avene, et s'a le terrage sur .xii. mencaudees de terre. (1383, *Denombr. des baill. d'Amiens*, Arch. P 137, f° 30 v°.)

Lieutenant general du *gavene* de Cambresis. (*Lett. de* 1435, Arch. hist. du Nord de la Fr., 3e sér., III, 342.)

Gavene, droit de certaine quantité de grains, que le gardien lieve sur les charrues et manouvriers de Cambresis. (*Ms. de* 1575, *de S. Pierre de Lille*, ap. Duc., III, 497b, éd. Didot.)

Ce droit fut supprimé en 1687 :

Le conseil du roi a deschargé les communautés ecclesiastiques du Cambresis du payement dudit droit de *gave* ou *gavene*. (*Ord. du* 18 fév. 1687, Arch. hist. du Nord de la Fr., 3e sér., III, 340.)

Sur ce droit lire le Mémoire d'Édouard Le Glay, dans les *Archives historiques du Nord de la France*, publiées par Dinaux, trois. sér., t. III.

GAVREAL, s. m., mélange ?

Ordinons que nuls vendans vins ne puist faire *gavreal* por remplir ses vins, ne ainssy pour getteir avecques son respleit, de quoy il doit remplir ses vins. (1424, *Hist. de Liege*, t. II, p. 456, ap. Duc., *Gaurea*.)

Cf. GAVEREALE.

GAY, voir GAI.

GAYARD, voir GOIART.

GAYDI, adj., couleur de jais ?

Cote a armer d'un dyaspre *gaydi*.
(*Gaydon*, 5888, A. P.)

GAYER, voir GAER.

GAYERE, s. f., canal d'irrigation :

La riviere d'Eure ait esté mise en tel estat, par creuser et aparfondir les *gayeres* qui y sont et autrement, que... (21 janv. 1442, *Lett. pat. de Ch. VII*, Arch. Eure-et-Loir.)

GAYERIE, s. f., plaisir, volupté :

Qu'il l'ait entre ses bras tenue
Toute la nuict et toute nue
Par soulas et par *gayerie*.
(*Rose*, éd. Marot.)

GAYET, voir GAIET.

GAYETE, voir GAIETE.

GAYETIER, s. m., joueur de cornemuse :

Commode *gaeytier*, *gayetier*. (RAB., II, 30, éd. Le Duchat.) L'éd. 1542 porte *gaeytier*.

GAYF, voir GAIF.

GAYGNAGE, voir GAAIGNAGE.

GAYM, voir GAAIN.

GAYMON, s. m., épave :

Gaymon ou choses gaives sont proprement les espaves de mer, ou le droit de coste. (*Jugem. d'Oleron*, Us et cout. de la mer, p. 100.)

GAYN, voir GAAIN.

GAYNABLE, voir GAAIGNABLE.

GAYNAU, voir GAAIGNEAU.

GAYNERE, voir GAAIGNIERE.

GAYOIR, s. m., endroit où l'on mène baigner les chevaux :

Acensement d'un terrain longeant le *gayoir* des chevaux. (*Pièce de* 1542, Arch. mun. Nancy.)

Cf. GAER.

GAYOLEOR, voir JAIOLEOR.

GAYOLER, voir JAIOLER.

GAYOLLE, voir JAIOLE.

GAYVE, adj. f., voir GAIF.

GAZAR, s. m., celui qui trafique sur l'argent :

Dedens cele noble Veneise n'osent demorer Patarins, ne *gazar*, ne nul usurier, ne murtre, ne laron, ne nul robeors. (MARTIN DA CANAL, *Cron. des Veniciens*, Archivio storico italiano, VIII, 270.)

GAZE, s. f., trésor :

Lesquelz (trésors) on appelle en Perse les *gazes* du roy : comme on pourroit aujourd'huy dire les cabinets, qui s'appellent par les Grecs gazophilaces. (BUDÉ, *Instit. du prince*, p. 126, éd. 1547.)

GAZERAN, voir JASERAN.

GAZERET, s. m. ?

Jehan l'arceneur, le Maçon, Perrin le *Gazeret* et autres. (13 mars 1397, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

GAZOFILACE, voir GAZOPHILACE.

GAZOLLE, s. f., treillis ?

Les orfevres doivent avoir pour enseigne vers la rue une *gazolle* ou traille pour tant mieux les recognoistre. (1551, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GAZONNEUR, s. m., ouvrier qui plante du gazon :

Cent quatre journees de *gazonneurs*, pour gazonner les levees. (1553, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 128, Chevalier.)

GAZOPHILACE, - *ache*, - *filace*, s. m., tronc placé pour recevoir les offrandes :

Entour les portes estoient li *gazophilaches* de diverses manieres pour rechevoit les offrandes des entrans. (GUIART, *Bible*, Trois. liv. des R., XV, ms. Ste-Gen.)

Jhesus regardant vit cels qui estoient riches et metoient el *gazophilace*, et il vit une poure fame qui i mist .ii. poitevines... (*Bible*, Maz. 684, f° 279d.)

Gazofilax, garde de *gazofilace*. (*Gloss. de Salins*.)

Les cabinets qui s'appellent par les Grecs

gazophilaces. (BUDÉ, *Inst. du prince*, p. 126, éd. 1547.)

GAZOPHILANT, adj., amoureux des richesses :

> *Gazophilant*, detractent gens a tort.
> (R. DE COLLERYE, *Ballades*, I, Bibl. elz.)

GAZOPHILE, s. m., tronc pour recevoir les offrandes :

Apres fist faire un vaissel d'argent qui est apelé *gazophile* (et n'est autre chose a entendre fors que ce soit un tronc), et le fist asseoir en costé le maistre autel de l'eglyse, pour mettre ens les offrandes qui leans seroient offertes. Et ordona que elles fussent donnees aus povres par la main d'un des menistres de leans qui prestre fust... Et pour ce que l'on peust plus largement departir aus povres, il envoia tousjours puis, en acroissement des aumosnes, cent livres chacun an, droit es calendes de septembre, et il commanda que ces deniers fussent mis au *gazophile* avec les offrandes, en esperance que nostre Sire lui en rendist guerredon apres sa mort. (*Grand. Cron. de France*, V, 9, P. Paris.)

— Réceptacle en général :

Apres avoir tournoyé la petite librairie de mon entendement et visité angletz de mon *gazophile*..., je trouvay parmy le nombre des autres volumes les epistres heroydes... (O. DE S. GEL., *Ep. d'Ov.*, Ars. 5108, fº 2 vº.)

Et commander estre posé dedans le receptacle ou *gazophile* de voz aultres livres. (J. MAROT, *Voyage de Venise et de Gênes*, Prol. à la Royne Anne, éd. 1532.)

GAZOUIL, voir GASOUIL.

GEALLET, voir JALET.

GEALLOYE, voir JALAIE.

GEAN, voir JANC.

GEANTAL, adj., gigantesque :

Statue *geantale*. (AMYOT, *Diod.*, XI, 15.)

GEANTEL, s. m., petit géant :

> Nos petits *geanteaux*, pour estre furieux,
> Font un bizarre orgueil d'ongles et de cheveux.
> (D'AUBIGNÉ, *Trag.*, VI, Bibl. elz.)

GEANTESSE, *jeantesse*, s. f., géante :

La dameselle estoit si grant e si corsue qe pou s'en falloit q'elle n'estoit *jeantesse*. (*Voy. de Marc Pol*, c. CC, Roux.)

GEANTIN, adj., gigantesque :

> Le merveilleux tour de ses os *geantins*.
> (RONS., *Hymn.*, I, 3, Bibl. elz.)

GEAULAGE, voir JAIOLAGE.

GEBECIER, voir GIBECIER.

GEBELENET, s. m., prob. dimin. de *Gibelin* :

Vuillaume le *Gebelenet*. (19 juin 1385, Echenoz, *Chambre des compt. de Dole*, cart. 43, paq. 42, Arch. Doubs.)

GEBOYDE, s. f., sorte de bateau :

Il n'est point permis non plus de naviger par les escluses avec des batteaux dits *geboyde* ou gescharboyde, ou de les laisser flotter. (*Coustumes de la ville et chastelnie de Furne*, XIV, Nouv. Cout. gén., I, 668.)

GECT, voir GIET.

GECTE, voir GETE.

GECTEE, voir GETEE.

GECTER, voir GETER.

GECTEUR, voir GETEOR.

GECTON, voir GETON.

GECTOUER, voir GETOIR.

GEDE, s. f., bassin à laver les pieds :

Vesselles de boais comme platz, *gedes*, escuelles. (*Debv. deuz au D. de Bret., à cause des ferm. de Lesnev.*, XVᵉ s., Arch. Finist.)

Gede, bassin a laver les pieds. (JUN., *Nomencl.*, p. 172, éd. 1577.)

GEESNER, voir GEHINER.

GEET, voir GIET.

GEGUER, s. m., sorte de plante :

Grains de *geguers*. (*Jard. de santé*, I, 151, impr. la Minerve.)

La semence de treffle est semblable a *geguers* et scariole. (*Ib.*, I, 476.)

GEHAINER, voir GEHINER.

GEHANNER, voir GEHINER.

GEHEINGNIER, voir GEHINER.

GEHEMENT, adv. ?

Le tubel du cadran de l'horloge doit estre enclus de boz d'Allemarche, lesquelz boz ce reculleront et coeulleront bien *gehement*. (*Tit. de* 1462, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GEHENAL, *-ennal*, *-ennel*, *jeh.*, adj., de la gehenne de l'enfer :

Tous ceulz qu'il (le roy) n'aura corrigiez ou qu'il aura promeus indignement en ce present siecle il les aura sur lui en la *jehennale* infernal paine. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, fº 158 vº.)

La peine *gehennelle*, c'est a dire infernelle. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, fº 20 vº.)

Malades atteints del horrible mal nommé le feu *jehenal*, qui leur avoit ars et mengiet la char et les nerfs jusques as os. (XVᵉ s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

> ... Aux ondes *gehennales*
> Et stigiennes, ou flammes infernales.
> (J. GACY, *la Deploration de la cité de Genefve*, Anc. Poés. fr., IV, 101.)

> Pauvres humains, par pechez indispoz
> Estoyent jugez souffrir mort *gehennelle*.
> (JULYOT, *Eleg. de la belle fille*, 83, Willam.)

GEHENEUR, *gehenn.*, s. m., celui qui donne la question, bourreau :

A esté pris par les *gehenneurs* et questionneurs qui l'ont despouillé, lié et attaché aux anneaux de la question. (BEZE, *Hist. eccles.*, t. II, p. 317, éd. 1580.)

Apres qu'on l'eut deslié, il appela le *gehenneur*, et le pria d'aller dire au roy qu'il ne sentoit mal aucun pour chose qu'on luy eust fait endurer. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, l. IV, ch. 4, éd. 1611.)

Se disait encore au commencement du XVIIᵉ s. :

Si vous aviez un *gehenneur* pour donner la question, nous serions bien aises qu'il peut venir avec luy. (1637-1677, Arch. mun. Agen, AA 37.)

GEHENNEL, voir GEHENAL.

GEHIE, *jehie*, s. f., confession, aveu :

> De chief en chief lor a faite *jehie*.
> (*Auberi*, p. 235, Tobler.)

GEHIER, v. a., avouer :

> Et te feray *gehier* comment tu as esté
> Oultre la Rouge Mer, pour iestre crestiené.
> (*Chev. au cygne*, 5329, Reiff.)

Cf. GEHIR.

GEHINE, *jehine*, s. f., confession, aveu :

> Mot avant autre li conta
> La confession la roigne
> Que bien savoit par sa *gehine*.
> (*Vie des Pères*, Ars. 3641, fº 118ᵇ.)

Ch'est le *gehine* Robin Yvore de Ligiescourt, qui fu pendus a Abbevile. (1289, *Proc. verb. de torture*, Grenier 91, p. 147, Richel.)

En celle *gehine* recongneut. (*Gr. Chron. de Fr.*, édit. gothiq., ap. P. Paris, Phelip. le Bel, V, 107, note.)

— *Mettre a gehine*, faire avouer :

Il le *mistrent a gehine*, si leur connut la verité. (GUILL. DE TYR, III, 4, P. Paris.)

> J'en *mis* l'autrier un *a jehine*
> Que je trouvai en un anglet
> D'un bourselot.
> (FROISS., *Poés.*, II, 223, 110, Scheler.)

GEHINER, *gehyner*, *jehiner*, *geyner*, *geheingner*, *gehainer*, *gehainner*, *gehanner*, *gehenner*, *giener*, *geesner*, v. a., mettre à la torture :

Les demendeurs *furent gehinez* par le commandemant et ordenance du bailli. (1381, *Grands jours de Troyes*, Arch. X¹ᵃ 9183, fº 31 rº.)

Le prevost l'a voulu *gehiner*. (1405, *Reg. crim.*, 15, fº 241.)

Entre les autres *fut gehyné* et mis a grosse rançon ledit Barbasan. (1420, *Fragm. d'une version franç. des Grandes chroniq. de St-Denis*, Bibl. elz.)

Il *fut* tellement *geheingné*, qu'il ot tous ars les pieds, et ne volt oncques cognoitre le fait. (D. J. FR., *Voc. austras.*)

Les dites femmes *furent gehainnees* et mises en question. (1453, Arch. JJ 187, pièce 21.)

Furent gehannees. (*Ib.*)

> Et mis a question et tres fort *jehines*.
> (*Geste des ducs de Bourg.*, 5974, Chron. belg.)

Lequel fist incontinent par la justice seculiere prendre ledit moine. Lequel *fut gehiné*, et congneut tout son fait. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 130, Soc. de l'H. de Fr.)

Si avez en vos mains les espies faites les bien *geesner*. (*Lett. de Louis XI, à M. de Curton*, Cab. de Louis XI, p. 105.)

Dont mist ledit patron en question et le fist *geyner*. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, fº 62 vº.)

Gehiner, to turmente. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de PALSGRAVE, éd. Génin, p. 947.)

— Tourmenter :

Seroient trop *gienez* les diz supplians. (24 juill. 1366, *Lett. de Ch. V. au bailli de Mâc.*, Arch. Saône-et-Loire.)



Qui sans repos le batent, *gehainent* et tormentent. (*Epistre du Chevalier transfiguré*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 191.)

— *Gehiné*, part. passé, tourmenté :

Tu verras ces vaillans, en leurs vertus extresmes,
Avoir vescu *gehennez* et estre morts de mesmes.
(D'AUB., *Tragiq.*, II, Bibl. elz.)

GEHINEUX, - *neulx*, *gein.*, adj., qui tourmente :

Les tenemens *gehineulx* et autres voyes obliquez accoustumees en matiere de crime pour prendre et attaindre les malfaicteurs et leur faire confesser leurs malefices. (*Coust. de Norm.*, 1483, fo 20 ro.)

Tu me verras, au coup que l'Amour m'a tiré,
L'œil pleureux, le cœur triste, et l'esprit martiré,
Soubs le *geineux* tourment d'une peine trop dure.
(P. DE BRACH, *Poem.*, fo 18 ro, éd. 1576.)

GEHIR, *geir*, *jehir*, *jhehir*, *jheir*, *gihir*, v. a., confesser, avouer :

Puis que mes cors fu robes et ravis
Ne vou mon nom a nul home *gehir*.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, fo 5e.)

Comment a nom la bele ou le cler vis?
Nous ne savons, chascuns li respondi,
Ainz ne nos volt son corage *gehir*.
(*Ib.*, fo 5d.)

La fu confes et ses pechies *gehi*.
(*Garin le Loh.*, 3e chans., I, p. 222, P. Paris.)

Icest afaire li *sera* bien *jehit*.
(*Raoul de Cambrai*, 6334, A. T.)

Si l'en ferai tout mat et recreant,
Et par la geule, oians tous, *jehissant*
Qu'ocist Raoul, mon oncle le vaillant
En felonnie.
(*Ib.*, 4900.)

Que tot mon errement dirai
En plaine iglise et *gehirai*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, fo 14a.)

Del tuit vus voil mun nun *geir*.
(ADGAR, *Mir. de N. D.*, Brit. Mus., Egerton 612, fo 3c.)

Por l'amor Diu *est* li murdres *jehis*.
(*Huon de Bord.*, 2159, A. P.)

Sor tous les sains que ci voi devant mi,
Se li ferai par le geule *gehir*,
Ains qu'il soit vespres, s'ensanble sommes mis,
Que le dansel malvaisement mordri.
(*Ib.*, 1615.)

Onkes ne *fu* a ma dame *jehie*
L'aspre dolour ki tant m'a tourmenté.
(CARASAUS, *Chans.*, ap. Maetzner, *Altfr. Lieder*, p. 59.)

Uns mes s'en vint au roi qui tout li *a gehi*.
(*Berte*, 2160, Scheler.)

Ce fu grans faussetez : pourquoi ne le *gehistes ?*
(*Ib.*, 2225.)

Lors li *a* toute l'euvre et contee et *gehie*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, fo 163d.)

Signour juste, en Dieu joie aiies
Et sa memoire *gehissies*.
(*Lib. Psalm.*, XCVI, p. 326, Michel.)

Ke valt li pecchez a *geir*
De ci ke home le voille guerpir ?
(*Lai del Desiré*, p. 21, Michel.)

Ainz veut *gehir* son covenant,
Ce m'est avis, moult sagement.
(*Lai du Conseil*, p. 92, Michel.)

Compains, dis il, nel me celer tu mie.
Isnellement *soit* la chose *jehie*.
(*Amis et Amiles*, 2869, Hoffmann.)

..... Et iert ensi
Que jamais jour n'*iere jhehi*,
C'onques en ordene de precheur,
De Jacobin, Frere Meneur
Renars n'entra ne fist estage.
(*Renart*, Suppl., 2047, Chabaille.)

Que tuz ses pechez *geisse* a un confessur. (*Sarmons en prose*, Richel. 19525, fo 161 vo.)

Li chastelains s'en vint, qui point ne se detrie,
Et Bertran commanda c'on cesse l'escremie
Tant qu'*ait* au chastelain sa volenté *gehie*.
(CUV., *du Guesclin*, 3227, Charrière.)

Il *jhesi* la traïson quant il vit que il ne poroit escaper. (*Chron. anc.*, ms. de la bibl. de Tournay.)

— Absol. :

En enfern acertes chi *gehirat* a tei? (*Lib. Psalm.*, Oxf., VI, 5, Michel.) Var., ki *gihirat* ? Lat., quis confitebitur tibi ?

Se vous avies dant Amauri tué
S'il ne *gehist*, vo tere perderes.
(*Huon de Bord.*, 1708, A. P.)

Car on voit bien .I. canpion morir
Que il ne puet ne parler ne *gehir*.
(*Ib.*, 1725.)

Hues le voit, mais ce fu sans *jehir*.
(*Ib.*, 2130.)

— Déclarer, rapporter, redire, raconter :

Plus de trois mois sejornerent issi,
C'onques por guerre ne fu escus saisis,
Dusqu'a un jor que ja m'orres *gehir*
Se me voles escouter par loisir.
(RAIMBERT, *Ogier*, 7807, Barrois.)

Le dolousement qu'il oi
Li *a* isnelement *jehi*.
(*Floire et Blanceflor*, 1e vers., 2655, du Méril.)

Cançon, pour moi va ma dame *jehir*
Que jou sui siens.
(J. LI PETIS, *Chans.*, ap. Maetzner, *Altfr. Lieder*, p. 31.)

Or commenche chanson de haute seignorie,
Onques telle ne *fu* par jongleour *jehie*.
(*B. de Seb.*, XXII, 1, Bocca.)

— *Faire gehir*, faire avouer, faire confesser, presque toujours avec une idée de force, de contrainte :

Se li *ferai* par le geule *gehir*
Que jou ne seuc quel homme jou ocis,
Ne ne savoie ke che fust vostre fis.
(*Huon de Bord.*, 1420, A. P.)

Li rois voit les deus serves, et Tybert ensement...
Il fait prendre la vielle trestout premierement,
En un trou de tarere li boutent erranment
Ses deus pols, puis les coignent moult angois-
[seusement,
Pour li *faire gehir* la destraignent forment :
Ha, rois Pepin, fait ele, pour Dieu omnipotent,
Delivres moi mes mains je dirai tout briement.
Lors ostent la cheville, n'i font delaiement,
Et la vielle *a gehi*, oiant toute la gent.
(*Berte*, 2251, Scheler.)

Faulx chevaliers, traistres, *jehir* le vous *ferai*
Devant tous les seigneurs, ou a honte morrai.
(CUV., *Bertran du Guesclin*, 2305, Charrière.)

Comment Gerard de Nevers desconfit Lizeart le comte de Forest et luy *fist* connoistre et *gehir* la trabison qu'il avoit commis a l'encontre de Gerard et de Euriant sa mye. (*Gerard de Nevers*, II, XXIII, éd. 1725.)

— *Gehissant*, part. prés., qui avoue :

Et se li fist connoistre et estre *jehisans*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 2225, Chron. belg.)

GEHISSEOR, s. m., celui qui avoue :

En la fin fist mon bon
Puis si me fist proiere
Qu'a Guiot n'a Foucon
N'en fusse *gehissiere*.
(WILL. LI VINIERS, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 31, 81.)

GEHOREL, voir GOHEREL.

GEHUI, voir JEHUI.

GEHYNER, voir GEHINER.

GEIETE, voir JAYETE.

GEIGENBRAT, voir GINGEMBRAS.

GEIL, voir JAL.

GEIME, voir GEME.

GEIN, *gien*, *gen*, s. m., marc de raisins :

Presser tous lour *geins* de lour vignes. Portant *geins* a presser a faire rendre le vin ou le *geins* qui lour seroit rescouz. (1302, *Lett. de J. de Joinv.*, Ecurey, Arch. Meuse.)

Icelle Ysabeau venant d'un pressouer, et estant chargee d'une hote plaine de *gen* ou marc. (1394, Arch. JJ 146, pièce 361.)

— Cep ?

Quant on veult fouir une vigne
On ne va mie tout a ligne,
Il faut fouir de *gien* en *gien*.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, fo 18b.)

GEINEMENT, s. m., tourment, question :

Geinement, tourment. (*Trium ling. dict.*, éd. 1604.)

GEINEUX, voir GEHINEUX.

GEINUGE, s. f., sorte de drogue :

On ne peut ne doit en ladite draperie taindre nulz draps courroiez ou tixus qui soient de court pelis, d'aignelins ou de recous blans, ne buriaux, fors que de bresil, de garence, de gaude, de *geinuge*. (1361, *Ord.*, III, 517.)

GEIR, voir GEHIR.

GEIT, voir GIET.

GEL, voir GIEL.

GELANT, adj., gelé, glacé :

Qu'elle eut esté sans imperfection,
Ne fust son cœur de si *gelante* glace.
(PONT. DE TYARD, *Œuv. poét.*, p. 32, éd. 1573.)

...... Desja les vents legiers
Des aquilons esmeus, d'une *gelante* aleine
Cinglent de toutes parts la durcissante plaine.
(CL. GAUCHET, *Plais. des Champs*, p. 286, Bibl. elz.)

GELDAILLE, *geudaille*, s. f., collectif de *gelde* :

Cil ont veu la grant *geldaille*
Qui vient garnie de bataille.
(*Athis*, Ars. 3312, fo 81d.)

Cist ont veu le grant *geudaille*.
(*Ib.*, Richel. 375, fo 146a.)

1. **GELDE**, *guelde*, *ghelde*, *yeude*, *jeude*, *gueude*, *gaude*, *jaude*, *jode*, *goude*, *gilde*, *gelte*, *ghelte*, s. f., troupe, bande de soldats :

Ja fuissent mort quant la *jode* sailli.
(*Les Loh.*, ms. Montp., fo 104b.)

Ja fussent mort quant la *jode* sailli.
(*La Mort de Garin*, 1965, Du Méril.)



Mult aveit es chans chevaliers
E sor fossez *gelde* e archiers.
(WACE, *Rou*, 3e p., 10997, Andresen.) Var., *goude*.

Li rois a ses *geldes* mandees
Et ses maisnies assamblees.
(ID., *Brut*, 9400, Ler. de Lincy.)

Livra lui set cent chevaliers
Et de la *geude* trois milliers.
(ID., *ib.*, 9316.)

Quatre cent mil furent armé
Et cent et quatre vint montans,
Estre la *geude* des sergans.
(ID., *ib.*, 11397.)

Estre *jeude* et estre sergenz.
(Var. du ms. Cangé 73.)

Li *geude* fu ensamble ariere,
Mult bien armee a sa maniere.
(ID., *ib*, 5146.)

La *ghelte* fu ensamble ariere.
(Var. du ms. Richel. 1416.)

Il chairent trente milie de *gelde*. (*Rois*, p. 15, Ler. de Lincy.) Lat., peditum.

Sire Huge del Chastel, ore ça venez avant,
E tute vostre *gelde*, li petit e li grant.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 1019, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Et furent bien mil chevalier
Que d'une part que d'autre au mains
Estre la *geude* des vilains.
(*Rom. de la Charrette*, Vat. Chr. 1725, Romv., p. 497.)

A poi que trop demoré n'ont,
Car venir veoient une *gaude*,
De combatre enflamée et caude
U moult avoit arbalestiers,
Et serjans de divers mestiers,
Qui portoient diverses armes.
(CHREST., *Cliget*, Richel. 375, f° 271d.) Var., *jaude*

Icellui Bastard, depuis ledit fait, faisoit et menoit une *gueude* de gens d'armes mal renommez en laditte ville de Saint Venant. (1374, Arch. JJ 105, pièce 274.)

— Dans une acception générale, association, société, communauté, fraternité, confrérie, université; en particulier corps de marchands, d'artisans :

Qe nul estraunge, ceo est a dire, foreyn, ne se entremette du mester de telers, s'il ne soit teler et de lour *gilde*. (*Lib. Custum.*, I, 124, 28, Edw. I, Rer. brit. script.)

Touz tel qui ont leur *gilde* et a ycelle appartiennent, et dedenz le chingle de leur ville mainent, franz tous je les faiz au port de Gravelinghes. (1350, *Privil. de la ville de St-Omer*, Ord., IV, 260.)

Ne puet nuls entrer en le *gheude* (des boulangers) pour faire le mestier, s'il n'a esté varlez prendans loier deux ans en la ville d'Arras. (1372, *Ord.*, V, 509.)

Pareillement se assembleront les gueudons des sept *gueudes*, chascun en sa *gueude*. (1464, *Ord.*, XVI, 242.)

Un adveu et desnombrement, baillé au roy par les confreres et suppots de la société, vulgairement appellee *gueude* marchande, en la ville de Monstreuil sur la mer, a cause des droits de franchise, et choses appartenantes a ladite societé, qu'ils tiennent en fief de sa majesté, a cause de son chasteau de Monstreuil. (Mai 1518, *Regitre ancien des Adveus de la Chambre de France*, ap. Ménage, *Dict. étym.*)

Ils seroient venus a Seclin en forme de *gheude*. (1526, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Sorte de droit :

La *gueude* que li homme de Rue reclamoit el port meisme doit estre devenu au nient. (Vers 1210, *Ch. de Guill. Cte de Ponthieu*, dans les *Monum. du Tiers Etat*, IV, 21.)

2. **GELDE**, *geude*, *jeude*, s. m., soldat à pied, armé d'une lance; ordinairement paysan levé par une sorte de conscription :

Kar chevaliers e citaains,
Comunes, *geudes* e vilains
M'i unt faite tele envaie,
Ne lor i sai gré de ma vie.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 13145, Michel.)

Jeudes, communes e archiers
E grant plentez de chevaliers
Out mult od sei li reis de France.
(ID., *ib.*, II, 15886.)

Ne chevalier ne *geude* a pié.
(ID., *ib.*, 19478.)

Quant les os de .II. pars se sont entreveues,
Et les *geldes* a pié ki apres sunt venues.
(*Roum. d'Alix.*, f° 7c, Michelant.)

Et li *geldes* a pié ki muevent la batalle.
(*Ib.*)

Et chevaliers et autres genz
Et molt *geudes* et molt serjanz.
(*La Charrette*, Vat. Chr. 1725, f° 25c.)

Estre tut li autre meyné,
Archers, serjans e *joude* a pé.
(*Conquest of Ireland*, 2385, Michel.)

GELDER, *geuder*, v. a., enrôler:

Quant le noble commun de Paris la cité
Voient que Dagoubert avoit tant assamblé
De gens avoeucques lui moult furent effraé,
Non pourquant furent ilz ce jour bien advisé,
Car par l'accort d'eulx tous sont vers le roy alé
En requerant merchi pour Dieu de magesté,
Et dient : Noble roy, se nous *fusmes geudé*
Avoeuc le duc Guion qui tant scet faulseté,
Ce fut par les grans maistres qui sont en la cité,
Obeir nous convint tout a leur volenté.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 109 r°.)

GELDI, adj. ?

Li sollers de ses pies ierent a or *geldi*.
(*Enf. God.*, Richel. 12558, f° 48d.)

GELDIERE, adj. fém., à l'usage des soldats de pied, appelés *geldes* :

Ki porte arc e ki hache, ki grant lance *geldiere*.
(WACE, *Rou*, 2e p., 3939, Andresen.)

GELDON, - *un*, *jeldon*, *cheldon*, *gueldon*, *geudon*, *guesdon*, *guedon*, *guiedon*, *gaidon*, s. m., soldat à pied et armé d'une longue lance; ordinairement des paysans levés par une sorte de conscription :

Chevalier(s) e burgeis et archier(s) e *geldun*.
(*Rou*, 2e p., 879, Andresen.)

Li boen archier, li boen *guesdon*.
(*Ib.*, 3e p., 7960, var.)

Armé furent tot li baron,
Et li arcier et li *cheldon*.
(*Ib.*, Richel. 375, f° 233b.)

Fors c'en issirent chevalier et *jeldon*.
(*Raoul de Cambrai*, 5899, A. T.)

Or tost as armes, chevaliers et *guedons*.
(RAIMBERT, *Ogier*, 6471, Barrois.)

Onques ne fu par moi *jeldons* frus ne tocies...
(*Roum. d'Alix.*, f° 56d, Michelant.) Var., *gueldons*.

Chaciez nos ont et remuez
Et sor nos *geldons* amenez;
N'i quident mes hui recovrier.
(BEN., *Troie*, 9595, Joly.)

Moult fu grande la roche del castel Garsion,
Ele avoit bien de haut le trait a un *geldon*.
(*Chans. d'Antioche*, VI, v. 1029, P. Paris.)

Son riereban qui est venus,
Esmeut a deux cens mil escus,
Estre tos ses arbalestiers,
Et ses *geldons* et ses archiers.
(*Partonop.*, 2331, Crapelet.)

Aalart fu navré d'un dart a un *gaidon*.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montp. H 247, f° 193b.)

Jouste la mer treuve un castel
Ki estoit clos do mur noviel,
La tours en estoit biele et gente,
Vers le chiel haute, que n'en mente;
Tres bien le trait a un *jeldon*.
(*Sept Sages*, 4246, Keller.)

Tanz chevalers et tant *gelduns*.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 61a.)

La porte es *guedons*. (1389-1392, *Compt. de Nevers*, CC 1, f° 53 v°, Arch. mun. Nevers.)

Du barraige de la porte as *guiedons*, (1394, *ib.*, CC. 2, f° 1 v°.)

Noms propres, *Guédon*, *Jodon*.

GELE, s. f., gelée :

La *gele*, et la neige aussi. (DENISOT, *Prem. Adven. de J.-C.*, p. 103, éd. 1553.)

Cf. GIEL.

GELEIS, s. m., une sorte de *jelly fish*, de méduse ?

Rais, tendal, *geleis*, crevis, rasours et chien de mer. (*La Maniere de langage*, p. 394, P. Meyer.)

GELENERIE, voir GELINERIE.

GELENIER, voir GELINIER.

GELEUX, adj., de gelée :

Pruinosus, sa, sum, *geleux*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

GELEYDE, *gheleide*, *gheleyde*, *ghelay*, *guelay*, s. m., sauf-conduit, terme de droit anciennement en usage dans les Pays-Bas :

Je vous avertyz comme puis nagueres estans les marchans de par deça au nombre de plus de quatre vingtz, en chemin pour aller a Francfort, et estans avec ung *ghelay* de monseigneur de Julliers assez pres de Coulogne, y sont survenuz cent chevaulx gheldrois qui ont rué jus lesdits povres marchans. (*Corresp. de l'emp. Maximilien Ier et de Marg. d'Autr.*, t. I, p. 391, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Deffendons a tous nos vassaux, officiers, justiciers, villes et communautez, et autres nos sujets, de quelque autorité qu'ils soient, de donner, consentir, ou accorder a aucuns debteurs franchise, liberté, saufconduit, seureté de corps ou *gheleyde*, au prejudice de leurs crediteurs. (4 oct. 1540, *Placard de l'Emp. Charl. V, contre les banquerout. fugitifs*, etc., des Banquerout. et fugitifs.)

Et comme sommes informez qu'aucuns de nos officiers et de nos vassaux presument de donner *geleydes* ou saufconduits aux criminels, contrevenant directement au devoir de leur office, les obligeant de proceder à l'apprehension et poursuite d'iceux, nous y voulant pourvoir, interdisons ausdits officiers tels *geleydes* et saufconduits. (*Edit perpetuel des Archid. Albert et Isab. Eugenia*, 28 nov. 1611, 45.)



GELICE, adj. f., spengieuse,?

Considere un peu certaines pierres qu'on appelle *gelices* ou venteuses, et tu verras qu'elles se consomment journellement, et se reduisent en cendre ou menue poussiere. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

GELIF, adj., qui semble gelé ?

Jamais *gelif*, tortu ou contrefaict
Ne fut ce port d'elegante facture.
(*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 94 a°.)

GELINAGE, *genillage*, s. m., menu cens qui se payait en gélines ou poules :

Nos volon e otreion que les avenages e les *gelinages* que le duc de Bretagne nostre seignor e nostre pere leva auqune feis et fist lever par occasion desdiz chevaliers, e les avenages e les *gelinages* que il levoit ou fist lever sus les homes de la prieuré de S. Gœal, des hores en avant ne leverom ne feron lever par nous ne par autre. (1289, *Traité*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1088.)

La chastellaine et baronie de Chastiau Giron, si comme ele s'estant et poursiet, tant en rentes par deniers, fromentages, avenages, *gelinages*. (1316, Arch. JJ 53, pièce 80.)

Mestre Yves de Launay et Hue de Kaerbourric eussent assis et prisagié o le conseil de plusieurs bonnes gens qu'ils appelerent a ce, a ladicte Margarite pour lesdites quarante livres de rente levable, les choses et les pieces qui ensuivent : premierement la ville de Kerminor, rente, droiture, convenanz, moulin a yaue, son destroit, prez, terres guanables et non gaingnables, *genillages*, et ses autres proffis, yssues et emolumenz. (1343, Arch. JJ 75, f° 68 r°.)

GELINAL, adj., du naturel de la poule :

Ne vaut voirs mie deus vies moufles
Hons qui par est si vilenas,
Si femenins, si *gelinas*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 203a.)

Si femelin, si *gelinaz*.
(ID., *ib.*, ms. Brux., f° 198c.)

GELINE, *gelline*, *jeline*, *gueline*, *guelline*, *guellinne*, *gheline*, *galine*, *galline*, *ghaline*, *jaline*, *giline*, *glaine*, *gline*, *genille*, *gennille*, *ginille*, s. f., poule :

Averont un setier d'avoine et une *geline* de chacun hostel chacun an. (1265, *Cart. de l'évêch.*, *de Verd.*, Richel., Coll. de Lorr., 716, f° 32 v°.)

Un capon et onze *glines*. (1269, *Cart. de Marquette*, Richel. l. 10967, f° 48 r°.)

Une *galline*. (Mai 1279, *Ch. de Rich. Carbonel, seigneur de Bevrant*, S.-Sauv., Cats, Arch. Manche.)

Sinc *gilines*. (*Ch. de* 1291, Coll. de Lorr., 974, Richel.)

Sept *guelines*. (1297, Valognes, S.-Sauv., Le Houx, Arch. Manche.)

Les buens et les maux doit sainte Yglise assembler, ausi com la *genille* asamble ses pugins sor ses elles, quant elle voit l'escoble qui li vost tolir. (*Serm.*, Richel. 423, f° 64a.)

Et te gardoit comme la *gueline* les pouchins. (*Ponthus*, ms. Gand, f° 54 v°.)

Je m'estoie garni de *gelines* et chapons. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 182, Michel.)

Une *gueline*. (*Ch. du garde du sceau de Valognes*, vend. apr. S. Pierre 1303, S.-Sauv., Le Houx, Arch. Manche.)

Hec gallina, *geline*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Sept *galines*. (1309, Arch. JJ 45, f° 73 v°.)

La *jaline* cinc den. (*Ib.*)

Une *guelline*, une *guellinne*. (1315, *Ch. du vic. de Valognes*, S.-Sauv., Nehou, Arch. Manche.)

Deus *ghelines*..., deus *ghalines*. (1322, Arch. JJ 61, f° 40 r°.)

Une *geline* de rente par an. (10 déc. 1331, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f° 2901.)

En rantes de *genilles*, 25 *genilles*. (1333, *Information par J. de Paroi*, Richel. 24040.)

10 *gellines*. (*Ib.*)

Deus *guelines*. (1340, Jumièges, Arch. Seine-Inf.)

L'of que faisoit la *galine* valoit .II. den. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VIII, 18, Champollion.)

Li Normant passant pristrent .V. cent *gennille* et autre bestes, (ID., *ib.*, II, 25.)

Il est aucunes especes de bestes de quoy la femelle seulement souffist et laboure a nourrir les feaux, comme il apert es chiens et es *genilles*. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 92 r°.)

Li quez qui print *ginilles*, oyes ou autre chose. (1369, 1re Arch. Fribourg, *Coll. des lois*, n° 38, f° 13 v°.)

Ung pot de voirre ynde, en façon d'une *geline*. (1380, *Invent. de Ch. V*, 1777, Labarte.)

Une *gueline*. (1383, *Denombr. des baill. d'Am. et de Doullens*, Arch. P 137, f° 6 v°.)

Gallina, *gline*. (*Gloss. rom.-lat. du* XVe *s.*, Scheler.)

Guellines, chappons. (1418, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 150 v°.)

Por .I. *ginille* et .I. pugin. (1418, Arch. Fribourg, *Comptes des tresoriers*, n° 31.)

.XV. *glaines* et ung cocq. (1424, Douai, Arch. S 5207.)

Trois *guelines*. (1451, *Tabell. de Rouen*, Pal. de just. de Rouen.)

Au terme de Noel 208 chappons ou environ ; item au dit terme 110 *guelines* ou environ. (1464, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P1 294.)

Il n'y avoit que ung grant testu,
Qui avoit ung jacques vestu,
Qui mist ma grant *jeline* a fin.
(*Farce de Colin Filz de Thevot le Maire*, Anc Th. fr., II, 389.)

Le chapon, .XVIII. den. par., le *glaine*, .X. den. (1507, *Prév. de Montreuil*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, p. 678, Bouthors.)

Gallina, c'est a dire *gelline* en françoys, et est ainsi nommee du gal, comme la lyonne du lyon. (*Jard. de santé*, Ois., 53, impr. la Minerve.)

Rouchi, *glène*, poule. Franche-Comté (Doubs, Jura, H.-Saône), *gelene*, *ogelène*, *ezelene*, *dzerno*, *dzarno*, *genêle*, *djorenne*, etc., poule. Sauget, *dzeurno*, Vosges, *geraine*. Pic., *glaine*, *glaigne*, *glane*. A Longpré-les-Corps-Saints et même dans les faubourgs d'Amiens, les jeunes gens, le lendemain d'une noce, vont, munis d'une longue perche, chez les convives de la veille, et réclament des poules, pour faire un second repas. C'est là ce qu'on appelle *aller à glaines*. (CORBLET, *Glossaire picard.*)

GELINERIE, *gelen.*, s. f., poulailler :

En la porcherie ou en la *gelenerie*. (1294, *Stat. de S. J. de Jér.*, roul., Arch. B.-du-Rhône.)

En la porcherie o la *gelinerie*. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 69 r°.)

Faire soliver et jointoier la *gelinerie*. (1364, *Compte de J. dou Four*, Arch. KK 3b, f° 42 r°.)

GELINETE, - *ette*, s. f., petite poule :

Galinella, *gelinete*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679.)

Qui est extrait de *gelinette* il ne peut qui ne gratte. (*Prov. comm.*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, éd. 1842.)

GELINGINER, voir GELINIER.

GELINIER, *gelinnier*, *gelenier*, *gelinginer*, s. m., poulailler :

Renart vet vers le *gelinier*.
(*Renart*, 2708, Méon.)

Et se il puet trover le *gelinier*,
Il s'en vorra o tout les hues aler.
(*Audigier*, 223, Méon, *Fabl.*, IV, 224.)

Envers le *gelinginer* tantost guenchi.
(*Ib.*, 327.)

Gelinier, cours, jardins. (1354, Arch. S 208, pièce 5.)

Un *gelinier* et dessoubz une estable a mettre pourceaux. (1377, Arch. JJ 119, f° 145 r°.)

Qui veult avoir bon *gelinier*, il doit eslire gelines bonnes et bien ponnans. (FRERE NICOLE, *Trad. du Livre des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 102 v°, éd. 1516.)

Elle le fist mectre dessous ung *gelinier* ouquel l'en nourrissoit chappons, gelines et poucins. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 165 v°.)

Le suppliant monta en un *gelinier* ou il y avoit deux gelines, lesquelles il tua. (1399, Arch. JJ 154, pièce 684.)

.I. *gelinier* a mettre gelines. (1409, Arch. MM 32, f° 28 v°.)

En la chambre basse ung planchier de bois, et ou *gelenier*, qui estoit tout pourry, le toit et ung planchier. (*Compt. de G. Charvet*, 1438-39, Arch. Côte-d'Or, B 2392.)

Et apres que le gallon fust entré dedans le dict *gelinier*. (MARTIAL DE PARIS, *Arrest d'amour*, XX, éd. 1533.)

Ung vieil *gelinnier* de la maison lequel estoit tout plain de poulles et de chappons. (ID., *ib.*)

Poullaillier, poullier, *gelinier*. (JUN., *Nomencl.*, p. 146, éd. 1577.)

Nos *geliniers* ou poulailliers auront leurs principales veues tournées vers l'orient d'hyver. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, V, 1, éd. 1605.)

Nom propre, *Gelinier*.

Bourg., Yonne, *geniller*, poulailler. Champ., *gelinier*, district de Langres, *gelaigneux*.



GELINIERE, s. f., poulailler ; n'a été rencontré que dans un texte provincial du XVIIe siècle :

A Claude Jeurat, pour avoir faict une sou et une *geneliere* dessus, a la lepreuse. (**1632**, *Compte 1er de maître Jean Lardery*, Arch. mun. Avallon, GG 189.)

Ceux qui parlent français, en Gascogne, disent *galiniere*.

GELINOIS, s. m., cri de la geline, de la poule :

A ses piez trueve un baston tort,
A la geline lest aler,
Et ele s'en prist a voler.
En son *gelinois* le maudist.
Honte li viegne, et il si fist.
(*De Constant Duhamel*, 490, ap. Méon, *Fabl.*, III, 311.)

GELLE, voir **GERLE**.

GELLEE, voir **JALAIE**.

GELLEN, s. m., gelée :

Gellen et blanc meingier. (**1470**, *Reg.mun.*, Arch. Montbéliard.)

GELLINE, voir **GELINE**.

GELOINGNIE, voir **GALONEE**.

GELOINIE, voir **GALONEE**.

GELOINON, voir **GENOILLON**.

GELOSEL, adj., jaloux :

Si vilanel, si caitivel
N'i ot qui ne dognoie,
Gelosiaus en estoie.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 58, 36.)

GELOSER, voir **GOLOSER**.

GEMANTER, voir **GUAIMENTER**.

GEMBLE, s. m., sorte de coquillage, appelé maintenant œil d'Ammon ou œil de bouc.

Je me pourmenay sur les rochers pour contempler de plus pres les excellentes merveilles de Dieu, et ayant trouvé certains *gembles*, qu'on appelle autrement œils de bouc, j'aperceu qu'ils estoyent armes par une grande industrie. (PALISSY, *Recepte*, la ville de Forteresse, Cap.)

GEMBRE, v. n., gémir :

Et Renart prent a soupirer
Et a *gembre* moult durement.
(*Renart*, 4468, Méon.)

GEMBU, voir **JAMBU**.

1. **GEME**, *geime, jame*, s. f., poix, résine :

Item pour .XII. livres de *geme* et de rousine, et .VI. livres de suif pour gemer la liaeson desdiz engins. (**1391**, *Dépenses pour les fortifications d'un château*, ap. Duc., *Gema*.)

Icelle Dominique avoit fait prenre trois quarterons de poix noire, aliter nommee au pays (Languedoc) *geme* ou pegue. (**1409**, Arch. JJ 164, pièce 26.)

Poix rafine, que aucuns nomment *jame*. (**1447**, Arch. JJ 179, pièce 61.)

Pour cent de *geme*, poix, roujine. (Décembre **1500**, *Instr. impr.*, Orl., Hotot, XVIe s.)

Pour cent de cyre, suifs, *geime*, poyvre, gingembre commun, amendes... (*Arrêt d'août* **1527**, Mantellier, *March. fréq.*, III, 271.)

Poitou, *geme*, poix dont se servent les cordonniers.

2. **GEME**, voir **GEMME**.

GEMÉ, voir **GEMMÉ**.

GEMELE, *gemelle*, s. f., dimin. de *gemme*, pierre précieuse :

E les derainetez de li en verdur de *gemele*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXVII, 14, Michel.) Lat., in virore gemmæ.

Par desoz l'elme qui fu fet a *gemele*
Del vis li vole del sanc pleine escuele.
(*Aleschans*, 823, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Il y ot trois *gemelles*
De fin or ; moult estoient belles.
(BRETEL, *Tourn. de Chauvenc.*, 1467, Delmotte.)

GEMELLER, v. n., mettre au monde des jumeaux :

Tes dents sont comme un troupeau de brebis, qui sont montees au lavoir, lesquelles toutes *gemellent*, et n'y ha aucune sterile entre elles. (*Bible*, cant. de Salomon, VI, éd. **1556**.)

GEMEMENT, s. m., gémissement :

A terre s'est acraventee,
Si a en haut sa voiz levee,
O molt grant plor, o *gemement*.
(G. DE S. PAIR, *M. S. Michel*, 3020, Michel.)

GEMENTER, voir **GUAIMENTER**.

GEMER, *gemmer*, v. a., enduire de poix :

.IV. livres de suif pour *gemer* la liaeson desdiz engins. (**1391**, ap. Duc., *Gema*.)

En nosdites naves fault certaines reparacions, comme a les faire calefaicter et *gemer*. (**1er** mai **1459**, *Compt. du R. René*, p. **155**, Lecoy.)

Naves calafactees et *gemmees*. (9 7bre **1459**, *ib.*, p. **158**.)

GEMIER, v. n., gémir :

Pleurer et *gemier* tendrement. (*Perceval*, f° 6^a, éd. **1530**.)

GEMINS, s. m. pl., gémeaux :

Le signe des *gemins* ou des deux freres. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 59^d, éd. **1488**.)

GEMIR, s. m., gémissement :

De Polisper et de Perdicas, qui faisoient *gemirs* et pleurs pour leurs males fortunes. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, IV, 10, f° 92 v°, éd. **1515**.)

GEMIS, s. m., gémissement :

Pleurs tres violens saillirent de ses yeulx et irremediables *gemis* de son chaste coer. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° **115** r°.)

GEMISON, s. f., gémissement :

En souspirs et *gemisons* print ung drap noir. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, ch. XLVII, Buchon.)

GEMISSABLE, adj., gémissant :

Gemebundus, *gemissable*. (*Gloss. de Conches*, *Gloss. de Salins*, et *Voc. lat.-fr.*, **1487**.)

Laissez, laissez voz pleurs, voz *gemissables* pleurs.
(J. A. DE CHAVIGNY, *Souspirs et regrets*, p. 50, éd. 1582.)

Qu'il souffre illec les trompes aux alarmes,
Qu'il porte roue en trainant *gemissable*.
(LE BLANC, *Georgiques*, f° 78 r°, éd. 1608.)

— Déplorable :

Ne cognoissois-tu pas, *gemissable* Porcie,
Que je ne puis sans toy longuement estre en vie?
(ROB. GARNIER, *Porcie*, 1820, Foerster.)

GEMISSEUR, s. m., celui qui gémit :

Gemisseur, gemosus. (**1464**, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

GEMITE, s. f., gémissement :

Por la miseire des cheitis
Et la *gemite* des mendis
Me leverai.
(*Lib. Psalm.*, Oxf., XI, p. 269, Michel.)

Gemites a mes cuers geles.
(*Ib.*, ms. Berne 697, f° 73 r°.)

Que les *gemites* escoutast.
(*Ib.*, f° 79 r°.)

GEMME, *geme, jamme, jame, game, gueme, gesme*, s. f., pierre précieuse :

L'helme li fraint u les *gemmes* reflambent.
(*Rol.*, 3616, Müller.)

D'or et de *gemmes* fu li sarqueus parez.
(*Alexis*, str. 118^a, XIe s., Stengel.)

Une chiere *gemme* trova.
(MARIE, *Ysopet*, Richel. 2168, f° 159^b.) Var., *jame* (éd. Roq.).

A poinnes portoient les dames
L'or et les pierres et les *james*,
Les aniax et les fermax d'or.
(*Dolop.*, 2998, Bibl. elz.)

La plus bele feme
Qui de toutes autres iert *geme*.
(*Floire et Blanc.*, 467, 1re vers., du Méril.)

Tant qu'il trova la riche *jamme*
Qui de clartei rendoit grant flamme.
(*Ymagene del monde.*)

Ave sus totes *gemme* eslite.
(*Priere*, Brit. Mus. add. 15606, f° 97^b.)

O .II. *gemmes* celestieus
Marie et Jehan.
(*O Intemerata*, Richel. 837, f° 177^d.)

Oie aves la verité,
Comment de Chartres la cité
La mere Dieu s'apela dame,
Qui d'autres dames est la *gemme*.
(J. LEMARCHANT, *Mir.*, ms. Chartres, f° 3^b.)

Qu'il laissa son leu et son estre
Por cele glorieuze *jame*
Qui a nom la joie celestre.
(RUTEB., *Complainte ou Conte Huede de Nevers*, I, 56, Jub.)

La bone lois nous vint par M,
Qui des lettres est dame et *gesme*.
(*La Senefiance de l'A B C*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 280.)

Vierge, tres precieuse *game*,
Tres glorieuse, tres gentis.
(JEH. DE MEUNG, *Tres.*, 1599, Méon.)

Hé ! vierge, precieuse *jame*,
Mere d'amour et de concorde,
Envers ton chier filz me racorde !
(*Mir. N. D.*, XVI, 340, A. T.)

A qui les vent on
Ces *guemes* dorees ?
Sont ilz achectees
De nouvel ou non?
(*Poés. de Charl. d'Orl.*, p. 323, Champollion.)

La curiosité humaine admire trop plus les choses rares et difficiles a trouver, bien qu'elles ne soient si commodes pour l'usage de la vie, comme les odeurs et les *gemmes*, que les communes et necessaires, comme le pain et le vin. (J. du Bellay, *Illustr. de la lang. fr.*, l. I, c. xi.)

Gemmé, *gemé, gemet, jemé, gesmé, jesmé, geumé, jamé, gammé*, adj., orné de pierreries:

Sil fiert amunt sur l'helme a or *gemet*.
(*Rol.*, 1995, Müller.)

Les gemmes donent grant clarté
Dont li palais furent *gemé*.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 102a.)

Et mains elmes brunis menuement *jesmes*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 26d, Michelant.)

Porrus a trait l'espee dont li puns est dores,
Va ferir Alixandre sor l'elme qu'est *jesmes*.
(*Ib.*, f° 57c.)

El dos li ont vestu .i. blanc auberc safré,
Si li ferment el cief un vert elme *gesmé*.
(*Aiol*, 7143, A. F.)

Isnelement trait le branc aceré
Et fiert Gautier sor son elme *gemé*.
(*R. de Cambrai*, 4083, A. T.)

Et lanches et espees et heaumes *gemes*.
(*Chev. au cygne*, 1541, Reiff.)

Vestent hauberc, lacent heaumes *gemez*.
(*Li Charr. de Nymes*, 860, Jonck., *Guill. d'Or.*)

.L. mile furent, a vers elmes *jesmes*.
(*Fierabras*, 149, A. P.)

S'an traient les auberz et les iaumes *gemez*.
(*Parise*, 1864, A. P.)

Et lacerent el chief les vers iaumes *jemez*.
(*Ib.*, 1867.)

Et a lachié son elme, qui est a or *gemes*.
(*Chans. d'Antioche*, viii, v. 11, P. Paris.)

Et a laciet son elme qui est a or *geumes*.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 101d.)

El a une jupe porprine
Bien faite o oeuvre sarrazine,
Sangle est por la chalor d'esté
Orlee d'un orfrois *gemmé*.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 151d.)

La ot maint riches garnemenz,
Mainte coronne a or *gemee*.
(*Dolop.*, 2893, Bibl. elz.)

... Sor ces hiaumes *james*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 238, Michelant.)

Sour le martir mist une tombe
D'or et d'argent bien achesmee,
Et de chieres gemmes *gammee*.
(Ger. de Montreuil, *Vie de saint Eloi*, ch. viii.)

1. **Gemmer**, v. n., croupir, rester engourdi ?

Du cinquieme dirai, dont je pas ne me dueil,
C'est le fol negligenz, qui *gemme* sus le sueil.
(*Des sis manieres de fols*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 69.)

2. **Gemmer**, voir Gemer.

Gen, voir Gein.

Genaiche, s. f., sorcière :

Et je viens de tourner en rost
Charmeurs, enchanteurs et *genaiches*.
(*Myst. de S. Did.*, p. 26, Carnandet.) Impr., *gevaiche*.

Cf. Geneschier.

Genaticule, s. m., mathématicien :

Comestor recite qu'il y avoit ung *genaticule* ou mathematicien ayant connaissance des genitures, appellé Judas, qui predist le jour et le lieu de la mort d'icellui Antigonus. (*Mer des hystoir.*, t. II, f° 55c, éd. 1488.)

Cf. Genne.

Genaulcherie, s. f., sorcellerie ; n'a été rencontré que dans des textes provinciaux du commencement du xviie s. :

Pour crime de sortilege et *genaulcherie*. (1609-1613, Arch. H.-Saône, B 5115.)

Actes de sortilege, *genaulcherie*. (1611-1614, Arch. H.-Saône, B 5640.)

Cf. Genaux.

Genauree, s. f., p.-ê. terrain rempli de genévriers ?

Ensemble les *genaurees* toutes ensinc comme elles s'estendent de lonc et de large jusque a la terre... (1326, Richel. Moreau ccxxv, f° 73.)

Genaux, *guenaux*, s. m. pl., vermine :

Vous voulez nous priver d'un si precieux joyau qu'est la barbe, parce qu'il y a des *guenaux* qui prennent leur repaire es forests barbesques. (Cholières, *les Apresdinees*, vi, f° 223 v°, éd. 1587.)

— Gueux, mendiants :

Seigneur, ne pensez que je l'aye mis au colliege de pouillerie, qu'on nomme Montagu. Mieulx le eusse voulu mettre entre les *guenaux* de Sainct Innocent, pour l'enorme crvaulté et villenie que je y ay congneu. (Rab., I, 37, éd. 1542.)

Il disoit, que c'estoit une bonne ville (Paris) pour vivre, mais non pour mourir; car les *guenaulx* de Sainct Innocent se chauffoyent le cul des ossemens des mors. (Id., *ib.*, II, 7, éd. 1542.)

En l'aultre un tas de cornetz tous pleins de pulses et de poux qu'il empruntoit des *guenaulx* de Sainct Innocent. (Id., *ib.*, 16, éd. 1542.)

Singes et *guenaux* imitateurs de ce tyran. (1569, *Disc. des troubles adv. à Lyon*, Arch. cur., 1re sér., t. IV, p. 300.)

D'avoir esté traité publiquement par Etienne Martil, son frere, de *genaux*. (1606-1609, Arch. H.-Saône, B 5114.)

Guenaux, v. l. Un gueux, un mendiant. (Leroux, *Dict. comm.*, éd. 1786.)

Gence, s. f., égoût, évier ?

Deux grandes pierres pour les *gences*. (Béthune, La Fons, *Art. du Nord*, p. 200.)

Gencer, voir Genser.

Genchir, voir Guenchir.

Gencieux, adj., noble :

Par parole descent des cieulx
Dame a l'autel le roy *gencieux*.
(*Tresor N.-D.*, Richel. 994, f° 52a.)

Cf. Gentil.

Gencior, voir Gensor.

Gencir, voir Guenchir.

Gençor, voir Gensor.

Gendarmeau, s. m., dimin. de gendarme :

Fault il en tous sens
Laisser terre et sens
Pour ces *gendarmeaulx* ?
(*Bergerie de Mieulx que devant*, Anc. Th. fr., III, 213.)

Gendarmee, *gensdarmee*, *-ermee*, s. f. troupe de gens d'armes :

Le seigneur Ludovic avecquez grosse *gensdarmee* s'estoit mys au champs. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5081, f° 10 r°.)

Pour au plus de ses affaires de plus fort evertuer son povoir transmit la grosse *gendarmee*. (Id., *ib.*, Richel. 5082, f° 31 r°.)

Le roy d'Espaigne se mist en personne en la voye avecques sa *gendarmee*. (Id., *ib.*, f° 162 v°.)

Avecques grosse *gendermee*. (Id., *ib.*, f° 198 v°.)

Gendarmer, *gensdarmer*, v. a., gouverner despotiquement :

Quel maistre ou superieur commença a les *gensdarmer*, les leurrer, les veiller, mettre aux champs, au monde. (Du Fail, *Prop. rust.*, epistre, p. 4, Bibl. elz.)

Gendarmereau, s. m., dimin. de gendarme :

Il cueilla a l'environ de Paris et ailleurs aulcuns *gendarmereaux*, mal empoinct. (J. Molinet, *Chron.*, ch. lxxxviii, Buchon.)

Gendermee, voir Gendarmee.

Gendre, *genre*, s. m., rejeton :

Et s'au monde mal engenras,
Dont doit bien mal avoir en *genre*
Que maufes en une heure genre.
(B. de Condé, *li Contes d'envie*, 150, Scheler.)

Dire as oi, s'il t'en souvient,
Que de pute racine vient
Pute ente, c'est selonc nature;
Dont fait bien mes dis a droiture,
Qu'envie conçoit et engendre ;
De la mere ne de son *gendre*
Ne te saroie nul bien dire :
Ne servent fors que de mesdire.
(J. de Condé, *li Dis d'entendement*, 759, Scheler.)

Gendrement, s. m., action d'engendrer :

Qui les ruissiaus es enyvrans,
Multiplie ses *gendremens*.
(*Lib. Psalm.*, lxiv, p. 302, Michel.)

Gendrer, *genrer*, v. a., engendrer :

Icil qui *gendra* Ywenec.
(Marie, *Lai d'Ywenec*, 9, Roq.)

Li sesme mal *genre* luxure.
(*Poëme allég.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 6d.)

Gendré mortel de char humaine,
Quele forsenerie vous maine ?
(J. Le Fevre, *la Vieille*, l. I, v. 1365, Cocheris.)

Train, court, amour, telle embouclure
M'*ont gendré* mainte affistolure.
(Coquill., *Blas. des arm. et des dames*, II, 164, Bibl. elz.)

Gendreure, s. f., naissance :

Biaus fieus, bien fust la *gendreure*.
(Gaut. d'Arr., *Eracl.*, ms. Turin, f° 2c.)

Gene, s. f., nom de fées malfaisantes appelées aussi *estries* :

Les *genes* ne tarderent mie ;
Ne me covint gaires atandre :
Des montaignes les vi dessandre,
Anviron drues et espesses ;
Je cuidai ce fussent singesses.
(*Dolop.*, 8720, Bibl. elz.)

Genealoge, s. f., naissance :

Et pour ce pechié chascun homme
Depuis Adam la *genealoge*
En signe du mors de la pomme
En porte ung neu dessoubz la gorge.
(MARCIAL, *Louanges de Marie*, f° 7 r°, éd. 1492.)

GENECIER, s. m., étui, gaîne :

Le suppliant tira un petit coustel ou guanivet qu'il avoit dedans son *genecier*. (1453, Arch. JJ 184, pièce 370.)

GENECLIATEUR, s. m., astrologue :

Fatue, deesse des choses a venir, fust femme de Faunus, pere du roy latin, et est deesse des *genecliateurs*, lesquelz estoient divinateurs qui par les .XII. signes du zodiaque s'efforçoient predire et adeviner les adventures des honmes. (*Mer des hystoires*, t. I, f° 69ª, éd. 1488.)

GENECTAY, voir GENESTOI.

GENELACE, voir GENERAL.

GENELIERE, voir GELINIERE.

GENELON, voir GENOILLON.

GENENELLE, s. f. ?

Pour deux coros et .XII. *genenelles* et .IIII. gons. (*Compte de J. Guerin*, 1386-87, f° 21 r°, Arch. Cher.)

GENELLOU, voir GENOILLON.

GENERABLE, adj., qui peut être engendré, créé :

Se aucune chose est *generable* et est de present et peut avoir eu commencement, il convient que elle ait esté faicte, et se elle peut avoir esté faicte elle ne peut avoir tousjours esté. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 76 v°.)

Ce est *generable* chose en toutes jointures d'os. (*Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 179ª.)

— Qui a la faculté d'engendrer :

L'honme et la femme engendrent leur semblable,
Bestes aussi par povoir *generable*.
(J. BOUCHET, *la noble Dame*, f° 79 v°, éd. 1536.)

GENERACE, - *asse*, - *atie*, s. f., race, foule :

Il out od lui grant *generatie*,
Si cuide avoir or meilur gratie.
(*Brut*, ms. Munich, 615, Vollm.)

Et cilz i vient si fierement
Sur .I. cheval d'Espagne sor
Ki vaut plus de .C. livres d'or,
Et entour lui tel *generace*
Qui li rendent et gré et grasce.
(GAUT. D'ARR., *Eracl.*, ms. Turin, f° 20f.)

Maudite soit ta *generasse*
Et toute ta malvaise estasse.
(*Blancand.*, 2165, Michelant.)

La nuit est trespassee et le jor ajorna
Ou cil sont avenu que Dion ajorna ;
Ançois eure de prime i eut tel *generace*
Qu'en toute la cité n'ot theatre ne place
Qui en poist d'assez la moitié contenir.
(*Vie Ste Christ.*, Richel. 817, f° 184 r°.)

Vint en Noion grant *generasse*
A fons et a processions,
Gens de maintes processions.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 121, Peigné.)

1. **GENERAL**, adj., de grande naissance, généreux :

Del lignage le chisne, qui tant par est loiaus,
Iert trovee une dame, o nonains *generax* ;
De li naitront .II. gemes moult tres esperitaus.
(*Chev. au Cygne*, II, 2390, Hippeau.)

Drois dist : Aies cuer *general*.
(B. DE CONDÉ, *li Vers de droit*, 382, Scheler.)

— Savant, habile :

C'est des clers li plus liberaus,
En .VII. ars estoit *generaus*.
(H. D'AND., *Chanc. Ph.*, ms. Brit. Mus. Harl., f° 98d.)

2. **GENERAL**, - *aul*, - *ault*, - *art*, - *ar*, - *are*, - *ace*, s. m., dans l'ordre de Cluny, repas où chaque religieux était servi séparément ; par extension, repas, portion :

Cers e bisses berser quiderent ;
Lor *generare* a un bois firent.
(*Rou*, 3e p., 10080, Andresen.) Var. *genelace*.

Lasse, lasse, mes j'aim moult miex
Que mer me noit, que mer m'englote,
Si sote fusse ne si glote
Que feisse si grant offense
Que je *general* ne despense
A cels glotons de moi feisse.
(GAUT. DE COINCI, *de l'Emperer. qui garda sa chast.*, 1918, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 61.)

Pour une provende monial, c'est assavoir deux pains de convent et demy sestier de vin chascun jour, de tel vin que ly convent boit, et deux sestiers de poix l'an, et ung denier le jour pour leur *general*. (1263, *Cart. Esdras de Corbie*, Richel. l. 17760, f° 77b.)

Le soir *generaul* et pictance. (XIVe s., *li Ordenances de la prevende au convent de Favernay*, Arch. H.-Saône H 526.)

Chascuns son *general* d'ues friz. (*Ib.*)

Les fromages doyvent estre de *generault*. (*Racionale de S. Claude*, f° 40 v°, Arch. Jura.)

Fromage de *general*. (*Ib.*, f° 55 v°.)

Un *general* de fromaige. (*Ib.*)

Un *generaul* de fromaige. (*Ib.*, f° 65 v°.)

Un *generar* de beurre. (*Ib.*)

Troy heuf et un *generart* de fromage. (G. DE SEYTURIERS, *Man. adm.*, ap. Ferroul-Montgaillard, *Hist. de l'ab. de St Claude*, II, 289.)

Un fromage de *generaulx*. (*Ib.*, 294.)

Item, le viccayre perpetuel du Monstierneuf de Poictierz doibt par chascun an, le vendredy apres Pasquez un *general* qui est apprecié douze sol six deniers. Item, chascun an, le lundy des rousons doibt le curé de Migné un *general* a Monsieur et au couvent honnorablement avecquez l'ordinaire que mond. sieur doibt sçavoir est..... Item, le mardi des rousons, le prieur de St Genest d'Ambiere doibt a Monsieur l'abbé et au couvent un *general* bon et recepvable comme led. jour du leundy. (*Stat. de Montierneuf*, fin XVIe s., p. 34, Arch. Vienne.) Item, le mercredy ensuyvant, vigille de l'ascention Nostre Seigneur, le prieur de St Jehan de Marigné doibt un *general* bon et honnorable a Monsieur l'abbé et couvent dud. Monstierneuf de bon poysson frays. Item, tous les cures nouveaulx qui sont en la collation de Monsieur l'abbé dud. Monstierneuf doivent faire le serment en plain chappitre.... et ce jour, ils doivent ung *general* a Monsieur et au couvent. (*Ib.*, p. 35.)

GENERANCE, s. f., génération, race :

La *generance* qui vandrait
A Deu'annunciee serait
(*Lib. Psalm.*, XXI, p. 275, Michel.)

Quant il virent le roi passant,
Lui et toute sa *generance*.
(*Fregus*, Richel. 1553, f° 439 r° ; Michel, p. 14.)

Nostre Sires a gietee et deguerpie la *generance* de sa forsenerie. (*Bible*, Maz. 684, f° 124b.)

GENERANT, adj., qui engendre :

Et entendre devons ke la nature commune et universele et *generans* n'entent mie sans plus a faire malle, mais ausi femele. (*Li Ars d'amour*, I, 163, Petit.)

Chaleur *generante*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 42 v°, éd. 1556.)

GENERAR, voir GENERAL 2.

GENERARE, voir GENERAL 2.

GENERART, voir GENERAL 2.

GENERASSE, voir GENERACE.

GENERATIE, voir GENERACE.

GENERATIF, adj., qui engendre, qui produit :

Et tel esperit vrayement
Est de l'enfant *generatif*.
(JEH. DE MEUNG, *Resp. de l'Alchymiste a Nat.*, 754, Méon.)

Li estez est malsain et *generatifs* de maladiez. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 12 v°.)

Tout ausi est le mouvement fait apres mengier *generatiz* de maladie. (ID., *ib.*, f° 107d.)

Le vent dessus dit est *generatiz* et congregatis de nues. (ID., *ib.*, f° 315ª.)

Membres *generatis*. (*Fleur des hist.*, Maz. 530, f° 4c.)

GENERATION, - *cion*, s. f., race, espèce, tribu :

En ce plain a une *generation* d'oiseaux qui s'appellent francolin. (*Liv. de Marc. Pol*, XXXV, Pauthier.)

... Il leur enseigna la maniere comment il auroient roi, et il le creurent. Et la maniere fut tele, que de cinquante deux *generacions* que il y avoit, chascune *generacion* li aportast une saiete qui feussent seignees de leurs nons. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 144, Michel.)

— Réunion de ceux qui vivent sous une même règle :

Que vous visitez les abaies qui sunt de votre *generacion*. (1290, *Lett. de l'abbé de Tar à l'abbesse de Buissiere*, Arch. Côte-d'Or H 78, 1042.)

GENERAUL, voir GENERAL 2.

GENERAULT, voir GENERAL 2.

GENERAUTÉ, - *tei*, s. f., généralité, caractère de ce qui est général :

L'on se doit tenir a la *generautei* de la loy. (*Ordin. Tancrei*, ms. de Salis, f° 20ª.)

Non contrestant l'especiauté la *generauté* demeurt en sa vertu. (1323, *Contr. d'échange*, Morice, *Pr. de l'Il. de Bret.*, I, 1336.)

— Propriété, domaine :

Vez ci les *generautez* de la terre de Saint



Martin. (*Jurés de S. Ouen*, f° 71 v°, Arch. S.-Inf.)

GENERER, verbe.

— Act., régénérer :

Tant que je *fusse* en sainz fonz *generé*.
(*Aleschans*, 692, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Ens es fons c'on avoit pour Balant apresté,
Ont donné la puciele sainte crestienté,
Et par nom de bautesme *ont* son cors *generé*.
(*Fierabras*, 6007, A. P.)

Cil songoit tote nuit, Dex le faisoit lever,
Et batisier en aigue et en fons *generer*.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 90ᵃ.)

Et se tu ne veus Dieu Jhesu Crist aorer,
Mahommet renoier et ton corps *generer*,
La teste te fera dez espaules voler.
(*Doon de Maience*, 7687, A. P.)

— Engendrer :

Sans le soleil nul ne peult fructifier ni *generer*. (*Navigat. faite par Jacques Cartier en* 1535 *et* 1536, Tross, p. 1.)

Aussi (disent ils) qu'apres qu'ils ont separé par calcinations, distillations ou autres manieres de faire les matieres l'une de l'autre, ils mettent couver ou *generer* selon leurs desseings leurs matieres, par poids et mesure, telle qu'ils ont imaginee, et ce fait ils mettent les dittes choses en un feu fort lent, voulant imiter la matrice de la femme ou de la beste : sçachant bien que la generation se fait par une lente chaleur. (PALISSY, *des Metaux*, Cap.)

— Réfl., être engendré, être produit :

Delaissant neantmens tel ordre que seres avertye de toutes choses, soit par M. de Zevemberghe qui est asses edifflé a ce, ou par ledit maistre Jehan de le Sauch, cependant qu'il sera icy, de maniere que pour mon absence aucun prejudice ne *se generera* aux affaires. (1518, *Négoc. ent. la Fr. et l'Autr.*, t. II, p. 413, Doc. inéd.)

— Neutr., accomplir l'acte de la génération :

La maniere de Habraham et de Jacob qui *genererent* et dormirent avec leurs ancelles. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 444.)

— Act., établir :

De cest avoir que je fac amener
Une abeie en ferai estorer,
Et .XIII. moines i ferai *generer*.
(*G. d'Hanstone*, Richel. 25516, f° 28 r°.)

GENERET, s. m., repas, portion :

A esté ordonné trois sols tournoys pour le *generet*. (*Off. des charit.*, Arch. L 1242.)

Pour la pension des queux pour faire ledict *generet*, 10 s. (*Ib.*)

Pour la pension du maistre du *generet*. (*Ib.*)

Tenetur præpositus administrare ad horas consuetas generalia, gallice le *generez*. (1361, *Cartul. de S. Magloire*, ap. Duc., *Generale*.)

Chascun moyne doit avoir chascun jour un *generet* de six œufs poches ou sain. (*Charg. des off. claust.*, Arch. LL 1180, f° 13.)

Generet de maquerel sallé. (*Ib.*)

Cf. GENERAL 2.

GENEROIS, *genn.*, adj. ?

Passe li fers del fraine *gennerois*.
(*Maccab.*, ms. Berne 113, Stengel, v. 319, *Rivista di filologia romanza*, 1875.)

GENESCHIER, *genicier*, - *iere*, s., sorcier, sorcière :

Le suppliant dist a icelle Aalips : Ne vous conseilliez pas a un *geneschier*. (1414, Arch. JJ 168, pièce 163.)

Icelle femme avoit eu renom d'estre sorciere et *geneschiere*. (1455, Arch. JJ 191, pièce 188.)

George Verneys fut accusé de crime de heresie et de faire mourir et languir par sort et art magiques plusieurs gens et bestail.... Le suppliant dist qu'il estoit vray qu'il l'avoit appellé *genicier*. (1464, Arch. JJ 199, pièce 474.)

Tirez vous ariere, vielle *geneschiere*. (1478, Arch. JJ 205, pièce 36.)

GENESTAI, voir GENESTOI.

GENESTAIRE, voir GENETAIRE.

GENESTAYS, voir GENESTOIS.

GENESTÉ, s. m., lieu planté de genêts :

Ceo n'est chose prest le levre en *genesté*.
(*Proverbes de Fraunce*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

1. **GENESTE**, - *estré*, *jenette*, *jennete*, *jennette*, *jannette*, *janette*, *jeunete*, *jonette*, *genettre*, *ginestre*, s. f., genêt :

Si tenoit chascons une hache
Tel dont l'en deust une vache
Trenchier outre par mi l'eschine,
Tot autresi com la racine
D'un genoivre ou d'une *genestre*.
(CHREST., *la Charrette*, Vat. Chr. 1725, Romv., p. 461.)

Que par Franche et par Borgoigne
Croist la flors en la *geneste*.
(GONTIER DE SOIGNIES, *Chans.*, Richel. 844.)

La sont li *geneste* geant
Et pin et cedre nain seant.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 50ᵈ.)

De *ginestres*,
De folies et de ramiaus.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 73ᶜ.)

De *genestes*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1522.)

Li home pueent vendre les *genestes* qui croissent en leur chans sanz le congié le roi, se elles ne sont dedanz les bones d'aucun bois. (*Echiq. de Norm.*, Marnier, p. 179.)

Feuchieres et *genestes*. (MANDEV., ms. Didot, f° 34 r°.)

Et couvrir les dittes maisons d'estrain et de *genestres*. (FROISS., *Chron.*, IV, 2, Luce.)

... Portoit un escu d'azur a une blanche *jenette*. (*Perceforest*, vol. III, ch. 31, éd. 1528.)

Une chambre vermeille a *genestres* flories. (*Invent. de l'orfevrerie de L. d'Orl.*, ap. Champollion, *Ducs d'Orléans*.)

Ils estoient tous en terre, couverts seulement de pailles et de *genestres*. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 212, Bibl. elz.)

Pour provision, des *jonettes*.
(COQUILLART, *Blason des Armes et des Dames*, II, 165, Bibl. elz.)

Amener des *genettres* a couvrir lad. loge la ou c'on fait lad. brique, .XXII. s. .VI. d. — a coupper des *genettres* et plions... (*Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, XVIᵉ s., p. 47, Deville.)

La quatriesme fleur se nomme par *i*, c'est *jennette* nommee en grec ypericon, et en latin herba perforata. (MOLINET, *Faictz et dictz*, f° 46 v°.)

Beaulx esglantiers, doulx framboysiers, *jennetes*. (ID., *ib.*, f° 40 v°.)

Eau de fleur de *geneste*. (LE FOURNIER, *Decor. d'hum. nat.*, f° 22 r°, éd. 1530.)

Ledit ramasseur me fit assir sur se ramasse que n'est aultre chose que ainsy que une bourree de *genettre* dont est liee par le gros boult d'une corde... (*Voyage de Le Saige*, p. 182.)

Morv., *genétre*, genêt.

Noms de lieux anciens et modernes, la *Genète*, les *Genettes* :

La *Geneste*. (1442, *Cerche des feux du comté d'Auxonne*, Arch. Côte-d'Or, B 11521.)

Nom propre, *Geneste*.

2. **GENESTE**, voir GENETE.

GENESTEE, voir GENESTOIE.

GENESTEY, voir GENESTOI.

GENESTINE, *genetine*, s. f., lieu planté de genêts, représenté par le nom d'une seigneurie :

Le seigneur de *Genetine*. (1474, *Declar. des bailliages d'Ostun et de Moncenis*, 214, Arch. Côte-d'Or, B 11724.)

Cette famille tirait son nom de la seigneurie de *Genestines* en Bourbonnais. (Soultrait, *Arm. du Bourbonnais*, p. 177.)

GENESTOE, voir GENESTOIE.

GENESTOI, - *ai*, - *ay*, *genetay*, - *ectay*, s. m., lieu planté de genêts; le genêt lui-même :

Atant li est venu parmi le *genestoi*.
(*Maug. d'Aigrem.*, Richel. 766, f° 20 r°.)

Leprosi de *Genestei*. (1243, *Ch. de l'abbé de S.-Pierre-Lestrier*, Arch. mun. Autun, Cathéd., Fondat., I.)

Radulphus dou *Genestoi*. (*Dénombr.*, juin 1289, Arch. mun. Autun, Cathéd.)

Le lonc d'un *genestay* qui estoit vert et bel.
(*Bataille des trente Englois et des trente Bretons*, 432, Crapelet.)

Deux acres de terre appellé le *genestey*. (1370, *Mém. des rent. de Friardel*, Arch. Calv.)

Dessoubz ung *genectay* fleury
Je trouvay une gaie bergere,
Qui faisoit chappel de fougere.
(*Chans. du* XVᵉ *s.*, p. 114, A. T.)

Se elle est en lande ou en *genestay* ou en haye. (*Cout. de Bret.*, 409, Nouv. Cout. gén., IV, 387ᵇ.)

GENESTOIE, - *oe*, *genestaie*, *genetaie*, - *aye*, *genetee*, s. f., lieu planté de genêts :

Seguinus de la *Genestoie*. (Avr. 1258, *Ch. de l'Offic. d'Autun*, Arch. mun. Autun, Cathéd., la Jennetoie.)

La *Genestoe*. (1281, *Test. de J. Boisserand*, Arch. mun. Autun, S.-Andoche, I.)

Turris de la *Genetaye*. (Sept. 1286, *Lett. de Phil. roi de Fr.*, arr. du Parlem. de Paris, Arch. Côte-d'Or.)

Muricetum, *genestee.* (*Gloss. de Conches.*)

Nom de lieu moderne, la *Jennetoye* (commune d'Autun, Saône-et-Loire).

GENESTOIS, - *oiz,* - *ays, genetais,* s. m., lieu planté de genêts :

Ilz trouverent pres d'un champ plain de *genestays*;... se mit encores en plus fort *genestays.* (**1372**, Arch. JJ **103**, pièce **382.**)

En hayes, en bussons, *genestoiz,* landes et choses gastes. (**1400**, *Baillée à rentes,* Arch. de Solesme, xiv[e] s., 9.)

Item une piece de terre contenant environ cinq arpents..... laquelle piece de terre est en espines et en *genestois.* (**1403**, *Aveu du lieu de Livri,* paroisse et chastell. de Chateauregnart, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° **287** v°, Arch. Loiret.)

Leur fiefferme.. est.. toute plaine de feugieres et de *genetais.* (Arch. S **56**, pièce **6**, XX.)

GENESTRE, voir GENESTE.

1. **GENETAIRE,** *genetayre, jennetaire, genitaire,* s. m., cavalier monté sur un genêt :

.LIIII. livres... pour les despens de monsieur le lieutenant de Barrois et autres gens du conseil au lieu de Sorcey ou ils estoient allez pour le fait des *genitaires* qui se devoient trouver illecques pour leur parler des grans insolances qu'ils faisoient en ce duchié. (**1473**, Arch. Meuse, B **506**, f° **213** v°.)

Estradiotz sont gens comme *genetaires ;* vestuz, a pied et a cheval, comme les Turs. (COMMYNES, *Mém.*, p. 600, Chantelauze.)

Les batailles de leurs hommes d'armes, de ceulx des costez, et les *jennetaires,* aupres d'eulx, donnerent dedans tant vigoureusement, que les Franchois tournerent en fuite. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCCXXI, Buchon.)

Mectes sur champs Espaignolz, Bisquains,
Lances, harnoys, et canons, serpentins,
Estradiotz et legiers *genetayres,*
De Isles saillez chameaulx et dromadaires.
(J. MAROT, *Voy. de Venise,* Exhortat. aux Princes Chrest., V, 67, éd. 1731.)

Il lui sembla par aventure que la gendarmerie françoise se romproit aussi facilement que les *genetaires* maures. (LANOUE, *Disc.*, p. 329, éd. 1587.)

Aussy ceste infanterie espaignolle a faict despuis cent a six vingts ans en ça de tres beaux actes, s'y estant mieux accommodee qu'auparavant ceux de ceste nation s'estoient jettez a porter la zagaye et estre *genitaires* a mode des Mores et Arabes, armes certes point si bien convenantes que les armes de l'infanterie d'aujourd'huy. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, l. I, c. XVI, Bibl. elz.)

Cf. GENETEUR.

2. **GENETAIRE,** *genestaire, janetaire,* s. f., sorte de javeline ou de lance :

Le suppliant, ensemble Jehan Barriere son cousin, prindrent chascun une arbaleste garnie, et avec ce le dit Barriere cousin une *janetaire.* (**1477**, Arch. JJ **206**, pièce **1159.**)

Une javeline ou une *genetaire* autrement appellee javeline d'Espaigne. (**1480**, Arch. JJ **208**, pièce **141.**)

L'avant garde voit les pensionnaires
Avec leurs chefz hardis et voluntaires
Rompre et briser lances et *genetaires.*
(J. MAROT, *Poés.*, p. 120, ap. Ste-Pal.)

— Adj., qualifiant lance :

Le suppliant tout en riant print une lance *genetaire* ou javeline qu'il trouva en son chemin. (**1474**, Arch. JJ **195**, pièce **1033.**)

Lance *genestaire.* (**1478**, Arch. JJ **205**, pièce **86.**)

GENETAIS, voir GENESTOIS.

GENETAYE, voir GENESTOIE.

GENETE, - *ette, gennete,* s. f., sorte de fouine, espèce de civette :

Piaus de *genetes.* (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 2[e] p., XXX, 10, Lespinasse et Bonnardot ; Richel. 20048, f° 117[d].) Var., *genestes.* (Ed. Depping, p. 326.)

Envelopé en povres drapeaulx, non en fourreures de martres ou de *genetes.* (*La Thoison d'or,* vol. I, f° **12** v°.)

Et la fourrure de *jennette.*
(*Farce de Calbain,* Anc. Th. fr., II, 143.)

La eussiez veu maintes saffrillonnettes,
De chesnes d'or et carcans enchesnees,
Traisner velours, satin, martres, *genettes,*
Bagues, aneaulx, coquilles et templectes.
(MAXIMIEN, *Debat des Dam. de Par. et de Rouen,* Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., XII, 43.)

Il y a deux sortes de *genettes,* la rare et la commune. La commune est grise, mirouettee et tavelee de noir. L'autre, qui est l'excellente et rare, a le poil noir et luisant comme un satin ou panne de velours noir : elle est marquetee et mirouettee de plaques et taches rousses, qui tirent sur le rouge d'une merveilleuse beauté. (FAVYN, *Théât. d'hon.*, l. III, p. 518.)

— Espèce de fourrure faite avec la peau de cette bête :

La douzaine de *genetes* .VIII. d. (*Li Cout. des foires de Troies,* li tonneus de la peleterie, ms. Troyes 365.)

Ung petit bort de *gennetes* noires. (**1474**, *Inv. des bagues de Gabrielle de Latour,* Ann. de la Soc. d'hist. de Fr., **1880**, p. 296.)

Et ne doibvent aussy porter ermines mouchetees ne *genettes* noires. (ALIEN. DE POICT., *Honn. de la Cour.*)

Advocatz seront de *jenettes*
Fourrez, s'ilz sçaivent leurs patois.
(*Pronosticat. nouv.*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., XII, 162.)

GENETER, v. a., faire caracoler :

Et avoit esté cet outraige a l'occasion d'aucuns pages, qui pres de ladicte eglise Saincte Catherine en *genetant* leurs chevaux, sua consueta insolentia, empeschoient lesdits escoliers a entrer en ladicte eglise. (**1404**, *Insulte faite à l'université par Ch. de Savoisy,* Felibien, *Hist. de Paris,* IV, 547.)

GENETEUR, *genneteur, jenneteur, genesteur, geniteur,* s. m., cavalier monté sur un genêt :

Les *geniteurs* du roy de Castille. (FROISS., *Chron.*, Richel. **2644**, f° **193** v°.)

Le roy d'Arragon.. fist clorre tous les pas d'Arragon et garder bien et destroitement, et mist gens d'armes et *geniteurs* sur les montaingnes. (ID., *ib.*, Richel. **2641**, f° **270** r° ; Luce, VI, **214.**) Var., *genneteurs.* (VI, **370.**)

Et y avoit encores sus ele, en le bataille dou dit roy Henri, pluiseurs *geniteurs* montes sus chevaus tous armes, qui tenoient leurs batailles en vertu ; car, quant elles branloient ou se vouloient ouvrir par aucun costé, cil *geniteur* qui estoient sus ele, les reboutoient avant et les resviguroient. (ID., *ib.*, VII, **41**, Luce.)

Quant Jehan Ferrant vint sur les champs, il vyt courir ce *jenneteur.* Si appela ung sien escuier et luy dist : Or fay courir ton jenet, et fay tant que tu parles de pres a ce *jenneteur* qui ainsi fait monstre sur les champs. (ID., *ib.*, XI, 393, Kerv.)

Si vous dis qu'il eurent moult de maux et moult d'encontres, tant en Espaingne et en Arragon qu'en Kateloingne, par gens que on nomme *geniteurs,* qui furent plus tost montes sur chevaux que on appelle genets, que on ne feroit en Franche ou en Picardie, a plainne terre, sus bons ronchins. (ID., *ib.*, VII, **126.**)

Je aray bien .III[m]. chevaux armes qui seront sur les .II. costes des .II. esles de mes batailles, et aray bien .VI[m]. *geneteurs.* (ID., *ib.*, **189.**)

GENETIER, s. m., arbuste qui produit le genêt :

La sont li *genetier* joyant,
Et pin et cedre verdoyant.
(*Rose,* ms. Brux., f° 44[c].)

Je trouvay par chemin plusieurs arbres, de diverses sortes, desquelles je n'ay nulle connaissance, sinon de *genetiers,* qui par leurs fleurs jaunissans rendoyent un plaisant et delectable objet. (*Descr. de l'Ethiopie,* ap. Leon, *Descr. de l'Afr.*, p. 82, éd. **1556.**)

GENETIF, voir GENITIF.

GENETINE, voir GENESTINE.

GENETON, s. m., genêt d'Espagne :

Prist ung *geneton* des siens viste, adroict et legier, et par chemin couviert se mist en poste. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 90 r°.)

GENETRIS, - *itris,* - *iz,* - *ix,* - *ice,* s. f., mère :

Roine, dame, pucelle *genitris.*
(*Huon de Bord.*, 788, A. P.)

Sainte Marie, roine *genetris.*
(*Auberi,* p. 17, Tobler.)

Proie ton fil, roine *genitrix.*
(*Gaydon,* 1383, A. T.)

Preiai sainte Marie Deu *genetriz.*
(*Ger. de Rossill.*, p. 333, Michel.)

Lequel jadis soubz bonne *genitrice*
Estoit sorty par lingne imperialle.
(*Epitaphe de Phelippes d'Austrice.*)

GENETTE, s., m., cavalier monté sur un genet :

Il avoit avecques luy deux mille hommes d'armes et trois mille et cinq cens *genettes.* (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 355, Kerv.)

— *A la genette,* à la manière des *genetaires,* c'est-à-dire avec des étriers très hauts :

Montez sur de tres beaux chevaux, les uns *a la genette,* les autres a la commune. (BRANT., *Gr. Capit. estrang.*, I, **43**, Lalanne.)



Leur combat fut a cheval *a la genette*, et a la rapiere. (ID., *sur les Duels*, VI, 263.)

GENETTRE, voir GENESTE.

GENEVRAIE, *aye*, s. f., lieu planté de genièvres; est représenté par le nom de lieu, la *Genevraye*.

GENEVRIERE, s. f., lieu planté de genièvres ; est représenté par le nom de lieu *Genevrières* (Nièvre).

GENEVROI, *-oy*, s. m., lieu planté de genièvres :

Ad puteum de *Genevroy*. (1237, *Martyrologe de N.-D. de Beaune*, p. 245, Boudrot.)

Noms de lieux actuels, *Genevroy* (Aisne), *Genevray* (Nièvre).

GENGE, s. f. ?

Ovriers en pire et en vies *genges*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 230, Borgnet.)

GENGLE, voir JANGLE.

GENGLEIS, voir JANGLOIS.

GENGLEOR, voir JANGLEOR.

GENGLER, voir JANGLER.

GENGLERESSE, voir JANGLEOR.

GENGLERIE, voir JANGLERIE.

GENGLETER, voir JANGLETER.

GENGLEUR, voir JANGLEOR.

GENGLOIER, voir JANGLOIER.

GENGLOIS, voir JANGLOIS.

GENGLOUS, voir JANGLOS.

GENIAL, *-yal*, adj., de production, de naissance, d'hymen, nuptial :

Hymeneus, ce midieu nuptial.
A marié mon frere *genyal*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, 1e p., XXV, éd. 1545.)

Et fut celebree ceste *geniale* feste en la ville de Carpentras en grand estat. (G. PARADIN, *Cron. de Sav.*, p. 108, éd. 1552.)

Ton lict *genial*.
(RONS., *Ecl.*, III, Bibl. elz.)

— Agréable, joyeux, divertissant, fait pour le plaisir :

Tu as laissé les aigreurs marciales,
Pour recouvrer les douceurs *geniales*.
(L. LABÉ, *Eleg.*, I, éd. 1555.)

GENIALE, s. f., génération :

Leur oraison est pure rethorique,
Leur liesse est propice a *geniale*
Et leur atraict amoureux et lubrique.
(LE MAIRE, *la Concorde de deux lang.*)

GENICIER, voir GENESCHIER.

GENIN, voir JENIN.

GENILLAGE, voir GELINAGE.

GENILLE, voir GELINE.

GENILLON, voir GENOILLON.

GENISSON, s. m., petite génisse :

Il met gresser ses bœufs et tendres *genissons*.
(GAUCHET, *Plais. des Champs*, p. 110, éd. 1604.)

Bucula, bouveau ou bouvillon, genisse ou *genisson*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Toreaux et bœufs membrus, et *genissons* beulants.
(VAUQ. DE LA FRESNAIE, *Sat.*, IIII, éd. 1612.)

Suisse rom., *genisson*. Haute-Norm., vallée d'Yères, *genichon*.

GENITABLE, adj., propre à la génération, génital :

Semence *genitable* ou virile. (CHAMPIER, *les Propheties, ditz et vaticinations des Sibilles*, éd. 1503.)

GENITABLES, s. m. pl., parties de la génération :

Pudenda, *genitables*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

GENITAILLES, *-illes*, *-elles*, s. f. pl., parties de la génération, génitoires :

Par col, par bouche e par menton,
E par les mameles, ço trovon,
Par *genitailles*, par aillurs.
(MARIE, *Purg. de St Patrice*, Richel. 25407, fo 111c.)

Lesdictz chevaliers furent escorchies tous vifs et leurs *genitailles* coupees. (*Frag. d'une Chron. anon.*, Rec. des Hist., XXI, 151.)

Car le mari, meu en ire,
Leur couppe, par grant violence,
Les membres portans la semence,
D'un coustel ou d'unes cisailles,
C'est assavoir les *genitailles*.
J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. II, v. 2098, Cocheris.)

Cheval qui a les *genitilles* trop grans. (FRERE NICOLE, *Trad. du Livre des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, fo 95 vo, éd. 1516.)

Es flans, pres des *genitelles*. (ID., *ib.*, fo 96 ro.)

Certaine maladie de roupture que ledit Colezon avoit lonc temps avant la dite bateure en ses *genitilles*. (1383, Arch. JJ 123, pièce 152.)

GENITAIRE, voir GENETAIRE.

1. **GENITAL**, adj., qui sert à la génération :

Les febves sont fecondes et *genitales*. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 144, Roybet.)

La première édition du Dictionnaire de l'Académie enregistre *génital* avec ce sens.

2. **GENITAL**, s. m., parties de la génération :

Monstra ses *genitals* a ceus de hors. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, fo 24 vo.)

Les oyseaux et autres animaux qui ont les testicules cachez en dedens n'ont beaucoup de destours es vaisseaux spermatiques. C'est la cause pourquoy ils sont plus prompts et plus vistes a saillir leurs femelles, au contraire de ceux qui ont eu a faire de plus long *genital*, et qui ont les genitoires gros et pendants. (BELON, *Nat. des oys.*, I, 5, éd. 1555.)

Le *genital* des lievres se tient caché en son fourreau. (ID., *ib.*, 6.)

Mais une chose me travailloit fort, songeant avec une crainte non petite comment... elle pourroit endurer un si desmesuré *genital*. (J. DE MONTLYARD, *l'Asne d'or*, p. 282 ro, éd. 1616.)

GENITELLE, voir GENITAILLE.

1. **GENITEUR**, voir GENETEUR.

2. **GENITEUR**, s. m., celui qui engendre, qui a engendré, père :

L'ocean *geniteur* des Dieux. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, fo 128 vo.)

Et puis que en requerant de sçavoir qui je suis m'avez nommé vostre *geneteur*, je vous en say grant gré. (*Perceforest*, vol. V, ch. 23, éd. 1528.)

Littré enregistre *géniteur*, sans historique, comme terme du style burlesque, et comme terme d'économie rurale.

GENITIF, *genetif*, adj., de la génération, propre à la génération :

Mais suffit qu'isse l'esperit
Genitif avecques l'esperme
Que la matrice de la femme
Reçoit et garde chauldement.
(JEH. DE MEUNG, *Resp. de l'Alchymiste a Nat.*, 750, Méon.)

Parties *genitives*. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 528.)

Genetif. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Parties *genitives*. (G. CHRESTIAN, *Gener. de l'homm.*, p. 51, éd. 1559.)

Et encore au XVIIe siècle :

Une telle mutilation de leurs parties *genitives*. (LOYS GUYON, *le Miroir de beauté*, II, 450, éd. 1615.)

— S. m. pl., parties génitales :

De la femme laquelle rompist les dens et le visage, coupa les oreilles et osta les *genitifs* a son mary quant il fut mort. (*Yst. des Sept Sages*, p. 149, G. Paris.)

GENITILLE, voir GENITAILLE.

GENITRICE, voir GENETRIS.

GENITRIX, voir GENETRIS.

GENITURE, s. f., engendrement, naissance :

Que Jesuchrist si est vray filz de Dieu
Par eternelle et vraye *geniture*.
(*Act. des Apost.*, vol. I, fo 7d, éd. 1537.)

La racine de nymphea ne deffend et n'empesche pas seulement le ventre mais aussi l'affluence de *geniture*, et pour ceste cause est dicte nourrir le corps et la voix. (*Jard. de santé*, I, 311, impr. la Minerve.)

Pour augmenter naturel *geniture*.
(*Contredicts de Songecreux*, fo 43 ro, éd. 1530.)

Et n'a (le corps humain) que maulx depuis sa [*geniture*,
Peine, travail et molestation.
(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 110.)

— Semence :

La *geniture* ou semence de l'homme et de la femme. (G. CHRESTIAN, *Gener. de l'homm.*, p. 102, éd. 1559.)

La semence ou *geniture* provient de toutes les parties du corps. (PARÉ, *Oeuv.*, XXII, VIII, Malgaigne.)

Geniture. C'est la semence ou l'oeuf fecondé dans le sein de mere. (TREVOUX.)

— Au plur., génitoires :

Et estoit descouvert (Noé) si qu'on pouvoit veoir appertement ses *genitures*. (*Les Prophecies de Merlin*, fo 7b, éd. 1498.)



GENNE, s. f., marc de raisins :

Depuis en rapportant le marc ou *genne* de leur ditte vendenge. (**1348**, Arch. JJ **125**, pièce **211**.)

Pour .VI. journees esquelles il remua les *gennes* de l'ospital. (**1384**, *Arch. hospit. de Paris*, **II**, **108**, Bordier.)

Franche-Comté, *ginne*, marc de raisins.

Cf. GEIN.

GENNEROIS, voir GENEROIS.

GENNETE, voir GENETE.

GENNETEUR, voir GENETEUR.

GENNILLE, voir GELINE.

GENNON, s. m. ?

Et un grant *gennon* de bissac
Luy voletoit (par) dessus la teste.
(*Farce du Franc Archier*, Anc. Th. fr., II, 331.)

GENOIL, voir GENOL.

GENOILER, voir GENOILLIER.

GENOILLE, s. f., genou :

Les queses, la lene, les *genoilles*, les jambes. (*Maniere de langage*, p. 383, P. Meyer.)

1. GENOILLIER, *- oiller*, *- oiler*, *- ouillier*, *- uiller*, *- uler*, verbe.

— Neutr., s'agenouiller, fléchir le genou :

Si l'a saisi parmi l'eaume jemé,
Que *genoillier* le fist outre son gré.
(*Alesch.*, var. des v. 6291-6501, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*, t. II, p. 287.)

Ne se convient a emperer
Com vos estes *genoiler*
Davant auchuns meindre de soi.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 9c.)

Les jaumbes saun jenuoils e garez
De *genuler* serroynt trop redz.
(*The treatise of Walter de Biblesworth*, p. 148, Wright.)

Il ne *genulera* quant il fait feulty. (LITT., *Instit.*, **91**, Houard.)

Le tenant *genulera* devant luy sur ambideux genues. (ID., *ib.*, **85**.)

Ces flateurs qui vont *genouillant*, idolastrant, et bonnetant alentour d'eux. (DU FAIL, *C. d'Eutr.*, XXXIII, Bibl. elz.)

— Réfl., dans le même sens :

Le cheval *se genoille*, tant fu des cops chargez.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 16 v°.)

Genuille sei a l'arbre, baise la e la prie.
(ID., *ib.*, f° 71 v°.)

Du poing que out gros et forni
Si grant cop au cheval dona
Desouz le enfant *se genoilla*,
Et li chevaus chiet enverses,
Et li enfes ensi deles.
(*Othevien*, ms. Oxf.. Bodl. Hatton 100, f° 50 v°.)

— *Genoillé*, part. passé et adj., qui a des nœuds, noueux :

Le dent de chien se traine par la terre avec ses petis rinseaulx *genouillez*, s'entreteans par neudz. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, c. XLVIII, éd. **1549**.)

La tige d'hydropiper est nodeuse et *genouillee*. (DU PINET, *Dioscoride*, II, **155**, éd. **1605**.)

Les premieres fueilles de gentiane sont grandes et larges, couchees et estendues sur la terre, bien pres semblables aux fueilles du grand plantain, entre lesquelles provient la tige ronde, unie, creuse, *genoillee*, de la grosseur d'un doigt. (L'ESCLUSE, *Hist. des plant. de Dodoens*, III, **12**.)

2. GENOILLIER, *genoullier*, *genoiller*, s. m., sorte de lien pour les genoux, genouillère :

Se le *genouiller* de quoi les bues sont lies par nuit est d'une pieche. (*Jurés de S. Ouen*, f° 88 r°, Arch. S.-Inf.)

Le *genoullier* de quoi les bues sont liés par nuit. (*Ib.*, f° 90 v°.)

Genoiller d'une pieche. (*Ib.*, f° **109** v°.)

Genualia, gallice *genouillier*. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. **4120**.)

GENOILLON, *genoilon*, *jenoilhon*, *genoyloun*, *genoullon*, *genouoillon*, *genuillon*, *genulun*, *genillon*, *genelon*, *genellon*, *ginellon*, *jenellon*, *gignollon*, *jengnoillon*, *genoissun*, *junelun*, *geloinon*, s. m., genou :

Enci fuit Joseph grant piece de la nuit... en prieres enz cotes et enz *genillons* nus. (*S. Graal*, Richel. **2455**, f° 31 r°.)

— Il s'emploie surtout avec la prép. *à*, quelquefois au singulier, mais le plus souvent au pluriel, pour dire à genoux, les deux genoux pliés :

A *gignollons* s'est li rois acodes.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 258c.)

Li vieillart e les vieilles erent a *genuilluns*.
(*Rou*, 2e p., 2347, Andresen.)

Devant Gauvain a *genoillons*
Se sont andui mis simplement.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 222a.)

Devant le roi s'est a *genelons* mis.
(*Girard de Viane*, p. 103, Tarbé.)

Tant est afeblié qu'il chiet a *genoullon*.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montp. H 247, f° 193b.)

Par devant une ymage estoit a *genoillon*.
(*Ib.*, f° 197c.)

Tant fu afebloies k'il ert a *genillon*.
(*Ib.*, Richel. 24387, f° 21f.)

Tant est afebloies qu'il ciet a *genelon*.
(*Ib.*)

Si chiet a *genoillons*.
(*Ib.*, f° 28c.)

Or vous leves un poi, soies a *genellon*,
Et si rendés vos coupes, par grant affiition.
(*Ch. d'Antioche*, chant 1er, 854, P. Paris.)

Celui choisi qui fu a *jengnoillons*.
(*Jord. de Blaves*, Richel. 860, f° 123 r°.)

Maugalie la bale li vint a *genoilons*.
(*Floov.*, 577, A. P.)

Chaoir se laisse a *geloinons*.
(*Vie J.-C.*, Brit. Mus. add. 15606, f° 61d.)

Chascuns a *genillons* se ploie.
(A. DU PONT, *Mahom.*, 1435, Michel.)

Et fiert Frobert le Gresillon
Si qu'il l'abat a *genoillon*.
(*Renart*, 29269, Méon.)

Devant l'auter a *genoissuns*
Ad fait ses afflicciuns.
(*S. Edward le conf.*, 730, Luard.)

Les fisent iestre a *jenellons*.
(MOUSK., *Chron.*, 11166, Reiff.)

Sovent se courbe a *genoillons*.
(*Castoiement d'un pere a son fils*, 42, Méon.)

C'a li chauçat les esperuns
Par grant honur a *genuluns*.
(*Le Lai del Desiré*, p. 35, Michel.)

Il se mist devant lui a *jenellons* a terre. (*La Vie M. S. Nicholai*, Montmerqué.)

A *genoullons* tous jours a Damedieu pria.
(*Doon de Maience*, 1055, A. P.)

Ne se peut mez lever fors que a *genoullon*.
(*Ib.*, 1277.)

Quant la vienent li fil e si baron,
E .G. devant lui a *genouoillon*.
(*Gerard de Ross.*, p. 288, Michel.)

E se mist a *genoylounz*. (*Foulq. Filz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. **76**.)

Adont par devant luy sont mis a *jenelon*.
(*Chron. des ducs de Bourg.*, 9406, Chron. belg.)

Si luy requiers a *genoillon*
Qu'il m'en laisse toute la joye.
(VILLON, *Grant Test.*, LXXVII, Jouaust, p. 61.)

Et estoit comme a *genoillons* et non debout, ne couché du tout. (RAB., l. V, c. **25**, éd. **1564**.)

— *En genoillons*, dans le même sens :

An *genollons* devant le sains se mist.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 175d.)

Lez lui se met en *genuilluns*.
(MARIE, *Lai des deus amanz*, 206, Roq.)

E les traiturs en *junieluns*
Atendirent les baruns.
(*Conq. of Irel.*, 754, Michel.)

— *Lever de genillons*, se relever, en parlant de quelqu'un qui était agenouillé :

Amours de *genillons* lieve
Et dist que durement li grieve
Ce qu'il ont a jenous esté.
(PHIL. DE REMI, *Sal. d'Am.*, 773, Bordier, p. 283.)

On dit encore en Franche-Comté, district de Besançon, et dans les Vosges, *ai genouillon*, à genoux. Dans le Poitou, comm. de Chef-Boutonne, on appelle *geneuillon* (j'neuillon), un coffre en bois dans lequel les laveuses se mettent de *g'neuil*, pour ne pas se mouiller.

GENOILON, voir GENOILLON.

GENOIR, *genuir*, v. a., engendrer :

Olimpias, donna gentil,
Dun Alexandre *genuit*.
(ALBERIC, *Alexandre*, 44, P. Meyer, *Rec.*, p. 282.)

Dites moi qui je sui et qui me *genoi*.
(*Maug. d'Aigr.*, Richel. 766, f° 53 v°.)

GENOISSE, s. f., sorcière :

4 gros de Jehan Le Paige demourant a Sainct Baulsonne pour avoir appellé la femme Jehan Noel demourant a Escey vieille *genoisse*. (**1541-42**, Arch. Meuse, B **1585**, f° **17**.)

GENOISSUN, voir GENOILLON.

GENOL, *- oul*, *- ou*, *- oil*, s. m., génération :

En depecement de mariage por parenté, l'en doit conter les *genou* deça et dela : legat puet faire indulgence. Un chevalier se fust marié o une que il teignoit ou cinq *genou*, il empetra indulgence de remanoir o lui, et fist entendant que il avoit enfans; cum il n'en eust eu que une fille qui estoit morte, dont li evesque du leu demanda que l'en en fera, et l'en li dist que bien la pot lessier ensemble. (*Establ. de S. Louis*, Richel. **2839**, f° **101**.)



Et dit l'en qu'il dure jusque au tierz *genoil* et commence l'en au filz. (*De jost. et de plet*, II, 4, § 3, Rapetti.)

Que le premer mari a cele feme estoit cosin a cel home ou quatre *genoil*. (*Ib.*, X, 14, § 1.)

Li droiz apele toz peres et meres jusques au tierz *genol*. (*Ib.*, XII, 6, § 2.)

GENOLLON, voir GENOILLON.

GENOU, voir GENOL.

GENOUIL, adj., à genoux :

Supplication *genouille*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

GENOUILLET, s. m., diminutif de genou :

Geniculum, *genouillet*, le neud d'un chaume, ou roseau, ou herbes. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

— *Faire le genouillet*, loc., faire des génuflexions :

Et le bonnet oster honnestement,
Le *genouillet* faire bien gentiment.
(R. GOBIN, *Livre des loups ravissans*, ch. III, éd. 1525.)

GENOUILLIER, voir GENOILLIER.

GENOULLIER, voir GENOILLIER.

GENOUILLIERE. s. f., Nom d'une herbe appelée aussi le sceau de Salomon :

L'herbe Saint Innocent ou centinodia, la *genouilliere* ou le sceau de Salomon. (COMENIUS. *Jauna aurea reserata duarun linguarum*, p. 28, éd. 1669.)

GENOULLON, voir GENOILLON.

GENOUOILLON, voir GENOILLON.

GENOYLOUN, voir GENOILLON.

GENRE, voir GENDRE.

GENRER, voir GENDRER.

GENS, *giens*, adv., s'est employé très-anciennement pour renforcer la négation :

Tot son aveir qu'od sei en out portet
Tot le depart que *giens* ne l'en remest.
(*Alexis*, str. 19ª, XIº s., G. Paris.)

Ne s'en corocet *giens* cil saintismes hom.
(*Ib.*, str. 54ᶜ.)

Par Deu, ço dist l'escolte, cist gab valt trois des [altres,
Vers mon seignor lo rei n'i ad *gens* de hontage.
(*Charlemagne*, 617, Koschwitz.)

N'est *giens* a dire de tuz les biens dunt il parlad a sun serf Moysen. (*Rois*, p. 265, Ler. de Lincy.)

Puis avint que la riviere sechad, kar *giens* de pluie ne vint en tere. (*Ib.*, p. 310.)

Mais sires ne volt *giens* prendre de Naaman. (*Ib.*, 14,5.)

Se il cho funt n'en puent mais,
N'en puent *giens* suffrir lo fais.
(*Brut*, ms. Munich, 517, Vollm.)

Mais *giens* ne di cho nequedent,
S'uns aliiens d'estrange gent
Parole a moi ki te demant,
Que ne t'i duinse maintenant.
(*Ib.*, 2906.)

Mut l'aveit escrié et nel dist *gens* en bas.
(GARNIER, *S. Thomas*, Richel. 13513, fº 32 rº.)

Il ne vait *gens* cumme terrestre,
Prof vait bruiant comme tempeste.
(*Gormond et Isembart*, 224, Scheler.)

Savoie, et patois lyonnais, je n'en ai *jhins* (*zins*, *zdins*, *dzins*, *dzin'ss*), je n'en ai pas.

GENSDARMEE, voir GENDARMEE.

GENSDARMER, voir GENDARMER.

GENSER, *-cer* (se), v. réfl., s'arranger :

La mort aussi s'en vient d'autre cousté,
Qui a rendu maint homme desgouté,
Recongnoissez les dictz de nostre maistre,
Et *vous gencez* pour bon remede y mettre.
(BOURDIGNE, *Legende de P. Faifeu*, Ep. aux Angev., Jouaust, p. 8.)

Norm., arr. de Valognes, *genser*, v. a., déranger, mettre de côté, réfl., se déranger.

GENSIOR, voir GENSOR.

GENSOR, *-zor*, *-çor*, *-sior*, *-cior*, *-tior*, *-tchur*, *-tor*, *-teur*, *-teour*, adj. comparatif, plus beau :

Et prist moylier dun vos say dir
Qual pot sub cel *genzor* causjr.
(ALBERIC, *Alex.*, 39, Meyer, *Rec.*, p. 282.)

Ainc ne vit un *genzors* meschins.
(*Brut*, ms. Munich, 2081, Vollm.)

Ne veistes *genzors* pulceles.
(*Ib.*, 2569.)

Nove chançon vos dimes del tens ancianor;
Faite est d'une pucele, anc n'oi *gentior*.
(*Vie Ste Euphros.*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, fº 87 rº.)

D'autre part de la cambre ot paint en .I. destor
Elaine la roine, nus n'i set *gencior*.
(*Enf. God.*, Richel. 12558, fº 22ᵇ.)

Vestu ot un bliaut d'un paille de valur,
Mantel ot afublé, reine n'ot un *genteur*.
(*Horn*, 2705, Michel.)

Mantel ot el col, reine n'ot *gentor*.
(*Ib.*, var.)

— Superlatif, le plus beau :

De toutes autres mireor,
De toutes autres la *gençor*.
(BEN., *Troie*, ms. Montp., fº 3ᶜ.)

En cel contemple fut en Estaforde sire
Li secunz reis Henris, ke d'Engletere ert sire,
Et amout une dame, la *gentchur* del empire,
Avice d'Estafort out a nun, ço oi dire.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, fº 6 rº.)

Car si com dient li actour,
L'aisnee estoit moult la *gentor*;
Mais or dirai si que n'en mente,
N'en ert l'autre de riens mains gente.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, fº 39ᶜ.)

De joie i cor,
De ses chambres les met en la *gentor*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 365, Michel.)

— Positif, beau :

Onques Dex ne fist cose, se se met en la flor
Que il ne contreface autre si *genteour*,
Le façon et le forme jamais querres millor.
(*Roum. d'Alix.*, fº 58ᶜ, Michelant.)

Gaudisse troevent, la fille l'aumachor,
Ele se drece, molt ot le cors *gensor*.
(*Anseis*, Richel. 723, fº 39ᵈ.)

Et ses fix Daires li cortois
Garde le pales et l'onor
Et sa suer au cors *gensior*.
(*Blancandin*, 3322, Michelant.)

La pucele au cors *gencior*.
(*Ib.*, Richel. 19152, fº 179ᶜ.)

1. **GENT**, *gant*, *jant*, s. f., race, extraction :

K'il sanbloit bien iestre de haute *gent* et qu'il venroit a grant bien. (*Li Contes dou roi Coustant l'Emper.*, Nouv. fr. du XIIIᵉ s., p. 13.)

S'il savoit quelz il pooit estre,
Et de son (lire *sa*) *gent* et de son estre.
(*Vie S. Remi*, ms. Brux. 188, Anzeiger, IV, 223.)

— Peuple, nation, troupe :

Cum ço audit tota la *gent*.
(*Passion*, 33, Koschwitz.)

Ne ne perissent la *gent* ki enz fregundent.
(*Alexis*, st. 60ᵈ, XIᵉ s., Stengel.)

Gent paienur ne voelent cesser unques.
(*Rol.*, 2639, Müller.)

De tornoier n'ai or mon consel quis
Que ma *gent* sont molt durement laidi.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, fº 23ᵇ.)

Or si me doinst F. tant de respit
Que ma *gent* soient respasé et garit.
(*Ib.*)

Et Kallon iert onis avec sa *gant*.
(RAIMBERT, *Ogier*, 11675, Barrois.)

Sa *genz* l'oent, dedenz se metent.
(*Brut*, ms. Munich, 845, Vollmöller.)

Antre moi et ma *jant*.
(*Floov.*, 2236, A. P.)

Si tost com sa *gent* mort le virent
D'ilec maintenant se partirent.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, fº 50ᶜ.)

D'anqui peuvent veoir tres bien le chapleis,
Ne fut par tant de *gent* fais plus biaux fereis.
(*Girart de Ross.*, 1947, Mignard.)

Peuple issu de Brutus, *gent* perfide et brutale.
Qui des troubles d'autruy ton repos establis.
(DU PERRON, *Stanc. sur la mort de Marie Stuart.*)

— Personne, homme :

Molt est fous qui croit tote *gent*.
(*Tristan*, Richel. 2171, fº 3ª.)

François ne sont pas *gent*, anchois sont vif maufé.
(*Fierabras*, 3713, A. P.)

Et certes ce furent deux *gens*, qui firent grand chere ensemble. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 22, Michaud.)

Il mourut plusieurs *gens* de part et d'autre. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, V, 10, éd. 1611.)

On trouve encore au XVIIᵉ siècle :

J'ay refusé cent *gens* qui vouloient m'entraisner.
(DE VILLIERS, *Costeaux*, sc. 9.)

Voilà trois *gens* bien étonnés. (MAUCROIX, *Lett.*, LXXXVI, éd. L. Paris.)

2. **GENT**, *jent*, *gient*, adj., gentil, joli, beau, en parlant de personnes :

Il est plus *genz* qui solleiz enn ested.
(*Cant. des cant.*, Richel. l. 2297, fº 92 vº.)

Moult estes *gente* et avenant. (GAUT. MAP, *Lancelot du Lac*, Richel. 1430, fº 112ᶜ.)

Et cil les prent, qui mult est prouz et *gient*.
(*Otinel*, 1327, A. T.)

Car enfans si deviennent *gens*.
(VILLON, *Grant Test.*, CXXII, Jouaust, p. 86.)

— En parlant de choses :

Dunc avrez faite *gente* chevalerie.
(*Rol.*, 594, Müller.)



Cointe ert e sages e proz e beaus,
De *jenz* respons e de beaus diz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 13656, Michel.)

Or esgarde liquelz est plus *gens*
Ou le lessier ou le parsuivre.
(*Rose*, ms. Brux., f° 23b.)

Ne cuidez pas que ce soit *gens*.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 3967, Hippeau.)

El praiel ot on mis la table,
Ou faisoit *gent* et delitable.
(*Couci*, 5058, Crapelet.)

Ung mot est bel, quant il est *gent*.
(*Songe doré de la Pucelle*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., III, 223.)

Car j'ai l'amour de la belle au *gent* corps.
(CL. MAR., *Chanson*, XIII, éd. 1596.)

Morv., *gent*, *zent*. Vendée, une *gente* épousée.

Nom propre, *Gent*.

3. **GENT**, *jenz*, adv., aimablement :

Une pulcelle(t) odi(t) molt *gent* plorer.
(*Cant. des cant.*, Richel. l. 2297, f° 92 v°.)

Fu mult del rei *jenz* recoilliz
E mult honorez e cheriz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 10155, Michel.)

Bien fist kanqu'il i aferi,
Et il et la royne aussi,
Et cil de la vile et sa gent
Receu furent bel et *gent*.
Bel et bien se sorent avoir.
(*Cleomades*, 16603, Van Hasselt.)

GENTAILLE, s. f., préjoratif de gent :

Ces *gentailles* commenchierent a eux mettre en arroy. (*Trahis. de France*, p. 66, Chron. belg.)

Avez vous peur de tel *gentaille?*
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 23818, G. Paris.)

Le nombre des adventuriers estoit jusqu'a soixante mille, le reste de toute sorte de *gentaille*. (THEVET, *Cosmogr.*, VII, 1, éd. 1558.)

GENTCHUR, voir GENSOR.

GENTE, voir JANTE.

GENTEILLISSE, voir GENTELISE 2.

GENTELET, *-ellet*, adj., gentil :

Elle sera plus courte, *gentellete* et moins nuysible que faire se pourra. (*Habits des gens de guerre*, Richel. 1977, f° 82 v°.)

Ton propret corps, ta fachon *gentelette*.
(G. CHASTELLAIN, *Louenge* a la *tres glor. Vierge*, VIII, 282, Kervyn.)

GENTELIS, *jent.*, adj., noble :

Ses homes *jentelis* i ot tous.
(*Athis*, Richel. 375, f° 141b.)

1. **GENTELISE**, *gentillise*, s. f., femme noble :

Et ensement la *gentillise*
Que tantost fu de vos esprise.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 129b.)

2. **GENTELISE**, *-isse*, *-erise*, *-ilise*, *-illise*, *-ellisse*, *-eillisse*, *-ilesse*, *-illesse*, *-illesce*, *-esche*, *-illece*, *jent.*, s. f., noblesse, vaillance, courage, amabilité, action, conduite digne d'une personne noble :

E, se en lui a nule franchise,
Amors, dulçors ne *generise*,
Merci crie ne l'en mesoie.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2845, Michel.)

Science et *genterise*.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 41 v°.)

Seint Thomas les ad vencuz
Par *genterise*.
(*Vie de S. Thom. de Cant.*, 1085, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

La fin des grans bontez de *gentillesche* vraie. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 12b.)

Si fort m'esprent, si fort m'atise
Vo grant biauté, vo *gentillise*.
(G. DE COINCI, *de l'Emper. qui garda sa chasteé*, Richel. 23111, f° 255d, et ms. Brux., f° 112a.)

Regardez l'aprise e la porture,
Sa *genterise* e sa mesure !
(CHARDRY, *Petit Plet*, 1441, Koch.)

Si avilez vostre lignage
E vostre *genterise* demeine.
(ID., *Set dormans*, 298.)

Lur beauté e lur *genterise*
Avum perdu en iteu guise.
(ID., *ib.*, 647.)

Ne prise niant ma hautesce,
Ne ma biauté, ne ma proesce,
Ne m'ennor, ne ma *gentillise*.
(*Dolop.*, 4144, Bibl. elz.)

Le guerredon de la francise
Vous rende, et de la *gentilise*
Que faite aves, dame, de moi.
(*Amaldas et Yd.*, Richel. 375, f° 322b.)

De vos disent tantes bontes,
Tant buenes mors, tantes beautes,
Et ensement la *gentelise*,
Que sempres fui de vos souprise.
(*Parton.*, 1365, Crapelet.)

Et tant aves de *gentelise*
Ja ne lairai ne vos eslise.
(*Ib.*, 1499.)

S'estoit a toute *gentelise*
Apers et dous et ademis.
(*Guill. de Dole*, Vat. Chr. 1725, Romv., p. 578)

Se jou li aide de sa guerre
Ce faic jou tot par *gentelisse*.
(*Blancand.*, 1618, Michelant.)

Ceste amor ne rechert rens for che *gentilize*.
(*Guy de Nantoil*, ms. Venise, f° 1.)

Que moult a povre *genteillisse*
Qui pour eur pert sa franchise.
(GAUT. D'ARR., *Eracl.*, ms. Turin, f° 7r.)

Et Gondelbues, li rois de Frise,
Ki moult fu plains de *gentelise*.
(MOUSK., *Chron.*, 9036, Reiff.)

Tant a amours *gentelisse*
Nus hom ne poroit nombrer
La valour de sa franchise
C'on puet de li recorder.
(*Chans.*, ms. Sienne H .X. 36, f° 25a.)

Hé ! franche riens, en cui j'ai mon espoir,
Alegies moi par vostre *gentellisse*
Cest cruel mal qui si me fait doloir.
(P. DE GREVE, *Chans.*, Brit. Mus. Egerton, f° 100 r°.)

Par amors et par *gentelise*
Vos proient tuit cil chevalier.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 4358, Delmotte.)

Noblece vient de bon courage,
Car *gentillece* de lignage
N'est pas *gentillece* qui vaille.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 156.)

Com d'aquerre sens, *gentillesce*
Et renommee par prouesce.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 125a.)

Si comme ge fai sanz faintise
De ce, dame, par *gentillise*.
(*De l'Ombre de l'anel*, Richel. 19152, f° 87a.)

Gentelises, pitiez, larguece
Le devroit a ce esmouvoir.
(*Lai de l'Ombre*, p. 49, Michel.)

Gardez, pur vostre *genterise*,
Ke jo ne perde mon servise.
(*Lai del Desiré*, p. 32, Michel.)

Honneur a vostre *gentillesse*,
Roy renommé par dessus tous.
(*Viel Testament*, 29190, A. T.)

Quant il laissent par avarisse
Tout bien et toute *gentelisse*
Et foi et carité perir.
(B. DE CONDÉ, *li contes dou Pel*, 93, Scheler.)

La plus haute *gentilece* si est de Jhesu Crist amer. (*Vie Ste Agate*, Richel. 423, f° 137b.)

Renoncerent en ce fait... a toutes franchises, gardes et *gentilesses*. (1316, Arch. JJ 53, f° 12 v°.)

Que il puissent user et esploitier comme gentils hommes et nobles personnes en tous cas, et joir de touz privileges de *gentilise*. (1335, Arch. JJ 69, f° 112 r°.)

Li dus n'ait foy ne *gentelisse*
Quant de celui qui en croix pendre
Volt pour nous, ait la teste prise.
(*Guerre de Metz*, str. 266e, E. de Bouteiller.)

La estoit Robert de Lorreis qui pour paour de mort renoya *gentilleche*. (*Chron. de Fland.*, II, 87, édit. Kervyn.)

Vous voyez que je suis sur tous
Honnoré par ma grant largesse.
Je suis l'apuy de *gentillesse ;*
Chascun m'obeyt sans faveur.
(*Cheval. qui donna sa femme au Dyable*, Anc. Th fr., III, 431.)

Tres illustres et tres chevaleureux champions, gentilzhommes, et aultres, qui voluntiers vous adonnez a toutes *gentilesses* et honnestetez, vous avez nagueres veu, leu, et sceu, les grandes et inestimables Chronicques de l'enorme geant Gargantua. (RAB., *Pantagruel*, prolog., éd. 1542.)

Pour quoy Roger, comme on ne voit pas un
Tant beau que toy, tant pourveu de vaillance,
Et qu'en façon, ny *gentillesse*, aucun
Ny tant que toy, ny pres de la s'avance ;
Pour quoy aussi ne fais tu que chascun
Treuve entre tant de vertus la constance ?
(LA BOET., *Poes. div.*, à Marg. de Carle, Feugère.)

De sçavoir bien gouster en quoy gist la beaulté de la langue romaine, ou la parler promptement, ou bien d'entendre les figures, translations et belles liaisons de simples dictions les unes avec les autres, qui ornent et embellissent le langage, je pense bien que ce soit une belle chose et bien delectable, mais aussi requiert elle une longue et laborieuse exercitation, convenable a ceulx qui ont plus de loisir que je n'ay, et qui sont encore en aage pour vacquer a telles *gentillesses*. (AMYOT, *Vies*, Demosthenes, éd. 1565.)

LISETTE. Helas ! je ne voudrois qu'ils fissent mal a ces pauvres vieillards.

GILLETTE. Ne pensez a cela : le sieur Lactance est la *gentillesse* du monde. (LARIVEY, *les Ecol.*, V, 8, Anc. Th. fr., VI, 179.)

Estoit premier au rang
Pour son sçavoir honeste et pour sa *gentilesse*.
(IMBERT, *Sonn.*, XX, éd. 1578.)

— Noblesse, ensemble de gentilshommes :

Porte au maieur d'Arras cest brief,
Fai tant c'on lui le lise,



Se Dieu plest et sa *gentelise*
Ja en lui ne perdrai mon fief.
(Jehan Bodel, *Congé*, Dinaux, *Trouv. artes.*, p. 264.)

Un jour apella Naimes ch'avoit la tete grise
E Rolland e Ugier e Gondelbuef de Frise,
E Salemon e Gueines e l'autre *jentilise*.
(*Prise de Pampel.*, 1419, Mussafia.)

Prince, pour Dieu humblement vous supplie
Que *gentillesce* a science estudie
Comme autrefoiz.
(E. Deschamps, *Poés.*, III, 189, A. T.)

Et le roy d'Engleterre, entré en icelle (ville) avec sa *gentillesse*, y sejourna aulcune espasse. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., III, 354.)

A ceste besoingne mourut la plus grant partie de toute la *gentillesse* du roy Charles. (*Mém. de P. de Fenin*, an 1424, Soc. de l'H. de Fr.)

Icelui Turc fut encore contraint de reprendre l'autre tiers de sesdites gens, qui, a la verité dire, estoient la fleur de tout son ost, et entre lesquels avoient grand nombre de *gentillesse* des marches de Turquie. (M. de Coussy, *Chron.*, ch. cxix, Buchon.)

En celle bataille furent occis et mors le duc de Brabant.... Loyz de Ghistelle et toute la *gentillesche* qui se mist en la dicte bataille que bien pau en eschappa. (*Chron. anon. du règne de Charl. VI*, ap. Monstrel., *Chron.*, t. VI, p. 229, Soc. de l'hist. de Fr.)

Pople crians, pillerent et tuerent
Nobles aucuns qu'en chemin rencontrerent,
Parquoy conclud toute la *gentillesse*
S'en plaindre au roy, comme au chef de noblesse.
(J. Marot, *Voyage de Genes*, éd. 1731, v, 10.)

GENTELISSE, voir Gentelise.

GENTEMENT, - *mant*, *jent.*, *gient.*, *jant.*, adv., gracieusement, noblement, aimablement :

Quant vint al [jurn], dunc le funt *gentement*.
(*Alexis*, st. 10b, xie s., Stengel.)

Pur son amor *gentement* se combat,
Ardiement asalu lo leopart.
(*Roland*, texte de Venise, fº 72b.)

Vestirent lor cors *gentement*.
(Ben., *Troie*, ms. Naples, fº 8a.)

Grans fu et lons et *jentement* ovrez (le tinel).
(*Aleschans*, 3679, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Si penses qu'il soit bien siervi,
Car *gentement* l'a desiervi.
(*Perceval*, ms. Mons, p. 132, Potvin.)

La duchesce s'an va *jantemant* conraer.
(*Parise*, 2776, A. P.)

Li carrel sunt de marbre *gientement* d'or geté.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, fº 36a.)

Gientement l'arme desous .i. olivier.
(*Otinel*, 1408, A. P.)

Manage veult avoir robe neuve au premier
Et noble chauceure pour *gentement* marcier.
(*Dit de Menage*, 133, Trébutien.)

Qu'on entretienne *gentement* ses jardins. (28 mai 1454, *Compt. du R. René*, p. 10, Lecoy.)

Puis met a terre un genouil *gentement*.
(Clem. Marot, *Ep. à son amy Lyon Jamet*, p. 143, éd. 1596.)

GENTEOUR, voir Gensor.

GENTERISE, voir Gentelise.

GENTETÉ, s. f., gentillesse :

Je suis celui que voustre grant beaulté, douceur et *genteté* ont contraint a vous requerir. (*Troilus*, Nouv. fr. du xive s., p. 266.)

De bonté, beaulté, et *genteté*, passoit toutes les filles. (Louis XI, *Nouv.*, II, Jacob.)

Je vous avoye entre aultres choisie comme la non pareille de beaulté, *genteté*, et gracieuseté. (Id., *ib.*, xxxiii.)

Issoudun, *genteté*, gentillesse, beauté, fraîcheur.

GENTEUR, voir Gensor.

GENTIEUMENT, voir Gentilment.

GENTIL, - *till*, *gientil*, *jentil*, *gantil*, *jantil*, adj., noble, vaillant :

E il les pluret cum chevaliers *gentilz*.
(*Rol.*, 1853, Müller.)

E *gentils* hom!
(*Alexis*, st. 96c, xie s., Stengel.)

Lez lui Morant, qui fu preus et *gentis*.
(*Gar. le Loh.*, 3e chans., xii, p. 269, P. Paris.)

Geb. se lieve, li *gantis* et li bers.
(*Girbert*, fragm., Arch. Aube.)

Et dist .F. qu'il est tos jors *gentis*,
Et chevaliers coragos et hardis.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, fº 31a.)

Al loement des chevaliers *gentis*.
(*Ib.*)

Por marier les puceles *gentis*.
(*Ib.*, ms. Berne 113, fº 46c.)

Cascuns fu mult preus et *gentius*.
(Wace, *Rou*, Richel. 375, fº 220d.)

Ne puet autre estre, *jentieus* dus de Bavier,
Por l'amor Diu, le merchi vos en quier.
(Raimbert, *Ogier*, 10470, Barrois.)

Rois, fait il, .i. damoisiax fut
Ki par noblesce et par vertut
Duit bien estre apellez *gentiz*.
(*Dolop.*, 9178, Bibl. elz.)

Que ce desus est moult *gientils*
Quant ce desoz est si soutils.
(*Ym. du M.*, ms. S.-Brieuc, fº 38a.)

Oliviers li *jentieus*, ki tant fu aloses.
(*Fierabras*, 28, A. P.)

Si dous, si frans et si *gentieus*.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, fº 16a.)

... Si *gentis*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, fº 18c.)

La *gentil* pucele honoree.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, fº 72d.)

Quanqu'il pocent de chevaus traire
S'entreviennent et ont brisié
Lour lances, si en sont prisié ;
Mais Jehans de Dompiere ouvra
Com *jentieus* cuers, qu'il envoia
Un paleffroi le baceler.
(Sarrazin, *Rom. de Ham*, Michel *Hist. des ducs de Norm.*, p. 367.) Impr., *jentiers*.

De sa franche moillier ot .iiii. fiz *gantis*.
(*Floovant*, 15, A. P.)

Li ainez fut prouz et *jantis*.
(*Dou Pechié d'orgueil laissier*, Brit. Mus. addit. 15606, fº 110d.)

Li cuens, ses peres, se maria molt tost apries, et prist haute feme et *gentill*. (*Comtesse de Ponthieu*, Nouv. fr. du xiiie s., p. 163.)

La veraie noblece vient dou cuer *gentill*. (Laurent, *Somme*, ms. Alençon 27, fº 13 rº.)

Et se ventent de leur gentillece pource qu'il cuident estre de *gentill* boe. (Id., *ib.*, fº 13 vº.)

Li *gentilz* parages. (Id., *ib.*, fº 13 vº.)

Durement se combat Fromer le bon *gentis*.
(*Gaufrey*, 9388, A. P.)

Quant ele ou ses genz auront prise la tierce partie de la divestisons des choses *gentilz* ou de fié. (1312, Arch. JJ 48, fº 33 rº.)

Gentieulz sirez.
(*H. Capet*, 190, A. P.)

Cuer *gentiex*.
(Jeh. Lescurel, *Chans.*, *ball. et rond.*, xxviii, Bibl. elz.)

De joie et d'onneur pourveoir
Vous vueille, mes dames *gentieulx*.
(*Miracle d'Amis et d'Amille*, Th. fr. au m. â., p. 242.)

Vous estes plus hault homme de moy et plus *gentil*. (*Lancelot du Lac*, 1re p., ch. 54, éd. 1488.)

Et passa des premiers atout environ de trois a quatre cens hommes des plus *gentilz*. (*Mém. de P. de Fenin*, an 1420, Soc. de l'H. de Fr.)

Le premier acte qu'il feit a son arrivee, feut qu'il accusa et meit en justice Servilius Augur, l'accusateur de son pere, d'avoir pareillement malversé en son estat et forfaict contre la chose publicque : ce que les Romains trouverent un *gentil* acte, et fut quelque temps qu'on ne parla d'autre chose a Rome, ne plus ne moins que si ç'eust esté quelque exploict de grande vaillance. (Amyot, *Vies*, Lucull., éd. 1565.)

Et prenoyent grand plaisir de veoir les jeunes hommes s'attacher a poursuivre en justice ceulx qui avoyent forfaict, ne plus ne moins que de *gentils* levriers acharnez apres les bestes sauvages. (Id., *ib.*)

— *Gentil femme*, femme noble :

Je sui rice de grant avoir,
Ases bele, ases *gentius feme*.
(*Gauvain*, 2268, Hippeau.)

As povres *gentisfemes*. (Juill. 1269, Flines, Ch. des compt. de Lille, Arch. Nord.)

C'estoit la plus *gentius feme* de la chrestienté et la plus riche. (*Chron. de Rains*, c. i, L. Paris.)

Deux moult grandes abbayes et moult riches, l'une de noirs moynes et l'aultre de noires dames, qui sont et doivent estre toutes *gentilles femmes*. (Jeh. le Bel, *Chron.*, I, 74, Polain.)

Et l'autre (abeie de Noires Dames) qui sont touttes *gentilfemmes*. (Froiss., *Chron.*, IV, 407, Kerv.)

Ceux qui par diffames
Rendent suspect l'honneur des *gentifemmes*.
(Mell. de S.-Gel., *Œuv. poët.*, p. 270, éd. 1719.)

Et quand bien cela auret esté de tout temps, que les enfans du roy auraient dict a leur peres, Monsieur, non pas mon pere, et a leur mere, Madame, non pas ma mere, s'ensuivret il que tant de peres et meres, voire jusques a ceux et celles qui sont moins que simples gentilshommes et que simples *gentifemmes*, deussent faire monstre de quelque grandeur, en ce qu'ils fait dire a leurs enfans monsieur et madame (ou mademoiselle) au lieu de dire mon pere, et de dire ma mere? (H. Estienne, *Nouv. lang. franç.-italian.*, dial. ii.)

Ils devinrent extremement amoureux de deux *gentifemmes* espagnoles. (Des Pe-



RIERS, *Nouv.*, de deux Jouvenceaux sienois, Bibl. elz.)

Nom propre, *Gentil.*

GENTILE, s. f., syn. de gentillesse :

E sulunc lur *gentile* et sulunc lur aez
A tuz en Normendie retenuz e fieuffez.
(*Rou*, 2e p., 1184, Andresen.)

GENTILESSE, voir GENTELISE.

GENTILIE, s. f., noblesse :

E che cescun Lombard, bien qu'il n'ait *gentilie*
Che remise li soit de sa ancesorie,
Puisse etre civaler.
(*Prise de Pampel.*, 344, Mussafia.)

GENTILISE, voir GENTELISE.

GENTILISME, *gentillisme*, s. m., les Gentils, manière de penser des Gentils :

Que si quelque femme d'entre les estrangers, c'est à dire de l'erreur des Gentils, est emmenee captive, qu'elle rase sa perruque... afin que rien du *gentilisme*, ou d'erreur ne demeure en celle. (LA BOD., *Harmon.*, p. 722.)

Saint Pol lorsqu'il preschoit parmy le *gentillisme*
Recueilloit quelque bien comme en forme de dixme.
(G. DU BUYS, *l'Aumosne*, éd. 1582.)

Le bon capitaine italien Cornelius est il prest a recevoir la grace de l'Evangile, on le renvoie a S. Pierre, afin que par ses mains fust dedié et beni le *gentilisme*. (F. DE SAL., *Aut. de S. Pierre*, ms. Chigi, f° 119a.)

GENTILITÉ, s. f., état de gentilhomme :

Vous aymez mieulx nom de *gentilité*
Et l'estimez plus que nobilité,
Sans cause n'est, car comme escript Budee
Qui bien au long la chose a decidee
Et Cicero, les gentilzhommes sont
Qui mesme nom tousjours ont eu et ont,
Dont les ayeulz ainsi que l'on repute
Ne furent onc sub'ectz a servitute.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, III, éd. 1545.)

GENTILLECE, voir GENTELISE.

GENTILLEMENT, voir GENTILMENT.

GENTILLISE, voir GENTELISE.

GENTILLISME, voir GENTILISME.

GENTILLORIS, s. m.?

Li cabus qui le mainne jammais n'en goira,
Le *gentilloris* fait, mais on l'enganera.
(*B. de Seb.*, VII, 515, Bocca.)

GENTILMENT, - *tillement*, - *tieument*, - *tiument*, - *tiexment*, *jentilment*, adv., noblement, comme un gentilhomme :

Gentilment la saluai.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 31,12.)

Visage *gientiument* figuré.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 26b.)

Et il le fet *gentiexment* aaisier.
(*G. d'Hanstone*, Richel. 25516, f° 51 r°.)

Puis si departira toujours mes *gentillement*. (*Establ. de S. Louis*, I, 23, St-Martin.)

Nus n'est vilains se de cuer non,
Ne nus gentils hom ensement
S'il n'aime de cuer *gentieument*.
(BAUD. DE CONDÉ, *de Gentillece*, Ars. 3142, f° 307f.)

Jentilment. (*Sept sages de Rome*, Ars. 3354, f° 102 v°.)

Homme qui tient en parage tient aussi noblement et aussi *gentillement* comme celui de qui il tient. (1301, *Ordonn. du D. Jehan II*, Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1167.)

La tierce partie des choses qui sont tenues en fié, ou *gentilment*. (1312, Arch. JJ 48, f° 33 r°.)

GENTIOR, voir GENSOR.

GENTOIS, s. m., terre en friche :

Une piece de terre qui souloit estre gagnable, et a present est a *gentois*. (6 oct. 1403, *Aveu de la Bruslerie*, fol. du role des somm.)

GENTOR, voir GENSOR.

GENTREUVE, s. f. ?

.V. partiez de *gentreuve*, .III. partiez de tere seelee, .VII. parties de feices en poudre. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 7 v°.)

GENUILLIER, voir GENOILLIER.

GENUILLUN, voir GENOILLON.

GENUIR, voir GENOIR.

GENULER, voir GENOILLIER.

GENULUN, voir GENOILLON.

GENVRE, voir JOVENOR.

GENYAL, voir GENIAL.

GENYEUR, s. m., genévrier :

Genestre et *genyeur*. (*Arrêt de* 1535, Arch. Oise.)

GENZOR, voir GENSOR.

GEOLAGE, voir JAIOLAGE.

GEOLE, voir JAIOLE.

GEOLLAGE, voir JAIOLAGE.

GEOMETRIEN, - *iien*, *giom.*, s. m., géomètre :

Sire, qui la terre sostiens,
Qu'en est cil *giometriens*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2119, Michel.)

Il estoit bon musicien
Et aussy *geometrien*.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, IV, 158, Tricotel.)

Un bon homme *geometrien*. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 361b.)

Les uns sont sages *geometriens* ou sages naturiens. (ID., *ib.*, f° 474b.)

Tous *geometriens*... se esjoissent et delittent en estudier geometrie. (ID., *ib.*, f° 560b.)

— Adj., géométrique :

Une arche... longue de .III. c. cubites *geometriienes*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 40 r°.)

GEOMETRISER, v. a., définir, déterminer :

La matiere... refuzant d'*estre geometrisee*, c'est a dire definie et determinee. (AMYOT, *Œuv. mesl. de Plut.*, f° 165 r°, éd. 1574.)

1. **GEORGET**, *jeorget*, s. m., sorte de casaque :

Mon comble est a la tatiere ;
Or, ay que ne suis la pendu.
Mon *jeorget* n'a piece entiere.
(CHEVALET, *Myst. de S. Christ.*, 1e journ.)

Voicy qui me vient mieux que bien ; ce *georget* est comme si je l'avois commandé. (*Com. des prov.*, II, 4, Anc. Th. fr., IX, 56.)

Georget, pourpoint. (1596, *La Vie genereuse des mercelots, gueuz et boesmiens*, Var. hist. et litt., VIII, 186.)

2. **GEORGET**, s. m., sorte de teinture appelée autrement petit bleu :

Que tous *georgets*, noirs de chaudiere et petis tamis cendres, tamis en escorce de noiz de galles, soient marques pour les congnoistre. (15 avr. 1500, *Ordonn.*, Arch. législ. de Reims, 2e p., vol. I, p. 851, Doc. inéd.)

La faulse tainture s'appelle *georget* ou petit bleu. (8 août 1603, *Reg. des délibér. sur le commerce en gén.*, Doc. hist., t. IV, p. 111.)

GEORGINE, s. f. ?

Et feit Gerson aussi, comme on dit, les *georgines*
Qui euvres sont d'estre bien veues dignes.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, 1e p., XXII, éd. 1545.)

GEORGIQUE, adj., qui regarde la culture de la terre :

La cure *geo[r]gique*, c'est a dire de cultiver la terre. (ORESME, *Yconomiq.*, f° 3b, éd. 1489.)

GEPIR, voir GUERPIR.

GEPTE, voir GETE.

GERACHITE, *geracinte*, s. f., pierre précieuse, héliotrope :

Helyotropis, *gerachite*. (*Lapid. d'un roi d'Arrabe*, ms. Berne 646.)

Geracinte. Ceste piere porte noire color, et si a moult de bones vertus. (*Descript. lapid.*, ms. Berne 113, f° 170b.)

GERACINTE, voir GERACHITE.

GERAGOTE, s. f., sorte de pierre précieuse :

Onches et *geragotes*. (*Liv. du nob. chev. J. de Mandev.*, impr. à Paris, f° 59 r°.)

GERAPIGRE, s. f., électuaire fait de poudre de cannelle, de macis, de racine d'asarum, de safran et d'aloès cicotrin :

Ne soit peu jusques apres midy ; lors luy donne bon past et petite gorge ; ou fais pillules de pouldre de *gerapigre* avec jus d'aloyne. (GUILL. TARDIF, *Art de faulconnerie*, I, 95, Jullien.)

GERBAGE, *garbage*, - *aige*, s. m., droit sur les gerbes :

Et si sunt sien li *gerbage* et li terrage et li morte main des omes. (1212, Cab. Du Fresne, Metz ; Bibl. de l'Ec. des ch., 1880, p. 394.)

Ceaus qui tanront les fours et les *garbages*. (1276, Pont, Fiefs, I, 81, Arch. Meurthe.)

Deit avoir un boissiau de forment por *garbage*. (*Jurés de S. Ouen*, f° 77 r°, Arch. S.-Inf.)

Les receps, les *gerbages* et les pailles des terrages de madicte dame l'abbesse au terroir de Brazoul. (1363, *Terrier de la Trinité*, f° 121, Arch. Vienne.)

8 cestiers avoine pour lou *gerbaige* de

Mouson, l'an 1382. (Arch. Meuse B 1041, f° 42 v°.)

La diesme du *garbage.* (1453, *Denombr. du baill. de Constentin,* Arch. P 304, f° 224 r°.)

.XVI. gerbes de *gerbaige.* (1455, *Denombr. de la Vic. de Beaumont,* Arch. P 308, f° 23 r°.)

Saize gerbes de *gerbage.* (1460, *Aveux du bailliage d'Evreux,* Arch. P 295, reg. 1.)

Censeurs d'heritages sur lesquels sera pretendu terrage seront receuz a affermer la quantité de nombre de *garbages,* au profit du droit de terrage, que l'on voudroit pretendre et demander. (*Cout. de Hayn.,* LXXXVII, Nouv. Cout. gén., II, 29.)

Ils racueilloient par les campagnes belles
Le blond *gerbage* assemblé des gavelles.
(VAUQ., *Sat.,* II, a M. du Per., éd. 1612.)

GERBALLAT, s. m., morceau, pièce de bois ?

Ung tonnel plain de morcel de fer et de *gerballat* de boix. (J. AUBRION, *Journ.,* an 1473, Larchey.)

GERBEE, *garbee,* s. f., gerbe de blé, botte de paille de froment dont le grain est ôté :

Deux chariots attelez de bons chevaulx, chargez de *gerbee.* (B. DE SALIGNAC, *Siege de Metz,* p. 526, Michaud.)

Se dit encore dans quelques contrées : *Gerbée* dans quelques lieues c'est la paille qui a été la plus brisée par le battage, principalement celle de l'avoine, et qu'on donne pour la nourriture aux bestiaux ; dans d'autres, au contraire, c'est la paille de seigle ou de blé qu'on a battue de manière à ne pas la briser afin de l'employer à lier la vigne, les espaliers, les salades, etc. (Bosc, *Dict. d'agr.,* VI, 381, éd. 1812.)

Nord de la France, *garbée.*

GERBEL, *garbel, jarbel,* s. m., gerbe :

Et tu t'en vas par nuit jarber,
Et fes moisson d'autrui *jarbiaus.*
(RECLUS DE MOLIENS, *de Charité,* Richel. 23111, f° 218c.)

Et fais messon d'autrui *garbiaus.*
(ID., *ib.,* Ars. 3142, f° 218f.)

GERBELE, *garbele, - elle,* s. f., sorte d'épice :

.XXVIII. quintaulx .LIII. ll .VII. onces poivre net et *garbelle.* (*Vente des biens de Jacques Cœur,* Arch. KK 328, f° 149 r°.)

Garbelles rosereches. (*Titre de* 1551, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.,* Bibl. Amiens.)

GERBEOR, *garbeor, garbieur, gerbeur,* s. m., celui qui met en gerbes ; celui qui perçoit le droit de gerbage :

S'aucuns *garbiieres* pourcace garbes atout ceval. (1275, *Charte de la paix de Valenciennes,* Cellier.)

Kiconque donra au *garbieur* garbe en aoust. (*Ib.*)

Gerbeur, tes javelles entasse.
(J.-A. DE BAIF, *Eclogues,* XIIII, éd. 1573.)

GERBER, *garber,* v. a., engerber, mettre le blé en gerbes, le ramasser, le recueillir :

Cilz qui *gerbet* et vet moxonnant. (*Cart S. Vinc.,* Richel. l. 11025, f° 128 r°.)

— Voler, emporter des gerbes :

Jehan Raoul fust souspeçonnez d'avoir emblé pluseurs biens.... et aussi de *avoir garbé* pluseurs foiz en aoust en la juridiction du chapitre de Therouenne. (1380, Arch. JJ 117, pièce 105.)

Bret., Côt.-du-N., cant. de Matignon, *gerber,* faire le dessous d'une toiture en paille. Guernesey, *guerbaïr.* Centre de la Fr. et Canada, *gerber,* foisonner en gerbes, en parlant de blé.

GERBERIE, *gerbrie,* s. f., prélèvement de quelques gerbes :

Item la *gerberie,* c'est assavoir de chascun feu deux gerbes ; et se il a une beste a charrue, il en doit trois, et se il a trois beufs, il doit trois gerbes. (1325, Arch. JJ 93, pièce 43.)

Que la ils soient francs et quittes de toutes corvees..... *gerberie,* charrois, paneterie... (1367, *Ch. de Louis de Neuchâtel,* Bibl. Berne VIII, b. 604.)

— Grange :

Deux seiglons de terre sujets à la sixte partie des fruicts pour droit de terrage rendable en vostre *gerbrie* au bourg de Jard. (1657, Ste-Croix, Jard, Arch. Vienne.)

GERBETTE, s. f., petite gerbe :

Petites *gerbettes.* (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens,* f° 43 r°, éd. 1516.)

GERBIE, s. f., sorte de lance courte :

Icellui Cayphas vint contre le suppliant a tout une lance ou *gerbie,* et le cuida ferir par la poitrine. (1398, Arch. JJ 153, pièce 187.)

GERBIER, s. m., amas de gerbes ; grange, endroit où l'on serre des gerbes :

Guischart Traffoy..... s'en ala en ung champ..... ou estoient quatre *gerbiers....* esquelz il mist le feu. (1460, Arch. JJ 190, pièce 172.)

Souventesfois à cause du grand vent
Qui va la bale et la paille enlevant,
Les granus *gerbiers* blanchissent de l'ordure
Qui sort du bled et de la terre dure.
(HUG. SALEL, *Iliade,* ch. v°, éd. 1606.)

Bles entasses en *gerbiers.* (O. DE SERR., *Th. d'agr.,* II, 6, éd. 1605.)

On appelle *gerbière* en Lorraine, et en Bretagne, Côtes-du-Nord, une ouverture pratiquée dans un des murs de face d'un grenier, et par laquelle on fait passer le foin, la paille, etc., pour les serrer.

Nom propre, *Gerbier.*

GERBRIE, voir GERBERIE.

GERDINEL, voir JARDINEL.

GEREDON, voir GUERREDON.

GEREDONIER, voir GUERREDONER.

GERFAUCON, *-un, girfaucun,* s. m., gerfaut :

Erodius, *girfaucun.* (*Gl. de Garl.,* ms. Bruges 536, Scheler, *Lex.,* p. 75.)

Girfaucons, gerfaut. (BRUN. LAT., *Tres.,* p. 203, var., Chabaille.)

Hic falco, *gerfaucun.* (*Gloss. de Glasgow,* P. Meyer.)

GERFAULT, s. m., crochet à l'usage des baliseurs, destiné à saisir les objets flottants ou cachés sous l'eau :

Ung *gerfault* pour prendre les boys en l'eau. (*Invent. de* 1527, ap. Mantellier, *March. fréq.,* II, 455.)

GERGERIE, voir JARGERIE.

GERGUE, s. f., sorte de graine :

Grains petis semblables a *gergues.* (*Jard. de santé,* I, 349, impr. la Minerve.)

Cf. GEGUER.

GERILL, voir GREIL.

GERLANDE, voir GARLANDE.

GERLE, *jarle, gelle, gille,* s. f., grande cruche propre à contenir des liqueurs ; grand vaisseau de bois à deux oreilles trouées, dans lesquelles on peut passer un bâton et qui sert à mettre la vendange ; cuve ; mesure pour le vin :

Lors a li prestres encontrez
Deux gars qui portent une *jarle.*
(*Du Prestre crucifié,* Montaiglon, *Fabl.,* I, 196.)

Comme les doiens et chapitre de l'eglise de Chalon sur Saone..... aient esté en saisine et possession de avoir en la terre d'icelle eglise..... prez de nostre dite ville de Chalon, une *gelle* ou un vassel a mesurer les vasseaulx ou les vins que l'on vent a detail en icelle ville. (1362, Arch. JJ 93, pièce 61.)

Debent portare les *gilles.* (Sans date, *Cart. de Lausanne,* p. 390, Soc. d'Hist. de la Suisse rom.)

Une *gerle* de sapin a saler char. (*Vente des biens de Jacques Cœur,* Arch. KK 328, f° 275 r°.)

Se voulez avoir belle lessive et que vos linceux soient beaux et blans, la premiere fois que vous getterez la lessive dessus la *jarle,* certainement vous devez dire en la gectant : Dieu y ait part et monseigneur sainct Cler. (*Evang. des Quenouill.,* p. 92, Bibl. elz.)

Champagne, *jarle, gerle,* petit cuvier. Suisse rom., cant. de Neuchâtel et canton de Fribourg ; *gerle,* sorte de cuvier ou de grand seau, servant au transport de la vendange ; au fig., un chapeau de feutre : mettre sa *gerle.* Hautes-Alpes, *gerle,* cuve, et jarre, grand vase de terre. Lyonnais, *gerle,* cuve où se fait la lessive du linge.

Un poëte du XIXe siècle a employé *gerle* comme un terme auvergnat, dans les vers suivants :

On plonge de nouveau l'écuelle dans les *gerles,*
Et sur ces doigts brunis roulent les blanches perles.
(V. DE LAPRADE, *les Vaches,* dans le *Livre du Père,* p. 201, Hetzel 1877.).)

GERLIS, voir GRESLIS.

GERMANITÉ, s. f., parenté entre frères :

Germanitas, *germanité.* (*Gloss. de Conches.*)

Si pensoie que vostre *germanité* vous vendroit en memoire. (BERSUIRE, *T. Liv.,* ms. Ste-Gen., f° 425d.)

L'alliance de *germanité* et de consangui-

nité. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Dynter*, II, 44, Xav. de Ram.)

La *germanité*, c'est a dire la fraternité entre Juda et Israel. (*Bible*, Zacharie, ch. XI, éd. 1543.)

1. **GERME**, s. f., jeune brebis qui n'a pas encore porté :

Et s'il n'i avoit castré, le *germe* antenoise, et s'il n'i avoit *germe*, le brebis. (1265, *Ch. des compt. de Lille*, ap. Duc., *Germgia*.)

GERME, s. f., sorte de barque :

Item, y a sur ceste riviere, tout du pais du soudan, une sy tres grosse quantité de barques alant de l'un a l'autre a marchandise, qui se nomment *germes* les aucunes... que c'est une infinité. (GHILL. DE LANNOY, *Voy. et Amb.*, p. 127, Potvin.)

Fustes ou *germes* ne y peuvent venir. (*Ib.*, p. 112.)

GERMELETTE, s. f., dimin. de *germe*, jeune brebis :

Printampz sacré fut voué a Jupiter, c'est a dire que tout che que *germelettes*, gades, et truyes aporteroient en ung printampz seroit sacré a Jupiter. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, v, 23.)

GERMEMENT, s. m., germination :

Germement, germinatio. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Germinatio, *germement*, quand les arbres ou herbes jettent leur germe. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

La naissance et *germement* des fruicts de la terre. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 292 r°, éd. 1594.)

GERMENTER, voir GRAMENTER.

GERMETTE, s. f., dimin. de *germe*, petite brebis :

Haro, ce respont Anseaus,
Reponre me fault mes *germettes*,
Mes moutons et mes brebisettes,
Se je les perc je sui honnis.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 291 v°; Scheler, III, 336, 54.)

GERMEUX, adj., qui a germé :

Sillonnant par rayons une *germeuse* plaine.
(RONS., *Eleg.*, II, Bibl. elz.)

— Qui fait germer :

C'est un vent printanier, blandissant, gracieux,
Paisible, doux-soufflant, favorable, *germeux*.
(JOS. DU CHESNE, *Miroir du monde*, 189, éd. 1587.)

GERMIN, s. m., germe :

Le *germin* del freit ancien
Par force tient en soi mult bien.
(*Lapid. de Cambridge*, 1019, Pannier.)

GERMINEMENT, s. m., germination :

(Ce signe influe) sur tout *germinement* qui est de pres iaue. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 11 r°.)

GERMINER, verbe.

— Neutr., germer :

Germina la rachine de Jessé. (Ms. Berne 697, f° 53 r°.)

Qu'en sa terre *germineroient*
Les espines et y croistroient.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 192c, impr. Instit.)

Quant ces troys grains *germineront*
Et l'arbre et fruict apporteront.
(*Myst. du viel test.*, I, 154.)

Germiner, to springe. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de PALSGRAVE, p. 947, Génin.)

En ceste noble Cosse excellente et fertile,
Ceinte de creuses mers, plantee sus verte isle,
De tout temps on a veu le blanc lys *germiner*.
(BRANVILLE, *Nuptiaux virelays*.)

— Act., produire :

Germinanz herbe as jumenz. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CIII, 14, Michel.) Lat., germinans herbam jumentis.

La terre *germinera* espines et chardons. (*Repos de conscience*, ch. XXXIII, Robinet.)

C'est celle qui *germine* tous arbres et plantes. (PALISSY, *Œuv.*, p. 267, France.)

— *Germinant*, part. prés., qui germe, qui naît :

Beneissez, vus, tutes riens *germinanz* en terre, a Damnedeu. (*Hymn. trium puer.*, 11, Liv. des Ps., Cambridge, p. 280, Michel.)

Interroge la terre, et elle te dira que c'est celle qui doibt plourer la mort de tant de *germinantz* sus icelle. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Esdras, IV, 10, éd. 1534.)

— Un auteur du XIXe siècle a dit figurément :

Un style inégal, âpre, dru, plein de sève.. qui sort d'un coeur chaud, riche et *germinant*. (TAINE, *Disc. à l'Acad. fr.*, 16 janvier 1880.)

1. **GERMIR**, v. n., germer :

Germirad en ses jurz li justes. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXXI, 7, var., Michel.) Lat., germinabit.

La terre comandastes a *germir*
Arbres porter fruit et flurir.
(*Rom. de lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 1a.)

2. **GERMIR**, v. n.?

E le vis ou le mentoun li mist avalaunt.
Un alt' coup li dona tut en *germisaunt*.
(PIERRE LANGTOFT, dans les *Excerpta Historica*, part. 1, mars 1830.)

GERMON, s. m., germe :

Tu enyvres ses ruiselz et multiplies ses *germons* et ses fruis. (*Ps.*, LXIV, Maz. 798, f° 152 v°.)

Bourg., Yonne, Domecy-sur-le-Vault, *geormon*, germe.

GERNATE, voir GRENATE.

GERNEMUE, s. f.?

Oil, .I. herenc de *gernemue*.
(AD. DE LA HALLE, *li Jus Adan*, Richel. 25566, f° 48 v°; Coussemaker, p. 336.)

Harens fres et poudres a l'ail. Harens de *gernemue*, au verjus ou a la moustarde. (*Ens. p. apareil. viand.*, Richel. l. 7131, f° 100b.)

GERNETE, voir GRENATE.

GERNETER, voir GRENETIER.

GERNIR, voir GRENIR.

GERNISSEMENT, voir GARNISSEMENT.

GERNU, voir CRENU.

GERNUN, voir GRENON.

GERNURE, s. f., grain :

En ce temps furent si grant pleuves en Italie que les gens et les bestes en mourent en plusieurs lieux, ne il n'estoit memoire de oncques avoir veu si grandes pleuves depuis le general deluge, et si Dieu n'en eult eu pitié, par les letanies que les Italiens luy faisoient tous les jours, les biens des champs eussent esté tous perduz; car le plus grant partie par les grandes eauwes estoient ja tous gernes, et tant que ces *gernures* tendoient a maturité et estoient ainsi que meures. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Dynter*, I, 32, Xav. de Ram.)

GEROFLINE, s. f., girofle?

Pignonnat, *gerofline*, amandiolle, manu Christi. (D. BAZIN, *Honn. volupté du goust.*)

GERON, voir GIRON.

GERONÉ, voir GIRONÉ.

GERONEE, voir GIRONEE.

GERONER, voir GIRONER.

GEROPHAGIE, s. f., nourriture de choses sèches :

Gerophagie... est seiche menjalle. (*Trad. de Beleth*, Richel. l. 995, f° 11 r°.)

GEROUMET, voir GROMET.

GEROUWAIDE, s. f., rouet, dévidoir :

Gigillum, *gerouwaide*. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 4120.)

GERPIR, voir GUERPIR.

GERPISEMENT, voir GUERPISSEMENT.

GERREDON, voir GUERREDON.

GERREDONER, voir GUERREDONER.

GERRIEMENT, voir GUERROIEMENT.

GERRIF, adj., guerrier :

Kar mult est la terre *gerrive*
E de bones genz pleinteive.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 19410, Michel.)

Genz bataillose e si *gerrive*
Que verz toz ses veisins estrive.
(ID., *ib.*, II, 38877.)

GERROMET, voir GROMET.

GERRONNER, voir GIRONNER.

GERRONNERIE, *ghieronnerie*, s. f.?

Gerronnerie contre les machonneries. (*Compte de* 1510, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cascun avoit fait sa parure de bon drap, laquele parure estoit de drap blancq et verd ghieronné, et parmi *ghieronnerie* une brodure tres bien et gracieusement ouvrée. (*Chron. des Pays-Bas, de France, etc.*, Rec. des Chr. de Fland., III, 291.)

GERSAY, voir GUERSOI.

GERSE, s. f., céruse :

Et de ceste pouldre ainsi faicte toute seule ou confite avec eaue rose soit la face oingte. Et ceci est appellé *gerse* ou ceruse de la petite serpentaire. (*Jard. de santé*, I, impr. la Minerve.)

GERSEURE, *jarsure*, s. f., scarification, cautérisation :



L'autre maniere de purger le corps humain de mauvaises humeurs est par seignees ou par *gerseures*. (*Traité de tribulacion*, Richel. 1009, f° 15 r°.)

La *gerseure* signifie proprement tribulacion, car ainsi comme en *gerseure* est le gros sang tiré hors du corps humain par le moyen du feu, en telle maniere par tribulacions et adversitez sont tirees hors de l'ame les grosses ordures de pechié, moyennant le feu de dilection esperituelle ou de charité, car sans feu peu ou riens ne profiteroit la *gerseure* a l'ame que tantost apres le rasouer de tribulacion elle ne cheust en murmure, en impatience, et blaspheme. (*Ib.*, f° 13 v°.)

Visiter les *jarsures* desdites vessies percees, pour les oindre derechef dudit onguent. (FRANCHIERES, *Fauconnerie*, l. IV, ch. 3, Paris, l'Angelier, 1621.)

GERSOY, voir GUERSOI.

GERTIER, voir JARTIER.

GERUNEL, s. m., chemise de femme :

Teristra, *gerunel*, chinse. (J. DE GARL., ms. Bruges 546, Scheler, *Lex.*, p. 55.)

GERY, s. m., nom d'un arbre, appelé *geria* dans le Glossaire de Ducange :

Un arbre appellé au pays (de Normandie) *gery*. (1412, Arch. JJ 166, pièce 364.)

GESANT, s. m., solive ?

Une piece de bois portant de treize a quatorze piedz de long emploiez a faire les *gesans* du plancquier dudit puchoir. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbeville*, Richel. l. 12016, p. 112 r°.)

GESCHARBOYDE, s. f., sorte de bateau :

Il n'est point permis non plus de naviger par les escluses avec des bateaux dits geboyde ou *gescharboyde*, ou de les laisser flotter. (*Cout. de la ville et chastelnie de Furnes*, XIV, Nouv. Cout. gén., I, 668.)

GESERANT, voir JASERANT.

GESINE, *gessine*, s. f., festin de relevailles :

L'exposant oi dire que icelle femme avoit esté a une *gessine*, autrement nommee au pays (Coutances) cuffere. (1414, Arch. JJ 167, pièce 359.)

— Embarras :

Ne tant n'ai hardement ne sens
Que j'osaisse dire, en nul sens
Quele seroit la medecine
Qui m'osteroit ceste *gesine*.
(PHIL. DE REMI, *Jean et Blonde*, 735, Bordier, p. 227.)

GESINER, v. n., accoucher :

Les autres (enffans) dont leurs meres *gesinoient* et accouchoient en icelluy hospital. (1531, *Archiv. hospit. de Paris*, I, 146, Bordier.)

GESIR, *jesir*, *gisir*, *gizir*, verbe.

— Neutr., être couché, se coucher, être étendu :

Par poestet icele noit i *jurent*.
(*Rol.*, 3653, Müller.)

Tant chevalier contre terre *jesir*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 44b.)

Vit son segnor a la terre *gesir*.
(*Ib.*, f° 44c.)

Lor chevaus font *gesir* ens aus moustiers.
(*Gar. le Loh.*, 1e chans., VII, P. Paris.)

Onques mais aseur n'i *guc*
Ne a ma volenté n'i fuc.
(WACE, *Rou*, Richel. 375, f° 220b.)

Quant ore fu d'aler *gisir*.
(*Cliget*, Richel. 1420, f° 43f.)

Just sur l'ewe de Mac Burtin.
(*Conquest of Ireland*, 968, Michel.)

Autretel faisoit Blancheflor
Qui ceanz *just* a l'autre jor.
(*Floire et Blancheflor*, 2e vers., 2201, du Méril.)

Jacet dons ades li malades an sun anfermerie ne jai ne s'an mocet. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 49 r°.)

Onques nus hom ne vit plus bel (castel)
Que bien sai que g'i *giu* anuit.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 249.)

Ke jeo m'amur vus grantasse
Ke vus *jussez* en mun lit.
(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambridge, Corpus 50, f° 93b, P. Meyer.)

Il avint que Adanz *jut* ou lit mortel. (*Contin. de Guill. de Tyr*, H. Michelant et G. Raynaud, *Itinéraires à Jérusalem*, p. 158.)

Ce n'est pas honte de chaoir, mais de trop *gesir*. (*Anc. prov.*, XIIIe s., ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Il s'esmut pour aler la (cité de Sayete) le jour de la feste des apostres Saint Pierre et Saint Pol, et *just* le roy et son ost devant le chastel d'Arsur. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 174, Michel.)

Ne ne puieent *gizir* an Mes, ne en bours de Mes. (1322, *Hist. de Metz*, III, 349.)

Le regent... *avoit* ceste nuit *geut* a Evreux. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 260, Soc. de l'hist. de Fr.)

Mal couchiez a terre *gerras*.
(G. DE CHARNY, *Liv. de Cheval.*, ms. Brux., f° 9 v°.)

Quant li roys engles *eut jeu* une nuit a Mont Leheri et toute se host. (FROISS., *Chron.*, VI, 238, Luce, ms. Amiens.)

Bers ou *gesent* petiz enfans. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Que leur vault *avoir* eu chevances,
N'en grans lictz de parement *geu*.
(VILLON, *Grant Test.*, CXLVIII, Jouaust, p. 109.)

Et mauldissoient moult leur Pucelle qui leur avoit promis que sans nulle faute ils gaigneroient a celluy assault la ville de Paris par force, et qu'elle *geyroit* celle nuyt. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1429, Michaud.)

Jamais en chambre n'en salle deux nuictz ensuivant ne *gerray* tant que sçauray certainement s'il est vivant ou s'il est mort. (*Perceval*, f° 23d, éd. 1530.)

Mais il les fault d'or et d'argent saisir,
Ains que *gesir* ne coucher soubz leur elle.
(J. MAROT, *Epistre des dames de Paris aux Courtis. de France*, édition sans date, p. 26.)

Icy *gerra*, s'il n'est pendu.
(CL. MAR., *2e Epistre du Coq à l'Asne*, p. 205, éd. 1596.)

On ne les voit sur la paille *gesir*.
(ID., *Riche en Pauvreté*.)

Il me convint *gesir* en une couche.
(ID., *Epistre pour le capitaine Raisin*, p. 140, éd. 1596.)

Il n'y avoit pour tout logis qu'une seule chambre si petite qu'il n'y pouvoit *gesir* qu'une seule personne. (AMYOT, *Vies*, J. Cæs., éd. 1565.)

Penses tu *gesir* au giron des graces sans qu'il te couste, dy, beau jouvenceau ? (LARIVEY, *les Tromper.*, I, 1, Anc. Th. fr., VII, 10.)

Une mettairie assise au dit lieu en laquelle a toict a *gesir* bestes couvert de chaume. (1560, *Aveu du fief de Longueville paroisse de Pruniers, chastellenie de Romorentin*, ap. Le Clerc de Doüy, f° 289 r°, Arch. Loiret.)

— Fig., persévérer :

Fous est ki en peché volt lungement *gisir !*
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 2 v°.)

— Coucher avec une personne d'un autre sexe, avoir un commerce charnel :

Dist Oliviers : Par ceste meie barbe,
Se puis veeir ma gente sorur Alde,
Vus ne *gerrez* jamais entre sa brace !
(*Rol.*, 1719, Müller.)

Avec mon amin *geirai*
Nuette.
(*Rom. et past.*, Bartsch, I, 23,17.)

Li miens amins *jeut* a neut aveuckes moi.
(*Ib.*, I, 24,2.)

Jou te desfenc, sor les menbres coper,
Et si tres chier con tu as m'amisté,
Que tu n'i *gises* ne n'aies abité
Desc'a cele eure que l'aras espousé,
Tout droit a Romme, la mirable cité.
Et se t'i *gis*, si me puist Dix salver,
Tu te venras en si grant povreté
Qu'il n'est cors d'omme qui le peust conter.
(*Huon de Bord.* 6693, A. P.)

Qu'il *ait jut* a feme par forche. (1253, *Cout. de la terre de Merk*, Ctes d'Art., 234, Arch. P.-de-Cal.)

Si demanda au varlet conbien il avoit ke cil varles avoit espousé sa fille, ne s'il *avoit geu* a li. (*Li Coutes dou roi Coustant l'Emper.*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 30.)

Molt me sermonna longhement
C'a li *jeuisse* carnelment.
(*Sept Sages*, 5018, Keller.)

Ensamble *jurent* bras a bras
Et demenerent leurs soulas.
(*Couci*, 4053, Crapelet.)

Pour avoir afaire et *gesir* a elle. (*Assis. du baill. d'Orl.*, 1383-84, f° 89 v°, Arch. Loiret.)

Canacé *jeut* avec Motaire.
(*La grant Malice des femmes*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 308.)

— Être en couches, accoucher :

La povrement *jut* la virge Marie
De Jhesus son enfant.
(*Chev. au cygne*, 16204, Reiff.)

Elle *gisoit* d'enfant a ce vilage la.
(*Ib.*, 18369.)

La famme Gehan *gisoit* d'enfant. (MÉN. DE REIMS, 423, Wailly.)

Si Diu plaist, vous engroisseres,
Fait cele ; s'en *gerres* en mai.
(*Du Prestre et du Chevalier*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 86.)

Elles n'avoient pas de viande qui fust digne pour les chamberieres de leurs mesons quand elles *gisent*. (*Quinze joyes de mariage*, la tierce joye, Bibl. elz.)

A present il est trop embesongné pour sa femme qui *a geu* d'un beau filx. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1429, Michaud.)

Madame de Namur disoit a la duchesse Isabelle que les roynes de France souloient *gesir* tout en blancq mais que la



mere du roy (Charles VII) print a *gesir* en-verd et depuis toutes l'ont fait. (ALIENOR DE POICTIERS, *Honn. de la cour*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Elle a porté un beau filz et *a geu* leans. (LOUIS XI, *Nouv.*, XXII, Jacob.)

— Réfl., être couché, se coucher :

Li cuens Rollanz *se jut* desuz un pin.
(*Rol.*, 2375, Müller.)

Si vint un chevalier toz armez ; si s'acosta delez la litiere ou ge *me gisoie* et m'esracha l'oreillier desoz ma teste si durement que molt me bleça. (GAUT. MAP, *Lancelot du Lac*, Richel. 1430, f° 92b.)

La *me gisrai*.
(R. DE HOD., *Meraugis*, ms. Vienne, f° 21c.)

Quant je *me gis*, si m'en porchas.
G. DE SOIGNIES, *Chans.*, Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 12.)

Mes o son ami *se gerra*.
(*Rose*, 14578, Méon.)

Mes o son ami *se jerra*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1522, f° 92d.)

Pour ceulz qui au lit de la mort
Se jerront sans avoir confort.
(DEGUILLEV., *Pelerin. du corps hum.*, ms. Valpinçon, f° 5b.)

Et le mena dedens la cambre ou il *se gissoit* sus une coute. (FROISS., *Chron.*, IV, 241, Luce, ms. Rome.)

— Act., jouir d'une femme :

Car forment m'aroit ahonté,
Se il *avoit* ma nieche eue,
Despucelee et puis *geue*.
(*Du Prestre et du Chevalier*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 63.)

— Neutr., être situé :

Un jornal de vigne ke *gest* a Saint Mamin. (1241, *Ban de tref.*, Bibl. Metz.)

.II. jornalz de terre ke *geixent* au Pezeires. (Août 1243, S.-Thiébaut, Arch. Mos.)

.III. jornals de vigne ki *geixent* dezor lo moustier de Laicey. (Juill. 1264, *Contrat passé au couv. des dames de la Belletanche*, Célestins, maisons, 1e l., Arch. Mos.)

Ou qu'il soit ne *giece*. (1276, Charmes, 2, Arch. Meurthe.)

.IIII. jornalz de terre ke *geixent*... (1308, S. Livier, Arch. Mos., G 2189, n° 1.)

— Consister, dépendre :

Tous les honmes qui jamais ont esté grans et faict grans choses, ont commencé fort jeunes. Et cela *gist* a la nourriture, ou de grace de Dieu. (COMMYNES, *Mém.*, I, 10, Soc. de l'H. de Fr.)

Comme le bien du corps *gist* en santé, force, alegresse, et en la beauté des membres bien proportionnez : et la felicité de l'ame inferieure, qui est la vraie liaison du corps et de l'intellect, *gist* en l'obeissance que les appetitz doivent a la raison : c'est a dire en l'action des vertus morales, tout ainsi que le souverain bien de la partie intellectuelle *gist* aux vertus intellectuelles : c'est a sçavoir en prudence, science et vraye religion. (BODIN, *Republique*, I, 1, éd. 1583.)

La force de tout conseil *gist* au temps. (MONT., *Ess.*, l. III, c. 2, p. 18, éd. 1595.)

— *Gesir en*, impers., être de :

Toutesfois (Tibere) estima qu'il *gisoit en* son devoir, et estoit son office, tant qu'en luy seroit, reconcilier le pere avec la fille par frequentes lettres. (DE LA BOUTIERE, *Trad. de Suétone*, p. 137, éd. 1569.)

— Infinitif pris substantivement, le fait d'être couché :

Ge ne pris gaires tel *gesir*
Quant je n'ai ce que je desir.
(*Rose*, 2505, Méon.)

Li *gesirs* ensamble... et li baisiers recognoissent assez dou crime. (*Ordin. Tancrei*, ms. de Salis, f° 72a.)

Si leur souffist mielx cil repos et cilz *gesirs*. (G. DE CHARNY, *Liv. de Cheval.*, ms. Brux., f° 102 r°.)

— *Gesant*, part. prés., en couches, accouchée :

Femme *gissians* d'enfant puet gessir per l'espace de un mois, et tent que ele gerrat li hostel i est quitte de guaitte. (*Cout. de Beaurepaire*, Bibl. de l'Ec. des chart., 1864, p. 34.)

Huyt jours apres vont les voisines
Visiter dame la *gesante*.
(J. D'IVRY, *Secr. et Loix de Mar.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., III, 178.)

Fiz qui fut par la *gesante*
Du nom d'Aesque nommé.
(LA PERUSE, *Div. Poés.*, p. 58, éd. 1555.)

— Qui est couché par terre, mort, en parlant du bois :

Ceuls qui deivent la taille deu bois ont le vert en *gesant* et le sec en estant a ardre et a herbergier. (*Jurés de S. Ouen*, f° 16 r°, Arch. S.-Inf.)

— Synonyme de dormant, en parlant de verre :

Fenestre ferree et voirree de voirre *gisant* et dormant. (1374, *Bail*, Arch. MM 29, f° 116 r°.)

— Mis dans la saumure salé :

Le harenc sor et blanc et *gisant*, doit IIII d. de halage. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1e p., CI, 26, Lespinasse et Bonnardot.)

Poisson de mer salé, saumon d'Escoce, ou autre, ne pourra estre gardé par les revendeurs que onze jours, se ce n'est harens sors ou *gisans*. (1377, *Arch. adm. de la ville de Reims*, III, 440, Doc. inéd.)

Bourg., Yonne, *gisante, giante, géante*, femme qui vient d'accoucher.

GESME, voir GEMME.

GESMÉ, voir GEMMÉ.

1. **GESSE**, s. f., espèce de légume :

Le suppliant trouva en une piece de terre.... qui avoit esté semee de *gesses*, les chievres et les berbiz de Bernard Garnier. (1457, Arch. JJ 189, pièce 163.)

Les vesses, *gesses* et esses sont plus a l'usaige des bestes que des honmes. (*Platine de honneste volupté*, f° 71 v°, éd. 1528.)

2. **GESSE**, s. m., sorte de maladie :

Gesse est un mal qui nuit a quelque action de la paupiere, conme fait toute sorte de mal : et la palpitation n'est pas une action, ains vice des paupieres. D'avantage, Avicenne parlant du *gesse* dit que c'est difficulté d'apertion es paupieres. (JOUB., *Annot. s. la chir. de Guy de Chaul.*, p. 249, éd. 1598.)

3. **GESSE**, s. f., gouttière :

Goutiere ou *gesse* pour porter les eaux communes. (*Cout. de Bret.*, art. 712, ap. Duc., *Gessum*.)

GESSINE, voir GESINE.

GESSONNEUX, *gessonoeux*, adj. ?

En la fin du mont converssoient
Serpens malles et *gessoneuses*,
Trop mordans et trop venimeuses.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 60e.)

..... *Gessonneuses*.
(*Ib.*)

1. **GEST**, s. m., gestation :

Richaut se tient et cointe et noble,
Et bien se vest,
Et se conroie bien et pest :
Plus est suianz que lisse en *gest*.
(*De Richaut*, 369, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 49.)

2. **GEST**, voir GIET.

1. **GESTE**, *jeste, gieste, giste*, s. f., action, exploit, haut fait :

Grant fu la *jeste*, bien en doit on parler.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 25d.)

Plest vos oir chançon de bone *geste*.
(*Prise d'Orenge*, 32, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Mar veismes Guillelme !
A vis deables porroit il ja mes estre,
Que remainsissent ses voies et ses *gestes*.
(*Li Covenans Vivien*, 1600, ib.)

A tant se taisent, si pensent de l'errer
Toute leur *giste* ne sai pax raconter.
(*Auberi*, p. 21, Tobler.)

Membre vous de la *geste* fiere,
Des estors et des vasselages
Que fist tousjors votres linages.
(*Eteocle et Polinice*, Richel. 375, f° 41a.)

Ne vos dirai ne son ne lai,
Ne chançon de *geste* ne fable,
Mais chose tote veritable
Vos vueil commencer et espondre.
(*De quoi vienent li traitor*, Richel. 19152, f° 34b.)

Apres avoir par œuvres belliqueuses,
Par haulx exploitz et *gestes* vertueuses,
Acquis bruit, los et fames glorieuses
D'heur et victoire.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, la Prinse du Chasteau de Pasquiere, éd. 1731.)

— *Chanter de geste*, loc., chanter une chanson de geste, une partie d'une chanson de geste :

Je sai trop bien *canter de geste*,
Me voles vous oir canter ?
(A. DE LA HALLE, *li Gieus de Robin et de Marion*, Coussemaker, p. 409.)

Ledit Jehan puet donner le plache et faire *chanter de geste* a Beauves au lieu acoustumé qui que il lui plait le jour de Noel, le jour de Pasques, le jour de Penthecouste et leurs feries, sans che que aultres y puist chanter se n'est par la licence dudit Jehan. (1367, *Chart. de l'Egl. de Beauv.*, D. Gren. 311, n° 106, Richel.)

— Epopée, chronique, histoire :

Ci falt la *geste*, que Turoldus declinet.
(*Rol.*, 4002, Müller.)

Doit on les livres et les *gestes*
Et les estoires lire as festes.
(WACE, *Rou*, Richel. 375, f° 219a.)

On lit es *gestes* rommaines que... (*Violier des Hist. rom.*, c. XXXVIII, Bibl. elz.)



— Race, famille :

Deus me cunfunde, se la *geste* en desment !
(*Rol.*, 788, Müller.)

Se il ne fussent, par le cors S. Remi,
Li quens .F. et la *geste* Alori,
Il vos euissent fors de France flati.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 45^c.)

Li desconfit se plaignent de la *geste* francor,
Que felon sont et fier et noble poigneor.
(J. Bod., *Sax.*, ccxxx, Michel.)

Car une *gieste* doit venir de ces enfans,
Dont la foi Jhesucris en sera mieulx creans.
(*Chev. au cygne*, 1161, Reiff.)

De Garin de Monglauve le chevalier vaillant
Dont issi ceste *geste* dont on parolle tant.
(*Garin de Monglauve*, Romv., p. 338.)

Se Dex m'aist ! trai nos a Orable,
Et Dex confonde la sarrazine *geste !*
(*Prise d'Orenge*, 1189, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Tuit li meillor de la paiene *geste*.
(*Li Covenans Vivien*, 1582, ib.)

E jeo sui mut de bone *geste*.
(*La Mort du roi Gormond*, 215, ap. Reiff., *Chron. de Mousk.*, II, p. xvii.)

Es .vii^c. chevaliers de la *geste* Mahom,
Ses conduist Maucabres des puis de Carion.
(*Gui de Bourg.*, 1683, A. P.)

Ja ceo est vilanie a home de vo *geste*.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Oxf., Hatt. 59, f° 77 v°.)

Je voz affi qu'il est de franche *geste*.
(*Jourd. de Blaivies*, 1525, Hoffmann.)

Toute est de la lignie que Deus a tant amee,
De la *geste* Aymeri qui proesce a duree.
(*Bueves de Comarchis*, Richel. 1448, f° 110^a.)

Que il est d'une *geste* moult cremue et doutee.
(*Beuv. d'Aigrem.*, Richel. 766, f° 3^c.)

Vos estez d'une *geste* ou il a maint princier.
(*Aye d'Avign.*, 757, A. P.)

Onques homs de ma *jeste* ne pansai felenie.
(*Floovant*, 272, A. P.)

De la garce de pute *geste*.
(*Blancand.*, 2019, Michelant.)

Seignor, vos qui estes de *geste*,
Qui cuers avez legiers et fols....
(*De pleine Bourse de sens*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 101.)

Par le saint Sauveor que nous tuit aoron
Mal est hui avenu a la *geste* Mahon.
(*Doon de Maience*, 8066, A. P.)

Le riche duc Gaufrei chele nuit engendra,
Qui pere fu Ogier, que Kalles tant ama.
Ch'est l'une des .iii. *gestes* que Damedieu crea,
Et pour garder sa loi dedens Franche estora.
L'une est de Garin de Monglane decha,
Qui tout chel Toulousan de paiens delivra,
Et tout le Nerbonnois et Orenge combra,
Venice sus la mer et Biaulande aquita,
Puille et Calabre aussi et quanque il i a.
Chele *geste* ama Dex et bien le demoustra,
Que sus trestoute gent l'acrut et essaucha.
(*Ib.*, 7981.)

Bien dit la converse que par toy seroit honnoree toute la *geste* dont tu es yssus. (*Chron. de du Guescl.*, p. 53, Michel.)

Mnesthee a coup il appelle et Sergeste,
Sereste aussi de fort vaillante *geste*.
(Des Mazures, *Eneide*, xii, éd. 1608.)

— Equipage :

En bel arroy, et *geste* sumptueuse
Vint la Daulphine, honneste et vertueuse.
(H. Salel, *Chasse royalle*, Œuv., éd. 1573.)

2. **GESTE**, voir Gete.

GESTELET, voir Gastelet.

GESTER, voir Geter.

1. **GESTEUR**, s. m., celui qui fait, qui exécute :

Ainsi comme contract qui seroit faict par aucun *gesteur* de besongne. (*Coustum. de France*, f° 49 v°, éd. 1517.)

2. **GESTEUR**, voir Geteor.

GESTICULAIRE, adj., qui parle par gestes :

Un petit enfant muet, mais fort *gesticulaire*, representant tout ce qu'il vouloit et pensoit par quelques signes et mouvements de son corps. (Fouquelin, *Rhet.*, f° 57 v°, éd. 1557.)

GESTICULAIREMENT, adv., par gestes :

Cependant que le maudit frere Jean, usurpateur des Carmes, monstroit *gesticulairement* l'hostie et le calice. (*La vraye Hyst. des troubles*, f° 7 r°, éd. 1574.)

GESTINGE, s. f. ?

Mestre est des cerveises estales,
Bien les conoist bones et males,
Bien est sire des escales,
Des *gestinges* et des eruales.
(*Rom. des Franceis*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 2.)

GESTION, s. f., acte :

Par les *gestions* duquel (oiseau) les choses futures devinant precognoissoit. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 196 v°.)

GESTOIRE, *gett.*, s. f. ?

Tant qu'il trueve une pautoniere
Seant lez une fauconiere,
Plusor vestue autre nue,
Et li mauves l'ont tant tenue
Qu'ele est plus orde et plus mauvaise
Que nen est orse ne punaise.
Lors s'apoie tant a s'estoire
Qu'il a esparse sa *gestoire*,
Puis passe avant, si s'abandonne,
Tant li promet et tant li done
Qu'il est couchiez el lit puant.
(*De quoi vienent li traitor*, Richel. 19152, f° 33 v°.)

Qui veult prendre les leus a buissonner, le temps si est a la fin du mois de febvrier, et est le temps qu'ilz sont departis de la *gestoire*, pourquoy ilz sont familleux ; car tant comme ilz sont en gest, ilz mengent peu ou neant. (*Modus*, f° 49 r°, Blaze.)

En la fin de febvrier, que les leus se departent de la *gettoire*, lesquelz sont affamez... (*Ib.*, f° 70 r°.)

GESTOUER, voir Getoir.

GESTOUR, *westour*, s. m., jongleur :

Par pluseurs *westours*, rymours, ministralx et autres vacabondes. (1403, *Stat. de Henry IV*, impr. goth., Bibl. Louvre.)

GESTRE, s. m., sorte de bois des Indes, ébène :

Item una crux de ligno dicto *gestre*, munita de argento deaurato cum crucifixo de ebore. (1335, *Invent. de la Ste Chapelle de Paris*, reg. 1, pièce 7, ap. Duc., *Gestre*.)

GESTRICQ, s. m., sorte de moule :

Deux moulles et un *gestricq* pour faire des tieulles. (*Pièce de* 1449, ap. La Fons, *Bull. du Com. hist.*, III, *Archéol.*, p. 166.)

GET, voir Giet.

GETAISON, *gettaison*, s. f., jet, action de jeter :

Si *getaison* se faisoit en la mer... (*Coust. de Bret.*, f° 209 v°.) Var., *gettaison*, dans les *Preuv. de l'Hist. de Bret.*, t. I, p. 790.

GETANCE, *gett.*, s. f., action de jeter :

Gettance, abjectio. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

GETANT, part. prés., dégouttant :

Ces peres saisiront voz inutiles mains
En disant : Voy tu pas que tes mains fayneantes
Lavent soubz celles la qui, de mon sang *getantes*,
Se purgent dessus toy et versent mon courroux
Sur ta vilaine peau, qui se lave dessoubs ?
(D'Aubigné, *Trag.*, vii, Bibl. elz.)

GETE, *gette*, *gecte*, *gepte*, *geste*, *gieste*, s. f., taille, impôt, redevance :

N'aura li princes nule *geste* en la terre Saint Pol. (Mars 1220, Cathéd. de Metz, Arch. Mos.)

Les queux dis livres il nos ont assises et assignees em lor *gieste* de Sendre. (1254, *Ch. des compt. de Dole*, $\frac{C}{5}$, Arch. Doubs.)

Et de ces fies devons li *gete* a la dite contesse. (1266, *Ch. de Jeh. de Bourg.*, Arch. J 247, pièce 37 (34).)

Ils sont et seront quictes de tailles, de mortemains, de formariages, de assises, de charrois, de messaiges, de commandement a volonté, de crowees et de *gectes*. (1320, *Ch. d'affranch. de Fresnes*, etc., Verdun, Cabin. de M. de Labry.)

Nous quittons a tousjours les diz habitans de Braoux et leurs hoirs vint solz de Tournois, qu'il nous doivent chascun an pour une redevance que l'en appelle *gette*. (1331, *Ord.*, p. 335.)

Item voulons et octroions que lesdiz consouls et conseillers... puissent et leur soit leu de leur propre auctorité indire et imposer... taille, queste, *gepte*, etc. (1374, *Libertés de la ville d'Aigueperse*, Arch. JJ 198, pièce 360.)

Cf. Giet.

GETEE, *gettee*, *gectee*, *gietee*, *gitee*, *jetee*, s. f., jet :

Si se fiert il des esperons, si se met il devant toute se gent, bien le *jetee* d'un cailleu. (Robert de Clary, p. 28, Riant.)

Et quant li quens s'en dut aler,
Cil li vinrent a l'encontrer :
Si fu *gietes* de palestiaus,
Et de cinces, et de boiaus.
(Ph. Mousk., *Chron.*, 29166, Reiff.)

— Saillie :

Des saillies et *gitees* le prevost de Bloys en comptera. (1392, *Reven. de Blois*, Arch. KK 301, f° 7 r°.)

Colin le Charpentier pour sa maison et espace devant les halles tenant a Jehan de Dieppe..... Le dit Colin pour la *gettee* d'icelle maison... viii d. (1401, *Etat de recepte de la censive d'Yévri-le-chastel*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 289 r°, Arch. Loiret.)

— Fondation :

Pour applanir leur *gectee* et fondement. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5082, f° 110 r°.)

— Abatis, coupe :



Dou quel bois Pierres dit Pelloe, escuiers, nostre procurerres, avoit vendu le surfait et la tonsure a religieuses dames l'abeesse et le convent dou Paraclit parmi trante cinc livres tournois, des queus nos receumes notre enterin paiement, et devoit durer la *getee* dou dit bois cinc annees continueus. (**1301**, *Cart. du Paraclet*, f° **165** r°, Arch. Aube.)

En attendant le temps de la coupe et de la *getee* (des arbres). (**1311**, Arch. JJ 46, f° 51 v°.)

— *Getee d'une métairie*, bestiaux et ustensiles de labour, qui sont fournis par le fermier lorsqu'il entre en jouissance d'une métairie.

1. **GETEIS**, *-teiz*, *-tis*, *git.*, *jet.*, *jett.*, adj., qu'on jette, qu'on lance :

> Aus darz et aus arz *geteiz*
> Commencent le paleteiz.
> (Guiart, *Roy. lign.*, t. I, v. 445, Buchon.)

— Fondu et coulé dans un moule :

> En or, en metal *geteis*
> Furent tot li quares jointis.
> (*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 38b.)

> Sor .I. lit l'a assis *geteis* a cristal.
> (*E. de S. Gilles*, Richel. 25516, f° 86b.)

> Ainz i vi si riche veisele
> De ovre trifoire soldoisce
> Et a ymages *geteisce*.
> (*Est. de la g. s.*, Vat. Chr. 1659, f° 9a.)

Nus ne puet mestre en sele ne en escu, de quelque manniere que la sele ou li escu soit, chose emprientee ne enpastee, ne *jeteiche* d'estain, se ce n'estoit qui couvenist remuer a besoing .II. escuciaus ou .III. d'une sele que aucun preud'oume eust achastee, et pourroit on fere ces escuciaus d'un estain taint a la requeste de l'acheteur. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1e p., LXXVIII, 13, Lespinasse et Bonnardot.)

Li seliers apele chose emprainte ou enpastee ou *jeteiche* d'estaim, quant aucuns fet euvre par molles, de quelque chose que li molles soit faiz, et puis celle chose mollee atache a colle seur l'arçon. (Id., *ib.*, 14.)

— Rapporté :

Quiconquez vieult mectre terre *getisse* contre mur moitoien, il y doibt faire contremur de l'espoisse acoustumee affin que la terre ne corrumpe le mur. (*Stat. de Paris*, Vat. Ott. 2962, f° 45b.)

Mettre terres *getisse*. (Rebuffi, *Rubricque touchant le chastellet de Paris*, f° 305 r°, éd. **1547**.)

— D'impôt ?

Disme *gitisse* des fruiz qui croistront en ladite vigne. (**1439**, Ste-Croix, Montbage, Arch. Vienne.)

Dimerie *getisse*. (*Gr. Gauth.*, f° **161** v°, Arch. Vienne.)

Vingt seillons de terre.. au debvoir du douzain des fruits y croissans pour droict de terrage et oultre la disme *jettisse* au prieur de Marigné. (**1599**, Ste-Croix, la Bellotière, Arch. Vienne.)

Cf. Giet.

2. **GETEIS**, *jeteiz*, *getteis*, *gecteis*, *jitteis* s. m., assaut à coups de pierres qu'on jetait avec les frondes, pierrières et mangonneaux :

> Devant les barres veissies *geteis*.
> (*Les Loh.*, ms. Montp., f° 134a.)

> Quant les .II. osts s'entrencontrerent
> Par grant fierté s'entremeslerent,
> De dars y ot grant lanceis
> Et de pierres grant *geteis*.
> (*Brut*, ms., f° 19 v°, c. 2, ap. Ste-Pal.)

> Lors conmence li *jeteis*
> De cels dedens et cels defors.
> (*Gauvain*, 2896, Hippeau.)

Receut moult de opprobre et de laideur et de *jeteiz* de boe et de ordure du peuple qui estoit entour. (*Chron. mss. de Guill. de Nangis.*)

GETEMENT, *jetement*, *jettement*, *jectement*, s. m., action de jeter, de lancer :

Lapidatio, *jectement* de pierres. (R. Est., *Dictionariolum.*)

Lueur et *jectement* de rayons. (Id., *ib.*)

Jectement par dessus, superjectus. (Id., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Injectus, injectio, *jettement* dedans ou dessus. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Ce *jettement* de baston, que Leurs Majestes tenoient en la main et le tiroient, portoit telle loy en soy si rigoureuse, qu'aussytost qu'il estoit tiré il ne falloit sur la vie que pas un des deux combattans passast plus outre. (Brant., *des Duels*, Buchon.)

De ceste histoire se peut recueillir et noter l'usance antique, qu'il y avoit en France de ces combats et *jettemens* de gaiges. (Id., *ib.*)

— Fig. :

Fortune fery l'oreille de Cassius de semblable *jettement* de voix. (Sym. de Hesdin, *Val. Max.*, f° 36b, éd. 1485.)

GETEOIR, voir Getoir.

GETEOR, *-eur*, *-our*, *gett.*, *jett.*, *gect.*, *gest.*, *giet.*, *git.*, *jetaour*, s. m., celui qui jette, qui lance :

Par *jetaours* de darz. (J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 9a.)

> ... Les *gecteurs* de hasart.
> (J. Le Fevre, *la Vieille*, 1178, Cocheris.)

Li quens Guis de St Pol estoit ales veoir les *gietours* des engiens, et une piere des engiens a ceaus dedens li chei sour la tieste. (*Chron. de Rains*, c. XXIV, L. Paris.)

Manouvriers de bras, fossieurs, cargeurs, *jetteurs* et hostiers. (*Ch. de* 1365, ap. A. Thierry, *Mon. de l'hist. du tiers état*, IV, 161.)

> Et dit au *geteours* : Faites et si getez.
> (Cuv., *du Guesclin*, 13839, Charrière.)

Les *gecteurs* de fondes. (E. de Laigue, *Comm. de J. Ces.*, f° 81 v°, éd. **1539**.)

Force tireurs de fondes, et *jetteurs* de dards. (Amyot, *Theag. et Car.*, ch. XXV.)

Les gens de traict, fondaires et *jetteurs* de pierres sortirent des rancs et commencerent a s'escarmoucher. (Seyssel, *Appian Alex.*, f° 485 v°, éd. **1560**.)

Getteur d'eau. (Cattan, *Geomance*, f° 31 v°, éd. **1571**.)

Quand on jette des pierres contre le loup, il a bien ceste astuce d'observer et regarder d'un œil furieux celuy qui luy aura jetté la pierre ; et s'il en a esté offensé, il tuera celuy qui l'aura jettee, s'il peut par luy estre attrapé, mais s'il n'en a point esté blessé, ou peu ataint, aussi n'offensera il que bien peu le *jetteur* de la pierre. (*Adjonct. à la Vén. de J. du Fouill.*, ch. I.)

— Celui qui répartit la taille :

Plusours gens de nostre citeit se doloient et ont dollut, ou temps passeit, de ceu que li faigos et bloquelz n'ont mies esteit gitient par les *gitours*, ou temps passeit, bien ne justement. (**1357**, *Hist. de Metz*, IV, **173**.)

Symonnet le Bouchier, et Pierre de Bouclenay, clerc, *gesteurs* et imposeurs desdictes tailles. (**23** juill. **1359**, *Commission*, etc., Arch. admin. de Reims, III, **142**, Doc. inéd.)

— Adj., qui a l'habitude de frapper :

La Bible veult que s'il est beste qui fiere home ou feme, sique la personne voise de vie a trespas, que la beste soit destruitte, ne n'en soit mengee la chair, et le sire de la beste en soit quitte, se ainsi n'est que la beste fust accoustumee d'estre hurteur, mordeur, ou *getteur*. (Bout., *Somme rur.*, 1e p., f° 69c, éd. **1486**.)

— S. m., aspersoir :

Cil qui portoit le *giteour*, puissant en l'eve, si aloit getant par dessus les crestiens. (*Queste du S. Graal*, Richel. **12582**, f° **11** r°.) Plus bas : *geteour*.

Et li angles premiers qui portoit le *gieteor* puissoit en l'aigue. (*Ib.*, II, **179**, Hucher.)

Li favres prent son *giteor*, si l'arose (le fer). (*Serm.*, XIIIe s., ms. Poitiers, f° **18** r°.)

GETER, *getter*, *jeter*, *jetter*, *-ier*, *gecter*, *jecter*, *gester*, *gieter*, *gister*, *giter*, *gitier*, verbe.

— Act., faire sortir, tirer :

> Sovent reclaime le glorious du ciel
> Que il le *giet* de cel mal enconbrier.
> (Raimbert, *Ogier*, 6350, Barrois.)

> E, Broiefort ! dit li Danois Ogiers,
> Sor tote rien vos doi jou avoir chier,
> En tante coite m'aves eu mestier ;
> Si m'*as geté* de maint estor plenier.
> (Id., *ib.*, 11104.)

> A lor evesque venu sunt,
> Pitosement preié li unt
> Que preiast Deu que cel serpent
> *Giet* de la terre e cel torment.
> (G. de S. Pair, *M. S. Michel*, 3255, Michel.)

> Toz ses amis de tot ahan
> *Giete* la mere des arcangles.
> (G. de Coinci, *De sainte Leocade*, 550, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 288.)

> Mais ne li plaist que me *giest* de torment.
> (Vid. de Chart., *Chans.*, IX, p. 67, Lacour.)

Ung marchant de Monluel qui vuet *gecter* de la ville six porcs gras, ne les *gectera* point dehors, mes les vende en la ville. (**12** janv. **1419**, *Reg. consul. de Lyon*, I, **216**, Guigue.)

Je me garderay que monsieur de Lorraine ne me *gestera* plus de mes places. (**30** août **1484**, *Lett. de Louis XII à M. de Torcy*, Arch. des miss., 2e sér., II, **382**.)

— Réfl., sortir :

Devient sers au pechié si que il ne *s'en* puet *giter* a sa volenté. (Laurent, *Somme*, Richel. **22932**, f° **34**a.)

— Act., détourner :



Biaus douz ostes, ce dist Pitié,
Bien vous devroie *avoir gitié*
D'aler aus lèus que je vous nomme.
(RUTEB., *la Voie de Paradis*, II, 42, Jub.)

— Faire tirer :

Lesquels Anglois *gietterent* trois canons. (*Grand. Cron. de France*, l'Istoire du roy Phelippe de Valois, XXXIX, P. Paris.)

— Neutr., tirer :

Puis i *ont* tant et feru et *jeté*
C'une des tours font a tere verser.
(*Huon de Bord.*, 4404, A. P.)

A tant fist li rois ciesser les engiens de *gieter* et d'assalir. (*Chron. de Rains*, c. VIII, L. Paris.)

Des brans d'acier commencent a chapler
Li uns a l'autre, esquermir et *gieter*.
(*Gaydon*, 3895, A. P.)

Quant il fut ung peu prez, il ouyt sonner trompettes et *jetter* canons moult horriblement. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 184, Bibl. elz.)

Et se loga li dus ce jour sus le riviere d'Uintiel au les deviers Kierenaing, et toute sen ost ossi, et se fist le nuit *gettier* bien et grossement a plus de cinq cens lanches et de deux mille bidaus et Genevois. (FROISS., *Chron.*, II, 201, Luce, ms. Amiens.)

Et s'en alla de la a Han sur Some, devant laquelle il mit le siege par un lez, et fist assieger de grands canons pour *jetter* aux murs de la ville. (*Mém. de P. de Fenin*, an 1410, Soc. de l'H. de Fr.)

Apres ceux dedens commencerent si fort a *geter* canons, qu'il falut que les gens du roy se traisissent arriere. (*Ib.*, an 1412.)

Pour despense de bouche a donner a boire a ceulx qui *gictent* des canons qui sont sur les dictes torelles. (*Compte de J. Martin*, 1421-1423, Forteresse, Despence, XVII, Arch. mun. Orléans.)

Lesquels engins a verges et bombardes *jectoient* jour et nuyt sans cesser contre ledit chasteau. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 91, Bibl. elz.)

— Ruer :

Et li jument commence tant fort a regiber,
En travers a salir et des pies a *gieter*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 47[b], Michelant.)

— Act., percer à coups de traits :

Pour une fieste que li Aveulle de Lille avoient ordenee de *gieter* un pourchiel. (*Compt. de* 1357, n° 9, p. 10, Arch. mun. Valenciennes.)

— Ecrire :

Item pour *geter* et grosser cest decret par deux foiz et pour autres escriptures, trente deux souls. (1344, Arch. JJ 75, f° 66 r°.)

— Fondre :

Puis *getad* Yram un grant vaissel. (*Rois*, p. 254, Ler. de Lincy.)

— Répartir, compter, calculer :

Nous feismes lire mot a mot et *geter* ordeneement toutes les sommes, tant de receptes comme de poiement, contenues oudit tierz escript. (1320, Arch. JJ 60, f° 32 r°.)

Cil troi ensamble mon prevost feront et *gisteront* la taille sur ces qui auront povoir d'en paier les vint et cinc sols. (1322, Arch. JJ 61, f° 70 v°.)

Pour .I[e]. de ges pour *gester* les comptes. (*Pièce de* 1347, Arch. adm. de la Ville de Reims, II, 1141, Doc. inéd.)

Qu'ils estoient consentans et d'accordz que sur eulx et chascun d'eulx, selon sa faculté et puissance, *fust gestee*, assise et imposee une bonne grosse somme de deniers... pour emploier aux choses devant dites. (*Pièce relat. à l'arrêt du* 14 *août* 1426, Arch. législ. de Reims, 2[e] p., vol. I, p. 578, Doc. inéd.)

Gardes pour garder leurs bestes, et faire constitucion et ordonnance a la garde d'icelles de *gester* et imposer sur eulx et leurs communz sommes d'argent. (1440, S. Paul, cart. IX, n° 14, Arch. Doubs.)

Lesquelles sommes *ont esté* par mesdiz seigneurs bien veues, examinees et *gectees*. (1444, Saint-Flour, Arch. K 68, n° 2.)

Comble de biens mondains, sa despense ne *jette*,
Et hors de sa maison la diligence jette.
(*Les Omonimes*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., III, 113.)

— Imposer :

Et se defaut y avoit par aventure de paier lesdites vint libres, pour chascun jour cil qui deffaudroit de paier ce a quoy il *seroit gitez* paieroit douze deniers d'amende. (1321, Arch. JJ 60, f° 129 v°.)

— *Geter dessus*, loc., enchérir :

Lesquielx voulent *jeter dessus* pour empescher et avoir leur bonne grace. (1580, *Compte de tut.*, f° 127[a], Barbier de Lescoet, Arch. Finist.)

— *Getant*, part. prés. ?

S'il estoit nus home d'Yppre ne de Douay ki fust encontre de chou que li 4 preudoumes eswarderoient por bien, ne de forfait ne d'autre cose, il ne poroit estre a l'ostel ne a l'os *gietans* ne a couverture ne en nef kerkier lainne ne drap avoec nul home d'Yppre et de Douay. (Mars 1239, Arch. mun. Douai, Cart. OO, f° 30, et Cart. LL, f° 47.)

— *Geté*, part. passé, rejeté, réprouvé :

Uns fils a diable, uns *getes*,
Qui disoit qu'il ert des Deus nes
Por ço qu'il ne savoit son pere
A le gent nomer, ne sa mere.
(*Parton.*, 253, Crapelet.)

Bret., Finistère, Quimper, *jeter*, enchérir. Poit., *giter*, compter. Champ., *jeter*, essaimer.

GETIF, *gettif*, adj., qui exhale une mauvaise odeur :

Le chien n'est pas si *getif* ni si puant que la chevre (AMYOT, *Œuv. mél.*, t. IV, p. 346, éd. 1820.)

— Fondu :

Argent *gettif* des orfevres a huit estrelins d'alloi. (1511, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. GETEIS.

GETIN, *gettin*, adj. et s., terme de mépris, synon. de ribaud, houlier :

Fort ribaux comme chiens courtins
Et plus *getins* que vieulx marmotz.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 24[c] éd. 1507.) Var., *gettins*.

Tous ces gloutons, goulus, frians,
Getins, houliers, ribaulx, putiers.
(ID., *ib.*, f° 2[?])

GETOER, voir GETOIR.

GETOIR, *getouoir*, *getoer*, *getouer*, *geteoir*, *giet.*, *getuer*, *gettoer*, *gectoir*, *jectoir*, *gitouer*, *gictouer*, *gestouer*, s. m., aspersoir pour jeter de l'eau bénite :

Aspersorium, wispeilon, *getuer*. (*Gloss. de Garl.*, ms. Bruges 546, Scheler, *Lex.*, p. 71.)

Si vit venir .II. angeles dont li uns tenoit un orçuel tout plain d'eve, et li autres tenoit en sa main destre un *geteoir*. (*Queste du S. Graal*, Richel. 24394, f° 13[b].)

Li angeles ki portoit le *geteoir* puissoit en l'aigue et si aloit getant par desus les cresties. (*Ib.*, f° 13[c].)

L'un tenoit un orceil plein d'eve, et li autres tenoit .I. *gitouer* en sa main destre. (*Ib.*, Richel. 12582, f° 10 v°.)

Si en vit deus angres issir dont li uns tenoit un orçuel tout plain d'iaue, et li autre un *getouer* en sa main destre. (*Ib.*, ms. Tours 915, f° 21[d].)

Par tout ou il aloient getoit li angres l'iaue a un *getoi(e)r*. (*Ib.*, f° 22[a].)

Li autres tenoit un *gieteoir* en sa main diestre. (*Ib.*, II, 178, Hucher.) Var., *jetoir*.

Item, un orcel d'argent a eaue benoiste et le *getouer*. (1328, *Inv. de Clemence de Hongrie*, ap. Douët d'Arcq, *Nouv. Comptes de l'Argenterie*, p. 50.)

— Jeton :

.I. cent de *getoers* et une bourse a les mettre. (1358, *Compt. de D. Collors*, p. 91, Duc d'Aumale.)

Un cent *gestouers* 4 s. p., pour gester et enregistrer les parties dudit office du premier jour d'octobre jusques au premier jour de janvier. (1380, *Compt. de l'hôt. des R. de Fr.*, p. 64, Douët d'Arcq.)

.I. cent de *gictouers*. (1401, *ib.*, p. 150.)

Le suppliant bailla audit Pierre certaine quantité de *getouoirs* pour mettre ou il avoit prins ledit argent. (1404, Arch. JJ 158, pièce 416.)

A Jehan Davesnes, boursier...., pour deus grans paulx..... et faire une bourse a mectre les *gitouers*. (1441, *Frais de transport des titres des archives d'Orléans et de Blois*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 290 r°, Arch. Loiret.)

Certains *gectouers* de cuivre et de plomb. (1430, Arch. JJ 174, pièce 358.)

Ilz sont fringans du bois levez,
Et puis pour hanter entre gens,
La bource pleine de *gettoers*
Pour dire qu'ilz ont de l'argent.
(COQUILL., *Monol. des Perruq.*, II, 291, Bibl. elz.)

Jectoirs a compter. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, v, 15.)

Pour lassetz et *gectouers* qui ont servy ausdiz marchans en leur dicte assemblee. (*Compte de* 1497, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 313.)

Pour troys livres de *gectoyrs* achaptez. (1534, *ib.*, II, 345.)

Se disait encore au XVII[e] siècle :

Les *getouers* de la chambre des comptes à Dijon. (1606, *Jetons de Bourgogne*, collect. de M. d'Aumont.)

1\. **GETOIRE**, *gettoire*, s. f., pelle de bois :

Une grant paelle, appellee *getoire*, qui estoit ferree. (1411, Arch. JJ 165, pièce 247.)



Une *gettoire* ou pelle de bois. (1454, Arch. JJ 184, pièce 450.)

2. **GETOIRE**, *gettoire*, s. f., rejeton, bouture :

Et en peult faire tres beaulx *gettoires* (de l'Unicus) comme de saulçoyes, qui les plante en terre dissoulte loing d'un pied l'un de l'autre, de toutes pars, et se doit retailler chascun an. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 66 v°, éd. 1516.)

GETON, *gieton*, *jetton*, *gecton*, *jecton*, *giton*, *gicton*, s. m., rejeton, au propre et au fig. :

Renart, de vil *geton* issis,
En si vil *geton* te r'es mis
Dont tu james hors ne seras.
(*De Renart et de Piaudoue*, 49, Méon, *Suppl.*, p. 41, Chabaille.)

Une racine... jeta un trop bel *gieton*. (*Du Pin biertaudé*, Richel. 573, f° 167ª.)

Apres ce que j'ay parlé des branches et fruit de ce noble arbre, est droit que je die des beaulx *gictons* et ver des fueilles fresches et belles. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2ᵉ p., ch. 17, Michaud.)

Les fruictz et glandes des boys, ou le *gecton* des boys taillays. (*Coust. de Bret.*, f° 158 r°.)

Il sortira un *jetton* du tronc de Jesay. (DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XXXIV, Bibl. elz.)

Du sapin les tendres *jettons*. (AMYOT, *Prop. de table*, IV, 1.)

Tantost en emondant
Le fruitier de *jettons* trop epais abondant.
(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, l. VIII, Lemerre, II, 388.)

Les *jectons* du sep sortent plus tost a travers la terre molle que par la dure qui aura chomé. (LA BOETIE, *le Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

Esmonde mes *jettons*, laisse la branche tendre.
(D'AUBIGNÉ, *Prière et confess.*)

— Essaim :

Item pour .III. *getons* de mousches trouvez a Thierry, .XII. s. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3ª, f° 56 v°.)

Grandjean condamné a l'amende pource qu'il avoit trouvé certains *gettons* de mouches en la forest dudict Morley, et sans les rapporter, les brisa, dont fut mis en proces par le procureur. (1473, Arch. Meuse B 2759, 1ᵉʳ cah., f° 9 v°.)

Une petite mochette... laquelle morut avec ses *jectons*. (*Compt. de gruerie*, du XIVᵉ et du XVᵉ s., Arch. C.-d'Or, *Mém. de la Soc. éduenne*, 1876.)

Quant le roy (des mouches a miel) meurt de maladie contagieuse, tout le *jetton* porte le dueil, demeurant en silence, sans aller a la queste, ny sortir hors de la ruche. (DU PINET, *Pline*, XI, 18, éd. 1566.)

Il n'y a *jetton* d'abeilles qui n'ait son roy. (PASQ., *Lett.*, t. I, p. 602.)

Elle (la reine) envoie le *jecton* dehors cercher autre logis. (LA BOETIE, *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

Un *jetton* de mousches. Examen apum. (*Nomencl. octil.*)

Champ., Pithiviers, Lorr., Franche-Comté, *jeton*, essaim d'abeilles. Poitou, *ieton*,- *onne*,- *oune* (*j'ton*, *j'tonne*, *j'toune*), *jiton*, *jitonne*, poulain ou pouliche, mulet ou mule, jusqu'à l'âge d'un an.

GETONCELET, s. m., petit rejeton :

Et li *getoncelez* petis
A qui la grans froideurs luita,
Qui li premiers getons geta,
Ce fu li petis rois Jehans.
(WATRIQUET, *de l'Arbre royal*, 490, Scheler.)

GETONER, *jettonner*, v. n., pousser des rejetons :

Veus tu que derechef *jettonnent* les buissons
Sur les monceaux pierreux de nos cheutes maisons?
(DU BARTAS, *Judit*, I.)

GETOT, s. m., sorte de pelle de fournier :

Une grande scabelle, ung *getot*, une bruchie. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'Archéol. de Beaune, 1874, p. 146.)

Plusieurs aultres menues chouses servans auxdicts fors, comme sacz, thamis, *getoz*, pailles, tant de boys que de fer. (*Ib.*, p. 153.)

Cf. GETOIRE.

GETOUER, voir GETOIR.

GETOUOIR, voir GETOIR.

GETTAISON, voir GETAISON.

GETTANCE, voir GETANCE.

1. **GETTE**, voir GAITE.

2. **GETTE**, voir GETE.

GETTEE, voir GETEE.

GETTEUR, voir GETEOR.

GETTIER, voir GETER.

GETTIF, voir GETIF.

GETTIN, voir GETIN.

GETTOER, voir GETOIR.

GETTOIRE, voir GETOIRE.

GETTON, voir GETON.

GETUER, voir GETOIR.

GEUDAILLE, voir GELDAILLE.

GEUDE, voir GELDE.

GEUDER, voir GELDER.

GEUE, voir JAYE.

GEUI, voir JEHUI.

1. **GEULE**, voir GOLE.

2. **GEULE**, voir GORLE.

GEULEE, voir GOLEE.

GEUMÉ, voir GEMMÉ.

GEUN, voir JEUN.

GEUNE, s. f., barre, barrage :

Dessus les *geunes* par ou l'eau entre en la ville. (1441, *Ch. de la comtesse Henr. aux bourg. de Montbéliart*, Arch. mun. Montbéliard.)

GEUNIE, voir JEUNIE.

GEUPIR, voir GUERPIR.

GEURE, s. f., mot obscur désignant une sorte de fleur :

Lor ventailles furent lacies
A flors de *geures* ovrees,
Et de roses orent espees.
(*Jugem. d'Amour*, 302, ap. Méon, *Fabl.*, IV, 364.)

GEUREDON, voir GUERREDON.

GEURLE, voir GORLE.

GEUSE, s. f., gorge, gosier :

Mais nostre sire ne lor volt mie soffrir qu'il l'innocent devorassent, qui par sa grant pitiet delivret assi de lor *geuses* ceos mismes qui ne desservent mies qu'il delivreit soient. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 141.)

Plus douces sont tes paroles a mes *geuses*, ke mies ne soit a ma boche... (ID., *ib.*, f° 129.)

GEUTE, s. f. ?

Item les dessus nommez auront veue et *geute* de la laresse dessusdite ou mur jusques a la maison qui est en la court dudit hospital par fenestre ferreez et voiriez de voire gisant et dormant. (1376, *Bail*, Arch. MM 30, f° 31 r°.)

GEWEE, s. f. ?

Pour mettre. CXII. kesnes qui vinrent de le forest de Cressy sur *gewees* telles qu'il plaira a conseil monsieur le duc. (1342, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 92.)

GEYNER, voir GEHINER.

GEYTE, voir GAITE.

GHADUE, voir GADUE.

GHAEGNIER, voir GAAIGNIER.

GHALE, s. f. ?

Un libvre de chire verde a faire *ghales* pour les maieurs de le pierche recreer et renover en avril, .VII. s. (*Compte de* 1382, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GHALINE, voir GELINE.

GHALLOIRE, s. f., baril, tonneau :

Un brasseur condamné a .X. l. de ban enfraint pour avoir mis grain en masquiere, brassé ung brassin de cervoise et le mis en *ghalloire* sans pour ce avoir porté le plommet pour ce deu et acoustumé en la main des commis. (1457, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GHARNATE, voir GRENATE.

GHARNISSURE, voir GARNISURE.

GHASKERER, voir JASCHERER.

GHEHE, s. f., sorte de mesure :

Oille a .V. s. le *ghehe*. (XVᵉ s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GHEHOREL, voir GOHEREL.

GHELAY, voir GELEYDE.

GHELEYDE, voir GELEYDE.

GHELICQUE, voir GLIC.

GHELINE, voir GELINE.

GHERLANDE, voir GARLANDE.

GHELTE, voir GELDE.

GHEMAINE, s. f., assemblée :

Il fut detenu prisonnier par aultres allemans, pourquoy ung gros debat s'esmeut entre eulx, et a cette cause les capitaines de l'ost tindrent leur *ghemaine* a maniere d'ung parlement. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLIII, Buchon.)

GHERROIEMENT, voir GUERROIEMENT.

GHET, s. m., dais ?

Pour .IIII. paires de gandz aux clers qui porterent le *ghet* au dessus de la fiertre de Nostre Dame de le Treille. (1498, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GHETHIE, s. f., marée :

Le retour de la *ghethie*. (XVII[e] s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GHETTEUR, voir GAITEOR.

GHEUDE, voir GELDE.

GHIER, voir GUIER.

GHIERON, voir GIRON.

GHIERONNERIE, voir GERRONNERIE.

GHIESKEREC, voir GIESKERECH.

GHIESQUERER, voir JASCHERER.

GHIET, voir GIET.

GHIFFE, s. f., sorte de jeu :

Defense de jouer aux *ghiffes*. (*Acte de* 1538, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GHIHALLE, voir GILDHALLE.

GHILE, *ghille*, voir GUILE.

GHILLAIN, voir GILAIN.

GHILLEOR, voir GUILEOR.

GHILLER, voir GUILER.

GHILLIER, voir GUILER.

GHIMPLE, voir GUIMPLE.

GHINDAL, voir GUINDAL.

GHIRLANDELETTE, voir GUIRLANDELETTE.

GHISELE, voir GISELE.

GHIST, voir GIET 2.

GHISTERNEUR, voir GUITERNEUR.

GHISTIERNE, voir GUITERNE.

GHISTRENEUR, voir GUITERNEUR.

GHIZELE, voir GISELE.

GHODET, voir GODET.

GHODIN, voir GODIN.

GHOGUE, voir GOGUE.

GHUISTRENEUR, voir GHITERNEUR.

GIAL, voir GIEL.

GIBACIER, voir GIBECIER.

GIBAS, *gibatz*, s. m., petite bourse :

> Car s'adressa a ung clerc de bazoche,
> Contre lequel dix beaulx escus desbroche
> De son *gibatz*, que mieulx il escriproit
> Que le dit clerc.
> (*Pierre Faifeu*, p. 92, Jouaust.)

Cf. GIBASSE.

GIBASSE, *gibb.*, s. f., petite bourse de cuir :

Il doit entendre l'estat du sellier, et mesmement du mareschal : et pour ce n'estre jamais desgarni de sa bougette et *gibbasse* pour les selles et harnas, et sa ferriere pour les pieds de ses bestes. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 155, éd. 1597.)

Cf. GIBAS.

GIBAULT, s. m., sorte de serpe :

Ung *gibault* emmanché d'un grant manche de bois. (1477, Arch. JJ 206, pièce 1159.)

Gibault paraît aussi avoir désigné, selon M. Chéruel, *Dict. des instit. de la Fr.*, une sorte d'arme qui est peut-être la même que la masse d'armes.

GIBBAR, s. m., baleine :

C'est la vraie balene que l'on appelle en Saintonge *gibbar*, a cause qu'il ha le dos vousté et bossu. (L. JOUB., *l'Hist. des poiss. de Rondelet*, XVI, 8, éd. 1558.)

GIBASSIER, voir GIBECIER.

GIBAYER, voir GIBOIER.

GIBBE, voir GIBE.

GIBBECIERIER, voir GIBECIERIER.

GIBBER, voir GIBIER.

GIBBEREUX. voir GIBEREUX.

GIBBIER, voir GIBIER.

1. **GIBE**, *gibbe*, s. f., sorte de serpe :

Ung baston ferré en fason de sarpe, nommé *gibe* ou pays de Perigort, dont on coppe les malles herbes des champs. (1451, Arch. JJ 185, pièce 111.)

Une *gibe* faite en la fason d'une gisarme. (1466, Arch. JJ 200, pièce 174.)

Guillaume Versavaulx tenant ung volant, que l'en appelle *gibbe*. (1473, Arch. JJ 195, pièce 1000.)

2. **GIBE**, *gibbe*, s. f., bosse :

Les chameaux courent plus legerement que les chevaus de Nisse, pour la longitude et distance des cuisses. Les mediocres sont appelés becheti, qui ont deux *gibbes*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 208 r°, éd. 1556.)

Tant de la partie sime que de la *gibbe* du foye, jusques a la veine cave. (PARÉ, *Œuv.*, Intr., c. VI, Malgaigne.)

— Balle, ballot, paquet, sacoche :

Car qui maine en plate on conte dix dras pour le toursel, et doit le toursel 3 s. 6 d. obole et li cars 33 d., et s'il y a vingt dras ou plus en le plate, ch'est *gibe*. (*Tarif du Travers de Péronne*, XIII[e] *siècle*, ap. Roq., *Suppl.*)

Se *gibe* de draps ne d'autre marchandise vient aval li aue la *gibe* poiera .XII. d. (*L'Ordenance des marchans et des voituriers d'Auceurre et de Meleun*, Richel. 20048, f° 132[a].)

Nus ne puet chanvre ne file de chanvre lever, c'est a savoir hoster de la *gibe* ou del fardel, et apparellier et metre par quarterons por faire peser au pois le roy. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1[re] p., LVIII, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

Tous avoirs menes sur char ou charete, qui est par maniere de *gibe* du long du char ou charete, soient draps, pelleterie, mercerie, fillé, chanvre, lin, papier, draps, draps d'or ou d'argent ou de soye doit a Crespy .XII. s. parisis..... Tous avoirz qui est en quaques, queues ou tonneaulx, doit acquit et paage, par la maniere que dessus est dicte des fardeaulx ou *gibes*. (1393, *Reg. du péage de Crespy en Val.*, Richel. 11659, f° 3 v°, publié par Cocheris, *Doc. manuscrits relatifs à l'hist. de la Picardie*, I, 687.)

Pour *gibbes* de draps, de toilles, et autres *gibbes*. (Avril 1529, *Arr. impr.*, Gibier 1584, reproduit dans un aveu, de juin 1679, du péage de la Loire à Beaugenci, cité par Le Clerc de Doüy, t. I, f° 289 v°, Arch. Loiret.)

1. **GIBECIER**, *-essier*, *-acier*, *-assier*, s. m. gibecière, bourse de cuir large et ornée qu'on portait devant soi, gibecière :

Un autre petit *gibecier* a champ d'or, et y a une ymage de dame et .I. homme sauvage, une licorne, .VII. gros boutons de perles et semez d'autres perles. (1372, *Compte de l'exécut. du Testam.*, Piec. rel. à l'hist. de Fr., XIX, 164.)

Jehan Bourrebas avoit a sa seinture un petit *gibacier*, duquel ledit Richier couppa les pendans... et avoit audit *gibacier* huit solz parisis ou environ. (1372, Arch. JJ 103, pièce 258.)

Ung petit *gibassier* d'or, fait a façon de maille a une petite saincture pesant .II. onces eschars. (*Invent. de Charl. le Témér.*, ap. Laborde, *Ducs de Bourg.*, pièce 3081.)

Ung autre *gibassier*, brodé de fil d'or et garny de pluseurs perles. (*Ib.*)

Ung *gibacier* de quenepin noir. (*Acte de* 1424, ap. Simonnet, *Doc. inéd. pour serv. à l'hist. de la Bourg.*, p. 300.)

Le suppliant... print ung *gibecier* de cuir ou avoit une cedule. (1457, Arch. JJ 187, pièce 274.)

Icellui Genoilhac ouvrit sen *gibessier* et mist. sur la table aucune quantité de monnoye. (1476, Arch. JJ 195, pièce 1605.)

> Et failloit un grand *gibacier*,
> Plain de rouelles de letton,
> Lequel son maistre fauconnier
> Attachoit au bout d'ung baston.
> (COQUILLART, *Enqueste*, II, 109, Bibl. elz.)

Nom propre, *Gibassier*, *Gibassié*.

2. **GIBECIER**, *gibesser*, *gebecier*, v. n., aller à la chasse, chasser, au propre et au fig. :

> Tant que un seul chevalier vit,
> Qui *gibeçoit* d'un espervier,
> El pré devant le chevalier.
> (*Gauvain*, ap. Duc., *Gibicere*.)

Tout belement s'en va lez un aunoi,
Tout *gibeçant*, si com par esbanoi.
(*Gaydon*, 8672, var., A. P.) Impr., *gibetant*.
Le texte suivi par l'éditeur porte : *oisillant*.

De riviere est venuz ou il fu *gebecier*.
(*Floov.*, 180, A. P.)

Se tu fusses pris, chetiz las !
Tu ne volaisses pas si bas ;
Plus haut t'estuet *gibecier*.
(*De Renart et de Piaudoue*, 136, Méon ; Suppl., p. 44, Chabaille.)

Qu'en *gebeçant* l'en cognoist bien
Quant il est ung homme de bien.
(GACES, *Deduiz*, Ars. 3332, f° 65 r°.)

La dame qui avoit chacié
Si dist : *Est* ce bien *gibecié* ?
Dame, prenez es lye chiere,
Mettez en vostre gibeciere.
(*Modus*, f° 105 r°, Blaze.)

En *gibessant* toute l'apres disnee
Parmy les champs, pour me desennuyer.
(*Poés. de Ch. d'Orléans*, p. 139, Champollion.)

GIBECIERIER, *gibb.*, s. m., fabricant de gibecières :

Un *gibbecierier*, faiseur de gibbecieres (*Trium ling. dict.*, 1604.)

GIBEER, voir GIBOIER.

1. **GIBELET**, *giblet*, s. m., gibier, terme de cuisine :

Grues, et gantes et hairons,
Bistardes, cisnes et paons,
Niules, oublees, *gibeles*.
(*Floire et Blancefl.*, 1e vers., 2873, du Méril.)

Cil amainent poucins en rost,
Oisons noviaus et *gibelet*
Tout entremeslé de poulet.
(*Bataille de Karesme et de Charnage*, Richel. 837, f° 23c.)

Devant ma dame la gorriere
Voys presenter ce *gibelet*.
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 309, Jacob.)

Pour *gibelet* d'oyseau de riviere, il fault hasler des oiseaulx a la broche, ou sur le gril, fait pareil bouillon comme a la fumee verjus et espices pareillement. (TAILLEVENT, *le Viandier*, s. l. n. d.)

Pasté de *giblet*,
(GAUCH., *Plais. des Champs*, p. 44, éd. 1604.)

— Civette :

Musc ou *gibelet*, c'est a dire civette. (LE FOURNIER, *la Decor. d'hum. nat.*, f° 37 r°, éd. 1530.)

2. **GIBELET**, - *ellet*, s. m., cheville ?

Pour le boys et pour la façon de .XII. petiz *gibellez*, pour pandre .XII. lanternes hors. (1363, *Compt. mun. de Tours*, p. 286, Delaville.)

GIBELIN, adj., sauvage, farouche :

Haderof encontrat un paen *gibelin*.
(*Horn*, 1678, Michel.)

1. **GIBER**, verbe.

— Act., secouer :

Prindrent ledit Girart a *giber* par maniere d'esbatement par les piez et par les mains. (1382, Arch. JJ 121, pièce 96.)

— Neutr., s'agiter :

Icellui Gieffroy et icelle Gervaisote s'entreprindrent a jouer et *giber* ensemble l'un a l'autre publiquement devant les dessusdiz, et le cuida ladite femme en eulx jouant abatre a terre. (1381, Arch. JJ 119, pièce 246.)

Saintonge, *giber*, ruer.

2. **GIBER**, voir GIBIER 1.

GIBERESSE, - *erresse*, adj. f., qui aime à courir, à folâtrer :

Jeunesse j'ay nom la legiere,
La *giberesse*, la coursiere,
La sauterelle, la saillant,
Qui tout dangier ne prise ung gant.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 49b, impr. Instit.)

J'ay nom jeunesse la ligiere, la courciere, la *giberresse*, la saulteresse. (ID., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 132 r°.)

GIBEREUX, *gibb.*, adj., gibbeux :

Qu'elles (les astelles) ne touchent a la partie eminente et *gibbereuse*, et denuee de chair, comme autour du coude et des chevilles. (TAGAULT, *Inst. chir*, p. 556, éd. 1549.)

GIBERIE, voir GABERIE.

GIBESSER, voir GIBECIER 2.

GIBESSIER, voir GIBECIER 1.

1. **GIBET**, s. m., sorte de bâton fort court avec une crosse, espèce d'assommoir, de casse-tête :

La lance chai e froissa,
Et il a le *gibet* saisi,
Qui a son destre braz pendi.
(WACE, *Rou*, 3e p., 8348, Andresen.)

Plus de .V. cent et .III. milliers
Entre vileins et chevalliers
Bastons, *gibez*, haches tenoient.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 238d.)

Quar Perinis li franc, li blois,
L'ocist puis d'un *gibet* el bois.
(*Tristan*, I, 2726, Michel.)

En sa mein porta un *gibet*
Qu'il ot enprunté d'un vallet.
(*Dou Segretain moine*, 287, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, V, 224.)

Li moines l'ot, puis se leva,
Prenre le volt, mais cil li done
Tel cop du *gibet* qu'il l'estone.
(*Ib.*, 340, p. 226.)

Fundibula sunt quædam parvæ machinæ cum funda in baculo dependente, gallice *gibet*. (1348, *Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 4120.)

— Pieu marquant la limite :

Planter nos pennonceaulx des fleurs de lis es *gibes* et mectes de nostredit domaine. (1411, *Lett. de Ch. VI, ordonn. au sénéch. de faire rentrer la ville de S. Macaire dans son dom.*, Arch. mun. S.-Macaire.)

2. **GIBET**, employé adverbialement, diable !

Qui *gibet* vous sçaroit fournir ?
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 22827, G. Paris.)

Que *gibet* le hasterons nous ?
(ID., *ib.*, 24240.)

Je ne sçay que *gibet* y a.
(ID., *ib.*, 27256.)

Je ne sçay que *gibet* il brasse.
(ID., *ib.*, 31948.)

— *Le gibet*, locut. adv., énormément, diablement :

Roullart, il fait *le gibet* froit,
Le cueur me tremble de destresse
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 19408, G. Paris.)

Il a *le gibet* grosse teste :
A grand peine luy peut on joindre.
(ID., *ib.*, 22972.)

1. **GIBIER**, *gibbier*, *gebier*, *jebier*, *giber*, *gibies*, *gibiez* s. m., chasse aux oiseaux, chasse en général :

Alez s'en est sanz armes con hon fait en *gibiez*,
Crien qu'il ne soit des Sesne malement acointiez.
(J. BOD., *les Saisnes*, Richel. 368, f° 130c.)

Pour aler en *gibier* s'est ly roy departis.
(*Chev. au cygne*, 1563, Reiff.)

Et ly autres s'en va a cheval en *gibier*.
(*Ib.*, 4586.)

Atant es Moradin qui vit l'establison,
Qui venoit de *gibier* ; s'aportoit ung faucon.
(*Ib.*, 18902.)

Fu un jor en *gibers* alez.
(*Rom. d'Alix.*, Richel. 1374, f° 63a.)

Mais il avoient gies, espies,
Qu'il ne volassent au *gibies*.
(MOUSK., *Chron.*, 22213, Reiff.)

Espreviers portent et faucons,
Ostoirs, tercets, esmerillons ;
Car ils vivoient de *jebiers*.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 3906, Hippeau.)

Empres l'ostel d'ung chevalier
Qui estoit alé en *gibier*.
(*Modus*, f° 103 v°, Blaze.)

Aller an *gibier* avec ses chiens et oyseaulx. (1474, Arch. JJ 195, pièce 1520.)

Richard avoit ung bel esprevier, si monta sur son cheval et s'en alla au *gibier* sans congé. (*Cron. de Norm.*, *de nouveau corrigées*, f° 19 r°.)

— Lieu de chasse :

Pour le chercher par *gibbiers* et par bois.
(EST. FORCADEL, *Opusc.*, le Baiser de la lune et d'Endymion, éd. 1551.)

2. **GIBIER**, s. m., action de se démener :

Ainçois requeleront et menront tel *gibier*...
(*Chev. au cygne*, 34704, Reiff.)

Cf. GIBER.

3. **GIBIER**, *gibber*, v. n., aller à la chasse :

Une chievres estoit
Qui un faon avoit
Qu'elle aimoit trop forment :
Aus champs nel laisse aler
Gibber ne pasturer,
Pour le froit qu'ele sent.
(*Ysopet II*, fab. XL, Robert.)

GIBLET, voir GIBELET 1.

GIBOER, voir GIBOIER.

GIBOIER, *giboer*, *gibaier*, *gibayer*, *gibeer*, v. n., aller à la chasse des oiseaux, chasser aux oiseaux, aller à la chasse, chasser en général, au propre et au fig. :

Ez voz Girart qui vient de *giboier*.
(*Amis et Amiles*, 3391, Hoffmann.)

Sone voit, si l'a aresnié :
Lere, qui mon signor mourdristes
Et en trayson le feristes,
Petit prisies le remanant
Quant vos chi ales *giboant*,
Vos seres demain traynes
Comme mourdreres fel prouves.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 56c.)



Au temps de la trieve, il alloit *gibeant*, et tenoit faulcons, autours et gerfaulx. (*Troilus*, III, Nouv. fr. du XIVe s., p. 198.)

Et puis se retirerent aux champs pour *gibayer* comme accoustumé avoient avecques aulcuns nobles hommes d'entour la place. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 175c, éd. 1532.)

Ces compaignons *gibaioyent* quinze ou vingt chevaulx depuis soleil levant jusques apres midy. (ID., *ib.*, f° 175d.)

GIBOIS, s. m., chasse :

Bien te set mener en *gibois*.
(RECLUS DE MOLIENS, *de Charité*, Ars. 3527, f° 126d.)

GIBOT, s. m., gibet :

Ainz le devoit-on geter es chans ou pandre a .I. *gibot*. (*Vie saint Thomas martyr*, Richel. 988, f° 32c.)

GIBRAT, adj., p.-ê. bossu :

Colet le *gibrat*. (1383-85, Arch. Meuse, B 493, f° 4 r°.)

GIBRELIN, s. m., parties naturelles de la femme :

Le bruyt avez d'estre fourbisserresses,
Membres ravir comme rapinerresses
Pour les loger en vostre *gibrelin*.
(R. DE COLLERYE, *Rondeaux*, LXXXIII, Bibl. elz.)

GIBRETEL, adj., dimin. de *gibrat*, bossu :

5 francs de Bertremiu fils Guiot Bertremiu de Muscey pour les heritages et succession de Colet le gibrat et Guiot le *gibretel* aquis a Mgr par deffaut de hoirs. (1383-85, Arch. Meuse, B 493, f° 4 r°.)

GIBRETEUX, voir GIMBRETEUX.

GICLER, v. a., faire sauter, faire jaillir:

En se lavant les mains luy *gicloit* l'eau au visaige. (ARETIN, *Gen.*, p. 194, éd. 1542.)

Champ., Ricey, *giquer*, jeter. Bourg., Yonne, *gigler*, jaillir. Maine, *gîler*, jaillir en filet. Suisse rom. et lyonn., *gicler*, v. a. et n., jaillir, saillir, sortir impétueusement; faire jaillir, jeter de l'eau. « Finis donc, Louis, tu me *gicles*. La fontaine *giclait* a travers le bassin. » (BONHOTE, *Gloss. neuchâtellois*).

1. **GICTE**, s. f., rejeton :

A la parfin mengerent les *gictes* des boys, les branches des vignes et les fueilles des arbres. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 188 v°.)

Cf. GETE.

2. **GICTE**, voir GISTE.

GICTER, voir GETER.

GICTON, voir GETON.

GICTOUER, voir GETOIR.

GIDE, s. f., parties naturelles de la femme :

Et qu'elle tende sa *gide* autant de fois qu'elle reçoive l'egoust. (CHOLIERES, *Matinees*, p. 239, P. Lacroix.)

Nom propre, *Gide*.

GIDELLE, s. f., jatte, pot :

Son cul donna en plate forme, et si proportionnement dans sa *gidelle* sur son beurre, qu'elle le remit en chaos. (BER. DE VERVILLE, *le Moy. de parv.*, p. 145, Jacob.)

Le poitevin dit encore *jadelle*, dans le même sens.

GIÉ, voir GIET.

GIEDE, s. m., sorte de maladie :

A aucun jor vendra une fevre ou uns *giedes*, si gietera mort ce beau cors. (MAURICE, *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 7 r°.)

GIEL, *gel*, *gial*, s. m., gelée :

Carles guardat amunt envers le ciel,
Veit les tuneires e les venz e les *giels*.
(*Rol.*, 2532, Müller.)

Beneissez, tu, *giel*, e tu, freidure, a Damnedeu. (*Cant. trium puer.*, 7, Liv. des Ps., p. 279, Michel.)

Entre les nues et lo ciel,
De flors et de roses, sans *giel*,
Iluec ferai une maison.
(*Tristan*, t. I, p. 222, Michel.)

De feu, de noix, de *gial*, de charbon anbrasé.
(*Poignes d'enfer*, Brit. Mus. add. 15606, f° 85d.)

Par force de glas ne de *giel*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 129c.)

Cel an trebucha maint moulin,
Qui tout yver n'avoit moulu,
Que le *giel* lor avoit tolu.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 1700, Buchon.)

Les herbes ont chascune leur proprieté, leur naturel et leur singularité; mais toutesfois le *gel*, le temps, le terroir ou la main du jardinier ou adjoustent ou diminuent beaucoup de leur vertu. (LA BOET., *Serv. vol.*, Feugère.)

..... Ou le *gel* toujours la terre estrainct.
(LE CHEVALIER, *Sur la mort de Rouxel.*)

Et pendant que la flamme et le *gel* va meslant.
(DESPORT., *Am. d'Hippol.*, LXX, Bibl. gaul.)

Dans la Suisse rom. et dans le Dauphiné, on dit le *gel*, pour la gelée. Aunis, *geau* blanc, gelée blanche.

GIELLE, s. f., bâton qui termine les pans du rêts saillant et auquel s'attachent les cordes, qui fixent les extrémites des pans, à des piquets enfoncés en terre :

Item, la *gielle* a quoy le trait tient doit avoir cincq piez a pié main, et doit estre plus grosse et plus forte que l'autre. Et doit estre ung peu courbe devers le gros bout, pour mieulx tenir et pucher en l'oche de la palette qui est au bout de la *gielle*, a celle fin que la *gielle* n'ysse hors, quant le traict la tire, et n'a point d'oche en la palette qui est au bout de l'autre *gielle*, qui doit estre gresle et legiere. (*Modus*, f° 123 v°, Blaze.)

Roys a quatre *gielles*. (*Ib.*, f° 126 r°.)

Cy devise comment la rogs a quatre *gielles* se tend, en laquelle on prend pluseurs oyseaulx. (*Ib.*, f° 126 r°.)

Chacun pan doit avoir six toises de long et les *gielles* devers le traict doivent avoir six piez largement. (*Ib.*, f° 126 v°.)

Les cordes qui tiennent aux *gielles* devers le traict doivent avoir de long treze piez eschareement. (*Ib.*)

1. **GIEN**, s. m., gré, volonté, bon plaisir :

Pour ce se tient amant ou *gien*
D'amours et de sa dame chiere.
(FROISS., *Poés.*, III, 11817, Scheler.)

Ore voelle retourner a mon *gien*,
A la tres excellent personne
Phelippe, père au duc Anthonne,
Ayoul Phelippe, qui ore Bourgoingne
Tient.
(*Chron. de l'Abb. de Floreffe*, 1732, Monum. pour serv. à l'hist. de Belg., t. VIII.)

2. **GIEN**, s. m.?

Mairien a faire un entavlement souz les *giens* et le mantel de la queminee de hautes sales. (1304, *Trav. aux chat. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 16.)

3. **GIEN**, s. m., clou de la ville de Gien :

Pour la vente de cinq cens de clo de grant *gien*. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Forteresse, LI, Arch. mun. Orléans.)

4. **GIEN**, voir GEIN.

GIENER, voir GEHINER.

GIENNOIS, s. m., monnaie de Gien :

L'exposant et Estienne le Jondray se prirent a jouer aux dez sur un denier, appellé *giennois* qui valoit demi blanc. (1380, Arch. JJ 117, pièce 137.)

GIENS, voir GENS.

GIENT, voir GENT.

GIENTEMENT, voir GENTEMENT.

GIENTIL, voir GENTIL.

GIENTIUMENT, voir GENTILMENT.

GIEPIN, voir GUEPIN.

GIER, s. m. ?

Por le vin du *gier*, .XX. deniers. (Vers 1260, *Despens a Caudebec*, Arch. J 1030, pièce 31.)

GIERE, voir CHIERE.

GIERES, *gierres*, *giers*, adv., donc :

Gierres senz achaisun justifiai le mien cuer. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXII, 13, Michel.)

Ore *gieres*, vus rei, entendez. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, II, 10, Michel.) Lat., ergo.

Iriez est *gierres* la forsenerie nostre Seignur en sun pueple. (*Ib.*, CV, 39.) Lat., itaque.

Gieres li diakenes pris les enfanz remenat al veske. (*Dial. de S. Greg.*, liv. 1, ch. 10, p. 47, Foerster.) Lat., itaque.

Gieres quant cez choses furent fineies. (*Ib.*) Lat., igitur.

Gieres despitiez les estuides des lettres. (*Ib.*, liv. II, ch. 1, p. 55.) Lat., itaque.

Gieres de cui comparement tu es espris ge non sai. (*Ib.*, p. 7, Foerster.)

Gieres quant il s'en aloit si avint chose ke une femme aportat lo corselet de son filh ki astoit estinz. (*Ib.*, p. 12.) Lat., itaque.

Giers por ceu k'il ne Deu conesivent nel glorifiont mies si cum Deu. (*Greg. pap. Hom.*, ms. Berne 79, f° 131 r°.)

Giers, par ce ke par grant songe doit l'om penre garde ke la pensé ki a bones œvres sert ne soit emboeie par malvaise entencion, dist il a droit... (*Job*, Ler. de Lincy, p. 447.)



Giers ce ke l'om at de bien commenciet doit om toz jors faire ke la victore des biens soit cant l'om par batailhe renfuset les malz fermement par lo main de constance tenue. (*Ib.*, p. 448.)

Mais se il peut la neif trover,
Il le metreit *giers* en la mer.
(MARIE, *Lai de Gugemer*, 615, Roq.)

GIERNOTE, voir GRENOTE.

GIERON, voir GIRON.

GIERRES, voir GIERES.

GIERS, voir GIERES.

GIESKERECH, - *rec*, *ghi.*, *ghieserec*, s. m., juin :

L'une en may, l'autre en *gieskerech*, et l'autre en fenerech. (Mai 1247, *Lett. de J. d'Audenarde*, Arch. Nord.)

Il est vigile le nuit St Jehan en *gieskerec* et le nuit St Pierre et St Pol ki est *ghieskerec*. (*Calendrier du* XIII s., Richel. 24428, f° 40 r°.)

En *ghieskerec* doit on sainier et boire aighe a enjun. (*Ib.*)

L'an de grasse Jesu Cris .MCCC. et .V. el mois de *ghieskerec*. (1305, *Cart. de Flines*, CCLXIX, Hautcœur.)

Cf. GASKER.

GIEST, voir GIET.

1. **GIESTE**, voir GISTE.

2. **GIESTE**, voir GESTE.

3. **GIESTE**, voir GETE.

GIET, *ghiet*, *get*, *jet*, *gect*, *geet*, *giest*, *gist*, *gest*, *gié*, *gez*, s. m., ordure, mousse, ce que la mer jette sur le rivage :

Nous Guis, cuens de Flandres et marchis de Namur, faisons a savoir a tous ke nous donnons et avons donneit, ottroions et avons ottroiet a nostre chier et ameit fil Guion le *get* de mer tout entierement gisant entre nostre vile de Nuefport et une autre nostre vilete k'on claime le Neuveheide, et tout ce ke escheir puet ou porra de *get* de mer entre les devant dites villes, tout ensi comme li devant dis *ges* s'estent dusques en le mer et amont vers terre dusques a nos dunes, lequel *get* nous avons fait nouvelement en partie dikier. (1280, *Chartr. de Nam.*, Donat., etc., Borgnet et Bormans.)

Avons donné a Ysabel.... tous les *gees* de mer, utdis, comment ke on les puist ne doive apeler, dikies et nient dikies, ke nous avons aujourd'huy ens es quatre mestiers, et ki eskeir i porront... par alluvion de *geet* de mer. (1285, *Cart. du comté de Namur*, f° 2b, ap. Duc., *Rejectus maris.*)

Trois mile mesures de scories c'on appielle *ghies* de mer, qui sunt appartenant de dikier maintenant, qui valent l'une pour l'autre .IIII. livres parisis. (*Vente que le Cte de Flandres a faite au Cte de Namur*, vers 1290, Arch. C.-d'Or, B 486.)

— Redevance annuelle, sorte de taille, somme répartie sur tous les habitants pour fournir à des dépenses communes :

Et se nostre commandemenz vuet estre es *giez* des missions des dites besoingnes de la commune de Dijon faire, il serai a ceu et serai an ceu compainz anxin com li uns des escheviz de la dite ville de Dyjon, et jurera suiz sainctes euvangiles que es diz *giez* des dictes missions faire il se portera bien et feaulment. (1294, *Confirmation de la commune de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 18 v°.)

Je vuil et otroy que my dit homme et fames d'Ourges chascun mois deens le dyemenche devant la S. Remy ou chief d'octembre chascun an, et un que jey metray, liquel quatre jurront sus sainz evangiles a mes diz homes et fames d'Ourges... que bien et loiaument a leurs pooirs il feront le *gié* de ces dictes vint libres sur tous ceuz de ladicte franchise selonc ce que uns chascuns et chascune avera vaillant. (1321, Arch. JJ 60, f° 129 v°.)

Auront auctorité li dit eschevin de faire trais et *geis* et provision sur lesdiz habitans, pour faire clousons et fermetez. (1354, *Ord.*, IV, 298.)

Par ces lettres affranchissons et exemptons a tousjours en perpetuité de toutes tailles, aides, *gests*, collectes, prieres, subsides, impos et debis de ville, d'oos, de chevachiees, de charroy, de graisse, de crouees. (1er dec. 1401, *Ch. de la ville de Clermont-en-Argonne*, ap. Servais, *Annal. du Barrois*, II, 479.)

Certain *gest* et impost fait au prejudice desdis religieulx. (1442, S. Paul, cart. 3, n° 81, Arch. Doubs.)

Toutesfois que les manans et habitans audict Saint Belin vouldront faire aucune taille, *giest* ou impost d'icy en avant, apres la licence dudit prieur obtenue, et que icelle sera imposée sur chacun d'eulx, ledit prieur et ses successeurs, auront pour chascun impost qui sera fait sur lesdits habitans, cinq solz tournois. (1461, *Ord.*, XV, 83.)

En deppens en faisant le dict marchié quel estoit, sauff *giest*. (1466, S. Melaine, Morlaix, Arch. Finist.)

Et encore au commencement du XVIIIe siècle :

Pour la dépense des échevins chez Jean Chobart pendant le *jet* de l'impôt. (1624, *Compte de Nicolas Caillat*, Arch. mun. Avallon, CC 231.)

— Paiement, époque du paiement des redevances, des tailles, etc. :

Le confrere qui ne marchandera doit chacun an huit soulz parisis au *gist* de Noel, pour ladicte aumosne. (1309, *Stat. de la confrairie des drapp.*, Pièc. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 330.)

Doit chascun an huit soulz par. au *giet* de Noel. (*Ch. de* 1371, Liv. rouge, Arch. Y 2, f° 78 r°.)

— Projet, minute d'un acte :

Et firent lesdis commissaires, avec les .XII. eslus, pluiseurs *ges* pour apointier et acorder lesdis bourgois et le commun; lesquels *ges* furent par pluiseurs fois mis devant les mestiers. Mais il ne s'i voloient acorder. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., III, 226.)

Pour pluseur *gies* et lettres escripre. (*Compte de* 1352, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

A maistre Jehan Warnier, Jehan de Vaux, maistre Jehan Eva, Toussains, Villette et pluiseurs autres machons et carpentiers, qui a la requeste d'eschevins ont vizité une maisiere del hiretage de le monnoie, laquelle maisiere estoit moult perilleuse, de laquelle vizitacion ilz fizent ung *jet*, adfin d'icelle maisiere mettre jus,... .LX. s. (1419, *ib.*)

Cy vous renvoyons vostre *git* et nous veuillez envoyer la lettre obligatoire de la ville en la forme dessus dite. (1430, *Hist de Metz*, V, 220.)

— Jeton :

Lors prengne .I. *get* a terre en disant :

Diex ! dont vient or ceste monnoie ?
(*Mir. de Ste Genev.*, Jub., *Myst.*, I, 175.)

Se disait encore au XVIIe siècle :

Pour deux cents de gros *getz* apportes de Paris. (1628, *Compte de Simon de Besze*, Arch. mun. Avallon, CC 234, 1er cahier.)

— Pierre du seuil :

A Geuffroy Quindier, pionnier, pour sa pene d'avoir fait le *get* du petit fossé de la porte Bourgoigne. (*Compt. de J. Asset*, 1402-1404, Forteresse, XXI, Arch. mun. Orléans.)

A l'aide d'un levier ou de baston, le suppliant osta le *giez* ou pierre de dessoubz l'uis. (1409, Arch. JJ 163, pièce 381.)

— Lien, attache :

Li cevaus u il sist a desronpu ses *gies*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 26a, Michelant.)

Plus fu et cois et mus qu'esmerillons en *gies*.
(*Ib.*, f° 5c.)

Se Bruns menja li miel Lanfroi
Et li vileins li ledenja,
Et il por qoi ne s'en venja ?
Ja a il tex meins et tex piez,
Si granz musteax et si grant *giez*.
(*Renart*, Br. I, 1244, Martin.)

Or a sovent la pel moillie,
Or est miex qu'en fers ne en *ges*.
(*Ib.*, 6644 Méon.)

A poi de terme geteront cils de *gies*,
Dont dant Guillaume iert en Orenge lies.
(HERB. LE DUC, *Foulq. de Cand.*, p. 20, Tarbé.)

Il en ad trait les bres s'amie,
Al *gez* del esperver les lie.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 59b.)

Li espreviers avoit uns *gies*
Riches et biaus a desmesure.
(GIB. DE MONTR., *Violette*, 2465, Michel.)

Mais il avoient *gies*, espies,
Qu'il ne volassent au gibies.
(MOUSK., *Chron.*, 22213, Reiff.)

Amours le tient pris en ses *giez*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 23b.)

Tant sont d'amours puissant li *giez*.
(*Ib.*, f° 55c.)

Plus joinz qu'espervier n'est en *giez*,
S'en vont vers la vile rengiez.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 3433, II, p. 133, Buchon.)

Ainc n'oistes effondre, orage ne tempest
Demener si grant noise quant du ciel se desvest,
Con fesoient les bestes qui aloient a *gest*.
(*Un Dit d'aventures*, Trébutien.)

Un *geez* d'argent a oiseaux. (1376, Arch. JJ 109, pièce 367.)

Je fui faucon...
S'en fu en *giez* tenu trop longuement.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, I, 158, A. T.)

Si suis liee
Des *giez* d'amour et alliee.
(A. CHARTIER, *Quatre Dames*, p. 652, éd. 1617.)

Pour attraire a la foy voz subjectz
Com faulconnier tient les faulcons soubz *getz*.
(GRINGORE, *Folles Entrepris.*, I, 141, Bibl. elz.)



— Lacet, filet, bordure, retroussis d'une robe, d'où est resté surjet, en t. de couturières :

Ung *get* avoit (sa houssure) de menu vair autour. (L. DE BEAUVAU, *Pas de la Bergiere*, 318, Crapelet.)

Son escu blanc estoit et sa houssure,
D'ung joli *get* de menu vair bordez.
(ID., *ib.*, 661.)

Une robe de drap pers, ayent le *get* de menu vers. (1482, *Inv. du château de Coursan*, Revue des soc. sav., 7e série, t. III, 2e liv.)

Les *getz* et colletz de letisses
Ne me exemptent point de mort.
(*Danse macabre des hommes*, éd. 1486.)

Et couvert d'un autre poisle de drap d'or frisé croisé et armoyé de mesme, entouré de velour violet, semé de France en broderie plus plein que vide, avec un *gect* et bordure d'ermines de quatre doigts de large. (FAVIN, *Théât. d'Honn.*, t. II, p. 1844.)

Un bord d'un *geet* d'hermines de quatre doigts de large. (Note des *Mém. de Du Bellay*, VI, 133, Lambert.)

— Rejeton, petit d'un oiseau ?

Hec avispulta, esmerilun, et plur. hec jectacula, *get* de faucun. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Hic misus, *get* de esperver. (*Ib.*)

2. **GIET**, *giest, gist, ghist*, s. m., levure de bière :

Pour goudalle et *gist*. (1369, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ghist. (1400, *ib.*)

Item, que nul ne mete *giet* en pain ne mextion aucune, sauf que l'on poelt bien metre *giet* en pain, s'il plaist aux boulanguiers, depuis Saint Remy jusques a Pasques, et qui meteroit *giet* en pain depuis ledit jour de Pasques jusques a la Sainct Remy, iceluy ou ceulx qui ce feront seront escheu en amende de .xx. sols. (11 nov. 1443, *Stat. des boulang. et pâtiss. de Corbie*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers État*, III, 541.)

Deux deniers obole, pour *giest*. (1360, *Compte de l'hospital des Wez*, Arch. mun. Douai.)

GIETE, voir GISTE.

GIETEE, voir GETEE.

GIETEOIR, voir GETOIR.

GIETEOR, voir GETEOR.

GIETER, voir GETER.

GIETON, voir GETON.

GIETOUR, voir GETEOR.

GIETTER, voir GETER.

GIEU, *geu, jou, gou, giu, ju, gu, jus*, s. m., le mot *jeu* moderne; s'employait souvent pour désigner l'acte amoureux :

Desour l'erbois
Le *gu* li ai fait trois fois.
(*G. de Vies Maisons*, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 10, 36.)

Par force soz moi la mis,
Demanois
Le *ju* françois
Li fis a mon talant
(ERNOUS LI VIEILLE, *Mot. et Pastour. du* XIIIe s., Th. fr. au m. âge, p. 44.)

Femme qui ait les dens menus,
Dure memelle et nez camus,
Longue doie et petite main,
Fait vollentier le *jus* dez rainz.
(Ms. Epinal 189, f° 38 r°, Bulletin de la Soc. des A. T., 1876, p. 83.)

— *Giu salenois* ?

Eymenidus se mist, e dist .I. mot cortois,
Cil li a tost apris de se *giu salenois*,
A mellor chevaler ne josta il des mois.
(*Geste d'Alix.*, Richel. 24364, f° 13 r°.)

— *A gieus*, en jouant, pour jouer, pour rire :

Je ne voil mie faire *a gieus*
De vus et de moi l'assamblee.
(BEN., *Troie*, Richel. 903, f° 60d.)

Ne se combatent mie *a gous*,
Ainchois le font trestout a certes.
(*Yvain*, Richel. 1433, f° 113 r°.)

— *Gieu parti*, voir PARTIR.

GIEZITERIE, s. f., vente des choses saintes, simonie :

De tele maniere et guise est
Que grace Dieu achete et vent,
Pourquoy, qui parler proprement
Veult, quant elle achete nommee
Est symonie et reclamee,
Et quant vente par elle en est
Gieziterie dicte elle est.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 61b, impr. Instit.)

GIF, voir GIP.

GIFART, -*ard*, *giff.*, adj., joufflu :

Andri *Giffart*. (*Reg. ceuilloir du Temple*, Arch. MM 128, f° 33 r°.)

Genevieve la *Gifarde*. (*Liv. de la Taille de Paris pour* 1292, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

— *Gifarde*, s. f., servante de cuisine joufflue :

N'i a torchepot, ne *gifarde*,
Tant ait desoz povre fardel,
N'ait cuevre chief, manche ou hardel.
(G. DE COINCI, *de Monacho in flumine periclitato*, 494, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

N'i a torchepot ne *giffarde*.
(ID., *ib.*, ms. Soiss., f° 92b.)

Nom propre, *Giffard*, nom d'une famille célèbre de Normandie.

Morv., *giflair*, joufflu.

Guernesey, *giffaïr*, rire comme un joufflu.

GIFE, *gifle, juffe*, s. f., joue :

Crassius qui dort sor les roisoles,
Qui borse a dure et *gifes* moles
A plustost bien por son avoir
Que li las n'ait por son savoir.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 27b.)

Qui borse a dure et *gifes* moles.
(ID., *ib.*, ms. Soiss., f° 27c.)

MALCUIDANT.
Pour raplatir ses grosses *juffes*
Resveillons le.
DRAGON.
De quoy ?
MALCUIDANT.
De buffes.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 20986, G. Paris.)

Petite joue, petite *gifle*. (R. EST., *Lat. ling. Thes.*, Buccula.)

Gifle, au sens de joue, s'est dit jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

Wallon, *chife*, joue. Hainaut, *guife*, visage ; Bourg., *giffle*, joue.

GIFFART, voir GIFART.

GIFLE, voir GIFE.

GIFLU, adj., joufflu :

Qui a grandes joues, *giflu*. (R. EST., *Lat. ling. Thes.*, Bucculentus.)

GIGANE, *gygane*, s. f., géante :

Ysabel la *Gygane*. (*Liv. de la Taille de Paris pour* 1292, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

GIGANTEE, s. f., terre des géants :

Si ot passé la *gigantee*,
La terre qui n'est pas hantee
Fors de jaianz.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 196c.)

GIGANTIN, -*din*, adj., de géant :

En Babilone irai que j'ai en ma saisine ;
Si porterai coronne en la tor *gigantine*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 76d, Michelant.)

Et Babilone prise et le tour *gigandine*.
(*Ib.*, f° 81c.)

Mur *gigantin*.
(*Prise de Pampel.*, 6052, Mussafia.)

GIGE, voir GIGUE.

GIGHE, voir GIGUE.

GIGIEMBRAS, voir GINGEMBRAS.

GIGIMBRAIZ, voir GINGEMBRAS.

GIGLER, v. n., jouer de la *gigue* :

Giglez et arpez et vielez.
(*Gilles de Chin*, 310, Reiff.)

L'un estive, l'autre viele,
Li autres *gigle* et calimele.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 2865, Hippeau.)

GIGNER, voir GUIGNIER.

GIGNITIF, adj., qui engendre :

... *Gignitive* vertu.
(*Petit traicté d'Alchymie attribué à Arnauld de Villeneuve*, 452, Méon.)

GIGNOLLON, voir GENOILLON.

GIGNOS, adj., paré, élégant :

Mais quant ti oel (de la mort) li envios
Voient enfant bel et *gignos*,
Ou baceler pro et vaillant,
Ja nel lairont jor vivre avant.
(*Parton.*, 5433, Crapelet.)

Cf. GIGNÉ.

GIGODAINE, s. f., bouillie d'avoine ; n'a été rencontré que dans un texte provincial du commencement du XVIIe siècle :

Il (saint Wenolé) ne mangeoit que du pain d'orge cuit sous la cendre et de la *gigodaine* de grosse farine. (A. LE GRAND, *Saints de Bret.*, p. 49, éd. 1626.)

Bret., Saint-Brieuc, *gigoudaine*, bouillie d'avoine.

GIGOT, s. m., pièce de monnaie, le liard :

.II. deniers *gigot*.... un *gigot* tournois



(*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 505.)

A ma bourse ai un *gigot*.
(*Vaux de Vire*, p. 218, L. Dubois.)

— Sorte de clou :

Clous de *gigots* a .XII. s. .VI. d. le cent. (1527, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Mons et Flandre flamingante, *gigot*, liard.

GIGOTEL, s. m., diminutif du moderne gigot, le bas d'un gigot, pris dans un sens grivois :

Et me l'on dict
Qu'on loue tousjours des *gigoteaux*.
(*4e Epist. du Coq à l'Asn. attrib. à Cl. Mar.*, dans les *Œuv. de Cl. Marot*, éd. 1731.)

— *Gagner les gigoteaux*, expression populaire équivalant à prendre la poudre d'escampette, ou jouer des quilles :

Or escoutant un jour s'il ne mordoit point a la couenne de lard, entendit destendre ladite sourisiere, ou elle courut en deux pas et un saut, mais la voyant le rat approcher, lequel n'estoit seulement pris que par la queue, gaigna vaillamment les *gigoteaux*, entraisnant quant et luy la sourisiere. (*Nouv. Fabrique des excell. traits de verité*, p. 157, Bibl. elz.)

GIGUE, *gighe*, *gige*, *gyge*, s. f., instrument à cordes et à archet, habituellement muni de trois cordes, auquel les Allemands, qui paraissent en avoir été les inventeurs, donnèrent le nom de *Geige ohne Bunde* (viole sans ceinture, c'est-à-dire sans éclisses). D'après la description qu'en a présentée Viollet-Le-Duc, la *gigue* se composait d'une table d'harmonie appliquée sur un corps concave, courbe ou pentagonal allongé, en façon de demi-courge. Cet instrument, peu perfectionné et d'un usage facile, était entre les mains des jongleurs et ménestrels du rang le plus ordinaire. On en tirait surtout des accords, comme de la harpe ancienne ou de la guitare espagnole :

O harpes et o *gigues* est la joie sonnee.
(HERMAN, *Bible*, ms. Orléans, f° 12c.)

De *gighe* sot, de simphonie.
(WACE, *Brut*, 3769, Ler. de Lincy.)

En harpe, en viele, et en *gigue*
En devroit on certes conter
Et conteours a court mander.
(GUIOT, *Bible*, 209, Wolfart.)

Cil porte *gige*, cil simphonie.
(CHARDRY, *Set dormans*, 1651, Koch.)

Toz les deduiz li font oir
Par c'om puet home resjoir,
Gigues et harpes et vieles.
(*Dolop.*, 3732, Bibl. elz.)

Cis damoisiaus qui sont de renommee
Mainte lance ont brisie et tronçonnee
Et tante harppe, tante *gyge* sonnee.
(*Aim. de Narb.*, Richel. 24369, f° 25d.)

Harpes et *gigues* i sonerent,
Dames et puceles chanterent.
(*Durmars le Gallois*, 15077, Stengel.)

En l'un a concorde,
Gige, monocorde,
Harpe, siphonie.
(*Un Serm. en vers*, p. 27, Jub.)

GIGUEOR, *gigueour*, s. m., joueur de l'instrument appelé *gigue* :

Et si avoit bons leuteurs,
Et des flauteurs de Behaigne
Et des *gigueours* d'Alemaigne.
(*Cleomades*, 2886, Van Hasselt.)

GIGUER, *ginguer*, *jynguer*, v. n., folâtrer :

Et tout ainsi comme l'oysel prent son esbat au temps nouveau a aller saultant de feille en feille, ainsi faisoient ilz de leur costé, car il n'y avoit endroit du lit la ou ilz ne allassent *gigant* et jouant en disant maintes gracieuses parolles. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 234.)

Jynguer, folâtrer. (LACOMBE, *Dict. du vieux lang. franç.*, 1765-1767.)

— *Gigant*, part. prés., qui a l'expression de la joie, du plaisir :

Il y a doulx yeulx d'autre sorte,
Qui sont petillans et *gingans*.
(MARTIAL, *l'Amant rendu cordelier*, v. 194.)

Bourg., Morv., *ginguer*, ruer. Champ., *giguer*, jouer des jambes. Fr.-Comté, Norm., Berry, Maine, *ginguer*, sauter, folâtrer, ruer. Pays de Bray, *giguer*, ruer. Poitou, *giguer*, *ginguer*, sauter, ruer de côté. H.-Maine, *ginguer*, jouer en luttant. Suisse rom., *giguer*, *ziguer*, sauter.

GIINGNIER, voir GUIGNIER.

GILAIN, *gillain*, *gilein*, *ghillain*, personnification d'un trompeur :

Qui fille est au conte *Gilein*.
(*Renart*, br. Ib., v. 2678, Martin.)

Uns anemis frere *Gillain*.
(*Ib.*, 12752, Méon.)

— Personnification de la tromperie :

Tout juent de le fauve asnesse
Et de *Ghillain* sa compaignesse.
(*Renart le Nouv.*, 885, Méon.)

GILBOUSEUX, adj., peut-être une forme altérée de *gypseux*, de la nature du plâtre :

Sanie mise en eaue va au fons, car elle est terrestre et *gilbouseuse*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, VI, XI, éd. 1495.)

Fleume est plus chault de chaleur naturelle et est plus d'air et n'est pas si *gilbouseuse*. (ID., *ib.*)

GILDABLE, *guldable*, adj., imposable :

Pur ceo qe Cyrencestre est des aunciens demeynes le roy e ne mye *gildable* au conte. (*Year books of the reign of Edw. the first*, years XXX-XXXI, p. 19, Rer. brit. script.)

Teres *guldables*. (*Ib.*, p. 517.)

GILDE, voir GELDE.

GILDHALLE, *guihale*, *ghihalle*, s. f., marché public ?

.XXII. s. de parisis de rente a prendre a le *guihale* de Rue cascun an .XII. s. au Noel et .X. s. a le saint Jehan Baptistre. (1239, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f° 286 r°.)

Que nul marchant forein nen ad socne, ne en *gildhalle* ne aillurs. (*Lois de la cité de Lond.*, ms. Brit. Mus. add. 14252.)

Recepte faite de Simon Hache, pour .VII. livres de vif fer a luy vendu .III. deniers le livre, vallent .XXI. deniers. Item, pour .XIII. sacs de carbon de le garnison de le ville a luy delivré en le *ghihalle*, lors par luy faisant certains ouvraiges de son mestier pour le ville, pour ce receu .XVI. deniers pour le sac. (*Recettes de la ville de Boulogne-sur-Mer*, 1415-1416, p. 69, Ed. Dupont.)

GILE, voir GUILE.

GILEIN, voir GILAIN.

GILEOR, voir GUILEOR.

GILER, voir GUILER.

GILINE, voir GELINE.

GILLAIN, voir GILAIN.

1. **GILLE**, voir GERLE.

2. **GILLE**, voir GUILE.

GILLEOR, voir GUILEOR.

GIMBERTER, *gymberter*, v. n., faire l'amour :

Comment, dist une jone fille qui l'escoutoit, dame Mehault, vous qui estes si vielle et si ancienne, vouldriez vous aincoires *gymberter* ? (*Evang. des Quenouill.*, p. 72, Bibl. elz.)

GIMBRETEUX, *gibreteux*, adj., lascif :

Poulain, *gimbreteux*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Lasciveté, *gimbreteuse*. (ID., *ib.*)

Maniement, *gimbreteux*, lascif. (ID., *ib.*)

Volupté, *gibreteuse*. (ID., *ib.*)

GINASIE, voir GINGNASIE.

GINBREGIEN, s. m., mot douteux équivalant à gingembre :

De *ginbregien* sont li chevron.
(*De Hueline et d'Aiglantine*, 299, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 362.)

GINDERESSE, voir GUINDERESSE.

GINEOR, s. m., ingénieur :

Sire, dist Sortibrans, vo *gineor* mandes,
Il vous conseilera coment les conqueres.
(*Destr. de Rome*, leçon du ms. pour le v. 903, Grœber.)

GINESTRE, voir GENESTE.

GINGALET, voir GRINGALET.

GINGALLE, s. f., petite verge au milieu des deux rêts qui se hausse et se baisse par le moyen d'une ficelle où l'on attache une alouette vivante pour faire venir les autres :

Cellecy (l'alouette) n'est si tost liee a la *gingalle*
Qu'on void qu'une autre apres dessus ses cer-[ceaux balle,
(GAUCH., *Plais. des champs*, p. 235, éd. 1604.)

GINGEBRAS, voir GINGEMBRAS.

GINGEMBRAS, *gingebras*, *gingimbrat*, *gyngembras*, *geigenbrat*, *gigimbraiz*, *gigiembras*, s. m., gingembre confit, sous forme de pâte, dont on faisait grand usage au XIIIe et au XIVe s., et qu'on appelait aussi pâte du roi :



Apres mangier aporter vi
Un *gingembras* confit en soufre.
(Huon de Mery, *Tornoiement de l'Antechrist*, p. 15, Tarbé.)

Laituaires aporter font
D'espisces et de *gingebras*.
(*Durmars le Gallois*, 6356, Stengel.)

Es un chevalier qui aporte
Vin et touaille et *gingembras*.
(Sarrazin, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 264.)

Il ont *gigimbraiz* et pliris,
Et diadragum et rosat.
(Guiot, *Bible*, 2621, Wolfart.)

Aporta nois et autre fruit,
Et kaniele, si com je cuit,
Et *gyngembras* et ricolisse.
(*Du Prestre et du Chevalier*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 57.)

Apres disner par grant soulas
Orent vin, pommes, *gingembras*.
(*Couci*, 475, Crapelet.)

Cil *geigenbrat*, cil laituaire.
(*Renard contrefait*, ap. Tarbé, *Poët. de Champ. ant. à Fr. I*, p. 58.)

Et nois mugaites en la fin
Et *gigiembras* Alixandrin.
(*Floriant*, 1377, Michel.)

Gingimbrat pris a Paris. (*Compt. du comm. du* XIVe *s.*, Arch. de la Ch. des compt. de Nevers.)

GINGIMBRAT, voir Gingembras.

GINGLE, s. f. ?

S'avoient bien lies de cordes
Les pies et les mains et seoient
Seur quatre *gingles* qui clocloient
Febles et magres et redois ;
Chevauchant vinrent les le bois.
(*Yvain*, Richel. 1433, f° 96 r°.)

GINGNASIE, *ginasie*, s. f., gymnastique :

Gingnasie est une telle excercitation. (Oresme, *Polit.*, t. I, f° 122^d, éd. 1489.)

Le jeu de la gent qui se exerce en la *ginasie*. (*Chron. et hist. saint. et proph.*, Ars. 3515, f° 25 v°.)

— Lieu des exercices gymnastiques :

La *ginasie*, qui est la place ou l'on faisoit les jeux. (*Chron. et hist. s. et prof.*, Ars. 5079, f° 131^d.)

GINGUER, voir Giguer.

GINGUET, s. m., petit vin fort aigre :

En l'an 1554 nous eusmes des vins infiniment verds, que l'on appela *ginguets*. (Pasquier, *Recherch.*, l. VIII, ch. 43, éd. 1723.)

GINILLE, voir Geline.

GINUS, adj., ingénieux :

Qui tant fud sages et *ginus*.
(*Estoire de la guerre sainte*, Romv., p. 414.)

GIOCGOLER, voir Jogeler.

GIOGOLER, voir Jogeler.

GIOLENS, s. ?

La femelle du renard mange papillons, *giolens*, laict, fromage. (Du Fouill., *Ven.*, f° 103 v°.)

GIOMETRIEN, voir Geometrien.

GIP, *gippe*, *gips*, *gif*, *gy*, *grip*, *gist*, s. m., gypse, plâtre :

Et de *gip* et de cendre de liez. (1256, *Hist. de Metz*, III, 212.)

Pour *gip* et sallaire de celluy qui a maçonné la porte d'amont ladite chambre. (3 fév. 1448, *Compt. du R. René*, p. 128, Lecoy.)

Pour *gippe* et autres choses necessaires. (*Ib.*, p. 129.)

Pour avoir mené hors le *gippe* viel et pierres de la pente sale du logeys. (*Ib.*, p. 130.)

Une mine de *gip* pour adouber ung grant pertuys. (Mars 1449, *ib.*, p. 133.)

Plastre ou *gips*. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl Quimper.)

Une grant quantité de farines avec lesquelles il feit mettre et mesler *grip*, croye et chaux vive et les envoya a l'ost pour les grever et nuyre. (*les Passages d'oultremer*, f° 61 v°, éd. 1492.)

Item : que toutes personnes admenans et vendans *gy* en lad. ville de Salins et es furbourgs d'icelle, admerront bon et souffisant *gy*, bien baptu, léal et marchant, lequel *gy* ilz seront tenuz de baillier et delivrer aux achetans icelluy, a l'emyne et mesure dud. Salins. (*Ordon. de Salins*, 1492-1549, Prost, p. 33.)

Il me nomma le *gif* et l'alebastre... quand ils sont calcinez ce n'est autre chose que plastre... (B. Palissy, *Disc. admirable de la nature des eaux et fontaines*, p. 151, éd. 1580.)

Gist et albastre... quand ils sont calcines, ce n'est autre chose que plastre. (G. Bouchet, *Serees*, II, 216, Roybet.)

On trouve encore au XVIIe siècle :

Le *gy* et le ciment. (*Ord. des arts et mét de Besançon*, Ord. conc. les bât., LIV.)

— En particulier le feldspath qui, coupé en feuilles minces, fait l'office de vitres ; on rencontre souvent, dit Laborde, des tableaux remplis de reliques ainsi couverts ; les titres des manuscrits étaient placés sur le plat de la reliure, dans un petit encadrement de métal, et on les recouvrait avec du gif ou de la corne :

Ungs tableaux de deux pieces carrees ou sont plusieurs reliques, couvertes de *gif*. (1380, *Inv. de Charles V*, 2021, Labarte.)

Deux tableaulx de boys, qui sont de *gif*, par dedens plains de relicques. (*Ib.*, 1917.)

Deux tableaux de boys, qui sont de *gif*, par dedans plains de reliques. (1399, *Inv. de Charles VI*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Suisse rom., cant. de Vaud, de Genève, de Neuchâtel, de Fribourg, *gy*, plâtre. Dauphiné, *gippe*, cloison en briques enduites de plâtre.

GIPCER, s. m., bourse ?

.I. *gipcer* de noir velvet, garniz d'or, pris 66 s. 8 den. (1423, *Invent. de Henry V*, ap. Laborde, *Emaux*.)

GIPE, voir Jupe.

GIPER, v. n., regimber :

Li chevaus *gipe* et gete fort.
(*Fregus*, p. 171, Michel.)

GIPEREL, s. m., dimin. de *gipe*, forme de *jupe* :

Vestus fu d'un *giperel*
Deguisié sans pointe.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 30,41.)

GIPPE, voir Gip.

GIPPIER, *gissier*, s. m., celui qui fait des ouvrages de maçonnerie avec le gypse :

A Symonin Meigeois et a Othenin Faiget, *gissiers*, pour plastrer de gis en la chambre ou les enfans de Bourbon estoient logiez et bouchier pluseurs pertuiz en la dicte chambre, et aussi pour plastrer en la despense ou l'en tenoit tout ce qui estoit necessaire esdiz enfans. (1412-1414, *Compt. de la châtellenie de Bracon*, B 3355, f° 15 r°, Arch. Côte-d'Or.)

A Jehan Daigneiz et Pierre Jacquet, *gippiers* d'Aix, la soume de quatre cens ung florin six gros deux deniers, pour les ouvraiges et reparacions par eulx faiz oudit palais d'Aix. (1448, *Compt. du R. René*, p. 129, Lecoy.)

Suisse rom., cant. de Vaud et de Neuchâtel, *gypier*, *gypsier*, plâtrier.

GIPPON, voir Jupon.

GIPPONNIER, voir Juponnier.

GIPSÉ, *gypsé*, adj., gypseux :

Eaues *gypsees*. (*Platine de honneste volupté*, f° 3 v°, éd. 1528.)

Cicones, Thracien ne trouvez pas estrange
Qu'une vostre fontaine en pierre le boys change,
Qu'elle emmarbrisse encor de ses *gypsees* eaux
A quiconques en boit les molâtres boyaux.
(Du Chesne, *Six. liv. du grand miroir du monde*, p. 11, éd. 1588.)

Suisse rom., *gisser*, enduire de plâtre.

GIPSERINGE, s. f. ?

Fermalz, anelx, bedes, chandelers, *gipseringes*, chalicz, hiltes et pomelx d'espiez. (*Stat. de Henri IV d'Englet.*, an V, impr. goth., Bibl. Louvre.)

GIRARCHIEN, s. m., chef hiérarchique :

Les ministrez de l'eglise sont les *girarchiens* ecclesiastiques, et sont esleuz par le sort de Dieu. (P. Ferget, *Mirouer de la vie humaine*, f° 158 v°, éd. 1482.)

1. **GIRE**, v. n., gésir :

Fors *gire* en leurs biaus lis, en consolation.
(*Baud. de Seb.*, XXI, 733, Bocca.)

Car espoirs li rent estire
Et a lui il se ralloie.
Il le loie
Et desloie
Et le ploie
Et le fait a ses pies *gire* :
En son bon confort me mire.
(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, f° 242 v° ; Scheler, II, 269,218.)

— Inf. pris subst., douleurs de l'enfantement :

Bries et sans sentir *gires* en futes acouchie
Du fis qui a Noel nacqui de vous, Marie.
(*Enf. Haymon*, 783, ap. Henschel, *Gloss. de Duc.*)

2. **GIRE**, s. m., tour :



Et par le cours et revolitant *gire*
De ce Phebus.
(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 31 r°, éd. 1526.)

GIRELLE, s. f., sorte de poisson :

Des scorpions, des *girelles*, des perches et autres poisçons de rochers. (DU PINET, *Dioscoride*, II, 32, éd. 1605.)

GIREMENT, s. m., tournoiement, recherche faite en tournant autour d'un lieu :

Endementres qu'il convertissent lor *girement* en pleur et girassent et alassent de rechief et de rechief et parvenissent o leur seigneur a leur dame la ou elle prioit, ele les regarda et sergenz et seigneur en ceste guise tornoier environ. (*Vie S. Clem.*, Richel. 818, f° 293 r°.)

GIRER, *gyrer*, verbe.

— Act., tourner, faire tourner :

Et fut ceste mutation si soudaine que noz gens a peine eurent loysir ne la commodité de *girer* les proues. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. X, f° 341 v°, éd. 1569.)

— Réfl., se tourner :

Ils ont si costumes lor cavalz qu'il *se girent* cha el ausitost con firoit un chien. (*Voy. de Marc Pol*, c. LXX, Roux.)

— Neutr., tourner :

Li anfant d'icelui *giroient* et tournoient avec celui dedenz toute l'eyglise. (*Vie S. Clem.*, Richel. 818, f° 293 r°.)

Et sert le faulx laz de deux choses : l'une, si est de tirer a soy qu'il (le faucon) ne *gire* en l'arbre, l'autre si est que se il estoit prins par les deux piez, et il estoit encroé, il se porroit estendre et ouvrir le laz. (*Modus*, f° 120 v°, Blaze.)

Ains suyvre au plus pres le parallele de ladicte Indie : et *gyrer* autour d'icelluy pole par Occident. (RAB., l. IV, c. 1, éd. 1552.)

Car *girant* pour les combattre, les ennemis avoient temps de les aborder a plaine voille. (MARTIN DU BELLAY, *Mém.*, l. X, f° 342 r°, éd. 1569.)

— Avoir tant de lieues de tour :

La terre *gire* tout environ .XX^m. .CCCC. .XXVII. liues lombardes. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 126, Chabaille.)

Maintenant que il troverent combien la terre *gire*, porrent il bien trover et sentir combien elle a d'espes. (ID., *ib.*, p. 126.)

Ceste est la greingnor isle qe soit au monde qe bien *gire* environ plus de troi milia miles. (*Voy. de Marc Pol*, c. CLXIII, Roux.)

— *Girant*, part. prés., tournant :

Les comparions au mouvement d'une rhombe *girante* au jeu des petis enfans, moyennant les coups de fouet. (RAB., l. V, c. 25, éd 1564.)

— *Giré*, part. passé, tourné :

En choses telement tournees et *girees* se traient tousjours au milieu les plus pesantes. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 171 v°.)

GIRESOL, s. m., nom d'une espèce de chicorée qui tourne sa fleur au soleil :

Y a deux especes de cycoree, l'une est domestique et l'aultre est saulvaige, que aulcuns appellent *giresol* pour ce qu'elle se gire et tourne sa fleur selon le souleil. (*Platine de honneste volupté*, f° 42 v°, éd. 1528.)

GIRET, s. m., pièce de l'armure de l'homme et du cheval :

La noblesse françoise se sentant trop chargee des armes qui luy avoient acquis tant de gloire, a voulu elle mesme faire ce mestier pour se delivrer de travail ; et au lieu du corps de cuirasse, de l'armet, avant bras, et des bardes, s'est accommodee de la cuirassine, sallade, brassals et *girets*. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, Annot., p. 98, éd. 1576.)

La dame que menoit le roy, estoit habillee en amazone d'une robbe a manches bouillonnees par le haut de toile d'or, enrichie de frange d'or : le *giret* et poitral du cheval de mesme. (*Chos. fait. à Bayonne à l'entrevue de Ch. IX av. la R. Cathol.*, f° 10 r°.)

GIRFAUCUN, voir GERFAUCON.

GIRISER, v. a. ?

Et s'il fait armoirie sur voirre, elle *sera girisee*, et s'il ne pouvoit la *giriser*, le fera assavoir aux gardes, a peine d'amende. (1496, Pièce citée dans l'*Hist. des Anciennes corporations de Rouen*, par Ouin Lacroix, p. 746.)

GIRNAY, s. m. ?

Une autre coupe d'or, a couvescle, haut assise et en sa pate a .VI. lionceaux semez d'esmaux de plique et de *girnay* (?) et poise .VII. marcs et demy. (1363, *Inv. du D. de Norm.*, ap. Laborde, *Emaux*.)

1. **GIROFFLAT**, s. m., odeur de giroflée :

Encores que Dioscorides ne face aucune mention des giroffles... je ne les ay voulu laisser en arriere, afin de faire sentir le *girofflat* a nos commentaires. (DU PINET, *Dioscoride*, II, 153, éd. 1605.)

2. **GIROFLAT**, *girofleat*, adj., parfumé de giroflée :

Elle mesmes sans souffrir qu'autre mist la main sur son corps, le lava tresfort par tout avec savon musqué et *giroflat*. (LE MAÇON, *le Decam. de Bocace*, 8e journ., X° nouv., t. IV, p. 214, éd. Lemerre.)

En la mesme sorte que dessus feres du vinaigre *girofleat*, y employant les giroflees ou œillets avec quelque peu de cloux de girofle pour en augmenter la senteur. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, III, 12, éd. 1605.)

GIROFLÉ, adj., garni de clous de girofle :

Ils mengerent un peu de pain blanc avec une aile de phaisan rosti et *giroflé*, que l'archier avoit tué le jour précédent. (*Alector*, f° 28 v°, éd. 1560.)

— Qui a l'odeur de la giroflée :

Baselic, *giroflé*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

GIROFLEAT, voir GIROFLAT.

GIROLE, *-olle*, s. f., sorte de champignon, la chanterelle :

Touchant les refforts, naveaux, raves, chervys, ou *giroles*, pastenades, et carottes, on les hyverne en terre. (DU PINET, *Pline*, XIX, 4, éd. 1566.)

Les racines sont les oignons, pourreaux, aulx, raiforts, raves, naveaux, pastonnades, carrotes, chervis, ou *giroles*. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 3, éd. 1605.)

Girolles et champignons.
(*Pet. huict. cont. les men. partic. de la ville de Tonn.*, Cab. hist., II, 29.)

1. **GIRON**, *ghieron, gieron, geron, gueron, gron*, s. m., pan coupé en pointe, à droite et à gauche, de la robe ou de la tunique :

Corbarans ly siaindy s'espee a son *gieron*.
(*Chev. au cygne*, 28859, Reiff.)

Adont prist Godefroy par le diestre *gieron*.
(*Ib.*, 8280.)

Vesti Guillaume la grand broigne treillice,
Grant et pleine, molt bien faite et massisse;
Aux esperons tot li *giron* en trainent.
(*Guill. au court nez*, dans le *Dict. étym. de Ménage*, éd. 1750, v° *Giron*.)

Espees et espois au senestre *giron*.
(*Baud. de Seb.*, VII, 173, Bocca.)

Dieudonné traist l'espee, qui li pent au *geron*.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 30^a.)

— La tunique ou la robe elle-même ; la partie antérieure du vêtement :

Del bon samit qu'ele ot vestu
Trencha .I. pan del *gron* devant.
(*Comte de Poitiers*, 300, Michel.)

Plein *geron*.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 56^a.)

Et que nus qui reçoive oes en *geron* n'en panier, et, puis que il seront en sa meson, n'en doit nus apporter a la charrete (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., X, 18, Lespinasse et Bonnardot.)

Floridas de Dephur tenoit par le *geron*.
(*Vœux du Paon*, ms. Brux. 11191, f° 53 v°.)

Par le *geron* le prist li chevaliers doubtez.
(CUV., *du Guescl.*, 2169, Charrière.)

Ces choses ouyes, le legat romain a prins sa togue et l'a repliee et en a fait *geron*, et leur a ainsi dit : En ce *geron*, dit il, nous vous apportons paix ou guerre, lequel que vous voudrez, si prenez. (*La seconde decade de Tit. Liv. translatee de latin en françoys*, I, 14, éd. 1530.)

Quant telz gens se viennent frotter
Vers nos *gerons* et qui recullent,
Nous les faisons danser, saulter
Si fort que presque ilz s'afollent.
(*Deb. de la Dam. et de la Bourg.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 22.)

— L'espace qui s'étend de la ceinture jusqu'aux genoux d'une personne assise :

L'iave qui ist des ious li cort sor le *gieron*
Si que les goutes mollent de l'hermin peliçon.
(*Roum. d'Alix.*, f° 79^a, Michelant.)

Pour dormir ou *gueron* sa mie. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 18^c.)

Se il chiet poudre en son *geron*,
Soit sus robe ou sus caperon.
(*Clé d'amour*, p. 18, Tross.)

Cette signification conservée ne s'emploie plus que d'une manière très restreinte.

— Pans d'étoffe à l'aide desquels on formait les tentes :

Un si tres riche pavillon
Que tuit li pan et li *giron*
Furent de diverses colors
A oyseaux, a bestes, a flors.
(*Perceval le Gallois*, dans le *Dict. étym. de Ménage*, éd. 1750, v° *Giron*.)

Li rois a fait sor aus tendre le pavillon
Dont tout furent a or li pan et li *gieron*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 31[d]. Michelant.)

Porrir voi de noz tantes les *girons* et les plois.
(J. Bod., *Sax.*, LXXXVI, Michel.)

— Lit :

Grabatum, *gerons*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 4120, f° 123 v°.)

Ainsi mena le roy jusques a Kasel, et le descendirent en une meson, et le coucherent ou *giron* d'une bourjoise de Paris aussi comme tout mort, et cuidoient que il ne deust jamais veoir le soir. (Joinv., *Hist. de S. Louis*, Rec. des Hist., XX, 239.)

— Lit d'un fleuve :

Dans le *giron* du fleuve. (Saliat, *Trad. d'Hérodote*.)

— Voile d'un vaisseau ?

Li .I. de leur gré s'aprestoient
A sousmetre les avirons,
Li autre a garnir les *girons*
Contre la tempeste nuisant.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 156[f].)

2. **GIRON**, *gieron*, *ghieron*, s. m., sorte de tuile :

.III[c]. et demi de *girons* a ce prins de Jehannin le tuilier. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3[a], f° 271 v°.)

Pour la vente, bail et delivrance de quatorze millers de tuille et un miller de *girons* par lui livrez sur le port de Meleun pour la couverture des édifices du chastel de Meleun. (Juill. 1389, *Quitt.*, Arch. Seine-et-Marne.)

Plomb pour les .III. *ghierons* mis desoubz l'une des grosses heuses d'une porte. (1423, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les *gierons* de le heuse du beffroi. (*Ib.*)

— Revers de cuir :

Que l'en ne puisse mettre ou tiges de heusiaus, ne d'estivaus, ne des heuses de cordoan, qu'il n'i ait demi pié de *giron* ou plus de cordoan par dessous. (1317, Arch. JJ 56, pièce 11.)

Couldre touz les *girons* a double cousture. (1384, *Compt. de l'égl. de Troyes*, p. 37, Gadan.)

GIRONÉ, *gironné*, *geronné*, *gueronné*, part. passé et adj., qui a des pans, qui a des bandes coupées en biais, divisé en pans :

Devant Gironde tendi chescun son tres
Et maint aucube largement *gironé*,
Plus d'une lieue ont bien li tres duré.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 29[c].)

Et puis li ont .I. mantel aflunbé
D'un chier dyapre qui moult fist a loer,
A bendes d'or estoit toz *gironnez*.
(*Ib.*, Ars. 3143, f° 4 r°.)

Touz ont *gironnez* les haubers.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 83[b].)

En son dos vest un hermin engolé
Et pardessus un bliaut *gironé*.
(Raimbert, *Ogier*, 1434, Barrois.)

Bien fu couvers d'un riche bouquerant
Et la sorcele d'un riche escarimant,
De ci a terre *geronnee* pendant.
(*R. de Cambrai*, 503, A. T.)

..... L'auberz est estroez,
Ne li fait plus desfanse c'uns bliauz *gironnez*.
(J. Bodel, *Sax.*, CLXXXVIII, Michel.)

Et tante enseigne de poile *gironnee*.
(*Aleschans*, 4261, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Puis li vesti sa roube *gironnee*.
(*Mon. Renuart*, Richel. 368, f° 231[e].)

Et peliçons hermins et bliaus *girones*.
(*Renaud de Montauban*, Richel. 24387, f° 11 r°.)

Li rois est remens sengles ou bliaut *gironé*.
(*Fierabras*, 1821, A. P.)

Li rois est remeis sengles o bliaut *gironez*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1616, f° 26[b].)

Et a la robe molt ricement paree,
Que cil Lambert li avoit aportee.
Toute est a or cousue et *gironnee*.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 87, Tarbé.)

Li doi ceval as .II. rois defaes
Furent covert de .II. pailes roes,
Tresci en tiere fu cascuns *gerones*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 61[d].)

Vestus sunt de .II. pailez a coulors *geronnez*.
(*Gui de Nant.*, 134, A. P.)

— T. de blason, divisé en plusieurs parties triangulaires dont les pointes s'unissent :

Sont les armes d'Angieu *gueronné* d'or et de noir de .VIII. pieces a croisetes d'argent. (*Armor. de Fr. de la fin du* XIV[e] *s.*, Cab. hist., VI, 275.)

Les deux corons *geronnes* a un escuçon d'argent enmi le moiienné. (Froiss., *Chron.*, V, 223, Luce.)

Tous les princes et comtes de Flandres porterent leurs armes *gironnees* d'or et d'asur. (Ol. de la Marche, *Mém.*, introd., c. 3, Michaud.)

— Entouré :

Tu fus li vaisseaus glorieus
D'or massiz et tres precieus,
De totes pierres aornez
Precieuses et *gironez*.
(*De .v. gaud. B. M.*, ms. Reims $\frac{774}{788}$, f° 135[e].)

GIRONEE, *geronee*, *-onnee*, *guer.*, s., f., tablier, jupe, pan, partie du haubert :

Deus se plaint de la *gironnee*
Qui est par terre trainee.
(Recl. de Moliens, *de Charité*, Ars. 3527, f° 124[d].)

Ele reçut l'enfant dedenz sa *geronnee*.
(*Beuv. d'Aigrem.*, Richel. 766, f° 3[b].)

Gautier la voit, s'a la resne tyree;
Vers li a point, merci li a criee.
La damme sist sor la murle affautree,
Elle le prent, n'est plus avant alee,
Si l'a couvert desoz sa *gironnee*.
(*Gaydon*, 8139, A. P.)

Du bon haubert consuit la *gironnee*,
Toute li a rompue et depanee.
(*Otinel*, 556.)

De lor bliaus trenchent grant *gironee*,
Es fers des lances l'a chascuns afirmee.
(*Ib.*, 1710, A. P.)

Mez l'espee si est de l'autre part coulee,
Contreval l'armeure deschent de tel posnee,
De l'auberc li coupa toute la *gueronnee*.
(*Gaufrey*, 3839, A. P.)

Si a viestu blanke chemise,
S'en a le *gironnee* mise,
(Dont gaires ne li embieli),
Par entre les renges et li
De l'espee ke chainte avoit.
(*Chev. as .II. esp.*, 1093, Foerster.)

— Contenance d'un giron, d'un pan de vêtement :

Icellui Roussel qui avoit une *gironnee* de cailloux, en suiant le suppliant... (1405, Arch. JJ 160, pièce 142.)

— *A gironee*, *a gironees*, loc., à plein giron, abondamment :

S'ot ceinte entor soi une fonde,
Et, que ses anemis confonde,
Pierres qu'on quiert *a gironnees*.
(Huon de Mery, *Tornoiement de l'Antechrist*, p. 34, Tarbé.)

A gironee ai mon voloir.
(*La Chatelaine de S. Gilles*, Richel. 837, f° 116[a].)

A gironees depart amours, *a girones*.
(*Cour d'amour*, dans l'*Hist. litt.*, XXIII, 544.)

Pic., Vermandois, *grounée*, la quantité qui peut tenir dans un giron ou dans un tablier. Norm., *géronnée*, *gerounée*, *girounée*, *girounaie*. Bessin, *gronée*. Beauce, *gironnée*. Lorr., *gironnée* : elle apporta une *gironnée* de fleurs. Bourg., Yonne, *gironnée*, *gennerée*, *gihonnée*, *gisonnée*, Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, *gironnaie*, *gironnée*, *gironnie*, suivant les lieux, Bret., *gironnée* : « Une *gironnée* de foin. » Sarthe, *gironnée*, une quantité : « il y avait là une *gironnée* de petits enfants ; il y en avait toute une *gironnée*. »

GIRONNER, *gerronner*, v. a., donner à un ouvrage d'orfèvrerie la rondeur qu'il doit avoir ; arrondir le fond d'un ouvrage de chaudronnerie :

Gironner un suage, c'est a dire, donner la rondeur a une piece d'ouvrage, la plier en rond, la vouter ou plier en arcade, lui donner le plis. (1600, Et. Binet, *Merveilles de la Nature*.)

— ?

Un plombier a fourni plomb en table pour *gerronner* une tierache. (*Compte de* 1510, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Un plombier *gerronne* contre un pillier. (*Ib.*)

Cf. Giron 2.

GIROUETER, - *etter*, verbe.

— Neutr., tourner comme une girouette :

L'œil trop ardent en mes jeunes erreurs
Girouettoit, mal cault, a l'impourveue.
(Sceve, *Delie*, I, Lyon 1544.)

A son coupeau (de la tour) une aigle de plomb *girouetoit* a la faveur du vent. (Noguier, *Hist. Tolos.*, p. 27, éd. 1556.)

Quelques uns ont voulu rechercher la raison pourquoy elles estoient ainsi acariastres et opiniastres au mal, et qu'a tous bouts de champ lors qu'il estoit question du bien, elles *girouettoient*. (*Les Apresdinees du s[r] de Cholieres*, II, f° 72 r°, éd. 1587.)

— Act., faire tourner :

Or parmy ceux qui ne peuvent *girouetter* la conduite de cet univers au vent de l'aventure, les mieux advisez ont confessé d'un commun consentement, que comme nature ne defaut jamais es choses necessaires, sur lesquelles elle preside, de mesmes ils advouent qu'elle n'a rien fait vainement, mais tout a quelque intention. (*Les Apresdinees du s[r] de Cholieres*, IIII, f° 111 v°, éd. 1587.)

GIROVAGUE, s. m., nom donné à certains moines, qui, n'étant attachés à aucun monastère, erraient de côté et d'autre sans avoir de demeure fixe :

La quarte maniere de moynes est de ceulx qui se nomment *girovagues*, c'est a dire coureurs de pays et vagabonds. (GUY JUVENAL, *Reigle monseigneur sainct Benoist*, f° 8 v°.)

Ces chercheurs d'aventures furent dans la chevalerie ce que les *girovagues* étaient dans l'ordre monastique. (STE-PALAYE, *Mém. sur la chevalerie*, t. 2, part. v°, p. 10.)

GIROVAGUER, v. n., se promener çà et là :

Mas tu combien que hermites solitaires,
Tes cuers *girovagant* va par plusieurs repaires.
(*Girart de Ross.*, 2417, Mignard.)

GIRSENS, s. m., mot douteux désignant une sorte d'étoffe :

Tu es vestu de beau girsens
De Renebors.
(*Tristan*, I, 3685, Michel.)

GISANT, voir GESIR.

GISARME, voir GUISARME.

GIS, part. passé, déposé :

Gise fu sur l'autel (la lance qui perça le Christ)
[ou cascuns le baisa.
(*Godefr. de Bouill.*, 8381, Reiff.)

GISARNE, voir GUISARME.

GISE, s. f., aiguillon pour piquer les bœufs, les chevaux, les ânes :

Il lui gestast l'aguillon, appellé la *gise*, a quoy il poignoit et cassoit les diz beufs. (1382, Arch. JJ 121, pièce 93.)

GISELE, *gissele, ghisele, ghizele*, s. f. ?

Que pour cas civilz l'en ne pourra doresenavant en nostredicte chastellenie prendre a hostage, nommé *ghisele*, fors seulement les deux principaux ou les complices. (1410, *Ord.*, IX, 586.)

Obtenir *ghizele*. (1410, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Connoistre d'une affaire par vertu de le *gisele*. (XV° s., Estaires, *ib.*)

Etre en prison par *gissele*. (*Ib.*)

GISEMENT, *gissement*, s. m., action de se coucher :

El borc se herberga, (Renaut) delez une abeie ;
L'ostesse antra laienz, qui fu de bone vie,
Et puis si li a dit par mult grant signorie :
Amis, entres çaiens en la chambre voltie ;
Vostre *gissement* faites, ge lo coment et prie.
(*Ren. de Montaub.*, p. 403, Michelant.)

— Commerce avec les femmes :

Il est ireus..., amant le *gisement*, et houlier. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 25 r°.)

GISIER, *zazer*, v. n., gésir, coucher, être couché :

Pestre ne se peut ne aidier,
Adies le covenoit *gisier*.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 52°.)

Quant le leofant vuelt *zazer* a la lefantese... (*Voy. de Marc Pol*, c. CXCII, Roux.)

GISIR, voir GESIR.

GISNOSOPHISTIEN, s. m., gymnosophiste, philosophe indien qui s'abstenait de viandes et s'adonnait à la contemplation. Dans la légende d'Alexandre, ce nom est donné aux habitants d'un pays supposé de l'Inde :

Quant li roys de celui pays sot la venue d'Alixandre si li envoya ses messages et unes letres dissant en tel maniere : Li corouptible *gisnosophistien* a Alixandre l'ome escrivons. (*Li Liv. dou roi Alix.*, Richel. 1385, f° 52b.)

GISSARME, voir GUISARME.

GISSE, s. f., poutres sur lesquelles *gisent* ou posent les assiettes d'un pont :

Les Flamens ont deffait le pont et telement croisié de grans marrains et d'estaches parmy les *gisses* du pont que chose impossible seroit de passer illec nef ne nasselle. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f° 237 v°.)

Cf. GISTE 1.

GISSEE, s. f., assise :

Depuis icelle fascie embas jusques au pavement sera party en sept partz et demy, et se feront six *gissees* de pierres. (P. VAN AELST, *Reigl. de l'arch. selon Vitruve*, f° 8a, éd. 1545.)

GISSELE, voir GISELE.

GISSEMENT, voir GISEMENT.

GISSIER, voir GIPPIER.

GISSIR, v. a., assigner :

Por laquel rente dessus dite, je Girarz devant dis et Miles chevaliers, Jehans chenoines de Leingres, et Pounart escuiers freres *avons gissis* et assegné maistre Jehan, maistre Gui Hodinet escuiers, et Marie leur seur hoirs a la devant dite Lore, lour et lour hoirs perpetuelment, les set setieres desus dites en nos terrages de Ville nueve a Chasne, a panre chascun an lou jour de la feste saint Renier. (*Charte de 1271*, Moreau 196, f° 131 r°, Richel.)

1. **GIST**, voir GIET.

2. **GIST**, voir GIP.

GISTAILLE, *gitt.*, s. f., forme allongée de *giste*, poutre :

.XV. pieches de bos de quesne pour faire *gistailles* au planquier. (1370, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 110.)

Gittaille de cœur de quesne. (1458, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. GISTE 1.

1. **GISTE**, *gicte*, s. m., poutres sur lesquelles reposent les assiettes d'un pont :

Ilz trouverent tous les aiz devers eulx, si les remistrent et arrengierent sur les *gistes* du pont et sur les estaches. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f° 244 r°.)

Icelle rapporta que le bois du pont estoit sans plus osté et desfaict quant aux asseles, et que les *gistes* encores y estoient, et que de leger il seroit mis en poinct pour s'en aider. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XLIV, Buchon.)

En pignons, ou murs communs, pourra chacun rompre et percher pour y massonner ou ancrer sommiers, *gistes* ou autres bois. (*Cout. de la Gorgue*, Nouv. Cout. gén., II, 1008.)

Giste de bois. Appoggio, colonna, sostegno. (OUDIN, *Dict. fr.-ital.*)

— Portion de la crosse de l'affût, entaillée pour y loger la chambre des canons qui se chargeaient par la culasse :

Ung gros lyen de fer garny de plusieurs chevilles et crampons de fer duquel est lyé ledit affust empres le *gicte* estant audit affust de la chambre de ladicte serpentine. (1471, *Compt. de l'Artillerie*, Arch. mun. Dijon, H, aff. milit.)

Rouchi et wallon de Mons, *gîte*, solive. *Giter*, garnir de *gîtés*... Le patois messin appelle *jeutes* ces poutres sur lesquelles posent les tonneaux dans une cave. (LE DUCHAT dans le *Dict. étym.* de Ménage, éd. 1750.)

Cf. GISSE.

2. **GISTE**, s. f., *giste de chiens*, redevance due au seigneur pour le logement et la nourriture de ses chiens de chasse :

Et si prent Henris li Justice, cascun an a le vile de Gamapes por le raison des kiens le conte, sicum por une *giste* des kiens et des veneurs, X sols. (1265, *Cart. des revenus du comte de Hainaut*, Arch. de l'Etat, à Mons.)

3. **GISTE**, *gieste, giete*, s. m. ?

Les cinq moulins a blé d'Estampes valent trente et neuf muiz de grains, de ce chiet neuf sextiers pour le *giste* des moulins. (1298, *Ordonn.*, Dup., CXXXIV, 46, Richel.)

Tous les hommes et tenans dudit fief d'Auteuil qui tiennent en regite bestez chevalines en leurs hostieux doivent au seigneur d'Auteuil chascune beste trois corvees l'an pour aider a labourer les terres audit seigneur en trois saisons de labour chascun an, en mars, en gueres, et en saison de bles, qui sont nommees corvees de *giete*. (1413, *Denombr. du baill. d'Evreux*, Arch. P 308, f° 16 r°.)

Corvees de *giste*. (*Ib.*, f° 18 v°.)

Corvees de *gieste*. (*Ib.*, f° 37 r°.)

Cf. GISTEE.

4. **GISTE**, voir GESTE.

GISTEE, s. f., dépendance :

Les personnes qui doivent les avoines de la *gistee* de la ville de Forges, (1415, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 109 v°.)

GISTEL, s. m., fût d'une arme ? le manche ?

Puis prent une malhe erant de fier par le *gistel*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 24795, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

GISTER, voir GETER.

GISTERNE, voir GUITERNE.

GISTRENEUR, voir GUITERNEUR.

1. **GIT**, *gith*, s. m., la nielle :

Cele semence qui a nom *gith* ne sera mie escousse a sies, ne la roe ne la retornera mie sus le conmin, mes *gith* sera escous o la verge et le conmin o le baston. (*Bible*, Maz. 684, f° 99b.)



De *git*, autrement dit neelle. *Git* est une semence noire, comme un triangle, dont l'herbe naist es formes, speaultres et seigles, et en commun langaige on l'appelle gueronus ou gutrenus. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 26 v°, éd. 1516.)

Le *gith* ne sera point bastu avec instrument dentu, ne la roue du chariot ne tournera point sus le comin ; mais le *gith* sera escous par la verge, et le comin au baston. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Esaïe, XXVIII, 27, éd. 1534.)

2. **GIT**, (A), locution, en repos, tranquillement :

Et encore vivant vous osteroient, comme ils font a leurs maistres gens d'Eglise, la couette sous vous, pour sur belle paille toute fresche vous laisser disputer contre les mouches, et tirer a *git* la mise et recepte de votre conscience. (DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XXIX, Bibl. elz.)

3. **GIT**, voir GIET.

GITAGE, s. m., demeure :

Possesseur comme de son propre *gitage* et domainne. (1376, Arch. K 51, pièce 15.)

— Poutrage :

Jacques de Fierin aide a carpenter le *gitage* du beffroy. (*Compte de* 1391, D 78, Arch. mun. Douai.)

Wallon de Mons, *gîtage*, assemblage de solives sur lesquelles s'établit un plancher.

GITEE, voir GETEE.

GITEOUR, voir GETEOR.

GITER, voir GETER.

GITH, voir GIT.

GITIS, voir GETEIS.

1. **GITON**, voir GETON.

2. **GITON**, voir GUITON.

GITOUER, voir GETOIR.

GITOUR, voir GETEOR.

GITTAILLE, voir GISTAILLE.

GITTE, s. f., jet, rejet :

La mesme annee que lesdites branches auront esté couppees, pres et joignant la coupe d'icelles, il sortira un nombre de *gittes*, qui derechef viendront a la mesme grosseur que les susdites. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

Contemple un peu les aubiers lesquels sur un mesme degré produisent plusieurs *gittes*. (ID., *ib.*)

Ce mot est encore employé avec la même signification dans le centre de la France.

GITTEAU, s. m., solive :

Cartelaige en *gitteaulx* et plancques. (*Compt. de* 1541, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GITTEJEUS, s. f., garde-malade :

Et en furent tous quicte par la graice du roy, reservez qu'ilz paiont le barbiez et la *gittejeus* de ceulx qui estoient estez blessiez. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1492, Larchey.)

GITTELETTE, s. f., sorte de poutre servant de support :

Les *gittelettes*, dites colombes, de 2 pouces et demi carrés, se mesurent comme les planches, pour leur longueur ; et pied et demi ne comptera que pour un pied. (*Cout. et anciens régl. de la ville et échevinage de Douai*, ch. IV, ap. Vermesse, *Dict. des patois de la Flandre.*)

Cf. GISTE 1.

GIU, voir GIEU.

GIUCULER, voir JOGELER.

GIUSTE, voir JUSTE.

GIVE, s. f., désigne une sorte d'entrave?

Puisse apres un Griffyn estoit pris et amenez a le tour de Loundres et mis en fort prisoun et fierges de deus fort peire, *gives* et manicles. (*Chron. de Lond.*, p. 89, Aunger.)

GIVEER, v. a., donner :

Nous *giveons* nos lettres overtes scellees de nostre seel. (*Charte de* 1258, ap. Le Hericher, *Gloss. norm.*)

GIVELIER, s. m., terme de mépris :

Tuffes, *giveliers*, bomules, termulons et tacriers. (FROISS., *Chron.*, IV, 237, Luce.) Impr., *grueliers*.

Les aultres villains tuffes et *giveliers*. (ID., *ib.*, V, 321, Luce.)

Villains, tuffes, *giveliers*, bomules, termulons, tacriers, craffeurs, marrados et cratinas, petaulx et gars loubas. (ID., *ib.*, V, 323, Luce.)

GIVLER, v. n., tomber du givre ?

Car ades pluet sor nos et *givlet* et gresilhet.
(*Li Ver del juise*, ms. Oxf. Canon. misc. 74, f° 135, P. Meyer, *Rapp.*)

GIZARMER, voir GUISARMER.

GIZIR, voir GESIR.

GLA, voir GLAI.

GLACEIER, voir GLAÇOIER.

1. **GLACEMENT**, s. m., gelée :

Les brouillas et nuages ne sont pas *glacements* de l'air, ains seulement espaississements et grossissements d'un air humide. (AMYOT, *Œuv. mesl. de Plut.*, f° 445 r°, éd. 1574.)

2. **GLACEMENT**, s. m., action de glisser :

Par dous manieres, Pirres, sumes nos meneit defors nos ; car u par lo *glacement* de la pense alons nos desoz nos meismes, u par la grasce de contemplation sumes nos leveit dessoure nos meismes. (*Dial. St Greg.*, p. 63, Foerster.) Lat., lapsus.

GLACER, v. n., être glacé :

Je plains, je ry, je brusle, je *glace*, en un mesme moment. (LE MOULINET, *les agreables Diversitez d'amour*, p. 12, éd. 1613.)

GLACEUL, -*cheul*, s. m. ?

Chil furent enbusquiet en ros et en *glacheus*.
(*H. Capet*, 196, A. P.)

GLACEUX, adj., glacial :

Il y eut de la peine a demesler les forests en une nuict tres obscure et fort *glaceuse*. (D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, l. II, c. XVIII, éd. 1616.)

— Glacé :

...... Si la torche Cyprine
N'eschauffe quelquefois leur *glaceuse* poitrine.
(DU BARTAS, *Judit*, V.)

— *Glaceux*, *glayeux gaceux*, s'est dit d'un rubis qui a le défaut d'être glacé :

Au bout de la cuiller a un gros ruby *glayeux*, percé. (1400, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, t. II, p. 342, Douët d'Arcq.)

Un balay cabochon, sur le ront percié de deux petis trous et *glaceux* en bende. (*Ib.*, p. 358.)

Un autre balay cabochon, sur le plat, a l'un des coingnez *gaceux*. (*Ib.*)

Une grant saliere, garny d'un gros balay cabochon *glaceux*. (1416, *Inv. du D. de Berry*, ap. Laborde, *Emaux.*)

Ung autre diamant en tablette et ung aneau et ung autre aneau en ung chaton prisez paravant .XXVIII. l. mais pour ce qu'ilz estoient fort *glaceux*, n'en a donné que .XXV. l. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, f° 129 v°.)

Cf. GLACIÉ.

GLACHE, s. f., p.-ê. forme de gache :

Une serrure sallant et le *glache* .II. s. (1496, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *glache* et une clef. (*Ib.*)

GLACHEUL, voir GLACEUL.

GLACHIER, voir GLACIER.

GLACHOIER, voir GLAÇOIER.

GLACHOIR, s. m., sorte d'instrument à l'usage des tanneurs :

Ung baston fort tranchant appelé *glachoir*. (1545, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GLACHON, voir GLAÇON.

GLACIAL, adj., syn. de cristallin :

Ceste humeur cristalline ou *glacial*, qui ainsi fu nommee pour ce qu'elle est clere, nette et polie comme cristal ou glace, est de forme reonde. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 70[b].)

GLACIÉ, adj., taillé en table ou en miroir, en parlant de pierre précieuse, selon Laborde :

Une croix ou il a .V. gros balais tous *glaciez* et .IIII. angelos a l'environ. (1380, *Inv. du duc de Berry*, ap. Laborde, *Emaux.*)

— Muni de glacis :

Asses bons fosses tous *glacies*. (1432, *Amb. envoyée à Ibrahim-Bey par le roi de Chypre*, ap. Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 5.)

Cf. GLACEUX.

1. **GLACIER**, -*chier*, *glasser*, *glaichier*, *glacler*, verbe.

— Act., glisser, faire glisser :

Par mi le gros dou piz li a l'espié *glacié*,
Tote plaine sa lance l'abat mort ou santier.
(J. BOD., *Sax.*, XI, Michel.)

Perches pour *glachier* les baques sur.

(*Tit. de* 1402, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Réfl., se glisser:

Trop folement sen tans aliue
Qui es pechies morteus *se glace*.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 335b.)

Plus tot *se* lance et *glace* an pechié de luxure.
(*Sermon*, Brit. Mus. add. 15606, f° 92d.)

Ele *se glace* ou lit souvine.
(*L'Escoufle*, Ars. 3319, f° 44 v°.)

Si vous deshabilleray illec a cop, et sauldres par cestuy huysset en la chambre ou trouveres le lit; si *vous glasserez* dedans le plus coiement et le plus legierement que faire le pourres. (*Le Chevalereux Cte d'Artois*, p. 163, Barrois.)

— Neutr., glisser, se glisser:

Ne pot durer ses boins elmes vergies
Qu'en la cerviele ne li face *glaichier* (l'espée).
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 187 r°.)

Parmi le cors li fait l'espié *glacier*.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 234d.)

Tot unt laissié le governer,
E vunt *glaclant* parmi la mer.
(Wace, *Vita S. Marie virg.*, ms. Tours, éd. Luzarche, p. 5.)

Cortain li fist dessi el pis *glachier*.
(Raimbert, *Ogier*, 5833, Barrois.)

Grant cop li done de l'espee d'achier,
Dusqu'en l'archon li fist Cortain *glachier*.
(Id., *ib.*, 5959.)

Parmi la cuisse li fist le branc *glacier*.
(*R. de Cambrai*, Richel. 2493, f° 89 r°; A. T., 5434.)

Ovre la porte, lai jus le pont *glacier*.
(*Aleschans*, 1809, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Li cos *glaça* aval desor l'escu luisant.
(*Quat. fils Aym.*, p. 42, Tarbé.)

Mais le paien fu sage, si *est glachié* arier.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 157b.)

Quant li fer d'autre part *glaça*,
Nel navra mie, nel bleça.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 1107, Hippeau.)

La dame d'anui enlachie
Est dales son mari *glacie*
Qui fait ausi ke si dormist.
(*D'un Prestre c'om porte*, Richel. 1553, f° 509 v°.)

Ele segna son cief, si se laissa *glacier* aval le fossé. (*Aucassin et Nicolette*, p. 20, Suchier.)

Quant li uns des pies *glace* li autre li aide tantost. (Laurent, *Somme*, ms. Soiss. 208, f° 80b.)

Lors les fist en la chartre maintenant trebuchier,
Par une fausse eschiele qu'en fist aval *glachier*.
(*Gaufrey*, 1631, A. P.)

Diex, Diex, que me tient or que mon coustel *glacier*
Ne vous fais par cest corps.
(*Girart de Ross.*, 1464, Mignard.)

Nous debvons moult eschiever que nous ne *glachons* en pechié. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 84 r°.)

Et l'espee *glace*, si descent sur la destre espaulle du chevalier. (*Lancelot du Lac*, 2e p., ch. 94, éd. 1488.)

Le galee *glachant* sur la mer. (M. Le Franc, *l'Estrif de Fort.*, f° 142 r°, impr. Ste-Gen.)

— Réfl., détourner un coup:

Icellui Lorens por *soy glacher* et deffendre tira son espee. (1449, Arch. JJ 184, pièce 4.)

— *Glaçant*, part. prés., glissant:

Mauvais fait aler et venir
En liu *glaçant* por lui tenir.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 342a.)

La voie est *glachans*. (*Miseric. N.-S.*, ms. Amiens 412, f° 95 v°.)

— Fig., fugitif:

Li memore des hommes est *glachans*, et par ce, se besongne ke ce ke nous faisons a ce ke cilh ki venront apres nous les puissent savoir, les fachiens parmanables par le warnissement de lettres. (xiiie s., *Cart. du Val St Lambert*, Richel. l. 10176, f° 31c.)

— Rusé, trompeur:

Toz hons est faus, vuiz et menteres,
Touz bons *glaçanz* est et guileres.
(G. de Coinci, *de l'Emper.*, Richel. 23111, f° 276c.)

Tout homme est vuit, faus et *glaçant*.
(Id., *ib.*, f° 276b.)

Faus et *glaçant* et plain de guile.
(Id., *Mir.*, ms. Soiss., f° 206c.)

Siecle *glaçanz* est comme anguile.
(Id., *ib.*, f° 98c.)

Li sarpanz est *glaçanz*. (*Dou Diciple et dou Mestre*, Richel. 423, f° 81a.)

2. **Glacier**, voir Glaçoier.

Glaciere, s. f., hallecret, écrevisse de fer pour parer un coup:

Mettez ces banieres au vent,
Hiaumes, braciex, escus, *glacieres*,
Cotes, curies et crupieres
Et cuevrechiez d'armes pares.
(J. Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, 2924, Delmotte.)

Cf. Glaçon.

Glacieux, adj., glacial:

L'hyver estoit froid, *glacieux*.
(1560, *Cuisine papale*, p. 21, Fick.)

— Glacé:

Glacial et hoc le, *glacieux* ou froit. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Glacis, adj., glacial:

E l'iver fu *glacis* e granz.
(Ben., *Ducs de Norm.*, II, 1994, Michel.)

Glacler, voir Glacier.

Glacoier, -*eier*, -*ier*, *glach.*, verbe.

— Act., glisser:

Un coutel tout de fin acier
Qu'el cuer me vorré *glacier*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 14a.)

— Neutr., glisser:

Par devant l'arçon *glaceia*
La hache qui mult bien trencha.
(Wace, *Rou*, 3e p., 8295, Andresen.)

Mais la saiete *glaçoia*
Si que gaires ne le bleça.
(Ben., *Troie*, Ars. 3314, f° 61a.)

Remest en l'aucoton de seie
Qui en sanc e en suor *glaceie*.
(Id., *D. de Norm.*, II, 19188, Michel.)

Li cols *glaçoie* sous l'aisselle
Par devant le cring dou cheval.
(*Fregus*, p. 165, Michel.)

Li caus *glaçoie* sur l'escu,
Si l'en abat plus d'un quartier.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 9d.)

Li cops chiet jus an *glaçoiant*.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 131a; Vat. Chr. 1522, f° 100c, et ms. Corsini, f° 104d.)

..... *Glachoiant*.
(*Ib.*, Vat. Ott., f° 118b.)

De la se part Renier, qui char ot affoiblie,
Apoiiet d'un baston qu'a terre ne *glacie*.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3143, f° 154 v°.)

— *Glaçoiant*, part. prés., brillant:

Li hom (en Ynde) i sunt tuit blanc et ount euz [*glaciens*,
Il vient (voient) mieuz par nuit ke de jor tute tens.
(Th. de Kent, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 47 v°.)

Glaçoir, *glassoir*, *glassouer*, s. m., égout, latrines:

Les dits deffendeurs ne autres personnes.... ne peuent ou doyvent lever les carreaulx, houer, desmolir, ne faire quelque ouverture en voirie publicque... soyt pour faire eschauffaulx, apposer estayes, ou pour faire esvyers ou *glassouers*. (*Cartul. de Lagny*, Richel. l. 9902, f° 194 r°.)

Veues, aigoulx, *glassoirs*. (1404, *Ord.*, ix, 56.)

Qui fait *glaçoirs*, c'est a scavoir aisance contre mur moitoyant, ou aucun mur sans moyen, il doit faire contremur d'un pied d'espez, ou de l'espesseur en tel cas accoustumee entre les maçons, pource qu'autrement la fiente et pissat pourriroient le mur. (1485, *Ord. de pol. sur les rues, égouts, éviers et glaçoirs à Paris.*)

Esgouts, esviers et *glassouers*. (*Cout. du baill. et duché de Vallois*, Coust. gén., I, 398, éd. 1635.)

Champ., comm. de Sommepy, *glassoi*, évier.

Glaçon, -*chon*, s. m., hallecret, écrevisse de fer pour parer un coup:

Une piece a lasures, une autre piece sans lasures, nommee *glaçon*. (1415, Arch. JJ 192, pièce 169.)

Et estoient les dictes communes que on appelle Suisses assez communement habilliez de jaques, de paus, de habregerie, de *glachons* et de chappeaux de fer a la fachon d'Allemaingne. (Mathieu d'Escouchy, *Chron.*, I, 21, Soc. de l'H. de Fr.)

Cf. Glacier, dernière signification.

Selon Roquefort, *glaçon* était aussi une sorte de toile très fine.

Glaçonné, adj., gelé:

Un doux et plaisant gasouillis de douces paroles suffisantes pour rallumer un homme *glaçonné*. (Jean de Barraud, *Epistres dorees de Guevara*, f° 85 r°, éd. 1584.)

Glaçonnier, s. m., latrines:

Esviers et *glaçonniers*, c'est assavoir chambres privees. (*Stat. de Paris*, Vat. Ott. 2962, f° 44a.)

Glaçouere, s. f., latrines:

Glaçoueres, latrines. (*Cout. de Mantes*, vi, 2, Nouv. Cout. gén., III, 175.)

Cf. Glaçoir.

Glaçouier, s. m., latrines:

Qui fait *glaçouiers*, c'est assavoir aisance, contre un mur moytien, il doit faire un



contremur d'un pied d'espes. (*Cout. de France*, f° 106 v°, éd. 1517.)

Cf. GLAÇOIR.

GLADIATION, - *cion*, s. f., combat :

Batailles privees, duellions, *gladiacions* et autres choses semblables. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 1c.)

GLADIATOIRE, adj., de gladiateur :

Deschassez le par main *gladiatoire*.
(J. MAROT, *Poés.*, V, 66, éd. 1731.)

Et estoit un vieillard gourmand, grand joueur, superbe et exercé aux armes *gladiatoires*. (LOUVEAU, *Effigies des Empereurs*, p. 110, éd. 1553.)

Il (Cesar) ordonna au peuple jeux *gladiatoires*. (DE LA BOUTIERE, *Trad. de Suetone*, p. 19, éd. 1569.)

Vous faites les Romains bien cruels en leurs jeux *gladiatoires*. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 44, Roybet.)

Il feit representer diverses sortes de jeux,.. ensemble plusieurs comedies et tragedies, avec un prix *gladiatoire* qu'il proposa. (*Vie des 12 Cesars*, p. 377, éd. 1611.)

GLADIE, voir GLAIVE.

GLADIER, *gladyer*, v. a., percer d'un glaive :

Adont Saint Jehan moult esbahy, et ainsi comme perchié et *gladyé* parmi le cœur, se enclina devers nostre Seigneur. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 109d.)

GLADIFER s. m., espèce de fer :

Fer qui est apeles *gladifer* de Normendie. (1328, *Tarif de tonlieu*, Arch. S.-Omer, CXCIX, 4, n° 51.)

GLAGE, s. m., bruit, tumulte :

Je t'occirai de mon brant a grant *glage*.
(*De Vivien*, Richel. 24369, f° 187 r°.)

Cf. GLAI 2.

GLAGEURE, s. f., jonchée :

Cil dient qui i ont esté
Que la meson est en esté
Tel que de glay glagie a point,
Jons ne mentastre n'i a point,
Ainz est la *glageure* estrange.
(RUTEB., *Voie de Paradis*, II, 41, Jub.)

GLAGIER, *glager*, v. a., joncher de fleurs ou d'herbes odoriférantes :

Si fist la meson nettoier et apareillier et puis *glagier* de bel estrain. (*Artur*, Richel. 337, f° 165d.)

Et la voie *est* toute jonchiee
De fueilles et de flors *glagiee*.
(*Dolop.*, 3107, Bibl. elz.)

Cil dient qui i ont esté
Que la meson est en esté
Tel que de glay *glagie* a point.
(RUTEB., *Voie de Paradis*, II, 41, Jub.)

Herbo, herber, *glagier*. (*Gloss. de Salins*.)

Florare, faire fleurs, *glager* de fleurs. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 13032.)

Herbare, herber, *glager* d'herbe. (*Ib.*)

Floro, as, faire fleur ou *glagier* de fleurs. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

— *Glagié*, part. passé, saupoudré :

J'ay grosse et grele dragie
De girouffle et d'anis *glagie*.
(*Passion Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 300.)

GLAGIOT, s. m., plantation ?

A Rama, le cucre y croist comne on diroit en grandz *glagios*. (XVe s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GLAGOLÉ, voir GLAIOLÉ.

1. **GLAI**, *glay*, *gla*, *glé*, *gloi*, s. m., glaïeul, carex ou laiche, sorte de jonc ou de roseau, herbe, verdure :

Cele nuit jurent sus le *glai*
En paiz dedenz lor paveillons.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 3906, Michel.)

Et vivre d'erbes et de *glaiz*.
(*Tristan*, I, 1369, Michel.)

En un batel les recuillit,
De ros, de *glais* tuz les coverit,
Vers les gardeins prist a nager.
(*Chron. de Geoffr. Gaimar*, ap. Michel, *Chron. angl.-norm.*, I, 18.)

Dedans une grant chambre painte,
Jonchiee de flors et de *glai*.
(*Dolop.*, 10704, Bibl. elz.)

Tous tens euxe rozes et flours de *glays*.
(*Pastour.*, CLXXXII, ms. Oxf. Bodl. Douce, 308.)

Si menaimes nos solas
Sor l'erbete et sor les *glas*
Bras a bras.
(JAK. DE CAMBRAI, ap. Bartsch, *Rom. et Past.*, III, 48,43.)

Li rosiers florist et li *glais*,
Molt est cis tens jolis et gais.
(*Durmars le Gallois*, 923, Stengel.)

Ysabiaus, dist Aiglente, ne le vous celerai,
A cesti n'en savons la montance d'un *glai*.
(*Berte*, 1389, Scheler.)

Flours de lis et de *glay*.
(*Fragm. d'une anthol. pic.*, p. 11, Boucherie.)

Se Dex plest le puissant qui fet flourir le *glai*.
(*Gaufrey*, 2262, A. P.)

Plaisans odours de roses et de *glay*.
(E. DESCH., *Poés.*, III, 305, A. T.)

Acorus est appellé en françois *glay*, et croist es eaues et aussi es montaignes et en haut pays et est appellé d'aucuns venerea ou affrodisia. (*Jard. de santé*, I, 6, impr. la Minerve.)

De la graine de *glé*. (*Journ. ms. de Joh. Gir.*, Trésor de N.-D. du Castel.)

— Glaïeul comme pièce d'armoirie :

Qui d'argent et d'azure avoit bourleit le *glay*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 13953, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Lieu où croissent les *glais*, les glaïeuls :

Carectum, *glai*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Quant les perchoit a champs rengies desus le *glay*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 4220, Scheler, *Gloss. philol.*)

2. **GLAI**, *glay*, *gloi*, *clai*, s. m., bruit, tumulte, en particulier bruit confus de joie :

Il mainent otel *glay* en menant paine et haire
Que font ly Sarrasin qui ont riche douaire.
(*Chev. au cyg.*, 13814, Reiff.)

Et maintenant chai li *glois*,
Li bruis, la noise et la tempeste.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 1414, Delmotte.)

Li uns regarde, si le voit,
En haut s'escrie : Trouvé l'ay,
Li veneour saillent au *glai*.
(*De Trubert*, 940, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 221.)

Quant les Sarrazins ouyrent et entendirent la joye et le *glay* que on faisoit par la cité, ilz furent moult esbahis pour quoy ilz faisoient si grant feste. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 139, Bibl. elz.)

Et Baudewins passe outre qui demaine grant *clai*.
(*Baud. de Seb.*, XVII, 402 Bocca.)

Prince a court sont ceuls que nommé vous ay,
Communement qui y mainent grand *glay*
Qui ot banni franchise, amour et grace,
Bien et honeur, vaillance et son essay.
(EUST. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 52d.)

Que j'ay trouvé ? Toute gaudie,
Touz solaz, touz esbatemens,
Tout *glay*, certes pas ne vous mens.
(*Mir. N.-D.*, XXI, 146, A. T.)

Et puis en derriere
Faisions bonne chiere,
Sans mener grant *glay*.
(MARTIAL DE PARIS, *Vig. de Charl. VII*, f° 24b, éd. 1493.)

— Glapissement, aboiement de chiens :

Lors le cerf se mist a la fuite
Pour le *glay* des chiens qu'il ouyt.
(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, f° 14c, éd. 1544 ; Stengel, v. 1505.)

Ainsi que Baude buissonnoit en la forest d'Esperance, lez une lande il oy un grant *glay* aspre et esclatissant, etc. (*De la vie, complexion et condicion du roy Charles septiesme*.)

— Ramage, gazouillement des oiseaux, caquet des volatiles :

Mais d'oysel n'oy chanson ne *glay*
Fors seulement que le chant du cucu.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 157a.)

Et pour oir du rossignol le chant,
De tous oysiaux la douçour et le *glay*...
(ID., *ib.*, III, 304, A. T.)

Nous oirons des oyseaulx le *glay*,
Dont ilz font les boys retentir
Ce premier jour du mois de may.
(*Poés. de Ch. d'Orléans*, p. 102, Champollion.)

Et les gents oiseletz joyeulx,
Plaisans et doulx et amoureulx,
Cessoient leur *glay* melodieulx.
(ROI RENÉ, *Regnault et Jeanneton*, Œuv., t. II, p. 147, Quatrebarbes.)

Lesdits poussins voloient et faisoyent si grant *glay* et caquet que merveilles. (MARTIAL D'AUVERGNE, *Arr. d'Am.*, XXII, éd. 1533.)

— Sorte de trompette :

As chief des rens estoit li *glais*,
Et li escus, et les bannieres
De Berfromont et de Rozieres.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 2170, Delmotte.)

Le roy de Thunes, le roy de Tramessan et le roy de Bugie vindrent devant Affrique en leurs conrrois, selonc leur coustume, a tous leurs naqueres, tabours, cymballes, fretaux et *glays*. (*Hist. de Loys III, Duc de Bourbon*, p. 294, éd. 1612.)

— Honneur, avantage, félicité, joie :

Autres gens n'ont en ce monde le *glay*,
Ilz ont passé d'abondance les lices,
D'or et d'argent ont tant que je ne scay.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 290a.)



Car nulle justice ne scay
Que Seigneur sur le pays face,
Coureurs et robeurs ont le *glay*,
Sur les champs chacun se pourchace,
Le plus fort le plus faible y chace.
(Id., *ib.*, f° 354b.)

Nom propre, *Le Glay*.

Cf. Glas 1.

GLAICHIER, voir Glacier.

1. **GLAIE**, *gloie*, s. f., glaieul, et lieu où croissent des glaïeuls :

Florissent *glaies* et herbes reverdissent.
(*Gir. de Viane*, p. 160, Tarbé.)

Carectum, *gloie*. (*Gloss. l.-gall.*, Richel. l. 7692.)

Cf. Glai 1.

2. **GLAIE**, *gleye*, s. f., boue :

Li dis Perressons fut jetez en la *gleye* et foules, et vilenez. (1333, *Arch. adm. de la ville de Reims*, II, 694, Doc. inéd.)

GLAIERE, s. f., lieu où croît le *glai* :

Et le exposa en la *glaiere* de la rive du fleuve. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Ex., ii, 3, éd. 1534.) Lat., in carecto.

GLAINE, voir Geline.

GLAINON, s. m., lacet, collet :

Tendre un *glainon* a prendre oisiaux. (*Compte de 1474*, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GLAIOLÉ, *glagolé*, *jaglolé*, part. passé, jonché de glaïeuls, de fleurs d'iris :

Et s'ert la sale d'erbe vert *glaiolee*.
(*Beuves d'Hanstone*, Richel. 12548, f° 86b.)

— Adj., qui a la couleur de l'iris :

Nus ne puet a Paris metre en oevre laine ne fil taint en noir de chaudiere, se il n'i a autre coleur desus, ne nul filé blanc foillié, ne nule laine *jaglolee*, ne en chayne ne en teinture, se ce ne sont chaynes a dras qui sont *jaglolees*, que il ne soit en .v. s. d'amende. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., l, 29, Lespinasse et Bonnardot.)

Je donne..... a Jehane, me maisnee seur, me melleure hupelande fouree comme elle est et un long sarcot de dras *glagolé*. (*Test. du 23 juillet* 1400, Arch. mun. Douai.)

GLAIOLEURE, s. f., teinture d'iris :

Item, l'en ne pourra mettre feul, feustel, *glaioleure*, balocié, ne noir de chaudiere avec laine ou il y ait waide. (1340, *Arch. adm. de la ville de Reims*, II, 845, Doc. inéd.)

GLAIOLLAT, s. m., plant de glaïeuls :

Des esperons hurta le destrier gros et cras,
Et il li va saillant parmi les *glaiollas*.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 19 v°.)

GLAIOLOI, s. m., lieu planté de glaïeuls :

C'est tot li gieus el *glaioloi*,
Tenez moi, dame, tenez moi.
(*Guill. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 70b.)

GLAIRE, *glayre*, s. f., gravier :

Il y a tres mauvais chemin a chevauchier pour les *glaires*. (Froiss., *Chron.*, XI, 72, Kerv.)

Avec *glaire* ou quelque autre cyment. (J. Mart., *Archit. de Vitr.*, p. 200, éd. 1553.)

Il sera bon de paver leurs estables de pierre ou de *glaire*, c'est a dire gros gravier pierreus. (Cotereau, *Colum.*, VI, 23, éd. 1555.)

— Terrain graveleux :

Item une *glayre* tenant a l'escluze dudit moulin. (1403, *Gr. Gauth.*, f° 225, Puifélix, paroisse de S. Maurice, Arch. Vienne.)

GLAIRER, v. a., couvrir de gravier :

Despens pour les escluses... Ovrerent en la grant banne et *glairerent* de gravier et mirent menu bois, .xlviii. journees d'ovriers a dyvers fuers. (1310, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8551.)

GLAIREUX, *glereux*, adj., graveleux

Pierres *glaireuses*. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 181b.)

Et aussi au fleuve a pierres *glaireuses* sur lesquelles nul ne peult arrester establement. (*Sec. déc. de Tit. Liv.*, i, 21, éd. 1530.)

Terroer *glereux* et sablonneux. (Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 409, éd. 1573.)

GLAIS, voir Glas.

GLAISON, voir Glason.

GLAITIR, voir Glatir.

GLAITOIRERE, s. f. ?

Acesmez fu d'une testiere
De *glaitoirere* d'espiciere,
Blanches a une crois vermeille.
(Pierre Gentian, *Tournoiment as dames de Paris*, Vat. Chr. 1522, f° 170d ; Romv., p. 391.)

GLAIVE, *gleive*, *glave*, *gladie*, s. m. et f., lance, javelot :

Et a *gladies* [tot] percutan.
(*S. Leger*, 134, Koschwitz.)

.... Si a sa *glaive* pris.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 19c.)

Sens *glaive* et sens espeie. (1214, *Paix de Metz*, Arch. mun. Metz.)

Et tot li valles ensement
Tant sont monté, lor *glaives* pendent,
Lor armes luisent et resplendent.
(*Durmart*, 11648, Stengel.)

Se il porte *glaive*, va a sa destre, et se il porte espee va a senestre. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 360, Chabaille.)

A Thieri Florit le Fevre, pour .xxiv. fiers de *glave* qu'il fist pour les banières et les pignons de le connestablie Jehan de Preus. (*Compt. du Massart*, 1348-82, Arch. mun. Valenciennes.)

Copes la teste et esquarteles et envoyes les quarts en quatre souverainnes chites d'Engleterre, et la teste de lui fu misse sus une *glave* au pont de Londres. (Froiss., *Chron.*, II, 247, Kerv.)

A une escarmuche qui estoit une fois a le barriere dou castel, il estoit tout devant une *glaive* en son poing, et faisoit la moult de belles appertises d'armes. (Id., *ib.*, II, 290.)

Il se misent tout a piet, et approcierent ces bailles, qui estoient fortes durement, cascuns son *glave* en son poing. (Id., *ib.*, III, 25.)

Tenoit un *glave* roit et fort, a un lonch fer bien aceret, et dessous ce fier avoit un havet agut et pendant. (Id., *ib.*, III, 267.)

— Massacre avec la lance, avec le glaive, carnage :

Kar reis Aigrouz od ses Daneis
A fait cest *gleive* de Franceis.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 16922, Michel.)

Si fait *glaive* ne teu martire
Ne fu mais sur deus reis oiz.
(Id., *ib.*, II, 19871.)

Glaive de gent si homme funt
Par tot les leus ou unques vunt.
(Guill. de St Pair, *Mt St Michel*, 1655, Michel

— Calamité, épidémie :

En icel tens sorvindrent *glaives*
Tant durs, tant mortaus, tant grejous,
Par tote Romanie estrous
Qe nis en Rome la cité
De la gent une infinité
Mourirent de la pestilence.
(Angier, *Vie de saint Greg.*, 710, P. Meyer.)

Cist mortaus *glaives* qui tant dure.
(Id., *ib.*, 970.)

Cil de Damiete avoient une grant maladie en leur bouche qui leur toloit le boivre et le mangier, et mouroient a *glaive*. (Mén. de Reims, 158, Wailly.)

— Soldat armé d'un glaive :

Et de leur route furent envoies trois *glaives* qui chevauchierent par empres Montmartre. (*Gr. Chron. de Fr.*, Jehan le Bon, lxxxvii, P. Paris.)

Si li une des parties n'avoit pouvoir ou aisement d'envoyer au mandement de l'autre si grand nombre de *glaives*, elle se pourroit delivrer et acquitter en envoyant trois bons archiers ou arbalestriers, au lieu d'un *glaive*. (1358, *Traité d'all.*, Arch. admin. de Reims, III, 126, Doc. inéd.)

GLAIVIER, *glav.*, *glavoier*, v. a., percer d'un glaive :

Car Ganelon lor pere porquist la traison
Dont *furent glavié* li .xii. compaignon.
(*Aye d'Avign.*, 1585, A. P.)

Gladio, tuer de glaive ou *glavoier*. (*Gloss. de Salins.*)

Tres dolante meire, com de grans dolors *estoit* tes gentils ceurs *glaiviez* quant tu ce regardoies. (*L'Abbaye de devot. et de charité*, Ars. 3167, f° 48 v°.)

GLAN, voir Glant.

GLANCH, s. m. ?

Une canoniere a *glanch* embrassee par dedens et par dehors pour batre au long du pan de mur. (1529, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. Glane 1.

GLAND, s. m., balle de fronde en plomb sur laquelle on traçait des inscriptions :

Et envoyoit enseignes a Cesar escriptes dedans ung *gland*. (E. de Laigue, *Comm. de J. Ces.*, f° 201 r°, éd. 1539.)

GLANDAS, *glandras*, s. m., gland :

Une aiguiere quarree, sizelee a fueilles de chesne ou pandent les *glandas*. (1360, *Invent. du D. d'Anjou*, n° 418, Laborde.)

Une saliere a un pié, semé de fueilles et de *glandas* a jour. (*Ib.*, n° 299.)

Un autre pot ront sizelé, par palles, de fleurs de lis et de branches de chesnes, ou sont les fueilles et les *glandas*. (*Ib.*, n° 415.)

Si est ce pourtant qu'il n'est
Meilleur fruit en la forest
Que le *glandras* que tu portes.
(Vauquelin, *Foresteries*, xii, l. l.)

Norm., *glandras*, gland.

1. **GLANDE**, s. f., balle de fronde en plomb sur laquelle on traçait des inscriptions :

En ce temps fut envoyé une *glande* ou petit boulet escripte que au jour que ilz assauldroient la ville ilz laisseroient leurs armeures et escussons. (E. DE LAIGUE, *Comm. de J. Ces.*, f° 198 v°, éd. 1539.)

2. **GLANDE**, s. f., chêne :

Et doi se laissierent chaoir de la *glande* a terre el fons d'un fossé aval. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 47b.)

GLANDELLE, s. f., petite glande :

Glandula, le, *glandelle* qui nait entre cuir et char. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

1. **GLANDER**, v. n., produire des glands :

Glandeo, *glander*, c'est faire gland come chasnes. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

— Ramasser le gland qui tombe des arbres de la forêt, ou y mener paître les pourceaux dans le temps de la glandée :

Et laquelle forest estoit de son vrai et ancien domaine du dit Montargis, tellement que nul n'y avoit droit d'y aller couper bois a chauffer ne bastir, mener bestial pour champaier, ne *glander*. (1513, *Sent. de delivrance d'usage en la forest de Montargis aux Abbé et religieux de Ferrières*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 292 r°.)

— *Glandé*, part. passé, couvert de glands :

Quelques uns a l'escart sous un chesne *glandé*
Aprestoient le banquet a eux recommandé.
(A. JAMYN, *Iliade*, XVIII, f° 296 v°, éd. 1606.)

2. **GLANDER**, s. m., mot douteux semblant signifier mâchoire :

Tel colp del poing li done parmi l'os del *glander*,
Devant les pies Sodant le fait mort craventer.
(*Conq. de Jerus.*, 6440, Hippeau.)

GLANDEUX, adj., plein de glandes :

Chair *glandeuse*. (*La Nef de santé*, f° 25 r°, éd. 1507.)

GLANDRAS, voir GLANDAS.

GLANDURE, s. f., espèce d'ornement en forme de gland :

Laissons nos patenotres noires, queulx sont bien usé avec notre *glandure* d'or. (1401, *Pr. de l'Hist. de Bret.*, col. 720.)

GLANDUS, -*uz*, s. m., gland :

N'est donc la pome mieldre frutz,
[Que] de grant chesne uns *glandus*.
(*Florimont*, Richel. 353, f° 28b.)

N'est donc la pume miudres fruis
Que d'un grant chasne li *glanduz*.
(*Ib.*, Richel. 1376, f° 62c.)

Que d'un grant chene un *glandus*.
(*Ib.*, Richel. 15101, f° 78a.)

1. **GLANE**, s. f. ?

Une « canonniere a *glane* » construite par un tailleur de grès. (1501, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. GLANCH.

2. **GLANE**, *glanne*, *glene*, *glenne*, s. f., botte, poignée :

Ton arc en ta main, et une bonne *glenne* de sayettes bien affilees. (*Modus*, f° 60 r°, Blaze.)

Chascune *glanne* d'aux. (*Li Peages de Sanz le roi*, Arch. P 1189.)

Lesdis mesureurs auront du marchant vendant ladicte marchandise d'aulx, pour compter et visiter les aulx, pour chascune *glanne*, qui contient ou doit contenir douze bottes, quatre den. par. (1415, *Ord.*, X, 311.)

La *glene* d'aulx. (1438, *Péage de Châteauneuf*, Décl. impr., Orl., Gibier 1570.)

Les maletotes, impositions, gabelles, *glanes*... et aultres subsides. (*Yst. et chron. de Flandres*, II, 172, Kervyn.)

— Paquet de corde :

Pour une *glenne* de verdon, .II. s. .VI. d. (1494, *Etat des dépenses*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 427.)

— Droit de glaner :

Le roi Charle avoit quitté, remis et pardonné aux bonnes gens de son roiaulme les maletotes, impositions, gabelles, *glanes*, quatrimes, treisimes et aultres subsides qui longement avoient couru par ledit roiaulme. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chron. de Fland., t. III, p. 272.)

— Puissance ?

Ce est Renart, Belins et l'Asne,
Cez avons nos en nostre *glane*,
Or te pues vengier de ton pié.
(*Renart*, 13323, Méon.)

L'édition Martin, Br. VIII, v. 330, porte *lasne*.

Aunis, *glienne*, poignée d'épis. Haut-Maine, *glane*, épis abandonnés ou fruits que l'on glane, quête que font les sacristains et les bedeaux dans leurs paroisses au jour de l'an et à Pâques, pour leur propre compte.

GLANERESSE, *gleneresse*, *glenn.*, s. f., glaneuse :

Et s'il est gleneres ne *gleneresse* ki voist a camp par nuit devant soleil levant ne ki demourt puis solel coukant... (XIIIe s., *Bans d'Hénin*, Tailliar, p. 410.)

Doit avoir en aoust une *glenneresse* entre les gavelles des coutures saint Oen. (*Jurés de S. Ouen*, f° 109 v°, Arch. S.-Inf.)

A granz floz a tout leur faucilles
Queurent apres les *glaneresses*.
(GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, p. 134b.)

Qu'il ne soit glenneur ne *gleneresse* qui glenne en aultruy camp en l'absence de celuy a qui c'est. (1507, *Prév. de Vimeu*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, I, 416, Bouthors.)

GLANGLE, voir JANGLE.

GLANION, s. m., sorte de plante :

Oster *glanions* et roziaus des fosses. (1372, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Saquier hors des fosses, cruaux et *glanions*. (1419, *ib.*)

GLANT, *glan*, *glen*, s. m., partie supérieure du mur :

Toz atalentez d'aler juques aus fossez et d'asalir au *glant*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 239b.)

Lors fist son ost assembler et armer, et puis fist assaillir le chastel qui trop estoit fors et de parfons fosses et de *glant* haut et fort, d'eaue bruiante et parfonde. (*Gr. Chr. de Fr.*, Phelip. Ier, ch. XIII, P. Paris.)

— ?

A Jehan le Herry, carpentier, pour ung *glan* a mettre les ornemens des trespassez. (1552, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Gluys pour couvrir ung *glen*. (1566 S.-Omer, *ib.*)

GLANTIR, v. n., cligner, clignoter :

Glantir, nicto. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

GLAON, *clauon*, s. m., osier, panier d'osier :

Ou donnes roses vermeilletes,
Primeroles ou violetes,
Ou biaus *glaons* en le saison.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 63b.)

Ou de tartes ou de flaons,
Et de formages en *glaons*.
(*Ib.*, Richel. 1573, f° 99a ; Méon, 11947.)

Ou de fromaiges ou *clauons*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 101b.)

..... Et l'a isi loiié
C'un *glaon* el dens a fichié
Et loiié desus les oreilles.
(*Couronn. Ren.*, 741, Méon ; Richel. 1446, f° 74 v°.)

Item pour glui a ce par Jehan le cordier, .XII. s., Item pour teille et *glaons* a ce .IIII. s. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, f° 86 r°.)

GLAP, s. m., glapissement, aboiement :

Car c'est de luy la chasse du brachet, plantee de *glaps* a neant. (*Perceforest* vol. V, ch. 6, éd. 1528.)

Changer son *glap* selon ses pensees. (*Ib.*)

GLAPIMENT, s. m., glapissement :

Par troys gueulles son *glapiment* (de Cerbère) es-
[chappe.
(O. DE S. GELAIS, *Eneid.*, Richel. 861, f° 59b.)

GLAPPER, v. a., jeter à terre :

Une gelee le happa
Qui a terre jus le *glappa*.
(WATRIQUET, *Dit de l'Arbre royal*, 255, Scheler.)

GLARGIS, voir CLARVIS.

1. **GLAS**, *glais*, s. m., bruit retentissant :

La ou les os assamblent d'anbes pars,
Poes savoir ke mult fu grans li *glas*.
(RAIMB., *Ogier*, 5130, Barrois.)

Des armes et des bras i oisies grans *glas*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 39d, Michelant.)

Quant li rois ot soupé a grant joie et a *glas*.
(*Ib.*, f° 55d.)

Por moi aves eu souvent vo escu quas
Et endure d'espee en estor felons *glas*.
(*Ib.*, f° 79b.)

Sonent li sain trestuit a *glais*.
(CHREST., *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 10c.)

Ainçois crient tuit a .I. *glais*.
(*Passion J. C.*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 66b.)

Ainz s'escrierent tuit a *glais*
Que rendu leur soit Barrabas.
(GEFF., .VII. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 102b.)

Cf. GLAI 2.

2. **GLAS**, *glaz*, s. m., glace :



Pour jours de .XXXVIII. hommes mis pour rompre les *glaz* de Loire, depuis la tour carree jusques aux Jacoupins. (1363, *Compt. mun. de Tours*, p. 295, Delaville.)

De la ferme des trois moulins pendus soubs le pont d'Orleans, neant, car ils furent demolis avec le pont d'Orleans et partie de la maison par le *glaz* et ruine des eaux qui en emporterent partie le deuxieme febvrier mil quatre cent trente quatre. (1440, *Compt. du domaine du duché d'Orléans*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 292 v°, Arch. Loiret.)

Journee a rompre les *glatz*. (1462, *Compt. de Nevers*, CC 57, f° 29 r°, Arch. mun. Nevers.)

L'espoir ou peur, et le *glas* ou la flamme.
(VASQUIN PHILIEUL, *Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 118, éd. 1555.)

Il estoit couvert de grosses aisses, et ferré a *glaz*. (RAB., l. IV, ch. LII, éd. 1552.)

Sus chauds soupirs, allez a ce froid cœur,
Rompez ce *glas*, qui ma poitrine enflamme.
(JOACH. DU BELL., *Olive*, LXVII.)

La rosee, le vent, et la pluie et le *glas*.
(DU BARTAS, 1re *Sem.*, éd. 1579.)

Comme un *glas* au soleil.
(BOUNIN, *Sat. au roy*, f° 3b, éd. 1586.)

Berry, *glas*. Poitou, *gla* (*gllia*, *ll* mouill.).

GLASON, *glaison*, s. m., motte de terre glaise :

N'ai pas cuzanson
D'aissaillir a .I. donjon.
Nen a ploujon
Tandut sus *glaison*
N'avrai gueridon
Per ceste froide saison.
(*Chanson*, Richel. 20050, f° 133 r°.)

Et enlevent de grosses mottes ou *glasons* de terre. (COTEREAU, *Colum.*, II, 18, éd. 1555.)

Motte, *glason*. (JUN., *Nomencl.*, p. 270, éd. 1577.)

Un *glason*. Gleba, cespes. (*Trium ling. dict.*, éd. 1604.)

GLASONNEUX, *glaz.*, adj., visqueux, gluant :

Terre *glazonneuse*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Glasonneux : cloddy, soddie, turfie, full of clods, of sods, of turves. (COTGRAVE, éd. 1611.)

Glasonneux, viscoso. (C. OUDIN, *Dict. fr.-esp.*, éd. 1660.)

GLASSER, voir GLACIER.

GLASSOIR, voir GLAÇOIR.

GLAT, s. m., aboiement :

Le chevalier dit depuis qu'il tenoit que la beste n'avoit couleur au col qui ne gectat son *glat* ou abay. (*Perceforest*, vol. III, ch. 34, éd. 1528.)

GLATEIS, s. m., tapage :

Et cil mainent des bes un si grant *glateis*.
(*Conq. de Jerus.*, 8062, Hippeau.)

GLATIERE, *gratiere*, s. f., rampe d'accès pour arriver au sommet d'un rempart :

La *gratiere* d'une porte pour monter sur les murs. (*Compte de* 1457, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La *glatiere* d'une porte. (1537, *ib.*)

Pour les huis des *gratieres* de Fave et d'Esrigueaulx. (*Ib.*)

Le bareau de le *gratiere* des martres. (*Ib.*)

Le *gratiere* d'une porte. (*Ib.*)

Et encore au XVIIe s. :

A Me Nicoles de Hennin, licentié es droits, sr du Try, eschevin et Antoine de Sailly huit-homme, pour le coust des bocailles plantes du long des murs depuis le cellier St Paul jusques a la *glatiere* du rampart, du costé de la rue de la Conception pour revestir les dits murs de draps des couleurs de Flandre et de Bourgogne, ensemble ung théâtre pres la dite *glatiere* ou fut representé le duc Jehan de Bourgogne a la sus dite joyeuse entree, VIIIc IIIIxx XIII VIIIs VId. (1601, *Rôle des dépenses effectuées pour la joyeuse entrée des archiducs Albert et Isabelle*, Bulletin de la Commiss. hist. du Nord, XII, 496.)

Les murs depuis le cellier St Paul jusques a la *glatiere* pour monter au rampart estoient couverts de draps noirs et jaulne et azuré et jaulne, coulleurs de Flandres et Bourgogne... Au devant de laquelle *glatiere* aultre théâtre auquel estoit representé le duc Jehan de Bourgongne lequel autreffois s'estoit sauvé a Lille du danger de France avecq sa femme de Baviere. (*Ib.*, p. 471.)

Dans les environs de Lille *glatière* est encore usité avec le sens de descente.

1. **GLATIR**, *glaitir*, verbe.

— Neutr., crier, hurler, faire du bruit en général, retentir, tonner :

Cil d'Ociant i braient e henissent ;
Et cil d'Arguille si cum chien i *glatissent*.
(*Rol.*, 3526, Müller.)

Hullent et crient, *glatissent* comme chien.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 226d.)

La oissiez et corner et *glatir*,
Ces olifans et ces cors resbondir.
(*Gar. le Loh.*, 1e chans., XXVIII, P. Paris.)

Li cers s'enfuit, li cien *glatissent*,
Par le bos apres se flatissent.
(*Du roi Guillaume*, ap. Michel, *Chron. angl.-norm.*, III, 145.)

Aucuns sont qui pour haut crier,
Et pour *glatir* et pour gengler,
Cuident qu'en leur doist obeir.
(*Les Fables Ysopet*, Richel. 15213, f° 11 r°.)

Car anuit onques ne fina
Que l'eive qui au molin va
De plovoir sor moi et venter
Et de *glatir* et de tonner.
(*Dolop.*, ms. Chartres 620, f° 30c.)

Et envoierent avant lor archiers huant et *glatissant*. (H. DE VAL., 518, Wailly.)

Tant fort *glatissent* (les chiens) au venir
Que tot en font le bois *glatir*.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 126b.)

Dont veissies paiens et foir et chacier,
Hurler, *glatir* et braire, crier et abaier.
(*Gui de Bourg.*, 3697, A. P.)

Paien s'escrient, entre eus vont *glatissant*,
Et Mahomet doucement depriant
Qu'il soit Clarel hui en cest jor aidant.
(*Otinel*, 1462, A. P.)

Chacuns en lor latins et braient et *glatisent*.
(*Floovant*, 1208, A. T.)

Si a oi molt grant effroiz
De chiens qui chercent et *glatissent*
Si cler que li gaut retentissent.
(*Durmart le Gallois*, 4150, Stengel.)

Mes si le ciel *out* bien *glati*
Et envoyé foudres en terre.
(HUON DE MERY, *Tornoiement de l'Antechrist*, p. 5, Tarbé.)

Diex, con Richars li biaus s'esgot,
Quant voit qu'ensamble tout flatissent,
Et ot que chil paiien *glatissent*.
(*Rich. li biaus*, 2174, Foerster.)

L'autrier joiant et joli
Doi compaignon,
S'en apelon l'un Terri
L'autre Simon,
S'en aloient vers Clari
Venant d'Orliens,
Pour faire *glaitir* ces chiens
S'en aloient tout chantant.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 361 v°.)

Quant il se ferirent en l'ost, mout grant noise firent; il *glatissoient* com chiens, et fesoient sonner tabors et timbres. GUILL. DE TYR, II, 124, P. Paris.)

Moult grant noise firent ; il *glatisoient* comme chien. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 268d.)

Toute jour venoient li coureur le roy d'Angleterre traiant et *glatissant* entour l'ost de France. (*Chron. flam.*, Vat. Chr. 925, f° 160 v°.)

— Fig. :

Tel ribaut et tel ribaudiel
Morroient ains qu'il ne mentissent,
S'abaient a faus et *glatissent*
D'armes, si con fait ciens de proie.
(B. DE CONDÉ, *li Contes des hiraus*, 132, Scheler.)

Atant il monte sur son cheval et se met a chemin de grant randon apres la pucelle, *glatissant* en ses pensees et retournant propos et entreprinses sur entreprinses en tant de manieres que... (*Perceforest*, vol. V, ch. 6, éd. 1528.)

— Fig., *glatir apres*, chasser, expression empruntée de la pipée, où le chasseur *glatit* avec un appeau :

Il ne fut pas si tost sailly de l'ostel, que le gentil homme, qui ne *glatissoit apres* aultre beste, et sans faire long sejour, incontinent executa ce pour quoy il venoit, et print de sa dame tout ce que ung serviteur en ose ou peut demander. (LOUIS XI, *Nouv.*, LXXII, Jacob.)

— Act., crier après :

Car ilz n'osent approcher la beste et la *glatissent* de loing d'une maniere congneue des veneurs. (*Perceforest*, vol. V, ch. 6, éd. 1528.)

2. **GLATIR**, v. n., briller :

Un angle *glatissans*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 10320, Scheler, *Gloss. philol.*)

... Elle (la croche) *glatist*
Del propre sanc l'evesque.
(ID., *ib.*, 10374.)

... En fietre *glatissans*
Fut enfermeis et mis.
(ID., *ib.*, 20111.)

GLATISON, -*isson*, s. f., cri, hurlement :

Quant il crient ensanble, si font tel *glatison*
Que la terre en tombist .III. leues environ.
(*Conq. de Jerus.*, 7590, Hippeau.)

Moult par fu grant la noise et fel la hustison
Et fort le commencier a cele *glatisson*.
(*Maug. d'Aigr.*, Richel. 766, f° 48 v°.)

GLATISSANT, -*ent*, adj., qui glatit :



Ung putois *glatissent*. (Du Guez, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de Palsgrave, éd. Génin, p. 917.)

GLATISSEMENT, s. m., cri, bruit :

Li Egiptien sont si sages que il espellissent les avissions et rendent solussion des songes, le chant des oiseaux et le *glatissement* de toutes bestes. (*Li livre dou roi Alix.*, Richel. 1385, f° 6a; et Brit. Mus., reg. 19, D. 1, f° 3c.)

Vous orres ja grant noise et grant *glatissement*.
(Aden., *Buev. de Com.*, Ars. 3142, f° 186d.)

GLATISSON, voir Glatison.

GLATON, s. m. ?

Deux douzaines et demie de menue corde pour atacher les *glatons*. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Forteresse, XLVIII, Arch. mun. Orléans.)

GLATZ, voir Glas.

GLAUWE, voir Gloe.

GLAUWER, voir Gloer.

GLAUX, s. m., sorte de plante, l'herbe au lait :

Justrio, *glaux*, plantæ genus, vulgo herbe au lait. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 4120.)

GLAVALAS, s. m., choc des glaives :

Des esperons hurta le destrier gros et gras,
Et il li va saillant parmi le *glavalas*.
(*Veus dou paon*, Richel. 1554, f° 22 v°.)

GLAVE, voir Glaive.

GLAVELOT, s. m., diminutif de glaive :

Un vallet vit qui vint le trot,
En sa main tint un *glavelot*,
Et fu moult biax, moult alignez,
Jusqu'en mi jambe secorciez.
(*De l'Ermit. qui s'acompaign. a l'ange*, 53, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 217.)

Icellui Picart prit en sa main une fourchefiere, et son fils un demi glaive ou *glavelot*. (1378, Arch. JJ 112, pièce 370.)

GLAVIER, voir Glaivier.

GLAVIOT, *glevot*, s. m., sorte de dague ou de poignard :

Les *glevoz* es poings. (*Chron. de S.-Den.*, Richel. 2813, f° 394c.)

L'un desdis jeunes gens.... deguisé tenant, comme un messager, un *glaviot* en sa main. (1403, Arch. JJ 157, pièce 333.)

Et son coustilleur soit armé de corset petiz, garde braz petiz, ganteletz, salade et gorgery, espee de passot et *glaviot*. (1454, *Ord.*, XIV, 351.)

GLAVOIER, voir Glaivier.

GLAY, voir Glai.

GLAYEUX, voir Glaceux.

GLAYRE, voir Glaire.

GLAZ, voir Glas.

GLAZONNEUX, voir Glasonneux.

1. **GLÉ**, s. m., chaume :

Glé ou estouble, chaume. (1464, J. Lagadeuc, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

En Bretagne, Côtes-du-Nord, cant. de Matignon, *glé* se dit encore pour signifier chaume de paille.

2. **GLÉ**, voir Glai.

GLEAU, s. m., le plus haut jet de la vigne :

Puis ce haut jet que voyez est le chevalier, autrement *gleau*, et le second plus bas, l'escuyer. (*Devis sur la vigne et vend. d'Orl. de Suave*, éd. 1542.)

GLEBE, s. f., motte :

Glebes de poix. (Bourgoing, *Bat. Jud.*, V, 15, éd. 1530.)

GLECTE, voir Glete.

GLEN, voir Glant.

GLENE, voir Glane.

GLENERESSE, voir Glaneresse.

GLENGE, voir Jangle.

GLENGLAUMENT, voir Janglamment.

GLENGLERIE, voir Janglerie.

GLENGLEUS, voir Janglos.

GLENNE, voir Glane.

GLENNERESSE, voir Glaneresse.

GLENON, s. m., paquet, botte :

De le some d'aus, .I. denier et .IIII. *glenons*. (XIIe s., *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, p. 7, Beauvillé.)

En hayne de ce que les jumens ou poulain avoient mengié deux *glenons* de ses pois. (1406, Arch. JJ 160, pièce 413.)

Des aux, le *glenon*, ob... (XVIe siècle, *Decl. du péage d'Arcolle*, III, 117.)

Cf. Glane.

GLEREUX, voir Glaireux.

GLERGESSE, voir Clergesse.

GLERON, voir Gliron.

GLESCHE, s. f., p.-ê. glaïeul :

En son chief .I. chapel de *glesche*,
Les elz a vers, la coulor fresche.
(*Blanchandin*, Richel. 19152, f° 175c.)

GLESTE, s. f. ?

Une *gleste* pour soi mouvoir
Sans mouveeur.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 225e.)

1. **GLET**, adj. ?

Vostre esprevier seroit bien *glet*
S'il emportoit cel oyselet.
(*Modus*, f° 105 r°, Blaze.)

2. **GLET**, s. m., var. de *glai*, bruit, tapage :

Les Sarrazins ouait leans grandement
Crier et braire et *glet* en vieler.
(*Rom. d'Aquin*, 2244, Joüon des Longrais.)

GLETE, -*ette*, *glecte*, s. f., écoulement, flux, sécrétion, humeur, mucosité, pus, sanie :

La lange li ad delivree
Et la *glette* del puer jetee.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 19d.)

Au premier ne sommes que *glet* ;
Tant com vivons ne valons riens.
(*Dit des Planetes*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 379.)

Donc deit li sage mire cele *glette* e cel venim reverser e vomir. (*Sarmons en prose*, Richel. 19525, f° 162 r°.)

Et pource que volontiers ilz jettent leur *glette* (les faucons), s'il est curé de plume et de *glette*, soit abeschié de bonne char chaude. (*Modus*, f° 81 r°, Blaze.)

Glette. (Cotgr., éd. 1611.)

Glette, gromma. (C. Oudin, *Dict. fr.-ital.*, éd. 1660.)

— Charogne :

La charogne que la mer giette,
Home, beste, peisson ou *glette*.
(Guill., *Best. div.*, 1121, Hippeau.)

— Minerai de plomb :

De .L. pieces de plomb faictes et ouvrees... l'an dessusdit mil.CCCCLV. de la *glecte* restant a fondre de la derreniere fondoison. (*Comptes des mines de Jacques Coeur*, Arch. KK 329, f° 41 r°.)

Deniers yssus du plomb en *glecte* vendu en ladite annee. (*Ib.*, f° 50 r°.)

Wall., *glète*, bave, et au fig., partie impure d'un métal en fusion. Namur., it., *glèter*, baver, *glèta*, *glètau*, baveur. Le wall. a aussi *glèteû*, bavette. Namur., *glètoi*.

GLETERON, *glouteron*, s. m., grateron, nom de différentes plantes :

Gleteron ou gloton, lappa. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

L'erbe nommee bardana, c'est *gleteron*. (*Jard. de santé*, I, 18, impr. la Minerve.)

Aparine, philanthropos, grateron, ou *glouteron*. (*Trium ling. dict.*, éd. 1604.)

Gleteron, ou *glouteron*, dict aussi bardane. (O. de Serr., *Th. d'agr.*, VI, 15, éd. 1605.)

L'eau distillee de *glouteron*, herbe appellee en Languedoc, lampourdes et arpoules. (Id., *ib.*, VIII, 5.)

— Partie de la plante qui s'attache aux vêtements :

Quant a la bardane, ses *glouterons* qui s'attachent a tout ce qu'ils rencontrent sont fort considerables. (Du Pinet, *Pline*, XXI, 17, éd. 1566.)

Beauce, Perche, Suisse rom., *gletteron*, *glaiteron*, gaillet accrochant, *galium aparine*.

GLETERONNIER, s. m., la plante qui produit le *gleteron* :

Plus aspre que *gleteronnier*,
Ronce, espine ne groselier.
(Deguilleville, *Trois pelerinaiges*, f° 65b, impr. Instit.)

GLETEUS, *gletteux*, *glettous*, *glettus*, *gletieus*, adj., visqueux, rempli de pus, de sanie :

Qui de venin sont si *gletieus*
Que leur cuer point ne se delite
En la grace Saint Esperite.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 184c.)

Qui de venin sunt si *gleteus*
(Id., *ib.*, ms. Brux. 10747, f° 179a.)

Se vos oisiaus est *gleteus*, prendes seceminodem et le truilles et moullies. (*L'Aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, f° 223[a].)

Si voustre oisel est *glettous*. (*Ib.*, ms. Oxf., Bodl. Digby 86, Stengel, p. 10.)

Et doit tousjours prendre garde, se les plumes qu'il jettera (le faucon), seront point ordes et *gleteuses*. (*Modus*, f° 81 r°, Blaze.)

Il faut regarder si les plumes que ton faucon jette sont ordes et *gletteuses*. (G. B., *Rec. de tous les ois. de proye*, etc.)

— Écumant de colère :

> Estranglé l'ust, ne fust rescus,
> Tant fu irez, ardantz, *glettus*.
> (*S. Edward le conf.*, 3155, Luard.)

GLETIER, v. a. ?

S'aucun a molins qui ait baierie en sa terre, et il est home estagiers, il doivent mouldre a son molin toz ceus qui sont de la banleue, et si aucun en deffaillet puis que l'en l'auret semons, li sires les puet bien *gletier* que il ne moulent a autre moulin. (*Coust. d'Anjou et dou Maigne*, Ars. 2465, CXVI.)

GLETIEUS, voir GLETEUS.

GLETON, *gloton*, s. m., bardane, gleteron, glouteron :

Gleteron ou *gloton*, lappa. (*Gloss. gall. lat.*, Richel. l. 7684.)

Gleton ou droye qui se hert a la robe. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Suisse rom., *gleton*.

GLETONIER, *gletuner*, *glotonnier*, *glout.*, s. m., la plante qui porte le *gleton* :

Hoc lapatium, *gletuner*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Lappa, *gloutonnier*, (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 7692.)

Je suis poingnant et hayneuse, impaciente et desdaigneuse, plus aspre que n'est *glotonnier*, ronce, groisellier ne espine. (DEGUILLEV., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 96 r°.)

GLETONNEUX, adj., de la nature du *gleton* :

Lapa, chardon *gletonneux*. (*Gloss. de Salins*.)

GLETTE, voir GLETE.

GLETTEUX, voir GLETEUS.

GLETUNER, voir GLETONIER.

1. **GLEU**, voir GLUI.

2. **GLEU**, s. m. ?

Pour 17 hommes a byner la vigne d'Aunay, au feur de 2 s. pour chacun homme, et pour une femme a redresser l'accolage, y compris un liard pour ung *gleu*. (1542-1545, *Compte de Pierre Blanche recepveur*, Arch. mun. Avallon, GG 165.)

GLEUGON, adj., ivrogne, débauché :

Il n'i avoit en celle armee que cokins, truans, *gleugons* et gens de petite valleur. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chron. de Fland., III, 209.)

GLEVOT, voir GLAVIOT.

GLEYE, voir GLAIE.

1. **GLIC**, *ghelicque*, s. m., chance, hasard :

> Paix est si bonne de sa part
> Qu'elle veult qu'on l'ayme et la prise,
> Sans y querir *glic* ne hasart
> Que de vertu en elle assise.
> (R. GAGUIN, *Passe temps d'oysiveté*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., VII, 253.)

— Sorte de jeu de cartes dans le genre de la bouillotte :

> Gaigne au berlan, au *glic*, aux quilles.
> (VILLON, *Grant Test.*, Bull. de la bonne doctr., Jouaust, p. 108.)

Et trouverez en l'ostel de madame assez et plusieurs compaignies ad ce faire que vous vouldrez, soit a la paulme ou au *glic*, soit aux tables ou eschiez. (ROI RENÉ, *l'Abuzé en court*, OEuv., IV, 108, Quatrebarbes.)

L'on joue au *ghelicque*. (1464, *Lett. de Jan de Lannoy*, Cabin. histor., 1875, p. 241.)

> Puis quant la bourgoise est en galles,
> Une caterve, une brigade
> Vient jouer, aux sons des cimbales,
> Au *glic* ou a la condamnade.
> (COQUILLART, *Nouv. Droitz*, 1[re] part., de Statu Hominum, I, 85, Bibl. elz.)

Pour le jeu de *glic* que monseigneur joua contre monsgr de Joyeuse. (1490, *Dépos. de L. de la Trémoille*, Arch. Serrant.)

> Bien jouer.....
> A la romfle et a la chance,
> Aux cartes et au jeu public,
> Au masgaret, aussi au *glic*,
> En toutes manieres de jeux.
> (*Moral. des Enf. de Maintenant*, Anc. Th. fr., III, 34.)

> Jouer aux beaux dez, a le cance,
> Au fluc, au *glic* et au brelen.
> (*Watelet de tous mestiers*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., XIII, 166.)

> La jouent en toutes saisons
> Aux quilles, au franc du carreau,
> Au trinc, au plus pres du cousteau,
> Aux dez, au *glic*, aux belles tables,
> Sur cofres, sur bancz et sur tables.
> (ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 19[c], éd. 1507.)

O gros goddons damnez infames, escrits au livre du diable, larrons et sacrileges (comme dit S. Bernard) pensez vous que les fondateurs de vos benefices vous les ayent donnez pour ne faire autre chose que paillarder et jouer au *glic* ? (H. ESTIEN., *prep. a l'Apol. p. Herod.*, c. 7, éd. 1566.)

2. **GLIC**, s. m., provision :

> Ayans pain bis et gros fromage,
> *Glic* de jambon et de boteilles.
> (*Deb. de l'omme mond. et du relig.* Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., XIII, 211.)

GLICE, adj., fuyant, rapide :

> O le grand mal, qui si pour un temps *glice*
> Envoie apres a l'aucteur gros supplice.
> (J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, VI, éd. 1545.)

GLICHABLE, voir GLISSABLE.

GLICHOUERE, voir GLISSOIRE.

GLICHY, s. m., conduit pour l'eau, gouttière :

Et si failloit abatre une engine ou ung arc boutant, qui estoit appoincté contre ledit clochier... a l'egal du *glichy*. (1476, Arch. JJ 195, pièce 1585.)

Cf. GLISSOIRE.

GLIER, *-iier*, verbe.

— Neutr., glisser, couler :

> Et souspirer et larmoyer
> Et les larmes des iex *gliier*.
> (*Mir. de S. Eloi*, p. 34, Peigné.)

> De cleres larmes qui *glioient*
> De ses iex.
> (*Ib.*, p. 116.)

> Kant l'oil li *glie*, fait un ris amoras.
> (*Pastour.*, CLXXXII, ms. Oxf. Bodl., Douce 308, P. Meyer, *Rapp.*)

— Réfl., se glisser :

> Mais mult coiement *se glioit*
> Jus de son lit.
> (*Mir. de S. Eloi*, p. 33.)

GLIFOIRE, *glyphouoire*, s. f., seringue :

Les venes emulgentes comme deux *glyphouoires*. (RAB., l. IV, c. 30, éd. 1552.)

Centre de la Fr., *glifouère*.

GLIFOIREE, s. f., ce qui est lancé avec une seringue :

Ce grand escadron d'iceux (diables) combattoit autour de luy : les uns frappent sur luy de costé, autres devant, autres derriere. Mais il ne craint leurs ongles, leurs dents, ni leurs grandes grifes... ny tous leurs engins avec lesquels ils jettent leurs *glifoirees* sulphureuses. (*Merlin Cocaie*, t. II, p. 143, ap. Ste-Pal.)

GLIGANT, adj., glissant :

Anguile est nee de limon, et por ce avient que qui plus l'estraint, et de tant est il plus *gligans*. (BRUN. LAT., *Tres*. p. 183, var., Chabaille.)

1. **GLIMPE**, s. f., lumière produite par la tige d'une herbe sèche que l'on enduit d'une matière grasse :

Je ne vis onques tant de scendeaux, tant de flambeaux, de torches, de *glimpes*, et d'agiots. (RAB., l. V, ch. X, éd. 1564.)

Glimpe. A light made of the staulke, or stemme of an herb dried, and afterward greased over. (COTGRAVE, éd. 1611.)

2. **GLIMPE**, voir GUIMPLE.

GLINE, voir GELINE.

GLINGNART, adj., mot obscur, employé comme ajoutant à l'idée de *fel* :

> Par foi, ce li a dit Gavains,
> Je n'en voel ja nesun mener,
> Se vers vos nes puis conquester,
> Que trop vos voi fel et *glingnart*.
> (*Atre peril.*, Richel. 2168, f° 41[c].)

1. **GLIOIRE**, s. f., endroit frayé sur la glace pour y glisser :

Frimes a faire *glioires* a avaler les marbres desoubz le pont de la porte du moliniel. (1417, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. **GLIOIRE**, voir GLOIERE.

GLIR, s. m., loir :

> Combien de fois, combien elle eut d'envie
> Sur l'ours, les *glirs*, les taissons endormis !
> (LA BOETIE, *Œuv.*, p. 485, Feugère.)



GLIRON, *gleron*, s. m., loir :

Glis, *glerons*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

O *glirons*, o tessons, que le sommeil oppresse !
(*Print. d'yver*, p. 322, éd. 1588.)

Frotter la plante des pieds avec graisse de *gliron*. (LIEBAULT, *Maison rustique*, I, 8, p. 39, éd. 1658.)

Le loir s'appelle encore *gliron* dans quelques provinces.

GLISABLE, voir GLISSABLE.

GLISAR, s. m., homme d'église :

N'est point *glisar* et ne devoit ghoir del immunité del eglise. (1367, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GLISEUR, *glizeur*, s. m., marguillier :

Item que li *gliseur* de le dite ville aient rapport cascun an par devant le signeur et eschevins en escript, dedens les .XV. jors qu'il seront establit, toutes les rentes et revenues que li eglise de le ville de Marchiennes a en quelconques coze que ce soit. (XIV[e] s., *Lois et coutumes de la ville de Marchiennes*, Arch. Lille BB I, 2777.)

Et si li dit *gliseur* en faisoient autre cose, il l'amenderoient du leur par le dit du seigneur et des eschevins. (*Ib.*)

Les *gliseurs* de l'eglise. (5 juin 1377, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f° 230 v°.)

Le seconde piere fu asisse par le main Willamme le Marisel, *gliseurs* de laditte eglise. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., III, 242.)

Les *glizeurs* de S. Estienne. (1530, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les *gliseurs* et maimbours de St Mikiel de Dechy. (6 déc. 1534, *Test.*, Arch. mun. Douai.)

Cf. EGLISIER.

GLISIER, voir EGLISIER au Supplément.

GLISSABLE, *glisable*, *glichable*, *clichable*, adj., glissant :

Labilis, *glichable*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679.)

Labilis, *glissable*. (*Gloss. de Salins*.)

Labilis, *clichable*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Glisable, comme anguille ou mauvais chemin. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Lieus *glissables*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, v, 10.)

Glissables, lubricus. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

GLISSANTEMENT, *glissemment*, adv., subrepticement, petit à petit :

Glissantement m'attira dans le cœur
Le doux venin d'aggreable tourment.
(PONT. DE TYARD, *Oeuv. poët.*, p. 114, éd. 1573.)

Je demanderois volontiers, si le feu s'avivoit si *glissemment* qu'il occupast toute la region elementaire, ne faudroit il pas qu'il eust consumee toute l'humidité, et qu'en luy defaillant nourriture il s'esteignist et consumast soy mesmes ? (ID., *De la Nat. du monde*, f° 120 v°, éd. 1578.)

GLISSEE, s. f., glissade :

En cheminant il ferme l'ongle comme s'il alloit d'asseurance, puis tout soudain il s'efforce et l'ouvre, faisant de grande *glissees*, donnant des os en terre. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 792, éd. 1597.)

GLISSEMMENT, voir GLISSANTEMENT.

GLISSOIRE, *glisoire*, *glichoire*, *glichouere*, s. f., conduit pour écouler l'eau :

Il puissent..... faire *glichoueres* une ou plusieurs, se il leur plait, pour essyauer par un fossé ou l'yaue s'en va derriere ledit torgoir. (1308, Arch. JJ 72, pièce 309.)

Il puissent du commenchement de mon dit heritage dusques audit torgoir faire *glichoueres* pour essyaver par un fossé ou l'yaue s'en va derriere ledit torgoir les elavasses. (1339, Arch. JJ 72, f° 224 v°.)

Ventelles, pons, *glissoires*, buses. (XV[e] s., *Cart. de Flines*, p. 928, Hautcœur.)

— Verrou, soit en fer, soit en bois :

Une *glichoire* pour ung huis. (*Compt. de* 1569, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une double serrure, *glisoire*, tiroir et clef. (*Compte de* 1583, ib.)

Mortagne (Flandre), *glichoire*, endroit où l'on glisse sur la glace.

GLISSURE, s. f., faux pas :

Voila donc quant a ce temps oportun, et a ceste *glissure* dont parle Moyse. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 1094[a], éd. 1567.)

A peu que mon pié branlant
Qui sous moi ne s'assure
D'une fautive *glissure*
N'ait trompé mon pas coulant.
(BAIF, *Poés. chois.*, p. 342, Fouquières.)

GLIZEUR, voir GLISEUR.

GLOAS, s. m. ?

Cele bonne... s'en va droit a .I. *gloas* de souz et revient dedens la voie de Condé. (*Jurés de S. Ouen*, f° 246 v°, Arch. S.-Inf.)

1. **GLOBE**, s. m., rouleau :

Tu li metras desoz l'aissele .I. *globe* gros qui soit de drapiaus ou de lainne en la quantité que mestiers t'est. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 48[d].)

2. **GLOBE**, voir GOBE.

GLOBEL, *-eau*, s. m., globe :

Paravant aussi au cardinal le Moyne apparut feu a gros *globeaux* sur la ville de Paris, coruscant et courant de porte en porte, sans tonnerre ne vent. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1382, Michaud.)

Puis le comte Palatin, portant le *globeau* d'or. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXXIII, Buchon.)

— Globule :

De mirre et d'un chier *globel*.
(*Vie Ste Marg.*, ms. appartenant à M. le comte de Combarel.)

Cf. ELBABOEL.

GLOBEUX, adj., qui a la forme d'un globe :

Ulcere soullable est cil... qui a la char soullable, *globeuse*, sicomme escrouelles. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 77[a].)

Crachat gros, et viscoux et *globeux*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, IV, 9, éd. 1495.)

La semence humaine idoine a generation doibt estre blanche, glutineuse, *globeuse* comme la gresle. (G. CHRESTIAN, *Gener. de l'homme*, p. 21, éd. 1559.)

Jusques a l'autre bout du *globeux* univers.
(BIRAG., *Mesl.*, Sonn., XIV, éd. 1581.)

Une figure *globeuse*. (*Trad. de Galien*, p. 574, éd. 1609.)

GLOBON, s. m., globe :

En Asie, Europpe et Auffrique en la terre y a glebes ou *globons* qui sont proprement lopins ou monceaux de terre. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 10 r°.)

Le *globon* du soleil. (*Ib.*, f° 47 r°.)

Lesquelles vapeurs soy enflambans par les parties occultes de ces cavernes tournoyent longuement en mugissant et bruiant entre les entrailles de la terre, ne les *globons* des flambes ne s'esgittent et boutent hors jusques a ce que les mouvementz et bruitz de dedens soyent faiz et apparuz. (*Ib.*, f° 80 v°.)

GLOBORSE, voir CLOBOURSE.

GLOBOSITÉ, s. f., rotondité :

Et porce fu li mondes en tele *globosité* criez reons. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 10[c].)

— Objet rond :

L'orine est blanche et se trait a spicitude avec aucune *globosité* saigneuze. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 21, éd. 1495.)

GLOBULENT, adj., qui a la forme d'un globe :

Icelle semence doit estre blanche... glutineuse, *globulente*. (AMB. PARÉ, *Œuv.*, liv. XXIV, préface, éd. 1633.)

1. **GLOE**, *glauwe*, *glowe*, s. f., petit bois, cotrets, bûche :

De la *gloe*, des fagoz de busche, de fesseau, d'escanle et de late, pour ce que les nes sunt plus granz et les vessaus, et que l'on a accoustumé a vendre dedanz l'eaue, l'ordrenence desus dite sait gardee. (*Ordonn. sur les mét.*, XXXIV, à la suite du *Livre des mét.*, éd. Depping, p. 424.)

Li marchanz de busches de Paris puisque la busche de moolle, de costeres ou de *gloe* sera mise en leur maison... (*L'Ordenance de marchanz de buche*, Richel. 20048, f° 130[c].)

Item pour *gloe* a faire coinz, .X. s. (1295, *Compte de Girart le Barillier*, Arch. K 36[b], n° 43.)

Les *gloes* ardanz que l'en giete
Qui des deus nes françoises issent
Flamens si forment esblohissent
La endroit ou eles ondoient
Qu'a males peines s'entrevoient.
(GUIART, *Roy. lign.*, 18812, W. et D.)

Buche de *gloe*, le millier .IIII. den. (1315, *Ord. de Louis X*, Arch. mun. de Rouen, reg. U/1, f° 164.)

Pour .III. mille et .VII. chent de *gloe* pour le pourveance du chastel. (1346, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 56.)

Le suppliant donna d'une *gloe* ou buche sur la teste, dont il chei estourdi a genoulx. (1376, Arch. JJ 110, pièce 183.)

Une busche de *gloe*. (1382, *Pièces relat.*



au règ. de Ch. VI, t. II, p. 237, Douet d'Arcq.)

Sur tous pays de mortier et de boe
Ne se doit nulz a Brie comparer;
Vingnes n'y a, ne riviere, ne *gloe*.
(Eust. Desch., *Poés.*, I, 142, Tarbé.)

Gloes mises au port de Vateville. (*Cout. des forêts*, Brotonne, art. Drouet Bencelin.)

Pour .IIIc. de *gloes* pour fondre le dit plomb. (*Compte de la fabriq. de St Pierre*, 1411-12, Arch. Aube, G 1560, f° 44 v°.)

Une masure a Sainte Croix sur Aisie, pour mectre la *gloe* ou buches d'iceulx haistres. (1418, Arch. P 305, pièce 211.)

A Jehan Roisse, pour la vendition de trois quarterons de buche et de *gloe*. (*Compte de P. le Franc.*, 1448-1449.)

Pour la fachon d'une quartee de *gloe* faicte au boys. (*Compte de l'hôtel-Dieu de Baieux*, f° 116 r°.)

Les *glauwes* des arbres. (1535, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Mettre en *gloes*. (1538, *ib.*)

Mettre en *gloes* les branqs des quesnes pour en faire des sommes. (1586, *Compte de S. Bertin*, Béthune, *ib.*)

Des bocquillons font les *gloes* et fagots. (*Ib.*)

On va querir des *glauwes*. (*Ib.*)

Puis apres fit mettre toutes les bourrees et coterets, buches, *gloes*, cordes, falourdes et coipeaux de trente deux arpens deux perches de bois de haute fustaye dessous iceluy estang, et allumer un feu clair flambant. (*Nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 135, Bibl. elz.) Impr., *glocs*.

— Par extension :

Chent *glowes* de fer, .IV. d. Une englume .IV. d. (XIIIe s., *Tarif de tonlieu*, Arch. du chap. de S.-Omer, II, G 1899, n° 45.)

Chascun chent *gloes* de fier, .II. d. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 578.)

2. **GLOE** *gloue*,, s. f., boue, mare :

Et li deable l'ame plungent
En lor putiaus et en lor *gloes*.
(G. de Coinci, *Dout. de la mort*, Richel. 23111, f° 300b.)

Le cors saint parmi le grant voie
N'espargnoient vauchel ne *gloe*,
Garde ne prenoient ne cure
S'il soullassent leur vesteure.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 124, Peigné.)

Or est Baiars en Muesse qui toz li mondes loe,
Kailes gardoit avant au chief d'une grant *gloe*,
Voit Baiars par desus, qui par grant vertu noe.
(*Ren. de Montaub.*, p. 402, Michelant.)

N'en toute ceste vile orz fumiers ne remaingne,
N'orde fosse ne *gloue*, ne putiaus ne longaigne,
Ne rue ne ruele tant soit vilz ne soillié
Trainee ne soies.
(*Vie Ste Christ.*, Richel. 817, f° 184 v°.)

— *A gloe*, visqueusement :

Enboes
Ades de tai et de la boe
Qui pissoient de lui *a gloe*
Il convenoit .III. fois ou quatre
Ses dras lingues buer et batre.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 103, Peigné.)

GLOER, *glower*, *glauwer*, v. a., réduire en petites bûches :

Faire *glauwer* et abattre des cerisiers. (1535, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

On *glauwe* des arbres abatus des vents. (*Ib.*)

Pour *glower* .LXI. sommes de brancaiges en gros bois a .II. s. .VI. d. la somme. (1538, *ib.*)

Glower le gros bois. (1586, *Compte de S. Bertin*, Béthune, *ib.*)

1. **GLOETE**, s. f., diminutif de *gloe*, petite mare :

Son roit espié li fiert en la mamele
Mort le trebuche enmi une *gloete*.
(*Auberi*, p. 140, Tobler.)

2. **GLOETE**, s. f., petite mesure de liquide :

Il le livra et fist signer (le lot de vin)
As povres pour aus abevrer ;
Mais qu'estoit che de tel *gloete*
Et de tant povre mesurete,
Comme d'un lot, et poi aveuc,
Au grand pule qui ert iluec ?
(*Mir. de S. Eloi*, p. 49, Peigné.)

GLOI, voir Glai.

GLOIE, voir Glaie.

GLOIER, s. m., bûcheron :

Le demourant du *gloier*, et du cendrier, de l'espureur, du sieur d'aiz, de l'eschapleur, et de tous les autres ouvriers. (*Cout. des forêts*, Brotonne, ap. Delisle, *Reven. publ. en Norm.*)

GLOIERE, *glioire*, s. f., partie de l'armure :

En aloit en planant plus tost c'uns arondiaus
De si pres qu'il riffloit *gloieres* et bouriaus.
(Ad. de la Halle, *du Roi de Sezile*, Coussemaker, p. 289.)

Li tronson volerent en hault
Des lanches qui furent brisies ;
Ces *glioires* sont deslachies,
Et li bourel sont defroissié.
(*Couci*, Richel. 195, f° 27 r° ; v. 1350, Crapelet.)

GLOISEIT, s. m., livre accompagné de gloses :

.I. *gloiseit* a leitre d'or, et ancor un gros *gloiseit*. (*Inv. du trés. de St Sauv.*, Cart. de St Sauv. de Metz, Richel. l. 10029, f° 67 r°.)

GLOMEREL, adj., paraissant signifier dont on fait peu de cas :

Quar Logique, qui toz jors tence,
Claime les auctors autoriaus
Et les clers d'Orliens *glomeriaus*.
(*Bataille des .VII. ars*, Richel. 837, f° 135b.)

GLOMERER, v. a., rassembler :

Ainsin assemble la dedans et *glomere*
En icelle roche une nuyt fumyfere.
(O. de S. Gel., *Eneid.*, Richel. 861, f° 81a.)

Glomerer, to folde togyder. (Du Guez, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de Palsgrave, éd. Génin, p. 947.)

GLOP, voir Clop.

GLOREFIEEUR, s. m., celui qui glorifie :

Por ce que tu soies conneu et amé, et que nous soions en ta gloire parçonniers de ta beneurté et que tu soies *glorefieeur*. (*Evast et Blaq.*, Richel. 24402, f° 12a.)

GLOREFIEMENT, voir Glorifiement.

GLORIA FILIA, s. f., sorte de boisson :

C'est droit *gloria filia*
Pour laver ses dens.....
(*Farce d'ung amoureux*, Anc. Th. fr., I, 220.)

GLORIATION, *-cion*, *-sion*, s. f., louange, glorification :

Et aies *gloriasion* en la paour nostre segneur. (*Bible*, Richel. 901, f° 31b.)

Toute *gloriacion* vaine est ycy dechassee et anullee en ceste parfondité de voz jugemens sur moy. (*Intern. Consol.*, II, XIV, Bibl. elz.)

Gloriacion de verité. (J. Bouchet, *la noble Dame*, f° 153 v°, éd. 1536.)

Gloriatio, *gloriation*, louange. (R. Est., *Dictionariolum*, éd. 1542.)

GLORIER, verbe.

— Act., glorifier :

Ne voillez multiplier a parler; haltes coses *glorianz*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, Cant. Anne, 4, Michel.) Lat., gloriantes.

— Réfl., se glorifier :

Ki *se glorient* en ideles. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XCVI, 7, Michel.)

En la multitudine de lur richeises *se glorient*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XLVII, I, 6, Michel.)

En ceste digneteit *se* welt *glorier*. (S. Bern., *Serm.*, Richel. 24768, f° 4 v°.)

Les femmes devroient *soy glorier* quant amees sont de hommes. (L. de Premierf., *Decam.*, Richel. 129, f° 99 r°.)

L'Anglets qui s'en *glorie*.
(A. Morin, *Siege de Boulogne*, quatr. 134, éd. 1544.)

— Neutr., glorifier, exalter la gloire de Dieu :

Que nus regehissums al tuen saint num, e *gloriums* en la tue loenge. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CV, 45, Michel.)

Gloriez tuit de dreturer quor. (*Psalm.*, Brit. Mus. Ar. 230, f° 34 v°.)

— *Gloriant*, part. prés., qui se glorifie :

Mes cuers serait lies et joians
En ton saveor *glorians*.
(*Lib. Psalm.*, XII, p. 269, Michel.)

1. **GLORIETE**, *gloriette*, s. f., chambre sur un navire :

En lor nef ot une maison,
Une moult bien painte cambrete,
C'Urrake nome *gloriete*.
(*Parton.*, 6908, Crapelet.)

— Petite boucherie :

De transferer les boucheries et poissonneries du petit pont appellees *gloriettes*, ez boucheries, poissonneries et place de nouvel basties. (*Lett. de* 1570, Felibien, *Hist. de Paris*, IV, 830.)

— Prison, cage :

Por prendre oiseles en *gloriete*. (1304, *Trav. aux chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 17.)

— La prison infernale :



Et tout ainsi que vous mourrez,
Vous irez a la *gloriette*.
(*Farce du Badin*, Anc. Th. fr., I, 286.)

Noms de lieux anciens :

Et *Gloriete*, le palais principes.
(*Le Moniage Guillaume*, Ars. 6562.)

Une piece de vigne en trois piece entretenant ensemble es *Gloriettes*. (1532, *Compte de S. Ladre*, p. 132, Hospice de Clermont-sur-Oise.)

On appelle *gloriettes* à Bruxelles, dit Ménage, toutes les maisons de plaisance; et en Hollande, on appelle *gloriette* le cabinet le plus élevé d'une maison dans une ville, et un cabinet, ou un pavillon, à la campagne.

Pic., Rouchi, Suisse rom., *gloriète*, cabinet de verdure dans un jardin, avec des bancs pour s'y asseoir, tonnelle.

En Normandie, on appelle *gloriette* une église consacrée à la Vierge. Il y a une *gloriette* à Caen.

Sauval dit que la rue Baillet se nommait, en 1297, la rue *Dame Gloriette*, et depuis, la *rue Gloriette*. (Géraud, *Paris sous Ph. le Bel*, liv. II, p. 112.)

Sur les diverses significations de ce mot voir un art. de MM. Mackensie, Walcott et Charma, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 1862-63, 2e et 3e trim.

2. **GLORIETE**, - *ette*, s. f., gloriole, vanité :

Icy n'auroit lieu l'accusation de *gloriette*, veu que rejecte assez loing de moy arrogance. (N. DE BRIS, *Institut.*, f° 16 r°.)

On trouve au dix-neuvième siècle :

Cohue de notabilités, promiscuités de fête publique, bizarreries des rencontres : — toutes les actrices et toutes les mondaines, la colonie étrangère et les belles filles posant le modèle vêtu ou l'ensemble, les antithèses ironiques, un Panthéon de hasard, les gloires, les glorioles et les *gloriettes*, happées au passage et notées par les reporters. (JULES CLARETIE, *le Million*, ch. I.)

GLORIETTE, adj. f., personne vaine et superbe :

Gloriette, persona sobervia. (OUDIN, *Tres.*, éd. 1660.)

GLORIEUSETÉ, s. f., gloire :

Pour donner a l'homme part a sa *glorieuseté*. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, f° 24 v°.)

— Jactance, témérité :

Irriter ses ennemis a jour declinant est *glorieuseté*, non audace. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 209 r°.)

Glorieuseté, jactatio. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Norm., Bessin, *gllorieuz'té*, vantardise. Vallée d'Yères, coquetterie, amour de la parure.

GLORIFIANCE, s. f., vanité :

Glorificatio, *glorifiance*. (*Gloss. de Conches.*)

Et prennent en leur mescheance
Par ce parler *glorifiance*.
(J. BRUYANT, *Chem. de Povreté*, 18, à la suite du *Ménagier*, Biblioph. fr.)

Fol donc s'escript qui prent *glorifiance*
Pour estre aymé.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 162 r°, éd. 1530.)

GLORIFIÉ, adj., orgueilleux :

Pourtant, ce ta fumee est haulte,
Es tu ja si *glorifié*
De dire avoir sacrifié
Mieulx que je n'é fait en ce lieu ?
(*Mist. du viel test.*, 2548, A. T.)

GLORIFIEMENT, *gloref.*, - *ant*, s. m., glorification :

Li oyvre del *glorifiement* qui est a avenir. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 51 v°.)

Lo *glorifiemant* de la divine grace. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 128 r°.)

En *glorefiement* de la maison. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 206 r°.)

Si nous tenons a la fin la fiance et le *glorifiement* de nostre esperance. (CALV., *Inst.*, p. 433, éd. 1561.)

Et defaict, ils eussent eu bonne matiere de se glorifier de la race d'Abraham, s'ils eussent esté enfans legitimes et non point bastars : mais le *glorifiement* de la foy n'attribue rien du tout a la generation charnelle. (ID., *Comm. s. l'harm. evang.*, p. 615, éd. 1561.)

GLORIFIEUS, adj., vantard, orgueilleux :

Glorifieus et bobanciers. (Ms. Ars. 5201, p. 355a.)

GLORIFIQUE, adj., glorieux :

Dieu, roy *glorifique*. (J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, Maz. 10832, f° 68 r°.)

GLORIN, s. m., sorte de poisson :

Le *glorin* est mis au ranc des poissons plats et cartilagineux ainsi qu'est la raye. (DU PINET, *Dioscoride*, II, 19, éd. 1605.)

GLORIOSISSIME, adj., très glorieux :

Lo *gloriosissime* duc Robert. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, V, 19, Champollion.)

GLOS, adj. ?

On bannit plusieurs filles de joie sedentaires, pluiseurs piersonnes tant *glos*, desglos, que gens maries et autres a marier. (*Acte de* 1492, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GLOSAIRE, s. m., recueil de gloses :

Ils eussent esté extasez de voir un personnage si confit en leurs conceptions, limitations, feintises, ampliations et autres gentillesses qu'ils ont matagrabolisé en leurs *glosaires*. (CHOLIERES, *Mat.*, p. 124, Lacroix.)

GLOSEOR, - *eur*, s. m., glossateur :

Li *gloserres* dit, qui ce glose...
(EVRAT, *Bible*, Richel. 12457, f° 69 v°.)

Et le *gloseur* espont ainsi... (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 126a.)

Bernard, *gloseur* des decretales. (*Le Songe du Vergier*, I, 112.)

GLOSER, v. a., donner à entendre, expliquer, interpréter :

L'arbre par le gibet vous *glose*;
Je n'i puis entendre autre chose.
(*Rose*, 6571, Méon.)

Si ne pourroient il *gloser*,
Ne dire en cent mil ans d'espace
Les biens, le pouer et la grace
De la douce Vierge Marie.
(*Advocac. N. D.*, p. 2, Chassant.)

Qui bien sceit franchoiz et latin
Et sceit respondre et opposer
Et toute escriture *gloser*.
(*Ib.*, p. 10.)

Aucuns se sont avances de *gloser* et interpreter nosdites ordonnances autrement qu'on ne doit, en faveur desdits banqueroutes et fugitifs. (4 oct. 1540, *Placard de l'Emp. Charl. V, contre les banquerout. fugitifs*, etc., des Banquerout. et Fugitif.)

J'en voy qui estudient et *glosent* leurs Almanachs. (MONT., *Ess.*, l. I, c. XI, éd. 1588.)

Les fines gens remarquent bien plus curieusement, et plus de choses, mais ils les *glosent* : et pour faire valoir leur interpretation, et la persuader, ils ne se peuvent garder d'alterer un peu l'histoire. (ID., *ib.*, l. I, c. 31, éd. 1588.)

— Deviner :

Je ne puis *gloser*
Dont vous procede tel meschef !
(*Test. de Pathelin*, p. 187, Jacob.)

— Examiner :

Toy qui vens aussi et engaige
Ta chevance sans nulle cause,
Sans penser a ton avantaige,
La fin, ne le moyen, ne *glose*,
De ce te reprendre bien oze.
(DADOUV., *Moyens d'eviter Merencolie*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., II, 58.)

Un homme de vocation juridique s'arresta a *gloser* rudement et magistralement une barricade logee sur la vis de l'estude que cent capitaines et soldats recognoissent tous les jours. (MONT., *Ess.*, l. I, c. 16, éd. 1595.)

— Neutr., bavarder :

Bien poez atendre et *gloser*.
(*La Charrette*, p. 122, Tarbé.)

Finalement tu doiz susposer
Tout generalment sanz *gloser*.
(*Clé d'amour*, p. 11, Tross.)

Bien say sus quel estat feray mon dit *gloser*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 4512, Chron. belg.)

GLOSEURE, *glous.*, s. f., glose :

Primes en ecclesiaus personnes,
Qui deussent avoir taches bonnes,
Sanz *glouseure* et sanz comment,
Clerement te dirai comment
Teis personnes, c'est chose clere,
Ont prise bestournee maniere.
(*Fauvel*, Richel. 146, f° 4f.)

GLOSOPIERRE, s. f., sorte d'aérolithe :

La *glosopierre* aux lunes deffaillans chiet du ciel, et est semblable a langue humaine. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 51 v°.)

GLOT, voir GLOUT.

GLOTEMENT, voir GLOUTEMENT.

GLOTENIE, voir GLOUTONIE.

GLOTERNIE, voir GLOUTONIE.

GLOTIR, voir GLOUTIR.



GLOTIRIE, voir GLOUTERIE.

GLOTOIER, voir GLOUTOIER.

GLOTON, voir GLETON.

GLOTONIN, adj., de libertin, de débauché :

Icelle femme par sa mauvaistié *glotonine* commist et perpetra adultere. (1400, Arch. JJ 155, pièce 339.)

GLOTONNAILLE, voir GLOUTONNAILLE.

GLOTONNEUSEMENT, adv., gloutonnement :

Ligurio, leschier, devorer *glotonneusement*. (*Gloss. de Salins*.)

GLOTONNIE, voir GLOUTONIE.

GLOTONNIER, voir GLETONIER.

GLOTORNIE, voir GLOUTONIE.

GLOTRENIE, voir GLOUTONIE.

GLOTUNIE, voir GLOUTONIE.

GLOUPPYON, s. m., gorgée :

Que j'eusse au moins pour mon salaire
Ung petit *glouppyon* de vin.
(N. FLAMANG, *Vie et passion de St Didier*, p. 30, Carnandet.)

GLOUS, s. m., égout, canal par lequel s'écoulent les immondices d'une maison :

Icellui Robert disoit audit Gille qu'il lui avoit occupé et occupoit *glous* et parois a lui appartenans, estans en la ditte ville de Saint Pol, de mortier ou ordure, que le dit Gille devoit mener ou faire mener aux champs. (1397, Arch. JJ 152, pièce 283.)

GLOUSEURE, voir GLOSEURE.

1. **GLOUT**, s. m., goutte, gorgée :

Le cief avoit plus blanc que ne soit *glous* de lait.
(*Roum. d'Alix.*, f° 9ª, Michelant.)

2. **GLOUT**, *glot*, *glut*, adj., glouton, gourmand, avide :

Morz est li *gluz* qu'en destreit vus teneit.
(*Rol.*, 3456, Müller.)

Molt fist que *glos* et que traistres fist.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 38ʳ.)

Fais, *glous* lechieres, dist Bernars de Neisil.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 50ª.)

Del colp chancelad li *gluz*. (*Rois*, p. 67, Ler. de Lincy.)

Si *glot* de beivre et de mengier.
(GUILLAUME, *Best. div.*, 3887, Hippeau.)

Il est viels et rasotes
Et *glos* come lous,
Si est magres et peles
Et si a le tous.
(*Rom. et Past.*, I, 38, 77, Bartsch.)

Et *glous* comme lous.
(*Ib.*, ap. Tarbé, *Chansonn. de Champagne aux* XIIᵉ *et* XIIIᵉ *s.*, p. 28.)

Tant li a li mauz *gloz* et proié et rové
Que il a ses larrons de devant lui mandé.
(*Parise*, 1019, A. P.)

Les dames cuide garantir
Et toz nos velt por fox tenir,
Or deust estre li *gloz* pris
Et devant eles el feu mis.
(*Floire et Blanceflor*, 2ᵉ vers., 909, du Méril.)

Ne que trop boive a *gloute* gorge.
(*Rose*, Vat. Ott., f° 102ᵇ, et ms. Corsini, f° 91ª.)

Li portier fu moult fel, *glous* et desmesures.
(*E. de St Gille*, Richel. 25516, f° 81ᶜ.)

Et qant on fu au grant concille,
Ne seut on que sor elles dire (les femmes),
Fors que pute, *gloute* et larnesse.
(*Li Epystl. des femes*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 25.)

Eissi desturbe ceste *glote*,
Ceste malveise, orde, pudlente,
Tut ceo que a Deu atalente.
(*Besant de Dieu*, 440, Martin.)

Gloute desouz, *gloute* deseure,
Dehait qui tels dames honeure !
(*Le Chastiem. des Dam.*, 303, ap. Méon, *Fabl.*, II, 194.)

Ce dist renart, je n'en ai cure,
La croste m'en sereit trop dure,
Et je vos sai auques a *glot*,
Si veil que vos le mengiez tot.
(*Chastoiem. d'un père*, conte XX, 235 Biblioph. fr.)

Glous n'iert ja saous, plus a plus veut.
(*Anc. prov.*, XIIIᵉ s., ap. Leroux de Lincy, *Prov.*)

Gulosus, *glous*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Les uns sont larges et courtois plus que nulle autre beste, les autres avers et *glous* comme chiens. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 568ª.)

Lors Maroie dist a la ditte femme: Va t an male *gloute*, je ne veil a toi point de tencion. (1385, Arch. JJ 128, pièce 173.)

S'il y a de mauvaises *gloutes*,
Plus y a de mauvais gloutons.
(*Le Rebours de Matheolus*, p. 21, éd. 1518.)

Glout a tout ou il pert tout.
(*Prov. gallic.*, XVᵉ s., ap. Leroux de Lincy, *Prov.*)

Aucuns *glous* seulent dire : Je veuil bien vivre et me donner du bon temps. (GERSON, *Dial. av. ses sœurs*, Œuv., III, 828ᵇ, éd. 1706.)

Va, *gloux*, desloyal se tu m'as presté je t'ay rendu. (*Hist. de Gilion de Trasignyes*, p. 156, Wolf.)

Et voulentiers telles vieilles, mariees a jeunes homs, sont si jalouses et si *gloutes* qu'elles sont toutes enragees. (*Quinze joyes de mariage*, XIV, Jacob.)

La peine des glotons et *glotes*. (*Inscript. de la cathéd. d'Albi*, XVᵉ s.)

Or estoit il bien *glout* d'honneur. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 135 v°.)

Congnois tu point qu'avarice est tant *gloutte*
Quant pour argent tu achaptes tourment.
(*Contred. de Songecreux*, f° 192 r°, éd. 1530.)

Celle mauvaise gent *gloutz* d'eulx combatre, tantost qu'elle veit de loing les tentes ordonna ses batailles ainsi comme s'ilz deussent tantost assembler. (*Le Prem. Vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 118ᵇ, éd. 1530.)

Les Utopiens avoient les genitoires tant feconds et les Utopienes portoient matrices tant amples, *gloutes*, tenaces et cellulees par bonne architecture, que au bout de chascun neufvieme moys sept enfans pour le moins naissoient par chascun mariage. (RAB., l. III, c. 1, éd. 1552.)

Quand ma femme future seroit aussi *gloutte* du plaisir venerien que fut oncques Messalina. (ID., l. III, c. 27, éd. 1552.)

Ils ont ouvert dessus moy languissant,
Leur gueule *gloute*.
(CL. MAR., *Psalm.*, XXII.)

Ouvrant sa gueulle *gloutte*.
(ID., *Met. d'Ov.*, l. I, p. 39, éd. 1596.)

La malice et *gloutte* gourmandise des deux freres. (LARIV., *Facet. nuicts de Strap.*, XI, 1, Bibl. elz.)

Elles sont sans amitié, et ne visent a autre chose sinon a contenter leurs *gloutz* et desordonnez appetits. (ID., *le Fid.*, IV, 4, Anc. Th. fr.)

Comme estant assures (les corbeaux) que leurs pastures s'apprestent pour leur *glout* ravissement. (J. VAULTIER, *Hist. des choses faites en ce roy.*, Mon. inéd., p. 206.)

Se disait encore au XVIIᵉ siècle :

Donnez-lui, fourrez-lui, le *glout* demande encore.
(LA FONT., *Poés. div.*)

Rouchi, *glout*, *gloute*, adj., friand, friande, qui aime les morceaux délicats. On dit *glout* come un cat d'ermite, de celui qui est difficile sur le choix des mets. Ch'est un *glou* morciau, dit-on d'une belle femme jolie et bien mise. Les Montois ont une poire fondante et d'un goût fort agréable qu'ils appellent le *glou-morceau*. *Gloute gueule* est synonyme de friand. (HÉCART, *Dict. rouchi-franç.*)

GLOUTEMENT, *glouttement*, *glotement*, adv., gloutonnement :

Ainsinc Mort qui ja n'iert saoule,
Glotement les pieces engoule.
(*Rose*, 16167, Méon.)

Trop ardamment et trop *gloutement* mengier. (LAURENT, *Somme*, Richel. 22932, f° 19ª.)

Et menjoient *glotement* ce qu'il avoient *glotement* requis. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 169ª.)

La viande prinse trop *gloutement* n'est pas bien digeree. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Liv. du Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 118 v°.)

Par boire ou mengier *gloutement*.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du chemin de long estude*, 5550, Püschel.)

Les douceurs que nous avons avallé si *glouttement* se fondent puis en amertumes et repentirs. (CHARR., *Sag.*, l. III, c. 38.)

Vous ramassez tous les restes qui demeurent devant les autres, et sans aucun respect, sans aucune honte ou vergongne, les devorez plus *glouttement* que ne feroit un chien affamé. (LARIV., *Nuicts de Strap.*, XIᵉ nuict, fabl. 3, Bibl. elz.)

Le peu cault et imprudent Salomon se laissa enyvrer, beuvant et avalant *gloutement* le vin des allegresses. (JEAN DE BARRAUD, *Trad. des Epist. dorees de Guevara*, f° 4 r°, éd. 1584.)

GLOUTENESSEMENT, voir GLOUTONESSEMENT.

GLOUTENIE, voir GLOUTONIE.

GLOUTERIE, *glotirie*, s. f., gloutonnerie :

Glouterie l'orde.
(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, f° 166ª.)

— Repas où l'on s'abandonne à la gloutonnerie :

Il lor fet briser lor jeunes et fere les *glotiries*. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 14 v°.)

GLOUTERNIE, voir GLOUTONIE.

GLOUTERON, voir GLETERON.



GLOUTIR, *glotir*, v. a., avaler, engloutir :

Touz li pueples Israel qui estoit entor s'enfoi por le cri de cels qui perissoient et dist : Que la terre ne nos *gloutisse* par aventure. (*Bible*, Richel. 899, f° 63b.)

Tot mon corage fu desirans
De metre a mort toz les tyrans,
Bestes, serpans et les centaures
N'en pooient de moi fuir,
Et hor m'estuet la mort *glotir*.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 8a.)

Tantost il senti que le morsel se prist si au gozier que il ne le pooit ne *gloutir* ne geter. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 111d.)

... Et *gloutisses* le chevrel ou le chamel. (P. FERGET, *Nouv. Test.*, f° 32 v°, impr. Maz.)

Glutio, is, ivi, *gloutir*, mengier. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Le grant poisson s'en va parmy (la mer) *gloutissant* les petis poissons. (*Les Prophecies de Merlin*, f° 23b, éd. 1498.)

Meneurs d'autres estes aveugles qui coulez le chevrel et *glotissez* le chamel. (*Bible*, Mathieu, ch. 25, éd. 1543.)

GLOUTOIER, *glotoier*, v. n., manger goulument :

A *glotoier* cil qui trop pensent.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 217c.)

A *gloutoier* cil qui trop pense...
Mute et triste a la conscience.
(ID., *Dout. de la mort*, Richel. 23111, f° 302d.)

Glotoier velt ades li glouz.
(ID., *ib.*, f° 303a.)

Cil me venoient escouter
Por deduire et por miex amer,
Mais cist i vient por miex mengier,
Por miex boire et por *gloutoier*.
(*Li Lais de l'Oiselet*, 193, ap. Méon, *Fabl.*, III, 120.)

Scuror, lecher, *gloutoier*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679, f° 242 v°.)

GLOUTONCEL, - *chel*, adj., diminutif de glouton :

Mal passerent la mer lez felons *gloutonciaulz*.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 61 r°.)

Ochies tantost ches *gloutonchiaus*.
(*B. de Seb.*, IX, 578, Bocca.)

GLOUTONESSEMENT, *gloutonn.*, *gloutenessement*, adv., gloutonnement :

Les viandes qui sont prinses trop *gloutenessement* tournent a anui. (*Liv. de moral.*, Richel. 25247, f° 85 v°.)

Les viandes qui sont prinses trop *gloutonessement* tornent toutes a ennui. (*Ib.*, Richel. 12581, f° 383 r°.)

Les viandes qui sunt prises *gloutonnessement*. (*Ib.*, ms. Chartres 620, f° 12d.)

GLOUTONIE, - *onnie*, *glot.*, *glotenie*, *glutonie*, - *unie*, *gloutenie*, *glotornie*, *gloternie*, *glouternie*, *glotrenie*, *gloutrenie*, s. f., gloutonnerie, avidité :

La *glotornie* vos a tost alumee.
(*Aleschans*, 3030, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Hoc colluvium, *gluternie*. (*Gloss. du* XIIe *s.*, ms. de Tours, Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des ch.*, 6e sér., t. V, p. 330.)

Tuit cil qui en ivresce mainent
Qui songiez est a *glotenie*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 75a.)

Et quanque *glotrenie* englout.
(THIB. DE MARLY, *Vers sur la mort*, XXIX, Crapelet.)

Li uns par *gloutonnie* d'emplir leur povre pance.
(JEH. DE MEUNG, ms. Corsini, f° 150b.)

Glotonnie, qui est en boivre et en mengier. (LAURENT, *Somme*, Richel. 22932, f° 18d.)

Quant on s'abat sur sa viande
Que *gloutenie* commande.
(ALART, *Dis des Sag.*, Ars. 3142, f° 151e.)

Pechié d'orgueil et d'avarisce,
De luxure et de *gloutrenie*.
(AL. DU PONT, *Mahommet*, 1887, Michel.)

En dame ne sai vilonie
Nule plus grant que *gloutrenie*,
Qui porte en la bouche le mal.
(*Le Chastiem. des Dam.*, 299, ap. Méon, *Fabl.*, II, 193.)

... Vilanie
Resenble grant et *gloternie*.
(*Chastoiem. d'un père*, conte XXII, 181, Biblioph. fr.)

Par orgoil e par *glotunie*.
(*Vie de Tobie*, Richel. 19525, f° 130 v°.)

Avarice, *glutonie*. (*De Confession*, Richel. 19525, f° 83 r°.)

Tristesce, avarice, *glutunie*. (*Ib.*)

Inglumes, *gloutenie*. (*Pet. Voc. lat.-franç. du* XIIIe *s.*, p. 33, Chassant.)

Puans luxure et *gloutenie*,
Et couvoitise est iaus amie.
(*Ren. le nouv.*, 6661, Méon.)

Et pour la folie
K'Adans fist par *glouternie*.
(J. BAILLEHAUT, *Chans.*, Dinaux, *Trouv. brab.*, p. 402.)

Pour che que fis l'autr'ier trop grande *gloternie*.
(*B. de Seb.*, XVI, 93, Bocca.)

Si raemplis ta *glouternie*. (*Vies des saints*, ms. Lyon 697, f° 70a.)

Crapula, *gloternie*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Vice de *glouternie*. (*Mir. du monde*, ms. La Sarra, Chavanne, p. 206.)

Pour ycelles *glouternies* doubtent le travail. (G. DE CHARNY, *Liv. de Cheval.*, ms. Brux., f° 102 r°.)

Li homs par sa luxure est samblans au cheval et par sa *gloutrenie* est il samblans au pourchiel. (XVe s., *Sermon pour le XXIII. dimenche apres le Triniteit*, ms. Valenciennes 119, A. 5.30.)

En luxure et en *gloutonnie*.
(*Debat de Nat. et de Jeun.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., III, 89.)

.... *Gloutonnie*,
Quelque chose que glouton nye,
Est souvent cause de grand mal.
(GUILL. HAUDENT, *Fabl.*, 1re série, LXXI, Lormier.)

La pucelle qui est empoisonnee peult estre luxure, nourrie de viandes delicates, ou *gloutonnie*, qui sont les venins de l'ame. (*Violier des hist. rom.*, ch. 11, p. 30, Bibl. elz.)

Une insatiable *glotonnie* et voracité. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, p. 607, éd. 1615.)

Gloutonie, aujourd'hui complètement tombé, s'est conservé jusqu'au XVIIe s., et même, selon Richelet, il était plus usité que *gloutonnerie*.

GLOUTONNAILLE, *glot.*, s. f., compagnie de gloutons :

Et te garderont bien, sans faille,
Encontre celle *gloutonnaille*.
(J. BRUYANT, *Chem. de Povreté*, à la suite du *Ménagier*, II, 14, Biblioph. fr.)

Les ventruz, ce sont *glotonnaille*
Ausquelz ne chault comment il aille.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerin.*, f° 107d, impr. Instit.)

Gloutonnaille, venes avant.
(*Pass. de J.-C.*, ms. Arras, f° 16.)

GLOUTONNER, v. n., manger comme un glouton :

Tousjors voudroient *gloutonner*,
Vins et viandes entonner.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 133f ; éd. Tarbé, p. 72.)

GLOUTONNIER, voir GLETONIER.

GLOUTONNIERE, *groutonniere*, s. f., gloutonnerie :

Et qu'esse, dy je, de castrimargie ? Certes c'est une mengerie de pourceaux faicte par exces, ung gast, une submersion de loupins et *groutonniere*. (DEGUILLEV., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 113 r°.)

GLOUTRENIE, voir GLOUTONIE.

GLOUTTEMENT, voir GLOUTEMENT.

GLOUE, voir GLOE 2.

GLOWE, voir GLOE 1.

GLOWER, voir GLOER.

GLU, voir GLUI.

GLUAGE, voir GLUIAGE.

GLUANTEMENT, - *entement*, adv., d'une manière gluante :

Gluentement, tenantement, glutinose. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

GLUEMENT, s. m., qualité de ce qui est gluant, action de coller :

Gluement, glutinamentum. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

L'agglutination des paupieres est double : l'une se faict avec des tuniques des yeux, l'autre des paupieres entr'elles. Ce *gluement* advient de l'incision de l'ongle ou sebel, ou chair superflue. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 505, éd. 1598.)

De sorte que l'humidité soit convertie a collement et *gluement*. (ID., *ib.*, p. 670.)

GLUENTEMENT, voir GLUANTEMENT.

GLUER, *gluier*, *gluyer*, v. a., coller, joindre :

Ci at mervillous artifior et mervillous auneor de choses ki par sa volenteit solement *gluat* ensi ensemble lo lum de la terre et l'esprit de vie. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 51 v°.)

O le roy ot .I. mestre qui [le] fist tresmuer
Et palir et cangier et viel homme sembler,
Les cheveus canuir et la barbe mesler
Et la chiere fronchir, les espaules combrer,
Et la barbe canue a son menton *gluer*.
(*Doon de Maience*, 7417, A. P.)

Gluyer, conjoindre, glutino. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

— Absolument :

Amours prent et *gluie* et enlache,
Amours toutes vertus efface.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 45d.)

— Réfl., se coller :

Car alors les greffes *se gluent* et prennent beaucoup mieux. (LIEBAULT, *Mais. rustique*, III, 9, p. 331, éd. 1658.)

GLUEUR, s. f., qualité de ce qui est gluant :

Vous sembleroit il que leurs toiles (des araignées), faites a jour, la polissure d'icelles, la *glueur* et tenacité de la trame, ne vienne bien a propos a leur chasse ? (DU PINET, *Pline*, XI, 24, éd. 1566.)

GLUEUS, *glueyus*, adj., gluant, visqueux :

Ne moi ne lui por quoi reclaimes
Quant tu ne l'un ne l'autre aimes ?
Ta puanz boche orde et *glueuse*
Coment est si presoncieuse ?
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 11b.)

Gluyeux, viscosus. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Il y a en la joincture des os une moysteur *glueuse* pour les faire plus legierement mouvoir. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, V, 57, éd. 1485.)

Croy fermement que dons de fortune sont *glueuses* semences de vices. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 6c.)

La maulve champestre est *glueuse.* (*Jard. de santé*, I, 15, impr. la Minerve.)

Viande plus *glueuse* et plus nutritive que le froment. (*Ib.*, I, 135.)

Lieu *glueux.* (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 110 v°, éd. 1536.)

Alimens... *glueux.* (LA BOD., *Liv. de la vie*, I, 9, impr. Univ.)

Herbes non *glueuses.* (ID., *ib.*, I, 10.)

Un cruel oiseleur, par *glueuse* cautelle,
L'a prise et l'a tuee (la tourterelle).
(RONS., *Amours*, II, LXII, Bibl. elz.)

Comme dans les rongnons ou dedans la vessie
D'hommes et d'animaux la pierre rendurcie
Et le gravois menu se fait par la chaleur,
Et se caille et se prend d'une *glueuse* humeur.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, Disc., éd. 1578.)

Une terre visqueuse, grasse et *glueuse.* (PALISSY, *Des terres d'argile*, Cap.)

Couche de terre *glueuse.* (ID., *Recepte.*)

Limon *glueux.* (G. BOUCHET, *Serees*, III, 170, Roybet.)

Glueux, as gluant. (COTGR., éd. 1611.)

Un poëte moderne a dit :

Sybarite au poil noir, et gras voluptueux,
Adorateur sacré du parmesan *glueux.*
(A. BARBIER, *Iambes*, p. 159, Charpentier.)

GLUEUSEMENT, *glueusment*, adv., d'une manière gluante :

Viscose, *glueusment.* (*Vocab. lat.-fr.*, 1487.)

GLUEUSETÉ, - *sité*, s. f., viscosité, qualité de ce qui est gluant :

Glueuseté, tenacité, glutinositas. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Et est celuy (balsame) a eslire auquel il appert aucune gonmosité dedans ou *glueusité* quand on le froisse ou casse. (*Le grant Herbier*, f° 16 r°, Nyverd.)

Quant on met celle semence dedans eaue elle s'enfle tantost et engrossist et y vient une *glueuseté.* (*Ib.*, f° 78 v°.)

Viscositas, *glueuseté*, tenacité. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Et ainsi il y appella une viscosité, laquelle *glueuseté* soit mise sus apostume. (*Jard. de santé*, I, 15, impr. la Minerve.)

GLUEUSITÉ, voir GLUEUSETÉ.

GLUEUSMENT, voir GLUEUSEMENT.

GLUI, *gluy*, *gleu*, *glu*, s. m., chaume, paille de seigle, botte de paille ou liée avec de la paille :

Desous ne fu mie (le lit) de *glui*,
Ne de pesaz, ne de viez nates.
(*La Charrette*, 614, Tarbé.)

Et cil respondirent a lui
Que n'i auroit vallant .I. *glui.*
(MOUSK., *Chron.*, 30247, Reiff.)

Sire, c'est par voz coupes certes que foibles sui,
Quar je ne goust d'avaine se n'estes a autrui,
N'onques mon escient en vostre ostel ne gui,
Qu'eusse jor et nuit devece c'un seul *glui.*
(*Du Plait Ren. de Dammartin contre Vairon*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 24.)

Entour eus font grant luminaire,
De cierges, d'estrain et de *gluis*,
Car encore estoit noire nuis.
(*Ren. le nouv.*, 1846, Méon.)

Ne n'ot de feurre ne de *gluis*
Iluec, siege ne couchelete.
(*Chev. as deus esp.*, 8936, Foerster.)

Fuerres, *gluis*, estrains ne esteules,
Hasples ne fuseaus ne keneules.
(FROISS., *Poés.*, II, 222,83, Scheler.)

Un *gluy* de feves ou il avoit environ un boisseau de feves. (1385, Arch. JJ 128, pièce 132.)

Un fesseau de chaume, autrement appellé *glui.* (1394, Arch. JJ 146, pièce 323.)

Un cent de *glus* pour couvrir la loige en laquelle ovroient les maçons. (1399, *Compt. de Nevers*, CC 7, f° 19 v°, Arch. mun. Nevers.)

Le suppliant print furtivement aux champs neuf *gluis* ou jarbes de seigle. (1405, Arch. JJ 160, pièce 150.)

Adont ilz alumeront trois *gluis* de paille, et quant Agamemnon l'aura aparceu, il dira... (JAQ. MILET, *Destruct. de Troye*, f° 415, rubrique, Stengel.)

100 *gluis* de feurre de blé. (*Dec.* 1495, *Bail*, Arch. Hôt.-Dieu Evreux.)

Une douzaine de cotterets, et un *gluy* de feure. (1515, *Comptes de l'ordin. de la Prevosté de Paris*, Pièc. relat. à l'hist. de Fr., XIX, 275.)

Pour un cent de *gluys* devant couvrir la maison dud. Bardot lepreux. (1515-1516, *Compte onzième de Philibert de la Vault*, Arch. mun. Avallon, GG 163.)

Pour l'achat d'un cent de *gluytz* de paille. (1527-1528, *Compte premier de messire Symon Choppard*, ib., GG 164.)

Ils font brusler le *gleu*, ou paille restee du blé. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

— Fig., lien :

Les cors ou ille s'est aherse par un fort *glui* d'amor et d'acustumance. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 25 r°.)

Se disait encore au XVIIe siècle :

Prix du bois, de la chandelle, des *glus.* (1617, *Compte de David Bierry, menues dépenses*, Arch. mun. Avallon, CC 223, 2e cahier.)

Pic., comtois, rouchi, *glui*, botte de paille, de seigle, dont on se sert pour faire des liens et pour couvrir les chaumières ; Seine-et-Marne, *glui*, chaume qui est sur terre : Une pièce de *glui*; passer, chasser sur le *glui*. Norm., Manche, *glui*, chaume employé pour couvrir ; on mettra dans un bail : le fermier fournira tant de bottes de *glui*. Orne, *glieu*. Bessin, *glleu*, *gllu*. Bourbonnais, *glui*, botte de paille de seigle. Aunis, *glieu*.

GLUIAGE, *gluyage*, *gluage*, s. m., action de mettre en botte, en gerbe :

Tassage et *gluyage.* (1404, *Denombr. de la vic. de Conches*, Arch. P 308, f° 110 r°.)

Une journee de saclage et une de *gluage.* (1454, *Denombr. de la vic. d'Orbec*, Arch. P 308, f° 15 v°.)

Tassaige et *gluag(l)e.* (*Denombr. de la vic. de Beaumont*, Arch. P 308, f° 12 r°.)

Vallée d'Yères, *gluiage*, *gluiache*, bottes de seigle battues et qui ne peuvent servir à faire des liens.

1. **GLUIER**, *gluyer*, v. a., mettre en botte, en gerbe, lier les gerbes :

Por glui aceté a *gluier* et joindre. (1304, *Trav. aux chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 17.)

.I. ouvrier a *gluier* le chaume. (1332, *Compte d'Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, f° 139 v°.)

Pierre Hermart ayant envoié Jehan Hermart son filz et Gillon sa fille *gluier* du gluy aux champs. (1371, Arch. JJ 102, pièce 27.)

Lequel estrain les prisonniers veurent faire et *gluier* en la granche de la maison. (1372, *Reg. du Chap. de S.-J. de Jerus.*, Arch. MM 29, f° 45 r°.)

Faner foing, faire cidres, et *gluyer* le chaume. (1402, *Denombr. de la vic. de Conches*, Arch. P 308, f° 138 v°.)

Se disait encore en Poitou au XVIIIe s. :

Glouer, fourchette à *glouer*, crochets à *glouer*. (An 1731, Vasles, ms. du Poitou.)

Vallée d'Yères, *gluier* une botte de seigle, trier la meilleure paille pour faire des liens. Bret., Côtes-du-Nord, cant. de Matignon, *gleyer*, couper le chaume.

2. **GLUIER**, voir GLUER.

GLUIERE, s. f., treillis, mot ancien qui n'a été rencontré que dans un texte provincial du commencement du XVIIe s. :

A Thomas Bauduin, voirireur a La Bassée, .III. l. pour avoir fait une *gluiere* et mis une toille au devant la veriere de madame la comtesse. (1610, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GLUIEUS, voir GLUEUS.

GLUION, *gluyon*, *gluon*, s. m., lien fait avec une poignée de paille tordue :



Luy laisse trois *gluyons* de fouarre.
(VILLON, *Pet. Test.*, XXIII, Jouaust, p. 14.)

Jehannin Boistel porta aux champs ung *gluyon* de feurre, pour d'icellui lyer le blé que ses gens soyoient. (1457, Arch. JJ 189, pièce 192.)

Giuon, calamus, festuca viscata. (NICOT, *Thresor*.)

— Fig. :

Tel se pensant saulver du *gluon* qui le tient,
Retombe en un plus fort qui plus fort le retient.
(GAUCH., *Plais. des Champs*, p. 141, éd. 1604.)

GLUIOT, *gluyot*, s. m., lien de glui :

Item datum pro gluis, *gluyos* et gluyotage. (1370, *Compt. de la fabrique de S. Pierre de Lille*, ap. Duc., *Gluen.*)

Les *gluyos* pour faire les festus a leyer les dites vingnes. (1510, *Reg. de Corbie*, 13, ap. Duc., *Gluen.*)

Cinq dizeaulx de *gluiot* de seigle. (1595, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 356, Beauvillé.)

GLUIOTAGE, *gluyotage*, s. m., action de lier les gerbes :

Item datum pro gluis, gluyos et *gluyotage*. (1370, *Compt. de la fabrique de S. Pierre de Lille*, ap. Duc., *Gluen.*)

GLUIOTER, v. a., lier la paille :

12 s. pour deux jours et demi de Wauquier le manouvrier et sen compaignon qui bastirent quatorze rasierez de soille et *gluioterent* l'estrain. (1360, *Compte de l'hospital des Wez*, Arch. mun. Douai.)

1. **GLUIS**, s. m., gland :

N'est donc la pume miudres fruis
Que d'un grant chaine une *gluis*.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 34[b].)

2. **GLUIS**, *gluys*, s. m., ce qui joint, lien :

Le don de sapience purge et nettoye parfaictement de toutes ordures de pechez et eslieve tellement l'esprit de l'homme qui le joinct par un *gluys* d'amour. (*Le Doctrinal de sapience*, f° 46 r°, éd. 1493.)

Cf. GLUI.

1. **GLUON**, s. m., gluau, vergette enduite de glu pour piper les oiseaux :

Quant les arbres sont descouvers de leurs fueilles, les oyseaulx se puent asseoir en pluseurs lieux ou l'on ne porroit mettre *gluons* a quoy ilz peussent prendre. (*Modus*, f° 134 r°, Blaze.)

— Fig. :

Estre enlacé es *gluons* du vicieux et sceleré. (J. DE BARRAUD, *Trad. des Epist. dorees de Guevara*, f° 200 r°, éd. 1584.)

L'empoisonné *gluon* de la volupté. (ID., *ib.*, f° 15 v°.)

Cotgrave, Oudin, Monet, Duez donnent *gluon* avec le sens de gluau.

2. **GLUON**, voir GLUION.

GLUSIE, s. f., sorte de fonte :

Pour .I. c. de fer, .IIII. d., et de *glusies*, .IIII. d., qui est une maniere de fer fondu. (*Cout. de la vic. de l'eau*, XII, Arch. S.-Inf.)

GLUT, voir GLOUT.

GLUTERNIE, voir GLOUTONIE.

GLUTINER, v. a., coller, cicatriser :

Les fueilles de ulmus, c'est un orme, *glutinent* les plaies recentes. (CANAPPE, *Trad. de Gui de Chaul.*, ch. sing., impr. Univ.)

Puis il faut faire la consolidation comme d'un autre ulcere, en mundifiant, incarnant, *glutinant*. (TAGAULT, *Inst. chirurg.*, p. 68, éd. 1549.)

En peu de jours nous *glutinerons* la playe et la guerirons. (ID., *ib.*, p. 327.)

— Part. prés. et adj., *glutinant*, gluant :

La boe de celui lac est si tenans et si *glutinans*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 155, var., Chabaille.)

Medicamentz *glutinantz*. (TAGAULT, Inst., chirurg., p. 498.)

Aucuns topiques sont astringents, *glutinants*. (LOYS GUYON, *Miroir de beauté*, II, 289, éd. 1615.)

GLUTONIE, voir GLOUTONIE.

GLUTUNIE, voir GLOUTONIE.

GLUY, voir GLUI.

GLUYAGE, voir GLUIAGE.

1. **GLUYER**, voir GLUER.

2. **GLUYER**, voir GLUIER.

GLUYETER, v. n., mettre en gerbe, lier les gerbes :

Item cuidam mulieri pour *gluyeter* estrain pro duabus dieis. (1369, *Compte de la fabrique de S. Pierre de Lille*, ap. Duc., *Gluen.*)

GLUYEUX, voir GLUEUX.

GLUYON, voir GLUION.

GLUYOT, voir GLUIOT.

GLUYOTAGE, voir GLUIOTAGE.

GLUYOTTE, adj. f., qualifiant une sorte d'avoine :

.III[c]. d'estrain d'avaine *gluyotte* a .XXIIII. s. le cent. (1406, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GLUYS, voir GLUIS.

GLYPHOUOIRE, voir GLIFOIRE.

GNACELLE, s. f., sorte de plante :

Point ne portoit fleur, benjoyn, *gnacelle*.
(*Adolesc. de J. du Fouilloux.*)

GNIF, interjection :

Ti vilain ouvrage
T'on mis en servage :
Por ce en dirai *gnif !*
(*Motet*, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 17.)

GNONGNON, s. m. gronderie :

Se quelque aubade
La matinade
Me font ces gentilz compaignon
J'auray du groing et du *gnongnon*.
(*Poés. fr. de G. Alione*, Compl. d'une josne fille mariée à un vieill. jal.)

Dans la Haute-Normandie, les enfants usent souvent entre eux de ce mot.

GNOUSE, s. f., sorte de denrée :

Nocaux, niciules, camoille, *gnouse*. (*Pancarte du droit de péage du comté de Lesmont*, ap. Grosley, *Ephem.*, I, 162.)

GOANT, voir JOIANT.

GOBAULT, voir GOBEL.

GOBE, *goube*, *globe*, adj., vaniteux, vain, glorieux, orgueilleux, fier :

Si doiz estre cointes et *gobes*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 8[c].)

Et tex vestue a bele robe
Qui le cuer n'a mie *gobe*.
(ID., *ib.*, f° 17[a].)

Vers povres genz molt estoit *gobes*.
(ID., *ib.*, ms. Brux., f° 215[d].)

Teus est par son autel moult *goubes*
Et teus en a cevaus et roubes.
(ID., *d'un Juis ki se fist crestien*, Ars. 3527, f° 141[e].)

Tant sont leur cuer cointes et *gobes*.
(ID., *ib.*, f° 142[a].)

De l'autrui ne t'en fais si *gobes*
N'en viandes ni en belles robes.
(*Ysopet*, I, fab. XLIV, Robert, *Fabl. inéd.*, II, 21.)

Lors devient la terre si *gobe*
Qu'el velt avoir novele robe.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 1[c]; Méon, v. 59.)

D'un samit qui toz ert dorez
Eu ses cors vestuz et parez,
De quoi ses amis avoit robe,
Si en estoit assez plus *gobe*.
(*Ib.*, f° 8[a] Méon, v, 865.)

Dont devient si gaie et si *gobe*.
(*Ib.*, ms. Brux., f° 2[b].)

Si en estoit assez plus *gobe*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 7[c].)

Il n'y heust noble homme ne chevalier tant *gobes*
Cui li puples n'eust sarré a dos les robes.
(*Gir. de Ross.*, 6157, Mignard.)

Il est a chascun chargens :
Or se gart lors qu'il ne soit indigens,
Qu'adonc seroit rupieus, non pas *gobes*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, II, 53, A. T.)

Jhesu, roy Herode te donne
Pour vestir ceste blanche robe.
Tu en auras le cuer plus *globe*,
Bien te yra se la puez user.
(*Pass. N.-S.*, Jub., *Myst.*, II, 216.)

Quant fu nudz envers moy durs fustes
De moy donner de vostre robe,
Tant avoies le cuer si *gobe*.
(*Myst. de la ven. de l'Antechrist*, ms. Besançon, f° 33[d].)

— En parlant de chose, somptueux, délicat :

Et a mengier gros goubes *gobes*.
(G. DE COINCI, *Dout. de la mort*, Richel. 23111, f° 300[d].)

Et me vesti l'en une robe
Si bele, si cointe, si *gobe*,
Que...
(*Compl. d'Amors*, Richel. 837, f° 358[b].)

Mais bien ont robes
De bons fins draps, ce ne sont mie lobes,
Tout ne soient ne mignotes ne *gobes*,
Blanches, nettes, sanz ordures ne bobes.
(CH. DE PISAN, *Dit de Poissy*, Richel. 835, f° 77[b].)

Aunis, *gobe*, enflé, gonflé. Centre de la Fr., *gobe*, engourdi.

GOBEAU, voir GOBEL.

GOBEL, *gobeau*, *guobeau*, *goubeau*, *gobault*, s. m., vase à boire, verre :

Huyct *guobeaux* d'argent. (*Ch. de* 1434, Arch. Ussel.)

Un goblet ou *gobault*. (*Cout. de Valenciennes*, Nouv. Cout. gén., II, 258.)

Come la frele aiguiere, et le frele *goubeau*
Qu'on voit s'entrechoquer entre les mains d'un [page
Versent soudainement l'un et l'autre breuvage.
(Du Bartas, *la Semaine*, II, éd. 1579.)

Tout ainsi que Phœbus frapant contre un *gobeau*
Sur la fenestre assis, tu vois soudain que l'eau
Renvoie d'un long tret cete clarté tramblante
Contre le haut plancher de ta sale brillante.
(Id., *ib.*)

Il leur alloit au devant a pié, et leur presentoit un *gobeau* de lait de jument. (Mont., *Ess.*, l. I, ch. XLVIII, f° 122 v°, éd. 1588.)

Le *goubeau* dans lequel on bevoit a la ronde ne tenoit pas plus de chopine. (Fr. de Fougerolles, *Trad. de Diog. Laertien*, éd. 1601.)

Il cache la couleur (du breuvage) dans un *gobeau* [d'argent
Et couvre l'amertume avec un peu de sucre.
(D'Angot l'Eperonniere, *Nouv. Satires*, p. 36, Blanchemain.)

— Fig., comme coupe :

Humant des voluptez le venimeux *gobeau*.
(Chassign., *Mespris de la vie*, CCCCV, éd. 1594.)

— Morceau :

Mais il la mangea si diligemment qu'il n'eut loisir de se torcher les babines, la ou il demeura de petis *gobeaux* de ceste caudelee. (Bon. des Periers, *Nouv. recreat.*, p. 260, Jacob.)

H.-Maine, *gobiau*, bon morceau, gorgée de quelque liquide, bouchée.

GOBELET, s. m., renoncule :

Encore n'y est mauvaise (dans les prés) la petite mauve sauvage, ny le *gobelet* ou ranuncule. (Liebault, *Maison rustique*, IV, 4, p. 480, éd. 1658.)

GOBELLE, s. f., gobelet :

Une de ces grandes *gobelles* toutes pleines. (J. de Lery, *Voy. au Bresil*, I, 150, Gaffarel.)

GOBELLERIE, s. f., nom d'un droit concédé à la ville de Lille par les souverains de Flandre, qui se perçoit sur le prix des ventes publiques des meubles et ustensiles, à raison d'un soixantième. (Denisart, *Coll. de décis. nouv.*, t. II, p. 539, éd. in-4°, 1771.)

GOBELLIER, adj., qui sert de gobelet :

Ung moule d'aiguiere *gobelliere*. (Gaullieur, *Pintiers et Estainguiers*.)

GOBELOT, s. m., gobelet :

.I. *gobelot* covert. (24 mars 1395, *Invent. de Regnaut Chevalier, tailleur du D. de Bourg.*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

On trouve dans le Dictionnaire de Roquefort :

Gobelot de gland, petit vase dans lequel le fruit du chêne, le gland, est emboité.

Franche-Comté, *goubelot*, verre.

GOBE QUINAULT, *faire gobe quinault*, locut., imiter le singe (*quinaut*) qui gobe des noix :

Au moins, donnez nous une pesche,
Pour faire ung peu *gobe quinault* ?
(N. de la Chesnaye, *Condamn. de Bancquet*, p. 302, Jacob.)

1. **GOBERGE**, *goub.*, s. f., forfanterie :

Bomcbourc, dit Beaumaner, sachiez certainement
Que toutes vos *gouberges* sy ne valent noient.
(*Bataille des trente Englois et des trente Bretons*, 64, Crapelet.)

2. **GOBERGE**, voir Gauberge.

GOBERT, s. m., facétie, plaisanterie :

Et aupres de lui haultement
Chantoient en lieu de vigiles
Motes joieulx, *gobers* et giles.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 54 v°.)

Nom propre, *Gobert*.

1. **GOBET**, voir Copet.

2. **GOBET**, *goub.*, s. m., morceau, pièce :

Tant ama bons *gobez* et robes.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 215ᵈ.)

Trop par est fous hom qui trop bee
A enrober trop riches robes
Et a mengier gros *goubes* gobes.
(Id., *Dout. de la mort*, Richel. 23111, f° 300ᵈ.)

Il paraime gras *gobes* tant...
(Id., *ib.*)

Ung *gobet* de gris chasteaugiron contenant quatre aunes. (1510, *Inv. p. la cour de Treourec*, Arch. Finist.)

En aille ainsi comme il pourra,
Mais ce *gobet* me demourra
Pour soupper.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 107ᵇ, éd. 1537.)

3. **GOBET**, adj., dimin. de *gobe*, hâbleur, vain :

Dame Constance la *Gobete*. (*Liv. de la Taille de Paris pour* 1292, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

GOBETEIX, voir Copeteis.

GOBETER, *goubeter*, v. a., manger de bons morceaux :

Car hons qui va trop *goubetant*,
Il paraime gras gobes tant
Qu'ainz se leroit com ours beter
Gobez lessast a *gobeter*.
(G. de Coinci, *Dout. de la mort*, Richel. 23111, f° 300ᵈ.)

Trop *gobetant*.
(Id., *ib.*, ms. Brux., f° 215ᵈ.)

GOBILLERIE, *goub.*, s. f., nom d'un droit perçu par les magistrats de Lille sur les objets vendus au cri public ; et ces objets eux-mêmes :

Pour avoir vendu viesware avec *goubillerie*. (1431, Lille, ap. La Fons.)

Pour le cense des droys de le priserie de le viesware et *goubillerie*. (1452-1467, *Comptes de la ville de Lille*, p. 152, Houdoy.)

Plusieurs individus sont condamnés à « .x. l. de ban enfraint pour avoir esté a Seclin et a Martinsart acheter viesware et *goubillerie* » venant de lieux infectés de maladie contagieuse. (1469, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et encore au XVIIIᵉ s. :

Droits de vendues vulgairement appelés droits de *gobillerie*. (14 janv. 1722, *Ord. des magistrats de Lille*, ap. L. Vermesse, *Dict. du patois de la Flandre française*, p. 27.

GOBILLEUR, *goub.*, s. m., celui qui vends certains objets au cri public :

Un *goubilleur* jugié en .XX. s. pour avoir vendu viesware avec goubillerie. (1431, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GOBINE, s. f., sorte de boisson :

Vivres et *gobines* envoyés aux arbalétriers. (1347, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Taverne :

Hosteleries, estuves, *gobines*. (1420, Lille ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GOBISSON, voir Gambison.

GOBITRE, s. m. ?

Petits deables, baissez le groing,
Et m'aourez comme ung *gobitre*.
(Greban, *Mist. de la pass.*, 914, G. Paris.)

GOBRER, voir Combrer.

GOBUEE, adj. f., qualifie une terre à laquelle on a mis le feu :

Une boisselee et demie de terre *gobuee*. (1519, Ste-Croix, Vasles, Arch. Vienne.)

Cf. le moderne *écobuer*, dont *gobuee* vient par aphérèse.

GOBUIS, *gobuys*, s. m., terre pelée où l'on se dispose à mettre le feu :

Une boisselee et demie de terre gobuee, par ledit Bouer, tenant au *gobuys* que laboure Julien Texereau. (1519, Ste-Croix, Vasles, Arch. Vienne.)

A désigné au XVIIIᵉ s. la cendre provenant de cette opération :

Pour trois journées employées à répandre du *gaubuy* dans le bois de Laval. (1719, Ste-Croix, Vasles, Arch. Vienne.)

Vendée, *gobuis*, *cobuis*, terre pelée où l'on se dispose à mettre le feu.

GOCEON, s. m., sorte d'habit de guerre :

Goceons souffesans de mailles de haubert. (*Lett. de* 1309, ap. Lob., II, 1639.)

1. **GOCET**, *goucet*, s. m., colonne, soutien ?

Le lit fu sor *goces* assis,
Et li *gocet* sur quatre roues.
(*Perceval*, ap. Roq.)

A cel *goucet* de blanc liois
Qui soustiennent ce marbre bis,
Ou li cors d'Ydoine [fu] mis,
Quant vo plaira, sempre en irois,
Le couvercle en avalerois,
Si enleveres vostre amie.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 328ᵈ.)

2. **GOCET**, adj. ?

Une grant piece de lardé
I rostissoit li nains *goces*
Qui molt estoit voisoz et nes.
(*Durmart le Gallois*, 2144, Stengel.)

GOCON, s. m., espèce de chiens :

Uns veltres et si compaignon
S'en issoient fors el sablon,
Si compaignon furent levrer,
Fors s'en issoient el gravier ;
Et de mastins et de *gocons*
Avoit molt d'autres compaignons.
(*Florimont*, Richel. 353, f° 6ᶜ, et Richel. 1376, f° 13ᶜ.)



GOCOURT, voir GASCORT.

GOCTEROT, *goct.*, *gouct.*, *gost.*, s. m. ?

Pour parer le grant haultel sont trois paremens assavoir : ung commun pour tous les jours de serge en trois coleurs, perse, rouge et verde, garnie de *gosterot*, plus ung aultre de coleur perse brodé de florettes, ayant une veronique en moilleu, garnie aussi d'un *gocterot* ayant le champ rouge, plus une aultre de coleur perse brodee de tors et de clefz, et ou moilleu ung aigneaul de brodeure ayant le *gocterot* et parement de mesme. (*Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, 1501, Soc. d'Archéol. de Beaune, 1874, p. 124.)

Garni de *goctherotz*. (*Ib.*, p. 125.)

Ung ciel a doubles *goucteros*. (*Ib.*,p.143.)

Ung ciel de soye rouge a double *gocterot* garni de dossiel. (*Ib.*, p. 171.)

Ledict beuffet garni d'un ciel a simple *gocterot* avec ung dosciel en soye rouge. (*Ib.*, p. 172.)

GOCTHEROT, voir GOCTEROT.

GODAILLER, voir GODALIER.

GODAILLIER, voir GODALIER.

GODAL, s. m., rosse, mauvais cheval, haridelle :

Godal : m. A tit, a jade. Norm. (COTGRAVE, éd. 1611.)

A jade. Galier, *godal*, rosse. (ID.)

GODALE, *-alle*, *-aille*, *-ele*, *-elle*, *goud.*, *good.*, s. f., sorte de bière sans houblon :

Godelle euxe et servoixe an deport.
(*Pastour.*, CLXXXII, ms. Oxf., Bodl. Douce, 308.)

Volentiers en beust, mais trouble est com *godale*.
(*Berte*, 743, Scheler.)

Cervesie, sive *goudalle*. (1301, *Denombr. de Guill. de Macon*, Bibl. Amiens.)

A Jakemon Lamelin pour les *goudalles* qu'il ont par le terme de ces .VI. mois tenut a cense. (1347, *Recette de G. de Panthegnies*, Arch. mun. Valenciennes, CC 2, f° 2 v°.)

Item que nulz brasseur de cervoise, de *goudalle*, de mies ne puist vendre sans estre awardé par les eswardeurs, se n'est par congiet du signeur, sur le fourfait de .III. s. de cascune fois qu'il ensaqueroit, en le maniere qu'il est ordené sur les tavreniers de vin. (XIV° s., *Lois et coutumes de la ville de Marchienne*, Arch. Lille BBI, 2777.)

Chervoise d'Alemaingne, *goudale* d'Engleterre. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 6a,Michelant.)

Ales boire vostre *goudale*. (FROISS., *Chron.*, II, 67, Luce.)

Et quant je voy, neis jusqu'a la *godale*,
Ce noble edit regner et faire effroy.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, I, 109, A. T.)

Voulez vous mesler du vin et de la *goudalle* ensemble ? (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 457, Génin.)

Une coupe de *goodalle* a tout une tostee est bonne et saine au matyn pour la veue d'une personne. (ID., *ib.*, p. 760.)

Faisons les tous, si vous me voulez croire,
Aller humer leur cervoise et *godale*.
(CL. MAR., *Ball.*, de l'arrivee de Monseigneur d'Alençon en Haynaut, p. 291, éd. 1596.)

Que chascun tavernier de *goudaille* tienne semblables justes mesures de lots et demy lots. (1568, *Ord. sur la franche foire de Audruick*, Soc. des Ant. de Morinie, 1863, 47e et 48e liv.)

De memoire immemoriale
Sont abreuvez d'une *godale*.
(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 75 r°, éd. 1619.)

— Taverne :

Dedens une *goudale* vous alies combattant.
(*Chev. au cygne*, 7699, Reiff.)

Champ. et Suisse rom., Fribourg, *godaille*, mauvais vin. Saint., *godale*, *godaille*, soupe mêlée de vin.

GODALEBRASSE, *goud.*, s. f., vase à bière :

Pour les forages a prendre sur chacun brassin de cervoise, goudalle ou autre *goudalebrasse*. (1428, *Cart. Esdras de Corbie*, ap. Cocheris, *Doc. sur la Pic.*, I, 625.)

GODALIER, *-allier*, *-aillier*, *goud.*, s. m., brasseur ou buveur de bière, godailleur,

Giles li *goudaliers*. (1327, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 210 v°.)

Varnier *goudalier*. (*Cens. de S. Thib. de Soiss.*, Arch. LL 1022, f° 11 v°.)

N'a waires taneres et ad present *goudaliers*. (23 janv. 1378, Flines, Arch. Nord-Cod. A, f° 455 v°.)

Jehan le *Goudalier*. (*Ch. de* 1388, ap. A. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 189.)

Princes, barons, ducs, chevaliers,
Il est venu .II. *goudaliers*
En la noble cité de Romme
Qui ne prisent pas une pomme
Nos sacrefices ne nos Dieux.
(*Le Martyre de S. Pierre et de S. Paul*, Jub., *Myst.*, I, 74.) Impr., *gondaliers*.

Item a le droit des faiz portez, des *goudalliers* chascun par an .II. s. (*Denombr. des baill. d'Amiens*, Arch. P 137, f° 28 v°.)

Ung Flamenc *godalier*. (*Chron. des quatre premiers Valois*, p. 70, Luce.)

Godailliers remplis de paresse
N'encheriront ja les fagots.
(*Pronostic. gener. pour quatre cens quatre-vingt-dix-neuf ans*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 40.)

Mais les dronquars, *godalliers* ignorans,
Du boys tortu n'ont point gousté le fruict.
(1521, 5e *Chans. sur le siège de Mézières*, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, II, 74.)

Lille, *goudalier*, faiseur de goudaille.

Noms propres, *Godailler*, *Godelier*, *Goudallier*, *Goutallier*.

GODALLIEUX, *goud.*, s. m., buveur de bière, godailleur :

Uns *goudallieux*. (1393, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GODANDAC, voir GODENDART.

GODART, s. m., sorte de vase :

Item .IIII. pos de cuivre et le grant *godart* de la cuisine. (1397, Arch. MM 31, f° 250 r°.)

GODDE, voir GODE.

1\. **GODE**, s. f., brebis qui ne peut plus porter, et qui n'est bonne qu'à engraisser pour tuer :

Godeffroy de Rachace brode,
Escuier a la vielle mode,
Hommes d'armes par toutes voyes,
Aagé comme une vielle *gode*,
Fort et puissant comme ung herode
Pour esgosiller grosses oyes.
(COQUILL., *Enqueste*, II, 123, Bibl. elz.)

J'ai trois vaches, une chevre, et une noire *gode*, lesquelles en tout temps me font des caillotins. (*Merlin Coccaie*, t. I, p. 170, éd. 1606.)

2\. **GODE**, s. f. ?

Tant soit peu ne sentoys ma *gode*.
(ROGER DE COLLER., *Monolog. du Resolu*, p. 65, Bibl. elz.)

3\. **GODE**, *godde*, adj., efféminé :

Un faineant, un cueur failli, un lasche *godde*. (R. EST., *Dictionariolum*.)

Avoir le moyen de faire entretenir et piaffer trois ou quatre chevaux en l'estable, d'aller en bon equipage et marcher en *gode*. (J. DE BARRAUD, *Epit. dorees de Guevara*, f° 158 v°, éd. 1584.)

C'a esté une lourde beste, laquelle neantmoins Homere a tant louee, et ce lasche *gode* de Virgile. (*Hist. macaronique*, p. 295, Jacob.)

4\. **GODE**, adj., bon :

Ces faitneans icy veulent vivre a leur aise et faire *gode* chere, conme des freslons ou bourdons, de la peine et aux despens d'autruy. (*Trag. de Franc-arbitre*, p. 74, éd. 1568.)

Faire *gode* chere. (OUDIN, *Cur.*)

A Dieu, la *gode* m'amye. (1591, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 426, Berger de Xivrey.)

GODEAU, s. m., sorte de plante :

La taravelle, d'aucuns appellee la fiche, et en Anjou, le *godeau*. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, III, éd. 1605.)

GODEHELPE, interj., Dieu vous aide :

Godehelpe, fait il, bel sire,
Non saver point ton reson dire.
(*Renart*, Br. Ia, 2351, Martin.)

GODEHERE, *-herre*, interj., Seigneur Dieu :

Vos oissiez dire tant
Wilecome et *godehere*.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 82b.)

Et Alemant et Sesne qui jurent *Godeherre*.
(*Doon de Nanteuil*, 62, P. Meyer, *Romania*, t. XIII, p. 17.)

Et Alement ont lor gent establie
Chascuns en halt *Godeherre* s'escrie.
(*Aimeri*, Richel. 1448, f° 51b.)

GODELÉ, adj. ?

Un bacin, doré, *godelé* et esmaillé d'environ le bord, et y a des esmiaux des armes Monseigneur, poise .XVI. marcs et demy et y a l'en adjousté un grant pié doré, *godelé*, et faict un grant drageoir et poise .XXXVI. marcs. (1363, *Invent. du duc de Norm.*, ap. Laborde, *Emaux*.)

GODELLE, voir GODALE.

GODEMETIN, *godmetin*, s. m., espèce de godeau :

Le *godemetin*. (Mai 1475, *Acc. ent. les plomb. et étam. et les religieux du Pré*, Arch. S.-Inf.)



Godmetin. (*La Vicairie de l'eau*, Ch. de Beaurepaire.)

GODEMINE, s. f., plaisir, grande fête :

Biau sire Deus, glorieus pere,
Com font hui de ton patremoine,
Cil riche clerc, ci haut chanoine,
Granz degraz et granz *godemines*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 26d.)

Avoir grant joie et grant solaz,
Granz *godemines*, granz degraz.
(Id., *ib.*, Richel. 23111, f° 273a.)

GODENDAC, voir Godendart.

GODENDART, - *andart, goud., guid., godandac, godendac*, s. m., arme d'hast employée par les piétons, particulièrement dans les Flandres ; tantôt une sorte de vouge ou de fauchart avec pointe latérale perpendiculaire au fer qui permettait d'accrocher le cavalier ; tantôt une masse de fer emmanchée d'un long manche et garnie de pointes avec un long glaive au bout :

Mais aux lances agues bien ancorees que l'en appelle bouteshaches et *godendars*, les chevaliers des chevaux faisoient trebuchier. (*Grand. Cron. de France*, L'istoire du roy Phelippe le Bel, xlii, P. Paris.)

Et a glaives, a lances, espees bonnes, haches et *goudendars*, serreement et espessement ordenes vindrent au champ a pié. (*Ib.*)

A granz bastons pesanz ferrez
A un lonc fer agu devant
Vont ceuz de France recevant
Tiex bastons qu'il portent en guerre
Ont nom *godendac* en la terre,
Godendac, c'est bon jour a dire.
(Guiart, *Roy. lign.*, 14408, W. et D.)

Sauf que ledit sergent avoit vergue, .i. baston ou *goudendart* qui signe feist de sergent. (1344, Arch. MM 1094, n° 17.)

Que toutes manieres de gens habitans en la ville et en suburbez de Poitiers seront contrains a euls armer, chacun selon son estat ; c'est assavoir les riches et les puissans de toutes armeures ; les moiens de lances, pavois ou *godandac*, et de cote gambezie ; et les menus de *godandac* ou d'espee, si et tellement comme il pourront, selon le regart de leurs voisins. (*Charte donnée aux habitans de Poitiers, en 1347, par Guy, comte de Forez, lieutenant du roi dans le Poitou*, art. vii.)

Chascun tenant son *goudendart*
Levez contre François les fers.
(Godefroy de Paris, *Chron.*, 1242, Buchon.)

Tresperchiez de *guidendars*. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 165d.)

Ils estoient recaciet ens de leurs ennemis a plançons et a *goudendars*. (Froiss., *Chron.*, III, 162, Kerv.)

Et y fut le conte de Haynaut moult froissies, en ses jambes et en ses pieds, de coups de *goudendas* et d'autres bastons. (*Recits d'un bourgeois de Valenciennes*, p. 151, Kervyn.)

Il fut feru par derriere d'un *goudendart*. (*Hist. s. et prof.*, Ars. 5079, f° 106d.)

Grant frousse de picques, de machuez, de *godendas* et de planeaus. (xve s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Comme les javelotz eussent esté plantez contre les escuz d'aucuns, et les corps des autres eussent esté tresperciez de *guidendars*, celle flote fut abatue et morte. (*Le prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 165b, éd. 1530.)

Si faillirent prestement ces Wandeles a tout leurs lances, dardes et *goudandars*. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 51.)

Canada et Norm., *godenda*, scie de maçon et de tailleur de pierres. Maine, *godendart*, grande scie. Orne, *godendarde*.

1. **GODER**, voir Gauder.

2. **GODER**, *gouder*, verbe.

— Act., railler, se moquer de :

Sire, fait il, vous me *godez*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 87c.)

Ja deceuz n'*iert* ne *goudez*
Mes cuers por terrien enpire.
(Id., *ib.*, ms. Brux., f° 132c, et Richel. 23111, f° 276d.)

— Absolument :

Quant assez *out goudé* et ris.
(G. de Coinci, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux., f° 161 v°.)

Qui ne font fors *goder* et rire.
(Id., *ib.*, f° 205c.)

— Réfl., se moquer :

Li chevalier *se godoient* de ce que ele avoit dit. (*Artur*, Richel. 337, f° 191a.)

GODERIE, *gouderie*, s. f., moquerie, plaisanterie :

Avoir granz joies, granz solaz,
Grant *gouderies*, granz degraz.
(G. de Coinci, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux., f° 128d.)

Il ne le disoit que par *goderie*. (Joinv., *S. Louis*, lxxv, var., Wailly.)

GODERON, s. m., pot :

Et de terre deux *goderons*,
Et l'escuelle
Estoit d'une escorce nouvelle.
(Roi René, *Regnault et Jeanneton*, Œuv., t. II, p. 122, Quatrebarbes.)

GODERONNEURE, s. f., godron, moulure ovale qu'on fait aux bords de la vaisselle d'argent :

Six hanaps plains, dorez par dedans et goderonnez par dehors, laquelle *goderonneure* est doree et blanche. (1453, Arch. K 328, f° 106 r°.)

1. **GODET**, *goudet*, s. m., sorte de jupe, jupon :

Cothes a *godet* hault monté. (Doyen, *Chron.*, Richel. 11512, f° 2.)

Ung *goudet* de drap rouge. (xve s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Comtois, Vaire, *goudet*, cotillon de dessous.

Cf. Godot 1.

2. **GODET**, *goudet, guodet, ghodet, codet*, s. m., verre, vase à boire :

Hanaps sourores, hanaps a piet et *godes*. (*Dial. fr.-flam.*, f° 3a, Michelant.)

Et portoient *godes* et pos
Ou du buvrage avoit asses.
(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, f° 282 v°.)

3 douzaines de *codes*. (*Compt. de Serre, prév. de Pont-à-Mousson*, 1377-85, ap. Servais, *Annal. du Barrois*, II, 11.)

.i. *ghodet* de cristal. (*Compte de 1382*, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ghodes d'argent dores presentes aux seigneurs de la cour. (1384, *ib.*)

A la recommandation du duc de Bourgogne on fait present a M. Jehan de Mettenaye d'un *godet* d'argent doré a couvercle de .xxxii. l. .xviii. s. ou .xiiii. frans d'or le jour qu'il espousa dame Aelis de Ghistelle. (1389, *ib.*)

Pour 100 *godes* de terre a boire. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 73, Biblioph. fr.)

Pour .xii. *godes* de pierre pour le cambre du seel. (1411, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung *godet* de vin. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, 1486, f° 94b.)

Enfans, buvez a pleins *guodetz*. (Rab., l. III, prol.)

Boire en *goudet*
Tout nostre saoult.
(*Farce de folle bobance*, Anc. Th. fr., II, 280.)

— Fig., gosier :

En eux je n'ay pas grant regret,
Car ils emplent bien leur *godet*.
(*Moral. de charité*, Anc. Th. fr., III, 379.)

H.-Maine, *godet*, grande cuiller de bois à manche creux. Haut-Bugey, *godé*, verre.

Nom propre, *Godet*.

GODIER, s. m. ?

Godier portant quelque piece de vache. (*Acte de 1527*, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GODIL, adj., divin ?

Ysabiaus li sacree, Ysabiaus li *godile*. (*Traité de 1287*, Arch. L 733, cote 2.)

1. **GODIN**, *ghodin*, s. m., sorte de perche, de bâton :

Pour .iiiic. de *godins* pour cuveliers. (1359, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

.xic. de perches conme de *ghodins*. (1377, *ib.*)

2. **GODIN**, voir Gaudin.

1. **GODINE**, s. f., mot douteux, peut-être fille de joie, et alors ce serait le même que *gaudine* :

Les ambubaies, les *godines*
Sour les vœus de ces bons chalans....
Y font plats de popons, concombres.
(1560, *Cuisine papale*, p. 67, Fick.)

2. **GODINE**, voir Gaudine.

GODINELLE, s. f. ?

.iiii. reilles qui souppendent ledit moulin, quatre *godinelles*, une souche. (*Pièce de 1408*, Arch. S 29, pièce 8.)

GODINET, *gaud.*, adj., gai, réjoui :

Veez me cy, coincte et jolye,
Gracieuse et *godinette*.
(*Moralité des Enfans de Maintenant*, Anc. Th. fr., III, 42.)

Alors qu'amoureux il estoit
De la deesse Babillette,
Quy estoit gaie et *godinette*,
Pour la grant amour qu'elle avoit.
(*Les Etrennes de Herpinot*, Var. hist. et litt., VI, 48.)



Elle gente, *godinette*.
(*Chans. norm. du seiz. siéc.*, VIII, Jacob.)

Et que je serai *godinet*
Je serai plus gay que satir.
(*La Femme veuve*, Recueil de farces, moralités, etc., III, 10.)

— *Godinette*, s. f., jeune fille réjouie et agréable :

Avez vous point veu cy entrer
N'a gueres une *godinette*,
Qui vient rire, esbatre, dancer?
(COQUILLART, *Monologue Coquillart*, II, 208, Bibl. elz.)

Ba, ba, ba, font ses *godinettes*,
Quant elles veulent caqueter.
(ID., *ib.* II, 211.)

Quant cuyda prendre son delit
De nuyt avec sa *godinette*
Fort mignonne et bien sadinette.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 70^c, éd. 1507.)

Or brief, entre les *godinettes*,
En ris et petites minettes
Elle a le bruyt jusques aux cieulx.
(R. DE COLLERYE, *Dial. de M. de Dela et de M. de Deça*, Bibl. elz.)

Je ne ris autant d'un an que
Je feis l'autre hier du banquet,
Des comptes, devises, caquet,
Jeux, mots, ridz, chansons et sornettes
De quatre jeunes *godinettes*
Aux estuves le jeudy gras.
(*Le Banquet des Chambrières*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., II, 285.)

Son vert bonnet, dont il fait le gros bis,
N'oublie pas, passe ne panetiere
Avec Hersanc, sa *godinette* chiere.
(*Banquet du boys*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., X, 211.)

Entretenir ses *gaudinettes*,
Donnez anneaulx d'or.
(*Farce de folle Bobance*, Anc. Th. fr., II, 274.)

Et songe qu'une *godinette*
Desja le sert de pain blanchi.
(1560, *Cuisine papale*, p. 42, Fick.)

La *godinette* me disoit d'une petite bouchette douce et amoureuse. (LARIV., *les Tromper.*, I, 3, Bibl. elz.)

— *Baiser en godinette*, baiser amoureusement, tendrement :

Baisez le en *godinette*
Pour la derniere fois.
(SIBILET, *l'Iphigenie d'Euripide*.)

Nom propre, *Godinet*.

GODINIERE, s. f. ?

Le hebergement appellé la haie et la *godiniere* avec ses appartenances. (1344, Arch. JJ 75, f° 191 r°.)

GODIR, voir GAUDIR.

GODISTOUET, *goditouet*, *goditoet*, *codidouet*, interj., Dieu le sait, vraiment :

Sire, j'ai a non Mauferas,
Englisseman de Canestuet
Ya, ya, *codidouet*.
(*Witasse le Moine*, 2200, Michel.)

Ya, Ya : *goditoet*,
Ge fot saver, fet il, trestoz.
(*Renart*, Br I^b, 2394, Martin.)

Li prestres Englois les jugoit (les vins)
Qui volentiers les engorgoit
Et a chascun donoit .I. bout
Et puis si disoit : Ise gout;
Bi S. Thomas qui fu martin,
Goditouet, ci a bon vin.
(H. D'ANDELI, *Bat. des vins*, 171, p. 29, Héron.)
Var., *goditoet*. (ms. Berne.)

GODON, *gondon*, *gordon*, s. m., terme d'injure adressé aux Anglais à cause de leur juron national *goddam* :

Ne craignez point, allez battre
Ces *godons*, panches a poys.
(*Chans. contre les Anglois*, Ler. de Lincy, *Rec. de ch. hist.*, I, 300.)

A Mahiet Gauchier, paintre, pour faire les jusarmes et haches, et une fleur de liz et deux *godons*, 12 l. 16 s. p. (*Extr. des reg. orig. des comptes de la ville d'Orl.*, ap. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, V, 310.)

Nul n'est de nous qui ne desire
De combatre et voir les *godons*.
(*Mist. du siège d'Orl.*, 4741, Guessard.)

De combatre et voir les *goudons*.
(*Ib.*, 4754)

Allencontre de ces *gordons*.
(*Ib.*, 10906.)

Ces paillars *godons* d'Angleterre.
(*Courroux de la Mort*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., II, 79.)

Ils ont chargé l'artelleryе sus mer,
Force bisquit et chascun ung bydon
Et par la mer jusqu'en Bisquaye aller
Pour couronner leur petit roy *godon*.
(*Chans. norm.*, ap. Louis du Bois, *Vaux-de-vire d'O. Basselin*, p. 173, éd., 1821.)

De trente mille de ces *godons* gros veaux
N'en retourna que six mille a Bourdeaulx.
(*Epître de Henry VII*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., III, 50.)

A escumeurs de mer je suis baillee
Et a *godons* pourceaulx remplis de biere,
Desquelz je suis tenue et embaillee.
(1513, *le Depucellage de la ville de Tournay*, Archiv. du Nord de la France, nouv. sér., t. I, p. 371.)

Hors France ont mis les *godons* d'Angleterre.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, XXXIII, éd. 1545.)

Mais *godons* pleins d'envie y furent bien peneux.
(A. MORIN, *Siège de Boulogne*, quatr. 6, Morand.)

Nom propre, *Godon*.

Suisse rom., un *godeme*, un Anglais.

GODONNAILLE, s. f., réunion de *godons*, de goujats :

Levez sus, bedeaux et sergens,
Coureux, pietons et *godonnaille*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 27964, G. Paris.)

1. GODOT, s. m., sorte de jupon, de cotillon :

.I. *godot* de blanc. (Déc. 1397, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

.I. *godot* de drapt violet. (*Ib.*)

.I. *godot* de futainne. (*Ib.*)

Item autre meschant *godot* pers. (*Ib.*)

Jura, *goudot*, jupon.

Nom propre, *Godot*.

2. GODOT, s. m., sorte de vase, de gobelet :

Pour ung bruche et ung *godot* de terre pour porter au boys. (1409-10, *Compte de la fabrique de S. Pierre*, Arch. Aube G 1559, f° 167 r°.)

Je te bailleray un *godot* de vin tout fin plain, si tu me veux faire ce service. (NICOLE DE TROYES, *Gr. Parang. des Nouv. Nouv.*, p. 71, Bibl. elz.)

Cf. GODET 2.

1. GOE, s. f. ?

Hostel de la Stuelliere avecques ses appartenances de jardrins, vergiers, *goes* cultivees et non cultivees, pres, boys, etc. (1530, *Aveu et dénombr.*, Ste-Croix, Vasles, Arch. Vienne.)

2. GOE, voir GOIE.

GOÉ, voir GOI.

GOECHE, *gouache*, s. f., perdrix grise :

Nous avons grosses perdris, autrement dit *goeches*. (*Déb. des hér. d'arm.*, 18, A. T.)

Est a presupposer, que la perdrix grise ou *gouache* n'a pas esté cogneue en grec. (BELON, *Nat. des oys.*, 5, XV, éd. 1555.)

GOERE, voir GOIERE.

GOET, *gohet*, s. m., sorte de raisin :

Li vins de gros noirs ou de *goet*, cascuns muis six sous de rente. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, XXVII, 25, Beugnot.)

Se vos oisiaus a le pierre prendes le roisin de *gohet* et triulles et presses le jus u bec. (*L'Aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, f° 222^b.)

GOEULLE, s. f. ?

A Boniface de Nayere, escrignier, pour avoir... livré trois culs de lampe, une *goeulle* et six nœuds estant le tout mis au barreau de fer servant de sommier au conclave. (*Compt. de* 1596, ap. Houdoy, *la Halle échevinale de Lille*, pièces just., p. 75.)

GOFANONER, voir GONFANONER.

1. GOFFE, s. m. penne ?

Pour le palestrage, *goffe*, sarrure et clou. (Sept. 1544, *Compt. des cordel. d'Orl.*, Arch. Uzel, GG 17.)

2. GOFFE, *gauffe*, adj., lourd, grossier :

Pour le reste des charges du mariage pour ne vous sembler que je vueille enfler la partie, je n'employe que ce que les tenebres de mariage ont peu vous en apprendre, vous les avez leus avec moy, il y a du lourd et du *gauffe*, si peut on en tirer quelque chose a propos, pource que je propose. (*Les Apresdinees du s*^{r} *de Cholieres*, II, f° 77 v°, éd. 1587.)

Inepties, qui, comme choses *goffes* et peu honnestes, font rire les ignorans. (LARIVEY, *la Vefve*, prol., Anc. Th. fr., V, 106.)

Vous estes devenus *goffes*, agrestes, hydeux. (MONTLYARD, *Trad. d'Apulée*, f° 176 v°, éd. 1616.)

GOFFEMENT, adv., grossièrement, lourdement, d'une manière goffe :

Le plus souvent quand nous parlons d'un ouvrage faict a l'antique (qui vaut autant a dire qu'a la mode ou façon antique) nous le disons per mespris, tout au rebours des Latins : comme si nous disions faict lourdement, et (comme disent aujourd'huy les nouveaux parleurs de François) *goffement*. (H. ESTIEN., *Tr. prep. p. Herod.*, c. 3, éd. 1566.)



Il me deplait grandement qu'il me faille mettre en cette biblioteque plusieurs auteurs, dont les uns ont escrit si *goffement*, aucuns impudiquement et en toute lascivété, autres heretiquement. (DUVERD, *Biblioth.*)

GOFFEON, voir GOFFON.

GOFFIER, s. m.. forme, ou coiffe du chaperon, le creux du chaperon dans lequel entre la tête :

Les caperons derous et deskieres derier,
Et ly pluseur l'avoient troué ens el *goffier*.
(*Chev. au cygne*, 16667, Reiff.)

GOFFON, *gofon, gouffon, goffeon*, s. m., dim. de *goffe :*

4 livres de plont achatés per les *gofons* de la dicte chambre. (*Compt. de P. Serrer, prév. de Montbrison*, réparat. du donj., 1382-83, Arch. Loire.)

3 quarteron de fer achaté per fayre les esparres et le verrolx et les *goffeons* de 3 portes noves. (*Ib.*)

A maistre Bertrant, ferrailher, pour pluseurs sarres, clefz, pinnilles, *goffons* et autres choses par luy faictes. (3 fév. 1448, *Compt. du R. René*, p. 129, Lecoy.)

152 l. de fer par lui ouvré en esparres, *gouffons*, verroux et cinq serrures garnies de clefz. (*Comptes des mines de Jacques Cœur*, Arch. KK 329, f° 118 r°.)

GOFFRÉ, adj. ?

..... Ce goguelu
Estoit gay, *goffré*, testonné,
Brave, comme un chou godronné.
(AUVRAY, *le Banq. des Mus.*, p. 191.)

GOFLE, s. m., sorte d'armoire pour mettre les ornements sacrés :

Quatre asselles pour ferre 1 *gofle* pour mettre les aornemens de l'eglise. (1473, *Trav. p. le beffroi de Béthune*, Arch. de Bar, Blondel d'Aubers.)

GOFON, voir GOFFON.

GOFRE, s. m., rayon :

Les pourpres assemblees en trouppe composent en commun leur *gofre*. (AMYOT, *Œuv. mêl.*, t. II, p. 156, éd. 1820.)

GOGAYER, voir GOGOIER.

GOGETTE, s. f., terme de caresse adressé à une femme, cause de joie, de plaisir :

Ma doulcinette, ma mignonne,
Ma *gogette*, ma toute bonne.
(*Farce d'ung Ramonn. de cheminees*, Anc. Th. fr., II, 199.)

GOGHE, voir GOGUE.

1. **GOGOIER,** *gogoyer, gogayer*, v. réfl., faire bombance, faire la noce, se réjouir :

Et d'*eulx gogayer* en l'ombrage.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 144 v°.)

Chascun si *se gogoye* la veille Saint Martin.
(*Debat de l'Iver et de l'Esté*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VI, 194.)

Et moy, qui n'ay bougé d'estre couché en ceste place, prenant du bon temps et *me gogoyant* a plaisir, ai prins avec mes fesses tant de gibier que c'est merveille, et dont je me suis tant guedé et remply, que j'en creve. (LARIV., *Nuicts*, X, II, Bibl. elz.)

— Se rire, se moquer :

Et tres durement *s'en gogoient*.
(*Clef d'amour*, p. 39, Tross.)

Et ainsi *se gogoya* la mariee de la sueur, et toutes voyes elle disoit voir. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. CXX, Bibl. elz.)

— Bien venir, prospérer, en parlant de plantes :

Elle vient mieux d'estre souvent arrousee et *se gogaye* a l'eau, quand le temps se porte un peu sec. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 262, éd. 1597.)

Le prunier de damas *se* refait et *gogaye* mieux en contree seiche et d'air chaud, qu'il ne fait ailleurs. (ID., *ib.*, p. 471.)

Se disait encore au XVIIe siècle : *Gogayer*, star allegro. (OUDIN.)

2. **GOGOIER,** voir GORGOIER.

GOGON, voir GOJON.

GOGOY, s. m., divertissement bruyant, bombance, noce :

Et quant ilz sont en leurs *gogoys*,
S'aucun y ramentoit la voix
D'aucun vaillant ou renommé
Qui n'ait esté riche nommé
Dient que ce sont toutes trongnez,
Et qu'asses y a de mençongnez.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 199 v°.)

GOGOYER, voir GOGOIER.

1. **GOGUE,** adj., gai, joyeux :

Cil l'emmaine joieus et *gogue*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 19416, W. et D.)

2. **GOGUE,** *goghe, guogue, guoge*, s. f., plaisanterie, raillerie, gaîté, bonne humeur, fête :

Le sage de l'anflé se moque
Quant ce qui dit tout vient a *gogue*.
(*Ysop.*, I, XXIII, Robert.)

Dont en France ot de granz niees,
Qui menoient anz fieres *gogues*.
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, v. 230, Buchon.)

A l'approchier que François firent
Du lieu ou leur ennemis virent
N'ot gieu, ne ris, feste ne *gogue*.
(ID., *ib.*, 18459, W. et D.)

Puis dit que ce ne sont que *gogues*.
(*Dial. de St Grég.*, ms. Evreux, f° 134^d.)

Lui disons *gogues* et risees.
(WATRIQUET, *des .III. Chanoinesses de Couloingne*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, III, 142.)

Et tout ce que ilz pevent traire d'elles, ilz rapportent tout et en font leurs parlements des unes et des autres, et s'en donnent de bons jours et de grans *gogues* et de bons esbatemens. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. CXXIV, Bibl. elz.)

Car terre dessoubz eulz s'ouvri
Et en abisme les couvri,
Pour le descort, ce n'est pas *gogue*,
Qu'orent mis en la sinagogue.
(*Mir. N.-D.*, IX, 370, A. T.)

Marchandise estoit lors en sa vogue,
En son grant bruyt, tryumphe et *gogue*.
(MARTIAL D'AUV., *Vigil. de Charl. VII*, II, 17, éd. 1724.)

Puis a volu, et tout sans *goghe*,
Faire en latin ung cathologhe....
(*Chron. de l'Abb. de Floreffe*, 1488, Mon. pour serv. à l'hist. de Belg., t. VIII.)

A l'heure il estoit bien en ses *gogues*. (LOUIS XI, *Nouv.*, XII, Jacob.)

J'ay Sohier et Cottin
Veu danser et mener la *guoge*,
Et sachiez que grecq et latin
Viennent a nostre sinaguogue.
(LEFRANC, *Champ. des Dames*, Ars. 3121, f° 121^d.)

Vrayment, elle en contera bien;
Janne est maintenant en ses *gogues*.
(BELLEAU, *la Reconnue*, I, 1, Anc. Th. fr.)

Maistre Raimond, qui avoit l'une des plus belles femmes que nature fist oncques, commença a entrer en ses *gogues*. (LARIVEY, *Nuits de Strap.*, IVe nuict, fab. 4, Bibl. elz.)

— Sorte de farce ou de ragoût composé de lard, d'œufs, d'herbes et de fromage mêlés d'épices, et du sang de mouton, que l'on mettait cuire dans une panse de cet animal ; farce pour faire du boudin :

Par la *guogue* cenomanique, dist Epistemon, Euripides escript, et le prononce Andromache, que contre toutes bestes veneneuses ha esté, par l'invention des humains et instruction des dieux, remede profitable trouvé. (RABEL., l. IV, c. LXV, éd. 1552.)

Bourb., *gogue*, amusement. Pic., *gogue*, sorte de ragoût.

GOGUELU, *guoguelu*, adj., vain, glorieux fat, présomptueux :

Nous voyons pauvres *goguelus*
Minces, mesgres, niays et lours
Pour estre a plaisance vestu
Garsonner satin et velours.
(COQUILL., *Droitz nouv.*, 1e p., De Statu Hominum, I, 63, Bibl. elz.)

Ung Macé *goguelu*
Treuve sa femme sur le faict.
(ID., *ib.*, 2e part., De Injuriis, I, 192.)

Sathan, mon gentil trupelu,
Mon fafelu, mon *goguelu*,
Mon mignon, mon grant dorelot.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 40^d, éd. 1507.)

Toutesfois aucuns *goguelus*
Qui voyent leurs vignes florir
S'i fient et sont resolus
Plus que gensdarmes dissolus.
(J. BOUCHET, *Regnars traversant les voyes perill.*, f° 45^b, éd. 1522.)

Gaubregeux, *goguelus*, claquedens. (RAB., I, 25.)

Guoguelu. (*Ib.*, V, 13.)

Il se disait encore au dix-septième siècle :

Pour Desplan, c'est un nouveau coureur de fortune, qui se doit tenir tout *goguelu* de son bonheur. (*Caquets de l'Accouch.*, 5e journ., Bibl. elz.)

Oudin donne *goguelu* avec le sens de fanfaron, gausseur, moqueur. Duez l'inscrit aussi et le traduit par bouffi d'orgueil.

Pic., *goglu*, présomptueux. Champ. et Canada, *goglu*, plaisant, railleur, hâbleur. Il désigne aussi au Canada un oiseau chanteur.

GOGUENETTE, s. f., propos joyeux :

En lisant ses chansonnettes,
Que j'empli des *goguenettes*.
(J. GODARD, *les Goguettes*.)

Le comtois, l'emploie encore avec le même sens :



GOGUET, s. m., sorte de bateau :

Pour chacun navire soit gribenne, helette ou *goguet*, .VI. deniers. (*Ch. de* 1488-89, A. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 319.)

Cf. COQUE 1.

GOGUETER, v. n., s'amuser, folâtrer :

Par ce moyen le regnard fin et cault
Eschappa lors saultant et *goguetant*
Dessus le bord de ce puis...
(GUILL. HAUDENT, *Fabl.*, 1[re] part., I, Lormier.)

Une grand trouppe feminine
L'autr'yer je vey, faisant la mine,
En sousriant et *goguetant*.
(1556, *le plaisant Quaquet*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., VI, 179.)

GOGUIER, voir GAUGUIER.

GOHEE, s. f., joie, plaisir, joyeux accueil :

Et de me faire la *gohee*.
(*La Fille basteliere*, Ler. de Lincy et Michel, *Rec. de farc.*, 1.)

Monsieur le porcher, voyant sa truye, fut le plus aise du monde. Hé ? Dieu sait la *gohee* qu'elle lui fit. (*Nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 63, Bibl. elz.)

L'hyver venu, sous la meule est pilee
L'huyle d'olif, en joyeuse *gohee*.
(LE BLANC, *Georgiques*, f° 70 v°, éd. 1608.)

GOHELHER, voir JOIELER.

GOHEREL, *gohorel*, *gehorel*, *gorel*, *-iel*, *gorrel*, *goreau*, *gorreau*, *-iau*, *gourreau*, s. m., licou, joug :

Juga, *goriaux*. (*Gloss. de Garl.*, ms. Lille, Scheler, *Lex.*, p. 58.)

Or faites donc qu'uns *goheriaus*
Soit mis entours pour enarmer.
(JEH. D'ESTRUEN, *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 124.)

De bestes prises en pieges il a en une biche, deus bichiaus, et .I. *goherel*. (1285, *Enq.*, Arch. J 1024, pièce 84.)

Quant on fait premierement traire
Ronchin ou jument ou thorel,
Il sont plus grevé du *gorel*,
Ce n'est mie doubte, et plus pris
Qu'il ne sont, quant il sont apris.
(*Remedia amoris*, 529, Koerting.)

Pour *gorriaus*, pour selles dossieres et fourriaus. (1326, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 47.)

Ernoul le Goherier pour .II. *goheriaus*, (1348, *Recepte de P. de Panthegnies*. Arch. mun. Valenciennes, CC 3, f° 9 v°.)

Il fait *goriaus* et sommes et cheingles. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 13ª, Michelant.)

Les *gohoriaus* et autres harnas des kevaus. (*Compt. de* 1369, Arch. mun. Valenciennes.)

Pour .I. noef *gohoriel* estoffet et une noefve sielle. (*Ib.*)

Trais et *gohoreaulx*. (1372, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 29, f° 46 r°.)

Tout le harnas de *ghehoriaus* et trais servans as kevaus. (1386, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

L'exposant print en l'estable deux jumens et un petit poulain avec deux coliers ou *gorriaux* a traire tous garniz. (1391, Arch. JJ 141, pièce 214.)

Or quiert Juno son pastorel,
Tout a esdos, sans *gehorel*,
Sans selle, sans frein et sans bride
Par le monde cevauce et ride.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 354 r°.)

Occupation grande est cree a tous hommes; et ung grief *goreau* sus les filz de Adam. (LEFEVRE D'ETAPLES, *Bible*, Ecclesiasticus, ch. 40, éd. 1530.) Lat., jugum grave.)

Pourras tu lier l'elephant a ton *goreau* pour ahenner ? (ID., *ib.*, Job, ch. 39.) Lat., loro tuo.

Jouc ou *gourreau*. (*Q. Curse*, II, 3, éd. 1534.)

— Fig., joug :

Et se mit au nombre des sainctes nonnains, lesquelles en celle mesme eglise elle avoit ordonnee au service de Dieu, et y print le *gorrel* du sainct service de nostre Seigneur. (J. VAUQUELIN, *Chron. d'E. de Dynter*, I, 26, Xav. de Ram.)

De moy et de vous osteray le dur *gorreau* de l'importable servitude ou vous estes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 93 v°.)

Et dirent que aulcunes cites avoient esté ennemiement attentees, et que sans doubte se remede n'y estoit my toute la region de Thrace violentee prenderoit le *gorreau* des Macedoniens. (ID., *ib.*, 10512, VIII, III, 7.)

Tresperça les endurcis cuers des gens et soubmist au souef *gorel* de la loy leurs colz non apprevoisiez et cruelz. (BROCHART, *Advis pour faire le passage d'oultremer*, prol.)

Ilz rejetteront et deboutteront la seigneurie des François qu'ilz reputent ung pesant *goriel*. (ID., *Advis*, etc., des quatre motifs de faire le passage d'oultre-mer, f° 51 r°.)

Wall., *gorai*, *goherai*, collier de cheval. Anc. wallon, ou plutôt wallon francisé *goreau*, namur., *goria*, rouchi, *goriau*.

GOHERELIER, *goherrelier*, *goherlier*, *gorrelier*, *courrelier*, s. m., fabricant de jougs, bourrelier :

Adan le *gorrelier*. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 212 v°.)

Gorreliers, bourreliers. (1354, *Sent. des Ass. de Laon*, Arch. legisl. de Reims, 2[e] p., vol. I, p. 331, Doc. inéd.)

Courreliers, bourreliers. (*Ib.*)

Selliers, *goherliers*. (*Ib.*)

Goherreliers, selliers. (*Ib.*, p. 332, note.)

Pic., *gorellier*. Environs de Béthune, *gorlier*. Wall., *gorelì* ou *gohurlì*. Anc. wall. et rouchi, *gourlier*, *gorlier*. Namur., *goreli*.

GOHERIER, s. m., bourrelier :

Ernoul le *Goherier* pour .II. goheriaus. (1348, *Recepte de P. de Panthegnies*, Arch. mun. Valenciennes, CC 3, f° 9 v°.)

Pic., Vermand., *gourier*, bourrelier.

GOHERLIER, voir GOHERELIER.

GOHET, voir GOET.

GOHIERE, voir GOIERE.

GOHOREL, voir GOHEREL.

GOI, *goy*, *gouy*, *goé*, *goiz*, s. m., sorte de serpe ou de couteau, particulièrement à l'usage des vignerons ou des tonneliers :

Un *gouy* et une sarpe. (1376, *Invent.*, Arch. Loiret, f° 73 r°.)

Icellui Jehannot ferit icellui Botin d'un ferrement appellé *goy*. (1397, Arch. JJ 152, pièce 254.)

Icellui Gilet demanda un *goé* appellé serpe a boscheron. (1409, Arch. JJ 163, pièce 309.)

Jehannot Farez qui tenoit un *goiz* en sa main. (1410, Arch. JJ 164, pièce 232.)

Print ledit baston appellé *goys*, et d'icellui frapa un seul cop sus la teste dudit Barthelemi. (1419, Arch. JJ 171, f° 23 r°.)

Le suppliant feri ung coup d'un *goy*, autrement appellé vougene, de quoy l'on arrache les buissons. (1450, Arch. JJ 189, pièce 120.)

Tousjours fault estre pourveux de houelz, marres; picz, *goys* et pelles ferrees. (*Flave Vegece*, I, 24.)

Ung *goy* pour esguiser les paulx des antes. (1553, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 144, Chevalier.)

Pour boys et vigne aussy feict il des *goys*.
(GRATIEN DUPONT, *la Controverse des Sexes*, ap. Jaubert, *Gloss. du centre de la France.*)

Taschoient l'un l'autre a se rendre deffaits,
A coup de *goy*, de houlette et de sonde.
(CL. MAROT, *Compl. de madame Loyse de Savoye*, p. 15, éd. 1596.)

Goy, est une petite serpe de vignerons. (TABOUROT, *les Escraignes dijonnoises*, p. 5, Rouen 1648.)

On trouve au XVII[e] siècle :

Serpe, *goy*. (MONET, *Parallele des langues*, Rouen 1632.)

L'épaisseur d'un dos de *gouy*. (1692, *Mém. de Cl. Dusson*, Mém. de la Soc. éduenne, 1875, p. 277.)

Jura et Nivernais, *goy*, serpe de vigneron. Orléanais, notamment à St-Benoît, *gouy*, serpe à couper le gros bois. Fr.-Comté, *goi*. Poitou, *gouet*. Sologne, *gouay*, *gouet*. Bourg., Yonne, *goué*, *gouet*.

Noms propres, *Goy*, *Gouy*.

GOIART, *goyart*, *goyard*, *gayar*, s. m., sorte de serpe ou de couteau :

Lequel Questam prist un grand baston de fer dit *goiart*. (1402, Arch. JJ 157, pièce 225.)

Jehan Lancier garni d'un coustel appellé *goiart*. (1403, Arch. JJ 158, pièce 257.)

Un *goiart* que le suppliant avoit accoustumé de porter quant il aloit dehors abattre ou copper les buissons ou hayes. (1405, Arch. JJ 160, pièce 74.)

Lesquelz sergens ouvrirent une granche de certain instrument appellé *goyard*, sans faire en icelle ouverture autre. (1416, Arch. JJ 169, pièce 470.)

A Pierre de Dijon pour ung *goyart* pour copper les herbes. (1459, *Compt. de Nevers*, CC 55, f° 34 v°, Arch. mun. Nevers.)

Deux *goyards* et deux pioches. (1525, *Compte rendu par G. Charbonnier*, Arch. mun. Orl.)

Goiart, id est une sarpette emmanchee au bout d'un long hante pour coupper a



deux mains buissons et branches d'arbres. (J. NICOT, *Thresor de la langue françoise.*)

Goyart, serpe emmanchee d'une longue haute. (MONET, *Parallele des langues*, Rouen 1632.)

— Sorte de fourche :

Qui Bonitus tenebat tunc in manu sua quemdam baculum, vocatum *gayar* sive croucit, cum quo trahitur fenum de fenario pro animalibus, quando fenum est nimis contassatum. (1397, Arch. JJ 151, pièce 287.)

Goyart est encore usité dans les campagnes du Nivernais, du Berry, du Bourbonnais et du Morvan. Le lyonnais a le fém. *goyarde*, grande serpe.

Nom propre, *Goyard*.

GOIE, *goye, goe*, s. f., sorte de serpe :

Pierre Lubiron, qui avoit une serpe ou *goye* en sa main. (1408, Arch. JJ 162, pièce 311.)

Ung *goe* ou serpe que le suppliant tenoit en sa main, de quoy il tailloit les vignes. (1470, Arch. JJ 196, pièce 10.)

Goie, id est sarpe a main. (NICOT.)

Goye, petite serpe, serpe a main. (MONET, *Parallele des langues*, Rouen 1632.)

Bourbonnais, Lyonnais et Forez, *goye*, Dombes, *goia*, serpe.

GOIER, *gouyer*, s. m., sorte de serpe :

Icellui Mathé print ung *gouyer*, et en frappa ledit Pessoul deux cops sur la teste. (1444, Arch. JJ 176, pièce 323.)

GOIERE, *goyere, gohiere, goere, gouiere, gouyere, gouere, gouerre*, s. f., espèce de tarte ou plutôt de ragoût. D'après Cotgrave, qui l'explique par *talmouse*, ce mets contenait des fines herbes, du lard, des œufs, du fromage, des épices et des viandes mêlées avec le sang d'un animal, le tout mis dans un ventricule de mouton :

Il i ot gauffres et oublees,
Goieres, tartes, flaonciaux,
Pommes d'espices, darioles,
Crespines, bignez et roissoles.
(*Fauvel*, Richel. 146, f° 32d.)

Bonnes *goyeres*
Bien sucrees, bien faites et legieres.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 75a.)

Pour trois chappons, trois perdrix, une *goiere*, et pour pommes. (*Compt. de P. Mareau*, 1408-1410, Forteresse, II, Arch. mun. Orléans.)

Pour deux *gouyeres*. (4 oct. 1430, *Compt. du soubzsecr. de S.-M.-des-Ch.*, Bibl. de l'Ec. des ch., 1860, p. 226.)

Faisans tartes, flans et *goyeres*,
Et grant ravaudiz a minuict.
(VILLON, *Grant Test.*, CXXXVII, Jouaust, p. 100.)

En *gouieres* 9 sols ; lard a larder 9 sols. (1445-1447, Arch. S.-Inf., G 592.)

Pour .VI. *gouyeres*, chascune .XX. den., valent .X. solz. (1454, ap. Mannier, *Commanderies*, p. 36.)

A Philbert Poinbeuf pour une *goyere* et une tarte, ensemble vin et sucre. (1466, *Compt. de Nevers*, CC 60, f° 11 v°, Arch. mun. Nevers.)

Un lievre, un butor, deux levreaux et trois *gouyeres* de creme. (*Titre de* 1466, ap. Canel, *Ess. hist., archéol. et statist. sur l'arrond. de Pont-Audemer*, t. I, p. 104, éd. 1833.)

Attrotira, re, tarte ou *goyere*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Tartres, tourteaux, *goeres* et patisseries. (*Compt. de* 1496, Arch. de Dun-le-Roi, ap. Jaubert, *Gloss. du centre de la Fr.*, suppl., p. 80.)

Maintenant dirons quelque mot de la dexterité de faire gasteaux, flamiches, tourteaux, tartres, *gohieres* et autres pastisseries. (LIEBAULT, *Mais. rustique*, V, 22, éd. 1658.)

Chars de prinsel par trences. Bourlettes de veau. Josnes canart roty. Chatrons. Tartes de grousielles. *Gohieres*. (*Mém. d'un souper de noces donné à Lille le* 16 *juin* 1587, Continuation de la loi de la ville de Lille, 1781-1782, Biblioth. de Lille.)

La *goyère* qui eut au moyen âge une grande célébrité par toute la France, n'est plus connue que dans les provinces wallonnes et flamandes. On lit, dans un article de M. A. Dinaux, sur les *habitudes conviviales et bachiques de la Flandre*, inséré dans les *Archives du Nord de la France*, nouv. sér., t. II, p. 509.

Il en est resté dans ces provinces une espèce de tarte au fromage, appelée *goyère*, dont les Flamands font une consommation immense et qu'ils mangent avec plus de plaisir le dimanche des Rameaux, jour qu'ils appellent la fête du bon Dieu à tartes.

On lit aussi dans le Dict. rouchi-français d'Hécart :

Gohiere, s. f., sorte de tarte dont la farce est faite de fromage mou, dit fromage à la pie, mêlé avec un peu de fromage de Maroilles et des œufs. Talmouse... Th. Corneille dit que la forme de la *gohiere* est triangulaire, en Flandre elle est ronde comme les autres tartes. La composition que cet ancien lexicographe en donne est bien celle de notre *gohière ;* on écrivait autrefois *gouiere*. Boiste, au mot *gougère*, qu'il donne comme inédit, dit que c'est un gâteau de mie de pain, d'œufs et de fromage.

Norm., arr. de Pont-Audemer, *gouyère*, mesure pour la crème. Centre de la Fr., *gouère*.

GOIGUON, voir GOJON.

GOIL, s. m., syn. de *goi*, sorte de serpe :

Ung *goil* a tailler bois. (1460, Arch. JJ 190, pièce 185.)

GOILART, voir GOLIART.

GOILLART, voir GOLIART.

GOIN, adj., embarrassé, surchargé :

Et meme d'eulx a l'en veu en cest habillement, lesquels quant ilz estoient a cheval, ne se pouvoient aider ne tourner leurs chevaulx, tellement estoient *goins*. (ROI RENÉ, *Traictié de la forme d'ung tournoy*, Œuv., t. II, p. 14, Quatrebarbes.)

GOIR, voir JOIR.

GOIRAN, s. m., sorte d'oiseau de proie ressemblant au vautour et que nous appelons aujourd'hui bondrée :

Il n'y a petit berger en la limagne d'Auvergne, qui ne scache cognoistre le *goiran*, et le prendre par engins avec des grenoilles, telles fois avec de la gluz, mais le plus souvent au lasset. (BELON, *Nat. des oys.*, du goiran ou bondree, 2, X, éd. 1555.)

GOIRON, s. m., mot douteux, peut-être forme de *coron* :

Loyalment les gaingnai (les deniers), si ait m'ame [pardon,
Et pour chou en venra li gaingne a bon *goiron*.
(*B. de Seb.*, III, 1051, Bocca.)

GOISSE, s. f.; *par la goisse biu*, sorte de juron :

Nai, par la *goisse biu*, nai, nai !
Auo deble, ce sera trop chere !
(PHIL. DE REMI, *Jean et Blonde*, 2646, Bordier, p. 240.)

GOISSEMENT, s. m., jappement :

Imitant le *goissement* du chien. (ABEL MATTHIEU, *Devis de la lang. franç.*, 2e dev., f° 9 r°, éd. 1559.)

GOITRON, *goytron, goutron, gouttron, gotron, goltron, gouetron, groitron, guitrun, guiterun*, s. m., gorge, gosier :

Sepulchre aovranz est li *guitrun* d'icels. (*Lib. Psalm.*, Oxf., V, 11, Michel.)

Le sepulchre auveranz est le *guiterun* de çoulz. (*Ib.*, Brit. Mus. Ar. 230, f° 16 v°.)

Parmi le col lez le menton,
Entre la gorge et le *goitron*,
Li fist passer le fer trenchant.
(WACE, *Rou*, 3e p., 4083, Andresen.) Pluquet, 9225, *gotron*.

Ja troves vos asses gens de religion
Qui sont blancs sor les cotes et ont blanc le *gui-* [*tron*.
(*Renaud de Montauban*, Richel. 24387, f° 10 v°.)

Li *gouttrons* dont chescuns parloit
Sepulthure overte sambloit.
(*Lib. Psalm.*, XIII, p. 269, Michel.) Lat., guttur eorum.

Gutur, *goitron*. (*Petit Vocab. lat.-franç. du* XIIIe *s.*, Chassant.)

Leur *groitrons* est sepucres aouverz. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 10 v°.)

Son *gottron* ou sa gorge. (*Les Mir. S.-Loys*, Rec. des Hist., XX, 147.)

La gorge et li *goitrons* sont dehors la gonnelle.
(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, f° 159d.)

Pour monstrer leur *goitron* et leur gorge.
(ID., *ib.*, Vat. Chr. 367, f° 23a.)

Icellui Pierre... print ledit Thomassin sen filz par la gorge et par le visaige, et d'un coustel..... le fery deux cops en la gorge ou *goitron*. (1376, Arch. JJ 110, pièce 208.)

Et puis oste le soubzgorgon. C'est une char qui est depuis le bout de la hampe par dessus la gorge jusques au *goytron*. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 57d.)

— Goître :

Ainsi comme est la grape
Dessoubz le pied, que de vilaine grape
Et du *gouetron* soit telle ouaille prinse.
(*Les Treves de Marot et Sagon*, à la suite des *Œuv. de Cl. Marot*, éd. 1731.) Imprimé, *gonetron*.

Gongrona signifie ce qu'on dit en françois gouetre ou *gouetron*. (PARÉ, *Œuv.*, VI, 9, Malgaigne.)

Les escrouelles en Espagne, le *gouetron* en Savoye. (ID., *ib.*, XXIV, 1.)



— Animalcule dont on ne voit guère que le gosier :

Aultres bestes naissent de la corrupcion des fruictz, comme les petitz *goutrons* qui a paine n'ont que le gosier naissent des feves. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, fº 14 rº.)

GOITRONEUX, adj., goîtreux :

Apres eulx vendront... les fames *goitroneuses*. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, fº 39ª.)

GOIZ, voir GOI.

GOJON, *gogon*, *goujon*, *gougon*, *gougeon*, *goiguon*, s. m., cheville à pointe perdue :

Les riches barbecanes par mestrie soudees
As granz *gojons* et a plom soelees.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, fº 27 rº.)

Li provost clost la porte ou *gogons* aceres.
(*Destr. de Rome*, 715, Grœber.)

Que ont la porte close ou *gojons* aceires.
(*Ib.*, 1068.)

Trappe ne huis ne fenestre sans *goujons* de fust ou de fer. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1e p., XLVII, 3, Lespinasse et Bonnardot.)

Le boys, les chevilles, les *gougons* et toutes les choses necessaires pour yceulx (canons) faire geter. (1375, Arch. KK 350, fº 277 vº.)

Pour .IIII. chevilles de fer, une petite leviere, .LVIII. aggrapes et .XXIII. *goujons* qui peisent l'un parmi l'autre .VIIXXIII. livres de fer ouvré. (1382-83, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, Arch. Aube G 1559, fº 74 rº.)

A Richart le sarrurier pour .I. pois et .XIX. livres de fer ouvré en grapes et *gougons*. (1387-88, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, Arch. Aube G 1559, fº 104 rº.)

Duquel coffre le suppliant osta les *goiguons* ou crampons a quoy le couvercle dudit coffre ou escrin fermoit par derriere. (1389, Arch. JJ 138, pièce 152.)

Ala a l'un des diz coffres et par derriere osta les *gougons* de voyes et l'ouvry. (1419, Arch. JJ 71, fº 82 rº.)

Apres referma ledit coffre et remist les diz *gougons*. (*Ib.*)

Ne fera aucune piece d'euvre pour vendre ne exposer en vente ou il ait mortaise effondree ne *gougeons* descouvers des deux costez. (1487, *Ord.*, XX, 20.) Impr., *gongeons*.

Nom propre ancien : Galterus *Gojons*. (1188, *Cart. de Montieramey*, p. 112, Lalore.)

GOJONNIER, *gouj.*, v. a., attacher avec des clous appelés *gojons* :

Faire sur icelles (pieces de merrien) .I. planchier dont les planches ont .IIII. toises de lonc de bonne espoise, et *sont* jointes et *goujonnies* et coussus sur les pieces a chevilles de fer. (1364, *Compte de J. dou Four*, Arch. KK 3ᵇ, fº 47 rº.)

GOL, s. m., sorte de cépage de qualité inférieure :

Ont plantei *golz* et ayles vigne, pour ceu qu'il euxent plux de vin. (1338, *Hist. de Metz*, IV, 82.)

Li destruroit on la vigne et lou chambreis, fromental et *gol*. (*Ib.*, p. 83.)

C'est li lettre comant com doit raier les *golz*. Nulz ne vouloit acheteir nulz de nos vins pour la grant foyson des *golz* qui estoient aayriez. (1338, *Cart. de Metz*, Bibl. Metz 751, fº 19 rº.)

En l'an mil .III. .C. et .XXXVIII. fut maistre echevin sgr Jehan Noiron ; adoncques fit rayer les *gouz* en vignes partout. (JACOMIN HUSSON, *Chron. de Metz*, p. 18, Michelant.)

Cf. GOUAULX.

GOLCE, s. f., vipère?

Stellyon, *golce*, cersydre. (*Cont. de G. de Tyr*, ch. XLVIII, Hist. des crois.)

1. **GOLE**, *golle*, *gule*, *goule*, *gueule*, *geule*, s. f., collet, la partie de l'habillement qui joint le cou, fourrure disposée en bordure :

Li empereres par les *goles* le prist,
Qu'il ot vestues do peliçon hermin ;
A lui les sache que totes les fendi.
(*Mort de Garin*, 811, du Méril.)

Goules de martre ne vos vuel plus porter.
(*R. de Cambrai*, 6227, A. T.)

Pleure des ieus la damoisele
Que tote en moille sa maisselle,
Le nes, le bouce, le menton,
Et les *geules* del peliçon.
(*Athis*, Richel. 375, fº 130ᵉ.)

Du sanc qui ist des dens li covri le menton
Et moillirent les *gueules* de l'ermin peliçon.
(*Aye d'Av.*, 174, A. P.)

Les *goles* moillent de la pelice hermine.
(HERB. LEDUC, *Foulq. de Candie*, Richel. 25518, fº 71 rº.)

Patois de la Flandre, *goule*, vêtement de nuit fait d'une étoffe légère.

2. **GOLE**, *golle*, *goule*, *gule*, s. f., le moderne *gueule*, employé dans plusieurs sens figurés :

— Commencement :

De Peitevin le ju fu emblé
A la *gule* de aust, en un vespré.
(*Hug. de Lincoln*, Richel. 902, fº 135ª.)

Ouf sa companye,
Jour de la *gule* de aust, a Portesmue applye.
(P. DE LANGTOFT, *Chron.*, ap. Michel, *Chron. angl.-norm.*, I, 156.)

Je vous paierai tres bien, s'il Dieu plaist, si que vous me donnez jour de paiement jusques a la *goule* d'aoust. (*La Maniere de langage*, p. 397, P. Meyer.)

Le lundi en la feste saint Piere en le *goule* d'augst, a nuyt, sire Rogier Mortimer eschapa hors de la tour de Loundres. (*Chron. de Lond.*, p. 46, Aunger.)

Et apres çeo fut perveu que touz les Jues d'Engeltere furent mis en exil del *goul* d'Aust jesk a le fest de touz seints. (*Ib.*, p. 22.)

Cf. ENGOLEURE et ENGOULE AOUST.

— Parole :

En disant laides *golles* discouvignavles a no signeur et a no dame devant dis. (1311, *Lett. des échev. de Maubeuge*, 2e cart. de Hain., fº 3 rº, Arch. Nord.)

GOLEE, *goul.*, *goull.*, *gul.*, *geulee*, s. f., cri, parole :

Il n'a beste el convers qui ne soit esfree[e],
Cescune fait tel brait et jete tel *geulee*
Que oir le puet on d'une grant liuee.
(*Roum. d'Alix.*, fº 45ᵇ, Michelant.) Var., *gulee*.

Je li diroie isnel le pas
Tel cose que ne dirai pas ;
Et si dirai ge ma *goulee*.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 288.)

Qu'il ne peut puis qu'il a dite
De sa gueule male *golee*
Restorer bonne renommee.
(*Rose*, ms. Brux., fº 54ᵈ.)

Helas, mere ! li medisant
Diront, par leur male *goulee*,
Que vous en serez alee
Par mauvaistié.
(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 323, Wahlund.)

Et n'en dira l'en pas les *goullees* ne les paroles comme l'en fait de maintes. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. CXV, Bibl. elz.)

Et sont en eulz aucune male *goulee*
D'autruy parler et de faire debas.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, I, 41, Tarbé.)

O faulses langues affillees
Plus que ne sont bons raseoirs
Comment jettes vous telz *goulees*
Sur mes beaux et clers mireoirs ?
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, fº 67ᵇ.)

A cheus qui avaloient dirent mainte *geulee*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6310, Chron. belg..)

Aucuns envieux et mauvaises langues ne s'en taisoient pas en derriere, mais en disoient leurs *goulees*. (MONSTRELET, *Chron.*, ch. XCV, Soc. de l'hist. de Fr.)

Hullez a grande *goullee*.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, fº 183ᵈ.)

Bien que fut parmi plusieurs autres qui bruloient, jetans grandes *goulees* et lames de flammes. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, II, p. 229, éd. 1556.)

— Proclamation, ordre :

Et mesment soustenoyent grayers qui portoient les mauvaises *goulees* pour oster a leurs subgectz le leur. (*Coust. de Bret.*, fº 149 rº.)

— Nourriture :

Que vous devenrez bordeliere,
Por avoir d'autrui la *goulee*.
(*Marguet convertie*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 321.)

Si fet que saige li poisson
Qui fuit le verm por l'ameçon,
Ker trop i a chiere *golee*,
Povre et petite, et tost alee.
(*Vie de S. Alexi*, 229, Romania VIII, 172.)

Aunis et Saint., *goulée*, Morv., *gueulée*, Bourbonnais, *golâ*, bouchée. Suisse rom., *golée*, gorgée.

GOLENEE, voir GALONEE.

GOLER, *goleir*, v. a., border de fourrures :

Et donne est ce granz derverie de *goleir* pelices et manteaz, en teil maniere, ke une damme portet a son col, ki ne li fait ne chalt ne froit, la ranzon d'un prodome. (ST GREG., *Sapientia*, p. 291, Foerster.)

GOLEUZER, voir GOLOSER.

GOLFARIN, *gour.*, adj., gourmand, goulu :

Qui sont ces nez esgratignez,
Et ces visages *gourfarins*,
Qui nous ont si bien tatinez ?
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 325, Jacob.)

Golfarins, goulus et voraces. (*Platine de honneste volupté*, fº 81 rº, éd. 1505.)

GOLFER, v. a. engouffrer ?

O monde temeraire et pervers de cultiver et mettre en avant ce qui sert a *golfer* les vents, les orages et les tourbillons : comme si le flot de l'eau n'estoit assez bastant pour charrier ce superbe animal. (Du Pinet, *Pline*, XIX, préf., éd. 1566.)

GOLIARD, voir Goliart.

GOLIARDEMENT, *goullardement*, *goul.*, adv., gloutonnement :

Le loup mangeue *goullardement*. (*Jard. de santé*, II, 88, impr. la Minerve.)

— Grossièrement, en termes grossiers :

Et avecques ce que tout le temps de leur vie ont esté adonnees a grassement et *goliardement* parler des biens d'amours en disant plusieurs ordes parolles et mal sonnans. (Martial d'Auvergne, *Arr. d'am.*, L, éd. 1533.)

Duquel (M. de Guyse) ilz parlent si goffement et *goullardement* qu'homme, s'il n'estoit extresmement heretique, n'en auseroit avoir approché. (Condé, *Mém.*, p. 642, Michaud.)

GOLIARDEUSEMENT, *goul.*, adv., grossièrement :

Icellui Jamet appella l'oste coupereau.... en nommant tout oultre *gouliardeusement*. (1392, Arch. JJ 144, pièce 35.)

GOLIARDIE, *goul.*, s. f., gourmandise :

On nourrist les jeunes seigneurs es delices et a la fetardise, des ce qu'ils sont nez. Ils sont a l'escolle de *gouliardies* et viles paroles. (A. Chartier, *l'Esperance*, p. 316, éd. 1617.)

GOLIARDISE, *goul.*, *gouillardise*, *goulardise*, *goullardise*, s. f., gourmandise, gloutonnerie, débauche :

Honte, qui de sa nature refrainc les *gouliardises* et deshonnestetez. (Chr. de Pis., *Ep.*, Richel. 604, f° 114 r°.)

Cueur qui a haultesse tire,
Et ou noblesse est assise,
Doit toute ordure despire,
Laidure et *gouliardise*.
(A. Chartier, *Breviaire des nobles*, p. 589, éd. 1617.)

— Paroles grossières, mots de gueule :

Par maniere de moquerie et autres raffardes malsonnans,... Jacotin Pouletz le print a moquer et dire plusieurs *goulardises*,.... auquel le suppliant dist que se il ne cessoit de ainsi bagouler, que on lui respondroit autrement. (1447, Arch. JJ 176, pièce 502.)

L'en n'eust osé dire une villenie
A gentil femme ou quelque damoiselle
Riche ou povre par jeu ou compaignie,
Fust bourgoyse, meschine, ou povre ancelle,
Car en sa court la coustume estoit telle,
De defendre user de *gouliardise*.
(Martial de Paris, *Vig. de Charl. VII*, f° 69 r°, éd. 1493.)

GOLIARDOIS, *gouliardois*, adj. et subst., gourmand, glouton, lécheur, débauché, grossier, libertin dans ses paroles et dans sa conduite ; désignait aussi une sorte de baladin :

Goliardois et guileur.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 191d.)

Par nuit s'en est li fous alez,
Au monde s'est dou tot tornez,
Et devint *goliardois*
En tavernes et en lechois.
(*Vie des Pèr.*, Ars. 3641, f° 134a.)

Et devint clers *gouliardois*.
(*Ib.*, Richel. 23111, f° 115b.)

Ribaut et *gouliardois* doivent
Par le pais tel .c. deniers
Dont a paier ert li premiers,
En bois, en chastiaus, n'en citez.
(*La Patenostre du vin*, Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 71.)

Jugleor, enchanteor, *goliardois* et autres manieres de menesterieus. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 290d.)

Tielx sont ceulz qui se paissent du gaing des foles femmes incontinentes et toutz telz gens, comme *goliardois* et aucuns gengleurs et aucuns cabuseurs. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 417c.)

Gouliardois et diseurs de comedies. (Id., *ib.*, f° 75a, éd. 1488.)

Il vont chascun jour comme *gouliardois* en habit resplendissant, en apparat royal. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 326b.)

Telles femmes *gouliardoises* dient aucunes fois de femme qu'elle est P..... ou qu'elle est ribaude. (*Ménagier*, II, 60, Biblioph. fr.)

— En parlant de choses, grossier, propre aux débauchés, aux libertins :

As parties et autres plusieurs jeux qui sont *gouliardois*, desordonnes. (*Ménagier*, I, 36, Biblioph. fr.)

GOLIARDOS, *gouliardeus*, adj., grossier, libertin :

Ne parolles deshonnestes ne *gouliardeuses*. (*Ménagier*, II, 59, Biblioph. fr.)

GOLIART, *-ard*, *-ar*, *goul.*, *gouill.*, *goll.*, *goil.*, s. m., gourmand, glouton, goulu, gueulard, débauché :

Del main jusqu'au soir se botoit
Es tavernes li *goulias*.
(*D'un Moine ki desroba s'abeie*, Ars. 3527, f° 89d.)

Dou main jusque au soir se boutoit
Es tavernes li *golias*
Es bons morseas et es hanas.
(*Ib.*, Ars. 3641, f° 113a.)

D'ung cler *gouliar* qui entra en une abbaie pour la rober. (Ms. Berne, f° 76 v°.)

Firent mettre ledit Folleteste hors dudit hostel par leurs varlez, comme *gouliard* et yvroin qu'il estoit. (1381, Arch. JJ 119, pièce 437.)

Estor, maingeur, glouton ou *goliard*. (*Gloss. de Salins.*)

Estrix, mangeresse, gloutone ou *goliarde*. (*Ib.*)

Goliart ou grant mangeur, estor. (*Voc. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Les *gouliars* auroient horreur de le lire. (Chr. de Pis., *Ep.*, Richel. 604, f° 116 r°.)

Grant mengeur, *goillart*, estor, manducus. (J. Lagadeuc, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Augustins, rustres et *gouillars*.
(1560, *Cuisine papale*, p. 24, Fick.)

Parlons de ces goinfres *gouillards*.
(*Plais. Devis des supposts du S. de la Coquille*, éd. 1594.)

— En parlant de chose, grossier, libertin :

A leur lever pensoient a leurs bobances,
En s'abillant disoient *goulliars* motz.
(Gringore, *les folles Entreprises*, I, 134, Bibl. elz.)

— *Gouliart* a encore qualifié un homme qui faisait le bouffon par les maisons.

On donna, dès le commencement du XIIIe siècle, ce nom à des associations d'étudiants turbulents et tapageurs qui s'occupaient de boire, de courir le pays et de se livrer à toutes sortes de méfaits beaucoup plus que de littérature et de science. Le Concile de Trèves, en 1227, prescrit aux prêtres d'empêcher les truands (*trutanos*) et autres écoliers vagabonds, dits *Goliards*, de chanter à l'office divin ; il n'est pas douteux que ces mauvais garçons ne vinssent déclamer dans les églises autre chose que de pieux cantiques. D'autres arrêtés constatent des désordres causés par la Goliardise. Ces bandes se choisirent un chef qu'on gratifia du titre d'évêque : *Golius episcopus*. On l'appelait aussi *l'archipoeta*. Il ne manquait pas de donner, contre le clergé surtout, carrière à sa verve satirique. Ce fut surtout en Allemagne et en Angleterre que cette association fut en vigueur ; elle a laissé d'assez nombreuses pièces de vers latins qui mentionnent pour la plupart une grande détresse, suite de l'amour du jeu et de l'intempérance unie à la fainéantise. (Dinaux, *Sociétés badines.*)

Il est defendu a tout clerc d'estre jougleur, cappuleur, *gouliard*, joueur de dez. (Bout., *Somme rur.*, 2e p., f° 26d, éd. 1486.)

Il y a des canons contre les clercs *goliards*. (*Addit. au Dict. étym. de Ménage*, éd. 1750.)

— D'aspect farouche :

Ce est M. de Meques qui tant par est *goilart*
Qu'il n'ai ome ou segle se il fet .I. regart
Qui ne le crieme plus qu'autre beste le part.
(*Simon de Pouille*, Richel. 368, f° 153d.)

— Homme qui se vante de bonnes fortunes, audacieux, menteur :

Et puis dit que tous amoureux
Sont *gouliars* ou temps qui court.
(Al. Chartier, *Œuv.*, 708, éd. 1617.)

Pour donner exemple et doctrine aux jeunes gens, (qui mesdicts memoires liront cy apres) qu'ils se gardent d'estre venteux, ne *golias* en paroles. (La Marche, *Mém.*, I, 9, Michaud.)

GOLIAS, *goulias*, cas sujet ; voir Goliart.

GOLIE, s. f. ?

En enfer illuc n'aura mie
Desputemant ne la *golie*,
Li desputes sera fallis.
(*Vie des Pèr.*, Ars. 3641, f° 154d.)

GOLINER, v. a. ?

Qu nt *averez* tout *goliné*
E le pais environné
Au derein si vous repentirez
E en le servise Deu morrez.
(*Ragemon le bon*, Wright, *Anecd. litt.*, p. 77.)



GOLLE, voir GOLE.

GOLLENEE, voir GALONEE.

GOLLOLE, s. f.?

Faire quatre *golloles* en la tour d'orloige. (1507, 5e *Compte de Jehan Coytant*, Arch. mun. Avallon, BB 1.)

GOLLOTTE, s. f. ?

Pour reparations au chemin de la *Gollotte*. (1565, *Compte de Guillaume Gaucher pour la fortification*, Arch. mun. Avallon, CC 171.)

GOLLYE, s. f., eau que l'on faisait boire à la question :

Debet dari dicto acculpato sepius aqua dicta *gollye* per os ejusdem acculpati. (1368, *Comm. s. le plaict gen. de Laus.*, Doc. de la Suisse rom., VII, 379.)

GOLONNEE, voir GALONEE.

GOLOPER, s. m., gosier ?

Et je de la moye qui est blanche
Ly vourray la teste couper,
Sy ly tourray le *goloper*.
(*Passion Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 286.)

GOLOSANCE, *golous.*, s. f., désir :

Car de jour et de nuit n'ot autre *golousance*
Que de garder l'onnour du roy sans demourance.
(CUV., *du Guesclin*, 18842, Charrière.)

GOLOSANT, *goulousant*, adj., avide :

Elle est (yvresse) de tous maulx *goulousans*.
(J. BOUCHET, *Regnars traversant*, f° 95 r°, éd. 1522.)

GOLOSER, *goulouser*, *golouser*, *gouleser*, *goleuzer*, v. a., désirer ardemment, passionnément, convoiter :

Les chevaus que il mainne *ont* forment *golosé*,
Il li vorent tolir outre sa volenté.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 10d.)

Ly ont tant dit de vous d'honneur a brief parler,
Que ly dus Godefroys vous prist a *goulouser*,
Et dist que volentiers vous venroit visiter.
(*Chev. au cygne*, 15434, Reiff.)

Poinst le ceval, si se feri en l'onde,
E li cevalx l'enporta tot droit outre ;
Unques la sele n'en moilla ne la crupe,
E li Danois le bon destrier *golose* :
Dex ! dist il, peres qui formas tot le monde,
Se toi plaist, Sire, cel bon ceval me done !
Li paiens fu d'autre part el gravier,
E li Danois *golose* le destrier :
Dex ! dist il, peres qui tos dis fus et iers,
Tot sain e salf me rendes cel destrier,
Que il n'i soit ne navres ne plaies.
(RAIMB., *Ogier*, 2776, Barrois.)

La voist l'en tant bachelier
Si tregrant joie demener,
Qui les batailles *golousoient*.
(*Veng. d'Alex.*, Brit. Mus., Bibl. reg. 19, D 1, f° 32 r°.)

Rollant la prist molt bien a esguarder,
Dedans son cuer forment a *gouleser*.
(BERTRAND DE BAR-SUR-AUBE, *Girard de Viane*, p. 90, Tarbé.)

Conans la prist molt bien a esgarder,
Dedans son cuer forment a *goulouser*.
(ID., *ib.*, 648, Bekker.)

... Mes Garain sa mie
A il trouvee duel fesant
Qui vet la mort molt *golosant*.
(*Perceval*, ms. Montpellier H 249, f° 102a.)
D'autres manuscrits portent *gelosant*.

Queque la bele Ydone pleure et plaint et dolouse
Le preu Garsilion que tant aime et *golouse*,
Atant es vos sa maistre de tost aler jalouse,
Isnelement corant toute une voie herbouse,
Et voit sa demoisele en vie dolerouse.
(AUDIFROY LE BASTARD, *Bele Idoine*, Bartsch, *Rom. et past.*, I, 57,49.)

Le cheval commencha forment a galoper,
Et le destrier au Turc prist moult a *goloser*.
(*Conq. de Jerus.*, 8090, Hippeau.)

La cité prent li roys a esgarder
Dedenz son cuer forment a *goulouser*.
(*Aym. de Narb.*, Richel. 24369, p. 3a.)

Des François d'otre l'iave *fu* forment *golouses*.
(*Chans. d'Antioche*, IV, v. 196, P. Paris.)

Huon trai ens le fin, sans douter,
Por le grant tere que il *ot golousé*.
(*Huon de Bord.*, 2428, A. P.)

S'a faite .I. orison bien faite et enparlee,
Que cele vile soit a tel fuer atornee
Que de ceus ne d'autrui ne *soit* mes *golosee*.
(*Gui de Bourg.*, 4289, A. P.)

Et elle dist : L'*aves* vous *goulousee* ?
(*Auberon*, 929, Graf.)

En painne vit, en painne maint
Ki plus *goulouse* et plus ataint.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 8, P. Meyer.)

Et pource se doit bien garder
Chascuns del autrui *goulouser*.
(ADENET, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 35c.)

Pour s'arme que sauver *goulouse*.
(MOUSK., *Chron.*, 6529, Reiff.)

Il saura bien que cil *goulouse*
Qui si fetement se doulouse.
(RUTEB., *Dit de l'ueil Rustebuef*, I, 20, Jub.)

Veu aveiz com longuement
At tenu bel et noblement
Li cuens la contei de Tholeuze,
Que chascuns resembleir *goleuze*
Par son sang et par sa largesse,
Par sa vigueur, par sa proesse.
(ID., *Complainte dou Conte de Poitiers*, I, 49.)

Les François qui plus asez *goulousent* la batale que la pais. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 258b.)

Arriverent devant Murel,
De François grever *goulousanz*.
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, p. 231, Buchon.)

Trouver m'a fait mon compaignon
Qui de son bien me *golousa*
Tant que par amour m'espousa.
(*Un Mir. de N.-D.*, de la fille du roy de Hongrie, *Th. fr. au m. â.*, p. 541.)

GOLOSETÉ, *goulouseté*, s. f., gloutonnerie :

Goulouseté et avarice,
Covoitise et li autre vice
Tuit moinent a perdicion.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 141d.)

GOLOTE, s. f., désir :

Que Mes des Sarasins astoit en grant *golote*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 6407, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

GOLOUSANCE, voir GOLOSANCE.

GOLOUSER, voir GOLOSER.

GOLPIL, voir GOUPIL.

GOMALT, s. m. ?

La falsent hauberc et bliait
Que li trenchant fer de *gomalt*
Passent par piz et par forceles.
(BEN., *Troie*, 19979, Joly.)

GOMER, s. m., sorte de vase :

Quar il boivent a granz *gomers*.
(*Bataille des .VII. arts*, Richel. 837, f° 135.)

A un *gomer* puisent l'eaue parfonde.
(E. DESCH., *Poés.*, III, 1, A. T.)

— Objet de peu de valeur :

Et fust Ovides ou Omers
Si ne vaudroit il .II. *gomers*.
(*Rose*, Corsini, f° 92 ; Méon, 13823.)

1. **GOMME**, *goume*, s. f., ballot :

Item une *gomme* d'aguilles, c'est assavoir .XXV. livres de pesant pour le *gomme*. (1295, *Cart. Esdras de Corbie*, Richel. l. 17760, f° 356b.)

Une *goume* d'aiguilles, la mendre de six milliers et tout d'une sorte. (1407, *Ord.*, IX, 305.)

— Trou sous la roue d'un moulin :

Icelle Jehanne emporta laditte Benoite sur le bort du pont pour la getter en la *gomme* du moulin, ou elle disoit qu'elle la noieroit. (1390, Arch. JJ 140, pièce 147.)

Lesquels compaignons.... haucerent icellui ventaile et firent tourner la roue d'un tordoir ou moulin a huille, et laisserent aler un baston aval l'eaue, qui se mist entre la roue dudit moulin et la *gomme*. (1403, Arch. JJ 158, pièce 225.)

2. **GOMME**, s. f. ?

Je luy souhaite avoir cent Rommes,
Et autant d'empereurs que d'hommes,
Dont il fust chief imperial,
Par tel que tout son cœur royal
Tournast a fruit et saines *gommes*.
(G. CHASTELLAIN, *Souhaits au duc Charles*, VII, 339, Kervyn.)

GOMMÉ, adj., syn. de molesté :

Il est escript en l'Ecclesiaste que les larmes d'une povre vefve *gommee* et molestee montent au ciel devant Dieu. (*La prem. propos. de Jean de Rely faite devant le roy*, le 12 fév. 1483.)

GOMMEMENT, s. m., action de poisser :

Gummitio, tionis, f. g. *Gommement*. Poissement. (R. EST., *Dictionariolum*.)

GOMMENE, *gum.*, s. f., câble, gros cordage :

Le vent de Siroc commença petit a petit, et se renforça sur le vespre, jusques a estre moult impetueux : lequel nous contraignit plier toutes les voyles, et nous contenter d'une petite, qu'il nous convint descendre jusques a mi mas, et la renforcer de bonnes *gommenes* et gros chables. (BELON, *Singularitez*, II, 15, éd. 1554.)

Les ancres retenues a belles chesnes de fer en lieu de *gumenes* et cordages. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, p. 102, éd. 1576.)

GOMMERE, s. f., fard :

La troisieme, avec des cauteres appliques es lieux qu'on sait, et avec *gommeres* ou fards, et autres qui decorent et consolident la face et les autres membres. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 435, éd. 1598.)

GOMMOSITÉ, *gonm.*, s. f., gomme, qualité de ce qui est gommeux :

Et est celuy (basalme) a eslire auquel il appert aucune *gonmosité* dedans ou glueusité quand on le froisse ou casse. (*Le grant Herbier*, f° 16 r°, Nyverd.)

Et fluc de lui (l'euforbe) moult de *gom-*



mosité. (*Jard. de santé,* I, 179, impr. la Minerve.)

GONAILLE, s. f., vêtement :

Et firent cours mantiaus, *gonailles* de depors.
(*Aye d'Avign.*, 2322, A. P.)

Cf. GONE.

GONART, adj. ?

(Apres la mort d'Auguste) Empereur fut ses fils [Tyberius *gonart.*
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1942, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

GONBELE, voir COMBELE.

GONCE, s. m., sorte de chien :

Grant masse de chiens uns et autres,
Mastins et *gonces* et grans viautres.
(J. DE CONDÉ, *li Dis d'Entendem.*, 719, Scheler.)

GONDE, s. f. ?

Nature aussy, pui tant est decoree,
De chier tresor et de haulx dons paree,
Au plus parfait de sa *gonde* estoree]
N'eust eu si cher, si precieux ouvrage.
(G. CHASTELL., *Miroer des nobl. hommes de France*, VI, 212, Kerv.)

GONDILLIER, voir GANDILLIER.

GONDON, voir GODON.

1. GONDRE, s. f., sorte de vaisseau :

Grand nombre d'esquiphes, *gondrez,* et almadis, equippees de mattelotz. (*Entr. de Henry II à Rouen,* f° 45 v°.)

2. GONDRE, voir GRONDRE.

GONDRILLEMENT, voir GRONDILLEMENT.

GONDRILLIER, voir GRONDILLIER.

GONDRUILLER, voir GRONDILLIER.

GONE, *gonne, goune,* s. f., cotte longue qui descendait jusqu'au mollet :

En vos aroit bele persone
Qant auriez vestu la *gone*
Par desus la pelice grise.
(*Ren.*, 1071, Méon.)

Le deable qui es fers fu,
Qui ot *gone* et froc vestu.
(*Vie des Pères,* Richel. 23111, f° 57d.)

Et si a mances a lor *gounes.*
(MOUSK., *Chron.*, 5494, Reiff.)

Vest une *goune* a lees manches.
(*Eustache le Moine*, 435, Michel.)

Un jour prist ces compaignons, e se armerent bien, e pus vestirent lur *gounes* come a mariners apent. (*Foulques Fitz Warin,* Nouv. fr. du XIVe s., p. 107.)

Pares et vestus tous d'un parement de *gonnes* de baudequin vert et vermeil. (FROISS., *Chron.*, l. IV, c. 1, Buchon.)

Je congnois le moyne a la *gonne.*
(VILLON, *Ball. des Menus Prop.*, Jouaust, p. 150.)

La *gonne*, gonnelle, ou cotte longue jusques au gras des jambes, de soye (volontiers) et sans manches (du temps de Philippes le Bel) mais blasonnees des armes dudit chevalier. Car ainsi appelloit on la casaque, ou le vestement de dessus les armes. Geoffroy comte d'Anjou, vivant l'an VCCCCLXXX, s'appella grise gonnelles pour ce que volontiers il en vestoit une de telle couleur. (FAUCHET, *Orig. des cheval., arm., et hér.*, II, I, éd. 1611.)

Centre de la France, *gonne,* robe, vêtement, casaque.

GONEL, *gonnel, goniel,* s. m., robe :

Chape avoit et mantel,
Et cote sus *gonnel,*
Et braies et chemise.
(*De l'Eschacier*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 159.)

Olivier voit son sanc contreval son *goniel.*
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 18637, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

Cf. GONELE.

GONELE, *-elle, -iele, -ale, -alle, gonn., goun., gun.,* s. f., longue cotte qu'on mettait par-dessus l'armure et qui descendait à mi-jambe, et aussi robe de femme :

Il s'agenoille ; vestue ot sa *gonele.*
(*R. de Cambrai*, 1757, A. T.)

La meschine fud vestue de une *gunele* que li batid al talun. (*Rois,* p. 164, Ler. de Lincy.)

Mais anquenuit en nostre hostel
Li reverserons la *gonelle.*
(*Ren.*, Br. III, 788, Martin.)

Tout maintenant la getai sor l'erbier
En mi leu de la praelle,
Si li levai la *gonelle.*
(J. DE CAMBRAI, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 48, 33.)

Joste le mont de Cassel
Trovai pastorelle,
Et eut de foille chapel,
En pure *gonelle,*
Et chainture d'un rosel.
(AUBUINS DE SEZANNE, *Pastorelle*, ap. Tarbé, *les Chansonn. de Champagne aux* XIIe *et* XIIIe *s.*, p. 13.)

Riens ne li vaust une *gouniele.*
(*Fregus*, p. 227, Michel.)

Et d'un bon vert corte *gonelle*
Li a vestu la damoiselle.
(*Parton.*, 5063, Crapelet.)

Puis vesti autres dras por desus sa *gonnale;*
Si comme chevalier s'atorne la pucele.
(*Floovant*, 1770, A. P.)

Frere, malvaise est vo *gonniele.*
(*De S. Jehan Paulu*, Richel. 1553, f° 429 r°.)

Sire, ou est vostre filz, est ce ci sa *gonnalle* ?
(*Bible*, Richel. 763, f° 234b.)

La femme qui les (gelines) gardoit batoit l'oue de sa *gounelle.* (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 182, Michel.)

Ce Geoffroy fut appellé *Grisegonnelle,* pour ce que estans simple chevalier au temps du roy Lotaire, il combattit un geant devant Paris, comme dit l'histoire d'Anjou, qui est farcie de tels combats. Le jour du combat il avoit sur ses armes une cotte d'armes de drap gris, qu'on appelloit lors *gonnelle*, qui est un vieil mot françois comme encore on en use aujourd'huy en plusieurs endroits de ce royaume. (DU HAILLAN, *Hist. d'Anjou*, f° 7 r°, éd. 1573.)

Bressan, *gonala.* (*Noël de Passeron.*)

1. GONET, *goneyt, gounet,* s. m., pièce de vêtement :

Li chers qui mainne *gones* de Champaigne ne doit que .II. den. jusques a la Sainct Martin. (*Tarif du Livre rouge de l'Echev.*, Arch. leg. de Reims, I, 744, 1re série, Doc. inéd.)

Une robe et un *gounet* de color. (Arch. Gir., E, Not., Min. d'O. Frapier, n° 728-1, f° 114.)

Des *goneys* de drap vert. (XVIe s., *Invent. de meubles au pays de Montbéliard*, ap. Beauquier, *Provincialismes usités dans le Doubs,* verbo GÔNÉ.)

Franc-Comtois, Montbéliard, Baume, Jura, *gouné,* arrond. de Pontarlier.

2. GONET, s. m., désigne une sorte de pain :

Item ay un coutel o deux pointes et coustes blanches sur une vigne appellee la vigne de la coutelle, et s'il fausset a coper un *gonet* ou un pain de Noel cuyt et fumé, je en ay sexante solz et un dener d'amende. (1406, Gr. Gauth., f° 298, Lusseray, Arch. Vienne.)

GONEYT, voir GONET.

GONETE, *gonnete,* s. f., sorte de robe, comme *gonele :*

Maix jeu en istrai per sainte Marie,
Ke ni vestirai cotte ne *gonnete.*
(*Rom. et past.*, Bartsch, I, 33,15.)

GONFANÉ, adj. entaché ?

Les brebis orent (erent?) *gonfaneez*
De malage et toute pelees.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 102a.)

GONFANOIER, s. m., gonfalonnier :

Gonfanoier l'a fait d'Yrlande.
(*Durmars le Gallois*, 15232, Stengel.)

GONFANONCEL, s. m., gonfanon, enseigne :

Tres parmi l'esquine s'en vont
De la lance li brun coutel
A tot le blanc *gonfanoncel.*
(*Athis*, Richel. 375, f° 152b.)

GONFANONER, *gof.*, v. a., ranger sous la bannière :

Gofanoneromes, (nous) rangerons sous la banniere. (XIVe s., Darmesteter, *Glosses et Glossaires hébreux-français*, 1878, p. 39.)

Gofanoné, rangé sous une bannière. *Ib.*)

GONFLE, adj., gonflé :

Deja sur le figuier la figue s'engrossit
Pleine et *gonfle* de lait....
(REMY BELLEAU.)

Dans l'Orléanais, dans le centre de la France, dans l'Aunis, dans la Bourgogne, dans la Suisse romande, au Canada, *gonfle, gonfe,* est encore synonyme de *gonflé.* A Orléans, il s'emploie au sens physique et au sens moral : il y a des moments que je suis *gonfle ;* ça me serre. Bourg. et Morv., avoir le corps *gonfle.* Suisse rom. et lyonn., avoir les pieds *gonfles ;* cette vache est *gonfle* de trèfle; avoir le cœur *gonfle.* Dans le cant. de Neuchâtel, *gonfle* s'emploie aussi comme s. m., pour signifier houle, vagues après la tempête : il y a beaucoup de *gonfle* au lac. (Bonhôte, *Gloss. neuchât.*)

GONHE, s. f., mâchoire :

Hec gena vel maxilla, *gonhe.* (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)



GONIEL, voir GONEL.

GONIER, s. m., la contenance d'une gonelle ?

De la magne qui chiet en maniere de pluive,
Moyses .I. *gonier* a chascun prendre en rueve.
(*La grant Bible N.-D.*, Richel. 24432, f° 90ª.)

GONNALLE, voir GONELE.

GONNE, voir GONE.

GONNELE, voir GONELE.

GONNION, *gonnyon*, s. m. ?

Les *gonnyons* d'un mollin a wedde. (1514. Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour avoir livré les *gonnions*. (*Ib.*)

GONORUTE, s. m., qui a la gonorrhée :

Les *gonorutes*, c'est assavoir les fluens en semence. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, VI, 18, éd. 1530.)

GONS, s. m. pl. ?

Si li demande que il fist
Qui sanz sa pel iluec s'assist.
Les *gons*, fait il, voi despeciez.
(*Ysopet*, Richel. 19152, f° 20ᵇ.)

GONTAL, s. m., nom d'une partie de l'église, p. ê. forme de *cantel*, *chantel* :

Richart Iᵉʳ se fist conduire a Fescan l'abbaye, et commanda qu'on l'enfouyt ou *gontal* de l'eglise. (XVᵉ s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GONVER, s. m., gonfanon, enseigne, drapeau :

Ce seigneur sera nostre hostage ;
Puis qu'il nous a ainsi promis
Le *gonver* luy en est remys
Par le voloir imperial.
(1565, *Hist. de sainct Martin*, myst. en deux journees, S.-Jean de Maurienne 1882, *Trav. de la Soc. d'Arch. de Maur.*, t. V, p. 243.)

GOODALLE, voir GODALE.

GOPE, voir GAUPE.

GOPIL, voir GOUPIL.

GOPILLIER, voir GOUPILLIER.

GORBAUT, *gour.*, s. m., fossé :

Donner ordre a tenir les rues nectes et donner conduite aux *gorbaulx* pour evacuer les eaux et immundicitez. (15 fév. 1518, *Régl. des consuls d'Agen*, Arch. mun. Agen.)

Les marechaux pourront saigner les chevaux sur les *gourbaultz* qui ne donnent pas sur les rues. (Titre détruit.)

Nom propre, *Gourbaut*.

GORD, voir GORT.

GORDEER, voir GORDOIER.

GORDEMENT, adv., vilement :

Celx qui moinent *gordement* les sers, ou par cruauté, ou par dureté, ou par felonie. (*Liv. de jost. et de plet*, I, XIX, § 2, Rapetti.)

GORDER, *gourder*, v. a., maltraiter :

Icellui Quenivet print le suppliant a la gorge et lui dist qu'il l'estrangleroit, et quant ledit suppliant vit que ledit Quenivet le *gourdoit* et constraingnoit ainsi. (1455, Arch. JJ 189, pièce 41.)

Cf. GORDOIER.

GORDIN, s. m., stupide, niais :

Icellui Boyn commença a desmentir le suppliant, et l'appeller villain *gordin*. (1459, Arch. JJ 190, pièce 7.)

1. **GORDINE**, *gourdine*, s. f., femme galante, femme de mauvaise vie :

Paris en amena la dame (Hélène) par rapine ;
Rois Menelaus en ot grant dol et grant corine ;
O sa gent en ala a Troies par marine ;
.X. ans i fu li sieges, si com escris devine ;
S'en fu Troie livree a perte et a gastine.
Alixandres regarde volontiers (dans une peinture [qui décore sa tente) la *gordine* (Hélène)
Et dist as .XII. pers : Cist furent par morine,
Del roiaume de Perse ferai itel ruine
Et metrai le roi Daire en itel desepline.
(*Roum. d'Alix.*, f° 12ᵇ, Michelant.)

Il a en ceste vile une dame naive
Qui pour Ste Aveline se doit bien travellier
Et son mostier refaire et tote nuit vellier,
E Diex com ge connois une bone *gourdine*
Qui li vauroit donner une seule fordine.
(*Poés. ms. av. 1300*, t. IV, p. 1333, Ars.)

2. **GORDINE**, s. f., abri, sauvegarde :

De corps qui n'ont point d'armes gisans la sans [*gordine*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 10852, Scheler, *Gloss. philol.*)

Vous aveis mon honour, qui me faisoit *gordine*.
(ID., *ib.*, 35142.)

[L'empereur] m'at osteit la *gordine*
De sanc (de la parenté qui était avec lui).
(ID., *ib.*, 37828.)

GORDOIER, *gourdoier*, *gourdoyer*, *gordeer*, v. a., maltraiter, rudoyer :

Il a tant grief que il n'eust
Mestier de piz s'il vous pleust.
Or ne l'alez plus *gourdoiant*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 23ᵇ.)

...... *Gourdoyant*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1492, f° 23ᶜ.)

...... *Gordoiant*.
(Éd. Méon, v. 3319.)

..... *Gordeant*.
(*Ib.*, Richel. 1573, f° 28ᵇ.)

Et quel femme ! On ne luy ose
Rien dire qui ne la *gourdoye*.
(*Le Lazare*, p. 20, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moralit. et serm. joy.*, t. III.)

GORDON, voir GODON.

GORE, *gourre*, *gaure*, *waure*, s. f., truie :

La grand *gore*, ou *gaure*. (Qualification appliquée par le peuple à Isabeau de Bavière.)

Recepte du dit Robert, pour l'assise de le *gore* a luy vendue, .XL. livre. (*Registre des recettes de Boulogne-sur-Mer*, 1415-1416, p. 29, Ed. Dupont.)

Main de *gourre*, pied de pourceau, ou celui dont la main ressemble a un pied de porc. (COTGR.)

— Adj. f., débauchée :

Que nuls tavernier ne laiche joweir en sa taverne aux deiz, ne acseiche *waure* femme a boir en sa taverne. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 226, Borgnet.)

Centre de la France, *gore*, *goure*, truie, femme débauchée. Perche, H.-Maine, Morv., *gore*, truie. Bourg.. Yonne, *gore*, truie, femme débauchée. Norm., *gaure*, grosse femme sans souci.

GOREIGNUN, voir GAREGNON.

1. **GOREL**, *gorreau*, s. m., cochon :

Il souvint a la ditte femme d'un petit *gorreau* qu'ilz nourrissoient. (1401, Arch. JJ 156, pièce 38.)

Disme d'agneaux, *gorreaux*, veaux, etc. (1492, Nieuil, ch. III, art. 2, Arch. Vienne.)

Et de la est venu le nom de ceste sauce exquise qu'on appelle myrtetum ; et aussi le goust qu'on donne a la venaison de sangliers et *gorreaux*, avec le fruict du meurte. (DU PINET, *Dioscoride*, I, 128, éd. 1605.)

Un *gorreau* fort petit s'efforçant se deffendre de la machoire. (*Trad. de Galien*, p. 15, éd. 1609.)

Morv., *gorelle*, jeune truie.

2. **GOREL**, voir GOHEREL.

GORET, s. m., au sens propre, jeune porc, a désigné au XVIᵉ s. une sorte de rime non riche :

De rigmes en *goret* et plusieurs autres menues tailles ne font les rhetoriciens quelque estime pource qu'elles sont vicieuses et condemnables. (H. DE CROY, *Art de rhet.*, éd. 1493.)

L'en faict cent mille chansons que les enfans chantent et les pages, de rithme *goret* sans art et mesure, ainsi que les ignorans les sçavent faire. (FABRI, *Rhet.*, l. II, f° 35 r°, éd. 1521.)

Une autre fort basse rithme, que l'on appelle rithme de *goret*, ou de boutechouque ; qui garde mesure en syllabes ; mais en la rithme a peu ou point de convenance : laquelle n'est approuvee qu'entre ruraux et ignorans, qui en font les dits, pour aller a la moutarde ; comme cy :

Grand Guillaume
C'est le bel ouvrage que de plastre,
Quand on le sait bien mettre a point.
C'est dommage quand on le gaste.
(ID., *ib.*, l. II, f° 14.)

L'ung rime en *goret*.
(*Contred. de Songecr.*, f° 27 r°, éd. 1530.)

En ces cinq especes de rymes, je te pense avoir montré la meilleure part de ce qu'il s'en peut dire : car ce que les resveurs du temps passé ont appellé la ryme *goret*, et j'appelle ryme de village, ne merite d'estre nombree entre les especes de rymes, non plus qu'elle est usurpee entre gens d'esprit. (CH. FONTAINE, *Art poët.*, I, 7, éd. 1573.)

Nom propre, *Goret*.

GORETON, s. m., petit cochon de lait :

Mangez ilz ont noz *goretons*
Et noz brebis et noz moutons.
(*Complainte du povre commun de Fr.*, ap. Monstrelet, *Chron.*, VI, 184, Soc. de l'H. de Fr.)

GORGE, s. f., insulte, raillerie piquante :

A Ruem passa a son serorge,
Qui ne li fist ire ne *gorge*.
(MOUSK., *Chron.*, 15282, Reiff.)

GORGEÇON, s. m., gorge :



Le *gorgeçon* encore sec a
Du grant soif qu'iluec endura.
(LE TAINTURIER, *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. brab.*, p. 676.)

GORGEE, voir GORGIEE.

GORGEER, voir GORGOIER.

GORGEIER, voir GORGOIER.

GORGELETE, s. f., dimin. de gorge :

Fausse meurtriere belete,
Qui cete douce *gorgelete*
De la dent as osé toucher.
(JEAN DOUBLET, *Poésies*, p. 47, Blanchemain.)

GORGEOR, - *eour*, s. m., gourmand :

Vous n'en povez maiz entre vous de Quillebuef; se vous estes gros et gras, car vous estes grans *gorgeours*. (1390, Arch. JJ 140, pièce 136.)

GORGEOYER, voir GORGOIER.

GORGER, voir GORGIER.

GORGERE, voir GORGIERE.

GORGEREY, voir GORGERI.

GORGERET, - *gieret*, s. m., fraise :

Bachines garnis de pavellons et *gorgierez* de coton et de telle. (*Pièce de* 1339, ap. L. Delisle, *Act. norm. de la Chamb. des compt.*, p. 196.)

GORGERETTE, *gar.*, s. f., fraise :

.III. aubes et trois *gargerettez*. (1386, *Invent. de S. Amé*, Arch. Nord.)

GORGERI, - *y*, - *ey*, *gourgerit*, s. m., petit camail de mailles attaché à la barbute ou au bacinet, qui couvrait le cou et atteignait à peine les épaules :

Harnoys de la Pucelle, garniz de garde braz, d'une paire de mytons et d'un abillement de teste, où il y a ung *gorgerey* de maille, le bort doré, le dedans garny de satin cramoisy, doublé de mesme. (*Ducs de Bourgogne*, ap. Laborde, *Emaux.*)

Si le va attaignant dessoubz l'ombre de l'escu emmy le vif parmy le *gorgery*. (*Perceval*, Elucid., éd. 1530.)

Pour remplumer ung *gorgery*.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 75[d], éd. 1537.)

— Gorge :

Le suppliant frappa sa femme ung grant cop de cousteau ou col en descendant jusques au *gourgerit*. (1465, Arch. JJ 202, pièce 31.)

GORGERIE, s. f., fanfaronnade :

Eglof avoit nun li forz, ki fait grant *gorgerie*
E mut s'en va vantant par grant surquiderie.
(*Horn*, 2594, Michel.)

GORGERON, s. m., gosier, gorge :

Ysophagus, *gorgeron*. (J. DE GARLANDE, ms. Bruges 546, ap. Scheler, *Lex.*, p. 41.)

Quant me sovient du *gorgeron*
Qui tant est blanz souz le menton,
Qui n'est james par moi besiez,
Sachiez que cist geus est mult griez.
(*Des deux Amans*, Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 122.)

La fain leur avoit si neu
Que li *gorgeron* leur croissoient
En plusieurs lieus, quant ils menjoient.
(GUIART, *Roy. lign.*, 3982, Buchon.)

Jugulus, gurgette ou *gorgeron*. (*Gloss. de Salins.*)

Les choulx en yver purgent la flegme, adoulcissent le *gorgeron* et font bonne voix. (*Platine de honneste volupté*, f° 76 v°, éd. 1528.)

GORGEROTE, *gour.*, s. f., dimin. de *gorgiere* :

Une cote de fer et une *gourgerote*. (1392, *Invent. des biens d'E. Marchant*, Inv. de meubl. de la mair. de Dij., Arch. C.-d'Or.)

GORGETE, - *ette*, - *ecte*, *gueor.*, *gur.*, s. f., gorge, petite gorge :

Vair oil out, boche riant,
Biau menton, bele *gorgete*.
(MONIOT DE PARIS, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 44,37.)

A poi que sa *gorgete* (du rossignol) de hault [chanter ne creve.
(*Ch. du Roussigneul*, ms. Avranches 244, f° 2[a].)

Blanche com noif, polie, de beau gros
Fu sa *gueorgete*.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 38[a].)

Jugulus, *gurgette* ou gorgeron. (*Gloss. de Salins.*)

En ot les *gorgectes*
Dire choses faictes
Soubz l'ombre du houx.
(*Viel Test.*, XX, 13622, A. T.)

Oyant les gentes *gorgettes* des oyselletz recreativement armoniser. (*Perceval*, f° 2[b], éd. 1530.)

Pour moy ung petit delasser
Ma *gorgette* sera lavee.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 138[e], éd. 1537.)

Ne chantez plus, refrenez vos *gorgettes*,
Tous oyselets.
(CL. MAR., *Ball.*, XIV, Caresme.)

En parlant des gracieux propos, je n'enten pas de ces petis mots affectez, ou il n'y a que des ii et des ll de peur d'escorcher ces *gorgettes* delicates. (TAHUREAU, *Second dial. du Democritic*, p. 223, éd. 1602.)

Norm. et Canada, *gorgette*, ce qui sert à attacher la coiffure sous la gorge. Morv., *gorgette*, collerette. Poitou, *gorgette*, bavette.

GORGETER, *gorgueter*, v. n., se gargariser :

Prendre la semence de senevé et bien broier et destramper de chaude eaue et puis metre en sa bouche... et *gorgeter*. (*Liv. de fisiq.*, ms. Turin LXXXVI, K, IV, 37, f° 5 r°.)

Qui est enmacreles preigne figues et ysope et les cuise en vin, et dont melle du miel et puis mete en sa bouche et *gorgete* en sa gorge, si garira et desrora s'il est enroues. (*Ib.*, f° 13 r°.)

— Avaler :

Et si avoit si ouvert l'ueil
Por rendre grant plenté de seve,
Que l'en li peust une feve
Lombarde tres parmi lancier
Que ja n'en lessast son pissier,
De ce n'estuet il pas douter,
Ne que une oue a *gorgueter*
S'ele eust mengié un grain d'orge.
(*Du Fevre de Creeil*, Montaiglon, *Fabliaux*, I, 232.)

1. **GORGIAS**, *guorgias*, *corgias*, adj., élégant, coquet, galant, mignon, aimant la parure et le luxe, « bien proprement et mignonnement habillé, » comme dit Duez, vain, glorieux :

Une jeune fille de .XV. a .XVI. ans ou environ, laquelle estoit bien *gorgiase* et habillee fort frisquement. (1473, Arch. JJ 195, pièce 906.)

Estoient en belle bataille, tous *gorgias* aux champs. (16 sept. 1474, *Lett. de J. Bougey au maire de Dij.*, Arch. mun. Dijon. B 453, n° 155.)

Il vous fault soustenir nature,
Et vous tenir fort *gorgias*.
(*Farce de Folle Bobance*, Anc. Th. fr., II, 273.)

Tel se maintient fort *gorgias*
Qui n'a ne beaulté ne maniere.
(*Les Faintises du monde*.)

Gorgiase, plaisante et belle.
(COQUILLART, *Droitz nouv.*, 2° part., de Pactis, I, 144, Bibl. elz.)

L'un estoit homme, et l'autre estoit une damoiselle moult mignote et *gorgiasse*. (P. MICHAULT, *Dance aux aveugl.*, p. 8, éd. 1748.)

Entre les autres princes, lesquels gaudissoient a ceste entree, estoit fort *gorgias*, et de grande pompe, Richard d'Iorck. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLXXV, Buchon.)

Les dames a plains eschaffaulx y estoyent aussi tant *gorgiases* que c'estoit une droicte fayerye. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 116 r°.)

Deux mil deux cens *gorgias* hommes d'armes
Montez, bardez, prestz a faire devoir.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, Comment le Roy part de Millan, f° 57 r°, éd. 1532.)

Le mari s'en va a sa maison, la ou il trouva sa femme plus belle, plus *gorgiasse* et plus joyeuse qu'elle n'avait accoutumé. (MARG. D'ANG., *Hept.*, VIII, Jacob.)

Monseigneur d'Avannes, par l'aide des dessus dictz, estoit fort *gorgias*. (ID., *ib.*, XXVI.)

Quant je vous vey si belle et triumphante,
Si *gorgiase* et si tres avenante,
Mon cueur devint tout pensif a part soy;
Et si me dist : Mon ami, sçais tu quoy?
Advise bien, voicy chose excellente.
(*Recueil de Rondeaux*, f° 34, éd. 1527.)

Ce *guorgias* Euripides, dist Panurge, tous jours a mesdict des femmes. (RAB., *Le quart livre*, ch. LXV, éd. 1552.)

Il est malaisé a croire, qu'Epaminondas qui se vantoit de laisser pour toute postérité des filles qui feroient un jour honneur à leur pere (c'estoient les deux nobles victoires qu'il avoit gaigné sur les Lacedemoniens) eust volontiers consenty d'eschanger celles la aux plus *gorgiases* de toute la Grece. (MONT., *Ess.*, l. II, c. 8.)

Gorgias. Gorgeous, gaudie, flaunting, brave, gallant, gay, fine, trimme; quaintly clothed, richly attired, sumptuously apparelled; also, glorying, deligh ting, or pleased, in traverie; also, feeding, or batling with mirth. (COTGRAVE, éd. 1611.)

Gorgias, m. Alegre. (CES. OUDIN, *Dict. fr.-esp.*)

— *Gorgias* s'emploie aussi subst., pour dire galant, muguet, beau-fils :

Laissez aler ces *gorgias*
Chascun yver a la pippee,
Vous verrez comme la gelee
Reverdira leurs estomas.
(*Poés. de Charles d'Orl.*, p. 252, Champollion.)

Pareillement vont venir a cheval deux

ou trois *gorgias* qui la devoient accompaignier. (LOUIS XI, *Nouv.*, XLVII, Jacob.)

Cela signifie et denote
Que telz *gorgias* et danceurs
Bien souvent, pour tromper leur hoste,
Contrefont des estatz plusieurs.
(COQUILLART, *Droitz nouv.*, 2e part., de Pactis, I, 134, Bibl. elz.)

Armures, pourpoint de satin,
Ou quelque corset de damas,
Les salades des *corgias*,
Cheveulx longz, perruques de pris.
(ID., *Blason des dames*, II, 183.)

Les *gorgias*, peuple, et escolliers d'Angiers, par tourbes accouroient voir Goitrou le borgne ainsi accoustré. (RAB., *Le quart livre*, Lyon, 1548, Prologue.)

— *Gorgiase*, s. f., femme coquette et élégante :

Une dame... qui par ses manieres et beau port et danses, en blessa en cœur une douzaine, car estoit la droite *gorgiasse* et le passe bruit de la route. (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, V, 28, Kervyn.)

— *Gorgias*, adj., s'applique aussi aux choses pour dire délicat, élégant, coquet, gracieux et plaisant :

Le XVIIe jour de novembre le roy qui avoit disné au pont de Cyve alla faire triumphante entree en la riche et belle ville de Florence qui fut la plus *gorgiase* et triumphante qu'on veit onc pour entree en armes et pour reception. (N. GILLES, *Ann.*, t. II, f° 303 v°, éd. 1492.)

Quand il eut prins la plus *gorgiase* et mieulx parfumee de toutes ses chemises. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 4e nouv., Jacob.)

Flustes sonna
Gaillardement, dont le son resonna
Si *gorgias* que bonne raison ha
Dire que Pan au jeu se façonna.
(CRETIN, *Chants roy.*, f° 38 v°, éd. 1527.)

De *gorgiase* et amoureuse epistre.
(ID., *ib.*, f° 126 r°.)

Ville plaisant, *gorgiase*, polye,
Ou tout chascun en amours se ralye.
(NIC. MAUROY, *Complaint. de la cloche*, p. 5, *Poés. goth.*, Michel.)

Plus *gorgiase* forme. (VAN AELST, *Regl. de l'archit.*, f° 61b, éd. 1545.)

— *A la gorgiase*, à pleine gorge :

Bien Messieurs, va il dire en se riant *a la gorgiase*, il faut que je quitte ma propre volonté, pour me renger a la vostre. (CHOLIERES, *les Apresdinees*, VIII, f° 260 v°, éd. 1587.)

On lit encore dans les *Lettres* de Mme de Sévigné :

Cette présidente Barentin, qui rioit toujours, si aise d'être présidente, si *gorgiase*, veuve depuis dix mois, s'est amourachée d'un homme de vingt ans, fils de Cormaillon. (SÉV., *à Grign.*, t. IX, p. 481, Hachette.)

2. **GORGIAS**, s. m., gorgerette, ou tour de gorge pour les femmes; collet dont les femmes couvrent leur poitrine. Nicot le définit ainsi : « Pièce d'habillement estoffée richement, dont les femmes, allans esgorgetees, bandoient le bas de leur poitrine. » Dans les miniatures du XVe siècle, on voit que le *gorgias* était alors une toile transparente qui laissait voir les seins dans leur entier :

Un *gorgias* a pointe usee
Pour faire tetins a oreilles.
(COQUILLART, I, 99, Tarbé.)

Sa maistresse l'avoit tencee le matin, pour occasion de ce qu'elle ne luy avoit pas ployé ses *gorgias*. (MARTIAL D'AUVERGNE, *Arrests d'amours*, XIX, éd. 1533.)

Mes *gorgias* sont empesez.
(*Déb. de la Dam. et de la Bourg.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 28.)

Tetin qui t'enfles et repousses
Ton *gorgias* de deux bons poulses.
(CL. MAR., *Epigr. du beau Tetin*, p. 388, éd. 1596.)

Fasciola, bandelette, petit *gorgias*, drapeau. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Fascia, une bande ou autre piece de linge, comme pour emmailloter les petis enfans, ou un *gorgias* ou bavette. (ID., *ib.*)

Gorgias : m. as gorgerette; a gorget. (COTGR., éd. 1611.)

GORGIASEMENT, *guorgiasement*, adv., d'une manière élégante, coquette, fastueuse :

Gorgiasement vestu. (J. BOUCHET, *Ann. d'Aquit.*, f° 36 v°, éd. 1537.)

Par toy on tient bien nectement,
Gorgiasement, proprement,
Le chapperon et la coquille.
(G. CORROZET, *les Blasons domest.*, Blas. de la Verge à nectoier, *Poés. fr. des* XVe *et* XVIe *s.*, VI, 259.)

Et commanda a sa femme de s'habiller plus *gorgiasement* qu'elle n'avoit accoustumé. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XXXVI, Jacob.)

Ceste mayson est *gorgiasement* adoubee, or decoree au pris qu'elle souloyt estre. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 508, Génin.)

Breton estoit *guorgiasement* armé. (RAB., *Le quart livre*, ch. XI, éd. 1552.)

Pareillement deux gallees *gorgiasement* acoutres d'estandars, banieres. (*L'Entree de la Reyne a Bourdeaulx*, Var. hist. et litt., VIII, 252.)

GORGIASER, - *gyaser*, *gorgiasser* (se), v. réfl., faire étalage de ses habits, de son luxe, être coquet, vain, fier :

Lors pouvoit on ouyr gorges et voix demener bruit diversement... dames *se* leesser et *gorgiasser* aux fenestres. (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, I, 188, Kervyn.)

Et ce qu'il y a entremeslé de la philosophie, il ne fault point penser qu'il l'aye emprunté d'ailleurs, ne qu'il *se soit gorgyasé* des plumes de autruy. (G. SELVE, *Vies de Plut.*, préf., éd. 1547.)

Et la ou naguieres ils ruoient contre la selle, ils se portent maintenant dans le harnois, et tous fiers *se gorgiassent* sous la barde. (LA BOET., *Serv. vol.*, Feugère.)

Il ne s'y voit qu'une miserable affectation d'estrangeté : des deguisements froids et absurdes, qui au lieu d'eslever, abbattent la matiere. Pourveu qu'ils *se gorgiasent* en la nouvelleté, il ne leur chaut de l'efficace : pour saisir un nouveau mot, ils quittent l'ordinaire, souvent plus fort et plus nerveux. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. V, f° 383 r°, éd. 1588.)

Se gorgiaser. To flaunt, brave, or gallantize it; to cut it out of the whale peece, also, to be proud of, or please himselfe in the bravery of his apparell. (COTGR., éd. 1650.)

Gorgiaser, rallegrassi. (OUDIN, *Dict.*)

GORGIASETÉ, s. f., « cointise, ou propreté et gentillesse d'habillement », comme dit Duez :

Or par vertu de l'accointance
Et de sa *gorgiaseté*,
Une secrette intelligence
Les mist en grande privaulté.
(COQUILL., *Enqueste*, II, 133, Bibl. elz.)

Luy faschoit fort la despence qu'il estoit contrainct de faire pour entretenir sa *gorgiaseté* et pour suyvre la court. (MARG. D'ANG., *Hept.*, LIX, Jacob.)

— Avec le pluriel :

Ce sont grans *gorgiasetez*,
Par faulte de meschancetez.
(COQUILL., *Droitz nouv.*, 1e p., de Statu hominum, I, 64, Bibl. elz.)

Est il possible d'avoir bruict
Pour bagues, *gorgiasetez*,
Baillier au disme le deduyt,
Ferme, comme ung sanglier en ruyt
A faire les joyeusetez ?
(ID., *Monologue Coquillart*, II, 206.)

Se retira du tout a Dieu, laissant les mondanitez et *gorgiasetez* de la court. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XXI, Jacob.)

Sa gloire et sa reputation ne consiste point en telles pompes et *gorgiasetez*. (SEYSSEL, *la Grand' monarchie*, II, 21, éd. 1540.)

— En parlant du discours, pompe, faste, recherche :

Ceste elegance et *gorgiaseté* de paroles. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 42 r°, éd. 1594.)

Au bruit de la dame accoururent plusieurs, lesquelz l'ayant veue et ouy l'occasion de son crier, non seulement creurent à ses parolles, mais y adjousterent aussi que la proprieté et *gorgiaseté* du conte avoit esté longuement usee par luy pour pouvoir venir à cest effect. (A. LE MASSON, *Decameron*, Deux. journ., nouv. huict., éd. Lemerre, I, 270.)

Gorgiaseté, braverie, gallantnesse, finenesse, trimnesse, gorgeousnesse, gaudinesse. (COTGRAVE, éd. 1611.)

GORGIE, voir GORGIEE.

GORGIEE, - *gee*, - *gie*, s. f., gorge, tête, vie :

L'eschiele se repent que tant est aprocie,
Cil qu'il puet eschaper n'oblia sa *gorgie*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 14 r°.)

— Ce qu'on a dans le cœur, pensée, sentiment :

Mais çou me done hardiement
De dire tot seurement
Ma volenté et ma *gorgie*
Tel com je l'ai faite et forgie.
(CHREST., *Cliget*, Richel. 375, f° 281a.)

Se vos avez dit voz *gorgie*,
Miauz vos venist, par Saint Omer,
Q'ancore fust a porpenser.
(*Renart*, 19992, Méon.)

— Injure :

Garche, dist ele, com estes desliie,
Com saves bien dire grant *gorgie*,
Pres ne vos doing es dens une poignie.
(*Auberis li Borgignons*, Romv., p. 241.)



Se partie se plaint de teles legieres paroles et *gorgees*. (*Cout. de Châtillon*, 1371 ? ap. Garnier, *Chart. de comm.*, I, 364.)

GORGIEMENT, *gorgiment*, s. m., jactance, vanité, faste :

Ilz fuient tous grans *gorgimens*,
Ilz ne quierent que avoir liesse
Seulement.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 12 r°, éd. 1530.)

D'ambition et de grans *gorgiemenz*.
(*Ib.*, f° 119 r°.)

1. **GORGIER**, *-ger*, v. a., engorger, avaler :

Bien doit hair si *gorjant* gorge
Li engorgierres qui engorge
Si grant gorgiees.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 75a.)

— Donner la nourriture, terme de fauconnerie :

Le suppliant dist qu'il alloit *gorger* son outour ; lequel incontinent ala *gorger* son dit outour. (1458, Arch. JJ 187, pièce 322.)

— Faire des gorges chaudes de quelqu'un :

J'ay grand despit qu'ilz nous viennent ainsi despiter et *gorger*. (1473, Arch. JJ 195, pièce 297.)

2. **GORGIER**, *gorger*, s. m., gorge :

Tost et isnelement si sailli au *gorgier*,
Plus tost l'ot estranglé que n'eust .i. levrier.
(*Maug. d'Aigr.*, Richel. 766, f° 8 v°.)

Les entrailes du corps, le cervel, le *gorger*, le corps, le cuer. (*La Maniere de langage*, p. 383, P. Meyer.)

GORGIERE, *gorgere*, *gourgere*, s. f., partie de l'armure des gens de guerre, hausse-col :

Et fiert le Sarrasin en une telle colee
Que toute la *gorgiere* li a parmy copee.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 94 r°.)

Se la *gorgiere* et li haubers
N'eust son compaignon tensé,
Il li eust, je cuic, passé
Par mi le gorge fir et fust.
(*Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des D. de Norm.*, p. 308, Soc. de l'Hist. de Fr)

Le roy le feri entre les jointures de son hiaume et sa *gorgiere*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 330c.)

Hauberjon et *gorgere*. (J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 29b.)

A un chevalier anglois donna telle colee
Que *gorgiere* ne camail ne li valu riens nee.
(Cuv., *du Guesclin*, var. des v. 4623-4625, Charrière.)

Une coiffete de fer et la *gourgere*. (5 août 1396, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

— Gargouille :

Pour abattre la neige des champlattes, *gorgeres*, hautes et basses voyes de l'eglise (1379, *Compt. de l'Egl. de Troyes*, p. 50, Gadan.)

— Fichu de femme, d'étoffe blanche, fine et transparente, qui était en usage dès le xive siècle. Au commencement du xve siècle, les gorgières, très fines, transparentes, légèrement empesées, ne furent plus qu'un glacis de gaze posé à la hauteur des épaules, sous le corsage très ouvert par devant et par derrière. Elles formaient de petits plis réguliers au cou, qui se perdaient sous la poitrine, laissant deviner la couleur de la peau et la forme. Cette mode persista assez longtemps, avec quelques variantes sans importance, tant que les corsages furent maintenus ainsi décolletés. (Viollet-Le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, Vêtements.)

Gorgieres de Behaigne pour l'atour de la dite dame. (1352, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Deux petites *gorgieres* a dormir, brodees par dehors. (1380, *Inv. de Ch. V*, 3401, Labarte.)

Que diray je plus ? maintenant les lingieres
Ont œuvre assez seulement en *gorgieres*.
(Julyot, *Eleg. de la belle fille*, p. 26, Willem.)

Une *gorgere* godronnee. (*Bigarrures du S. des Accords*, ch. iii.)

Une *gorgiere* de toile d'argent blanche. (1611, *Inv. du château de Pailly*, Rev. des Soc. sav., t. V, 7e série.)

— Gorge :

Cilz fu ausi souspris que une brebis portiere
Quant elle voit le lou qui li tient la *gorgiere*.
(Cuv., *du Guesclin*, 1128, Charrière.)

— Coup dans la gorge, gourmade :

Le suppliant dist audit Guillaume qu'il se traist en arriere, ou il lui donroit une *gorgiere*. (1401, Arch. JJ 156, pièce 445.)

Bresse, *gorzira*, fichu, mouchoir sur le cou. Bessin, *gorgière*, ruban qui passe sous la gorge et sert à fixer la coiffure. Saint., *gorgère*, trachée.

GORGIERET, voir Gorgeret.

GORGIEUR, s. m., hâbleur :

Se tu eusses eu a faire ce que nous eusmes a faire, tu ne t'en eusses sceu delivrer, car tu n'es que un *gorgieur* et un venteur, soit a jouer a la paulme, ou en autres choses. (1397, Arch. JJ 152, pièce 197.)

Cf. Gorgoier.

GORGIMENT, voir Gorgiement.

GORGOCIER, v. n., coasser :

Renart les oi *gorgocier*
Et vers lor mere corecier.
(*Renart*, 471, Méon.)

Les raines qui el tai gisent et chantent et *gorgocent* ledement. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 173b.)

GORGOIER, *-oyer*, *-eoyer*, *-eier*, *-ier*, verbe.

— Act., railler, faire des gorges chaudes de quelqu'un :

Ne *gorgeiereiz* mais dis meis,
C'espeir bien, Normanz ne Daneis.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 16602, Michel.)

Ja Franceis celui n'amera
Qui bien et ennor li fera.
Mes com il plus honi sera
Et il deus tanz *gorgeiera* ;
Quer savez que liu u esrez
Jamar Franceis de rien crerrez ;
Sel querez, ja nel troverez ;
Sel trovez, ja prou n'i aurez.
Li Rom. des François, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 10.)

— Neutr., se rengorger, faire le fanfaron:

Tant *ont gorgoié* longement
Devant le conte, et hautement
Qu'il ont leur manger atourné.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 319d.)

N'ont pas les honors por noient,
Ne s'en aillent ja *gorgoiant*
Qu'il sont tuit serf au menu pueple
Qui le pais acroist et pueple.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 37c.)

N'ont pas les honors pour noient,
Ne s'en aillent ja *gorgeant*
Qu'il sont tuit serf au menu peuple.
(*Ib.*, Flor., Ric. 2755, f° 36b.)

N'ont pas les honneurs pour noient,
Ne s'en voisent ja *gogoiant*,
Qu'il sont touz sers au menu pueple.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 39d.)

Te faut il ainsi *gorgoier* ; par le sanc Dieu je te batray et te monterray comment tu *gorgoieras* contre les hommes de cest pays. (1387, Arch. JJ 131, pièce 106bis.)

Quel bruict quant on a son guerrier
Aymant de bon amour certaine,
Qui faict de sa bource mytaine,
Et fonce argent pour *gorgier*.
(*Marchebeau*, p. 19, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral.*, etc., t. IV.)

— Parler du gosier :

Gorgeient de lur voiz, roie est lur parlure.
(Th. de Kent, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 61 r°.)

— Act., avaler :

Et la endroit sont ilz assis
Ou jadis ont pris leurs delictz,
Or pevent ilz assez *gorgeoyer*
Le feu d'enfer et langoyer.
(Deguill., *Trois Peler.*, f° 120a, impr. Instit.)

— P.-ê. dans l'ex. suivant signifie-t-il combler de biens :

Les vertuz Dieu il faut sçavoir
Qui c'est la qui tant nous *gorgoye*.
(*Mor. des blasphem.*, p. 225.)

GORGOLE, *gourgolle*, s. f., col, bec pour verser :

Deux pots d'argent verez a mectre eau a chacun une *gourgolle*. (1453, Arch. K 328.)

GORGON, s. m., bouillonnement :

Nostre nef estoit durement
Froissee et crevacee toute
Ou l'eaue a grans *gorgons* se boute.
(Chr. de Pis., *Poés.*, Richel. 604, f° 169 r°.)

Ecuismes es grans pierres y bruit
Toudis et chiet
A grans *gorgons*.
(Id., *Dit de Poissy*.)

— Commérage :

Apres qu'on a dit ce *gorgon*
Tantost apres arrivera
Une grande procession
Qui d'aultre matiere lyra.
(Coquill., *Droits nouv.*, 2e p., De injuriis, Bibl. elz.)

GORGONIGUE, *-icque*, adj., de Gorgone :

Les troys faces *gorgoniques*.
(N. de la Chesnaye, *Comdamn. de Bancquet*, p. 372, Jacob.)

La mort brune, au regart *gorgonicque*.
(Le Maire, *Plaincte du Desiré*.)

GORGONNER, *gourg.*, v. n., bouillonner :



Quant tu es en ung ventre, il tonne,
Il ronfle, il broille, il *gorgonne*.
(P. JAMEC, *Debat du Vin et de l'Eaue*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 108.)

Il ronfle et *gourgonne*.
(ID., *ib.*, éd. Tav.)

— Bavarder continuellement :

Si les muasmes en pies qui sont oyseaulx variolez de blanc et de noir qui encores vont *gourgonnant* et de pou de chose font grant plait. (C. MANSION, *Bible des Poet. de metam.*, f° 55 r°, éd. 1493.)

GORGOTER, v. n., faire entendre le bruit d'un pot qui bout :

O qu'il fait beau voir *gorgoter* un pot, quand il est bien garny et absolu de toutes ses parties ! (*Rec. gen. des rencontres de Tabarin*, I, LIII, Bibl. gaul.)

1. **GORGUE**, s. f., rancune :

Car craignoit fort qu'il ne venist pour quelque chose secrete, et de quoi on se deffiast de ly, parce qu'il s'estoit bien perceu, depuis la prise du bastard, que le duc portoit couvertement des *gorgues* et des remors. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 45, Buchon.)

2. **GORGUE**, adj., glorieux :

Marie sa femme qui bien faisoit la *gorgue*. (*Ménagier*, I, 140, Biblioph. fr.)

Gloutonnie la souillarde, la plus sale et waste de la compaignye, mal apointee et habillee, aussy large que longue, enflee, *gorgue*. (XVe s., *Second mariage et espousement entre Dieu le Filz et l'ame pecheresse*, ms. Valenciennes 233, f° 145 v°.)

3. **GORGUE**, s. f., gargouille, n'a été rencontré qu'au XVIIe siècle :

Les *gorgues* et tuyaux de plomb de tout le bâtiment. (1675, *Compte de la comm. d'Arl.*, Arch. Arl.)

GORGUEÇON, s. f., rancune :

Onques ne volrent requerre a lui acordisson ;
Renaus le haoit mult, de vielle *gorgueçon*.
(*Ren. de Montaub.*, 156, Michelant.)

Cf. GORGUE.

GORGUET, s. m., gorge :

Je voy a l'œil qu'on ne peut faire guet
Si diligent contre les loups mauldictz
Que noz moutons n'empoignent au *gorguet*.
(LE MAIRE, *Temple d'honn. et de vert.*)

— Ce qu'on a sur la langue, dans le cœur :

Ce sermon est peu civile, mais, o Quirites romains, je diray mon *gorguet*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, III, 16.)

Cf. GORGIEE.

GORGUETER, voir GORGETER.

GORGUILLON, voir GURGULION.

GORIEL, voir GOHEREL.

GORIER, voir GORRIER.

GORIN, s. m., petit goret, petit cochon, cochon de lait :

En l'ostel Jehan Rousseau avoient esté trouvez sept *gorins* ou cochons de laict. (1451, Arch. JJ 181, pièce 67.)

Apres la mere les *gorins*.
(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, l. III, f° 125 v°, éd. 1619.)

Perche, Orne, Maine, Bourbonnais, Norm., Bessin, *gorin*. Franche-Comté, Doubs, Haute-Saône, Jura, Champ., Haute-Marne, envir. de Langres, Forez, *gouri*.

Nom propre, *Gorin*.

GORJON, s. m., sein :

La gorge et li *gorjons* sont dehors la gonnelle.
(XIVe s., *Rec. de poés.*, ms. Angers 513, f° 24 v°.)

... pour monstrer le *gorjon* et la gorge.
(*Ib.*)

GORLE, *gourle, guorle, gueurle, guerle, geurle, goule, gueille, gueulle, gueule, guesle, guelle, guele, geule*, s. m. et f., bourse, gibecière, valise :

Portent corroies et *gueilles* et baudrez.
(*Charr. de Nymes*, 1025, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Copoie borses et *gueilles* bien fermez.
(*Ib.*, 1222.)

Li quens Guillaumes descendi au rivage,
Pris a son *gueille*, errament le deslace,
Dit a son fanle : Or pensez du bien fere.
(*Mon. Guill.*, Richel. 368, f° 262d.)

Cil leva la chape par l'orle,
Si a desceint un molt gros *gorle*.
(*Hist. de Guill. le Maréchal*, 6791, P. Meyer, Romania XI, 60.)

Larrenesse, fet il, murtriere,
Bien pert qu'avez esté routiere,
Et mainte *gueule* avez coupee.
(G. DE COINCI, *de l'Emper.*, Richel. 23111, f° 264c.)

Desoz la fiertre qui mieuz mieuz
Ruent et *guesles* et franbauz.
(ID., *Mir.*, ms. Brux., f° 155b.)

Ruent et *guerles* et frambaux.
(ID., *ib.*, ms. Soiss., f° 161c.)

Ne lor caut de meskief d'autrui
Mais que li *gourle* soient plain.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 339d.)

.I. *gourle* de deniers portoie,
Si m'est cheus en mi la voie.
(*Rom. de Mahomet*, 252, Michel.)

Ainz aveit laissé .IIII. *guorles*
Toz plains de deniers jusqu'es orles.
(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 146, Bourrassé.)

Et pooit uns marcheans porter .I. *gourle* de deniers a son col sour .I. bourdon, que ja n'eust garde. (*Chron. de Rains*, c. XVI, L. Paris.)

Amis, ce dit li marcheanz,
Ces deus chevaus car les me vanz.
Dit Trubert : Sire, volentiers
Quant vos me donrez les deniers,
Li cheval vos seront livré.
Lors a le *geurle* desnoé,
Si li a montré la monoie.
(*Trubert*, 885, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 220.)

Lors rue sur un eschequier
.XV. livres d'esterlins blans,
Li *gorles* fu riches et granz,
Et li avoir fu dedenz mis.
(*Fabliau du Prestre et d'Alison*, 245, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 17.)

Il renia .I. *guelle* de deniers que son hoste li avoit baillié a garder. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 357b, P. Paris.)

Et mist Salemon ses fieux dedens le sepulcre .VIII. grans *gourles* de tresors. (*Bibl. hist.*, Maz. 532, f° 107c.)

Lequel Delalande li prist et osta son argent qui estoit en une *guele*. (1358, Arch. JJ 87, pièce 151.)

Et mist son *gourle* de les lui. (*Har. aux peler. de N.-D. d'Am.*, Grenier 158, Richel.)

Un *gorle* tout plein d'or. (*Ib.*)

Habens cinctam quandam bursam plenam denariis, quæ vulgariter dicitur *guerles*. (*Etienne de Bourbon*, Richel. l. 15970, f° 319.)

Quarante frans ou environ, que il qui parle mist dedans ledit *gueulle* en monnoye dessus dite. (*Reg. du Chât.*, I, 556, Biblioph. fr.)

Il se leva et seingny son *guelle*, ou estoit l'argent dessus dit. (*Ib.*)

GORLÉ, adj., fin, rusé :

Puis apele sa chamberiere,
Une *gorlee* pautoniere,
La garce ot a nom Galestrot,
Moult sot de fort et de tripot.
(*De Constant Duhamel*, ms. Berne 354, f° 83d ; Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 180.)

GORLEL, *gourl.*, s. m., dimin. de *gorle*, bourse :

Adont amasse moult mieus .I. vert chapel
Ou aumosniere ou çainture ou jouel,
Que ne feisse .C. mars en .I. *gourlel*.
(*Auberi*, p. 160, Tobler.)

Tant metent sour lor hateriaus
Et de bourses et de *gourliaus*.
(*De S. Jehan Paulu*, Richel. 1553, f° 423a.)

Aucuns dist : Cis hons a grant avoir ; tu prises l'omme, mais ce n'est c'une huce ; cils qui tu tiens pour riche n'est k'uns *gourliaus*. (*Ars d'amour*, I, 431, Petit.)

GORLERIE, s. f., profession du bourrelier :

Item, doivent livrer et estoffer tous les harnas des quevaux de le basse cort et ensement les harnas de *gorlerie* du kar Madame. (9 mai 1376, *Emtreprise des souliers et cuirs à fournir à l'abbaye des Prés*, Arch. mun. Douai.)

Cf. GOHEREL et GOHERELIER.

GORMANDER, voir GOURMANDER.

GORMANDIE, voir GOURMANDIE.

GORME, s. f., sorte de vase :

Quant le formage se prendra a endurcir on le mettra en lieu froit et obscur.., et apres aucuns jours pour le rendre plus ferme on le mettra en une *gorme* et l'espraindra l'en merveilleusement. (FRERE NICOLE, *Trad. du Livre des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 108 v°, éd. 1516.)

GORMÉ, adj., goitreux :

Deu amez et Deu reclamez
Que si belle vos ai formee,
Se fuissiez boçue ou *gormee*
Espoir preudefemme fuissiez.
(*Vie des Pèr.*, Ars. 3641, f° 106b ; Méon, *Nouv. Rec.*, II, 286.)

GORMENDERIE, voir GOURMANDERIE.

GORMER, *gourmer*, v. réfl., jeter sa gourme :

Chair de tortue qui premierement aura esté nourrie en quelque jardin pour *se gourmer* et purger de ses humidites excrementitielles. (PARÉ, *Œuv.*, XX, 35, Malgaigne.)

GORNAISE, *gronaisse*, adj. f., maigre, desséchée ?

Jaunes, *gronaisses*, ramusees
Doivent estre bien estoupees.
(R. DE BLOIS, *Chast.*, Richel. 24301, p. 555b.)

Jaunes, *gornaises*, remusees.
(ID., *ib.*, Richel. 837, fo 131c; Méon, *Fabl.*, II, 195.)

GORNAL, *gournal*, s. m., rouget, ou lièvre de mer :

La charretee de *gournaus* doit de coutume .IIII. s. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., CI, 24, Lespinasse et Bonnardot.)

L'en doit paier de la morue en charrete .V. s. et des .VI. *gournaus* en charrete .IIII. s. (*La Coutume du poisson*, Richel. 20048, fo 133a.)

La charretee de *gournaux* doit six *gournaux* de coustume. (1320, *Regle* .. *sur les Poissonn. de mer*, Ord., II, 582.)

La charetee de *gournaus* doit de coustume quatre sols. (1326, *Ord.*, XI, 505.)

Pastes de bresmes et de *gornaux*. (*Ménagier*, II, 95, Biblioph. fr.)

Cf. GORNART.

GORNART, s. m., le rouget ou lièvre de mer :

Gornars, cuiz en eve, a la sausse cameline. *Gornars* au poivre chaut. (*Ens. p. apareil. viand.*, Richel. l. 7131, fo 100b.)

Cf. GORNAL.

GORNEUR, s. m. ?

Stephani dicti lo *gorneur*. (1331, *Cens. du chap. de Nev.*, p. 9, Arch. mun. Nevers.)

Stephanus li *gorneares*. (*Ib.*, p. 129ter.)

GORON, *gorron*, *gourron*, s. m., cochon :

Deux jeunes cochons ou *gorrons*. (1418, Arch. JJ 170, pièce 112.)

Item, je prins quatre boyceaux de mousture au garnier que je faict mouldre pour les *gourrons*. (An 1534, ms. du Poitou.)

Quatre ou cinq pochees de falsitez et appellations comme d'abus de *gorron*. (DU FAIL, *Eutrap.*, II, 246, Assézat.)

— Pièces de bois qui dans un pressoir sont placées sous deux pièces juxtaposées qui reçoivent directement la pression de la vis :

Pour faire les *gorrons* du troil. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, fo 97 vo, Bibl. La Rochelle.)

Vendée, *gouraon*, cochon. Aunis, *goron*, partie d'un pressoir.

Nom propre, *Goron*.

GORONNIERE, adj. f., qualifie une truie pour la reproduction, une truie prête à mettre bas ou qui a des petits ; mot ancien qui n'a été rencontré que dans un texte poitevin de la seconde moitié du XVIIIe siècle :

Les fermiers de Pouillé devaient annuellement... un cochon de lait, s'ils avaient une truie *goronniere*. (An 1779, ms. du Poitou, ap. Lalanne, *Gloss. poitevin.*)

Poitou, Vendée, Deux-Sèvres, *gouronnière*.

GORPIL, voir GOUPIL.

GORPILL, voir GOUPIL.

GORPILLAGE, voir GOUPILLAGE.

GORPILLE, voir GOUPILLE.

1. **GORRE**, *guorre*, s. f., élégance de la mode, pompe, vanité, luxe, faste, braverie, débauche :

En despendant le leur de faict
En *gorres* et en bonnes cheres.
(*Myst. de la Concept.*, fo 8d.)

Querant lieu et occasion de pouvoir faire ses *gorres*, que par deça ne pouvoit, mit honneur en oubli, et s'alla rendre ennemy a son prince et maistre. (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, V, 483, Kerv.)

Et se faysoient, parmy Paris, grandes *guorres*, et grans festeyemens. (LA MARCHE, *Mém.*, I, 34, Michaud.)

Estre vestu a l'avantage,
A la *gorre* du temps present.
(*Farce de Colin qui loue et despite Dieu*, Anc. Th. fr., I, 224.)

O femmes de Lyon qui en toutes *gorres* passez les femmes de France, vostre desir ne est que en beaus habillemens et riches bagues. (J. DROUIN, *Hist. des trois Mariés*.)

Les Milannoys tant nobles que marchans,
Au devant vont en triumphe marchans,
L'on ne sçauroit veoir gent mieulx acoustree,
Puis tous armez en bataille rengee,
Vindrent cinq cens fiers comme ung elephant,
Armez a blanc pres d'un char triumphant,
Qu'ilz conduisoient a cors, clerons, et trompes.
Adonc n'y eut homme, femme, n'enfant,
Qui par quantons n'allast France criant,
L'on ne vit onc tant de *gorres* et pompes.
(J. MAROT, *Voiage de Genes*, fo 18 vo, éd. 1532.)

Ce debvroit estre iceulx qui debvroient garder la transquilité du peuple et corriger ces *gorres* et pompes. (*Chron. d'Et. de Méd.*, I, 413, Chassaing.)

Huffing wenches. Femmes a la grande *gorre*. Haunting wenches. Femmes a la grand *gorre*. Stately, costly dames. Femmes a la grande *gorre*. (COTGR., éd. 1611.)

— *Faire gorre*, faire le beau, se pavaner :

Je luy donne, pour *faire gorre*,
Meschanceté, vie miserable.
(*Testam. de maistre Levrault*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., X, 140.)

— Il se disait, dans un sens particulier, pour rubans, livrées de nouveaux mariés et en général, falbalas :

J'ay vendu terres, vignes, granges,
Et destruict femmes et enfans,
Pour porter *gorres* et larges manches.
(*Farce de Folle Bobance*, Anc. Th. fr., II, 282.)

Ce mot était encore de quelque usage au commencement du XVIIe siècle. On lit dans l'*Inventaire* de Monet : « *Gorre*, vieus mot, pompe et magnificence. »

2. **GORRE**, *gore*, *gourre*, *gaulre*, s. f., le mal vénérien, la grosse vérole :

Lors commencha a avoir son cours, en Haynaut et marches voisines, une maniere de mesellerie fort horrible, et abominable maladie, nommé grosses pocques, grosses verolles, et la grant *gaulre*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLXXXVI, Michaud.)

Mais le commun, quant il la rencontra,
La nommoit *gorre* ou la verole grosse,
Qui n'espargnoit ne couronne ne crosse.
(J. LE MAIRE, *Compte 1er sur la naissance de dame Verolle*. Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 242.)

La *gorre* de Rouen je traine
Soubz le grand Credo en attente.
(*Le Triumphe de dame Verolle*, *ib.*, 257.)

On luy presenta la bouteille :
Je n'y boiray point ; autre y but,
Qui comme moy paya tribut ;
Tel vaisseau, dit il, trop m'abhorre,
Et puis je crains d'avoir la *gorre*,
Ainsi que mon predecesseur.
(1537, *le Disc. du trespas de Vert Janet*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 289.)

Lequel... morut de la *gourre* en l'hospitault Sainct Nicollais. (JACOMIN HUSSON, *Chron. de Metz*, p. 252, Michelant.)

Ceste grande *gorre* de verole. (DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XXVIII, Bibl. elz.)

Joueurs, pipeurs, d'estuves les piliers,
Borgnes, gouteux, de *gourre* chanceliers.
(JULYOT, *Eleg. de la belle fille*, p. 76, Willem.)

1. **GORREAU**, voir GOHEREL.

2. **GORREAU**, voir GOREL.

GORREE, s. f., vêtement, parure :

Chascuns vieut avoir en *gorree*
Chape noire, chape forree.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., fo 165d.)

GORREL, voir GOHEREL.

GORRELIER, voir GOHERELIER.

GORREMENT, *gourr.*, adv., fastueusement :

A tous commande qu'il souviengne
De moy maintenir *gourrement*.
(*Farce de Folle Bobance*, Anc. Th. fr., II, 268.

GORRER, *gourrer*, verbe.

— Réfl., se revêtir, se parer :

S'est moult bien *gorrez* a nature
De refuites por la froidure,
S'a de rapine et d'avarice
Chape forree de malice.
(*Jugement Salomon*, Richel. 837, fo 224d.)

— Neutr., dans le même sens :

Il n'entend pas qu'on vous baille le sien
Pour en *gourrer* en pompeux entretien.
(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 133.)

— *Gorré*, part. passé, paré :

La doit on le vilein *gorré*
Envoier por le chemin batre.
(*Dit des avocas*, 342, G. Raynaud, Romania XII, 218.)

Et vous, ma dame la *gourree*,
Vendu avez maintz beaux surplis,
Donc de l'argent estes fourree
Et en sont voz coffres remplis.
(*Danse macabre des femmes*.)

Norm., *jorer*, se parer avec recherche.

GORRERIE, s. f., faste, étalage :

A veoir leur contenance,
Leur *gorrerie* et fringuerie,
Grant estat, bobant, pomperie.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, fo 48b, éd. 1507.)



Gorrerie : f. Gallantrie, braverie, sumptuousnesse in apparell, statelinesse of gesture ; also, pride, vaunting, vainglorie. (COTGRAVE, éd. 1611.)

GORRETTE, s. f., coup :

Le peuple la assemblé, qui n'aime la chicanerie, ne les chiquaneurs, s'oppose a sa capture, et a force de *gorrettes* et de coups orbes, font lascher la prinse a ces preneurs. (G. BOUCHET, *Serees*, XXVII, Rouen 1635.)

A jurre. Heurtade, *gorrette.* (COTGRAVE, éd. 1611.)

GORRIÉ, adj., élégant, bien paré :

Accompaignez de plusieurs aultres notables personnaiges, fort *gorriez*, de grant port, et richement enchaynez. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCCXIV, Buchon.)

Cf. GORRIER.

1. **GORRIER**, *gorier*, *gourrier*, adj. et subst., élégant, à la mode, bien paré, glorieux, coquet ; en parlant de personnes :

Venez, *gorriers* et *gorrieres.*
(*Les Repeues franches de Fr. Villon*, dans les *Œuv. de Villon*, Jouaust, p. 221.)

Et pour tant que le duc estoit moult curieux de soi trouver ou estoient les grandes dames et belles damoiselles, Jehan André s'appensa de richement tapisser son hostel, autant que possible lui seroit, ensemble de le furnir des plus *gorieres* damoyselles de Milan, afin de l'attraire illecq et despescher de sa vie tout chauldement. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XXXIV, Buchon.)

Adieu *gorriers* et advocatz.
(*Vers de Me Henri Baude*, p. 66, Quicherat.)

Et certes il fault l'ouvrouer clorre
Se vous ne taillez a la gorre;
Car chascun veult estre *gorrier.*
(*Farce du Coustur.*, Anc. Th. fr., II, 159.)

Estre *gorrier*, gentil et frisque
Tout le monde luy faict honneur.
(*Farce de Folle Bobance*, Anc. Th. fr., II, 272.)

Bonnes dames, entretenez
Voz maris par bonne maniere
Et trop fort ne les ransonnez
Pour faire trop de la *gorriere.*
(*Farce de Colin*, Anc. Th. fr., I, 249.)

Appellez vostre bande et compaignes *gorrieres*
Qui vont avecques vous aux maisons des courtieres.
(*Complainte de la mere Cardine*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., III, 300.)

Quattre chambrieres
Assez mignonnes et *gorrieres*
Prindrent complot, comme il me semble,
D'aller aux estuves ensemble.
(*Le Banquet des Chambrières*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., II, 286.)

Et y voit on souvent la vieille ouvriere,
Mieulx que la jeune et plus gente commere,
Estre *gorriere*, et faire la poupine.
(1515, J. MAROT, *Epit. des Dames de Par. aux Courtis. de France*, éd. 1731.)

Oultreplus tu te seras mis
Pour partir *gorrier* et en point
Que le roy ne partira point.
(*Contredictz de Songecreux*, fo 151 vo, éd. 1530.)

Princes *gorriers* et mignons perruquetz
Qui fait avez en amour tant d'acquetz.
(J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, fo 54c, éd. 1522.)

Le tiers personnages estoit vestu comme ung *gorrier* de court assez mygnon et gorgias. (ID., *Triumphes de la noble Dame*, fo 85 ro, éd. 1536.)

Peuple de Picardie,
Bien est par toy destruict
L'honneur de Normandie,
Que cuidoit avoir bruyt
Et renommé[e] en France
D'avoir adventuriers,
Entre tous, sans doubtance,
Preux, hardis et *gorriers.*
(*Grande Monstre des six mille Picardz faicte à Amiens le .xx. juing mil cinq centz* XXXV, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 179.)

Le corps de moy, Dieu, s'il attrappe,
Le povre *gorrier* resolu,
C'est faict, il est cuyct et moulu !
(R. DE COLLERYE, *Monol. de Resolu*, p. 67, Bibl. elz.)

Plus va avant et plus estes *gorriere.* (J. DROUIN, *Hist. des trois Mariés.*)

Et oultre cela ayant espousé une jeune femme qui aymoit a estre *gorriere* et faire grosse despense. (G. DE SELVE, *Pericles*, éd. 1547.)

Si je vouloye faire mal, je trouveroye bien avec qui : car il en est de bien *gorriers* qui m'ayment et promettent amitié. (A. LE MAÇON, *Decameron, septième journ., nouv. deuxième*, t. III, p. 274, éd. Lemerre.)

— Avec un nom de chose, élégant, joli, coquet :

Qui estoit une si *gorriere* et si tres sumptueuse besongne. (1496, *Représentation du Myst. de S. Martin*, Richel. 24332, ap. Lecoy de la Marche, *St Martin*, p. 701.)

Desquels n'avoit nul qui ne fust accoustré et couvert, tant cheval que homme, de drap d'or, en diverses façons et en diverses devises, qu'estoit une chosse bien *gorriere* a veoir. (16 fév. 1514, *Négoc. ent. la Fr. et l'Autr.*, t. II, p. 60, Doc. inéd.)

Les dames montees sus belles hacquenées avecques leur palefroy *gourrier* sus le poing mignonement enguantelé portoient chascune ou un esparvier, ou un laneret, ou un esmerillon. (RAB., *Gargantua*, ch. LVII, éd. 1542.)

Je suis marry qu'abandonné
Tu ne fus a noz chappelliers.
Tu eusses eu des plus *gorriers*
Coupz de fouet pour ton chappeau
Qu'onque bedier eut sur sa peau.
(*Contre Sagon et les siens*, Epist. par ung amy de Cl. Marot, à la suite des *Œuv. de Cl. Marot*, éd. 1731.) Imprimé, *gorries.*

O chambre tres *gorriere* et belle.
(G. CORROSET, *les Blasons domest.*, Blas. de la Salle et Chambre, *Poés. fr. des* XVe *et* XVIe *s.*, VI, 245.)

— Joyeux :

Avant que tirez plus arriere,
Ainsi comme il est de raison,
La petite chanson *gorriere ;*
Ce faisant, adieu vous dison.
(*Farce Moralisée*, Anc. Th. fr., I, 178.)

Ce mot s'est conservé jusqu'au commencement du XVIIe s. On le trouve dans Cotgrave, dans Oudin, dans Duez ; Monet dit : « *Gorrier*, vieus mot, magnifique, pompeus en habit. »

2. **GORRIER**, v. n., se pavaner :

Gorriers chetifz, gens de lasche courage,
Qui par outrage portez voz larges manches,
De *gorrier* vous faictes rouge raige.
(*Complainte de France*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VIII, 84.)

3. **GORRIER**, adj., qui est produit par la *gorre*, par la maladie vénérienne :

Ulcere *gourriere.* (CHASSIGN., *Ps.*, LXXVII, éd. 1613.)

GORRIEREMENT, *gorierement*, *gourr.*, *gaurr.*, adv., à la mode, d'une manière élégante, coquettement, fastueusement :

Timoleon *gaurrierement* possessant les herberges Libiienes eut cinc m. prisonniers, milles cuiraces et .x. m. targes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, III, 5.)

A ung autre quartier, les sept vertus, habillees *gorrierement* des plus belles filles de Geneve. (MOLINET, *Chron.*, V, 163, Buchon.)

De chauses blanches ou rouges bien tirees et de soulliers de mesme coulleur estoyent *gorrierement* accoustrees. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, fo 106 vo.)

Se ung homme est remply de science
Et n'est *gourrierement* vestu
De tout le monde c'est l'usance,
Ne sera prisé ung festu.
(*Farce de Folle Bobance*, Anc. Th. fr., II, 271.)

Et vous habiller *gourrierement.*
(*Ib.*, p. 266.)

Portes boucquetz *gorrierement*
Pour l'amour de vostre amoureuse.
(R. GOBIN, *Livre des loups ravissans*, ch. I, éd. 1525.)

Il se vestit *gorierement.*
(ID., *ib.*, ch. V.)

La pucelle fust en la maniere des paillardes accoustree *gorrierement* et lubricquement. (*Violier des Hist. rom.*, c. CXXV, Bibl. elz.)

— Il signifie quelquefois, d'une manière drôle et joyeuse :

Ce maistre pitaut vous gaschoit si *gorrierement* ses motets Savoyars, qu'il y en eut bien peu de la compagnie qui ne pissa dans ses chausses. (*Les Apresdinees du sr de Cholieres*, I, fo 25 vo, éd. 1587.)

Gorrierement, bravely, gaudely, gallantly, proudly, vainegloriously. (COTGRAVE, éd. 1611.)

GORRON, voir GORON.

1. **GORT**, *gourt*, *gord*, *gurt*, s. m., golfe, baie, et par extension gouffre, abîme, pleine eau :

Ne sui chaus en *gurs* ne en laris.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, fo 24f.)

Tuit li tuen *gort* e li tuen fluet sur mei trespasserent. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XLI, 7, Michel.)

Li *gurz* des ewes trespassad. (*Cant. Habac.*, Lib. Psalm., Oxf., p. 240, Michel.) Var. : li *gort.*

Quer molt souvent i sunt trovez
Pelerins passanz perilliez,
Qu'el *gort* de mer aveit neiez
Ou a l'aleir ou au venir.
(GUIL. DE SAINT-PAIR, *Mont Saint-Michel*, 430, Michel.)

Kar ses pere et sa mere afundrerent el *gort*,
Dunt unkes puis ne porent resordre a lur dreit [port.
(GARNIER, *Vie de S. Thomas*, Richel. 13513, fo 4 vo.)

En peché finerunt, ne purrunt prendre port,
La dunt nuls ne resort, karunt el pulent *gort.*
(ID., *ib.*, fo 12 vo.)

Le *gort* de Pisseleu. (1242, H.-D. Soiss., vo Drachy, ch. 84.)



Ne puent fere plus de *gort* an la teneure de l'ostelerie. (*Ib.*)

En Loire ont lor ancres jetes.
La nes est grans; ne puet amont
Por les *gors* qui en Loire sont.
(*Parton.*, 1964, Crapelet.)

Li autre passent si avant
Qu'il se vont ou plein *gort* lavant.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 51 b.)

Il arriva a ung *gort* petit que une petite ysle faisoit. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 44 r°.)

De certains autres menus cens deubs chacun an au dit jour saint Remi pour *gors*, isles, motelles et jonquiers estant en la ditte riviere d'Aisne. (1453, *Compte du dom. du comté de Soissons*, f° 5, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 302 r°, Arch. Loiret.)

Vous vous pouves par diligence
Au ruisseau laver a plain *gord*.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 163 d.)

Et fist si grande seicheresse qu'au plus profond endroit du Doub excepté es *gours* un enfant y passoit sans se mouiller. (*Aucunes choses memor. lesquelles se sont passees ancienn. riere la cité de Besançon*, Mém. pour serv. à l'hist. de Fr.-Comté, VII, 261.)

Le *gort* des eaux trespassa en abisme. (*Bible*, Abacuth, ch. 3, éd. 1543.)

Fault tousjours traverser par deserts et pais sablonneux avec plusieurs *gours* et marets, qui se font au debordement du Nil. (LEON, *Descr. de l'Afr.*, I, 362, éd. 1556.)

Ils se plongent dedans les *gourdz* et creux prochains de la mer. (*Cosmogr. de Munster*, p. 1332, éd. 1556.)

Ledit poisson voyant estre en sa fin,
Et n'ayant plus de vie aucun espoir
S'en est venu par un grand desespoir
Si rudement frapper dedans un *gort*
Que tost apres en a receu la mort.
(GUILL. HAUDENT, *Fable*, 1re partie, XXV, Lormier.)

— Gorgée :

Si comme el erroit si avint
Que son enfant qu'en ses bras tint,
Qui a verité estoit mort,
Gita parmi la boche un *gort*
De sanc qui dou cors li eissi.
(J. LE MARCHANT, *Mir.*, ms. Chartres, f° 13 b.)

Que li enfens qui estoit mort
Mist hors par la bouche a grant *gort*
L'eive qui ert ou corps entree.
(ID., *ib.*, f° 14 c.)

Qu'el versent vin en gorge creuse
Tout aussi comme en une treuse,
Et tant a grant *gors* en entonnent
Qu'il s'en confundent et estonnent.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 102 c; Méon, 13649.)

Bourg., Yonne, *gord*, *gourd*, trou profond et plein d'eau. Morv., *gôr*, dans le même sens. Nivernais, Decize, *gourd*, étang profond et poissonneux. Beauce, *gord*, canal pour la conduite des eaux; signifie aussi gorgée. Lyon. et forez., *gour*, *gourd*, trou rempli d'eau, gouffre dans une rivière. On le dit particulièrement d'un lieu disposé dans une rivière pour y attirer et prendre les poissons.

Noms de lieux : *Le gour d'enfer*, chute du Furens, près de St-Étienne. — *Le grand gour de Mousu* (Roquille, *La Gorlanchia*). — *Le gourd à Bertaud* (Cochard, *Notice sur Loire*). Près de Salins est une jolie cascade que les habitants de cette ville nomment *Gou-de-Conches*, et ceux de la banlieue *Gour-de-Conches*, en faisant sonner fortement la liquide.

2. **GORT**, s. m., bâton court faisant l'office de ridelle :

Le cent de *gors* a charette. (XVIe siècle, *Décl. du péage d'Arcolle*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 117.)

GOS, cas suj., voir GOU.

1. **GOSILLIER**, s. m., gosier :

Du stomach vient et nest un pannicle qui monte par le *gosillier*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 19 c.)

2. **GOSILLIER**, *goziller*, v. a., parler, raconter, dire :

Il n'est ne pie ne calandre
Qui ne seust pas *gosillier*,
Ce qui me fet si merveillier.
(*De la Dent*, 25, Montaiglon, *Fabl.*, I, 148.)

— Vomir :

Ou bien fleurez un peu quelques fleurs de jardins,
De peur de *goziller* vos tripes et boudins.
(TROTEREL, *les Corriv.*, II, 2, Anc. Th. fr.)

GOSSAL, s. m., sorte d'ustensile pour la cheminée :

Pour andiers, pour *gossas* de chamenee. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, f° 41, Richel.)

GOSSART, *goussart*, adj., qui a une gousse; n'a été rencontré que comme nom de personne :

Jaquet *Goussart*. (1307, Pontigny, Arch. Yonne, H 1542.)

Simonnette *Gossart*. (*Test. de* 1438, Arch. mun. Douai.)

GOSSÉ, adj., cossu :

Ce sont gens plains et bien *gossez*,
Et est Orleans tres bien garny,
D'or et d'argent assez fourny.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 1395, Guessard.)

GOSSETTE, s. f., petite gousse :

Icelles *gossettes* se fendent en trois ou quatre parties quand la semence est meure. (L'ESCLUSE, *Hist. des plant. de Dodoens*, I, 50.)

Nom propre anc., Marie la *Goussete*. (1387-88, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, Arch. Aube G 1656, f° 215 r°.)

GOSTEMENT, voir GOUSTEMENT.

GOSTEROT, voir GOCTEROT.

GOSTREL, s. m., bouteille, flacon :

Gostrel. (Garl., ap. Scheler, *Lex. du* XIIe *et du* XIIIe *s.*, p. 57.)

1. **GOTE**, s. f. ?

Et en moin moncel et en la noe et en la *gote*. (1271, Arch. Meurthe H 3137.)

2. **GOTE**, voir JOSTE.

GOTÉ, voir GOUTÉ.

GOTEURE, voir GOUTEURE.

GOTRON, voir GOITRON.

GOTTRON, voir GOITRON.

1. **GOU**, adj., épithète de mépris :

Mes trai nos en a .I. *gous*,
Uns nains boçus et rechigniez.
(*La Charrette*, Vat. Chr. 1725, f° 24 a.)

Guillelmus le *Gouz*. (Juin 1241, *Dép. de la cheval. d'Alph. cte de Poit.*, roul. Baluze, Richel.)

Je la demandai au chevalier
Qu'il la me donast et il me dist :
Fui, *gouz*, de ci.
(R. DE HOD., *Meraugis*, ms. Vienne, f° 16 b.)

Itieus ne queus *gouz* que je soie
Fu mes peres parenz le roi.
(ID., *ib.*, f° 16 c.)

Devers Aquilone istra lores
.I. pueple plain de grant vilté,
Plain d'ordure et d'iniquité,
Homes vilz et felons et *goz*,
Ce sont les genz Goz et Magoz
Qu'enclost le fort roy Alixandre.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 202 f.)

Gaufus, *gou*. (*Pet. Vocab. lat.-franç. du* XIIIe *s.*, Chassant.)

— Désignant une sorte de chiens :

Il i a petiz chiens *gouz* qui sont bon a garder maison. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 235, Chabaille.)

Fel et orguilheus fut plus que ne soit un *gos*. (JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 3726, Scheler, *Gloss. philol.*)

Or ai la trahison trovee dont chis *gos*
Seront trestous destruis.
(ID., *ib.*, 16514.)

2. **GOU**, voir GIEU.

GOUACHE, voir GOECHE.

GOUAGE, s. m., sorte de droit :

E pour les dites seet livres, a estre rendues es diz religious ou a lor commande, cestes letres aportant, icele Havis, o l'otrei, et o la volenté et o l'autorité dudit Olivier son mari, en titre de *gouage*, balla et obligea es diz religious ses demes sises... (1282, *Oblig.*, Ste-Mar.-de-Boq., Arch. des C.-du-N.)

GOUASCHER, v. a., brandir ?

A tost sa massue *gouasche* ;
Tele li torne a la traverse
Qu'il le fist deux tors roeler.
(*Fabl.*, p. 298, ap. Ste-Pal.)

GOUASCHIERE, adj. f., désigne peut-être une vigne plantée du cépage nommé *gol* :

Guillaume Berruier, fils de Robin Berruier ou lieu de Jehan Rabineau pour ung quartier de vigne *gouaschiere* seant ou clos de Monceaux tenant au chemin et a Robin Bourdon..... .VIII. d. parisis. (1422, *Etat de recepte des cens en la paroisse de Dri*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 293 r°, Arch. Loiret.)

Cf. GOL et GOUAULX.

GOUAULX, s. m. pl., désigne un cépage de qualité inférieure :

Fut statué que tous ceux qui avoient des plantes de *gouaulx* en leurs vignes, les feroient arracher dans trois ans. (1598, *Enquéreurs de Toul.*)

Fu faicte la recherche des septz de *gouaulx*, de ceux qui n'avoient faict le debvoir de les arracher. (1601, *ib.*)



Cf. Gol.

1. **GOUBE**, s. f., sorte de jeu :

Defense de jouer aux jeux de dez, de quartes ne aussi au brelencq, au jeux fretin de *goubes*, de tables, ne autres jeux de sort. (1476, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. **GOUBE**, adj. ?

Chevaux bais, l'un a chanfrain blancq et yeulx vairrons, et l'autre a aureilles *goubes*. (1557, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

3. **GOUBE**, voir Gobe.

GOUBEAU, voir Gobel.

GOUBERGE, voir Goberge.

GOUBET, voir Gobet.

GOUBETER, voir Gobeter.

GOUBILLERIE, voir Gobillerie.

GOUBILLEUR, voir Gobilleur.

GOUBISSON, voir Gambison.

1. **GOUCET**, voir Gousset.

2. **GOUCET**, voir Gocet.

GOUCERON, s. m., gousses :

Goucerons. (Du Guez, *Introduct.*, à la suite de Palsgrave, éd. Génin.)

GOUCOT, adj., p.-ê. cocu :

Si le souffris, et si te plot
Que tele faiture de *goucot*
Feri, et la pucele et moi.
(Chrest., *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 5b.)

GOUCTEROT, voir Gocterot.

GOUDAILLE, voir Godale.

GOUDALE, voir Godale.

GOUDALEBRASSE, voir Godalebrasse.

GOUDALIER, voir Godalier.

GOUDALLIEUS, voir Godallieux.

1. **GOUDE**, voir Coute.

2. **GOUDE**, voir Gelde.

GOUDENDART, voir Godendart.

GOUDER, voir Goder.

GOUDERIE, voir Goderie.

GOUDEROPE, s. f., espèce d'huître dont l'écaille ressemble à un pied de mulet :

On tient que portant sur soy une *gouderope* simplement, elle guerira de la tierce. (Du Pinet, *Pline*, xxxii, 10, éd. 1566.)

GOUDET, voir Godet.

GOUE, s. f., sorte de mesure de longueur :

Cele nave sera longue par carenne .xxxi. *goue*, et longue de rode en rode .l. *goues*. (1246, *Propos. des commiss. du roi de Fr.*, Doc. hist., t. II, p. 61.)

Lire ici les deux exemples placés sous la forme coue.

GOUESCHE, adj. f., terme de mépris

Putain *gouesche*.
(*L'Escommen. aus jal.*, Richel. 837, f° 194c.)

Cf. Gou.

GOUET, s. m., dimin. de *goi*, sorte de serpe assez forte pour tailler les paisseaux, faire les fagots :

Icellui Jehan... a roingné de toutes icelles tasses de chascune un pou d'argent a un hostil appellé *gouet*. (1382, Arch. JJ 121, pièce 217.)

Icelluy Perrot prist un *gouet* qui estoit a sa courroie. (1405, Arch. JJ 160, pièce 149.)

Un grant fer de pique, *gouez*, serpes, fers de cheval et autres ferrailles. (*Pièce de* 1511, Rev. des Soc. sav., 1872, p. 325.)

Començarent esgorgeter et achever ceulx qu'il avoit desja meurtris. Sçavez vous de quelz ferremens ? A beaulx *gouets*, que sont petitz demy cousteaulx dont les petits enfans de nostre pays cernent les noix. (Rab., l. I, c. 27, éd. Jacob.)

H.-Maine, Bourg., Côte-d'Or, Yonne, *gouet*.

Cf. Goi.

GOUETRON, voir Goitron.

GOUFFON, voir Goffon.

GOUFFOURT, voir Coufort.

GOUFFRIAL, s. m. ?

Pour amener du forestel au manage le mairien des *gouffriaus* du vivier. (1342, *Trav. aux chât. d'Artois*. Arch. KK 393, f° 91.)

Cf. Goffon ?

GOUFFRONIEUX, adj., où l'on s'engouffre ?

S'il convient que je me desserre
De ceste *gouffronieuse* lice.
(A. de la Vigne, *Farce du Munyer*, p. 237, Jacob.)

Il faut peut-être, dit Jacob, lire : *souffrenieuse*, pleine de soufre, ensoufrée.

GOUFFRONT, voir Coufort.

GOUFRE, adj., gourmand, goinfre :

Quant povres homs vient selon l'escripture
De povre lieu et de chetiveté,
Par acident, c'est trop grant adventure,
Quant il se voit en grant auctorité,
S'il n'est fel orgueilleux,
Villains en fais et *goufres* comme uns leus;
Car lors veult il de toutes pars ravir.
(E. Deschamps, *Poés.*, II, 53, A. T.)

GOUGE, s. m., serviteur, messager :

Item .xii. s. au *gouge* pour porter lettres de l'arcevesque et de nous a Compiengne. (1337, *Arch. adm. de la ville de Reims*, II, 774, Doc. inéd.)

Item .v. s. au *gouge* pour aler a Laon querre une exeqtoire pour les cherbonniers. (1337, *ib.*, II, 774.)

GOUGEART, voir Goujart.

GOUGEON, voir Gojon.

GOUGIE, s. f., servante :

Un jour labouroient pionniers et vivandiers, et un aultre lavendieres, *gougies* et aultres femmes suivant la court. (J. Molinet, *Chron.*, ch. iii, Buchon.)

GOUGLERIE, voir Janglerie.

GOUGON, voir Gojon.

GOUGONCER, v. n., marmotter :

Gougoncer, mutire. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

GOUGOURDE, voir Cougourde.

GOUHILLIER, voir Joieler.

GOUIERE, voir Goiere.

GOUILLARD, voir Goliart.

GOUJARD, *-geart*, *coujard*, s. m., goujat, valet d'armée :

Un *gougeart* et un homme y laisserent la vie.
(A. Morin, *Siège de Boul.*, quatr. 13, Morand.)

Vous suivrez le bagaige a grands coups d'estri- [vieres,
L'injure et le mespris des *goujards* inhumains.
(*Remonstr. aux femm. et fill. de la Fr.*, Var. hist. et litt., IV, 364.)

Il avoit avec luy des soldatz et *goujards* assez legers d'entendement et de mœurs impudiques. (*Chos. mem. escr. p. Fr. Richer*, p. 99, Cayon.)

Et encore au xviie s. :

L'inhumanité des soldats et desloyauté des *goujards* qui tuent, qui molestent, qui violent, qui bruslent, qui destruisent. (1614, *Ennuis des Paysans champestres*, Var. hist. et litt., VII, 299.)

Et souvent les *coujards*, ces infames canailles,
N'y laissent au départ que les quatre murailles.
(Héraud., *Elég.*, p. 8.)

Haute-Normandie, vallée d'Yères, *goujard*, gamin.

Nom propre, *Gougeard*.

GOUJON, voir Gojon.

GOUJONNIER, voir Gojonnier.

GOUJU, adj., trapu :

Que ceste garce ne pouvoit avoir un chancre estant ainsi grasse, potelee et *goujue*. (Paré, *Œuv.*, XIX, xxii, Malgaigne.)

GOULAFRER, v. a., dévorer :

Mais ilz sont des enfans prodigues,
Grans despensiers, gasteurs de biens,
Goulafrent tout, n'espargnent riens.
(Eloy Damernal, *Livre de la deablerie*, f° 24a, éd. 1507.)

GOULARD, s. m., engin de pêche ordinairement en osier :

Goulardz et engins a pescher. (1636, Prieuré de Ligugé, Arch. Vienne.)

Poitou, *goulard*. Il y a des *goulards* à deux et à quatre gueules.

Nom propre, *de Goulard*.

GOULARDISE, voir Goliardise.

GOULAUT, s. m., canal :

Pour le *goulaut* du molin paver. (1326, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 44.)

GOULE, voir Gole.

GOULEE, voir Golee.



GOULEEUR, *gaul.*, s. m., arpenteur, mesureur :

Et ou les arpenteurs et *gouleeurs* seroient trouvez avoir fait defaut en l'arpentage et mesurage et les priseurs fait faute notable en l'estimation et avaluation desdites terres et autres choses. (*Cout. de Bret.*, Coust. gén., t. II, p. 770, éd. 1635.)

Et ou les arpenteurs et *gauleeurs* seroient trouvez avoir fait defaut en l'arpentage et mesurage. (*Ib.*, p. 815.)

GOULESER, voir GOLOSER.

GOULESI, *goulsi*, adj., salé ?

En un pennier de maquereau doit avoir sexante maqueriaus frais ; et se le maqueriaus est *goulesis*, si en doit avoir en panier cinquante. (1326, *Ord.*, XI, 506.)

En un panier de maquereaux doit avoir soixante maquereaux frais. Et si le maquereau est *goulsi*, si en doit avoir au panier cinquante maquereaux du moins, par droit compte. (1350, *Ord.*, II, 360.)

D'autres textes de ces ordonnances portent *doulesis*.

Cf. DOULESIS.

GOULET, s. m., cou, gueule :

Pour vanger son fils, sa congnee
Il a sus le champ empongnee,
Se plante au *goulet* du serpent.
(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, l. III, f° 122 r°, éd. 1619.)

— Espèce d'entonnoir à l'entrée d'un filet en manches :

En ladite oriere du paveillon a ung *goulet* qui tient au paveillon, qui se reploye dedens jusques au milieu du paveillon, de quoy l'entree est grande et l'issue petite et estroitte, fors que le pertrix y puisse entrer. (*Modus*, f° 130 r°, Blaze.)

— Gouttière :

De faire avant toix, sailliees, *goules*, ou autre edifice. (1431, *Enqueste afuture*, Arch. législ. de Reims, t. I, p. 519, Doc. inéd.)

— Ruisseau :

Depuis le ruissel ou *goulet* qui est au bout du grand Pont. (1358, *Ord.*, III, 311.)

— Seuil ?

Pour hoster la boue qui estoit au *goulet* de la dicte porte. (*Compte de Jeh. Chiefdail*, 1412-1414, Forteresse, Despence, XIV, Arch. mun. Orléans.)

Bessin, *goulet*, verveux, passage étroit.

Nom de lieu, *Goulet*, Seine-Inférieure.

Nom propre, *Goulet*.

GOULEURE, s. f., collet d'un vêtement, fourrure disposée en bordure :

Quant Auberi choisi la moilleure
Qui ert el mantel de si en la *gouleure*,
Bien fu temporee adonc la forreure.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 45, Tarbé.)

Cf. GOLE.

GOULIARDEUS, voir GOLIARDOS.

GOULIARDEUSEMENT, voir GOLIARDEUSEMENT.

GOULIARDISE, voir GOLIARDISE.

GOULIARDOIS, voir GOLIARDOIS.

GOULIART, voir GOLIART.

1. **GOULIER**, s. m., fabricant de bourses et gibecières :

Goulier. (*Voc. des Mest.*, ap. Géraud, *Paris s. Phil. le Bel.*)

Cf. GORLE.

2. **GOULIER**, s. m., sorte de serpent :

Et Maugis par la goule let aler le *goulier*,
Du croc de fer li va un ruiste coup paier.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 155^d.)

GOULIERE, s. f., poche, gousset, bourse :

Le suppliant print les braies dudit Regniault qu'il avoit laissiee au chief de son lit, en la *gouliere* desquelles il trouva six francs en or. (1399, Arch. JJ 154, pièce 563.)

H.-Maine, *galière*, veste ronde sans taille, ou long gilet à grandes poches comme on les portait autrefois.

Cf. GORLE.

GOULLARDEMENT, voir GOLIARDEMENT.

GOULLEE, voir GOLEE.

GOULOUSANT, voir GOLOSANT.

GOULOUSER, voir GOLOSER.

GOULOUSETÉ, voir GOLOSETÉ.

GOULSI, voir GOULESI.

GOULTIERE, voir GOUTIERE.

1. **GOUME**, s. f. ?

Par le los a l'autre preudoume
A son renclus et a se *goume*
Ala tout droit au cief de l'an.
(*Dou Fil au senesc.*, Ars. 3527, f° 22^c.)

2. **GOUME**, voir GOMME.

GOUNE, voir GONE.

GOUNEPOUDRE, s. f., poudre à fusil :

Gounepoudre. (19 fev. 1422, *Lett. de Henr. d'Angl.*, Richel. coll. Brequigny, LI.)

GOUNET, voir GONET.

GOUNIELE, voir GONELE.

GOUPELLETTE, voir GOUPILLETE.

GOUPIL, *gouppil, gopil, gupil, gourpil, gourpill, golpil, gorpil, gorpill, guorpil, grouppil, gorpil ; vulpil, vurpil, vuerpyl, volpil, vorpil, verpil ; werpil ; holpil, houpil, houppil, horpil, hopil ; ourpil, oupil*, s. m., renard :

Nule bise salvage ne chevroels ne *gupilz*.
(*Charlemagne*, 599, Koschwitz.)

Li *gupilz* signefie diable en ceste vie.
(P. DE THAUN, *Best.*, 882, Wright.)

Unques od lou, ce m'est avis,
Ne fu unquore autre lou pris,
Ne od gopille pris *gupil*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 3423, Michel.)

Ne demora puis gaires, Indienes soris
Es herbeges se metent, grignor sunt de *houpis*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 46^b, Michelant.)

Li *holpiz* venanz de la voisineteit toloit les gellines. (*Dial. St Greg.*, p. 40, Foerster.)

Du *ourpil* et de l'aigle. (MARIE, *Ysopet*, I, Richel. 2168, f° 161^b.)

Li *volpis* va apres criant
Qu'ele li rende son enfant.
(ID., *ib.*)

Uns *horpius* et uns leus tenchierent
Et ensamble se courechierent.
(ID., *ib.*, f° 182^d.)

D'un *gorpill* conte la maniere.
(ID., *ib.*, Richel. 19152, f° 16^b.)

D'un VORPIL *et d'un Aigle qui enporta un des faons au* GOURPILL.

D'un *verpil* cunte la menisre...
Li *gopis* vait apres priant...

Au *gorpil* prie et dist...
Cume fist li aiglez au *gopilz*.
(ID., *ib.*, X, Roq.)

Du singe et du *werpil*. (ID., *ib.*, XXXVI.)

Un *vorpilx* vint....
Li furmaiges li escapa ;
A la terre l'estut cheir
Et li *houpix* le vet saisir.
(ID., *ib.*, XIV.)

Vurpiz est beste tricheresse.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus., Add. 28260, f° 93^c.)

Cest *goupil* qui tant set mal art
Que nos ci apelon renart,
Senefie le mal *goupil*,
Qui le pueple met a essil.
(GUILL., *Best.*, 1275, Hippeau.)

Bien nature a toy tes *goupieus*.
(RECLUS DE MOLIENS, *Miserere*, Richel. 25212) f° 42 v°.)

Goupieus estes vos et vos fieus.
(ID., *ib.*, Ars. 3527, f° 125^d)

Tel esteient li surcil
Come dous cors de *gopiz*.
(*Vie S. Georges*, Richel. 902, f° 114 r°.)

Et tousjors en ivier si ot
A mances .I. nouviel sourcot,
Fourré de vair u de *goupis*.
(MOUSK., *Chron.*, 2924, Reiff.)

Gardent lor biestes es boins leus
Pour les *goupius* et pour les leus.
(ID., *ib.*, 7550.)

Biches, chevrieus, lievres, *goupieus*.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 70^d.)

Li *goupix* li dit.
(*Ste Leocade*, Richel. 19152, f° 24^h.)

Le chat au *goupil* demanda.
(*Ib.*)

Rous ot le poil (le gorpil) comme Renart,
Moult par fu cointes et gaingnart :
Par son sens toutes decevoit
Les bestes quanqu'il en trovoit.
Ici *gorpil* nos senefie
Renart qui tant sot de mestrie :
Tot cil qui sont d'engin et d'art
Sont mes tuit apelé Renart.
Por Renart et por le *gorpil*
Moult par sorent et cil et cil.
Se Renart set gens conchier ;
Le *gorpil* bestes engingnier.
Moult par furent bien d'un lignage
Et d'unes meurs et d'un corage.
(*Renart*, 101, Meon.)

Voi le *vulpil*, mar s'en ira.
(*Ib.*, Suppl., var. des v. 1869-72, Chabaille, p. 69.)

Et quant il fu venus a rive,
Si dist jamais jor que il vive
A *houpil* plait nul ne tenra,
Ne par lui maus ne li venra.
(*Ib.*, Suppl., v. 306 ; p. 12.)

Bien sot et en fu avertis
Que ce fu Renars li *houpis*.
(*Ib.*, Suppl., var. des v. 22022-24344, p. 282.)

Si avoit le pis et le cors et la crope de *werpil*. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 8 v°.)

Que vous laissiez chacier nostre loial ami..... en noz bos as *gourpiuz* et aus lievres. (**1223**, Arch. K 28, pièce 3.)

As counins et as lievres et as *goupieux*. (**1242**, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f° 222 v°.)

Chace au *gopil*. (**1255**, *Cart. de Blois*, Richel. l. 10108, f° 36 v°.)

Aussi com li *oupius* dechoit les pies. Li *oupius* se toweille en la boe de rouge terre. (Rich. de Fourn., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 30d.) Li *gourpius*, éd. Hippeau, p. 48.

Tricherie appartient au *guorpil*. (Ms. Ars. 5201, p. 384a.)

Piaus de *gourpiz* vendues doivent, les .xii. piaus, .iiii. den. de tonlieu. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 2e p., xxx, 9, Lespinasse et Bonnardot.)

Aussi nous peinent et deçoivent
Com li *gorpis* fet les oisiaus.
(Ruteb., *li Diz des regles*, I, 188, Jub.) Var., *vuerpyz*.

Li *goupiuz* qui tant sout de barat. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 9a.)

Tricherie apartient *a gourpill*. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f° 9c.)

Trecherie apartient a *oupil* et force a lion. (*Ib.*, Richel. 375, f° 31a.)

Hic vulpes, *gopil*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Vulpes, *houpil*. (*Pet. Vocab. lat.-franç. du* xiiie *s.*, Chassant.)

Il prist .iiii. *oupieus* et les loia .ii. et .ii. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 84a.)

Bernardus li *verpiz*. (**1331**, *Cens. du Chap. de Nevers*, p. 129ter, Arch. mun. Nevers.)

Regnaudi le *verpil*. (*Ib.*)

Renars, *hopis* et ysengrins. (Maiz., *Songe du viel pel.*, Ars. 2683, III, 71.)

Peaulx de *houpius*. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5078, f° 307 r°.)

Li *grouppil*. (**1395**, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 275 r°.)

Cas sauvages, *gouppiz*, genestes. (**1396**, *Cout. de Dieppe*, f° 29 r°, Arch. S.-Inf.)

Et par sa fraude et se voisdie est il samblans au *houppil* ch'est au renardt. (xve s., *Sermon pour le* .xxiii. *dimenche apres le Triniteit*, ms. Valenciennes 119, A. 5, 30.)

Une pliche de piaus de *houpieus*, qui avoit le poil dehors. (xve s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Souris indiennes aussy gros comme *houppis*. (*Ib.*)

Ardennes, *goupil*. Suisse rom., *goupi*.

Noms propres, *Goupil*, *Goupy*.

GOUPILLAGE, *gorp.*, s. m., tromperie, ruse, artifice, habileté :

D'iloec reprent
Maint visse et maint *goupillage*.
(Guill. li Viniers, *Chans.*, Poët. fr. av. 1300, t. II, p. 832, Ars.)

S il est retez de *gorpillage*
Il est au meins el repentage.
(*Renart*, 15161, Méon.)

Ament soi, si face aucun bien,
Sauver se puet, s'a lui ne tient,
Selonc l'estat dou *gorpillage*.
(*Ib.*, Suppl., p. 177, Chabaille.)

GOUPILLAT, *vulpillat*, s. m., petit renard :

Prenez au fillez ou au laz
A vos poers les *vulpillaz*.
(Macé de la Charité, *Bible*, Richel. 401, f° 108a.)

Nom propre comtois, *Vurpillat*.

GOUPILLE, *gourpille*, *gorpille*, *gupille*, *werpille*, *vulpille*, s. f., femelle du renard :

Dites a la *gupille* qu'il fait grant merveille.
(Ph. de Thaun, *Best.*, 891, Wright.)

Ces *vulpilles* tolront les iglises.
(*Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 56 v°.)

Et nostre Sires avoit dit a Ysaie : Vai et se dis a cele *werpille* k'il requieret signe el parfont d'enfeir ; li *verpille* a sa fosse, mais s'ele descendoit assi en enfer. (S. Bern., *Serm.*, Richel. 24768, f° 6 v°.)

Envie, male *gourpille*.
(Reclus de Mol., *Miserere*, Ars. 3142, f° 208d.)

Il sont voiseus comme *gorpilles*.
(Id., *de Charité*, Richel. 23111, f° 214c.)

En main de glaive ierent livrei,
Et de *werpilles* devorei.
(*Lib. Psalm.*, lxii, p. 302, Michel.)

Louve, *goupille* et chate sont trois bestes de proie.
(*Chastie musart*, Richel. 19152, f° 107a.)

Prenes nous les petites *gorpilles* qui honnissent et menjuent les vignes. (*Bible*, Richel. 901, f° 8c.)

Si se torna a merci crier a la maniere de tricheresse *gupile*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 276c.) P. Paris : tricherie de Regnart.

Feme est come *goupille* preste adies a dechoivre.
(*Evangile aux femmes*, p. 54, Constans.)

Bona la *verpille*. (**1331**, *Cens. du Chap. de Nevers*, p. 134, Arch. mun. Nevers.)

Werpilles. (*Acte de* **1382**, Compiègne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GOUPILLEAU, s. m., dimin. de *goupil* ; est représenté par un nom propre :

Goupilleau. (**1543**, Arch. mun. Angers, BB 22, f° 188.)

GOUPILLET, *vulpillet*, s. m., petit renard :

Messire Hugue *Vulpillet*. (**1358-61**, Arch. Doubs, B 88, f° 3 v°.)

GOUPILLETE, *gouppellette*, s. f., petit renard :

[Fauteuil] Semé de pluseurs besteletes,
De renardiaus, de *goupilletes*.
(*Fauvel*, Richel. 186, f° 11d.)

Prenez les petites *gouppellettes* qui honnissent et mangeussent les vignes. (*Bible*, Cant. de Salomon, ch. i, éd. 1543.)

GOUPILLEUR, *goupp.*, s. m., chasseur de goupils :

Vitoul le *goupilleur*. (**1319**, *Recette du Cié de Blois*, Arch. KK 296, f° 10 r°.)

Pour consideration des services que Robin Trovart nostre *gouppilleur* nous a faiz oudit office. (**1338**, Arch. JJ 71, pièce 215.)

GOUPILLEUS, *vorpilleus*, adj., de renard, au renard :

Arpent de terre a la Marne *vorpilleuse*, (**1305**, *Cens du Paraclet*, f° 21 r° et 23 r°, Arch. Aube.)

GOUPILLIER, *gop.*, v. n., faire le poltron, trembler, se cacher :

Hardiz avant esperoner,
Coarz *gopillier* e trembler.
(*Rou*, 3e p., 3965, Andresen.)

N'i a nient del *gopillier*,
Avant vos estoet chevalchier.
(*Ib.*, 7045.)

Herout, dist Guers, malvais coars,
Cix consaus est venus trop tart,
N'i a noient del *goupillier*,
Avant vous covient chevaucier.
(*Ib.*, Richel. 375, f° 231h.)

Qi dont veist ces espees saichier,
Le sor Gueris la soie paumoier,
Et les roiax fremir et *goupillier*,
Bien plus de .vii. en fisent baaillier.
(*R. de Cambrai*, 5428, A. T.)

Quant Franc les voient fuir et *gopillier*,
Deu en merchient le pere droiturier.
(Raimbert, *Ogier*, 5361, Barrois.)

Li dux Ogiers fist les rens claroier :
La veissies les coars esmaier,
Les plus hardis fait sovent *goupillier*.
(Id., *ib.*, 7070.)

— Chasser le renard, pris fig. :

Outre les deites (sujet des vieilles fables)
Ont seules *goupillé* aux forets devoyables,
Aux grottes, aux rochers, aux egares deserts.
(A. de Rivaudeau, *OEuv. poët.*, p. 208, éd. 1859.)

GOUPILLIERE, *vulpilliere*, s. f., lieu fréquenté par les goupils ou renards :

La *Vulpilliere*. (**1490**, *Cerche des feux du comté d'Auxonne*, Arch. Côte-d'Or, B 11523.)

Noms de lieux actuels, *Goupillière* (Nièvre), la *Vouarpillière* (Suisse rom.), *la Verpillière*, (Isère).

GOUPILLON, *gour.*, s. m., petit renard :

Le gourpil si requist
L'aigle qu'il li rendist
Por Dieu ses *gourpillons*.
(*Ysopet. II*, fab. xxii, Robert.)

GOUPILLOT, s. m., petit renard :

Thomas le *Goupillot*. (**1313**, abb. de Montebourg, par. de Monteb., Arch. Manche.)

Nom propre actuel, *Goupillot* (Bretagne, Côtes-du-Nord).

GOUPISEL, *gourpisiel*, s. m., renard :

Lors s'aparella comme pour chevauchier sour le roi d'Escoce, si jura qu'il feroit le *gourpisiel* entrer en sa taisniere : chou disoit il por le roi d'Escoce, qui rous estoit et jouenes, qu'il feroit par force rentrer en la tierre d'Escoce. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 163, Michel.)

GOUPISELE, *wolpisele*, s. f., petit renard :

Pernez, fait il, ces *wolpiseles*
Ki les vignes de flor tant beles
Vont par le siecle devastant.
(*Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 56 r°.)

Wolpiseles jo nes sai prendre.
(*Ib.*, f° 58 r°.)

GOUPPEE, s. f., bouchée, coup de dent en passant :



La Mere.
Et puis faire aussi cela
Aulcunesfois a l'eschappee.
Jaquinot.
Vous en aurez une *gouppee*
En quinze jours ou en ung moys.
La Femme.
Mais tous les jours cinq a six fois :
Je l'entens ainsi pour le moins.
(*Farce du Cuvier*, Anc. Th. fr., I, 39.)

GOUPPIL, voir Goupil.

GOURBAUT, adj. ?

Ysabiau la *gourbaude.* (*Liv. de la Taille de Paris pour* 1292, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

Nom propre, *Gourbaut.*

GOURBE, s. f. ?

Car ordonnance fait les choses veoir sy comme elles sont et les met en retenance et en legier record d'une meisme *gourbe.* (*Tres. des hist.*, ms. Valenciennes 493, f° 1r°.)

GOURCE, s. f., lieu couvert, rempli de buissons :

Iceulx de Vergirolles poulscerent le suppliant a force de bastons dedans une *gource* ou fort buisson. (1469, Arch. JJ 197, pièce 107.)

1. **GOURD**, *gourt*, adj., engourdi, lourd :

Si cururent par quinze jurs
Desque li venz tuz lur fud *gurz.*
(*St Brandan*, 219, Michel.)

Pour ce que les Espaignols n'avoient point accoustumé a estre si chargies d'armes, il en furent plus pesans et plus *gours.* (*Gr. Chron. de Fr.*, St Loys, xcviii, P. Paris.)

La jeunesse de l'an n'est de longue duree ;
Mais l'hiver aux doigts *gourds*,
Et l'esté, rembruni de la torche etheree,
Durent presque toujours.
(R. Garnier, *Elég. s. la mort de Ronsard.*)

— Qui engourdit :

Je di ses gands fourchus, qui font qu'elle n'endure
Ni le chaud de l'esté, ny la *gourde* froidure
De l'hyver glaçonneus.
(*Le Gan de Jean Godard*, éd. 1588.)

Quand le vin est bon, il est *gourd.* (G. Bouchet, *Serees*, III, 129, Roybet.)

— Fig., lourd, niais, hébété :

Le *gourt* courroyt si royde qu'il ravalloyt toutes choses au devant de luy. (Palsgrave, *Esclairc.*, p. 449, Génin.)

— Mou, moelleux :

Je le trouvai l'autrier en une court
Sus un fumier, preste pour remuer,
Et je li dis : Ma dame, il fait la *gourt ;*
Or vous voeillies un petit reposer.
(Froiss., *Poés.*, II, 359,12, Scheler.)

— Le mot *gourd*, passant à un sens contraire aux acceptions précédentes, a été employé, comme *gorrier*, pour dire galant, homme à la mode, richement habillé, pompeux, qui fait le brave :

Et vous, championnes d'amour,
Mignonnes, qui si bien faignez
Pour entretenir les plus *gourds*,
Les plus frisques, les mieulx pignez,
On dit que plus vous ne daignez
Porter tissus, ne gris, ne vers.
(Coquill., *Droitz nouv.*, 1e p., de Statu hominum, I, 68, Bibl. elz.)

Mon souhait seroit il pas bon?
Trincher du *gourt;* avoir renom
De bouter courroucez, marriz.
(Id., *Monol. des perruq.*, II, 274, Bibl. elz.)

Nous avons le viel temps laisé
Pour aderer au temps qui court
Qui est mignon, gentil et *gourt.*
(*Moralité a 4 pers.*, p. 21, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. III.)

Je voulroie de grans cops ferir
Sus s'echine qui est si *gourde.*
(*La Pass. de N.-S.*, Jub., *Mist. inéd.*, II, 191.)

Tel mendye, qui a esté bien *gourt.*
(*Farce de Marchandise*, Anc. Th. fr., III, 250.)

Sotz larges, sotz habandonnes,
Sotz taquins, sotz *gours* [et] sotz chisches.
(*Monol. des nouv. Sotz*, Poés. fr. des xve et xvie s., I, 13.)

— En parlant d'une chose, à la mode :

Au chevet du lit, pour tous jeux,
Pend ung benoistier qui est *gourd*,
Avec ung asperges joyeulx
Tout plain d'eaue benoiste de court.
(Coquillart, *Droitz nouv.*, 2e p., de Injuriis, I, 181, Bibl. elz.)

— *Sur le gourd*, dans de brillants habits, avec une élégance fastueuse :

Ha, dit Rouen, si la noblesse accourt
Par devers moy, j'espere *sur le gourt*,
Monstrer largesse en toute esjoyssance,
D'avoir le roy.
(J. Marot, *Cinquante Rond. sur tout. sort. de mat. joy.*, v, éd. 1731.)

Ne demandent que les bordeaulx
Ou estre macquereaulx de court,
Soy farder, vestir *sur le gourd.*
(J. Bouchet, *les Regnars traversant*, f° 37d, éd. 1522.)

Bagues, aneaulx, coquilles et templectes
Et beatilles *sur le gourt* façonnees.
(*Déb. des Dam. de Paris et de Rouen*, Poés. fr. des xve et xvie s., XII, 44.)

Je vis... une belle pucelle pastourelle vestue d'ung blanc rochet froncé a la mode du temps present avecques larges manches, afullee de mesmes et abillee *sur le gourt.* (R. Gobin, *Livre des loups ravissans*, prol., éd. 1525.)

On doyt tousjours penser de ceste vye
Soy tenir gay sperlucat *sur le gourt.*
(Id., *ib.*, ch. iii.)

La dame me veit *sur le gourt*,
Gay et gaillart, selon la mode.
(R. de Collerye, *Monol. de Resolu.*, Bibl. elz.)

Apres qu'un de mes compagnons
Estant accoustré *sur le gourt*
M'eut bien fait cognoistre les noms
De tous mes seigneurs de la cour.
(Nic. Aubert, ap. Bourgueville, *Rech. de la Neustrie*, I, 45, éd. 1588.)

A tous vrais gueux qui brouent *dessus le gourt*
Je leur laisse, pour toute recompense,
Mon kalendrier.
(*Le Testam. de Ragot*, Poés. fr. des xve et xvie s., V, 151.)

— *A son gourt*, à son aise, ou à son gré :

L'hostesse fut bien *a son gourt*,
Car, quand vint a compter l'escot,
Le seigneur ne dist oncques mot.
(*Poés. attrib. à Villon*, la Repeue des Torcheculs, Jouaust, p. 242.)

Gourd se dit encore aujourd'hui au sens de morne :

Gourd, immobile, ses jambes posées sur un escabeau, il restait alors accroupi dans l'âtre, regardant aller et venir autour de lui Madeleine, sa femme, et la petite Germaine, sans rien dire ; et les jours se suivaient, démesurément longs. (Camille Lemonnier, *Un Mâle.*)

2. **GOURD**, s. m., fourberie :

Et sortoit de pechonnerie, toutefois entervoit le *gourd.* (1596, *La vie genereuse des Mercelots*, Var. hist. et litt., VIII, 150.)

3. **GOURD**, voir Gort.

4. **GOURD**, voir Hourt.

GOURDANE, *-anne, -aine, -ainne*, s. f., espèce de barque, ainsi dite p.-ê. à cause de son gros ventre en forme de courge, ancienn. dite *gourde :*

Icellui moulin ou arche... estoit en tel point et estat que il n'i avoit demouré que les palees, lesquelles ledit Estienne en avoit portees ou fait porter avecques la *gourdainne.* (1323, *Cart. de S. Magloire*, p. 181, ap. Duc., *gordana.*)

Nul ne peut faire marché au port de Mibray, qu'il ne doibve quatre deniers ; d'un chable, prende huit den. ; d'un roifealt, huit deniers ; de la *gourdanne* boutter dehors, de lascher le moulin, huit deniers... D'une *gourdanne*, s'elle est affondree et que l'eau passe le rouet, et les compagnons le requeult, cinq sols. (1469, *Titres conc. le voyer de Paris*, Felibien, *Hist. de Paris*, III, 308.)

— Sorte d'engin de pêche :

Nous deffendons les *gourdainnes* en la guise de bois. (1328, *Ord.*, ii, 12.)

— Sorte de prison :

Se ung prisonnier est mis en la fosse, il doit, quand il a de quoy paier, pour chascune nuit ung denier ; et s'il est mis ou puis, en la *gourdaine* ou bersueil ou en oubliette, il doit autant que s'il estoit en la fosse. (1425, *Ord.*, xiii, 101.)

Gobin, or tost, va, si me mect
Tout avant euvre en la *gourdaine*
La mere ; et puis la fille maine
D'autre costé en paradis.
(*Mir. Notre Dame*, t. IV, p. 203, A. T.)
Le Geolier.
Et ou les bouterai je? Au puys,
Aux chesnes, ou a la *gourdaine?*
(*Mist. du Viel Testam.*, 18668, A. T.)

GOURDEL, s. m., vivier :

La pescherie du *gourdel.* (1462, *Compt. Hôtel-Dieu Soiss.*, v° Drachy.)

GOURDEPIE, s. composé, bonne boisson ?

Ma bouteille n'est point remplie
De *gourde pie.*
(*Mist. du viel test.*, 6615, A. T.)

Se le rouastre et ses anges
Nous trouvoit a la *gourde pie.*
(*Myst. S. Christofle*, F iiii r°, Richel, Réserve.)

GOURDER, voir Gorder.

GOURDERIE, s. f., mot douteux, peut-être fourberie :

Gournay, c'est toute *gourderie.*
(*Vieux testament*, ap. Vitu, *le Jargon du* xve *siècle*, p. 340.)

Cf. Gourd 2.

GOURDFOULLEMENT, voir Gourfoulement.



GOURDILLER, v. n., murmurer :

Les oisiaus vont jargoilliant
Et la riviere *gourdillant*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 216e.)

GOURDIR, verbe.

— Act., engourdir :

La peur m'*avoit gourdi* les membres. (NICOT, *Thresor*, éd. 1606.)

— Neutr., s'engourdir :

Gourdir. Est devenir sans sentiment es membres, si qu'ils ne peuvent faire leurs fonctions. Les mains me *gourdissent* de froid. (NICOT, *Thresor*, éd. 1606.)

— *Gourdi*, part. passé, engourdi, enflé :

Ilz ont les ventres si peuplez,
Ils ont la pance si *gourdie*,
Que, par force d'estre repletz,
Sont prestz de cheoir en maladie.
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 351, Jacob.)

Agardes ce *gourdy*, il est si poussif qu'a payne peult il parler. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 429, Génin.)

— Syn. de *gourd*, en terme d'argot :

Huré ou *gourdi*. Bon vin ou mauvais. (*Vie genereuse des Mercelots*, Var. hist. et litt., VIII, 184.)

GOURDOIER, voir GORDOIER.

GOURER, *gourrer*, *gorrer*, v. a., attraper, tromper, frauder, voler :

Gueux gourgourans par qui gueux sont *gourrez*.
(VILLON, *Ballade*, VIII, Jouaust.)

Le marchand pensant que ce fussent gens attiltrez pour *gourer* sa chasuble, qui estoit de velours cramoisi, va aussi apres le curé, qui estoit chapé, criant au larron, au bailleur de foin a la mule, qui emporte et desrobe ma chasuble. (G. BOUCHET, *Serees*, XV, Rouen 1635.)

Tantost apres voicy arriver les maistres cordonniers, ayans chacun une botte en la main : et se doutans qu'ils *estoient gourez*, se regardans l'un l'autre se prindrent a rire. (ID., *ib.*)

Cousined, trompé, *gourré*. (COTGR., éd. 1611.)

Il se disait encore au XVIIe s., pour signifier tromper, duper, filouter :

Pour *gourrer* les pauvres gens,
Qui leur babil veulent croire.
(*Parn. des Mus.*)

La langue moderne a gardé *gourer*, fabriquer des drogues, et, en style familier, *se laisser gourer*, se laisser tromper. *Gourer*, tromper, attraper, est d'ailleurs resté dans plusieurs patois, particul. en rouchi. Suivant Hécart, il se dit aussi à Bonneval, à Metz, à Lyon. Poitou, *gorer*, ou *gourer*, tromper.

GOURFARIN, voir GOLFARIN.

GOURFOULEMENT, *gourdfoullement*, s. m., foulure :

Aucuns les baignent en eau chaude et vin astringent, puis les huilent des huiles susnommees : ou bien se contentent de macerer et faire bouillir dans le vin, duquel il doivent baigner l'enfant, des roses rouges ou fueilles de myrtils, y adjoustant un peu de sel : et font cela par cinq ou six jours, a fin de nettoyer son corps et resoudre les meurtrisseures et *gourdfoullement* qu'il a eu en sortant hors du ventre de sa mere. (PARÉ, *Œuv.*, XVIII, XVII, Malgaigne.)

GOURFOULER, v. a., fouler, presser, maltraiter, meurtrir, gâter, détruire :

Quant entree estes en leur foule
Ou chascun vous hurte et *gourfoule*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 62c.)

Laquelle chamberiere bailla sur la teste au suppliant trois ou quatre coups le plus fort qu'elle peut. Et quant le varlet vit qu'elle le *gourfouloit* ainsi fort... (1453, Arch. JJ 182, pièce 136.)

Un hyver englacé tout roidy de froidure,
Et qui *gourfoule* tout d'un pas audacieux.
(LARIVEY, *Nuicts de Strapar.*, XI, I, Bibl. elz.)

— *Gourfoulé*, part. passé, en désordre :

Voyant ses cheveux ainsi *gourfoulez* et meslez. (AMYOT, *Theag. et Car.*, ch. XVII.)

Centre de la France, *garfouler*, *gourfouler*, fouler, abîmer, battre. Normandie, arrondissement de Bayeux, *gourfouler*, presser dans la foule, meurtrir.

GOURGE, s. f. ?

.II. cussins de plumes, .VIII. linceux, .I. oroillier, .I. *gourge*. (*Compte de* 1348, Ch. des compt. de Dole, $\frac{G}{82}$, Arch. Doubs.)

GOURGERE, voir GORGIERE.

GOURGERIT, voir GORGERI.

GOURGEROTE, voir GORGEROTE.

GOURGOLLE, voir GORGOLLE.

GOURGONCEL, s. m. ?

Lequel tenoit grand rigueur aux gens d'eglise, les appelant grimauds *gourgonceaux*. (J. VAULTIER, *Hist. des chos. fait. en ce roy.*, p. 169, Mon. inéd.)

GOURGONNER, voir GORGONNER.

GOURGOUS, *-goux*, *-goz*, s. m., querelle, dispute :

A ce record que messire Pierre fit, estoient plusieurs chevaliers de la chambre du roy, et par especial messire Jehan de Guistalles de Haynault, cousin au comte de Flandres, qui mettoit en *gourgoux* toutes les paroles du chevalier, et tant que finalement il ne se put taire. (FROISS., *Chron.*, vol. II, f° 28 r°, Verard.)

Avecques lequel Jehannin on ne sçauroit nulles foiz estre sans noise et *gourgoz*. (1450, Arch. JJ 197, pièce 182.)

Y eut quelques paroles entre eux de racoustrement sur quelque *gourgous* qui avoit esté a Amboise entre mesdites dames la mere du roy et belle mere de mondit sieur de Bourbon, a cause du mal traitement de mondit sieur. (MARILLAC, *Vie du conn. de Bourb.*)

GOURGOUSSER, v. n., murmurer, parler du gosier, de la gorge et entre les dents, marquer du mécontentement, gronder :

Icellui Michel tenant tousjours felonnie et courroux en son cuer, et *gourgoussant* contre ledit Lorens. (1366, Arch. JJ 97, pièce 76.)

Icellui Alain reproucha : Ceste vieille ne cessera meshuy de *gourgousser*. (1471, Arch. JJ 197, pièce 182.)

GOURGUE, s. f., canal de moulin, accessoire de moulin :

Acquisition de moulin du Luc avecques toutes les eaux, deffuytes, *gourgues* et autres appartenances et deppendances. (1er août 1521, Arch. Gir., E, Not., Jacq. Devaulx, 199, I.)

Gourgue de moulin, canale. (A. OUDIN, *Dict. fr.-ital.*)

Il y a une famille *de Gourgue*, et le cours de *Gourgues*, à Bordeaux.

GOURGUEILLON, voir GURGULION.

GOURGUILLON, voir GURGULION.

GOURIAS, s. m., plur. gués :

Autres par paour et par desesperance s'essayoient a noer, mais a la parfin la ou ilz se boutirent dedans les *gourias* ou ilz se cuydoient retourner, les chevaucheurs Penois qui les suivoient par le lac les detrenchoient. (*Sec. dec. de Tit. Liv.*, II, 4, éd. 1530.) Lat., vada.

GOURLE, voir GORLE.

GOURLEL, voir GORLEL.

GOURMANDAILLE, s. f., gens gourmands :

Coureux, pietons et *gourmandaille*
Armez vostre timbre d'escaille.
(*Myst. de la Resurr.*, f° 3d, impr. Instit.)

GOURMANDEL, adj., gourmand :

Mais les Dieux
Te perdent, *gourmandiau* flateur.
(*Therence en franç.*, f° 101b, Verard.)

GOURMANDEMENT, adv., d'une manière goulue :

Les biches... viandent *gourmandement*. (DU FOUILLOUX, *Ven.*, c. XXII, éd. 1585.)

— Fig., avidement :

Et ne doibt une femme avoir les yeulx si *gourmandement* fichez sur le devant de son mary, qu'elle n'en puisse veoir le derderriere, ou besoing est. (MONTAIGNE, *Ess.* II, 9, Louandre.)

GOURMANDER, *gorm.*, *-mender*, *gromm.*, verbe.

— Neutr., faire le gourmand :

Dieu leur envoia son ange qui leur dist celles paroles, et qu'ilz jeunassent et qu'ilz feissent abstinences, et aussi que ilz se gardassent de trop boire et de trop *gourmander*. Car, dist l'ange, le trop *gourmander* et le trop mengier, fors es heures deues, et aussi le trop boire guerroye le corps et l'âme. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. LXXXIX, Bibl. elz.)

Le jour devant que icellui prestre passast, il *avoit* beu et *gormandé* par tout le jour. (1392, Arch. JJ 143, pièce 65.)

Geants se font de mengier pommes,
Pigmiens sommes en nos fors
Par *grommander* a grans effors.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 106b.)

M'enyvrer et *gourmander*. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 39, Roybet.)

Gourmander, être d'ordinaire sur la mangeaille, manger gloutemant. (MONET, *Parallele des langues*, Rouen, 1632.)

— Act., manger gloutonnement, dévorer :

Destraire les biens et *gourmender* les vins.
(E. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 128.)

Quand nous passons par ce monde que nous ne *gourmandions* pas les biens que Dieu nous envoye, pour estre ici comme bestes brutes, ayant les museaux fourrez en terre, mais plustot levons la teste au ciel. (CALV., *Serm. s. le Deut.*, p. 65, éd. 1567.)

Je leur avoye donné une terre bonne et grasse pour y habiter, et ils *ont gourmandé* mes biens sans m'en faire recognoissance. (ID., *ib.*, p. 289b.)

— Fig., dévorer avidement :

Il aiguisoit ma faim, ne me laissant qu'a la desrobee *gourmander* ces livres. (MONTAIGNE, *Ess.*, I, 25, Louandre.)

— Larder une volaille :

Gourmandé de persil. (RAB., I, p. 223, ap. Ste-Pal.)

GOURMANDERIE, - *menderie, gor.*, s. f., gourmandise :

Car mengier souvent et menu
A fait que plusieurs sont venu
A leur mort, ne ce n'est pas vie
De vivre en tel *gourmanderie*.
(*L'Orologe de la mort*, Richel. 994, f° 42a.)

Et mener leur *gormenderie*.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 202 r°.)

— Friandise :

... Poulle ou chapons ou cos,
Ou aucune *gourmenderie*.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 83d.)

Garde toy de transmuer ton bon estat pour *gourmanderie*. (J. DUPIN, *Merancolies*, Ars. 5099, f° 89 r°.)

GOURMANDEUR, *gourmendeur*, s. m., gourmand :

Les caffardeux jouans aux dez, et *gourmendeurs*. (E. DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 89b, éd. 1507.)

GOURMANDIE, - *endie, gorm.*, s. f., gourmandise :

Quelle chose est la joye et lyesse du monde... c'est assavoir vacquer a luxure et yvroignie, a *gourmendie*... (*Intern. consol.*, III, ch. 26, Bibl. elz.)

Par *gormandie*, et par lubricité.
(J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 57 v°, éd. 1536.)

Morv., *gormandie*, gourmandise.

GOURME, s.f., gourmade, lutte à coups de poing :

Celuy qui peut estreindre et tenir ferme un autre, il est propre a la luite : celuy qui le peut terrasser d'un coup, il est bon a la *gourme*. (R. EST., *Rhet. d'Arist.*, I, v.)

GOURMEL, s. m., gourmette :

Lors se restraint dedenz sa pel ;
A ses dens mist bride et *gourmel*.
(E. DESCHAMPS, *Poés*, II, 34, Tarbé.)

GOURMENDER, voir GOURMANDER.

GOURMENDERIE, voir GOURMANDERIE.

GOURMENDEUR, voir GOURMANDEUR.

GOURMER, voir GORMER.

GOURMET, voir GROMET.

GOURMON, s. m., goître :

La maladie des *gourmons*. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 8 r°.) Annot. : boces qui vienent ou col.

GOURNAL, voir GORNAL.

GOURNON, s. m. ?

Pour .II. graus *gournons* mis es .II. fleurons du dit pignon. (1312, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 34.)

GOURPIL, voir GOUPIL.

GOURPILLE, voir GOUPILLE.

GOURPILLON, voir GOUPILLON.

GOURPIR, voir GUERPIR.

GOURPISIEL, voir GOUPISEL.

1. **GOURRE**, voir GORRE.

2. **GOURRE**, voir GORE.

GOURREAU, voir GOHEREL.

GOURREMENT, voir GORREMENT.

1. **GOURRER**, voir GOURER.

2. **GOURRER**, voir GORRER.

GOURRIER, voir GORRIER.

GOURRIEREMENT, voir GORRIEREMENT.

GOURRON, voir GORON.

GOURSELOT, s. m., sorte de cheval :

Les aultres pour leur nayfve agilité qu'apporte jeunesse, estoient montez sur *gourselotz* harnachez et caperensonnez conformeement a leur habit. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 9 r°.)

GOURT, voir GOURD.

GOUSSART, voir GOSSART.

GOUSSAT, s. m. ?

Et tout au long droit a ligne en jusque au *goussat* dou nuefz murs de Chapponrue. (1420, *Hist. de Metz*, IV, 757.)

GOUSSER, v. a., manger :

Quant nous *goussasmes* les harens
Que nous trouvasmes au caignard.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 106b, éd. 1537.)

Gousser, c'est manger. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 130, Roybet.)

Gousser, manger. (1596, *la vie genereuse des Mercelots, Gueuz et Boesmiens*, Var. hist. et litt., VIII, 186.)

GOUSSET, *goucet*, s. m., pièce de l'armure qui avait la forme d'un triangle et qui garantissait le dessous du bras :

Lanche roide ne mie mole
Ot cascuns mise en son *goucet*.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 309.)

D'une genetaire luy donna en l'espaule au travers du *gousset*. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 166 r°.)

GOUSSETE, voir GOSSETTE.

GOUSSU, adj., garni de gousses; est représenté par un nom de personne :

Colin le *Goussu*. (*Compte de J. Martin*, 1421-1423, Forteresse, Despence, XXVIII, Arch. mun. Orléans.)

GOUSTABLE, *gust.*, adj., perceptible au goût, agréable au goût :

Aucunesfois le sens de goust est osté quant il ne juge riens de chose *goustable*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, III, 20, éd. 1495.)

Quant la saveur de la chose *goustable* entre es pertuis de la langue et vient jusques aux nerfz. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, Richel. 22533, f° 31a.)

Aulcunesfois le goust est empeschié et blessié par la malice de la chose *goustable* qui est trop aspre et trop amere. (ID., *ib.*, f° 31b.)

Chose *gustable*. (ID., *ib.*, f° 31b.)

Poires, pommes et autres fruictz de diverses manieres, laict, mil et herbes *goustables*. (C. MANSION, *Bible des Poet. de metam.*, f° 164 r°, éd. 1493.)

Ha ! povre maleureux vieillard, tel que je suis et toujours ay esté, de qui la fortune et destinee sont dures, ameres et mal *goustables*. (LOUIS XI, *Nouv.*, XCIX, Jacob.)

L'araignee suce l'umeur de la teste et vit de telle proye des mousches, car telle humeur est proprement *goustable* a icelle, ainsi comme le miel est *goustable* a la mousche qui fait miel. (*Jard. de santé*, II, 11, impr. la Minerve.)

Ou des desers bruslans et areneux
Defaillans d'eau et de tout fruyct *goustable*.
(LEON, *Descr. de l'Afr.*, Commend., éd. 1556.)

On trouve encore au XVIIe siècle *goûtable :*

Γεύω, goûte, ou *goûtable* rend. (LANCEL., *Rac. gr.*)

GOUSTEMENT, *gostement*, s. m., action de goûter :

Les cinc sens del homme apelons nos la veue, l'oue, l'odorement, lo *gostement* et l'atochement. (ST GREG., *Sapientia*, p. 291, Foerster.)

La quatriesme porte est du *goustement* qui appartient a glotonnie. (*Chastel perileux*, Richel. 1009, f° 73 r°.)

Delibatio, *goustement*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

— Ce qu'on goûte, ce qu'on mange :

Dou potage lor conrea
Qu'il n'orent autre *gostement*
Fors pain et ayve sollement.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 92c.)

GOUSTILLE, voir COUSTILLE au Supplément.

GOUSTILLEUR, voir COUSTILLEUR au Supplément.

GOUTANCE, s. f., action de goûter :

Delibatio, *goutance*. (*Gloss. de Conches.*)

GOUTE, s. f., myrrhe :

Souatume de bone odour, comme mirre esleu et comme storax et galban et ongle et *goute*. (*Bible*, Richel. 901, f° 42b.) Lat., gutta. (Ecclesiastique, XXIV, 21.)

1. **GOUTÉ**, *goté*, adj., tacheté :

Les dras sanglenz en son lit voit
De fres sanc tachiez et *goutez*.
(*La Charrette*, Vat. Chr. 1725, f° 21d.)



S'a la coife noee
A XIII. laz d'une soie *goutee*,
Onc n'ot plus riche jusqu'a la mer betee.
(*Aleschans*, 2265, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

La teste ot maigre, le col gros et reon,
Les erins *goutes* com penne de paon,
Qui plus reluisent que or fin ne laiton.
(RAIMBERT, *Ogier*, 12165, Barrois.)

D'inde et de jaune sont *goutees*.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 93c.)

Gaunes et pers menus *gotes*.
(ID., *ib.*, f° 92e.)

L'un costé avoit bai, et li autres fu bis;
Et la crupe quarree, *gotee* com pertris.
(*Conq. de Jerus.*, 1382, Hippeau.)

Un escu blanc *gouté* de noir. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 21b.)

Tout est vermeus d'inde *gotez*.
(*Athis*, Ars. 3312, f° 44b.)

En la place lui trahent son destrier de Surie
Ke est blancs come noifs et *goutes* com la pie.
(*Destr. de Rome*, 570, Groeber.)

L'eliotrope est... de roges gotes bien *goutee*. (*Descript. lapid.*, ms. Berne 113, f° 170b.)

Desus ot estendu .I. chier poielle roé
Et fut de l'or d'Arrabe de lieus en lieus *goté*.
(*Florence de Rome*, Richel. nouv. acq. 4192, f° 34 r°.)

Teles i a (de ces pierres) qui sont vers comme jaspre, *goutees* de goutes vermelles. (*Sydrac*, Ars. 2320, § 276.)

La seconde estoit vestue d'une cote d'escarlate mouree et d'un mantiau de ce meismes tout *gouté* d'or. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, I, 3, Ars. 2682.)

Ay mis ainsi comme au mylieu
Le signe thorau qui estoit
Tout *goutey* de sang, ce sembloit.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 6a, impr Instit.)

Se bien regarde sa verdeur
Qu'en luy n'ait plus forte vigueur,
Mesmement car elle est semee
De sang tres vermeil et *goutee*.
(ID., *ib.*, f° 21b.)

L'escharpe est *goutee* de sang. (ID., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 37 r°.)

Un escriniet d'une pierre, aussi comme marbre, toute *goutee* de vert. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 162, Laborde.)

Une aiguiere doree, semee d'esmaux par quartiers, et est l'un des quartiers doré a bouillons dorez, et l'autre est a un grant osteau, esmaillié de vert et *gouté* de rouge, et dedenz ycellui osteau a .VII. petits osteaux azurez, *goutez* de blanc. (*Ib.*, n°180.)

Une chambre de camocas vermeil, tout d'une soye *goutee* d'or. (1380, *Inv. de Ch. V*, 3557, Labarte.)

A Robert Mangot, orfevre, pour ung jaspe vert *goutté* de sang, ou est gravé ung Indie, garny d'or pour l'or et jaspe, cy : — .VIII. liv. .V. s. t. (1551, *Comptes roy.*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Goutté a été conservé comme terme de blason.

2. **GOUTÉ**, adj., qui a la goutte :

Dieu amez et le reclamez
Qui si bele vos a formee,
Se fussiez boçue ou *goutee*
Espoir preudefemme fussiez.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 34c.)

GOUTEAL, s. m., aqueduc ?

Tot aval en revenant vers Molins, tout solonc le *gouteal* de Malgarnie. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 260, Borgnet.)

GOUTEFIERE, s. f. ?

Je n'ay mie viende sainne
Ne qui a tel larron afiere,
Ja n'en mettras en *goutefiere*.
(*Ysopet*, Richel. 1595, f° 22 v°.)

GOUTEIS, s. m., action de dégoutter :

La eut en ce premier encontre
Des lances un fort bouteis,
Et de sanc un grant *gouteis*.
(FROISSART, *Prison amoureuse*, 2711, Scheler.)

GOUTEL, *goutiaul*, s. m., goutte :

Et de çou qu'il a entre le planche et le bos, ensi com li *goutiaul* descendent d'une part le planche et d'autre en feron rieu, demorra l'eglise de Bucilly en paisieule tenure. (1237, *Cart. de Bucilly*, Richel. l. 10121, f° 43 v°.)

GOUTEMENT, *gut.*, s. m., goutte :

Crebris guticulis, *gutemens*. (*Gloss. de Neck.*, ms. Bruges, Scheler, *Lex.*, p. 93.)

GOUTEPRENANT, adj., qui donne l'air grave d'un notable, d'après M. d'Héricault :

De fin lin la chemise blanche
Soy vestir, le beau feu aux reins ;
Et puis le gueux a quelque branche
Pour monstrer le chemin de Raims
La belle eaue roze a laver mains ;
Trencher du caresme prenant ;
Cornette fourree, du moins
Cela est bien *gouteprenant*.
(COQUILL., *Monol. des Perruq.*, II, 273, Bibl. elz.)

GOUTEREL, *guterel*, s. m., gorge, gosier :

Guillaume Daumelle avoit navré icellui Simonnet en la gorge ou *guterel*. (1414, Arch. JJ 167, pièce 427.)

— Gouttière :

Comme icellui Robin se feust alouez... a oster certains tuilleaux et vielx *goutereaux* de bois, qui estoient sur les voultes d'icelle eglise, et ainsi que le dit exposant eust prins un vielz *gouterel* de bois, qui contenoit une toise ou environ. (1398, Arch. JJ 189, pièce 196.)

Jura, *gouttereau*, gouttière. Morv., *gout-terau*, muraille de façade qui relie les pignons d'une maison.

GOUTERON, *goutt.*, s. m., aiguière, vase :

Gouteron, esguiere. (JUN., *Nomencl.*, p. 172, éd. 1577.)

Guttus, gutti, m. g. Un *goutteron*, ou burette a huile ou autre chose. (R. EST., *Dictionariolum*.)

Lecythus, bocal a tenir l'huile, *goutteron*, ou burette. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

— Petite gouttière :

Gouteron. (*Compt. de Laon*, Arch.Aisne.)

GOUTEROT, *goutt.*, s. m., gouttière :

Luy depecerent sa maison, abatirent le *gouterot* devant et brulerent les aissendres d'icelle maison. (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Belverne*, f° 21 r°, Ch. des compt. de Dijon, B 11881, Arch. C.-d'Or.)

— Adj., auquel une gouttière est appliquée :

Mur *goutterot* tout au long du chaucheu. (1462, Arch. Meuse B 1551, f° 74 r°.)

GOUTETE, *gouttelle*, s. f., gouttelette :

Stillula, petite goute, *goutete*. (*Gloss. de Salins*.)

On n'en beuvons, sinon une *gouttette*.
(*Vaux-de-Vire de J. Le Houx*, III, Jacob.)

Il faut, pour l'amour des gens,
Ne fust ce qu'une *gouttette*,
Boire, puisque je te tiens.
(*Vaux-de-Vire d'O. Basselin*, LVII, Jacob.)

Fr.-Comté, Sauget, et Suisse rom., *gouteta*, gouttelette.

GOUTEURE, *got.*, *goutture*, s. f., rosée :

Et ensi s'enjoist sainte eglises en ses *goteures* entretant qu'ille naist. (*Greg. pap. Hom.*, p. 105, Hofmann,)

— Goutte, ce qui dégoutte :

Ainsi comme une goutte de eaue cave une pierre en cheant, ainsi la *goutture* de reume ulcere le polmon. (B. DE GORD., *Pratiq.*, IV, 5, éd. 1495.)

GOUTEUSEMENT, adv., goutte à goutte:

Gouteusement, gutose. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

GOUTICHÉ, adj., tacheté :

Le Roy de Danemarche. — D'or a trois lions vers passans l'un en l'autre *goutiches* de gueules. (*Armor. de Fr. de la fin du XIVe s.*, Cab. hist., VI, 281.)

Cf. GOUTÉ.

1. **GOUTIER**, *gouttier*, s. m., gouttière :

Un couvreur... qui a mis plonc es *goutiers*. (1325, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 62.)

Gouttier, s. m. — Spoute of water. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 274, Génin.)

2. **GOUTIER**, s. m., partie du ciel de lit :

Ung grand *goutier* de tapisserie. (*Fragm. d'invent. du XVIe s.*, S. Amé, Arch. Nord.)

Cf. GOUTIERE.

GOUTIERE, *goutt.*, s. f., petite mangeoire portative :

Et ceste viande mettent en une *goutiere* sur quatre pies. (*Ménagier*, II, 89, Biblioph. fr.)

— Partie du ciel de lit, pente attachée au ciel de lit :

.II. pieces de *goutieres* pour la garde robe. (1312, *Trav. aux chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 38.)

Ung ciel de boys ouquel il pend *goutieres* de cendal vermeil frangees. (1380, *Inv. de Ch. V*, 3579, Labarte.)

Nombre d'autres coussins, avec six pieches de gourdines et les *gouttieres*, et le chiel de grand lit. (1473, *Reg. aux Test.*, Arch. mun. Douai.)

Le ciel dudit lit de deux lez et demy, garny de *goutiere* de frange d'or et soye tannee et rouge. (16 août 1498, *Inv.*, Richel. 22335.)

Cf. GOUTIER 2.

GOUTOIER, v. n., dégoutter :

Gucturium, pot a yaue perché desoubz pour *goutoier*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679.)

GOUTRON, voir GOITRON.

GOUTTAGE, s. m., goutte :

Je porte mon bras en escharpe pour une arquebusade et vous pour *gouttage.* (BRANT., *Capit. fr.*, Sansac, Buchon.)

GOUTTECRAMPE, voir CRAMPE.

GOUTTERET, s. m., gouttière :

La grainge des Lombars d'Escey pour ledit an ne valut aucune chose en recepte, car le louier fut mis en la refection d'icelle en thieulles, lattes et piellatez au *goutteret* d'icelle. (1415-16, Arch. Meuse B 1532, f° 4 v°.)

GOUTTERON, voir GOUTERON.

GOUTTEROT, voir GOUTEROT.

GOUTTETTE, voir GOUTETE.

GOUTTIER, voir GOUTIER.

GOUTTRON, voir GOITRON.

GOUTTURE, voir GOUTEURE.

GOUVERNANCE, voir GOVERNANCE.

GOUVERNANT, voir GOVERNANT.

GOUVERNATION, voir GOVERNACION.

GOUVERNE, voir GOVERNE.

GOUVERNEMENT, voir GOVERNEMENT.

GOUVERNER, voir GOVERNER.

GOUVERNERESSE, voir GOVERNERESSE.

GOUVERNEUR, voir GOVERNEOR.

GOUVERT, *govert*, s. m., gouvernail :

Qu'elle (la nasselle) est des vents ja vaincue et de l'onde,
Et desarmee et sans mast et *gouvert.*
(VASQUIN PHILIEUL, *Œuv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 176, éd. 1555.)

— Gouvernement, empire ; manière de se gouverner, conduite :

Govert, conduite, gouvernement. (*Gl de l'Hist. de Nism.*, III.)

Tous ces jaloux qui ont l'oeil trop ouvert
Dessus les gens qui vont en leur maison,
Chantres legiers hors de tout bon *gouvert*,
Tous ceulx haront toute la lunaison.
(*Pronost. d'Habenragel*, c. v, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., VI, 22.)

Mais quand je pense a ce jour du mois vert,
Lequel me fit riche et povre en un poinct,
Honte amoureuse, et dueil au cueur me poingt,
Et suis marri de mon lasche *gouvert.*
(VASQUIN PHILIEUL, *Œuv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 86, éd. 1555.)

Ha dessus moy tel pouvoir et *gouvert*
Qu'avoit Meduse au more transformé.
(ID., *ib.*, p. 122.)

Touchant au second point, comment on les applique (les ventouses), et du regime ou *gouvert* qu'il y faut observer, il y a trois choses a considerer. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 614, éd. 1598.)

GOUVET, s. m., sorte de petit couteau :

Commencerent esgourgeter et achever ceulx qu'il avoit desja meurtriz. Sçavez vous de quelz ferremens ? A beaulx *gouvetz.* (RAB., *Gargantua*, ch. XXVII, éd. 1542.)

H.-Maine, *gouvet*, pelle en forme de cuiller.

GOUVIERNE, voir GOVERNE.

GOUVRENEOR, voir GOVERNEOR.

GOUVRENERESSE, voir GOVERNERESSE.

1. **GOUY**, voir GOI.

2. **GOUY**, s. m., sorte de grain :

Le meunier qui vient de battre sa meule doit moudre trois quartiers de *gouy.* (*Acte de* 1525, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GOUYAULX, s. m. pl., morceau, reste de pâte qu'on gratte dans le pétrin :

Pour faire du pain de brode le suppliant a meslé du segle avecques des *gouyaulx* du pain blanc. (1483, Arch. JJ 209, pièce 294.)

GOUYER, voir GOIER.

GOUYERE, voir GOIERE.

1. **GOVE**, s. f., antre :

En cele *gove* sont andoi
Li ors dont vos m'oes parler.
(*Guill. de Palerne*, 3948, A. T.)

En une *gove* se mucha,
Ilueques se tint tout seres,
Tant que li ores fu passes.
(*Vie des Pères*, ap. Duc., *Gructa.*)

— Cave profonde :

Item de avaller du cellier dans le *gove* .III. d. (*Pièce de* 1433, Beauvillé, *Hist. de Montdidier*, II, 459.)

Item, de luy (le vin) avaler au celier .II. d. et se on le avale en le *gove* .III. d. (1433, *ib.*, II, 459.)

Lire ici deux exemples corrigés à tort en *bove*, t. I, p. 714[b].

2. **GOVE**, voir COUE.

GOVERNACION, - *tion*, *gouv.*, s. f., gouvernement, administration :

Ke com nous aieins lonc temps veut et souffert la mauvaixe *governacion*, et lai grant dissolucion qui estoit en moinnes de Gorze. (1322, *Hist. de Metz*, III, 348.)

Trestuit soyent intenus rendre compte un chascun de sa *gouvernation* et de son office. (1387, *Rec. dipl. de Frib.*, V, 8.)

Por cen considerent et regardent la *governation* de la drappellerie qui se fat orendreit en la ville. (1412-1414, *Ord. au sujet de la fabr. des draps*, Arch. Frib., 1[re] *Coll. de lois*, Rec. dipl., VII, p. 21.)

Liquel maire doit havoir la *gouvernacion* par toute la chastellenie de la haute signorie. (Vers 1436, *Rôle de St Ursanne*, Mon. de l'év. de Bâle, V, 329, Trouillat et Vautrey.)

Lorr., *gouvernation* : Cette femme a tout en *gouvernation.*

GOVERNAIL, s. m., gouvernement :

Li Livres Aristole, q'est intitlé Secré des Secrez, del *governail* des princes ou del governement des seignurs. (Ms. Richel. 571, f° 123 r°.)

GOVERNAILLE, - *aile*, s. f., gouvernement :

N'est pas nostre intention que ascun ait poiar sur la *governaille* dudit cité et exhibition de droit en ycelle, sanz autorité de nous. (1375, *Mand. d'Ed. III*, Arch. mun. Bordeaux, n° 28.)

Souvent per colour de reule et *governaile*... (font) eux mesmes plusours disloialx ordinaunces des tielx choses dont la conysaunce, punissement et correction soulement pertinent au roy. (*Stat. de Henri VI*, an xv, impr. goth., Bibl. Louvre.)

GOVERNANCE, - *anche*, *gouver.*, *gouvre.*, s. f., gouvernement, juridiction, puissance général :

Au siege de la *gouvernance.* (*Lett. de la créat. de la loy de Lille*, ap. ROISIN, ms. Lille 266, f° 193.)

Chi doivent amoureus prendre lor *gouvernanche.*
(*B. de Seb.*, IX, 5, Bocca.)

En ladite *gouvernance* au tamps de la grace dont lesdittes lettres du roy monseigneur font mencion. (4 nov. 1330, Flines, Cod. D, f° 40 r°, Arch. Nord.)

Et pource que estoie en enfance
Me prist elle en sa *gouvernance.*
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 22[c].)

En sa *gouvrenance.* (1355, *Reg. du Chap. de S. J. de Jer.*, Arch. MM 28, f° 28 r°.)

Quant Venus sera seulle dame de la *gouvrenanche.* (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 87 r°.)

Quant la nature d'aucune planete aura seignourie en la *gouvrenance* du monde. (ID., *ib.*, f° 90 v°.)

Selon les loix de Socrates, l'ordonnance et le gouvernement de la cité ne seroit pas democracie ne oligarchie, mais elle seroit une *gouvernance* moienne laquelle l'en appelle par nom commun police. (ID., *Politiq.*, f° 44[c], éd. 1489.)

Ilz ont cuidé fermement avoir le regime ou *gouvernance* des choses mondaines et humaines. (SYM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Max.*, f° 10[a], éd. 1485.)

La premiere forterece d'Engleterre a ce costé de la, laquele messires Guillaumes de Montagut avoit en garde et en *gouvrenance.* (FROISS., *Chron.*, IV, 20, Luce.)

Il avoit en *gouvrenance* le conté de Fores. (ID., *ib.*, VI, 65, Luce.)

Il est necessaire de pourvoir de bonne *gouvernance* au dit office. (20 nov. 1422, *Lett. du vic. d'Argentan*, Annuaire de l'Orne, 1873, p. 333.)

Mon sire a telle fiance a moy qu'il m'a tous ses biens et sa maison mis en ma garde et en ma *gouvernance.* (*Hist. de l'anc. test.*, f° 15[d], impr. Maz.)

Comme quoy en voz *gouvernances*
Sont les rentes ou les finances
De Prosper l'empereur de Romme.
(P. MICHAULT, *Doctrinal de court*, f° 26 v°, éd. 1528.)

Que ledit duc d'Acquitaine, daulphin de Vienne, ainsné filz du roy ne vouloit plus souffrir telles *gouvernances*, ne telles choses ne si grant destruction des biens de ce royaume et de son dit pere. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 139, Soc. de l'H. de Fr.)

Vous y trouverez bonne foy,
Bon renon, bonne *gouvernance.*
(*Farce de Bien Mondain*, Anc. Th. fr., III, 196.)

Les habitans de Sainct Pol ont tousjours ressorty en la *gouvernance* d'Arras. (**1545**, *Pap. d'Et. de Granvelle*, III, **121**, Doc. inéd.)

— Alimentation :

Faut pour la *gouvernance* de .IIII. chevaux environ .XXIII. sebtiers d'avoine. (*Pièce de* **1375**, Arch. adm. de la ville de Reims, III, **427**, Doc. inéd.)

GOVERNANT, *gouv.*, s. m., celui qui gouverne :

Ledit duc de Sombreset *gouvernant* pour le roy d'Angleterre. (BERRY, *Chron.*, de **1402** à **1461**.)

GOVERNE, *gouv.*, *gouvierne*, s. f., gouvernement, direction :

A le *gouvierne* et a le dispensation dou dit hospital. (*Ch. de* **1323**, Arch. comm.)

— Auberge :

En l'auberge, en la *governe*. (XIVe s., Darmesteter, *Glosses et Glossaires hébreux-français*, **1878**, p. **34**.)

An *gouverne*. (*Ib.*)

GOVERNEMENT, *gouv.*, s. m., action de gouverner :

Li oeil nostre Seigneur sont seur cels qui le criement, et leur est deffendeor de puissance, et fermement de vertu, et *gouvernement* d'ardeur et ombre pour chaut de miedi. (*Bible*, Maz. **684**, fo **42** ro.) Lat., regimen ardoris. (Ecclesiastique, XXXIV, **19**.)

— Conduite, manière d'agir :

De laquelle bateure icellui Philipot a esté malade par l'espace de trois sepmaines ou environ, tant a l'Ostel Dieu ou il fu porté comme en son hostel, et depuis, par son mauvais *gouvernement*, est alé de vie a trespassement. (**1423**, Arch. JJ **172**, pièce **186**.)

Parce qu'il ouvroit et besongnoit de sondict mestier, et qu'il n'ot pas bon *gouvernement* en soy meisme. (**1425**, Arch. JJ **173**, pièce **175**.)

Par sondit petit *gouvernement*. (*Ib.*)

Une femme de mal recapte ou petit *gouvernement*. (**1458**, Arch. JJ **187**, pièce **309**.)

Che fut mult grant damage...
Que chis Henris ne fut d'altre *governement*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, **4941**, Scheler, *Gloss. philol.*)

Combien de fois m'a t il fallu estre tesmoin de ton beau *gouvernement?* (DES PER., *Cymbal.*, Dial., **3**, la Monnoye.)

Une fille qui avoit esté de mauvais *gouvernement*. (H. ESTIEN., *l'Apol. p. Herod.*, c. **15**, Le Duchat.)

— Entretien :

Il levoit le moitiet de leurs revenues et laissoit l'autre moitiet pour le doaire et le *gouvernement* de leurs femmes et enfans. (FROISS., *Chron.*, II, **417**, Kerv.)

L'abondance des vivres dont nostredite bonne ville a mestier d'estre garnie pour l'alimentation et *gouvernement* des manans et habitans en icelle. (*Pièce de* **1418**, Felibien, *Hist. de Paris*, III, **546a**.)

— Aliment :

Tant feirent que par grans et cruels assaux bouterent le feu dedans ; lequel, tant qu'il trouva *gouvernement*, ne cessa d'ardre maisons, et en ardit plus de soixante. (MONSTR., *Chron.*, ch. **92**, p. **149**, éd. **1516**.)

— Train de maison :

Pour ces jours avoit ung chevalier et une dame de trop grand *gouvernement*, et se nommoit li sires d'Aubrecicourt. (FROISS., *Chron.*, t. II, p. **4**, éd. **1559**.)

GOVERNEOR, *guov.*, *gouv.*, *guv.*, *- ur*, *- eur*, *- our*, *gouvreneor*, s. m., celui qui est chargé de la conduite d'un vaisseau :

Alisandre escrie et dist au *governur :*
Douce ewe nus enseigne, amis, por Dieu amur.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. **24364**, fo **53c**.)

En est Dex omnipotens *gouvreneres* de vo nachiele. (*De Saint Brandainne le moine*, p. **81**, Jubinal.)

Le *guoverneor* de la nef. (*Liv. de jost. et de plet*, III, **13**, § I, Rapetti.)

Gouverneur des navires des chevaliers de l'ordre de Saint Jean de Jerusalem. (*Proc. verb. des Cout. de Senlis*, Cout. gén., t. I, p. **327**, éd. **1635**.)

— Officier militaire :

Voyons nos ennemis, qui tantost..... passeront la riviere et nous venront combattre... ne vouloient leurs *gouverneurs* qu'ils s'adventurassent pour combattre par battaille. (FROISS., *Chron.*, liv. II, p. **30**, éd. **1559**.)

— Magistrat :

Ne voulons doresanavant aucuns senechaux, baillifs, ou officiers de nos senechaussees et baillies, soient appellez *gouverneurs*, fors seulement senechaux ou baillys. (**1342**, *Ord.*, II, **175**.)

— Favori :

Allerent aussi au devant des dits ambassadeurs l'evesque de Sepolette qui estoit principal *gouverneur* du dit pape. (MATHIEU DE COUCY, *Hist. de Charles VII*, p. **720**, Le Laboureur.)

— Administrateur ecclésiastique :

Sainte Iglise est espuse al soveraing seignur,
E s'un dune a s'espuse malvais *guverneur*,
A Deu et a s'espuse on fait um deshonur.
(GARNIER, *Vie de St Thom.*, Richel. **13513**, fo **3** ro.)

— Curé :

Prestre *gouverneor* de l'iglise de... (**1296**, *Ch. du vic. de Valognes*, Cart. S. Sauv., p. **65**, Arch. Manche.)

Je Colas baronneau de Lesignen congnois et confesse moi avoir... une dismerie, appellée la dismerie de Beusse, laquelle part par indivis o le *gouvernour* de l'eglise d'Airon. (**1404**, *Reg. des fiefs des comtes de Poitiers*, fo **68a**, ap. Duc.)

— Celui qui a la garde, l'administration d'une chose :

Gouverneur et garde du sel en Bretagne. (*Ord. des ducs de Bret.*, fo **365a**, ap. Ste-Pal.)

Gouverneur des celiers du duc de Bourgogne. (*Estat des officiers des ducs de Bourgogne*, p. **56**, ap. Ste-Pal.)

Les abbez de Maremoustier et de Corbie furent establiz *gouverneurs* des finances de France. (N. GILLES, *Ann.*, t. II, fo **25** ro, éd. **1492**.)

— Garçon d'honneur :

Icellui Regnart estoit maistre *gouverneur* des noces de Jehan Morel et sa femme,.... et cueilloit l'escot d'icelles noces au souper. (**1381**, Arch. JJ **119**, pièce **64**.)

GOVERNER, *gouv.*, *guv.*, verbe.

— Neutr., se gouverner, se diriger, en parlant des marins :

Granz sunt les hoz de cele gent averse,
Siglent a fort e nagent e *guvernent*.
(*Rol.*, **2630**, Müller.)

— Act., avoir la garde de :

Par ces presentes accordonz ausdiz boujonneurs que eux *gouverneront* ledit scel. (**1361**, *Ord.*, III, **695**.)

— Prendre soin de, entretenir, nourrir, pourvoir à :

Et me retint de son hostel ou je fus plus de douse septmaines et de toutes choses *gouverné*. (FROISS., *Chron.*, XI, **85**, Kerv.)

Et si n'avoit on lors a Gennes que cinq chevaulx *gouvernes* pour ung franc le jour. (ID., *ib.*, XIV, **157**.)

Jardins y a, rivier pour voler,
Sauvoirs dedenz, garanne prouffitable,
Vignes entour pour l'ostel *gouverner*.
(E. DESCH., *Poés.*, Richel. **840**, fo **158b**.)

Les dessus nommes seront tenus de trouver les despens des quevaulx, et logier et *gouverner* nostre dit procureur et ses gens. (**1421**, *Cart. de Corbie*, fo **149a**, ap. Ste-Pal.)

Si y avoit a Paris plus de blé que homme qui fust ne en ce temps y eust oncques voeu de son age, car on tesmoignoit qu'il y en avoit pour bien *gouverner* Paris pour plus de **2** ans entiers. (**1421**, *Journ. de Paris sous Charles VI*, p. **77**, ap. Ste-Pal.)

Il n'avoit de quoy vivre ne de quoy *gouverner* sa femme qui estoit malade. (**1425**, Arch. JJ **173**, pièce **186**.)

Et que nul ne *gouvernast* chienne s'elle n'estoit chastree. (MONST., *Chron.*, an **1437**, vol. II, p. **151a**, éd. **1516**.)

— Traiter :

Pour les frais et mises dudit barbier ou cirurgien qui le *gouvernoit*. (**1425**, Arch. JJ **173**, pièce **175**.)

— Entretenir d'une manière déshonnête, avoir un commerce coupable avec :

Un quidam qui *gouvernoit* la femme de son voisin et l'alloit voir si souvent qu'a la fin le mary s'en aperçut. (G. BOUCHET, *Serees*, l. III, p. **202**, ap. Ste-Pal.)

— Entretenir de paroles, avoir un entretien avec :

Il fit bonne chere a tous, voire aux principaux des Seize, qui le *gouvernerent* pendant son souper. (PASQ., *Lett.*, XVII, **2**.)

Tous ces seigneurs estans en sa chambre, avec leur greffier, il les pria de se retirer, desirant *gouverner* a part monsieur le premier president. (ID., *Rech.*, liv. VIII, p. **707**.)

— S'entretenir de :

Par fortune Heleine j'aperçois
Qui *gouvernoit* ses pensers a part soy.
(AMYOT, *Œuv. mesl.*, p. **447**.)

— Réfl., se conduire, au propre :

Un petit chemin, si estroit, qu'un homme a cheval seroit assez empesché de



passer outre, ne deux hommes ne s'y pourroyent *gouverner*. (Froiss., *Chron.*, liv. I, p. 72, éd. 1559.)

— Tirer ses moyens d'existence :

Une grosse ville non fermee qui s'appelle Senarpont et *se gouverne* toute de la draperie. (Froiss., *Chron.*, V, 6, Kerv.)

— Neutr., dans le même sens :

Et terre pour gaingnier de quoy *governeront*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 799, Scheler, *Gloss. philol.*)

Suisse rom., *gouverner* les vaches, les chevaux, les affourager.

GOVERNERESSE, *gouv.*, *gouvreneresse*, s. f., gouvernante :

Nous saurons laquelle des planetes est *gouvreneresse* de ces deulx lieux. (Oresme, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 78 v°.)

Les planetes *gouvreneresses* de l'eclipse. (Id., *ib.*, f° 79 v°.)

Tres haulte princesse Raison,
La *gouverneresse* des cieux.
(Chr. de Pisan, *Liv. du chem. de long estude*, 6136, Püschel.)

La *gouverneresse* de Lille. (Froiss., *Chron.*, X, 285, Kerv.)

A damoiselle Jeanne du Mesnil, *gouverneresse* et premiere damoiselle de mondit seigneur. (*Compt. relat. à Ch. VII*, Cab. hist., IV, 7.)

Et y avoit aussi avec elle, jusques au nombre de douze, que dames que damoiselles pour la convoyer, et y estoit par dessus toutes sa *gouverneresse*, madame de la Roche. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. 145, Bibl. elz.)

GOVERT, voir Gouvert.

GOY, voir Goi.

GOYART, voir Goiart.

GOYE, voir Goie.

GOYERE, voir Goiere.

GOYMERET, s. m., celui qui devait des corvées auxquelles il satisfaisait en travaillant avec la serpe appelée *goi :*

De .xi. libris et .xv. solidis Turon. annui census, quem Petrus de Dyciaco miles habet et percipit super homines qui vocantur les *goymerez* et les bandons. (1319, Arch. JJ 59, pièce 88.)

GOYONNER, v. a., tailler à coups de serpe :

Journees des charpentiers qu'ils ont faictes a *goyonner* et bossonner les escheles. (1412, *Comptes de Nevers*, CC 18, f° 21 v°, Arch. mun. Nevers.)

Cf. Goi.

GOYTRON, voir Goitron.

GOYVRE, s. m., jouissance :

Le suppliant et Pierre Lymosin eurent ensemble certain debat a cause du *goyvre* de certain pré.... ouquel pré estant en *goyvre* icellui suppliant ung jour trouva les beufs dudit Pierre Lymosin. (1461, Arch. JJ 198, pièce 11.)

GOZ, cas sujet, voir Gou.

GOZILLER, voir Gosillier.

GRAABLE, voir Greable.

GRAAL, *greal*, *greail*, *graial*, *greel*, *greil*, *grasal*, *grazal*, s. m., sorte de vase :

Toutes les escueles et les *greaus*, en que il (le seneschal) aura servi le cors dou roy d'ou premier mes, doivent estre soues. (*Ass. de Jérusalem*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Ce est assaver tant de taces et tant de henas a pié et tant d'escuelles et tant de taillors et tant de *greaus* et tant de cuilliers. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 176 v°.)

.vi. *greaus* d'estain. (1329, *Invent. de mad. Ysab. de Mirande*, Arch. Vienne.)

Elle prist un grant *greil*, qui est a dire un grand plat tout plain de froument et l'emporta en sa maison. (1395, Arch. JJ 149, pièce 62.)

Comme icelle femme eust appareillé un *grasal* ou jatte plain de prunes pour porter a mangier a ung leur porc. (1416, Arch. JJ 169, pièce 237.)

Plats trancheurs et *grazals* d'estaim et autres fournitures et utencilles necessaires pour bien et honestement estre servis dans leurs refections. (*Ch. de* 1543, ap. Duc., *grazala*.)

— En particulier le vase dans lequel Jésus fit la cène et qui servit à Joseph d'Arimathie à recueillir le sang qui coulait des plaies du Christ :

Et li feus qui si estoit haus
Senefioit que li *graaus*
Qui tant est biaus et precieus,
La u li sains sans glorieus
Del rois des rois fu recheus
Quant en la crois fu estendus,
Avec lui ens el bois estoit.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 103[e].)

Li contes del Saint *Greail*. (*Ib.*, ms. Mons.)

Et queu sera la renummee
Do veissel qui tant vous agree ?
Dites nous, comment l'apele on
Quant on le numme par son non?
Petrus respont : Nou quier celer,
Qui a droit le vourra nummer,
Par droit *Graal* l'apelera ;
Car nus le *Graal* ne verra,
Ce croi je, qu'il ne li agree :
A touz ceus pleist de la contree,
A touz agree et abelist ;
En li vooir hunt cil delist
Qui avec lui pueent durer
Et de sa compeignie user,
Autant unt d'eise cum poisson
Quant en sa mein le tient uns hon
Et de sa mein puet eschaper
Et en grant iaue aler noer.
Quant cil l'oient, sel greent bien ;
Autre non ne greent li rien
Fors tant que *Graal* eit a non.
(*Rom. du S. Graal*, 2653, Michel.)

Les galices ou li *graaus* estoit. (*S. Graal*, ms. Mons, f° 86 r°.)

Le saint vaissel que on apele *graial*. (*Ib.*, Vat. Reg. 1687, f° 51[b].)

Cil Galais avoit conquis Gales au tans que li *graaus* fu aporté en Bertaigne. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 88[a].)

Apres entra une fort belle damoiselle suivant les deux escuiers, laquelle entre ses mains portoit ung *graal*, et quant fut en la salle entree si grant clarté du *graal* apparust que on ne percevoit de la clarté des torches ou chandelles allumees... (*Perceval*, f° 18[d], éd. 1530.)

Le roy fut ouyr messe dedans une chappelle dudit sainct en l'eglize de saint Laurens qui est le grant domme et cathedralle eglize de Gennes, ou fut par les chanoynes de la apres la messe monstré le riche vaisseau smaragdin, c'est assavoir le precieux plat ouquel nostre Seigneur Jhesuscrist mengea avecques ses appostres le jour de sa Ceine, et est celuy plat qu'on appelle le sainct *Graal*, lequel selon le dire commun de Gennes et ce que j'en ay veu par lectre fut la apporté par les Gennevoys en l'an mil cent et ung, et fut pris en la saincte cyté de Jherusalem. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5082, f° 111 v°.)

Morv., *gró*, vase de forme arrondie. Franche-Comté, Doubs, H.-Saône, *gré*, sébile pour le pain : « mettre aux *grés*. »

GRAANT, voir Creant.

GRAANTE, voir Creante.

GRAANTEMENT, voir Creantement.

GRAAUNTER, voir Creanter.

GRAAVLE, voir Greable.

GRABATON, -*un*, -*um*, *grebaton*, s. m., grabat, lit :

Suz tun degret me fai un *grabatum*.
(*Chans. d'Alexis*, str. 44[c], Stengel.)

Sos ton degre me fai un *grabatun*.
(*De S. Alexis*, Richel. 19525, f° 28 r°.)

Si se leva de son *grabaton*. (*Mir. S. Andrieu*, ms. Alençon 27, f° 100 v°.)

C'est Tubal le paraliticque
De la piscine probaticque
Qui le jour du sabat violle,
Car il porte par voie oblicque
Son *grebaton* et sa lectique
Et semble que de joye s'envolle.
(*Myst. de la Pass.*, f° 63[a], impr. Instit.)

GRABBER, v. a. ?

Ung crampon a *grabber* pour tenir une baille. (1496, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GRABELER, v. a., soumettre à un examen attentif :

Lesquelz alloient au Concile de Chesil pour *grabeler* les articles de la foy contre les nouveaux hæreticques. (Rab., l. IV, c. 18, éd. 1552.)

Combien qu'on ne vist oncq' condamner un excez
Auparavant qu'on *eust grabelé* le procez.
(Pasq., *Jeux poét.*, I, 24.)

GRABOUIL, voir Garbouil.

GRACIABLE, -*avle*, adj., reconnaissant :

Ne volomes mie y estre tenu pour nient *graciavle* u nient souvenavle de si grans liberaliteis. (1311, *Lett. des échev. de Maub.*, 2[e] cart. de Hain., f° 4 r°.)

GRACIEMENT, adv., gracieusement :

Entendu que ce qu'il en avoit fait, passé a loings ans, il avoit faict si *graciement* et par telle deliberacion que nul ne lui en pot oncques donner blasme. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 31, Buchon.)

GRACIER, *grascier*, *grassier*, *grasciier*, *gratiier*, v. a., remercier :



Trestu[z li] pople[s] lodet Deu e *graciet.*
(*Alexis*, st. 108ᵉ, xiᵉ s., Stengel.)

Ço dist li reis : *Graciez* en *seit* Deus.
(*Rol.*, 698, Müller.)

E *gracient* tuit lor criator.
(*Adam*, p. 69, Luzarche.)

Ains aoure Dieu et *grassie.*
(CHRESTIEN, *du Roi Guill.*, 868, Michel.)

Mais *graciiez* en *soit* nostre sires. (*Li Epistle St Bernart a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 13 r°.)

Dieu *grasci* qui m'en a sens et pooir presté.
(A. DE LA HALLE, *li Jus du Pelerin*, Coussemaker, p. 415.)

Amours *grassi*, si me lo de l'outrage.
(G. LE VINIER, *Chans.*, ms. Sienne HX 36, f° 28ᵇ.)

S'en *graci* de cuer bone amor
Que apres dolour
Par ma folour
Grant douchour me rent.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 380 r°.)

Amors *graici* de son jolit presant.
(*Sot. chans.*, II, ms. Oxf. Douce 308.)

Li marchaant et sa fame ont grant joie,
De Vivien loe Deu et *graçoie.*
(*Enf. Viv.*, Richel. 774, f° 57ᵈ.)

Et je Damedeu en *grasci.*
(*Durmars le Gallois*, 12860, Stengel.)

Dieus en *soit grasciies.*
(*Beuves d'Hanstone*, Richel. 12548, f° 94ᶜ.)

Dieus en *soit* aoures et *gratiies.* (*Li Contes dou roi Coustant l'Emper.*, Nouv. fr. du XIIIᵉ s., p. 7.)

Loez la, sire, et *graciez*,
Et honorez et merciez.
(*La Trinitez Nostre Dame*, Richel. 12786, f° 89ᵃ.)

Dieu prist a *gracier.*
(*Brun de la mont.*, Richel. 2170, f° 4 r°.)

Ainsi *gracioient* amours,
Complaignans leurs douces dolours.
(*Couci*, 15, Crapelet.)

Je vous en diray un exemple comment il est bon de prier Dieu et *gracier* pour les morts toutes les foiz que l'on s'esveille. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. 2, Bibl. elz.)

Ha! roy glorieux, pere puissant, vostre tres saincte et digne mageste *soit* loee et *graciee.* (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 149.)

Ils ne l'adorerent, honorerent, servirent et *gratiierent* comme Dieu. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, v, 14.)

— *Gracier* une chose à quelqu'un, l'en remercier :

Vous m'aves respondu passaument,
Si le vous *grasie.*
(A. DE LA HALLE, *Part.*, Vat. Chr. 1490, f° 175 r°.)

Et li *gracierons*
Les biens qu'a fait pour nous.
(*Girart de Ross.*, 5304, Mignard.)

Bourbonnais, *gratier*, remercier.

GRACIERE, voir GLACIERE.

GRACIEUSET, adj., gracieux, aimable :

D'une amour nouvele,
De la *gracieusete*
Qui a a non doucete.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 382 r°.)

Ailleurs ma pensee
N'est, gente, bellette,
Jeunette,
Gracieusette,
Por si dous plaisir.
(JEH. LESCUREL, *Chans. ball. et rond.*, XII, Bibl. elz.)

Gracieusette,
La tres douce Gillette,
Dex vous doint tres bon jour.
(ID., *ib.*, XXXI.)

GRACIEUSETEMENT, adv., gracieusement :

Je laçoye coyfettes
Gracieusetement faittes.
(CHR. DE PIS., *Dit de la Past.*, Richel. 836, f° 49 r°.)

GRACILITÉ, s. f., maigreur :

L'orge est tost meur, et veult estre cueilly devant tout autre blé pour la *gracilité* qui est en luy. (*Platine de honneste volupté*, f° 7 r°, éd. 1528.)

Touchant les meurs de la vie dudit Aristote et de son visage domesticque il est assez congneu qu'il fut d'une forme moyennement belle. Toutesfois deux choses le deshonnestoient, c'est assavoir la *gracilité* des cuisses et la petitesse de ses yeulx. (*Triumph. de Petrarq.*, f° 176 v°, éd. 1531.)

GRACILLIER, voir GARSILIER.

GRADAL, voir GRAEL.

GRADILIE, voir GREILLE.

GRADUER, v. a., tailler des crans dans :

Graduer une fleche. (FOURNIER, *Hydrogr.*, p. 503, éd. 1543.)

GRAÉ, voir GRÉ.

1. **GRAEL**, *graeal*, *greal*, s. m., degré, échelle :

Li sainz hom estanz sor *graeaz* de fust servit az lampes raparelhier. (*Dial. St Greg.*, p. 27, Foerster.)

Fourniz de bonnes lanternes, eschielles et *greaulx.* (*Ordon. de Salins*, 1492-1549, Prost, p. 26.)

2. **GRAEL**, *graal*, *greel*, *greé*, *greil*, *gradal*, s. m., graduel, livre d'église :

Qui tient sautier, livre ou *grael.*
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 173ᵇ.)

Et tel prieur qui ainz refaire
Fet son greil que son *greel.*
(ID., *ib.*, f° 25ᶜ.)

Li segonz livres est *graaus*, et est diz *graaus* des degrez, porce qu'as festes deit l'on monter sus les degrez, ce est el leteri, et chanter le *graal.* (*Trad. de Beleth*, Richel. l. 995, f° 29 v°.)

Mes legendes et mon *greel*
Lessai je a Dun le chastel.
(*Le Departem. des livres*, 29, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 405.)

Je, sire de Blainville, ay garnies et estoffees les dites capelles... d'un messel et d'un breviaire pour chascune capelle, et d'un *grael* pour les deux capelles. (1335, Arch. JJ 70, pièce 175.)

.I. *greel*, .I. sautier. (1356, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 30 r°.)

.I. *grael*, un manuel. (1360, *Invent. de l'ostel de N.-D. des Barres*, Arch. Loiret, Ste-Croix.)

.II. grans *graes* et un collectaire. (1362, *Inv. du trés. de Fécamp*, Arch. S.-Inf.)

Ung *greel*, dont le second fueillet se commance nimam meam. (1380, *Inv. de Ch. V*, 1223, Labarte.)

Pour avoir relié tout de neuf les 2 grans *greels* de l'eglise. (1426, *Arch. hospit. de Paris*, II, 140, Bordier.)

Ung petit *gradal* pour le chantre. (*Joy. égl. Bay.*, f° 91 r°, chap. Bay.)

Ung livre appellé *greé* a chanter messes, escript en parchemin relyé entre deux ays couverts de cuir blanc garniz de gros clox de laton. (28 janv. 1462, *Inv. de l'égl. S. Paul d'Orl.*, 8, Boucher de Molandon.) Impr., *grec.*

Ung petit *grez* en quoy les enfans apprennent. (26 août 1468, *Invent. des poilles, vestem., ornemens*, etc., 139, St Urbain, Arch. Aube.)

Apres chante l'an lou *greil.* (*Entrée de la messe*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 35ᶜ.)

Apres ce chante l'en le *greel* ou l'alleluye. (*Ménagier*, I, 18, var., Biblioph. fr.)

3. **GRAEL**, *greal*, s. m., rôle ou registre qui constatait certains droits :

Il nous est apparu par le *greal* de la forest. (*Cout. des forets*, Lions, pass., Arch. S.-Inf.)

Transcript du registre de la forest de Brotonne nommé d'ancienneté le *Grael* de Vatteville, ouquel sont contenues les rentes, services et revenues dues au roy nostre sire a cause de la dicte forest et auxi les drois, franchises et usages que les coustumiers d'icelle forest y ont acoustumé a prendre et perchevoir par chascun an. (Ms. Richel. l. 4653, f° 96 r°.)

GRAELIER, *gralier*, s. m., graduel :

Un evangeliau, un *gralier*, un breviere. (1313, *Invent.*, Ausigny, Arch. Vienne.)

GRAELLIR, v. a., faire griller :

Et s'uns seus i remainst, il en plevist sa foi
Que il *ert graellis*, u rostis en espoi.
(*Roum. d'Alix.*, f° 56ᶜ, Michelant.)

GRAER, voir GREER.

GRAERIE, s. f., droit que le roi exerçait sur les bois particuliers, afin d'empêcher que les propriétaires ne les fissent entièrement abattre :

Pour les levees de bois de *graerie* qui ont esté levez par nos genz depuis que l'assiette fu delivree au duc pour l'an fini a la Magdeleine, cincq cenz .xxx. et neuf livres. (1334, Arch. JJ 70, f° 19 v°.)

Pour ce qu'il est venu a nostre cognoissance que lesdits maistres des forests, verdiers, et autres officiers, font plusieurs empeschements aux bonnes gens, souz umbre des grueries et *graeries* que nous avons esdites forests,... nous defendons aux dessusdicts maistres, gruyers, grayers et autres officiers desdictes eaux et forests que doresenavant ils ne facent ausdictes bonnes gens tels empeschemens. (1413, *Ord.*, x, 131.)

GRAEUSEMENT, adv., favorablement :

Favorabiliter, *graeusement.* (*Gloss. de Conches.*)

GRAEUX, adj., favorable :

Favorabilis, *graeux.* (*Gloss. de Conches.*

1. **GRAFE**, *graffe*, *graphe*, *grefe*, *greffe*, *graiffe*, s. m. et f., poinçon, stylet dont les anciens se servaient pour écrire ; petit poignard :



Se je de totes persones specialment et les paroles volsisse tenir, celes raconteies par vilain us ne receveroit pas covenablement li *grefes* del escrisant. (*Dial. St Greg.*, p. 8, Foerster.)

Et rapointiez est ja mes *greffes.*
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 221a.)

Mais cil qui des *grefes* n'escrivent
Par qui les mortex tous jors vivent,
Es beles tables precieuses
Que Nature por estre oiseuses
Ne lor avoit pas aprestées,
Ains lor avoit por ce prestees
Que tuit i fussent escrivans,
Cum tuit et toutes en vivans.
(*Rose*, 19829, Méon.)

Et li abbes prendoit une *grafe*, et escrisoit en une table par le revelation de Diu. (*De Saint Brandainne le moine*, Jubinal, p. 77.)

De lor *greffes* meismes dont il orent ocis Cesar. (*Fait des Roum.*, Richel. 295, fin, et ms. Oxf., Canon misc. 450.)

Greffes, aguilles, estamines. (*Du Tonlieu de fers, de greffes*, etc., Richel. 20048, f° 121b.)

Ne ait proprietez ne livres, ne tables, ne *greffe.* (*Riule S. Ben.*, ms. Angers, f° 11 v°.)

Il demanda unes tables et une *grafe* et escrit. (*Vies des saints*, ms. Lyon 697, f° 23d.)

Lors prist il une *graffe*, qui pas n'estoit d'argent.
(*B. de Seb.*, xv, 981, Bocca.)

Devers celui qui tient le *greffe.* (1320, Arch. JJ 57, f° 103 v°.)

Le ferent de perres ou le poygnent de leurs *grefes.* (Jeudi après resurr. 1336, *Lett. des doyen et chap. de Nev.*, Chap. de Nevers, Arch. Nièvre.)

Deux *graiffes*, un fermail de heures. (1367, *Reg. aux Test.*, Arch. mun. Douai.)

Cornets a encre et *grafes*, coutiaus, waynes. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 8a, Michelant.)

Table, pigne, *greffe.* (*Compt. de la gr. comm. de S.-Den.*, Arch. LL 1240, I, f° 321.)

Une *graffe* pour escrire. (*Acte du* xve *s.*, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ursus le ferit de la *greffe* en la poictrine. et la luy bouta en parfond de la longueur dont elle estoit, de douze poulces de long. (*Perceforest*, vol. V, ch. 4, éd. 1528.)

Seigneurs, dist Ursus, selon la coustume romaine, prenez vos *greffes* et escripvez en vos tables le jugement. (*Ib.*)

Lui faisant reverence et faisant signe de le baiser, le tua de sa *greffe* par dessous sa toge. (CHASTELL., *le Livr. de paix*, VII, 388, Kerv.)

.... De *greffes* ils poignoient
Leurs joues.
(JAMYN, *Odyssee*, 11e *chant.* p. 309 r°, éd. 1608.)

Dagues assez longues et estroictes presques a façon de *greffes.* (BOCCACE, *des Nobles malheureux*, VI, XI, f° 157 r°, éd. 1515.)

Faitz belliqueux, ne les ditz canoniques,
Tous il les les aux hystoriographes,
Ce leur partient passer par soubz leurs *graphes.*
(BOURDIGNÉ, *Lég. de P. Faif.*, Prol. de l'acteur.)

A ma volonté qu'elles (mes paroles. fussent escrites en un livre d'une *graffe* de fer, ou de plomb. (*Bible*, Job, XIX, éd. 1556.)

Graphes de fer agus en leur main tenoient.
(*Debat du corps et de l'ame*, p. 100, éd. 1825.)

Cesar l'empoignant tout a l'heure par le bras le luy perça d'un *grafe.* (AMYOT, *Vies*, J. Ces., éd. 1611.)

Bourbonnais, *greffe*, crochet.

Cf. GRAPE.

2. GRAFE, voir GRAPE.

GRAFER, *graff.*, *graph.*, v. a., clouer, attacher avec un crampon :

Faire .VI. graffez de fer pour *graffer* le bort du puis du chastel qui estoit depeciez. (1364, *Compte de J. Dou Four*, Arch. KK 3b, f° 44 v°.)

Graffes de fer pour *graffer* les entablemens de la viz d'icelle chappelle. (1490, Arch. K 272.)

— Ecrire :

Lettres cubitailles *graphees* a la porte. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, II, 14.)

GRAFETE, *graff.*, s. f., poinçon :

Donc... ses meilleures heures, une tavelette d'ivoire et le *graffete* d'argent qui y sert. (1432, *Reg. aux Test.*, f° 116, Arch. mun. Douai.)

1. GRAFFE, voir GRAPE.

2. GRAFFE, voir GRAFE.

GRAFFER, voir GRAFER.

GRAFFETE, voir GRAFETE.

GRAFFIER, voir GRAFIER.

GRAFFIERE, voir GRAFIERE.

GRAFFINER, voir GRAFIGNER.

GRAFFION, s. m., juge fiscal, comte, lieutenant :

Ingobol, *graffion*, c'est a dire juge fiscal, selon que dit la loy des Ribarols, et possible comte (pour ce qu'il y avoit aussi des *graffions* lieutenans et assesseurs des grands comptes). (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, V, 5, éd. 1611.)

(Dagobert) deliberé de passer le Rhin avec une scare des plus vaillans hommes d'Austrazie et Bourgongne, conduite par leurs ducs et *graffions :* que je pense en cest endroit signifier comtes, ou lieutenants. (ID., *ib.*, V, 9.)

GRAFFON, voir GRAPPON.

GRAFFONNER, voir GRAPPONER.

GRAFFYER, voir GRAFIER.

1. GRAFIER, *graff.*, s. m., gaine de poignard :

Atant s'est dressies en estant
Com cil qui s'amor va hastant,
Un grafe a trait de son *grafier ;*
D'argent estoit...
(*Floire et Blanc.*, 1e vers., 785, du Méril.)

Dont ne te membre de l'autrier,
Que del graffe de ton *graffier*
Por li ocirre te vousis ?
(*Ib.*, 1407.)

2. GRAFIER, v. a., greffer :

Ils plantent et *grafient* arbres. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 130 v°.)

3. GRAFIER, *graff.*, - *yer*, v. a., teiller ?

Pour quellier et *graffyer* lin. (1350, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Queillier lin et *graffier* a plusieurs fois. (*Ib.*)

GRAFIERE, *graff.*, s. f., burin, stylet :

Stiliare, *grafiere.* (1352, *Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 4120.)

.III. couteaulx et *graffieres* de bois. (18 fév. 1394, *Inv. de mercier*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

GRAFIGNER, - *gnier*, - *ner*, *graff.*, *graph.*, v. a., égratigner :

Item a Jacques Raguyer,
Je laisse l'Abreuvoyr Popin,
Pour ses paouvres seurs *grafignier.*
(VILLON, *Pet. Test.*, xx, Jacob.)

Et l'enfant aux ongles luy *graffinoit* le visage. (CHAMPIER, *Nef des dames vertueuses*, de Ste Julite, éd. 1503.)

Ilz luy *graphinoient* le nez. (RAB., I, XI, éd. 1542.)

Il n'y a plus moyen que je vous puisse *grafigner*, vous voila en seureté, il faut que j'y sois aussi... Ce fut a dire qu'il luy arracha les dents, afin que, lui ne pouvant *grafigner*, ne put aussi estre mordu. (D'AUBIGNÉ, *Foenest.*, l. III, c. 5, Bibl. elz.)

Graphigner, lacerare. (J. NICOT, *Tres. de la langue françoise.*)

Et l'un et l'autre *graffignent* avec leurs pattes et griffes. (COMENIUS, *Janua aurea reserata duarum linguarum*, p. 48, éd. 1659.)

— *Grafignant*, part. prés., qui égratigne :

Par les *graffinans* ronches. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, 1re p., Proesme, Buchon.)

..... L'autre le prend soudain,
Et met sur son collet sa *graffinante* main.
(MARIE DE ROMIEU, *Poés.*, p. 87, Blanchemain.)

Saint., Poit., Bourg., Vosg., *graffigner*, v. a., égratigner, donner des coups d'ongles ou de griffes. F.-Comté, Doubs, Jura, H.-Saône, *grafigner*, *graifena*, etc., donner des coups de griffes.

1. GRAFION, *graffion*, s. m., sorte de cerise qui ressemble au bigarreau :

Graffion. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, Gloss.)

2. GRAFION, s. m., croc, pointe, crochet :

Les jaians les prendront a leur *grafions* et les metront ens el fu. (*Sydrac*, Ars. 2320, § 1.)

GRAGAN, s. m., paraît signifier restes mesquins, débris, bribes :

Riche borjois d'autrui sustance,
Qui faites Dieu de vostre pance,
Li povre Dieu chiez vos s'aunent
Qui de fain muerent et geunent
Por atendre vostre *gragan*,
Dont il n'ont pas a grant lagan.
(RUTEB., *la Nouvele Complainte d'Outre-Mer*, I, 120, Jub.)

GRAGER, v. a. ?

Grager et sacler le lin et le rendre tout prest. (1403, Arch. P 304, pièce 62.)



Grager et sercler le lin et le rendre tout prest. (*Ib.*, pièce 160.)

Grager et sacler le lin. (1407, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 101 v°.)

GRAGNAJE, voir GRENAGE.

GRAHUSE, voir GREUSE.

GRAIAL, voir GRAAL.

GRAICIER, voir GRACIER.

GRAIELEIS, voir GRALEIS.

GRAIEMENT, voir GREEMENT.

GRAIER, voir GREER.

GRAIERIE, voir GREERIE.

GRAIFFE, voir GRAFE.

1. **GRAIGNE**, *graine*, *grangne*, *greigne*, *greine*, *grinne*, *grigne*, s. f., mécontentement, inimitié :

Deiables sunt del altre part ;
Ainz que seit jurz, mult lur est tart,
A grant *greine*, a voiz truble,
Dient que aurat peine duble.
(*S. Brandan*, 1480, Michel.)

Issi munta entr'els la *greigne :*
Alain ne se deigne abeissier,
Ne Robert ne l'en velt laissier.
(*Rou*, 3e p., 2608, Andresen.) Var., *grinne*, *grangne*, *greine*.

Issi munta entr'els grant *grigne*.
(Var. de l'éd. Pluquet, v. 7766.)

Entre vus et le rei et ire et *graine* en surt.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 27 r°.)

Aimers li respont, sans iror et sans *graigne*.
(*Chanson d'Antioche*, I, v. 954, P. Paris.)

L'achaison por quoi la *grigne* sorst entre l'empereor et le roi Johan si fu de ce que li rois le chastioit et reprenoit trop souvent. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXXII, 20, Hist. des crois.)

Il estoit en haines et en *grignes* contre le roy de France pour aucunes terres qui estoient en debat. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 307 v°.)

Li contes d'Ermignach, qui oncles estoit au dit signeur de Labreth, fu enfourmes de ces avenues et des *grignes* qui estoient entre le prince, son signeur, et son neveu le signeur de Labreth. (ID., *ib.*, VI, 233, Luce.)

Ensi estoient en *grignes* li princes et li signeur de Gascongne et soustenoit cescuns se opinion et disoit qu'il avoit bon droit. (ID., *ib.*, VII, 85, Luce.)

Si se tint li rois d'Engleterre un petit plus frans et plus fors contre les Flamens, et leur monstra *grignes*. (ID., *ib.*, VII, 130, Luce.)

En *grignes* et en hayne. (ID., *ib.*, VII, 131, Luce.)

2. **GRAIGNE**, voir RAINE.

3. **GRAIGNE**, voir GRANGE.

4. **GRAIGNE**, voir GRAINE.

GRAIGNIER, *graingnier*, *grainer*, *grignier*, *gringnier*, *gregnier*, verbe.

— Act., attrister, contrister :

Dame Dius les confonde !
Car eles honnissent le monde !
Kex, tu as droit, si tu les kraignes,
Encontre eles et tu les *graignes*.
(*Gauvain*, 4629, Hippeau.)

— Absolument :

R est une lettre qui *graigne*,
Toz jors sa felonie engraingne,
Sans R ne puet on nommer
Riche mauves, ne renommer
Les mauvestiez de son vil los.
(ROIS DE CAMBRAY, *Signifiance de l'A.B.C.*, Richel. 837, f° 127a.)

— Réfl., s'assombrir, s'attrister, se mettre en colère :

Mostré li a li quens l'ovraigne
Qui vers lui *s'empire e graigne*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 31200, Michel.)

Ne viut que l'os le sace ne entor lui *se graine*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 13d, var., Michelant.)

Adonc *se grigna* li rois et dist. (FROISS., *Chron.*, IV, 291, Luce, ms. Rome.)

— Act., grincer :

Sus lui pristrent a rechignier,
Leur dens a croistre et a *graingnier*.
(GEFF., .VII. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 159a.)

A ce point *grigna* le roi les dens et dit. (FROISS., *Chron.*, V, 205, var., Kerv.)

Il *grigna* les dens par grant ayr. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, f° 106 r°.)

En *gregnant* les dens. (*Mart. S. Estienne*, Jub., *Myst.*, I, 19.)

— Froncer, contracter :

Sanblance fait de leu et de ciere et de vis ;
Il *gringne* les grenons, si lieve les sorcis.
(*Fierabras*, 2630, A. P.)

— Neutr., grincer les dents :

Il *gringne* de fine destresse.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 191d.) Var., *grigne*. (Ed. G. Paris, 22965.)

Norm., *grigner*, être maussade. Bessin, *grigner*, *gregner*, pleurnicher. Rouchi, *grénier* les dents, grincer les dents. Lorr., Champ., Franche-Comté, *grigner* les dents. On appelle *grigne-dents* certaines personnes contrefaites et méchantes qui ont les dents longues.

GRAIGNOR, *-our*, *-ur*, *-eur*, *greaignor*, *greign.*, *graingn.*, *grangn.*, *greygn.*, *greingn.*, *gregn.*, *grign.*, *grin.*, *grengn.*, *grain.*, *grein.*, *greyn.*, *grenior*, *grenor*, *grainnor ; grinnor*, *grignior*, *granniur*, *grandour*, *grandur*, ; cas sujet, *graindre*, *greindre*, *grainde*, *- es*, adj., plus grand :

Carlemaigne fud *graindre* (de) plein piet e .III. polz.
(*Charlemagne*, 811, Koschwitz.)

As petiz ot les *graingnurs*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CXIII, 22, Michel.) Var., *grainurs*.

Des le *grainnor* de ci qu'al mendre.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 403, Michel.)

Ke fist dunc li Escot ? asiega il Karduil ?
Nenil, sire, si vus pleist, ainz fist *greinur* orguil.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 1579, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

El *greignor* reng vont François envair.
(RAIMB., *Ogier*, 7137, Barrois.)

Greignure asez est ta sapience e tes ovres que la nuvele qu'en ai oie. (*Rois*, p. 272, Ler. de Lincy.)

Grengneur mal puet il aillours fere.
(MARIE, *Ysopet*, LXXXI, Roq.)

Grenor service vos ferions assez.
(*Aleschans*, 7317, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

En *grenour* povreté.
(CHREST., *Pastour.*, Vat. Chr. 1490, f° 109.)

Nule nen a vertu plus grant,
Granniur belté ne plus vaillant.
(MARB., *Lapid.*, Richel. l. 14470, f° 9 v°.)

Et le melieur et le *grenieur*.
(*Ysopet-Avionn.*, fab. XIV, Robert.)

Que ele eust *greneur* biauté.
(*Eneas*, ms. Montp. H 251, f° 149a.)

Gré li sauroie assez *graineur*
Et assez plus l'en ameroie.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 174d.)

Faire *grenor* servise. (*Gr. charte de J. sans terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 82 v°, Bibl. Rouen.)

Et fu *graindes* de lui .I. grant piet mesuré.
(*Fierabras*, 1141, A. P.)

Grans fu et fors et ricement armes,
De Huon *graindres* .I. grant pié mesuré.
(*Huon de Bord.*, 1756, A. P.)

Il n'est pas de *grignior* aé,
Ne *graindres*, ne plus gros de moi.
(*Gauvain*, 2060, Hippeau.)

Il n'est nus *graindres* paradis
D'avoir amie a son devis.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 11d.)

La ou la *grinnor* presse avoit.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 5586, Hippeau.)

Lors point li rois par grant vertu,
La u li *graindres* estors fu.
(ID., *ib.*, 5839.)

Tos dis fiert en la *graignor* presse.
(ID., *ib.*, 5878.)

Car qant je plus en mengeroie,
Et ge voir *grenor* fain aroie.
(*Renart*, 3099, Méon.)

Se il fussent en lor meson,
N'eussent il pas *grenor* joie.
(*Ib.*, 3134.)

N'a qui onques en terre avenist *grainde* honnours.
(ADAM DE LA HALLE, *du Roi de Sezile*, Coussemaker, p. 283.)

Que je ne puisse cheoir
En *greingnor* povreté !
(MARG. DE CHAMPAGNE, *Chans.*, ap. Tarbé, *Chansonn. de Champagne aux* XIIe *et* XIIIe *s.*, p. 27.)

Mes encore est la dolors *graindre*.
(*Compl. d'amours*, Richel. 837, f° 267c.)

Pur *greinure* merit en ciel aver.
(PIERRE DE PECKAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus., Harl. 4390, f° 8c.)

Si venoit .I. serpens li *graindres* dont j'oisse onques parler. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 1d.)

Cil disoient que *greindres* mestiers estoit d'aseoir la cité de Sur. (G. DE TYR, XII, 24, Hist. des crois.)

La liue françoise est bien .II. ou .III. tans *grangnour* que le mille n'est. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 126, var., Chabaille.)

Tot autresi est il de la nuit quant ele est *grangnour;* car adont at ele *grangnours* hores. (ID., *ib.*, p. 135, var.)

Sains Jakes li *graindres*. (M. DE SULLY, *Serm.*, 20e dim. pent., Richel. 13314.)

Adont a dolour demenee
Telle c'onques nus ne vit *graindre*.
(*Couci*, 7079, Crapelet.)

Je n'oy *greingnour* duel en ma vie.
(*Ib.*, 7248.)

La pire roe de la charrette fait *greigner* noyse.
(*Prov. de Fraunce*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Est grant l'estrif sus la marine :
Car Francois, li *graindre* et li mendre,
Veulent a force terre prendre.
(GUIART, *Royaux lignages*, 9880, W. et D.)

Le *grignor* merci que le seignor en puist aver. (*Liv. de Phil. de Nav.*, Ass. de Jér., t. I, p. 561, Hist. des crois.) Impr., *gringor*.

Nul peyne ne deit estre *greygnour* qe le meffait. (*Lib. Custum.*, I, 25, Rer. brit. script.)

A *greneur* seurté. (1308, Arch. JJ 41, f° 22 r°.)

Greyndre honour. (*Foulq. Fitz War.*, Nouv. fr. du XIV[e] s., p. 46.)

Si demena si grant duel qe home ne poeit *greynour*. (*Ib.*, p. 75.)

E tiel duel come entre eux est,ne veistes unqe *greindre* fere. (*Ib.*, p. 99.)

La *greygnure* partie. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 34 r°.)

Ils trebuchent par leurs planetes en *greigneur* erreur. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 60[c].)

La *greigneur* partie. (FROISS., *Chron.*, l. IV, c. 44, Buchon.)

Home ne poit aver auter pluis ample ou pluis *griender* estate d'enheritance que fee simple. (LITTL., *Instit.*, XI, Houard.)

Les gens de l'eglise vouloient avoir *greigniers* privillege que autrefois. (P. COCH., *Chron.*, c. 44, Vallet.)

Des amans le *greigneur*.
(VILLON, *Grant Test.*, Bal. à s'Amye, Jouaust, p. 65.)

Il n'y aura grans, petis ne *greigneurs*,
Que leur deffence ne soit tousjours admise.
(COQUILLART, *Poés. div.*, Bal. contre les Princ. rép., I, 14, Bibl. elz.)

J'ay fait trop grant iniquité,
Je le cognois bien, monseigneur,
L'an ne pourroit faire *greigneur*.
(*La Nativ. N. S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 11.)

Et tel louange qu'on ne sçauroit *grigneur*.
(*Epitaph. du chanc. Guy de Rochefort*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., VI, 159.)

Celluy qui de toute chevallerie devoit estre le maistre et *grineur*. (*Perceval*, f° 7[c], éd. 1530.)

Obeyr debvez, selon raison,
Tousjours les moindres aux *greigneurs*.
(*Le Doctrinal des Serviteurs*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., II, 141.)

— Avec le sens du positif :

Se vus murez, esterez saint martir,
Sieges avrez el *graignur* pareis !
(*Rol.*, 1134, Müller.)

Paien chevalchent par cez *graignurs* valees.
(*Ib.*, 710.)

Sunjat qu'il eret as *graignurs* porz de Sizre.
(*Ib.*, 719.)

Nostre baron devalent du hault palais *grandour*,
Viennent a la galie, qui est dessoubz la tour.
(*Le lieuvre du roy Charlemaine*, ap. Michel, *Charlemagne*, préf, XCVIII.)

Pur un tel homme vencre ai joie assez *grandur*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 75 r°.)

— *Graignor d'aage*, l'aîné :

Si la terre d'un aisnez demeuroit en bail, le *greigneur* d'aage apres luy auroit le bail, et si les aisnez n'avoit frere, silz des amis aura bail, auquel li mors le commandera avec l'assentiment de son seigneur, sil qui aura la *graigneur* d'aage aura la terre. (Privil. accordé par le roi Louis le Gros aux bourgeois de la ville de Paris, *Regist. du parlem.*, 1080-1317, ms. Bibl. du Louvre, n° 1253[b].)

— *L'avoir graignor*, être plus à l'aise :

Et pour la verité enquerre
De ce fait cy, doit on de cuer
Aler a Rome pour requerre
Saint Pierre quant on l'a *greingneur*
A son huis ?
(FROISS., *Poés.*, III, 114,11, Scheler.)

— *A graignor*, locut. adv., plus grandement, davantage :

Por li m'en vois sospirant, en Surie,
Ke nus ne doit faillir son Creator.
Ki li faura a cest besoing d'aie
Sache, de voir, faura li a *grignor*.
(QUESNES DE BÉTHUNE, *Chans.*, Scheler, *Trouvères belges*, p. 2.)

— *En graignors*, pour donner plus d'autorité :

Auquel nous adjoustons plaine foi quant a ces choses, et en *gregnours* avons ces lettres seelees deu seel de la dite baillie. (1315, *Ch. du bailli de Caen*, Aulnay, cote 274quat., Arch. Calv.)

— S. m., maire du palais :

Pepin le premier *graindre* dou palais. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 288[c].)

Garnicaire, *graindre* du palais, mourut. (*Grand. Cron. de Franee*, IV, 10, P. Paris.)

En ce temps trespassa a la joie de paradis saint Ernoul, qui premierement fu *graindre* au palais d'Austrasie. (*Ib.*, V, 12.)

GRAIL, voir GREIL.

GRAILE, *graille*, *grelle*, *gresle*, *grasle*, *greille*, *greidle*, *gredle*, s. m. et f., espèce de cornet ou de trompette, instrument à vent en corne ou en métal, qui rendait un son grêle, aigu et clair comme celui de nos clairons :

Parmi cel host funt mil *grailles* suner.
(*Rol.*, 700, Müller.)

Sunent mil *grailles* pur ço que plus bel seit.
(*Ib.*, 1004.)

A l'ajorner oit on *grailles* tantir.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 96[c].)

Por asallir fait .I. *graille* soner.
(*Ib.*, ms. Berne 113, f° 41[a].)

Charles Martiaus fait ses *gresles* soner.
(*Gar. le Loh.*, 1[e] chans., XIV, P. Paris.)

Les *greidles* furent ki dunc erent amez,
Ki puis les unt de terre par force degetez.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 470, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Dunc oissiez ces *greidles* suner par establie.
(ID., *ib.*, 1304.)

A un *greille* sa gent maintenant apela.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 166[d].)

Sone son *grasle* por sa jent raliier.
(*Roncisv.*, p. 64, Bourdillon.)

Se vos oiez le *graille* an cel palais soner
Adonc sachez de voir je me serai meslez.
(*Parise*, 2613, A. P.)

Sone ses *grelles* por ralier sa gient.
(*Otinel*, 1229, A. P.)

Hic litiras, *gredle*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

— *Sonner en graile*, faire retentir avec un son aigu et clair :

Dieudonné prent sen cor tost et hasteement
Et en *graille* et en gros le sonna hautement.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 35[d].)

GRAILET, *graillet*, adj., dimin. de grêle :

Ele est brunete, sadete,
Cointe, jonete, *grailete*.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 382 r°.)

S'estoit *graillete* et aligniee.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 9[b].)

GRAILIER, voir GRAISLOIER.

GRAILLE, voir GRAILE.

GRAILLER, *crailler*, v. n., crier comme le corbeau ou comme la poule, croasser, caqueter :

Les corbeaux voletoient a l'entour de luy, *graillans* et croaillans. (*Hist. pit. du Prince Erastus*, f° 208 v°, éd. 1587.)

Achille estant vestu d'une force accomplie
Sauta sur les Troyens hideusement *craillant*.
(JAMYN, *Iliade*, XX, p. 327 v°, éd. 1606.)

Lorr., *grâhier*, crier, en parlant de la poule.

GRAILLES, *gresles*, s. f. pl., taille :

Lors ont les *gresles* si tendanz
Qu'a paines pueent les bras tendre.
(*De l'Unicorne et du Serpent*, Richel. 837, f° 80[b].)

Lors ont les *grailles* si tendans
Ç'a paines pueent lors bras tendre.
(*Ib.*, ap. Dinaux, *Trouv. brab.*, p. 366.)

GRAILLET, voir GRAILET.

GRAILLIER, voir GRAISLOIER.

GRAILLOIER, voir GRAISLOIER.

GRAILOIER, voir GRAISLOIER.

GRAIM, voir GRAIN 1.

1. **GRAIN**, *grein*, *graim*, *gran*, *graing*, adj., affligé, chagrin, triste, de mauvaise humeur, fâché, colère :

Se il fut *graim*, ne l'estot demander.
(*Alexis*, st. 26[c], XI[e] s., Stengel.)

Or sui si *graime* que ne puis estra plus.
(*Ib.*, st. 22[a].)

Graing et dolant en sunt et esbahi.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 79[b].)

Tot le plus cointe ferai *grain* et marri.
(*Ib.*, f° 50[b].)

Quant cil l'oirent, *grains* en sunt et maris.
(*Gar. le Loh.*, 3[e] chans., VIII, P. Paris.)

Berneçons ot le cuer *grain* et irié.
(*Raoul de Cambrai*, 4986, A. T.)

En la bataille fu Kalles au fier vis,
Grains et dolans, corrochies e marris.
(RAIMB., *Ogier*, 605, Barrois.)

Et l'empereres fu moult *grains* et iriez.
(*Coron. Looys*, 91, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)
Impr., *grams*.

Ço fu celui, sachez tuz,
K'al matin iert *greins* e nus,
Apres manger frans e duz,
Curteis, largis as tretuz.
(*Conquest of Ireland*, 348, Luard.)

Grains et marris fist tant par sa maistrise.
(AUDEFROIS LI BASTARS, Bartsch, *Rom. et past.*, I, 56, 15.)



L'empereres les voit, *grains* en fu et dolans.
(*Chans. d'Antioche*, II, v. 193, P. Paris.)

Quant n'en puet nul trouver, s'en fu *grains* et maris.
(*Fierabras*, 71, A. P.)

L'amires l'ot, s'en fu *grains* et iré.
(*Huon de Bordeaux*, 5921, A. P.)

Dont il fu molt *greins* et iries.
(*Renart*, Br. XI, 2858, Martin.)

Moult fu *grains* et plains d'ire.
(*Gar. de Mongl.*, Richel. 24403, f° 4d.)

Molt fu *grainz* et plainz d'ire.
(*Ib.*, Romv., p. 348.)

Ja est mes cuers si *grains* et si iries.
(*Auberis li Borgignons*, Romv., p. 226.)

Quant vendra au jor derreain,
Ou tuit ierent irié et *grain*.
(Geff., .vii. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 82b.)

Quant de l'estour s'en fu partis
Li rois Othe, *grains* et matis.
(Mousk., *Chron.*, 22113, Reiff.)

A Roume furent Sarrazin revenu,
Grain et dolant et de cuer irascu.
(*Enf. Ogier*, 1390, Scheler.)

Quant li reis les entent, *grein* fud en sun curage,
Mes nel volt lors mustrer, kar il er si volage.
(*Horn*, 1360, Michel.) Var., *grainz*.

Mes moult en sunt *grain* et maris,
Grant duel font de la departie.
(*Floriant*, 6788, Michel.)

2. **GRAIN**, adv., nullement, pas du tout :

Trestout estoit bien ;
D'Angloys ne leur train
Ne me challoit *grain*.
(Martial de Paris, *Vig. de Charl. VII*, f° 23b, éd. 1493.)

Tel se tue de labourer
Sa vigne ; mais il n'ose *grain*
Sa gorge de vin arrouser.
(*Farce de Folle Bobance*, Anc. Th. fr., II, 270.)

Que povres gens ne prisoit *grain*.
(*Mor. de Charité*, Anc. Th. fr., III, 412.)

De ces targes *grain* suis a souhait,
Qui sont paintes de vert de gris bien laict,
Et bordees d'une bien grosse graine.
(*Les sept Marchans de Naples*, Poés. fr. des xve et xvie s., II, 106.)

Ceste cy n'est mie la mienne, je n'en veulx *grain*. (Rabel., *Pantagruel*, Nouv. prol., éd. 1552.)

Les rachepterez vous ? — *Grain*. (Id., *ib.*, liv. V, ch. xxix, éd. 1564.)

— *De grain*, loc., sérieusement, activement :

Et fesoit bien samblant et chiere
De damoisele qui *de grain*
Aidast sa dame tout de plain.
(Pierre Gentian, *Le Tournoiment as dames de Paris*, Romv., p. 392.)

Centre de la Fr., *pas la graine*, loc. Point du tout : « Je ne l'aime *pas la graine*. — As-tu vu ton père, hier ? — *Pas la graine*. — As-tu cueilli des pommes, as-tu fait du vin cette année ? — *Pas la graine*. » (Jaubert, *Gloss. du centre de la France*.)

3. **GRAIN**, s. m., tout ce qu'on peut employer en cuisine :

Bouli lardé. Prenes vostre *grain* et le lardes... Brouet de canelle. Cuises vostre poulaille en eaue et en vin, ou en autre *grain*. Brouet gorgié. Prenes vostre *grain* et le despecies. Brouet rousset. Prenes vostre *grain* et oignons mincies... Brouet de verjus. Prenes vostre poulaille ou autre *grain*... Rappe. Metes vostre *grain* frire... (Taillevent.)

4. **GRAIN**, s. m., tache :

Et .i. front large, blanc et plain,
N'i avoit ne fronce ne *grain*.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 142c.)

C'est à peu près dans le même sens qu'on dit encore un *grain* de beauté.

GRAINCE, s. f., peigne pour séparer les cheveux :

Discerniculus, li, brochette ou *graince* a diviser les cheveux. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Cf. Greve.

GRAINCHON, s. m., petit grain :

Et ne mengeoient chose yssante de vigne jusque au *grainchon* croissant dedens le grain du roisin. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 144 v°.)

1. **GRAINDE**, *grame*, adj., triste :

Danois le voient, s'en sont *grainde* et dolent.
(*Auberi*, p. 110, Tobler.)

E del mal qi el mond se faisse
Si sunt *grames* et lor desplaisse.
(*Poème s. la fin du m.*, Ars. 3645, f° 43 r°.)

2. **GRAINDE**, voir Graignor.

GRAINDRE, voir Graignor.

GRAINE, *grainne*, *graigne*, *greinne*, *grenne*, s. f., cochenille ou kermès, employé à la teinture de l'écarlate :

Une riche tente vermeille,
De soie estoit tainte en *grainne*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 269d.)

Confanon an *graine*.
(J. Bod., *Sax.*, xxx, Michel.)

Puis vesti dras de lin et bliaut taint en *graine*.
(Id., *ib.*, lxxvi.)

Robe veire, cote et mantel
A fet porter de soie an *greinne*.
(*Chev. au lyon*, 2968, Holland.)

Mains bon drap i ot rot, qui esteit teint en [*graigne*.
(*Renaut*, ms. Oxf. Bodl. Douce cxxi, fin.)

L'anste a brandie dont l'ensengne est de *graine*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 17b.)

Tuit furent d'escarlate en *grainne*
Vestut mult acemeiement.
(*Dolop.*, 10600, Bibl. elz.)

Andui ont il robe tot d'un
Ou il n'a *graine* ne bresil,
K'il sont de soie et de chainsil.
(*L'Escoufle*, Ars. 3319, f° 17c.)

En corte chemise le maine
Et en chauces de soie en *graine*.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 162e.)

Vestue d'une cotele en *graine*.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 71b.)

Riches dras ot vestus qui erent taint en *graine*.
(*Berte*, 1777, Scheler.)

Nus n'aura ja pardon se il n'en sueffre paine.
Ne plus que l'en puet faire escarlate sanz *graine*.
(*Chastie Musart*, Richel. 19152, f° 107d.)

La charge de *graine* .iiii. den. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 2e p., ii, 21, Lespinasse et Bonnardot.)

Et teil i a qui destrier maine
Covert de soie e tainte en *graine*.
(J. Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, 3195, Delmotte.)

Et sorcot herminé trop bel
De soie en *graine* et d'escuiriex.
(*Le Lai de l'Ombre*, p. 52, Michel.)

Par cui nous soions non pas sanz plus lavé mais taint en *graigne* et renouvelé et baptizié ou sanc Jesus Crist. (Laurent, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 18a.)

Lai ne vent on nulle poison
Pour enherber, maix draip de *grenne*
Ou dreips qui sont d'aultre moison.
(*Guerre de Metz*, st. 11e, E. de Bouteiller.)

Violet en *grainne*. (1359, *Compt. de l'argent.*, p. 227, Douët d'Arcq.)

Violet brun en *grainne*. (*Ib.*, p. 234.)

Ung couvertoer d'une *graigne* vermeille. (1380, *Inv. de Ch. V*, 3812, Labarte.)

Lis, orilliers blans, draps floirans la *graine*.
(Eust. Desch., *Poés.*, Richel. 840, f° 358a.)

Safran, canelle, espicerie,
Gingembre blanc, *graine* et cloux non.
(Id., *ib.*, f° 442d.)

Il porte une manche vermeille ne sçay se c'est *graine* ou autre taincture. (*Perceforest*, vol. VI, ch. xv, éd. 1528.)

— Fig., *taint en graine*, solide, assuré, immuable :

Amour d'omme envers fame n'est mie *tainte en* [*graine*,
Par trop pou se destaint, por trop pou se des- [graine.
(J. de Meung, *Test.*, 437, Méon.)

GRAINEUR, voir Graignor.

GRAINEUX, adj., grenu :

Acinosus, *graineux*, plein de grain. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Apres avoir sié les *graineuses* crinieres,
Les bons et beaux presens de la dame Ceres.
(Imbert, *Son. exoter.*, 1re p., p. 40, éd. 1578.)

GRAING, voir Grain.

GRAINGATE, voir Grangete.

GRAINGNIER, voir Graignier.

GRAINGNUR, voir Graignor.

GRAINJATE, voir Grangete.

GRAINNE, voir Graine.

GRAINNILLE, s. f., boisson de grains :

Que aucuns ne soit sy hardis de brasser ne vendre *grainnilles* ne aultres grandes cervoises ne petites ensemble, pour eviter aux fraudes. (xive s., *Stat. des brass.*, Reg. des stat., p. 12, Arch. mun. Abbeville.)

GRAINNOR, voir Graignor.

1. **GRAINTE**, voir Creante au Supplément.

2. **GRAINTE**, s. f. ?

Alons un peu rincher nos dens,
Et laissons cette *grainte*.
(*Farce du Raporteur*, p. 8, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. II.)

GRAINUR, voir Graignor.

GRAIOLER (se), v. réfl., s'ébattre, faire l'amour :



Trueve .II. puceles seant
Ki grant duel aloient faisant
Por .II. chevaliers lor amis
Que li gaians avoit ochis
Le soir devant a l'avespror.
O eus *se* voloit *graioler*
Le fiex au Satanas pullent.
(*Fregus*, p. 169, Michel.)

GRAIPAILLE, voir GRIPAILLE.

GRAIRIE, voir GREERIE.

GRAISLETÉ, s. f., qualité d'une personne grêle, maigre :

Gracilitas, *graisleté*, maigreté, maigreur. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

GRAISLOIER, *gresloier, grailloier, grailoiier, grailoier, greilloier, grelloier, greloier, grelier, grelloiier, graloyer, graillier, grailier, greillier*, verbe.

— Act., faire rendre un son à une trompe, à un graile :

Mais ly roys des Taffurs fist ung cor *graloyer*.
(*Chev. au cygne*, 7607, Reiff.)

La ot mainte buisine *grailoiie* et sonnee.
(*Ib.*, 23454.)

Lors fet les cors soner et *gresloier*.
(*Aleschans*, 4929, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Lors fait ses cors soner et *grailoiier*.
(*Mon. Guill.*, ms. Berne 296, f° 199ᵃ.)

Lors fist ses cors sonner et *gresloier*.
(*Ib.*, Richel. 368, f° 273ᵉ.) Plus bas : *greloier*.

Par droite force fist ses cors *graillier*.
(RAIMBERT, *Ogier*, 1079, Barrois.)

Sorgalan l'aumaçor fist ses cors *gresloier*.
(*Beuv. d'Aigrem.*, Richel. 766, f° 2ᵈ.)

Sorgalant l'amachour fist ses cors *greilloier*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 154ᶜ.)

La ot mainte buisine *graisloie* et sonnee.
(*B. de Seb.*, v, 109, Bocca.)

Baudewins et le prestres entreirent el monstier
Et li clers va le clokes ensamble *grailloier*.
(*Ib.*, XVI, 433.)

...Adont ung cor *grailloie*.
(*H. Capet*, 596, A. P.)

Ly connestablez prist ung cor a *grelloiier*.
(*Ib.*, 1636.)

Ce fust bon c'on feist la trompe *greillier*
Afin que on se peust entour vous ralier.
(CUV., *Bertran du Guesclin*, 18264, Charrière.)

— Neutr., rendre un son, jouer d'un instrument :

La oissiez *gresloier* et tentir,
Mainte buisine corner et esbaudir.
(*Gar. le Loh.*, 2ᵉ chans., v, p. 170, P. Paris.)

Quant voient l'ost Charlemainne loigier,
Oiient ces cors soner et *grailloier*.
(*De Charlem. et des Pairs*, Romv., p. 170.)

Com il oi les contes corner et *grailoier*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 167, Michelant.)

Quant le fiert sor la table (le baston), oiant ses [chevaliers,
Trestout fait le palais fremir et *gresloier*.
(*Gui de Bourg.*, 1848, A. P.)

Lors veissies cors *grailloier*
Parmi l'ost des Cassidonois.
(*Blancand.*, 4126, Michelant.)

Qui lors oist tentir buisines
Trompes sonner, corz *grelloier*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 19198, W. et D.)

Et je qui n'ai veu le paon decoper,
Ne n'ai veu les dames *grelier* ne jouer,
Coument porray grant cops souffrir ne endurer.
(*Veus dou paon*, Richel. 1554, f° 87 r°.)

Hé ! Diex, qu'a l'assalir oissies *grailloier*
Trompes, tamburs, naquaires et maint cor menuier !
(*B. de Seb.*, XXIII, 659, Bocca.)

La oissiez buisinez sonner et *greloiier*.
(*H. Capet*, 3086, A. P.)

Quant la trompette oi, qui fort va *grailiant*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 961, Chron. belg.)

La langue de la vénerie a conservé le verbe *grailler* avec le sens de sonner du cor d'une certaine façon pour rappeler les chiens.

GRAISSE, *graixe*, s. f., désigne une sorte de redevance :

Par ces presentes quitons, affranchissons et exemptons de toutes autres aide et prieres, *graixes*, cherrois et d'autres choses que nous leur pourrions demanders (15 oct. 1383, *Décharge d'impôts*, ap. Servais, *Ann. histor. du Barrois*, II, 464.)

Par ces lettres affranchissons et exemptons a tousjours en perpetuité, de toutes tailles, aides, gests, collectes, prieres, subsides, impos et debis de ville, d'oos, de chevachiees, de charroy, de *graisse*, de crouees. (1 déc. 1401, *Ch. de la ville de Clermont-en-Argonne*, ib., II, 479.)

GRAISSEUR, s. f., odeur de la graisse :

Et en son odeur (de la mente) est *graisseur*. (*Jard. de santé*, I, 288, impr. la Minerve.)

GRAL, voir GRAAL.

GRALEIS, *graieleis*, -*iz*, s. m., cri, chant :

Graleiz de gelinnes. (*Prov. et dict. popul.*, Richel. 19152.) Var., *graieleis*. (*Ib.*, Richel. 837.)

GRALIEMENT, s. m., cri, chant :

Qu'il m'exposeroit liement
De leurs chans (des oiseaux) le *graliement*.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 353 r° ; Scheler, II, 30,993.)

GRALIER, voir GRAELIER.

GRALLIR, v. n., grêler :

A la fin du dit moix, il fist froit .v. ou .vi. jours en routte, et *grallit* fort. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1476, Larchey.)

GRALOYER, voir GRAISLOIER.

GRAMAIRE, s. m., grammairien :

Varro ki fu molt bons *gramaires*.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 175, Meyer.)

Contre Nachor ierent contraire
Phyllosophien et *gramaire*.
(ID., *ib.*, p. 167.)

— Savant, astrologue, magicien :

Amis, dist il, *gramaires* es
E des lettres endoctrines.
(*Vie du pape Greg.*, p. 48, Luzarche.)

Quant il ont longuement gramoié et ploré :
Seignor, ce dit Renaus, or vous reconfortes,
Se Deu plaist et sa mere noveles en ores;
G'irai en l'abeie a nostre abé parler,
Si ferai le *gramaire* et lire et conjurer ;
Se Maugis i est mors, ocis ne afoles,
Il le sauront mult bien ains qu'il soit ajorné.
(*Renaud de Montauban*, Richel. 24387, f° 32ᵇ.)

GRAMAIREMENT, *gramm.*, adv., selon les lois de la grammaire :

Gramatizo, zas, parler *gramairement*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Grammatice, *grammairement*. — Parler *grammairement*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

GRAMAIRER, - *arer*, v., enseigner la grammaire, les belles-lettres :

Gramatizo, *gramarer*, ensaignier. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679.)

GRAMARER, voir GRAMAIRER.

GRAMAS, voir CRAMAS.

GRAMATIQUE, - *icque, gramm., grasm.*, adj., de la grammaire :

Science *gramatique*.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 216 v°.)

— Versé dans la science de la grammaire, dans les belles-lettres :

Li hom est apeles *gramatiques* se il parole selonc gramatique. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 269, Chabaille.)

Jehan Philiteau *gramaticque*. (16 août 1546, *Reg. delib.*, f° 36, Arch. mun. Montauban.)

Soy pourveoir de orateur et *grammaticque* ydoines a ladicte regence. (30 mai, 1541, *ib.*)

— S. f., grammaire, belles-lettres :

Gramatique, dyaletique, rethorique. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 8, Chabaille.)

J'apris ung poy de *gramatique*
Quant je souloye estre en enfance.
(GACES, *Deduiz*, Ars. 3332, f° 39 v°.)

Sicomme en *grasmatique* qui veult cognoistre la nature d'une oroyson, il considere de quelles et de quantes partie, elle est... (ORESME, *Polit.*, ms. Avranche. 223, f° 4ᶜ.)

Moise enseigna la *grammatique* et toute sapience a ses Hebrieux. (LA BOD., *Harmon.*, p. 10, éd. 1578.)

GRAMBILLE, s. f., sorte de bière :

Ont droit (le doyen et chapitre de S. Vulfran) de percevoir seur chascun brasseur de servoise... pour cascun brassin de servoise ou *grambille*, six los... (1391, *Livre blanc d'Abbeville*, f° 100ᵃ, ap. Duc., *Granvalla*.)

1. GRAME, *gramme*, s. f., souci :

Or oyez un flabel cortois
D'un vallet fil a un borjois
Qui prit fame cortoise et sage...
De li fist s'amie et sa dame,
Sovant li recordoit sa *grame*.
(*De Porcelet*, 1, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 286.)

Dont la dame fu moult en *gramme*.
(*Chron. de Floreffe*, 3450, Mon. pour servir à l'Hist. de Namur, du Hainaut, etc., VIII, 184.

Cf. GRANDE.

2. GRAME, voir GRAINDE.

GRAMECE, s. f., chagrin, affliction, tristesse :

Autre joie et autre alegrece
Torne a dolor et a *gramece*.
(*Poème s. la fin du m.*, Ars. 3645, f° 59 v°.)

De la *gramece* q'il aveient
E petit e grant tuit pluroient.
(*Ib.*, f° 65 r°.)



Bien poras dire qe tu auras
Toz jor mais ce qe voudras
De ris, de joie, d'alegrece ;
Jamais n'auras une *gramece.*
(*Ib.*, f° 40 v°.)

Ne n'atendez mais alegrece
Avoir, mais dolor et *gramece.*
(*Ib.*, f° 38 r°.)

GRAMENTEMENT, *guerm.*, s. m., lamentation :

Dolousement et *guermentement.* (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 53 v°.)

Lamentum, *guermentement* ou pleur. (*Catholic.*, Richel. l. 17881.)

GRAMENTER, *grementer*, *garmenter*, *guermenter*, *guermanter*, *germenter*, *guementer*, verbe.

— Neutr., lamenter, se plaindre :

De *guermanter* n'a mes talant.
(*Renart*, Richel. 1630, f° 166ᶜ.)

Plourans et *gramentans.* (*L'Abbaye de devot. et de charité*, Ars. 3167, f° 46 r°.)

Les uns plorant et *garmentant*
Et lor compaignons desplaignant.
(*Castoiem. d'un père*, cont. XVI, 47, ap. Méon, *Fabl.*, II, 126.)

Nul ne doit *gramenter* puis que il n'y a mort.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 55 r°.)

— Réfl., se lamenter :

Bien *me* doi de lui *garmenter.*
(WACE, *Vie de Ste Marg.*, 272, p. 106, Joly ; Richel. 1555.)

Comme Beufvon se *gramentoit* de sa femme... (*Ren. de Montaub.*, Ars 5072, f° 7 r°.)

Ay je donc tort se *me garmente*
Plus que nulle qui soit vivente ?
(*Poés. de Charles d'Orl.*, Rondel par la duch. d'Orl., p. 409, Champollion.)

Tu *te* souloies *germenter*
Et tu fais joye souveraine !
(*Pass. N. S.*, Jub., *Myst.*, II, 309.)

Soy guermenter
Que ung homme ne peult tant ne quant
D'une femme se contenter.
(COQUILL., *Playd.*, II, 49, Bibl. elz.)

Se guermente par tres piteux regretz. (A. CHART., *Quadr. inv.*, Œuv., p. 409, éd. 1617.)

Elle commença a plourer, a *soy* destordre et *grementer.* (*La Mer des hystoir.*, t. II, f° 26ᵃ, éd. 1488.)

Helas ! j'ay veu quant en liesse estoye ;
De nulle chose point ne *me guermentoye.*
(1505, *Du Gouv. des trois Estatz*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., XII, 98.)

— Act.. se lamenter sur le sort de quelqu'un :

O noble roy de France,
Tant aymé et requis,
Des nobles la substance,
De vaillance le pris,
Ung chacun te *guemente*
En te plaignant tres fort.
(1525, *Chans. sur la batail. de Pavie*, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, II, 86.)

— Irriter, agacer, piquer :

Brief, a ouyr leur resverie,
Comment l'une l'autre *guermente,*
C'estoit une droicte faerie.
(COQUILL., *Enqueste*, II, 103, Bibl. elz.)

En Normandie, spécialement dans le département de l'Orne, et dans quelques endroits du Perche, des dép. d'Eure-et-Loir et de Seine-et-Oise, on dit *se garmenter* de quelque chose, pour signifier s'en occuper avec beaucoup de soin et d'activité. Nous avons entendu, du côté d'Houdan (Seine-et-Oise) des phrases comme celles-ci : « Allons, *garmen-toi tôt* de la cuisine. Voyons, faut *t'en garmenter.* »

GRAMIER, *garmier*, *gremier*, *gramoier*, *guermoier*, verbe.

— Neutr., s'attrister, se désoler, se courroucer :

Ges ai oi si *gramoier.*
(*Tristan*, Richel. 2171, f° 3ᵃ.)

Cui il ataint molt est corte sa vie,
Et Gauteles ces grans cops i anplie,
Et Juliiens de l'autre part *gramie,*
Et Henries a la chiere hardie.
(*R. de Cambrai*, 8635, A. T.)

Qui dont oist li dansel *gramoier,*
Ses poins detordre et ses caveus sacier.
(RAIMB., *Ogier*, 165, Barrois.)

Le bon Danois entendi *gramoier,*
Dementoit soi, si n'avoit que mengier.
(*Ib.*, 8870.)

Charles [voit] son neveu *gramoier* et irer.
(*Fierabras*, 186, A. P.)

— Impers. :

(Dieu) qui me vient compter et dire
Que de riens il ne m'anoie,
Ne larmoie
Ne *gramoie.*
(FROISS., *Poés.*, II, 262, 6, Scheler.)

— Réfl., s'attrister, se courroucer :

Quant le voit Ladines, durement *s'en gramie.*
(*Rom. d'Alix.*, f° 17ᵇ, Michelant.)

Li suens maris l'entent, mout *se gramoie*
De la bele qui si le contraloie.
(AUDEFROIS LI BASTARS, *Bele Emmelos*, Bartsch, *Rom. et past.*, I, 60,19.)

Ploure dés oels, durement *se gramie.*
(BERTRAND DE BAR-SUR-AUBE, *Girard de Viane*, p. 4, Tarbé.)

Se li rois vers G. de noient *se gramie*
Ne porra pas faillir qu'il n'i ait estoutie.
(*Gar. de Mongl.*, Richel. 24403, f° 3ᵈ.)

Sire, amis doit estre tes,
Q'il doit s'amie a tout les
Jointes mains merchi proier,
Ne ne *se* doit *gramier*
Vers li pour cheus par qui il fu melles.
(*Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 150 r°.)

Le pajen sent sa plaie, si *se* va *guermoiant.*
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 157ᶜ.)

Quant il est aresté, prent *soi* a *gramoier.*
(*Ib.*, f° 161ᵈ.)

Sire, qui le verroit, quant .I. peu *se garmie*
Et il tient en sa main l'espee qui flambie,
Fer ne luy tient n'assier ; tout derront et esmie.
(*Doon de Maience*, 4559, A. P.)

Mes pour ses .III. enfans durement *se gramie.*
(*Gaufrey*, 996, A. P.)

Herodes l'ot, moult *se gremie,*
Samblant fait de chiere marrie.
(*Rom. de l'Annunc.*, Ars. 5201, p. 96ᵇ.)

Lors *s'*escrie et *gramoie* aussi com forcenee.
(*Ch. du Roussigneul*, ms. Avranches 244, f° 5ᵇ.)

— S'inquiéter :

Del fossé font amplir une mult grant partie,
Et de monter ces murs chascun d'eus *se gramie.*
(*Gui de Bourg.*, 4162, A. P.)

— Act., affliger :

Vo legerie me *gramoie,*
Que en bone foi vos amoie.
(*Del Cte de Poit.*, Ars. 3527, f° 172ᵈ.)

— *Gramié*, part. passé, affligé :

He vaillans cuens, com tu noz lais iriez
Et corresouz, tristes et *gramoiez !*
(*Amis et Amiles*, 2218, Hoffmann.)

GRAMMAIREMENT, voir GRAMAIREMENT.

GRAMMATIQUE, voir GRAMATIQUE.

GRAMME, voir GRAME 1.

GRAMMENT, voir GRANMENT.

GRAMMERIEUSEMENT, adv., selon les lois de la grammaire :

Parler *grammerieusement.* (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

GRAMOIER, voir GRAMIER.

GRAMOLLIR, v. a., teiller :

Quant il sera eschauffé (le lin) le mettre ensemble en draps chaulx et le couvrir, et quant il aura esté ainsi par aucunes heures le *gramollir* et le frotter, car en ceste maniere on le nettoye bien sans rompre l'estoupe, et elle se romproit qui le *gramolliroit* aussi tost qu'elle viendroit du soleil. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 27 v°, éd. 1516.)

GRAMOSE, s. f., sorte de ragoût :

Gramose est faite de la char froide du giste qui est demouree du disner et de l'eaue d'icelle char demouree comme dessus, en la maniere qui s'ensuit : primo, il convient batre quatre ou six œufs, c'est assavoir moyeul et blanc, et batre, batre, et tant qu'ils soient degoutans comme eaue, car autrement ils se tourneroient ; et mettre autant de vertjus comme les œufs montent, et faire boulir avec l'eaue de la char ; et d'autre part faire la char par les ches, et mettre deux pieces en l'escuelle, et le brouet par-dessus. (*Ménagier*, II, 145, Biblioph. fr.)

GRAMPE, voir CRAMPE.

GRANATE, voir GRENATE 2.

GRANATIER, voir GRENETIER.

GRANCESME, adj., très grand :

Si vint *grancesmes* jholt. (*Fragm. de Valenciennes*, v°, l. 15, Stengel.)

1. **GRANCHE**, s. f., carcasse de l'animal :

Il convient avoir petites poulettes, et les tuer un ou deux jours devant, puis appareillier, et copper les jambes et les cols, oster les charcois et getter hors, rompre la *granche*, et pousser les cuisses pour faire la char plus courte. (*Ménagier*, II, 212, Biblioph. fr.)

Aux mendiens, qui ne prennent monnoye,
Mais pain et vin, aussi leur en donnoye,
Car duyt estois de leur faire du bien,
Qu'on leur baille la *granche* de mon oye



Que des longtemps fait engresser j'avoye ;
S'ils ont grant fain, ilz la rongeront bien.
(*Test. fin Ruby*, Poés. fr. des xve et xvie s., XIII, 8.)

Granche, the carkasse of a fowle. (Cotgr., éd. 1611.)

2. **GRANCHE**, s. f., sorte de jeu de dés :

Le suppliant trouva iceulx compaignons jouans au jeu de la *granche*, c'est assavoir a getter trois dez a la plus grant poincture. (1419, Arch. JJ 171, pièce 1.)

Cf. Griesche.

3. **GRANCHE**, voir Grange.

GRANCHERIE, voir Grangerie.

GRANCHETE, voir Grangete.

GRANCRENELLE, s. f., nom d'une antienne de l'office de la Nativité de la Sainte Vierge :

Festum præsentationis B. M. Virginis... ad instar Nativitatis et Visitationis ejusdem Virginis, demptis antiphona, gallice le *grancrenelle*. (*Ms. de l'Egl. de Cambrai*, f° 59 v°, ap. Duc., *Grancrenelle*.)

GRAND, voir Grant.

1. **GRANDE**, s. f., grandeur, taille :

Il hi a encore des faizans qui sunt de la *grande* et de faisonz des nostres pais. (*Voy. de Marc Pol*, c. LXXII, Roux.)

2. **GRANDE**, adj. f. pris subst., grand danger :

De moult *grande* s'est escapes
Li nies le roix, c'est verites.
(*Perceval*, 11917, Holland.)

3. **GRANDE**, s. f., souci, préoccupation, désir :

Mult avez hui esté en *grande*
De reconter hui vostre vie ;
Plains estes de melancolie.
(*Tristan*, t. I, p. 227, Michel.)

Trop s'en vont tost, ce lor est vis ;
Cascune a Deu le sien conmande,
Del revenir sont ja en *grande*.
(*Parton.*, 10546, Crapelet.)

De mangier auqes de viande
N'estoit mie li rois en *grande*.
(Mousk., *Chron.*, 2960, Reiff.)

S'ont ocis Ernaut de Biaulande
Qui d'aus ocire estoit en *grande*.
(Id., *ib.*, 7600.)

Dont il reciut Dieu a offrande
Par quoi il ot esté en *grande*.
(Id., *ib.*, 11444.)

Quar la puors et la viermine
Moult leur grevoit et la famine,
Et li mort, dont tant i avoit
Que nus aciever n'en savoit,
Et çou qu'il orent de viande
Tenoient li plus rice en *grande*,
Que li povre peu en avoient,
Et li autre cier l'acatoient.
(Id., *ib.*, 26905.)

La plus bele estes, gel sai bien,
De tot cest siecle terrien,
Fors la roine d'Yrelande
De cui veoir sui molt en *grande*.
(*Durm. le Gal.*, 1963, Stengel.)

Tut s'espert e li chet la chere,
Un petitet s'est trait arere,
Sis quers volette e est en *grande*.
(Hug. de Rotelande, *Ipomedon*, 37, Stengel, *Zeitschr. f. r. Ph.*, VI, 395.)

Er soir me tint forment en *grande*
Orgilleuse d'amor la bele.
(*Blancand.*, 1590, Michelant.)

Par moi mont de salus vos mande,
Com cil ki toz jors est en *grande*
De vostre honor a porchascier.
(Rob. de Blois, *Poés.*, Richel. 24301, p. 604^b.)

Comme de bonnes armeures
Desquelles on doit estre en *grandes*.
(Guiart, *Roy. lign.*, 18084, W. et D.)

Cf. Engrant.

GRANDECE, -*esce*, -*esse*, -*eiche*, *grend.*, *graund.*, s. f., grandeur :

Eslevede est la tue *grandece* sur les ciels. (*Lib. Psalm.*, Oxf., VIII, 2, Michel.)

Sulunc la *grandece* de tun braz. (*Psalt. monast. Corb.*, Richel. l. 768, f° 66 r°.)

Sa permenance, sa *grandesce*, sa bonteiz, sa virtuz. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 136 r°.)

Solonc la *grandesce* del forfait. (*Gr. Charte de J. sans terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 82 v°, Bibl. Rouen.)

Et dou firmament la *grandece*.
(Gaut. de Mes, *Image du monde*, Richel. 2173, f° 44^c.)

De terre toute la *grandesce*.
(Id., *ib.*)

La *grandesce* de totes choses.
(Id., *ib.*, ms. S.-Brieuc, f° 36^b.)

Dont il le vorent sovent batre,
Mais il n'osent pour sa *grandece*.
(Mousk., *Chron.*, 9831, Reiff.)

La *grandece* du ciel. (Laurent, *Somme*, ms. Milan, Bib. Ambr., f° 47^c.)

De quel aage et de quel *grandece*. (*Dou Diciple et dou Mestre*, Richel. 423, f° 88^d.)

Ne petit ne grant, mais est de moienne *grandesce*. (*Liv. de Marc Pol*, LXXXI, Pauthier.)

Si cum cil ki sunt el ciel sulunk la *graundesce* del bien ke tut lur dimes funt ta volenté parfitement. (*La Patre nostre*, Richel. 25407, f° 159^c.)

Li plusour des barons se sunt entr'acordé
Qu'a Doon ne faudront pour nulle poosté,
Que son pere Guion leur a moult resemblé
De *grandeiche*, de gros, de sens et de bonté.
(*Doon de Maience*, 4837, A. P.)

Elle estoit grant femme ; selon sa *grandesse* touz membres bien lui respondoient. (*Troilus*, Nouv. fr. du xive s., p. 126.)

Si n'en voel plus rien dire touchant *grandesse* d'une chose non faicte despuis longtemps pareille. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 38, Buchon.)

Si eut le col gros et bien fourny a la *grandesse* du col et de la teste et du corps. (*Lancelot du Lac*, 1re p., ch. 55, éd. 1488.)

— Employé comme titre honorifique :

A Daire, le grant roy de Perse, Coprinus et Antiocus salus et joie. Sache la votre *grandesse* que cil Alixandre que vos apeles enfant a destruit notre province. (*Le liv. dou roi Alix.*, Richel. 1385, f° 24^a.)

GRANDEL, s. m. ?

Au serrurier pour .XVIII. crampons emploies a cloer les *grandeaulx* et les safleures dudit baillot. (1459, *Compt. de Nevers*, CC 55, f° 31 v°, Arch. mun. Nevers.)

GRANDELET, -*ellet*, adj., un peu grand :

Les aulcunes en avoient de pendus entour d'elles et autour de leurs corps (des enfants) avec bandeaulx de toille, et d'autres tenoient et traisnoient les *grandelles* par les mains, du mieux qu'elles pouvoient. (J. Chartier, *Chronique de Charles VII*, c. 223, Bibl. elz.)

Un ruisseau assez *grandelet*. (Thevet, *Cosmogr.*, XIIII, 8, éd. 1558.)

GRANDESCE, voir Grandece.

GRANDESIME, voir Grandisme.

GRANDESME, voir Grandisme.

GRANDESSE, voir Grandece.

GRANDET, *grandest*, adj., un peu grand :

Mes l'une de ces filles dittes
Gesoit en .I. bers petiteste,
Et l'autre estoit auques *grandeste*.
(J. Le Marchant, *Mir.*, ms. Chart., f° 15^d.)

Elle fait bouillir le pot, berce l'enfant, donne la mamelle a un autre, au plus *grandet* elle donne une crouste de pain a ronger. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, VI, Bibl. gaul.)

Quand elles furent un peu *grandettes*, de l'aage de trois ou quatre ans. (Brant., *Vies des Dames illustr.*, Elizabeth de France, Buchon.)

Nom propre, *Grandet*.

GRANDILE, -*ille*, s. m. ?

Contre le tige de ce trophee estoient posees sur le *grandile* deux effigies d'hommes captives. (Noguier, *Hist. Tolos.*, p. 24, éd. 1556.)

Le long du *grandille*. (Id., *ib.*, p. 25.)

GRANDILLE, voir Grandile.

GRANDIME, voir Grandisme.

GRANDIN, adj., grand :

Grandins ert la praierie,
Qui tuz dis est beal flurie.
(*S. Brandan*, 1734, Michel.)

Nom propre, *Grandin*.

GRANDISE, s. f., grandeur :

C'est a savoir que l'on alise
Non mie du cors la *grandise*,
Mes de cuer les plus vaillanz homes.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 5^a.)

GRANDISME, -*dime*, -*deime*, -*desme*, *grantdisme*, adj., très grand :

Sor .I. *grandisme* chaceor.
(Ben., *Troie*, Ars. 3314, f° 188^c.)

Des portaus lancent pex aguz
E *grandimes* caillous cornuz.
(Id., *D. de Norm.*, II, 4027, Michel.)

Et s'entreferient sor les cous
Et sor les chies *grandimes* cous.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 70^a.)

Que il meist un *grandeime* pot al feu. (*Rois*, p. 360, Ler. de Lincy.)

Et en feroit *grandismes* cols et desmesurez. (*Artur*, Richel. 337, f° 44^b.)

Lors s'entrefierent *grandismes* coups. (*Ib.*, ms. Grenoble 378, f° 66^a.)

Montes sor .I. *grandime* destrier. (*Tristan*, Richel. 1434, f° 16^a.)

Si prist .II. *grandesmes* pierres, si leur fist lier as cous, et puis si les fist geter en le mer. (Robert de Clary, p. 18, Riant.)



.I. *grantdesime* cerf tout blanc. (*S. Graal*, III, 710, Hucher.)

Il avoit entor le col une *grandesime* chainne d'argent. (*Ib.*, III, 710.)

As barons s'en repairent le *grandisme* trotton.
(*Conq. de Jerus.*, 3079, Hippeau.)

Les *grandismes* galos en vait.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 7ª.)

Une *grandisme* crois doree qui sour le Temple estoit a tiere. (*Chron. d'Ernoul*, p. 234, Mas-Latrie.)

Et avoit unes grandes joes et un *grandisme* nes plat. (*Aucassin et Nicolette*, p. 28, Suchier.)

Une *grandime* hure aporte.
(*Renart*, 20374, Méon.)

La teste a prise du *grandisme* malfé.
(*Huon de Bord.*, 5209, A. P.)

Vos prenderes de vo rice barné,
De vos barons a *grandime* plenté.
(*Ib.*, 9574.)

Doner *grandisme* cox. (*Gir. le Court*, Vat. Chr. 1501, f° 3ª.)

Une *grandisme* lumiere. (*Vies des Hermites*, ms. Lyon 698, f° 6 r°.)

Dedenz un *grantdisme* rocher.
(*Vie du pape Grég.*, p. 93, Luzarche.)

Et avoit *grandisme* pooir de gens et de terre. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 36, Chabaille.) Var., *grandime*, *grandesime*.

Tebet est une *grandisme* province. (*Liv. de Marc Pol*, CXIV, Pauthier.)

Mez li gars est venu, s'a le feu aporté
Et du feurre a son col a *grandisme* plenté.
(*Doon de Maience*, 948, A. P.)

Quer en mon songe ennuit et en avision
Me fu vis que je vi .I. *grandisme* gaignon,
Fier et noir et velu, de moult fiere fachoñ,
Qui des cors leur traioit le foie et le pommon.
(*Ib.*, 1728.)

GRANDITÉ, s. f., grandeur :

Queus que unques seit sa nature,
Sa force e sa *grandité*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 23958, Michel.)

GRANDUR, voir GRAIGNOR.

GRANDURE, s. f., grandeur :

Sulunc la *grandure* de tun braz. (*Psalt. monost. Corb.*, Richel. l. 768, f° 66 r°.) Ms., *grandere*.

Statura, *grandure*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679, f° 249 v°.)

1. **GRANÉ**, s. m., sorte de ragoût :

Au tercez cours avient conyns en *grané*.
(*The treatise of Walter de Biblesworth*, p. 174, Wright.) Impr., *gravé*.

Se vos volez fere *grané* de menus oiseaus, metez les oiseaus cuire en .I. pot tout assec, ovec charbonnees de lart, e metez vin en eve, e poivre, e gingembre, e tenez bien couvert que l'alaine ne s'en isse devant que tout soit cuit. (*Ens. p. apareil. viand.*, Richel. l. 7131, f° 100ª.)

Limandes... soient fris a la fleur et mangies a la sausse vert, ou fris par moitié et mengies au civé ou au *grané*. (*Ménagier*, II, 202, Biblioph. fr.) Impr., *gravé*.

Le *grané* sentant comme basme.
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 311, Jacob.) Impr., *grave*.

Pour faire *grané* de poisson, de brochet et de carpe, ou aultre poisson, escaillez et frisez le poisson ; faictes hasler du pain et tremper en puree de poix, et coullez, et y mettez de l'ongnon fricassé, trenché assez gros, et mettez bouillir ensemble gingembre, canelle et menues espices, et les deffaictes de vinaigre, et y mettez ung peu de saffran pour le coulourer. (TAILLEVENT, *le Viandier*, éd. s. l. n. d.)

Grané de loche, *grané* de perche. (ID., *ib.*)

2. **GRANÉ**, adj., ladre :

Porceau *grané*. (1536, *Reg. cons. de Limoges*, I, 270, Ruben.)

GRANETÉ, voir GRENETÉ.

GRANETEAU, s. m., petit grain ; est représenté par un nom propre :

Guillaume *Graneteau*. (4 juill. 1366, *D. d'Orl.*, l. A 114, Arch. Loiret.)

GRANETIER, voir GRENETIER.

GRANFFE, voir CRAMPE.

GRANGE, *granche*, *grangne*, *grangnhe*, *graigne*, s. f., métairie :

Moult par estoit riche la *granche*.
(*Renart*, 6533, Méon.)

Por edifier une *grangnhe*. (*Trad. du* XIII*e s. d'une ch. de* 1202, Cart. du Val St Lambert, Richel. l. 10176, f° 16ᶜ.)

Le maison et le *grangne* et les appendisses. (*Trad. du* XIII*e s. d'une charte de* 1234, ibid., f° 34ᵈ.)

Volons et otrions que lidit religieus tiegnent, aient a tousjours paisivlement le *graigne* avuec tout le porpris qui siet deleis le puich d'Onnelet. (1300, *Cart. de Foigny*, Richel. l. 18374, f° 306 v°.)

— En particulier, dépendances de monastères. C'étaient des espèces d'hospices champêtres et monastiques qui recueillaient non seulement les religieux du grand monastère voisin, mais souvent encore les voyageurs et les étrangers. Les *granges* des abbayes considérables, comme celle de Saint-Denis, étaient de véritables maisons de plaisance fournies de tout ce qui touche au bien-être et à l'agrément, et dont les abbés firent quelquefois leurs *villæ* abbatiales. Le pont Saint-Ladre, le pont de la *Grange* du bûcher de l'infirmerie, celui de la *Grange* du clos, ainsi que le pont des Champs (*de Champis*), et celui de Merville, sont souvent nommés dans les *Comptes manuscrits de la grande commanderie*, aux Archives nationales.

La *grange* du Bois de l'infirmerie, située au nord de la porte de Pontoise, contenait, outre son courtil, ses treilles et ses pâturages, le grand bûcher de l'infirmerie, qui lui avait donné son nom ; elle avait encore en 1610 son clos, son manoir, sa cour, ses jardins, son vivier, son pourpris, le tout entouré de fossés et muni de bonnes murailles. (Mme F. D'AYZAC, *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, I, 335.)

La prairie de la Bretonnerie, devers la *grange* a l'Enfirmier. (*Inventaire manuscrit de l'abbaye de Saint-Denis*, *Titre nouvel*, t. II, n° 270, f° 783 ; *Cartulaire blanc*, I, f° 313.)

Pour faire a un pont pres la *grange* a l'Infirmerie, 4 l. 18 s. (1376, *Comptes manuscrits de la grande commanderie de l'abbaye de Saint-Denis*, Arch. nat.)

Grange consistant en six traits et douze estellons. (1601, Ste-Croix, Vasles, Arch. Vienne.)

GRANGEAGE, s. m., métairie :

Le prevost mena le dit Dumesnil et ses gens a un *grangeage* assez pres du dit lieu, appellé communement la grange Collart, en la maison d'un nommé Jehan Marisot,... au partir duquel *grangeage*, etc. (*Mém. de Condé*, III, 146, ap. Duc., *Grangiagium*.)

— Administration d'une ferme :

Villicatio, gouvernement de metairie, *grangeage*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

GRANGERIE, *grancherie*, s. f., office de grangier, garde d'une propriété :

Pour la maison en la *Grancherie* qu'il tient a .VI. ans. (*Compte des annivers. de S. Pierre*, 1379-1380, Arch. Aube G 1656, f° 106 r°.)

Un lieu appellé la *grangerie*. (1399, *Enq.*, la Couture, Arch. Sarthe.)

Feu Jehan comte d'Armaignac donna et laissa a la dite eglise et *grangerie* la somme de .L. escus d'or. (1476, Arch. JJ 204, pièce 24.)

GRANGETE, *-ette*, *grainjette*, *grainjate*, *-atte*, *-gate*, *granchete*, s. f., petite grange :

Une *grangette* seant a Bruyeres. (1374, Arch. MM 29, f° 114 v°.) Plus bas : *granchete*.

Por lai maixon et la *graingate* daier, (1385, *Cart. de S. Mart. de Metz*, Richel. 11848, f° 88 v°.) Plus bas : *grainjate*. *grainjatte*.

Sur du foin, dans une *grangete*,
Au maillot vous le trouveres.
(CL. BUTTET, *Poés.*, II, 74, Jacob.)

GRANGIER, s. m., métayer :

Johannes li *grangiers*. (1195, *Cart. de Montieramey*, p. 140, Lalore.)

Trop a de barat es *grangiers*.
(GUIOT, *Bible*, 1289, Wolfart.)

Villicus, metais ou metayer, *grangier*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Le metaier est ainsi appelé en France de metairie, et en Dauphiné, *granger*, de grange ; l'un et l'autre edifice, au dit pais, signifiant une mesme chose, bien qu'en France la grange ne soit que partie de la metairie. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, p. 61, éd. 1605.)

On lit dans le *Dictionnaire d'agronomie*, 1809:

Granger, on donne ce nom aux fermiers ou aux métayers dans quelques endroits.

Il est particulièrement usité dans la Suisse romande et dans le Lyonnais.

Nom propre, *Granger*.

1. **GRANGNE**, voir GRAIGNE.

2. **GRANGNE**, voir GRANGE.

GRANGNHE, voir GRANGE.

GRANGNOUR, voir **GRAIGNOR**.

1. **GRANIER**, adj., *fust granier*, trémie d'un moulin :

Le fust *granier*. (*Dénombr. de* 1366, ap. Duc., *Tremodium*.)

— Qui se nourrit de grains :

Colombæ domesticæ, colombæ cellares. Colombes *granieres*. (*Trium Ling. dict.*, éd. 1604.)

Nom propre, *Granier*.

GRANIL, s. m., petit grain :

Se nos avons autant de creanche com uns *granil* de senef. (*La Vie M.S. Nicholai*, Montmerqué.)

GRANISEOR, voir **GARNISSEOR**.

GRANMENT, *gramment*, *grantment*, *granmant*, adv., beaucoup :

Manga qui aise en pout aveir ;
N'en orent pas *gramment* cel seir.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1193, Michel.)

Des chevaliers demeure en la terre *granment*.
(*Gaufrey*, 10294, A. P.)

Le counte de Cestre avoit *grantment* perdu de sa gent. (*Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 101.)

Quand il partit de son pays,
Pas *gramment* d'argent il n'avoit.
(*Poés. attrib. à Villon*, la Repeue franche des Torcheculs, Jouaust, p. 240.)

Or ay je en tout mon temps justice
Excercé *gramment* a droict.
(*Moral. d'ung Emper.*, Anc. Th. fr., III, 134.)

Mais certes il se deult *gramment*
De t'ouyr irreveramment
Parler d'une telle princesse.
(CL. MAR., *Epist.*, Fripelippe à Sagon, éd. 1731.)

— Longtemps :

Puis ne demora pas *granment*
Qu'il tint concile e parlement.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7088, Michel.)

Mais n'i a mie *grantment* sis
Qant iloques vint un vilein...
(*Renart*, Br. XI, 211, Martin.)

Li rois ne dormi pas *granment*.
(*Dolop.*, 3179, Bibl. elz.)

Or n'a pas *gramment* que du plus hault de ta roe m'as mis au plus bas. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 240, Bibl. elz.)

Il ne furent mies *gramment* arresté en le ditte ville. (FROISS., *Chron.*, II, 163, Luce.)

Et monterent a terre sur le pays qui estoit au roy d'Angleterre pour prendre vivres, mais n'y furent mie *granment*, quant le captal les vint une nuit assaillir. (CRIST. DE PIZAN, *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, 2e p., ch. 26, Michaud.)

Et alors estoit venu des parties de Bourgongne par devers le dit duc, n'avoit point encore *granmant*, messire Anthoine de Toulonjon, mareschal de Bourgongne. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 107, Soc. de l'H. de Fr.)

Et si n'avoye *gramment* plus d'aage.
(*Farce du Franc Archier*, Anc. Th. fr., II, 331.)

Ung jour passé fu, n'a mie *gramment*.
(A. CHART., *Deux fort. d'am.*, ms. Berne 473, fo 68b.)

Ceste obstinee voulenté ne dura pas *gramment*. (LOUIS XI, *Nouv.*, II, Jacob.)

Haut-Maine, Saintonge, Guernesey, Bessin, *gramment*, grandement, longtemps.

GRANNÉ, voir **GRENÉ**.

GRANNIUR, voir **GRAIGNOR**.

GRANOULHE, s. f., coussinet :

28 livres de bronze, pour faire les *granoulhes* syve coysinets du pont levis de la porte. (1572-1582, Arch. mun. Agen, BB 32.)

1. **GRANSOUR**, s. m., grand-sire, grand-père :

Enssi morurent ches trois chevaliers sour les Liegois, li *gransour*, puis le peire et apres son filh. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 119, Borgnet.)

1. **GRANT**, *grand*, s. m. et f., taille, grandeur :

Que il furent andui d'un *grant*.
(BEN., *Troie*, ms. Montp., fo 3b.)

Mais n'erent mie d'un semblant
D'une groissece ne d'un *grant* (les deux palmiers).
(*Brut*, ms. Munich, 3945, Vollm.)

Et tous li menres ot .XIIII. pies de *grant*.
(*Roum. d'Alix.*, fo 52c, Michelant.)

Li fers avoit de *grant* .I. piet.
(*Florimont*, Richel. 792, fo 5b.)

Le *grant* de tut le firmament.
(GAUTHIER DE MES, *Image du monde*, Richel. 25407, fo 556.)

Ques hom est chou ? li quens a dit.
Est noirs ou blans, grant u petit ?
Dist Wistace : Il est de mon *grant*.
(*Wistasse le Moine*, 827, Michel.)

Droite fu et bien faite, de bon *grant* compassee.
(*Bueves de Comm.*, 2102, Scheler.)

Il hi a faizans grant deus tant que celle de nostre pais, car il sunt de la *grant* de paon. (*Voy. de Marc Pol*, c. LXXII, Roux.)

Du *grant* de lui ont grant merveille,
Onques ne virent la pareille.
(*Mellusine*, 2541, Michel.)

Lequel est un joines homs brun, de tel *grant* comme lui qui parle. (*Reg. du Chât.*, II, 449, Biblioph. fr.)

Et puis l'emmena en une chambre tres belle de son *grant*, ou il y avoit ung lict de convenable grandeur. (*Perceforest*, vol. III, ch. 20, éd. 1528.)

— Inventaire :

Aux frais du procez l'on comprend la despense du presage des terres qui tombent en partage, qu'ils appellent en Bretagne, faire le *grand* de la succession, qui est a dire mettre en escrit et par estat le total des maisons, terres et seigneuries de la succession en laquelle le puisné prétend sa portion. (D'ARGENTRÉ, *Adv. s. les part.*, Comment., col. 1950, éd. 1661.)

2. **GRANT**, s. m., souci, désir :

De lor ami vangier se mistrent molt an *grant*,
Fierement les reqierent sanz aler menacent.
(J. BOD., *Sax.*, CXII, Michel.)

De son vouloir an *grant* la tiennent.
(*Ch. au lyon*, 2108, Holland.)

Moult se maitent en *grant* por Aye d'Avignon.
(*Aye d'Av.*, 1870, A. P.)

Comme il se mist en *grant* por Aye d'Avignon.
(*Ib.*, 1776.)

Voz comandemenz m'enchargiez ;
Je sui dou feire encoragiez ;
Mes, espoir, se ge ne savoie,
Tot porroie issir hors de voie,
Por ce sui en *grant* de l'aprendre.
(*Rose*, Richel. 1573, fo 18a.)

Et li devise sa façon et son *grant* tant c'a cele de Honghefort est avis que c'est cil meesmes qu'ele va querant. (*Artur*, ms. Grenoble 378, fo 131b.)

De quoy se devroit pener et mettre en *grant* de nostre droit heritage conquerre. (MANDEV., ms. Didot, fo 2 vo.)

— *Tenir en grant*, presser vivement de :

Et me sire Thiebaus li respondi k'il ne savoit nulle aventure conter. Et li cuens li pria autrefois, et molt l'en angoissa, et *tint en grant* d'aucune aventure raconter. (*Comtesse de Ponthieu*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 182.)

Cf. GRANDE et ENGRANT.

GRANTDESIME, voir **GRANDISME**.

GRANTDISME, voir **GRANDISME**.

GRANTÉ, *grantey*, s. m., paiement d'une chose achetée à crédit :

Li curtilage de la vile sont seur en tel maniere, que l'an ne puet riens prandre de par nos, se par achat non ; ices doues choses dou foin et dou curtilaige sont senz creance ; mas que pour lou gaige rendant, tant que cil qui le vent en ait son *granté*. (1229, *Charte de comm. d'Auxonne*, ap. J. Garnier, *Chart. de comm. et d'aff. en Bourg.*, II, 29.) Impr., *grance*.

Li courtilage de la vile sont sehur en tel maniere, que l'en y peut riens prenre de par nous, se par achat non. Yceulx douhes choses de foin et de courtilage, sont sanz creance ; mais que par le gaige rendant, tant que cilz qui le vent en ait son *grantey*. (1361, *Ord.*, IV, 394.)

GRANTE, *grente*, s. f., fiançailles :

Grentes. (*Compt. du XVIe s.*, Arch. Cossonay.)

GRANTEISON, *graunteisun*, s. f., promesse, octroi :

Tut fu dolenz el quor ke ot fet *granteison*
De custume tenir k'est enkuntre raisun.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, fo 10 ro.)

Se poeit de la Pape aveir *graunteisun*,
K'a celui de Verwic duinst la legaciun.
(ID., *ib.*, fo 18 ro.)

GRANTELMENT, voir **CREANTELMENT**.

GRANTEMENT, voir **CREANTEMENT**.

GRANTMENT, voir **GRANMENT**.

GRANTOR, voir **CREANTEOR**.

GRAPE, *grappe*, *graffe*, *grafe*, s. f., grappin :

Grafes et chevilles de fer qui sont mis es galeries. (1313, *Trav. aux chât. d'Artois*, Arch. KK 393, fo 38.)

.II. liens et une *grappe* de fer mis a la porte du pont de Loyre. (1396, *Compt. de Nevers*, CC 3bis, fo 4 vo, Arch. mun. Nevers.)

Pour une *grappe* deux piez de long mise en l'antablement de la tour de la porte Bourgoigne. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Fortification, XXX, Arch. mun. Orléans.)

Pour une *grappe* de fer. (*Ib.*)



Pour seeller les *grappes* et aneaulx de la tour. (*Ib.*, XXXII.)

Pour avoir fait et mis deux gons, une grosse paumelle et deux *grappes* de fer pour fermer le courroie de la porte. (1480, *Compt. de l'hôtel-de-ville de Tours*, ferronnerie, Arch. mun. Tours.)

Pour .XIII. *graffes* de fer d'un pié et demi de long. (1490, Arch. K 272.)

Je n'ay pas paour que on la me oste,
Se je mes une fois la *grape*.
(*Moral. d'ung Emper.*, Anc. Th. fr., III, 143.)

En les tirant en mer (les vaisseaux) avec des mains et *grappes* de fer. (AMYOT, *Diod.*, XIII, 18.)

— Pêne de serrure :

Je ne doubte point qu'il eschape,
L'uis est trop fort, si est la *grappe*
De la serrure.
(*Mir. de S. Ignace*, ap. Monmerqué, *Th. fr. au moy. âge*, p. 275.)

Cf. GRAFE.

GRAPELER, *grapp.*, v. a., travailler :

Or te diray de mes six mains
Dont les metaux et les erains
Je *grappelle* ainsi que t'ay dit.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 59c, impr. Instit.)

GRAPER, *grapper*, *craper*, verbe.

— Act., cueillir des grappes de raisin :

Si com prevost qui tout atrapent,
Qui tout vendangent, qui tot *grapent*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 169c.)

Ne se doit pas cil encouper
Qui vigne a de l'autrui *graper*.
(RECLUS DE MOLIENS, *Miserere*, Ars. 3142, f° 212a.)

Et les roisins au boix *crapoient*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 73b.)

Et des roisins des champs *grapoient*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1522, f° 54c.)

Tous les ans icellui Begue *grappoit* icelles vignes et en avoit la despueille. (1447, Arch. JJ 176, pièce 580.)

— Absolument :

Ne se doit pas chil encolper,
N'en autrui vigne aler *graper*.
(RECL. DE MOLIENS, *Miserere*, Ars. 3460, f° 51 v°.)

Que li uns vendange et li autres y *grappe*.
(J. DE MEUNG, *Test.*, Vat. Chr. 367, f° 20b.)

Le suppliant se bouta es vignes pour *grapper*, et print une nappe, laquelle il trouva en *grappant*. (1391, Arch. JJ 141, pièce 256.)

Qui sera trouvé *crapant*, jusques a ce que les enseignes soient abatues, paiera .XX. s. (*Ordonn. de la ville de Reims*, Arch. admin. de Reims, III, 492, Doc. inéd.)

Puis regardez ces vendanges ou il faut *grapper*, hotter, fouller, pressoirer, entonner, remplir. (*Devis sur la vigne et vend. d'Orl. de Suave*, éd. 1542.)

Ils pourront ou glener ou *grapper* apres moisson et vendange. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 822b, éd. 1567.)

Je n'ay voulu ressembler ceux qui vont *graper* apres vendanges, et glaner apres les moissons. (CORROZET, *Parn. des Poetes fr.*, éd. 1578.)

— Fig., piller :

Il me semble qu'om les ressongne (les Anglais)
En Espaigne et en Castalongne,
Et en France, ou ilz ont *grapé*.
(EUST. DESCH., *Poés.*, III, 48, A. T.)

— Recueillir, s'emparer de :

Il est encore plus ignorant et meschant que ces paovres ignorans icy, qui *grappent* au moins mal qu'ils peuvent, sans long proces, et qui en trois petits mots vendangent le clos sans tant d'interlocutoires, ny decrotoires. (RAB., l. V, c. 16, Jacob.)

Loiret, Saint-Ay, *grapper*, vendanger.

GRAPETEUR, adj., grappilleur :

Et onques *grapeteres* ne puet aller es vignes jusqu'a ce que li commungs ayent fait crier que ils porront. (1242, *Charte d'affr. de Montluçon*, ap. Allier, *Anc. Bourb.*, I, 405.)

Et nulz *grapeteurs* ne doit aller en vignes jusques li commune a fait crier que ils courent, etc. (1275, *Coustumes octroyées aux Bourgeois de..., par Raoul, sire de Culant*, ap. la Thaumassière, *Coutumes locales de Berry*, ch. LXVII.)

Centre de la France, *grappeteux*, grappilleur.

GRAPHE, voir GRAFE.

GRAPHER, voir GRAFER.

GRAPHIGNER, voir GRAFIGNER.

GRAPHON, s. m., branche pour greffer :

Donne moy, dist il, de cet arbre malheureux trois *graphons* ou vergettes, affin que je les divise entre les voisins, affin que chascun ait ung arbre de telle nature, si que sa femme la se pende. (*Violier des Hist. rom.*, c. XXXII, Bibl. elz.)

GRAPINER, v. n., se livrer au pillage :

Cil avocat, cil plaideour
Qui ja ne querroient finer
De tolir ne de *grapiner*.
(*Del Userier*, Richel. 15212, f° 141 r°.)

De quanke pot a *grapiner*
Feit sa musage pur guarder.
(*Chron. de Geoffr. Gaimar*, ap. Michel, *Chron. Angl. Norm.*, I, 43.)

GRAPIR (se), v. réfl., se cacher :

Se grapir et enfuyr en cachette. (R. EST., *Thes.*, Subrepo.)

GRAPOIS, voir CRASPOIS.

GRAPPAGE, s. m., action de se former en grappe :

Grappage, racematio. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

— Action de grappiller :

Il vendange en coupant les grappes, et laissant le *grappage* ou grapillage aux pauvres. (COMENIUS, *Janua aurea reserata duarum linguarum*, p. 101, éd. 1659.)

GRAPPE, voir CRAPE.

GRAPPELER, voir GRAPELER.

GRAPPER, voir GRAPER.

GRAPPERON, s. m., bourgeon stérile :

Desquels (œils) sortiront des bourgeons et drageons du tout steriles ou qui n'apporteront grand fruict, que les vignerons appellent *grapperons* ou regaing. (COTEREAU, *Colum.*, III, 18.)

GRAPPEUR, s. m., grappilleur :

Et est le pareil observé contre les *grappeurs* de vignes. (*Cout. d'Estampes*, CXC, Nouv. Cout. gén., III, 106.)

GRAPPEUS, adj., en grappe :

Desquelles (feuilles) neantmoins quelques unes estans closes portent un fruit *grappeus*. (DU PINET, *Dioscoride*, II, 161, éd. 1605.)

Elle produit plusours tiges feuillues, a la cime desquelles sortent de fleurs herbeuses et *grappeuses*. (ID., *ib.*, II, 162.)

On lit dans le *Dict. comique* de Leroux :

Grappeux, v. l. Un manant, un gros lourdeau.

GRAPPIN, *crapin*, s. m., menue paille :

A un prael, ou millieu, gracieux,
Vert, sans *grappin*,
On a planté en my un tres bel pin.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 72 v°, col. 2.)

Saint Pierre de Lille n'a riens au droit *crapin* qui chiet du van. (*Cartul. de St. Pierre de Lille*, f° 206 v°, ap. Duc., II, 646a.)

GRAPPON, *graffon*, *crappon*, s. m., grappin, crochet :

Pour deux *crappons* de fer. (*Compt. de Jehan Lebreton*, 1399-1400, Forteresse, XVII, Arch. mun. Orléans.)

Pour ung *crappon* pour tenir un des grans chesnes du pont leveis. (*Ib.*)

Deux grans *grappons* ou tiennent les torillons. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Fortification, XXX, Arch. mun. Orléans.)

Deux *grappons* qui tiennent les chaynes du gardefol. (*Ib.*)

Pour ung grant gon en plastre et une vertevelle et ung *crappon*. (*Ib.*, XXXVII.)

Deux grans *grappons* de fer pour tenir la serreure qui est empres la porte du pont. (*Compte de Jeh. Chiefdail*, 1412-1414, Forteresse, Despence, Arch. mun. Orléans.)

Ung baston ferré, appellé picque de Flandres,... qui avoit... une rouelle de fer au milieu a sept ou huit *graffons*. (1452, Arch. JJ 181, pièce 217.)

GRAPPONER, *grafoner*, *graffonner*, v. a., garnir de *grappons*, de crochets :

A Guillemin Voisin, fevre, pour six vins dix sept graffes de fer pour les murs qui sont sur la riviere de Loire, pour *graffonner* les couvertures d'iceulx murs. (*Compt. de J. Asset*, 1402-1404, Forteresse, XIV, Arch. mun. Orléans.)

GRAPPU, adj., en forme de grappe :

Son fruict retire a celuy du lentisque, et est noir, douçastre, et *grappu* comme un raisin. (DU PINET, *Dioscoride*, I, 108, éd. 1605.)

Ceste plante produict un fruict rouge et *grappu*. (ID., *Pline*, XIII, 21, éd. 1566.)

GRAS, s. m., degré :

Liquelx ne siroit in justise ou eis *gras* de la justise. (1408, Arch. Frib., 1re *Coll. de lois*, n° 155, f° 39 v°.)

Li prochain hoirs jusque ou vme *gras*. (1410, *ib.*, n° 187, f° 51 v°.)

Les murailles soubstenant les clostures et couverture du *gras* et poissonnerie de ceste ville ruynoient. (1536, *Reg. cons. de Limoges*, I, 276, Ruben.)

L'entree et sortie dud. *gras* estoyent mal aises. (*Ib.*)

Doubs,Jura, Haute-Saône, *grâ*, pas d'escalier, escalier.

Le *Gras* du Queyroix est mentionné dans un acte du XIIIe ou du XIVe s. Le marché au poisson qui se tenait autrefois au carrefour de Saint-Pierre s'est appelé jusque dans ces derniers temps le *Gras*.

Cf. GRÉ 2.

GRASAL, voir GRAAL.

GRASCIER, voir GRACIER.

GRASET, voir CRAISSET.

GRAS HUMÉ, s. m., bouillon :

Mais li vilains por garison
Avoit ce soir prise poison,
Tant ot mengié bon buef as aus,
Et dou *gras humé* qui fu chaus,
Que la pance n'estoit pas mole,
Ainz li tent com corde a citole.
(*Du Pet au Vilain*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 104.)

GRASILLIER, voir GARSILIER.

GRASLE, voir GRAILE.

GRASMATIQUE, voir GRAMATIQUE.

GRASPOIS, voir CRASPOIS.

GRASSECE, - *esse*, s. f., qualité de ce qui est gras, embonpoint :

Ici en mi un pré veoit
Set vaches dont moult li seoit
Et la biauté et la *grassece*.
(EVRAT, *Genese*, Richel. 12457, f° 95 r°.)

Descouvrit une source d'humeur grace et huileuse, dont apres que l'on eut espuisé la premiere, il en sourdit une autre claire, qui ne differoit de rien, ny en odeur, ny en goust et saveur, de l'huile naturelle, ayant le lustre et la *grassesse* si semblable, que l'on n'y eust sceu trouver ny cognoistre aucune difference. (AMYOT, *Vies*, Alexandre le Grand, éd. 1565.)

C'est une pierre qui favorise a la digestion et a la *grassesse*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 110, éd. 1578.)

GRASSELAIGE, s. m., sorte d'impôt :

Il n'est loisible a homme de quelque condition qu'il soit de imposer ou mectre sus truaiges, taulaiges, ne *grasselaiges*, ou autres impostz sur ceux qui cueillent et amassent ledict or. (1472, *Ord.*, XVII, 484.

GRASSERIE, voir CRASSERIE.

GRASSET, voir CRAISSET.

GRASSETÉ, s. f., qualité de ce qui est gras :

Byas fist engraissier deux mulles, grasses et les mist hors de la cité, et trouvees des ennemis furent menees a Aliatus qui admirant la *grasseté* d'icelles estima la cité plaine de vitailles. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 71 r°.)

Mesmement une *grasseté* de langue qu'il avoit, laquelle eust esté vice en un autre, luy seoit moult bien. (DE SELVE, *Vies de Plut.*, Alcibiade, éd. 1547.)

Ces *grassetez* demeurent partie en la cendre, partie en la suye. (*Tres. de Evonime*, p. 187, éd. 1555.)

GRASSEUR, voir CRASSEUR.

1. **GRASSIER**, voir CRASSIER.

2. **GRASSIER**, voir GRACIER.

GRASSILIER, voir GARSILIER.

GRASSOIER (se), v. réfl., se pavaner :

Jadis de povre habit estre vestu soloient
Et preechant a pié par le pais aloient,
Mais sur les grans chevaus vont hui et *se gras-*
[*soient*.
(*Le Dit des Mais*, Richel. 24432, f° 140 r°.)

1. **GRATE**, s. f., claie en osier :

Mes iluec non lui fist besoingne de ficher paveillon ne de drecier trebuc, mes firent une *grate* de bastons ou de junchi, et la metoient pietre loies. (AIMÉ, *Ystoire de li Normant*, VII, 4, Champollion.)

2. **GRATE**, *gratte*, s. f., grattelle :

La vertu de ladite eaue est telle qu'elle guerist en moins d'un regard d'œil toutes playes qui sont faites de blessures, ou de rache, de *gratte*, et tigne. (A. DU MOULIN, *Quinte ess. de tout. chos.*, p. 108, éd. 1549.)

Item est privilege de vieilles gens, leur tomber les cheveux sans pigner, et bien souvent leur venir de menue *gratte* sur le col a cause de la phorphe. (GUTERRY, *les Epist. dorees de Guevara*, II, 272, éd. 1588.)

Bourg., Yonne, et Suisse rom., Fribourg, *gratte*, gale. Argot, *gratte*, gale. Morv., *graite*.

GRATEINE, s. f., souricière, ratière :

Muscipula, *grateine*. (1348, *Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 4120.)

GRATEIZ, s. m., grattement :

Grateiz de gelines. (*Prov.*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. pop*, p. 11.)

Aunis, *grattis*, terre grattée par les animaux.

GRATEOR, s. m., celui qui gratte :

Ne trovissiez .I. *grateor*
Que cist ne fu[il]mout mellor.
(*Du vilain Mire*, 259, var., Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 375.)

GRATER, v. a., renverser, détruire, enlever :

Le chastel fist tut alumer,
Portes abatre, murs *grater*.
(WACE, *Rou*, 3e p., 3355, Andresen.)

Veiant Normanz, pur eus honir
E por eus confundre e leidir,
L'*ont* tot *graté*, veiant lor oilz (le chastel).
(BEN., *D. de Norm.*, II, 32242, Michel.)

Que quanqu'il pooit rapiner,
Quanqu'il pooit du roi *grater*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 38, Peigné.)

Par foy, dist le roy d'Armanie, quant a vous, vous avez failly a *grater* le roy de Chippre, mon nepveu. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 183, Bibl. elz.)

GRATERIE, - *ye*, s. f., action de gratter :

Mes longes ne demorra mie
Que il ne fist le covertour crouler,
Bien sout les coupes le roy doner
Le chevalier, bien escient ;
Quar il ne se repose nent,
Molt est vaillaunt en cel estour,
Sovent fesoit le covertour
Crouler e torner de une part ;
E la veille, qe mout sout de art
E d'engyn e de trycherye
Pensa qe unqe pur *graterye*
Ne ala le covertour ensi.
(*Du Chev. a la corbeille*, p. 42, Michel.)

GRATEURE, s. f., grattage :

Quant on voit que le letre est gratee et rescrite el lieu que le *grature* fu. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. XXXV, 9, Beugnot.)

Unes lettres.... sans treu, sans cousture, sans *grateure* et sans chanceleure nulle. (1309, Arch. K 28, pièce 3.)

GRATEUS, adj., qui a la grattelle :

Corbes, ou *grateus* ou roingneus. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 256b.)

Il est toujours *grateux* et roigneux. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, Richel. 22533, f° 133a.)

Scaber, *grateux*, rongneux. (*Gloss. de Salins.*)

GRATICULE, s. f., gril :

Dessus la fournaise a *graticule* de fer (*Liv. de M. Pol*, XXXVIII, Pauthier.)

GRATIERE, voir GLATIERE.

1. **GRATIF**, adj., reconnaissant :

Amour est subject et obeissant a ses prelatz et majeurs, vil a soy et desprisé, devot en Dieu et *gratif*, c'est a dire regraciant Dieu. (*Intern. Consol.*, II, 5, Bibl. elz.)

2. **GRATIF**, s. m., sorte de laine de rebut :

Et s'ilz ouvroient d'autre laine, comme de *gratifz*, boures ou d'autres faulses et mauvaises estoffes, le filé qui en sera fait sera ars. (1446, *Ord. de l'échev. d'Amiens sur le métier des bonnetiers*, ap. Aug. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, II, 180.)

Cf. GRATOUSSE.

GRATIFICATION, s. f., plaisir, joie :

L'honneste est stable et permanent, fournissant a celuy qui l'a faict une *gratification* constante. (MONTAIGNE, *Ess.*, II, 8, p. 246, éd. 1595.)

GRATIFIER, - *iffier*, verbe.

— Act., remercier :

Le chien le *gratifiant* se donne a luy. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 63, Roybet.)

— Flatter :

Et si j'ay veu au voyage de Bayonne qu'aucuns Espaignolz, qui le vouloient aplaudir et *graitiffier*, l'appelloient couronnel. (BRANT., *Cap. fr.*, V, 346, Lalanne.)

— Neutr., témoigner de la reconnaissance, être agréable :

Pour *gratifier* a sa tendre espousee. (B. DES PERIERS, *Nouv.*, CXXIII, p. 370.)

Penser *gratifier* au ciel et a la nature par nostre massacre et homicide. (MONTAIGNE, *Ess.*, I, 29, éd. 1595.)

Pour *gratifier* a nostre hostesse, il luy respondit. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 279, Roybet.)

— Réfl., se féliciter :



Il est peu d'hommes addonnez a la poesie qui ne *se gratifiassent* plus d'estre peres de l'Eneide que du plus beau garçon de Rome. (MONT., *Ess.*, II, 8, éd. 1595.)

GRATIFIQUE, - *icque*, adj., qui gratifie, bienfaisant :

Que certes nulz hommes ne devroit ymaginer que jamais il voulsissent corrompre par aucun malefice nouvel leurs benefices anciens, et meismement qui estoient assis es gens si *gratifiques* florissant et recognoissant. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 118ᵇ.)

— Reconnaissant :

Parquoy les *gratificques* romains luy firent une statue a cheval a perpetuele memoire de sa vertu. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 146 v°.)

— En parlant de choses, qui exprime des remerciements :

Il celebra a Dieu avec tout le peuple hosties et sacrifices *gratificques*. (*Hist. s. et prof.*, Ars. 5079, f° 11ᶜ.)

GRATIGNER, voir GRATINER.

GRATIIER, voir GRACIER.

GRATILLEUX, adj., qui aiguillonne :

Jaçoit ce que la char *gratilleuse*
Laissié ayt aucunes pointures
Ou souvent l'ame catilleuse
S'ahurte...
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 66ᵈ.)

GRATINER, - *gner*, v. a., égratigner, gratter :

Ses temples traire et *gratiner* son vis.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 126ᵃ.)

Lai veissiez tant chevalier plorer,
Lor poins destordre et lor vis *gratiner*.
(*Ib.*, Richel. 1622, f° 212 v°.)

Mult sont de male part et de mauvaise orine (ces [bêtes)
Ne se pueent soufrir, l'une l'autre *gratine*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 78ᵃ, Michelant.)

Lor caveus runpent et lor faces *gratinent*.
(RAIMBERT, *Ogier*, 12605, Barrois.)

Des ongles de lor mains *ont* lor vis *gratiné*.
(*Renaut*, ms. Oxf., Bodl., Douce CXXI, fin.)

La face li *a gratinee*,
Jus l'abati teste versee.
(*Renart*, 2591, Méon.)

Sa tieste vit entrepelee
Et sa ciere *gratinee*.
(*Vies des Pères*, Ars. 3527, f° 2ᵇ.)

Gratigne mon dos et je te *gratigneray* ton orteyl. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 486, Génin.)

Par la mort, s'il me *gratigne* je le mordrai. (D'AUBIGNÉ, *Faenest.*, l. III, c. 5, Bibl. elz.)

Centre de la Fr., Canada, Suisse rom., Neuchâtel et Fribourg, *gratigner*.

GRATINTURE, s. f., syn. de *gratuise*, bourre :

Nuls tisserans ne poeuvent mettre en vente bourre ne *gratintures*, mais eschiet a tapissiers et non a aultres. (XVᵉ s., *Stat. des tisser. de draps*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. III, p. 575.)

GRATIS, s. m., gratification, récompense :

Parquoy, et pour le subtil acquest qu'ils y avoient, conseilloient au duc et a ses gens que nullement il ne les souffrist mettre jus (les impôts); car du grand avoir qui en venoit tous les ans, la court meismes en divers membres en seroit nourrie et soutenue, et en auroit son *gratis* pour clore ses yeux. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 95, Buchon.)

A MM. les esleuz de Rethellois pour *gratis* d'aucuns plaisirs qu'ils ont faictz pour la ville. (*Compt.*, Arch. mun. Rethel.)

GRATISE, voir GRATUISE.

GRATISON, s. f., grattelle :

Chaudisons et *gratisons*. (*Des Vilains*, Richel. 12581, f° 373 v°.)

GRATISSE, voir GRATUISE.

GRATOIRE, *gratt.*, s. f., instrument avec lequel on gratte :

La bonne vieille... prenant la mesme *grattoire* pour briser son fourmage. (DU PINET, *Dioscoride*, IV, 73, éd. 1605.)

GRATON, *creton*, s. m., morceau de porc cuit dans la graisse :

Gratons dus aux religieuses de la Trinité a caresme prenant. (XIVᵉ s., *Terrier de la Trinité*, Arch. Vienne.)

Graton de porc, of the fat that holds the entralls, being melted, there remaines a fleshie part, which cut in peeces, is thus tearmed at Paris. (COTGR., éd. 1650.)

Graton, *creton*, m. Chicharron. (CES. OUDIN, *Tresor*, éd. 1660.)

Chicharron, m. Un *creton*, c'est ce qui demeure en la poisle apres qu'on a tiré la graisse de l'oing du pourceau, qui est le saindoux, et est tout rissolé et sec comme du lard qu'on met en une omelette. (ID., *Tesoro*, éd. 1660.)

Vienne, Deux-Sèvres, canton de Bressuire, *graton*, débris de lard fondu. Basse-Normandie, *creton*.

GRATONNER, v. n., fréquentatif de gratter :

Adonc luy *gratonne* le chief,
Et puis le baise de rechief.
(J. LEFEVRE, *Matheolus*, II, 1141, Tricotel.)

GRATOUILLEMENT, s. m., chatouillement :

Titillatio, *gratouillemens*. (*Gloss. de Salins.*)

GRATOUILLEUX, adj., chatouilleux :

Titillicus, *gratouilleux*. (*Gloss. de Salins.*)

GRATTE, voir GRATE.

GRATTELEUX, adj., sujet à des démangeaisons :

D'autres y a t il encor qui sont de la peau fort maleficiees et marquetees comme marbre, tavellees comme faons de bisches, *gratteleuses* et subjectes a enderses farineuses et farcineuses. (BRANT., *des Dames*, IX, 264, Lalanne.)

GRATTOIRE, voir GRATOIRE.

1. **GRATUISE**, - *isse*, - *ise*, s. f., bourre, mauvaise laine, poil qui tombe des peaux en les grattant :

J'ai *gratuises* a peletees.
(*Du Mercier*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. pop.*, p. 150.)

Pource que pluseurs drappiers usans de fait de drapperie a 11 lieues environs de la ville de Troyes, font draps a lisiere de *gratuise*, de seurtonture, d'aignelins et autres mauvaises matieres, et ne les font que en .VIII. ou .Xᶜ. et se ils estoient de bonnes matieres si devroient il estre en .XVIᶜ... (1377, *Ord.*, VI, 283.) Impr., *graturse*.

Ou cas toutes voies que es dis draps n'ait point bourre, tondice ou laviche, laveton, pennes ne *gratuise*. (1410, *St. de la drap. de Chauny*, Arch. mun. Chauny.)

Que les jurez puissent arrester tous les draps... ou s'en trouvera barres, ou bridures ou *gratisses*. (1421, Arch. JJ 173, pièce 113.)

Que aucun dudit mestier ne mecte en œuvre drap pourry, de bourre ne de *gratise*. (1424, *Ord.*, XIII, 78.) Plus bas : *gratisse*.

Dans le *Recueil des Règlements des Manufactures*, imprimé au Louvre en 1730, t. II, p. 503, dans l'art. XXIX d'un règlement pour les manufactures de draps, il est défendu de mettre dans les draps bourre ou *gratousse* de pelletier.

Argot, *gratouse*, dentelle.

2. **GRATUISE**, s. f., râpe :

Gratuises, pilons et mortiers.
(*Sermon*, 42, Picot et Nyrop, *Nouv. Rec. de farces*, p. 193.)

GRATUISEUR, *gratuisseur*, s. m., bourre, mauvaise laine :

L'en ne pourra mettre en draps marchans mabrez ou meslez, ni en draps quelconques pigniez a saain, *gratuisseurs*, bourres ne autres laines ou choses defendues. (1406, *Ord.*, IX, 171.) Plus bas : *gratuiseurs*.

GRATUISSEUR, voir GRATUISEUR.

GRATUITÉ, s. f., cadeau, présent, bon office :

Ramembrance de pluisieurs coses appartenans a l'office et de pluseurs *gratuites* qui y sont venues et eskeuwes. (*Titre de* 1361, Arch. mun. Valenciennes.

Si s'en partirent et passerent par les Allemagnes, ou ils trouverent plusieurs plaisirs et *gratuitez* : mais pourtant ne laissoient ils point qu'ils ne pillassent et derobassent. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1396, Michaud.)

Luy donnerent une escarlatte moul belle et ung gris le plus fin des aultres sans les vins et aultres *gratuites* qui estoient de grand coust. (G. CHASTELL. *Chron. des D. de Bourg.*, I, 56, Buchon.

Et avec ce luy feit plusieurs autres *gratuitez* et menus plaisirs, dont il ne fut encores pas content. (MARTIAL D'AUVERGNE, *Arrests d'Amours*, I, éd. 1533.)

Et donna le duc de grans dons au roy, en tapiceries de haute lice, en chambres de brodures et en chevaux couverts et bardes moult honnorablement : et le roy donna des *gratuites* d'Alemaigne au duc. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 7, Michaud.)

Gratuité est deue aux services et remuneration aux bons serviteurs. (1481, *Lett.*



de René II, D. de Lorr., Arch. Meurthe, Trés. des chart. de Lorr., lett. pat., vol. B 2, f° 111 v°.)

Ceux de la ville ne leur firent guaire, de *gratuité*, car ils tindrent les portes forcloses et bien serrees. (MOLINET, *Chron.*, ch. CXIV, Buchon.)

GRATUITEUX, - *eulx*, adj., reçu en cadeau :

Tant de ses biens *gratuiteulx*,
Comme de ses biens natureulx.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. III, v. 4771, Cocheris.)

GRATULACION, - *tion*, s. f., félicitation, signe de joie :

Por ce , sans estimation,
Plus aront *gratulation*
Et joie en bien Deu simplement
Qu'en touz les leurs communement.
(*Serm. du* XIIIe *s.*, Hippeau, *Rev. hist. de l'anc. l. fr.*, 1877, p. 220.)

Comment pourroit ce estre que la cité de Rome soit en leesce, victoire, *gratulacions* et supplicacions pour cause de Quintius Fabius et de sa victoire ? (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 137^b.)

GRATULATOIRE, adj., de félicitation, de remerciement :

Je suis contrainct changer mon instituee oraison *gratulatoire*, en recommendatoire et paroles excusatoires. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. IV, f° 127 r°, éd. 1569.)

GRATULER, verbe.

— Neutr., être agréable :

Liquel pour *gratuler* et conjoir aus Romains envoierent a Rome leurs legats portans .I. don de une coronne d'or. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 124^c.)

— Act., féliciter, remercier :

Ohé ma femme, quel maintien
As tu en *gratulant* les dieux !
Laisse les.
(*Therence en franç.*, f° 218^c, Verard,.)

GRATURE, voir GRATEURE.

GRATUSÉ, adj., râpé :

Tu adjousteras deux roux d'œufz batus ensemble, ung peu de fromaige vieux *gratusé*, et remeueras souvent ta potee. (*Platine de honneste volupté*, f° 80 r°, éd. 1528.)

Quant sera demy cuyt (le pigeon) l'inspergiras de sel et pain *gratusé*. (*Ib.*, f° 66 r°.)

Deux pains *gratusez*. (*Ib.*, f° 81 r°.)

Cf. GRATUISE 2.

GRAU, *grauw*, *greu*, s. m., croc, sorte de fourche à dents recourbées :

Saches quant il doivent fenir
Diable sont de toutes pars
A *greus*, a guivres et a dars.
(GILB., *Lucid.*, Richel. 25427, f° 8 v°.)

Si alerent celle part et le sacierent deviers aus a *graus* de fier, et l'ocirent. (*Chron. de Rains*, c. XXIX, L. Paris.)

Ung *grauws* sacquefiens. (1487, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Griffe :

Car se vo dame i puet geter
Ses *graus* qu'a tranchans come grue,
Vos aurez tost vie perdue.
(JEH. D'ESTRUEN, *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 124.)

S'il eut *graus* d'escoufle.
(*Poet. fr. av. 1300*, Richel. 12613, IV, 1367.)

Pour robes, lorains et chevaus,
N'aient pas aguisiez les *graus*
Dont il font les chevaliers braire.
(*C'est li Mariages des filles au diable*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 291.)

Et firent de lor *graus* (les loups) mainte esgri-
[fure laide.
(*Dit d'aventures*, Richel. 837, f° 343^b.)

Les lions, qui ne povoient touchier son corps, mordoient les pierres bises et les esgratinoient a leurs *graulx*. (*Fleur des hist.*, Maz. 530, f° 207^a.)

Il fut ahers et pris a *graux* et aux ongles et fut tout dessiré. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 233.)

Tout ce ou ils pouvoient asseoir les mains doigts ou *graux* estoit riflé ou ranchonné. (MOLINET, *Chron.*, ch. CCLIX, Buchon.)

Hainaut, *graus*, griffes. Pic., *grau* de cat, églantier.

Nom propre, *Graux*.

GRAUE, *grauhe*, *grauwe*, *groe*, s. f., griffe :

Pres sui k'en autel point que pinchons ou aloe
K'espreviers fameilleus tient saisi en sa *groe*.
(*Berte*, 859, Scheler.)

A retiré l'humain linaige hors les *grauwes* des faulx satellites. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXLIX, Buchon.)

Autres esgratinoit aux ongles et a *grauhes*. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, p. 516, Buchon.) Impr., *granhes*.

Cf. GRAU.

GRAUHE, voir GRAUE.

GRAUNDESCE, voir GRANDECE.

GRAUNTABLE, voir CREANTABLE.

GRAUNTEISUN, voir GRANTEISON.

GRAUW, voir GRAU.

GRAUWE, voir GRAUE.

GRAUWET, voir GRAVET.

GRAVACE, voir CREVACE.

GRAVAGE, - *aige*, s. m., grève, bord de la mer :

De la saisine de plusieurs veres arrivez en certaines mettes ou *gravage* de la mer. (1336, Arch. JJ 69, f° 169 v°.)

Comme feust venuz et arrivez a vereq en la paroisse de Morsalmes ou *gravage*.... deux tonneaulx de vin. (1375, Arch. JJ 173, pièce 548.)

Et contient ledit fief six cens acres de terre sans y comprendre le *gravaige* de la mer qui contient une lieue ou environ. (1395, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 189 v°.)

— Droit sur les varechs, etc., rejetés par la mer :

Aussi m'appartient les *gravages* par toutes les mectes d'endroit mondit fief. (1413, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 117 r°.)

Gravaige et vrec. (*Ib.*, f° 150 v°.)

GRAVAIN, voir GREVAIN.

GRAVALE, voir GRAVELE.

GRAVALMENT, voir GREVALMENT.

GRAVANCE, voir GREVANCE.

GRAVANTER, voir CRAVANTER.

GRAVATIF, adj., qui appesantit :

Se la douleur est *gravative* ainsi que s'il sentoit ung grant fardel, c'est signe qu'il y a plenté d'humeurs de male qualité. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 17, éd. 1495.)

GRAVAUMENT, voir GREVALMENT.

GRAVE, *greve*, s. f., gravier :

Fiens, *graves* et ordures. (*Ord. du 31 mai* 1390, Arch. mun. Rouen, reg. A I, f° 132 v°.)

Ouvriers qui ont esté pour oster la *greve* qui estoit pres du bateis. (1406, *Compt. de Nevers*, CC 15, f° 12 r°, Arch. mun. Nevers.)

Et en ce faisant qu'il sera incessamment besongné a l'evacuation des *graves* et immundices estans au dict fauxbourg (S. Germain). (*Pièce de* 1584, Felib., *Preuv. de l'H. de Par.*, III, 18^b.)

Ouvre les passages et achemine la *grave* et le sable. (MONT., *Ess.*, l. II, c. 37, f° 337 r°, éd. 1588.)

— Lieu graveleux, grève :

Ci nus racunte ke un leus
En une *grave* jut tut seus.
(MARIE, *Ysopet*, LVI, Roq.)

Uns liuns fu mult travelliez
E de courre mout anuiez,
En une *grave* fist sun lit,
Bien fu malades a sun dit.
(ID., *ib.*, LXVIII.)

Vente d'une vigne en *graves* de Bordeaux. (19 mars 1525, Arch. Gir., Not., Brunet, 67-4.)

H.-Maine, Norm., arr. d'Alençon, *grave*, gravier.

GRAVEGNIE, s. f. ?

Che sont li chens deu a Vauls a .II. termes... Et doivent aucunes teres *gravegnies* a ches .II. termes. Est a assavoir a le Saint Remy .VI. d., une poulle, .I. sestier d'avaine; au Noel .IIII. d., .II. capons. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 99 v°.)

Et doivent chil .II. journeus de tere .II. *gravegnies*. (*Ib.*, f° 102 r°.)

GRAVEL, s. m., gravier :

Voit le poison noer par le *gravel*.
(*Auberi*, p. 159, Tobler.)

1. GRAVELE, - *elle*, - *iele*, - *ielle*, *grev.*, *gravale*, s. f., sable, gravier, lieu sablonneux, graveleux, grève :

E plut sur eals sicume puldre charns, e sicume *gravele* de mer oiseals enpenez. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXXVII, 28, Michel.)

Ens en mi liu del pré ot une fontainiele ;
Li ruisiaus estoit clers et blanque li *gravele*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 54^a, Michelant.)



En un vergier lez une fontenele,
Dont clere est l'onde et blanche la *gravele*.
(*Rom. et past.*, Bartsch, I, 9, 1.)

La *graviele* estoit vermeille comme sans. (*Saint Graal*, II, 28, Hucher.)

La *grevelle* estoit vermelle comme sans. (*Ib.*, Richel. 2455, f° 8 r°.)

Tant chivauche arrier et avant
Par la forest a quelke painne,
Qu'il s'anbat sor une fontainne,
Dont l'aigue cort et sainne et bele
Blanche et nete sor la *gravelle*.
(*Dolop.*, 9228, Bibl. elz.)

Si vi tot covert et pavé
Le fonz de l'eve de *gravelle*.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 2ª.)

Le fons de l'eve de *gravele*.
(*Ib.*, Richel. 1559, f° 2ª.)

Fols est ki a essiant
Veult sor *gravelle* semeir.
(*Chans.*, ms. Berne 389, f° 81 v°.)

Pieres, kaillaus, *gravielle* fait aporter de mer
Et faseles de verges.
(*Poés.*, Richel. 2039, f° 30 r°.)

Sor la *gravale*.
(Rob. de Blois, *Poés.*, Ars. 5201, p. 37ª.)

Et de mer tote la *gravele*.
(*De .v. gaud. B. M.*, ms. Reims $\frac{774}{788}$, f° 136ᵈ.)

En la *gravele* desouz la cité (de Treves) s'apareillierent a bataille contre lui. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 34ª.)

Sovent occioit les lyons en la *gravele*. (*Ib.*, f° 88ᶜ.)

Cil venz levera la *gravele* et la porre de sor la face de la terre. (*Ib.*, f° 291ᵇ.) P. Paris, *gravelle*.

Quant ilz (les chiens) sont au sejour, menez les deux foiz le jour esbatre demie lieue loing sans *gravelle* de riviere, afin qu'ilz ayent plus durs piez. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 33ᶜ.)

Il chevaucha en celle ordonnance parmi la *gravelle* de la mer jusques a Flint. (*Trais. de Rich. II*, p. 57, Williams.)

Le nombre des filz Israel est comme *gravelle* de la mer. (P. Ferget, *Nouv. Test.*, f° 153 v°, impr. Instit.)

A l'environ du plain pays de Ziurne courent deux rivieres Pacolus et Erinius qui ont les *gravelles* d'or. (Boccace, *Nobles malheureux*, IV, 9, f° 90 r°, éd. 1515.)

Ung petit monceau de *gravelle* couvrit ou rivage de la mer d'Egypte le corps du noble Pompee. (Id., *ib.*, VI, 9, f° 154 v°.)

— Terre argileuse, selon Bourquelot (*Foires de Champ.*, I, 292) :

Se homs tret a son col charretee d'arrement ou de *gravelle* et il y a cheval devant si doit .I. d. (*Du Paager qui siet a petit pont*, Richel. 20048, f° 129ª.)

De Macé Dore et Thevenin, fermiers de l'imposicion de la *gravelle* et pleume. (1363, *Compt. mun. de Tours*, p. 266, Delaville.)

Morv., *gravelle*, *graivale*, gravier. Wallon, *gravale*, *grevale*. Bourg., Yonne, Etivey, *grevalle*. Centre de la Fr., *gravelle*, lie sèche.

Nom de lieu, *la Gravelle* (Nièvre).

2. **GRAVELE**, s. f., sorte de poisson, le véron, le *leuciscus phaxinus* de Cuvier :

Et cilz qui passeront az petitez nesses de jons, n'i puent panre barbebes, ne roces, ne *graveles*, ne chaudreles. (1331, *Hist. de Metz*, IV, 67.)

GRAVELEUS, adj., granitique :

Commença a faire une tour,
Haute et grant et mout merveilleuse,
De noire piere *graveleuse*.
(Jeh. de le Mote, *li Regret Guill.*, 1446, Scheler.)

GRAVELIN, s. m., endroit de la grève d'une rivière qui est planté d'osiers ou d'autres arbrisseaux :

Des sentinelles sont posees au *gravelin* de la Grand Porte. (1589, *Compte des deniers communs rendu par Pierre Courtoys*, Arch. mun. Avallon, CC 195.)

On trouve encore au xviiᵉ siècle :

Quarante sept arpents et demi, savoir vingt sept arpents un quartier de pastils ou il y a plusieurs ormes et bouillards, cinq arpents un quartier de terre labourable et vingt neuf arpents de *gravelins* au travers desquels quarante sept arpents et demi est la levée de la dite rivière de Loire. (1680, *Aveu de la terre de l'Isle, paroisse de Checi*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 301 v°, Arch. Loiret.)

GRAVELLEON, s. f., gravelle, maladie :

Gravelleon. Pierreuse, maladive, sablonneuse. (La Porte, *Epith.*, éd. 1571.)

GRAVENTER, voir Cravanter.

1. **GRAVER**, *grever*, verbe.

— Act., faire la raie de :

Car ele lor chief esqueroit
Et pinoit, lavoit et *gravoit*.
(*De Sainte Ysabel*, Richel. 19534, f° 126ᵇ.)

Et s'en *a* l'en son chief *gravé*
Et bien pingné et bien lavé.
(*De la Maaille*, Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 105.)

Je ayme plus mes gans enfourmer et pignier et *graver* mon chef et moy regarder en ung mirouer que je ne fay autre labour. (Deguillev., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 72 v°.)

Monsgr Gerard avoit la barbe et les cheveulx si longs que ilz avoient plus d'ung pied, et si *n'estoient* ne pignes ne *greves*, ains estoient moult meslez et coulliez ensemble. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 201.) Impr., *grenés*.

Ça, ma pucelete, je veus
Qu'ore tu *greves* tes cheveus.
(V. de la Fresnaye, *Foresteries*, p. 99, Travers.)

— Réfl., se faire la raie :

Au mireour *s'est gravee* et pignie,
Moult se vit bele et gente et eschavie.
(*Beuves d'Hanstone*, Richel. 12548, f° 80ª.)

2. **GRAVER**, verbe.

— Act., gravir, grimper sur :

Gravoyt les arbres comme ung chat. (Rab., I, 23.)

— Neutr., gravir, grimper :

Par cest inconvenient feurent au dessus relaschez les cotyledons de la matrice, par lesquelz sursaulta l'enfant, et entra en la vene creuse, et *gravant* par le diaphragme jusques au dessus des espaules (où ladicte vene se part en deux) print son chemin a gauche, et sortit par l'aureille senestre. (Rab., I, 6, éd. 1542.)

Bourg., Yonne, Centre, Saint., Poit., *graver*, grimper : « *Graver* après un arbre, les rats *gravent* après les murs. »

3. **GRAVER**, voir Grever.

GRAVERAUCHE, s. f. ?

Une javellee de *graverauche* d'ouzier. (xviᵉ s., *Decl. des droictz et proffits deubz pour le peage de Sully*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 120.)

GRAVERE, voir Graviere.

GRAVERENC, -*ent*, s. m., celui qui lève les impôts, percepteur :

Tant i a prevoz et bedeaus,
Et tanz bailiz viel et nuvels,
Et tant serjans et tant barriers,
Tant *graverens*, tant forestiers,
Ne poent aveir pais une hure.
(Wace, *Rou*, Richel. 375, f° 220ᵍ ; Andresen, 3ᵉ p., 851.)

Venir a fait en cest pais
Tos les provos, et ses baillis,
Ses *graverens* et ses viscontes.
(*Ib.*, f° 222ʰ.)

Faimes que teus seit mes li tens
Que sor nos n'ait plus *graverens*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 26719, Michel.)

Et fait abé d'un moine boiseor,
Un *graverenc* d'un engries plaideor.
(Gerard, *de Sap. et de Folie*, Richel. 1444, f° 76 v°.)

Le roy nostre sire prent chascun an par la main du prevost dudit fieu assis a Saint Laurens trente trois solz quatre den. tourn. qui se paient au *graverent* de Juheiz. (1413, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 96 v°.)

GRAVERESSE, s. f., celle qui grave :

Et si est contrefaicteresse
De faulx signetz et *graveresse*.
(Deguilleville, *Trois Pelerinaiges*, f° 59ᵈ, impr. Instit.)

GRAVERIE, *greverie*, s. f., charge, fardeau, service, corvée :

Plaiz d'aguaiz, plaiz de *graveries*.
(*Rou*, 3ᵉ p., 849, Andresen.)

Et en doit icellui Desmortiers cinq sols tournois de *greveries* au terme de la saint Michiel. (1403, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 106 r°.)

A cause duquel fief est deu au roy toutes les fois que le cas s'offre relief tel qu'il appartient selon raison, et ladite coustume et la *graverie* communs ans. (1406, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 68 v°.)

GRAVERIN, s. m. ?

.II. milliers de fagoz de *graverin* pour mettre entre les pieulx, pour soustenir les terres desdiz fousses. (1432, *Compt. de Nevers*, CC 34, f° 11 v°, Arch. mun. Nevers.)

Cf. Graverauche.

GRAVET, *grauwet*, *grewet*, *cravet*, *crauvet*, s. m., dimin. de *grau*, crochet, crampon :

Icil .vii. le graillent el feu de la fornaise
A *crauves* et a brokes de heberge pusnaise.
(*Vrigier de solas*, Richel. 9220, f° 6 v°.)

Pour .xxiiii. *graves* as crestiaus des wardereubes. (1297, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 6.)



Derechief venoient li .II. enfant Hely le u on cuisoit les chars des sacrefisces, et avoient ung *grauwet* a .III. dens, si le boutoient el cauderon... Tout chou que li *grauwes* levoit estoit le prestre. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 88c.)

Pour un *grewet* de fer. (1344, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 97.)

Fuscina, *gravet* a char. (*Olla patella*, p. 32, Scheler.)

Une estenaille, un gril, un *cravet* a char, un soufflet. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 3a, Michelant.)

Et seroient tous pourveus d'eschielles cordees a *graves* de fer pour gecter sur les murs et atachier aux garites. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 95 r°.)

Eschiellez furent drechies et apoiiees as murs a grans *graves* de fier. (ID., *ib.*, I, 387, Luce, ms. Amiens.)

A tous grands *grauwes* ou cros de fer. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Dynter*, II, 56, Xav. de Ram.)

Gravetz a trois denz. (1497, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Grawes servans pour thirer les cruyaulx et herbes croissans en la machonnerie des machelers du rivaige. (1526, *ib.*)

Nom propre, *Gravet.*

GRAVETÉ, s. f., pesanteur :

L'amomum engendre en la teste *graveté* et douleur. (*Jard. de santé*, I, 22, impr. la Minerve.)

— Fig., gravité :

Quant ung chascun habunde en diz ou en paroles il pert *graveté* et scillence de pensee. (P. FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, f° 103 r°, éd. 1482.)

— Senteur forte :

(La fleur de l'aurone) a bonne odeur avecques une petite *graveté* et force de amere saveur. (*Jard. de santé*, I, 2, impr. la Minerve.)

Cardamomum plain de *graveté*. (*Ib.*, I, 93.)

GRAVEURE, s. f., fente, ouverture :

Il se retorne, une aubelestre print,
Sor la *graveure* ai .I. quarrel assis.
(*Girb. de Metz*, 541, Stengel.)

... Quand le courage devient ulceré, s'offensant de peu de chose, chagrin, hargneux, comme une lame de fer tenue et faible, qui se perce a la moindre *graveure* du monde. (AMYOT, *Trad. des Œuv. mor. de Plut.*, Com. il faut refren. la cholere.)

GRAVEUSEMENT, voir GREVEUSEMENT.

GRAVEUX, voir GREVEUX.

GRAVIELE, voir GRAVELE.

GRAVIER, s. m. ?

Et aveuc ce doibt emprofondir tous nœufs *graviers*, qui lui seroient prejudiciables. (1418, *Cartul. Ezechiel de Corbie*, f° 30 r°, ap. Duc., *Approfundare.*)

1. **GRAVIERE**, *gravere*, s. f., gravier, sable :

Les Israelites estoient innombrables comme la *graviere* de la mer. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 2 v°.)

— Lieu couvert de sable, de gravier :

Par centaines e par millieres,
Furent morz as *graveres.*
(*Contin. du Brut de Wace*, Michel, *Chron. anglonorm.*, I, 76.)

Une piece de terre sur la *graviere*. (1385, *Original* comm. aux Arch. de la Meuse par M. Persenot, curé de Louppy le Château.)

2. **GRAVIERE**, s. f., peigne pour séparer les cheveux :

Discerniculum, *graviere* a diviser les cheveux. (*Dict. lat.-fr. du P. Labbe*, ap. Ménage, *Dict. étym.*)

Cf. GREVE.

GRAVILLON, s. m., pépite :

Duquel on comptoit que les areines estoient d'or, ainsi que l'on disoit aussi du Pastole d'Asie, pour ce qu'il y a parmi quelques *gravillons* dorez. (THEVET, *Cosmogr.*, XIII, 1, éd. 1558.)

GRAVISE, s. f., hallebarde :

Et prestant nos srs de la cité a plusieurs desdits compaignons dez *gravises* et des piques appartenant a la cité. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1497, Larchey.)

GRAVISSIME, adj., très grave, très important :

Acteur *gravissime.* (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 10511, V, VI, 1.)

GRAVOI, s. m., grève :

Les soumiers et tout le harnoi
Ont fait amener ou *gravoi.*
(*Florimont*, Richel. 792, f° 18c.)

GRAVOIERE, s. f., peigne pour séparer les cheveux :

Une *gravoiere* et un petit coutelet, tout d'argent, a appareilier testes. (1347, *Inv. de J. de Presles*, Bibl. de l'Ec. des ch., XXXIX, 94.)

Cf. GRAVOIRE.

GRAVOIR, s. m., gravois :

Les tombereaux pour porter les dits *gravoirs*, pierres, merrein. (1350, *Ord.*, II, 379.)

GRAVOIRE, *gravouere*, s. f., sorte de peigne servant à séparer les cheveux :

Runcina, instrument pour gravoir, *gravoire*, saclet. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679, f° 240 r°.)

Pour .I. pingne et .I. mirouer, une *gravouere* et .I. fourrel de cuir, baillé à Huet le barbier. (1316, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Emaux.*)

Une *gravouere* de cristal, garnie d'or, .xl. s. p. (1328, *Invent. de Clémence de Hongrie*, ib.)

Pour .XI. pingnes d'ivoire, garnis de petits pingnes et de *gravoire*. (1351, *Comptes royaux*, ib.)

Pour .VI. *gravoueres* d'yvoire blanc pour la royne, .VII. s. parisis. (1395, *ib.*)

Pour deux pingnes, un miroir et une *gravoire* tout d'ivoire, mis en un estuy de cuir boully. (1404, *ib.*)

GRAVOUERE, voir GRAVOIRE.

GRAZAL, voir GRAAL.

GRAZINER, v. n., désigne le cri de l'oie :

La brebis bailera, l'oye *grazinera*, le pourceau grongnera. (GUTERRY, *Epist. dorees de Guevara*, p. 276, éd. 1588.)

1. **GRÉ**, *gred*, *gret*, *graé*, *grei*, *greit*, s. m., permission, volonté :

Karles li rois de France est antrez an nos fiez,
An Sessoigne s'est mis, onques ne fu jugiez,
Ne de nos n'en a il les *grez* ne les congiez.
(J. BOD., *Sax.*, CCXII, Michel.)

Mais por avoir ma dame a mon talent
La porterai, puisque il est ses *grez*,
Entre mes bras baisant et acolant.
(THIBAULT IV, *Chans.*, p. 78, Tarbé.)

Et puet avoir per nos *greiz* son four por son hosteil. (Sept. 1294, Gorze, Olley, Arch. Mos.)

Il est bien nos *greis* et nos volenteis ke .. (10 av. 1295, Flines, Arch. Nord.)

— Plaisir :

A tant print congié la contesse d'Artois, si ravie de liesse que de tous ses *grets* passes ne luy souviengnoit plus. (*Le Chevaler. Conte d'Artois*, p. 163, Barrois.)

— *Faire gré à quelqu'un d'une chose*, la faire, la donner, la payer selon sa volonté :

Qu'il fisent *greit* au maistre de Saint Lazre de ses cous raisnavles. (Mai 1256, Arch. mun. S.-Quentin, l. 269, doss. A, n° 10.)

Li ont tournei, assignei et planierement fet *grei* de toutes les rentes. (1293, *Ch. du vic. de Valogne*, Cart. S.-Sauv.-le-Vic., p. 29, Arch. Manche.)

P[ar] mei une soume d'argent que et estei estimee a vint livres de tournois, de laquelle il ait fait *grei* et paement en entier a nous. (30 oct. 1317, *Collect. de Lorr.*, vol. 982, Verdun, n° 8, Richel.)

Et ne puet nuls varles crier vastiaux ne escaudis, s'il n'a fait *gré* au maieur de chuinc solz. (1372, *Ord.*, V, 511.)

— *De gré*, à dessein :

Si li demandet dulcement e suef :
Sire cumpain, faites le vus de *gred* ?
(*Rol.*, 1999, Müller.)

— *A gré*, à souhait :

Ainsi que veoir pourrez, en pantagruelisant, c'est a dire beuvant a *gré*. (RAB., *Garg.*, ch. I, éd. 1542.)

— Amitié :

M'amisted e mun *gret* en avez tut perdut.
(*Charlemagne*, 54, Koschwitz.)

A maistre Pierre Basannier,
Le *gré* du seigneur qui attainct
Troubles, forfaits, sans espargnier.
(VILLON, *Pet. Test.*, XXI, Jouaust, p. 14.)

— Puissance, droit seigneurial :

E Normendie kuide tenir en son *graé.*
(WACE, *Rou*, 2153, Pluquet.) L'éd. Andresen, 2e p., v. 1406, porte *aé.*

Les religieux, abbé et couvent dudit Saint Waast d'Arras ont certains droits sur les ablais de plusieurs terres qui sont telles, ly ung de le tierche garbe, l'autre droiz, terres de *gré* et demy quartier, qui est du cent de garbes les vingt garbes, le quart et le demy a l'advenant. (*Coust. de Murchin*, Nouv. Cout. gén., I, 439b.)

— Accord, convention :



Ne les induyra ne requerra par lui ne par autres a faire *grez*, promesses, alliances ne confederacions. (1387, *Traité ent. le D. de Bret. et le s. de Cliss.*, fds Bizeul, Clisson, Bibl. Nantes.)

— Remerciements, actions de grâces :

A Dieu *grez* et graces rendirent.
(J. LEMARCHANT, *Mir.*, ms. Chartres, f° 7a.)

De Diu vous renc .vcc. mercis et *gres*
Qu'en si lonc regne m'estes venus tenser.
(*Huon de Bordeaux*, 4507, A. P.)

Amors, .v. cents mercis et *grez*.
(*La novelle Requeste d'amours*, Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 149.)

2. GRÉ, *grei, grey*, s. m., degré, marche d'escalier :

Commence cis treffons de Saint Vincent droit a une bonde de *grez* qui siet deseur le fosset c'om dist de le Heron. (1270, *Cart. de Thenailles*, Richel. l. 5649, f° 70 r°.)

Celui qui seray plux pruchains es *greyz* de lignaige du trespessey. (1348, *Affranch. de Gy*, Arch. mun. Gy.)

Sur le chauchie, devant les *greis* de l'aitre. (18 oct. 1420, *Testam.*, Reg. aux Test. de Bouvignes, 1420-56, Arch. mun. Bouv.)

Et vinrent devant les *greis* de marchiet. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 285, Borgnet.)

L'église de S.-Etienne-des-*Grès* fut nommée ainsi parce qu'elle était élevée anciennement de plusieurs degrés; dans les anciens titres latins elle est appelée Sanctus Stephanus a *Gressibus*.

Cf. GRAS.

GREABLE, *graable, greavle, graavle*, adj., agréable, que l'on approuve, convenable :

Nous avons ceste vendicion ferme et *greable*. (1207, Arch. K 28, pièce 3.)

Donerent a nous escange soffisant et *graavle* pour rendre. (1248, Paraclet, Arch. Somme.)

Werredonner par werredon *graavle*. (1271, Picard., Arch. J 229, pièce 57.)

Que riens ne leur est si *greable*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 142c.)

Ains ert ma paine bien sauvee
Se ceste rime li agree,
Et bien li doit iestre *greable*.
(JACQ. D'AMIENS, *Remede d'amors*, ms. Dresde, f° 18b ; Kört., v. 59.)

Quant la grace nostre Seigneur nous vient *greavles*. (*Miseric. N.-S.*, ms. Amiens 412, f° 92 r°.)

Si cestes choses seront *greables* a le roi d'Escosse. (1365, *Tract. redempt. David de Bruys solvenda*, Rym., 2e éd., t. VI, p. 465.)

Bone et *greable* service. (6 mai 1381, *Don fait par le D. de Lanc.*, Delpit, *Doc. fr. en Angleterre*.)

Dont auront les honmes moult *graables* deliz corporieux. (R. LULLE, *Liv. de la loi au Sarrasin*, Michel.)

GREAGE, s. m., droit sur la coupe et sur les ouvrages de bois :

Ung certain droyt que on dit *greaye*, qui s'estend en la quarte partie des revenues et proffit de la coppe des bois. (1469, *Cart. Esdras de Corbie*, Richel. l. 17760, f° 132e.)

GREAIL, voir GRAAL.

1. GREAL, voir GRAAL.

2 GREAL, voir GRAEL.

GREALMENT, - *aument*, adv., d'une manière agréable :

Cest duns que lor ay fait ben et *greaument* par la salu de moi. (1234, *Donat. de Geoff. de Lusignan*, Dupuy 805, f° 69, Richel.)

GREANCE, s. f., assentiment :

Por .IIc. livres de Viennois, des quex nos avons heu nostre *greance* et nostre finance dou dit avesque. (1264, *Cart. de l'év. d'Autun*, 1re p., XC, A. de Charmasse.)

— Connivence :

Ne aveukes les dessus dis ne serons an lour *greance*. (1307, *Hist. de Metz*, III, 286.)

1. GREANT, adj., agréable :

Mes si nos princes e nos reis
Sor les princes sarrazineis
Menassent lor gent en estor
Por l'heritage au criator
Delivrer de gent mescreant,
Ceo me venist mult a *greant*.
(*Besant de Dieu*, 835, Martin.)

2. GREANT, voir CREANT.

GREANTABLE, voir CREANTABLE.

GREANTABLEMENT, voir CREANTABLEMENT.

GREANTER, voir CREANTER.

GREAUMENT, voir GREALMENT.

GREBATON, voir GRABATON.

GREBBE, s. f., crèche :

Ou l'a elle mis (son fils) ? voir en lieu humble. En quel ? en une basse *grebbe*. (G. CHASTELLAIN, *l'Entree du roy Loys en nouveau regne*, VII, 16, Kervyn.)

Venus en Bethleem, trouverent Marie et Joseph et un enfanchon mis en une *grebbe*. (ID., *ib.*, VII, 5.)

GREBE, s. f., sorte de mouette :

Mouette cendree, gavian, glammet, en Savoye elle est nomnee *grebe*, ou griaibe, begue, heyson. (BELON, *Portr. d'oys.*, f° 35 r°, éd. 1557.)

1. GREBION, s. m., crèche :

Et sen fil ki gist el *grebion*
Cele part vint, si l'a mis a raison.
(*Vie S. Alexi*, Richel. 1553, f° 398 r°.)

2. GREBION, s. m., branche, partie :

Sur certains *grebions* de dismes. (2 avr. 1383, *Cart. de Flines*, DCLVII, Hautcœur.)

3. GREBION, s. m., tour de puits hors de terre :

Et aussi faire l'evyer de le cuisine et le *grebion* du puch. (*Chirographe du 8 aoust 1404*, Arch. mun. Douai.)

GREC, s. m., nord-est :

Et chevauchierent un an entier par tramontaigne et par *grec*. (*Liv. de Marc Pol*, IV, Pauthier.)

Cotan est une province entre levant et *grec*. (*Ib.*, LIII.)

GRECIEN, *greciien, grecient*, s. m., Grec :

E *Grecient* vendrunt
Sur, mais a Deu dorrunt,
Ethiopien devendrunt crestien.
(*Liber regine Sibille*, Richel. 25407, f° 168d.)

— Adj., grec :

En langue *greciienne*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 43 r°.)

GRECISEUR, s. m., helléniste :

Le plus sçavant *greciseur* d'entre nous. (FAUCHET, *de l'Orig. de la langue et poes. franç.*, liv. I, ch. 6, éd. 1581.)

Je les appelle souvent nouveaux hellenistes et *greciseurs*. (LABBE, *Etymol.*, Avert.)

GRECISME, *gressisme*, s. m., le *Græcismus*, traité grammatical en vers latins, composé au douzième siècle, par Everard de Béthune :

Le livre de *Gressisme*. (*Liv. du D. d'Orl.*, 1427, ms. Louvre.)

GRED, voir GRÉ 1.

GREDELIER, voir GREDILLER.

GREDILLER, *gredelier*, v. a., le même que grésiller, flamber :

Laissiez boulir jusques a ce que l'escorce *soit* ridee et *gredelie*. (*Ménagier*, II 138, Biblioph. fr.)

Mille petits Amours, folastres papillons,
Au feu de nos plaisirs se *gredilloient* les ailes.
(G. DURANT, *Prem. amours*, LXIIII, éd. 1594.)

Grediller, brustolare. (OUDIN.)

— Brûler à petit feu, en parlant de personne :

Prince, que je face ouverture
De saisine et judicature,
Et sy je faux qu'on me *gredille*.
(*La Mère de Ville*, p. 6, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. II.)

— Crêper, friser avec le fer chaud :

Grediller ou friser les cheveux. (JUN., *Nomencl.*, p. 185, éd. 1577.)

Poinson pour *grediller* et friser les cheveux. (ID., *ib.*)

Grediller les cheveux. (MONET.)

Fer, poinçon servant a *grediller*. (ID.)

Brusler un peu les cheveux, les gresiller ou *grediller*. (DUEZ, *Dict. fr.-allem.-lat.*)

— *Gredillé*, part. passé, frisé, frisotté, bouclé :

O cheveux *gredillez* en menus crespillons.
(R. BELLEAU, *Berg.*, IIe j., f° 145 r°, éd. 1578.)

Sous ton poil *gredillé* en menus crespillons
Estincellent tes yeux comme ceux des coulons.
(ID., *Eclog. sacr.*, IV.)

Sitost qu'il l'advisa, sa barbe esparpillee,
Noire, en petits serpens en devint *gredillee*.
(*L'Enfer de la mère Cardine*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., III, 308.)

Un qui a le poil *gredillé* et frisé. (DUEZ.)

GREDLE, voir GRAILE.

GREDOIS, voir GRESOIS.

1. GREE, s. f., volonté :



Las ! ainsy suy esgaree,
Com celle qui n'ay povoir
D'avoir chose a ma *gree*
Sans vous.
(AGNES DE NAVARRE, *Ball.*, p. 14, Tarbé.)

— *En gree*, volontiers :

Lors commenceront tuit a rire
Li diable qui sont plain d'ire,
Et diront : Seigneur, en *gree*.
(*Signes du Jugement*, Richel. 19152, f° 25 v°.)

2. **GREE**, voir GREVE.

GREÉ, voir GRAEL.

1. **GREEL**, s. m., fibres charnues qu'on tire du suif des bestes en le fondant :

Nul boucher ne pourra ne devra ardoit en ladicte boucherie les *greaulx* qui yssenr du suif des bestes qu'ils tueront. (1363, *Lett. du Roy Jean*, Felib., *Hist. de Paris*, III, 482[b].)

2. **GREEL**, voir GRAEL.

GREELLEE, *greslee*, *grelee*, s. f., chute de grêle :

Amours par don achatee
Est comparee a la fleur
Qui est en temps de *greellee*
Estainte avec se verdeur.
(*Anti Claudianus*, Richel. 1634, f° 34 v°.)

Cés sajettes voloient plus drut que la *grelee*.
(*Chron. des ducs de Bourg.*, 10013, Chron. belg.)

Ainsi ceste *greslee*, riviee, neige, pluye et gelee desmembrerent piteusement les arbres. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCC, Buchon.)

GREEMENT, *graiement*, s. m., consentement, accord :

Eisi fu fait le *graiement*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 6704, Michel.)

Laquelle division ainsi faite et *greement* des parties dessusdites acceptees, lesdictes parties se sont quictees et quictent.. de tous les biens meubles et non meubles dessusdiz. (1325, Arch. JJ 64, f° 38 r°.)

Recevra le *greement*, ratefiement. (*Paix entre les R. de Fr. et d'Angl.*, Montreuil-s.-Mer, Arch. Vat., Instrum.)

GREEOR, *graeor*, *greeur*, s. m., garant, caution :

Par enseurité de cez davant diz convenanz segre et tenir, ge ai doné a mon seigneur le comte a tenuz et a *graeors :* Arnaut Aynart et Bernart Chabot, chevalers, etc., li quau li en sunt por mei tenu. (Oct. 1243, *Promesse*, Arch. J 192.)

— Flatteur :

Les *greeurs* semblent le faulx mire, qui prent l'argent sans veoir le mal ; tieulx flateurs deçoivent les riches. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. LXXIII, Bibl. elz.)

Et ainsy de telles flateries paissoit sa dame et lui disoit joye de neant. Car cellui *greeur* ne deist jamais a sa dame chose qu'il sceust qu'il lui deust desplaire, aussi comme sont flatteurs et flatteresses, qui ja ne diront a leur seigneur ne a leur dame chose qui leur desplaise, et taysent la verité, et leur disent tout leur bon, et leur font joie de neant. (*Ib.*, c. LXXIII.)

1. **GREER**, *greier*, *graier*, *graer*, verbe.

— Act., approuver, accorder, consentir à :

Ont entr'eus cel consel *graé*...
(*Rou*, Richel. 375, f° 220[f].)

Si de ma gent volez mener
Od vos nul leu, ço *gré* e voil.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1934, Michel.)

Il li *graa* qu'isi le freit.
(ID., *ib.*, II, 4662.)

Ne fauras mie de bataille campel,
Se es tant os que le volles *graer*,
Il te fera corochies et ires.
(RAIMBERT, *Ogier*, 1555, Barrois.)

Por qoi que voiant toz nel prant
A mener o soi en la tor
Que qu'an *greent* li jugeor.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 162[f].)

Encore n'*est* cis plais otroiez ne *graez*,
Ne je ne sai a dire se c'est no sauvetes.
(*Gui de Bourg.*, 2140, A. P.)

Ainzsois la vot doner a .I. son escuier.
N'an vosimes le plait *graer* ne outroiier.
(*Floovant*, 715, A. P.)

Sire, dist ele, puisqe vous le voles,
Moi le convient, u veule u non, *greer*.
(*Huon de Bordeaux*, 7471, A. P.)

Consentu li *ont* et *graié*
Se qu'avant li orent naé.
(J. LE MARCHANT, *Mir.*, ms. Chartres, f° 35[d].)

Par le commun assentement
Fu li mariages *grees*.
(*De l'Emper. Coustant*, 518, Romania, VI, p. 168.)

Li rois ot la requeste, ne l'a pas refusee,
Ainçois li *a* trestoute otroiie et *graee*.
(*Berte*, 499, Scheler.)

De par Gaufroi li a merci rouvee
Et Charles l'*a* otroiiee et *graee*.
(ADENET, *Enf. Ogier*, Richel. 1471, f° 4 r°.)

Et dist, viant tous : Je vous *gré*
La voie a mouvoir a vo gré.
(*Cleomades*, 8121, Van Hasselt.)

Nus ne s'en doit por nul mal repentir
Puis c'amors vueut son service *graier*.
(R. DE NAV., *Chans.*, Brit. Mus., Egerton 274, f° 106 v°.)

Ele *a* otroié et *graé* itel vandue com ces sires a faite. (1244, *Cart. de Champ.*, Richel. l. 5993, f° 488[d].)

Je *gré* et otroi boinement comme sires tel vente.. (1262, *Ch. d'Enguer. de Louvencourt*, Arch. M 1.)

Et si laditte ville ne valoit les dex livres de rente par checun an ledit Gefray *a graé* par devant nos et est tenu le parfaire au grant et au valent en sa terre. (1264, *Engagem.*, Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 992.)

Ke je vuel, *gré* et otroi cheste composition. (1266, Le Gard, Arch. Somme.)

Toutes ces coses devant dites.. otroions et *graons*. (1269, Arch. J 1125, pièce 4.)

Otroions et *graeons*. (1270, *Cart. d'Eenaeme*, f° 163 r°, Arch. du roy. de Belg.)

En quoi il estoit et *greait* estre tenu. (*Ch. de* 1292, l'Epau, Arch. Sarthe.)

Et fu fait a l'abbeie de Felines, leur li baillus de l'abbeie de Felines donna et *grea* pieche de tere a ces convenances faire. (16 avr. 1307, Flines, Arch. Nord, Cod. B, f° 296 v°.)

Voulons, loons, *greons* et appuions le testament et le codicille dessus diz de toutes les choses contenuz en iceus. (1314, Arch. JJ 52, f° 25 r°.)

Est acordé et *greié* des devant diz vendors que.. (*Ch. de* 1316, Fontevr., anc. tit. 463, Arch. M.-et-Loire.)

Otroierent, *greerent* et consentirent. (1317, Arch. JJ 56, f° 37 v°.)

Laquelle derreine offre yceulx maistres et gouverneurs loerent, *greerent* et accepterent. (1358, *Archiv. hospit. de Paris*, II, p. 35, Bordier.)

Le dit Nicolas *a* volu et *greé* que.. (Mars 1361, Chap. de Quimp., Arch. Finist.)

Et icelles loua, ratiffia et approuva, promit et *grea* faire, tenir et enteriner. (1412, *Traité de mar.*, ap. Lobin., II, 900.)

Lesdites lettres et privileges... *avons* loué, *greé* et confirmé. (*Lettre de* 1484, dans les *Libertez du vicomté de Turenne*, éd. 1658, p. 27.)

Et de ce, et autres promesses qu'ils s'entrefirent et *greerent*, bailleroient l'un a l'autre chacun vingt pleiges de leurs hommes. (LE BAUD, *Chron. de Vitré*, c. XVIII, Paris 1663, in-fol.)

Il n'*avoit esté* convenu, *greé*, accordé, ne cheu soubs les promesses, grez, consentements et passements, nuls ne aucuns desdits poincts. (ID., *Hist. de Bret.*, c. L, éd. 1638.)

— Neutr., chercher à être agréable, à flatter :

Ce est grant merveille conment chascun flate et *gree* aux seigneurs et aux dames du jour d'hui. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. LXXIII, Bibl. elz.)

— Réfl., se mettre d'accord :

Et ad ce *se sont greé* et acordé tous ensemble. (1312, *Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17758, f° 40 v°.)

— Neutr., plaire :

Vous *gree* bien Berart, a la chiere membree?
(*Gaufrey*, 7174, A. P.)

— *Greé*, part. passé, à qui l'on a fait droit :

Nous avons entendu par la *gree* complainte de nos bien amez les bourgois.. (24 juill. 1366, *Lett. de Ch. V au bailli de Mâc.*, Arch. mun. Mâc., Reg. secretar.)

Poitou, *grayer*, v. n., convenir, plaire, être à son gré. Deux-Sèvres, *grayeai*, v. n., convenir, plaire. Marne, *gréer*, approuver, plaire.

2. **GREER**, v. a., couvrir de sable ?

A *greer* la grande allee du parc, a .II. s. pour jour, .XLIIII. s. (*Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, XVI[e] s., p. 45, Deville.)

GREERIE, *graierie*, *grerie*, *grairie*, s. f., flatterie :

Je vous diray sur l'exemple de *greerie*. (*Liv. du Chev. de La Tour*, Richel. 1190, f° 68[c].) Bibl. elz., c. LXXIII, *grerie*.

Grairie soit honnie.
(*Prov. gallic. du* XV[e] *siècle*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Que plusieurs gens se batent par *graierie*, par flaterie et par faux loiers, et pource promettent a faire valloir les choses plus que aultres gens... (*Coust. de Bret.*, f° 68 v°.)

GREEZ, voir GRIES.

GREF, voir GRIEF.

GREFAIGNE, voir GRIFAIGNE.

GREFE, voir GRAFE.

GREFFE, voir GRAFE.

GREFFERIE, s. f., greffe :

Pour les vins donnes aux clers de la *grefferie* de la court du roy. (25 mai 1417, *Reg. consul. de Lyon*, I, 50, Guigue.)

La scribanie ou *grefferie* de la court du baille et consulat de la mer de nostre ville de Coulioure. (1467, Arch. JJ 194, pièce 274.)

GREFFEUR, s. m., celui qui greffe :

Le bon *greffeur* et bening plantateur.
(*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 91 r°.)

1. **GREFFIER**, *greifier*, s. m., faiseur de greffes ou fermetures en fer :

Nus ne puet estre fevre a Paris, c'est a savoir marischax, *greifiers*, hiaumiers, veilliers, grossiers, que il n'achate le mestier du roy. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XV, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

2. **GREFFIER**, adj., sorte de chiens de chasse, grands à peu près comme des levriers, lesquels furent mis en usage du temps de Louis XII. On appelait ces chiens *greffiers* parce qu'une braque d'Italie, appartenant à un secrétaire du roi, ou greffier (comme on disait alors), ayant été couverte par un chien blanc de S. Hubert, commença cette race :

Ilz sont grandz comme levriers et ont la teste aussy belle que les bracques, ilz s'appellent *greffiers*. (*Chasse royale de Charles IX*, ch. X, p. 35, Chevreul.)

Chien, *greffier*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

GREFTEIT, voir GRIETÉ.

GREFVANCE, voir GREVANCE.

GREFVE, voir GREVE.

GREGABLE, adj., qui vit en troupe :

Les grues sont sociables et *gregables*. (BOAYSTUAU, *Inst. des princes*, f° 9 v°, éd. 1579.)

GREGE, adj., hostile :

Une gent avoit lors en France,
Plaine de mauvaise creance
Et a la crestienté *greges*,
Que l'on nommoit par nom hereges.
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, v. 237, Buchon.)

GREGEOIS, voir GRESOIS.

GREGER, voir GREGIER.

GREGHESCELLE, s. f. ?

Un prédicateur du XVe siècle, parlant de S. Jean l'Evangéliste devenu vieux, dit qu'à l'église il falloit « le porter comme on fait les enffans à le *greghescelle*. » (Ms. 102 de la Bibl. de Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GREGIER, *greger*, *grejier*, verbe.

— Act., grever, faire du tort, nuire à, opprimer, léser :

Mais tant perdie la gent le rei
E tant par i *furent gregié*
Qu'a force sunt del champ chacié.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 548, Michel.)

Car il *furent* forment *gregié*
De mangonniaus et de perrieres.
(J. LEMARCHANT, *Mir.*, ms. Chartres, f° 43d.)

Et li rois fu moult alegies
De çou dont plus *estoit gregies*.
(MOUSK., *Chron.*, 9560, Reiff.)

Cum nos ne vossissions *greger* nos homes. (1262, *Ch. de Gui de Lusignan en fav. de Cognac*, Liv. rouge, Arch. comm. de Cognac.)

La le peut moult *gregier* le seignor ou l'ome contre qui il le fera ; et comment et de quoi il le pueent *gregier* sera apres devizé. (*Ass. de Jer.*, t. I, p. 48, Beugnot.)

Si que durement en *furent gregiez*. (*Cont. de G. de Tyr*, Flor. Laur. XXII.)

Si destrainst et *greja* le chastel plus que il n'avoit fait devant. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXXIII, 25, Hist. des crois.)

O son povoir les asseja ;
Tant les destraint, tant les *greja*,
Ja soit ce que moult atendirent,
Que les barz es cols se rendirent.
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, p. 92, Buchon.)

Volons savoir de vous se vos deves aucune dette par laquel la maison peust *estre gregee*. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 201 r°.)

— Neutr., être préjudiciable :

Et avant que sele faute de quey celui qui aura dite la parole aura failli *grege* ou puisse *gregier* a celuy a qui conseill il est. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 34, Beugnot.)

— *Gregié*, part. passé, opprimé, accablé, abattu, fatigué :

Enclos e morz e entrepris
E si *gregiez* e si aquis
Que n'i out rien del plus ester.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5481, Michel.)

Unc mais ne fu genz plus *gregie*
Sus ciel ne plus mesaaisie.
(ID., *ib.*, II, 5757.)

Quant ceo sout li reis Lowis,
Gregiez, destreiz e entrepris
De laidures, de desestances.
(ID., *ib.*, II, 10105.)

La u j'ai esté plus *gregiez*
Ne plus aprienz ne plus iriez.
(ID., *ib.*, II, 10643.)

Malade fu e doleros,
Gregiez, destreiz e angoissos.
(ID., *ib.*, II, 11387.)

Ici par furent trop *gregé*.
(ID., *ib.*, II, 18872.)

Par pou que tous nes desconfissent,
A mervoilles estoient *grigié*.
(ID., *Troies*, Richel. 903, f° 75a.)

Tant ont li vassal esploitié
Qui de saignier erent *gregié*
Que du travail qu'il ont eu
Que de la terre l'ont meu
Et l'ont monté sor un cheval.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 84a.)

GREGNIER, voir GRAIGNIER.

GREGNON, voir GRENON.

GREGNOUR, voir GRAIGNOR.

GREGOS, voir GREJOS.

GREHENTABLEMENT, voir CREANTABLEMENT au Supplément

GREI, voir GRÉ.

GREIATABLEMENT, voir CREANTABLEMENT.

GREIDLE, voir GRAILE.

GREIER, voir GREER.

GREIFIER, voir GREFFIER.

GREIGNAILLE, voir GRENAILLE.

GREIGNE, voir GRAIGNE.

GREIGNER, voir GRAIGNOR.

GREIGNIER, voir GRAIGNOR.

GREIGNOR, voir GRAIGNOR.

1. **GREIL**, *gril*, *grill*, *gerill*, *grail*, s. m., grille, grillage :

Pour apparellier de gres .I. *grill*, .XII. pieches de gres pour che *gerill* refaire. (1304, *Trav. aux chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 28.)

Por refaire un bougon de fer des *grieus* du grant vivier. (*Ib.*, f° 21.)

.XII. pieches de gres pour chaque *gerill* refaire. (1306, *ib.*, f° 26.)

Appareillier le *greil* et la bonde du vivier de la Queue que les grans eaues despecierent. (1328, *Compte d'Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, f° 18 v°.)

Pour cordele a lever les cloyes de l'avalison et les *grius* des relais du vivier. (1344, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 96.)

Mestre esdits fossez et asseoir *grails* de fer, que aucuns poissons ne peuvent monter ne avaler. (1350, *Cart. de Corbie* 23, ap. Duc., *Grata*.)

Les bondes et *greilz* de fer d'iceulx estans. (1377, Arch. MM 30, f° 99 v°.)

Quant ce vint a passer le *greil* du guichet d'icelle ville. (1421, Arch. JJ 171, pièce 480.)

La herse ou le *gril* d'une porte de la ville. (JUN., *Nomencl.*, p. 273, éd. 1577.)

Bourbonnais, *greil*, grille.

2. **GREIL**, voir GRAAL.

3. **GREIL**, voir GRAEL.

1. **GREILLE**, *grille*, *gradilie*, s. f., gril :

El los alquanz fai escorter,
Alquanz en foy vius trebucher
Et en *gradilie* les fai roster.
(*Passion*, 493, Koschwitz.)

Ou sera bouillis en chaudieres,
Ou rostis devant et derrieres,
Ou sus charbons ou sur *greilles*,
Ou tornoies a grans chevilles.
(*Rose*, 19475, Méon.)

Sus les charbons et sus les *greilles*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 127d.)

Greille ou gry pour rostir, crates. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Il voulut estre rosty au feu de la tribulation sur la mal doree *grille* de la croix. (J. DE BARRAUD, *Epist. dorees de Guevara*, f° 5 r°, éd. 1584.)

La *grille* et le grillon c'est tout ung. (CORBICHON, *Propriet. des chos.*, XVIII, 56, éd. 1485.)

Comme un cheval se polit a l'estrille,
Et comme on voit un harang sur la *grille*.
(ST GELAIS, *Œuv.*, p. 94, éd. 1709.)

Apporte moi ce gril qui est la bas ? L'apprenti pensoit qu'il demandoit ce drap gris qui estoit resté du manteau... La faute vint que l'apprenti avoit toujours oui dire *grille*, feminin, et non pas gril. (DESPER., *Contes*, XLVIII, éd. 1709, in-12.)

Comtois, Grand'Combe de Morteau, *grille*, cheville du pied.

2. **GREILLE**, voir GRAILE.

GREILLIE, adj. f., grêle :

Ses .II. mains tent et s'escrie
A vois femeline et *greillie*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 47c.)

GREILLIER, voir GRAISLOIER.

GREILLON, *grillon*, s. m., gril :

La grille et le *grillon* c'est tout ung. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, XVIII, 56, éd. 1485.) Plus loin *greillon*.

— Grille d'un étang, d'un vivier :

Quod ipse exponens *greillon* ferreum stanni sive vivarii... furtive habuerat. (1355, Arch. JJ 84, pièce 588.)

— Objet treillissé comme un gril :

N'avoit carquans, velours, ne chapperons
Qu'un couvre chef tout plié a *grillons*.
(*Adolesc. de J. du Fouill.*)

GREIN, voir GRAIN.

GREINDRE, voir GRAIGNOR.

GREINE, voir GRAIGNE.

GREINGNOR, voir GRAIGNOR.

GREINUR, voir GRAIGNOR.

GREIT, voir GRÉ.

GREJANCE, s. f., mal, peine, poids, accablement :

Legerement le serviront
E franchement senz grant *grejance*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 35692, Michel.)

Durement fu gregez de la maladie et ne post monter en la montaigne, por la *grejance* de la maladie dont il estoit chargez. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXV, 3, Hist. des crois.)

S'il parle au dortoir apres complies en maniere qui face *grejance* as autres freres. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 138 v°.)

GREJEUSE, s. f., charge :

Et de toutes choses et de toutes *grejeuses* sunt (les terres) apasees et aquitees. (1242, *Fiefs div.*, I, 1, Arch. Meurthe.)

GREJIER, voir GREGIER.

GREJOIS, voir GRESOIS.

GREJOS, *gregos*, adj., dur, pénible :

Tante bataille, tant estor,
Tante meslee pesme e dure
E tante *grejose* aventure
A sofferte puis qu'il fu nez.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 8123, Michel.)

Qui qu'en seit or *grejos* l'afaire,
Par eus sera mais lor repaire.
(ID., *ib.*, II, 8666.)

L'autre veie est d'autre maniere,
Mult est plus estreite et plus fiere,
Plus aspre assez e plus *gregose*
Et a tenir plus angoissuse.
(ID., *ib.*, II, 11191.)

A la chose qu'il entendeit
Meteit entention e cure
Tant qu'il la saveit a dreiture ;
Ne li ert oscur ne *gregos*
Riens, tant iert assiduos.
(ID., *ib.*, II, 13780.)

E por ses afaires *gregos*,
Granz et destreiz e encombros.
(ID., *ib.*, II, 32772.) Impr., *greger*.

Li reis refist autres alees
La vers le nort, celes contrees,
Si pesme veie e si *grejose*
E en mainz leus si angoissose...
(ID., *ib.*, II, 39105.)

En icel tens sorvindrent glaives
Tant durs, tant mortaus, tant *grejous*.
(ANGIER, *Vie de S. Grég.*, 710, P. Meyer.)

GRELE, s. f., forme de *grille*, employé pour désigner un instrument à passer le grain :

Une *grele* pour nectaier les blez. (*Compte de* 1432-39, Arch. M.-et-L., E 36, f° 31.)

Cf. GRELLEAU.

GRELÉ, adj., ondé :

Non point en cheveux tortillez,
Passefillons frisez, *grelez*,
Estofez d'or, perles, rubis.
(*Blason des Basquines et Vertugalles*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 299.)

1. **GRELEE**, s. f., cri, chant :

Grelee de gelyns.
(*Les Proverbes del vilain*, ms. Brit. Mus. Arundel 220, f° 303.)

Cf. GRAELIS.

2. **GRELEE**, voir GREELLEE.

1. **GRELET**, s. m., sorte de poisson, l'ombre :

Luces, leynge, treyte, *grelet*. (*La Maniere de langage*, p. 393, P. Meyer.)

2. **GRELET**, s. m., sorte de vase :

Que aulcon barbeir ne doit in la ville de Fribor lo sang deis persones mettre in *grelet* sus les bans devant hosteil, ne ausi celuy meisme sang giteir in ruetta, charrere, ne in aulcon lieuf de la ville. (4 fév. 1409, Arch. Frib., 1re *Coll. de lois*, n° 157, f° 40.)

Cf. GRAAL.

3. **GRELET**, voir GRILLET.

1. **GRELIER**, s. m., grêle :

Grans pluies et orages de noif et de *grelier*.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 59b.)

2. **GRELIER**, voir GRAISLOIER.

GRELIR, voir GRESLIR.

GRELLE, voir GRAILE.

GRELLEAU, s. m., petite grille, sorte d'instrument pour passer le grain :

Grelleau achapté pour passer le chapplin. (1466, Ste-Croix, Vasles, Arch. Vienne.)

Pour peignes, quinquallerye, plastre, *grelleaux*, cribles, sacz. (1570, *Décl. des droits du péage de Champtoceaux*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 306.)

GRELLET, voir GRILLET.

GRELLETÉ, voir GRESLETÉ.

GRELLIR, voir GRAELLIR. au Supplément.

GRELLOIER, voir GRAISLOIER.

GRELOIER, voir GRAISLOIER.

GREMENTER, voir GRAMENTER.

GREMIAL, s. m., morceau de soie qu'on met sur les genoux du prélat officiant quand il s'assied :

Ung *gremial* bleu et rouge, de soye, pour les innocens. (1542, *Inv. du trésor de la chapelle des D. de Savoie*, p. 152, Fabre.)

GREMIER, voir GRAMIER.

GREMIL, voir GRENIL.

GREMILLON, s. m., petit grumeau :

Toutes les fleurs, les arbres et les fruis, toutes les semences, racines, *gremillons* qui seulent flourir ou printemps. (*L'Orloge de sapience*, Maz. 1134, l. II, ch. 5.)

Deux-Sèvres, cant. de Maz., cant. de Bressuire, Vienne, arr. de Civray, *gremillon*, petit grumeau. Vienne, arr. de Chatellerault : petit morceau, petite part, une portion d'un tout : « *gremillon* de pain, *gremillon* de champ. » Lorr., *gremillon*, grumeau. Suisse rom., *gremillons*, grumeaux, portion durcie d'un liquide.

Noms de lieux : *Gremillon* (Marigny-Brizay) ; le *Gremillon* (Vernon, Vienne).

GREMISSEL, s. m., pelote :

Plusieurs *gremisseaulx* de fil blanc et pers. (18 fév. 1394, *Inv. de mercier*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

En *gremisseaulx* de fil pers, noir, blanc, rouge. (Déc. 1397, *ib.*)

Comtois, Sombacourt, Goux, *gremecé*, peloton de fil. Pat. des Meutiards, *groumechau*.

GREMISSELOT, s. m., pelote :

Une cassote ou il a plusieurs *gremisseloz* de fil pers, roige et blanc. (18 fév. 1394, *Invent. de mercier*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

GRENAGE, *gragnaje*, s. m., toute sorte de grains :

Jardins, *gragnajes* et toutes autres chouses de borjesie. (1314, *Titres de la maison d'Anjou*, Arch. P 1354¹, pièce 823.)

— Droit sur les grains :

Je vous prye aussi de tenir la main a la conservation des *grenages* de mes rentes et affermes de mon duché d'Albret. (19 nov. 1572, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 48, Berger de Xivrey.)

GRENAILLE, *greignaille*, s. f., toute sorte de grains :

Icelluy Macé avoit acheté, ou temps que la ville de Poitiers fu prise des ennemis, certaine quantité de ruaux et *greignailles* d'iceulx ennemis. (1354, Arch. JJ 82, pièce 412.)

— Sorte de bijou :

Une *grenaille* de .II. marc .IIII. onces. (Juin 1396, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)



Une autre *grenaille* d'argent blanc. (*Ib.*)

GRENAT, adj.; *pomier grenat*, grenadier :

Se pumiers *grenas* eussent germé.(*Bible*, Richel. 901, f° 10b.)

Voions se li pumier *grenat* sont flori. (*Ib.*, f° 10d.)

Pruniers, *grenas*, roziers rames.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 4225, Hippeau.)

1. **GRENATE**,- *ade*,- *ete*,- *ette*, *gar.*, *ghar.*, *guar.*, *guern.*, *ger.*, adj. f.; *pome grenate*, grenade :

S'est de jus de pume *grenate*
Avoec fin bausme destrempé.
(Chrest., *du Roi Guill.*, 1355, Michel.)

Pome *gernate*.
(*Delivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 14 v°.)

Pommes *garnettes* me querez.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 18a.)

Pomiers i ot, bien m'en sovient,
Qui chargoient pomes *guernades*,
C'est uns fruiz molt bons a malades.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 12a.)

Pomes *grenettes*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 13a.)

Pomes *garnades*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1522, f° 10a.)

Poires, peches, pomes *grenettes*.
(*Bible*, Richel. 763, f° 267a.)

Les pomes *gernetes*.
(*Dit du besant*, Richel. 19525, f° 106 r°.)

Come pome *gernette* e autre freidant.
(P. d'Abernun, *Enseign. d'Aristote*, Richel. 25407, f° 193c.)

Figues et pommes *guarnades*. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Monm., t. I, f° 81 v°.)

Nois muguettes, pomes *garnates*,
Giroffle, citoual et dates.
(*Passion Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 300.)

— De même, *pome de grenate* :

Rosins et pumes de *gharnate*. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 5c, Michelant.)

Idromalum, boevraige fat de pomme de *grenette*. (*Gloss. de Salins.*)

2. **GRENATE**, *granate*, s. f., grenat :

Gros saphirs, grosses *granates*. (1476, *Joy. égl. Bay.*, f° 72 r°, chap. Bay.)

GRENDEICHE, voir Grandece.

GRENÉ, *granné*, adj., en grains :

Il commanda a Montluc de jetter dedans la place deux cens bons hommes de renfort qu'il leur envoyoit avec autres quatre charges de mesches, de plomb et de poudre menue *grenee*. (Du Villars, *Mém.*, IV, an 1553, Michaud.)

Une caque de cent livres de poudre menue *grenee*. (J. Vaultier, *Hist. des choses faites en ce roy.*, p. 267, Mon. inéd.)

— Granuleux :

Pommes *grannees*. (*Platine de honneste volupté*, f° 12 v°, éd. 1528.)

Et vous sçait tant bien trouver les alibitz forains, et petits poullains *grenez* en la ratouere, que apres luy n'y a que espousseter. (Rab., l. II, c. 21, éd. 1542.)

GRENEIS, -*iz*, s. m., terme d'orfévrerie, grenetis. On disait des pierreries, qu'elles faisaient un *greneiz* ou grenetis, quand elles étaient petites et répandues en grand nombre sur une pièce d'orfévrerie. (Laborde, *Gloss. de la Notice des émaux*.)

Pour une coupe d'or semee de *greneiz* de pierrerie, de perles et d'esmaux, a .i. fritellet sur le couvercle senz pierre. (1353, *Invent. royal*, ap. Laborde, *Emaux*.)

GRENEQUIN, voir Cranequin.

GRENESTIER, voir Grenetier.

GRENET, s. m., petit grain :

Chescun *grenet* de gravele.
(*Advocacie N.-D.*, ms. Evreux, f° 147d.)

Suisse rom., Neuchâtel et Fribourg, *granet*, petit grain.

Noms propres, *Granet*, *Grenet*.

GRENETÉ, *graneté*, *garneté*, *garnaté*, adj., orné de points, pointillé :

Ung hanap d'or, couvert, plumeté dehors, et l'aiguiere de mesmes *greneté* dedens. (1380, *Inv. de Ch. V*, 272, Labarte.)

Une autre couppe, petite, encizellee par dehors, *grenetee* et non doree par dedens. (*Ib.*, 1374.)

Une boiste de critail garnie d'argent doré et *garnatee*. (1400, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, t. II, p. 297, Douët d'Arcq.)

Une couppe d'argent doré, *garnetee* dedens. (*Ib.*, p. 318.)

Un pomelet *granetė*. (*Ib.*)

GRENETERIE, s. f., grenier :

Ceste *greneterie* ot li roys David, s'en fut toz riches et combles. (*L'Abbaye de devot.*, Ars. 3167, f° 51c.)

Nostre *greneterie* de Blois. (*Ch. de* 1345, coll. Joursanv., Bibl. Blois.)

Maistre Jehan Mathé, commis a la *greneterie* du grenier a sel de Nevers. (1462, *Compt. de Nevers*, CC 57, f° 12 r°, Arch. mun. Nevers.)

1. **GRENETIER**, adj., qui rassemble des grains :

Damoyselle largesce si est la compaigne et li amenistre tout, et une vallant damoyselle est et bien avisiee *grenetiere*. (*Abbaye de devotion*, Ars. 3167, f° 51b.)

La *grenetiere* et soigneuse fourmy. (Lariv., *Facet. Nuits de Strap.*, III, iv, Bibl. elz.)

2. **GRENETIER**, *gran.*, *garn.*, *gern.*, *guern.*, - *estier*, *gerneter*, *granatier*, s. m., officier au grenier à sel, qui jugeait, en première instance, des différends relatifs aux gabelles. Il y avait deux grenetiers dans le grenier à sel de Paris, qui servaient d'année en année ; il n'y en avoit qu'un dans chaque grenier des provinces :

Guillaume le *grenetier*. (1297, *Cart. de Lys*, Richel. l. 13892, f° 43 r°.)

Heu conseil et deliberacion sur ce tant au *granetier* pour le roy en Bassygni comme a autres en ce cognoissens. (1326, Arch. JJ 64, f° 227 v°.)

L'office du *guernetier* de Nostre Dame du Bec. (1332, le Bec, Marbeuf, Arch. Eure.)

Sur les cens d'Issy qui sont a Monssieur l'abbé paier au cenier par la main du *garnetier* ou du mere d'Issy prins sur les masurez Saint Vincent, .xxii. s. (1374, *Papier de l'office de la Cene de S. Germ. des prez*, Arch. L 771, f° 8 v°.)

Tant de receveurs *grenetiers* comme fermiers des aides. (1380, Arch. K 53a, pièce 13.)

Quant au regart du paiement, faictes monstres par devant le provost et *guernetier* de Pontoise, a ce commis. (*Lett. and pap. illustrat. of the wars of the Engl. in Fr., dur. the reign of H. VI*, p. 125, Rer. brit. script.)

Le *guernetier* du guernier a seel a Lisieux. (1469, *Monstres gén. des nobles*, Arch. Eure.) Alias *gernetier*.

Le *grenestier* de ceste dicte ville. (1469, *Compt. de Nevers*, CC 64, f° 23 v°, Arch. mun. Nevers.)

Jehan Chevalier, *garnetier* de Clamecy et garde du scel de la prevosté. (*Pièce du* 5 *oct.* 1470, ap. Lebeuf, *H. d'Aux.*, IV, 279, éd. Cocheris.)

— Celui qui était chargé de donner le grain pour les chevaux dans un couvent :

Granatier. (*Off. claustr. de S. Oyan*, Génin.)

— Serviteur auquel était confiée la garde du grenier :

Veez qe la grange et le gerner se joynent ensemble ; voz provosts et vos *gerneters* faitez charger. (*Tr. d'économ. rur. du* xiiie *s.*, c. 17, Lacour.)

1. **GRENETTE**, s. f., halle aux grains :

Ayans leurs bources bien fournyes, ont achepté chacun particulierement parmy les *grenettes* et marchez, au temps d'apres moyssons, une tres grande quantité de blé (oultre les provisions de leurs mesnages), lequel ils ont secretement resserré dans leurs greniers, sans qu'aucun en prit soupçon. (Cl. Mermet, *Boutique des Usuriers*, Poés. fr. des xv et xvie s., II, 172.)

Cependant leurs bources se sont vuydees et le blé fort enchery, tellement qu'ils n'ont point peu avoir des grains sinon a la misericorde de ces escumeurs de *grenettes*. (Id., *ib.*)

Combien qu'ils eussent accoustumé de toute ancienneté... d'avoir et percevoir tous les ans, en tiltre d'aumosne, trente asnees de seigle sus nostre *grenette* de Lyon. (Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 212, éd. 1573.)

Suisse rom., Lausanne, la *Grenette*, la halle aux grains. La place de la *Grenette*, à Grenoble. Rue *Grenette*, à Lyon.

2. **GRENETTE**, voir Grenate.

GRENETURE, s. f., ornement greneté :

Un henap d'argent doré, sur le plat greneté de *greneture* enlevee et a un grand esmail ou fons. (*Ducs de Bourgogne*, n° 1422, ap. Laborde, *Emaux*, p. 335.)

GRENEUR, voir Graignor.

GRENGNEUR, voir Graignor.

GRENIER, s. m., action de mettre les porcs à la paisson ou à la glandée :

Le temps de paisson et *greniers* des forests dure depuis l'emmy septembre, jusques a l'emmy may, et le reste de



l'annee est censé herbage. (*Cout. de S. Mihiel*, Nouv. Cout. gén., II, 1047b.)

Le temps de paisson et *grenier* des forestz et bois de haute fustaye. (*Ib.*, p. 1058a.)

GRENIERE, s. f., grenier :

Blé en *greniere*. (*Gloss. rom.-lat. du* xve *s.*, Scheler.)

GRENIEUR, voir GRAIGNOR.

GRENIL, *grinnil, gremil*, s. m., plante de la famille des borraginées :

Sponsa solis, *grinnil*. (*Vocabulary of the names of plants* (of the middle of the thirteenth century), p. 140, Wright.)

Littrospermon, vulgus herbariorum Milium salis. Gallice *Grenil*, vox ad verbum significat Lapidosum semen. (C. EST., *De lat. et græc. nom. arbor.*, p. 47, éd. 1547.)

Graine de *gremil* prinse en vin blanc. (J. DES MOUL., *Comm. de Matth.*, éd. 1572.)

1. **GRENIR**, *gernir*, v. n., prendre du grain :

Que l'espi convient *grenir*
Ançois qu'en meurté venir.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 342d.)

Quant le blé deit *gernir* si falt.
(*Besant de Dieu*, 1332, Martin.)

2. **GRENIR**, voir GROGNIR.

GRENNE, voir GRAINE.

GRENOILLETE, - *ette, grenouill.*, s. f., petite grenouille :

Grenoillette, grenouillette. (J. DES MOUL., *Comm. de Matth.*, éd. 1579.)

De ranula, ou *grenouillette*. (PARÉ, *Œuv.*, VI, 5, Malgaigne.)

— Sorte de tumeur :

Une tumeur... qu'on appelle *grenouillette*, pour ce qu'elle fait en parlant grenouiller. (LOYS GUYON, *Mir. de la Beauté*, I, 370, éd. 1615.)

GRENOILLIER, s. m., grenouillère, marais fangeux, pris au fig. dans l'exemple suivant, pour désigner une taverne :

Fault travailler, n'en doubte point ;
Mais fuys tousjours ces *grenoilliers*,
Ou grans despens se font, pour voir.
(*Le Moyen de soy enrichir*, Poés. fr. des xve et xvie s., X, 90.)

Littré donne le verbe *grenouiller*, ivrogner.

GRENOILLON, - *ouillon*, s. m., petite grenouille :

D'autre part, dedans le bouillon (de l'eau)
Chante le petit *grenoillon*.
(ROI RENÉ, *Regnault et Jeanneton*, Œuv., t. II, p. 108, Quatrebarbes.)

Mes lizardins, mes *grenouillons*.
(*Actes des Apost.*, vol. II, f° 102d, éd. 1537.)

Le limon ecumeus se transforme souvent
En un vert *grenoillon*.
(DU BARTAS, *la Semaine*, II, éd. 1579.)

Comme un *grenouillon* au frais de la rosee. (MORNAY, *Lett.*, ap. Meyer, *Galerie philosophique du* XVIe *siècle*, t. II, p. 271.)

1. **GRENON**, *grenun, guernon, gernon, gernun, gregnon, grignon*, s. m., moustache, favoris :

Si duist sa barbe e detoerst sun *gernun*.
(*Rol.*, 772, Müller.)

Trove Milon o le *grenon* flori.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 53c.)

La veissiez un estor commancier,
Tant cheveus traire et tant *grenons* sachier.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., II, p. 131, P. Paris.)

Gr. devant o le florit *gregnon*.
(*R. de Cambrai*, 6783, A. T.)

Floires en face n'en menton
N'avoit ne barbe ne *grenon*.
(*Floire et Blanceflor*, 1e vers., 2229, du Méril.)

Mez par icheste barbe qui me pent au *guernon*.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montp. H 247, f° 178b.)

Tuit .IIII. sunt vallet, n'ont barbe ne *grenon*.
(*Ib.*, f° 178b.)

Mes mar se le pensa par mon *grenon* mellé.
(*Ib.*, f° 179c.)

Ri., jo te pendrai, par mes *gernuns* floriz.
(*Ib.*, ms. Oxf. Hatt. 59, f° 91 r°.)

Par mon chief, dist li dus, bien moves le *grenon*,
En tote l'ost n'a clerc mius desist un sermon !
(*Chans. d'Antioche*, VII, v. 780, P. Paris.)

Il geta la main destre a ses *grenons* melles ;
.III. poilz an araga voiant tot le barné.
(*Parise*, 2550, A. P.)

Otinel s'est a une part tornez,
Les oilz roille, les *grenuns* a levez.
(*Otinel*, 119, A. P.)

Si ann ai ses *grenos* li riches rois copé.
(*Floov.*, 226, A. P.)

Atant es le viellart o le *guernon* mellé.
(*Gui de Bourg.*, 1370, A. P.)

Sa barbe li baloie jusc'au neu du braier,
Par desour les oreilles ot les *guernons* trecies
Derier el haterel gentement atachies.
(*Ib.*, 1119.)

De mautalent a fronci le *grignon*.
(GIB. DE MONTR., *Viol.*, 1422, Michel.)

Un cotel d'acier
O fait les *grenons* arachier.
(*Dame qui conchia le prestre*, ms. Berne 354, f° 81e.)

Quant Robastre a veu le Sarrasin felon
Qui li a si plumé durement son *grenon*,
Se vengier ne se peut, ne se prise .I. bouton.
(*Gaufrey*, 2778, A. P.)

Deable, fet le roi, te soient u *grenon* !
(*Doon de Maience*, 9482, A. P.)

Hic gernobodum, *grenon*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

On dit, en un commun proverbe,
Qu'on ne craint homme, s'il n'a barbe,
Et que nul homme n'a renom
S'il ne porte barbe au *grenon*.
(*Le Blason des barbes*, Poés. fr. des xve et xvie s., II, 213.)

Lillois, *guernons*, moustaches.

Nom propre, *Blanguernon*.

2. **GRENON**, *guernon*, s. m., sorte de ragoût :

Se vos volez fere faus *guernon*, prenez les fees et les ginsiers, puis hagiez menu ; breez du pain, e destrempez du boullon, e metez boullir ; e apres metez moues de ous batuz, e safren destrempez de vin, e puis frisiez, e metez let, e hagiez char en cresse, et metez bouillir et movez tous jors e puis metez les oves et le safren. E drechiez en escueles, e metez la poudre de canele, de gingembre et de clous de girofle, par desus. (*Ens. p. apareil. viand.*, Richel. l. 7131, f° 99d.)

Faulx *grenon*. (*Ménagier de Paris.*)

Cf. GRAIN et GRANE.

GRENONER, - *onner, guern.*, v. n., grogner, murmurer :

La unt eslit Thomas et pris a avué
Tut saunz nul contredit de lai u de lettré
Fors de celui de Lundres k'en *aveit guernoné*,
Kar de sainte iglise ad persecuturs esté.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 8 v°.)

Com mastin gaignon ou chien
Vont *grenonnant* quant on lor conte
Aucune rien qui a Deu monte.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 179b.)

Qui qu'en doie *grenoner*.
(ID., *ib.*, f° 184d.)

GRENONET, s. m., dimin. de *grenon* :

Ses *grenonez* apareilla (la souris)
Et de ses piez ses pelucha.
(MARIE, *Ysopet*, Richel. 19152, f° 16e ; Roq., III, v. 7.)

GRENOR, voir GRAIGNOR.

GRENOTE, *guernote, giernote*, s. f., petite graine :

Volentiers e a grace menjast
Se aucun fust qui li donast
Ausi come ses pors feseient
Qui de racinettes viveient
E des *giernotes* de la terre.
(*Dit du besant*, Richel. 19525, f° 122 r°.)

— Testicule :

Ostes vus seront li coillon
Si com a vostre mere sont,
Que ce sachiez par teus *guernotes*
Sont les fames fieres et sotes.
(*Vieille escoillie*, Ars. 3114, f° 14d.)

Que ce sachiez par ces *grenotes*
Sont les femes fieres et sotes.
(*De la dame Escolliee*, Richel. 19152, f° 45b, et Richel. 1593, f° 177b.)

Lorr., *grénote*, petite graine, criblure.

GRENOUILLANT, adj., semblable aux cris des grenouilles :

Un bruit *grenouillant*, presque semblable aux cris des grenouilles. (A. PARÉ, *Œuv.*, I, 9, éd. 1633.)

GRENOUILLETTE, voir GRENOILLETTE.

GRENOUILLON, voir GRENOILLON.

GRENTE, voir GRANTE.

GRENU, voir CRENU.

GREPIR, voir GUERPIR.

GREPPER, v. a., jeter :

Ke nus ne *greppe* terre en autre terre ne en fosses qui est communs d'une part et d'autre. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 525.)

GRERIE, voir GREERIE.

GRES, s. m. pl., dents de la mâchoire supérieure du sanglier :

Les sangliers ont quatre grosses dents, deux a chaque costé, les deux d'en bas se nomment deffenses et ceux d'en haut *gres*. Celles d'en haut sont aussi nommees fort a propos *gres*, a cause qu'elles touchent et frottent contre les deffenses qui semblent les aiguiser, sans s'appuyer l'une contre l'autre. (SALNOVE, *Venerie*, p. 290, ap. Ste-Pal.)

GRESÉ, adj. ?



Regnard a le visage *gresé*, ragu, et les yeux enfoces et perchans. (*Modus*, f° 67 r°, Blaze.)

GRESECHE, voir GRIES.

GRESEILLIE, s. f., chute de grésil :

Car en cel jour la matinee
Estoit *greseillie* et rimee.
(*Couci*, 6318, Crapelet.)

GRESEIS, voir GRESOIS.

GRESELHE, s. f., gravier :

... Qui gisent par desus le *greselhe*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 10166, Scheler, *Gloss. philol.*)

GRESELI, - *zeli, creselli, cresceli*, adj., ridé :

La mort plus volentiers enfiche
Ses denz en une dame riche
Qui la gorge a blanche et polie
Qu'en une vielle *grezelie*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 80ª et ms. Brux., f° 80ª.)

La mort plus volontiers ens fiche
Ses dois en une dame riche
Qui la gorge a blanche et polie
Qu'en une vieille *crescelie*.
(ID., *ib.*, ap. Barbazan, *Gloss. ms.*, Ars.)

Cele qui a fronciees faces,
Le col ridé et *greseli*.
(ID., *ib.*, Richel. 23111, f° 262ᶜ.)

Le col ridé et *creselli*.
(ID., *ib.*, ms. Brux., f° 118ᵈ.)

GRESELLONS, voir GRESILLONS.

GRESGI, adj. ?

Et le truevent mort de la foudre qui fu cheue sor lui et fu tous hars et tous *gresgis* et puoit si durement. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 50ᵇ.)

GRESIEUX, s. m., quatrième os du tarse :

Os *gresieux*, en latin grandinosum, est un des quatre os de la premiere partie du pied (nommée tarse) apres le talon, l'astragale, ou osselet, et le naviculaire ou esquif. (JOUB., *Interpr. des dict. anat.*, éd. 1598.)

GRESILLE, - *elhe, gress., gris., griss.*, s. f., grêle :

Gresille e charbuns de fu. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XVII, 14, Michel.)

Ocist en *grisille* les lur vignes. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXXVII, 47, Michel.)

Ki ocist en *grisille* lur vignes. (*Ib.*, LXXVII, 47.)

Ki livrad a *grissille* lur paistilz. (*Ib.*, 48.)

Dunad lur pluies, *grisille*, fu flammant en lur terre. (*Ib.*, CIV, 32.)

Li fous e la *gresille*, la neif e la glace, li venz e li turbeilluns. (*Ib.*, CXLVIII, 8.)

Car bin voit que li mals plus felon que *gresselhe*
Li vient.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 14740, Scheler, *Gloss. philol.*)

En cel an, le premier lundy de jullet, fut la grande *gresille* qui destruit tout la ou elle chait. (*Chron. du Mont St Michel*, I, 38, A. T.)

Comtois, Grand'Combe de Morteau, *gresille*, frimas.

GRESILLEUX, adj , qui amène le grésil :

Janvier le frilleux,
Fevrier *gresilleux*
Et mars le poudreux.
(*Dictons et Proverbes*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 375.)

GRESILLON, *grezillon, grisellon, grisillon*, s. m., grillon :

Et des oisiaus oist les sons
Et haus et bas les *gresillons*.
(*Fl. et Blanch.*, 1ᵉ vers., 1775, du Méril.)

La fable dou fromi et dou *gresillon*. (*Fable*, ms. Chartres 620, f° 136ᵇ.)

Le *gresillon* avance le pas du cheminant. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 28ª.)

Il ne savoit pas bien que il ne feust un *gresillon*. (ID., *ib.*, f° 56ᶜ.)

Grisellon, grillus. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Grezillon, cicada. (*Ib.*)

La buvoient les oysillons,
Apres ce que des *grisillons*,
Des mouschettes et papillons
Ils avoient pris leur pasture.
(AL. CHART., *Liv. des quat. dames*, p. 595, éd. 1617.)

Les noirs *grisillons*.
(RONS., *Ecl.*, III, Bibl. elz.)

.... Or que par les buissons
Les *grezillons* reveillent leurs chansons.
(J.-A. DE BAIF, *Eclogues*, X, éd. 1573.)

Non ! de regrets je me mords
Que je n'estois avec elle,
Ou que n'estois sauterelle,
Ou gresset ou *grezillon*.
(GUY DE TOURS, *Poés.*, I, 81, Blanchemain.)

Je luy donne ung *gresillon*
Doulcettement en l'acollant.
(JEHAN DANIEL DIT MAISTRE MITOU, *Noëlz nouveaulx.*)

Haut-Maine et env. de Paris, *grésillon*. C.-du-N., *guersillon*.

GRESILLONS, *grezillons*, *gresellons*, *gressellons*, s. m. pl., menottes, liens, attaches de fer faites primitivement en forme de gril, que l'on mettait aux mains des criminels, et qui étaient quelquefois un instrument de torture pour arracher des aveux aux prisonniers :

Si l'a mise ens es *gresillons*.
(HUON DE MERY, *Tourn. de l'Antechr.*, p. 63, Tarbé.)

Henry de Malhetet fut mené par le bourreau, les *gresillons* es mains et les fers es pieds. (*Mém. de Paris*, an 1344.)

.XXX. jours m'a tenu es dois les *gresillons*,
Et les fers en mes piez par dessus le talon.
(CUV., *Bertran du Guesclin*, 13791, Charrière.)

Quant il y fut, il le mist ou fist mettre en *gresillons*, pour ce qu'il avoit refusé de venir faire guet en son dit hostel fort. (19 mars 1382, *les Godins ou brig. de Nivern.*, Douët d'Arcq, *Pièc. relat. au règ. de Ch. VI*, t. I, p. 30.)

On parle de larrons lier
Et d'estraindre de fors liens
De *gresillons*.
(EUST. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 452ᶜ.)

Pinces, chassoires, *gresillons*,
Fers es jambes pour justicier
Et pour pugnir mauvais garçons.
(ID., *ib.*, f° 235ᵈ.)

Il meist ledit prisonnier ou cep par les deux piez et es *gresillons* par les deux mains. (1400, Arch. JJ 155, pièce 13.)

Le seigneur du Mortier a toute justice en sa terre, et auxi scet il estre vray parce qu'il a sep, fers, *gresillons* et fourches et prisons. (1409, *Enq.*, Arch. Sarthe E-3, 26.)

Leur monstrerent .xᵐ. *gresellons* qu'i. trouverent ens es nes desdis Englois. (*Chron. des Pays-Bas de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 259.)

Cordes, fouetz, et *gresillons*.
(*Actes des Apost.*, vol. II, f° 78ᶜ, éd. 1537.)

Fetes metre ce porteur aux *gressellons* pour lui fere rendre conte de tout ce qu'il vous porte. (Oct. 1525, *Lett. de la duch. d'Angoul. au roi*, Captiv. de Franç. Iᵉʳ, p. 331.)

Et encore au XVIIᵉ s. :

Et pour la seconde fois sera pilorié et mis en *gresillons*, telle espace qu'il plaira a la descretion de justice. (1603, *Régl. de Police pour la ville d'Estaires*, Soc. des Ant. de Morinie, 45ᵉ et 46ᵉ livraison, 1863.)

— Fig., comme chaîne, lien :

Au regard de Sensualité et Jeunesse furent mises es *grezillons* du monde et de la chair, qui est ung tourment assez grant et douloureux a longuement supporter. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, f° 68 r°, éd. 1536.)

— *Gresillon* s'est dit aussi pour partie d'une serrure :

Petit livret couvert de soye a une serrure d'un *gresillon*. (*Invent. des Liv. de Charles IV*, art. 248.)

Ce mot était encore usité dans la première partie du XVIIᵉ siècle. On trouve dans le *Parallele des langues latine et françoise*, de Monet : « *Grillons, gresillons*, deliées et fortes cordelettes à serrer les doigts, et bailler la torture au criminel. — *Appliquer les grillons, les gresillons.* » Et, dans le *Dict. fr.-lat.-allem.* de Duez : « *Grillons, ou grezillons de torture*, m. pl., Dactylethra, vel fidiculæ, arum. — *Mettre quelqu'un aux grillons, ou luy appliquer les grillons*, Dactylethra confessionem examinare vel extorquere, fidiculis torquere. »

Wall., *gruzionz*, menottes. Bretagne, Finistère, Locmaria, *grésillon*, petit pot en grès que l'on attache au rouet.

Cf. GRILLONS.

GRESLE, voir GRAILE.

GRESLEE, voir GREELLEE.

GRESLEL, adj., grêle, mince :

Diex ! quel solas
A cui ele voudroit fere laz
De l'acoler de ses deus bras!
Qui tant sont gent endeus *gresliaus*.
(*Salut d'Amors*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 260.)

GRESLER, v. n., rendre un son, en parlant d'une trompe :

Et aux abbois faire trompes *gresler*.
(CRETIN, *Chants roy.*, f° 55 r°, éd. 1527.)



Cf. GRAISLOIER.

GRESLERESSE, adj. f., étroite :

L'equinocial est aussi comme la droitte et *gresleresse* ceinture du monde ou du ciel. (ORESME, ap. Meunier, *These*, p. 180.)

GRESLES, voir GRAILLES.

GRESLETÉ, *grell.*, s. f., état de ce qui est grêle :

Grelleté, gracilitas. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Gresleté, tenuité. (*Trium ling. dict.*, éd. 1604.)

GRESLI, adj., grêle, délié :

Or avoit tant les doiz *greslis*.
(*Tristan*, I, 2013, Michel.)

1. **GRESLIER**, s. m., sorte de cornet ou de trompette :

Par matinet fait ses *gresliers* bondir.
(*Conq. de Bret. armor.*, Ars. 3846, f° 14 r°.)

Leurs *gresliers* sonnent, lours tambours et cornets.
(*Ib.*, f° 61 r°.)

2. **GRESLIER**, adj., qui a un son grêle :

Un tanbourin *greslier*. (DU FAIL, *Cont. d'Eutr.*, XIX, Bibl. elz.)

Un tabourin *greslier*. (ID., *ib.*)

— D'étoffe légère ?

Bonnets, chapeaux *gresliers*. (DU FAIL, *Cont. d'Eutr.*, XXII, Bibl. elz.)

GRESLIR, *grelir*, verbe.

— Neutr., devenir grêle :

Ses cuisses soyent comme faites au tour,
En *grelissant*, rondes tout a l'entour.
(RONS., *Amours*, I, CCXXII, Elég. à Janet, Bibl. elz.)

— Réfl., s'amincir :

Sy est cy bon exemple comment l'en ne se doit mie si lingement ne si joliettement vestir, pour *soy greslir* et faire le beau corps ou temps d'yver, que l'on en perde sa maniere et sa couleur. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. CXX, Bibl. elz.)

GRESLIS, -*iz*, s. m., grêle :

De nois, de *gresliz* e d'orez.
(*Adam*, p. 82, Luzarche.)

Et graunt *greslis* chey del ciel. (*Apocal.*, Ars. 5214, f° 25 r°.)

Li ores ciet a terre, li nois et li *grelis*.
(*Les Chetifs*, Richel. 2558, f° 77ª.) Ms., *gerlis*.

Plus menu vont saietes que pluie ne *greslis*.
(*Conq. de Jerus*, 4200, Hippeau.)

GRESLOIER, voir GRAISLOIER.

GRESLURE, s. f., grêle :

Pour le beau temps, j'ay eu *gresiure*.
(COQUILL., *Blason des Armes et des Dames*, II, 165, Bibl. elz.)

GRESOIS, -*eis*, *grezois*, *greçois*, *grizois*, *grejois*, *gregeois*, *grijois*, *grigois*, *grygois*, *griçois*, *gredois*, *greyois*, *griois*, *griais*, adj. et s., grec, en parlant des personnes et des choses :

D'icez apristrent tant Gooteis
Poi sorent meins que li *Grezeis*.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 475, Michel.)

Es Gloriande qui le cors ot a droit,
Ben fu vestue d'un cher palle *greçois*.
(RAIMB., *Ogier*, 1021, Barrois.)

Sus la biere avoit par honnour
Un grant samit vermeil *grigois*.
(*Percev.*, Richel. 12577, ap. Michel, *Rech. s. le comm.*, p. 131.)

Per ço *Gresois* la vindrent destruire (Troie).
(JOH. PICART, *le Troyen*, ms. Tours 954, f° 66.)

An *grezois* lenguage.
(ID., *ib.*)

Letres *grejoises*. (1245, *Cart. de S. Maur*, Arch. LL 114, f° 43 r°.)

Uns clers *grygois*.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 181, P. Meyer.)

Bien lor est vis qu'il est François ;
Mais il lor respont en *grijois*.
(*Parton.*, 8711, Crapelet.)

Greyois.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 112ᶜ.)

Estiene le *Gredois*. (1281, *li Cens dou Paraclet*, f° 3 v°, Arch. Aube.)

Ainsi que les *Grigoix* se cuidoient reposer. (J. WAUQ., *Merv. d'Inde*, 2ᵉ p., c. XXII, Xav. de Ram.)

Cité *gregeoise*. (LA BOET., *Servit.*, Feugère.)

— Grégeois :

La dedens la cité lanceront fu *griais*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 16ª, Michelant.)

Fue *greseis*. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXV, 27, Hist. des crois.) Var., *grezeis*.

Sarrasin lor ardoient a feu *grigois* tous lor engiens. (*Chr. de Rains*, c. VI, L. Paris.)

Et Sarrasin fisent bien garder le rivage que nus vaissiaus n'i peut passer, s'a paine non, qu'il ne fuscent ars de feu *griois*. (*Ib.*, c. XXVII.)

— S. m., langue grecque :

En *grezois* l'a traitié et dit.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 1ᶜ.)

En *grezeis* s'escrierent tuit...
(*Florimont*, Richel. 353, f° 3ª.)

De *grizois* en françois.
(*Ib.*, ms. Tours 954, f° 66 v°.)

Une beste mauvese et orde
Qui a non yenne en *grezeis*.
(GUILL., *Best.*, 1503, Hippeau.)

— *Gresoise*, s. f., sorte de jeu de hasard :

J'ai perdu tout mon argent
A la *griçoise*.
(*Resveries*, Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 40.)

Cf. GRIESCHE.

GRESOYCHE, voir GRIES.

GRESSAGE, -*aige*, s. m., ce qui sert à graisser, matière grasse :

Pour l'oincture et *gressaige* qu'il a fourny... pour oindre la playe du liepard. (26 janv. 1460, *Compt. du R. René*, p. 37, Lecoy.)

Suif et *gressage*. (Décembre 1512, *Pancarte de la traite de Nantes*, Mantellier, *March. fréq.*, III, 316.)

— Engrais :

... S'il y avoit fait gaignеries ou mis *gressaiges* es heritaiges il les debroit avoir au pris des terres voisinaulx. (*Coust. de Bret.*, f° 87 r°.)

GRESSELHE, voir GRESILLE.

GRESSELLONS, voir GRESILLONS.

GRESSER, v. a., casser, annuler, transgresser :

Il *hont* messusey et fassey les poinz de lour dicte franchise et par consequent *gressey*, emfraint et adnulley lour dicte franchise. (1340, *Trait. entr. H. de Montfauc. et la bourg. de Montb.*, Arch. K 2224.)

(*Ont*) fraint, *gressey* et adnulley les covenances de lour franchise. (*Ib.*)

Adjugerent le champ de bataille en *gressant*, emffraingnant et adnullant les dictes lettres. (*Ib.*)

GRESSERECH, adj., qui sert à tailler le grès :

Pour .I. martel *gresserech*. (1335, *Trav. aux chât. d'Artois*, Arch. KK 393, f° 71.)

GRESSET, s. m., mesure de liquide :

Un *gresset* plein de vin. (1529, *Stat. des archers de Corbie*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. III, p. 607.)

GRESSIER, voir CRASSIER.

GRESSIN, s. m., collectif de graisse :

Le cuyrien, le *gressin*, les esgruns semblablement .XXXIV. livres .X. soulz, .II. den. (1343, *Ch. de Phil. VI*, ap. Duc., *Gresa*.)

— Engrais :

Et ne sont point si lasches
Qu'ils n'amassent la bouze et des bœufs et des vaches,
Pour dessus le fumier augmenter le *gressin*.
(GAUCH., *Plais. des Champs*, p. 93, éd. 1604.)

GRESSISME, voir GRECISME.

GRESVE, voir GREVE 2.

GRESZESCHE, voir GRIES.

1. **GRET**, s. m., bordure de passement ferme, tissu à jour :

Pour .IIIIᶜ. et demy d'hermines employees a facer un bord en façon de *gret* large de semye hermyne, attaché a jour d'un veloux bleu semé de fleur de lis qui estoit a l'entour du drap d'or a double frizure. (1515, *Obseq. de feu le roy Louis XII*, Pièc. rel. à l'hist. de Fr., XIX, 264.)

2. **GRET**, voir GRÉ.

GRETE, s. f., sorte d'arbre :

Est une aultre maniere de cest arbre (unicus) que les aulcuns appellent gorre et les aultres *grete*, qui est tres bon pour tynnes. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 66 v°, éd. 1516.)

GRETÉ, voir GRIETÉ.

1. **GREU**, voir GRAU.

2. **GREU**, voir GRIEF.

3. **GREU**, voir GRIU.

GREUEE, voir GROUEE.

GREULER, *groullor*, verbe.

— Neutr., trembler de froid :

Chanter a vois humaine, vient a guise de femme *greulant*. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 74 v°.)

— Act., crier ?



Vous feray court ouvierte tenir et ordener
Ou Palais a Paris, qui qu'en doie *groullér*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 8491, Chron. belg.)

Jura, *grouler*, trembler de froid. Suisse rom., *greuler*, trembler de froid, avoir la *greulette*, trembler de peur.

GREULLON, s. m., instrument à cerner les noix :

Un appellé Pierrenin se efforça de prandre au suppliant un petit instrument appellé *greullon* ou cernouer a cerner nois. (1397, Arch. JJ 153, pièce 9.)

GREUSE, *grahuse, gruse*, s. f., différend démêlé :

Ai quitei et quitoi entierement au dit conte mon frere totes raisons, demandes, actions, *grahuses* et quereles quels qu'eles soient. (1279, *Ch. d'Oth. de Bourg.*, Ch. des compt. de Dole, $\frac{B}{871}$, Arch. Doubs.)

Sor touz les devanz diz descors et sor totes autres *grahuses*, querales, torzfais, enjures. (29 avril 1293, *Tr. de paix entre l'archev. et la comm. de Besançon*, Arch. mun. Besançon.)

Toutes emquisons et toutes *greuses* que je povoie greusier ou requerre envers les dis abbey et couvent. (1295, *Lett. de J. de Joinv.*, Ecurey, Arch. Meuse.)

Sour plusours feulx botez, plaiz, *greuses*, demandes et actions que li une des parties chalongeoit et demandoit a l'autre. (1343, *Ch. de l'Officialité de Besançon*, Neuchâtel, Arch. du prince, Y³, nº 12.)

Et qu'est ce, dit li rois, Girars, pour quoi me [ruses ?
Veulz tu recommancer encor nos vielles *gruses ?*
(*Girart de Ross.*, 3157, Mignard.)

Le duc obtempera du tout a la volonté du pape, se pensant tousjours toutesfois comme il vengeroit les vielles *greuses*. (*Aucunes choses memor. lesquelles se sont passees riere la cité de Besançon*, Mém. pour serv. à l'hist. de la Fr.-Comté, VII, p. 268.)

GREUSIER, *gruisier, grouser*, verbe.

— Act., former une réclamation, une plainte :

Me suis apaisies au diz abbey et couvent en telle maniere que toutes emquisons et toutes greuses que je povoie *greusier* ou requerre envers les dis abbey et couvent ou il envers moi, quitees et aneanties de une part et de autre. (1295, *Lett. de J. de Joinv.*, Ecurey, Arch. Meuse.)

Et l'abbes et li convens d'Escurey me *greusessent* et deissient que le dit pressour avoie je fait en lour prejudice. (1302, *ib.*)

— Réfl., se plaindre :

Li uns de nos, cis que voiz la,
De cest servis *se greusa*,
Et dit : C'est contre la cotume.
(*Mir. N.-D.*, Richel. 818, fº 30ᶜ.)

— Neutr., dans le même sens :

Sanz nous requester de lui faire a adracier la chose sur quoy il *gruiseroit*. (1357, *Lett. de Jean de Vienne*, Arch. du prince, Neuchâtel, I⁸, nº 12.)

Et que jamaix ne se plendront, ne *grouseront* a creature ne persone qui soit, que l'on ne lour hait fait tor ne volunteiz. (1407, Arch. Frib., 1ʳᵉ *Coll. des lois*, nº 749, fº 280.)

GREVABLE, adj., qui blesse, qui fait souffrir, nuisible, désagréable, difficile :

Yceluy parlement, par le conseil dudit Enguerran, une subjection et une taille trop male et trop *grevable* a Paris et au royaume de France fu alevee. (*Grand. Cron. de France*, L'istoire du roy Phelippe le Bel, LXXI, P. Paris.)

Moult de exactions tres *grevables* a tout le commun peuple. (*Ib.*, L'istoire du roy Felippe de Valois, XIX.)

Li vers de conscience qui trop par est *grevables*.
(J. de Meung, *Test.*, ms. Corsini, fº 168ᵇ.)

Laissies les bestes non *grevables*
Vivre en pais.
(*Métam. d'Ov.*, p. 115, Tarbé.)

Certes la femme mariee
Avecques espoux appariee
En aucuns cas est mains *grevable*,
Mains somptueuse et mains chargable,
Et en aucuns plus dommageuse
Et a hanter plus perilleuse.
(J. Lefevre, *la Vieille*, 377, Cocheris.)

Lesquelles (amendes) mener par rigueur estoient et seroient encor plus coustangeuses et *grevables* a yceus religieus. (1332, Arch. K 42, pièce 11.)

Tel vie et plus *grevable* asses mena tote la nuit la roine. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, fº 154ᶜ.)

Sovent les gens desirent les choses *grevables*. (*Li Ars d'amour*, I, 381, Petit.)

Ne vous samble il point que la chose qui est acoustumee de longue main ne soit mieulx congneue de ceulx qui la excercent que telle qui est nouvellement aprise, et si en est mains *grevable*. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 215, Bibl. elz.)

Le service de la charité fut si *grevable*... (*St. confr. N. D. Cout.*, XLVIII, Bernai.)

Et par ce furent ressors
Normans de paine *grevable*.
(Eust. Desch., *Poés.*, II, 330, A. T.)

Asses pres de ladite vile et chastel, estoit la vile et chastel de Dreus, occupes et detenus par lesdits adverssaires, qui estoient tres *grevables* a seigneurie dudit beau pere et a nostre pais de Normandie, (31 oct. 1421, *Lettre du roi d'Angleterre*, Reg. de la Jurade, p. 604, Bordeaux 1883.)

La fut posé ledit siege le lundy huictiesme jour de decembre, lequel fut moult *grevable* a mectre, pour ce qu'il n'y avoit nulles maisons, prez, ne arbres, ne bois. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. 212, Bibl. elz.)

La place est forte et imprenable
A gens qui la vouldroient garder,
Car il n'est engin si *grevable*
Qui les sceust gueres invader.
(Martial, *Vig. de Ch. VII*, K III rº, éd. 1493.)

Par tous moyens Dame doit paix chercher,
Car il n'est riens en ce monde tant cher,
Ne que discord, aux humains tant *grevable*,
Et qu'ainsi soit en ce val miserable
Jesus mourut pour la guerre estancher.
(J. Marot, *Doctr. des Princess.*, XVIII, Rond., éd. 1731.)

N'aymez que raysonnablement,
Sans en prendre ne mal ne heurt
Qui soit *grevable* aulcunement.
(*Fontaine d'Amours*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., IV, 21.)

Vers lesquels suis, possible est, redevable
De six escus, qui n'est somme *grevable*
Ne grande aussi.
(*Le plaisant Boutehors d'oysiveté*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., VII, 159.)

— Pesant :

De rien ne se soulcioit point
Et ne portoit charge *grevable*.
(G. Corrozet, *Fabl.*, p. 105, Saint-Hilaire.)

GREVAGEMENT, adv., douloureusement :

Et plora moult *grevagement*.
(*Fl. et Blancheflor*, Richel. 19152, fº 195ᵃ; éd. du Méril. 2ᵉ vers., v. 528.)

GREVAIGNETÉ, voir Grevaineté.

GREVAIN, *gravain, grevein, greven*, adj., pesant, lourd :

Quant le cuer tint et vit le pain si tres gros et *grevain*, il en fut tout esbahy. (Roi René, *Livre du cuer d'amours espris*, Œuv., t. III, p. 26, Quatrebarbes.)

Lache nostre poix trop *grevain*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 1763, G. Paris.)

— Fig., lourd, pénible, fâcheux, à charge, dangereux :

Et quant nature li aprent
Et li cuer du tout i entent
Ne le puet estre riens *grevaine*.
(*Perceval*, ms. Montpellier H 249, fº 10ᶜ.)

Si ne doit mie estre teuz
Cil duel quar il ert trop *grevains*.
(*Ib.*, fº 64ᵃ.)

Par foi ! fit mesire Gauvains,
Molt est perilleus et *grevains*
Li uns et li autres passages.
(Chrest., *Chevalier de la Charrette*, p. 23, Tarbé.)

Sire, vos avez
Emprise voie molt *grevaine*.
(Id., *ib.*, p. 61.)

Ceste chose seroit *greveinne*
A dire.
(*St Graal*, 145, Michel.)

La querele si *grevaine*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., fº 99ᵇ.)

N'est pas vertuz s'on ne se peinne,
Bien doit vertuz estre *grevainne*.
(*Dolop.*, 2271, Bibl. elz.)

Mes la garde i est moult *grevainne ;*
Moult est grant torment et grant peinne
De vivre entre ses ennemis.
(*Ib.*, 3752.)

Ne pot plus soufrir n'endurer
Le dangier de cort et la painne,
Qui aspre li fu et *grevainne*.
(*Ib.*, 5323.)

Li eschaciers entant et voit
Que tel sentance est trop *grevainne*.
(*Ib.*, 7475.)

Paor de mort est moult *grevainne*.
(*Ib.*, 9611.)

Et est li estours si *grevains*
Que li premier se desconfisent.
(*Chev. as .II. esp.*, 9518, Foerster.)

Ce fi chos mult *gravaine*.
(1264, *la Pais aus Anglois*, Richel. 837, fº 220 vº.)

Conta les noveles *grevaines*.
(*Bat. de Quaresme*, Richel. 19152, fº 91ᵈ.)

Joseph cui estoit moult *grevaine*
Sa mesaise a l'arbre l'emmaine.
(*Nativité J.-C.*, Richel. 22928, fº 21ᵈ.)

Car les mutacions soudainnes
Sont trop a nature *grevainnes*.
(*Rose*, ms. Corsini, fº 113ᶜ.)

Li penser ou li dire doit estre pou *grevains*,
Dont deables demeure mus et vaincus et vains.
(Jeh. de Meung, *Test.*, 1651, Méon.)



Li avers tot dis povreté crient, et molt li sanle *grevaine.* (*Li Ars d'amour*, I, 412, Petit.)

Apres fut il en Bretaigne
Contre Montfort soubz l'enseigne
Du saint Prodomme de Blois
A la bataille *grevaingne*
Prisonnier.
(EUST. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 97c.)

Ta venue nous est *grevaine.*
(*Resurr. Notre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 340.)

D'un pais vieng
Ou guerres ay fait si *grevaines*
Contre Alemans et contre Senes
Que c'est merveille a raconter.
(*Un Mir. de N. D.*, comment le roy Clovis se fist crestienner, *Th. fr. au m. â.*, p. 661.)

— De mauvaise qualité :

D'un petit d'eau toute punaise et d'un petit de *gravain* bescuit plain de vers. (SR D'ANGLURE, *St Voyag. de Jérusal.*, 312, A. T.)

On vendoit le bon viez vin du pays de Metz .XVIII. den. laq.; et les novelz, pourtant qu'ils estoient fort *grevain* et fiers, .IX. d., .VIII. d. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1489, Larchey.)

— En parlant de personne, à charge, fâcheux :

Car nostre seigneur Jhesus ne fut point chargable ne fort *grevain* a sa mere. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 18c.)

— Affligé :

Adonc fu li rois trop *grevains.*
(*Dolop.*, 4452, Bibl. elz.)

Puisque de ce estes certaine
N'en devez estes sy *grevene.*
(*Resurr. Notre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 351.)

GREVAINEMENT, adv., rigoureusement :

Et de ceu avient plusors fieies ke nos jujeons ligierement nos grevains mals et les ligiers mals de noz prosmes jugeons *grevainement.* (*Greg. pap. Hom.*, p. 33, Hofmann.)

GREVAINETÉ, - *aigneté*, s. f., qualité de ce qui est pénible, dangereux, redoutable :

Li chevaus Placidas n'est mie lassez, ne il meismes por la *grevaigneté* del leu ne defailli pas d'enseigre le cerf moult loing. (*Vie S. Eustace*, Richel. 818, f° 28 v°.)

GREVAL, adj., terrible, grave, nuisible :

Por sofrir un *greval* estor.
(*Percev.*, ms. Berne 113, f° 113a.)

Quant je esgarde cele chose cui ge ai perdue, si devient ceste plus *grevalz* cui je porte. (*Dial. St Greg.*, p. 6, Forester.)

Ce est *grevalz* pechiez. (*Mor. sur Job*, Richel. 24764, f° 1 v°.)

U il soi affiient de *greval* dolor. (*Ib.*, Ler. de Lincy, p. 464.)

Toutes voies es rues non entierement chauciees, seront escos de pierre ou de bois mis, afin que les charrois ne facent charrieres *grevalles* aus maisons. (1389, *Arch. adm. de la ville de Reims*, III, 725, Doc. inéd.)

GREVALMENT, *gravalment*, *gravaument*, adv., grièvement :

Mais en tant est il plus *gravalment* apresseiz en bassece ke il despitet basses choses sentir vraiement de soi. (*Job*, Ler. de Lincy, p. 451.)

Et dedenz soi s'ellievet de sa false justice, quant il ne penset del visce ki *gravalment* lo tient. (*Ib.*)

Judas Scariot signifie
Le pecheur qui se confie
Et samble par sa contenance
Que bien veult faire penitance,
Maiz ce fait il *gravaument*
Pour pechier plus liberaument.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 21b.)

GREVANCE, - *ence*, *grefvance*, *gravance*, - *anche*, *grievance*, *grivance*, *guervance*, s. f., dommage, tort, préjudice, malheur :

Par destresce funt tel faisance
Dunt sovent doblent lor *gravance.*
(*Tristan*, III, 19, Michel.)

Ne nule autre chose ne puist estre en le *grevance* de l'iglise. (1189, *Ch. de l'év. de Liége*, S. Sepulcre, Cambrai, Arch. Nord.)

Fervent par la dolor de malice en la *grevance* de lor prosme. (*Greg. pap. Hom.*, p. 93, Hofmann.)

Alegiez moi ma *grevence.*
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 38, 42.)

Il se repanteit des damaiges et des *gravances.* (1252? *L'univers. des cit. de Metz*, S. Vinc., Courcelles, Arch. Mos.)

Por les domaiges et toutes les *grevances* que cil diz nouviaus estans nos ai fait. (1270, S. Pierrem., 12, Arch. Meurthe.)

Ne en autre maniere nule qui en le *grevance* soit chiaus de Valenchienes. (1290, *Lett. de J. d'Avesn.*, Mart., *Thes.*, I, 1236.)

Tant at plus de *gravance*, tant sofre plus de painne. (*Vie de S. Thais*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f° 54 r°.)

Nus n'i porroit sentir *grievance* ne moleste. (*L'Evangile aux femmes*, XIV, p. 44, Constans.)

Qui soit en le *grevance* de l'abbé et de l'eglise devant dite. (1300, *Cart. de St-Michel-en-Tierache*, Richel. l. 18375, p. 343.)

Si aucune *grevance* dunc sentez
Ou k'en l'estomac ou ventre avez.
(P. D'ABERNUN, *Enseign. d'Aristote*, Richel. 25407, f° 190c.)

Ne poet en le journee avoir maus ne *gravanche.*
(*B. de Seb.*, IV, 567, Bocca.)

Et se li contera l'anoy et le *guervance*
Dont il ara au cuer orible desplaisance.
(*H. Capet*, 4918, A. P.)

Mais ainchois avera souffert grande *grevance.*
(*Ib.*, 4928.)

Il i demora tant (en prison) que bien a fu rendue la *gravance* que il avoit fait) l'empereor. (*Kassidor.*, ms. Turin, f° 76 r°.

Combien que le roy eut ordonné (pour le dîner de l'empereur) .IV. assiettes de .XL. paires de mets, toutesfois, par la *grivance* de l'empereur, le roy en fist oster une assiette et n'en servit on que troys qui font .XXXIV. mets sans les deux entremets. (1377, *Chron. de Saint-Denis*, ap. Laborde, *Emaux.*)

Injustice ny aucune *grevance.* (22 mars 1394-95, *Livre des Bouillons*, LXXXIII, p. 261, Bordeaux 1867.)

Pleust a Dieu que peussiez sentir,
Une fois, la dure *grevance*
Que m'avez fait longtemps souffrir.
(*Poés. de Ch. d'Orléans*, p. 19, Champollion.)

Il n'ot, ne volentet de faire nullement
Grevanche a son segneur, n'a son roy exselent.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 2294, Chron. belg.)

Quant seray je sans quelconque empeschement en vraye liberté, sans quelque *grevance* d'ame et de corps! (*Intern. Consol.*, II, XXXXVIII, Bibl. elz.)

En grant prejudice et *grefvance* de nos subgits. (1454, *Etabliss. de Jeh. III*, *D. de Bret.*, Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1166.)

Plus leur est de *grevance*,
Mille escus perdre en or ou en chevance,
Que avoir commis mille pechez mortelz.
(J. MAROT, *Voiage de Venise*, de la fondat. de Venise, f° 37 v°, éd. 1532.)

L'oueil voit sa semblance
De laquelle porter n'a *grevance.*
(BOVILLI, *Prov.*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Apres que les sœurs se feurent soy excusees pour cause de sa *gravance*, elle se consentit benignement a leur volonté. (*Vie de Loyse de Savoie*, ch. XVI.)

Les aultres (souris) lors, voyant telle *grevance* que leur faisoit ce chat par les surprendre... (GUILL. HAUDENT, *Fabl.*, 20e 2e série, Lormier.)

GREVANT, adj., désagréable, qui blesse, qui fait souffrir :

Ne deit pas subitement muver
Del repos ke ad eu devant
A pesant travail e *grevant.*
(PIERRE D'ABERNUN, *le Secré de secrez*, Richel. 25407, f° 191d.)

E, Mere Dieu! trop m'est *grevant*
La paine que je seuffre et port
En ceste prison.
(*Un Mir. de N.-D.*, du roy Thierry, *Th. fr. au m. â.*, p. 560.)

S'ilz s'en bleceroient ou l'en leur fist chose *grevante*, ilz doibvent estre gueriz sur les coustz de la nef. (*Coust. de Bret.*, f° 206 v°.)

Les dactiles.. sont indigestes et *grevantes* a la teste. (*Jard. de santé*, I, 154, impr. la Minerve.)

1. **GREVE**, *grefve*, s. f., gras de jambe, mollet :

C'est toy qui laves sa hanche,
Sa *greve* et sa cuisse blanche.
(RONS., *Odes*, V, XII, Bibl. elz.)

Si j'apperçoy quelque chesne sauvage
Qui jusqu'au ciel eleve ses rameaux,
Je pense en luy contempler son corsage,
Ses pieds, sa *greve* et ses coudes jumeaux.
(ID., *Amours*, II, VI, Chanson.)

O ma gente Polybot
Ta *greve* le lis efface.
(J.-A. DE BAIF, *Eclogues*, XIIII, éd. 1573.)

Elle nazardoit le pauvre fat, jusques a descouvrir sa cuisse a nud, pour monstrer au compagnon sa *greve* droicte et bien façonnee. (CYRE FOUCAULT, *Trad. d'Aristenet*, p. 100, Liseux.)

Vrayement, il est de taille et a la *greve* assez bien faite. (TOURNEBU, *les Contents*, III, 4, Anc. Th. fr., VII, 171.)

La reine Catherine de Medicis avoit la jambe et la *greve* tres belle. (BRANT., *Vies des dam. illust.*, VII, 342, Lalanne.)

Combien que les juvenceaux de Venise, et ces messieurs les abbez frisottez, al-



largent et estirent malicieusement la soutane au dessus, afin de faire voir leur belle *greve*, et en repaistre les yeux aux damoiselles. (*La Fameuse Compagnie de la Lesine*, fº 141 vº, éd. 1604.)

Wall., *graive ;* Rouchi, *gréfe ;* Champ., Bourg., Yonne, et Morvan, *grève*, dessus, devant de la jambe.

2. **GREVE**, *grefve, gresve, griefve, grevre*, s. f., espèce d'arme préservative, bottines de fer, armure de jambes :

Haubers, gorgeretes, ventailles,
Tacles, *greves* et gantelez.
(Guiart, *Roy. lign.*, 20518, W. et D.)

Item trois paires de *greves* d'acier et trois paires de poulain. (1316, *Inv. de Philippe le Long*, ap. Duc., *Greva.*)

De plates et de *greves* se fist bien atourner.
(Cuvel., *B. du Guescl.*, 2394, Charrière.)

Je suis durement navré et mes chausses et mes *greves* sont ja tout emplies de sang. (Froiss., *Chron.*, XIII, 223, var., Kerv.)

Ay prins ung tronçon de *greve* en ma jambe jusques a tant que ung chevalier dudit royaulme d'Angleterre m'aura delivré a faire les armes qui s'ensuyvent. (Monstrelet, *Chron.*, vol. I, Richel. 2678, fº 2b.)

Pour vous aisier de la penance que vous avez soufferte et souffrez porter le tronchon de *grefve*. (Id., *ib.*, fº 3b.)

Aucuns n'estoyent ancores desarmez de leurs *griefves* et gardebraz. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5083, fº 71 rº.)

Les femmes en l'une et l'autre jambe portent des *greves* de cuivre. (Mont., *Ess.*, I, 22, p. 58, éd. 1595.)

— Fig., pour désigner les soldats mêmes qui avaient cette armure de jambe:

Gerar de Goreur, qui avoit bien .vii^{xx}. *grevre* de fier a cheval. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 249, Borgnet.)

— Sorte d'instrument de torture, le brodequin :

La furent ung tas de bourreaulx
Porteurs de *gresve* et d'affestreure
Qui tuoient gens sur les carreaulx.
(Martial, *Vig. de Ch. VII*, fº 7d, éd. 1493.)

3. **GREVE**, *grieve*, s. f., la raie qui sépare les cheveux dans la coiffure :

La coche et li penon ensemble
Sont si pres, qui bien les ravise,
Qu'il n'i a mes c'une devise,
Ausi com une *greve* estroite.
(*Cliget*, Richel. 1420, fº 33b.)

Greve avoit droite et bien menee.
(*Fl. et Blanchefl.*, 2877, Bekker.)

Mes pour ses chevols adrecier
Ot drecié sa *greve* au matin
D'une branche de porc espin.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, fº 93c.)

Le chief ot bel et bien reont,
La *greve* droite et blanc le front.
(*Amaldas*, Richel. 375, fº 315c.)

Puis li a sa *grieve* drecie
Et li met ou chief .i. capel.
(*Chev. as .ii. esp.*, 4810, Foerster.)

Alixandre les vit ; si s'emerveilla trop de ce qu'elles estoient si belles de la *greve* dou chief jusques as talons. (*Le Liv. dou roi Alix.*, Richel. 1385, fº 51b et Brit. Mus. reg. 19 D 1, fº 29d.)

Que il ne seroit jamais roingnez en guise de chevalier, mez porteroit *greve*, aussi comme les femmes fesoient. (Joinv., *Hist. de S. Louis*, p. 23, Michel.)

Hec glabella, *greve*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Glabella, *greve* de teste. (*Gloss. de Salins.*)

Et pour lui bien parer li faut un miroir, un pine et une broke pour faire une *greve*, un huvet de soye et un warcolet. (*Dialog. fr.-flam.*, fº 4a, Michelant.)

Tantost s'entrepeignant, en *greve* partissoyent
Leurs cheveux crespelus.
(R. Belleau, *Berg.*, 1e j., fº 18 rº, éd. 1578.)

— Par suite, la petite pointe d'or, d'ivoire ou de piquant de porc-épic qui sert à faire cette raie :

.iii. pignes d'yvoire garniz chascun de mirouer et de *greve*. (1348, *Compte de Nicol. Bracque*, Arch. KK 7, fº 24 vº.)

Un pignoer, garny d'un pigne, d'un miroer et d'une *greve* d'ivoire en un estuy. (1416, *Invent. du D. de Berry*, ap. Laborde, *Emaux.*)

— Le haut du front :

Par mi la *greve* de la teste
Lo fiert de l'espee trenchant.
(*La Mule sanz frain*, 738, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 24.)

Bourg., Yonne, *greuve*, raie qui sépare les cheveux sur le haut de la tête. Poitou, *graive*. Morv., *graive*, entaille, rainure faite avec une pointe.

4. **GREVE**, s. f., grès :

Item, je donne a maistre Jacques Raguyer le grant godet de *greve*. (Villon, *Grant Test.*, xci, Jouaust, p. 73.)

5. **GREVE**, voir Grave.

6. **GREVE**, voir Grieve.

GREVEISON, -*un*, s. f., dommage :

Mes il ne li pot fere nul autre *greveisun*.
(Garn., *Vie de S.Thom.*, Richel.13513, fº 19 rº.)

GREVELLE, voir Gravele.

GREVEMENCE, s. f., dommage, inconvénient:

Dont il i eut plusiors retes,
Sans *grevemence* k'il eussent.
(Mousk., *Chron.*, 21214, Reiff.)

GREVEMENT, *grievement*, s. m., dommage, tort, préjudice, oppression, tyrannie :

N'i puent mais demorer longuement
Ne facent plait a lor grant *grevement*.
(Herb. Leduc, *Foulq. de Candie*, Richel. 25518, fº 99 rº.)

Et se tart vous est reclamee
Par vanité que j'ai antee,
Et par mauvais enortement
Ne consentes, dame doutee,
Que che soit a men *grevement*.
(A. de la Halle, *Chans.*, Richel. 25566, fº 14 vº.)

Li preudons ot grant *grevement*,
Quanqu'il ot porta d'argent.
(*Sept Sages*, 3330, Keller.)

... Se une dame amoie,
Et elle moi, de cuer entierement,
Li queus seroit plus en mon *grevement*,
Ou ce que je por li batus seroie
De ma feme, devant li, en present,
Ou que batre por moi vilainement
De son mari devant moi la verroie ?
(Nevelon Amion, *Dit d'amours*, Richel. 25566, fº 270.)

Fesoit fere granz mauz et outrageus *grevemenz* en la terre l'empereor. (G. de Tyr, xviii, 34, Hist. des crois.)

Cil soufrirent longuement et endurerent les *grevemens* que il leur fesoient. (*Godefroi de Buillon*, Richel. 22495, fº 12a.)

Si orent merveilles grant desdaing de ce que il avoient souffert l'orgueil et le *grevement* d'un prince. (*Ib.*, fº 12b.)

Il ne povoient iluec trouver se poi non d'yaues douces, qui estoit grant *grievement* a l'ost. (G. de Nang., *Vie de S. L.*, Rec. des Hist., XX, 451.)

Et ele la lessa a grant *grevement* de cuer et a moult de larmes. (*Vies et mart. des beneur. virges*, Maz. 568, fº 308d.)

GREVEN, voir Grevain.

GREVEOR, -*eur*, -*our*, s. m., celui qui inquiète, qui harcèle, qui moleste :

Austerus, *greveur*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Et si ascune se sente grevé, molesté, ou inquieté ascunement... par colour des tielx provisions, licences, perdons ou acceptations, que mesmes les *grevours* et molestours et inquietours... encourgent les peynes et punissements en les estatutes contenus. (*Stat. de Henri V*, an iii, impr. goth., Bibl. Louvre.)

1. **GREVER**, *graver*, verbe.

— Act., alourdir, appesantir :

Elle n'*estoit* pas *grevee* ne pesante de la conception du filz de Dieu. (*Le Repos de conscience*, c. vi, Trepperel.)

— Aggraver :

Que la dame luy commandoit de luy *graver* la peine. (Amyot, *Theag. et Car.*, ch. xxi.)

— Neutr., s'aggraver :

Li hons cui malz *grieve* et ampire
Ainme moult santeit et desirre.
(*Dolopathos*, 8327, Bibl. elz.)

— Etre pénible, désagréable, nuire :

Kar li arbresel s'il ne est anceois bien enraceneiz en la terre, et aucun lo tochet par sa main si saichet tost, et s'il est bien anracenez et aucuns l'a tochet si ni li *gruvevet* niant. (*Greg. pap. Hom.*, ms. Berne 79, fº 11.) Lat. nil officit. L'édition Hofmann, p. 12, porte *gruvenet*.

Se vos me creez, fet li sires de l'estroite marche, vos ne le feroiz pas eissi ; kar vos avez hui assez fet d'armes.—Non ferai, fet Hector ; il n'en devisera ja rien que ge ne face. Ne ge n'ai oncor fet d'armes que me *griet* riens. (Gaut. Map, *Lancelot du Lac*, Richel. 1430, fº 107c.)

Certes ge i passerai mais que il vos ennuit et *griet*. (*Artur*, Richel. 337, fº 210b.)

Sire, pas ne vous *griet* ce que ju vous dirai. (*Ib.*, ms. Grenoble 378, fº 33d.)

Ja soit ce qu'ele veist que li feus ne *grevoit* riens a saint Cyprien. (*Vie de sainte Justine et de saint Cyprien*, Richel. 988, fº 204d.)

Quant treuve cheli mort, moult par li *a grevé*.
(*Doon de Maience*, 89, A. P.)

Leurs tres ne *greva* noient as François. (FROISS., *Chron.*, VI, 162, Luce.)

Il *greva* beaucoup au roy de dissimuler de ceste parolle... (COMMYNES, *Mém.*, IV, 8, Soc. de l'H. de Fr.)

Mais s'il vous *greve* d'estre ainsi
Appaisez vostre cueur transi :
Tout vient a point qui peut attendre.
(CL. MAR., *Chanson* v, p. 315, éd. 1596.)

— Act., blesser :

Graver le visaige de quelqu'un. (1411, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Bresse, *grever*, fâcher :

A me *grive* grou.
(*Chans. Bress., Bugeys. et Dombistes*, p. 325, Phil.-le-Duc.)

Bas-Valais, Vionnaz, *se grava*, se repentir.

2. **GREVER**, voir GRAVER.

GREVERAIN, adj., lourd, pesant, pénible :

Mainte pensee i aurai
Greveraine.
(G. LI VINIERS, *Chans.*, Poët. fr. av. 1300, t. II, p. 1730, Ars.)

Mainte pensee j'averai *greveraine.*
(HUE D'ARRAS, *Chans.*, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 238.)

GREVERIE, voir GRAVERIE.

GREVETE, - *ette*, s. f., dimin. de *greve*, jambière :

Cuissots, *grevettes.* (1350, *Parties pour l'annivers. du roy Phil.*, Pièc. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 104.)

Une piece de cendal vermeil pour faire cotes a plates, et garnir gardebras, avantbras, cuissos, *grevetes*, heaumes, bacines et hernois de maille. (1352, *Compt. de La Font.*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 142.)

GREVEURE, *grevure*, s. f., blessure :

Commissura, *greveure.* (*Pet. Vocab. lat.-franç. du* XIIIe s., Chassant.)

Et s'il y a sang dudit poing et *grevure* ou egratignure sans playe ouverte, il eschet en amende de 20 s. parisis. (*Cout. de Péronne*, Nouv. Cout. gén., II, 601.) Impr., *gresure.*

Les *greveures* ont aussi parfois servy de recommandation et faveur. (MONT., *Ess.*, l. III, c. 7, f° 404 v°, éd. 1596.)

— Hernie :

Ceste herbe.. guerist entierement les hergnes et *greveures.* (DU PINET, *Pline*, XX, 13, éd. 1566.)

Tomber en hergne et *greveure.* (J. G. P., *Occult. merv. de Nat.*, p. 63, éd. 1567.)

GREVEUS, voir GREVOS.

GREVEUSEMENT, voir GREVOSEMENT.

GREVIER, s. m., égout, canal, fossé, conduit d'eau :

Je disoie que... ou dit vivier devoit avoir *grevier* d'eaue... Disoie encores que lidiz religieus me grevoient en ce que ils avoient tourné par un certain cours les yaues tourbles, hors de leur dit vivier de Makincourt, et ainssy... jou n'avoie mie mon *grevier* d'yaue ou dit vivier. (1308, *Chart. d'Estrommel*, Arch. JJ 72, pièce 309.)

Et aussi consentiront les dits habitans... que lesdits religieux puissent faire *grevier* d'yaue, depuis l'aiguet mouvant jusques au ventaille et ponchel, qui est devant la maison Liedet. (1340, *Cartul. de Corbie* 23, ap. Duc., *Graverium.*)

GREVOS, - *ous*, - *us*, - *eus*, *graveus*, adj., lourd, dur, pénible, difficile :

Gregiez, destreiz e entrepris
De laidures, de desestances,
E de *grevoses* meschaances.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 10106, Michel.)

Returne tei a Deu, met jus le *grevus* fes.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 49 v°.)

Com ci a *grevox* point et mal acointier?
(J. BOD., *Sax.*, CCLXIV, Michel.)

Molt se devroit bien homs garder
De si *grevex* fais aporter.
(*Floire et Blancheflor*, 2e vers., 1615, du Méril.)

Moult est Gaiete en *greveus* plait.
(*Athis*, Richel. 375, f° 127^g^.)

Mostré aves grant repentance
En la *greveuse* penitance.
(*Parton.*, 6037, Crapelet.)

Et maint autre plus *greveus* plet.
(*Ib.*, Richel. 19152, f° 148e; éd. Crapelet, v. 6683, *grevex.*)

Et dist que plus *greveus* sairement fist il ja dont il a cheu a bien la Dieu merci. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 45^d^.)

Une autre chose avint en nostre ost qui fu trop *graveuse.* (GUILL. DE TYR, XX, 15, P. Paris.)

Nule feme ne puet ne ne doit estre aprise au mestier devant dit pour le mestier, qui est trop *greveus.* (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., LI, 7, Lespinasse et Bonnardot.)

Quant la dame s'en fu alee,
Maudit sa male destinee,
Que trop a fait *greveuse* faille.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 2439, Hippeau.)

Quer je nel puis sol remuer (le fromage)
Tant le truis *grevos* et pesant.
(*Chastoiem. d'un pere*, conte XX, 210, Biblioph. fr.)

Cler fu le jour, *greveus* le halle.
(GUIART, *Roy. lign.*, I, 108, Buchon.)

Ki *grevus* travail veut hanter
Ordre covient en ceo garder.
(PIERRE D'ABERNUN, *le Secré de secrez*, Richel. 25407, f° 191^d^.)

Par *greveus* sentiers. (J. DE MEUNG *Trad. de l'art de cheval. de Veg.*, Ars. 2915 f° 37 v°.)

La dilacion m'est *greveuse*
Et la demeure trop ennuyeuse.
(GUILL. DE ST ANDRÉ, *Libvre du bon Jehan*, 1225, Charrière.)

Trop est crueux li maulz de jalousie
Et trop *greveux* qui en est entrepris.
(G. MACHAULT, *Œuv.*, p. 58, Tarbé.)

Par pestilences et par les *greveus* mortories. (*Est. Rogier*, Richel. 20125, f° 194^c^.)

Pour ce que elles sont en places males et *greveuses* a edifier. (1370, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 29, f° 14 r°.)

Povretes a chiaus ki richeces ont aprises sont molt *greveuses.* (*Li Ars d'Amour*, I, 406, Petit.)

Mout de choses sunt necessaires eu mariage ; li *greveuses* sunt a avoir si con nobles vestures... (*Ib.*, II, 102.)

La lumiere de justice ne luyt point sur nous, et sommes allez es voyes *greveuses.* (*Bible*, De sapience, ch. 5, éd. 1543.)

GREVOSEMENT, -*eusement*, - *eussement*, - *ousment*, *grav.*, adv., gravement, grièvement :

Et si *greveusement* blecies.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 328^a^.)

Cil espris de langueur par la force de fievres traveilloit *graveusement.* (*Vie S. Mart.*, Richel. 818, f° 289 r°.)

Sur peyne d'estre *grevousment* punys devers le roy. (*Stat. d'Edouard III*, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Lequel exposant par emprisonnement de lui et de ses enfans ont esté *greveussemen* detenus. (1373, Arch. JJ 105, pièce 36.)

GREVOUR, voir GREVEOR.

GREVOUSMENT, voir GREVOSEMENT.

GREVRE, voir GREVE.

GREVUS, voir GREVOS.

GREWET, voir GRAVET.

GREYGNOUR, voir GRAIGNOR.

GREYNDRE, voir GRAIGNOR.

GREYNOUR, voir GRAIGNOR.

GREYOIS, voir GRESOIS.

GREZ, voir GRAEL.

GREZALE, s., jatte ou baquet :

Pour un pigne, un mirouer et un *grezale* et un estui faitis. (1319, *Compte de Gieffroy de Fleury*, Piec. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 63.)

Icellui Salcisse estoit alé besoigner de son mestier de charpentier et pour faire *grezale.* (1409, Arch. JJ 164 pièce 162.)

Cf. GRAAL.

GREZEAU, s. m., terrain pierreux :

Piece de terre appelee la Groye, parce qu'elle est de nature de *grezeau.* (1504, *Enquête*, Nouâtre, Arch. Vienne.)

GREZEIS, voir GRESOIS.

GREZELI, voir GRESELI.

GREZESCHE, voir GRIES.

GREZILLON, voir GRESILLON.

GREZOIS, voir GRESOIS.

GRI, voir GRIU.

GRIACHE, voir GRIESCHE.

GRIAGE, voir GRUAGE.

GRIAIS, voir GRESOIS.

GRIANNE, s. f., sorte de cerise :

Cerises aigres appellees en aucuns lieux *griannes.* (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 49 r°, éd. 1516.)

GRIAYZ, adj., attristé ?

Panurge respond... Fol *griayz.* (RAB., III, XXXVIII, éd. 1552.)



GRIBANE, voir GABANNE.

GRIBEL, s. m., dimin. de crible :

Ung *gribel* pour tamiser le cauch et thieullee. (1502, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens, *Art. du Nord*, p. 196.)

GRIBELER, *grimb.*, v. a., passer au crible :

Mon pere, dit la royne, attent le fruit de la valeur et bonnes euvres de toy, pierre precieuse, voire pour consoler de nouvel les François en tribulacion grandement *gribeles*, qui longuement ont attendu ta vertu. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, III, 58, Ars. 2683.)

De non penser, *grimbeler* ne eslire. (1398, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Gribeler. (1400, *ib.*)

GRIBELOIR, *gribloir*, s. m., crible, tamis :

A Jehan Brequen pour avoir faict deux nouveaux *gribloirs* pour nettoyer le bled et une tablette pour M. l'abbé. (1580, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung grand *gribeloir* de fil d'archal a gribeler. (*Pièce de* 1597, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. sur la Picardie*, IV, 361.)

GRIBENNE, voir GABANNE.

GRIBOURI, *-y*, s. m., revenant, follet :

Ha ! poltron retourné, *gribouri* d'alegresse,
Je veux tout d'un plain saut te boutre a la renverse.
(*Le Galimatias du sieur Deroziers*, Anc. Th. fr., IX, 501.)

Et font un tintamarre de nuit, sur les minuit, des *gribouris*, lutins, esprits nocturnes. (COMENIUS, *Janua aurea reserata duarum linguarum*, p. 255, éd. 1659.)

Gribouri, m. Duende, trazgo. (CES. OUDIN, *Tresor*, éd. 1660.)

GRIÉ, voir GRIEF.

GRIECE, voir GRIESCHE.

GRIEF, *gref*, *greu*, *grieu*, fém., *grieve*, *grive*, *griefve*, *grie*, *creffe*, adj., triste, fâcheux, malheureux, pénible, douloureux :

Li conforz de la *grie* mort. (*Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal, Bonnardot, *Arch. des Miss.*, 3e série, I, 278.)

Renjouissiez ames et cors
Par penitance qui est *creffe*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 222a.)

Mes quant ge vi venir la *grive*
Qui contre nous tence et estrive....
(*Rose*, 3567, Méon.)

Dame, li *gries* maus aspremènt
Me tient que me faites sentir.
(*Couci*, 2174, Crapelet.)

Madame, s'il ne vous fut *griez*,
Feissiez moy autel semblant
Comme vos fere mi soliez.
(GACES BRULEZ, IIIe *Chans.*)

Dame, *gries* chose seroit a vostre cors. (*Comtesse de Ponthieu*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 168.)

Bien *gref* est le partement, et Dieu m'en est tesmoing, mais plus *gref* me est de veoir Troilus si plain de affliction. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 225.)

Ma vie *grefve* plaine d'ennuy et de merencolie. (*Ib.*, p. 257.)

Ils font les autres participans de leur ruine et *grief* trebuchement. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 60c.)

Pour vous seuffre *gries* doulours,
Moult forment m'agree.
(LESCUREL, *Chans.*, *Ball. et Rond.*, XXV, Bibl. elz.)

Ce m'abregera mes bons jours,
Et fera *gries* mes granz secours.
(ID., *ib.*, XXXII.)

...... Or me sont *grieves*
Les nuis d'esté et trop longhettes.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 49 v°.)

Lequel des deux t'a le plus *gref* esté.
(C. MAR., *Ch. du roy d'Ecosse.*)

— Sévère :

Par foi, sire, li archevesques est pers de France, et doit iestre jugé par ses pèrs. Cis jugement n'est pas fais par ses pers : si ne voet pas qu'il li soit *gries*. (*Chron. de Rains*, c. XXXIII, L. Paris.)

— Difficile :

Ja ne veres tel forterece
U tant ait gent de grant proece
Qui tant soit fors et *gries* a prendre
Que famine ne face rendre.
(WACE, *Brut*, 4778, Ler. de Lincy.)

S'a Troie puent ariver
Molt en seront *grief* a jeter.
(BEN., *Troie*, ms. Montp., f° 3a.)

— Rude, fort, terrible :

Molt fu *grie* la bataille et li estor pesanz.
(*Parise*, 2233, A. P.)

Ne ja nul tort ne leur feist
Que *gries* venjance n'en preist.
(*Dolopathos*, 189, Bibl. elz.)

Soiez douz e soef,
Et ne mie *gries*.
(EVERARD, *Distiques de Dyon. Cato*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

De duc de Loherainne Godefroit chire *grie*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 27584, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Il avait encore le sens favorable de grave :

Par nobles paroles *gries* et replenies de bones sentences. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 471, Chabaille.)

— Adv., douloureusement :

De son piu cors *greu* suspiret.
(*Passion*, 51, Koschwitz.)

Cil les plaint et regrate an sarazenois *gref*.
(*Floov.*, 319, A. P.)

— S. m., peine, souci, dommage, sujet de mécontentement, chagrin, situation grave, pénible, difficulté :

Cil se desfent a moult grant *grief*.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 17b.)

Che avons nous fait par no volenté et encontre le volenté le doien et en leur *grief* et encontre leur droiture. (1264, Chap. Noyon, Thiecourt, Arch. Oise G 1910.)

Laquele chose est contre droit et contre raison, ne n'est pas a souffrir ; car c'est *gries* et damages au commun des merchiers de la vile de Paris. (*Ordonn. sur les mét.*, XV, à la suite du *Livre des mét.*, éd. Depping, p. 377.)

Ne avoient pas ce fait en *grief* des marcheanz ne de lor marcheandises. (1284, *Lett. du prév. de Paris*, Cart. de S. Maur, Arch. LL 114, f° 48 v°.)

En grant *grief* et domage de nous et de nostre peuple. (1332, Arch. JJ 68, f° 3 v°.)

De l'enor, s'il la tient, non m'est a *grieu*.
(*Ger. de Ross.*, p. 369, Michel.)

Puis se ralierent en autres places sur le pais avec leurs compaignons gens d'armes de Monseigneur le Daulphin, qui estoient en plusieurs places respandus parmy le royaume, et qui feisoient grant *gref* et ennuy aux Anglois et Bourguignons. (1420, *Fragm. d'une version franç. des Grandes chroniq. de St-Denis*, Bibl. elz.)

Tousjours craignant que trop longue demeure
Cause ne fust de quelque perte ou *gref*.
(J. MAROT, *Voiage de Venise*, Har. de Montjoye à ceulx de Venise, f° 48 r°, éd. 1532.)

Et du *gref* qu'il sentit
Son chef luisant secoua plusieurs fois.
(CL. MAR., *Met. d'Ov.*, l. II, p. 56, éd. 1596.)

— *En grieux de*, loc. composée, malgré, contre le gré de :

Pour ce que li mondes est vieulx,
Vint de son ciel entre nous Dieux,
Ainsi comme en pays de guerre ;
Et pour ce que ce fu en *grieux*
Des Sarrazins et des Hebrieux,
Vint le Saint Esperit en terre,
Pour la vie perie querre.
(J. DE MEUNG, *Tres.*, 1237, Méon.)

Wall., *grieûs*, grave, important, difficile. (Villers, *Dict. wall.*) Bresse, *greu*, beaucoup.

GRIEFTÉ, voir GRIETÉ.

GRIEFVE, voir GREVE.

GRIEFVESME, adj., superlatif de *grief*

Mes d'ou procede ces abus,
Les *griefvesmes* pertes et essoines ?
(*Mist. du siege d'Orl.*, 18106, Guessard.)

GRIEFVETÉ, voir GRIETÉ.

GRIENDER, voir GRAIGNOR.

GRIES, *greez*, adj., grec, grégeois :

La dedens la cité lanceront feu *gries*.
(*Geste d'Alix.*, Richel. 24365, f° 19 r°.)

Vins *greez*. (*Entr. du roi en la ville de Napl.*, 12 fév. 1492.)

1. **GRIESCHE**, adj. f., dure :

Ce qui l'empesche
C'est mort ou prison tres *griesche*.
(AL. CHARTIER, *Livre des quatre dames*, p. 650, éd. 1617.)

2. **GRIESCHE**, *- eske*, *- ece*, *grezesche*, *greseche*, *gresoyche*, *griache*, *gryache*, adj. f., grecque :

Il chait par vive destrece
El mal qui les viailles blesce,
Celui qui la *grezesche* gent
Sincopin cleime proprement.
(FRERE ANGIER, *Vie de S. Greg.*, 291, Meyer.)

La *grezesche* gent.
(*De la guerre s.*, Vat. Chr. 1659, f° 11b.)

La *greszesche* gent.
(*Ib.*, f° 12d.)

E i a une ymage peinte de Nostre Dame of sun enfant a ovre *grezesche*. (*Itinéraire de Londres à Jérusalem attribué à Matthieu Paris*, H. Michelant et G. Raynaud, *Itinéraires à Jérusalem*, p. 131.)



Deux letres qui *gresoyches* sont.
(Macé de la Charité, *Bible*, Richel. 401, f° 146c.)

— *A la griesche*, à la mode grecque :

Armez fu bien *a la greseche*
D'une armeure belle et fresce.
(*Athis*, Ars. 3312, f° 77b.)

— S. f., sorte de jeu :

Ke nus ne puist juer a hazart ne a le *griece* ou roiome d'Engletiere. (Janv. 1257, Arch. mun. Douai, Cart. OO, f° 30b.)

La *griesche* est de tel maniere
Qu'ele veut avoir gent legiere
En son servise.
(Ruteb., *la Griesche d'Esté*, I, 31, Jub.)

Li rois s'est si a çou donnes
K'il veut c'on jut a la *grieske*.
(Gilebert de Berneville, Richel. 12615, f° 214d.)

En tavernes, ou sont li jeu des dez et de la *griece*. (Laurent, *Somme*, Richel. 22932, f° 19b.)

Les Gregois qui par longtemps y seirent, pour eulx desennuyer trouverent plusieurs jeux par entr'eulx sortissables comme des tables et de la *griesche*, qui est ainsi nommee pour la cause que les Grecs la trouverent. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 75a.)

Haquin.
Ceste robe que je te monstre
Penray ; pren celle la en contre.
Et de ceste ci que ferons ?
Malquin.
Mie ne la despesserons,
Ainçois la lesserons entiere
Et en jouerons a la premiere
Griache a qui elle sera.
(*Passion Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 242.)

Le suppliant dist qu'il ne joueroit plus a la raffle, mais qui voudroit a la *gryache*. (1458, Arch. JJ 188, pièce 114.)

— Probablement malheur au jeu, et malheur en général :

Bien le m'ot *griesche* en covent
Quanques me livre ;
Bien me paie, bien me delivre.
(Ruteb., *Li diz de la Griesche d'yver*, I, 25, Jub.)

Griesche li a coru seure,
Desnué l'a en petit d'eure.
(Id., *ib.*, p. 28.)

Esperance les sert de lobe
Et la *griesche* les desrobe.
(Id., *la Griesche d'esté*, I, 32, Jub.)

— Prison :

Chascune personne qui sera emprisonnee en la boucherie, en Beaumont, ou en la *griesche*, qui sont prisons fermez, il paiera pour la nuict .iiii. d. et .ii. d. pour sa place. (1372, *Instr. de la geole du Chastelet de Paris*, Pièc. rel. à l'hist. de Fr., XIX, 171.)

Comtois, *griesse*, tristesse, nostalgie.

Grieske, voir Griesche.

Griesté, voir Grieté.

Grieté, *grietté*, *grietet*, *grieteit*, *grieflé*, *griesté*, *grité*, *griteit*, *grefteit*, *greté*, *grieveté*, *griefveté*, s. f., dommage, peine, souffrance de corps ou d'esprit, chagrin, fâcherie, difficulté, rigueur, austérité :

Les grans *grietes* de ceste vie.
(*Delivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 5 r°.)

Il vous converra aler en *grieté* ou en serviche de sainte eglisse. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 94a.)

Par coy li glise devant dite en eust *grietet* ne damage. (Août 1250, *Ch. d'Arnould de Mortagne*, ap. Le Glay, *Mém. sur les arch. de Château-l'Abbaye*.)

Mais li saint home ne redouterent mie la *grieté* del liu. (*Règl. de Citeaux*, ms. Dijon, f° 2 r°.)

Ne moleste ne *grieteit* fesistent a l'abbeit. (1290, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. l. 10176, f° 15d.)

Ne moleste ne *griteil*. (*Ib.*, f° 16a.)

Commandons que quicunques pour le tens sera tresoriers... rende et paie sanz nule *grieté* et sanz atendre autre commandement les devant dites deus mile livres. (xiiie s., Arch. K 34, pièce 28.)

Tous jours serons en vostre aye,
Si que nulle *grietes* grever
Ne vous pourra.
(*Couci*, 768, Crapelet.)

La menerent vie d'amant
Et en recordant leurs *grietes*
Dont chascun a eu asses.
(*Ib.*, 6107.)

Et celle li dist le meschies
Et la *grieté* et la dolour
Qu'elle souffri a celui jour.
(*Ib.*, 6121.)

Et li sembloit... que toute la *grieté* que il avoit el chief et el cuer de la tristece que il avoit devant s'en fu alee desdiz membres. (Joinv., *S. Louis*, p. 420, Capperonnier.)

Por la *grieté* de la voie. (*Vies des Hermites*, ms. Lyon 698, f° 11 r°.)

Plus m'est il de mon pere, qui est emprisonnes
Et Garin de Monglane, qui est emprisonnes,
Entre la gent paienne, ou moult ont de *grietes*.
(*Gaufrey*, 2516, A. P.)

Et pour les *grietez* que seurvenues nous estoient tant par were, par tempiest que par les desimes paier. (1322, Arch. JJ 61, f° 99 v°.)

Je croi pour nul avoir ne l'eust deporté,
Car au roy des François ot fait mainte *grieté*.
(Cuv., *du Guesclin*, 4879, Charrière.)

La roynne de Napples me fait trop de *grietez*.
(Id., *ib.*, 13832.)

Sans or et sans argent, souffrans grandes *grietez*.
(Id., *ib.*, 14104.)

Li dus de Normendie que Diex gart de *griesté*.
(Id., *ib.*, var. des v. 4158-4175). Impr., *gaesté*.

Soubz laquele umbre il font tant de *gretes*,
De malices et de grans mauvaisties.
(Ms. Genève 179bis, Ritter, *Poés. des xive et xve siècles*, p. 38.)

Si ne me sera pas *grieflé*
De ceste matiere abregier.
(*Livre de Leesse*, Romv., p. 370.)

La cause de ceste erreur est la *griesté* de savoir les choses particulieres. (Oresme, *Quadrip.*, Richel. 1349, f° 22c.)

Je ne volroie au roy faire nulle *grietté* ne nul desplaisir. (*Chron. attrib. à J. Desnouelles*, Hist. des Gaules, xxi, 192.)

Et ont tousse et *griefveté* de pis. (B. de Gord., *Pratiq.*, IV, 5, éd. 1495.)

Et fait, quant il est a martire,
Qu'elle le puisse gecter d'ire :
S'il a *griesté*, celle le garde
Et piteusement le resgarde ;
Et maintefoiz par sa douçor
Le retrait de mortel langour.
(Eust. Desch., *Poés.*, Richel. 840, f° 488c.)

Car nulle *griefté* de penitence
Ne vault gueres sans pacience.
(*La Vie saincte Marine*, Romv., p. 606.)

Aidez moy, vous mon Dieu et mon Seigneur, et je ne doubteray de quelconque *griefveté* que je soye grevé. (*Intern. Consol.*, II, xxix, Bibl. elz.)

Et tu n'y auras point de *griefveté* ou peyne, mais te sera tresgrande consolacion et reconfort a ta pacience. (*Ib.*, II, xxxviiii.)

Tant longuement que tu es en ce corps mortel, tu sentiras ennuy et *grieveté* de cueur. (*Ib.*, II, li.)

.... Mult les fist de *grefleit*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 36099, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Mal d'enfant :

En celle nuit entra la dame en sa *grité*.
(*Chev. au cygne*, 319, Reiff.) Impr., *s'agrite*.

— Endroit difficile, périlleux :

As destroiz des bois, es corsieres,
Es *grietez* des paluz.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 39d.)

— Grief, faute, crime :

Por les *grietez*
D'Enguerran et iniquitez.
(Godefroy de Paris, *Chron.*, 7545, Buchon.)

Lorr., *grité*, chagrin : Il a là *grité*, la *grité* du pays ; la *grité* du pays l'a rendu malade.

Grietté, voir Grieté.

1. **Grieu**, voir Grief.

2. **Grieu**, voir Griu.

Grieur, s. m., garde-forêts :

Devant le mestre des forez, les *grieurs* ou mestres sergenz. (1320, Arch. K 40, pièce 23.)

Grievance, voir Grevance.

1. **Grieve**, *greve*, s. f., préjudice :

Et des *greves* et des domages que fait li aviens. (*Ch. de* 1262, Preuv. de l'Hist. de Bourg.)

En lour *grieve* et ou prejudice tres grant de lour et de dite cité. (29 avril 1293, *Tr. de paix entre l'archev. et la commune de Besançon*, Arch. mun. Besançon.)

2. **Grieve**, voir Greve.

Grievement, voir Grevement.

Grieveté, voir Grieté.

Grif, voir Grip.

Grifagne, voir Grifaigne.

Grifaigne, *griff.*, *griphaigne*, *gref.*, *grifagne*, *griffangne*, *grifaine*, *griffaine*, adj., rébarbatif, sauvage, cruel, redoutable, en parlant de personnes ou de choses :

Il truverent la gent mult fiere e mult *grifaigne*.
(*Rou*, 2e p., 797, Andresen.)

L'eaume li lacent en la teste *grifaigne*.
(*Aleschans*, 5265, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

En Germaine a une montaigne
Roiste, haute, fiere, *griffaigne*.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 315, Michel.)



Del autre part soz la montaigne
Qui bien i est fiere e *grifaigne*
Unt tute lur navie treite.
(Id., *ib.*, II, 3055.)

Desouz Avrenches vers Bretaigne,
Qui toz tens fut terre *grifaine*,
Eirt la forest de Quokelunde.
(Guil. de Saint-Pair, *Saint-Michel*, 49, Michel.)

Comment Emenidus, a la ciere *grifagne*,
Estoit ferus e l'cors, ases pres de l'entragne.
(*Roum. d'Alix.*, f° 22b, Michelant.)

Otes li emperere, a la chiere *grifaigne*.
(*Chev. au cygne*, II, 32, Hippeau.)

Or s'i gardent li Saisne, la pute gent *grifaigne*.
(*Ib.*, I, 6413.)

Grant guerre aurunt ki mult lur iert *griffaine*.
(Jord. Fantosme, *Chron.*, 695, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Et Jhesus lor doinst vaincre icele gent *grifaigne*.
(*Chanson d'Antioche*, I, v. 953, P. Paris.)

De la la mer *grifaigne*.
(*Ysop. II*, fab. xxx, Robert.)

Qu'il le puise mener sor la beste *grifaigne*.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 171c.)

Li dus estoit en son castel,
Roce *grifagne* ens u moncel.
(*Athis*, Richel. 375, f° 141d.)

Et est entre la gent *grifagne*.
(Mousk., *Chron.*, 4767, Reiff.)

... L'empereor a le chiere *griphaigne*.
(*De Vaspasien*, Richel. 1553, f° 387 v°.)

.... Par montaignes,
Par costes, par places *grifaignes*.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 15b.)

Tant avoit la chiere
Grifaine.
(*Dame qui conchia le prestre*, ms. Berne 354, f° 86d.)

Que si estoit fiere e *grefaigne*.
(*Vieille escoillie*, Ars. 3114, f° 12d.)

Tant vont qu'il ont trouvé le felon roi *grifaigne*.
(*Gaufrey*, 10538, A. P.)

Kallemaine de Franche a la barbe *grifaigne*
A Gaufrey apelé.
(*Ib.*, 10546.)

Leur citeit refait ont plus forte et plus *griffangne*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 3787, Scheler, *Gloss. philol.*)

Une vilhete y at qui fut asseis *griffangne*.
(Id., *ib.*, 8181.)

— Résolu, fier :

Amé l'aves sor tote rien,
Si n'aves fait raison et bien,
Que qu'en deiscent nos compaignes,
Qui tant se fisent hui *grifaignes*.
(*Parton.*, 4913, Crapelet.)

Suivant le Duchat, *griffaine* se dit d'une plante sauvage qui n'a point été greffée, et ce mot se dit encore à Metz, des noix que portent les sauvageons. Lorr., noix *griffange*, noix dont la substance est tellement renfermée en de certains petits angles ou coins, qu'il est difficile de l'en tirer. « Vous avez les oreilles *griffanges*, » les oreilles vous cornent.

GRIFAIN, s. m., espèce d'épervier :

Grifains est uns oisiaus que on prent a l'entree d'yver, et a les oils rouges et vermaus comme feu. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 202, Chabaille.)

GRIFAINE, voir Grifaigne.

GRIFEUX, adj., griffu :

Des bras aussi detors et mains *grifeuses*.
(Julyot, *Eleg. de la belle fille*, p. 24, Willem.)

GRIFFAIGNE, voir Grifaigne.

GRIFFÉ, *gryphé*, adj., armé de griffes :

Nous veismes ung grand dogue a deux testes de chien, ventre de loup, *gryphé* comme ung diable de Lamballe. (Rab., l. V, c. 16.)

GRIFFEE, s. f., griffade :

Que le françois dit plus usiteement *griffee*, comme havee, et dentee... signifie un coup, une ferure de griffe de beste onglee a serres, comme le lyon, ours, faulcon, chat, etc. (Nicot, *Thres.*)

GRIFFER, v. a., enduire de mortier :

Recouvert et mené a main la dite maison des escolles, carrelé, marellé les chambres basses et haultes, et le tout *griffé*, blanchi, etc. (*Compt. de* 1587, Arch. de Dun-le-Roi, ap. Jaubert, *Gloss. du centre de la Fr.*, suppl., p. 82.)

GRIFFIERE, s. f., griffe :

Le blanc lyon de sa *griffiere*
Luy feit (à votre aigle) bien ses aelles descendre.
(1521, *Chans. sur le Siege de Mezieres*, Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, II, 71.)

1\. **GRIFFON**, *grifon*, s. m., nom donné aux Grecs byzantins et par extension aux peuples d'Orient en général :

Lor veissiez *Grifons* abatre et chevaus gaaignier et palefroiz. (Villehard., *Conq. de Constant.*, 244, Wailly.)

Tant i ot ke li une (bataille) fu des *Grifons* d'Andrenople, et li autre de nos François. (H. de Val., 549, Wailly.)

A tout lor *Grifons* et lor Turs
S'iroient par la mer as murs.
(Mousk., *Chron.*, 29088, Reiff.)

Il avint que li *Grifon* s'assemblerent et pristrent conseil d'assaillir et d'occir les Latins qui estoient avec les Templiers. (Guill. de Tyr, *Contin. de l'hist. s.*, ap. Martene, *Ampl. collect.*, t. V, col. 637.)

— Homme vaillant :

Le baniere l'evesque portarent .II. *griffons*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, II, 4083, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Adj., grec :

Por assambler le firent a cele gent *grifone*.
(J. Bod., *Sax.*, ccxx, Michel.)

2\. **GRIFFON**, *-un*, s. m., sorte de maladie des faucons :

Quant il (le faucon) a *griffun*, pran la fiante de soriz et l'escorce de la racine d'orme... et l'en lave... il garra. (*Traité de fauconn.*, Richel. 12581, f° 86 r°.)

GRIFFU, adj., armé de griffes :

De ce monstre *griffu*, monstre trois fois testu,
Par Charles nostre Hercule autrefois abbatu.
(P. Matthieu, *Trad. de la Guisiade*, ap. Roq.)

J'en sens journellement un aigle sur mon cœur,
J'entends un soing *griffu* qui comme une furie
Me ronge impatient.
(Rons., *Pièc. retranch.*, lxxxii, Sonn. à Cassandre, I, 438, Bibl. elz.)

Plusieurs écrivains modernes ont remis ce mot en honneur :

Le vautour, l'aigle, tous les brigands *griffus*, crochus, altérés de sang chaud. (Michelet, *l'Oiseau*, p. 143.)

Un pan de mur... porte le bas relief colorié, d'une bête de rêve, contournée, *griffue*, nous montrant ses crocs dans un rictus féroce. (P. Loti, *Revue des Deux-Mondes*, 15 août 1884, p. 869.)

GRIFFUN, voir Griffon 2.

GRIFIER, adj., qui a de bonnes griffes :

Et maint et maint faucon *grifier*.
(*Aubery*, p. 67, Tarbé.)

GRIFON, voir Griffon 1.

GRIFONAILLE, *griffonnaille*, s. f., canaille :

Kar li burgeis, la *grifonaille*
De la vile et la garçonaille,
Gent estraite de Sarazins,
Ramponoent nos pelerins.....
Mais li Grex s'en corucerent
Et li Lomgebard en grocerent.
(*Est. de la g. s.*, Vat. Chr. 1659, f° 5a et b.)

Moult furent les ouz grant de celle *griffonnaille*.
(*Florence de Rome*, Richel. nouv. acq. 4192, f° 20 v°.)

GRIFONCEL, *griffonchel*, s. m., petit griffon :

Item une cappe blewe a *griffonchiaux* d'or a un cassiel de cœuvre ou il a deux platinez d'argent nellees. (1386, *Invent. de S. Amé*, p. 9, Arch. Nord.)

GRIFONEL, *-onnel*, *griff.*, s. m., petit griffon :

Mon pere quemanda, qui tant fu aloses,
Que li .VII. *grifonniaus* fussent mort et tues
Dont chascun n'ot d'aage fors que .V. jors passes.
(*Gaufrey*, 3977, A. P.)

Un petit *griffoneau*. (*Rom. d'Alex.*, Richel. 15468, l. IX, f° 282a.)

GRIGEUX, adj., grec :

..... Moines i ot *grigeux*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 3670, Scheler, *Gloss. philol.*)

GRIGIER, voir Gregier.

GRIGIEUR, s. m., lépreux, terme injurieux :

On scet bien qui tu es, Jehan le Bergnier, ung *grigieur*; et je suis receveur de la heuse. (1476, Arch. JJ 195, pièce 1618.)

GRIGNANT, adj., grinçant, grognon :

Et le prononcia le duc a *grignans* dents et a bien envis dehors sa bouche. (Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, V, 346, Kerv.)

— Hérissé :

Assis devant son front multitude de faces en bacinets enroullies, et dont les dedans estoient *grignans* barbes de vilain, mordans levres. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, V, 273, Kerv.)

GRIGNART, adj., rechigné, en colère :

Ki viers moi est fel et *grignars*
Por sa feme, si que saves,
De qui je fis mes volentes.
(*Renart le nouvel*, 6428, Méon.)

— Triste, affreux :

Fuyes vous ent, kokart,
Jamais en la prison, en la cartre *grignart*,
Ne me remeteres, se Jhesucris me gart.
(*Chev. au cygne*, 10321, Reiff.)



Pic., *grignard*, pleurnicheur.

1. **GRIGNE**, voir GRAIGNE.

2. **GRIGNE**, *gringne*, adj., rechignant, rechigné, grognon :

Ou avoir *gringne* chiere, riotes ou dangier.
(JEH. DE MEUNG, *Test.*, 1315, Méon.)

Bourg., Champ., *greigne*, triste, qui a de l'humeur. Suisse rom., *gringe*.

GRIGNEMENT, *crinement*, s. m., grincement :

Nostre sires commandera a ses angeles en disant : Giectes es tenebres d'infier, la sera pleurs et *crinemens* de dens. (XV[e] s., *Sermon pour le* .XXIII. *dimenche apres le Trinileit*, ms. Valenciennes 119, A. 5, 30.)

GRIGNER, voir GRAIGNIER.

GRIGNETTE, s. f., grignon, croûte graveleuse du pain :

A laquelle fille le suppliant avoit accoustumé de donner des *grignettes* de pain, quand il tiroit le pain hors du four. (1454, Arch. JJ 184, pièce 488.)

GRIGNEUR, voir GRAIGNOR.

GRIGNEUS, voir GRIGNOS.

GRIGNIOR, voir GRAIGNOR.

GRIGNON, voir GRENON.

GRIGNOR, voir GRAIGNOR.

GRIGNOS, *-ous*, *-oux*, *-eux*, *gringnos*, *-us*, adj., grognon, rechigné, mécontent, en colère :

Mult est li deables *gringnos*
Et mult par est achaisonos.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 25666, Michel.)

Robins est fel et *gringnus*.
(J. DE CAMBRAY, *Chans.*, Dinaux, *Trouv. cambrés.*, p. 147.)

Homme est mesel, homme est roignoux,
Homme est boçus, homme est *grignoux*.
(ERBERT, *l'Ennor es dames*, Richel. 2236, f° 59r°.)

De ces responses fu li contes de Haynau tous *grigneus* et dist qu'il n'iroit mies ensi. (FROISS., *Chron.*, III, 193, Kerv.)

Le duc Aubert fut tout *grigneus* et melancolieux de ces paroles. (ID., *ib.*, XIV, 268.)

— En parlant de chose, où l'on grince les dents, où l'on gémit, où l'on pleure :

Dous quartiers de vigne seanz a Fousse *grignouse*. (Sam. ap. Angev. 1276, Sém. S.-Ch., Allonnes, Arch. M.-et-L.)

Fousse *grignousse*. (Dim. ap. pâq. 1331, *ib.*)

— Rude, violent :

Ne vit on mais nul si *gringnouz* cembel.
(*Gaydon*, 6714, A. P.)

— Fâcheux, lamentable :

Ceste douloureuse et tres lamentable mort, *grigneuse* pour toute la chrestienté. (G. CHASTELL., *Chron.*, I, 38, Kerv.)

Le fais de ton chevals ne fut pas si *gringnoux*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 20939, Scheler, *Gloss. philol.*)

Bret., Côtes-du-Nord, *grignoux*, *grinoux*, grognon, Pic., *grigneux*, pleurnicheur. Mortagne (Flandre), *grigoux*, grognon.

GRIGOIS, voir GRESOIS.

GRIGUENOTER, voir GRINGUENOTER.

GRIJOIS, voir GRESOIS.

1. **GRIL**, voir GREIL.

2. **GRIL**, adj., décharné ?

N'i a si veille ne si *grille*
N'ait do merdier do cocodrille.
(*De Monacho in flumine periclitato*, 481, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

GRILÉ, voir GRILLÉ.

GRILET, voir GRILLET.

GRILETE, s. f., grenouille :

Ce povre homme ira apres eulx sur la mer, nouant comme les *griletes*. (1451, Arch. JJ 185, pièce 105.)

GRILL, voir GREIL.

1. **GRILLE**, voir GREILLE.

2. **GRILLE**, voir GRISLE.

1. **GRILLEMENT**, s. m., glissement :

Prolapsio, glissement, *grillement*, cheute. (R. EST., *Dictionariolum*.)

Lubricum, glissement, *grillement*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Glissement, *grillement*. (*Tr. ling. Dict.*, éd. 1604.)

2. **GRILLEMENT**, *grislement*, s. m., pétillement :

Et veid que bruslant ne faisoit *grislement* ne bruyt aulcun. (RAB., l. III, c. 17, éd. 1552.)

GRILLER, v. n., glisser :

Griller, glisser, labi. (ROB. EST., *Dict.fr.-lat.*)

Delabi, prolabi, glisser, *griller* de costé ou en arriere. (*Trium ling. Dict.*, éd. 1604.)

— *Grillant*, part. prés., glissant :

Aage, mobile, *grillant*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Lubricus, *grillant*, glissant. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Lubrico, faire glissant ou *grillant*. (*Ib.*)

Grillant, glissant ; faire *grillant*, lubricare. (NICOT.)

1. **GRILLET**, *grilet*, *grellet*, *grislet*, *greslet*, *grelet*, s. m., grillon :

D'un *grislet* conte la maniere
Qui trova une formiere.
(MARIE, *Ysopet*, Richel. 2168, f° 170[a].)

Catinus, *grelet*. (*Gloss. lat.-fr. du* XIII[e] *s.*, Richel. l. 8426, f° 110 r°.)

Grillus, li, *grillet*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Grilletus, ti, lieux ou habitent *grilles*. (*Ib.*)

Grillet, cicada. Le lieu ou habitent les *grillez*. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret du Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

A l'arondelle (domestique animal) est donné le chant matutinel, a la scichaille le meridien,... au *greslet* le nocturnal. (*Peregrin. d'Amour*, f° 69 v°.)

Lequel formy demanda audit *grelet* ou crignon... (*La Mer des hystoir.*, t. II, f° 13[b], éd. 1488.)

Damoiselle Marguerite de Fontaines porte d'argent a une fasse d'azur, chargee de trois *grilets* d'or. (1523, *Act. de la nobl. de l'elect. d'Evr.*, Arch. Eure.)

Se frottant la gorge d'un *grilet* il mitige les catarres. (DU PINET, *Pline*, XXX, 4, éd. 1566.)

D'autres y appliquent des *grillets* broyez avec la terre qu'ilz portent sur eux. (ID., *ib.*, ch. 5.)

Ces bestioles n'estans pas plus grosses que nos *grillets*. (JEAN DE LERY, *Voy. au Bresil*, I, 180, Gaffarel.)

Piece de vigne appellee le champ du *grellet*. (1583, Prieuré de Ligugé, Arch. Vienne.)

— *Trembler le grillet*, loc., trembler de froid :

Je fay bien de leur vallet
D'icy *trembler le grelet*.
(MELL. DE S. GEL., *Œuv. poët.*, p. 203, éd. 1719.)

— Fig. :

Je ne doute point que l'imperatrice vostre femme n'ayt de *grillets* et de tintouyns en la teste de sorte que par vengeance ou pour quelque autre fin, elle s'essaye a vous tourmenter. (*Hist. pit. du Prince Erastus*, f° 59 v°, éd. 1587.)

Fr. Comté, Sauget, Bresse et Suisse rom., *grillet* ; Saint. et Berry, *grelet*, grillon.

Les Poitevins disent un *grelet*, les Angevins un *gresillon*, et les Normands un *criet*, Il faut dire un grillon avec les Parisiens. (MÉNAGE, *Observations sur la langue française*, ch. CCCXXIV.)

C'était un enfant très-causeur, vif comme un papillon, curieux comme un rouge-gorge et noir comme un *grelet*. (G. SAND, *la Petite Fadette*.)

Le *grelet* et le sauteriau, ou, si vous l'aimez mieux, le grillon et la sauterelle... (ID., *ib.*)

Nom de lieu, *Grelet* (Indre).

Noms propres, *Grillet*, *Grelet*.

2. **GRILLET**, *grisl.*, s. m., dim. de gril :

Les bougons d'ung *grillet*. (1444, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le grand *grislet* de la cuisine. (1586, *Mobil. de la halle de Béthune*, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 111.)

GRILLIS, s. m., grêle :

Por defaute de tens, ou por *grillis*, o por autres pestilence. (*Voy. de Marc Pol*, c. XCIX, Roux.)

GRILLON, voir GREILLON.

GRILLONS, s. m. pl., sorte d'instrument de torture :

Qu'il ait la gehenne, qu'on lui baille les *grillons* a ce meschant. (AMYOT, *Œuv. mor.*, Du trop parler.)

Le haut justicier doit avoir en sa dite justice prisons bonnes, seures et raisonables, basties a rez de chaussee, sans user de fers, ceps, *grillons*, greves, ou



autres instrumens semblables. (*Cout. du baillage de Meleun de Mayenne*, justice, p. 101, ap. Ste-Pal.)

Cf. GRESILLONS.

GRILLOT, s. m., grillon :

Grilletum, lieux ou habite *grillot*. (*Gloss. de Salins.*)

Apres d'un *grillot* les chansons.
(1560, *Cuisine papale*, p. 18, Fick.)

GRILLOTIER, s. m., rôtisseur :

Luculle *grillotier*. (RAB., l. II, c. 30, éd. 1542.)

GRILLOTIS, s. m., son, murmure :

La premiere chose qu'un mary doit avoir d'une femme, et que la femme luy doit fidement garder, c'est l'oreille ; afin que nul langage ou bruit n'y puisse entrer, sinon le doux et amiable *grillotis* des paroles chastes et pudiques qui sont les perles orientales de l'Evangile. (FR. DE SAL., *Vie dév.*, III, XXXVIII, éd. 1631.)

GRIMACEUR, s. m., celui qui fait des grimaces :

A ce propos ces *grimaceurs*...
Font en cuisine grant tumulte.
(1560, *Cuisine papale*, p. 82, Fick.)

GRIMACHE, s. f., situation critique, embarras :

Eustause de Hersta voit mult bin la *grimache*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 1643, Scheler, *Gloss. philol.*)

Mot douteux selon Scheler, qui croit y voir la forme *gruvache* ou grevache ?

GRIMAUDE, - *maulde*, s. f., école :

Apres avoir esté par ung long temps
A la *grimaulde*, il faillut changer temps,
Aller au droict pour y avoir praticque.
(BOURDIGNÉ, *Faifeu*, p. 24, éd. 1723.)

Un homme... avoit mené deux siens fils a Poitiers, pour estudier en *grimaulde*. (BON. DES PÉRIERS, *Nouvelles recreations*, D'un autre Poitevin, f° 207 v°, éd. 1564.)

— Sorte d'oiseau :

Hibou, cheveche, *grimaude*. (JUN., *Nomencl.*, p. 49, éd. 1577.)

GRIMBELER, voir GRIBELER.

GRIME, adj. f., chagrine, irritée :

Venez avant, ma dame *grime*.
(G. LE LONG, *la Veuve*, 422, Scheler.)

— Subst., femme chagrine :

E pardieu elle n'est pas baghe
Qu'il faille mettre a tel estime,
Car ce n'est que une vieille *grime*
Farddee et qui vault pou d'argent.
(*Poés. fr. de G. Alione*, Farsa de la dona.)

GRIMELÉ, adj., bigarré :

En mi sa voie a encontree
Une gheline *grimelee*
Qui pasture en une chariere.
(*De Dant Constant del Hamiel*, Richel. 1553, f° 491 r°.)

Poitou, Saint., *grimelé*, ridé, flétri. Se dit de la figure des vieillards.

GRIMESSE, adj. f., revêche, acariâtre ?

Johanna dicta la *Grimesse*. (1291, *Rotul. de S. Sauv. d'Orl.*, Arch. Loiret.)

GRIMOUART, s. m., moue dédaigneuse :

Cele fist mout le *grimouart* :
Fi ! fet ele, que Diex m'en gart,
Que je vous aime por ce fere !
(*Du Pescheor de Pont sur Saine*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, III, 70.)

GRIMPER, v. n., exprime le cri de l'ours, et traduit le latin *uncare* dans l'ex. suiv. :

L'ours velu grommelle ou murmure et *grimpe*. (COMENIUS, *Janua aurea reserata duarum linguarum*, p. 45, éd. 1659.)

GRIMUCHE, s. f. ?

De chele cocue *grimuche*
Et de che vilain a l'aumuche,
Me devises que che puet estre.
(A. DE LA HALLE, *Jus S. Nic.*, Richel. 25566, f° 64 r° ; *Th. fr. au m. â.*, p. 177.)

GRINCHE, s. f., sorte de cerise :

Cerasum actium, *grinche*. It. Corbine. (JUN., *Nomencl.*, p. 78, éd. 1577.)

GRINELLÉ, adj., craquelé ?

2 petites bouteilles de voirre *grinellé* garnies d'argent. (1353, *Invent. du garde-m. de l'argent.*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 320.)

Un petit pot de voire *grinellé*, garny d'argent. (1380, *Inv. de Charles V*, 206, Labarte.)

GRINEUR, voir GRAIGNOR.

GRINGALET, *guing.*, *ging.*, s. m., sorte de cheval :

A une brance par la resne
Ot le *guingalet* arresné.
(CHREST. DE TROYES, ap. Fr. Michel, *Argot.*)

Mieus le veut il requerre a pié,
Car durement seroit irié
S'il veoit mort le *gringalet*.
(*Yvain*, Richel. 1433, f° 19 v° et Richel. 2165, f° 16[d].)

Si li tramist le *gringalet*,
Si li mist le frain et la sele.
(*Ib.*, Richel. 2168, f° 29[b].)

Car comandeit l'avoit li rois
Qant sor .I. *guingalet* norrois
Virent venir grant aleure
De plain eslais grant ambleure
Un vieillart de moult grant aaige.
(*Dolopathos*, 7927, Bibl. elz.)

Les armes reçut un vaslet,
Uns autres prist lou *gringalet*.
(*Do Chevalier a l'espee*, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 134.)

Et si estoit montez dessus .I. *gingalet*,
Qui l'ambleure va assez mieulx c'un mulet.
(CUV., *Bertran du Guesclin*, 18958, Charrière.)
Var., *gringalet*.

GRINGATOIRE, s. m., galette ?

Seigneurs, voicy d'un *gringatoire*
Ung tres bon morcel et friant.
(*Farce d'un Pardonneur*, Anc. Th. fr., II, 53.)

GRINGE, voir CRINE.

GRINGNE, voir GRIGNE.

GRINGNIER, voir GRAIGNIER.

GRINGNOS, voir GRIGNOS.

GRINGOLLER, v. n., dégringoler :

L'un du hault d'une butte au fonds, sans se bles- [ser,
Gringollera roullant.
(GAUCH., *Plais. des Champs*, p. 266, éd. 1604.)

GRINGOT, s. m., sorte de chant :

Et l'ompal saultes gracieux
Faisait en doublant le *gringot*
Avoec Masse, Maigne et Margot.
Tant recheoit bien a son point
Que de mieus dansant n'avoit point.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 6 v°.)

En chantant a *gringot* poly.
(*Ib.*, f° 25 r°.)

GRINGOTAGE, - *aige*, *gringott.*, s. m., chant, gazouillement :

Mais, en me voyant,
L'oyseau s'en va, de moy fuyant,
Et delaissa son *gringottaige*.
(*Monol. des Sotz joy.*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., III, 13.)

Et voit on en beaucoup de lieux que plusieurs ne sçavent congnoistre ung fa, doncques ung fagot, mais ont voix assez accordantes s'en meslent plus que les ouvriers, mais nonobstant leurs *gringotaiges* on voit que beaucoup de quartiers ne treuvent pas grans avantaiges. (J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f° 42[c], éd. 1522.)

GRINGOTER, - *otter*, verbe.

— Neutr., gazouiller, chanter :

Or regarde de ce primas
Comment il deschante et *gringote*.
(*Mart. de St Pier. et de St Paul*, ap. Jub., *Myst.*, I, 86.)

Chantez, nottez, deschantez, *gringotez*,
Petitz enfans qui sçavez contrepoinct.
(MOLINET, *Chans. sur la journ. de Guinegate*, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, I, 390.)

Et quant ditez : Chantez tout doulcement,
Adonc orrez *gringotter* haultement,
Pour estre ouyz chascun s'efforce a braire.
(*Contred. de Songecr.*, f° 185 v°, éd. 1530.)

Le moineau passereau ou friquet chuchotte et *gringotte*. (COMENIUS, *Janua aurea reserata duarum linguarum*, p. 38, éd. 1659.)

— Act. :

Je n'y congnois ne fa ne my,
Mais, pour *gringoter* ma partie
A plaisir, s'elle m'est partie,
J'en triumphe et si en fais rage.
(*Mist. du viel Testam.*, II, p. 11, var., A. T.)

Gringotez et croquez vos notes.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 3845, G. Paris.)

GRINGOTEUX, adj., qui *gringote* :

Rossignol. *Gringoteux*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1577.)

GRINGOTIS, s. m., bruit :

Qu'on oste ce chant moï et rompu, ou il y a du *gringotis* et du bruit, et mille prononciations de mots. (*Le Cabinet du roy de Franc.*, p. 177, éd. 1581.)

GRINGUELOTER, voir GRINGUENOTER.

GRINGUENOTER, - *notter*, *gringueloter*, verbe.

— Act., chanter :

Le rossignol n'y manque aucunement, lequel joyeux avec son chant loue les meurs et la beauté de son amoureux, et *gringuenotte* cent façons de chants. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, XIV, Bibl. gaul.)

Le pauvre, ayant accordé ses badigoinces, *gringuenotoit* ce salve avec une voix horrifique. (BER. DE VERVILLE, *Moy. de parv.*, p. 236, Jacob.)

— Neutr., gazouiller, retentir :

Gringuenotant, sonus vibrans. (R. Est., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Principalement pour le bassus de devant l'Eglise, qui *gringuelotoit* a fil retors tout de mesme que si l'on eust voulu abouter deux talonnieres de sarge drappee de ce pays icy a un bas de soye de Normandie. (*Le prem. acte du Synode noct.*, xv.)

GRINGUENOTIS, s. m., gazouillement :

Gringuenotis, frequentamentum vocis. (R. Est., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

1. **GRINNE**, voir Graigne.

2. **GRINNE**, voir Crine.

GRINNIL, voir Grenil.

GRINNOR, voir Graignor.

GRIOIS, voir Gresois.

GRIOLÉ, adj., marbré :

Un pecheurs me rivela
Tout outre le rivier de la
Et mon palefroi *griolé*.
(Phil. de Remi, *Jean et Blonde*, 3118, Bordier p. 244.)

Troyes, *griolé*, grivelé, marbré.

GRIOTEUX, adj., riche en gruau :

Pour faire pain du blé de Brie, faut se gouverner tout autrement, d'autant qu'iceluy blé est *grioteux* plus que celuy de la France ou de Beausse. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 669, éd. 1597.)

Cf. Gruotte.

GRIOTTE, voir Gruotte.

1. **GRIP**, s. m., sorte de petit navire de guerre :

Ils ont envoyé un *grip* a leur cappitaine general, qui est en Corfou, mander qu'il assemble la leurs galees soutilles, qu'ilz ont dehors, qui sont environ trente. (Avril 1495, *Lett. de Ph. de Commynes, pendant son ambassade à Venise*, dans les *Mém. de Ph. de Commynes*, III, 411, Soc. de l'H. de Fr.)

Ilz ne se doubtoient que de petiz navires, comme *grips*, dont il y en avoit plusieurs au port d'Albanie. (Commynes, *Mém.*, VII, 17, Soc. de l'H. de Fr.)

Si tost que leurs boulouars furent gaignez sortirent par ung darriere grant nombre d'iceulx estans dedans barches et brigandins, et au desceu des nostres approcherent ung *grip* viz a viz du boulouart ou noz gens estoyent et la dedans entrerent. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5082, f° 49 v°.)

2. **GRIP**, *grif*, s. m., griffon :

Li *grips* est grans, li drasgons maindres.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 103[b].)

Uns *grips* flammanz del air descent,
Pur eals prendre les ungles tent.
(*S. Brandan*, 1008, Michel.)

Bataille d'ors ne de sangler,
De *grip*, de tygres, de lions.
(Ben., *Troie*, 14674, Joly.)

U dragunz et *grips* sunt manant.
(*Petit plet*, Vat. Chr. 1659, f° 100[a].)

Et maintenant se pensa en son cuer que il feroit faire .i. enging par lequel li oisel *grif* le porteroient jusques au ciel. (*Hist. du bon roy Alix.*, Brit. Mus., Reg. 19, D. 1, f° 36[d].)

3. **GRIP**, voir Gip.

GRIPAILLE, *graipaille*, s. f., vol, rapine :

Vilains bossus
Et malotrus
Et toz plain de *gripaille*.
(Phil. de Nanteuil, ap. Tarbé, *Chans. de Champ.*, p. 99.)

Et toz plains de *graipaille*.
(Id., *ib.*, ms. Berne 389, f° 1 v°.)

GRIPARIE, voir Griperie.

GRIPAUME, s. f., sorte de plante :

La *gripaume* donc est quasi semblable a l'ortie. (Du Pinet, *Dioscoride*, IV, 89, éd. 1605.)

GRIPE, *grippe*, s. f., griffe, croc :

Grippes de fer agues entre leurs mains tenoyent. (*Debat du Corps et de l'Ame*, Anc. Th. fr., III, 334.)

Parquoy son fils Philippes
Entre en Paris, qu'il mect entre les *grippes*
Dudit Henry lors d'Angleterre roy.
(J. Bouchet, *Gen. des Roys*, f° 127 v°, éd. 1541.)

— Querelle, hostilités :

El tens duquel je vous parole,
Que Richard commença ces *grippes*,
N'iert d'aage li roys Phelippes.
(Guiart, *Roy. lign.*, 786, Buchon.)

— *Gripe de fortune*, mésaventure, contrariété, désagrément :

Mes tres chers freres et amis, qui jusqu'a ores avez en ma faveur porté avec moi les durs travaux de la guerre, passé les dangereux destroicts sans *grippe* de fortune, et acquis honneur perpetuel, je suis vostre chef et prince... (J. Molinet, *Chron.*, ch. xviii, Buchon.)

Les aultres, doubtant de la *grippe* de fortune, ne se oserent adventurer de le suivre. (Id., *ib.*, ch. ccx.)

La compagnie du roy pareillement fut joyeuse d'estre illecq arrivee sans *grippe* de fortune, ne quelque dommageable perte. (Id., *ib.*, ch. cccxxxvii.)

Poitou, *grippe*, action de serrer, de tenir quelque chose : Thiau gas a la *grippe* bonne. (Beauchet-Filleau, *Gloss. du patois poitevin.*)

GRIPERIE, *gripperie*, *griparie*, *gripporie*, s. f., sorte de navire, brigantin vénitien :

Griparies et tafourees,
Lins et fyacres et galees.
(Machaut, *Prise d'Alex.*, 1879, Mas-Latrie.)

Paravant ma quelle descente voyant une *griperie* partant du port, envoyai une de mes galees apres elle. (*Le Livre des faicts du maresch. de Boucicaut*, 2e p., ch. 31, Buchon.)

Pres du dict cap Sainct Ange veint un vostre brigantin ou *griperie* de Candie. (*Ib.*)

Nafves, coques, paufriers, mairans, destrieres, *grippories*. (D'Anglure, *Voyage à Jerus.*, p. 341, A. T.)

Et est a sçavoir que parmy la dessus ditte rivierette... s'en vont bien aucunes *gripperies* petites. (Ghill. de Lannoy, *Voy. et Amb.*, p. 136, Potvin.)

GRIPESEI, s. m., œuf de griffon :

Item un coupe, fait d'un *gripesei*, garnisez d'argent endorrez, steant sur un pee de .iii. kenettes et le coverkel enaymellez dedeinz et dehors ove .ii. kenetts, puis .ii. lb. .vi. unc. di. (1399, *Invent. de Henri IV*, ap. Laborde, *Emaux*.)

GRIPHAIGNE, voir Grifaigne.

GRIPIER, s. m., homme de peine qui sur les quais aide au chargement et au déchargement des bateaux :

Tous *gripiers* sont obligez de s'assembler au petit rivage et de se partager pour assister a l'entonnement des dits eaues jusques au remerciement, a la peine que dessus. (*Recueil des ord. polit. de la ville de Douay*, ap. L. Vermesse, *Dict. du patois de la Flandre française*, Douai, 1867, p. 275.)

GRIPPART, adj., voleur :

Cependant faut noter que le vermillon est fort aisé a derobber : aussi les peintres s'en savent bien aider : car apres avoir bien chargé leurs pinceaux de vermillon, ils les lavent souvent pour les descharger ; et cependant le vermillon va au fond de l'eau, qui demeure aux peintres *grippars*. (Du Pinet, *Pline*, xxxiii, 7, éd. 1566.)

Nom propre, *Grippart*. (1565, *Hist. de sainct Martin, myst. en deux journees*, S. Jehan de Maurienne, 1882, Soc. d'Arch. de Maur., 5e vol., p. 333.)

1. **GRIPPE**, s. f., griffon :

Aucunes bestes appellees *grippes* qui ont esles et sont tres cruelles. Quant elles voyent les hommes elles leur courent sus et les descirent. (*Jard. de santé*, Ois., 56, impr. la Minerve.)

Rue de la *Grippe*, à Nevers.

2. **GRIPPE**, s. f., lieux d'aisances :

Ke nus ait arbres a .x. pies pres des fossees de le vile ne ne tiegne *grippe* ne privee a .x. pies pres. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB xviii, 16, n° 250.)

3. **GRIPPE**, voir Gripe.

GRIPPE CHENILLE (faire), voler des hardes :

Je crois qu'on nous a fait *grippe chenille* (*Com. des Prov.*, ii, 5, Anc. Th. fr., IX 58.)

GRIPPEE, s. f., action de saisir :

Fortune y fit une horrible *grippee*
En ta faveur, jeusnes armes encore,
Qui est un cas non digne de forclore.
(G. Chastellain, *Epit. au duc de Bourg.*, vi, 155, Kervyn.)

Il veid un coulom qui volloit
Dont il pensoit faire *grippee*.
(Corroz., *Fab.*, l, éd. 1542.)

GRIPPEL, s. m., crochet :

Entrer dans les forests avec *grippeaux*. (*Tit. de* 1413, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GRIPPERIE, s. f., avidité :

L'escriture sainte nous donne de forts riches tesmoignages des menaces que Dieu fait contre vostre *gripperie*. (Cholieres, *Mat.*, p. 115, Lacroix.)



GRIPPIERE, s. f., sorte de vaisseau :

Et louher beaucop de gros vaisseaulx, qui s'appellent pauffres, grosses *grippieres*, et grosses barcouses. (*Advis et advertiss. de Bertrand de la Broquière*, dans les *Mon. pour servir à l'hist. de Namur, de Hain.*, etc., t. V, p. 552.)

Cf. GRIP et GRIPERIE.

GRIPPON adj., rapide, léger :

Et la l'on mis a renson a .XXVI. f., ensemble son cheval *grippon* et chasses, (13 juill. 1418, *Reg. consul. de Lyon*, I, 123. Guigue.)

GRIPPORIE, voir GRIPERIE.

GRIS, s. m., fourrure ou étoffe grise :

Puis la recuevrent chaut et de *gris* et d'ermin.
(*Berte*, 1362, Scheler.)

Ung autre mantel de chappelle froncié, d'une escarlate sanguine, fourré de *gris*. (1380, *Inv. de Ch. V*, 3478, Labarte.)

.II. aulnes de *gris* de Fouchieres. Une piece de *gris* de Fouchieres. (Lundi av. Noël 1392, *Invent. de draperie, Vente de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

— Robe de gris, pelisse grise :

Ensainte sui d'Ugon, si qu'en lieve mes *gris*.
(AUDEFROY LE BASTARD, *Beatris*, Bartsch, *Rom. et past.*, I, 58,4.)

GRIS (saint), saint François, ainsi appelé de la couleur de l'habit des religieux de son ordre :

Ho ! bon gré sainct *Gris*, je ne cesse.
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 317, Jacob.)

De là le juron familier à Henri IV : *Ventre-saint-Gris*.

GRISAN, voir GRIZAIN.

GRISANCHE, s. f., grosse pièce de bois :

L'un desdiz hommes de guerre se parforçoit rompre la porte a tout une grosse piece de boys appelee *grisanche*. (1479, Arch. JJ 205, pièce 302.)

GRISART, - *ard*, adj., gris, grisâtre :

Ung palefroy *grisart*. (1351, *Ch. de J. de Chalon*, ap. Bulliat, *Abb. de St Martin*, II, 216.)

La friande perdris, la palombe *grisarde*.
(DU BARTAS, *la Sepmaine*, V, éd. 1579.)

Le masle est le plus noir et a le col rouge, la femelle plus *grisarde*. (MONT., *Voyag.*, p. 59, éd. 1774.)

— Subst., un cheval gris :

Quar encores estoient demourez a vendre la mule et un grant *grisart*. (1389, *Inv. de l'archev. de Reims*, Arch. adm. de la ville de Reims, III, 760, Doc. inéd.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *grisard*.

GRISEL, - *eau*, adj., gris :

Sur un cheval *grisel*.
(*Brun de la mont.*, Richel. 2170, f° 40 v°.)

— Subst., un cheval gris :

De l'ostel est issus, sus .I. petit *grisel*.
(*B. de Seb.*, III, 650, Bocca.)

Las, dist le levrier, je me lasse,
Grisel, quant nous reposerons ?
(FROISS., *le Debat dou cheval et dou levrier*, 4, Scheler.)

— Drap de couleur grise :

Ung *griseau* entier de Motevilliers. (Lundi av. Noël 1392, *Invent. de draperie*, Invent. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Nom propre, *Grisel*.

GRISELET, adj., gris :

Un *griselet* limonier. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 47, Biblioph. de Reims.)

GRISELLON, voir GRESILLON.

GRISER, v. n., grisonner :

Canere, *griser*, grisonner, devenir chenu et blanc. (R. EST., *Dictionariolum*.)

GRISET, adj., dimin. de gris :

Sourcot *griset* et chaperon.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 282 r°.)

Desfuble chape *grisete*,
S'afuble cest vair mantel.
(HUES DE SAINT-QUENTIN, *Th. fr. au m. âge*, p. 39.)

Les sourcilz blans et la teste *grisette*. (*Modus*, f° 77 v°, Blaze.)

— S. m., drap de couleur grise :

Fait a l'abé du lieu entendre,
Qu'il treuve vestu de *griset*,
Que li rois Challes ocis est.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 11426, W. et D.)

GRISETÉ, s. f., couleur grise :

Il dist a ung viellart lequel taindoit ses cheveux. Pourtant se tu musses la *griseté* de tes cheveux, tu ne evites ne ne celes point ta viellesse. (*La Mer des hystoir.*, t. II, f° 32d, éd. 1488.)

GRISGORE, s. m., sorte de drap :

Li *grisgores*, 4 l. 10 s. (1254, *Ordonn. relat. aux prix des draps*, D. Gren., vol. 91, p. 144, Richel.)

GRISILLE, voir GRESILLE.

GRISILLON, voir GRESILLON.

GRISLE, *grille*, *grile*, adj., gris :

Qui dunc out cheval brun u bai,
Sor u bauzan, *grisle* u ferant,
Si i munta demaintenant.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 18559, Michel.)

D'autre part, outre la riviere,
Se logent par la sablonniere,
Li homme le roy, blanc et *grille*,
Pour prendre le chastel de l'ille.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 3283, t. I, p. 147, Buchon.)

Pour le cheval *grille*. (1530, *Compt. de l'argent. de Phil. d'Evr.*, Arch. B.-Pyr. E 159.)

Un petit cheval *grile*. (*Ib.*)

GRISLET, voir GRILLET.

GRISNIER, s. m., sorte de poisson :

Grisniers. (*Pièce man. du XIIIe s.*, ap. Le Grand d'Aussy, *Vie priv. des Franç.*, II, 81.)

GRISOLLE, s. m., peuplier blanc ?

... Qui tremble que *grisolle*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 7648, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Nom du cheval de Charlemagne :

A cel temps que je dis, paiens de Tournesolle
Ont forment dobteit Charle et son ruste *Grisolle*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 12699, Scheler, *Gloss. philol.*)

GRISOMOLE, s. f., sorte de fruit :

Mielons, lamies, *grisomoles*, piesches. (ALEBRANT, *Liv. de Med.*, Richel. 2021, f° 8 r°.)

GRISONNEURE, s. f., action de grisonner :

Le poil de la barbe plus fort que celuy des cheveux resiste mieux a la *grisonneure*. (G. BOUCHET, *Serees*, V, 55, Roybet.)

Grisonneure, grainesse. (COTGR., éd. 1611.)

GRISQUIN, voir CREUSEQUIN au Supplément.

GRISSILLÉ, voir GRESILLE.

GRITÉ, voir GRIETÉ.

GRIU, *grieu*, *greu*, *gru*, *gri*, s. m., Grec :

Onques en tout le mont ne nasqui si bons *Gris*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 5d, Michelant.)

Les .II. os sunt joustees, li Persant et li *Gri*.
(*Ib.*, f° 39c.)

... Saint Denis
Est al siecle mult de grant pris ;
Greu fu, en Grece engenoiz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 6945, Michel.)

Le temps est venu que noustre treyve des *Greux* est faillie. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 288.)

— Langue grecque :

Si firent tos lor livre en *griu*.
(*L'Imagene du monde*.)

Une beste qui est apelee en *grieu* monoceros : c'est en latin unicorne. (*Bestiaire*, ap. Laborde, *Emaux*.)

De ebreu, ne *gru*, ne de latin.
(ROB. GROSSETETE, à la suite des *Mir. de N.-D.*, ms. Brux. 10747, f° 229a.)

GRIVANCE, voir GREVANCE.

GRIVEL, *griveau*, adj., mêlé de noir et de blanc :

Odardus *Griveau*. (1436, *Regl. des Ecol. de Troyes*, ap. Lalore, *Anc. discipl. du dioc. de Troyes*, II, 243.)

Noms propres actuels, *Griveau*, *Grivel*.

GRIVELÉ, adj., mêlé de noir et de blanc:

Apres diner la relevee
Tuer ma poule *grivelee*.
(*Farce de Colin*, Anc. Th. fr., II, 389.)

GRIVELEMENT, s. m., mélange de noir et de blanc :

Grivelement : m. Pecklednesse; or, a speckled colour; especially such a one as is composed of blacke and white, or dunne and white. (COTGR., éd. 1611.)

GRIVELERIE, s. f., fraude, tromperie faite dans un emploi ou une commission dont on est chargé :

Bertrand naturellement estoit ennemy de toutes les *griveleries*. (*Mém. sur Du Guesclin*, 16, ap. Ste-Pal.)

Exactions, extorsions, *griveleries*. (*Les Us et Coutumes de la mer*, p. 184, éd. 1671.)

GRIVOLÉ, - *ollé*, adj., de diverses couleurs :

Trois aubes *grivolees* de blanc, de pers et de rouge. (26 août 1468, *Invent. des poilles, vestem., ornemens*, etc., 88, St Urbain, Arch. Aube.)

Deux estolles de soye, l'une blanche, l'autre *grivolee*. (*Ib.*, 90.)

Et le doulx roussignolet
O sa pleume *grivollee*
M'a laissé la tout seullet.
(*Chansons du XVe s.*, p. 21, G. Paris.)

Draconneaulx *grivolez*. (RAB., l. III, c. 22, éd. 1552.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *griolé*, tacheté de gris et de blanc.

GRIZAIN, *grisan*, adj., grec :

E desus at jetet un bon palie *grizain*.
(*Charlemagne*, 294, Koschwitz.)

— S. m., étoffe de provenance grecque :

Cil veneor mal atirié
Es ledes chapes de *grisan*
Qui ne furent noeves oan.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 70d.)

GRIZELLE, s. f. ?

Feist caller les boulingues, trinquet de prore, et trinquet de gabie, descendre le grand artemon, et de toutes les antemnes ne rester que les *grizelles* et coustieres. (RAB., l. IV, c. 18, éd. 1552.)

GRIZOIS, voir GRESOIS.

GROBE, s. f., saleté attachée au fond des ustensiles de cuisine :

Ceste herbe fait aisement tomber les *grobes* des pots, pour dures et inveterees qu'elles soient, la mettant bouillir dedans, encores que pour laver qu'on face lesdits pots ladite crotte ne s'en aille point. (DU PINET, *Pline*, XX, 9, éd. 1566.)

GROBIS, *grobiz*, *gros bis*, *groz biz*, adj., important, considérable, estimable :

Mai nient fot millour et *grobis*. (1182, *Epitaph.*, Fland., ap. Rosel.)

— Il s'employait d'ordinaire défavorablement pour signifier présomptueux, qui s'en fait accroire, qui fait le seigneur et le personnage grave :

Puis, viendray, faisant du *gros bis*,
Comme ung lombart ou citadin.
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 339, Jacob.)

Ne vous chaille, passez avant
Et pensez a vos alibis.
Tel faict maintenant du *grobis*
Qui tantost sera bien camus.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 14b, éd. 1537.)

Tel fait du sage et du *grobis*
Qui est ung glorieux cornart.
(*Les Faintises du monde.*)

Se chascun n'avoit qu'une esplingue,
Si veult il faire du *grobis*.
(*Ditz de Chascun*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., X, 156.)

Chaines d'or courront meshouen
Pour feindre millours et *grobis*.
(COQUILLART, *Nouv. Droitz*, 1re part., de Statu Hominum, I, 77, Bibl. elz.)

Preste a donner l'eschantillon
A quelque *grobis* esmaillé.
(ID., *Enqueste*, II, 98, Bibl. elz.)

Je les rens *grobis* et moussus.
(ID., *Blason des Armes et des Dames*, II, 168.)

Seigneurs, oyez des Suyces,
Qui tant font du *grobiz*.
(1515, *Chans. sur la bat. de Marignan* ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, II, 56.)

Au cuer gist tout, et non pas aux habitz,
Si pour drap d'or ou trancher du *gros bis*,
Les ennemys mors par terre on ruoit,
Trop bien cela porter on en devroit,
Mais tout le bien qui en vient sont debitz.
(J. MAROT, *Voiage de Venise*, Har. de Montjoye a ceulx de Venise, f° 49 r°, éd. 1532.)

... La crainte
De ces *groz biz*, dont j'oy faire grant plainte.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, VII, éd. 1545.)

Je veiz maistre Jean le Maire qui contrefaisoit du pape, et tous ces pauvres roys et papes de ce monde faisoit baiser ses piedz, et en faisant du *grobis* leur donnoit sa benediction. (RAB., l. II, c. 30, éd. 1542.)

— *En grobis*, loc., excellemment :

Voicy clous a bonne pointure,
Et fust pour perser marbre bis,
S'ilz ne sont forges *en gros bis*,
Je n'en demande rien, beau sire.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 23824, G. Paris.)

— *Faire le grobis*, faire des manières :

Ça, maistre, ne rebellez point:
Faictes vous icy *le grosbis?*
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 28126, G. Paris.)

— S. m., parties naturelles de la femme :

Or, je vous demande, mes dames,
Qui vous coucheroit sur ung banc
Seroit ce tout ung, bis ou blanc,
Mais qu'on vous serrast pres de l'aine
Deux ou trois picotins d'avoine,
Pour repaistre vostre *grobis* ?
(*La Passion de N.-S. Jesus-Christ*, 2e journée, f° 58 v°.)

GROCEMENT, voir GROUCEMENT.

GROCHIER, voir GROUCIER.

GROCIER, voir GROUCIER.

1\. **GROE**, *groie*, *groye*, s. f., terre mêlée de matière pierreuse qui se trouve audessous de la terre végétale ; et gravier, caillou :

Il jaele fort, si est dure la *groe*.
(*Moniage Guill.*, Richel. 368, f° 261b.)

Tant l'apresserent li glouton pautonnier
Que sus la *groe* le font agenoillier.
Se Deus n'en pense li glorieus del ciel
Ja ert li quens ocis et detranchiez,
Que li larron l'ont forment agregié
Tant qu'il le firent a terre trebuchier.
Li cuirs li ront des paumes et des piez,
La poignant *groe* li fet le cors saignier.
Or fu G. li marchis a la terre.
(*Ib.*, f° 264b.)

En estroit puc parfont se tient
Plus dure engelee que *groe*.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 336f.)

Berte gist sor la terre qui est dure com *groe*.
(*Berte*, 838, Scheler.)

Ronce, pierre, *groe*, n'espine.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 203a.)

Pour une *groe*, de laquelle l'en li souloit rendre dis sept deniers de cens. (1321, Arch. JJ 61, pièce 156.)

Une vigne parseant ons *groyes*. (Mardi apr. Circonc. 1357, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Un arpent de *groe* tenant a Rogier Huart d'un costé et d'autre au sentier. (1375, Arch. MM 30, f° 19 v°.)

Le suppliant et ung autre en sa compaignie enmenerent une jeune femme amoureuse en unes plesses et *groyes* pres d'illec. (1476, Arch. JJ 195, pièce 1575.)

— *Groe* se disait particul. de la glace en morceaux gros et durs comme des cailloux :

Qant il vont patoiant la boe
Et par la noif et par la *groe*.
(*Des Cordoaniers*, ap. Jub., *Ms. de Berne 354*, p. 19.)

Si les regietent en .I. baing
Plain de noif, de glache et de *groe*.
(*De S. Jehan Paulu*, Richel. 1553, f° 422a.)

En ce mesmes an fut l'yver si dur et si grant de geslees, que du jour saint Andrieu jusques au XXe jour d'apvril sans rompre la *groe* que tousjours ne durast. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, t. II, p. 400, Soc. de l'H. de Fr.)

Sarthe, *groye*, terre caillouteuse, pierreuse, qui n'est pas propre à la culture ; terre de *groye*, locution encore usitée dans les actes notariés de famille. Haut-Maine, *groie*, *grouas*, terre élevée, brûlante, caillouteuse, pierreuse, mais bonne pour le grain. En Poitou, canton de Chef-Boutonne, *groie*, terre légère et calcaire, où il se trouve une assez grande quantité de pierres de même nature. Environs de Poitiers, *groge*. Le patois poitevin a aussi le subst. *grouail*, petites pierres, gravois. Aunis, *groie*, terre pierreuse. Lorr., *croue*. A Metz les qualités de terrain s'échelonnent ainsi, le jardin, la chenevière, la *croue* et la friche. En Bretagne, dépt des Côtes-du-Nord, notamment dans le canton de Matignon, les paysans disent la *grô*, la *gueroueé*, pour la glace; et *i grô*, pour il gèle.

Noms de lieux : La *Groe*. (1284, Court-Dieu, Arch. Loiret.) Les *Groes*. (1293, Cart. S. Ben., Arch. Loiret.) La grange des *groux*. (1652, Chart. d'Orl., T. 8, Arch. Loiret.) Ce lieu, sur un coteau au sortir d'Orléans, est encore appelé la grange des *grous*. Le département de la Vienne a vingt noms de lieux dérivés de ce mot; les principaux sont : *Groge*, *Groges*, *Grogets*, *Grojets*, *Grogerie*, *Groie*, *Groix*.

Nom propre, *la Groye* (Sarthe).

2\. **GROE**, voir GRAUE.

GROELE, *grouelle*, s. f., dimin. de *groe*, terre mêlée de matière pierreuse :

Deus cens arpens de terre la entour les *groeles* le roy. (*Chart. de* 1306, D. Gren., vol. 282, cote 76, Richel.)



Item en terres, *grouelles*, larriz et terres gaengnables. (1335, Arch. JJ 69, pièce 296.)

GROENET, voir Groignet 2.

GROER, v. a., secouer :

Mes saches bien que li venz *groe*
Qui son bastel en la mer noe.
(Geff., .vii. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 177d.)

Tant qu'il celui poivre qui *est* meurs et *groes* par terre aient recueilli. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 248a.)

GROESSE, voir Groisse.

GROETE, *grouete*, s. f., terrain pierreux ; n'a été rencontré que dans un texte moderne de province :

Dans les *grouetes* et autres terres ou le soulage n'est pas profond. (Boullay, *Man. de bien cultiv. la vigne*, p. 5, 3e éd., 1723.)

H.-Maine, *gruette*, champ rempli de petites pierres. Le normand a le masculin *grouet*, gros gravier.

Cf. Groe et Groeteux.

GROETEUX, *groueteux*, *grouetteux*, adj., pierreux, en parlant d'un fond de terre. Prévost, qui enregistre ce mot dans son *Manuel Lexique*, remarque qu'il ne se trouve que dans quelques auteurs qui ont traité de la culture des arbres :

La terre moyenne et passable suffit a la vigne, comme terre noyre meuble raisonnablement, ou la *groeteuse* dont le caillou est terreux non du tout sec. (*Devis sur la vigne et vend. d'Orl. de Suave*, éd. 1542.)

Les terres glaireuses et pierreuses ou *grouetteuses* et graveleuses, et qui ont force caillous mouvants, sont bonnes, pourveu qu'il y ait de la terre grasse parmi. (Cotereau, *Colum.*, III, ii, éd. 1555.)

Sur quelques coustaux ou lieux prochains des monts, secs et aucunement *groueteux* et graveleux, pierreux ou marneux. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 441, éd. 1597.)

Vray est que si l'on plante la vigne en terre graveleuse, *grouetteuse* et pierreuse, labeur en terroir n'est requis si profond. (Id., *ib.*, vi, 2.)

Il se dit encore dans quelques provinces, en particulier dans le Haut-Maine, pour désigner un sol argileux, chaud, rougeâtre et pierreux.

GROFFILLER, v. n., grogner ?

Ung grant nombre de pors *groffillans* et mengans des nois. (xve s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GROGNE, voir Groingne.

GROGNET, voir Groignet.

GROGNETIERE, s. f. ?

La metairie de la *grogneliere*. (1328, *Lett. de Ph. le B.*, Arch. Ind.-et-L.)

GROGNEU, adj., grognon ?

Malgré toy, simplesse *grogneue*,
Je gouverneray tous estas.
(*Envye, Estat et simplesse*, p. 13, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moralit. et serm. joy.*, t. I.)

GROGNEUX, voir Groignos.

GROGNIR, *grugnir*, *gronir*, *grunir*, *gromir*, *grenir*, v. n., grogner, murmurer :

Bien le tenra qui qu'en doie *gronir*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 15b.)

N'*aveit* breit ne *gruni*, ne crié ne huchié.
(Garn., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 93 r°.)

Et est li mioldres cevaliers
Et li plus beaus qui soit el mont,
Ce est si voirs que nus n'en *gront*.
(*Partonop.*, 5002, Crapelet.)

Onques cil ne daingna mot dire
Ne a son salut ne respont,
Einz crolle le chef et si *gront*.
(*Renart*, 22760, Méon.)

Li livons... commença moult fort a *gromir* et a ruignier. (*Rom. de Kanor*, Richel. 1446, f° 8 v°.)

Com malvais traitour le fera si pugnir
Qu'il ne pourra jamais ne groucier ne *grugnir*.
(*Girart de Ross.*, 3235, Mignard.)

Grunnire, *grenir*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Grunir, appartient a pourceaulx, grunire. (1464, J. Lagadeuc, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

GROGNISSEMENT, *groign.*, *gronn.*, *gron.*, *grun.*, s. m., grognement :

Et si serion hors de la murmuration et du *groignissement* as mariners. (1295, Arch. J 456, pièce 36.)

Grunnitus, *gronissement*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Grugnitus, *grunissement*. (*Gloss. de Conches.*)

Ce poisson est appellé marsouin de Maris sus en latin, qui vaut autant a dire que porceau de mer, pource qu'il retire aucunement aux porcs terrestres : car il a semblable *gronnissement*, et a le groin comme le bec d'une canne. (Thevet, *Singul. de la Fr. ant.*, c. xx, éd. 1558.)

GROGNON (à), loc., en grognant :

Quant Broiefort le voit, si hennit a bandon,
En la presse se fiert et si mort *a grognon*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 19286, Scheler, *Gloss. philol.*)

GROHAN, s. m. ?

Et dit on pour verité que Cesar, estant au pais d'Anjou, fit edifier et construire un chasteau et theatre pour sa demeure, hors la ville d'Angiers, et pres l'un des portaux d'icelle, lequel est a present en ruine, et n'y paroist plus que les fondemens, et est en langage angevin appellé *grohan*. (*Chron. d'Anjou*, p. 15, éd. 1529.)

GROHEE, voir Grouee.

GROIG, voir Groin.

GROIGNART, *gruinard*, adj., grondant, répugnant :

D'avoir merci se fait *groignart*,
Et non peruec se li ert tart,
Tart li est que merci li face.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 62d.)

Botun, batun, ferun *Gruinard*,
Car tot dis a le quer cuuard.
(*Noel anglo-normand*, Brit. Mus. Bibl. reg. 16, E viii, f° 130 v°.)

GROIGNE, voir Groingne.

1. **GROIGNET**, *groingnet*, *grongnet*, s. m., museau :

.I. courssot de violet a femme fourré de *groingnez* d'escureux. (16 nov. 1394, *Inv. du juif Joseph*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Mais, neantmoins qu'il fut lors les jours gras,
Parlé ne fut d'aucun menu fatras,
Quoy qu'il y eust plusieurs sades *grongnetz*,
Dont la pluspart, pour faire les bignetz,
A leurs amys en secret pesle mesle
Tres voulentiers eussent presté leur poesle.
(Maximien, *Arrest du roy des Romains*, Poés. fr. des xve et xvie s., VI, 131.)

C'est leur façon d'en porter les poignetz
Et gourgias comme cels de Tours,
Pour donner lustre a leurs sades *grongnetz*.
(*L'Advoc. des Dam. de Paris*, Poés. fr. des xve et xvie s., XII, 10.)

— Coup sur le nez, coup de poing, gourmade :

Auquel Jehan de la Bossue ledit escuier dist : Tu en pourras bien tant parler que je te dourrai un *groingnet*. (1401, Arch. JJ 156, pièce 396.)

Nom propre ancien, Pierre *Groignet*. (1385-86, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, Arch. Aube G 1636, f° 203d.)

2. **GROIGNET**, *grognet*, *groenet*, s. m., espèce de trident :

Ung *groenet* de fer a tirer char. (*Invent. de 1511*, dans le *Cart. Habacuc de Corbie*, f° 39 v°, ap. Duc., *Grugnum*.)

— Sorte de bâton :

Seurvint illec Jehan de Grantmaire garni d'un baston nommé *grognet*. (1407, Arch. JJ 162, pièce 41.)

Un baston que l'en nomme *groignet*. (1410, Arch. JJ 165, pièce 352.)

GROIGNIEE, voir Groingnie.

GROIGNISSEMENT, voir Grognissement.

GROIGNOIER, *groing.*, *grongnoyer*, verbe.

— Act., grignoter :

Cist mastins lui pant aus mammeles
Qu'ele a tribles; non pas gemeles...
Et les *groignoie* et tire et suce.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 166b ; Méon, v. 20018.)

— Neutr., grogner, se plaindre :

Qui qui en doit *groingnoier*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 190a.)

Qui forvoye si *groignoye*.
(*Prov. gallic.*, ap. Ler. de L., *Prov.*)

La commune de Besançon commença de *grongnoyer* a la fin, et si le duc vouloit ainsi faire qu'il conviendroit le guerroyer. (*Aucunes choses memor. lesquelles se sont passees riere la cité de Besançon*, Mém. pour serv. à l'hist. de la Fr.-Comté, VII, 270.)

— Infin. pris subst., grognement, action de grogner :

Mais petit pris lor *groignoier*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 105d.)

GROIGNON, s. m., sorte de pêche :

A autre usage ne sont non plus propres les presses, pavies, mirecoutons, alampers, *groignons*, peschenois, pesche noire, et semblables fruicts a noiau. (O. de Serr., *Th. d'agr.*, VI, 26, éd. 1605.)

GROIGNOS, *-us*, *grogneux*, adj., grondeur :



Robins est fes et *groignus*,
Si pores estre ferus
Et batus.
(JAKE DE CAMBRAI, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 48, 28.)

Ardez, dit elle, mon mari est un *grogneux*. (BER. DE VERVILLE, *Moy. de parv.*, p. 248, Jacob.)

GROIGNOSEMENT, *grougneusement*, adv., en grognant :

Un porc enflé *grougneusement* ronflant
Veut provoquer la Minerve a son chant.
(V. DE LA FRESNAYE, *Forest.*, p. 35, Travers.)

GROIMPHER, v. n., être mécontent :

LUCIFER.
Cruels serpens, plains de poison,
Laissez moy toutes ces paroles,
Il n'est pas maintenant saison
De compter oppinions folles,
Vous deussiez songer monopolles
Encontre Langres qui triumphe,
Et vous n'entendez qu'a frivoles,
C'est la cause pourquoi je *groimphe*.
(*Myst. de S. Did.*, p. 340, Carnandet.)

1. **GROIN**, *gruin*, *groing*, *gruign*, s. m. extrémité, cap, promontoire :

Li mons estoit durement lons
Et d'une part estoit .I. *groins*,
Desos le *groing* avoit .I. port.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 101[r].)

Icil s'estent durement luin
Sur l'occean sicume un *gruign*,
E sur le *gruign* aveit un port
Par unt la mer receit un gort.
(*S. Brandan*, 165, Michel.)

Son osberc desmaillé fiert le enmi le piz,
Que mort l'a estendu el *gruin* d'un costeiz.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 34 r°.)

El *groin* del munt une bauste aficha.
(ID., *ib.*, f° 35 v°.)

La nature du lieu fait les forteresses estre plus fortes quant elles sont assises sur les *groins* des rochiers. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 221 v°.)

Se rencontre encore au commencement du XVII[e] siècle :

Groin de rocher. (1606, *Visite des forêts*, ap. Toubin, *Suppl. au dict. des pat. jurassiens*, p. 18.)

2. **GROIN**, *groing*, *groig*, s. m., gronderie, grognerie :

A moult grant *groig* et a vois troble
Dient qu'il avra paine doble.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 105[a].)

Ja se vaura o eus digner,
Qui qu'en face ciere ne *groing*.
(*Fergus*, 3269, Martin.)

Mais qui ne se veult faire hair ou laidengier,
Ou avoir *groins* et moues et riote et dangier,
Joyaux ne belles robes ne leur face estrangier.
(J. DE MEUNG, *Test.*, Vat. Chr. 367, f° 24[a].)

Ou avoir *groings* et chiere, riotes et dangier.
(ID., *ib.*, ms. Corsini, f° 160[c].)

Si je veux rire, elle prescrit le dueil et le *groin*. (CHOLIERES, *Mat.*, p. 78, Lacroix.)

Dont sourdent plusieurs rixes, querelles, *groins*. (ID., *ib.*, p. 237.)

GROIN DE CHIEN, s. f., tenaille, sorte de lourd marteau terminé à l'un de ses bouts par un bec très fort et qui servait à rompre les ferrures des portes, les palissades :

Groin de chien. (OLIV. DE LA MARCHE, *Mém.*, chap. XI, an 1443, Michaud.)

GROINDRE, voir GRONDRE.

GROING, voir GROIN.

1. **GROINGNE**, *grongne*, *groigne*, *grogne*, s. f., querelle, dispute :

Si qu'il ne feront jamais *grongne*
De bien que ma dame me dongne.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 198[b].)

Ki riens en soustenance retient, cele tenra c'on le mescroie et dont tournera a *groigne*, tenchons et ramprosnes. (*Li Ars d'Amour*, II, 104, Petit.)

Enssi estoient les *grongnes* de l'un a l'autre. (FROISS., *Chron.*, VI, 330, ms. Amiens, Luce.)

Par mon serment, bien j'aperçoy
Que de vous n'en ystra que *grongnes*.
(*Complainte du Nouv. Marié*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., IV, 12.)

Tousjours est pleine de *groigne*,
Faisant une mauvaise troigne
Pour faire son bec clacqueter.
(*Songe doré de la Pucel.*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., III, 209.)

Toute nuict faisant la *grogne*.
(*Com. de chans.*, III, 1, Anc. Th. fr., IX, 162.)

2. **GROINGNE**, *groigne*, s. f., sorte de monnaie :

Groignes 2 deniers ob. (1327-1330, Arch. Meuse, B 1410, f° 30 v°.)

Deux bonnes viex *groingnes*. (1339, *Cart. de Metz*, Bib. Metz 751, f° 14 r° ; Hist. de Metz, IV, 88.)

Cf. ENGROGNE.

GROINGNET, voir GROIGNET.

GROINGNETTE, s. f., collerette, fraise :

Se vous voulez de tortes bannes,
Par ma foy ! j'en ay de bien fines ?
Ou se vous voulez de *groingnettes*,
Prenez en, ou des mantonnettes,
Des croupes, ou des pennilleres ?
(*Nouv. Pathelin*, p. 142, Jacob.)

GROINGNIE, *grongnie*, *grongnee*, *groigniee*, s. f., coup de poing sur la figure :

Au premier donne tel *groigniee*
Que du cheval jus l'abati.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 238[a].)

Si se donent males *groigniees*
A ce qu'il tienent anpoigniees
Les espees, qui grant aie
Lor font.
(*Chev. au lyon*, 6137, Holland.)

Si se donent males *grongnies*
A ce qu'il tiennent enpoingnies
Lors espees qui grant aie
Lor font quant il fierent a hie.
(*Ib.*, Richel. 1433, f° 112 v°.)

Ja recevront mainte *groingnie*
Cil dedans, ainz que il s'estordent
Aus galies qui les rabordent.
(GUIART, *Roy. lign.*, 19135, W. et D.)

Et donner meriaus et poingnies
Et muselees et *groingnies*.
(ID., *ib.*, 19703.)

Voulez vous que je le resveille
D'une *grongnee* bien assise ?
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 22298, G. Paris.)

— Emplâtre :

Et aux gisans soubz les estaux,
Chascun, sur l'œil une *grongnee*.
(VILLON, *Pet. Test.*, XXX, Jouaust, p. 17.)

GROINGNOIER, voir GROIGNOIER.

GROISE, voir GROISSE.

GROISECE, voir GROSSESSE.

GROISON, s. m., gravier :

Pour deux tumbelerees de *groison* par lui faites mener a la porte Bourgoigne. (*Compt. de J. Asset*, 1402-1404, Forteresse, VIII, Arch. mun. Orléans.)

Nom de lieu : Les *Groisons*. (1407, *Quitt. de J. Malyn, recev. du duché d'Orl.*, Arch. Loiret.)

Cf. GROISSE 2.

1. **GROISSE**, *groise*, *groesse*, *grosse*, *grose*, s. f., grosseur, largeur :

Que il furent andui d'un grant
Et d'une *groise* et d'un senblant.
(BEN., *Troie*, ms. Montp., f° 3[b].)

Une ymage i a fait de *grose* et de longor.
(*Roum. d'Alix.*, f° 58[c], Michelant.)

Et les .XXX. cercles ensamble
Que David ot mis environ
Por la *groisse* et por la façon.
(*Bible*, Richel. 763, f° 272[b].)

3 utiletes sont de la multiplication des Tuniques et de la *groisse* des grosses et de la subtilité des sutiles. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 18[b].)

Seloncq le *grosse* de le cartre. (FROISS., *Chron.*, VI, 243, Luce, ms. Amiens.)

— Grossesse :

La royne demora grosse, et quant elle conut que sa *groisse* aparoyt, si apella Nectanebus. (*Le liv. dou roi Alix.*, Richel. 1385, f° 7[c].)

Tout ausi deves entendre de femme ke ou premier mois et ou secont et ou tierc, puet on anientir se *grosse* s'ele ne se set garder. (ALEBRANT, *Reg. de santé*, Richel. 2021, f° 32[d].)

Il avint que, quant Joseph apperceust que elle feust grosse, il la cuida laissier... Mais en celle nuit Nostre Seigneur lui envoya son saint ange visiblement, qui lui dist que il ne se esmaiast pas et que la *groisse* estoit du Saint Esperit, pour le sauvement du monde. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. CIX, Bibl. elz.)

Et aussi a l'aventure sa femme a deux ou troys ou quatre enfans, ou plus ou moins, et est grousse encore ; mais el est plus malade de ceste *groisse* que de toutes les aultres. (*Quinze joyes de mar.*, VIII, Bibl. elz.)

Et la *groisse* congneue, poussent hardiment oultre, et vogue la gualee, puisque la panse est pleine. (RAB., I, 3, éd. 1542.)

Et quant au preservatif qu'ils faignent que Isis prit en sa *groisse*, on l'interprete voix veritable. (AMYOT, *Œuv. mor.*, t. V, p. 314, éd. 1819.)

Puis que ton heureuse portee
Passe de la *groesse* usitee
Le terme des neuf moys courans.
(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, l. VIII, Lemerre, II, 383.)

La *groisse* est plus salubre si la femme conçoit sur la fin de ses mois. (JOUB., *Err. pop.*, 1[re] p., II, 3, éd. 1587.)



Bientost apres son mariage, elle fut enceinte, et en devint estonnee et honteuse, et fit ce qu'elle peut pour cacher sa *groisse*. (**Brant.**, *Rodomont. espaign.*, VII, 164, Lalanne.)

J'ay veu une femme melancolique, laquelle a toutes ses *groisses* elle estoit bien de son sens, et hors d'icelles estoit insensee. (**Loys Guyon**, *Miroir de la beauté*, I, 191, éd. 1615.)

2. GROISSE, s. f., gravier, caillou, mâchefer, charbon brûlé :

Les consaux arrêtent que la place de la Barre St Brice sera entourée d'une clôture, pour empêcher qu'elle soit trop encombrée « de fiens et de *groisses*. » (7 mars 1421, *Rég. des Consaux*, Arch. Tournai.)

Ordonnance de ramasser les *groisses* et immondices dans les rues de Tournai. (*Bulletin de la commission d'histoire*, 1e s., t. XI, p. 455.)

Patois lillois, *grouache*, charbon brûlé qu'on étale sur les chemins. Suisse rom., Neuchâtel, *groise*, gravier, pierraille, recoupe servant à couvrir les routes.

Nom de lieu, la *Groise* (Aisne).

Cf. Groe.

GROISSECE, voir Grossesse.

GROISSETÉ, voir Grosseté.

GROISSEUR, voir Grosseur.

GROITRON, voir Goitron.

GROIXECE, voir Grossesse.

1. GROLE, *grolle*, s. f., corbeau :

Abattage des nids de *grolles*. (*Pièce de* 1523, ap. A. Richard, *Invent. des archiv. du chât. de la Barre*, I, XLIII.)

Le renard d'une vistesse soudaine empongna la *grole*, laquelle ne seut tenir aucune contenance, sinon de faire coua. (**Palissy**, *Œuv.*, p. 113, France.)

Grole : f. A rooke, or white billed crow; also, a cornish chough; or, the red billed rooke. (**Cotgrave**, éd. 1611.)

Anjou, Aunis, Norm., H.-Maine, *grole*. Centre de la Fr., *grolle*. Rennes, *gróle*. Poitou, centre de la Fr., *agrole*.

2. GROLE, *grolle*, s. m., vase, en forme de flacon, à une poignée. L'expression de *grolle* était usuelle dès la fin du XIIIe siècle, puisqu'on trouve dès lors des chapitres entiers de *grolles* dans les grands inventaires. (**Laborde**, *Emaux*.)

Une *grolle* d'Allemaigne, d'or, a couvercle couronné, ou il a autour de la couronne garniture de pluseurs balais, saphirs et perles et est le manche brodé, tout a l'entour, de petites perles, ou il n'en faut rien, pesant .VI. marcs, .IIII. onces. (1467, *Ducs de Bourgogne*, 2291, ap. Laborde, *Emaux*.)

Une autre *grolle* d'or a la dicte maniere d'Allemaigne. (*Ib.*)

Une aiguiere d'or, a maniere de *grolle* d'Allemaigne, assize sur ung pié a jour, garny de plusieurs perles et de saphirs. (*Ib.*, 2316.)

Une *grolle* (en) cassidoine, garnie d'argent doré, ou il y a une petite poingnie a tenir ledit crolle a .II. dois, le couvercle garny a l'entour de dentelure. (*Ib.*, 2756.)

3. GROLE, *grolle*, s. f., centre d'une cible :

Qu'il avoit veu apertement, visiblement, manifestement le pasadouz de Carquelin droict entrant dedans la *grolle* ou mylieu du blanc. (**Rab.**, IV, 52, éd. 1553.)

La jouoyt... a la *grolle*. (**Id.**, I, 22, éd. 1542.)

Grolle : f. The round circle in the white, at butts. (**Cotgrave**, éd. 1611.)

4. GROLE, *grolle*, *groule*, s. f., savate, vieux soulier, pantoufle. Exemples détruits. Roquefort donne *grolles, groules*.

Norm., arr. d'Alençon, *grolles*, s. pl., mauvaises chaussures, savates. Fr.-Comté, Lons-le-Saulnier, *groula*, soulier, savate. Lyonn. et forez., *grole, groula, gourla*.

GROLER, voir Croler.

GROLIER, *grollier*, *groulier*, *grolley*, s. m., savetier :

Mansum cs *Groliers*. (1289, *Cart. de l'évêché d'Autun*, 1re p., LXXXV, Charmasse.)

Johan de Pretz, taconey et *grolley*. (4 déc. 1415, *Réception de bourgeois*, Reg. de la Jurade, p. 291, Bordeaux 1883.)

Noms propres modernes, *Grollier*, *Grolier*, *Groulier*, *Groullier*.

GROLLE, voir Grole.

GROLLEY, voir Grolier.

GROLLER, v. a., rissoler, griller :

Il les faut eschauffer avec miel, froment, avoine, et febves *grollees*. (**Liebault**, *Mais. rustiq.*, p. 105, éd. 1597.)

GROLLIER, *groslier*, adj., qualifie la noix lombarde :

Pour doncques se soulaiger du mal feist aporter son curedentz, et sortant vers le noyer *grollier*, vous denigea messieurs les pelerins. (**Rab.**, l. I, c. 38, éd. 1542.)

Carpalim d'une coquille de noix *grosliere* faisoit un beau, petit, joyeulx et harmonieux moulinet a aesle de quatre belles petites aisses d'un tranchouoir de vergne. (**Id.**, l. IV, c. 63, éd. 1552.)

Vienne, cant. de Moncontour, Mazeuil, *grolire*, s. f., grosse noix, aussi appelée muserole : « deu caleas *grolea*, deu noués *grolires*. »

GROMELLEMENT, *gromm.*, *grum.*, s. m., grognement :

Les souris firent parlement
Ou il ot grant *grumellement*,
La ou dut avoir souris mainte.
(*Ysopet I*, fab. LXII, Robert.)

J'ay faict comme le chat qui par son *grommelement* descouvre son larrecin. (**Lariv.**, *la Veuve*, V, 5, Anc. Th. fr.)

Un *grommellement* desplaisant et hargneux. (*Les Muses incognues ou la Seille aux bourriers*, l'Avarre Margot, éd. 1604.)

Le *grumellement* des pourceaux. (**O. de Serr.**, *Th. d'agr.*, V, 4, éd. 1605.)

GROMET, *grommet*, *groumet*, *gourmet*, *gerromet*, s. m., serviteur, valet, garçon marchand, courtaud de boutique, commissionnaire, facteur :

A ceste gent (de guerre) sont compaignon
Mauvais *grommes*, mauvais garchon;
Des boines gens boivent le vin
Que il carient au quemin.
(*Poème du Riche et du Ladre*, ap. Duc., *Gromes*.)

D'argent presté au *gourmet*. (**Bout.**, *Somme rur.*, 1e p., f° 100b, éd. 1486.)

Duquel Jaque Lecoq l'exposant estoit serviteur et *gromet*. (1392, Arch. JJ 143, pièce 74.)

Un *groumet* nommé Fagot, qui conduisoit iceulx vins. (1392, Arch. JJ 143, pièce 83.)

Guiot dit Rolot, harnicheur et *gourmet* de vins, demourant a Bruieres en Laonnois. (1402, Arch. JJ 157, pièce 306.)

Les pontonniers crieront hors et ens, affin que les vallez ou *gerromez* des marchands, se ilz sont hors leurs bateaulx, se retraient en leurs bateaulx. (1415, Arch. JJ 170, pièce 1.)

GROMETEL, s. m., dimin. de *gromet :*

Laquelle chambriere dist au suppliant : Vous estes en jalousie de vostre femme et de Guillaume le foulon... vous n'en devez point avoir de doubte. Et adonc le dit suppliant lui respondi : Je ne suis tenu de m'en doubter neant plus comme du *grometel*, et dist a sa femme : Je cuide que vous me voulez jouer de jeu comme vous me jouastes avec le *grometel*, et vous ne m'en ferez plus. (1398, Arch. JJ 153, pièce 298.)

GROMIR, voir Grognir.

GROMMANDER, voir Gourmander.

GROMMELIS, s. m., dispute, plaintes :

Et des lors y eut de grands *grommelis*, et manieres tenues entre eux bien estranges, tellement qu'on appercevoit evidemment qu'il y avoit haines mortelles. (**Juv. des Ursins**, *Hist. de Charles VI*, an 1401, Michaud.)

A Paris y avoit tousjours aucuns *grommelis* et plaintes entre les ducs d'Orleans et de Bourgongne. (**Id.**, *ib.*, an 1406.)

GROMMELLEMENT, voir Gromellement.

1. GROMMER, v. a., gronder :

Philippes, l'épissié, *a esté grommé* pour avoir chanté une chanson lubrique à la danse qui se faisoit au jardin de la royne Margueritte. (1622, *les Grands jours tenus à Paris*, Var. hist. et litt., I, 218.)

2. GROMMER, v. n., sommeiller, rester engourdi ?

Rencontarras un preud'homme,
En un fouier toutes jours *gromme*.
(*Ysopet* I, fab. LXIII, Robert.)

GROMMET, voir Gromet.

GRON, voir Giron.

GRONAISSE, voir Gornaise.

GRONDART, adj., grognon :

Pyonniers et souldars,
Grans, rustres et *grondars*.
(*Complainte de France*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VIII, 78.)

GRONDE, s. f. ?



Une voye de pierres en *gronde*. (1497, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GRONDELLEMENT, voir GRONDILLEMENT.

GRONDELLER, voir GRONDILLIER.

GRONDELUS, s. m., sorte de boisson :

Une pinte de *grondelus*, 12 sols. (J. VANDENESSE, *Somm. des voyages faits par Charles V^e de ce nom*, ms. du 16e s.)

GRONDERIE, s. f., grognement :

Porc, beste malaisee a desrober par sa *gronderie*. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 101, Roybet.)

Gronderie, a grunting, grumbling, whurling. (COTGRAVE, éd. 1611.)

GRONDILLANCE, *grundilaunce*, s. f., grognerie :

Iceste (l'envie) ad filles trop mal nuries,
Car n'eiment pas bons compaignies,
Ceo sunt hange et destraccion,
E ravinc et occision,
E trop heite de autre damage,
E de bien dire qui heit message,
E damesele *grundilaunce*,
E sa compaigne ma[l] oreillaunce.
(PIERRE DE PECKAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus., Harl. 4390, f° 19b.)

GRONDILLEMENT, *grondellement*, *gondrillement*, *godrillement*, *grundillement*, *grundilement*, s. m., murmure, grondement, chuchotement, mugissement :

Mes paroles oi, Sire, entent le mien *grundillement*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, v, 1, Michel.)

Cil fluns queurt si jolivement
Et maine tel *grondillement*
Qu'il resone et tabore et timbre.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 51a.)

... Maine tel *godrillement*.
(*Ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 46a.)

... *Gondrillement*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1522, f° 39c et ms. Brux., f° 44d.)

Ensiduele genglerie,
Larecine et *grundilement*.
(PIERRE DE PECKAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 59b.)

Cist moz (Racha) signifie le *grondillement* que li uns fait a l'autre. (*Serm.*, XIIIe s., ms. Poitiers 124, f° 30 r°.)

Li *grondillemenz* que l'un home fet a l'autre par ire ou par despit. (1300, *Vita Patr.*, ms. Chartres 371, f° 127 r°.)

En ce ne me failli le *gondrillement* d'envie.
(J. DE MEUNG, *Ep. d'Abeil. et d'Hel.*, Richel. 920, f° 49 r°.)

Ce sont ci qui paisiblement
Pour Dieu sanz nul *gondrillement*
Souffrirent maintes bateures.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 207a.)

Je os bien par le *grondellement*, or grondissement, or groulement de l'eaue qu'elle n'a pas son cours de playne allee, or tout hony. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 694, Génin.)

GRONDILLIER, *grondeller*, *-ier*, *grundillier*, *gondriller*, *gondriler*, *gondruillier*, *grondirer*, v. n., gronder, mugir, murmurer :

Encuntre mei *grundillowent* tuit li mien enemi. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XL, 8, Michel.) Lat., susurrabant.

Plusurs en veissiez *grundillier* e defrire.
(*Rou*, 2^e p., 1684, Andresen.)

Mult fremirent e *grondillierent*
Des paroles que cil diseit.
(*Ib.*, 3^e p., 6146.) Var., *grondilleirent*.

A soi meismes fronchist et *gondrilla*.
(*Mon. Renuart*, Richel. 368, f° 253d.)

Ens en lor maisons murmurerent
Encontre Deu et *grondilerent*.
(*Lib. Psalm.*, CV, p. 333, Michel.)

Grant noise vont entre aux menant,
Contre lour Deu vont *gondruillant*.
(*Bible*, Richel. 763, f° 260a.)

Si *grondirerent* e murmurerent.
(*Dit du Besant*, Richel. 19525, f° 119 r°.)

Vous *grondilliez* tos jors contre la pitié Dieu. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 211c.)

Li pechiez de ceus qui murmurent et *gondrillent*. (LAURENT, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 5 v°.)

Il commence a murmurer entre ses denz et *gondrillier*. (*Ib.*)

Il mouvra son chief et balera de ses mains et il menra son volt en *gondrillant*. (*Bible*, Maz. 684, f° 28b.)

Il muera son vis en *grondillant*. (*Ib.*, Richel. 901, f° 33c.)

Grundillastes en voz tabernacles et deistes : Nostre Seignor nous haist. (*Bible*, Richel. 1, f° 49b.) Le ms. porte très lisiblement *arundillastes*. Lat., murmurastis. (Deut., I, 27.)

Comment ceste eaue *grondelle* en courrant sur ces pierres. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 618, Génin.)

— Grogner, en parlant du cochon :

Le pork *grundile*, gelyne patyle.
(*The treatise of Walter de Biblesworth*, p. 152, Wright.)

— Infin. pris subst., murmure :

Qu'il lessent leur *grondillier*. (*Bible*, Richel. 899, f° 65b.)

GRONDIN, s. m., animal qui grogne :

Un porc, c'est un *grondin*. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 129, Roybet.)

GRONDINE, s. f., tenture pour préserver des moustiques :

Connopeum, *grondine*. (*Gl. l.-g.*, Richel. l. 7692.)

GRONDIR, *groundir*, verbe.

— Neutr., grogner, murmurer :

Jamais li autre n'oseroient *grondir*.
(*Les Loherains*, ms. Montp., f° 61c ; P. Paris, 2e chans., XXXV.)

Et li jaiant *grondisent* autresi comme porcz.
(*Doon de Nanteuil*, P. Meyer, Romania, XIII, p. 23.)

Tiecelin parla et *grondi*.
(*Renart*, 7365, Méon.)

Tiercelins parla et *groundi*.
(*Ib.*, var.)

Si n'osa parler ne *grondir*.
(*De Const. du Hamel*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 191.)

Chastiez vus d'iraistre et vos boche de *grondir* folement. (1279, *Comment. s. le Nouv. Test.*, ms. Oxf., Bodl. Douce 270, f° 50 r°, et ms. Chartres 371, f° 19 r°.)

— Act., murmurer :

Si ke il n'osent un tout seul mot *grondir*.
(ANCUSES DE MONVERON, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 92 r°.)

GRONDIRER, voir GRONDILLIER.

GRONDISSEMENT, s. m., murmure, chuchotement :

Et moigne teil *grondissement*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 53.)

GRONDOIER, v. a., gronder :

Des lors le comença a *grondoier*. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXXII, 20, Hist. des crois.)

GRONDRE, *groindre*, *gondre*, v. n., murmurer, gronder :

Tant en done a tes homes que nus n'en sace [*gondre*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 49d, Michelant.)

Lors començas un poi a *grondre*.
(*Renart*, Br. VI, 694, Martin.)

Ne set li lox un mot respondre,
Ne contre lui n'en ose *groindre*.
(*Ib.*, Br. Ib, 2733.)

Contre Virgile n'ose *grondre*,
N'ose parler, n'ose respondre.
(*Dolop.*, 10301, Bibl. elz.)

Donc commencha Sathan a *grondre*.
(*L'Avocacie N.-D.*, p. 7, Chassant.)

Chastiez vos de corrocer et de *groindre* folement de voz boches. (XIIIe s., *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 30 r°.)

Et va pensant tel chouse dont puis fit Girart [*gondre*.
(*Gir. de Ross.*, 688, Mignard.) Var. de l'Ars., *grondre*.

Batre et cemondre
Les simples gens qui n'osent *grondre*.
(*Tombel de Chartrose.*)

Norm., Guernesey, *grondre*.

GRONER, v. n., chanter :

A .I. main par sonc l'aube, qant l'aloete *grone*,
Monterent .I. angarde q'uns bruillez avirone.
(J. BOD., *Sax.*, CCXX, Michel.)

GRONGER, v. a., frapper du poing sur le visage :

Lui dist moult oultrageusement que il mentoit par sa gorge, et que se il en parloit plus, que il le *grongeroit* du poing, qui est a dire, que il le ferroit du poing. (1377, Arch. JJ 110, pièce 341.)

GRONGNE, voir GROINGNE.

GRONGNEE, voir GROINGNIE.

GRONGNET, voir GROIGNET.

GRONGNIE, voir GROINGNIE.

GRONIR, voir GROGNIR.

GRONISSEMENT, voir GROGNISSEMENT.

GRONNET, adj., vigoureux ?

J'ay veu qu'estoye mignonnet,
Chantant entre les damoiselles ;
Ung corps fectis, sade, *gronnet*,
Penses qu'avoye des plus belles.
(COQUILL., *Monol. du Puys*, II, 244, Bibl. elz.)

GRONNISSEMENT, voir GROGNISSEMENT.

GRONSONNER, *-eir*, v. n., murmurer, grogner :



Mais je croi bien, par saint Germain,
Que vos cuit teil choze doneir,
Que que en doie *gronsonneir*,
Qui m'a coutei plus de .c. souz.
(RUTEB., *De Charlot le Juif*, I, 293, Jub.)

GROS, *groux*, s. m., grosseur :

Fenduz en est mis olifans el *gros*.
(*Rol.*, 2295, Müller.)

Une ymage i a fait de grose et de longor ;
Biele fu et bien faite, si ot mainte coulor,
Ausi com Alixandres de *gros* et de longour.
(*Roum. d'Alix.*, f° 58c, Michelant.)

Li plusour des barons se sunt entr'acordé
Qu'a Doon ne faudront pour nulle poosté,
Que son pere Guion leur a moult resemblé
De grandeiche, de *gros*, de sens et de bonté.
(*Doon de Maience*, 4837, A. P.)

Doyvent estre lesdit roz du *groux* du poin d'ung homme. (*Off. claustr. de S. Oyan*, 111, Génin.)

— Tout ce qu'un chanoine prélevait de son bénéfice en fruits principaux, et non par distributions. (*Hist. de la cathédrale de Poitiers*, par M. l'abbé Auber, t. II, p. 339.)

Ordonne que monsieur le fabricueur et les grossiers de Vouillé affermeront leurs *gros*. (1374, Ste-Radeg., *Reg. capit.*, Arch. Vienne.)

GROSBIS, voir GROBIS.

GROSE, voir GROISSE.

GROSILLERE, s. f., lieu planté de groseillers :

Geuffroi de la *Grosillere*. (1294, *Trans.*, S.-Jul., Arch. Ind.-et-L.)

GROSISME, adj., très gros :

Grosismes sunt come il est convenable a lor longesse. (*Voy. de Marc Pol*, c. CXCI, Roux.)

GROSLEE, s. f., repas :

Lesquels furent un soir par nuit en une peziere... de laquelle il voloient apporter des rains et des cosses pour faire une *groslee* aus champs, ou les plusieurs d'eulz gardoient bestes en pasture. (1358, Arch. JJ 86, pièce 164.)

GROSLER, voir CROLER.

GROSLIER, voir GROLLIER.

GROSOUTIER, - *thier*, s. m., sorte de magistrat :

Cilly persone qui avreyt offendu eis choses dessus dites noutre advoyé, noutre bugermeister ou noutre *grosoutier* lu deyvont prendre et destinir tanque li borgeis ehusant consed qu'il en vorant faire. (1372, Arch. Frib., 1re *Coll. des lois*, n° 59, f° 16 v°.)

Apres lesditz .IIII. banderet soit esliet auxi comunelmant per lo pliis nostre *grosouthier*. (1404, *Constit. de Frib.*, Rec. dipl., VI, p. 55.)

Soit advoyez, consel, burgermeister, *grosouthier*, banderet. (*Ib.*, p. 56.)

GROSSACION, s. f., action de grossoyer, d'écrire :

Et quant a la vision et *grossacion* de ces presentes. (1434, *Compt. de Nevers*, CC 36, f° 1 r°, Arch. mun. Nevers.)

GROSSAGE, s. m., vente en gros :

Pour ces causes et autres a ce nous mouvans, avons accordé et accordons ausdis grossiers de poisson de mer tous les articles dessus declairiez, pour par eulx et leurs successeurs officiers dudit *grossage* de poisson de mer joir et user jusques a nostre voulenté et rappel. (1474, *Nouv. ordonn. de l'échevin. au sujet des marchands de poisson de mer*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. II, p. 364.)

GROSSAIEMENT, voir GROSSOIEMENT.

GROSSAILLE, s. f., haute futaie ?

Enz hommes, en femmes, en boix de *grossaille* jurie et en toutes autres rentes et issues de la ditte ville. (1291, *Coll. de Lorr.*, 974, Richel.)

GROSSAIRE, s. m., secrétaire qui fait la grosse d'un acte :

Nostre aimé mestre Bernart Bru, *grossaire* du Saint Pere, par devers nostre tres chier et feal ami le cardinal vischancelier. (1336, Arch. JJ 69, pièce 366.)

GROSSE, voir GROISSE.

GROSSEIF, adj., grossier :

.VI. dras *grosseis* noes. (1305, Arch. K 37A, pièce 2.)

GROSSEILLER, v. n., gronder :

Et d'un russel qui parmy la contree
Bruit et *grosseille*.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 84d.)

GROSSEIS, voir GROISSEIS.

1. **GROSSELET**, s. m., groseille :

Grosselets, grouselles. Væ crispæ. (*Nomencl. octil.*)

2. **GROSSELET**, adj., un peu gros :

Je vy dessous les chous feuillus
Jouster les gouttes rondelettes,
Qui de l'eau tombant de la sus
Se faisoyent desja *grosselettes*.
(BAIF, *Poés. ch.*, p. 43, Becq de Fouquières.)

Or la beauté des yeux est qu'ils soyent *grosselets*. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*. I, 195, éd. 1615.)

1. **GROSSEMENT**, adv., grandement :

Grossement deceux et laidement. (1315, Arch. J 225, pièce 12.)

Se li habitans estoient riches, il feroient plus granz contralz que maintenant, don li sires vaudroit mehuz et plux *grossement* que devant. (1348, *Affranch. de Gy*, Arch. mun. Gy.)

Cette hayne cousta depuis si *grossement* au royaume de France que les traces en parurent cent ans apries. (FROISS., *Chron.*, III, 97, Luce.)

Et comme il alloit par mer, rencontrerent une grosse nave de Sarrazins, laquelle tantost ils combattirent tant que elle fut prise, et *grossement* y gaignerent. (*Le Livre des faicts du mareschal de Boucicaut*, 2e p., ch. 15, Buchon.)

— Grossièrement, d'une manière grossière :

Grossement li a respondu.
(*Florimont*, Richel. 1376, f° 67c.)

Il parlent *grossement* et orgueilleusement. (1279, LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 60 r°.)

Soient faites loges devant et fait dedans .XII. pallaces et lis *grossement* pour povre gens. (1314, *Titres de la maison d'Anjou*, Arch. P 1354, pièce 823.)

Nourris *grossement*. (ORESME, *Eth.*, f° 62c, éd. 1488.)

Livre *grossement* et rudement composé. (*Traict. de Salemon*, ms. Genève 165, f° 107 v°.)

Les Anglois ne sont pas si subtilz en traictez et en appoinctemens comme sont les Françoys, et, quelque chose que l'on en die, ilz vont assez *grossement* en besongne. (COMMYNES, *Mém.*, IV, 9, Soc. de l'H. de Fr.)

Grossement et lourdement, pingui seu crassa Minerva, crassiore musa. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Voulentiers se vestoit assez *grossement*. (D. SAUVAGE DE FONTENAILLES, *Hist. du Royaume de Naples*, f° 230 r°.)

Les paisans, pour estre accoustumez aux lieux champestres, vivans *grossement*, abhorrent la conversation des gens de court et des villes. (GRUGET, *Div. leç.*, IV, VII, éd. 1583.)

— En gros :

Considerer... *grossement* et en figure (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 364d.)

2. **GROSSEMENT**, s. m., rédaction, frais d'écritures :

Pour escripture, copies, *grossement* d'enquestes de procez. (1344, *Ord.*, II, 222.)

Ledit petit Jehan avoit frappé ou batu longtemps paravant ledit du Bust, pour aucune noise qu'ils eurent ensemble, a cause que ledit du Bust lui demandoit la grosse et seel d'une obligation, en quoy ledit petit Jehan estoit obligé a celluy Oudin du Bust, et de laquelle ledit petit Jehan avoit payé le principal et ne restoit que ledit *grossement* et seel. (J. DE TROYES, *Chron. scand.*, p. 287, éd. 1620.)

GROSSEOR, - *our*, s. m., marchand en gros :

Qe taverner ne soit *grossour* de vyn. (1311, *Mandem. d'Ed. II, sur la vente des vins de Gasc.*, Delpit, *Doc. fr. en Anglet.*, p. 45.)

GROSSER, verbe.

— Act., écrire en grosses lettres, rédiger, écrire en général :

Que toutes les nottes et protocolles..... qui autresfoiz n'*auront esté grossees* vous ycelles selon le fait et qualité d'ycelles *grossez* et mettez en forme dehue. (1391, Arch. P 13552, pièce 70.)

Et en *furent* lettres levees et instrumens publiques escrips et *grosses*. (FROISS., *Chron.*, II, 297, Luce, ms. Rome.) (x x)

Mes les cartres ne *furent* mies si tost escriptez ne *grosseez*. (ID., *ib.*, VI, 242, Luce, ms. Amiens.)

Pluiseurs devises, ordonnanches et aliances escriptes, *grossees* et saiellees. (ID., *ib.*, II, 292, Luce, ms. Amiens, f° 57.)

Pour *avoir* escript, minuté et *grossé* plusieurs foiz le papier dudit taux et aide. (1441, Richel. Cab. des titr., Barton.)

A *esté grossé* (ce livre) par David Aubert l'an de grace mil CCCCLXII. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089, Prol.)

Ay extraict le present et public instru-



ment de ses actes et noté, *grossé* et redigé en ceste presente et publique forme. (1481, *Accord*, Pr. de l'H. de Nîm., III, 346.)

Je me suiz si meurement informé que je n'ay fait les histoires *grosser* que l'an ne fust passé aprez qu'elles sont advenues afin que plus vraiement j'en peusse estre certain. (*Continuat. de la Chron. de Monstrelet*, prol., Brit. Mus., Harl. 4424.)

Nous eussions examiné plusieurs tesmoings, et iceulx fais *grosser* et mettre en forme deue de information. (*Sentence du maistre des eaux et forests du duché d'Orléans*, ap. Le Clerc de Doüy, I, f° 297 v°, Arch. Loiret.)

Bonne partye des articles *sont* ja *grossez* en parcemin. (1559, *Pap. d'Et. de Granvelle*, V, 571, Doc. inéd.)

— Réfl., au sens passif, être écrit :

Ilz ont ordonné que l'arrest donné pour la ville contre Raymont Dodieu pour la barre, duquel est faicte mencion en ladite lettre missoire dudit maistre Haubert Camus, ne *se grossera* point ne levera de la court de parlement. (2 janv. 1416, *Reg. cons. de Lyon*, p. 20, Guigue.)

GROSSERIE, s. f., grossièreté :

J'espere neantmoins en Dieu de vous envoyer tout l'œuvre tellement ageancé et augmenté de choses prouffitables, et si bien (en partie) limee, et repurgee de ses premieres faultes et de sa rusticité et *grosserie*, que peult estre elle vous agreera mieux qu'au par avant. (BELLE-FOR., *Secr. de l'agric.*, p. 366, éd. 1577.)

Leur *grosserie* et barbarisme. (J. DE BARRAUD, *Epit. dorees de Guevara*, f° 173 v°, éd. 1584.)

Elle se moque de moy, me reprochant la *grosserie* de mon esprit. (J. MAUGIN, *Noble Trist. de Leonn.*, c. XLII, éd. 1586.)

Adouci la *grosserie* populaire. (DU FAIL, *C. d'Eutr.*, XXX, Bibl. elz.)

C'estoit une grand *grosserie* et mauvaise raison. (BRANT., *Gr. Cap. fr.*, III, 97, Lalanne.)

— Valetaille :

Le noier est fort utile au mesnage, le fournissant pour toute l'annee de nois et d'huile, tant pour manger en la *grosserie* de la famille... que pour brusler a la lampe. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 26, éd. 1605.)

— Ouvrage grossier :

Bien heureux estoit le capitaine qui pouvoit dire avoir en sa compaignie vingt ou trente harquebuz et fournimens de Milan. Certes ce n'estoit que *grosserie*. (BRANT., *Gr. Cap. fr.*, VI, 74, Lalanne.)

Ce ne sont que toutes *grosseries*, bifferies et droleries, au prix des belles et superbes façons, coiffures gentilles, inventions et ornemens de nostre royne. (ID., *des Dames*, VIII, 31.)

Poit., *grosseries*, toutes les céréales excepté le froment.

GROSSESSE, - *eche*, *groissece*, *groisece*, *groixece*, s. f., grosseur, embonpoint :

Mais n'erent mie d'un semblant,
D'une *groissece* ne d'un grant (les deux palmiers).
(*Brut*, ms. Munich, 3945, Vollm.)

Li ventres desoz soit teiz ke il ne soit pesanz de *groissece*, ne floibes de tenneuece. (ST GREG., *Job*, p. 300, Foerster.)

Selonc la *groixece* des racines. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 126 v°.)

Chil .III. arbre estoient tuit d'une *grosseche* et d'une haltor. (*S. Graal*, Richel. 24394, f° 32c.)

Por la pesantume de son cors et por la *groisece* de lui. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 259b.) P. Paris, *grossesse*.

— Grosseur, tumeur :

La chair mollifie les *grossesses* des apostumes. (*Jard. de santé*, I, 151, impr. la Minerve.)

— Grossièreté :

La *grossesse* des humeurs. (*Jard. de santé*, I, 1, imp. la Minerve.)

— Rigueur :

Ensi estoient tormenté par la *groissece* dou tans. (*Hist. de Jul. Cesar*, ms. S.-Omer 722, f° 135c.)

GROSSET, adj., un peu gros :

Bouche petite, auques *grossete*.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 139a.)

Se il a nou *grosset* emmi le meen arteil destre. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 201, Chabaille.)

Au pere retraoit il des euz que il avoit un pou *grossez*. (GUILL. DE TYR, XVI, 1, P. Paris.)

Un chauderon d'argent blanc, roont et assez *grosset*. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 761, Laborde.)

Une piece de toile asses *grossete*. (1474, *Inv. des bagues de Gabrielle de Latour*, Ann. de la Soc. d'hist. de Fr., 1880, p. 286.)

Quelque corps un peu plus *grosset*. (MONT., *Ess.*, II, 37, p. 515, éd. 1595.)

Bas-Valais, Vionnaz, *groset*, un peu gros.

Nom propre, *Grosset*.

GROSSETÉ, *groisseté*, s. f., grossièreté :

La *groisseté* des humors. (BRUN. DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 25d.)

La *grosseté* de l'eau se decuict. (*Miroir d'Alquimie*, p. 20, éd. 1557.)

GROSSETEMENT, adv., en gros :

Ai je la matire reprise,
Grossetement, selonc la letre,
Et la vueil en ce romans metre.
(GUIART, *Roy. lign.*, prol., 354, Buchon.)

Je m'en passe legierement,
Si l'espondrai *grossetement* (la fable).
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 150b.)

GROSSEUR, *groisseur*, s. f., grossesse :

Gesir d'enfant, ou de langeur, ou de *groisseur* pres de son terme. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, ch. XLIV, 26, Beugnot.)

Comme Ysabel fille du feu Gerart eust esté engroissie sanz mariage, laquelle *grosseur* pour doubte de son pere et de sa mere..... elle eust celee. (1377, Arch. JJ 112, pièce 107.)

— Grossièreté :

Pour le *grosseur* et le inurbanité et rudesse du peuple de Scithie. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 56 v°.)

Imbecillité et *grosseur* d'esprit. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 54, Bouchet.)

GROSSIER, s. m., marchand en gros, terme s'appliquant à plusieurs métiers :

Nus ne puet estre fevre a Paris, c'est a savoir marischax, greifiers, hiaumiers, veilliers, *grossiers*, que il n'achate le mestier du roy. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XV, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Nous voulons..... que de toutes denrees... puisqu'elles seront affoirees, tout le commun en puisse avoir au prix comme les *grossiers* les acheteront. (1305, *Lett. pat. de Phil. le Bel*, Annuaire de la boulangerie des arrond. de St Denis et de Sceaux, p. 207, Paris 1856.)

Ordonne que monsieur le fabricueur et les *grossiers* de Vouillé affermeront leurs gros. (1374, Ste-Radeg., *Reg. capit.*, Arch. Vienne.)

Tout ly envoy de poisson qui seront fais de ceulx de dehors a Amiens, les *grossiers* les venderont et porront vendre en gros par leurs mains, par prenant seullement pour leur salaire de la somme de poisson .II. solz seullement. (XIVe s., *Ordonn. de l'échevinage sur le commerce du poisson de mer*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. II, p. 139.)

La estoient tous ouvriers mecanicques, *grossiers*, drapiers, poissonniers, espissiers, parmentiers. (MOLINET, *Chron.*, ch. IX, Buchon.)

Je ne voy si volontiers
Les boutiques des *grossiers*,
Comme j'aime en chaque rue
Les bouchons des taverniers.
(*Vaux-de-Vire de J. Le Houx*, XLVI, Jacob.)

Et jusqu'au commencement du XVIIIe s. :

Marchand *grossier* vend estoffes, etc, (*Acte de 1614*, La Bassée, ap. La Fons-*Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Defendons en outre ausdits *grossiers* et merciers de mettre eux mêmes des coupons d'étoffes audites vendues. (*Ordonnances des magistrats de Lille*, 17 oct. 1716, ap. Vermesse, *Dict. du pat. de la Flandre*, p. 276.)

Lille, Champ. et Canada, *grossier*, marchand en gros.

GROSSIEREMENT, adv., en gros :

Il convient parler figuralment et *grossierement*. (ORESME, *Eth.*, X, 16, éd. 1488.)

GROSSIN, s. m. ?

Ung petit monceau de lait et *grossin* recent de myne cuyvreuse. (*Comptes des mines de Jacques Cœur*, Arch. KK 329, f° 194 v°.)

GROSSOIEMENT, - *aiement*, s. m., acte grossoyé :

Les minutes et *grossaiemens*. (*Compte de Jaquet de Loynes*, 1419-1421, Forteresse, Despence, XI, Arch. mun. Orléans.)

GROSSOIER, - *oyer*, - *ier*, verbe.

— Act., grossir :

Si tu les oys abayer ou *grossoyer* leur menee, laisse aler tes autres chiens. (*Modus*, f° 34 v°, Blaze.)

— Neutr., grossir, devenir gros :

La mer *grossoyoit*. (JOINV., ch. CXXVII, Wailly.)

Quant je lis ou livre de joye
Les lunettes prens pour le mieulx :
Par quoy la lettre me *grossoye*
Et n'y voy ce que je souloye.
(*Poés. de Charles d'Orl.*, p. 190, Champollion.)



GROSSOYE, s. f., transcription d'une minute en grosse :

Et aud. procureur pour la *grossoye* de lad. requeste, .I. lx. s. (1536, *Compte rendu aux March. fréq.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 349.)

GROSSON, voir CROÇON 2 au Supplément.

GROSSOUR, voir GROSSEOR.

GROSSURE, s. f., grossièreté :

Per cause del *grossure* et stobernesse de mesme ladite leyne. (*Stat. d'Edouard IV*, an VII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

GROUCEMENT, *grocement*, *grucement*, s. m., grondement, grognement, murmure :

Tantost devient orgiuse,
Et anuis et envie,
Et noise et *grocemens*
Et ire et jalousie.
(*Dov vrai Chiment d'am.*, Richel. 1553, f° 516 v°.)

N'i a *groucement* ne murmure.
(*La voie de Paradis*, Richel. 837, f° 91d.)

N'i a ki tant n'en ait qu'il n'i a *grucement*.
(*Horn*, 3478, Michel.)

GROUCHAUMENT, adv., en grondant, en grognant :

Faire lui fait son payement
A .I. qui le fait *grouchaument*,
Mais il ne l'ose refuser.
(GAUT. D'ARRAS, *Eracl.*, ms. Turin, f° 3f.)

GROUCHIER, voir GROUCIER.

GROUCIER, *grousser*,-*ier*, *groucher*,-*ier*, *grocier*, *grocher*,-*ier*, *grucer*,-*ier*, *gruchier*, *gruscier*, *croucier*, v. n., gronder, grogner, murmurer :

Callos ses fix l'ocist d'un esquekier;
Por seul itant que j'en osai *grochier*
Me volt il faire en sa cartre lanchier.
(RAIMB., *Ogier*, 4410, Barrois.)

Et li seignur en *unt* suvent entre eus *gruchié*.
(GARNIER, *S. Thom.*, Richel. 13513, f° 9 v°.)

Par les forez po eit chacier,
N'i ot si hardi forestier
Ki cuntredire li osast,
Ne ja une feiz en *gruscast*.
(MARIE, *Lai d'Eliduc*, 37, Roq.)

Il n'est pas drois qu'il vos anuit
De herbergier a vostre amie.
— Damoissele, je ne *grouc* mie,
Fait mesire Gauvains, par foi!
(*Gauvain*, 3606, Hippeau.)

Je ne quier qu'en soies lases
De li amer, tant que j'en *grous*.
(*Ib.*, 4084.)

Ce dist Corsols, et nus n'en *grouce*,
Fors seul Clarin qui s'en coroce.
(*Parton.*, 8251, Crapelet.)

Mains en mesdient et mains en *grocent*.
(*Ib.*, 8418.)

Les armeures, qui qu'en doie *groucier*,
Averas tu, par Diu le droiturier.
(*Auberon*, 1603, Graf.)

Que la panthere n'en *grouchast*
Ou qu'a moi ne se courouçast.
(NICOLE DE MARGIVAL, *la Panthere d'Amors*, Richel. 24432, f° 158b.)

Ke cil ne voisent *grouchant*
Ki orront le virelai.
(J. DE RENTI, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 41, 19.)

Et se honte en fait, ja n'en *grouchera* on.
(MAIST. RICHARS, *Chans.*, Vat. Chr. 1492, f° 41 v°.)

Fevre, fet il, ne te coroce,
Qu'en bat sovent celi qui *grouce*.
(*Le Jument au deable*, 79, G. Raynaud, *Romania*, t. XII, p. 222.)

Mais ja par moi n'en *iert grocié*
De ce que il est arosez.
(*De la Sorisete des Estopes*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, IV, 165.)

Qui *grocier* en vodra, si *grouce*,
Qui correcier, si s'en corrouce.
(*Rose*, 11693, Méon.)

Ou que honte et paor en *croucent*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 52d.)

Dont mains *groucent* de cuers qui des dens sont [rians.
Le Dit des Mais, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 184.)

Enquor va *grochant* la forniere,
Qui est mout orguellose et fiere.
(EST. DE GOZ, *Vilains de Verson*, 222, Reg. redd. M. S. M.)

Ils *gruscerent* vers Deu. (*Sarmons en prose*, Richel. 19525, f° 157 v°.)

Sans ceu que je ne aucun de mes hers en puisson de riens *grouchier* ne venir encontre. (*Ch. de* 1286, S. Wandr., Arch. S.-Inf.)

Il la vouloit baisier, mais elle aloit *grouçant*.
(*Le Dit de Ménage*, 31, Trébutien.)

Aucun de ses familes *groussoient* de ce qu'il fesoit si larges aumosnes. (JOINVILLE, *Hist. de St Louis*, p. 232, Michel.)

Mes li mesages n'ot oncques esté en cel pais ne ne conut la contree, si *grouça* d'aler i. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 223a.)

Charles li Chauf en *a* plus que Lois *groucié*.
(*Gir. de Ross.*, 168, Mignard.) Impr., *groncié*.

Et entr'euz en *ont* fort *groucié*.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 2478, Buchon.)

Par quoy ne deussiez pas *grocer*
N'a moy si asprement tencer.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 13a, impr. Instit.)

Or ay de telz chiens foison...
Souvent mordent et souvent *groussent*.
(ID., *ib.*, f° 76a.)

Se debonaireté veulx suivre,
Qui est franche, courtoise et douce,
C'est celle qui nul temps ne *grouce*
De riens qui lui puist avenir.
(J. BRUYANT, *Chemin de pauvreté et de richesse*, ap. Génin, *Maistre Patelin*, Notes, p. 296.)

Et se nulz en frouche,
Ou en parle ne en *grouche*,
Fay le pugnir de son claim.
(EUST., DESCH., *Poés.*, II, 318, A. T.)

Je retourneray, qui qu'en *grousse*.
(*Maistre Patelin*, p. 67, Jacob.)

Qu'a fin les metera, qui qu'en doie *groucier*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 876, Chron. belg.)

Quand le peuple d'une contree
Est tenu dessoubz ung princier
Si serré qu'il n'ose *groucier*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 8994, G. Paris.)
Impr., *groncier*.

Et qu'esse cy? En *grousse* tu?
(*Farce des cinq Sens*, Anc. Th. fr., III, 323.)

Et si n'en eusse osé *grousser*
Pour cause que je lui debvois.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 380.)

Deux amis a une bourse,
L'un chante et l'autre *grousse*.
(GABR. MEURIER, *Tresor des Sentences*, Anvers 1564.)

Par os en bouche
Se tait qui *grouche*.
(BOUVELLES, *Prov.*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Et vray est que quant femme est dissolue a divers amans, ilz *groucent* l'ung a l'aultre et abayent comme chiens. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, I, XVIII, f° 25 r°, éd. 1515.) Impr., *groncent*.

— Fig., en parlant du grondement de la mer ;

Une roche est en mer seans...
Contre qui la mer *grouce* et tance.
(*Rose*, 5945, Méon.)

Une roche est en mer seanz...
Contre cui la mer *groce* et tance.
(*Ib.*, Richel. 1573, f° 50c.)

— Infinitif employé substantivement :

Que ci vaut don le corrocier,
Le lermoier, ne le *grocier*?
(*Rose*, Richel. 1573, f° 58b.)

Le lermoier et le *groucier*?
(*Ib.*, 6874, Méon.)

Groucer est resté dans le pat. norm. Il s'emploie particul. du côté de Vire, dans le sens de gronder. A Alençon il se prend aussi dans le sens de se courroucer. A Cherbourg, il signifie remuer légèrement.

1. **GROUEE**, s. f., terre mêlée de matière pierreuse :

Trois cens arpens de terre tant labourables que *grouees*. (1457, *Denombr. de la chastell. d'Andely*, Arch. P 307, f° 24 r°.)

Grouée s'est conservé en Bretagne, Côtes-du-Nord.

Cf. GROE.

2. **GROUEE**, *grohee*, *greuee*, s. f., cueillette :

Selon laquelle sentence, ne voulant passer le temps en oysiveté, mere de tous vice, ains repatrier et recreer les esprits humains quelques fois agitez des passions melancoliques, me suis ingeré mettre par escrit icelles joyeuses histoires, alliant excellents traicts de la verité, fidellement recueillis a la *grouee* des meilleurs arbres de la forest de Lyons. (*Nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, aux lect., Bibl. elz.)

Il y a aussi une autre petite isle tiran a senestre costé, nommee Lifredent, dans laquelle nous trouvasmes grande multitude de singes cornus, de poil orangé, lesquels ont toujours la roupie au bout du nez, comme nouveaux mariez, lesquelles roupies deviennent perles aussitost qu'elles sont tombees a terre, que les gens de ce pays vont tous les matins cueillir par pannerees, comme l'on fait la *grouee* des fruicts. (*Ib.*, p. 35.)

— Fig., volée, multitude :

Et onques on ne vit *greuee* d'oisillons eulx parquer sur ung buisson, comme chascun monta contre ledit boloart. (*Journal du siege*, ms. Saint-Petersbourg, ap. Boucher de Molandon, *Délivr. d'Orléans*, p. 35.) Var., *grouee*. (Ms. Vatican.)

Voyla une droicte *grohee*
De gens de bien.
(*Myst. de la Pass.*, f° 145d, impr. Instit.)

En rouchi, on dit « une *grouée* de

canes » pour une volée de canards. En Poitou, canton de Chef-Boutonne, *grouée* se dit surtout des petits poulets qui suivent leur mère, se pressent autour d'elle. Dans la H.-Norm., vallée d'Yères, on entend par *grouée* les pommes qui tombent avant le lochage; on dit aussi *egrouure, grouinage*.

GROUELLE, voir GROELE.

GROUETE, voir GROETE.

GROUETEUX, voir GROETEUX.

GROUGE, s. f., crosse, bâton fourchu :

La dame i porta une *grouge*,
Et li chapelains la coorge.
(*Renart*, 3417, Méon.)

GROUGNEUSEMENT, voir GROIGNOSEMENT.

GROUGNOIS, s. m., museau d'un animal :

Une robe a femme fourree de *grougnois* noir. (1453, Arch. JJ 184, pièce 392.)

GROUGNOYER, voir GROIGNOIER.

GROUILLER, *grouller*, v. n., gronder :

Le cul *grouille* fort.
(*Farc. des cinq sens*, Anc. Th. fr., III, 311.)

Il ne sert riens que de *grouller* :
Aussi est il souvent escoux.
(*Ib.*, III, 307.)

Mortagne (Flandre française), *grouller*, gronder.

GROULARD, s. m., sorte d'oiseau :

On le voit se tenir sur les haultes sommitez des buissons, et remuer tousjours les aelles et pource qu'il est ainsi inconstant, on l'a nommé un traquet. Les autres l'ont nommé un thyon, mais n'avons sceu pourquoy autres un *groulard*. (BELON, *Nat. des oys.*, 7, XVIII, éd. 1555.)

GROULE, voir GROLE.

GROULEMENT, voir CROLEMENT au Supplément.

GROULLER, voir GREULER.

GROUMET, voir GROMET.

GROUMME, s. m., gobelet de bois :

Au *groumme* burent, et oisillons harpoient
Pour rebaudir et le dru et la drue.
(*Banquet du Boys*, I, Poés. fr. des XVe et XVIe s., X, 198.)

GROUNAISE, voir GORNAISE au Supplément.

GROUNDIR, voir GRONDIR.

GROUPPIL, voir GOUPIL.

GROUSEQUIN, voir CREUSEQUIN.

GROUSER, voir GREUSIER.

GROUSIAL, s. m., grêle ?

En celle meismé annee cheyrent
Trop grans *grousials* en ce pays,
Dont mainte gent furent apovris,
Qui perdirent tous leurs ahans.
(*Chron. de l'Abb. de Floreffe*, 2885, Mon. pour serv. à l'Hist. de Belg., t. VIII.)

GROUSSIER, voir GROUCIER.

GROUTER, v. a., mettre du crépi à une muraille :

Si y avoit une tour des Dejectz ruineuse et dangereuse de tumber pour sa haulteur, si fut advisé d'icelle abbattre a la raison de la muraille, et icelle *grouter*, reparer et craneller, de sorte que fust defensable et en seurté. (1534, *Reg. cons. de Lim.*, I, 243, Ruben.)

Pat. limous., *greuta*, mettre du crépi à une muraille, *deigreuta*, enlever le crépi en grattant.

GROUTONNIERE, voir GLOUTONNIERE.

GROUVEL, s. m., fleur d'avoine :

Ne porront nulz foullons fouller que trois saies a une fois, et mectre sur les dites trois saies ung pot de *grouvel*, qui est de fleur d'avoine. (1480, *Stat. des sayeteurs d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, II, 380.)

GROUWER, v. a., tailler, émonder :

Un fermier puet et pora despoullier et *grouwer* toutes les saules et poupeles a tieste qui sont autour des terres, pres, pastures a lui loues, de trois ans en trois ans. (1406, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GROUX, voir GROS.

GROXOM, voir GRUXON.

GROYE, voir GROE.

GROYER (SE), v. réfl., se vanter d'une manière fanfaronne :

Quant il a bien beu, il se vante gorgiasement de sa vaillantise, or il *se groye*, (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 500, Génin.)

He hosteth him to moche : il *se groye* trop. (ID., *ib.*, p. 461.)

GROZBIZ, voir GROBIS.

1. **GRU**, s. m., gruau :

Les blez, orges, *grus*, pois, feves. (1391, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 11 v°.)

A raison de quoi les gens du roy nostre dit seigneur, ou les ayans cause, prennent au dit moulin chacun an cinquante deux boisselets de moulte, ainsi qu'elle vient, moitie res et moitie combles, a la mesure en quoy on reçoit laditte moulte, et une somme de *gru*. (*Cartul. de Jumièges*, t. I, p. 30, ap. Duc., *Grutum*.)

Il est question du moulin a *gru*, et des réparations qu'on y fit dans le *Compte de Dieppe*, 1405-1406. (Léop. Delisle, *Cl. agric.*, p. 481.)

Le suppliant conduisit une charretee de grain ou *gru* pour mouldre au moulin. (1477, Arch. JJ 206, pièce 1003.)

Pour vendue de *gru*. (*Arch. munic. de Rouen*, reg. GG, f° 14 r°.)

Les mecredi, vendredi et sambedi apres les Brandons, et aultres semblables jours des aultres sepmainnes de caresme, l'on doit faire et livrer au convent des *gruz* d'avenne. (1550, *Man. administr. de Baume-les-Moines*, Arch. Jura, Prost, p. 67.)

Ni *grus* ny riz. (G. DE SEYTURIERS, *Man. adm.*, ap. Ferroul-Montgaillard, *Hist. de l'ab. de S. Claude*, II, 332.)

Les brasseurs sont appelés *gruarii* dans le *Cartulaire de Foucarmont*, f° 53 v°.

Et encore au XVIIe s. :

Gru le muid, mesure de Paris, payera comme orge. (*Tarif de* 1664.)

Lorr., Rémilly, Comtois et Suisse rom., *gru*, gruau. Jura, piler les *grus*, piétiner sur place, marcher avec difficulté après une longue course. Champ., *gru*, son.

Nom propre, *Gru*.

2. **GRU**, s. m., le menu fretin :

Ke nus ne peske a teis rois estroit ke le *gru* i puise demoreir. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer, A B XVIII, 16, n° 283.)

3. **GRU**, voir GRIU.

GRUAGE, *gruiage*, *griage*, s. m., droit sur les forêts :

Et leur ont baillé franc et quitte de tous *gruiage*, de pasture et de tous autres usage. (*Lett. de* 1281, Moreau 205, 135 v°, Richel.)

Item les *griages* de la chastelenie de Meullent excepté l'escressement qui se estant es fiez et arrerefiez et es teneures de Laroche. (1298, *Ordonn.*, Dupuy, CXXXIV, 46, Richel.)

Lesquieus (bois) sont en nostre *griage*. (1309, Arch. JJ 41, f° 63 r°.)

Esquieus nuef arpens nous aviens *gruage* aussi come es autres bois. (1315, Arch. JJ 52, f° 58 r°.)

Pour les *griages* des bos vendus. (1319, *Recette du Cté de Blois*, Arch. KK 296, f° 5 r°.)

Le *gruage* avec tous ses drois. (1326, Arch. JJ 64, f° 97 r°.)

Et doit prendre et parcevoir chacun an a la feste de Saint Andrieu, en l'hostel de ladite conciergerie a Paris, ou la il lui plaist en ladite ville, tout le *gruage* de tous les bois d'Yveline, et de toutes les appartenances et appendances d'iceux. (1358, *Ord.*, III, 315.)

Item le droit du *griage* prent en .IIII. d., .III. poitevinnez. (*Denombr. du baill. d'Am. et de Doullens*, Arch. P 137, f° 1 v°.)

Lequel Regnault venoit de la Ferté soubz Gevre, chargé de biens meubles en deux chariotz, et y amenoit sa fiancee ; et quant le suppliant aperceut ledit Regnault et ce qu'il menoit, il arresta tout et demanda a ladite fiancée la parelote et le *gruage*, pour ce que a icellui suppliant appartenoit de lever ledit *gruage* ou barrage. (1451, Arch. JJ 184, pièce 146.)

Ceux qui sont en grurie quand ils seront en couppe mesurez, arpentez, layez, criez et livrez selon la coustume de *gruage*. (*Coust. d'Orl.*, ch. I, art. 82, Nouv. Cout. gén., III, 740^b.)

GRUAL, adj., comme *gruier*, dressé à prendre la grue ?

Et ot la char plus blance que argent ne cristal,
Les ieus vairs en la teste comme faucon *grual*.
(*Gui de Bourg.*, 2208, A. P.)

GRUBELLE, s. f. ?

Deux potz de *grubelles* et autres pluseurs chouses. (1471-72, *Compt. du R. René*, p. 258, Lecoy.)

GRUCELLE, s. f. ?



Je pris deus etourneaux et deus merles au glus,
Je luy vins apporter avecque des *grucelles*.
(Cl. Turrin, *Œuv. poét.*, Egl., I, éd. 1572.)

Grucement, voir Groucement.

Gruchier, voir Groucier.

Gruçur, s. f., gémissement :

..... E del *gruçur*
Del pulent enfer nus delivre.
(Chardry, *Set dormans*, 1846, Koch.)

Cf. Groucier.

Grue, s. f. ?

Six harens, quatre pains et une *grue* de veau. (1421, Arch. JJ 171, pièce 422.)

Grueche, adj. f., qui se nourrit de gruau, de son :

Tu as le nez fait comme une truie *grueche*. (Ber. de Verville, *Moy. de parv.*, p. 107, Jacob.)

Gruen, voir Gruin.

1. **Gruer**, v. n., fabriquer du gruau :

Sont tenus de morre et *gruer*. (1274, *Franch. de Dole*, Arch. de Dole.)

2. **Gruer**, v. n., faire le pied de grue ?

Mais tous les jours *gruer* soubz l'asseurance
Que ceste fiebvre aura sa guerison.
(Sceve, *Delie*, cviii.)

Gruffumun, s. m., nom d'une maladie des faucons :

Quant tu voiz les faucons qui loichent lor piez, et traient a els les pennes de lor eles et de lor coes, sachiez que il ont *gruffumun*. (*Traité de fauconn.*, Richel. 12581, f° 85 r°.)

Grugier, v. n., égruger :

Et toutes les graines desdits lins et chanvres je les doys *grugier* a mes despens. (1484, Ste-Croix, Boncœur, Arch. Vienne.)

Grugnir, voir Grognir.

Gruiage, voir Gruage.

Gruiel, s. m.?

S'il avenoit a alcun drap moulliet u il euist a amander, fust par laner, fust par fouler, fust par enwiseure, fust par *gruiaus*. (1262, *Bans aux échev.*, *OO*, *ass. s. les drap. de Douai*, f° 7 r°, Arch. mun. Douai.)

Drap boin et loial, et sans roie et sans *gruiel*. (*Ib.*)

1. **Gruier**, s. m., garde-forêt :

Baclelerot commanc a Diu,
Je vois de men cors faire aliu,
Tous dis n'est mie *gruiers* maire.
(*Congié Baud. Fastoul d'Aras*, 478, ap. Méon, *Fabl.*, I, 127.)

Jehanne de Bar, comtesse de Garennes, mainbour de la contei, a Jehan de l'Ospitaul nostre *gruier*, salut. (1353, *Compte de Jean de l'Hospital*, ap. Servais, *Annales du Barrois*, I, 357.)

Nom propre, *Gruyer*.

2. **Gruier**, *gruyer*, adj., expert :

Il n'i a roi ne prince si *gruier*,
S'il vuet parler d'aucun bien grant afaire,
Ançois n'en croie un vilain pautonier,
Por tant qu'il ait tresor en son aumaire,
Que le meillor qui soit trusqu'a Cesaire,
Tant le sache preu et bon chevalier.
(Jacq. de Cisoing, *Chans.*, Hist. litt., XXIII, 634.)

Grand ruffien et *gruier* de tous les bordeaux. (L'Estoile, *Mém.*, 1re p., p. 65, Champollion.)

Un *gruyer*, par metaphore, un habile homme, un home plein d'experience, un vieux *gruyer*. (Oud., *Cur.*)

3. **Gruier**, adj., dressé à prendre la grue :

Fist porter
Avec lui deus faucons *gruiers*,
Et ot avec lui deus levriers.
(*Du Filz au seneschal*, 628, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 351.)

Gruierie, s. f., juridiction d'un gruier :

Ilz ont plusieurs usaiges es bois de *gruierie* de la conté d'Aucerre pour y hayer et chassier a cors et a cris. (1486, *Terrier du roi*, Arch. mun. Avallon, II, 1.)

Lieu dit, la *Grérie* (Oise).

1. **Gruin**, *gruen*, s. m., enveloppe du froment :

Que de tout cest grain c'on menoit en se grange ke li paille et li estrains et li *gruins* et li espeillon en estoient sien. (*Ch. de juillet* 1241, N.-D. de Cambrai, Arch. Nord.)

Nous avons vendu.... tout le hauton et tous les fourages et le *gruen*.... de nos et de no maisnie, quant on vane. (1253, *Cart. Esdras de Corbie*, Richel. l. 17760, f° 114 r°.)

2. **Gruin**, voir Groin.

Gruinard, voir Groignart.

Gruing, voir Groin.

Gruis, *gruys*, *grux*, s. m., enveloppe du froment, gruau :

Avoc le bran, avoc le *gruis*.
(G. de Coinci, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux., f° 128c.)

Mors dessoivre rose d'espine,
Paille de grain, *gruis* de ferine.
(Thib. de Marly, *Vers sur la mort*, xxxii, Crapelet.)

.v. setiers de *gruis* achetes des boulengiers pour donner aux vaches pour emgressier. (1328, *Compte d'Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, f° 16 r°.)

Qui vendera *gruys*, il le mesurera au pichet, sens fer, et a cul et a comble, sur .v. s. (*Ordonn. de la ville de Vailly*, Arch. admin. de Reims, t. III, p. 491, Doc. inéd.)

Le ung des jours l'on lyvre ris, l'autre *grux*. (*Off. claustr. de S. Oyan*, iii, Génin.)

Une maniere de *grux* bien cler, a mode de potage, qui est fait de grus d'avoyne et de pain, nommé des papetes. (*Ib.*)

Gruisier, voir Greusier.

Grume, s. f., pepin de raisin :

Des *grumes* pressurees ou du marc de raisins se fait de la beuvette. (Comenius, *Janua aurea reserata duarum linguarum*, p. 102, éd. 1659.)

Grumel, s. m., partie de la poitrine du bœuf :

En la moitié de la poitrine de beuf a quatre pieces, dont la premiere piece a nom le *grumel*. (*Ménagier*, II, 86, Biblioph. fr.)

Grumelé, adj., ridé, flétri :

Del vent et de la pluie ont la char *grumelee*.
(*Conq. de Jerus.*, 1782, Hippeau.)

Grumeler, v. a., gronder :

Mais *grumeler* vueil a ma porte
Mon filz le prince, en telle sorte
Qu'il diminue sa noblesse.
(Gringore, *Jeu du Prince des Sotz*, Sottie, I, 224, Bibl. elz.)

Grumeleur, adj., grondeur :

S'il vient quelque mutin,
Grumeleur ou lutin,
Qui te face hutin
Pour avoir ton butin,
Prens fourche, houe et pic.
(*Complaint. de France*, Poés. fr. des xve et xvie s., VIII, 88.)

Grumeleux, adj., en dispute, en querelle :

Vous qui honneur et armes et dames amez,
Qui poursivez pour los et pris acquerre,
Tous amoureux, qui vous entremettez
De faire diz et chançons sur la terre,
De vous me guermente et plain,
Du plus faingnant, faux et mauvais villain
Qui oncques fu et le plus *grumeleux*,
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 215c.)

Alors l'evesque et les ministres
Furent entre eulx fort *grumeleux*,
Car selon leurs loy et chapitres
Ilz trouvoient le cas merveilleux.
(Marcial, *Louanges de Marie*, f° 42 v°, éd. 1492.)

Grumellement, voir Gromellement.

Grumer, v. n., rendre des grûmes de raisins :

Et si elles *grument* dedans le dit temps, c'est a dire qu'il apparoisse par la fiente qu'ilz ayent mangé raisins, lesdictes bestes sont confisquees a la justice. (*Coust. du Nyvernais*, f° 493 r°, éd. 1546.)

Grumisseau, s. m., petit grumeau :

Grumulus, petit grumeau, monceau ou amas, *grumisseau*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Grun, s. m. ?

Foyes de veaux, poullets au *grun*.
(1560, *Cuisine papale*, p. 61, Fick.)

Grundilaunce, voir Grondillance.

Grundillement, voir Grondillement.

Grundillier, voir Grondillier.

Grunir, voir Grognir.

Grunissement, voir Grognissement.

Gruolleux, adj., riche en gruau :

Le grain (du blé de Brie) est court, et *gruolleux* plus que les autres, ce qui faict poiser le grain. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 663, éd. 1597.)

Cf. Grioteux.

Gruotte, *griotte*, s. f., gruau :

Les fueilles tendres du laurier, broyees et incorporees en *gruotte* seche, sont singulieres aux inflammations des yeux. (Du Pinet, *Pline*, xxiii, 8, éd. 1566.)

Puis apres on le piloit (le froment) tout menu avec un pilon roulant au moulin

pilant, et il se faisoit de la *griotte*, dont on appreste et accommode des bouillies et de la froumentee. (COMENIUS, *Janua aurea reserata duarum linguarum*, p. 90, éd. 1659.)

GRUP, adj. ?

Son proces va tout a rebours
S'il est *grup*.
(*Myst. de la Pass.*, f° 146c, impr. Instit.)

GRUPEE, s. f., part, portion :

Pour mettre mignons en alaine
Voicy fine espice sucree,
Et tel y laissera la laine
Qui n'en aura ja la *grupee*.
(*Myst. de la Pass.*, f° 62c, impr. Instit.)

GRUPPEMENT, s. m., action de saisir :

Par fraudulentes poinctures, *gruppemens* harpyacques, importunitez freslonnicques, me evocquoient du doulx pensement, onquel je acquiesçois. (RAB., l. III, c. 21, éd. 1552.)

GRUPPER, v. a., saisir, happer :

Un chat, durant les grandes gelees, poursuivoit un gros rat de grenier dans une gouttiere, lequel estant presque entre les griffes dudit chat, se cuida jetter du haut en bas pour se sauver, et le chat apres le pensant *grupper*. (*Nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 55, Bibl. elz.)

Je le vous *grupperay* au cruc. (RAB., l. III, c. 12, éd. 1552.)

Qui desrobbe, ne sugse, mais *gruppe*, (ID., *ib.*, c. 18, éd. 1552.)

Et en disant ces mots *gruppe* sur la table et enleve ceste teste. (*Hist. mac. de Merlin Coccaie*, p. 213, Jacob.)

— *Gruppé*, part. passé, attrapé :

Les plus rouges y sont *gruppez*.
(*Poés. attrib. à Villon*, l'Acteur, Bibl. elz.)

— ?

L'ung est rusé, l'autre *gruppé*,
L'ung est fort et l'autre huppé.
(*Monologue Coquillart*, II, 224, Bibl. elz.)

GRUS, terme d'injure :

Icellui Girart appella la suppliante deux ou trois fois *grus*, *grus*, et pour ce qu'elle n'entendoit pas que c'estoit a dire desdites parolles, demanda audit Girart que c'estoit a dire : lequel Girart lui dist que c'estoit a dire ribaude, en l'appelant par pluseurs foiz : *grus*, ribaude, *grus*, ribaude. (1415, Arch. JJ 169, pièce 61.)

GRUSCIER, voir GROUCIER.

GRUSE, voir GREUSE.

GRUTE, s. f., droit établi en Flandre et en Bourgogne sur le grain qui servait à fabriquer la bière ; on nommait ce droit en flamand *gruytgeld*. Il était donné en fief à quelque noble seigneur qui portait le titre de grutier, en flamand *de gruter*. Il existait à Gand une noble et ancienne famille du nom de *De Grutere*. (*Invent. des chart. des comt. de Fland.*, p. 9.)

GRUTPORTE, voir GRUTPOT.

GRUTPOT, *grutporte*, s., charrette :

La charete qui sont en flamenc dit *grutpot*. (1328, *Tarif de tonlieu*, Arch. S.-Omer, CXCIX, 4, n° 89.)

Caretee *grutporte*. (XIIIe s., *Tarif de tonlieu*, Arch. du Chap. de S.-Omer, II, G 1899, n° 150.)

GRUVE, s. f. ?

Item la *gruve* des heritages d'entour Beaugency prisie huit livres par an. (1328, *Ch. des compt. de Paris*, f° 30 v°, ap. Duc., *Gruvium*.)

GRUX, voir GRUIS.

GRUXON, *groxom*, s. m., son :

De cherbons et de *gruxon*. (1256, *Hist. de Metz*, III, 212.)

Que li bollengier doie paier des or en avant les copillon a soulz de l'ospitaulz dou *groxom* qu'il venderont. (1312, *ib.*, III, 302.)

Les gens descouvroient leurs maisons, qui sont couvertes de xolz, et les descoupoient menus et les donnoient a mangier a leurs bestes, avec ung peu d'avoinne ou de *gruxon*. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1499, Larchey.)

GRUYAU, s. m., pluie :

Dieu commande a la neige qu'elle descende en la terre, et aux pluyes de l'hyver, et au *gruyau* de sa force. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Job, XXXVII, 6, éd. 1530.) Lat., imbri fortitudinis suæ.

GRY, s. m., sorte d'outil :

Ung *gry* a coupper boys. (*Vente des biens de Jacques Coeur*, Arch. KK 328, f° 269 v°.)

GRYACHE, voir GRIESCHE.

GRYGOIS, voir GRESOIS.

GRYPHÉ, voir GRIFFÉ.

1. **GU**, s. m., fond, creux ?

Si q'an l'aive moillerent li arçon de la sele,
Que d'autre part issi dou *gu* de la gravele.
(J. BOD., *Sax.*, CIII, Michel.)

2. **GU**, voir GIEU.

GUAAINERIE, voir GAAIGNERIE.

GUAAINGNABLE, voir GAAIGNABLE.

GUABARROT, voir GABAROT.

GUABELER, voir GABELER.

GUABER, voir GABER.

GUABOIS, voir GABOIS.

GUADINE, voir GAUDINE.

GUAEMENT, voir GUAIMENT.

GUAENGNABLE, voir GAAIGNABLE.

GUAENGNACHE, voir GAAIGNAGE.

GUAGERE, voir GAGIERE.

GUAGERIE, voir GAGERIE.

GUAGIER, voir GAGIER.

GUAGIERE, voir GAGIERE.

GUAGOIN, s. m., cochon de lait :

Porcaingz et *guagoins* a Bourceneuf, cent solz. Item le quint pain des fours, quatre livres. (1301, *Liv. roug. de la Chambr. des compt. de Paris*, f° 140c, ap. Duc., *Gorrinare*.)

GUAI, *gwai*, *wai*, *wae*, *vai*, interj., malheur !

Guai a mei ! kar li miens cultivemenz purluigniez est. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CXIX, 5, Michel.)

Guai, *guai*, morz est iciz chaitis ! (*Dial. St Greg.*, p. 37, Foerster.) Lat., heu, heu !

Wai a vos, riche gent qui aveiz vostre solaiz. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 61 v°.)

S'il hua, Hue ! *Wae !* taunt k'il en fu pres las.
(GARN., *Vie de saint Thomas*, Richel. 13513, f° 32 r°.)

Vai cele, soit blanche, soit noire,
Qui pour seue biauté aoire
Se paint com ymaige marmoire.
(RECLUS DE MOL., *Miserere*, Ars. 3142, f° 207a.)

— S. m., malheur, infortune :

Or m'est vis, tornez est a *gwai*.
(*Adam*, p. 66, Palustre.)

O vous, riche, ki ci aveiz vostre solaz et lo *wai* ke Deus vos anoncet. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 61 v°.)

GUAIGNAGE, voir GAAIGNAGE.

GUAIGNART, voir GAIGNART.

GUAIGNEOR, voir GAAIGNEOR.

GUAIGNERIE, voir GAAIGNERIE.

GUAIGNIER, voir GAAIGNIER.

GUAIMENT, *gaim.*, *guaem.*, *veim.*, s. m., lamentation :

Li hom de Deu Benoiz soi donat en griez *guaemenz*. (*Dial. St Greg.*, p. 71, Foerster.) Lat., lamentatio.

De l'esglise tantost s'en ist
A plors, a larmes, a *gaiment*.
(*Mir. N.-D.*, Richel. 818, f° 36d.)

Tant i ot pur li fait *veiment*, pleur e cri.
(*Horn*, 3532, Michel.) Var., *guaiment*.

GUAIMENTANT, *weimentaunt*, part. prés., éploré, qui s'afflige, se lamente :

Et cil vindrent en la maison du prince de la sinagoge et vist moltz plorauntz et *weimentaunts*, (*Bible*, S. Marc, ch. V, vers. 38, Richel. 1.)

GUAIMENTEIZ, s. m., plainte, lamentation :

E firent plaintes e plureiz e horrible *guaimenteiz*. (*Rois*, p. 15, Ler. de Lincy.)

GUAIMENTEMENT, *gaim.*, *gam.*, *weim.*, lamentation :

Ce qu'est dons ke li prophete oiet la voix de grant comovement apres luy, si ceu non, k'apres la parolle de Deu, cum et dit as pecheors, seut li *gaimentemenz* de penitence ? (*Greg. pap. Hom.*, p. 100, Hofmann.)

Terre commeute et turbeie est chascuns destroiz pechieres por la conissance de sa culpe et ki puient a *gamentement* de penitence. (*Ib.*)

Lore cumence granz dulurs,
Weimente[*me*]*ntz*, suspirs e plurs.
(*S. Edward le conf.*, 3691, Luard.)

— Cause de douleur :



Encore i ad *guaimentement* asez.
Jadis soleit estre molt grant plentez
De fruit d'arbres, de vignes e de blez.....
Veillist li siecles, la terre est en poverte.
(*Li Rom. des rom.*, Richel. 19525, f° 147 r°.)

GUAIMENTER, *gaim.*, *guem.*, *gam.*, *gem.* *waim.*, *weym.*, *waiem.*, *-anter*, *-eir*, verbe.

— Neutr., se plaindre, lamenter, se lamenter :

Plore e *gaimente*.
(*Rol.*, IV, 201, Génin.)

Adont plore et *gamente*, ne s'en puet astenir.
(*Chans. d'Antioche*, V, 450, P. Paris.)

Tant doucemant a *gamanteir* se prist.
(*Romanc. et pastour.*, Bartsch, I, 8, 51.)

Chi pues veir une dolante
Ki en cest gast pleure et *gemante*.
(*Vie de Marie l'Egypt.*, Richel. 23112.)

Ils plouroient et *waimentoient*
Et en plourant se dementoient.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 113, Peigné.)

Et tout che jour entir userent
En duel faire et en *waimenter*.
(*Ib.*, p. 116.)

Si commencerent courir, s'enquerir, *guementer*, informer par quel moyen, en quel lieu, en quel jour, a quelle heure, comment et a quels propous luy estoit ce grand thesaur advenu. (RABEL., l. IV, prol., éd. 1552.)

— Réfl., se lamenter :

Andemantiers qu'il *se gaimentoit* si,
Li Sarrasins sor le col li revint.
(*R. de Cambrai*, 7011, A. T.)

Et dist Fromons : De quoi *voz gaimentez* ?
(*Jourd. de Blaivies*, 215, Hoffmann.)

La choisi Guion
Qui *se gamentoit*.
(THIBAUT DE NANGIS, *Chans.*, Coll. Mouchet, 8.)

Por noiant voir *se gamente*.
(*Chans.*, ms. Berne 389, f° 93 r°.)

Coique la biele *se gaimente*,
Gerars revint de pasmison.
(GIB. DE MONTR., *Viol.*, 2085, Michel.)

La damoisiele... coumansoit a ploreir moult durement a chades larmes et *se* prist a *gamanteir* moult durement. (*S. Graal*, III, 70, var., Hucher.) Impr., *gamanceir*.

Nulluy *se* peult ny doibt *gamanter* ou plaindre de la pesanteur et charge des armes. (*Flave Vegece*, IV, 44.)

Puis *se gementoit* de celluy qui lui disoit ses fortunes. (*Violier des Hist. rom.*, c. CXXV, Bibl. elz.)

Et *se guementant* es gens doctes qui pour lors estoient en sa court et en Rome en bon nombre, qui estoit cestuy Pan, trouva par leur raport qu'il avoit esté filz de Mercure et de Penelope. (RAB., IV, 28, éd. 1552.)

Pensant qu'ilz *se guementassent* de quelque larron, meurtrier ou sacrilege. (ID., l. IV, c. 48, éd. 1552.)

— Act., regretter, plaindre :

Chascuns la plaint et la *gaimante*
Com s'ele lor fust mere ou tante.
(RUTEB., *Vie sainte Elysabel*, II, 221, Jub.)

E quant Fouke les aperçust, plourt e *weymente* Willam, son frere, e se tient perdu pur tous jours. (*Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 99.)

O noble roy de France
Tant aymé et requis,
Des nobles la substance,
De vaillance le pris,
Ung chacun te *guemente*,
En te plaignant tres fort.
(1525, *Chans. sur la bat. de Pavie*, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, II, 86.)

— Avec un rég. de chose, exprimer par des plaintes :

Lor granz dolors *guaimentoient*.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 45^a.)

— Inf. pris subst., lamentation :

Lai ton *gaimenter*.
(THIEB. DE NANGIS, *Chans.*, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 36, 29.)

GUAIMENTOS, *gaim.*, adj., triste, lamentable :

Mout fu lor contenance amere,
Triste et plaintive et *gaimentose*.
(*Vie St Alexi*, 322, Romania, t. VIII, p. 173.)

GUAINNON, voir GAIGNON.

GUAIRANDON, voir GUERREDON.

GUAIRES, *waires*, adv., conservé sous la forme *guères* ; *dusqu'a ne guaires*, loc., presque, peu s'en faut, bientôt :

Que bien sares *dusqu'a ne waires*
Se je vos ai gabee u non.
(CHREST., *Roi Guill.*, 1237, Michel.)

Si m'ert avis que jou caçoie
Le plus grant cerf que jou veisse,
Dusqu'a ne waires le presisse,
Que li chien si pres li venoient
C'avis m'estoit qu'il le tenoient.
(ID., *ib.*, 2589.)

GUAITE, voir GAITE.

GUAITER, voir GAITIER.

GUAITEUR, voir GAITEOR.

GUALD, voir GAUT.

GUALEE, voir GALEE.

GUALENTIR, voir GALENTIR.

GUALIE, voir GALEE.

GUALIMART, voir GALEMART.

GUALIOT, voir GALIOT.

GUALLER, voir GALER.

GUALLIER, voir GALIER.

GUALOIS, voir GALOIS.

GUALON, voir GALON.

GUALT, voir GAUT.

GUALVARDINE, voir GALVARDINE.

GUAMAUZ, voir GAMAHUZ.

GUANCHE, voir GUENCHE.

GUANDISSANT, voir GANDISSANT.

GUANGNAGE, voir GAAIGNAGE.

GUANGNEOR, voir GAAIGNEOR.

GUARANDISSEUR, voir GARANTISSEOR.

GUARANTAGE, voir GARANTAGE.

GUARANTISE, voir GARANTISE.

GUARANTISUN, voir GARANTISON.

GUARBIN, voir GARBIN.

GUARBOUILLE, voir GARBOUILLE.

GUARCE, voir GARCE.

GUARCETE, voir GARCETE.

GUARÇONNER, voir GARÇONER.

GUARDABLE, voir GARDABLE.

GUARDEMENT, voir GARDEMENT.

GUARDEOR, voir GARDEOR.

GUARDER, voir GARDER.

GUARE DERRIERE, s. m., porte de derrière :

Mais ce sera ung traicté qui aura ung *guare derriere*, et duquel la ou ils se sentiront forts se desenvelopperont. (19 août 1521, *Lettre du Chanc. du Prat à Louise de Sav.*, Négoc. ent. la Fr. et l'Autr., t. II, p. 485, Doc. inéd.)

GUAREISON, voir GARISON.

GUARELLE, s. f. ?

Chevaus et roncins et mulaces et *guarelles* et profinels et resnes et chevesines. (*Règle del hospit.*, Richel. 1978, f° 197 r°.)

GUARENDON, voir GUERREDON.

GUARENNIE, voir GARENIE.

GUARGOULLE, voir GARGOUILLE.

GUARIGUE, voir GARRIGUE.

GUARIMENT, voir GARIMENT.

GUARIR, voir GARIR.

GUARISON, voir GARISON.

GUARISSEMENT, voir GARISSEMENT.

GUARNADE, voir GRENATE.

GUARNERIE, s. f. ?

Toutes les choses que il ont a la *Guarnerie*. (*Ch. de* 1338, Bonlieu, Arch. Sarthe.

GUARNIR, voir GARNIR.

GUARNISSEMENT, voir GARNISSEMENT.

GUAROUL, voir GAROL.

GUARRE, voir GARRE.

GUARREDON, voir GUERREDON.

GUARRERE, voir GUERRIERE.

GUARRIGUE, voir GARRIGUE.

GUARROT, voir GARROT.

GUARROUAGE, voir GAROUAGE.

GUARSACHE, s. m., bail à moitié des fruits :

La value et la quantité du chastiau de Rochefort dessusdit et de la forest du Marcis.... des complans, des gardes, des recepz, des *guarsaches*. (1300, *Liv. rouge de la Chambre des comptes*, f° 130^a, ap. Duc., *Gasalia*.)

GUARSONNALLE, voir GARÇONAILLE.

GUASCHIER, voir GASCHIER.

GUASON, voir GARÇON.

GUAST, voir GAST.

GUASTIN, voir GASTIN.

GUASTINE, voir GASTINE.

GUATEMENT, voir GASTEMENT.

GUATHON, s. m., sorte de mesure :

Ycellui fieu soulloit avoir en rente de froment le nombre de .XLV. quartiers et .V. boisseaux, .III. *guathons*. (1398, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 263 v°.)

Un *guathon* de froment. (*Ib.*, f° 264 r°.)

GUATTE, voir GAITE.

GUAUCRER, voir WALCRER.

GUAVENE, voir GAVRE.

GUAYTABLE, voir GAITABLE.

GUAYVE, adj. f., voir GAIF.

GUBERNATEUR, s. m., gouverneur :

Bon Dieu, de tous biens createur
Et acteur
Et quy es seul *gubernateur*.
(*Second mariage et espousement entre Dieu le filz et l'ame pecheresse*, ms. Valenciennes 233, f° 161 v°.)

Le seigneur de Lunel et tous les magnats et principaux *gubernateurs*, avec toute la noblesse du pays. (J. D'AUTON, *Chron.*, t. I, p. 57, Jacob.)

Dieu Terminus, des fins le conducteur,
De toutes choses maistre et *gubernateur*.
(PIERRE DE LA VACHERIE, *Gouv. des trois Estatz*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., t. XII.)

Le *gubernateur* de la nef. (*Violier des Hist. rom.*, c. CXXV, Bibl. elz.)

GUBERNATIF, adj., qui a rapport au gouvernement :

L'art *gubernatif* de maison. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 136 v°.)

GUBERNATION, s. f., gouvernement:

Gubernation de maison. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 129 v°.)

— Pouvoir :

Toutes liberteis, francieses et *gubernations*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 11868, Scheler, *Gloss. philol.*)

GUÉ, *guet*, *wes*, s. m., abreuvoir :

Devers le *wes* de le capelle. (Nov. 1297, *Lett. de Ph. le B.*, Arch. mun. S.-Quentin, l. I, n° 22.)

Tout membre a membre le mist en .I. sac, puis le porta en .I. *wes* qui ert enmi le chastel. (*Rom. de Kanor*, Richel. 1446, f° 14 v°.)

Harpoys employé a cimenter lesdits *guet* et fontainne. (1521, *Acquits de Laon*, Arch. mun. Laon.)

— Herbage, terrain bas :

Li *gues* estoit as nonnains del mostier ;
Lor buef i paissent dont doivent gaaingnier.
(*R. de Cambrai*, 1394, A. T.)

— Fossé rempli d'eau :

De ci au *gué* ne sont arestеu.
(*R. de Cambrai*, 1954, A. T.)

A Nanteuil-la-Fosse (Aisne), il y a la ferme du Vieux-*Wiet* ou *Wyé* : l'abreuvoir existe encore.

GUEAIGNAGE, voir GAAIGNAGE.

GUEAIGNANT, voir GAAIGNANT.

GUEAINABLE, voir GAAIGNABLE.

GUEAINGNER, voir GAAIGNIER.

GUEBBE, s. f.?

Trente trois grosses naves a *guebbes* et quatorze galleres. (*Négoc. de la France dans le Lev.*, t. I, p. 525, Doc. inéd.)

GUEBLOIER, voir GUERBLOIER.

GUECTE, voir GAITE.

GUEDELLE, s. f., guède, pastel :

Icellui Jaquemart dist au suppliant que il lui devoit la disme de trois jalois de *guedelle*. (1447, Arch. JJ 162, pièce 124.)

GUEDER (se), v. réfl., se gonfler :

Ai pris tant de gibier que c'est merveille, et dont je *me suis* tant *guedé* et remply que j'en creve. (LARIVEY, *Nuicts de Strapar.*, X, 2, Bibl. elz.)

— *Guedé*, part. passé, gonflé :

Heures n'estoient envers vous que minutes
Quant vostre ventre estoit plain et *guedé*.
(*Complaint. des Monniers*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., XI, 70.)

GUEDOFLE, voir GUEDOUFLE.

GUEDON, voir GELDON.

GUEDOUFLE, *guedofle*, s. f., flacon :

Il avoit une petite *guedoufle* pleine de vieille huyle. (RAB., II, 16, éd. 1542.)

Une *guedoufle* de vinaigre. (ID., *ib.*, c. 27.) Éd. Et. Dolet et éd. 1553, *guedofle*.

D'un pot, d'une *guedoufle*, d'une moufle, d'une pantoufle. (ID., III, 16, éd. 1552.)

Cf. COUTOUFLE.

GUEERDON, voir GUERREDON.

GUEIGNERIE, voir GAAIGNERIE.

GUEILLE, voir GORLE.

GUEINCHIR, voir GUENCHIR.

GUEINCOIS, adj. ; *faire le tor gueincois*, s'enfuir :

Renars a fet le tor *gueincois*
Qui n'a cure de sejorner.
(*Renart*, Br. V[a], 1174, Martin.)

Cf. GUICHOIS.

GUEIS, s. m., rivière, gué :

Et li oisel ont pais de tos ceus dou pais,
Or pueent asseur noer par le *gueis*
Et manger des poissons, des grans et des petis.
(*Helias*, Richel. 12558, f° 13[b].)

GUEISSEILLIER, voir GUERSEILLIER.

GUEITE, voir GAITE.

GUEITEOR, voir GAITEOR.

1. **GUEL**, s. m.?

Lait d'amandes, *guel*, ptisane. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 46[b].)

2. **GUEL**, adj., bai, basané, selon Pelletier, *Dict. bret.-franç.*, art. Ghell :

Vache en poil *guel*. (21 oct. 1510, *Inv. par la cour de Treourec*, Arch. Finist.)

Ung beuff *guel*. Deux genisses l'une *guel* et l'autre garre. (*Ib.*)

GUELDON, voir GELDON.

GUELFE, s. f., sorte de navire :

Il aborda une *guelfe* au navire de nostre capitaine. (LEON, *Descr. de l'Afr.*, Voy. de Corsal, II, 150, éd. 1556.)

GUELINE, voir GELINE.

GUELLE, voir GORLE.

GUELLINE, voir GELINE.

GUELTE, s. f., sorte de mesure :

Une *guelte* d'huile. (J. VANDENESSE, *Somm. des voyages faits par Charles V[e] de ce nom*, ms. du XVI[e] s.)

GUEME, voir GEMME.

GUEMENTER, voir GUAIMENTER.

GUENAUX, voir GENAUX.

GUENCHE, *guanche*, *ganche*, *gaianche*, s. f., action d'aller de côté, tour et retour :

Car il en prist tout le cours,
Gaianches, travers et recours
Pour le gibier et pour la prise.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 72[b].)

— Agitation des membres, souplesse, agilité du corps, détour pour échapper :

Tant me faites et tors et *ganches*
De bras, de trumiaus et de hanches.
(*Rose*, 8897, Méon.)

.... *Guenches*.
(*Ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 67[d].)

Tant set poi de luite et de *ganche*
Que li convient ses armes rendre.
(*Ib.*, 9008, Méon.)

Pour faire *guenches* et cembiaus
I vindrent Neptunus et Mars.
(HUON DE MERY, *Tornoiement de l'Antechrist*, p. 18, Tarbé.)

N'ira mie issi, par saint Pere,
Fait cil, n'i aura mestier *ganche*.
(*Mule sans frain*, ms. Berne 354, f° 32[d].)

— Par extension, détour, finesse, subtibilité, ruse, feinte, attrape :

Ja set moult de tors et de *ganches*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 35[c].)

Quant li lox Ysengrins se drece
Qui Renars ot fait meinte *guenche* :
Or est honiz s'il ne s'en venche.
(*Renart*, Br. X, 64, Martin.)

Ci n'a plus ne *guanche* ne tour ;
Quant la mors vos va si entour,
A Dieu cors et arme rendeiz.
(RUTEB., *Complainte ou conte de Nevers*, I, 62, Jub.)

Quar qui de cuer le servira
Bien sachiez qu'il deservira
Par qoi l'ame de lui ert franche :
Ci n'a mestier, fuie ne *ganche*.
(ID., *Vie sainte Elysabel*, II, 168.)

Ne servent Dieu fors que de guile,
De *guenches* servent et de torz.
(*Rom. des trois ennem.*, Ars. 5201, p. 254[a].)

Parquoi a fuites et a *ganches*
Au haut menacier et au taire
Un seul d'eus ne sais quel part traire
Ne ne voit ou bien se reduie.
(GUIART, *Roy. lign.*, 13570, W. et D.)

Et ses freres fort le feri ;
Que ne li valut riens sa *guanche*.
Si que en deus moitiez le tranche ;
En plus de .x. pieces l'ont mis.
(*Renard contrefait*, Tarbé, *Poët. de Champ. ant. à Fr. I*, p. 82.) Impr., *guache*.

— *Faire guenche*, fuir, se dérober, abandonner :

A cest conseil se sunt tenu
Qu'il n'en facent *guenche* ne faille,
Mais contr'eus augent a bataille,
Coragos e hardi e fier.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 33223, Michel.)

Ja vos aveit il a compaignie ;
Mais mult vos a tost fait la *guenche*.
Ne pernez mais od main esclenche
De lui serement ne fiance,
Autretel vos fereit en France
Cum il a fait en Normendie.
(Id., *ib.*, II, 15325.)

Lancelot vient ; si li deslace
Li hiaume, et la teste li trenche,
James cist ne li fera *guenche*.
(*Chevalier de la charrette*, p. 188, Tarbé.)

De Dampne Deu vivent, nient du lur,
Ne ja sanz lui ne vivreient un jur ;
Mult par deussent amer itel seignur,
Mais els li funt la *guenche* al chief del tur.
(*Roman des Romans*, strophe 225.)

GUENCHIER, *gwencher*, *guincher*, *guyncher*, *guencier*, verbe.

— Neutr., obliquer, se détourner :

Lors comence a *guenchier* et a detortre soi au plus que ele puet. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 11ª.)

La vielle ne puet pas *guencier* :
Si l'a perchie par les flans.
(*Fergus*, 4121, Martin.)

Atant lest Fouke coure le destrer, e ly vodra aver feru de sa launce ; e le geant *gwencha* un poy, e fery a Fouke qu'il le ust a poy afolee. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du xive s., p. 110.)

Au dessus des chevrons dont estoit enlevé le beau pignon vers soleil couchant, *guinchant* un peu sur le midy d'un costé. (Noel du Fail, *Baliverneries d'Eutrapel*, Bibl. elz.)

— Échapper :

Nus ne puet *guenchier*
A la mort.
(*Poët. fr. av. 1300*, IV, 1586, Ars.)

— Act., détourner :

Si je ne me *feusse* poynt *guynché* le corps, il m'eust faict ung malvais tour. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 785, Génin.)

Bessin, *guinchier*, regarder de travers en baissant les oreilles. Norm., *guancher*, aller de côté et d'autre. Centre de la Fr., *guincher*, pencher, être de travers. Bourg., Yonne, *guencher*, incliner, pencher, baisser de travers. Morv., *guincher*, balancer, faire un mouvement de côté et d'autre.

GUENCHIR, *ganchir*, *gangir*, *gainchir*, *guencir*, *gancir*, *gueinchir*, *genchir*, *gencir*, verbe.

— Neutr., obliquer, gauchir, se détourner, décliner, et souvent, se tourner, aller, se diriger :

Devant la porte s'aresta et *guenci*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 18ᵇ.)

Quel part il torneront, n'o il porront *genchir*.
(*Ib.*, ms. Montp. H 243, f° 34ᵇ.)

Et li vens torne et la flamme *guenchi*.
(*Ib.*, f° 34ᶜ.)

Tot droit vers Blaives *sont* nostre gent *guenchi*.
(*Ib.*, f° 60ᵈ.)

Passent Gironde au port saint Florentin,
Bordelle laissent, a destre *sont guenchi*.
(*Gar. le Loh.*, 3ᵉ chans., XII, P. Paris.)

A son ostel la pucelle *guenchi*,
Et chiez Isart de Mieulant descendi.
(*Ib.*, 2ᵉ chans., xxii.)

Vers Bar le Duc firent lor ost *guenchir*.
(*Ib.*, 2ᵉ chans., xxviii.)

Qi dons veist les deus afans *gainchir*,
Et retorneir et lor lances croisir.
(*Mort de Garin*, p. 247, du Méril.)

Vers le tres la roine fist *gainchir* son destrier.
(J. Bod., *Sax.*, cxxxix, Michel.)

A lui et au cheval *guenchist*.
(*Floire et Blanceflor*, 2ᵉ vers., 1081, du Méril.)

Voilles ou non retorneras,
Vers le roi *ganchir* ne porras.
(*Renart*, 13601, Méon.)

Et paien lors *guencirent*, n'ont soing de demorer.
(*Chanson d'Antioche*, i, v. 369, P. Paris.)

Teus .iiii. arpens galope parmi le pré flori
Que ne sot Danemons quel part il dut *gancir*.
(*Gui de Bourg.*, 2487, A. P.)

Contreval vers senestre *est* li bons brans *gancis*.
(*Ib.*, 2480.)

Ves vos cele grant tour qui gete grant clarté,
Qui destruit en Espaigne no riche parenté ?
Ganchissies i tout droit, m'oriflambe i portez,
Et si faisons les chars esploitier et errer.
(*Ib.*, 379.)

Voil le baisier, *gencist* del chief.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 60,13.)

Prent le meilleur cheval qu'il trueve, et monte sus, et s'en vait *guenchissant* de rue en rue. (*Rom. d'Agrav.*, Richel. 333, f° 58 r°.)

Ales par mi le droit,
Onques ne *ganchissies*.
(*Doct. le Sage*, ms. Rennes, f° 83ᶠ.)

Chançon, va t'en, pour faire mon message
La ou je n'os trestourner ne *guencir*.
(*Couci*, 852, Crapelet.)

— Réfl., dans le même sens :

A une part la dame *se guenchi*.
(*Gar. le Loh.*, 3ᵉ chans., x, P. Paris.)

Lors *s'est* ly escuiiers viers la dame *guencis* ;
Devant ly s'enclina.
(*Chev. au cygne*, 31718, Reiff.)

Tot ensi *soi* quidot *guenchir*
Gregoire del feint assentir,
Quant li prefect de la cité
Qui fut par nom Germein clamé
S'en aperceut, com a Deu plot.
(Angier, *Vie de saint Gregoire*, 841, P. Meyer.)

Vout mieus a avoir honte... par defaut de soi et par *soi guenchir* que sa persone ne son empire metre en peril. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 258ᵇ.)

Il *se gency* arriere quant il vey le cop venir. (*Hist. de Gilion de Trasignyes*, p. 167, Wolf.)

— Neutr., échapper, se soustraire :

Par Diu, qui de cuer veut morir,
Ne li pues pas longes *guencir*.
(*Floire et Blanceflor*, 1ʳᵉ vers., 769, du Méril.)

Qu'il li quida la teste fors du bu desevrer ;
Mais li maus li *ganci*, qui li est eschapes.
(*Gui de Bourg.*, 2015, A. P.)

— *Guenchir a*, *guenchir de*, quitter, abandonner :

Quant vos l'aurois trové (l'enfant Jésus) qu'il ne [me *soit gainchis*,
Ençois le m'enseigniez, si sera bien servis.
(Herman, *Bible*, ms. Orléans 374ᵇⁱˢ.)

Servirent lui a gré, ne li *est* nus *gainchis*,
Fors Judas qui traist, li dolenz, li chaitis.
(Id., *ib.*)

Koveitise les feit sovent del dreit *guenchir*.
(Garnier, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 2 r°.)

Se de sa leauté vout envers lui *guenchir*.
(Id., *ib.*, f° 29 v°.)

Se tu *guenchis* en creanche je *guencirai* a toi, en tel maniere que tu n'aras aide ne secours en quelconques lieu que tu seras atains en mescreanche. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 29ᵇ.)

Se tu *gangis* a creanche, je *gangirai* a toi. (*Ib.*, Richel. 24394, f° 53ᵇ.)

— Act., tourner d'un autre côté, détourner de côté :

Le vallet au borjois apele,
Et cil *guencist* la resne bele,
Le bon ceval droit vers lui guie.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 323ᶠ.)

Adonc lo jaiant aconsuivit Tristan au grant cours, et lui volt lancer s'espee sor le col, mais Tristant l'ayant veu, il *ganchit* la teste de son destrier, et escheva par la le colp qui auroit esté morteux. (*Roman de Tristan.*)

— Eviter :

Pur ç'atendeit iluec, ne volt la mort *guenchir*.
(Garnier, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 90 r°.)

Si pres que ne les puet *gueinchir*.
(Gerv., *Best.*, Brit. Mus., Add. 28260, f° 94ª.)

Trop bien savoint les coups *ganchir*.
(Guill. de St André, *Libvre du bon Jehan*, 2347, Charrière.)

Mais toutteffois je n'ai sceu, ne peu si bien eschiver ne *guenchir* le perilleus pas que je n'aie eu moult grant paour. (*Correspond. de G. Machault et de sa dame par amour*, p. 142, Tarbé.)

Si vodra feryr Payn, mes yl *guenchy* le coup. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du xive s., p. 20.)

— Quitter :

Li quens Robers l'entent, son cheval *a guenci*,
Et prist la bone ensegne que Estievnes guerpi.
(*Chanson d'Antioche*, ii, v. 792, P. Paris.)

Il s'en va *guenchissant* la place. (*Lancelot du Lac*, 1ʳᵉ p., ch. 47, éd. 1488.)

— Lâcher :

Guencist la resne, laist aler le destrier.
(Raimbert, *Ogier*, 5964, Barrois.)

Il *a guenchi* la regne, au foir est tornez.
(*Parise*, 2232, A. P.)

— Emploi partic., *faire guenchir à* quelq. (un rég. dir.), amener quelqu'un à s'incliner devant :

Li vesques de Maltran qui *leur ot fait gencir*
La volenté de Dieu et son divin plaisir.
(*Chev. au cygne*, 23135, Reiff.)

— Infin. pris subst., action de se détourner :



Il se deffent com chevalier hardis,
.v. en a mort a son espiel fourbi
Al retourner et al souvent *gencir*,
Si com li livres le nos tesmongne et dist.
(*Les Loh.*, ms. Turin 36 L II 14, f° 183ª.)

De sa lance fiert l'un des trois,
Si qu'il l'abat en son *guencir*
Qu'en terre fait l'elme ferir.
(*Parton.*, 7942, Crapelet.)

— *Guenchissant*, part. prés. et adj., flexible, souple :

Si vos donrai un ceval ver :
N'a sos ciel mellor ne plus bel,
Plus *guencissant* ne plus isnel.
(*Partonop.*, 6788, Crapelet.)

GUENCIE, s. f., coup de revers :

Mais Dauris nel prisa une pume pourie ;
D'autre part est tornes, sel fiert a la *guencie*,
Toute li a la quise au branc d'acier partie.
(*Roum. d'Alix.*, f° 72ᵇ, Michelant.)

GUENCIR, voir GUENCHIR.

GUENELLE, s. f., banderole :

.XV. .C. pannonciaux, et les *guenelles* des banieres et panonciaux, ou il faut .VIII. .C. aunes de toille inde. (*Reg. de la Ch. des comptes*, signé Croix, f° 186ᵇ, ap. Duc., *Guella*.)

GUENGNABLE, voir GAAIGNABLE.

GUENGNERIE, voir GAAIGNERIE.

GUENGNIER, voir GAAIGNIER.

GUENGNIETTE, s. f., serpette :

Guengniette, petite cognée ou hache. (*Texte de* 1200, ap. Lacombe.)

Guignette se dit encore dans la Vienne, arr. de Civray, et dans les Deux-Sèvres, arr. de Melle. Beauchet-Filleau le définit ainsi : petit instrument en fer emmanché fort long et dont la lame a la forme d'une serpette dont le tranchant serait à la partie extérieure. Il sert pour couper les racines des chardons, etc., qui croissent dans les champs.

GUENICHE, s. f., guenon :

(Ils) mangeoyent de la chair de beuf, de vache, d'ours, de *gueniches*. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, II, 39, éd. 1615.)

GUENICHON, s. m., petite guenon :

Le *guenichon* qui fait la moue,
Qui du lion s'atache et se joue
A la queue, en fin l'ennuira.
(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 62 r°, éd. 1619.)

Gentil petit barbichon,
Petit mignard *guenichon*,
Qui ne porteroit envie
Au sort heureux de ta vie?
(G. DURANT, *Imit. de Bonnef.*, éd. 1594.)

GUENNEBEUSE, s. f.?

Navette et *guennebeuse*. (17 août 1512, *Ord. touch. le tonl. de S.-Bert. et S.-Om.*, Arch. mun. S.-Omer.)

GUENUCHE, s. f., guenon :

Il sert aux abeilles de ruche,
Il sert de giste a la *guenuche*.
(*Louange du cabas*, p. 11.)

GUEOLE, voir JAIOLE.

GUEORGETE, voir GORGETE.

1. GUEPIN, *giepin*, s. m., sorte d'étoffe :

Que nus feutriers face *giepin* ne œuvre ne face ouvrer en ceste vile. (*Bans aux échev.*, OO, f° 20 v°, Arch. mun. Douai.)

Une viez bourse de *guepin* ou il a .IX. gallon d'argent. (15 mai 1395, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

2. GUEPIN, voir GUESPIN.

GUERB, s. m.?

Combien de temps *guerb* dure et des bestes qui vont au *guerb*. (*Coust. de Bret.*, f° 122 r°.)

En temps d'ivernaige avoir de cherrue qui vait au *guerb* ne doibt point payer amende. (*Ib.*)

Et qu'ilz les lessegent aller au *guerb* quant ilz ont fait leur journee. (*Ib.*)

En temps de *guerb*. (*Ib.*)

GUERBIN, voir GARBIN.

GUERBLOIER, *guebloier*, v. n., désigne une manière particulière de jouer d'un instrument de musique :

Ele trait sa chiphornie,
Si biau *guerbloie*, si biau chante
Nis l'apostoile tot enchante.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 26ª.)

En l'orguener, ou *guebloier*,
Ou deschanter, ou quintoier
Ne fait Deus mie molt grant force.
(ID., *ib.*, f° 171ª.)

GUERDON, voir GUERREDON.

GUERDONANCE, voir GUERREDONANCE.

GUERDONNABLE, voir GUERREDONABLE.

GUERDONNEMENT, voir GUERREDONEMENT.

GUERDONNER, voir GUERREDONER.

GUERDONNEUR, voir GUERREDONEOR.

GUERDUNANCE, voir GUERREDONANCE.

GUERDUNER, voir GUERREDONER.

GUEREDON, voir GUERREDON.

GUEREDONEOR, voir GUERREDONEOR.

GUEREDONER, voir GUERREDONER.

GUEREDOUNER, voir GUERREDONER.

GUEREDUNANCE, voir GUERREDONANCE.

GUEREDUNER, voir GUERREDONER.

GUERENCE, voir WARANCE.

GUERENDON, voir GUERREDON.

GUERENTISSEMENT, voir GARANTISSEMENT.

GUERETER, voir GARETER.

GUERIDON, voir GUERREDON.

GUERIDONEIR, voir GUERREDONER.

GUERILLES, s. f.?

Et plouvoit *guerilles* que toute celle terre sambloit que elle deust noier. (*Sydrac*, Ars. 2320, § 1.)

GUERILLON, s. m.?

Ung *guerillon* de galee. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, f° 140 r°.)

GUERIMENT, voir GARIMENT.

GUERINEUR, s. m., goupillon :

Un orcel a eaue benoiste a tout le *guerineur*. (*Invent. de la royne Clémence*, ap. Laborde, *Emaux*.)

GUERINGAL, voir GARINGAL.

GUERIR, voir GARIR.

GUERISSEMENT, voir GARISSEMENT.

GUERITEIS, -*eys*, s. m., lieu où est placée la guérite, plate-forme :

Sera icelle couverture d'esteulle de huict a neuf pies de hault ou environ en tant que le couronneis ou *gueriteys* de la dicte tour en emportent. (1427, *Devis de reparacions a estre faictes en la grosse tour du Chastel d'Exmes*, Arch. Orne.)

Cf. GARITER.

GUERITER, voir GARITER.

GUERIXON, voir GARISON.

GUERLANDER, voir GARLANDER.

1. GUERLE, voir GORLE.

2. GUERLE, adj., louche :

Je sçay, repliqua un autre avaricieux, lequel ne se fust pas marié a une lousche, luy estans bicle, s'il eust eu les yeux de cestuy ci : car il avoit prins expressement sa femme *guerle* luy estans louche, afin qu'on ne le peust tromper, l'un regardant d'un costé, et l'autre d'un autre. (G. BOUCHET, *Serees*, XX, Rouen 1635.)

GUERMANTER, voir GRAMENTER.

GUERME, s. m., morceau :

Rudus, di, pierre taillie et *guerme* de chaux a massonner. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679, f° 239 v°.)

GUERMENTEMENT, voir GRAMENTEMENT.

GUERMENTER, voir GRAMENTER.

GUERMOIER, voir GRAMIER.

GUERNADE, voir GRENATE.

GUERNART, adj., trompeur, qui cherche à tromper :

Chi mondes est si desloiaus,
Et si traitres et si faus,
Si cuvert et de mal part,
Si tronchonneus, si *guernart*.
(*Bestiaire*, ap. Duc., II, 697ª.)

1. GUERNE, s. f., sorte d'oiseau sauvage :

Oiseaux sauvages, comme *guernes*, gantes, herons. (*Ens. p. apareil. viand.*, Richel. l. 7131, f° 99ᵈ.)

2. GUERNE, s. f., forme altérée de *geline*, poule :

Ils n'ont laissé porc, ne oue,
Ne *guerne*, ne guernellier
Tout enstour nostre cartier.
(*Chans. norm. du* XVIᵉ *s.*, Ler. de Lincy, *Rec. de ch. hist.*, t. I, p. 301.)

3. GUERNE, s. f., pièce de vin :



Une *guerne* de vin entamé. (*Lett. de Ch. VII*, 17 juin 1443.)

GUERNELLIER, s. m., forme altérée de *gelinier*, poulaillier :

Ils n'ont laissé porc, ne oue,
Ne guerne, ne *guernellier*.
(*Chans. norm. du seiz. siéc.*, XVIII, Jacob.)

GUERNEMENT, voir GARNEMENT.

GUERNETIER, voir GRENETIER.

GUERNIR, voir GARNIR.

GUERNON, voir GRENON.

GUERNONER, voir GRENONER.

GUERNOTE, voir GRENOTE.

GUERON, voir GIRON.

GUERONNÉ, voir GIRONÉ.

GUERONNEE, voir GIRONEE.

GUEROUE, s. f. ?

Les habitans du dit lieu ayans *gueroue* es mes de l'eschevinage et cottiers du dit lieu de Berneville, sont tenus trois jours en l'an faire courovee et labourer de leurs dits chevaux, caruer les terres de la ditte eglise, l'un des dits jours en mars, l'autre en may, le troisieme en septembre. (*Cout. de la ville et eschevinage de Berneville*, Nouv. Cout. gén., I, 413ᵇ.)

GUERPER, v. a., quitter, laisser, abandonner :

La cité *guerpe* senz delai.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 9192, Michel.)

La terre *guerpent* a banum.
(ID., *ib.*, II, 8628.)

Ne mon sanior ne *guerperai*.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf. Bodl., Canon. misc., 74, f° 67 r°.)

Cf. GUERPIR.

GUERPIMENT, s. m., abandon :

Enterine cession et generau et perpetuau *guerpiment* et quiptance. (Janv. 1297, S. Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

GUERPINE, *gurpine*, *gulpine*, s. f., action de *guerpir*, de quitter, abandonnement, délaissement, cession :

Qui tient et porte heritage a cens et rente deuement constituee ou prescripte (es cas ou rente se peut constituer), taille ou autre devoir; il le peut quitter et guerpir au seigneur en payant les arrerages deuz, et delivrant a ses despens l'acte ou instrument de la *guerpine*. (*Cout. de Bourbonn.*, CCCXCIX, Nouv. Cout. gén., III, 1263.)

Guerpine d'une terre de deux coupee par les Artigaud. (Arch. Allier, D 34.)

La predicte cession ou *gulpine* se peut faire hors jugement. (*Guidon des practic.*, p. 633.)

Et dient aucuns que ne vaudroit ladicte cession ou *gulpine* si elle n'estoit faicte aux personnes des conseillers d'une université ou college. (*Ib.*)

GUERPIR, *gerpir*, *werpir*, *grepir*, *geupir*, *gepir*, *gourpir*, *gurpir*, *curpir*, verbe.

— Act., quitter, laisser, abandonner, en parlant d'un lieu ou de toute autre chose; rejeter :

Il la volt prendra, cil ne l'i volt *guerpir*.
(*Alexis*, st. 71ᵃ, XIᵉ s., Stengel.)

Voeillent u nun, si *guerpissent* le camp.
(*Rol.*, 1626, Müller.)

Chevaliers unt plus de .xl. milie;
Ja devers els n'*iert* bataille *guerpie*.
(*Ib.*, 3070.)

Le sien qu'il a li covient a *guerpir*.
(*Les Loh.*, ms. Montp. f° 67ᵃ.)

Mielz voil abatre eglises qu'a deshonur murir,
E a paiene gent Normendie *guerpir*.
(*Rou*, 2ᵉ p., 4286, Andresen.)

Le herneis voleient *guerpir*.
(*Ib.*, 3ᵉ p., 8129.) Var., *gepir*.

Ceo me lise en paiz guverner,
Tut le plus *gerp* e lais ester.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 637, Michel.)

Quant ne purent plus endurer,
Le champ *gerpent*.
(ID., *ib.*, II, 2440.)

De ça nous *ont gurpi* la proie.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 26ᵇ.)

Toute li *ont curpi* la place.
(*Ib.*, Richel. 353, f° 21ᵈ.)

Rendent lor armes et *guerpissent* l'estor.
(*Jourd. de Blaivies*, 130, Hoffmann.)

Toute ceste terre *a* me sire Gerars et Anes se feme *werpie* et clame cuite a tous jors..... (*Chirog. d'oct.* 1218, Arch. mun. S.-Quent., l. 24.)

Werpir hiretage en plaine hale devant les eschievins. (*Acte de* 1244, Bans aux échev., QQ, f° 16 r°, Arch. mun. Douai.)

Tout chou *werpirent* bien et a loi. (*Ch. de janv.* 1252, ap. Wailly, *Chart. d'Aire.*)

Et *werpimes* bien et a loi. (30 déc. 1293, *ib.*)

Toz ceu qui lor pais *avoient gurpiz*. (*Chron. de Turpin*, Richel. 5714, f° 79ᶜ, Auracher.)

Et leur firent laisser et *guerpir* toute leur proye. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 147, Bibl. elz.)

— Il peut aussi avoir un rég. de personne ou d'autre être animé :

Per epsa mort nol *gurpira*.
(*Passion*, 116, Koschwitz.)

...il *guerpirat* ses deus,
Tutes ses idles que il soelt adurer.
(*Rol.*, 2618, Müller.)

N'ot compaignon qui le vueille *gurpir*.
(*Garin*, ms. Dijon, f° 5ᵃ.)

Ja lor signor ne *guerpiruut*.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus., Add. 15606, f° 61ᶜ.)

Ne *guerpira* son anemi Ogier,
Dusques el cors li tiengne son espiel.
(RAIMB., *Ogier*, 5996, Barrois.)

Pur vus *geupirai* jeo mes gens.
(MARIE, *Lai de Lanval*, 126, Roq.)

Cil *a* la pucele *gerpie*.
(*Floire et Blanceflor*, 2ᵉ vers., 891, du Méril.)

Si james te *grepis* si aroi encombrier.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 22ᵇ.)

Et le veneor ne le chace
Neient avant, einz le *guerpist*,
Quer il a donc ce que il quist.
(GUILLAUME, *Best. div.*, 1424, Hippeau.)

— Il se dit également des choses morales :

Si nus le ben faisum e le mal *guerpissum*.
(P. DE THAUN, *Liv. des créat.*, 676, Wright.)

Droiz est que soie defors jetez al vent,
Por une pome se jo *gerpis* t'amor.
(*Adam*, p. 9, Luzarche.)

L'arcevesques de Sanz les semont et chastie.
Chascuns dit son pechié, et *guerpist* sa folie;
Tuit se randent confes, si amendent lor vie.
(J. BOD., *Sax.*, CIX, Michel.)

Cil qui le monde *ont grepi*.
(*Ym. du monde*, ms. S.-Brieuc, f° 10ᶜ.)

Bautisé fu, si *a* sa loi *grepie*.
(*Otinel*, 627, A. P.)

Mar *grepesistes* Mahomet et ses lois.
(*Ib.*, 2026.)

Quant elle son pechié *gourpist*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 144ᵃ.)

A la parfin *guerpi* le siecle (Ernoul), et fu solitaire en hermitage. (*Grand Cron. de France*, V, 12, P. Paris.)

Nous *avons gurpies* les ydoles. (*Vie sainte Restoree*, Richel. 988, f° 88ᶜ.)

— Réfl., se quitter, se séparer :

Tant s'entramerent, ce trovon nos lisant,
Ne *se grepirent* onques en lor vivant.
(*Otinel*, 6, A. P.)

— Neutr., dans le même sens :

Mais de s'espee ne volt mie *guerpir*.
(*Rol.*, 465, Müller.)

GUERPISSEMENT, *gerpisement*, *werpissement*, s. m., abandon, cession :

Destructio, *gerpisemens*. (*Petit. Vocab. lat.-franç. du* XIIIᵉ *s.*, Chassant.)

Vente, quittanche, cession, concession, *guerpissement*, delaissement. (*Charte de* 1307, D. Grenier 305, n° 24.)

Œuvres de loix se feront selon l'ancien usage, donnant le vendeur en signe de *werpissement* une buchette entre les mains de la justice. (*Cout. de Bouillon*, XIV, 6, Nouv. Cout. gén., II, 854.)

GUERPISSEUR, s. m., celui qui abandonne :

Je donques me combatrai avecques cestui duc *guerpisseur* de son ost. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 184ᵇ.)

GUERRE, voir GARRE.

GUERREABLE, voir GUERROIABLE.

GUERREDON, *-un*, *gueredon*, *gerredon*, *geredon*, *guarredon*, *guerdon* *gardon*, *guierdon*, *guiardon*, *guiardoun*, *guirdon*, *gairedon*, *gueridon*, *garandon*, *guarendon*, *guairandon*, *guerendon*, *werdon*, *-oun*, *galardon*, s. m., prix d'un service, d'une bonne action, salaire, récompense :

Bien le conuis que *gueredun* vus dei.
(*Rol.*, 3409, Müller.)

Qui l'om ne fait rien si bien non
Por que l'em rent mal *gerredon*?
(BEN., *D. de Norm.*, II, 11579, Michel.)

Por ce deust, ce set de veir,
Estre del tot a ton voleir,
Et por le pere rendre au fiz
Gerredons, graces et merciz.
(ID., *ib.*, 23381.)

Si granz graces vos rent e dei,
Non sol merciz, mais *geredons*.
(ID., *ib.*, 23492.)

Or en aurez mal *gerredon*.
(*Floire et Blanceflor*, 2ᵉ vers., 1094, du Méril.)

Avoir porrons et recovrer
Le *gerredon* et le loier.
(G. de Coinci, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux.)

Preudome sunt et sage et de haut pris,
S'en doivent bien avoir bon *guerdon*.
(Hues de la Ferté, *Serventois*, P. Paris, *Romancero*, p. 183.)

Et je li dis que se il estoit de grant *gueridon* vers moi je le geteroie de la prison. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 71 v°.)

Se avoie teil *guarendon*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 17b.)

K'encor leur en soit li *guerredons* rendus.
(*Berte*, 692, Scheler.)

Vostre *guierdon* en aurez.
(xv *Signes*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 126d.)

Que a tei Deus ne doi nul *guiardon*.
(*Placidas*, Richel. 1374, f° 73c.)

Se cil est usuriers qui baille les deners sanz nule convenance, et nus n'en baillast, s'il ne cuidast avoir *guarredons*. (*Liv. de jost. et de plet*, XX, 14, Rapetti.)

Perdent lo *gairedon*. (*Serm.*, XIIIe s., m. Poitiers 124, f° 19 r°.)

A ceus qui font iniquitei
Rendrait trestout lor *guairandon*
De lor felonie a bandon.
(*Lib. Psalm.*, XXX, p. 280, Michel.)

Car moult les garde bien tes hom,
Si en aurait boin *garandon*.
(*Ib.*, XVIII, p. 273.)

Por amor et por *guiardon*. (*De saint Bonet*, Richel. 423, f° 102c.)

Robin, dist li dame, je te pri, en tous *gueredons*, de ceste besongne. (*Flore et la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 88.) Impr., *geuredons*.

En *guierdons* des servises qu'il nous ai fait. (1290, *Ch. d'Oth. C. de Bourg.*, Arch. Jura E, suppl., fam. de Nozeroy.)

A countes et barouns par lectre maunde et prye
Pur suffisaunt *werdoun* venir en sa partye.
(*Chron. de P. de Langtoft*, ap. F. Michel. *Chron. angl.-n.*, t. I, p. 156.)

Par *gueredon* rendre. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 108b.)

En *guerendon* d'iceuls services. (1316 Arch. JJ 53, f° 75 v°.)

En recompensation et *guirdon* de ces dictes choses. (1352, *Officialité de Besançon*, Arch. du prince, Neuchâtel, J, n° 20.)

Item por *guiardoun* a mestre Girard. (Déc. 1350, *Dépenses de l'expédition contre le château de Nervieu*, ap. A. Vachez, *Notice sur la destruction du château de Nervieu*, p. 14.)

La mere vous fera des biens
Si vous voullez estre des siens ;
Par elle aurez de grans *gardons*.
(Gringore, *Jeu du prince des Sotz*, Sottie, I, 234, Bibl. elz.)

Tresor des cieulx me semble bon...
C'est pour estre riche, et *gardon*
En auras de Dieu [en] briefve somme.
(*Le Moyen de soy enrichir*, Poés. fr. des xve et xvie s., X, 87.)

A tels grands volontiers ne s'addonnent elles, sinon pour avoir le *galardon*, comme dit l'Espaignol. (Brant., *Dam. gal.*, 1er disc., Buchon.)

Et encore au XVIIe s. :

De sa témérité la mort fut le *guerdon*.
(D'Urfé, *Astrée*, I, XI.)

GUERREDONABLE, *guerredonnable*, *guerdonnable*, adj., digne de récompense, méritoire :

L'esperance de mal *guerredonable* decorra comme glace d'yver. (*Bible*, Richel. 901, f° 22c.)

Cil qui est pechierres et mal *guerredonables* deguerpist celui qui le delivre. (*Ib.*, Maz. 684, f° 38d.)

Toutes ses œuvres furent egalment *guerdonnables*. (*Miroir historial*, Maz. 557, f° 80 v°.)

Pour ce que le despit du monde est *guerredonnable* qui donne ces choses au povre. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 22d.)

GUERREDONANCE, *gueredonance*, *guerdonance*, *-unance*, s. f., récompense :

Rent *guerdunance* as orguillus. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XCIII, 2, Michel.) Var., *guerredunance*.

E la *gueredunance* des pecchedurs tu verras. (*Ib.*, XC, 8.)

E ne voilles oblier tutes les *gueredunances* de lui. (*Ib.*, CII, 2.)

Je enclinai mun quer que je feisse tes comandemenz, pur parmanable *gueredunance*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CXVIII, 112, Michel.)

Eissi seit *guerdunance* en la meie aneme. (*Psalm.*, Brit. Mus. Ar., f° 113 v°.)

E la *guerredunance* des pecheurs tu verras. (*Psalt. monast. Corb.*, Richel. l. 768, f° 74 v°.)

Jo enclinai mun quer a faire les tuens justificatiuns en parmanabletet pur *guerdonance*. (*Ib.*, f° 99 r°.)

Beneurez ki reguerdonerat a tei la tue *guerredunance*. (*Ib.*, f° 107 r°.)

GUERREDONEMENT, *guerdonnement*, s. m., récompense :

Guerdonnement. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 51 r°.)

Et lors Pitié lui scet monstrer,
Qu'il dessert bon *guerdonnement*
Pour bien et loyaument amer.
(*Poés. de Ch. d'Orléans*, p. 70, Champollion.)

Et pour le *guerredonnement*
La fist de moy dame et princesse
Amours.
(*Liv. des cent ballad.*, III, S.-Hilaire.)

Les bienfaits et *guerdonnemens* de leur service. (Budé, *Inst. du Prince*, p. 181, éd. 1547.)

GUERREDONEOR, *-onneor*, *-oneur*, *-onneur*, *guerdonneur*, s. m., rémunérateur, celui qui récompense :

Et Dex qui des bien fais est gens *guerredonere*
Lor fist connoistre iluec qu'Argentine est lor mere
Et que il sunt si fill et li quens Guis lor pere.
(Audefrois li Bastars, *Argentine*, Bartsch, *Rom. et past.*, I, 59, 94.)

Or esgardeis com Deus est aspres jugieres et larges *gueredonneires*. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 10 v°.)

Larges *guerredonnierres*. (*Ib.*, Richel. 12582, f° 3 v°.)

Ains le vos di por l'amor que vos deusies avoir a moi se vos fusies si boins *gueredoneires* de bonteis comme rois deust estre. (*Mort Artus*, Richel. 24367, f° 50b.)

Mauves *guerredonneeurs*. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f° 4a.)

Ne soiez mauves *guerredonnierres*. (*Ib* f° 5a.)

Hé Dix ! Sire, soverains peres,
Com estes bons *guerredoneres* !
(*De Sainte Ysabel*, Richel. 19531, f° 123b.)

Vos feistes por moi, j'en iere *gueredonaire*.
(*Du mepris du siécle*, Richel. 19525, f° 63 v°.)

Dieus, qui est *guerredonnerres* de tous les biens qui pour l'onneur et l'amour de li sont faiz. (1339, Arch. JJ 72, f° 80 r°.)

Le hault seigneur, qui du lieu fut donneur
Et *guerdonneur*, pour vous l'a ordonné.
(Rab., l. I, c. 54, éd. 1542.)

Guerdonneur
Je te ferai, si craintif ne te sens.
(Cl. Mar., *Epist.*, le Despourv. à Marg., 1518, p. 126, éd. 1596.)

Dame Raison, fille du *guerdonneur*
De tous biens faictz.
(G. Corrozet, *Blasons domest.*, la lictiere d'Honneur, *Poés. fr. des xve et xvie s.*, VI, 283.)

Car son regard m'est assez *guerdonneur*.
(Vasquin Philieul, *Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 57, éd. 1555.)

Plust a Dieu qu'en toute la France
Le bien ust telle reverance
Qu'il y trouvast son *guerdonneur*.
(J.-A. de Baif, *Poemes*, l. VIII, Lemerre, II, 395.)

GUERREDONER, *-onner*, *-ouner*, *-uner*, *guered.*, *gerred.*, *guerid.*, *guerd.*, *guird.*, *gard.*, *guiard.*, *werd.*, *geredonier*, *guyerdonner*, verbe.

— Act., avec un rég. de personne, récompenser :

Que jeo ne te puis mercier,
Ne merir, ne *geredonier*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 4534, Michel.)

Bien savoit *gueredouner* selon lor oevres. (*Chroniq. de Rains*, c. XXV, L. Paris.)

Por *guyerdonner* aucons segnyour en la cor dou pape de lour poyne heue por la ville en chascone causes. (1418, Arch. Fribourg, *Comptes des trésoriers*, n° 32.)

Que c'estoit bien raison que pour ung pays si liberal et si bien *guerdonnant* ses citoyens nul n'espargnast ne son corps ne son sang. (*Le prem. Vol. des grans decades de Tit. Liv.*, f° 79c, éd. 1530.)

— Avec un rég. de chose, donner une récompense pour :

Deus sun servise li volt *guereduner*.
(*Alexis*, st. 56b, XIe s., Stengel.)

Certes, se puis mon regne et ma terre aquiter,
A Antoine mon frere *sera guiardoné*.
(*Parise*, 1579, A. P.)

Floires dist : Ja or n'en prendrai ;
Mais par amor la vous donrai,
Por çou qu'il m'*iert gerredones*,
Se mon besoing jamais veez.
(*Floire et Blanceflor*, 1e vers., 1981, du Méril.)

Bien pense mesire Durmars,
Que mavais cuers fauz et coars
Ne doit de fine amor joir,
Coars cuers n'oze deservir
Ce qu'amors puet *guerredoner*.
(*Durmart le Galois*, 8835, Stengel.)

S'an pou d'oure non m'*ait gueredoneit*.
(*Grand Chant* XVIII, ms. Oxf., Douce 308, P. Meyer.)

Ke ne me veult mon mal *gueridoneir*.
(*Ib.*, var.)

Ke jai ne m'*iert gueridonei*.
(*Chans.*, ms. Berne 389, f° 175.)



K'en pouc d'oure poreis *gueridoneir*
Ceu ke j'aurai servit toute ma vie.
(*Ib.*, f° 82 r°.)

Que li bien que il ont ne lor *soient guirdoné*. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 34b.)

Mais kant il le savera, mal li *ert werdonez*.
(*Horn*, 3074, Michel.) Var., *iert guerredoné*.

— Neutr., donner une récompense :

E *guerdurrat* a mei li Sire sulunc la meie justise. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XVII, 27, Michel.)

Or bien sçavez *gardonner*
A chascun selon sa deserte.
(*La Vie du maulvais Riche*, Anc. Th. fr., III, 285.)

— *Guerredonant*, part. prés., qui donne une récompense :

Tenes vous le nient regratiant et *guerredonant*, l'aver, le cruel, le nient piteus et le malvais pour nient punis ? (*Li Ars d'Amour*, I, 400, Petit.)

— *Guerredoné*, part. passé, récompensé :

De tous bienfais le *guerdonné*.
(VILLON, *Dit de la naiss. Marie de Bourgogne*, Jouaust, p. 141.)

GUERREDUNANCE, voir GUERREDONANCE.

GUERREIEMENT, voir GUERROIEMENT.

GUERREL, s. m. ?

Pour parer le ban torniz de la dicte chambre a ung drapt rouge et trois *guerreaulz* semblables. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'Archéol. de Beaune, 1874, p. 173.)

GUERREMENT, s. m., guerre :

Joe sui vielz, si ne puis tenir *guerrement*.
(*Horn*, 3600, Michel.)

GUERREOR, - *eur*, *garraour*, s. m., guerrier, homme de guerre, ennemi :

Remaine li aveirs, vienge li *guerreur*,
Li bacheler vaillant, li duc, li contur.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 45 v°.)

Parole devant les autres le noble *guerreur*.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 439, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Mes il esteit pensif e auques en errur.
En pur le rei d'Escoce ki ert mis en folur,
E Rogier de Munbrai, un noble *guerreur*,
Ki destrueient sa terre par nuit e par jor.
(ID., *ib.*, 1945.)

Mes li *garraour* ancien,
Li tres saige naturien,
Por ce qu'il savoient bien sanz faille
Que quant comancie est la bataille
Les ordres sont tantost troblees,
Confuses et desavisees,
Deviserent les conpaignies
Adonc aler par centuries.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 20b.)

Ainsi le firent come saige
Ça en arriers cil de Quartaige
Et li Lacedemonien,
Li bon *garraour* ancien.
(ID., *ib.*, f° 46a.)

Bon *guerreur* et vaillant home. (*Liv. de la Conq. de la Moree*, p. 456, Buchon.)

Wiardons li *guerreres*. (1324, Arch. JJ 62, f° 156 v°.)

Mais fors et preux, et, a chiere hardie,
Receussent leurs *guerreeurs* toudis,
Sanz trop avoir fait des armes l'oublie.
(EUST. DESCH., *Poés.*, I, 223, A. T.)

GUERRER, v. a., combattre :

Pour resister a la venue desdiz routiers, les *guerrer* et destrousser. (1432, *Taxe*, Pr. de l'Hist. de Nîm., III, 236.)

— *Guerrant*, part. prés. et s. m., guerrier :

Qu'on me le serre en la Bastille, lui (le roi de Navarre) et tous ses *guerrans*. (LESTOILE, *Mém.*, 2e p., p. 91, Champollion.)

GUERRIABLE, voir GUERROIABLE.

GUERRIERE, *guarrere*, s. f., ennemie :

Car ainc en nule maniere
Ne forfis,
Que fuissiez ma *guerriere*.
(QUESNE DE BETHUNE, P. Paris, *Romancero*, p. 88.)

Cist cunuit sa *guarrere*,
Guerpit la nef, traist s'airere.
(*S. Brandan*, 932, Michel.)

GUERRIEUR, voir GUERROIEOR.

GUERRISSEMENT, voir GARISSEMENT.

GUERROIABLE, - *oyable*, - *iable*, - *eable*, adj., où l'on guerroie, qui guerroie :

Guerre *guerriable* se fait par debat de marche en autre conme par contemps d'uns et d'autres qui souvent puent mouvoir de marche en autre. (G. DE CHARNY, *Liv. de Cheval.*, ms. Brux., f° 58 v°.)

A faire guerre *guerroiable*, les François ont l'avantaige sur les Angloiz. (*Déb. des hér. d'arm.*, 85, A. T.)

Si ne povez entretenir guerre *guerreable*. (*Ib.*, 135.)

Et sa vie miserable
De toutes parts *guerroiable*,
A resister foible et tendre.
(A. CHART., *l'Esper.*, Œuv., p. 273, éd. 1617.)

Et ainsi se menoit la guerre *guerroyable* de toutes pars. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 2, Michaud.)

Mondit seigneur ne desire que la bataille, et les François ne veulent sinon faire guerre *guerriable*. (*Lett. de J. de Molesme aux gens des comptes à Dijon*, dans les *Mém. de Ph. de Commynes*, t. III, p. 278, Soc. de l'H. de Fr.)

Considerant que fortune est muable
Et que partye est forte et *guerroyable*.
(J. MAROT, *Voiage de Venise*, de la fondat. de Venise, f° 40 r°, éd. 1532.)

Ce jour le roy ung herault va transmettre
Au camp Sainct Marc, leur requerant permettre
Jour de bataille et place *guerroyable*.
(ID., *ib.*, Comment le roy part de Millan, f° 58 r°.)

Mais une chose a fait digne et louable
Plus qu'onques roy, car il est veritable
Qu'il a mis sus en guerre *guerroyable*
Telle exercite.
(ID., *ib.*, Har. de Montjoye à ceulx de Venise, f° 46 r°.)

La ou tous les jours avoit guerre *guerreable* entre François et Veniciens. (*Gest. du Chev. Bayard*, I. 2, c. VI, éd. 1525.)

Sans ressource tant de combat que de guerre *guerroyable*. (BUDÉ, *Inst. du Prince*, p. 160, éd. 1547.)

Force luy seroit de faire guerre *guerroyable* a qui la faisoit. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1551, Michaud.)

Lesquelles garnisons continuerent tout l'hiver en guerre *guerroyable*, sans faire grandes ny memorables choses. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. VIII, f° 248 v°, éd. 1569.)

GUERROIABLEMENT, *guerroyablement*, adv., selon la loi de la guerre :

Ces choses *guerroyablement* faictes a l'encontre de l'Anglois, combien que fust la guerre ung peu cessee par aultres treves, toutesfois Richard qui ne tenoit a aulcune promesse, reconmença la bataille. (*Mer des Cron.*, f° 75 r°, éd. 1532.)

Souvent *guerroiablement* ribloient les gens d'armes par toute celle region. (*Ib.*, f° 36 r°.)

GUERROIAL, adj., de la guerre :

Du gouffre *guerroial* issit
Un conseil a tout mal avysable
Et a Metz tres fort nuysable.
(*Chron. de la noble cité de Metz*, Pr. de l'H. de Lorr., II, CXXXIII.)

GUERROIEMENT, - *eiement*, - *iement*, *gher.*, *ger.*, s. m., guerre :

Guerroiement.
(*Les Loher.*, Ars. 3143, ap. Victor, *Handschr. der Geste des Loh.*, p. 35.)

Cil est desmesures
Qi veut avoir pais par *gerriemens*,
Li ames doit mieus estre asseures
D'avoir la fin per al coumenchement.
(*Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 157 v°.)

Si nos garnissons de l'oreison que nos ne puissons estre vencu par le *guerreiement* au deable. (*Trad. de Beleth*, Richel. l. 995, f° 16 v°.)

Que tribulations et *gherroiemens* en povoient sourdre. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, I, 45, Buchon.)

GUERROIEOR, - *eur*, - *oyeur*, *guerrieur*, *gurroieur*, s. m., guerrier :

Et li Turc sont sage et bon *guerrieur*. (MÉN. DE REIMS, 379, Wailly.)

Mars est singnour des *gurroieurs*. (*Des .VII. Plannettes*, Richel. 2485, f° 13 v°.)

Il estoit boins *guerroieres* en justice. (*Vies des saints*, ms. Lyon 697, f° 92b.)

Distenes fut grant *guerrieur*. (ORESME, *Politiq.*, f° 213d, éd. 1489.)

Il n'avoient nul bon chapitainne ne sage *guerrieur*. (FROISS., *Chron.*, II, 273, Kerv.)

Que cil *guerrieur* et pilleur se retraisissent en la ducé de Bretagne. (ID., *ib.*, VI, 51, Luce.)

Pour estre bon *guerroyeur*. (BUDÉ, *Inst. du Prince*, p. 174, éd. 1547.)

Ce gentil *guerroyeur* Hannibal. (PASQUIER, *Pourparler du Prince*.)

— Fém., *guerroieresse*, *guerroyerresse* :

Et sont bonnes *guerroyerresses*. (MANDEV., ms. Didot, f° 39 r°.)

GUERROIER, - *oyer*, s. m., combattant :

Lors Roland regarda derriere, si ne vit plus nulz *guerroyers*, de quoy il fut esbahis. (*Voy. de Charl. à Jerus.*, p. 106, Koschwitz.)

GUERROIERE, s. f., ennemie :

Altre beste voient venir
Qui bien le doit contretenir,
Droit com ceste vers la nef treist
L'autre qui vient a rage braist ;



Ceste conut sa *guerroiere*,
Guerpi la nef, treist soi ariere,
Ajostees sont les .II. bestes.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 103f.)

GUERROT, voir **GARROT**.

GUERROYEUX, adj., de guerre :

.... Et bien nous voit ça bas
Enveloppez de *guerroyeux* debatz.
(LE MAIRE, *Temple d'honn. et de vert.*)

Ces *guerroyeux* debatz.
(ID., *Plaincte du Desiré.*)

Mais si plus tost tu veux que tes chevaux
Soient convenans aux *guerroyeux* travaux.
(LE BLANC, *Georgiques*, f° 78 r°, éd. 1608.)

GUERRULER, voir **GARULER**.

GUERSAI, voir **GUERSOI**.

GUERSE, voir **GARCE**.

GUERSEI, voir **GUERSOI**.

GUERSEILLIER, *gueisseillier*, v. n., provoquer à boire, se défier le verre en main, ivrogner :

Et Guerçoi, qui a tous *guerseille*,
D'Ivresce lor fist un entret.
Tant les fist *guerseillier* a tret
Qu'Ivresce, qui tuit les enteste,
Vint *guerseillier* a cele feste,
Qui cuida la tone espuisier.
(HUON DE MERY, *Tornoiement de l'Antechrist*, p. 13, Tarbé.)

Mielz sevent as gros hanaps beivre e *gueisseillier*.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 980, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

GUERSILLEUR, voir **GARSILLEOR**.

GUERSOI, - *soy*, - *sai*, - *say*, *ger.*, *gar.*, s. m., défi à boire :

De tornoier s'atorna
Abstinence contre *Guersay*.
(HUON DE MERY, *Torn. de l'Antechr.*, p. 67, Tarbé.)

C'est d'un geu qui a non *guersai*,
Si en dirai ce que j'en sai.
(*De Guersai*, Richel. 837, f° 238a.)

De bordes ne de lecheries,
De *guersciz* ne de gloutonnies.
(*Vie de S. Alexi*, 45, Rom. VIII, p. 170.)

— *A guersoi, a grant guersoi*, loc., avec excès, à peu près comme à tire-larigot :

... Car sans assai
Bevoient tuit honte a *guersai*,
Qu'on lor livroit a une seille.
(HUON DE MERY, *Tornoiement de l'Antechrist*, p. 13, Tarbé.)

Si treuvent leanz dormanz
Tretouz les soudaiers Normanz,
Tant orent beu a *guersai*
Du vin que je pas ne versai.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 104b.)

Tant orent beu a *gersay*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1492, f° 86b.) Les autres mss. du Vat. portent *garsoy*.

Tant orent beu a *gersoy*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 84a.)

Les vins ont blans comme cristaus :
A *guersoi* boivent par igaus.
(*Chans.*, Richel. 847, f° 133 v°.)

Et voient a iex l'amistié
Que Diex nous fist qui nous cria,
Qui en la sainte croiz cria
Aus Juys qu'il moroit de soi :

Ce n'est pas por boivre a *guersoi* ;
Ainz avoit soi de nous reembre.
(RUTEB., *Compl. d'Outre-mer*, I, 93, Jub.)

Se n'est pas por boire a *gersoi*.
(ID., *Ib.*, Richel. 1593, f° 59 r°.)

Tost beveries a grant *guersoi*.
(*Fergus*, 3989, Martin.)

Trop avez beu *a grant garsay*.
(*Fauvel*, Richel. 146, f° 29a.)

GUERSON, voir **GARÇON**.

GUERTIE, s. f., sorte de mesure :

Remonstrent humblement les peres prieur et religieux carmes de la ville de Vallenciennes que par aumosnes l'on leur a donné quatre cens wagues et coches de houlle, ou environ, et environ une *guertie* de menue houlle. (*Livres des annotations, memoires, recoelles et extraits anciens*, ms. Valenciennes 583, f° 132 r°.)

GUERVANCE, voir **GREVANCE**.

GUERVISE, s. f. ?

Dunkes vint encontre li anciens anemis sor un mulet par la semblance d'un meide portanz un cor et une *guervise*. (*Dial. St Greg.*, p. 96, Foerster.) Lat., tripedica.

GUESDIE, s. f., guède :

Guesdie et gaudie. (*Cart. de Ph. d'Alenc.*, f° 35 v°, et 36 r°, Arch. Eure.)

GUESDIER, *waisd.*, *gueud.*, adj., marchand de guède :

Maroie li *waisdiere*. (*Charte sans date, vers 1240*, Arch. mun. S. Quent., l. 22.)

Loys *Gueudier*. (1532, *Compte de S. Ladre*, p. 80, Hosp. Clerm.-s.-Oise.)

GUESDON, voir **GELDON**.

GUESILLER, v. n., s'est dit du cri de l'hirondelle :

Les arondes *guesilloient* tant comme il preschoit, mes elles se turent tantost par son commandement. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 259a.)

GUESLE, voir **GORLE**.

GUESPILLONNER, v. a., arroser avec un goupillon :

Des lors tant que le cypres ait levé, faut faire le guet sur les fourmis, et aussi le *guespillonner* d'eau de trois en trois jours avant soleil levé. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 332, éd. 1597.)

GUESPIN, *guepin*, *gueppin*, s. m., espèce de sobriquet par lequel on désigne les habitants d'Orléans, natifs de cette ville et en général, les gens fins et rusés :

Une dame, dit il, gentille et honneste encore qu'elle fust *guespine*. (BONAV. DES PERIERS, *Nouv. recr.*, d'une dame d'Orl. qui aimoit un escolier, p. 71.)

Apres venoient les maîtres d'escole, les medecins, puis les officiers de l'Université, les conseillers et *guespins* d'icelle. (*Entrée de l'empereur Charles Quint dans la ville d'Orléans en 1539.*)

Et mesme, pour bien de paix, ne nous formalizons pas beaucoup contre les *Guespins*, quand il leur eschappe de dire qu'ils parlent aussi bon françois que nous qui sommes Parisiens. (H. EST., *Préc. du lang. franç.*, p. 177, Feugère.)

Tous ceux qui sont de tels noms, chiches, tenans, ingratz, *gueppins* et amasseurs sont appellez, defaillent au donner. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, f° 57 v°, éd. 1553.)

Il est trop ouvert et benin
Et courtois pour un bon *Guespin*.
(J. A. DE BAIF, *le Brave*, III, 1, éd. 1573.)

Trévoux enregistre encore *guépin* avec le sens de fin, adroit, rusé.

On trouve une notice spéciale sur les *Guespins d'Orléans* dans le *Recueil des meilleures dissertations relatives à l'histoire de France* par M. Leber.

Centre de la Fr., *guépin*, piquant. H.-Maine, *guépin*, qui a l'esprit fin, les manières élégantes.

Nom propre, *Guépin*.

GUESTIER, voir **GAITIER**.

GUESVEMENT, voir **GAIVEMENT**.

GUESVER, voir **GAIVER**.

GUETABLE, voir **GAITABLE**.

GUETE, voir **GAITE**.

GUETEMENT, voir **GAITEMENT**.

GUETER, voir **GAITIER**.

GUETTE, voir **GAITE**.

GUETTEMENT, voir **GAITEMENT**.

GUETTEUR, voir **GAITEOR**.

GUEUDE, voir **GELDE**.

GUEUDIER voir **GUESDIER**.

GUEUE, s. f., gueuse :

Une *gueue* qui avait servi les confreres de hurlep. (N. DU FAIL, *Œuv. facet.*, II, 282, Assézat.)

1. **GUEULE**, voir **GORLE**.

2. **GUEULE**, voir **GOLE**.

GUEULLE, voir **GORLE**.

GUEUSEMENT, adv., pauvrement, mesquinement :

S'en vint en Flandres tout *gueusement* habillé et tout malotru. (BRANT., *Gr. Cap. estrang.*, II, 170, Lalanne.)

GUEUSSON, s. f., goût, qualité de la chose que l'on goûte :

Disoit qu'il l'avoit mis (le vin) d'une part pour euls en une tine et une tinette, tant blanc comme rouge, qu'il monstroit ; et que des lors il l'avoit offert a dant Oudart qu'il volsist essaier dou vin, lequel il offroit ; et que s'il n'estoit de tele *gueusson*, comme il devoit estre, si estoit il, si comme il disoit, prest de l'amender. (1366, *Charte de St Jean de Laon*, ap. Duc., *Gustum facere.*)

1. **GUEUX**, voir **QUEU**.

2. **GUEUX**, *gayeulx*, s. m., compagnon, coquin :

Car souvent les plus rouges *gueux*
Y sont surprins.
(*Chans. du* XVe *s.*, p. 129, G. Paris.)



Benards, vous estes rouges *gueux*.
(VILLON, *Jargon*, Jouaust, p. 162.)

Prince des *gayeulx*, a leurs marques
Que voz contres ne soient greffis.
(ID., *ib.*, p. 163.)

GUEYF, voir GAIF.

GUEYTE, voir GAITE.

GUGLERTESSCHILLI, s. m., sorte de jeu :

Que nuls ne juyait a juouz de quartes, de reynette, de giteir ou tableiz, dit *guglertesschilli*, de Perrot, qui payait denier ne mellye ne la valour. (1406, Arch. Frib., 1re *Coll. de lois*, n° 146, f° 36.)

GUIAGE, *guyage*, s. m., conduite :

Voulons que il soient sous nostre especial garde royal en segur *guyage* et conduit en toutes choses. (1309, *Chart. de Ph. le Bel*, Richel. l. 9785, f° 88 v°.)

GUIAL, s. m., chef, conducteur :

Ki si boins *guiaus*
Herberga et si rices cors.
(MOUSK., *Chron.*, 9043, Reiff.)

GUIANT, s. m., guide, chef :

Paien avoient .VIII. batailles tres grans,
Si estofees de cuivers mescreans,
C'on les devoit bien estre redoutans,
N'en y ot nule dont ris ne fust *guians*.
(*Enf. Ogier*, 4811, Scheler.)

GUIARDON, voir GUERREDON.

GUIARDONER, voir GUERREDONER.

GUIARDOUN, voir GUERREDON.

GUIART, s. m., habit, vêtement :

Quant il se fu appareilliez
S'ymage muce souz *guiart*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 208a.)

Por pain nule foiz ne s'endete,
Ne tient rien souz *guiart* ne mete
Por porter Renart en sa mue.
(*De Renart et de Piaudoue*, 67, Chabaille.)

GUIBECIER, v. n., semble signifier trébucher :

Il se lairoit avant par membres despecier
Qu'il osast ou peril de pechié *guibecier*.
(J. DE MEUNG, *Test.*, Vat. Chr. 367, f° 4b.)

GUIBET, *wibet*, s. m., espèce de moucheron :

Il dict, et vint musche et *wibez* en tuz les fins d'els. (*Lib. Ps.*, Oxf., CIV, 29, Michel.)

Ne grosse mouske ne *wibet*
Ne lunge wespe, ne cornét.
(MARIE, *Fable* 56e, 27, Roq.)

Les moucherons, et *guibets* nous troublent en esté. (DESPARRON, *Lett.*, XX.)

Nom propre, *Guibet*.

Cf. BIBET.

GUIBOURG, s. m., sorte de monnaie :

Une sentence des assises du prieuré de Pruniers de 1468 reconnaît que le chapelain de Rogéne doit au prieuré de Pruniers que 18 deniers et un *guibourg* de vendange par quartier de vigne. (Arch. M.-et-L. B. 47, f° 71.)

GUICART, voir GUISCART.

GUICAUDAINE, voir QUICAUDAINE.

GUICE, voir GUIGE.

GUICETIEL, s. m., petit guichet :

A le porte doree, ou hault sont ly crestiel,
Passerent ly baron parmy le *guicetiel*.
(*Chev. au cygne*, 22167, Reiff.)

1. **GUICHE**, s. f., ruse :

Et il s'en vet apres les biches
Et il lor fist tant tors et *guiches*
Tant c'une blanche en entreprist.
(*Perceval*, ms. Montpellier H 249, f° 37a.)

2. **GUICHE**, voir GUIGE.

GUICHERON, s. m., écrou ?

Rompre le *guicheron* (d'un condamné). (XVe s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GUICHEUS, voir GUISCOS.

GUICHOIS, adj. ; *faire le tor guichois*, se sauver :

Renart a fet le tor *guichois*
Qui n'a cure de sejorner.
(*Renart*, 9470, Méon.)

Cf. GUEINCOIS.

GUICHON, s. m., grand verre :

Je vous diray le garçon
Qui a fait ceste chanson,
Quand toute la compagnie
Aura vuidé son *guichon*.
(*Vaux-de-Vire de J. Le Houx*, XLVI, Jacob.)

Norm., *guichon*, grand godet à oreilles. Bessin, *guichon*, tasse en bois de la contenance d'un tiers de litre.

GUICHOUS, voir GUISCOS.

GUICTE, *guycte*, s. f., canard :

De ne tenir et nourrir en ycelle (ville) oyes, *guictes* et pourceaulx pour l'immundicité et puantise que procedent d'iceulx. (15 fév. 1518, *Regl. des Cons. d'Agen*, Arch. mun. Agen.)

Oyes et *guyctes*. (*Ib.*)

GUICTERNEUR, voir GUITERNEUR.

GUIDAGE, s. m., pilotage ?

Car se le tonnel se perdoit par deffaute de guie ou de cordage, le maistre est tenu a le paier aux marchans entre lui et ses mareneaux. Et si doit paier le maistre selon ce qu'il prent de *guidage*, et doit le *guidage* estre mis a recouvrer le dommage premierement, et le remenant doit estre parti entr'eulx. (*Roles d'Oleron*, p. 402, Beaurepaire.)

GUIDEL, s. m., pêcherie :

Un essuy a *guideaus* pour la pescherie sur l'arche. (1322, Arch. JJ 66, pièce 1102.)

Comme nostre amé et feal Bernart de Themericourt eust n'a guerres advisé et ymaginé un *guidel* ou gort a prendre poisson estre fait en la riviere d'Oise. (1383, Arch. JJ 123, pièce 62.)

GUIDELLE, s. f., sorte de danse :

Pendant lesquels (jours) print plaisir aux danses que l'on appelle le trihory de Bretaigne, et les *guidelles* et le passe pied et le guilloret. (*Voyag. du roy Charl. IX par son royaume*, f° 38 v°, éd. 1567.)

GUIDEMENT, *guyd.*, s. m, conduite, au sens propre et au figuré :

Or chevauchoient adont ces .II. contes Anglois et leur route au *guidement* de messire Wanflart. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 50 r°.)

Les *guydemens* ou inductions des eaues. (*Flave Vegece*, II, 10.)

GUIDENDART, voir GODENDART.

GUIDEOR, *-eur*, s. m., guide :

Mes il failli a tant de gent .I. bon *guideor*. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 22d.)

Mais je croy que ce n'eussent osé faire ses *guideurs*, car n'en avoient point de charge. (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, III, 314, Kervyn.)

Cf. GUIEOR.

GUIE, *guye*, s. m., conducteur, guide :

Judas apela nostre sire que li aidast et fust *guye* de la bataille. (*Liv. des Machab.*, Maz. 70, f° 191c.)

GUIEDON, voir GELDON.

GUIEL, voir JOIEL.

GUIENAGE, voir GUIONAGE.

GUIENNÉ, adj., mal vêtu, déguenillé :

Le vendredy prouchain ensuivant vint et arriva a la dite metairie un homme assez *guienné*, vestu d'une hopelande et d'une houe de burel. (*Pièce de* 1384, ap. Morice, *Preuv. de l'hist. de Bret.*, II, col. 484.)

GUIENNOIS, *- oys*, *guyenn.*, *guyoneis*, s. m., monnaie des ducs de Guyenne :

Nostre recevour del franc ou *guyoneis* hardy a nous octroiez de checun tonneu de vin cresceant ceste annee deins la pays d'Aunys. (14 fév. 1372, *Mand. du D. de Lanc.*, Delpit, *Doc. fr. en Anglet.*)

Jehan Poitran changeur demourant a Blois acheta pluseurs monnoies de dehors nostre royaume et autres que de nostre coing, tant d'or comme d'argent ;... lesquelles d'or estoient appelees *guiennois* et sembloient a *guyennois*, fors tant qu'il y avoit escript Robertus dux. (1378, Arch. JJ 114, pièce 224.)

Cinq petitz *guiennoys* noirs portouyns qu'ils doivent par chascun an de cens. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 23 v°, Bibl. la Rochelle.)

GUIEOR, *- eour*, *- eur*, *- our*, *guior*, *guyour*, s. m., conducteur, guide :

Cones li dux est *guieor*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 10293, Michel.)

.I. mois sejorna l'os dont li rois est *guiere*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 75d, Michelant.)

Ce seroit grant domage se gent de tel valor
Estoient perillié par mauvais *guieor*.
(J. BOD., *Sax.*, CCXCI, Michel.)

Armé se sont et cevaucierent,
Et leur *guieur* les adrecierent.
(MOUSK., *Chron.*, 30083, Reiff.)

Tu seras mestres et *guierres*
Et de mon pueple conduisierres.
(GEFFROI, .VII. *Estaz du monde*, Richel. 1526, f° 24c.)

Et si serais *guieires* de grignor puple que tu ne cudes. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 21 r°.)



Por estre *guiors* et gardes de celes genz. (*Est. de Eracl. Emp.*, xxiv, 6, Hist. des crois.) Var., *guieours, guierres.*

Marechal est de l'ost et *guyours*.
(*Conq. de Bret. Armor.*, Ars. 3846, f° 1 v°.)

Le chastel ad ja seisi au feor de conquerour,
Si ordeine en son noum gardein et *guyour*.
(*Fragm.*, ms. Oxf., Fairf. 24, f° 13 r°.)

Duc Milon d'Aiglant, conduiseur des osts et *guieur* des batailles. (*Grand. Cron. de France*, Charlem., iv, 4, P. Paris.)

Et se il avient qu'il facent batelle contre nos et soient plus fort, nostre *guieres* ce retrait au donjon. (*Consol. de Boece*, ms. Montp. H 43, f° 2ᵇ.)

E pues civaucerent sens autre *guieour*.
(*Prise de Pampel.*, 867, Mussafia.)

La fraude de leurs *guieours* les avoit fait desvoier. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 182ᵇ.)

Et doivent avoir bon *guieur* qui les sache mener. (J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 70ᵃ.)

— Fém., *guierresse :*

Les cornailles vont toz jors devant, comme *guierresses* et chevetaines. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 212, var., Chabaille.)

Nostre *guyeressce*. (*Boece de Consol.*, ms. Berne 365, f° 4 r°.)

Guier, *guyer, gwier, gwyer, guger, ghier*, verbe.

— Act., conduire, guider, avec un rég. de personne :

Apres icels en avrat altretant,
Sis *guierat* Gebuins e Loranz.
(*Rol.*, 3022, Müller.)

Guiez ma gent, jo vus en faz le dun.
(*Ib.*, 3059.)

Molt grant avoir fet messires mener,
Muls et chevaus et palefrois *guier*.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 18ᵇ.)

Hues les *guie*, de Montagu li ber.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 99ᵃ.)

Et Clarembaus les *guie* qui le poil ot mellé.
(*Parise*, 2604, A. P.)

Faites .iiiᶜ. paiens fervestir et armer,
Par la fausse posterne et conduire et *guier*.
(*Gui de Bourg.*, 2398, A. P.)

Bien doit rois estre qui tel gent doit *guier*.
(Adenet, *Enfances Ogier*, Richel. 1632, f° 2 v°.)

Li faux Judas si les *guiout*.
(*Pass. D. N.*, ms. S.-Brieuc, f° 49ᶜ.)

Cil qui *guier* les devoient ne le faisoient mie en bone foi. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 268ᵃ.)

Lors le dame le *ghie*
En une haute sale ou mains degres tournie.
(*B. de Seb.*, xiv, 261, Bocca.)

Cels ki les os devoient *guier*. (*Hist. des ducs de Norm.*, p. 47, Michel.)

Et les *guyerent* jusques devant l'empereur. (*Conq. de la Morée*, p. 346, Buchon.)

— Gouverner :

Sire, quar faites mander
Vos barons et accorder ;
Et viegnent avant li per
Qui seulent France *guier*.
(Hues d'Oisy, *Serventois*, P. Paris, *Romancero*, p. 191.)

Des ore veut qe la terre, taunt com dayt regner,
Sait gwye par luy et par drait trier.
(*Chron. de P. de Langtoft*, ap. F. Michel, *Chr. angl.-n.*, t. I, p. 1 40.)

Eustace de Ferers le pople lors *gwiait*
Ouf Edgare en Escoce.
(*Ib.*, t. I, p. 151.)

Mais cis est biaux et gens, s'a grant terre a *guier*.
(*Veus dou paon*, Richel. 1554, f° 27 r°.)

Qil les donist tieu governour qi mieuz les sache et puist *guyer* qe il n'ad fait en soun temps. (*Lib. Custum.*, I, 20, Rer. brit. script.)

Hay, seinte Marie ! je su roy, Engletere *guye*. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du xivᵉ s., p. 71.)

— Avec un rég. de chose, conduire, gouverner, guider, enfoncer :

Qui pust *guier* la banere
E le seigne de Leynistere.
(*Conquest of Ireland*, 2843, Michel.)

Par mi le cors son roit espieu li *guie*.
(*R. de Cambrai*, Richel. 2493, f° 37 v°.)

Par mi le groz dou piz son confenon li *guie*.
(J. Bod., *Sax.*, cxli, Michel.)

A tei apent *guier* le frein
De justise vers çoeus ki plein
De ire sunt e traisun.
(*S. Edward le conf.*, 1677, Luard.)

Son avoir a Montmartre fist la serve *guier*.
(*Berte*, 2339, Scheler.)

— Faire tomber :

Surcis, neis et balevre a terre li *guia*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 444, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Arranger, accorder :

Et les besoignes et les quereles des prodes hommes *guier* avenauntment. (*Lib. Custum.*, I, 281, 8, Edw. I, Rer. brit. script.)

— Réfl., se diriger :

Quant ore voit Elye que Sarrasin s'airent,
Et les os des pagien qui envers li *se guient*.
(*E. de St Gille*, Richel. 25516, f° 79ᵈ.)

Guierdon, voir Guerredon.

Guierresse, voir Guieor.

Guievre, voir Vuivre.

Guige, *guigue, guiche, guice, guise, guinche, grince*, s. f., courroie plus ou moins ornée par laquelle le bouclier se suspendait au cou, anse d'un bouclier; désignait aussi la courroie qui permettait de porter le gonfanon, la bannière ou le cor, le baudrier d'une épée, etc. :

La *guige* (du cor) en ert d'un vert paile entaillié.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 78ᶜ.)

Metes le col entre *guiche* et escu.
(*Ib.*, f° 155ᵃ.)

En ces escus ces *guiges* recorsier.
(*Ib.*, f° 186ᵈ.)

A la *guige* del col oster.
(Wace, *Rou*, 3ᵉ p., 8950, Andresen.)

Les fors escus ont saisis par les *guises*.
(Raimb., *Ogier*, 1186, Barrois.)

L'escu par la *guige* pent.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 10ᵃ.)

La *guiche* fu d'un paile frois,
Bien taillié d'or sarrazinois.
(*Floire et Blanceflor*, 2ᵉ vers., 715, du Méril.)

Li cox est aval descendu,
Coupe la *guige* de l'escu.
(*Ib.*, 2389.)

Il prant sa targe, s'a la *guiche* saisie.
(*Gerart de Viane*, 5113, Tarbé.)

Les *guiges* des escuz coupees.
(*Li Chevaliers dou leon*, Vat. Chr. 1725, Romv., p. 542.)

Il n'ont auberc ne elme ne *guige* au col pendue.
(*Chans. d'Antioche*, viii, v. 1124, P. Paris.)

Et trenche la *guige* de l'escu. (*St Graal*, ms. Tours 915, f° 233ᶜ.)

La bone espee
Est plain pié en l'escu entree,
Quant il ne l'en puet resacier
Li rois l'en fait grant emconbrier,
Oste le *guige* et le col baisse,
Et l'escu en l'espee laisse.
(*Partonop.*, 3263, Crapelet.)

Et met l'escu au col tot noef
Par la bele *guige* d'orfrois.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 82ᵇ.)

Par le *guice* de paile son escu acola.
(*Fierabras*, 237, A. P.)

Desus l'escu consievi Amauri,
Entre la *guice* et le main dont le tint.
(*Huon de Bordeaux*, 2076, A. P.)

Ceval a bien aparillié ;
En la place fu amenes ;
Li senescals i est montes,
L'escu au col, la *grince* al puing.
(*Mess. Gauvain*, 366, Hippeau.)

Grans cous se donent [en lur escuz] devant,
Rompent les *guiges* de paile de Oriant.
(*Otinel*, 430, A. P.)

Chascuns restraint la *guige* de son escu bocler.
(*Conq. de Jerusalem*, 2214, Hippeau.)

Tristan s'arma coiement, alla combattre contre le serpent qui lui courut sus, si commença la bataille de eulx deux, forte et cruelle ; le serpent lui giette les griffes en son escu, si lui ront la *guige* et tout quanqu'il ataint, et gette feu et flambe. (*Tristan*, Richel. 334, f° 37 r°.)

Tost est montes, son escu prent,
Par la *guige* a son col le pent.
(*Durmart le Galois*, 3441, Stengel.)

Puis envoleperent
Des *guinches* lor senestres mains.
(*Chev. as .ii. esp.*, 4692, Foerster.)

Es vos son ceval c'on amaine ;
Il i sailli de terre plaine.
La pucele l'escu li tent,
Et il par le *grince* le prent.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 1037, Hippeau.)

Et puis li ont son espiet apporté :
La *guige* en fu d'un vert paile roé.
(*Agolant*, p. 163, Bekker.)

Les chevaliers portoient aussi un escu voire couvert de lames d'escailles d'yvoire (comme il me souvient d'avoir veu au vicomte de Nostre Dame, gentilhomme picard, s'esprouvant aux Tournelles, avant le tournoy auquel mourut le feu roy Henry deuxiesme) ledit escu pendu a leur col a une courroye : et lequel apres la lance rompue, ils embrassoient par les enarmes, c'est a dire passoient le bras par les *guiges*, je croys courroyes, tenans la poignee avec des gantelets de maille. (Fauchet, *Orig. des cheval., arm., et hér.*, II, 1, éd. 1611.)

— Notre-Dame de la *Guische*, en latin *e custodia*, était une célèbre abbaye près de Chouzy, qui servait de sépulture aux Châtillon, comtes de Blois :

On leue qui est apelez la *Guiche*. (1274 la Guische, Arch. Loir-et-Cher.)



GUIGIOLE, s. f., jujube :

Les jujubes ou *guigioles*. (ANT. DU MOULIN, *de la Quinte Essence*, p. 74, éd. 1581.)

1. **GUIGNART**, s. m., celui qui guigne, qui cligne, qui clignote :

Johan *Guignart*. (1378, *Forêts de Blois* Arch. KK 299, fº 2 vº.)

— Fém., *guignarde*, celle qui guigne, qui cligne de l'œil, celle qui se mire, qui se pare :

Pour faire demoustrance
De ce debat lequel est en creance,
Ou la *guignarde* au muable talant,
Ou le tres bon chevalier noble et gent
Hutin, qui veult loyaulté maintenir.
(*Ball. de Bucy*, Richel. 1664.)

Que la *guignarde* n'ensuivront nullement.
(*Ball. de Coussy*, Richel. 1664.)

Je me tiendray a la *guignarde*.
(REGNAULT DE TRIE, *Ballade*, Richel. 826, fº 128.)

Noms propres, *Guignart, Guignard*.

2. **GUIGNART**, s. m., signe du coin de l'œil :

Li chaceur au bouvier demande
Quel part est li lous en la lande,
Et il li dit devers senestre,
Mes de l'uieil li fist le *guignart*
Que li lous est de l'autre part
Repost tout droit vers la main destre.
Cil n'entend pas son guingnement.
(*Dou Lou et dou Bouvier*, ms. Chartres 620, fº 134c.)

GUIGNE, s. f., instrument servant à épiler :

Hoc depilatorium, *guigne*. (*Gl. de Glasgow*, P. Meyer.)

GUIGNEMENT, *guingnement, guynement*, s. m., action de guigner :

Et fist la lune et le soleil,
Et au *guingnement* de son œil
Fait trambler toute creature.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, fº 27f.)

Mes de l'uieil li fist le guignart
Que li lous est de l'autre part
Repost tout droit vers la main destre,
Cil n'entent pas son *guingnement*.
(*Dou Lou et dou Bouvier* ms. Chartres 620, fº 134c.)

Guynement. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, fº 70 vº, éd. 1553.)

Guignement menassant. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 300, éd. 1567.)

GUIGNET, voir COIGNET.

GUIGNETE, *guygnete*, s. f., vendangeuse?

Pour vendenger la vigne... fut mis seize *guygnetes*, deux porte paniers et trois chevaulx qui en cousterent trente. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, fº 98 vº, Bibl. la Rochelle.)

1. **GUIGNIER**, *guyngner, guyner, giingnier*, verbe.

— Neutr., faire signe :

Li barbarins *giingnoit* et faisoit singnes as notouniers qu'il le getassent en la mer. (*Vies des Saints*, ms. Lyon 697, fº 95c.)

Elle ne se demonstra ne privee ne sauvage envers Troilus, qui la regardoit. Mais toutesfoiz par sus l'espaulle destre bonnestement luy *guynoit*. (*Troilus*, Nouv. fr du XIVe s., p. 156.)

Souffre toi quant elle *guignera*
Et escri ceu que elle escrira.
(*Clef d'amour*, p. 69, Tross.)

— Réfl., dans le même sens :

Je *me guyngne* — I scowle, I loke under the browes. Advisez comment ceste garce *se guyngne*. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 706, Génin.)

2. **GUIGNIER**, *guigner, guingnier, guinier, gignier*, verbe.

— Act., parer, farder :

Car il n'estoit mestier
De lui farder ne de *guigner*.
(*Rose*, ms. Corsini, fº 8b.)

Et son chief blandir et pegnier.
Et son vis laver et *guignier*.
(*Métam. d'Ov.*, p. 37, Tarbé.)

— Réfl., se parer coquettement, se farder :

Mes ne te farde ne *te guingne*..
(*Rose*, Flor. Ric. 2755, fº 15a.)

— *Guignié*, part. passé, paré, fardé :

Quant la dame serai paree,
Bien *guinie* et bien acimee,
Si se mostre enmi la rue
Por ce que des genz soit veue.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, fº 151d.)

Et fu greslete et alignie,
Ne fu fardee ne *guignie*.
(*Rose*, 1006, Méon.)

Ne fu fardee ne *gignee*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1522, fº 8a.)

Moult vos voi ore et pignie et gravee,
Et noblement *gignee*.
(*Beuve d'Hanstone*, Richel. 12548, fº 83b.)

GUIGNOCHE, s. f., fronde :

Un baston de houx fourché et reployé par le bout, vulgairement appelé *guignoche*, que le suppliant avoit fait pour soy esbatre a getter des pierres ou motes de terre au loing. (1456, Arch. JJ 189, pièce 97.)

Lyonn. et fores., *guignochi, guinochi*, détente d'une arme à feu ; pièce de fer qui fait partir le chien quand on la presse.

GUIGNOERES, s. f. pl., lunettes :

Rasoers, forces, *guignoeres*.
(*Du Mercier*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. popul.*, p. 153.)

GUIHALE, voir GILDHALLE.

GUILANT, part. prés. et adj., qui trompe, trompeur :

Par ces .III. choses auser
Pot hon deceivre et amuser
Le *guilant* siecle et l'anemi.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., fº 134b, et Richel. 23111, fº 278c.)

GUILE, *guille, guilhe, gile, gyle, gille, ghile, ghille*, s. f., tromperie, supercherie, frauderuse :

Portez li foi leal sanz boidie et sanz *guile*.
(J. BOD., *Sax.*, CCXVI, Michel.)

Baudoin, est ce *guile?* estes me vos amblez ?
Parlez a moi, amis, se faire le poez.
(ID., *ib.*, CCLXV.)

Je voi voz garnemanz tainz et ansanglantez ;
Mes ce ne croi je mie que vos soiez tuez :
Il n'est si hardiz hom ne si demesurez
Qui vos oceist mie, ja ne fust si osez ;
Mes je croi par tel *guile* essaier me volez
Comment me contanroie, se estiez outrez.
(ID., *ib.*)

Fui, ribaus, lai ester te *gille*.
(ID., *Jus de saint Nicholai*, Th. fr. au m. â., p. 179.)

Tybert le sivi par derere
Qui n'i entent barat ne *gile*.
(*Renart*, Br. I, 814, Martin.)

Il avint chose que Renart
Qui tant est plain d'engin et d'art,
Et qui moult set de mainte *guile*,
S'en vint corant a une vile.
(*Ib.*, 1267, Méon.)

Et le conchiera par *gile*,
Quant li fera mangier l'angile.
(*Ib.*, Suppl., p. 133, Chabaille.)

Ke li deable ki tot guile
Filer no puet par nule *guile*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, fº 4a.)

Leur desloiautez et lor *guille*
Conoist on par tote Sezile.
(*Dolop.*, 697, Bibl. elz.)

Lor barat et toute lor *gille*.
(*Ib.*, p. 26, var.)

Tant barat ne *ghile*.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, fº 85b.)

Et puis fist tenir en maint lieu,
Arcevesques, vesques, concille,
Pour toute oster mauvaise *gille*.
(MOUSK., *Chron.*, 2621, Reiff.)

Bien seit le *ghille* des piciers ;
Si sert del vin moult volentiers.
(*Partonop.*, 3997, Crapelet.)

Faire vos covient une *gille ;*
A Robert veul conter l'afaire,
Qui bien le saura a cief traire.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 2316, Hippeau.)

Tot ont juré cil del castel
De deseur le cors saint Marcel,
Un cier cors saint, qui st en la ville,
Que vers celui ne feront *guille*,
Qui au signor se conbatra.
(ID., *ib.*, 1604.)

Il li convient sa folie,
Sa *guille* et sa vilennie,
Ses medis et ses maux tos
Guerpir.
(JEHAN MONIOT D'ARRAS, VIe *Chans.*)

Cil qui sont mestre de *guile* et de barat. (LAURENT, *Somme*, Richel. 22932, fº 15b.)

De barat et de *guyle*. (*Ch. d'Oth.*, *C. de Bourg.*, Arch. J 247, pièce 37(16.)

Si faint son cuer par grant traison et par grant *guile*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., fº 237d.)

Et cilz, qui moult savoit de *guille*,
Le suy si couvertement
Que ne s'en aparçut noient.
(*Couci*, 4038, Crapelet.)

Tant soivent de barat, de *guile* et de trichier.
(*Gaufrey*, 6008, A. P.)

Vous ne povez estre sans *guile*,
En bourc en i a et en ville.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 1503, Buchon.)

Ainsi a fait barat et *guille*
A l'empereor celle ville.
(ID., *ib.*, 4349.)

Bon chevalier est et hardis,
Et n'a en lui barat ne *guille*.
(*Modus*, fº 104 vº, Blaze.)

Et sire Jon d'Ayvile
Que oncques aima treyson ne *gile*.
(*Pièce anglo-n.*, ap. Th. Wright, *Political songs*, p. 50.)

Dont estez vus ? ditez saunz *gyle*.
(*Le roi d'Angl. et le jongl. d'Ely*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 243.)

Ce fut tout voir sans point de *guille*.
(*Geu des Trois Roys*, Jub., *Myst.*, II, 84.)

Il me semble vers moy venir
Que je voy Melchion de Sezile.
Ne sçay sy scet par nulle *guille*
Que je doie passer par cy.
(*Ib.*, p. 88.)

— *Aller en guile*, se divertir :

Li vint en volenteit unc jour d'aleir en *guilhe*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1829, Scheler, *Gloss. philol.*)

Nom propre, *Guille*.

GUILEE, *guillee*, s. f., averse :

Les grosses nuees ont espandu *guillees* d'eaues. (*Bible*, Ps. de David, 77, éd. 1556.)

Je n'ai pas esté sitost a la Rapee que j'ai senti tomber une *guilee* d'eau, ce qui a esté cause que j'ai tourné bride. (TOURNEBU, *les Contens*, IV, 4, Anc. Th. fr.)

Le franc ozier... craint les gelees et *guillees* de mars. (LIEBAULT, *Mais. rustique*, IV, 7, p. 483, éd. 1658.)

La petite pluie desgoutte tout lentement ou doucement, la grosse drue et espaisse, et la *guillee* impetueusement. (COMENIUS, *Janua aurea reserata duarum linguarum*, p. 9, éd. 1669.)

Norm., *guilée*, averse, giboulée.

GUILEOR, *guilleor*, *ghilleor*, *guillor*, - *our*, - *eur*, *gileor*, *gylour*, *gilleur*, s. m. et adj., trompeur, menteur, charlatan, bateleur :

Teus est *guillerres* et truillierres
Fors triboulerres et lechierres.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 29[d].)

Qu'ainsi le font maint *guileeur*
Por decevoir plus tost le mont.
(ID., *ib.*, f° 205[b].)

Li *gilleres* ki par sa gile
Gillé li eust cors et ame.
(*De Theophil.*, Ars. 3527, f° 114[a].)

Ensi com fait li oseleres
Quant il est apers et *guileres*
Par son baret les osiaus prent.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 135[a].)

Puant vilein, con estes leres,
Estez devenuz *guileres* ?
(*Renart*, Br. IX, 1317, Martin.)

Bien en peust estre seurs messire li rois que onques nus ne fust mains *ghilleres* en ses paroles ni en ses promesses. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 40[d].)

Tres bone amour ne puet muer ne fraindre,
Se n'est en cuer de felon losengier,
Faus *guilleor*, Qu'a mentir et a faindre,
Font les loiaux de lor joie esloignier.
(THIBAULT IV, *Chans.*, p. 18, Tarbé.)

Qar maint mal m'unt fait *gileor*.
(*Rom. et past.*, Bartsch, I, 46, 26.)

Uns fous *guilleires* faintis
N'ait poent de male aventure...
(PERRIN D'ANGINCORT, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 99 v°.)

Au plus cortois, au moins *guillor*
Qui soit en trestout le pais.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 2282, Delmotte.

Et si soient fors de *guillour*.
(ID., *ib.*, 1670.)

Puis ont trové mainte autre guile
Li truant qui convers se font
De Saint Antoine, mes il sont
Tuit li plus mestre *guileor*
Qui onques fussent sanz paor.
(GUIOT, *Bible*, 1941, Wolfart.)

N'ot tel *gilleur* jusqu'a Bordiele.
(BERTR. DE RAIS, Dinaux, *Trouv. de la Flandre*, p. 128.)

Ge cuit que fustes moult fort lieres
Qui encor estes si *guilieres*.
(*D'un Jugleor*, Richel. 19152, f° 46 r°.)

Car trop d'oumes *ghilleors* voi.
(JACQ. D'AM., *Art. d'Am.*, ms. Dresde, Kört., 1743.)

Por çou ke il seroit *ghilleres*.
(ID., *ib.*, 2164.)

Guilleurs me font mout souvent
Lermer par leurs faus mesdis,
— Merci, ma dame gentis —
Et soupirer tres forment
Guilleurs me font mout souvent.
Ne les crees.
(JEH. LESCUREL, *Chans. Ball. et Rond.*, XXX, Bibl. elz.)

Li fils sage est li enseignement de son pere, et cil que est *gylour*, il ne oyst point quant il est repris. (*Bible*, Proverbes, ch. 13, v. 1, Richel. 1.)

— Qualifiant un nom de chose :

Por ce celi fausser ne doi
Qui m'aime senz cuer *gileor*.
(*Rom. et past.*, Bartsch, I, 46, 39.)

GUILER, - *eir*, *guiller*, *ghiller*, - *ier*, *giller*, *giler*, v. a., tromper, attraper :

Mainte en i a çainte d'une coiroie
Qui lor ami ne font fors de *guiller*.
(QUESNE DE BÉTHUNE, *Chans.*, P. Paris, *Romancero*, p. 87.)

Ke li deable ki tot *guile*
Filer no puet par nule guile.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 4[a].)

Moult seroit bone vie
De bien amer,
Qui auroit bele amie
Pour deporter,
Sans orgueil, sans folie,
Et sans *guiller*.
(GOBIN DE REIMS, *Chans.*, Richel. 845.)

Tout pour les faus convient il qu'ensement
Sache des mauz, si dirai bien comment
Pluz sagement eschiver les en doie,
Quar sens de ghille a *ghiller* ghille avoie
Pluz qu'autre rienz et tout par sa maistrie
Est trahisons trahis quidant trahie.
(MESIRE PIERRE DE CREON, *Chanson*, Trebutien.)

Et de sa premiere moullier,
Dont il se parti par *ghillier*,
Ot .I. fil.
(MOUSK., *Chron.*, 17626, Reiff.)

A garchons qui pour lui honnir
De paroles le vont *gilant*.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 28[c].)

Nus ne *guilast* ore si bien
Ne si bel.
(*Le Lai de l'Ombre*, p. 66, Michel.)

Se *ghiller* ne veut et trair.
(JACQ. D'AM., *Art. d'Am.*, ms. Dresde, Kört., 1121.)

Paternes ne volt remanoir
Avec Alori, puis qu'il ot
Perceu que il le *guillot*.
(*Vie S. Remi*, ms. Brux., 188, Anzeiger, IV, 224.)

— Mélanger, déguiser par le mélange :

Le brasseur dont les retrais ne *sont* pas souffisamment *ghilles* avec les autres bresettes en le masquiere encourt amende. (XV[e] s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Prendre par surprise :

Tost li *eust guillee* s'ame
Se Dieus ne fust et Nostre Dame.
(G. DE COINCI, *Comment Theophilus vint à penitance*, Richel. 22928.)

— Dépenser follement :

Et quant eles *avoient* ribaudé et *guillé* ce poi que elles avoient enblé a leur peres et leur meres, eles revenoient avec leur peres et leur meres. (EST. BOIL., *Reg. des mest.*, 1[e] p., tit. LXXXVII, 16, Lespinasse et Bonnardot.)

— Infin. pris subst., tromperie :

Je ne sai tant vers li merci crier
Qu'ele ne cuit que je soie faintis ;
Car tant de gens se sont mis au *guiller*
Qu'a poine iert mais conus fins amis.
(THIBAULT IV, *Chans.*, Tarbé.)

Dame, li maus refusers
Ocist amans et effroie,
Encor vaut mieux li *guilers*
Qui comforte toute voie.
(GIRARDINS DE BOULOIGNE, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 209.)

— *Guilé*, part. passé, trompé :

Gille la *Guillee*. (*Liv. de la Taille de Paris pour* 1292, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

Flandre, *guiler*, avoir peur, éviter le combat ou la discussion.

GUILET, *guillet*, s. m., trébuchet, attrape :

Avoec maçue, *guillet*,
Lanche, arc, cottrel, bannet.
(*Trouv. brab.*, Disc. prél., p. XXXIV, Dinaux.)

Ly pescheras a la menuise :
Il y fait bon, il a *guilet*.
(*Le Martyre de S. Pierre et de S. Paul*, Jub., *Myst.*, I, 87.)

GUILETE, s. f., dimin. de *guile*, tromperie :

Vostre faus senblant
Ne vostre *guilete*
Ne pris tant ne quant
Ne qu'une noisete.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 71, 57.)

La langue populaire a conservé la locution *conter guillette* à une fille, lui conter des cajoleries :

Et pourquoi donc qu'il vient toujours autour de sa cotte, monsieur le maire, si ce n'est point pour lui *conter guillette* ? (JEAN RICHEPIN, *Miarka, la Fille à l'Ourse*, V.)

GUILLADE, s. f., aphérèse pour *aguillade*, aiguillon dont on pique les bœufs :

Une grosse *guillade*. (1474, Arch. JJ 204, pièce 90, f° 56 r°.)

GUILLARDINE, voir GALVARDINE au Supplément.

1. GUILLE, s. f., bâtons qui terminent les pans du rets-saillant et auxquels s'attachent les cordes qui fixent les extrémités des pans à des piquets enfoncés en terre. La corde que tire l'oiseleur pour faire rabattre les pans est aussi attachée aux deux *guilles* placées de son côté :

Encores est il bon que pres des *guilles* ait espreviers ou mouchets qui crient et volent, et par ce l'esprevier branchier descent plustost a la muete. (*Ménagier*, II, 315, Biblioph. fr.)

La *guille* saulte en l'aer,
Et les moineaux surpris, en cuidant s'en voller,
Demeurent enretez.
(GAUCH., *Plais. des Champs*, p. 100, éd. 1604.)

Aux pieux jumeaux il joinct les *guilles* d'un costé,
Puis au cordeau roidi, par un neud arresté.
(ID., *ib.*, p. 234.)

On lit en note : Ce sont gœules de sept pieds de long sur lesquelles les rets sont tenduës et qui tirées font fermer les deux rets.

— Fausset :

Comment y mettre (aux tonneaux) l'espine ou la *guille*. (OLIV. DE SERRES, *Th. d'agr.*, VIII, 1, p. 754, éd. 1617.)

Lyonnais, Drôme, *guille*, fausset, morceau de bois qu'on met au tonneau en attendant qu'on place la cannelle, « mettre la *guille* au tonneau ». Suisse rom., *guillon* : « Boire au *guillon* ».

2. **GUILLE**, voir GUILE.

GUILLEBANDIER, surnom donné à des gentilshommes qui changèrent de parti en 1562. Ce mot est tiré du patois de la Saintonge, et il signifie déserteur :

Guillebandier. (DES ACCORDS, f° 175[b], ap. Ste-Pal.)

1. **GUILLEBARDEAU**, s. m., surnom donné à des gentilshommes qui changèrent de parti en 1562.

Cf. GUILLEBANDIER.

2. **GUILLEBARDEAU**, s. m., sorte d'outil :

Guillebardeau, a tool or instrument. (COTGR., éd. 1611.)

GUILLEBEDAIN, s. m., surnom donné à des gentilshommes qui changèrent de parti en 1562.

Cf. GUILLEBANDIER.

GUILLEE, voir GUILEE.

GUILLELMIN, s. m., monnaie du Hainaut :

Deux pieces d'or, c'est assavoir uns *guillelmins*... Ung *guillelmins* de vingt solz parisis. (1449, Arch. JJ 176, pièce 690.)

GUILLEOR, voir GUILEOR.

GUILLER, voir GUILER.

GUILLESCHIS, s. m., guillochage :

L'arc triomphal... estoit richement doré, tant en cannelures de pilastres, *guilleschis* de la frize, qu'en autre fueillage. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 337, éd. 1573.)

GUILLET, voir GUILET.

GUILLEVERDON, s. m., surnom donné à des gentilshommes qui changèrent de parti en 1562.

Cf. GUILLEBANDIER.

GUILLIBONDAINE, s. m. ?

Jumens que tenois en estables
Pour me porter [et] mes *guillibondaines*,
Bariquaires de dyamant mestables.
(*Le Testam. fin Ruby*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., XIII, 4.)

GUILLON, s. m. ?

Les gentilshommes, francs *guillons* et gens de pied de la prevosté. (1515-16, Arch. Meuse B 1776, f° 115 v°.)

GUILLOPÉ, s. m., homme dupé, attrapé?

Enfin il sera mal content,
En dangier d'aller pain questant,
Aussi saige que ung *guillopé*.
(*Test. et Epit. de Maistre Levrault*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., X, 136.)

GUILLOT, s. m., monnaie de très petite valeur, que Jean XV, comte de Foix, fit battre à Pamiers, au XIV[e] siècle :

Sont les gens du pays de petite devotion, et vont a l'offrande tres envis une fois ou deux l'an, et quant ils y vont, n'offrent il qu'un *guillot*, dont les six ne vallent qu'un tournois, et ont exhibé a la cour la monnoie que les gens du pays offrent. (1378, *Reg. du Parlem. de Par.*, ap. Duc., *Gigliati*.)

GUIMART, s. m. ?

Par saint mort, tu diz voir *guimart*,
Fay aussy sy t'en pren envie.
(*Nativ. N.-S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 74.)

GUIMAU, voir GAAIGNEAU.

GUIMBELET, *guymb.*, *guinb.*, s. m., foret, vrille, petit outil de fer pour percer les tonneaux :

Ung *guinbelet* ou foret a percer vins. (1412, Arch. JJ 166, pièce 418.)

Foret, *guinbelet*, bret. guimelet, l. terebellum. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Pour deux *guymbeletz* et des pincettes. (1584, *Compt. de recettes et de dép.*, Saint-Georges, Arch. Vienne.)

Guimbelet, *guimblet*, subsiste dans le H.-Maine, dans la Vienne, dans l'Aunis et la Saintonge.

GUIMBELETIER, *guymbeletier*, s. m., fabricant de forets :

Maistre *guymbeletier*. (14 nov. 1528, Arch. Gironde, Not., Brun. 67-6.)

GUIMBERGE, *guymb.*, *wimb.*, *winb.*, *-erghe*, *-ergue*, s. f., rampant d'un pignon, solin pour réunir la couverture au pignon :

On recouvre le *winberghe* deseure le halle. (1397, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

On recouvre les *winberghes* des feniestres noefves de le porte royaux. (1424, *ib.*)

Winberghe et canel deseure l'uis de le halle d'eschevins. (*Ib.*)

Le front de ladicte lucarme, les *wimberges* et l'enheuseure du poinçon de dessus ycelle lucarme. (1490, Arch. K 272.)

Traictz et voies d'escartelaige pour faire canlatte et *wimberghe*, a .III. d. la voie. (1497, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Quatorze cens quatre vingtz et trois pieds de canlatte et de *winbergue* mis et emploiez sur le windas de ladite ville pour le couvrir d'ardoise. (1497, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. 12016, p. 111.)

J'ay veu des ouvrages faits a la mode françoise ou il y avoit des *guimberges* et mouchettes (ainsi que les ouvriers les appellent) quasi semblables a ce que je veux dire. (DELORME, *Archit.*, VII, 13, éd. 1568.)

Clefs en façon de soufflet, avec des *guymberges*, mouchettes, clairevoyes, feuillages, crestes de choux. (ID., *ib.*, p. 110.)

Aunis, *guimberge*, grande perche amincie aux deux bouts.

GUIMPILLON, s. m. ?

Mon harnois est en estat, car je le fais souvent fourbir avec un *guimpillon* fait a l'occasion et au contraire de ceux qu'on met dedans les pintes. (*Caq. de l'accouchée*, p. 262, Bibl. elz.)

1. **GUIMPLE**, *wimple ghimple*, *glimpe*, s. f., ornement de tête :

Les *guimples* lor destrenchent et lor jupes d'orfrois.
(*Chans. d'Antioche*, II, v. 765, P. Paris.)

Les fames r'ont trovees simples,
Toailles et aniax et *guimples*,
Fermaux et ceintures ferrees.
(GUIOT, *Bible*, 2054, Wolfart.)

Hoc peplum, *wimple*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Ghimple.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 41 v°.)

Quand la deesse eut mis bas ses habits et achemes, et qu'elle eut dessemblé coiffe, *guimple*, attour, et autre accoustrement de teste, fermaillets, chaisnes, anneux, bulletes et tissus, jusqu'aux galloches dorees, demeurant tocquee, sans plus d'un riche couvrechef. (J. LE MAIRE, *Illustr.*, ap. Ménage, *Dict. étym.*, éd. 1750.)

Je ne vis onques tant de scendeaux, tant de flambeaux, de torches, de *glimpes*, et d'agiots. (RABEL., le cinquiesme livre, ch. X, éd. 1561.)

— Cornette de taffetas attachée à la lance :

Tuit aloent lances levees,
Et en totes *guimples* fermees.
(WACE, *Rou*, 3[e] p., 3871, Andresen.)

Bourbonnais, *guemple*.

2. **GUIMPLE**, *guinple*, s. m., droit qui se levait sur le sel en Normandie et dans quelques endroits de la Bretagne, particulièrement, suivant Savary des Bruslons, dans toute la prevôté de Nantes :

Et ne doit ne *guinple* ne cens en la dite ville de Conches, mais est subgeit me recevoir et mon seneschal et officiers. (1484, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P[1] 294.)

GUIMPLÉ, part. passé, salé, qui a attrapé le mal vénérien :

Disons en bon françois sans que rien nous eschappe, et que sçavons nous qui nous adviendra, la verolle ou de l'argent : il ne faut qu'un hazard semblable a celuy de la belle fille, que le premier coup qu'elle fit, fut *guimplee*. (*Moyen de parvenir*, p. 105, éd. s. d. in-24.)

Cf. GUIMPLE 2.

GUIMPLER, verbe.

— **Act., vêtir, revêtir d'une guimpe :**

Ele turna de tut sun atente
A li vestir e aturner
E a lacier e a *guimpler*.
(*Le Lai de Nabarez*, ap. Michel, *Charlemagne*, p. 90, Londres 1836.)

— **Réfl., se revêtir d'une guimpe :**

Cume Jezabel le sout que il i vint, bien se acesmad e bel *se guimplad*. (*Rois*, p. 378, Ler. de Lincy.)

— S'attacher à une guimpe :

Deux joyaux posez aux jeux Pythiques *se guimplerent* d'eux mesmes a deux femmes de quelques capitaines Phoceens. (SALIAT, *Plethon*, II, éd. 1556.)

GUIMPLETE, s. f., dimin. de *guimple* :

N'avoit sourcot ne peliçon,
Ne *guimplete* ne chaperon.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 28, 6.)

GUIMPLIERE, s. f., femme qui fait des guimples :

Marie la *guimpliere*. (1278, Arch. J 1034, pièce 60.)

GUIN, *guing*, s. m., action de guigner, de cligner de l'œil :

Je donne a quelqu'une ung *guin* d'œil.
(*Dial. de Mallepaye et de Baillevant*, dans les *Œuv. de Villon*, Jouaust, p. 207.)

Percevant a ung seul *guing* d'œil l'entente de sa dame. (LE MAIRE, *Plaincte du Desiré*.)

GUINAGE, *winage*, s. m., sorte de droit :

De rechief, je vueil que quiconques vient au marchiet de Guise, ne doive a moy ne a mes hoirs point de *guinage*, alant et venant a la journee pour vendre ne pour acheter ses denrees audit marchiet. (1279, *Cartul. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 137 r°.)

Nuls bourgois de Guise ne me devra point de *winage* ne de tonlieu de son avoir. (*Ib.*)

GUINAU, s. m., sot, gueux :

Voirs et dou mouton fa ge un priestre,
Et un abé d'un cornabus,
D'un mais loudier bien un renclus,
Et un evesque d'un *guinau*.
(*Couronnem. Ren.*, 3072, Méon.)

GUINBELET, voir GUIMBELET.

1. **GUINCHE**, *guynche*, s. f., sorte de planche :

A Jehan Jobellin et Petit, barriers, pour avoir abatus au boix et soyé la quantité de seize grans plainches tant pour la porte du baille emmy, comme pour faire dez pans et eschames pour seoir sur pour mettre en la grant saille basse ou le tinel sera a la venue du roy et de la royne, et pour avoir fait demi cent de *guinches* pour le pont levy et aussi pour dessus les galleriez de la porte sur le pont... toutes lesquelles planches et *guynches* dessusdictes sont estee amenee depuis le boix audit Bouconville par les habitants de Gironville, excepté que on leur a donné du pain du seigneur. (1463, Arch. Meuse B 1551, f° 77 v°.)

Lorr., Fillières, *guinche*, fille ou femme ayant mauvaise tournure.

2. **GUINCHE**, voir GUIGE.

GUINCHER, voir GUENCHIER.

GUINDAL, *guyndal*, *ghindal*, s. m., treuil :

Un *ghindal*. Forgeur de *guyndaus*. (XV[e] s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Arbalestes garnyes de *guyndalz*, cordes et noix. (1542, *Inv. des arnoys*, Liv. des serm., Arch. mun. Montauban.)

Je maintiens vraysemblablement
Que l'homme mortel l'on peut dire
Une arbaleste proprement
Tendue au *guindal* de martyre.
(JULYOT, *Eleg. de la belle fille*, p. 81, Willem.)

Un *guindal*, trochlea. (*Trium ling. dict.* éd. 1604.)

Cf. GUINDART, GUINDAS, GUINDE.

GUINDART, *guynd.*, s. m., treuil :

Mectez avant carnequynz et *guyndartz*
Et ruez tant sur ses payens pendartz
Que...
(D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 66 v°.)

Deux grands arbalestes d'assier avec leurs *guindars* et pollies. (1565, *Inv. du mob. des chât. d'Apchon et d'Ouches*, Mém. et Doc. sur le Forez publ. par la Soc. de la Diana, 1881, p. 302.)

Cf. GUINDAL, GUINDAS, GUINDE.

GUINDAS, *guyndas*, *gaindas*, *windas*, *wyndas*, *vindas*, *vuindas*, s. m., treuil, grue, cabestan :

Mariniers sallent par ces nes
Et desplient voiles et tres ;
Li un s'esforcent al *vindas*,
Li autre al lof et al betas.
(WACE, *Brut*, 11488, Ler. de Lincy.)

Vunt as *windas*, levent le tref,
Dreit vers la rive vent la nef.
(*Vie de St Giles*, 803, A. T.)

Maruc s'en vait plus que le pas,
Et met les noons as *windas*,
Et fait la voile traire amont.
(*Parton.*, 6161, Crapelet.)

El *vuindas* ki siet entre Montoise et Conchevuade. Et la entre deus ne puis jou ne mi hoir ne nus faire autre *vuindas*. (1280, *Acte d'Ernous, Cte de Ghisnes*, Tailliar, *Rec. d'Act. des* XII[e] *et* XIII[e] *s. en lang. wall.*, p. 343.)

Escot lessa Florence, au *guindas* est sailliz,
La nef a redrecie.
(*Florence de Rome*, Richel. nouv. acq. 4192, f° 78 r°.)

U cas que lez dictez denrez venont en apport au *windas* ou au pont a Abbeville. (*Ch. de* 1362, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, II, 80.)

Nef de grace pour humaine lignie
Conme vaissel qui touz les biens comprent,
Dont le *windas* humains a Dieu ralie
Quant bonne amour par grace s'i assent.
(*Mir. N.-D.*, XXI, III, 301, A. T.)

Guindas a monter arbalestres. Cordes a *guindas*. Arbalestres a *guindas*. (XV[e] s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cordes a *gaindas*, a tendre arbalestes. (1419, Arch. Loiret, A 904.)

Aussi y avoit deux aultres chambres plaines d'arbalestres d'acier, montees et a monter, et une aultre chambre plaine de tous traitz de fin yf, *guindaz*, carquoys, cordaiges de toutes sortes. (A. DE LA VIGNE, *Vergier d'honneur*.)

Tant qui fauldroit bien un *vindas*,
Durant la nuict, a le lever.
(*Le Trocheur des maris*, p. 7, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral.*, t. III.) Impr., *viudas*.

Fust pareillement trouvé... ung autre homme noyé au cours de la riviere fluant au kai de ladite ville..., entre le *wyndas* et le pont Saint Michel. (1504, *Procès-verbaux de levées de cadavres faites par autorité de l'échevinage*, ap. A. Thierry, *Monum. inéd. du Tiers Etat*, t. II, p. 502.)

1. **GUINDE**, s. f. ?

J'ay saintures et gibecieres,
Courroyes de maintes manieres,
Pourpres, samis, tressiers et *guindes*.
(*Passion N.-S.*, Jub., *Myst.*, II, 271.)

2. **GUINDE**, s. f., treuil :

Un escheveau mis sur la *guinde* et le devidoir. (COMENIUS, *Janua aurea reserata duarum linguarum*, p. 116, éd. 1659.)

Un char ou chariot a des roues... et des aissieux qui pour estre engraissez ou oints de l'oint et de la graisse de chat se sous-levent avec la *guinde*. (ID., *ib.*, p. 105.)

GUINDEE, *guyndee*, s. f., support :

Il faloit paindre les chaieres qui estoient environ l'autel et les *guyndees* du baulchement. (1497, Boncourt, ap. Mannier, *Commanderies*, p. 526.)

GUINDELLE, s. f., bateau :

Deux *guindelles* de sel. (1529-31, *Act. consul. de Lyon*, Arch. mun. Lyon BB 49.)

GUINDENT, s. m., treuil, machine pour hisser les fardeaux :

Les mareniers vont sur le voille ou sur le tille devant ou derriere uns *guindent*. (*Cout. de Dieppe*, f° 3 v°, Arch. S.-Inf.)

GUINDER, v. a., hisser à l'aide d'un treuil :

Il a sa costume des neis, c'est a savoir de celes qui puent *guinder* a lor mast un tonel de vin, por quei la neif ou la marchaandise set dehors le pover nostre segnor le rey demie marc d'argent. (XIII[e] s., *Franchise de Guernerie*, Arch. Manche, Mont-S.-Michel.)

Le juge fit *guinder* Barget, qu'il interrogeoit toujours de plusieurs choses. (LARIVEY, *Nuicts de Strapar.*, X, 5, Bibl. elz.)

GUINDERESSE, *ginderesse*, adj. f., qui sert à hisser :

Poulies *ginderesses*. (FOURNIER, *Hydrogr.*, p. 176, éd. 1543.)

GUINDOLE, *guyndole*, *guindoule*, s. f., petite cerise noire, jujube :

Anno 1330 fuit tanta aeri serenitas et amœnitas quod in martio inveniebantur rosæ et botri in vineis, circa principium madii *guindola* et ceraesa. (*Fragm. inéd. d'une Chron. de Maillezais*, Bibl. de l'Ecole des chartes, t. II, p. 164.)

Les *guyndoles* habondent grandement en Languedoc. Galien dit que lesdictes *guyndoles* sont peu nutritives et sont de dure digestion et engendrent flegme. (*Platine de honneste volupté*, f° 15 v°, éd. 1528.)

La jujube, ou *guindoule*, ressemble la cornoaille en figure, en couleurs, et en ce qu'elle a un noiau dedans. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, VI, 26, éd. 1605.)

Dans la Bourgogne, on appelle *guindon*, une espèce de cerise, et dans la Charente, *guindou*.



GUINDOLIER, s. m., arbre qui produit des cerises à longues queues, comme des guignes, mais qui ne sont mûres et bonnes à manger que lorsqu'elles sont bien noires; proprement le jujubier :

Le noyau de *guindolier*, autrement dit jujubier, se fiche a la maniere et façon du perfiguier. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 400, éd. 1597.)

GUINDOULE, voir GUINDOLE.

GUING, voir GUIN.

GUINGAL, s. m. ?

Mes li Greu les engignent com renart fet le jal
Qui s'en ist par la porte quant chante le *guingal*.
(*Geste d'Alix.*, Richel. 24365, f° 16 r°.) D'autres mss. écrivent *journal* et *clinal*.

GUINGALET, voir GRINGALET.

GUINGANT (de), locut., de travers :

Je m'en allay tout en gaignant,
Comme ung levrier qui se reveille;
Bonnet renversé de *guingant*,
La belle ymaige sur l'oreille.
(COQUILLART, *Monologue Coquillart*, II, 221, Bibl. elz.)

GUINGNEMENT, voir GUIGNEMENT.

GUINGNIER, voir GUIGNIER.

GUINGUADE, s. f., godet ?

Un bacin a barbier, .II. *guinguades*, une paelle percie. (1397, Arch. MM 31, f° 250 r°.)

GUINGUENELLE, voir QUINQUENELLE.

GUINIMART, s. m., moue dédaigneuse :

Cele fist moult le *guinimart*.
Fi, fet ele, que Diex m'en gart,
Que je vous aime por ce fere !
Mout m'anuieroit vostre afere.
Se le vous osoie veer,
Ja ne vous leroie bouter
Vostre longaigne de boiel.
(*Du Pescheor de Pont sur Saine*, 51, var., Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 337.)

Cf. GRIMOUART.

GUINLECHE, *winleke*, *winlecke*, s. m., terme de mépris, propr. valet de marchand de vin, crieur de vin :

Statuons et ordonnons que nulz quelconques vendans vins de la citeit de Liege ne porat faire nonchier vin tenans coleur, ne enssi embadier tenant coleur, se celi vin enssi nonchies et embaudis ne tient coleur .XII. heures entiers. Et quiconques uzerat ou ferat le contraire, et proveit soit, ilh encourat la peine, et serat a une amende de .IIII. mars de bonne monoie, enssi sovent que chu avenroit. Et si le *winlecke* le fasoit sens le congier ou mandement de son maistre, qu'ilh fuist atains de teile paine conme deseur est contenue. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 218, Borgnet.)

Ordinons que nuls quilconques vendans vins dedains la citteit de Liege ne polrat faire nonchier vin. Et se le *winleke* le faisoit sans le congies ou mandement de son maistre... (1424, *Hist. de Liege*, II, 455.)

Ribals et *winlekes*, pelletiers, teisseurs de toille, etc. (1483, *Mest. et frairies de la ville de Namur*, ap. Grandgagnage, *Cout. de Namur*, p. 359.)

Cf. GUINLECHIER.

GUINLECHIER, s. m., terme de mépris, propr. valet de marchand de vin, crieur de vin :

Ales a vos osteus, si me laisies.
Ja ne me tieng [jou] mie a *gui[n]lechier* :
Caitis sui d'autre tere, nel quier noier;
Qui qui me tiegne a vi(e)l, je me tieng chier.
(*Aiol*, 976, A. T.)

Cf. GUINLECHE.

GUINPLE, voir GUIMPLE.

GUINSAL, s. m., corde, lien :

Les Locres Epizephyres ordonnerent pour mieux et plus soigneusement garder les anciennes ordonnances, que nul ne pourroit mettre en deliberation aucune chose contre l'ancienne loy ou coustume de la ville, qu'il n'eust le *guinsal* au col et ne fust es mains de l'executeur de la justice, pour l'estrangler incontinent, si sa proposition estoit jugee desraisonnable par le conseil de la Republique. (*Disc. cont. la maison roy. de Fr.*, p. 224, éd. 1587.)

1\. **GUINTE**, s. f., voile, capuchon :

Ne pelerin querant sa garison,
Que porte escharpe, ne *guinte*, ne bordon.
(HERB. LEDUC, *Foulq. de Cand.*, p. 56, Tarbé.)

Une *guinte* ont Estourmy aflubee.
(ID., *ib.*, p. 127.)

2\. **GUINTE**, voir JOINTE.

GUINTERNE, voir GUITERNE.

GUION, *guiun*, *guium*, cas suj., *guis*, s. m., guide :

Dame, fet il (Jason), ne quier *guion*
Se vos et vostre mestre non.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 10d.)

Par un asne, sans nul *guium*,
Lor avoieaut, quant il poiet,
De tel sustance cume aveiet.
(GUIL. DE SAINT-PAIR, *Mont-Saint-Michel*, 82, Michel.)

Al partir lur trove un *guiun*
Ki les conduit a la meisun.
(*Vie de St Giles*, 2403, A. T.)

Segnor, jo vos comanc, cascuns soit obeis
A dant Pieron l'ermite qu'en iert caiaux et *guis*.
(*Les Chétifs*, Richel. 12558, f° 61a.)

Karles a ses barons sevres et departis,
Et les batailles faites de chevaliers eslis,
De l'une fu Richars conduisieres et *guis*.
(*Fierabras*, 5576, A. P.)

Si font (les grues) gouvernail et *guion*
De leur cors pour plus droit voler.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 82d.)

GUIONAGE, -*onnage*, *guionnaige*, *guiounage*, *guienage*, *guisniage*, s. m., conduite, guide, conducteur :

Guionnage.
(*Les Loher.*, ms. Berne, ms. Richel. 1443, et ms. Oxford, ap. Vietor, *Handschr. der Geste des Loh.*, p. 61.)

N'i querent autre *guionage*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2789, Michel.)

Mais vous m'aves donné moult felon *guionnage*.
(*Chev. au cygne*, I, 959, Hippeau.)

Saint Gabriel sera vo *guionnaige*.
(*Li Coron. Looys*, 399, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Al aube vinrent en l'ost senz *guionage*.
(HERB. LEDUC, *Foulq. de Candie*, Richel. 25518 f° 95 v°.)

Est ça passé a poi de *guionage*.
(ID., *ib.*, p. 38, Tarbé.)

Mon destrier m'a ochis qui m'estoit *guienage*.
(*E. de S. Gilles*, Richel. 25516, f° 79a.)

Faire lur vet Godmod le premer chalengage
De çoe k'il sunt la venuz issi sanz *guisniage*.
(*Horn*, 3248, Michel.) Var., *guionage*.

— Fig. :

Sire, fait il, remes vous sui,
Des miens n'arai mes secors hui,
Par desmesure et par outrage
Vous lairont hui grant *guionage*,
Trop vinrent a petit de gent,
Ja n'en riront, mon essient.
(*Athis*, Richel. 375, f° 143f.)

— Droit payé par les marchands ou voyageurs pour avoir sauf-conduit du seigneur dont ils traversaient la terre :

El castel s'en entra, mais moult fort *guionage*
Li convenra paier et s'iert a son damage.
(*Chev. au cygne*, I, 2603, Hippeau.)

Non pourquant bien est drois k'aiies grant vasselage
Car amours nous a bien paié son *guienage*.
(ADEN., *Beuv. de Com.*, Ars. 3142, f° 199b.)

— Sauf-conduit :

Alixandres descent jouste l'iave, el rivage,
Envoie por le duc et livre *guiounage*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 59a, Michelant.)

Celui qui s'en ira, livres sauf *guionage*
O trestout son avoir, que il n'i ait damage.
(*Chans. d'Antioche*, VIII, v. 1580, P. Paris.)

GUIONEOR, s. m., conducteur, celui qui mène, qui gouverne, qui dirige :

Tu fus *guioneres* et ameneres et adrecieres de son erre, de son veaige en l'esgardement de lui. (*Comm. sur le Sautier*, Ps. 79, vers. 10, ap. Roquef.)

Cf. GUIONIER.

GUIONIER, s. m., conducteur :

Tu fus *guioniers* et menerres et adrecierres de son airre. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 193b.)

Cf. GUIONEOR.

GUIONNAGE, voir GUIONAGE.

GUIOR, voir GUIEOR.

GUIOUNAGE, voir GUIONAGE.

GUIPÉ, *guypé*, part. passé, brodé, orné de cette sorte de dentelle à *cortisane* dont le relief est formé de fil d'or et de soie :

Pour .I. chapel de bievre fourré d'ermines, couvert d'un rosier dont la tige estoit *guipee* d'or de Chypre et les fueilles d'or soudé. (1350, *Parties pour l'annivers. du roy Phil.*, Pièc. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 97.)

Une cazaque a la damasquine, de veloux noir, menu decoupé, doublé de toille d'argent, enrichie et *guypee* d'une precieuse et subtile broderie. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 39 r°.)

GUIPPON, s. m., goupillon ?

Pour quatre *guippons* a yaue benoite. (1342, *Arch. hospit. de Paris*, II, 125, Bordier.)

GUIRDON, voir GUERREDON.

GUIRDONER, voir GUERREDONER.

GUIREE, s. f., caserne ?

Et vous allissiez herbergier de la en

Parte par devers la tor de Galathas, ou li *guiree* estoient devant ce qu'il fussent ars. (B. LE TRES., *Contin. de G. de Tyr*, p. 296, Guizot.)

Cf. GUIRICE.

GUIREMELLE, s. f., sorte de bière :

On va aux maisons des craissiers pour scavoir quelles moustardes il y avoit et ossi les aysieus qui fait estoient de *guiremelles* et bremars et se aucuns pourit en y avoit pour y pourveyr. (1378, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Brasser les *guiremelles*, ambours et bremars, et petites cervoises et goudalles. (1402, *ib.*)

GUIRICE, s. f., caserne ?

Tant errerent les pelerins françois, qu'il vindrent par un samedi devant Constantinople, et ne porent entrer dedens le ports, ains alerent a un port ariere desus la *guirice* pres de la rouge abbaie. (B. LE TRES., *Cont. de G. de Tyr*, p. 290, Guizot.)

GUIRIE, voir CUIRIE.

GUIRLANDELETTE, *ghirl.*, s. f., dimin. de guirlande :

Va parmy ces prez amassant
Maint lis et mainte violette,
Pour faire une *ghirlandelette*.
(G. DURANT, *Odes*, I, VI, éd. 1594.)

GUIS, cas sujet, voir GUION.

GUISANDRIE, s. f., escroquerie :

On congye un mauvais garnement qui se mesloit de *guisandrie*, et lequel autresfoie s'estoit en ceste ville mis en la samblance de Dieu pour mieux atraire pecune. (1465, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GUISARME, *guysarme*, *guiserme*, *gisarme*, *gissarme*, *gisarne*, *jusarme*, *juzarme*, *gisarne*, *guserme*, *juserme*, *wisarme*, s. f., arme d'hast, composée d'un tranchant long, recourbé, et d'une pointe droite, d'estoc :

Aiches portoient et *jusarmes*.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 62c.)

Et vous avez lances agues,
Et *guisarmes* bien esmolues.
(*Rou*, ap. Ménage, *Dict. étym.*)

Ly uns porte ung faussart, li aultres ung espee;
Et li tiers ung paffut ou *gissarme* aceree.
(*Chev. au cygne*, 6813, Reiff.)

Et portent li auquant *gisarne* u pic fieré.
(*Roum. d'Alix.*, f° 46b, Michelant.)

De la *gisarme* l'a si bien assené
Qu'il l'a fendu jusqu'a l'arçon doré.
(*Guill. au court nez.*)

Gui hauche la *guisarme*, qui fu fort et membru ;
Parmi le gros du cuer fu Florient feru.
(*Gui de Nanteuil*, 640, A. P.)

Si tenoit une *guisarme* et s'en vint vers le roy et le cuida ferir a plain bras estendu. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 330c.)

Fierent de hachez et de brans aceré,
Et de *jusermes* don il y a planté.
(*Bret. conquise*, Richel. 2233, f° 27 v°.)

Un crestien ot la teste coupee d'une *gisarme*. (*Liv. du Chev. de La Tour*, Richel. 1190, f° 11a.)

Emmy la jointe du braz au coude qui fut trenchié d'une *guserme*, qui lui rompit avant bras et garde bras. (*Mir. de Mad. Ste Catherine*, p. 91, Bourrassé.)

Un baston a une grande alumelle appelé *juserme*. (1426, Arch. JJ 173, pièce 590.)

Garnis de bons *juzarmes*. (1450, *Ord. du D. Pierre*, ap. Lob., II, 1134.)

Deux *jusarmes* et une autre qu'il a baillee a fourbir. (*Vente des biens de Jacques Coeur*, Arch. KK 328, f° 137 r°.)

En sa main avoit une grande et grosse *guiserme* a la vieille fachon. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, II, 152, Soc. de l'H. de Fr.)

Et comme bien rusez gendarmes,
Des Grecs et des Romains aussi
Prenons les bouclers et *guysarmes*.
(JOACH. DU BELL., *la Lyre chrest.*)

La forme *wisarme* est indiquée sans exemple par Roquefort.

Plusieurs dictionnaires de la première partie du XVIIe siècle donnent ce mot :

Guisarme, arme d'hast, bâton à long fer, et long fust. (MON., *Parall.*)

Guisarme, baston à long fer et long fust. (DUEZ.)

GUISARMER, *gizarmer*, v., armer d'une *guisarme* :

Charmoit, armoit, *gizarmoit*, enharnachoit, empennachoit, caparassonnoit. (RAB., l. III, prol., éd. 1552.)

GUISARMIER, *guysarmier*, *juisarmier*, *juiz.*, *juzarmier*, s. m., homme de guerre armé d'une *guisarme* et combattant à pied :

Sont mes gens les plus mal songneux?
Ou sont treious mes *guisarmiers* ?
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 18595, G. Paris.)

.III. archers et un *juzarmier*. (1450, *Ord. du D. Pierre*, ap. Lob., II, 1134.)

Pour lui, son page, et un *guisarmier* ou coustillier. (J. DU CLERCQ, *Mém.*, l. I, c. 8, Buchon.)

Les archiers et *juisarmiers*, et trois mil francs archiers. (AL. CHARTIER, *Hist. de Charl. VII*, p. 214, éd. 1617.)

GUISCART, *guiscard*, *guicart*, adj., fin, rusé, astucieux, avisé :

De tant par estes fol *guicart*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 121c.)

Por foi, maule *guiscarte*, mar le contredeites.
(*Floov.*, 1633, A. P.)

C'est ce Robert lequel, par son excellent esprit et astuce grande, fust nommé *Guiscard*, qui en la langue des Normands signifie ingenieux et rusé. (ANT. DU VERDIER, *Diverses leçons*, p. 405, éd. 1616.)

On dit encore aujourd'hui, en Normandie, *guichard*, pour fin, rusé, astucieux.

Nom propre, *Guichard*.

GUISCHE, s. f., mauvais traitement :

Mult par deusent amer tel seignur,
Mes il lui font la *guische* al chief de tur.
(*Li Rom. des rom.*, Richel. 19525, f° 152 v°.)

GUISCHER, v. n., Le dernier éditeur des *Quinze joyes de mariage* explique ainsi ce terme : *Guicher* est un mot patois dont le sens est assez difficile à rendre en françois. Il signifie *glisser vivement*, comme une anguille qui s'échappe des mains de celui qui la tient. Ce mot ne se trouve que dans le manuscrit. Les anciennes éditions ne disent rien. Celles de Rosset portent *guinche*, que Le Duchat explique par *gauchir* :

La nuit vient, et sachez que la mere a bien introduite la fille, et enseignee qu'elle luy donne de grans estorces, et qu'elle *guische* en maintes manieres, ainsi que une pucelle doit faire. (*Quinze joyes de mar.*, XI, Bibl. elz.)

C'est peut-être une simple faute pour *guinche*, forme de *guenchir*.

GUISCOS, *guicheus*, *guichous*, adj., rusé, mauvais, méchant :

Li estors est si perellos,
Et si divers, et si *guiscos*,
Et a cascun de tel maniere,
C'ore est avant et ore ariere.
(*Parton.*, 3293, Crapelet.)

Li estors est si perillous
Et si divers et si *guichous*.
(*Ib.*, Richel. 19152, f° 136c.)

Et partant sera li pastres delivres s'il a bien s'entente mise au berbiz *guicheus* et inobedianz. (*Riule S. Beneit*, Richel. 24960, f° 5 v°.)

Les *guicheus* et les mal dontez doit estraindre durement. (*Ib.*, f° 7 r°.)

GUISE, voir GUIGE.

GUISELER, v. a., mettre en liberté sous caution :

Icellui Loys pour cuider demourer victorien, a trouvé maniere de soy faire *guiseler* et de faire *guiseler* le suppliant, selon les loy et usaige de la chastellenie de Bourbourg. (1463, Arch. JJ 199, pièce 79.)

GUISELYNE, s. f., p.-ê. faute pour javeline :

Et trouverent monseigneur l'arcevesque tout armé, tenant une *guiselyne* en sa main. (ROGIER, *Mémoires*, f° 101.)

GUISER (se), v. réfl., se déguiser :

De jour entre la gent vont sagement, de nuit *se guisent* et vont par le ville en guise de hardis, car ils sont seurs que l'en ne les connoist. (*Sydrac*, Ars. 2320, § 115.)

GUISERME, voir GUISARME.

GUISNIAGE, voir GUIONAGE.

GUISTE, s. f., sorte de mesure :

Laye a le casse ou *guiste* de chucre. (17 août 1512, *Ord. touch. le tonl. de S.-Bert. et S.-Om.*, Arch. mun. S.-Omer.)

GUISTERNE, voir GUITERNE.

GUISTERNER, voir GUITERNER.

GUISTERNEUR, voir GUITERNEUR.

GUISTRENEUR, voir GUITERNEUR.

1. **GUITE**, s. f., chapeau :

Car dedenz ces noveles vint en l'ost uns basclois,
Qui ot *guite* affublee, s'ot un chapel bogrois.
(HERB. LEDUC, *Foulq. de Candie*, Richel. 25518, f° 158 r°.)

2. **GUITE**, s. f. ?



Et apres, Dangier vient, qui ne se part
D'avecques eulx, et fortune en leur *guite*
Qui verse tout : amer n'est que hasart.
(EUST. DESCH., *Poés.*, I, 132, A. T.)

GUITEE, s. f., caserne ?

Quant vint a l'endemain que nos gens furent arrives d'autre part de Constantinople, il assaillirent la tor de Galathas, et si n'i ot mie grant assaut, et la pristrent, si bouterent le feu en la *guitee*, et desconfirent les Grifons qui estoient venus por la tor secore, et mult en i ot de noies, quant on depeça la chaene, qui dessus estoient montes por fuir en Constantinople a garant. (B. LE TRÉS., *Contin. de G. de Tyr*, p. 292, Guizot.)

Cf. GUIRICE.

GUITEPIRE, s. f. ?

Tout est torné a *guitepire*,
Chascun de jor en jor empire.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 13d.)

GUITERNE, *guyterne, guisterne, gisterne, ghistierne, guinterne, quinterne*, s. f., instrument à cordes pincées dérivé de la cithare et de la rote :

Si a *guiternes* et leus.
(*Rose*, 21287, Méon.)

Il avoit en sa compaignie sept joueurs de *guisternes*, et il meisme, si comme l'en dit, commença a jouer de l'uitiesme *guisterne*. (*Gr. Chr. de Fr.*, Phelip. de Valois, XLII, P. Paris.)

Viele, luth et *guisterne*.
(J. LEFEVRE, *la Vieille*, I, 215, Cocheris.)

A sonner le psalterion,
Ou timbre ou *quinterne* ou citholle.
(*Clef d'amour* p. 98, Tross.)

Jeuer de le *ghistierne*. (*Compte de* 1364, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Comme icellui Lottin eust joué d'une *gisterne* qu'il avoit, pour faire esbatre et dansier plusieurs jeunes gens qui la estoient assemblez. (1399, Arch. JJ 154, pièce 172.)

Sus tost ! la royne des *guiternes !*
(*Pathelin*, p. 69, Jacob.)

Fleustes, lutz, *guinternes*. (BONIVARD, *Adv. et dev. des leng.*, éd. 1858.)

Si tu veux aporter ta *guyterne*, et que tu chantes un peu avec elle de ces chansons amoureuses que tu sçais. (A. LE MAÇON, *Decameron*, 9eme journ., Nouv., 5eme, t. IV, p. 273, Dillaye.)

Ceux qui apprennent a jouer de la *guiterne*. (LA BOET., *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

Guiterne se disait encore au dix-septième siècle. Il a été employé par Sorel :

Vous avez beau jouer de la mandragore ou de la *guiterne*, de la lenterne, du cristre et de l'epine vinette, Laurette n'en fai, guere de compte. (*Francion*, l. II.)

Lille, *guiterne*.

GUITERNEAU, s. m., dimin. de *guiterne*, guitare :

Sus tost ! la royne des guiternes !
A coup, qu'ell' me soit approuchee?...
Je sçay bien qu'elle est accouchee
De vingt et quatre *guiterneaux*,
Enfans de l'abbé d'Iverneaux.
(*Pathelin*, p. 69, Jacob.)

GUITERNER, *guyterner, guisterner*, verbe. — Neutr., jouer de la guiterne :

L'un de eux dist a Jehan Barre, qui lors jouoit de la guyterne : Viens jouer et *guisterner* avec nous. (1368, Arch. JJ 99, pièce 367.)

— Act., fig., torturer :

Et venez que les fortes fievres
Vous puissent *guyterner* les os.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 22d, éd. 1537.)

GUITERNEUR, *- treneur, guict., guist., ghuist., ghist., gist., quit.*, s. m. joueur de guiterne :

Deus maistres de viele a quens Robers saisis,
Avec un *guisterneur*, accordant par devis.
(*Vœux du Hairon*, 59, éd. Mons.)

Tierris le jougleur et ses fieus li tromperes, ses fillastres li vielleres et ses serouges le *ghisterneur* ont mout de boins instrument. (*Dialog. fr. flam.*, f° 20a, Michelant.)

Un *quiterneur* ou autre menesterel qui a art en sa pensee. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 367a.)

Se le vieleur ou le *guisterneur* fait et ordene comment le deffaut et le vice d'une corde mal tendue et mal accordee soit corrigié. (J. DE SALISB., *Policratique*, Richel. 24287, f° 108b.)

Jaquemart le *guiterneur*. (*Reg. du Chat.*, I, 265, Biblioph. fr.)

Guistreneur. (*Compte de* 1427, Douai, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ghuistreneur, (1441, *ib.*)

Jehan Damiens, *ghistreneur*. (1465, Valenciennes, *ib.*)

Gistreneur. (1467, Douai, *ib.*)

Guisterneur. (xve s., Lille, *ib.*)

Laquelle estoit fille d'un *guicterneur* d'Ephese. (*Mir. histor.*, f° 232c, éd. 1479.)

GUITERNEUS, *- eux, - eulx, guystren., quistren.*, s. m., joueur de guiterne :

Deux maistres de vieles a quens Robers saisis,
Avoec un *quistreneus*, accordant par devis.
(*Vœu du Hairon*, ap. Ste-Pal., *Mém. sur la Chevalerie*, III, 122.)

Un *guiterneulx*. (*Parties extraord. paiées par le duc d'Orl.*)

Guystreneulx. (1453, Douai, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Guiterneux jouans de lutz. (xve s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Rouchi, *gisterneu*, *guinch'terneux*, ménétrier. Wallon de Mons, *guisterneu*.

GUITERNIER, s. m., joueur de guiterne :

Teridates... se moquoit de Neron, et disoit infinis maux de luy, l'appelant charretier, *guiternier*. (GENTILLET, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 117, éd. 1577.)

GUITERUN, voir GOITRON.

GUITON, *- un, guyton, giton, witon*, s. m., page, valet :

Cortoisement apela le *guiton*.
(*Les Loher.*, ms. Montp., f° 181a.)

Dame, laissiez estes, dit li cuens Salemon,
Bel eschange a de mort, qi atant tel *giton*
Com Karles vos promet do miaz de sa maison.
(J. BOD., *Sax.*, CCVII, Michel.)

Et chil de Covelenche, et serjant et *guiton*
(*Chev. au cygne*, I, 5621, Hippeau.)

Li rois Cornumarans demanda au *guiton*.
Conbien il puet avoir de si que a Buillon.
(*Ib.*, II, 2728.)

... Fors tant que leur nevon
Qui estoient adonques bacheler et *guiton*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 156, Michelant.)

Torné s'estoient devers le duc Gaydon
Tel .IIIIm. de damoisiaus *guitons*
Qui ne desirrent se la meslee non.
(*Gaydon*, 9361, A. P.)

Trosqu'au broillet les mena .I. *witons*.
(*Ib.*, 6332.)

Tenrement pleure li *guiton*.
(*Blancand.*, 1159, Michelant.)

Ele demandet les chiens, sis ameinet un *guitun*.
(*Horn*, 619, Michel.)

Y avoit six trompectes et six *guytons*. (P. CHOQUE, *Voy. d'Anne de Foix*, Richel. 90, f° 5.)

La langue moderne a conservé *giton*, dans le sens de vil complaisant, débauché.

GUITRUN, voir GOITRON.

GUIUM, voir GUION.

GUIVERE, voir VUIVRE.

GUIVRE, voir VUIVRE.

GULDABLE, voir GILDABLE.

GULE, voir GOLE.

GULEE, voir GOLEE.

GULEUS, adj., glouton :

Gulosus, glouton, *guleus*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

GULLE, voir GORLE.

GULLET, s. m. ?

Plusieurs *gullez* d'estain. (18 fév. 1394, *Inv. de mercier*, Inv. de Meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

GULOIE, s. f., collerette, gorgerin :

Adont son esclaminne vestit et le *guloie*
Et met l'esquerpe al col et le bordon palmoie.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 18962, *Gloss. philol.*)

GULOSITÉ, s. f., gourmandise, gloutonnerie :

De paradis *gulositez*
Mainz homes a deseritez.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 217c.)

Vorago, devoremens, *gulositez*, destruction. (*Gloss. de Salins.*)

Vela la retribucion
Qu'on gaigne de *gulosité*.
(N. DE LA CHESNAYE, *Condamn. de Bancquet*, p. 355, Jacob.)

En detestant *gulosité*,
Qui consume vin, chair et pain.
(ID., *ib.*, p. 276.)

Le septiesme peché est *gulosité* et vie charnelle et dissolue. (EXIMINES, *Livre des s. anges*, f° 67 v°, éd. 1478.)

Ung yvrongne ayme tousjours sa crapule et *gulosité*. (*Le prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 43, éd. 1519.)

Que l'homme ou la femme qui feront veu a Nostre Seigneur et se vouldront consacrer a Dieu qu'ilz se abstiennent de boire vin



et tout ce qui fait enivrer, car toute *gulosité* et nimieuse replection de vin et viande sont causes d'enormes pechez. (*Ib.*, f° 7 r°.)

Gulosité s'efforce de me induire
A gourmander en crapuleux sabat.
(J. Bouchet, *Triumphes de la noble Dame*, f° 2 r°, éd. 1536.)

GULPINE, voir Guerpine.

GULPIR, voir Guerpir.

GULUCION, s. f. ?

Vertigo, ginis, *gulucion*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679, f° 262 v°.)

GUMENE, voir Gommene.

GUNELE, voir Gonele.

GUNTUR, voir Guttur.

GUOBEL, voir Gobel.

GUODET, voir Godet.

GUOGE, voir Gogue.

1. **GUOGUE**, voir Gogue.

2. **GUOGUE**, voir Coque.

GUOGUELU, voir Goguelu.

GUOLE, voir Gole.

GUORGIAS, voir Gorgias.

GUORGIASEMENT, voir Gorgiasement.

GUORLE, voir Gorle.

GUOI, *guoy*, remplaçant le mot Dieu dans certains jurons :

Et si, je renie *guoy*, dit il, il fut tué un cheval soubs un gendarme. (*Nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 23, Bibl. elz.)

Par la vertu *guoy* des privileges de l'Université. (Rab., l. II, c. xi, éd. 1542.)

GUORPIL, voir Goupil.

GUORRE, voir Gorre.

GUOVERNEOR, voir Governeor.

GUOY, voir Guoi.

GUPIL, voir Goupil.

GUPILLE, voir Goupille.

GURDINGUE, voir Gardinge.

GURENE, s. f., partie d'un moulin; n'a été rencontré que dans un texte provincial du commencement du xvii° s. :

Le preneur d'un moulin à eaue est tenu d'entretenir ledit mollin de tous harnas mouvans et travaillans, conme chevilles, aubes, coiaulx, cuignetz, *gurenes* et chopines. (1611, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

GURGE, s. m. ?

Li *gurges* s'embromcha vers terre.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 12ª.)

GURGEANT, adj. ?

Gourme *gurgeante*. (La Porte, *Epith.*, éd. 1571.)

GURGETTE, voir Gorgete.

GURGITE, s. f., canal :

Car tout le feu horrible et noir
De nostre tenebreux manoir
Se rend par veines et *gurgites*
A ces estuves dessusdictes.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 44ᵈ, éd. 1537.)

GURGULACION, s. f., gargouillement :

On i ot comme la *gurgulacion* dou boel. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 79ᶜ.)

Inflacion d'estomac c'est ventosité assemblee en l'estomac par foiblesse de vertu digestive qui fait tumeur, inflacion, eructuacion, *gurgulacion*, torsion. (B. de Gord., *Pratiq.*, V, xi, éd. 1495.)

GURGULION, *gorguillon*, *gourguillon*, *gourgueillon*, s. m., charançon :

Autres bestes naissent des herbes comme les *gourgueillons* et taignes qui viennent de fleurs. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 14 r°.)

Les bestes nommees *gurgulions* ou garguetons. (*Jard. de santé*, I, 180, impr. la Minerve.)

Toutes choses qui proviennent des champs cultivez avec fien, sont de mauvais suc et moins sain. Et mesmes le froment et tous autres bleds en sont plustost assailliz des cossons ou *gourguillons*. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 191, éd. 1567.)

Si leurs richesses consistent en molins, l'eaue les emmaine, si ce sont robes, les atsres les gastent, si greniers pleins de bleds, les *gorguillons* les mangent. (Guterry, *Epit. dorees de Guevara*, II, 54, éd. 1588.)

Cf. Gargueton et Gargeron.

GURPIR, voir Guerpir.

GURROIEUR, voir Guerroieor.

GURT, voir Gort.

GUSERME, voir Guisarme.

GUSTABLE, voir Goustable.

GUTEMENT, voir Goutement.

GUTER, s. m., évier :

Assit etiam micatorium et ruder ad quod sordes coquine defluere possint. Miur, *guter*. (Neck., ms. Bruges, Scheler, *Lex.*, p. 88.)

GUTEREL, voir Gouterel.

GUTIER, v. a., laver à la gutte :

Pour faire ung jubé en la dite eglise, par la maniere qu'il *est* pourtraict et *gutié* en une pel de parchemin. (1382, *Compt. de l'égl. de Troyes*, p. 17, Gadan.)

GUTTE, s. f., gutta-percha :

Myrre et *gutte* et casse sentent de tes vestemens venans des maisons de yvire. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Ps. xliv, éd. 1534.)

GUTTULE, s. f., petite goutte :

Quant l'arc apparoit avec petites gouttes, la nue est basse, laquelle survenante apres grandes secheresse aux arbres ja naturellement odoriferes, la petite humidité des *guttules* ja cuite, elle se convertit insensiblement en vapeurs odorantes. (Le Blanc, *Trad. de Cardan*, f° 84 v°, éd. 1556.)

GUTTUR, *guntur*, s. m., gosier :

Sepulcre auranz est li *guntur* d'icels, (*Psalm.*, Brit. Mus. Ar. 230, f° 9 v°.)

GUVERNER, voir Governer.

GUVET, s. m., chat-huant :

Et a terre l'en mettera ung *guvet* ou guvette, c'est a dire un chat huant... (Frere Nicole, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 122 v°, éd. 1516.)

GUVETTE, s. f., chat-huant :

Et a terre l'en mettera ung guvet ou *guvette*, c'est a dire un chat huant. (Frere Nicole, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 122 v°, éd. 1516.)

GUYAGE, voir Guiage.

GUYCTE, voir Guicte.

GUYDEMENT, voir Guidement.

1. **GUYE**, s. f., grue, machine servant à élever des fardeaux :

Ung cable neuf, deux ou trois boutz de vielz cables, une *guye* a aller l'engin du balisage. (1527, *Inv. de l'engin de balisage*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 455.)

2. **GUYE**, voir Guie.

GUYENNOIS, voir Guiennois.

1. **GUYER**, s. m., gruau, fleur de farine

Doyt estre le pain de *guyer*. (G. de Seyturiers, *Man. adm.*, ap. Ferroul-Montgaillard, *Hist. de l'ab. de S. Claude*, II, 307.)

2. **GUYER**, voir Guier.

GUYERDONNER, voir Guerredoner.

GUYERESCE, voir Guieor.

GUYETEMENT, voir Gaitement.

GUYGNETE, voir Guignete.

GUYLE, voir Guile.

GUYMBELET, voir Guimbelet.

GUYMBELETIER, voir Guimbeletier.

GUYMBERGE, voir Guimberge.

GUYNCHE, voir Guinche.

GUYNCHER, voir Guenchier.

GUYNDAL, voir Guindal.

GUYNDART, voir Guindart.

GUYNDEE, voir Guindee.

GUYNDOLE, voir Guindole.

GUYNEMENT, voir Guignement.

GUYNER, voir Guignier.

GUYNETTE, s. f., béquille :

Au moyen de quoy je fusse contrainct de la suyvre a quatre pattes, ou avec des potences ou *guynettes*, comme ce vray prophete Ragot. (*Navig. de Panurge*, prol., p. 4, éd. 1556.)

GUYNGNIER, voir Guignier.

GUYONEIS, voir Guiennois.

GUYOUR, voir Guieor.

GUYPER, voir GUIPER.

GUYSARME, voir GUISARME.

GUYSARMIER, voir GUISARMIER.

GUYSTRENEULX, voir GUITERNEUS.

GUYTEMENT, voir GAITEMENT.

GUYTERNER, voir GUITERNER.

GUYTON, voir GUITON.

GWAI, voir GUAI.

GWENCHIER, voir GUENCHIER.

GWIER, voir GUIER.

GWYER, voir GUIER.

GY, voir GIP.

GYGANE, voir GIGANE.

GYGE, voir GIGUE.

GYLE, voir GUILE.

GYLOUR, voir GUILEOR.

GYMBERTER, voir GIMBERTER.

GYNGEMBRAS, voir GINGEMBRAS.

GYPSÉ, voir GIPSÉ.

GYRER, voir GIRER.

GYSELHUNS, s. m. ?

La terre et seigneurie de Plancques, gisante au village de Loon, chastellenie de Bourbourg, est tenue en fief du roy de France a raison de son *gyselhuns* audit Bourbourg. (*Acte sans date extrait des arch. de Bourbourg.*)

GYSFRE, s. m. ?

Puis vindrent six trompetes armoiees des armes du duc, lesquelles firent faire place ; apres elles entrerent deux grans *gysfres* sur lesquelz y avoit deux Albanays jouans du tabourin; apres venoient deux serpens. (P. COCHE, *Voy. d'Anne de Foix dans la seigneurie de Ven.*, Richel. 90, f° 7 ; Ler. de Lincy, Bibl. de l'Ec. des chart., 1861, p. 182.)



H ; chercher à la voyelle simple les mots qu'on ne trouve pas avec une H.

1. **HAA,** s. f., épée :

Adonc icellui Fatroulle va sacher s'espee et dist a son compere : N'aprochiez de moy ; car se vous aprochiez, je vous donrai de ceste *haa*. (1373, Arch. JJ 104, pièce 326.)

2. **HAA,** interjection :

Mais Passelion se siet sur le bort de la fontaine moult dolent de la mort de son pere et de son cheval qu'il avoit perdu. Mais il n'eust gueres la esté quant l'aer venimeulx de la fontaine fist le chevalier amatir. Si que l'ancien preudhomme qui de loing le regardoit et qui de luy avoit soing, luy escria et dist : *Haa*, chevalier, tu mourras illec se tu ne es mieulx avisé de ta vie garder : car par telle voye fut meurdry le conte Estonne. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 39, éd. 1528.)

HAABLE, voir HAIABLE.

HAANT, s. m., mot douteux, peut-être faute pour *brehant:*

La veissiez meint tref et tant *haant*,
Et meint aucube de poile flanboiant.
(*Aleschans*, 4334, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

HAAT, s. m., soupir :

Comblé d'ennuy, vuide de tous esbatz,
Et de doulour portant sanglotz et *haatz*.
(Vers 1523, *le Monde sans croix*, Poés. fr. des xve et xvie s., t. XII, p. 198.)

HABELOTÉ, adj. ?

Depechon nous, car si ces gens d'armes nous vont une fois trouver, nous en serons tant *habelotees*. (DU FAIL, *Balivernes*, p. 115, Guichard.)

HABENE, s. f., bride :

Telles paroles inutiles et vaines
Luy dist Liger tournoyant ses *habenes*.
(O. DE S. GEL., *Eneid.*, Richel. 861, f° 107^d.)

Habenes, c'est assavoir licolz et ligatures pour attacher les chevaulx. (BOURGOING, *Bat. Jud.*, III, 8, éd. 1530.)

HABENNIER, voir HAUBANIER.

HABEREAU, s. m., sorte d'habit d'homme:

Le suppliant a prins et emblé ung *habereau* avecques une paire de chausses de bureau. (1474, Arch. JJ 195, pièce 1317.)

HABERGAGE, voir HERBERGAGE.

HABERGAILLE, voir HERBERGAILLE.

HABERGE, voir HERBERGE.

HABERGEMENT, voir HERBERGEMENT.

HABERGEOR, voir HERBERGEOR.

HABERGERIE, voir HERBERGERIE.

HABERGIÉ, s. m. ?

Et une leise de dras teinz et de roses et de *habergiez*. (*Gr. charte de J. s. terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 83 v°, Bibl. Rouen.)

HABERGIER, voir HERBERGIER.

HABERJAIGE, voir HERBERGAGE.

HABILE, *habille*, adj., propre, utile :

Fournil suffisant et *habille* pour cuyr suffisamment leur paste. (1425, *Cart. de Lagny*, Richel. l. 9902, f° 240 r°.)

Illec croissent herbes *habiles* et prouffitables a quelconques taintures. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, VI, 9, f° 151 r°, éd. 1515.)

— Digne :

Marie convient aller querre
Et lez homes de ceste terre
Qui sont de Marie *habile*.
(*Nativ. N.-S.*, Jub., *Myst.*, II, 32.)

HABILEMENT, *habill.*, adv., aisément, promptement :

Et pour donner resveil au peuple, il cria: au feu ! au feu ! Et lors chacun se leva plus *habillement* que s'il eusist crié alarme. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCX, Buchon.)

Il abandonna son reng, et jetta laschement ses armes pour fouir plus *habilement*. (AMYOT, *Vies*, Démosthènes, éd. 1565.)

HABILITACION, s. f., sorte d'émancipation par laquelle l'enfant devenait habile à contracter et pouvait acquérir par lui-même, sans avoir le pouvoir de tester :

Lettres de *habilitacion* de pouvoir acquerir des biens et possessions ou royaume. (*Proc. verb. du conseil de régence de Ch. VIII*, p. 4, ap. Ste-Pal., éd. Favre.)

— Libération, émancipation en général :

Toutes absolucions et *habilitacions* en fait de penitences faictes, tant par les diz contendans comme par les diz ordinaires pendant le scisme. (MONSTREL., *Chron.*, I, 53, Soc. de l'hist. de Fr.)



HABILITÉ, *abilité*, s. f., habileté, capacité :

Se avecques la bonne *habilité* de nature que il ont il eussent la doctrine. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 348[a].)

Par *abilité* de corps. (CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 154 r°.)

La vaillance de noz gensdarmes et l'*abilité* de leurs courages fut si grande, que... (GAGUIN, *Comm. de Ces.*, f° 110 r°, éd. 1539.)

— Tour d'adresse, moyen adroit, ruse, fraude :

Sus ! il m'est de necessité
De trouver quelque *abilit é*
De faire a ce paillart injure.
(*Mist. du viel test.*, 2583, A. T.)

Procès intenté à certains Italiens et courtiers qui avaient organisé des « blanques » dans la ville, à cause des « *abilitez* qu'on peut commettre es dictes blancques. » (1534-36, Arch. mun. Lyon, BB 55.)

— Exercice propre à rendre le corps habile, à lui donner de l'agilité :

Il ordona ung lieu en la cité ou les jeunes gens sailloient, tournoyoient, et aultres *abilites* exerçoient. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, v, 11.)

Celluy chevalier frequentoit volentier les tournoyemens et esbatemens *d'abilité*. (*Yst. des sept sages*, p. 88, G. Paris.)

C'est un grant tour d'*abilité*
Que faire bien le soubresaut.
(1525, *les menus Propos*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., XI, 358.)

HABILITER, *abiliter*, *habilleter*, *abilleter*, verbe.

— Act., rendre habile, exercer :

Si m'i delitte
Que grandement j'en *abilite*
L'entendement et le corage
De quoi Nature m'encorage.
(FROISS., *Poés.*, II, 2, 51, Scheler.)

Et *abilitassent* leurs enfans a manier armes et a traire de l'arch. (ID., *Chron.*, II, 419, Kerv.)

Amours tout fetard *habilite*.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 98[d].)

— Appliquer :

Dont il covient les jugemens et les sentences *habiliter* et tourner selonc le nature et le covignable fait des choses. (*Li Ars d'amour*, II, 126, Petit.)

— Réfl., se rendre capable, s'exercer, s'habituer :

Ainsy en labourant et ouvrant sur ceste matiere je *me habilite* et delite. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 6[d] ; Kerv., XIV, 3.)

Les crestiens *s'abiliteront* petit a petit a l'air d'orient. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, III, 107, Ars. 2683.)

Les gens frequentans les armes et qui *se habilitent* a ycelles. (1407, *Ord.*, IX, 205.)

Pour *soy habiliter* au tres noble mestier d'armes. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCLVI, Buchon.)

Y en avoit qui *s'abilitoient* a tirer cailloux dextrement. (LA LANDE, *Hist. de Dictis*, f° 73 v°, éd. 1556.)

Ce n'est pas la seule [femme] que j'ay veue qui *s'est habilitee* pour avoir traitté l'amour. (BRANT., *Des Dames*, IX, 217, Lalanne.)

— S'armer en guerre :

Comme les Angloiz occupoient la Charité sur Loire...le suppliant...avecques pluseurs autres compaignons *se habilletoirent* le mieulx qu'ilz porent et alerent es destroiz ou ilz savoient que lesdiz Anglois... passoient. (1389, Arch. JJ 135, pièce 216.)

— *Habilité*, part. passé, rendu, déclaré capable :

Mes ne furent *abillcté*
A si bone loquence avoir.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 186[c].)

Pour avoir les corps *habilites* aus armes ou a aucun autre bon labeur corporel. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 407[c].)

Il tent a estre *habilité*
In utroque.
(EUST. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 274[a].)

Les manans et habitans d'icelle estoient simples gens, non *habilitez* ne faicts a la guerre. (MOLINET, *Chron.*, ch. CCXLI, Buchon.)

... En civilité
Et droit canon estoit *habilité*
Tant et si bien.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LXXVIII, éd. 1545.)

— En parlant de choses, garni de ce qui est nécessaire pour produire un effet déterminé :

La ture, ung instrument ainsi appellé, est accordee et *abilitee* de .X. cordes. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 187[d].)

HABILLAGE, *ab.*, *abeiglage*, s. m., habillement :

Or s'advisa Faifeu faire ung bon tour...
Il se vestit en robbes de village
Puis par dessus print ung aultre *abillage*,
Car de velours gentement s'accoustra.
(*Faifeu*, p. 84, ap. Ste-Pal.)

— Apprêt :

Payé pour l'*abeiglage* de trente et trois livres de chanvre a raison de dix deniers pour livre, .XXVII. s., .VI. d. (1597, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Dans la langue moderne, *habillage* se dit en t. de rôtisserie, pour signifier la préparation des volailles qu'on veut mettre en broche. Cotgrave donne ce sens.

HABILLEMENT, - *ilement*, *ab.*, s. m., équipement, machine, engin, arme :

Et fist moult d'aultres *abillemens* dont il pooit moult nuire a ceulx de la chité. (*Prinse de Constant.*, ms. Cambrai 1000.)

Que vous lui faciez baillier fer, acier, buche, charbon, forge, souffles et tous autres *habillemens* dont il vous requerra qui seront necessaires aux ouvrages des canons. (*Lett. de Jeh. de Vienne*, 1[er] nov. 1374, ms. Richel., Cab. des titres, Vienne.)

L'empereur estant a Vincennes, le roy Charles V fist monstrer au roy des Romains fils de celuy, la belle tour, les estaiges, garnisons et *abillemens* d'icelle. (*Chron. franc. ms. de Nangis*, an 1377. ap. Ste-Pal.)

Une nave de mer garnie de voile et de mats, chatel devant et derriere, et de tous autres *abillemens* et ordenances qui appartiennent a nef pour marayer. (*Ib.*)

Une grange et pressouer... avecque toutes les cuves et cuviers et autres *abillemens* appartenans audit pressouer. (1380, Arch. JJ 117, pièce 43.)

Il en tolly et osta les moles et autres harnois et *abillemens* appartenans audit molin. (1389, Arch. JJ 146, pièce 123.)

Si la pourveyrent (la bastille) largement de vivres, artillerie et toutes manieres de *habillemens* necessaires a leur emprinse. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Angl.*, I, 326, Soc. de l'hist. de Fr.)

Et aussi advisé aux *abillemens* de toutes les autres caines que on tant en cas d'effroy. (28[e] *Reg. aux compt. de la ville d'Amiens*, Arch. mun. Amiens.)

Trait n'orent il ne engin qui fust bon,
N'*abillement* pour assaillir cel estre.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, III, 35, A. T.)

Les assistans osterent a icellui Caruel le baston et autres *abillemens* qu'il portoit. (1409, Arch. JJ 164, pièce 109.)

Mais tant est chargié d'*abillemens*, d'espees, et aultres divers bastons ferrez que dix hommes seroient tous encombrez de les porter. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, f° 100 r°.)

La fist seoir les gens de sa dixaine... chacun tenant a sa main son tronçon d'eschelles et autres *habillemens* pour combattre. (*Le Jouvencel*, ms., p. 69, ap. Ste-Pal.)

Affin que la dite ville puisse etre emparee, rediffiee et garnie d'*abillemens* de guerre. (15 mars 1422, *Lett. d'Henry V*, Bretigny, V, 44.)

Il assembla bien quatre cens combatans tous gens de guerre, portans *habillemens* pour escheller et prendre places. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1387, Michaud.)

Et y avoit un homme assez leger, habillé en guise d'un ange, lequel par engins bien faits, vint des tours Notre Dame de Paris, a l'endroit dudit pont, et entra par une fente de ladite couverture, a l'heure que la reine passoit, et luy mit une belle couronne sur la teste. Et puis, par les *habillemens* qui estoient faits, fut retiré par ladite fente, comme s'il s'en fust retourné de soy mesmes au ciel. (ID., *ib.*, an 1389.)

Et gagnerent les François leurs *habillemens* de canons et autres engins de guerre. (ID., *ib.*, an 1405.)

Et si avoient mis canons et autres *habillemens*. (ID., *ib.*)

Pourveu qu'on eust de grosses arbalestres, canons, couleuvrines, et *habillemens* de guerre. (ID., *ib.*, an 1411.)

Nulles provisions de vivres n'y avoit en la dite place, ni autres *habillemens* de guerre... car on en avoit osté toute l'artillerie. (J. LE FEVRE DE S. REMY, *Hist. de Charles VI*, p. 139, Le Laboureur.)

Et au tiers jour qu'ils furent entres en icelle place, les Angloiz de la garnison d'Alençon vindrent courir devant eulx avec canons et autres *habillemens*, et les assaillirent. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 60, Bibl. elz.)

Et y fist mener et afuster plussieurs grosses bombardes, engins a verges et autres *habillemens* de guerre. (ID., *ib.*, c. 91.)

Et premierement mist le roy de France en son armee et en sa guerre si bon ordre sur le faict de ses gens d'armes que c'est belle chose. Car il a fait mectre tous iceux



gens d'armes et de traict en bons *abillemens* et seurs ; c'est assavoir : les hommes d'armes estoient tous armez de bonnes cuirasses, harnois de jambes, espees, sallades, dont la plupart desdites sallades estoient toutes garnies d'argent, et lances que portoient les pages de chacun d'iceulx hommes d'armes. (Id., *ib.*, c. 233.)

Sus ! matelot, la voile dresse,
Metz a point tes *habilemens*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 6830, G. Paris.)

S'en alla a la porte St Honoré faisant apporter avecques luy plusieurs eschelles, fagots et autres *habillemens* d'assault. (Monstrelet, *Chron.*, vol. II, f° 52 r°, éd. 1516.)

Les habitans de Bourges estant assieges en 1412, advisoyent toutes les voyes et manieres comment ils pourroient grever leurs ennemis par leur traict, canons et autres *habillemens* de guerre. (Id., *ib.*, vol. I, f° 152 r°.)

Et avec ce fist faire plusieurs *habillemens* de guerre, et par especial... fist edifier deux grandes bastilles. (Id., *ib.*, I, 29, Soc. de l'hist. de Fr.)

C'estoient gens de petite defense au regard des autres Anglois, et avec ce n'avoient point *habillement* dont ilz peussent gaires grever les François. (Id., *ib.*, I, 196.)

Et trouva que ilz deffaisoient une nef de plusieurs *abillemens* que ilz avoient prinse, nous ne savons sur qui. (Jean de Bethencourt, *le Canarien*, p. 5, Gravier.)

Se partit le duc de Bourbon, et alla devant une belle ville et fort chastel, nommé Moleon... et y demeura le duc trois jours devant la ville pour faire de beaux *habillements* a l'assaillir de tous les coustez. (*Hist. de Loys III, Duc de Bourbon*, p. 174, éd. 1612.)

— Ce qui garnit une chose :

Ung veugloire de fer a deux chasses en son *abilement* de bois. (7 décembre 1440, *Invent. de Hugues Girard*, Arch. mun. Dijon, H, Aff. milit.)

HABILLETER, voir Habiliter.

HABILLEUR, s. m., chirurgien :

Une bonne commere, tirant un peu sur l'age, estant tombee, s'estoit escroupionnee, et estant habillee, elle avoit dit a son *habilleur*, lequel avoit remedié a la dislocation. (G. Bouchet, *Serees*, I, 129, Roybet.)

HABILLIER, *habilier*, *ab.*, *abelier*, verbe.

— Act., préparer, apprêter, équiper, orner, soigner :

Marbres et autres aornemens por *abelier* la maison. (*Digestes*, ms. Montpellier, H 47, f° 92d.)

Quant touttes sez besoingnes *furent* pourveues et ordonnees, et sez gens venus, et si vaissiel freté, cargiet et *abilliet*. (Froiss., *Chron.*, III, 261, Luce, ms. Amiens.)

Et *avoient* ung grant temps devant *abilliet* aournemens et instrumens pour assaillir. (Id., *ib.*, IV, 188, Kerv.)

Habilitare, *abillier*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7684.)

Pathelin.
La voulez vous dessus le gril
Ou bouillie, ceste grosse anguille ?
Le Pelletier.
Or je vous requiers qu'on n'*habille*
Rien qui soit pour moy davantage.
(*Nouv. Pathel.*, p. 157, Jacob.)

La suppliante se print a *habiller* le disner d'elle et des gens de son hostel. (1458, Arch. JJ 188, pièce 45.)

A esté ordonné que Colau Bertould, palefrenier de l'eglise, prendera ung josne filz honeste et propice pour le aidier a *abiller* les chevaulx. (1510, *Cart. de Corbie*, ap. Duc., III, 870b, éd. Didot.)

Faire et *abiller* le pont de Clareaul assavoir y mectre une grosse poutre des soubz et des gros plainchons, ensemble derompre et *abiller* l'entree et yssue dud. pont. (1517, 5e *Compte de Jehan Coytant*, Arch. mun. Avallon, BB 1.)

Un Laconien, ayant achepté du poisson, le bailla a *habiller* a un tavernier. (G. Bouchet, *Serees*, II, 23, Roybet.)

— Réfl., se préparer, s'équiper :

Qui s'estoient attendu a avoir argent et le cuidoient avoir pour faire leur besongne yaus armer, monter et appareillier, ensi que compagnon de guerre *s'abillent*, quant il ont largement de quoi. (Froiss., *Chron.*, VI, 228, Luce.)

Si *se* ordonnerent et *abillierent* une matinee. (Id., *ib.*, II, 398, Kerv.)

— *Habillié*, part. passé, équipé, fourni, muni :

Saudoiers i ont mis et gent bien *abillie*.
(*Bast. de Buillon*, 6258, Scheler.)

Bien pourveus et *abillies* de naves et de vaissiaux. (Froiss., *Chron.*, II, 430, Kerv.)

Deux veugloires, dont l'ung est de coivre de fondue, et l'autre de fer a deux chasses, *habiliies* de leurs chevaules. (7 décembre 1440, *Invent. de Hugues Gérard*, Arch. mun. Dijon, H, Aff. milit.)

— *Habillié de*, prêt à, disposé à :

Comme le suppliant est prest et *habillé de* faire plaisir, service a autruy, etc., (1443, Arch. JJ 176, pièce 273.)

HABILLONNER, v. a., rendre propre à une chose, disposer :

Et des branches dudit boys... avoit fait copper et *habillonner* pour son chauffage. (1466, Arch. JJ 194, pièce 169.)

HABIT, *abit*, *esbit*, s. m., habitation, maison, demeure :

Qu'essir poussent de sa terre
Et aillurs aleir querre *habit*
U poussent vivre a delit.
(*Brut*, ms. Munich, 936, Vollm.)

Ci es venuz a mon *habit*.
(*Tristan*, I, 2308, Michel.)

Amis, menbre vos de l'ermite
Ogrin, qui de la loi escrite
Nos preecha et tant nos dit,
Qant tornastes a son *abit*
Qui est el chief de son boschage.
(*Ib.*, 2232.)

Et des ramels qu'il as braiz escoupoit
Pour son *abit* que il fere voloit.
(*Mon. Guill.*, Richel. 368, f° 267g.)

Il ne voit ne borc, ne cité
Mais pais mult desireté;
Ne trove recet ne *abit*.
(*Gauvain*, 4945, Hippeau.)

Icest oisel son *habit* fait
En rive d'estanc ou de mer.
(Guillaume, *Best. div.*, 1116, var., Hippeau.)

Et maintenant li apresta
Assez pres de lui son *abit*
Ou ele maintenant se mist.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 10d.)

Et d'enfer nos rachetai il
Ou tuit aloient a *esbit*
Ausi bien li bon com li maul.
(*Ib.*, Ars. 3641, f° 8a.)

Et li lion et li liepart
S'en vet chascuns a son *abit*.
(*Mule sans frein*, ms. Berne 354, f° 28a.)

Mais ja pour chou n'aront *habit*
En paradis le glorieus.
(R. de Houdenc, *Songe de Parad.*, 110, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 204.)

Li teremot furent si grand e fit
Ch'il verserent palles e maint *abit*.
(*Pass. du Christ*, 548, Boucherie.)

Tant et si longhement comme il avera le vie naturele u cors, en quelconque *abit* ou estat que nostres sires Diex le metera, soit en religion u hors religions. (Avr. 1320, *Cart. de Flines*, CCCCXIV, p. 526, Hautcœur.)

Le convant de Saint Johan de l'*abit* de Fontevraut. (*Ch. de* 1316, Fontevr., anc. tit., 642, Arch. M.-et-Loire.)

Freres de Saint Johan de l'*abit* de Fontevraud. (*Ch. de* 1349, Fontevr., anc. tit., 518, *ib.*)

— État, disposition de l'âme, habitude :

Or voions nous que tous ceux qui parlent de ceste chose veullent dire ou entendre par justice un *habit* qui encline les personnes a ouvrer justes choses. Et en ceste maniere il entent par injustice ung *habit* qui encline les gens a faire choses injustes et leur plaisent. (Oresme, *Eth.*, f° 90b, éd. 1488.)

Pource que les enfants sont moulz et ductilles, se ilz ensuivent lascivité ou dissolue enrieveté sans frein de raison, incontinent en eulx sont imprimez *habiz* vicieulx. (H. de Granchi, *Trad. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 112 v°.)

— Exercice :

Apres Nabugodonosor demoura Zoroastes qui fust inventeur de l'art magicque, lequel estoit roy de Batrina, homme tres expert en armes, mais encore plus en lettres et en *habitz* speculatifz. (*Triumph. de Petrarq.*, f° 134 r°, éd. 1531.)

HABITABLEMENT, - *avlement*, *abitablement*, adv., à demeure, à toujours :

Et fu la cultiveres moult de jours nommé habiter[e]s *habitavlement*. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 14c.)

A avoir perpetuelment et *habitablement* comme son propre heritage toutes les mesons dessus devisees. (1316, Arch. JJ 53, f° 2 v°.)

Que il lessent au roy *abitablement* toute ladicte justice pour luy et pour ses successeurs. (1337, Arch. JJ 68, f° 19 r°.)

Perpetuelment et *habitablement*. (1339, Arch. JJ 73, f° 8 r°.)

Accordons que lui et ses hoirs teingnent ycellui hesbergement perpetuelment et *habitablement* a tousjours. (1375, Arch. MM 30, f° 28 r°.)

Affin que *habitablement*
J'aye pardurable vie.
(Deguillev., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 124 v°.)

HABITACLEMENT, s. m., habitation :

Si s'acocha la dame d'un enfant,
Begiers n'i ot nul *habitaclement*
Mais que le ciel et la terre ausiment.
(*Les Loh.*, Richel. 1622, f° 173 r°.)

HABITAGE, *-aige*, s. m., habitation, demeure :

Et je feroi dejost ceste maison, la dehors ceste forest, mon *habitage*. (*S. Graal*, I, 503, Hucher.)

Aussi tenoit de nous senz moien autres *habitages* assis en plusieurs lieus en la viconté de Vire. (1336, Arch. JJ 70, f° 118 r°.)

Exposé nous ont nos bourgeois et subgiez.... de Neuville ..... disans que comme leur hotels, demourances et *habitages* soient situees, etc. (19 oct. 1395, *Lett. de Louis, duc d'Orléans, sur l'usage des habitants de Neuville*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 313 r°, Arch. Loiret.)

Aulcuns heent l'ung l'autre pour leur *habitagez*, et telle fut la haine entre Esau et Jacob. (J. LEGRANT, *Livre de bonnes meurs*, f° 10ᵈ.)

Toute personne qui a ou aura maison ou autre *habitaige* dedans la ville, les peut vendre, donner, eschanger. (1462, *Ord.*, XV, 517.)

Qui du ventre de la pucelle
Vousis faire ton *habitaige*.
(*Myst. de S. Clém.*, p. 141, Abel.)

Diogenes ains que payer louaige
D'une maison, ne servir Alixandre
En ung tonneau faisoit son *habitaige*.
(*Poés. de G. Alione*, Chap. de liberté.)

Icelle damoyselle aura l'administration de leurs corps et biens et fera les fruits de leurs biens [et] *habitages*, jusques ad ce que lesdicts enfants soient en aage competent, en les alimentant et nourrissant selon leur estat. (10 mai 1499, *Contr. de mar. de C. Borg.*, Arch. Basses-Pyrénées, E 91.)

! **HABITANCE**, *-anche*, *abitance*, *-anze*, s. f., habitation, demeure :

Ausi ai en s'apartenance
Li decurions l'*abitance*
Et la santey des chevaus d'omes.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 21ᵃ.)

Molt s'esmerveille k'il si fort
Le trueve et en tel *habitanche*,
Car molt fait dure penitanche.
(*De Josaphat*, Richel. 1553, f° 218 v°.)

Conquistrent de Saint Jaques la plus mestre *habi-* [*tance*.
(*La conquête de l'Espagne par Charlem.*, Doc. hist., t. III, p. 366.)

Ond guerpi lor pais e lor metre *abitance*.
(*Prise de Pampel.*, 534, Mussafia.)

Meina li trois mesages a sa metre *abitanze*.
(*Ib.*, p. 88.)

HABITATEUR, *ab.*, s. m., habitant :

L'abaie de Gemeges qui..... estoit gaste et destruite et sanz *habitateur*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 212ᵈ.)

Les nobles et les autres *habitateurs* de vos baillies. (*Cart. de Picquigny*, Arch. O 19628, f° 106 v°.)

Ainsi mes freres, apres qu'avons interrogué nostre seigneur de l'*abitateur* de sa maison, nous avons ouy ce que fault faire pour y demourer, mais si nous faisons l'office de l'*abitateur* nous serons heritiers du royaume de paradis. (GUY JUV., *Reigle de sainct Benoist*, prol., f° 4 r°, éd. 1528.)

.... Indigne d'estre
Habitateur de si bel estre.
(*Mist. du viel test.*, 1462, A. T.)

Va t'en et fais tant que l'entree
De paradis te soit monstree
Dont jadis fus *habitateur*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 1521, G. Paris.)

Des premiers *habitateurs* de ladicte isle, (*Perceforest*, vol. I, c. I, éd. 1528.)

Et pourtant ardront les *habitateurs* de la terre, et peu de gens seront delaissez. (*Bible*, Isaie, 24, éd. 1556.)

Habitateur. (R. EST., *Dictionariolum*.)

... Et n'est que spectateur
Du bastiment du monde, et non *habitateur*.
(BER. GERARD, *Sur le trespas du roy Henry*.)

Les *habitateurs* d'iceluy mont. (F. DE SAL., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 71ᵃ.)

— Fém., *habitateresse* :

Habitateresse de la vallee. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Jer., XXI, éd. 1534.)

HABITATION, s. f., coutume, système de gouvernement :

Elle est grande (la pesanteur de tes pays) en nature de situation ou ils sont. Elle est grande en la nature de l'*habitation* qui y est. (G. CHASTELL., *Advertiss. au duc Charles*, VII, 306, Kerv.)

— Commerce avec une femme :

Par frequente *habitation* le meilleur du lait se retire a la matrice. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 66, Roybet.)

Se disait encore au XVIIᵉ siècle :

Avoir *habitation* avec une femme, en avoir la compagnie charnelle. (*Dict. de l'Acad.*, 1ᵉ éd.)

HABITAVLEMENT, voir HABITABLEMENT.

HABITE, s. f., habitation, logement :

Le blanc chevalier print maint travail de monter sur les hauts lieux, cuydant toujours trouver quelque *habite* pour y soy retraire. (*Perceforest*, III, 7, éd. 1528.)

HABITEDUR, voir HABITEOR.

HABITEMENT, *abitement*, s. m., logement, habitation, demeure, lieu où l'on habite :

Pour tous les crestiens destruire
Qui avoient *abitement*
Entre Mongieu, vers Occident.
(*Brut*, ms., f° 43ᵇ, ap. Ste-Pal.)

Outre cel regne n'a nus *habitement*.
(*Aleschans*, 5981, Jonck., *Guill. d'Or*.)

.II. jours et une nuit i prist *habitement*.
(*Fierabras*, 5081, A. P.)

La terre est remise a la gent
Qui ont en lui *habitement*.
(*Lib. Psalm.*, LXXIV, p. 311, Michel.)

C'estoit une beghine de povre *abitement*,
Qui d'aumosne vivoit.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 192 r°.)

— Cohabitation, commerce :

La moie foi te plevis loiaument
Qu'a ta mechine n'oi *abitement*.
(*Auberi*, Richel. 24368, f° 57ᶜ.)

Et je vous creant loialment
Ke jamais nul *habitement*
N'arai a feme de cest mont.
(*Mir. du clerc de Roem*, Richel. 23112, f° 59ᶜ.)

HABITEOR, *-eeur*, *abiteor*, *habiteur*, *abiteur*, *habitedur*, s. m., habitant :

Li *abiterres* del ciel escharnirat. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, II, 4, Michel.)

Li *habitedur* de Filistiim. (*Cant. Moys.*, Lib. Psalm., Oxf., p. 238, Michel.) Var., les *habiteors*, *habiteur*, *abiteur*.

Li *habitedur* de Chanaan. (*Ib.*)

.... Trestot li *abiteor*
De l'aviron.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7316, Michel.)

Ja cil qui 'n sunt *abiteor*
Jor vers Franceis n'auront amor.
(ID., *ib.*, II, 13587.)

La terre od sa grant pesantur
U nos somes *abiteor*.
(ID., *ib.*, II, 23897.)

Deus est *abitierres* de mon cuer esperitelment. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 134ᵇ.)

Cels *habiteors* de nostre sainte tiere. (*Bible*, Richel. 901, f° 18ᵇ.)

Le cors de cete mortel vie
En quoy Sathan li grans tricherres
Ot esté lonc tens *abiterres*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 86ᵈ.)

Nouviaux dieus, nouviaux *habitierres*
De mer.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 195ᵈ.)

Et multeplient li *habiteor* en champ. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 295, Chabaille.)

La trouva il viles champestres dont li *abiteor* s'en estoient fois. (G. DE TYR, X, 8, Hist. des crois.)

Li *habiteeur* de ce pais estoient crestien vrai. (ID., IV, 1, P. Paris.)

Lors chairent les murs, et demoura (la ville) sans *habiteurs*. (*Grand. Cron. de Fr.*, Charlem., IV, 2, P. Paris.)

Ne puis n'i ot autres *abiteors*.
(*Vie Charlem.*, ms. Berne 41, f° 7ᵈ.)

La cité d'Aire soit lavee du sanc aus *habiteurs*. (JOINV., *St Louis*, CXX, Wailly.)

Accola, *habiteur*. (*Gloss. de Salins*.)

Desore en avant je ne regarderay homme ne *habiteur* de repos. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 199 v°.) Lat., Non aspiciam hominem et habitatorem quietis.

O *habiteurs* de Jerusalem, que par adventure mon indignation ysse comme feu et arde. (*Bible*, Hieremie, 4, éd. 1543.)

Les premiers *habiteurs*. (PASQ., *Rech.*, I, III.)

— Fém., *habiteresse* :

Habiteresse de valee. (*Bible*, Maz. 684, f° 132ᵇ.)

Habitant ou *habiteresse*. (1482, *Franch. de Franquemont*, Arch. mun. Montbéliard.)

HABITER, *ab.*, verbe.

— Act., avoir commerce avec, posséder :

Mais si vous aimez le deduict
D'*habiter* la belle au corps gent,
Par nostre Dame il faut argent.
(*Epigramme, Recepte*, tiré du *Recueil de Poésie Françoise*, 1550.)

Madame la comtesse de Foix, sa femme, laquelle dict qu'elle aime mieux mourir que d'*estre habitee* de luy. (1589, *Lettre à Henry de Valois*, Var. hist. et litt., VI, 205.)

Si un homme va a un autre femme que la sienne, il est autant cocu que si sa femme l'avoit fait a un autre qu'a luy, d'autant que ce qu'il a fait a une autre, est imputé a sa femme justement, comme si un autre l'*avoit habitee* ou travaillee. (BER. DE VERV., *Moyen de Parvenir*, p. 407, éd. s. d. n. l.)



— Neutr., cohabiter :

James ne sares ke la joie espiaut cant hom *abite* a fame. (*Li Contes dou Roi Flore et de la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 103.)

Cilz qui fiance fame en la loi est pieça
Que s'il *habite* a lui, jamais autre n'ara.
(CUVEL., *Du Guescl.*, 6985, Charrière.)

Se un homme marié *habite* a la femme de son voisin, il se clot la porte du paradis. (*Ev. des Quenouilles*, p. 60, Bibl. elz.)

La nourrice *habitoit* modestement avec son mari. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 67, Roybet.)

Se disait encore au XVIIe s. :

Habiter avec une femme, avoir sa compagnie charnelle. (*Dict. de l'Acad.*, 1e éd.)

— Atteindre :

La quinte folie (d'Eve) fut de touchier, quant elle *habita* au fruit, dont il vaulsist mieux que elle n'eust eu nulles mains. (*Liv. du chev. de La Tour*, p. 90, Bibl. elz.)

Les pois leur estant osté ilz (les bouchers) vendoient la char si chier que nul n'y poioit *habiter*. (P. COCH., *Chron.*, c. 39, Valet.)

— Act., affronter :

Li couart fuient, ne l'osent *abiter*,
Plus le redoutent ke lion ne sangler.
(*Aliscans*, 4848, A. P.)

— Réfl., être comblé de :

Que Dieus ot Sarre visitee
Qu'a toz biens *s'estoit abitee*.
(EVRAT, *Genese*, Richel. 12457, f° 36 r°.)

— *Habité*, part. passé, domicilié, établi :

Que se aucuns desdiz receveurs estoient bons et suffisans, et fussent bien *habitez* et mariez. (1378, *Ord.*, VI, 381.)

HABITERESSE, voir HABITEOR.

HABITOISON, *ab.*, s. f., habitation :

Castel ne fermeté ne nule *abitoison*.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montp. H 247, f° 190d.)

HABITUACION, - *tion*, s. f., habitude :

Frequentant les personnes et les *habituations* seculieres. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, 1486, f° 72b.)

Avoir en *habituation* continuelle memoire des pechez qu'on a commis. (G. JUV., *la reigle s. Ben.*, f° 20 v°, éd. 1528.)

Employez donc la part intellective,
Par une vraye *habituation*,
A aymer Dieu sans variation.
(J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, Maz. 10832, f° 125 r°.)

Dont vient *habituacion* de vertuz.
(ID., *Noble Dame*, f° 55 v°, éd. 1536.)

Mais je crains fort par tant prendre et donner
Que des presens la frequentation
N'engendre en fin *habituation*.
(CH. FONTAINE, *Contr'amye de court*, éd. 1568.)

Quant les maulvaises inclinations et *habituations* sont ostees l'ame s'en va incontinent en paradis. (P. SUTOR, *Maniere de faire testam.*, f° 14 r°.)

HABITUDINAIRE, adj., qui a l'habitude d'une chose, qui y est habile :

Habitudinarius, ria, rium, *habitudinaire*, qui est en aulcune chose habile. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

HABITUER, *ab.*, verbe.

— Act., habiller, vêtir :

Adont ala Henris cez frerez adouber,
Il meismez aussy s'ala il enarmer,
Et quant il vit cez frerez ainsi *abituer*,
Du gentil cuer qu'il ot, a pris a soupirer.
(*H. Capet*, 2310, A. P.)

— Réfl., s'habiller, se vêtir :

Robert encharga tout simple habit, et *se* vesty et *habitua* tout de drap gris. (FROISS., *Chron.*, XV, 190, Kerv.)

Le roy fist departir le tournoy et crier que tous chevaliers d'honneur venissent au bancquet au franc palais; apres ce cry tous chevaliers se retrayrent en leurs logis, *eulx* desarmer et *habituer* de nobles vestements. (*Perceforest*, vol. II, f° 124d, éd. 1528.)

— Act., peupler :

On se pourroit assez esmerveillier du noble roiaulme de France, comment il *est* situé et *habitué* de cites, de villes et chasteaulx. (FROISS., *Chron.*, XI, 226, Kerv.)

Pour *habituer* le pays de chrestiens, mena avecq luy de toutes sortes d'artisans. (MARG. D'ANG., *Hept.*, LXVII, Jacob.)

— *Habitué*, part. passé, vêtu :

Lors icellui suppliant estoit mal vestu et *habitué*. (1401, Arch. JJ 156, pièce 382.)

Aux aultres tables furent assis pluiseurs chevaliers et escuyers, dames et damoiselles, de diverses contrees, moult richement *habituees*. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 150, Soc. de l'H. de Fr.)

Ung grant compaignon *habitué* d'un mantel noir. (1469, Arch. JJ 195, pièce 265.)

L'empereur, ainsi triomphament *habitué*, accompagné de ses princes, s'approcha de sa chayere imperiale. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXX, Buchon.)

Moult richement *habituez* et vestus. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 63 r°.)

Habitues de robes noires. (1529, *Reg. cons. de Lim.*, I, 185, Ruben.)

Bien *habitues* en bonnes robes honnorablement. (1532, *ib.*, I, 217.)

Quatre grands barbus *habituez* comme en docteurs. (*Cérém. fr.*, I, 188.)

Suisse rom., *habituer*, v. a., avoir l'habitude de : *J'ai habitué* cet appartement. Les bonnes d'enfants *ont habitué* la promenade de l'Evole. Ce sont des personnes que *j'ai habituées*. (BONHÔTE, *Gloss. neuchâtelois*.)

HABORDEAU, s. m., morue parée :

Habordeau, the fish haberdine. (COTGR., éd. 1611.)

HABREGERIE, voir HAUBERGERIE.

HACEAU, s. m., hache :

Haceau, ascia. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

HACEPIGNIER, voir HOUCEPIGNIER.

HACETTE, voir AISSETE.

1. **HACHE**, *haiche*, s. f., sorte de pot de feu porté comme les torches dans les réjouissances publiques :

Haiche portant les cierges aux funerailles. (XVe s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Trois quartrons de chire en *haches*. (1592, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

En 1597, on livre a chascun de mess. du magistrat une *hache* de chire pour la procession. (*Ib.*)

A Jehan Lecoqe chirier pour la livraison de torses et *hache* de chirre .XIe IIIIxx XVI. (1601, *Rôle spécial des dépenses effectuées pour la joyeuse entrée à Lille des archiducs Albert et Isabelle*, Bulletin de la Commission historique du département du Nord, XII, 498.)

— ?

On coppe et accommode le nombre de .LX. rasieres de *hache* pour les chevaulx. (1603, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. **HACHE**, voir HARCHE.

HACHEBUTE, voir HACQUEBUTE.

1. **HACHEE**, *achee*, s. f., coup de hache :

Et tant lui donne grant *achee*
Que la teste lui a trenchee.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 229 v°.)

2. **HACHEE**, voir HASCHIEE.

HACHEMENT, *haich.*, s. m., lambrequin ou chaperon d'étoffe qui enveloppe le casque ou l'écu, ornement d'armoirie, timbre, ou casque au-dessus de l'écu :

Achement en vieux langage, est la mesme chose qu'ornemens de teste. (CL.-FR. MENESTRIER, *Orig. des ornem. des armoiries*, p. 35, éd. 1680.)

Quand ils estoient longs en forme de *lambeaux*, on les nommoit lambequins ou lambrequins du mot latin Lemniscus qui signifie proprement ces rubans volans, dont les couronnes des anciens estoient liées. Quand ils estoient découpez artistement, brodez, garnis de perles et de pierreries, ou relevez en broderie, on les nommoit *hachemens*, c'est a dire, ornemens de teste. (ID., *ib.*, p. 41-42.)

S'il advenoit que par la mort d'aucun des compagnons, il y eut quelques bannieres, espees, heaumes, timbres qui deussent estre offertz, qu'adonc (avant l'offrande d'argent) lesditz *hachementz* soient offertz. (1349, *Stat. de l'Ord. de S. Georg.*, Dup., CX, 7.)

Et sur leurs heaumes leurs *haichemens* naturelz, que aucuns disent tymbres. (*Traité des Tourn.*, Richel. 1997, f° 12 v°.)

A Gilles de Mortaigne, l'un des commis aux ouvrages de ceste dicte ville, pour au commandement de ses eschevins avoir esté en la ville de Tournay pour pourveoir une pierre servant au bolwercq de ceste dite ville en laquelle l'en a taillé le *hachement* de Mouy..... (*Compt. de la Tour*, 1455-56, f° 42 r°, Arch. Nord.)

Armes et *hachemens* du roi. (*Ib.*)

Si estoit par dessus le siege du duc ung tableau armoié de ses armes, de *hachement* de son ordre et devise. (S. REMY, *Mem.*, ch. CLXVII, Buchon.)

Dessus le siege du souverain de l'ordre, sera mis et fichié l'escu de ses armes,



heaulmes, tymbres et *hachements*. (Id., *ib.*)

Les armes, les bannieres, les enseignes, les timbres et les *hachemens* des empereurs, rois, ducs, marquis, comtes, barons. (Molinet, *Chron.*, ch. CXLIX, Buchon.)

HACHEPIT, *achapit*, s. m., sorte de bâton, échalas :

Jehan Sorel soy sentant ainsi frappé,... haulsa un aultre baston qu'il tenoit, appelé *achapit*, et lui en donna un seul cop sur la teste. (1397, Arch. JJ 152, pièce 304.)

Lui fist cheoir hors des mains un baston appellé *hachepit*. (1415, Arch. JJ 169, f° 150 v°.)

HACHEREAU, s. m., hachette :

Hachereau, a little axe, an addis. (Cotgr., éd. 1611.)

HACHET, s. m., hachette :

Espees ou badelaires ou *hachets* ou quelqu'armure qu'il eust. (*Journ. de Paris sous Ch. VI*, p. 30, ap. Ste-Pal.)

HACHETEUR, s. m., artificier ?

Ung *hacheteur* de Lille livre des vouges pour les archiers. (xve s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. Hache.

HACHEUR, s. m., ciseleur :

A Jehan d'Abeville, potier d'estaing et *hacheur* en orfavrerie. (1399, *D. de Bourg.*, 5904, ap. Laborde, *Emaux*, p. 337.)

HACHEURE, s. f., syn. de *hachement :*

Façon et maniere dont doivent estre les harnoys de teste, de corps et de bras, timbres et lambequins que on appelle en Flandres et en Brabant.... *hacheures* ou hachemens, (Roi René, *Œuv.*, II, 10, Quatrebarbes.)

HACHIE, voir Haschiee.

HACHIÉ, *haché*, adj., ciselé :

Un petit gobelet d'or, *hachié* a couronne tout autour. (1380, *Inv. de Ch. V*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 337.)

Un bacin d'argent doré, *haché* sur le bord de l'Ave Maria. (1397, *D. de Bourg.*, 5772, ap. Laborde, *Emaux*, p. 337.)

Un ancrier d'argent doré, *hachié* a fleur de liz. (1400, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, t. II, p. 297, Douet d'Arcq.)

HACHIEE, voir Haschiee.

HACHIERE, voir Haschiere.

HACHOEL, s. m. ?

Pour l'accat fait d'un petit *hachoel* mis dans une petite cuvelle baignoire et sur lequel on mist les .III. poissons sur le cauchie hors de l'yauwe devant M. le comte de Charolois, pour faire icellui present. (1453, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HACHON, s. m., petite hache :

L'envieux vieillard luy bailla entre col et chaperon d'un *hachon* qu'il avoit caché sous sa robe (*Hist. pit. du Prince Erastus*, f° 39 v°, éd. 1587.)

Dolabella, petite doloire ou hachette, *hachon*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

HACHOT, s. m., petite hache :

Le cappitaine donna aux principaulx des *hachotz*, es aultres des couteaulx et es femmes des patenostres. (*Navigat. faite par Jacques Cartier en 1535 et 1536*, p. 26, Tross.)

HACQBART, voir Hacquebart.

HACQUEBART, *hacqbart*, *hacquebar*, *hacquebat*, s. m., bière faible, qui tenait lieu de petite bière, mais qui lui était de beaucoup supérieure :

A Marin Wadel et Guillaume de Rue pour deux baritz de *hacquebart*, fust et brevage donné aux Cordeliers de Abbeville. (*Pièce de 1494*, ap. Beaurepaire, *Etat des campagnes dans la Haute-Normandie*, p. 97.)

.IX. lots de bier a faire mortier II^{s} VI^{d}; ung lot de *hacquebar* VI^{d}. (1548, Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 196.)

Deux lots de *hacqbart* et ung quart de cracqlin, .III.s. (1561, S. Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Je sçay batre, fouir une aire,
Venner, brasser houppe, goudalle
Et *hacquebat*.
(*Maistre Hambrelin*, Poés. fr. des xve et xvie s., XIII, 174.)

HACQUEBUT, s. m., arquebuse :

Une multitude de lumieres, que faisoient faire les morces de leurs *hacquebuz*. (Jean de Serre, *Venue de la royne Alienor*, Poés. fr. des xve et xvie s., XI, 247.)

HACQUEBUTE, - *butte*, *haquebute*, *aquebutte*, *hachebutte*, *harqbute*, s. f., arquebuse :

Petis engiens, *hacquebutes*, couleuvrines et gros arballestres. (Wavrin, *Anch. Cron. d'Anglet.*, I, 314, Soc. de l'Hist. de Fr.)

Harqbutes a croches. (*Compte de 1516*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Espees, *hacquebutes* et hallebardes. (Menot, *Serm. quadrag.*, f° 93 r°, éd. 1526.)

Haquebutes deschargent, et grosses pierres ruent, (J. Marot, *Voy. de Venise*, Consult. de Dalviane et Petillane, f° 64 v°, éd. 1532.)

Souventefois par devant la maison
De Monseigneur viennent a grand foison
Donner l'aubade a coups de *hacquebutes*.
(Cl. Mar., *Epist. du camp. d'Attigni à Dam. d'Al.*, p. 31, éd. 1596.)

A tous faisoit laisser leurs picques, espees, lances et *hacquebutes*. (Rab., I, 44, éd. 1542.)

En ung moment aux coups de *hacquebutte*,
Qui vont plus dru que pluye, sert de butte.
(1543, Cl. Chappuis, *l'Aigle qui a faict la poule devant le Coq à Landreci*, Poés. fr. des xve et xvie s., IV, 63.)

Les janyssaires avec leurs *hachebuttes*... ont donné deux terribles assaults. (*Négoc. de la France dans le Levant*, t. I, p. 217, Lett. de Nic. Jurissitch à Ferd. d'Autr.)

De pouvoir se exercer a toutes armes, mesmes a l'*aquebutte*. (1560, *Estats tenus à Pontoise*, Richel. 3970, f° 14 r°.)

HACQUEBUTER, *harquebutter*, v. a., arquebuser :

Harquebutter. (*Compte de 1516*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le pendre ou *hacquebuter*. (*Disc. sur le saccag. des égl.*, f° 70 r°, éd. 1562.)

HACQUEBUTEUR, s. m., arquebusier :

.IIII^{c}. *hacquebuteurs*. (*Journ. d'un bourg. de Par. S. le règne de Fr. I*, p. 174, Soc. de l'H. de Fr.)

HACQUEBUTIER, *harqbuttier*, s. m., arquebusier :

Canoniers et *hacquebutiers*. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5083, f° 30 r°.)

Harqbuttier. (*Compte de 1516*, Béthune, ap. La Fons. *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ilz gecterent aux deus esles d'ung grant chemin force *hacquebutiers* et hacquebouziers qui portent pierres aussi grosses que une hacquebute a croc. (*Le loyal Serviteur*, p. 412, Roman.)

HACQUEBUTTERIE, *harq.*, s. f., arquebuserie :

Et estoient les maisons de la ville assez pres des murailles ou les Suisses avoient mis toute leur *harquebutterie*. (Fleurange, *Mém.*, c. 36, éd. 1731.)

HACQUENART, s. m., petit cheval :

Madame vint sur une hacquenee blance, accoustree de drap d'or, et cinq aultres dames sur pareilles hacquenees, autres sur *hacquenarts*. (Molinet, *Chron.*, ch. CCCXIV, Buchon.)

HACQUENET, s. m., petit cheval :

Ung jour je venoye de dehors
Sur mon *hacquenet* tout housé.
(Coquill., *Monol. Coquill.*, II, 212, Bibl. elz.)

HACQUET, s. m., petit cheval :

Et pansez le petit *hacquet*
Et luy faictes bien sa litiere.
(Coquill., *Poés.*, p. 160, ap. Ste-Pal.)

HACUTIN, s. m., sorte de rempart :

Defenses, barbakaines et sifais *hacutins*
Avoit tot fait refaire, qu'ilh n'y espargnat rins.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 28210, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

HADOT, s. m., aigrefin :

Hados et oitres et hennons,
Et congres qui sont gros et lons.
(*Bat. de Quaresme*, Richel. 19152, f° 92^{d}.)

Il est assavoir que chascun qui apporte poisson a Dieppe par mer, de chascun cent d'anons ou de *hados* sallez... doit .II. d. (1396, *Coustumier de Dieppe*, Arch. S.-Inf., G 852.)

HAÉ, voir Eé.

HAEME, voir Aime.

HAEMENT, s. m., haine :

Par Eve ot hom comancement
De mal, de mort, de *haement*.
(Wace, *Vita S. M. Virg.*, p. 56, Luzarche.)

HAENGE, *haienge*, *hahange*, *hange*, *hainge*, s. m., haine :

Ki tort eslevera u faus jugement fra, pur curruz, ne pur *hange*. (*L. de Guill.*, § XLI, Chevallet.)

Par parfite *haenge* haeie els ; enemi fait sunt a mei. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CXXXVIII, 21, Michel.)

De paroles de *haenge* avirunerent mei. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CVIII, 4, Michel.)

Grans mellees et grans *haienges*,
Grans porprises et grans calenges,
Des meffais ne d'autres afaires
Ne faisoient por le duc gaires.
(*Rou*, Richel. 375, f° 225^{e}.)

Granz medlees e granz *haenges*.
(*Ib.*, 3e p., 3297, Andresen.)

E s'il vos plaist briement diron
De la *haenge* l'achaison.
(*Ib.*, 10545.)

Ainz en crestra *haenges*, qui durrera tot dis.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, fo 53 ro.)

Li hom Deu humlement destornat ses *haenges*. (*Dial. St Greg.*, p. 71, Foerster.)

Dunc crut entre eus *hahange*.
(*S. Edward le conf.*, 3194, Luard.)

En l'altre a *haenge*,
Feintize et losenge.
(*Sermon en vers*, p. 26, Jub.)

Si tun ami deviengne
Aucun, pur vielle *haenge*
Ne le doiz pas dampner.
(EVERARD, *Distiq. de Dyon. Cato*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, p. 457.)

Ore entent ben Herlant ke c'est *hange* mortal
Ke Rigmel ad vers lui.
(*Horn*, 887, Michel.)

Envie engendre detraction, detraction *haenge*. (*Secrets d'Arist.*, Richel. 571, fo 126e.)

Le *hainge* des morz font pardonar,
E les vis qui sunt pris font delivrar.
(*Ger. de Ross.*, p. 294, Michel.)

Haut-Maine, *hainge*.

HAEOR, s. m., haïsseur, celui qui hait :

Haeres de fos et de nices.
(MOUSK., *Chron.*, 8405, Reiff.)

HAEREDITER, voir HEREDITER.

HAETE, voir HAIETE.

HAGART, adj., incertain, muable :

Son cueur *hagart* avait changé propos et mué pensement. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 119.)

HAGER, v. a. ?

C'est une costume avant mise
Qui plaist pour ce qu'el est nouvelle,
Et el n'est honneste ne belle,
C'est de vous *hager* et froisser
Et du chaste chant debroisser
Comme chansons d'envoiseure.
(*D'un Homme qui emmena la nuit de Pasq. une pucelle*, ms. Avranches 244, fo 49b.)

Cf. HAGEURE.

HAGET, s. m. ?

Le *haget* des bailes de le porte du marez. (1506, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HAGETER, v. a., tirer :

En tel point que par les caviaus
Me doit li une *hageter*,
Et li autre me doit manser
Si le gorge que j'en tressue.
(JEH. D'ESTRUEN, *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 123.)

HAGEURE, s. f. ?

Certainement tel *hageure*
Ne vient point de devotion.
(*D'un Homme qui emmena la nuit de Pasq. une puc.*, ms. Avranches 244, fo 49b.)

Cf. HAGER.

HAGIOGRAPHE, *ag.*, *agyographe*, s. m., livre saint, Sainte Écriture :

Je suis, dist elle, la nourrice
De tous ceulx qui heent et fuyent vice.
Et saiches voir, qu'il n'est nul cloistre
Se dedans luy je ne m'encloistre
Qu'il n'en soit de trop moins valable,
Moins prisé et moins honorable.
De bonnes gens je suis amee
Et je suis dicte et appelee
Par mon droit nom *agyographe*.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, fo 79c, impr. Instit.)

Jherosme prist plus diffusement les *agyographes*, c'est a dire les saintes escriptures. (*Hist. s. et prof.*, Ars. 5079, fo 48a.)

Le psaultier et les livres de Salomon, lesquelz tous ilz nomment *agiographes*, c'est a dire saincte escripture. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510, fo 203 ro.)

HAGNER, voir HAIGNER.

HAGOIGNER, v. a., déchiqueter :

Hagoigner, cincischiare. (OUDIN.)

1. HAGUE, s. f. ?

Pour une nouvelle *hague* pour la brasserie contenant .XXV. alnes a .V. gros l'alne... (1499, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. HAGUE, s. f., lieu épineux, plein de ronces et de haies :

Le chevalier disoit et affermoit que toutes les choses venantes et arivantes a verec a la coste et a l'estande de la mer, en la parroisse d'Anderville, en la *hague*, lui appartenoient. (1341, Arch. JJ 72, pièce 224.)

HAGUILLENNE, voir AGUILANNEUF.

HAGUILENNEF, voir AGUILANNEUF.

HAGUIRENLEU, voir AGUILANNEUF.

HAHA, voir HAHAI.

HAHAI, *hahay*, *hahaye*, *hailhai*, *haha*, *hai*, s. m., cri de guerre, cri d'alarme, cri de détresse, tumulte guerrier, cri, tumulte en général :

Trop grant *hahai* apres aus oient.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., fo 164a.)

Se *hahais* monte en la terre les signors, se il estoient .V. ou .VI. en un hostel, si doient il tuit aler. (1231, *Ch. de Morv.-s.-Seille*, Arch. Meurthe.)

Se noise ou *haihais* se faisoit en la ville (*Serment à faire par les Compaignons soldoieurs*, Hist. de Metz, IV, 504.)

Atant s'esveillierent les gardes qui le gardoient et crierent *hahai* et le queroient parmi l'ost. (MÉN. DE REIMS, 164, Wailly.

Li masnier doient venir a cri et a *hahay*, (Trad. du XIIIe s. d'une charte de 1261, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. l. 10176, fo 48a.)

Touz kaz dont cris et *hahaz* s'enleverait en la vilhe. (*Ib.*)

Le response Gaufroi, le seignour de Nymai,
Ont recordé au roy qui estoit en grant glay
Avoekes le Bastard qu'ou chief ot le *hahai*.
(*B. de Seb.*, XX, 939, Bocca.)

Fu grande le huee, le noise et le *hahais*.
(*H. Capet*, 2603, A. P.)

Car ly enfant Huon fierent a pau de plais
Dessus le gent Fedri qu'il treuvent au harnais ;
N'espargnent duc ne conte, prestre ne cler, ne lais.
Et quant Fedris le voit, moult ly quey ly *hais*.
(*Ib.*)

Quant le gouvreneur et chieus qui estoient en halle oyrent le *hahay*, cascuns s'enfuy que mieux mieux. (*Chron. des Pays-Bas, de Fr.*, etc., Rec. des chr. de Fland., t. III, p. 208.)

Le *hahay* ala jusques au chastel. (JEH. LE BEL, *Chron.*, II, 264, Polain.)

De Colestre pour *hahay* fait par nuit en l'osteil dou maiour, fait sans cause. (1380, Arch. Meuse B 1041, fo 23 vo.)

La femme dudit mort vint au dit lieu, son enfant tenant entre ses bras, et faisant grant *hahay* et noise. (*Ch. de* 1393, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, I, 71.)

Et se bouterent ou *hahai*. (FROISS., *Chron.*, I, 45, Luce.)

Li cris et li *hahais* monta tantost en l'ost. (ID., *ib.*, II, 94.)

Princes, a ce mot me convint eveillier
Pour un *hahay* que j'oy escrier
Par nuit en l'ost assez pres de Coulongne.
(EUST. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, fo 107c.)

Pour mon costé crie *hahay*
Mainte fois et a l'aventure
Une migraine ou chief aray.
(ID., *ib.*, fo 442a.)

La dame d'Orlyens s'aparut sans delay,
Tout droit en parlement, et fist ung grant *hahay*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 2275, Chron. belg.)

Auquel confflict ot grand noise et *hahay*. (22 août 1405, *Sent. du bailli de Verm.*, Arch. législ. de Reims, 2e p., vol. I, p. 389, Doc. inéd.)

En quelque lieu que nous vous trouverons, nous ferrons dedans a horions, et si ferons ung si gros *hahaye* que encores ha mil annees que en France ne fut fait si grant. (22 mars 1429, *Lett. de la Pucelle d'Orl. aux Anglais*, Desjard., p. 278.)

Et vous promets et certiffie la Pucelle qu'elle y fera si gros *hahay* que depuis mil ans en France ne fut veu si grant. (*Mist. du siege d'Orl.*, p. 440, Guessard.)

Et la oit grant *hahay*, en cachant apres eaux. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 34, Borgnet.)

Que nulle femme qui soit robee et priese pair forche, a cry et a *hahay*, de quelque eaige que ele soit ne puisse faire loianche nulle. (ID., *ib.*, p. 61.)

Proposa l'advocat du roy contre les dis prisonniers, comme le dit Cochon avoit hué et fait ung grant *hahay* contre le dit Leret et ses complices, avoit esté promoteur des noises. (P. COCH., *Chron.*, dern. chap., Valet.)

— Il signifiait quelquefois douleur, chagrin :

S'en ferai
Et vodrai
Mon *hahai*
Muer en joie et en glai.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, fo 262 ro.)

— *Le commun hahay ?*

Et si doient li bourjois de Nivilley au commun *hahay* de la chatelerie de Clermont .III. liv., et au commun *hahay* de l'eveschié .III. liv. (*Charte de* 1246, Moreau 166, fo 188 ro, Richel.)

HAHAN, voir AHAN.

HAHANGE, voir HAENGE.

HAHAY, voir HAHAI.

HAHAYE, voir HAHAI.

HAHSIE, voir HASCHIEE.

HAHSIERE, voir HASCHIERE.

HAHT, voir HAST.

HAHUGE, voir AHOGE au Supplément.

1. **HAI**, voir Es.

2. **HAI**, voir HAHAI.

HAIABLE, *haable*, adj., haïssable :

Tu ne la bailleras mie a feme *haable* en tout ton cuer. (*Bible*, Richel. 901, f° 30a.) Lat., odibili.

HAIAGE, *hayage*, *heage*, s. m., redevance due pour la maison qu'on habite :

Item deux muis ou environs d'avoines, deuz chacun an entre Noel et Quaresmeprenant, estre renduz au chasteau de Buri de plusieurs habitans de la paroisse de Coulanges, pour leur demourance que ilz font esdites mesons, appellé celui devoir *heage*. (1366, *Reconnaiss. des fiefs de la maison de Vieux Pont*, ap. Duc., *Heagium*.)

Item en doibt audit seigneur .LXXV. s. .VI. d. t., pour le *haiage* paiez et cueillis par la main de son prevost. (1393, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P. 304, f° 12 v°.)

Item la masure de la Gabolerie qui est relevee par cinquante acres, et en est deu au roy .X. sols de homaige qui se lievent par le cueilleur du *heage*. (1395, *ib.*, f° 55 r°.)

Avec le droit du *hayage* du Hay de la dicte ville d'Evreux. (1526, *Aveu*, La Croix S. Leufroy, Trés. des chartes, p. 295bis, n° 1, cote 8.)

HAICHE, voir HACHE.

HAICHEMENT, voir HACHEMENT.

HAICT, voir HAIT.

HAICTER, voir HAITIER.

HAICTIÉ, voir HAITIÉ.

HAI-DROITS, *hé-drois*, s. m., qui hait le droit :

Liège repoussait les mœurs et les lois de ses voisins, les siennes mêmes peu à peu. Le vieux monde (féodal ou juriste), incapable de rien entendre à cette vie rapide, appela les Liégeois *haï-droits*. (MICHELET, *Hist. de Fr.*, VI, 150.)

Dans les deux poëmes de La bataille de Liège, et Les sentences de Liège, ils sont nommés *hé-drois*. (*Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, ib.)

1. **HAIE**, *haye*, subst., espèce d'arbre :

Que le foudre celeste te puisse confondre, malheureux que tu es, que ta vie vienne a flestrir, et au plus florissant mois de may, que tu ne trouve aucune verdure, que la *haye*, le fresne, le laurier et le pin ne te fassent aucune ombre. (*Hist. de Luzman d'Arbolea*, f° 27 v°, ap. Ste-Pal.)

2. **HAIE**, *haye*, s. f., sorte de danse :

Les *hayes* d'Allemaigne, frisques,
Passe pieds, bransles, tourdions.
(J. MAROT, *Poés.*, I, 189, éd. 1731.)

3. **HAIE**, *haye*, s. f., monnaie de la Haye :

Que ledit maire ne puist pour cascun de ses adjours aux partyes ne puist demandeir que une demi *haye* corante en bourse. (1424, *Hist. de Liege*, II, 457.)

Vingt quatre solz de monnoie, tant en pataz comme en *haies*. (1426, Arch. JJ 173, pièce 533.)

HAICHIEE, voir HASCHIEE.

HAIEE, *hayee*, s. f., syn. de *haie*, portion de forêt entourée de palissades :

Nous voulons que cil Pierres ait la *haiee* qui siet entre la Freté Milon et sa maison de Paci, c'est asavoir juques a 140 arpenz de bos. (*Cartons des rois*, XIIIe siècle, Arch. K 28, pièce 3.)

Depuis l'estang du Serisay suyvant la *Hayee* et la Pommeraye jusques... (6 av. 1540, *Declar. de la chastellen. de Pougnis*, Arch. dom. Rambouillet.)

HAIENGE, voir HAENGE.

1. **HAIER**, *haiier*, *hayer*, *hayyer*, verbe.

— Neutr., faire une haie :

E *hayyeré*. (*Gloss. hébr.-fr.*, Bibl. Bâle, Romania, 1872, p. 169.)

Mieulx vault tendre de penneaulx que de laz sans faire *hayer*, car leus si redoubtent la haye. (*Modus*, f° 49 v°, Trepperel.)

Pourra la comtesse de Roucy *haier* et faire haies pour la chasse desdits bois. (*Chasse à la haie*, p. 15, Peigné.)

Hayer est encore usité dans ce sens comme terme rural.

— Act., garnir d'une haie, barrer au moyen d'une haie :

D'aiglentiers et d'espines *ert* totes pars *haies*.
(*Epis des Chétifs*, p. 233, Hippeau.)

Car maintes foiz avons veu
Qant en un puis est on cheu
Li paisant d'entor le *haient*
Que les bestes leens ne chaient.
(*Ren.*, 20351, Méon.)

Nous fussiemes tot delivre...
S'envie ne fust, la haie,
Qui nous *a* la voie *haie*
Et le pont de joie astrechié.
(B. DE COND., *li Contes d'Envie*, 67, Scheler.)

Il le *haia* et eslut de ceo perres et plaunta une visne. (*Bible*, Isaïe, ch. V, v.2, Richel. 1.)

Et *avoient* la mené a sauveté et copé et *haiiet* le bois de tel maniere que on ne pooit venir a euls fors a grant malaise. (FROISS., *Chron.*, I, 466, Luce, ms. Rome.)

Ayant toute la nuict fait esplaner et delivrer les chemins et traverses des bois que les ennemis *avoient haié* et empesché. (L. DE RABUTIN, *Comm.*, VI, éd. 1574.)

— Fig., garnir comme d'une haie :

Vous troveres les maus pas encombres
Et de lor gent et *haicz* et pueplez.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 21a.)

Et de leur gent et *haiies* et peuples.
(*Ib.*, Richel. 4988, f° 184 v°.)

L'embas du marche pies tout aussi large que le charpentier l'avoit fait, estoit couvert de velours noir, descendant de degré en degré, qui *estoit* le plus *haié*, ce disoient aucuns, et le plus fait en elacion qui oncques avait esté veu jusques a ce jour ne a empereur ne a roy. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 199, Buchon.)

Il ne suffit au prince, ainsi que dit le sage,
De destourner l'ouye au danger de la rage
De quelque raporteur, et d'espines *hayer*
Les oreilles, afin de point ne l'escouter.
(G. DU BUYS, *l'Oreille du prince*, f° 27 r°, éd. 1582.)

— Neutr., chasser dans certaines parties de bois interdites au droit d'usage et réservées pour y renfermer les bêtes fauves :

Le sire de Noyers ou ses ayant cause aront la chace es dits bois en toutes menieres sans *hayer*. (1312, *Debat au sujet du droit de chace*, rouleau, Arch. Côte-d'Or.)

Que es boz qui assigné sont aus diz religieus, toute la justice, la garenne et la chace, sanz *haier* es boz dessus diz et sanz couper bos ne pens esdiz lieus, sans tendre rez ou las, demourront a perpetuité audit seigneur. (1324, Arch. JJ 62, f° 88 r°.)

Y puet chacier, *hayer*, tendre et prendre toutes bestes, tout a leur volonté. (*Cartul. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 13 v°.)

Que il n'a nul droit de caichier ne de *haier* es bos. (1327, *ib.*, f° 136 r°.)

Chacier, tandre ne *haier* a autres bestes que a cerf ne a biches. (1338, *Informat.*, art. V, Arch. C.-d'Or, B 468.)

Chacier, tandre ne *haier* pour autres beestes que pour le lyevre. (*Ib.*, art. X.)

Defense a tous hommes d'eglise, nobles ou autres..... de *hayer*, tendre, chasser, ni faire *hayer*, tendre et chasser par aucuns en la forest a quelque beste que ce soit, rouge ou noire. (1417, *Ord. de Charles duc d'Orléans*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 316 r°, Arch. Loiret.)

On ne doit tendre ne *haier* a nuls engins a demy lieu pres des forests et garennes de mondit seigneur. (Vers 1419, *Les bois, forests et garenes, que Mgr le duc de Bourg. a es bailliages de Dijon, Auxois et la Montagne*, Mém. de la Soc. éduenne, 1880, p. 400.)

Par ladite coustume, ladite dame a droit de garenne esdits bois, et n'est loisible a nul autre qu'elle ou son advoué de y *hayer*, chasser ou prendre lapins, lievres ne autres bestes champestres, sur peine de 60 sols parisis d'amende a elle a appliquer pour chascune fois, et de confiscation des harnas et filles qui y seroient trouvez. (*Coust. localles de la chastellenie et seigneurie de la Freté-lez-S.-Riquier*, Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie, t. I, p. 498.)

Gens de poeté ne pourront chasser ne *hayer* a bestes rousses ou noires, sans le congié du seigneur. (*Cout. du Cté de Bourg.*, XVIII, 106, Nouv. Cout. gén., II, 1282.)

— Réfl., former la haie :

Chevalliers, escuiers et gens d'armes *se haierent* tout autour du roy. (FROISS., *Chron.*, XV, 42, Kerv.)

— *Haié*, part. passé, disposé en haie :

Et estoient ces huit cens chevaliers tous *hayes* et rengies d'une part et d'autre. (FROISS., *Chron.*, XV, 302, Kerv.)

— *Forêt haiée*, bois réservé pour la chasse, garenne :

K'en .I. foriest, grant, espesse, et *haiie*,
S'est sires des larons et de la gent haie.
(*Poés.*, Richel. 2039, f° 30 r°.)

Bretagne, Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, *hayer* un fossé, le garnir d'une haie.

2. **HAIER**, *hayer*, s. m., garde des haies :



Terre de Marsiliaco le *Hayer*. (1341, *Test de J. d'Aubigny, év. de Troyes*, Lalore, *Obit. du dioc. de Troyes*, p. 151.)

Pierre le *Hayer*. (15 fév. 1488, *Ch. du lieuten. du vic. d'Alençon*, Annuaire de l'Orne, 1872, p. 334.)

Le *Haier*. (*Ib.*)

Nom propre, *Ayer*.

Cf. Hayeur.

3. **haier**, *hayer*, v. a., haïr :

Por ce l'*haierent* a tutens li Jue.
(*Ep. de S. Est.*, 11[e], Stengel.)

Sicum les seynz nus unt conté
Pur plus fere *hayer* peché.
(*De Peches*, ms. Cambridge, Univ. Ee. I, 20, f° 1[b].)

4. **haier**, s. m., haine :

A dunc me prist le rois de France si en *haier*
Que il m'en volt ocire e les membres colper.
(*Quatre fils Aymon*, Oxf. Hatt. 59, f° 71.) Hippeau écrit fautivement *haer*.

haiere, s. f., haie :

Autresi l'en pourchaint com se cher fu *haiere*,
Tant fort l'a embrachie, ne pot n'avant n'ariere.
(*Doon de Maience*, 1637, A. P.)

1. **haiete**, *haiette*, *hayette*, *haete*, *haiecte*, s. f., petite haie, lisière, lieu clos de haies :

Une *haiette* clouze entour.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 15[c].)

A la *haete* Enguelier. (*Jurés de S. Ouen*, f° 238 r°, Arch. S.-Inf.)

Ales selonc ceste *haiete*.
(A. de la Halle, *li Gieus de Robin et de Marion*, Coussemaker, p. 373.)

Le *haiete* de Boufu. (Janv. 1260, Arch. S.-Quent., liasse 24.)

.I. arpent de terre assis a la *haiette* que Gacot de Telloi tient. (1278, *Cart. de St-Denis*, Richel. l. 5415, p. 39[b].)

Les le *haiete* d'un boskel.
(*Gilles de Chin*, 891, Reiff.)

A la *haiette* l'Ostelier, et au chemin de Laon. (1330, *Cartul. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 93 r°.)

Pour deslier et relier et refaire les *hayetes* d'entour les prayaus. (1344, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 101 r°.)

Le menu bois des *haiectez*. (1348, Arch. JJ 77, f° 81 r°.)

Et si estoit par tel maistrie
Hayes, qu'onque jour de ma vie
Je ne vi haye ne *haiette*
Si bien ne si proprement faitte.
(G. Machault, *Dit de la Rose*, p. 65, Tarbé.)

Bien imaginai la *haiette*
Et le bois dont elle estoit fette,
Moult le tienc cher.
(Froiss., *Poés.*, II, 195, 37, Scheler.)

Il s'embuche en une *hayette*.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, l. I, v. 905, Cocheris.)

Et puys en allant son chemain
Occist le maleureux Cayn,
Et le tua d'une sagette,
Par derrier buysson ou *hayette*.
(Id., *Matheolus*, I, 433, Tricotel.)

En l'ombre d'une *hayette*.
(*Pass. de J.-C.*, ms. Arras, f° 21.)

Por la fasson des deux *haiettes* faites por la garde du poisson. (1414, Arch. Meuse B 683, f° 120 r°.)

Soubz le doulx umbraige des *hayettes* fueillues. (Le Maire, *Illustr.*, I, 27, éd. 1548.)

Et qu'il rompe en passant les bordures tondues,
Et d'un gentil dedal les *hayettes* fendues.
(Vauq., *Art. poet.*, I, éd. 1612.)

Lieu dit, *les Hayettes* (Oise), *Ayette* (Picardie).

2. **haiete**, s. f., dimin. de *haie*, sorte d'arbre :

Bien imaginai la haiette,
Et le bois dont elle estoit fette
Moult le tienc chier.
Dedens avoit mainte *haiette*,
Maint grouselier, mainte espinette.
(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, p. 45[b].)

haieteur, s. m., celui qui fait des haies et qui en a soin :

Jehan Le Blan, *haieteur*, .II[s]. pour avoir serquelé les verdes haies et esplucquié les honnynes. (1510, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 189.)

Ung *haieteur* nettoye les verdes haies des fossez de la ville. (1511, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

haieur, *hayeur*, s. m., garde des haies.

Ces *hayeurs* et wardes des tailles dou bos le prince. (1416, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. Haier.

haieure, *hayeure*, *hayure*, s. f., haie :

Il n'est loisible a nul tel qu'il soit de coupper, escacher, emondre, prendre, ne emporter aucuns genevres, espeines, ne escheller buissons, *haieures* et aniers (sic) esdits bois et garenne de Boves. (*Coust. de la chastellenye, seigneurie et baronye de Boves*, Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie, t. I, p. 171.)

A eulx appartiennent les arbres et *hayeures* subz estant. (*Cout. de Richeb. S. Waast*, xx, Nouv. Cout. gén., I, 451[a].)

S'il enclost lesdites terres de *hayeures* ou fossez. (*Cout. de la Prevosté de Montrœul*, XXXII, Nouv. Cout. gén., I, 141[a].)

On escharte une *hayure* de bois a .XL. s. la mesure. (1542, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Flandre française, *hayure*, haie. Somme et H.-Norm., vallée d'Yères, *haieure*.

haif, s. m., ennemi :

Li mien *haif* e li mien enemi enpeinstrent e chairent. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XXVI, 3, Michel.) Lat., hostes.

1. **haigne**, s. f., anneau :

Estriers servans as grans *haignes* d'une chegne. (1399, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La *haigne* d'une cloquette. (1444, Béthune, *ib.*)

2. **haigne**, *higne*, *hinne*, *hisne*, s. f., tête grimaçante :

Tote la *hisne* li abat et porfent.
(Raimb., *Ogier*, 11556, Barrois.)

Mais il s'abaisse et tost la *hinne* prent.
(Id., *ib.*, 11559.)

Velu sont con mastin, moult par ont laide *haigne*.
(*Conq. de Jérus.*, 8121, Hippeau.)

As tu offensé cett' *haigne*
Qui en abondance saigne ?
(*Les Muses incognues ou la Seille aux bourriers*, Le Pardon du sanglier qui tua le bel Adonis, éd. 1604.)

— Grimace :

Cil resot si a l'essaier
Viles ardre et bestes praier
Qui qu'en fasce moes ou *hignes*.
(Guiart, *Roy. lign.*, 13729, W. et D.)

haigné, voir Hainé.

haigner, *hagner*, *hangner*, verbe.

— Neutr., murmurer, témoigner du mécontentement :

De quoy ly commun peuple sus le clergié *hangne*.
(J. des Preis, *Geste de Liege*, 12540, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

La maisnie l'evesque contre tel chouse *hangne*.
(Id., *ib.*, 22716.)

Advint que quant les Ganthois commencerent a *haigner* contre le roy, et que commotion deja toute esprinse se commencha a allumer. (J. Molinet, *Chron.*, ch. CLXXIV, Buchon.)

Plusieurs detracteurs qui tousjours mordent et *hagnent* et picquent sur leurs voisins ou voisines. (xv[e] s., *Prones d'un curé de Cisoing*, ms. Lille 100.)

Sans jurer ni *haigner*.
(A. Morin, *Siége de Boul.*, quatr. 24, Morand.)

Une pauvre pucelle... *haigne* en son ardeur sous les os secs d'un vieil chenu. (Cholieres, *Mat.*, p. 265, Lacroix.)

— Act., contrarier, tourmenter, attaquer :

Se vous ne m'eusies ensi comjuré ja si tost ne fuse venus en maison com jou euisse mon neis osté et ferai je vous di se vous plus vous me *haignies*. Non ferai jou, dist Ydones, mais que vous çou faites que jou dirai. (*Kassidor.*, ms. Turin, f° 23 r°.)

La comenchat hestour, li unc l'autre mult *hangne*.
(J. des Preis, *Geste de Liege*, 1072, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

Basin si est unc leire qui tous proid'homme *hangne*.
(Id., *ib.*, 18986.)

Haingner se dit en Picardie pour mordre : « Il l'*a haingné* au dou. »

haigneor, s. m., celui qui murmure, qui témoigne du mécontentement :

Bern. *Haignere*. (*Ch. lat. de juin* 1230, Cart. d'Eenaeme, f° 80, Arch. du roy. de Belg.)

haigneur, voir Haineur.

haignon, s. m., aide, secours :

Et dont revint une ourse gueule baiee,
Se ne fu de *haignon* de Dius que j'aipielé,
Je croi bien vraiement que l'ourse m'eut voré.
(*Poët. fr. av. 1300*, t. IV, p. 1365, Ars.)

haihai, voir Hahai.

haiier, voir Haier.

haile, adj. ?

Asez esteit manans e richez,
Amale, franca, *hailes*, chiches.
(*Conquest of Ireland*, 14, Michel.)

hailletel, s. m. ?

Pierre le *Hailletel*. (1328, *Ass. de terre en Constent.*, Arch. KK 292, f° 30 v°.)



HAILLONNER, v. a., dépecer, déchirer, mettre en guenilles, couvrir de haillons :

Haillonnes moy de toile...
(A. DE RIVAUDEAU, *Œuv. poét.*, p. 127, éd. 1859.)

Haillonner. To cut into rags, or tatters; to clowt, or make clowts of. (COTGR., éd. 1611.)

Pour ce (les premiers hommes) cousurent ils des fueilles de figuier dont ils *haillonnerent* leur nature devant qu'avoir l'usage d'autre invention. (J. DE MONTLYARD, *Trad. d'Apulee*, f° 478 r°, éd. 1616.)

Haillonner est detrancher et mettre par haillon. Dissecare particulatim. (NICOT, *Thres.*)

Haillonner, depecer an haillons. (MONET.)

— Dans un sens obscène :

Loyse luy disoit en confession, qu'un moine l'*avoit haillonnee*, qu'il avoit eu affaire a elle, qu'il s'estoit mis dessus elle pour voir de plus loin, bref elle disoit qu'il l'avoit f.; touz quasi tout dit. (*Moyen de parvenir*, Emblesme, p. 250, éd. s. d. n. l.)

La Huguenotte de Lyon disoit a son mary qui la battoit : Va chien, vilain, par depit de toy, grand excommunié, j'iray tant a la messe, et me feray tant *haillonner*. (*Ib.*, Elegie, p. 268.)

— *Haillonné*, part. passé, couvert de haillons, mis en haillons:

C'est celle qui si *haillonnee*
M'a faicte et si repetacee.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 60d, impr. Instit.)

Ce monsieur, le voyant ainsi *haillonné*, respond... (G. BOUCHET, *Serees*, II, 49, Roybet.)

— *Discours haillonnés*, discours, propos rompus, sans suite :

Discours *haillonnez*, ragged or patched discourses. (COTGR., éd. 1611.)

HAILLONNERIE, s. f., augmentatif de haillon :

Vielz lambeaux et *haillonnerie*.
(COQUILL., *Droitz nouv.*, 1e p., de Statu hominum, I, 64, Bibl. elz.)

HAILLONNEUX, adj., qui n'est que haillons :

Il te faudra d'un habit *haillonneux*
Vestir ton corps.
(RONS., 948, ap. Ste-Pal., éd. Favre.)

— Couvert de haillons :

Et de mesme se peut tapir un genereux et robuste courage en un corps *haillonneux* et mal en point. (J. DE MONTLYARD, *Apulee*, f° 253 v°, éd. 1616.)

HAIM, voir AIN 1.

HAIN, s. m. et f., haine :

E grand part en remist dehors sens nul *hain*.
(*Prise de Pampel.*, 453, Mussafia.)

Qui souvent ly disoient par moult grande *hain*.
(*H. Capet*, 6092, A. P.)

HAINANCE, *hayn.*, s. f., haine :

Et par cest troublement le remembrement se convertit en oubliance, l'entendement en ignorance, et la voulenté en nonchaillance ou *haynance*. (CHAMPIER, *l'Ordre de Cheval.*, f° 17 r°.) Var., *hainance*.

HAINÉ, *haigné*, adj., haï :

Si hom ait deux femmes, l'une amee et l'autre *hainee*, et eit de celes engendré enfaunts, et li fil de l'*haignee* primes engendré ne voldra departir de la substaunce entre ses fils, il ne porra faire les primes engendres fils de l'amee aler devant les fils de l'*haignee*, mais il conustra le prime engendré fils de la haignouse, et il donra a li des choses que il avera en toutes choses doubles. (*Bible*, Deutér., ch. 21, vers. 15, Richel. 1.)

HAINEL, adj., haineux :

Vint
Un chevalier fel et cruels
Et sur tous autres *hainels*.
(J. LE MARCHANT, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f° 8c.)

HAINEP, voir HANAP.

HAINEUR, *hayneur*, *haynneur*, *haigneur*, s. m., ennemi :

Celi *hayneur*. (*Enseignem.*, Richel. 9467, f° 22 v°.)

Et venoient plusieurs de ses *haineurs* qui l'accusoient, et luy bailloient de grandes charges. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1392, Michaud.)

Qu'il avoit vendu le roy des Romains et monseigneur l'archiduc son fils aux Franchois, comme ses *haynneurs* et malveoillans faisoient courir par lectres ou aultrement. (MOLINET, *Chron.*, ch. CCXLV, Buchon.)

Celuy qui garde inimitié en son cueur a l'encontre d'ung autre lequel par adventure est plus blessé et injurié que n'est celluy qui n'est *hayneur*. (*Le premier volume des exposicions des Epistres et Evangilles de Karesme*, f° 36 r°, éd. 1519.)

En endurant sont vaincus les *haineurs*.
(GRINGORE, *Poés.*, I, 129, Bibl. elz.)

A voz *hayneurs* faictes moy resistence.
(R. GOBIN, *Livre des loups ravissans*, ch. II, éd. 1525.)

Familier du travail et *hayneur* du repos.
(JAN DE VITEL, *La Prinse du mont St Michel*, Beaurepaire.)

Leurs *haigneurs* et malveillans. (28 juill. 1546, Lantenac, Arch. C.-du-N.)

Quand je suis contentee et bien mieux satisfaite
Que si de mes *hayneurs* je voyois la deffaite ?
(*Deploration et complainte de la mère Cardinc*, 1570, Poés. fr. des xve et xvie s., III, 295.)

On doit retirer utilité de son *hayneur*. (F. DE SAL., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 20a.)

Saint François a biffé le mot *ennemi* qu'il avait d'abord écrit pour le remplacer par *hayneur*.

HAINEUS, - *eux*, *hayn.*, *hayenn.*, adj., ennemi :

Et en certains lieus, ceste naturel liberté ou franchise, par le jou de servitute qui tant est *haineuse*, soit si effaciee... (1311, Arch. JJ 47, f° 80 r°.)

Des iniques et pervers ennemys et *hayenneux* de l'empereur. (1521, *Préc. des confer. de Calais*, Papiers d'Etat de Granvelle, t. I, p. 208, Doc. inéd.)

Comme de son ennemi, et pour le moins son *haineux*. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., VIII, 6, éd. 1611.)

Quand aurons esté vangez de nos *haineux*. (ID., *ib.*, l. IV, ch. 12.)

— Produit par la haine, désagréable :

Elle enfante tousjours fruit maudit de choses *hayneuses*. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 73c.)

Une grandeur est en orguel, ke neis encore les choses amables fait *haineuses*. (*Li Ars d'amour*, I, 381, Petit.)

Car souvent verites est *haineuse*. (*Ib.*, I, 89.)

— T. de droit :

Droict *hayneux* est le droict qui par le moyen de la coustume de pays est contraire au droict escript. (BOUT., *Somme rur.*, f° 2a, éd. 1537.)

HAINEUSETÉ, *hayn.*, s. f., haine :

Hayneuseté, odiositas. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

HAINGE, voir HAENGE.

HAINGNE, voir ESNE.

HAINGNIE, s. f., coup sur la tête :

Et Bauduins le fiert une telle *haingnie*
Que la teste li est ens ou hannap flastrie.
(*B. de Seb.*, VIII, 940, Bocca.)

HAINGRE, *heingre*, adj., maigre, décharné :

Heingre out le cors e graisle et eschewid.
(*Rol.*, 3820, Müller.)

Pié vautic, *haingre*, a peu de char.
(*Jus Adan*, Richel. 25566, f° 41 r°.)

S'ot tieste *haingre* et magre et fortement seant (le [cheval).
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 71 v°.)

Se je sui magres et *haingres*.
(*Li Riote del monde*, p. 7, Michel.)

De corsage estoit hault et bien formé, droit et lé par les espaules et *haingre* par les flans. (CHRIST. DE PIS., *Charles V*, I, ch. 17, Michaud.)

Combien qu'elle fust longue, si estoit elle *haingre* et de noble taille, qui monstroit qu'elle estoit jeune durement. (*Perceforest*, t. II, f° 35a, éd. 1528.)

Norm., Bessin, *haingre*, malingre, souffreteux.

Nom propre, *Hingre*.

HAINIER, s. m. ?

Symon, le *hainier*. (1343, *Reg. criminel de St Martin-des-champs*, p. 192, Willem.)

HAINSELIN, voir HAMSELIN.

HAINTE, voir HANSTE.

HAINYE, s. f., haine :

Et m'a dit trop de villenie
Dont j'ai sur le cœur grand *hainye*.
(*Triumphe des Carmes*, p. 556, Leroy et Dinaux.)

1. **HAION**, *hayon*, s. m., dimin. de haie :

Cloyes, *hayon* ne quelque autre clousture. (1467, *Ord.*, XVI, 590.)

Les bourgeois ne jouiront du privilege de bourgeoisie a cause des dommages faits aux bois, fruicts, prez, d'estoupement et emports des hayes et *hayons*. (*Coust. d'Alost*, Nouv. Cout. gén., I, 1133a.)



— Sorte d'étal à jour, échoppe mobile qu'on plaçait sur le marché :

Ke tout li banc, *haions*, estaus et hourdes soient ostei hors du markié par nuit. (1280, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer A B XVIII, 16, nº 397.)

Ke nus n'ait *haions* sor les boukes des cheliers ne sor le cauchie se on ne les puet osteir et porteir et raporteir. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S. Omer A B XVIII, 16, nº 946.)

Par semedi faire assanlee de markiet ne de *haions* ne de estaus alever. (*Ch. de* 1291, Roisin, ms. Lille 266, fº 266.)

Bans est fais et dis par jugement que nuls ne soit si hardis qui lasse estal ne *hayon* devant S. Pierre. (1330, *Bans des estaus et des hayons*, Arch. mun. Valenciennes.)

Qui ne vent dessus se selle, quatre deniers doit a son majeur ; et qui vent sen pain hors de sen *haion*, quatre deniers doit. (1372, *Ord.*, V, 511.)

Ne soy mesler de vendre a *haion*, porter ne contreporter, ne mectre a estal cire.... (*Stat. des merc.*, XVᵉ s., Reg. des stat., p. 7 à 12, Arch. mun. Abbeville.)

Nul ne porra tenir en outre le bouticle de sa maison ne avoir en ceste ville et banlieue plus d'un *haion* ou tablette. (*Ib.*)

Tente ou logette de mercier, *hayon*, magazin. (JUN., *Nomencl.*, p. 183, éd. 1577.)

On appelle en Picardie, dit Laurière, *haion*, la petite échope portative sous laquelle les marchands se mettent aux foires. Ce mot est encore usité à Lille en ce sens.

Un artisan, déclare Ste-Palaye, m'a dit qu'en Artois, on disait *hayon* d'une avant-porte qui se met devant la porte des maisons pour empescher les cochons d'y entrer et de manger les enfants, ce qui est arrivé quelquefois. On voit dans plusieurs villages de la Champagne de ces sortes d'avant-portes, mais elles sont de bois et échancrées par le haut.

En Normandie (Orne) on appelle encore *haïon* une caisse à claire-voie dont on se sert pour le transport de beaucoup d'objets. Dans la vallée d'Yères on nomme *haion* ou *haillon* une claie recouverte de paille et de branchages, derrière laquelle se mettent à l'abri les vachers, porchers, cantoniers, etc., quand il pleut.

2. **HAION**, s. m. ?

Et resemble a *haion* de porc. (*Li Livres des pierres*, Richel. 12786, fº 29ᵃ.)

HAIOR, voir HAOR.

HAIPLE, s. m. ?

Alabrum, *haiple*. (*Gloss. de Salins.*)

1. **HAIRE**, s. f., douleur, angoisse, affliction, peine, tourment, ennui :

Par Mahommet, Tangré, vous iestes grande *haire !*
Or, vous gardes de moy ; car bien me doit desplaire.
(*Chev. au cygne*, 24768, Reiff.)

Amours l'asaut qui maint amant fait *haire*.
(*Auberon*, 995, Graf.)

Pour faire a l'ome plus grant *haire*
Famine ses armes prendoit.
(*Anti-Claudianus*, Richel. 1634, fº 45 vº.)

Et s'on sent griefté ne *haire*,
On se doit souffrir et taire.
(FROISS., *Poés.*, I, 27, 891, Scheler.)

N'a fors que doel, painne et *haire*.
(ID., *ib.*, 37, 1224.)

Vo prophete Merlin,
Bedes concluent pour vo mort et *haire*,
Qui faussement a esté mis a fin.
(EUST. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, fº 324ᵈ.)

Biau filz, nous avons a porter
De *haire* assez.
(*Un Mir. de N. D.*, de la fille du roy de Hongrie, *Th. fr. au m.-â*, p. 526.)

Et vous, mere Dieu debonnaire,
Jettez me hors de ceste *haire*.
(*Mir. de N. D.*, XV, 459, A. T.)

Morut dedens la crois a paine et a grief *haire*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 125, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

Haro ! mourir me fault a *haire*
De male mort soudainement.
(*Myst. de S. Crespin*, p. 97, Dessales et Chabaille.)

Avant ! faisons lui assez *haire !*
(*Mir. de Notre Dame*, I, 1, 1226, A. T.)

Or avons tant cruppeté
Que sommes venus a grant *haire*
Sur la montagne de Calvaire.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 24562, G. Paris.)

Nul n'y (a) entrera (en ménage), ja si chaulx,
Si dur, si legier, ne sy baulx,
Qu'il n'y ayt assez *haire*.
(*Complaincte du nouveau Marié*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., I, 221.)

Mesnaige veut tables et bans
En mesnaige aux petits enfants
Qui sont asses de *haire*.
(*Ib.*, p. 220.)

Je lui faisois je ne sais quelle petite *haire*. (BER. DE VERVILLE, *Moy. de parv.*, p. 264, Jacob.)

2. **HAIRE**, adj., malheureux, pauvre :

Il garde et voit Doet tristre et soupple et tres haire.
(*Doon de Maience*, 1512, A. P.)

D'autres pauvres fats et sots pensoient que leur histoire seroit manque et *haire*, si elle n'estoit decoree et allongee d'une grand creue et suite de mots. (BRANT., *Rodomont. espaign.*, t. II, p. 39, Buchon.)

3. **HAIRE**, interj., haro !

Mieux eut valu la hayre
Pourter pour voz harnoys
Que crier : *haire, haire*,
Et mourir soubz voz boys.
(1515, 2ᵉ *chans. sur la bataille de Marignan*, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, II, 62.)

Tu estois la retraitte de mon peuple, et tu cries : *Haire, haire*, apres ceux qui venoyent se cacher sous ton ombre. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 778ᵇ, éd. 1567.)

4. **HAIRE**, s. f., coquille, écaille ;

Et la (l. une ?) femme meismes ot une polhe vaire
Qui avoit des pouchins issus hors de la *haire*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 31072, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

Que rins ne vient a Huy qui valhe une *haire*.
(ID., *ib.*, p. 67.)

5. **HAIRE**, voir HERRE.

HAIREDITABLEMENT, voir HEREDITABLEMENT.

HAIRIE, s. f., tourment, ennui :

Or li faisons assez *hairie*.
(*Miracles de Notre Dame*, I, 1, 1233, A. T.)

HAIRIER, voir HARIER.

HAIRIZONER, v. a. ?

Les arches et avant becz des quelz pontz, auparavant et aux deux coustez des dictes voustez, seront faictz de taille brochee, et *hairizonez* de chaux et de sable desdiz deux coustez. (1531, *Marché p. la constr. d'un pont à Craon*, Chartrier de Thouars, Arch. M.-et-L.)

HAIRONNER, v. n., prendre un héron :

Qui veult faire son faulcon *haironner*, c'est qu'il prenne hairon, il luy fault deux choses. (*Modus*, fº 86 vº, Blaze.)

HAISCIE, voir HASCHIEE.

HAISE, *haize, aisse, hese, heze*, s. f., barrière, clôture faite avec des branches entrelacées, et servant à fermer les cours des métairies, les jardins, les chemins particuliers :

Si vint a son chastel tout droit
Ou sa maisnie l'atendoit
Qui assez avoit grant mesese.
Renars i entre par la *hese*.
(*Renart*, br. III, 149, Martin.)

De la granche ist par une *hese*.
(*Ib.*, br. IV, 140.)

Atant es vos Brun a la *hese*.
(*Ib.*, br. I, 490.)

Et Rosel a overt la *hese*
Qui fu fermee a un baston.
(*Ib.*, 23382.)

Ouvers fu li huis de la *haise*.
(*Ib.*, Suppl., var. des v. 22022-24344, p. 281, Chabaille.)

Mais onques n'en passa la *haise*.
(*Du Prestre c'on porte*, 44, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 3.)

Ez vous le vilain qui baaille
Et de famine et de mesaise ;
Cele li cort ouvrir la *haise*.
(*Du Villain de Bailleul*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 313.)

Por refaire *haises* as gardins du mares por les cers et les dains qui depechoient les entes et les arbrisiaus. (1304, *Trav. aux chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, fº 16.)

Refaire *haises* pour l'uis. (*Ib.*)

Por faire une *aisse* toute noeve au molin et por refaire le fer au point de l'*aisse*. (*Ib.*, fº 21.)

Avoir li font toutes ses aises,
Au devant de lui metent *haises*
Afin qu'on ne le puist haper.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, fº 424 rº ; Scheler, II, 221, 48.)

Somme au dit Huguenot Sapperoche ouvrant a faire le *heze* de le barriere de le porte de le gaiole. (1415-1416, *Registre des receptes et mises de Boulogne-sur-Mer*, p. 215, Ed. Dupont.)

Ladite Marguerite avoit fait faire une *haise* d'espines pour la defense d'un jardin. (1419, Arch. JJ 171, fº 14 rº.)

Une *haize* de fer pes. .VII. l. mise au haisin des murs entre le porte de S. Pry, etc. (*Compte de* 1476, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Un chemin sentier, qui est appelé une

sente, qui se peut clore et ouvrir d'une *haize*, doit contenir de largeur cinq pieds. (*Cout. de Boulenois*, CXLIX, Nouv. Cout. gén., I, 39b.)

— T. de blason :

Et estoit la devise en la banniere sus l'estandart d'une *haise* d'or assize sus une champaigne de gheules. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 83c.)

Une *haise* d'argent armoyee. (1441, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Côtes-du-Nord, *haiche*, claire-voie, barrière qui donne passage à travers une haie.

HAISIE, voir HASCHIEE.

HAISIN, *hasin*, s. m., barrière, pieux servant à faire une barrière :

Pour *hasin* et costeres d'un volant de molin .XII. s. (1346, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Item paiiet a le haye pour *haisin* avoec kesteres pour le molin .VII. solz. (1358, *Compt. de la fabriq. de St Pierre de Lille*, ap. Duc., *Haisellus*.)

.I. cent de *haisin* .I. escut. (1359, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

.III. quarterons de *haisin* .XXXVI. gros. (1360, *ib.*)

Une haize de fer pes. .VII. l. mise au *haisin* des murs entre le porte de S. Pry, etc. (*Compte de* 1476, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HAISON, s. m., étal :

Comme icellui mercier eust levé ou drecié un *haison* ou estal en la place de la ditte ville de Bailleul. (1407, Arch. JJ 161, pièce 379.)

Cf. HAION.

HAISSÉ, part. passé, orné, garni :

De trente six heaulmes qui y venoient n'y avoit nul qui ne fust *haissé* de soie, de veloux, de drap d'or. (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 309, Kerv.)

HAISSEUR, s. m., celui qui hait :

Haisseur de songes. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 146, Roybet.)

HAISSISSIN, voir ASSASSIN.

HAISTANT, voir HASTANT.

HAISTER, voir HASTIER.

HAISTIÉ, voir HAITIÉ.

HAISTIF, voir HASTIF.

HAISTRIERE, s. f., lieu planté de hètres, pépinière de hètres :

Pepinieres, chesnotieres, *haistrieres*, oulmieres, et autres jeunes arbres provenus de plant ou de semence et tenus en reservoir pour estre transplanté suyvent les fonds. (*Coust. du Duché de Norm.*, Cout. gén., I, 1025, éd. 1635.)

HAIT, *hayt, heit, haict, het, ait, et*, s. m., joie, plaisir, gré, allégresse :

Goit les fort od mult duce *hait*.
(*S. Brandan*, 669, Michel.)

Nen ourent pas tel *hait* en l'ost, ne hier, ne avant hier. (*Rois*, p. 15, Ler. de Lincy.) Lat., Non enim fuit tanta exultatio.

Dures noveles li sunt porté,
Dunt cel *heit* est trublé.
(*Contin. du Brut de Wace*, ap. Michel, *Chron. anglo-norm.*, I, 70.)

Pur vostre mort
N'aurai jamais pur rien confort,
Joie ne *hait* ne nul deduit.
(*Tristan*, III, 79, Michel.)

E cresse en ben, en joie e en *het*.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 1754, Koch.)

Ne vivons pas a si grant *hait*
Com cil povres la dedens fait.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 94, P. Meyer.)

Tout celui jour fu en bon *hait*.
(*Couci*, 2418, Crapelet.)

Et quant Fedris le voit, moult ly quey ly *hais*.
(*H. Capet*, 2609, A. P.)

Si l'un s'en rit, si l'autre est a son *hait*.
(CL. MAR., *Epist. à la Damois. negligente*, éd. 1731.)

— Envie, souhait, désir :

De moi servir vos voi toz jorz en *hait*.
(*Aleschans*, 1221, Jonck., *Guill. d'Or.*)

De vin boire a perdu le *hait* (l'avare)
Tresdont qu'il voit c'on li veut vendre.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 342a.)

Car quant personne est acomplie
Des biens mondains a son souhet,
De le servir (Cupidon) a meilleur *het*.
(MICHAULT, *Dance aux Aveug.*, p. 118, éd. 1748.)

— *A son hait*, à son gré, à son plaisir, à sa guise :

Le vent lui estoit si a poinct, comme *a son hait*. (FROISS., *Chron.*, liv. III, p. 315, éd. 1559.)

Je vous vueil lyer *a mon hait*.
(*Myst. de S. Crespin*, p. 130, Dessales et Chabaille.)

Il est bien heureux qui a tout,
Car il a le vent *a son het*.
(*Farce de Tout, Rien et Chascun*, Anc. Th. fr., III, 199.)

J'ai esté sept fois mariee ; mais, ce nonobstant, se le .VIIIe. me venoit et il estoit *a mon het*, aincoires y entenderoie volentiers. (*Evang. des Quenouill.*, p. 74, Bibl. elz.)

Certes, dist Berte, de marier ne me parlez, s'il n'estoit bien *a mon hait*. (*Ib.*, p. 139.)

— Il signifiait aussi disposition, humeur, caractère :

Marote, je sui de bon *hait*
Et garis, puis que je te voi.
(A. DE LA HALLE, *li Gieus de Robin et de Marion*, Coussemaker, p. 379.)

Meint houme est de tel *hait*
Ke quant aukes li faut
Chose ki li desplaise,
Lores jure et rejure,
Et s'avoe et parjure,
Manace et remanace.
(*Les Proverbes del Vilain*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, p. 464.)

La chamberiere, qui fut belle,
Fine, franche, ferme, et de *hait*
Pour faire saillir estincelle
D'ung caillou.
(COQUILL., *Droitz nouv.*, Ie p., de Jure naturali, I, 54, Bibl. elz.)

— *Hait* est quelquefois synonyme de courage, ardeur :

.... N'a eus ne vait
Nus qui lor dunt confort ne *hait*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 32510, Michel.)

Se j'ayme et sers la belle de bon *haict*,
M'en devez vous tenir ne vil ne sot?
(VILLON, *Grant Test.*, Ball. de la grosse Margot, Jouaust, p. 102.)

Que moy et mes gens sommes prest
De assaillir de tres bon *hait*
Mes anemis, soit loing ou pres.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 15845, Guessard.)

Il (un cerf) est fier et de peu de *hait*, c'est a dire, de mechante nature. (*Perceforest*, vol. V, f° 100d, éd. 1528.)

Assaillons les de bon *hait*. (*Ib.*, vol. IV, f° 32b.)

Dames lassees par *hait* de courre. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 12, Buchon.)

Quant Flamens les apperceurent, ils chargerent sus de bon *hait*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LIV, Buchon.)

Ne sçay s'il estoit jacobin,
Cordelier, augustin ou carme,
Mais je vous jure, sur mon ame,
Qu'il le faisoit de tres bon *hayt*.
(*La Confess. de Margot*, Anc. Th. fr., I, 372.)

Venez et allons de bon *hayt*
A Instruction, que je voy.
(*Moral. des Enfans de Maintenant*, Anc. Th. fr., III, 12.)

O le bon mot, sur ma foy je m'en ry
D'aussi bon *hait* comme je feiz a l'heure.
(CRETIN, *Chants roy.*, f° 175 r°, éd. 1527.)

Le repas finy Pantagruel pria un chascun soy mettre en office et debvoir pour reparer le briz. Ce que feirent, et de bon *hayt*. (RAB., l. IV, c. 25, éd. 1552.)

— *De hait*, d'une manière alerte, de plein gré, de bon cœur, avec ardeur, avec promptitude, vivement :

Li mil François qui sont armé
Et ont le jor le camp gardé
Poignent *de het* as Sarasins.
(*Parton.*, 3467, Crapelet.)

Commencerent a jouster et courir l'un contre l'autre *de* bon *het*. (MONSTREL., *Chron.*, I, 246, Soc. de l'hist. de Fr.)

Dancer *de hait* dessoubz buyssons et treilles.
(*Souhaitz du monde*, p. 8, ap. Michel, *Poés. goth.*)

Volluntiers, je laboureroye
D'accort, *de haict*, sans estriver.
(*Chanson norm.*, p. 163, édit. L. du Bois.)

Veuillez vous y porter *de het*,
Que les Françoys en ait louenge.
(*Proph. de Ch. VIII*, p. 28, La Grange.)

Vous vivant joyeulx, guaillard, *de hayt*, je ne seray riche que trop. (RAB., III, 2, éd. 1552.)

Et maistre Pierre eschappe *de hait*, qui estoit un peu mieux en equipage que le jour de devant. (DES PER., *Nouv.*, XXV, La Monnoye.)

Le preux roy d'Espagne voudroit avoir perdu ses royaumes de Naples, Portugal et Navarre, voire son duché de Milan, et le comté de Roussillon, et tous les droits qu'il a aux Pays-Bas, que les Estats lui gardent, et que tous les François fussent bons catholiques, et voulussent volontairement et *de hait* recevoir ses garnisons avec la saincte Inquisition. (*Sat. Mén.*, Har. de Pelv.)

— *A hait, à grant hait*, promptement, avec ardeur, gaillardement, vigoureusement :

Brochent *ad ait* pur le plus tost aler.
(*Rol.*, 1184, Müller.)

Laschent lor reisnes, brochent amdui *a ait*.
(*Ib.*, 1381.)

Puignent *ad ait* tuit li barun de France.
(*Ib.*, 1844.)

Lascent les resnes a lur cevals curanz,
Brochent *a ait*.
(*Ib.*, 3349.)

Brochent *ad ait*, lur cevals laissent curre.
(*Ib.*, 3541.)

Tels quatre cols le fiert u set
Dont il vuide le sanc *a et*.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 101[b].)

A heit guiez vos chevaliers.
(ID., *ib.*, 7821, Joly.)

Al muster a joie le menerent
Et a Cantorbiri s'en alerent
A grant hait.
(*Vie de S. Thom. de Canterb.*, 364, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Et Karles s'en revint *a hait*.
(MOUSK., *Chron.*, 4713, Reiff.)

Poignent *a het* as Sarrazins.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 137[a].)

Guenchissent cil defors *a hait*.
(*Ib.*, f° 153[c].)

Quant li termes fu trespassez
Qu'il fu gariz et repassez
Si s'an ala clamer a cort,
Mais il n'i ot ne lonc ne cort
Qu'il ne deist trestot *a hait*.
(*De Conneberi*, 297, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 122.)

Hait, pour plaisir, se dit encore dans le dépt des Côtes-du-Nord : avoir du *hait*, prendre du *hait* (Pays de Quintin).

HAITARRE, voir AITOIRE.

HAITEMENT, s. m., plaisir, contentement :

Sire, fait il, el me disoit
Que m'amie por moi moroit,
Et faisoit sovent faus bries faire
Por moi a *haitement* atraire :
Se mes bailloit de par m'amie
Od paroles de druerie.
Se de moi n'eust conroi pris
Je ne fusce ne mie vis,
Rendue m'a vie et santé.
(*Parton.*, 10031, Crapelet.)

Bele por vostre *haitement*
Que Dieus par tans le vos envoit.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 88 r°.)

— Cœur, courage :

Haitement pernez e confort
Que ci prendra bien vostre sort.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1869, Michel.)

HAITEREL, voir HATEREL.

HAITIÉ, *aitié, haitiet, haytié, hetié, haictié, hectié, hectyé, hettié, hestié, haité, hayté, hatié*, adj., bien portant :

Et votre mere, que fait ele, Aelis ?
Tote est *hatie*, dame, la Deu merci.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 91[a].)

Des qu'en France fu repairiez,
Ne fu puis jor sains ne *haitiez*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 20166, Michel.)

Quant eurent le mur depecié,
Trouverent le sain et *hettié*.
(*St Graal*, 1693, Michel.)

Qu'il vit et vient sains et *hetiez*.
(CHREST., *Chevalier de la charrette*, p. 119, Tarbé.)

Tot sain, tot vi et tot *aitié*.
(*Bible de Hugue de Berzi*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 105[c].)

.I. mesaiges noncier le cort
Dolopathos, et dit k'il aille
Contre son fil, ki vient sanz faille
Sainz et *hetiez* et lieement.
(*Dolop.*, 2823, Bibl. elz.)

Tant me penai
Q'a son ostel la ramenai
Et son anfant sain et *haitiet*.
(*Ib.*, 8888.)

Nostre emperere fu mult joians et liez
Por ses barons, quant il les vit *haitiez*.
(*Otinel*, 1916, A. P.)

Et lor mande qu'il est sains et *haities* et aaise. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 24[b].)

Il estoit bien saus et *haities*. (*Gir. le Court.*, Vat. Chr. 1501, f° 46[d].)

Li cors se leva sus, et fu toz *aitiez* et toz sains. (MAURICE, *Serm.*, Richel. 24838, f° 128 r°.)

Et ke tu li aportes boines nouvielles de sa fille, ki est sainne et *haitie*. (*Flore et la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIII[e] s., p. 141.)

Le grant jor dou jugement, tandis come il est sains et *hetiez*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 94[b].)

Il s'en repairait a grant joie sains et *haitiez*. (*Ib.*, f° 90[b].)

Celz qe sain et *aities* estoient. (*Voy. de Marc Pol*, c. CXCVIII, Roux.) Impr., *aicies*.

La dame prist a demander :
Sire, aves vous le corps *haitié* ?
Estes vous en nul lieu blechié ?
(*Couci*, 1484, Crapelet.)

Quant la pucelle vit l'issue
Du dragon dont elle fut yssue
Toute *hestie* et toute saine.
(*Lég. en vers de Ste Marg.*, Biblioph. belge, IV, 12.)

Il me demanda se la royne et les enfants estoient *haities*. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 186, Michel.)

Haitié de cors et de sain entendement. (1310-1320, *Cart. de Flines*, CCCCXV, p. 528, Hautcœur.)

Aigue qu'on appelle aigue rose,
Qui est bonne pour les *heties*
Et necessaire aux desheties.
(FROISS., *Poés.*, II, 239, 134, Scheler.)

Li princes de Galles, qui adonc n'estoit mies bien *heties*, entendi que ses pays se perdoit enssi. (ID., *Chron.*, VII, 412, Luce, ms. Amiens.)

Quant il estoit sain et *hectié*. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 44, Soc. de l'H. de Fr.)

Or en soit li bons Diex loez,
Quant je vous ay sain et *haitié*
Hors de nostre chambre sachié.
(*Mir. de Notre Dame*, I, 4, 1033, A. T.)

A Dieu vous comment
Qui vous remaint sain et *hetié*.
(*La Nativ. N. S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 41.)

Estez vous sain et bien *haitié* ?
(*Ib.*, p. 51.)

Je n'ay pied ne membre retraict ;
Si suis sain et *haictié* et droit.
(*Debat. de Nat. et de Jeun.*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., III, 89.)

Je sçay bien le lieu et la terre
Dont il yssit *hayté* et sain.
(*Sermon joyeulx de la vie S. Ongnon*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., I, 205.)

Sain et *hectyé*. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 7 v°.)

— Au sens moral, gai, content, allègre, rempli d'ardeur, déterminé :

Por la grant goie a tout le cuer *hatié*.
(*R. de Cambrai*, Richel. 2493, f° 48 v°.)

En riant li a dit : Dunc n'estes vus *haitiez* ?
(WACE, *Rou*, 2[e] p., 2737, Andresen.)

Merveilles par s'en fait *haitez* :
Des or est mult joius e liez.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1641, Michel.)

De lui aidier se fist *haitié*.
(*Brut*, ms. Munich, 3432, Voll.)

Quant nos sommes jai si *haitiet* per panse ke nos restons encontre les vices ki nos asaillent. (*Greg. pap. Hom.*, p. 120, Hofmann.) Lat., sanati.

Tant comme dure le creissant
Sunt il moult *hetié* et joiant.
(GUILLAUME, *Bestiaire divin*, 1879, Hippeau.)

Mult estoit de queor *haité*
Ke de ses enemis fu vengé.
(*Contin. du Brut de Wace*, ap. Michel, *Chron. Angl. Norm.*, I, 69.)

Ja n'aura mais le cuer *haitié*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 51[a].)

Dont veres venir liemiers,
Et chiens gentils et bons levriers :
Ja ne veres miols afaities,
Ne de lor mestier plus *haities*.
(*Parton.*, 1791, Crapelet.)

— Avec un nom de chose :

Combien que je cuide fermement que avez maintenant nette pensee, couraige *haytié*. (LOUIS XI, *Nouv.*, C, Jacob.)

Wallon, *haiti*, adj., sain, salubre, salutaire. — Fig. C'est on *haiti* govion : c'est un fin merle, un adroit compère un fin matois, un rusé coquin, un maître fourbe. Il se dit de certaines choses en bon état. — On *haiti* soûmî : une poutre bien saine. (Remacle, *Dict. wallon.*)

HAITIEMENT, *heitiement*, *-ant*, adv., gaiement, allégrement, gaillardement, en bonne disposition de santé et d'humeur, à souhait :

Et cil s'en vont *haitiement*.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 105[b].)

Or covient il ke nos tot a fait faciens *haitiement* et par deleit, car celui qui *haitiement* donet aimmet Deus. (S. BERN., *Serm.*, p. 540, Ler. de Lincy.)

Et menga mout *haitiement*. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 99[a].)

S. Martin respondi moult *haitiemant* que oncques n'avoit esté tant seurs comme il estoit ores. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 52[a].)

Anthonine li respondi *haitiement* et de haliegre chiere. (*Chron. de S.-Den.*, ms Ste-Gen., f° 19[b].)

Li rois parla a la roine et dist mout *haitiement* que ele requist ce que ele voloit,

quar il estoit apareillies dou faire. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 219[d].)

Or ne faictes pas le malade,
Eins respondes *heitiement*.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 56[f].)

Hilariter, *haitiement*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

HAITIER, *haytier, haiter, haicter, haitter, heiter, hetier, hetter, heter, aitier*, verbe.

— Act., mettre en bonne santé, guérir donner de la force, de l'ardeur à :

Si l'cunfortad e *haitad* en Deu. (*Rois*, p. 91, Ler. de Lincy.)

Dame, sachies
Que temprement *sera heties*,
Et que il vous venra veir.
(*Couci*, 2919, Crapelet.)

— Neutr., faire plaisir :

E mut li *heita* plus le liu
Ke meint riche hume sun riche fiu.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 75, Koch.)

Quer combien qu'il *m'eit* mout *hetié*
Que pluseurs en aient traitié,
Si est ce par mos si prolis
Que les fins amouros jolis
Ne pueent pas briement entendre.
(*Clé d'amour*, p. 4, Tross.)

Adam, amis, a moy enten
Et sy te lieve ysnellement,
Car dormy as trop longuement.
Pren ceste famme que j'ay faite,
Car je sçay bien qu'elle te *hete*.
(*Resurr. Notre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 319.)

De ce ne faites a reprendre,
Chier sire, puis qu'elle vous *haitte*.
(*Mir. de N. D. et de Bautheuch*, p. 111, Langlois.)

Je vous prometz que bien me *haitte*
Vostre maintien, ma chere dame.
(*Moralité des Enfans de Maintenant*, Anc. Th. fr., III, 42.)

Or emprunter du gros et du menu
Depuis troys ans de fait m'a convenu
Pour ung proces qui guieres ne me *haicte*.
(R. DE COLLERYE, *Rondeaux*, LXVIII, Bibl. elz.)

Votre ouvraige tres bien me *haitte*,
Mais qu'alliez tout doulcettement
A ce premier commencement,
Pourceque je sais trop jeunette.
(*Petit Traité contenant en soy la fleur de toute joyeuseté*, in-16. Paris 1540.)

La partie qui plus leurs *hayte*. (RAB., III, 18, éd. 1552.)

Haiter s'employait encore au dix-septième siècle comme terme de mer :

Si une nef est en hâvre, et elle demeure pour attendre son fret et son temps, quand vient à son depart, le maistre doit prendre conseil avec ses compagnons, et leur dire: Seigneurs, que vous *haite* ce temps, que vous semble de ce temps. (*Les Us et Coutumes de la mer*, p. 11, Rouen, 1671.)

— Impers. :

Et mout me plaist et bien me *haite*
Que mout grant honeur m'avez faite.
(PHIL. DE REMI, *Jean et Blonde*, 225, Bordier, p. 220.)

Jehannin, biau filz! s'il te *haitte*,
A l'ostel me convoieras.
(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 203, Wahlund.)

Venez vous ent, puisqu'au roy *haitte*.
(*Un Mir. de N.-D.*, de la fille du roy de Hongrie, *Th. fr. au m. â.*, p. 500.)

Allons a Orleans, s'i vous *haicte*.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 8234, Guessard.)

Ja n'arresteray tant ne quant
A y aler puis qui luy *haitte*.
(*Mist. de St Cresp. et St Crespinien*, p. 157, Dessalles et Chabaille.)

Vous autres, dittes, s'il vous *haite*,
Vos noms et vous venez offrir.
(*Farce des Pattes-Ouaintes.*)

— Act., faire bonne chère, bon accueil à, caresser, réjouir :

Son bon hoste doit on *haitier*. (*Prov. du XV[e] s.*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

— Réfl., prendre bon courage, prendre cœur :

Mais hors *te haite* e guarde que seiez pruzdum. (*Rois*, p. 227, Ler. de Lincy.)

Primes *nus* en poimes conforter et *heiter*.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 52 v°.)

— Etre content de, se contenter de :

Amasse, amasse, assemble, assemble,
Sans jamais de rien *te hetter*.
(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, l. I, f° 32 r°, éd. 1619.)

— *Se haitier de*, être allègre à faire une chose, se hâter de la faire :

Et *haitier soi de* venir. (*Règle de S. Ben.*, ms. Sens, p. 150[a], ap. Ste-Pal.)

— Neutr., s'amuser :

Veoir la veut :
Cuida fust la ou *heter* sueut,
N'i estoit pas dame Richaut.
(*De Richaut*, 997, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 69.)

Haut-Maine, *haiter*, plaire, réjouir, convenir. H.-Norm., vallée d'Yères, *haiter*, encourager, exciter : « *Haite* tes k'vas, si tu veux qu'i marchent. » On dit à Rennes : tes hannes te *hétent*-elles bien, pour signifier tes culottes te vont-elles bien? En Bret., Côtes-du-Nord : « Ah! Monsieur, *vous vous haitez* bien quant en nous; elle commence à *se haiter* (à s'habiller). »

HAITOUDEAU, voir HETOUDEAU.

HAIZ, s. m., sorte de bouclier :

Icellui Anthoine de Segalar ayant en sa main ung *haiz*, vulgairement appellé tavel. (1448, Arch JJ 184, pièce 78.)

1. **HALAGE**, - *aige, hall., haul.*, s. m., droit perçu sur les marchandises mises en vente à la halle :

Chascune charretee de pain qui vient au samedi el marchiet de Paris, quex pains que ce soit, venduz ou non venduz, la charretee doit .II. den. de *halage*. (EST. BOIL., *Liv. des mest. et marchand.*, 2[e] p., IX, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Item pour les rentes en deniers, le *halaige* et les autres choses appartenanz a nous en ladite ville de Saint Saan dis et wit livres. (1309, Arch. JJ 45, f° 88 v°.)

Avons baillié en perpetuité et a heritage a touz jours a Pierres Briefer, bourgois de Harrefleu et a ses hoirs la haule de la ville de Harrefleu haut et bas, et tout le *haulage* de la dite ville appartenant a ladite haule. (1317, Arch. JJ 53, f° 76 r°.)

Dou *halage* de Bray que Jaquemin le Norrois tenoit a ferme, .XIIII. lib. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3[a], f° 6 r°.)

Et en icelles (villes) fours, *hallages*, stellages, terrages, rentes en argent. (1384, *Arch. adm. de la ville de Reims*, III, 601, Doc. inéd.)

Tous ceulx de ladite ville faisant draps ou faisans faire au signe et merq d'icelle drapperie, seront tenuz paier le *hallage* anciennement accoustumé a la drapperie ; lequel *hallage* se queult et assiet par les boujonneurs de l'annee. (1424, *Ord.*, XIII, 73.)

Item les coustumes, *hallages*, couvers et estallages avecques la jurisdicion qui en deppendent. (1426, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 70 v°.)

— Droit de mesurage. (Baltus, *Suppl. au Vocab. austras.*)

2. **HALAGE**, - *aige*, s. m., endroit où l'on est exposé au hâle :

N'ayez regart si j'ay par ignorance
Mal impetré; corrigiez le langaige,
Considerez moy estre en un *halaige*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 234[c].)

HALAGRER, voir ALEGRER.

HALAGUES, voir ALACAYS.

HALBARGAGE, voir HERBERGAGE.

HALBERGE, voir HERBERGE.

HALBERGERIE, voir HERBERGERIE.

HALCHUR, voir ALÇOR.

HALCRET, voir HALECRET.

1. **HALE**, *halle, haule*, s. f., salle, salle du conseil :

Cist doi eschevin l'ont recordee (ceste covenance) en pleine *hale* par devant eschevins. (Juin 1256, Flines, Arch. Nord.)

En le *haule* des eschevins. (1310, Lille, Arch. JJ 46, pièce 150.)

En le *haule* des eschevins. (1311, Arch. JJ 46, f° 78 v°.)

En la grant *hale*. (*Ib.*)

Joste la *haule* as dessus dis religieuse (*Ch. de* 1326, Jumièg., Arch. S.-Inf.)

Pour carbon et estrain pris a li que on mist en le *halle* dou conseil. (*Compt. du Massart*, 1348-82, Arch. mun. Valenciennes.)

Ayons fait convenir et assembler en le *hale* de Tournay les jures eschevins, massars et autres officiers de ladicte ville. (1366, *Ord.*, IV, 649.)

Et que la salle
De Dieu fut habitacle et *halle*
De Sathanas.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 154[a].)

Brise les gons des portes infernalles,
Puis delivre des tenebreuses *halles*
Le pouvre Adam et toute sa sequelle.
(*Actes des Apost.*, vol. II, f° 24[c], éd. 1537.)

Les mayeurs et eschevins de la ville d'Aire tiennent siege par trois jours en la semaine en leur *halle* que l'on nomme *halle* de paix. (*Cout. d'Aire*, Nouv. Cout. gén., I, 321[a].)

— *Halle-basse*, juridiction qui, à Valenciennes, jugeait de toutes les affaires de manufactures, de la qualité et de la dimension des toiles, des étoffes, etc. On nommait un prévôt et des échevins de la



halle basse, qui ressortissaient du magistrat. (Hécart, *Dict. rouchi-franç.*)

2. **HALE**, *halle, harle, hasle,* s. m., la lumière et la chaleur provenant des rayons solaires arrivant directement ; ce que nous appelons aujourd'hui *soleil* par opposition à *ombre :*

Toz jorz la fit garder en chambre,
Plus por peor que por le *hasle.*
(Chrest., *Cliget*, Holland, p. 48.)

.I. mantelet de noir cendé
Et de vermeil dedens fourré,
Entor son col mout tost le mist,
Ke *harles* mal ne li fesist.
(*Chev. as deus esp.*, 2671, Foerster.)

Mult a fame le cuer muable...
Or est sauvage, or est privee,
Or veut pais, et or veut mellee,
Or ne dit mot, et or repalle ;
Or veut l'onbre, et veut le *halle*,
Or veut repoz, or veut labor.
(*Contenance des femmes*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 171.)

Cler fu le jour, greveus le *halle*,
Et fiers li huz, pres d'Aubemalle
Ou les deus os s'entre requierent.
(Guiart, *Roy. lign.*, t. I, p. 108, Buchon.)

Poi pensent a pluie n'a *halle.*
(*Ib.*, p. 111.)

Autant vaudroit qu'en un desert
Demourast au *harle* et au vent.
(Froiss., *Poés.*, III, 82,11, Scheler.)

Levez ces cuevrechiefs plus hault,
Qui trop cuevrent ces beaulx visaiges ;
De riens ne servent telz umbraiges,
Quant il ne fait *hale* ne chault.
(*Poés. de Ch. d'Orléans*, p. 52, Champollion.)

Beau sire Dex, et quant bevrons ?
Il fait trop grant *harle* en cest estre.
(*Mir. de Ste Genevieve*, Jub., *Myst.*, I, 267.)

C'est bon a savoir que Bourguignons se trouverent a ceste heure sur les champs par ce beau *harle.* (Molinet, *Chron.*, ch. CXLVII, Buchon.)

Par le *hasle*, du soleil. (Delorme, *Archit.*, VI, 2, éd. 1568.)

3. **HALE**, *hasle*, adj., desséché :

Fors que pain noir, dur et *hasle*,
Tout muisi, et tout tres sale.
(Rutebeuf, *Vie sainte Elysabel*, II, 173, Jub.)

Cf. Hale 2.

4. **HALE**, voir Hare.

HALEBIE, voir Hallebic.

HALEBRENER, *hallebrener, albrenner, albrener*, v. n., aller à la chasse de l'halbran :

Christophe La Chievre, charpentier, fournit deux nacelles pour servir a monseigneur pour aller *hallebrener* a la saison aux estangs de Chouppy. (1538, Arch. Meuse, B 1364, f° 138 r°.)

Albrenner, to hunt the young wild duck. (Cotgr., éd. 1611.)

Albrener, chasser albrens. (Monet, *Parallelle*, Rouen 1632.)

HALECRET, *hallecret, halcret, alecret, allecret, alacret*, s. m., espèce de corselet léger dont on se servait autrefois dans l'infanterie française pour armer les piquiers. C'est une sorte de cuirasse qui n'est pas à l'épreuve des armes à feu. (Savary des Brusl., *Dict. du commerce.*)

Mon bec de corbin, ma hoguine,
Mon braquemart, ma coulevrine,
Mon *halecret*, mon poignart, ma hache.
(*Le Franc Archier de Cherré*, Poés. fr. des xve et xvie s., XIII, 29.)

Vestu d'ung pourpoint de drap d'or..., le *halcret* dessus. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5081, f° 43 v°.)

Tous armez de leurs *allecretz.* (Id., *ib.*, Richel. 5083, f° 81 r°.)

Donner pour Dieu, c'est ung fort *alecret*
Pour batailler ou public ou secret
Contre le diable, a ce qu'on le surmonte.
(J. Bouchet, *Triumphes de la noble Dame*, f° 42 v°, éd. 1536.)

Les uns polissoient corseletz, vernissoient *alecrets.* (Rab., l. III, prol., f° 5 v°, éd. 1552.)

Trois *alacretz.* (*Invent. des arnoys*, Liv. des serm., Arch. mun. Montauban.)

Au lieu d'un pourpoint despouillé,
Il vestit le fer enrouillé
D'un *halecret* fait a la Suisse.
(1562, *Chans. des Corporiaux*, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, II, 278.)

Ne cesserons nous jamais apres un si long temps d'avoir le *halecret* sur le dos, et le pavois sur le bras ? (Amyot, *Vies*, J. Caesar, éd. 1565.)

Les Macedoniens tenant leurs picques fermes a deux mains, en perçaient d'outre en outre ceux qui s'approchaient trop d'eux, sans que la targe ni le *halecret* pussent resister a la violence et fausee du coup de pique. (Id., *ib.*, Paul Æmyl.)

Avoir continuellement le cul sur la selle, le *halecret* sur le dos, le casque en la teste. (Sully, *Œcon. roy.*, ch. XXXVIII, Michaud.)

Hallecret. C'est la couverture et armeure de fer, dont le gendarme et le piquier sont armez par le buste du corps, sans brassals, ne fauldieres : qu'on dit aussi corselet ; parce qu'il n'arme que le corps, sans plus. (Nicot, *Thresor.*)

HALEFERTIER, s. m. ?

Je vis passer un petit regiment de dix sept capussins espagnols, pauvres *halefertiers.* (L'Est., *Mém.*, 2e p., p. 556, Champollion.)

Peut-être y a-t-il du rapport entre ce mot obscur et le normand *halefessier*, propre à rien.

HALEGOUTER, voir Haligoter.

HALEIZ, s. m., cri retentissant :

S'en revient Oudart et sa site
Vers l'autre mote desus dite
Ou vaincu ont le poingneiz
Cil de pié, a grant *haleiz.*
(Guiart, *Roy. lign.*, 17379, W. et D.)

HALENDRIN, s. m., synon. de chaussée :

Par la fortune et inundacion des yaues de l'iver... les *halendris* et chaussieez de nos molins ont esté ronpues par grosses soches et tronces de saulx et d'autre boys que les dites yaues ont admenees et conduites aval l'yaue a l'encontre des dis *halendris* et chaussiez. (1409, *Vente*, Coulomm., Arch. MM 32, f° 23 r°.)

Halendrins et chaucees. (*Ib.*, f° 31 v°.)

HALEQUIN, voir Hellequin.

1. **HALER**, *haller, hasler, harler*, verbe.

— Act., brûler, dessécher :

Au vent les *ont halles* (les cadavres).
(*Chans. d'Ant.*, v, 55, P. Paris.)

Les jours d'esté sont trop longz et la grant chaleur *a* tant *haslé* l'assentement d'une si petite beste comme est ung lievre que jamais point par point ilz ne le pourroient trouver. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 80^a.)

Se le lievre est mengié frais prins, la char en est plus tendre, et ne le convient point laver, mais *harler* ou rostir avec son sang. (*Ménagier*, II, 153, Biblioph. fr.)

Car les fort vents *eurent* gorges *hallees.*
(Cl. Mar., *Ball.*, 9, éd. 1596, p. 268.)

— Neutr., être desséché :

Je sens ma trachee *harler*,
Enfer sui, si ne sçay parler.
(J. le Fevre, *Matheolus*, I, 219, Tricotel.)

— *Halant*, part. prés., desséchant :

Il fist
Grant vent, si ventoit bise
Moult *hallens* et moult afilee.
(Bellep., *Machab.*, Richel. 19179, f° 88 r°.)

— *Halé*, part. passé, desséché, sec :

Autresi le caupa comme .I. baston *halé.*
(*Fierabras*, 4837, A. P.)

Mon estomac est tout *harlé*
De ce qu'ay longuement parlé.
(J. Lefebvre, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 23^b.)

Broyez pain *harlé.* (*Ménagier*, II, 199, Biblioph. fr.)

Aussi ou chemin pouldreux, *haslé* et batu n'en puent ilz pas assentir comme es autres lieux. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 75^a.)

Car ilz ont l'estomach *hallé*
Comme la gueulle d'ung four chault.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 67^b, éd. 1537.)

Advis m'est que la gorge m'ard
Tant est *haslee* du soleil.
(*Ib.*, f° 87^a.)

Les campagnes *haslees.*
(R. Belleau, *Œuv. poét.*, l'Emeraude, éd. 1578.)

2. **HALER**, *haller, hasler, harer*, v. a., exciter un animal après une proie :

Lesquelz chiens ilz ont bien duis par souvent mener aux champs et *harer* aux loups. (Christ. de Pis., *Policie*, Ars. 2681, § IX.)

Et commencerent a *harer* ou chassier un chien que ilz avoient apres et sur les bestes dudit Jacquennin, et aussi sur son chien qui les aidoit a garder. (1403, Arch. JJ 158, f° 9 r°.)

Quant Reconfort querir lui vien
Et cuide qu'il le doye faire,
Tousjours me respont au contraire
Et me *hare* Reffus, son chien :
Espoir ne me fist oncques bien.
(*Poés. de Charles d'Orl.*, p. 295, Champollion.)

Et tout ainsy que je *haloye*
Mes chiens apres le sanglier.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 2875, Guessard.)

Je *hale* bellement mon chien apres la belle.
Si je ne le *halois*, il iroit davant elle
Au bord lui faire feste, et luy licher la main
Sçachant bien nos amours.....
(J.-A. de Baif, *Eclog.*, xix, éd. 1573.)

Alors Cesarin, meu a compassion, frappant ses mains l'une contre l'autre et sifflant sourdement entre ses dents, *halla*



ses trois animaux contre ceste lourde et furieuse beste. (LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, X, III, Bibl. elz.)

Sire, voulentiers le feray,
Et voz chiens luy *hareray*.
(*Vie du maulvais riche*, Anc. Th. fr., III, 269.)

Et si au mesme temps quelque loup se hazarde
D'espier sa maison, il les *hale* sur luy (les chiens)
Et retournent vaincqueurs.
(*Diogene, ou Moy. d'establ. la paix*, Poés. fr. des xve et xvie s., IX, 12.)

Il me *hasle* les chiens de ses maudits enfers.
(*L'Enfer de la mere Cardine*, Poés. fr., des xve et xvie s., III, 306.)

S'il vient quelque mutin,
Grumeleur ou lutin...
Hare luy ton mastin,
Et luy donne ung tatin.
(*Compl. de Fr.*, Poés. fr. des xve et xvie s., VIII, 88.)

Le Grand Gredil, qu'on dit le trou,
Nourrist chiens pour *harer* au loup.
(*Disc. sur les pions*, Poés. fr. des xve et xvie s., XI, 79.)

— Fig. :

Menant le peuple a leur plaisir, et le *hallant* comme un chien apres ces pauvres gens. (L'HOSPIT., *Mém. à Ch. IX s. la guerre civ.*)

On les divisera entr'eux (les princes), donnans des moyens aux moindres et plus mal advisez, et leur promettant les charges des autres plus grands et plus suffisans, et avec des faux bruits et calomnies on *halera* les peuples apres eux. (DU VAIR, *Harangues*, p. 57, éd. 1641.)

— Poursuivre, traquer :

Tant ay fort le sanglier *haré*,
Et sanz li prendre!
(*Mir. de N. D.*, du roi Thierry, *Th. fr. au moy. âg.*, p. 582.)

Il (un loup) avoit troussé sur sa cruppe
Un gras mouton sans dire gare.
Je criay : Briet, *hare! hare!*
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 4779, G. Paris.)

O *hare*, mastin, *hare*, *hare*,
Apres, apres, apres, apres!
(*Actes des apost.*, vol. II, f° 181^c, éd. 1537.)

HALERRE, *hallerre*, s. m., treuil, cabestan ?

On amene a Bethune six pieches d'artillerie avecq aucuns *hallerres*. (1551, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HALETE, - *ette, hall.*, s. f., petite halle:

Soient venduz en la *hallette* tous draps nommez petis drapz faiz de grosses laines. (1399, *Ord.*, VIII, 338.)

La cloque des ouvriers aux *hallettes*. (1406, *Compt. de Douai*, Arch. mun. Douai.)

Avons donné povoir de faire edifficr et eriger une petite *hallette* en une place a nous appartenant... Et laquelle *hallette* nous voulons... que les boulengiers et saulniers admenans et vendans pain et sel sur cher, charrette et autrement, y venderont leur pain et sel a jours de foires et marches. (1504, *Rém. aux habit. de Gironcourt*, Arch. Meurthe, Trés. des chart. de Lorr., lett. pat., vol. B 9, f° 167.)

Il y avait à Valenciennes une rue sous les *Halettes*, remplie d'échopes qu'on a fait disparaître. (Hécart, *Dict. rouchi-franç.*)

H.-Norm., vallée d'Yères, *halette*, petit hangar où l'on fait sécher le bois, le linge.

HALETEMENT, s. m., action de haleter :

Haletement. A panting, a thick breathing. (COTGR., éd. 1611.)

HALEUS, *halleus, hasleux*, adj., se dit d'un air sec qui dessèche et flétrit :

Li airs est moult caus et moult ses et moult *halleus*. (ALEBRANT, *Reg. de santé*, Richel. 2021, f° 27^a.)

Le printemps de ceste annee fut fort sec et *hasleux*, avec un vent de bize qui dessechea la terre. (HATON, *Mém.*, an 1567, Bourquelot.)

L'automne fut bien froict et *hasleux*. (ID., *ib.*, an 1575.)

Le temps s'adonna a une froidure seiche et *hasleuse*. (ID., *ib.*, an 1580.)

HALGAN, *hargan*, s. m., sorte de petite monnaie :

Une piece de monnoye, appellé a Huise *halgan*. (1448, Arch. JJ 176, pièce 644.)

Ung *hargan*, qui vault ung denier et maille. (1449, Arch. JJ 176, pièce 741.)

Nom propre, *Halgan*.

1. **HALIER**, *hallier*, s. m., garde des halles, qui percevait le droit de halage :

Li *halier* de Paris doit livrer estaus a touz les chanevaciers de Paris, avant que il en aisent les foreins. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1e p., LIX, 11, Lespinasse et Bonnardot.)

Li drapier de Douai ont leur hale, et le levent cilz qui la coutume des *haliers* ont pour leur profit. (ID., *ib.*, 2^e p., XXIV, 23.)

Aprez la vendicion des choses les *halliers* a ce faire commis se faisoient payer du pris de toutes les marchandises ou de telle partie comme les marchans vendeurs tiroient hors de la halle. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 237 v°.)

2. **HALIER**, *hallier*, s. m., bâtiment où l'on remise les charrues, les charrettes et tous les instruments de labour :

Halier. (1412, Compt. H.-D. Soiss., v° Nanteuil-la-Fosse.)

Des *halliers*. (*Invent. d'Asuel*, XVIe s.)

Halier s'emploie encore en ce sens dans le Laonnais.

HALIGE, voir CALIGE.

HALIGOT, *aligot, harigot*, s. m., aiguillette :

Li a baillié un nuef sorcot
Et un mantel sanz *harigot*.
(*Chev. au lyon*, 5419, Holland.)

Sans *aligos* la roube estoit.
(*Li biaus Desconn.*, 2568, Hippeau)

— ?

Quar unes bestes ont es *aligos* repos;
Li paisant reclaiment les Ipotatesmos.
(*Roum. d'Alix.*, f° 45^a, Michelant.)

HALIGOTE, *aligote, aliguote, harigote, hargote*, s f., lambeau, déchirure, chiffon d'étoffe ; pièce rapportée, aiguillette :

Et mes escus fendus com dras, com *aliguote*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 18^c, Michelant.) Impr., *alignote*.

Et li garons vers lui s'avance
As dens l'aert et saut d'encoste,
Tres bien le tient par le *hargote*,
Tot estendu le vilain rue.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 103 v°.)

Si lor livrai mon palefroi,
Ma robe et mon garçon Jofroi,
Puis vesti une povre cote
Ou il ot mainte *haligote*.
(*De pleine Bourse de sens*, 375, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 100.) Var., *harigote*.

N'estoient mie bien lané
Lor drap, ains avoit en lor cotes
Plus de pertuis et d'*aligotes*
Qu'il n'ait entour .I. maistre autel
De reliques.
(BAUD. DE CONDÉ, *Dis des Hiraus*, Ars. 3142, f° 318^d.)

HALIGOTER, - *outer, al., alighoter, harigoter, harligoter, halegouter*, verbe.

— Act., déchirer, mettre en lambeaux, taillader, déchirer de coups, et aussi, couvrir d'aiguillettes, d'ornements tailladés :

Trois cos li done qui molt l'ont estoné,
Si que li hiaumes *fu* tous *harigotes*.
(*Mort de Garin*, 1297, du Méril.)

Si que li hiaumes en *fu haligotes*.
(*Ib.*, var. du ms. Montpellier.)

Et les escuz dehachent touz
Et par desus et par desouz
Si que les pieces en despendent,
N'il ne feu ne cuevrent ne deffendent,
Que si les *ont haligotez*.
(*Li Chevaliers dou leon*, Vat. Chr. 1725, f° 144^b.)

Car si les *ont harigotez*
Qu'a delivre sor les costez...
Essaient les espees blanches.
(*Ib.*, 829, Holland.)

Quant mes haubers sera detroé come cote
Et mes escuz a or com drap c'om *haligote*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 9 r°.)

Cant li foz jovenceaz detrenchet et *aligotet* ses dras, s'il les laissoit entiers, il seroient alsi chalt u plus com detrenchiet. (ST GREG., *Sapientia*, p. 291, Foerster.)

Mais bien vos semblet, sanior et dammes, ke manteaz ne vos siet s'il n'*est aligoteiz*, pelice n'est pas chalde s'ele n'est engoleie. (ID., *ib.*)

Les escus troeiz et destrenchies et *harigoteiz* et par desus et par desous. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 282 v°.)

Moult par estoit Perars hideus,
Haligotez et detailliez,
Ferus et frapez et mailliez.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 3976, Delmotte.)

Et li chevalier tuit monté,
Detaillié et *haligoté*,
Blecié de cors et de visaiges.
(ID., *ib.*, 1283.)

Lors li demande que ce doit
Qu'il ert ainsi *haligotez*.
(*De pleine Bourse de sens*, 254, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 96.)

Si furent leur cotes *harligotees* et depeciees que mais i peust on veoir si pau non de connissance. (*Rom. de Kanor*, Richel. 1446, f° 25 v°.)



Et ert toute *haligotee* (l'épee)
Et de ronches et de vilté.
(*Chev. as* .II. *esp.*, 6168, Foerster.)

En ces cotes d'armes estroites
De toile ou de cendal crotees
Derroutes et *haligotees*.
(BAUD. DE CONDÉ, *Dis des Hiraus*, Ars. 3142, f° 318c.)

Desroutes et *aligotees*.
(ID., *ib.*, 486, Scheler.)

Molt sont richement atornei,
Jusqu'au genous *halegoutei*
Li mesaige, ce devez croire,
Que chascuns ont boites d'ivoire.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, f° 480 r°.)

En piez out esperons dorez,
Jusq'au genoil *halegoutez*
D'escarlate cote et mantel.
(ID., *ib.*, f° 496 v°.)

Es pies ot esperons dores
Dusc'as genols *aligotes*.
(ID., *ib.*, Ars. 3516, f° 134a.)

Jusqu'es genoz *haligotez*.
(ID., *ib.*, Ars. 5201, f° 27b.)

Jusqu'es genois *alighotez*.
(ID., *ib.*, Richel. 2236, f° 22 r°.)

Le bras vous ai, che cuit, .I. poi *haligoté* ;
Quant en ares autant en l'autre bras porté,
Mi cousin priseront petit vostre fierté.
(*Doon de Maience*, 4419, A. P.)

— On trouve *harligote* employée pour la rime au lieu de *harligotée :*

Et jou veil, dist Renars, ma cote
Soit partie et *harligote*
D'une chape a jacobin.
(*Ren. coroné*, Richel. 1446, f° 77 r°; Méon, v. 1215.)

— Réfl., s'entredéchirer de coups :

Car si *se sont haligotes*
Qu'a delivre sor les costes
Et sor les bras et sor les hances
Se fierent les espees blances.
(*Cheval. au lion*, Richel. 1450, f° 210 r°.)

HALIGRER, voir ALEGRER au Supplément.

HALIMOT, s. m. ?

Mout est a chascun bone rente
Qui de ces escriz se funt metre,
Car il en funt meint denier nestre,
Li tabellions et li autre,
Qui haut sieent l'un delez l'autre.
[P]uis s'en revont au seelleur :
Que vaut ? c'est une grant doleur,
Qui tot vos diroit mot a mot,
Mout demeinent grant *halimot*
A ces chartres enseeller ;
Mout les sevent bien chier saler,
La cire et vendre au seel fere.
(*Dit des avocas*, 198, Gast. Raynaud, *Romania*, t. XII, p. 217.)

HALIS, adj., sec :

Comme l'homme est plus sain et plus fort en temps de froidure, que non pas an temps que par sueur les humeurs sont dilatees, et les porres ouverts, semblablement le bois qui est couppé au temps que le vent est au nord, il est plus *halis* et plus fort que non pas en esté. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

HALITRE, s. m., chaleur excessive causée par le hâle ou l'ardeur des rayons du soleil :

Tant qu'il suffise pour la defendre du *halitre* et mauvais vent. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VI, 9, éd. 1605.)

Halitre, as hasle. (COTGR., éd. 1611.)

Ce mot est encore en usage parmi les paysans de quelques cantons de la Normandie, dit Ste-Palaye.

HALLAGE, voir HALAGE.

HALLE, voir HALE.

HALLEBARDE, s.f., monnaie de Flandre

Aulcuns aultres avoient de longtemps fait leur amas de petits gros et *hallebardes* par milliers en petits vaisseaulx, cuidans qu'ils deussent plus tost monter que descendre. (MOLINET, *Chron.*, ch. CCXXIII, Buchon.)

HALLEBIC, *hallebis*, *halebie*, *hellebic*, *hellebis*, *hellebi*, s. m., droit qui se levait sur les marchands forains de poisson de mer, et qui était de huit, dix et douze sous pour chaque panier qu'ils vendaient à Paris :

Sur ce qu'il se douloient d'une fausse coustume estant a Paris, sur le poisson, appellee *hallebic*, par laquelle le marchand estaller, sur chacun panier, puis le pris fait, rabatoient a la fois douze sols, a la fois dix, a la fois huit, selonc leur volenté. (1325, *Ord.*, I, 791.)

Aucuns poissonniers et estalliers de la ville de Paris se sont efforcez et efforcent de jour en jour, de faire *hallebis* et rabas des poissons du prix qu'ils les ont achetez, et l'ont fait de nouvel, et veulent rabattre aucunesfois d'un pennier qu'ils auront acheté quarente sous, diz sous ; de l'autre douze sous... Si ne feront plus lesdiz rabas et *hellebis*... (1370, *Ord.*, V., 357.)

Certain tribut ou impost sur leurs denrees, appellé *hellebic*,... c'est assavoir sur chascun pennier de poisson de mer... vendus es dictes halles, deux deniers parisis. (1403, *Ord.*, VIII, 614.)

De chacun mercier vendant mercerie, soit en marchié, en maison ou en estail en la ville de Soissons.... doivent a messeigneurs les comptes le quart d'une livre pesant de poivre une fois chacun an, et se ils ne vendent que une fois en l'an, s'ils le doivent ils, et par ce ils ne doivent point de *hellebi*, et peuvent paier poivre en nature s'il leur plaist. (*Compte du dom. du comté de Soissons pour l'an fini au jour de St J.-B.* 1453, c. 1, f° 6, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 327 v°, Arch. Loiret.)

Au prevost, doyen et chappistre de l'eglise St Gervais de Soissons... .xv. l. pour souffrir par les contes et leur officiers cueillir en la terre desdis de chappistre les drois de *halebie*, de strage, etc. (*Ib.*, c. 2, f° 4.)

HALLEBIS, voir HALLEBIC.

HALLE BOIS, interj. ?

PILATE.
Amont.
GRIFFON
Amont.
CLAQUEDENT.
Halle bois
ORILLART.
Halle.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 24826, G. Paris.)

HALLEBOTER, v. n., grappiller ; rechercher après la vendange les *hallebotes*, les raisins oubliés dans les vignes :

Je me donne au diable, s'ilz ne sont en nostre cloz, et tant bien couppent et seps et raisins, qu'il n'y aura par le corps Dieu de quatre annees que *halleboter* dedans. (RAB., *Gargantua*, ch. XXVII, éd. 1542.)

HALLEBOUT, s. m., cri pour faire courir sus à quelqu'un :

Comme aucuns d'iceulx compaignons eussent crié a haulte voix, *hallebout, hallebout*, sur les varlez de St Denis lez Presles. (1395, Arch. JJ 148, pièce 42.)

HALLEBRENER, voir HALEBRENER.

HALLECRET, voir HALECRET.

HALLEPIGUAILLE, s. m., voleur, celui qui pille les maisons :

Lequel Estienne les appella harpaille, ribaudaille et *hallepiguaille*, en disant plusieurs autres injures. (1378, Arch. JJ 113, pièce 304.)

1. **HALLER**, v. a. ?

Hallez, touillez et battuz de tous lez.
(MOLINET, *Chans. sur la journ. de Guinegate*, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, I, 391.)

2. **HALLER**, voir HALER.

HALLERRE, voir HALERRE.

HALLETTE, voir HALETE.

HALLEUS, voir HALEUS.

HALLIER, voir HALIER.

HALLO, voir HALOT.

1. **HALLOER**, *asloer*, v. n., poursuivre en criant :

Mut *halloent*, crient et huent,
Lur chens debatent e deruent.
(*Vie de St Gile*, 1741, A. T.)

La bisse oit le bois tentir
E vit les chens vers li venir :
Vers meisun comence a aler,
E cil apres a *halloer*.
(*Ib.*, 1849.)

Li chen venent apres chasçant,
E li veneres *asloant*.
(*Ib.*, 1619.)

2. **HALLOER**, *hasloer*, v. n., tirer comme sur un chemin de halage :

Firent e botent e *hasloent;*
Mais por neient se travelloent.
(GUIL. DE SAINT-PAIR, *Mont Saint-Michel*, 293, Michel.)

HALLON, s. m. ?

Trois cens thieulles de *hallon*. (1479, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HALLONGNER, v. a., caresser, en parlant de l'acte amoureux :

J'en sçay bien qui hantent le monde,
Et qui font tresbien leur besongne,
Qui ayment bien qu'on les *hallongne*,
Et n'ont pas, c'est ou je me fonde,
Petit tetin.
(R. DE COLLERYE, *Rond.*, LXX, Bibl. elz.)

HALLOT, voir HALOT.

1. **HALLOTER**, - *otter*, v. n., haleter :



Je mis mon pied contre son pied
Et mon ventre contre son ventre
Et mon pendu en son fendu,
Quant il fut ens il *hallotta*.
(*Huche qu'on ouvre d'une clef*, dans *Les Advineaux amoureux*, éd. Techener.)

Ains sont alterez et *hallotans* de soif. (LA BOD., *Harmon.*, p. 251, éd. 1578.)

2. **HALLOTER**, voir HALOTER.

HALLOTERIE, voir HALOTERIE.

HALM, s. m., saisine, transport :

Que tous ceux qui auront vendu et achetté des maisons ou fonds d'heritages sont obligez d'en donner le *halm* et recevoir le *halm* dans les quarante jours apres la vente. (*Cout. de Bourbourg*, Rubr. VII, art. I, Nouv. Cout. gén., I, 489a.)

Afin qu'estant ainsi vendu, le dernier encherisseur y soit adherité et ensaisiné au prochain jour de *halm* ou de saisine. (*Cout. d'Ypres*, Nouv. Cout. gén., I, 883b.)

Touchant les achats et ventes, *halms*, saisinees et dessaisinees des maisons, terres et rentes situees en ce pays ensemble de la retraite. (*Cout. de Langle*, Nouv. Cout. gén., I, 305.)

HALON, s. m., *halonne*, s. f., nom donné aux pauvres qui n'appartenaient pas à un hôpital et qui étaient considérés comme externes :

Il fust arresté que les aulmosnes de la bonne maison de l'hostellerie, si comme des *halons* et *halonnes* et des pauvres du dortoir, ne se donneroient plus qu'aux fils et filles des bourgeois de ceste ville ou a bourgeois et bourgeoises d'icelles. (*Reglement de la bonne maison de Valenciennes*, ap. Roq., *Suppl.*)

1. **HALOT**, *hallot*, s. m., hallier, buisson, saussaie :

Wistasses ne se doute mie
Quant il passe siere d'un bos,
Tant i ait arbres ne *halos*,
Qu'il ne cuit tout de fi savoir
Quentes fuelles i puet avoir.
(*Poët. fr. av. 1300*, t. IV, p. 1360, Ars.)

C'on li face amender le tort c'on li a fait d'un liu ki est derriere se maison, de *halos* c'on i a plantes, desquels *halos* lidite abbeie a levet les pourfis sans raison. (Vers 1292, *Cart. de Flin.*, I, 329, Hautcœur.)

Vint soulz pour les *hallos* a l'encontre de sa maison. (1340, Arch. JJ 72, pièce 217.)

De toutes hayes, *halos*, et de tous aultres arbres quels que il soient seans es quemins et es rejets desdittes villes. (1348, *Cart. de Flin.*, DXXXI, p. 602, Hautcoeur.)

Faire copper... toutes les haies, buissons et *hallos* de entour toutes les terres et pres dessus dis. (1355, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 14 v°.)

Le chevalier qui les voit venir se met a courre par le bois, mais ceulx qui le sievoient crient a l'omme sauvaige, et la dame oyant ce descent de son charriot et vint droit ou elle oyoit le bruit, et le chevalier se cuidoit esconser d'un *halot*. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 88 v°.)

Est prisié un *hallot* a coupier un denier par an. (BOUT., *Somme rur.*, 1e p., f° 133c, éd. 1486.)

Hos est *hallos* de sauch et de sallengre. (1430, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Je sçay faire d'ung cat ung quien,
Faulquier prez, abastre *halos*.
(*Watelet de tous mestiers*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XIII, 162.)

Maison, porte, four, colombier, et porcherie, arbres portans fruits, *hallots* a teste, chesnes au dessus de sept ans et en dessous de soixante ans, sont reputes heritages. (*Coust. de Lillers*, Nouv. Cout. gén., I, 379b.)

On achete des plantes de *hallotz* pour planter autour des dodennes des rempars. (*Compte de* 1595, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et encore au XVIIe s. :

Aultre rechepte à cause de la vente de la despouille de quelques saulx ou *halots* croissants aux environ du chateau de Mortaigne. (*Comptes du receveur de Mortagne pour l'annee* 1671, ms. appartenant à M. Bocquillet.)

— Bûche, branche :

De .VIc. *halos* vendus a Boucard de Vimi, le cent .XC. sols. (1302, *Compte de Beuvry*, Soc. des Ant. de Morinie, 117e livraison, 1881.)

Icellui Pierre prist les une cheminee une busche a mettre ou feu, nommee *hallot*. (1386, Arch. JJ 130, pièce 120.)

Le suppliant print un baston de cerisier que l'en appelle un *hallot*. (1394, Arch. JJ 146, pièce 134.)

Pour vente de fagos et de *halos* yssus en faisant le manœuvre des escalas de vingne de Pierrepont. (*Pièce de* 1429, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. sur la Picardie*, IV, 128.)

Lille, *hallot*, saule à tête; H.-Norm., vallée d'Yères, *halot*.

Noms propres, *Halot*, *Hallot*.

2. **HALOT**, *hallo*, s. m., sorte de tempête :

Pasteurs sacrez, saiges et bien rassis,
De Cambresis, de Lannoy et du Mans,
Qui connoissez Ciel et Dieux hault assis,
Climatz cinq six, l'azuré throne Apis,
Hallo rassis cruelz feux allumans.
(J. MOLINET, *A B C sauvage*, à la suite de la Légende de P. Faifeu, p. 141, éd. 1723.)

Pour extraneizer les *halotz* et les turbines suz noz vignes. (RAB., l. I, c. 19, éd. 1542.)

HALOTER, *-otter*, *hall.*, v. a., tailler, émonder :

Bosquillons qui *halotent* pluseurs halos. (1371, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Hallotter les sauchelles. (1444, Béthune, *ib.*)

Halloter les sauchelles. (*Ib.*, *Art. du Nord*, p. 153.)

Pour l'entretenement des ponts et voyes ont auctoritez y planter arbres, et les *haloter* par loy et gens a ce commis. (*Cout. d'Enneulin*, VIII, Nouv. Cout. gén., I, 437b.)

Tout arbre portant fruit est hiretages, fors cherisier boscage et mesplier qui ne sont mie enté. Saus, qui sont entour iauwes et ailleurs, qui out coupier, sont chatel ; et s'ils *ont esté haloté* et ensi sount maintenus, c'est hiretages. (*Coustumier d'Artois*, p. 91, Ad. Tardif.)

— Fig., trancher, couper :

La y ot de maint turc le tieste *halotee*
Et perciet mainte panche.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 328 v°.)

A ce cop qu'il geta cuida bien a l'espee
Le tieste son taion a che cop *halotee*.
(*Ib.*, f° 335 v°.)

HALOTERIE, *hall.*, s. f., lieu rempli d'arbres en buisson, de halots :

L'*halloterie* de Noyelles-sous-Lens. (Pièce du XVIe s., ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 153.)

Les *halloteries* de Louez. (1542, Lens, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Il y a à Lille une rue de la *Halloterie*.

HALQUE, voir HURQUE.

HALSASIN, voir ASSASSIN.

HALT, s. m., séjour :

Tant est alez, que nuit que jors,
Qu'il est venus el *halt* des hors
Et des lions et des lieparz.
(*Parton. de Blois*, 5739, Crapelet.)

HASTESCE, voir HAUTESSE.

HALTEUR, voir HAUTEUR.

HALZERAN, s. m., sorte d'arme :

Vouges, *halzerans*. (6 mai 1453, *Arrêt contre J. Cueur*, Chamb. de just., ms. Bibl. Louvre, n° 169.)

HALZOR, voir ALÇOR.

HAMAIDE, voir HAMEDE.

HAMASSONNÉ, voir HAMEÇONNÉ.

HAMBAUT, s. m. ?

Faire voel retour
Vers mon creatour ;
Cius siecles peu vaut,
Trop sont brief no jour,
Sans seur sejour
Et plain de *hambaut*.
(*Loenge N.-D.*, Richel. 375, f° 343e.)

HAMBEIZ, voir GAMBAIS.

HAMBERGE, s. m., ce qui garnissait les gantelets d'un chevalier :

Uns gantelets de fer, d'acier et de leton, garni dedans la main de *hamberge* de fer, d'acier, ou de l'un d'eux. (1386, *Procez et duel de Beauman.*, ap. Lobin., II, 673.)

HAMBOURG, *hambour*, *hembourg*, s. m., sorte de futaille, plus petite que la gonne, dont on se sert pour mettre les saumons salés de la ville d'Hambourg où étaient expédiées les denrées et marchandises contenues dans ces fûts. L'*hambourg*, selon les éditeurs des *Ordonnances des rois de France*, contient neuf galons, espèce de mesure. Savary des Bruslons dit qu'on le nomme quelquefois *bambourgs* :

Sur chascun baril de harens, caques et *hambours* de poissons salez. (1403, *Ord.*, VIII, 614.)

Pour chacun *hambourg* ou baril de saumon. (*Cout. de la vic. de l'eau*, IX, Arch. S.-Inf.)

Baril ou *hembourg* de saumon. (1561, *Lett. pat.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 231.)

S'il se trouve quelques marchandises en



vaisseaux enfoncez, doivent sçavoir est le grand tonneau blanc, .XII. s. .V. d. t., le moyen, dit *hambourg*, .VII. s. .VI. d. t. (*Pièce de* 1570, ib., III, 185.)

Pour chacun *hambourg* de saumon dont les douze font le lest... (*Tarif de la déclaration du* 16 *fév.* 1635.)

— Nom des barils et tonneaux dans lesquels se mettent les bières d'Angleterre, de Hollande et de Flandres. (SAVARY DES BRUSL., *Dict. du commerce.*)

Vingt quatre *hambours* de biere.
(*Monol. des nouv. sotz de la joyeuse bende*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., I, 15.)

A Caen, les artisans qui avoyent nombre de serviteurs se fournissoyent chaque samedy d'un *hambour* de biere, qui est comme un quartau de pipe qui estoit porté sur des traines. (BOURGUEVILLE, *Rech. de la Neustrie*, II, 83, éd. 1588.)

Cf. AMBOURS.

HAMCELLIN, voir HAMSELIN.

HAMEÇONNÉ, *hamess.*, *hamass.*, *amass.*, adj., pourvu d'un hameçon :

Hamatus, *hamassonnez*. (*Gloss. de Salins.*)

Hamatus, *amassonnez*. (*Catholic.*, Richel. l. 17881.)

Le sommet des scapes ou tiges (du chardon) menasse de sa teste picquante et herissonnée renversant ses esguillons et poinctes legierement *hamessonnees* retorses en façon d'hamesson. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch.*, c. LXXXII, éd. 1549.)

Atomes durs, aspres, *hameçonnes*.
(AM. JAMYN, *Poés.*, p. 202, éd. 1577.)

— Pris à l'hameçon :

Hamessonnez, prins a l'amechon. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

HAMEÇONNEEUR, *ameçonneeur*, s. m., fabricant d'hameçons et d'ustensiles propres à la pêche :

Ameçonneeur. (*Voc. des mét.*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

HAMEDE, - *aide*, - *eide*, - *ete*, *hanede*, s. f., barre, barrière :

Pour l'amour ke nous avons et voulons avoir au couvent de cel eglisse en tel maniere ke nous le ditte eglisse l'abbé et le couvent de cel meismes liu, quitons et tenons quite, tous quites a tous jors mais de caucie et de *hamede*. (1293, *Acte des échev. de Lille*, Tailliar, *Rec. d'act. des* XII[e] *et* XIII[e] *s. en lang. wall.*, p. 366.)

On met une *hamede* dans la rue des prestres. (1355, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *hamede* a cinq gambes dont on clot le riez de Canteleu. (*Ib.*)

Ouvrir les *hamedes*. (*Ib.*)

Un charpentier fait une *hamede* de bois a le porte Vergnon pour destourner les kars qu'il ne venissent a leditte porte. (1417, *ib.*)

Une *hameide* prent qui estoit de beolle.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liège*, 37521, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Terme de blason, fasce de trois pièces alaisées qui ne touchent point les bords de l'écu :

M. Estace d'Ambichecourt. — D'ermine a .III. *hametes* de gueules a .VI. coquilles d'or sur les *hametes*. (*Armor. de Fr. de la fin du* XIV[e] s., Cab. hist., VI, 277.)

Et puis leur oy rassembler
Wivres, fasses, chies et labiaus,
Bendes, bares, peus et aigliaus,
Coquilles, *hamedes* et crois,
Et encor y nommoit buriaus
Les armes de Berne et de Fois.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 284 v° ; Scheler, II, 324, 27.)

Messire Eustace tenoit son pennon devant, qui estoit d'ermine a deux *hamedes* de gueules. (ID., *Chron.*, Richel. 2641, f° 200 v° ; Luce, V, 168.)

Et portoit les armes parties d'or et d'ermine, et sur le noir une friche noire bretesquie a lambiaulx de gueules, et sur l'ermine troys *hamedes* de geules. Sur la premiere *hamede* une coquille d'or, sur la seconde, deux coquilles d'or, et sur la tierce *hamede* trois coquilles d'or. (ID., *ib.*, Richel. 2646, f° 53 r°.)

Et portoit d'ermine a deux *hamedes* de geulez. (ID., *ib.*, V, 35, Luce.)

Semé d'ermines an *hamaides* de gueules. (ID., *ib.*, V, 265, Luce.)

— Désigne une certaine manière d'enter un arbre :

En tous les arbres le poirier peut estre enté en escorce, en tronc, en emplastre, au morcel, en la *hamede* ou en la perche du saulx percee. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 56 v°, éd. 1516.)

On ente en perche, ou a la *hanede*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 427, éd. 1597.)

HAMEDER, - *dier*, v. a., barrer, barricader :

Il fist fremer et *hameder* portes et huis et fenestres. (FROISS., *Chron.*, III, 101, Luce.)

Hamedies les ruelles de chaynes et lesons.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 9804, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

1. **HAMEE,** s. f., manche :

Le suppliant coppa une branche de bois pour faire une *hamee* ou manche a sa faulx. (1459, Arch. JJ 188, pièce 138.)

2. **HAMEE,** voir HEMEE.

HAMEIDE, voir HAMEDE.

HAMELET, *hamlet*, s. m., petit hameau :

Les nosmes de toutes les villes et *hamlets* que sount ert son wapentake, hundred ou franchise. (*Stat. de la* XIV[e] *année du règne d'Edouard I*, ap. Ste-Pal.)

A .I. *hamelet* vint.
(*Doon de Maience*, 2822, A. P.)

Ils trouverent aucuns petis *hameles* et villages. (JEH. LE BEL, *Chron.*, I, 16, Polain.)

Les *hamelez* et les villaiges qu'ilz ardoient. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 12 v°.)

Il trouverent aucuns petis *hameles*. (ID., *ib.*, I, 27, Luce.)

En ung certain petit *hamelet* ou villaige de ce monde. (LOUIS XI, *Nouv.*, LXXXIX, Jacob.)

HAMELETE, *hamlette*, s. f., dimin. de hameau :

Que ils ordeinent et facent venir devant eux de chescune ville entier, 8 homes, et de demie ville 6 homes, et de *hamlette*, 4 homes des plus sages et plus loyalx, hors prises les seignours des villes, demie villes, et hamlets avant nosmes, etc. (*Stat. de la* XIV[e] *ann. du règne d'Edouard I*, ap. Ste-Pal.)

HAMEQUIN, s. m., sorte de poids et de mesure :

C'est a savoir .XII. lots de vin a la petite mesure, .VI. pains tels que du couvent, .II. cappons et .II. hastes de porc soit masle ou fumelle, trois *hamequins* de servoise ou .VIII. poitevines pour la valeur de cacun *hamequin*, et les doit paier li hosteliers et .VI. pains de maisme. (1376, *Livre rouge de St-Riquier*, ap. Duc., *Hamelicus*.)

HAMESSONNÉ, voir HAMEÇONNÉ.

HAMESTOC, s. m. ?

Et les nes qui deveront leur euwages li signeur u leur coumans en puent oster le *hamestoc* et ariester le nef. (*Droits de forage*, Tailliar, *Rec. d'act. des* XII[e] *et* XIII[e] *s. en lang. wall.*, p. 467.)

HAMESTOR, s. m., sorte de mesure pour les liquides :

Le *hamestor* qui contient .XIII. gallons et demi. (1396, *Cout. de Dieppe*, f° 30 r°, Arch. S.-Inf., G 852.)

HAMETE, voir HAMEDE.

HAMETTE, s. f. ?

Les aulcuns portoient *hamettes* ou capelines de cuir bouilli, et les aulcuns d'osier. (S. REMY, *Mém.*, ch. LXII, Buchon.)

HAMEUR, s. m., engin pour pêcher :

Rames, seurs, fagots, nasses pelees, jonchees, ligne du long, *hameurs*, hameçons. (1326, *Ord.*, I, 793.)

HAMI, voir AIMI.

HAMIE, s. f., hameçon, croc ; ustensile de cuisine :

Et Hersens prent une *hamie*,
Si le fiert si parmi les rains
Que li craisses li est estains,
Et li bouvier tout se departent
Por les granz cops qu'eles departent.
(*Le Flabel d'Aloul*, 970, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, I, 287.)

HAMLET, voir HAMELET.

HAMLETTE, voir HAMELETE.

HAMOINGNIER, v. n., venir à bout d'une entreprise :

Li prestre sont riche renté ;
S'ont trop dont nous avons petit :
Se vous volez croire mon dit
De povreté vous geterai,
Et a grant honte meterai
Ceus qui me cuident engingnier.
Va donc, pense du *hamoingnier*,
Fet Jehans, bele douce suer ;
Mes je ne voudroie a nul fuer
Qu'il fussent de vous au desus.
(*D'Estourmi*, 58, ap. Montaiglon, *Fabl.*, I, 200.)

HAMONCIAU, s. m., petit hameçon :

Uncianulus, petit crochet, ou *hamonciau*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Uncinus, *hamonciau* ou crochet. (*Ib.*)

HAMPNAP, voir HANAP.

HAMSELIN, *hamcellin, hainselin*, s. m., sorte de robe longue :

N'orent pas gonele a pointes,
Mais *hamcellins* a grans manches
Estrois serrez sus les hanches.
(CHR. DE PIS., *Dit de la Past.*, Richel. 836, f° 55 r°.)

Teste nue, sanz chausses et sanz soullers, vestu seulement de son *hamselin*. (1403, Arch. JJ 158, f° 41 v°.)

Orfaverie pour mettre et asseoir sur un *hainselin* de vert brun. (1416, *D. de Bourg.*, 326, Laborde.)

HAMSOCNE, *hamsokne*, s. m., irruption violente dans la maison d'autrui :

E qui issi l'enledist e viole (le temple de Dieu) il en dissaisist Deu e chace hors, e fait *hamsocne* sor lui. (*Sarmons en prose*, Richel. 19525, f° 164 r°.)

Si li plus povres del pais puist prover en curt que un haut riche baron eust fait *hamsocne* sor li, u un terriens peust prover en curt que son chevaler li eust son chastel tolu, qui dreit jugement lur freit solum usage don ne jugeroit l'om que li traitres u cil qui *hamsocne* eust fait perdreit son chief u son heritage ? (*Ib.*)

De ceux que trovent et countent mensognes de nous et de eschorcheours et de toundurs de berbis et de ceux que ount corue en autres garenes sauns congé et de touz *hamsoknes*. (BRITTON, *des Loix d'Anglet.*, f° 33 r°, ap. Ste-Pal.)

Ceux que ount fait prison en lour mesons ou *hamsokne* ou poundbreche. (ID., *ib.*, f° 72 r°.)

En plees de *hamsokne* ou de fresche force ou de abatement. (ID., *ib.*, f° 284b.)

1. **HAN**, *hen*, s. m., souffrance :

..... Or ad un an
Que avez suffert de mer le *han*.
(*S. Brandan*, 546, Michel.)

Car j'ai la dolor apris,
Les angoisses et les *hans*,
Por quoi je sui si mal soffrans.
(BLOND. DE NEELLE, *Chans.*, XXVII, Tarbé, p. 53.)

Tant nos a fait de paines, de *hanz* et de travaus.
(*Quat. fils Aymon*, Richel. 24387, f° 36a.)

Se Dieus le descombre de *han*.
(*L'Escouffle*, Ars. 3319, f° 55 v°.)

De passion chiet cil en *hen*,
Par qui me sui ci tant tenuz !
(*Mir. de N.-D.*, VII, 66, A. T.)

Cf. AHAN et ENHAN.

2. **HAN**, interj., oui :

Est la Guillaume de Juliers,
Filz de la fille Gui le conte,
Qui bien set que ce contremonte,
Tout ne l'en die on hu ne *han*.
(G. GUIART. *Roy. lign.*, 13960, W. et D.)

Bret., Dinan, *han*, oui, assurément.

3. **HAN**, s. m.; *chanter a l'han de quelqu'un*, lui parler :

J'ay chanté a son *han*, j'ay parlé a luy. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 130, Roybet.)

J'ay chanté a son *han*, I have spoken with him. (COTGR., éd. 1611.)

4. **HAN**, voir OAN.

HANABLE, *-avle, hann.*, adj., labourable :

Terres *hanables*. (1311, Arch. JJ 46, f° 25 v°.)

Terres waingnavles et *hanavles*. (*Cart. noir de Corbie*, Richel. l. 17758, f° 38 r°.)

Terres *hannables*. (*Cout. de la ville de Peulle*, IV, Nouv. Cout. gén., I, 415a.)

HANAGE, *hann.*, s. m., récolte :

Seront tenus lesdis preneurs de admener tous les *hannages* desdites terres en la grange de ladicte maison. (1410, *Bail*, Arch. MM 32, f° 44 v°.)

— Droit sur les récoltes, les fruits :

A ledit sergent coustume prendre par chascun jour de marchié le *hanage*, c'est assavoir de chascune personne vendant en ladicte ville fruictaiges, haux, oignons et naveaulx, une poignee. (1458, *Denombr. de la Vic. de Conches*, Arch. P 308, f° 47 v°.)

De ceulx qui me doivent homage
Qui ne m'aportent mon *hanage*.
(*Farce des povres deables*, p. 6, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moral.*, *Serm. joy.*, I.)

Cf. AHANAGE et ENHANAGE.

HANAIP, voir HANAP.

HANAP, *anap, hanep, hampnap, hempnap, hanaip, hainep, henap, enhap, enap, henapt, hennap, henep, enep, chanap, chenap, hanat, hanax, henat, hennayt*, s. m., vase à boire ; tasse, quelquefois ciboire :

Tuit sont trosé et de vair et de gris,
De bones copes, de bons *henas* d'or fin,
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 107c.)

Ne porterai o moi ne vair ne gris,
Ne copes d'or, *haines* ne maizerins.
(*Ib.*, Richel. 19160, f° 26a.)

Haneps et copes.
(*Ib.*)

Or ne argent ne *hanais* maizerins.
(*Ib.*, f° 26c.)

Or e argent, pailes e dras,
Aneaus, coupes e *anas*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 28912, Michel.)

En coupes, en *hanas* d'argent
Aportent cler vin et piument.
(*Floire et Blanceflor*, 1e vers., 1053, du Méril.)

Sovent raporte on le vin
En copes, en *henas* d'or fin.
(*Parton.*, 10571, Crapelet.)

Yves le fiert en l'escut a compas,
Ausi le perce con ce fust uns *hanas*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 45c.)

Et a mon *henap* beverez.
(*Vie et mir. de la V.*, Richel. 22928, f° 3a.)

Cors, tu te fes roons et gras
En coupes d'or et en *enhas*.
(GEFF., .VII. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 178b.)

Lors s'atorna comme mesiel,
Henap ot, et potence et flavel.
(*Wistasse le Moine*, 1399, Michel.)

Joseph a en leur sas .I. *chenap* d'or bouté.
(*Bible*, Richel. 763, f° 239b.)

Touz cil qui vendent *henas* de madre ou de fust, ou escueles ou platiaus, hors de leurs hostieus au jour de samedi doivent .I. den. de tonlieu, ou qu'il vendent hors de leurs hotieus. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 2e p., XVIII, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Or ne argent, *chanap* ne cope.
(*Le Vescie a prestre*, 117, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 83.)

Sainz Georges prit le *enep*. (*Vie saint George*, Richel. 988, f° 82b.)

.I. *henep* plain de venin. (*Ib.*, f° 82a.)

Chacuns povres avoit escuelle et *henal* ou il recevoit ce que on li denoit. (*Blaquerne*, Richel. 763, f° 25 r°.)

Et lassai enqui .II. de ses serjanz et son *enap* et s'an alai vers Paris. (*Li Amiliez de Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 45.)

.II. *enas* de fust. (*Ib.*, p. 39.)

Un *henapt* de madre a pié d'argent. (*Invent.*, Av. 1290, Mureau, Arch. Meuse.)

Henas de madre doivent grant coustume. (1296, *Rentes d'Orliens*, Arch. Loiret.)

Que vous beuvez a si riches *hampnas* d'or et d'argent. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 37c.)

Hec parapsis, hic ciphus, hic crater, *hanap*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

En un grant *hanap* d'argent. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 151, Michel.)

Item, a demisele Margrite le Petite, pour che k'ele ait memoire de mi, le plus petit *hennap* d'argent ke j'ai. (1301, *Cart. de Flines*, p. 501, Hautcœur.)

Uns botoilliers auloit par la saule un *enap* en sa main. (Ms. Metz 262, f° 80c.)

Pour reffroidier l'*enap*. (*Ib.*, f° 80d.)

Tuit boivent a un *enap*. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 43a.)

Deux *hennas* d'argent. (An 1329, ms. du Poitou.)

Manage veut avoir voirre, godes, *henas*.
(*Dit de Menage*, 149, Trébutien.)

Et comanda que lui fust aporté lo *henap*. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, III, 21, Champollion.)

Et par aventure lui chai de la main et fu rout le *henap* en moult de pars. (ID., *ib.*)

Couppes, *hempnas*, joiaux a foison encharga.
(CUV., *Du Guesclin*, 16468, Charrière.) Var., *hanaps*.

16 *hennays* cailliers. (1352, *Compt. d'E. de la Font.*, Arch. K 41, f° 142.)

Or vous falent *hanaps* d'argent, d'or et de madere,... *hanaps* sourores, *hanaps* a piet. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 3a, Michelant.)

.XVI. *heneaulx* d'argent. (18 fév. 1394, *Inv. de mercier*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Par le dent Dieu, mal le pensates, car vous en beuvrez ung mauvais *hanap*. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 345, Bibl. elz.)

Veant ung petit enfant qui beuvoit de l'eaue en sa main, lors luy getta ung petit *hanax* qu'il avoit. (J. LEGRANT, *Livre de bonnes meurs*, f° 20d.)

Et si bevrons a plein *hanap*
De bon vin.
(*Farce du Coustur.*, Anc. Th. fr., II, 164.)

Les filles feurent bien aprises et a tous præsenterent pleins *hanatz* de vin Clementin. (RAB., l. IV, c. 54, éd. 1552.)

— Fig., comme calice :

Mei pere, se il est possible, que ce *hanap* trespasse de moi. (*Bible*, S. Matthieu, XXVI, 39, Richel. 1.)

— Partie d'une coupe, le vase :



Une autre couppe d'argent doré, dont le *hanap* est de jaspre rouge et dont le fruitelet du couvesclc est de troys serpentelles. (1380, *Inv. de Ch. V*, 1954, Labarte.)

— La contenance d'un *hanap* :

Un *hanap* de graine d'oygnon. (*Compte de l'hôtel Dieu de Baieux*, f° 114 r°.)

— *Hanap* était aussi le nom d'un astre :

Le quatorzieme de fevrier, l'astre nommé *Hanap* se leve. (COTEREAU, *Colum.*, XI, 2, éd. 1555.)

En Vendée, Fontenay, on dit *hanac* pour vase, panier. Suivant M. Le Héricher, à Guernesey *hanap* s'emploie encore pour vase à boire. Wall., *hèna*, verre à boire, partic. petit verre à liqueur ; namur., it., grand verre à boire. En rouchi, *hana* signifie coupe, écuelle, toute vaisselle en terre; au pluriel, *hanas*, batterie de cuisine, tous les petits ustensiles qui servent à la cuisine, de quelque matière et de quelque forme qu'ils soient. « I faut relaver les *hanas* », c'est à dire tout ce qui a servi au repas. (Hécart, *Dict. rouchi-franç.*) A Savigny-le-Temple, commune près de Melun, les vieillards emploient souvent cette phrase proverbiale : « Dans un grand *hana* on met ce qu'on a. »

Un village près d'Alençon s'appelle *Vingt-hanaps*.

HANAPEE, *hanappee, hanepee, haneppee*, s. f., la contenance d'un hanap, un plein hanap, plein un vase, une coupe, un gobelet :

Qui por la targe en ot bone sodee,
De bons deniers une grant *hanepee*.
(BERTRAND DE BAR-SUR-AUBE, *Girard de Viane*, p. 130, Tarbé.)

De vin plain une *hanepee*.
(JEH. AU RIS, *Mir. de S. Tortu*, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 258.)

Et quiconque donra a boire a un de ces meindres une *hanapee* de eawe froide soulement, el noum de un disciple, il ne perdra pas son loer. (*Bible*, ch. 10, v. 42, Richel. 1.)

Verse ci bonne *haneppee*.
(*Un Mir. de N.-D.*, de la fille du roy de Hongrie, *Th. fr. au moyen â.*, p. 509.)

Sous charge de *hanappee* et demye *hanappee* froment. (14 nov. 1549, *Jugem. de la court de Lesneven*, Finist., Cab. Fréd. Godefroy.)

HANAPEL, *hanep., henap., henep., - iel, chenepel*, s. m., dimin. de hanap :

Vus devez dire moun *hanapel*.
(G. DE BIBLESWORTH, 39, Meyer, *Rec.*, p. 362.)

Chascuns avoit son *hanepel*,
Moult povre estoient lor drapel.
(*Les trois Avugl. de Compiengne*, 17, ap. Méon, *Fabl.*, III, 398.)

.I. *hanepiel* de madre. (11 avr. 1339, *Test. chirog.*, Arch. mun. Douai.)

Un petit *hanepel* d'argent niellé. (1367, *Reg. aux test.*, ib.)

— Fig., le crâne :

Soubs les cornes, entor le *hanepel*,
Senglent estroit leurs testes d'un laz ou d'ung drapel,
Por leur front deffroncier et estendre la pel.
(JEH. DE MEUNG, *Test.*, 1273, Méon.)

Soubz la coiffe, entour le *hanepel*,
Lient estroit leur testes d'un laz ou d'un chappel.
(ID., *ib.*, Vat. Chr. 367, f° 23b.)

Entour le *chenepel*.
(ID., *ib.*, ms. Corsini, f° 160a.)

HANAPELEE, s. f., syn. d'*hanapee*, contenance d'un hanap :

Ansois li corroit l'iawe des eulz altreci espessement comme si l'en la versest a *hanapelees* sor son chief. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 82 r°.)

HANAPELET, s. m., dimin. de *hanapel* :

Je vos donoie plain .I. petit *hanapelet* d'une grant iaue. (*Moral.*, Richel. 12581, f° 376 r°.)

HANAPELIER, *hen.*, s. m., faiseur de hanaps :

Robert le *henapelier*. (*Lett. de la prieure de Fontaines à l'abb. de Fontev.*, de 1225 à 1250, Arch. M.-et-L.)

Millot le *hanapelier*. (1360, *Compte de taxes imposées pour la rançon du roi Jean*, Arch. KK 10a, f° 6 r°.)

HANAPERIE, *hanapperie, haneperie, haneprie, henaperie*, s. f., fabrication des *hanaps*, art de faire des coupes, des vases à boire :

Le suppliant qui est ouvrier de orfavrerie et de *hanapperie*. (1416, Arch. JJ 169, pièce 370.)

— C'était aussi un nom collectif pour désigner les hanaps :

Jak de France donne a Marie de Lambelle se feme le moitié de se *henaperie*. (*Test. de* 1326, Arch. mun. Douai.)

Le moitié de se *hanep.rie*. (*Test. de juill.* 1362, ib.)

Pots, poielles, tables, treteaux, banquiers, *haneprie*, linges, quarreaux, plats, escuelles. (BOUT., *Somme rur.*, 1e p., f° 115 r°, éd. 1486.) Le ms. porte *hanaps*.

S'ensyevent les joyaux, *haneprie* et aultres choses. (XVe s., *Cart. de Flines*, p. 911, Hautcœur.)

1\. **HANAPIER**, *- per, hanepier, hannepier, henapier, henepier, hennepier, chanapier*, s. m., étui destiné à renfermer le *hanap*, espèce de vaisselier où on le renfermait :

Cophini, *hanapers*. (*Gloss. de Neckam*, Scheler, *Lex.*, p. 88.)

.IX. hanas de masere en un *hanepier*. (Vers 1268, Arch. prov. de Gand, Rupelm., n° 118.)

Il puet estre serreuriers de laiton, a boites, a escrins et a *henapiers*, a tables et a cofres qui veut. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XIX, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Nus menestrieus dudit mestier ne puet ne ne doit fare nul *hennepier* qui ne soit de .III. cuirs nues tout de chief en chief, se il ne les fet ou de buef ou de vache sanz veel, se ce n'est a la fausse cerche. (ID., *ib.*, LXV, 6.)

Or faut paeles et trepier,
Hanap de madre et *henapier*,
Mortier, pestiel,
Lien a bers et le berceil.
(*Le Ditté des choses qui fallent en mesnage*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 168.)

— Le crâne, la partie de la tête où est la cervelle :

Sor le sorcil si roidement le fiert,
Ront li la char, froisse le *chanapier*,
En la cervele li a fait enconbrier.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 3a.)

Et dist Baudouinet : Sire g'i jouay hier (aux [échecs)
Tant que tout estonné en ai le *hannepier*.
(*Le Livre Oger de Dannemarche*, Mort Baudouinet, Brit. Mus. Bibl. reg. n°s 15 et VI.)

Tel cop ly a donné parmy le *hanepier*,
Que la ciervelle en fait a le tierre sainier.
(*Chev. au cygne*, 26096, Reiff.)

Eracle ala ferir droit sur le *hanepier*,
Qu'il ly en fait le sanc a le tierre rayer.
(*Ib.*, 29209.)

Que tout le fent desi el *henepier*.
(*Auberi*, Richel. 24368, f° 25a.)

A grant merveille esgardé ont
La teste de cel avresier ;
On peust bien el *hanepier*
Baigner un enfant de .v. ans.
(*Gilles de Chin*, 3322, Reiff.)

Si le lapida de pierres et ot le *hanepier* de la teste copé. (*Grand. Cron. de France*, l'Istoire du roy Phelippe de Valois, XLI, P. Paris.)

Craneum, *hannepier*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 4120, f° 122 v°.)

L'un traiche le musel, l'autre le *hanepier*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 38312, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Casque qui couvrait la partie supérieure de la tête :

Li rois Gir. a pris le *henapier*
Do viel Fro. qu'il ot molt correcié.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 240b.)

Le primerain fiert si de l'espee d'acier,
La teste an fist voler a tot le *henapier*.
(J. BOD., *Sax.*, XI, Michel.)

La coife ront du blanc hauberc doblier,
Le poil li rest enpres le *henepez*.
(RAIMB., *Ogier*, 11482, Barrois.)

La teste en prent a tout le *henepier*.
(*Auberi*, Vat. Chr. 1441, f° 3b.)

Puis en feri un autre des piez u *hanepier*.
(*W. de Monbrans*, ms. Montp. H 247, f° 175d.)

2\. **HANAPIER**, *hann., hanaper*, s. m., faiseur de hanaps :

Cipharii, *hanapiers*. (J. DE GARL., ms. Bruges 546, ap. Scheler, *Lex.*, p. 55.)

Del *hanaper* de sa chancellarie. (*Stat. de Richard II*, an X, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Jean le Lieur, *hannapier* et orfevre. (1417, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, t. II, p. 199, Douët d'Arcq.)

Nom propre, *Hanappier*.

HANAPIN, *henapin*, s. m., petit hanap :

.I. petit *henapin* de madre a pié d'argent. (1307, *Mobil. des Templ. du Baill. de Caen*, Arch. J 413, pièce 29.)

HANASKEURE, voir HARNASCHEURE.

HANAT, voir HANAP.

HANAVLE, voir HANABLE.

HANCE, voir HANSE.

HANCÉ, voir HANSIÉ.

HANCEPELEE, s. composé, employé comme terme d'injure :

Amis, quant m'en taisoie, tant estoit airee (ma [femme]
Que d'air m'apeloit : ribaut, *hancepelee*.
(*Dit de Ménage*, 213, Trébutien.)

HANCER, voir HANSER.

HANCETE, voir HANCHETE.

HANCHE, s. f., croc en jambe :

S'aucune chose desirez
A vostre bien, quant l'escriprez,
Paine mectray d'entente franche
Que l'ayez de croq ou de *hanche*.
(*Poés. de Charles d'Orl.*, p. 219, Champollion.)

Cf. HANCHIER 1.

HANCHETE, *hancete*, s. f., dimin. de hanche :

Basse avoit la *hanchete*.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 29 v°.) Krœb., 2015, *hancete*.

La *hanchete* tendre, soeve a manoier.
(*Siege de Barbastre*, Richel. 24369, f° 126 r°.)

1. **HANCHIER**, v. n., donner un croc-en-jambe :

Je gageray a toy un pot de vin que je te abatray dedens trois foiz, mais que tu me laisses *hanchier* ou croquier a cascune fois. (1397, Arch. JJ 151, pièce 368.)

2. **HANCHIER**, v. a., s'emparer de ?

Se chil ki est pris n'a dont paier les .XII. d. de jor, chil ke le fait metre les paiera por lui et *hanchera* son kateil. (XIII° s., *Ban*, Arch. S.-Omer, Cart. A B XVIII, 15, f° 55.)

HANCOTE, s. f. ?

Si que ton corset ne ta cote
Ne fachent plique ne *hancote*.
(*Clé d'amour*, p. 13, Tross.)

HANDELER, -*eir*, v. a., balayer :

Li clostrier doient faire *handeler* lor clostre lo grant macredi de Pasque, et a la commemoration saint Pol faire *handeler* et jonchier. (*Censier de S. Paul*, f° 7 v°, sans date, XIII° s., Arch. Mos.)

Li doiens de Montigney doit *handeleir* lou chancel de Nostre Dame la Ronde lou jour dou grant jeudy. (*Droit de la vowerie de Montigny*, ms. Metz 46, p. 124.)

— Fig., nettoyer :

Et j'ai panceit de nuit en mon cuer, et je me suis exerciteit et occupeit, et *handeloie* et nettioie mon esperit. (*Ps.*, LXXVI, Maz. 798, f° 184 v°.) Lat., Et exercitabar, et scopebam spiritum meum.

On dit encore à Metz, *handler*, pour signifier balayer, nettoyer; patois de Fillières, *handlaie*. Ardennes, Mouzon, *handeler* l'écurie, enlever avec un croc le fumier qui est dans l'écurie.

HANDHOUDER, s. m., sorte de magistrat municipal en Flandre :

Savoir faisons... de par les *handhouders* et cueriers de nostre chastellenie de Furnes. (1410, *Ord.*, IX, 588.)

HANDUITEUR, s. m., espèce de professeur dans une académie de jeux de hasard et d'adresse, tels que dés, cartes, trictrac, boules, quilles, etc. :

Jehan Haguenee, brelengheur et *handuiteur*, fu navré... S'en encoupa le page Mailolin de Bours, d'une espee. (1443, *Registres aux playes de loy de la ville de Douai*, f° 189 v°, ap. Roq., *Suppl.*)

HANE, s. f. ?

Pour .I. c. de *hanes* a pallette pour clauwer ploncq a masieres sour l'avant pié a le porte du Moliniel. (1417, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les *hanes* et le chandelier de le songnye de le Vierge Marie. (*Ib.*)

Ung coffre, une *hane*. (*Ib.*)

1. **HANEBANE**, *hannebanne*, s. m. et f., jusquiame :

Jus de *hanebane*. (*Le grant Herbier*, f° 79 r°, Nyverd.)

Des semences de jusquiame ou *hanebane*. (A. DU MOULIN, *Quinteess. de toute chos.*, p. 60, éd. 1549.)

Hannebanne. Dangereuse, mort aux oisons, veneneuse, meschante. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Hyoscyamus, du *hanebane* ou jusquiame. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

La *hannebanne*, que l'on nomme la mort aux oisons. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, l. I, c. XVI, éd. 1597.)

2. **HANEBANE**, *hennebenne*, s. m., vaurien, mauvais sujet :

Qu'on voist par connestablies savoir quels gens il y a, comment ilz sont armes et que les *hanebanes*, dont il y a plusieurs, on ne sueffre point aler par le ville armes. (27 oct. 1411, *Reg. aux Consaux*, Arch. Tournai.)

Tous les pays gisoient subjects a gens de huiseuse, compaignons de la facque, houvers, putiers, ruffiens, *hennebennes*, buveurs de vin et gasteurs de draps, qui nes estoient pour boire eaue et mener la charrue. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 171, Buchon.)

HANEDE, voir HAMEDE.

HANEGHET, s. m. ?

Janin, dy lui va qu'il achate
Des *haneghetz* et des perdriz
Pour le soupper.
(*Poés. fr. de G. Alione*, Farsa del Franzoso.)

HANEHOST, s. m., délateur :

Ung *hanehost*, qui est a dire ung accuseur de gens. (1460, Arch. JJ 189, pièce 429.)

HANEKOKE, -*kocke*, s. f., sorte de fruit.

Li sommiers de nois, o. De *hanekokes*, o. (1328, *Tarif de tonlieu*, Arch. S.-Omer CXCIX, 4, n° 69.) Var., *hanekockes*.

HANEL, s. m., doloire :

Nus chapuiseur ne puet... viez sele rapareillier ne a coutel ne a aisse, c'est a dire *hanel*. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1° p., LXXIX, 6, Lespinasse et Bonnardot.)

HANELER, voir ANELER.

HANELET, adj., alénois :

Le cresson *haneletz* est une herbe de laquelle nous usons en la sallade. Il est chaud et sec au tiers degré, et est en vertu forment semblable a eruca. (*La Nef de santé*, f° 31 r°, éd. 1507.)

HANELISSEMENT, s. m., respiration pénible, embarrassée, pressée, essoufflement :

Se la plaie est ou dyafragme, la percutions est pres des petites costes, et est li *hanelissemenz* granz et espes o tout grant dolour et grant souspir. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 14ª.)

Et est li *hanelissemenz* hastis. (ID., *ib.*, f° 14ᵇ.)

Cf. ANELER.

HANELLE, s. f. ?

Ceulx que le roy avoit ordonnez et establiz pour garder ses chasteaux, ses bailliages, ses offices et ses pors sur mer, ses *hanelles* et ses passages. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 208 v°.)

HANEPEE, voir HANAPEE.

HANEPEL, voir HANAPEL.

HANEPERIE, voir HANAPERIE.

HANEPIER, voir HANAPIER.

HANEPRIE, voir HANAPERIE.

HANEQUIN, s. m., sorte de jeu de cartes :

L'on joue au *hanequin* et au franc ju. (1464, *Lett. de Jan de Lannoy*, dans le *Cabin. histor.*, 1875, p. 241.)

1. **HANER**, *hanner*, *hinner*, v. n., hennir :

La vespree quant fait serain,
Sor la rive met son polain
Qui de faim comence a *haner*.
(*Image du monde*, ms. Montp. H 437, f° 104 v°.)

Le cheval *hinne*. (BONIVARD, *Adv. et dev. des leng.*, éd. 1857.)

— Inf. pris subst., hennissement :

L'*hanner* des chevaux. (JOUB., *Err. pop.*, 1re p., IIII, 2, éd. 1579.)

2. **HANER**, *hann.*, *hen.*, *henn.*, v. a., labourer, cultiver :

On parole de batre et de vanner,
Et de foir et de *hanner*,
Mais ces deduis trop me desplaisent.
(*Recueil de Motets*, I, 277, Raynaud.)

Il n'y a que deux jours que nous y *henasmes* la chocque, nous y copasmes le may. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 5 v°.)

C'est un povres homs, nez de petites gens de labour, qui encore *hanent* terres en nostre pays. (CRIST. DE PIZAN, *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, 3e p., ch. XIX, Michaud.)

Y avoit ja en mey fevrier beaucoup d'avoinne *hannee*. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1481, Larchey.)

Il fit ung aussy bel temps pour *henner* qu'il avoit fait, passé .X. ans. (ID., *ib.*, an 1486.)

Et si aucun homme ou femme avoient terres gissantes a marches, venir peult au



seigneur et dire faire : faict celle terre a *haner*. (*Coutumes d'Orchies manuscrites*, p. 263, ap. Hécart, *Dict. rouchi-franç.*)

Haner se dit encore dans le district de Valenciennes.

Cf. Ahaner et Enhaner.

HANESCHIER, voir Harnaschier.

HANETTE, s. f., mot obscur paraissant signifier fille coquette :

Il n'est maignon ne *hanette*,
Qui ne vieste la heuquette.
(*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 344.)

HANGE, voir Haenge.

HANGEMAN, s. m. ?

Et furent chivauchaunz entur luy sis turmenturs a la furme de le deble atiretz et le un mena saen freyn et le *hangeman* sa chevestre. (Ms. Brit. Mus. Cotton, Nero, C. V, f° 241.)

Ce mot obscur et certainement altéré est peut-être une forme de *hoveman*, capitaine.

HANGNER, voir Haigner.

HANICROCHE, s. f., arme ancienne, sorte de croc servant à détruire les murs :

Esguisoient vouges, picques, rancons, halebardes, *hanicroches*, volains, lances, azesguayes. (Rab., l. III, prolog., f° 5 v°, éd. 1552.)

HANICROCHEMENT, s. m., accroc ou difficulté qui se rencontre inopinément dans une affaire :

Les *hanicrochemens* des confesseurs. (Rab., *Pantagruel*, ch. vii, éd. 1542.)

Les petitz *hanicrochemens* sont cachez soubz le pot aux roses. (Id., *ib.*, ch. xii, éd. 1542.)

Envelopper leurs quenouilles, confondre leurs *hanicrochements*. (Du Fail, *Baliv.*, p. 115, Guichard.)

HANICROCHER, v. a., accrocher :

Pimpeloter leurs tabourets, *hanicrocher* leurs moustardiers. (Du Fail, *Baliv.*, p. 115, Guichard.)

HANKER, v. a., suspendre :

Et o chou chil i *ei hanket* mi sieail. (1133, *Test. conjonct. de Renaud*, etc., Tailliar.)

HANNABLE, voir Hanable.

HANNAGE, voir Hanage.

HANNE, s. f. ?

Je vous veux premierement apprendre cinq ou six mots d'un langage que j'ay appris a la cour du grand Coesre, du temps que j'estois parmy les mattois, cagoux, polissons, casseurs de *hannes*. (Cte de Cramail, *Com. de Prov.*, II, v, Bibl. elz.)

HANNEBANNE, voir Hanebane.

HANNEPIER, voir Hanapier.

HANNER, voir Haner.

HANNETONNIERE, s. f., revenu produit par les hannetons :

Toute ma cacqueroliere, ensemble ma *hannetonniere*. (Rab., III, v, éd. 1552.)

HANNON, s. m., coquille de la charrue :

Ainsi que le suppliant ahennoit sa terre, rompi un *hannon* ou piece de sa charrue, (1449, Arch. JJ 176, pièce 686.)

HANNONÉ, part. passé, se dit des chiens auxquels on suspend un bâton autour du cou pour les empêcher de courir :

Nul ne pœult cachier ne voller a bestes ne oysiaux sauvaiges, tenir ne mener chiens sans estre accouples ou *hannones*. (1507, *Prév. de Montreuil*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, 643, Bouthors.)

HANNOUART, voir Hanouart.

HANOIER, s. m., porteur de sel du grenier de Paris :

Et apres eulx, les vingt quatre porteurs de sel de la ville que l'on appelle *hanoiers*, et aussi les sergens de la douzaine, tous vestuz de noir. (1498, *Ord. pour les funérailles de Charles VIII*, Techener.)

Cf. Hanouart.

HANON, *hannon*, s. m., sorte de poisson, le merlan ou le merlus :

Hados et oitres et *hanons*,
Et congres qui sont gros et lons.
(*Bat. de Karesme et de Charnage*, 447, ap. Méon, *Fabl.*, IV, 94.)

Hanons au cyvé. (*Ens. p. apareil. viand.*, Bibl. de l'Ec. des ch., 5e sér., I, 223.)

De la mer nous vienent... moules et *hanons*. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 5a, Michelant.)

Morues, moules, oistres, *hanons*, pourpois, crapois. (1351, *Ord.*, ii, 424.)

Vers la fin de karesme vint des *hannons* de fois a autres. (*Journ. de Paris sous Ch. VI*, an 1418, p. 53, ap. Ste-Pal.)

Nom de lieu :

Et (es) loges des *Hanons* ne as Hanonnieres nous n'i avons riens. (1248, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f° 316 v°.)

HANOUART, *hann.*, *hanouer*, *henouart*, *-ard*, *honouart*, s. m., porteur de sel du grenier de Paris ; les *hanouars* étaient, de temps immémorial, en possession de porter à St-Denis les corps des rois morts :

Les *honouars* porteurs de sel. (1350, *Ord.*, ii, 374.)

Et estoit ledit corps porté en une litiere par les *henouars* de Paris. (J. de Troyes, *Chron.*, an 1461, éd. 1620.)

Apres, le corps dudit roy, lequel estoit couvert d'un pouelle de drap d'or bien riche en une littiere, laquelle portoient six vingts *henouars*. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. 288.) Var., *hanouars*. (Ed. 1617, p. 249.)

Ensuite les officiers que l'on appelle en françois les *henouars* mirent sur leurs espaules, selon la coutume, le corps de ce roi de bonne mémoire. (Id., *Chron. du règne de Charl. VII*, 1er essai, I, 10, Bibl. elz.)

Apres, marchoient douze *hanouers*, porteurs de sel. (*Extr. des reg. du Bur. de la ville*, Arch. cur., 1re sér., t. III, p. 435.)

Aprez estoit portee l'effigie du roy par dessoubz par les *hannouars* de Paris qui ont ce privilege. (1559, *Convoy et obseques de Henry II*, ap. Felibien, *Hist. de Paris* IV, 790b.)

Par privileges, les *hanouars* dudit Paris, qui sont porteurs de sel, portoient par dessous lesdits cercueil et effigie. (Du Tillet, *Rec. des roys de France*, p. 341, éd. 1607.)

Les vingt quatre mesureurs de sel, les vingt quatre *henouards* porteurs de sel. (Gilles Corrozet, *les Ant. de Paris*, p. 240, éd. 1608.)

Se disait encore au xviie s. :

Les jurez *hannouards* porteurs de sel, porteront le sel, tant du batteau au grenier, que du grenier es maisons des bourgeois, et seront tenus de fournir aux jurez mesureurs de radoires. (*Ord. de L. XIV concern. la jurisd. des Prév. des March.*, c. 26, art. 1.)

HANOUER, voir Hanouart.

HANQUE, s. f. ?

De son escu li trencha un quartier,
Et un des pans de son hauberc doblier,
Et de la *hanque* del esperon du pié.
(Raimbert, *Ogier*, 2831, Barrois.)

HANRY, voir Hari.

HANS, voir Hanst.

HANSAC, s. m., coutelas, poignard :

E fist prendre le pople de la cited, si fist de serres detranchier e de chars ferrez defuler, e de *hansacs* desmembrer e detrencher. (*Rois*, p. 162, Ler. de Lincy.) Lat., divisitque cultris.

Cf. Hansart.

HANSAGE, *ansaige*, s. m., droit que l'on payait pour être associé à la hanse; par extens., toute sorte de droit qu'on est obligé de payer :

Envers Deu n'a point de *hansage* :
Qui mielz le sert et plus le dote,
Mielz est de lui sanz nule dote.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 214d.)

Or l'ay cy amenet par devant le barnage,
Si pues faire de lui ton bon sans nul *hansage*.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 185 v°.)

Pourront ledit maistre et compaignon dudit mestier faire paier a cellui qui aura fait ledit serement, et qui nouvellement voudra tuer et vendre char, son *ansaige* raisonnable selon son pouvoir et faculté, avant que il ne puisse ne doie tuer ne vendre char. (1381, *Ord.*, vi, 608.)

HANSAGER, v. a., affronter, braver :

Si vus cel rei ne guerreiez ki par tel vus *hansage*,
Ne devez tenir terre ne nul seignurage;
Ainz devez al fiz Mahalt servir en servage.
(*Chron. de Jord. Fantosme*, 381, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

HANSART, *-ard*, s. m., coutelas, poignard :

Le *hansart* et l'escorcheor.
(*Parton.*, 5128, Crapelet.) Impr., *hausart.*

Hic ansardus, *hansard*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

... D'un tel deuil fut ce rustique esprins
Vers le serpent qu'un *hansart* il a prins
Dont l'a navré, et jusqu'au sang blessé.
(Guill. Haudent, *Fabl.*, 137, 1re série, Lormier.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *hansart*, hachette ou couperet à débiter la viande Bessin, *hansart*, scie à main.



Cf. Hansac.

1. **hanse**, *hansse, hance*, s. f., la réception de quelqu'un dans la compagnie de quelques marchands, avec certaines cérémonies, et le droit que l'on payait pour être admis dans cette compagnie, pour être reçu maître d'un métier :

A Rouen on désignait sous le nom de *hanse*, tantôt la maison où se réunissaient les bourgeois pour l'élection des magistrats, tantôt certains droits qui se prélevaient sur les marchandises venant par eau. Le maire affermait le droit de percevoir cette taxe à un bourgeois qui prenait le nom de hansier de la ville. (Chéruel, *Hist. de Rouen*, II, 374.)

Le dit maire ne sera chargié de recevoir nules des rentes ne des revenues de la ville, exceptees tant seulement les *hances*, les forfaitures. (1320, *Ch. de Ph. V*, Arch. mun. Rouen, tir. 2, nº 1.)

Quant ilz voudront ouvrer d'eulz mesmes, et en leur œuvre, ilz iront devers le viconte ou son lieutenant, en la presence des diz gardes; et pour leur *hansse*, payeront .xx. solz tourn. au roy, excepté les fils et filles des maistres et maistresses, qui ne payeront que demie *hansse*. (1390, *Reglem. pour le mest. des filass. de Rouen*, Ord., vii, 357.)

Que nul ne s'entremette de tenir estal publique de boucherie, ne l'exercer comme maistre, s'il n'a esté autreffois ou qu'il soit cy apres examiné, experimenté et trouvé ydoine, et comme tel reçu et passé maistre dudit mestier, par les maistres gouverneurs de la boucherie de Reims, et qu'il ait fait son devoir et paié sa *hance* et maitrise. (1467, *Stat. de la corpor. des bouchers de Reims*, Arch. législ. de Reims, 2ᵉ p., vol. I, p. 990, Doc. inéd.)

Un marchand sans *hanse*, qui n'est pas hansé. (Duez.)

— Fig., à peu près comme tribut :

Ou feu d'enfer tot main a main
Lor covendra paier la *hanse*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., fº 206ᵃ.)

Lille, *hanse*, ligue, alliance.

2. **hanse**, s. f., sorte de mesure :

Pour avoir livré nœuf *hanses* emploiez a mesurer l'ouvraige de pavement fait en ladite ville. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. l. 12016, p. 151.)

1. **hanser**, *anser, hancer*, verbe.

— Act., recevoir dans un corps de métier :

Quant aucun varlet vouldra lever son mestier ou ouvroer de soy comme maistre, il *sera* premierement *hansé*. (1382, *Ord.*, vii, 743.)

— Neutr., se présenter au lieu où se tiennent les associés de la hanse, et où sont les gardes du métier :

Et loit au prevot dudit Maisieres... les contraindre (les marchands) a *hancer* au dit et ordonnance dudit prevot. (*Stat. de l'échev. de Mézières.*)

Que tous tixerans en personne viennent *anser*, et apportent ou facent apporter avec eulx tous les draps qu'ilz auront tissu, et que a eulx soit ou soient baillié ou bailliees lesdis draps ou drap par les gardes du mestier, et non a autres. (1399, *Reglem. p. les draps*, Ord., viii, 336.)

— *Hansé*, part. passé et s. m., membre d'une hanse :

Ung chascun pourra faire venir toutes manieres de vins aval l'eaue, pour vendre en ladicte ville de Paris, au dessus des pons d'icelle, sans congié, sans hance et sans compaignie françoise; mais qui voudra avaler lesdis pons, il faudra que celui a qui seront iceulx vins, soit *hancé* et bourgois de Paris; et s'il n'est bourgois de Paris, avec la hance il aura compagnie françoise. (*Réglem. gén. pour la jurid. du prév. des march.*, fév. 1415.)

2. **hanser**, v. a., vendre :

Au soir danse
Qui matin *hanse*.
(xviᵉ s., Bouvelles, *Prov.*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, II, 76.)

hanseus, voir Ainsos au Supplément.

hansier, *hanssier*, s. m., bourgeois auquel était affermé le droit de percevoir une taxe sur les marchandises venant par eau :

Seront tenus les dits courtiers d'annoncer aux *hanssiers* de la ville les noms de tous les marchands de dehors amenant marchandises qui ne seront hanses. (1405, *Statuts des Courtiers de vin*, ap. Ouin-Lacroix, *Hist. des anc. corporations de Rouen*, p. 607.)

Seront tenuz lesdits courretiers et chascun d'eulx d'annoncer aux *hanssiez* de ladicte ville de Rouen les noms de tous les marchans de dehors qui amenront marchandise qui ne seront hanssez. (1405, *Stat. des Courtiers de vin de Rouen*, Ord., IX, 69.)

hanst, *hans*, s. m., poignée :

Prist sen espee qui estoit de Bourdiaux, bonne et legiere et roide asses, et l'apuigna par le *hans* en levant le main pour jetter en passant a l'escuier, sicomme il fist. (Froiss., *Chron.*, V, 431, Kerv.)

Et le apoigna par les *hans*. (Id., *ib.*, p. 450, 2ᵉ réd.)

Selon Scheler, il faudrait lire *haus*, qui serait une var. de *heut*.

— La longueur d'une lance :

Issi en tele manere
Que un *hanst* de terre
N'esteit pas a cele feiz
Entre Dermod e les Yrreis.
(*Conquest of Ireland*, 756, Luard.)

Cf. Hanste.

hanste, *anste, hante, ante, ente, ainte, hainte, haunste*, s. f., bois d'une arme ou d'un outil, d'un instrument, manche, lance :

De sun algeir ad la *hanste* crollee.
(*Rol.*, 442, Müller.)

Dreites cez *hanstes*, luisent cil espiet brun.
(*Ib.*, 1043.)

Pren escut e *hanste*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, xxxiv, 2, Michel.)

En la splendur de la tue fuildrante *hanste*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., Cantic. Habac., 17, Michel.)

Brandist la *hante* do roit espiet bruni.
(*Les Loh.*, ms. Montp., fº 97ᵇ.)

La veissiez tante *hante* brisier.
(*Ib.*, fº 39ᵈ.)

Brandist la *hante* de l'acier poitevin.
(*Gar. le Loh.*, 1ᵉ chans., xiii, P. Paris.)

Hounstes lever, lances brandir.
(*Rou*, 3ᵉ p., 3947, Andresen.) Var., *haintes*.

Et fu armes d'auberc et d'yaume chier,
De bone espee et de hiaume d'acier,
Et porte droite la *hanste* de pomier.
(*R. de Cambrai*, 7753, A. T.)

Et ont brandi les *hanstes* de pomier.
(Raimbert, *Ogier*, 10030, Barrois.)

Sire, vus me desistes en le cité de l'Alainte
Que bons rois conquerere doit ades porter *ainte*.
(*Roum. d'Alix.*, fº 80ᵃ, Michelant.)

Tant com tint l'*anste*, l'abat mort craventé.
(*Jourd. de Blaivies*, 205, Hoffmann.)

Grosse iert la jambe com l'*ente* d'un jeldon.
(*Aumont et Agrav.*, Richel. 2495, fº 91 vº.)

Ses pere une *hante* li donne.
(*Gilles de Chin*, 234, Reiff.)

Et mainte *hante* peçoier.
(*Ib.*, 900.)

De l'*ante* roide de sa main
Si roidement abatu l'a
Plus de .iiii. fois se pasma.
(*Ib.*, 937.)

Des autres lances s'entrequierent
Hantes, hiaumes, et s'entrefierent.
(*Rom. de Ham*, ap. Michel. *Hist. des Ducs de Norm. et des Rois d'Angl.*, p. 294.)

A icele parole ai la *ante* brandie.
(*Floov.*, 275, A. P.)

Sor l'*ante* de l'espié s'est li bers apuiez.
(*Ib.*, 2391.)

Hantes a marchant doivent en charete .ii. den., a beste ne a col noiant. (Est. Boil., *Liv. des mestiers*, 2ᵉ p., ii, 86, Lespinasse et Bonnardot.)

Espee de justice, *hanste* roide sanz ploier. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., fº 155ᶜ.)

Pris une corde qui pendoit a un laz et la loie a une des *hantes* qui laienz estoient pour porter les ensegnes en rouvoisons. (*Ib.*, fº 178ᵈ.)

Et saisit ung espié dont l'*ente* fut moult fort.
(*Girart de Ross.*, 3831, Mignard.)

Et quant le sanglier vient a lui, il ne doit mie tenir la *hante* dessoubz l'aisselle pour mieulx asseoir son coup. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, fº 84ᵃ.)

Mais quant il l'aura feru, il doit mettre la *hante* dessoubz l'aisselle. (*Ib.*)

Puis s'en vint a le baniere son frere, qui estoit d'or a un lyon de sable couronnet et endentet de geules, et le prist par le *hanste* et le leva contremont. (Froiss., *Chron.*, IV, 120, Luce.)

Les *hanstes* des glaives furent fortes, point ne briserent. (Id., *ib.*, Richel. 2646, fº 48ᵇ.)

Les *hanstes* estoient fortes et les fers durs. (Id., *ib.*, fº 49ᵃ.)

Ce serpent s'entortillant a l'entour de l'*ante* de son baston. (Du Pinet, *Dioscoride*, VI, Proesme, éd. 1605.)

J'avois une pertuisanne, dont je me defends contre ce chien seulement de la *hante*. (G. Bouchet, *Serees*, II, 58, Roybet.)

Que les *hantes* seront des lances vermoulues.
(Vauq., *Art. Poët.*, iii, éd. 1605.)

Il n'a pas mesme oublié les clous qui sont comme serpentant a l'entour de la



hante, car les plus pres de la lame aussi bien que le bois, sont tachez de sang. (D'Urfé, *Astrée*, I, xi.)

— Tige :

L'ancuse croist enclinee et pressee en terre et a les fueilles espineuses et si n'a point de tronc ne de *hante*. (*Jard. de santé*, p. 32, impr. la Minerve.) Impr., *hance*.

Au dix-septième siècle, *hante* se disait encore à côté de *hampe* :

On demande encore s'il faut dire la *hampe*, ou la *hante* d'une halebarde. On dit l'un et l'autre, mais *hampe* est incomparablement meilleur et plus usité. Il est tellement en usage, que quelques-uns de la compagnie, où ce doute a esté proposé, s'estonnoient qu'on le demandast. (Vaugelas, *Remarques*.)

Norm., *hante*, manche d'un fouet.

HANSTEE, s. f., la longueur d'une lance :

Contremont le jeta plus d'une grant *hanstee*.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 124c.)

HANSTER, v. a., publier, en parlant de bans :

Li prestres fait ses bans *hanster*
Et dons li pramet a donner.
(*Du Vallet qui se met a malaise*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 166.)

HANSTIER, *hantier*, *anstier*, *antier*, *-iere*, s. m. et f., fabricant, fabricante de *hanstes*, de bois de lances :

Gaufridus le *Hantier*. (1237, *Cens. Grand-Beaulieu*, p. 136, Arch. E.-et-L.)

Et li tiers
A a non Adans li *anstiers*.
(A. de la Halle, *li Jus Adan*, Coussemaker, p. 305.)

Hé ! sire Pierre li *antiers*...
(*Congé Baude Fastoul*, 49, Méon, *Fabl.*, I, 113.)

Adams l'*anstiers*.
(*Ib.*, 505, p. 128.)

Sarain l'*anstiere*.
(*Ib.*, 564, p. 130.)

Dame Rasse li *anstierre*.
(*Poët. ms. av. 1300*, t. IV, p. 1373, Ars.)

HANT, s. m., hantise, fréquentation, accointance :

Sunt se nettement guardé tes vadlez, e meimemant de *hant* de femme ? (*Rois*, p. 83, Ler. de Lincy.)

Que eles (les eglises) ne soient deguerpies et esnuees... de tout *hant* de gent et de toutes assemblees de clers. (*Code de Just.*, Richel. 20120, f° 21 v°.)

Hant de femme. (*Secr. d'Arist.*, Richel. 571, f° 133d.)

A pechier fait attraire le *hant* de folle compaignie. (*Tombel de Chartrose*.)

— L'endroit où l'on hante :

Le temps ou l'on peult mieulx trouver le *hant* des faisans, c'est quand il a negié. (*Modus*, f° 127 v°, Blaze.)

Hant s'emploie encore pour dire fréquentation, en Normandie, Avranchais.

HANTABLE, *-avle*, adj., fréquenté :

Et si est (la roche) el plus sauvage liu et u on mains hante qui soit el liu de mer *hantavle*. (*S. Graal*, II, 339, Hucher.)

Les voies ki sunt *hantable*. (P. de Font., *Cons.*, xxxii, 15, var., Marnier.)

— Domicilié, demeurant :

Et tantost le manderent pour ce qu'il estoit *hantable* en la ville de Gand. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2644, f° 346 v°.)

HANTAGE, s. m., fréquentation :

Par le *hantage*
D'orgueil.
(Christ. de Pis., *Poés.*, Richel. 604, f° 30 r°.)

HANTAL, s. m., bois d'une lance, d'un épieu :

Et rembrace l'escu a son senestre bras,
Et empoigne l'espié dont gros est li *hantas*.
(*Veus dou Paon*, Richel. 1554, f° 22 r°.)

Cf. Hanste.

HANTANCE, *- anse*, *entance*, s. f., fréquentation, commerce, habitude d'aller quelque part ou de faire quelque chose :

Je estoie retrais de l'aprochier et du hantement des nobles femmes par la *hantanse* des estudes. (J. de Meung, *Ep. d'Abeil. et d'Hel.*, Richel. 920, f° 10 v°.)

La continuelle *hantance* des gens entour les oliviers les empire. (Frere Nicole, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 55 v°, éd. 1516.)

— Habileté acquise par l'usage fréquent de quelque chose :

Par l'*entance* des armes.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604.)

Par la *hantanse* des armes. (J. de Meung, *Trad. de l'art de cheval. de Veg.*, Ars. 2915, f° 3 r°.)

HANTE, voir Hanste.

HANTEIS, *hantis*, s. m., exercice, usage:

Par le *hanteis* des armes. (J. de Meung, *Trad. de l'Art de cheval. de Veg.*, Ars 2915, f° 8 v°.)

Par l'usage et le *hanteis* de noer. (Id., *ib.*)

— Lieu que l'on hante :

Toz jors ai esté pautoniers
Et aloie molt volontiers
La ou je savoie *hantis*
De jelines et de pocins.
(*Pel. Renart*, p. 412, var., Martin.)

Cf. Hantin.

HANTELEURE, s. f., manche d'un fléau à battre le blé :

L'un prit la *hanteleure*, et l'autre la verge d'icelui. (*Mém. de la Ligue*, t. III, p. 719.)

HANTEMENT, *hint.*, s. m., hantise, fréquentation :

Note que *hintement* d'un an ne sofist pas a consentement de mariage, c'est voir la ou aucune se consent. (*Liv. de jost. et de plet*, x, 2, §. 11, Rapetti.)

Le fol *hintement* a ceus qui pledent, et a ceus a qui l'en plede, est aucune foiz refrenez par paine. (*Ib.*, xviii, 24, §. 6.)

De fouir le *hantement* des hommes. (*Le Mir. historial*, Maz. 557, f° 18 v°.)

Hantement, frequentatio. (Duez, *Compend. gramm. gallicæ*, p. 191, éd. 1663.)

— Exercice, usage :

Hantement d'armes. (J. de Vignay, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 8c.)

— Habileté :

Le mire de legier *hantement*. (Mondeville, *Chir.*, Richel. 2030, f° 33.)

HANTERIE, s. f. ?

Hermanricus de la *Hanterie*. (1237, *Cens. Grand-Beaulieu*, p. 134, Arch. E.-et-L.)

HANTEUR, s. m., celui qui hante, qui fréquente :

Hanteur de tavernes. (A. Du Moulin, *Chirom.*, p. 147.)

Hanteurs de tavernes. (G. Bouchet, *Serees*, III, 103, Roybet.)

A été repris au xixe s. :

Le voilà qui causait avec l'élégance et la grâce d'un *hanteur* de Versailles ou de Trianon. (J. Janin, *Journ. des Débats*, 6 nov. 1865.)

Norm., *hantour*, comme dans les *Esprits hantours*, ou revenants. (Le Héricher, *Gloss. norm.*)

HANTIE, s. f., compagnie :

Car la vostre *hantie* ne vuelhe plus nient.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, II, 1083, Scheler, *Gloss. philol.*)

HANTIER, voir Hanstier.

HANTIN, s. m., lieu que l'on hante, ou bien hantise, accointance :

E aloie moult volentiers
La ou je savoie *hantins*
De gelines et de poucins.
(*Confess. Ren.*, Richel. 837, f° 47a ; Méon, v. 13020.)

— Séjour :

Ne sçay qu'il y a a redire
N'en quel lieu il prent son *hantin*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 17471, G. Paris.)

Cf. Hanteis.

HANTIR (se), v. réfl., se jeter sur quelqu'un, l'attaquer :

Paroles contencieuses se murent entre icellui Aleaume d'une part et feu Jehanne Burelle... d'autre part, et *se hanti* la dite deffuncte au dit Aleaume par plusieurs foiz, dont il fu esmeuz et courrociez. (1376, Arch. JJ 109, pièce 317.)

HANTIS, voir Hanteis.

HAON, interjection :

Toz tens groignoient com gadiaus
Qui dit ades : *Haon, haon*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 206b.)

HAOR, *haour*, *aour*, *haur*, *haior*, s. f., haine, rancune :

..... Mais par une *haur*
Nel voleient receivre li duc ne li cuntur.
(Wace, *Rou*, 2e p., 1530, Andresen.)

Mult out vers Henri grant *haur*,
Tote France mist en errur.
(*Ib.*, 3e p., 2549.)

Une *haors*, une ire granz,
Qui out duree plus de trente anz.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 41537, Michel.)

Dunc fu entr'eus tex la *haor*
Qu'entre freres n'en out greignor.
(Id., *ib.*, II, 39991.)

Mult le haeit de grant *haor*.
(Id., *ib.*, II, 13667.)

Emenidus le fiert, sa grans *aours* l'en prie.
(*Roum. d'Alix.*, f° 72ª, Michelant.)

Melz me valuit la lur *haur*,
Ysolt, que ne fiz vostre amur.
(*Tristan*, t. II, v. 18, Michel.)

Ne sai se pur ço l'ad li reis pris en *haur*,
Mes d'iloec en avaunt l'esluigna de s'amur.
(Garnier, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 14 r°.)

Ne volt desore mes qu'il aient la *haur*
Del rei Henri quis volt deserter pur s'amur.
(Id., *ib.*, f° 62 v°.)

Li plaiez jurra sur seintz que pur mes nel pot faire, ne pur *haur* si chier nel fist. (*L. de Guill.*, § xi, Chevallet.)

Que pur *haur* nel fist. (*Ib.*, xvi.)

Qui de ses fix Cocheis par irour
Te pardonna la guerre et la *haior*.
(*Auberi*, Richel. 24368, f° 22ᵇ.)

Auberi het de si male *haor*...
(*Ib.*, p. 56, Tarbé.)

Car de sa mere fu pris en tel *haour*
Sa mort jura c'oirent li plus sour.
(*G. d'Hanstone*, Richel. 25516, f° 1 r°.)

Kar ire engendre *haor*,
Concorde nurit amur,
Ke Deus prise tant.
(*Catun*, Richel. 25407, f° 201ᵈ.)

HAOUR, voir Haor.

1. **HAPART**, *happ.*, s. m., crochet à pendre :

Hazart dist mort a cel *hapart*
Qui de happer onques ne fine.
(Reclus de Mol., *Miserere*, Richel. 23111, f° 249ᵈ, et ms. Ars. 3142, f° 214ᵇ.)

Cecy est mien,
Chascun scet bien tenir sa part,
Trestout servent hui de *happart*.
(*Hist. des Trois Maries*, p. 205, ap. Ste-Pal.)

Ha ! larron, garde la cordelle,
Ta gorge sent tout le *happart*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 12233, G. Paris.)

— *Avoir son sanglant hapart*, n'avoir rien gagné :

Il ara son sanglant *happart*.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 22122, G. Paris.)

2. **HAPART**, *happart*, adj., celui qui happe :

Un des contes publiés par Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 172, est intitulé: De Martin *Hapart*.

Sus dragon, viens a nostre sire,
Rechigné, et toy *Happart*,
Et n'oubliez pas Agrippart,
Il servira bien au butin.
(Greban, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 50ᶜ.)

HAPE, voir Happe.

HAPEL, *hapiel*, s. m., celui qui happe, voleur, brigand :

Par les boiz se tresturnent robeur e *hapel*.
(Wace, *Rou*, 2ᵉ p., 4193, Andresen.)

Or pleurent ambedoi comme petit dansiel,
Et dient : Quant nos fumes mescin et damoisiel,
Nous estiens a repos, cescuns en son castiel,
Et or sommes tout viel, si devenons *hapiel*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 58ᵇ, Michelant.)

HAPIEL, voir Hapel.

HAPIR, v. a., happer :

Cil de Monwimer *hapissoient* quanque il leur venoit de vers Rains. (Menestr. de Reims, 346, Wailly.)

HAPLE, voir Hasple.

HAPLER, voir Haspeler.

HAPPART, voir Hapart.

1. **HAPPE**, *hape*, *appe*, s. f., crochet, crampon :

Li .vᶜ. de *hapes* doivent ob. de rivage. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 2ᵉ p., iv, 20, Lespinasse et Bonnardot.)

Clo a *happe*. (*Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, 1394-95, exp. comm. dom., Hôp. gén.Orl.)

A Hugues le mareschaut pour ferrer la charreste et pour faire les bandes, les clos, les hurtons, les *happes*, les huces, les sayes et quatre fretes. (1399, *Compt. de Nevers*, CC 7, f° 26 r°, Arch. mun. Nevers.)

Ung quarteron de clo a *happe*. (*Compte de Gilet Baudry*, 1416-1418, Despense, lix, Arch. mun. Orléans.)

L'uis a *hape* d'une quenonniere. (1417, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Au dit Portevin pour six *happes* de fer a ferrer les asseaulx des dis camyons et pour clo a clouer lesd. *happes*. (1469, *Compt. de Nevers*, CC 64, f° 13 v°, Arch.mun.Nevers.)

Pour .iiii. *happes* de charrete, .ii. sols .i. d. t. (1482, *ib.*, CC 70, f° 87 v°.)

Quatre coupples de *happes* mises aus gamions. (1553, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 146, Chevalier.)

Seize *appes* emploiees aux essieulx desd. gamions. (1556, *ib.*, p. 153.)

Si on a coupé et emporté toute la bourse, il faut joindre les bords de la playe, les approchant avec des *happes* ou crochets. (Dalesch., *Chir.*, p. 195, éd. 1570.)

Ni les *happes* ni l'eguille ne demandent aucune violence faicte aux parties qu'elles joignent et approchent. (Id., *ib.*, p. 614.)

2. **HAPPE**, s. f., sorte de serpe :

A *happe* et a ferment. (1322, Arch. JJ 61, f° 89 r°.)

Et puet ledit Pierres... faire copper le terme des .ix. ans dessus dis durant toutes les haies, buissons et hallos de entour toutes les terres et pres dessus dis, si avant que *happe* et serpe ont courut ou temps passé et que on a acoustumé a copper. (1355, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 14 v°.)

Ainsy que *happe* et fermiers a courut a droite taille de saison. (1396, Arch. MM 31, f° 228 v°.)

L'autre partie feroit et depeçoit les carniaux aveques fus lons ferres de *happes* de fer aguisiez. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 395ª.)

Si y avoit peu de ceulx qui eussent *happes* ne congnees ne ferremens, ne instrumens pour logier ne pour coupper bois. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2641, f° 14 r°.)

Leurs cheveaulx ricement couvers et appareillies de couvertures a croix blances, sepmees de *happes* de fil de or. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 443.)

Armez et embastonnez, ou aians *happes* ou loucets. (*Ib.*, p. 491.)

Les petits fagots... taillez a la *happe*. (*Cout. de Hainaut*, Nouv. Cout. gén., II, 149ª.)

Sans pouvoir toucher aux bois montans... sauf es espinchures et coppes ordinaires, si avant que *happe* et ferment ont accoustumé y avoir recours. (*Cout. de Lille*, Nouv. Cout. gén., II, 902.)

Se dit encore en patois rouchi.

HAPPEE, s. f., saisie :

Si a ce esté saisine clandestine, ou saisine de priere ou *happee*. (Bout., *Somme rur.*, 1ᵉ p., f° 35ᵈ, éd. 1486.)

HAPPEEMENT, adv., en happant :

Arreptim, *happeement*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

HAPPEGOBET, s. m., synonyme de happelopin :

Menger desordonneement
Y furent avec friandie,
Happegobet, et lecherie.
(*Songe de la voie d'Enfer*, f° 19.)

HAPPEMOUCHE, qualificatif, gobe-mouche :

Suis je maulprest, dy, *Happemouche?*
Ça le flascon.
(*Myst. de S. Did.*, p. 179, Carnandet.)

HAPPEVENT, s. f., auvent ?

On met deux grans penneaulx de verriere a une *happevent* en le halle, et on place .ix. losenghes. (1501, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les *happevents*. (1561, *ib.*)

HAPPLE, voir Hasple.

HAPPLEL, voir Hasplel.

HAPPLET, voir Hasplet.

HAPPOT, s. m. ?

Se allerent au devant d'elle (la royne des Romains) en notable procession, les *happos* de l'esglise collegialle, conventuelle et parochiale. (Molinet, *Chron.*, ch. cclxxiii, Buchon.)

HAQUASSIN, voir Assassin.

HAQUE, s. m., cheval demi-hongre :

Oddo de Beuqua increpando Johannem de Forgis, quia sic tenebat unum equum *haque*, quod est animal malitiosum, juxta seu prope dictum jumentum. (1457, Arch. JJ 187, pièce 334.)

HAQUEE, s. f. ?

Il faut oster le trop et en faire une *haquee*. (*Adages françois*, xviᵉ s., ap. Leroux de Lincy, *Prov.*)

HAQUEBUTE, voir Hacquebute.

HAQUERÉ, adj. ?

Je mengeroie bien .i. pouchin escaudé
En oile ou en lart, en poivre *haqueré*.
(*Doon de Maience*, 1857, A. P.)

HAQUET, s. m., diminutif de *haque*, petit cheval, mauvais cheval :



Je vous renvoye mon *haquet*
Par mon petit garçon Jacquet.
(COQUILL., *Monol. du Puys*, II, 250, Bibl. elz.)

Pic., Boulonnais, *haguette*, petite jument servant de monture.

HAQUETER, v. a., promener en haquet :

Haqueter, curru unius axis vehere. (DUEZ, *Compend. gramm. gall.*, p. 19, éd. 1663.)

HAQUIERE, voir HASCHIERE.

1. **HARA**, interj., cri de détresse, d'alarme :

Hara ! hara ! le grant meschief ! Monseigneur est tout devoyé ! (FROISS., *Chron.*, XV, 41, Kerv.)

2. **HARA**, s. m., troupe ?

Voicy pour renfort de bataille
Des Espaignolz ung grand *hara*,
Tarabin taraba, patatin patata,
Et eulx sur moy et moy dessoubz,
(1523, *le Franc Archier de Cherré*, Poés. fr. des xve et xvie s., XIII, 27.)

1. **HARACE**, adj., qualifie une sorte de cheval :

Equus spadix, [cheval *harace*]. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

2. **HARACE**, - *ache*, s. f., panier formé de cordes :

Pour cordes de kavene pour le cloke et pour autres cordes de kavene a faire *haraces*. (1358, *li Cont. des frais p. le nouv. cloque*, L, Arch. mun. Valenciennes.)

Une *harace* de quenneve. (1399, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *harache* de tille ou l'on met les pierres pour saquier amont au cadran. (*Ib.*)

Une *harache* a saquier pierres a mont sur une porte. (*Ib.*)

Quatre cordes de canvre pour faire *haraches* a saquier amont les grans sommiers d'une tour. (1444, Béthune, *ib.*)

.xv. *haraces* pour les carpentiers livrees par un cordier. (1444, Lille, *ib.*)

La panetiere doit estre de cordelle trellice et nouee au droit neu, en maniere de la *harace* au potier de terre. (JEH. DE BRIE, *le bon Berger*, p. 73, Liseux.)

Bessin, *harase*, s. f., grand panier de forme rectangulaire.

3. **HARACE**, - *ache*, - *asse*, - *ase*, s. f., grand bouclier, espèce de targe :

Et une targe plus grant de lui demi pié ou plain paume, que l'on apelle *harace*, en laquel ait deus pertuis de comunal grant en tel endreit que il puisse veoir son adversaire par ciaus pertuis. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. CII, Beugnot.) Var., *harase*. Autre var., *harasse*. (Ap. Ste-Pal.)

4. **HARACE**, *harache*, s. f., poursuite :

Et d'autre part prieres seront especiaus
Por ce mestre antipape et ces chardonneriaus,
Qui contre sainte Eglise courent a la *harache* ;
Dictes vos patenostres, que Diex merci li face.
(*Le Dit des Patenostres*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 239.)

Chescun m'y het, et suz me court,
Chescun m'i despit et menace,
Chescun m'i court a la *harace*.
(*Advocacie N.-D.*, ms. Evreux, f° 159^{d} ; Chassant, p. 53.)

HARACHE, voir HARACE.

HARADIE, voir HERAUDIE.

HARAINNE, voir ARAINE.

HARANGERIE, voir HARENGERIE.

HARANGUAISON, voir HARENGUAISON.

HARANGUIER, voir HARENGIER.

HARANS, s. m., mot douteux, signifiant troupeau de cochons, selon Ducange :

Harans. (*Charte de* 1358, de la Bibl. du roi, ap. Duc., *Hara cunicularia*.)

1. **HARAS**, s. m., maison de prostitution :

Femme qui va de nuyt sans torche
Et dit a chascun : Tu l'auras?
Elle est digne a peupler ung porche
Et mener quelque vieulx *haras*.
(COQUILLART, *Nouv. Droitz*, 1re part., de Presumptionibus, I, 106, Bibl. elz.)

2. **HARAS**, s. m. ?

Ha(a) ! dist elle, Guerin, desver tu me feras,
Quant de mes quatre filz ainsi m'eslongneras !
Mais une chamberiere qui eust nom Fauconnas
Lui a dit : Doulce dame, ne vous courrouciez pas ;
Le duc fait moult tresbien, foy que doy saint Lyas,
Qui vos quatre beaulx filz met ainsi en *haras*.
(*Garin de Monglane*, ms. Cheltenham, Gaston Paris, *Romania*, XII, 5.)

HARASE, voir HARACE.

HARAT, s. m., coup :

S'il y a villain qui approche
Ne disciple ne papelart,
Je luy donneray tel *harat*
Que le dyable l'enportera.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 229^{c}.)

HARAU, voir HARO.

HARAUDER, voir HERAUDER.

HARAUDIE, voir HERAUDIE.

HARBALEUR, - *alleur*, s. m., querelleur :

De tous borgois, gens de male fame et aultres gens qui n'ont biens, cens ne rentes, et porsiwent de jour en jour les tavernes, joueurs de fauls des, manecheurs, diffieures et *harbaleurs* de gens pour argent ou aultrement, enqueste soy faiche, chascon ain trois fois. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, an 1424, p. 199, Borgnet.) Var., *harballeurs*. (*Hist. de Liège*, II, 445.)

HARBARGIER, voir HERBERGIER.

HARBEGAGE, voir HERBERGAGE.

HARBERGE, voir HERBERGE.

HARBERGEMENT, voir HERBERGEMENT.

HARBERGERIE, voir HERBERGERIE.

HARBERGIER, voir HERBERGIER.

HARBERGISON, voir HERBERGISON.

HARBERIER, voir ARBRIER.

HARBERJAGE, voir HERBERGAGE.

HARBITRAUTEUR, voir ARBITREOR.

HARCEL, - *sel*, s. m., porte faite de branches entrelacées les unes dans les autres, en forme de claie :

Lequel Jehan estant sur ycelles sellettes pour advenir plus hault a forer un *harsel* pour clorre sa court. (1401, Arch. JJ 156, pièce 82.)

HARCELE, - *elle*, - *ielle*, *hars.*, *harch.*, *herch.*, s. f., lien d'osier :

Tout entour Bayard furent li chevalier vaillant,
Des *harceles* du bois vont les estriers faisant.
(*Enfances Aymon*, 437, ap. Ste-Pal.)

Les bastons de quoy elle est close (la cage) sont lies a icelle de bonnes *harcelles*. (*Modus*, f° 128 r°, Blaze.)

Harchielles a .XII. d. le cent. (1400, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Certains gaules et *harcelles* que l'en nomme osier. (1448, Arch. JJ 176, pièce 586.)

Laquelle femme s'aproucha pres et frapa le suppliant par le visaige d'une waulette ou *herchelle*. (1451, Arch. JJ 184, pièce 154.)

Lesdites bourrees sont lyees chascune de quatre *harcelles*. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. l. 12016, p. 138.)

Ung homme affublé d'une peau de vache et seint dessus d'une *harcelle*. (*Perceforest*, vol. I, f° 66^{b}, éd. 1528.)

Si aucuns desdits manans est trouvé coppant verd bois autrement que *harchelles* a couvrir. (*Cout. de Nyelles*, Nouv. Cout. gén., I, 397^{a}.)

Par ladicte coustume ont cognoissance et esguard sur les fagots faicts en la forest de S. Pol, et s'ils les trouvent non de gouge peuvent faire coupper les *harcelles* affin de les faire suffisans. (*Cout. de la ville et eschev. de S. Pol*, VIII, Nouv. Cout. gén., I, 368^{a}.)

De povoir aller au bois querir des *harchelles* pour loyer leurs haies et entretenir leurs edifices. (1507, *Prév. de Fouilloy*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, I, 219, Bouthors.)

Y a environ un doigt d'espace entre deux roseaux, et sont tenus de *harchelle*, et de jour cela est roulé et tenu d'un crocq en haut. (*Journ. de Parmentier*, 1529, ap. Vitet, *Dieppe*.)

Vemen, har ou *harcelle*. (JUN., *Nomencl.*, p. 109, éd. 1577.)

Lier avec des bonnes et fortes harts, ou petites *harselles*. (J. DE CLAMORGAN, *Chasse du Loup*, p. 23, éd. 1576.)

Ils l'appellent aussi lygos, c'est a dire hars ou *harselle*, pour raison de ce que ses branches sont fort soupples et pliables. (DU PINET, *Dioscoride*, I, 116, éd. 1605.)

Harcelle, ligneus laqueus. (DUEZ, *Compend. gramm. gall.*, p. 20, éd. 1663.)

Lille, *archelle*, *harchelle*, baguette d'osier dont se servent les jardiniers pour lier les plantes et attacher les vignes aux murailles. H.-Norm., vallée d'Yères, *harcelle*, *harchelle*. Lorr., *hercelle*, paille découpée par petits bouts.

1. **HARCELEUR**, - *seleur*, adj., querelleur :

Les aultres plaideurs *harseleurs*,
Cavilleux, hoqueleux, brouilleurs.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 58^{b}, éd. 1507.)

2. **HARCELEUR**, - *cheleur*, s. m., garde-forêt ; n'a été rencontré que dans un texte provincial du XVIIe siècle :

Bastien Le Saige, *harcheleur* sermenté de la forest de Raisme. (1639, Raismes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. HARCEL.

HARCELLAGE, s. m., habitude de quereller :

> A *harcellage*
> Tout mon lignage
> Introduiré.
> (*Mist. du viel test.*, 3130, A. T.)

1. **HARCHE**, *hache*, s. f., pièce de terre de forme circulaire, selon Felibien :

Et de la, traversant ledict fossé, et continuant selon le fil rouge des demandeurs, jusques a quelque quantité de terres labourables contenant un quartier environ, qui vient en forme de *harche*, en reprenant au dedans dudict pré et d'icelui endroict, traversant sur la dite terre en *hache*, selon ledit fil rouge jusqu'au haut, delaissant les terres labourables a main senestre, et ledict pré a main dextre, tirant du costé de Paris le long dudit heurt. (*Pièce de* 1551, ap. Felibien, *Hist. de Paris*, IV, 750ª.)

C'est peut être tout simplement le mot *hache*.

2. **HARCHE**, s. f.?

Le prevost a receu une *harche* qu'il doit avoir devers lui. (1415-16, Arch. Meuse B 1532, f° 60 r°.)

HARCHELEUR, voir HARCELEUR.

HARCHELLE, voir HARCELE.

HARCHEURE, voir HERCEURE.

HARCHIELLE, voir HARCELE.

HARCHIER, v. a., secouer :

Succusso, troter, *harchier*. (*Gloss. de Salins*.)

1. **HARDAGE**, s. m., collectif de hardes:

Les pauvres gens de la ville de Paris et aultres qui avoient meilleur moyen furent contraintz de brusler leur menuiserie de laquelle ilz avoient le moings a faire, comme tonneaux, vieilles couches, meschantz coffres et aultre *hardage*. (HATON, *Mém.*, an 1565, Bourquelot.)

2. **HARDAGE**, voir HERDAGE.

HARDAILLE, s. f., troupe de vauriens :

Iceulx Galois et Tourbier commencerent a dire .. Montez amont, *hardaille*, alez a la landie vo mere. (1401, Arch. JJ 156, pièce 451.)

1. **HARDE**, *herde*, *herte*, *hierte*, s. f., troupe de bêtes fauves ou d'oiseaux :

> Une *herte* de cers troverent.
> (WACE, *Brut*, 140, Ler. de Lincy.)

> Ainsi comme *herde* gisoient,
> Teste et keue ensanle tenoient.
> (*St Brandaine*, p. 144, Jubinal.)

En noz tens altresi fut uns suzdiakenes de la glise Luxentine, Quarantismes par nom, ki soloit paistre la *herde* de ses berbiz es parties de cele meisme Aureile. (*Dial. St Greg.*, p. 146, Foerster.) Lat., ovium suarum gregem.

Quar a meisme nostre rachateor fut dit de legion ki l'omme tenoit : Se tu nos gettes fors, envoie nos en la *herde* des pors. (*Ib.*, ch. 21.)

> Talent li prist d'un cerf berser
> Q'en une *herde* vist aler.
> (*Chron. de Geoffr.*, *Gaimar*, ap. Michel, *Chron. Angl. norm.*, I, 54.)

Une grant *hierte* de bisches qui pasturoient. (*Lancelot*, Richel. 754, f° 22ᵇ.)

Pastour qui garde la commune *herde* de la ville. (Sept. 1259, *Lett. de Jacq., év. de Metz*, Ste-Glossinde, Leyr, l. B, Arch. Mos.)

> Primez ou cervez sont assemblé
> Un *herde* donque est appelé.
> (*Fragm. du* XIIIᵉ *s.*, Hist. litt., XVII, 634.)

Ne demora mie empres lonc tens que une grant *herte* de bestes vint en son jardin pour le defouler et por brouster. Il issi hors et les vit et les menaça d'une verge sanz dire mot qu'il ne se remuassent. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 206ᵇ.)

Il laissa plusieurs *herdes* et tropeaux de grosses bestes dedans la doue. (*Sexte J. Frontin*, II, 4, ms. Univ. I l. I, 107.)

> Il li promettroit une *herte*
> D'oliphans, s'il en avoit cent,
> (FROISS., *Poés.*, III, 177,11, Scheler.)

Si une *herde* de bestes armelines, soure de porcs, ou troupeaux de bestes est repris sous un mesme paistre, il n'y a qu'une amende. (*Cout. de Clermont*, XX, 15, Nouv. Cout. gén., II, 886.)

Les bourgeois et manans qui voudront tenir vaches ou autres bestiaux, seront sujets de les mettre en garde des vachiers qui y seront commis par les gens de loy, sans en pouvoir faire aucunes *herdes* a part. (*Cout. de Chimay*, Nouv. Cout. gén., II, 276.)

— Troupe en général :

> Sire rois, vus avies de chevaliers tel *herte*,
> Qui mult tos vus eusent une tor descouverte.
> (*Roum. d'Alix.*, f° 80ª, Michelant.)

> Atant en revient une *harde*,
> Enfanz a pié et en berceus,
> Qui ausi crient comme leus.
> (*Le Dit des boulangiers*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 141.)

> Grant mestresse i r'est Tricherie :
> Mult het Jhesu Crist ceste *herde*.
> (*De la mort Larguece*, ap. Jub., *Oeuv. de Ruteb.*, II, 475.)

Le monde y venoit a grandes *hardes*. (*Pelerin. d'amour*, t. II, p. 663, ap. Ste-Pal.)

2. **HARDE**, *arde*, s. f., corde :

Et de la grant aleure des destriers l'ung hurta a l'aultre : si qu'il n'y eust haye que de drap vermeil estroit pendant a l'*arde :* tellement que le destrier de messire Enguerrant tomba et celuy de Saintré fut espaulé. (*Rom. de Jehan de Saintré*, ch. XXXVII, p. 255.)

— Timon :

Une *harde* de charrete. (1391, Arch. JJ 141, pièce 157.)

HARDEE, s. f., botte liée par une corde :

La *hardee* de piaus pelees. (*Pièce du* XIIᵉ *s.*, ap. Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 81.)

Iceulx signifians ont prins six *hardees* de lin. (1369, Arch. JJ 100, pièce 315.)

Le suppliant vendi vint *hardees* de foings a Pierre le Queux. (1394, Arch. JJ 146, pièce 351.)

HARDEILLON, *hardellon*, *hardillon*, *ardion*, s. m., petite hart, petite corde, cordon :

> El col li mist le *hardillon*.
> (*Eust. le moine*, 701, Michel.)

> Son col et sa teste passe oultre
> Les *hardillons*, puis les acoutre
> Dessus son dos que tout s'en cueuvre.
> (*Renart*, Br. III, 97, Martin.)

> A soi sacha le pailliszon
> Qui est liez d'un *hardillon*.
> (*Ib.*, Br. VII, 89.)

> Il est venuz au *hardeillon*
> Ou il vit pendre le bacon.
> (JEH. DE BOVES, *Barat et Haimet*, 221, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 100.)

> E Beuves trait .I. coutel grant et lonc,
> Vint a Sobaut, copa le *hardellon*,
> Delivré l'a de l'estache et del ton.
> (*G. d'Hanstone*, Richel. 25516, f° 5 v°.)

> Do prent .I. *hardillon* que ileuc a trouvé,
> Si le se met au col, moult estroit l'a noué.
> (*Doon de Maience*, 6806, A. P.)

> Encor enuit pendras a .I. grant *hardillon*.
> (*Ib.*, 9496.)

Ne sera ce pas imperfection d'avoir une large courroye avec des galantes boucles garnies de leurs gentils *hardillons*, comme l'ont les Augustins ? (H. ESTIENNE, *Apolog. pour Herod.*, II, 388, Liseux.)

— Botte, fardeau, paquet composé de la réunion de plusieurs choses :

> La fist ardor les robes son pere l'esclavon,
> .C. et .XIIII. pare, tout en .I. *ardion*.
> (*B. de Seb.*, X, 1215, Bocca.)

HARDEIS, -*iz*, s. m., action de harceler :

En tel maniere dura tout le jor cil *hardeiz*, que trop i orent grant perte li crestien. (GUILL. DE TYR, XVI, 22, P. Paris.)

1. **HARDEL**, *hardiel*, *hardeau*, s. m., corde :

> Et pendu erent andoi en .I. *hardiel*.
> (*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 246ᶜ.)

> Jo n'en prendroie mie tot l'or de Mirabiel,
> Que jo ne face pendre cascun a tel *hardel*
> Qui n'iert mie de caisne, de frasne ne d'aubiel.
> (*Ren. de Montaub.*, p. 144, Michelant.)

> Et Auberi redonrai tel chapel,
> Que le pendrai ancui a .I. *hardel*.
> (*Aub. le Bourg.*, p. 226, Tobler.)

> .I. grant *hardel* de soie aras au col noé,
> Si te menra en destre com mastin acouplé.
> (*Fierabras*, 2594, A. P.)

> Vit Renart pendre a la hardiere,
> Les meins gete, prendre le vent,
> Et Renart envers li s'aqueut.
> Au *hardel* par les piez se pent.
> (*Renart*, 22812, Méon.)

Pour le pressouer... deux seaux, deux hotes, deux pelles, deux lanternes et ung *hardeau*. (1478, *Compt. du Temple*, Arch. MM 148, f° 73 r°.)

— Paquet lié avec une corde :

> Tor le bien, s'en fait .I. *hardel*.
> (*Eustache le moine*, 698, Michel.)

> L'autre panier a assailli,
> Son groing i mist, n'a pas failli
> Qu'il n'en traist trois res d'anguilles.
> Renars qui sot de maintes guiles...
> Trois *hardiaus* mist entor son col.
> (*Renart*, Br. III, 93, Martin.)

— Partie du vêtement :



Ces pullentes qui si se fardent
Et qui affublent ces *hardeaux*
Font des plus sages robardeaux.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 92b.)

.... *Hardiaus.*
(Id., *ib.*, Richel. 23111, f° 68b.)

2. **HARDEL,** *hardeau, hardiau,* s. m., jeune garçon, vaurien, coquin digne de la corde :

Chascun se moquoit du torel
Qu'il virent mener tel revel
Contre un taon qui riens ne monte :
Autressi du fort damoisel,
Quant il se prent a un *hardel :*
Honneur n'en puet avoir, mais honte.
(*Ysop. II*, fab. iii, Robert.)

Ardelio, *hardel*, garchon. (*Catholicon*, ms. Lille 369.)

Les elles sont des pillardeaux
Qui sont si tres mauvaiz *hardeaux*
Que tout est pilles et ostez
Ce qu'est trouvé sus les costez.
(Gaces, *Rom. des deduiz*, Ars. 3332, f° 21 v°.)

Bien voi que tu es uns *hardeaus*
Taillies, rongnies et recopes.
(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, f° 425 r° ; Scheler, II, 224, 128.)

Icelluy Symon dist a l'exposant plusieurs villenies et paroles injurieuses en lui appelant *hardiau*. (1380, Arch. JJ 118, pièce 20.)

Tuer nous fault par grant desroy
Tous lez enfans que trouverons,
Que ja nulz n'en espargnerons
Tant qu'arons tué le *hardel*
Qui tant de paine et de duel
Nous fait.
(*Geu des troys roys*, Jub., *Myst.*, II, 129.)

Orillart, tire par dela :
Que tu es ung nice *hardel.*
(Greban, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 199d ; v. 23878, G. Paris.)

Il eut un filz, nommé Tenot Dendin, grand *hardeau*, et gualant home. (Rab., III, 41, éd. 1552.)

Ou se trouvoient de tous les environs plusieurs jeunes valets et *hardeaux* illec s'assemblans, et jouans a une infinité de jeux. (Du Fail, *Cont. d'Eutr.*, xi, Bibl. elz.)

Jeanne de Solles
De ses herbolles
Fist ung bouquet plus bon que beau
Qu'el donna au petit *hardeau.*
(Jehan Daniel, organiste, *Dict maistre Mitou, Noëlz nouveaulx*, ap. Montesson. *Vocab. du H.-Maine.*)

Nom propre, *Hardel.*

HARDELEE, s. f., trousseau :

Alors ils vindrent a la porte et y trouverent une grande *hardelee* de clefs qui la estoient. (Froiss., *Chron.*, XI, 215, var., Kerv.)

HARDELET, s. m., vaurien :

Icellui Yssebar dit audit Goule qu'il estoit un mauvez *hardelet* hayneux et brigueur. (1397, Arch. JJ 152, pièce 67.)

1. **HARDELLE,** s. f., corde :

Pour claons et pour *hardelles.* (1335, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, f° 280 r°.)

2. **HARDELLE,** s. f., troupe, multitude, spécialement troupeau de bêtes, terme de mépris :

Allons, messieurs de Lorraine, avec vostre *hardelle* de princes. (*Sat. Mén.*, Har. de d'Aubray.)

3. **HARDELLE,** s. f., jeune fille, fille :

Laquelle Jehanne eust deslengies les dittes trois jeunes filles, pour ce qu'elles mengeoient du fruit de la ditte Jehanne... et leur dist que elle les feroit batre, en les appellant sanglantes *hardelles.* (1397, Arch. JJ 152, pièce 67.)

Les jeunes filles j'enten bien,
Qui sont a dire verité
En leur belle virginité
Gentes et honnestes *hardelles.*
(Eloy Damernal, *Livre de la deablerie*, f° 24d, éd. 1507.)

Il est chaud (le cidre) a la fourcelle,
Et donne jusqu'au cerveau.
Le Dameret excellent
A la couleur telle.
Si j'en beuvois bien souvent,
Faudroit la *hardelle.*
(O. Basselin, *V. de Vir.*, 44, p. 78, Jacob.)

Berry, *hardelle*, fille facile. Bas-Vendômois, *hardelle*, fille, sans idée défavorable, petite fille : « C'est une fameuse *hardelle;* moi qui ne suis qu'une pauvre *hardelle.* »

HARDELLON, voir Hardeillon.

1. **HARDEMENT,** adv., avec hardiesse, hardiment :

Se recommancerent a embracer aussi *hardement* ou plus qu'ilz n'avoient encores fait. (*Troilus*, Nouv. fr. du xive s., p. 184.)

2. **HARDEMENT,** - *ant, ard., herd.*, s. m., hardiesse, audace, action hardie :

Se vus cornez, n'iert mie *hardement.*
(*Rol.*, 1710, Müller.)

Par son fier *hardement* l'ocist.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 37d.)

Par son grant *herdement* l'ocist.
(*Ib.*, Richel. 15101, f° 86a.)

Faites vous dont tel *hardement ?*
Non pas *hardement*, mais folie.
(*Ste Thais*, Ars. 3527, f° 13d.)

Qu'est devenue la beauté
Qui si t'avoit enluminé,
La proece et li *hardemenz ?*
(*Floire et Blanceflor*, 2e vers., 2025, du Méril.)

Benois soit li *herdemens*
Ke m'ait doneit teil pooir.
(Ferris de Ferrieres, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 202.)

N'encor n'est pas si granz mes *herdemanz*
Ke je li os dire les mals que trai.
(*Chans.*, Richel. 20050, f° 28 r°.)

Ja bone amors n'iert feinte ne coarde,
Ainz fait sovent *herdemant* par outrage,
Et cil q'atent aise et leu et prent garde
Cil chiet plus tost en honte et en damage
Que cil qui fait outrajeus *herdement.*
(*Ib.*, f° 10 r°.)

A Gavain sa force revient,
Sa pruece et son *herdement.*
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 10b.)

Ja por pris ne por *hardement*
Ne serai ocis.
(Guiot, *Bible*, 1723, Wolfart.)

Aleaumes de Clari... moult y fu preus et moult y fist de *hardement* et de proesches. (Robert de Clary, p. 5, Riant.)

Si vos aveis le cuer et le *herdemant* de moi xuire. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 250 r°.)

De proesce et de *herdement.* (*Mort Artus*, Richel. 24367, f° 14b.)

Li leus en pert toute sa force et son *hardement.* (Rich. de Fourn., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 21b.)

Que nulz hons n'ait maix *herdemant*
De soi haucier sor autres gent.
(*Lib. Psalm.*, ix, p. 268, Michel.)

Il ot non Fernagu, fiz le roi Galiem,
Et fu isuz de l'ost por son *ardemant* fier.
(*Floov.*, 352, A. P.)

Je avoie un estrier de la terre des Frans
Que tu m'as hui tolu par ton fier *hardement*
(*E. de St Gille*, Richel. 25516, f° 79c.)

Li chastelains entierement
Metoit cuer, corps et *hardement*
En bien servir amours toudis.
(*Couci*, 355, Crapelet.)

A faire aucun *hardement* ou a sostenir aucun travail. (*Blaquerne*, Richel. 763, f° 16 r°.)

Pour ce pristrent il *hardement* d'aler jusques a la cité de Laon. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 208a.)

Ses granz chevaleries et ses granz *hardemens.* (Joinv., *S. Louis*, i, Wailly.)

Dont t'est venu le *hardement*
D'avoir pechié sy laidement ?
(*Nativ. N. S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 10.)

Il a donné force et grand *hardement*,
Tres noble ame et bon entendement.
(xve s., *Second mariage et espousement entre Dieu le Filz et l'ame pecheresse*, ms. Valenciennes 233, f° 122 v°.)

Subtilité aucune fois vaut bien grand *hardement.* (G. Chastellain, *Chron.*, II, 97, Kervyn.)

Jolis et gaillart maintien de femme donne *hardement* a couart ribaut de parler. (*Quinze joyes de mar.*, ii, Bibl. elz.)

HARDEOR, - *eour,* - *eeur,* s. m., escarmoucheur :

Il envoioit souvent ses *hardeeurs* et ses archiers jusqu'enz les tentes. (Guill. de Tyr, xxi, 7, P. Paris.)

Salahadin lor vint au devant, et manda ses *hardeors* qui hardeoient a aus. (*Est. de Eracl. Emp.*, xxiii, 40, Hist. des crois.)

Et lor envoierent grant mace de *hardeors.* (*Ib.*, xxxii, 10.) Var., *hardeour.*

1. **HARDER,** v. n., garder :

Pour *harder* que le poisson dudit estang ne se perdast. (1419, *Compte de P. de la Coudre*, Arch. C.-d'Or, B 2352.)

2. **HARDER,** v. a., troquer, échanger :

De bon cueur mes livres *harderois*
Pour les escots ou tu serois.
(Ol. Basselin, Jacob.)

Ils *hardent* fort heureusement ; quand ils savent quelque bon marchand qui passe pays, ils se deguisent et l'attrapent. (Pechon de Ruby, *Vie genereuse des Mattois, Gueux, Bohemiens et Cagous.*)

Bouillon propose a tous ces grands le dessein de s'emparer de la cour, en tuant Ancre, lequel *ayant hardé* la lieutenance de roy de Picardie et citadelle d'Amiens, avec celle de Normandie qu'avoit Montbazon, il s'estoit encores reservé le gouvernement de Peronne, Mondidier et Roye. (Sully, *Œcon. roy.*, ch. ccxxvii, Michaud.)

Il a continué d'être de quelque usage



durant tout le XVIIe siècle, et il se disait encore au commencement du XVIIIe :

Harder, troquer danrées contre danrées, betail contre betail. *Harder* blé à vin, vin à blé. *Harder* danrées à merceries. (MONET, *Parallele*, Rouen 1632.)

Le chevau-léger... s'approcha de lui, monté sur un méchant bidet, et lui dit pour compliment qu'il n'avoit pas besoin d'un si beau cheval étant prisonnier, qu'il lui en amenoit un qui seroit plus convenable à son état, et qu'ainsi il le prioit de le *harder* contre le sien. (*Mém. de Pontis*, l. XIV, 1644.)

Harder, troquer, trocar, barratar. (CESAR OUDIN, *Tresor*..., Bruxelles 1660.)

Harder, trocquer, changer. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

Harder, troquer. Rem re ou cum re mutare. (DANET, *Dict. fr.-lat.*, éd. 1683.)

Harder, troquer, eschanger des hardes des menus meubles, des chevaux. Il est plus en usage entre gentilshommes qu'entre marchands et bourgeois. Voulez-vous *harder* vostre cheval contre ceste espée d'argent ? (FURETIÈRE.)

Harder signifie aussi troquer, échanger, il ne se dit guère que dans le commerce des chevaux, et encore seulement parmi la noblesse de province, n'étant que peu d'usage à Paris, et point du tout parmi les marchands. (SAVARY DES BRUSL., *Dict. du commerce.*)

Harder, troquer, est resté dans le patois normand.

HARDIANCE, *-ence*, s. f., hardiesse :

> Et quant li doi merci crier
> Lors me faut cuer et *hardiance.*
> (*Chans.*, Richel. 765, f° 55 r°.)

Tu destruiras bonne discipline et donneras aux mauvais *hardience* de mal faire (*L'Orloge de sapience*, Maz. 1134, l. I, ch. 5.)

Wallon, *ardiance*.

HARDIEMENT, s. m., hardiesse :

> Hom qui par fol *hardiement*
> Jure par Deu oriblement.
> (*De Peches*, ms. Cambridge, Univ. E e ,I, 20, f° 9^b.)

Par fol *hardiement.* (1435, *Est. de S. J. de Jér.*, Arch. H.-Gar., f° 8^a.)

Françoys... ont coupé la voie aus Flamans par tel *hardiement* que tant comme ilz en ataignoient, furent mis a mort. (*Liv. de Baudoyn*, p. 101, Serrure et Voisin.)

Oncques tel *hardiement* ne fut en homme. (*Ger. de Nevers*, 2e p., p. 78, ap. Ste-Pal.)

HARDIEOR, s. m., escarmoucheur :

Quant li *hardieor* virent ce, si les commencierent plus a baster et a tenir pres. (B. LE TRES., *Cont. de G. de Tyr*, p. 500, Guizot.) Impr., *hardicor*.

Si tost que li *hardieor* les aprochierent, il se mirent au retraire. (ID., *ib.*) Impr., *hardicort.*

1. **HARDIER**, *hardiier*, *herdier*, *hardoier*, *hardoiier*, *hardoyer*, *ardoier*, *herdoyer*, *herdeier*, verbe.

— Act., attaquer, charger, harceler :

Si les commencent a *hardoier* mult durement. (VILLEHARDOUIN, 407, Wailly.)

Comencierent a *hardoier* et a envair le pople de Galle. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 109^d.)

Pour *hardier* l'ost le roy. (JOINV., *S. Louis*, XXXIX, Wailly.)

Les Turs nous vindrent *hardoiant* jusques en nostre ost. (ID., *ib.*, XLI.)

> Glesquin, qui connestable estoit,
> A touz les jours le *hardoioit.*
> (GUILL. DE ST ANDRÉ, *Libvre du bon Jehan*, 2117, Charrière.)

Par moult longtemps il ne fist que *hardier* et tenir ses gens ensemble. (SYM. DE HESD., *Val. Max.*, f° 183, éd. 1485.)

En ce faisant et *hardiant* l'ung l'autre, Lyonnel referma sa visiere a peu pres. (MONSTREL., *Chron.*, II, 8, Soc. de l'hist. de Fr.)

Qu'il suffisoit les *herdoyer* et costoyer par maniere que par ou ils passeroient ne trouvassent nuls vivres. (*Hist. de Louis III, duc de Bourbon*, p. 57, éd. 1612.)

— Neutr., et abs., comme escarmoucher :

Mout souvent *hardioient* li un aus autres. (MÉN. DE REIMS, 225, Wailly.)

Si alerent li siergant a cheval c'on apiele Turcoples, et issirent de l'ost pour *hardiier* as Sarrasins. (*Chron. d'Ernoul*, p. 101, Mas Latrie.) Var., *ardoier*, *hardoier.*

Si tost com il murent, li Sarrasins lor furent au devant por *hardoier.* (B. LE TRES., *Cont. de G. de Tyr*, p. 84, Guizot.)

Nos serjans a pié commencierent a *hardier* a eulz et d'arcz et d'arbalestres. (JOINV., *St Louis*, CVI, Wailly.)

> Leur galies vont avoiant
> Apres Anglois, en *hardoiant*,
> Largement une lieue entiere.
> (G. GUIART, *Roy. lign.*, 3673, Buchon.)

> Flamens traississent a seur
> Si longuement comme il vousissent
> Ainz que François le pont preissent,
> Tant i seussent *hardoier !*
> (ID., *ib.*, 13862, W. et D.)

Puis revinrent .V. arbalestrier, si commencierent a *hardoiier* as gens le conte. (*Hist. des D. de Norm. et des Rois d'Angl.*, p. 133, Michel.)

En *hardoyant* l'un contre l'autre. (1416, Arch. JJ 169, pièce 238.)

— Se mettre en embuscade :

> Pour le fait tost expedier,
> Il nous conviendra *hardier*
> Et mettre nostre frere a mort,
> A quelque coing, sans nul remort.
> (*Moral. nouv.*, Anc. Th. fr., III, 107.)

— On trouve *herdeier* employé pour signifier pratiquer une certaine espèce de chasse :

> Mult lor a grant amor mustree
> Li dux Guillaumes Long Espee,
> Qui vout, si pot aler chacer,
> Curre, berser u *herdeier.*
> (BEN., *D. de Norm.*, II, 9848, Michel.)

— Infin. pris subst., escarmouche :

> Et se painent de l'encaucier,
> Et li .XI. dou *hardoier.*
> (*Chev. as deus esp.*, 9511, Foerster.)

Quant li nostre poignoient encontre aus, cil s'esparpeilloient tantost et fuioient arriere. Et quant il s'en retournoient vers leur paveillons, li Turc retournoient tantost arriere et leur estoient as talons tuit ensamble. En tele maniere leur dura tout le jour celui *hardoier.* (*La Trad. fr. de Guill. de Tyr*, f° 197.)

> Nonpourquant maint en i ocistrent
> Des galies li soudoier
> Au ferir et au *hardoier.*
> (GUIART, *Roy. lign.*, 17194, W. et D.)

2. **HARDIER**, *hardyer*, verbe.

— Act., rendre hardi, enhardir :

Ce qui tant les *hardya*, que a coups immoderez respousserent les Gennevoys. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 44 r°.)

— Réfl., s'enhardir :

Je ne vous puis plus celler une pensee que j'ay sur le cueur, vous suppliant qu'elle ne vous soit desplaisante, si tant je me *hardie* la vous desclaire. (J. BOUCHET, *la noble Dame*, f° 67 r°, éd. 1536.)

3. **HARDIER**, *herdier*, s. m., vacher, pâtre :

Hanrions li *hardiers.* (1248, S.-Thiéb., Arch. Mos.)

> Dont regarda avant devers l'uis d'un *herdier.*
> (*Ren. de Montaub.*, p. 446, Michelant.)

> Tuis y venront nes le *hardier.*
> (*La Rescepcion maistre Lambelin*, 88, ap. E. de Bouteillier, *Guerre de Metz*, p. 353.)

Le *herdier*, garde ou conducteur du troupeau. (*Coust. de Gorze*, Nouv. Cout. gén., t. II, p. 1096^b.)

Et ils prennent des *herdiers* pour garder chaque espèce de bestes a son particuliert (REMACLE MOHY DU RONCHAMP, *le Cabine. historial*, Liège, 1610, in-4°, p. 156.)

Flandre française, *herdier*, berger.

Nom propre, *Hardier.*

4. **HARDIER**, *ardier*, s. m., sorte de crémaillère :

Autres objets de même nature, pots et bassins de cuyvre, *ardier* de fer et cramellie de fer. (1389, *Inv. de Rich. Picque*, p. 19, Biblioph. de Reims.)

Cf. HARDIERE.

HARDIERE, s. f., grosse corde, ou plusieurs cordes tortillées ensemble :

> Et vit le ventre respirer
> Del gorpil qui penduz estoit :
> A la *hardiere* moult estroit
> Se tint et as denz et as piez.
> (*Renart*, 22798, Méon.)

Une *hardiere* a .III. mailles et un crampon servant a fremer une barriere quant elle est close. (1402, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *hardiere* a .II. mailles, ung havet a tenir ouverte une barriere. (*Ib.*)

Lequel varlet print la *hardiere* ou hemye faite de grosse corde. (1441, Arch. JJ 176, pièce 78.)

A chascune bastarde, ung combleau, deux pallonneaux garniz de deux *hardieres* et quatre traicts, et dix paires d'autres traicts. (*Documents relatifs au régime de l'artillerie de la ville de Bourges au XVIe s.*, Bulletin du Comité de la langue et de l'hist. de la France, t. III, p. 644.)

— Crémaillère :



El alume le fu de laigne,
Et met de l'eve en la chaudiere
Et la pendent a la *hardiere*.
(*De Haimet et de Barat*, Richel. 19152, f° 53 v°.)

HARDIETÉ, - *et*, s. f., hardiesse :

Ki a les os des jambes ki issent fors si doit iestre fort et de grant *hardietet*. (*Remedes anc.*, Richel. 2039, f° 11 v°.)

Car la grande loyauté
Garnie de verité
Qui est en toi,
Et la parfette bonté
Plainne de *hardieté*
Que g'i perçoi
Me tient en jolieté.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 262 v°.)

HARDIEUX, s. m., vaurien :

Ardelio, *hardieux*, ou lescheur. (*Gl. du P. Labbe*, ap. Mén., *Dict. étym.*)

Cf. HARDEL 2.

HARDIIER, voir HARDIER.

HARDILLIER, v. a., étrangler avec la *hart :*

Toi et tes compengnuns feroi vis escorchier,
Traines a chevax et pendre et *hardillier*.
(*Doon de Maience*, 9730, A. P.)

HARDILLON, voir HARDEILLON.

HARDIMENT, - *imant*, - *yment*, *herd.*, *ard.*, s. m., hardiesse, audace, action audacieuse :

De sen, d'*ardimant* e de mesure.
(*Rom. de Troye*, Romv., p. 94.)

Çaiens vindrent François par lor grant *herdimant*.
(*Gui de Bourg.*, 2297, A. P.)

... Ou senefie haute proece,
Ardimant et gentilece.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 2b.)

Li *hardimens* k'il ose emprendre
Li doit nom de proesce rendre.
(ROB. DE BLOIS, Richel. 24301, p. 572a.)

Et jamais n'eut *hardyment* de partir de Naples. (COMMYNES, *Mém.*, VII, 14, Soc. de l'H. de Fr.)

HARDINE, *hardyne*, s. f., sable, gravier :

Li dis sires et si successeurs... doivent livrer *hardine* en leurs yawes, pres ou mares as dis religieux pour refaire leur cauchie, leurs pons de Brye et les moelins. (1348, *Cart. de Lihons*, Richel. l. 5460, f° 53 r°.)

Li dit religieux porront prendre et prendront d'ore en avant *hardine* en mes yawes, pres ou mares appartenant a me dite maison de Happlaincourt... pour refaire leurs dis cauchie, pons et moelins. (*Ib.*, f° 53 v°.)

Hardynes. (1474, Péronne, La Fons, *Art. du Nord*, p. 134.)

Aucuns buissons et roueusses estant dans les *hardines* des fosses. (1509, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Hardynes. (*Ib.*)

En 1534, les propriétaires des *hardines* situées à Péronne, de la porte St Sauveur à celle de Sor Bantescluze, recevaient l'ordre de couper les arbres qui y croissaient. (Arch. de Péronne, f° 113 v°, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 189.)

HARDIR, *ardir*, verbe.

— Réfl., devenir hardi, s'enhardir :

Quant li deable oi que ele dist par aventure, si aperchut qu'ele ne creoit pas fermement, si *se hardi*, et dist... (LAURENT, *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 4a.)

— Act., enhardir :

Faut prendre tous les vieux bassets, et les coupler ; puis laisser aller les jeunes, les *hardissant*, en terre, en criant : Coule a luy. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 807, éd. 1597.)

— Inf. pris subst., hardiesse :

Plus cort a piez de nuls levriers,
Ne fu mais nuls de tant *ardir*
Qi contre lui ousast venir.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 4d.)

HARDIT, *ardit*, *ardict*, s. m., petite monnaie, liard, ainsi nommé de Philippe III, le premier qui en ait fait faire :

Le droit de l'asize, qui y est acoustumé de lever, c'est assavoir de soixante *hardiz*, ung. (1451, Arch. JJ 185, pièce 209.)

En nos pays et duché de Guienne ait grant faute de menue monnoie, mesmement de *hardiz*, dont de toute ancienneté noz subgets dudit pays ont accoustumé de user. (1467, *Ord.*, XVII, 24.)

Quand lesdits marchands entrent dedans la riviere de Gironde, devant Nostre-Dame, a quinze lieues de Bordeaux, il leur convient la leur arrester et tenir a l'ancre, et envoyer leurs basteaux a Bordeaux, pour avoir leur congé et licence de venir avec leurs navires et biensdevant ladite ville, pour lesquels congé et licence payent pour chascun tonneau quatre *hardis* bordelois. (1475, *Ord.*, XVIII, 161.)

Quarante *ardits* bourdelois. (16 juill. 1496, Arch. Gir., Not., Turpaud, 497-1.)

Ces chevaliers estoient si tres hardis
Quo de leur vie ne donnoyent deux *ardiz*.
(1520, *la Vray disant Advocate des dames*, Poés. fr. des xve et xvie s., X, 237.)

Les quatre quartiers et la teste
Ne cousteront que deux *hardis*.
(*Pronostical. nouv.*, Poés. fr. des xve et xvie s., XII, 159.)

Marché faict a sis *ardicts* pour tour de charrette. (1562, *Dép. de deux jur.*, Arch. Gir.)

A neuf *ardictz* la livre (de chandelle). (*Ib.*)

HARDIVEMENT, *ard.*, adv., hardiment :

Puis s'en vont erraument,
Guy socorent *ardivement*.
(*Guy de Warwick*, Richel. 1666, f° 10 v°.)

HARDOIER, voir HARDIER.

HARDOIS, - *oi*, - *eis*, s. m., attaque :

Li cuenz de Triple li loa que il guerpist la voie que il tenoit, car il estoit trop tart, por quoi il ne porroit mie aler tresque a Tabarie por le grant *hardoi* qui li Turc lor faisoient. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXIII, 40, Hist. des crois.)

Et soffroient a grant meschef le *hardois* et le charge des Turs. (*Ib.*, XXXII, 2.) Var., *hardeis*.

HARDOUIL, *hourdouil*, s. m., sorte de mets défini dans l'exemple suivant :

Hardouil de chapons. Despeciez les par membres ou quartiers, puis les cuisiez en eaue, puis friolez en sain de lart : et tandis broyez gingembre, canelle, giroffle et graine, et deffaites de vertjus, et ne soit point coulé, mais sorissiez pain sur le gril, broyez apres les espices, et destrempez de vertjus, puis passez le dit pain par l'estamine et faites tout boulir. Et au drecier, mettez vostre grain par escuelles et le potage tout chault dessus. (*Ménagier*, II, 162, Biblioph. fr.) Var., *hourdouil*.

HARDOUIN, adj., hardi :

Il font buen chivaler, *hardouin* et honest.
(1264, *la Pais aus Anglois*, Richel. 837, f° 220 v°.)

Nom propre, *Hardouin*.

HARDRÉ, adj., qui n'a pas de coquille:

La trop grasse ou qui a le flux de ventre fait l'œuf *hardré*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, l. I, c. XV, éd. 1597.)

Pic., Norm., Canada, *hardé*.

HARDYMENT, voir HARDIMENT.

HARDYNE, voir HARDINE.

1. **HARE**, *are*, *hale*, interjection :

Le cri *are ! are !* ou *hare ! hare !* promené sans doute par la voix des sergents sur le champ de foire et dans la cité entière, servait à marquer officiellement le moment où la foire se terminait, et où cessait le bénéfice des privilèges assurés aux marchands et aux consommateurs qui la fréquentaient. (BOURQUELOT, *Foir. de Champ.*, I, 88.)

Infra octabas del *hare*. (1204, *Cart. de Pontigny*, Richel. l. 9887, f° 24a.)

Quatuor diebus antequam clametur *hare*, *hare*. (*Ch. de* 1219, ap. Duc., III, 626b.)

Octo diebus postquam clamabitur *hare ! hare !* (Déc. 1230, *Cart. de Champ.*, Richel. l. 5992, f° 100.)

Sicut nundine in quibus debemus mercari et congregare opera vertunt dum durant, qui cito dicetur nobis : *Hale, hale*, foire est faillie. (J. DE ALUET, *Serm.*, Richel. l. 14961, f° 217 v°.)

Une reconnaissance fut donnée, le 26 octobre 1249, par Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, d'une dette contractée envers les marchands italiens, et dont le payement doit avoir lieu aux prochaines foires de mai de Provins, « tribus diebus antequam clametur *hare !* » (*Regist. visitationum*, édit. Bonnin, 1847, p. 744.)

— Ce cri était usité aux foires de Champagne, non seulement pour annoncer que chacun de ces grands marchés était terminé, mais aussi pour indiquer la fin de la mise en vente de telle ou telle denrée, des draps, du cordouan, des épices, etc. Seulement, en ces derniers cas, le crieur devait ajouter, dans sa proclamation, le nom de la marchandise dont la vente allait cesser. Le même usage, d'après les livres de la *Pratique de la marchandise* de B. Pegolotti, avait lieu dans les foires de la Flandre, à Ypres, à Bruges, à Lille, à Touroulde, à Malines. (Pagnini, *Della dicema di Firenze*, p. 241.)

Le cri de *ara* y marquait la fin de l'étalage des draps ; il y avait trois jours de montre de la draperie, et quinze jours s'étendaient depuis le cri de *ara* jusqu'au payement. (BOURQUELOT, *Foir. de Champ.*, I, 89.)

En chascune de ces .VI. foires a .VIII. jors d'antree, et d'antree faillie juqu'a *hare* de dras a .X. jors. Et .XI. jors apres *hare* de dras vent on cordoan. Et .XV. jors apres *hare* de dras faut droiz paiemenz. (*Devis. des foires de Champ.*, Richel. 12581, f° 312 r°.)

Au quatrieme jour de *hare* de dras de la foire S. Jehan a Troyes. (1294, *Cart. de Champ.*, ap. Duc., III, 626ᵇ, éd. Didot.)

2. **HARE**, *courir à hare*, courir vite :

Courons *a hare*
Apres, pour Dieu !
(*Un Mir. de N.-D.*, du roy Thierry, *Th. fr. au m. â.*, p. 580.)

3. **HARE**, *are, arre*, s. f., sorte de meurtrière :

A Eliot de la Chassaigne, maçon, pour avoir ouvré .VIII. jours es tours de la ville d'Orliens a faire des partuis et *hares* pour les canons. (*Compte de Gilet Baudry*, 1416-1418, Despence, XI, Arch. mun. Orléans.)

Des diz partuis et *ares*. (*Ib.*)

Au dessus diz maçons pour .X. livres de plon pour seller les dictes *ares* de fer. (*Ib.*)

Faire des partuis et des *ares* pour les canons. (*Ib.*, XXII.)

Pour .VI. jours qu'ilz ont vacquez sur les murs a percer des tours et faire des *ares*. (*Ib.*)

Denis Hureau et Jehan Delacroiz, charpentiers, qui ont vacquies .XX. journees d'omme ou boulouart de la porte parisie a faire les *arres* et arbalestieres amont et aval. (*Compte de Jaquet de Loynes*, 1419-1421, Forteresse, Despence, VI, Arch. mun. Orléans.)

HARÉ, s. m., bagage, butin :

Bastiront un agait a la porte Eboré,
Si prendront nostre proie et le menu *haré*
Pour traire Gadiffer et Betis hors au pré.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 35 r°.)

HARECIER, s. m., marchand de mauvaise foi :

Mango, *harecier*. (*Gl. lat.-gall.*, Richel. l. 7692.)

HARECLONNIER ?

Il y en a aucuns qui ne veulent voler avec les autres faulcons, se tirent arriere, s'en vont, et quant ilz volent en par eulx, ilz ne se bougent. Les autres les vont prendre en volant au *hareclonnier*, et de telz qui les prennent a la perche, et partout ailleurs, quant ilz y puent advenir. (*Modus*, f° 87 v°, Blaze.)

HAREL, s. m., émeute, tumulte :

Le roy nostre sire manda a nostre maistre le baillif de Caux par ses lettres pendens, que sur les choses dessusdites il se enformast et abbatist du tout au neant telles faussetes et *harels* et toutes autres choses touchantes la draperie non deuement faites. (1321, *Ord.*, XII, 457.)

Harel est un nom propre très répandu en Normandie.

Cf. HARELE.

HARELE, - *elle, herele, herrele*, s. f., sédition, émeute, tumulte, cris, association illicite :

Quant la contesse vint, sa camberiere apele :
Diva, por qu'a cis enfes mollie sa maisele ?
Dame, il s'eveilla, si mena grant *harele*,
Jel fis bien alaitier a une damoisele.
(*Chev. au cygne*, Richel. 795, f° 68ᶜ.)

Apres aus .II. venoit li cris et la *herele*.
(*Ib.*, II, 1309, Hippeau.)

A la fenestre ou li rois dort
En est venu, souef l'apele,
N'avoit son de crier : *harele*.
(*Tristan*, I, 2426, Michel.)

Or ai fet comme lecharresse
De toute vilonie plaine
Que maufez a son bon demaine,
Si ai perdu par ma *herrele*
Et mon ami et ma querele.
(G. DE COINCI, *la Sougreteine*, 206, Méon, *Nouv. Rec.*, II, 160.)

Pour oster la fausseté et les *hareles* de le dreperie. (1321, Arch. JJ 61, f° 3 v°.)

Que les vallets telliers allent a œuvre sans faire place commune ne *harele*, en la maniere que ils faisoient vingt ans a. (1321, *Ord.*, XII, 458.)

Deffendons que les maistres des nefs et vaisseaus et ceuls qui chargeront ou deschargeront leur denrees ne puissent faire aliences ou *harelles* de prendre ou avoir d'euls plus excessis salaires que il en appartendroit. (1340, Arch. JJ 73, f° 192 r°, et *Ord.*, II, 136.)

Les diz supplians ne facent *harele*, asemblee, monopole, ne taquehain aucun. (1343, Arch. JJ 74, f° 35 v°.)

Se nul est trouvé qui face quaquehan ou *harelle*, il sera pugny selon le cas. (1424, Arch. JJ 173, pièce 118, et *Ord.*, XIII, 83.)

Environ troys sepmaines apres que l'en cuidoit que ces choses se deussent appaiser, se renouvella celle *harelle* de ceulx de Paris contre les Arminachz, qui fut le plus de populaires. (*Cron. de Norm. de nouveau corrigées*, f° 106 v°.)

Troys jours dura ceste *harelle*, les ungs pour piller et les autres pour occire. (*Ib.*)

— En particulier, nom d'une sédition de Rouen :

Et quand ceux de Rouen sceurent ce qui était avenu aux habitans de Paris, pour ce que pareillement ils avoient fait commotion contre les officiers royaux, que l'on appelle la *harelle*, ils envoyerent vers le roy requerir misericorde. (*Rosier de France*, 2ᵉ partie, ap. Ménage, *Dict. élym.*)

La sedition de Rouen qui se fit au même temps (1382), s'appella la *Harelle*. La populace prit par force un gros marchand, luy donna le titre de Roy ; et le promenant en triomphe par la ville, le contraignit de prononcer l'abolition des imposts. (MEZ., *Abr. de l'Hist. de France*, 1382.)

— Assise ?

Les jurez dou pais doivent mengier oveques les ballif le jor que il tient sa *harele*. (XIIIᵉ s., *Franchise de Guernerie*, Arch. Manche, Mont-S.-Michel.)

HARELEMENT, adv., d'une manière malicieuse :

Si jo di malement
Mut *harelement*.
(*Chans.*, Brit. Mus. Arund. 292, f° 32ᶜ.)

HARELEUX, adj., séditieux :

Icellui sergent dist que lesdis de Dieppe n'estoient que *hareleux*, traitres, rebelles a nous. (1396, Arch. JJ 152, pièce 236.)

HARENCHERIE, voir HARENGERIE.

HARENGERIE, - *encherie, harangerie, herenguerie*, s. f., quantité de harengs :

En ladicte ville se fait, sale et conroye tres grant quantité de *harengerie* et de poisson de mer. (1399, *Ord.*, XII, 193.)

— Marché au hareng :

Girart de la *Harengerie*, gainier. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1ᵉ p., LXV, Lespinasse et Bonnardot.)

La rue de la *harangerie*. (*Noms des rues de Paris*, Richel. 4437, f° 242 v°.)

Une maison seans en le *herenguerie*. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 304 v°.)

23 frans 2 sols 6 deniers de Charnisel pour la pissonnerie et *harengerie*. (1383-85, Arch. Meuse B 493, f° 43 v°.)

Vint trois mailles mises en la chayne de la *harencherie*. (*Compt. de P. Mareau*, 1408-1410, Forteresse, XXIX, Arch. mun. Orléans.)

— Propos de harangère :

Harengeries, discours de harengeres, injures. (OUD., *Cur.*)

HARENGIER, *hereng.*, *harangier, haranguier, harenguier, harignier*, s. m., celui qui se livre à la pêche et au commerce du hareng :

Pescheor me clames, com fusse *herengier*.
(*Renaud de Montauban*, Richel. 24387, f° 22 v°.)

Adenes li *harigniers*. (1248, *Plaids de l'Echevin. de Reims*, Liv. rouge de l'échevinage, p. 21, *Arch. adm. de Reims*, II, 707, Doc. inéd.)

Les escueliers et les *herengiers*. (*Bans aux échevins*, QQ, f° 22 r°, Arch. mun. Douai.)

Renaut le *harenguier*. (*Jurés de S. Ouen*, f° 30 v°, Arch. S.-Inf.)

Marchans et vendeurs de poissons et de harens de mer paieront, soient poissonniers ou *harengiers*, ou autres, etc. (*Chamb. des compt. de Paris*, f° 254 v°, ap. Duc., *Harengeria.*)

Thomassin Helies *harengier* print sous l'ombre de nostre poissonnier... cinq barris de caqueharen a nostre pris. (1350, Arch. JJ 78, pièce 178.)

Celuy qui mis y sera, sera esleu par les commissaires, appellez a ce les plus suffisans et convenables dudit mestier de *harangiers* et poissonniers. (1350, *Ord.*, II, 359.)

Les bouchiers tenoient les chandelles tres chieres, et les *haranguiers* leurs harans. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1483, Larchey.) Imprimé, *haranginers*.

HARENGRESSE, s. f., marchande de harengs :

Ordinons que les *harengresses* doresenavent ne vendent autres poissons que harens, bockhoux fendus, etc. (1424, *Hist. de Liége*, II, 454.)



HARENGUAISON, - *angaison*, - *gueison*, - *gaison*, - *gueson*, - *geson*, - *guison*, *her.*, *herenghison*, s. f., temps de la pêche du hareng, cette pêche elle-même et son produit :

Nous faisons pour nous mesme, le premier jour, comme en *herengueson*, cescun an, ung raoulet de touz nos hommes alans dessuz la mer. (1357, *Cart. de S.-Michel du Tréport*, p. 290, Laffleur de Kermaingant.)

Que de tout le sel qui necessaire leur sera pour saler leur *harengueson* et autre poisson de mer, il ne soient tenus de payer gabelle. (1399, *Ord.*, XII, 194.)

Le tresor parti de Rouen pour aller a Loviers porter l'argent de la *harengueson*. (1406, *Compte de N. de Bourc*, Arch. S.-Inf. G 23.)

Aultre recepte faitte des bateaux bruians de certain droit que la ville a sur ycheulx, quant ils viennent en pesquerie ou temps de *herenghison*, et qu'ils prendent mainnage a terre, et lors sont tenus pour estagier, et doivent les cordiers .v. souls, et les roiers .x. s. (*Registre des recettes de Boulogne-sur-Mer*, 1415-1416, p. 27, Ed. Dupont.)

Ung millier de harenc frez en temps de *harengueson*. (1430, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 77 r°.)

Disons et declarons iceluy Chabot estre attaint et convaincu d'avoir mal, induement, illicitement, injustement et infidellement, contre les deffences par nous de nostre bouche a luy faites, et par impression et force publique, sous ombre de son Admirauté, pris et exigé es annees mil cinq cens trente et six et trente et sept, vingt sols sur les pescheurs de la coste de Normandie, qui esdictes annees ont esté aux *harangaisons*. (*Arrêt de François Ier*, ap. Pasquier, *Rech.*, VI, 9.)

HARENGUESON, voir HARENGUAISON.

HARENGUIER, voir HARENGIER.

HARENGUISEE, - *guiser*, s. f., temps de la pêche du hareng :

Afin qu'en ceste presente *harenguiser*, les pescheurs puissent pescher plus seurement en la mer la harenk et touts autres poissons. (1403, *De securitate pro piscator.*, Rym., 2e éd., VIII, 336.)

Durant ceste presente *harenguiser*, jusques au primer jour de janver prochain. (*Ibid.*)

Dans ce texte, l'*r* de la fin remplace souvent un second *e*.

Cf. HARENGUAISON.

HARENNIER, s. m., marchand de garum :

Il y eut une liqueur nommee garum, qui estoit anciennement en aussi grand usage a Rome, comme nous est le vinaigre pour l'heure presente. Je l'ay trouvee en Turquie en aussi grand cours qu'elle fut jamais. Il n'y a boutique de poissonnier qui n'en ait a vendre en Constantinoble. Tels vendeurs estoient nommez cetarii, qui n'ont encor gaigné aucun nom françois, qui ne les vouldroit nommer *harenniers*, et toutesfois ont bien trouvé appellation vulguaire en Italie. Car les Romains les nomment piscigaroli, qui est diction procedente de l'appellation du poisson et du garum. (BELON, *Singularitez*, I, 75, éd. 1554.)

HAREOR, - *our*, s. m., celui qui tient un haras :

C'estoient les trois connestables ;
De bons chevaux en leurs estables
Plusours avoient assez toujours ;
Car ils estoient bons *hareours*.
(*Gest. Brit.*, ap. Martène, *Anecd.*, III, 1483.)

HAREPIPE, s. f., sorte d'engin de chasse :

(Que nul) n'eit ne teigne desore en avant nul leverer ne lerce n'autre chien pur chacer, ne ne use foretz, hayes, rees, *harepipes* ne cordes ne nulles autres engynes pur prendre ou destruer savagines. (*Stat. de Richard II*, an XIII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

HARER, voir HALER.

HARET, s. m., bord, extrémité, limite :

Il avera deux *haretz* en l'une et l'autre costiere des hautesces qu'il revignent tut en un. (*Bible*, Exode, ch. 28, vers. 7, Richel. 1.) Lat., Duas oras junctas habebit in utroque latere summitatum, ut in unum redeant.

HAREU, voir HARO.

HAREUSEMENT, adv., en tumulte, séditieusement :

Les habitans de Lucey alerent violemment a force d'armes, garnis de bastons, moult *hareusement*, en la ville de Bruley. (1393, Arch. JJ 144, pièce 155.)

HAREVALE, s. f., tapage, vacarme :

Tex gens n'ont onques de faire pais envie
Ainz ont touz jors la *harevale* oie.
(*Gaydon*, 4816, A. P.)

Cf. ARVAL.

HARGAN, voir HALGAN.

HARGAUT, *hergaut*, *herigaut*, s. m., vêtement de dessus, surcot, housse :

Que les crois que les freres porteront en leur manteaus ou en chappes ou en *hargaus* soient d'une paume de lonc. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 88 r°.)

En aucune place m'avient
Que aucuns preudhomme me vient
Por escouter chançon ou note,
Qui tost m'a donee sa cote,
Son garde cors, son *herigaut*.
(*De la Maaille*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 102.)

Je leur fiz tailler cotes et *hargaus* de vert, et les menai devant le roy. (JOINV., *St Louis*, XCII, Wailly, 1867.)

Un *hergaut* a femme de burnete fourree de connins. (1354, Arch. JJ 82, pièce 218.)

HARGNE, *hergne*, *herne*, s. f., dispute, querelle :

Il est de la ligne mauldicte,
Que nul de nous sy ne l'espargne.
Vous verres tantost belle *hargne*
Mais que le sachons empongner.
(*Myst. de la Pass.*, ms. Troyes, 3e j., f° 20 v°.)

Que ces *hargnes* et ces rebuts estoient plus propres a reculer qu'avancer les affaires. (DU VILLARS, *Mém.*, XI, an 1559, Michaud.)

Des courroux nous en avons plus que tous les jours, qui engendrent des *hargnes* et riottes. (AMYOT, *Trad. de Plut.*, Œuv. mor., Com. il faut refrener la cholere, p. 373, éd. 1819.)

Il y a quelquefois de petites *hargnes* et riottes souvent repetees, procedantes de quelques conditions ou de quelque dissimilitude ou incompatibilité de nature, que les etrangers ne connaissent pas. (ID., *Vies*, Paul Em., éd. 1565.)

Il y avoit tousjours entre ces deux citez, a cause de leur voisinage, quelques *hargnes* et quelques querelles a demesler. (ID., *ib.*, Demosthenes.)

Pour monstrer que leurs *hergnes* et leur malignité passe outre la couche nuptiale, et foule aus pieds les graces et douceurs mesmes de Venus. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. V, p. 373 v°, éd. 1588.)

— Défaut, désagrément :

Male Bouche qui riens n'esperne
Trueve a chascune quelque *herne*.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 33b ; Méon, v. 3919.)
Var., *hergne*. (Ms. Corsini, f° 27c.)

Maulgré moy elle (la toux) m'acompaigne
Jour et nuict et soir et matin ;
C'est une tresmauvaise *hargne*,
Car ladicte toux ne m'espargne
Non plus qu'ung povre chien matin.
(R. DE COLLERYE, *Complaincte que faict le serviteur de la mort de son maistre*, p. 160, Bibl. elz.)

Mieux vaut mourir faisant espargne
Que vivre souffreteux en *hargne*.
(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, l. III, f° 115 v°, éd. 1619.)

Il y a donc de la *hargne* parmi les plus grands delices. (CHOL., *Contes*, f° 137a, éd. 1610.)

— Syn. de bosse ?

Ribauz, en ces tavernes,
Fount boces et *hernes*
Es testes et es dos.
(*Les Proverbes del Vilain*, Ler. de Lincy, *Prov.*, p. 460.)

Lorr., *haregne*, dispute, querelle. *Hargne*, *hairgne*, ondée : Voilà encore une *hargne* qui chauffe.

HARGNIER, *hergnier*, v. n., se plaindre, se lamenter, se tourmenter :

Ung enfant aagié de deux ans ou environ, qui plouroit et *hergnoit* par force de maladie. (1426, Arch. JJ 173, pièce 432.)

— Disputer, quereller :

Nous nous somnes tant mis a la raison et leur avons tellement satisfaict sur cette derniere querelle, que s'ils n'ont grande envie de *hargner*, ils n'auront plus a quoy s'arrester qu'ils ne parachevent encore de nous rendre le Castellet. (1559, *Lett. du Card. de Lorr. à l'Ev. de Lim.*, Négoc. sous Fr. II, p. 205, Doc. inéd.)

Et encore au XVIIe s. :

Mariage empoisonne l'humeur, aigrit le sang, fait murmurer, gronder, bouder, *hargnier*, pointiller, picoter, quereller. (DUFRESNY, *Malade sans Maladie*, V, 2.)

Bourg., Yonne, Chevillon, *hargner*, hennir.

HARGOTE, voir HALIGOTE.

HARGOTER, v. a., quereller :

Icelui Mahilet se leva de la table et print ledit Gilet par la poitrine, et ledit Gilet lui semblablement, et tenoient et



hargotoient l'un l'autre forment. (1380, Arch. JJ 118, pièce 88.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *argoter*, quereller ; mais ce n'est p.-ê. qu'une forme d'*ergoter*.

HARGOTEUR, s. m., querelleur :

Le suppliant dist a Bertran Ogier : Tu n'es que ung tricheur, et un plaideur, et un *hargoteur*. (1410, Arch. JJ 164, pièce 223.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *hargoteur* querelleur ; mais ce n'est p.-ê. qu'une forme d'*ergoteur*.

HARGOULEMENT, s. m., secousse :

Iceulx Pierre et Jehannot Baillet prindrent le dit Fremin par la barbe et par la poitrine en lui tirant et sachant, et pour le tirement et *hargoulement* qu'il faisoient l'un a l'autre, cheirent par terre. (1369, Arch. JJ 100, pièce 208.)

HARGOULER, v. a., secouer :

Jehan Roussel se traist par devers le dit Jehan Manchon, ycellui prinst par le capperon, feri et *hargoula*, et fist plusieurs injures. (1356, Arch. JJ 84, pièce 729.)

Willaumes Kenars de Eu, pour che qu'il mist main a un sergent, et qu'il le *hargoula*, banis. (*Livre rouge d'Abbeville*, f° 56 r°, ap. Duc., *Gula*.)

HARI, *harry*, *hanry*, interj., allons, allons :

Diu commencha a renoier
Et ses chevaus a manechier.
Hari ! Martin ! *hari !* Fauviel !
Por les boiaus, pour le cerviel !
Huet ! avant vois, por les dens !
(*Witasse le Moine*, 200, Michel.)

En touz les leus ou vos venez,
Vos responez : *hari ! hari !*
(*Rose*, Richel. 1573, f° 71d.)

Bouriquet, Bouriquet, *hanry* Bouri l'ane,
Bouriquet, Bouriquet, *hanry* Bouriquet.
(*Farce nouvelle d'un qui se fait examiner*, Anc. Th. fr., II, 372.)

Ce petit paillard tousjours tastonnoit ses gouvernantes cen dessus dessoubz, cen devant darriere, *harry* bourriquet. (Rab., *Gargantua*, c. xi, éd. 1542.)

Dans la Bourgogne, dans le Beaujolois et dans la Suisse romande, on dit encore *hari* aux bœufs et aux vaches pour les faire guenchir.

HARIA CARIA, s. m., sorte d'onomatopée pour désigner un grand tumulte :

Sy a
Ung grant *haria caria*,
Ung plet, ung debat, ung proces.
(Coquill., *Enqueste*, II, 102, Bibl. elz.)

Norm., Flandre, Bourg., Morv., Berry, Canada, *haria*, embarras. S'emploie aussi dans le parler populaire de Paris :

Pourvu que l'autre locataire n'arrive pas emménager juste au moment où M. Schaunard déménagera ! Ça me ferait un *aria* dans mes escaliers. (Murger, *Scènes de la vie de Bohème*, p. 21, Lévy.)

HARIAGE, *ariage*, s. m., tribulation, tourment :

Pour venir au thesme predict
Et deschifrer le *hariage*
Qu'a le bon homme en mariage,
Je trouve qu'il est en tourment
Toute sa vie seullement.
(*Serm. des Maulx de mariage*, Poés. fr. des xve et xvie s., II, 6.)

..... Le bon roy divin
Nous monstre bien qu'en celuy mariage
Ou il fera, par quelconque *ariage*
De povreté qui puisse survenir
Sans y penser, y fera biens venir.
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, 1e p., vii, éd. 1545.)

HARIAPLAT, s. m., soufflet :

Mes quant la paume a desploie
Il donne un tel *hariaplat*
Qu'en enfer fait vouler tout plat.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 154a.)

Cf. Hatiplat.

HARIBOURRAS, *harri.*, s. m., colifichets de femme, fatras :

Encore y refont elles ung grant *haribourras*,
Car entre la touelle qui n'est pas de bourras,
Et la temple et les cornes porroit passer ung ras,
Ou la greigneur moustoile qui soit jusques Arras.
(Jeh. de Meung, *Test.*, 1269, Méon ; ms. Corsini, f° 160a.)

Un grant *harribourras*.
(Id., *ib.*, Vat. Chr. 367, f° 23b.)

Atournez vous, mes dames, autrement,
Sanz emprunter tant de *haribourras*,
Ne de querir cheveulx estrangement
Que mainte fois rungent souris et ras.
(Eust. Desch., *Poés.*, Richel. 840, f° 327c.)

HARICIER, v. n., mot douteux présentant le sens de se convertir :

Maint paien fist a no loi *haricier*.
(*Alesch.*, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*, II, 263.)

HARIEAULX (*chevaux de*), chevaux de labour :

Son maistre varlet de *chevaulx de harieaulx*. (1er avril 1445, *Sent. des Eschevins*, Arch. mun. Douai.)

HARIENNE, s. f., sorte d'insecte :

Assez de vermine i avoit
Et de *hariennes* et de choplotes.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 143a.)

HARIER, *arier*, *harrier*, *hairier*, *herier*, *herrier*, *heriier*, *herryer*, *herriier*, *haroier*, verbe.

— Act., harceler :

Ils se rendirent et ouvrirent leurs portes, et ne se firent pas assaillir ne *herier*. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2641, f° 105 v°.)

Quant ceulx de Paris se virent ainsi *heriez* et guerroiez de ces Anglois... (Id., *ib.*, f° 187 r°.)

Par espicial on lui disoit que ceulx de Besacq *herrioient* trop Bordeaulx. (Id., *ib.*, Richel. 2660, f° 17 r°.)

De longtemps s'estoyent les affricquans avanciez par mer et venus guerroyer et *herier* les frontieres des Genevoys. (Id., *ib.*, Richel. 2646, f° 59a.)

Aimeriget Martel guerrioit et *herioit* le pays d'Auvergne. (Id., *ib.*, f° 65a.)

Chiaus qui se tenoient en le garnison de Gagant et qui *herioient* ses gens tous les jours. (Id., *ib.*, I, 134, Luce.)

Si ordonnerent messire Guillaumme de Douglas et le jouene comte de Moret a gheriier sus les frontierres les Engles, et a *heriier* ce qu'il poroient. (Id., *ib.*, I, 351, Luce, ms. Amiens.)

Chil de la garnison d'Escauduevre *avoient* tout l'ivier et le temps cuvriiet et *herriiet* ceuls de Cambrai. (Id., *ib.*, II, 209, Luce, ms. Rome, f° 59.)

Et qu'il voloit *heriier* chiaus de Paris. (Id., *ib.*, V, 102, Luce.)

N'eurent mies conseil d'yaus tenir trop longement ne de faire *herriier*. (Id., *ib.*, VI, 176, Luce.)

Qui guerroyoient et *haroioient* tout le pays. (Id., *ib.*, VIII, 372, Kerv.)

Ledit duc avoit conclud qu'il ne combateroit point iceulx Anglois a jour nonmé ne assigné, mais feroit garder les passages de la riviere contre eulx, et les feroit affamer et *herryer* en leurs logis, ou il les feroit prendre en aulcuns autres destrois advantageusement, se il povoit. (Monstrelet, *Chron.*, II, 221, Soc. de l'H. de Fr.)

— Agacer, tourmenter, importuner, presser :

Comment orgieuls les contrarie
Et les empece et les *herie*
Et leur tolt hiretage et terre.
(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, f° 195 r°.)

Le suppliant dist que ce estoit mal fait de vouloir ainsi *harrier* et traveiller les marchans forains. (1405, Arch. JJ 160, pièce 68.)

Nous sommes morts, ame ne nous *harie*.
(Villon, *Codic.*, Epitaphe en forme de Ball., Jouaust, p. 134.)

Quant ainsi vous voy *hariez*,
Tensez, foullez, mal chariez,
Je ne m'ose trouver en voye
Ne marier, qu'on ne me voye
Ainsi *harié* que vous estes.
(J. d'Ivry, *Secr. et Loix de Mar.*, Poés. fr. des xve et xvie s., III, 169.)

De femmes *sera* fort *arié*. (*Kalend. des berg.*, p. 140, éd. 1493.)

J'estoys, ce m'est avys, plus sage
Devant que fusses marié,
Maintenant je *suys harié*.
(*Farce de l'Arbalestre*, p. 3, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moral. et Serm. joy.*, t. I.)

C'est grant pitié, je te prometz,
Que de povres gens mariez.
Ilz *sont* bien souvent *hariez*.
(*Farce des Cris de Paris*, Anc. Th. fr., II, 306.)

Jeunes enfans, qui le train de mesnaige
Entreprenez pour estre mariez,
Myeux vous vaudroit avoir sur votre naige
Que vous y mettre pour *estre hariez*.
(*La Resolution de Ny Trop Tost Ny Trop Tard Marié*, Poés. fr. des xve et xvie s., III, 129.)

Quant de nouveau fus marié,
J'euz bon temps environ troys jours ;
Je n'*estoye* point *harié ;*
J'estoye tout ravy d'amours.
(*Complainte du Nouv. Marié*, Poés. fr. des xve et xvie s., IV, 10.)

Saincte Marie !
L'en me detient, l'en me *harie*,
L'en me dit : Tu es ung meschant.
(*Contred. de Songecreux*, f° 4 r°, éd. 1530.)

Faiz une mocquerie
Pour la railler (ta femme) du cas publicquement.
Lors crevera, s'el voit qu'on la *harie*.
(*Ib.*, f° 56 r°.)

Car soing, cure, et vieillesse
Incessamment me viennent *harier*
Que je dance filles a marier.
(J. Marot, *Cinquante Rond. sur divers propos*, xlii, p. 81, éd. 1532.)



Que souvent voy de tristesse *hariez.*
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, cxxii, éd. 1545.)

— Absol. :

Luitier, *hairier* et se vouloir folement jouer d'une meskine. (xve s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Il y a temps de poindre et *harier,*
Temps d'estre doux et temps d'estre terrible.
(P. Michault, *Doctrinal de Court*, f° 15 r°, éd. Genève.)

Je mors, je poins, j'argue et puis *harie.*
(Id., *Dance aux aveugles*, p. 37, éd. 1748.)

— Réfl., se harceler :

Et fu adonc la pais faite de lui et dou conte d'Ermignach, qui un grant temps *s'estoient heriiet* et guerriiet. (Froiss., *Chron.*, VI, 82, Luce.)

Mais *se sont* par pluiseurs fois *heriez* et guerroiez. (Id., *ib.*, Richel. 2645, f° 96^c.)

— *Harié*, part. passé, pauvre, misérable :

Certes c'est icy ung pueple *hairié.* (Brochart, *Advis*, des quatre motifz de faire le passage d'oultre mer, f° 55 r°.)

Haut-Maine, *harier*, contrarier. Liège, *hairi*, importuner. Champ., *harrier*, exciter un chien contre quelqu'un ou quelque chose.

HARIGNIER, voir Harengier.

HARIGOT, voir Haligot.

HARIGOTE, voir Haligote.

1. **HARIGOTER**, voir Haligoter.

2. **HARIGOTER**, voir Arrigater.

HARINCSOP, s. m., l'eau salée où se trouvent les harengs avant d'être vendus :

Ke tout chil ki vendent pisson quit ne herenc, ke il ne versent leur vissop ne *harincsop* sor le cauchie. (1280, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer, AB xviii, 16, n° 366.)

HARIOLE, *auriole, ariole*, s. m., devin, sorcier :

Les aucuns comme *arioles* devisoient et adevinoient sus leur entente, pour mieulx valloir, sus la maladie du roy. (Froiss., *Chron.*, XV, 353, Kerv.)

Les devineurs et ingromantiques, *arioles*, enchanteurs, augures et ciromantices la honorent (l'Astrologie) plus que Dieu. (Ferget, *Mir. de la vie hum.*, f° 122 r°, éd. 1482.)

Divinateurs, astronomes, *aurioles*, et aultres gens superstitieux. (J. Bouchet, *la noble Dame*, f° 99 r°, éd. 1536.)

Alors luy fut predict par les divins et *arioles* qu'il tomberoit quelque jour en la puissance d'un Gaulois. (Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 402, éd. 1573.)

Les Carthumiens sont ceux que nous appelons enchanteurs et *harioles*, lesquels en proferant quelques paroles ou par certains caracteres font transmuer la vue de ceux qui les contemplent faire et les regardent. (Taillepied, *Hist. de l'Estat et republ. des anc. Franç.*, p. 10, éd. 1585.)

HARIOLER, *arioler*, v. n., prédire, raconter la bonne aventure :

Aulu Gelle tenoit tel langage a ceux qui croyent a ce qu'ils entendoient *arioler*, astrologiser et mathematiser : Gardezvous de vous fier aux astrologues. (Cholieres, *Contes*, f° 190 v°, éd. 1610.)

HARIOLIEN, *ariollien*, s. m., devin, sorcier :

Il fit assembler tous les *ariolliens*, les enchanteurs et les divinateurs. (*La Thoison d'or*, vol. I, f° 46 r°.)

HARIPAS, s. m. ?

Plus de xl en at geteit en *haripas.*
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 4027, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

HARIQUIDAM, s. m., ce que paient les apprentis d'un métier pour leur bienvenue :

Hariquidam ou bienvenue, que tous les aprentifs paient chacun en droit soy. (1474, Arch. JJ 195, pièce 1043.)

HARIVEL, s. m. ?

Doit estre son pié si escrit
En son souller ou estivel
Que ne sembles pas *harivel.*
(*Clé d'amour*, p. 15, Tross.)

HARIR (se), v. réfl., se mortifier :

En soy tous les biens aduna,
Moult *se hari*, moult s'ageuna
De bon cuer et de bon talent.
(*D'un Hermite qui avoit une Sarrazine par l'enhortement de l'enemi*, p. 20, Keller.)

HARKE, s. f., râteau :

Si doit homme veer s'il y ad en le manoir fuist cressant, ou boys, ou meryn gros ou menu qe homme puisse prendre verges ou *harkes* ou autrez choses necessaires saunz achat. (*Tr. d'Econom. rur. du* xiiie *s.*, c. 13, Lacour.)

1. **HARLE**, s. f., fosse, fossé :

Cavina, *harle.* (*Gl. l.-g.*, Richel. l. 7692.)

La moitié des varesqz qui vient et arrive entre la fosse du Mais et la *harle* du Guay. (1403, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 290 r°.)

2. **HARLE**, voir Hale.

HARLER, voir Haler.

HARLIGOTER, voir Haligoter.

HARLOUP, *harlou*, s. m., cri par lequel on excite les chiens à la poursuite du loup :

Le *harloup* se redouble
Apres ce devoreur.
(Gauch., *Plais. des Champs*, p. 138, éd. 1604.)

(Le veneur) doit parler au plus haut.... criant : *Harlou, harlou, harlou.* (J. de Clamorgan, *la Chasse du loup*, éd. 1658.)

Cf. Haler.

HARMERÉ, adj., plein, rempli :

Un nommé Regino d'Albinhac bastart, homme *harmerez* de sa mauvaistié. (1395, Arch. JJ 147, pièce 245.)

HARMIER, v. a., brandir :

Ainsi que Pierre Blindel *harmioit* son coustel ou bazelaire au devant de son dit frere par jeu, comme dit est, et en disant: Mon frere, tu n'en aras pas. (1378, Arch. JJ 112, pièce 195.)

HARMON, s. m., partie d'une voiture :

Ferrure de timons et *harmons.* (1562, *Dep. de deux jur.*, Arch. Gir.)

HARNACHEURE, voir Harnascheure.

HARNAGE, s. f., bagage :

Adonc vint le roi de France a Aiguemorte o ses trois enfans et son frere le comte de Poitiers et grant partie de son *harnage*, et demora en la Provence por atendre son ost et sa baronie. (B. le Tres., *Cont. de G. de Tyr*, p. 584, Guizot.)

Cf. Harnois.

HARNAIS, voir Harnois.

HARNAISE, voir Harnoise.

HARNAS, voir Harnois.

HARNASCHERIE, *harnesquerie*, s. f., harnachement :

Pour hoint pour toute le *harnesquerie* de le maison. (1326, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 46.)

HARNASCHEUR, *harnicheur, hernekeur*, s. m., fabricant de harnais :

Guiot, dit Rolot, *harnicheur* et gourmet de vins, demourant a Bruieres en Laonnois. (1402, Arch. JJ 157, pièce 306.)

Hernekeur de la Vasne. (1573, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HARNASCHEURE, - *acheure*, - *chure*, *harnecure*, - *qure*, *hanaskeure*, s. f., harnais, harnachement :

Et toute le *hanaskeure*
Ki sus estoit ne valoit mie
Le montant d'une nois pourrie.
(*Chev. as* .ii. *esp.*, 6152, Foerster.)

Le *harnequre* d'un cheval de limons. (1458, *Stat. des gorrel.*, Reg. des stat., p. 291, Arch. mun. Abbeville.)

A dextre d'elle venoit le chevalier, sur un cheval couvert d'une courte couverte, en maniere de *harnacheure* de satin, cramoisy, frangé de franges d'or. (Ol. de la Marche, *Mém.*, II, 4, Michaud.)

Riches couvertures et *harnachures* de chevaulx. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 64, Buchon.)

Une *harnecure* nouvelle pour le grand mollin. (1532, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Chevaux, chariots, *harnacheures.* (Cayet, *Chron. nov.*, p. 739, Michaud.)

HARNASCHIER, *harneschier, arneschier, hernechier, haneschier, harnasquer, harnesquer, hernoichier, hernisser*, verbe.

— Act., équiper, armer, en parlant de soldats :

La descendi et *harnescha* ce que il avoit de gens. (*Est. de Eracl. Emp.*, xxxiii, 12, Hist. des crois.)

— De même en parlant d'un navire :

Se une nef estoit obligiee et je prestasse apres a refere la ou a *hernechier.* (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 250^d.)

— Réfl., s'équiper, se couvrir de ses armes :

Chascuns au mieus qu'il pot la nuit *se harnescha.*
(*Siege de Barbastre*, Richel. 24369, f° 152 r°.)

— Neutr., dans le même sens :

Ne metent pas mout lons respis
A *haneschier*.
(*Chev. as* .II. *esp.*, 8246, Foerster.)

— *Harnaschié*, part. passé, équipé :

Il oi messe, pus si est *arneschiez*.
(*Mon. Guill.*, Richel. 368, f° 261f.)

Charrues *hernoichies* garnies de bestes. (*Ch. de Girard év. d'Autun*, Cartul. de Fontenay, f° 120 v°, Arch. C.-d'Or.)

Estoit le pallefrenier monté, vestu et *harnesqué* comme lesditz pages. (*Cron. de Norm., de nouveau corrigees*, f° 128.)

Harnasqué ainsi comme l'autre. (*Ib.*)

— Garni :

Une ceinture *hernissé* d'ivoire. (*Inv. de P. Gaveston*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Dans la langue moderne *harnacher* signifie mettre le harnais à un cheval.

HARNASQUER, voir HARNASCHIER.

HARNECURE, voir HARNASCHEURE.

HARNEQURE, voir HARNASCHEURE.

HARNES, voir HARNOIS.

HARNESCHIER, voir HARNASCHIER.

HARNESQUER, voir HARNASCHIER.

HARNESQUERIE, voir HARNASCHERIE.

HARNICHEUR, voir HARNASCHEUR.

HARNOI, voir HARNOIS.

HARNOIS, *- noys*, *- noix*, *- nais*, *- neis*, *- nes*, *- nas*, *ar.*, *her.*, *er.*, *harnoi* (rime) s. m., arme, armure, engin, outil :

Wistace en la foriest estoit,
Le *harnas* au conte espioit.
(*Eustach. le moine*, 639, Michel.)

Pour abroueter du Mares au chastel les pierres et le *harnas* des paintures. (1306, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 30.)

Harnois de pescherie. (1314, Arch. JJ 50, f° 71 r°.)

Penneaux, filez, ne autres *hernois* touchanz garennes. (19 mai 1346, *Ord. de Phil. VI, sur les eaux et forêts*, Ord., II, 247.)

.I. bassignet, .I. *hernois* de jambes et de bras. (Sept. 1395, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Aussi doit il avoir des raiz et laqs et autres *hernas* pour le (l'ours) prendre. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 82b.)

Estienne de Villenove et Pierre Julien visiteront les *arnoys* dessa Saonne ou royaume, et Enemond de Sivrieu et Audry Chivrier, en l'empire, comme l'annee passee. (1er avr. 1418, *Reg. consul. de Lyon*, I, 161, Guigue.)

Et s'il treuvent *harnas* gisant, sarquier le puent hors de l'iauwe et prendre poisson s'il le treuvent, et ferir le piet ens et puis regetter en l'iauwe. (1447, *Loi accordée au village de Douchi*, Arch. du royaume belge, ms. et cartul. n° 93 ; Cartul. de l'abbaye de St-Pierre de Gand.)

Dagues, javelines ou autres *harnoiz* invasibles. (1455, Arch. KK 329.)

De *harnas* de jambes, de lances et de bachines. (*Trahis. de France*, p. 51, Chron. belg.)

Celui qui tirera *harnois* malicieusement en rue payera six sols bons au seigneur. (*Cout. de Marsan*, Nouv. Cout. gén., IV, 906b.)

Pesquier a ligne, rois ne aultre *harnas*. (29 janv. 1512, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f° 683 r°.)

Armes d'arquebouzes, pistolles, pistolets et aultres *arnoix*. (27 déc. 1561, *Lett. des consuls d'Agen au roi*, Arch. mun. Agen.)

Inhibitions et deffenses sont faictes a toutes personnes de chasser et tendre aux menus oyseaux de chant et plaisir, soit linottes, etc..., ny les prendre a la glue, pipees, feuilles et avec *harnois*, filets et engins, ou autrement. (1600, *Règlement du Siege general des Eaux et Forêts à la table de marbre du Palais à Paris, pour les oiseleurs*, ap. Delamarre, *Traité de la police*, II, 1415.)

— Bagage :

Mult veissiez *herneis* floter,
Homes plungier e affondrer.
(*Rou*, 3e p., 5255, Andresen.)

Chascon manda sa gent a sé
Od grant *herneis* e od conrei.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 10213, Michel.)

Dous cenz remistrent al *herneis* guarder. (*Rois*, p. 98, Ler. de Lincy.)

Lors l'a a .I. vallet donnet
Qui jusqu'au *harnois* l'a menet.
(*Percev.*, ms. Mons, p. 82, Potvin.)

Ançois mut a tout son *harnois*.
(*Ib.*, p. 132.)

Laissierent lor *hernois* et lor menue gent. (VILLEH., 329, Wailly.)

Laissa tot son *hernois* et sa gent. (ID., 379.)

A grant *herneis* o grant enor
S'esmut le matin au jor.
(*Vie du pape Grég.*, p. 30, Luzarche.)

Hom qui se remue de vile a autre, et amaine son *harnas* a Paris, il ne doit paier que .I. den. de chaucie. (EST. BOIL., *Liv. des mest. et marchand.*, 2e p., I, 30, Lespinasse et Bonnardot.)

Si gaegna tant ke dedens .IIII. ans il gaegna plus de .CCC. livres de meuble, sains son *harnois*, qui valoit bien .L. livres. (*Li Contes dou Roi Flore et de la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 125.)

Mesire Raous mist son *harnas* en la nef, et monta sour mer. (*Ib.*, p. 127.)

— Charge, poids :

Sire, fait li dux, entendez,
Quant vous plest et vous le volez,
Que je aie sor moi l'*erneis*
Et de la poine et del feis,
Se toute la chevalerie
Garder nous devons de folie
Deci en l'ost a trois jornees...
(*Florimont*, Richel. 353, f° 31b.)

— Au plur., parties naturelles de l'homme :

Chascune qui les va nomant (les parties),
Les apele, ne sai comant,
Borses, *harnais*, riens, piches, pines.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 60c.)

— *Harnois de jambes*, chevalier tout équipé :

Conme oy nombrer les Franchois, ilz estoient de cinq a six mille *harnois* de jambes. (LEFÈVRE DE S.-REMI, *Mém.*, ap. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, IV, 435.)

— *Savoir le harnois*, être habile, rusé :

Vielle estoit et de povre force,
Et toutes oures tant s'enforce
Et tant ai lou *harnais* seut
Qu'ele ait lou roi aconseut.
(*Dolop.*, 7740, Bibl. elz.)

— *Etre bien à harnois*, être bien équipé, bien garni :

Je serai moult bien a *harnoi*
Se avoir puis un palefroi.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 19c.)

Tele i a qui n'ot pas entiers
Sollers quant ele vint a court,
Mais en poi de terme et a court
Furent eles bien a *harnes*.
(*L'Escouffle*, ms. Ars. 3319, f° 73 r°.)

Meinz en i avoit de nostre gent qui avoient sejorné par les viles entor tout l'yver, et s'en revenoient ore en l'ost tuit fres et bien a *hernois*. (G. DE TYR, V, 9, Hist. des crois.)

— Entreprise :

Ny courir en ladite duché ne pais du duc, ny y faire entreprise, pillerie aucune, ny entreprendre *harnois* ne faire chose quelconque qui porte prejudice au duc. (*L'Hermite de Soliers*, à la suite de COMMINES, t. IV, p. 229, ap. Ste-Pal.)

— Tumulte :

Faut il faire si grant *harnois*, s'il a donné une buffe ou deux au tabellion de la ville. (1404, Arch JJ 159, pièce 50.)

HARNOIE, s. f., bruit, cri :

Lors recommence li *harnoie*,
Li larron les dansiaus requierent,
Et cil as brans d'acier i fierent.
(*Blancand.*, 6096, Michelant.)

HARNOIL, s. m., engin :

Prendre loups a chiens, *harnoils* et filles. (1439, *Compt. des receveurs de la gruerie de Bourg.*, Arch. Côte-d'Or.)

Cf. HARNOIS.

HARNOISE, *harnaise*, s. f., bruit, cri, dispute :

Si demenoient si grant noise
Et une si fierre *harnoise*
Qu'il me firent tuit abahi.
(*Olhevien*, ms. Oxf., Bodl. Hatton 100, f° 62 v°.)

La fist et grant fieste et grant noise
A che cri, a chele *harnoise*,
Chil qui en sus de lui estoient
De toutes pars i acouroient.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 50, Peigné.)

Quant li sains hom oi la noise
Acoisier vaut la grant *harnoise*
Que li abaniers demenoit.
(*Ib.*, p. 101.)

Li siecles n'aroit mie partout tant de *harnaises*. (GILLES LI MUISIS, *Poés.*, II, 81,22, Kervyn.)

HARO, *harou*, *hareu*, *harau*, *hero*, *harol*, interj., exprimant l'appel ou la détresse :

Harou, *harou*, hé aidiez moi !
(MARIE, *le Dit d'Ysopet*, XVI, Roq.)

Et li serghans s'escrie isniel :
Hareu ! hareu! Sainte Marie !
(*Eust. le moine*, 558, Michel.)



Harou! escrie a pleine gole.
(*Ren.*, Br. II, 384, Martin.)

Dex! quel amer, *hareu!* quel joer
Fait a la pastorele.
(J. DE NUEVILE, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 35, 68.)

Dex! quel amer,
Harou! quel joer
Fet a la pastorele!
(J. ERARS, *ib.*, III, 24, 25.) Impr., *haron.*

Sa mere i vint corrant;
Hareu, hareu, ki est, deu!
A mon enfant?
Fille, toucha il a toi?
(JOCELINS DE BRUGES, *ib.*, III, 51, 40.)

Dame, jointes mains vos prie,
Hareu!
Pour Dieu que n'ociez mie
Vostre ami loial,
Hareu!
Je ne cuidai mie
Qu'amors feist mal,
Hareu!
(*Chans.*, Richel. 12786, f° 78 r°.)

Hero! hero! k'en ferai?
(*Estampie I*, ms. Oxf., Douce 308, P. Meyer.)

Hareu! comment m'i mainterai?
Amors ne m'i laissent durer.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 3486, Delmotte.)

Ainmi lasse, fait ele, je criasse *haro!*
(*Berte aus grans pics*, 831, Scheler.)

Et vos, criez qu'il part qu'il tort.
Harou, harou, le segretain
Enmaine a force mon polein.
(*Du Segretain moine*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, V, 240.)

Ne veut lever le chief a Dieu par contricion ne crier *hareu* par confession. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 8 v°.)

La voix de nul n'i est oie
Fors des heraus qui *harou* crient,
Et par le champ se crucefient.
Harou, dient il, quel mortaille!
Quele occision! Quel bataille!
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, p. 285, Buchon.)

Conscience ne lesse cuer pecheour durer:
Ja pechié si tres pou n'i venra pasturer
Qu'elle ne crie *hareu* sanz soi asseurer.
(JEH. DE MEUNG, *Test.*, 1565, Méon.)

Pour la doulce Vierge pucelle,
Ou peut estre ma mere alee?
Haro, je sui en grant pensee
Qu'est devenue.
(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 265, Wahlund.)

Harou, je suis tout forsonnez.
(*Nativ. N. S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, t. II, p. 24.)

Haro! Lucifer est entré,
Ce m'est advis, en sa fumee.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 28876, G. Paris.)

Harau! maistre, n'en parlez plus.
(ID., *ib.*, 28934.)

Haro, quo de bruict!
(*Farce de Colin qui loue et despite Dieu*, Anc. Th. fr., I, 229.)

Harau, peu s'en fault que n'enrage.
(*Le Cheval. qui donna sa femme au dyable*, Anc. Th. fr., III, 446.)

Haro! voicy grant mocquerie;
Tu amaines celle Marie
Qui tant nous faict grief et ennuy.
(*Ib.*, III, 473.)

Ma mere avoit paour qu'il n'y eust des larrons a la mayson et elle s'escria *harol* alarme — and she kryed out haroll alarome. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 501, Génin.)

— S. m., cri d'appel, cri de détresse, cri en général :

Cil te set bien decevoir (o Mort!)
Qui poverte set recevoir
Et keurt tout nus a ton *hareu.*
(THIB. DE MARLY, *Vers sur la mort*, x, Crapelet.)

Se li provost voient le malfaiteur u il oent *hareu* dedens Laluee. (*Ch. de* 1245, Ch. des compt. de Lille, 854, Arch. Nord.)

Item faciunt inquisiciones super *harou*, et ea occasione exigunt emendas a clericis et cogunt ad solucionem per terras eorum. (1257, RIGAUD, *Journ. des Vis.*, p. 288, Bonnin.)

Tel conte d'Audigier qui en set pou,
Mais ge vous en dirai trusqu'a *harou.*
(*De Audigier*, I, ap. Montaigl. et Rayn., *Fabl.*, III, 357.)

S'escauffent ces chiervelles et li *hareus* leur monte.
(GILLES LI MUISIS, *Poés.*, II, 92,25, Kervyn.)

Li *haros* monta; saudoyer acoururent; gens y vinrent de tous les. (FROISS., *Chron.*, II, 406, Kerv.)

Lors quand la nouvelle et le *haro* en vint a Landrechies, s'arma le sire de Potrelles et fit armer ses compagnons et partirent a cheval pour recourre la proye. (ID., *ib.*, t. I, ch. 59, Buchon.)

S'amasserent six vingts hommes d'armes,... et chevaucherent en la ville de Harles et l'estonnerent grandement... Le *haro* commença a monter et les villes voisines commencerent a sonner leurs cloches et a marcher vers Harles et vers le Pont Amenin, car le *haro* venoit de la. (ID., *ib.*, t. II, ch. 113.)

Ils cuydoient estre combattus, mais du tout ne fut riens, car ce *haro* s'estoit monté par des varlets qui s'estoient entrepris ensemble. (ID., *ib.*, t. II, ch. 119.)

Il m'est enjoint de par les habitans de la ville de Rouen a crier contre vous, sire duc de Bourgongne, qui avez prins le gouvernement du roy et de son royaume, le grant *haro*, lequel signifie l'oppression qu'ilz ont des Anglois. (MONSTREL., *Chron.*, I, 200, Soc. de l'hist. de Fr.)

Il semble a veoir une Normande
Qui vienne de faire ung *harau.*
(*Secrets et loix de mariag.*, Poés. fr. des xve et xvie s., III, 187.)

Voyons si Maigret avoit bonne occasion de crier ainsi le grand *haro* contre moy. (DES AUTELZ, *Répl. contre Maigret.*)

— Défense :

Cependant les bonnes femmes entrerent dans ledit bled en despit du *harou.* (*La Nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 107, Bibl. elz.)

Morv., *harou.*

HAROIER, voir HARIER.

HAROL, voir HARO.

HAROLLEUR, s. m., ménétrier, joueur d'instrument :

Il loist et appartient ausdits relligieux de pourveoir de *harolleurs* et joueurs d'instrumens tant pour servir a Dieu et a l'eglise comme pour faire danser et recreer les jeunes gens et aultres, les jours des festes et patrons que l'on dist ducasses. (1507, *Prév. de Vimeu*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, t. I, p. 422, Bouthors.)

HAROU, voir HARO.

HAROUBLETTES, s. f. pl., mauvaises plaisanteries, charivari :

Icellui Thibaut avoit dit qu'il iroit a un esbatement, que on dit *haroublettes* ou charivari. (1406, Arch. JJ 160, pièce 427.)

HAROUCE, adj., orgueilleux, chicaneur, qui veut avoir la préférence :

Cil bachelers que je voi la,
Qui si se fet fier et *harouce.*
(*La Compaignie Renart.*)

HARPAIL, *herpail*, s. m., troupe d'animaux :

Les cerfz marins n'eurent de luy appuy;
Mais le *herpail* suivent pour le jourd'uy
Et compaignent en bruyeres et landes.
(GRINGORE, *Chasse du cerf des cerfs*, I, 161, Bibl. elz.)

Les cerfz marins Adriatiques tendent
Se reffaire; secretement se bendent
Et le *herpail* lessent a l'adventure
De ça, de la.
(ID., *ib.*)

Harpail est une harde de bestes sauvages. Le mot est ainsi formé de ce que tels animaux ne font que harper et endommager où elles se rencontrent. (NICOT, *Thresor*, éd. 1606.)

Harpail, ferarum agmen. (DUEZ, *Compend. gramm. gall.*, p. 20, éd. 1663.)

— Il s'est employé pour dire une compagnie de mauvais garnements, une troupe de gueux, et en particulier ceux qui se soulevèrent sous Charles VII, et qui volaient les paysans; c'était un synonyme de *truandaille:*

Cette compagnie fut amplifiee de plus de 600 hommes de faict et aultant de *harpail.* (HATON, *Mém.*, an 1574, Bourquelot.)

Et seroient payes tous les mois, et chassé hors tout le demeurant du *harpail.* (PASQ., *Rech.*, II, XVII.)

HARPAILLE, *herp.*, s. f., compagnie de mauvais garnements, canaille :

Lequel Estienne les appella *harpaille*, ribaudaille. (1378, Arch. JJ 113, pièce 304.)

Il est grant temps que je m'en voise
Atout ma couche sur mon col,
Encor ne suis je point si fol
Que je la laisse a la *harpaille.*
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 102^d; G. Paris, v. 12453.)

Sus ung grant feu,
Acoup, acoup, boys, feu et paille,
Fagotz, soulfre, sus hay, *herpaille*,
Folz estourdis, et vouliez tous
Leur mort.
(*Actes des Apost.*, vol. II, f° 60^d, éd. 1537.)

Vray fut que ceste truandaille,
Maintes gens brigans de villaige,
Coquins et grans taz de *herpaille*,
Qui firent le meurtre et oultraige.
(MARTIAL DE PARIS, *Vig. de Charl. VII*, B I r°, éd. 1493.)

Telz *herpailles* guetres acompaigner.
(*Eurialus et Lucr.*, f° 44 r°, éd. 1493.)

Caresme adonc anime la *harpaille*
A debeller le sien grant adversaire.
(*Conflict de Caresm. et de Charn.*, Poés. fr. des xve et xvie s., X, 122.)

Et quant au front ou melieu de son ar-



mee, il le remplit de *harpaille* et de tout ce qui estoit en son ost le moins propre a la guerre. (SELVE, *Vies de Plut.*, Fabius, éd. 1547.)

En rouchi, *harpaille* se dit encore pour une troupe de mendiants, de vagabonds qui attrapent tout ce qu'ils peuvent.

1. **HARPAILLEUR**, s. m., gardien de cerfs :

Harpailleur, a keeper or overseer of deere. (COTGR., éd. 1611.)

Harpailleur. Manadero. (C. OUDIN, 1660.)

2. **HARPAILLEUR**, *arp.*, s. m., gueux, brocanteur ; et aussi homme qui fouille la mine :

Romule estoit saulnier..... Nestor *harpailleur*. (RAB., *Pantagruel*, ch. XXX, éd. 1542.)

Arpailleur, a seller of old trinkets or of old iron ; also, a finer of mettals, or goldfiner. (COTGR.)

Harpailleur, foüeur de mines. Ærarius fossor. Metallicus fossor. (MONET, 1636.)

— Celui qui fouille un sujet, scrutateur :

Une bonne partie des anciens philosophes, qui se sont monstrez grands *harpailleurs* des secrets de nature. (DU PINET, *Dioscoride*, Epist. prelim., éd. 1605.)

1. **HARPE**, *herpe*, s. f., hanche :

La *harpe* (du bœuf), large, grosse et ouverte. (*Ménagier*, II, 72, Biblioph. fr.)

Se le cheval a bonne encontre et bonne *herpe* et ouverte. (*Ib.*, II, 73.)

2. **HARPE**, s. f., pierre d'attente :

Toutes jambes ou membrures de pierre de taille... ou il y a *harpes* faisans partement d'une part et d'autre. (*Ord. de* 1485, ap. Ste-Pal., éd. Favre.)

HARPEMENT, s. m., bruit de la harpe :

E juereent as esches e oreent *harpement*.
(*Horn*, 2688, Michel.)

HARPER, *arp.* (se), v. réfl., se courber en forme de harpe :

Les Dieux tournent les yeux et la mere entouree
Pensa de les noyer dans Styge tant juree,
La peine luy sembla legere pour le fait,
Donc sans les mettre a mort leur figure defait.
En houpeaux de poil roux leur blonde cheveleure
Se change essauvageant leur douillette encoulure
D'espaule et d'estomac en longe *se harpans*.
(BAIF, *Poemes*, l. VI, f° 187 r°, éd. 1573.)

HARPERESSE, - *erresse*, s. f., joueuse de harpe :

Une jeune fille *harperesse*. (*Therence en franç.*, f° 230 v°, Verard.)

Liricina, ne, *harperresse*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

HARPEUR, s. m., harponneur :

En ce mesme hostel se herbergast Jehan de Villepointe, *harpeur* de maree. (1361, Arch. JJ 91, pièce 153.)

HARPIN, s. m., joueur de harpe :

Linus et Orpheus nobles *harpins* de Grece. (TAILLEPIED, *Hist. de l'Estat et republ. des anç. Franç.*, l. II, f° 22 v°, éd. 1585.)

— Fém., *harpine* :

Johanne la *harpine*. (*Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, 1340-41, exp. de Lorciaco, Hôp. gén. Orléans.)

HARPIS, voir HARPOIS.

1. **HARPOIER**, *harpoyer*, v. a., enduire de poix :

Il estoit neuf (le tonneau) et bien *harpoié*. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 108 r°.)

Wans pour *harpoier* les bouchiaus adfin que on ne s'escaudast. (*Compte de* 1406, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Colé et *harpoyé*. (XVe s., Lille, *ib.*)

D'estoupes *furent* tous couvers,
Harpoies et ensouffrees.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 16 v°.)

2. **HARPOIER**, v. a., arracher avec un croc le vieux mortier des jointures :

Harpoier. (1521, *Acquits*, Arch. mun. Laon.)

HARPOIS, - *oys*, - *oy*, - *is*, - *oir*, s. m., poix :

Et les veismes qui s'esjoisoient de l'oelle et del *harpoir*. (*Comment. s. le nouv. test.*, ms. Oxf., Bodl. Douce 270, f° 46 r°.)

Dou royaume de Suedelen vient vairs et gris, oint, sui, sain, cendre et *harpois*. (*Marchand. aport. en Flandre*, ap. Crap., *Prov. et dict. pop.*, p. 131.)

Il fist le fons (du tonneau) mettre en point, puis oingny tres bien les joinctures de *harpoy*. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 105 v°.)

Et puis fut sus ledit eskaffaire jetteit sa tieste et son corps dedens uns toneal plain de *harpis* et de craxhe. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 579, Borgnet.)

Toutes aemplies de souffre, *harpoy* et crasse. (*Trahis. de France*, p. 4, Chron. belg.)

Harpoys employé a cimenter lesdits guet et fontainne. (1521, *Acquits de Laon*, Arch. mun. Laon.)

HARPOISIE, s. f., étoffe enduite de poix :

Se fist vestir de toille de *harpoisie* et de tourmentine. (8 mars 1408, *Rapp. à la duch. de Bourg.*, Ann. de la Soc. de l'hist. de Fr., 1864.)

HARPON, - *un*, s. m. ?

N'arunt anials as deiz, ne *harpuns* al col mis,
Ne bras avant geté por orgoil ne por pris.
(*Serm. s. le jugem. de D.*, Richel. 19525, f° 44 r°.)

HARPOY, voir HARPOIS.

HARPOYER, *herp.*, v. n., fréquentatif de *harper* :

Saul s'efforça
Ferir David quand *herpoya*.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 62^d, impr. Instit.)

HARQBUTE, voir HACQUEBUTE.

HARQBUTTIER, voir HACQUEBUTIER.

HARQUEBUTTER, voir HACQUEBUTER.

HARQUEBUTTERIE, voir HACQUEBUTTERIE.

HARRE, voir ERRE.

HARREBANNE, s. f., fille ou femme débauchée :

Lequel Jaquemart dist a icellui sergent qu'il n'eust pas oté le dit baston a une mauvaise *harrebanne*. (1411, Arch. JJ 165, pièce 229.)

HARRIET, s. m., syn. de dégât :

Pour ce que les *harriets* et degasts des bestes se fait la pluspart de nuit. (*Stat. et ordonn. de Tournehem*, ch. II, art. 2.)

HARRIVER, v. a., garnir, meubler, fournir :

Promettant... toutes ycelles eglises, celliers et autres officines *harriver* et garnir souffisament de livres, de ornements et de ustencilles et garnisons. (1332, *Charte d'Hugues, duc de Bourg.*, Pr. de l'Hist. de Bourg., t. II, p. 196.)

HARROTTE, s. f., le faucon tagarote des Espagnols :

Autres faucons y a que l'en appelle *harrottes* et viennent de Grenade et sont moult petis et tres bons pour le heron, la grue et l'oustarde : et sont icelles *harrottes* ainsi que terceles qui sont les masles des faucons de pardeça. (*Ménagier*, II, 324, Biblioph. fr.)

HARRY, voir HARI.

HARSEL, voir HARCEL.

HARSELEUR, voir HARCELEUR.

HARSELLE, voir HARCELE.

HARSOIR, voir ERSOIR.

HART, *art*, s. f., branche :

Il tient l'espee nue dont li brans fu d'acier :
De l'une part del bos a une [h]*art* tranchié,
Belement l'a entorse, el col li a lachié.
(*Aiol*, 6844, A. T.)

Bien estoient ceux de Gennes deceus et engignies qui s'estoient apuyes a la *art* de seu qui faut au besoing, et s'estoient en riens fies au roy d'Arragon. (*Grand. Cron. de Fr.*, Phelippe, Fils Mgr S. Loys, XL, P. Paris.) Lat., Super baculum arundinem conquassandum.

— Osier :

De cordes de *hart* et de corre
De kaines et de carkans
Les crucefient en lor bans.
(*Barlaam et Josaph.*, p. 131, P. Meyer.)

— Sorte de mesure, une corde de bois :

Que nulz ne querque au rivaige faisset s'il ne a deulx *hars*. (1400, *Bans pour laigne*, *Reg. aux droicts et prouffiz de Douai*, f° 181 v°, Arch. mun. Douai.)

— Cri pour exciter les chiens :

Et les veneurs aides et valles doyvent briser les chiens en eulx menassent hou, hou, fy, fy, a la *hart*, a la *hart*, ou ira, ou ira. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 56^b.)

— Locut., *ne part ne hart, ne hart ne part*, rien du tout :

Prez est qu'il s'escundie que il le duc n'ocist,
Ne nel sout, ne nel volt, ne il sa main n'i m'st,
Ne part ne hart n'i out ne il n'en s'entremist.
(*Rou*, 2^e p., 2196, Andresen.)

Je hai l'andoille a tot la hart
Plus n'i auroiz *ne hart ne part*.
(*Ren.*, Suppl., p. 18, Chabaille.)



Bessin, *hart*, branche, lien formé de branches tordues.

HARTIE, s. f., troupeau :

Il vint a la *hartie* de bestes et prit .I. cerf. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 206b.)

Cf. HARDE.

HAS, *haz*, *hax*, s. m., enjambée :

A trois *hax* ou environ pres dudit hostel, Bezançon Darboys a esté trouvez navrez. (1386, Arch. JJ 130, pièce 7.)

L'uys du dit Basin, qui est pres de la maison ou demouroit le dit Colin, a huit ou dix *has*. (1391, Arch. JJ 142, pièce 44.)

Lequel Henrion chancela et chut si comme a trois ou quatre *has* de la ou il eut le cop. (1408, Arch. JJ 162, pièce 381.)

Avant que le suppliant et son frere feussent pres d'icellui Robert d'environ soixante *haz*, autrement enjambees. (1418, Arch. JJ 170, pièce 211.)

HASARDÉ, *haz.*, adj., téméraire :

Que lesdits douze clercs... tiennent les escrits de ladite chambre secrets... et qu'ils ne soient si *hazardez* de les porter hors de ladite chambre. (1388, *Ord.*, VII, 262.)

HASARDEL, s. m., joueur, qui joue aux jeux de hasard :

La mors a sovent tremcle
As enviaus et au fardel,
Mors a moult tost .I. *hasardel*
Assis sous main, et tost boulé.
(RECL. DE MOLIENS, *Miserere*, Ars. 3460, f° 54 v°.)

HASARDEOR, *-eeur*, *-eur*, *-ur*, *haz.*, *az.*, s. m., celui qui joue aux jeux de hasard :

Car vus ne savez a chef de tur,
S'il ert sages u *hasardur*.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 1147, Koch.)

Li *hasardeeur* et li buveur de taverne. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 256b.)

Cellui qui joue au dez, le *hazardeur*, ou qui acquiert par jeux semblables. (ORESME, *Eth.*, f° 71d, éd. 1488.)

Dit que le clerc qu'ilz ont prins est .I. des plus grans *hazardeurs* du pais et a .II fillettes continuelment en sa chambre. (1398, Arch. Z1A 1, f° 84 v°.)

Pipeur ou *hazardeur* de dez.
(VILLON, *Ball. de la bonne doctrine*, Jouaust, p. 107.)

Pour eviter donc ce grant mal
J'ay tant fait vers mes *hazardeurs*
Qu'ilz sont tous clercz et entendeurs
Que de tout ce qu'ilz gaigneront
Jamais rien n'en restitueront.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 22b, éd. 1507.)

Ne vueilles point estre gourmant,
Joueur de dez ne *hasardeur*.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 349.)

Tous les folz et *hazardeurs* ne viennent pas a leur fin. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 3e nouv., Jacob.)

Comme *azardeurs* qui font les triunphans.
(BOUCHET, *Ep. mor.*, II, VI, éd. 1545.)

Pescheur, pipeur, *hasardeur*, escrimeur,
Bon advocat, procureur et notaire.
(*Ditz de Maistre Aliborum*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 37.)

Grant trompeur et tricheur est appellé ainsi comme d'ung crocheteur, *hasardeur* ou larron. (*Contred. de Songecr.*, f° 102 r°, éd. 1530.)

HASARDER, *haz.*, v. n., jouer aux dés :

Jehan le Picart qui ne sçavoit d'autre bien que de *hazarder*, taverner et bordeler. (1407, Arch. JJ 161, pièce 260.)

HASARDEUSEMENT, *haz.*, adv., témérairement :

Et concluds d'exposer *hazardeusement* ma personne. (RAVIERES, *Les grandes et admirables merveilles descouvertes près la ville d'Authun*, Rouen 1582.)

Donnant fort *hazardeusement*, s'en ensuivit le gain total de la victoire. (BRANT., *Cap. fr.*, t. III, p. 101, éd. 1666.)

HASARDEUX, adj., téméraire :

Personnage *hasardeux* oultre mesure et hardy sans discretion es perils de la guerre. (AMYOT, *Vies*, Pelopidas, éd. 1565.)

1. **HASART**, s. m., le nombre six amené aux dés :

Senio dicitur numerus senarius, gallice *hasart*. (J. DE GARL., ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel*, p. 592.)

Par foi, dist Saint Pieres : J'ai huit ;
Se tu getes apres *hasart*,
J'aurai .III. ames a ma part.
Cil gete .III. et .II. et as,
Et dist Saint Pieres : Perdu l'as.
(*De St Pierre et du jongleur*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, V, 71.)

2. **HASART**, *hazart*, s. m., joueur :

La femme dudit Henri dit aux diz Robin et Gosselin : Alez vous en hors de ceans, vous n'estes que un *hasart*. Et ledit Robin dist : Je ne suis point *hazart*. Cellui est *hazart* qui joue sa femme aux dez. (1403, Arch. JJ 158, pièce 281.)

Noms propres, *Hazart*, *Hazard*.

HASCIE, voir HASCHIEE.

HASCHEE, voir HASCHIEE.

HASCHIE, voir HASCHIEE.

HASCHIEE, *haskiee*, *hachee*, *haschee*, *hascee*, *aschee*, *hachiee*, *achiee*, *achee*, *haschie*, *aschie*, *hachie*, *hascie*, *hahsie*, *haichiee*, *haiscie*, *haisie*, *hasquie*, *haskie*, *haichie*, s. f., peine, tourment, angoisse, supplice :

Pasmes chai, car il ot grant *hascie*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 36f.)

Pasmes chai, car il ot grant *hachie*.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 105b.)

A grant angoisse et a *haichiee*.
(BEN., *Troie*, Ars. 3314, f° 52d.)

Puis ainz qu'assemblom od les lor
Aurom la veire croiz baisee
U il soffri mort e *haschee*.
(ID., *D. de Norm.*, II, 21297, Michel.)

Por Jhesu qui souffri *hachie*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 233b.)

Tant avez joie en mon cuer mis
Que tuit sont effacié mi mal.
Se de lui estoie venchiee
N'auroie doulor ne *hachiee*.
(*Ib.*, f° 254c.)

Ains li ferons mainte grant envaye
Dont il aura et paor et *haschie*.
(RAIMB., *Ogier*, 4211, Barrois.)

Et il s'en vait a grant *hachiee*
Asseoir hors de la maison.
(MARIE, *Ysopet*, Richel. 19152, f° 20a.)

Li lox s'en veit a grant *haskiee*.
(ID., *ib.*, LIX, Roq.)

Tuz cels que istront de nostre lignee
Del toen forfait sentiront la *hascee*.
(*Adam*, p. 41, Luzarche.)

Si jo mesfis, jo en suffre la *haschee*.
(*Ib.*, p. 42.)

Li mires li a si se dolour alegie,
Ne sent mes de ses plaies ne dolor, ne *hascie*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 34d, Michelant.)

Car ne porent soffrir le mal ne le *aschee*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 34 r°.)

E maldit la guerre quant ja fud cumenciee,
Puis pense en sun curage, si Damnes Deus l'agree,
Par lui e par sa force d'aukes serrad vengee,
E par les pruedhumes ki sunt de la cuntree,
Ki forment desirent de vengier lur *haschee*.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 778, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Mais il montent amont a paine et a *hascie*.
(*Chev. au cygne*, 20678, Reiff.)

De celui qui por Deu soffrit tante *hahsie*.
(*Vie de St Alex.*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f° 1.) C'est ainsi que lit M. P. Meyer. Le ms. porte *hahsiere*.

Renart qui volt fere *haschie*
Sofrir a dant Primaut le leu,
Si s'apensa lores d'un jeu
Que l'autre jor avoit veu.
(*Renart*, 4350, Méon.)

Trop par soffrimes grant *hachiees*.
(*Dolop.*, 8276, Bibl. elz.)

Autant deit estre reduté
En bataille le coup d'espee
Cum la *haschee* de la fevre.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 755, Koch.)

Un fil avoit qui moult souffri *haiscie*.
(*Beuv. d'Hanst.*, Richel. 12548, f° 117a.)

Desus l'arçon est l'espee sortie,
Fauviaus en ot une dure *haisie*,
Toute la teste en ot del bu partie.
(*Auberi*, p. 226, Tobler.)

Bieu sire Deus, dit il, qui soufris la *hasquie*.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montp. H 247, f° 181b.)

Ja ne revenra mais, si ara tel *hascie*
N'i vauroit estre ales pour l'onneur de Roussie.
(*Fierabras*, 2861, A. P.)

Se Diex plaist, et la crois ou il prist la *haschie*.
(*Gui de Bourg.*, 2367, A. P.)

Tost la cuidierent prendre, mais n'i entrerent [mie,
Ains lor convint soufrir dolerouse *hascie*.
(*Chans. d'Antioche*, I, v. 285, P. Paris.)

Et si ot la langue trencie
Pour soufrir plus grande *hascie*.
(MOUSK., *Chron.*, 4302, Reiff.)

Si moillera son doi menor
En l'eve qu'est de grant froidor,
Sus ma langue en degostera
Et moult petit en i metra
Tant pou que soit asouagiee
De ma langue la grant *haschiee*.
(GEFF., .VII. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 77a.)

Molt ra leanz d'autres granz peines
Et felonesses et vileines,
Ou sera mis, espoir, li hon
Por soffrir tribulacion
A grant douleur, a grant *hachiee*,
Tant que g'en seré bien vanchiee.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 162a.)



En sun cuer a si grant *hachiee*
Qu'el se contient conme esragiee.
(*Vie de S. Alexi*, 801, Rom. VIII, p. 178.)

Illuec sera devant s'amie
Pendus a moult male *hascie*.
(*Blancandin*, Richel. 375, fº 264b.)

... Et par nuit sa granche brisiee.
Or a Costans moult grant *achiee*.
(*Dame qui conchia le prestre*, ms. Berne 354, fº 82d.)

Ça devant ad une chalcee
U meint homne ad eu *haschee*.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, fº 32b.)

Mais cil qui ne puet goir
De sa dame soeffre droite *haskie*.
(A. DE LA HALLE, *Chans.*, Richel. 1109, fº 321c.)

Honte et dolor et ennui et *haschie*
Puissent avoir toute vileine gent.
(*Chanson*, ms. Montp. H 196, fº 139 rº.)

N'est merveille se je a celi pens
Q'une douçour me vient au cuer dedens
Qui m'alege mon mal et ma *hachie*.
(GAUTIER D'ARGIES, *Chans.*, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 195.)

Ne me puet grever si douce *hascie*.
(*Chans.*, ms. Sienne H. X. 36, fº 21a.)

Ki jalous n'est n'a pas si grant *hascie*.
(BRET., *à P. de Nesle*, ms. Sienne H. X. 36, fº 45a.)

J'aing mieus soffrir ma poine et ma *hachie*
Que plus avoir ne dolour ne grevance.
(LAMBERT FERRIS, *Chans.*, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 344.) Impr., *hathie*.

Par tel dolour, par tel *haschie*
Fu de son cors l'ame sachie.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 73, Peigné.)

Cil qui la chairent, moreurent de tel mort a grant *hachie*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., fº 239d.) P. Paris : *haschiee*.

Feni sa maleureuse vie a grant dolor et a grant *haschie*. (*Ib.*, fº 292d.) P. Paris : *hachie*.

Moult fu grant la bataille, l'estour et la *haschie*.
(*Gaufrey*, 768, A. P.)

Ara moult a souffrir d'ennui et de *hasquie*.
(*Ib.*, 1002.)

Tant cum l'en suvendreit, de mal n'avereit *haschee*.
(*Horn*, 2191, Michel.)

Mes dame a telle signourie
Qu'amans ne poet avoir *haschie*,
Qu'elle tres bien guerredonner
Le poet, s'amours s'en voet meller.
(*Couci*, 1597, Crapelet.)

Moult demainent joieuse vie,
Travail ne sentent ne *haschie*.
(*Ib.*, 3569.)

Et recordent les grans *haschies*
Qu'il ont souffertes maintes fies.
(*Ib.*, 6110.)

Adonc pria merchi (Longis), se lui fut octroiie,
Car Dieu lui pardonna sa mort et sa *haschie*.
(*Ciperis*, Richel. 1637, fº 95 vº.)

Car toute en retourroit desus nous la *hachiee*.
(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, fº 164d.)

Et grant doulor et grant *hachie*.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 961, Buchon.)

Plusieurs en sunt mors a *haschee*.
(*Comm. le Roi Souvain fu mort*, ms. Avranches 1682.)

Et de cellui meffait Dieu vous a voulu monstrer vostre deffaulte et vous fist venir celluy grant mal et celle grant *hachie* que vous avez senti. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. XXXIV, Bibl. elz.)

Qui maintes *hachees* souventesfois avoit en son cueur pour les perilleuses advantures ou il s'abandonnoit. (*Le Livre des faicts du mareschal de Boucicaut*, 1re p., ch. 14, Buchon.)

Elle dist lors en regardant le noble duc, qui entre ses bras la tenoit, a grant *haschiee* de cœur, et ja l'avoit baisee en la bouche... (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, fº 19 vº.)

Lors il oit dire qu'elle est mariee. Or jugez quelle *haschee* il a de oir dire telles nouvelles. (*Quinze joyes de mar.*, XIII, Bibl. elz.) Quelle *aachee*. (Éd. 1734.)

Certes avis m'est c'on me sache
Le cuer, tant ay dueil et *hachie*
Quant il fault que je le vous die.
(*Mir. de N.-D.*, XV, 1244, A. T.)

Le dyable m'avoit attachee,
Et maintenant en se *haschee*
A son tourment suis restablie.
(*Moralité des Enfans de Maintenant*, Anc. Th. fr., III, 65.)

— Au plur., la passion du Christ :

Antoines et Acaries
Et Poincenes et Elies
Jurent les saintes *hachies*
Que Fouques ses glotonies
Encor comparra.
(WILL. LI VINIERS, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 30,53.)

— *A haschiee*, d'une manière malheureuse, cruelle :

Tos nos forriers ont ocis *a hasquie*.
(RAIMBERT, *Ogier*, 12583, Barrois.)

Morent li paien a duel et *a hasquie*.
(ID., *ib.*, 12571.)

De diz mil homes q'oi en ma compagnie
Ne remain pas, mien escient, un mile ;
Mort sont li autre et ocis *a haschie*.
(ID., *ib.*, 5453.)

Troeve son frere qui se muert *a haschie*.
(ID., *ib.*, 5625.)

Mon fil ocist a duel et *a haschie*.
(ID., *ib.*, 4197.)

Trestot furent ocis a duel et *a hascie*.
(*Chanson de Jerusalem*, 134, Meyer, *Rec.*, p. 269.)

Tous furent mors et destruis *a haschie*.
(HERB. LEDUC, *Foulq. de Cand.*, p. 32, Tarbé.)

Moult fu navrez, si chevauche *a haschiee*.
(ID., *ib.*, Richel. 25518, fº 43 vº.)

Que li mes s'en reparrent, qui vienent *a haschie*,
Ki aportent Loiher, qui la face a noircie.
(*Quatr. fils Aym.*, p. 26, Tarbé.)

La muerent et trebuchent chevalier *a haschie*.
(*Ib.*, p. 48.)

L'uns mort chai sor l'autre *a* moult grande *aschie*.
(*Ib.*, p. 49.)

Lors essaie s'il porroit chevauchier, mes il nel puet soffrir ; quar moult est bleciez, et neporec montez est, et chevauche *a* moult grant *haschee* jusqu'a une forest qui pres d'iluec estoit. (GAUT. MAP, *Lancel. du Lac*, Richel. 1430, fº 25d.)

Se la venez, et vos fetes folie,
Tuit i morrez a duel et *a haschie*.
(*Otinel*, 186, A. P.)

Je vous jure le dieu qu'en pain on sacriffie
C'oncquez Louis mon frere par lui ne perdi vie,
Ains fut par ung garchon qui (qu'il) morut *a haschie*.
(*Ciperis*, Richel. 1637, fº 96 rº.)

Puis jura Damedieu, le fis sainte Marie,
Que s'il ataint paiens, la pute gent haie,
Plus de .M. en morront a duel et *a hasquie*.
(*Gaufrey*, 7927, A. P.)

Couvertement ay souffert maint dur point
A grant *achee*.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, fº 45a.)

— Quelquefois il signifie particulièrement poids, charge :

Or le metez en la charete,
Car ele n'est pas trop chargie,
Moult bien souferra la *hachie*.
(*Renart*, 3974, Méon.)

— *Haschiee* a désigné aussi une peine infamante que l'on imposait aux seigneurs du moyen âge et qui consistait à porter sur ses épaules une selle ou un chien pendant un certain espace de chemin. (Chéruel.)

HASCHIERE, *hasquiere*, *haquiere*, *hahsiere*, s. f., souffrance, tourment :

De chelui qui por Dieu soufrit tante *hahsiere*.
(*De St Alexis*, 9, var. du ms. Oxf., Herz.)

Ce li fait plus le cuer doloir
K'il ne trueve ki sor lui fiere
Ke de ses plaies la *haschiere*.
(*Des trois Cheval. et del chainse*, 250, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 170.)

Iluec remest icil pechieres
.XVII. ans en teles *haschieres*
C'onques n'i ot autre maison
Fors le nu ciel et le grant mont.
(*Vie S. Grig.*, Ars. 3527, fº 167b.)

Plus sentoit de *hasquiere*
Que s'elle veist la tous ses amis en biere.
(*B. de Seb.*, I, 295, Bocca.)

Le lion ne pot plus endurer la *haschiere*,
Mort s'estent a la terre et brait par tel maniere
Le bois en retentist et toute la bruiere.
(*Doon de Maience*, 1630, A. P.)

..... La Vierge tresoriere
A honnour au jour d'ui nous gieste de la *hasquiere !*
(CUV., *du Guesclin*, 22205, var., Charrière.)

Pour la ville miner, qui lui fist grant *haquiere*.
(ID., *ib.*, var. du v. 1113.)

Il leur feroit souffrir dou corps *haschiere*. (FROISS., *Chron.*, I, 14, Luce.)

HASCIE, voir HASCHIEE.

HASDE, s. f. ?

Cinq *hasdes* rouges qui coustent en premier denier .VII. escuz et demi la piece. (*Vente des biens de Jacques Coeur*, Arch. KK 328, fº 436 vº.)

HASÉ, s. m., rustre, grossier, âne :

Ardez, ardez, mettez tout a feu et a flambe aux *hasez*, aux *hasez* villains Bourguignons. (1415, Arch. JJ 168, pièce 237.)

HASEAU, s. m., porte à claire-voie :

L'uys d'icellui hostel estoit seullement fermé d'un *haseau*. (1453, Arch. JJ 184, pièce 341.)

Cf. HAISE.

HASER, v. a., irriter, piquer, fâcher, insulter, aiguillonner :

Le suppliant dist a icellui Bordier : Tu as affolé mon filz ; lequel lui respondi que si le *haseroit*, que si feroit il a lui mesme. (1450, Arch. JJ 185, pièce 34.)



HASETER, *-zeter*, *-zetter*, v. n., terme du jeu de dés, peloter :

Amis, fet il, veus tu jouer ?
Vois quel berlenc por *hazeter*,
Et s'ai troi dez qui sont plenier.
(*Fabl. de S. Pierre et du Jougleor*, 137, Méon, *Fabl.*, III, 287)

Vois quel berlenc por *haseter*.
(*Ib.*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, V, 69.)

De ne jouer, ne *hazeter* les festes et dimanches aux jeux de palmes, tamis ou aultres a paine de 10 liv. (**12 juillet 1566**, ***Ban des Eschevins de Douai***, Arch. mun. Douai.)

Item l'on deffend... d'y admettre aucuns estrangiers en la dicte maison pour jouer ou *hazetter* aux jeux de cartes ou dez. (**1602**, *Reglement de police pour la ville d'Estaires*, Soc. des Ant. de Morinie, 45e et 46e livraisons, 1863.)

HASETEUR, *hazeteur*, *-etteur*, *hasseteur*, s. m., joueur, brelandier :

Hon les doit miex hair de feide
C'on ne fet autres maufeiteurs,
Ribaus, houliers ne *haseteurs*.
(*Dit des Avocas*, 80, Gast. Raynaud, Romania, t. XII, p. 216.)

Lequel Gilet respondi au suppliant qu'il mentoit comme faulx *hazeteur*. (1392, Arch. JJ 144, pièce 169.)

Qui en leurs maisons rechoivent les gens de paillarde et meschante vie, les *hasseteurs* aus jeulz deffendus. (xve s., *Prones d'un curé de Cisoing*, ms. Lille 100.)

Et ne donneront argent aux yvrognes, oyseux, belitres, *hazeteurs*. (7 oct. 1531, *Placard touchant les monnoyes, monopoles, etc., des pauvres.*)

Item l'on deffend aussi a tous manans et habitans de la dite ville de ne tenir en leur maison des joueurs ou *hazetteurs* soit de cartes ou de dez. (1602, *Reglement de police pour la ville d'Estaires*, Soc. des Ant. de Morinie, 45e et 46e livraisons, 1863.)

HASIN, voir HAISIN.

HASKIE, voir HASCHIEE.

HASKIEE, voir HASCHIEE.

HASLE, voir HALE.

1. **HASLER**, v. n., haleter :

Lievre qui *hasle*. (J. DE LIGNEVILLE, p. 1, Michelant.)

2. **HASLER**, voir HALER.

HASLEUX, voir HALEUS.

HASLOER, voir HALLOER.

HASMEDITE, *homedite*, s. m., sorte de serpent :

La estoient li serpent que nous avons nommez et emorroiz et *hasmedites*. (*Cont. de G. de Tyr*, ch. XLVIII, Hist. des crois.) Var. : *homedites*. Lat., jaculus. (LUC., *Phars.*, IX, 720.)

HASOI, *hazoi*, *hasoy*, s. m., hallier, buisson, broussailles :

Hasoy. (1265, *Cart. de Rengien*, fo 23 ro, Arch. Meurthe.)

Item que les bos et espines ou *hasoy*. (1403, *Cart. de Corbie 21*, fo 321, ap. Duc., *Halotus*.)

Une pieche de terre, tant buissons, *hazois*, flequieres et ramons. (1429, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et sera tenus le dit Pierre de essarter et destruire les *hasoys* estans sur la dite masure. (1430, *Cart. de Corbie 21*, fo 330, ap. Duc., *Halotus*.)

HASPAL, s. m., gueux :

Mene a Macedoine et a sa mere renduz
Ses *haspals* ses larrons et ses dromunz volsuz
Neiez en la mer et ses privez drus.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, fo 32 ro.)

Moult est ore Alixandres, çoe m'est avis, arvalz
Quant il el champ matent od ses failliz *haspals*.
(ID., *ib.*, fo 33 vo.)

Chescun jur les assaut d'engins tuz noveaus,
Ne lui vaut nule riens car il sont forz *haspeaus*.
(ID., *ib.*, fo 63 vo.)

Nom propre, *Haspel*.

1. **HASPE**, s. f., drachme :

La feme ki a dis *haspes* se ele en pert une... (*Serm.*, ms. Florence Laur., Conventi soppressi 99, fo 40d.)

2. **HASPE**, s. f. ?

Od jagunces e od sardines
Forment grandes e entrines,
Od tupazes e od les jaspes :
Itant clers sunt les *haspes*.
(*St Brandan*, 684, Michel.)

3. **HASPE**, voir HASPLE.

HASPELER, *haspeller*, *haspler*, *aspeler*, *hapler*, verbe.

— Act., dévider :

Pluiseurs des escolieres estoient desja venues, qui commençoient a desvuider et *haspler* leurs fuseez. (*Les Evang. des Quenouill.*, p. 85, Bibl. elz.)

— Absolument :

Melean *haspeloit* a longue toise,
Et au filer fist Nabon son devoir.
(*Perceforest*, vol. V, ch. 42, éd. 1528.)

Nabon, il vous convient filler appertement
Et Melean *aspeler* vistement.
(*Ib.*)

Ne ja n'aura autre pasture
Que au filler aura gaigné ;
Et s'il luy venoit compaignie,
De *haspeller* seroit sa maistrie
Ou de sa vie n'auroit cure.
(*Ib.*)

Deux jours entiers Melion se jeuna,
Adonc famine entour luy s'auna,
Qui de *haspeler* doulcement luy pria.
(*Ib.*)

Quant Marthe file et Ambroise *haple*,
Leur cas est triste et pitoiable?
(GABR. MEURIER, *Tresor des Sentences*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, II, 52.)

Hapler, to rele threde. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de PALSGRAVE, p. 948, Génin.)

Wall., *háspler*, *hespler*, dévider. Nam., *hauspler*. Rouchi, *haspler*.

HASPLE, *happle*, *haple*, *hesple*, *haspe*, s. m., dévidoir :

Hasples ne fuseaus ne keneules.
(FROISS., *Poes.*, Richel. 830, fo 424b.)

Quenoilles, *hasples* et fusiaulx.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, fo 442c.)

Vieilles matrones barbues et eschevelees.... tenoient en leurs mains sellettes, et bourdons, *hesples* ou cyneulles, et en alloient escrimissant les unes aux autres. (*Percef.*, II, fo 4c, éd. 1528.)

Qui le samedi ne met sur le *hasple* toutes les fusees de la septmaine, le lundi en trouve une mains, que les servans des faees prent le samedi nuit pour leur droit. (*Evang. des Quenouill.*, p. 146, Bibl. elz.)

Pluiseurs de sa congnoissance apportetent leurs quenoilles, lin, fuiseaux, estandars, *happles* et toutes agoubilles servans a leur art. (*Ib.*, p. 13.)

Noz roes, noz espeulles,
Nos *happles* mis en feu.
(MOLINET, *Faictz et Dictz*, fo 253 vo, éd. 1540.)

D'un escheveau mis sur le *haspe*.... on devide des pelottons, et en fait de la toile. (COMENIUS, *Janua aurea reserata duarum ling.*, p. 116, éd. 1669.)

— Rouet d'une arbalète :

Haples, y comprins les agrapes pour resforchier les vielles roues des engiens a pouldre. (1481, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Duez donne « *haspe*, dévider des fusées sur un *haspe*. » Oudin écrit aussi *haspe*. Plusieurs dictionn. mod. donnent *aspe*, *aspel*, *asple*. Le rouchi et le pat. vosgien disent *hape*, en Lorraine *haipe*. Wall., *háspe*, *haspleú* ; namur., *hauspe*, dévidoir.

HASPLEL, *-iel*, *happ.*, s. m. ?

Chaque *haspliel* mis par un serrurier a une mesure aux grains coûte .III. s. (1411, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Des *haspliaux*. (*Ib.*)

Clous de *happleaux*. (1481, *ib.*)

HASPLER, voir HASPELER.

HASPLET, *happlet*, s. m., rouet d'une arbalète :

Troix aubellestes de boix et ung *happlet* a monter aubellestre. (1460, *Inv. du chât. de Bouconville*, Arch. Meuse B 1550.)

HASPOL, s. m., gueux :

Escrient li en haut : Car t'en va, reis cheitis.
Enmeine tes *haspolz* et tes homes mendis.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, fo 36 ro.)

Cf. HASPAL.

HASQUIE, voir HASCHIEE.

HASQUIERE, voir HASCHIERE.

HASSETEUR, voir HASETEUR.

HASSISSIN, voir ASSASSIN.

HAST, *haht*, *hat*, *aht*, s. f., arrestation, prison :

Cil qui sera clameiz et ajornez par la jostice, et il ne vient a jor nomé, l'an le doit atandre trois jornees. Et se il ne vient au tiers jor l'an ne lo metra mie an la *hast*, quant l'an ne doit nul home metre an *hast* se il n'a fait chose de quoi il ne doige perdre le cors ou la main. Et ne doit l'an nul home forjugier ne metre an la *hast* sanz ajorner. (*Droit de la cort de li rois d'Alam.*, ms. Berne A 37, fo 18b.)

Nos ne devons nul home forbannir ne metre en *hast* que l'an promieremant ne le dege oir. (*Ib.*)

Le devons forbannir et metre en la *haht*. (*Ib.*)

Le puet l'an metre en la *haht* an totes celes justices qui sunt reprises dou roi a fié. (*Ib.*, f° 18d.)

Forbanniz par la *hat*. (*Ib.*, f° 19a.)

Quant il hont esté en l'*aht*. (*Ib.*)

Por det ne doit l'an nul home metre en la *hat*... Et se cil qui est condempnez vient avanz et se wet giter de la *aht*, et li autres n'est an presance, ses aversaires li juges n'a poir de lui giter hors de l'*aht*. (*Ib.*, f° 19b.)

HASTANCE, s. f., hâte :

> Ce est *hastance*.
> (*Delivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 22 v°.)

HASTANMENT, adv., hâtivement :

Si at mestier a toz li sains de misericorde, et par un mismes desier doient corre *hastanment* a ceste fontaine. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 50 r°.)

Et dons vinrent *hastanment*. (ID., *ib.*, f° 58 v°.)

HASTANT, *haistant*, adj., pressé :

Aucuns hom est laborans et *hastans*. (*Bible*, Richel. 901, f° 32c.) Lat., festinans.

Et suis estei aucune fois si *haistant* de mengier qu'il me sembloit que je n'y deusse jamais venir a temps. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 52 r°.)

— Prompt à la colère :

Il est *hastant*, couroucier. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 25 r°.)

1. **HASTE**, adj., alerte :

> Se tu te senz *haste* et legier,
> Ne fai pas dou saillir dangier.
> (*Rose*, Richel. 1573, f° 19b.)

Mout seoit bien a cheval ; *hastes* i estoit et vistes. (GUILL. DE TYR, I, 333, P. Paris.)

2. **HASTE**, *aste*, *hate*, s. m. et f., broche :

> Qui me tient que je ne vous froisse
> Les os comme poucin en paste
> A cest peteil ou a cest *haste*.
> (*Rose*, Vat. Chr. 1492, f° 65a.)

> Et les oes tretes du *haste*.
> (*De Mabile de Provins*, Richel. 24432, f° 51a.)

Hoc verutum, *haste*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

> Il convient a manage pos, chauderons, paeles,
> *Hates*, selles et auges, estuves, escuelles.
> (*Dit de Menage*, 146, Trébutien.)

Une *aste* de fer. (1348, *Compte*, Ch. des compt. de Dole, $\frac{G}{82}$, Arch. Doubs.)

Une *haste* de bois a rostir poulaille. (1377, Arch. JJ 111, pièce 259.)

Un grant *haste* de fer. (1390, Arch. MM 31, f° 122 r°.)

> Pour les cuisines
> Fault poz, paelles, chauderons,
> Cramaulx, rostiers e sausserons,
> Broches de fer, *hastes* de fust.
> (EUST. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 497c.)

— Pièce de viande rôtie :

> Dont fu bien Sains Laurens truillies
> Ki fut rostis et graeillies,
> Et fist por Dieu de son cors *haste*.
> (THIB. DE MARLY, *Vers sur la mort*, XXXVII, Crapelet.)

> Or tost, or tost, passez, passez,
> Fait li vidame qui la haste,
> Or tost, or tost, un moult biau *haste*
> De vostre cors verrai je faire.
> (G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 190d.)

> Assez i ot venoison et daintiers,
> Grues et jantes, et maslars et plouviers ;
> Apres les *hastes* demandent les vins vies.
> (*Jord. de Blaves*, Richel. 860, f° 115 r°.)

> Pain et vin asses leur bailla
> Et grant plenté *hastes* rostis.
> (*Yvain*, Richel. 1433, f° 12 v°.)

> Et quant j'avoie, o le verjus,
> Mon *haste* en la broche torné.
> (*Credo au ribaut*, 80, Méon, *Fabl.*, IV, 447.)

> Sur l'ardant cheminee l'ont couchie souvine,
> De sa tenre char blanche ont li gloton fait *haste*.
> (*Vie Ste Christ.*, Richel. 817, f° 183 v°.)

> Figues et noiz, pomes et dates
> Se conbatent as menuz *hastes*
> Et as tripes et a lor gent.
> (*Bat. de Quaresme*, Richel. 19152, f° 92d.)

> Es esquieles met le *haste*
> Li nains qui de servir se haste.
> (*Durm. le Gal.*, 2191, Stengel.)

> .I. cop regete, molt se haste
> Que del braon une grante *haste*
> Li a ostee de la cuisse.
> (GIB. DE MONTR., *Violette*, 6450, Michel.)

> J'ai maingié maint bon chaponet,
> Mainte *haste*, maint gastelet
> En vergier et en praelet.
> (COLIN MUSET, ap. Tarbé, *Chansonn. de Champagne*, p. 87.)

Hoc assum, *haste*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

> De son corps fauldra faire un *haste*
> Ardent en flame.
> (*Un Mir. de N.-D.*, Comm. elle garda une femme d'estre arse, *Th. fr. au m. â.*, p. 351.)

— Nom de l'asphodèle :

L'asphodile dit *haste* royale. (ANT. DU MOULIN, *De la quinte essence*, p. 59, éd. 1581.)

— Mesure de terre qui répond à la longueur d'une pique ordinaire, mais dont la largeur est indéterminée :

Item un *haste* sus la voie de Berseneeles. (1335, Arch. JJ 71, pièce 56.)

Quatre *hastes* de vignes seans en Rouche. (1400, *Terrier S. Didier*, f° 32 r°, Arch. hosp. Nevers.)

.II. *hastes* de vigne que Jehan Dare tient de St Didier. (*Ib.*, f° 32 v°.)

Ung quartier de vigne contenant trois *hastes*. (*Ib.*, f° 40 v°.)

Item une *haste* de courtil seant au lieu aux Audix tenue en fié de Jehan de Pugonneau. (1405, *Registre des taxes payées pour droit de franc fief*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 315 v°, Arch. Loiret.)

Icellui Jehan avoit cuilli ou fait cuillir et moissonner deux *hastes* de terre. (1468, Arch. JJ 195, pièce 141.)

Le suppliant se coucha au long d'une *haste* de vigne. (*Ib.*)

Et encore jusqu'au commencement du XVIIIe s. :

Un journal en une *aste* sur le haut des Ouches. (*Bail du* XVIIe *s.*, ap. Chambure, *Gloss. du Morv.*, p. 450a.)

Deux *hastes* de cheneviere situees au bas de l'Esplanade. (1711, *Acquisition pour l'agrandissement de la place de la foire*, Arch. mun. Avallon DD 98.)

Plus deux petites *hastes* de terre au même lieu. (1712, *ib.*)

Bourg., Lyonn., Morv., Nivernais, *hâte*, mesure agraire. Berry, *âte*. Doubs, *haste*, *hâte*, *hâto*, *haîte*, f., manche de rateau. Wall., *hasti*, broche.

Nom propre, *Haste*.

Cf. HANSTE qui paraît être originairement le même mot.

HASTÉ, s. m., rôti :

Debet habere expensam competentem, et de nocte duos denarios por *hasté*. (1215, *Liv. rouge*, p. 20, Bibl. Chartres.)

HASTEBOYS, s. m. ?

Perrin *Hasteboys*. (1394, *Compt. de Nevers*, CC 2, f° 3 r°, Arch. mun. Nevers.)

HASTECUL, s. m., petit voile :

Hoc flameolum, *hastecul*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

HASTEEMENT, adv., hâtivement, promptement, rapidement :

> Si lor prie por boine amor
> Qu'il croient Diu, nostre signor,
> Et si prengent *hasteement*,
> Por l'amor Diu, baptisement.
> (*Floire et Blanceflor*, 1e vers., 2947, du Méril.)

Lequele il jeta *hasteement* sour les siergans Diu. (*De saint Brandainne le moine*, Jubinal, p. 94.)

> De repairier ariere pensons *hasteement*.
> (*Fierabras*, 4462, A. P.)

> Es vous si tres *hasteement*.
> (*Mir. de S. Eloi*, p. 56, Peigné.)

> On ne puet son avantage
> Faire trop *hasteement*.
> (AD. DE LA HALLE, *Chans.*, Richel. 1109, f° 317b.)

Et se traist a Provins et fist le bourc fremer *hasteement* et se tint la. (*Chroniq. de Rains*, ch. XXV, L. Paris.)

Et fu recheus laiens *hasteement*. (*Ib.*, c. VIII.)

Un petit plus *hasteement* chanter. (3e *p. des cout. des Chartr.*, ms. Dijon, f° 31 v°.)

> Dieudonné prent sen cor tost et *hasteement*
> Et en graille et en gros le sonna hautement.
> (*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 35d.)

Parvinrent *hasteement* en toutes parties dou monde. (*Vie de S. Franç. d'Ass.*, Maz. 1351, f° 17b.)

> Et conmande que le disner
> *Hasteement* face aprester.
> (*Couci*, 6302, Crapelet.)

> Puis repasserai mer assez *hasteement*.
> (*B. de Seb.*, I, 335, Bocca.)

Il le courouceroit *hasteement*. (FROISS., *Chron.*, I, 309, Luce, ms. Amiens, f° 19 v°.)

Et revinrent au plus tost et plus *hasteement* qu'il peurent. (ID., *ib.*, VI, 211, Luce.)

Li rois Henris... eslonga ses ennemis, et enmena sa femme et ses enfans, au plus *hasteement* qu'il peut, en le cité de Valence en Arragon. (ID., *ib.*, VII, 229, Kerv.)



HASTEEUR, *hasteur*, *asteur*, s. m., cuisinier qui a soin des broches, officier des cuisines royales chargé de veiller à la cuisson des viandes. Ce mot désignait aussi celui dont les fonctions étaient de tourner la broche :

Hasteurs, .IIII., qui prendront leurs drois en la cuisine. (1285, *Orden. de l'ost. le Roy*, Arch. JJ 57, f° 2 v°, et Fontanieu, 47-48.) Martène, *Anecd.*, I, 1200, écrit *asteurs*.

Hasteeur. (*Liv. de la Taille*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

En la cuisine..... aura un *hasteur* qui mangera a court. (1319, Arch. K 40, pièce 23.)

Pierre le *hasteur*. (*Journ. du trés.*, 1322-26, Arch. KK 1, f° 934 v°.)

Valles *hasteurs* de la cuisine du roy. (1352, *Compt. d'E. de la Font.*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 155.)

Potagiers, *hasteurs*, gens d'espices.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 378 r°.)

Le *hasteur* est le premier en la cuisine apres le gueux, quand les gueux seront dehors ou malades. (OL. DE LA MARCHE, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, du iers estat, Michaud.)

Le *hasteur* tient le compte du rost avec son ayde. (ID., *ib.*)

HASTELET, s. m., dimin. de *haste*, viande rôtie :

Hasteles de beuf. (*Ménagier*, II, 94, Biblioph. fr.)

L'en les trenche par tronçons, et sont embrochies par *hastelets* et rostis sur le gril. (*Ib.*, 160.)

Une petite femme qui rotist petiz *hastelez*. (*Reg. du Chât.*, I, 250, Biblioph. fr.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *hatelet*, carré de côtelette qu'on fait rôtir.

Bressan, *otelet*. (*Noëls de Bourg*, 1661.)

HASTELLE, voir ASTELLE.

1. **HASTEMENT**, *hatement*, adv., hâtivement :

E les lur ans ot *hastement*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXVII, 37, Michel.) Lat., cum festinatione.

Hatement la saluai.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 40,14.)

Car vus poet trestuz aider
Ben *hastement*.
(*Vie de S. Thom. de Cant.*, 17, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Iceulx nos enfants qui si *hatement* et piteusement ont esté morts. (1417, *Ord.*, X, 437.)

Cf. HASTE 1.

2. **HASTEMENT**, s. m., hâte :

Hastemens, festinatio. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

1. **HASTER**, *aster*, v. a., presser, poursuivre :

Li chien te *hastent* durement.
(MARIE, *Ysopet*, Richel. 19152, f° 24d.)

Lors le *haste* Lancelot plus et plus et le conroie tel qu'en plus de .XXX. lieus li fist le sanc raier tout clerc du cors. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 109a.)

De la grant haste que il ot,
Quar le pescherre le *astot*,
Les tables qui molt ot gardeez
A en la maison oblieez.
(*Vie du pap. Greg.*, p. 95, Luzarche.)

La tierce batalle s'en ala droitement as tentes le conte de Haynaut, et l'eurent ossi pries souspris et le *hasterent* si que a grant painne peurent ses gens estre armé. (FROISS., *Chron.*, II, 222, Kerv.)

— Provoquer :

Icellui Raoulin plain de mauvais esprit respondi au suppliant : Se tu me *hastes*, je te batray tres bien. (1375, Arch. JJ 107, pièce 374.)

— Susciter :

Certes li preeschierres faux
Est touz autez com li chenaux
Qui se destruit et qui se gaste
Et les autrui proesce *haste*
De ce dont il n'a nul talent.
(GUIOT, *Bible*, 2316, Wolfart.)

2. **HASTER**, voir HASTIER.

1. **HASTEREL**, *hetriau*, s. m., le foie, et grillade de foie de porc ; tranches de viande que l'on mange rôties.

Les *hastereaux*, dit Le Duchat (*Note sur Rab.*, IV, 59), se font avec le foie qu'on découpe en autant de tranches qu'en peut couvrir la toile du mézentère dans laquelle on les envelope. Avant que de les couvrir de la sorte on y met des brins de persil, et on poivre le tout. Puis, ces tranches qu'on nomme *hastereaux* sont mises sur le gril à un bon brasier, jusqu'à ce qu'elles soient bien grillées et médiocrement cuites, on les sale ensuite, et mangées de broc en bouche à déjeûner ou à diner, c'est un friand mets pour les gens du païs.

Puis offroient andouilles... venaison sallee aux naveaulx, *hastereaux*. (RAB., *le quart livre*, ch. LIX, éd. 1552.)

Les *hetriaux*, le foye. (D. J. FR., *Voc. austras.*)

Ménage croyait que les *hastereaux* étaient des parties d'animaux d'auprès le cou, comme des collets de mouton. On appelle encore aujourd'hui, dit D. J. François, du mot *hâtrez*, des morceaux de foye de porc, que l'on fait cuire sur le gril. Roquefort répète que dans certains pays on appelle encore *hatterets* des morceaux de foie de porc que l'on fait cuire sur le gril. Suisse rom., *atriaux*. Foréz., *autariaux*, boulettes de viande hachée.

— Dans l'exemple suivant *hasterel* désigne un apprêt particulier des cuirs et des peaux :

Est ordonné et deffendu a tous les conreurs de cuirs de ledicte ville qu'il ne soient si hardi de mettre en noir ou faire aucuns tenures ou cuirs entiers, peaulx et *hastereaux*, tenures qui seront a eulx proprement ou qui apportez leur seront, se premierement ne leur appert qu'ilz soient signez du signe de le ville d'Amiens. (1407, *Statuts des tanneurs, corroyeurs, cordonniers et savetiers*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, II, 35.)

2. **HASTEREL**, voir HATEREL.

HASTERIE, s. f., empressement, sollicitation :

Si voles que je vous die,
De vous amer n'ai envie,
Mon coer est autre partie.
Cuidies par merancolie
Par vo fole *hasterie*
Celui de moy departir
De qui amour sui garnie.
(*La Dame a la licorne*, Richel. 12562, f° 32 v°.)

HASTESSE, *hatesse*, s. f., hâte, précipitation :

Souvent avient que on se blesce
Par depourveue *hatesse*.
(*Ysopet I*, fab. XL, Robert.)

HASTETÉ, s. f., hâte :

Hasteté, festinacio. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

HASTEUL, adj., empressé :

Y n'estoit pas chau ne *hasteul* de prendre tantoist sa venganche ou del faire justice, anchois estoit de grant attente. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 575, Borgnet.)

HASTEULEMENT, voir HASTIULEMENT.

HASTEVIEMENT, voir HASTIEUMENT.

HASTI, voir HASTIF.

HASTIEMENT, *hastiment*, *astiemant*, adv. hâtivement :

Dont respondi Gerins *hastiement*.
(*Les Loher.*, Richel. 4988, ap. Vietor, *Handschr. der Geste des Loh.*, p. 70.)

Et quant il torne, *hastiement* le fist.
(*La Mort de Garin*, 4012, du Méril.)

Hastiement guencient et vont a eus joster.
(*Roum. d'Alix.*, f° 22b, Michelant.)

Hors de la nef issi, vers li vint *hastiment*.
(*Dit des Aneles*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 23.)

Et tote vitoire siest en sa main, a cui il viaut fait il vaincre *astiemant*. (*Vie saint Pol*, Richel. 423, f° 2a.)

HASTIER, *astier*, *hatier*, *atier*, *haster*, *haister*, s. m., broche à rôtir, grand chenêt de cuisine à plusieurs crans, où l'on mettait plusieurs broches à la fois :

..... Un escuier
Qui en sa main tenoit un grant *hastier*.
(*Les Loh.*, ms. Montp. H 243, f° 18d.)

Li autres porte .I. grant poon entier
En .I. *hastier* rosti et afaitié.
(*Ib.*, f° 225d.)

Et devant lui trouva un grant *hatier*,
Print l'en sa main que il en ot mestier.
(*Garin le Loh.*, 2e chans., II, P. Paris.)

Aportent a leurs cols tous mors et tous sanglans,
Pour tourner ou *hastier* quant il en sera temps.
(*Chev. au cygne*, 17457, Reiff.)

Deus *hastiers* firent de plancons
De codre.
(*Ren.*, 922, Méon.)

Li uns porte .I. paon roti en un *astier*.
(*Parise*, 2290, A. P.)

Apres a la quisine court
U il avoit a plenté keus,
Qui avoient aguisié a keus
Leur coutiaus, pour faire *hastiers*.
(PHIL. DE REMI, *Jean et Blonde*, 4599, Bordier, p. 251.)

Ung *hatier* a rostir oes. (*Modus*, f° 121r°, Blaze.)

.I. viez *atier*. (1348, *Compte*, Ch. des compt. de Dole, $\frac{G}{82}$, Arch. Doubs.)

Pour un *hastier* de fier. (*Compt. de Valenciennes*, 1363-64, n° 20, f° 12 v°, Arch. mun. Valenciennes.)

Sy le ferons Bourdon tourner en ung *hastier*.
(*Trahis. de France*, p. 103, Chron. belg.)

Au lieu de lances combattirent longue espace de *hastiers* de fer. (S.-Remy, *Mém.*, ch. CXVI, Buchon.)

— Rôti :

Haister quisseit sur le bracer
D'un sengler parcreu e grant.
(*Lai del Desiré*, p. 27, Michel.)

En un esquele d'argent
Li met le *haster* en present,
Li chevaliers prist un cotel,
Del lard tailla un morsel.
(*Ib.*, p. 29.) Imprimé, *hastés*.

Wall., *hasti*, broche à crochet.

Noms propres, *Hastier*, *Astier*, *Hâtier*.

Cf. Hasté.

HASTIEU, voir Hastif.

HASTIEUEVETÉ, voir Hastiveté.

HASTIEUMENT, *haticument*, *hasteviement*, adv., hâtivement, promptement :

Qu'il le laisse si *hastieument*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 1ª.)

Car de chou dont painne vous naist
Serez vous cuite *haticument*.
(*Du Prestre qu'on porte*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 11.)

Que lesdites bekenes soient *hasteviement* et covenablement as lieux avant nomez. (1377, *Ordinat.*, etc., Rym., 2° éd., VII, 156.)

HASTIEVE, adj. f., voir Hastif.

HASTIEVETÉ, voir Hastiveté.

HASTIF, - *iu*, - *ieu*, - *i*, *astif*, *haistif*, *hatif*, adj., avec un nom de personne, qui se hâte, qui se presse, prompt, ardent, empressé, impétueux :

De sa parole ne fu mie *hastifs*.
(*Rol.*, 140, Müller.)

Aucuns ert si *haistis* per nature que la defaute de sa necessiteit le fait tresbuchier es vicez. (*Boece de Consol.*, ms. Berne 365, f° 52 v°.)

Concitus, *hastius*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

N'ot mie trop *hasti* corage.
(*Sept Sages*, 2916, Keller.)

Li soufrant ont cler lieu et li *hastieu* l'ont noir.
(*B. de Seb.*, x, 1067, Bocca.)

Qui moult estoit colorique et *hatif*. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. 18, Bibl. elz.)

Il est des seigneurs par le monde de plusieurs manieres, comme de *hastis* et qui croient de legier. (*Ib.*, c. CXXVIII.)

La lune a *hastif* mouvement. (Oresme, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 40ª.)

J'ai et sens a le fois des pointures moult mervilleuses, lesqueles je ne sçai mie porter si bellement ne si doucement que je vorroie, car elles me truevent chaut et *hastieu*. (Froiss., *Poés.*, I, 256, Scheler.)

Et li remoustra le peril ou il en poroit estre dou roy Jehan, qui estoit soudains et *hastieulz* en son air. (Id., *Chron.*, IV, 130, Luce.)

Juge *hastif* est perilleux.
(*Prov. gallic. du* xve *s.*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Françoys adonc a la guerre ententifz,
Donnent dessus comme chaulx et *hastifz*.
(J. Marot, *Voy. de Venise*, Har. de Montjoye à ceulx de Venise, f° 47 v°, éd. 1532.)

— *Hastif de*, prompt, empressé à :

Dist li rois : Or soiez *hastieus*
De garir la pucele.
(Adenet, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 50ª.)

Ond mout *astious*
De secorre suen sire.
(*Prise de Pampelune*, 1837, Mussafia.)

Mais quant le gent sont ivre, *hastieu* sont *de* parler.
(*B. de Seb.*, XXIV, 174, Bocca.)

Devez garder se l'en vous a fet servise que vous ne saiez trop *hatis de* rendre. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f° 5ᵇ.)

— Avec un nom de chose, pressant, violent :

Tu n'i entreras mais, c'est *astive* dolours.
(*Roum. d'Alix.*, f° 56ª, Michelant.)

— Pressé, urgent :

Or ait cascuns merchi de soi,
Car qui n'en prent *hastiu* conroi
Ne puet falir a mort soubite.
(Thib. de Marly, *Vers sur la mort*, XXV, Crapelet.)

Que nulz des dits mestiers ne puist ouvrer fors a le lueur du jour, se n'est en cas *hastieu* quant estranges gens ou varletz de bourgois doivent aler hors le lendemain. (1345, *Ordonnance relative au métier des cordonniers et savetiers*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. I, p. 517.)

Pour laquele cose la delivrance a monseigneur Bertran n'estoit pas si bele, ne si *hastieve*. (Froiss., *Chron.*, VII, 239, Kerv.)

HASTILLE, s. f., sorte de lance :

Chescun avoit deux ferrees *hastilles*
Dedans sa main legieres et subtiles.
(S. Gelais, *Eneid.*, Richel. 861, f° 50ª.)

Tous ses consors portoyent grans *hastilles*.
(Id., *ib.*, f° 75ᵇ.)

— Grillade :

Il n'estoit tué pourceau dans tout le voisinage dont il n'eust de la *hastille* et des boudins. (Rab., III, 218, éd. 1711.)

HASTIMENT, voir Hastiement.

HASTISE, *hatize*, s. f., précipitation :

Autre sompne ou dormir est qui est voisin a innaturel et vient apres labeurs et *hatizes* et fatigacions fortes. (B. de Gord., *Pratiq.*, II, 15, éd. 1495.)

HASTISSEMENT, s. m., excitation :

Que movois sanz consoil a *hastissement* de fole amprise. (*Lancel.*, Richel. 754, f° 16ᵈ.)

Cf. Aatisement ?

HASTIU, voir Hastif.

HASTIULEMENT, - *ullement*, *hasteulement*, adv., en grande hâte, promptement :

Par ceu k'il trop *hastiulement* naissent. (S. Bern., *Serm.*, Richel. 24768, f° 125 v°.)

Et de ce, mi tres chier et boin ami, me veulliez, le plus *hastiullement* que vous porrez, rapporter de bouce ou rescripre sa responce. (*Testam. et obsèq. de Louis de Male*, ap. Reiff., *Gilles de Chin*, Introd., p. LXXXII.)

Et cascon soy levoit *hasteulement*. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 300, Borgnet.)

1. **HASTIVEL**, s. m., droit de rentrer un certain nombre de gerbes avant le prélèvement de la dîme.

Anatole de Barthélemy, dans ses *Mélanges historiques et archéologiques sur la France* (1868), cite dix actes du XIIIe s., où ce mot est employé sous la forme latinisée *hastivellum*.

2. **HASTIVEL**, - *veau*, s. m., saison hâtive :

Or aus poires de *hastivel*,
Jorroises ai a grant revel.
(*Crieries de Paris*, ap. Crapelet, *Prov. et Dict. popul.*, p. 142.)

Figues, poires de *hastiveau*. (Nicot.)

HASTIVELLE, *astivelle*, s. f., vivacité, emportement, activité :

Voecyne quelque un qui s'ague ;
Vertubieu qu'il a d'*astivelle* !
C'est Genim qui de tout se melle,
Il est plus dangereux c'un leu.
(*La Mere de ville*, p. 13, ap. Leroux de Lincy et Michel, *Rec. de farces*, t. II.)

HASTIVEMENT, s. m., promptitude :

Pointoiement de language et *hastivement* de parole. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 41 r°.)

HASTIVER, v. a., aiguillonner :

Affin doncques qu'il fust plus enclin a soy desvoyer par hastiveté, l'empereur Penoys s'advisa qu'il le *hastiveroit* et courrouceroit. (*La seconde decade de Tit. Liv.*, II, 3, éd. 1530.)

HASTIVET, adj., impatient :

On dit : *hastivet* s'eschauda,
Je sçay bien a quoy m'en tenir.
(*Chans. du* xve *s.*, p. 72, A. T.)

HASTIVETÉ, - *ivité*, - *ieueveté*, - *ieveté*, *hatifveté*, s. f., hâte, vivacité, emportement :

Se mes serjans, par sa folie ou par *hastiveté*, meffet en cas de crieme. (Beaum., *Cout. de Beauv.*, XXIX, 3, Beugnot.)

S'il (les dars) sont petis et que l'en ne criegne que grant flus de sanc o *hastivité* aviegne a lieu soient treis et tantost les armes hostees. (H. de Mondeville, Richel. 2030, f° 39ᵇ.)

Omicides volontaires faiz par chaleur et *hastiveté*. (Oresme, *Politiq.*, f° 159ᵈ, éd. 1489.)

Car cilz de s'onneur trop dechiet,
Qui par trop folement parler,
Ou par mauvaisement celer,
Ou par sa *hastivité* pert
La joie et le bien qui dessert.
(G. Machault, *Œuv.*, p. 34, Tarbé.)

Par fole *hastieueveté*.
(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, f° 22 r°.)

Se li rois Phelippes a fait se *hastieveté* et



se felonnie de mettre a mort si vaillans chevaliers que cil estoient, n'en voellies mies pour ce blecier vostre corage. (FROISS., *Chron.*, IV, 209, Luce.)

Refraindre les *hastivetez* de ire et de desespoir. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 33ᵃ.)

Et de seignour qui a grant seignourie,
De sa fureur, pour sa *hastiveté*.
(EUST. DESCH., *Poés.*, I, 306, A. T.)

La *hatifveté* et legiereté de recroistre. (*Jard. de santé*, I, 105, impr., la Minerve.)

Erucque esmeut la fureur et *hastiveté* de luxure. (*Ib.*, 176.)

Je pensoye avoir plus de deffense en *hastiveté* de bataille que en l'aide des Lacedemonois noz compaignons et alliez. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, III, 5, f° 57 v°, éd. 1515.)

Se les advocatz par *hastiveté* ont mal allegué et mauvaisement. (*Contred. de Songecr.*, f° 104 v°, éd. 1530.)

Hastivité engendre repentance.
(GABR. MEURIER, *Tresor des Sentences*, Anvers 1568.)

HASTIVITÉ, voir HASTIVETÉ.

HASTODEAU, voir HETOUDEAU.

HASTOT, s. m., broche :

Trois landiers de fer et ung gros trippier et dos *hastoz* de fer. (1425, Arch. Frib., 1ʳᵉ *Coll. de lois*, n° 727, f° 266 v°.)

HASTREL, voir HATEREL.

HAT, voir HAST.

HATE, voir HASTE.

HATEMENT, voir HASTEMENT.

HATEREL, *hasterel*, *hatereau*, *hatrel*, *hastrel*, *hattereau*, *hatreau*, *hattreau*, *-iel*, *ateriel*, *haiterel*, s. m., nuque du cou, partie postérieure du cou, quelquefois la tête :

Et dist Berniers : Ci faut nos amisties,
Cis *hateriax* vos iert ains reoignies.
(*R. de Cambrai*, Richel. 2493, f° 65 r° ; A. T., v. 4021.)

Saut de la table : .I. colp li va paier
El *haterel*, ne le vost espargnier,
Qe sor la table le fist tout enbronchier.
(*Ib.*, 4840.)

Et d'autre part du *haterel*
Le sanc et la cervele espant.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 8ᵃ.)

Apres le glouton va tous abrives,
Il cluinge de l'orelge, si l'a hapé,
Amont el *ateriel* si l'a combré
Que .IIII. pies de tere l'a souslevé,
S'a escouse la teste, sel laist aler.
(*Aiol*, 1041, A. T.)

Abaissanz lo *haterel* de sa roide cruelteit a ses piez soi comandat az orisons de celui. (*Dial. St Greg.*, p. 98, Foerster.) Lat., cervicem crudelitatis inclinans.

Mais sodainement (li urs) obliat sa crueltеit, et a jus flechiet *haterel*, jus mis son chief humlement, comenzat a lechier lo veske. (*Ib.*, p. 127.)

Mes Savari ne si sot si guetier
Que un Lombart nel ferist par derrier
El *haterel* du chaillou au lancier,
Si que tout l'yaume li a fet esmiier
Et par desus le *haterel* seignier.
(*Aim. de Narb.*, Richel. 24369, f° 23ᵃ.)

Vers lui s'eslesse
Sus la glace tot engelé
A tot son *haterel* pelé.
(*Ren.*, Br. III, 454, Martin.)

Du col jusqu'au *haterel*
Li a reborsee la pel.
(*Ib.*, 4481.)

Quant jo li osfre mon anel,
El me torne son *haterel*.
(*Parton.*, 6261, Crapelet.)

Contre terre est li *haterelz* vercé.
(*Gir. de Viane*, Richel. 1448, f° 7ᵇ.)

Par desus les espaulles l'a mult bien assené,
El *haterel* deriere mult ruiste cop doné.
(*Gui de Bourg.*, 2595, A. P.)

A guise de cheval que on a afrené
Li ont mis cele corde, ce fut grant cruauté :
Derrier ou *hasterel* li ont si fort noé
Que pour cent mile mars n'eust un mot sonné.
(*Berte*, 448, Scheler.)

Au premerain k'il encontroit
Donnoit del puing ou *hateriel*.
(*Eust. le moine*, 136, Michel.)

Hec cervix, *haterel*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Adont regarda Blanche drechant le *haterel*.
(*Baud. de Seb.*, III, 669, Bocca.)

Testes et *haiteriaus* vont par les champs gisant.
(*Ib.*, XXII, 398.)

Fieus a putain, dit il, quides tu escaper ?
Tu m'as plus fait de maulx que tolz cis de ta mer,
Mais jamais en ma vie ne te vueil deporter.
Lors li a fait un saut, as poins le va combrer,
Dessus son *haterel* va Phelipe lever,
Vint desus le vivier, si le va ens jeter.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 15ᶜ.)

Ils trouverent barrieres et resistence : c'est a sçavoir les chevaulz et charroy de leurs annemis, accouplez ensamble par les *hatreaulz* et par les queues. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Angl.*, I, 266, Soc. de l'hist. de Fr.)

Sy se brisa le dit Crokars le *hateriel*. (FROISS., *Chron.*, IV, 303, Luce.)

Haterel, cervix, posterior pars coli seu anterior gula. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Il acolla le prince parmi le *hatriel*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6417, Chron. belg.)

Le duc Jehan luy fist coper le *haterel*. (*Mém. de P. de Fenin*, an 1418, Soc. de l'H. de Fr.)

Il eut le *hateriel* coppé. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 224, Soc. de l'H. de Fr.)

Eurent les *hateriaux* coppes, le dit Copin le doyen des fevres, le cousturier, et ung aultre. (ID., *ib.*)

Eut le *hattereau* coppé Clarus Boie. (ID., *ib.*)

Pour querre ma grande douloire
Dont je couppe les *hastereaux*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 25690, G. Paris.)

Estranglé par le *hastrel*.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 66ᵇ, éd. 1507.)

Il fut navré tout oultre le col d'un vireton qui passoit demi palme oultre son *hatreau*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XLIII, Buchon.)

— Poitrine :

Avoit la barbe si longue qu'elle luy venoit jusques au *hasterel*. (*Perceforest*, vol. I, f° 63ᶜ, éd. 1528.)

— Fig., *sous mon haterel*, comme on dit *sous mon bonnet*.

Forger fault une menterie
En m'en retournant a l'hostel ;
Une en ay *soubz mon hasterel* ;
Je ne m'en soucie desja plus.
(*Farce de Tout Mesnage*, Anc. Th. fr., II, 413.)

— Terme d'injure :

Ce dist li singes Cointereax :
Mal dahez ait cil *hatereax*
Se vos ne dites que i a.
(*Ren.*, Br. Vᵃ, 793, Martin.)

Dans l'Artois, on dit encore *hateriau* pour la nuque. Dans le pat. de Lille *attriau* désigne particulièrement la gorge, la poitrine des femmes. Nicot donne *hasterel*, ou *hastereau*, comme un mot picard. On lit aussi dans les *Origines françaises* de Caseneuve, que *haterel*, signifiant le derrière du cou, se dit encore en Picardie. Wallon, *haterai*, cou ; rouchi, *hatériau*, *halreau*, *hatré*, cou, gorge, nuque, petite croupe d'un toit.

1. **HATESSE**, voir HAUTESSE.

2. **HATESSE**, voir HASTESSE.

HATEZE, voir HAUTESSE.

HATIÉ, voir HAITIÉ.

HATIER, voir HASTIER.

HATIEUMENT, voir HASTIEUMENT.

HATIF, voir HASTIF.

HATIFFLART, voir HATIPLART.

HATIFVETÉ, voir HASTIVETÉ.

HATIPEL, voir HATIPLEL.

HATIPLART, *hatiplat*, *hatuplat*, *hatifflart*, s. m., soufflet :

Desor son col le giete comme ras,
Et si li done sovent granz *hatuplas*.
(*Aleschans*, 4000, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Mes li escuier qui servoient,
Qui l'afere veu avoient,
Li donerent grant *hatiplat*,
Si qu'il le firent cheoir plat,
Fierent en teste et en l'eschine.
(*Du Provost a l'Aumuche*, 109, Montaiglon, *Fabl.*, I, 115.)

Beau sire, assiez lui sur le col
Droitement ung beau *hatifflart*
Tant que a ce villain papelart
Face toute la char fremir.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6341, f° 164ᵈ.)

Je luy donray tel *hatiplart*
Que le deable l'emportera.
(ID., *ib.*, 27422, G. Paris.)

HATIPLAT, voir HATIPLART.

HATIPLATE, s. m., soufflet :

L'uns le boute, l'autre le sache,
Et en juent a *hatiplate*.
(*De S. Jehan Paulu*, Richel. 1553, f° 431 r°.)

HATIPLEL, *-pliel*, *-pel*, s. m., soufflet :

La ot donné maint *hatipliel*.
(*Witasse le Moine*, 138, Michel.)

Fiert Giboyn .I. moult fier *hatiplel*.
(*Gaydon*, 7983, A. P.)

A Gaydon donne merveillouz *hatiplel*
Que tout l'escu li abat en prael.
(*Ib.*, 9405.)



Maint cop et maint hatipel
Se sont doné por grant air.
(Hug. Piaucele, *Sire Hain et dame Anieuse*, 268, ap. Méon, *Fabl.*, III, 388.)

Maint cop et maint *hatiplel.*
(Id., *ib.*, ap. Montaiglon, *Fabl.*, I, 106.)

Cis vont parmy les rens donnant grans *hatiples.*
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 7152, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

hatir, voir Aatir.

hatisser, v. a., lever un bâton ou une arme pour en frapper quelqu'un :

Le suppliant esmeu de challeur *hatissa* ung petit baston qu'il portoit et fist maniere d'en vouloir ferir icellui Ducastel. (1466, Arch. JJ 194, pièce 207.)

hatize, voir Hastise.

hatoudeau, voir Hetoudeau.

hatour, voir Hauteur.

hatreau, voir Haterel.

hatrel, voir Haterel.

hatrelee, s. f., coup sur le col :

Je ne sçai qui j'ai mort, mais c'est raison provee
C'on doit rendre le cose quant on l'a empruntee :
Tu m'avoiez prestet une grant *hatrelee*,
Mais tu le r'as au double.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 333 v°.)

Le premier qu'il ataint donna tel *hatrelee*
Que tout le porfendi jusques en le coree.
(*Ib.*, f° 335 v°.)

Cf. Haterel.

hatriel, voir Haterel.

hattereau, voir Haterel.

hatuplat, voir Hatiplart.

hauban, s. m., impôt que le souverain percevait sur les artisans auxquels il accordait le droit d'exercer. Le *haut-ban* se paya d'abord en vin; mais en 1201, il fut converti en une redevance annuelle de six sous : cet impôt a été supprimé au xv[e] siècle :

Nus ne puet estre talemeliers dedans la banliue de Paris, hors mis ceus qui demeurent es terres desuz dites, qui ne poit le *hauban* le roy et les coustumes du mestier, si n'en est privilegié du roi. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., i, 2, Lespinasse et Bonnardot.)

Se li talemelier haubanier va demorer en aucune des terres devant dites, il iert quite de son *hauban*, se il plest. (Id., *ib.*, i, 5.)

Haubans est uns propres nons d'une coustume asise, par la quele il fu establi ancienement que quiconques seroit haubaniers, qu'i seroit plus frans, et paieroit mains de droitures et des coustumes de la marchandise de son mestier que cil qui ne seroit pas haubaniers. (Id., *ib.*, i, 7.)

Se regratier de pain vent sel, il doit .vi. s. de *hauban*, .iii. s. pour le pain, et .iii. s. pour le sel. (Id., *ib.*, ix, 10.)

Autant doit cil qui vent que celui qui achate s'il n'est quites par son *hauban* ou par franchise. (*De Tonlieu de toute maniere*, Richel. 20048, f° 117c.)

haubanage, s. m., condition d'un fief sujet au *hauban* :

Demy fief de *haubanage*. (1409, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P 294, reg. 4.)

haubanerie, s. f., qualité de haubanier :

Il convient... que il doint au roy pour le mestier devant dit .xxv. deniers de la *haubanerie*. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1e p., lxxvi, 26, Lespinasse et Bonnardot.)

Le mestre du mestier ne puet nullui contraindre d'achater le mestier de freperie ne de *haubanerie*. (Id., *ib.*, 30.)

haubanier, *haubannier*, *haubennier*, *habennier*, s. m., celui qui est sujet au *hauban* :

Haubans est uns propres nons d'une coustume asise, par la quele il fu establi ancienement que quiconques seroit *haubaniers*, qu'i seroit plus frans, et paieroit mains de droitures et des coustumes de la marchandise de son mestier que cil qui ne seroit pas *haubaniers*. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1e p., i, 7, Lespinasse et Bonnardot.)

Haubanier furent ancienement establi a un mui de vin paier, et puis mist li bons rois Phelippe cel mui de vin a .vi. s. de parisis pour le contens qui estoit entre les povres *haubaniers* et les eschançons lou roy qui le hauban recevoient de par lou roy. (Id., *ib.*, i, 8.)

Des mestres qui sont *haubaniers* li un doivent demi hauban, c'est a savoir .iii. s. ; li autre plain hauban, c'est a savoir .vi. s., et li autre hauban et demi, c'est a savoir .ix. s. (Id., *ib.*, i, 9.)

Tout li mestre de Paris ne sont pas *haubanier*, ne nul ne puet estre *haubanier* se il n'est de mestier qui ait hauban, ou se li rois ne li otroie par don ou par vente. (Id., *ib.*, i, 10.)

Au mestier de freperie devant dite, li un sont *haubanier* tant seulement, et li autre frepier tant seulement, et li autre sont frepier et *haubanier* ensamble. (Id., *ib.*, lxxvi, 25.)

Des *haubenniers* qui sunt du cors de Paris ne puet li evesque demander nulle coustume. (*Cout. de Paris*, Arch. K 28, pièce 17.)

Des *haubaniers* forains octroions nous qu'il rendent a l'evesque de Paris en sa semaine les costumes droites aussi comme s'il ne eussent onques esté haubenné ne desore en avant ne soient haubenné se il ne sunt hostagié de Paris ? Des *habenniers* qui sont du cors de Paris ou aus bours de Paris ne peut li evesques de Paris demander nulle costume. (*Ib.*, Richel. 20048, f° 38d.)

haubby, voir Hobin.

haubeler, voir Hobeler.

haubennier, voir Haubanier.

haubercot, s. m., dimin. de haubert :

Ne fust le *haubercot* vestu.
(*Renart*, ap. Duc., III, 619b, éd. Didot.)

haubergage, voir Herbergage.

hauberge, voir Herberge.

haubergement, voir Herbergement.

haubergeonner, *-jonner*, v. a., fabriquer des haubergeons :

Loriquari, *hauberjonner*. (*Gl. lat.-fr. de Conches.*)

haubergeonnier, *haulberjonnier*, s. m., ouvrier qui forge des haubergeons :

Lormiers, forgerons, serruriers
Haulberjonniers et armeuriers.
(Deguilleville, *Trois Pelerinaiges*, f° 134c, impr. Instit.)

On appelle *haubergeonniers* les faiseurs de chemises de mailles. (Fauchet, *Orig.*, p. 59, ap. Ste-Pal.)

— Ecuyer qui porte le haubergeon :

Je croiroy bien que ces guerriers *haubergeonniers* ou feudataires de loriques avoient soubs eux d'autres nobles, lesquels n'estans pas en aage de servir avec le haubert, portoient les escus ou targes de leurs seigneurs et maistres : ce qui les faisoit appeller escuyers. (Fauchet, *De l'Orig. des dignit. et magist. de France*, II, 6, éd. 1611.)

haubergeor, voir Herbergeor.

1. **haubergerie**, *haubregerie*, *habregerie*, s. f., haubert, cotte de mailles :

Monté sur un grant destrier couvert de *haubergerie*. (*Grand. Cron. de France*, L'istoire du roy Phelippe de Valois, v, P. Paris.)

Hernoiz de guerre et autre hernoiz de *haubergerie*. (3 juill. 1367, *Est. des den. du roy*, Arch. P 1189, f° 12 r°.)

Et estoient les dictes communes que on appelle Suisses assez communement habilliez de jaques, de paus, de *habregerie*, de glachons, etc. (Matthieu d'Escouchy, *Chron.*, I, 21, Soc. de l'H. de Fr.) Var., *haubregerie*. (Ed. Buchon, c. ii.)

2. **haubergerie**, voir Herbergerie.

1. **haubergier**, s. m., fabricant de cottes de mailles, de hauberts :

Quiconques veut estre *haubergiers* a Paris, estre le puet, s'il set faire le mestier et il a de quoi. (Est. Boil., *Liv. des mest. et marchand.*, 1re p., xxvi, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Petrus le *Haubergier*. (1275, *Chart. eccl. cenoman.*, cccxvii.)

2. **haubergier**, *aubergier*, *abergier*, *haubregier*, *haubrigier*, verbe.

— Act., revêtir d'un haubert :

En fis .xl. armer et *haubregier*.
(*Huon de Bordeaux*, 153, A. P.)

— Réfl., se revêtir d'un haubert :

Li rois meismes *se* courut *haubergier*,
Et Begons s'arme o le visage fier
D'aubert et d'iaume et d'espee et d'acier.
(*Garin le Loh.*, 2e chans., xix, P. Paris.)

Quant ot maingiet, si *se* cort *haubrigier*.
(*R. de Cambrai*, 6936, A. T.)

Ce est .i. hyaume qui moult est bon et chier,
Et un hauberc qui d'or vaut maint setier,
Il fut S. Jorge que Dex fist chevalier,
Neun n'est homs, s'il *s'en* puet *haubergier*,
Qui cop d'espee puisse ja resoingnier.
(*La Délivr. d'Ogier le Danois*, 145, A. de Longpérier.)

Quant *nous* devrons armer et *abergier*.
(*Simon de Pouille*, Richel. 368, f° 145b.)

Baron, fet il, ales *vous haubergier*.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 12, Tarbé.)

Biaus nies, dist l'amiraus, coures *vous haubergier*,
Je cuit François feront no mengier reffroidier.
(*Fierabras*, 3857, A. P.)



Ses arrenes fist soner,
Et ses homes fait adouber.
Ensi com cil *se hauberjoient*,
Es vos...
(*Othevien*, ms. Oxf., Bodl. Hatton 100, f° 37 v°.)

Il *se sont* bien *haubregié*
Por miex combatre.
(*Resveries*, Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 41.)

Atant *s'est* fait armer et *haubergier*. (*Sept sages de Rome*, Ars. 3354, f° 110a.)

— Se couvrir, en général :

En pur ung rollequi[n] pour *lui* a *haubergier*.
(*H. Capet*, 3232, A. P.)

— *Haubergié*, part. passé, revêtu d'un haubert :

Mais tant i ot entr'ox des *haubergies*
Qi les secourent, les hiaumes enbuschies.
(*Raoul de Cambrai*, 4026, A. T.)

.LX. et .X. (chevaliers) qui tuit estoient *haubergié* et fervestu. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 85d.)

Qui estoit *haubergié* des haubers le roy. (GUIART, *Bible*, Prem. liv. des Machab., IX, ms. Ste-Gen.)

Armet et *aubergiet* du tout a leu commant.
(*B. de Seb.*, XIV, 343, Bocca.)

Il n'est armé ne *haubregé*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 14824, G. Paris.)

— Avec un nom de chose :

Li ami et les amies
Orent gans et sorkenies
Et coteles *haubergies*
Et coifes a dens pincies.
(WILL. LI VINIERS, Bartsch, *Rom. et past*, III, 30,19.)

3. **HAUBERGIER**, voir HERBERGIER.

HAUBERJEUL, *haubregeul*, s. m., haubert :

Hauberz orent et *hauberjeus*,
De fer fu couverz chascun d'eus.
(BEN., *Troie*, Ars. 3314, f° 59c.)

Il porroit porter un *haubregeul* et .I. palete et .I. machue. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 119.)

HAUBERJONNER, voir HAUBERGEONNER.

1. **HAUBERT**, - *biert*, s. m., homme revêtu d'un haubert :

Vous n'esties estous ne bobiers,
Ains esties sires des *haubiers*.
(MOUSK., *Chron.*, 8784, Reiff.)

Li sires vint ki bien amena .lxxx. *haubiers* bien montes. (*Les sept sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 72b.)

2. **HAUBERT**, *aubert*, *aulbert*, s. m., terme d'argot, argent :

Ou prins *aubert ?* — Ou prinst tant de deniers ?
Le peuple l'a il davantaige.
(*Farce de Marchandise*, Anc. Th. fr., III, 260.)

Je sçay ma jacquette engager
Quand je suis d'*haubert* un peu minse.
(*Varlet a louer*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 80.)

Sans porter croix d'*aulbert* ne pied, ne herme.
(*Test. de Ragot*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 152.)

Tout ce qu'avoye est despendu,
Mais je n'en suys guere esperdu,
Car ma mere m'en baillera.
Vueille ou non, elle foussera
Aubert a ma proue, il le fault...
Car d'or et d'argent je n'ay point.
(GRINGORE, *Vie de St Loys*, II, 200, Bibl. elz.)

Plus d'*aubert* n'estoit en fouillouse pour solliciter et poursuyvre. (RAB., l. III, c. 41, éd. 1552.)

HAUBIERT, voir HAUBERT.

HAUBIN, s. m., sorte de vêtement :

D'un *haubin* noir de pareure tanee
Montee estoit la plus triste et tennee.
(CL. MAROT, *Complainct.*, Deplor. de messire Florimond Robertet, p. 494, éd. 1596.)

HAUBOIT, s. m., haubert :

Car orains, a lever, je vesty mon *hauboit*,
Men riche jazeran que veez chy endroit.
(*H. Capet*, 4964, A. P.)

HAUBREGERIE, voir HAUBERGERIE.

HAUBREGEUL, voir HAUBERJEUL.

HAUBREGIER, voir HAUBERGIER.

HAUBRIAUX, s. m. pl., exprime l'idée de gain, profit :

M. de La Trimouille arriva en cette ville, venant de la part de sa majesté, envoyé expres vers le seigneur de Gap, gouverneur du chasteau et ville d'Amboise, pour communiquer avec lui de certaines affaires, attendu qu'il estoit bruit qu'il avoit intelligence avec l'ennemi. Je ne sais si c'estoit pour y attraper quelques *haubriaux*, ou s'il vouloit retenir la place jusques a pleine recompense, et faire sa bourse comme les autres. (J. VAULTIER, *Hist. des choses faites en ce roy.*, Mon. inéd., p. 327.)

HAUBRIGIER, voir HAUBERGIER.

HAUBYAU, s. m.?

Ung *haubyau* double pesant .IX. livres. (1498, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*)

HAUÇAGE, voir HAUSSAGE.

HAUCEPIÉ, voir HAUSSEPIÉ.

HAUCHEPIÉ, voir HAUSSEPIÉ.

HAUÇOIER, voir HAUSSOIER.

HAUDAIM, s. m., sorte de gomme :

La decoction de la gomme qui est dicte caudne ou *haudaim*. (*Jard. de santé*, I, 269, impr. la Minerve.)

HAUDI, adj., lassé :

Qui trouvera goust a telles viandes, qu'il ne les espargne pas. De nous, nous en sommes si saouls et si *haudis*, que nous avons perdu l'envie de plus en taster. (L'EST., *Mém.*, 2e p., p. 619, Champollion.)

Cf. HODER.

HAUDRAGEUR, *hordageur*, s. m., celui qui cure une rivière, un fossé :

Pour .I. *hordageur* qui haudraga en le riviere... (1309, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 16 r°.)

HAUDRAGIER, - *guier*, *holdragier*, *heudragier*, *eudraghier*, *waudragier*, v. a., curer une rivière, un fossé, en arracher les herbes et en enlever la boue :

Et devoient faire faukier l'erbe et *holdragier* et retraire et oster le brai de l'iaue de Soume. (1268, Abbaye du Gard, Arch. Somme.)

Pour .I. hordageur qui *haudraga* en le riviere. (1309, *Revenus des terres de l'Art.*, Arch. KK 394, f° 16 r°.)

Porront li dit religieus faire *waudragier*, curer, reparer et netier leurs fosses es yaues dessus dites. (1347, Abbaye du Gard, Arch. Somme.)

Lesdiz religieux puent et porront a tous jours regetter, *haudraguier* et nettier en no dite riviere. (1366, *Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17758, f° 114 v°.)

Lesdis habitans avoient esté constrains a netoier et *haudraguier* lesdis fosses. (17 avr. 1448, *Sentence du lieuten. du bailli d'Am.*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. III, p. 564.)

Employé trois jours tant a assacquier hors de la riviere au bail, un bacquet pour le amener a *heudragier* le porte des Wez, comme avoir commenchié a *eudraghier* pour l'entretenement de le riviere. (*Compte de* 1450, Arch. mun. Douai.)

HAUDRAGUE, - *ghe*, - *gehe*, *audragghe*, *haugrave*, s. f., instrument qui sert à couper et à arracher les herbes, et à enlever les boues qui se trouvent dans les rivières ou dans les fossés :

Les devanchiers dudit Fremin ont leditte riviere fait netier de *haudrague*, de faux et de rastel. (1365, *Liv. rouge de la maison Dieu d'Abbeville*, f° 23b, ap. Duc., *Haudraga*.)

Une *audragghe*, *haudraghe*, *haugrave* de fer pour nettoier les fossés, fontaines et esseux de la ville. (Béthune, XVe s., La Fons, *Art. du Nord*, p. 184.)

Sacquier a le *haudraghe* et haue de fer. (*Ib.*, 1406.)

.I. *haudragehe* pour nettoier les rivieres. (*Ib.*)

Une *haudraghe*. (1517, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HAUDRAGUEMENT, s. m., action de curer les rivières, les fossés, avec l'instrument appelé *haudrague* :

Le molin des Pres et les trois autres molins dessus declairez, qui souventes fois avoient deffaulte d'eaue ou aucun n'avoient pas telle eaue qu'il appartenoit pour leur entretenement et furnir ce qui estoit afaire sans cesser, laquelle retenue, tant en nettoiement, *haudraguement* comme autrement, estoient affaire auxdits religieux et non a autres. (17 avr. 1448, *Sentence du lieutenant du bailli d'Am.*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. III, p. 548.)

HAUDREE, s. f.?

Et si deffaut y avoit et que les denrees ne fussent bonnes et loyaux, lesdits maire et eschevins pourront prendre du pain jusqu'au nombre et valeur de cinq *haudree*, chascun pain couper en deux et donner pour Dieu. (1507, *Prév. de Beauquesne*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, 264, Bouthors.)

HAUEOR, voir HOUEOR.

HAUER, voir HOUER.

HAUGRAVE, voir HAUDRAGUE.

HAUGUINEUR, voir HOGUINEUR.

HAUGUIGNOLU, mot corrompu pour *aguilanneuf* :



Malo mainus, ce sont des mains
Maladie bien enracinee,
Que, tant a Paris comme a Reims,
Est diversement machinee;
Mais manger faut une hottee
De charbons rouges comme feu,
Et puis danser la tricotee
Et demander *hauguignolu*.
(*La vraye Medecine qui guarist de tous maulx*, Poés. fr. des xve et xvie s., I, 159.)

Cf. AGUILANNEUF.

HAULAGE, voir HALAGE.

HAULBERJONNIER, voir HAUBERGEONNIER.

HAULCE, voir HAUSSE.

HAULCEE, voir HAUSSEE.

HAULCELEVIER, voir HAUSSELEVIER.

HAULCEPIÉ, voir HAUSSEPIÉ.

HAULCHE, voir HAUSSE.

HAULDEZ, voir HAUTDOIS.

HAULE, voir HALE.

HAULET, s. m. ?

Celui qui porte deux *hauletz* de bled au molin, sans plometz, encourt amende de .LXV. s. (1364, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HAULSAGERIE, voir HAUSSAGERIE.

HAULSAIGE, voir HAUSSAGE.

HAULSAIRE, voir HAUSSAIRE.

HAULSE, voir HAUSSE.

HAULSERE, voir HAUSSAIRE.

HAULSEREE, voir HAUSSEREE.

HAULSEUR, voir HAUSSEUR.

HAULTAINETÉ, voir HAUTAINETÉ.

HAULTEMORT, voir HAUTEMORT.

HAULTESCE, voir HAUTESSE.

HAULTESSE, voir HAUTESSE.

HAULTET, voir HAUTET.

HAULTIERE, voir HAUTIERE.

HAULTOYE, voir HAUTOIE.

HAUMAN, voir HOVEMAN.

HAUMER, v. n., frapper :

Elle s'est rebecquee,
Haumant dessus son dos comme sur un cheval.
(TROTEREL, *les Corriv.*, IV, 2, Bibl. elz.)

HAUNSTE, voir HANSTE.

HAUQUIER, voir HUCHIER.

HAUR, voir HAOR.

HAURE, s. f., brebis qui n'est pas portante :

Pour .XII. *haures* de norechon, le pieche .VIII. s... (1350, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

.X. petites *haures* .XV. l. (1372, *ib.*)

Pour l'accat de .C. et une blankes biestes, c'est assavoir .LXXIIII. tant *haures* conme portieres, et .XXVII. aingniaux pour les mettre a noreçon, .XXI. s., cascune *haure*, et cascune portiere et cascun aingniel .XIIII. s. (1375, *ib.*)

HAURES, voir ORES.

HAUSAGE, voir HAUSSAGE.

HAUSAGERIE, voir HAUSSAGERIE.

HAUSAIGIER, voir HAUSSAGIER.

HAUSIN, s. m., maison ?

[Rentes] sus jardins,
Terres herules, preis, vilhes, maisons, *hausins*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 6568, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

HAUSSAGE, *hausage, hauçage, haulsage, -aige*, s. m., élévation, crue :

Les *haussages* de l'iaue. (1320, *Ord.*, I, 744, note.)

— Elévation de courage :

S'arai outre le mer conduit si grant bernage
Que sus les Sarrasins monstrerai tel *haussage*
Que mon frere r'arai, qu'il tiennent en servage.
(*B. de Seb.*, I, 226, Bocca.)

— Hauteur, fierté, orgueil, arrogance, excès :

Chil alieve son hontage,
Qui par forche et par outrage
Veut d'amours joir,
Bien i doit faillir
Qui le requiert par *hausage*.
(GILEBERT DE BERNEVILE, *Chans.*, ap. Maetzner, *Altfr. Lieder*, p. 53.)

Ensi voloit tot lor avoir
Par force et par *hausage* avoir.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 70^b.)

Delis le tient en se maison
Tant comme ele est en se saison,
Et veut que jouleche le serve
Par *hausage* comme se serve.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 35^b.)

Ne force ne *haussage*.
(RICH. DE FORNIVAL, *Poissance d'amours*, ms. Dijon 299, f° 15^a.)

Dont vous est cis consaus venus
Qui Griois voulez asservir?
De honteus entremes servir
Les voulez quant par vo *haussage*
Voulez avoir d'aus treuage.
(ADENET, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 33^f.)

... Car nulz par *haussage*,
Ne por avoir, ne por lignage,
Sus moi riens ne conqueste a force.
(NICOLE DE MARGIVAL, *la Panthere d'amors*, Richel. 24432, f° 156^a.)

Car il baoit
Que ou par plait ou par *haussage*
Li tolist .I. mout boin boscage
Qui domaines estoit l'Eglise.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 93, Peigné.)

N'est homne fame el monde, espoir, qui bien ne sache,
Aucun en ai veu qui fesoit par *haussage*,
Au regart de ses iex, dont puis avoit domage
De ce que fet avoit de lui fol par outrage.
(*Des sis manieres de fols*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 68.)

Sur tous roys miex vous ainmera
Ne nulz fors lui ne clamera
Seur vous poesté ne *hausage*.
(*Le Dit du Roy*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 350.)

Ne convoite pas l'eritage
De ton voisin et par *haussage*
Ne le quier pas.
(*Orologe de la Mort*, Richel. 994, f° 43^d.)

Et voirement je le diray
A nature quant la verray,
Et si l'envoyeray bien parler
A grace Dieu sans point tarder,
Car cecy fait elle tout faire
Et moult souvent luy est contraire,
Dont perdre luy fait par *haussaige*
Sa coustume et tout son usaige.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 11^c, impr. Instit.)

Ja l'aient trouvé sus le leur,
Deuissent voloir nul *hausage*.
(FROISS., *Poés.*, II, 122, 4119, Scheler.)

La est force et grant habondance
De sagece, qui le courage
N'appetice ne en *hauçage*
Ne maine pour mutacion
Des choses.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du chemin de long estude*, 5194, Püschel.)

S'aucuns autres en veult ouvrer
Par *haussage* en manire dure,
Bien l'en prendra par aventure.
(JEH. LESCUREL, *Chans.*, *Ball. et Rond.*, VI, Bibl elz.)

Haro, lasse, ne sçay que faire :
A bien petit que je ne raige.
J'ay entrepris trop grant *haussage*.
(*La vie Mons. S. Fiacre*, Jub., *Myst.*, I, 350.)

Mirez vous ci, tirans pervers,
J'ay tant de *haulsaiges* commis
Que j'aperçoy tous mes amis
Endormis,
Fortune me sert a revers.
(*Myst. de S. Did.*, p. 307, Carnandet.)

Un individu veut par maniere de *haussaige* faire baisier le cul d'un pot a une hostesse. (1530, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Commettre de graves *haussaiges*. (*Ib.*)

— *Clamer haussage*, se plaindre d'un acte d'arrogance, d'un excès :

Seur lui pooient tout li bon *clamer haussage*,
Et as osteus paioit si despens et ostage
Que nus ne s'en plaingnoit ne n'i avoit damage.
(ADAM DE LA HALLE, *Du Roi de Sezile*, Coussemaker, p. 288.)

Car de li tieng un si douz heritage
Que joie n'ai se de ce non :
C'est la pensee que mon douz mal m'asouage
Et fait esperer garison.
Ne pour quant seur moi puet *clamer hausage*
Amours et moi tout mon vivant tenir
En sa prison.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 274 r°.)

HAUSSAGERIE, *hauls., haus.*, s. f., habitude d'arrogance :

Ilz vivoient avec eulx assez simplement de leur propre labeur sans oultrage, sans *haulsagerie* et sans tyrannie. (LE MAIRE, *Illustr.*, l. III, f° 30 v°, 1re éd.) Var., *hausagerie*. (Ed. Stecher, II, 389.)

HAUSSAGIER, *hausagier,- aigier,- agyer*, v. a., commettre un acte d'arrogance, un excès, une violence envers quelqu'un, insulter, maltraiter :

Il ne faissoient mies en Escoce enssi que bonnes gens d'armes et amis au roiaulme de France devoient faire, quant il les voloient mener et *hausagyer*. (FROISS., *Chron.*, X, 401, Kerv.) Impr., *hansagyer*.

Un individu traigne et *hausaige* ung povre homme portant une muse. (1514, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

On dit qu'un individu *a haussaigié* deux



cordeliers passans dans la rue. (1533, ib.)

Un individu paie .III. l. d'amende pour *avoir*, de soir, estant yvre, *hausaigié* une fille, dont pour le crisme il s'estoit fait purgier par la court espirituelle de Tournay. (1540, *ib.*)

HAUSSAIRE, *hausaire, haulsaire, haulsere*, adj. et subst., hautain, altier, arrogant, entreprenant :

— Avec un nom de personne :

Brayart, tu fais la le *haussaire*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 21554, G. Paris.)

Ainsi comme eulx tranchera du *haulsaire*.
(P. GRINGOIRE, *Menus propos*, III, éd. 1521.)

En toy monstrant fort rebelle et *haulsaire*.
(ID., *ib.*, XIII.)

Se de luy empescher
Voye et chemin il estoit necessaire,
Pour luy monstrer qu'il fait trop du *haulsaire*.
(MAXIMIEN, *Arrest du roy des Romains*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VI, 135.)

— S. m., sorte de soldats arrogants et pillards :

En Champagne, et sur les marches de la duché de Luxembourg (qui pour lors estoit un pais plain de *haussaires* et de coureurs) se tenoit le signeur de Commercy, riche signeur et puissant. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 4, Michaud.)

Combien qu'ils fussent en la main du duc de Bourgongne (qui les tenoit en bonne justice) et que les voisins *haussaires*, rustres et pillars, cessassent leurs courses et leurs pilleries. (ID., *ib.*, I, 211.)

Sy y avoit il pluseurs *haulsaires* et autres grans nombres de paysans des gens du pays, qui faisoient a ses gens tres forte guerre. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, I, 35, Soc. de l'H. de Fr.)

Il se mit sus a main armee puissamment et avec plusieurs estrangers Allemans et *haussaires*. (G. CHASTELL., *Chron.*, I, 172, Kerv.)

Pour estre au loup engloutie rapine,
Serve et chambriere a tout villain *hausaire*.
(ID., *le Throne azuré*, VI, 134, Kerv.)

Les Liegois, tant par l'introduction d'aucuns *haulsaires* tenans le parti du roy Charles.... (MONSTREL., *Chron.*, II, 89, Soc. de l'hist. de Fr.)

Chincquante *haussaires*, rutres et bringans. (*Trahis. de France*, p. 254, Chron. belg.)

— Avec un nom de chose :

Celuy qui a la fortune adversaire
Doit abaisser son courage *haulsaire*.
(AMYOT, *Œuv. mor.*, I, 124, éd. 1819.)

— Fort, considérable :

Tout ruant jus, ainsin que vens contraires,
Qui se rencontrent par bouffemens *haulsaires*.
(O. DE S. GELAIS, *Eneid.*, Richel. 861, f° 19^c.)

Desploie donc telz faiz grans et *haulseres*
Sur ceulx qui sont contre toy adversaires.
(ID., *Ep. d'Ov.*, Ars. 5108, f° 25 r°.)

Nom propre, *Haussaire*.

HAUSSAITE, s. f., sorte de bonnet :

Pour faire aumuches, bonnets, mitaines, coeffectes et *haussaites* de bonne layne de saison. (1450, *Ord.*, XIV, 126.)

HAUSSASIN, voir ASSASSIN.

HAUSSE, *ausse, haulse, haulce, haulche*, s. f., lieu élevé, élévation :

Et soit faicte une couche ou littiere d'estrain devant ledit crucifix, et sur icelle littiere soit faicte une *haulce* d'aiselles, et au chef d'icelle *haulce* ait une croix de bois large sur laquelle croix ait trois chandelles, et sur ladite *haulce* ait couché une ymage de cire en fourme d'homme mort et nu. (BOUTEILL., *Test.*, à la suite de la *Somme rur.*, 2e p., f° 70^b, éd. 1486.)

— Halage :

Pour chacune *ausse*, ou homme tirant navey, l'on doit deux parpalioles. (*Péage du Rhône*, p. 15, ap. Mantellier, *March. freq.*, Gloss., p. 8.)

— Semelle élevée :

Mais les nostres sont pieça duictes
Pour les aymans entretenir
Que vous ne pourriez soustenir;
En vos girons n'on[t] pas les *hausses* ;
Aussi n'ont garde d'y venir,
Car ils gasteroient la leurs chausses.
(*Déb. de la Dam. et de la Bourg.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 20.)

— Partie d'un pourpoint, d'un surcot :

Le suppliant d'un baston donna ung cop sur une des *haulses* du porpoint d'icellui Colin. (1460, Arch. JJ 190, pièce 76.)

— Cuisse ?

La hampe et la queue sera
Ensamble, bien i avenra ;
Et les deux *hausses* d'autre part.
(*La Chace dou cerf*, p. 25, Pichon.)

— Enchère, mise à prix :

Les eschevins...font vendre...par *haulche* et renchere de paulmees. (*Cout. de Tournay*, Cout. gén., t. II, p. 949, éd. 1635.)

Le sergent peut recevoir autant de *haulces* et renchieres que on luy presente. (*Cout. de la Salle*, ib., t. II, p. 917.)

— *Arbaleste de hausse*, arbalète à levier :

Une arbaleste de *haulse*, toute neufve, a double serre. (*Régl. de* 1592, n° 32, Arch. mun. Rennes.)

HAUSSEE, *haulcee*, s. f., action de lever :

A chascune *haulcee* de la hache que messire Nicole faisoit. (*J. de Saintré*, p. 393, éd. 1724.)

HAUSSELEVIER, *haulcelevier*, s. m., levier destiné à soulever les canons :

Chargeoirs, escovillons, boullets de fer, *haulceleviers*, boute feu, corde a feu, ung combleau, pour executer lesdictes pieces promptement, quand il est requis tant jour que nuict. (*Documents relatifs au régime de l'artillerie de la ville de Bourges, au* XVIe *siècle*, Bullet. du Comité de la langue et de l'hist. de la France, III, 642.)

HAUSSEPIÉ, *haucepié, haulcepié, haulsepied, aussepié, hauchepié*, s. m., marchepied, gradin, échelon :

Un *hauchepiez*. (*Pièce de* 1336, ap. Léop. Delisle, *Act. norm. de la Chamb. des compt.*, p. 152.)

Un garrot, un *hauchepié*. (1336, *Reçu*, ms. Dép. de la Mar.)

— Fig., marchepied :

Cela leur fut comme un *haulsepied* et montoir pour parvenir a grands grades et a bien grands biens. (ST-JULIEN, *Mesl. hist.*, p. 396, éd. 1589.)

— Chausse-trape :

Des maces, de damas, de fliaux,
Des piques que les Flamens ont,
De *haucepiez* qui sont isneaulx,
De plommees qui corps deffont,
De broches, d'espiez telz qu'ilz sont,
De faulx trenchans sans esperance
De guerir soit mort ou en trance
Cilz ou tu qui soies qui t'armes,
Perdre puist honeur et vaillance
Qui me requerra de faire armes.
(EUST. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 350^a.)

— Instrument pour tendre avec le pied les grosses arbalètes :

Ilz ont passé le mandement de dix s. tourn. pour un *aussepié* a tendre arbalestes a tour. (7 janv. 1417, *Reg. consul. de Lyon*, I, 96, Guigue.)

Un *haulcepié* a tendre arbalestes. (1421, *Inv. de l'artill. du chât. de Blois*, Arch. Joursanv., Bibl. Blois.)

HAUSSEREE, *haulseree, ausseree, auceree, auxeree*, s. f., chemin ou sentier pratiqué le long des bords d'une rivière, ou dans le lit même, à la lisière des grèves, pour le passage des haleurs à col ou des chevaux de halage :

Enlever toutes choses qui empeschent qu'on ne puisse surement naviguer, de faire faire les *haulserees* de la largeur portee par les edits. (Octobre 1515, *Arr. imp.*, Orl., Gibier, 1585.)

Faire les *auxerees* sur les borts et chantiers desd. rivieres. (1545, *Lett. de Fr. I*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 227.)

Et semblablement tous arbres et autres choses empeschans les bords et chantiers desdites rivieres, jusques a la largeur de dix huit pieds que doivent estre les *haulserees* d'icelles pour haller et poner a col contremont lesdits bateaux par lesdites rivieres. (31 déc. 1559, *Déclar. qui abolit les nouv. péages établis sur la Loire.*)

Empeschans tant les cours desdites rivieres, que les chemins et *haulserees* d'icelles. (*Ib.*)

Nettoyage du lit de la riviere et *hausserees*. (1583, *Arrêt imp.*)

Et encore au XVIIe s. :

Pour une *auxeree* faicte en la riviere de Loire du cousté de galerne, au dessus du pont de Sully. (*Compte de* 1632, ap. Mantellier, *March. fréq.*, I, 165.)

Faire faire les balisages et *hausserees* en son detroit. (28 juill. 1646, *Arrêt imprim.*, Orl., Hotot.)

Il faudra aussi obliger les seigneurs péagers et les proprietaires des héritages de faire faire le balizage et les *hausserees* dans l'étendue dont ils sont tenus. (1684, Lettre du contrôleur général des fin. à M. de Bezons, Vignon, t. I, pièces justif., 314.)

— Halage :

A Joseph de l'Espoir, esperrent, demourant es forsbourgs de Meung, pour passer des mariniers et marchans tirans l'*auceree* des challans passant par lad. riviere, .VIII. l. t. (1507, Arch. Orl., ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 445.)



1. **HAUSSERET**, *auxeret*, s. m., hausserée, chemin de halage :

Faire les *auxerez* du bout d'Alyes jusques en Apremont. (1[er] oct. 1526, *Quitt.*, Arch. mun. Orl.)

2. **HAUSSERET**, s. m. ?

Paires de gantelletz et de *hausserez*. (1557, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HAUSSEUR, *haulseur*, s. f., hauteur :

De la *hausseur* d'une lance. (1395, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 276 r°.)

Les chaussees desquelz (étangs) nous pourrons hausser, faire haulser de tel *haulseur* que bon nous semblera. (21 mars 1503, Arch. Meurthe, *Trés. des chart. de Lorr.*, vol. 140, f° 59.)

HAUSSEURE, *haussure*, s. f., hauteur, élévation :

Bien souvent la matiere ni le sens ne desirent pas telle *hausseure* de voix. (Rons., *Préf. de la Franciade*, III, 30, Bibl. elz.)

Des moulins a eau, qui ne reçoivent l'eau que par une gouttiere de bois qui prand l'eau au pied de quelque *haussure*, et puis eslevee bien haut hors de terre et appuyee, vient degorger sa course par une pante fort drette qu'on lui donne au bout de cette goutiere. (Mont., *Voyag.*, p. 49, éd. 1774.)

C'est une ville inegale, plantee sur un dos de colline ou est assise la meilleure part des rues ; ses deux pantes sont par degres ramplies de diverses rues, et aucunes vont encore se relevant contremont, en autres *haussures*. (Id., *ib.*, p. 116.)

HAUSSOIER, *hauçoier*, v. a., élever :

Maces tienent, bastons *hauçoient*.
(*Percev.*, ms. Mons, p. 131, Potvin.)

1. **HAUT**, adj., s'employait dans quelques locutions :

— *Hauts jours*, assises où les seigneurs jugeaient les causes des vassaux :

Lesdits seigneurs d'Yvetot avoient en icelle seigneurie haute justice, basse et moyenne, et *haults jours* esquels les matieres de ladicte seigneurie prenoient fin, sans ressortir ailleurs. (1464, *Ord.*, XVI, 272.)

— *En haut*, à haute voix :

Sire clerz, tout *an haut* nos dites la leçon.
(J. Bod., *Sax.*, XXV, Michel.)

En halt chantoit et son ami nommoit.
(Audifroi, *Bele Amelot*, P. Paris, *Romancero*, p. 72.)

Et puis dist tout *en haut* as chevaliers qui oir le peurent. (Froiss., *Chron.*, VI, 155, Luce.)

— Adv., jusqu'en haut :

Quant Tritanz vint devant lo roi,
Auques fu de povre conroi ;
Haut fu tonduz, lonc ot lo col,
A mervoille sambla bien fol.
(*Tristan*, I, 222, 152, Michel.)

— Dans quelques phrases où le sens de *haut* est adverbial, il s'accorde comme si c'était un adjectif :

Que vostre sires tenoit ses iretes
Tout quitement, et si n'estoit *haus* nes
Qui li tolist .II. deniers monees.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 58[b].)

Or, me dites, sire *haus* rez,
Mena saint François tele vie ?
(Rutebeuf, *de frere Denise*, I, 269, Jub.)

— *De haut ci bas*, de la condition la plus élevée à la plus basse :

Je puis dire : *de haut si bas*.
(*Tristan*, I, 5, 34, Michel.)

Voir, ce dist, cil ne menti pas
Qui dist ke *de si haut ci bas !*
Et nule chose ne vaut pis
Que fait li prives anemis.
(Rob. de Blois, *Poés.*, Richel. 24301, f° 544 r°.)

2. **HAUT**, *hault*, s. m., tertre, éminence :

Cleomenes estoit monté sur un *haut*, pour voir la contenance de l'ennemy. (Amyot, *Agis et Cleomenes*, p. 373, éd. 1645.)

— Etage d'en haut :

Et avoit oudit chastiel trois estages : ou premier *hault* estoient les gens d'armes ; ou second les arbalestriers et ou tiers estage tout bas, piquetour. (Froiss., *Chron.*, III, 403, Kerv.)

HAUTACE, voir Hautesse.

1. **HAUTAGE**, adj., haut :

Tos iert veacus de paiens li barnages
Ne tant n'en vienent a dromont ne a nage
Qui ne s'enfuient par cele mer *hautage*.
(Raimb., *Ogier*, 1471, Barrois.)

2. **HAUTAGE**, -*aige*, s. m., hauteur :

A l'estencion des draps, les pendouers doivent estre fichez en terre par egal *hautaige*. (*Trad. d'une lett. de Phil. Aug. de* 1182, Ord., XIX, 588.)

HAUTAIN, voir Altain.

1. **HAUTAINE**, voir Altain au Supplément.

2. **HAUTAINE**, s. f., acte d'arrogance, de violence :

Les Liegeois avoient ja fait des *hautaines* sur le pays de Brabant, et avoient esté dehors en bannieres levees. (G. Chastell., *Chron.*, V, 16, Kerv.)

Une tres oultrageuse et despite *hautaine* monstree et faite a un tel prince. (Id., *Exp. sur verité mal prise*, VI, 290, Kervyn.)

HAUTAINETÉ, *haultaineté*, *haulteineté*, s. f., hauteur, fierté, arrogance :

Par son orgueil et *haultaineté*. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2645, f° 78 v°.)

L'evesque doubta le roy, car il le sentoit de grant *haultaineté* et de merveilleuse condicion. (Id., *ib.*, f° 95[d].)

Seigneurs, je vous prye a tous que vous me conseillies loyaulment, non point par nulle *haultaineté* ne orgueil, mais par bon advis. (Id., *ib.*, XII, 135, Kerv.)

Est prince de doulce et humaine conversacion, sanz *haulteineté* d'orgueil, benigne en parolle et responce, joyeus en conversation, et en toutes choses tres traictable. (Crist. de Pizan, *Charles V*, 2[e] p., ch. 12, Michaud.)

Haultaineté et parfait hardement,
Cueur de lyon, haultain d'entendement,
Me font ailleurs plus volontiers entendre.
(Jaq. Milet, *Destruct. de Troye*, 4782, Stengel.)

Hautaineté de cœur, orgueil. (A. Du Moulin, *Chirom.*, p. 249.)

Pareillement la licence du langage monstre la *hautaineté* ou pusillanimité des hommes. (N. Pasq., *Lett.*, IV, 14.)

Nonobstant cette *hautaineté* qu'il monstroit en public. (G. du Bellay, *Mém.*, l. VI, f° 192 v°, éd. 1569.)

Il semble que comme les orages et tempestes se piquent contre l'orgueil et *hautaineté* de nos bastimens, il y ait aussi la haut des esprits envieux des grandeurs de ça'bas. (Mont., *Ess.*, l. I, c. 19, éd. 1588.)

HAUTAL, adj., haut, élevé :

La sus ens el palais *hautal*.
(*E. de S. Gilles*, Richel. 25516, f° 86[c].)

HAUTDOIS, *hautdez*, *hauldez*, s. m., dais élevé :

Tous les nobles de sa maison (du duc Charles) estoient assis devant ly en bancs, chascun selon son ordre, et ly en son *hautdois* couvert de drap d'or, la ou il rechevoit toutes requestes. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 144, Buchon.) Impr., *hautdots*.

Environ le milieu dudict eschauffault en tirant un peu sur le derriere, y avoit assiz un *hauldez* de la haulteur d'un pié ou plus, ou l'on montoit deux marches, lequel *hauldez* et marches qui contenoyent de dix a unze piez de long et six de large, estoyent couvers d'un grand drap de pié de drap d'or frizé, sur lequel fut posee la chaize ordonnee pour asseoir ladicte dame. (*Ordre du sacre et couronnement de Cath. de Medic.*, f° 2 r°, éd. 1549.)

HAUTÉ, s. f., hauteur :

Regardes la grandour de la chose dont la plaie est faite, et la force de celui qui feri, et la *hauté* de la cheoite et le leu. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 39[b].)

— Dignité, rang :

Quar vous estes fille de roi,
Ne tainoit vostre *hautez* a moi ;
Mes, por amor qui le consent,
Que au parage vous entent.
(*Florimont*, Richel. 353, f° 28[c].)

HAUTEE, s. f., hauteur :

Se il aveneit que le refol de l'estancq as moignes passast les bonnes desusdites dusques a dous *hautees*. (1262, *Ch. d'Eon de Plomagat*, Ste-Mar. de Boq., Arch. des C.-du-Nord.)

HAUTELET, *autelet*, *haultelet*, adj., un peu haut :

Le ventre devant .I. petit *hautelet*. (*Est. de J. Ces.*, ms. St-Omer 722, f° 138[d].)

En my lieu a .II. montaingnettes
Qui sont rondes et *hautelettes*.
(Machaut, *Prise d'Alex.*, 6918, Mas-Latrie.)

Le flascon est sur un pié *hautelet*, cizelé, bellonc. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 165, Laborde.)

Une *haultelecte* croix esmaillee a crucifix dessus. (1380, *Inv. de Charles V*, n° 114, Labarte.)

Sous branchettes
Autelettes.
(*La Pass. en vingt journ.*, ms. Valenciennes.)

HAUTELICHEOR, voir Hautelisseor.



HAUTELISSEOR, - *licheor*, *hautelisseur*, *aultelisseur*, s. m., ouvrier qui travaille à la fabrication des étoffes de haute-lisse :

Pierars de Latour *hautelichierez*. (1438, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Nostre intention est que personne, de quelque qualité ou condition qu'il soit, filetier, *haultelisseur*, bourgeteur, sayeteur ny autre quelconque, exerceant semblables styles ou autres, ne pourra dorenavant par luy ny par autruy chercher, visiter, manier, acheter ny vendre ou faire acheter ou marchander en quelque maniere que ce soit menus filets de lin ou de sayette ez tavernes, cabarets, maisons, villages ny autres lieux particuliers. (*Placard des Archid. sur le transport des filets*, Brux., 15 juin 1600.)

S'est dit jusqu'au XVIII[e] s. :

Corps et communautez des tanneurs, saieteurs, *hautelisseurs* de ladite ville d'Amiens. (20 mars 1708, *Arrêt du Conseil d'Etat*, etc., ap. A. Thierry, *Mon. inéd. de l'hist. du Tiers Etat*, t. III, p. 216.)

Savary des Bruslons, dans son *Dictionnaire universel de Commerce*, au mot *hautelisseur*, dit :

Ce terme n'est guère en usage qu'en Picardie, particulièrement dans la sayetterie d'Amiens.

HAUTELISSIER, s. m., ouvrier qui travaille à la fabrication des étoffes de haute-lisse :

Alloient veoir... *hautelissiers*, tissutiers, veloutiers. (RAB., I, 170, ap. Ste-Pal.)

HAUTEMENT, adv., abondamment :

Cele nuit fit Galeas plus bele chiere qu'il ne soloit et manga asses plus *hautement* qu'il ne fist puis qu'il s'en parti de la meson le roi Artu. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 3[b].)

HAUTEMORT, *hault.*, s. m., espèce de chat sauvage :

Une couverture de gris, une houppellande de brunete fourree de chas de *haultemort*. (1394, Arch. JJ 147, pièce 173.)

HAUTERE, s. f., poignée d'épée :

Capulos, *hautere*. (*Gl. de Garl.*, Scheler, *Lex.*, p. 45.) Ms., *hancere*.

HAUTERESSE, s. f., arrogance :

Le prince de Galles les perdi par son orgueil et *hauteresse*. (FROISS., *Chron.*, XI, 227, var., Kerv.)

HAUTERRIZ, adj., la plus élevée :

Platons la nomme (la planète de terre) la anciane et la *hauterriz* des deesses. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 10[b].)

HAUTESSE, - *esce*, - *ece*, - *eze*, - *esche*, - *eche*, - *ace*, *hault.*, *halt.*, *ault.*, *hat.*, *autauce*, *autoce*, s. f., hauteur, élévation, au sens matériel :

Al ciel tochoit de sa *hautece*.
(*Brut*, ms. Munich, 3950, Vollm.)

Ne la *hautesce* del firmament.
(CHARDRY, *Set dormans*, 19, Koch.)

Mons ne vallee ne *halteschе*
Ne tost a la terre reondesce.
(*Mappem.*, Ars 3167, f° 13 r°.)

La *hautesse* de la chauciee dou dit estanc. (1268, Verdun, Fiefs, 51, Arch. Meurthe.)

Suparus, manche broudee ou aornement ou *haulteche* de voille. (*Catholicon*, ms. Lille 369.)

Pinaculum, pinom de mayson ou *hatesse*. (*Gloss. de Salins*.)

En une meisme altitude ou *aultesse*. (CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 209[b].)

La *haultesce* du ciel. (*Traict. de P. Salem.*, ms. Genève 165, f° 13 r°.)

Que prouffiteroit il a l'omme de savoir la *haultesce* du ciel, la largesse de la terre..., et il ne se congnoissoit ? (*Demandes du roi Charl. VI*, p. 26, Crapelet.)

Les cerfs, chievres et chevreaux ont acoustumé de frequenter les *hautesses* de ces mons. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 93[d], éd. 1488.)

Au summet et *haultesse* des arbres. (*Jard. de santé*, I, 8, impr. la Minerve.)

En ses summites et *haultesses* (de cuscuta) a un fruict delié et subtil. (*Ib.*, I, 149.)

Laquelle chose comme ilz ne peussent faire apres plusieurs efforcemens ilz se recullerent en une *haultesse*, et illec se deffendirent par grant vertu. (*Le prem. vol. des grans decades de Tit. Liv.*, f° 73[c], éd. 1530.)

— Au sens moral, grandeur, dignité, gloire, grand train :

Li fels sulunc la *haltesce* de sa forsenerie ne requerrat. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, IX, 24, Michel.)

Pur ceo k'il erent d'un parage,
D'une *haltesce* e d'un lignage,
Alain Robert servir ne deigne.
(*Rou*, 3[e] p., 2605, Andresen.)

Solum la costume e son les leis
Qu'en Danemarche unt li Daneis,
L'ad prise a femme a grant *hautesce*,
A grant joie, a grant leesce.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 4157, Michel.)

De grant *haltesce* sui mis a val.
(*Adam*, p. 31, Luzarche.)

Mist an sa subjection tot le munde et tote la *hautace* de sa sapiance. (*Li Epistle saint Bernart a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 4 v°.)

Mais quant li baron venu furent
A lor seingnor, si com il durent,
Grant *hautesse* e enor li firent.
(*Hist. de Guill. le Maréchal*, 9215, P. Meyer, Romania, XI, 67.)

La *hatesse* et la signorie de si halt ystoire. (*Yst. del Greal*, Richel. 2455, f° 1 r°.)

Si lor donna l'ordre et la *hautesche* de prevoire. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 11[c].)

Par *hautesce* de lignage. (*Artur*, Richel. 337, f° 59[b].)

La roine qui moult devoit avoir grant joie de la *hautece* que Dieus li avoit rendue. (*Ib.*, ms. Grenoble 378, f° 39[d].)

Il samble bien que cis casteaus fu fremes par grant envoiseure et par grant *hauteche* de cuer, car onques ne vi plus bel ne plus riche. (*Ib.*, f° 2[b].)

Et jou tenisse court si haute come a ma *hauteche* apartenist. (*Ib.*, f° 3[c].)

Haute eglyse requiert *hautesce*.
(GUIOT, *Bible*, 996, Wolfart.)

... Et .I. mauves, par sa proece,
Ne puet venir a grant *hatesse*.
(*Athis*, Ars. 3312, f° 42[b].)

Mout par estoit de grant *hateze*
Et chevaliers de grant proece.
(*Durmars le Gallois*, 27, Stengel.)

Icele grant *autoce* que glore est appalee
Por cuer de crestien ne pest estre pansee,
Por lotre de nul cler ne pet estre provee;
Benoite sera l'arme que laissus ert tornee :
Icele grant *autauce* vit Sains Pau resplandir.
(*Des Poignes d'enfer*, Brit. Mus. Addit. 15606, f° 81[b].)

Femme prist de molt grant nobleche,
Ki tous jors demenoit *hauteche*.
(*Sept Sages*, 2474, Keller.)

En la grandour ne en l'*autace*.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 5[a].)

Car cil qui orent les *hauteces*
Et les honors jadis tenir,
S'en soloient bien maintenir.
(BAUD. DE CONDÉ, *li Contes dou Pel*, 122, Scheler.)

Sachiez, amis, que les richeces,
Et les horreurs et les *hauteces*
De cest monde font touz les max.
(*Du Filz au seneschal*, 727, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 354.)

Sire, fait il, se je l'osoie dire por la *hautece* dont je n'ai mie tant comme elle, je le diroie. (*Comtesse de Ponthieu*, Nouv. fr. du XIII[e] s., p. 226.)

Et peut bien chascun savoir que ceste euvre est pourfitable pour faire cognoistre aus vaillans gens la geste des roys, et pour montrer a tous dont vient la *hautesce* du monde. (*Gr. Chron. de Fr.*, Prol., p. 2, P. Paris.)

Richesse ne *hautessé* ne veut point regarder.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 22[d].)

Ou ma honte ou ma *aultesse* ou ma bassece, tout est en vostre main. (*Rom. de J. Cés.*, Ars. 5186, f° 124[d].)

Enfants, qui le Seigneur servez,
Louez le et son nom elevez.
Louez son nom et sa *hautesse*.
(CL. MAR., *Pseaum.*, CXV.)

O Dieu, quelle *hautesse*
Des œuvres que tu fais !
(TH. DE BEZE, *Pseaum.*, XCII, éd. 1563.)

Petit troupeau, qui en ta petitesse
Vas surmontant du monde la *hautesse*.
(ID., *Hymne à l'Eglise*.)

Alexandre eut en telle admiration la *haultesse* et grandeur de courage de cest homme. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand, éd. 1565.)

Pour la *haultesse* desmesuree et l'importunité des honneurs, preeminences et prerogatives qu'ilz luy decernerent. (ID., *ib.*, J. Caes.)

— Au plur., honneurs, dignités :

Por ceu osterai je les fors et les poissans des grans *hatesses* et des grans signories. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 62 v°.)

Quant dou mien ont assez eu
Et mes heneurs et mes *hauteces*,
Mes granz avoirs et mes richeces.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 9[c].)

De dignetes et de *hauteches*.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 37[d].)

Que li mauves ainsi montoient
Es grans honneurs, es grans *hautesces*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 44[b].)

Patronage, presentation, collation de benefices, autres *haulesses*, noblesses et

seigneuries. (Mai 1400, *Don au roi par Louis II du duché de Bourb.*, ms. Besançon.)

— Titre honorifique, comme *altesse* :

Faciens assavoir a vostre *hautece*. (*Cart. de Champ.*, Richel. l. 5993, f° 78 v°.)

Leaus serjans et administreires de nostre *hauteche*. (*Trad. de la fin du* XIV° *s. d'une ch. de Loth. II*, Ch. des compt. de Lille, 5, Arch. Nord.)

On donne encore le titre de *hautesse* au sultan.

— *En grant hautesse*, à pleine voix :

L'abbes et le convent chantent en grant *autesse*.
(*Girart de Ross.*, 6620, Mignard.)

La langue du XVII° siècle a conservé ce mot au sens moral. Voir F. Godefroy, *Lexique de Corneille*.

HAUTET, *haultet*, adj., dimin. de haut :

Plus estoit *hautete* et plus membrue, et plus rovente en color un poi la fame au roi Artur. (*Artur*, Richel. 337, f° 60a.)

Il se furent receu en un tertre *hautet*. (GUILL. DE TYR, VI, 21, P. Paris.)

En milieu du temple siet une roche auques *hautete*. (ID., VIII, 3.)

Le nez par mesure long, ung petit *haultet* au milleu. (*Lancelot du Lac*, 1re p., ch. 9, éd. 1488.)

HAUTETÉ, s. f., hauteur, grandeur, excellence :

Por ce aus cieus qui sont hauz sont comparees tes vertuz qui sont tant hautes que nules autres vertuz ne le pevent tant estre ; par tes *hautetez* et excellences tu senefies en Nostre Pere que tu es pere, por ce car tu es plus haut que creatures. (*Evast et Blaq.*, Richel. 24402, f° 97 r°.)

HAUTEUR, *-or*, *-our*, *hault.*, *halt.*, *hat.*, s. f., a désigné les droits de haute justice, les revenus nobles et seigneuriaux, et aussi l'étendue de la juridiction d'un seigneur :

A chascun de nous endroit soy, doit estre et serait en nos presentes alliances wardee, retenue et reservee sa *haltour*, sa signorie, sa juridiction et domination touchant ses fiedz, arrierfiedz, homages et aultres choses ; ensi comme se alcun larron, murtrier, ou aultre malfactour estoit pris ou arresteit en la *haulteur* de l'ung de nous, par vertu de nosdites alliances, celui de nous, en la *haltour* duqueil celui arreisement se feroit ou debveroit faire, en feroit, par ses officiers, pugnition ou accomplissement de justice. (1391, *Tr. d'Ailly*, Hist. de Metz, IV, 413.)

Par tel maniere n'averoit il que faire de justice a Verey, et feroit chescun des dis sires de Verey justice en son ban, et se seroit dit Jehan Devy ausy profitable chose comme a aultre sires de Verey pour tant que li dis Jehans Devy y ait ausi bien son ban et sa *hatour* comme ait lidis sires Ponce Grognat et comme les autres sires de Verey y ont. (*Ch. de* 1408, Lorr., Cab. de M. de Labri.) Plus bas : sa *hautour*.

A la conservation des souveraineté, *hauteur*, preeminences et droits, que nous avons, et nous appartiennent en nostre Comté et pays d'Artois. (*Ord. de Charl.-Quint, touch. le pouv. du Cons. d'Artois*, 23 juin 1530.)

Que lesdits notaires ne pourront bailler acte ou attestations a quelque partie que ce soit, pour choses qui concerneront nos *hauteurs*, droits et preeminences. (*Ord. touch. les not.*, 14 oct. 1531.)

Sera tenu ledit greffier bailler toutes commissions, actes, lettres, copies et autres choses qui seront necessaires a nostre procureur fiscal d'icelle gouvernance, et autres nos officiers pour toutes causes emprises par eux touchant nostre domaine, *hauteur* et seigneurie pour quelque cause que ce soit, sans pour ce demander aucun salaire. (*Ordonn. de la Gouvern. d'Arras*, art. 183.)

Chose qui tourne ou peut tourner au grand prejudice de la levee des tailles et aydes dudit Artois, foulle du commun peuple contribuable a icelles, et diminution de droits et *hauteurs* de Sa Majesté illec. (*Placard de D.-L. de Requesens, touchant l'usurp. du tit. des Nobles*, 15 fév. 1576.)

HAUTEVE, qualificatif de la grue :

De Monpelier estoit venue
Madame *Hauteve* la grue.
(*Ysop. I*, fab. VIII, Richel. 1594, f° 9 r°.)

HAUTIERE, *hault.*, s. f., hauteur, éminence :

Et arriva a ung moulin a vent qui est sur une *haultiere* si pres du lieu ou estoient les Angloys et Françoys que ilz pouvoient veoir l'ung l'aultre. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 174c, éd. 1532.)

HAUTOIRE, s. f., prétention orgueilleuse :

Abrenonceons a toz assenemanz et a tote *hautoire* et a tote hainne qui est escripte et continue en droit escrit et en costume. (1264, *Cart. de l'Ev. d'Autun*, 1re p., XC, A. de Charmasse.)

HAUTON, *hoton*, *hotton*, s. m., la paille du blé dans laquelle il reste encore des grains, le menu grain qui reste après que le grain est vanné :

Quatre sestiers de blé, et tout le *hauton*, et tous les fourrages, et le grain et le peluc, et le conroi de nous et de no maisnie quant on vane. (1253, *Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17758, f° 132 v°.)

Tout le *hauton* du secourjon. (1269, *Cart. Esdras de Corb.*, Richel. l. 17760, f° 124 r°.)

Acus, aceris, *hoton* ou bran. (*Gloss. de Salins.*)

Trois quartes de *hauton*. (1369, Arch. JJ 100, pièce 315.)

.I. quart de blé a comble, de paille et *hoton*. (*Denombr. des baill. d'Am.*, Arch. P 137, f° 18 v°.)

Quiconques est vergeur, il est tenus de vergier les vins de l'eglise, quant ilz sont vendus, sans prouffit ; et a ceste cause il a droit de prendre ung quartel de pain de *hauton* au four dudit S. Remy. (1431, *Enqueste afuture*, Arch. admin. de Reims, I, 509, Doc. inéd.)

Acus, *hoton*. (*Gloss. rom.-lat. du* XV° *s.*, p. 36, Scheler.)

En y meslant du *hoton* ou criblure de froument, c'est a dire ce qu'on ha jecté hors du froument apres l'avoir vanné ou criblé. (COTEREAU, *Colum.*, VIII, 5, éd. 1555.)

Hottons, m. pl. num. sont les brisures des espis et grains ecrasez et autres superfluités que le vanneur sépare et jette avec un plumard hors le van d'avec le grain net qui est pour porter au grenier, et servent pour la volaille. (NICOT.)

Ce mot, qui se disait encore au commencement du XVII° siècle, a été conservé dans plusieurs patois. Lorr., *hauton* ; pic., *aulton*. Arr. de Vervins, *hotton*. On lit dans le *Vocabulaire Troyen* de Grosley : « *Hottons*, graine maigre qu'on sépare du blé en le nettoyant. » Et dans le *Glossaire picard* de Corblet : « *Hotons*, épis coupés et battus, où il reste encore du grain. — *Rebattre ses hotons*, se rappeler ses anciens souvenirs. »

Nom propre, *Hauton*.

Cf. REHAUTON.

HAUTOUR, voir ALÇOR.

HAUTURE, s. f., hauteur :

Deseure tous les autrez fu se *hauture* passee
.I. piet tout mesuret...
(*B. de Seb.*, III, 520, Bocca.)

HAUVAY, voir AVOI au Supplément.

HAUVELLANT, voir HUVRELANT.

HAUVETTE, voir HAVETTE.

HAUVOY, voir AVOI au Supplément.

HAUVRELECQ, s. m., sorte de danse :

Il danserent moult cointement
Comme legier et non pesant
Le *hauvrelecq* en marmousant
Sans plus a l'acort des chansons.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 9 v°.)

HAUWER, voir HOUER.

HAVAGE, *av.*, s. m., droit de prendre dans les marchés une poignée de ce qui s'y vend ; cette poignée même :

Comme contenz fust entre l'abé et le convent d'une part, et le mestre de la Meson Dieu de Pontoise d'autre part, d'un *havage* et d'un bufetage de Pontoise. (1275, *Cart. de Pontoise*, Richel. l. 5657, f° 35 r°.)

Li devant dis abbes et li convenz seront quites du *havage* et du bufetage de Pontoise. (*Ib.*, f° 35 v°.)

Le *havage*. (1296, *Rentes d'Orliens*, Arch. Loiret, f° 16 v°.)

Ceus dudit ostel Dieu devoient avoir pour reson du *havage* de chascune charretee de buche que l'an ameine de hors pour vendre ou marchié de Pontoise une buche. (1306, *Cart. de Pontoise*, Richel. l. 5657, f° 125 v°.)

Item le *havage* qui est tel que de chascun mui de grain qui est vendu dedenz les fossez, le vendeur doit un minot, exceptez les demourans dedenz les fossez qui ne paient riens des grains creuz en leur heritaiges. (1326, Arch. JJ 64, f° 178 r°.)

J'ay le droit de gravaige par tous les mectes d'entre le ruchel de Lendemere et le ruchel du *havage* de Harfleu. (1451, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 200 v°.)

Et encore au XVII° s. :

A conclu a ce que les droits de *havage* qui se perçoivent sur les grains... par ledit Doublet, executeur, soient reunis aux droits de minage. (1684, *Minage de Montargis*, ap. Ste-Pal., éd. Favre.)



Dans plusieurs contrées, particulièrement en Lorraine, on appelait droit de *havage* le droit que percevait le bourreau sur tous ceux qui apportaient des denrées au marché. Après avoir prélevé cet impôt le bourreau imprimait avec de la craie une marque sur l'épaule de ceux qui l'avaient acquitté. Cet usage, dont il est déjà fait mention dans le règlement de René II, du 12 juin 1497, ne fut aboli qu'en 1768, après de longues réclamations de la part des marchands et des officiers municipaux. (Voir Lionnois, *Hist. de Nancy*, II, 51.)

On lit dans le *Manuel Lexique* de Prévost (1751) :

AVAGE, s. m. C'est le nom qu'on donne aux droits du bourreau sur diverses sortes de marchandises. Droit d'*avage*.

HAVAGIAU, s. m., poignée de blé pour acquitter le *havage* :

Se il (le blé) a cru en sa terre ou en son gaaignage, il doit dou sestier demy *havagiau*. (*Reg. des Cens et fiefs du Comté de Chartres*, f° 16, ap. Duc., *Havagium*.)

HAVANER, voir AHANER au Supplément.

HAVE, adj., maladif :

Selon que la matiere est saine
Ou *have*.
(JEH. DE MEUNG, *les Remonstr. de Nat.*, 134, Méon.)

— Sombre :

Et viellece, sez ou demeure ?
Dire le te veill sanz demeure,
Car la te convient il aler,
Se mort ne te fet avaler
Ou tens de jenece en sa cave
Qui molt est tenebreuse et *have*.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 38d.)

Au fond du val farouche et *have*.
(*La Font. perill.*, f° 17 r°, éd. 1572.)

HAVECQ, s. m., crochet :

Un *havecq* pour pendre une esquelle. (*Compte de* 1456, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. HAVET.

HAVEE, *avee*, s. f., poignée, morceau de quelque chose; « pièce qu'on emporte en un coup, » (DUEZ), ce qu'on a pris avec la main, dont on s'est emparé :

Del panier des hanons une *havee*. (*Pièce du* XIIe *s.*, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. sur la Picardie*, IV, 9.)

.III. *havees* de sel. (*Peages de Sanz le roi*, Arch. P 1189.)

Les *havees* de sel. (1337, Arch. JJ 70, f° 121 v°.)

De checune somme de fruict, une *havee* tant qu'il (le veyer) peut lever o les deux mains a une foiz. (*Debv. deuz au D. de Bret. a cause des ferm. de Lesnev.*, XVe s., Arch. Finist.)

Une *havee* de chandelles de cire tant comme moy ou mon prevos en peult enhaver a deux mains des dites chandelles qui ont esté offertes a la dite messe. (1454, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P 294.)

Et aura celui une *havee* de sel a prendre a une seule main. (*Cout. de Vernon*, XII, Arch. Eure.)

Si tost que les pastez sont cuys
Frappez dedans en destravee,
Chascun en prengne sa *havee*
Tant qu'il se brusle le palays.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 146b, éd. 1537.)

Le monde aime briefveté,
Court sermon et longue disnee,
Et pour ce suis entalenté
D'en dire a deux coups ma *havee*.
(*Pronosticat. nouv.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XII, 149.)

En voyci d'une autre cuvee,
Il ne demordra sa *havee*.
(J.-A. DE BAIF, *le Brave*, III, 1, éd. 1573.)

Pour muy de pommes et poires sera seulement pris .IIII. d. l., avec *havee*, laquelle *avee* est tant que l'on peut prendre du fruit a deux mains. (Avril 1575, *Trans. impr.*, Orl., Hotot, 1605.)

Emporter sa *havee*. (DUEZ.)

— Par extension et ironiq. :

Item, mon procureur Fournier
Aura, pour toutes ses corvees
(Simple seroit de l'espargner),
En ma bourse quatre *havees*,
Car maintes causes m'a saulvees.
(VILLON, *Grant Test.*, XC, Jouaust, p. 72.)

— Il se prend aussi au fig. pour dire, bonne aubaine :

Avant, Colin, a ceste *havee*,
Entendez a ceste besoigne.
(*Farce de Colin*, Anc. Th. fr., I, 244.)

LA NOURRISSE.
Je te feray mercy crier
Par tes parolles controuvees.
LA CHAMBERIERE.
Va, va, ce n'est d'huy ne d'hier ;
Il est bien de plus grans *havees*
A parolles tant desgorgees.
(*Debat de la Nourr. et de la Chamber.*, Anc. Th. fr., II, 426.)

— Redevance sur les blés qu'on mesurait :

Tous ceux qui leveront leur dit mestier et marchandise en ladite ville, viconté et ressort, seront tenuz payer *havee*, c'est assavoir le filz de maistre soixante solz tournois, le tiers venant a nous et les deux pars ausdits maistres et ouvriers, pour aider a supporter lesdites charges et maintenir ladite confrairie. (1490, *Confirm. des Stat. de la confr. des bouch. d'Evreux*, Ord., XX, 246.)

— Poignée de main :

MALLEPAYE.
Aux povres duppes?
BAILLEVANT.
La *havee*.
(*Poés. attrib. à Villon*, Dial. de Mallepaye et de Baillevant, Jouaust, p. 209.)

Nom propre : Odelina la *Havée*. (1237, *Cens. Grand-Beaulieu*, p. 125, Arch. E.-et-L.)

HAVELLON, s. m.?

Laissa (le porc) le bos et a plain camp se mist,
Grans .XV. lines fist son cors a enclin
C'onques arieres .I. *havellon* ne fist.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 27d.)

Cf. CHEVILLON au Supplément.

HAVEMENT, adv., affreusement, horriblement :

Un petit pourrisseur *havement* s'attacha
Dans la jambe a Salel, qui subit l'arracha.
(GREVIN, *des Venins*, I, 13, éd. 1568.)

Sa gueule estoit de sang *havement* alteree.
(A. JAMYN, *Œuv. poét.*, f° 68 v°, éd. 1579.)

— Avidement, ardemment :

Tout ainsi les colombelles,
Tremoussant un peu des ailes,
Havement se vont baisant.
(RONS., *Od.*, II, VII, Bibl. elz.)

Quand ils ont (les loups) sur les monts un grand [cerf dechiré
Ils le rongent soudain *havement* devoré.
(JAMYN, *Il.*, XVI, éd. 1577.)

1. HAVER, v. a.?

Coutelé et *havé* les aissielles. (1411, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. HAVER, v. a., saluer, dire échec à :

Puisque des eschies me sovient,
Se tu riens en ses, il convient
Que cil soit roi, que l'en fait haves,
Quant tuit si homme sunt esclaves,
Si qu'il se voit seus en la place,
Ne n'i voit chose qui li place ;
Ains s'enfuit par ses anemis
Qui l'ont en tel povreté mis :
L'en ne puet autrement *haver*,
Ce sevent tuit large et aver.
(*Rose*, 6704, Méon.)

D'estre mat n'avoient il garde,
Puisque sans roi se combatoient.
Eschec et mat rien ne doutoient,
Ne cil *haver* ne le pooit
Qui contre eus as eschies jooit,
Fust a pié, fust sus les arçons ;
Car l'en ne *have* pas garçons,
Fox, chevaliers, fierges ne ros.
(*Ib.*, 6694.)

Le Duchat remarque que Rabelais, livre 5, ch. 25, où il représente la manière de jouer aux échecs, s'est servi des termes de *bonjour* et de *Dieu vous garde*, aux endroits où le Roman de la Rose veut qu'on dise *have*.

3. HAVER, *haveir*, v. a., saper dans une houillère avec un pic :

Que nuls qui soit dedit mestiers ne doit prendre ovrage ne ovreir devant altruy heraine por potier ne *haveir* aultruy heraine, sauf l'hiretier qui puet faire de son hiretaige son profit de luy mesmes et ovreir son hiretaige tant seulement. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 232, Borgnet.)

HAVET, s. m., croc, crochet :

Creagras, *havet*. (GARL., ms. Brug. 546, Scheler, *Lex.*, p. 66.)

Si dit l'an que ce font deables
A leur cros et a leur chaables,
A leur ongles, a leur *havet* ;
Mes tex diz ne vaut .II. navez.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 150b; Méon, v.18105.)

A leur ongles, a leur *haves*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 119c.)

Or i faut il chaudiere et sie,
Havet, trefeu,
Le soufflet a souffler le feu.
(*Le Ditté des choses qui faillent en menage*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 168.)

A grans *haves* de fer.
(*B. de Seb.*, IV, 560, Bocca.)



Lors mistrent ils les aneus en chescune costiere del rational, en laqueile pendirent deus cheines d'or, lesqueus ils enfermerent as *havets* que apparurent en les angles del superhumeral. (*Bible*, Exode, ch. 39, vers. 16, Richel. 1.)

Creagras, *havet*. (*Gl. l.-g.*, Richel. l. 7692.)

Un *havet* et une paelle de fer. (1373, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 29, fº 100 rº.)

Ung grilh, ung *havet* tout entier,
Et une grande leche frite.
(*Invent. des biens de l'amant trespassé de dueil*, Romv., p. 182.)

Pour enseigne y mis ung *havet*.
(VILLON, *Grant Test.*, LXXXVI, Jouaust, p. 71.)

A picques, a *havets*, a hacques. (*Trahis. de France*, p. 100, Chron. belg.)

Pelles, *haves*, louces et grans cros c'on forga.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 7175, Chron. belg.)

Je fais *havetz* pour cueiller meures.
(CHRIST. DE BORD., *Varlet à louer à tout faire*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., I, 74.)

Les gensdarmes approcherent et combatirent main a main cruellement, et pour mieux advenir l'un a l'aultre avoient grans crocz et *havetz* de fer tenans a chaynes, qu'ils gictoient d'une nef en l'autre, et les attachoient ensemble pour eulx mieulx deffaire et desconfire. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, fº 143 vº, éd. 1536.)

Et jusqu'au XVIIIᵉ s. :

Havet pour rompre le bois sec dans les forêts. (1619, Raismes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une testatrice lègue quattre *havets* d'argent. (1704, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Pince pour saisir les viandes ?

Une cuillier percee, une cuillier plaine, ung *havet* et une saliere ausdictes armes. (1380, *Inv. de Ch. V*, 1856, Labarte.)

Havet s'est conservé dans le patois wallon, avec le sens de crochet, t. de tondeur de draps ; croc, instrument de fer ou de bois pour accrocher.

Le patois manceau et le patois normand ont aussi le substantif *havet*, crochet, crémaillère. Le norm. a de plus le verbe *haver*, tirer avec effort, généralement de bas en haut. Pays de Bray, *havet*, *haviau*, javelle faite en râtelant. Bessin, *havé*, crochet qui sert à enlever les herbes aquatiques des rivières. Rouchi, *havé*.

Le français moderne a gardé *havet* avec quelques acceptions techniques.

Nom propre, *Havet*.

HAVETEL, s. m., dimin. de *havet*, crochet :

Pour .IX. paires de pentures jointes estoffees de .VII. *havetiaus* et de .VII. cramponchiaus pour fermer les fenestres. (1427, Douai, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HAVETTE, *hauvette*, s. f., petite pioche, dimin. de *havet* :

Il doit avoir une *havette* ou une pelle, et doit couper du bois. (*Modus*, fº 40 rº, Blaze.)

Hauvettes, bacines, braceles, ne wambizons.
(*Chron. des ducs de Bourg.*, 9772, Chron. belg.)

Noms propres, *Havette*, *Hauvette*.

HAVEURE, s. f., fente, ouverture :

La fenestre fu amont traite ;
Elle coroit en *haveure*.
(*Gauvain*, 2128, Hippeau.)

Lors li met la main sor le con :
Et qu'est ceci, amie bele ?
Sire, c'est une fontanele
Qui siet ci en mi mon praiel ;
Si i fet mout bon et mout bel
Qu'ele est assise en .I. recoi.
Puis taste avant del plus lonc doi,
Si trueve une autre *haveure*.
(*De la Damoiselle qui ne pooit oir parler de foutre*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 84.)

1. HAVIR, verbe.

— Act., brûler, dessécher ; n'a été rencontré à ce mode que dans des textes du XVIIᵉ s. :

Le feu ne sera pas trop proche,
D'autant qu'il le *haviroit*
Plustost qu'il ne le cuiroit.
(1627, *l'Alloyau*, Var. hist. et litt., I, 369.)

Le feu trop aspre *havit* le pain au four. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

Le soleil luy *a havi* les mains et le visage. (ID., *ib.*)

Havir, faire cuire les viandes avec un trop grand feu qu'on leur donne d'abord, qui en brusle le dehors avant qu'il ait pénétré le dedans pour les bien cuire. (FURETIERE, *Dict. universel*, éd. 1690.)

— Réfl., se consumer, se flétrir :

Il serait a craindre que la plante par l'eau se pourrist a force d'humeur, ou bien *se havist* n'estans les racines eschauffees. (LA BOETIE, *le Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

— *Havi*, part. passé, brûlé, desséché :

Quand le pain est petit, il se brusle par la crouste, et demeure mal cuit au dedans par l'obstacle de la crouste *havie*. (G. BOUCHET, *Serees*, XXXIV, Rouen 1635.)

Il n'y a point de meilleur moyen pour mettre les mauvaises herbes tout dessus a fleur de terre, ny pour les faire *havies* par les chaleurs, et la terre cuite par le soleil, que de la virer avecques les bœufs au fin milieu du jour et de l'esté. (LA BOETIE, *le Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

Ains tout *havi* deviendroit il (le murier) par la chaleur du soleil. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, V, 2, éd. 1604.)

Estre *havi* ou bruslé du soleil. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

On a dit autrefois, *havi* de froid, pour dire saisi, remarque Furetière.

Ce mot est enregistré par l'Académie comme t. de cuisine peu usité.

2. HAVIR, v. a., désirer avidement :

Mesire Robert de Betune,
L'ainsné des enfanz Gui le conte,
Qui, jasoit ce qu'il se forconte
Par guerre folement *havie*,
Engendra huit filz en sa vie.
(GUIART, *Roy. lign.*, 13794, W. D.)

Et pour Dieu, biau seignour, ne soit nus convoitis
De *havir* le gaaing ne du prendre ententis.
(*Veus dou paon*, Richel. 1554, fº 90 vº.)

— Dévorer avidement :

Le paon... est de grand entretien et nourriture, goulu et *havissant* sa pasture. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, l. I, c. XIX, éd. 1597.)

3. HAVIR, v. a. ?

Pour 5 livres de fil a coudre et a *havir*, 7 s. la douzaine. (1316, *Compt. de Geoff. de Fleuri*, ap. Douët d'Arcq, *Compt. de l'Argent.*, p. 30.)

HAVISSEMENT, s. m., action de brûler, de dessécher :

Havissement. Subustio, crematio, torrefactio. (*Trium ling. dict.*, éd. 1604.)

— Prononciation sèche et rude ?

De peur que le *havissement* des deux lettres proferees l'une apres l'autre rende la voix rude donnant peine a la bouche pour decoupper le mot en deux respirations. (AB. MATTHIEU, *Dev. de la lang. fr.*, p. 24, éd. 1559.)

HAVON, s. m., sorte de mesure :

Troys *havons*, quareignon et demy de blé, troys *havons* et demy quareignon d'avoine. (1344, Arch. JJ 75, pièce 328.)

Cf. HAVOT 1.

HAVONGNIE, s. f., poignée, autant que la main peut contenir :

Li caretee de sel, une *havongnie* a dois clos de sel, etc. (*Coutum. de Cambr. mss.*, ap. Duc., *Havata*.)

HAVONNIERE, s. f., marchande de grains en *havon* :

Juliane, la *havonniere*. (*Livre de la Taille de Paris en* 1313, Coquebert.)

1. HAVOT, s. m., mesure de grain équivalant à 17 litres 53 centilitres :

Wit razieres et un *havot* d'avaisne lislois. (Mai 1258, Flines, Cod. B, fº 143 vº, Arch. Nord.)

Quinze *havos* de vert blé. (1267, *Cess. de rentes*, Tailliar, *Rec. d'act. des* XIIᵉ *et* XIIIᵉ *s. en lang. wall.*, p. 290.)

Quartose muis et sis *havos* d'avoine. (1312, Arch. JJ 48, fº 78 rº.)

Huit *havos* d'avoine. (1320, Arch. JJ 60, fº 60 vº.)

.II. *havos* de bled. (1399, *Reg. aux compt.*, Arch. mun. Lille.)

Un fief lige contenant .VII. *havos* de blé. (*Denombr. des baill. d'Am.*, Arch. P 137, fº 56 vº.)

Et encore au XVIIᵉ s. :

300 razieres, ung *havot* et demy quareau de fourment. (1620, *Rapp. de la seigneurie de Lambersart*, Bull. de la Comm. hist. du Nord, t. II, p. 247.)

Béthune, *havot*, le quart d'une mesure de terre.

2. HAVOT, s. m., sac, pillage :

Souvent avient k'il voit et ot
A son avoir crier : *Havot*.
(RECLUS DE MOLIENS, *Miserere*, st. 210, Van Hamel.)

Et, tout si com çou fust *havos*,
Prendoit et reuboit le pais.
(MOUSK., *Chron.*, 25230, Reiff.)



Lors vint al Dem a son estore…
Et fist crier *havot* as nes !
(Id., *ib.*, 21028.)

Li amiraut et li autre chevalier avoient coreu einsi com au *havot* a toutes les choses qui estoient es tentes Noradin. (Guillaume de Tyr, xviii, 17, P. Paris.) Impr., *havoc.*

Ainsi vesqui (l'évêque) quatre jourz en teil douleur, et mourut, et fu enfouiz comme evesques en la mere eglise, et sa mesnie firent *havot* de quanqu'il avoit. (Menestr. de Reims, 195, Wailly.)

Quand je dirai *havot*, prenez
Luminaire et quanque il y a,
Et jacopins n'espargnez pas.
(*Triumphe des Carm.*, p. 562, Leroy et Dinaux.)

— *A havot*, en abondance :

Or vous vueil commencier un conte
De covoitise qui sormonte
Trestout le mont a un seul mot ;
Ele est par tout si *a havot*
Qu'ele a tout le mont awuglé,
Tant par est de grant poesté.
(*De l'Unicorne et du serpent*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 113.)

3. **Havot**, s. m., jeu d'enfants, p.-ê. crochet ?

Puis juiens a un aultre jeu
Qu'on dist a la keuveleuleu ;
Et aussi au trottot merlot,
Et aux pierettes, au *havot*.
(Froiss., *Poés.*, I, 93, 203, Scheler.)

Cf. Havet.

Havotee, s. f., mesure de terre qu'un *havot* peut ensemencer :

Six *havotees* seans au lieu que on dist au fossé de la cauchie. (1369, *Cart. d'Arras*, Richel. l. 17737, f° 135 v°.)

Nuef *havotees* seans devant le moustier. (*Ib.*)

Nuef *havoteez* de terre. (1374, *ib.*, f° 138 r°.)

Le suppliant achepta une *havotee* de terre qui estoit entre les siennes. (1468, Arch. JJ 195, pièce 197.)

Havoy, voir Avoi.

Havre, adj. ?

O eus, a compaingnie bele
Delaxau, li quens de Castele
Qui ne riert mesdisanz ne *havres*.
(Guiart, *Roy. lign.*, 13969, W. et D.)

Ces Gantois par malvais assens,
Cuidant leur prinche faire *havre*,
Entrerent en la tour de Gavre
Le jour del oreit venredi.
(*Chron. de l'Abb. de Floreffe*, 2903, Mon. pour serv. à l'hist. de Belg., t. VIII.)

Havredas, s. m., coup violent :

Li prestres d'un baston leur donoit *havredas*.
(*B. de Seb.*, xvii, 524, Bocca.)

Le povre peuple, hellas !
A reçu maint dur *havredas*,
Y perdant corps et ame.
(G. Chastell., *la Paix de Peronne*, vii, 427, Kerv.)

Havrelant, voir Huvrelant.

Havron, s. m., folle avoine :

Festucago a Columella dicitur, quam rura quædam gallica folle avoine vocant : laquelle en aucuns pais est appelee *havron.* (C. Est., *De lat. et græc. nom. arbor.*, etc., p. 5, éd. 1547.)

Hax, voir Has.

Hay, interjection servant à appeler du secours :

Et puis, *hay*, m'ouvrirez vous l'huys ?
(*Farce de Frère Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 316.)

— *N'en pouvoir plus hay*, n'en pouvoir mais :

Frippelippes, tes rudes coups
M'ont si bien gallé et secous,
Et par derriere, et par devant,
Que je n'en puis plus *hay* avant.
(C. Fontaine, *Complaincte et testam. de F. Sagouyn*, à la suite des *Œuv. de Marot*, vi, 191, éd. 1731.)

— *Hay qui pourra*, advienne que pourra :

Bien, bien, on y retournera ;
Il y a encore assez temps.
Sois droit, sois tort, *hay qui pourra*,
Car j'en feray de mal contens !
(*Mist. du viel Test.*, 2654, A. T.)

Qui en pourra prendre si preingne,
Et puis apres *hay qui pourra !*
(*Ib.*, 3339.)

— Dans le même sens, *hay au bout :*

Luy rendroit tout son argent et *hay au bout.* (Du Fail, *C. d'Eutr.*, xv, Bibl. elz.)

Hayage, voir Haiage.

Haybote, s. m. ?

Si homme deyve aver housbote e *haybote* en altri bois, e celuy a qy le bois est voile destrure le bois, l'autre poet porter la prohibicioun. (*Year books of the reign of Edv. the first*, years xxx-xxxi, p. 325, Rer. brit. script.)

Haye, *aye*, s. f., mouton, chèvre, grue, instrument dont on se sert pour enfoncer des pieux dans un endroit marécageux :

A Guillaume Girart, charpentier, pour avoir baillé .xi. *ayes*, chacune *haye* de deux gros doys de grosseur pour employer es pons de la ville. (1457, *Compt. de Nevers*, CC 53, f° 10 v°, Arch. mun. Nevers.)

Hayenneux, voir Haineus.

Hayer, voir Haier.

Haym, voir Ain 1.

Haymee, voir Hemee.

Hayne, s. f., panier à mettre de la volaille :

Lesquelz homme et femme menoient un cheval devant eux, lequel cheval portoit *haynes* et poulaille. (1415, Arch. JJ 168, pièce 369.)

Hayrer, voir Arer.

Hayté, voir Haitié.

Haz, voir Has.

Hazardé, voir Hasardé.

Hazarder, voir Hasarder.

Hazardeur, voir Hasardeor.

Hazart, voir Hasart.

Hazelle, s. f. ?

.viii. c. de *hazelles* a .vi. d. le cent. (1499, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Hazeter, voir Haseter.

Hazeteur, voir Haseteur.

Hazoi, voir Hasoi.

1. **Hé**, *het*, s. m., haine :

Le conte mout en *hé* coilloit.
(*Rou*, 3e p., 10544, var., Andresen.)

Vous m'avies en *hé* coilli.
(Ben., *Troie*, Richel. 375, f° 86d.)

Kar por ce qu'il ert convertiz
Fu des Norreis en *hé* coilliz.
(Id., *D. de Norm.*, II, 28928, Michel.)

Kalles li rois m'a mult quelli en *hes*.
(Raimb., *Ogier*, 4902, Barrois.)

L'ome du mont q'ot plus quelli en *hé*.
(Id., *ib.*, 5727.)

Moult m'ont en *hé* coilli li dieu,
Ne puis en terre converser.
(*Eneas*, ms. Montp. H 251, f° 149b.)

Charles l'emperere l'avoit cueilli en *hé*.
(*Quat. fils Aym.*, p. 3, Tarbé.)

Car li fel deputaire l'ont moult coilli an *hé*.
(*Parise*, 300, A. P.)

Dont voz l'avez si fort coilli en *hé*.
(*Gaydon*, 10224. A. P.)

Bien semblent gent de mal fere apenssé,
Cils de Corins m'ont moult cueilli en *hé*,
Et de Barbastre bien le sai de verté.
(*Aim. de Narb.*, Richel. 24369, f° 23b.)

Si la cueillirent en *hé*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 93d.)

Leur lieus ont pris en *het*, iestre voellent campiestre.
(Gillon le Muisit, *Poés.*, II, 146,21, Kerv.)

2. **Hé**, voir E.

Heage, voir Haiage.

Healmet, voir Heaumet.

Heanse, s. f. ?

.ii. charretes ferreez, une fustive, un tumbereau et .viii. *heanses* priseez .l. l. tourn. (1390, Arch. MM 31, f° 122 r°.)

Heas, s. m., verge :

Le suppliant print ung *heas* de hayes d'environ la grosseur d'une verge d'aguillon. (1459, Arch. JJ 188, pièce 144.)

Heau, s. m. ?

Pour trois charretees de fumier qu'il a mise devant la paule pour ce que la dite paule ne povoit tenir son *heau*. (1419, *Compte de P. de la Coudre*, Arch. C.-d'Or, B 2352.)

Heaume, *heaulme*, s. m., barre du gouvernail :

Pare les couets, pare les escoutes, pare les bolines, amure babord ; le *heaulme* sous le vent. (Rab., IV, 98, éd. 1711.)

— Sorte de monnaie :

Se chascun d'eulz vouloit paier une somme d'argent, appellé au pais (Tournaisis) *heaume*, ilz auroient du vin assez. (1387, Arch. JJ 132, pièce 151.)

Centre de la Fr., *heaume*, gourme des enfants.



HEAUMER, *heaulmer*, v. a., couvrir d'un heaume :

Galeo, galeas, avi, are, *heaumer*. (*Cathol.*, Richel. l. 17781.)

Galeo, as, *heaumer*. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

— *Heaumé*, part. passé, couvert d'un heaume :

Mais sa teste estoit *heaumee*.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du chem. de long estude*, 2366, Püschel.)

Buffiié de quelque ung dist seulement : pleust aus dieux que les hommes sceussent quandt il fault estre *heaulmé* et quandt non. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, VI, 12.)

— Qui ressemble à un heaume :

Cueurs (nom d'une espèce de cerises) sont asses grosses, poinctues et fendues, ainsi dictes a cause de leur figure ressemblant, et en leur chair et en leur noiau, aucunement le cueur d'une creature humaine, par aucuns, sans grande raison, appelees aussi cerises *heaumees*. (OL. DE SERRES, *Th. d'agr.*, VI, 26, éd. 1805.)

— Terme de cuisine :

Œufs *heaumes*. Cassez le bout et vuidiez l'aubun, et le moyeu estant en la coquille, mettez et asseez icelle coquille sur une tuille, le trou de la coquille dessoubs. (*Ménagier*, II, 208, Biblioph. fr.)

HEAUMERIE, *heaulmerie*, *hiaum.*, s. f., art de fabriquer les heaumes :

Heumiers et ouvriers du mestier de *heaumerie*. (1412, *Ord.*, X, p. 44.)

— Endroit où on fait les heaumes, où on les vend :

Une meson assise a Paris en la *hiaumerie*. (1291, *Cart. de Pontoise*, Richel. l. 5657, f° 113 v°.)

La maison Guerry le heaumier en la *heaumerie*. (1335, Arch. S 82, n° 14.)

Fut ledit prevost... trayné sur une claye jusques a la *Heaumerie* ou environ. (*Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 32, Tuetey.)

Me René de Champdamours, armeurier du roy, demourant en la rue de la *Heaulmerie* audit Paris. (*Pièce de* 1552, Revue des Soc. sav., 1874, p. 104.)

On lit dans Savary des Bruslons :

Heaumerie, art de fabriquer des haumes; ce qui s'entend de toutes les autres pièces de l'armure, tant des cavaliers, et de leurs chevaux, que de l'infanterie. Se dit aussi du lieu où les heaumes et autres harnois et habillements de gens de guerre se font. C'est de là qu'on a nommé à Paris la rue de la *Heaumerie* une petite rue de traverse près du Châtelet où se tenaient la plupart des heaumiers. (*Dict. univ. de commerce*, éd. 1723.)

HEAUMET, *hiaumet*, *healmet*, *elmet*, s. m., dimin. de heaume :

Si n'ert *elmet* qui ja tenroit
Contre s'espee, s'il i fiert.
(*Mess. Gauvain*, 5062, Hippeau.)

Puis le covient armer
Por sa terre garder,
Coterele et *hiaumet*.
(*De l'Oust. au vilain*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 151.)

En la maniere de la have d'ung homme ou d'ung petit *hiaumet*. (GUIART, *Bible*, Ex., LXXIV, ms. Ste-Gen.)

Et avoit un *healmet* a tout un blanc plumas. (JEAN LE FEVRE, *Chron.*, II, 313, Soc. de l'H. de Fr.)

Nom propre, *Haumet*.

1. **HEAUMIER**, *heaulmier*, *hiaumier*, *heumier*, *-iere*, s., celui, celle qui faisait ou vendait des heaumes, des casques :

Des fevres, des marissaus, des greifiers et des *heaumiers*. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1e p., XV, rubr., Lespinasse et Bonnardot.)

Greifiers, *hiaumiers*. (ID., *ib.*, 1.)

Et faisoient les Parisiens ouvrer nuyt et jour les *heaumiers*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f° 247 r°.)

Les *heaumiers* laissent le marteler ;
Les orfevres n'ont pas trop a dorer.
(E. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 239b.)

Receue l'umble supplicacion des *heumiers*. (1412, *Ord.*, X, 44.)

Advís m'est que j'oy regretter
La belle qui fut *heaulmiere*.
(VILLON, *Ballad.*, p. 43, Jouaust.)

On lit dans Savary des Bruslons :

Heaumier. Celui qui fait ou qui vend des haumes, des casques, des bassins, bassinets, bourguinottes, cuirasses, hausse-cols et autres pièces de l'ancienne armure des cavaliers. (*Dict. univ. de commerce*, éd. 1723.)

2. **HEAUMIER**, s. m., étui à heaume :

Quant il l'ot mis hors du *heaumier* (le heaume).
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 77b.)

Si l'essua d'une touaille,
Quant il l'orent bien esgardé
Il le r'a mis en son *heaumier*.
(*Ib.*, f° 77c.)

3. **HEAUMIER**, s. m., sorte de cerisier :

Cueurs sont.... par aucun, sans grande raison, appelees aussi cerises heaumees, et leurs arbres, *heaumiers*. (OL. DE SERRES, *Th. d'agr.*, VI, 26, éd. 1805.)

Cf. HEAUMER.

HEAUMIERE, *hiaumere*, *-ire*, *hermiere*, s. f., étui à heaume :

De lor doz traient les hauberz jazerans
Et des *hiaumires* les vers elmes luisans.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 156a.)

En ces *hiaumeres* ont ces elmes posez.
(*Aleschans*, 3718, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

— Le heaume lui-même :

Et tot derumpre son *hermiere* delgie.
(RAIMB., *Ogier*, 163, Barrois.)

HEBARGE, voir HERBERGE.

HEBDOMADAIRE, *ebd.*, *embd.*, *-edaire*, adj., qui se renouvelle chaque semaine :

Les serviteurs *ebdomadaires*. (*La tres ample et vraye expos. de la reigle M. S. Ben.*, p. 486, f° 86a.)

— S. m., semainier :

Li dui ou li *embdomedaires* l'assolrent. (Mars 1220, cathéd. de Metz, Arch. Mos.)

L'*embdomadaire*. (*Ib.*)

Et sont diz ces chapitres en plusieurs eglises par les prelaz ou par ceulz qui sont *ebdomadaires*. (J. GOULAIN, *Rational*, Richel. 437, f° 189b.)

HEBE, voir EBE au Supplément.

HEBERGE, voir HERBERGE.

HEBERGAGE, voir HERBERGAGE.

HEBERGEMENT, voir HERBERGEMENT.

HEBERGEOR, voir HERBERGEOR.

HEBERGERIE, voir HERBERGERIE.

HEBERGERRESSE, voir HERBERGEOR.

HEBERGEUR, voir HERBERGEOR.

HEBERGHEMENT, voir HERBERGEMENT.

HEBERJAGE, voir HERBERGAGE.

HEBERT, s. m., sorte de dard :

Et usoit l'ost des gens a pié d'une maniere de dars que l'en appelloit pilles, et avoient chascun d'iceulx dars ung fer soubtil d'un pié de long a quatre broches quarrees, et quant il est embatu en l'escu il n'en povoit estre ostez, et quant il est sagement et forment lanciez il rompoit legierement le haubert. De ces dars nous n'en portons mais nuls ou bien peu, mais en Barbarie ceulx a pié qui portent les escus en usent moult et les appellent *heberts*, et en porte chascun en bataille deux ou trois. (J. DE MEUNG, *Trad. de l'Art de cheval. de Veg.*, Ars. 2915, f° 13 r°.)

HEBRÉ, *ebré*, *ebrey*, adj., hébraïque, hébreu :

Lettres *hebrees*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 1b.)

Car selon loy *hebree* et en latin
Tuit sommes faiz trespassans par ce monde.
(EUST. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 105b.)

— S. m., langue hébraique :

Et en *ebrey* et en ermin.
(ALBERIC, *Alex.*, P. Meyer, *Rec.*, p. 283.)

HEBREGAGE, voir HERBERGAGE.

HEBREGEGE, voir HERBERGAGE.

HEBREGIER, voir HERBERGIER.

1. **HEC**, *hecq*, s. m., porte à clairière, barrière d'un champ :

Le suppliant estoit a son huis appoié sur son *hec*, qui fait aussi que demi closture d'un huis. (1367, Arch. JJ 97, pièce 427.)

Ilz alerent ensemble heurter au *hec* de l'uis de l'ostel dudit Obery, duquel *hec* ilz rompirent un ais ou deux. (1400, Arch. JJ 155, pièce 292.)

Abattez leurs bastillons,
Faites fagots, bosquillons,
Dressez *hecqz* et equaillons.
(MOLINET, *Poés.*, p. 129, éd. 1540.)

— Crochet :

Mais li paien, a *hes* de fier,
Aussi com deable d'infier
Le trousent ens.
(MOUSK., *Chron.*, 19592, Reiff.)

Dont veissiez les *hes* geter
Les gens Renart et atacier.
(*Ren. le nouv.*, 5036, Méon.)

Longues perches mises a des *hecz* de fer pour nettoier les fosses. (*Compte de* 1412, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

De avoir clos et ouvert ladicte porte avecq les *hecqz* et caynes des pons. (1497,



Compt. faits p. la ville d'Abbev., Richel. 12016, p. 88.)

Gons a *hecz* pour les cresteaulx des murailles. (1519, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Bessin, *hec*, partie inférieure de la porte d'une grange; assemblage de planches qu'on pose sur le marc avant de le presser. Norm., Orne, *heck*, porte à clairière. H.-Norm., vallée d'Yères, *hec*, porte en treillis qui sert a empêcher les animaux d'entrer dans la maison. Pic., *hec*, porte en treillis de bois qui sert d'avant-porte aux maisons.

2. **HEC.** *Par hic et par hec*, loc., partout :

Sans accolees ne blandimens
On passe par hic ou par *hec*.
(COQUILL., *Blason des Armes*, II, 176, Bibl. elz.)

HECQ, voir HEC 1.

1. **HECQUE**, s. f., engin de chasse :

Que nulz prende coulons az rois ne aux *hecques*. (*Ordonn.*, XIVe s., Reg. des stat., Arch. Abbev., A. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 213.)

2. **HECQUE**, *heque*, s. f., toit de bois?

Un berseul, .IIII. *heques* pour les brebis. (1375, Arch. MM 30, f° 19 r°.)

Les *hecques* et couvertures des puis. (1444, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HECQUER, v. a., rendre aigu :

Le suppliant s'esbatoit avec les compaignons, et *hecquoit* d'un petit coustel qu'il avoit a sa dague un baston. (1418, Arch. JJ 170, pièce 194.)

Pic., *heker*, fendre du bois.

HECQUET, *hequet*, s. m., porte à clairière, toit de bois au-dessus d'une porte :

Le suppliant ouvri le *hecquet* de la court et entra en icelle court. (1427, Arch. JJ 174, pièce 2.)

Pour le vin des cherquemagneurs de le ville, pour avoir donné grasse a mettre jus et sus le *hecquet* qui est sur l'eschevinaige a le porte derriere de ledite maison. (1437, Douai, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Dont on a fait un *hecquet* a l'huis de ladite maison. (1462, *Compte de l'hospital des femmes gesentes*, Arch. mun. Douai.)

— Nom d'une prison de Rouen :

Icellui Roulant se muça et tapy derriere un pilier ou post de bois en un cornet pres d'une prison, appellé *hequet*. (1387, Arch. JJ 131, pièce 105.)

Pic., *heket*, porte en treillis de bois. Bessin, *hequet*, ridelle de charrette.

Noms propres, *Hecquet*, *Héquet*.

HECQUEUR, s. m., celui qui taille, qui coupe du bois :

Hecqueur de bois. (1552, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pic., *ékeu* de bos, mauvais ouvrier qui gâte le bois.

HECTIÉ, voir HAITIÉ.

HEDART, - *ard*, s. m., désigne une sorte de cheval vif et léger :

Vous avez tant de sagectes et d'arcz,
De pallefroys, de courcyers et *hedartz*
Que c'est assez pour assaillir les Turcz.
(D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 66 v°.)

Que maintz souldars
Suyvans guydons, enseignes, estandars,
Tant sur courciers, chevaulx legiers, *hedars*,
Que pietons, succumberent soubz dardz
De mortelle umbre.
(CRETIN, *Chants roy.*, f° 36 v°, éd. 1527.)

Mais moy monté sur le gentil *hedard*
De charité, luy feit passer sa gloire.
(J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 11 r°, éd. 1536.)

— Adj., rapide :

La nobles souldars,
Serviteurs de Mars,
Sur courciers *hedars*,
Ardans com' lyepars,
Leurs bons corps monstrerent.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, Prinse du Chasteau de Pesquiere, f° 95 r°, éd. 1532.)

Grisons fus *hedard*,
Qui garrot et dard
Passay de vistesse.
(C. MAROT, *Epit. du chev. de Vuiart.*)

Nom propre, *Hédart*.

HEDROIS, voir HAIDROITS.

1. **HEE**, s. f., haine :

E dan Horn lur ad ja cumencé la meslee,
E dan Hardré i fud k'od lui prest sa *hee*
De ferir sur paens : ço est ren ke lui agree.
(*Horn*, 4707, Michel.)

— Tourment ?

Grant multitudine de gent
I ad veu diversement,
De toute maniere de *hee*
Iluek estoient tormentee.
(MARIE, *Purg. de St Patrice*, Richel. 25407, f° 112^c.)

De tute maniere de *hee*
I vit gens a si grant plenté
Qu'il quidout bien ke nuls vivanz
El mund n'en peust veir tanz.
(ID., *ib.*, f° 116^b.)

2. **HEE**, voir EÉ.

3. **HEE**, voir HIE.

HEEUS, adj., qui inspire de la haine, affreux :

Chieus ki se courouche volentiers doit avoir le visage *heeus* et non pas amiauble. (*Remedes anc.*, Richel. 2039, f° 12 r°.)

HEF, s. m., crochet, crampon :

Sour les murs de la vile sunt li *hef* enbatu ;
Li mur et les batalles sunt des Grijois vestu.
(*Roum. d'Alix.*, f° 36^a, Michelant.)

Un baston, dit *hef*, qui est en maniere de fauchon, que les charretiers ont accoustumé de porter. (1420, Arch. JJ 171, pièce 225.)

Cf. HEC.

HEGRONNEAU, s. m., jeune héron :

Pluviers, francolyns, cravans,... pouacres, *hegronneaux*, boulques. (RAB., *Gargantua*, ch. XXXVII, éd. 1542.)

HEHA, interjection :

Heha! Li maus d'amer m'ocirra.
(*Chansons*, ms. Montp. H 196, f° 231 r°.)

HEIM, voir AIN 2.

HEINGRE, voir HAINGRE.

HEIR, voir AIR.

HEIRCHIER, voir HERCIER.

HEIRER, voir ERRER.

HEIRTAIGE, voir HERITAGE.

HEIT, voir HAIT.

HEITIEMENT, voir HAITIEMENT.

HEITIER, voir HAITIER.

HEL, s. m., barre du gouvernail, timon :

Cascuns de maistrier se paine
Li gouvernax qui la nef maine
Avant le *hel* si cort senestre,
An sus le *hel* por corre destre.
(*Brut*, 11498, Ler. de Lincy.)

HELBERC, voir HERBERC.

HELBOEULT, voir HELBOT.

HELBOT, *helboeult*, s. m., sorte de boisson?

Deux tonneaux de *helbot*. (1563, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.) Ailleurs : *helboeult*.

HELDE, voir HELTE.

HELE, *helle*, s. m., sorte d'animal, l'élan ?

La voit on les chiers deporter
Et les dains venir et aler,
Les chisnes, les pauwes et les *heles*.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 51^c.)

Au pais de Danemarche et de Suerie, envoya querir deux sortes de bestes : les unes s'appeloient *helles*, et sont de corsages de cerfz, grans comme buffles, les cornes courtes et grosses. (PHIL. DE COMMYN., *Mém.*, VI, 7, Chantelauze.)

HELEMOT, s. m. ?

Se vous me volez escouter,
Je vous dirai bon *helemot* :
Rien ne vaut se chascuns ne m'ot.
(*De Sire Hain et de Dame Anieuse*, 26, Montaiglon, *Fabl.*, I, 97.)

Cf. HALIMOT ?

HELENGER, v. a., haler, tirer :

Tute fud queie la marine :
Ne lur estut pas estricher,
Ne tendre tref ne *helenger*.
(*Vie de St Gile*, 890, A. T.)

HELEQUIN, voir HELLEQUIN.

HELER, *heller*, v. n., boire ensemble, se souhaiter réciproquement la santé :

Comme le darrain jour de decembre, lesdiz de Friucourt, avec plusieurs personnes de la ville de Cuc sur le mer, se feussent assemblez pour jouer et *heler*, comme il est accoustumé de faire chascun an icelui jour a la nuit. (1374, Arch. JJ 106, pièce 331.)

Comme ou mois de fevrier ou environ, l'exposant et autre de sa compaignie, par maniere d'esbatement et de consolation, ainsi que en la terre de Saint Amand en Peule et ou pays d'environ est accoustumé

oudit temps de aler veoir ses amis ou voisins, pour avoir par courtoisie de leurs biens ou monnoye courtoisement, affin de boire ensemble, qui est l'usage du pays, et lequel usage est appellé *heller.* (1387, Arch. JJ 131, pièce 240.)

HELETÉ, adj., épuisé :

> Et mes membres sont tous perclus,
> Tous *heletez*, et demy mors.
> (A. Chart., *Regr. d'un amour.*, Œuv., p. 793, éd. 1617.)

HELETTE, s. f., bateau plat faisant la navigation de la basse Somme :

Pour chacun navire, soit gribenne, *helette* ou goguet, .VI. deniers. (1488, *Stat. des charpent. de nav.*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, IV, 319.)

HELIATIQUE, adj., solaire :

La tierce maniere de lever ou d'esconser l'estoile ou le signe du ciel est appellee *heliatique*, c'est a dire solaire. (Evrart, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 8 v°.)

HELIATIQUEMENT, adv., par rapport au soleil :

Quant aucun signe ou aucune estoile a ja tant esloingnié le souleil c'on le peut veoir, et devant non pour sa prouchaineté, on peut dire que tel signe ou telle estoile se lieve *helia[ti]quement* ou solairement, c'est a dire au regart du soleil. (Evrart, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 8 v°.)

HELIENEMENT, voir Alienement.

1. **HELLE**, s. f., barrière :

Item tous vins de France et de Bourgoigne allans desdits lieux en Flandres doivent chemin a Peronne et aux *helles* dudit peage. (1295, *Cartul. de Corbie* 21, ap. Duc., *Hayrelium.*)

2. **HELLE**, s. f. ?

Non plus en habitz fais sur le duppe ne a grandes *helles.* (xve s., *Cart. de Flines*, p. 918, Hautcœur.)

3. **HELLE**, voir Hele.

4. **HELLE**, voir Herle.

HELLEBI, - *is*, voir Hallebic.

HELLEBIT, s. m., sorte de jeu :

Icellui Fouquaut et autres avoient joué au *hellebit.* (1400, Arch. JJ 155, pièce 227.)

HELLEKIN, voir Hellequin.

HELLEQUIN (la Mesnie), *hellekin, helequin, helquin, herlequin, herlekin, hierlekin, hielekin, halequin, hennequin, crenequin,* troupe de feux-follets, de génies fantastiques, plutôt malfaisants que favorables, et plutôt moqueurs que malfaisants, de chevaliers revenants, d'âmes en peine qui apparaissaient au milieu des orages ou dans les cimetières avec des cris sourds et combattaient dans les airs. L'auteur du *Rom. de Fauvel* offre un lai sur la *mesnie hellequine* où elle est peinte comme une famille horrible :

> De la *maisnie Helequin*,
> Me membra quant l'oi venir.
> (Huon de Mery, *le Torneiment Anticrist*, Richel. 25407, f° 219^a^.)

> J'oi le *maisnie Hielekin*,
> Mien ensiant, qui vient devant
> Et mainte clokete sonnant.
> (Ad. de la Halle, *li Jus Adan*, Coussemaker, p. 319.)

> Mais saves com seres helé
> De la *maisnie Helequin*,
> Car avoec les diables sans fin
> Seres en infier tourmenté.
> (*Vers de Job*, Ars. 3142, f° 167^d^.)

> A sa siele et a ses lorains
> Ot cinc cent cloketes au mains
> Ki demenoient tel tintin
> Con li *maisnie Hierlekin.*
> (*Ren. le nouv.*, 531, Méon.)

> Avocat portent grant domage
> Pourquoi metent lor ame en gage ;
> Lor langue est pleine de venin :
> Par aus sont perdu heritage,
> Et deffait maint bon mariage,
> Et mal fait pour .I. pot de vin,
> C'est la *mesnie Hellekin :*
> Il s'entrepoilent com mastin.
> (*C'est li mariages des Filles au diable*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 284.)

> Je cuids que c'estoit *Hellequin*
> Et tuit li autre sa *mesnie*
> Qui le suivent toute enragie.
> (*Rom. de Fauvel.*)

De la *mesnie Helquin* je te di communelment ce sont deables qui vont en guise de gent qui vont a cheval trotant..... Mes donc vint ce mo(n)t *Helquin.* Tu dois savoir, mon enfant, que quint Charles qui fu en France si emprint une grande bataille et mourut. Apres sa mort l'en vit pluseurs au champ ou la bataille avoit esté. Auxi comme une grant assemblee de gens trotans a Charles. Et disoit on que c'estoit le quint Charles qui estoit mort et qu'il revenoit au champ ou il avoit esté mort lui et sa gent. Et pour celui Charle quin, c'est a dire le quint Charlez l'en dit *Helquin.* Si que pour celle apparance dit on encore quant l'en voit ou on ot auxi comme une assemblee de gens trotans a cheval par nuit : Ce sont la *mesnie Hellequin*, aussi conme qui deist : Veci la gent au Charle quint. (*Expos. de la doct. chrest.*, Richel. 2458, f° 40 v°.)

Advint une autre adventure merveilleuse au duc Richard sans paour. Vray est qu'il estoit en son hostel de Moullineaux sur Saine. Et une fois comme il s'estoit allé esbatre apres souper au bois : luy et ses gens ouyrent une merveilleuse et horrible voix de grant multitude de gens qui estoient ensemble se leur sembloit, laquelle noyse s'approchoit tousjours de eulx se leur sembloit. Et si comme le duc Richard et ses gens ouyrent la noyse approcher d'eulx ilz se reconserent delez ung arbre : et la le duc envoya de ses gens espier que c'estoit. Et lors l'ung de ses escuyers vit que ceulx qui faisoyent telle noise estoyent arrestez soubz ung arbre : et commença a regarder leur maniere de faire et leur gouvernement : et vit que c'estoit un roy qui avoit avecques luy grant compaignie de toutes gens, et les appelloit on la *mesgnie Hennequin* en commun langage : mais c'estoit la mesgnie Charles le quint, jadis roy de France. (*Cron. de Norm.*, de nouveau corrigées, f° 30 r°.)

> Desgoute, Rifflart et Briffault,
> Tant plus y en a et maint vault,
> C'est la *mesgnie Crenequin.*
> (*Actes des Apost.*, vol. II, f° 38^a^, éd. 1537.)

— On trouve aussi, dans un sens anal., un *hellequin*, une *hellequine :*

> Et ly roys des Taffurs, o lui sy *halequin.*
> (*Chev. au cygne*, 6247, Reiff.) Impr., *halegrin.*

> En ce dous temps d'esté
> Tout droit ou mois de may,
> Qu'amours met par pensé
> Maint cueur en grant esmay
> Firent les *herlequines*
> Ce descort dous et gay.
> (*Fauvel*, Richel. 146, f° 34^f^.)

> Dangier, Envie, Male Bouche,
> Sont tout par tout faulx *hellequins*,
> Garde que leur fait ne te touche,
> Car ilz valent pis que coquins.
> (*Songe doré de la Pucelle*, Poés. fr. des xve et xvie s., III, 224.)

— Synon. de Satan :

> Par le consel de *Herlekin*
> Eissirent fors de l'abeie.
> (*Mir. de S. Eloi*, p. 110, Peigné.)

Vosges, *manie hennequin*, troupe de musiciens qu'on entend quelquefois dans les airs, pendant les fraîches nuits de l'été et qui déchirent impitoyablement les personnes assez malheureuses pour en être aperçues. Vervins, arr. de Béthune, *arlequins*, feux-follets.

Voir un essai sur le *Wüthendes Heer*, l'armée furieuse, publié par M. Liebrecht à la suite de son édition des *Otia imperialia* de Gervaise de Tilbury. (Hanovre, 1856, in-8°.)

Cf. Herlequiner.

HELLER, voir Heler.

HELLIR, voir Herlir.

HELLOIRE, *hieloire*, s. f., étrennes, présents :

20 s. 10 d. pour *hieloires* donnees as clers de la balle...... a Jehan le Varlet, parmi demi pot de vin que il eust pour le nuit des Trois Rois. (1350, *Compte de l'hospital des Wez*, Arch. mun. Douai.)

Defense aux eswards du venel de heller et querir argent par fourme de *helloire* ne autre. (*Acte de* 1439, Reg. 8, Arch. mun. Arras.)

— Jour où se distribuaient ces étrennes, jour de l'an :

28 s. pour les estrines des maisnies doudit hospital, as clers et varles de le hale, a plusieurs mayeurs, eschevins, seigneur, as siergens dou roi, as wetes de l'yauwe, au Noel, a le *hieloire* et as Trois Rois, ensi qu'il est de coustume. (1360, *Compt. de l'hospital des Wez*, Arch. mun. Douai.)

Cf. Heler.

HELONNIERE, s. f. ?

Le perilg hors de mort et de mehaing de Agnes la *helonniere.* (1332, *Reg. criminel de St-Martin-des-Champs*, p. 20, Willem.)

HELPE, interj., au secours :

Quant li Champenois virent la traison et l'emport de Baudouin d'Avesnes, si s'acorderent aus trives ; et s'en repairoient arriere quant li Alemant escrierent : *helpe, helpe !* et se ferirent en la queue des Champenois. (Mén. de Reims, 452, Wailly.)

HELQUIN, voir Hellequin.

HELT, *heult, heut, heu, hevz, heus, heux*,



hoz, s. m., poignée, pommeau de l'épée, manche de poignard ou de couteau :

Tenez m'espee, meillur n'en at nuls hom !
Entre les *helz* ad plus de mil manguns.
(*Rol.*, 620, Müller.)

Par sor le *hoz* li est ses brans cassez.
(*Les Loh.*, Richel. 1622, f° 198 v°.)

Vos rend od cest mien branz d'acer ;
Dusze livres de fin or mier
A entre le *heut* et le punt.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 4746, Michel.)

Et l'espee li froisse devant le *heu* dorez.
(J. BOD., *Sax.*, CXCVII, Michel.)

Li brans d'acier croisi,
A .III. doie de l'*heus* tronçona et fendi.
(*Roum. d'Alix.*, f° 72ª, Michelant.)

Pluisor gisent geules baees,
Les puins et les *hels* des espees
Metent as bouces par froidor.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 43ᶜ.)

Entreci que au *heut* feri Froberge en terre.
(*Ren. de Montaub.*, p. 242, Michelant.)

Durendal fiert en terre jusqu'al *heut* a esmal.
(*Ib.*)

Lor espees forbies et lor *hels* adoubes.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 101ª.)

Lor espees forbies et lor *heus* adobes.
(*Chans. d'Antioche*, VII, v. 848, P. Paris.)

Durandal fiert en, jusque u *heut* i entra.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montp. H 247, f° 200ᶜ.)

M'espee est fraite joste le *heuz* devant.
(*Gir. de Viane*, Richel. 1448, f° 32ª.) Var., *heux*.
(Ed. Bek., v. 2629.)

Devant le *helt* l'espee brise.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 136ᵈ.)

Devant le *heut* l'espee brise.
(*Ib.*, 3320, Crapelet.)

Et fiert le cheval es costes
De l'espee, jusqu'ens el *heut*.
(*Mess. Gauvain*, 5504, Hippeau.)

Et lou pon et lou *heu* d'or fin.
(*Do Chevalier a l'espee*, 534, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 143.)

Sont sanglantes les alemelles et li branc et li *heu* jusqu'ens ez poins. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 243 v°.)

Quiconques veut estre fesieres de viroles, de *heus* et de poumiaus, et garnisieres a espees et a coutiaus de laiton et d'archal, nuef et viez, a Paris, estre le puet franchement, portant qu'il oevre as us et as coutumes de Paris. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1ᵉ p., LXVI, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Nus graniseres ne puet ne ne doit metre *heut* a coutel, se li *heus* n'est touz d'une piece, et si li *heus* est de .II. pieces, il doit estre saudes bien et loiaument, c'est a savoir de saudure d'argent et de saudure de bon metal. Et se il le fet autrement, l'oevre n'est pas bone ne loiaus, ains doit estre quassee et perdue. (ID., *ib.*, 10.)

Des garnisseurs d'espees, faiseurs de viroles, de *heus* et pommeaulx. (*Chambre des compt. de Par.*, f° 218 r°, ap. Duc., *Heuça*.)

Ce puet on en mains lius prover
Par les *heus* dont li crois est faite.
(J. DE BAISIEUX, *li Dis de l'Espee*, 94, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 178.)

Si li rent maintenant
L'espee par le *heult* qui reluist et resplent.
(*Doon de Maience*, 3195, A. P.)

HELTE, *heute, helde, heude, hilte*, s. f., poignée d'une épée :

Dreit a l'entrer pent uns glaives,
L'amur aval, le *helte* amunt.
(*S. Brandan*, 1708, Michel.)

L'espee a traite nue qui ot le *helde* saigne.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 70ᵈ.)

Capulos, *heutes*. (*Gloss. de Garl.*, ms. Bruges 546, Scheler, *Lex.*, p. 45.) Var., *hiltes*.

Hiltes et pomelx d'espiez. (*Stat. de Henri IV d'Englet.*, an v, impr. goth., Bibl. Louvre.)

— Dans un sens plus étendu :

Pour ressoder, redorer et mettre a point la *heude* de la croix d'or qui estoit rompue. (1409-10, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, Arch. Aube G 1559, f° 118 r°.)

Au serrurier pour avoir fait .XII. arrondelles et .XII. *heudes* de fer mises et emploiees es quatre voulans des deux pons leveiz de la porte Saint Nicolas, chacune piece desd. harrondelles et *heudes* .X. den. t. (1459, *Compt. de Nevers*, CC 55, f° 14 r°, Arch. mun. Nevers.)

HEMBOURG, voir HAMBOURG.

HEMEE, *haymee, hamee, esmee*, s. f., attaque, bataille, mêlée :

Alexandre, qui tant fist de *hamee*.
(VILLON, *Ball. de la Fortune*, Jouaust, p. 133.)

Certes on veit bien male bouce,
Tantost congnut on son armee
Cuidans les dames en leur couce
Prendre, et entrer porte fermee,
Mais pau doubta on sa *hemee*
Jassoit qu'il n'y eust au chastel
N'artillerie envenimee
Ne aultre habillement mortel.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 3ᵈ.)

Il estoit present a l'armee,
Et a veoir faire les aprouches,
Ou en la premiere *esmee*
Y eut de vaillans escarmouches.
(MARTIAL DE PARIS, *Vig. de Charl. VII*, K III r°, éd. 1493.)

Aujourd'huy est nostre journee,
Alons m'en faire une *haymee*
Et rompre lieux dru et menu.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 234ᶜ.)

Armes sommes et adoubes,
Aussy fiers que coulons tubes
Pour faire une grosse *hemee*.
(ID., *ib.*, 7605, G. Paris.)

Ça, seigneurs, a la departie,
Chascun de vous se mecte en point,
Car certes je ne doubte point
Que nous n'ayons grosse *hemee*.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 49ª, éd. 1537.)

HEMI, voir AIMI.

HEMILLE, s. f. ?

Pour la ferremente du molin de Bercoillins, c'est a savoir .II. *hemilles*, .IIII. vires, .IIII. torillons. (1310, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8551.)

HEMPNAP, voir HANAP.

HEMYE, s. f., grosse corde, ou plusieurs cordes tortillées ensemble :

Lequel varlet print la hardiere ou *hemye* faite de grosse corde, propre a mettre un verriu ou grosse cheville de bois, qui est mise parmi la viz du pressoir. (1441, Arch. JJ 176, pièce 78.)

HEN, voir HAN.

HENAP, voir HANAP.

HENAPELIER, voir HANAPELIER.

HENAPERIE, voir HANAPERIE.

HENAPIER, voir HANAPIER.

HENAPIN, voir HANAPIN.

HENAPT, voir HANAP.

HENAT, voir HANAP.

HENEL, s. m., pieu :

Jehan Pains faisoit amener a Corbie bos a voiture qui devoit fouee; par raison de le voiture le gent de l'eglise prisent un *henel* en le carete; Jehan Pains devant dis s'en dolu a le gent le roy, et disoit que li *henyaus* estoit siens. (*Cart. noir de Corbie*, Richel. l. 17760, f° 59ª.)

HENEP, voir HANAP.

HENEPEL, voir HANAPEL.

HENEPIER, voir HANAPIER.

HENER, voir HANER.

HENGANCHE, voir ENGEANCE.

HENGHIER, voir HINGUER.

HENGUER, voir HINGUER.

HENIIER, v. n., hennir :

Li chevaus se desroie, si prent a *heniier*.
(*Jeh. de Lanson*, Richel. 2495, f° 16 v°.)

HENIUS, voir ENOIOS.

HENNAP, voir HANAP.

HENNAYT, voir HANAP.

HENNÉ, voir AINSNÉ.

HENNEBENNE, voir HANEBANE.

HENNEPIER, voir HANAPIER.

HENNEQUIN, voir HELLEQUIN.

HENNER, voir HANER.

HENNIN, s. m., sorte de coiffure haute d'une aune et plus, « échauffaudée de cornes », dit Michelet (*Hist. de Fr.*, IV, 4), que portaient les dames flamandes au XVᵉ siècle.

Cette singulière coiffure, dit Viollet-Le-Duc, affectait soit la forme d'un cornet revêtu de drap d'or, de velours, de satin, de perles, et surmonté de joyaux, d'où s'échappait un voile de mousseline légère, soit la figure de cornes couvertes également d'un voile. Les satires, les injures même ne faillirent pas aux femmes qui portaient ces sortes de coiffures, et cependant elles persistèrent longtemps. Sous ces cornes ou *hennins* les cheveux étaient complètement cachés, et les femmes élégantes se faisaient épiler ou couper ras les quelques mèches qui eussent pu paraître sur le front ou aux tempes. Il fallait donc que le front et les tempes fussent exempts de rides; aussi les dames qui n'étaient plus de la première jeunesse se faisaient ramener la peau du front sous les cornettes, afin de dissimuler ces rides.

(*Dictionnaire raisonné du mobilier français,* Vêtements, Coiffure.)

Et les faisoit cryer apres elles en hault: Au *hennin,* au *hennin!* Et mesmement, quand les dessusdictes femmes de noble lignie se deportoient de devant luy, yceulx enfans en continuant leur cry couroient apres, et de fait vouloient tirer jus lesdiz *hennins,* tant qu'il convenoit que ycelles se sauvassent. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 53, Soc. de l'H. de Fr.)

Sur tout les accoustremens de teste des dames estoient estranges. Car elles portoyent de hauts atours sur leurs testes, de la longueur d'une aulne ou environ, aiguz comme clochers, desquels dependoyent par derriere de longs crespes a riches franges, comme estandars. Ce prescheur avoit ceste façon de coiffure en tel horreur, que la plupart de ses sermons s'addressoyent a ces atours des dames : avec les plus vehementes invectives qu'il pouvoit songer, sans espargner toute espece d'injures dont il se pouvoit souvenir et dont il usoit et debaquoit a toute bride, contre les dames usans de tels atours, lesquels il nommoit les *hennins.* (PARADIN, *Ann. de Bourg.*, p. 760, éd. 1566.)

HENNOR, voir HONOR.

HENOR, voir HONOR.

HENOREEMENT, voir HONOREEMENT.

HENOT, s. m. ?

Encores plus subgect et né pour recevoir ce pesant *henot.* (OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 85 r°, éd. 1526.)

HENOUART, voir HANOUART.

HENRICQUE, s. f., monnaie à l'effigie du roi Henri :

Trois nobles d'Angleterre du roign du roy Henry, une *henricque* de Castille du roy d'Espaigne. (1492, *Compt. de la cath. de S.-Brieuc,* Arch. des C.-du-N.)

HENTICH, voir ENTICH au Supplément.

HENUIT, voir ANUIT.

HEQUE, voir HECQUE.

HEQUET, voir HECQUET.

HER, s. m., sergent :

Le seignor le fait semondre par le *her* ou par le banier. (*Assises de Jérusalem,* p. 152, ap. Ste-Pal.)

HERAGE, voir AIRAGE au Supplément.

HERAINE, s. f., canal souterrain :

Delle aulhe del *heraine* de chi alle forche. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 231, Borgnet.)

Quikyonques comenche et fache *heraine,...* ladit *heraine* doit porsiwre et le profit ou acqueste al devant de luy, et ses heurs ou successeurs apres luy. (ID., *ib.*, p. 228.)

HERANCE, s. f. ?

De lui se grabent cili plain de mescreance
Quand entendent la divine sustance
Che Ellye clamoit par si tres fere *herance.*
(*Pass. du Christ,* 512, Boucherie.)

HERAU, voir HEREAU.

HERAUDE, s. f., casaque, souquenille, mauvais habit, haillon :

Faites *heraudes*
Don les ymages soient chaudes
Et refroidies.
(*De Richaut,* v. 117, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 41.)

Cf. HERAUDIE.

HERAUDER, *heraulder, hirauder,* v. a., proclamer par la voix du héraut, proclamer, divulguer :

Et te loueront et te *herauderont* comme tres bon homme liberal. (ORESME, *Trad. des Rem. de fort. de Petr.*, Ars. 2671, f° 33 v°.)

Aincorez ferons sa renommee *herauder* par tous noz roiamez que l'ommage elle nous face. (M. LEFRANC, *l'Estrif de Fort.*, f° 125 r°, impr. Ste-Gen.)

Combien que la dessusdicte vieille messagiere en recordant vos orribles fais vous *ait* bien *hiraudé,* et vos estranges condicions a menu recité, toutesfois pour l'amour des esleus de mon pere... nous vous laisserons certain temps et espace de amender vostre gouvernement. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, I, 41, Ars. 2682.)

On ne pourroit dire ne *heraulder* les vaillances et honneurs grans qu'ilz feirent de leur temps. (*Deb. des her. d'arm.*, 31, A. T.)

— Animer, inciter :

Le suppliant appella son chien, le *heraulda* et mist apres les pourceaulx estant en son jardin. (1459, Arch. JJ 190, pièce 9.)

— Crier après quelqu'un en se querellant, ou en se moquant de lui, poursuivre une personne en l'injuriant :

S'il y a aucun lequel n'estant gradué riere vostre faculté, veuille attenter des cures en l'enclos de vos destroits, vous le *haraudez.* (CHOL., *Matinees,* I, 70, Lacroix.)

— Avec un rég. de chose, se moquer de :

Apres lui vueil aprendre comment il parlera entre bons veneurs de l'office de venerie. Premierement il doit petit parler et soy pou venter et bien ouvrer et subtillement et faut qu'il soit saige et diligent en son mestier. Car ung bon veneur ne doit mie *herauder* son mestier. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 47[d].)

— Ruiner, dépouiller ?

Et quant je *fus* bien *heraudez,*
Si com joué eusse aux dez
M'onneur et toute ma chevance...
Envers lui me vols excuser.
(G. MACHAUT, *Poés.*, Richel. 9221, f° 180[b].)

Dans le Poitou, cant. de Chef-Boutonne, on dit *hérauder* pour signifier crier après une personne ou après un animal. Vienne, cant. de Moncontour, *haraudi.* Saint., *haroder,* maltraiter.

HERAUDIE, *hir., hyr., haradie,* s. f., casaque, souquenille :

Viez drapiaul ne viez *haradie.*
(*Vie des Pères,* Ars. 3641, f° 153[b].)

Tantost de s'aloiere trest
Une *hiraudie* qu'il vest
Qui ne valoit pas .VI. deniers.
(*De pleine Bourse de sens,* Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 96.)

Lors a sa roube despoillie
Et viesti une *heraudie.*
(*Ib.*, var., p 350.)

Si li convint sa reube vendre
Et cangier coi que nus en die
A une povre *hiraudie.*
(*Du Chevalier au barizel,* 552, Méon, *Fabl.*, I, 226.)

Or esgardez quel *hiraudie*
Il s'est iluec entorteilliez.
(*Les deus Bordeors ribauz,* 32, ap. Montaiglon, *Fabl.*, I, 2.)

Il ont mis jus les *heraudiez*
Et vestent les cotez hardiez.
(BAUD. DE CONDÉ, *Dit des hiraus,* Richel. 1446, f° 125 v°.)

En une *hyraudie* desciree. (*Serm. lat.-fr.*, XIV[e] s., ms. de Salis, f° 131 r°.)

Il sont afublé de la *hiraudie* de pechié. (*Sermons,* ms. Valenciennes 217, f° 20.)

Et la luy monstra le roy d'Angleterre, qui avoit vestu une mauvaise *hiraudie.* (*Chron. de Flandre,* ch. IX.)

Denis, revez ta couste pointe,
Et vous aussy *heraudies.*
(*Martyre de St Denis,* ap. Jub., *Myst.*, I, 145.)

— Fig., embarras, sujet d'inquiétude :

Il advient bien aucune fie
C'on ne peut pas tout refugie,
Ains remaint une *heraudie*
Dont grant mal ne peut pas venir.
(*Boece de Consolacion,* Ars. 2670, f° 5 v°.)

— *Faire heraudie,* faire du bruit, faire ses embarras :

A quel conte vient l'acteur droit cy *faire* une grant *heraudie* des louenges de son maistre, si ce n'est a intention couverte de vouloir deprimer autruy et donner a congnoistre que rien n'est qui l'approche ? (G. CHASTELL., *Verité mal prise,* VI, 378, Kerv.)

HERAULDER, voir HERAUDER.

HERAUMENT, voir ERRAUMENT.

HERBAGAGE, voir HERBERGAGE.

HERBAGER, voir HERBERGIER.

HERBAGERIE, s. f., composition d'herbes faite par magie :

Faire enchantement et *herbageries.* (DUVERD., *Div. leç.*, p. 79, éd. 1616.)

HERBAGIER, *herbaigier,* v. a., nourrir d'herbe, faire paître :

Esquelles (terres) les hommes du fieu du Bruil peuvent mectre et tenir leurs bestes en herbaige..., ceulx qui *herbagent* leurs bestes paient certain argent pour chascune beste. (1420, *Denombr. du baill. de Constentin,* Arch. P 304, f° 171 v°.)

Les hommes de ladicte seigneurie... vont pasturer et *herbagier* leurs bestes en ladicte pasture. (*Ib.*, f° 227 v°.)

Le suppliant mena quatre bestes aumailles qu'il *avoit* engressees et *herbagees.* (1459, Arch. JJ 188, pièce 188.)

Ouquel villaige de Custrac (en Auvergne) a ung terrouer appellé la aste de Custrac, et autres deveses ou pasturaiges,... lesquelz... sont ordonnez... a faire paistre et *herbager* les beufs arans dudit villaige. (1480, Arch. JJ 207, pièce 367.)

— *Herbagié,* part. passé, qui jouit du droit d'herbage :

Les religieux ont droits de franchises et libertez, tels que nous avons en nostre



dite forest de Charnie, et entr'autres sont en possession de prendre et a eux apartenir toutes les bestes porchines, aumailles et autres qu'ils treuvent au dedans de leur dit parc non *herbaigees* et apparnaigees, comme a eux appartenans par confiscation. (1480, *Ch. de René d'Alençon*, ap. Duc., *Herbergamentum*.)

HERBAILLE, *erb.*, s. f., collectif d'herbe :

L'espee de son poing li vola en l'*erbaille*.
(*Chev. au cygne*, II, 5064, Hippeau.)

Sire, je sai tres ersoir
C'on plante en tel cortil saille,
C'autre *erbaille*
I vient par mauves terroir.
(Bret., *à Grevilier*, Vat. Chr. 1490, f° 166ᵃ.)

Gracien en mit .vi. a terre sur l'*herbaille*.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 114 v°.)

Norm. et Canada, *herbailles*, herbes de rebut, sarclures de jardin.

HERBAJAGE, voir Herbergage.

1. **HERBAL**, *erb.*, s. m., lieu couvert d'herbe :

Gaderains se treslance devant touz en l'*erbal*.
(*Les Vœux du Paon*, Richel. 368, f° 91ᵃ.)

2. **HERBAL**, *erbaul*, s. m., mois de juin :

En fevrier, en mai et en *erbaul*. (xiv° s., *Rôle de Colonges de Porrentruy*, Mon. de l'év. de Bâle, V, 310, Trouillat et Vautrey.)

Ou mois de septembre ou d'*erbaulx*. (Vers 1436, *Rôle de St Ursanne*, *ib.*, V, 331.) Impr., septembre ou *derbaulx*.

3. **HERBAL**, adj., d'herbe :

..... Cognoistront sans faulte
L'herbe triomphante royale,
Laquelle ont nommé minerale,
Aulcuns philosophes, *herbale*.
(*Petit traicté d'Alchymie attribué à Arnaud de Villeneuve*, 804, Méon.)

— Se dit des ruisseaux qui arrosent les prés :

Ruysseaux *herbaux*, ou que soit vicinaux, servans pour l'arrousement des possessions des particuliers seront bien deuement entretenus par ceux qui s'en aydent et servent. (*Coust. d'Aouste*, 1588, p. 389.)

HERBAN, *erban*, *arban*, *heriban*, s. m., dans sa plus ancienne signification marquait un cri public fait de par le roi à ses vassaux pour l'aller servir à l'armée; une citation, un appel fait aux nobles et hommes de fiefs pour aller à la guerre; il a désigné plus tard l'amende que payaient ces mêmes vassaux pour n'avoir pas obéi à la convocation ; ce mot s'est étendu à toutes les charges, prestations et corvées que les seigneurs avaient droit d'exiger de leurs sujets en remplacement de leur présence à l'armée :

Quamdam consuetudinem, quam habebat in vineis eorum de Troncheio, et quod nos vulgariter *herban* dicimus, Molismensi ecclesiæ remisit, ministris suis interdicens ne ulterius de vineis monachorum *herban* acciperent. (*Pièce de* 1101, ap. Duc., III, 654ᵃ, éd. Didot.)

Item pour les fimeages de tenemens, .v. s. .vi. d., et pour les *herbans* des tenemens inhabites, .c. s. p. (1383, *Denombr. des baill. d'Am.*, Arch. P 137, f° 83 v°.)

Aussi sont lesdits hommes serfs, a default de faire l'*arban* ou bien corvees, esmendables envers mondit seigneur de 7 s. 6 d. (*Cout. loc. de Linieres*, 1, Nouv. Cout. gén., III, 1026.)

Pour le bian ou *arban*, doit payer audit demandeur quinze deniers tournois. (*Sentence des requetes du Palais pour les droits de servitude des terres de Chateauneuf, Beauvoir et S.-Jullien*, du 12 janv. 1610, ap. La Thaumass., *Cout. loc. de Berry*, p. 182.)

Lire ici deux exemples placés à tort à Arban 2.

HERBAGAGE, voir Herbergage.

HERBARGIER, voir Herbergier.

HERBAU, voir Herbout.

HERBAUDIE, s. f. ?

HERBAUD, adj., désert, abandonné :

Au servir a table paroit
Que la cours estoit molt *herbaude*.
(Gib. de Montreuil, *Violette*, 1440, Michel.)

HERBAUDE, s. f., employé plaisamment pour ribaude :

En conflit y avoit des *herbaudes*, d'un costé et d'autre, qui faisoient rage de frapper. (Du Fail, *Prop. rust.*, p. 87, Bibl. elz.)

HERBAUMENT, adv., gaillardement, en folâtrant :

Laquelle (femme) avecques eulx s'en ala *herbaument*, et telement que depuis ilz furent bien a accort. (1412, Arch. JJ 167, pièce 16.)

1. **HERBAUT**, *herbault*, s. m., terme employé par les Angevins pour désigner un chien basset ou briquet. Suivant Le Duchat et d'autres étymologistes, en Anjou lorsque quelqu'un s'est rué sur un autre, on dit : Il s'est jetté dessus comme *Herbaut* sur pauvres gens, parce que ces animaux se ruent ordinairement sur les gueux qui vont aux portes des gentilshommes.

— Rabelais a dit, en détournant à un sens obscène cette comparaison proverbiale :

Frere Jan hannissoit du bout du nez comme prest a roussiner, ou baudouiner pour le moins, et monter dessus, comme *Herbault* sus paouvres gens. (Rab., *le Quart livre*, ch. lii, éd. 1552.)

2. **HERBAUT**, voir Herbout.

HERBEGAGE, voir Herbergage.

HERBEGE, voir Herberge.

HERBEGEMENT, voir Herbergement.

HERBEGERIE, voir Herbergerie.

HERBEGHAGE, voir Herbergage.

HERBEGHEMENT, voir Herbergement.

HERBEGIER, voir Herbergier.

HERBEILLIER, voir Herbillier.

HERBEILLON, *erbeillon*, - *ong*, *erbelon*, s. m., marchand d'herbes ?

Jehan l'*erbeillon*. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 22 r°.)

Jehan l'*erbelon*. (*Ib.*, f° 143 v°.)

Jehan l'*erbeillong*. (*Ib.*, f° 209 r°.)

Pic., *herbionne*, femme qui coupe ou arrache de l'herbe dans les champs pour ses bestiaux.

HERBEL, *herbiel*, s. m., pré, prairie :

Lors regarda li roys contremont les *herbieus*.
(P. de S. Cloot, *Test. d'Alix.*, Richel. 24365, f° 136 r°, et Richel. 1554, f° 2 v°.)

HERBELEE, *hierbelee*, s. f., potion médicinale faite de jus d'herbes :

Bon pain, bon vin et le bon air
Aim assez miex, par S. Wistasse,
Que tous lor orinaus ne face,
Ne que toutes lor *herbelees*
Qui tantes bourses ont boulees.
(*Mir. de N. D.*, liv. 2, ap. Duc., *Herba*.)

Elles portent sour elles boistes et *hierbelees*.
(Gillon le Muisit, *Poés.*, II, 87,1, Kerv.)

Cf. Herbolee.

HERBELER, v. a., faire paître :

De *herbeler* en blé en temps defendu. Item qui est trouvé es blez vers *herbelant* en temps deffendu, il chiet en amende de cincq soulz. (Bout., *Somme rur.*, 2° p. f° 66ᵃ, éd. 1486.)

HERBELETE, - *ette*, *erb.*, s. f., dimin. d'herbe, herbette :

Et *herbeletes* et rachines ausi.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 241ᵃ.)

Et *herbeletes* commencent a lever.
(Adenet, *Enfances Ogier*, Richel. 1471, f° 1 v°.)

A l'issue d'avril, un tans douc et joli,
Que *herbeletes* poignent et pré sont raverdi.
(Id., *Berte*, 1, Scheler.)

Teus i a qui manguent aveuc lor pain les *herbeletes* qu'il aunent lassus. (*Chron. d'Ernoul*, p. 69, var., Mas Latrie.)

Un jour je la trouvay dedans un pré seulette
Avecques ses brebis qui paissoient l'*herbelette*.
(Birag., *Berg.*, Daphnis et Thirsis, éd. 1581.)

— Espèce de jeu, la courte paille :

Juiens nous au roy qui ne ment,
Aux bares et a l'agnelet,
A ostes moi de Colinet,
A je me plaing qui me feri,
Et dedens chambre a l'esbahi,
Et aussi aux adeviniaus,
A l'avainne et aux reponniaus,
A l'*erbelette* et aux risees.
(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, p. 86 ; Scheler, I, 93, 220.)

HERBELOIS, s. m., petit herbage, petite prairie :

Et chascuns sans alongement
Retournera, et Lupalois
Coiement en ses *herbelois*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 26 r°.)

HERBER, *erber*, verbe.

— Act., joncher d'herbe :

Herbare, *herber*, glager d'herbe. (*Gl. lat.-fr.*, ap. Duc., *Herbare*.)

— Faire paître, nourrir d'herbe :

Erbée, nourrie d'herbe. (xiv° s., Darme-

steter, *Glosses et Glossaires hébreux-français*, 1878, p. 45.)

Et si y a .xxv. communiers qui doivent de sept ans en sept ans une beste a laine, et pour ce *ont* leur bestes a laine *erbees* es dites communes. (1402, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 61 r°.)

Comme le suppliant eust vendu certaine herbe ou fourrage pour *herber* ung poulain. (1442, Arch. JJ 176, pièce 161.)

Au fleuve de Tracie et au palud de Stirmanie de l'erbe de tribulus qui croist en iceulx paludz et fleuve *sont* les chevaux *herbez* et nourris. (*Jard. de santé*, I, 477, impr. la Minerve.)

Un veau de laict qui n'*est* encores *herbé*. (Du Pinet, *Pline*, xxviii, 16, éd. 1566.)

Herber, to graze, or feed on graze. (Cotgr., éd. 1611.)

— Réfl., pâturer :

Plus de deux mil chevaux qui *se herbent*, et... quatre a cinq cens hommes pour les garder. (*Le Jouvencel*, f° 43 r°, ap. Ste-Pal.)

— Neutr., pâturer :

Et en empeschant le chemin des nes pour aller pasturer et *herber* es lieux dessus dits. (1290, *Chart. ex Tabular. S. Quintini in insula*, f° 7, ap. Duc., *Herbajare*.)

Li diz religieus feront pasturer et *herber* partout a leur volenté ou dit terroir. (1304, *Cart. d'Igny*, Richel. l. 9904, f° 80b.)

— Couper de l'herbe :

Item li habitant de Bucy....... doivent avoir aisement de *herber* en nostre terroir, es lieus ou il ont aisement de pasturage. (1343, *Cart. de St Vincent de Laon*, ap. Duc., *Herbajare*.)

— Se coucher, se reposer sur l'herbe :

Herber, to lay on the grasse. (Cotgr., éd. 1611.)

— *Herbé*, part. passé, couvert d'herbe :

La place ou jouster on devoit estoit belle, ample et unie, verte et *herbee*. (Froiss., *Chron.*, III, iv, 12, Buchon.)

Le soir devant que l'on voudra chasser faut... tuer un cheval et le mettre a deux ou trois jets d'arc loin du bois, en quelque terre labouree et *herbee*. (J. de Clamorgan, *la Chasse au loup*, éd. 1658.)

— Aromatisé avec des herbes :

Mais ne savez, ce m'est avis,
A combien fu determinez
Li lovendris, li vin *herbez*.
(*Tristan*, I, 2103, Michel.)

Trop ont beu del vin *herbé*
Ki lur esteit el chef munté.
(*Vie de St Gile*, 615, A. T.)

— S. m., liqueur ou philtre fait avec du jus d'herbe :

Il ne m'aime pas, ne je lui,
Fors par .i. *herbé* dont je bui
Et il en but.
(*Tristan*, I, 1377, Michel.)

Apres laver vienent *erbé*,
Et li piument et li claré.
(*Parton.*, 1047, Crapelet.)

HERBERC, *helberc*, s. m., logement :

Al *helberc* sunt alet.
(*Alexis*, st. 65b, Stengel.)

De la viande ki del *herberc* li vint.
(*Ib.*, st. 51a.)

Quant je passai le Rin, tout droit a Saint Herbert,
Ne cuidai pas que ci fussent pris mi *herbert*.
(*Berte*, 879, Scheler.)

HERBERCISON, voir Herbergison.

HERBERGAGE, - *aige*, *herberj.*, *herbreg.*, *herbeg.*, *herbeghage*, *herbarg.*, *herbag.*, *herbaj.*, *hierbeg.*, *heberg.*, *heberj.*, *hebergege*, *hebergeage*, *herberjage*, *hebreg.*, *harberj.*, *harbeg.*, *halbarg.*, *haberg.*, *haberjaige*, *abergege*, *abergaige*, *albergeaige*, *hesbergage*, *esberjaige*, s. m., logement, campement, tente, habitation, hôtellerie, auberge :

La tere estoit encor salvage,
N'i ot maison, ne *herbergage*.
(Wace, *Brut*, 3365, Ler. de Lincy.)

Nubie vos otroi, une tiere mult large,
Que mult est bien garnie de blé et de boscage
Et de mainte cité et d'autre *hierbegage*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 79a, Michelant.)

Ainçois leirez vos heritages,
Vos terres et vos *hesbergages*.
(*Rom. du S. Graal*, 2347, Michel.)

Je vi .i. molt bel mostier et molt riche *herbergege*. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 9 r°.)

Trouver recet ou hermitage
Ou peust avoir *herberjage*.
(Chrest., *Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 222d.)

Chevauchant lez une riviere
S'en vindrent jusqu'en *herbajage*.
(Id., *la Charete*, Richel. 12560, f° 47d.)

Tant erra par le bois qu'il vit un *abergege*.
(*Dit de Guill. d'Anglet.*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 146c.)

Sire, por faire *herberjaige*,
De vostre terre m'otroiez.
(*Dolop.*, 10620, Bibl. elz.)

Que iluec penra il desor son *herbregage*.
(*Quat. fils Aimon*, ms. Metz, fin.)

Que vous laissiez nostre loial ami..... prendre es bos de Villers dou vif bos et branches et mort bos ce que mestier li sera pour detenir son *herbergage* de Villers. (1233, Arch. K 28, pièce 3.)

Qui moult ot riche *herbargage*.
(Geff., .vii. *Estaz du monde*, Richel. 1526, f° 41a.)

Maisons mout beles et aoines
Lor fist, et tout le *herbegage*
Que il convient a monniage.
(*Mir. de St Eloi*, p. 37, Peigné.)

Mestier aveient del *harberjage*.
(*Vie du pape Grég.*, p. 101, Luzarche.)

Cil sainz arbres et cele ente iere
Enchies Humilité la sage
Quant Diex prist en li *herbregage*.
(Ruteb., *la Voie de Paradis*, Jub., II, 44.)

Ci aura dure perte
Et grant folie aperte
Se la praing *herbregage*.
(Id., *le Miracle de Theophile*, II, 99.)

Dame Dieu reclama, qui prist son *herbregage*
Es flans sainte Marie.
(*Gaut. d'Aup.*, p. 21, Michel.)

De hors les murs dou *heberjage*. (*Ch. de* 1270, Arch. S.-et-O., A 987.)

Soient demorant et haient leur *esberjaige* a perpetuité dedanz nostre maison de Beauche. (Sept. 1276, St-Satur, ch. 3, 9e l., Arch. Cher.)

An terres gaaignables, an *herbergages*. (*Ch. de* 1278, Jarcy, Arch. S.-et-Oise, A, 28a.)

En terres gaaingnables, en *herbegages*. (Même charte, vidimée en 1290, ib.)

Chou est uns mes sans *herbeghage*. (1290, 2e *Cartul. d'Artois*, Arch. Nord.)

Les godendaz et les coingnies
Metent a mort es *herberjages*
Chevaliers, escuiers et pages.
(Guiart, *Roy. lign.*, 14846, W. et D.)

La tierce chose qui me muet
A visiter ton *habergaige*.
(*Boece de Consol.*, I, ap. Duc., *Habergamentum*.)

De visiter ton *herbagage*.
(*Ib.*, Ars. 2670, f° 4 v°.)

Et il a tousjours le meillor *halbargage* a son chois. (*Reg. de la Ch. des compt. de Paris*, Richel. 2835, f° 113 r°.)

Dont je avoie toutes droitures, ch'est assavoir chens, corvees, relies, ventes, amendes et *hebregages* de brebis. (*Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17760, f° 67 r°.)

Cils ont leur derrain *hebergeage*,
Que vous tenes en heritage.
(*Métam. d'Ov.*, p. 65, Tarbé.)

Fesoit turner le real chemyn par mi sa sale a soun maner de Alleston, pur ce que nul estraunge y dust passer s'il n'avoit viaunde ou *herbergage* ou autre honour ou bien du suen. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du xive s., p. 112.)

Soustenir en bon estat les maisons et *haberjaiges* que il ont faiz ou feront au dit lieu. (1345, *Vente*, Arch. Loiret, Ste-Croix, layette de Gémigny, A 11.)

Parmi les *hebregages*. (1350, *Rent. de le Cappielle en Peule*, Hautcœur, *Cart. de Flin.*, p. 462.)

Pour pain, vin, viande, chevaux, *habergaige* et autres menuz frais. (1360, *Rançon du roi Jehan*, Arch. KK 10a, f° 51 v°.)

A Yssi, aux autres villaiges,
Ou ilz prindrent leurs *hebergeges*.
(Eust. Desch., *Mirouer de Mariage*, p. 248, Crapelet.)

Nous avons receu l'humble supplication de nostre amé Richard, feé maistre des œuvres de nostre duché d'Orleans, contenant que nous avons en nostre dite ville une place..... si est ainsi que pour le *harbegage* des charges et besognes que ledit suppliant a a faire pour nous..... laditte place luy seroit bien necessaire..... parmi ce aussi que il edifiera ladite place. (1448, *Lettres de Charles duc d'Orl., portant bail à rente de la halle aux pelletiers*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 311 r°, Arch. Loiret.)

— Cens payé en vertu d'un bail emphytéotique sur toute sorte de propriété :

Autre recepte d'argent faicte par ledit gouverneur audit lieu de Nuys des censes ou *abergaiges* qui sont dehuz chascun an a mon dit seigneur a monnoye courant le jour de la feste de saint Denis et sont dehuz sur plusseurs mes et maisons estans audit lieu de Nuys, et s'ensuivent les noms et les confins des mes et maisons qui doyvent les dictes censes. (1404-1405, *Compt. de la prév. de Nuits*, Arch. Côte-d'Or B 5562, f° 3 r°.)

Que ce four de les Farges soyt reffait par ceux qui a present le tiennent a cause d'*albergeaige*. (1423, *Ord. d'Amédée VIII*, Cart. de Bourg, p. 153, Brossard.)

Et encore au xviie s. :

Et en *herbergaige* et argent 58 sols .i. denier. (21 juill. 1612, *Partage des biens*



d'Ant. de Mol et de Jeanne de Ligne, Arch. comm. Mortagne, cote 72, pièce 7.)

— La réception, l'hospitalité, le traitement :

La dame le reçut et fist grant *herbegage*,
Ains riens que il volsit ne fu vers lui salvage.
(*Roum. d'Alix.*, f° 79c, Michelant.)

HERBERGAILLE, *habergaille*, s. f., logement :

E les vos repairiez droit a lor *habergaille*.
(*Rom. de la vanjance Vaspas.*, Ars. 5201, p. 148a.)

HERBERGANT, adj., logeable, habitable :

Le suppliant hoste d'un hostel en la ville de Chasteau Thierry, lequel est *herbergant* et grant. (1410, Arch. JJ 165, pièce 21.)

HERBERGE, *herbergue*, *herbege*, *heberge, heberje, hebarge, hierbierge, haberge, hauberge, aberge, abarge*, s. f., logement, campement, tente, habitation, hôtellerie, auberge :

Guenes li cuens est venuz as *herberges*.
(*Rol.*, 668, Müller.)

Li emperere ad prise sa *herberge*.
(*Ib.*, 2488.)

Si esterunt envers mei *herberges*, ne criendrat mis quers. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XXVI, 4, Michel.) Lat., castra.

Par ces *hauberges* en gisent bien set vint.
(*Garin le Loh.*, 2e chans., XXXV, p. 152, P. Paris.)

Quant .VIIc. cevalier
Lor vienent des *herbeges* et .IIIIm. arcier.
(*Roum. d'Alix.*, f° 62d, Michelant.)

Ensi s'en revindrent en l'ost ariere, et allerent chascuns a sa *heberge*. (VILLEHARD., *Conq. de Constantinop.*, 146, Wailly.)

Ne *herbergue* n'orent trouvé.
(*La Dame a la licorne*, Richel. 12562, f° 38 v°.)

Cant li chevetains vuet remuer *herbege*. (*Fais des Tatars*, ms. Turin L. V. 32, f° 198.)

Al remuer de la *herbege*. (*Ib.*)

Ceulx qui eschapperent ne s'en fouirent pas a leurs tentes, mais aux *heberges* Theodoric, qui estoit logié d'autre part de la montaigne. (*Grand. Cron. de France*, Charlem., I, VII, P. Paris.)

Comment ce pourroit estre que le roy peut tenir *heberges* a si pou de gent comme il avoit. (JOINV., *S. Louis*, LXXXIII, Wailly.)

Par quoi, il pourra tenir *heberges* dedans un an. (*Ib.*)

Tandis que le roy fermoit Cezaire, j'alai en sa *heberge* pour le veoir. (ID., *ib.*, p. 152, Michel.)

Le serjant vint en ma *heberje* deschaus et en braies, sanz plus. (ID., *ib.*, p. 156.)

Et ala droit a sa *hierbierge*. (JEHAN DE TUYM, *Hist. de J. Ces.*, Ars. 3355, f° 247b.)

Trespasses les *abarges* et gardins et fosses.
(*E. de S. Gilles*, Richel. 25516, f° 87c.)

Et se departirent en trois batailles, les deux pour assaillir a chascun bout des *herberges*, et l'autre par le milieu. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 16, Soc. de l'H. de Fr.)

Les Turcqs quy gardoient les *herbergues*... (ID., *ib.*, p. 18.)

Que tost puist surprendre ses ennemis en prenant leur repast, ou de nuict en leur *hebarges*, ou aucunement depourveus. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2e p., ch. 33, Michaud.)

Advoue tenir a deux foiz et a deux hommeages simples mon *haberge* de... avec les appartenances tant en fies que en domaines. (*Adveu du fief de S. Jean sur Erve*, 11 aoust 1404, Archiv. de Solesm.)

Je auonce a entre vous tous princes, seigneurs, barons, chevaliers et escuiers qui avez entencion de tournoyer, que vous estes tenus vous rendre es *haberges* le IIIIe jour davant le jour dudit tournoy, pour faire de vos blazons fenestres. (ROI RENÉ, *Traictié de la forme d'ung tournoy*, Œuv., t. II, p. 10, Quatrebarbes.)

Et pres d'ycelluy chasteau ont construyt, faict et basty plusieurs *herberges* et maisons. (9 oct. 1529, *Procès-verb.*, Arch. Yonne H 713.)

— En particulier, la dernière demeure, le tombeau :

Al sedme jurn fut faite la *herberge*
A cel saint cors a la gemme celeste.
(*Alexis.*, XIe s., st. 116a, Stengel.)

— Endroit où deux bâtiments établis sur un même mur commencent à se séparer :

Quant en un mur appartenant a l'un des heritages n'y a, ou sont de l'autre costé assis corbeaux a l'endroit des planchers d'iceluy : ce signifie que celuy auquel appartient l'heritage tenant ledit mur ou lesdits corbeaux, a seulement droict de *herbergue* audit mur, et peut sur lesdits corbeaux asseoir planchers, murailles ou autres edifices sans toutesfois les enter dedans ledit mur. (*Cout. de Tournay*, Cout. gén., t. II, p. 948, éd. 1635.)

Aussi est il loisible au voisin les estouper (fenêtres de l'autre voisin) en se servant du mur, et remboursant son voisin de la moitié jusqu'à l'*heberge*. (LOISEL, *Instit.*, p. 285.)

HERBERGEABLE, *hierbeghaulle*, adj., où l'on peut être hébergé, habitable :

Un hostel *hierbeghaulle*. (*Compt. de* 1386, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HERBERGEMENT, *-mant, herbreg., erbreg., herbrig., herbeg., herbegh., heberg., hebergh., eb., herbergh., harb., haub., hab., arberg., arbarg., alberg., arbreg., aberg., abarg., abb., abbergament*, s. m., logement, campement, tente, habitation, hôtellerie, auberge :

Mult i out bels *herbergemenz*
E de riches restoremenz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 11001, Michel.)

Od paisans, od povre gent,
Preneit la nuit *herbergement*.
(MARIE, *Lai du Chevrefoil*, 33, Roq.)

Selonc la mer n'ot chastel en estant
Ne borc ne ville ne nul *harbergement*.
(*Amis et Amiles*, 72, Hoffmann.)

Atant s'en tornent li parent
Cascuns vers son *herbergement*.
(*Athis*, Richel. 375, f° 137d.)

Bone dame, plaine de courtoisie,
En cui biautes a pris *heberghement*.
(CHOLARS LI BOUTELLIERS, *Chans.*, ap. Maetzner, *Altfr. Lieder*, p. 39.)

En cui mes cuers a pris *hebergement*.
(VILAINS D'ARRAS, *Chans.*, ap. Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 467.)

Nos doinst ensanble glorie, el chiel *herbrigement*.
(*De St Alexis*, 249, Herz.)

Illuec prendrois *herbeghement*.
(*Sept Sages*, 570, Keller.)

En paradis, biaus sire, preis *herbergemant*,
Tot lor abandonastes fors .I. fruit solemant.
(*Gui de Bourg.*, 2637, A. P.)

Si estoit cil *herbergemenz* si celez que nus nel poist trover. (*Lancel.*, Richel. 754, f° 13c.)

Li quaus *arbergemenz* se tient... (*Ch. de* 1254, S.-Sauv. près la Rochelle, Arch. Vienne.)

Sauf lesdis *habergemens*. (*Ch. de* 1262, Preuv. de l'Hist. de Bourg., II, XXVI.)

Sur son *herbregement* de Egrefeinz. (12 nov. 1295, Arch. M.-et-L. B 53, p. 123.)

Aymeri Famayre et si parsoners .I. d. de lor *arbergement*. (Arch. J 192a, pièce 64.)

Ledit *abergement* de Laleu. (*Ib.*, f° 13 v°.)

L'*ebergement* de Flay. (1309, Arch. JJ 41, f° 112 v°.)

Les prez appartenanz a l'*abbergament* dudit chevalier. (1311, Arch. JJ 47, f° 78 r°.)

Cinquante solz de rente que il acquistrent de Guillaume Brun sus son *herbegement* et sus sa vigne dou fié Papelin. (1312, Arch. JJ 48, f° 133 v°.)

Aient un *arbergement* a Saint Rogatien. (1318, Fontevr., la Roch., Arch. Maine-et-Loire.)

La davant dite maison et le dit *arbergement*. (1320, ib.)

Offrant et voillant donner de l'*abargement* de l'aleu et du troil, cuves, anceres et autres partenances a garnizon de troil et de vignes, vergiers desers, terres, maisons et autres choses appartenanz audit *arbargement* sis cens lib. tourn. (1320, Arch. JJ 60, f° 13 r°.)

Les prez appartenans a l'*arbergement* dudit chevalier. (1321, Arch. JJ 61, f° 23 v°.)

Son *herbergement* de Beuce appeilé vulgaument le pré. (1329, Fontevraut, pièce non cot., Arch. M.-et-L.)

La maison Grolea enclose entre les deux *arbregemenz* dudit Mons. Phelippes. (1337, Arch. JJ 68, f° 13 r°.)

L'*arbregement* de Beareppaire. (*Ib.*)

Cessons, quittons... le sejour et l'*abergement* de deux chevaux et de deux vallez... que nous havons acostumey havoir et panre en ladicte eglise. (1337, *Ch. d'Eud. duc de Bourg.*, S.-Benigne, Privil., Arch. C.-d'Or.)

Tenant a *haubergement* Jehanne. (1354, Arch. S 208, pièce 7.)

Arbergement et gaignerie de Boisguillon. (1389, Ayron, Arch. Vienne.)

Le fieu de Jaquelmaye,... le *herbergement* Jallec. (1392, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 8 v°.)

Une dame estoit qui avoit son *hebergement* delez l'eglise. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. XXXI, Bibl. elz.)

Quant tu o eus vas prendre conrois et *herbregement*. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 66, Michel.)

Sur l'*erbregement* de Vaugonin. (1465,

Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé, f° 17 v°, Bibl. la Rochelle.)

Et s'il demande certaines choses ou il n'ait *herbregement* ou pré dont les choses n'aient accoustumé a estre labourees, ou si ce n'est terre close ou n'ait *herbregement*, celuy qui fait la monstre la doibt cerner et faire sa monstre et la deviser comme dit est. (*Coust. de Bret.*, f° 74 r°.)

Boys qui porte fruict en *herbregement* ou boys de couppe. (*Ib.*, f° 65 r°.)

En un corps grand bien rarement
Sagesse prend son *ebergement*.
(GABR. MEURIER, *Trésor des Sentences*, Anvers 1568.)

A Me le banderet pour plusieurs journees et vacations par luy avecq son recepveur faictes a Berne poursuyvant l'*abbergement* des corvees et fourages. (Juin 1587, *Allocat.*, Arch. Cossonay.)

Ne devra le possesseur et tenancier en recognaissant au seigneur moyen payer aucun entrage ny autres charges, ny frais pour son *albergement* et investiture. (*Coust. d'Aouste*, 1588, f° 223.)

S'il n'y a qu'un manoir roturier aux champs, anciennement apellé *hebergement* et chef d'heritage, en toute la succession, l'ainé peut avant que faire les lots et partages, declarer en justice qu'il le retient, avec la cour, clos et jardin, en baillant recompense a ses puînez des heritages de la mesme succession. (*Cout. de Norm.*, art. 337.)

On trouve au XVIIe s. :

Lundi je seray à Chantilly, où je fais estat de coucher deux nuits, s'il plaist à Sa Majesté m'y donner *hebergement*. (22 sept. 1638, RICHEL., *Corr.*, VI, 190, Doc. ined.)

— Sorte de contrat comprenant une somme d'argent payée une fois appelée entrage, et une cense annuelle plus ou moins forte, suivant que l'entrage avait été plus ou moins élevé :

Et est faict le present *abergement* des dictes deux raisses soubz la cense annuelle et perpetuelle de huit douzaines de laons telz que dessus payables et rendables en la maison de Leurs dictes Excellences a Romamostier tous les cens sus le dict terme de Noël. (10 juill. 1623, Arch. Lausanne, Romainmotier, *Doc. de la Suisse rom.*, V, 673.)

Besançon, *aibargement*. (*Noëls anc.*)

Les maçons de la Creuse appellent *abergement* l'action de mettre le toit d'une maison en construction à l'abri des intempéries en le couvrant de tuiles posées provisoirement.

L'*Abergement* est un nom de lieu très répandu, principalement dans toute l'étendue de l'ancien royaume des Burgondes. On le rencontre dans les départements du Jura, de l'Ain, de la Côte-d'Or, et dans la Suisse romande.

Nom propre, *L'Herbergement*.

HERBERGEOR, - *our*, - *ur*, - *eur*, - *jeur*, - *jur*, *hab.*, *ab.*, *heb.*, *alb.*, *haub.*, celui qui héberge, hôtelier :

Asez out od lui chevaliers,
E chamberlencs e esquiers,
Herberjeurs e pautoniers,
Ki chevaus meinent e sumiers.
(*Rou*, 3e p., 2999, Andresen.) Var., *herbergeors*. (Richel. 375, f° 224b.)

Vienent garzun, vienent vatlet,
Vienent seuz, vienent brachet,
E li curliu e li veltrier,
E li cuistruns e li bernier,
E mareschals e *herberjurs*.
(*Tristan*, III, 84, Michel.)

Un bourgeois... qui soloit estre
Herbegieres de gent estrange.
(*L'Escoufle*, Ars. 3319, f° 52c.)

Menarz esteit .I. *herbergeres*,
Davant son huis esteit .I. lerres,
Qui viveit de herbergerie.
A Menart porteit grant envie,
Por ce qu'il hostes ot souvent.
(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 97, Bourrassé.)

Robers li *habergieres*. (1241, *Ban de tréf.*, Bibl. Metz.)

Por tant qu'il soit gentius, debonaires et frans,
Et cortois *herbergierres*, a l'ostel deduisanz,
Por preudons est tenuz de saiges connoisanz.
(*Doctrinal*, Richel. 19152, f° 102a.)

Se noteniers, hosteliers, *herbergeors*, taverniers, reçoivent autrui choses, il en sont tenu inelement. (*Liv. de Jost. et de Plet*, III, 13, § 4, Rapetti.)

En maison de *herbergeur*. (*Stat. de Paris*, Vat. Ott. 2962, f° 82a.)

— Qui a un herbergement :

Les essers et la chaux, qui se font par ses hommes et *abergeurs* ez jouz, sont de son fied. (1380, *Reconn. au seign. de Neuchât.*, Neuchât., Arch. du Prince, J4, n° 27.)

Etienne Oydel, Tevenin Despeisse, *albergeurs*. (26 nov. 1417, *Reg. consul. de Lyon*, I, 89, Guigue.)

Que les dits trois fours soyent divides entre ceulx qui les tiennent en albergeaige... Et par ce moyen estre mis lesdits fours a la main de mon dit seigneur, les dits *albergeux* et ceux qui de present les tiennent soyent et demeurent quictes de la pension accoustumee de paier a cause des dits fours a mondit seigneur. (1423, *Ord. d'Amédée VIII*, Cart. de Bourg, p. 153, Brossard.)

— Fig. :

Soit son cueur d'ennuy *herbergeur*,
Et de son soucy le forgeur.
(A. CHART., *Liv. des quat. dames*, Œuv., p. 647, éd. 1617.)

— Adj., qui aime à donner l'hospitalité, hospitalier :

Il estoient *herbergeor*
Et bon terrien doneor.
(GUIOT, *Bible*, 202, Wolfart.)

Courtois et biaus *herbergiere*.
(ALART, *Dis des Sag.*, Ars. 3142, f° 159c.)

Hospital, *hebergeur*, logeur. (LA PORTE, *Epithetes*, éd. 1571.)

— Fém., *herbergeresse*, - *erresse* :

La femme... se elle norrist filz (est nommée) *hebergerresse*. (J. DE MEUNG, *Ep. d'Abeil. et d'Hel.*, Richel. 920, f° 177 r°.)

On trouve *herbergeresse* employé substantivement pour *maison herbergeresse*, maison où l'on loge, auberge :

Se li sers ou li fiz moine la nef ou la taverne ou la *herbergeresse*, je cuic que cete aucion est contre aus. (*Liv. de Jost. et de Plet*, III, 13, § 7, Rapetti.)

P.-ê. l'ex. unique de cet emploi est-il fautif.

HERBERGERIE, *erb.*, *herbergirie*, *herbreg.*, *herbeg.*, *heberg.*, *haberg.*, *aberg.*, *ebarg.*, s. f., logement, habitation, hôtellerie, auberge :

Ardent palais et grans *herbergeries*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 51d.)

Ainz qu'une nuit ne prist *herbergerie*.
(*Aleschans*, 2332, ap. Jonckbl., *Guill. d'Or.*)

Vienent en la cité, prendent *herbregerie*.
(*Chanson de Jérusalem*, 228, Meyer, *Rec.*, p. 274.)

S'en vont par les maisons prendre *herbegerie*.
(*Chev. au cygne*, 21252, Reiff.)

Que il (l'abbé et le couvent) aient... leur usaire... de vif bos a leur *herbergeries*. (1218, Arch. K 28, pièce 3.)

Guimars et Othes et Teris,
Ki moult fu preus et bien noris,
Et Yvories, cil d'Yvorie
I prist avoec *herbegerie*.
(MOUSK., *Chron.*, 9144, Reiff.)

Li baron sont alé a lor *herbergeries*,
Et Karles est remes courroucies et plains d'ire.
(*Gui de Bourg.*, 3173, A. P.)

Ou parfont puis d'enfer m'ont fait *herbergerie*.
(*Desputoison de l'ame*, Vat. Chr. 367, f° 41b.)

Il choisit des paiens les granz *habergeries*.
(*Floov.*, 1207, A. P.)

Sire, il est melaides en sa *abergerie*.
(*Ib.*, 1624.)

Onques a Jhesu Christ ne place
Que vilainz ait *herbergerie*
Avec le fil sainte Marie.
(RUTEB., *le Pet au Vilain*, 13, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 103.)

Loiautez est morte et perie ;
C'estoit sa monjoie et s'ensaingne,
C'estoit sa dame et sa compaigne,
Et sa mestre *herbregerie*.
(ID., *la Complainte de Constantinoble*, Jub., I, 106.) Var., *habergerie*.

James pucelle n'aura de vos envie,
Ainz garderez ceste *herbergirie*
K'escufle i entre ne corneile ne pie.
(*Otinel*, 204, A. P.)

Se je ocis le gaiant assa *hebergerie*
Ferez vous aconplir toute la crierie ?
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 12c.)

Celle nuit ne trouva point de *herbergerie*,
.I. grant pumier salvage choisi a celle fie.
(*Ib.*, f° 29b.)

Il a belles *herbergeries*,
Il a fours, il a bergeries.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 13b.)

Ne d'escris de lueir d'osteil, ne d'escris d'*ebargerie*, ne d'escris d'eritaige c'om laicet a cens. (1326, *Hist. de Metz*, IV, 33.)

Et tant le va priant toute la compaignie
Que Bertran s'en revint a sa *habergerie*.
(CUV., *du Guesclin*, 2998, Charrière.)

Tez delices charnelz, ta doulante folie,
Au parfond puis d'enfer nous font *abergerie*.
(*Debat du Corps et de l'Ame*, Anc. Th. fr., III, 330.)

L'hoste de l'*abergerie* du petit pont. (LESTOILE, *Mém.*, 1re p., p. 172, Champ.)

— Logement militaire, campement, l'ensemble des tentes :



Vinst a Boorges o sa grant conpaignie,
Granz .IIII. liues dure l'*erbergerie*.
(HERB. LEDUC, *Foulq. de Candie*, Richel. 25518, f° 91 r°.)

— Hospice :

S'aroie bien mestier d'avoir *herbegerie*
Pour le mien cors garir de ce mal qui m'aigrie.
(*Chev. au cygne*, 14078, Reiff.)

HERBERGETE, *herbregete*, s. f., petite habitation :

Le fils ainsné doit avoir la principale meson ou *herbregete* suffisent. (*Très anc. cout. de Bret.*, CCXII.)

HERBERGIEE, *oubergee*, s. f., campement :

Quel part alomes nos ? Où est nostre *oubergee* ?
(*Entr. en Esp.*, f° 178 v°, Gautier.)

1. **HERBERGIER**, *erbergier*, *herbargier*, *herbegier*, - *guier*, *herbager*, *harbergier*, *harbargier*, *herbregier*, *herbrigier*, *hierbergier*, *herbreghier*, *herbigier*, - *jier*, *hierbigier*, *hierbregier*, *hierbierghier*, *hierbegier*, *hebergier*, *hiebergier*, - *gher*, *hiebreghier*, *hebregier*, *arbergier*, *habergier*, *abergier*, *abargier*, *alberger*, *auberger*, *arborgier*, *hesbargier*, *hesbregier*, *esbergier*, *haubergier*, *elbrigier*, *aobercier*, verbe.

— Act., loger, primitivement en parlant d'une armée :

Vostre ost *erbergerai*, se vos le commandez.
(*Parise*, 2989, A. P.)

— Loger, en général, et héberger, donner l'hospitalité :

En paradis los *a arberget*.
(*Passion*, 388, Koschwitz.)

Quar me *herberges* pur Deu an ta maison.
(*Alexis*, XI° s., st. 44[b], Stengel.)

Les povres *herbergez* et paissez et vesteiz.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 1 r°.)

.I. des votres *avons* a Defur *hierbregies*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 73[d], Michelant.)

Et *herbeja* moult volentiers les povres. (Anonyme, XII° s., dans l'*Hist. litt.*, XV, 484.)

En une abbeie u il *estoit herbregies*. (VILLEH., 691, Wailly.)

De cho dont cil sont descharchié
K'en paradis *sont herbegié*.
(GAUTH. DE MES, *Ym. du monde*, Richel. 2021, f° 82[a].)

... Ne soit si hardis qui le *hieberghe*. (1262, *Bans aux échevins*, OO, ass. s. les drap. de Douay, f° 1 v°, Arch. mun. Douai.)

Sire, ge ne *herberch* nul home,
S'il ne fait le commendement,
Dont vos vees l'enbrevement.
(*Blancandin*, Richel. 19152, f° 178[b].)

Uns preudons vint, si m'abandone
Son hosteil por moi *habergier*.
(RUTEB., *le Dit d'Ypocrisie*, Jub., II, 67.)

De son cors *herbrigier* et servir et garder.
(*De St Alexis*, 609, Herz.) Var. du ms. Oxf., *elbrigier*.

Jehans loua une mason grant et bielle, et si *hierbregu* la bonne gent. (*Flore et Jehane*, Nouv. fr. du XIII° s., p. 125.)

Je lo bien que nous louons une tres grant mason, et jou akaterai del vin et *hierbegerai* la bonne gent. (*Ib.*, p. 125.)

Et *arbergoit* les pellerins.
(*Mir. N.-D.*, Richel. 818, f° 32[c].)

De *hierbigier* povre ne rike. (1295, *Don.*, Arch. comm. de Mons.)

Se nos *hierbegiens*. (*Ib.*)

6 libres 18 sols pour le signour de Laxeleide (La Chalade) et monsigr d'Uelzedenges *herbergier* celui samedi au soir en la ville de Lonwy, fors dou chastel, bien a 60 chevals,... et le diemenge au digneir senz l'avoine as chevals. (1318, Arch. Meuse B 1847, f° 4 v°.)

Hospitaulx ou les povres *sont esbergies*. (1344, *Ord.*, XII, 71.)

Item si faut toutes les nuits *herbager* de .xl. a .l. povres. (1374, *Arch. hospit. de Paris*, II, 44, Bordier.)

Deux jeunes hommes qui *estoient* en leur maison *abergez* sus le titre de hostes et de pelerins. (J. LEGRANT, *Livre de bonnes meurs*, f° 36 v°.)

Conforte vefves, orphelins,
Aberges povres pelerins.
(*La Doctrine du Pere au Fils*, Poés. fr. des XV° et XVI° s., II, 241.)

Hebreger — to harborowe. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de PALSGRAVE, éd. Génin, p. 948.)

Item combien que tuit cil qui avoient prez fussent tenuz a *herbegier* les chevaus au commandement le seigneur tant de fois comme li sires y envoioit deus chevaus a foin et a litiere, lidit bourgois desore en avant n'i seront de riens tenuz a *herbegier*, se ce n'est a Pasques, a la Pentecouste, et a la Toussainz, a Noel et quant li sires devenra chevaliers, et quant il mariera ses enfans tant seulement, et adont pourra envoier li sires deus chevaus tant seulement une nuit a chascun termine dessusdit en toutes et en chascune maisons de ceuz qui auront prez a foin et a litiere. (1312, Arch. JJ 48, f° 118 v°.)

— En parlant de choses matérielles ou morales, loger, renfermer :

Ne ke nus de l'aloiance ne peust *herbreghier* sen avoir en Engleterre. (1261, Arch. mun. Douai, Cart. L, f° 29.)

Qu'il est sers a trestous les vices,
Et tretous en soi les *herberge*.
(*Rose*, 19436, Méon.)

Toutes les bonnes teches *avoit herbergiees* en soi. (*Cron. de Norm.*, ms. Berne 307, p. 128[a].)

Pour tonneaus et pour autres vesseaus a *harbargier* ses vins. (1317, Arch. JJ 56, f° 37 v°.)

Si ad le ventre bien large a *herbiger* deus galons dedens. (*Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIV° s., p. 62.)

Ung chappiteau pour *hebergier* et porter les cloches. (1385, Arch. MM 31, f° 6 v°.)

Une petite tablette d'argent a sçavoir les heures, *hebergiee* en un estuy de cuir. (*Invent. du duc de Normandie*, ap. Laborde, *Emaux*.)

— Par extens., dans le sens de caser, d'établir, de préposer :

En ceste marche m'*a haubergié* Pepins.
(*Gar. le Loh.*, 3° chans., I, P. Paris.)

— Réfl., en parlant d'une armée, camper, dresser ses tentes :

Cele nuit convint Karles que as chans *se herbert*.
(J. BOD., *Sax.*, LXXIX, Michel.)

Son pavillon fait tendre et l'os *se herbreja*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 50[d], Michelant.)

Par deça Esqualonne *s'est* ly os *herbegie*.
(*Chev. au cygne*, 21760, Reiff.)

Or *s'est* li amiraus tendus et *abergiez*,
Tot anviron la tor a ses homes logiez.
(*Simon de Pouille*, Richel. 368, f° 147[d].)

Puis etendirent lor tres et lor pavellons et prisent tere et *se hebregierent* au mieus qu'il porent. (*Chron. de Rains*, c. XI, L. Paris.)

— Se loger, prendre logement, en général :

En la cité *c'est* ales *herbigier*.
(*R. de Cambrai*, Richel. 2493, f° 103 v°; A. T., v. 6297.)

Et se nous n'avons nul tref ne nul aucube, dist Pieres de Douay, ou nous *nos* puissons *hierbregier*, girons nous dont as cans ausi comme mastin ? (H. DE VALENC., *Contin. de l'hist. de la conq. de Constant.*, 590, Wailly.)

Si di a Gavain
Qu'il *se herbert* dusqu'a demain.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 13[d].)

La *se harberge* chies un oste felon.
(*Amis et Amiles*, 63, Hoffmann.)

Si *me herbijai* ches envie.
(R. DE HOD., *Rom. d'enf.*, Oxf., Bodl. Digby 86, f° 98[a].)

La *harbergier se* vindrent.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 133[d].)

Chies son oste s'an vint, qui moult fit a prisier,
Ou *se* soloit sovant richemant *abergier*.
(*Floov.*, 158, A. P.)

Floovanz *se haberge* chies Godefroi le franc.
(*Ib.*, 2160.)

Il vint a Marselle sour mer, et *se hierbrega* en l'ostel françois u mesire Robiers et Jehan manoient. (*Flore et la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIII° s., p. 126.)

La nuit vinrent a une boine ville, et illuec *se hebregierent*. (*Comtesse de Ponthieu*, Nouv. fr. du XIII° s., p. 180.)

Il memes e la reyne *s'erbergerent* en... (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 38 r°.)

Du frere qui ne *se alberge* en la maison de l'ospital. S'aucun frere va en aucune cité, en chastel ou en ville et en cellui lieu a maison de l'ospital, et ne *se aubergera* en la dicte maison, mais *se auberge* en l'ostel d'aucun seculier, soit en .VII[s]. (1435, *Est. de S. J. de Jér.*, Arch. H.-Gar., f° 107[a].)

Le bon pelerin doibt bien adviser qu'il ne *s'aberge* point en maison dissolue. (*Tresor de l'ame*, f° 47 v°, éd. 1494.)

Pour en l'esté *s'i herbergier*.
(*Debat de deux dem.*, Poés. fr. des XV° et XVI° s., V, 266.)

— Neutr., camper :

A .III. lines d'iluec alerent *hebregier*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 15[d], Michelant.)

Estes vos porpensies
Ou doies *aoberçier* ? estes vos hostelies ?
(*Prise de Pampel.*, 393, Mussafia.)

— Se loger, demeurer, habiter :

Tot entorn tei *arberjaran*.
(*Passion*, 59, Koschwitz.)

Felix le liu u sun saint cors *herberget*.
(*Alexis*, XI° s., st. 14[e], Stengel.)



Sire, liquels *herbergerat* en tuen paveillun e liquels abiterat el tuen saint munt? (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XIV, 1, var., Michel.)

Mons nos pleust se vouseiez
Que vos o nos *abergeriez.*
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 74c.)

Qu'en cest pertruis tout environ
Puis *herbegier* et jour et nuit
Jouer et faire mon deduit.
(MARIE, *Ysopet*, li fable d'une souris, Richel. 2168, f° 162a.)

Tant qu'il vindrent a la maison de religion u il devoient gesir, si est bien tans de *herbergier*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 3b.)

Illec venoient *hesbargier*.
(GEFF., .VII. *Estaz du monde*, Richel. 1526, f° 41a.)

Et qu'emmenez toutz vos enfants
En quelque pays estrangier,
Sans jamais icy *hebregier*.
(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, f° 185a, éd. 1544.)

Celle nuict les sœurs *habergerent* en celle abbaye en une chambre assez mal disposee. (*Le levain du Calvinisme*, p. 211, éd. 1611.)

— Fig., loger dans, rester dans :

Com petis que je soie, amors est grande, et boine volentes *hierbierghe* en mon cuer. (*Ren. le nouv.*, IV, 309, Méon.)

— Act., construire une maison, bâtir, entretenir, réparer un logement :

Que lidit religieux n'ont mie preuve que lidit conjoint aient pris argent pour cesser de faire faire maison en le ville de Foulloy, et que lidit conjoint pueent commander a leurs homes qui tienent a pur d'euls que quant leurs masures sont wastes qu'il les *herbeguent*; et nient ne puent commander lidit conjoint as homes desdis religieux que il ont a Foulloy que il *herbeguent* leurs masures s'il ne plaist as dis religieux. (*Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17760, f° 66 r°.)

A vendre, a doner, a *harbergier*. (1266, *Traité*, Nouaillé, Arch. Vienne.)

Doit servise de meitre le bois qui est coupé el bois de Lonc Bouel en tel lieu que il puist estre mis en chareite a *herbergier* le maneir de Quievreville. (*Jurés de S. Ouen*, f° 92 v°, Arch. S.-Inf.)

Et devoit baillier ces devant dis fousses a clorre et non pas a *herbergier* ne a emplir. (1291, *Sent. de l'échiq. de Norm.*, Arch. mun. de Rouen, tir. 324, n° 1.)

Celui liu mout noblement puploient et *herbergoient*. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 99b.)

Bois vif pour *habergier* mondit manoir de Percy, et mort bois pour ardoir. (1407, *Denombr. du baill. d'Evreux*, Arch. P 308, f° 4 v°.)

Et aussi reparera et soutiendra a toujours le pilori de nostre dite ville qui est en ruine et qui chiet, et la *habergera* en accroissant sur la rue jusques a la derniere marche tout alentour d'iceluy ou de present n'a nul haberge. (1448, *Lett. de Ch. D. d'Orl. portant bail à rente de la halle aux pelletiers*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 311 r°, Arch. Loiret.)

Je donne me maison et gardin a.... tenant, comme dit est, aucquie et *herbeguie* comme au jour de mon trespas ils le trouveront. (*Testam. du 2 juin 1448*, Arch. mun. Douai.)

— Cultiver :

Sen manage planter et *herbregier*. (27 avr. 1326, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f° 58 v°.)

— Adosser à un mur mitoyen :

Si les dits religieux veulent icele tourele *hebergier* en quelque maniere que il leur plaira, que il le puissent fere sans dangier. (1322, *Cart. de S. Pierre de Chartres*, ap. Duc., *Hebergare*.)

— Donner à titre d'*herbergement* :

Tous seigneurs premiers directs et originaires peuvent *alberger* leur fief a qui bon leur semble, soit a nobles ou roturiers. (*Coust. d'Aouste*, 1588, p. 220.)

Que les jadix abbé et couvent de l'abbaye du Lac de Joux *ayent* cy devant *abergé* une raisse assize sus la riviere de la Lionnaz au village de la dicte abbaye soubz la cense de six douzaines de laus payables au mesme lieu. (10 juill. 1623, Arch. Lausanne, Romainmotier, *Doc. de la Suisse rom.*, V, 673.)

— Infin. pris subst., le logement :

Administreront bien et souffisamment aux devant dits... toutes leurs necessitez de vivre, c'est a sçavoir manger, boire, vestir, chaucier et *habergier*. (1335, *Cart. de S. Benoît*, t. I, f° 162 v°, Arch. Loiret.)

— Construction, réparation :

Ledit escuier a son ardoir en la forest et son *hebergier*. (1404, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 115 v°.)

Pour son ardoir et *hesbregier* en la forest. (1415, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 112 v°.)

— *Herbergeant*, part. prés., rempli d'habitations :

Et mis a grant destruction grant quantite de noz bons lieux *hebergens* et domicilles. (*Let. mis. en man. d'un mendement joieux*, Romv., p. 154.)

— Tenancier :

A noz biens ames bon hommes franc *abargent* d'anciennes costumes du Locle avons donnez et outroyé... (1372, *Ch. de Jean de Valangin*, Arch. du Prince, Neuchâtel, T5, n° 9f.)

A toutmes homes *abergeant* dou Loscle. (10 mai 1382, *Ch. du sire de Valangin*, Neuchâtel, Arch. du Locle.)

— *Herbergié*, part. passé, rempli d'habitations :

Vit grant gent, vit grant vile, vit bel burc *herbergié*.
(WACE, *Rou*, 2e p., 3469, Andresen.)

Tout ensi conme il siet wius u *hiebreghies* devant et derriere et en coste et en let. (1264, *Vente*, Tailliar, *Rec. d'act. des* XIIe *et* XIIIe *s. en lang. wall.*, p. 263.)

— *Herbergié de*, sur lequel on a fait telle construction ou telle plantation :

Lieu du Poesle *herbergé* d'une tour de forteresse, maison, court, coursoueres, sergiers. (1538, Ste-Radeg., Vouillé, Arch. Vienne.)

Fief assis ou village de Prigny *herbergé* estant tant en maisons, vergiers. . (*Ib.*)

— Tenancier :

Je ai repris an fiyé... dix et sept mes vestuz et *arborgies*. (Sept. 1263, *Ch. de Sim. de Joinv.*, Ch. des compt. de Dole, $\frac{M}{38}$, Arch. Doubs.)

Berry, *auberger*, *aberger*, couvrir, abriter; bourg., *eborger*; genev., *aberger*.

2. **HERBERGIER**, *heberger*, s. m., syn. d'*herbergeor* :

Je ne prenderay pas de ta maison les veels, ne les boucs de tes *herbergiers*. (*Psaut.*, Richel. 1761, f° 68a.)

— Fig. :

Je ne seray plus vostre homme,
Ne vous plus nostre mesnagere.
Vous estes grande *hebergere*
D'avoir tous les ans douze enfants.
(*Farce de Jolyet*, Anc. Th. fr., I, 61.)

HERBERGIRIE, voir HERBERGERIE.

HERBERGISON, *herbregison*, *herbercison*, *harbergison*, *hesbergison*, s. f., logement :

Plus de .XIIII. liues entor et environ
Ont proprises lor os et lor *herbergison*.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 89b.)

Car en voions la fors a no *herbregison*.
(*Ib.*, f° 94 r°.)

El bos de la Serpente prendrons *herbercison*,
A une grant abeie del cors saint Laseron.
(*Ren. de Montaub.*, p. 220, Michelant.)

Au bois de la Serpente prendront *herbergison*.
(*Ib.*, p. 221.)

Car en enfer aurai *harbergison*
Avec mon frere le conte Ganelon.
(*Gaydon*, 1789, A. P.)

Ung merquedy y vinrent prendre *hesbergison*.
(*Hug. Capet*, 5934, A. P.)

HERBERGUE, voir HERBERGE.

HERBERIE, *erberie*, *orberie*, s. f., science de la connaissance et de la propriété des plantes; Rutebeuf a composé un dit intitulé *Li Diz de l'Herberie*, ou *de l'Erberie*.

Çaus qui vivent de juglerie,
Vielent par devant le conte,
Et tieus i est qui fabliaux conte
Ou il ot mainte gaberie;
Et li autres dit l'*erberie*,
La ou il ot mainte risee.
(*Diz dou Bufet*, Richel. 1593, f° 119d.)

— Marché aux herbes, nom d'une ancienne rue de Paris :

Et Saint Germain, que que nus die
Le viel, siet pres de l'*Orberie*.
(Vers 1325, *Eglis. et monast. de Paris*, p. 30, Bordier.)

La petite *Orberie* de Paris. (GUILLEB. DE METZ, *Descr. de Paris*, XXII, dans *Paris et ses historiens*, 1867.)

Au deffaut du jardinage, il falloit mettre la main a la bourse pour aller a la boucherie ou a l'*herberie* achepter de pitance. (DU PINET, *Pline*, XIX, 4, éd. 1605.)

Herberie, increase, provision or store of herbs. (COTGR., éd. 1611.)

HERBERJAGE, voir HERBERGAGE.

HERBERJUR, voir HERBERGEOR.

HERBESERIE, *erb.*, s. f., pâturage :

Vait entour le palais par une *erbeserie*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 44c, Michelant.)

HERBEYER, voir **Herboier**.

HERBIDE, adj., d'herbe :

De couleur *herbide*. (*Jard. de santé*, I, 347, impr. la Minerve.)

1. **HERBIER**, *hierb.*, *erb.*, s. m., lieu couvert d'herbe, pré :

Tot estendu l'abati en l'*erbier*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 35c.)

Toute desfublee
S'assist seur l'*erbier*.
(J. Moniot, *Mot. et Pastour. du* xiiie *s.*, Th. fr. au m. âge, p. 33; Bartsch, *Rom. et past.*, III, 43,13.)

La teste en fist voler devant li en l'*erbier*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 157c.)

Nos avons vandut.... l'*erbier* ki est defuers lou mur. (Noël 1235, S.-Sauv. de Metz, Arch. Mos.)

Et l'*erbier* ki est defuers lou mur de la ville. (1280, S.-Sauveur de Metz, Arch. Mos. G 1710, n° 1.)

Ales, soiies en cel vregier,
Biau lieu i a et bel *hierbier*.
(*Rich. li biaus*, ms. Turin, f° 129b.)

Et li fist son espoi cheoir dessus l'*erbier*.
(Cuv., *du Guesclin*, 745, Charrière.)

— Marché aux herbes :

Raffle..., une racine que l'en vent sur les *herbiers*. (*Ménagier*, II, 246, Biblioph. fr.)

Bretagne, Côtes-du-Nord, St-Brieuc, Dinan, *herbier*, herbes : couper le mauvais *herbier*.

2. **HERBIER**, s. m., herboriste, botaniste :

Je ne suis pas de ces povres prescheurs, ne de ces povres *herbiers* qui vont par devant ces mostiers, a ces povres chapes mau cozues, qui portent boites et sachez et si estendent .i. tapiz; car teiz vent poivre et coumin et autres espices, qui n'a pas autant de sachez com il ont. (Ruteb., *li Diz de l'Erberie*, I, 255, Jub.)

Jehan de Luaz et Oudin Mouton, *herbiers* et apoticaires. (1379, Arch. M 116, n° 6, f° 10.)

Pour l'entretenement des pescheurs, oyseleurs, veneurs et *herbiers*, qu'il voulut estre expressement employez aux pourchas des bestes et plantes estrangeres de toutes les parties du monde. (Belon, *Nat. des oys.*, au roy, éd. 1555.)

Nom propre, *Herbier*.

1. **HERBIERE**, *erbiere*, s. f., empoisonneuse :

Aelais ot non li *erbiere*.
(Mousk., *Chron.*, 28938, Reiff.)

2. **HERBIERE**, *erbiere*, *arbiere*, s. f., pré, prairie, gazon :

Plus crueulment voz i ferai maisiere
Que nesun home qui soit en ceste *herbiere*.
(*Gaydon*, 9485, A. P.)

Et s'estoit joene et tenre com rousee en *herbiere*.
(*Berte*, 989, Scheler.)

Et ch'est la rosiere ou il n'avoit adonc que une *herbiere*. (*Chron. de S.-Ouen*, p. 12, Michel.)

— Herbier, premier ventricule de l'estomac chez les ruminants :

L'*erbiere* et le josier coupez,
Et l'*erbiere* devez nouer,
Ce vous veul aprendre et loer.
(*La Chace dou cerf*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 167.)

La surgorge toute primiere,
Et puis le gossier et l'*erbiere*
Enleveres bien et a droit.
(Hard. de Font.-Guerin, *Trés. de Vanerie*, p. 54, Pichon.)

Metz ton coustel environ demy pied de la hampe, en tenant a tes dois le jargel et l'*erbiere*, et encise tout entour le jargel et l'*erbiere*, sans descoupler, pour les descharner, puis les laisse aller. (*Modus et Racio*, f° 22 v°, Blaze.)

Tire a toy la pence et la bouelle, et l'*arbiere* s'en viandra avec la pence. (*Ib.*, ap. Pichon, *la Chace dou cerf*, p. 23.)

Et puis preingne l'*erbiere* qui joingt au chargel. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 57d.)

Et boute son costel au long du chargel et de l'*erbiere* dedens la hampe. (*Ib.*)

Puis tire a soy la pance et la bouelle, et l'*erbiere* s'en viendra avecques la pance. (*Le bon varlet de chiens*, p. 44, Lacroix et Jullien.)

— Trachée-artère des oiseaux, et par extension, gorge, gosier :

Perdu avons le chant de joye ;
Morte est toute joyeuse chere,
Pour nous reconforter le foye,
Il nous faut boire de la biere ;
Cela nous refroidist l'*herbiere*
Et desconforte les gualois.
(*Regrets et Complainte des Gosiers alterez*, Poés. fr. des xve et xvie s., VII, 77.)

Donc, pour oster un tel abuz,
Amy barbu, je te conseille
Que plus en ce cas ne sommeille.
Mais, pour eviter le flambeau,
Rase ta barbe bien et beau,
Et ne te fie en la barbiere
Qu'elle ne coppe ton *herbiere*.
(*Le Blason des barbes*, Poés. fr. des xve et xvie s., II, 220.)

Sidre, cervoise, tout passe par l'*herbiere*.
(*Bacchanal. et Chans.*, dans les *Vaux-de-Vire de Bass.*, Jacob, p. 283.)

Tous oyseaux n'ont pas le jabot ou se reçoivent les viandes, avant entrer au gesier, les uns comme les autres. Car quelques uns n'en ont point, mais pour ce defaut nature leur a baillé un gosier moult large et ample, qui est ce qu'on appelle l'*herbiere*. (Belon, *Nat. des oys.*, I, xi, éd. 1555.)

Morv., *herbeire*, panse des ruminants, premier ventricule. Fr.-Comté, *arbère*.

HERBIGIER, voir **Herbergier**.

HERBILLEUR, *erbilleur*, *herbillieur*, fém., *herbilleresse*, *erbilleresse*, celui, celle qui cueille, qui coupe de l'herbe :

Poet en ses ablais prendre wages as *herbilleurs*, autant comme li propres messiers sanz riens demander lent. (1295, *Cart. de Ponthieu*, Richel. 10112, f° 351 r°.)

Se li messiers trouve *erbilleurs* ou *erbilleresses* es bles, soilles et secourjon, apres le deffense faite par le majeur et presens eschevins, cascun est a l'amende de .xii. deniers cambresis. (1507, *Prév. de Beauquesne*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, 460, Bouthors.)

Ont les mayeur et eschevins... droit... d'establir ung messier qui doibt prester serment de justement et fidelement exercer son office, qui a pouvoir de prendre et arrester tous chariots et charrettes, charuans par faux chemins et sentiers, bestes, *herbilleurs*, et tous aultres es cas deppendans dudit office de messier. (*Coust. de la ville de Buissy*, Nouv. Cout. gén., I, 404b.) Un autre texte porte *herbillieurs*.

Defense aux *herbilleresses* de vendre leurs bottes d'herbes senon deriere l'eglise de S. Nicollas. (1563, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

On trouve au xviiie s., dans un texte du Nord, la forme *herbilloire :*

Defenses sont faittes aux *herbilloires* de Haisnes d'aller cœuillir herbes es champs d'autruy. (1749, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HERBILLIER, *erb.*, *herbeillier*, verbe.

— Act., faire paître :

Que il poent *herbillier* en leur chenseus toutes les fois que il vaurront. (1279, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f° 350 r°.)

Pour *erbillier* .iii. boefs l'esté darrain passé .xxxvi. gros. (1363, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et tendront lesdiz preneurs deux vasches qui seront audit commandeur en garde a l'ostel, et yverneront et gouverneront par nuit et par jour sanz *herbiller* comme les leurs afourrees par les gens dudit commandeur. (1396, Arch. MM 31, f° 225 r°.)

— Neutr., brouter de l'herbe, paître :

Les espioit *herbeillans* es gaignages.
(Passerat, *Oeuv.*, p. 22, éd. 1606.)

HERBIS, -*iz*, *erb.*, s. m., lieu couvert d'herbe, prairie, pâturage :

Le fils de la vierge brebis
Qui va devant par les *herbis*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 132a.)

Erbiz, herbe. (xive s., Darmesteter, *Glosses et Glossaires hébreux-français*, 1878, p. 45.)

Mais Leonois ont les berbis
Rassemblé en my les *herbis*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 23 v°.)

Les simples aigneaulx et brebis
Paissans dessus les vers *herbis*
Bessent la teste contre terre.
(Gringore, *les folles Entrepris.*, I, 71, Bibl. elz.)

Je ne quiers pas, o bonté souveraine,
Deux mil arpens de pastis en Touraine
Ne mille beufz erranz par les *herbis*
Des monts d'Auvergne.
(Cl. Mar., *Eglog. faicte par Marot et par luy au Roy presentee*, p. 38, éd. 1596.)

Et a venir ne tarde
Donner secours a tes simples brebis
Et tes troupeaux errans par les *herbis*
De ces bas lieux.
(Id., *Egl. rust.*, I, 317, éd. 1731.)

Fontaine, a tout jamais ta source soit pavee
Non de menus gravois, de mousses ny d'*herbis*,
Mais bien de mainte perle a bouillons enlevee,
De diamans, saphyrs, turquoises et rubis.
(Rons., *Sonn. pour Helene*, II, lxxii, Stances sur la Font. d'Hel., Bibl. elz.)

Maintenant je diray la fable
Du sot cheval et miserable,
Qui sa force ne cognoissoit;
Que le cerf avec l'avantage
De sa ramure, d'un gangnage
Leur commun *herbis* dechassoit.
(J.-A. de Baif, *les Mimes*, l. III, f° 122 v°, éd. 1619.)

Tant de troupeaux ne vont paissant par les *herbis*.
(J. GODARD, *le Flascon.*)

Nature, dans les *herbis*,
Plantureusement feconde.
(CL. DE MORENNE, *Poés.*, p. 144, Duhamel.)

HERBISTE, s. m., herboriste :

Herbiste, com., an herbist, or herballist; one that understands the nature; and tenper of herbs. (COTGR., éd. 1611.)

HERBOI, - *ei*, *erb.*, s. m., herbe, pré :

Mult i creisseit granz li *erbeiz*.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 982, Michel.)

Al premerain encontreiz
I out si fait desbruiseiz
De lances trenchanz e fraisnines,
Par mi escuz e par peitrines,
Qu'en poi d'ure de morz toz freitz
Refu si coverz li *erbei*
Que sus les morz erent li vif
Al fier content e al estrif.
(ID., *ib.*, II, 1223.)

Ambla cum par un bel *erbei*.
(ID., *ib.*, II, 7696.)

Dux Naymes de Baviere est a pié an l'*erboi*.
(J. BOD., *Sax.*, CCLXXXVI, Michel.)

HERBOIE, *erbeie*, s. f., herbe, pré, prairie, gazon :

Des rameisseiaus e del *erbeie*
Les unt covertes (les fosses), qu'om nes veie.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 28744, Michel.)

Icil les femeles mestroie
Et en la plaine et en l'*erboie*.
(*Bestiaire*, ap. Duc., III, 649, éd. Didot.)

Je descendis en l'*herboie*,
Lez li seoir m'en alai.
(ANDRIEU DE DOUAY, *Pastour.*, Dinaux, *Trouv. de la Flandre*, p. 81.)

HERBOIER, *herbeyer*, *erboer*, *erbeer*, v. n., pâturer :

Herbeo, bes, bui, *herboier*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Faire paistre et *herbeyer* bestail. (*Cout. de S.-Sever*, Cout. gén., II, 687, éd. 1635.)

— Se couvrir d'herbes :

Les demeures (du désert) *erboéret*. (XIV[e] s., Darmesteter, *Glosses et Glossaires hébreux-français*, 1878, p. 33.)

Erbéèret, se couvrirent d'herbe. (*Ib.*, p. 45.)

Erbéerá, se couvrira d'herbe. (*Ib.*)

HERBOIS, - *oys*, *erb.*, s. m., prairie :

Tant i gist de cler sanc que l'*erbois* en efface.
(J. BOD., *Sax.*, CC, Michel.)

Qui emmainent prisons a force et a destrois,
Et chacent le bestail contreval les *herbois*.
(CUVEL., *Du Guescl.*, 18983, Charrière.)

Et misrent leurs chevaux en l'*herboys*. (*Perceforest*, vol. VI, ch. 52, éd. 1528.)

HERBOLEE, s. f., médecine préparée avec des herbes :

Bon pain, bon vin et le bon air
Aim assez mieus par S. Uistace
Que touz leur obsimiaus ne face,
Ne que toutes leur *herbolees*.
(G. DE COINCI, *de l'Emper.*, Richel. 23111, f° 270[b].)

Cf. HERBELEE.

HERBOR, - *our*, *erb.*, s. m., herbe, herbage, prairie :

Si s'entrebaisent par doçor
Qu'andoi cheirent en l'*erbor*.
(AUDIFROIS LI BASTARS, Bartsch, *Rom. et past.*, I, 56,64.)

Qu'amdui chairent en l'*erbour*.
(ID., *ib.*, ap. Ler. de Lincy, *Rec. de ch. hist.*, I, 99.)

L'estandart des paiens abati sus l'*erbour*.
(*Bast. de Buillon*, 4712, Scheler.)

Ensement les abatent com li faux fait l'*erbor*.
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3144, f° 31 v°.)

En la grant selve, ens el maior *herbor*.
(*Macaire*, 821, A. P.)

Le bras, a tout escut, li abat sus l'*erbour*.
(*B. de Seb.*, XVIII, 364, Bocca.)

HERBOS, voir HERBOUS.

HERBOSISIEN, s. m., celui qui est habile dans la connaissance des herbes :

Le sçavez vous mieulx qu'un medecin,
Qui est grand *herbosisien*.
(*Farce du Badin*, Anc. Th. fr., I, 282.)

1. **HERBOT**, adj., pauvre, misérable :

Froiz truanz est, asez en a,
Ne mangera hui ce qu'il a...
Il est *herbot* si que jel sai.
Hui a sui bone pasture,
Trové a gent a sa mesure.
(*Tristan*, I, 3938, Michel.)

Ainsi fait li mondes *herbot*
Dou plus rike et serf dou plus franc.
(RECLUS DE MOLIENS, *Miserere*, st. 210, Van Hamel.)

Cf. HERBOUT.

2. **HERBOT**, voir HERBOUT.

HERBOUS, - *os*, *erb.*, s. m., herbe, pré :

De morz laissent les doves plaines,
Les chans defors et les *erbos*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 19133, Michel.)

Desous volent li hiaume et volent en *herbous*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 43[c], Michelant.)

Maugis ot pris blanc vin qu'il ot mis en *herbos*,
Les plaies li lava environ et entor.
(*Ren. de Montaub.*, p. 218, Michelant.)

HERBOUT, *herboust*, *herbot*, *herbaut*, *herbau*, s. m., famine, disette :

Ou se *herboust* devoit saillir
Qui si feist les bles faillir
Que gens de faim mourir deussent,
Pour ce que point de blé n'eussent,
Tant en pourroient retenir
Ains que ce peust avenir,
.II. ans devant ou .III. ou .IIII.,
Que bien pourroit la faim abatre
Touz li pueples gros et menus
Quant li *herbous* seroit venus,
Si com fist Joseph en Egypte.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 118[d].) Var., *herbout*. (Méon, v. 17853.)

Quant Audigier nasqui, grant joie i ot;
Par le pais leva un tel *herbot* :
Roxignous ne oiseaux par si chantot;
Laienz ot une asnesse qui rechanot
Et une vielle lisse qui lors alloit,
Et une chate borgne le faim braioit.
(*Audigier*, Richel. 19152, f° 66[e].)

Et ne doit l'en pas sofrir que communeté face *herbaut* de ce que l'en doit avoir convenable en lieu et en tens. (*Liv. de Jost. et de Plet*, IV, 23, § 2, Rapetti.)

Si allons querre la chetiveté, que *herbau*, le Dieu de misere et de povreté, ne nous faille. (*Perceforest*, vol. II, ch. 46, éd. 1528.)

HERBOZ, voir HEUREBEUFS.

HERBRACON, s. m., partie d'une charrette :

Les *herbracons* et espeettes des carettes. (1541, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HERBREGAGE, voir HERBERGAGE.

HERBREGEMENT, voir HERBERGEMENT.

HERBREGERIE, voir HERBERGERIE.

HERBREGETE, voir HERBERGETE.

HERBREGIER, voir HERBERGIER.

HERBREGISON, voir HERBERGISON.

HERBRETEAU, s. m., arbret :

Il me voist icy suer
A mes *herbreteaux* a gluer
Et si ne peuvent pas actendre.
(*Farce de la Pippee*, XXXI, ap. Michel, *Poés. goth.*)

HERBRIGEMENT, voir HERBERGEMENT.

HERBRIGIER, voir HERBERGIER.

HERBU, *erb.*, s. m., herbage :

Tot li larris et li *erbu*
Sont arengié des abatus.
(*L'Escouffle*, Ars. 3319, f° 11 v°.)

.... L'Outredoutez
Fu parmi le destre costez
Feru au cheir en l'*herbu*.
(*Meraugis*, p. 190, Michelant.)

Qu'il grant cop ne feri el nu del helme agu
Ke li feus en sailli ki esprent tut l'*erbu*.
(*Horn*, 3130, Michel.)

Vers le turnei s'en vet galopant les *herbuz*.
(*Ib.*, 4475.)

HERBUE, *arbue*, s. f., terrain rempli d'herbes :

Cinq jourz en la grant *arbue*. (1264, *Lett. de Jean de Joinv.*, S.-Urb., Arch. H.-Marne.)

HERCE, *herse*, s. f., action fâcheuse :

Fortune n'aura ja tel *herse*
Sur nostre amour, qu'elle reverse
Nos voulentez a la renverse.
(AL. CHARTIER, *Poés.*, p. 624, éd. 1617.)

HERCEMENT, - *sement*, s. m., action de herser les terres ensemencées :

Hersement de terre pour rompre les mottes. (R. EST., *Dictionariolum.*)

Hercement : m. A harrowing. (COTGR., éd. 1611.)

HERCEOR, - *cheor*, - *eour*, - *eeur*, - *eur*, - *choor*, - *seur*, - *ssour*, s. m., garçon de charrue qui conduit la herse :

La sont li *herceeur* ma mere
Qui les terres sement et hercent.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 3[a].)

Li vallez prent son chaceor,
Et va la ou li *herceor*
Herçoient les terres arees
Ou les avoines sont semees.
(*Ib.*, f° 2 r°.)

Et si deit un *hercheour* .II. fois l'an a jornee. (*Liv. des jurés de S.-Ouen*, f° 20 v°, Arch. S.-Inf.)

Et doit un *herchoor* se il a cheval en fieu. (*Ib.*, f° 102 v°.)



Li *herceur*. (*Cout. de Vernon*, Arch. Eure.)

Pour troys *herssours* aveques une jument mis a hercier les advaenes du Parc. (1402-1407, *Compt. de la Chartreuse du Parc*, Arch. Sarthe, B 1146.)

Les laboureurs et les *herseurs* qui les avoines hersoient sur les terres arees. (*Perceval*, f° 3c, éd. 1530.)

HERCEURE, *harcheure*, s. f., action de faire passer la herse sur les terres ensemencées :

Pour cens et *harcheures* cent et noef sols. (1326, Arch. JJ 64, f° 107 r°.)

Herceure : f. A harrowing. (COTGR., éd. 1611.)

HERCHAGE, s. m., action de passer la herse sur les terres ensemencées :

Il doit .III. corvees de *herchage*. (*Jurés de S.-Ouen*, f° 268 v°, Arch. S.-Inf.)

HERCHELEE, s. f., enfilée, réunion :

La Fricassee crostyllonee des antiques modernes chansons par une grande *herchelee* des plus memoriaulx et ingenieux cerveaux de notre armee, Rouen, 1604.

HERCHELLE, voir HARCELLE.

HERCHEOUR, voir HERCEOR.

HERCHIER, voir HERCIER.

HERCHOOR, voir HERCEOR.

1. **HERCIER**, - *chier*, - *ser*, *heirchier*, verbe.

— Act., frapper :

De loig li lancent, si l'*ont* point et *hersé*,
En .XXX. lieus li ont le cort navré.
(*Aliscans*, 5813, A. P.)

Ces .III. en anfer vos atendent.
Ceus lient, batent, fustent, pandent,
Hurtent, *hercent*, escorchent, foulent...
Ceus qui firent les felonies.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 166c.)

Les sachent et tirent et *hercent*,
Et du sanc des ocis se soillent.
(GUIART, *Roy. lign.*, 19388, W. et D.)

Sy descendirent des montaignes, aprez, bien .v. ou .VIcz camelz, tous couverts de rouge, quy, comme on sceut depuis, portoient metal, dont, la nuytie prochaine, furent gectez canons et bombardes, dont au matin *herserent* fors nos gallees. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 74, Soc. de l'H. de Fr.)

— Absolument :

Entour lui fiert, et boute, et *herce*.
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, p. 299, Buchon.)

— Act., tirer, traîner :

Et puis *fuit* li remanant de corps *herchiet* en ladit banetes sus le grant pons, et jetteis en Mouse. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 311, Borgnet.)

La neif sont sachies
Hors de l'eave aitant, et si le *sont heirchies*
Trestout oultre le pont.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 31103, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Réfl., se traîner :

Et Hersens par molt grant air
Revet Hermeline sesir.
A terre *se* voltrent et *hercent*
Et neporquant les peax i percent,
As denz agues les detrencent.
(*Renart*, Br. Ib, 3159, Martin.)

Tel duel a de sa gent que bien cuide erragier,
Par .I. huis de sa chambre entra en .I. vergier;
Enz el flun d'Eufrates se volt aler baignier,
Mes la mort l'angoissa et fet agenoillier;
Quant ne pot plus aler si *se* prist a *hercier*,
La bele Resones l'est alé redrecier
Et ses ieus et sa bouche li commence a bessier.
(*Significat. de la mort d'Alex.*, Richel. 368, f° 120a.)

Elle se cuida relever
Mais elle ne *se* set tant *herchier*
Qu'el ne flechisse ça ne la,
Car la grant froidure qu'ele a
Li a les genouls enroidis.
(CHREST. LEGOUAIS, *Fab. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 24a.)

— Act., percer :

En .V. liex fu bien Dieu percié (Baccus),
Mais en plus de .V. *est hercié*
Le tonnel qui ce vin entonne.
(*Le Mart. de saint Baccus*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 263.)

— Mal entendre, mal comprendre :

Molt ait bien overte l'oreille
Que ne li coviegne *hercer*
Ce que li rois li velt charger,
Sa raison saiche bien conter
Et conseil saiche bien celer
Quanque il rois comendera.
(*D'un Marcheant*, Richel. 19152, f° 12d.)

— *Hercié*, part. passé, traîné, souillé :

Plaisir sera au vieil mastin
De trouver son pastis *herchié*.
(*Farce de Frere Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 310.)

2. **HERCIER**, s. m. ?

Mais faisons la deseure mener ces prisoniers ;
Demain si les ferons mener a nos *herciers*.
(*Gui de Bourg.*, 3606, A. P.)

HERCION, *herson*, s. f.; *avoir hercion à quelqu'un*, avoir affaire à lui :

CONCILE.
Elle (la France) a assez d'encombrement,
Et en fievres dernierement
N'ay je pas eu a luy *herson* ?
(G. CHASTELL., *Concile de Basle*, VI, 36, Kerv.)

HERÇOIIÉ, adj., battu :

Je l'ai awant souvent retrait
Tout *herçoiié* et tout contrait.
(G. LE LONG, *la Veuve*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 352.)

HERDAGE, - *aige*, s. m., troupeau :

Ne sera permis a aucun bourgeois de chasser ou mesler bestes venants dehors du lieu ou nouvellement acquises avec le commun troupeau et *herdaige*, ou sur le commun pasturage, sans en avoir advertis les mayeurs. (*Cout. de Bouillon*, XXV, 13, Cout. gén., II, 864.)

— Droit d'avoir un troupeau séparé de celui de la commune :

Les hauts justiciers, majeurs ou fonciers peuvent tenir la herde ou troupeau a part pour user de vaine pasture en leur jurisdiction, bans et autres lieux esquels ils ont droit de parcours, sans deroger a ceux qui d'ancienneté ont pareil droit de *herdage* particulier. (*Cout. de Luxembourg*, Nouv. Cout. gén., II, 352b.)

Cf. HARDE.

HERDAL, adj. ; *chemin herdal*, chemin par où passent les *hardes* ou troupeaux de bêtes :

Heritages assis sur chemin *herdal*, pasquis et autres aisances de ville et commodité, sont tenus de cloison depuis la S. George jusques a ce que les fruits et chastels soient enlevez. (*Cout. de Gorze*, XIII, 45, Nouv. Cout. gén., II, 1091.)

Tous les heritages assis sur chemins *herdals*. (*Cout. de S.-Mihiel*, Nouv. Cout. gén., II, 1057.)

HERDANT, s. m., adhérent :

Non contrestant chose proposee au contraire de par lesdiz Aubin, ses compaignons jurez et les vendeurs ses *herdans*. (1322, Arch. JJ 61, f° 118 r°.)

HERDE, voir HARDE.

HERDEIER, voir HARDIER.

HERDELER, v. n., construire un rempart :

Un fossé fist jeter aitant
Haut e large, roist e grant,
Pus par a fin ficher
E par devant ben *herdeler*,
Pur defendre le passage
Al rei Dermod al fer corage.
(*Conquest of Ireland*, 1014, Michel.)

HERDEMENT, voir HARDEMENT.

HERDER, v. a. ?

Ceulz qui retiennent les oblations des trespassetz, et *herdent* baillier aulz eglises leurs donations comme gens infideles, comme paiens et mescreans doibvent estre bouttes hors de l'eglise. (*Prones d'un curé de Cysoing*, ms. Lille 100, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HERDIER, voir HARDIER.

HERDIMANT, voir HARDIMENT.

HERDOYER, voir HARDIER.

1. **HERDRE**, voir ERDRE au Dictionnaire et au Supplément.

2. **HERDRE**, s. m., nom d'un officier municipal à Saint-Omer :

Ke nus ne viegne a neif ne tiegne se neif a le costiere de le Westwede sor le neif perdue et li *herdre* et verdre les poent aresteir. (1280, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 407.)

1. **HERE**, *yere*, s. f., pièce de terre :

Pour une terre et *yere* par luy vendue. (1448, *Compt. du R. René*, p. 131, Lecoy.)

Une *yere* et une petite terre. (*Ib.*)

Cf. HEREAU.

2. **HERE**, s. f., figure, mine :

Li Bourgignon de l'ost le roy deserrent
Et vont jouster a la gent d'Engleterre,
La commencerent une moult laide *here*,
Maint blanc hauberc (y) derompent et deserrent.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 252a.)

Donc, dist Gregoire od bele *here* :
Va donques tost e si l'aporte
Al povre qui se desconforte.
(ANGIER, *Vie de saint Grég.*, 452, P. Meyer.)



Et li roi et li emperere
Faisoient chiere et bele *here*
Et tenoient ferme justise
Sans loier et sans covoitise.
(*Blancand.*, 3, Michelant.)

1. **HEREAU**, *herreau, herau, erreau, ereau, erau, eral, ayraut, arreau*, s. m., pièce de terre :

La moitié de l'*erau* ou la meison siet et la moitié de la terre dou pré. (1275, *Amort.*, Bourgm., Arch. Loir-et-Cher.)

Septiers de blé a prendre sur les *erals* et sur les apartenences. (1281, *Ch. St-Sauveur, év. de Blois*, Arch. L.-et-Ch.)

Sus un *ereau* e sus dous mesons. (1 fév. 1286, Arch. M.-et-L., B 54, f° 3.)

E le li assistrent e encores assient sus lour *ayraut* de Tuyblie e sus la vigne qui s'i tient. (1301, *Jugem. de la cour de Monsoreau*, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

La moitié d'un *herau*. (*Aveu de* 1315, Fiefs des Ctes de Blois, Arch. P 1478, f° 11 v°.)

Embrasement fet en l'*arreau*. (1330, Arch. P 26, reg. 1.)

Pour leur *hereau* contenant un quartier. (1339, Arch. K 1511, f° 10 v°.)

Pour son *herau* et les appartenances. (*Ib.*)

Avons baillé a Jehan Perier... l'*erreau* de la Roche seant ou terrouer de Villelon en Saulongne, si comme ledit *hereau* se comporte et poursuit en coins, osches et places ou soloit avoir maisons, contenant ledit *hereau* en toutes choses une septeree de terre ou environ. (1392, *Bail à vie du Herreau, ou Surface de la Roche*, Arch. MM 31, f° 165 v°.)

Dans le patois poitevin, comm. de Chef-Boutonne, *airault*, ou *ayrault*, signifie cour, jardin, terrains vagues, le plus souvent, qui entourent la maison d'habitation.

2. **HEREAU**, s. m., sorte de tonneau :

Li suppliant donna a icellui Johanneaux ung cop sur la teste du serceau d'un *hereau* qu'il trouva. (1460, Arch. JJ 190, pièce 166.)

Nom propre, *Hereau*.

HEREBIC, adj. ?

... Les espritz celestes
Et *herebicz*...
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LXIII, éd. 1545.)

HEREBOUT, interj., terme employé pour exciter, animer, presser :

Lesquelx compaignons de Trappes commencerent a trayner un esteuf au bout d'un baston parmi ladite feste en disant et criant : *herebout, herebout;* qui est a dire, qui vuelt jouer a la paume. (1393, Arch. JJ 144, pièce 301.)

HEREDER, v. n., hériter, posséder un héritage :

... Et en l'aymant, l'avoir et posseder,
Le possedant en jouyr tout a plain,
C'est es haulx cieulx avec Crist *hereder*.
(J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, Maz. 10832, f° 90 v°.)

Vous meritez qu'elle vous desherede (vertu)
Et qu'en voz lieux ung vertueux *herede*.
(ID., *Ep. mor.*, II, III, éd. 1545.)

Que vous puissez avec luy *hereder*
Lassus es cieulx en la gloire eternelle.
(ID., *ib.*, II, IX.)

HEREDITABLE, adj., qui a droit à l'héritage :

Les successeurs *hereditables* ne vont point en ligne montant, mais en descendant. (*Chron. de J. Lud et Chrét.*, p. 15.)

De Jehan douziesme ne soys *hereditable*.
(GRINGORE, *l'Espoir de paix*, I, 180, Bibl. elz.)

HEREDITABLEMENT, *hair.*, *herid.*, adv., en héritage, à titre héréditaire :

Hait et possoit *haireditablement*. (Lundi apr. Touss. 1297, *Ch. du Cte de Nevers*, Hosp. de Nev. S. Lazare, Arch. Nièvre.)

A pourseir et tenir dudit Engerran et de ses hoirs perpetuelment, *hereditablement*. (*Chart. de Ph. le Bel*, Richel. l. 9785, f° 64 r°.)

Perpetuelment et *hereditablement* a touz jours. (1329, *Vente*, Arch. S 113, pièce 53.)

Donne, cesse, quitte et delaisse *hereditablement* et perpetuelment. (27 oct. 1332, *Ch. de J. Blandin, garde du sceau du Cte de Nev. en la prev. de Donzi*, Abb. de Roches, Arch. Nièvre.)

Et par non de pure, simple et perpetuelle vente quitte, cesse et du tout a toujours *hereditablement* transporte sans aucun rappel aux confreres et consuers de l'hospital de monsieur S. Julien. (*Pièce de* 1336, Felib., *Hist. de Par.*, V, 653ª.)

Item, accordé est que ledit roy d'Angleterre aura les contes, cites, chastiaux, terres et isles et lieux avant nommes avecques toutes leur appartenances et appendances quelque part que il soient, a tenir a luy et a ses hoirs, *hereditablement* et perpetuelment. (*Grand. Cron. de France*, Les fais du bon roy Jehan, CXXIV, P. Paris.)

Et luy donna le jeune roy... ung estrelin pour ung denier de rente *hereditablement*. (JEH. LE BEL, *Chron.*, I, 32, Polain.)

Le marquis du Pont, nommé Edouard, succeda en la duché de Bar et en la chastellenie de Cassel, excepté aucune partie laquelle il avoit donnee *hereditablement* a Robert de Bar. (MONSTRELET, *Chron.*, I, ch. 70, Soc. de l'hist. de Fr.)

HEREDITAGE, s. m., héritage :

Entrerent en la cité, et requistrent ceaux que soient rendus li heritage a li filz de ceaux a cui Guaymere l'avoit tolut ; et furent rendut li *hereditage*, et lo pueple fu apaiez. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, III, 26, Champollion.)

HEREDITAIRE, s. m., héritier :

Comme eux disans *hereditaires* dudit lieu. (P. DESREY, à la suite de MONSTRELET, p. 114, éd. 1516.)

HEREDITAL, - *el*, adj., héréditaire :

A cause d'icelle sergenterie doy trouver sergent *heredital* pour faire desservir ladicte seigneurie. (1430, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 76 v°.)

Jehan Le Peletier, sergent *heredital* de la ville et bourgeoisie de Conches. (1458, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P 294.)

Charge *hereditalle*. (*Coust. de Norm.*, 1483, f° 58 v°.)

Descordz *hereditaulx*. (*Ib.*, f° 117 r°.)

Quant il y a entre parties aucun descord *heredital*. (*Ib.*, f° 180 r°.)

Contract *heredital*. (*Ib.*, f° 200 v°.)

Droit *heredital*. (*Ib.*, f° 206 v°.)

Et semblablement luy dist ledit Loys filz de Lothaire : Charles, mon cousin, tu tiens de present mon empire que de droit *heredital* devoit avoir Loys filz de ma fille. (N. GILLES, *Ann.*, f° 157 v°, éd. 1492.)

Lettres *hereditalles*. (*Cart. de N.-D. du Vœu*, titre, Biblioth. Cherbourg.)

... Des Cartagiens tres exercitez en mer ausquelz par leurs antecesseurs avoit ja esté laissee comme chose *heredital* la gloire de la puissance de la mer. (*Le prem. vol. des grans decades de Tit. Liv.*, f° 177ᵈ, éd. 1530.)

Et montrer ledit titre de roi Tres Chrestien lui estre non seulement *heredital*, mais comme propre et peculier. (GUILL. BRIÇONNET, *Remontr. au P. Jules II.*)

Viconte *heredital* de Hotot. (11 juill. 1549, *Aveu de Jacq. de la Haye, vic. de Hotot*, Arch. Orne.)

Et pourtant que touche les contracts, portans alienation des choses *heredilaux*. (*Cout. d'Anjou*, art. 444, Nouv. Cout. gén., IV, 576ᵇ.)

Outre le cueur *heredital*.
(JOD., *Oeuv. mesl.*, f° 102 r°, éd. 1583.)

Titre *hereditel*. (D'ARGENTRÉ, *Adv. s. les part.*, Comment., col. 1965.)

Portion *hereditelle*. (*Ib.*, col. 2048.)

HEREDITALMENT, - *aument*, adv., héréditairement :

Paisiblement, perdurablement et *hereditalment*. (*Ch. de* 1309, Fontevr., Arch. M.-et-Loire.)

A tenir *hereditaument*. (1401, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 57 r°.)

HEREDITATION, - *cion*, *ered.*, s. f., héritage, succession :

Comme Alain Courtin.... se fust nagueres fait maintenir et garder en possession et saisine de toute l'*ereditation* tant en meubles comme heritages. (28 octobre 1412, *Stat. de la prevosté d'Orleans, au reg. des causes de la dite prevosté en* 1412, f° 2, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 219 v°, Arch. Loiret.)

Cause des successions et *hereditacions* de leurs diz pere et mere. (1449, *Partage*, étude Mallet, not. à Orl., minute Arnoul Sarre.)

HEREDITAUMENT, voir HEREDITALMENT.

HEREDITÉ, - *et*, - *eth*, *er.*, *heriditet*, s. f., héritage :

O filz, cui erent mes granz *ereditez*,
Mes larges terres dunt jo aveie asez,
Mes granz paleis de Rome la citet ?
(*St Alexis*, XIᵉ s., st. 81ª, Stengel.)

Requier de mei e jo durrai a tei la tue *hereditet*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, II, 8, Michel.)

Les lignes chairent a mei en tres beles choses, e la meie *herediteth* est bele. (*Ib.*, XV, 6.)

— Les héritiers, la postérité :

Salf fai tun pople, Sire, et beneis a la tue *hereditet*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XXVII, 12, Michel.)

Le *eredité* d'eals parmanable serat. (*Liv des Ps.*, Cambridge, XXXVI, 18, Michel.)



Jacob, li funels de la sue *hereditet.* (*Ib.*, Cant. Moys., 12.)

HEREDITEL, voir HEREDITAL.

HEREDITER, *haer.*, v. a., hériter, obtenir, posséder en héritage :

Et li boins et debonaires *herediteront* la terre. (*Ps.*, Maz. 798, f° 92 r°.)

Amyables hommes seront ceulx qui *herediteront* la terre et qui vivront en tranquilité de paix. (*Hist. de la Toison d'Or*, II, f° 106a.)

— Absolument :

Et ceulz qui souffrent et attendent Nostre Signour il *herediteront* et demorront en terre. (*Ps.*, Maz. 798, f° 92 r°.)

L'usage de la vie ancienne n'estoit point que les femmes *hereditassent* avecques les masles. (N. GILLES, *Ann.*, f° 22 v°, éd. 1492.)

Pour parvenir a ceste felicité de mariage, que d'eulx ilz veissent naistre lignaige raportant et *hereditant* non moins aux meurs leurs peres et meres, que a leurs biens meubles et heritaiges. (RAB., *le Tiers livre*, ch. XLVIII, éd. 1552.)

HEREE, voir AREE.

HEREGE, - *eige*, *erege*, *hirrige*, s. m., hérétique :

Ou *ereges* ou barbarins.
(*Vie des Peres*, Richel. 23111, f° 130d.)

Si com sont juif et *erege*
Qui en faucetè ont leur siege.
(J. LE MARCH., *Mir. N. D.*, ms. Chartres, f° 9d.)

Les *hereges* reconfortoit.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 4914, Buchon.)

Ja soit ce que il fust au commencement en l'error des *hereges*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 82, Chabaille.)

Mauvais *hereges*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 14b.)

Occisissent toz les *hereges* qui habitoient en ces terres. (*Ib.*, f° 311a.) P. Paris : *heretes*.

Li Grifon tienent les Frans a *ereges*. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXV, Hist. des crois.)

Les Grex tienent les Frans a *hirriges*. (*Cont. de G. de Tyr*, Flor. Laur., XXIV.)

Pour ce que il ne croit pas ce que il doit, comme font li bougre et li *erege*. (LAUR., *Somme*, Richel. 22932, f° 4c.)

Li arcevesques... ou aucuns des evesques... doivent demander au roy que il promette et ferme par son serment... de mettre hors de son royaume les *hereges*. (*Ch. des compt. de Paris*, f° 163 v°, ap. Duc., *Heregia*.)

Autresi li infidel et *herege*. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, IV, 43, Champollion.)

Jehan de Fontaine tenu et reputé sorcier et *herege*, parce qu'il usoit de sorcerie. (1466, Arch. JJ 201, pièce 98.)

Faux monnoyeur, sorcier, *hereige*.
(*Plais. Devis des supposts du S. de la Coquille*, éd. 1594.)

— *Maistre des hereges*, inquisiteur :

Se le *maistre des hereges* requiert au juge lay qu'il prengne aucun pour ce qu'il a mespris contre la foy, si comme il dit, le juge lay n'y doit pas obeir, se l'official ne rescript avec lui. (*Reg. des Arrêts du Parlement de Paris*, Richel. 5259, f° 45a.)

HEREGIE, *er.*, s. f., hérésie :

Pour crime d'*eregie*. (1337, Arch. JJ 70, f° 124 r°.)

HEREIGE, voir HEREGE.

HERELE, voir HARELE.

HEREMITAIN, voir HERMITAIN.

HEREMITAL, adj., qui a rapport à un hermite :

En temps que on jeune et que on fait penitence on doit tenir maniere de penant *heremital*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 61c.)

HEREMITIQUE, adj., d'hermite :

Vie *heremitique*. (L. DE PREMIERFAIT, *Decam.*, Richel. 129, f° 109 v°.)

Ilz vouloient mener vie *heremitique*. (*Lég. des saints*, f° 44b, éd. 1477.)

Menant vie solitaire et *heremitique*. (LE MAIRE, *Differ. des scismes*.)

En un desert sterile, pierreux, areneux, et du tout *heremitique*. (ID., *Concorde de deux lang.*)

Façon de vivre *heremitique*. (G. PARADIN, *Cron. de Sav.*, p. 252, éd. 1552.)

S. Ephrem avait esté nourri presque des ses premieres annees en la vie *heremitique*. (FR. DE SAL., *Serm. dim. pass.*, Œuv., éd. 1823.)

HERENGHISON, voir HARENGUAISON.

HERENGIER, voir HARENGIER.

HERENGUERIE, voir HARENGERIE.

HERENGUESON, voir HARENGUAISON.

1. HERESE, s. f. ?

En ces montaignes aussi croist le mierre, les racines duquel arbre profitent aux *hereses* ou rastiaux comme celles de vignes. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 45 v°.)

2. HERESE, *erese*, *irese*, *iresse*, s. m. et f., hérétique :

Il fu fiuz (Male Bouche) d'une vielle *irese*,
Si ot la geule molt punese.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 30a ; Méon, v. 3527.)

Il fu fiz d'une vieille *iresse*,
Si out la langue moult perverse.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 24d.)

Les *hereses* qui mal sentent des articles de la foi. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 282c.)

Au temps dessus dit vindrent les nouvelles es marches de France des *hereses* et rebelles contre la foy crestienne. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 5, Soc. de l'H. de Fr.)

Fut faite procession generale a S. Magloire encontre aucuns *hereses* qui avoient herré contre notre foy. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1425, Michaud.)

Echafaud pour prêcher « trois *hereses* ». (*Compt. de P. Le Franc.*, 1447-1448, Arch. S.-Inf., G 45.)

Les grans guerres et faictz d'armes qu'il fist a l'encontre des *hereses* et ennemys de la foy chrestienne. (N. GILLES, *Ann.*, f° 244 r°, éd. 1492.)

Par l'enhortement et sesduction desdictz clercs *hereses*. (ID., *ib.*, f° 246 v°.)

HERESERIE, *eriserie*, s. f., hérésie :

Chief d'orguil e de folie
E mestres de *eriserie*.
(*Liber regine Sibille*, Richel. 25407, f° 169b.)

HERESIE, *erisie*, *iresie*, s. f., action criminelle :

Dementierres que firent li fil a l'aversier
Cele grant *heresie* (le meurtre de Thomas) dedenz [le saint mustier.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 3 v°.)

— Cohabitation des sexes contraire aux lois de l'Église :

Laron doivent gaber, gent s'il le triche,
Cil qui sont engenré par *iresie*.
(*Aiol*, 1072, A. T.)

Se aucuns prent a femme aucunes de celes qui sont deffendues par bones meurs, l'en dit que c'est *erisie*. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 280c.)

— Sorcellerie :

Laquelle Jaquette et aussi son mary estoient notoirement et publiquement diffamez et accusez de cas de *heresie* et faicturerie et avoir donné ou fait avoir pluseurs maladies a pluseurs personnes. (1446, Arch. JJ 178, pièce 46.)

George Vernoys fut accusé de crimē de *heresie* et de faire mourir et languir par sort et art magique plusieurs gens et bestail. (1464, Arch. JJ 199, pièce 474.)

HERETABLEMENT, voir HERITABLEMENT.

HERETAIGE, voir HERITAGE.

HERETAVLEMENT, voir HERITABLEMENT.

HERETE, voir HERITE.

HERETEL, voir HERITAL.

HERETICAL, adj., d'hérétique :

Nului ne laissat en son regne chevalchier, ki par la *hereticale* senzfegerie ne cremoit pas estre anemis al regne de Deu. (*Dial. St Greg.*, p. 169, Foerster.)

Il nous racheta et delivra de tous nos malz et infidelitez et de toutes les impugnacions *hereticalz*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 342 r°.)

HERETTE, *erette*, s. f. ?

Pine de bois a trois *herettes* employee et servant a mettre les araignes du gamet. (1511, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Lire ici l'ex. placé sous la forme ERETTE.

HEREUX, voir AEREUS au Supplément.

HERGAUT, voir HARGAUT.

HERGNE, voir HARGNE.

HERGNEUS, adj., qui a une hernie :

Bien voient tuit cil qui i sont
Que *hergneus* estoit li vilains.
(*Castoiem. d'un père à son fils*, Conte V, 54, Méon, *Fabl.*, II, 77.)

HERGNIER, voir HARGNIER.

HERIÇON, - *chon*, s. m., poutre armée de pointes de fer qui tourne sur un pivot et défend une porte de ville :



De cele part au chief du pont
La ou la gent viennent et vont
A cel temps avoit un fossé
Haut et parfont et reparé,
Pour le fossé out *herichon*
Et dedenz close une meson.
(*Rou*, p. 248, ap. Ste-Pal.)

HERIÇONER, voir HERISSONNER.

HERIDESSE, s. f., sorte de femme de ménage :

Après la mort d'un pestiferé, des femmes, aux gages de la mairie, appelées *heridesses*, faisaient la buee, lavaient, purifiaient l'appartement, dont ensuite la porte était close et scellée du sceau de la mairie. (Jos. GARNIER, *Hist. du quartier du Bourg*, p. 25, d'après le *Reg. des Ord. sur la peste*, 1564, de la mairie de Dijon.)

HERIDITABLEMENT, voir HEREDITABLEMENT.

HERIDITET, voir HEREDITÉ.

HERIEL, s. m., sorte d'ustensile de cuisine :

Un greil, un grant *heriel*, un plat. (1374, *Bail à ferme*, Arch. MM 29, f° 113 v°.)

HERIENER, voir ESRENER au Supplément.

HERIER, voir HARIER.

HERIETAIGE, voir HERITAGE.

HERIETAUBLEMENT, voir HERITABLEMENT.

HERIGAUT, voir HARGAUT.

HERIGOTE, s. f., ergot, éperon :

Herigotes, dew clawes ; also, spurres. (COTGR., éd. 1611.)

HERIGOTÉ, - *otté*, adj., qui porte des ergots, des éperons :

Ceux qui sont retroussez et *herigottez*, sont bons a faire des limiers. (DU FOUILLOUX, *Ven.*, c. III.)

Les chiens qui sont retroussez et *herigotez* sont bons a faire limiers. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 782, éd. 1597.)

Herigoté, - *ei*, dew clawed : having spurres, or dew clawes. (COTGR., éd. 1611.)

HERIGOTEURE, *ergoture*, *argoture*, s. f., ergot :

Autres ont voulu regarder aux jambes de derriere aux *herigoteures*, que s'il n'en y a point c'est bon signe, et s'il y en a une, que c'est aussi bon signe, mais s'il y en avoit deux seroit mauvais signe. (DU FOUILLOUX, *Ven.*, ch. 9, ap. Nicot.)

Herigoteure, the having of dew clawes, or spurres. (COTGR., éd. 1611.)

Ergoture, f. penac., chaussement d'ergots. Calcariatura, si ita loqui fas est. Aucun l'ecrivent *herigoture*, et par syncope *ergoture*. Voyez ARGOTURE, et HERIGOTURE. (NICOT, *Thresor*.)

HERIIER, voir HARIER.

HERINE, s. f., hernie :

Sa rompture nuist a l'orine
Et la fault tourner a *herine*.
Herine est quant l'eaue a boillon
Descent et vient au couillon,
Et est celle eaue si pourrie
De l'estomac qui l'a pourrie,
Que ja homme qui seufre *herine*
Ne puet porter fais sur l'eschine,
Et est foibles et langoureux
Pour le mal qui est douloureux.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. II, v. 2109, Cocheris.)

HERIQUET, s. m., cahute, baraque, boutique, échoppe :

A l'aide d'un sisel de fer et d'une vrille a tonnelier entre en un *heriquet* ou eschoppe a espicier, assis en laditte ville de Pontoise. (1396, Arch. JJ 150, pièce 211.)

HERISSEMENT, s. m., cheveux hérissés :

...... Gemissemens
Y sont, criz, plours, *herissemens*
Et cruels amortissemens
De cuers.
(AL. CHARTIER, *Poés.*, p. 648, éd. 1617.)

HERISSONNEMENT, s. m., état des poils qui se hérissent :

Luy survient un tremblement et *herissonnement* par tout le corps. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 153, éd. 1597.)

HERISSONNER, - *çoner*, verbe.

— Act., garnir de défenses :

Trois pipes de chau emploiees pour *herissonner* la grosse tour de la fortilesce de St Romain. (1482, St-Romain, ms. du Poitou.)

— Hérisser :

Commença a *herissonner* son poil et grinser les dents. (*D. Flores de Grece*, f° 120, ap. Ste-Pal.)

Parquoi on et non moins tiré en admiration qu'en merveilleux efroi, qui *herissonne* grandement les entres illec. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, II, 156, éd. 1556.)

— Réfl., se hérisser, hérisser son poil :

Quand il est courroussé, il *se herissonne*, faisant dresser son poil. (BELON, *Singularitez*, II, XXII, éd. 1554.)

Le chien du commencement *se herissonnant*, commença a tonner et a japper contre l'elephant. (DU PINET, *Pline*, VIII, 40, éd. 1566.)

Inhorreo, *se herissonner* et dresser le poil de froid, frayeur ou courroux. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Exhorreo, avoir grant frayeur et frisson, craindre fort, *se herissonner*. (*Ib.*)

— Neutr., se hérisser :

Hyver qui tremble et qui frissonne,
Et dont le poil tout chenu *herissonne*.
(CL. MAR., *Met. d'Ov.*, l. II, p. 55, éd. 1596.)

Les cheveux *herissonneront* de crainte en la teste. (1570, *Disc. sur le debord. du Rhone*, Arch. cur., 1re sér., t. VI, p. 405.)

— *Herissonné*, part. passé, couvert d'aiguillons, d'épines :

Heriçoné sunt li destrier
De saettes od fers d'acer.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 21728, Michel.)

Quel corone ot ma dame de quoi fu coronee ?
De jonc marin, d'espines forment *heriçonee*.
(*De la Desputoison de la Sinagogue et de sainte Eglise*, Richel. 837, f° 341 v°.)

— Hérissé :

Poil *herissonné*.
(RONS., *Elég.*, XXIX, Bibl. elz.)

Le poil roux et si *herissonné*, que... (HERBERAY, *Sec. liv. d'Amad.*, c. XIX, éd. 1555.)

Un lion eschaufé tire de sa taniere
Son col *herissonné* d'une horrible criniere.
(GARN., *Porcie*, IIII, éd. 1568.)

Les cheveux *herissonnez*. (CAYET, *Chron. nov.*, p. 311, Michaud.)

Desja venant *herissonné*
L'hyver de froid environné.
(VAUQ., *Idill.*, I, 79, éd. 1612.)

Littré donne *hérissoné*, terme de blason, qui se dit d'un chat ou d'un autre animal ramassé et accroupi, et terme d'histoire naturelle, signifiant qui est couvert d'épines ou d'aiguillons grêles, flexibles, nombreux ou rapprochés.

HERITABLE, - *auble*, *hiretable*, *iretable*, *hyretable*, *hyretauble*, *iretavle*, *hyretavle*, adj., héréditaire :

Rente *iretavle*. (1206, *Chirographe contenant vente*, etc., Tailliar, *Rec. d'actes des XIIe et XIIIe s. en lang. wall.*)

Dont jouvuel k'il soient paiié de toutes mes coses *iretables* ne autres. (*Ch. de* 1248, Cart. d'Auchy, p. 172, Betencourt.)

Rente *hyretauble*. (*Ch. de mai* 1259, Heylissem, Arch. du roy. de Belg.)

Toutes les choses cy dedans en ceste lettre devisees....... commandons nous et voulons que soyent permanables et *heritables* a tous jours mais a nos hoirs et a nos successeurs. (1274, *Franch. de Dole*, Arch. mun. Dole.)

Rente *iretavle*. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 912.)

En queiscunkes autres choses *hyretavles* ce soit. (Trad. du XIIIe s. d'une charte de 1258, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. l. 10176, f° 40bis v°, col. 2.)

Et fera encore li dite eglyse deux hommez de fief *heritablez* asquelz il donront a chascun .II. muis de blei a hiretaige sour la dite maison d'Esparsy. (1332, *Cartul. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 117 v°.)

Rente *hiretauble*. (1403, *Ch. de G. de Bav.*, Arch. comm. Mons.)

Pour convertir en rente *hiretable*. (1416, *Lett. de G. de Hain.*, Arch. comm. Mons.)

Nostre panetier *hyretable*. (24 juill. 1420, *Ch. du Cte de Nam.*, Chart. de Nam., 1326, Arch. gén. du roy. de Belg.)

Et s'en alerent a Saint Bavon, pour les aulcuns estre recompenses de pluiseurs rentes *heritables* qu'ilz debvoient a ladicte eglise, lesquelles ilz avoient par avant payees. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 122, Soc. de l'H. de Fr.)

Maisons et heritages que on baille a rente *heritable*. (*Cout. de Mons*, Nouv. Cout. gén., I, 820.)

Les heritages charges et hypotheques de rentes *heritables*, viageres, ou somme pour une fois. (*Coust. particul. d'Aire*, IV, Nouv. Cout. gén., I, 318a.)

1. HERITABLEMENT, *heritavlement*, *herretablement*, *herietaublement*, *heretablement*, *heretavlement*, *hyretablement*, *iretablement*, *iretaublement*, *hiretavlement*, *iretavlement*,



irretavlement, yretavlement, hyretavelement, hiritablement, hiritavlement, irritavlement, yritavelement, iratavlement, hirtavlement, adv., héréditairement, à titre d'héritage :

> Mais tu dois *heritablement*
> L'onor avoir premierement.
> (WACE, *Brut*, 6659, Ler. de Lincy.)

Jou ay donné a mes hommes de Caumont *iretaublement* loi et commugnes de Dieu et de moy. (1229, *Ord.*, xv, 551.)

Por demorer a le capelerie *iretavlement.* (Oct. 1241, *Ch. de Joinv.*, Arch. S.-Omer.)

A vendu a tous jours *iretavlement.* (1254, Paraclet, Arch. Somme.)

Jou, Wautiers, castelains de Douay, chevaliers, fach savoir a tous chiaus ki cest escrit veront et oront ke jou ai dounet et otryet a le glise de saint Amet de Douay por Dieu et en aumosne, a tenir *iretavlement*, une pieche de tere deles me vies tor de Douay. (*Pièce de* 1260, Brassart, *Pr. de l'Hist. du chât. de Douay*, I, 82.)

Jou ai vendu bien et loiaument et *iretavlement* a tous. (1262, Chapit. Noyon, Arch. Oise, G 1793.)

Somes devenuz ses hons liges *herretablement.* (1263, Arch. J 247, pièce 37 (30.)

Ai vendu *herietaublement.* (1266, Rosieres, I, 129, Arch. Meurthe.)

Tenir *yretavlement.* (1269, *Cart. de Marquette*, Richel. l. 10967, f° 48 v°.)

Iretaublement, iretavlement, iretablement. (*Charte de* 1271, Moreau 196, f° 70 r°, Richel.)

Sur toutes mes rentes, sans nul contredit, *iratavlement.* (1272, *Cart. du Mont S.-Mart.*, Richel. l. 5478, f° 54d.)

K'il soit tenus de paier les douze livres devant dites et de faire plainne main au devant dit Lambert, le moitié a le nativetei Saint Jehan Baptiste et l'autre moitié a le Toussains apres ensuant, et ensi d'an en an et de termine en termine *irritavlement.* (1273, Arch. Nord B 130.)

A sainte Eglise appartient le garde des cozes ammosnees et amorties *heritavlement.* (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, ch. LVI, 5, Beugnot.)

Avons vendu a tous jours *yretavlement.* (1290, *Ch. de R. de Warmaise*, Chapit. Noyon, Arch. Oise, G 1450.)

Onze vins livres de paresis de rente les quieus le devant dit cuens de Danmartin devoit *hyretablement* a nous. (1292, Arch. J 1124, pièce 7.)

Ait vendu... *yritavelement.* (1293, *Chartes d'Aire en Art.*, L, Wailly.)

Le devant dit Jehan Arrode pour ce present en jugement par devant nous de sa bonne volenté sans nulle fraude, de sa pure et franche liberalité, admortit, recogneut en droict luy avoir admorti, franché, quitté et delivré en nom de pur et perpetuel admortissement, *heritablement* des or en droict a toujours de luy et de tous seignours. (*Pièce de* 1302, Felib., *Hist. de Par.*, III, 297b.)

Volons nous que lidite rente demereche *hiretavlement* al abbeie de Flines. (Déc. 1308, *Cart. de Flines*, CCCLXVII, Hautcœur.)

Pour lui et pour ses hoirs *hiritavlement.* (1320, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 30 v°.)

Jou ai vendu *heretavlement*... tout mon manoir. (1325, Arch. JJ 62, f° 221 v°.)

Pour tenir, avoir et possesser perpetuelment et *heritablement.* (1339, Arch. K 43, pièce 5.)

Perpetualement et *heretablement.* (1348, *Affranch. de Gy*, Arch. mun. Gy.)

Jehans de Fontaines tenoit *hiritablement* de nous le tierche partie de no moulin. (1337, Arch. JJ 70, f° 128 r°.)

Par quoi il ot *iretablement* le roiaume. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 159d.)

Item, une (dixme) que je prends et ai chacun an en la ville et contours de Gouy dessous Bovines et appartenances, avec tous les droits, proffits et emolumens appartenans ezdites dixmes, lesquelles sont seans en l'evesché de Therouenne, soient appartenans tantost apres mon decez *heritablement* et a tousjours a huit escholiers pris et esleus. (*Pièce de* 1353, Felib., *Hist. de Paris*, III, 445a.)

Hyretavelement et a tous jours. (*Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17760, f° 67 r°.)

Toutes ces coses... leur donnons *hirtavlement.* (*Ib.*, f° 140 r°.)

Willaumes Biauventre de Bickines doit .VI. quartiers de forment *irretavlement.* (*Redev. de la tavle des povres de S. Mikiel*, ms. S.-Omer, f° 1 r°.) Plus haut : *irritavlement.*

> Il servit premierement
> D'Orleans duc et duchesse ;
> La Roche ot de leur richesse,
> Tesson *heritablement.*
> (EUST. DESCH., *Poés.*, II, 326, A. T.)

En la fin de ladicte response fut conclud par le roy d'Angleterre et son grand conseil, que se le roy de France ne lui donnoit, avec sa fille en mariage, les duchez d'Acquitaine, de Normendie, d'Anjou et de Touraine, les contez de Poictou, du Mans et de Ponthieu et toutes les autres choses jadis appartenans aux roys d'Angleterre ses predecesseurs *heritablement*, il ne se desisteroit point de son voyage, entreprinse et armee. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 140, Soc. de l'H. de Fr.)

2. **HERITABLEMENT**, *er.*, s. m., possession héréditaire :

> Duinst li de Normendie tut l'*eritablement.*
> (*Rou*, 2e p., 2475, Andresen.)

HERITABLETÉ, *hyrtableté*, s. f., bien héréditaire :

> Et deux cens livres d'*hyrtableté*
> En son temps vendi cest abbé.
> (*Chron. de l'Abb. de Floreffe*, 1282, Mon. pour serv. à l'hist. de Belg., t. VIII.)

HERITAGE, *-aige, erit., heret., eret, heriet., iret., eirit., arit., airet., heirt., hert., hirt., hyrt.*, s. m., immeuble :

Li signor et tout lor comandemens iroient a tout cest *heretaige* devant nomeit, si com a lor loial aquest. (1228, *Cart. de S. Sauveur*, Richel. l. 10029, f° 39 r°.)

Est a savoir ke li chapitres ait laissiet a Alexandre et a ces oirs trestout cest *heritaige* permei .C. sol de met. de sanz chasc'ans. (1229, *ib.*, f° 39 r°.)

Sans niant demandeir, retenir ne reclameir de kan k'il ont d'*airetaige* ou ban de Richiemont. (1272, *Cart. de S. Vincent*, Richel. l. 8711, f° 76 r°.)

> Le pere de l'enfant estoit uns riches hom,
> Deniers et *heritages* avoit a grant foison.
> (*Dit des Trois pommes*, str. IV, Trébutien.)

Li *hyrtages* des enfans esquerront au costé de le part dont il leur est venus. (*Us. d'Am.*, Marnier, *Anc. Cout. de Picard.*, p. 156.)

Et aussi lor doit on (aux enfans) rendre conte de lor muebles et de lor *heritages* vilains, qui le tient por eus, el tans qu'il sont sous aagié. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, XIV, 30, Beugnot.)

> Moi et ma fille demorons en mes marces,
> Quant je morai siens ert mes *iretages.*
> (*E. de St Gille*, Richel. 25516, f° 76c.)

En l'*eretage* de nostre pere. (1302, Arch. J 407, pièce 8.)

Kant k'il ont d'*eritaige* et de moivle. (1308, Arch. Moselle, Égl. S.-Livier, G 2189, n° 2.)

Dou leu dont li *aritaiges* muet. (1311, *Cart. de S. Vinc. de Metz*, Richel. l. 10023, f° 152 r°.)

Lou mayour dou lieu ou li *eiritaige*, geist. (1324, *Cart. de Ste Gloss. de Metz*, Richel. l. 10024, f° 7 r°.)

Ses *herietaiges* et ses biens nous seroient acquis. (1352, *Ch. de Louis de Neuchâtel*, Neuchâtel, Arch. du Prince, S4, n° 13.)

Et quiconques acatera qui sera raportes en le main du signeur comme wages, que li acateres le tiegne an et jour, comme sen *hirtage* sans maitre hors de se main, se n'est par le consel du signeur et eschevins. (XIVe s., *Lois et coutumes de la ville de Marchiennes*, Arch. mun. Lille BB I, 2777.)

Lowion le Fournier prend ban p. treffons suis tout l'*eritage* qui fut Thomet Raissat, auquel *heirtaige* ledit Lowion ait esteit condut par droit en plait. (1384, coll. Emmery, cart. 97.)

Dou queil *hertaige* que fut ledit Thomet. (*Ib.*)

Sus tout l'autre *hirtaige* qui est obligiez por une quarte de forment. (1384, Arch. mun. Metz, cart. 934.)

Ly rendy tous les *hirtaiges.* (FROISS., *Chron.*, IV, 356, Luce.)

Ainz seront mariees par leurs amis et par leur paranz ou de meuble ou d'*eritage.* (*Etabliss. de la Coust. de Norm.*, p. 14.)

Sus tous les altre *heritaige* et cense. (1477, Arch. mun. Metz, cart. 935.)

Les arbres croissans, advestures de bleds, d'avoines seront tenus pour *heritages*.... sans que l'heritier impuissant les puisse vendre ou aliener non plus que le fond. (*Cout. de Hainaut*, Nouv. Cout gén., II, 137.)

— Possession perpétuelle, opposée à la viagère :

Le droit seigneural, c'est le dixieme denier du pris de la vente se c'est a *heritage*, et se c'est a viage, le dixieme denier. (BOUT., *Somm. rur.*, 2e p., f° 66c, éd. 1486.)

Si l'aisné n'avoit aucuns freres puisnez et n'eust que sœurs que fussent plus aagees ou moins que leur dit frere, toutes fois lesdites filles sont fondees d'avoir iceluy tiers par *heritage*, c'est a sçavoir pour elles et leurs hoirs. (*Cout. du Maine*, Cout. gén., II, 138.)

— Succession héréditaire :

Henri li bolongiers et pris ban sor la maison ki li doit venir en *eritage* qu'il et aquasté a Odon son serorge. (*Pièce de* 1220, coll. Van der Straten-Ponthos.)



— Succession directe, opposée à la collatérale :

Et doit dire de quoy, de bail, ou d'escheoite ou d'*heritage* ou d'achat. (1270, *Ord.*, I, 268.)

— Fig. :

..... Amors voit et set mon fin corage,
De li tieng je tout mon droit *heritage.*
(*Poët. fr. ms. av. 1300*, t. I, p. 387, Ars.)

Morv., *héritage*, bien qui vient par succession, propriété rurale, champ, terrain en culture.

HERITAGEMENT, *er.*, s. m., entrée en héritage, succession :

Les bans d'*eritagemenz.* (Mardi apr. reminiscere 1391, S.-Paul de Léon, Arch. Finist.)

1. **HERITAGIER,** s. m., héritier :

Le visconte de Chastillon qui se veult tenir *heritagier* de la conté de Foiz... (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 136c.)

— Fém., *heritagiere*, - *gere*, héritière :

Les filles leur advenant doibvent avoir es meubles comme en l'heritaige. Et poieront leur advenant des debtes pour ce qu'elles sont *heritageres.* (*Coust. de Bret.*, f° 83 r°.)

2. **HERITAGIER,** *eritaigier*, v. a., hériter :

Que ledit duc de Bretagne s'estoit rendu a Presme por retenir lesdites terres, et les avoit retenues, et les *avoit eritaigies* a la coustume de la dite terre, et les tint un an en paix.(XIIIe s.,*Proc. d'Al. de Lanvaux cont. le vic. de Rohan*, Richel. Bl.-Mant. 73a, f° 278 r°, et Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1085.)

— Constituer comme héritier :

Trente ans y a accomplis et passez
Que de Bretaigne je *suis heritagé*,
Et dedans Nantes je fus roy couronné.
(*Conq. de Bret. armor.*, Ars. 3846, f° 44 v°.)

HERITAIRE, adj., héréditaire :

A avoir, tenir, joyr, exploitier, et par droit *heritaire* paisiblement posseoir les vint livres tourn. de rente dessus vendues. (1340, Arch. JJ 73, f° 208 v°.)

— S. m., héritier :

Ne soubstiens plus ton *heritaire*
Contre justice, et fais le taire.
(FR. DE SAGON, *Epistr. à Marot*, à la suite des *Œuv. de Marot*, éd. 1731.)

HERITAL, *erital, heritel, heretel, iretal, hyretault*, adj., héréditaire, qui fait partie d'un héritage :

Chouses immobles et *heritaux.* (*Ch. de* 1284, la Couture, Arch. Sarthe.)

Serjant le roy nosigneur *hyretault* en le castelerie et en le baillie de Lille. (1320, Arch. J 564, pièce 3ter.)

Transport *herital.* (1333, *Cart. de la D. de Cass.*, I, f° 16 r°, Arch. Nord.)

Rentes *heritals.* (1335, *ib.*, f° 30 r°.)

Droiz et redevances *heritals.* (1341, *ib.*, f° 51 v°.)

Declaracion des choses *heritaulx.* (*Aveu de* 1450, Arch. Sarthe, E, 13.)

Chouses immeubles et *heritaux.* (*Av. de* 1451, ib.)

Et toutes ces choses leur conceda par droict *heritel.* (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XIV.)

Heritages et choses *heritelles.* (1484, *Accord ent. l'ev. Chr. de Penmarc'h et le chap. de la cathéd.*, Arch. des C.-du-N.)

Droits *heritels.* (*Acte de* 1544, Richel. Bl.-Mant. 73a, f° 216 r°.)

— *Lettre herital,* lettre qui concerne un héritage, un immeuble :

Des lettres *heretelles* que le recepveur de ladicte forest avoit acoustumé signer de sa main... il est ordené que telx contratz seront signez por seau par les vandeurs. (1467, *Usem. de la forest de Brecelien*, Cart. de Redon, CCCXCI, A. de Courson.)

— S. m., héritage :

Qui me chaça fors de mon *herital.*
(*Auberi*, 206, Tobler.)

Perdu aves vostre *iretal.*
(*Blancand.*, 5593, Michelant.)

N'ot plus belle puchele ne plus especiaus,
Plus gente ne mieus faite en nesuns *heritaus.*
(*Bast. de Buillon*, 1469, Scheler.)

Il est delivres de la gent criminal
Qui sont entré en son droit *erital.*
(*Aumont et Agrav.*, Richel. 2495, f° 81 v°.)

Mais se vivre puis tant que le voie mortal,
Je li despendray trestout son *herital.*
(CUV., *Bertran du Guesclin*, 379, Charrière.)

HERITALMENT, *heritaument, heritalement, heritallement, heritelment, hyretalement*, adv., à titre d'héritage, héréditairement :

L'ai doné *hyretalement.* (*Ch. du* 24 *déc.* 1225, Anchin, Arch. Nord.)

A tenir et porsaer *heritaument.* (1265, *Test. de Gui de Laval*, Arch. Mayenne.)

A nous et a nos suscesseurs *heritelment.* (*Ch. de* 1277, Tréport, Arch. S.-Inf.)

Heritaument a touzjourz mes. (*Ch. de* 1297, Arch. Loiret, Prieuré de Bonne-Nouv., MEC.)

Je voeil qu'apres ma mort l'aies *heritaument.*
(*Doon de Maience*, 9861, A. P.)

Chinquante sous de parisis cascun an de rente *heritalement.* (1302, *Cart. noir de Corbie*, Richel. l. 17758, f° 140 r°.)

Perpetuellement et *heritallement.* (1368, Arch. S 74, pièce 7.)

HERITANCE, s. f., héritage :

Ladite duchesse baillera et assignera a sa ditte fille damoisele Aelis pour ledit mariage avec ledit conte de Vandosme deux mil livres de rente selon le pooir et autorité que elle en a par les lettres de l'*heritance* dudit duc Artur et de ladite duchesse. (1320, *Traité de mar.*, Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1293.)

Non contrestant ladite *heritance* et la foy et l'omage esquieus il nous a mis de ladite conteé. (1323, Arch. JJ 61, f° 107 r°.)

De tous ces dons, ces desheritances et *heritances* on fist instrumens publiques et authentiques. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f° 59 v°.)

Heritance se dit encore dans la Flandre. Fr.-Comté, Sauget, *airtance*, héritage.

HERITAUMENT, voir HERITALMENT.

HERITAVLEMENT, voir HERITABLEMENT.

HERITE, *erite, heriste, heirite, herete*, s. m., hérétique :

Cil Sarrazins me semblet mult *herites.*
(*Rol.*, 1645, Müller.)

Il fu tous plains d'enchantement...
Et enchanteres et *erites.*
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 187, P. Meyer.)

Del nes ot la buche petite,
El mond n'ad si oribie *erite*
S'il sulement la regardast
Qui par grant amur nel amast.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 24a.)

La desloial vielle chanue,
La fause pautonniere *herite*,
Fut moult dolante et desconfite.
(*Dolop.*, 10100, Bibl. elz.)

Filz a putein, puanz *heirites.*
(*Renart*, Br. I, 1164, Martin.)

Dex! com cil sont et fol et vil
Qui ce dient, et ypocrite
Et malves truant et *herite.*
(GUIOT, *Bible*, 1241, Wolfart.)

Il n'a en tout cest mont ne bougre ne *herite*,
Ne fort popelican, vaudois ne sodomite.
(RUTEB., *Des Jacobins*, I, 178, Jub.)

Kex, vous ne me tiemoignies mie,
A ces paroles que vous dites,
C'on me pregne avoec les *erites.*
(*Tournoi de Ham*, ap. Michel, *Hist. des D. de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 285.)

Et occisent tous les *heretes* qui habitoient en ces terres. (*Grand. Cron. de France*, des gestes au bon roy Phelippe, II, 25, P. Paris.)

Uns *herites* vint une foiz a lui entechiez d'une maniere d'eresie qui lors couroit par toute Egypte. (*La vie des SS. PP.*, f° 25 v°, ap. Capperonnier, *Gloss. fr. de l'hist. de St Louis.*)

J'ayme trop miex celluy qui emble,
Ou .I. murtrier ou .I. *herite*,
.I. parjure ou .I. faulz hermite,
(*Passion de nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 291.)

En une place ou on brulle les *herites.* (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, I, 302, Soc. de l'H. de Fr.)

Une secte de *heristes* se sourdy en Angleterre. (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, I, 338, Kervyn.)

— Qui a commerce avec les bêtes :

Sire, g'ai esté sodomites,
Encor sui je fin *herites.*
(*Renart*, Br. VII, 349, Martin.)

Jakemins Castres de Harmaville pour pluseurs larrechins, que il reconnut avoir fait, fu jugies et menes as fourkes, et ileucques reconnut que il avoit esté bien et conversé a une vake, pour lequel larrechin il fu pendus tout vis; et pour che que il estoit *herite*, il tous vivans fu ars. (1315, *Liv. Rouge d'Abbev.*, f° 52, ap. Duc., *Haereticus.*)

On luy couppa tout premierement le vit et les coulles, pour tant qu'il estoit *herites* et sodomites. (JEH. LE BEL, *Chron.*, I, 25, Polain.)

Jehan Chevalier dist a l'exposant plusieurs paroles injurieuses... en l'appellant *herite*, et disant qu'il l'avoit trouvé avec une vache. (1400, Arch. JJ 155, pièce 460.)

HERITÉ, - *et*, - *eid, erité, erithet, hireté, yreté, ireté, irité, irr., arité,-eté, herté*, s.f., héritage, domaine, propriété :



Li sires partie de la meie *heriteth* de mien chalice. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XV, 5, Michel.)

Dous sunt perceners de un *erithet.* (*Lois de Guill.*, XXXIX, Chevallet.)

Et jure Deu qui en crois fu penes
Ains i metroit totes ses *iretes*
Ki ne soit dou plaiseis jetes.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 47b.)

Qu'il li mostrast cel paradis
U Adans fu premiers assis,
Icel qui fu nostre *yreté*,
Dont nos sommes desireté.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 101d.)

Icel qui est nostre *heritet*,
Dun nus fumes deseritet.
(*Ib.*, 51, Michel.)

Car se il Conan eritoit
Et sa fille aillors marioit,
Ses maris desrainier valroit
Qui l'*irité* avoir devroit.
(WACE, *Brut*, 5958, Ler. de Lincy.)

Duna bois, duna terres, duna granz *heritez*.
(ID., *Rou*, 2e p., 1182, Andresen.)

Al fer calenge *s'eriteid*,
Dunt il l'orent desheriteid.
(*Brut*, ms. Munich, 348, Vollm.)

Jusc'a mont Nuble conquist les *aretes*.
(*Alesch.*, Richel. 1448, f° 271 v°.)

Il ierent tot mi fil, j'iere lor avoues
En Paradis celestre sera lor *iretes*.
(*Chans. d'Antioche*, I, v. 135, P. Paris.)

Or somes ci venus conquerre *s'ireté*.
(*Ib.*, VIII, v. 324.)

E cist aveit sa terre, ses fieux et ses *hertez*.
(*Quat. fils Aym.*, ms. Oxf., Douce, CXXI, f° 71.)

De li tiens Aigremont et tout ton *herité*.
(*Ib.*, ms. Montp. H 247, f° 179c.)

De cui clames vos donques ceste bone cité,
Et le fié et la terre et tote l'*erité*.
(*Parise*, 425, A. P.)

Or a l'assaut, franc chevalier membré;
Ki or me faut n'ait point de m'*arité*.
(*Gir. de Viane*, Richel. 1448, f° 26d; éd. Bekk., 1729.)

A G. fu remese trestote l'*iretez*.
(*Gar. de Mongl.*, Richel. 24403, f° 1c.)

Li serf seront ochis, vostre en iert l'*irites*.
(*Guy de Camb.*, Richel. 24366, p. 26b.)

Et se il ne revient, si aura l'*erité*.
(*Gui de Bourg.*, 224, A. P.)

Et tote Romenie est de ma *irrité*.
(*Destr. de Rome*, 171, Krœber.)

Distes moy verité,
De quel pays vous estes ne de quel *herité*.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 28d.)

De Odet le tirant pour l'*erité* qui fu Michel Bouelle, .X. s. De Robin Cornete pour .I. *herité* que il tient, .XX. s. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, f° 22 v°.)

Juifs et Sarrazins et puis chrestiennez
Redoubtoient Bertran en toutes *heritez*.
(CUVEL., *du Guesclin*, 42, Charrière.)

Vers Composterne ala, ou il ot *herité*.
(ID., *ib.*, 9352.)

Dans nos vieux poetes je trouve *hireté* pour heredité. (PASQ.. *Rech.*, VIII, 37.)

HERITEL, voir HERITAL.

HERITELMENT, voir HERITALMENT.

1. **HERITEMENT**, *eritement*, *hiretement*, s. m., action d'hériter, héritage:

De la lour maus *hiretemens*
Dont autrui deshiretemens.
(*Couronn. Renart*, 1597, Méon.)

Quant perdu ad par jugement
Trestut son *heritement*.
(*Trad. de Rob. de Lincoln*, Richel. 902, f° 99 v°.)

Sus l'article de l'*eritement* des anfanz ledit Loys. (1315, Arch. JJ 52, f° 96 v°.)

— Action de donner en héritage:

Il ne doit faire l'*eritement* a ses diz enfanz fors que de ladicte conté de Flandres. (1315, Arch. JJ 52, f° 96 v°.)

2. **HERITEMENT**, adv., héréditairement:

A toz jorz mes perpetuement et *heritement.* (1278, vend. ap. Lætare, Loudun, Arch. Vienne.)

Otreyerent a toz jorz mes perpetuement e *heritement* por ous e por lours heirs. (1282, Fontevr., anc. tit., Arch. M.-et-Loire.)

HERITER, *eriter*, *hireter*, *hyreter*, verbe.

— Act., mettre en possession d'un héritage, assurer un héritage à:

Asemblei ad tout son barnage;
Richart, son filz, lor a livré,
De sa terre l'*a herité*,
Seignor lor donne a son vivant.
(G. DE S. PAIR, *M. S. Michel*, 1542, Michel.)

Fius, ki tenra mes larges hiretes...
Por toie amor m'en estoie penes,
K'apries me mort en *fusses hiretes*.
(*St Alexis*, XIIIe s., 1169, G. Paris.)

Il n'*eritera* pas les gens en terre et il n'a part en els. (*Bible*, Richel. 901, f° 59b.)

Mex les *heriteras* se tu bien les doctrines
Que se tu leur donnoies d'or et d'argent .X. [mines.
(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, f° 149c; Méon, v. 393.)

Car maint droit heritier (luxure) desherite tout [oultre,
Et *herite* a grant tort maint bastart, maint [avoultre.
(ID., *ib.*, Vat. Chr. 367, f° 33a.)

Car ce n'estoit mye droit de desheriter un roy chrestien por puissance de tirannie et *heriter* ung bastard. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 113a, éd. 1532.)

Quant le vray Dieu de sa grace me *herite*
D'ung si hault roy comme celluy de France.
(J. MAROT, *Voyage de Genes*, f° 27 r°, éd. 1532.)

— Réfl., acheter un immeuble pour avoir droit de bourgeoisie:

Considerons que icellui Jehan de Meritain, escuier, a entention de *soy heriter* et demourer en nostre royaume. (1381, Arch. JJ 207, pièce 318.)

— Neutr., habiter:

Par un cassal molt ancien
Que destruit avoient payen,
L'argaise molt trez haute estoit,
Nus hom de car n'i *heritoit*.
(*Gilles de Chin*, 2748, Reiff.)

Cil roy des Haussasis, pesmes et desloyaus, *heritoit* en la fin de icelle contree d'Antioche et de Damas, en chastiaus bien garnis, seans sus montagnes et sus roches. (G. DE NANG., *Vie de S. Loys*, Rec. des Hist., XX, 325.)

— *Herité*, part. passé, pourvu d'héritage:

Encore vi je un jugement par lequel il apert que li enfant ne sont pas *hireté* par le reson des douaires. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. XIII, 6, Beugnot.)

Et que li devant dis cuens de Bouloigne en estoit bien et a loy et souffisamment *hyretes* de tout hyretage devant dit. (1292, Arch. J 1224, pièce 7.)

La revient Bouchart de Vandosme
Et maint autre bien *herité*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 10608, W. et D.)

Et avoit a nom Messire Jean le Mercier, Gentilhomme et noble estoit de pere et de mere, lesquels n'estoient pas si bien *heritez* qu'on pourroit bien dire... (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1388, Michaud.)

Les mieux fournis d'armes et de harnois,
Bien *heritez* de villes et de boys.
(JAQ. MILET, *Destruct. de Troye*, 5518, Stengel.)

Il est tres bien *herité*. (*Les Quinze joyes de mariage*, XI, Bibl. elz.)

Les riches et ceulx qui se sentoyent bien *heritez* haissoyent l'edict pour leur avarice. (AMYOT, *Vies*, Tib. et Gaius Gracci, éd. 1565.)

Ayant esté gouverneur du pays, comme le mieux *herité* seigneur. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., VII, 8, éd. 1611.)

Suisse rom., Fribourg, Neuchâtel, *hériter* quelqu'un, en hériter.

1. **HERITIER**, s. m., propriétaire, possesseur:

Nuls ne pourront entrer et venir es champs d'autruy pour glener, que premierement les jarbes ne soient liees et mises en monts; moyennant quoy les *heritiers* et fermiers reciproquement ne pourront faire chasser leurs bestiaux sur les dits champs, que vingt quatre heures ensuivant les depouilles levees. (*Cout. de Hainaut*, Nouv. Cout. gén., II, 51.)

2. **HERITIER**, *hyrritier*, *hieretier*, *eretier*, *iretier*, s. m., héritage, domaine, royaume:

Car se ne fust par le sien cors entier,
Li rois de Franche eust perdu un quartier
De son roiame et de son *iretier*.
(RAIMBERT, *Ogier*, 9667, Barrois.)

La ducoise feray rendre son *hieretier*.
(*Chev. au cygne*, 2626, Reiff.)

Et de Huon, le nobile guerrier,
Qui tint Bourdele et le grant *iretier*.
(*Huon de Bord.*, 24, A. P.)

Seigneurs, dont estes vous et de quel *eretier*?
(*Enfans Haymon*, 471.)

Ne laissa a conquerre ville ne *heritier*.
(*Bast. de Buillon*, 3272, Scheler.)

Puis vinrent li troi roy d'estranges *hyrritier*
Presenter a ton fil, pour lui autorisier,
Or et mirre et enchens...
(*B. de Seb.*, XVII, 146, Bocca.)

Ou porroit on trouver ne en quel *heritier*
Les princes qui me font ceci signifier?
(CUVEL., *Du Guescl.*, 18165, Charrière.)

3. **HERITIER**, - *ter*, adj., donné en héritage, héréditaire:

Item li diz Hues tous les dons *heriters* et porcions de biens meubles et non meubles ... promet a tenir fermes sanz venir encontre. (1317, Arch. JJ 53, f° 98 r°.)

Primes a en la ville de Meurchin pour la

justice garder et observer ung mayeur *heritier* et sept eschevins, qui sont de telle et si longue duree que on ne les peut demettre, si ils ne fourfont. (*Cout. de Meurchin*, Nouv. Cout. gén., I, 439a.)

Si aucune ypoteque est creee ou assise sur fief pour rente viagere ou *heritiere*, soit a rachat ou non, le seigneur pour l'accord de l'ypoteque, pour son droit seigneurial a le quint denier de la somme principalle de la constitution de rente. (*Coust. gen. du Comté d'Artois*, 68, Arras 1679.)

Permutacions *heritieres*. (2 janv. 1530, Barb. de Lescoet, Arch. Finist.)

HERITUER, v. a., donner à titre héréditaire :

Il est loisible a tous seigneurs viscomtiers, par puissance de fiefs et accroissement de seigneurie, de bailler a rentes et par arrenement feodal, *herituer* et perpetuer partie de leurs fiefs et jusques au tiers a le tenir d'eux et de leur seigneurie en icelle nature, a selle charge et servitude ou redevance que bon leur semble. (*Cout. de Douay*, Nouv. Cout. gén., II, 973b.)

HERLE, *herlle*, *hierle*, *helle*, s. f., bruit, tumulte :

Diva, por qu'a cis enfes moillie sa maisiele ?
Dame, il s'esvella ore, et menoit si grant *herle*,
Jel fis bien alaitier a une damoisele.
(*Enf. God.*, Richel. 12558, f° 49a.)

— Assemblée séditieuse :

Jehan de la Mare, pour plusieurs *helles*, compilations ou paroles sentans commotion de peuple... fu jugié a avoir coppé le teste. (1358, *Livre rouge d'Abbeville*, f° 82 r°, ap. Duc., *Harela*.)

— Tocsin :

Et s'il avenoit que on vesist ses anemis, on sonnast les .II. cloques a *hierle*, et le seulle a volee. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Flan.., t. III, p. 241.)

Fist on sonner a *hierle* les grandes clokes de l'abie de Denaing. (1364, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ricouwert d'Auterive, escuier... estoit par un jour en sa maison en la conté de Flandres, assez pres de la ville d'Espiere, et oy sonner ledit jour bien matin les cloches a *herle* de ladite ville d'Espiere et d'autres villes voisines. (1382, Arch. JJ 121, pièce 6.)

Les villes voisines commenchierent a sonner leurs cloques a *herlle*. (Froiss., *Chron.*, X, 108, Kerv.)

On sonna les cloches du lieu a *herle* et effroy pour assembler le peuple. (1454, Arch. JJ 189, pièce 3.)

Cf. Harele.

HERLEKIN, voir Hellequin.

HERLEQUIN, voir Hellequin.

HERLER, v. n., faire du tapage :

Ses .III. fiex commanda une soie pucele ;
Li .I. d'ax s'esveilla, forment crie et *herle*.
(*Chev. au cygne*, II, 690, Hippeau.)

Li diables a l'abeie
A nuit fierement envaie,
Tant ont venté, tant *ont herlé*
Que presque tout ont craventé.
(*Mir. de St Eloi*, p. 110, Peigné.)

HERLIER, v. n., faire du tapage :

Ke nus ne *herlie* ne ne jue a deis. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 317.)

HERLIQUINER, v. n., disputer ?

Et hom ki chou connoist
Et bien voit et entent
Qu'il ne puet amender
Les choses autrement,
Laisse voirs et mençoignes
Passer legierement
Por chou qu'il ne puet mie
Herliquiner souvent.
(*Dou vrai Chiment d'amour*, Richel. 1553, f° 516 r°.)

Cf. Hellequin.

HERLIR, *hellir*, verbe.

— Neutr., faire du tapage :

De fol tast ne de quaroler,
De tremeler ne de *hellir*,
Tout ce fere est Dieu messervir.
(Reclus de Mol., *de Charité*, Richel. 23111, f° 219a, et Ars. 3142, f° 219b.)

De tremeler ne de *herlir*.
(Id., *ib.*, Richel. 15212, f° 92 r°.)

On a defendu les queles clouseir et le *herlir* ne sour maisons ne es rues. (1280, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 450.)

Ke nus *herlisse*, ne closse, ne keile dedens les murs de le vile. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 558.)

— Act., frapper violemment :

Les enfans hors des bers traoient,
Et as postiaus les *herlissoient*
Ke les cerveles en voloient ;
Et auquans en esboueloient.
(*Rou*, Richel. 375, f° 221d ; Andresen, 3e p., 1221, var.)

HERLON, s. m. ?

Herlons ou pois en escorche et raisins. (*Ch. de* 1309, Arch. mun. Rouen, U. I, f° 190 v°.)

HERLOT, voir Arlot.

HERLUE, s. f., folie :

Quant Clarus l'entendi nel tient pas a *herlue*,
Des esperons destraint la riche beste mue.
(*Veus dou Paon*, Richel. 1554, f° 17 v°.)

HERLUISE, voir Erluise.

HERM, voir Herme.

HERMAPHRODISIE, voir Hermofrodisie.

1. **HERME**, adj., inculte, désert, abandonné :

Terres *hermes* et vacans sont au seigneur justicier. (*Cout. de Bourbonn.*, CCCXXXI, Nouv. Cout. gén., III, 1258.)

Par tout lieu *herme* et non accoustumé.
(Vasquin Philieul, *Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 251, éd. 1555.)

Lieux *hermes* et non cultivez. (Du Pinet, *Pline*, XXV, 8, éd. 1566.)

Il estime rhamnus estre une certaine ronce qui croist et rampe par terre es lieux *hermes*. (Id., *Diosc.*, I, 102, éd. 1605.)

Ce m'est asses couru par les roches acerbes,
Par l'argille glueux de ces *hermes* guerets.
(L. Papon, *Pastor.*, I, I, éd. 1857.)

Monts vagues, pleines *hermes*.
(Id., *ib.*, V, I.)

Scipion fit approcher son armee de mer de la cité, pour leur empescher les vivres, dont ilz ne pouvoient pas avoir grande quantité du costé de la terre, pourtant qu'elle estoit la pluspart demeuree inculte et *herme*, pour raison de la guerre. (Seyssel, *Appian Alex.*, f° 18 r°, éd. 1560.)

Terres *hermes*, ce sont terres delaissees et abandonnees par le proprietaire. Biens vacquans, terres *hermes* et espaves appartiennent au haut justicier. (Loisel, *Instit. coust.*, II, XLVIII.)

Et jusqu'au XVIIIe s. :

Une quantité de terres *hermes* et infertilles. (1747, *Compoix de Sorèze*, Arch. mun. Sorèze.)

— Fig. :

Dont n'a cellui qui n'entre en chans
Lamentables et plains de lermes.
La ne sont mie de deul *hermes*
Ceulx que Minos veult condempner.
(*Apol. mul.*, ms. Barberini, f° 9 v°.)

2. **HERME**, *herm.*, s. m., lieu inculte :

Pres de la fin desdits broteaux touchans et confinans aux *hermes* vacans de Mons. de Lion. (1444, *Accord*, Cart. mun. de Lyon, p. 302, Guigue.)

Item ung *herm* ou piece de terre non labourable... qui est de bien peu de value. (1445, Arch. JJ 177, pièce 151.)

Le lieu ou souloit estre l'abbaye de Cluny (qu'est en Masconnois) demoura longtemps en solitude et (comme on dit) en *herme*. (S.-Julien, *Mesl. hist.*, p. 520, éd. 1588.)

Une commune placée au milieu des landes qui s'étendent de Civrac à Bergerac s'appelle Saint-Martin-de-*Lerme* (lis. de l'*erme*). Saint-Michel-en-l'*Herm*, diocèse de Saintes.

3. **HERME**, s. m., blé d'hiver :

Quatre bichetz de *herme*. (13 sept. 1373, *Compte rendu aux religieuses de St-Mart.-St-Paul*, f° 8 r°, Arch. Rhône, St-Paul.)

HERMEREL, s. m., sorte de valet :

.X. *hermeriaus* petis, et mengeront a court tant seulement. (1261, *Orden. de l'ost. le Roy*, Arch. JJ 57, f° 22 v°.)

HERMI, *ermi*, adj., inculte, désert :

Lendemain s'en torna, s'a la vile guerpie,
En Ardane est entres, en une terre *ermie*.
(*Enf. God.*, Richel. 12558, f° 53b.)

1. **HERMIER**, s. m., terre inculte; n'a été rencontré que dans un texte provincial du commencement du XVIIe s. :

Tous les terroirs tant *hermiers*, bois, landes, que de culture. (1609, *Dénomb.*, Barousse, ms. Larcher, II, 210, Arch. H.-Pyr.)

Cf. Herme 2.

2. **HERMIER**, verbe.

— Act., curer :

Fauder et *hermier* de faulx et ratel une riviere. (1524, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Neutr. :

Hermier en la riviere. (1487, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HERMIERE, voir **Heaumiere**.

1. **HERMIN**, *ermin*, adj., d'hermine :

Mantel ot riche et pelison *hermin*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 70[d].)

Ses mantiaus fu *hermins*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 6[d], Michelant.)

Lor pliçon sont *hermin*, sebelin li mantel.
(*Guy de Camb.*, Richel. 24366, p. 225[a].)

... *Ermins* peliçons.
(*Ib.*, p. 225[b].)

D'un samit inde a pene *hermine*.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 91[c].)

Veez le la, a ce flori grenon,
A la grant barbe, a l'*ermin* peliçon.
(*Otinel*, 49, A. P.)

Dame ne l'ad veu ki vers lui n'eit amur,
Et nel vosist tenir suz *hermin* covertur,
Enbracié belement sans seu de seignur.
(*Horn*, 478, Michel.)

2. **HERMIN**, *ermin*, *iermin*, s. m., peau d'hermine, manteau d'hermine :

Et son *ermin* deronpre et depechier.
(*Ogier*, ms. Durh., bib. de Cos., V, II, 17, f°56[a].)

Et sont moult bien vestus de cendax et d'*hermins*.
(*Chev. au cygne*, I, 4421, Hippeau.)

Tu n'as vestu fors que tun *hermin* frais.
(*Quat. fils Aym.*, ms. Oxf., Douce, CXXI, f° 4.)

Li mantel a *ermin* li va tout decoupant.
(*W. de Monbrans*, ms. Montp. H 247, f° 175[a].)

Et les serjans a boins mantiax donnes,
Et les garçons, boins *hermins* engoules.
(*Huon de Bord.*, 9416, A. P.)

Vestus de dras de soie
Plain d'*iermin* et d'orfroy.
(*De S. Jeh.*, Richel. 2039, f° 29[c].)

3. **HERMIN**, voir **Ermin**.

1. **HERMINE**, *erm.*, s. m., hermite :

Li rois fait mander un *hermine*
Qui moult savoit de medecine.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 42[b].)

Un mien privé ai, un *ermine*,
Nus hom ne set plus medecine.
(*Ib.*, f° 42[a].)

Quant je ou esloingnee la maison a l'*ermine*. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f°67v°.)

2. **HERMINE**, *ermine*, s. f., terre inculte :

Al chef de la lande en *ermine*
Unt une maison ja choisie.
(*Prothesiaus*, Richel. 2169, f° 31[c].)

HERMINET, *erm.*, s. m., diminut. d'hermine :

Graindres .I. peu d'un *erminet*.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 1281, Hippeau.)

— Manteau d'hermine :

Vestus de paile alixandrin,
De meisme mantel hermin,
Sor ses espaules l'ot jeté,
D'un blanc *herminet* engolé.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 60[c].)

HERMINETE, - *elte*, *erm.*, s. f., dimin. d'hermine :

Mil putois vaut une *erminete*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 28[c].) Var., *herminete*. (Ms. Brux., f° 28[c].)

Herminettes, lievre et conin.
(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, f° 204[b].)

Pic., *herminette*, hermine.

HERMINETTE, s. f., outil de menuiserie :

Herminette. A little plaining axe. (Cotgr., éd. 1611.)

HERMITAGE, s. m., ermite :

El bosc avoit .I. *hermitage*
Ki n'avoit pas trop grant eage.
(Mousk., *Chron.*, 3946, Reiff.)

HERMITAIN, *heremitain*, adj., d'hermite :

Tu qui tiens vie *hermitaine*.
(Reclus de Mol., *Dit de Charité*, Ars. 3142, f° 221[d].)

Hermitaine poverteit. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 77 v°.)

Amer povreté et vie *hermitainne*. (*Evast et Blaquerne*, Richel. 24402, f° 6 v°.)

Que la vie qu'il merroit en l'abaie li feroit mouteplier sainteté de vie *hermitaine*. (*Ib.*, f° 42 v°.)

Vie *heremitaine*. (*Ord. de Chevalerie*, f° 1[b], ap. Ste-Pal.)

— Vigoureux, rude :

Cassiel le Baudrain, le marchis amourain
Pour le cop *hermitain* qu'il receut de la main
Cassianus du larris, le preudomme certain
Grant piece jut pasmes.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 30 v°.)

—. S. m., hermite :

Et ala oir messe a une chapelle a un *hermitain* que pres d'eluec estoit herbergies. (*Mort Artus*, Richel. 24367, f° 4[a].)

En cel tans fu ung *hermitains*, hons de grant vertu, qui avoit laissé toutes choses pour Dieu. (*Vies des Saints*, Richel. 20330, f° 67[b].)

Empres de cele abaie de Sainte Marguerite en la costiere de cele meisme montagne a .I. mout biau lieu et deliteus, ou habitent li *hermitain* latin que l'en apele freres du Carmel. (*Les Pelerinaiges por aler en Jherusalem*, H. Michelant et G. Raynaud, *Itinéraires à Jérusalem*, p. 90.)

Que jamez *hermitain* en bois ne trouvera
Que il ne meite mort.
(*Doon de Mai.*, 5108, A. P.)

HERMITERIE, s. f., hermitage :

En .I. bois se bouta en une *hermiterie*.
(*Gaufrey*, 10445, A. P.)

HERMITIER, *ermitier*, s. m., ermite :

Ha, mauves homme, trahitier,
Tu as pris l'abit d'*ermitier*
Por moi prover a desloial.
(*Fablel de Niceroles*, Richel. 837, f° 200[c].)

HERMITOIRE, - *etoire*, *erm.*, s. f., hermitage :

Et vers Sempinghan a l'*hermitoire* alla.
(Garn., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 34 v°.)

... A l'*hermetoire*.
(Id., *ib.*)

As desertees *ermitoires*.
(Frere Angier, *Vie de St Gregoire*, 1544, Meyer.)

HERMITRESSE, s. f., femme qui vit en hermite :

Une povre *hermitresse*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 199 v°.)

HERMODACTILE, s. m., digitale :

Poudre de litargire ou de *hermodactile*. (H. de Mondeville, Richel. 2030, f° 57[c].)

HERMOFLE, voir **Ermofle**.

HERMOFRODISIE, *hermaphrodisie*, s. f., nature de l'hermaphrodite :

Hermofrodisie si est une passions non naturaus et moult forment laide es homes. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 85[c].)

Hermaphrodisie est double nature de sexe. (Joub., *Gr. chir.*, p. 593, éd. 1598.)

HERMOFRONDITUS, s. m., hermaphrodite :

L'en demande a qui l'en doit compaigner *hermofronditus*, qui ot nature d'ome et de fame ; et je respons : a la partie dont il i a plus. (*Liv. de Just.*, I, 8, § 2, Rapetti.)

Hermofondritus le decline ;
Cilz Dieux ainsis le destina ;
Moitié homs et moitié femme a.
(Eust. Desch., *Poés.*, II, 197, A. T.) Impr., *hermofrondicus*.

HERMOIZ, s. m., armoise :

Rumex, lapatium acutum, romane parelle vel *hermoiz*. (*Gloss. du* XII[e] *s.*, ms. de Tours, ap. Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des ch.*, 6[e] sér., t. V, p. 331.)

HERMOLE, s. f., sorte d'herbe :

Herbe au turc, appellee aussi *hermole*, aime terre sablonneuse et seche. (O. de Serres, *Th. d'agr.*, VI, 15, éd. 1605.)

HERNAS, voir **Harnois**.

HERNAULT, s. m., sorte de droit :

Le seigneur de Parthenay disoit avoir.... ung droict, appellé *hernault*, qui est un peage, que quiconque de la ville passe par certain lieu sans payer a Partenay ledict droict, le seigneur est en possession de prendre les biens de ladite ville a force d'arme en acquit et paiement dudit peage. Par arrest ladite coustume est donnee. (*Pièce de* 1388, Richel. 5264, f° 7[b].)

HERNE, voir **Hargne**.

HERNECHIER, voir **Harnaschier**.

HERNEIS, voir **Harnois**.

HERNEKEUR, voir **Harnascheur**.

HERNIAL, adj., syn. d'herniaire :

Enfleure *herniale*. (Joub., *Gr. chirurg.*, p. 563, éd. 1598.)

HERNISSER, voir **Harnaschier**.

HERNOICHIER, voir **Harnaschier**.

HERNOIS, voir **Harnois**.

HERNU, s. m., le mois de juillet :

C'est au moien du mois de jule ;
En l'annee n'est chaure nulle
Si male ne si destrempee.
A maint home a la mort donee,
Jusqu'en mi aoust la force dure ;
Lyon resamble de nature
Qu'apres mi aoust va defaillant,
Graindres est sa force le mois devant.

Pour ce est l'estoille lyons nomeis
Et est li temps *hernus* apeles.
(*Ymage du monde*, ms. Montp. H 437, f° 187 r°.)

Le temps estoit bel et secq, et l'air cler et hault tel comme il est ou moys d'aoust et de *hernu*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 67b; Kerv., XIV, 176.)

Le temps et l'air au dehors estoit mallement chault, ainsy comme il est ou moys de *hernu* et d'aoust. (ID., *ib.*, f° 125c; Kerv., XIV, 236.)

— Se rencontre au XVIIe s. dans le sens d'orage :

Jan Baptiste Richart, qui fut tué d'une grosse pierre tumbez des murs le jour quy fit un grand *hernus*. (1657, Lens, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Nord, *hernu*, *harnu*, orage, temps d'orage.

Nom propre, *Hernu*.

HERO, voir HARO.

HERODIUS, s. m., héron :

Li *herodius* est uns oiselz tres ravissans et plus asseiz que ne soit li aigle, se dit li glose sus lou verset dessus dit, et ai li *herodius* ceste proprieteit que il fait son nif en un tres hault arbre et bien grant et vole si tres hault que tou jour il voit son nif, et ensi il ait son nif pour son conduit.... en romans *herodius* n'a point de propre nom. (*Ps.*, CIII, Maz. 798, f° 250 r°.)

HEROINE, adj. f., en parl. de chose, de héros :

Heroine grace. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 61 r°.)

HERONCEL, - *ouncel*, s. m., dimin. de héron :

Le bon *herouncel*. (*Lib. Custum.*, I, 304, 14, Edw. II.)

IIIc XLV butors et *heronçaulx*, a VI s. p. (*Compte de* 1330, Arch. adm. de la ville de Reims, II, 484, en note.)

HERONNIER, adj., sec et grêle comme les jambes du héron :

Les jambes gresles et minces, les cuisses *heronnieres*. (AMB. PARÉ, *Œuv.*, XXI, 50, éd. 1633.)

D'autres les ont (les jambes) si gresles et menues et si *heronnieres* qu'on les prendroit plustost pour des fleutes. (BRANT., *des Dames*, IX, 274, Lalanne.)

HEROSCOPITE, adj., qui a rapport à l'horoscope :

Divination *heroscopite*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 26 v°.)

HEROUNCEL, voir HERONCEL.

HERPAIL, voir HARPAIL.

HERPAILLE, voir HARPAILLE.

HERPE, s. f., liard :

Herpe, liard. (*Vie genereuse des Mercelots*, Var. hist. et litt., VIII, 189.)

HERPÉ, adj., qui a les hanches larges :

Une lice qui soit *herpee*, et aye l'eschine large. (CHARL. IX, *la Chasse royale*, ch. 12, Chevreul.)

HERPELU, s. m., liard :

Ils appellent un liard un *herpelu*. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 130, Roybet.)

Herpelu, a stiver, or french shilling. Bar-ragouin. (COTGR., éd. 1611.)

1. **HERPER**, v. a., déchirer :

L'honneur des dames diffamee et *herpee* par faulx rapport..... (*Chasse d'Amours*, p. 148, ap. Ste-Pal.)

2. **HERPER**, verbe.

— Act., accrocher :

Brissac void le petit navire Beaumont *herpé* avec le vice amiral, et a chasque main abordé de cinq ou six navires ou gallions. (D'AUB., II, 467, ap. Ste-Pal.)

— Neutr., s'attacher :

Serpoullet qui *herpe* contre terre. (RAB., l. III, c. 50, f° 162 v°, éd. 1552.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *herper*, dérober, voler.

HERPESTIOMENES, s. m., sorte d'ulcère :

Herpestiomenes est une ulcere corrosif de cole grosse, aduste, non ardant, si comme hersipele, mais plus mortifiant le membre, car chancre, si comme nous dirons cy apres, vient plus es partles basses : et l'appelle on aultrement loup; *herpestiomenes* signifie lui mesmes corrodant. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 18, éd. 1495.)

HERPET, s. m., éruption vésiculeuse :

Il guerist *herpetz* et apostemes choleriques. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, c. LXVIII, éd. 1549.)

HERPETE, - *ette*, *arp.*, s. f., éruption vésiculeuse :

La bourse du pasteur cure et guerist les fistules et *herpetes*. (*Jard. de santé*, I, 353, impr. la Minerve.)

Pustules ou apostumes nommees *arpetes*. (*Ib.*, 365.)

Herpettes. (*Ib.*, 376.)

HERPETEUX, adj., éruptif :

Ces *herpeteuses* maladies. (LOYS GUYON, *le Miroir de la beauté*, II, 80, éd. 1615.)

HERPEUX, adj., qui joue de la harpe :

Citharedus, di, *herpeux*, joyeux. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

HERPOYER, voir HARPOYER.

HERPRIE, - *ye*, s. f. ?

Seillons, douzimes, *herpryes*, harpagiez pour les incendies. (1526, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HERRAUMENT, voir ERRAUMENT.

1 **HERRE**, *haire*, s. f. ?

Herre de long poil pour braser grains. (1499, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *haire* pour la braserie. (1499, *ib.*)

.XXVI. aulnes de *herre* pour mettre sur la toureille faicte en la brasserie, a .VI. s. .VI. d. l'aune. (*Ib.*)

2. **HERRE**, voir ERRE.

HERREDERIE, voir ENREDERIE au Supplément.

HERRELE, voir HARELE.

HERREMENT, voir ERREMENT.

HERRER, voir ERRER.

HERRETABLEMENT, voir HERITABLEMENT.

HERRIER, voir HARIER.

HERRY, s. m., employé dans la loc. *long herry*, homme très long :

Longurio, Varr. Long *herry*, long homme, long comme une perche, tres long. (JUN., *Nomencl.*, p. 310, éd. 1577.)

HERSE, voir HERCE.

HERSEMENT, voir HERCEMENT.

1. **HERSER**, voir HERCIER.

2. **HERSER**, voir ERSOIR.

HERSEUR, voir HERCEOR.

HERSOIR, voir ERSOIR.

HERSON, voir HERCION.

HERSSOUR, voir HERCEOR.

HERTAIGE, voir HERITAGE.

HERTAYE, *ertaye*, *hertoye*, s. f., terre inculte et non labourable :

Trois deniers assis sur demi arpent de terre ou environ... joignant a la terre et *hertaye* feu Estienne Cornillau,... d'autre part a l'*ertaye* de Guion le Bouvyer. (1430, *Cens de la terre d'Estilly*, Richel. 4659, f° 5 r°.)

Sur demy arpent de terre, bois et *hertoye* joignant d'un bout a quareour au renart et au bout de l'aunay et chenevrau Macé Vaugoin. (*Ib.*, f° 30 r°.)

HERTE, voir HARDE.

HERTÉ, voir HERITÉ.

HERTOYE, voir HERTAYE.

HERUPAGE, adj., hérissé, farouche :

Ne prenez mie garde a la gent *herupage*,
Poissant et vertuox et de molt bon corage,
Qant vinrent contre moi que pris le treusage.
(J. BOD., *Sax.*, CLXI, Michel.)

Cf. HUREPER.

HERUPÉ, voir HUREPÉ.

HERUPPER, voir HUREPER.

HERVAULX, s. m. pl. ?

.VI. sols au Leffrait et a Marchant pour pourteir a Bar certains *hervaulz* pris a St-Mihiel pour Monss. Henri le XIXe jour de septembre. (1380, Arch. Meuse B 1041, f° 89 v°.)

HES, interj., hélas :

Et je n'ay pas desjeuné *hes*.
(*Farce de Mahuet*, Anc. Th. fr., II, 82.)

HESBARGIER, voir HERBERGIER.

HESBERGAGE, voir HERBERGAGE.

HESBERGISON, voir HERBERGISON.

HESBREGIER, voir HERBERGIER.

HESCAUDEL, s. m., espèce de gâteau :

Item a la Saint Remy quarante deux deniers. Item demy *hescaudel*. (1329, Arch. JJ 66, pièce 298.)

HESCHE, voir ESCHE.

HESCOUSSE, voir ESCOSSE.

HESE, voir HAISE.

HESER, voir HOUSER.

HESME, voir ESME.

HESMEE, voir ESMEE.

HESMER, voir ESMER.

HESPLE, voir HASPLE.

HESQUIGNIER, voir ESCHIGNIER.

HESSE, s. f.?

Laisne de *hesse* et casteau. (1549, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HESSÉ, interjection :

Au descendre du chastel, ainsy qu'on vient telle fois devisant, dist a ung des siens : Or cha! *hessé!* le fils m'a volu deshonorer, et le pere me boute hors de sa maison; qu'est il de faire? (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 33, Buchon.)

Au partir de la messe : *Hessé!* ce dist le roy au seigneur de Croy, portez cestes lettres a beaux oncle. (ID., *ib.*, III, 37.)

A ces deux exemples, l'édition Kervyn porte *beffe*.

HESTAGIER, voir ESTAGIER.

HESTAL, voir ESTAL.

HESTERNE, voir ESTERNE.

HESTEAU, voir OSTEAU.

HESTIÉ, voir HAITIÉ.

HESTOUDEAU, voir HETOUDEAU.

HESVE, voir HEVE.

1. **HET**, voir HAIT.

2. **HET**, voir HÉ.

HETAL, voir ESTAL.

HETAUDEAU, voir HETOUDEAU.

HETER, voir HAITIER.

HETIÉ, voir HAITIÉ.

HETIER, voir HAITIER.

HETOUDEAU, *-udeau*, *-audeau*, *-odeau*, *hest.*, *est.*, *hat.*, *hast.*, *hait.*, *hut.*, *hust.*, s. m., jeune chapon, poulet de grain, poulet assez gros pour être chaponné.

Olivier de Serres paroît d'abord faire ce mot synonyme de chaponneau ; mais ensuite il parle de chaponner les *estaudeaux*, et plus loin il indique les chapons et les *estaudeaux*, ce qui annonce bien qu'il y a une différence entr'eux. Et en effet, l'*hétudeau* est le gros poulet, ou le poulet gras, et on voit qu'autrefois, au marché de la vallée, à Paris, et dans les offices de la maison du roi, deux *hétudeaux* passoient pour une pièce de volaille, tandis qu'il falloit trois poulets ordinaires pour faire la pièce; ainsi l'*hétudeau* n'étoit pas aussi fort que le chapon, qui formoit seul une pièce, puisqu'il en falloit deux; et il étoit plus fort que le simple poulet, puisqu'il en falloit trois... (Note de l'édit. de 1805 du *Théâtre d'agriculture*.)

Poucins gros comme *hetoudeaux*. (*Ménagier*, II, 180, Biblioph. fr.)

Cinq cochons, vint *hetoudeaux*, deux sols quatre deniers piece; quarante perdriaux, deux sols quatre deniers pièce. (ID., *ib.*, II, 120.)

A Jehan l'usurier, poulaillier, pour la vente de douze *hatoudeaux*. (*Compt. de P. de Essoye*, 1404-1406, Forteresse, VI, Arch. mun. Orléans.)

Pour six *hastodeaux* et deux faisens. (*Compte de J. Martin*, 1414-1416, Forteresse, Despence, XIV, Arch. mun. Orléans.)

Sus, ho! serviteurs barbarins,
Apportez nous ces *hustaudeaux*.
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 309, Jacob.)

Gros *hetoudeaux* tendres et bien refaitz,
Poulles grasses pesantes ung gros faiz.
(J. LEFEVRE, *les Fleurs et antiquitez des Gaules*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VIII, 219.)

Deux *hetaudeaulx*. (1530, *Acquit*, Arch. mun. Laon.)

Trois cens et trois hostardes, et mille sept cens *hutaudeaux*. (RAB., I, 37, éd. 1542.)

Ce mot *hetoudeau* est ici (à Paris) et en quelques lieux voisins, ce qu'ailleurs on appelle chaponneau. (H. EST., *Préc. du lang. franç.*, p. 181, Feugère.)

La becasse couste... aultant que le *haitoudeau*. (1583, *Grands jours de Troyes*, Arch. X1a 9489, fo 10 ro.)

Pour les manger (les poulets) en chaponneaux ou *estoudeaux* durant l'hyver. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, V, 2, éd. 1605.)

Et au XVIIe s. :

Hestaudeau, pullaster, capo minor. (DUEZ, *Compend. gramm. gall.*, p. 21, éd. 1663.)

Hetaudeau, idem ac *hestoudeau*. (ID., *ib.*, p. 21.)

Hutaudeau, gros poullet, qui tesmoigne plustost l'augmentation que la diminution, et se dit *hestoudeau* pour l'ordinaire. (OUDIN, *Gramm. franç.*, p. 91, éd. 1656.)

Soixante neuf maisons... dont sont detempteurs... lesquels payent annuellement... vingt sept chapons, sept poules, six *hutodeaux* et soixante poulets. (1679, *Aveu de Choisi-aux-loges, chastell. de Loris*, cah. I, fo 9, ap. Le Clerc de Douy, t. I, fo 321 vo, Arch. Loiret.)

Poitou, Vienne, *huteaudeau*, s. m., chapon, chapon gras.

A Metz, dit Le Duchat (note sur Rabelais), ce mot qu'on prononce *hautondeau* signifie un grand poulet, auquel on a laissé les lombes, quoi qu'on lui ait coupé la crête et les ergots pour le faire paroître chapon.

HETTER, voir HAITIER.

HETUDEAU, voir HETOUDEAU.

1. **HEU**, voir HELT.

2. **HEU**, exclamation :

Heu, ma chiere filhe, dulce amie, *heu!*
Ma vie et ma lucerne et ma joie, *heu!*
(*Ste Euphrosyne*, 11, Meyer, *Rec.*, p. 335.)

Heu, emportez vous donc cela!
(*Nouv. Pathelin*, p. 156, Jacob.)

Heu! que vous estes matineuse,
Veu que n'avez esté oyseuse
Toute la nuyct; d'ont vient cela?
(*Caq. des bonnes Chamber.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 78.)

3. **HEU**, voir HU.

HEUC, voir O.

HEUCE, voir HEUSSE.

HEUCERET, adj., à cheville :

Que nulz ne nulles ne copece bos sur aultruy que on puist forer d'un tarel *heuceret* sur l'amende de .v. soulz. (1507, *Prév. de Vimeu*, Cout. loc du baill. d'Amiens, I, 415, Bouthors.)

Cf. EUCHERÉ et HEUSSE.

HEUCERIE, voir HUCHERIE.

1. **HEUCHE**, voir OSCHE.

2. **HEUCHE**, voir OIT.

HEUCHOIR, s. m., plaque de métal servant à garantir la table :

Un potier d'estain livre trois XIIes de *heuchoirs* et quatre garde nappes de fin estain. (1501, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Six ronds *heuchoirs* doubles. (1544, *Mobil. de la halle de Béthune*, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 113.)

On trouve au XVIIIe s. la forme féminine *heuchoire* :

Trois douzaines de *heuchoires* et quatre nappes de fin étain. (1731, *Mob. de la halle de Béthune*, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 113.)

HEUCQUE, voir HUQUE.

HEUD, voir HOET.

1. **HEUDE**, *houde*, s. f., maison :

Ne li puet drap laissier porter hors de se *heude*. (Mars 1239, Arch. mun. Douai, Cart. OO, fo 30, Cart. LL, fo 47.)

Et si quite Jehans devant dis Ermentrut se mere deus *heudes* ki sient a le montaigne, a faire se volenté. (1254, *Act. dev. les échev.*, Arch. mun. Douai.)

S'il arrivoit qu'on deswagast les deux *heudes* Mehaut Butor. (Juin 1265, Arch. mun. Douai, ap. Roq., *Suppl.*)

In vico du Rosiers, qui quondam fuit *houde* de sancto Marcello. (Fév. 1303, Charte orig., H. D. S.-Quentin, Boite du béguinage, et *Cart. égl. S. Quentin*, Arch. LL 1018, fo 226.)

— Cabine :

Et leur endomageames presques tous leurs navires, sans la *heude* qui fut brulee. (MARNIX DE SAINTE-ALDEGONDE, *Ecrits pol. et hist.*, p. 281, Alb. Lacroix.)

2. **HEUDE**, voir HELTE.



HEUDÉ, part. passé et adj., garni d'une poignée :

Sous s'esclavine a mis s'espee
Qui de fin or estoit *heudee*.
(*Rom. du Comte de Poit.*, 787, Michel.) Impr., *hendee*.

HEUDELER, v. n. ?

Desquelz la plus part se mesloient de marchandise de chevaus, et tant bien chevaulchoient que ung cheval se monstroit gramment meilleurs desoubz eulz que desoubz autres hommes. Et par ce, en *heudelant* et bastant avoient aulcune fois ung meilleur cheval que le leur, et argent avec. (*Chron. de Flandre*, III, p. 372, J. de Smet.)

HEUDER, *houder*, v. a., attacher, fixer :

Tantè baniere vers le ciel venteler,
Tant penoncel en ces antes *houder*,
Et tant escu luire et estenceler.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 67ᵃ.)

Les perieres et loier et *heuder*.
(*Ib.*, f° 29ᶜ.)

HEUDEURE, *- ure*, *houdeure*, *- ure*, *holdeure*, *hodure*, *odure*, *audeure*, s. f., réunion des deux heuts d'une épée, poignée de l'épée :

Les *heudures* et les pomiaus.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 28ᵃ.)

Her. li trenche par sonc la *houdeure*.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 181ᶜ.)

Li viaus li ait s'espee avant tendue,
Hervis li tranche par sor la *houdeure*.
(*Ib.*, Richel. 1622, f° 181 v°.)

Li brans fu tains, la *hodure* d'or fin.
(*Ib.*, ms. de Salis, Bartsch, *Zeitschrift*, 1880, p. 578.)

D'or fu li pons et toute la *heudure*.
(*R. de Cambrai*, Richel. 2493, f° 6 r° ; A. T., v. 487.)

Ilueques est remes li branz au mescreu,
Par mi la *houdeure* est qassez et rompu.
(J. Bod., *Sax.*, CCLXXI, Michel.)

Ses armilles, qu'om bous apele,
Od *odure* preciose e bele,
D'or e de pierres grant e gent
Qui valeient maint marc d'argent,
Laissa en un chaisne penduz
Eisi que tuit les unt veuz.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 7418, Michel.)

Qui fiert a cop devant son bran ne dure,
Sanglant l'avoit dusqu'en la *heudure*.
(Herb. Leduc, *Foulq. de Cand.*, p. 26, Tarbé.)

Sanglant en ot de sus les (lis la) *holdeure*.
(Id., *ib.*, var. du ms. Notre-Dame.)

Prenez la (l'espee), et en ostez le pont et la *heudeure*. (*S. Graal*, Richel. 12582, f° 31 v°.)

Preneis lai et en osteis le poin et la *houdure*. (*Ib.*, Richel. 2455, f° 122 v°.)

Apres i faites une *houdeure* si mervillouse que... (*Ib.*)

La *heudeure* estoit de .II. coses. (*Ib.*, Vat. Chr. 1687, f° 23ᶜ.)

G. la regarde (l'espee), si la conut au pon et a l'*audeure*. (*Lancelot*, Richel. 768, f° 161ᵈ.)

Si li estoient li doi aers a la *houdeure*. (*Artur*, Richel. 337, f° 136ᵈ.)

Le *heudeure* de l'espee. (*Ib.*, ms. Grenoble 378, f° 15ᶜ.)

.I. espee ceinte dont la *heudeure* estoit vermeille. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 133ᶜ.) (P. Paris, *enhoudeure.*)

S'est drois que chevaliers justiche
Ses nuisars, car le crois en porte,
Dont mauvaisties doit estre morte,
Si ke mors en fu li pechies
Dont Adans nos ot entechies
Par le commant qu'il trespassa ;
Mais Diex en crois nos respassa
Par la char dont il prit vesture.
Ce senefie la *hodure*.
(Jacq. de Baisieux, *li Dis de l'Espee*, 102, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 178.)

Li met parmi le cors l'espee,
Sanz atendre grant aleure,
Toute jusqu'a la *heudeure*.
(Guiart, *Roy. lign.*, t. I, p. 138, Buchon.)

HEUDI, adj., couvert, orné :

Et porte en son brac destre une mance s'amie;
De fin or et de pieres ert environ *heudie*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 62ᵈ, Michelant.)

HEUDRAGIER, voir Haudragier.

HEUDRI, *- y*, *houldry*, adj., à moitié pourri :

Et aussi le garingal pesant et ferme en la taille, car il y en a de *heudry*, pourry et legier comme mort bois. (*Ménagier*, II, 230, Biblioph. fr.)

Que tous cerceaulx a tonneaulx soient bons et loyaulx, non pourris ne *heudris*. (1400, *Ord.*, VIII, 369.)

N'est pas chose licitte que en ouvrage de bon cables soit mis aucuns chambres (chanvre) brayes, *houldry*, ne auquel [ait] aucunne malle fasson. (1445, Arch. mun. Angers FF 5, f° 26.)

Et encore au XVIIᵉ s. :

Heudri, m. acut, part. pass. Est corrompu, putrefié, pourri. Ainsi dit on un linge *heudri*, lorsqu'estant ord et sale et encuirassé de grasse, on le laisse eschauffer. (Nicot, *Thresor.*)

Norm., *heudri*, moisi, à moitié sec.

Nom propre, *Le Heudri.*

HEUER, voir Houer.

HEUGALITÉ, voir Ivelté.

HEULET, s. m. ?

Contenant icelle description, le nombre des isles ou aires et *heulets* de marais, la separation d'icelles. (*Edit de Fr. Iᵉʳ sur le fait des gabelles*, 1ᵉʳ juin 1541.)

HEULIER, *heullier*, s. m., fabrique d'huiles :

Ung baril d'huille prins au puissoir dudict feu Jehan Journe, venant des *heulliers* de Pont-de-Remy. (1532, *Stat. des Brout.*, Reg. des stat., p. 1 à 7, Arch. mun. Abbeville.)

HEULLE, *hoole*, *hule*, s. m., dos d'un couteau, d'une hache :

Et puis laissir couler l'espesseur du *hule* d'un coutel ou plus espes. (*Ménagier*, II, 274, Append., Biblioph. fr.)

Icellui chevalier donna au dit Pierre un cop ou deux du *heulle* d'une hache ou congnie, et si lui donna un autre cop du taillant. (1395, Arch. JJ 148, pièce 34.)

Icellui Colot tira un coustel a charreton qu'il portoit, et en frappa icelle femme du *hoole* en la temple. (1426, Arch. JJ 173, pièce 401.)

HEULT, voir Helt.

HEUMIER, voir Heaumier.

HEUQUE, voir Huque.

HEUQUETTE, s. f., hoquet, rhume :

Le commencement de ceste pestilence fut en febvrier, durant jusques peu en mai, de une maladie que on nonmoit le *heuquette*, qui tenoit en la gorge ; et de laquelle on assourdissoit, non pas tous, mais aucuns ; et peu de gens en moroient. Pour laquele chose, les gens en degaboient le ung l'aultre, en disant : Vous estes sortis de la *heuquette!* Et de ce commencement de maladie fist aulcun gentil compaignon les vers qui s'ensievent :

Tous galans qui ont apris
A mener vie joieuse
Sont maintenant esbahis
Et en doubte merveilleuse,
Car mais ne poelent chanter,
Ains leur fault esternuer.
Il n'est maignon, ne hanette,
Qui ne vieste la *heuquette*.
(*Chron. des Pays-Bas*, *de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 343.)

Toutes ces plaisanteries ne sont que jeux de mots sur le nom de *heuquette* donné à la maladie, et sur le vêtement appelé *heuque* ou *heuquette*.

Cf. Huque et Huquete.

HEURE, *eure*, *hore*, *hure*, *ore*, *oire*, *oure*, *ure*, s. f., temps, moment :

Si fait tant en poi d'*oire* que toz li tornoiz s'areste seur li por veoir les merveilles q'il fait. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 8ᵃ.)

Envie ne fine nule *hore*
D'aucun blasme as gens metre sore.
(*Rose*, 267, Méon.)

Il est ensi que li amant
Ont par *ores* joie et torment.
(*Ib.*, 2191.)

Comant faisist si grant malice
Si tost et an si petit d'*oure*?
(*Dolop.*, 7663, Bibl. elz.)

— *Mesme l'heure*, à l'heure même :

Mon baston mettez sure, (le bœuf)
Deu le garrat *mesme l'ure*.
(*Vie S. Georg.*, Richel. 902, f° 113ᵃ.)

— *Tele heure est*, souvent :

Lire ici les exemples placés sous la forme Eure, t. III, p. 672ᵇ.

— *Petit est heure que*, les moments sont rares où :

Petit est heure que en aus ne s'enpaigne
Et que forment ne les griet et destraigne.
(*Enf. Ogier*, 5636, Scheler.)

— *Pour heure*, pour cette fois :

Touteffoiz la place, *pour heure*, ne fut point prinse. (J. Le Fevre, *Chron.*, I, 386, Soc. de l'H. de Fr.)

— *A l'heure a l'heure*, sur l'heure :

Si j'aime autre que vous, ce penser bien humain,
Qu'amour si doucement mit jadis en mon ame,
S'en parte *a l'heure a l'heure*.
(O. de Magny, *Sousp.*, LX, éd. 1557.)

— *D'heure*, à temps :

Et si le roi eust envoyé *d'heure*, il eust



pris le chasteau. (Comm., *Mém.*, VIII, 1, Soc. de l'H. de Fr.)

— De bonne heure, promptement :

Or tenes et ales grand erre,
Afin que vous revenes *d'heure*.
(*Farce du Poulier*, p. 9, Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moral. et serm. joy.*, t. III.)

Le seigneur Barthelemy d'Alviane estant averty de l'entreprise des Suisses qui avoient rompu leur foy, partit de Laude avecques son armee venant toute nuict, en esperant d'arriver *d'heure* a la bataille. (Mart. du Bellay, *Mém.*, l. I, f° 11 v°, éd. 1569.)

Si ceste invention procede de ceulx dudict conseil ou d'aucuns de mes subjects qui desirent me mettre en mauvais mesnage avec ledit roy, c'est chose qu'il faut mettre peine d'approfondir et verifier, affin d'y remedier et obvier *d'heure* a leurs artifices. (26 avril 1603, *Lett. miss. de Henri IV*, t. VI, p. 80, Berger de Xivrey.)

Je trouve bon que vous vous eclaircissies *d'heure* a lor meilleure forme qu'il leur sera possible, pour leur faire consentir que cela soit. (9 mars 1604, *ib.*, t. VI, p. 213.)

Je crois que les dits princes et tous les autres qui y pretendent font sagement de penser et pourveoir *d'heure* a ladicte succession. (3 nov. 1604, *ib.*, t. VI, p. 325.)

— *A heure*, de bonne heure :

Il advient souvent que les cerfz partent si *a heure* des taillis, que tu ne les auroys peu veoir partir. (*Modus*, f° 10 r°, Blaze.)

— *A cette heure, tout à cette heure*, tout à l'heure, il n'y a qu'un instant, ou bientôt, selon qu'il s'agit du passé ou du futur :

O effronté, tu me disais *a ceste heure* que tu avais trouvé les deux mille escus que tu sçais que j'ay perdus. (Lariv., *les Esprits*, V, 2, Anc. Th. fr.)

Voila pourquoy je me suis ainsi desguisé et en ay fait faire autant a Nicolas et a Eugene, qui me viendront trouver tous *a ceste heure* en ce lieu. (Id., *les Ecol.*, V, 3.)

— *A l'heure*, alors :

A peine accepterez vous ce que *a l'heure* vous demandiez. (*Nouv. Lett. de la reine de Navarre*, lett. cx, Génin.)

— *Toutes heures*, toutefois, cependant :

Totes ores passe li nuz.
(*Délivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 5 r°.)

Et ja soit chou que il ne l'ait si belement contee le conqueste, comme maint boin diteeur l'eussent contee, si en a il *toutes eures* le droite verité contee. (Robert de Clary, p. 87, Riant.)

Toutes eures fet il savoir,
Dame, quant il se tient garni.
(*Lai du Conseil*, p. 88, Michel.)

— *De bonne heure*, heureusement :

Qui ceste aroit a moilier et a per,
Bien porroit dire : *de bon ore* fus nes !
(Bertrand de Bar-sur-Aube, *Girard de Viane*, p. 93, Tarbé.)

— *De male heure, de dure heure*, malheureusement :

Et dites li *de male hore* fui nez.
(Couci, *Chans.*, xiv, Crapelet.)

Et ceulx qui ont tout le temps labouré
Et qui ont sens et diligence bonne,
Sont soufraiteux et *de dure heure* né,
Car ils ne sont remeris de personne.
(E. Desch., *Poés.*, Richel. 840, f° 28 r°.)

— *A la bonne heure*, pour le bien, pour le bonheur, heureusement :

Voila comme je vy ; si ta vie est meilleure
Je n'en suis envieux, et soit *a la bonne heure*.
(Rons., *Rép. à quelque Ministre*, vii, 114, Bibl. elz.)

— *A la mauvaise heure, à la male heure*, malheureusement :

O Phedre ! o pauvre Phedre ! hé ! qu'*a la mauvaise heure*
Tu as abandonné ta natale demeure !
(Garnier, *Hippol.*, II, éd. 1573.)

Il s'en vint *a la male heure* pour m'induire a cela. (Duez, *Dict. fr.-allem.-lat.*, Amsterdam 1664.)

Qu'il s'en aille *a la male heure*. (Id., *ib.*)

— *En bonne heure*, heureusement :

Il se print a rire, et leur dit qu'ilz s'en allassent *en bonne heure* sans avoir peur. (Amyot, *Vies*, Sylla, éd. 1565.)

La chevre, chargee ainsi de vivres, se trouvant en liberté, se partit et s'en alla *en si bonne heure* qu'ils ne la veirent jamais depuis. (Larivey, *Facet. Nuicts de Strap.*, I, iii, Bibl. elz.)

— *Heure* s'est employé pour désigner une mesure de terre :

Deux *heures* de meix. (1398-1401, Arch. Meuse B 1044, f° 12 v°.)

Heuré, voir Huré.

Heurebeufs, *herboz, heyboz*, s. m., petits vers, connus de nos jours sous le nom d'usbets, qui mangent le bourgeon de la vigne :

Le dit jour xxiiii avril, pour dix filles lesquelles vacquerent a ouster les *heurebeufs* des dittes vignes a .viii. d. parisis chacune fille, valent.... .vi. s..viii. d.....Le ix, le x, le xii et le xiiie jour de juillet pour.xx.femmes qui ont esté a oster lesdits *heurebeufs* lesquels mangeoient les bourgeons a raisins, a .xii. d. parisis pour chacune journee valent..... .xx. s. parisis. (1470, *Etat de dépense de façon de vigne*, au Comm. des titres des fiefs de la chastell. d'Orl., art. Vignes de l'Orme grenier, paroisse de Marceau, ap. Le Clerc de Douy, I, f° 328 r°, Arch. Loiret.)

— Vers qui attaquent les bestiaux :

Que les beufs ou vaches morussent des *herboz*. (1400, *Regl. p. les bouch.*, copie, Arch. Fribourg, Cart. 1bis.)

— Animal attaqué par le ver appelé *heurebeufs* ou *herboz* :

Quels qui escorcheroit furs de la ville ou dedans la ville bestes venimoses que l'on appelle *heyboz* ou chat ou chien ou cheval. (1400, *Régl. p. les bouchers*, copie, Arch. Fribourg, cart. 1bis.)

1. **Heuree**, voir Oree 1.

2. **Heuree**, s. f., révolte :

Et tout en mesme temps, ceulx d'Anvers firent autretel que Malines, et firent des commotions entre eux aussi ; et qui plus est, a la tierche main, une meschante ville en comparaison aux autres, nommee Lire, fist une grande *heuree* aussi, conme se c'eust esté quelque chose de grand ; et tout sur une maniere de faire conme Gand, contre les gouverneurs, et pour avoir les choses a leur poste. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 115, Buchon.)

Entrant donc ainsi en sa ville, y avoit main cuer d'homme qui trembloit de peur, par especial des mauvais qui avoient fait la *heuree ;* car doubtoient fort leur punicion. (Id., *ib.*, ch. 119.)

Heurelival, s. m., sorte de pomme :

Heurelival, the name of a soure apple, fit to make cyder. (Cotgr., éd. 1611.)

1. **Heurer**, v. a., régler les mesures :

Appartient encore au mayeur justicier connoistre du fait de police, taxer vivres, denrees et marchandises, adjouster et *heurer* poids et mesures. (*Cout. de Gorze*, Nouv. Cout. gén., II, 1077^b.)

2. **Heurer**, v. a., rendre heureux :

Et seul tu m'*as heuré* (le songe)
Quand plus mon fait estoit desesperé.
(Rons., *Eleg.*, xxviii, Bibl. elz.)

Charlotte, si le ciel jaloux de mon envie
Par si beau changement ne veut *heurer* ma vie,
Tu ne lairras pourtant de luire a l'univers,
Si ce n'est dans le ciel, ainsi que je desire,
Pour le moins, icy bas, on te verra reluire
Autant que le ciel mesme, immortelle en mes vers.
(G. Durant, *Œuv.*, p. 140, éd. 1594.)

— *Heuré*, part. passé et adj., heureux, en parlant de personnes et d'esprits :

D'honneur et los, de graces et vertuz
Soient tes esprits aornez et vestuz,
Enfant royal, affin qu'en toy appere
Les grans vertuz de ton bien *heuré* pere
Premier Françoys, et le second Arthus.
(J. Marot, *Cinquante Rond. sur tout. sort. de mat. joy.*, xxvii, éd. 1532.)

Tres illustre, tres haulte, tres excellente et tres *heuree* dame et souverainne princesse. (1521, *Préc. des confér. de Calais*, Papiers d'Et. de Granvelle, I, 125, Doc. inéd.)

Les bien *heurez*, qui ont souffert martire.
(Cl. Mar., *Chants*, Ch. 3, royal. chrest., p. 280, éd. 1596.)

Priant celuy, qui les ames *heurees*
Fait triumpher aux maisons syderees,
Que son vouloir et souverain plaisir
Soit mettre a fin vostre plus haut desir.
(Id., *Epist. du camp. d'Atigni*, p. 133, éd. 1596.)

Denisot se vante *heuré*
D'avoir oublié sa terre.
(Rons., *Od.*, V, iii, Bibl. elz.)

Plus grande est la peine
Que l'outrageux sort
Aux amis ameine
Que de l'amy mort
N'est la joye grande,
Alors qu'en la bande
Des esprits *heurez*,
Esprits asseurez
Contre toute dextre,
Quitte se voit estre
Des maux endurez.
(Jod., *Cleop.*, act. iv, Anc. Th. fr., IV, 135.)

— En parlant de choses :

Quel haut souhait, quel bien *heuré* desir
Feray je, las, pour mon dueil qui empire ?
(Cl. Marot, *Ballade de paix et de victoire*, p. 291, éd. 1596.)

Heurete, *horete, -ette, -eite, hurete, urette*, s. f., dim. de heure :



De momenz, d'atometes
Que apelum *huretes*.
(P. DE THAUN, *Cumpoz*, 2389, Mall.)

Por une *horete* dou jor.
(*Vie des Pèr.*, Ars. 3641, f° 84d.)

E une *horette* el cham labore.
(*Dit du Besant*, Richel. 19525, f° 120 r°.)

Une *horeite* petite.
(*Des trois Ennuis de l'homme*, Richel. 19525, f° 128 r°.)

Cil qui onques ne s'entr'amerent
En une *hurete* s'encontrerent.
(*Renart*, Suppl., p. 119, Chabaille.)

Tant de richeces sont destruictes en une *heurete*. (GUIART, *Bible*, Apoc., ms. Ste-Gen.)

— Au plur., prières contenues dans le livre d'heures :

Disans leurs *heuretes*
A pleines gorgetes
Des louenges faictes
Pour gracier Dieu.
(MARCIAL, *Louanges de Marie*, f° 108 r°, éd. 1492.)

Lorr., *Il y a belle eurette* que je ne le vois plus, il y a longtemps que je ne le vois plus. Par agglutination de l'article, on dit populairement : Il y a belle *lurette*.

HEURETÉ, voir EURETÉ au Supplément.

HEUREUSETÉ, *eur.*, s. f., bonheur, bonne fortune :

Ils louoient le peuple et le jour qui tele *eureuseté* avoit apporté a la cité. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, v, 8.)

Prosperité, bienheureté, *eureuseté*. — Happynesse. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 229, Génin.)

Heureuseté, bienheureté. (*Trium ling. dict.*, 1604.)

Heureuseté : f. as heureté. (COTGR., éd. 1611.)

Heureuseté se dit encore pour heureuse occasion, bonne fortune, dans quelques localités des départements de Seine-et-Oise et d'Eure-et-Loir, notamment dans les campagnes des environs d'Houdan. Nous avons entendu dire dans le village de S.-Lubin de la Haye : « Il a de la chance d'avoir trouvé cette *heureuseté*. »

HEUREUX, adj., fait au hasard :

En cette mesme retraitte fut tué aussi ce gentil et brave Mr Bayard a qui ce jour Mr de Bonnivet, qui avoit esté blessé en un bras d'une *heureuse* arquebusade... donna toute la charge et le soin de l'armee... et luy avoit recommandé l'honneur de la France. (BRANT., *Cap. fr.*, t. I, éd. 1666.)

HEURIER, s. m., automate qui sonne les heures dans une horloge :

Un autre petit orloge a un *heurier* de cuivre paint en vert. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 22, Biblioph. de Reims.)

— *Heurier* était aussi le nom du chantre gagé de l'église de Chartres :

Enjoindrent de par le chapistre a mestre Richart Tesson, qui lors estoit *heurier*, que il alast au lieu, et que il le feist couper (le bois), car a lui appartenoit pour ce que il estoit a l'office des heures. (1312, Arch. S 296, pièce 6.)

Les *heuriers* et matiniers de l'eglise Nostre Dame de Chartres. (12 sept. 1415, *Acquit*, Chap. N.-D. C., 44, Arch. Eure-et-Loir.)

1. **HEURT**, *hurt*, s. m., coup de cloche :

Au premier *hurt* de prime. (1369, *Ord.*, v, 253.)

— Ce qui choque le bon sens :

Bien souvent l'on ne peut accomplir ce qui est d'une vertu, sans le *hurt* et offence d'une autre vertu. (CHARRON, *Sagesse*, l. I, ch. 4, éd. 1606.)

2. **HEURT**, voir HOURT.

HEURTAGE, *hurt.*, s. m., action de heurter :

Hurtage. (XVe s., Estaires, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Droit d'ancrage :

Droicture de queages, *heurtages*, lavage de glux. (22 mai 1583, *Av. de J. de Moy, seig. de la Meilleraie*, Arch. S.-Inf.)

Et au XVIIe s. :

Les seigneurs d'Iville avaient une « droiture de pescherie et de *heurtage* en la riviere de Seine des deux costés d'icelle ». (1609, *Aveu*, Arch. S.-Inf. B 497.)

Item le droit d'*hurtage* pour les navires et vaisseaux qui terrissent et mouillent a l'encre, affermé 100 l. (1642, *Cart. de Jumieges*, ap. Duc., III, 733c, éd. Didot.)

HEURTANCE, *hurt.*, *huert.*, s. f., choc :

Illisio, *huertance*. (*Gl. l.-fr. de Conches.*)

Incussio, *hurtance*. (*Ib.*)

1. **HEURTE**, *hurte*, s. f., choc, aventure :

En *toutes hurtes* de fortune. (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, I, 46, Kervyn.)

Luy fist veu d'aller errant qui ça qui la parmy le monde, et esprouver les faicts chevaleureux a tous hazards, a toutes *heurtes*, et a toutes rencontres. (BRANT., *Des Dames*, VIII, 176, Lalanne.)

— *A toutes heurtes*, loc., à tout coup, quoi qu'il arrive :

Si haulce, fiert et rue de l'espee de long et de travers et a toutes *hurtes* tant courageusement que... (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesne*, Ars. 5208, f° 41 r°.)

Mes pour l'onneur de Dieu, maintenez vous doulcement et quoyement, sans faire rien de novel tant que je reviegne ; et moi, a toutes *hurtes*, je demorrai meismes empres de vous. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 102, Buchon.)

Li dit de Croy tant et si avant luy complaisoit tempre et tars, et a toutes *heurtes*, que un soir tout mordamment luy dit. (ID., *ib.*, IV, 397, Kerv.)

A toutes *hurtes* se trouvoit aux coups departir. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 15 r°.)

A celuy la ressemblent proprement ceulx qui se mettent en pourpoint, par maniere de dire, a toutes *heurtes*, quelque affaire qui se presente... (AMYOT, *Trad. de Pl.*, Œuv. mor., Instruct. pour ceulx qui manient aff. d'Estat, XLVIII, éd. 1819.)

Aians accoustumé de riotter et debattre a toutes *heurtes*. (VIGEN., *Comm. de Cés.*, Abrégé de la vie de Cés., éd. 1576.)

Les historiens de ce temps semblent seulement faire cas en guerre de bien dauber et chamailler a toutes *heurtes*. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, III, 200, éd. 1588.)

Affin que comme enfans nous ne leur adjoustons pas foy a toutes *heurtes*. (MAIGRET, *Polybe*, IV, 17, éd. 1542.)

H.-Norm., vallée d'Yères, mettre ses habits *à toute hurte*, les porter en tout temps, en toute occasion, ne pas les ménager.

2. **HEURTE**, s. f., terme d'armoirie, se dit des tourteaux d'azur :

Je ne vous diray rien des guses, *heurtes*, ogoesses, volets, gulpes et plates de gelliot, si non que ce sont des termes barbares, que je ne vois point dans la pratique et qui ne sont point en usage dans le blason. (LE LABOUREUR, *Orig. des arm.*, p. 225, éd. 1558.)

HEURTÉ, voir EURETÉ.

HEURTEBELIN, *hurtebelin*, s. composé, celui qui cherche à attraper les sots :

Toute jour ne sçay que railler
A cesluy cy qui a du vin
Et si m'en veul point bailler
Pour arrouser mon cherubin.
M'en donras tu, *hurtebelin!*
Quant j'en auray, tu en auras.
(FLAMANG, *Vie de St Didier*, p. 365, Carnandet.)

— Femme qui cherche à attirer les regards des niais par une toilette tapageuse :

Che sont *hurtebelin*, s'en tient on ses parolles,
Quant on les voit aler as fiestes, as karoles.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 33,10, Kerv.)

Cf. BELIN où l'on trouvera deux locutions qui auraient pu prendre place dans cet article.

HEURTEBIERE, *hurtebiere*, s. f. ?

Et je osteray ma *hurtebiere*
Et habitz pour mieulx cheminer.
(*Actes des Apost.*, vol. II, f° 133a, éd 1537.)

HEURTEBILLER, voir HURTEBILLIER.

HEURTEBISE, - *bisse*, *hurte.*, *hurthe.*, s. f., maison de ferme située sur une hauteur :

Granchia de *Hurtebise*. (1249, *Cart. de Montier-la-Celle*, p. 122, Lalore.)

— S'est employé pour désigner un royaume imaginaire :

Se sont eforces et eforcent malicieusement de jour en jour d'entrer en nostre royaume de *hurtebisse* bien garnis de bastons. (*Let. mis. en man. de mendement joieux*, Romv., p. 154.)

Nostre royaume de *hurthebisse*. (*Ibid.*)

Flandre franç., *hurtebise*, maison de ferme située sur une hauteur.

Nom propre, *Heurtebisse*.

HEURTEE, *hurt.*, s. f., heurt, choc :

Et si li dona tel *hurtee* (l'aigle)
Des .II. eles par mi la face
Qu'il cai as dens en la place.
(CHREST., *du Roi Guill.*, 881, Michel.)

Si en y a .II. ou .III. qui ont leurs che-



vaux mors et afolez au jouster de *hurtee* ou de cheoite. (G. DE CHARNY, *Liv. de Cheval.*, ms. Brux., f° 42 v°.)

Li quelx chevaux n'avoit onques pis valu de la *hurtee* de chose que l'en y puist apparcevoir. (ID., *ib.*, f° 44 v°.)

Comme lyons, ou dragons font *hurtee*,
S'entrelassans les queues.
(VASQUIN PHILIEUL, *Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 397, éd. 1555.)

Jouster de *heurtee* ou de cheoite. (MENESTRIER, *de la Cheval. anc. et mod.*, ch. IV.)

HEURTEIS, *hurteis*, - *iz*, *heurtis*, s. m., heurt, choc, rencontre :

De targes et d'escus tant aspres *hurteis*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 24[c], Michelant.)

Et le *hurteis* des escus
Ot on une liee u plus.
(*Durm. le Gal.*, 8585, Stengel.)

La out grant *hurteis* d'espees et de bastons
Et li glai des espees li escrois des tronçons.
(*Vœu du Paon*, ap. Capperonnier, *Gloss. de l'hist. de St Louis.*)

Les supplians commencierent a aler ou ledit descort avoit esté,... et y ot des *hurteis* et bouteis d'une partie et d'autre grant quantité. (1363, Arch. JJ 92, pièce 321.)

Icellui Bourgois frappa a l'uys de l'ostel,... et advint que quant Jehannin de Claelle soy ledit *hurtis*. (1412, Arch. JJ 166, pièce 367.)

Faisoient le sourt, ce me pouvoie je bien penser, encontre ses *hurtis*, et contempnoient sa personne. (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 141, Kerv.)

Dame fortune envoya contre Daire ung *heurteis* si tres fort que il et son estat qui estoient tres grans furent tournez en neant. (BOCCACE, *Des Nobles malheureux*, IV, 9, f° 89 r°, éd. 1515.)

Se vous estes endormis il convient que par le trop grant *hurteiz* de fortune vous chaiez en la mort. (ID., *ib.*, VIII, 6, f° 195 r°.)

Quand tu voyds le hourt de deux armees, pense tu, Couillasse, que le bruyt si grand et horrible que l'on y oyt, provienne des voix humaines? du *hurtis* des harnois? (RAB., *le Tiers livre*, ch. XXIII, éd. 1552.)

Heurtis de chevaux. (GUILL. DU BELLAY, *Prol. des Ogdoades*, éd. 1569.)

— Tintement :

Heurteiz de seinz. (*Prov.*, ap. Crap., *Prov. et dict. pop.*, p. 12.)

Aunis, *heurti*, hoquet.

HEURTELEU, *huerteleu*, qualificatif, qui heurte, qui attaque le loup :

Symon *Huerteleu*. (*Jurés. de S.-Ouen*, f° 302 r°, Arch. S.-Inf.)

HEURTEMENT, *hurt.*, *hueurt.*, s. m., heurt :

Al esmovoir est tes li *hurtemens*.
(*Maccab.*, 74, Stengel, *Rivista di filologia romanza*, 1875, p. 85.)

Cornupeta, *hueurtement*. (*Gl. lat.-fr. de Conches.*)

Ce *hurtement* (à la porte) desplut aux voisins. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 48 r°.)

Les nefs qui sont bien habilles pour les mariniers a nager soustiennent et endurent plusieurs pechiez et plusieurs hurs et impulsions, sans ce que telles choses soient corrumpues par ces pechiez ou par ces *hurtemens*. (ORESME, *Politiq.*, 2[e] p., f° 14[c], éd. 1489.)

Ois tu, cruelle, ois tu la porte
Poussee de la bise forte,
Qui rebruit d'un sec *heurtement* ?
(CL. BUTET, *Poés.*, II, 107, Lacroix.)

HEURTEOR, - *eur*, *hurt.*, s. m., celui qui heurte, qui frappe :

Or viegnent *hurteor* plus isnel de levriere,
Si hurtent a la tor.
(*Helias*, Richel. 12558, f° 6[d].)

Cornupeta, *hurterres*. (*Petit Vocab. lat.-franç. du* XIII[e] *s.*, Chassant.)

Se li bues est *hurterres* de cornes par costume. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 37[a], et Guiart, *Bible*, Ex., LI, ms. Ste-Gen.)

La Bible veult que s'il est beste qui fiere home ou feme si que la personne voise de vie a trespas, que la beste soit destruitte, n'en soit mengee la chair et le sire de la beste en soit quitte, si ainsi n'est que la beste fust accoustumee d'estre *hurteur*, mordeur, ou getteur, et c... (BOUT., *Somme rur.*, 1[e] p., f° 69[c], éd. 1486.)

— Je m'en vais frapper a sa porte
Pour sçavoir comme tout se porte...
Hola ! hau ! — Entrez ! — ..... Je vouldrois
Rencontrer en beaucoup d'endroictz
De telz portiers que cestuy cy !
— Et moy de telz *heurteurs* aussi.
(*La Fille abhorr. mariage*, p. 28, Lacour.)

Jehan le *Hurteur*. (1532, *Compte de S. Ladre*, p. 183, Hosp. Clerm.-s.-Oise.)

HEURTEURE, *hurteure*, *hurture*, s. f., heurt, choc, meurtrissure :

C'est le Sauveor qui s'esteit
Sor les pierres fermes et dures,
Qui por cous ne por *hurteures*
Ne li fallent ne ne faudront,
Mes toz dis fermes esterunt.
(GUILLAUME, *Bestiaire div.*, 3191, Hippeau.)

Li sanc li saloit parmi les mailles dou hauberc et des *hurtures* et des cops que li uns avoit dounet al autre. (*Sept sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 117[a].)

Froissure et *hurture* grande. (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, 25, éd. 1495.)

Par force de lourdes *heurteures*.
(*Myst. de la Resurr.*, f° 46[c], impr. Instit.)

Il aura bien d'autres *hurteures*
Qui luy seront ung peu plus dures.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 153[c].)

J'auray donc la teste armee,
Mon seigneur, de peur des *heurteures*.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 49[a], éd. 1537.)

HEURTOIR, - *ouoir*, *hurt.*, s. m., partie d'une charrette :

Un essoul de char et un *hurtouoir* de char (1375, Arch. JJ 107, pièce 12.)

— Partie de l'arbre d'un moulin :

Item pour refaire le *hurtoir* de chel arbre .III. lib. de fier. (1302, *Compte de Beuvry*, Mém. des Ant. de Morinie, 117[e] liv., 1881.)

HEURTOIS, *hurtois*, s. m., heurt, choc, rencontre :

Et y advint grant *hurtois* et poussais de lances les ungs contre les autres. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 126, Soc. de l'H. de Fr.)

1. **HEUS**, *hos*, s. m., botte :

En piaulx de viel et en *heus* de mouton. (Mai 1276, *Entreprise des souliers et cuirs à fournir à l'abbaye des Prés*, Arch. mun. Douai.)

Atant prent l'esclaminne, le bordon et le *hos*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 17740, Scheler, *Gloss. philol.*)

Cf. HEUSE.

2. **HEUS**, voir HELT.

1. **HEUSE**, *heuze*, *huese*, *hoese*, *house*, *hose*, *husse*, s. f., botte :

Il les ad prises, en sa *hoese* les butet.
(*Rol.*, 641, Müller.)

Cote a chascier li Loherens vesti,
Hueses chausciees et esperons d'or fin.
(*Gar. le Loh.*, 3[e] Chans., I, p. 225, P. Paris.)

As *hueses* traire queurent cil esquier.
(*R. de Cambrai*, 1534, A. T.)

Unes *hueses* de vace
Et esperons et cape a pluive.
(*Du roi Guillaume*, ap. Michel, *Chron. angl.-norm.*, III, 104.)

D'une grant *huese* se fist le jor chaucier.
(BERTRAND DE BAR-SUR-AUBE, *Girard de Viane*, p. 165, Tarbé.)

Qui versent vin en gorge cruese
Tout ausi comme en une *huese*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 87[a].)

Selier qui garnissent de cordouan ou d'autre cuir, quel qu'il soit, et cil qui vendent les seles garnies de quelque cuirien que ce soit, doivent aidier aus cordoaniers a paier les *hueses* le roy. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1[re] p., LXXVIII, 40, Lespinasse et Bonnardot.)

Li tolirent li larron sa robe toute jusques a sa chemise, et espourons et *hueses*. (*Comtesse de Ponthieu*, Nouv. fr. du XIII[e] s., p. 175.)

A courtes *hoeses* longues lanieres.
(XIII[e] s., *Prov. ruraux et vulgaux*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Li cuirs de nos jambes devenoit taveles de noir et de terre, aussi comme une vieille *heuse*. (JOINV., *St Louis*, 291, Wailly, éd. 1874.)

E desus unes *hoses* de cordoan.
(*Ger. de Rossill.*, p. 313, Michel.)

Heuses et esperons dois prendre
En quoi il n'ait riens a reprendre.
(*Clé d'amour*, p. 15, Tross.)

Crepita, *husse*. (*Gloss. l.-g.*, Richel. 7692.)

Jalousie est maladie
Collerique et bien fascheuse,
Que nous appellons jalousie,
A toutes gens impetueuse ;
Prenez de soucy plaine *heuse*
Et de pensees plain un minot,
Femme riante, hardie, joyeuse,
Et vous serez guary tantost.
(*La vraye Medecine qui guarist de tous maulx*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., I, 158.)

— Revêtement :

Pour le fachon et estoffe de le grande *heuze* du clocquier. (*Compt. de* 1478-80, Arch. Nord.)

Heuses et faux rains du beffroy. (1491, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Heuze de plончq pour une tour. (*Ib.*)

Heuse, en langage picard, signifie une bottine qui vient jusqu'aux genoux, dit

Du Cange dans ses *Observ. sur l'hist. de Villehardouin*, CXVI.

Nom propre, *Heuse*.

2. **HEUSE**, voir HEUSSE.

HEUSER, voir HOUSER.

HEUSSE, *- ce, - se, eusse, euche, ewche, husse, huse*, s. f., cheville :

Pro uno croich, et pro *heussez* et maillaux emptis. (*Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, 1340-41, exp. de Manonville, Hôpit. gén. Orléans.)

Pour avoir paint et doré les pignons, *heuses*, pannaux, espis et fleurs de lys des pignons des tours et cloquiers. (71e *reg. aux compt. de la ville d'Amiens.*)

L'exposant osta l'*eusse* de l'esseau d'icelle charrete. (1386, Arch. JJ 129, pièce 195.)

Lequel suppliant a emblé... une *heuse* de fer a la charrue de certaine personne qu'il ne cognoist. (1388, Arch. JJ 132, pièce 220.)

Deux grans grappons quarrez et trois goijons en pierre et quatre rondelles et trois *heusses*. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Fortification, XLIII, Arch. mun. Orléans.)

A Huguenin le mareschault... pour deux *huses* et une frete. (1402, *Compt. de Nevers*, CC 11, f° 22 r°, Arch. mun. Nevers.)

Deux chevilles de fer, appellees *heuces* a charrette. (1408, Arch. JJ 163, pièce 6.)

Husses pour fermer les charnieres de la dicte grille. (1439, *Compt. de Nevers*, CC 42, f° 11 r°, Arch. mun. Nevers.)

Pour la ferrure desdites serpentines, vint bandes de fer, pour la ferrure des quatre rouhes des deux affusts, quatre *heusses*, huit fers d'aissis et deux cents de clous. (1465, *Invent. de l'Artillerie*, Arch. munic. Dijon, H, aff. milit.)

Six chevilles garnies d'*eusses* et de rondelles. (*Ib.*)

Une grande cheville de fer pliee a demy rond, ensemble huit autres chevilles rondes garnies de quatre rondelles et de six *heusses*. (*Ib.*)

Une *euche* de fer a quoy on dresche le camdelabre. (*Inv. de S.-Amé*, sans date, vers 1469, Arch. Nord.)

Une *ewche*. (*Inv. de* 1480, ib.)

Queville a teste et a *euche*. (1492, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *euche* pour pendre une quicaudaine. (*Ib.*)

Euches de fer pour les canons. (1590, Péronne, *ib.*)

Heusse, est la cheville de fer, plate et large par en haut, et ronde en bas : laquelle passe a travers la happe, et les bouts de l'aisseul, sortans hors le museau des moyeus des roues, et les contretient qu'elles ne s'eschappent dudit aisseul. NICOT, *Thresor*, éd. 1606.)

— Coin :

Le suppliant frappa Jehan Chiron.... d'un baston sur l'*eusse* de l'oeil. (1453, Arch. JJ 182, pièce 7.)

Il eut une grande harquebuzade au dessus de l'*husse* de l'œil. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, V, 336, Lalanne.)

Heusse figure dans le Dictionnaire étymologique de Ménage, éd. 1750.

1. **HEUT**, voir OIT.

2. **HEUT**, voir HELT.

HEUTE, voir HELTE.

HEUVA, exclamation de surprise :

Heuva, heuva, com est granz et de merveilleuse puissance cil celestiens rois. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 33b.)

HEUWER, voir HOUER.

HEUWYE, s. f., semble exprimer l'idée de rainure :

On remet le pont d'ung bollvercq dedens ses *heuwyes*. (1498, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HEUX, voir HELT.

1. **HEUZ**, voir HELT.

2. **HEUZ**, voir HUI.

HEUZE, voir HEUSE.

HEUZER, v. n., creuser avec la houe :

Fouir, *heuzer* et picquer au champ. (*Eschev. d'Amiens*, 28 janv. 1499, Arch. mun. Amiens.)

Cf. HOUER.

HEVE, *hesve*, s. f., semble exprimer l'idée de rainure :

Un plombier remet en *heve* le grosse cappe de desoubz l'huise de le tour des malades. (1423, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Aisselin de sauch a *heve* et a coutiel. (1479, *ib.*)

Les *heves* des herches des ponts. (*Ib.*)

La *heve* d'un vivier. (*Ib.*)

On dit que l'on peut aisement entrer dans un vivier jusques aux *heves* pour prendre le poisson. (*Ib.*)

On taille des *heves*. (*Ib.*) Ailleurs : *hesves*.

Heves ou bottequins. (*Ib.*)

On dit que les *heves* des herches des portes sont déplacées. (1498, Béthune, *ib.*)

Cf. HEUWYE.

HEVER, v. a. ?

Ung escrignier fœulle et *heve* le cassis d'une fenestre croisie pour y mettre des voires. (1517, Béthune, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HEVRELANT, voir HUVRELANT.

HEWETER, voir HOUETER.

HEWETTE, voir HOUETE.

HEXIR, voir EISSIR.

HEYBOZ, voir HEUREBEUFS.

HEYDE, s. f., bruyère :

Por les *heydes* ou les bruwiers en la campine. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 481, Borgnet.)

HEYNON, voir EINON.

HEZE, voir HAISE.

HEZIER, s. m. ?

Ils prendront bois mort ou mort bois non a leur choix indifferemment ça et la; mais par *heziers* qui se marqueront par pelees, tranchees et portions a front de taille. (*Cout. de Gorze*, XVI, 52, Nouv. Cout. gén., II, 1096.)

On lit *lisiers*, dans la *Cout. de Lorr.*, ch. XV, art. 20.

HIAUMERE, voir HEAUMIERE.

HIAUMERIE, voir HEAUMERIE.

HIAUMET, voir HEAUMET.

HIAUMIER, voir HEAUMIER.

HIAUMIRE, voir HEAUMIERE.

HIBONDIERE, s. f., tapage ?

Mais a grant *hibondiere*
Les reboutent si outre cheus dedens la bariere.
(*Chron. des ducs de Bourg.*, 10100, Chron. belg.)

HICE, voir ICE.

HICEL, voir ICEL.

HICEST, voir ICEST.

HICIER, v. a., exciter :

Que il *hice* son chien la u il n'ose aler.
(*Elie de St Gile*, 1591, A. T.)

Si chevalier ce sont li vice,
Qu'il anvie sus nos et *hice*.
(*Poëme alleg.*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 9b.)

Bourg., Yonne, *hissé*, agacé : J'ai les dents *hissées* d'avoir mangé des groseilles vertes.

HIDDE, voir HIDE.

HIDE, *hidde, hyde, hisde*, s. f., horreur, frayeur, effroi, épouvante :

Lors n'i ot si hardi qi n'ait *hide* et paor.
(J. BOD., *Sax.*, CXV, Michel.)

Garda amont et vit l'enfant,
Pitié en ot et *hide* grant.
(*Rom. de Thèbes*, ap. Constans, *Lég. d'Œdip.*, p. 253.)

A fait un si horrible crime
Que nes du dire ai je grant *hide*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 42b.)

Cilz (Renart) a tel paour et tel *hide*.
(*Renart*, Br. II, 1074, Martin.)

Se ne voles a son gent cors parler,
Il en sera tant forment tormentes
Que moult grant *hide* en vo cuer en ares.
(*Huon de Bord.*, 3170, A. P.)

Il estoient si lait et si hideus, que le menue gent a pié l'empereur, qui estoient par dehors les murs, en eurent grant peur et grant *hisde* quand il les virrent. (ROBERT DE CLARY, p. 38, Riant.)

Quant Renart l'ot ensi parler,
De *hides* conmence a tranler.
(*Renart le nouvel*, 5713, Méon.)

C'est .I. pechié mortel donc pou de gens ont *hyde*.
(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, f° 164c.) Var., *hide*. (Vat. Chr. 367, f° 30a.)

Car du roi de France ot grant *hide* ;
Au roi Jouhan requist aide.
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, p. 250, Buchon.)

Qui donc veist... il en peuist avoir grant *hide*. (FROISS., *Chron.*, II, 126, Luce.)

Plus la regars, plus ay grant *hide*.
(*Un Miracle de Nostre-Dame*, Th. fr. au m. â., p. 570.)

Et quant cestuy Guyemant vint sur lui, de *hidde* et angoisse sçavoit il mot dire.



(*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 160.)

Et n'a point eu de *hisde* ne de horreur de vestir les vestemens papaulx. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 238, Soc. de l'H. de Fr.)

Car le cueur me tramble de *hide*
De ce que vous m'avez revellé.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 23446, G. Paris)

Nusse assiegee de tous lez, les rivieres retrenchiees, et tout espoir de secours exterieur annichilé, debvoit concepvoir grand peur et *hyde*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. IV, Buchon.)

— Ce qui cause de l'effroi, de l'épouvante :

Dame ! femme qui tant demeure
En vie est de soy homicide,
Donc c'est grant pechié et grant *hide*.
(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 105, Wahlund.)

Pic., Vermandois, *fouaire hide*, faire peur.

HIDER, *hisder*, v. n., s'effrayer :

Teile tempeiste mainent que cascons en *hisdoit*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 12386, Scheler, *Gloss. philol.*)

HIDEUSETÉ, s. f., laideur :

Quand elle veit saisie
Sa face de vieillesse et de *hideuseté*.
(RONS., *Sonn. pour Hel.*, II, XLIV, Bibl. elz.)

HIDOR, *id.*, *yd.*, *hyd.*, *hisd.*, *-eur*, *-ur*, *-our*, *-oir*, s. f., effroi, horreur :

Vos me passestes l'aigue de grant vigor
Qu'est perilleuse et de si grant *idor*.
(*De Charl. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 19a.)

Hisdur pursist eals ; iluec la dolurs, cume de enfantante. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XLVII, 6, Michel.)

Ogier l'esgarda adonc apertemant,
Tant le vit lait que grant *hisdeus* l'en prent.
(RAIMB., *Ogier*, 11593, Barrois.)

Hidors et paors lor est pris.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 106c.)

Poor et *hisdor* l'en perneit.
(ID., *D. de Norm.*, II, 40571, Michel.)

Mult me semble merveille, si ai el cuer *hisdur*
De si riche rei, de hume de ta valur.
(J. FANT., *Chron.*, 259, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Guiteclins l'antandi, *hidors* l'en est prise,
D'ire et de mautelant roigist comme cerise.
(J. BOD., *Sax.*, LV, Michel.)

Tel saut feistes qu'il n'a home
De Costentin entresqu'a Rome
Se il le voit n'en ait *hisdor*.
(*Tristan*, I, 2351, Michel.)

En sun quer ad [mult] grant *hisdur*.
(*Ib.*, II, 635.)

Quant il vint devant le roi Artu si sagenoille et li presente la teste de son anemi mortel, et tous ceus qui le voient en ont *hisdor* et merveille. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 68b.)

L'an meisme, soudement
Sorvint einsi tres grant famine
Qe la gent metoit a mourine
Sans nombre, a si tres grant dolour
Qe del retraire en ai *hisdour*.
(ANGIER, *Vie de saint Grég.*, 2784, P. Meyer.)

Hidur de mort. (*De confession*, Richel. 19525, f° 86 v°.)

De la *hideur* qu'il maine tous esbahis les a.
(*Doon de Maience*, 9544, A. P.)

Duel et honte et *hydeurs* doit chascun concevoir,
C'il se pert par peresce.
(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, f° 164c.)

Duel et honte et *hideur* doit chascun recevoir.
(ID., *ib.*, Vat. Chr. 367, f° 30a.)

Et firent (les Tartares) soubdainement si grant exil que tout le pais et toutes les gens d'Orient en eurent si grant paour et si grant *hideur* que le seul nom des Tartres et la *hydeur* de les oyr.. faisoit les dames ençaintes avorter. (J. LELONG, *Liv. des peregrinacions*, ms. Berne 125, f° 266d.)

Si en eut si grant *hideur* et si grant paour qu'il en fut tous effrayez. (*Liv. du Cheval. de La Tour*, c. 3, Bibl. elz.)

... Cuer et corps et tuit li membre
Me vont tremblant de grant *hideur*.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du chem. de long estude*, 2232, Püschel.)

Et traioient par art et par grant avis, et de tel ravine que grans *hideurs* seroit au regarder. (FROISS., *Chron.*, IV, 23, Luce.)

Uns grans effrois et *hideurs* les prist. (ID., *ib.*, II, 78, Luce.)

Jehans de Launoit, qui se veoit en tel party et que ce estoit sans remede et que li feus le quoitoit de si pries que il convenoit que il fu ars, entra en *hideurs* et avoit plus chier a estre ocis que ars. (ID., *ib.*, IX, 361, Kerv.)

La prist a son cheval une teile *hisdoir*
Qu'il soy met a fuir.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 7656, Scheler, *Gloss. philol.*) Impr., *histoir*.

— Chose horrible, chose hideuse :

C'est grant *hideur* de veoir le maintieng et la fierté du roy Urian, de Guion et de son frere, et de toutes leurs gens. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 309, Bibl. elz.)

La eut grant *hisdeur* et grant effusion de sanc. (FROISS., *Chron.*, VII, 45, Luce.)

De grant *hideur* que c'estoit et de l'encombrier mortel que François menoient et faisoient il sambloit que la terre tramblast. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 257.)

Estoit grant *ydeur* a regarder la chappe. (*Liv. de Baudoyn*, p. 119, Serrure et Voisin.)

Lors commença la endroit une bataille si cruelle que c'estoit une *hideur* a veoir. (*Perceforest*, vol. I, c. XCV, éd. 1528.)

Mais quel spectacle de voir en un lict celuy qui est pressé des angoisses de mort, quelle *hideur !* (BOUAYSTUAU, *Theatre du monde*, f° 100 r°, éd. 1560.)

O barbare *hideur !* que sur terre gesir
Plus vilement encor que les bestes il faille.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 140 v°, éd. 1574.)

Vit on que je changeasse
De beaucoup mon visage, et mes sens je trou-[blasse
De si rares *hideurs ?*
(ID., *Did.*, act. I, Bibl. elz., Anc. Th. fr., IV.)

Ne se voulant ressouvenir des *hideurs*, a quoi un champ de bataille l'avoit contraint. (PASQ., *Lett.*, XIV, 10.)

Des écrivains du XIXe siècle ont essayé de rajeunir ce mot nécessaire, au sens de chose hideuse :

..... Et vous, vierges,
Du vice maternel traînant l'hérédité,
Et toutes les *hideurs* de la fécondité !
(BAUDELAIRE, *les Fleurs du mal*, p. 94, éd. 1882.)

HIDOS, *hisd.*, *-us*, *-eus*, adj., saisi d'horreur, d'épouvante :

Elle estoit si *hideuse* que ne savoit que faire.
Quant son mari la vit, haut li dist par contraire :
A ! dame pelerine, moult sembles debonnaire :
Devant les bonnes gens levez haut le viaire.
(*Le Dit des Aneles*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 12.)

— Effrayant, excessif :

Entrerent tuit en la maisun
Od *hidus* embruissemenz.
(MARIE, *Purg. de St Patrice*, Richel. 25407, f° 109b.)

El cuer me tient la rage e ire si *hisduse*,
Mielz volsisse estre pris tut vif devant Tuluse.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 1253, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Le feu saultoit d'ung costé et d'aultre, tant soubdainement, que quant l'on se cuidoit saulver pour wider hors la ville, l'on trouvoit es faulxbourgs plus *hideux* feux qu'il n'estoit en la fremeté et closture d'icelle ville. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCXCII, Buchon.)

— *Hideuse*, s. f., nom de la cloche qui annonçait les exécutions et les incendies à Abbeville :

En apres les deux cloques, et *Hideuse* sonnee, le maieur va sur les plons, dict le cas, et annonce a cuacun qu'il voist avec lui. (1430, *Proc. verb.*, Liv. rouge, f° 200, Arch. mun. Abbeville.)

HIDOSEMENT, *-ousement*, *-eusement*, *hisd.*, adv., d'une manière qui marque l'horreur, l'effroi :

Mais n'i vint pas *hisdosement*,
Anz i entrat mut belement.
(*Vie de Ste Juliane*, ms. Oxf., Bodl., Canon. misc. 74, f° 68 v°.)

— D'une manière effrayante :

En l'autre nuit apres, se l'histoire ne ment,
Descendi uns orages de devers ocident,
En l'ost aus Sarrasins chei *hidousement*.
(*Ch. d'Antioche*, VII, 548, P. Paris.)

Li paisant s'enfuient, n'i font arrestement,
Entré sont en la ville, criant *hideusement*.
(*Baud. de Seb.*, X, 116, Bocca.)

HIDRIE, voir HYDRIE.

HIDU, adj., hideux :

Une ame a ileques veue,
Qui moult estoit leide et *hidue*.
(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 26, Bourrassé.)

HIDUSABLE, adj., effrayant :

Por ce soeffrent les *hidusables*
Tenebres ovec les diables.
(*Poème religieux*, ms. Florence, Laur., Conventi soppressi 99, f° 153d.)

1. **HIE**, *hye*, s. f., outil des paveurs :

Soient fichez en la terre quelzques pieux courbes ou a teste de crosse, serrez de bon pilotiz entassé a coups de belier, *hye* ou maillet ferré. (JAN MARTIN, *Vitruve*, f° 136 v°, éd. 1547.)

Une *hie* de quoy on bat le pavé, et enfonse on les pilotis en terre, fistucatus. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

— Fig. :

Du Saint Esperit c'est la *hie*
Qui froisse, desrompt et esmie
Orgueil et yre ou Dieu n'est mie.
(J. DE MEUNG, *Tres.*, 102, Méon.)



2. **HIE**, *hye, huie, hee*, s. f., coup, attaque :

Les premiers cous vous doins et la premiere *hie*,
Mes tost m'ares apres a la retornerie.
(*Doon de Maience*, 8286, A. P.)

— *A hie*, à coups redoublés, avec force :

El palais truevent un grant fust de dis pies,
A hie fierent plus de cent chevalier
Si que les huis font des gons arachier.
(*Garin le Loh.*, 2e ch., II, p. 135, P. Paris.)

Si se donent males groigniees,
A ce qu'il tienent anpoigniees
Les espees, qui grant aie
Lor font, quant il fierent *a hie*.
(*Chev. au lyon*, 6138, Holland.)

Arriere torne tous enclins
Et abaudis, ne doutes mie,
Si trova que cil *a* grant *hie*
Cantont de çou qu'il n'orent pas.
(*Couronn. Renart*, 1182, Méon.)

Il cevaucent *a* mult grant *hie*.
(*Blancand.*, 3361, Michelant.)

Ne semble pas gent esbahie
De toutes parz fierent *a hie*
Sanz plait tenir d'autres finances.
(GUIART, *Roy. lign.*, 20761, W. et D.)

Ilz frapoient *a hie* l'ung sur l'autre. (*Ren. de Montauban*, Ars. 5072, f° 61 r°.)

Lors recommencent leur bataille ainsi comme par avant avoient fait, et frapent l'un sur l'autre *a hye* sans cesser. (*Ib.*, f° 62 v°.)

On s'enyvre toudis par droite gloutenie,
Quant on boit ches fors vins a tinas et *a hie*.
(GILLON LE MUISIT, *li Estas des seculers*, II, 92, Kervyn.) Impr., *atinas et ahie*.

— *A une hie*, d'un coup, d'une fois, ensemble, en masse :

Tous les vieulz et les genvres crient *a une hee*.
(HERM., *Hist. de la Bible*, ms. Orl., f° 12c.)

Baudoin corent sus trestuit *a une hie* ;
Mes il nes atant pas, qar il feist folie.
(J. BOD., *Sax.*, CLII, Michel.)

Tant lor dit Gondebues et semont et chastie
Que il sont retorné trestuit *a une hie*.
(ID., *ib.*, CLXIX.)

Ja se fussent feru an Rune *a* .I. *hie*
Por faire la bataille contre la gent haie.
(ID., *ib.*)

Lors acorent li vilain tuit,
Et li prestres si ovri l'uis,
Si entrent enz *a une hie*.
(*Renart*, 3477, Méon.)

Li traitor viennent *a une hie*.
(*Gaydon*, 2195, A. P.)

.XXX. cors fet soner ensemble *a une hie*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 166d.)

Si sali sus *a une hye*,
Car d'un songe fu esbahie.
(*Rich. li biaus*, 395, Foerster.)

Tout issi cil heraut la huie,
Et tuit li autre *a une huie*
Ont si Vilainie huee
Qu'onques mes issi grant huee
Ne fut en nule place oie.
(HUON DE MÉRY, *Tournoiem. de l'Antechr.*, p. 69, Tarbé.)

Lors por la doubte que nus d'eux ne destruie
Trestout ensemble li vont *a une huie*.
(*La Dame a la licorne*, Richel. 12562, f° 2 r°.)

— *A hie*, en grande quantité, en parlant de choses :

Eschieles fist venir a plenté et *a hie*.
(CUV., *du Guesclin*, v. 20002, Charrière.)

HIEBERGHIER, voir HERBERGIER.

HIEBREGHIER, voir HERBERGIER.

HIEE, s. f., foule, troupe, quantité :

Et des prisons amena grant *hiee*.
(*Auberi*, p. 87, Tobler.)

— *Grant hiee*, loc., avec une grande force :

Vivien prist par les temples de lerres,
Encontremont le leva *grant hiee*.
(*Enf. Viv.*, Richel. 24369, f° 113b.)

HIEHOITE, s. f. ?

Renonçons a barre de *hiehoite* et de poour. (1279, *Ch. de Rob. et Oth. de Bourg.*, Arch. J 258, pièce 1.)

HIELEKIN, voir HELLEQUIN.

HIELEPEL, s. m., chapeau ?

MORGUE.
Et si li porte che present.
De par mi, tien, boi anchois viaus.
CROKESOS.
Me siet il bien le *hielepiaus* ?
(*Jus Adan*, Richel. 25566, f° 47 v°.)

HIELOIRE, voir HELLOIRE.

HIEMENT, s. m., action de battre avec la hie :

Hiement, a ramming ; a driving down of stones, or piles into the ground. (COTGR., éd. 1611.)

Hiement, applanure avec la hie. (MONET, *Parallelle*, Rouen 1632.)

1. **HIER**, *hieir*, v. n., battre au moyen d'une hie ou d'un autre engin :

A la tour sont venu ; chascuns i fiert et *hie*.
(*Ch. d'Ant.*, III, 514, P. Paris.)

La ou li Turc entroient, la vienent a *hiant*.
(*Conq. de Jerus.*, 6870, Hippeau.)

Ja en feroi cheir plus de .C. en *hiant*.
(*Doon de Maience*, 11223, A. P.)

Et priesent des pieches de bois, et commenchont a *hieir* sour l'huys. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 366, Borgnet.)

Hier, to ram ; to beat or drive down stones or piles into the ground ; also, to beat, flat, or vadden (as a floor) with beating. (COTGR., éd. 1611.)

— *Hié*, part. passé, aplani avec la *hie* :

Qui est *hié*, fistucatus. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

2. **HIER**, v. n., s'égosiller :

Vous plaideries jusk'a *hier*,
Avant que vous le revissies.
(J. DE CONDÉ, *Dit de le Nonnete*, 130, Scheler.)

HIERBEGAGE, voir HERBERGAGE.

HIERBEGHAULLE, voir HERBERGEABLE.

HIERBEGIER, voir HERBERGIER.

HIERBELEE, voir HERBELEE.

HIERBIER, voir HERBIER.

HIERBIERGE, voir HERBERGE.

HIERBIERGHIER, voir HERBERGIER.

HIERBIGIER, voir HERBERGIER.

HIERBREGIER, voir HERBERGIER.

HIERCOPIN, s. m. ?

Pour rapparellier la vigne et mener .I. *hiercopin* hors. (1338, Arch. de l'hôpital S.-Sauveur, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HIERE, s. f., héronnière, selon Ducange :

Le suppliant estant apres vespre hors la place de Gardie, pres de la *hiere* de l'abé de St Hilaire. (1453, Arch. JJ 182, pièce 10.)

HIERETIER, voir HERITIER.

HIERLE, voir HERLE.

HIERLEKIN, voir HELLEQUIN.

HIERRE, voir IERE.

HIEU, pour Dieu, afin d'adoucir un juron :

Vertu *hieu* faites vostre affaire
Et me laissez la mienne faire.
(BAIF, *Passetems*, l. II, de Missir Macé.)

HIEROSOLIMITAIN, *iherosolimitain, yerosolymitain*, adj., de Jérusalem :

L'eglise *iherosolimitaine*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 119 r°.)

Philippe Auguste laissa en son testament trois cent mille livres parisis pour emploier aux faitz de guerre *hierosolimitaine* contre les Turcz et Sarrazins. (*Mer des Cron.*, f° 80 r°, éd. 1532.)

Saint Ange *hierosolimitain*, carmeliste, grant docteur. (*Ib.*, f° 83 v°.)

Langue *yerosolymitaine*. (LA BOD., *Harmon.*, Ep., éd. 1578.)

HIERTE, voir HARDE.

HIEWET, s. m., semble désigner une sorte de bourre :

Ke nus ne meche jeblecket ne *hiewet* en grans dras. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 546.)

HIGNE, voir HAIGNE.

HIGNEHAN, s. m. ?

Trez l'oreille en amont .I. *hignehan* osta,
Jusqu'au menton dessous le carnel emporta,
Tout res a res de l'os, que rien n'i demoura.
(*Doon de Maience*, 5199, A. P.)

HIGUER, voir EVER.

HILAIRE, - *are*, *hyl.*, *isl.*, adj., gai, joyeux :

... Et rendi vie *islaire*
A ce bon Lazaron.
(*B. de Seb.*, XII, 601, Bocca.)

De chere *hylaire*.
(*Myst. de la Pass.*, f° 89b, impr. Instit.)

Prenon tous cest *hylaire* jour
Auquel je puis de mon amour
Jouyr...
(*Therence en franç.*, f° 247b, Verard.)

Monstre toy joyeux et *hylaire*.
(*Ib.*, f° 280b.)

Prelat se doibt monstrer jeune, *hylaire* et joyeulx en temps. (C. MANSION, *Bib. des Poet. de metam.*, Prol., éd. 1493.)

Sanctifiez le jeusne, en jeusnant et macerant vostre corps par *hilare* et joyeuse



pensee de cueur. (*Prem. vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 3 v°, éd. 1519.)

A été repris au XIXe s. :

Sous un pampre un vieux faune *hilare*
Murmurait tout bas : « Casse-cou ».
(V. HUGO, *Chans. des Rues et des Bois*, p. 129, Hetzel.)

HILAIREMENT, adv., joyeusement :

S'humilia *hilairement* et voluntairement. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 74 v°.)

HILAIRETÉ, s. f., joie, plaisir :

Zenocrates commencha a parler de modesteté et de temperance tant solemnelement que Polemon admirant la gravité de son sermon osta premierement la corone de son cief et la rua par terre, puis desvesti son pompeux habit et abaissa l'*hilaireté* de sa chiere. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, I, 11.)

HILARE, voir HILAIRE.

HILLE, s. f., petit pavillon qui sert à couvrir le saint ciboire; il se dit aussi des rideaux qui sont à côté de l'autel :

Item deux *hilles*, autrement dites custodes, pour mettre a l'environ de l'autel, de taffetas vermeil rayé. (1415, *Inventaire*, Richel. 4628, f° 489 v°.)

HILTE, voir HELTE.

HIMAGINER, voir IMAGINER.

HINARD, adj., de travers :

Teste *hinarde*, de travers. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

HINCE, s. f. ?

Une vesture de soye de flours sanz cousture, car elle estoit lassee en telle maniere que on lasse une retz ou une *hince*. (*Percef.*, I, f° 151b, éd. 1528.)

HINDART, s. m., cabestan :

Il doit et est tenus a faire et faire faire... un *hindart* bon et souffisant sus le dit cay, devant le pertuis ou lieu ou il a esté autrefois ou ailleurs. (1307, *Lettr. des March. de Par.*, Arch. JJ 69, pièce 16.)

Icellui chableur aura une flette ou nacelle a lui appartenant, et icelle soustendra a ses propres coustz et despens, portant le poix ou pesant de quatre queues de vin ou environ, et avecques ce aura un *hindart* assis sur la mote de l'isle d'icelluy lieu, et icellui *hindart* soustendra en estat pour y attacher les filez et tourner a force de gens quant les eaues seront si fortes que il en sera necessité pour yceulz bateaux passer oultre. (1415, Arch. JJ 170, pièce 1.)

1. **HINE**, *hynne*, s. f., prob. forme de *aine* :

Et li paistres vient acourant,
Qui ses moutons avoit contez ;
Ersoir l'en fu li uns emblez,
Il ne set qu'il est devenuz,
Frotant ses *hines*, en meson.
(EUSTACHE D'AMIENS, *Bouchier d'Abbeville*, 506, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 244.)

Cette herbe appliquee fresche sur les apostemes des *hynnes* les guerist soudain. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, c. XLVII, éd. 1549.)

2 **HINE**, *hyne*, s. f., écharde, éclat de bois :

Que tot le remanant n'at perdut une *hyne*
De trestout l'iretage.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 38880, Scheler, *Gloss. philol.*)

HINELLEMENT, voir ISNELEMENT.

HINER, *hinner*, verbe.

— Act., fendre :

De l'espee les *hine*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 8857, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Neutr., se détacher ?

Si que la chire *hinne*
Toute chaude et ardente et mult bin s'arachine
Sus la tieste Henry.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 37821, Scheler, *Gloss. philol.*)

HINGHIN, s. m., sorte d'engin de chasse :

Ke nus pregne oiseaus sauvages a *hinghins* ne a las. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 473bis.)

HINGUER, *henguer*, *henghier*, v. n., se diriger :

... Mieus a chil qi arrive a port,
Encore ait il .I. poi voie marie,
Que chil qi *henge* a port et n'i vient mie.
(*Anc. Poés. fr.*, Vat. Chr. 1490, f° 148.)

..... A celui ou son cuer va *henguant*
N'ose escondire, ains va moult redoutant.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1522, f° 167.)

Lors veut danser et espringhier
Et bien souvent ailleurs *henghier*.
(*Poët. av. 1300*, IV, 1307, Ars.)

HINGUET, s. m., viscères du cochon, tripes :

Et les garlons (du pourceau), les piedz y tenans avec les *hinguez* et corees, sont pour eulx dejeuner. (1507, *Prév. de Fouilloy*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, I, 280, Bouthors.)

HINNE, voir HAIGNE 2.

HINNELEMENT, voir ISNELEMENT.

HINNER, voir HANER.

HINTEMENT, voir HANTEMENT.

HIPOCRISER, voir HYPOCRISER.

HIR, s. m. ?

Touz ceuls qui tiennent par fieu de masure relievent par une beste, et deit choisir le *hir* la meillour beste, et l'abbey la meillour autre beste apres. (*Liv. des Jurés de S.-Ouen*, f° 16 r°, Arch. S.-Inf.)

HIRABLE, s. f., girafe :

Hirable, as giraffe. (COTGR., éd. 1611.)

HIRASTRE, voir IRAISTRE.

HIRAUDER, voir HERAUDER.

HIRAUDIE, voir HERAUDIE.

HIRAUDOIS, *hyr.*, s. m., manières débraillées des hérauts :

Chascuns se despointe et deffait,
Et le *hyraudois* contrefait.
(J. DE CONDÉ, *li dis du Singe*, 23, Scheler.)

HIRAUX, s. m. pl., gens vêtus de *hiraudie*, déguenillés :

Dont il avint que l'amiraux
Gayffiers, qui pas n'estoit *hiraux*,
Ainçoiz estoit fort et corssus.
(*Hist. des Trois Maries*, p. 467, ap. Ste-Pal.)

En celuy saint disner soit bien gardes que *hiraus* et bordeurs ne fassent leurs offices. (*Stat. mss. ord. Coron. spin.*, cap. 22, ap. Duc., *Hiraudus*.)

HIRE, s. f., grognement d'un chien ?

Celle sepmaine fut prins le plus mauvais et le plus tyrant et le moins piteux de tous les cappitaines qui fussent de tous les Arminaz, et estoit nommé pour sa mauvesté *La Hire*. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1431, Michaud.)

HIREBIEL, s. m., héraut :

Garchon d'armes et *hirebiel*
Ne sont pas del tout a sejour.
(GIB. DE MONTREUIL, *Violette*, 5865, Michel.)

HIRECENEUS, *hirecheneus*, *hyr.*, adj., hérissé :

Et trouverent l'onme seant sour le pierre, *hirecheneus* et lait. (*De S. Brandaine*, Richel. 1553, f° 264 r°.)

Escailles *hyreceneuses*. (*De Marie et de Marthe*, Richel. 1553, f° 270 r°.)

HIRECEUS, adj., hérissé :

Il estoit moult *hireceus*. (*S. Brandaine*, p. 93, Jubinal.) Lat., hispidus et horridus.

HIRECHENEUS, voir HIRECENEUS.

HIREHARE, s. m., brouhaha :

Pour ceste derraine glose sourdy grande tumulte entre les femmes illec assembleez, tant de rire comme de parler toutes ensemble, et ne sembloit autre chose fors que ce fust un marché de *hirehare*, sans ordre, et sans voloir entendre l'une l'autre. (*Evang. des Quen.*, p. 82, Bibl. elz.)

HIRESON, s. m., épine :

A Trym ferma une meisun,
E fossé jeta envirun,
E pus l'enclost de *hireson*.
(*Conquest of Ireland*, 3223, Michel.)

HIRETABLE, voir HERITABLE.

HIRETAULLE, voir HERITABLE.

HIRETAVLEMENT, voir HERITABLEMENT.

HIRETÉ, voir HERITÉ.

HIRETEMENT, voir HERITEMENT.

HIRETER, voir HERITER.

HIRETIERE, s. f., héritage :

Lettres contenans chartres, franchises et libertez de le ville de Douay, dons et accas, *hiretieres* et accords. (1410, *Invent.*, reg. autref. coté H, Arch. mun. Douai.)

HIREUS, voir IROS.

HIRITABLEMENT, voir HERITABLEMENT.

HIRITAVLEMENT, voir HERITABLEMENT.

HIRONDEL, voir ARONDEL au Supplément.

HIRRIGE, voir HEREGE.

HIRSURE, s. f., hérissement :

Et dit Avicenne que se on met ung tel



malade en ung baing et qu'il ne luy viengne aucune horipilation ou *hirsure* c'est signe de effimere. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 2, éd. 1495.)

HIRTAGE, voir HERITAGE.

HIRTAVLEMENT, voir HERITABLEMENT.

HIS, s. m., sorte de casaque ou capote à l'usage des femmes :

Hissus, *his.* (1348, *Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 4120.)

HISDE, voir HIDE.

HISDER, voir HIDER.

HISDEUR, voir HIDOR.

HISDOIR, voir HIDOR.

HISDOR, voir HIDOR.

HISDOSEMENT, voir HIDOSEMENT.

HISDOUR, voir HIDOR.

HISDUR, voir HIDOR.

HISDUS, voir HIDOS.

HISNE, voir HAIGNE 2.

HISNEL, voir ISNEL.

HISNELEITEIT, voir ISNELETÉ.

HISNELEMENT, voir ISNELEMENT.

HISTAL, voir ESTAL au Supplément.

HISTAR, s. m., friche, terrain couvert de halliers :

Lesquelz virent en un *histar* ou friche plain de genestes... un cerf. (1416, Arch. JJ 169, pièce 347.)

HISTERIEUX, adj. ?

Car sans icelle nature humaine nous disons qu'il est (le roy) dessus toute *histerieuse* nature mortelle excellent. (P. FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, f° 59 v°, éd. 1482.)

HISTOIRE, *hyst.*, *yst.*, s. f., tableau :

Item une piau de parchemin ou sont plusieurs *ystoires* que fist maistre Jehan de Lignien. (*Inventaire des livres de Charles V*, art. 912.)

Huit hommes, revestus de sa livree, chacun un flambeau en main, le convoyerent a son logis, devant lequel y avoit *histoires*, un aigle et un lion distillant vin du Rhin incessamment a tous ceulx qui prendre en voloient ou povoient. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXLV, Buchon.)

Anvers... fit preparer les rues et maisons de verdures et de riches draperies, fit plusieurs *histoires* aornees de drap d'or et de soie, fort grans et sumptueux. (ID., *ib.*, ch. CXLVIII.)

Et avoient faict en plusieurs carfours des rues ou il debvoit passer, *histoires* par personnaiges. (ID., *ib.*)

— Statue :

Pour avoir fait, escript et mis au siege et auditoire de la dite prevosté une *ystoire* du Crucifix et une evangile avec plusieurs suffrages. (1417, Arch. Loiret A 1089.)

Tant images, *histoires* d'allebastre fin, que de marbre, aussi d'or et d'argent que c'estoit merveilleuse chose. (ANDRÉ DE LA VIGNE, *Voyage de Naples de Charles VIII*, ap. Godefroy, *Hist. de Ch. VIII*, p. 144, éd. 1684.)

— Représentation dramatique. Parlant de l'entrée de Charles VIII dans Paris :

Par la ville y avoit de moult belles *histoires*, jeux et esbattemens. (1484, *Reg. du parlement*, ap. Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 434, éd. 1684.)

HISTOIRIER, voir HISTORIER.

HISTORIAL, *ist.*, *hyst.*, *hyt.*, adj., disposé d'après la méthode de l'*Historia scholastica* :

La bible *historiaulz*. (Ms. Richel. 6.) *Hystoriaus*. (*Ib.*, 8.) *Hytoriaulx*. (*Ib.*, 9.)

Cest livre est appellé la Bible *hystoriaux* ou hystoire le escolastre. (GUIART, *Bible*, Richel. 159, f° 1c.)

— Allégorique :

Historial sens puet avoir
Ceste fable.
(*Métam. d'Ov.*, p. 67, Tarbé.)

— Historique, véridique :

L'*istorial* et prouvee escripture. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 56 v°.)

J'ay voulu... mettre en œuvre *historial* ce que j'en ay peu veoir. (ID., *ib.*, Richel. 5082, f° 71 v°.)

Choses moralles ou *historialles*. (J. BOUCHET, *Mém. de La Trém.*, ch. XX, Petitot.)

Entreprinse *historiale*. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, p. 393, éd. 1556.)

Toutes choses et fictions que l'on veut desguiser du nom d'*istoriale* verité. (AMYOT, *Hist. œthiop.*, proesme, éd. 1559.)

Paul Jove se vantoit n'avoir en si grande recommandation la verité *historiale* qu'il ne fist plus grand compte de la gloire de son pays. (PASQ., *Rech.*, I, II.)

Nostre docte Veignier au second tome de sa Bibliotheque *Historiale*, est de mesme opinion. (ID., *ib.*, IX, 29.)

Voyez donc quelle foi *historiale* nous pourrons recueillir de ces deux auteurs. (ID., *Lett.*, III, 8.)

HISTORIEN, *-iien*, *yst.*, adj., d'historien, d'histoire :

Ce seroit plus *historiienne* diligence que propheticque providence. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 52 v°.)

Livres *historiiens*. (ID., *ib.*, II, f° 203 r°.)

— Qui connaît les histoires :

Ce bon jaloux, que je vous compte, estoit tres grant *historien* et avoit veu et beaucoup leu et releu de diverses histoires. (LOUIS XI, *Nouv.*, XXXVII, Jacob.)

HISTORIER, *hyst.*, *historier*, v. a., raconter en historien :

Pour *historier* et cronisier toutes choses advenues. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2645, f° 91b.)

Les contemplations *hystoriez* sur la passion Nostre Seigneur. (GERSON, 1525.)

Tu nous *historiies* la race d'Aeacus et la guerre faite sous Illion sacré. (Trad. d'une citation latine, en manchette, dans MONT., *Ess.*, l. III, c. III, p. 61, Paris, Le Rondet 1669.)

— Rédiger :

J'ai ce livre *historyet* et augmentet a la mienne. (FROISS., *Chron.*, II, 7, Kerv.)

HISTORIEUR, *hyst.*, s. m., historien :

Comme dit l'*historieur*. (*Ménagier*, I, 128, Biblioph. fr.)

Nynus, roy des Assiriens, fut le premier, comme les *historieurs* dient, qui esmeut peuples aux armes. (M. LE FRANC, *l'Estrif de Fort.*, f° 65 v°, impr. Ste-Gen.)

— Enlumineur :

Enlumineurs ou *historieurs* sur parchemin ou pappier. (1508, *Stat. des peint.*, etc., Reg. aux délib., Arch. mun. Abbeville.)

— Histrion :

Soubz l'art theatrique sont comprins tous jeux publicques et prives ou il y a divers jeux et esbatemens soubz lesquelz sont contenus *historieurs* et batelleurs. (FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, f° 101 r°, éd. 1482.)

HISTORIEUS, *-eux*, *ystorieus*, adj., historique :

En ces parolles nen est mies li *ystorieus* entandemenz dotos. (*Greg. pap. Hom.*, ms. Berne 79, f° 57 v°.) Hofmann, *Abhandl. der philos.-philolog. Classe der Konigl. bayer. Akad. der Wissenchaften*, t. XVI, p. 54, imprime *ystoriens*.

En toy s'estend tout livre *historieux*.
(G. CHASTELLAIN, *Mort du roy Charles VII*, VI, 437, Kervyn.)

— S. m., historien :

Clovis le roy, qui de plusieurs *historieux* est appellé Loys. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Dynter*, II, 2, Xav. de Ram.)

Ecrivains et *historieux*. (*La Mer des Hystoir.*, t. I, f° 54b, éd. 1488.)

HISTORIOGRAPHEUR, s. m., historiographe :

Bede, le venerable docteur et *historiographeur*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 146c.)

L'*historiographeur* doibt en recitant les histoires trois choses garder. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, f° 13 r°.)

Josephus, *historiographeur* des Juys. *Traict. de Salem*, ms. Genève 165, f° 170 v°.)

HISTORIOGRAPHIEN, *-iein*, s. m., historiographe :

Et ci en dedens ne seurent onques *historiographiein* conter ne parler. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 83a.)

Josephus, le notable *historiographien*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 192a.)

HISTORIQUE, *historicque*, s. m., historien :

Cil, comme dient Diodorus et Amianus Marcellus, *historicques*, edifia en Egipte la premiere cité. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 169 v°.)

HITANTE, voir OITANTE.

HIVERNAGE, *yvrenage*, *-aje*, *iv.*, *yv.*, *yb.*, adj., d'hiver :

Tresporte nos de cest orage,
De cest oscur val *yvrenage*.
(RECL. DE MOLIENS, *Miserere*, Ars. 3527, f° 136a.)



Il ne me caut d'esté ne de rousee,
Ne de froidure ne de tans *yvrenaje*.
(PERRINS, *Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 95 v°.)

A la feste Saint Martin *yvernage*. (1264, *Cart. de Rengien.*, f° 19b, Arch. Meurthe.)

.XXV. setiers de blé *yvernage* de rente. (1265, *Cart. de Pontoise*, Richel. l. 5657, f° 55 r°.)

De chascun muy de vin et de blé que il aura, tant de *yvernage* que de marcesche que il soit, il nous en donra 2 deniers. (*Trad. d'une Lett. de Phil. Aug. de* 1184, Ord., XI, 227.)

Grain *ivernage*. (*Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17760, f° 124 r°.)

En la fain du temps *yvernage*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 105c.)

Cinq setiers de blé *yvernage*. (1328, Arch. JJ 65, f° 151 r°.)

Un sextier de blé *ybernage*. (1407, Arch. S 4266, pièce 78.)

Le froit temps *yvernage*.
(*Ch. du Roussigneul*, ms. Avranches 244, f° 1a.)

Dites l'ennuy du mal temps *yvernage*.
(*Banquet du boys*, Portefeuille de l'ami des livres.)

Seans a la sauch *ivrenage*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 42 v°.)

— S. m., saison d'hiver :

C'est (l'amour) chartre qui prison soulage,
Printemps plains de fort *yvernage*.
(*Rose*, 4343, Méon.)

Qui en esté va porchaçant (la formie)
Dont el puisse vivre en avant,
En esté quand el fait que sage,
Dont puisse vivre en l'*ivernage*.
(*Le Castoyement*, ap. Roquef.)

— Labourage d'hiver :

En my septembre l'en commence a faire les arroiz de faire les gaigneries et fait l'en les *ivernages* en celui temps. (*Anc. Cout. de Bret.*, f° 150b.)

— Blé qui se sème en hiver :

Un muid d'avoine et un muid d'*ybernage*. (Juin 1226, *Don faits aux Templiers d'Orléans par Malemore*, Arch. Loiret, *Inv. de* 1766.)

Ilh retineront cest an en chans le moitié de l'*yvrenage*. (Trad. du XIIIe s. d'une charte de 1234, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. l. 10176, f° 34c.)

Haut-Maine, H.-Norm., vallée d'Yères et pays de Bray, *hivernage, hivernaige*, fourrage d'hiver. On appelle à Lille et environs *hivernache* un fourrage composé de seigle et de vesces semés ensemble pour la nourriture des chevaux pendant l'hiver. Doubs, *être à l'hivernage*, être situé du côté du Nord.

HIVERNAL, *yv.*, adj., qui s'est reposé pendant l'hiver :

En leur navie se rembatent
Pelerins, qui armes i portent,
Et de ce petit se deportent,
Qu'il ont tant esté *yvernaus*.
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, v. 1295, Buchon.)

HIVERNE, *iv.*, adj., d'hiver :

Par nuit *iverne*.
(*Vieille Auberee*, ms. Chartres 620, f° 129c.)

HIVERNEE, *yv.*, s. f., saison d'hiver :

Celle malle *yvernee* estoit passee. (CAUM., *Voy. d'oultr.*, p. 109, La Grange.)

HIVERNER, - *eir, iv., yv., hyv.*, verbe.

— Neutr., faire le temps d'hiver :

Quant (je) voi lou tans refroidier
Et [voi] geleir,
Et ces arbres despoillier
Et *iverneir*.
(*Chanson*, Richel. 20050, f° 133.)

Si lour alume a la lanterne
Pour le fort tens qui si *iverne*.
(*La Jument au deable*, 101, G. Raynaud, *Romania*, t. XII, p. 222.)

Soit par chant ou quant il *yverne*.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 5c.)

Car force est qu'apres beau temps *yverne*.
(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 158 v°, éd. 1526.)

— Réfl., passer l'hiver :

Tu feras ceste fosse en autumne, afin qu'elle *se hyverne* aus gelees et aus pluyes. (COTEREAU, *Colum.*, V, 6, éd. 1555.)

Il envoya son armee es garnisons *s'yverner*. (MAIGRET, *Polybe*, 5, 31, éd. 1558.)

Et encore au XVIIIe siècle :

Telle on voit dans nos murs quelque jeune Euphrosine
Dans un traineau galant *s'hiverner* sous l'hermine.
(LE MIERRE, *Fast.*, II, éd. 1779.)

— Act., nourrir pendant l'hiver :

Bues mal *ivernez*
En mars est lassez,
Si chiet en la roie.
(*De Marco et de Salemon*, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 419.)

On ne peut faire pasturer bestail es pasturages communs ou particuliers d'aucune justice, a plus grand nombre que l'on n'a *hyverné* et nourry des foins et pailles provenans des heritages que l'on tient en la justice. (*Cout. d'Auvergne*, Cout. gén., II, 462, éd. 1635.)

— Glacer, comme fait l'hiver :

Laisse ton creux tenebreux, vent de bise ;
Froict Vulturnus, delaisse ta caverne ;
De vostre alaine et poulx qui tout *yverne*,
Tous les bourgeons estans dessus la terre
Gellez, gellez, car, je, qui tout gouverne,
Le veulx ainsi ; dilligentez grant erre. »
(*Eglogue sur le retour de Bacchus*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 248.)

Canada, *hiverner*, garder pendant l'hiver : « *J'ai hiverné* douze porcs. » Berry, Morvan, *hivarner*.

HIVERNEUS, *hyverneus, yvrenous*, adj., d'hiver :

Car pas n'adonnoit la saisons
Qui estoit *yvrenouse* et froide.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 417 v°.)

Les influences *yverneuses*. (*Le Blason de toutes armes et escutz.*)

La neige *hyverneuse*.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 12 r°, éd. 1576.)

L'*hiverneuse* tempeste.
(ID., *ib.*, f° 88 v°.)

Une *hiverneuse* froidure.
(ID., *ib.*, f° 119 r°.)

1. **HO**, interj., halte !

Aimmi lasse ! fait ele, je criasse haro,
Mais je n'os pour ces bestes k'en ce bois glatir o,
D'aler ou biens m'aviengne puis je bien dire *ho*,
Car pour ce que j'ai froit, en mon mantel m'enclo.
(*Berte*, 831, Scheler.)

Je deisse volontiers *ho*.
(*Du Vallet aux douze fames*, 12, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 186.)

Ainz areste sanz dire *ho*.
(J. DE BOVES, *des deux Chevaux*, 192, Montaiglon, *Fabl.*, I, 159.)

Adonc me remis a la voie ;
La rue de l'Abbeie du Bec
Helouin trouvai par Abec,
M'en alai a la Verrerie
Tout contreval la Poterie,
Ving o carefour Guillori,
Li un dit *ho*, l'autre hari,
Ne perdi pas mon essien.
(*Dit des rues de Paris*, 444, Méon, *Fabl.*, II, 268.)

Il faut faire ung coup, apres *ho*. Sire, dist le Jouvencel, il est encore du jour assez pour faire beaucoup de choses. (*Le Jouvencel*, f° 57b, ap. Ste-Pal.)

— S. m., arrêt :

Tant que lances et haches, espees et dagues et alayne leur peuent durer, ils fierent et frappent l'un sur l'autre et n'y a point de *ho*. (FROISS., XIII, 219, Kerv.)

— *Ne pouvoir ne ho ne jo*, n'en pouvoir plus, être à bout de forces :

Mes il (le fils) dit et veut affier
Que ja n'aura fame en sa vie,
S'il n'en a douze en sa baillie.
Filz, dist li peres, que dis tu ?
Une m'en a si confondu,
Que je ne puis ne *ho* ne jo,
Je deisse volentiers ho,
S'atant m'en peusse passer.
(*Du Vallet aux douze fames*, 6, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 186.)

Et li rendus, ce poez croire
Fu liez quant vit Baillet errant
Et il vit reculer Ferrant,
Moult li croist le cuer et engrange :
Baillet, fet il, voiz ci la grange,
Garde que l'onor en soit tiue.
Mes Baillet a fete la siue
Qu'il ne puet mes ne *ho* ne jo,
Ainz areste sanz dire ho.
(J. DE BOVES, *des deux Chevaux*, 184, Montaiglon, *Fabl.*, I, 159.)

2. **HO**, voir HOT.

3. **HO**, voir OD.

HOAERE, adj., de la saison sèche :

Tagault, je ne sçay comment, a interpreté le dire de Guy, des fruicts *hoaeres* (c'est de la saison la plus chaude et seiche de toute l'annee) ;... (JOUB., *Annot. s. la chir. de Guy de Chaul.*, p. 103, éd. 1598.)

1. **HOBE**, s. m., petit oiseau de proie :

Ceux [oiseaux] qui volent a tour hault sont le faulcon, le lasnier, le sacre et le *hobe*. (*Modus*, f° 76 v°, Blaze.)

Et qui veult son enfant apprendre a affaitier et gouverner faulcon, si luy baille *hobes* pour affaittier. (*Ib.*, f° 101 v°.)

Norm., Bessin, *hobe*, espèce de buse.

2. **HOBE**, s. f., cabane, maisonnette :

Le suppliant porta les dites gelines et coq en sa maison, et icelles mist en son solier dessoubz une *hobe*, qu'il covrit de une escudelle. (1422, Arch. JJ 172, pièce 252.)



HOBÉ, s. m., petit oiseau de proie, le hobereau :

Li tercelet et li *hobé*,
Ly esmerillon sont venu.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 318d.)

Sa proye prins comme un *hobé*.
(Id., *ib.*, f° 501d.)

HOBEDIENT, voir Obedient.

HOBEL, s. m., petit oiseau de proie :

De esmerelun preng le levre,
De *hobel* li kac e le bevre.
(*Tristan*, II, p. 113, Michel.)

Femme est *hobel* per haut mounter,
Femme est heyroun de suef payl.
(*Des Femmes*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 331.)

HOBELEIS, *-eiz*, s. m., bavardage :

Ci n'a mestier *hobeleiz*,
Mais od les branz d'acer forbiz
Deffendre les cors e les vies.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 37246, Michel.)

Dist l'uns a l'autre : Guischarz nos a traiz,
Li suens desroiz soit de Deu toz maudiz,
Kar ce n'est mie de noz *hobeleiz*,
Encui ert toz nostre joies feniz.
(Herb. Leduc, *Foulq. de Candie*, Richel. 25518, f° 127 r°.)

HOBELEOR, *-our*, s. m., cavalier qui monte un cheval nommé hobin :

Escus ne portent ne haubers,
Hobeleor sont a travers :
Lances portent a trencans fers.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 63b.)

Volons... que tous yceux auxi bien gentz d'armes, *hobelours* et homes a pié armez, comme arblasters, archers et altres homes a pié.., soient a lour valu presteement payez de lour gages, c'est assaver homes d'armes .xii. deners le jour, *hobelour* .vi. etc. (*Ch. de* 1326, Rymer, IV, 232.)

Cf. Hobelier.

HOBELER, *houbeler*, *-eir*, *haubeler*, *houbler*, verbe.

— Act., secouer, au fig., maltraiter :

Reniers de Gennes les paiens recopiele,
Gerars ses freres malement les *hobele*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 65c.)

— Caresser :

Se elle *estoit* plus souvent *houblee*,
Elle (re)luyroit comme une ymage.
(*Farce des Fem. qui demand. les arreag.*, Anc. Th. fr., I, 123.)

— Neutr., être ballotté :

Et ele i sereit plus a aise que aler *haubelant* par la mer. (*Est. de Eracl. Emp.*, xxv, 18, Hist. des crois.)

— Faire l'acte amoureux :

La celle qui le myeux *houble*
N'a pas vaillant un rouge double,
Tant soyent plains d'abilité.
(*Farce des Povres Deables*, p. 14, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces*, *moral.*, *et serm. joy.*, t. I.)

— Piller :

Puis escria Buillon por s'ensegne aloser
Li chevaliers au cisne n'ot soing de *hobeler*,
A haute vois et clere commença a crier :
Or i feres, baron, n'i aves qu'arester.
(*Enf. God.*, Richel. 12558, f° 32b.)

Si prist une partie de sa gent et les envoia es marches pour *houbeleir* et pour destruire le pais. (Mén. de Reims, 116, Wailly.)

Tant que li Sarrazin un jour
Surent que li rois a sejour
Ert en un chastel a privé,
Lors ont lor afaire abrievé,
Et vinrent la pour *houbeler*.
(*Couci*, 7493, Crapelet.)

— Crier :

Turc *houbielent*, paien glatisent,
Li nostre branlent et fremisent.
(Mousk., *Chron.*, 7378, Reiff.)

C.-du-N., cant. de Matignon, *hobler*, secouer.

Cf. Houbiller.

HOBELIER, *hobeler*, *hobler*, s. m., cavalier qui monte un cheval nommé hobin :

Et que gentes d'armes, *hobelers* et archiers eslus pour aler en le service le roi d'Angleterre soient as gages le roy, etc. (*Stat. d'Edouard III*, an 18, c. 7, ap. Duc., *Hobellarii.*)

Nul home soit arctes de trover gens d'armes, *hoblers* n'archers, autres que ceux qui teignent par tiels services, s'il ne soit per commun assent et grant fait en parlement. (*Ib.*, an 25, stat. 5, c. 8.)

Auxint de gentz d'armes, *hobelers* et archers et de leur associez. (*Chron. de Lond.*, p. 89, Aungier.)

Cf. Hobeleor.

HOBELLONNERE, s. f., objet servant à accrocher les couteaux :

Plusieurs prindrent de ces grosses dens, et en firent *hobellonneres* a pendre couteaulx. (*Chron. et hist. saint.*, Ars. 3515, f° 92 v°.)

HOBELOIRE, *haulbeloire*, s. f. ?

Ung autre goubelet d'or a couvescle, en maniere d'un bouton d'une *haulbeloire*. (1380, *Inv. de Charles V*, n° 306, Labarte.)

Un goubelet d'or a couvescle, en maniere d'un boton d'une *hobeloire*, a un fruictelet a .iiii. pelles. (6 mars 1385, *Compt. du R. René*, p. 188, Lecoy.)

Cf. Hobelon.

HOBELON, s. m. ?

Une escharpe d'or, garnye de pluseurs fusilz d'or, et est ladicte escharpe en deux pieces ou il y a pluseurs cloichettes en maniere de *hobelons*, et garnye, les deux pieces, chascune d'un saphir et l'autre garnye de six petis balays ensemble deux brochectes, garnye chascun d'un *hobelon* et pluseurs feullaiges et tronches servansa la dicte escharpe. (1467, *Ducs de Bourgogne*, 3127, Laborde.)

Cf. Hobeloire.

1. **HOBER**, *ober*, verbe.

— Réfl., se remuer, se bouger, bouger :

En la vile entrent a grant presse
Li fourrier qui, ainz qu'il z'en *hobent*,
L'ardent de touz poinz et desrobent.
(Guiart, *Roy. lign.*, t. I, p. 95, Buchon.)

Regarde m'en deux, trois, assises
Sur le bas du ploy de leurs robes,
En ces monstiers, en ces eglises ;
Tire toy pres, et ne *t'en hobes*.
(Villon, *Grant Test.*, cxxxv, Jouaust, p. 100.)

Quant nos gens virent ce, ils ce ordonnerent au mieulx qu'ils porent et *se* ne *hoberent*. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1428, Michaud.)

Et la dame, a qui il souvient d'aultre chose, voullist estre ailleurs, et le lesse faire et se tient pesantement, et ne se aide point ne mais ne *se hobe* que une pierre. (*Quinze joyes de mar.*, v, Bibl. elz.)

— Neutr., remuer, bouger, sauter :

Helas ! il ne *hobe !*
(*Pathelin*, p. 57, Jacob.)

Icellui Petit Jehan a celle heure se mist en son lit, et d'ilec ne *oba* jusques a ce qu'il ala de vie a trespassement. (1457, Arch. JJ 189, pièce 130.)

L'en n'eust osé de la *hober*,
Ne partir deux lieues a la ronde.
(Martial d'Auv., *Vigil. de Charl. VII*, G II v°, éd. 1493.)

Par Dieu ! ains que d'icy je *hobe*,
Vous me payerez, pour abreger,
Ou vous y laisserez la robbe.
(*La Repeue Franche du Souffret.*, dans les *Poés. attrib. à Villon*, Jouaust, p. 248.)

Il n'a pié ne main ; il ne *hobe*.
(*Farce du Franc Archier*, Anc. Th. fr., II, 336.)

Sang bieu, ce sot la me fait rire ;
Il ne *hobe*, pour rien qu'on die.
(*Sottie du Roy des Sotz*, Anc. Th. fr., II, 232.)

La requeste faicte, ne fault *hober*,
Voir sy Paradis pourrons desrober.
(*Le Resveur avec ses resveries*, Poés. fr. des xve et xvie s., XI, 135.)

Et combien qu'il a aussi bon sens qu'il eut oncques, si lui font ilz acroire qu'il est assoti, pource qu'il ne peut *hober* d'ung lieu. (*Quinze joyes de mar.*, ix, Bibl. elz.)

Mais comme mes vrays escolliers,
Affin qu'ilz n'usent leurs soliers,
Ilz ne *hobent* de leurs maisons.
(Eloy Damernal, *Livre de la deablerie*, f° 19c, éd. 1507.)

Car gens qui ne *hobent* d'ung lieu
Ne sont pas grans clercz voulentiers.
(Id., *ib.*, f° 59d.)

Lors Cesar commanda a la tierce troupe de son armee, laquelle estoit fresche et de repos, qui jusques a l'heure *n'avoit hobé* de son lieu, de chocquer les ennemiz. (E. de Laigue, *Comm. de J. Ces.*, f° 100 v°, éd. 1539.)

Qui de l'eglise desdits jacobins ne *hoboit* par chascun jour. (Haton, *Mém.*, I, 46, Bourquelot.)

Quasi par tout l'esté de ceste presente annee, le roy ne *hoba* de Fontainebleau ou il se delectoit fort. (Id., *ib.*, I, 48.)

Pour empescher iceux Parisiens a esmouvoir davantage, fut faict le ban par les carrefours que nul ne *hobast* de sa maison, sous peine de la hart. (Id., *ib.*, an 1564.)

Et encore au xviie s. :

Auber, mot usité entre les gens de village, et signifie se mouvoir d'un lieu à l'autre. Vide *hober*. (Duez, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

On dit encore aujourd'hui en Anjou et en Normandie, ne *hobez* de là, pour dire, ne bougez de là ; ne partez pas de là : nostri sic rure loquentur. (Mén., *Dict. étym.*, éd. 1750.)

Norm. et Bret., sentir les cloches *hober*, entendre les cloches remuer.

2. **HOBER**, v. a. ?



Les aucuns y laisserent leurs fardiaus bien *holez*. (A. Morin, *Siége de Boul.*, quatr. 165, Morand.)

HOBERET, *auberet*, s. m., sorte de faucon, le hobereau :

Auberet, the hawk tearmed, a hobby also, a kind of eagle. (Cotgr., éd. 1611.)

Savoie, *auberet*.

HOBERT, s. m., faucon :

Vous resamblez lous et *hoberz*
Qui ne vivent for que de proie.
(*Patenostre de la Guere de Metz*, 128, ap. E. de Bouteiller, *Guerre de Metz*, p. 364.)

HOBET, *houbet*, s. m., hobereau :

Et tout li petit oisillon
Le *houbet* u l'esmerillon
Fuient.
(Mousk., *Chron.*, 7136, Reiff.)

HOBETTE, *obette*, s. f., cabane, maisonnette :

A Henry Heemucot, paintre, pour avoir estoffé le *hobette* du beffroy de fin or ou les menestrelz jouent. (1526, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung heritaige, maison, courcelle, *hobette*, entrepresure et piece de terre. (1549, Valenciennes, *ib.*)

La *hobetie* placee proche du wault au faulbourg de la porte de le Barrey a Lens. (*Pièce sans date*, Lens, *ib.*)

Deux cassis d'allemarche et deux treillis servant a la croisie de la petitte *hobette*. (Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 202.)

Au mesme temps (1566) les messieurs de Saint Pierre avoient cent hommes et gardes a leurs propres depens sur leur cimetiere, avec une *hobette* parce qu'ils etoient menaces des calvinistes et religionnaires en retournant du presche. (*Essai historique sur la collegialle de St Pierre a Lisle*, p. 36.)

Le xvie de febvrier a esté resolu a reprendre la *hobette* iiiie a main droite allant au marché au poisson. (1595, *La Halle Echev. de Lille*, pièces justif., p. 90, Houdoy.)

Une *obette*, .x. s. (1600, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Flandre franç., *hobette*, petit bâtiment pour renfermer des outils ou des marchandises.

La langue de l'administration militaire a conservé ce mot sous la forme fautive *aubette* ou *aubete*, pour désigner le bureau où les sous-officiers d'une garnison vont à l'ordre.

Cf. Hobe 2.

HOBI, voir Hobin.

HOBIENT, voir Obedient.

1. **HOBIER**, *obier*, v. a., secouer :

Tant le *obie* qu'il l'a fait esviller.
(Raimbert, *Ogier*, 5795, Barrois.)

2. **HOBIER**, *aubier*, *houbier*, *oubier*, *aubrier*, s. m., falco subbuteo, le hobereau ou falquet ; mot certainement ancien, qui n'a été rencontré qu'à partir du xviie s. :

Petits *hobiers* audacieux,
Petits mouchets ambitieux,
Le heron n'est pas vostre chasse.
(1627, *Chans.*, Bull. du bibliophile, juin-juillet 1883.)

Aubier. (Salerne, *Hist. nat.*, éd. 1767, ap. Rolland, *Faune populaire*, II, 27.)

Oubier. (*Ib.*)

Aubrier. (*Ib.*)

HOBIN, *hobi*, *haubby*, s. m., petit cheval qui va à l'amble :

Chevauchant un *hobin*. (*D. Flores de Grece*, f° 132^b, ap. Ste-Pal.)

Ung homme de pied menoit un *haubby* d'Irlande. (Mathieu d'Escouchy, *Chron.*, I, 236, Soc. de l'H. de Fr.)

Elle chevauchoit un *hobin* ardent. (Commines, *Mém.*, p. 483, éd. 1649.)

Huit *hobis* d'Engleterre, blances comme neige. (*Trahison de France*, p. 156, Chron. belg.)

Il print plaisir aux petites oillades
Qu'elles gettoient sur luy, par grant bonté,
Et en feist faire lors une ou deux pennades
A son *hobin* ou il estoit monté.
(*Déb. des Dames de Paris et de Rouen*, Poés. fr. des xve et xvie s., XII, 45.)

HOBINER, *houbiner*, v. a., secouer :

Tant le *houbine* qu'il l'a fait esviller.
(Raimbert, *Ogier*, 5795, var., Barrois.)

HOBINEUS, adj. ?

Traquenard *hobineus*. (La Porte, *Epith.*, éd. 1571.)

HOBIT, voir Obit.

HOBLER, voir Hobelier.

HOBLIGEMANT, voir Obligement.

1. **HOC**, *hocq*, *hoch*, s. m., crochet :

Un *hoc* a tanneur de quoy on trait les cuirs hors de l'eaue. (1369, Arch. JJ 100, pièce 501.)

Congres ne doivent rien, se ilz ne sont peskiez a *hoc*. (1396, *Coustumier de Dieppe*, p. 211, Coppinger.)

Et toutes les fois que mes gens et maisnies vont querir yaue pour mon hostel au dit puis, ilz peuvent prendre le *hoc* dudit puis. (*Pièce de* 1456, ap. Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 168.)

— Houlette :

Leonet une nuit songa
Que Tristifer le *hocq* doré
Du hault pastour tres honoré
Prenoit.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 18 r°.)

De *hocs* et de houles.
(*Ib.*, f° 39 v°.)

Pastours qui a *hoch* et forcettes.
(*Ib.*, f° 40 v°.)

Vallée d'Yères, *hoc*, *hoque*, crochet en fer fixé au bout d'un long manche, avec lequel on décharge le fumier des tombereaux.

Cf. Hec.

2. **HOC**, voir Hocq.

HOCEPAINGNIER, voir Houcepignier.

HOCETE, voir Hochete.

HOCGUINES, voir Hoguines.

HOCH, voir Hoc.

1. **HOCHE**, s. f., action de secouer ; *a hoche*, comble :

Nicole Godart doit .vi. boisseaux de fourment a la mesure d'Ageville *a hoche*. (xv^e s., Abb. de Montebourg, Arch. Manche H 8392.)

Ung quartier de fourment *a hoche*, a ladicte mesure. (*Ib.*)

Cf. Hochier, Hochous et Hochu.

2. **HOCHE**, voir Osche.

HOCHEBOT, *hoquebot*, *hokebot*, s. m., sorte de barque :

Et trouverent deus vassiaus tous pres, pour euls porter, et deus *hoquebos* pour lors pourveances. (Froiss., *Chron.*, I, 414, Luce, ms. Rome.)

Sept vint gros vaissiaus sans les *hokebos*. (Id., *ib.*, II, 34, Luce.)

Et retinrent des barges et des *hoquebos* qui furent peri et perdu. (Id., *ib.*, III, 322, Luce, ms. Rome.)

Bien avoit sis vint vaissiaus d'une flote sans les barges et les *hokebos*. (Id., *ib.*, VIII, 272.)

Les chevaliers anglois venoient a plains voilles en barges, en *hoqueboz* et en chalans. (Id., *ib.*, Richel. 2644, f° 34 v°.)

HOCHEBRIDE, s. m., cheval fougueux qui secoue son mors ; employé au fig. pour désigner des hommes impatients de tout frein :

Ne t'esbahis pas ne ne ploure,
Quer nous avons meillors aides
Et plus que n'ont ces *hochebrides*,
Quer Dieus nous .ii. en sa garde a.
(*Advocacie N.-D.*, ms. Evreux, f° 163^b.)

Il faut rabattre l'insolence de ces *hochesbrides* et avaleurs de frimats. (*Sat. Men.*, Har. du s. de Rieux.)

HOCHEMENT, s. m., acte amoureux :

Le dyable ayt part au *hochement*
Et a toute la cauqueson.
(*Farce de frere Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 315.)

HOCHEOR, -*eur*, *hocqueur*, s. m., celui qui secoue, foulon :

Nicole le *Hocheor*. (Vend. av. rois 1297, *Ch. du vic. de Valognes*, S.-Sauv., Arch. Manche.)

Gerardt de Froimont, *hocqueur* de laine. (1549, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HOCHEPOT, *hotchpot*, s. m., terme de droit anglais que nous rendons en français par « rapport de mariage », c'est-à-dire que, de plusieurs enfants ceux qui ont été mariés et dotés par leurs parents doivent, après la mort de ceux-ci, rapporter leur dot en commun s'ils veulent avoir part avec leurs autres frères à la succession de leur père ou mère :

Bien savonz qe touz les tenemenz qe sunt donez a la une parcenere avant la mort le comun auncestre cherront en *hochepot* ovesqe les altres tenementz. (*Year books of the reign of Edw. the first*, years xxx-xxxi, p. 375, Rer. brit. script.)

Hotchpot n'est forsque un terme similitudinarie, et est a tant a dire, c'est ascavoir,

de mitter les terres en frankmariage, et les auters terres en fee simple ensemble. (LITTL., *Instit.*, 268, Houard.)

Mitter en *hotchpot*. (ID., *ib.*, 272.)

1. **HOCHET**, s. m., osselet :

Qu'il ne soit nulz qui joue ens le cloestres de eglize de Liege aux deiz, aux scouz, aux *hochez*, ou aux autres jeux que ons appelle tremrealz. (1331, *Hist. de Liège*, II, 415.)

2. **HOCHET**, s. m., déduit amoureux :

Femme qui a robbe devant
Fendue et se ferme a crochet,
Elle peut bien porter enfant,
Car elle aime bien le *hochet*.
(*Presompt. des femm. mond.*, Poés. fr. des xve et xvie s., III, 240.) Impr., *hocget*.

Cf. HOCHIER.

HOCHETE, - *ette*, *hocete*, s. f., hochet :

Je vos donroy une *hocete*,
Fius, car mengies cete pumete.
(*Poët. fr. av. 1300*, t. IV, p. 1354, Ars.)

Je luy donray une *hochete*
Si tres bien faicte que merveille....
La *hochete* l'apaisera,
Et se taira pour une pose.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 5514, G. Paris.)

Suis je un petit enfant, qu'il faille m'apporter des *hochettes* pour m'appaiser? (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 992^a^, éd. 1567.)

HOCHETTE, voir OCHETTE.

HOCHIER, - *cher*, - *cier*, *houchier*, *hocquier*, *hoissier*, v. a., secouer :

Hocher, dans la langue moderne, a gardé cette signification. Dans l'ancienne langue il a signifié de plus :

— Pendre :

Si rempeuplerent les gisbets des champs, et refectionnerent les oysaulx du ciel. Les aultres voyans leurs compaignons *hocquiez* et ballanchiez au vent, sans sejour se tirerent a toute diligence. (MOLINET, *Chron.*, ch. CCXLI, Buchon.)

Fust pour sa trahison *hocqué* par le hatrel.
(A. MORIN, *Siege de Boul.*, quatr. 34, Morand.)

— On le trouve, aux quinzième et seizième siècles, employé en style libre pour dire caresser une femme :

Lequel Jehannot vit sa femme venir d'un jardin, et avec estoit un jeune homme... il lui dist : Tu viens de toy faire *hocher*. (1405, Arch. JJ 159, pièce 317.)

Vint a luy une dame choisie entre celles qui ont eté depucelees sur le tard de leur aage : telles sont plus sages et meures pour ce qu'elles n'*ont* tant *esté*, ny si tost *hochees*, elles en sont plus fermes. (BÉROALD DE VERVILLE, *Moyen de Parvenir*, p. 58, édit. sans date, in-12.)

— Réfl., se bouger, remuer :

Un seul d'eus de la ne *se hoche*.
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, p. 232, Buchon.)

— Neutr., trembler :

La terre ot croler et *hocier*
Desos les piez de son destrier.
(*Durmars le Gallois*, 1545, Stengel.)

Toz li cors me *hoçoit* comme feuille de tramble.
(*Un dit d'Aventures*, Trébutien.)

N'y a dent qui ne *houche*.
(*La Desputoison de l'ame*, Romv., p. 129.)

— Jouer aux dés, à pile ou face :

J'ai dez du plus, j'ai dez du mains,
De Paris, de Chartres, de Rains ;
Si en ai deux, ce n'est pas gas,
Qui, au *hocher*, chieent sor as.
(*D'un Mercier*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. popul.*, p. 154.)

Ilz commencierent a jouer ensamble a *hoissier* a plus croix, ou plus pile. (1371, Arch. JJ 102, pièce 256.)

— *Hochié*, part. passé, secoué, comble :

.II. boisseaux de forment d'oublees *hoché*. (*Liv. des Jur. de S.-Ouen*, f° 101 v°, Arch. S.-Inf.)

.II. boisseaux de forment *hochiez*. (*Ib.*, f° 119 r°.)

.I. bussellum frumenti *hochié*. (XIIIe s., Abb. de Montebourg, Arch. Manche H 8391.)

Bonne mesure et foulee et *hociee* et espandant par desseure. (GUIART, *Bible*, Luc, VI, 38, ms. Ste-Gen.)

— Foulé, en parlant d'étoffe :

Que nul ne puisse achater ne vendre laines teintes, paumelees ne ensainees ne *hochees*. (1321, Arch. JJ 61, f° 3 v°.)

Boulonnais, *hocquer*, accrocher.

HOCHOUS, - *us*, *houch.*, adj., secoué, comble :

La mesure *houchouse*, *houchuse*. (XIIIe s., Abb. de Montebourg, Arch. Manche H 8391.)

Cf. HOCHIER.

HOCHU, adj., secoué, comble :

.I. buss. fr. *hochu*. (XIIIe s., Abb. de Montebourg, Arch. Manche H 8391.)

Cf. HOCHOUS.

HOCIÉ, voir HOSCHIÉ.

1. **HOCIER**, s. m., celui qui porte des fardeaux à l'aide du crochet appelé *hoc* :

La leur fisent (aux chrétiens) payen de le paine a]fuison :
L'un faisoient *hocier* et de l'autre ung maçon,
Et porter toute jour le kauche et le sablon.
(*Godefr. de Bouill.*, 15639, Reiff.)

2. **HOCIER**, voir HOCHIER.

HOCIRE, voir OCIRE.

HOCISIUN, voir OCISION.

1. **HOCQ**, *hoc*, s. m., troupe :

Sept gros *hocs* et bastillons ordonnes en quarré et en triangle. (PARÉ, *Apologie*, Malgaigne.)

Un bataillon dressé de trois *hocqs* de cavallerie. (L'ESTOILE, *Mém.*, 2e p., p. 620, Champollion.)

Se voyant approcher de trois gros *hocqz* de cavallerie. (1591, *Lett. miss. de H. IV*, t. III, p. 494, Berger de Xivrey.)

Cf. HOT 1.

2. **HOCQ**, voir HOC.

HOCQUELER, voir HOQUELER.

HOCQUEMELLE, voir HOQUEMELLE.

HOCQUET, voir HOQUET.

HOCQUETIERE, s. f., hoquet :

Et resolver plustost fait la matiere
Laquelle cause icelle *hocquetiere*.
(LACHESNAYE, *Traictié des pass. de l'ame*, Verard.)

HOCQUETTE, voir OCHETTE.

HOCQUETTEMENT, voir HOQUETEMENT.

HOCQUEUR, voir HOCHEOR.

HOCQUIER, voir HOCHIER.

HOCTEMENT, voir HOQUETEMENT.

HOCTEREL, voir HOTEREL.

HOCTERIL, s. m., charrette à deux roues :

Quatre chevaux a harnoys enharnachez de toutes choses, servant au chariot et au *hocteril* avec le chariot garny de quatre roues et le *hocteril* garny de deux roues. (*Invent. des biens de l'évêché de Senlis*, E. Muller.)

HODAIGE, s. m., fatigue, lassitude :

Ainçois se sont tousjours escharnies et moques les gens lays des gens d'eglise, en poursuivant les dictes lettres, tellement que par droit *hodaige*, honte et desplaisir, est la chose demouré en ce point. (*Remonstr. faites par le clergé au capit. de la ville*, Arch. législ. de Reims, 2e p., vol. I, p. 562, Doc. inéd.)

HODÉ, s. f., lassitude, fatigue :

Hodé, toile, tiring, wearisomnesse. (COTGR., éd. 1611.)

HODER, *oder*, *ouder*, verbe.

— Act., fatiguer, lasser, incommoder :

L'ordenance que nous avons eu nous *a* trop *hodé* et travilliet. (FROISS., *Chron.*, I, 249, Luce, ms. Rome.)

— Ravager :

D'illuec s'en alla asseoir Chalon, la tierre *oudant*. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 52, Michel.) Var., *ardant*.

— Réfl., se fatiguer, se lasser :

Il *se* taneront et *hoderont*, et ja sus le soir nous les irons combatre. (FROISS., *Chron.*, IV, 233, Luce, ms. Rome.)

— Fig., se lasser d'un train de vie :

La premiere annee avant qu'elle feust expiree, print desplaisance de demourer a l'ostel en oysance et de y tenir mesnaige en la maniere qui convient a ceulx qui y sont liez, *se hoda* et ennuya, aiant tres grant regret a son aultre mestier de marinier. (LOUIS XI, *Nouv.*, C, Jacob.)

— *Hodé*, part. passé, lassé, fatigué :

Li signeur estoient tout *hodé* et lassé de tant estre sus lors cevaus. (FROISS., *Chron.*, II, 208, Luce, ms. Rome, f° 59.)

Il s'en revenoient tout *hodet* et tout lasset. (ID., *ib.*, V, 331, Luce, ms. Amiens.)

Il furent si *hodé* et si tané que il pryerent que, fust pour euls ou contre euls, il fuissent respondu. (ID., *ib.*, II, 259, Kerv.)

Les faisoit on la croupir et seoir au palais ou ailleurs, tant que il estoient tout lasset et tout *hodet*. (ID., *ib.*, IV, 272.)

Ses gens tout *hodez* et travaillez, et leurs chevaulx aussi, ne contredirent pas a Monseigneur, mais s'en viennent tout a leur aise apres luy. (LOUIS XI, *Nouv.*, XVI, Jacob.)

Tout le camp print courage de se retirer vers les bons vins françoys, estans tous *hodez* et lassez de boire le cydre de Normandie. (HATON, *Mém.*, an 1562, Bourquelot.)



Hodé, c'est a dire las ou lassé, fessus. (R. Est., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Hodé, defatigatus. (Duez, *Compend. grammat. gall.*, p. 21, éd. 1663.)

Wall., Champ., Sommepy, *hoder*, fatiguer. *Hodé*, fatigué, est encore usité en picard, en rouchi, en messin, en champenois. Lorr., Fillières, *hodaï*. Langr., *hodei*.

Oïe ! dit-elle en jetant son fardeau sur le talus du fossé, je suis *hodée*. (A. Theuriet, *Mme Heurteloup*, p. 9.)

Nom propre, *Le Hodey*.

HODIERNAL, adj., de ce jour :

En l'evangille *hodiernale* il nous invite a trois choses. (*Le prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de Kar.*, f° 8 r°, éd. 1519.)

HODIERNE, adj., de ce jour :

Jaque, *hodierne* general lieutenant ou baillage de Troyes. (1367, *Cart. de St-Etienne de Troyes*, Richel. l. 17098, f° 200c.)

HODIF, voir Oidif.

HODURE, voir Heudeure.

1. **HOE**, s. f., p.-ê. tertre, monticule :

Ne sait qui ot la fait un siege d'une *hoe*,
La s'apoia la bele qui de plorer fu roe.
(*Berte*, 841, Scheler.)

Cf. Hoge.

2. **HOE**, s. f., *dire soit hoe ou beque*, dire tout ce qui passe par la tête :

Dont pour moy un pou acquiter
Et en m'aquitant rimoier,
Je *diray soit hoe ou beque*.
Nous lisons que.....
(J. Lefebvre, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 20b.)

3. **HOE**, voir Hui.

HOEILLE, voir Oeille.

HOEN, voir Oan.

HOER, voir Houer.

HOERRIER, voir Holier.

HOESE, voir Heuse.

HOET, *heud*, s. m., mesure pour les grains, qui était en usage en Flandre :

De chascun *hoet* de fourment quatre deniers, et de chascun *hoet* d'avoine deus deniers. (1275, *Cartul. de Fland.*, ap. Duc., *Hodius*.) Alias, *heud*.

Cf. Houx.

HOETE, voir Houete.

HŒUMEREL, s. m. ?

Deux *hoeumeriaus* de fer pour l'orloge (1527, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HOEUX, voir Houx.

HOFITIAL, voir Official.

HOGE, *hogue*, *augue*, s. f., colline, hauteur :

Abner e si cumpaignun esturent serreement el sumet de une *hoge*. (*Rois*, p. 127, Ler. de Lincy.) Lat., in summitate tumuli.

Ele estoit nue en sa chemise,
En la trace du sanc s'est mise
Qui du chevalier degutot
Sur le chemin ou il alot.
Icel sentier erra et tint,
Deci k'a une *hoge* vint.
En cele *hoge* ot une entree,
De ce sanc fu tute arosee,
Ne pot avant nient veoir,
Dunt cuidoit elle bien savoir
Que ses amis entrez i seit.
Dedens se met a grant espleit,
El n'i trouva nule clarté,
Tant a le dreit chemin erré,
Que fors de la *hoge* est issue,
Et en un mult biau pré venue.
(Marie, *Lai d'Ywenec*, 345, Roq.)

He Diex, dist Karle, qui feis a ton reine
Et ciel et terre, mer et *augue* et champaigne.
(*Agolant*, 34, Bekker.)

Une piece de terre assise an *hogue* de Rouelle. (1327, Arch. JJ 64, f° 324 v°.)

Le roy d'Angleterre vint en France avec bien neuf cens nefs sur mer; et a grande armee descendit a la *Hogue* Saint Vast en Cotantin. (N. Gilles, *Ann.*, Vie de Ph. de Val., éd. 1492.)

— *Hogue* désigne principalement une éminence située aux bords des eaux. Cependant, comme le remarque Huet, ce nom se trouve dans plusieurs lieux qui ne sont point proches de la mer :

« On peut citer, dit Le Héricher, la *Hougue* près St Waast, où s'est livrée la bataille de ce nom, la *Hogue* d'Isigny, *Houguebie*, litt. habitation de la hauteur, à Denneville, et en face à Jersey, *Hougue-bie*, éminence avec une légende sur le sire de Hambie, et qui cède son nom a Princesstower, la *Heugue* de Jobourg, falaise de 400 pieds, la *Hoguelle* de Champeaux, la *Houguette* de Bouillon, etc.; ce terme surabonde dans la Manche. »

Nous indiquerons encore les diminutifs la *Hoguette*, le *Houguet*. Ces mots n'existent plus qu'en topographie; toutefois, dit Le Héricher, à Guernesey, *hougue* signifie hauteur. (*Rimes guern.*)

HOGHINER, voir Hoguiner.

HOGNART, *hoingnard*, *hongnard*, adj. et s., grondeur :

Laquelle miserablement son temps passoit avec son tres mauldit mary, le plus suspeçonneux *hongnart* que jamais femme accointast. (Louis XI, *Nouv.*, xi, Jacob.)

Et si a volentiers mari merancolieux et *hoingnard*. (*Evang. des Quenouill.*, p. 20, Bibl. elz.)

Pensez un petit, vous riches bourgeois, et aultres *hongnars*, qui murmurez sur l'estat de noblesse, qui vivez en tranquillité pacifique et repos delectables, avironnes de tours murees et de fors propugnacles, pensez un petit et considerez que les nobles chevalereux n'ont pas tant d'avantaige. (J. Molinet, *Chron.*, ch. xi, Buchon.)

Picardie, Vermandois, *hognard*, grognon. H.-Norm., vallée d'Yères, *hoingnard*, *woingnard*, enfant qui pleurniche sans cesse.

HOGNAU, interjection :

LA FEMME.
Voz mains sont trop rudes.
JOLYET.
Hognau.
Et ne suis je mie aussi gras
Qu'un veel? doy je dire un veau?
(*Farce de Jolyet*, Anc. Th. fr., I, 52.)

HOGNE, *hoigne*, *hoingne*, *hongne*, s. f., gronderie, fâcherie, reproche, difficulté :

A Challes promet qu'il fera
Quanque li rois devisera,
Sanz penser a barat n'a *hoingne*.
(G. Guiart, *Roy. lign.*, 12801, W. et D.)

Et il regarda les vergoignes,
Les trufes, les jangles, les *hoignes*
Chescun jour plus et plus monter.
(*Dial. de S. Grég.*, ms. Evreux, f° 46c.)

Lors out il grant deul et grant honte,
Quer bien pensa que sa besoigne
Seroit toute tenue a *hoigne*.
(*L'Advocacie N.-D.*, p. 21, Chassant.)

Por Dieu ! se je les empoigne,
Puis que j'en jure une foys,
Je leur monstreray sans *hoigne*
De quel poisant sont mes doigtz.
(*Chans. norm. du* xve *s.*, ap. Ler. de Lincy, *Rec. de ch. hist.*, I, 301.)

C'est une mauvaise besongne.
LE BADIN.
Par mon serment, se n'est *hongne*.
(*Farce de Mesire Jehan*, p. 27, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. II.)

LA PREMIÈRE.
Sa, maignen, monstrez moy que c'est;
Que je voye vostre besongne.
LE MAIGNEN.
Je ne crains pas en avoir *hongne*
Ne reproche devant tout homme.
(*Farce des Femm.*, Anc. Th. fr., II, 99.)

Gardez vous d'avoir de la *hongne ;*
Ne prenez point nostre besongne
Se vous n'y pensez bien fournir.
(*Ib.*, p. 98.)

Le mestier ne veult pas de *hongne*.
(*Ib.*, p. 102.)

Pour ung soulas cent mille *hongnes*
Tu y aras dru et souvent.
(R. de Collerye, *Dial. des Abusez*, p. 96, Bibl. elz.)

Monstrez vous leur hayneur parfayt,
Monstrez qu'il y a de la *hongne*,
Et demonstrez de cueur infayt
Qu'ils auront honte et vergongne.
(R. Gobin, *Livre des loups ravissans*, ch. iii, éd. 1525.)

Le vendredy suivant ne nous firent grand *hongne*
Sinon qu'ils avisoient de surprendre Boulongne.
(A. Morin, *Siege de Boul.*, quatr. 94, Morand.)

— Coup, horion :

Sor son hialme le fiert en donant teile *hongne*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 7134, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Monceau :

Que Cm hommes mist ensemble en une *hongne*.
(J. des Preis, *Geste de Liege*, 20188, Scheler, *Gloss. philol.*)

HOGNEMENT, *hoignement*, s. m., gronderie, fâcherie, reproche :

Hoignement, *hognement*, mussitatio vel quiritatio. (Duez, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *hoingnement*, *woingnement*, hurlement d'un chien.

HOGNEOR, - *eeur*, - *eur*, *hongn.*, *hoingn.*, s. m., grondeur, celui qui grogne, qui est sans cesse de mauvaise humeur :

Richart le *hoingneeur*. (1310, *Ch. du g. du sceau de Caen*, S.-Etienne, Arch. Calv.)



LE POUVRE.
N'a vous pas ouy le prescheur?
LE MONDE.
Par m'ame, ce n'est q'ung *hongneur*.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 400.)

HOGNER, *hoigner*, *hongner*, *hongnier*, *hougner*, *hoingnier*, *huigner*, *vuingnier*, verbe.

— Neutr., grogner, grommeler, gronder:

Ensi dist, mais mout s'esmervelle
Dont il ne les ot resquinnier,
Usler ne braire ne *vuingnier*.
(*Du Prestre qu'on porte*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 36.)

Et contre Lucembourg *hougnons*.
(*La Rebell. des Liég.*, Anal. leod., v. 25, Chron. belg.)

Quy quy en *hongne*, bon gré mau gré.
(*Trahis. de France*, p. 43, Chron. belg.)

De Jehan sans Peur nous vint le vaillant qui [qu'en *hongne*,
Philippe l'Asseuré, puissant duc de Bourgongne.
(G. CHASTELLAIN, *Sur le Trepas du duc de Bourg.*, VII, 231, Kervyn.)

Et brief il n'ayme point son maistre,
Mes tousjours en murmure et *hongne*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 17451, G. Paris.)

Et pour tout joyeux passe temps,
Il fauldra qu'il *hongne* ou qu'il dorme.
(1480, *la Resolution d'Amours*, Poés. fr. des xve et xvie s., XII, 314.)

Nuyct et jour n'y faict que *hongner*.
(*Farce de l'Obstination des fem.*, Anc. Th. fr., I, 21.)

Car il n'est nul servant en court
Sur qui a la fin on ne *hongne*.
(*Le Doctrinal des Fill. à marier*, Poés. fr. des xve et xvie s., II, 20.)

Paix valet ! que poinct on ne *hongne*.
(*Farce du Cousturier et son varlet*, p. 9, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. I.)

Calistenes ne fut point nommé participant et adherant a ce cryme : mais qu'il souloit prester et donner legieres oreilles aux enfans vituperans et *hongnans* sur le roy. (*Q. Curse*, VII, 15, éd. 1534.)

Je *hoigne* — I whyne, as a chylde dothe, or a dogge. *Hoignez* vous mayntenant, faictez, taysez vous ou je vous feray tayre. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 781, Génin.)

Il faut dire puis qu'ainsi *hoingne*,
Que je lui ai gratté sa roingne
En quelque mot, qu'il trouva laid.
(CL. MAR., *Epist. a un qui calomnia l'Epistre precedente*, p. 183, éd. 1596.)

Il tire, il *hoigne*, il souffle, et, plein de grande [ardeur
Commence a tempester.
(GAUCH., *Plais. des Champs*, p. 308, éd. 1604.)

Hoigner, ou *hogner*, faire hon hon, et criailler comme font les enfants quand ils voudraient bien avoir quelque chose. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

La devise des Mailly porte : *Hogne* qui voudra.

— En parlant d'une charrette, grincer :

Pour ce que la charrete dudit exposant pignoit, qui est a dire selon le langage du pays (Paluau) *huignoit*, ledit Colin de l'Estang lui dist que elle avoit bien mestier de oindre. Icellui Perrenot dist au suppliant : Se tu en *hognes* encores seras tu batu. (1482, Arch. JJ 206, pièce 833.)

— Emploi particulier au sens de mentir:

Touz les prisons de France nez...
Fist delivrer sans reançon,
Se la vraie hystoire ne *hoingne*.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, t. I, p. 313, Buchon.)

— Act., gronder :

Puis me *hoignes* et me recordes
Que j'ay la queue de mon fes
Et me demandes que j'en fes.
(*Vie du saint hermite Regnart*, 148, Martin, *Zeitschr. f. r. Ph.*, VI, 350.)

Qui voeult hongnier se *hongne*
Privé ou estrangier.
(*Canchon sur le voiag. de Liége de 1467*, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, III, 139.)

Ung homme qui tousjours me *hongne*.
(*Serm. joy. de la patience des fem.*, Poés. fr. des xve et xvie s., III, 262.)

Tousjours ce sot vieillard nous *hogne*.
(J.-A. DE BAIF, *le Brave*, v, 2, éd 1573.)

— Avec un rég. de chose, dire en grondant :

Tu ne scez *hoignier* autre chose.
(*Advocacie N.-D.*, ms. Evreux, f° 159^b.)

Haut-Maine, *hongner*, grogner, gronder. Norm., *hougner*; vallée d'Yères, *hoingnier*, *woingnier*. Une mère dira à son petit enfant : as-tu bientôt fini d'*hoingner*, ou de *woingnier?* Picard, *hogner*. Rouchi, *hoigner*, murmurer en branlant la tête, en signe de menace. Ce mot, dit Hécart, est ancien, et n'est guère usité qu'à la campagne. Champ., *hogner*, pleurnicher. Fr.-Comté, *vouinner*, *vougnier*, *vogner*, *hougnier*, crier en pleurant. Bourg., Yonne, *hogner*, *hougner*. Auxerre, *chougner*.

HOGNERIE, *hongnerie*, *hoingnerie*, s. f., grognerie, murmure :

Grans murmures, secretes *hongneries* et dures machinations s'esleverent sur les Italiens. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XVI, Buchon.) Impr., *hongueries*.

De ces *hongneries*, rumeurs et estranges langaiges fut plainement adverti le roy des Romains. (ID., *ib.*, ch. CL.)

Comment aucuns nos malveillans ont mis avant en nos pays de par deça une *hoingnerie* allencontre de nous. (15 mars 1503, *Lett. de Maximil. aux magist. de Namur*, Arch. Namur.)

Ces choses furent creues aucunement, entre autres lesquelz rumeur et *hongnerie* avoit esparses, mais puissance les estaindist et amortist. (*Q. Curse*, IX, 32, éd. 1534.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *woingnerie*, pleurnicherie.

HOGNEUX, *hongneux*, adj., grondeur :

Jehannot le *hongneux*. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^a, f° 225 v°.)

Coquins, truans, paillars, trompeux, *hongneux*. (*Let. mis. en man. de mendement joieux*, Romv., p. 154.) Impr., *hongleux*.

Cf. HOGNEOR.

HOGNIS, *hongnis*, *hongis*, s. m., reproche, murmure, plainte :

N'est de merveilles si entre si haulx et si puissans princes il y ait descouverts *hongnis* tousjours, quant povres et petites gens vivent a peine sans en avoir entr' eux beaucoup. (G. CHASTELL., *Chron.*, III, 30, Kerv.)

De tels et si faits *hongnis* fut grand murmure en Paris entre hommes et femmes. (ID., *ib.*, IV, 147.)

A ceste cause commencerent a devoler languages de la part du roy, et a se descouvrir souspechons et murmures d'ung costé et d'autre, et qui toutes donnoient malvais espoir en fin, et apparence de *hongis*, qui n'y faillit point. (ID., *ib.*, III, 38, Buchon.)

Car y avoit pointes et *hongis* couvertement entre eulx deux. (ID., *ib.*, III, 80.)

HOGUE, voir HOGE.

HOGUEMEN, voir HOVEMAN.

HOGUETTE, s. f., petit tonneau :

Nostre custume sur les vins... admenez en petits tonneaulx, que l'en nomme *hoguettes*. (*Chart. d'Henri V, roi d'Anglet.*, Richel. l. 9134, ap. Duc., *Hogettus*.)

1. **HOGUINE**, *hoguyne*, *hocguine*, *houguine*, *hougine*, s. f., désigne les pièces de l'armure qui couvrent les bras, les cuisses et les jambes :

L'ung prend mon espee et ma lance,
Mon bec de corbin, ma *hoguine*,
Mon braquemart, ma coulevrine.
(*Le franc Archier de Cherré*, Poés. fr. des xve et xvie s., XIII, 29.)

Si je voys vestir mes *hocguines*.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 71^c, éd. 1537.)

Aupres de luy son armet, *hoguynes*, greves, ganteletz et espee. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 54 r°.)

Les uns... nettoioient bardes,... guorgeriz, *hoguines*, plastrons. (RABELAIS, *Tiers livre*, Prologue, f° 5 v°, éd. 1552.)

Ordonna le dict seigneur que tous ceulx qui auront doubles payes ayent hallecrets a grands tassettes, avec *hoguines* et salades crestees. (REBUFFI, *Rubricque des legions*, f° 257 v°, éd. 1547.)

Toutes les *hougines* (l'on appelle *hougines* les pieces de harnois d'un homme d'armes, qui lui couvrent les bras), tout le bagage, et ce que les marchands portoyent au camp fut pris par les Germains. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., V, 8, éd. 1610.)

Les autres pieus de fer, qui couvroient les bras, cuisses et jambes, s'appelloient *houguines* (dont vient hoguiner, pour molester et fascher, car ces armes n'estoient pas si jointes au corps comme la cuirasse). (ID., *ib.*, f° 524 v°.)

Et encore au XVIIe s. :

Les *hoguines* d'un homme armé. (NICOT, *Trés.*)

Hoguines d'une cuirasse sur le derriere, ou culottes. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

2. **HOGUINE**, s. f., femme de mauvaise vie :

Mars nous demontre par ses signes
Que plusieurs gens de vie salle,
Ainsi que yvrongnes et *hoguines*,
Combastront d'estoc et de taille.
(*Prenosticat. de Songecr.*, Poés. fr. des xve et xvie s., XII, 181.)

HOGUINELE, - *elle*, s. f., troupe de mendiants :



> Ceste mains chi truanderie
> Est nommee et coquinerie,
> *Hoguinelle* par nom la clain,
> Et qui apelle Mangue pain.
> (Deguilleville, *Trois Pelerin.*, ap. Duc., II, 593[c].)

HOGUINEMENT, s. m., harcellement, vexation, tourment, mauvais traitement :

Hoguinement, a vexing, molesting, annoying, infesting, offending. (Cotgr., éd. 1611.)

Hoguinement, inquietatio, vexatio. (Monet, *Parallele*, Rouen 1632.)

Hoguinement, harcellement, tourment. (Duez, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

HOGUINER, *hoghiner*, v. a., harceler, tourmenter, vexer :

Les autres pieces de fer, qui couvroient les bras, cuisses et jambes, s'appeloient houguines (dont vient *hoguiner*, pour molester et fascher), car ces armes n'estoient pas si jointes aux corps comme la cuirasse. (Fauchet, *Orig. des cheval.*, *arm. et her.*, II, 1, éd. 1611.)

Hoguiner, to vex, trouble, disquiet, annoy, molest, infest, offend. (Cotgr., éd. 1611.)

Hoguiner, harceller, tourmenter. (Duez, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

— Jouir d'une femme :

Hoghiner une femme. (1552, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Il faut envoyer tous les caqueteurs et de loisir au devant de cest yvrongne pour *hoguiner* toutes les femmes qu'il traine. (*Caq. de l'accouch.*, p. 275, Bibl. elz.)

Hoguigner existe dans le patois picard avec le sens de fâcher, et avec celui de faire l'acte vénérien. C'est aussi un mot du patois rouchi. On lit dans le Dict. d'Hécart :

Hoguiner (l'*h* s'aspire), v. a., tourmenter, prendre avec les femmes des privautés jusqu'à user de violence, violer. Ce crime était puni à Valenciennes par le bannissement, et quelquefois par la corde, selon la gravité du cas, et les diverses circonstances. (*Registres aux jugements criminels du magistrat de Valenciennes.*) Ménage rend *hoguiner* par fâcher. Il me paraît que le magistrat de Valenciennes lui donnait un sens plus étendu, puisqu'il punissait si rigoureusement celui qui se rendait coupable de ce crime.

HOGUINEUR, *hauguineur*, s. m. et adj., celui qui harcelle, qui tourmente, qui vexe, railleur, mauvais plaisant :

Plaidereau *hoguineur*. (La Porte, *Epith.*, éd. 1571.)

Ceux de la ville d'Arras en Artois ont esté de grands causeurs de tout temps, et les appelloit on *hauguineurs*, et font des rencontres qu'on appelle des rebus d'Arras. (Brant., *Capit. fr.*, A. de Montmor., Buchon.)

Pic., *hoguineur*, débauché.

HOGUYNE, voir Hoguine.

HOHECTE, *houette*, interjection :

> J'entendz a ceulx de pied, *hohecte*.
> (Villon, *Grant Test.*, xcvii, var., Jouaust, p. 283.)

Et aussi amplifiant sa gloire, nous disoit qu'il avoit gueri toutes sortes de maladies. Comme je lui faisois *houette*, etc. (Beroalde de Verville, *Moy. de parv.*, p. 205, Jacob.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *houette*, exclamation qui exprime le doute et l'incrédulité.

HOI, voir Hui.

HOIGNE, voir Hogne.

HOIGNEMENT, voir Hognement.

HOIGNER, voir Hogner.

HOILER, v. n., pousser des cris de joie :

> Et ne *hoiloit* ne ne chantoit,
> Il ploroit : si n'avoit pas tort.
> (*Renart*, Br. IX, 1475, Martin.)
>
> Il *hoiloit* et en haut chantoit
> Con cil qui d'agait ne se garde.
> (*Ib.*, 16950, Méon.)

HOILIER, voir Holier.

HOILOUS, s. m. ?

.III. journeus de terre seans entre deus *hoilous* a le voie de l'arbre. (1337, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, f° 74 v°.)

HOIMAIS, voir Huimes.

HOING, s. m., grognement du pourceau :

A la memoire de ce appelle on ycelui roy le roy au pourcel, et s'en truffent les bidaux, et par reproche dient aux François : *hoing, hoing !* (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 142 r°.)

HOINGNARD, voir Hognart.

HOINGNE, voir Hogne.

HOINGNEEUR, voir Hogneor.

HOINGNER, voir Hogner.

HOINGNERIE, voir Hognerie.

HOIQUEMAN, voir Hoveman.

HOIRARIE, s. f., succession :

En la succession et *hoirarie* dudit messire Jehan de Norry. (1453, *Sent.*, Mém. et doc. sur le Forez publ. par la Soc. de la Diana, 1876, p. 208.)

HOIRE, voir Erre.

HOIRESSE, s. f., héritière :

Comme principalle *hoiresse* de vostre feu mary et seigneur des biens meubles. (1429, *Lett. de Poton, seign. de Xaintrailles, à Mme de Grantville*, Coll. du bar. de Trémont.)

Heritiere et *hoiresse*. (1496, *Trans.*, chap. de Léon, Arch. Finist.)

HOIRIER, s. m., héritage :

> La part de mon *hoirier* et de ma peine grande.
> (Chassign., *Mespris de la vie*, p. 365, éd. 1594.)

HOISCHETON, s. m., paysan qui possède une *oche* de terre ?

Que se ilz ne se deportoient qu'il en feroit la plainte au seigneur de Creancey, et qu'il n'y auroit hoischon ne *hoischeton* qui ne venist avant. (1402, Arch. JJ 157, pièce 250.)

HOISCHON, s. m., paysan qui possède une *oche* de terre ?

Qu'il en feroit la plainte au seigneur de Creancey, et qu'il n'y auroit *hoischon* ne hoischeton qui ne venist avant. (1402, Arch. JJ 157, pièce 250.)

HOISE, s. f., houx, houssine :

> Se vos i faites cri ne noise
> Ja n'i querré baston ne *hoise*
> Que je orandroit ne vos fire...
> De cest martel.
> (Gautier, *de Connebert*, 227, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 120.)

Lesquelles femmes garnies de verges de boust, de *hoisez* et de bastons.... (1387, Arch. JJ 131, pièce 155.)

HOISEUX, voir Oisous.

1. **HOISSIER**, voir Hochier.

2. **HOISSIER**, voir Huissier.

HOISTE, voir Oiste.

HOITANTE, voir Oitante.

HOKEBOT, voir Hochebot.

HOKELERIE, voir Hoquelerie.

HOKELEUR, voir Hoqueleor.

HOKET, voir Hoquet.

HOKETER, voir Hoqueter.

HOKKEDAY, s. f., nom d'une fête qu'on célébrait jadis, en Angleterre, le deuxième mardi après Pâques, à la mémoire de l'expulsion des Danois :

Fetez vendre une grant partie (des agneaux) par seureté jesqes la *hokkeday*. (*Tr. d'écon. rur. du* xiii[e] s., c. 30, Lacour.)

1. **HOLA**, s. m., commandement d'arrêt ; s'est employé pour signifier cessation de poursuite, d'hostilités :

A ceste victoire, Sforce, conducteur de l'orne, sonna un *hola*, ne pouvant mettre en oubly les anciennes faveurs qu'il avoit receu de la roine, laquelle aussi des lors se reconcilia sous main fort aisement avec luy, sans toutesfois que pour l'heure il retournast en sa cour. Victoire qui demeura par ce moyen infructueuse a l'Angevin, le capitaine Sforce luy faillant de garand. La roine estimant par ce *hola* et taisible reconciliation toutes choses luy estre asseurees, vivoit dedans la ville de Naples avec Alfonse son fils adoptif, se donnant cependant toute carriere avec son Caracioli. (E. Pasquier, *Recherches de la France*, l. VI, ch. 27.)

2. **HOLA**, s. m., trou, creux :

> Le chaulderon est tout troué,
> Le *hola* du Bœuf escorné.
> (*Disc. sur les pions*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., XI, 76.)

HOLANDRAGE, - *aige*, s. m., endiguement, presque toujours employé lorsqu'il s'agit du vannage d'un moulin ; ce mot, certainement ancien, n'a été rencontré que dans un texte provincial du commencement du xvii[e] siècle :

Cinq cens ung frans que le cellerier de Bar at paiez de l'ordonnance de messieurs



les presidans et gens des comptes de Barrois à Claude Graula munier des moulins d'Andernay pour avoir racomodelé et faict tout neuf le *holandraige* desdicts moulins, de pierre de taille. (**1611**, *Compt. de Georges Clement*, Arch. Meuse B 881, f° 83 r°.)

Cf. HOLANDRY.

HOLANDRY, - *dris*, s. m., endiguement:

Pour avoir refaict touttes les vantelleries des escluses, c'est assavoir charpenterie, soyrie, ferronnerie, vane, *holandry*, glassis, petille, contrepetille, loygeton. (20 juillet **1532**, *Compt. de Jeh. Chapache*, Arch. Meuse B 728, f° 67 v°.)

Pour asseoir la charpenterie et *hollandris*, faire la massonnerie de l'escusson desdictes escluses. (**1551**, *Compt. de H. d'Aucy*, Arch. Meuse B 743, f° 91 v°.)

Cf. HOLANDRAGE.

HOLDEURE, voir HEUDEURE.

HOLDRAGIER, voir HAUDRAGIER.

HOLE, *houle*, s. f., lieu de débauche, bordel :

Quanqu'il avoit il despendoit,
Toz jors voloit il estre en hole,
En la taverne ou en *houle*,
Un chapelet vert en sa teste,
Toz tens volsist que il fust feste.
(*D'un Jugleor*, Richel. 19152, f° 45d.)

HOLER, voir HOLIER.

HOLERIE, *olerie*, *houlerie*, *houllerie*, *houillerie*, *hourrie*, s. f., libertinage de l'homme ou de la femme, débauche, impudicité, mauvaise conduite :

Qui soit blames de *houlerie* ou de mauvese renommee. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XL, 9, Lespinasse et Bonnardot.)

Li crime de *olerie* tost a mari a acuser sa femme d'avoutire. (*Est. de S. Louis*, Richel. 2839, f° 192 r°.)

Tarte et Ysabiaus s'amie en sont banit pour *hourrie*. (**1280**, *Lett. des Echev. de Val. aux échev. de S.-Quent.*, Arch. mun. S.-Quent., lias. 30, A, 4bis.)

Condamnation pour *hourrie*, tenserie, piperie, hocquelerie. (**1384**, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Holerie, adulteratio. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Nous bannissons tous houilliers qui vivent de *houillerie*. (*Pièce de* **1433**, ap. Beauvillé, *Histoire de Montdidier*, II, 484.)

Je voy maint chaint et maint doré
Que s'il n'eut fait la *houlerie*
Et villainement labouré
Ne fust en tele seignourie.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 53d.)

Dans le *Mystère de Bien-advisé et Mal-advisé*, 2e partie, *Houlerie* est le nom de la provocatrice au mal.

— Lieu de débauche :

Cil tient *houlerie* qui tient mauvaisses femmes por gaignier. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 32c.)

Cil qui maintient *olerie*. (*Ib.*, f° 32a.)

Et i tenoient leur bordiaux et leur *houlleries* senz contredist. (*Cont. de G. de Tyr*, ch. XXXVII, Hist. des crois.)

Il samble mieux estre une espie
Ou maistre d'une *houlerie*.
(ALARD, *Cesse d'Anjou*, Richel. 765, f° 29 v°.)

HOLETE, *olette*, *hulete*, s. f., petit logement :

Dedenz le bois li anuita,
Une *holete* illuec truva
C'une suriz dou bos ot faite
E sa viande i ot atraite.
(MARIE, *le Dit d'Ysopet*, IX, var., Roq.) Autres var., *olette*, *hulete*.

P.-ê. faudrait-il lire *hobete*.

Cf. HOBETTE et LOGETE.

HOLEUR, *houlleur*, s. m., libertin, adultère :

Adulter : ribaut, ou *houlleur*. (*Dict. lat.-fr. du P. Labbe.*)

HOLIAGE, voir OLIAGE.

HOLIER, *holer*, *houlier*, *horier*, *hourier*, *huler*, *hourlier*, *houllier*, *houiller*, *hoilier*, *hoerrier*, *hurier*, *hoilstier*, *ellier*, *erlier*, s. m., débauché, libertin, paillard, ribaud, homme qui fréquente les femmes de mauvaise vie, courtier de débauche, maquereau, fripon, mauvais sujet :

Tot a doné vostre tresor,
Tot vostre argent et tot vostre or
A *holiers* et a lecheors.
(GAUT. DE COINSI, *de l'Emperer. qui gard. sa chast.*, 1719, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 24.)

Si voient .I. *holier* aler,
Et sa ribaude apres aler.
(*Vie des Pèr.*, Ars. 3641, f° 168a.)

Qu'en ta voillance es or putiers !
Chaitis puanz, malvais *holiers*.
(*Ren.*, Suppl., p. 358, Chabaille.)

Ribaus, par le pais serez
Houliers, et aus des juerez.
(*Geus d'aventures*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 151.)

Ge te ferai molt bien servir
D'un gras moine sor un rotir,
A la sauxe d'un userier
Ou a la sauxe d'un *hoilier*.
(*De St Pierre et du jougleor*, 121, ap. Méon, *Fabl.*, III, 286.)

Si covient qu'il deviegnent ou larron ou *hourier*,
Comment que soit, covient qu'il aient a mengier.
(*Des sis Manieres de fols*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 70.)

Quant li hons a bone moillier
Qui maine vie de *houlier*.
(*De quoi vienent li traitor*, Richel. 19152, f° 34d.)

Ainsi aus deux mainent grant joie,
Et deux *houliers* enmi la voie
Issirent fors de la meson.
Font li *houlier* : Icist preudon,
Est il or nez de vostre vile ?
(*Fabl. de Boivin de Provins*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, V, 57.)

Veiez cesti mavois *holer*
Come il siet son mester
De son affere bien mostrer.
(*Le roy d'Anglet. et le jongl. d'Ely*, p. 39, ap. Michel, *la Riote del monde.*)

Ke nus *horiers* soit en le vile ki feme ait seant as camp. (**1270**, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 320.)

Nus tissarrant ne doit souffrir entour lui, ne entour autre du mestier, larron, ne murtrier, ne *houlier* qui tiegne sa meschine au chans ne a l'ostel. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., L, 37, Lespinasse et Bonnardot.)

Nus foulons ne puet ne ne doit metre en oevre nul vallet ne nul aprentis *houlier* ne larron ne murtrier. (ID., *ib.*, LIII, 7.)

Se j'ainc les femes, c'est un *houries*. (*Riote dou monde*, p. 5, Michel.)

Si jo voys deles les femmes : c'est un *hulers*. (*Ib.*, Brit. Mus. Arund. 220, f° 303d.)

Houlier et ribaut et paillart,
Qui touz jours la guerre commancent,
En Normandie se relancent.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 3152, Buchon.)

Willaume le *Hourlier*. (**1308**, Arch. JJ 415, pièce 11.)

Par povreté faura qu'il devinge *hoerrier*
Murdreres, en .I. bos, pour marchans espier.
(*B. de Seb.*, XVIII, 660, Bocca.)

Jou ne vi onques vostre per
Pour gent escarnir ne gaber.
De parole sambles *hourier*
Miex que ne faites chevalier.
(*Fregus*, Richel. 1553, f° 441 v°.)

Quant l'espouse ist lors de sa chambre ne cuide pas que celui qui la compaigne soit son mari mais son *houlier* et son ribaut. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 92a.)

Survint le pere de la femme Perrin qui l'appella *houiller* et ribaut. (**1391**, *Grands jours de Troyes*, Arch. X1a 9184, f° 20 v°.)

Il n'y a ribaut ne *houlier*,
Coquin, truant, ne maquerelle,
Qui ne soit tousjours en chapelle
Pour mailles et deniers avoir.
(EUST. DESCH., *Poés.*, Richel. 840 f° 334d.)

Il est maint ribaut, maint *hourlier*
Qui souvent de soy met en blame
Contre raison sa preude fame
Par mal faire et par fuitoier.
(ID., *ib.*, f° 552c.)

Grant pitié print de cette dame
Menee ainsi par garçons infames,
Truyans, glottons, *hoilstiers*, paillars,
Felons, meurdriers, larrons, pillars.
(*Chron. de la noble cité de Metz*, Pr. de l'H. de Lorr., II, CXXII.)

Gloutons, ribaus, *houliers*, houllieres,
Usuriers, avaricieus.
(*Mir. de Ste Genevieve*, ap. Jub., *Myst.*, I, 210.)

Houlier, ganeo. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Holier, adulterator. (*Ib.*)

Que tous *huriers*, tenans femmes deshoniestes de leur corps et rechivans leurs biens fais soient decachies, por tous peris et inconvenienches a eskiweir, et que nuls ne les puist escuseir sour eistre en teile point. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 48, Borgnet.)

Paillarde meschante que vous estes, je n'en pensoye pas moins huy matin, quant vous contrefistes la malade ! Ou est vostre *houlier* ? Je voue a Dieu, si je le treuve, qu'il aura mal finé, et vous aussi (LOUIS XI, *Nouv.*, XXXIV, Jacob.)

C'estoient deux grans paillars ribaulx
Nourriz d'ordure et villenye,
Houlliers, assommeurs de pourceaulx,
Gens a sang, plains de felonnye.
(MARTIAL DE PARIS, *Vig. de Charl. VII*, f° 5c, éd. 1493.)

Par quoy maintz *houliers* et ribaulx,
Pour acomplir leurs destinees
En tavernes et [en] bordeaulx
Feront fumer les cheminees.
(*Prenosticat. de Songecr.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XII, 181.)

Aux macquereaulx et aux infaictz *houlliers*,
Qui me ont vendue et fait depuceller,
Point ne pardonne.
(1513, *le Depucellage de la Ville de Tournay*, Arch. du Nord de la France, nouv. sér., t. I, p. 382.)

— Fém., *holiere*, femme débauchée :

Ce font *hourieres* et hourier.
(JACQ. D'AMIENS, *Remede d'amors*, ms. Dresde, f° 20b.)

Maintes femmes de bourdel ne font leur pechié fors que par povreté, ou pour ce qu'elles furent deceues par mauvais conseil de *houlieres* et de mauvaises femmes. (*Liv. du Chev. de La Tour*, p. 255, Bibl. elz.)

Li dis baillis li met sus que ele tient mauvais ostel de bordelerie, et est *erliere* d'autres femmes. (1333, *Arch. admin. de la ville de Reims*, II, 694, Doc. inéd.)

Elle estoit ribaude, et *elliere*, et acointee d'un prestre et d'autres. (1334, *ib.*, II, 675.)

Nous vous faisons a savoir que nous bannissons houliers et *houlieres* et gens de mauvais renon a no volenté fors de la pais de Loon. (*Lett. des maire et jurés de Laon aux maieur et jurés de Saint-Quentin*, Bulletin du Comité de la langue et de l'hist. de la France, III, 606.)

Holiere, adulteratrix. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

A cinquante ans hostessé bordeliere,
A cinquante cinq ans putain *houlliere*.
(NIC. DE TROYES, *le grand Parangon*, p. 270, Bibl. elz.)

De faire defendre... jus de dez, ne hostellent femmes ne *houllieres*, le jour et le nuyt Sainte Berthe. (1507, *Prév. de Doullens*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, 77, Bouthors.)

Aisne, *houlier*, débauché, vaurien. Haute-Normandie, *houllier*, qui fréquente les bouges :

M'appellent *houllier*, calleux et vieux pendart.
(*Muse norm.*)

Nom propre, *Holier*.

HOLLANDOIS, s. m., monnaie de Hollande :

.XVI. mars d'argent en *hollandois* et en artesiens. (*Demand. fait. au R. par le D. de Brab.*, Arch. J 1030, pièce 66.)

HOLLANIER, s. m., sorte de plante :

Lessive qui soit faicte de cendre de sermens, ou bien de sauge ou bien *hollanier*. (LANFRAY, *l'Ecuirie du S. Grison*, malad. qui peut survenir a un cheval, éd. 1598.)

HOLLE, s. m., éminence, hauteur :

Hayes seans sur le *holle* du viez chastel de Sancy. (1509, Arch. Meuse, B 1774, f° 101 r°.)

HOLLON, s. m., éminence, hauteur :

Demi journel de terre, seant au lieu que on dist les ries de Coquerel, tenant d'une part au ridel ou *hollon*, qui est devers le terroir de Heilly. (1427, *Cartul. de Corbie*, f° 69 v°, ap. Duc., *Hoga*.)

HOLO, *hollo*, s. m., cri, commandement :

La dame tance et tempeste par la maison : et sçachez, quelque chose que le bon home commande ou die, les serviteurs n'en feront compte, car ils sont tous a la poste de la dame, qui les a faits au *holo*, et s'ils faisoient autre chose contre sa doctrine il conviendroit qu'ils allassent ailleurs querir service. (*Quinze joyes de mar.*, IV, éd. 1734.)

Lors le cry, le *hollo*, et l'esclatante voix
Des chasseurs bien aprins, redouble par le bois.
(GAUCH., *Plais. des Champs*, p. 19, éd. 1604.)

HOLPIL, voir GOUPIL.

HOMAIN, voir HUMAIN.

HOMASSE, voir HOMMASSE.

HOMBRER, voir OMBRER.

HOMBRIER, voir OMBROIER.

HOMECE, s. f., virilité, courage :

S'or ne nos faut quers e *homece*
Mult porrom aveir grant largece.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 26737, Michel.)

Si ha ceianz de teus qui sunt en verai aaige et en discretion de *homece*. (*Serm.*, Richel. 24838.)

HOMEDITE, voir HASMEDITE.

HOMEE, voir HOMMEE.

HOMEIE, voir HOMMEE.

HOMENAGE, - *aige*, *hommenaige*, *houmenaige*, *omenage*, *hommanage*, s. m., hommage, engagement que l'on prend envers son seigneur de le servir en toutes occasions, de combattre pour lui en certains cas, de le défendre de son propre corps :

Que il te firent *hommanages*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 8574, var., Michel.)

Je ne remaix de riens homs a la davant dite dame de Jumuele ne an l'*omenaige* a ces de Jumuele. (1273, Ch. des compt. de Dole, $\frac{B}{606}$, Arch. Doubs.)

Il sera tenuz de venir an l'*omenaige* audit mon seigneur. (1278, *Reg. des clers de Flavigny*, Cart. de l'ev. d'Autun, 1re p., XXX, A. de Charmasse.)

Et les yglises de l'empire, esqueles nos sumes tenus par *homenaige*. (1279, *Tr. d'all.*, Pr. de l'H. de Bourg., II, XLV.)

Que il entroient sanz nul contredit en l'*omenaige* libre de madame la contasse. (1290, Ch. des compt. de Dole, $\frac{C}{235}$, Arch. Doubs.)

L'en ne racheste pas de nul, se il n'est sires dou leu, et tel qui puisse recevoir *homenage*. (*Liv. de jost. et de plet*, XII, 6, § 25, Rapetti.)

Ne perdez pas del conte vostre *homenage*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 311, Michel.)

Terres, vignes, fois, *homenaiges*. (*Ch. de* 1305, Villeloin, Arch. Ind.-et-L.)

Les *houmenaiges*. (1307, Arch. JJ 44, f° 26 r°.)

Foy et *homenage*. (1317, Arch. JJ 53, f° 77 r°.)

La foy et l'*omenage*. (*Ib.*)

Touz les *homenages* apartenanz au dit habergement. (1317, *Don*, l'Epau, Arch. Sarthe.)

Le dit sire de Sillyé et ses heirs nous sont tenus a fere l'*omenage* a nous et a nos sucessours. (1324, *Accord ent. l'év. du Mans et le S. de Sillé*, Arch. Sarthe, G 1.)

Demourront en l'*omenage* du sire de Sillié. (*Ib.*)

L'en ne doibt empescher nul en sa saisine par deffault de *hommenaige* ne pour aultres choses si ce n'est pour les cas devisez de la ou il a eu, ou aultre en son nom, saisine par an et par jour sans appeller en jugement. (*Coust. de Bret.*, f° 103 v°.)

HOMENAGIÉ, adj., reçu en hommage :

Et doit ledit Guillaume payer des deptes son pere a l'avenant desdites cinq cens livres de rente, l'hommage fait, et est en la volonté dou dit Guillaume vouloir estre *homenagié* desdits cinq cens livres de rente et payer son avenant. (1301, *Traité de mar.*, Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1175.)

HOMENES, voir HOMENOIS.

HOMENOIS, - *oys*, - *es*, *om.*, s. m., hommage :

Dites moi del roi Felipon,
Fera il de gré l'ommenage ?
Dist Meleans : Le mariage
Ne l'*omenes* ne fera il mie.
(*Florimont*, Richel. 353, f° 6a.)

— Terre tenue en hommage :

Cinc cent livres de tornois que li nobles bers Othes, cuens palatins de Borgoigne et sires de Salins, nos dona quant nos entrames en son *homenes*. (Août 1281, *Quitt. de la Ch. des compt. de Dole*, Arch. Doubs.)

Messire Hugues de Montferrant ai reconu de sa propre volonté que il ai repris en fyé et en chasement de honoré baron Thyebat, conte de Bar, le puy de Bossieres. Et cest *homenoys* et ceste reprise de ce fyé et de cest chasemant ai volu et outroié dame Guillame, fame a devant dit Hugon. (1287, *Ch. de Will.*, *arch. de Besançon*, coll. de Lorr., CLXXXIV, n° 5, Richel.)

HOMERIN, adj., homérique :

Ceste *homerine* invention. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 213 v°.)

HOMESSE, *homm.*, s. f., vassale :

Johanne, degrepie Pierre Flourié, *homesse* et estagere de ceux religieux. (1340, *Acc.*, Ste-M. de Boq., Arch. C.-du-N.)

— Virago :

Hommesse, a manly or stout woman. (COTGR., éd. 1611.)

HOMET, voir HOMMET.

HOMICIDAGE, s. m., homicide :

Pour cas d'*homicidage*. (*Cout. du pays de Liège*, I, 8, Nouv. Cout. gén., II, 322.)

HOMICIDAIRE, - *diere*, - *diaire*, s. m., celui qui commet un homicide :

Meurdrieurs, *homicidaires*. (*Ord. et Stat. du pays de Liège*, CXIII, Nouv. Cout. gén., II, 319.)

Homicidiaires, qui auroient esté contraints faire les homicides pour le salut et defense de leurs personnes. (1539, *Ord. de Franç. Ier pour l'abreviat. des procez*, CLXVIII.)

Les aderants de Poltrot, *homicidiere*. (BOURGUEVILLE, *Rech. de la Neustrie*, II, 191, éd. 1588.)

Et qu'il eut vengé la mort d'iceux sur ledit Ganelon et les *homicidiaires* de ses gens. (*Chos. mem. escr. p. F. Richer*, p. 49, Cayon.)

HOMICIDEUR, - *our*, s. m., celui qui commet un homicide :

Homicida, *homicideur*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679.)

Salvant toutz foitz a roy les forfaitures d'autielz murdrours, traitours, *homicidours*, robours et autres malfaisours quelcomques. (*Stat. de Henri V*, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

HOMICIDIAL, - *dal*, *homisidial*, adj., qui commet un homicide :

En cest royaume a de maintes aineuses genz et *homicidialz*. (*Liv. de Marc Pol*, XXXII, var. du ms. Richel. 5649, Pauthier.) Autre var., *homisidiaus*. (Ed. Roux, c. XXXIII.)

— Qui concerne les homicides :

Est une aultre espece (de police) qui est appellee *homicidial*. (Oresme, *Politiq.*, f° 159d, éd. 1489.)

Une espece de causes *homicidiaulx* est des homicides qui sont faitz pour premeditation. (Id., *ib.*)

Pretoires *homicidaulx*. (Id., *ib.*, f° 160b.)

HOMICIDIEUSEMENT, adv., par homicide :

Et se par nos œuvres commetons nomicide, mourir nous convendra *homicidieusement*. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 189d.)

HOMICIDION, *omicidium*, s. m., crime de l'homicide :

Nos pechez criminals par quei hum est mortels,
Ceo est adulterium e le altre fornicatiun,
Superbe et averice, injurie, malveise vice,
Le siste detractiun, le .VII. *omicidium*.
(P. de Thaun, *Best.*, 393, Wright.)

De mort qu'ot desservie
D'un *homicidion*.
(*Ysop. II*, fab. XIX, Robert.)

HOMIF, adj., qui a le caractère d'un homme :

Fames *homives* et orgueleuses et combateresses. (Oresme, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 69b.)

HOMKES, voir Onques.

HOMMAGEABLE, adj., rendu en signe d'hommage :

Prenant de chacun les sermens *hommageables* en tel cas requis. (Noguier, *Hist. Tolos.*, III, 1, éd. 1556.)

— Soumis à l'hommage :

Faisant ainsi reluire l'eclair de ses forces par tout l'univers (Charlemagne) tendit son but es parties Tolosaines et Aquitaniques, pour recevoir le point *hommageable* de l'Empire occidental. (Noguier, *Hist. Tolos.*, II, 154, éd. 1556.)

Albert, marquis de Brandebourg, refusa d'estre *hommageable* au roy de Pologne. (Thevet, *Cosmogr.*, XIX, 13, éd. 1558.)

De quelques seigneurs *hommageables* a la couronne de France, qui ont esté condamnez pour crimes de leze majesté. (Lestoile, *Mém.*, 1re p., p. 2, Champollion.)

Le royaume de France estant *hommageable* a Sainct Denis. (Gilles Corrozet, *les Ant. de Paris*, p. 95, éd. 1608.)

HOMMAGER, verbe.

— Act., faire hommage de :

En lui faisant justice il *hommagera* sous Vostre Majesté, sa vie, ses biens et les personnes qui lui sont acquises. (D'Aubigné, *Hist. univ.*, l. V, c. III, 1e éd.)

— Rendre hommage à, adorer :

Conneurent a l'etoille en plain midi apparoissant la naissance du Seigneur Jesus Christ en la Cité de Bethlehem, ou par elle convoies, l'*auroient* depuis *hommagé*, caressé et adoré par les dons precieux qu'ils portoient aveq eux. (Noguier, *Hist. Tolos.*, p. 45, éd. 1556.)

— Réfl., rendre hommage :

Or trop me veis assez adommager
Quant je a vous *me* allay *hommager*.
(*Perceforest*, vol. II, f° 80d, éd. 1528.)

— *Hommagé*, part. passé, pour lequel on rend hommage :

On ne peut aliener ses rentes et devoirs *hommagez* ou charger son heritage *hommagé* de rente ou autre devoir. (*Cout. de Tours*, 122, Nouv. Cout. gén., IV, 653a.)

HOMMAGIER, - *ger*, adj., qui a rapport à l'hommage, qui sert à l'hommage :

Par foy *hommagiere* a luy prestee. (*Alector*, f° 62 r°, éd. 1560.)

Puis que les roys persans moindres cent fois que [vous
Font courber devant eux les *hommagers* genous.
(Jacq. de la Taille, *Alex.*, I, éd. 1572.)

Celle sous qui tout l'Egypte flechit,
Et qui du Nil l'eau fertile franchit,
A qui le Juif et le Phenicien,
L'Arabien et le Cilicien,
Avant ton foudre ore tombé sur nous,
Souloyent courber les *hommagers* genoux.
(Jod., *Cleop.*, act. III, Bibl. elz.)

HOMMAL, adj., qui tient de l'homme :

Celles (les femmes) qui n'ont le cuer doux et piteux sont *hommaux*, c'est a dire qu'il y a trop de l'omme. (*Liv. du Chev. de La Tour*, p. 200, Bibl. elz.)

HOMMANAGE, voir Homenage.

HOMMASSÉ, adj., qui tient de l'homme :

Femme qui est *hommassee* et est de grans membres et rudes. (*Kalend. des berg.*, p. 147, éd. 1493.)

HOMMASSEMENT, adv., comme un homme :

Et marchent *hommassement*. (*Ménagier*, I, 14, Biblioph. fr.)

HOMMATRE, adj., hommasse :

Nous voyons noz grans macquerelles,
Barbues comme un vieil franc archier,
Pource qu'elles sont trop *hommatres*
Elles font leur poil arracher.
(Coquillart, *Droitz nouv.*, 2e part., de Dolo, I, 155, Bibl. elz.)

HOMME, s. m., vassal :

Tu n'ies mes *hum* ne jo ne sui tis sire.
(*Rol.*, 318, Müller.)

Messire Jean de Montfort envoya devers le roy, le requerir qu'il le voulsist recevoir a *homme*, et il luy feroit hommage qu'il devoit a cause dudit duché de Bretagne, et le serviroit tant qu'il vivroit. (Belleforest, *Chron. et Ann. de France*, Charles V, an 1364.)

— *Hommes de corps*, hommes dont la personne est serve, à la différence des main-mortables à héritages, qui ne sont serfs qu'à raison des biens immeubles qu'ils possèdent et qui sont des personnes libres. (Laurière, *Gloss. du Dr. fr.*)

Tous *hommes* et femmes *de corps* sont au baillage de poursuite, en quelque lieu qu'ils aillent demeurer, soit lieu franc ou non, et les peuvent les seigneurs reclamer et faire reclamer, si bon leur semble, car tels *hommes* et femmes *de corps* sont censez et reputez du pied et partie de la terre, et se baillent en aveu de denombrement par les vassaux, avec leurs autres terres. (*Cout. de Vitry*, art. 145, Nouv. Cout. gén., III, 327b.)

— *Homme d'estat*, homme libre :

Lequel Hilet appella l'exposant sanglant villain, sers taillable; dont ledit exposant, qui est *homme d'estat*, et non pas de serve condicion, fu doulent et courrociez. (1381, Arch. JJ 120, pièce 315.)

— *Homme naturel*, homme nubile :

Icelle Marote mettoit sus au suppliant qu'il n'estoit pas *homme naturel*, ne capable de mariage. (1469, Arch. JJ 196, pièce 82.)

— Certaine mesure de terre plantée en vigne, autant qu'un homme peut en cultiver en un jour à la bêche ou au croc :

Vigne contenant journal de demy *homme*. (1511, Ste-Croix, Boncœur, Arch. Vienne.)

Plus un *homme* de vigne au costeau de Combes,... plus un journal et demi de vigne situé en la vallee des Boisches. (1592, *Déclar.*, Ste-Croix, Ste-Radeg. de Somm., Arch. Vienne.)

Et jusqu'au XVIIIe s. :

Discussion sur l'*homme* ou œuvre d'homme comme mesure de contenance. (1762-1785, *Procès de la ville*, Arch. mun. Avallon DD 14.)

Dans la Bourgogne, Yonne, Aunay-sur-Serein, on appelle *homme*, *houme*, une ouvrée, ce qu'un homme peut piocher, cultiver de terrain en une journée. Dans le Lyonnais, un *homme* de vigne désigne environ mille ceps.

HOMMEAU, s. m., petit homme :

Que n'as tu prins, o mastine enragee,
De ce climat la trop faulse dragee,
Qui jour et nuict va taschant ruiner
Le bon *hommeau*, faisant chevaulx hynner
Criant a mort ?
(*Deplor. sur la Mort de Cl. Marot*, 1554.)

Souffrir les cruautes non pas d'un Hercules ny d'un Samson, mais d'un seul *hommeau*. (La Boet., *Serv. vol.* Feugère.)

Nom propre, *Lhommeau*.

HOMMEE, *homee*, *homeie*, s. f., mesure de terre plantée en vigne, autant de vigne qu'un homme peut en cultiver en un jour à la bêche ou au croc; mesure de pré qu'un homme peut faucher dans sa journée; mesure de terre qu'un homme peut labourer en un jour :

.I. *homeie* de vigne a Saciz et .VI. *homeies*



en grant champ... en praes .IIII. *homeies*. (25 déc. 1225, S.-Vinc., Ancey, Arch. Mos.)

En la fin de Dornant .IIII. *homees*. (1229, *Cart. de S.-Vincent*, Richel. l. 11023, f° 33 r°.)

An quartiers desouz la ruelle .IIII. *homeies*. (1233, *ib.*, f° 50 v°.)

Li doit li dis abbes donner les .II. *homees* de vigne ke gisent ou Savelon. (1317, *ib.*, f° 15 v°.)

Une piece de vingne contenant trois *hommees* ou environ. (1370, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 29, f° 11 v°.)

Les wynages et rouages de la dicte ville, une maison, .XIII. *homees* de vingne, et autres rentes que on dit vinages, qui montent a .XIIII. tonneaulx. (1384, *Denombrem. du temporel de l'abb. de S.-Remi*, Arch. admin. de Reims, III, 602, Doc. inéd.)

S'est dit jusqu'au XVIIIe s. :

Reconnois avoir cédé a l'abbaye de Clairlieu deux *omees* et demi de terres arrables. (22 janv. 1730, *Ech. ent. l'ab. de Clairl. et le peint. Gill.*, Arch. Meurthe.)

En Normandie (Orne), on appelle *hommée de pré* ce que peut en faucher un homme dans sa journée. Lorr., *hommée*. Morv., *honmée*, *houmée*. Dans le Lyonnais, une *hommée* de vigne désigne environ mille ceps.

1. **HOMMELET**, - *eit*, *hommenet*, s. m., petit homme :

Se ge soules les choses reconte cui ge uns *hommeleiz* des parfiz et des aloseiz hommes ai conues,... li jors cesserat anzois ke li sermons. (*Dial. St Greg.*, p. 7, Foerster.) Lat., homuncio.

Un petit *hommelet*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 52^d.)

Petis *hommelets*. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089, f° 59 v°.)

Homuncio, petit homme, *hommelet*. (R. Est., *Dictionariolum*.)

Homulus, homululus, homunculus, homuncio, petit homme, hommet, hommeau, *hommelet*, bout d'homme. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

... Comment ces petits *hommeletz*
Pourroient ils guerroier dessoubs les corselets.
(Bounin, *Sat. au roy*, f° 3^b, éd. 1586.)

Que devons nous faire, nous autres *hommenets?* (Mont., *Ess.*, l. III, ch. v, f° 381 r°, éd. 1588.)

Vien ça, *hommelet*, de quoy te glorifies tu, terre et cendre, qui es nay entre les excrements. (De Chavigny, *les Pleiades*, p. 612, éd. 1603.)

Un nain, *hommelet*, petit bout d'homme. (Comenius, *Janua aurea reserata duarum linguarum*, p. 54, éd. 1669.)

2. **HOMMELET**, voir Ormelet.

HOMMENAIGE, voir Homenage.

HOMMENET, voir Hommelet.

HOMMET, *homet*, s. m., petit homme :

La priere del bon *homet*
Qui tout son cuer en dire met,
Celle aime Diex, celle maintient.
(*De celui qui disoit : Miserere tui Deus*, 355, Le Coultre, *Cont. dév.*, p. 43.)

Voicy arriver Loupgarou avecques tous ses geans, lequel voyant Pantagruel seul, feut esprins de temerité et oultrecuidance, par espoir qu'il avoit de occire le bon *hommet*. (Rab., l. II, c. 29, éd. 1542.)

C'estoit le meilleur petit et grand bon *hommet* que oncques ceigneit espee. (Id., l. III, c. 2, éd. 1552.)

Dict il pas vray, le petit bon *hommet?* (Id., *Pantagr. Prognost.*, c. 1, éd. 1553.)

Un seul *hommet* abbat
Celuy qui en ses mains
Esperoit voir les fins
De l'Europe envahie.
(1566, *Chans. de Poltrot*, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist.*, II, 286.)

Petit *hommet* abat grand chesne.
(J.-A. de Baif, *les Mimes*, l. III, f° 134 v°, éd. 1619.)

Homunculus, homunculi, m. ge. *Hommet*. (R. Est., *Dictionariolum*.)

Noms propres, *Hommet*, *Bonhommet*.

HOMOGENATION, s. f., assimilation :

Il fault nourrir ceste *homogenation* de viende et nourriture a luy convenable. (*La Turbe des philos.*, ms. Ste-Gen., f° 38 r°.)

HOMOGENÉ, part. passé, devenu homogène :

C'est que l'euvre se faict entiere
Homogenee, en un vaisseau
Bien clos, et en un seul fourneau.
(Jeh. de Meung, *Remonstr. de Nat.*, 793, Méon.)

1. **HON**, s. m., honte?

Qui est en compaignie
D'un cruel plain d'envie
Ne puet avoir fors *hon*.
(*Ysopet II*, fab. IX, Robert.)

2. **HON**, interj., exclamation de l'homme qui fait l'important, le connaisseur en toutes choses :

Et par ainsi donc ce mignon
Estoit ung homme hault et ferme
Pour dire franchement : *hon ! hon !*
(Coquill., *Plaidoyer*, II, 14, Bibl. elz.)

— Interjection négative :

Il menaçoit les femmes, celles principalement qui chopoient et qui faisoient *hon* de la teste, de luy donner a disner ou soupper. (Du Fail, *Cont. d'Eut.*, xx, Bibl. elz.)

HONDELEE, voir Hudelee.

HONDIN, s. m., sorte d'animal :

.III. aumailles que on appelle *hondins*. (1307, *Mobil. des Templ. du baill. de Caen*, Arch. J 413, pièce 29.)

HONDRE, adj. ?

Et est assavoir que tous cuirs, pour tant que ilz ayent lessé au laictier, soient *hondres* ou aultres, sont de compte. (1396, *Cout. de Dieppe*, f° 28 v°, Arch. S.-Inf. G 852.)

HONEISON, voir Honison.

HONEMENT, s. m., déshonneur :

Or voi, dist il, grant *honement*
Et mervillos enchantement.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf., Bodl., Canon misc. 74, f° 79 v°.)

Cf. Honiement.

HONERANCHE, voir Honorance.

HONESTABLE, adj., honorable :

Par la rue a chavetiers tins
Ma voie en rue de l'Estable
Du Cloistre, qui est *honestable*.
(Guillot, *le Dit des rues de Paris*, 66, Mareuse.)

HONESTANCE, *honnestanche*, s. f., témoignage d'honneur :

Car il m'ont d'enfanche
Nourri et fait mainte *honnestanche*.
(*Li Congies d'Adan d'Arras*, 88, Méon, *Fabl.*, I, 109.)

HONESTE, *honestre*, adj., honorable :

La sue juvente fut *honeste* e spiritel. (*Alexis*, introd., 6, Stengel.)

Icele nuit i jurent no chevalier *honeste*.
(*Mainet*, p. 13, G. Paris.)

Signor, franc chevalier, dist Hugues li *honeste[s]*,
Qui or set bon conseil bien le doit avant trere.
(*Ib.*)

Philosophes nomez estoit
Cil qui Dieu creoit et amoit
Et qui menoit *honeste* vie
Ne de nul tort n'avoit envie.
(Guiot, *Bible*, 61, Wolfart.)

— Convenable :

Cozes prestees qui sunt demandees du presteur el tans qui n'est pas *honeste*. (Beaum., *Cout. de Beauv.*, XXXVII, 2, Beugnot.)

— Considérable :

Devers nos ert cil de Palestre
Qui amaine ost grant et *honestre*.
(*Parton.*, 7217, Crapelet.)

HONESTÉ, *honn.*, *on.*, *onn.*, *oun.*, - *et*, - *ei*, s. f., honnêteté, honorabilité, action honnête, honneur :

Poros furet morte a grand *honestet*.
(*Eulalie*, 18, P. Meyer, *Rec.*, p. 194.)

Joie e pais, *honest(e)é*, e sainte casteé.
(P. de Thaun, *Best.*, 1314, Wright.)

Mult s'atorna a *honestei*.
(*Brut*, ms. Munich, 2558, Vollm.)

Et ensi crie et brait comme riens forsenee,
Que sa grant *honestet* a trestote oubliee.
(*De St Alexis*, 1000, Herz.)

De rices dras de soie l'ont bien envolepet,
Sor la biere le lievent par mout grant *honestet*.
(*Ib.*, 1120.)

Haute eglyse requiert hautesce
Et *honesté* et gentilesce.
(Guiot, *Bible*, 996, Wolfart.)

Li emperaire qui moult estoit ententis et curieus a maintenir et a escroistre l'*onesté* de sainte eglise. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 128^b.)

Chiers sire, il m'a donné ce cheval abrivé,
Et quant en vostre non m'a fait telle *honnesté*
J'en rens graces a vous, plus ne vos ert celé.
(*Brun de la Mont.*, 350, A. T.)

Celle matere doit eslire,
De coi il puist aucun bien dire
D'*ounesté* et de courtoisie
Sans mesdit et sans vilounie.
(Jacq. d'Am., *Rem. d'Am.*, ms. Dresde, v. 5, Körting.)

Honestez est une grant vertuz. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 29^b.)

Et Bertran de Guesclin avoit grant volenté
D'essaucier nuit et jour, et main et a vespré
Le non Charles de Bloiz, ou moult ot d'*onnesté*.
(Cuv., *B. du Guesclin*, 845, Charrière.)

Norm., Bessin, Orne, *honesté*, honnêteté. Vallée d'Yères, faire des *honestés* à quelqu'un, lui faire des politesses.

HONESTER, v. a., traiter avec distinction, faire honneur à, honorer :

Honestare, *honester*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

HONESTETÉ, *honn.*, s. f., qualité de ce qui est honorable :

Nous avons gens qui ouvrent en haulte lice, c'est a dire en tappicerie d'Arras, qui sont moult honnorables et de belles veues en court de roys et de princes ; et si avons la plus belle *honnesteté* de linge que royaume peut avoir, soit a Rains, a Troye en Champagne. (*Déb. des hér. d'arm.*, 117, A. T.)

HONESTISSIME, adj., très honnête :

La *honestissime* vertu de li Normant. (AIMÉ, *Chron. de Rob. Viscart*, I, XI, Champollion.)

HONEYSON, voir HONISON.

HONGIS, voir HOGNIS.

HONGNART, voir HOGNART.

HONGNE, voir HOGNE.

HONGNER, voir HOGNER.

HONGNERIE, voir HOGNERIE.

HONGNETE, s. f., javelle ou poignée de grain fauché que l'on met debout pour sécher les épis avant de former la gerbe :

Et estoient les champs tous coviers de bleis mieses en tausseis et en *hongnetes*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 190, Borgnet.)

HONGNEUR, voir HOGNEOR.

HONGNEUX, voir HOGNEUX.

HONGNIS, voir HOGNIS.

HONI, *honni*, s. m., honte, affront :

Mais qui sert l'ennemi, qui ne fait se mal non,
Il en a en la fin le *honni* du baston.
(*Le Dit du povre chevalier*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 143.)

HONIEMENT, *hun.*, s. m., déshonneur, honte :

K'il ne freit de sun cors *huniement* vergundal.
(*Horn*, 385, Michel.)

Jo ne demant amur dunt aie *huniement*
Dunt seie par vile notee entre gent.
(*Ib.*, 1194.)

HONIEUR, *honnieur*, s. f., caractère de ce qui est dégoûtant :

Smoylynesse, fylthynesse, *honnieur*, s. f. (PALSGR., *Esclaircissement de la langue franç.*, p. 271, Génin.)

HONINE, *honnine*, *honnyne*, *honingne*, s. f., chenille :

Il soi retornat a ces meismes *honines*. (*Dial. St Greg.*, p. 39, Foerster.)

Il par un jor entrat el cortil, si lo trovat estre covert d'une grande multitudine de *honine*. (*Ib.*)

Mais aval et amont se lance
De branque en branque une *honnine*
Ki les flours de rungier ne fine.
(*De le Honnine*, Richel. 25566, f° 219 v°.)

Nourrie fu en grant ordure
Li orde malvaise *honnine*,
Car ele vint de le bruine,
D'air corrumpu, desnaturé.
(*Ib.*, f° 220 r°.)

12 s. 3 d. pour boskellier, auster les *honnines* au petit gardin et au grant. (1350, *Compt. de l'hopital des Wez*, ap. Roquef., Suppl., *Boskellier*.)

Qui behourde le jour des brandons ses arbres, sache pour vray qu'ilz n'auront en tout cest an ne *honnines* ne vermines. (*Evang. des Quen.*, p. 41, Bibl. elz.)

Les *honnynes*. (1510, Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 189.)

Esplucquier les *honingnes*. (1511, Arch. Béthune, reg. des compt., f° 76 v°.)

La saulterelle a mengé le residu de la *honine*, et la petite saulterelle a mengé le residu de la locuste. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Joel, I, éd. 1534.)

Je vous renderay les ans que la locuste et la petite saulterelle et le mielach et la *honine* ont mengé. (ID., *ib.*, Joel, ch. 2, éd. 1530.)

Wall., *halenne*, *houlenne*. Rouchi, *houlène*, *honène*. Lille, *honine*, *honaine*.

Il y a à Lille la rue des *Sept Honaines*.

HONINER, *honn.*, v. n., écheniller :

3 s. pour un ouvrier pour trois jours boskellier et *honniner*. (1350, *Compt. de l'hopital des Wez*, ap. Roquef., Suppl., *Boskellier*.)

HONINGNE, voir HONINE.

HONISABLE, voir HONISSABLE.

HONISON, *-eison*, *-eyson*, *-eysoun*, *-un*, *honn.*, *hun.*, s. f., déshonneur, honte, humiliation :

N'an pues tu pas sans *honison* torner ?
(*Les Loh.*, Richel. 1622, f° 220 r°.)

..... S'il quist sa *honeison*,
Sa mort ou sun damage e sa confundeison.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 42 r°.)

E ki autrement le fait, si quiert *huneisun*.
(JORD. FANT., *Chron.*, 309, var., ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

S'eusse esté fole dervee
Et si tres fine foursenee
Que fuisse alee, par mariage,
Comme feme fole et sauvage,
Par tot le mont, de tere en tere,
Honnison et viltance querre.
(*Amaldas et Yd.*, Richel. 375, f° 322[d].)

Del quoer me vent la *hunesun*
Ki me met en grant bataille.
(CHARDRY, *Josaphaz*, 1106, Koch.)

Lier me vodra poinz et pez,
Me ferreit mener cum laron,
Co serreit trop grant *huneison*.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 55[c].)

Qu'il ne seit mis a *huneisun*.
(*Ib.*, f° 57[d].)

Car tut dys ad esté pleine de *honeysoun*.
(*Fragm.*, ms. Oxf., Fairf. 24, f° 1 r°.)

E des felons d'Escoce cum vont a *honeysons*.
(*Ib.*, f° 5 v°.)

A sa *honeyson* demene et a damage de tut soen pople. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 2 r°.)

HONISSABLE, *honisable*, adj., qui mérite d'être honni :

Choses laides et belles, et ce qui est *honisable* ou honeste. (FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, f° 52 r°, éd. 1482.) Impr., *honisale*.

HONISSEMENT, *-isement*, *honn.*, *hun.*, s. m., déshonneur, honte :

Vus faites mult grant vilanie,
A vostre cors *hunisement*.
(*Tristan*, II, 292, Michel.)

K'il ne freit de sun cors *hunissement*.
(*Horn*, 385, var., Michel.)

La li firent tant de vité,
De *honissement* et de honte
Que je ne l'ose metre en conte.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 81[c].)

Il recognoist que l'orgueil qui l'a tousjours accompaignié toute sa vie, a esté cause de son *honnissement*, de sa ruyne et confusion. (BRANT., *Opuscul. et pièc. div.*, X, 120, Lalanne.)

Et jusqu'au XVII[e] s. :

En vain s'oppose là le frere
Au *honnissement* de la sœur ;
En vain, par force ou par douceur,
Pour la fille intervient le pere.
(S.-AMANT, *la Rome ridicule*, XL.)

HONISSEURE, *-sure*, *honn.*, s. f., ce qui déshonore, ce qui salit, tache :

Sire Dieu, je suis net de cest *honnisseure*, absoil moy de ce fait. (*Le Miroir historial*, Maz. 557, f° 266 r°.)

Mirouer pur tres resplendissant et sans tache et sans *honnisseure* et sans ordure. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, Richel. 22533, f° 10[b].)

Et est mireouer bel et tres cler sans *honnisseure* et sans conchieure. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 126[d].)

Soy purgier de toute contagion et *honnissure* de son corpz. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, IV, 34.)

HONKE, s. f., nom d'une partie du corps :

Hec scia, *honke*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

HONKES, voir ONQUES.

HONNEL, voir AUNEL.

HONNERANCHE, voir HONORANCE.

HONNEREEMENT, voir HONOREEMENT.

HONNEREUR, voir HONOREUR.

HONNESTETÉ, voir HONESTETÉ.

HONNI, voir HONI.

HONNIIER, voir ONNIER.

HONNINE, voir HONINE.

HONNISON, voir HONISON.

HONNISSEURE, voir HONISSEURE.

HONNORABLE, voir HONORABLE.

HONNORABLETÉ, voir HONORABLETÉ.

HONNORAIRE, voir HONORAIRE.

HONNORANCE, voir HONORANCE.

HONNOUREEMENT, voir HONOREEMENT.

HONNYEMENT, voir ONIEMENT.

HONOR, *onor*, *honour*, *onour*, *onnour*, *honur*, *honneur*, *oneur*, *onneur*, *ounor*, *anor*, *annor*, *henor*, *enor*, *hennor*, *ennor*, *enneur*, *esnor*, *esneur*, *ennueur*, s. f., fief, bénéfice féodal, possession, empire, bien, richesse en général :

Ma grant *honur* t'aveie retenude.
(*Alexis*, st. 82[b], Stengel.)

Ce fut a une feste que l'en clame Pascor,
De la surrection de nostre creatour,
Qu'a Paris tint sa court a joye et a baudour
Charlemaine le roy, le fier empereour.
Assey y eust barons des meilleurs de l'*onnour*.
(*Le Lieuvre du roy Charlemaine*, ap. Michel, *Charlemagne*, préf., p. cv.)

Or puis bien dire qu'en France suis honnis,
N'aurai *honor*, ne cil qui sunt o mi.
(*Gar. le Loh.*, 1e chans., xxxiv, P. Paris.)

Se lor lignaiges estoit ensemble mis,
Tost vos feroient correçous et marris,
Il vos tolroient *honor* a maintenir.
(*Ib.*, 2e chans., xxx, p. 64.)

Quant ceste *henor* a prendre ne vos siet.
(*Li Charr. de Nymes*, 382, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Quant ceste *hennor* reçoivre ne volez.
(*Ib.*, 407.)

Rentes pramist as vavasors
Et as barons pramist *enors*.
(Wace, *Rou*, 3e p., 6371, Andresen.)

Que l'an i oit preu et *esneur*.
(Ben., *Troie*, Ars. 3314, f° 1[a].)

An cest pais porrois bien vivre
A grant joie et a grant *esnor*.
(Id., *ib.*, f° 29[b].)

Mon fill quide avoir a seignor,
Et estre dame de m'*anor*.
(*Floire et Blanceflor*, 2e vers., 439, du Méril.)

Beax filz, quant ge te fis seignor
Et chies (*l.* chief) de trestote m'*anor*,
Coroner te fis hautement
O mon barnaige et o ma gent.
(*Ib.*, 2037.)

Si li a dit : Or en pensez :
Que l'aumaçor vaincu avez,
Ge vueil que vostre en soit l'*enor* :
Quar molt estes de grant valor.
(*Ib.*, 3407.)

Ves la le roi vostre seignor,
O lui li home de s'*onor*.
(*Tristan*, I, 2746, Michel.)

Ainznez estes, et de m'*onor*
Vos doi je tenir por seignor.
(*Florimont*, Richel. 1376, f° 2[d].)

Porpenseiz est qu'il pora faire
De ses files a marieir
Et de sun regne a deviseir.
A chascun dunra seignor,
Entre eles partira s'*onor*.
(*Brut*, ms. Munich, 2779, Vollm.)

(Et) tote ma terre et m'*onors*
Sera doneie a tes serors.
(*Ib.*, 2900.)

Cordeille fu en se *honor*,
Cinc ans la tint par grant vigor.
(*Ib.*, 3561.)

La ducheé de Niqué, qui ere une des plus haltes *honors* de la terre de Romenie. (Villeh., 304, Wailly.)

Mes por ce que te devrions
Bien consillier, se poions,
Et te devons garder t'*enneur*,
Par tout conoistre bon seigneur,
Nos somes ci venu de loing
Por ton preu et por ton besoing.
(*Dolop.*, 339, Bibl. elz.)

Car coronner le vuelt sanz faille
Et doner s'*annor* et sa terre.
(*Ib.*, 2330.)

Qu'en trestote l'*onneur* de Rome
Ne trovast on un plus prodome.
(*Amaldas et Yd.*, Richel. 375, f° 322[b].)

Que bien pense que li pluisour
Et li plus vaillant de l'*ounor*
Li vauront Amadas doner.
(*Ib.*, f° 330[b].)

Et proieres Nostre Segnor
Qu'il nos tenst et gart nostre *honor*.
(*Parton.*, 2835, Crapelet.)

Puis mande plus de ses amis,
Ses demaines, ses vavasors
Et ceus qui gardent ses *honors*.
(*Ib.*, 2800.)

Ci porroiz prenre a grant henor
Niece le roi vostre seignor,
Qui vos donra de rentes crois,
Puis son deces l'*ennor* de Blois.
(*Ib.*, 5307.)

Ne vodroie qu'il fust seu
Por l'*ennor* de Costentinoble
Dedenz la cort mesire Noble.
(*Renart*, 5568, Méon.)

Et li laira sa terre et s'*oneur* a garder.
(*Gui de Bourg.*, 1709, A. P.)

Par Maonmot, biau sire, .ii. François orguelous
Que li rois ai mandez por conquere t'*enor*.
(*Floov.*, 602, A. P.)

..... Li sire de ceste *honor*.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 5[d].)

Et que famme iert l'empereor
Qui de Rome tenoit l'*ennor*.
(*Othevien*, ms. Oxf., Bodl.,Hatton 100, f° 97 r°.)

Aus us et au costumes de l'*enor* de Chastelaillon. (1244, Vente, St-Maixent, cab. Fillon.)

Quar li argenteeur, quant il le font de leur or et de leur argent, il ne la present pas si d'or ne d'argent comme il doivent, ne que profiz ne *ennueur* soit aus seliers. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., lxxviii, 15, Lespinasse et Bonnardot.)

Qui que s'on lot, ne qui s'an plaigne,
C'est li cuens Hanris de Chanpaigne
Qui tenoit la terre et l'*anor*.
(*La Plantez*, 109, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 341.)

La dame ot viestu un mantiel
D'un drap de Tarse d'or bendé
Et d'un cier sebelin fourré :
Li atache, avoec les tassiaus
Valoit l'*ounor* de deus castiaus.
(*Renart le nouvel*, 6306, Méon.)

Les desheritez remist en lor *honors*. (*Vie Charlem.*, ms. Berne 41, f° 7[b].)

Ly roy apela un chevaler, Aleyn fitz Flaeu, e ly dona le chastelet ou tut l'*onour* qe apent. (*Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du xive s., p. 23.)

[L'empereur] At mandeit tous ses prinches qui [sont de son *honour*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, II, 3346, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Palais :

Ne n'out Crisans de Rome qui tant *honors* bastit.
(*Charlem.*, 367, Koschwitz, 2e éd.)

— Lods et ventes :

Les ventes et *honneurs* se prennent sur l'acheteur, qui sont la dixieme partie du prix que la chose auroit esté vendue. Le seigneur qui a justice ne peut demander ventes n'*honneurs*, n'avoir par puissance de fief la chose vendue, si non celuy qui a basse jurisdiction, ou plus pres du fonds. (*Cout. de Poictou*, Nouv.Cout. gén., II, 572.)

— Parole honorable :

Quant il vindrent a lor seignor,
Del duc distrent mult grant *enor*.
(*Rou*, 3e p., 7117, Andresen.)

— *Faire son honneur*, faire de belles actions :

Bien disoient plusieurs vaillans chevaliers, usites d'armes, que point ne *faisoyent leur honneur*. (Froiss., *Chron.*, liv. II, p. 40, éd. 1559.)

— Dîner :

Lors commença ledit Perrin, a dire que de l'*honneur* ou du disner dessus dit il ne paieroit aucune chose. (1363, Arch. JJ 95, pièce 124.)

— Au plur., les marques, les attributs de la dignité :

Laiens erent lor femes, qui moult ont gens les cors,
Vestues de diaspre, de cendaus et d'*anors*.
(*Epis. des Chétifs*, p. 265, Hippeau.)

Ainsy finit la pompe funebre, apres laquelle furent portez les *honneurs* du defunct roy, devant son effigie ainsy que s'il eust esté vivant. (Favin, *Théât. d'honneur*, II, 1852.)

HONORABILITÉ, s. f., révérence, respect :

Honorabilites est une vertus por coi on honneure les autres personnes. (*Mor. des Philos.*, Richel. 375, f° 30[d].)

HONORABLE, *honn.*, adj., poli, respectueux :

Entre temps messire Robert de Loire le prinst par le bras dextre et luy : Levez vous, vous n'estes que trop *honnorable*. (Monstrel., *Chron.*, I, 282[a], éd. 1516.)

HONORABLETÉ, - *aubletet*, *honn.*, s. f., honorabilité :

Li uns avance l'autre par *honorableté* de son estage. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 22, Chabaille.)

Avancent li un de ces sens l'autre par vertu, tout autresi qu'il font par *honoraubletet*. (Id., *ib.*, var.)

La *honorableté* de ses meurs et de sa vie. (Id., *ib.*, p. 579.)

La *honorableté* de ses mours et de sa vie. (*Lib. Custum.*, I, 17, Rer. brit. script.)

En democracie sont gens de nulle ou de petite *honorableté*. (Oresme, *Politiq.*, f°140[a], éd. 1489.)

Sapience est sus toutes autres sciences la tres plus haute par *honorableté* et par dignité. (Id., *Eth.*, Richel. 204, f° 474[d].)

— Révérence, respect :

Honorablete[z] est une vertu par quoi l'en honeure les hauz homes. *Honorabletez* n'a que un tout seul mestier, et si vous dirai quieus il est. Li mestier de *honorableté* est tieus que nous devons sivre les fez et les euvres des preudeshomes qui pevent plus de nous se leur euvres sunt resnables. (*Moral. des philos.*, ms. Chartres 620, f° 8[c].)

Des vertuz comme innocence, amitié, *honorableté*. (G. Peruy, *Rép. de la libr. de Fr. I*, ms. Vienne.)



— Honneur :

Il n'ot onques sepulture ne point de *honorableté* a sa mort. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 570, Chabaille.)

— Fonction honorable, fonction publique :

Aussi est accoustumé que ceulx qui ont princeyz ou offices sur les choses tres grandes soient esleuz et priz de plus grandes *honorabletez* et de plus grans hommes des *honorabletez*. (ORESME, *Politiq.*, 2e p., f° 8a, éd. 1489.)

Car les grans *honnorabletes* doivent estre distribuees aux tres bons et aux excellens. (ID., *ib.*, f° 47c.)

Car ilz pevent estre maires ou eschevins ou consulz ou avoir quelques *honorabletez* autrement nommees. (ID., *ib.*, f° 68c.)

Ilz ont une police quant a la gubernacion, distribucion ou ordonnance d'aucunes possessions et d'aucunes *honnorabletez* publiques. (ID., *ib.*, f° 73b.)

Princey royal est ung tres noble office publicque et une dignité et une *honnorableté* qui requiert excellence. (ID., *ib.*, f° 109a.)

HONORAGE, - *ourage*, s. m., honneur :

Ancor fet on por lui sovent grant *honourage*.
(*Les Vœux du Paon*, Richel. 368, f° 119b.)

HONORAIRE, *honn.*, adj., honorable :

Autres firent amande *honoraire*. (*Journ. anon. du* XVIe *s.*, Pr. de l'Hist. de Nim., IV, 1.)

Quelqu'un en fera esmende *honnoraire*. (27 déc. 1559, *Lett. de d'Ossat à Th. de Marca*, Lett. inéd., p. 21.)

HONORAL, *onoral*, adj., honorable :

Se il n'eust le chief cliné encontre val
Le nes eust perdu et avoec le carnal,
Jamais n'eust il cors en cest siecle *onoral*.
(*Enf. God.*, Richel. 12558, f° 25b.)

HONORANCE, *honorence*, *honnorance*, *honnorence*, *hounouranche*, *hounouranche*, *onorance*, *onoraunce*, *onoranche*, *honurance*, *honerance*, *honeranche*, *ho.ineranche*, *onnourance*, *onurance*, *ounorance*, - *che*, *onnerance*, - *anche*, *onerance*, *ounerance*, *ouneranche*, *unurance*, *enorance*, *enurance*, *anorance*, s. f., action d'honorer, honneur, respect, vénération :

Ces cinc maistres citez dunerent cinc anels e cinc raz d'or, en la *honurance* Deu. (*Rois*, p. 22, Ler. de Lincy.)

E un temple levad al *unurance* Baal. (*Ib.*, p. 309.)

Cil de Sepharnaum astrent lur fiz en l'*onurance* Adramelech. (*Ib.*, p. 404.)

Altels fist lever el temple nostre Seignur encuntre lei el *enurance* des esteiles. (*Ib.*, p. 420.)

El *onurance* des esteiles. (*Ib.*, p. 426.)

Li rois Nort Wales l'en dona,
Par l'*onurance* l'otria.
(G. GAIMAR, *Chron.*, ap. F. Michel, *Chr. angl.-n.*, I, 42.)

Graces en rant et *honnorance*
As Dex ki de tout ont puissance.
(*Dolop.*, 2139, Crapelet.)

Plus te desire m'arme que dou mont l'*onoranche*.
(*De St Alexis*, 987, Herz.)

En memoire de la glorieuse Vierge Marie et en l'*ounerance* de li. (1223, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 61 r°.)

Porteis [li] *honorence*.
(*Lib. Psalm.*, XXI, p. 275, Michel.)

Et furent recheu a mout grant *honneranche*.
(ADAM DE LE HALLE, *du Roi de Sezile*, 353, Coussemaker, p. 293.)

Leur mestier (des cristaliers) n'apartient fors a la *honorance* de sainte Eglise et des haus homes. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XXX, 14, Lespinasse et Bonnardot.)

Mais li rois Felipres de France
Estoit de plus grant *ounorance*
En l'ost, et plus ames de lui.
(MOUSK., *Chron.*, 19626, Reiff.)

Felix a regardé la tres grant obligance
Que les gens li ont fait et la grant *honnorence*.
(*Le Dit des trois chanoines*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 281.)

Les bestes, par conoissance
De la dame, et par *enorance*
De la mule que eles voient,
Les deus genoux a terre ploient.
(PAIENS DE MAISIERES, *la Mule sanz frain*, 147, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 6.)

Si ke je doi liement
Servir amours par vous, car pourveanche
Y prent mes cuers de sens et d'*ouneranche*.
(*Chanson amoureuse*, Richel. 24432, f° 305 r°.)

En l'*anorance* del siege l'apostoile. (*Code de Justin.*, Richel. 20120, f° 9b.)

En la *onoraunce* de nostre dame. (Ms. Bodl., Digby 86, f° 27 r°.)

Si les alons veoir a grant *onnerance*. (*Vies des Saints*, ms. Lyon 697, f° 44c.)

Au temps le roy Pepin, qui tant ot *honnouranche*,
Nasqui le gentis hons dont jen fes remembranche.
(*Doon de Maience*, 16, A. P.)

Et chellui qui me mist a si haute *hounouranche*.
(*B. de Seb.*, XIII, 697, Bocca.)

C'est grant *honeranche*
D'oume servir de grant poissanche.
(J. DE JOURNI, *Dime de Pénit.*, Brit. Mus. Add. 10015, f° 4 v°.)

Godefroy d'Anequin fu homme d'*onnourance*,
Hardi chevalier fu et de bonne creance :
Se jour y monstra bien sa force et sa poissance.
Robert de Bournonville, qui moult ot *honnorance*,
I fu fait chevalier pour sa grande vaillance.
(CUV., *du Guesclin*, 4647, Charrière.)

L'*honnorance* des ymaiges. (XVe s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.) L'*onneranche*. (*Ib.*)

— On l'employait précédé de la prép. *de*, en parlant de personnes ou de choses, pour signifier digne d'honneur, honorable :

Dame d'Artois, contesse d'*onorance*,
Oies mon chant que j'ai au pui chanté.
(LAMBERT DE FERRIS, *Chans.*, Richel. 845, f° 130 r°.)

Et s'en avons la remembrance
Par bele dame d'*onnerance*.
(*Du Cheval de fust*, Flor., Ric. 2757 ; Romv., p. 100.)

Or vous traies en cha, bonne gent d'*onneranche*.
(*B. de Seb.*, IX, 1, Bocca.)

En Allemaingne alla, la terre d'*onnourance*.
(*H. Capet*, 410, A. P.)

HONORANT, adj., honoré :

Prison sui Kalle.....
Le roi de France qui tant est *honorant*.
(RAIMBERT, *Ogier*, 772, Barrois.)

HONORAUBLETET, voir HONORABLETÉ.

HONOREE, *honn.*, s. f., honneur, renommée :

Et li Angloiz avoit si tres grant *honnoree*
Que toute li honnour li estoit presentee.
(CUVEL., *B. du Guescl.*, 10155, Charrière.)

— Nom d'épée :

A dous mains *Honoree* tient.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, p. 586a.)

HONOREEMENT, *honoreiement*, *honorement*, *honnoureement*, *honureement*, *honnereement*, *unureement*, *henoreement*, *enoreement*, *enorreement*, *ennoreement*, *esnoreement*, *anoreement*, - *ant*, adv., honorablement :

Enfoi l'ont moult *anoreemant*.
(*Les Loh.*, Richel. 1622, f° 269 v°.)

Un jur sist al mangier mult *honureement*.
(*Rou*, 2e p., 1861, Andresen.)

Onques plus *esnoreemant*
N'orent mes roi anterrement.
(BEN., *Troie*, Ars. 3314, f° 64d.)

Mult la tint *honoreement*.
(ID., *D. de Norm.*, II, 4161, Michel.)

Unt la gent le rei recoillie
E lui mult *enoreement*.
(ID., *ib.*, II, 12814.)

Abner *honureement* le receut. (*Rois*, p. 69, Ler. de Lincy.)

Moult l'a bien fait Richars et *honnoreement*.
(*Fierabras*, 4257, A. P.)

Au soir quant il fut hore de dormir, il couchierent en .I. des chambres de laiens au plus *honoreiement* qu'il pourent. (*Tristan*, Richel. 1434, f° 13c.)

Jou vous loeroie que vous atornissies ma dame en tel maniere dont vous n'eussies blame et qu'ele fust *honoreement*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 33a.)

Je nes puis ne laissier ne guerpir *honoreement*. (*Ib.*, Richel. 337, f° 284d.)

Si serreit dreiz qu'a si halt home
Fust fait si *enoreement*
Que tote cest(r)e pouvre gent
Eussent del suen alcun bien.
(*Hist. de Guill. le Maréchal*, 9182, P. Meyer, Romania XI, 67.)

Si sera *enorreement*
Ensepeliz e richement
Li reis mis peres e a dreit
Comme si halt hom estre deit.
(*Ib.*, 9357, p. 69.)

Finer *honnoureement*. (*Guir. le Court.*, Richel. 338, f° 1.)

Ains vesquit entre iaus *honnereement*. (1275, *Chart. de la Paix de Valenciennes*, Cellier.)

Li clergiez le receut a procession au plus *ennoreement* que il porent. (G. DE TYR, IV, 2, P. Paris.)

Si envoia richement et *honoreement* Belengiere... (*Cont. de G. de Tyr*, Flor., Laur., XXIV.)

Quant il furent venu en Acre moult *honnoureement*. (*Liv. de Marc Pol*, XII, Pauthier.)

La royne fist prendre le corps et le fist entrer mout *henoreement*. (*Le Liv. dou roi Alix.*, Richel. 1385, f° 10b.)

Une sainte dame et noble prist le cors S. André et le mist *enoreement* en riche



vessel. (*Vita Patr.*, ms. Chartres 371, f° 73 v°.)

Ne foles paroles disant, mais saintement et *anoreement*. (*Comment. s. le nouv. test.*, ms. Oxf., Bodl.,Douce 270, f° 33 r°.)

Se vous voles edefier, ne vous deves pas despoullier de votre moeble pour riches maisons faire, ançois deves tant retenir que la maison en soit *honnereement* retenue. (*Mor. des Philos.*, Richel. 375, f° 32c.)

Ici Loeis fu aportez a Saint Denis et enfouiz moult *honoreement*. (*Les Hestories des seigneurs et des rois de France*, Vat. Chr., f° 41d.)

Quant Edoart fu arrives, ceulx d'Acre alerent encontre et le reçurent moult *honnoureement*. (G. DE NANG., *l'Ist. du R. Phel.*, Rec. des Hist., XX, 481.)

Ensevelis *honoreement*. (*Vie Charlem.*, ms. Berne 41, f° 13d.)

Pharaun le receut *unureement*, terre li dunad pur la maindre. (*Bible*, ap. Roq., *Unureement*.)

E comanda qu'il fuissent *honorement* resçuz par tot le roialme. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 109.)

Honnereement furent recheu dou duc Richart. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 50, Michel.) Var., *ennoreement*. (Ms. Berne 307, p. 133a.)

Se vous voulez vous la pouvez envoyer en la terre de monseigneur Yvain, mon cousin, ou elle sera moult *honnoureement*. (*Lancelot du Lac*, 1re p., ch. 55, éd. 1488.)

En cellui an vint a Paris l'empereur Sigemond qui *honoreement* fut receu. (G. COUSINOT, *Geste des nobl. Fr.*, c. 143, Vallet.)

Ou receu fust *honoreement*. (ID., *ib.*, c. 181.)

HONOREMENT, *onorement, onnoremant, onurement*, s. m., action de rendre honneur; hommage, honneur :

Li devocions et li *honoremenz* des rois lo fait devot et honoravle. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 78 r°.)

De la meniere de saluer, de l'*onorement*. de cest tens. (*Trad. de Beleth*, Richel. l. 995, f° 57 r°.)

Bien m'avez rendu tut l'*onurement*
Ke vus fis e frai, si joe vif longement.
(*Horn*, 3411, Michel.)

— Seigneurie, domaine :

Li vieus Frodins, et il et si parant
De sa maisnie et de s'*onnoremant*
Qui de lui vinrent et furent repairant.
(*Les Loh.*, Richel. 1622, f° 173 r°.)

HONORENCE, voir HONORANCE.

HONORER, *honn.*, v. a., gratifier:

Li arcevesque a la messe cantee...
D'une once d'or l'*a* li cons *honoree*.
(*Roncisvals*, p. 13, Bourdillon.)

C'est li roys de qui nous tenons
Ce dont nous sommes *honnoré*.
(*Miracles de Notre Dame*, I, 4, 209, A. T.)

HONOREUR, *honn.*, *- ereur*, s. m., celui qui honore :

Il estoit mieudres en foi et ententis et *honorierres* de S. Eglise. (*Chron. de S-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 16a.) P. Paris, *honoreur*.

Comme ainsi soit que icelle vie face estre leurs consors et compaignons leurs deprians et *honnereurs* qui l'ensieuvent. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 3c.)

O chimere perverse !
N'en povois tu (pour mettre a la renverse)
Autre choisir, sinon le decoreur
Des Muses, las! tant parfait *honoreur*?
(*Deplor. sur la Mort de Cl. Marot*, 1554, à la suite des *Œuv. de Marot*, éd. 1731.)

HONORIFICABILITÉ, s. f., qualité de ce qui est honorable :

Honorificabilitas, *honorificabilité*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

HONORIFICABLE, adj., honorable :

Honorificabilis, *honorificables*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Celer les secres du roy est bone chose, mais anonchier ses œvres est chose *honorificable*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 66 r°.)

HONORIFICENCE, *on.*, s. f., action d'honorer, état de celui qui est honoré, honneur :

Tu es l'*onorificence* de ton temple. (*Mir. de Notre Dame*, t. IV, p. 180, A. T.)

Honorificence, honorificencia. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Honorificentia, *honorificence*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

De l'*honorificence* de Dieu. (J. GERSON, *l'Aiguillon d'amour*, f° 98 r°, éd. 1488.)

O Vierge intemeree, tu es la leesse d'Israel, l'*honorificence* du peuple de Dieu. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 65 v°.)

Il estoit mys en orgueil pour son *honorificence*, par quoy Dieu l'a flagellé. (*Violier des Hist. romaines*, c. LVII, Bibl. elz.)

Honorableté, *honorificence*. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

HONORIFICENTISSIME, adj., très honorable :

Celle mort leur est *honorificentissime*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 57 r°.)

HONORIFIER, v. a., honorer :

Adonc ont tout ce que il demandent por *honorifier* la feste de lor ydres. (*Voy. de Marc Pol*, c. LXXV, Roux.)

Honorifico, *honorifier*. (*Gloss. de Salins*.)

Honorifie le par dessus tous les roys de la terre. (DU TILLET, *Rec. des Roys de Fr.*, p. 270, éd. 1618.)

HONORIFIQUEMENT, adv., honorablement :

Joseph d'Arimathie qui *honorifiquement* oygnit et ensevelist le corps de Jhesus. (*Mer des hyst.*, t. I, f° 76d, éd. 1488.)

HONOUART, voir HANOUART.

HONOURAGE, voir HONORAGE.

HONT, voir OND.

HONTABLE, adj., honteux :

Les maulx qui sont si perilleux a faire et si tres *hontables*. (G. DE CHARNY, *Liv. de Cheval.*, ms. Brux. 11124, f° 134 v°.)

Hontable se dit encore dans le Berry :

Vous pensez que ce serait *hontable* pour moi d'épouser le fils de mon métayer. (G. SAND, *Claudie*, II, IX.)

HONTAGE, *hontaje, huntage, hountage, hontaige, ontaige*, s. m., affront, déshonneur, opprobre, action honteuse :

Mielz voeill murir que *huntage* m'ateignet.
(*Rol.*, 1091, Gautier.)

De grant *hontage* as mon cors desfendu.
(RAIMB., *Ogier*, 13020, Barrois.)

S'il puet estre ateinz, n'ait des membres *huntage*.
(*Chron. ascend. des ducs de Norm.*, 41, Andresen.)

Se me mervoil porquoi me faites tel *hontage*,
Car onques en moi n'ot folie ne outrage.
(AUDIFROY LE BASTARD, *Argentine*, Bartsch, *Rom. et past.*, I, 59, 39.)

Que puis la (la femme) trairoit a putage,
A mauvaistié ne a *hontage*
Qu'en le fesist mourir a honte.
(*Athis*, ms. St-Pétersbourg, f° 2a.)

Se je vous fail je fais *hontage*.
(*Ib.*, f° 6a.)

La gent Lambert furent grains et marris
Por le *hontaje* c'ou fesoit Auberis.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 83, Tarbé.)

Car tant i desir mariage
Que jo n'i puis voloir *hontage*.
(*Parton.*, 10239, Crapelet.)

Sacies bien qu'il a en pensé
A faire vous aucun *hontage*.
(*Atre perill.*, Richel. 2168, f° 39c.)

Arreres vous manrai a duel et a *ontaige*.
(*Simon de Pouille*, Richel. 368, f° 145c.)

S'il n'i a *hontage*.
(*Blancand.*, 445, Michelant.)

Tanz *hontages*, tantes leidures
De vos garçons demeinement!
(*Vie de S. Alexi*, 720, Rom. VIII.)

Fere a gentil femme *hontage*.
(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus 50, f° 94b, P. Meyer.)

Se vos lor aves fait *hontage*
Amendes lor par vostre homage.
(*Durmars le Gallois*, 3609, Stengel.)

Et son cors livrer a *hontage*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 39c)

Si ore ne me venge Putifares mis sires
De cest *huntage* donc ne sai jo que dire.
(*Bible*, Richel. 902, f° 6c.)

Aus oz retournent les messages
Qui des ennuiz et des *hontages*
Et des torfaiz qu'aucuns aveuent
Voie de paiz trouver ne peuent.
(GUIART, *Roy. lign.*, 20013, W. et D.)

Quant cuers est si malvais qu'il pert son heritaige,
Li corps a deservi de morir a *hontaige*.
(*Girart de Rossillon*, 647, Mignard.)

S'en va vers Cumberland ouf tout son banage
La terre pur destrure, al pople feer *hountage*.
(*Chron. de P. de Langtoft*, ap. F. Michel, *Chr. angl.-n.*, I, 137.)

Mais plusieurs foiz je la requis
De villenie et de *hontage*.
(*Un Mir. de N.-D.*, de l'empereris de Romme, *Th. fr. au m. â.*, p. 412.)

Car brisé a son mariage
Et son corps a mis a *hontage*.
(*Ib.*, p. 388.)

Je ay deservy paine et *hontage*.
(*La Passion Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 145.)

Pour quoy ils furent mors honteusement,



et leur lignaige a *hontaige*, et femmes et enffens mis a pouvreté. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1432, Michaud.)

Je croys aussi qu'avez le cueur marry
De veoir ainsi vostre pauvre mary
A *hontaige* maintenant d'un chascun.
(*Deploration de Robin*, Epist. a sa mye de Vernon, Poés. fr. des xve et xvie s., V, 247.)

— *Dire hontage*, dire des choses offensantes, injurieuses :

Et dire aux Dieux blame et *hontaige*.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, l. I, v. 1363, Cocheris.)

Hontage, pour honte, s'est conservé dans le Poitou. On y dit : Avoir, ou faire *hontage*, pour avoir honte, ou faire honte à quelqu'un.

HONTAGIER, - *ger*, verbe.

— Act., outrager, violer :

Et en *fust* maintes fois *hontagiez* et batus. (*Vita Patr.*, ms. Chartres 371, f° 82 v°.)

Aroit il point voulu rager
Et quelque deesse *hontager* ?
(J. A. de Baif, *Devis des Dieus*, iiii, éd. 1573.)

Par toy le soldat inhumain,
Usant de violente main,
Hontage la pucelle entiere.
(Id., *Poemes*, l. VII, Lemerre, II, 343.)

— Réfl., se déshonorer :

Fille fort *se* doit *hontagier*
A mesdire de sa compaigne.
(*Le Doctrinal des Filles à marier*, Poés. fr. des xve et xvie s., II, 22.)

HONTE, adj., flétrissant, déshonorant :

En toute paine, en tout travail
Vestuz seras de robe *honte*.
(*Resurr. Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 325.)

HONTEABLE, adj., qui rend honteux ?

Honteuse court, non *honteable*,
Delectable, non deliteuse.
(Eust. Deschamps, *Poés.*, I, 173, A. T.)

HONTER, verbe.

— Act., déshonorer, couvrir de honte :

Ardres jurai que cil *avoit hontee* la fille le roi. (*Li Amitiez de Ami et Amile*, Nouv. fr. du xiiie s., p. 59.)

Du chevalier qui pour le pechié de sa femme *fut honté* quant elle luy ferma la porte. (*Sept Sag.*, p. 82, G. Paris.)

— Réfl., avoir honte :

Et cilz *se* prent fort a *honter* ;
Son seigneur regarder n'osa,
Pour ce que li mauves losa.
(*Renard contrefait*, Tarbé, *Poët. de Champ. ant. à Fr. I*, p. 100.)

Suisse rom., Fribourg, *se honter*, avoir honte.

HONTEUSE, s. f., désigne une sorte de bûche de mauvaise qualité :

Depuis la Saint Remy jusques aux brandons... il ont touz ensemble chascune sepmaine .xxi. fagot de buche cincquainne appellee *honteuse*. (*Cart. de St Ladre*, f° 30 v°, Hôpit. de Meaux.)

Audit Mons. Guy qui prant par an .lx. mooles de busches et .i. c. de *honteuse*, pour ce .ix. l. .v. s. (1332, *Compte d'Odart de Laigny*, Arch. KK 3^a, f° 165 r°.)

HONTIER, voir Hontoier.

HONTIR, *hontrir* (se), v. réfl., avoir honte, répugner :

Et c'est tres grant folie de faire feste de ce dont uns sages *se hontiroit*. (*Li Ars d'Amour*, I, 297, Petit.)

Ensy *soy hontrissoit* com Basins enragie.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 17692, Scheler, *Gloss. philol.*)

Ne *te hontis* tu estudiier en ta viellesse ? (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 206 r°.)

O puissans Mirmidons, ne *vous hontissiez* vous fuyr devant femmes ! (Id., *ib.*, I, f° 240 r°.)

Et pensa qu'ilz *se hontiroient*
De faire a son filz desplaisir.
(Greban, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 140^a.)

L'ung et l'autre estoient nudz, asçavoir Adam et Eve, et ne *se hontissoyent* pas. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Gen., ii, éd. 1534.)

1. **HONTOIER**, - *oiier*, - *oyer*, - *ier*, verbe.

— Act., outrager :

Mi anemi confundu soient
Qui m'arme quierent et *hontoient*.
(*Lib. Psalm.*, lxix, p. 307, Michel.)

Te fera rougir, *hontoyra* toi. (xive s., Darmesteter, *Glosses et glossaires hébreux-français*, 1878, p. 30.)

Que me reste il chetif, pour *hontoyer* ma race,
Sinon que me cacher, et du vilain licol
De mes bourelles mains hault estraindre mon col !
(*Trag. de Gaspard de Colligni.*)

— Réfl., avoir honte :

Li .vi. l'entendent si *s'en* vont *hontoiant*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 156^b.)

Voirement il n'erent pas vestit de nule corporeil vesture, ne nient altrement ne *se hontievent* il en lor natures a regardeir com nos ne hontoions de noz viaires. (St Greg., *Sapientia*, p. 293, Foerster.)

Cleomades a regarder
Le prist, .i. pou *se hontoia*
Qu'en si fait point trouvé l'a.
(Adenet, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 42^c.)

Lors k'il est en la chambre entrez
Ou il ait les dames trovees,
Toutes sont contre lui levees,
Por ce ke nel virent pieça.
Ains cele ne *c'en hontia*
Que toute premiere ne soit
Lors ke leans entrer le voit.
(Rob. de Blois, *Poés.*, Richel. 24301, p. 546^a.)

Il la mercia en plourant et *soy hontoyant*. (*Yst. de Appolon.*, ms. Chartres 411, f° 52 r°.)

Et celle qui n'en a mestier
De prendre *se* doit *hontoyer*.
(Jacq. d'Am., *Art d'Am.*, ms. Dresde, Kört., 2193.)

Cellui advance
Qui scet beau demener son gieu,
Et cil qui n'a pas a son veu,
Se hontoie pour mal venir.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, l. I, v. 1338, Cocheris.)

Et quant Charles l'oy, forment *se hontoia*.
(Cuvel., *du Guescl.*, 6058, Charrière.)

Cils qui veulent mengier ou boire ou faire aucune autre œuvre ne *s'en hontient* point. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 96^b.)

Quant Huez entendy le roine o cors chier,
Du parler qu'elle dist *se* prist a *hontoiier*.
(*H. Capet*, 2807, A. P.)

J'ai repris a mes despens
Ce de quoi je *me hontioie*.
(Froiss., *Poés.*, II, 3, 82, Scheler.)

Si *se hontoia* un petit, et puis s'escusa. (Id., *Chron.*, III, 290, Luce, ms. Rome.)

Incontinent qu'ilz orent pechié ilz *se hontoierent* l'un de l'autre. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 40 r°.)

Il ne *se hontia* point de aler gesir et dormir avec une des ancelles de sa court. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 444.)

Non pas le devoir et le sacrifice seulement ont ils eu mespris, mais *se hontoient* de vestir l'abit et de garder l'estat de leur profession. (Al. Chartier, *l'Esperance*, p. 305, éd. 1617.)

Le chevalier a la rose *se* commença *hontoyer* de ce que Norgal luy demouroit si longuement en vertu. (*Perceforest*, vol. V, ch. 7, éd. 1528.)

Quand la pucelle eut entendu les parolles de Utran, elle *se hontoya* ung petit, puis baissa le menton. (*Ib.*, vol. VI, ch. 27.)

Le roy revenu a son second penser commença de *se hontoyer*, estimant avoir fait un pas de clerc de s'estre de ceste façon demis a l'endroit de son connestable. (Pasq., *Rech.*, VI, 10.)

— Neutr., rougir de honte :

Ce que en *hontoyant*, elle accorda. (Du Fail, *Cont. d'Eutr.*, xv, Bibl. elz.)

— Infin. pris subst. :

Dont est che *hontiers* u hontes, et se li peurs est de chose vilaine... dont est ce vergoigne. (*Li Ars d'Amour*, I, 324, Petit.)

Ce verbe était encore usité au commencement du dix-septième siècle :

Tu *as* bafoué et *hontoyé* devant le monde, mal à propos, un homme innocent. (Monet, *Parallelle*, Rouen 1632.)

2. **HONTOIER**, s. m., celui qui outrage, qui fait honte :

Les dessusdis chevaliers, ravissables, comme *hontoiers*, ou laniers, a cas civil, te ramembreront souvent Alixandre, et non pas le vaillant Charlemaigne, David, ou Josué, desquelx on ne list point fole largesse ou prodigalité. (Maiz., *Song. du viel pel.*, III, 57, Ars. 2683.)

HONTOIIER, voir Hontoier.

HONTOR, *ontor*, s. f., honte :

Chose qui lor tort a *hontor*.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 14^c.)

N'i remaint nus hom de valor
Ne face a lui veoir *s'ontor*.
(*Parton.*, 4313, Crapelet.)

HONTRIR, voir Hontir.

HONURANCE, voir Honorance.

HONUREEMENT, voir Honoreement.

HONURIR, v. a., honorer :

Pur coi vienent tut li home del homage
K'il volent *honurir* par tant lur seignurage.
(*Horn*, 428, Michel.)

HONYEMENT, voir Oniement.

HOOFMAN, voir Hoveman.

HOOFTMAN, voir Hoveman.

HOOLE, voir HEULLE.

HOOST, voir OST.

HOPIL, voir GOUPIL.

HOPPE, *houppe*, s. f., bière tout particulièrement houblonnée :

Plusieurs Liegois lassoient les keutes, *hoppes* et chervois, et en bevoient tant qu'i soy corroient sus l'un l'autre. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 595, Borgnet.)

Je sçay batre, fouir une aire,
Venner, brasser *houppe*, goudalle
Et hacquebat.
(*Maistr. Hambrelin*, Poés. fr. des xve et xvie s., XIII, 174.)

Cf. HOUPPENBIER.

HOPPELLAND, s. m., houppelande :

Hoppelland, supparus. (1464, J. LAGADEUC, *Calhol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

HOPPEMENT, s. m., action de pousser :

Poulsement, *hoppement*. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

HOPPERIE, voir HUPERIE.

HOQUEBOT, voir HOCHEBOT.

HOQUELEOR, - *eeur*, - *eur*, *hocq.*, *hok.*, *hosq.*, *hoquell.*, s. m., chicaneur, querelleur :

Sicut le *hoqueleeur* in taberna. (J. DE ALUET, *Serm.*, Richel. l. 14961, fo 142 vo.)

Fraudulentus lusor et *hosqueleeur*. (ID., *ib.*, fo 200 vo.)

Soit loiaus hom ou *hokelerres*.
(*Rose*, Vat. Ott., fo 104a.) Var., *hoquelerres*. (Vat. Chr. 1858, fo 118d.) *Hoquelierrez*. (Vat. Chr. 1522, fo 88b, et Corsini, fo 92b.) *Hoquelieres*. (Ed. Méon, v. 13852.)

Li *hokeleur* et jeueur de taules ki d'el ne se chevissent et asseoir des deis, et larron, cil sunt dit avarissieus. (*Li Ars d'Amour*, I, 412, Petit.)

Autres qui sont *hoqueleurs*, larrons, usuriers, rapineux, parjures, traittres et mesdisans. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. XXXVII, Bibl. elz.)

Lequel Alain estoit *hoqueleur*, bateur, brigeux, tanseur. (1364, Arch. JJ 94, pièce 58.)

Cabuseurs, *hoqueleurs* et trompeurs. (1370, Arch. JJ 100, pièce 609.)

Lequel Jehan estoit de tres mauvaise vie et *hocqueleur* en tenant pluseurs gens en grans proces. (1412, Arch. JJ 166, pièce 377.)

Pluseur de noz ennemis, sy comme quoquin, paillairs et rybbaulx, ruffien, holliers, truans, garsons, merdailles, tricheurs, bareteurs, *hoquelleur*, mehus de lor volantei malraisonnauble, se sont efforcié de entrer en nostre royaulme de Hurtebise. (*Pièce du* xve *s.*, ms. de la Bibl. d'Epinal 189, no 59, dans le *Bullet. de la Soc. des anc. textes*, 1876, p. 105.)

Chacun veult faire le jangleur ;
Chacun veult estre *hocqueleur*.
(*Dit de Chascun*, Poés. fr. des xve et xvie s., I, 225.)

Chascun veult robe de jongleur ;
Chascun veult estre *hoqueleur*.
(*Ib.*, ms. Genève 179bis, Ritter, *Poés. des* xive *et* xve *s.*, p. 12.)

Bas et moyens les sages prisent ;
On n'y congnoist nul *hoqueleur*.
(*Le Passe temps d'Oysiveté*, Poés. fr. des xve et xvie s., VII, 256.)

Soyez doncques avaricieux,
Trompeurs, barateurs, convoiteux
Joueurs, hasardeurs, *hoqueleurs*,
C'est la maniere.
(R. GOBIN, *Livre des loups ravissans*, ch. v, éd. 1525.)

HOQUELER, *hocqueler*, v. a., chicaner, frauder au jeu :

Jehan du Puch dit que c'estoit la coustume des sergens de tenser et *hocqueler* les bonnes gens. (1362, Arch. JJ 93, pièce 220.)

Nul ne les doit soustenir en leurs mauvais mestiers ne en leurs vices, et specialement ceulx et celles qui usent de *hoqueler* les bons et les loiaulx gens, comme larrons, murtriers, engigneurs de contens et comme garczaille, ribaudaille, truendaille, mauvais contracteurs. (*Anc. Cout. de Bret.*, fo 159, ap. Ste-Pal.)

HOQUELERIE, - *ellerie*, *hocquelerie*, *hokelerie*, s. f., chicane, querelle, tromperie, filouterie :

Le maistre fu Barat nommes,
De ce ne fu pas mesnommes :
Son clerc avoit nom Tricherie,
Et son varlet *Hoquelerie*.
(J. BRUYANT, *Chem. de Povreté*, à la suite du *Ménagier*, t. II, p. 24, Biblioph. fr.)

Condamnation pour hourrie, tenserie, piperie, *hocquelerie*. (1384, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.) Alias *hokelerie*.

Icellui Jehan fu aucunement contredisant, en disant que c'estoit une *hoquelerie* ; et ledit Hennequin lui repondi que ce n'estoit qu'esbatement. (1391, Arch. JJ 149, pièce 151.)

Et si tendrez les dis certains
Et les jugeurs sanz debat
De *hoquelerie* et de barat.
(E. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, fo 374d.)

Ce n'est qu'une *hocquelerie*
Et une grande mocquerie.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, fo 101b.)

Fait par *hocque*[*le*]*ries* ou par pilleries. *Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 235.)

Hoquellerie, barat, vont au concille
Et tricherie saisit, prent, happe et pille.
(*Le Chasteau de labour*, éd. 1499.)

Finablement, ils ont tant fait par leur *hoquelerie* et arrogance... (*Trad. de la Cosmogr. de Munster*, p. 102, éd. 1556.)

Houlerie fait son personnage dans *le Mystère du Bien-advisé et du Mal-advisé* avec Rebellion, Follie, Oysance, *Hoquelerie*. (PARFAICT, *Hist. du Th. franç.*, t. II, p. 114.)

HOQUELEUX, adj., querelleur, chicaneur :

Les aultres plaideurs, harseleurs,
Cavilleux, *hoqueleux*, brouilleurs.
(ELOI DAMERNAL, *Livre de la Deablerie*, fo 58b, éd. 1507.)

Le Duchat cite ce proverbe du patois messin : « Quand on devient pauvre on devient *hoqueleux* : c'est-à-dire chicaneur, jusqu'à faire des incidens sur toutes choses, jusqu'à s'accrocher à tout, jusqu'à trouver partout des hannicroches. » Pic., *hoqueleux*, celui qui triche au jeu, querelleur.

Cf. HOQUELEOR.

HOQUEMELLE, *hocq.*, s. f., coup, secousse :

De plain eslais le va ferir
Emmy le pis soubz la mamelle,
Il lui donna tele *hocquemelle*
Ne fust l'aubert lacié menu
Et la piece d'acier, venu
Feust Grimault a male aventure.
(*Melusine*, 4540, Michel.)

Et s'il est nul qui en grumelle,
Qu'on luy doint tel *hoquemelle*,
Qu'il y saiche bien assener,
Si qu'il mette un mois a saner.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, fo 408a.)

Harou, ce mourdreur me prenez,
Il ne vous demourra couillon,
Bastart avoultre, ou esprouvez
Que je sçay faire ainsi taston.
Les rufiens, faulx bougeron ;
Vous arez ceste *hoquemelle*
Et vous rarez de moy ce don,
Vieille ribaude et maquerelle.
(ID., *ib.*, fo 330b.)

L'exposant dist a icellui Garell que autresfoiz avoit il eu une *hocquemelle* ; qu'il se gardast d'en avoir une autre. (1413, Arch. JJ 167, pièce 283.)

HOQUEREL, s. m., piége :

E se vos ne me volez faillir
Nos le prendrom al *hoquerel*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 15633, var., Michel.)

Se Dame Dex me saut,
Bien m'as or au *hoquerel* prise
Celui qui ne m'aimme ne prise,
Me feras amer maugré mien.
(*Chev. au lyon*, 6748, Holland.)

1. **HOQUET,** *hocquet*, *ocquet*, *houquet*, s. m., a signifié d'abord secousse en général, puis en particulier la contraction du diapragme avec secousse brusque ; d'où les acceptions suivantes que l'usage n'a pas conservées.

— Phrase harmonique dans laquelle une ou plusieurs parties étaient entrecoupées ou interrompues par des silences :

Chantent tuit les gueules baees (les oiseaux),
Si font maint son et maint *hoquet*.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, fo 61a.)

Et leur commande travillier
Pour moy aidier a consillier
A faire dis et chansonnettes
Pleinnes d'onneur et d'amourettes,
Doubles *hoques* et plusieurs lays,
Motes, rondiaus et virelais,
Qu'on claimme chansons baladees,
Complaintes, balades entees,
A l'onneur et a la loange
De toutes dames sans losange.
(ID., *Œuv.*, Prol., p. 7, Tarbé.)

Adonq on luy fait son service,
Car tous ensemble cornent prise,
Si y a telle melodie,
En faisant *ocquez* par maistrie.
(GACE DE LA BIGNE, *des Deduis*, ms., fo 105 vo, ap. Ste-Pal.)

Car ce qu'il a dit sont toutes bourdes,
Et ne sont que paroles sourdes,
Que chieus doivent chanter motetz,
Ne qu'ilz saschent faire *ocquetz*.
(ID., *ib.*, fo 133 ro.)

Lors en bosquet,
Clos de murs, fermant a loquet,
En chantant .I. nouvau *hoquet*,
M'alai jouer.
(JEH. LESCUREL, *Chans.*, *Ball. et Rond.*, XXXIII, Bibl. elz.)

— Terme de jurisprudence, objection, difficulté, chicane :

Renoncha... a toutes autres deffenses, barres et *hoques* par quoi la tenour de ceste lettre pourroit estre empeechie ou retargie. (1312, *Lett. du vic. de Fal.*, Jumièg., Arch. S.-Inf.)

Renonchant... a toutes exceptions, bares, deffenses, dilations, *hoquez* et cavillations. (Vend. av. Purif. 1323, *Ch. du baill. de Cotentin*, Aulnay, Arch. Calv.)

Au cas ou leur dit paiement ne seroit acompli, non contrestant frivoles, cavillacions, *hoques*, baras, appellacions, et toutes fuites quelles que elles soient. (1334, Arch. JJ 69, f° 34 r°.)

Toutes fuites, cavillations, *hoquez*, allegations et frivoles arrieres mises. (1346, Arch. JJ 76, f° 1 v°.)

Si eux se complaignent de ceux qui se sont entremis des imposicions au temps passé ou d'aucuns nos officiers, faites leur sommerement et de plain oster touz *houquez*, fuitez et cavillations. (1354, *Ord.*, II, 558.)

On fait de .IIII. causes mile
Escriptures de grant argent,
Onques ne fut tant de *hoques*
Qu'il y a, et finablement
Onques ne vy tant de proces.
(E. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 326c.)

— Par extension, dans la langue générale, difficulté :

Ha Huy en sa part, qui est uns gros *hoques*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 11778, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Loc., *a hoquets*, par intermittence, à plusieurs reprises :

Aussi plaident a diverses fois et *a hocquets*. (*Ordonn. sur la jurid. du grand conseil*, juill. 1539.)

— Coup de pointe :

D'ung gent destrier grison bien se monta
Pour recevoir et donner des *hoques*.
(L. DE BEAUVAU, *le Pas de la Bergiere*, 829, Crapelet.)

— Coup sous le menton :

Icellui Perrinet fist un petit *hoquet* de sa main au menton dudit Symon en lui levant hault son menton par un cop seulement. (1385, Arch. JJ 127, pièce 76.)

— Piége, surprise :

Cil n'a mie bon avantage
A qui il fierent le visage,
Ainz est vilment pris au *hoquet*.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 18679, W. et D.)

Dunoys incontinent survint...
A tout ses gens Breze Flocquet
Et grande compaignie qui vint
Pour garder la ville du *hocquet*.
(MARTIAL, *Vig. de Ch. VII*, f° 89c, éd. 1493.)

2. **HOQUET**, *hocquet*, *hoket*, *houquet*, *houcquet*, s. m., crochet, houlette, bâton de berger, fléau :

On a defendu que nus meseaus entre dedens les murs, fors sour le nuit saint Martin et le jour del quaremel prendant et le jour de bon devenres, et s'il i entrent, li waite de le vile les boutent et sakent et fierchent de *hokes* de fer et leur fachent anui asseis. (1270, *Reg. aux bans*, n° 257, Arch. mun. St-Omer.)

Sainte Marie debonere !
Con vos par estes anoious !
Mout fetes ore le pitous,
Fet cil qui le prent a *hoquet* ;
Gardez as pans de vo(s) roquet
Se vos troverez nule chose.
(*Dit des avocas*, 112, Gast. Raynaud, *Romania*, t. XII, p. 216.)

Un baston a bergier appellé *hoquet*. (1404, Arch. JJ 158, f° 190 v°.)

Adam Michiel, pasteur, de son *hocquet* ou baston a bergier, et le suppliant de son *hocquet* a pique. (1410, Arch. JJ 165, pièce 25.)

Grans cops de houles, de *hocques*
Fierent en icelle bataille.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 33 r°.)

Puis en riant a dame Fois
Dist Floquet adieu trop de fois,
Et dame Fois sus son *hocquet*
Dist quatre fois adieu Floquet.
(*Ib.*, f° 8 r°.)

Ung *hocquet* a queminee. (1498, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. l. 12016, p. 130.)

Trois *hocquets* pour pendre le revers du grant hostel. (*Compt. de* 1499, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung *houcquet* pour attachier aux murailles. (*Ib.*)

Houquet ; m. The hickocke. (COTGR., éd. 1611.)

3. **HOQUET**, *hocquet*, s. m., grand manteau à capuchon, tombant jusqu'aux talons :

N'oubliez rochet ne *hocquet*,
Et amenez vostre assemblee.
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 359, Jacob.)

HOQUETAT, s. m., dimin. de *hoquet*, représenté par un nom propre :

Huguenot le *Hoquetat*. (1387-88, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, Arch. Aube G 1656, f° 214 r°.)

HOQUETEMENT, *hocquettement*, *hoctement*, s. m., secousse, action de secouer :

Je ne say quel dyable ce sont,
Esgar, il geuent dou boucler,
Trestout cel arbre font tourner
Par leur mescheant *hoquetement*.
(*La Dame à la licorne*, Richel. 12562, f° 33 r°.)

— Hoquet :

Ce neantmoins advient par accident
Qu'aucunesfois par ung fait evident
Donne tristesse aucune utilité
En appaisant par sa subtillité
Hocquettement et humeur superflue
Dont l'estomach prent sa repeue.
(LACHESNAYE, *Traictié des pass. de l'ame*, Verard.)

— Mouvement saccadé :

Par le *hoctement* de chant qui empesche l'entendement des paroles, nous entendons les mouvemens et les desordonnances de propre volunté. (*Mélanges dévots*, Richel. 957.)

HOQUETER, *hoketer*, *hocqueter*, verbe.

— Act., secouer :

Qui li veist son grant poil *hoketer*
Et bauloier, al vent recercheler
Et puis ses cornes encontre mont lever.
(*G. d'Hanstone*, Richel. 25516, f° 29 r°.)

Quand le suppliant ne trouvoit point l'huis ouvert il faisoit tant en le *hoquetant* et sourdant que il ouvroit. (1410, Arch. JJ 164, pièce 286.)

Du coupeau de le tesfe du roy Eternel se repandoyent cheveux divins, et en *hocquetant* la teste feit trembler le grand ciel. (J. LE BLOND, *Val. Max.*, f° 141 r°, éd. 1579.)

— Neutr., frapper avec des mouvements saccadés :

Serjanz *hoquetent* ; herauz crient.
(GUIART, *Roy. lign.*, 19622, W. et D.)

Icelle jeune fille oy gens qui *hocquetoient* a l'uis du jardin. (1408, Arch. JJ 162, pièce 252.)

— Chanter un *hoquet* :

Quant il *hoquetent*
Plus tost clapetent
Que frestel
Li damoisel.
(ADAM DE LA HALLE, *Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 280 v°.)

— Avoir le hoquet :

A celle fin que le hocquet le laisse
Ou que plus tost de *hocqueter* il cesse.
(LACHESNAYE, *Traictié des pass. de l'ame*, Verard.)

Quand les corbeaux se debatent et font voix comme en *hoquetant*, et continuent quelque temps, c'est presage de vent a venir. (BELON, *Nat. des oys.*, 6, 1, éd. 1555.)

— *Hoqueté*, part. passé et adj., interrompu par des silences :

Chansons *hoquetees*. (*Mélanges dévots*, Richel. 957.)

HOQUETERIE, s. f., tromperie :

Si se pert la chevalerie,
Et demore *hoqueterie*.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 1779, Buchon.)

Probablement faute du manuscrit (Richel. 146, f° 68e) pour *hoquelerie*.

HOQUETEUR, - *teeur*, *hocqueteur*, *hockettour*, s. m., peut-être abus de la rime pour *hoqueleur*, trompeur :

De larrons, de chapeteeurs,
De heraus, de *hoqueteeurs*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 48d.)

Les formes *hocqueteur*, *hockettour*, fournies par Roquefort, sont probablement des variantes du même texte.

HOR, voir HORT.

HORAPRIME, voir ORPRIMES.

HORBE, s. f., cercle :

Li vaus estoit grans et parfons,
Et li espinois tous reons.....
Tant a le *horbe* avironnee
K'il a une sente trouvee.
(*De S. Jehan Paulu*, Richel. 1553, f° 426b.)

Emmi liu de cele lande avoit une *horbe* d'aubres et i avoit une fontaine qui fu la tres plus merveilleuse chose. (*Rom. de Kanor*, Richel. 1446, f° 34 v°.)

Dont s'asisent tout .IIII. li uns dejouste



l'autre tout en une *horbe.* (*Kassidor.*, ms. Turin, f° 179 r°.)

HORCEL, voir ORCEL.

HORCHE, voir ORCE.

HORCZON, voir HORSON.

HORD, voir HORT.

HORDAGEUR, voir HAUDRAGEUR.

HORDEAT, s. m., orgeat :

Hordeat, barly water; drink made of barly. (COTGR., éd. 1611.)

HORDEIS, voir HOURDEIS.

HORDELYR, v. n., courir :

Taunt *hordely* par sa mesoun
Qu'a son lit s'en est revenue
Tremblaunt come fueille menue.
(*Du Chevalier a la corbeille*, 240, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, II, 191.) Ms. *hordly.*

Cf. HORDOILLER.

HORDENELLE, voir ORDINAL.

HORDER, voir HOURDER.

HORDIÉ, part. passé, possédé :

Mais, puis que ne me recognustes
Et que d'orgueil *hordié* fustes,
La guerre vous a court tenue,
Par quoy pauvre estes devenue.
(CHASTELL., *le Concile de Basle*, VI, 47, Kerv.)

HORDIR, voir HOURDIR.

HORDIS, voir HOURDEIS.

HORDOILLER, v. n., courir :

Onques vache qui san taons
Ne vi plus galoper par saut
Que Galetroit *hordoille* et saut.
(*Dame qui conchia le prestre*, ms. Berne 354, f° 84[a].)

Cf. HORDELYR.

1. **HORE**, voir HEURE.

2. **HORE**, voir ORE.

HOREE, voir OREE.

HOREL, voir HOUREL.

HORENDROIT, voir ORENDROIT.

HORER, voir ORER.

HORES, voir ORES.

HORETE, voir HEURETE.

HOREUL, s. m., collier de cheval :

Epifia, colaria equorum, gallice *horeus*, scilicet hame de cheval. (J. DE GARL., ms. Bruges 546, ap. Scheler, *Lex.*, p. 60.)

P.-ê. faute pour *gohoreul*, syn. inconnu de *goherel.*

HORIER, voir HOLIER.

1. **HORION**, s. m., nom d'une maladie qui régna au commencement du XV[e] siècle :

Un mauvais eir corrumpu chut sur le monde, qui plus de cent mil personnes a Paris mit en tel estat, qu'il perdirent le boire et le menger..... et avoient tres forte fiebvre deux ou trois foys le jour... on perdoit tout le pouvoir de son corps... tant estoient grevez ceulx qui de ce mal estoient attains ; et dura bien sans cesser trois sepmaines ou plus, et commença a bon escient a l'entree du moys de mars ou dit an (1414), et le nommoit on le tac ou le *horion*...... on avoit la toux si fort et la rume et l'enroueure que on ne chantoit qui rien fust de haultes messes a Paris. (*Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 49, Tuetey.)

Norm., Cotentin, Bessin, arr. de Mortagne et de Bayeux, *horion*, gros rhume, épidémie.

2. **HORION**, s. m., un coup de vin :

Je ne sçay que faire de boire
Un *horion* : c'est le plus seur.
(*Pathelin*, Test., p. 185, Jacob.)

Donnez moy a boire ung *horion.*
(*Ib.*, p. 194.)

HORIS, s. m., sorte de monnaie :

Targes et *horis*, aultrement appellez gros de Bretaigne. (1480, Arch. JJ 207, pièce 225.)

HORLOGEUR, voir ORLOGEUR.

HORLOGEUX, voir ORLOGEUX.

HORMAIS, adv., désormais :

Il n'y avoit plus d'ordre d'appaiser ceste sedition, qui *hormais* estoit irresmediable. (AMYOT, *Vies*, Sylla, éd. 1565.)

C'est quelque grosse pierre qui foulle et consomme la substance de mes roignons, et ma vie, que je vuide peu a peu, non sans quelque naturelle douceur, comme un excrement *hormais* superflu et empeschant. (MONT., *Ess.*, l. III, c. 13, p. 215, éd. 1595.)

HORMISSION, s. f., pèlerinage ?

Il ne fut lors ne procession ne *hormission*, intercession ne devotion qui peuist ployer leurs coraiges a pitié ne a misericorde. (J. MOLINET, *Chron.*, t. IV, p. 346, Buchon.)

HORNE, s. f., rebellion :

La tierce (manière) est de les mestre a la *horne*, dicte rebellion, exil du royaume, de laquelle s'ensuit confiscation de tous leurs biens meubles, pour faulte dudit paiement. (11 janv. 1559, *Etat et Constit. du royaume d'Escosse*, Négoc. sous Fr. II, p. 224.)

Et pour l'intelligence de l'article *horne*, dicte rebellion, est a noter que si aulcun demeure en icelle an et jour, toutes ses terres sont confisquees pour ce es mains du roy la vie durant dudit rebelle. (*Ib.*, p. 228.)

HORNEBOIS, s. m. ?

Anchiens fossets, *hornebois* et ahons sont reputes pour bornes et assens entre heritages circonvoisins. (*Coust. de Tournay*, ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 38.)

On ne peut fossoyer a trois pieds pres d'une bonne, *hornebois* ou ahons. (*Ib.*)

HORNEL, voir ORNEL.

HORNESKIVE, adj. f., exprime l'idée de dure, impitoyable :

Mors ! vers tous ies si *horneskive*,
Cascuns te het, cascuns t'eskive.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 335[b].)

P.-ê. pourrait-on lire : si fort *eskive.*

Cf. ESCHIF.

HORPENÉ, adj., détérioré :

Toutes chaires qui seroient trouvees maulvaises et *horpenees.* (1534, Arch. Meurthe B 419, f° 114.)

HORPIL, voir GOUPIL.

HORQUEE, s. f., sorte de navire :

Ledit admiral doit avoir de tous vaisseaux appartenans a la guerre, comme galees et *horquees* et balleniers et autres. (*Traité des offices des hérauts*, ap. Jal, II, 255.)

Cf. HULQUE.

HORRAILLE, s. f., partie d'une charrue :

Le suppliant trouva une *horraille* de charrue, de laquelle il frappa sur le dit Perrin. (1392, Arch. JJ 143, pièce 62.)

HORRENDE, adj., horrible :

Qui chose est horrible et *horrende*
De baptizer une charoigne.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 61[d], impr. Instit.)

Apres la subgection *horrende* de si nobles citez... (*Les Passages d'oultremer*, f° 156 v°.)

La chose a esté trouvee tant *horrende* et impye qu'il n'y a homme qui n'en soit scandalisé. (*Négoc. de la France dans le Lev.*, t. I, p. 516, Doc. inéd.)

HORREUX, adj., qui doit faire horreur :

Encor est ceste delectation *horreuse*, c'est a dire deshonneste et ennuyeuse aux bons. (ORESME, *Politiq.*, 2[e] p., f° 107[b], éd. 1489.)

HORRIBILITÉ, voir HORRIBLETÉ.

HORRIBLETÉ, *horribilité, orr., or.*, s. f., chose horrible, qui fait horreur, qui répugne :

D'estrange *orribleté* se paine
E d'ovre mortel e hontose.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 34023, Michel.)

L'*orribleté* qu'ele avoit faite.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 41[d].)

Il ot les dens noires ytans
Que le vis et longues et grans.
Pleins ert de grant *horribleté.*
(J. LE MARCH., *Mir. de N. D.*, ms. Chartres, f° 15[d].)

Quant il plus i pensoit et il regardoit les *orribletez* et les pechiez que l'en faisoit en cest monde. (*Artur*, Richel. 337, f° 250[c].)

Sa chars fu vilaine
Et de toute *orribleté* plaine.
(*Du Cheval de fust*, Romv., p. 113.)

Qui les granz *orribletez* font,
Les pecchiez e les felonies.
(*Joies Nostre Dame*, Richel. 19525, f° 91.)

Tu n'as pas redoutees les bateures ne les *orribletez* des tormenz ne de la chartre. (*Vies et mart. des beneur. virges*, Maz. 568, f° 278[a].)

La grant *horribleté* de ce desert. (*Vies des Hermit.*, ms. Lyon 773, f° 3 r°.)

Aucun ne vuelent mie soffrir incision en ceste cure por l'*orribleté* dou fer. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 75[c].)

L'*orribilité* dou fait. (*Ch. de* 1367,Roisin, ms. Lille 266, f° 379.)

Qui lors veist mettre gens en ordonnance et courir sus Sarrazins et jetter canons et traitz d'arbalestres, c'estoit moult grant *horribleté* a veoir. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 195, Bibl. elz.)

Mais enfin se parti par grant *horribleté.*
(CUV., *du Guesclin*, 4891, Charrière.)

La pestilence et l'*oribleté* qui couroient sus les gentilz hommes. (FROISS., *Chron.*, V, 324, Luce, ms. Amiens, f° 110.)

Pur la *horribilité* de ses plusours tresons. (*Stat. de Henri VI,* an IX, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Vivre est delitable, mourir, *horribleté* extreme. (G. CHASTELLAIN, *Exp. sur verité mal prise*, VI, 352, Kervyn.)

Haro! quel forsen, quelle rage,
Quel *horribilité !* J'enrage.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 648, G. Paris.)

Combien que l'*horribilité* du temps pluvieux et venteux fusist mal convenable a ce faire. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXXVIII, Buchon.)

Pour monstrer la grant enormité et detestabilité et *horribilité* du peché. (*Le Tresor de l'ame*, f° 14 r°, éd. 1494.)

HORRIDITÉ, s. f., horreur, frayeur :

Horriditas, *horridité*, paour. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

HORS, *ors, huers*, adv., à l'extérieur :

Dont doivent sevrer et tranchier
Et de lor cuers et de lors cors
Les pechiez et giter les *ors.*
(GERV., *Best.*, 712, P. Meyer, Romania, I, 435.)

Etre *huers.* (1220, *Stat. de l'hôpital de St-Julien de Cambrai*, Tailliar, *Rec. d'act. des* XII*e et* XIII*e s. en langue wall.*)

Dont issi uns des habitans *huers* aussi que por parfaire auchune oevre. (*De saint Brandainne le moine*, Jub., p. 93.)

De sottes gens ne vous servez.
Mettez les *hors*, si en avez.
(*Farce de Guillerme*, Anc. Th. fr., I, 350.)

Si le dur sort au penser me desole,
Soubdainement ma muse me console,
A mon esprit donnant tant de plaisir,
Qu'elle met *hors* soudain tout desplaisir.
(CHARLES DE SAINCTE-MARTHE, *Epistre à son pere.*)

— Prép., en dehors de :

En droit u *huers* droit. (1318, Arch. JJ 56, f° 219 v°.)

Les moutons de Polyphemus le borgne cyclope emportarent *hors* la caverne Ulysses et ses compaignons. (RAB., IV, 8, éd. 1552.)

Ce sera donc maintenant a chacun de vous d'en dire, s'il luy plaist, fort librement son advis, afin qu'apres les avoir bien digerez, *hors* toute passion, nous nous puissions renger a celuy qui sera trouvé le meilleur. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1551, Michaud.)

— Hors de :

Que vous issies sans moy *huers* de la fremeté.
(*Chev. au cygne*, 19760, Reiff.)

Les petis enfançons vont *huers* des biers tirant.
(*Ib.*, 21126.)

Uns des trois freres... sailli *huers* de le nef. (*S. Brandainne*, Jub., p. 94.)

Ne rest mie tot *hors* de plait.
(GUIOT, *Bible*, 2215, Wolfart.)

Li mesiax pot metre en se deffense qu'il est *hors* de le loy mondaine. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, LXIII, 10, Beugnot.)

Ke il issent *huers* de no regne. (*Charte du roi d'Angl.*, Arch. mun. Douai, cart. L, f° 46.)

Estant devenu *hors* d'aage et de saison amoureux d'elle. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Gr., éd. 1565.)

Se laisser emporter *hors* de mesure a la douleur. (ID., *Consol. à Apollon.*)

Chloé s'en alla vitement appeler un bouvier de la aupres, pour lui aider a le mettre *hors* de cette fosse. (ID., *Daphn. et Chloé*, I.)

Quand la liberté seroit entierement perdue, et toute *hors* du monde. (LA BOET., *Serv. vol.*, Feugère.)

Les François ne faisans jamais rien qu'a la haste, *hors* de temps et avec triple despence. (DU VILLARS, *Mém.*, V, an 1554, Michaud.)

D'Escosse retourné je fus mis *hors* de page.
(RONSARD, *Eleg.*, 20, Bibl. elz.)

Le coup que je reçoy,
M'eloignant de ses yeux, me met si *hors* de moy,
Que ma langue ne peut former une parole.
(DESPORT., *Diane*, I, LXVIII, Bibl. gaul.)

Il est bien plus raisonnable de mesler les choses graves avec les moins serieuses en une mesme suite de discours, et les faire rencontrer en un mesme sujet de fable ou d'histoire, que de joindre *hors* d'œuvre des satyres avec des tragedies. (FR. OGIER, *préf. de Tyr et Sid.*, Anc. Th. fr.)

— *Tout hors*, totalement, entièrement :

Et ne furent pas adont *tout hors* payet en deniers apparillies. (FROISS., *Chron.*, II, 186, Kerv.)

Et li aucun qui tout engeles estoient et *tout hors* mouilliet faisoient grans feux pour iaux ressuyer et rescauffer. (ID., *ib.*, IX, 38.)

Et le roy print le hanap et le mist en sa bouche, et beut *tout hors.* (*Percef.*, II, 27, éd. 1528.)

HORSAIN, adj. et s., forain, étranger :

Celuy qui jugera les *horsains* et les estrangers. (LA BOD., *Harmon.*, p. 542, éd. 1578.)

Et encore au XVII*e* s. :

Tous marchands *horsains* ou forains pourront vendre leurs marchandises pendant trois jours. (1661, *Stat. des merciers, ciriers, épiciers et drog. de la ville d'Am.*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, III, 124.)

Par une confusion inexplicable, on appelle à Cherbourg *horzain*, celui qui habite dans la ville : c'est un *horzain.*

HORSBANIR, v. a., bannir :

Il le puet faire et doit *horsbanir* dou roiaume. (*Etabl. de S. Louis*, II, XVI, p. 388, var., Viollet.)

HORSBORC, s. m., faubourg :

Item que les maisons des *horsborcs* soient abatues. (1355, *Pr. de l'Hist. de Nimes*, II, 169b.)

HORSBOUTEE, s. f., élargissement de prison :

Fais quelque chose au moins pour mes amys,
En me rendant par une *horsboutee*
La liberté laquelle m'as ostee.
(1525, CL. MAROT, .X. *Epit. à Monsieur Bouchar*, p. 142, éd. 1596.)

HORSCLOS, adj., chassé :

Othon qui ainsi se vist *horsclos* de la cité de Coustance s'en retourna droit a la ville de Brisac. (*Grand. Cron. de France*, Des gestes le roy Phelippe Dieudonné, III, 2, P. Paris.)

HORS DU SENS, s. composé, insensé :

Dont deviegne jou aussi fais
Que fu li *hors du sens* ennuit !
(A. DE LA HALLE, *li Jus Adan*, Coussemaker, p. 339.)

— Folie :

La maladie qui a non *hors du sens.* (*Chron. des rois de France*, ms. Berne 607, f° 60d.)

HORSGECTER, voir HORSJETER.

HORSJETER, *- jetter*, *- gecter*, v. a. jeter dehors :

Car ilz sçavoient que la plus grant partie des bannis n'*estoient* pas *horsgectez* du pays pour avoir enfraint les loix, mais par la maulvaistié des seigneurs du pays. (BOCCACE, *des Nobles malheureux*, IV, 10, f° 92 v°, éd. 1515.)

Les *horsjetant* du circuit Pyrenien. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, p. 82, éd. 1556.)

Un jour les assieges bannirent de leur chateau les femmes qui etoient dedans, les metant a la fureur de l'epee des ennemis, contraints de ce faire pour cause de la rareté des vivres necessaires a la garnison et pour la defence de la forteresse, estimans que quand elle seroient dehors n'auroient la faim si mordante entr'eux : toutefois ces *horsjettees* n'eurent aucun dam des Montfortiens. (ID., *ib.*, p. 305.)

HORSON, *hourson, horczon*, s. m., partie de l'armure :

Et vendoint le beuff et la vache
Pour querir coursiers et chevaulx,
Horsons et jacques touz nouveaux.
(GUILL. DE ST ANDRÉ, *Libvre du bon Jehan*, 2851, Charrière.) Lobineau, *horczons.*

Item un camail de fer, d'acier et de leton.., garny de barbiere de fer... dessus attaché audit bacinet et camail, et garny de cuir cousu o fil, courroies et mailles de fer, d'acier ou de leton, tenant et attaché audit bacinet et aux vertevelles ez lieux, en l'estat et par la maniere que meilleur me semblera et qu'il appartient, et cousu et attaché avec le *hourson* dessusdit o courroye de cuir ou de soye et tresses de chanvre, avec les plates ou haubergeon ou a l'un d'eux. (1386, *Procez et duel de Beauman.*, ap. Lobin., II, 574.)

Garni ledit bacinet, lié, tenant et attaché avec un *hourson* d'estoffes de bourre de soye, de coton. (*Lett. de* 1396, ib., II, 674.)

HORSPORT, s. m., prononcé :

Les droits et salaires des procureurs et autres, servant a l'administration de justice, ne se pourront demander six mois apres l'*horsport* de la sentence. (*Cout. de Bouillon*, IX, 7, Nouv. Cout. gén., II, 852.)

HORSPRIS, prép., hormis, excepté, outre :



Une acre de terre q'est semé de furment prent .III. arures *horspris* les terres qui sont semez chescun an. (*Tr. d'Econom. rur. du* XIII[e] *s.*, c. 17, Lacour.)

Vendre et achater en grose et per percelles a qui et de qui qui lour pleist, foreyn et denizein, *horspris* les ennemyes nostre seignour le roy. (*Stat. de Richard II*, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Si voet auxi le roy luy mesmes absteyner de doner ascun tiel licence durantes les guerres *horspris* a cardinal de Naples ou a auter especial personne a qui le roy soit par especial tenus. (*Ib.*, an VII.)

Et il avoit treis cent de grosses niefs, *horspris* farcostes et galeyes. (*Chron. de Lond.*, p. 91, Aunger.)

1. **HORT**, *ort*, *hord*, *hor*, *or*, s. m., jardin, verger, clos :

Li camp erent covert de mors,
Et li vergié et tuit li *ors*.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 95[f].)

Fud enseveliz en un *hort* de sun palais e en le *hort* Ozam. (*Rois*, p. 421, Ler. de Lincy.)

La cites fu asise par .I. mardi matin ;
Pris sunt dusc'a la porte li *ort* et li gardin.
(*Roum. d'Alix.*, f° 62[b], Michelant.)

Il n'a sous ciel arbre tant chier,
Benus, plantoine, n'alier,
Ente nule, ne boins figiers,
Peschiers, ne periers, ne noiers,
N'autre chier arbre qui fruit port,
Dont il n'ait assez en cel *ort*.
(*Floire et Blancefl.*, 1[re] vers., 1761, du Méril.)

Les fontaines qui sont es *ors*
Lor veut tolir par son effors
Et de l'aige douce sevrer,
Que il n'i puissent habiter.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 50[e].)

Ses homes fist es *ors* repondre
Desous les oliviers foellus.
(*Ib.*, f° 52[e].)

Dans l'*or* Saint Abraan.
(*Ch. d'Ant.*, P. Paris.)

Por coi venez en son *hor* herbergier.
(*Agolant*, 1227, Bekker.)

Ego Landricus Joffre l'*ort* que ego comprei de Elias Gaeli ab l'outreement de sua uxore, post ma mort lo do sancto Petro. (*Cart. du chap. d'Angoulême*, f° 42 v°.)

Li pré e les terres, et li *ort*. (1220, *Hist. de la mais. de Chasteign.*, Pr., p. 27.)

Ob l'*ort* qui est par darrere. (Fév. 1224, Arch. M.-et-L., Fontev., La Roch., fen. 3, sac 14.)

O la vigne et o lo *hort* qui sont entor la dite meison. (*Ch. de* 1274, Fontaine-le-Comte, Arch. Vienne.)

Un *ort* floris.
(*La Passion*, ms. Venise, Romv., p. 24.)

Une piece de *ort* ou verger a Nieuil. (1385, *Terr. de la Trinité*, f° 120, Arch. Vienne.)

Un pré appellé l'*hord* Mignard contenant deux journaulx. (1586, *Aveu et dénombr. de Beaupuy*, Saugé, Arch. Vienne.)

2. **HORT**, voir ORD.

3. **HORT**, voir HOURT.

HORTAGE, *ortatge*, s. m., jardinage, légumes et produits quelconques du jardinage :

Cedo... unum mansum exceptis tribus denariis de *ortatge*... Cedo quatuor denarios de *ortatge*. (1031-1059, *Cart. de Beaulieu*, p. 173, Deloche.)

HORTAILLES, *ort.*, s. f. pl., les diverses productions d'un jardin :

... Oeufs a nombre, et beurre a poids, *hortailles*, leguns, et autres choses requises et necessaires ausdits passans et repassans. (*Ordonn. de Fr. I*[er] *relat. à la nourr. et le logem. des voyag.*, 21 nov. 1519.)

Qui avoyent prins et emporté les *hortailles* des jardins. (BUGNYON, *Loix abrog.*, p. 623, éd. 1574.)

— Outils de jardinage :

Hortailles, all kind of gardening utensiles. (COTGR., éd. 1611.)

HORTALESSIE, *ortalessie*, s. f., toutes espèces de plantes potagères :

Hortalessies, *ortalessies*. (1543, *Stat. Montisreg.*, p. 238, ap. Duc., *Hortalia*.)

HORTALICE, s. f., herbe de jardin :

Ou se vendent a present... les herbes pour mettre au pot, et toute autre sorte d'*hortalice* necessaire pour la journaliere depense du pere de famille. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, p. 376, éd. 1556.)

HORTATEUR, s. m., celui qui exhorte :

Hortator, oris, *hortateur*, ammonesteur. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Il y en avoit qui l'appelloyent (J. C.) *hortateur* a mal. (CALV., *Instit.*, Préf., éd. 1561.)

HORTATIF, adj., qui sert à exhorter :

Hortatorius, *hortatis*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679.)

Hortatif, exhorting. (COTGR., éd. 1611.)

HORTEL, - *al*, *ort.*, jardin :

Li quens les fist ansdeus loier,
En .I. *ortel* les fist couchier.
(*Wistasse le Moine*, 637, Michel.)

L'abaie doit estre ensi aasiee que totes les choses dont en aura mestier soient dedenz l'abaie, si com li aive, li molins, li *ortels*, li fort. (*Riule S.Beneit*, Richel. 24960, f° 45 v°.)

Cloyes et *hortaux* le long des murs. (1433, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Au plur., les diverses productions d'un jardin potager :

Rendre ledit courtil bien ahanet et courtillet souffisament de poret, d'oignons, d'oliette et autres *ortaus*. (1372, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 29, f° 46 r°.)

Oignons, olietes et autres *hortaux*. (1377, Arch. MM 30, f° 78 r°.)

HORTELAGE, *ortelage*, *ortillage*, *hortolage*, *hortulage*, - *aige*, s. m., plante potagère, légume, toutes les productions d'un jardin potager :

Por la deime de formages paieront de vint fromages un fromage, et por la deime de fruis, c'est de tous les *ortelaiges*, de ce qu'ils venderoient paieront la droite deime, c'est a dire l'onzeime denier. (1277, *Sent. arbitr.*, Moreau 201, f° 6 v°, Richel.)

Chertainnes dismes tant de fains, de fruis, de *ortillages*. (*Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17758, f° 141 r°.)

Et se doit li censiers l'*ortillage* dudit courtil par maintenir, et si doit toutes les vignes d'icelui gardin entretenir. (1379, *Bail du grant gardin des malades*, Arch. mun. Douai.)

Il y a un censier qui demeure en une povre maisonnette que on y a refait, et labeure les jardins pour faire *ortelage*. (*Pièce de* 1384, Arch. adm. de la ville de Reims, III, 572, Doc. inéd.)

Ces herbes la sont louees d'estre fort saines entre les autres *hortulages*. (AMYOT, *Trad. de Plut.*, Œuv. mor., *le Bancq. des Sept Sages*, XLVIII, éd. 1819.)

Hortolages, herbs, fruits, roots, gardin stuffe ; things growing in orchards or gardins. (COTGR., éd. 1611.)

Ce mot n'était pas encore tout à fait tombé au XVII[e] s. :

Hortolage, est un terme assez barbare et assez grossier pour signifier tout ce qu'il y a de plantes, legumes et herbes potageres dans un jardin potager, il n'est plus gueres en usage que parmy quelques provinciaux. (LA QUINT., *Jard.*, I, 103.)

Carré... en *hortolage* c'est à sçavoir en salades, verdures, artichaux, fraises. (ID., *ib.*, I, 204.)

HORTELLERIE, *ort.*, s. f., grand jardin, grand verger :

Se il mangast de l'erbe de ceste *ortellerie*
Ne deust estre sains et tos tornes a vie.
(*Les Chétifs*, Richel. 12558, f° 143[b].)

HORTELON, *ortelon*, s. m., petit jardin ; est représenté par un nom de lieu ancien:

Prior de *Ortelon*. (2 juill. 1225, St-Pierre, Arch. Aube, liasse G 2889.)

Aujourd'hui *Ortillon*, Aube, arr. d'Arcis-sur-Aube.

HORTILLER, *ort.*, v. a., cultiver un jardin, cultiver en général :

Car chescuns emprent le mestier
De faus planter et *ortiller*.
(R. LE PETIT, *Fauveyn*, Richel. 571.)

HORTOLAGE, voir HORTELAGE.

HORTOLAIN, *ortolain*, *ortholan*, *hortolan*, *ortellain*, *ortolin*, s. m., jardinier en général, et en particulier maraîcher, qui cultive, qui fait valoir un jardin, un marais, un terroir où l'on fait venir des légumes, des herbages :

Li bon *ortellain*, a ce que non perisse la plante qui novellement est plantee, la va drechant. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, III, 15, Champollion.)

Ung *ortholan* auxi, ou jardinier, ne peut pas bien traire les mauveses erbes d'entre les bonnes, sans arracher de bonnes avec de mauvaises. (*L'Arbre des Bat.*, ms., f° 62 v°, ap. Ste-Pal.)

Sa charge (du vray pasteur) est de pourveoir a ce que riens ne leur faille (aux bestes), et laboureux pour ce qu'il me doibt jamais estre oyseux, et *hortolan*, car il doibt discerner le bon plantaige arriere du mauvais. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 22, éd. 1548.)

Quatre oliviers qu'ay faict arracher par

l'*ortolin* de ceans. (1548, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Ce sont mauves des jardins, qui ont esté ainsi accoustrees par la diligence et culture des *hortolans*. (Du Pinet, *Dioscoride*, II, 111, éd. 1605.)

Un seigneur de par le monde, que je sçay, confia sa femme, dont il estoit jaloux, a une sienne cousine, fille pourtant, pour luy servir de surveillante: ce qu'elle fit tres bien, encore que de son costé elle retinst moictié du naturel du chien de l'*ortolan*, d'autant qu'il ne mange jamais des choux du jardin de son maistre, et si n'en veut laisser manger aux autres. (Brant., *Dam. gal.*, 1, Buchon.)

— Fém., *hortolaine, ortolaine:*

Sa mere avoit nom *Ortolaine*, c'est a dire en françoys cortiliere. (*Vie Ste Clere*, ms. Lyon 970, f° 1 r°.)

Noms propres, *Hortholan, Ortolan.*

HORTOLAN, voir Hortolain.

HORTRAIRE, v. a., tirer hors :

Laquelle femme icellui Adam *avoit hortrait* et enmené. (1450, Arch. JJ 184, pièce 46.)

HORTULAGE, voir Hortelage.

HORTULAIN, - *an, ort.*, adj., de jardin :

Des endives l'une est *ortulane*, c'est a dire qui croist es jardins. (*Jard. de santé*, I, 169, impr. la Minerve.)

Les herbes *ortulanes* et de jardins. (*Ib.*, I, 442.)

Saffren *ortulain* ou de jardin. (*Ib.*, p. 449.)

Cf. Hortulaire.

HORTULAIRE, *ort.*, adj., de jardin :

Laictue domestique et *ortulaire*. (*Jard. de santé*, I, 240, impr. la Minerve.)

Cf. Hortulain.

1. HOS, voir Os 1.

2. HOS, voir Heus.

HOSANIER, *osannier, ozannier*, adj., d'hosanna ; *croix hosanière*, la croix au pied de laquelle on chante *Hosanna* le dimanche des Rameaux :

La cervelle en tomba pres la croix *osanniere*. (Rab., *le Quart livre*, ch. xiii, éd. 1552.)

Croix *ozanniere* du cimetiere de Nieuil. (Trinité, Nieuil, ch. 2, art. 3, n° 16, Arch. Vienne.)

Elle s'alla rendre a la croix *hosaniere* du cimetiere S. Mexent. (D'Aubigné, *Foenest.*, III, 7, Bibl. elz.)

HOSANNE, *oz.*, s. f., buis :

Coustaux plantez en boys taillys, espines, *ozannes*, boistz. (1574, S.-Benoit, Arch. Vienne.)

Et encore au xvii° s. :

Rameaux d'*ozanne* fournis par le sacristain aux religieux de Montierneuf pour aller en procession a S. Germain le dimanche des Rameaux. (1629, *Droits et devoirs du sacristain de Montierneuf*, Arch. Vienne.)

Poitou, *hosane*, buis bénit.

HOSCHE, voir Osche.

HOSCHEGE, voir Oschage.

HOSCHIÉ, *oschié, osché, hocié, oichié*, adj., entaillé, ébréché :

Ci out tante grant lance fraite
E tante espee *oschee* et traite
E tante broine desmailee.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 2365, Michel.)

Fraint e *oschié* sun brant d'acer.
(Id., *ib.*, II, 9686.)

Oschee e fraite esteit s'espee.
(Id., *ib.*, II, 22188.)

Es estriers de la sele s'est li bers afichiez,
Et tint en son poing destre le branc qui est *oschiez*.
(*Roum. d'Alix.*, Richel. 368, f° 88f.)

Il tint en son puig destre le branc qui fu *hocies*.
(*Ib.*, f° 67d, Michelant.)

Quant alastes me espeie traire,
E quant vus le aviez sachee,
Si la trovastes *oschee*.
(*Tristan*, t. II, p. 110, Michel.)

Son branc ert *oschiez*.
(Herbert, *Foulq. de Cand.*, Richel. 778, f° 170b.)

Ses branz fu *oschies*.
(Id., *ib.*, p. 33, Tarbé.)

Tient son brant nu et *oschié* et sanglant.
(Id., *ib.*, Richel. 25518, f° 44 r°.)

Les lances brixiees, et les espees *hoschiees* et taintes de sanc. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 218 v°.)

Ains ert si fors l'estours de .ii. rencomenciez
C'om veist en po d'oure lor brans fourbis *oichiez*.
(*Veus dou paon*, Richel. 1554, f° 121 r°.)

C'on veist en poi d'eure leur branz fourbis *oschiez*.
(*Ib.*, Richel. 24365, f° 180 v°.)

Norm., *hochier*, ébrécher.

HOSCHIER, *ochier, eschier*, v. a., compter, p.-ê. compter en faisant une entaille dans un morceau de bois :

Et avant qu'il moille les escuelles, il les doit *eschier* et compter en la presence de l'un des keus ou des aideurs, et faire requellir par ses valles les escuelles a l'uis de la sale. Et les escuelles qui *auront esté ochees* et comptees ne doivent pas estre comptees l'endemain. (1316, *Orden. de l'ost. le roy*, Arch. JJ 57, f° 52 v°.)

Et avant que le saussier moeille les escuelles il les doit *hoschier* et compter en la presence d'un des keus. (*Ib.*, f° 62 r°.)

Il les doit *ochier* et compter. (*Ib.*, f° 80 v°.)

HOSE, voir Heuse.

HOSEBAUNDE, s. m., homme marié :

Fouke demora deu jours yleqe, e pus prist congié de l'evesqe, e lessa sa femme yleqe, e revynt al boys a ces compaignouns, e lur conta quanqu'il avoit fait. Yl ly escharnyerent e rierent, e le apelerent *hosebaunde ;* e ly demanderent ou il amerreit la bele dame, le quel al chastel ou a le boys. (*Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du xiv° s., p. 63.)

Cf. Husbondrie.

HOSER, voir Houser.

HOSERIE, s. f., lieu où l'on fait et vend des bottes :

Ke tout macheclier ne vendent char ailleurs ke en le hale devant le *hoserie*. (1280, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB xviii, 16, n° 433, Giry.)

Cf. Heuse.

HOSMAN, voir Hoveman.

HOSPHAN, *hasphan*, s. m. ?

Pour .iiii. siennes kevilles de fier et pour .ii. *hasphans* mis a chiel annel, .iiii. s. (1302, *Un compte de Beuvry*, Soc. des Ant. de Morinie, 117° liv., ann. 1881.)

Pour .iiii. *hosphans*, .vi. œches, .iiii. fiers d'aisils et pluiseurs autres memes coses pour les beniaus. (*Compt. de* 1370, Arch. mun. Valenciennes.)

HOSPICE, - *pise*, s. m., gîte :

Se la n'eust moustier ou glise
Ou il prendoit le nuit *hospise*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 45, Peigné.)

Suivant Guérard, *Polyptique d'Irminon*, p. 627, l'hospice différait du *manse*, 1° en ce que sa possession était révocable et temporaire, tandis que le *manse* était toujours héréditaire; et 2° en ce que ses charges étaient variables et arbitraires, tandis que les *manses* étaient soumis à des lois communes et constantes formant le *droit de la terre* ou de la *cour*.

HOSPITABLE, adj., hospitalier :

Peuple *hospitable*, amy de l'estranger.
(Hardy, *Alcee*, IV, iiii.)

HOSPITACION, s. f., logis :

La demeure des diz freres et seurs et *hospitacions* des pouvres. (1375, Arch. K 51, pièce 11.)

HOSPITAL, adj., hospitalier :

Pur faire *hospital(e)es* almoignes et auters overaignes de charyté. (*Stat. d'Edouard III*, an xxv, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Celuy la est importun et impertinent, recompensant une caresse *hospitale* d'une importunité fascheuse. (Amyot, *Prop. de table*, VII, vi, éd. 1819.)

Jupiter *hospital*, protecteur des estrangers pelerins, et suppliants. (Id., *Theag. et Car.*, ch. v, éd. 1559.)

Le cler ruisselet courant,
Murmurant
Aupres de l'*hospitale* ombre,
Plait a ceux qui sont lassez.
(Joach. du Bell., *Vers lyriques*, Ode iii, éd. 1573.)

Maladerie *hospitale*. (La Porte, *Epith.*, éd. 1571.)

Peuple issu de Brutus, gent perfide et brutale,
Qui des troubles d'autruy ton repos establis,
Et mesprisant nos bras sur nous mesme affoiblis,
Violes sans respect la franchise *hospitale*.
(Du Perron, *Stanc. sur la mort de Marie Stuart.*)

HOSPITALEMENT, - *allement*, adv., comme un hôte :

Et comanderent plus *hospitalement* que hostilement, et plus debonnairement que anemiement. (Bersuire, *T. Liv.*, ms Ste-Gen., f° 108a.)

Il entrerent par nocturne silence, et furent receu chascun a tres grant leesce et moult *hospitalement*. (Id., *ib.*, f° 272d.)

Hospitallement, hospitaliter. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)



Parlerent a eulx (aux habitants de Tuscule) plus *hospitalement* que ennemyement. (*Prem. Vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 105[d], éd. 1530.)

HOSPITALER, v. a., recevoir dans un hôpital :

Pauvres la *hospitalez*. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 273, Roybet.)

Hospitaler, to receive into an hospitall. (COTGR., éd. 1611.)

HOSPITALERIE, - *elerie*, s. f., hôpital :

Cenodoria, *hospitelerie* ou asmonerie. (*Gloss. de Salins*.)

HOSPITALET, s. m., petit hôpital :

Estant a mi chemin de la montagne, entre la Ferriere et la plaine de l'*Hospitalet*. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. IX, f° 298 r°, éd. 1569.)

L'*Hospitalet*, localité dans le Larzac.

HOSPITALIER, - *allier*, - *elier*, *osp.*, *op.*, s. m., chevalier de l'Hôpital :

Boban d'*hospitaliers*. (*Prov. à la suite des Poët. av.* 1300, t. IV, Ars.)

— Administrateur d'un hôpital :

N'est loisible a gens d'eglise, marguilliers, administrateurs d'eglise, *hospitalliers* de maladeries, ou autres semblables, d'acheter, prendre et tenir en leurs mains fiefs ou rentes. (*Cout. de Chaulny*, Nouv. Cout. gén., II, 686[a].)

— Hermite ?

Dist li rois : Leves vous de chi,
Puis que estes *ospiteliers*
Vous ares merchi volentiers.
(*Wistasse le Moine*, 1888, Michel.)

Wistasce en Engletiere ala,
Au roi Jehan merchi cria ;
En forme d'un *ospitelier*
As pies le roi s'ala couchier.
(*Ib*, 1881.)

Ilz ont octroyé a l'*opitallier* du pont de Rome des fagos du brotel ce que Audry Nantuas verra ce qu'ilz en porront cuillir sans dommagier le brotel. (22 déc. 1418, *Reg. consul. de Lyon*, I, 144, Guigue.)

— Celui qui habite un hôpital :

Je luy demanday qui il estoit, il me dict qu'il estoit l'*hospitalier* de Marin... et qu'il estoit pauvre homme, reduict a cest hospital de Marin. (MONTLUC, *Comm.*, l. IV, t. I, f° 233 r°, éd. 1592.)

Suisse rom., Fribourg, *hopitalier*, administrateur des biens de l'hôpital.

HOSPITALITÉ, - *ei*, *osp.*, *op.*, s. f., hôpital :

Por tenir iqui *opitalité*. (1244, *Hist. de Meaux*, II, 145.)

Biens que nos avons assigné a cel hospital por l'*ospitalitei* maintenir. (Avr. 1266, Remir., hop. de Marl., Arch. Vosges.)

Les almoignes sustretz, les *hospitalitez* periz, les esglises et appartenances deschez. (1343, *Lett. d'Ed. III*, Avesb., p. 112.)

Que les *hospitalites* soyent maintenues es places accoustumees. (1435, *Est. de S. J. de Jér.*, Arch. H.-Gar., f° 46[b].)

— Aumône :

Les calligraphes les plus connus de la fin du siecle, avec Henri du Trévaux et Oudin de Carvanai, sont les deux Flamel. Guillebert de Metz, leur contemporain, distingue Flamel le jeune, écrivain du duc de Berri, et « Flamel l'aisné, qui faisoit tant d'aumosnes et *hospitalités* ». (*Hist. litt. de la France*, XXIV, 729.)

HOSPITELERIE, voir HOSPITALERIE.

HOSPITER, *osp.*, v. a., loger :

Ancor voil je qe vos sachois
Qe tost verais la claritez
Ou valeuros *sont ospitez*.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 8[c].)

HOSPTEL, voir HOSTEL.

HOSQUELEEUR, voir HOQUELEOR.

HOSSAIER, v. a., ramoner :

Pour *hossaier* 6 cheminees. (1408-9, *Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, exp. comm. dom., Hôp. gén. Orl.)

Cf. HOUSSER.

HOSSER, voir HOUSSER.

HOSSEURE, voir HOUSSEURE.

HOST, voir OST.

HOSTADE, voir OSTADE.

HOSTAGE, - *aige*, *houstage*, *ostage*, s. m., gîte, logement, demeure :

Et laissier lor grans iretages
Pour aler en autrui *ostages*.
(MOUSK., *Chron.*, 21339, Reiff.)

Honors a pris en son cuer son *ostage*.
(GILL. DE BERNEVILLE, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 115.)

Si i tenrons *hostage* et i demorrons. (1287, *Lett. de Godefr. de Brab.*, Arch. de l'Etat à Gand, 438.)

Tenir *houstage* en la ville dou Mans. (*Ch. de* 1314, Arch. Sarthe.)

Tenir *hostage* en nostre ville. (*Ch. de* 1315 *et de* 1316, ib.)

La meson de Bourgies, et les appartenances et les *hostages*. (1326, Arch. JJ 64, f° 248 v°.)

Es *hostages* de ladicte ville. (*Ib.*)

Ne peut chaloir que corps endure
Qui doit tourner a pourreture,
N'a quel torment n'a quel malage
Parte l'ame de son *hostage*.
(*De Ste Gale*, ms. Avranches, f° 17[b].)

— Redevance due pour la location d'une maison :

Se le rendirent (la maison) a *ostage* a tous jors a Richart et a Liegart se feme. (*Chirog. de mars* 1218, Arch. mun. S.-Quent., l. 24, n° 1.)

Cele maison q'il vendirent sus Adam de Corceles et Adain se feme .xx. s. chascun an d'*ostage* a tous jors. (*Chirog. de* 1226, Arch. mun. S.-Quent., l. 24.)

... Ains sont si tres aaise
En lor petis manaige
Ke poi ou nient lor grievent
A paier leur *ostages*.
(*Dou vrai Chiment d'am.*, Richel. 1553, f° 515 v°.)

Li *ostage* c'on doit a le vile. (1272, Arch. mun. St-Quent., l. 42, n° 2.)

Comme Adan des Mesins, prevoz de Saint Quentin pour le roy et ou non du roy no seigneur, eust fait crier en vente et a recroys ou a don d'*ostage* a touz jours le meson qui fu Danel..... et dedenz les dites criees nus ne se fust trait avant qui ledite meson vausist achater ne metre a offre, for que Richars li Anglees, goudaliers, pour lui et pour sa fame, li quieus requist le meson a avoir et a *hostage*, et sur che li diz prevoz ait donné et otroié a *hostage*, werpi et clamé quite audit Richart le devant dite meson. (1308, Arch. JJ 40, f° 11 r°.)

Et se paieront encore chascun an a touz jourz les autres *hostages* que lidite mesons doit a lui et as personnes qui s'ensuivent. (*Ib.*)

Se chius qui tient hyretage d'autrui a *ostage* ou hyretage qui seurcens doie a autrui, le laist waste et se ne paist mie l'*ostage* qu'il en doit et despaisies ne soit mie, ains soit en liu que li justice et li eskievin qui cel hyretage justichent ne le puissent semonre, chius qui li *hostages* sera porra requerre au maieur et as jures apres l'an et le jour que chius l'ara laissié waste ou estrahier qu'il le mettent en tenure de chel hyretage. (1320, *Cop. des Chart. des Rois de Franche*, Arch. mun. S.-Quentin, p. 33.)

Il li convient paier au clamant les *hostages* et les arrierages dont on li averoit deffali. (*Ib.*, p. 34.)

Pour 1 clef mise a le escoppe et rabatue de le *hostage* de le St Jean. (*Compt. de* 1369, Arch. mun. Valenciennes.)

— Redevance en général :

Anne, se ainssy est qu'on l'emble,
Honni soit il qui les *hostages*
De quoy nous sommes tous en gages
A Pilate ja paiera !
(*Passion Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 270.)

HOSTAGEMENT, *ostagement*, s. m., convention relative aux otages :

E Horn est aseur par bon *hostagement*
K'il mes vers sun seignurs se tendra lealment.
(*Horn*, 1747, Michel.)

Que la dite contesse et li sien soyent quite de l'*ostagement* de les cinquante libr. (1285, Arch. P 1366, pièce 1489.)

Se autre chose endementrieres n'estoit ordonné et acordé par lesdiz roys de France et d'Engleterre quant il seront ensemble, et se ledit Phelippe prononçoit durant ladicte souffrances des choses qu'il doit pronuncier entre lesditz roys de France et d'Engleterre ledit prison, ostages retourneront selon la forme de l'*ostagement* es prisons ou ils estoient devant. (1299, *Traité*, Dupuy CCXIV, 3, Richel.)

Les ballis doivent jurer de fare les *hostagemens* bien et loialment selonc la condicion des prisons, et les prisons qui sont ostagiez demourent ou point ou il sont durant la trieve. (1308, Arch. JJ 42, f° 110 v°.)

Que des ores il obeissent au roy nostre seigneur ou a son commandement contre touz a la garde et a la seurté de la ville et aus contraintes faire des deffaillanz et rebelles a ladite paiz tant comme ledit *ostagement* durra. (1313, *Lett. de Robert, Cte de Flandres*, Arch. JJ 43, f° 19 r°.)

Que se le roy nostre sire d'aucun de cet troiz articles, pour lesquels complir lidiz *ostagement* sont donné, bailloit aucun delay sanz nostre requeste ou nostre assentement, pour les cas ou il le feroit il ne devroit pas lesdiz *ostagemenz* retenir. (*Ib.*)

Nous cest *ostagement* et ceste seurté avons promis et prometons encore en bone foy a tenir entierement et lealment. (*Ib.*, f° 20 r°.)

Octroyons que ou cas que li diz trois chastiaux avec leurs jurisdictions, drois et appartenances seroient forfais ou commis oudit dauphin par vertu desdictes convenances faites par ledit *hostagement* ou a faire de nouvel par autre *hostagement*, ledit dauphin et les siens les puissent tenir et posseoir paisiblement. (1325, Arch. JJ 64, f° 53 v°.)

HOSTAGERIE, *ostagerie*, s. f., qualité d'otage :

Et envoiies douze bourgois de la ville en *ostagerie*. (FROISS., *Chron.*, III, 58, Luce.)

Se les seigneurs de France ne voulsissent (venir) en *ostagerie*. (ID., *ib.*, Richel. 2641, f° 223 r°.)

Ilz envoierent de la ville de Bruges a Gand .V. C. bourgeois pour la demourer en terme de *ostagerie*. (ID., *ib.*, Richel. 2644, f° 213 v°.)

Et aussi avoit fait le sire de Coucy et tous les nobles de France, qui a Londres tenoient *ostagerie* pour la redemption qui faite avoit esté du roy Jean de France. (ID., *ib.*, l. IV, c. 40, Buchon.)

1. **HOSTAGIER,** - *ger*, *ost.*, *ostaigier*, *houstaigier*, *estagier*, v. a., loger, bien recevoir, donner l'hospitalité à :

Que cil que il *ostagera*
Moult mielx de li le conoistra...
Bien sai, se me conissiez,
Que meintenant m'*ostagissiez*.
(*Renart*, 24053, Méon.)

— Promettre en donnant gage et caution :

Par la u jeo devrai ester,
Ceus voudrai bien que m'aseurent
Qu'il m'*ostagent* e qu'il me jurent
Fei a tenir e a porter
E a fers ostages livrer.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 4683, Michel.)

Ce markiet et toutes les covences devant dites *ai* jou *ostagiet* et en covent a faire tenir en pais a celui Jehan. (*Ch. d'avr.* 1249, S.-Pierre de Lille, Arch. Nord.)

— Donner en otage, retenir en otage :

Tuit li prison que nous tenons por ostaiges, il et lour ostaige sunt en la main dou disour et cels qui ne *sunt ostaigié*, nous les *ostaigerons* ainsi con autre fais l'ont estei, et s'il en i ait nul qui n'*ont estei ostaigiez* autrefoiz, nous les *ostaigerons* resnablement, et se nous lour sorqueriens, nous les *ostaigeriens* a l'esgart dou disour. (1277, *Ch. de l'Ev. de Metz*, Rosieres, I, 14, Arch. Meurthe.)

Encores que touz presens qui sont pris d'une partie ou d'autre ou temps de guerre qui ne *sont hostagez*, *soient hostagiez* au dit des ballis. (1308, Arch. JJ 42, f° 110 v°.)

Avons ordené que tuit li prisonnier qui *seront* pris et *hostagiez* a present desdites parties tant d'une part comme d'autre, pour raison et occasion de ladicte guerre seront renduz et delivrez tous quictes sanz toute raingon paier. (1332, Arch. JJ 68, f° 6 v°.)

ANNES.
Joseph, ou voulez vous aler?
Dictes vous, vous emporterez
Le mort; par ma loy non ferez,
Estes vous fol ou enragiez?
Pour le garder *sui estagiez*
De mon avoir, de corps et d'ame,
De mes enfans et de ma fame,
Et avec moy tout mon lignage.
(*Passion Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 265.)

— Prendre otage d'un inculpé que l'on délivre de prison en attendant le jugement :

Que l'en ne puisse en cas de crime, aler encontre les diz nobles par denunciation ne par soupeçon ne euls juger ne condampner par enquestes se il ne s'i metent, jaçoit ce que la souppeçon pourroit estre si grant et si notoire que li souppeçonnez contre qui la denunciation seroit faite devroit demourer en l'ostel de son seigneur, et illec demourer une quarantaine, ou deus, ou trois au plus. Et se en ce termine aucun ne l'aprochoit dou fait il *seroit ostagez*. (1309, Arch. JJ 41, f° 116 r°.)

2. **HOSTAGIER,** - *ger*, *houstaiger*, *ostagier*, - *giier*, *ostager*, *obstagier*, *estagier*, s. m., otage, assurance, gage, caution :

Et lui seront les pleges et *estagiers* delivrez. (*Gag. de bat.*, p. 34, Crapelet.)

Le conte daufin qui estoit pour le temps *ostagiers* en Engleterre. (FROISS., *Chron.*, VI, 76, Luce.)

Tout cil qui devoient estre *ostagiier* pour le redemption dou roy de France. (ID., *ib.*, VI, 54.)

De ce communement bailloient *hostagiers*. (*Trahis. de France*, p. 166, Chron. belg.)

Apius fist decoler sur le marchié de Rome .III. c. Volsques *obstagiers*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10510, II, f° 160 v°.)

Denier est la mesure de toutes choses, c'est nostre *hostagier* en adversité et necessité et pour tout ce qui nous est necessaire. (ID., *ib.*, ms. Brux. 10512, VIII, IV, 28.)

Et laissa le fils Cleves *ostager* pour eux deux. (LA MARCHE, *Mém.*, Introd., ch. VI, Michaud.)

Retenir pour *houstaigers* ses enfans aisnez. (RAB., l. I, c. 50, éd. 1542.)

Philon gentilhomme Thebain luy (à Philippe r. de Mac.) avoit faict beaucoup de plaisir du temps qu'il demoura *ostager* en la ville de Thebes. (AMYOT, *Trad. de Plut.*, Œuv. mor., *les Dicts notables des anc. roys*, XXVII, éd. 1819.)

Aussi fut accordé que jusques a ce que lesdits *hostagiers* seroient rendus a Calaiz en la puissance du roy d'Angleterre, ne seroit fait delivrance de la dite ville de Tournay. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. I, f° 15 v°, éd. 1569.)

— Adj., en parlant de chose, donné en otage :

Ils s'excuseront lors sur la foi et parole qu'ils auront donnee aux autres, et sur la jalousie des Anglois, qui demeureront cependant nantis des places *ostageres*, et nous n'en rapporterons pour notre argent que des paroles. (*Négoc. du Prés. Jeannin*, p. 126, Michaud.)

Quand on a touché cette grosse corde de la reddition des villes *hostageres*, les Anglois s'y sont monstrez fort contraires. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. CXLI, Michaud.)

— Comme subst., il a signifié de plus tenancier :

Hostaigers du Couldroy. (1351, *Aveu de Châteauvieux*, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

Les exposans, leurs fermiers, mettoiers, grangiers, et autres leurs *hostagers* et serviteurs. (*Pièce de 1426*, ap. Duc., t. III, p. 701[b], éd. Didot.)

— Hôte :

Vous chevrepieds, *hostagers* des hauts fronts
Du mont de Tombe entez dedans les nues.
(JAN VITEL, *Eclogue*, p. 50, Beaurepaire.)

HOSTAIRE, s. m., autel ?

A luy (au custode) appartient a garder les tresors de l'esglise et a instituer les *hostaires*. (FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, f° 170 r°, éd. 1482.)

HOSTALER, voir HOSTELER.

HOSTE, *oste*, s. m., homme d'une classe intermédiaire entre les hommes libres et les serfs. Les *hostes* étaient des espèces de fermiers occupant une tenure et vivant de ses produits moyennant une redevance. Ils étaient taillables et devaient parfois garder la maison et la personne du seigneur; mais entre eux et lui il y avait contrat : ils n'étaient pas irrévocablement attachés à la terre et donnaient ou recevaient congé de leur tenure. La tenure des *hostes*, dans le Cart. de S.-Pere de Chartres, est estimée trois sous six deniers l'arpent :

Je sui hom liges monsegneur l'abé et le glise d'Auvenchin de sis mencaldees de terre une coupe mains, au camp saint Ribert, et de sis *hostes* de cele terre meisme. (Mars 1249, *Lett. de Baud. d'Aubrecicort, sire d'Estaimborch*, Anchin, Arch. Nord.)

Et voill et otrei que li *ostes* d'environ les dites vignes, c'est a savoir de loing et de pres soient tenuz à euls clorre pour le dit prieur et couvent ausi comme il estoient quant la dite terre me vint. (*Ch. de* 1267, Arch. Loiret, Bonne-Nouv., K P[3] A.) La copie B écrit li *hostes*.

Li *hostes* estans et manans u li *hoste* estant et manant dessous no eglise iert quites u seront quite de l'amende vers le vile. (*Ch. de* 1282, Roisin, ms. Lille 266, f° 395.)

En pres, en chaingles, en annoys, en *hostes*, en tenans, en justice, en signourie et en quelconques maniere que le fiefs gist. (8 juin 1344, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f° 229 v°.)

Hostes couchans et levans, c'est ce qu'on dist *hoste* et justiciable, qui est sujet d'un seigneur demeurant en sa justice. (BOUT., *Somme rur.*, p. 77, note de l'éd. 1611.)

— *Juge hoste* :

Conjure d'hommes ou d'eschevins ou de *juges hostes* ou cottiers. (BOUT., *Somme rur.*, f° 2[a], éd. 1537.)

HOSTÉ, voir HOSTEL.

HOSTEAU, voir HOSTEL.

HOSTEIEMENT, voir OSTOIEMENT.

HOSTEIT, voir HOSTEL.

1. **HOSTEL,** *ost.*, *oust.*, *hospt.*, - *al*, - *iel*, - *eil*, - *é*, - *eit*, - *elt*, - *er*, s. m., maison, logis, demeure, habitation, hôtel, hôtellerie, auberge :

Aus *ostes* courent por lor armes saisir.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., XXXV, p. 139, P. Paris.)



Dunkes cant li altre perissent, si repairet uns a *hosteit*. (*Mor. sur Job*, Richel. 24764, f° 44 v°.)

Armer les fist en lor *ostax*,
Puis monterent sor les chevax.
(*Floire et Blancheflor*, 2e vers., 1865, du Méril.)

Or m'estovra dangier soffrir,
Et maint poior de moi servir,
Et avoir maint mauves *ostal*.
(*Ib.*, 2e vers., 1745.)

Que Diex vos soit a toz garant
Et nos deffende de toz max,
Et nos doint ennuit bons *ostax !*
(*Ib.*, 2e vers., 4.)

Li vostre *osteuls* soit de Deu maleis !
De tex morsiaus i savez or servir !
(*Gaydon*, 4354, A. P.)

Adonc sailli
Toute la gent de son *hosté*.
(*Ysop. I*, fab. XVII, de l'Asne et du Chien, Robert.)

Ils n'ont pas *hostel* en maison,
Ains l'ont dans un bel pavellon.
(*Parton.*, 7855, Crapelet.)

Et je vous ferai sans dangier
En ce castel bien herbegier ;
Car bien est tans de prendre *ostel*.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 12b.)

Querant le vont par trestout l'estre
Par les *hostius* as chevaliers.
(*Yvain*, Richel. 1433, f° 85 v°.)

Si serai nonne dedens .I. povre *ostel*,
Et proierai por l'ame au baceler.
(*Huon de Bord.*, 7955, A. P.)

Soz le pont de Monmartre vos ferai panre *ostel*.
(*Floov.*, 752, A. P.)

De l'*osté* Floovant ont les portes brisiez.
(*Ib.*, 792.)

Cil qui sont regratier de cervoises vendre ne les vendent pas si bones ne si loiaus come cil qui les font en leur *hostieuz*, et les vendent aigres et tournees, quar ils ne les scevent pas metre a point. Et cil qui ne les font en leur *hostiex*... (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1e p., VIII, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

Et fu mis sour .I. ronchi et menes par tous les *osteus* de le fieste de Lille qui adont estoit. (*Chron. de Rains*, c. XXIII, L. Paris.)

Ou lors *osteus* estoient pris,
Et sales et manoirs de pris.
(*Couci*, 974, Crapelet.)

Dedens vos *ostieus* coies estes,
Privees as bons et demiestes.
(*Li Mariages des filles au Dyable*, Ars. 3142, f° 292c.)

Celui chevalier que voz herbergiez en vostre *hostiaux*. (*Gir. le Court.*, Vat. Chr. 1501, f° 10a.)

Or soient en prison si gardé et tenu
Que de pain d'orge soient petitement peu.
— Sire, a vostre vouloir, le roi a respondu ;
Il aront mal *ostel*, foi que je doi Cahu.
(*Gaufrey*, 6995, A. P.)

Pour l'*oustel* et habergement. (1307, *Cens de la chastellen. de S.-Calais*, Arch. Sarthe.)

Que nulz des dits frerez ne puent, ne ne doient yssir de lour cloistre, c'est assavoir, de lour mason ou il seroient demourans, pour aller, ne pour venir visiter nuls de nos menans, quels qu'ils soient, se dont ne les mandoit querir le chief de l'*ostelt*. (1307, *Hist. de Metz*, III, 288.)

Et ce li doit porter chescun termine dedens Mes en son *hoster*. (1317, *Cart. de S. Vincent*, Richel. l. 10023, f° 88 r°.)

Tenir *hostel* d'espicerie. (1322, *Ord. de Ch. le B.*, Arch. Mus., vit. 57.)

Li parrochiens de chescune parroche, chief d'*osteil*. (1326, *Hist. de Metz*, IV, 38.)

Eust esleu sa sepulture en l'*ostel* de nostre dame de l'abbeie de Lylle Dieu et pour estre participant es saintes prieres et oreizons du dit *hostel*. (1370, Estrée, Arch. Eure.)

Quant vint a l'ajournee c'on ot les *ostez* pris,
Maint noble chevalier et escuiers de pris
I sont a ceste feste pres de cent ou .VI. .XX.
(CUV., *du Guesclin*, 321, Charrière.)

Pluiseurs tesmoings malades en leurs *hospteus*. (1409, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Disans que hors de vostre *hosté*
Vous n'oseriez saillir ne traire.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 5681, Guessard.)

La dame, estant a l'*ostel*,
Si vit venir de loing le gueux.
(*Drois nouv. établis s. les fem.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., II, 133.)

Devant l'*oster* du celerier. (G. DE SEYTURIERS, *Man. adm.*, ap. Ferroul-Montgaillard, *Hist. de l'ab. de S. Claude*, II, 265.)

— *Estre de l'hostel*, être de la cour de quelque seigneur :

Le duc de Savoye avecques lui un sien frere, de l'aage de dix huit ans, qui estoit comte de Geneve, et se nommoit Amé, cestuy comte de Geneve desira d'*estre de l'hostel* du duc de Bourgongne ; ce qui luy fut liberalement accordé. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, p. 163, éd. 1616.)

— *Hostel* s'est employé comme maison, pour dire famille :

Cestuy Lysimachus, combien qu'il fut né de Macedoine et renommé *hostel* et des nobles parens... (BOCCACE, *Nobles malheureux*, IV, 14, f° 101 r°, éd. 1515.)

— Fig., comme lieu, endroit, pour dire auteur :

Il est escript es bons *hostieux:*
Ce que la femme veult et Dieux.
(*Modus*, f° 115 r°, Blaze.)

Bret., C.-du-Nord, cant. de Matignon, *ôté*, *hôté*, maison, appartement. Champ., Ricey, *hôtai*. Forés., *haustau*. Bressan, *outo*. Bourg., *oustau*, *housteau*. Doubs, Jura, H.-Saône, *houtau*, *hotau*, *hotá*, logis, cuisine.

2. **HOSTEL**, voir HOTEL.

3. **HOSTEL**, voir OSTEL.

HOSTELABLE, *-ellable*, adj., hospitalier :

Hospitabilis, *hostelables*. (*Catholic.*, Richel. l. 17881.)

Hospitabilis, *hostellablez*. (*Gloss. de Salins*.)

HOSTELAGE, *-aige*, *-ellage*, *ostellage*, *hotelage*, s. m., action de loger, d'héberger, hospitalité :

Tant leur set chier vendre et merir
Son servise et son *hostelage*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 68b.)

Prandra ledit monseigneur Adam quatre provendes d'aveine, fer et clou, et cinq sols de gages par jour pour fein, *hostelages* et les gages de ses valez. (1317, *Reg. Noster de la Ch. des comptes*, f° 79b, ap. Duc., *Hostalagium*.)

Leur donner repas le soir, *hostelaige* la nuit. (*Habits des gens de guerre*, Richel. 1997, f° 88 v°.)

Veult mondit seigneur que son maistre veneur ait pour tous feutres, laisses, cordes, chandelles, oignemens, *hostellages* de chiens. (23 juin 1405, *Ord. du D. de Bourg.*, Mém. de la Soc. éduenne, 1880, p. 325.)

Que la depense de nostre hostel cesse du tout quant a present et jusques a ce que autrement en ayons ordonné, tant au regart de la despense de bouche, comme des *hostelages* de noz serviteurs. (29 nov. 1415, *Lett. de Ch. d'Orl.*, ap. Champollion, *Ducs d'Orléans*.)

L'un fet logis a l'autre : et l'autre en recompence
De l'*hotelage* saint, fournit a sa depance.
(DU BARTAS, *la Sepmaine*, V, éd. 1579.)

L'*hostelage* injuste
De Diomede.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 29 v°, éd. 1583.)

Droict d'*hostelage*. (HARDY, *Achille*, V, I, éd. 1623-28.)

Dépens d'*hôtelages* livrez par hôtes, à gens passans, ou à leurs chevaux, sont privilegez et viennent à preferer devant toute autre sur les biens et chevaux hôtelez. (*Cout. de Reims*, rédig. par Christ. de Thou, Barth. Fay, et J. Viole, art. CCCXCV.)

Dépens d'*hostelage*, livrez par hostes à pelerins, ou à leurs chevaux, sont privilegiez, et viennent à preferer devant tout autre, sur les biens et chevaux hostelez. (*Cout. de Paris*, 1668, art. 175.)

— Droit de place perçu sur les marchands dans une foire :

Ouquel herbergement la foire de mie quaresme est et a costume estre tenue, et qu'il en puisse pranre et avoir tels proffiz et emolumenz qu'il prant en ladicte foire de mie-quaresme, c'est assavoir l'*ostellage* tant seulement, pour lequel *hostellage* il li convient soustenir en estat les maisons et estaus ou ladicte foire se tient. (1348, Arch. JJ 77, f° 101 v°.)

Et s'il fait la retention de la moitié de la marchandise, ne peut demander le droit d'*hostellage*. (*Cout. de Bayonne*, Nouv. Cout. gén., IV, 949a.)

— Achalandage :

Or me fault penser de ce lieu
Gouverner le miex que pourray.
Decheoir pas ne le lairay ;
Mais de maintenir l'*ostellage*,
Com l'ai fait puis .XII. ans d'usage.
(*Un Mir. de N.-D.*, du roy Thierry, *Th. fr. au m. â.*, p. 598.)

HOSTELAIN, *hostellain*, *hostelein*, *ost.*, *ostolain*, s. m., aubergiste, cabaretier, hôtelier, hôte, celui chez qui on loge :

N'i distrent orguil ne folie,
Laide chose ne vilanie
Icil dedenz as *ostolains*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 19226, Michel.)

Quant li *ostelain* oirent la noise. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 222 v°.)

Al *hostelain*, une paire de linceus. (1301, *Cart. de Flines*, p. 501, CCCLXI, Hautcœur.)

Que des avitailles et *hosteleins* et autres chouses qu'ils receiveront soit fait enden-



ture. (28 sept. 1371, *Endent.*, Delpit, *Doc. fr. en Anglet.*)

Et que nulz *hostelains*, sur estre trop fourfais, ne presist ne demandast point de leur argent pour boire ne pour mengier. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 143b.)

Car *hostelains* reçoivent a honnour
En leurs hostelz maintes gens et par ordre.
(E. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 338c.)

Prince, je tiens que c'est souverains sens
De bien payer sa despense en tous temps,
Sanz acroire et sanz rungier la coste
De l'*ostelain*.
(ID., *ib.*)

Tous gens de mestier, foulons, drappiers, tisserans, *hostelains* et d'autres mestiers. (1400, *Ord.*, VIII, 372.)

Iceulx compaignons se vouldrent loger en l'ostel Adam Corbel, lors *hostellain* publique, lequel les refusa a hosteler leans. (1405, Arch. JJ 160, pièce 255.)

Jehan l'Appostre, *hostellain*. (1410, Arch. mun. Compiègne BB 1, trav. 1.)

Sadoc, *hostelain*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, p. 58, G. Paris.)

Il envoya par les hostelleries clers de despence et aultres officiers, atout grant finance, pour les defrayer; mais ils y trouverent plusieurs *hostellains* du pays, tant rebelles que a peine la povoient avoir pour bien payer ne pour bel langage. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XVIII, Buchon.)

Tous *hostelains*, taverniers, cabaretiers. (*Placard des Archid. sur le transport des filets*, Bruxelles, 15 juin 1600.)

A Andrieu Poutrain, *hostellain* de la Teste d'Or, pour despense de .IIII. hommes et .II. mulets .XVIl. (1600, *Rôle des dépenses faites pour la joyeuse entrée à Lille de l'archiduc Albert et de l'archiduchesse Isabelle*, Bulletin de la Commission historique du département du Nord, XII, 510.)

— Fig., comme hôte :

Responce de l'ame desconfortee. Homme, mon *hostelain*, qui avec moy es jetté hors de ton premier pais. (J. GERSON, *Mendicité spirit.*, f° 2 r°.)

Nom de lieu, *Hôtelains*, commune d l'arrond. de Dole.

HOSTELEE, s. f., tous les gens qui habi tent une même maison :

Moult fut toute l'*hostelee* rejouie de la venue des dames. (FROISS., *Chron.*, III, c. 57, ap. Duc., *Hospitisia.*)

Et leur dist qu'il se vouloit faire baptiser luy et tout son *hostelee*. (J. DE BETHENCOURT, *le Canarien*, p. 73, Gravier.)

HOSTELEIN, voir HOSTELAIN.

HOSTELEMENT, s. m., logis :

Debaiz ait ores si fais *hostelemens*.
(*Gaydon*, 4374, A. P.)

HOSTELENCH, *hostellenc*, s. m., hôtelier :

Que tous *hostelens* et hostelenghes rechoivent gracieusement et bellement les arbalestriers et bonnes gens qui venront en la ville a ceste feste de l'arqbalestre qui se doit faire prochainement sur le marchié. (17 juin 1394, *Ordon.*, Arch. mun. Tournai)

Ung bourgois de Gand, tres boin preudomme, *hostelench* des marchans de bled sur la Lys. (FROISS., *Chron.*, X, 39, Kerv.)

Lequel mondict seigneur, pour certaine cause et raison ad ce le mouvant, luy auroit de grace et jusques au rappel donné congié et licence de pooir tenir taverne et hostellerye en sa susdicte maison, moyennant se conduire et regler selon que a *hostellenc* appertient de faire. (16 mars 1574, *Congié de pooir eriger nouvelle taverne a Flines*, Arch. comm. Mortagne, cote 18, pièce 3.)

Cf. HOSTELAIN.

HOSTELER, - *eir*, *hosteller*, *hostaler*, *osteler*, - *eller*, *ostaler*, *hoteller*, *hotteler*, *oteler*, *hostilier*, *osteilier*, verbe.

— Act., loger, héberger quelqu'un, le recevoir dans sa maison, lui donner l'hospitalité :

Anseis *fu* ou pales *ostelez*.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 9b.)

S'aucuns nous a oi, mal *sommes ostelé*.
(*Fierabras*, 2226, A. P.)

Vos *seroiz* annuit mais ceianz bien *otelez*.
(*J. de Lans.*, Richel. 2495, f° 19 r°.)

Mout recheus dolereus oste,
Quant amours onques *ostelas*.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 36a.)

Cil qui la sus monterent furent a sauveté,
Et cil qui hors remestrent *furent* mal *ostelé*.
(*Gui de Bourg.*, 634, A. P.)

Jusques a ce qui vindrent chies un noble home, ou il *furent hostalé*. (*Li Amitiez de Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 45.)

Le sire de Mortaigne qui *avoit ostelé* et soustenu le roi d'Engleterre. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 339b.) P. Paris, *hostelé*.

Chat sauvage *est* a toit *hostilié*. (*Proverbes de Fraunce*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Ne hebergent, ne *hostellent* et ne reçoivent en leurs maisons, hostieux ou manoirs nulles personnes. (1316, *Ord.*, I, 644.)

Celuy qui *hostelle* voulentiers les pauvres. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Vertu est reposte et celee,
Amour n'a lieu pour demourer
Verité fault, justice vee
A raison loy executer.
Nulz ne veult honour *hosteler*.
(EUST. DESCH., *Ballade*, Richel. 840, f° 283d.)

Ne les nudz revestir, ne le povre *hosteller*.
(*Debat du Corps et de l'Ame*, Anc. Th. fr., III, 332.)

Il *sera* en no compagnie
En enfer ennuyt *hostellez*.
(*La Vie du mauv. riche*, Anc. Th. fr., III, 281.)

Pere Abraham, je vous requiers
Que vous me vueillez envoyer
Le povre Ladre que tenez,
Qui avec vous *est hostellez*
En ce sainct paradis lassus.
(*Ib.*, III, 295.)

— Neutr., demeurer, loger :

Les dis messages ad fait enz *hosteler*.
(*Rol.*, 160, Müller.)

Vc .M. diable ann ont l'arme porté ;
Avuec ax an anfer le firent *osteler*.
(*Parise*, 604, A. P.)

Bien herbergier nos firent et moult bien *ostaler*.
(*Ib.*, 2937.)

Nostre emperere fait Franceis arestier,
Sur l'eve del Ton les a fait *osteilier*,
Vint jors pleniers les i feit demurer.
(*Otinel*, 734, A. P.)

Avuec les boens faites m'asme *osteleir*.
(AUBERTINS DES ARENOS, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 83 r°.)

Je le prens sus mon ame, s'elle ne puist aler
En enfer le puant manoir et *hosteleir*.
(*B. de Seb.*, XVI, 891, Bocca.)

— Réfl., dans le même sens :

Tot droit a Gans *se* corent *osteler*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 39d.)

Sur la rive d'Andele une nuit *s'ostelerent*.
(*Rou*, 2e p., 3173, Andresen.)

Vers Paris la chité quanqu'il paut chevaucha,
Chies Gonbaut de Losanne celle nuit *s'ostela*.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 39c.)

Prenez ces choses que on m'a donnez, et *nous* alons *osteller*. (*Yst. de Appolon.*, ms. Chartres 411, f° 52 v°.)

Puis que le filz Dieu *s'ostela*
Es flans de la virge Marie.
(*De ceulx qui carolerent un an*, ms. Avranches.)

— *Hostelé*, part. passé, nourri dans une hôtellerie :

Cheval *hottelé*. (Baltus, *Suppl. au Vocab. austras.*)

HOSTELERIE, *ost.*, s. f., hospice, hôpital :

Et autel comme noz avons dit de le garde de le maladerie, doit on fere le garde des *osteleries* qui sunt fetes et estavlies por herbegier les povres. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, ch. LVI, 6, Beugnot.)

Le maistre et les freres de le *hostelerie* Nostre Dame de Laon. (1272, *Transact.*, Arch. S 4949, pièce 67.)

L'*ostelerie* de Amiens. (1282, *Testam.*, Bibl. Amiens, 172.)

— Couvent :

Por amender sa laide vie
Fu mise en une *ostelerie*.
(*Comte de Poit.*, 1224, Michel.)

HOSTELET, *ost.*, s. m., hôtel, logement, logis :

Por lui fait son *ostelet*
Trestut bel et trestut net ;
L'*ostelet* atornet ben.
(*Vie S. Georg.*, Richel. 902, f° 112c.)

Et quant lever se pot, li enfez l'emmena
En l'*ostelet* ariere, ou il se recoucha.
(*Doon de Maience*, 1889, A. P.)

Nom de lieu, *Loutelet* (Franche-Comté), l'*Hostalet* en 1343, et plus tard l'*Houstelet*.

HOSTELEUR, s. m., hôtelier :

Les vins des taverniers, *hosteleurs* et cabareteux. (23 sept. 1413, Flines, Arch. Nord, Cod. F, n° 13.)

Hosteleur. (1552, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HOSTELIER, *ostelier*, adj., hospitalier :

Tu ne fus *osteliers* ne almosnes ne fis.
(*Serm. s. le jugem. de D.*, Richel. 19525, f° 44 r°.)

Je defens qu'en nulle saison
Ne se loge dans ma maison,
Et qu'avec moy sus le rivage,
Compagnon d'un mesme voyage,



Pollu ne coupe le lien
Qui tient l'*hosteliere* navire.
(RONS., *Odes*, V, IX, Bibl. elz.)

Les anges entrent en la maison *hosteliere*, et celles qui sont closes aux estrangers brulent de flammes sulfurees. (DE CHAVIGNY, *les Pleiades*, p. 549, éd. 1603.)

— Dans un sens défavorable :

Ou vielles putains *ostelieres*.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 89c.) Var., *hostelieres*. (Vat. Chr. 1858, f° 101a.)

HOSTER, voir HOSTEL.

HOSTEREL, voir HOTEREL.

HOSTERIE, *hostrie*, s. f., auberge :

Qe les justyces de peas en mesme le countee eient poair d'enquerrer de toutz ceux qui teignent *hosteries*, tavernes, et de ceux punir. (*Stat. de Henri VI*, an XI, impr. goth., Bibl. Louvre.)

De tenir ascun comune *hostrie* ne taverne. (*Ib.*)

A Jehan le Batteur, povre honneste homme chargié de femme et de quatre petyts enffants, pour ce que il auroit logié en son *hosterie* du Chapeau vert une partie du train de M. S. de Fromensart en nombre de .XIII. a .XIIII. personnes et cincq chevaux, qu'il auroit supporté de leur despense .XXI. florins restant, nantmoins partis sans en avoir fait le paiement, ce quy lui retournoit a grand interest attendu sa povreté et qu'il avoit au dit logis .VIIIc. livres de louaige... .XXX. livres. (1601, *Rôle spécial des dépenses effectuées pour la joyeuse entrée des archiducs Albert et Isabelle*, Bulletin de la Commission historique du département du Nord, XII, 506.)

HOSTEVENT, voir OSTEVENT.

HOSTIAGE, s. m., querelle :

Comme le suppliant fuist avecques ses familiers et mesnage au lieu de la Nozierre du conté de la Marche, sans faire a aucuns injures, villenie ne *hostiage*. (1416, Arch. JJ 169, pièce 397.)

HOSTIAIRE, voir OSTIAIRE.

HOSTICE, voir HOSTISE.

1. **HOSTIER**, voir HOTIER.

2. **HOSTIER**, voir OSTIER.

3. **HOSTIER**, s. m., sacrifice :

Hostiers greigneurs estoient certain sacrefice que l'en faisoit pour aucunes grandes avantures, et le faisoit on des plus grans bestes, si come estoient buefs ou vaches. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 2b.)

HOSTIERE, voir OSTIERE.

HOSTIF, adj., hostile :

En dellivrant les causes ou contredicts desdits abbé et couvent et leurs hommes es cas qu'ilz soubstiendroient courses *hostives* en matiere d'escez. (22 nov. 1450, Bl. Mant., XLVIII, Richel.)

HOSTIGEMENT, s. m., t. de droit, déclaration officielle du véritable possesseur d'un fief :

Tous rapportz et *hostigemens* de fiefs, maisons, heritages et biens meubles faits par les seigneurs baillifs ou lieutenans, creent hypothecque en y observant les œuvres de loy. (*Cout. de Lille*, XXII, 1, Nouv. Cout. gén., II, 910.)

Quant par rapport et *hostigement* aucun a consenty par expres en faute de payement la vente, execution reelle et seigneurieuse des fiefs, maisons et heritages rapportez, le crediteur, pour avoir ledit payement, peut par la justice, ayant receu ledit rapport et *hostigement*, faire vendre le fonds et proprieté desdits fiefs, maisons et heritages raportez, sans faire quelque saisine, en y observant semblables devoirs que l'on faict en vente des proffits et revenus de cent ans et un jour. (*Ib.*, p. 919.)

Hostigement de fief, a desclaration in open court, to whom a fief felongs after the decease of him that held it last, or for the security of a debt. (COTGR., éd. 1611.)

HOSTIGIÉ, adj.; *heritage hostigié*, celui dont le véritable possesseur a été proclamé en cour :

Les hauts justiciers ou viscomtiers, par leurs loix et justices, peuvent faire vendre, crier et subhaster par decret et execution de justice les profits et revenus de cent ans un jour des fiefs et heritages tenus d'eux ou dependans, en y gardant et observant les devoirs en tels cas requis et ne peuvent vendre le fonds et proprieté d'iceux fiefs et heritages, n'est qu'a cette fin ils soient par expres rapportez et *hostigiez*. (*Cout. de Lille*, I, 30, Nouv. Cout. gén., II, 894.)

Hostigié, whose true owner is named in court. (COTGR., éd. 1611.)

HOSTILLE, voir OSTILLE.

HOSTILLEMENT, voir OSTILLEMENT.

HOSTILLIER, voir HOSTELER.

HOSTINITÉ, voir OSTINITÉ.

HOSTISE, -*ize*, -*ice*, -*isse*, *ost.*, *houst.*, *ot.*, s. f., demeure de celui qu'on appelle *hoste*, exploitation rurale tenue par des *hostes* :

Li maires et li juré de la commune de Senliz ont tallié .II. ostes l'evesque en sa franche *ostise*. (1249, Evêché Senlis, Arch. Oise G 648.)

Il ne puent tallier porce qu'il sont manant en la franche *ostise*. (*Ib.*)

Trois sestiers et demi de terre et sis *hostizes* qui sieent a Cailloue. (1267, *Cartul. d'Ourscamp*, f° 157d, Arch. Oise.)

En terres, en prez, en *ostises*. (1275, *Amort.*, Bourgm., Arch. Loir-et-Cher.)

Fié qui est assis as Mesieres en *ostisses*, terres, masures ou mesons. (1276, *Cart. de Pontoise*, Richel. l. 5657, f° 59 v°.)

Se aucuns hom ou aucune femme a en le vile de Fontaines .II. *ostisses*. (1279, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f° 80 v°.)

Si avint que deus de ses ostes vindrent pledier par devant li de l'iretage de lor *ostizes*. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, VI, 34, Beugnot.)

Quant sers tient *ostises* d'autre segneur que de celi a qui il est hons de cors, et eles vienent a son segneur par reson de le servitute, il ne les pot tenir en se main, se li sires ne veut, de qui eles sont tenues; ançois convient qu'il les vende, ou doinst, ou escange a tele persone qui puist fere ce qui apartient as *ostises*. (ID., *ib.*, XLV, 20.)

Seur l'*otise* le fil Houdenart. (1277, *Cart. de Jouarre*, Richel. 11571, f° 44 v°.)

Lieus, *ostises* ou resseandises. (1308, *Chart. de Ph. le Bel*, Richel. l. 9785, f° 74 r°.)

Le trezime denier des ventes des maisons et des *hostizes*. (1314, Arch. JJ 50, f° 65 v°.)

Seur la meson et *otise* Guiot Charmer, .XII. boissiaux. (1325, *Cart. de St Etienne de Troyes*, Richel. l. 17098, f° 362a.)

Quatorze soulz de menu cens... prins seur les *hostises* qui s'ensuivent. C'est assavoir seur la vigne a Aliz cinq soulz six deniers, seur l'*ostice* aus effans Lorent trois maailles... (1326, Arch. JJ 64, f° 81 v°.) Plus bas : *hostice*.

Chascune *hostise* de terre doit chascun an .I. quart de blé. (1328, *Compt. de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, f° 59 v°.)

Plusieurs mazures et *hostizes* assises en la dite ville. (1355, Arch. S 3668, pièce 12.)

Si retieng les *ostises* et les reseandises que on tient de mi. (1358, *Ord.*, III, 295.)

Viviers, pescheries, hostes. *hostises*, hommes et femmes de corps. (1376, Arch. K 51, pièce 15.)

La ville, hameaux, terroueir, *hostises* et paroisse de Fontenay. (1389, *Liv. rouge*, Arch. Y 2, f° 89 r°.)

— Droit qui se levait sur les maisons des *hostes* résidant sur les terres d'un seigneur :

Les *houstises* et les quarteries de la mesure qui est as hoirs feu Robert Coste. (*Fiefs des Ctes de Blois*, Arch. P 1478, f° 12 v°.)

Droicts seigneuriaux, comme tailles, *ostizes*, corvees, obliage, avenage. (*Cout. de Blois*, art. 40, Nouv. Cout. gén., III, 1050b.)

Nom de lieu, *Ostiches*, village du Hainaut belge.

HOSTISEL, *ost.*, -*issiel*, s. m., dimin. de *hostise* :

Cil qui li batiaus estoit manoit illuec dejouste en un *hostissiel* k'il avoit fait de fretin de nes. (JEH. DE TUIM, *Hyst. de Julius Cesar*, p. 82, Settegast.)

Vente d'un gardin, *hostisel* et heritage en le basse rue S. Aubin, joignant d'une part a.... et d'autre part au ruissot de le fontaine de Nostre Dame a le costiere, et opposite de le maison qui fut Jaquemart Painele. (*Chirographe du 28 fév.* 1438, Arch. mun. Douai.)

Se trouve employé comme nom propre ancien :

Arnoult l'*Ostisel*. (1318, Prév. de Longwy, Arch. Meuse B 1847.)

HOSTOIEMENT, voir OSTOIEMENT.

1. **HOSTOIER**, *ost.* (se), v. réfl., se loger :

Le cheval lessa estraier,
Puis s'en est alé *ostoier*.
(*Renart*, 2621, Méon.)

2. **HOSTOIER**, voir OSTOIER.

HOSTOIRE, voir OSTOIRE.

HOSTRIE, voir **Hosterie**.

HOSTRIGE, *ostrice*, s. f., huître :

Quant les homes qe sunt en les petites barches, isent de barches et vont sous l'eives, tel quatre pas et tel cinq jusque in douze,e demorent toute come il plus puent, e quant il sunt au font de la mer, ils treuvent laiens capare que le ome appellent *hostrige* de mer et en ceste *ostrice* se treuvent les perles groses e menues e de toutes faisonz. (*Liv. de Marc Pol*, c. CLXXIV, Roux.)

1. **HOT**, *ho*, s. m., tas, multitude, troupe:

Ainsi qu'il estoient sieres le bieffroit, il virent accourir d'enviers le Lormerie ung grant *ho* de gens qui venoient tout criant : Tray! Tray. (*Chron. de Flandres et de Tournai*, Corp. chr. Flandr., III, 211.)

Quand lesdis ovriers vinrent la, ilh mynont tout le fortereche et l'asiesent sour stanchons, et puis butont dedens le feu, et reversat toute en une *ho*. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 379, Borgnet.)

Le conte de Charolois ordonna que tous les cranequiniers a cheval iroient tout devant, et y allerent a grant trot, tout en un *hot*, sans aller en bataille. (1465, *Extr. des Mém. inéd. de J. de Haynin*, Doc. hist., t. III, p. 488.)

Feit advertir nostre cavallerie legere de se joindre pour charger ce *hot* de cavallerie imperiale. (F. de Rabutin, *Comm.*, v, éd. 1574.)

Arriva un gros *hot* de gendarmerie d'autres quinze cens ou deux mille chevaux. (Id., *Mém.*, XI.)

Heurtez vos gros *hots carrez*
Contre leur simple filiere.
(O. de La Noue, *Poés.*, p. 179, éd. 1594.)

Ainsi plus il s'avance en batant la campagne,
Plus s'accroist tous les jours le *hot* qui l'accompagne
D'hommes que le desir d'un public changement
Ou leur propre courroux lui donne incessamment.
(Bertaut, *Œuv.*, p. 198, éd. 1633.)

— C'est peut-être aussi l'idée de tas, tas de fumier, tas de pierres, que présente l'ex. suiv. :

Ne lour plaist sainnie de vainne,
Si se font sainnier a buhot,
Ne sevent l'eure qu'ens el *hot*
Son enbatut ou li vilains
Chai.
(*Ren. coroné*, Richel. 1446, f° 75 r°.)

— Troupeau :

Il y avoit ung *hot* de moutons, que icellui censier ne osoit emmener aux champs pasturer pour doubte des gens de guerre. (1442, Arch. JJ 176, pièce 124.)

Tous ceux qui tiendront et nourriront porcs seront sujets les chasser aux champs avec le *hot* commun en payant aux gardes a ce commises le salaire qui sera divisé par les mayeurs et eschevins de chacun desdits lieux. (*Cout. de Chimay*, Nouv. Cout. gén., II, 276ᵃ.)

Si tels heritiers ou censiers avoient plusieurs bestiaux ou divers *hots* de bestes blanches hebergeantes en autres etables ou edifices d'autres paroisses et non appendans a leur propre residence, le droit de menue disme appartiendra au curé ou collateur. (*Cout. de Hainaut*, Nouv. Cout. gén., II, 51.)

Hot est resté dans l'idiome liégeois, avec le sens de tas. Pic., *ho*, troupeau.

Cf. Hocq.

2. **HOT**, s. m., mesure de liquide :

Une fillette de vin de .L. *hots.* (1583, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

3. **HOT**, voir **Helt**.

4. **HOT**, voir **Oit**.

HOTCHPOT, voir **Hochepot**.

1. **HOTEL**, *hott.*, s. m., parcelle de chaussée :

Hotteau. (1499, *Acquits de Laon*, Arch. mun. Laon.)

Ont reffaictz cinq *hotteaux* tant entre deux portes a Luxsault que soubz la porte Mortel. (1521, *Acquits de Laon*, Arch. mun. Laon.)

2. **HOTEL**, *hott.*, *host.*, *-iel*, s. m., petite hotte :

Le jeu lors et le ris, les libres chansonetes,
(Car tout est de vendange) et les gayes sornetes
Regne entre les garsons, qui aux filles meslez
Emplissent les *hoteaux* de raisins grivelez.
(Baif, *Poés.*, le premier des Meteores, éd. 1573.)

— Sorte de mesure :

Comme... Pierrart de la Croix eust demandé a l'exposant l'argent pour le cuisage de sept *hostiaux* de pain, montans environ trois solz tournois. (1383, Arch. JJ 123, pièce 221.)

Pour six cent de terre ou environ... doit par an quatre *hotiaux* et le comble d'un *hotiel* d'avoine. (1408, Arch. JJ 163, pièce 143.)

Ne puissent doresnavant vendre le *hottiel* desdites brezes plus de .IIII. d. t. (31 oct. 1424, *Rég. aux Consaux*, Arch. Tournai.)

Hostiel servant a mesurer pommes audit lieu de Bethune. (1483, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

H.-Norm., vallée d'Yères et pays de Bray, *hotiau*, tombereau à porter du fumier, des cailloux.

3. **HOTEL**, s. m., peloton :

L'avant garde des Franchois se mist en grant desroy et commencherent a assembler par petis *hoteaux* et Englez a ferir ens et tuer sans merchy. Et aussi la bataille se ouvrit et Englez entrerent ens. Lors se misdrent Franchois en grant desroy et commencerent a assembler par petis *hoteaux*. (*Mém. de P. de Fenin*, an 1415, Soc. de l'H. de Fr.)

Cf. Hot 1.

HOTELAGE, voir **Hostelage**.

HOTER, *hotter*, v. n., porter la hotte :

Pour quatre hommes mis a la dicte porte, deux a charger et deux a *hotter*. (*Compt. de J. Chiefdail*, 1412-1414, Forteresse, XIV, Arch. mun. Orléans.)

HOTEREL, *-eau*, *host.*, *hoct.*, s. m., petite hotte :

Pour .VI. *hoteraus* qu'il a achatez pour la ville. (1359, *Compt. mun. de Tours*, p. 133, Delaville.)

Pour .VI. *hostereaux* que il a venduz et livrez a la dite ville. (1365, *ib.*, p. 374.)

Hoctereaulx a verge blanche, a pourter terre, garniz chascun de sangles. (1418, *Compt. de Nevers*, CC 24, f° 13 r°, Arch. mun. Nevers.)

Deux *hoctereaux* pour servir les massons sur les murs. (*Compte de Jaquet Deloynes*, 1424-1426, Forteresse, Despense, VIII, Arch. mun. Orléans.)

Pour la garnison de troys *hostereaulx* baillé en menu cordaige, .II. sols .VI. den. tourn. (1437, *Compt. de Nevers*, CC 39, f° 32 r°, Arch. mun. Nevers.)

Qui recueillent par les rues dans des paniers et *hotereaux* la fiente de bœufs. (Bellefor., *Secr. de l'Agric.*, p. 29, éd. 1577.)

Dans le Nivernais on emploie très fréquemment le mot *hotteriau*, en particulier pour désigner une hotte que les femmes portent en allant au marché. Bourg., Yonne, *houteriau*, *houtriau*.

HOTERIN, s. m., sorte de charrette :

Cinq chevaulx enernachiez de charue, charreste et *hoterins*. (1386, *Bail*, Arch. MM 31, f° 11 v°.)

HOTIER, *hottier*, *hostier*, *houtier*, s. m., hotteur, celui qui porte la hotte :

10 deniers pour .I. *hotier* pourtant gelines a Gendeures. (1322, Arch. Meuse B 492, f° 118 r°.)

Et demourerent a Estain pour la feste des *houtiers* jusques au venredi. (1345, Arch. Meuse B 1130, f° 46 r°.)

Manouvriers de bras, fossieurs, cargeurs, jetteurs et *hostiers*. (*Ch. de* 1365, ap. A. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 161.)

Un baston a crochet que *hotiers* ont acoustumé porter. (1420, Arch. JJ 171, f° 145 v°.)

.VIII. personnes a coper le rosin et .IIII. *hottiers*. (1495, Bruyères, ap. Mannier, *Commanderies*, p. 532.)

Les uns se couvrirent des bleds et avoines ; aultres se habillerent en maniere de paysans et *hostiers*, portans pain et vivres pour abuser les guides de la dicte porte et ville. (Molinet, *Chron.*, ch. LXIV, Buchon.)

Aux *hotiers* on donnait .XVIII. d., aux bourbeurs et chargeurs .III. s. (1546, Péronne, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 182.)

Bourg., Yonne, Argentenay, *hotier*, hotteur.

HOTON, voir **Hauton**.

HOTTAILLE, s. f., tout ce qui concerne les hottes :

Hottailles, f. All kind of baskets, dossers. (Cotgr., éd. 1611.)

HOTTEE, s. f., troupe, troupeau, peuple:

Vous devez tirer et destourner vostre noble face d'envers eux, les reputer indignes de toute amour, les contempner et avieutir comme mauvais, et par indignation jetee sur femmes et enfans, abhominer toute la famille et toute la *hottee* ensemble. (G. Chastell., *Chron.*, V, 293, Kerv.)

Cf. Hot.

HOTTELER, voir **Hosteler**.

HOTTER, v. a., syn. de raboter :



Faire quatre baux *hottes* de .VIII. et de .VII. paux. (*Compte de* 1416, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung hugier *hotte* et rabotte deux manttiaux de cheminees. (1491, *ib.*)

HOTTERIE, s. f., tout ce qui concerne les hottes :

Marchies de *hotteries* et pionneries. (1465, Lille, f° 123 r°, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. **HOTTON**, s. m. ?

Hottons ou louchetz. (La Fons, *Art. du Nord*, p. 150.)

2. **HOTTON**, voir HAUTON.

1. **HOU**, voir LE.

2. **HOU**, voir OD.

HOUAGE, s. m., action de bêcher la terre avec une houe; le prix qu'on donne pour faire labourer un terrain avec la houe :

Pasnage, fouage, *houage.* (1336, Arch. JJ 70, f° 101 r°.)

HOUBELER, voir HOBELER.

HOUBET, voir OBET.

HOUBILLER, v. a., traire :

Les chambrieres qui servent en *houbillant* les vaches, et font le service des villes, gagneront et auront de la saint Martin jusques a la saint Jean, vingt sols. (1350, *Ord.*, II, 370.)

Cf. HOBELER.

HOUBINER, voir HOBINER.

HOUBLER, voir HOBELER.

HOUC, *ouc*, *houlc*, s. m., hameçon ; a désigné un parti au XV[e] s., dans les Pays-Bas :

Que nuls ne reprouche a autres aucunes choses passees a l'occasion de cette guerre, ne ne parle doresenavan de *houc* ne de cabillau sur peine d'en estre pugny. (1428, *Lett. de Marg. de Bourg.*, Ch. des compt. de Lille, ap. Duc., *Cabelgenses.*)

Es parties de Hollandes... de tres longs ans a couru et regné une division des parties dont l'une se nomene *ouc* et l'autre cabillau, dont le nom de l'un signifie un poisson qui a un grand engoulement et large, et l'autre signifie un engin de fer crochu et tres agu, par lequel il se prend et se estrangle. (G. CHASTELL., *Chron.*, I, 209, Kerv.)

Dedans la ville et cité d'Utrecht s'estoient retires aulcuns *houlx,* au desplaisir de l'evesque David de Bourgogne, fils naturel du duc Philippe, et au grand prejudice du traicté et appoinctement qu'avoient fait par cy devant les ducs de Bourgogne. (J. MOLINET, *Chroniq.*, ch. XCVI, Buchon.)

HOUCE, *houche*, s. f., sorte de robe longue plus ample que le surcot, qui avait des ailes, ou des espèces de manches ouvertes et pendantes, et de plus un appendice nommé languettes :

Houches, mantaus, chappes fourrees.
(RECLUS DE MOLIENS, ap. Duc., III, 721[c], éd. Didot.)

J'ai au mains ronchi traiant,
Bon harnas et herche et carue,
Et si sui sires de no rue ;
S'ai *houche* et sercot tout d'un drap.
(ADAM DE LA HALLE, *li Gieus de Rob. et de Mar.*, p. 397, Coussemaker.)

Chapeles ne r'ert mie aumuche,
Ne esrins n'estoit mie huche;
Ne tarbars *houche* d'autre part.
(*Couronnem. Ren.*, 2941, Méon.)

S'en fist faire cote et sorcot,
Et une *houce* grant et large
Forree d'une noire sarge.
(RUTEB., *Œuv.*, II, 74, Jub.)

La nuit, au premier somme, se leva la dame et prist tous ses deniers ke elle avoit en ses chofres, et prist un ronci et une *houche*, et se mist au chemin. (*Li Contes dou Roi Flore et de la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIII[e] s., p. 110.)

Sa *houche* afuble et son chapel,
Et mist a son col son fardel.
(*Couci*, 6840, Crapelet.)

Chapel ou *houche* ou mantelet
Dois avoir propre et nettelet.
(*Clé d'amour*, p. 15, Tross.)

Pour manches .LX. ventres, pour le corps de la *houce* .III[c]. .XL. (1352, *Compte d'Est. de La Fontaine*, Pièc. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 112.) Impr., *houe.*

Une robe de trois garnemens, de zatabiz ondoyant, c'est assavoir *houce,* surcot et chapperon. (1380, *Invent. de Ch. V*, n° 3495, Labarte.)

HOUCEMENT, *houchement*, *housement*, s. m., housse :

Et estoient les seigneurs montez sus chevaulx couvers pares de leurs armes dont les sambues et les *houchemens* alloient jusques a terre. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2660, f° 73 v°.) Var., *houcement.* (Kerv., IX, 265.) Impr., *boutement.*

Faire le *housement* du tappecul. (1521, *Acq. de Laon*, Arch. mun. Laon.)

HOUCEPAINGNIER, voir HOUCEPIGNIER.

HOUCEPIGNIER, - *paingnier*, *housep.*, *housp.*, *hocep.*, *hucep.*, *hacep.*, v. a., houspiller :

Ne fu si bien *houcepigniez*
Con Renars fu et desachiez.
(*Renart*, Br. V, 37, Martin.)

Fiert (Renart) mainte beste et *hacepigne.*
(*Ib.*, 11624, Méon.)

Parmi le col le *housepigne*,
Durement le mort et chapigne.
(*Ib.*, 17547.)

Li lous le prent par grant air,
As denz le *hocepaingne* et mort.
(*Ib.*, 24488.)

As denz le *hucepigne* et sache.
(*Ib.*, 25673.)

Ils vinrent courir sus au dit Raguet et tellement le *houspignerent* par le chaperon, qu'il perdist leans son dit chaperon. (1377, Arch. JJ 112, pièce 45.)

HOUCETTE, *houchette*, *houssette*, s. f., sorte de robe longue :

Li contes d'Artois, montes sur son destrier, armes d'un jaserain et d'une haulte gorgiere, et par dessus avoit une *houssette* couverte de fleurs de lis d'or. (*Yst. et chron. de Flandres*, I, 214, Kervyn.)

Houcette d'un burel gries.
(*Couci*, 6611, Crapelet.)

Gans, wages, jupel et *houcette*
Et cote a mon point tres bien fette.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 278 v°.)

— Housse de cheval :

Carentivillos, canevel, *houchette.* (J. DE GARL., Scheler, *Lex.*, p. 44.)

1. **HOUCHE**, s. m., clôture :

Houches de bois de quesne de dix pieds de long mises en cours de gistes sur les bangnies d'un grenier. (1517, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Si aucun veut mettre *houches* et planter hayes autour de son bois ou ailleurs a l'encontre de son voisin, il doit laisser pied et demy entre sa terre et la terre de son voisin. (*Cout. de la Prevosté de Montroeul*, XXX, Nouv. Cout. gén., I, 141[a].)

Houches de boys. (*Cout. de Boulenois*, CLXII, Nouv. Cout. gén., I, 40[b].)

Item si aucun veut mettre *houches* ou planter hayes entour de son bois, il doit laisser contre les vents de mer pied et demy entre sa terre et la terre de son voisin, et contre les vents d'amont deux pieds. (*Coust. d'Artois au Baill. de St-Omer*, 33, Arras 1679.)

2. **HOUCHE**, voir HOUCE.

3. **HOUCHE**, voir OSCHE.

HOUCHEL, s. m. ?

Deux aultres draps soye, bleus semes de *houcheaulx* et dragonchiaux d'or volans. (*Invent. de S.-Amé vers* 1469, Arch. Nord.)

HOUCHEMENT, voir HOUCEMENT.

1. **HOUCHETTE**, s. f. ?

Nul ne fera *houchette*, qu'elle n'ait rouet, ressort et contreressort. (*Stat. des serrur.*, 1478-1686, Reg. des Stat., Arch. mun. Abbeville ; *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 309.)

2. **HOUCHETTE**, voir HOUCETTE.

HOUCHEURE, voir HOUSSEURE.

1. **HOUCHIER**, voir HOUSSER.

2. **HOUCHIER**, voir HOCHIER.

HOUCHOUS, voir HOCHOUS.

HOUCHU, voir HOUSSU.

HOUCKAIE, s. f. ?

Une huytel de *houckaie* pour donner aux poulletz. (XV[e] s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HOUCQUET, voir HOQUET.

HOUDE, voir HEUDE.

HOUDEIS, voir HOURDEIS.

HOUDER, voir HEUDER.

HOUDEURE, voir HEUDEURE.

HOUEGNEMENT, voir OIGNEMENT.

HOUEL, s. m., syn. de *mullon :*

En une piece, laquelle les hommes de la dicte terre doivent espandre, mectre en *houel* et en mullon et rateler. (*Ch. de* 1407, Arch. P 305, pièce 207.)



HOUEMENT, s. m., action de bêcher la terre avec une houe :

Ceuls qui craignent la despense du houeur et laboureur, toutesfois y veulent despendre quelque chose et imiter ce *houement*, font des seillons seulement de six pieds de largeur..... (COTEREAU, *Colum.*, III, 13, éd. 1555.)

Et tant fouille sa vigne par profonds et reiteres beschemens et *houemens*, que dans quelques annees elle se rendit tres fertile. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, III, 1, éd. 1605.)

HOUEN, voir OAN.

HOUEOR, - *eur*, *haueur*, s. m., celui qui bêche la terre avec une *houe :*

Robins li *houerres*. (1294, *Trav. p. les chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 6 r°.)

D'entour les murs les Heselmois .I. *haueur* pour .XII. jours. (*Ib.*, f° 2 v°.)

On trouvera bien un bon laboureur et *houeur*. (COTEREAU, *Colum.*, XI, 1, éd. 1555.)

HOUER, *ouer*, *hoer*, *huer*, *houyer*, *hauer*, *hauwer*, *hauwier*, *heuer*, *heuwer*, *heuver*, verbe.

— Neutr., piocher, bêcher la terre, la retourner avec une houe, avec un hoyau, avec une pioche :

Se j'en devoie ou foir ou *hauer*.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 18[a].)

S'il est trouvé *heuant*, ou arrachant, ou forant, ou soyant, il doit soixante sols. (1229, *Lett. de Gui, sire de Caumont*, Ord., XV, 551.)

Quant bien parfont *orent hoé*,
Dis pies ou plus, lors s'effreerent
Derechef.
(*Mir. de St Eloi*, p. 76, Peigné.)

Batre et vener et bien *hoer*.
(*De la Pucele qui abevra le polain*, Richel. 19152, f° 55[d].)

A *heuer* et a essarter. (1270, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f° 177 r°.)

Li avant dit abbes et couvens puevent *heuer* es bos devant diz toutes les fois que il leur plaira. (1272, *ib.*, f° 331 r°.)

Si prist un fossier et *haua* tant k'il trouva trois crois. (*Vies des saints*, ms. Lyon 697, f° 51[d].)

Droit au pié de la tour *ont* feru et *houé*.
(*Doon de Maience*, 10068, A. P.)

Et pionniers qui vont de piques bien *heuant*,
Et massons et mineurs qui la vont labourant.
(CUVEL., *du Guescl.*, II, 212, var., Charrière.)

Et commencerent a picquer et a *hauwer*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2660, f° 141 r°.)

Et picquoient et *houoient* de pics et de hoyaulx par telle maniere que c'estoit merveille a regarder. (ID., *ib.*, VIII, 199, Kerv.)

Le suppliant print... son foussouer et en parti de son hostel pour aler *houyer* ou fougier en ung mailhol ou vigne nouvellement plantee. (1459, Arch. JJ 188, pièce 56.)

Foui ou *hauwé* sur les crestes et rives d'un fossé. (18 avr. 1486, *Cart. de Flines*, DCCCCXCIX, Hautcœur.)

Et ou lieu qui plus fort estoit
Prins a *houer* par tel façon
Que je trouvay a ung endroit
La forme d'ung bel escusson.
(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, f° 3[c], éd. 1544.)

Chere seur, labourons droit cy
Pour nostre vie soustenir ;
Soit de *houer* ou de fouir
Ung chacun se mette en devoir.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 902, G. Paris.)

Hauwier et picquier. (XV[e] s., Amiens, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le dyable aussi ne cesse d'y *houer*
Dedans ton corps jusq'a ce qu'il ait l'ame.
(*Contred. de Songecr.*, f° 193 v°, éd. 1530.)

Nul ne peut picquier, fouyr ne *ouer* esdits marets. (*Coust. de la seign. de Bouin*, Nouv. Cout. gén., I, 401[a].)

Quelconque abat, coppe, arrache, fend, picque et *hue* es bois. (*Coust. de Pernes*, Nouv. Cout. gén., I, 385[a].)

Nul ne peut piquer, *heuver* ny esticquer en ladite prairie de la garenne, ou prendre preaux ou gasons sans grace et congé de mondit sieur le chastelain, et non d'autres. (*Coust. particul. de Hesdin*, concernant les droits preem. etc., 12, dans les *Cout. gén. du bailliage d'Arras*, éd. 1679.)

Si aucun charie, coupe, fend, ou picque ou *hauwe* ou autrement emprend sur lesdits marez ou communautes. (*Ib.*)

Que mal *hover* faict maulvais fruict produire.
(VASQUIN PHILIEUL, *Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 395, éd. 1555.)

— Act., labourer avec la houe :

Ont pooir de fouir et de *heuwer* les mauvais lieus pour amender les quemins sanz nule amende. (1279, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f° 350 r°.)

Labourer et *houer* la terre. (LARIV., *les Esprits*, II, 1, Bibl. elz.)

— Il a été employé dans les vers suivants pour exprimer une idée grivoise :

Qui la vouldroit
Servir a gré, il luy fauldroit
Houer sa vigne jour et nuyt.
(GRINGORE, *le Jeu du Prince des Sotz*, la Farce, Bibl. elz.)

— Il se prenait aussi pour signifier donner à une terre toutes ses façons :

L'en tient a Bourges par coustume, que la ou aulcuns doivent faire division de leurs meubles qui longuement ont esté commungs en meubles, combien que chascun saiche sa partie des heritaiges a part, vignes faictes, blez semez et terres garetees, que l'en appelle ez pays de par dela *hoer*, qui prestes a semer, sont reputees et censees pour meubles, pour ce que les dictes choses ont esté faictes de meubles commungs. (*Coust. de Berry*, p. 268, La Thaumassière.)

— Neutr., gratter et frapper la terre, en parlant du cheval :

Et, devant lui, son auferrant destrier
Grate et hennit et *a houé* del pié.
(*Gar. le Loh.*, 3[e] chans., V, P. Paris.)

La teste crolle, si *a* des piez *hoez* (le cheval).
(*Aleschans*, 561, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Le cevalx l'ot, si *a haué* du pié,
Fronce et henist, si a le chief drechié,
Si se demaine com l'entendist Ogier.
(RAIMB., *Ogier*, 6282, Barrois.)

Le cheval qui tressaut et va du pié *hoant*.
(*Les Vœux du Paon*, Richel. 368, f° 92[d].)

Il *haue* des pies, il hennist, il hoche la teste. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, f° 40 r°.)

Le cheval commença a hochier la teste, a *houer* des pies. (*Ib.*, f° 59 r°.)

Houer est encore de la langue moderne, dans le sens de labourer la terre avec une houe, de donner une façon aux vignes.

En Bret., Côtes-du-Nord, on dit *heuter* pour bêcher, labourer.

HOUETE, *hoete*, - *ette*, - *ecte*, *hewette*, s. f., dimin. de houe, pic :

Besche et *houete*. (DEGUILLEV., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 100 r°.)

Lez nobles convendroit travaillier en l'eré,
Au flaiel, a la *houette*, et soufrir povreté.
(*Combat de 30 Engl. et de 30 Bret.*, p. 15, Crapelet.)

Pour .I. hewel et une *hewette* pour saquier savelon. (1335, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 71 r°.)

Jehan Laisné envoia querre une *houette* pour esrachier et oster une pierre. (1374, Arch. JJ 106, pièce 263.)

Et estoient armes la greigneur partie de *houetes*, de chappeaulx de fer, de huvetes, de hauquetons, et de gans de balaine. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f° 252 r°.)

Le suppliant prist une *hoete*.... et lui getta la ditte *hoette*... Lui donna un autre cop de la ditte *houette*. (1408, Arch. JJ 163, pièce 47.)

A grant peine demeurent les *houettes*,
Abillement des charues et brouettes.
(J. MESCHINOT, *Ball.*, XVIII, éd. 1539.)

Lorr., *hawatte*, pioche.

Nom propre, *Houette*.

HOUETER, *heweler*, v. a., bêcher la terre avec une petite houe :

Pour planter pois es courtillages..... et pour *heweter* les rosiers. (1344, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 101 r°.)

HOUETTE, voir HOHECTE.

HOUGINES, voir HOGUINES.

HOUGNER, voir HOGNER.

HOUGUINES, voir HOGUINES.

HOUILLER, v. a. ?

Estant couché, se fait *houiller* sur le tyn. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 46, Roybet.)

HOUILLERIE, voir HOLERIE.

HOUILLEUR, *houlleur*, *hulheur*, s. m., mineur :

Et furent mineur et *houilleur* mis en œvre. (FROISS., *Chron.*, IX, 83, Kerv.)

Si adviserent lieu et place pour faire miner, et furent mineurs et *houlleurs* mis en euvre. (ID., *ib.*, Richel. 2644, f° 33 v°.)

Que tous les *hulheurs* fussent a leurs gais del nuit. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 291, Borgnet.)

Hulheurs est .I. notable et honorable mestier. (ID., *ib.*, p. 292.)

HOUIVET, s. m., ancien qualificatif méprisant des Normands :

C'est bon manger pour un *houivet*.
(1537, *Disc. du trespas de Vert Janet*, pièce rouennaise, dans les Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., I, 277.)

En Normandie, dit M. Le Vavasseur, on appelle *houivette* une petite Normande



fluette, madrée, qui frétille, sautille, se tortille et ne dit ni oui ni non. Sur les bords de la Manche on appelle *houyvet* un crabe bon à manger un peu plus gros et un peu plus coloré que le fretin de l'espèce. A ce sujet M. Le Vavasseur se pose cette question : L'appelle-t-on normand ou a-t-on appelé les Normands *houyvets* à cause de la marche tortueuse et prudente de l'animal, et d'où vient l'injure ?

HOULAIGE, s. m., bardeau ?

Il faut 500 et demy de *houlaige* pour la couverture d'un corps de garde. (1580, Guise, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. HOULLER.

HOULC, voir HOUC.

HOULDRY, voir HEUDRI.

1. **HOULE**, s. f., houlette :

Pastours doibt son champ sans tarder
Au fer de la *houle* garder.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 22 r°.)

2. **HOULE**, voir HOLE.

3. **HOULE**, voir OLE.

1. **HOULER**, v. a., pousser, jeter :

Il prist tox les dras qui sor lui estoient, si les *houla* aval le canbre. (*Auc. et Nic.*, p. 34, Suchier.)

Au premier bout de la hante ou baston doit estre le fer dessus dict concave et un peu courbe pour coper et *houler* la terre legere sur les brebis. (J. DE BRIE, *le Bon Berger*, p. 77, Liseux.)

— Poursuivre :

Toz jors lor vait les chiens huant :
Houre, gibet ! *houre*, Manssel !
(*Constant du Hamel*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 195.)

On trouve au dix-septième siècle au sens de poursuivre avec des cris :

Ce loup qui *aura esté* desjà *holé* par ces bergers, et peut estre couru par leurs chiens, et qui aura aussi eu le vent de vous et de vostre chien aura peine à se resoudre de demeurer. (SALN., *Vén.*, chasse du loup, c. XIV, éd. 1665.)

Vallée d'Yères, *houler*, pousser. Guernesey, *houlaïr*, jeter. Norm., *houler*, exciter, provoquer, dans un sens défavorable. Dans l'Orne, *houler* un chien, le lancer sur une bête.

Cf. HALER 2.

2. **HOULER**, v. n., manier la houlette :

Cler chante comme une seraine,
Bien scet *houler* en la saulchoie.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 5 r°.)

HOULERIE, voir HOLERIE.

HOULETTE, voir OLETTE.

HOULETTER, v. n., se battre ou badiner avec des houlettes :

Ils estriverent ensemble en *houlettant* de leurs houlettes les ungs contre les autres. (1451, Arch. JJ 184, pièce 105.)

HOULIER, voir HOLIER.

HOULINE, s. f. ?

N'ayans rien de berger qu'une *houline* tarie,
De beus et de toureaux que nous voyons destruitz.
(L. PAPON, *Pastor.*, I, 2, éd. 1857.)

HOULLER, v. a., couvrir de bardeaux ?

Croustas pour *houller* les estables et refens. (1461, Douai, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. HOULAIGE.

HOULLERIE, voir HOLERIE.

1. **HOULLEUR**, voir HOUILLEUR.

2. **HOULLEUR**, voir HOLEUR.

HOULLIER, voir HOLIER.

HOULQUE, voir HURQUE.

HOULSER, voir HOUSSER.

HOULSEUR, voir HOUSSEUR.

HOULTRER, voir OUTRER.

HOUMENAIGE, voir HOMENAGE.

HOUNOURANCHE, voir HONORANCE.

HOUNQUES, voir ONQUES.

HOUNTAGE, voir HONTAGE.

HOUPEL, *houppel*, *hupel*, *- eau*, s. m., dimin. de houppe :

Micho le *Hupel*. (1338, Arch. K 1511, f° 7 v°.)

Et qu'encor y ait trois *houpeaus* (au chapeau)
De flours blanches et vermillettes.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 291 r°.)

Une testatrice ne veut nulle beubance de *houpeaux* a ses funerailles. (1569, *Test.*, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Grands *houppeaulx* a mettre sur l'autel a l'entour du St-Sacrement. (*Ib.*)

Petits *houppeaulx*. (*Ib.*)

Grands et petis *houpeaux*. (*Ib.*)

Tandis la vierge au milieu du troupeau
Tenant en main de roses un *houpeau*.
(J.-A. DE BAIF, *Poeme*, l. IX, t. II, p. 426, Lemerre.)

Houpeau, houpier, têtes des arbres ébranchés. (Baltus, *Suppl. au Vocab. austras.*)

HOUPELET, s. m., dimin. de houppe :

Et souvent coeilloient flourettes
Dont il faisoient *houpeles*
Ou a la fois chapeles
Que sus leurs cheveles metoient.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 176 r° ; Scheler, I, 259, 1348.)

HOUPELU, adj., qui forme une houppe :

D'un costé c'estoyent troupeaux de brebis camusettes portans la lame a floccons *houpelus*, frizez et pendans jusques en terre. (REMI BELLEAU, *Œuv.*, II, 76, Gouverneur.)

HOUPEMAN, voir HOVEMAN.

HOUPEMENT, voir HOPEMENT.

HOUPER, voir HUPER.

HOUPIL, voir GOUPIL.

1. **HOUPPE**, voir HOPPE.

2. **HOUPPE**, *houpe*, s. f., bouquet de bois :

Une *houppe* de bois. (XVe s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Sommet d'un arbre :

Viez chesnes bougres et mutiles dont la plus grant partie sont pouriz par pié et secs en *houppe*. (1409, Coulomm., Arch. MM 32, f° 23 v°.)

Secs en *houpe*. (*Ib.*, f° 31 v°.)

A Eulart Zoquelin, pour le fust de deux *houppes* prinses oan a luy pour mettre les en garnison de le tour, pour ce paié... .III. s. (1415-1416, *Registre des Receptes de Boulogne-sur-Mer*, p. 185, Ed. Dupont.)

— Sommet en général :

Pour sa peye et sallaire d'avoir fait tout de nœuf de son mestier de carpenterie le windas de ladite ville, tant en fondacion, *houppe*, roes, plancquiers, housis, comme en aultres choses. (1497, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. 12016, p. 110.)

Trois quennoteaulx pour estayer le *houppe* dudit guindas. (*Ib.*)

HOUPPÉ, *houpé*, adj., garni d'une houppe :

Elle vous avoit puis apres,
Linge blanc, ceinture *houppee*,
Le chapperon fait en poupee.
(CL. MAROT, *Dialogue de deux amoureux*, p. 21, éd. 1596.)

Desgainant leurs flambantes espees
Qui descendoient a ceintures *houppees*
Le long des flancs en des fourreaux brodez.
(RONS., *Franc.*, II, Bibl. elz.)

La gibeciere bien *houpee*.
(BELLEAU, *la Reconn.*, III, p. 307, Bibl. elz.)

Et avoit une robbe de satin noir, toute *houppee* de blanc. (L'EST., *Mém.*, 2e p., p. 245, Champollion.)

1. **HOUPPEGAY**, *houpegay*, interjection de joie :

On parle de tel et de telle,
Mais pour un gallant amoureux
Je suis devenu gracieux,
Se disoyt on ; gens, *houppegay!*
(*Le Monologue Coquillart*, II, 216, Bibl. elz.)

Houpegay, houp : l'an recommance,
Et ma fortune autant s'avance
Comme elle s'avançoit antan.
(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 91 r°, éd. 1619.)

2. **HOUPPEGAY**, s. m., terme employé pour désigner un vol fait avec adresse, un tour de filou :

Comme icellui Alard et un nommé Gerart Tasse qui aussi estoit clochemant de ladicte eglise, environ un an a, se feussent complains l'un a l'autre de ce que il leur sembloit que le seneschal de ladite eglise avoit mal paié leur salaire ou desserte, et eulx estans ainsi ensemble icellui Alard dist audit Girart ces mos ou en effect : Quant le Camus, clochemant, vivoit et on lui faisoit ainsi il s'en savoit bien recompenser, et lors ledit Girart demanda comment il faisoit, lequel Alard lui respondi que il lui avoit dit que il faisoit le *houppegay*, et que des cierges que il alumoit il en ostoit chascun un pouche ou deux au dessus, et ainsi se paioit d'eulx. (1403, Arch. JJ 158, f° 14 v°.)

HOUPPEL, s. m., guichet ouvert :



Houppel, c'est le wiquet ouvert. (xv[e] s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HOUPPELIER, s. m., titre d'office :

Il est dit dans un compte de Jean Fraignot, receveur général de Bourgogne, finissant le 31 décembre 1424, que Jean Vignier, varlet de chambre de M. le duc fut recompensé de 100 francs pour l'office de *houppelier* du pays d'Artois, que le duc Jean donna a Guillaume Dubois, son conseiller et maître d'hôtel. (*Estats des officiers des ducs de Bourgogne*, p. 225, note f.)

HOUPPELONNER, v. a., faucher :

Se par dedans ledit jour de St Pierre entrant aoust, il ne les a despouillé ou pasturé (ses pasturages), il les peut tenir encore francs et les despouiller ou pasturer jusques au jour St Remy exclus, en les faisant *houppelonner* des le my mars. (*Cout. de Boulenois*, CXIV, Nouv. Cout. gén., I, 37[a].)

HOUPPENBIER, s. m., sorte de bière fortement houblonnée :

Recepte des dangiers de godales, de chervoises, de bromars et de *houppenbiers* amenees par mer a Boulogne. (1402, *Comptes du comté de Boulogne*, ap. Duc., *Celia*.)

Cf. Hoppe.

HOUPPER, voir Huper.

HOUPPET, s. m., appel qui se fait en houpant :

Ceux qui ont esté bien dressez et appris (les chiens et les chevaux) au moindre sifflet et *houppet* du monde, entendent incontinent ce qu'on leur commande. (Amyot, *Œuv. mêl.*, t. III, p. 240, éd. 1820.)

Cf. Huper.

HOUPPIER, *houpier*, s. m., sommet d'un arbre :

Que du bois et merrien qui ne sera bon pour edifier il em puissent faire charbon et emploier en leurs necessitez, sauf aus usagiers les branches et les *houpiers*. (1343, Arch. JJ 68, f° 39 r°.)

La ou je regardoie croistre aucun arbre plus hault que ceulx d'entour, il me fut advis que je veisse les *houppiers* muez en chairs d'honmes petit a petit, et apres les branches en bras et en jambes. (*Perceforest*, vol. V, ch. 37, éd. 1528.)

La sommereté ou *houpier* de tremble, chesne, bouilliau et autre bois. (*Edit de Fr. I*[er] *sur la conserv. des forêts*, janv. 1518.)

Le cens des meilleurs fagotz de *houppier*. (Cl. Haton, *Mém.*, I, 113, Bourquelot.)

Chesnes... aveq leurs *houppiers* et branchages. (*Acte de* 1581, Felib., *Hist. de Paris*, V, 11.)

Champ., *houppier*, tête d'arbre.

HOUPPIERE, s. f., sommet d'un arbre :

Choisiront lesdits usagers les pieces de bois qui commencent a seicher par les cimes ou *houppieres*. (*Cout. de Gorze*, XVI, 46, Nouv. Cout. gén., III, 1096.) Impr., *houprieres*.

Cf. Houppier.

HOUPPIL, voir Goupil.

HOUPPU, *houpu*, adj., en forme de houppe, touffu :

Cheveulx *houppus* rechercellez. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2646, f° 31[c].)

— Garni de houppes :

Ce mechant chevalier avoit aupres de luy
La perfide Origille aparemment vestue
D'une robe d'azur a franges d'or *houpue*.
(A. Jamyn, *Œuv.*, 2[e] vol., f° 18 v°, éd. 1584.)

1. **HOUQUET**, voir Hoquet.

2. **HOUQUET**, s. m., échafaud :

Houquet, m. A scaffold. Pic. (Cotgr., éd. 1611.)

HOUR, voir Hourt.

HOURCQ, voir Hourt.

HOURD, voir Hourt.

HOURDAGE, - *aige*, *ourd.*, s. m., échafaudage, réunion de hourds :

L'enfant fut porté a baptesme par la dicte galerie, ou il y avoit quatre cent torses a chascun costé du *hourdage*. (J. Molinet, *Chron.*, ch. LIX, Buchon.)

Ils feront faire aux despens de la ville le *hourdaige* roillé et cloz de quennevach. (*Pièce de* 1570, ap. Houdoy, *la Halle échev. de Lille*, pièces justif., p. 105.)

Et encore au xvii[e] s. :

A Jehan Astel, maistre carpentier, pour avoir par marché fait et érigé un théâtre en *ourdaige* sur le marché au devant de la maison eschevinalle... .II[m]. .VIII[c]. l. (1601, *Rôle spécial des dépenses effectuées pour la joyeuse entrée à Lille des Archiducs Albert et Isabelle*, Bulletin de la Commission historique du département du Nord, XVI, 494.)

Lillois, wallon, *hourdage*, échafaudage. Rouchi, *hourdache*. Dans son *Dict. rouchi-franç.* Hécart fait la remarque suivante : « Th. Corneille dit que ce mot signifiait maçonnerie grossière : je crois qu'il se trompe, ainsi que dans le mot *hourder*, auquel il donne la signification de maçonner grossièrement. Cotgrave donne aussi dans le sens de Th. Corneille, qui l'a peut-être emprunté de lui, et dans celui de couverture (*covering*) ; en rouchi, c'est l'échafaud pour maçonner, qu'on élève à mesure que le bâtiment prend de la hauteur. »

HOURDEBILLIER, voir Hurtebillier.

HOURDEIS, - *eys*, - *is*, - *y*, - *ich*, *ourd.*, *hord.*, *houd.*, s. m., palissade, retranchement, et en particulier ouvrage en bois dressé au sommet des courtines ou des tours et surplombant le pied de la maçonnerie :

Ens el *hordis* firent le feu bouter.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 116[a].)

Es *hordeis* firent le feu bouter.
(*Ib.*, ms. Berne 113, f° 41[a].)

Il menjassent ainçois as denz
Les *hourdeis* desor les murs.
(*Guill. de Dole*, Vat. Chr. 1725, Romv., p. 579.)

Tant k'il vienent a la grant porte
Des murs qui les palais clooient
A grant *houdeis*.
(*Chev. as .II. esp.*, 4244, Foerster.)

La pierre d'une perriere feri si a un *hordeis* d'une tor, que li *hordeis* chei jus. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXIII, 57, Hist. des crois.)

Assez i ot gité de grosses pierres aus *hordeis* et aux tourneles, si que durement furent desfroissié li mur en plusieurs parties. (Guill. de Tyr, III, 6, P. Paris.)

Et ce fait, vindrent tantost hors du *ourdich* du dit duc deux chevaliers de vers les amis dudit de Cavrines. (*Lettre de Henri d'Espiere au duc de Loheraine*, ap. Reiff., *Gilles de Chin*, p. LXXXVIII.)

Et fisent si grant froisseis
Qu'il sanloit que li *hourdeis*
Fust tous froissies et abatus.
(*Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des D. de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 377.)

Qui avoient fait un *hourdeis* de pierres taillees, pour ce que nos arbalestriers ne les blessassent. (Joinv., *S. Louis*, LII, Wailly.)

Il geterent le feu gréjois ou *hordis*. (Id., *ib.*, LIV.)

L'on monte par un degré sur le *hourdeys* du mur du chastel. (1438, *Certif. du maître des œuv. du roi donné à des ouvriers employés à des répar. fait. au chât. d'Alençon*, Arch. Orne.)

Un *hourdich* bien loyet et croisiet. (*Compte de* 1438, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le maistre ban et le *hourdy*. (Fournier, *Hydrogr.*, p. 782, éd. 1543.)

Les dictes lattes s'abbreuvent et enflent d'humidité quand on les placque de *hourdiz*. (Jan Martin, *Vitruv.*, f° 104 v°, éd. 1547.)

— Échafaud, estrade d'où l'on regardait le combat :

Moult l'esgardent des *hourdeis*
Dames pour son contenement.
(*Couci*, 1288, Crapelet.)

C'estoit lors belle chose a veoir l'or et l'azur des riches joyaux qui estoient au *hourdis*. (*Perceforest*, vol. III, ch. 3, éd. 1528.)

— Lutte de plusieurs contre plusieurs :

Armes et chevax fet fors trere
Et fet crier le bourdeis ;
La veissiez tel *hourdeis* ;
Car moult riche don prometoit
Celui qui muez s'entremetroit.
(*Dolop.*, 258, Bibl. elz.)

Tournoiemens furent deffendus et joustes et *hourdeis*. (*Grand. Cron. de France*, la vie Mgr Saint Loys, LXXXVI, P. Paris.)

La langue moderne a conservé *hourdis* dans le sens de maçonnage grossier de moellons ou de plâtras.

HOURDEMENT, s. m., échafaudage, palissade :

Apres est ordenes que li homme de la terre S. Ourbain ne doient aler ne par droit ne par coustume faire lou *hourdement* a Jainville, ne ne les en doit on contraindre, ne ne puet. (*Ch. de* 1264, Tabul. S. Urbani, ap. Duc., *Hurdicium*.)

Si estoient les rues tendues, et, par tous les quarfours ou il devoit passer, estoient *hourdemens* ou quarees d'hystoires par personnages. (Wavrin, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 273, Soc. de l'hist. de Fr.)

Nicolas Toillier, commis a paier l'œuvre



des *hourdemens*. (1547, *Exibition et spectacle de la sacree passion de Jesu Christ*, ms. Valenciennes 527.)

— Bois de construction :

Et doit encore li devant dis Foukes et si oir, por li et por ses serjans ki sont de son fief, ou castiel monsegneur l'empereur avoir le pasturage, le feu et les *hourdemens* ou bos ki sont descendut d'Eude. (1253, *Chartr. de Nam.*, Echange, etc., Borgnet et Bormans.)

HOURDER, *horder*, v. a., fortifier, palissader, retrancher :

Et tant crenel *hourdé* et atorné.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 57b.)

Mais li bons abes fist le moustier *horder*,
Por le deffendre trois cens moines armer.
(*Gar. le Loh.*, 1e chans., IV, P. Paris.)

Mult ricement *fu* la porte *hordee*.
(RAIMB., *Ogier*, 6634, Barrois.)

Kalles a fait deux mangoniaus lever,
Et deux perrieres atachier et *horder*.
(ID., *ib.*, 6175.)

Ne onques nule vile ne *fu* si bien *hordee*. (VILLEH., 233, Wailly.)

Li courtilz bien enclos
De pies de chesne agus et gros :
Hourdes estoit d'aubes espines.
(*Renart*, Br. II, 45, Martin.)

Trop l'a fait fierement *hourder*,
Moult y conviendra bouhourder.
(*Rose*, 10975, Lantin de Dameray.)

Hordé estoient li cretel
D'uis et de cloies tot entor.
(*Durm. le Gal.*, 5578, Stengel.)

La cité de Limeri voient,
Et les murs qui *hordé estoient*.
(*Ib.*, 10809.)

Et il tint son siege enki et *hourda* si bien le bourc que nus ne pot el castiel entrer ne issir. (*Chroniq. de Rains*, c. XXXI, L. Paris.)

Et fist li rois gieter engiens a grant effort, mais poi i faisoit : car cil devens *estoient* trop bien *hourdé*, et li castiaus estoit moult fors. (*Ib.*, c. XIX.)

Penre le kaisne pour *hourder* no chastial. (1277, *Cart. de S. Médard*, f° 45a, Arch. Aisne.)

Ainz refait ses vessiaus *hourder*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 18252, W. et D.)

Pour *hourder* les pignons des noeves prisons. (1304, *Trav. aux chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 34.)

Pour *hourder* l'entree du celier le jour du siege. (1350, *Arch. hospit. de Paris*, II, 88, Bordier.)

Fouir les argilles pour *hourder* l'ostel. (1404, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 107 r°.)

Ils *ont* de couvertoirs et de lincheux *hourdes*
Les murs et les crestiaus par grant soutieveté.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6260, Chron. belg.)

Hourder d'ardoise une chapelle. (1502, *Compt. de S. Amand*, Arch. S.-Inf.)

Quand toute la paroy aura esté placquee, il vous y fauldra clouer pres apres des roseaux secz, avec bons clous a latte, puis derechef *hourder* ainsi qu'il appartient. (JAN MARTIN, *Vitruve*, f° 104 v°, éd. 1547.)

— Fig., encombrer :

En la voye de ce pelerinaige humain *hourdé* de mile empeschemens et de mile miseres. (M. LE FRANC, *l'Estrif de Fort.*, f° 6 v°, impr. Ste-Gen.)

— Réfl., se retrancher :

Laiens *se hordent* et se sont atorné.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 98d.)

Mult richement *s'est* encontre *hordes*
De gros mairien et de cloies asseis.
(RAIMB., *Ogier*, 6143, Barrois.)

Qui bien *se horde* et se clout
Si puet dormir seurement.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 39b.)

Qui bien *se hourde* et bien se clot.
(*Ib.*, ms. Luzarche, f° 38 v°.)

Si commanderent li roi et li prince a assembleir tout le charroi de l'ost, et en firent lices environ l'ost, et *se horderent* si bien de totes pars qu'il n'orent garde d'estre sospris. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 251 r°.)

Moy et mes chevaliers nous meismes ensemble et acordames, quant il seroit anuité, que nous enporterions les pierres dont il *se hourdoient*. (JOINV., *S. Louis*, LII, Wailly.)

Ils n'estoient en tant pas plus de quinze cent contre sept mille, qui estoient treize Arminaz contre deux de nos gens ; ils *se hourderent* par darriere de leur charroy, et se recommanderent a Nostre Seigneur. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1428, Michaud.)

— Fig., se fortifier, s'entourer :

Et toudis, tant qu'il vesquy et se fortune dura, il *se hourdoit* de bonnes gens tant que ses subges en vallirent mieus et que che fu en son vivant le plus honnouré prinche dou monde. (FROISS., *Chron.*, V, 274, Luce.)

— Se couvrir, se protéger :

Li hermites en fist escu,
Si *s'en horda*, si s'en covri.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 7d.)

— Act., charger, garnir :

Son heaume doucettement *hourdez*
D'une houppe de tres bonne maniere.
(L. DE BEAUVAU, *le Pas de la Bergiere*, 665, Crapelet.)

Vielles seulent ainsi leur chief *hourder*,
Qu'om ne voie leurs fronces dehonnestes :
Mais les jeunes n'en doivent pas user
Qui belles sont, gracieuses, honnestes.
(E. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 328a.)

Et prent un long baston percé et creux, dont il *estoit hourdé*. (LOUIS XI, *Nouv.*, XIV, Jacob.)

— Se charger de :

Ils prindrent au milleur ce qu'ils peurent bonnement *hourder*. (*Trahis. de France*, p. 96, Chron. belg.)

— Réfl., se charger :

Mieux leur venist a un tabour
Parmi les champs chacier les lievres
Ou gesir malades de fievres,
Car plus de grant labour *se hourdent*
Plus poinnes et labours leur sourdent.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 12d.)

On espinchie les josnes plantes des mares pour chose qu'elles *se hourdroient* de mousses et d'autres choses, et ne porroient fruteffier. (1419, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

La chamberiere... *se hourde* de cest escuier et a son col le charge. (LOUIS XI, *Nouv.*, XVIII, Jacob.)

Les preudes gens en leurs temps ne s'enquirent
Fors de bonté et sagesse qu'ilz quirent
Dont les meschans d'aujourd'hui tiennent bourde,
Eureusement en aise se chevirent
Et en la fin plains de grans ans se virent :
Qui ne l'entend de simplesse *se hourde*.
(J. MESCHINOT, *Ball.*, XXII, éd. 1539.)

Saindoyes tes grosses sainctures
Qui estoient ferrees d'argent,
Tout pour la gloire de la gent,
Car s'estre veu tu ne cuydasses
Jamais nul jour ne *t'en hourdasses*.
(J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f° 104 v°, éd. 1522.)

Savez vous pourquoy je *me hourde*
D'une si faicte jeune sotte ?
Pour ce que quant je m'en assotte
Elle dit mainte belle bourde.
(H. DE CROY, *Art et Scienc. de rhetoriq.*, ap. Michel, *Poés. goth.*)

— *Hourdé*, part. passé, chargé, bourré, rempli, au propre et au figuré :

Et li evesques, qui de mal fu *hordez*,
Li pardonna toutes ses faussetez.
(*Gaydon*, 6475, A. P.)

... Ce demy corset ou ce demy pelisson
Dont elles sont *hourdees* aussi com herisson.
(J. DE MEUNG, *Test.*, Vat. Chr. 367, f° 22b.)

Il ne se peut plus tenir de demander la cause pourquoy on le servoit plus de pastez d'anguilles, que les aultres, et s'il estoit pasté : Par la mort bleu, dist il, j'en suis si *hourdé* que plus n'en puis. (LOUIS XI, *Nouv.*, X, Jacob.)

Nostre bon chevalier, voyant ceste musniere tres belle et en bon point, mais de sens assez escbarssement *hourdee*, se pensa de bonnes, et lui dit. (ID., *ib.*, III.)

Wall., *horder*, rouchi, *hourder*, échafauder. H.-Norm., vallée d'Yères, *hourder* quelqu'un, le munir d'outils, d'instruments, de meubles nécessaires à son métier.

HOURDICH, voir HOURDEIS.

HOURDIR, *ourdir*, *hordir*, v. a., palissader, garnir :

Or ferai la cité de tous sens si *ourdir*
Que par mer ne par tiere ne pora nus iscir.
(*Roum. d'Alix.*, f° 35c, Michelant.)

Vos chastiaux fermer et *hordir*.
(*Florimont*, Richel. 1376, f° 11a.)

Cf. HOURDER.

HOURDIS, voir HOURDEIS.

HOURDOIRE, s. f., instrument pour ourdir ?

Une *hourdoire*, aultrement dit phanette de soye noire renforchee. (1559, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HOURDOIS, - *oys*, s. m., syn. de *hourdeis* :

Lors se tirerent Herault et Guert vers leur estendart. Et lors veissiez vous Normands approucher des *hourdoys* aux Anglois, et Anglois a deffendre, et moult dommagerent les Normands. Car quant les Normands approuchoient, les Angloys avoient haches dont ilz abattoient les Normands, car les Normands ne les pouvoient espartir ne entrer dedens leur *hourdoys*, et aussi les archers ne leur povoient mal faire, car ilz se targeoient des huis et des fenes-



tres, et aussi qu'ilz se tenoient sur leurs *hourdoys* et ne faisoyent que deffendre... Lors fut ordonné que les archiers tireroient tout droit en hault affin que quant les Angloys regarderoyent les sayettes en l'air les autres despiesseroyent les *hourdoys* des Angloys. Lors se partirent les trois batailles de Normands et allerent chascune a l'enclos des Angloys, car les Angloys n'avoyent que trois entrees en leurs *hourdoys*. (*Cron. de Norm., de nouveau corrigees*, f° 62 v°.)

HOURDOUIL, voir HARDOUIL.

HOURDY, voir HOURDEIS.

HOUREL, *hourrel, horel, ouriel*, s. m., osier ?

.XV[c]. et demi de raimme et .I. milier de *hourraus*, et .X. s. pour hars pour loier li dis *hourraus*. (1376, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Hourreaux pommes bourrees a .XVI. s. le cent. (1406, Béthune, *ib.*)

Le suppliant batit et frappa sa ditte femme de verges ou *ouriel*. (1450, Arch. JJ 186, pièce 36.)

Houreaulx emploies a recouvrir les ponts. (1498, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.) Ailleurs : *horiaux*.

Longs *houreaux* pour espiner les.L.pommiers a planter au jardin. (1522, Lille, *ib.*)

Pour ung cent de *houreaux*, VI pattars. (1588, *Régl. pour les salaires à Mortagne*, ms. appartenant à M. Bocquillet.)

HOURELER, v. a., tailler :

Pour avoir fait *houreler* et copper au ferment ung bonnier de joisne huis. (1445, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. HOURER 1.

1. **HOURER**, v. a., déchirer :

Qar il y ad trop (dans la paille d'orge) dez arrestez qi *hourent* lez bouches dez chivalx. (*Tr. d'économ. rur. du* XIII[e] *s.*, c. 22, Lacour.)

2. **HOURER**, voir HOULER.

HOURESTE, s. f. ?

A faire plusseurs *hourestes* pour mettre aux tours et murs de le ville. (1415-1416, *Registre des receptes de Boulogne-sur-Mer*, p. 192, Ed. Dupont.)

HOURIER, voir HOLIER.

HOURLIER, voir HOLIER.

HOURLOIS, adj. ?

Gans *hourlois*, pour reloyer hayes d'espines a .XV. s. la paire, autres a .X. s. (1596, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HOURQUE, voir HURQUE.

HOURREL, voir HOUREL.

HOURRIE, voir HOLERIE.

HOURSEL, voir OURSEL.

HOURSON, voir HORSON.

HOURT, *hour, hourd, heurt, hurt, hourcq*, s. m., retranchement, palissade faits avec des claies garnies de terre par derrière, et en particulier, d'après Viollet-Le Duc (*Dict. d'arch.*, VI, 122), ouvrage en bois dressé au sommet des courtines ou des tours, destiné à recevoir des défenseurs, surplombant le pied de la maçonnerie et donnant un flanquement plus étendu, une saillie très favorable à la défense :

Por oster les mairiens et les *hours* d'entour les murs du castel. (1304, *Trav. aux chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 17 r°.)

Pour faire les buorieus la u on boutoit le mairien dont on fist le *hourt*. (1312, *ib.*, f° 34 r°.)

Pour .XXIIII. pieches de bos dont on a fait *hours*, leviers et oeuches pour les dis ouvraiges. (1346, *ib.*, f° 102 r°.)

Craticulatum, gallice *hour* de cloe. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 4120.)

Je puis bien venir sanz mander,
Et sans fourrier faire mon *hourt*.
(E. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 270[d].)

Hurt et tenue d'eauwes de gres. (1510, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Abatus, que l'on dict tablettes servant aux *hurs*, a .IIII. s. le piet. (*Ib.*)

Capprons faisant couverture ausdits *hurs*, a .VII. s. le piet. (*Ib.*)

On fait ung *hurt* de machonnerie, bon et espes, a tout deux elles, pour garandir la baterie d'ung bollevert qu'on ne le puist battre en dehors. (*Ib.*)

Mantiaulx de queminee et les *hurs* de .VI. ou .VII. pies de long. (*Ib.*)

— Construction de charpente propre à servir d'échafaud, de théâtre, d'estrade, pour regarder un tournoi, etc. :

Qui moult doucement l'esgardoit
Del *hourt* sour quoy elle seoit.
(*Couci*, 1295, Crapelet.)

Les dames erent ja montees
Es *hours* quointes et acesmees.
(*Ib.*, 1529.)

Sy descendirent les dames jus des *hours*. (*Gilles de Chin*, p. 22, Chalon.)

La estoit l'appareil fait et ordonné tres grand pour jouter, de loges et de *hourds* ouvres et charpentes pour la roine et les dames. (FROISS., *Chron.*, l. IV, c. 1, Buchon.)

Et monterent sur les *hourds* qui ordonnes et appareilles pour elles estoient. (ID., *ib.*)

Le duc descendit de son *hourd* en la lice. (LA MARCHE, *Mém.*, I, 16, Michaud.)

Apres quoy, veu les opinions desdits clercqs, dites le lendemain neuvieme jour de may en la maison episcopalle sur un hault *hourcq* fait pour cette cause, furent amenez lesdits Abbé de peu de sens, Demiselle et aultres. (J. DU CLERCQ, *Mém.*, l. IV, ch. III, Buchon.)

Furent mis sur un hault *hourt* fait expres. (ID., *ib.*, ch. VI.)

Lors fu fait ung *hourt* sur le marchiet. (*Trahis. de France*, p. 118, Chron. belg.)

Sur ung *hourt* on leur trencha a tous les cols. (*Ib.*, p. 166.)

Dames et damoiselles estoient desja montees sur les *hours* pour regarder le tournoy. (*Perceforest*, vol. III, ch. 41, éd. 1528.)

Au passer qu'ilz firent devant les *hours* saluerent le roy et les dames. (*Gerard de Nevers*, II, XX, éd. 1725.)

Au milieu de la crozsee de l'eglise de Saint Salvator en Bruges, fut fait ung *hourd*, grant, spacieux et richement paré. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LI, Buchon.)

— Appareil mobile que l'on attachait à la selle et qui était destiné à soutenir la lance :

Oultre plus, y est tres necessaire une façon de *hourt* que on atache davant a l'arczon de la selle, tant hault que bas, en plusieurs lieux le mieulx que on peult. (ROI RENÉ, *Œuv.*, II, 14, Quatrebarbes.)

— Chœur d'église :

Tout enmi le moustier fut fais li *hours* notable
C'on appelle le cuer pour le plus agreable.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 38585, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Eminence :

Et d'icelle borne suivant un *heurt* ou sentier entre ladite chastellenie de Beaumont et la seigneurie d'Auxi...... et d'icelle borne jusqu'a une autre borne estant sur ledit *heurt* ou sentier. (7 mars 1547, *Aveu de la terre de Beaumont-le-bois, chastell. de Chateaulandon*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 329 r°, Arch. Loiret.)

Ils s'estoient avancez jusques sur un petit *heurt* qui regardoit la citadelle. (*Mém. d'Angoulesme*, 103, ap. Ste-Pal.)

— Combat, tournoi :

Plus tost se mettroient au plongeon comme canes, avecques le baguaige, que avecques les combatans et vaillans champions on lieu onquel par Enyo est meu le *hourd*, et sont les coups departiz. (RAB., *le Tiers livre*, ch. VI, éd. 1552.)

La voyons les deux bandes fremir et soy affermer pour bien combatre, venant l'heure du *hourt*, qu'ils seront evoquez hors leur camp. (ID., *Cinquiesme livre*, ch. XXIIII, éd. 1564.)

Wall., *hoûr*, échafaudage dont se servent les scieurs de long. Rouchi, *hour, hourd*, échafaud fait de perches à claires-voies, élevé dans une grange pour placer le foin et l'empêcher, en attirant l'humidité du sol, de contracter un mauvais goût. *Hourd*, dans le Laonnais, pièces de bois non fixées et placées à une certaine hauteur, à couvert, sur les ruelles pour le fourrage.

La langue moderne a conservé *hour* dans le sens d'espèce de hangar, d'atelier où l'on travaille le bois pour le sabotage, etc.

3. **HOURT**, *hort*, s. m., ruse, trame, machination :

Li juges qui voit bien le *hourt*
Et la deliauté Renart
Et cogneust sa guille et son art.
(*Ysopet I*, fab. XXXVII, ap. Robert, *Fabl. inéd.*, I, 104.)

Tuit sont renart et ysengrin;
Tuit sevent *hort*, barat et trut.
(GAUT. DE COINCI, *de Ste Leocade*, 1508, ap. Méon, *Fabl.*, I, 319.)

Je ne voi ame en vostre court
Qui asses ne sage de *hourt*.
(PHIL. DE REMI, *Sal. d'Am.*, 319, Bordier, p. 277.



Tant apela a l'huis li sires,
Tantost un poi coucher se vait,
Et la dame l'end'rmi fait,
Cil l'apela ; et fit le sort
Com cele qui molt sot de *hort*.
(*Des Braies*, Richel. 19152, f° 121ᶜ.)

Par barat esteut barater,
Servir, chuer, blandir, flater,
Par *hourt*, par adulacion,
Par fause simulacion.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 62ᵈ.)

Par *hours*, par adulations.
(*Ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 57ᵃ ; Méon, 7427.)

Deniers me viennent a resours ;
Ne fais je bien tumber mes *hours* ?
(*Ib.*, 11757.)

Faisons donques la departie
Alez a Dieu, coqueluirie,
Trop de *hourt* et barat sçavez,
Deceue ne suis ceste fie.
(E. Desch., *Poés.*, Richel. 840, f° 450ᶜ.)

Qu'om ne voit rien et qu'on ne scet parler,
Autrui blandir et qu'om saiche du *hourt*.
(Id., *ib.*, II, 30, A. T.)

— *Faire du hourt*, intriguer :

En grans cours fault souvent faire le sourt,
Qu'on ne voit riens et qu'on ne scet parler,
Aultruy servir et qu'on *face du hourt*,
Faire plaisir, soffrir, dissimuler,
Ne il n'est pas bon d'y trop sejourner.
(E. Desch., *la Doctrine des Princes*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., IV, 33.)

HOUSCHE, voir Osche.

HOUSCOUT, s. m. ?

Et estoit son harnas de teste une salade, et portoit un petit *houscout*, et ainsy se combattit. (G. Chastell., *les Faits de Jacq. de Lalaing*, viii, 206, Kerv.)

Et son harnas de teste estoit un chapeau de fer d'ancienne façon..., et par dessous avoit un *houscot* de mailles, et en ce point combattit. (Id., *ib.*, viii, 216.)

HOUSÉ, adj., souillé :

Furent tuit de sanc arrousé
Pour laver sa gent et sa geste,
Qui par leur coulpe manifeste
Estoient par tout si *housé*,
Et si ort, et si embousé.
(J. de Meung, *Tres.*, 339, Méon.)

HOUSEL, *usel*, s. m., dimin. de *heuse* :

S'avoec moi voloies venir,
L'en ne feroit ouan *housel*
Ne chaucemente de ta pel.
(*Peler. Renart*, p. 421, Martin.)

L'en ne feroit ouan *usel*
Ne chaucemente de ta pel.
(*Ib.*, 13222, Méon.)

HOUSELE, s. f. ?

O eus ont courtoisies teles
Henri du Mens paira *houseles*
Qui miex en autre lieu s'amassent.
Li desconfit leur tentes passent
A petit nombre de banieres.
(Guiart, *Roy. lign.*, 14275, W. et D.)

HOUSEMENT, voir Houcement.

HOUSEPIGNIER, voir Houcepignier.

HOUSEQUIN, s. m. ?

Housequins pour une brasserie. (*Compt. de* 1416, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. **HOUSER**, *houzer*, *heuser*, *hoser*, *hueser*, *huezer*, *heser*, verbe.

— Act., mettre les heuses à, botter :

En la pointe del jur fist la messe chanter
E trestuz enboez de tai se fist *heser* ;
Ainc pur nului ne volt faire ses piez laver.
(Garnier, *Vie de S. Thom.*, App., v. 136, Hippeau.)

Heuser, boter, ocreare. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Houzer ou mettre les greves. (R. Est., *Thes.*, Caligo.)

— Réfl., se botter :

Jehans, comment que il li grieve,
Se vest et *huese* et appareille.
(Phil. de Remi, *Jean et Blonde*, 1970, Bordier, p. 236.)

Il çaint s'espee, et si *se heuse*,
Et ses esperons pas n'oublie.
(*Fauvel*, Richel. 146, f° 16ᵇ.)

Ilz furent d'accord que ledit Anthoine *se houseroit* et esperonneroit et feroit semblant d'aler dehors. (1401, Arch. JJ 156, pièce 84.)

L'heure est venue que pour partir *se houze*.
(*Calend. du* xvᵉ *s.*, ms. Toul, ap. Chapellier.)

S'en alla *houser*, et monter sur un tres bon cheval. (Monstrelet, vol. III, ap. Ménage, *Dict. ét.*, éd. 1750.)

Ainsi que le suppliant estoit en l'ouvrouer d'un cordouennier pour *soy houser*, pour aller au gibier. (1474, Arch. JJ 195, pièce 1520.)

L'heure est venue qui pour partir *me houze*.
(*Le Testam. fin Ruby*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., XIII, 3.)

A l'an soixante et douze
Temps est que l'on *se house*.
(Cotgr., éd. 1611.)

— *Housé*, part. passé, botté :

De cortes hoses ert *hosez*
E Corte Hose ert apelez.
(*Rou*, 3ᵉ p., 9373, Andresen.)

Cil de la sont engigneour
Et cil *houset* mi fauconnier.
(Mousk., *Chron.*, 5457, Reiff.)

Li menestreil trestuit *huezei*
S'en vinrent droit a l'espouzei.
(Ruteb., *de Charlot le Juif*, Jub., I, 292.)

Ocreatus, *hueses*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

S'en vint coucher tout *houzé* et esperonné dedans le lict de la damoiselle. (Marg. d'Ang., *Hept.*, 62, Jacob.)

— *Etre housé* s'est dit d'une manière particulière, pour signifier avoir des chevaux :

Les autres, sans offense ville,
Se pourmainent par monts, par vaux,
Et *sont housez* parmy la ville.
(Coquillart, *Monol. des Perruq.*, II, 291, Bibl. elz.)

H.-Norm., pays de Bray et vallée d'Yères, être mal *housé*, être mal habillé.

2. **HOUSER**, voir Housser.

HOUSET, *housset*, s. m., diminutif de houx :

Biscus vel ruscus, gallice *houset*. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 4120.)

Huissiers ont la teste couverte
De chappeaulx de fleurs de *houssetz*.
(Coquill., *Blason des dames*, II, 190, Bibl. elz.)

HOUSETTE, *-zette*, s. f., dimin. de *heuse*, guêtre :

Quatre paires de *housetes* pour les religieuses. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 122 r°, Bibl. La Rochelle.) *Houzeles*. (*Ib.*, f° 122 v°.)

Pas n'oublia chaussier les *houzettes*. (*Hist. des Seign. de Gavres*, f° 140 v°, Gachet.)

Lorr., Fillières, *housette*, guêtre. Lille *houssette*. Laonnais, *housette*, femme malpropre dans ses habits et dans toute sa personne. « Faite comme une *housette*. »

HOUSIS, *-ziz*, s. m., revêtement :

Au *houziz* du tappecul de le porte du bos. (1497, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. 12016, p. 37.)

En fondacion, houppe, roes, plancquiers, *housis*. (*Ib.*, p. 110.)

HOUSON, voir Horson.

HOUSPAILLEE, s. f., guenille sale :

Houspaillee, f. A sluttish dragle tayle, whose ever sticks full of straw. (Cotgr., éd. 1611.)

HOUSPAILLIER, voir Houssepaillier.

HOUSPALIER, voir Houssepaillier.

HOUSPIGNER, voir Houcepignier.

HOUSPOULLIER, voir Houssepaillier.

HOUSSE, voir Houche.

HOUSSEBARRE, s. f., ragoût :

Houssebarre de char est fait en haste a un soupper quant gens surviennent despourveuement. (*Ménagier*, II, 170, Biblioph. fr.)

Houssebarre de poisson. (*Ib.*, II, 171.)

1. **HOUSSEE**, voir Houssoie.

2. **HOUSSEE**, s. f., ondée :

Furent saisiz d'une grosse *houssee* de pluye. (Rab., *Pantagruel*, ch. xxxii, éd. 1542.)

Houssee de pluye, a shower of raine. (Cotgr., éd. 1611.)

1. **HOUSSEL**, *-eau*, s. m., houx :

Houssel. (*Cout. des for.*, Evreux.)

En te cachant derriere ce *housseau*.
(Vauq. de la Fresnaye, *Foresteries*, p. 34, Travers.)

Et de Berry les lauriers les plus beaux
Me sont cypres, me sont piquants *housseaux*.
(Id., *ib.*, II, 472.)

Viornes, *housseaux*, suzeaux entremeslez. (Liebault, *Mais. rust.*, ii, 154, éd. 1658.)

2. **HOUSSEL**, s. m. ?

Nostre mestier est en ruyne
Bien plus que n'est vostre *houssel*.
(*Les Complaint. des manniers*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., XI, 64.)

HOUSSELIN, s. m., dimin. de *housse*, *houce*, sorte de robe longue :

Trois quartiers de drap avec un *housselin* de cendal rouge a une manche brodee. (1399, Arch. JJ 154, pièce 168.)

Il ne serait pas impossible que *housselin* fût une faute pour *hansselin*.

Cf. HAMSELIN.

HOUSSEPAILLEUR, s. m., syn. d'houssepaillier :

Houssepailleur. as Hespalier ; or Houspaillier. (COTGR., éd. 1611.)

HOUSSEPAILLIER, *houspaillier*, - *pallier*, - *pallier*, - *pouillier*, s. m., valet d'armée, palefrenier :

Aucuns mauvais garsons, pillars et *houspailliers*. (1481, Arch. JJ 206, pièce 745.)

Vive tel gent,
Telz *houspailliers*, telz souldars.
(*Myst. de la Resurr.*, f° 2b.)

LE CENTURION.
Vous estes vaillans officiers,
On l'aparçoit bien a vos gestes.
LE SECOND SOUDART.
Empoint ainsi que *houspaliers*.
(*Mist. du viel Testam.*, 22391, III, 227, A. T.)

Mil hommes de guerre, tous gens de bonne estoffe, sans les *houspouilliers*, fouraigers et aultres gens de petit estat. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, I, 36, Soc. de l'H. de Fr.)

Je laisse a mes *houssepaillers*
Platte bourse et vuide bouteille.
(J. MOLINET, *Testam. de la guer.*, à la suite de la *Lég. de Faifeu*, p. 192, éd. 1723.)

Permettez vous a ses godons, galliers,
Gros godalliers, *houspalliers*, poullalliers,
Prendre palliers au françoys heritage?
(CRETIN, *Chants roy.*, f° 122, éd. 1527.)

Romule estoit rataconneur de bobelins. Nerva *houssepaillier*. (RAB., *Pantagruel*, ch. XXX, éd. 1542.)

Houspaillier, m. A horse keeper; a groome of, or lad in a stable. (COTGR., éd. 1611.)

1. **HOUSSER**, *houlser*, *houser*, *houzer*, *hosser*, *houchier*, *husser*, verbe.

— Act., couvrir, trousser, étoffer, garnir, en parlant d'un cheval, d'un vêtement, d'un meuble, d'une salle, de l'intérieur d'une voiture, etc. :

Nus ne puet taindre ne *houchier*, ne nule maniere de couverture mestre sur sele qui soit brisee par desus la lyure de la pointe. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., LXXVIII, 5, Lespinasse et Bonnardot.)

La cheminee *estoit houssee*, comme en esté, de fraillon ou de aucune chose verte. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. CXXII, Bibl. elz.)

Pour .XII. basennes pour *housser* x grans ars a tour de cor. (*Pièce de* 1347, ap. Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, II, 1139.)

En laquelle besongne, pour *housser* ladite chappelle et armoierie dessus dicte, a esté mis et employe par ledit Colart de Laon, paintre, .VII. pieces de cendaulx des estrois, c'est assavoir .III. pieces de noirs et .IIII. pieces de fauves. (*Comptes de* 1388, ap. Laborde, *Emaux*.)

Le roy mesmes le rachepta (le cheval) ce que cil qui l'avoit en voulut demander, puis le fit tout *hosser* de drap d'or. (N. SALA, *Hardiesses des grans rois et empereurs*, Richel. 10420.)

— Neutr., faire un revêtement :

Clous d'huis emploies a *houser* a le porte de S. Pry. (1497, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

.XVI. aissieles de quesne portant chascune .XII. piedz de long, decoppees et servans a *houzer* autour dudit puich. (1497, *Compt. faits p. la ville d'Abbev.*, Richel. 12016, p. 113.)

— *Houssé*, part. passé, vêtu, revêtu :

Son coursier *houchié* des armes d'Engleterre. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 272, Soc. de l'H. de Fr.)

Femme noire, appetissante et bien *houssee*. (*Proc. crim. de la Saignant*, enq. de 1461, Arch. mun. Dijon.)

Et vint... le dit seigneur de Ternant... accompaingnié, *houchié* et habillié moult souffisamment. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, I, 94, Soc. de l'H. de Fr.)

Il y avoit aussi des chariots couverts et plusieurs haquenees *houssees* de riches habillements. (ID., *ib.*, ch. XII, Buchon.)

Apres vint messire Jehan de Monfort, moult gentement *houssé* de soye et de brodure. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 29, Michaud.)

Apres les archiers du duc suivoient les seigneurs et les nobles hommes de sa compaignie et de son hostel, en grand nombre, tant richement montez, parez et *houssez* que c'estoit noble chose a regarder, et estoient plus de deux cens et quarante houssures pendans jusques a terre moult nobles et moult riches. (MONSTRELET, *Chron.*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Ayant son cheval *husset* de damas vert. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCCXIV, Buchon.)

En autre hourd suivant estoient a cheval, bien accoustrez, les noef preulx et preuesses bien *houchiez*, chascun ung lacquai vestu de taffetas. (ID., *ib.*, ch. CCCXIV.)

— Par extension :

Et a celle fin qu'il puisse mieulx veoir et a son aise, sans aller courir ça ne la, se son veau estoit ainsi comme il pensoit, il choisit le plus hault arbre et mieulx *houchié* de bois qu'il peut trouver, et monte sus. (LOUIS XI, *Nouv.*, XII, Jacob.)

— En t. de cuisine, assaisonné :

Pour le percil seulement est il dit brouet *houssié*, car ainsi comme l'en dit ailleurs frangié de saffran, aussi peut l'en dire *houssié* ce qui est de percil ; et c'est la maniere de parler des queux. (*Ménagier*, II, 164, Biblioph. fr.)

2. **HOUSSER**, *houser*, *houlser*, *osser*, verbe.

— Act., brosser, nettoyer avec le *houssoir* :

Et cil l'aert par le crepon,
As denz le pigne et *house* et hape.
(*Ren.*, Br. XI, 1310, Martin.)

Ne lest entor nule iraignie
Qu'el n'arde ou ree, erache ou *housse*.
(*Rose*, 13542, Méon.)

Li cuer de nous pecheors *fussent* avant netié et *houssé* des balaiz de vraie confession. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 136a.)

Perches pour nestoier et *housser* l'eglise. (1317, *Sec. cart. du chap. d'Evreux*, p. 441, I, 313, Arch. Eure.)

Au lieu nest'er,
Housser, purger et balier.
(DEGUILLEV., *Pelerin. du corps hum.*, ms. Valpinçon, f° 7c.)

Quant vient a Noel et aux festes annuelles ledit clerc de l'euvre doit faire *housser* et nettoier l'eglise hault et bas par le dedens. (1488, *Matrol. de S. Germ. l'Aux.*, Arch. LL 728, f° 12 r°.)

Puis soit mis sur la faulx du cheval, tout chault, tant qu'il pourra endurer, en le liant de quelque chose ; et trois, quatre, ou plus de fois le jour, *soit houssé*, s'il est vu expedient. (*Trad. de la Marechallerie de Laurent Rusé*, ch. 102, éd. 1560.)

— Ramoner :

Pour *osser* les cheminees de l'ostel. (*Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, 1410-11, exp. réparat. dom., Hôp. gén. Orl.)

Ramonez la cheminee hault et bas.
Dame, chamberiere, bonsoir.
N'y a ceans riens que *houlser*?
Je suis ung fort homme de bras
Pour ramonner et hault et bas.
Jamais n'allez en paradis
S'il n'est vray ce que je vous dis.
J'*ay houlsé* a Tours, [et] a Blays,
A Paris, en Lorraine, en Mes,
En Gascongne [et] en Bretaigne,
En Espaigne, en Allemaigne.
(*Serm. joy. d'ung Ramon. de chemin.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 235.)

— Nos vieux auteurs s'en servent fréquemment dans un sens grivois :

Quant je *houlse* une cheminee
Qui n'a point esté ramonnee.
(*Sermon joyeux d'un Ramonneur de cheminees*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 236.)

Mais je les *houlse* si au net
Qu'il n'y a vire ne cornet
Qui ne sente bien mes houstilz.
Ce n'est point *houlser* d'aprentilz.
(*Ib.*, p. 237.)

— Battre de verges, fouetter :

Ha ! Sathan, vecy dure vie ;
Il nous convient *estre housses*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 10525, G. Paris.)

Norm., *housser*, nettoyer avec un balai de houx, spéc. avec le petit-houx ou houx-frelon. Pic., *housser*, essuyer la poussière, battre un habit avec une baguette, est encore usité dans le patois picard. Abbeville, Amiens, *housser* une fille, se faire *housser*, loc. obscènes très usitées.

3. **HOUSSER**, v. n., tracasser, s'agiter, se donner beaucoup de mouvement :

Je *housse*, je cours, je tracasse,
Tousjours soigneuse a la bezace,
Quant il faut aller par pais.
(*Chambriere a louer a tout faire*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 107.)

HOUSSET, voir HOUSET.

HOUSSETTE, voir HOUCETTE.

HOUSSEUR, *houlseur*, s. m., celui qui balaie :

Housseur, m. A sweeper; or one that sweeps, with a houssoir. (COTGR., éd. 1611.)

Housseur, purgator, scoparius. (DUEZ, *Compend. gramm. gall.*, p. 22, éd. 1663.)

— Ramoneur :

Les *housseurs* de cheminees. (1551, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et encore au XVIIe s. :



Housseux de queminee. (1668, Lens, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Il se prend souvent dans un sens grivois :

Povres *housseurs* ont assez peine.
(VILLON, *Ball. des povres Housseurs*, Jouaust, p. 153.)

Houlseur, houlseur,
Venez, tandis que suis seullette,
Avecques moy en ma chambrette
Pour veoir que je veulx qu'on face.
C'est ma cheminee qui est basse,
Que je veulx maintenant qu'on houlse.
(*Sermon joyeux d'un Ramonneur de cheminees*, Poés. fr. des xve et xvie s., I, 237.)

Car tu scez bien que tous les jours,
Puis que la court est en la ville,
Par ma foy, ilz sont plus de mille,
Tous nouveaulx et jeunes *housseurs*.
(*Farce d'ung Ramonn. de chem.*, Anc. Th. fr., II, 193.)

Carbonnier suis, enflacquonneur,
Housseur d'enfans.
(*Watelet de tous mestiers*, Poés. fr. des xve et xvie s., XIII, 163.)

1. **HOUSSEURE**, s. f., action de housser :

Vous devez scavoir que la povre femme, houssee du bureau, ne mangea chose qui bien luy fist ; et luy jugeoit le cueur que le mistere de sa *housseure* luy feroit ennuy. (LOUIS XI, *Nouv.*, XLIX, Jacob.)

Cf. HOUSSER 2.

2. **HOUSSEURE**, *houssure, hosseure, houcheure, houchure*, s. f., housse, couverture, enveloppe, parement :

Nus ne puet garnir sele houchie de nulle maniere de *houcheure*, ne tainte de nule maniere de tainture, qui ne soit cuirie bien et loiaument. (EST. BOIL., *Liv. des mest. et marchand.*, 1re p., LXXVIII, 6, Lespinasse et Bonnardot.)

Aprez furent les deux pastours jousteurs
Sur deux destriers de *houssure* couvers.
(L. DE BEAUVAU, *Pas de la Bergiere*, 217, Crapelet.)

Pour les *houssures* de deux harnoiz de joustes. (*Rec. gén. de Lille*, 1424-25, f° 98 r°, Arch. Nord.)

.IX. *hosseures* de chevaulx pour .IX. preuses et .III^c. banneroles pour faire jeulx et esbatemens. (1458, *Compt. de Nevers*, CC 54, f° 47 r°, Arch. mun. Nevers.)

Chascun portoit telles armes qu'il vouloit, sans aulcune enseigne de couleur sur la *housseure* de la devise du prince de quel part il estoit. (*Les coustumes des chevaliers de la Table-Ronde*, Mém. de la Soc. arch. d'E.-et-L. 1873.)

.VII. escussons de fleurs de lys d'or de Chippre, par dessus la *houchure* dudit chariot. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, II, 424, Soc. de l'H. de Fr.)

Cheval couvert d'one *housseure* bleue decouppee. (1472, *Chron. de Louis XI*, ms. 758, Mél. Clairamb., Richel.)

Ung grantdesime pardon d'armes et tres noble tournoy, frappe de masses de mesure et espees rabatues, en harnoys propres pour ce faire, en timbres, cotes d'armes, et *housseures* de chevaulx armoyees des armes des nobles tournoyeurs. (ROI RENÉ, *Œuv.*, II, 9, Quatreb.)

Estoient plus de deux cens et quarante *houssures* pendans jusques a terre, moult nobles et moult riches. (MONSTRELET, *Chron.*, III, p. 88, éd. 1516.)

Et pareillement tous les six que presenta ledict de Compays, firent armes en semblables *houssures*. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 9, Michaud.)

Le cheval, que chevauchoit le premier page, estoit couvert d'une courte *houssure* de velours noir, et par devant a poictral et a renes et estoit chargé de campanes d'argent, a façon d'ancolies. (ID., *ib.*, II, 4.)

Jamais n'euz *housseures* ne bardes.
(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 143 v°, éd. 1526.)

Toisons et *houssures* de laine. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, l. I, c. VIII, éd. 1597.)

— Bannière, pavillon :

Banieres, pennons, *houcheures* de cendal. (FROISS., *Chron.*, XI, 367, Kerv.)

1. **HOUSSIERE**, s. f., forêt pleine d'arbrisseaux comme le houx et autres semblables :

Item, le revenue des bos de le *Houssiere*. (*Charte de* 1341, ap. Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, p. 146.)

Sour le *Houssiere*, vint livres dis sols. (*Charte de* 1346, ib., p. 290.)

Vont faire leurs viandis aux *houssieres*. (DU FOUILL., *Ven.*, ch. XXVIII.)

Ce mot, qui dans le premier de nos exemples désigne un bois domanial près de Braine-le-Comte, est aussi le nom d'une famille, nom qui passa à un hospice de dames à Mons probablement fondé par un membre de la famille *La Houssière*.

2. **HOUSSIERE**, s. f., housse :

Le seigneur de la Tour houssé de drap d'or cramoisy ; le comte de la Marche, a une *houssiere* toute plaine semee de grosses pommes d'or. (G. DE CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg*, I, 17, Buchon.)

— Revêtement :

Les acheles de le *houssiere* d'un tappecul. (1526, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HOUSSINEUX, adj., plein de houssines, de baguettes :

Houssineux, full of holliewands, or switches. (COTGR., éd. 1611.)

HOUSSOI, s. m., taillis rempli de houx :

En ung lieu entre deux *houssois*,
Soubz .I. pouplier d'odour bien saine.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 1 v°.)

Noms de lieux, *Houssai* et *Oussoy* (Loiret), appelé Hulsetum dans le Cart. de S.-Père de Chartres, éd. Guérard, p. 202.

HOUSSOIE, *- oye, - ee, hulseie*, s. f., lieu abondant en houx :

Deleez une *hulseie* la se sunt aresté.
(*Quat. fils Aym.*, ms. Oxf., Douce CXXI, f° 11.)

Bois de la *houssee*. (1370, *Mém. des rent. de Friardel*, Arch. Calv.)

Alain de la *Houssoye*. (1375, *Reconn.*, Arch. mun. Bordeaux.)

E, gar ! j'oy vers celle *houssoie*,
Ce m'est avis, enfans crier.
(*Un Mir. de N.-D.*, du roy Thierry, *Th. fr. au m. â.*, p. 558.)

Nom propre, *Houssaye*.

HOUSSOIR, *- ouer*, s. m., balai :

Bruscus, c'est l'arbre de quoy on fait les *houssoirs* a cheminees. (*Le grant Herbier*, f° 22 r°, Nyverd.)

Les *houssoirs* de cheminees. (*Jard. de santé*, p. 83, impr. la Minerve.)

Houssouer, as houssoir. (COTGR., éd. 1611.)

HOUSSON, s. m., houx :

Housson, m., Kneehull, Kneehulver, Kneeholme, Pettigree, Butchers Broome. (COTGR., éd. 1611.)

HOUSSOYE, voir HOUSSOIE.

HOUSSU, *hossu, houchu, hochu*, adj., touffu, velu, hérissé, épais, serré :

Regnard a le poil rous, et a la queue longue et *houchue*. (*Modus*, f° 66 v°, Blaze.)

Chevelure espesse et *houssue*. (G. CHASTELL., *Eloge de Ch. le hardy*, Buchon.)

Une chevelure grande et *houssue*. (*Perceforest*, vol. I, f° 130^b, éd. 1528.)

Ung grant homme a une grosse teste et *houssue* de cheveulx. (*Ib.*, vol. III, ch. 49.)

Le porc.... heruppa la coyne de sa hure qu'il avait grande et toute *houssue*. (*Ib.*, vol. VI, f° 80^a.)

Dresse un petit au zodiac la veue,
Voy un lyon a la crigne *houssue*
En champ d'argent, tout cler et tout vermeil.
(J. LEMAIRE, *la Plainte du desiré*, p. 405, éd. 1549.)

Feuilles *houssuees* et rudes. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, c. XCII, éd. 1549.)

Crin *hossu*. (LAPORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

— Accompagné d'aspersion ?

Mes me fault, avant le mouvoir
Avoir la beneisson *houssue*
De vostre orde pate crochue.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 3970, G. Paris.)

On rencontre *houchu* comme surnom de personne :

Michel le *Houchu*. (*Jurés de S.-Ouen*, f° 104 r°, Arch. S.-Inf.)

Jehan le *Houchu*. (1420, *Reg. de l'obiterie S.-Sauv.*, Arch. Manche.)

Le Houchu est un nom d'homme encore usité en Normandie.

HOUST, voir OST.

HOUSTAGE, voir HOSTAGE.

HOUSTAIGIER, voir HOSTAGIER.

HOUSTEL, voir OSTEL.

HOUSTESTE, s. f. ?

Item, .III. bottes de cordelle par Maheut Papperoche, pour lier les *houstestes* autour de le ville, pour ce .III. sols. (1415-1416, *Receptes de Boulogne-sur-Mer*, VII, p. 169, Ed. Dupont.)

HOUSTEVENT, voir OSTEVENT.

HOUSTILLEMENT, voir OSTILLEMENT.

HOUSTISE, voir HOSTISE.



HOUTIER, voir HOTIER.

HOUTILE, voir OSTILLE.

HOUTLOCH, voir HOUTTOUCH.

HOUTTOUCH, *houtloch*, s. m. ?

Ke nus *houttouch* de le vile sor le vies markié venge late, stakes, ne nul bos. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, nº 271.)

Ke nus *houtloch* ne venge blanc bos sor karete. (*Ib.*, nº 294.)

HOUVELENT, voir HUVRELANT.

HOUVERT, s. m., mauvais sujet :

Tous les pays gisoient subgets a gens de huiseuse, compagnons de la facque, *houvers*, putiers, ruffiens, hennebennes, buveurs de vin et gasteurs de draps. (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 422, Kerv.; et Buchon, III, 171.)

HOUVRER, voir OVRER.

HOUX, *hoeux*, s. m., sorte de mesure :

Mille *houx* de chaux. (XVᵉ s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms*, Bibl. Amiens.)

.XXXVI. *hœux* de blancq poix. (XVIᵉ s., Béthune, *ib.*)

Cf. HOET.

HOUYER, voir HOUER.

HOUYS, s. m., broussaille :

44 sols 4 deniers paiez par le gruier a Didier Barat tavernier pour despence faicte en son hostel par l'arpenteur et autres officiers du roy en faisant la delivrance de certains *houys* mis en terres arables et vignes ascencies par ledit gruier a proffit dudit sieur roy. (1468, Arch. Meuse B 698, fº 155 vº.)

HOUZEE, voir HOUSEE.

HOUZELOT, s. m. ?

Pierre *Houzelot*. (1378-79, *Compt. des annivers. de S. Pierre*, Arch. Aube G 1656, fº 15ᵈ.)

HOUZER, voir HOUSER.

HOUZETTE, voir HOUSETTE.

HOUZIZ, voir HOUSIS.

HOVALON, s. m. ?

Que toutes les compaignies et troupes estrangeres eussent a sortir, tant les Espagnolz que Neapolitains, lansquenetz et *hovalons*. (1594, *Journ. d'Olier*, dans le *Cab. hist.*, t. XXVI, 1ʳᵉ part., p. 156.)

HOVE, voir OVE.

HOVEMAN, *houpeman, hauman, hosman, hoofman, hooftman, hoiqueman, hoguemen*, s. m., capitaine:

Comme ou temps que ceux de Flandres furent rebelles a nous..., eussent esté ordennez pluseurs capitaines et *haumans* ou dit pays, etc. (1386, Arch. JJ 129, pièce 226.)

Hovemans et conseillers. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chron. de Fland., t. III, p. 501.)

Les doyens et les *hoiquemans* de la ville. (MONSTR., *Chron.*, III, fº 46ᵇ, éd. 1516.)

Puis feirent (ceux de Gand) trois nouveaux officiers, nommez en leur langage *hoguemens*, qui vault a dire souverains hommes, et les feirent capitaines d'eux. (ID., *ib.*, fº 40ᵇ.)

Et amena les Gandois faire amende ; et premierement venoyent a pié l'abbé de Sainct Bavon, et le prieur des Chartreux : et apres marchoyent vingt cinq eschevins, conseillers et *hovemans*, des plus grans et principaux de ladicte vile. (LA MARCHE, *Mém.*, I, 28, Michaud.)

Pendant que les ambaxadeurs de la ville de Gand estoient en leur voyage, les *hosmans* d'icelle ville mirent sus une tres grosse compaingnie. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, I, 386, Soc. de l'H. de Fr.)

Par leurs *hoofmans*, eschevins et doyens. (ID., *ib.*, II, 99.)

L'on ne prendra point d'administrateurs d'eglises, d'hospitaux et de confreries, ceux qui cette annee la ont esté establis *hooftman*, assesseurs, pointeurs ou receveurs de la part de la loy. (*Cout. du pays du Franc*, Nouv. Cout. gén., I, 618ᵇ.)

Devers Sa Majesté plusieurs *houpemans* et seigneurs allemands vindrent luy remonstrer pour les communes la foule et charge que soutenoient par les fraiz de son armee. (F. DE RABUTIN, *Comm.*, II, éd. 1574.)

HOVOY, voir AVOI au Supplément.

HOVRER, voir OVRER.

HOYMILLE, *-ile*, s. f., enceinte ou banlieue :

Quiconque demande le retrait lignager ou veut faire la reclame de quelques maisons, d'edifices ou de fonds d'heritages situez tant en dedans la ville, *hoymille*, que dans l'eschevinage, devra, dors en avant, estre parent de sang et en bien du vendeur ou de la vendeuse et faire sa reclame en presence de deux eschevins. (*Coust. de Bourbourg*, Nouv. Cout. gén., I, 490ᵃ.)

Les bourgeois de la ville seuls avoient droit dans les terres d'*hoymile*, de telle sorte qu'elles ne pouvoient eschoir qu'a des bourgeois. (*Ib.*, I, 494ᵇ.)

HOYRIN, s. m. ?

Ses ancres et cables ne doivent estre perdus a ladite nef, s'il y avoit *hoyrin* ou bonneau. (*Rooles d'Oleron*, art. 45, ap. Jal, II, 66.)

HOZ, voir HELT.

HOZIERE, voir OSIERE.

1\. **HU**, *u, hui, huy, huit, huyt, heu*, s. m., cri, bruit en général :

Richart a apelé, si li a defendu
Qu'il n'isse de la vile, ne pur cri ne pur *hu*.
(WACE, *Rou*, 2ᵉ p., 2260, Andresen.)

Qu'en poi je se je m'en foui
Quant j'oi venir si grant *hui*.
(*Renart*, Suppl., p. 170, Chabaille.)

Puis s'escrient tout a un *heu* :
C'est li leus ! harou ! c'est li leus !
(*Ib.*, var. des v. 22022-24344, p. 265.)

Est la Guillaume de Juliers,...
Qui bien set que ce contremonte,
Tout ne l'en die on *hu* ne han.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 13960, W. et D.)

— Cri de guerre :

La noise est grant et li *hus* est leves.
(*Les Loh.*, ms. Montp., fº 225ᵈ.)

Quant jeo i conuistrai ma baniere,
Maintenant ert sur eus li *huz*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 726, Michel.)

Lievent le cri, lievent le *hu*.
(ID., *ib.*, II, 5142.)

Fiert et caploie, mult demainne grant *hus*.
(RAIMBERT, *Ogier*, 5336, Barrois.)

Lances baissies il sont sore coru ;
Et cil deriere si ont levé le *hu*,
De totes pars se voit enclos li dux.
(ID., *ib.*, 6383.)

Au roi rescorre fu grans leves li *hus*.
(ID., *ib.*, 6603.)

Par tote l'ost des Saisne furent levé li *hu* :
Lors se corent armer espessement et dru.
(J. BOD., *Sax.*, CCXL, Michel.)

Ou Rune se ferirent tuit ansamble a .I. *hu*.
(ID., *ib.*, CXVI.)

Ja i aura barate et granz criz et granz *huz*.
(ID., *ib.*, CLV.)

Plus de .XX. M. lances brandissent a .I. *hu* :
Chascuns a son pooir a bien le suen feru.
(ID., *ib.*, CXCVIII.)

Quant venu fu al capleiz,
Grant noise i out et *hui* et criz.
(*Brut*, ms. Munich, 1703, Vollm.)

Se l'en levout sor toi le *hui*,
Tex te voudroit bien delivrer
Ne l'oseret neis porpenser.
(*Tristan*, I, 1000, Michel.)

Et li *huz* ere si granz que il sembloit que terre et mers fondist. (VILLEH., 172, Wailly.)

Et fu li *uz* et la noise granz. (ID., 407.)

Mult fu grant la mellee
E li *hu* e la criee.
(*Conquest of Ireland*, 2369, Michel.)

Moult fu grande la noise, et li *hus* sont plenier.
(*Chanson d'Antioche*, VI, 883, P. Paris.)

Tuit li autre se turent, n'i ot noise ne *hus*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, fº 158ᵇ.)

N'i oissies ne cri ne *hu*.
(*Durmars le Gallois*, 12245, Stengel.)

Lors leverent li nostre un *hui* si grant et orent si enterine joie que chascuns fu touz rafreschiz de ce beau coup. (GUILL. DE TYR, VIII, 15, P. Paris.)

En le presse se fierent tout ensamble a .I. *hu*.
(*E. de St Gille*, Richel. 25516, fº 81ᶜ.)

Si fist mettre ses engins arrieres, et vint a tout un grant *hui* vers la ville de Saint Omer. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phelip. de Valois, XXI, P. Paris.)

Ce vous aprenderoit le son des trompes et tambours, avec le *huy* de beaucop plus tumultueux que de present. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, II, 153, Soc. de l'H. de Fr.)

Que, en ycellui tumulte confortant, ceulz de layans gectent aussi ung grant *hu*. (ID., *ib.*, 155.)

Et souffreray en gré le *huy*
Du peuple et l'escharnissement.
(*Mir. N.-D.*, XVII, 176, A. T.)

Les trompettes sonnerent, qui menerent grant *hu*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6075, Chron. belg.)

Estonnons les cieulx par noz *huits*
En infernalle residence.
(*Mist. du viel Testam.*, 543, A. T.)

Il vint cele part ou le *huy* se faisoit plus grant. (*Le Chevalereux Cte d'Artois*, p. 39, Barrois.)

La commença le cry et le *huyt* si hault que tout en fut le siege entormy. (*Ib.*, p. 52.)

— Cri de chasse :

La chace comence, si lieve li *huz*. (*Artur*, Richel. 337, f° 248d.)

Pourquoy ce n'estoit mie chasse si chaude a veue d'œil continuee en poursuyvant a cry et a *hu*. (Bout., *Somme rur.*, 2e p., f° 56a, éd. 1486.)

Et avecques tout ce a chasse es dits bois a toutes bestes au pié clos, a cor et a *hui*, a tout engin. (1404, *Aveu du Chemoy, paroisse de Langesse*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 320 r°, Arch. Loiret.)

2. **hu**, voir Ou.

hua, *huat*, *huas*, s. m., chat-huant, hibou, milan :

Le fils a l'escoufle
Que aucuns appellent le *hua*.
(*Ysopet I*, fab. xxiv, Robert.)

Lores s'en est tornes criant :
Hua ! leres, *hua*, *hua* !
Li escouffles se remua
Ki ces joiaus li ot tolus.
(*L'Escoufle*, Ars. 3319, f° 39 v°.)

Cil *huas* mangera ankenuit une geline.
(*Des* .xxiii. *Manier. de vilains*, p. 6, Jub.)

C'est la main du *huat* qui happe et emporte les poucins. (Deguillev., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 103 r°.)

Ainsis qu'om voit geline par nature
Soy dolouser et garder ses poucins
Tant de *huas* comme de la froidure.
(Eust. Desch., *Œuv.*, III, 24, A. T.)

Au mains as tu rouge la pel !
Elle est bonne a penre *huas*.
(*Pass. N.-S.*, Jub., *Myst.*, II, 245.)

Ils ne craignoyent petit [z] ne grantz,
Ne le corbin, *hua*, ne pie.
(*Vie, test. et fin de l'oyson*, Poés. fr. des xve et xvie s., X, 162.)

Plusieurs aigneletz faonnez aux champs ont esté mengez des corbeaux, des *huas* et des corneilles. (Jeh. de Brie, *le bon Berger*, p. 87, Liseux.)

Le *huas* qu'on appelle escoufle est un oyseau qui a maniere et coustume de siffler et crier en l'air. (Id., *ib.*, p. 51.)

Le *hua*.
En mon temps j'ay pris maintz poussins
Ou je n'avoye nulle droicture.
(*Kalend. des berg.*, p. 162, éd. 1493.)

Puis vous verrez si le *hua* fera plus rien aux poulets. (Lariv., *Nuicts*, V, 4, Bibl. elz.)

Un milan, escoufle, ou *hua*. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

huage, *huiage*, s. m., corvée par laquelle les habitants d'un lieu étaient forcés, par le seigneur, à crier, pour tirer de son réduit l'animal que le seigneur voulait chasser :

S'ensuit ceux qui veulent chasser en mes forets, a toutes grosses bestes, rouges, rousses, noires, toutes fois que moi ou mes officiers voulons chasser, et aussi ceux qui doivent le *huage* ausdites grosses bestes en mes forets. (1473, *Aveu rendu par le duc de la Trémouille au duc d'Anjou*, ap. Duc., III, 726b.)

Droit de *huiage*. (5 oct. 1482, *Ch. du bailli d'Aux.*, ap. Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, nouv. éd.)

hual, s. m., rayon d'une roue, jambage :

Item pro ponendo in una roda dicti molendini unum *hual* fusti bonum et sufficientem. (1435, *Compt. de travaux faits chez le sénéch. de Carcass.*, ap. Duc., *Huale*.)

huan, voir Huant.

huance, s. f., cri :

Lors oyssiez tel noise, tel cri et tel *huance*...
(*Siége de Barbastre*, Richel. 24369, f° 150 v°.)

— T. de cout. :

Faire prisses et *huances* entre hous et avoir deniers communs por faire lor beisoingnes. (1290, *Requête à l'emper. Rod.*, Arch. mun. Besançon, reg. mun. I, f° 173.)

huanel, s. m., dimin. de *huant* :

J'estoie ouan en un essart,
Si trovai qatre *huaniax*
Bien enpenez, et grant et beax.
(*Ren.*, Br. VII, 800, Martin.)

Licherres, por qoi les mengastes ?
Il erent mis li *huanel*.
(*Ib.*, Br. VII, 818.)

huant, - *an*, *huhan*, *huen*, *huyan*, s. m., chat-huant, hibou, milan :

Faiz sui si cume li *huhans* de sultiveted. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CI, 6, Michel.)

Mult par sont ore trente *huant* caitif
Qui une pie ne porent envair.
(Raimb., *Ogier*, 2081, Barrois.)

D'un ostoir voel raconter chi
Qui sor un caisne avoit son ni
Et li *huans* ensamble o lui.
(Marie, *Ysopet*, del Ostoir et del *Huant*, Richel. 2168, f° 180d.)

Comment .i. *huyans* vint avolant qui venga la soris. (*Ysopet II*, fab. vi, ap. Robert, *Fabl. inéd.*, I, 261.)

Leur chevaus vont plus tost que li *huhans*.
(*Aim. de Narb.*, Richel. 24369, f° 69 v°.)

Hic bubo, *huan*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Bubo, *huen*. (*Gl. l.-g.*, Richel. l. 7692.)

Milvus, *huan* vel escoufle. (*Gloss. rom.-lat. du* xve *s.*, Scheler.)

Mais j'ay espoir, qu'avant le demy an,
Corbeau, *huan*, voultour, aigle, ou millan,
Au nid d'anten ne feront leur trainee.
(Cl. Marot, *Suite de l'Epistre de J. Marot, à la Royne Claude*. La resp. de France et des Estats aux escriv. sedic., éd. 1731.)

— Maquette, oiseau empaillé conservant au milieu du filet l'apparence d'un oiseau vivant :

Et se vous veez les aloes, mouvez vostre *huant* et elles venront flatrir au *huant*. (*Modus*, f° 127 r°, Blaze.)

Norm., Bessin, *huan*, hibou, homme sauvage.

huart, *huard*, s. m., hibou, milan :

Le *huart* qui agaitte pour ravirles entrailles des bestes es boucheries. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 434a.)

Lors luy monstre ung cacorun que autres gens appellent *huart*. (*Hist. des Emp.*, Ars. 5089, f° 5 v°.)

De ung *huard* ung esprevier, de ung mastin ung levrier. (Menot, *Serm. quadrag.*, f° 94 r°, éd. 1526.)

Norm., Bessin, *huart*, lutin, farfadet.

Nom propre, *Huart*.

huat, voir Hua.

huban, s. m. ?

Or vous taysez, de par le dyable,
Et allez prescher aux *hubans*
Et es bestes qui sont aux champs.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 364.)

hubette, voir Huvette.

hubillier, v. a., houspiller, tirailler :

Lesquelz compaignons s'avancerent... de *hubillier*, tirer et sacer Jehanin le bouchier pour prendre et avoir sa bourse. (1467, Arch. JJ 195, pièce 43.)

hubir, *ubir*, verbe.

— Réfl., se réjouir, s'égayer :

Au soleil luysant,
Et la *me hubis* :
Rien ne m'est nuysant.
(*Bergerie de Mieulx que devant*, Anc. Th. fr., III, 227.)

— Act., faire prospérer :

Ubir, to rear, to make thrive, or grow, by good usage, or good fare. (Cotgr., éd. 1611.)

Selon Nicot, Monet et Oudin, *hubir* ou *ubir* est un verbe actif signifiant gouverner si bien une chose qu'on en puisse venir à bout ; et bien nourrir, en sorte que le nourrisson croisse et profite.

— *Hubi*, part. passé et adj., en bonne santé et en bonne humeur :

Soudainement apres furent les hommes joyeux, contents, sains,gays, drus, *hubiz*. (Des Per., *Nouv.*, xv, La Monnoye.)

Richelet présente ce mot avec un sens très différent. On lit dans son *Dictionnaire*, éd. 1732 :

Hubir (*se hubir*) (inhorrescere, surrigere). L'*h* s'aspire. Hérisser le poil ou la plume comme les oiseaux et les autres animaux qui sont en colère. Voyez ce chat comme il *se hubit*. Ce mot est vieux. Il se dit figurément des personnes. Il faut *se hubir* comme on pourra ; pour dire, il faut se passer de ce qu'on a.

Manche, Val de Saire, *hubi*, hausser les épaules.

huc, s. m., cri, bruit confus :

Et y allons d'une assemblee,
Faisans grant *huc*, de rendonnee.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 5598, Guessard.)

A un seul *huc*
Larrons sont prins au juc.
(J. Le Maire, *le Temple d'honneur et de vertus*, vie chans.)

hucel, voir Huchel.

hucepignier, voir Houcepignier.

huchage, *ucage*, - *aige*, s. m., revenu provenant du ban ou encan :

Et si a li cuens le *ucage* et le pesiel et le menus cens. (1265, *Revenus du comte de Namur*, dans le Reg. de la Ch. des compt. de Lille sign. *Papier velu*, f° 6 v°, ap. Duc., *Hucha* 2.)

Encor i a (à Namur) li cuens le *ucaige*

ki vat par an .XXIII. livres et .XIX. sols. (1289, Reg. sign. *le Papier aux aysselles*, f° 73 r°, *ib.*)

Le *huchage* du vin est vendu a paier ausdiz termes, .C. s. (1375, *Etat des revenus de l'échev. de Reims*, Arch. admin. de Reims, III, 419, Doc. inéd.)

1. **HUCHE**, *huge*, s. f., boutique où sont étalées des marchandises ; droit payé par les marchands :

Touz draps qui tiennent .XIX. aunes et demie sont de celle mesme costume se il sont de draps larges. Tant comme la foire Saint Ladre dure, cil qui tiennent *huche* ne doivent point de tonlieu de drap. (*Du Tonlieu du halage de tous les dras*, Richel. 20048, f° 123^b.)

Li drapier de Paris ont leur hales et crient aus los .III. fois l'an, c'est assavoir a la Saint Jehan a la Saint Ladre et au Noel, et prennent de la hale tant comme il leur convient et sont quites par .IIII. s. poians au roy pour chascune annee par an a poier a la Saint Remi et a la mi karesme pour cens fors que en la foire qu'il poient leur *huche*. Se un drapier vient a Paris a la foire Saint Ladre il ne doit point de *huche* s'il n'a .VI. draps ou plus, et un peletiers ne doit point de *huche* s'il n'a .VI. garnemenz ou plus pour que le garnement doit tonlieu, car le garnement ne doit tonlieu, il ne doit pas tenir *huche*. Touz drapiers de quelque lieu qu'il soient, de Paris ou d'aileurs, se il ont a Paris .VI. draps ou plus et s'il les mettent pour vendre ja soit ce chose que il ne vendent pas, .XII. d. pour *huche* en quelque lieu que il demeurent tant comme la foire dure, et se il vendent ou achetent il sont quite de tout tonlieu du vendre et de l'acheter tant comme la foire dure por la reson de la *huche*. (*Ib.*, f° 123^c.)

Nous poons faire *huches* et tailles seur nos bourgeois et nos bourgeoises. (1269, Boulogne, Arch. J 1124, pièce 36.)

Nous poons faire perpetuellement *huches* et tailles pour faire le pourfit de le vile. (*Ib.*)

Pluseurs nobles et populaires alerent en la juierie de Paris et rompirent les huis desdis juifs et leur *huches*. (*Gr. Cron. de Fr.*, Charl. V, CXII, P. Paris.)

— Réservoir à poisson :

Poissons en estangs apres trois ans, ou estans en *huges* ou sauvoirs sont reputez meubles. (*Cout. de Chalons*, Nouv. Cout. gén., I, 497.)

— Arche :

Car quant Deus ot par le deluge
Sauvé Noé dedens sa *huge*
E sa mesnee e ses enfanz...
(*Besant de Dieu*, 3015, Martin.)

Huge, reservoir de poisson. (Baltus, *Suppl. au Vocab. austras.*)

2. **HUCHE**, s. f., valeur numérale :

Avant que il (Theodebert) trespassast donna aux bourgois de Verdun .VIII. mille *huches*, que il devoient chascun an. (*Chron. de S.-Den.*, Bouquet, III, 196.)

3. **HUCHE**, s. f., crieur, qui *huche* :

En memoire de ce, feist ordonner qu'a la premiere procession qu'on feroit de l'eglise cathedrale a l'abbaye Sainct Cyprian, hors ladicte ville, en passant par devant et au pié d'ung hault rochier, la *huche* ou crie de ladicte ville jecteroit contre la maistresse chasse de ladicte eglise cathedrale, ou sont les barbes S. Pierre, un vaisseau de verre rond, plain de vin ; et s'il y touchoit auroit la valeur de tout ce qu'il mouilleroit de ladite chasse, mais seroit excommunié. (J. BOUCHET, *Ann. d'Aquit.*, f° 76 v°, éd. 1537.)

HUCHEL, *-cheau*, *-cel*, *-gel*, s. m., coffre :

En une boiste qu'elle prist
Bien pres de ly en .I. *huchel*.
(*Dist de la fleur de lys*, Richel. l. 4120, f° 157 r°.)

Por une serure de Lymoge a un *hucel* au Mares. (1304, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 21.)

Le serure du *huchel* lau on met les aournemens (de la chapelle). (*Ib.*, f° 23.)

Rompre guerniers, huches, *hucheaux*. (1351, *Ord.*, II, 448.)

En la chambre faut coffres et escrins pour joiaus
Et parmi la maison granz huces et *huceaus*.
(*Dit de Menage*, 141, Trébutien.)

L'exposant rompit ledit coffre et prinst dedens une certaine quantité de fretin d'argent avec ledit *huchel*. (1399, Arch. JJ 154, pièce 646.)

Une huche ou *huchel*. (1399, Arch. JJ 154, pièce 735.)

Que toute le laigne, le marieng et le carbon qui vient par karette en le ville soit tous vendu el marquié devant le pillori au costé de le fores, et les huches et *huchaux* aussy. (*Ch. fin du XIVe siècle*, Abbeville, Mon. de l'hist. du Tiers Etat, IV, 211.)

La clef du *huchel* de le ville. (1410, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Quiconque fera escrins, *hucheaux* et bancs. (*Stat. de Noyon*, ms. Beaucousin.)

Huches et *huchiaux* a serures. (*Travers du comm. du XVe s.*, le Gard, n° 274, Arch. Somme.)

Escrins, *hugiaus*. (1441, *Reg. des contr.*, p. 1124, Arch. mun. Douai.)

Que nulz huchers d'Amiens ne puist vendre huche ne *hucheaux*, ne drechoir noeuf ou il y ait serure. (1452, *Statuts des serruriers d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, II, 210.)

.I. *hugel* bendé de fer. (1473, *Invent.*, S.-Amé, Arch. Nord.)

Un *hugel* double, une huge vermeille, un *hugel* bendé de fer. (1473, *Reg. aux Test.*, Arch. mun. Douai.)

Il desrobea en l'eglise, en ung *hucheau* qu'il ouvrit d'un chisel, deux robes a homme, deux agneaulx et deux verges d'argent, deux paires de couches... (*Compt. de 1482*, f° 299, Arch. mun. Péronne.)

HUCHELET, *-ellet*, s. m., petit coffre :

Lidit dyens et capitles avoient fait ardoir un *huchellet* pour ce qu'il estoit de fausse œuvre. (1324, *Second accord entre l'Echevinage d'Amiens et le Chapitre de Notre-Dame*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. I, p. 415.)

HUCHELETE, *hugelete*, s. f., petite huche, coffre, boîte :

Cistula, *hugelete*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

HUCHEMENT, s. m., proclamation, publication, cri public :

Incontinent apres ledit *huchement* et ordonnance faite. (1335, *Hist. de Metz*, IV, 74.)

Un *huchement* fait sus la piere sus ladite damme Elesienne. (1473, Arch. mun. Metz, carton 935.)

On fist tantost apres ung *huchement* que nulz, quel qu'il fust, ne magreait, ne ne renoiait le nom de Dieu ne de ses saincts, et qu'on ne juet a nulz jeulx quelconques en Metz, sus .XL. d'amande. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1481, Larchey.)

Le landemain nos s^{rs} de justice firent faire ung *huchement* sur la pierre que, c'il ne se venoient excuser d'aucuns cas criminelz dont ilz estoient accuses a justice, que, les dites .VII. neutz passees, justice y procederoit comme au cas appartanroit. (ID., *ib.*, an 1492.)

Il sera procedé contre eux par proclamation et *huchement*. (*Ord. de Metz et pays messin*, Coust. gén., t. I, p. 1163, éd. 1635.)

Piere Martin l'escripvain prant ban de *huchement* et de conduit sur la maison... (1534, Coll. de Lorr., vol. 328, Richel.)

Les nouveaux menans ou habitans juroient d'être soumis aux atours, ordonnances et *huchemens* de la cité. (D. J. FR., *Voc. austras.*)

— Appel en général :

Venus sommes au *huchement*
Qui ait esté fait presentement
De vostre gentil message.
(*Myst. de S. Clém.*, p. 92, Abel.)

Le chant et *huchement* des bergeres. (DU FOUILLOUX, *Ven.*, f° 68 r°, Favre.)

Et comme pourroit estre le trouppeau uny conduict par deux pasteurs incogneus l'un a l'autre, a divers repaires, a divers *huchemens* et receans ? (F. DE SAL., *Aut. de S. P.*, ms. Chigi, f° 58^b.)

— Procédure du rentier à qui il était dû des arrérages. Assignation pour obliger le redevable d'assurer l'héritage. (Baltus, *Suppl. au Vocab. austras.*)

On a dit au dix-septième siècle, pour signifier action de hucher :

Telle estoit sa prevoyance
Que jamais sans vesse il n'alloit,
Dont le bon seigneur regaloit
Les oiseaux de Venus la belle,
Quand il estoit visité d'elle.
Mais pour vesse ni *huchement*
Ils n'obeirent nullement.
(SCARRON, *Virg. trav.*, l. 6.)

Dans la Bresse le mot *huchement* désigne un cri d'appel, et principalement un cri de joie aigu et cadencé que les jeunes gens de la campagne font retentir au loin, surtout lorsqu'ils reviennent gaiement de la veillée.

HUCHEOIR, s. m. ?

Pour avoir... bousché de *hucheoir* le portal du pressouer. (1559, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 307, Chevalier.)

HUCHEOR, s. m., celui qui sonne du petit cor appelé huchet, celui qui crie, qui appelle, héraut :

Jors de tubes et de *hucheors*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 48, Hofmann.)

Saint Marc quy son euvangele encommencet par la : *hucheor* el desert. (*Ib.*, p. 29.)

Li *huchieres* par tout le crie.
(*Dolop.*, 5216, Bibl. elz.)

Dont fist huchier son *hucheor*
Que grans ne petis ne remaigne.
(*Ib.*, 9061.)

HUCHERANT, s. m., sorte d'oiseau de proie :

Li *hucherant* est de telle nature qu'il se trait entor les sepultures des mors, et quant aucun est pris de mort, se le sent et crie de loing. (LAURENT, *Somme le roy*, ms. Troyes, f° 85 v°.)

HUCHERIE, - *ye*, *huicherie*, *heucerie*, *hugerie*, *ugerie*, s. f., métier de celui qui fait des huches, menuiserie, ouvrage de menuiserie :

De carpenterie et de ferrure, de meules, de *heuceries*. (Vers 1300, *Etat*, Arch. S.-Quent., liasse 269, n° 55.)

Tonnelerie, *hugerie*. (1360, *Rançon du roi Jean*, Arch. KK 10ª, f° 40 v°.)

Mestier de *hucherie*. (1414, *Stat. des maistres huchers de Rouen*, Ord., x, 253.)

Une chaisere contenant trois sieges pour le prestre, diacre et soubdiacre, labour de *hucherie* bien richement. (1456, *Proc. verb. de visite du prieuré de Corbeil*, ap. Mannier, *Commanderies*, p. 54.)

Mestier de *hugerie*. (1494, *Reg. aux test.*, f° 78, Arch. mun. Douai.)

Le chiel de la *hugerie*. (xvᵉ s., *Cart. de Flines*, p. 922, Hautcœur.)

A maistre Martin Guillebert, hucher, la somme de huyt vingtz livres pour la menuiserie de *hucherie* desdites orgues, .VIIIˣˣ. livres. (*Compte de* 1541, Saint-Maclou, Arch. S.-Inf.)

A ung huché demeurant pres Nostre-Dame, pour avoir faict ung pied de *hucherye* estoffé de mollures aveuc une basse sele, le tout servant a reposer le Sainct-Sacrement sur le grand autel. (*Comptes de Valenciennes*, 1555-1556, Arch. mun. Valenciennes.)

A Jacques Le Phé, huichier, pour ouvraiges de *huicheryes*. (*Compt. de* 1590-91, Arch. Nord.)

Toutes œuvres de *hugerie* estans en quelque maison ou edifice. (*Cout. de Douai*, Nouv. Cout. gén., II, 989ª.)

Il était encore employé au xviiᵉ siècle, dans quelques provinces :

Je donne a l'abbaye de Sin une table a quatre pieds d'*ugerie*. (*Test. du* 13 *mars* 1669, Arch. mun. Douai.)

Lille, *hugerie*, armoire, porte, rayon, devanture de cheminée, lambris, en un mot tout ouvrage de menuiserie.

1. **HUCHET**, s. m., cor, cornet pour hucher, pour appeler les chiens, petit cor de postillon :

Ils prindent le *huchet* de la porte tant que le portier clercq vint. (*Relation des miracles de sainte Waudru*, ap. Vinchant, *Annales du Hainaut*, t. III, p. 249.)

Haa, je feray ung *huchet*
De sa corne que j'ay arrachee.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 71ᵈ, éd. 1537.)

Lequel entra dedans la place du chasteau avecques haultz sons de trompetes, clairons, tabourins et *huchetz* qui avecques le roy estoyent. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 62 v°.)

Regarde aussi maistre Pierre Blanchet
Qui sceut tant bien jouer de mon *huchet*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, XXII, éd. 1545.)

Laissez aller mon postillon devant a la poste avec son *huchet*. (DU VILLARS, *Mém.*, VIII, an 1557, Michaud.)

Accoustumé par les champs au son de la trompe et du *huchet*. (LA BOET., *Serv. volont.*, Feugère.)

Cependant ilz demandent a boire, dont on donna d'un vin le plus exquis qu'on eust sceu trouver, dans de petis verres, en façon d'ypocras, qu'ils trouvarent si bon qu'ilz en demandoient a en boire un bon coup; mais les serviteurs et postillons, qui tous servoient a table avecque leurs *huchets*, dirent que leur maistre avoit faict cela afin qu'ilz dissent quel estoit le meilleur et quel ilz vouloient, et qu'on en iroit querir de celuy qu'ilz auroient choisy pour le meilleur. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, l. I, c. XXXII, Bibl. elz.)

Vous entendistes un *huchet* de postillon, et peu apres vistes arriver un des gens de madame de Liancourt. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. LXIV, Michaud.)

Nom propre, *Huchet*.

2. **HUCHET**, s. m., réservoir à poisson :

Pour chacun *huchet* de poisson. (Avril 1531, *Arr. impr.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 98.)

HUCHETE, - *este*, *hugette*, s. f., petite huche, réservoir à poisson :

Gurgustium, *hugette* a poisson. (*Gloss. de Salins.*)

Pour .II. *hugettes* a mettre artillerie. (*Pièce de* 1347, ap. Varin, *Arch. adm. de la ville de Reims*, II, 1135.)

Item la vendue des huges et *hugettes*. (1350, Arch. JJ 80, pièce 17.)

La *huchete* de bois par ou l'eau descent. (3 fév. 1392, *Proc. verb.*, Arch. S 22, pièce 1.)

Une petite *hucheste*. (*Un partage mobil. en* 1412, St-Germain, p. 32, Arch. Grossœuvre.)

Trois *hugettes* pour les encoffrer. (xvᵉ s., *Cart. de Flines*, p. 932, Hautcœur.)

Huchete a poisson. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

— Péricarde :

Le cueur est enclos et environné d'une pel qui est appellee la *hugette* du cueur. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, Richel. 22533, f° 69 r°.)

Il y a à Paris la rue de la *Huchette*.

HUCHIE, - *cie*, s. f., cri :

Erramment se leva, si fist une *hucie* :
Baron, or tost as armes...
(*Quat. Fils Aymon*, Richel. 24387, f° 37ᶜ.)

— Distance où porte la voix :

Une *huchie* de suz Karliun
Pris un cisne od mun laçun.
(MARIE, *Lai de Milun*, 185, Roq.)

D'une grande *huchie* entendre les puet on.
(*Renaud de Montauban*, Richel. 24387, f° 19 r°.)

N'ot pas alé, je croi, une *huchie*,
Quant sont venu a le selve foillie
U Gibouars estoit et sa maisnie.
(*Huon de Bord.*, 9165, A. P.)

A une *huchie* petite
En erent pres quand ils coisirent.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 56, Peigné.)

1. **HUCHIER**, *hucier*, *huichier*, *huechier*, *huscher*, *huyscher*, *hauquier*, *huissier*, *hukier*, *huquier*, verbe.

— Neutr., crier :

A haute vois commença a *huchier*.
(*R. de Cambrai*, 1087, A. T.)

Li paiens brait et crie et *huce*.
(*Parton.*, 8148, Crapelet.)

Et lors veist Garin crieir, braire et *huchier*.
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 12ᵇ.)

Li bers *huche* et crie comme hons qui per le sanc.
(*Floov.*, 1288, A. P.)

Puisqu'il t'ot a son huis *huchier*.
(THIB. DE MARLY, *Vers sur la mort*, XVI, Crapelet.)

Senblent font qu'il n'en oient mie,
Assez li font *huichier* en vain.
(*Poème allég.*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 14ª.)

Faictes entrer, quant vous orrez *hucher*,
L'ame du bon feu maistre Jehan Cotart.
(VILLON, *Grant Test.*, Ball. et Orais., Jouaust, p. 83.)

Quant ilz furent pres de luy, tous a une voix par son nom l'appelerent, mais ilz ont beau *huchier*, il n'avoit garde de respondre; ilz recommencerent a crier mais c'est pour neant. Adoncques descendirent aucuns de leur chariot, si le prindrent par la teste, par les piez et par les jambes, et tout en l'air le leverent, et tant *hucherent* qu'il ouvrit les yeulx, et incontinent parla et dist. (LOUIS XI, *Nouv.*, VI, Jacob.)

Gerard avoit beau parler et *huissier*, car celuy qu'il avoit abattu estoit a mort navré. (*Gerard de Nevers*, I, XXIII, éd. 1725.)

Si cependent vous survenoit quelque mal, je me tiendray pres, *huschant* en paulme je me rendray a vous. (RAB., *Gargantua*, ch. VI, éd. 1542.)

— Act., crier, publier à haute voix :

Par sa mesnie a fait un ban *huichier*.
(*Li Coron. Loys*, 1493, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Jusc'a Orainge ne velt roigne saichier,
Vient a la porte, s'apela le portier,
A haute vois commance a *huichier* :
Ouvre la porte, lai jus le pont glacier.
(*Alisc.*, Richel. 2494, f° 31 r°.)

Quant li rois vint a Sur, si commenchierent a *hukier* si serjant : Ouvres, ouvres le porte. (ROBERT DE CLARY, p. 30, Riant.)

Commencierent a *huchier* que il retornast. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 213ᵈ.)

Cest atour doient chascun faire *huchier* li maistrez eschevins. (1279, *Hist. de Metz*, III, 221.)

Et ces aseuremans doient li trezes faire *huchier* chascun an. (1303, *ib.*, p. 258.)

Lors li roys fist les rues netier et moult bien apperoillier et fist *huchier* par la cité que tuit venissent au temple devant les ydoles. (*Vie saint Cristople*, Richel. 988, f° 138ᵇ.)

Et s'an ala et fit *huchier* par la cité que tuit venissent a la pelerine anterrer. (*Vie sainte Savine*, Richel. 988, f° 50ᵈ.)

Qui ne commenchent Noel hautement a *hauquier*.
(*Chron. des ducs de Bourg.*, 9395, Chron. belg.)



— Appeler à haute voix, mander, faire venir :

Quant le noise entendy et les huis defroissans,
Son peliçon viesty ; ses dames fu *hucquans*.
(*Chev. au cygne*, 19233, Reiff.)

Li rois, qui maintenir vouloit
Justise si comme il souloit,
Fet *huchier* par totes les rues
Que les grans genz et les menues,
Les dames et li bacheler
Et tuit cil ki pueent aler,
Nes .I. tout seul n'en i remaigne,
Chascun i port espine ou laingne.
(*Dolop.*, 4656, Bibl. elz.)

Symons *huche* sa fenme, Constance o le cors gent.
(*Berte*, 1215, Scheler.)

L'andemant quant si compaignon alerent en l'escole, il le *huechierent*, et quant il virent qu'il ne respondoit pas ne se levoit il, antrerent an la chambre et le troverent mort. (*De l'Assumption Nostre-Dame*, Richel. 988, f° 169[d].)

Il *huchoit* et appeloit en s'aide .III. des sains de paradis. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 95[a].) P. Paris : *huçoit*.

Des varles *huche* plus de trois,
Et si a fait la table oster.
(*Couci*, 260, Crapelet.)

Ensement .I. biaus homs, bien menbrez, bien [tailliez
Trouve, par sa biauté, souvent des boins mar- [quies
Ou .I. autrez n'*est* ja apellez ne *huquies*.
(*B. de Seb.*, III, 569, Bocca.)

Quicunques siet ou marquiet au pain se *huqueche* personne d'autruy estal quatre deniers doit. (1355, *Ord.s. les boulang.*, Arch. mun. Arras.)

Il pleut a l'université et au roy que les prelats *soient huchez* par le royaume pour deux choses ; premier pour adviser quels choses seront traictees au conseil general de l'univercelle eglise prochainement a tenir ; secondement a deliberer de ce, sur le contenu es requestes des ambassadeurs du pape sur le dixieme que sa sainteté vouloit qu'on imposast sur l'eglise françoise. (MONSTRELET, *Chron.*, I, f° 105, éd. 1516.)

Le bon homme *huche* et appelle ses gens. (*Les Quinze joyes de mariage*, la sixte joye, Bibl. elz.)

Ou est Richart, allez le *huyscher* a moy. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 473, Genin.)

Il se print a *hucher* a pleine teste le portier par plusieurs fois. (DES PER., *Nouv. Recr.*, des joyeux propos, p. 244, éd. 1572.)

Ecoute, on me *husche*. Il m'en fault aller. (ID., *Cymbal.*, Dial. 4, f° D III v°, éd. 1538.)

Au Ciel venu, son pere a part le *huche*.
(CL. MAROT, *Met. d'Ov.*, l. II, p. 97, éd. 1596.)

Trembles tu point,
Coquin, quand tu oys en ce point
Hucher tant d'esprits, dont le moindre
Sçait mieux que toi louer et poindre ?
(ID., *Epit. de Fripel. à Sagon*, éd. 1731.)

— Et d'une manière analogue, avec un rég. de chose :

Ses armes *huce* par mult grande fierté :
Molt ot grant joie qui li pot aporter.
(RAIMBERT, *Ogier*, 2406, Barrois.)

Quant on ot rusé longuement,
Uns chevalier isnellement
Hucha le vin et les espices.
(G. MACHAULT, *Remede de Fortune*, p. 88, Tarbé.)

— *Huchier* se disait aussi en parlant d'une sommation juridique :

Pour chou especialment *hukies* et apieles. (5 nov. 1368, *Cart. de Flines*, DCXIV, Hautcœur.)

Arrerages de .IIII. s. de cens dont il *hucha* a garantie l'abbé et convent de Montierneuf. (*Assises*, 1378, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

Quant le jour fut venu, les parties se presenterent en temps et en lieu ; ilz *furent huchiez* a dire leurs causes. (LOUIS XI, *Nouv.*, LXXXVI, Jacob.)

Pourtant que la femme cy devant escripte ne se venoit point purgier dedant les dites .VII. neutz apres le dit huchement fait, Mess[rs] de justice la firent de rechiefz *huchier* sur la piere, forgugiee .V. ans entiers. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1494, Larchey.)

Le di Piere Martin en ait la dite Ysaibel servande dudi s[r] Jehan de Rouveroy tellement porsuivi et demené par les adjournez, qu'elle en *ait esté huchee* sur la piere. (1534, Coll. de Lorr., vol. 328, Richel.)

Hucher est usité dans beaucoup de provinces, en particulier dans la Normandie, la Beauce, la Bret. (Côt.-du-Nord). Le Picard dit *huker*, appeler à haute voix : « Il *huka* ses varlets. » (*L'Enfant prodigue*, cité par Corblet.) Ancien bourguignon, *huiger*, selon Borel.

On lit dans l'Académie : *Hucher*, appeler à haute voix ou en sifflant ; il est vieux et n'est plus guère usité qu'à la chasse.

2. **HUCHIER**, *hucher*, *huichier*, *hugier*, s. m., ouvrier qui fabriquait des portes, des fenêtres, des coffres, des bancs, et dont le métier équivalait à celui du menuisier :

Adans li *huichiers*. (1226, *Cens. Paracl. de Pruvin*, f° 12 v°, Arch. Aube.)

Nos aviens et poiens avoir d'estalages a merchiers, a esculiers, a potiers, a vaniers, a mairouniers, a *hugiers*, a bestiers.... (*Pièce de* 1263, Brassart, *Pr. de l'hist. du chât. de Douay*, I, 88.)

Tous charpentiers, *huchiers*, charrons, fevres, cordiers. (1381, Arch. K 53[a], pièce 8.)

Colin Gauchier, povre *huichier* ou charpentier de la parroisse de S. Symeon en la prevosté de Coulommier en Brie. (1383, Arch. JJ 123, pièce 100.)

A Regnault Le Cuitier, *hugier*. (XV[e] s., *Cart. de Flines*, p. 933, Hautcœur.)

Ung *hugier* botte et rabotte deux manstiaux de cheminees. (1491, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Philippe Caulier, *hugier*. (*Compt. de* 1586, La Bassée, *ib.*)

Une rue d'Amiens porte encore le nom de rue des *Huchers*.

Nom propre, *Hucher*.

HUCHIR, v. n., comme *huchier*, crier :

Lors la vout a force besir,
Et la dame prist a *huchir* :
Biaus sire Dieus, come sui traie !
(*Otherien*, ms. Oxf., Bodl. Hatton 100, f° 18[a].)

HUCHISON, voir OCHAISON.

HUCHISONER, voir OCHOISONER.

HUCIE, voir HUCHIE.

HUCIER, voir HUCHIER.

HUCINE, s. f. ?

Un tailleur de gres livre deux *hucines*. (1598, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HUCLER, voir ULLER.

HUCONGNE, s. f., chose de peu de valeur ?

Qui valhe une *hucongne*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 17969, Scheler, *Gloss. philol.*)

HUCOURS, s. m., cri simultané de plusieurs personnes :

Et puet ledit monsour Hervé de Leon et ses heirs mettre cours ou *hucours*, ou l'un ou l'autre, entre ledit bois... et le bois de Bodister, a la fin de prendre la beste. (1321, *Preuv. de l'hist. de Bret.*, t. I, col. 1317.)

HUCQUE, voir HUQUE.

HUCQUEMAQUE, s. f. ?

Faisons *hucquemaques*,
A hacques et a macques,
Sur eulx de plain sault.
(*Bergerie de Mieulx que devant*, Anc. Th. fr., III, 222.)

HUCQUET, voir HUQUET.

HUCQUETE, voir HUQUETE.

HUCQUIER, voir HUCHIER.

HUDDE, s. f. ?

A Guillaume Dyen, mareschal, pour quatre fretes de charrete, quatre happes, deux urtes et deux *huddes*, pour la ferrure de la charrete pour servir a la pile. (1494, *Compt. de Nevers*, CC 76, f° 12 r°, Arch. mun. Nevers.)

HUDEL, s. m., chaumière :

La endroit ung *hudel* avoit
Duquel grant fumee hors issoit,
Et avoit une vieille a l'uys.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 73[c], impr. Instit.)

— Charrette, tombereau :

Cassin Herbaine ala querir icellui Baffart en ung *hudel* et l'apporta a son hostel. (1464, Arch. JJ 199, pièce 412.)

HUDELEE, *hondelee*, s. f., la contenance de la charrette appelée *hudel* :

Vehes une charrettee, tomberettee ou *hudelee* soit de foin, de fiens ou autres choses. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Hondelee de foing, a load of hay. (COTGR., éd. 1611.)

HUDIF, voir OIDIF.

1. **HUE**, *huwe*, *heue*, s. f., bateau, barque :

Le duc de Zassen amena dedens les tonneaulx du dit hable quatre *hues* garnies de deux cens hommes de guerre. (MOLINET, *Chron.*, ch. CCLIII, Buchon.)

Le seigneur de Beures avec le fils du duc de Zassen, ayans treize balques et trente *hues*, arriva par mer. (ID., *ib.*)



Nous voulons que ne permettez ou souffrez audit roy d'Angleterre ne a ses gens et depputez de lever ne prendre aucuns gens de guerre ou *huwes* que premier ledit traitié ne soit fait, et que soyons autrement appoinctié entre nous et luy. (*Corresp. de l'emp. Maximilien Ier et de Marg. d'Autr.*, t. II, p. 83, Doc. inéd.)

Que il se puist pourveoir de *heues* et autres choses necessaires pour l'adresse de l'armee qu'il est deliberé de mettre sus. (*Ib.*, p. 136.)

2 **HUE**, voir Oue.

HUECHIER, voir Huchier.

HUEE, s. f., cri :

La ot grant presse et grant *huee*.
(Ben., *Troie*, ms. Naples, f° 15c.)

Et navrez la veissiez tel bret et tel *huee* que l'en i oist pas Deu tonant. (*Artur*, Richel. 337, f° 29a.)

.I. chevalier i a qui maine grant *huee*,
Par li est nostre gent desconfitte et mathee.
(*Rom. de Ch. le Chauve*, Richel. 24372, f° 18c.)

Par devers la chité a sa resne tiree,
O li .c. Sarrazins, tous a une *huee*.
(*Doon de Maience*, 8512, A. P.)

A l'assembler y eut grant noise et grant *huee*, avecques bruit tumultueux des trompettes et clarons. (Wavrin, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 265, Soc. de l'H. de Fr.)

Si estoit la *huee* tant horrible que... (Id., *ib.*)

On parle des loups que l'on prend
A la *huee*.
(Jod., *Œuv. mesl.*, f° 277 v°, éd. 1583.)

— Distance qui s'étend jusqu'à la portée de la voix :

Et chevauche une grant *huee*
Devant le front de la bataille.
(J. Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, 3686, Delmotte.)

Il estoient en une cave pres aussi comme d'une jupee ou *huee* de son hostel. (1449, Arch. JJ 180, pièce 34.)

— Renommée :

Et li vers chevaliers, qui moult ot grant *huee*.
(Cuvel., *du Guescl.*, 4130, Charrière.)

Mes de le partie as Engles, sur tous emportoit le *huee* messires Gautiers de Mauni, messires Jehans Camdos. (Froiss., *Chron.*, II, 326, Luce, ms. Amiens.)

Sour tous les aultres le faisoit bien et en avoit le los et le *huee* li gentilz chevaliers. (Id., *ib.*, II, 153, Luce.)

Homme de grant *huee*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 39052, Scheler, *Gloss. philol.*)

Je serai a la journee du tournoy et y feray tant d'armes de mon corps que je survaincray le tournoy et emporteray la *huee* sur tous chevaliers. (*Perceforest*, I, f° 128b, éd. 1528.)

1. **HUEIS**, *hueis*, *huis*, s. m., cri confus, bruit :

La poissies veir .I. si fier *hueis*,
Sovent fois Monjoie escrier a haus cris.
(*Gui de Bourg.*, 4196, A. P.)

Hurtent, luitent as brans, s'uns en ciet s'a haus [cris,
Si ne puet eschaper sans mult grant *hueis*.
(*Helias*, Richel. 12558, f° 3b.)

Si oirent grans brus et grans *huis* et grans cris. (*S. Graal*, III, 557, Hucher.)

Iqui ot angoissous estor... et si grant *hueis* et si grant chaple et sor hyames et sor escus. (*Ib.*, III, 580.)

Adonc veist on grant poudriere,
Et de chevax grant *huieis*.
(Godefr. de Par., *Chron.*, 1208, Buchon.)

2. **HUEIS**, voir Ues.

HUEIT, voir Oit.

HUEL, s. m., criaillerie :

Ly unc encontre l'autre demoinent grant *huel*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, II, 8175, Scheler, *Gloss. philol.*)

HUELMENT, voir Ivelment.

HUELTÉ, voir Iveltè.

HUEMAIS, voir Huimes.

HUEMENT, s. m., cri :

Lors prennent si haut a japer
En disant hou ! a grant alaine
Que d'une lieue entiere en plaine
A l'heure de ce *huement*
Les oist on legierement.
(Guiart, *Roy. lign.*, 16676, W. et D.)

1. **HUER**, *huier*, *huyer*, verbe.

— Neutr., crier, parler à haute voix :

Huent, crient de tutes parz.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 5503, Michel.)

Et envoierent avant lor archiers *huant* et glatissant. (Villeh., § 518, Wailly.)

De le noise del cors et de le gent ki *huie*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 48c, Michelant.)

Lors s'escrie con esragiez,
En aventure *huie* et *huie*.
(*Renart*, 5062, Méon.)

Et li veneres crie et *huie*.
(*Ib.*, 22498.)

De son rench se part tout *huant* :
Amours, amours ! va escriant !
(Sarrazin, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 307.)

Commenchierent a cryer et a *huer* apries et a faire grant haro. (Froiss., *Chron.*, III, 45, Kerv.)

Le chahuan est un oysel qui *hue* et crie de nuit. (Corbichon, *Propriet. des choses*, Richel. 22533, f° 183c.)

Dyables, *huyons* et menons crys.
(*Mist. du viel test.*, 539, A. T.)

Et les varlets, et les pages qui amenoyent les chevaux des eschelleurs et des gens d'armes a pié, et crioyent et *huyoyent*, qu'il sembloit que tout le monde fust arrivé pour confondre et destruire icelle ville. (Ol. de la Marche, *Mém.*, I, 12, Michaud.)

Mais toute nuit au loup j'*ay* tant *hué*
Au loup, au loup, que j'en suis enroué.
(J.-A. de Baif, *Eclogues*, x, éd. 1573.)

Huyer, clamare. (R. Est., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Ils *huyent* comme millans. (Paré, *Liv. des Anim.*, c. xxv, Malgaigne.)

Vociferer, crier, brayre, *huyer*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Celuy la ne seroit il pas trop delicat qui crieroit et *hueroit*, pource que l'on luy auroit gasté sa robbe. (Charr., *Sag.*, I. III, c. 22.)

Bref il ne part qu'il n'escume et ne *huye*
Comme un pourceau.
(Mell. de S.-Gel., *Œuv. poët.*, p. 84, éd. 1719.)

— Act., couvrir de huées :

Fol vilain doit on *huer*
Et si le doit on gaber.
(*Rom. et past.*, Bartsch, I, 48, 47.)

Si fet tant que tout li mondes le *huye*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 105b.)

Tout issi cil heraut la *huie* :
Et tuit li autre a une huie
Ont si vilainie *huee*
Qu'onques mes issi grant huee
Ne fut en nule place oie.
(Huon de Mery, *Tornoiem. de l'Antechr.*, p. 69, Tarbé.)

Tout le monde m'iroit *huyant*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 86b.)

Et comme mastins *fu huiez*.
(*Chastoiem. d'un pere*, Richel. 19152, f° 4c.)

Par cest example voil moustrer
C'on doit ainçois le leu *huer*
Des bestes qu'il y soit venuz.
(*Du Fevre de Creeil*, Montaiglon, *Fabl.*, I, 237.)

Et *furent* quant ils entrerent a Paris forment *huyez* et blasmez. (*Chron. de S.-Den.*, Richel. 2813, f° 418c.)

Pechié de char qui fait *huer*
Honme qui tient femme sanz loi.
(Eust. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 423b.)

Les pasteurs qui gardoient les bestes crioient moult haultement en *huyant* le loup. (1416, Arch. JJ 169, pièce 256.)

Oncques gens ne *furent* autant mocquez ne *huyez* comme ils furent. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1435, Michaud.)

Les uns y menoyent leurs enfans plus soigneusement qu'au sermon, les autres *estoient huyez* par leurs femmes, qui se lamentoyent de n'avoir point de pain a la maison. (*Caquets de l'Accouch.*, 1e journ., Bibl. elz.)

— Prononcer à haute voix :

Quant il hue pour avoir les chiens, il doit *huer* un bien long mot. (*Modus*, f° 20 v°, Blaze.)

— Appeler à grands cris :

Et sa mesnie crie et *huie*.
(*Renart*, 1197, Méon.)

— Sonner :

Il firent... de totes parz *huier* trompes et arenes soner. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 102b.)

— Lancer en excitant par des cris :

Il s'en voloit metre au retor,
Mes tost l'aperçut le pastor,
Et li *a hué* deus mastins.
(*Renart*, 4629, Méon.)

S'il me *huoit* ses troi gainnons,
J'auroie en els maus conpainnons.
(*Ib.*, Br. IX, 1921, Martin.)

— Neutr., se glorifier :

De quoy li Barois *hue*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 33639, Scheler, *Gloss. philol.*)

— *Hué*, part. passé, méprisé :

Ainz erent chevalier, or sunt vil et *hué*;
Riche erent ainz, or sunt chau en dolenté.
(Garnier, *Vie de St Thom. de Cant.*, Richel. 13513, f° 93 v°.)

Lorr., Fillières, *huyer*, appeler, dénommer.

2. **HUER**, voir HOUER.

HUERIE, *huirie*, *hurie*, s. f., cri de plusieurs personnes :

Dont firent Sarrasin moult grande *huerie*.
(*Chev. au cygne*, 20614, Reiff.)

Grant *huerie* i fisent li Sarrasin apries le crois, quant il le trainerent. (*Chron. d'Ernoul*, p. 234, Mas-Latrie.)

Grans criz, grans *hueries*. (*Chron. de Turpin*, Richel. 124, f° 8c, Auracher.)

Archier, arbalestrier y firent grant traye,
Et li Anglois lians mainent grant *huerie*.
(CUV., *du Guesclin*, var. du v. 19731, Charrière.)

Orrible rest la *huerie*.
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, p. 100, Buchon.)

Pour cause du fouel, *huerie* et cornerie qu'il avoit fait. (1380, Arch. JJ 118, pièce 27.)

Dont fu grande li *huirie* et li juperie de chiaux de dedens. (FROISS., *Chron.*, III, 266, Kerv.)

Crioient les bonnes gens de la feste qui a grant *huirie* les suirent. (1432, Arch. JJ 174, pièce 233.)

Icellui Poncharry mena grans cris et *huries* ausquelles survinrent... (1467, Arch. JJ 194, pièce 251.)

Vous oyez lors les urlemens, abboys et *hueries* de ces troupes des chiens. (BELLEFOR., *Secr. de l'agric.*, p. 334, éd. 1577.)

HUERRESSON, s. f. ?

Delivrei cent et 1 sols tournois au boitous de St Mihiel pour le pourpoint Mgr, pour 4 *huerressons*, pour 1 doublet, pour unes manches a noes, et pour un auqueton. (1321, Arch. Meuse B 492, f° 64 r°.)

HUERS, voir HORS.

HUERTANCE, voir HEURTANCE.

HUERTELEU, voir HEURTELEU.

HUES, voir UES.

HUESE, voir HEUSE.

HUESER, voir HOUSER.

HUESON, voir HUISON.

HUET, s. m., cocu :

Et a Rouen y eut un autre docteur en theologie, qui en preschant dit, que s'il ne sçavoit monstrer (que la Vierge était engendrée en péché originel) qu'il vouloit qu'on l'appelast *huet*. Et au contempt de ce, quand on voyoit aucun de la dite religion (dominicains) on les appelloit *huets*. (JUV. DES URSINS, *Hist. de Charles VI*, an 1387, p. 63, éd. 1653.)

Vous asseurant que, de la seule grimace que je ferai, ils auront si belles vezardes, que, s'ilz ne s'enfuient, appelez moi *huet*. (DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 95, Bibl. elz.)

Je veulx qu'on m'appelle *huet*
Se de moy il a ja tournoys.
(*Farc. nouv.*, Anc. Th. fr., II, 126.)

Mais je parleray a tous cas
Avec[ques] les grans advocatz,
Ou que l'on m'appelle *huet*.
(*Sottie du Roy des Sotz*, Anc. Th. fr., II, 237.)

Cf. WIHOT.

HUEUR, s. m., valet de chiens qui crie :

Les penneaux doivent estre de fil cordé peu tors, et de filé a cordes pointues, deliez, fors et legiers, et que vos chiens et vos *hueurs* soyent bien loing du buisson au dessoubz du vent. (*Modus*, f° 50 r°, Blaze.)

HUEURTEMENT, voir HEURTEMENT.

HUEZER, voir HOUSER.

HUFFRUIT, voir USFRUIT.

HUGAL, voir IVEL.

HUGE, voir HUCHE.

HUGEL, voir HUCHEL.

HUGELANGE, s. m., espèce de nappe, linge dont on garnissait les buffets, les garde-manger :

Le suppliant fu avec Pierre Auberee a prendre et embler certaine quantité de filé, *hugelange*, draps, etc. (1368, Arch. JJ 99, pièce 476.)

HUGELETE, voir HUCHELETE.

HUGERIE, voir HUCHERIE.

HUGETTE, voir HUCHETE.

HUGIER, voir HUCHIER.

HUGNE, s. f. ?

Tel noble sang en luy vice se cele
Pour ce qu'il a du noble la cotelle
Non tout l'habit de noblesse planiere,
Mais la *hugne* a combien qu'elle soit belle,
Et que pour ce gentilhomme on l'appelle.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 122 v°, éd. 1530.)

HUGREMENT, adv., bravement :

Je n'en veulx estre creu, si je ne le prouve *hugrement* par gens de plain jour. (RAB., *Pantagruel*, ch. XII, éd. 1542.) L'éd. Dolet porte *haigrement*.

HUGUCHE, s. m. ?

Pour reloier le *huguche* en clostre. (1443, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HUGUE, s. f. ?

Il gargouille,
Il barbouille,
Il se tainct jambes et bras :
Puis (s'il est las)
Pour son soulas
Il succe les goutelettes
De ses *hugues* rondelettes.
(DESPER., *Chant de Vendanges*.)

HUGUETTE, voir HUCHETE.

HUHANT, voir HUANT.

HUHE, s. f., huage :

Doit avoir chascun qui est a ladite *huhe* ung pain d'un parisi. (1404, *Reg. des fiefs du comté de Poitou*, f° 29, ap. Duc., *Huesium*.)

HUHU, s. m., cri :

La eut grant priese et grant *huhu*
Si que li fort et li menbru
I ont, sachies, lour liu tenu.
(*Ren. coroné*, Richel. 1446, f° 84 v°.)

Cf. HU.

1. **HUI**, *huy*, *ui*, *uy*, *hue*, *hoi*, *heuz*, *oi*, *hoe*, *wi*, *wy*, *vy*, *ot*, *ieu*, adv., aujourd'hui:

Felun Franceis, *hoi* justerez as noz !
(*Rol.*, 1191, Müller.)

Or sai jo veirement
Que *hoi* murrum, par le mien escient !
(*Ib.*, 1935.)

Vivanz, vivanz, il regeirat a tei, sicume nedes je *hoi*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, Cant. Ezech., 14, Michel.)

Il ad *ui* sulunc Deu ovré. (*Rois*, p. 51, Ler. de Lincy.)

Ui me verreiz merveilles faire.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2541, Michel.)

A Avrenches, u me disnai,
Ubliai *oi* un mien cutel.
(ID., *ib.*, 7729.)

Ne serreit *oi* conté ne dit.
(ID., *ib.*, 7977.)

N'i avera *wi* par mei jugement escuté.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 31 v°.)

Par seint Michiel sanz altre ennoi
Laissiez mei ci ennuit et *hoi*.
(G. DE SAINT PAIR, *Mont St Michel*, 1987, Michel.)

Ier n'i vint pas ; *hui* ensement,
Quant dut venir, ne vint nient.
(*Floire et Blanceflor*, 1e vers., 2463, du Méril.)

Je n'abitei en maison des cel jor ke je menei les filz d'Israhel fuers de la terre d'Egypte enjesc'a icest jor *hui*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 10, Hofmann.)

D'*ui* en un mois. (GAUT. MAP, *Lancel. du Lac*, Richel. 1430, f° 24a.)

Hue matin.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 21 v°.)

Tant il m'est *wi* mesavenu.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 3c.)

Candace vus ad *hoi* trai.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 15c.)

Sovent t'ai *wi* veu ferir.
(*Guillaume de Palerme*, Ars. 3319, f° 94c.)

Dosne si aussaise dire
Ke fuissiez ma mie
Ai qui *hoe* volghe morir.
(*Poés. ms. av. 1300*, t. II, p. 903, Ars.)

Bien a quatre ans que je vos aim ;
Certes onc n'atousa ma main
A vos, mais *ot* i touchera :
Lors l'acole.
(*Fabl.*, ms., p. 69, ap. Ste-Pal.)

Mais *ot* soffrez un poi ici,
G'irai la sus, venez apres.
(*Ib.*, p. 99.)

Amis, jai n'iert
Ceste baitaille renfusee,
D'*ui* en quinzainne soit juree.
(ROB. DE BLOIS, Richel. 24301, p. 601a.)

Amis, menjas tu *hui* ? di le moi sans trichier.
Nennil, sire, par Dieu ! *hui* ne de trestout ier.
(*Doon de Maience*, 9267, A. P.)

Ke nus reconte li evangilles de *hui*. (MAURICE DE SULLY, *Serm.*, ms. Oxf., Douce 270, f° 17 r°.)

L'evangille d'*ui*. (ID., *ib.*, f° 20 r°.)

Cist jur de *huy*. (ID., *ib.*, ms. Oxf., Laud misc. 471, f° 128.)

Pour çou, si prie a vous tous que vous gardes *wi* mon cors et m'ouneur et la vostre. (*Chron. de Rains*, c. XX, L. Paris.)

Jusques a d'*ui* en huit jours. (JOINV., *S. Louis*, LXXXII, Wailly.)



De *hui* en huit jours. (Id., *ib.*, LXXXIII.)

Dez lai confection de ces presantes lettres jusquez a jour d'*ieu*. (Nov. 1301, Bouxieres, Champigneul, Arch. Meurthe H 2971.)

Des mes et jusques a *vy*. (1316, *Atour*, AA 88, Arch. mun. Metz.)

Wy ne vy vo pareil.
(*H. Capet*, 930, A. P.)

Dou multre de que il est *heuz* acorpez. (1362, Arch. Frib., 1re *Coll. des lois*, n° 757, f° 282.)

Lesquelx faiz chascune des dictes parties mit en *uy* a sa partie adverse entant comme il leur estient et sont contraires. (5 juill. 1373, *Lett. de G. de Clugney, bailli d'Auxois*, Arch. mun. Montbard.)

Je vous prie que vous ne laissiez mie que vous ne soyez du jour d'*uy* en .xv. jours a Arondel. (*Trais. de Rich. II*, 5, Williams.)

Il leur avoit assigné jour a *hui* pour donner leur response. (3 fév. 1412, *Rapp. au roi par J. Le Roy*, Arch. mun. Dijon.)

Lettres par avant le jour d'*huy* donnees. (*Trahis. de France*, p. 90, Chron. belg.)

D'*oi* en .LX. ans. (1463, Coll. de Lorr., 977, n° 26, Richel.)

Huy rire, demain lermoyer.
(*Danse macabre des hommes*, éd. 1486.)

Ainsi ma jeunesse se passe
En actendant d'*huy* a demain.
(*Le Debat de deux Dem.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 281.)

Huy me suis je vestue pour les œilz de mon pere. Hier je l'estois pour le gré de mon mary. (Rab., l. IV, epistre, éd. 1552.)

Painctres expers, vostre façon commune
Changer vous fault, plustost *huy* que demain.
(Cl. Marot, *Epigr. a Mademoiselle de la Roue*, p. 375, éd. 1544.)

D'*huy* a un bon an ou deux,
Luy donneray et corps et biens
Pour les mesler avec les siens,
Et a son gré en disposer.
(Id., *Dial. de deux Amour.*, p. 29, éd. 1596.)

Pour le regard de la cognoissance du fait des troubles iusques a *huy*. (*Art. de la Confér. de Nerac*, 28 fév. 1579, VII.)

Et c'est pourquoy la posterité non sans grande raison luy donna le tiltre de Pucelle, qui luy est demeuré jusques a *huy*. (E. Pasq., *Rech.*, VI, 5.)

Vous n'ignorez de quelle façon j'ai conduit votre fortune jusques a *hui*. (Id., *Lett.*, XI, 3.)

— *Hui cest jour*, aujourd'hui même :

Pere, li cause de l'abie est establie, cui je ne puis pas eschiweir, car el jor d'ier promis ge moi *ui cest jor* devoir aleir la u ge vuilh aleir. (*Dial. S. Greg.*, p. 14, Foerster.)

Hui cest jour a .VIII. mois que fumes el castel.
(*Guy de Camb.*, Richel. 24366, p. 225a.)

— *Hui jord'hui*, aujourd'hui :

Jusqu'a *uijord'ui*. (3 fév. 1266, *Ch. de Gaut., év. de Toul*, Arch. Berlebourg.)

— *Hui et le jour*, désormais :

Que nulz ne doute *hui et le jour* escommeniement. (Joinv., *St Louis*, CXXXV, Wailly.)

— *D'hui a ja*, dorénavant :

Se mestier est, *de huy a ja* faire assembler lesdites bannieres. (3 janv. 1424, *Reg. aux Consaux*, Arch. Tournai.)

— *D'hui a demain*, en un jour :

Il n'est riens c'on face de main
Qu'il n'ait apris *d'uy a demain*.
(*Modus*, Richel. 1297, f° 1b.)

Fr.-Comté, Sauget, *aidydi*, aujourd'hui. Wall., *u*, *ouie*. Centre de la Fr., *hui*. Bourg, Saulieu, hoch' d'*eu*, aujourd'hui.

2. **HUI**, voir Hu.

HUIAGE, voir Huage.

HUIAU, voir Wihot.

HUICHERYE, voir Hucherie.

HUICHIER, voir Huchier.

HUIDISVE, voir Oidive.

HUIDIVE, voir Oidive.

HUIE, voir Hie.

HUIEIS, voir Hueis.

HUIER, voir Huer.

HUIFFRUIT, voir Uffruit.

HUIGNER, voir Hogner.

1. **HUIHOT**, s. m., muliebria :

Vous faictes fourbir le *huihot*
Et on m'appellera huihot.
(*Farc. de fr. Guilleb.*, Anc. Th. fr., I, 323.)

Cf. Wihot.

2. **HUIHOT**, voir Wihot.

HUILE, voir Oile.

HUILIER, voir Olier.

HUILLECOMME, voir Wilecome.

HUILLIER, voir Olier.

HUIMAIN, *humain*, loc. adv., aujourd'hui au matin :

Huimain fu an l'angarde, sox ainz n'i fu veuz.
(J. Bod., *Sax.*, CXXXV, Michel.)

Mais j'avoie .LX. sols
Humain pendus a mon braier.
(*Li Lais de Courtois*, Richel. 1553, f° 500 r°.)

HUIMAIS, voir Huimes.

HUIMES, *-mais*, *-maix*, *huy.*, *hue.*, *hoi.*, *hu.*, *wi.*, *o.*, *i.*, *y.*, adv., maintenant, désormais :

Ne s'en ira *huimais*, se estor ne li rent.
(*Roum. d'Alix.*, f° 49b, Michelant.)

Et n'oistes *imes* novelle
Plus mervellose, ne plus voire.
(Guill., *Best. div.*, 344, Hippeau.)

Plest mei que de *ymes* vos die
D'un oisel ou moult a boisdie.
(Id., *ib.*, 2171.)

Imes vos vodron raconter
D'une grand mervelle de mer.
(Id., *ib.*, 2079.) Var., *huimes*.

Vos ne morroiz *huimais* sanz moi,
Nemais que bien en poist au roi.
(*Floire et Blanceflor*, 2e vers., 901, du Méril.)

Ne vos affi *huimais* de rien.
(*Ib.*, 1002.)

Huimais orrez avant de lor lingnie
Et de la geste qui des barons issirent.
(*Jourd. de Blaivies*, 8, Hoffmann.)

Ne li fera *humes* pesance.
(*Athis*, Ars. 3312, f° 111c.)

Dex me confonde, se *huemais* me dement !
(*Girard de Viane*, p. 6, Tarbé.)

Damoyselle, releves vos,
Car je ne vous ferray *humais*.
(*Vie Ste Marg.*, ms. apparten. à M. le Cte de Combarel.)

E dit q'il vout bien *omais*
Qe...
(*Poème s. la fin du m.*, Ars. 3645, f° 36 r°.)

Il est *wimais* trop tart. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 98d.)

Et plus en est esbahis que *huymes* ne fu. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 4d.)

Qu'il n'an venroit *humaix* ai chief. (*Mort Artus*, Richel. 24367, f° 64a.)

Bien vous poves *humais* cheans sollacier.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 134 r°.)

Foy que doi Dieu, sire Renaut,
Vous ne poves *huimes* aler.
(*Couci*, 494, Crapelet.)

Viaz, franc chevalier, passaz *hoimais*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 382, Michel.)

Ne vous traheis *humais* ariere.
(*Guerre de Metz*, st. 80c, E. de Bouteiller.)

HUIOT, voir Wihot.

HUIR, v. a., couvrir de huées :

Par Deu, ce dist li dus, ases te tieg parjure ;
Te sire me manace et laidenge et despire,
A le loi anciien ki des autres est pires,
Quant il (ton maître, Alexandre) trueve mastin qui [vers lui se herise,
Met le ceue entre gambe, si crient c'on ne le *huise*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 59b, Michelant.)

HUIRIE, voir Huerie.

HUIRON, voir Huron.

1. **HUIS**, *huys*, *huyx*, *uis*, s. m., porte. Conservé.

— Fig., *huis et fenestre*, moyen, condition :

Anchois que ilh puist ses sers estre,
Ses voloirs est *huys et fenestre*
Par u ilh entre en damage.
(Jacq. de Baisieux, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 189.)

— *Mettre huis contre fenestre*, s'opposer aux desseins de quelqu'un :

N'est nul a destre n'a senestre
Que mal a Mets ne prophetie,
Ne *mette huyx contre fenestre*.
(*L'A B C d'Asselin*, 170, ap. E. de Bouteiller, *Guerre de Metz*, p. 347.)

— *Estre a l'huis*, être près de sa chute :

Pité, justice, affeccion,
Revenez toutes d'un acueil
Gouverner en dilection,
Ou tout va a perdicion,
Dont mains regnes *sont* ja *a l'uis*.
(E. Desch., *Poés.*, Richel. 840, f° 447b.)

2. **HUIS**, voir Hueis.

HUISAIGE, s. m., droit sur les portes :

Li *huisaiges* et praalos chascuns feus fors l'autre doit .I. den. et vaut entour .III. s. .VI. d. (XIIIe s., *Cart. de Jouarre*, Richel. 11571, f° 41 r°.)



HUISDIF, voir OIDIF.

HUISDIVE, voir OIDIVE.

HUISEOR, *-eour*, s. m., portier :

Quant içou orent escoté
Li baron et li *huiseour*,
Si les mainent a lor singnor.
(*Ren. couronné*, 1276, Méon.)

HUISET, voir HUISSET.

HUISEUS, voir VOISEUS.

HUISEUSE, voir OISEUSE.

HUISEUSEMENT, voir VOISEUSEMENT.

HUISEUSETÉ, voir VOISEUSETÉ.

HUISIER, voir HUISSIER.

HUISIERE, voir HUISSIERE.

HUISINE, voir USINE.

HUISON, *huyson*, *huisson*, *huoison*, *hueson*, s. f., huée, cri, bruit, tapage :

Grans fu la noise et fors la *huison*
Quant les batailles desrengent a bandon.
(RAIMB., *Ogier*, 12663, Barrois.)

Tel noise meinent et si fort *huoison*,
Et li cheval si fiere brandison
Toz li Archans en tentist environ.
(*Aleschans*, 5896, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Et qui sont chil glouton,
Qui nous vont traveillant et font tel *huisson* ?
(*Chev. au cygne*, 7345, Reiff.)

Aus ars de cors les bercent et font grans *huesons*.
(*Ch. d'Antioche*, ch. IV, 655, P. Paris.)

Moult par fu grant la noise et fel la *huoison*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 171[a].)

Atant lor viennent a moult grant *huison*.
(*Gaydon*, 2300, A. P.)

Dont Jordain l'entendy, ne li fu mie bon:
Çoment, dist il, dont vient yceste busquison ?
Vient on cy par coustume a telle *huyson* ?
(*Hist. de Ger. de Blav.*, Ars. 3143, f° 198 v°.)

Et li navret crioient et font grant *huison*.
(*B. de Seb.*, XVIII, 231, Bocca.)

Par devers Alixandres a si grant *huoison*,
Si merveilleux estour et telle occision,
Que toute la contree en tentist environ.
(*Veus dou paon*, Richel. 2554, f° 133 v°.)

Chil de l'ost lez perchurent, sy font grant *huison*.
(*H. Capet*, 839, A. P.)

La firent si grant noisse et telle *huyson*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 572, Chron. belg.)

1. **HUISSE**, s. f. ?

Huisses a brouette a .I. s. (*Compte de* 1418, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

2. **HUISSE**, *uisse*, *uixe*, *usse*, *uxe*, *huxe*, s. f., porte :

Les fenestres et les *uxes*. (1286, *Cart. de la gr. égl. de Metz*, Richel. 13846, f° 137.)

De brixier les *huxes*. (*Chr. du doy. de St Thiéb. de Metz*, Hist. eccl. de Lorr., IX, p. CCIII.)

Abatirent les portes, les *usses*, les fenestres de lai maison. (1337, Coll. de Lorr., 111, f° 42, Richel.)

Portes, *uxes*. (*Ib.*)

Quant ilz vinrent devant la porte sus Sainct Ylaire, on trouvont la porte cloze, et ons encommençont a hurter a l'*uxe*. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1479, Larchey.)

Il fut tirez hors de sa maixon par desoubz l'*uixe*. (ID., *ib.*, an 1484.)

Faire en la dicte chapelle une *huisse* pour entrer dedans. (20 juill. 1521, Arch. Gir., E Not., Contat, Ill-1.)

— Ouverture d'un casque :

Le suppliant haussa son baston..... et d'icellui donna au dit Valete ung cop sur l'*uisse* ou vidaille. (1455, Arch. JJ 187, pièce 255.)

Ardennes, Mouzon, Wall., Mons, *huche*, porte. A Mons, l'on dit: « Quand vo l'sarez, vo verrez chier à no n'*huche* », ce qui signifie : Je vous défie de le savoir.

HUISSELET, *huysselet*, *uisselet*, *huyselet*, *uxelet*, *-ellet*, s. m., petite porte, guichet :

Si donoit on monsegnor Gauvains a mangier par cel *huyselet* qui iert en la vaute par desus. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 56[b].)

Li contrais ot son *uxelet* overt. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 154 r°.)

Et fermé ai mon *huisselet*.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 105[d].)

Per un petit *uxellet*.
(*Pastour.*, CXXXVIII, ms. Oxf., Bodl. Douce, 308, P. Meyer.)

Tant c'un *huisselet* bien barré
Trouvai, petitet et estroit.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 5[a].)

Et de celle fontaine lee
Par plus d'un millier d'*uisselles*
Descendoient beaulz ruisselles.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 126 v° ; *Liv. du chemin de long estude*, v. 832, Püschel.)

Laquelle sans tarder se retira en sa maison tyrans son *huysselet* a soy pour le fermer. (ROI RENÉ, *Mortifiement de vaine plaisance*, Œuv., IV, 45, Quatrebarbes.)

Comtois, Doubs, Montbéliard, *huisselet*, petite porte. Rouchi, *huchelet*.

HUISSERAIN, *uisserain*, s. m., portier :

Si vint as portes de la tour,
Durement huche l'*uisserain*.
Li portiers ne fu pas vilain,
Le postich a moult tos ouviert.
(GAUT. D'ARR., *Eracl.*, ms. Turin, f° 14[d].)

HUISSERIE, *huysserie*, *uisserie*, *husserie*, *usserie*, *wisserie*, *uxerie*, s. f., ouverture, entrée, et porte, garniture d'une porte, son ouverture en largeur et en hauteur, toutes les pièces de bois dont elle est formée, son chambranle :

E hurtout as *usseries* des portes. (*Rois*, p. 85, Ler. de Lincy.)

Estut en l'*usserie* de la cave (*Ib.*, p. 321.)

Nus ne puet ouvrer es mestiers devant diz (de mortelier) puis nonne sonee a Nostre Dame en charnage, et en quaresme au semedi, puis que vespres soient chantees a Nostre Dame, se ce n'est a une arche ou a un degré fermer, ou a une *huisserie* faire fermant, assise seur rue. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1[re] p., XLVIII, 10, Lespinasse et Bonnardot.)

Grant espace li fist porprendre
Cil qui n'i fist c'une *huisserie*,
Qui a l'issir est briserie.
(RUTEB., *la Voie de Paradis*, II, 31, Jubinal.)
Var., *uxerie*.

Gons mis es nouvelles *wisseries*. (1323. *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 57 r°.)

Refaire leurs huys et *huysseries*, fenestres... (1325, Arch. JJ 64, f° 2 r°.)

Il ne pourront faire *huisseries* ne fenestres. (*Ib.*)

Demi mui de plastre converti a refaire l'*uisserie* des moulins de Crecy et la closture. (1332, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3[a], f° 135 r°.)

Leurs hoirs... ne porront d'ore en avant pikier ne heuer en le dite *huisserie* ne el mur qui y appartient. (1333, *Arch. hosp. d'Abbeville*, ap. Raynaud, *Etude sur le Dialecte du Ponthieu*, p. 51.)

Brisarent plusour *uxerie* et huige. (1337, Coll. de Lorr., 111, f° 45, Richel.)

60 sols pour certains ouvraiges faiz en la pailloile pour faire une chambre, pour faire une *uxerie* de pierre en la chambre d'arriere et aultres menus ouvraiges... (1380, Arch. Meuse B 1041, f° 85.)

Une petite verge de fer pendue a l'*uisserie* de la dicte chambre. (Oct. 1400, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Au regard des *huisseries* faisans clostures sur la forteresse d'icelle (ville) a l'endroit du pourpris de l'eglise et abbaye dudit lieu, ou temps dessus dit, lesdites *huisseries* seront et demouront ouvertes. (17 avr. 1448, *Sentence du lieuten. du bailli d'Am.*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. III, p. 569.)

Refaire de novel l'uys et l'*uisserie*. (1485, *Compte de S. Melaine*, Morl., Arch. Finist.)

Aultres *huisseries* et fenestres. (1553, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 124, Chevalier.)

On entendoit par *huysseries* les couches, tables, schabelles. (1565, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

On ne sceut ni rompre les clostures, ny arracher les *huisseries*. (JEAN DE MONTLYARD, *Trad. d'Apulee*, f° 9 v°, éd. 1616.)

Guernesey, *uss'ries*, s. f., baie, chambranle d'une porte. Berry, *huisserie :*

A l'heure dite, j'étais devant ma porte, ayant poussé toutes les *huisseries* pour que les passants (s'il en passait) me crussent couché ou absent. (G. SAND, *les Maîtres sonneurs*, IV[e] veillée.)

Il dit à mes cousins de bien fermer et barricader toutes les *huisseries*. (ID., *Nanon*, I, 111.)

Il avait été convenu que Marcelle sortirait seule, la dernière, quelques instants plus tard, et qu'elle tiendrait les *huisseries* de la maison fermées. (ID., *Meun. d'Ang.*, II, 256.)

1. **HUISSET**, *uisset*, *huiset*, *usset*, s. m., petite porte :

Va, si t'acule a cel *huiset*
Et si l'entrovre un petitet.
(*Renart*, Br. VIII, 351, Martin.)

S'iert entree en un gardinet
Dont li rois le clef del *uisset*
Avoit.
(*Renart le nouvel*, 2777, Méon.)

Que l'*uisset* vous ensengneray.
(*Couci*, 2253, Crapelet.)

L'en fermoit l'*usset*. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 18[c].)



Por .II. verveles a l'*uisset* du puich. (**1304**, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 21 r°.)

Parmy l'*uisset* de paradis
Qui est estroict et tres petis
Passer ne pourra a la mort.
(Deguilleville, *Trois Pelerinaiges*, f° 62c, impr. Instit.)

A Jehan de Richebourt, chauderonnier, pour un long coffre de boys, ferré par dedens tout au long et par dehors, a un large *huisset* de laitton. (**1388**, *Compt. roy.*, ap. Laborde, *Emaux.*)

Au milieu de ladicte barriere y avoit ung petit *huysset*, qui fermoit des deux costez. (Commynes, *Mém.*, IV, 9, Soc. de l'H. de Fr.)

Je n'euz gueres avant esté
Que trouvay l'*huisset* d'un jardin
Ouvert.
(*Le Debat de deux Dem.*, Poés. fr. des xve et xvie s., V, 266.)

Ung buffet fermant a deux *huissets*. (*Pièce de* **1571**, ap. Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, iv, 328.)

— En particulier trappe de chaque case, de chaque compartiment d'un bateau percé ou vivier flottant, et par extension ce compartiment lui-même :

Pour chacun *huisset* ou il y a poisson. (Déc. **1380**, *Arr. impr.*, Orl., Gibier, **1559-1582**.)

Icelluy bacq a quatre feulletz ou *huissetz*. (xve s., *Cart. de Flines*, p. 915, Hautcœur.)

Chalan percé par *huisset*. (Août **1493**, *Arr. et décl. impr.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, **242**.)

Pour chacun *huisset* de poisson, de la grandeur d'une toise. (Février **1585**, *Arr. impr.*, Orl., Hotot, **1598-1606**.)

Des formes de ce mot se retrouvent dans des textes de province jusqu'au dix-huitième siècle :

Usset pour entrer et sortir d'icelle boutique. (An **1741**, Poitiers, ms. du Poitou.)

2. **HUISSET**, s. m., sorte d'arbre :

Pins, cedres, cypres, ifz, *huissetz* et houx. (Le Maire, *Illustr.*, I, 28, éd. **1548**.)

HUISSEURE, *- ure, huiseure, uissure, uiseure, wissure*, s. f., porte :

Il vinrent a une antree par ou l'en entroit leanz, et ce iere une *uiseure* de marbre. (*S. Graal*, ms. Tours 915, f° 96b.)

Paradis n'a cure d'ordure,
Estroite et basse est li *huissure*.
(*Vers de le mort*, Richel. 375, f° 337a.)

Les ruwes ont encourtinees
Et les *huisseures* parees.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 92d.)

Furent fraites les *huiseures*
Et ouvertes les serreures.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 88, Peigné.)

Qui entre en bercil a droiture
Par l'entree de l'*uiseure*.
(Geff., .vii. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 70a.)

Refaire les gambes de l'*uissure* de le dicte cambre. (**1306**, *Trav. aux chât. des comt. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 46 r°.)

Pour refaire les gambes de l'*uissure* de le cambre madame. (**1313**, *ib.*)

Un charpentier fait une *wissure* a une tour. (*Compte de* **1442**, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les *huissures* et sages des basses chambres nouvelles faictes sur la riviere. (*Compte de* **1505**, ib.)

HUISSEUX, voir Oisous.

1. **HUISSIER**, adj., à porte, qualifiant une sorte de grand vaisseau, particulièrement destiné à transporter les hommes avec leurs fournitures, leurs chevaux, leurs vivres, et ainsi appelé parce qu'il avait à sa poupe, sous la flottaison, une ouverture ou porte :

Deux galees *huissieres* garnies de vivres pour six mois. (*Le Livre des faicts du Maresch. de Boucic.*, 3e p., ch. **16**, Buchon.)

2. **HUISSIER**, *uissier, huisier, ussier, uxier, hoissier, oissier, vuissier, vissier*, s. m., grand vaisseau à porte :

Ez *uissiers* metent les bons chevaux de pris,
Et aus sentines les bons tonniaus de vin.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., xxxv, p. 135, P. Paris.)

Es *huisiers* metent les boins chevaux de pris.
(*Ib.*, var.)

Auques loing de Chastel metez
Trestoz les *uxiers* et les nez.
(*Florimont*, Richel. 353, f° 36d.)

Nos ferons *vuissiers* a passer quatre mille et cinc cenz chevaus et nuef mille escuiers. (Villehard., *Conq. de Constantin.*, **21**, Wailly.)

Onques nus hom crestiens plus bel ne plus riche ne vit, sicum de nes et de galies et de *vissiers*. (Id., *ib.*, **56**.)

Et mil *wissiers* par leur consaus,
Por passer armes et cevaus.
(Mousk., *Chron.*, 25343, Reiff.)

Lor manda qu'il fesissent nes et galies a grant plenté et *huissiers* a chevaus mener. (*Chron. d'Ernoul*, p. **436**, var., Mas-Latrie.)

Et manda qu'on fist galies et *huissiers* a chevaus mettre a grant plenté por lui passer. (B. le Tres., *Cont. de G. de Tyr*, p. 392, Guizot.)

La fu li marchez fais des nez et des galies, et de *oissiers* por les chevaus porter. (*Est. de Eracl. Emp.*, xxvii, **24**, Hist. des crois.) Var., *uissiers*.

Des galees et des *hoissiers*. (*Ib.*)

Ses galees ne ses *uissiers*. (*Est. de la g. s.*, Vat. Chr. 1659, f° 9b.)

Que nous armon certaine quantité d'*ussiers* et de galies, qui porteroient certaine somme de chevaliers et de chevaus. (**1295**, Arch. J 456, pièce **36**, Mus. vitr. **50**, **298**.)

3. **HUISSIER**, *uissier, ussier, uscier, huisier, huisser, uisser, wiscier*, s. m., portier en général :

Onques n'i ot portier ne *huissier* de pris
Qui les huis li ossast contretenir.
(*Aiol*, Richel. 25516, f° 123d.)

Et si vos di tant sui ben de l'*uisser*,
Ben enterrons, ja n'estrons mis arier.
(Raimbert, *Ogier*, **4042**, Barrois.)

Ne qeu ne seneschal, *ussier* ne chambellenc.
(*Aye d'Avignon*, 3195, A. P.)

Onques *uscier* ne connestable
Nel contredist de nule cose.
(*L'Atre perill.*, Richel. 2168, f° 2 r°.)

N'i remest ni *wiscier* ne gaite.
(*Ib.*, f° 7b.)

Un cheval pour porter les armures Williaume le *huisier*. (**1294**, *Trav. p. les chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, f° **13**.)

Li *huissers* a la grant mace de la sentence Dieu. (Laurent, *Somme*, ms. Chartres **371**, f° **34** v°.)

Li *huissiers*. (Id., *ib.*, ms. Alençon **27**, f° **22** r°.)

Quant vit la porte ouverte, si a prins a brochier,
Puis a traite l'espee, si a ferut l'*uissier*,
Jusques en le poitrine li fist couler l'achier.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 32d.)

Oist li sagittaires, si print a requignier :
Faites me tot venir le felon losangier;
Comparer li feray la mort de mon *huissier*.
(*Ib.*, f° 33c.)

Le roy transmit celle part ung nommé Allabre de Saule, son *ussier* de chambre. (D'Auton, *Chron.*, Richel. **5083**, f° 37 r°.)

— Fabricant de portes :

Charpentiers, huichiers, *huissiers*, tonneliers, charrons. (E. Boil., *Liv. des mest.*, **1**e p., xlvii, rubr., Lespinasse et Bonnardot.)

Dans un certain nombre des exemples cités *huissier* répond tout à fait à la signification du mot moderne.

4. **HUISSIER**, v. n., respirer bruyamment, renâcler :

Et qant Percevaus vit se, si seygna et li cheval, desouz lui, *huissoit* de grant paor. (*S. Graal*, i, **463**, Hucher.)

1. **HUISSIERE**, *huyssiere, uissiere*, s. f., portière :

L'*uissiere* de la meson, qui neteoit froment, s'estoit endormie. (*Bible*, Richel. 899, f° **148**b.)

Une simple *huissiere* ou clergesse
Aujourd'huy se presumera
Autant ou plus qu'une duchesse.
(Coquillart, *Droits nouv.*, 1e p., de presumptionibus, I, 93, Bibl. elz.)

Verité est premiere conseillere
Et purité *huyssiere* la dedens.
(*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 72 r°.)

Sainct Pierre aussi le suivoit de loin jusques a la court : et se arresta a l'huys dehors. Adonc sainct Jehan yssit, et le dict a l'*huissiere*, ainsi mist dedans sainct Pierre. (Ol. Maillard, *Serm.*, p. 37, Crapelet.)

Sainct Jean... yssit ung peu hors du lieu ou il estoit et parla a l'*huissiere* de ceste maison de Anne, en telle maniere qu'il fist mettre et introduire sainct Pierre jusques dedans icelle maison. Et adoncques ceste chamberiere et *huissiere* commencea de dire a sainct Pierre... (*Sec. vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 337 v°, éd. **1519**.)

2. **HUISSIERE**, *uissiere, huisiere*, s. f., barque servant au transport des chevaux :

Et es *huissieres* metent les chevals arabis
Et es santernes les bons toniaus de vin.
(*Gar. le Loh.*, 2e ch., xxxv, p. 135, var. du ms. Richel. 19161, éd. P. Paris.)

Lor manda qu'il fesissent nes et galies a grant plenté et *huisieres* a chevaus mener. (*Chron. d'Ernoul*, p. 436, Mas-Latrie.)

Et la fu li marchies fais des nes et des galyes et des *uissieres* as cevaus mener. (*Ib.*, p. 339.)



HUISSINE, *uissine*, s. f., petite maison, cabane :

Et s'estoit bien hardis de faire amoureus signe
Et demander a ellez le clef de leur *huissine*.
(*B. de Seb.*, III, 432, Bocca.)

Hermites fu .VII. ans, mainans en povre *huissine*.
(*Ib.*, XXI, 98.)

— Entrée :

Mais de toutez lez portez me vea on l'*uissine*.
(*H. Capet*, 1744, A. P.)

HUISSON, voir HUISON.

HUISSOT, *yssot*, s. m., réservoir à poisson :

Pour poisson d'eau douce, hormis les lamproyes, n'est deu que IIII d. t. pour *yssot* ou bothe. (1571, *Péage de Novastre*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 341.)

Cf. HUISSET 1.

HUISTIME, voir OITISME.

1. **HUIT,** voir OIT.

2. **HUIT,** voir HU.

1. **HUITAIN,** voir OITAIN.

2. **HUITAIN,** voir HUSTIN.

HUITANTE, voir OITANTE.

HUITAVÉ, *huict.*, adj., espacé par huitaine :

Le seigneur haut justicier, qui a droit d'avoir et prendre espaves, prend celles qui adviennent en sa justice et seigneurie et les garde par quarente jours et durant le dit temps de quarente jours doit faire crier par trois edicts *huictavez* les dits espaves. (*Cout. du comté de Bourgogne*, Nouv. Cout. gén., I, 865.)

HUITECOC, voir VIDECOC.

HUITEL, voir OITEL.

HUITIERIE, s. f., portion de huitième:

Messire Gefroy... tient une porcion d'icelui fieu par *huitierie*. (1392, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 17 r°.)

HUITILLE, voir OSTILLE.

HUITIN, voir HUSTIN.

HUITTELLEE, voir OITELEE.

HUIVRE, voir VUIVRE.

HUKIER, voir HUCHIER.

HULAGUE, voir ULAGE.

HULE, voir HEULLE.

HULEE, voir HURLEE.

HULEIZ, voir HURLEIS.

HULER, voir HOLIER.

HULEU, s. m., lieu de prostitution :

La garce que je prins a *huleu*, affermant qu'elle estoit ma fille. (N. DU FAIL, *Prop. rust.*, I, 75, Assezat.)

Fit ses premieres paillardises a *huleu* ou bordeau de Paris. (*Legende du duc Charles de Guise*, ch. VIII, p. 34.)

Or ne se sont contentez ces galans de faire et dire en temps et lieu pis que tous les ruffiens qui entrerent jamais au *huleu* de Paris. (H. ESTIEN., *Tr. prép. à l'Apol. p. Hérod.*, c. 21, éd. 1566.)

HULHEUR, voir HOUILLEUR.

HULIE, s. f. ?

Car li vilains ne c'estudie
Fors qu'an charrue et an *hulie*.
(*Renart*, Richel. 1630, f° 152b.)

HULK, voir HURQUE.

HULKE, voir HURQUE.

HULLAGE, voir ULAGE.

HULLAGUE, voir ULAGE.

HULLE, voir HURLE.

HULLEE, voir HURLEE.

HULLEUR, voir HURLEUR.

HULQUE, voir HURQUE.

HULSEIE, voir HOUSSOIE.

HUMABLE, adj., qu'on peut avaler :

Sorbilis, *humable*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Sorbilis et hoc le, *humable*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Humable, que se puede sorber. (OUDIN, *Dict.*, éd. 1660.)

1. **HUMAIN,** *homain*, adj., de l'homme :

Li *homains* enemis malfez.
(ADGAR, *Mir. de N. D.*, Brit. Mus., Egerton 612, f° 14c.)

— *En humain*, locut., sur cette terre, dans ce monde :

A tenir, avoir et possider ce present bail et ferme par ledit Jaques, tant come il vivra *en humain*, par la forme et maniere qui ensuit. (1410, *Bail à ferme à ung donné de l'ordre de S. J. de Jérus., sa vie durant*, Arch. S 5126, pièce 1.)

2. **HUMAIN,** voir HUIMAIN.

HUMAINEMENT, adv., avec douceur :

Por ceu ke li peres toz possanz parlet *humainement* des pecheors. (*Greg. pap. Hom.*, p. 71, Hofmann.)

HUMAINETÉ, voir HUMANITÉ.

HUMAIS, voir HUIMES.

HUMANEL, *um.*, adj., humain :

L'*umanel* foiblece. (*Digestes*, ms. Montpellier, f° 13a.)

HUMANITÉ, *humaineté*, s. f., nature humaine, le genre humain :

(Jesus) uel al pere sulunc la divinitet, maindre del pere sulunc la *humaineté*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., p. 258, Michel.)

— Vie :

Comme plusieurs deffuns, ou temps que il avoient *humanité*, meuz de devotion... eussent laissé a l'eglise de Sainte Nourrice de Rains. (1340, Arch. JJ 71, pièce 381.)

— Parties honteuses :

Aucuns d'eulz (des moines de S.-Leu) avalerent leurs braies et monstrerent leur derriere et toute l'*humanité* que il portoient aus hommes et fames qui la estoient en disant en leur langaige : Par le cap de Dieu cy prandres vostre Salvadour le jour de Pasques, et non ailleurs. (1382, Arch. JJ 120, pièce 274.)

Donc je vueil charcher couverture
Pour musser mon *humanité*.

Adoncques doit Adam couvrir son *humanité*, faignant avoir honte. (*Mist. du viel test.*, 1244, A. T.)

J'estoye... tout nud et bien honteux ; le mieux que pouvoye, de mes mains je couvroye mon *humanité*. (J. DE CARTHENY, *Voyage du Chevalier errant*, f° 87 r°, éd. 1557.)

— Bon accueil, prévenance :

Les habitans de Calais ayant esté forces par les Anglois apres une tres vigoureuse resistance, ils se retirerent aupres du roy de France qui les reçeut moult agreablement et leur fist faire moult de *humanitez*. (*Chron. de S.-Den.*, II, f° 221, éd. 1493.)

HUMBLECE, - *esse*, - *esce*, *umb.*, s. f., humilité, modestie :

Por ce vos ai, chier sire, plain d'*umblece*
Esleu a juge.
(*Le Dit des trois jugem.*, Dinaux, *Trouv. de la Flandre et du Tourn.*, p. 51.)

La grant *humblesce* de son lit.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 6 v°.)

L'umilité et *humblesce*. (*Liv. du Cheval. de La Tour*, XIV, Bibl. elz.)

Son joyeux regart plain d'*umblesse*.
(*Liv. des cent ballad.*, XX, St-Hilaire.)

Salus de cueur par nostre grant *humblesse*
A tous amans.
(*Poés. de Ch. d'Orléans*, p. 13, Champollion.)

La mere d'*humblesse* (la Vierge Marie).
(*Contredictz de Songecreux*, f° 44 v°, éd. 1530.)

Simplesse ilz ont de leur partie
Qui leur *humblesse* a convertie
En vertus de grande valeur.
(*Ib.*, f° 12 r°.)

En moy n'a joye ne d'envye,
Puisque j'eslongne vostre *humblesse*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 4023, G. Paris.)

Mais je vous prie en toute *humblesse*,
Que vous ayez pitié de nous.
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 399, Jacob.)

J'en demande en *humblesse*
Pardon et grace.
(*Moral. nouv.*, Anc. Th. fr., III, 91.)

Quant il a veu ton *humblesse* petite,
Il t'a aymee sans comparation.
(*Epist. du Cheval. gris*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., III, 279.)

Qui tout orgueil en *humblesse* detrempe.
(RONS., *Amours*, I, 68, Bibl. elz.)

Que sert *humblesse* ou regne audace ?
(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, l. III, f° 119 v°, éd. 1619.)

Revere ceste *humblesse*, et si tu peux l'imite.
(BERTAUT, *Œuv. poét.*, p. 261, éd. 1633.)

Lille, *humblesse*, modestie.

HUMBLET, adj., dimin. d'humble :

Je luy accorde, comme toute *humblette*.
(J. LE MAIRE, *Compte 2e sur la naissance de dame Verolle*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 248.)

A voix *humblette* et basse.
(SALEL, *Iliade*, III, éd. 1577.)

— S. m., homme d'un caractère bas :



Et va tousjours quelque *humblet*, qui a quelque marche a part. (COMMYNES, *Mém.*, I, 16, Chantelauze.)

Et voyla comme l'ambition de Charles et d'Ansegise trahirent l'eglise gallicane avec l'authorité imperialle, donnans occasion a toutes les entreprises que depuis les papes firent sur les empereurs, les eglises de France et de Germanie, ou les Romains ont tousjours trouvé quelque *humblet* pour leur servir de ministre et executeur de leurs commandemens. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., 5, 7, éd. 1611.)

HUMBLETÉ, *huml.*, s. f., humilité :

Belement lor respont par *humleté*.
(*Aiol*, Richel. 25516, f° 103a.)

Par *humbleté* orgueil plaissier.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 164d.)

HUMBRIER, voir OMBROIER.

HUMBROIER, voir OMBROIER.

HUMÉ, *umé*, adj., humide :

Des lors ai je le vis couvert
De barbe fort, *umee* et vert.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 196a.)

HUMEAU, voir VIMEL.

HUMECT, adj., humide :

Je fais os durs, dents a mascher,
Le foye mol, aussi la chair,
Les nerfz froiz, le cerveau *humect*,
Le cœur chault ou Dieu vie mect.
(JEH. DE MEUNG, *Remonstr. de Nat.*, 809, Méon.)

HUMECTACION, - *tion*, s. f., action d'humecter :

Humectations soient faites o jus de morelle. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 99c.)

Oignemens, *humectacions*. (ID., *ib.*, f° 96 r°.)

HUMECTATIF, *humett.*, adj., humectant :

Toutes choses *humettatives* valent en quartaine. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 6, éd. 1495.)

Diette *humectative*. (ID., *ib.*, II, 10.)

Viandes *humectatives*. (ID., *ib.*, II, 12.)

Vertu *humectative*. (*Le grant Herbier*, f° 87 v°, Nyverd.)

La chair de erisson est *humectative*. (*Jard. de santé*, I, 152, impr. la Minerve.)

Medicamens refrigerans et *humectatifs*. (PARÉ, *Œuv.*, XXI, IX, Malgaigne.)

La premiere intention est accomplie avec deue administration du laict et brouet de poulles et autres *humectatifs*. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 434, éd. 1598.)

HUMECTE, s. f., sorte de jeu de cartes :

Commencerent les aucuns a jouer pour le vin aux cartes, a ung jeu appellé la *humecte*. (1461, Arch. JJ 198, pièce 317.)

HUMECTIFIER, v. a., humecter :

Ils (les petits chiens) pourroyent estre subjets a la rage, a cause de leur sang qui seroit sec et ardant, ou l'eau les nourrit et *humectifie*. (DU FOUILL., *Ven.*, ch. X, éd. 1560.)

HUMEFACTIF, adj., humectant :

Quant la lune espand ung de ses rayz par la fenestre ou autre lieu, ce ray la entre avecques toute l'influction *humefactive* et infrigidative et non pas avec toute la lumiere. (*La Nef de santé*, f° 7 r°, éd. 1507.)

1. **HUMEL**, -*eau*, s. m., bouillon :

Elle s'en retourna a l'ostel pour entendre a la cuisine, de paour que le *humeau* ne fut espandu. (LOUIS XI, *Nouv.*, LIX, Jacob.)

Cf. CHAUDUMEL.

2. **HUMEL**, voir VIMEL.

HUMELAYE, voir OUMELAIE.

HUMELIABLE, - *iliable*, *um.*, adj. humble :

A vous venront en viestement
De brebis trop *humiliable*.
(*Vers de Job*, Ars. 3142, f° 167d.)

Et bien vaurroie ke ma dame se gardast de cel ydre, et nommeement de chiaus qui plus li sont *humeliable*. (RICH. DE FOURN., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 27c.)

L'*umiliable* Jehan. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 51b.)

Soies courtois et amiables
Envers tous et *humiliables*.
(J. BRUYANT, *Chem. de Povreté*, à la suite du *Menagier*, t. II, p. 16, Biblioph. fr.)

Nature ne parforce nul ne nulle qu'ilz ne soient veritaulx, *humiliables* et loyaulx. (*Cout. de Bret.*, f° 5 v°.)

HUMELIABLEMENT, *humiliablement*, adv., humblement :

Et s'agenoilla *humiliablement*. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 97 v°.)

HUMELIAMMENT, -*ament*, -*aument*, -*ant*, *humil.*, adv., humblement, simplement :

Il le saluerent, et il *humiliamment* les resalua. (*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 188b.)

Ledit vicomte nous requit *humiliaument* que... (1274, *Vente*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1032.)

Et il come bons governerres
Estoit diligenz enformerres,
Humiliammant ensoingnoit
Le bien de qu'il li sovenoit
A toz cex de sa legion.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 19b.)

Ju te prio *humiliament* que tu oies l'oreison de ton serf qui est establiz en l'estat de ces regart. (*Vie saint Jorge*, Richel. 423, f° 92d.)

HUMELIANCE, *humil.*, s. f., humilité, courtoisie, rapport amical :

Quant Rios ot ce reconter
Eissi tres granz *humiliance*,
Eissi fait don, tel otreiance....
(BEN., *D. de Norm.*, II, 9059, Michel.)

Raous parole par grant *humeliance*.
(*R. de Cambrai*, Richel. 2493, f° 28 r°.)

Le pastour s'est doubté
Que ne soit faussetė
De son *humiliance*.
(*Ysop. II*, fab. XIX, Robert.)

Car jamais bonne amour prise en vostre substance
N'ara entre vous deus ne vraie *humeliance*.
(*Bast. de Buillon*, 4063, Scheler.)

Car en la nostre *humiliance*
A eu de nous remembrance.
(*Lib. Psalm.*, CXXXV, p. 351, Michel.)

Huez s'agenoulla par grande *humiliance*.
(*H. Capet*, 988, A. T.)

Fist moult grant *humiliance*.
(*Chron. de l'Abb. de Floreffe*, 2238, Mon. de l'hist. de Belg., t. VIII.)

HUMELIANT, *humil.*, adj., humble :

Les cous baissiez, *humilianz*,
Unt fait al rei toz ses talanz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 30778, Michel.)

Si fu *humilians* et simple.
(*Rose*, Vat. Chr. 1492, f° 25c.)

Et fust *humilianz* et simple.
(*Ib.*, ms. Flor., Ric. 2755, f° 24b.)

Si fu *humelians* et simple.
(*Ib.*, ms. Vat. Ott. 1212, f° 28a.)

... *Humiliant*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 34a.)

Mon cuer m'a emblé et priz
Qu'a tout le mont sui sougiz,
Frans et *humelians*.
(*Chans.*, Richel. 844, f° 18 r°.)

Si soit toz jorz vers Dieu ses cuers *humelianz*.
(*Doctr. de latin en roum.*, Richel. 19152, f° 102d.)

Humilians ades estoit,
En toz chemins, en toz sentiers.
(*Le Renard contrefait*, Tarbé, *Poët. de Champ. ant. à Fr. I*, p. 148.)

Et elle lors paòur ara,
De son mesfait se doutera,
Si sera plus *humelians*,
Plus debonnaire et plus servans.
(JACQ. D'AM., *Art d'Am.*, ms. Dresde, Kört., 1635.)

Sa gent le reprint qu'il estoit *humiliant* plus que a empereur ne apartenoit. (J. DE VIGNAY, *le Jeu des echecs moral.*, Ars. 3254, f° 55 v°.)

.... Enfans, soyez
Humilians, car vous voiez
Que les humbles sont exaulcez.
(*Mist. du viel test.*, 5269, A. T.)

— Compatissant, charitable :

Bienahurez (est) li cors qu'a toi est atandans ;
Grans guer[re]don donnes au cors *humilians*.
(*De Jhesu Crist*, Brit. Mus. Addit. 15606, f° 89a.)

Garde que tousjours tu soys prest
D'estre moult fort *humiliant*
Autant au petit comme au grant.
(*Moralité des Enfans de Maintenant*, Anc. Th. fr., III, 84.)

1. **HUMELIEMENT**, *humiliment*, - *ant*, *um.*, s. m., humiliation :

L'*umiliemant* del cuer ansi ke li pressure del travail. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 43 r°.)

L'*umiliemant* de l'umaine nature. (*Ib.*, f° 128 r°.)

Le cuer qui est en contrition et en *humeliement* Deu ne despiras. (*Comment. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 24b.)

A celui di ge que vos façoiz voie qui monte seur le resconsement, ce est seur l'abessement, seur l'*umeliement*. (*Ib.*, p. 81.)

En tel montement et en tel descendement sanz dote n'entendons nos autre chose que descendre par eslevement de cuer et monter par *humiliement*. (*Riule S. Beneit*, Richel. 24960, f° 12 v°.)

De toz biens est aornemens
Aumone et *humilimens*.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, f° 487 r°.)

2. **HUMELIEMENT**, -*iment*, adv., humblement :

Jo te prio la tui bonté *humiliment*. (*Vie saint Jorge*, Richel. 423, f° 93a.)



HUMELIER, *- iier, - oier, humil., umel.*, verbe.

— Act., s'incliner humblement devant:

Touz les encline et *humelie*.
(*Renard contrefait*, ap. Tarbé, *Poët. de Champ. ant. à Fr. I*, p. 149.)

— Réfl., s'incliner, saluer :

Puis le salue, envers lui *s'umeloie*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 5ª.)

Et quant ils oirent chou, si en furent molt lié, et si en firent molt grant joie et *s'umeliierent* viers li. (*Comtesse de Ponthieu*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 213.)

— Neutr., être humble :

Li asnes qui ot la menace,
Se taist, *humilie* et escoute,
Samblant fait que il n'oit goutte.
(*Ysopet I*, fab. XLII, Robert.)

— Act., adoucir, amollir :

Pour qui mon coer s'art et flame,
Que mon mal voeille alegier
Et son coer *humilier*.
(FROISS., *Poés.*, II, 274, 150, Scheler.)

— S'apitoyer sur :

Moult a dur cuer qui n'*umilie*
Celui c'on voit qui le supplie.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 23ᵇ.)

— Réfl., se laisser fléchir, consentir, condescendre :

Trop ne *se* poet frans coers *humilier*,
Qui merci crie, il doit merci avoir.
(FROISS., *Poés.*, II, 401, 19, Scheler.)

Se tant *se* veult *humelier*
Si ne l'en pourroit cil lier.
(ID., *ib.*, III, 177, 16.)

— Infin. pris subst., amabilité :

Tideus qui bien vit certainement que rien ne li vaudroit *humeliers* ne bele parole, dist... (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 96ª.)

HUMELIEUS, *humilieus*, adj., qui s'humilie, humble :

Ainz est triste et dolent,
Humilieus et mat.
(*Dit de Merlin Mellot*, Richel. 24432, f° 199ª.)

Quant plus est home et fame vers Dieu *humilieus*
Et vers sa douce mere de grace gracieus.
(*Le Dit des .II. chevaliers*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 145.)

Je m'en faiz *humilieuse*. (DEGUILLEV., *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 87 r°.)

HUMELITÉ, *humilitié, - tet, umilité*, s. f., bonté, douceur, affabilité :

Ço senefiet pais e *humilitet*.
(*Rol.*, 73, Müller.)

Antoines li a dit foi et *humelité*.
(*Parise*, 2280, A. P.)

Aide Diex, fait Berte, rois plains d'*umilité*,
Que m'est il avenu, c'ont ces gens enpensé ?
(*Berte*, 442, Scheler.)

... En vous a *humilitié*,
Ce dist chascuns, et tant de bien
Que avoir puet en corps crestien.
(*Couci*, 518, Crapelet.)

Adonc fist grant *humelité* la noble roine d'Engleterre. (FROISS., *Chron.*, V, 215, Kerv.)

Lequel les receut volontiers et quitta et remit a ceux de Bayonne, de sa grace et *humilité*, vingt mille escus d'or, des quarante mille qu'ils lui devoient payer... (BERRY, *Chron. du roy Ch. VII*, ap. D. Godefroy, *Hist. de Charles VII*, p. 467, éd. 1661.)

— Familiarité :

Tenir doit son auctorité
Tout prince et juge a ses servens
Sanz monstrer trop d'*umilité*.
(E. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 336ᵇ.)

HUMEMENT, s. m., action de humer :

Sorbities, ei, *humement*, devourement. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Humement, sorbitio. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Sorbitio, tionis, *humement*, avallement. (ID., *Dictionariolum.*)

HUMEREUX, voir HUMOREUX.

HUMERIE, s. f., action de boire :

Page a la *humerie*. (RAB., l. I, c. 40, éd. 1542.)

HUMES, voir HUIMES.

HUMET, s. m., action de boire :

Ou d'un avide *humet* il tarit la fonteine.
(J. DE VITEL, *Prem. exerc. poët.*, Disc. d'un songe, éd. 1588.)

HUMETTATIF, voir HUMECTATIF.

HUMETTER, *- ecter*, v. a., employé absolument pour signifier boire :

Je mouille, je *humette*, je boy. (RAB., *Gargantua*, c. 5, éd. 1558, 1559, 1571, 1584, 1596, 1600, 1663, 1666.) On lit *humecte* dans les autres éditions.

HUMETTEUR, *um.*, s. f., humidité :

Mes s'il muert (le grain) en la terre quant il est semez, se il ne se treschange par l'*umetteur* de la terre en la nature de germe, si fait grant fruit. (*Comment. s. le nouv. test.*, ms. Oxf., Bodl. Douce 270, f° 80 r°.)

1. **HUMEUR**, s. m., celui qui hume :

Vez quel vuideor de brouet
Et quel *humerre* de henas.
(*De .II. Bordeors ribauz*, Richel. 19152, f° 70ª.)

Un *humeur* de broez. (ORESME, *Eth.*, p. 94, éd. 1489.)

Vela le mengeur de soupe et le *humeur* de brouets de court. (*Le Jouvencel*, f° 16, ap. Ste-Pal.)

Faisant humer le reste du hanap a un esclave, le *humeur* creva en moins de rien. (J. MAUGIN, *Noble Trist. de Leonn.*, c. XXI, éd. 1586.)

2. **HUMEUR**, *umor*, s. f., humidité :

L'*umor* de la terre. (MAURICE, *Serm.*, Richel. 24838, f° 86 r°.)

La terre boit et tire la moilleure et *humeur* du cerf que chiens n'en puent assentir. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 71ᶜ.)

Les fumosites qui sont elevees des *humeurs* de la terre. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 136 v°.)

Grieve pestilence causee par grande chaleur occupa les corps des Gaulois acoustumes vivre en *humeur* et en froidure. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, I, 19.)

Pour l'*humeur* des nuits. (ID., *ib.*, X, v, 20.)

La douce manne tombe
A jamais sur sa tombe,
Et l'*humeur* que produit
En may la nuit.
(RONS., *de l'Elect. de son sepulcre*, Bibl. elz.)

Par toy l'*humeur* du vin nouveau distille
Dedans la tonne, ecumant jusqu'au bord.
(R. BELLEAU, *Berg.*, 1e j., f° 6 v°, éd. 1578.)

Nuit au sein large, au noir acoûtrement,
La fin du monde, et le commencement :
Tu rafreschis la terre de rousee
Quand elle est seche et d'*humeur* espuisee.
(PASSERAT, *Hymne de la nuict*, p. 118, éd. 1606.)

— Potion :

Lequel medecin ordonna en la boutique d'un apoticaire d'icellui lieu de Pezenas plusieurs beuvraiges... ou *humeurs*. (1467, Arch. JJ 200, pièce 64.)

On trouve encore au XVIIe s. :

Les arbres pleins de bitume et de poix seront reservés pour les montagnes longtemps couvertes de neiges, et l'*humeur* chaude et gluante, qui leur tient lieu de seve, les garantira de la rigueur du froid. (DUGUET, *Ouvr. des six jours*, IIIe jour.)

Cette signification première n'est plus usitée qu'en terme de mégissier. On dit, faire prendre l'*humeur* aux peaux de mouton qu'on passe en mégie, pour signifier les laisser s'humecter dans une cuve sèche, où on les met après les avoir trempées dans de l'eau claire, pour les préparer à cette façon qu'on appelle : ouvrir les peaux.

HUMIDOR, s. f., humidité :

Le fum et le *humidor* qui oisse de celle terre. (*Voy. de Marc Pol*, c. XXXIX, Roux.)

HUMIER, s. m., usufruit :

Sor le moitiet de tot l'iretage ke nos tenons a Bovigne... ki de par signeur Jehan Potee nos vint cosseant sans les *humiers* de nos .II. tant ke nos viverons. (1293, *Don*, Arch. mun. Bouvignes.)

Et faire leurs proffis et leur volenteit des *humiers*. (*Ib.*)

Et li ditte Gertrus en aquiteit ses *humiers*. (*Ch. de* 1299, nuit S. Laur., Heylissein, Arch. du roy. de Belg.)

Le proprietaire pourra purger biens d'*humiers* ou usufructuaires estans saisis en dedans l'an de la saisine, en payant les cens, rentes, arrierages, amendes et despens de ladite saisine. (*Cout. de Namur*, XIII, Nouv. Cout. gén., II, 304.)

HUMIERE, s. f., usufruit :

Quant les biens sont tenus en usufruict, *humieres*, ou en viage. (*Cout. de Namur*, Cout. gén., II, 865, éd. 1604.)

Biens d'*humieres* ou usufructuaires. (*Ib.*, p. 864.)

Humieres et usufruict. (*Ib.*, p. 867.)

HUMIFIER, v. a., changer en terre :

Ce qu'ilz touchent, ilz *humifient*.
(JEH. DE MEUNG, *Resp. de l'Alchymiste à Nat.*, 616, Méon.)

HUMILIABLE, voir HUMELIABLE.

HUMILIAMENT, voir HUMELIAMMENT.

HUMILIAMMENT, voir HUMELIAMMENT.

HUMILIANCE, voir HUMELIANCE.



HUMILIANT, voir HUMELIANT.

HUMILIATÉ, s. m., marque d'humiliation :

Ung droit millier d'inclinatez,
De salus, d'*humiliatez*.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 38[a], éd. 1507.)

HUMILIEMENT, voir HUMELIEMENT.

HUMILIER, voir HUMELIER.

HUMILIEUS, voir HUMELIEUS.

HUMILIMENT, voir HUMELIEMENT.

HUMILITÉ, voir HUMELITÉ.

HUMILMENT, adv., humblement :

Ains nous servent mult *humilment*.
(*Florimont*, Richel. 1574, f° 181[b].)

HUMLETÉ, voir HUMBLETÉ.

HUMOIDOUS, adj., humide :

La langue est en leu *humoidous*.
(*Rom. des trois ennem.*, Ars. 5201, p. 287[b].)

HUMOISTOR, *-our*, *-eur*, *um.*, s. f., humidité :

Ce qui estoit tendre en la perre,
D'aucune *humoistour* de la terre,
Devint char.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 1[c].)

Puis que li solaus rea
Qui sour l'*umoisteur* s'espandi.
(*Ib.*, f° 3[c].)

L'*umoistour* fait monteploier
Ces arbres et actefier.
(f° 5[a].)

HUMORABLE, *-ourable*, adj., qui provient des humeurs :

Que le corps n'est point mundifié de corrupcions *humourables*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, III, 23, éd. 1495.)

Hernie *humorable*. (ID., *ib.*, VII, 7.)

HUMORACION, *um.*, s. f., humidité :

De raison sont toutes choses plaines, et les terriennes se meslent et joignent aux celestes par l'*umoracion* des terriennes et l'atrempance du froit et du chault. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 237 r°.)

HUMORAL, adj., plein d'humeur, d'humidité :

Un homme replet et *humoral*. (DU FAIL, *C. d'Eutr.*, V, Bibl. elz.)

La semence *humorale* des femelles. (BELON, *Nat. des Oys.*, I, IX, éd. 1555.)

Flux *humoral*. (ROUSSET, *Hysterotom.*, p. 198, éd. 1581.)

HUMOREUX, *-ereux*, adj., humide :

Bardana croist en lieux fermes, *humereux* et gras. (*Le grant Herbier*, f° 22 r°, Nyverd.)

— Plein de sève :

Les scions de l'olivier que vouldrez transplanter doivent estre longs, beaux et *humereux*. (LIEBAULT, *Maison rust.*, III, 5, p. 327, éd. 1658.)

HUMOROSITÉ, s. f., qualité de ce qui est humide :

Humorositas, *humorositez*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

HUNCORE, voir ONCORE.

HUMOURABLE, voir HUMORABLE.

HUNEISUN, voir HONISON.

HUNER, v. n., faire entendre le cri du hibou :

Le cahuant qui par nuyt *hune*.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 4[b].)

HUNESUN, voir HONISON.

HUNETTE, s. f. ?

Deux *hunettes* de fer pour caufer les fers des canons. (1406, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

P.-ê. faudrait-il lire *huvettes*.

HUNIEMENT, voir HONIEMENT.

HUNISSEMENT, voir HONISSEMENT.

HUNTAGE, voir HONTAGE.

HUNTILLETTE, voir ANTILLETTE.

HUOISON, voir HUISON.

HUON, s. m., pan d'un vêtement :

L'avoient tant trainé et batu et feru d'orbes coulx, et li avoient tors le bras et les jambes, et pris et saché par les *huons*. (1334, Arch. JJ 66, pièce 1380.)

HUPEL, voir HOUPEL.

HUPELOT, *huplot*, s. m., petit de la huppe :

Li *hupelos* sont de tel nature. (*Bestiaire*, ms. Montp. H. 437, f° 213 r°.)

Aussi font li faon de la hupe, car quant ele est mal empenee jamais ne mueroit a par li seulement aussi com font autre oisiel, ains viennent li *hupelot*, si esrachent a leur bes les vieses pennes. (RICH. DE FOURN., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 29[b].) Var., *huplot*. (Hippeau, p. 43.)

HUPEMENT, *houpement*, s. m., action de *huper* :

Vous entendistes un grant bruit de plusieurs voix confuses, divers cris et *houpemens* de personnes qui sembloient s'entr'appeler. (SULLY, *Mém.*, ch. LIII, t. I, p. 158[a], Michaud.)

Cf. HUPER.

HUPER, *hupper*, *houper*, *houpper*, verbe.

— Neutr., pousser un cri aussi long que l'haleine peut s'étendre :

Paiene gent et glatir et *huper*.
(*Aleschans*, 5905, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Lors la pris a acoler,
Et elle gete un haut cri :
Perrinet, trahi, trahi !
Du bois prenent a *huper*,
Je la lais sanz demorer.
(LI ROIS DE NAVAR., *Chans.*, ap. Bartsch., *Rom. et past.*, III, 5,45.)

Si *hupa* assez Eliezers et cria por demander noveles d'un chevalier errant. (*Artur*, Richel. 337, f° 281[b].)

Teste avoit et pis de lyon,
Et ventre de vil bouc *hupant*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 60[d].)

Haultement *huppa* et corna,
Et horriblement s'escria :
Tru, tru, tru, tru.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 65[a], impr. Instit.)

Quant Sarrazins cœurrent par mer, ce n'est riens fors en *houppant* et en larchinne, ne ilz ne scevent attendre crestiens se ilz ne sont grandement au dessus d'eulx. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 88[d].) Var., *houpant*. (Kerv., XIV, 240.)

— Act., fig., solliciter vivement :

Rage d'avoir qui les cœurs *houppe*
Et tend a mainte convoitise
Depuis a fait mettre or en couppe.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 106[b].)

Pic., surtout Vermand., *houpper*, pousser des cris d'une espèce particulière, des cris jetés à pleine voix, continués longtemps, et usités surtout au temps de la moisson. Liégeois, *jouper*, vociférer après quelqu'un, crier haro sur lui. Quimper, *hoper*, héler. Sarthe, *juper*. Doubs, *hupper*, *juper*, *iouper*, héler, appeler.

Dans la langue moderne, *houper* n'est plus qu'un terme de chasse signifiant appeler son compagnon par un houp.

HUPERIE, *hopperie*, s. f., action de pousser un cri :

Hopperie, a whooping, or showting. (COTGRAVE, éd. 1611.)

HUPLOT, voir HUPELOT.

HUPPER, voir HUPER.

HUQUE, *hucque*, *heuque*, *heucque*, s. f., sorte d'ancienne cape à laquelle était ordinairement adapté un capuchon, vêtement qui était à l'usage des deux sexes :

Le suppliant print une *huque* noire qui estoit a son dit maistre, qu'il vesti. (1404, Arch. JJ 158, pièce 382.)

Icelle Boudiere ala en une des chambres de l'hostel et apporta une *heuque* fourree qu'elle bailla en gaige a ladite Perrette. (1408, Arch. JJ 162, pièce 223.)

Une *heucque* de brunette et une robe de brun vert a femme. (1408, Arch. JJ 162, pièce 378.)

Icellui Jehan bouta sa main dessoubz sa *heuque* en querant un coustel. (1409, Arch. JJ 163, pièce 361.)

Les gens de Gaucourt de ceux qui avoient esté pris leurs *hucques* a la croix de Saint-André. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1411, Michaud.)

A Paris fut faite une livree de *huques* ou casaques de deux violets de diverses couleurs. (ID., *ib.*, an 1413.)

Icellui Coupper devesti sa robe et print sa *heuque*. (1425, Arch. JJ 173, pièce 165.)

Pour une robe et une *huque* que les gens de nostre conseil firent lors faire et delivrer a Jehanne la Pucelle. (24 juin 1429, *Fournit. d'un habillem.*, ap. J. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, V, 112.)

Deux aunes de fustayne noire pour faire la doubleure de la *huque* de Mons. le cadet de Bruniquet. (XV[e] s., Trinité, Arch. Vienne.)

Une *heuque* de velours. (*Compt. relat. à Ch. VII*, Cab. hist., IV, 166.)

Ly avoit vestu sur son harnois une vermeille *heucque*. (*Trah. de France*, p. 151, Chron. belg.)

Apres chault temps vient vent de bise,
Apres *hucques* robbe de frise.
(*Poés. de Charles d'Orl.*, p. 193, Champollion.)

Heucques d'orphaverie. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 211, Soc. de l'H. de Fr.)

Chappiau de faultre elle portait,
Heuque frapee et robes courtes.
(MARTIN LE FRANC, *De dame Jehenne la Pucelle*.)

Item, laisse et donne en pur don
Mes gands et ma *hucque* de soye.
(VILLON, *Pet. Test.*, XVII, Jouaust, p. 12.)

Vestuz de riches *heuques*. (G. COUSINOT *Geste des nobl. Fr.*, c. 132, Valet.)

Et ont dessus leurs habillemens belles *hucques* d'orfaverie, ou de la divise de leur maistre. (ROI RENÉ, *Œuv.*, II, 31, Quatrebarbes.)

Armetz luisans, briquoquetz, capelines,
Hucques de pris, tres riches mantelines.
(S.-GELAIS, *le Vergier d'honneur*.)

Se j'alasse vers roy ou duc,
Pour ma peine me fust livree
Ou *hucque* ou robe de livree.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 14348, G. Paris.)

Icellui empereur estoit armé, et portoit a l'arçon de sa selle ung chapeau de Montaulban, ayant sur ses armeures une noire *heucque*, en laquelle estoit une droicte croix devant et derriere. (MONSTRELET, *Chron.*, I, ch. CLV, Soc. de l'H. de Fr.)

Tous ses grans docteurs,
Ses grans clercs, a ses rouges *hucques*,
Sont fort embesongnez ailleurs.
(COQUILL., *Droits nouv.*, 1e part., de Jure naturali, I, 47, Bibl. elz.)

Le duc d'Orleans estoit monté sur un coursier couvert de coquilles de fin or, vestu d'une *heucque* de mailles d'azur, sur lequel y avoit richesse inestimable. (MOLINET, *Chron.*, ch. XCVIII, Buchon.)

Le roy Loys, douziesme de ce nom, a son entree en Paris, estoit armé au cler, au dessus une *heucque* de fin or batu. (ID., *ib.*, ch. CCXCVIII.)

HUQUET, *hucq.*, s. m., dimin. de *huque*, sorte de cape :

Hucquet de toille. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

HUQUETE, *hucq.*, s. f., dimin. de *huque*, sorte de cape :

Hucquete a genez enfans. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

HUQUIER, voir HUCHIER.

HURBEC, s. m., chenille de la vigne :

Liset, ver coquin, *hurbec* qui ronge les bourjons de la vigne. (JUN., *Nomencl.*, p. 59, éd. 1577.)

Convolvulus, un ver qui gaste les raisins en la vigne, qu'aucuns appellent ver coquin, les autres *hurbec*, ou chenille de vigne. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Volvox, liset, *hurbec*, ou ver coquin, qui ronge les bourgeons des vignes. (*Ib.*)

Les morpions, vers a coquilles,
Les *hurbecs*, les puces, les taons.
(*L'Anatomie d'un nez à la mode*, Var. hist. et litt., V, 139.)

HURCOITE, s. f., houppe de soie ou de fils d'or usitée pendant les XIVe et XVe siècles :

Lequel Bosquet prist icellui Jehannin par la *hurcoite* de son auberjon et de sa houpellande. (1418, Arch. JJ 171, pièce 251.)

HURE, s. f., poil qui couvre la tête, et tête d'homme ou de bête :

Feu et flame giettoit ; moult menoit laide *hure*.
(*Chev. au cygne*, 12509, Reiff.)

Enz el chief de l'espee grant cop li (à Thomas) [va doner,
Si ke de la corone le capel enporta,
Et la *hure* abati et granment entama.
(GARN., *Thom. le mart.*, Richel. 13513, f° 92 r°.)

Grant est la *hure* qui seur les ieus li pent.
(*Auberi*, p. 165, Tobler.)

Il s'eslaisse, prent le maufé,
Parmi la *hure* amont l'a pris.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 166 r°.)

Le serpent fu moult grant et de leide estature,
Onques mez si hideus ne regarda nature.
Quant Maugis vit venir, si a levé sa *hure*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 155d.)

Mes molt i bret, molt s'i demante
Li chahuans o sa grant *hure*,
Prophetes de malaventure.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 50d ; Méon, v. 5998.)

Et li vilains croule sa *hure*,
Et se forsenne, et seur sainz jure
Qu'il l'ocierra sanz nul respit.
(*Ib.*, f° 129b.)

Il estoit granz et merveillex
Et maufez et de laide *hure*.
(*Du Villain de Bailleul*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 312.)

Ung grant dragon yssir en voit...
La teste grant a desmesure,
Hericee plus qu'une *hure*.
(*Vie Ste Marguerite*, Richel. 19525, f° 10 v°.)

Ung camahieu grant, a ung visaige blanc a une grant *hure* rousse par dessus, environnee d'un fillet d'or. (1380, *Inv. de Ch. V*, 2915, Labarte.)

Et devez savoir que ainsi que on doit appeller du cerf des doulces bestes la teste, ainsi doit l'en appeller d'ours, de sanglier et des autres bestes mordans la *hure*. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 60c.)

Il vid sortir un lyon furieux a la *hure* herisee. (D'URFÉ, *Astrée*, I, XI.)

— *Faire une hure*, faire une mine sauvage :

Li pors les voit, s'a les sorcis leves,
Les iex roelle, si rebiffe du nes,
Fet une *hure*, si s'est vers eus tornes.
(*Gar. le Loh.*, 3e chans., IV, P. Paris.)

Que tieus fait grant chiere et grant *hure*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 29d.)

— *Faire hure, faire la hure*, se moquer :

En l'orellier ot povre couvreture
Qu'ele me mist a mes bras a droiture ;
Ele a chapel, se me vout faire *hure*.
(*Auberi*, p. 161, Tobler.)

Lequel Bernart *faisoit la hure* au dit Panquaut par maniere de derision. (1408, Arch. JJ 163, pièce 243.)

— *Hure a hure*, face à face :

Que diriez vous de ces impudents politiques, qui vous ont mis en figure en une belle feuille de papier, desja couronné comme un roy de carreaux par anticipation, et en la mesme feuille ont aussi mis la figure de la divine infante, couronnee en royne de France, comme vous, vous regardants *hure a hure* l'un l'autre ? (*Sat. Men.*, Har. de M. le Rect. Roz.)

Lorr., Fillières, *heure*.

HUREBALE, s. f., plaisirs bruyants et coûteux, fêtes et bombances :

Le sien largement despendoit,
Nus n'en vosist qu'il n'en eust,
Ja li vallez en pes ne fust
S'il ne veist grant *hurebale*
Ou fust en champ ou fust en sale.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 131d.)

HUREE, s. f., revers d'un chemin creux, d'un fossé ou d'une rivière :

Si estoit la *huree* trop roiste pour sallir son coursier. (FROISS., *Chron.*, V, 299, Kerv.)

Mais pourveyt a nouvelle emprise invasive, et fit faire grandes rues, *hurees* couvertes et merveilleuses mines donnans approche aux susdicts fosses. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. VI, Buchon.)

Wall. et rouchi, *hureie*, monticule, tertre.

HUREHAU, *hurhau*, cri dont on se sert pour faire aller un cheval à droite :

A propos ung chartier sans fouet
Qui ne dit dia ne *hurehau*.
(R. DE COLLERYE, *Serm. pour une nopce*, p. 112, Bibl. elz.)

Si son maistre luy fait le moindre signe a dia ou a *hurhau*, l'asne l'entend. (*Rec. gén. des rencontres de Tabarin*, I, XLIX, Bibl. elz.)

Norm., vallée d'Yères, pays de Bray, le Hâvre, *huhau*, dans le même sens.

1. **HUREL**, s. m. ?

Et les deux doubles de laisses premieres doivent avoir *huriaux*, c'est a dire du boys devant eulx. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 65b.)

2. **HUREL**, s. m., bouffon ?

Et demandai a un *hurel*
Qu'on appelle Wauterel :
Diva, Wautier, qui est ce cil ?
(J. BRETEX, *Tourn. de Chauvenci*, 1501, Delmotte.)

3. **HUREL**, s. m., levée d'un chemin :

En icelle vigne a une haye contremontant amont icelle vigne, ou il a ung *hurel*, et de ce *hurel* en avalant jusques au puis de Vrilly. (1431, *Enqueste afuture*, Arch. législ. de Reims, I, 560, Doc. inéd.)

Nom propre, *Hurel*. (Sartilly, Avranchais.)

Cf. HUREE.

HUREPER, *heruper*, *herupper*, verbe.

— Act., hérisser :

Si *heruppa* la cryne de sa hure qu'il avoit grande et toute houssue. (*Perceforest*, vol. VI, ch. 40, éd. 1528.)

Puis *herupant* son crin et ronflant des nazeaux,
Menasse les chasseurs, les chiens et les chevaux.
(GAUCH., *Plais. des Champs*, p. 201, éd. 1604.)

— Neutr., se hérisser :

Quant il le voient vers aus esperoner (le lion)
Les grans cheveus prennent a *hureper*.
(*G. d'Hanstone*, Richel. 25516, f° 28 r°.)

Donc je suis toute espoventee, tant que je sens *herupper* tous les poilz de mon



corps. (J. de Premierfait, *Decamer. de J. Bocace*, Richel. 129, f° 10a.)

— *Hurepé*, part. passé et adj., hérissé :

Et si avoit la teste *herupee*,
Amples narilles, nes haut, chiere levee.
(*Aleschans*, 2985, Jonck., *Guill. d'Or.*)

La peussies veir tant vieus dras depanes,
Et tante longe barbe et tant chies *hurepes*.
(*Chans. d'Antioche*, viii, v. 446, P. Paris.)

Lors lieve cil la teste qu'il avoit molt laide et *herupee*. (*Artur*, Richel. 337, f° 43c.)

Il ot la teste *hurepee*,
Sa cote li ert dessiree
Trestote dusqu'en la çainture.
(*Durmart le Gallois*, 3363, Stengel.)

Li forestier s'en tourne qui ot nom Malquerrez,
A l'hermitage vint hideux et *hurepez*.
(*Le Rom. de la conqueste d'Outre-Mer*, ap. Fauchet, *Orig. de la lang. et poes. fr.*, l. I, ch. 4, éd. 1581.)

Velus estoit com leus u ours enkaenez,
Les ongles grans et lons, les cevals meelez,
La teste *hurepee*, n'ert pas souvent lavez.
(*Ib.*)

La peussiez v[e]oir tant viez draps depanez
Et tante grande barbe et tant ciez *hurepez*.
(*Ib.*)

Vivion tint une verge pelee,
Un Sarrazin en dona tel colee
Parmi la teste qu'il ot *herupee*
Que il li a fendue et faussee.
(*Enf. Viv.*, Richel. 24369, f° 113a.)

.i. vilain trestot *herupé*.
(*Mule sans frain*, ms. Berne 354, f° 30d.)

Appolonius tantost descouvri son chief, et hosta sa grant barbe *heruppee* d'entour sa bouche. (*Yst. de Appolon.*, ms. Chartres 411, f° 57 v°.)

Ung grant camahieu ront sur champ brun, ou il a une teste d'un homme sans col et les cheveux *heruppez*. (1380, *Inv. de Charles V*, n° 2908, Labarte.)

Uns gros yeux, noirs sourcis tous *herupez*.
(Eust. Desch., *Poés.*, p. iv, Crapelet.)

La teste grosse et *herupee*, la face froncee. (*Perceforest*, vol. V, ch. i, éd. 1528.)

Le mot de *hurepé* pour poil levé et mal pigné dure encores en la bouche d'aucunes femmes de Paris, en mesme signification que le latin arrecta coma. (Fauchet, *de l'Origine de la poesie françoise*, l. I, ch. 4, éd. 1581.)

Ils plument, *herupez*, qui cane, qui canard.
(Cl. Gauchet, *Œuv.*, p. 246, Bibl. elz.)

— Par extens. :

Refraingnans le froit d'yver par leurs cottes *heruppees* et roides. (Oresme, *Rem. de fort.*, Ars. 2671, f° 34 r°.)

H. Norm., pays de Bray, *hurlupé*, qui a les cheveux rudes et mal peignés.

HURER, *heurer*, verbe.

— Neutr., hérisser la crête :

(Le lion) Ulule et plaint et ne fet cure
De fresce char ne de pasture
Qu'on li aport, ains crete et *hure*,
Et fort maudist
L'eure, le jour et l'aventure.
(Froiss., *Poés.*, I, 310, 3018, Scheler.)

— Act., faire dresser les cheveux sur la tête :

Poor a grant, si a reson
Que deable tote creature
Entour qui vet herice et *hure*.
(*La Jument au deable*, 94, G. Raynaud, Romania, t. XII, p. 222.)

— *Huré*, part. passé et adj., hérissé :

Hurees ont les testes et barbes et grenons.
(*Roum. d'Alix.*, f° 53b, Michelant.)

Oncques diables *heures*....
(*Gir. de Ross.*, 841, Mignard.) Var. du ms. Ars., *huré*.

C'il est chauve, c'est un pelez;
C'il a grant toupe, c'est ung *hurez*.
(*Distiques du* xve *s.*, ms. Epinal 189, Bulletin de la Soc. des A. T., 1876, p. 85.) Impr., *hutez*.

Il estoit bossu et contrefaict, et si avoit la teste *huree* et entremeslee de cheveulx chenus. (*Perceforest*, vol. IV, ch. i, éd. 1528.)

Soye ou see *huree*. (La Porte, *Epith.*, éd. 1571.)

A celle qui poursuit le fort sanglier *huré*.
(J. de Vitel, *Prem. exerc. poët.*, Hymne de Pallas, éd. 1588.)

Norm., Bessin, *huré*, hérissé.

HURETE, voir Heurete.

HURGON, s. m., sorte de légume :

Blitum, poree rouge. In quibusdam locis Galliæ id olus dicitur *hurgon*. (C. Est., *de lat. et græc. nom. arbor.*, p. 17, éd. 1547.)

HURHAU, voir Hurehau.

HURICLE, s. f., sorte de plante :

De la *huricle* dient les maistres qu'on la doit mangier pour aler a chambre. (*Liv. de fisiq.*, ms. Turin, f° 10 r°.)

HURIE, voir Huerie.

HURIER, voir Holier.

HURILLON, s. m., sauterelle :

La viiie plaie d'Egypte sont locustez, c'est a dire laoustres et *hurillons*. (xve s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens ; et 1552, *ib.*)

— Fig., tintouin :

Comme doncques ces ambassadeurs de France, en la maniere de leur venir et de leur aigre parler, m'avoient donné beaucop de *hurillons* en la teste, aveucques ce que la matere sur quoy s'estoient fondes estoit assez peu honneste et de malvaise conjoncture, celle nuit mesme, comme donnant son repos a mon corps, trouvai mon entendement qui laboroit en vision spirituelle. (G. Chastell., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 54, Buchon.)

HURLE, *hulle*, s. f., hurlement :

Cris, brais, *hulle* et villain tourment (en enfer). (xive s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Chose qu'on peut reprocher :

Il n'ama onques home entulle.
En Bel Acuel n'at autre *hulle*,
Se saichiez, ne autre encloueure,
Mais qu'il est plains d'envoiseure,
Et qu'il joue aus gens et parole.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 34c, et Vat. Chr. 1522, f° 34b.)

HURLEE, *urlee*, *hulee*, *hullee*, s. f., hurlement, action de hurler, huée, grand bruit :

Or vela desja la meslee,
J'en oy le bruit et la *hulee*.
(J.-A. de Baif, *le Brave*, v, 5, éd. 1573.)

Cupidité de ses crys et *hullees*
Faict resonner roches, boys et vallees.
(Habert, *Voy. de l'homme riche*, f° 20 r°.)

..... Et de *hurlees*
Effroyent toutes les valees.
(Rons., *Gayetez*, Dythir., Bibl. elz.)

Eveillera le peuple Sarrazin,
Qui l'air d'autour emplira de *hurlees*.
(Id., *Franc.*, iv.)

Sous l'effroyable bruit de ses fortes *hurlees*
On oyt plaindre de loing les rives reculees.
(G. Durand, *Poés.*, p. 194, éd. 1594.)

— Cri de joie :

Et si tant peut en accuser aucunes,
Qu'elles en soient pendues ou bruslees,
Les infernaux feront sauts et *hullees*.
(Cl. Mar., *Enfer*, p. 63, éd. 1596.)

Les grans poissons faisoyent sauts et *hullees*.
(Id., *Ball.*, de la naissance de feu Monsieur le Daufin François, p. 268, éd. 1596.)

Sous l'effroyable bruit de ses fortes *urlees*,
On oyt gemir de loin les rives reculees.
(G. Durant, *Mesl.*, aux Man. de J. Caignet, éd. 1594.)

— *Happer sa hurlee*, saisir son avantage :

Chascun si quiert pour happer sa *hullee*.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 192 v°, éd. 1530.)

Centre de la Fr., *hulée*, hurlement.

HURLEI, s. m., hurlement :

Teu fais, teu chaple, tel *hurlei*
Ne soffri chevalier sor sei.
(Ben., *Duc. de Norm.*, II, 21638, Michel.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *hurlai*, hurlement.

HURLEIS, *huleiz*, s. m., hurlement :

Huleiz de lox. (Crap., *Prov. et dict. pop.*, p. 20.)

HURLEP, s. m., mauvais lieu :

Une gueue qui avait servi ces confreres de *hurlep*. (Du Fail, *Œuv. facet.*, II, 282, Assezat.)

Cf. Huleu.

HURLER, voir Uller.

HURLERIE, *ullerye*, *ulerie*, s. f., grand cri, hurlement :

Tant de chevaliers, tant de coureurs, tant de cornetz, tant de *uleriez* et de cris. (Ferget, *Mirouer de la vie humaine*, f° 109 r°, éd. 1482.)

Vous orrez belle *hurlerie*.
(Greban, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 18d.)

En cestuy an fut a Montseurs
Joué moult honorablement
La Passion bien proprement
Par les compaignons dudit lieu...
Je n'en veil faire aultre devis,
Aussi que ne soys trop broullié,
Les paynes d'enfer andoullé,
Ou avoit moult grant diablerie,
Qui firent moult grant *ullerye*.
(Guill. Le Doyen, *Annal.*, an mil vcxxx, E. de Certain.)

Remplir l'air de ses crieries,
De ses brayantes *hurleries*.
(Tahureau, *De la Constance de l'esprit*, à la suite des *Dial.*, f° 190 v°, éd. 1589.)

HURLET, voir Orlet.



HURLEUR, *hulleur*, s. m., crieur public :

A .I. crieur et *hulleur* .IIII. escuz. (1350, *Compte de Nicol. Bracque*, Arch. KK 7, f° 69 r°.)

HURLIGAY, s. m. ?

Ou camuset ou *hurligay*
Ou collart ou boiteux en court
Ou tabary ou petit gay...
Ont vers eulx plus d'auctorité
Que les sages hommes...
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 107^d.)

HURON, *huiron*, s. m., qualificatif méprisant, désignant un personnage grossier :

Comme les habitans de Villers en Vermandois fuioient parmi la dite ville... un appellé Jehannin Corbel dist publiquement: Ces *hurons* de ceste ville ont il paour ? (1380, Arch. JJ 117, pièce 247.)

Meismement quant sur flourettes
Sans faire tapis du giron
Se peult on seoir par amourettes
Ensamble tout a l'environ,
Et maulgré le villain *huron*
Dangier a qui joye n'est chiere.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 163^c.)

De ces Ebrieux, villains *hurons*,
Qu'en feron nous ?
(*Viel Test.*, 23034, A. T.)

Estienne Corrarde dist au suppliant pour le courrocer et promovoir a noise plusieurs injures en l'appelant par plusieurs fois villain *huron*. (1476, Arch. JJ 195, pièce 1555.)

Elle luy dit, en ung brief mot,
Qu'il est de bon lieu et est saige ;
Et toutesfois ce n'est q'ung sot,
Filz de quelque *huron* saulvaige.
(COQUILLART, *Droitz nouv.*, 2e part., de Pactis, I, 145, Bibl. elz.)

— Nom donné aux Jacques révoltés :

Comme Aliames de Maresquiel fust detenus prisonniers pour le souppechon de avoir esté en l'ost et bataille des *hurons* nommez Jacques bons hommes, a l'encontre des nobles. (1360, Arch. JJ 89, pièce 377.)

— Mineur :

Et menoit tousdis li princes avoech lui en ses chevaucies grant fuison de *huirons* c'on dist mineurs. (FROISS., *Chron.*, VIII, 32, Kerv.)

HUROUZ, s. m. pl., blocs de glace :

Et quant il relingnat, les *hurouz* des glachons furent si hisdeusement grans, et cressirent si grandement les aiwes qu'il habatirent le pont. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 113, Borgnet.)

Ce mot en wallon désigne encore aujourd'hui les glaçons à l'époque de la débacle.

HURPIE, s. f.?

Le *hurpie* d'ung rabat. (1444, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. **HURQUE**, *urque*, *hulque*, *hulke*, *hourque*, *houlque*, *halque*, *hurte*, s. f., navire de transport à fond plat, à proue et poupe arrondies et ne portant pas plus de sept voiles, six carrées et une latine :

Et si ceo est *hulke* ou autre neif, un tonel devaunt et autre derere. (*Le Ley as Lorengs*, Lib. Custum., I, 62, Rer. brit. script.)

Si ço est *hulk* u altre nef. (*Lois de la cité de Lond.*, ms. Brit. Mus. Add. 14252.)

Ils avoient .XXIIII. grosses *hulques*, furnies largement de deux mille combattans. (*Trahis. de France*, p. 180, Chron. belg.)

Le dit messire Jaques aura du navire pour le present estant au Crotoy, c'est assavoir la grande *hulque* et la barge Colin Langlois. (MONSTREL., *Chron.*, II, 12, Soc. de l'hist. de Fr.)

Et adonc le roy d'Angleterre issit de sa *hurque* et se logea en son chastel. (ID., *ib.*, t. I, ch. 242.)

Autres navires comme craques, *hurtes*, brigantilz. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, II, 52, Soc. de l'hist. de Fr.)

Il avoit prins au port de l'Escluse largement grosses navires d'Espagne et de Portingal, deux naves de Gennes, et plusieurs *hurques* d'Alemaigne. (COMMYNES, *Mém.*, III, 5, Chantelauze.)

Hurques, gallees, et autres navires. (J. DE TROYES, *Chron. scand.*, p.162, éd. 1620.)

Le seigneur de Beures avec le fils du duc de Zassen, ayans treize *halques* et trente hues, arriva par mer. (MOLINET, *Chron.*, ch. CCLIII, Buchon.)

Quatre *urques* de Flamans passerent par la,... et avecques sa seulle barche les prist. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 148 r°.)

Rencontra une autre *urque* de Flamans et la prist. (ID., *ib.*)

L'on y veoit des grandes *houlques*, navires, galeres, et autres vaisseaux de toutes manieres. (BELON, *des Singularitez*, II, LXVIII, éd. 1554.)

En la grant mer oceane, aux parties froides tenans aux basses Allemaignes ou Germanies, y a gros nombre de *hourques* qui viennent par flottes en Brouage ou en Bretaigne, ou Setubal en Portugal, querir du sel, et sont gros navires de deux cents, et jusques a six cens tonneaux. (ANTOINE DE CONFLANS, *Faits de la marine*, dans les *Navigat. françaises du* XIVe *au* XVIe *siècle*, par Pierre Margry, Appendice, Tross, 1867.)

Ils quitterent une grande *hourque* de 600 qui devoit servir d'admiral. (D'AUB., *Hist.*, II, 467, éd. 1616.)

Estant son navire lourd et mauvais voyllier (car c'estoit une grosse *hurque* de Flandres). BRANT., *Gr. capit. fr.*, VI, 87, Lalanne.)

2. **HURQUE**, s. f. ?

Au serrurier pour avoir recuyt .IIII. liens de fer, pour emploier a la *hurque* dudit engin. (1459, *Compt. de Nevers*, CC 55, f° 16 r°, Arch. Nevers.)

Aud. serrurier pour avoir appareillé la cheville dessus la *hurque* qui tient le loquet du maillet dud. engin. (*Ib.*, f° 16 v°.)

.III^c. et demi de clos de .IIII. doys emploies a couldre la *hurque* et roee dud. engin. (*Ib.*, f° 16 v°.)

1. **HURT**, voir HOURT.

2. **HURT**, voir HEURT.

HURTAGE, voir HEURTAGE.

HURTANCE, voir HEURTANCE.

1. **HURTE**, voir HURQUE.

2. **HURTE**, voir HEURTE.

HURTEBELIER, voir HURTEBILLIER.

HURTEBELIN, voir HEURTEBELIN.

HURTEBIERE, voir HEURTEBIERE.

HURTEBILIS, *hurtibilis*, s. m., choc effroyable :

Lors y eut beau *hurtibilis* de canons, vulgaires, serpentines, coulevrines et aultre traict qui leur fut envoyé de la ville. (*Chron. scand. de L. XI*, f° 17 r°, éd. 1558.)

Ledict de Craon s'en alla mettre en bataille contre ledict seigneur de Chasteauguion, et y eut grant *hurtibilis* a ladite rencontre. (*Ib.*, f° 138 r°.)

La il y eut grand *hurtibilis* entre la bataille des François et Bourguignons. (*Le Cabinet du roy L. XI*, c. VII, p. 88, éd. 1661.)

HURTEBILLIER, *heurtebillier*, *hurtibillier*, *hurtebelier*, *hurtepillier*, *hourdebillier*, verbe.

— Neutr., frapper, battre :

Et sailloient *hurtebillant* de telle force que il n'y avoit celluy qui ne tressuast. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 409, Bibl. elz.)

Beau belier vaillantime a hurter de la teste,
Qui est hardieur de toy, o gentilime beste,
Quand a *hurtebelier* tu eguises ta corne.
(BAIF, *Passetems*, l. I, Gosserie contre le sonnet de J. Du Bellay des comparatifs, éd. 1573.)

— S'est employé en style libre pour dire livrer le combat amoureux :

Princes, trop coustent escolier,
Tousjours disent qu'ilz n'ont denier,
Qui plus leur baille plus est fols ;
Leurs noms est de vuide grenier,
Car pour guerre et *hurtebillier*
Mandent salutem et nummos.
(EUST. DESCH., *Balade des escoliers d'Orliens*, Richel. 840, f° 450^a.)

Et en amours ne prist aucun
Plaisir que de *hurtibillier*.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 86^b.)

— Act., posséder une femme :

Toutes (les femmes) se font *hurtebillier*;
Qu'il n'est garde qui riens i vaille,
Et s'il avient que li fez faille,
Ja la volentez n'i faudra.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 77^b.)

Toutes se font *hurtebillier*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 62^a; Vat. Ott. 1212, f° 69^d : éd. Méon, v. 9173.)

Toutes se font *hourdebillier*.
(*Ib.*, 9457, Lantin de Damerey.)

De ses cucubines raconte
Et qu'il en ot plus d'un millier
Que toutez voult *hurtebillier*.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 4^a.)

Oncques tant n'en *hurtebilla*
David.
(ID., *ib.*, f° 4^b.)

Hé, pour Dieu, mon amy, tour toy !
Tu as le cul tourné au prone,
Foy que je doy saint Grisogone.
Se tant ne quant tu m'atouchoies,
Jamaiz ne *heurtebilleroies*
Fame qui soit desuz la lune.
(*Le Mist. Mme Ste Genev.*, Jub., *Myst.*, I, 259.)

— Réfl., s'assaillir :

Colard Milon et Jehançon Colard *se hurtepillerent* eulz deux tellement qu'ilz



cheirent touz deux a terre. (1418, Arch. JJ 170, pièce 227.)

HURTEBISE, voir HEURTEBISE.

HURTEE, voir HEURTEE.

HURTEIS, voir HEURTEIS.

HURTEMENT, voir HEURTEMENT.

HURTEOR, voir HEURTEOR.

HURTEPILLIER, voir HURTEBILLIER.

HURTEURE, voir HEURTEURE.

HURTIBILLIER, voir HURTEBILLIER.

HURTINER, voir HUSTINER.

HURTIS, voir HEURTEIS.

HURTOIR, voir HEURTOIR au Supplément.

HURTOIS, voir HEURTOIS.

HURTOUOIR, voir HEURTOIR.

1. **HUS**, voir US.

2. **HUS**, voir UES.

HUSBONDRIE, *husbonderie*, s. f., mariage :

En estace de *husbondrie* e manaungerie. (G. DE BIBLESWORTH, Meyer, *Rec.*, p. 360.)

En age de *husbonderie*. (ID., *ib.*)

Cf. HOSEBAUNDE.

HUSCHER, voir HUCHIER.

HUSE, voir HEUSSE.

HUSER, voir USER.

1. **HUSSE**, voir HEUSE.

2. **HUSSE**, voir HEUSSE.

3. **HUSSE**, s. f., nom d'arbre :

Husso, *husse*. (*Gloss. de Garl.*, ms. Bruges 546, Scheler, *Lex.*, p. 77.)

1. **HUSSER**, voir HOUSSER.

2. **HUSSER**, v. a., refuser :

Oil voir, onques ne m'en *husse* ;
Meche chascuns a bonne estrine.
(J. BOD., *li Jus de saint Nicholai*, Montmerqué, *Th. fr. au m. â.*, p. 193.)

HUSTAUDEAU, voir HETOUDEAU.

HUSTENG, *-enge*, s. m., assemblée judiciaire :

Donné, en pleyn *hustenge* de Londres, devant Andreu Bekerel, adonk meyre de Londres, etc. (1237, *Franchises commerciales accordées par la commune de Londres aux marchands d'Amiens*, etc., ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, I, 805.)

Si l'om se claime al vescunte de dette, le vescunte le deit sumundre al *husteng*. (*Lois de la cité de Lond.*, ms. Brit. Mus. Add. 14252.)

Donc deit il par la lei de la cité de Lundres estre a dreit en la cort le rei, ço est a saveir el *husteng*. (*Ib.*)

HUSTENGE, voir HUSTENG.

HUSTILEMENT, voir OSTILLEMENT.

HUSTIN, *ustin*, *hutin*, *hutim*, *hutain*, *huitin*, *ostin*, s. m., bruit, tapage, querelle, combat :

La veissies grant noise et grant *hustin*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 6ª.)

Devant les lices commence li *hustins*.
(*Ib.*, f° 24ᵇ.)

Sus el palais commence li *hustins*.
(*Ib.*, f° 33ᵇ.)

L'estor commencent, la noise et le *hutin*.
(*Ib.*, Ars. 3143, f° 52ᵇ.)

Des brans d'acier commensa li *hustin*.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 114ª.)

Desevré sunt la pucelle et Garins,
Par le palais en lieve li *hustins*.
(*Garin*, 2ᵉ chans., XXII, p. 11, P. Paris.)

Foi que vos doi, Paien et Sarrasin
Sunt retorné, je vois la grant *hustin*.
(*Ib.*, 1ᵉ chans., XXXIV, p. 110.)

La pais dura sept ans et un demi,
Entre aus n'en ot ne noise ne *hustin*.
(*Ib.*, 2ᵉ chans., XLII, p. 212.)

Com il s'en issent, molt i ot grant *huitin*.
(*La Mort de Garin*, 1854, du Méril.)

Il trait l'espee, lors fu grans li *hutins* ;
Qui il consuit tos est de la mort fis.
(*Ib.*, 3567.) Impr., *hatins*.

Huimais orrez la paine et le *hustin*
De la grant guere qi onques ne prist fin.
(*R. de Cambrai*, 97, A. T.)

En Aleschans ot merveilleus *hustin*.
(*Aleschans*, 322, Jonck., *Guill. d'Or.*)

Dient q'il ne lairont por .M. livres d'or fin
Que nel voisent secorre a mervoillox *hustin*.
(J. BOD., *Sax.*, LXXXVIII, Michel.)

Trop est Rune parfonde por mener tel *hustin*.
(ID., *ib.*, CXVIII.) Var., *ostin*.

A .X. mil homes qui moignent grant *hutim*.
(*De Charlem. et des Pairs*, Romv., p. 165.)

Li estour fu moult grand, la noise et le *hustin*.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 171ᶜ.)

Grans est la noise et li *hustins*.
(*Durmart le Gallois*, 13551, Stengel.)

Molt i ot grant *hustin* a prendre le pont. (H. DE VAL., *Contin. de l'hist. de la conq. de Constant.*, 655, Wailly.)

A Renart livrent grant *hustin*
De caillaus k'il gietent aval.
(*Renart le nouvel*, 5090, Méon.)

Du monde qui n'est qu'un *hustin*
Mes pensees rapelerai.
(*Sermon du* XIIIᵉ s., Hippeau, *Rev. hist. de l'anc. langue fr.*, 1877, p. 144.)

Se *hustins* levoit en ceste vile. (*Bans aux échev.*, QQ, f° 37 v°, Arch. mun. Douai.)

Lors commença le *hutin* entre les Sarrazins et les serjans au mestre des arbalestriers. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 168, Michel.)

Se il advient aulcun *hustin*, ou mellee en ladite ville, etc. (1328, *Charta Odardi, dom. Hamensis*, ap. Duc., *Hutinus*.)

Por ire et por *ustins*.
(*Pass. N.-S.*, ms. Ven., fin.)

Si avoient souvent le *hustin* cil de Malemaison et cil de Landrecies ensamble. (FROISS., *Chron.*, II, 21, Luce.)

A ribleux meneurs de *hutins*.
(VILLON, *Grant Test.*, Ball. pour laq. Vill. crye mercy a chascun, Jouaust, p. 122.)

La bonne femme attend de veoir ung grand *hutin*. (LOUIS XI, *Nouv.*, IV, Jacob.)

Or est il bien en point, Dieu le scait, et semble bien que autresfois il ait veu *hutin*. (ID., *ib.*)

Je vous conseille que me bailliez ma part justement la moitié, ou vous aurez incontinent *hutin* ! (ID., *ib.*, XCII.)

J'ay mignons prestz autour de moy,
Avitailles pour le *hutin*.
(COQUILL., *Blason des Dames*, II, 182, Bibl. elz.)

Si me fault penser d'acquerir,
Puis que j'ay trouvé ce butin,
Sans y penser plus n'enquerir ;
C'est asses du premier *hutin*.
(*Farce de Colin qui loue et despite Dieu*, Anc. Th. fr., I, 241.)

Hé, nous ferons si bien nos jeux
Qu'on ne sçaura rien du *hutin*.
(*Farce de Frere Guillebert*, Anc. Th. fr., I, 310.)

Sang bieu, s'il fault que g'y voise,
Bien sçay qu'il y aura *hutin*.
(*Le Cheval. qui donna sa Femme au Dyable*, Anc. Th. fr., III, 471.)

Ja, pour force ne pour *hutin*,
Ne sçauras tu trouver engin
Que vieillesse bien ne le plye.
(*Debat de Nat. et de Jeunesse*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., III, 86.)

A tous il y aura *hutain*,
Se je puis, avant qu'il soit nuyt.
(*Moral. d'ung Emper.*, Anc. Th. fr., III, 142.)

Françoys donques entrerent, sans debat ou *hutin*.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, Prinse du chasteau de Pesquiere, f° 83 r°, éd. 1532.)

Ny a cil qui n'apete se trouver au *hutin*
Tant pour l'honneur et gloire, comme pour le butin.
(ID., *ib.*, Consult. de Dalviane et Petillane, f° 63 v°, éd. 1532.)

Le rouchi a gardé *hutin* dans le sens de querelle. En wallon, *hustin* signifie ébranlement.

Noms propres, *Hustin*, *Hutin*.

HUSTINE, s. f., tapage, combat :

M et .IIᶜ. .I. moins, avint altre *hustine*
A Liege, la citeit.
(J. DES PREIS, *Geste de Liege*, 38891, Chron. belg.)

Et si ot .IIII. fils sire Otte en la *hustine*.
(ID., *ib.*, 35804.)

HUSTINEMENT, s. m., bruit, tapage, combat :

La oissies grant noise et grant *hustinement*.
(*Bast. de Buillon*, 5288, Scheler.)

Que demain au matin sans point d'atargement
Ares vous la bataille et grant *hustinement*.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 74 r°.)

Ilz sont ja traveillies du grant *hustinement*.
(*Ib.*, f° 75 r°.)

HUSTINEOR, *-eur*, *hutineur*, s. m., celui qui excite du tapage, des querelles :

Jehan, dit Vyanne, risseur, brigueur, *hustineur*, mal et outrageux parleur. (1363, Arch. JJ 95, pièce 25.)

Se aucuns *hustineurs* ou esmouveurs de hustins en ladicte ville pour forfait a fait amende par deux fois, et il y renchiet, sera bannis de ladicte ville. (1371, *Ord.*, V, 713.)

Allons prendre ces *hutineurs* !
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 379, Jacob.)

Les *hustineurs* irritoient les paisibles. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10509, f° 54 r°.)

HUSTINER, *hutiner*, *hustinnier*, *hurtiner*, verbe.



— Neutr., faire du bruit, du tapage, disputer, se quereller, se chamailler :

Il s'estoit esvellies quant oy c'on *hustine*.
(*Chev. au cygne*, 19197, Reiff.)

Et endementiers qu'il *hustinoient* a ceus defors, li dui mesage entendirent a erreir et eslongierent tant l'ost qu'il n'orent garde d'eus. (Mén. de Reims, 229, Wailly.)

Ils s'avalerent pour venir *hustinnier* devant Saint Omer. (Froiss., *Chron.*, III,297, Kerv.)

Ains a touzjours l'espee sainte
Pour combatre et pour *hurtiner*.
(*Mir. de Nost. Dame*, IX, 411, A. T.)

Tant pour *hutiner* que pour butiner. (J. Molinet, *Chron.*, ch. CCLVI, Buchon.)

Chacun plaide, chacun rapine;
Chacun tance, chacun *hutine*.
(*Le Dit de Chascun*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., I, 226.)

Gardez vous de luy, car il *hutinera*, or il prendra noyse a tous ceulx dont il a afaire. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 558, Génin.)

— Réfl., se quereller :

Se ils *se hustinoient*, ou faisoient meslee. (1328, *Charta Odardi, dom. Hamensis*, ap. Duc., *Hutinus*.)

Et eux *s'estre hutines*, condamnons, etc. (xvi[e] s., *Reg. aux jugemens criminels*, Arch. mun. Valenciennes.)

— Act., chercher querelle à :

Le batant, boutant et *hustinant*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 124[b].)

Quant Passelion vit Zephir, il le print par la capette, et par courroux le commence a *hutiner*, disant : Fol et desloyal, tu m'as deceu sans cause. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 33, éd. 1528.)

Rouchi, *se hutiner*, se quereller, se battre en se prenant aux cheveux. Wallon, *hustiner*, *kihustiner*, maltraiter, brusquer, rudoyer. Namurois, *hustiner*, secouer, ébranler.

HUSTINEUX, *hut.*, adj., querelleur :

Lequel de la Place, qui estoit *hutineux* et merveilleux. (1413, Arch. JJ 167, pièce 343.)

Grant amas de vivres avec la annuelle provision se faisoit dedans Nuysse, laquelle de sa propre nature estoit *hutineuse*, arrogante, espineuse et addonnee a la guerre. (J. Molinet, *Chron.*, ch. I, Buchon.)

Hustineux, yvroigne et grant jureur. (1501, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

HUSTINIER, voir Hustiner.

HUSTISON, s. f., huée, bruit, cri :

Moult par fu grant la noise et fel la *hustison*.
(*Maug. d'Aigr.*, Richel. 766, f° 48 v°.)

HUTAGUE, voir Utage.

HUTAIN, voir Hustin.

HUTAUDEAU, voir Hetoudeau.

HUTELETTE, s. f., petite hutte :

Pour faire *hutelettes* pour euls muchier. (Froiss., *Chron.*, II, 152, Kerv.) Impr., *hucelettes*.

HUTEREL, s. m., tombereau :

Icy on maine les trois croix en ung *huterel*. (Greban, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 199[a].)

HUTERIE, s. f., dispute, débat, contestation :

Je ne preten ne plaid ne *huterie*.
(1536, *Epistre à Sagon et à la Hueterie*, LVII, à la suite des *Œuv. de Marot*, éd. 1731.)

— Parquet d'un tribunal :

Et frappez en la *huterie*
Sur les beaulx sires bas assis.
(Villon, p. 111, ap. Ste-Pal.)

HUTIN, voir Hustin.

1. **HUTINER**, voir Hustiner.

2. **HUTINER**, v. n., faire des huttes :

Hutiner, faire des huttes. (Duez, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

HUTINET, s. m., espèce de maillet, instrument des tonneliers fait de bois; le manche, dit Roquefort, est environ de deux pieds de long, la cibole, la tête grosse à peu près comme un œuf de poule :

Item, ne vueil plus que Chollet
Dolle, trenche douve ne boyse,
Ne lye brocq ne tonnelet,
Mais tous ses outilz changer voyse
A une espee lyonnoise,
Et retienne le *hutinet*.
Combien qu'il n'ayme bruyt ne noyse,
Si luy plaist il ung tantinet.
(Villon, *Grant Test.*, XCIX, Jouaust, p. 75.)

Le *hutinet* il prend, et, des coups qu'il en donne
Sur le faucet entrant, faict musiquer la tonne.
(Gauch., *Plais. des Champs*, p. 183, éd. 1604.)

HUTINEUR, voir Hustineor.

HUTINEUX, voir Hustineux.

HUTLAGE, voir Ulage.

HUTODEAU, voir Hetoudeau.

HUTOIR, voir Ostoir.

HUTREE, s. f., cheville de fer qui contient la roue sur l'essieu :

Inbiga, *hutrees*. (1352, *Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 4120.)

HUTTÉ, part. passé, logé :

Monsieur de Parabere qui vint le soir souper avec vous sur le haut de votre colline ou vous estiez fort commodement *hutté*. (Sully, *Mém.*, II, 242, éd. 1725.)

HUTYNGE, s. m., sorte de merlan :

Cedeleynge, merlankes, *hutynge*, poisson saleie. (*Maniere de langage*, p. 393, P. Meyer.)

1. **HUVE**, s. f., corde de halage à tirer les bateaux :

Huves, c'est a savoir cordes par lesqueles les valles et li cheval traient les nes contremont les iaues. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1[e] p., XIII, 7, Lespinasse et Bonnardot.)

Requisivit ut sibi venderet unum gallice chable, aliter *huve*, ad trahendum naves ascendendo per aquam. (1353, Arch. JJ 82, pièce 123.)

2. **HUVE**, s. f., sorte de coiffure, ornement de tête :

Une vies *huve* ot asfublee.
(*Eust. le Moine*, 1345, Michel.)

Huves faites en reel,
Et coteles de burel,
Roies duskes a sis.
(Jehans Erars, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 22,27.)

Louriot *huve* de soie
Ot et blanche corroie.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 77,13.)

Robe auroiz de drap de soie,
Fermaus d'or, *huves*, corroies.
(*Mot. et Pastour. du* XIII[e] *s.*, Th. fr. au m. âge, p. 45.)

Nueve *huve* li ont huvee,
De riche soie a or ouvree.
(*Rich. li biaus*, 807, Foerster.)

Apres li mist une blance *huve* sour le chief et li dist: Sire, ceste *huve* vous donne a entendre que par la deserte des coses de desous ausi nete et ausi pure deves vous l'arme a Dieu rendre conme est ceste *huve*. (*Du Prince de Galilee*, ms. Lyon 697, f° 214[c].)

Douze douzaines de *huves*. (1323, *Compt. de bijoux*, 3[e] Cart. de Hainaut, pièce 132, Arch. Nord.)

Une *huve* de soye. (1389, Arch. JJ 138, pièce 133.)

Et si vous di bien que ma *huve*
Est vieille et de pouvre fasson ;
Je scay tel femme de masson
Qui n'est pas a moi comparable,
Qui meilleur l'a, et plus coustable.
(Eust. Desch., *Mirouer de Mariage*, p. 207, Crapelet.)

Aprez lui mist (au nouveau chevalier) une blance *huve* sur le chief et lui dist : Sire, ceste *huve* signifie que vous devez voz principales pensees et ymaginations employer a Dieu servir. (Ghill. de Lannoy, *l'Instruction*, p. 421, Potvin.)

La dame avoit une *huve* devant sa face, et en ce point danserent la franchoise. (Molinet, *Chron.*, CXLIV, Buchon.) Impr., *hune*.

J'ay receu par le peurteor de cestes les belles chemises et *huves*. (*Corresp. de l'emp. Maximilien I[er] et de Marg. d'Autr.*, t. II, p. 380, Doc. inéd.)

HUVELE, voir Uvele.

HUVELET, s. m., auvent, petit toit en saillie sur la voie publique :

Si li *huveles* ou appantiz viez qui sont seur les froz de la dite ville ont mestier de reppaireller. (1325, Arch. JJ 64, f° 2 r°.)

Si li dit habitant voloient faire *huveles* ou appantiz ou saillies nouviaus il en requerroient congié au dit froquier. (*Ib.*)

Cf. Huvrelas.

HUVELLAS, voir Huvrelas.

1. **HUVER**, verbe.

— Act., affubler, en parlant d'une *huve* :

Nueve huve li *ont huvee*.
(*Richars le biel*, ms. Turin, f° 131[b].)

— Réfl., s'affubler d'une *huve* :

De Jehan Augier convient que je vous die...
Et d'Uguenin a la chiere hardie,
De Chevenon qui bien *se* scet *huver*,
Messire Arnoul y scet boire et huver.
(Eust. Desch., *Poés.*, Richel. 840, f° 241[a].)

2. **HUVER**, verbe.



— Réfl., se remplir la panse :

Dya, voisine, et comment vous *voz huvastes* hier soir ! (*Evang. des Quenouill.*, p. 71, Bibl. elz.)

— Neutr., dans le même sens :

Messire Arnoul y scet boire et *huver*.
(Eust. Desch., *Poés.*, Richel. 840, f° 241ª.)

— *Huvé*, part. passé, rempli, gonflé :

Sa borse emporte bien enflee,
Qui l'a si grant et si *huvee*
Ja ne cuide veoir ke faille.
(*Li Lais de Courtois*, Richel. 1553, f° 498 v°.)

Cele (écuelle) li enple si *huvee*
Ke toute est plaine d'our en our.
(*Le Vilain de Farbu*, 88, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 110.)

HUVET, s. m., espèce de chapeau à l'usage des gens de guerre; bonnet de femme, ornement de tête :

Esranment apiele un vallet
Ki ne metoit point de *huvet*.
(*Renart le nouvel*, 2467, Méon.)

Pour le caut osta son *huvet*.
(*Ib.*, 174.)

Miex amast ses *huves* fust ars
Qu'eust veu tel vision.
(*Le Mariage des* .VII. *ars*, Richel. 837, f° 259ª.)

Et ne doivent porter li frere nul *huvet* ne wans. (1290, *Ch. d'Aire*, Wailly.)

Et pour lui bien parer li faut un miroir un pine et une broke pour faire une greve, un *huvet* de soye et un warcolet. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 4ª, Michelant.)

Pierres precieuses et perles et *huvets*. (*Ib.*, f° 8ª.)

Le suppliant fery laditte femme un ou deux cops parmi le visaige, dont le *huvet* de sa teste cheit a terre. (1387, Arch. JJ 131, pièce 93.)

Lesquelx se prinrent a icelle Margue et lui tirerent par force sa coiffe ou *huvet*, que elle avoit sur sa teste, hors de son chief. (1391, Arch. JJ 141, pièce 178.)

Ancien rouchi, *huvet*, coiffure ou bonnet de nuit pour femme, nommé depuis *sandrinéte*, selon Hécart.

HUVETIERE, s. f., fabricante de *huvets* :

Griele le *huvetiere*. (1279, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 1003.)

HUVETTE, *huveste*, s. f., dimin. de *huve*, chapeau de fer, bonnet :

S'ariesterent Taffurs, en dreçant leurs bastons,
En monstrant leurs *huvettes* et leurs vies aucquetons.
(*Chev. au cygne*, 22448, Reiff.)

Chius li va aporter se *huvette* enfumee.
(*Baud. de Seb.*, VIII, 247, Bocca.)

Jehan Gomont escuyer portoit sa *huveste* en sa main. (1374, Arch. JJ 105, pièce 372.)

Armé de hauberjon, cappelin, *huvettes*. (1392, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et estoient armes la grignour partie de mailles, de *huvettes*, de capiaux de fier, d'auquetons et de gans de baleine. (Froiss., *Chron.*, X, 158, Kerv.)

Une hace d'armes, une *huvette* et uns wantelez. (1435, *Reg. aux test.*, f° 117, Arch. mun. Douai.)

Que heame et coeffe trenche et la *huvette* franche.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 6133, Scheler, *Gloss. philol.*) Impr., *hubette*.

Quant iceulz eselaves vont en guerre, ilz sont tousjours de cheval, armez seullement de cuirasses meschantes, couvertes de soye, et une ronde petite *huvette* en la teste. (Ghill. de Lannoy, *Voy. et ambass.*, p. 120, Potvin.)

Pour les horions
Je prens volentiers ma *huvete*
Et mon vieil pourpoint a boutons.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 7596, G. Paris.)

Je ne scay a quoy je songeoye
Que je ne boucle ma *huvette*.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 143ª, éd. 1537.)

La beurent Flamens du meilleur, faisans hanaps de leurs *huvettes*. (Molinet, *Chron.*, ch. LXVI, Buchon.) Impr., *hunettes*.

— Coup sur la tête :

Or tien, vella pour toy armer,
Je te donne ceste *huvete*.
(Greban, *Mist. de la pass.*, 19850, G. Paris.)

Huvette, dans le patois rouchi et lillois, désigne encore une sorte de coiffe de nuit.

HUVRELANT, *hevrelant*, *hauvellant*, *houvelent*, s. m., syn. de *huvrelas* :

Nus ne puet faire pucheoirs ne ferir estoc es yaues du devant dit seigneur l'abbé en ledite ville sans congié, ne faire *huvrelans* ne autre ouvrage seur froc de vile. (XIIIᵉ s., *Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17758, f° 12 r°.)

Au clos du petit Floit, jouste led. Floit et fait *hauvellant* ou vamdiq a plushours. (5 novembre 1494, *Chartrier de la Luzerne*, Arch. Manche.)

Colin du Port (tient) une piece ou *houvelent* jouste Jehan Henoart, butant au quemin de Collemare. (Arch. Manche, Carentan, n° 5596.)

Samson Erquier une piece au *houvelent* Colin du Pork. (*Ib.*, n° 5301.)

Nul ne puet faire un *hevrelant* ne autre ouvrage sur le froc de le ville, quel que il soit, sans le congié de ledite eglise. (1507, *Cout. loc. du baill. d'Amiens*, t. I, p. 286, Bouthors.)

HUVRELAS, *huvellas*, s. m., espèce de saillie en forme de toit qui surplombait les ouvertures du rez-de-chaussée des maisons et servait d'abat-jour aux boutiques des marchands :

Saillies, huisseries, *huvrelas*, appentis. (*Trans. de* 1313, ap. Beugnot, *Olim*, II, 362.)

Ferons asseoir les seaux, *huvrelas* et bouques de cheliers. (1349, *Accord*, Arch. Somme, Inv. de S.-Riquier, f° 62 v°.)

Pluseurs jeunes gens venus pour veoir le jeu d'arbaleste se mistrent au dessoubz d'un *huvrelas* ou auvant, lieu et place ordonnee pour veoir le jeu seurement. (1412, Arch. JJ 166, pièce 288.)

Faire *huvellas*, treilles a boche, bouches et entrees de celliers. (1507, *Cout. de S.-Riquier*, 7, Doc. de la Soc. des antiq. de Pic., I, 512.)

1. **HUWE**, exclamation :

Hé ! *huwe*, a blanc tabar !
Vos ne l'enmenrez mie !
(Philip. de Nanteuil, *Chans.*, ap. Tarbé, *Chansonn. de Champagne*, p. 98.)

2. **HUWE**, voir Hue.

HUXE, voir Huisse.

1. **HUY**, voir Hui.

2. **HUY**, voir Hu.

HUYAGE, s. m. ?

Mais cant vos di qe plus contre corage
Non s'an pera Eneas de Cartahihge,
Chant ailla quere la grant sibille saige
Come Rolant soi, mis en cels *huyage*,
Remenbrant lui qu'en la tere sauvaige
Laiscit son o[n]cle et le amoros berhahyge.
(*Entr. en Esp.*, f° 230 r°, Gautier.)

HUYANT, voir Huant.

1. **HUYAU**, s. m., tourment ?

Tendre tu dois a les sauver
Et du *huyau* d'enfer garder.
(Deguilleville, *Trois Pelerinaiges*, f° 102ᵈ, impr. Instit.)

2. **HUYAU**, voir Wihot.

HUYCT, voir Oit.

HUYDART, s. m., la décharge d'un moulin :

Tout le droit, l'action, saisine et proprieté que les diz vendeurs avoient... ou moulin et pertuis, qui sont dessouz Chaumont sur Yone,... soit en vannes, en *huydart*, en pescherie, etc. (1336, Arch. JJ 70, pièce 205.)

HUYER, voir Huer.

HUYHO, voir Wihot.

HUYMEL, voir Vimel.

HUYMES, voir Huimes.

HUYSCHER, voir Huchier.

HUYSELET, voir Huisselet.

HUYT, voir Hu.

HUYTEL, voir Oitel.

HUZE, voir Hure.

HYAUWE, voir Aigue.

HYDE, voir Hide.

HYDRE, voir Idle.

HYDEUR, voir Hidor.

HYDRIE, *yd.*, *hid.*, *isd.*, *-ye*, s. f., cruche :

Pleust a Dieu, pour moy esbatre,
Qu'en tenisse trois los ou quatre,
Voire une *isdrie* toute plaine,
Si en beuvroie a grant alaine.
(*Hist. des trois Maries*, ap. Laborde, *Emaux.*)

Un tres grant flascon d'argent blanc, appelé *ydrye*, et ou dessus en haut a une grosse gorge ronde, et le couvercle qui entre dedens la dite gorge est demi roont et tient a une chaienete pendant a un anse fermé a deus anneaux de la dicte *ydrie* d'un costé et d'autre. (1360, *Invent. du duc d'Anj.*, n° 334, Laborde.)

Une des *ydries*, esquelles Nostre Seigneur fist miracle en conversion d'eaue en vin es nopces d'Architriclin. (1474, *Test. du roy René*, ap. Laborde, *Emaux.*)

En celle maison estoient six *ydries* de pierre : c'est a dire vaisseaulx convenables a recevoir eaue... Chascune de ces *ydries* selon Ysidore tenoit vingt ou trente septiers, et selon icelluy le septier contient deux livres. (*Le Repos de conscience*, c. 17, Trepperel.)

Aussi donna t il l'une des *hydries*, es quelles aux nopces, en la Chane de Galilee,



Nostre Seigneur mua l'eaue en vin. (Bourdigné, *Chron. d'Anj.*, f° 173 v°, éd. 1529.)

Fistes porter au lieu ou fut assis
Eau pure et clere en des *hidries* six
Qu'il convertist a la vostre parolle
En tres bon vin.
(J. Bouchet, *Noble Dame*, f° 81 v°, éd. 1536.)

Flaccons, tasses, hanatz, bassins, *hydries*. (Rab., IV, 64, éd. 1552.)

Hydrie se trouve encore au dix-septième siècle. Sacy, dans sa Traduction de l'Ecclésiaste, a dit : Avant que l'*hydrie* se brise sur la fontaine.

Le père Bouhours rejetait ironiquement *hydrie* comme un néologisme irrecevable. Ménage lui prouva que ce mot était très ancien dans la langue.

Hydromance, s. f., divination par l'eau :

Hydromance qui se fait avecques de l'eau. (Tahur., *Sec. dial. de Democr.*, p. 232, éd. 1602.)

Hydromancie, *ydr.*, s. f., divination par l'eau :

La tierce est de moult grant renom
Et a bien grant navire en mer
Que Neptunus veult gouverner,
Par laquelle Neptanabus
Se souloit gouverner le plus,
Si comme en Alexandre est dit
Vers le commancement, ce cuit,
Et est nommee *ydromancie*
Laquelle par moy augurie
Est de par Neptun en la mer.
(Deguilleville, *Trois Pelerinaiges*, f° 73ª, impr. Instit.)

Hydromencien, *ydr.*, *idromantien*, s. m., devin en hydromancie :

Idromancius, *ydromencien*. (*Gloss. de Salins.*)

Idromancius, tia, tium, idromanticus, ca, cum, *idromantien*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

1. **Hye**, exclamation plaintive :

Helas! il est pys de ma vye,
Et *hye*!
Mesnage a prinz sur moy rigour :
A Dieu command joye et baudour,
Esbattement et chanterye,
Et *hye*!
(*Chans. norm. du seiz. siéc.*, xxv, Jacob.)

2. **Hye**, voir Hie.

Hyegue, voir Ive.

Hyeusme, voir Oitisme.

Hyeuve, voir Aigue.

Hylaire, voir Hilaire.

Hyle, *yle*, s. f., matière :

Ore escotez des elemenz,
Ceo est de l'*yle* les liemenz.
Tant dit *yle* cum fet mateire,
Dunt tutes riens pernent afaire.
Yle, ceo est mateire divine
Dunt totes riens pernent orine.
(*Petite philosophie*, ms. Cambridge, S. John's I, 11, f° 152ᵈ, P. Meyer.)

C'est la matiere primeraine,
Cahos, *hyle*.
(Jeh. de Meung, *les Remonstr. de Nat.*, 393, Méon.)

Car les especes revenues
Sont en la masse contenues,
Que maintes fois t'ay nommé *hyle*,
Chaos, matiere confuse, ile,
Ou c'en quoy les individus,
Tost uns, aultres tard sont rendus
Par mesme force sans seconde
Dont avois je eulx produits au monde.
(Id., *ib.*, 481.)

Hymaigié, voir Imagié.

Hymnier, *ymnier*, s. m., hymnaire :

Celes ki chantent es anteveniers et es *hymniers* et es graeus. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 83 r°.)

Anteveniers, *ymniers*, graeus. (*Ib.*, f° 148 r°.)

Hyne, voir Hine.

Hynne, voir Hine.

Hypocriser, *yp.*, *hip.*, verbe.

— Neutr., faire l'hypocrite :

Glore a deshonneur
Vont *ypocrisant*
Pour tenser le leur.
(*Loenge N.-D.*, Richel. 375, f° 343ᵇ.)

— Act., déguiser, dénaturer par hypocrisie, feindre hypocritement :

La nouvelle secte, laquelle *hypocrisant* notre religion catholique. (Pasq., *Rech.*, III, 13.)

Brunehaut, qui *avait hypocrisé* une longue devotion... (Id., *ib.*, V, 18.)

— Réfl., devenir hypocrite :

Et or que son estat ruineux *s'hipocrise*
De double majesté, qui est ce qui n'advise
Leurs majestes au train d'estre sans majesté !
(Lestoile, *Mém.*, 1ᵉʳ p., p. 57, Champollion.)

Hypocrisesse, s. f., hypocrisie :

C'il va souvent oyr messe,
On dit que c'est *hypocrisesse*.
(*Distiques du* xvᵉ *s.*, ms. Epinal 189, Bulletin de la Soc. des anc. textes, 1876, p. 85.)

Hypocrisie, *yp.*, s. f., déguisement :

D'autant que ledit heraut d'armes, sous ombre d'apporter la seureté dudit camp, pourroit pour divertir et eslongner l'affaire, user de quelques fixions, simulations et *ypocrisie*. (*Gage de bataille de Fr. Iᵉʳ et de Charles V*, f° 77 r°, ap. Ste-Pal.)

Hypocrision, *yp.*, s. f., hypocrisie :

De vanité et *ypocrision*. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 225 r°.)

Hypocriter, *yp.*, verbe.

— Neutr., faire l'hypocrite :

Qu'il ayme Dieu et son service
De vray cuer sanz *ypocriter*.
(Eust. Deschamps, *Ballade*, Richel. 840, f° 314ª.)

— Act., faire passer hypocritement une chose pour une autre :

Bien lui devont tous faire obeissance de cueur certain sans aucune faintise et sans *ypocriter* noz semblans a noz œuvres. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 196ᶜ.)

Hypothecacion, *yp.*, s. f., action d'hypothéquer :

Seur l'obligation de nous, nos successeurs, et l'*ypothecacion* de tous nos biens. (1335, Arch. JJ 69, f° 27 r°.)

Suz l'obligacion et *ypothecacion* de tous ses biens. (*Charte de* 1367, D. Gren., 297, n° 233, Richel.)

Hypotheque, *yp.*, adj., hypothécaire :

De actions reeles et de actions *ypotheques*. (1340, Arch. JJ 72, f° 72 v°.)

Pource que en ladite court souloit avoir un stille que toutesfoiz que aucun estoit poursuy en action *ypotheque* ou personele et *hypotheque*, que supposé que ce feust de et pour son fait, il povoit avoir jour de garant, qui estoit et est contre raison et une corruptelle ; nous avons ordené par la deliberacion que dessus, que doresnavant, s'aucun est poursuy en action personele et *ypotheque*, puisque la poursuite sera de et pour son fait, il n'aura point de garant. (1393, *Ord.*, vii, 284.)

Hyrantelle, s. f., toile d'araignée :

De peur que les hyraignes n'y bastissent leurs *hyrantelles*, comme j'ay dit ailleurs, et qu'elles ne treuvent queues de regnard propres pour les en oster. (Brant., *Des Dames*, ix, 538, Lalanne.)

Hyraudie, voir Heraudie.

Hyraudois, voir Hiraudois.

Hyreceneus, voir Hireceneus.

Hyretable, voir Heritable.

Hyretablement, voir Heritablement.

Hyretalment, voir Heritalment.

Hyretauble, voir Heritable.

Hyretault, voir Herital.

Hyretavelement, voir Heritablement.

Hyretavle, voir Heritable.

Hyreter, voir Heriter.

Hyrondinier, s. m., serpent qui a le dos noir et le ventre blanc comme l'hirondelle :

Les *hyrondiniers* (serpents), ainsi nommes pour autant qu'ils sont noirs par le doz, et ont le ventre blanc, a la façon d'une hyrondelle. (Grevin, *des Venins*, I, 8, éd. 1598.)

Hyrritier, voir Heritier.

Hyrtableté, voir Heritableté.

Hyrtage, voir Heritage.

Hysser, *hisser*, v. n., siffler, crier :

J'ay plus grant paour d'ouyr *hysser* le fer ardant, quant il vient nouvellement de la forge, que d'ouir *hisser* une ouaye. (Palsgrave, *Esclairc.*, p. 585, Génin.)

Hystoire, voir Histoire.

Hystorial, voir Historial.

Hystorier, voir Historier.

Hystrioneur, s. m., histrion :

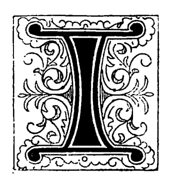
Neron se adonna a l'office des *hystrioneurs* et a toutes choses illicites et deshonnestes. (Bourgoing, *Bat. Jud.*, II, 19, éd. 1530.)

Hyverie, voir Iverie.

Hyverner, voir Hiverner.

Hyverneus, voir Hiverneus.





I, voir Y.

IAL, voir IVEL.

IALIN, adj., qui a la diaphanéité du verre :

Je voy venir ung estandart
Qui aprouche vers ceste part,
Si est le plain champ tout *ialin*,
Tout frangé do vermeil satin.
(JAQ. MILET, *Destruct. de Troye*, 7807, Stengel.)

Ung estandart
Ou y a pourtraict ung liepart
Ialin sur un champ sablinois.
(ID., *ib.*, 8861.)

IASTUN, adj., bleu ?

Cerulus, bloy et *iastunz*. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 7692.)

IAUGE, voir AIGUE.

IAUGUE, voir AIGUE.

IAUVE, voir AIGUE.

IAVETE, voir AIGUETE au Supplément.

IAVOS, voir AIGOS.

IAWE, voir AIGUE.

IBENUS, voir EBENUS.

IÇAU, voir ICEL.

1. ICE, *iche, eço, ezo, eiso, iso, iço, iceo, icho, içou, iceu, isçout, içon*, pron. démonstr. neutr., ceci, cela :

A *ezo* nos voldret concreidre li reis pagiens.
(*Eulalie*, 21, Meyer, *Rec.*, p. 194.)

Par *iço* quident aver discumbrement.
(*St Alexis*, XI[e] s., st. 106[c], Stengel.)

Sire, li miens Deus, se jo fis *iceo*, se est felenie en mes mains. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, VII, 3, Michel.)

Mal dehait ait qui *iço* vos aprist.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 21[a].)

Faites *ice* que diront vostre amin.
(*Gar. le Loh.*, 2[e] chans., XXX, p. 56, P. Paris.)

Iço vus di par mei.
(P. DE THAUN, *Cumpoz*, 12, Mall.)

Par le palais auquant s'en rient,
Et en riant *içou* li dient.
(*Floire et Blanceflor*, 1[e] vers., 2861, du Méril.)

Fors par bons tesmoinz amenez a *ice*. (*Gr. Charte de J. s. terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 83 v°, Bibl. Rouen.)

Ice sachent tuit cil ki.... (1222, Arch. mun. Metz, cart. 110.)

Iceu fu fait.... (1224, S.-Vinc., Arch. Mos.)

Ice est bien seu.
(GUIOT, *Bible*, 751, Wolfart.)

Ice fu voirs.
(ID., *ib.*, 1462.)

Et por *ice* guaires n'amandent.
(ID., *ib.*, 1557.)

Certes, nos sommes en mal point
Tot por *ice* qu'il ne nos point.
(ID., *ib.*, 736.)

Ice sachies de voir, mult ot le cuer dolant.
(*Gui de Bourg.*, 2625, A. P.)

Quant *iso* vit.
(*Vie Ste Cather.*, ms. Tours 897, f° 1 r°.)

Lors commencet *iso* a dire.
(*Ib.*)

Eiso que la dame dist
Le saviez.
(*Ib.*)

Non te chaut *iso* desrainer.
(*Ib.*, f° 31 r°.)

Et *eço* lor doit garir li coms. (*Cout. de Charroux*, 21, ap. Fonteneau, Bibl. Poitiers.)

Que est *ice*? fait la meschine.
(*De la Pucelle*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 205.)

Auditeurs especiaument establis pour *ice* en ice liu. (*Ch. de sept.* 1283, Par. de Champ., Arch. S.-et-O., A 1333.)

Rendant d'*iche* de li et de ses heirs au dit abé et au couvent sexante et deuz soulz d'annuel rente. (*Ch. de* 1389, Bon-Port, liasse 59, n° 1, Arch. Eure.)

Et de tout *ice* qui dessus est dit tenir. (*Ch. de* 1296, S.-Vinc., n° 67, Arch. Sarthe.)

Ice est despiz. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres 620, f° 9[c].)

De l'auctorité dudit Durant son mari a li donné pour *ice* perpetuelment. (1321, *Vente*, Arch. S 129, pièce 41.)

La reine, seignor, me fait *içon*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 370, Michel.)

Se je parle ung peu poictevin,
Ice m'ont deux dames appris.
(VILLON, *Grant Test.*, XCIII, Jouaust, p. 73.)

— *A ice*, alors :

A isçout tremblent, eslocent .II. perron
Ki soustenoient de le sale .I. kievron.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 248[b].)

— *Por ice*, c'est pourquoi :

Pur iceo je regeirai a tei en genz, Sire, e al tuen num je chanterai. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XVII, 50, Michel.) Lat., propterea.

2. ICE, *isse, yce, hice, iço*, adj. démonst. masc., ce :

Et la tere environ une jornee grant,
Qu'en *ice* tans tenoient felon et souduiant.
(*Garin de Monglane*, v. 16.)

Si auqune fenne eret forcee en *iço* fé. (De 1210 à 1220, Barin de la Galissonn., Arch. Seine-Inf.)

Et *ice* soir fu Mordrez engendrez en tel maniere com vos oez. (*Artur*, Richel. 337, f° 20[c].)

Bele suer, d'*ice* mestier
Dont vous m'ales requerant
Et proiant,
Je n'en sai ne tant ne quant.
(*Chans. anon.*, Richel. 24406, p. 190.)

Qu'il n'ai sou ciel si forme tor
Qui ne chee a *hice* jor.
(*Quinze Signes*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 125[a].)

Au procureeur d'*ice* meesmes lieu. (1295, *Prév. de Par.*, Hyerres, Arch. S.-et-O.)

En *isse* lieu. (1340, *Rôle de cens*, S.-Cheron, Arch. E.-et-L.)

En *yce* lieu.
(*Gir. de Ross.*, 178, Mignard.)

Et nous *ice* plet lessames tout ester. (*Trad. d'une lett. de Louis VII de* 1137, Ord., XI, 189.)

Cf. ICEST.

ICEAL, voir ICEL.

ICEL, *hicel, ychel, ilcel, icelh, iceul, içau, ilcheu, akou*; sujet s. masc., *icil, ichiz, ycilz, icis, ichius, ichieus, equil*; sujet pl. masc., *icil, iceols, ices*; rég. pl. masc., *icel, icez, iches, iceals, ichiaus, iceus, iceous, içous*; fém. s., *icele, ysselle*; pl., *iceles, iceiles*, pron. démonstr., celui, celle :

E envers touz *içous* ki curt unt en Engleterre; ço ert al solz engleis. (*Lois de Guillaume*, 41, Chevallet.)

Bonouré tuit *icil* chi espeirent en lui. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, II, 13, Michel.)

Mulz sunt mals al juste, e de tuz *iceals* delivrat lui. (*Ib.*, XXXIII, 19.)

Iceols forsmerrunt mei. (*Ib.*, XLII, 3.)

Enpres *icelsz* et molt altres barunsz.
(*Cant. des Cant.*, Richel. l. 2297, f° 92 v°.)

Entent les miseres d'*iceous* a ques avient ancune chose agrement. (*Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal, Bonnardot, *Arch. des Miss.*, 3e sér., I, 280.)

Si n'ourent halte plenté *ices* del ost. (*Rois*, p. 353, Ler. de Lincy.)

Grant marement ai oud pur l'amur Nostre Seignur de ço que guerpid le ont *icil* de Israel. (*Ib.*, p. 320.)

Icil avec moi demourra.
(*Rom. du S. Graal*, 2928, Michel.)

Icel ne blandis ne ne dout,
Por qoi qu'il sont desesperé.
(GUIOT, *Bible*, 1035, Wolf.)

Des gens est *ichieus* dechevierres.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 39d.)

Si *equil* estoit ou bourt a l'abé. (*Cout. de Charroux*, 2, Fonteneau, Bibl. Poitiers.)

Tesmoigns *iches*... (*Ch. de sept.* 1283, Jumièg., Arch. S.-Inf.)

Au coust et au frait d'*ichiaus*. (1300, *Greffe des Werps*, Arch. mun. Valenciennes.)

... *Ichius* fu mes amis
Et de mon puchelage ot l'onnour et le pris.
(*B. de Seb.*, XVI, 561, Bocca.) Impr., *ichuis*.

Ycilz comme folz se maintient
Qu'a ses pies met qu'a ses mains tient.
(*Autres quatrains moraux*, 2e sér., VII, tirés d'un ms. du XVe s.)

— Adj., démonstratif, ce, celle :

Puis *icel* tens que Deus nus vint salver.
(*Alexis*, XIe s., st. 3a, Stengel.)

A *icez* moz.
(*Rol.*, 990, Müller.)

Sor tote rien *icis* jeus m'abelist.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 24e.)

Icel jor furent Bordelois desconfi.
(*Ib.*, f° 45f.)

Icil Des chi tut fist.
(P. DE THAUN, *Des Creat.*, Vat. Chr. 1244, f° 53 r°.)

.... Si commencha
Ilcel servise qui apent
A cels qui sunt morz novealment.
(G. DE S. PAIR, *M. S. Michel*, 2808, Michel.)

Icis meismes hon.
(*Ysopet I*, fab. XL, Robert.)

Dunc fu *icil* beisiers donez.
(*Delivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 35 v°.)

Si s'en vont en la sale ou li mengiers fu conreez granz et biaus de totes *iceles* choses que l'en savoit que il convenoit as cors de si hauz homes. (*Artur*, Richel. 337, f° 9b.)

A *ices* mos ont laissiet le parler.
(*Huon de Bordeaux*, 7702, A. P.)

A *hicel* mot ne targa plus.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 178, P. Meyer.)

Icis venirs, *icis* alers,
Icis veilliers, *icis* parlers
Font as manans sous lor drapiaus
Durement ameigrir lor piaus.
(*Rose*, 2554, Méon.)

Se vous n'estes a *ychel* jour.
(*Yvain*, Richel. 1433, f° 83 r°.)

Ichius souhais m'ert moult chiers compares.
(*Auberon*, 571, Graf.)

A *içau* tens. (*Ch. de* 1238, Launay, Arch. Vienne.)

Toz *icez* convenanz. (*Ch. de* 1254. S.-Sauv. près la Rochelle, Arch. Vienne.)

L'enclos ou *ilcheu* meisme hospital siet. (Nov. 1267, Hôp. d'Aut., Arch. Nièvre.)

Par reison d'*iceiles* chouses. (*Ch. de* 1272, Bercé et la Hubaud., 26, Arch. Sarthe.)

Et promistrent *ices* vendeurs que... (1282, *Cart. de St-Denis*, Richel. l. 5415, p. 449b.)

Iceles dites chouses. (*Charte de* 1284, Beaulieu, Arch. Sarthe.)

Faire le presage d'*iceul* manoir. (1288, *Ch. de H.Sauvagor*, fds Bizeul, Bibl. Nantes.)

Avoient vendu... touz *iceus* bois. (*Ch. de* 1299, S.-Evroult, Arch. Orne.)

Au couvent d'*iceul* lieu. (1306, *Cart. de Troarn*, Richel. l. 10086, f° 126 r°.)

Et quant a toutes *yces* choses et chascun par soi. (1326, Andresy, Arch. S 129, pièce 44.)

Quant *ichiz* hons viagiers sera mors. (1332, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 118 r°.)

En *akou* tens. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 1 v°.)

Nous eslisons la sepulture d'*icelh* nostre corps. (25 janv. 1379, Arch. P 1370, pièce 1877.)

Et *ysselle* (terre) rendre a fin de censse. (1388, Arch. MM 31, f° 69 v°.)

Et jusqu'au XVIIIe s. :

Je me suis résolu à vous en importuner de quelques morceaux, pour vous supplier par *iceux* de juger de la piéce et de me vouloir prescrire une régle pour dire toujours la vérité sans blesser ma conscience. (S. SIMON, *Lettre à M. de Rancé, abbé de la Trappe*, en le consultant sur ses Mémoires, Versailles, 29 mars 1699.)

Si les gouverneurs et lieutenans généraux, ayant fait leur entrée d'honneur, retournent dans les places après un an et un jour d'absence, les gouverneurs et commandans des places les iront recevoir à l'entrée d'*icelles*. (*Ord. du roi*, 25 juin 1750, 488.)

ICELI, voir ICELUI.

ICELUI, *ycellui*, *iceli*, *ycelli*, *icheli*, *ychelli*, adj. démonstr., ce, cet, cette :

En *iceli* tens deliteus.
(*Rose*, 84, Méon.)

Nous avons mené *ychelli* conte absous de la peticion desdiz moinez. (*Ch. de* 1282, Clerm., Richel. 4663, f° 95 r°.)

Icheli palefroi.
(*Gaufrey*, 5606, A. P.)

Iceli Charles, nostre oncle, deceuz par les cautelles de... (1315, Arch. J 225, pièce 12.)

Les quelles (quartes de froment) hont estei vendues et mises a pris d'argent et *ycelli* argent raporté en sa recepte. (1349, *Compte du prév. de Vesoul*, Ch. des compt. de Dôle, $\frac{V}{164}$, Arch. Doubs.)

L'abbayesse dou convent d'*iceli* lieu. (*Ch. de* 1377, Fontevr., La Roch., Arch. M.-et-L.)

En *ycelli* conté. (*Corr. des ord. de* 1386, Cart. d'Arbois, Arch. mun. Arbois.)

En *ycellui* parlement. (1388, *Dep. au parl. de Dole*, Ch. des compt., B 1472, Arch. C.-d'Or.)

ICEOL, voir ICEL.

ICEST, *hicest*, *ycest*, *iquest*; sujet sing. masc., *icist*, *icest;* sujet pl. masc., *icist* ; fém. sing., *iceste*, *hiceste*, *icete*, *equeste*, pron. démonstratif, celui, celle :

Nen est salut a *iceste* en Deu. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, III, 2, Michel.)

Des arrerages dehuz de ceste annee et de l'autre avant *equeste*. (6 av. 1353, S.-Cybard, Arch. Charente.)

— Adj. démonstratif, ce, cette :

En *icest* siecle nus acat pais e glorie
Et en cel altra la plus durable glorie.
(*Alexis*, XIe s., st. 125c, Stengel.)

A *icest* mot s'unt Franceis escriet.
(*Rol.*, 1180, Müller.)

Jusqu'an *hiceste* contree.
(WACE, *Concept.*, Brit. Mus. Add. 15605, f° 65d.)

Sil laisserai en *icest* pas.
(*Brut*, ms. Munich, 2056, Vollm.)

Quant *iceste* aventure avint.
(*Ib.*, 461.)

Apres lo tens d'*iceste* batailhe. (*Job*, p. 461, Ler. de Lincy.)

Icist ordres va en travers.
(GUIOT, *Bible*, 1565, Wolfart.)

Icist chanoine que je di,
Ont bone ordre, jel vos afi.
(ID., *ib.*, 1654.)

A *hicest* mot en pies leva.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 191.)

Icist hontaiges sera grant.
(*Sept Sages*, 2692, Keller.)

E *equeste* meyme codumgne. (1247, *Confirm. de la cout. de Charroux*, II, Fonten., V, Arch. Vienne.)

Icest escangement. (1248, Arch. S 1412, pièce 12.)

Icete verge, *icete* estoile.
(*De .v.gaud. B. M.*, ms. Reims $\frac{774}{788}$, f° 135a.)

Biau nies, ce dist li quens, ce me plegez
Que d'*iquest* convenant ne vos istrez.
(*Ger. de Ross.*, p. 290, Michel.)

De tout *icest* fait avons mis ledit Pierres... en perpetuel possession souz le gariment dou roy. (1315, Arch. JJ 52, f° 80 r°.)

En *ycest* nostre fait. (1349, Fontevr., La Roch., Arch. M.-et-L.)

ICESTI, voir ICESTUI.

ICESTUI, *icesti*, *ichesti*, *ichestu*, adj. démonstratif, ce, cet, cette :

Icesti perte ne puet nus adrechier.
(RAIMBERT, *Ogier*, 3203, Barrois.)

Icestui convenant. (VILLEHARD., 188, Wailly.)

Et mandez a Robastre *ichesti* couvenant.
(*Gaufrey*, 3723, A. P.)

Ains mes n'avoit entré en *ichesti* resnier.
(*Ib.*, 5937.)

Que vous estes tenue en *ichestu* pais.
(*B. de Seb.*, X, 925, Bocca.)

En *icestui* cas. (*Ord. de la drap. de Louv.*, Cart. de Ph. d'Alenç., p. 856, Arch. S.-Inf.)



ICET, voir ICEST.

ICETERICE, s. f., jaunisse :

La coule chaude... qui est en tout le cors fait *iceterice*. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 9 r°.)

ICEU, voir ICE.

ICEUL, voir ICEL.

ICHE, voir ICE.

ICHELI, voir ICELUI.

ICHESTI, voir ICESTUI.

ICHESTU, voir ICESTUI.

ICHI, voir ISSI.

ICHIL, voir ICEL.

ICHIUS, voir ICEL.

ICHO, voir ICE.

ICHOINE, voir ICOINE.

ICIL, voir ICEL.

ICILEC, adv., ici :

Il nous prie que te prions
De la grace que nous avons
Icilec en ta compeignie
A grant joie et a seignourie
Qu'avec nous en soit parçonniers.
(*Rom. du S. Graal*, 2733, Michel.)

ICIST, voir ICEST.

IÇO, voir ICE.

ICOINE, - *choine, yc., ych., ancone, ansconne*, s. f., image, bannière:

Si le hasterent et lui et chiaus de se compaingnie, que il laierent cair l'*ansconne*... Quant li Franchois le virent si laiserent leur cache, si furent moult lié durement, si prisent l'image. (ROB. DE CLARY, p. 54, Riant.)

Et pardi son gonfanon emperial, et une *ancone* qu'il faisoit porter devant lui, ou il se fioit moult, il et li autre Gré; en cele *ancone* ere Nostre Dame formee. (VILLEH., 228, Wailly.)

Bien voit qu'un ymage, une *ycoine*
A estrous querre li convient.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 207[a].)

Cele qui tout courage a
En honourer la sainte *ichoine*,
D'un biau çandal et d'un sydoine
Souvent la prist a essuier.
(ID., *ib.*, f° 208[d].)

Por s'*ychoine* et por s'ymage.
(ID., *ib.*)

IÇON, voir ICE.

IÇOU, voir ICE.

ICTERITE, s. m., affecté d'ictère, ictérique :

Emorroydes qui viennent aux *icterites* et nefretiques c'est bon signe. (B. DE GORD., *Pratiq.*, VI, 5, éd. 1495.)

IDELE, voir IDLE.

IDLE, *ydle, ydre, hydre, yde, idele, ydele, indele*, s. m. et f., idole :

Tutes ses *idles* que il soelt adorer.
(*Rol.*, 2619, Müller.)

Et tuz ses *ideles*.
(*Ib.*, var.)

Fruissent les imagenes et trestutes les *ydeles*.
(*Ib.*, 3664, var.)

Les *idles* des genz argent e or, ovres des mains d'umes. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CXXXIV, 15, Michel.)

Si ne savoient deviner
Qui les *ydres* ai fait quasser.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. add. 15606, f° 55[d].)

Troverent iloc li frere un *ydle* d'erain. (*Dial. St Greg.*, p. 74, Foerster.)

Nous n'avons esperance n'atendence es fauses *ydres*, mes en Dieu. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 158 v°.)

Les gens aorerent les *ydles*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 31, Chabaille.)

Prestres de la mahomerie,
Les *ydres* avoit en baillie.
(*Vie Ste Marg.*, ms. Troyes.)

Et les *ydres* faire aorer.
(*Ib.*)

Frondise moult dolent estoit
Pour les *hydres* que chair voit.
(*Poèm. sur le Nouv. Testam.*, ms. Grenoble 1137, f° 40.)

Ferai lor aourer Mahomet et ses *indeles*.
(*E. de S. Gilles*, Richel. 25516, f° 82[b].)

Mahomet et ses *ideles*.
(*Ib.*)

En cele cité avoit .I. temple, et en cel temple avoit une *yde* : ce est une image que cil de la contree appelloient Astaroth. (*La Passion monseignor saint Berthelemi l'apostre*, Richel. 423, page intercalaire entre les f[os] 20 et 21.)

IDOINE, - *one*, - *onne, yd.*, adj., capable :

En lui ot chevalier *ydone*.
(*Rich. li biaus*, 3140, Foerster.)

Messagiers sages et avises et bien *idoines* et taillies de faire ce messaige. (FROISS., *Chron.*, II, 40, Kerv.)

Dirent que ce seroit bien le fait de Philippot, et que mieux *ydonne* de luy on n'y sauroit mectre. (*Chevaler. Cte d'Artois*, p. 139, Barrois.)

Et la l'arcevesque et chanoines
Leur vindrent donner l'eaue benyte
En portant reliques *ydoines*.
(MARTIAL, *Vig. de Charles VII*, M IIII v°, éd. 1493.)

En la premiere (hierarchie) sont *ydones*
Cherubins, seraphins et trones.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 303, G. Paris.)

IDOINETÉ, voir IDONEITÉ.

IDOLATREMENT, *yd.*, adv., d'une manière idolâtrique :

Zacharias regna .VI. mois irreligieusement, *ydolatrement*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 41 v°.)

IDOLATRERIE, *yd.*, s. f., idolâtrie :

Le peché de *ydolatrerie*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Sam., I, XV, éd. 1534.)

Son esperit estoit enflambé en soy mesme voiant la cité adonee a *idolatrerie*. (ID., *ib.*, Actes, ch. 17.)

IDOLATRIER, - *yer, yd.*, v. n., se livrer à l'idolâtrie :

Folles amours font les gens bestes :
Salomon en *idolatrya*.
(VILLON, *Grant Test.*, Doubl. Ball., Jouaust, p. 51.)

Par femme fut tué Amon,
Deceu le saige Salomon,
Qui par femme *ydolatria*.
(*Le Debat de l'Homme et de la Femme*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., I, 2.)

A ce grief mal Salomon octroya
Tant son esprit, qu'il *idolatria*.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, 1, éd. 1545.)

IDOLLATOIRE, *yd.*, adj., idolâtrique :

Pour ce que les dix mallefices sont *ydollatoires* et corruption de foy catholique. (J. PETIT dans P. Coch., *Chron.*, c. 9, Vallet.)

IDONC, *idunc, idunt*, adv., alors :

Sainz Innocenz ert *idunc* apostolie.
(*Alexis*, st. 61[a], Stengel.)

Ferms est li tuens soliers des *idunc*, des parmanableté tu ies. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XCII, 2, Michel.)

Idunc si regnoient en Troie
Li fil Hector a mult grant joie.
(*Brut*, ms. Munich, 2071, Vollm.)

Idonc croslera cherubin,
E si tremblera seraphin,
E del ciel totes les vertuz.
(*Adam*, p. 78, Luzarche.)

Quant la dame vit qu'el n'aureit
Congié de ceu qu'el requiereit,
Greignor talent *idonc* l'em prist,
E son seignor souvent requist.
(G. DE S. PAIR, *Mont S. Michel*, 3550, Michel.)

Mult dulcement *idunc* lur respundi li ber.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 81 r°.)

Quant des letres auques saura,
Idonc les tables conoistra,
De qui e coment il fu nes...
(*Vie du pape Grég.*, p. 23, Luzarche.)

E quant hum quide grant leesce encontrer,
Idunc est il plus pres del desturber.
(*Otinel*, 905, A. P.)

Plus seurement *idunt* le frai.
(*Résurr. du Sauv.*, Th. fr. au m. â., p. 16.)

— *A idonc*, dans le même sens :

E sis peres fud *a idunc* en la plus luingtaine partie de Gabaa. (*Rois*, p. 45, Ler. de Lincy.)

L'arche fud *a idunc* od els. (*Ib.*, p. 47.)

— *Des idonc*, dès lors :

Le duc Guillaume Long Espee
Fu apelez *des idunc* puis.
(BEN., *Ducs de Norm.*, II, 8335, Michel.)

Des idonc a tot reneié
Le siecle.
(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 14, Bourrassé.)

IDONEITÉ, *yd.*, - *eyté, idoineté, ydoineté, indointé*, s.f., qualité de ce qui est idoine :

Il apparu de se sufficence et *idoneité*. (1410, *Ord.*, IX, 553.)

Pourra informer le roy de l'*idoneité* desdits officiers. (*Traité ent. la Fr. et le duc d'Autr.*, 25 déc. 1482.)

Pour experimenter son *ydoneité*. (*La tres ample et vraye Expos. de M. S. Ben.*, 1486, f° 139[d].)

Pour monstrer la difference de l'*ydoneyté* et capacité respective de ladicte chantrerie de l'un personnage a l'autre (1490, *Pièce concern. la chantrerie de S. Germ. des prés*, Arch. L 779, 2[e] liasse.)

A plein informez de leur grande suffi-



sance, *idoineté*, science... (1498, *Lett. pat. de L. XII*, Felibien, *Hist. de Paris*, III,568.)

L'on pourra informer le roy de l'*indointé* desdits officiers, et en sera faict pour le mieulx. (MOLINET, *Chron.*, ch. XCI, Buchon.)

L'*idoneité* dudit suppliant attestee par les dits prevosts, jurez et consaux. (*Coust. de Tournay*, Cout. gén., II, 937, éd. 1604.)

Lesdits abbé, religieux et convent fussent tenus apporter et presenter caultions et certifications de la suffisance et *ydoineté* des dessus dits presents. (*Sentence d'entherinement en 1543, de lettres de François I, concernant l'usage de l'abbaye de Ferrieres en la forest de Montargis*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 351 v°, Arch. Loiret.)

Tu as laissé le peché, non pas pour l'amour de Dieu, mais par faulte de puissance et *ydoineté* a ce faire. (GUILL. TARDIF, *Facecies du Poge*, p. 170, Montaiglon.)

IDONEMENT, *yd.*, adv., d'une manière appropriée, convenable :

Et furent les gardes du champ bien establies et *ydonement*. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 93, Bibl. elz.)

IDONQUES, *idunques*, *idunches*, *idoncs*, *idons*, adv., alors :

Mes li reis Henris dist *idunques* sun talent.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 14b.)

Idunches se dresça.
(ID., *ib.*, App., v. 133, Hippeau.)

Quant ele oi qu'il esteit mors,
Idoncs fu li duels plus fors.
(*Vie du pape Grég.*, p. 27, Luzarche.)

Idons comense en el pais
A chevauchier li enemis.
(*Ib.*, p. 32.)

IDOR, voir HIDOR.

1. **IDRE**, *ydre*, s. f., cruche à mettre de l'eau :

Emples, dist il, ces *idres* d'aigue. (MAURICE, *Serm.*, Richel. 13314, f° 12 v°.)

Deux *ydres* d'or, a mectre eaue, ou il a au mylieu la teste d'un lyon. (1380, *Inventaire de Charles V*, n° 346, Labarte.)

2. **IDRE**, *ydre*, adj., idolâtre :

Les genz sont touz *ydres*. Et encor vous di que vous devez savoir que tuit cil de la province du Catay sont tretouz ydolatres. (*Liv. de Marc Pol*, CIX, Pauthier.)

Les genz sont tuit *idres*. (*Ib.*, CX, var.)

IDROMANTIEN, voir HYDROMANCIEN.

IDROPIE, s. f., hydropisie :

Si fait as fauls de langue entendre
Qu'il les garra de l'*idropie*.
(*Mess. Gauvain*, 1850, Hippeau.)

IDUNC, voir IDONC.

IDUNCHES, voir IDONQUES.

IDUNQUES, voir IDONQUES.

IELMENT, voir IVELMENT.

IEPPE, s. f., savon :

Audit Jehan Couppelot, pour par luy avoir delivré audit hospital six livres d'*ieppe* pour faire le buee des povres cartriers, a deux sols la livre, 12 s. (*Compt. de l'hôp. des Wez*, Arch. mun. Douai.)

IER, voir EL au Supplément.

IERE, *yerre*, *hierre*, *eire*, *eyre*, *ere*, *edre*, *eedre*, s. m., lierre :

Un *edre* sore sen cheve. (*Fragm. de Valenc.*, Bartsch, *Chrest.*, 3e éd., p. 6.)

Mult laetatus est, por que Deus cel *edre* li donat. (*Ib.*)

Et cilg *eedre* fu seche. (*Ib.*)

Il (le ver) feri le *eyre* terrestre. (*Bible*, Jonas, Richel. 1.)

Et devinc vers plus que n'est fuelle d'*iere*.
(*Songes do diu d'am.*, Richel. 1553, f° 521 v°.)

Ataunt vynt Garyn a jostes vestu de foyle de *ere* tot vert. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 27.)

Fueillages de *yerre*. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 113, Laborde.)

Ilz sculperent en ung chascun pié (de la table) *eires* et ceps de vigne. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 299d.)

En maint tour,
A l'entour
Du cercueil croisse l'*hierre*.
(RONS., *Od.*, Od. retranch., II, 464, Bibl. elz.)

Le bras fueilla de l'*hierre*.
(JOACH. DU BELL., *Od. s. la naiss. du D. de Beaum.*, Rec. de poésie, f° 156 v°, éd. 1573.)

Hierre est resté dans les patois berrichon, picard, normand.

IERGNE, voir IERNE.

IERMIN, voir HERMIN.

IERNE, *iergne*, s. f., buisson épineux :

Et si destruisent tote Auviergne
Qu'il n'i remest vallant .I. *iergne*.
(MOUSK., *Chron.*, 13049, Reiff.) Impr., *jergne*.

Et d'Auviergne une grant partie
Qu'il ot prise, par aatie,
Sor le conte Guion d'Auviergne
Qui n'en r'ot le vallant d'une *iergne*.
(ID., *ib.*, 23429.) Impr., *jergne*.

Grahelens de Fineposterne
Se r'armoit dales une *ierne*.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 5424, Hippeau.)

Cf. IERNISE.

IERNISE, s. f., buisson épineux :

Espines trencans et agues,
Orties et *iernises* tortues
Ne me laissoient avant traire.
(*Fragm. de poèm. du XIVe s.*, Bull. du Biblioph. belg., I, 330.)

Cf. IERNE.

IERRAMMENT, voir ERRANMENT.

IERRE, voir ERRE.

IESCHEVI, voir ESCHEVI.

IESSIR, voir EISSIR.

IESSUE, voir EISSUE.

IESTRE, voir ESTRE.

IEUMENT, voir IVELMENT.

IEVEL, voir IVEL.

IEVOL, adj., égal :

Je vous feray aporter deux harnas tous *ievols*, otels les uns comme les autres. (FROISS., *Chron.*, IX, 336, Kerv.)

Cf. IVEL.

1. **IGAL**, voir IVEL.

2. **IGAL**, *ingal*, *engault*, s. m., plaine, terrain uni :

Mult menerent grant joie quant furent en l'*ingal*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 53d, Michelant.)

Encontre Roboan broce tout .I. *ingal*.
(*Ib.*, f° 48c.)

La u il voit Porrun, si s'eslaise en *ingal*.
(*Ib.*, f° 56d.)

Et point le vair destrier qui plus tos va par vaus
Et par tertres agus, c'autres bestes l'*ingaus*.
(*Ib.*, f° 28c.) Impr., *lingaus*.

Li un les le bos se tinrent,
Li autre la riviere vinrent,
Li autre revinrent l'*ingal*,
Et li quart furent en un val.
(CHREST., *Cliget*, Richel. 375, f° 271a.)

Souz .I. chastel prindrent ostel
Et descendirent en l'*igal*.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 13e.)

Deles l'iave de Ferne tres emmi un *ingal*
A la porte Mahon, le frere l'amiral,
La se loja Tomas, qui le cuer ot loial.
(*Chanson d'Antioche*, IV, v. 137, P. Paris.)
Impr., *jugal*.

Devant les portes, en l'*igal*
Fu la bataille commenchie.
(BELLEP., *Machab.*, Richel. 19179, f° 95 v°.)

En venant a l'*engault* de la chaussie d'icellui estang. (1419, *Compte de P. de la Coudre*, Arch. C.-d'Or B 2352.)

IGALANCE, *ygaillance*, s. f., égalité :

Si que si subget vivent en bone fermeté de *igalance*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 294, Chabaille.)

Car en telle chose mesme peut il avoir *ygaillance*. (ID., *ib.*, ch. 190.)

IGALEOR, adj., qui partage avec égalité :

Li hom juste est *igaleor*, et tel foiz amieor. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 294, Chabaille.)

IGALETÉ, voir IVELTÉ.

IGALIR, v. a., rendre égal :

Mors... *igalist* touz. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 450, Chabaille.)

IGANCE, s. f., égalité, même valeur :

En un des plus hauz puis de France,
Dunt nuls n'i esteit de s'*igance*,
Esteit en si tres grant hautur
Qu'a cel erent bas tut entur
Li autre e tuz li avirons
E trestote la regions.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1371, Michel.)

Mais or conoissom senz dotance
Que nuls princes n'est de s'*igance*
Ne de son pris ne de son fait.
(ID., *ib.*, II, 10607.)

Ausi con de fevrier, mais,
Et li rubiz dou balais,
N'a de beauté nul *igance*.
(GAUTIER D'EPINAIS, *Chans.*)

Je vosisse
Que li mal que j'ay deservi
Tant con en cest secle vi
Et la grant peigne et la dolor
Que je sostiens et nuit et jor
Por veoir droituriere *igance*,
Fussent mis en une balence.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 102a.)

IGAUMENT, voir IVELMENT.



IGAUTÉ, voir IVELTÉ.

IGNAAGE, voir AINSNEAGE.

IGNALEMANT, voir ISNELEMENT.

IGNANIME, adj., d'un cœur lâche :

O homme tres pou sage,
Tres *ignanime*, sans courage,
Homme tres fol, mal advisé.
(*Therence en franç.*, f° 94b, Verard.)

IGNARETÉ, *ygn.*, s. f., ignorance :

Pourtant est ce grant *ignareté* a ceux que l'ennemy tente si fort de vouloir et desirer exerciter tant de maulx, tant de meffaitz execrables perpetrer. (*Orose*, vol. I, f° 222c, éd. 1491.)

En ceste facecie sont deux choses a noter, premierement la mauvaistié et fallace de une femme..., secondement la *ygnareté* de l'homme. (GUILL. TARDIF, *Facecies du Poge*, p. 37, Montaiglon.)

IGNE, voir AISNE 1.

IGNEE, voir AISNEE.

IGNEIL, voir ISNEL.

IGNEITÉ, *aignité*, s. f., qualité de ce qui est de la nature du feu :

Pour la legiereté et la *igneité* de la matire. (*Frag. d'un liv. de medecine*, ms. Berne A 95, f° 9 v°.)

L'asa fetida a une vehemente chaleur et *igneité*. (*Jard. de santé*, p. 46, impr. la Minerve.)

Eaues temperees en *aignité*. (G. TORNUS, *Trad. du Pouv. de l'art de Roger Bacon*, p. 67, éd. 1557.)

C'est celle la (cette eau)... qui est l'ame blanche, subtile, chaude, et de grande *igneité*. (ARNAULD, SIEUR DE LA CHEVALERIE, *de la Phil. naturelle*, p. 14, éd. 1612.)

IGNEL, voir ISNEL.

IGNELEMENT, voir ISNELEMENT.

IGNELEPAS, voir ISNEL LE PAS.

IGNELESCE, voir ISNELECE.

IGNELETÉ, voir ISNELETÉ.

IGNEL LE PAS, voir ISNEL LE PAS.

IGNELPAS, voir ISNEL LE PAS.

IGNIELEMENT, voir ISNELEMENT.

IGNISE, s. f., épreuve par le feu :

Quant femmes estoient accusees de crime et elles n'avoient qui les defendist, elles se expurgeoient par *ignise* et les homes par eaue ou par *ignise* quant la justice ou femmes les suyvoient de causes criminelles. (*Coust. de Norm.*, 1483, f° 154 v°.)

IGNOBLE, *ynoble*, adj., non noble :

Ung (faucon) mixte qui n'est pas de pere totalement *ynoble*. (XVe s., *Traité de fauconnerie*, p. 39, Martin-Dairvault.)

Sedechias apres eut tant de tristesse pour les adversitez qui luy survindrent, qu'il desira aucunesfois plus qu'il eust esté villain et *ignoble* que de lignaige royal. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, II, XV, f° 40 r°, éd. 1515.)

Astiages ne maria pas seullement sa fille Mandanes a ung homme de noble lignee, mais il la maria a Cambises ung homme *ignoble* et de moyen estat du pays de Perse. (ID., *ib.*, c. XVII, f° 42 v°.)

Aujourd'hui la pluspart de ceux qui doyvent le service, tant nobles, qu'*ignobles*, s'en acquitent avec l'argent. (LANOUE, *Disc.*, p. 232, éd. 1587.)

IGNOCENT, voir INNOCENT.

IGNOMINION, s. f., honte, ignominie :

Ceste privee *ignominion* et seule honte a soy elle couvrist et effaça. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 98 r°.)

IGNORABLE, adj., ignorant, mal renseigné :

Ignorable et descognoissable des batailles de la mer. (*Chron. de Nangis*, an 1283, ap. Ste-Pal.)

Ceste merveille fut engrandie par l'*ignorable* ou velocite ysnelleté de la renommee de ceste victoire. (SYM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Max.*, f° 82b, éd. 1485.)

IGNORAMMENT, *-antement*, *-entement*, *ygn.*, adv., avec ignorance :

Tout ce qui fu fet *ignoramment* doit estre rapeté, et doivent comencier novel plait. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, XXXIX, 20, Beugnot.)

Pour ce qu'*ignoramment*, ce me sambloit,
Mon coer, qui de paour trestous trambloit,
S'ert contenus vers vous ains mon depart.
(FROISS., *Poés.*, I, 78,877, Scheler.)

C'est fol plaisir et grace qui folie
Ygnoramment, quant ne scet remerir.
(EUST. DESCH., *Poés.*, III, 263, A. T.)

Maintenant avons a parler de sainct Julian, qui *ignorentement* ses parens tua et occist. (*Violier des hist. rom.*, ch. XVIII, Bibl. elz.)

Si aucun est aveuglé par son peché *ignorantement*. (*Ib.*, c. LXXI.)

Ou volontairement, ou a l'improviste, ou esciemment, ou *ignoramment*. (BRANT., *des Dames*, IX, 552, Lalanne.)

IGNORANTEMENT, voir IGNORAMMENT.

IGNORENTEMENT, voir IGNORAMMENT.

IGNORER, verbe.

— Act., négliger :

L'ordonnance qui prise estoit li doi roi ne vodrent pas *ignorer*. (FROISS., *Chron.*, III, 322, Kerv.)

— Faire semblant de ne pas savoir :

Et *ignorerent* que il n'en savoient rien. (FROISS., *Chron.*, II, 75, Kerv.)

— Neutr., dans le même sens :

Li rois d'Engleterre et ses consaus *ignoroient* de toutes ces coses. (FROISS., *Chron.*, II, 75, Kerv.)

IGNOREUX, adj., qui reste ignoré, dont on ne fait pas de bruit :

Par la verge et bapture sont entendues les pugnicions et *ignoreuses* vengeances. (P. MICHAULT, *Doctrinal de court*, f° 98 r°, éd. Genève.)

IGNOTICION, s. f., ignorance :

Mes pour ce que plait et riote et *ignoticion* des faits, de la verité et de la saisine peussent nestre et estre engendrez ou temps a venir. (1327, Arch. JJ 69, pièce 133.)

IGREMANCE, voir INGROMANCE.

IGUEL, voir IVEL.

IGUER, voir EVER.

IHEROSOLIMITAIN, voir HIEROSOLIMITAIN.

IL, voir LE.

ILA, voir ILLA.

ILAIC, voir ILUEC.

ILAQUES, voir ILUEQUES.

ILCEL, voir ICEL.

ILCHEU, voir ICEL.

ILEC, voir ILUEC.

ILECH, *yleg*, terme d'astronomie :

Il demeure orendroit distinguier une chascune des manieres encontrans *yleg*. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 148 v°.)

Et comment que nous jugons le fait de société et compaingnie et de la separation qui est a avenir a aucun temps et puis qu'il est appetissié pour les mouvemens des planetez qui seront en .II. nativites et se sera pour les ascensions a quoi *ilech* de une nativité s'applique, c'est au lieu des planetes de la nativité de l'autre. (ID., *ib.*, f° 205 v°.)

Ce que il convient savoir est que les lieus des *ylegs* sont ceulz es quieulx il avient que le planete disposeur d'*yleg* soit et celui est le signe de l'ascendent qui est de 4 degres. (ID., *ib.*, f° 135 v°.)

ILECHES, voir ILUEQUES.

ILEGIE, *ylegie*, s. m., terme d'astronomie:

Et primierement nous donrons en chascun des *ylegies* les temps de la planete qui sera en mauves degré du *ylegie*. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 220 v°.)

ILENS, adv., de là :

Ilens s'adrecent droitement vers Pariz.
(*La Mort de Garin*, 2253, du Méril.)

ILEOQUE, voir ILUEQUES.

ILEQUES, voir ILUEQUES.

ILES, *isles*, s. f. pl., entrailles, côtés, flancs :

Les hypochrondres sont a cousté, soubs les costes: les *isles*, ou les flancs, sur les hanches. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 66, éd. 1598.)

ILEUC, voir ILUEC.

ILEUKES, voir ILUEQUES.

ILEUQUES, voir ILUEQUES.

ILIER, *illier*, *yllier*, *iller*, s. m., côté, flanc :

Mes *illiers* sunt empliz de vergoigne. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XXXVII, 7, Michel.)

Sor les *iliers* le heaume li delace.
(*Maccab.*, ms. Berne 113, Stengel, v. 219, *Rivista di filologia romanza*, 1875.)

Les *illiez* li fist si escumer
Ausi con goule de sengler.
(*Renart*, Suppl., p. 180, Chabaille.)



Mais quant tenons par les *illiers*
Ces nonains, ces convers, ces moines.
(*De Monacho in flumine periclitato*, v. 130, Michel, *D. de Norm.*, III, 515.)

Les os par les *illiers* li saillent.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 85d ; Méon, 10205.)

Les os par les *ylliers* li saillent.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 68c.)

Des fox entre tant de milliers
Qui li frotera ses *illiers*.
(*Ib.*, 13801, Méon.)

Qui li frotera ses *illiers*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 92a.)

Qui li fronceront les *ylliers*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 118c.)

Quant li dame a mal en sen chief
Se li concient par grant meschief
Aler jesir ens en un lit,
Se li preudom pour sen delit
Li tastone un dextre *illier*
Nus ne s'en doit esmerveiller.
(*Poët. av. 1300*, IV, 1339, Ars.)

Et Sainz Pieres sanz plus atendre
Le vous aert par les *illiers*.
(*De St Pierre et du Jougleor*, 256, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, V, 73.)

L'une des cuisses bien amont les *illiers* fu un poi serree entre .II. fuz. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 168d.)

Hoc inguen, hoc illium, *iller*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

ILIERES, *ylliercs*, s. f. pl., côtés, flancs :

Et l'une des cuisses bien outre le *yllieres* fu un peu serree entre deulx fusts. (*Grand. Chron. de Fr.*, le debonnaire roy Loys, x, var., P. Paris.) Lat., juxta inguina.

ILLA, *ila*, *yla*, adv., là :

Et se *ila* peuvent estre atrapé,
Nous aurons d'eus toute no volenté.
(ADENET, *Enfances Ogier*, Richel. 1632, f° 3 v°.)

N'est ce pas *yla* ? j'en fais doubte...
(*Pathelin*, p. 25, Jacob.)

Je voy *ila* Rictiovaire
En son conseil, qui nous attent.
(*Myst. de S. Crespin*, p. 13, Dessales et Chabaille.)

Ila devant la ville furent
En belle ordonnance et arroy.
(MARTIAL, *Vig. de Charl. VII*, f° 32b, éd. 1493.)

Mes je voy *yla* le portier
Qui samble tant orrible et fier.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 1573, G. Paris.)

Mais, si to que je veu touchez
Vostre joly tetin molet,
Vous m'appellé pety folet
En me diran : Laissé cela ;
Vous n'avé rien caché *ila*.
(*L'Amant despourveu de son esperit escripvant a sa mye, voulant parler le courtisan*, Poés. fr. des xve et xvie s., V, 128.)

Que cerchez vous *illa* ? vous n'y avez rien mis.
(REMI BELLEAU, *Œuv. poét.*, D'une dame, t. II, f° 82 v°, éd. 1578.)

— Il s'employait aussi comme *là* après un subst. ou un pron. :

Cappitaine le fist de ce chastel *yla*.
(CUV., *du Guesclin*, 837, Charrière.)

De ceulx *yla* qui ont laissé pourrir
Leurs bledz puans es greniers et perir.
(*La Plaincte du Commun contre les boulengers et taverniers*, Poés. fr. des xve et xvie s., II, 231.)

Norm., Soissonnais et Compiègne, *ila*.

ILLACQUES, voir ILUEQUES.

ILLAIE, *islaie*, - *aye*, *isloie*, s. f., île remplie de broussailles :

Un tertier d'*illaie* pou plus pou moins assis ou dit clos de feu Moreau. (1339, *Biens et revenus de la chapelle de N.-D. des Barres de Boigny*, Arch. Loiret.)

Trois arpens d'heritage, vignes, terres et *islaye*. (1555, *Chart. d'Orl.*, anc. cote V, 14, Arch. Loiret.)

Fault avoir des saulsaies, des oseraies ou *islaies*, des lieus ou croissent les joncs et cannes. (COTEREAU, *Colum.*, IV, 30, éd. 1556.)

Nom de lieu, *l'Isloie*. (1386, *Aveu de P. le Barbellier*, Arch. Loiret.)

ILLAIENT, adv., là :

Volon que *illaient* se tiengnent bien et en pez. (1273, Ste-M. de Boq., Arch. C.-du-Nord.)

ILLATIF, adj., déductif :

Quand l'ecriture parle de la vie eternelle et des bonnes œuvres, ell'use de particules *illatives* et causatives. (COTON, *Serm.*, p. 192, éd. 1617.)

ILLATION, - *cion*, s. f., conséquence, induction, action d'inférer ou de déduire une conséquence d'un raisonnement antécédent :

L'*illacion* faicte par le chancellier de France n'est pas concluante. (1521, *Préc. des confér. de Calais*, Papiers d'Etat de Granvelle, t. I, p. 157, Doc. inéd.)

Et s'en pourroient reduire a memoire aucunes praticques, avec aultres cruautez et malignes invencions, que si elles ne sont du tout si griefves pour estre la presente des plus....., elles sont toutesfoys grand argument et *illacion* a ce propoz. (10 déc. 1536, *Lectre privée*, etc., *ib.*, t. II, p. 503.)

Ayans aussi entendu qu'il estoit envoyé pour annoncer la volonté de Dieu, et qu'il estoit né d'une vierge, ils firent ceste *illation* (comme il est a presumer) qu'il devoit estre fils de Mercure messager du grand Dieu Jupiter. (GENTILLET, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 292, éd. 1577.)

L'*illation* est captieuse. (CHOLIERES, *Contes*, f° 73 r°, éd. 1610.)

Et l'argument et *illation* tiree des elemens, laquelle il semble que Platon mesme obscurement ait touchee, est fort difficile a comprendre. (AMYOT, *Œuv. mor.*, XVII, 390, éd. 1820.)

Les autres absurditez que l'on tire par *illation* des premisses. (ID., *Œuv. mêl.*, III, 388.)

ILLAUDATION, s. f., blâme :

Ilz se jugeroient dignes de toute *illaudation*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 142 v°.)

ILLE, s. m., île :

Un *ille* i a plentiu et bon,
Cui la granz meirs clot environ.
(*Brut*, ms. Munich, 1211, Vollm.)

De tost cest *ille* te fai oir.
(*Ib.*, 3655.)

ILLEC, voir ILUEC.

ILLECEBRE, s. f., charme, appâts, attraits :

Et vous deiz que la fleur de bonté est l'apparente beaulté laquelle par ses *illecebres* nous attire. (*Nat. et secr. de l'amour*, Ars. 2580, f° 16 r°.)

Avecques ceulx furent semblablement
Les chastes prestres, lesquieulx pudiquement
Ont exercé en vivant leurs offices,
Non commectans *illecebres* et vices.
(O. DE S. GEL., *Eneid.*, Richel. 861, f° 62d.)

Desquelz la vie n'est seulement de toute part *illecebre* de peché, mais totalement mise soubz la conduicte du diable. (*Vie de Mons. S. Hier.*, ch. XXXIX, éd. 1541.)

Maugré l'Amour, ses maux, ou *illecebres*.
(MELL. DE S.-GEL., *Œnv. poët.*, p. 26, éd. 1719.)

ILLEGAL, adj., qui agit contre la loi :

Illegal est celluy qui ne veult garder les loix ordonneez pour le bien publique et celluy qui ne tient pas bien ses convenans. (ORESME, *Table des exposicions des fors motz de politiq.*, éd. 1489.)

ILLEGALITÉ, s. f., désordre, violence :

Mal pourvoit a la rigueur des loix qui donne loy a *illegalité*. (A. CHARTIER, *l'Esperance*, p. 353, éd. 1617.)

ILLEGITIMACION, - *tion*, s. f., condition de celui qui est illégitime :

Et procura tant que il fut deposé pour aucuns cas de *illegitimation* qu'il luy faisoit imposer. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 71d, éd. 1532.)

On doit aussi ouster la honte d'une chose non prohibee ne defendue comme de pauvreté, de *illegitimacion*, de sterilité ou quelque autre deffault de nature. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 18v°, éd. 1536.)

Si un illegitime envoye en cour de Rome pour estre dispensé, il faut qu'il dise son *illegitimation*, et d'ou elle procede. (J. LE PELLET., *Instruct.*, etc., p. 85, éd. 1593.)

ILLEIC, voir ILUEC.

ILLEITE, voir ISLETE.

ILLEL, voir ISLEL.

ILLEOK, voir ILUEC.

ILLEOSQUES, voir ILUEQUES.

ILLEPIDE, adj., désagréable :

Va t'en, saison est que tu vuydes
Avecques tes dons *illepides*
Fais sans honte ors et villains.
(*Therence en franç.*, f° 117a, Verard.)

ILLEQUES, voir ILUEQUES.

ILLES, s. pl., entrailles :

Les deux reins dont les *illes* sount couverts. (*Bible*, Lévit., III, 4, Richel. 1.)

ILLET, voir ISLET.

ILLETTE, voir ISLETE.

ILLEU, voir ILUEC.

ILLEUC, voir ILUEC.

ILLEUCQUES, voir ILUEQUES.

ILLIBERAL, *inliberal*, adj., qui manque de libéralité, de générosité :

Ce poete (Symonides) estoit plain de avarice et *illiberal*. (ORESME, *Eth.*, f° 69b, éd. 1488.)



Il n'est pas vertueulx, mais est incontinent ou *inliberal*. (Id., *Politiq.*, f° 74[a], éd. 1489.)

Le liberal au regart de prodigue et fol large semble estre *illiberal* et aver. (Id., *ib.*, f° 140[c].)

Ilz sont *inliberaulx*. (H. de Granchi, *Trad. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 74 v°.)

Experience de temps les rend *inliberaux*. (Id., *ib.*)

Item sont *illiberaux* et sordides les mercenaires. (Loys le Roy, *Polit. d'Aristote*, p. 108, éd. 1568.)

Il ne suffit pas a un prince de se monstrer quelquefois cruel, desloyal, impiteux, chiche et *illiberal*. (Gentillet, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 658, éd. 1577.)

Illiberalement, adv., d'une manière non généreuse :

En quoy il usa incivilement et *illiberalement* du don que Lucullus luy avoit fait. (Amyot, *Vies*, Lucull., éd. 1565.)

Illiberalité, s. f., défaut de libéralité, de générosité :

Et sont ces vices contraires ; c'est assavoir prodigalité et *illiberalité*. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 377[c].)

Selon Aristote, liberalité est une vertu qui faict du bien par pecune, le contraire de laquelle est *illiberalité*. (J. Bouchet, *Triumphes de la noble Dame*, f° 35 v°, éd. 1536.)

Car l'une (la richesse) engendre delices, paresse..., l'autre (la pauvreté) nouvelleté, *illiberalité* et malice. (Loys le Roy, *Politique d'Aristote*, p. 495, éd. 1568.)

Illider, v. a., rompre, enfreindre :

Pour laquelle clause et convenance *illider* et assorder. (1481, Arch. JJ 200, pièce 6.)

Illiec, voir Iluec.

Illier, s. m., lentisque, arbrisseau :

Soubz quel arbre tu la veis
Parler emsemble et conseiller?
Cil respont : Dessoubz un *illier*.
(*L'Orologe de la mort*, Richel. 994, f° 34[d].) Lat., sub schino. (Dan., xiii, 54.)

Illiers, voir Iliers.

Illiquide, adj., terme de jurisprudence ; a servi à désigner une créance, une dette, une somme d'argent quelconque, sujette à contestation, ou résultant d'un compte qui n'est pas encore liquidé :

Debtes, tant liquides que *illiquides*. (*Cout. de St Omer*, Nouv. Cout. gén., t. I, p. 294[b].)

Les debtes de la maison mortuaire liquides ne pourront estre retardees pour debtes ou charges *illiquides*, mais seront payees, en baillant caution de rendre et restituer a ratte de ce que les biens ne peuvent porter, sans attendre la decision des proces sur les debtes *illiquides*. (*Ord. de l'Emp. Charl. V*, touchant les porteurs de remiss., les respits, etc., 20 oct. 1541.)

Illo, voir Iluec.

Illoable, voir Illouable.

Illogeable, adj., où l'on ne peut pas loger :

Tout demeure imparfaict, *illogeable* et inutile. (Delorme, *Archit.*, aux lect., éd. 1568.)

Illosqes, voir Ilueques.

Illouable, - *oable*, *inl.*, adj., qui ne doit pas être loué, peu louable :

Laquele (plaie) rent boe et humidité *inloable*. (H. de Mondeville, Richel. 2030, f° 81[d].)

Toutesfois et quantes tu vois une playe et une exiture rendre sanie *illouable*, et plus qu'elle ne doit, estime qu'elles deviennent ulcere. (Joub., *Gr. chir.*, p. 317, éd. 1598.)

— Qui ne peut pas être loué suffisamment, au dessus de toute louange :

Car se en convoitise veulz ton entente mectre tu trouveras *inloable* chose. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 200[a].)

Aulcuns jugent leurs inventions *illouables*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 83 v°.)

Illoable est la discretion d'home sage constitué en peril mortel qui ne poursieut sa prosperité quandt fortune favorable le arrit. (Id., *ib.*, f° 228 r°.)

Illuc, voir Iluec.

Illucques, voir Ilueques.

Illuder, v. a., tromper, se railler, se moquer :

Le roy Louys se voyant *illudé* de son adversaire, et que en son ost avoit forte mortalité, delibera de s'en partir et retourner. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1385, Michaud.)

Puis aux Gentilz me livreront
Qui me *illuderont* et bateront.
(*Myst. de la Pass.*, f° 77[b], impr. Instit.)

Ennemys sont de l'humain genre
Dont l'erreur *illude* et engendre
Es hommes jusques ce que saille
L'ame du corps...
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 125[b], éd. 1537.)

— Se jouer de, empêcher :

Pour cuidier *illuder* ou adnuller l'execution et commission a lui baillee. (1472, *Registres des minutes civiles et criminelles du For l'Evêque*, Arch. Z[2] 3150.)

On trouve encore au xvii[e] siècle :

Pour *illuder* la curiosité des ennemys de la paix. (30 août 1625, Richel., *Corr.*, II, 117.)

Illueuc, voir Iluec.

Illui, adj., ce, celui-là même :

..... Je l'ai trait
D'*illui* limon d'ou tu es fait.
(Jeh. de Meung, *Remonstr. de Nat.*, 71, Méon.)

Illuk, voir Iluec.

Illuminatif, adj., éclatant :

Chevalerie a vertu defensive par force ; clergie a vertu *illuminative* par prudence. (Gerson, dans Littré.)

Illumination, *inl.*, s. f., lumière :

Nostre seigneur Dieu est mon *inlumination* et mon salut ; je le cremiray. (xv[e] s., *la parfaite Imitation de Jhesucrist*, ms. Valenciennes 231.)

Illumineor, s. m., qui apporte la lumière :

Par l'enluminement de lui qui est vraiz *illuminierres* et veraiz confort. (*S. Graal*, ms. Tours 915, f° 1[a].)

On trouve au xvii[e] siècle dans le sens d'enlumineur :

Les maistres peintres, sculpteurs, brodeurs, doreurs et *illumineurs* de ceste ville d'Amiens. (14 sept. 1682, *Act. relat. à la corpor. des peint., sculpt., brod., dor., et enlumineurs d'Am.*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. III, p. 154.)

Illuminer, *ell.*, verbe.

— Act., rendre la vue :

Tu nettoies les leprous, tu *illumines* les avogles. (*Dial. S. Greg.*, p. 48, Foerster.)

Vous saves bien comment je *fuy* medicines,
De le volenté Dieu pour voir *illumines*.
(Gillon le Muisit, *li Complainte des compagnons*, II, 263, 27, Kerv.)

Clartet m'*aves* rendut et bien *illuminet*.
(Id., *ib.*, II, 274, 19.)

— Enluminer, illustrer :

Bapteur d'or a *illuminer*. (*Aucunes choses memor. lesquelles se sont passees riere la cité de Besançon*, Mém. pour serv. à l'hist. de la Fr.-Comté, vii, 272.)

Pour *avoir* escript et *illuminé* de lettres d'or ung (livre) ou sont contenues les parolles sacramentelles de la messe. (1534, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Les petits enfants, qui pour veoir les images de livres *illuminez*, apprennent a lire. (La Boet., *Serv. vol.*, Feugère.)

— Donner de brillantes qualités à :

(Dieu) Les Grius sur tuz *ellumina*.
(Pierre d'Abernun, *le Secré de secretz*, Richel. 25407, f° 187[a].)

— Neutr., voir clair :

Il... fait *illuminer* les aveugles et autres semblables miracles. (*Le second Volume des exposicions des Epistres et Evangilles de karesme*, f° 254 r°, éd. 1519.)

Illuminure, s. f., enluminure :

Ung autre petit tableau de la semblance du roy de Danemarck tout habillé de noir, et tenant une fleur d'or en sa main, de *illuminure*. (*Inventaire fait pour Marg. d'Autriche*, Corresp. de l'emp. Maximilien I[er] et de Marg., t. II, p. 477, Doc. inéd.)

Illuser, v. a., tromper, se moquer de :

Ces blans vestemens signifient ceulz esquelz Herodes *illusa* Jhesuscrist. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 76[d].)

Illuser les hommes. (xv[e] s., Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

L'erreur d'ung enchanteur,
D'ung fol, d'ung seducteur
A ton sens *illusé*.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 175[a], éd. 1537.)

— *Illusé*, part. passé, trompé :

Soubz plus rusé
J'ai esgaré mon temps,
Fol *illusé* !
(Le roi René, *l'Abuzé en court*, Œuv., t. IV, p. 77, Quatrebarbes.)



— Trompeur :

Si ma dignité ne pourvoit
A ce tres *illusé* affaire...
(*Actes des Apost.*, vol. II, f° 177[a], éd. 1537.)

ILLUSION, - *un*, s. f., moquerie :

Fait sumes reproce a noz veisins, subsannatiun e *illusiun*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXVIII, 4, Michel.)

Mes parlez de l'horrible encombre,
Des letz mots, des *illusions*,
Des tormens, des derrisions
Qui luy furent fais en l'ostel
De Caiphe.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 30845, G. Paris.)

ILLUSTRANT, adj., éclatant :

Dont mainte eglise *illustrante* et cité
Mise a esté a bas, arse et desconfite.
(G. CHASTELLAIN, *Ballade*, VIII, 307, Kervyn.)

ILLUSTRATEUR, s. m., celui qui illustre :

Ange Policien, homme tres eloquent en toutes langues et *illustrateur* de langue latine. (N. GILLES, *Ann.*, t. II, f° 303 v°, éd. 1492.)

Pierre d'Auton, *illustrateur* des croniques de France. (LE MAIRE, *Leg. des Ven.*, ch. III.)

Quelques uns se plaignent de quoy je blâme les traductions poetiques en nostre langue, dont ilz ne sont (disent ilz) *illustrateurs* ny gaigez ny renommez. (DU BELL., *l'Oliv.*, au lect., éd. 1550.)

Procule, principal *illustrateur* de la doctrine Academique. (LA BOD., *Harmon.*, p. 353, éd. 1578.)

N'es tu pas celuy *illustrateur* de la langue françoyse. (*Quintil Censeur*, p. 205, Person.)

ILLUSTRATION, - *cion*, s. f., lumière, clarté :

Epyphaine vaut autant comme *illustrations*, c'est enluminemens ou apparitions. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 196[b].)

Trop plus vault une seule *illustracion* de ceste noble estoile Marie que toutes les possessions des mondains. (J. GERSON, *l'Aiguillon d'amour*, f° 8 r°, éd. 1488.)

Et aussi defaillant le soleil duquel dependent ses rayes solaires et *illustration*, deffault semblablement sa clarté et illumination. (*Le premier Volume des exposicions des Epistres et Evangiles de karesme*, f° 43 r°, éd. 1519.)

ILLUSTREMENT, adv., d'une manière illustre :

Toutefois la providence, la raison et l'entendement (qui font que l'homme soit homme) avec le but d'éternité, auquel il aspire, me semblent estre l'unique craye de laquelle il peut assez *illustrement* blanchir la noirceur de son tenebreux estat. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 1 r°, éd. 1587.)

Le cours d'une vie *illustrement* feconde.
(BERTAUT, *Œuv. poét.*, p. 231, éd. 1633.)

ILLUSTRER, v. a., éclairer :

En l'autre escolle j'enseignoie,
Illustroye et endoctrinoye
L'entendement a disputer,
Arguer et a discerner
Entre le vray et faulseté.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 18[a], impr. Instit.)

Illustré de la lumiere de vraie intelligence. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, 1486, f° 13[a].)

Ceste lumiere a commencé de m'*illustrer* les yeux. (LA BOD., *Harmon.*, p. 768, éd. 1578.)

ILLUSTRITÉ, s. f., illustration :

Mais au fort nostre faulte
Se peult moins veoir soubz vostre, plus est haulte,
Illustrité.
(RENÉ MACÉ, *Voy. de Ch. Quint*, 1651, G. Raynaud.)

ILLUVION, s. m., alluvion :

Illuvion, as Alluvion, also filthinesse, nastinesse, uncleanesse. (COTGR., éd. 1611.)

ILOC, voir ILUEC.

ILOCHES, voir ILUEQUES.

ILOEC, voir ILUEC.

ILOEK, voir ILUEC.

ILOK, voir ILUEC.

ILOKES, voir ILUEQUES.

ILOQUES, voir ILUEQUES.

ILORES, *ilors, yl.*, adv., alors :

Terre ert *ilores* vaine,
De tut en tut baraine.
(P. DE THAUN, *Cumpoz*, 2005, Mall.)

Des *ylors* qu'il...
(CUV., *Bertran du Guesclin*, var. du v. 13498, Charrière.)

ILOUQUES, voir ILUEQUES.

ILOYQUES, voir ILUEQUES.

ILOZQUES, voir ILUEQUES.

ILUEC, *illuec, ileuc, yleuc, illeuc, illeut, illeu, iloec, iloek, iloc, ilok, illo, illeok, iluoc, illuc, illuk, illec, ille, illeic, îlliec, ilaic, illueuc, eluec, eloec, eluic, eloc, elec*, adv., en ce lieu-là, alors :

Illo reclustrent sc. L.
(*S. Leger*, 178, Koschwitz.)

Clerj Ewrui *ille* trovat.
(*Ib.*, 100.)

Iloc converset.
(*St Alexis*, st. 55[a], Stengel.)

Iloc deduit ledement sa poverte.
(*Ib.*, st. 53[b].)

Quer *iloec* est et *iloc* le trovereiz.
(*Ib.*, st. 63[e].)

Iluec paist l'um.
(*Ib.*, st. 50[b].)

Iloec fut la reine, al piet li est caiet.
(*Charlemagne*, 868, Koschwitz.)

Iluec sistrent li throne en jugement. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CXXI, 5, Michel.)

D'*ileuc* enportent la bele Biatrix
Tote pasmee, dusqu'au palais marbrin.
(*Gar. le Loh.*, 3e chans., XII, p. 271, P. Paris.)

Doon *ilaic* retenu fu et pris.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 7[d].)

Iloc n'aveit conseil requis
N'autre jornal de cel empris.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5331, Michel.)

Iloec sunt lor veiles calees
Et la unt lor ancres getees.
(ID., *ib.*, II, 15692.)

Lues fu grant pose *iloec* li turneis arestez.
(*Rou*, 2e p., 3834, Andresen.)

Iluec remaindre u aillurs traire.
(*Brut*, ms. Munich, 940, Vollm.)

K'il ne puise jamais hors d'*iloc* repairer.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 22 r°.)

S'aparut
Que cil est hom qui *illuec* jut.
(*Floire et Blanceflor*, 1e vers., 2391, du Méril.

Iluec ot grant enbracement
Et molt merveillox baisement.
(*Ib.*, 2e vers., 2819.)

Iluoc est ma coronet.
(*Cant. des Cant.*, 80, Koschwitz.)

Illuec ne s'est mie arestes.
(*Mess. Gauvain*, 725, Hippeau.)

Iloec firent chastel fermer.
(G. GAIMAR, *Chron.*, ap. F. Michel, *Chr. angl.-n.*, t. I, p. 7.)

Mes *eloec* erent desturbez
Par un home ki ert naffrez.
(*Conquest of Ireland*, 1374, Michel)

D'*eloc* s'en est li quens turné
Vers Weyseford la cité.
(*Ib.*, 2021.)

Iloec sojornat li reis.
(*Ib.*, 370.)

E *iloec* s'entreveissent.
(MARIE, *Lai du Laustic*, 56, Roq.)

Un escoufle par *illeuc* vint.
(*Les Fables Ysopet*, Richel. 15213, f° 7 v°.)

Ou vas, dist il ? Esta *ileuc*.
(*Renart*, 7045, Méon.)

Illuec fu Giglains corones.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 6097, Hippeau.)

D'*eluec* s'en turne a esperun.
(HUG. DE ROTELANDE, *Hipomedon*, Stengel, Zeitschrift für rom. Phil., 1882, p. 396.)

Illuc pres.
(*De Charlem. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 18[a].)

K'*eluec* la facet demembreir.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf., Bodl., Canon. misc. 74, f° 65 v°.)

La mere veit *illeuc* son fil.
(*Vie du pape Grég.*, p. 56, Luzarche.)

Le matin s'est d'*illeic* tourné.
(*La Vie saincte Marine*, Vat. Chr. 1728, f° 105[d].)

Atant se parti li rois Phelippes d'*iluec* et ala par toute Normendie. (*Chron. de Rains*, c. VIII, L. Paris.)

Pierrez s'esveilla en ce, et fu des *illuec* en avant plus abandonnez a la voie. (*Godefroi de Buillon*, Richel. 22495, f° 14[c].)

Pour faire *illeu* une chapelenie. (*Test. d'Alph. de Poitiers*, Richel. 5700.)

Au Noel qui ore vient... et puis d'*iluec* en un an... (Janv. 1270, Arch. S.-Quent., liasse 24.)

.CX. arpenz de bois ou *illec* entor. (1279, *Cart. de S.-Maur*, Arch. LL 112, f° 171 v°.)

Il passoit par *illueuc*. (*Enq. sans date*, prob. du XIIIe s., S.-Jul., Arch. Ind.-et-L.)

Et eussent *illeuc* patriarche. (*Cont. de G. de Tyr*, Flor. B. Laur. LXI, 10, 1.)

D'*iloc* en avant. (*Decretales*, ms. Caen, f° 3[a].)

Me sire Thiebaus demanda a son hoste s'il avoit nulle maison de relegion pries d'*illuec*. (*Comtesse de Ponthieu*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 180.)

De *illuc* le mirent au .I. tormant. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 65b.)

.I. Turs d'*eluic* se par, dolanz et irascus.
(*Floov.*, 586, A. P.)

Li vales le coffre d'argent
Li baillierent, et il le prent,
Et l'a *illeuc* la dame ouvert.
(*Couci*, 8065, Crapelet.) Impr., *illent.*

Iloek ben se pura, ki fort est, esprover.
(*Horn*, 2569, Michel.)

Et des *yleuc* se prist a jeuner. (*Compos. de la s. escript.*, ms. P. Durand, f° 2c.)

Certeins heritages assis a Omont et *illec* environ. (1305, *Ch. du garde de la prév. de Sens*, Arch. S.-et-Marne, E 42.)

E si murust *ilok* le rey. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 8 v°.)

La fesayent de *illeok* departir. (*Ib.*, f° 35 v°.)

Bourgoys et aultres *illuk* assemblez. (9 juill. 1363, *Homag. et serem.*, etc., Delpit, *Doc. fr. en Anglet.*)

Ce chevalier qu'*eluec* voy estre,
Messire Grimaut, qui est il ?
(*Mir. d'Amis et d'Amille*, Th. fr. au m. â., p. 232.)

Qui par longtemps font *illec* leur demour.
(E. Desch., *Poés.*, Richel. 840, f° 338c.)

Peu d'*ilec* apres. (1447, Arch. JJ 179, pièce 57.)

Illec s'estoit fort employee dame Flora a produire flourettes. (*Extr. d'un poëme du 15e s., conten. l'apoth. de Philippe le Bon*, Nouv. Mém. de l'Acad. roy. de Brux., t. I.)

On leur fendit *illiec.* (Ledoyen, *Chron.*, Richel. 11512, f° 14b.)

Ainsi que racontent les vieux peres de notre forest, il y a un puits dans les bois, au triage de la vente aux brebis, qui est estimé le plus profond d'icy *illec.* (*La nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 28, Bibl. elz.)

..... Et les foulques *illec*
Se delectans jouent sur le sable sec.
(Le Blanc, *Georgiques*, f° 46 v°, éd. 1608.)

— ***Ci iluec***, ici tout près, là contre, ou tout simplement ici, là :

Quant trouvé vos ai *ci elec*
Moult en ai a mon cuer grant joie.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 236c.)

Je ne quit mie ne ne sent
Que Jhesus si vileinnement
L'eust *c'ilec* leissié morir.
(*Rom. du S. Graal*, 2009, Michel.)

En cest tertre *ci eluec.* (*Lancelot*, Richel. 754, f° 24b.)

— ***D'iluec***, fig., de là, à cause de cela :

Et pource que Mithridates reffusa a le restituer, les Rommains prindrent *d'illec* la premiere occasion de guerroyer contre Mithridates. (Boccace, *Nobles malheureux*, VI, 5, f° 144 v°, éd. 1515.)

— De cela :

Cil jugleor vous chantent de Maugis le larron,
Coment il guerroia l'empereor Charlon,
Pour aider ses cousins les quatre fis Aimon ;
Mais ce n'est pas *d'iluec* dont nos vous chanteron.
(*Maugis d'Aigremont*, Richel. 766, f° 1 r°.)

Illec se disait encore en vers au xviie siècle et même au xviiie :

Que je n'osois ouvrir le bec
Et que j'allois mourir *illec.*
(Som., *Procès des Précieuses*, xii.)

Tous les autheurs *illec* presens.
(Id., *ib.*)

Notez qu'*illec* avec deux autres femmes
Du gros bourgeois l'épouse étoit aussi.
(Lafont., *Cont.*, Savetier.)

Là, sous l'argent, le brocard, la parure,
Git l'impudence et brille la luxure ;
Et sont *illec* reçus grands et petits
A marchander des crimes a tout prix.
(J.-B. Rouss., *Allég.*, Masq. de Lav.)

Ilec se dit encore en Bretagne, Côt.-du-N. : *atou ilec*, viens là. Env. de Rennes, par *ilé*, par ici. Valognes, St-Lô, *ilo*, par *ilo*. Villers-Cotterets, *ilo*, là. Bessin, *ileu*, *ilo*. Norm., Manche, Orne, Mayenne, *ilè*. Où est ton mari ? — *Ilè*. Pic., *illo*. Fr.-Comté, Sauget et Morvan, *ilai*.

ILUEQUES, - *que*, *ill.*, *yl.*, *ileuq.*, *ileok.*, *ilouq.*, *iloq.*, *ilok.*, *ileq.*, *iluq.*, *ilacq.*, *illeosques*, *illosques*, *iloyq.*, - *cques*, - *kes*, - *ckes*, - *ches*, *ylleques*, *ileoque*, *yleoqe*, *ileucques*, *ylleuques*, *iluerques*, *eleucques*, *elueques*, *aluekes*, adv., dans ce lieu, alors :

Car ses affaires preist *ilucques* fin,
Qui puis torna a duel et a declin.
(*Gar. le Loh.*, 1e chans., xxxiv, p. 119, P. Paris.)

Ilokes gist enterré.
(*Contin. du Brut de Wace*, Michel, *Chron. anglo-norm.*, I, 72.)

Remist *iloches* mulz jurs. (*Rois*, p. 24, Ler. de Lincy.)

L'uns d'aus a l'autre sont *illueckes* hurté.
(*Gir. de Viane*, Richel. 1448, f° 7b.)

Et maine *ileuques* moult fort vie.
(*Renart*, 5167, Méon.)

Iloques se gist estendu.
(*Ib.*, Br. XI, 3141, Martin.)

Se sunt *iloque* asemblé.
(*Conq. of Ireland*, 2324, Michel.)

Et puis d'*ilueques* en avant a toz les autres jors je ou mis prevoz i vanrons. (1237, *Cartul. Chap. Noyon*, f° 267a, Arch. Oise.)

Estre *illucques*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1588, f° 17b.)

Que s'Emelon ocit, ne porai remenoir
Que il ne soit detrainchiez *ileques* demenois.
(*Floov.*, 1173, A. P.)

Et gens armees feleneskes,
Qu'il orent tous eslius *aluekes.*
(Mousk., *Chron.*, 20997, Reiff.)

Ne nus d'ex d'*ilouques* n'isi.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 19d.)

Por les c...... qu'*elueques* voit.
(*De la male Dame*, Richel. 1593, f° 177b.)

Ore, dist li empereres, vous venres au kastiel et *ileukes* m'en dires la verité. (*Li Contes dou roi Coustant l'Emper.*, Nouv. fr. du xiiie s., p. 14.)

Si copa la testes *ilukes* de Eustace. (Ms. Brit. Mus. Harl. 636, f° 201 v°.)

Et fu *ylleuques* desputé... (*Cont. de Guill. de Tyr*, Florence B. Laur. lvi, 10, 111.)

Lucifer *ileoque* lya.
(*De Peches*, ms. Cambridge, Univ. Ee. 1. 20, f° 4d.)

Ici e *illeques* vous seez.
(*Pass. D. N.*, ms. S.-Brieuc, f° 49a.)

Un petit fiz k'il ot *ileches* me mustra.
(*Horn*, 2364, Michel.)

Il se departi d'*iluques.* (*La Vie saint Allexi*, Richel. 988, f° 121d.)

Les personnes *ileques* a Dieu servanz. (Merc. av. S. Aubin 1303, Arch. Mayenne H 194.)

Les paroissiens *illeques* asemblez. (*Ch. de* 1305, chap. d'Evr., Arch. Eure.)

Que d'*eleucques* en avant il ne soit apeles ne rechus en estat de mairie ne de eskevinage. (*Ch. de* 1321, ap. A. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 113.) Impr., *de lencques.*

Demourrasmes *illeosqes.* (1339, *Ch. d'Ed. III*, Avesb., 48.)

Et quant ledit Sanduboys qui aloit devant les autres fu *ylleques.* (1344, Arch. JJ 72, f° 352 v°.)

Illeucques venus. (*Ch. de* 1362, Arch. Loiret, Ste-Croix, S.-Euverte.)

Les miracles ke *ilukes* surviegnent. (*Chron. de Canterbury*, Hist. litt., XXIII, 457.)

Iloques s'arma Pierres com chevalier.
(*Ger. de Rossill.*, p. 315, Michel.)

Yleoqe furent totes grevances redressez. (*Foulq. Fitz War.*, Nouv. fr. du xive s., p. 35.)

Joce s'en ala a Lambourne e sojorna *yleque* e bien tost apres morust, e fust enterree *yleoqe.* (*Ib.*, p. 48.)

Et *illacques* meismes ledit Guill. cheist mort. (1344, Arch. JJ 72, f° 352 v°.)

Illosqes serra accepté. (1357, *Indentura Convention.*, Rym., 2e éd., t. VI, p. 47.)

A religieux *yleucques* Dieu servans. (*Ch. de* 1377, Arch. S.-Inf., D 148.)

A l'abbé et as freres *illueques* Dieu servens. (1384, *Don.*, Buzai, l. 35, n° 19, Arch. L.-Inf.)

Les offerandes et oblations *yllecques* offertes. (23 déc. 1397, Hôp. S.-Did. de Nev., Arch. Nièvre.)

Faire lever le nous convient
D'*iluerques* hors.
(*Miracle de Nostre-Dame*, de Robert le dyable, p. 118, Soc. des Ant. de Norm.)

— ***D'ilueques en avant***, dorénavant, désormais :

D'*ileques* en avant. (*Ch. de* 1260, Moncé, Arch. Ind.-et-L.)

Des *iloques* en avant. (1266, *Traité*, Nouaillé, Arch. Vienne.)

Des *iloyques* en avant. (*Ch. de* 1267, Fonteneau, xxii, 293, Bibl. Poitiers.)

De *ileques* en avant. (1317, Arch. JJ 53, f° 79 r°.)

ILUERQUES, voir Ilueques.

ILUKES, voir Ilueques.

ILUOC, voir Iluec.

ILUQUES, voir Ilueques.

IMAGE, - *aige*, *ym.*, s. m. et f., statuette :

Une *ymage* de saint Loys a un entablement et a une mitre de perrerie, qui tient son doit en une main et une petite couronne en l'autre. (1328, *Inv. de Clemence de Hongrie*, ap. Douët d'Arcq, *Nouv. Compt. de l'Arg.*, p. 48.)

Item une crois d'argent souroree, a deux *ymages* en costé, de N. D. et de saint Johan. (*Ib.*, p. 49.)

Un *imaige* de Ste Marguerite qui sault d'un dragon. (1399, *Inv. de Ch. VI*, ap. Laborde, *Emaux*.)

— *Pierre d'image*, pierre propre à faire des statues :

Plus pour quatre pierres appellees *pierres d'ymages*, au pris la pierre de cinq sols tournois. (1484, *Compt. de Nevers*, CC 73, f° 44 v°, Arch. mun. Nevers.)

IMAGELE, *ym.*, s. f., petite image :

De fin or tresjeté i ot une *ymagele*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 54[a], Michelant.)

IMAGERIE, - *ye*, *ym.*, s. f., image :

Chape d'or a *ymageries* de point d'eguille. (XIV[e] s., *Inv. de Dol*, Arch. Ille-et-Vil.)

Une chape o *ymageries*. (*Ib.*)

Ung portal faict et entaillié a menue *ymagerye* de mabre. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 112 v°.)

IMAGET, - *aiget*, *ym.*, s. m., dimin. d'image :

Ung petit *ymaget* de Nostre Dame, en seant, d'ambre. (1380, *Inv. de Charles V*, 258, Labarte.)

Ung voirier faict les *ymaigetz*. (1531, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

IMAGETE, - *ette*, *ym.*, s. f., dimin. d'image :

Une *ymagete*
A la semblance Nostre Dame.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 35[c].)

La tablete
Ou pourtraite estoit s'*ymagete*.
(ID., *ib.*, f° 35[d].)

Laides *ymagettes*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 134[b].)

Li delivra une *ymagete*
Qui molt ert cointe et joliete.
(*Du Cheval de fust*, Romv., p. 109.)

Prometheus, qui moult savoit,
De terre et d'yaue fait avoit
Une *ymagete* a la samblance
Des Dieux.
(*Metam. d'Ov.*, p. 10, Tarbé.)

Pren ceste aiguille et poin ceste *imagette*.
(J.-A. DE BAIF, *Eclogues*, V, éd. 1573.)

Lieu devot et sacré de maintes *imagettes*.
(ID., *Poemes*, l. VI, f° 187 r°, éd. 1573.)

Imagette, a little image. (COTGR., éd. 1611.)

Imagete en bosse. (MONET, *Parallelle*, Rouen 1632.)

IMAGEUR, *ym.*, sculpteur :

Jehan de Soignoles, maçon et *ymageur*. (1359, *Compt. de Dimenche Vitel.*)

Venus dit, ayant apperceu
Venus sur l'autel de Gnidie :
Imageur, dy moy, je te prie,
En quel endroit tu m'avois veu.
(G. BOUCHET, *Serees*, XXVIII, Rouen 1635.)

IMAGEUX, adj., qui fait voir des images, des objets sans réalité :

Le mouron proffite moult contre la veue obscure et *imageuse*. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, c. VI, éd. 1549.)

L'orvale est bonne contre la maille en l'œil et veue *imageuse*. (*Ib.*, c. CCXV.)

Combien que le jour soit *imageux*. (*Ib.*, c. CCLXIII.)

IMAGIÉ, *hymaigié*, part. passé, reproduit dans une image :

Son tres bel cors gent
Pourtrait et *hymaigié* si souhaitiement.
(*Veus du paon*, Richel. 1554, f° 49 v°.)

IMAGIER, - *ger*, *ym.*, s. m., sculpteur, qui outre la pierre sculptait le bois, la corne et l'ivoire :

Li *ymagier* paintre sont quite del guet. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1[e] p., LXII, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

Nous avons commis notre amé Andrieu Biauneveu, nostre *ymager*, a faire faire les tumbes que nous avons ordonnees. (1364, *Mandement*, ap. Laborde, *Ducs de Bourgogne*, t. IV.)

Item a Simonnet l'*imager*, pour l'armoirie qui est sur la porte de l'entree de la viz des grans escolles, .XIII.l. .V.S. (1449, Arch. mun. Poitiers.)

Un nommé Lisippe, qui estoit *imager* besoignant en aerain. (BUDÉ, *Inst. du Prince*, p. 47, éd. 1547.)

Quant a la forme de toute sa personne, les images faittes de la main de Lysippus sont celles qui la representent le mieulx au naturel. Aussi ne voulut il point qu'autre *imager* le taillast que luy. (AMYOT, *Vies*, Alex. le Grand, éd. 1565.)

L'*imager* Phidias. (SIBIL., *Contram.*, p. 177, éd. 1581.)

Peintres et *imagers*. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 217, Roybet.)

Imager, as *imagier*, an image maker. (COTGR., éd. 1611.)

IMAGINACION, - *tion*, *ym.*, s. f., image :

Congié a pris Porus et paié son ostage,
Pensee et volentee i a mis en paage,
Mes avoec lui enporte .I. tres bel contregage,
L'*ymaginacion* du gracieus visage
Ma dame Fezonnas qui ert bele a outrage.
(*Test. d'Alix.*, Richel. 24365, f° 167 v°.)

Li esperit de fornicacion qui sert du feu de luxure embraser fet premierement venir les pensees, les figures et les *ymaginacions* de pechier el cuer et i fet penser. (LAUR., *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 47[c].)

Car la tres doulce imprecion
De son *ymaginacion*
Est en mon cuer si fort emprainte...
(G. MICH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 61[d].)

— Réflexion :

Il orent la mainte *imagination* pour sçavoir se il rentreroient en lor vaissaux. (FROISS., *Chron.*, II, 69, Kerv.)

Ils apperçurent que les lampiers, qui estoient d'argent, en estoient ostez, et considererent comment ce pooit avoir esté fait, et trouverent par *ymagination* que ce avoit esté fait tant comme l'en disnoit en cloistre. (*Pièce de* 1406, ap. Duc., *Ymaginacio*.)

— Dessein :

Tout aussi vrayement n'ay je mie faictes toutes les matieres de quoy le traictié de ma compillacion est composé ; il me souffit seulement que je les sache appliquer a propoz, si que bien puissent servir a la fin de l'*imaginacion* a laquelle je tens a parfaire. (CRIST. DE PIZAN, *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, 2[e] p., ch. 20, Michaud.)

Mais il ne fut oncques en leur puissance qu'elle y voulust consentir, et demeura ferme et stable en son *imagination*. (JUVENAL DES URSINS, *Hist. de Charles VI*, p. 166, éd. 1653.)

Apres disner, bien en secret, au comte de Geneve, son frere, a maistre Pierre Gerard et a moi ouvri son *imagination*, comment il desiroit trop la pais entre le roy d'Arragon et M. le duc d'Anjou roi de Sicile. (*Hist. du duc d'Anjou, roi de Sicile*, ap. Le Laboureur, *Hist. de Charles VI*, p. 64.)

— Envie, désir :

Le duc de Berry, qui eut espousé madame Jehanne d'Armignac, sa premiere femme trespassee de ce siecle, avoit grande *imagination* et bien le monstra, que secondement il fust marié. (FROISS., *Chron.*, liv. III, p. 360, éd. 1559.)

— Hésitation, appréhension :

Il ot plusieurs *imaginations* pourtant que elle n'ooit nulles nouvelles de messire Amauri. (FROISS., *Chron.*, IV, 15, Kerv.)

1\. **IMAGINAIRE**, - *ayre*, *ym.*, s. m., celui qui fait ou qui vend des images :

Dans un registre de notaire, de Limoges, le gendre de Jehan Roy est qualifié d'*imaginayre* en 1461. (Arch. mun. Limoges, reg. de Possa.)

— Celui qui porte les images :

Cex qui portoient les ymages
Apeloit l'on en toz langages
Ymaginaires voirement.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 18[a].)

Les *imaginaires* ou imaginifers sont ceulx qui portent les images des empereurs. (*Flave Vegece*, II, 7.)

2\. **IMAGINAIRE**, s. f., sculpture, image :

Sur l'amortissement du chapiteau estoit une belle croix plantee de cinq pieds de hauteur avecques autres *imaginaires* et graveures memorables de belle et forte pierre. (BOURGUEVILLE, *Rech. de la Neustrie*, II, 17, éd. 1588.)

IMAGINAIREMENT, adv., en imagination :

Mais la consideration de leur propre mouvement est esmerveillable, et l'industrie non jamais assez louee de ceux qui, elevez au ciel, ont sceu remarquer autant qu'a l'œil (bien qu'*imaginairement*) ces petites lignes circulaires qu'ils nomment epicycles, par lesquels l'astre est porté continuellement. (PONT. DE TYARD, *Nat. du monde*, f° 17 r°, éd. 1578.)

IMAGINAL, adj., imaginatif, intelligent :

Li dus d'Ango qui estoit sages et *imaginaulx*. (FROISS., *Chron.*, IX, 449, Kerv.)

IMAGINANT, adj., fin, habile :

Soubtieus et *imaginans*. (FROISS., *Chron.*, III, 333, Kerv.)

Sages chevaliers et *imaginans*. (ID., *ib.*, VIII, 56.)

Se dit dans le Berry au sens de difficile à imaginer, à croire :

C'est une chose *imaginante*, monsieur Silvain, dit le métayer d'un air capable, qu'il y ait des apparissances dans notre vieux château. (G. SAND, *Mess. de Bois-Doré*, II, V.)



IMAGINATEUR, *ym.*, s. m., sculpteur :

Imaginarius, rii, *ymaginateur*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

— Celui qui imagine, qui a de l'imagination :

Imaginons donc (je vous prie) que diroit un Italien qui voudroit par une belle harangue persuader telle chose aux François. Phil. Je ne suis point *imaginateur*. (H. ESTIENNE, *Lang. franç. ital.*, 2e dial., p. 488, éd. 1579.)

Laquelle imagination est cause de grands maux et quelques fois couste bien cher, voire la vie aux *imaginateurs* mesmement. (ID., *ib.*, p. 492.)

IMAGINATIF, *ym.*, adj., qui a de l'imagination, fin, habile :

Jehan Chandos qui estoit preux chevalier, gentil et noble de cuer, et de sens *ymaginatif*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 167 r°.)

Jaques d'Artevelle, saige homme et *ymaginatif* durement. (ID., *ib.*, I, 394, Luce.)

Li contes de Montfort qui soubtieus et *imaginatis* estoit. (ID., *ib.*, II, 269, Luce, ms. Rome.)

Si estoit il soubtils et moult *imaginatis*. (ID., *ib.*, IV, 252, Luce, ms. Rome.)

Li dus Henris de Lancastre, qui fu vaillans sires, sages et *imaginatis*. (ID., *ib.*, VI, 51, Luce.)

Le roy de France, qui moult estoit subtil et *imaginatif*. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. XLI, éd. 1638.)

Et laisser en ceste reverie les gens qui font volontiers les *imaginatifs* aux choses de quoy ils ne peuvent juger de veue. (LA BOET., *Serv. vol.*, Feugère.)

— Inquiet :

Dont j'estoie tous amatis
Et forment *ymaginatis*
Qu'il li pooit estre avenu.
(FROISS., *Poés.*, I, 283, 2134, Scheler.)

IMAGINATIVE, *ym.*, s. f., imagination :

Li extimative a difference a l'*ymaginative*. (*Li Ars d'amour*, I, 201, Petit.)

J'oy a .XII. ans grant *ymaginative*,
Jusqu'a .XXX. ans je ne cessay d'apprendre.
(E. DESCH., *Poés.*, II, 52, A. T.)

En ceste fantastique *ymaginative* cheminay asses longuement entre ung bois et ladicte riviere. (1500, *Livre du Faulcon*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XII, 268.)

L'autre rameau des facultez connoissantes interieures... est appelé phantasie ou *imaginative*. (MEYNIER, *Abregé de logique*, p. 232, éd. 1652.)

IMAGINATIVEMENT, *ym.*, adv., au moyen de l'imagination :

Pourroient en partie cognoistre *ymaginativement* sa puissance inestimable. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 55 r°.)

Et sont iceux (points) descritz *imaginativement* par les astronomes. (BESSON, *Cosmolabe*, p. 41, éd. 1567.)

IMAGINAUMENT, *ym.*, adv., imaginairement :

Virtualement s'entent l'un et *ymaginaument* se entent aucun, et representaument entens je aucune des choses. (DEGUILLEVILLE, *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 33 r°.)

IMAGINEEMENT, *ym.*, adv., imaginairement, par l'imagination :

Ou comme senefié figureement, ou comme songié *ymagineement*. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 86c.)

IMAGINEMENT, *ym.*, s. m., image :

C'est *ymaginement* de notre seigneur.
C'est *ymaginement* de mort.
(*L'Enfant sage à trois ans*, f° 4 r°, A. Aubry.)

IMAGINER, *ym.*, *him.*, verbe.

— Act., considérer, examiner :

Et commencerent a aviser et a *ymaginer* la forteresse, et congneurent assez qu'elle estoit bien prenable. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 162 v°.)

Et tous li plus grans consaulz de France, qui *imaginoient* bien le voiage dou roy d'Engleterre, et comment il et ses gens fouloient et apovrissoient le royaume de France. (ID., *ib.*, VI, 2, Luce.)

Quant il les *eut* leutes et bien *imaginees* (les lettres), il manda une partie de son conseil et fist partir le hiraut. (ID., *ib.*, VII, 12, Luce.)

De quoy, tout consideré et *imaginé* les affaires, j'ay trouvet en mon conseil que... (ID., *ib.*, II, 366, Kerv.)

Loeis d'Espagne *imagina* bien le fortrece de le ville et vit bien que elle estoit prendable. (ID., *ib.*, IV, 59, Kerv.)

— Écouter :

Lors me boutai un peu avant
Plus pres de li, pour mieulx *imaginer*
Son chant.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 45.)

— Neutr., réfléchir :

Des ce qu'il fut assis a table et ung peu *ymaginé*, comme vous sçavez qu'il faisoit (qui estoit bien estrange a ceulx qui ne le congnoissoient : car sans congnoissance l'eussent jugé mal saige, mais ses œuvres tesmoignent bien le contraire), il me dict en l'oreille... (COMMYNES, *Mém.*, IV, 7, Soc. de l'H. de Fr.)

— Act., sculpter, peindre, parer, orner :

E desout a la table est portraré le lion, e desoure hi *est himagines* le soleil et la lune. (*Voy. de Marc Pol*, c. LXXXI, Roux.)

Une coupe d'argent doree, dont le pies est une rose a six fuelles, *s'est ymaginee* de rois. (1297, *Inventaire d'Edouard Ier*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Coment la ville et le chastel de Guynes furent pris des Anglois par traison, le jour que le roy Jehan faisoit a Saint Ouyn la feste de l'Estoille, laquelle feste *est* cy apres pourtraite et *ymaginé*. (*Grand. Cron. de France*, Les fais du bon roy Jehan, III, note, P. Paris.)

Car elle *est* de biauté sy bien *ymaginee*
Qu'il n'a plus belle dame deça le mer sallee.
(*H. Capet*, 4887, A. P.)

Un gobelet d'argent, esmaillié et doré, a quatre piez, *ymaginez* a trois pelerins. (1353, Arch. JJ 81, pièce 766.)

Du verre *ymaginé*. (XIVe s., *Compt. de l'Egl. de Troyes*, Arch. Aube.)

En la fenestre ou *sont* le Sauveur, saincte Helene et saincte Mastie *ymagines*. (*Ib.*)

Ung tabliel a deux foelles d'argent cloant *ymaginet* et esmailliet. (20 août 1415, *Test. chirog.*, Arch. mun. Douai.)

— *Imaginé*, part. passé et adj., imaginaire :

Ores je veux te remettre en memoire
Un songe faulx de la porte d'ivoire,
Tel que souvent Morphee en fait avoir
Aux sens trompez d'*imaginé* vouloir.
(A. JAMYN, *Œuv. poét.*, II, 245, Willem.)

IMAGINERIE, *-enerie*, *ym.*, s. f., figure :

Kar un est corporele quant nous veiun ascune chose des oylz corporels. Un autre est espiritele o *ymagenerie* de ascune chose dunt autres choses sunt signefiez. (*Apoc. de S. Jean*, Ars. 5214, f° 1 r°.)

— Sculpture, peinture :

Item un pot purement dorei et portrait d'*ymaginerie* sans esmail. (1297, *Inventaire d'Edouard Ier*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Couteaulx a *ymaginerie*.
(EUST. DESCH., *Mirouer de Mariage*, p. 208, Crapelet.)

La statue de Vulcan que feit Alcamenes delecta grandement les Atheniens, oultre les choses de singularité touchant l'art d'*imaginerie*, qui surpassoyent l'invention de tous imaginiers. (JEAN LE BLOND, *Val. Max.*, f° 374 r°, éd. 1579.)

IMAGINEUR, *ym.*, s. m., fabricant d'images, sculpteur, peintre :

Mestre Lambert l'*ymagineur*. (*Acte de* 1334, vidim. de 1350, S.-Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

Je vueil et ordonne que six imaiges de pierre soient faictes a Paris par le meilleur *ymagineur* qui soit a Paris pour mettre en ma chapelle. (1er août 1381, *Test. de Droin de la Marche*, Arch. Aube, liasse G 2659.)

Celle royne Candace avoit oy parler des grandes proesces du roy Alixandre, parquoy en son cueur tant l'avoit amé que en son ost avoit envoyé ung tailleur d'ymages, et luy commanda comme bien avisast les faictures et manieres de luy, et d'autelle figure luy taillast ung ymage. Celui *ymagineur* fist son commandement... (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 217d.)

Ymagineur, bret. imaginer, l. ymaginarius. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

— Inventeur :

Merveilleux crierez et *ymaginerez* de tormens et d'engins. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 227c.)

Quant les hommes se gardent mal il donnent cause a plusieurs d'ymaginer et de proceder contre eulz, et se l'en a bonne garde, les *ymagineurs* se tiennent de faire contre eulz aucun mal. (J. DE VIGNAY, *Enseignem.*, ms. Brux. 11042, f° 61a.)

— Inventeur de mensonges :

Menteur et *imagineur*. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 23 r°, éd. 1594.)

IMAGINEURE, *ym.*, s. f., image :

Ungs tableaux d'ivyre... a plusieurs *ymagineures* de Nostre Seigneur et de Nostre Dame. (1380, *Inv. de Charles V*, 258, Labarte.)

Dedans ycelles oratoires n'a nulles painctures ne *ymagineures*. (D'ANGLURE, *Saint voyage à Jérus.*, 234, A. T.)



IMAGINIER, *ym.*, s. m., sculpteur, peintre :

Machon et *ymaginier*. (*Compt. de Guiffray Charl.*, 1476-77, Arch. S.-Inf., G 72.)

Les maitres et ouvriers peintres ou *imaginiers* pourront ovrer et besongner de toutes façons de pierre, de corne, d'ivoire. (1507, *Statuts des peintres, sculpteurs*, ap. Ouin-Lacroix, *Hist. des anc. corp. de Rouen*, p. 712.)

Mathieu Lagnel, *imaginier*. (1517, *Compte de G. de Tilques*, Arch. S.-Inf., G 98.)

Argentiers, fondeurs, *ymaginiers*, graveurs. (J. LE BLOND, *Liv. de pol. hum.*, f° 11 r°, éd. 1544.)

Phidias, *imaginier* excellent, par son beau dict donna illusion aux vers d'Homere. (ID., *Val. Max.*, 141 r°, éd. 1579.)

Corporation des maçons, tailleurs de carreau et *imaginiers* de Coutances. (*Pièce de* 1581, ap. Le Héricher, *Gloss. norm.*)

IMAGINOUS, adj., sculpté :

Toutes sont celes pieres que cele aige ot enclose,
N'i a nule entaillie ne nule *imaginouse*,
Por çou furent la mises que nous qui boire en [ouse
Ja tant n'ert travellies que sa cars ne repose.
(*Helias*, Richel. 12558, f° 1[d].)

IMAGNETE, *ym.*, s. f., petite image :

L'ymage Deu ki depechiee
Estoit en nos e effachiee
Comence en nos a aparoir
E forme d'*ymagnete* avoir.
(*Deliv. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 27v°.)

Cele *ymagnete*.
(*Ib.*, f° 28 r°.)

IMAL, *ym.*, s. m., hémine, mesure de grain :

Je ne doi avoir c'un *ymal* d'aveinne. (1273, *Charte de Ferry, duc de Lorraine*, Arch. Meuse B 256, f° 262 r°.)

Cent *ymals* de blef. (1307, *Coll. de Lorr.*, 971, Richel.)

Je donne aux quatre ordres mendians chacun vint *ymal*. (1407, *Test. d'Isabelle de Bauzemont*, ap. Duc., *Hemina*.)

Un *ymal* d'avoine. (*Chos. mem. escr. par F. Richer*, p. 225, Cayon.)

IMBECILE, - *ille*, adj., faible :

Pour ce que cecy pourroit par aventure donner erreur au peuple *imbecille* de sens. (J. LE MAIRE, *Legend. des Veniliens*, p. 62, éd. 1549.)

Que si ce marché estoit ainsi divisé, ceste si belle ville de Carmagnolles deviendroit un pauvre et fort *imbecille* village. (DU VILLARS, *Mém.*, XII, an 1560, Michaud.)

Lesquelles craingent sur tout que l'on ne touche ou remue leur ouvrage de cire, qui est fort *imbecille* et facile a gaster. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 379, éd. 1597.)

Les femmes vaines sont tenues pour *imbeciles* en chasteté. (FR. DE SAL., *Vie dév.*, III, XXV, éd. 1616.)

IMBECILITÉ, - *illité*, s. f., faiblesse :

Que chascuns d'euls fust langueureux par autrui *imbecillité*. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 22 v°.)

Les fleurs et feuilles de cette herbe profitent aux *imbecillitez* de ventre. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch.*, ch. CLII, éd. 1549.)

Le hyacint rejete la peste qui principalement advient par crainte et par *imbecilité* de cœur. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 132 v°, éd. 1556.)

Il mangeoit bien peu, et encore sur le tard, pour l'*imbecilité* et la foiblesse grande de son estomac. (AMYOT, *Vies*, Cicero, éd. 1565.)

Que si l'*imbecilité* de ma plume eust peu suivre le vol de ma volonté, qui vous est entierement acquise, vous n'eussies eu faute d'un tres eloquent escrivain pour... (P. DE BRACH, *Second liv. des Poemes*, à Mgr de Sansac, f° 68 v°, éd. 1576.)

L'enfance et la decrepitude se rencontrent en *imbecillité* de cerveau. (MONT., *Ess.*, l. I, c. 54, f° 130 r°, éd. 1588.)

Ceste eau est surtout souveraine... pour faillance, esvanoyssement, *imbecilité* d'estomach. (LIEBAULT, *Maison rust.*, I, 12, p. 53, éd. 1658.)

Et encore au XVII[e] siècle :

Par *imbecilité* de leur complexion naturelle, ou pour estre deja affaiblies par l'age. (FR. DE SAL., *Constit. pour les relig. de la Visit.*)

On pourra secondement recevoir celles qui, pour leur age, ou pour quelque *imbecilité* corporelle, ne peuvent avoir acces aux monasteres plus austeres. (ID., *ib.*)

L'*imbecilité* de leur jugement. (NAUDÉ, *Apologie*, p. 71, éd 1625.)

IMBELLIQUEUX, - *icqueux*, adj., qui n'est pas belliqueux, qui ne fait pas la guerre, qui ne porte pas les armes :

La tierce partie de ses gens d'armes entra es logis abandones des Persans et occist toute l'*imbellicqueuse* multitude illec trouvee. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, II, 20.)

Nations *imbelliqueuses*. (GENTILLET, *Disc. sur les moyens de bien gouverner*, p. 737, éd. 1577.)

IMBLAMABLE, adj., qu'on ne peut blâmer :

Elle avait honte de descendre a la mendicité ; vergogne *imblamable*, et qui a esté cause cependant que, n'osant manifester ses besoins ni demander secours, elle demeuroit en des abandonnemens deplorables. (FRANÇOIS DE SALES.)

IMBRINQUÉ, part. passé, embrouillé :

Que lesdicts creanciers puissent faire prendre et saisir nostre terre et seigneurie d'Estoile avec ses appartenances et de nos autres biens plus liquides et moins *imbrinqués*. (*Test. de Jeh. de Poyctiers*, ap. Guiffrey, *Procés crim. de Jehan de Poyctiers*, p. 186.)

IMBUER, v. a., pénétrer :

L'on a veu jusques icy quels troubles et guerres intestines et civiles nous a suscitez en ce royaume la diversité des opinions, dont nos subjets se sont laissez *imbuer* au faict de la religion. (15 avr. 1563, *Lett. du Roi aux Peres du Concile*, Instr. concern. le Conc. de Trente.)

— *Imbué*, part. passé, imbu :

Et que nostre roy Charles fust vray philozophe, c'est assavoir ameur de sapience, et mesmes *imbuez* en ycelle, appert parce que..... (CRIST. DE PISAN, *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, 3[e] p., ch. 3, Michaud.)

Le peuple fut d'erreur tellement *imbué*.
(J. DE VIREY, *la Machabee*, p. 26, éd. 1598.)

IMER, voir ESMER.

IMES, voir HUIMES.

IMMANIFESTE, *inm.*, adj., qui n'est pas manifeste :

En mathematiques les choses n'y sont pas si *immanifestes*. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 477[d].)

En mathematiques les choses n'y sont pas si *inmanifestes*. (ID., *ib.*, f° 122[b], éd. 1488.)

IMMANITÉ, s. f., énormité, cruauté, grossièreté :

L'*immanité* de ma mauvaistié. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 130 r°.)

Ayez la chair terrestre sale brune
Agravee de mile *immanitez*.
(M. LEFRANC, *l'Estrif de Fort.*, f° 45 r°, impr. Ste-Gen.)

Se tu es troublé pour l'*immanité* de tes pechies. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 81 r°.)

Lequel ayant entendu ceste inhumanité et *immanité* scythique, fut encor plus joyeux que paravant de la conversion de ce roy, esperant que la foy, et douceur evangelique façonneroit ces gens brutaux. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 409, éd. 1573.)

O cruauté felonne ! o fiere *immanité* !
(GARN., *Antig.*, IIII, éd. 1579.)

Quoy ? n'ont ils peu frauder l'avare *immanité*
Du roy Tartareau en ta verte jeunesse ?
(J.-A. DE CHAVIGNY, *Souspirs et regrets*, p. 40, éd. 1582.)

La partie de l'esprit... qui tient du naturel bestial et de quelque agreste *immanité*. (J. DE MONTLYARD, *Apulee*, f° 32 v°, éd. 1616.)

IMMARCESSIBLE, adj., qui ne peut se flétrir :

Sont colloquees en gloire *immarcessible*.
(*La Vray disant advocat. des dam.*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., X, 250.)

IMMARCITÉ, s. f., mot altéré pour *immarcescibilité*, qualité de ce qui est immarcescible :

O Divinité,
Haulte *immarcité*,
Luysante et florie...
(*Myst. de S. Did.*, p. 437, Carnandet.)

IMMARIABLE, adj., qu'on ne peut marier :

Immariable : com. Unmarriable, past marriage. (COTGR., éd. 1611.)

IMMATURE, adj., qui n'est pas mûr :

Et semble que pyrites soit la substance *immature* du cuivre, non pas exhalation. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 113 r°, éd. 1576.)

IMMATURÉ, adj., qui n'est pas mûr, prématuré :

Il n'y avoit emprise *immaturee*
Tant qu'il vesquit, car tout bien compassoit.
(J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, Maz. 10832, f° 7 r°.)



En ces faulx biens et gloire *immaturee*.
(Id., *ib.*, f° 47 r°.)

IMMATUREMENT, adv., prématurément:

Sa Majesté l'en eut depuis en telle estime et en telle reverence, que si elle ne fust peu apres *immaturement* morte a Orleans, elle luy eust remis entre les mains tout le maniement de l'Estat. (Du Villars, *Mém.*, XII, an 1560, Michaud.)

IMMATURITÉ, s. f., défaut de maturité :

L'*immaturité* des vendanges. (*Chos. mem. escr. p. F. Richer*, p. 197, Cayon.)

L'*immaturité* de mes nopces. (J. de Montlyard, *Apulee*, f° 279 v°, éd. 1616.)

IMMEDIATIF, adj. ?

Plaie toute voies est *immediatif*. (H. de Mondeville, Richel. 2030, f° 81c.)

IMMEMORABLE, adj., qui sert à perpétuer la mémoire :

Le roi fit plus de cinq cents chevaliers, desquels, et aussi de plusieurs autres qui n'avoient porté banniere, furent *immemorables* bannieres elevees. (Monstrelet, *Chron.*, t. I, c. 93.)

IMMEMORABLEMENT, adv., de temps immémorial :

Qui estoit bien selon la forme du droit escrit, mais directement contre lesdites coustumes, la notoire usance et commune observance *immemorablement* gardee audit pays. (*Placard de Philippe II, touchant le douaire des femmes*, Bruxelles, 29 juill. 1566.)

IMMEMORATIF, adj., qui ne se souvient pas :

Tantost apres que son frere fut party, fut *immemoratif* de ses commandemens. (Bourgoing, *Bat. Jud.*, I, 28, éd. 1530.)

Non *immemoratifs* du grand support et soulagement qu'avons eu de nos deniers casuels. (*Edit de Fr. Ier*, 28 déc. 1523.)

IMMENSE, adj., complet, général, en t. de droit :

Et renonçons ensemble en tant comme a chascun touche... a exceptions et allegations et mal barat de deception, et *immense* ou moins solemnelle donation. (*Contr. de mar.*, 1360, ap. Lobin., II, 502.)

IMMENSIBLE, adj., immense :

Puissance *immensible*. (Le Maire, *Illustr.*, I, 33, éd. 1548.)

IMMENSIF, adj., immense :

La haultesse de son *immensive* science (de Dieu). (Eximines, *Livre des s. anges*, f° 13 r°, éd. 1478.)

IMMENSURABLE, adj., qui ne peut être mesuré :

Et *immensurable* l'espace.
(Deguilleville, *Trois Pelerinaiges*, f° 139a, impr. Instit.)

Montant es cieux par la vertu de contemplative et *immensurable* puissance. (C. Mansion, *Bibl. des Poetes de metam.*, f° 37 r°, éd. 1493.)

Joie *immensurable*.
(*Chans. roy.*, Richel. 1537, f° 109 v°.)

Immensurable, omis par l'Académie et donné par Littré sans exemple, a été employé par La Bruyère.

Cf. Immesurable.

IMMERITE, adj., sans mérite, qui ne mérite pas :

Personnes de petit estat et *immerites*. (1402, *Ord.*, VIII, 496.)

Eslevant l'*immerite*.
(L. Papon, *Elég. à Anne d'Urfé*, éd. 1857.)

IMMERITEMENT, adv., sans raison, sans cause :

Non pas *immeritement* et sans cause. (*Jard. de santé*, I, 378, impr. la Minerve.)

IMMERITOIREMENT, *inm.*, adv., sans raison, sans cause :

Certainement je doubte non *inmeritoirement* qui a reportet plus noble triumphe ou le pere au capitole ou la fille a son monastere. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, VII, 14.)

Celuy qui *immeritoirement* usurpe ce beau tiltre ressemble aux accoustremens des truyes qui sortent du bourbier. (*Comment. sur l'edict d'union de l'an* 1588, p. 15.)

IMMESURABLE, adj., qui ne peut être mesuré :

Si les surfaces sur lesquelles les astres tournent estoient entre elles proportionnees et non *immesurables* comme le diametre d'un quarré a l'un des costez. (La Bod., *Harmon.*, p. 713, éd. 1578.)

Profondeur et espesseur *immesurable*. (Pont. de Tyard, *de la Nat. du monde*, f° 32 r°, éd. 1578.)

Qui conduit l'ame purifiee en reverente admiration de la non jamais comprinse *immesurable* grandeur de la sourse de bonté. (Id., *Solit. prem.*, p. 2, éd. 1587.)

Qui est terme, commencement, fin et mesure de tout, combien qu'il soit *immesurable*, eternel, infini. (Id., *ib.*, p. 12.)

Cf. Immensurable.

IMMESURÉ, adj., qui n'a pas été mesuré :

O tres excessive et *immesuree* clemence. (J. Gerson, *l'Aiguillon d'amour*, f° 13 r°, éd. 1488.)

A la comparaison de ta valeur et *immesuree* bonté. (Id., *ib.*, f° 91 v°.)

Car charité *immesuree*
De son tout vous fait le present.
(Marg. de Nav., *Chans. spir.*, dans les *Marg. de la Marg.*, t. I, p. 487, éd. 1547.)

Voulant celer sa joye *immesuree*,
Soubdain ploura pour mal content paroistre.
(V. Philieul, *Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 57, éd. 1555.)

IMMISERICORDE, s. f., manque de pitié :

Pour la peine des offenses que le monde vous a fait commettre par... inquietude de pensee et *immisericorde*. (J. Bouchet, *Triumphes de la noble Dame*, f° 93 r°, éd. 1536.)

Immisericorde, immisericordia. (R. Est., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

IMMISERICORDIEUX, *inm.*, adj., sans miséricorde, impitoyable :

L'*inmisericordieuse* pestilence des grands ostz. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. II, f° 178 v°.)

Immisericordieux, immisericors. (R. Est., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Immiséricordieux est reproché par St Réal (*De la critique*, ch. x) aux écrivains de Port-Royal comme un néologisme. Il a été employé isolément au XIXe s. :

Le protestantisme français, aigri par les souffrances et l'exil, assombri par la vie du désert et par ces horribles guerres des Cévennes, a conservé plus que tout autre le caractère sombre et l'*immiséricordieuse* vertu que devait enfanter le dogme de Calvin. (Franz de Champagny, *Un mot d'un cathol. sur quelques trav. protest.*)

IMMISSION, s. f., action de mettre, d'envoyer :

Qu'as tu fait, quant *immission*
De tes pates as fait sur moy !
(Deguilleville, *Trois Pelerinaiges*, f° 175a, impr. Instit.)

Par *immissions* de pluyes vehementes. (*Orose*, vol. II, f° 37d, éd. 1491.)

Il envoya sus eulx l'ire de son indignation : indignation, ire et tribulation, qui sont *immissions* par les mauvais anges. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Ps. LXXVII, éd. 1530.)

IMMOBILE, adj., immobilier :

Item et par l'usance sur ce donnee ou bailliage et prevosté d'Orleans, qui est telle que qui tient et possede aucune chose *immobile* ou aucune chose incorporel par ung an et jour entier, non vi, non clam, non precario, il est repputé vray possesseur d'icelle chose *immobile* ou droit incorporel. (1450, *Acte de procédure*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 349 r°, Arch. Loiret.)

IMMOBILEMENT, *inm.*, adv., d'une manière immobile :

O non plaise a Dieu que ce ne te soit *immobilement* en l'oeul, et que ce glorieux edifice, de si longue main fabricqué et faict, tu n'ayes plus chier que ta vie ! (Wavrin, *Anch. Cron. d'Englet.*, Append., III, 228, Soc. de l'hist. de Fr.)

Immobilement affixé en son bon propos. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 201 v°.)

Elle est diversement mobile et *inmobilement* diversifiee. (M. Lefranc, *Estrif de Fort.*, f° 164 v°, éd. 1480.)

Limites *immobilement* fiches. (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, 1486, f° 116c.)

Ilz sont *immobilement* stables et fichez en leur premier estat. (*Ib.*, f° 172d.)

Dix *immobilement* comme premiers chambellans toute l'entiere annee ; vingt par demi annee. (G. Chastell., *Chron.*, V, 365, Kerv.)

Sa puissance fermement et *immobilement* s'arreste en celuy qui est vrayement souverain. (La Boderie, *Harm. du monde*, p. 111, éd. 1578.)

Immobilement, immovably, firmly, steadfastly, assuredly. (Cotgr., éd. 1611.)

IMMODERABLE, adj., sans mesure :

Ceuls cognoissans fureur de peuple en sa premiere impetuosité estre *immoderable* les laisserent convenir. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 223 r°.)



Diables mauldits et miserables,
Furieux et *immoderables*.
(*Myst. de Ste Barbe*, Ars. 3496, p. 33.)

IMMODERACION, s. f., rigueur :

L'intemperance et *immoderacion* de l'yver. (*Jard. de santé*, Ois., 8, impr. la Minerve.)

IMMODESTETÉ, s. f., immodestie :

Pour le grosseur et le inurbanité et rudesse du peuple de Scithie, pour l'*immo(n)destété* duquel elle est tousjours dicte Barbarie. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 56 v°.)

En quoy n'est nulle discretion, *immodesteté*, immoderatio. (*Trium ling. Dict.* 1604.)

IMMOLABLE, adj., qu'on peut immoler :

Beste *immolable*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 20 r°.)

IMMOLEMENT, s. m., action d'immoler :

Le Dieu qui t'a produit a un moment
As delaissé en tel *immolement*.
(NOGUIER, *Hist. Tolos.*, p. 7, éd. 1556.)

IMMONDICITÉ, *immun.*, s. f., impureté, immondices :

Mettre en la rue les *immondicitez*. (1480, *Compt. de l'Hôt.-de-ville de Tours*, Arch. mun. Tours.)

Ceulx qui ont l'estomac plain de viande et de *immundicites* et de mauvaises humeurs jamais ne doivent manger raisin. (*Regime de santé*, f° 17 v°, Robinet.)

En gardant par bon exemplaire
Les nobles et le populaire
D'erreur et d'*immundicité*.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 37c, éd. 1537.)

Le capitaine Faustau de Peyrouze, qui estoit dans Piance, m'avoit dict qu'il y avoit un trou a la muraille, du costé de la ou je devois venir de Montalsin, qui estoit par la ou sortoyent les *immondicitez* de la ville. (MONTLUC, *Mém.*, t. I, f° 244 r°, éd 1592.)

IMMOUVABLE, *-ovable*, *inm.*, adj., immobile, qui ne peut être remué, ébranlé :

Convient il que le patient ne se meuve, ains soit quoy en son lict et ausy comme *immouvable*. (*Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 40c.)

Et pour ce qu'elle ne se levoit, ilz la vouloient tirer arriere, mais elles trouverent qu'elle estoit *innouvable*. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 135 r°.)

Ceste condition regarde le habit de vertu qui doit estre ferme et *immouvable* et non pas de legier variable. (ORESME, *Eth.*, f° 27b, éd. 1488.)

Toute chose par nature ou de nature est *immouvable* et immuable. (ID., *ib.*, f° 104b.)

Choses necessaires et *immouvables*. (ID., *ib.*, f° 124c.)

Elle (la Gorgone) rendoit les gens comme *immouvables*. (CHRIST. DE PIS., *Cité*, Ars. 2686, f° 114b.)

Affin que les choses movables demeurent *inmovables*. (P. FERGET, *Nouv. Testam.*, f° 210 v°, impr. Maz.)

Or avoient ces Insubriens au temple de Minerve la deesse certaines bannieres ou signe d'or qu'ilz appelloient *immouvables*, et ne les mettoient ne portoient jamais dehors pour quelque cause que ce fust, sinon en extresme et dernier peril. (*Translat de la prem. guerre pun.*, à la suite du *Prem. vol. des grans decades de Tit. Liv. translatees de latin en françoys*, f° 196a, éd. 1530.)

Les royaumes *immouvables*. (*Bible*, Epist. aux Hebreux, ch. 12, éd. 1543.)

IMMOUVABLEMENT, adv., immuablement :

A tenir fermement et *immouvablement*. (*Ch. de* 1247, Clermont, Richel. 4663, f° 94 v°.)

IMMOVABLE, voir IMMOUVABLE.

IMMOVALMENT, *inm.*, adv., immuablement :

Lequele sentence nous confermons *inmovalment*. (*Ch. de* 1247, Clermont, Richel. 4663, f° 94 v°.)

IMMOYEN, adj. ; *immoyen ressort*, ressort particulier, qui appartient de droit et de fait à une juridiction :

Lesquelles nous voulons illecques avoir lieu leur plein cours et execution de notre sens et *immoyen ressort*, et a ceste fin ordonnons. (*Registres aux jugemens du magistrat de Valenciennes*, ap. Hécart, *Dict. rouchi-franç.*)

IMMUANCE, s. f., immutabilité :

A cause de la perfection et *immuance* de son povoir. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 239 v°, éd. 1594.)

IMMUER, *inmuer*, verbe.

— Act., changer :

Nous resusciterons tous, mais nous ne *serons* mie touz *immuez*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 128 r°.)

Adjouster, esclercir, *immuer*, changer ce que verrons bon estre. (1469, *Ord.*, XVII, 254.)

Innove et renouvelles tes signes et fais *immuer* tes merveilles. (*Le premier Volume des exposicions des Epistres et Evangilles de karesme*, f° 99 r°, éd. 1519.)

Immue et change tes merveilles. (*Ib.*)

Ne seroit le profit du roy *immuer* la nature de forest pour mettre icelle en terre labourable. (1537, *Echange de l'Isle aux Bœufs*, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

Ne voulons rien *estre immué* de la forme ancienne qu'on a accoustumé garder en l'instruction et jugement des procez et cas privilegiez contre les personnes ecclesiastiques. (*Prem. Declar. sur l'Ord. de Moulins*, 10 juill. 1566.)

— Neutr., varier, changer :

Le temps n'est pas variable ;
Tousjours tourne ciel et nue
Aux elemens acordable,
Jasoit ce qu'aucun argue
Que c'est le temps qui *inmue*.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, II, 43, A. T.)

IMMUN, *immune*, adj., exempt :

Les diz religieux estre en possession et saisine de tenir et maintenir le ban desdiz religieux, que aucuns appellent le chastel de l'eglise Saint Remy, avec toutes ses appendances et aisances, tant dedans Reims comme dehors, soubz le ressort et souveraineté du roy, frans, quictes et *immuns* de toute autre justice. (1431, *Enqueste afuture*, Arch. législ. de Reims, t. I, p. 592, Doc. inéd.)

Que nous soyons exempts et *immuns* de ces emprumpts. (*Lett. du Chap. de Montbriss. à M. d'Alluye*, Cab. hist., III, 127.)

En ceste annee (1464) le roi Louis XI confirme aux Bourdelois touts leurs privileges anciens,.. et pour cet effect les declaire par ces lettres patentes francs et *immunes* de toutes tailles. (*Chron. bordeloise*, I, 25, J. Delpit.)

D'autant que les dessus nommez et autres qui possedent la plus part des biens, terres, possessions et heritages ruraux de nostredit pays de Languedoc, d'eux mesmes et au dessus de nous s'en disent et rendent *immunes*, exempts et deschargez, en surchargeant nosdits pauvres subgets. (*Declar. de Fr. Ier sur la remonstr. des Etats du Languedoc*, 18 juill. 1535.)

— Privé de tout :

Las ! je n'ay plus que la povre commune
Qui me soustient comme princesse *immune*.
(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 125.)

— Indemne :

Je t'absoulz et te rends *immun*.
(*Myst. de la Pass.*, f° 204c, impr. Instit.)

IMMUNDICITÉ, voir IMMONDICITÉ.

IMMUNE, voir IMMUN.

IMMUNERABLE, adj., irréparable :

Prenoient corps d'ommes, bestes, et boutoient feu, et faisoient dommaiges *immunerable*. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1489, Larchey.)

IMMUNEUX, adj., qui n'exige aucune redevance, aucun retour :

Immuneuse liberalité. (J. BOUCHET, *Mém. de La Trém.*, ch. XVII, Petitot.)

IMMUNI, *-y*, adj., exempt, privé :

Sa terre ne tenoit d'aucun homme fors de luy, mais estoit *immunie* de toutes choses. (*Orose*, vol. II, f° 124a, éd. 1491.)

Pour son plaisir, non d'argent trop muny,
Il s'en alla, d'esprit non *immuny*,
Ung certain temps, en maint pays et contree.
(BOURDIGNÉ, *Leg. de P. Faifeu*, ch. XVIII, Jouaust.)

IMMUTABLE, *inm.*, adj., immuable :

Par son cler sen et *inmutable*.
(*Mir. Mme Ste Gen.*, Jub., *Myst.*, I, 194.)

IMMUTATIF, adj., qui préside aux changements :

Ceste vertu generative aussi parfait son fait par .II. vertuz, l'une est appellee *immutative* qui administre la matiere de generation et le prepare et dispose convenablement selonc la necessité de chascun membre. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 4 r°.)

IMMUTATION, s. f., changement :

Sont au seignour dud. Nuefchastel de pareille condition les autres hommes d'icelle ville sans *immutation*. (*Cart. orig. de Neuchâtel-Comté*, appartenant au marquis de Durfort-Civrac, f° 6 v°.)

— Changement de front :

Declination double c'est quant les chevaucheurs se retournent le visage contre les ennemis qui les viennent assaillir par derriere, laquelle chose s'appelle *immutation*, qui se fait ou par le costé de la lance ou par le costé de l'escu... *Immulation* est ung changement du premier regart devant



a celuy de derriere, c'est a dire mettre le visage ou l'on avoit le dos. (*Trad.d'Elien*, Richel. 24275, f° 127 r°.)

IMMUTER, v. a., changer :

Pendant laquelle cause aucune chose ne doyt *estre immutee* ou innovee au prejudice des parties. (1388, *Arrêt du parlem. de Paris*, VIII, ap. Duc., *Immutare.*)

— Fig., changer les dispositions du cœur :

Laquelle fut si prudente qu'elle fut cause et moyen de *immuter* et divertir le cœur de David de Absalon. (CHAMPIER, *La Nef des dames vertueuses*, De Thecuite, éd. 1503.)

IMPACIFIABLE, adj., implacable, qui ne peut être apaisé :

Les .x. homes oyant que mention n'estoit faicte de leur punition se contenterent, excepté Apius en qui *impacifiable* envie dominoit suppellativement. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 224 r°.)

IMPACIFICABLEMENT, adv., implacablement :

Mais rien ne mœut si fort les anchiens que la paix des Romains faicte aux Illiriens, qui les haioient *impacificablement.* (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, IV, 11.)

IMPACIFIQUE, - *icque*, adj., troublé, agité :

Cel an fut *impacificque* dedans et dehors. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, I, 23.)

Le departir de vous m'est doloreux,
J'en ay le cueur si triste et langoreux
Que mon esprit en est *impacifique.*
(*Compl. de Dame Chrestienté sur la mort du feu roy Charl. VIII.*)

IMPAISSIBLE, voir IMPASSIBLE.

IMPAOUREUSEMENT, adv., sans avoir peur :

Ils s'entreferirent *impaoureusement.* (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, I, 20.)

IMPARABLE, voir IMPERABLE.

IMPAREIL, adj., sans pareil, incomparable :

Et le baisa a joye *impareille.* (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 20 r°.)

Ce sembloit une horreur *impareille.* (J. VAUQUELIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Dynter*, IV, 28, Xav. de Ram.)

Et comme ung jour ensemble estoient... et se devisassent en promenant par une sale, comment ceste leur joye *impareille* continuer se pourroit seurement. (LOUIS XI, *Nouv.*, XIII, Jacob.)

Vous avez aussi d'Ysaie,
Qui en tant de lieux que merveille
Parle de la peine *impareille*
Que Cristus devoit endurer.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 31047, G. Paris.)

... Engendre langueur *impareille* et si horrible que la mort s'en ensuit. (*Perceforest*, vol. III, ch. 5, éd. 1528.)

Lorsque la Grace a Fortune est sugete,
Ou que l'Amour son *impareill* regete...
(JAQ. PELETIER DU MANS, *Louanges*, p. 22, éd. 1581.)

Triumphe *impareil.*
(L. PAPON, *Disc. à M. Panfile*, p. 45, éd. 1857.)

— Inégal :

Mon dueil est au vostre *impareil.*
(*Le Jardin de Plaisance ou Fleur de Rhetorique*, ap. Rcq.)

Chascun admiroit de veoir une femme estrangere, nee de condition *impareille* a nos rois, au lieu d'estre renvoyee en sa maison comme plusieurs reines douairieres, se jouer d'un tel royaume et d'un tel peuple, que les François. (D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, II, 16, éd. 1616.)

IMPARESCEUX, adj., qui n'est pas paresseux :

Aussi n'est il louable ne licite
A l'*imparesceux* qui milite
Et qui conduit chevalerie
Mener avecques soy s'amie
Quant il est par chemin allant.
(*Therence en franç.*, f° 104[d], Verard.)

IMPARITÉ, *imper.*, s. f., inégalité, infériorité :

En tout mariage doit on eviter trop grande *imperité* ou non pareil, car quant une des parties est excessivement non pareil en noblesse ou en aige, telle *imparité* est souvent cause de noise. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Liv. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 95 v°.)

Il n'a rien opposé a une si grande *imparité* de forces, que l'avantage de sa vertu. (D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, l. V, c. II, 1, éd. 1616.)

L'*imparité* des jours. (O. DE SERR., *Theat. d'agr.*, Gloss., éd. 1815.)

1. **IMPARTABLE**, adj., qui ne peut être partagé :

Heritages *impartables.* (*Coust. de Norm.*, 1483, f° 87 v°.)

2. **IMPARTABLE**, adj., qui doit être départi :

Si le pere et la mere sont tous deux bastards et ayans enfans au jour de leur trespas, par quoy ils soient *impartables* au seigneur.... (*Cout. de Haynault*, Cout. gén., I, 806, éd. 1604.)

IMPARTIBLE, adj., indivisible :

Car ceste bonté excellent
Qui est du dieu indivisible
De forme simple et *impartible*,
Qui pour sa grant perfection
Ne peult souffrir addition
Ne composition quelconques.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 22[a], éd. 1537.)

IMPARTIR, voir EMPARTIR.

IMPARTISSABLE, adj., qui ne peut être partagé :

Les atomes que aucuns de nos Latins appellent corps *impartissables*, et les autres indivisibles. (J. MART., *Archit. de Vitr.*, p. 33, éd. 1553.)

Indivisible et *impartissable.* (AMYOT, *Œuv. mél.*, t. II, p. 265, éd. 1820.)

IMPARTISSEMENT, s. m., partie :

Bien peu de mestiers y a qui
N'ayent grant *impartissement*
De fer et terre aucunement.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 134[b], impr. Instit.)

IMPARTISSEURE, s. f., répartition :

Et telz piedz de fer moult soustiennent
Trestout le royaume et maintiennent
Selon la portion qu'ilz ont
Et que l'*impartisseure* font,
Et sans eulx soustenir a droit
Le remanant point ne pourroit.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 134[c], impr. Instit.)

IMPARTRE, v. a., départir, accorder :

Et sur ce nos grace et liberalité leur *impartre.* (Arch. mun. de Loches, liasse A, dossier 1.)

IMPASIBILITÉ, voir IMPASSIBILITÉ.

IMPASSABLE, *inp.*, adj., où on ne peut passer :

Par quoy le chemin est illec ruyné et rendeu *inpassable.* (1584, Arch. mun. Agen, DD 17.)

IMPASSIBILITÉ, *impas.*, s. f., état de celui qui ne souffre pas, qui ne peut pas souffrir :

Impasibilites. (*Miseric. N.-S.*, ms. Amiens 412, f° 113 v°.)

Pour ce disoient aucuns que les vertus sont *impassibilites* et repos. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 371[a].)

La ont les corps *impassibilité*,
Agilité, clarté, subtilité.
(*La grande Danse macabre*, danse des femmes, éd. 1486.)

Je ne saurois estre de l'opinion de ceux qui louent si haultement je ne sai quelle brutale, farouche et sauvage *impassibilité*, laquelle n'est ni possible a l'homme, ni utile, quand bien elle seroit possible. (AMYOT, *Consol. à Apollon.*)

IMPASSIBLE, - *essible*, - *aissible*, - *esible*, adj., qui ne souffre pas, qui ne peut pas souffrir :

Dieus immorteux, Dieus *impesibles.*
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 61[a].)

La deité demeura tousjours *impassible* et immortele. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 49 v°.)

Nature immortelle et *impaissible* en grace. (EXIMINES, *Liv. des anges*, Richel. 1000, f° 8[b].)

Ce qui est Dieu est immortel,
Incorruptible et *impassible.*
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 50[c], éd. 1537.)

La mort et passion de Christ... estoit ensamble conjoincte a son *impassible* et eternelle deité. (*Le second volume des Epistres et Evangilles de karesme*, f° 290 r°, éd. 1519.)

IMPASTER, voir EMPASTER.

IMPATRONER (s'), v. réfl., se rendre maître :

Leur armee *s'estoit* desja *impatronee* du fossé du chasteau de Hesdin, et ne faisoit aulcun doubte de l'emporter ne plus ne moins que Therouenne. (1553, *Négoc. de la France dans le Lev.*, t. II, p. 268, Doc. inéd.)

Henri et Federic, freres du roy de Castille, appellerent les Sarazins tant par terre que par mer pour chasser les François de l'Italie : et en peu de temps avec l'armee des barbares *s'impatronerent* de la plus grande partie de la Sicile. (MONTL., *Comm.*, l. I, éd. 1594.)



IMPATRONIR, verbe.

— Act., rendre maître :

L'empereur Charles le quint les *impatronist* de l'isle de Malte. (THEVET, *Cosmogr.*, I, 13, éd. 1558.)

— Réfl., s'emparer :

Nous avons advisé de faire assembler une armee..... pour par le moyen d'icelle remettre en nostre obeissance les villes et places dont l'on *s'est* saisi et *impatrony*. (*Pièce de* 1562, ap. Felibien, *Hist. de Paris*, III, 668ª.)

Qui est celuy qui avec les armes cherche de *s'impatronir* des choses a l'Empire appartenans ? (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. IX, fº 279 vº, éd. 1569.)

IMPECTORER, v. a., faire entrer profondément, insinuer dans l'âme :

Qui fit au roy Masinissa tenir ferme pied aux Romains..., soy joindre avecques eux en vray compact et les *impectorer* en son amour, sinon qu'il estoit homme de teneur et de vertu... ? (G. CHASTELLAIN, *Livre de paix*, VII, 365, Kervyn.)

Non tant seullement la mort de ce noble duc, mon maistre, me *avoit esté impectoree*, mais egalement le grant doeul du tres noble fils et heritier. (ID., *Advertissement au duc Charles*, VII, 286.)

IMPEDICION, -*tion*, s. f., empêchement, entrave :

Que lesdis de Mes empeschoient et avoient empeschiet nos officiers en *impedicion* espirituelle d'avoir la cognissance des testamens et dariennes volenteit de toutes manieres de gens. (1393, *Hist. de Metz*, IV, 432.) Impr., *impecion.*

Qu'est Envie ? La mere de tristesce,
Cause de mort et de destruction
D'ame et de corps, quand d'autrui bien se blesce,
Qui ne lui puet faire *impedicion*.
(EUST. DESCH., *OEuv.*, I, 77, A. T.)

Lui fust remonstré par ledict conseil l'*impedition* qu'il avoit faicte en la comté de Hainault. (MONSTRELET, *Chron.*, vol. II, fº 25 vº, éd. 1516.)

Car de la grant haste de fouyr qu'ilz avoient quant vint a yssir du temple les yssues furent tant constipees des ungs qui conculquoient les aultres, avec l'*impedicion* des gens d'armes, que tant par armes que par offuscation il y en eut plus de trente mille occis. (BOURGOING, *Bat. jud.*, II, 17, éd. 1530.)

IMPEDIMENT, voir EMPEDEMENT.

IMPEDIMIAL, voir EPIDIMIAL au Supplément.

IMPEDIMIÉ, voir EPIDIMIÉ au Supplément.

IMPEDITEUR, s. m., celui qui empêche, qui met des obstacles :

Elle ordonne qu'il soit executé sans nulle infraction, et quelconques rebelles ou *impediteurs*, si aucuns venoient, ledit executeur aye a compeller soi en desister. (*Test. de Jeanne de Bret.*)

Ilz ne me sont en riens redebiteurs,
Ains de plaisir et joye *impediteurs*.
(R. DE COLLERYE, *Rondeaux*, CIII, Bibl. elz.)

IMPEDITIF, adj., qui empêche, qui entrave :

Prolixité *impeditive* de devote affection. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, fº 74ᵈ, éd. 1486.)

Chose *impeditive* de la vertueuse convalescence de l'esperit. (*Ib.*, fº 130ᵇ.)

Pour les inquietudes du faict de la guerre *impeditives* de contemplacion et oraison, ou gens d'eglise sont tenuz vaquer. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, fº 13 vº, éd. 1536.)

... Ces vices
Impeditifs d'honnestes excercises
Sont inductifs a la lubricité.
(ID., *Ep. mor.*, III, éd. 1545.)

IMPEDITOIRE, adj., qui empêche :

Soufferay je que la memoire
De Chriton a ma volupté
Soit contraire et *impeditoire*.
(*Therence en franç.*, fº 74ª, Verard.)

IMPEDUMÉ, voir EPIDIMIÉ au Supplément.

IMPELLER, v. a., pousser, chasser :

De vostre tutelle
Si l'on nous *impelle*
Nous aurons deffault.
(*Act. des Apost.*, vol. II, fº 143ᶜ, éd. 1537.)

Le cerfueil *impelle* et fait fluyr l'urine. (*Jard. de santé*, I, 108, impr. la Minerve.)

IMPENDRE, verbe.

— Act., dépenser, employer :

Ilz *impendent* et enhibent l'ung a l'aultre obedience en affectueuse concertation. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, fº 166ª, éd. 1486.)

— Réfl., au fig., se dépenser, se consumer :

Il *se* tourmente et *impend*, et fait longues veilles. (*De vita Christi*, Richel. 181, fº 79ᶜ.)

IMPENETRÉ, adj., qui n'a pas été pénétré :

La frenestre *impenetree* des eaus du deluge puet aussi prefigurer la pure... vierge Marie mere *impenetree*, voir intouchee des eaus de pechies originelz. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, fº 41 rº.)

IMPENSE, s. f., dépense :

Doit estre rembourcé par coheritiers des *impenses* utiles et necessaires. (*Cout. de Paris*, Cout. gén., I, 40, éd. 1604.)

IMPENSER, v. a., récompenser :

Pour *impenser* les bons et aggreables services que Marote m'a faiz. (1340, *Lett. de Ph. de Val.*, Arch. JJ 73.)

IMPER, adj., sans pareil :

... Apres monta
Lassus es cieulx, ou regne avec son pere,
Et tout cecy feit par puissance *impere*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, I, XC, éd. 1545.)

IMPERABLE, *imparable*, adj., qui gouverne :

Et sy Jaspar, roys *imperable*,
Riches homs est ly jouvenciaulx.
(*Geu des Trois Roys*, Jub., *Myst.*, II, 98.)

Et sy, Jaspar, roy *imparable*.
(*Ib.*, p. 106.)

IMPERABLEMENT, adv., despotiquement :

Quant les Atheniens peurent avoir princey sur cestes gens plus *imperablement*, lors ou adoncques ilz les humilierent hors et contre les premiers convenans. (ORESME, *Politiq.*, fº 98ᵇ, éd. 1489.)

IMPERATEUR, s. m., général :

... Rachetez d'ung mesme sang voyons,
Regenerez dessus ung mesme fontz
Qui soubz un mesme *imperateur* militent,
D'ung mesme pain usent et en heritent.
(GRINGOIRE, *Menus propos*, XIV, P IIII vº, éd. 1525.)

— Empereur :

Se fut du temps Gordian, prudent homme,
Imperateur premier chrestien a Romme.
(GRINGOIRE, *Blaz. des Heretiq.*, I, 304, Bibl. elz.)

Julius, *imperateur*, cela oyant, conceut contre celluy frere grande persecution, par quoy le frere qui tant avoit fait de mal vint a son frere, lui requerant misericorde. (*Violier des Hist. rom.*, c. XXXVIII, Bibl. elz.)

IMPERATION, s. f., pouvoir :

Tres douz Dieus, donne moi, par t'*imperation*,
Volenté de bien faire et meditacion.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., fº 243ᶜ.)

IMPERATOIRE, adj., d'empereur :

Par le consentement de tous, et sans nul contredit, offrirent au roy Karle de France les louenges *imperatoires* et le couronnement par la main du pape Leon. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Dynter*, II, 12, Xav. de Ram.)

Lors eut auditoire,
Lors tint consistoire,
Bruyt *imperatoire*,
Puissance robuste.
(*Myst. de S. Did.*, p. 115, Carnandet.)

IMPERE, s. m. et f., droit de haute et moyenne justice :

Recognoissances, droitures, mer et mixte *impere*, et toutes manieres de jurisdictions. (*Chron. de S.-Den.*, Richel. 2813, fº 427ᶜ.)

Juridicions haute, basse et moyenne, mixte et mere *impere*. (1371, *Ord.*, V, 444.)

Mere et mixte *impere*. (FROISS., *Chron.*, VI, 310, Kerv.)

Mixte et mere *impere*. (G. DE SEYTURIERS, *Man. adm.*, ap. Ferroul-Montgaillard, *Hist. de l'ab. de S.-Claude*, II, 266.)

IMPERIALMENT, - *alement*, adv., à la manière d'un empereur, comme pour un empereur :

Et puis le vestirent *imperialment*. (VILLEH., *Conq. de Constantinoble*, LXXXIII, P. Paris.)

Regarde et considere la dominacion qu'elle a ou ciel (Marie) et comment elle commande a chascun *imperialment* et puissamment. (*L'Orloge de sapience*, Maz. 1134, l. I, ch. 18.)

Alexandre celebra *imperialement* les obseques de son pere. (FOSSETIER, *Cron.Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, II, 1.)

IMPERICE, s. f., impéritie, ignorance :

Lequel vendeur de triacle n'estoit qu'un broulleur et ne se congnoissoit au fait de cirurgie... Pour l'*imperice* et nonsaichance dudit Castille.... (1411, Arch. JJ 166, pièce 110.)

Par l'*imperice* et ignorance de plusieurs. (1486, *Ord.*, XIX, 656.)

... Neantmoins pour l'*imperice* d'aucuns



de nos dits esleuz, iceulx esleuz souffrent et font entrer les parties plaidans par devant eux en grandes involutions de proces en petites matieres qu'ils devroient vuider sur le champ par expedient. (Juin 1517, *Edit de Franç. Ier sur la jurid. des élus et la percept. des aides, gabelles*, etc.)

Ceste premiere faulte et *imperice* du consul brisa moult et amollit les couraiges de ses chevaliers. (*Translat. de la prem. guerre pun.*, etc., à la suite du *Prem. vol. des grans decades de Tit. Liv. translatees de latin en françoys*, f° 185d, éd. 1530.)

... Il advient que pour trop se haster,
Par *imperice*, ou faulte de taster
Au fond du sac et tous les titres lire,
Ilz ne peuvent pas le bon conseil eslire.
(J. Bouchet, *Opusc.*, p. 37.)

Pour cause de l'*imperice* et ignorance des medecins. (Le Blanc, *Trad. de Cardan*, f° 238 v°, éd. 1556.)

Ce qui procede de toute *imperice* de nombres et supputations. (La Bod., *Harmon.*, p. 773, éd. 1578.)

IMPERIENCE, s. f., inexpérience, maladresse :

Ainsi estoient les Juifz vaincus par *imperience* de combattre main a main. (Bourgoing, *Bat. jud.*, VI, 25, éd. 1530.)

IMPERIR, v. n., gouverner, commander :

Je suis puissant
Et souffisant
Pour regenter,
Tout regissant,
Imperissant
Sans nul doubter.
(*Myst. de la Pass.*, ms. Troyes, 1re j., f° 6 r° ; et *Mist. du viel test.*, 248, A. T.)

Dieu par sa grace *imperissant*
Nous doint sa divine clemence.
(*Ib.*, f° 80 r°.)

IMPERISTÉ, voir Imperité.

IMPERIT, adj., ignorant, inexpérimenté :

Je ne suis point tant inhumaine,
Tant *imperite* et pou clergesse.
(*Therence en franç.*, f° 140c, Verard.)

La renommee de luy creut tellement entre les *imperis*... que on le reputoit le meilleur des aultres medecins. (Guill. Tardif, *Facecies de Poge*, p. 161, Montaiglon.)

La calumnieuse accusation de ces gens *imperits*. (J. Bouchet, *Ann. d'Aquit.*, f° 14 v°, éd. 1537.)

Entre iceulx un estoit tant faultier, *imperit* et mal a droict, que, lorsqu'il estoit en ranc de tirer, tout le peuple spectateur s'escartoit. (Rab., l. IV, c. 52, éd. 1552.)

Nos *imperits* de medecins. (P. Braillier, *Decl. des abus et ignor. des medec.*, éd. 1557.)

La multitude *imperite*. (Du Molin, *des Contracts*, c. xvi.)

Les medecins *imperits*. (G. Bouchet, *Serees*, XXVII, Rouen 1635.)

L'ignorance d'un *imperit* medecin luy est reputee un dol, auquel il peut estre puny. (*Le Martel en teste des cathol. fr.*, p. 64, éd. 1590.)

La veue n'est capable, que des choses corporelles et d'individus, et encores de leur crouste et superficie seulement, c'est l'outil des ignorans et *imperites*. (Charr., *Sag.*, l. I, c. 13.)

Le vulgaire sot, *imperit*. (Id., *ib.*, c. 36.)

1. **IMPERITÉ**, - *isté, inp.*, s. f., impéritie, ignorance :

Les maistres qui ont eu le gouvernement des dictes eaues et forets se sont entremis de tenir jurisdiction de nostre heritage et demaine,... dont par *imperité* ou aultre coulpe moult de dommages se sont ensuis. (1376, *Ord.*, vi, 227.)

Par *inperité* ou aultre coulpe. (1388, *Ord.*, vii, 772.)

Par leur coulpe ou par leur *imperisté* en leur dit mestier. (1450, *Ord.*, xiv, 117.)

2. **IMPERITÉ**, voir Imparité.

IMPERMUABLE, adj., immuable :

Que toy qui es *impermuable*
Et en ton estre permanable
Seras, et es, et as esté,
Sans point muer stabilité...
(Deguilleville, *Trois Pelerinaiges*, f° 205d, impr. Instit.)

Ceste amistié est *impermuable* et permanente. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 520c.)

IMPERPETU, adj., perpétuel :

Fist *imperpetue* paiz avec eaux. (Aimé, *Chron. de Rob. Viscart*, I, xi, Champollion.)

IMPERSCRUTABLE, adj., qu'on ne peut scruter, sonder :

Voici plaisir *imperscrutable*.
(*Myst. de Ste Barbe*, Ars. 3496, p. 485.)

Ung grand lac d'eaue noire, quant a sa parfondité *imperscrutable*. (*Viol. des Hist. rom.*, p. 375, Bibl. elz.)

L'essence *imperscrutable*.
(*Epist. du Cheval. gris*, Poés. fr. des xve et xvie s., III, 285.)

Des secrets a nous *imperscrutables*. (Mellin de Sainct-Gelays, *Œuv.*, III, 263, Bibl. elz.)

Vos *imperscrutables* et justes jugemens. (Coton, *Serm.*, p. 626, éd. 1617.)

IMPERSUASIBLE, adj., qu'on ne peut persuader, qui est rebelle aux conseils, aux exhortations :

O gens testus, de dur cervel, obstinez et *impersuasibles*, qui estes circoncis du corps, mais non pas du cueur. (*Hist. de la Toison d'or*, t. II, f° 148, ap. Ste-Pal.)

Homme *impersuasible*. (*La Mer des hystoir.*, t. II, f° 18b, éd. 1488.)

IMPERTINACITÉ, s. f., candeur, franchise :

Nous en regart a la simplesse, *impertinacité*. (1382, *Ord.*, vi, 654.)

IMPERTINENCE, s. f., non convenance :

Subtilisoit mille delaiz, subterfuges et exoines, sans donner le consentement reciproque au mariage, ainsi que le devoir l'obligeoit, ains s'armoit de mille excuses, fondees ou sur la saincteté des jours ou sur l'*impertinence* du temps. (Martial d'Auvergne, *Arr. d'amour*, liii, éd. 1533.)

IMPERTINENT, adj., qui ne tient pas au sujet :

Item la forme d'y respondre ou croire ou non croire, en negatif, ou suppositif ou *impertinent*. (Bout., *Som. rur.*, l. II, tit. 2, éd. 1611.)

IMPERVERTIBLE, adj., qui ne peut être gâté, endommagé :

Aulcunes gens usent de ungs instrumens mecaniques et artificiaulx qui font les corps de tels enfans *impervertibles* ou droiz et bien formes. (Oresme, *Politiq.*, 2e p., f° 88c, éd. 1489.)

IMPESIBLE, voir Impassible.

IMPET, s. m., vigueur, impétuosité :

Et fu veu un chevalier vestut de blanc, o cheval blanc, moult grant de persone et de face, estre tenut en reverance o un gonfanon blanc et la croiz rouge, et cest chevalier o grant *impet* rompant entre li anemis. (Aimé, *Chron. de Robert Viscart*, I, 18, Champollion.)

IMPETITION, - *cion*, s. f., demande, réclamation :

Estre absols de leur *impeticion* et demande. (1391, *Vente*, Arch. S 3688, pièce 5.)

Absous des *impeticions*... que lui faisoit... (*Pièce de* 1432, Gros-Marché de Janville, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

Mais devoit estre absolz de l'*impeticion* et demande dudit procureur. (Nov. 1445, Arch. Nat., fonds Montbeliard, Reg. des Assises du bailli, Z 1374, f° 1.)

Puis par sentence declara que les heritiers ne faisoyent a recevoir en absoulant la deffenderesse des *impetitions* et demandes et les condempna es despens. (Martial d'Auvergne, *Arr. d'Am.*, xiii, éd. 1533.)

La court... absolut la dame des *impetitions* et demandes des heritiers du dit deffunct conme non coulpable du cas. (Id., *ib.*, xxii.)

IMPETRACION, s. f., action d'obtenir :

Logicien, decretalistre
N'aroient jamais a ce titre
Pour leur altercation
Sanz do das *impetracion*.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 526 r°.)

Pour l'*impetracion* des lettres de monseigneur le duc d'Orliens. (*Pièce de* 1395, Chaussées d'Orléans, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

IMPETRANCE, s. f., action d'accorder :

Le roy n'estoit pas bien disposez pour icelle *impetrance* faire. (1408, Arch. Compiègne, CC 8.)

IMPETREMENT, s. m., action d'impétrer :

Et scez bien que l'*impetrement*
Qu'elle a fait surrepticement
Eust esté tres bien contredict.
(Deguilleville, *Trois Pelerinaiges*, f° 106a, impr. Instit.)

IMPETRERESSE, s. f., celle qui impètre :

Comme par celle (la Vierge Marie) qui est singuliere *impetreresse* et mediatrice de toute grace et misericorde envers Dieu pour tous les humains. (*Prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 40 r°, éd. 1519.)

IMPETREUX, s. m., celui qui impètre:

Et se par inadvertance aucunes lettres estoient octroyees au contraire, que les juges n'y obeissent en aucune maniere, et voulons que les *impetreux* d'icelle soient pugnis d'amende arbitraire. (*Les Ordonn. royaux*, 1415.)

IMPIEMENT, - *ant*, adv., d'une manière impie :

Car les Epicurees, bien qu'ils ayent confessé la divinité, l'ont descrit tant *impiement* qu'ils sont indignes d'entrer en rang de l'autre compagnie. (PONT. DE TYARD, *Nat. du monde*, f° 112 v°, éd. 1578.)

Il enseigne non moins *impiement* qu'indoctement. (LA BOD., *Harmon.*, p. 20, éd. 1578.)

Se disait encore au commencement du XVIIe siècle :

Blasphemer, parler *impiemant* contre Dieu, ou les choses divines et saintes. (MONET, *Invent.*, Rouen 1632.)

IMPIEU, voir IMPIEUX.

IMPIEUSEMENT, adv., impitoyablement :

Voila d'ou vous prenes sujet de m'accuser *impieusement* d'avoir enrichy des personnes, de qui, au contraire, j'ay derobé le labeur. (*Resp. de M. des Yvet. à M. de la Fresn.*, p. 17, à la fin du *Proces du president Giroux*.)

Impieusement est une des expressions insolites reprochées par St-Réal (*De la Crit.*, ch. x) à l'auteur des *Réflexions sur l'état présent de la langue*.

IMPIEUX, *impieu*, adj., impie :

Qu'il a faict ung cas tres *impieu*
Pource qu'il a blasphemé Dieu.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 52c, éd. 1537.)

Tous resusciteront, les bons en gloire, les *impieux* a malheureté. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 95 r°.)

Je te prie, traistre, que ton coer *impieu* prende pitié de ma fille. (ID., *ib.*, f° 242 v°.)

Elle roue a mes yeux
Le flambeau punisseur d'un parjure *impieux*.
(ALEX. HARDY, *Didon se sacrifiant*, 399, Stengel.)

Et celle dont la rage en gouffre se changea,
Un pere dans son lict *impieuse* egorgea.
(ID., *Elmire*, 315.)

IMPIGNORER, v. a., engager :

Avoient et *ont* obligié et *impignoré* en non de wage a honorables hommes au doien et au capitle de Terouwane trois pars de deus garbes et demie. (1290, *Chartes d'Aire*, II, Wailly.)

Arrest estant fait sur quelque bien, il devient affecté et *impignoré* au profit de l'arrestant, pour la dette par luy demandee. (*Cout. de Bourbourg*, Rubr. V, art. XXIII, Nouv. Cout. gén., I, 487b.)

IMPITEUSEMENT, adv., impitoyablement :

Ne œuvre tu point ingratement, je ne dis *impiteusement*, qui, desjecté de ung seul ordre hors de la cité, contends destruire tout le pays. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, 20.)

... Et frappez du poing *impiteusement*. (*Prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 24 v°, éd. 1519.)

IMPITEUX, adj., impitoyable :

Pere *impiteux*.
(O. DE S. GEL., *Ep. d'Ov.*, Ars. 5108, f° 90 v°.)

Ceulx cy anticipent le conseil des mauvais et descouvrent leurs deceptions, et descipent leurs files, et frustent les entencions et conseilz des *impiteux*. (P. FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, f° 154 r°, éd. 1482.)

Las ! faudra il qu'un gendarme *impiteux*
Tienne ce champ tant culte et fructueux ?
(CL. MAR., I, *Ecl. de Virg.*, p. 5, éd. 1596.)

Tu vois, pauvre Creon, quelque part que tu ailles,
Des meurtres *impiteux* tu vois des funerailles.
(GARNIER, *Antigone*, 2728, Foerster.)

L'*impiteux* gendarme. (PASQ., *Rech.*, II, 15.)

Acquiescer a un acte tant *impiteux*. (ID., *ib.*, VI, XV.)

Il n'y a passion qui tourmente la vie
Avec plus de fureur que l'*impiteuse* envie.
(CATHERINE DES ROCHES, *Agnodice*, éd. 1578.)

C'est un ordre superbe et *impiteux*. (MONT., *Ess.*, l. II, c. 37, p. 509, éd. 1595.)

Les maux de l'ame s'obscurcissent en leurs forces, le plus malade les sent le moins. Voila pourquoy il les faut souvent remanier au jour, d'une main *impiteuse*. (ID., *ib.*, l. III, c. 5, p. 40, éd. 1595.)

Je ne pense avoir jamais eu affaire a un si rude ennemy, ny qui me donnast plus de traverses et dures attaintes que fait le cœur *impiteux* de ceste cruelle Genevieſve. (TOURNEBU, *les Contens*, I, 3, Anc. Th. fr., VII, 122.)

Helas ! j'avois assez par cy devant senty
Tes penetrables coups, dont rien n'est garanty,
Sans venir m'achever (o cruelle *impiteuse* !)
Par le funeste coup d'une playe honteuse.
(P. TROTEREL, *les Corrivaux*, Anc. Th. fr., VIII, 280.)

Plus un mortel est grand, plus grande est sa ruine,
Quand le sort *impiteux* contre luy se mutine.
(SCHELANDRE, *Tyr et Sidon*, I, 2, Anc. Th. fr., VIII, 37.)

O lasche sanguinaire ! o *impiteux* voleur !
(*Nouv. tragicom. du cap. Lasphrise*, Anc. Th. fr., VII, 470.)

Mon bras encor souillé des marques de la mort
Que je sens, malheureux, t'avoir donnee a tort,
Repugne a ceste grace, et ne veut que j'espere
Rien de toi qu'*impiteux* et sanglamment severe.
(BERTAUT, *Œuv. poét.*, p. 307, éd. 1633.)

IMPITIÉ, s. f., dureté, méchanceté :

Les vices grands, comme envie ou rancune,
Despendent tous d'une seule *impitié*.
(MESLIN DE SAINCT-GELAYS, *Œuv.*, II, 4, Bibl. elz.)

Quand je nasqui, l'astre de mon destin
Tout incliné a cruelle *impitié*,
M'eslongna tant des aspects d'amitié,
Que je me hay moy mesme.
(PONT. DE TYARD, *Œuv. poet.*, p. 65, éd. 1573.)

Et la dure *impitié* dont son ame est couverte.
(DESPORT., *Diane*, I, XV, Bibl. gaul.)

IMPLECTION, voir IMPLETION.

IMPLER, voir EMPLER.

IMPLETION, *implection*, - *cion*, s. f., accomplissement, exécution :

Par *impletion* de verité. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 58d.)

Le neuvieme, fraternelle dilection, le dixieme, des commandemens *impletion*, le onzieme, des bienfaits exercitation. (ROI RENÉ, *Mortifiement de vaine plaisance*, Œuv., IV, 39, Quatrebarbes.)

Quant l'homme a fait l'*impletion*
De son terme, soit povre ou rice...
Tous deux finent sous une loy.
(G. CHASTELLAIN, *la Mort du Duc Philippe*, VII, 263, Kervyn.)

Les grandes œuvres manifestes
Qu'il a veuz a l'*impletion*
De l'humaine redemption.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, f° 54a, impr. Instit.)

Prophecies et visions
Aront lors leurs *impleccions*.
(ID., *ib.*, Ars. 6431, f° 63c.)

Il nous convient monter en Jasa, qui est interpreté *impletion* de commandement. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 156 r°.)

IMPLICATION, -*cion*, s. f., enroulement :

Si un seul (trispaston) ha plus de puissance active que le fardeau ne peult amener de resistence, il suffira qu'on use en le tyrant de l'*implication* du chable a l'entour de l'axe de la tierce roue. (BESSON, *Cosmolabe*, p. 249, éd. 1567.)

— Fig., lien, empêchement :

Amour veult estre franche et hors de toute affection mondaine, a ce que son regard interiore ne soit pas empesché, et qu'elle ne soustiengne quelque *implicacion* terrienne. (*Intern. Consol.*, II, V, Bibl. elz.)

IMPLIQUER, - *icquer* (s'), v. réfl., s'enlacer, s'entrelacer :

Et sont les caprioles et cheveleures ou (les feuilles de la vigne blanche) *se implicquent* et suspendent semblables aux nostres. (*Jard. de santé*, p. 75, impr. la Minerve.)

— S'embarrasser :

Les hommes seculiers *se implicquent* a vanitez et es choses mondaines. (P. FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, f° 185 r°, éd. 1482.)

— *Impliqué*, part. passé, embarrassé :

Pou de gens sont qui parfaictement se esforcent de mourir a soy et qui plainement tendent a eulx eslever hors soy, et pource demeurent ilz *impliques* et empeschez en soy, et ne se pevent eslever en esperit sur soy. (*Intern. Consol.*, II, LIII, Bibl. elz.)

IMPLORACION, *imploracion*, s. f., action d'implorer :

Ne *imploracions* de juge a empetrer. (1317, Arch. JJ 56, f° 83 v°.)

Implouracion ou demande de divine misericorde. (*Crainte amour et beatit.*, ms. Ars., f° 26 v°.)

IMPLOURACION, voir IMPLORACION.

IMPLOYABLE, adj., qui ne peut être ployé :

Mais iole moy, qui le temps et la peine
Ensemble per, d'une entreprise vaine,
Tachant mouvoir un fier cuer, non de chair,
Ançois, je croy, d'*imployable* rocher.
(J.-A. DE BAIF, *Eclog.*, V, éd. 1573.)

Je suis le roc de foy non variable,
Que vent, que mer, que le ciel importune,
Et toutefois adverse ou opportune
Soit la raison, il demeure *imployable*.
(JOACH. DU BELL., *Oliv.*, XXXV, éd. 1574.)



Le roc des flots marins battu
N'est jamais par eux abbatu,
Mais demeure *imployable.*
(Id., *Rec. de poés.*, Chanson, éd. 1574.)

C'est pourquoi, chacun an, les despouille ou entierement de leurs jettons, retirant tout ce que les arbres rapportent en tel temps : car d'attendre d'avantage, leur engrossissement les rendroit *imployables*, et par consequent inutiles en ce ou ils sont destines. (O. de Serr., *Th. d'agr.*, VII, 12, éd. 1605.)

— Au sens moral :

C'est l'effect d'une ame forte et *imployable.* (Mont., *Ess.*, l. I, c. I, f° 2 r°, éd. 1588.)

Le parti des Reformes sentit cette perte comme d'un prince pieux, de bon naturel, liberal, d'un courage eslevé, *imployable* partisan. (D'Aubigné, *Hist. univ.*, éd. 1616.)

— Dans un sens défavorable, inflexible, impitoyable :

Las ! en tel point me met sa rigueur *imployable*
Que j'espere la mort plus qu'elle secourable.
(J.-A. de Baif, *Eclog.*, xiii, éd. 1573.)

Voila de ces amans l'*imployable* destin.
(Belleau, *Poés.*, III, 82, Gouverneur.)

Rigueur *imployable.* (Pont. de Tyard, *Disc. philos.*, f° 354 r°, éd. 1587.)

La persuasion estant populairement semee entre les Turcs de la fatale et *imployable* prescription de leurs jours ayde apparemment a les asseurer aux dangers. (Mont., *Ess.*, l. II, c. 29, p. 469, éd. 1595.)

Imployables esprits, incorrigibles cœurs.
(D'Aubigné, *Trag.*, vii, Bibl. elz.)

Marmontel a dit :

Inflexible ne laisse-t-il jamais regretter *imployable* ? (*Elém. de Litt.*, Usage.)

Imployableté, s. f., qualité de ce qui est imployable :

Imployableté, implexibilitas. (*Voc. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Impollument, voir Impolument.

Impolu, - *ollu*, - *ut*, adj., non souillé :

Vaisseau *impolut.*
(*La Paix faicte a Cambray*, p. 18, éd. 1508.)

Qu'en toutes choses ils advisassent d'estre *impolus.* (Calv., *Serm. s. le Deuter.*, p. 531ª, éd. 1567.)

Je meurs, tu l'as voulu, mais je meurs *impollue.*
(J. de Schelandre, *Tyr et Sidon*, 2ᵉ journ., IV, 3, Bibl. elz.)

Sortir *impollus* hors d'une noire fange.
(D'Aubigné, *Trag.*, II, Bibl. elz.)

A été encore employé par Corneille :

Je saurai conserver d'une âme résolue
A l'époux sans macule une épouse *impollue.*
(*Théod.*, iii, 1.)

Impolument, *impoll.*, adv., purement:

Il faut estimer grandement ceste princesse d'avoir esté si belle, et gardé sa viduité jusques a son tombeau, et reveré si inviollablement et *impollument*, non par tierces nopces, la foy aux manes de son mary. (Brant., *des Dames*, ix, 631, Lalanne.)

Imponcion, s. f., action d'infliger :

Jehan Joffrey, par vertu de la commission d'Ymbault et Jehan Caille, contraintra par *imponcions* de peines ceux qui doivent du premier terme du don de monseigr le Dauphin. (15 sept. 1421, *Reg. consul. de Lyon*, I, 324, Guigue.)

Import, s. m., enlèvement, prise :

L'*import* d'un pot. (1531, Douai, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Importable, adj., insupportable, pénible :

D'autres perils encourre inevitables et *importables.* (*Ch. de sept.* 1328, Arch. de l'Etat, à Gand, 1466.)

Il luy dit et exposa les rebellions et fais *importables* de ses sujets. (*Grand. Cron. de France*, Phelippe de Valois, ii, P. Paris.)

Enflé d'orgueil et de toute mauvaistié *importable.* (J. de Salisb., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 41ª.)

Il avoit en son temps estainct plusieurs des nobles Romains, pourtant que il estoit *importable* en son yre, et se il avoit desir ne voulenté de faire aucune chose, nul ne l'en povoit detraire. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 104ᵈ.)

Laboureurs et marchans ils persecutoyent moult cruellement parmy les champs, et les mectoient a grandes et *importables* rançons. (1419, *Fragm. d'une vers. franç. des Grandes chron. de St-Den.*, à la suite de la *Chron. de Ch. VII*, t. III, p. 221, Bibl. elz.)

... Et ce submet a servile condition, voire a la subjection de ceulx qui les mainnent en *importable* et perpetuel exil. (Michault, *Danse aux Aveugles*, p. 55, éd. 1748.)

Ilz ont trouvez des ennemys,
Qui leur ont fait guerre *importable.*
(N. de la Chesnaye, *Comdamn. de Bancquet*, p. 329, Jacob.)

Sa sentence espoventable
Et son jugement *importable*
Porter me fault.
(*Complaincte de l'ame dampnee*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., VII, 110.)

Et se trouvans tous deux d'un consentement, jouerent la vengeance dont la passion avoyt esté *importable.* (Marg. d'Ang., *Hept.*, 3ᵉ nouv., Jacob.)

La passion d'amour est la plus *importable*, de tous les aultres. (Id., *ib.*, 10ᵉ nouv.)

Le duc, enflambé d'un courroux *importable*, meit le doigt entre ses dents, se mordant l'ongle. (Id., *ib.*, 12ᵉ nouv.)

Cest ennuy la luy fut le plus *importable*; car il n'y a faiz si pesant que l'amour de deux personnes bien unies ne puisse doulcement supporter; mais, quand l'un fault a son debvoir et laisse toute la charge sur l'autre, la pesanteur est *importable.* (Id., *ib.*, 21ᵉ nouv.)

Elle voiant mon mal estre *importable*
M'a dit ce mot qui tant m'est aggreable.
(J. Marot, *Cinquante Rond. sur divers propos*, viii, éd. 1532.)

Ce m'est un faix *importable*,
Qui m'accable.
(Cl. Mar., *Psalm.*, xxxviii, p. 196, éd. 1596.)

Leur *importable*, infinie douleur,
Et leurs beaux jours, convertis en tenebres,
Les font vestir douloureuse couleur.
(Mellin de S. Gelais, *Œuv. poet.*, p. 26, éd. 1719.)

Ils sentirent une main de Dieu *importable.* (Farel, *du vray Usage de la croix*, p. 100, Fick.)

Tu sembloys, Calays, dont je gronde,
Menacer les troys pars du monde,
Par deulx cens dis ans imprenable.
Que ta perte m'est *importable !*
(*Moralit. de la prinse de Calais*, p. 8, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. I.)

Dont me seroit trop *importable* pois.
(*Pronost. d'Habenragel*, c. v, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., VI, 19.)

Et le tiers estat miserable
Gemit sous le faix *importable*
De ces prodigues sans soucy.
(1576, *Vertus et Proprietes des Mignons*, Var. hist. et litt., VII, 337.)

Des maladies *importables.* (Mont., *Ess.*, l. III, c. 10, f° 443 r°, éd. 1588.)

Importablement, adv., d'une manière insoutenable :

Les *importablement* chargies de debtes ne pouvoient plus avant vivre. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 151 r°.)

Importer, - *pourter*, verbe.

— Act., emporter, entraîner :

Et se il li plait de partir, il s'en puent departir par le congié de nostre justice, et *impourter* avec lui ses biens. (1354, *Ord.*, iv, 299.)

Important transport de demaine. (*Charte lorraine*, ap. Baltus, *Suppl. au Vocab. austras.*)

— Réfl., se rapporter :

Ausquelles choses ledites parties *se importerent* sans autre fait. (1345, Arch. JJ 77, f° 8 r°.)

Importunacion, s. f., importunité :

Il sera bien que vous tenez soing de (sans toutesfois trop fascher par *importunacion*) avoir la responce que encoires vous attendez du roy. (15 janv. 1544, *Lett. d'Ant. de Granv. à J. de S. Mauris*, Pap. d'Et. de Granvelle, III, 44, Doc. inéd.)

Importuneusement, adv., avec importunité :

Qu'ilz ne nous vexassent trop *importuneusement.* (Eximines, *Livre des s. anges*, f° 132 v°, éd. 1479.)

Imposement, s. m., imputation :

Restituant iceulx supplians a leurs bonnes fames et renommees ausquelles ils estoient paravant lesditz accusations et *imposemens.* (1448, *Ord.*, xiv, 19.)

Imposer, v. a., imputer :

Ledit baillieu appela aveuc lui plusieurs frans hommes et les mena en la presence du dit prisonnier et luy *imposa* qu'il avoit fait les malfaiz dessus ditz. (1302, *Cart. de S.-Bertin*, iv, 5, Guérard.)

L'en li *imposoit* que il avoit dit aucunes paroles contre sa majesté royal. (*Pièce de déc.* 1353, Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou, 1869, p. 25.)

Et leur *imposoit* qu'ils avoient esté negligens. (*Pièce de* 1389, Assises de Montargis, ap. Le Clerc de Doûy, Arch. Loiret.)

Et tout ce qu'on lui *imposoit* n'estoit que par envies et haines particulieres. (Juv. des Ursins, *Mém.*, an 1404, Michaud.)

— *Imposé*, part. passé, taxé :



Le grant taux a quoy le diocese d'Orliens est touzjours *imposé*. (*Compte de J. Martin*, 1414-1416, Commune, Despence, IX, Arch. mun. Orléans.)

IMPOSEUR, s. m., celui qui règle la répartition de l'impôt :

Tuit cil et celles qui auront et tendront heritages en ladicte ville paieront pour leurs biens et heritages des diz blez et argent selonc ce qui sera regardé par six *imposeurs* ou asseurs ordenez a ce. (1340, Arch. JJ 72, f° 122 r°.)

— Celui qui impute :

Imposeurs de crime. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, S. Paul. a Tim., II, 3, éd. 1534.)

Les *imposeurs* de crimes. (1560, *Cah. du Tiers Etat*, Reg. aux délib., Arch. mun. Abbeville.)

— Imposteur :

L'avare italien, *imposeur* souverain.
(*Complainte de France*, 12, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 41.)

IMPOSITEUR, s. m., percepteur de l'impôt :

Gieffroy de la Fargue, Jehan Regnaut, qui *impositeurs* avoient esté et avoient receu la dicte imposition des diz bourgois. (1345, Arch. JJ 75, f° 217 v°.)

Sans ce que ledit de Louvres feust onques du conflict ne de l'assemblee des mailles, a tuer ne rober *impositeurs* ne juifs. (1383, Arch. JJ 123, pièce 235.)

Li consaus dou roy Jehan l'enorterent a ce que, pour avoir ayde sus ses guerres, il mesist aucune gabelle sur le sel ou il trouveroit grant reprise pour paiier ses soudoiiers ; se li mist li rois, et fu acordé en trop de lieus en France, et le leverent li *impositeur*. (FROISS., *Chron.*, IV, 174, Luce.)

Impositeurs et gabelleurs. (ID., *ib.*, Richel. 2644, f° 177 r°.)

Impositeurs advers.
(*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 49 v°.)

Et se font marchans, taverniers, *impositeurs*, sergens et mangeurs pour leur singuliere utilité. (*Contredictz de Songecreux*, f° 112 v°, éd. 1530.)

IMPOSITION, *-cion*, s. f., action de placer, de poser :

Nous avons fait garnir ces lettres de l'*imposicion* de nostre seel. (1317, Arch. JJ 53, f° 114 v°.)

Quant la cité fut fondee, Neptunus luy voulut imposer nom, mais Palas luy deist que point ne s'en debvoit entremettre, ains luy appartenoit l'*imposition* du nom. (C. MANSION, *Bible des Poet. de metam.*, f° 56 v°, éd. 1493.)

1. IMPOST, s. m., répartition :

Ils payeront pour et en lieu desdiz quatre deniers Parisis que on lieve et veult lever sur eulx pour chascun quintal de sel qu'ilz feront mener contremont ycelle riviere, la somme de deux cens escus d'or ou la value seulement, pour chascun an doresenavant, selon l'*impost* et indiccion des maistres et visiteurs desdictes gabelles. (1407, *Ord.*, IX, 248.)

— Désignation :

La choisist il ses sieges de repos
Et a la gent donna noms et *impos*.
(O. DE S. GEL., *Eneid.*, Richel. 861, f° 6^c.)

2. IMPOST, part. passé, imposé :

Et ont sur leurs subjectz ordonnances de grandes exactions *impostes* de pieza et eslevees par leurs predecesseurs. (ORESME, *Polit.*, f° 101^b, éd. 1489.)

— Imputé :

Attaintz et convaincus des cas a eulx *impostz*. (18 août 1562, *Arr. du parl.*, Arch. Joursanv., n° 1688, Bibl. Blois.)

3. IMPOST, voir EMPOST.

IMPOSTERESSE, s. f., celle qui commet des impostures :

Le parlement de Bourdeaux commua par son arrest du 17 juin en amende honorable et une fustigation jusqu'au sang, sur la personne de ladite *imposteresse*. (*Chron. bordeloise*, I, 155,7, Delpit.)

IMPOTENCE, *-ense*, s. f., impuissance, incapacité :

Apres s'en va sans escuier ;
Mes por ses membres apuier
Ot ausinc cum par *impotence*
De traison une potence.
(*Rose*, 12293, Méon.)

Que il, par sa benivolense,
Te garisse de l'*impotense*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 51, Peigné.)

S'il erent chaoiz en *impotence*. (LAURENT, *Somme*, ms. Soiss. 210, f° 6^c.)

Veillece ou *impotence*. (1341, *Ord.*, II, 172.)

Mon *impotence* est annuncee.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, l. I, v. 1378, Tricotel.)

L'*impotence* de nature. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 205 r°.)

Pluseurs hommes se retrayent de ce que moult desirent, ou par la difficulté d'y parvenir, ou par occupations aultres, ou par aucune *impotence* ou deffault. (CRIST. DE PIZAN, *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, 3e p., ch. 64, Michaud.)

Non comprins en ce les gens d'eglise, nobles vivans noblement, frequentans les armes ou qui par *impotence* du corps en sont excusez. (*L'Assiete faicte par Edouard Apparvel*, ap. J. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, V, 180.)

N'est homme qui voye
Les estoilles de jour reluyre,
Car le souleil pour son cler luyre
Les passe et met en *impotence*
De les choisir en sa presence.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 41^a.)

Aujourdhuy me faisant ce bien, tu me as reduict en telle ignominie que force me sera vivant mourant estre ingrat reputé par *impotence* de gratuité. (RAB., l. IV, c. 4, éd. 1552.)

IMPOTENT, adj., impuissant, incapable ; avec *de*, et un substantif, qui n'a pas la libre jouissance de :

Des pauvres *impotens de* leurs membres (Juill.-sept. 1576, *Compt. du R. de Nav.* Arch. B.-Pyr. B 30.)

— Avec *de* et un infinitif, incapable de :

Il naist nouvelle esperance en son courage barbarin et *impotent de* faire nouvelle guerre. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 303^a.)

Il sembloit estre *impotent d'*engendrer. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, III, 415, éd. 1588.)

Impotent de bander a l'attellier de Venus. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 7, Roybet.)

— On a employé *impotent*, au XVIe siècle, pour signifier dont on ne peut être le maître, en parlant de chose :

A tous accidens en ceste vie transitoire non doubtez ne soubsonnez, nos sens et facultez animales patissent plus enormes et *impotentes* perturbations voyre jusques a en estre souvent l'ame desemparee du corps. (RAB., l. IV, c. 4, éd. 1552.)

Aunis, *impotent*, imbécile.

IMPOTIONER, voir EMPOTIONER.

IMPOURFITABLE, voir IMPROFITABLE.

IMPOURISSABLE, *impourr.*, adj., qui ne se pourrit pas :

Le bois appellé sethin est *impourrissable* et inconbustible. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 132 r°.)

Et pourtant grande retribution de vie eternelle et de couronne de gloire immarcessible, *impourrissable* et infletrissable te est comparee au ciel. (1520, *la Vie et Legende de Monsieur Saint Mellon*, p. 187, Sauvage.)

Se trouve encore au commencement du dix-septième siècle :

Et de leur bois *impourrissable* (les cèdres) forment des caisses pour recevoir vos reliques. (J.-P. CAMUS, *Hom. festin.*, p. 109, éd. 1619.)

IMPOURISSABLETÉ, s. f., qualité de ce qui ne peut pas pourrir :

Impourissableté, immarcessibilitas. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

IMPOURPENSÉ, adj., irréfléchi :

Au moyen du ravissement *impourpensé* que Paris Alexandre feit de la belle Heleine. (J. BOUCHET, *Gen. des roys*, f° 2 r°, éd. 1541.)

IMPOURTER, voir IMPORTER.

IMPOURVEU, voir IMPROVEU.

IMPOURVEUEMENT, voir IMPROVEUEMENT.

IMPRECACION, s. f., invocation :

Et misrent les mains sur les chiefs, non mie par maniere de consecracion, mais par maniere de *imprecacion*, afin que le saint esperit descendist en eulz. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 68^b.)

IMPREGNACION, *-tion*, *imprign.*, s. f., action d'engrosser, état de grossesse, fécondation :

Les monstres ausi et les fausses *impregnacions* qui se font es marris aucunesfois des femmes de la semence meismes dessus dicte... (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 90^b.)

Puis que c'est chose certaine que la femelle se charge du fruict par la commotion du vent que luy porte l'esperit et l'humeur du masle, ce n'est pas de merveille se la femelle qui a empres soy plusieurs masles et semences qui luy aident et valent a ceste *imprignation* et (se la)



plante et le fruict en valent mieux. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 61 r°, éd. 1516.)

De la mutation de la femme Loth et de l'*impregnation*. de ses filles. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 65 v°.)

La fecondation et *impregnation* de la femme sunamite. (*Mer des hyst.*, t. I, f° 228c, éd. 1488.)

L'engendrement et *impregnation*. (*Jard. de santé*, I, 401, impr. la Minerve.)

Et alors le maistre cordelier qui bien aperceut ceste *impregnation*, part et s'en va. (GUILL. TARDIF, *Facecies du Poge*, p. 262, Montaiglon.)

IMPREGNER, voir EMPRAIGNIER.

IMPREHENSIBLE, adj., incompréhensible :

Qu'il soit en Dieu *imprehensible*.
(*Myst. de Ste Barbe*, Ars. 3496, p. 89.)

Ses machinations estoient tant grandes et *imprehensibles* que impossible eust esté de y resister. (BOURGOING, *Bat. jud.*, V, 21, éd. 1530.)

IMPRELATION, s. f., collation d'une prélature, d'un évêché :

Il fist le roy engles escripre au duc de Bourbon, qui estoit en Franche, que il volsist aller deviers le pappe et li impetrer ceste *imprelation* pour son cher et bien amé cappelain. (FROISS., *Chron.*, VII, 233, Kerv.)

IMPREMEDITACION, s. f., imprévoyance :

Impremeditacion de choses avenir. (*Crainte amour. et beatit.*, ms. Ars., f° 25 v°.)

IMPREMEDITÉ, adj., non prémédité, non prévu :

Des mouvemens fortuites et *impremeditez*. (MONT., *Ess.*, l. III, c. 9, f° 424 v°, éd. 1588.)

— Avec un nom de personne, sans préméditation :

Un philosophe *impremedité* et fortuit. (MONT., *Ess.*, l. II, c. 12, p. 358, éd. 1595.)

IMPREMEDITEMENT, adv., sans préméditation :

Les occasions me surprenans et agitans *impremeditement*. (MONT., *Ess.*, l. II, c. 17, p. 429, éd. 1595.)

IMPRENDABLE, adj., imprenable :

Ville *imprendable*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 194 v°, et ms. 10511, VI, VI, 1.)

IMPRESE, s. f., représentation :

Il print pour *imprese* a son enseigne le feu et l'escoube avec des motz françois et bon prouvençal. (1562, *Disc. des guerres de Prov.*, Arch. cur., 1re sér., t. IV, p. 452.)

IMPRESION, voir IMPRESSION.

IMPRESSER, v. a., imprimer, enfoncer :

Pour la grant secheur naturelle que ilz ont, et *est* si forte *impressee* que a grant peine se peut elle separer. (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, 12, éd. 1495.)

La chose *impressee* ne subsiste point sans la chose a laquelle est faicte l'impression. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 17 r°.)

Le suppliant *impressa* en pain tendre icellui martel et fleur de liz. (1479, Arch. JJ 206, pièce 247.)

Cy fine ceste doctrine
A Wesmestre les Loundres
En formes *impressee*.
(*Book for travellers*.)

Les aigles imperiales des portes de la chambre et aultres notables places *furent* effacees, et les armes de France *impressees*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXX, Buchon.)

Les figures de son vestement *sont* encore apparentes et *impressees* en icelluy lieu. (*Premier Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 172 r°, éd. 1519.)

— Opprimer :

Toutes lesdictes deux nations, tant Latins que Albaniens, *sont* durement *impressez* soubz l'importable et tres dure servitude de la tres hayneuse et abhominable seigneurie des Esclavons. (BROCHART, *des quatre Motifz de faire le passage d'oultremer*, f° 55 r°.)

IMPRESSEUR, s. m., imprimeur :

L'invention soutile des *impresseurs* thiois. (*Hist. des Seign. de Gavres*, Prol., Gachet.)

IMPRESSION, *impresion*, s. f., pression, oppression :

Puis que il sentirent les *impressions* des colees de la partie adverse et virent les glaives resplendir devant leurs yeux. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 40c.)

Par *impression*, et non de nostre franche volunté. (1359, *Ord.*, III, 348.)

Pour les *impresions* qu'il font sus le commun peuple. (FROISS., *Chron.*, V, 421, Luce, ms. Amiens, f° 122.)

Lesquelz an mout de manieres sont grevez et opprimez tant par *impressions* d'officiers de justice comme par logis de gens d'armes. (1405, *Remonstr.*, Dup., CVIII, 4, Richel.)

Esquels impetrans et requerans, nous avons donné par *impression*, importunité inadvertance ou autrement, plusieurs desdiz offices que l'en disoit estre vacans, sans enquerir ou savoir se lesdiz impetrans estoient ydoines et souffisans de tenir et avoir yceulz offices. (1415, *Ord.*, XII, 254.)

Pour eviter l'*impression* et importune requeste desdiz impetrans. (*Ib.*)

IMPRESSOIRE, adj., d'impression, servant à l'impression :

Apres l'avoir communiqué (ce livre) a Anthoine Verard, libraire de Paris, lequel l'a bien voulu mettre sur ses formes *impressoires*, et le publier partout... (LE MAIRE, *Temple d'honn. et de vertu*, éd. 1504.)

Que vueille ceste presente histoire des gestes de ton chier cousin, le noble Bayard, faire bouter sur les formes *impressoires*. (*Gest. du Chev. Bayard*, epistre prohemiale, éd. 1525.)

IMPRESSURE, s. f., trace, marque du pied :

Impedatura, *impressure*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

IMPRESTANCE, s. f., argent destiné à la solde des troupes :

Cedit conte de Campobache, des qu'il alla faire ses questes en Ytalye, receut dudit duc quarante mil ducatz d'*imprestance*, pour metre sus sa compaignie. (COMMYNES, *Mem.*, IV, 13, Chantelauze.)

Le duc de Bourgongne luy bailla d'entree quarante mil ducats d'*imprestance*, pour aller faire sa charge en Italie, qui estoit quatre cens lances qu'il payoit par sa main. (ID., *ib.*, V, 6.)

Et quant il commencea ceste marchandise, il s'en alloit en Ytalye a tout quarante mil ducatz, qu'il avoit receuz pour *imprestance*, qui est a dire pour mettre sus ses gens d'armes. (ID., *ib.*)

IMPREVOYABLE, adj., qui ne peut être prévu :

Voila pourquoy quelques uns des anciens ont definy la fortune estre la cause incogneue et *imprevoyable* au discours de la raison humaine. (AMYOT, *Œuv. mesl. de Plut.*, f° 515 r°, éd. 1574.)

Ceste haute entreprise, dont les evenemens seroyent *imprevoyables*. (LANOUE, *Disc.*, p. 407, éd. 1587.)

IMPRIGNATION, voir IMPREGNACION.

IMPRIMÉ, -*ismé*, s. m., empreinte :

En l'*imprismé* duquel (sceau) avoit un honme d'arme a cheval. (1499, *Remise du droit de bail*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1042.)

IMPRINTOUR, s. m., imprimeur :

Pur ascun escrivener, alluminour, liour ou empressour, autrement dit *imprintour* de tielx livers. (*Stat. de Richard III*, an I, impr. goth., Bibl. Louvre.)

IMPRISMÉ, voir IMPRIMÉ.

IMPROBABLE, adj., qui peut être reproché :

Qui tout a fait en bien, et en point de charité et de verité et d'eternel salut, non james reprochable ne *improbable*. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 113, Buchon.)

IMPROBE, -*obre*, adj., qui n'est pas probe :

Homme *improbre*. (*Therence en franç.*, f° 240b, Verard.)

— Acharné :

Le grant labeur *improbe* et vehement
Fait a l'esprit nuyt et jour du tourment.
(J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 58 v°, éd. 1536.)

IMPROBRE, voir IMPROBE.

IMPROFITABLE, *improuff.*, *impourf.*, adj., qui n'est pas profitable, qui n'a pas de valeur :

Pour desrachiner son cuer des pensemens *impourfitables* qu'il avoit. (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 6 r°.)

Les Sarrazins furent respitez moyennant que de loy *impourfitable* vindrent a celle qui tout vault. (ID., *ib.*, f° 83 r°.)

Et les *improuffitables* choses pour eulz eschiveront a leur povoir. (1365, Arch. S 94, pièce 12.)



Mettre hors leurs mains a toujours tous les heritages... qui leur sembleront *improfitables* a tenir et garder. (*Lett. de* 1400, Felib., *Hist. de Paris*, III, 345.)

IMPROFUNDER, v. a., remplir à fond :

Honneur est en raison fondee
Et est l'une a l'autre amiable,
Chascune *est* de sens habondee
Et de vertu *improfundee*.
(*L'Outré d'amour*, ms. Ste-Gen., f° 38 v°.)

IMPRONONCEABLE, adj., qui ne peut être prononcé :

Pour ce mystere denoter, ses quatre lettres hebraiques, iod, he, vau, he, qui sont es aultres motz prononcez; quand elles sont assemblees au nom de Dieu, qui est de ses quatre lettres escript, elles sont *imprononceables*, le nom et lettre n'ont aulcune prononciation. (N. DE BRIS, *Institut.*, f° 160 v°.)

IMPROPERABLE, adj., reprochable :

D'autant sont pires et *improperables* ses œuvres sur autres delinquans. (G. CHASTELL., *Chron.*, IV, 234, Kerv.)

Et a ma griefve *improperable* ystoire.
(*La Correxion des Liegois*, Anal. leod., 124, Chron. belg.)

D'elles n'entens dire diffame,
Ne nulle chose *improperable*.
(*Rousier des Dames*, Poés. fr. des xve et xvie s., V, 194.)

1. **IMPROPERE**, s. m., honte, déshonneur, confusion :

Toute la generation françoise destituee du nom de franchise ancienne et ramenee a l'*impropere* de servitude sous multitude de verges lamenteuses. (G. CHASTELL., *Chron.*, I, 137, Kerv.)

A ce roy anglois n'est a imputer la gloire de vostre humiliation, mais a vostre orgueil est due l'*impropere* d'avoir provoqué contre vous l'equité divine. (ID., *ib.*, p. 336.)

Il toleroit et portoit constamment *improperes* et paroles injures. (*Mer des hyst.*, t. II, f° 20^b^, éd. 1488.)

De voz gueulles vomisses *improperes*
Et vituperes, meurtrissant nostre gerre.
(*La vray disant Advocat. des dam.*, Poés. fr. des xve et xvie s., X, 234.)

En la mer cheut, pour son grant *impropere*,
Non obstant ce qu'il fust legier, isnel.
(GRINGORE, *Foll. Entrepr.*, p. 17, Bibl. elz.)

Oultre depuis tu vouluz requerir
Pour femme avoir la fille a ton beau pere,
Dicte Anthonie, a ton grant *impropere*.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 216^d^, éd. 1537.)

L'enfant aussi qui surmonte le pere
Bende ses yeux pour voir mon *impropere*.
(CL. MAR., *Rond. par contradict.*, p. 350, éd. 1596.)

Mais quand je pense a si grand *impropere*,
Qu'est il besoin que soye en liberté,
Puis qu'en prison mon roy est arresté ?
(ID., *Enfer*, p. 62, éd. 1596.)

Il n'en pourroit recueillir autre moisson que les mesmes *improperes* et maledictions qui doivent estre fulminees contre ceux qui se rendent plustost loups ravissants que gracieux pasteurs de l'Eglise de Dieu. (DU VILLARS, *Mém.*, I, an 1550, Michaud.)

2. **IMPROPERE**, adj., déshonorant, fâcheux :

Les granz peines *improperes*
Que plusieurs dampnez enduroient.
(*Myst. de la Pass.*, f° 188^b^, impr. Instit.)

Arreste court l'entreprise *impropere*.
(CL. MAR., *Cant.*, à la Reine de Nav., 1536, éd. 1731.)

IMPROPERER, verbe.

— Act., reprocher en faisant honte, reprocher comme une chose honteuse :

Guillerme lui recordoit la premere amor, et lo nombre de la victoire laquelle il avoient faite ensemble, dont lui *improperoit* li Normant que il lui avoit occis. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, VI, 6, Champollion.)

Nul ne doit *improperer* ou reprouchier a un homme ce que il est aveugle. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 396^a^.)

Paour, qu'on ne peult pour vice *improperer*.
(SCEVE, *Delie*, CCCLXXII, éd. 1544.)

Nul n'a jamais osé leur *improperer* qu'ilz eussent supposé de faux livres. (CALV., *Instit.*, I, VIII, éd. 1561.)

Advertir l'empereur et le roy Philippe des torts que l'on *improperoit* au pape. (FR. DE RABUT., *Mém.*, VIII, éd. 1574.)

Luy *fut improperé* que tousjours elle avoit empesché la paix avec l'Anglois. (E. PASQ., *Rech.*, liv. VI, ch. 5.)

Ne vous souvient il point de la responce que fit Virgile a ceux qui luy *improperoient* l'estude qu'il employoit en la lecture d'Ennius, quand il leur dit que en ce faisant, il avoit apris de tirer l'or d'un fumier ? (ID., *ib.*, l. VIII, ch. 59.)

Le roy le trouveroit mauvais, tout iroit mal, et apres on me *improperereroit* le tout. (MONTLUC, *Comment.*, II, f° 49 r°, éd. 1592.)

— Neutr., adresser des reproches :

Les parties sont d'accord que mal et inconsiderement ledit Berthier *a improperé* audit Delaplace. (1597, Arch. des not. de Nevers, minutes Taillandier.)

IMPROPERIE, s. m., honte, opprobre :

Tu seis le mien *improperie* e ma confusiun. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXVIII, 23, Michel.) Lat., opprobrium meum.

Cf. IMPROPERE.

IMPROPICE, adv., défavorable :

Et en apres voy l'autre cas
Qui leur est dur et *impropice*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 552^a^.)

IMPROSPERE, adv., malheureux :

Homme tres mal fortuné et tres *improspere* en toutes ses besongnes. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Dynter*, V, 4, Xav. de Ram.)

O sort *improspere*.
(JOD., *Didon*, II, Anc. Th. fr.)

IMPROSPEREMENT, adv., malheureusement :

Voyant toutes choses luy advenir *improsperement*. (DE LA BOUTIERE, *Trad. de Suetone*, p. 139, éd. 1569.)

IMPROSPERITÉ, s. f., insuccès :

L'*improsperité* de ses affaires. (1558, *Négoc. de la France dans le Lev.*, II, 481, Doc. inéd.)

IMPROUFFITABLE, voir IMPROFITABLE.

IMPROUVEU, voir IMPROVEU.

IMPROVABLE, adj., impossible à prouver :

Et il soit ainsi que la dite chose et matiere contencieuse soit si obscure et *improvable* d'une partie et d'autre. (1444, *Accord*, Cart. mun. de Lyon, p. 301, Guigue.)

IMPROVEU, *improu.*, *impor.*, *impour.*, *inp.*, adj., dépourvu, dénué :

Comme le suppliant *impourveu* de conseil eust appellé en nostre cour de parlement. (1370, *Arrêts*, t. VI, ap. Ste-Pal.)

Prince, li bon doivent estre esleu,
Le bien avoir, et a tous doivent plaire,
Et les chetis soient *inpourveu*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, I, 199, A. T.)

Ung tres gracieux gentil homme, desirant employer son service et son temps en la tres noble court d'amours, soy sentant de dame *impourveu*, pour bien choisir et son temps employer, donna cueur, corps et biens a une belle damoiselle et bonne. (LOUIS XI, *Nouv.*, XXXVI, Jacob.)

.... *Impourveu*
De leur sens comme il a semblé.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 61^d^, éd. 1537.)

— Imprévoyant :

Malcontant de ce parler *improveu* et vollage propos. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 117 r°.)

— *A l'improveu*, loc., à l'improviste :

Jamais l'on ne vit Demosthenes haranguer *a l'improuveu*. (AMYOT, *Vies*, Demosthenes, éd. 1565.)

Celuy qui a veu *a l'impourveu* quelque chose divine, se trouve travaillé d'une fureur celeste. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 85, Roybet.)

Le bruit esclattant d'une harquebusade vient a me frapper les oreilles *a l'improuveu*. (MONT., *Ess.*, I, 12, f° 15 r°, éd. 1588.)

IMPROVEUEMENT, *impourv.*, *inp.*, adv., à l'improviste :

Le consul ententis a trouver son point comme il peust ses anemis trouver espandus et les envayr *inproveuement* se monstroit negligent en petites choses. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 33^d^.)

Il prist *impourveuement* leurs princes et les lya. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 158 v°.)

Entrerent environ l'heure de medy *impourveuement* dedans le siege des Anglois. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. XLIX, éd. 1638.)

IMPROVIDEMMENT, adv., à l'improviste, sans être attendu; sans prévoyance, sans précaution :

Nourrir grande quantité de bestail presuppose abondance d'herbages : sur lequel fondement on bastira, afin de prevenir la despence et fascherie d'envoyer loin cercher les fourrages defaillans en l'arriere saison de l'annee, quand *improvidemment* l'on ne s'est bien mesuré en cest endroit. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, IV, 8, éd. 1605.)

IMPROVIDENCE, s. f., imprévoyance :

Se aucuns veulent prouver l'*improvidence* de Dieu. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 26 v°.)



Voz amis mesme s'amusent a accuser vostre invigilance et *improvidence*, plus qu'a vous pleindre. (MONT., *Ess.*, II, 15, p. 408, éd. 1595.)

Le roy ayant ordonné, a vostre grand regret et desplaisir, que soixante chevaux qu'il vous avoit bailles a mener pour cette execution seroient de la trouppe de M. de Nevers, lequel par sa lenteur et *improvidence* ne fit rien du tout, voire faillit a se perdre. (SULLY, *Œcon. roy.*, ch. XXXIV, Michaud.)

IMPUBLIABLE, adj., qui ne peut être publié :

Je me suis ordonné d'oser dire tout ce que j'ose faire, et me desplais des pensees mesmes *impubliables*. (MONT., *Ess.*, l. III, c. 5, f° 369 r°, éd. 1588.)

IMPUGNABLE, adj., inattaquable :

Cité *impugnable*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 234ª.)

Ceste vostre question a esté debatue au plus excellent degré de dispute par Platon: et sentiray ma resolution *impugnable*, si je puis l'apuyer sus quelqu'une de ses raisons. (PONT. DE TYARD, *Solit. prem.*, p. 20.)

IMPUGNABLEMENT, adv., d'une manière qui ne peut être combattue, réfutée :

Mais avant qu'entrer plus outre en ce propos, il est necessaire de tenir pour *impugnablement* asseuré, avec les anciens, que... (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 56 r°, éd. 1587.)

IMPUGNACION, - *tion*, s. f., attaque :

Les nourrissons des plus larges graces contre les *impugnacions* des malveillans. (1359, Arch. K 47, pièce 56.)

Je enseigne sans grant son de parolles, sans confusion de oppinions, sans orgueil de honneur, sans *impugnacion* de argumentacions. (*Intern. Consol.*, II, XXXXIII, Bibl. elz.)

Impugnation. An impugning, withstanding, resisting, fighting, or stirring against. (COTGR., éd. 1611.)

Impugnation. Impugnacion. (C. OUDIN, 1650.)

IMPUGNANCE, s. f., attaque :

Impugnance. A resistance; or, as impugnation. (COTGR., éd. 1611.)

Impugnance. Debatimiento. (C. OUDIN, 1660.)

IMPUGNATEUR, s. m., agresseur :

> *Impugnateur*, harceleur, oultrageux.
> (DESPER., *des Quatre Vertus Cardin.*, Oeuv., p. 144, éd. 1544.)

Que pourroit la fortune adjouster a vostre condition, a la vostre, dy je, qu'estes formel ennemi des cupides et viril *impugnateur* de l'ambition ? (PONTUS DE TYARD, *Disc. phil.*, f° 4 r°, éd. 1587.)

IMPUGNATIF, adj., qui combat la maladie ?

Behin est nutritif et *impugnatif*, confortant le polmon et la poitrine. (*Le grant Herbier*, f° 22 v°, Nyverd.)

IMPUGNATOIRE, adj., qui peut être combattu, réfuté :

Nostre Seigneur Jesus Christ demonstre icy en ce lieu l'antecedant des Juifz et Pharisiens estre faulx et *impugnatoire*. (*Second Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 250 v°, éd. 1519.)

IMPUGNER, v. a., attaquer :

Il en doit estre creuz sans venir encontre ne lui dommagier, poursuire ou *impugner* sur ce. (1363, *Ord.*, III, 660.)

> Vous *serez* a force *impugné*.
> (GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 8423, G. Paris.)

Comme un diable *tu impugnes* tes freres. (BILLY, *Sonnets spirituels*, p. 41, éd. 1573.)

Impugner. To impugne, fight, or stirre against, resist, withstand. (COTGR., éd. 1611.)

Impugner. Impugnar, debatir. (C. OUDIN, 1660.)

— Imputer :

A ce que ou temps advenir ne luy *fust impugné* aucun crime. (MONSTREL., *Chron.*, III, f° 16ᵇ, éd. 1516.)

— *Impugné*, part. passé, agressif :

> Fist invocation par oevre condannee
> Et diabolique de parolle *impugnee*.
> (*Geste des ducs de Bourg.*, 424, Chron. belg.)

IMPUGNEUR, s. m., agresseur :

> Et de toutes injures tres crueux *impugnerres*.
> (*Gir. de Ross.*, 572, Mignard.)

Que Nostre Seigneur eust pour *impugneur* ung mauvais ange. (EXIMINES, *Livre des s. anges*, f° 100 v°, éd. 1479.)

IMPULSÉ, part. passé, poussé :

> Quant les amans *impulses* pour beaulté
> Qui est en nous ou pour joyeuseté
> Nous honnorent et font aucune grace
> Ce n'est que vent que toute lascheté.
> (*Therence en franç.*, f° 178ª, Verard.)

IMPULSEUR, s. m., celui qui pousse, qui incite :

> Seigneur, ne me regarde point
> De travers; s'il est en ce point,
> Pas n'est que j'en soye *impulseur*
> Ne inventeur ne pourchasseur :
> Tu ne m'en dois point accuser.
> (*Therence en franç.*, f° 147ᶜ, Verard.)

Mais ce seroit blaspheme de attribuer leur trebuchement a Dieu come *impulseur* ou aucteur de leur ruyne. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 164 r°, éd. 1536.)

IMPUTER, v. a., accuser, citer en justice :

Icellui Michel dist au suppliant qu'il venoit de voir la femme de Denys du Tertre, et que certainement il le *imputeroit* a office lui et la dite femme. (1392, Arch. JJ 144, pièce 85.)

IMPUTEUR, s. m., accusateur :

Dont plusieurs eurent grande envie desirans de luy nuire en mesdisant sur luy faussement, mais quant on eut bien tout consideré il fust trouvé que ses detracteurs et *imputeurs* estoyent infames et menteurs. (*Mer des hyst.*, t. II, f° 151ª, éd. 1488.)

IMPUTREFACTIBLE, adj., imputrescible :

Les choses pourrissables il fait *imputrefactibles*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 155 r°.)

Charité est ung arbre de qui les fruictz sont *imputrefactibles*. (R. GOBIN, *Livre des loups ravissans*, ch. III, éd. 1525.)

Ung boys nommé cetin *imputrefactible*. (ID., *ib.*, ch. IV.)

IMPUTRIBLE, adj., imputrescible :

Comandez que on face une chasse de bois belle et nette, pure et *imputrible* pour mettre le corps de la sainte martire. (*Vie Ste Febronne*, Richel. 2096, f° 48 r°.)

Boiz *imputrible*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 70ᶜ.)

Et luy dist qu'il face une arche de sethin qui est bois *imputrible*, qui pourrir ne peult. (*Hist. de l'Anc. Test.*, f° 51ᵇ, impr. Maz.)

IN, voir ENT.

INACCOSTABLE, adj., qu'on ne peut accoster, aborder :

> Sorcier barbu, a l'oeil espouvantable,
> Au gros sourcil, au front *inaccostable*,
> Ridé, crasseux, arrogant, ehonté.
> (RONS., *les Poëm.*, l. I, à Scev. de Ste-Marthe, Bibl. elz.)

Hargneux et melancholiques *inaccostables*. (CHOLIERES, *Contes*, II, 219, éd. 1610.)

INADVERTAMMENT, - *temment*, adv., par inadvertance, sans s'apercevoir de ce qu'on fait :

Conme par importunité de requerans, et aussi *inadvertamment*, nous ayons aucunesfois donné amendes sur aucuns nos subgiez. (1388, *Ord.*, XII, 167.)

Advouer d'avoir *inadvertamment* signé la depesche. (DU VILLARS, *Mém.*, V, an 1554, Michaud.)

Si rien se rencontre ignoramment ou *inadvertamment* couché en cette rapsodie contraire aux saintes resolutions et prescriptions de l'Eglise. (MONT., *Ess.*, l. I, c. 56, p. 201, éd. 1595.)

Je cours *inadvertemment*. (ID., *ib.*, l. III, c. 5, f° 383 v°, éd. 1588.)

Ainsin qu'il couroit *inadvertamment* et imprudemment pour chercher un chemin court pour attaindre Alviano, il tumba dans un champ plein d'eau. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, l. I, c. XXVIII, Bibl. elz.)

INADVERTI, voir INAVERTI.

INADVISÉ, adj., qui n'est pas avisé :

Ilz n'osoient aultrement les envayr d'agait et *inadvises*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 195 r°.)

INAGREABLE, adj., désagréable, pénible :

> Forfait pechié decepvable,
> Forfait et *inagreable*.
> (E. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 84ª.)

Roboam vescu plusieurs ans *inagreable* a tous. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 15 r°.)

Les exercites regardoient anxieusement ce tant perilleux et *inagreable* conflict. (ID., *ib.*, f° 76 v°.)

INAGRESSIBLE, adj., inabordable :

Majesté *inagressible*. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, f° 18 r°.)

Voyant la doloreuse perte des siens, et

que les isles lui estoient plus loing que auparavant, quasi comme *inagressibles* et hors de son commandement. (J. Molinet, *Chron.*, ch. ii, Buchon.)

Conquis pays *inagressible.* (Id., *ib.*, ch. xlv.)

Tu es Athlas *inagressible*
De Phebus leal occupeur.
(*La Paix faicte à Cambray*, p. 20, éd. 1508.)

inaiable, adj., inhabile, impropre :

Par consequens la vertu generative en est destourbee, et la matiere faicte ausi *inaiable* a generacion. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 93c.)

Jaçoit ce que ceste matiere soit froide et seche en son commencement et grosse et *inaiable* a fluxibilité. (Id., *ib.*, f° 98b.)

Et tel lieu est comme reputes estroit et *inaiable* a generation de grandes creatures. (Id., *ib.*, f° 137a.)

Ilz ont la langue dure et seche et *inaiable* a si hastiz mouvement. (Id., *ib.*, f° 180d.)

Qui fait les habitans pereceus et negligens et *inaiables* aux œuvres de l'entendement. (Id., *ib.*, f° 200a.)

inal, voir Isnel.

inallement, voir Isnelement.

inamer, voir Enamer.

inaniaque, adj., affaibli :

Le (malade) quartenaire a moult de dignites, car a peine est il *inaniaque* ne melencolieux ne ladre. (B. de Gord., *Pratiq.*, I, 6, éd. 1495.)

inanimadvertance, s. f., inattention :

Une dame... laquelle estoit desja devenue toute noire et sans parler, pour pareillement, par *inanimadvertance*, avoir pris du sublimé. (Du Pinet, *Dioscoride*, VI, 40, éd. 1605.)

inanimé, adj., animé, furieux :

Comme apres ces choses venist a congnoissance a notable personne maistre Gontier Col que la dite Christine avoit escript contre ledit Romant de la Rose, lequel comme *inanimez* contre elle lui escript le present epiltre. (Christ. de Pis., *Ep.*, Richel. 604, f° 113 r°.)

inanit, adj., vide :

Pour ce a ceulx qui sont vuis et *inanis* il leur semble que ilz volent. (B. de Gord., *Pratiq.*, VII, 4, éd. 1495.)

— Affaibli :

Se aucun a esté *inanit* moult pour aulcune cause, se fievre y survient et puis spasme, tel spasme est incurable, car il est de inanicion. (B. de Gord., *Pratiq.*, II, 27, éd. 1495.)

inaparent, adj., qui manque d'évidence, invisible :

Car il faut aux choses *inaparentes* user d'aparens tesmoignaiges. (Le Plessis, *Ethiq. d'Arist.*, f° 20 v°, éd. 1553.)

inapellable, adj., que l'on ne peut appeler :

Innommable et *inapellable.* (G. Bouchet, *Serees*, II, 152, Roybet.)

inapercevable, *inapp.*, adj., imperceptible :

Vapeur *inappercevable* au sentiment du nez et cerveau. (Blaise Vigenere, *Traicté du feu et du sel*, p. 224, éd. 1542.)

inapercevance, *inapp.*, s. f., défaut de perception :

Bien sert a la decrepitude de nous fournir le doux benefice d'*inappercevance* et d'ignorance. (Mont., *Ess.*, l. II, c. 8, f° 163 r°, éd. 1588.)

inapointable, adj., inconciliable :

Opinions contraires et *inapointables.* (Pont. de Tyard, *Nat. du monde*, f° 67 r°, éd. 1578.)

Ils estoient passionnez de tant *inapointable* discorde et fiere inimitié que... (Id., *Disc. philol.*, f° 158 r°, éd. 1587.)

inapointablement, adv., d'une manière inconciliable :

Le mouvement de la huitieme sphere a embesongné les astronomes assez *inapointablement.* (Pont. de Tyard, *Nat. du monde*, f° 9 r°, éd. 1578.)

inapprochable, - *ouchable*, adj., qui ne peut être approché :

Parquoy les souveraines haultesses fussent *inapprouchables* aux Juifs. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 258a.)

inarmable, adj., qui ne peut être armé :

Et bruslerent la cité quandt ils eurent fait issir la multitude du peuple *inarmable.* (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, vii, 4.)

inarmé, adj., sans armes :

La multitude *inarmee* fut captivee. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 86 r°.)

inarrachable, adj., qu'on ne peut arracher :

Racines haultes et *inarrachables.* (*Jard. de santé*, I, 293, impr. la Minerve.)

inartificiel, adj., qui n'est pas artificiel :

Argument *inartificiel* est qui de soy et de sa force ne fait foy, mais empruntant la forme de quelque argument artificiel. (La Ramee, *Dialectique*, xxxi, éd. 1576.)

Ce discours represente en une hardiesse *inartificielle* et securité enfantine la pure et premiere impression et ignorance de nature. (Mont., *Ess*, l. III, c. 12, p. 186, éd. 1595.)

inartificiellement, adv., sans artifice :

Inartificialiter, *inartificiellement*, sans artifice. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

inassociable, adj., insociable, en parlant de personnes ou de choses :

Ils le peignent (Pyrrhon) stupide et immobile, prenant un train de vie farouche et *inassociable.* (Mont., *Ess.*, l. II, c. 12, f° 212 r°, éd. 1588.)

Ces humeurs espineuses et *inassociables.* (Id., *ib.*, l. III, c. 2, f° 356 v°, éd. 1588.)

Mes mœurs mesmes, qui ne desconviennent de celles qui courent a peine de la largeur d'un poulce, me rendent pourtant aucunement farouche a mon aage, et *inassociable.* (Id., *ib.*, c. 9, p. 143, éd. 1595.)

Inassociable, unsociable, unaccompanable, hagard, savage, froward, austere. (Cotgr., éd. 1611.)

inatemprance, *inatrempence*, s. f., désordre, dérangement, excès :

Maladie est une *inatemprance* qui corront les choses naturelles. (Evrart de Conty, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 4 v°.)

Sedition de la cité, discorde de l'hostel, et *inatemprance* de toutes choses. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 100 v°.)

L'*inatemprance* de ces peuples fist que... (Id., *ib.*, ms. Brux. 10512, VIII, iii, v.)

Toutes les *inatrempences* de l'air sont a fouyr. (*La Nef de santé*, f° 3 r°, éd. 1507.)

inatempré, adj., qui n'est pas bien mélangé :

Que quant le beuvraige desus dit *inatempré* et la farine melles ensamble l'un atempre l'autre. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 273d.)

inatrempence, voir Inatemprance.

inattemté, adj., qui n'a pas été tenté :

Adfin que les Lacedemoniens ne laissassent rien *inattemté* pour adniciller la puissance athenensienne. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 2e p., sec. copie, f° 293 v°.)

inaugurer, v. a., consacrer, avec un régime de personne :

Inaugurez est cilz qui par auguremens estoit sacrez. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 270b.)

inaverti, *inadverti*, adj., qui n'est pas sur ses gardes, imprudent :

Et pour ce que tousjours elle (Alips) perseveroit a dancer, icelle Katerine *inadvertie* et non souvenant dudit asseurement la fery de la main. (1406, Arch. JJ 160, pièce 321.)

Les barbares pensans bien que nous n'estions pas sur noz grardes, mais *inavertis* par le long repos que nous avions eu tout l'yver, aviserent de saillir un matin avecques le poinct du jour. (La Lande, *Hist. de Dictis*, f° 65 r°, éd. 1556.)

Et se camperent, *inadvertis*, aupres d'Ulisse et Diomede, qui estoient de ce costé la assis pour faire le guet. (Id., *ib.*, f° 67 v°.)

inavrer, voir Ennavrer.

inbindé, voir Embandé au Supplément.

incambré, part. passé, ressortissant à une juridiction :

Pour ce que Cambray est *incambré* a l'empereur et es terres de l'Empire. (Froiss., *Chron.*, II, 468, Kerv.)

incanter, *inquanter*, verbe.

— Act., mettre, vendre à l'encan :

Ont esté venduz et *incantez* plusieurs des biens et heritaiges dudit Cotin. (1474, *Lett. de L. XI*, ap. Menard, *Hist. de Nîmes*, Pr., III, 324, éd. 1752.)

Ce molin le temps passé estoit unes estuves appartenans a noble Jehan Davinon,



que par arreirages de tailles *fut* subasté et *inquanté* l'an MCCCCLVII. (*Chron. de Médicis*, II, 277, Chassaing.)

Faire *inquanter* iceux au plus offrant et dernier encherisseur. (*Coust. d'Aouste*, 1588, p. 647.)

Ladite maison *sera* vendue ou *inquantee* entre lesdits heritiers. (*Cout. de Bretagne*, art. 728, ap. Ste-Pal.)

— Réfl., se vendre à l'encan :

A qui plus on promet la preture *s'inquante*.
(L. PAPON, *Elég. à Anne d'Urfé*, éd. 1857.)

Les parties plaidantes par devant lui, il achepte le droit de l'une pour ruiner l'autre, il achepte les pieces qui *s'incantent* au banc de ladicte chastelainie et compose de tout a son plaisir, profit et avantage. (*Plaidé resp. de Balt. de Mallian*, p. 28, éd. 1604.)

INCARNAL, adj., de couleur incarnat :

Je ne veux plus pour monstrer ma douleur
Que l'*incarnale* et la noire couleur.
(JEHAN DE LA TAILLE, *Eleg.*, v, éd. 1572.)

Taffetas *incarnal*. (*Chevauch. faicte a Lyon*, p. 8, éd. 1578.)

— S. m., incarnat :

Couleur d'*incarnal*. (SICILE, *Blas. des coul. en armes*, f° 26 r°, éd. 1511.)

Incarnal, couleur moult belle et gaye ; elle approche fort du rouge : mais elle est un peu plus chargee et trait fort sur le blanc. L'*incarnal* en fleurs ressemble moult fort a la rose, a la giroflee. Ceste couleur est composee d'un peu de blanc. (ID., *ib.*, f° 28b.)

INCARNALITÉ, s. f., incarnation :

Biaus nies, dist l'empereres, je vos comant a Dé
Qui en la sainte virge prist *incarnalité*.
(*Ren. de Montaub.*, Richel. 24387, f° 34f ; Michelant, p. 320.)

Diex vrais peres, si voirement
Com vos par saint anoncement
Presistes *incarnalité*
En la virge d'umilité.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 114 r°.)

Siros confis de douce confiture,
De .IIII. herbes plaines de sanité,
Del saint esprit, ce tesmoigne escriture,
Del fil, del pere et d'*incarnalité*.
(*Chanson*, ap. Maetzner, *Altfr. Lieder*, XXXIX, 45.)

INCARNASSION, voir INCARNATION.

INCARNATIF, adj., qui fait recroître la chair :

Medicines *incarnatives*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 2d.)

Medicament *incarnatif*. (ID., *ib.*, f° 17d.)

Les modernes chirurgiens ont accoustumé d'appliquer a telles plaies pouldre rouge qu'ilz appellent *incarnative* et conservative. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 326, éd. 1549.)

Medecine *incarnative*. It. Incarnativo. (JUN., *Nomencl.*, p. 319, éd. 1577.)

La ligature glutinative ou *incarnative* appartient aux plaies recentes simples. (PARÉ, *Œuv.*, VII, 5, Malgaigne.)

Toutes moelles sont remollitives, chaudes, subtiliantes et *incarnatives*. (DU PINET, *Dioscoride*, II, 70, éd. 1605.)

Perseront l'apostume avant qu'il soit fort meur, puis procederont par mundificatifs et *incarnatif*, a la maniere des autres apostumes. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VIII, 5, éd. 1605.)

— S. m., remède qui fait recroître la chair :

Je continuay mes mondeficatis, et apres les *incarnatis* et cicatrizatis scelloy tres bien la plaie. (*Trad. de Lanfranc*, Richel. 1323, f° 54 v°.)

INCARNATION, s. f., nature humaine :

Car por nostre redemption
Prist il nostre *incarnation*.
(*Dolop.*, 11571, Bibl. elz.)

— Action de repousser, en parlant de la chair :

Aucune fois nature encharne aucunes choses qui sont ja pres de dessevrees, de laquele *incarnation* le cyrurgien ne doit faire dessevrance. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 96b.)

INCARNER, voir ENCHARNER.

INCASSÉ, adj., sans être cassé :

Si fort (miroir) que la mort ne le rompt, ainsi demeure eternelement *incassé*. (FOSSETIER, *Croniq. Margar.*, ms. Brux., I, f° 137 r°.)

INCATHEDRACION, s. f., action d'élever sur la chaire pontificale :

Aussi est adjousté a ceste feste l'*incathedracion* qu'il (S. Pierre) ot a Rome. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 387 v°.)

INCAULTEMENT, voir INCAUTEMENT.

INCAUTEMENT, - *aultement*, adv., sans précaution, imprudemment :

Lesquels *incautement* combattans, furent occis comme brebis par loups. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XV, éd. 1638.)

En la bataille que Sempronius commist *incaultement* et dissoluement. (*Le prem. Vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 73b, éd. 1530.)

Ainsi qu'il entroit sans advis et *incaultement*, il fut atteinct par la jambe d'une grosse pierre. (*Q. Curse*, III, 25, éd. 1534.)

Cherche moyen de soy venger assez *incautement*. (RAB., l. V, c. 24, éd. 1564.)

INCEDER, v. n., marcher, aller :

Il ne souffist mye exerciter les hommes de guerre a *inceder*, a courir et a saillir, mais aussi doivent estre exercitez a plusieurs autres choses. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 208 v°.)

Abraham habitoyt en petites cases et maisonnettes, attendant la grande cité de paradis, et Jacob gardoit humblement les petites bestes par les champs, posé que son frere Esau *incedast* et ala pompeusement avecques grande compagnie. (*Mer des hyst.*, t. I, f° 23c, éd. 1488.)

Selon Marus, le souleil *incedent* et alant par le milieu du zodiaque produit .XII. rais enluminans tout le monde. (*Ib.*, t. I, f° 55b.)

INCENDAIRE, s. m., incendie :

Tous cas qui touchent haute justice, aussi come rapt, *incendaires*, larrecins, homicides. (1321, Arch. JJ 60, f° 138 r°.)

INCENDIBLE, adj., qui porte l'incendie :

Attaint au cœur d'eloquence incredible
A humain sens difficile a produire,
Tout offusquié de lumiere *incendible*.
(ROBERTET, *à Chastellain*, dans les *Douze Dames de rhetorique*, VII, 180, Kervyn.)

INCENSE, s. f., tribut, redevance :

Prometoient chascun an de donner *incense* et tribut a la sainte eclize. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, III, 36, Champollion.)

INCENSER, verbe.

— Act., allumer :

A luy (au custode) appartient a garder les tresors de l'esglise et a instituer les hostaires, et preparer et *incenser* les lumieres. (P. FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, f° 170 r°, éd. 1482.)

— Fig., enflammer d'amour :

L'age n'est plus semblable, et n'*est* plus ma [pensee
D'un furieux Phœbus, comme alors, *incensee*.
(VAUQ., *Sat. au Roy*, éd. 1612.)

— Neutr., être enflammé d'amour :

Peruse ayant depuis cette Muse guidee
Sur les rives du Clain, fist *incenser* Medee.
(VAUQ., *Art. poët.*, II, éd. 1862.)

INCENSEUR, s. m., qui allume, instigateur :

Varus monta sur mer pour aller en Hierusalem, pour enquerir les *incenseurs* et conducteurs de la sedition. (BOURGOING, *Bat. jud.*, II, 3, éd. 1530.)

Et toutes choses qui plaisoient aux *incenseurs* de la bataille sembloient estre finctes. (ID., *ib.*, II, 40.)

INCENSIF, adj., inflammable, échauffant :

Lequel feu tout au long de la corde alla jusques audit pillier la ou il print hastivement pour les choses *incensives* qui autour estoient. (BOURGOING, *Bat. jud.*, II, 28, éd. 1530.)

Anis est de nature *incensive*. (*Jard. de santé*, I, 29, impr. la Minerve.)

Vertus caustique, c'est a dire *incensive* et eschauffante. (*Ib.*, I, 73.)

Flammula a vertus *incensive* et art comme flamme. (*Ib.*, I, 187.)

INCENSION, - *tion*, s. f., incendie, brûlure :

L'*incension* et brulement du temple. (*La Mer des hyst.*, t. I, f° 205b, éd. 1488.)

Considerant que l'*incension* et embrasement de luxure est souventes fois plus grant en femme que en homme. (BOURGOING, *Bat. jud.*, I, 37, éd. 1530.)

Brulures et *incentions*. (CATTAN, *Geomance*, f° 50 r°, éd. 1571.)

Par brusleures et *incensions* de ses biens. (ID., *ib.*, f° 67 r°.)

— Cautérisation :

Se li pacianz est delicious que il ne puisse soffrir incision ne *incention*. (BRUN. DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 38a.)

INCENTION, voir INCENSION.

INCEPCION, - *tion*, s. f., commencement, action de commencer :

A l'*incepcion* et commencement de ceste

matiere. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 5a.)

Chascun doit avoir memore en son *inception* de la fin a laquele il peut parvenir. (ID., *ib.*, f° 194a.)

C'est une benediction
Que je donne a l'*inception*
De vostre confession faire.
(*Le Nouv. Pathelin*, p. 168, Jacob.)

Apres nostre petite *inception* moyennement faicte et en simple orature touchant l'intencion generalle du livre... (J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f° 36a, éd. 1522.)

Immaculee en son *inception*
Et Augustin des pasteurs la lumiere
Dict son filz seul pur en conception.
(*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 63 v°.)

Mais a l'*inception*
La masse en fut si necte et si pollye...
(*Ib.*, f° 101 r°.)

INCEPTER, v. a., commencer :

L'ay je ja *incepté*
De ce faire au commencement.
(*Therence en franç.*, f° 215c, Verard.)

INCEPTEUR, s. m., celui qui commence :

Sage et hardy *incepteur*.
(*Therence en franç.*, f° 151c, Verard.)

Dedans la roche les edifficateurs survenans depuis David premier *incepteur*, voyans la necessité qu'il estoit de fortiffier celluy lieu, ymaginerent entaillier dedans la roche. (BOURGOING, *Bat. jud.*, VI, 16, éd. 1530.)

Guillaume Okam, cordelier, dit entre les theologiens scolastiques le Docteur aigu, et le venerable *incepteur*, mourut le 9e jour d'avril. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, III, 518, éd. 1588.)

INCEPTIF, adj., du commencement, qui donne commencement à :

Et sembloit reallement audit peuple vulgaire que le roy et les princes de la loy devoient incontinent courir aux armes contre Florus, se les sages ne leur eussent monstré aucune faulte *inceptive* de ce mal venante de par eulx. (BOURGOING, *Bat. jud.*, II, 24, éd. 1530.)

INCERATIF, adj., qui se colle, gluant :

Inceratif, incerative, waxing ; cleaving or sticking unto. (COTGR., éd. 1611.)

INCERTAINETÉ, - *tenaité*, *yncertayneté*, s. f., incertitude :

A cause de l'*incertenaité* du lieu ou est sa tres noble personne. (15 janv. 1477, *Lett. de Marg. d'Yorck*, Arch. Nord, Reg. des Chart., 15, f° 173.)

Meditans l'*yncertayneté* de toute humayne condycyon. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 2e p., sec. copie, f° 41 v°.)

Tachans par ce moyen de fuyr l'*incertaineté* du temps. (A. PIERRE, *Const. Ces.*, II, 12, éd. 1543.)

Estant sur telle *incertaineté* que j'estois de ce qu'il pourroit succeder de ladicte negotiation. (*Lett. de Henri II à M. de la Vigne*, dans les *Négoc. de la France dans le Lev.*, II, 578, Doc. inéd.)

Il assembla tous les seigneurs au conseil, et leur remonstra en quelle agitation il estoit pour l'*incertaineté* du succes des affaires. (DU VILLARS, *Mém.*, V, an 1554, Michaud.)

De sorte que il n'est de merveilles s'il y a tant d'*incertaineté* en leurs opinions. (CHOLIERES, *Apresdinees*, IIII, f° 123 r°, éd. 1587.)

INCERTENAITÉ, voir INCERTAINETÉ.

INCESSABLE, adj., incessant :

Entre eulx et les dragons y a bataille et guerre *incessable*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 70 v°.)

Incessable fornaise d'amour. (J. GERSON, *l'Aiguillon d'amour*, f° 98 r°, éd. 1488.)

Par *incessable* souvenance.
(*L'Outré d'amour*, ms. Ste-Gen., f° 22 v°.)

Sollicitudes *incessables* et non pareilles. (G. CHASTELLAIN, *l'Entree du roy Loys en nouveau regne*, VII, 15, Kervyn.)

Par *incessables* libidinitez. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 101 r°.)

Incessable deffectuosité. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 39c, éd. 1486.)

Incessable tumultuation. (*Ib.*, f° 107a.)

Et ayans les yeux pleins de faulx regards, de adulteres, et en delictz *incessables*. (*Bibl.*, 2e Epit. de St Pierre, ch. 2, éd. 1543.)

D'*incessables* alarmes.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 44 v°, éd. 1583.)

Le hideux et l'*incessable* aboy.
(ID., *ib.*, f° 110 v°.

INCESSELMENT, adv., incessamment :

En consideracion et advis aus bons et agreables services que Guillaume le Berruer nous a fait et fait un chascun jour *incesselment*. (1379, *Ch. d'Ed. de Beaujeu*, Arch. P 1391, pièce 589.)

INCESSEMENT, adv., sans cesse :

Obeyssance onques n'en fust absente,
Incessement avec elle repose,
Ce que ton vueil a commander propose,
Entierement l'acomplir se contempte.
(MERCIER, *Entree du roy François Ier faicte en la ville de Beziers, en l'an* MVCXXX, Bulletin de la Société archéol. de Béziers, t. I, p. 39.)

INCESSIF, adj. ?

Gens *incessifz* qui tant aymez vitaille,
Ne cuydez pas que vostre cors mieulx vaille
Pour estre ainsi songneusement nourrys.
(J. BOUCHET, *les Regnars traversant les voyes perilleuses*, f° 54a, éd. 1522.)

INCESTEMENT, adv., incestueusement :

Les vierges a Dieu dediees
Ont *incestement* mariees.
(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, l. I, f° 19 r°, éd. 1619.)

INCESTER, v. a., violer, souiller par un inceste :

Fauldra il que vostre lict conjugual *soit incesté* et contaminé par moynerie ? (RAB., l. III, c. 44, éd. 1552.)

Avoir esté polluee et *incestee* par ses propres freres. (AMYOT, *Vies*, Lucull., éd. 1565.)

INCESTUER, v. a., violer, souiller par un inceste :

Nous voyons en nos loix un pere avoir tué son fils a la chasse pour *avoir incestué* sa belle mere. (BODIN, *Rep.*, I, 4, éd. 1583.)

— Absolument :

Il y en a eu d'autres qui n'ont peu estre retenues par la saincteté naturelle d'*incestuer*. (CHOLIERES, *Apresdinees*, II, f° 58 v°, éd. 1587.)

INCHANGEABLE, adj., immuable :

... Car Dieu a adjousté
Aux *inchangeables* vœux l'aigre necessité.
(A. DE RIVAUDEAU, *Œuv. poét.*, p. 143, éd. 1859.)

INCHASTE, adj., non chaste :

Mal saine, *inchaste* et puteresse.
(JACQ. LOCHER, *la Nef des fols*, f° 116 v°, éd. 1507.)

INCHASTETÉ, s. f., défaut de chasteté ; action contraire à la chasteté :

Nul fors son mari ne cogneut,
D'*inchasteté* voulenté n'eut.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 565b.)

INCHEIR, voir ENCHEOIR.

INCHEOIR, voir ENCHEOIR.

INCHOER, v. n., commencer :

Dieus doinst qu'il perseverent, car bien *ont inchoet*.
(GILLON LE MUISIT, *li Maintiens des ordenes mendians*, I, 244, Kervyn.)

INCIDE, *incyde*, s. m., malheur ?

Donc le peuple ne peult plus, n'ayant pas le liart, pour satisfere aux *incydes* et ravages que nous souffrons. (J. BUREL, *Mém.*, p. 373, Chassaing.)

INCIDENCE, - *ense*, s. f., incident :

Sanz riens ajouster d'autre matiere se ce ne sont aucunes *incidences*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 1a.)

Toutes les *incidenses* qui se dependent de ces besoingnes seroyent trop longues a recorder. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 97a.)

Et parlerons d'aucunes *incidenses* qui avinrent en celle saison. (ID., *ib.*, IV, 174, Luce.)

— Cause, circonstance :

Tout homme qui demande a estre preus doit regarder a la vie des ancyens, coment ne par quel *incidence* il y sont venu. (FROISS., *Chron.*, II, 12, Kerv.)

— Poème épisodique :

Le nom d'*incidences* semble réservé par les copistes aux poèmes épisodiques qui entravent l'action de la grande geste : tel est, dans le ms. 23 La Vallière, le *Siège de Barbastre*, intercalé entre la première et la seconde partie des *Enfances Vivien* (*Ci apres commence li Sieges de Barbastre, incidences*, A, f° 114 v°) ; telle est encore la *Bataille des Sagittaires* ou *Mort d'Aimeri de Narbonne*, intercalée au milieu du *Moniage Renoart* (B, f° 7). (L. Gautier, *les Epopées franç.*, t. III, p. 4, 1re éd.)

INCIDENTEL, - *al*, adj., qui se produit par incident :

Attendu que ladite faulceté avoit esté commise ou proces pendant par devant luy, et estoit *incidentalle*. (1495, *Liv. vert*, Arch. Y 62, f° 64 v°.)

INCIDENTELLEMENT, adv., par incident :

Cecy je ditz *incidentellement*. (*Mer des cron.*, f° 227 r°, éd. 1532.)



INCIDIATION, voir INSIDIATION.

INCIRCONSCRIT, *incircumscript*, part. passé et adj., qui n'est pas circonscrit :

Tu ne dotes pas Deu estre creant et governant, emplissant et environ enbrachant, sormontant et sustenant, et *incirconscrit* et non veable. (*Dial. S. Greg.*, p. 201, Foerster.)

O haulte dominacion,
Incircumscripte Deité,
J'appliqueray l'intencion
A faire vostre volenté.
(FLAMANG, *Vie et pass. de S. Did.*, p. 43, Carnandet.)

INCIRCONSCRITIBLE, *incircumscriptible*, dj., qui ne peut être circonscrit :

Conbien que Deus soit invisibles
Et de leu *incirconscritibles*
Et l'en ne le puet contenir.
(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, f° 50 v°.)

A la loange de toy, souveraine puissance et digneté *incircumscriptible*. (CHR. DE PISAN, *Charles V*, prol., Michaud.)

INCIRCONSCRITIBLEMENT, *incircumscriptiblement*, adv., de manière à ne pouvoir être circonscrit :

Incircumscriptiblement. (XV[e] s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

INCIRCUITATION, s. f., révolution des astres :

Il semble qu'on leur voie faire (aux astres)
Mouvement au premier contraire,
Non fait, mais c'est l'occasion,
Pour ce que l'*incircuitation*
Se met ainsi en nos veues,
Qui maintesfois en sont vaincues.
(J. LEFEVRE, *la Vieille*, 4253, Cocheris.)

INCIRCUMSCRIPT, voir INCIRCONSCRIT.

INCIRCUMSCRIPTIBLE, voir INCIRCONSCRITIBLE.

INCIRCUMSCRIPTIBLEMENT, voir INCIRCONSCRITIBLEMENT.

INCIS, voir ENCIS.

INCISEUR, s. m., celui qui taille, qui émonde :

Maistre Mathieu Campyon, *inciseur*. (1549, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Adj., qui sert à pratiquer une incision :

Instruments *inciseurs* des fistules. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 309, éd. 1598.)

Cf. ENCISEUR.

INCISEURE, - *sure*, s. f., incision :

Branches decouppeez et inciseez de petite *inciseure*. (*Jard. de santé*, I, 2, impr. la Minerve.)

Il se arma d'une brave et gualante braguette, faicte par moult belle invention de feueilles de figuier : lesquelles sont naifves et du tout commodes en dureté, *incisure*, frizure, polissure, grandeur. (RABEL., l. III, c. 8, éd. 1552.)

— Terme d'hist. naturelle, nom donné aux découpures de certains organes :

Les sections ou trenchees de la main, que les anciens appellent scissures ou *incisures*. (A. DU MOULIN, *Chirom.*, p. 14, éd. 1638.)

Cf. ENCISEURE.

INCISTEMENT, voir INCITEMENT.

INCITATIF, adj., qui excite :

Mixtions et drogueries *incitatives* de friandise et charnalité. (*Mer des hyst.*, t. I, f° 54 v°, éd. 1488.)

Causes *incitatives* a rire. (FABRI, *Rhet.*, f° 68 v°, éd. 1521.)

Et paravant n'y avoit loix escriptes,
Faictes estoient de dix commendemens
Incitatifs a leurs amendemens.
(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 10.)

Un bruvage *incitatif* a ardemment aymer. (DE LA BOUTIERE, *Suetone*, p. 207, éd. 1569.)

La naturelle passion *incitative* a la corporelle conjonction. (SIBILET, *Contramour*, p. 61, éd. 1581.)

INCITANCE, s. f., action d'inciter :

Incitatio, *incitance*. (*Gloss. de Conches.*)

INCITEMENT, - *istement*, s. m., action d'inciter :

Comme metaux et pierres de valeurs,
Incitemens a tous maux et malheurs.
(CL. MAR., *Met. d'Ov.*, l. I, p. 17, éd. 1596.)

Que sy de la part des seigneurs de Chasteauvert et d'Anglards qui ont quelque droict en la justice de nostre dicte ville estoit faict *incistement* que la justice ordinaire ne fust a nostre dicte cour ducale... (*Liv. noir*, 15 nov. 1599, Arch. Ussel.)

INCITEUX, adj., insinuant :

Les doulx moyens, les parlers *inciteux*,
Que feit jadiz Jaquette de la Mare.
(H. BAUDE, *les Lament. Bourrien.*, Quicherat.)

INCLINABLE, adj., qui incline, qui penche vers quelque chose :

Le second amour nommons nous tousjours demon, par ce qu'il semble qu'il aye une certaine affection envers le corps avecques laquelle il est *inclinable* vers la province inferieure du monde. (LA BODERIE, *de l'honneste Amour*, p. 227, éd. 1578.)

Le pere pour non resveiller en l'appetit concupiscible du jeune garçon aucun *inclinable* desir moins qu'utile... (A. LE MAÇON, *Decameron*, Quatriesm. journ., II, 198, Dillaye.)

— Fig., qui a de l'inclination, de la disposition à :

Et est la puissance de Dieu *inclinable* a noz oroisons exaulcer. (A. CHART., *l'Esper.*, Œuv., p. 378, éd. 1617.)

INCLINATE, s. f., salut qu'on fait en s'inclinant :

Tout leur desir est qu'on leur face
En tous temps et en toute place
Ung droit millier d'*inclinatez*
De salus, d'humiliatez.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 38[a], éd. 1507.)

INCLINATOIRE, s. m., accoudoir :

Inclinatorium, *inclinatoire*. (*Gloss. de Salins*, et *Voc. lat.-fr.*, éd. 1487.)

INCLINEMENT, voir ENCLINEMENT au Supplément.

INCLINER, voir ENCLINER.

INCLINETÉ, s. f., inclinaison, penchant :

Inclineté somunt et point
Mun quer de dire aucun beau dit.
(HUON DE MERY, *le Torneiment Anticrist*, Richel. 25407, f° 213[a].)

INCLIT, *inclyt*, *inclite*, adj., renommé, fameux, célèbre :

Laquelle chose a fait la victoire des Romains fameuse et *inclite*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 21[c].)

Et vous, tres reverends et magnifiques seigneurs et orateurs, princes et communautes de ceste *inclite* nation, souvenez vous du sang de vos progeniteurs cruellement respandu par les mains des Turcs, et n'oubliez a le venger. (M. DE COUSSY, *Chron.*, ch. CXXV, Buchon.)

Tres illustre et tres *inclyt* prince. (N. GILLES, *Ann.*, Proesme, éd. 1492.)

Renom tres *inclit*. (LE MAIRE, *Plaincte du Desiré*.)

Si estoit le temple moult *incli[ni]te* et noble tant par saincteté comme par richesses. (*La sec. Dec. de Tit. Liv.*, IV, I, éd. 1530.)

INCLUS, adj., complet :

Et regna quattre ans *includz*. (N. GILLES, *Ann.*, f° 84 r°, éd. 1492.)

INCOGITABLE, adj., inconcevable :

Inquisition *incogitable*. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, f° 15 v°.)

INCOGITANT, adj., irréfléchi :

Je l'eusse attendu sans doubtance
Comme droit a esté, se tant
Je n'eusse esté *incogitant*
Et plain de petite vertu.
(*Therence en franç.*, f° 298[a], Verard.)

INCOGNEUEMENT, *incongnuement*, *inconnuement*, *incongneutement*, adv., incognito :

Et lorsqu'il eut vacquié .VI. sepmaines *incongnuement* aux esbatemens dessus dis... il luy vint en voulenté de... (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 57 v°.)

Et yrons la *incongneutement*. (1424, *Mém. du D. de Glocest. au cte de Suff.*, Ch. des compt. de Lille, Arch. Nord.)

C'est le tres beau Paris... nourry *incongneument* entre les pasteurs des montagnes Idees. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 30.)

Qui *inconnuement* vont en masques par la ville. (*Edictz du* 13 *febvrier* 1565, ap. Roq., *Suppl.*)

INCOGNICION, s. f., ignorance :

Que par oubliance ne *incognicion* ne nous puissions contre lui orgueillir. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 139[b].)

INCOGNISCIBLE, *incongnoissible*, adj., qui ne peut être connu :

Vostre princesse ayant douleurs sensibles
Aux medecins du tout *incogniscibles*.
(LE MAIRE, *Convalesc. d'Anne de Bret.*) Var., *incongnoissibles* (Ed. 1549).

INCOGNOISSANT, voir INCONGNOISSANT.



INÇOIS, voir AINÇOIS.

INCOLE, - *olle*, s. m., habitant :

Si brusla la cité de Sephoris, laquelle il print et meist en servitude tous les *incolles* et habitateurs d'icelle. (BOURGOING, *Bat. jud.*, II, 5, éd. 1530.)

Et mes *incoles* m'ont faict estre rebelle
A mon seigneur souverain de Savoye.
(FRERE JEAN GACY, *la Deplorat. de la Cité de Genefve*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 96.)

Et son complice Viret, le virulent
Qui a cuydé d'erreur mettre en bourbe
Les habitans et les *incoles* de Orbe.
(ID., *ib.*, p. 98.)

INCOLLE, voir INCOLE.

INCOLUME, adj., sain :

Son empreignement s'accomplira, et sera sa fin sauve et *incolume*. (XVe s., *Grimoire d'un sorcier*, Revue des Soc. sav., t. VI, 7e série.)

Il peult soubdain donner aer *incolume*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LXXIIII, éd. 1545.)

INCOLUMITÉ, *incoll.*, s. f., bonne santé, bon état :

Afin de recouvrer et avoir *incollumité* et pleine santé de leur maladie. (1379, Arch. JJ 115, pièce 154.)

Apres que Herode et son exercite furent en *incolumité* et eschappez des dangiers, ils contendirent contre Dieu. (BOURGOING, *Bat. jud.*, I, 32, éd. 1530.)

Ignorant la obstacule par lequel la main a esté par si longue espace lente a nous faire scavoir le train de la tienne *incolumité*. (*Le Rousier des Dames*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 162.)

Comme le bien, repoz, salut et *incolumité* de vostre ville et de voz humbles et tres obeissans subjectz requierent. (1562, *Papiers d'Etat de Granv.*, VI, 613, Doc. inéd.)

Sans encourir note et reproche perpetuelle pour nous et nostre posterité d'estre infideles serviteurs et officiers, deserteurs de l'honneur, bien, *incolumité* et salut du roy et de son royaume. (CONDÉ, *Mém.*, p. 669, Michaud.)

Voila le zele qu'ils ont a l'*incolumité* du roy, comme ils disent. (ID., *ib.*, p. 673.)

INCOMMEABLE, adj., où l'on ne peut marcher :

Si est celle terre de Alexandrie munie de toutes parts de sollitude *incommeable*, c'est a dire de terre ou on ne peut cheminer. (BOURGOING, *Bat. jud.*, II, 25, éd. 1530.)

INCOMMELIN, s. m. ?

Item et au cas ou on mefferoit sur la personne du comte et de ses enfans,... laquelle chose nous declarons estre entendue des *incommelins* en telle maniere que de tout le droit que nous... et que nos devanciers comtes de Flandres... ont accoutumé a avoir par la cause de ce qu'ils sont *incommelins*, soit de main morte, si comme de meilleur kief ou d'autre droiture... Mais pour ce ne demeure mye que *incommelins* oudit francq, de leurs biens, possessions et heritages... recevront loy, tendront ghyselschip et seront taillables, ainsi comme il a esté accoustumé. (*Ch. de* 1323, Chambre des compt. de Lille, ap. Duc., *Incommelinus*.)

INCOMMENSURATION, s. f., qualité de ce qui est incommensurable, de ce qui ne peut être mesuré avec une autre chose :

Mais le inequalité et la *incommensuration* dessus dite fait sambler que une chose soit ausi comme plusieurs choses pour la comparaison et le regart qu'elle a a li et aus autres choses aus quelles elle est inequal et incommensurable. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 217b.)

INCOMMUABLE, adj., immuable :

Le bien *incommuable*. (FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, f° 64 r°, éd. 1482.)

Incommuable : com. Immutable, unalterable, unchangeable. (COTGR., éd. 1611.)

INCOMMUABLEMENT, adv., immuablement :

Toutesfois, pour conquerir tel bien *incommuablement*, convient en faire livrer la possession par justice. (*Cout. du pays de Liège*, VII, 23, Nouv. Cout. gén., II, 326.)

INCOMPACT, adj., qui manque de compacité :

Et se es choses divines sont aucunes vrayes negacions, les affirmacions en sont *incompactes* et non solubles. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 1 r°.)

INCOMPARÉ, adj., incomparable :

Ainsi que l'excessive beauté et bonté *incomparee* d'icelles dames le requiert. (*Pas des armes de Sandricourt*, p. 6, Peigné.)

La est joie *incomparee*
Preparee.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 35d, éd. 1537.)

Fulcy de gloire *incomparee*.
(*Ib.*, vol. I, f° 58c.)

O majesté *incomparee*.
(*Ib.*, vol. I, f° 105a.)

Beaulté *incomparee*.
(*Ib.*, vol. II, f° 29a.)

Mais apres luy toute perfection
Sur toy ce met, dame tant honnoree,
Dont a jamais seras *incomparee*.
(*Epist. du Cheval. gris*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., III, 281.)

Pour enluminer ses servans
En trinité inseparee
Par dessus tout *incomparee*,
Au ciel et entre les vivans.
(*La Paix faicte à Cambray*, p. 16, éd. 1508.)

L'accroissement de tous *incomparez* merites. (*Violier des Hist. rom.*, prol., Bibl. elz.)

INCOMPARITION, s. f., non-comparution :

Et avec ce n'y a coustume du bailliage de Sens qui ait esté publiee ne receue en la court du parlement pour l'*incomparition* d'icelle. (*Proc.-verb. des cout. de Montargis*, Nouv. Cout. gén., III, 872.)

INCOMPASSIBLE, adj., incompatible :

Mais pour ce que n'est pas possible
Ou au moins semble *incompassible*,
Mon entendement n'y voit goute.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. III, v. 5493, Cocheris.)

Et cest cas et ce qui n'est mie
D'eternele condicion
Ne puet faire ceste union
Si com de Dieu et d'omme ensemble,
Incompassible ce me semble.
(ID., *ib.*, 5526.)

Mais se il avenoit que les commandemens fussent *incompassibles* et que l'en n'en peut accomplir fors un tant seulement. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 539b.)

INCOMPOSÉ, adj., qui n'est pas composé, simple :

Nombres qui sont appelles premiers et *incomposes*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 203b.)

— Mal réglé :

Se ceulx qui le celebrent estoient mal ordonnez en leurs pensees, vouloirs et desirs tous manifestes a Dieu et *incomposez* par ce moyen en leurs gestes et maintiens exteriores. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 12d, éd. 1486.)

INCOMPOSEEMENT, adv., sans symétrie :

Les autres cinq (courtines) descendoient devant l'ouverture qui estoit vers Orient, toutesfoiz, affin qu'ilz ne pendissent *incomposeement*, toutes les deux parties de courtines qui trespassoient deux grans costez du tabernacle se tiroient, mais s'estoit par le milieu de l'ouverture, et illec ensemble se joingnoient. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 234 v°.)

INCOMPOSITION, s. f., qualité de ce qui manque de mesure, d'équilibre :

L'alteration et *incomposition* de la principalle partie. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 150c, éd. 1486.)

Puis de son cors l'*incomposition* (de Promethée)
A ses enfans vint en succession.
(DESCOLES, *l'Enfer de Cupido*, p. 40, éd. 1555.)

INCOMPRENABLE, adj., incompréhensible :

Incomprehensible, *incomprenable*. (*Gloss. de Conches*.)

Par ses gemissemens *incomprenables*. (*Chos. mem. escrit. par F. Richer*, p. 218, Cayon.)

D'une vive et *incomprenable* force. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, p. 311, éd. 1556.)

Celuy qui est infini, eternel et *incomprenable*. (LA BOD., *Harmon.*, Ep., éd. 1578.)

(Chose) *incomprenable* aux hommes. (PONT. DE TYARD, *de la Nat. du monde*, av. disc., éd. 1578.)

Dieu tout savant, tout bon, tout sage
Emplist le tout de son ouvrage
D'*incomprenable* resplendeur.
(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 100 r°, éd. 1619.)

Car Dieu qui n'a ny corporence,
Ny figure, ny apparence,
Ny matiere en laquelle il soit,
En nos sens est *incomprenable*.
(ID., *ib.*, l. IV, f° 147 r°.)

Aristote estime la forme de Dieu *incomprenable*. (MONT., *Ess.*, l. II, c. 12, p. 336, éd. 1595.)

— Subst., ce qui est incompréhensible :

Pour concepvoir l'*incomprenable*.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 24c, éd. 1537.)

Bourg., Yonne ; St-Maurice aux riches



hommes, *incomprenable*, incompréhensible.

INCOMUNER, voir ENCOMUNER.

INCONCESSIBLE, adj., qui ne peut être concédé, accordé :

Ce estoit chose *inconcessible*. (1388, *Liv. rouge*, Arch. Y 2, f° 86 v°.)

INCONCUPISCIBLE, adj., qui ne vient pas de la concupiscence :

Et l'appetit selon la fantasie qui est desir est *inconcupiscible*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 18 v°.)

INCONCUSSIBLE, adj., qui ne peut être ébranlé :

L'*inconcussible* columpne de sa justice. (*Triumph. des vert.*, Richel. 144, prol.)

INCONFES, adj., qui ne s'est pas confessé :

... Le grief mal qui mort m'a estendu
Tant me troubla qu'*inconfes* m'a rendu
Sans repentance, dont apres j'ay tendu
En ce lieu cy.
(J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f° 33c, éd. 1522.)

INCONFONDU, adj., qui n'est pas confondu :

Le fureur tribunitiien, adfin que rien ne demeure *inconfondu*, a divulguiet loys teles que tous drois divins et humains seroient vituperes et troubles se elles avoient courses. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, I, 23.)

INCONFUS, adj., clair :

Inconfuse confession. (N. DE BRIS, *Institut.*, f° 121 r°.)

INCONFUSEMENT, adv., d'une manière non confuse, clairement :

Cest ineffable aneantissement par lequel il s'est invariablement et *inconfusement* a nous communiqué. (LA BOD., *Harmon.*, p. 506, éd. 1578.)

INCONFUSIBLE, adj., qui ne peut être confondu, impossible à confondre :

Plaise a vostre haulte et *inconfusible* majesté recepvoir l'humble supplication de moy. (*Orose*, vol. II, f° 23c, éd. 1491.)

INCONGNEUEMENT, voir INCOGNEUEMENT.

INCONGNEUTEMENT, voir INCOGNEUEMENT.

INCONGNOISSABLE, adj., qui ne peut être connu, reconnu :

Et a voulu nostre seigneur avoir la pugnition, combien que ceste chose soit *incongnoissable* a humaine creature. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 351, Bibl. elz.)

Vint une nue qui couvri celle place, tellement qu'elle fut toute *incongnoissable*. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 243d.)

INCONGNOISSANCE, s. f., ignorance :

L'*incongnoissance* du mal. (*Nat. et secr. de l'amour*, Ars. 2580, f° 1 v°.)

— Ingratitude :

Congnoissance face devoir,
C'est ce qui le bon cuer attrait,
Pour faire tous biens apparoir
Maugré qu'*incongnoissance* en ait.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 441 r°.)

INCONGNOISSANT, adj., qui ne connait pas, qui méconnaît :

Trop impacient fut le peuple de Nynive, *incongnoissant* de l'amour leur seigneur. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 139a.)

Apres lesquelles folles oraysons et ydolatries les folz Romains *incognoissans* du hault Dieu entrerent en mer. (*Orose*, vol. II, f° 97d, éd. 1491.)

Vous estes tous *incongnoissans* de voz anciennes desconfitures et ingratz des anciens benefices. (*Prem. Vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 127b, éd. 1530.)

— Ignorant :

Les fols et *incongnoissans* y couroient (à ce medecin) pour tant que ils cuydoyent que il fist choses impossibles. (GUILL. TARDIF, *Facecies de Poge*, p. 163, Montaiglon.)

INCONGNOISSIBLE, voir INCOGNISCIBLE.

INCONGNOISTRE, v. a., ne pas connaître, méconnaître :

Default d'avis est la decision
De fortune qu'om ne doit *incongnoistre*.
(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, II, 42, A. T.)

Pource n'est aucun qui doye *incongnoistre* son divin povoir et sa magnificence (de Dieu). (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 149c.)

INCONNUEMENT, voir INCOGNEUEMENT.

INCONSEILLABLE, adj., contre lequel il n'y a pas de remède :

Cil decheu par le *inconseillable* chaleur d'amour qui affole aulcunesfois les plus sages... (FOSSETIER, *Cron. Margar.*, ms. Brux., I, f° 239 r°.)

INCONSIDERABLE, adj., indigne d'être considéré :

Las mon enfant, si vous estes sy pleine
Du bien qui m'est trop *inconsiderable*,
Ne laissez pas de regarder ma peine.
(MARG. D'ANG., *Dial. en form. de Vision.*)

Ces quatre poinctz touchez par ce docteur ne sont pas *inconsiderables*. (GENTILLET, *le Bureau du concile de Trente*, p. 200, éd. 1586.)

— Qui n'a considération de rien :

O mort! que tu es *inconsiderable*! que si tu es impiteuse! (FR. DE SAL., *Vie dev.*, I, XIII, Sacy.)

INCONSIDERANT, adj., inconsidéré :

Je serois trop *inconsiderant*, si... (1592, *Princeps Anhaltinus ad Dom. Unton ambass.*, Rym., XVI, 167.)

INCONSIDERATION, s. f., défaut d'attention :

Sans l'indiscretion et l'*inconsideration* de la jeunesse de la court qui estoit avec luy. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, III, 208, Lalanne.)

INCONSIEVI, part. passé, qui n'est pas suivi :

Furent *inconsievys*. (xve s., Valenciennes ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

INCONSOMPTIBLE, - *sumptible*, adj., impossible à consumer :

Que les ames humaines ayent vie *inconsumptible* et incorruptible. (*Mer des hyst.*, t. I, f° 12d, éd. 1488.)

Principe en apres de toute humidité liquable, onctueuse, mais *inconsomptible*. (B. VIGENERE, *Traicté du feu et de l'eau*, p. 242, éd. 1542.)

Inconsumptible, com. Unconsumeable, everlasting, aye during. (COTGR., éd. 1611.)

INCONSONNANT, adj., déraisonnable :

Et aussi seroit *inconsonnante* chose d'alumer la chandelle pour li briefve leçon. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 68a, éd. 1486.)

INCONSULTE, adj., irréfléchi :

Paour *inconsulte* precipitoit chascun. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, III, 5.)

Que l'esprit de *inconsulte* deliberation les decheupt. (ID., *ib.*, I, f° 235 v°.)

L'audace folle et *inconsulte* des hommes. (BOURGOING, *Bat. jud.*, VII, 41, éd. 1530.)

INCONSULTÉ, adj., irréfléchi :

Tindrent entre eulx une turbe commune ou conseil populaire ou plusieurs propos escartez et raisons *inconsultees* furent mises sus. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 41 r°.)

En ces faulses et *inconsultees* oppinions. (J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, Maz. 10832, f° 143 v°.)

INCONSULTEMENT, adv., sans réflexion :

Lequel peuple juge *inconsultement* seloncq exteriore apparence. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 12 v°.)

Celle iree respondit *inconsultement*... (ID., *ib.*, f° 63 r°.)

Et se transfferent *inconsultement* a mestiers, charges ou offices esquelz ilz ne entendent rien. (GUILL. TARDIF, *Apol. de Laurent Valla*, p. 173, Marchessou.)

Inconsultement se departit. (BOURGOING, *Bat. jud.*, II, 34, éd. 1530.)

Inconsultement s'en partirent du fort. (ID., *ib.*, V, 11.)

Ce fut une entreprise asses *inconsultement* faicte, de laquelle procederent d'asses maulvaises choses. (J. BOUCHET, *Ann. d'Aquit.*, f° 120 r°, éd. 1537.)

Et assez *inconsultement*, a teste descouverte, se vint presenter au roy. (*Voyage de Franç. Ier en sa ville de la Rochelle, en l'an 1542*, Arch. cur. de l'hist. de France, 1e sér., t. III, p. 62.)

Laissant son entreprise de faire la guerre aussi soudainement comment il l'avoit commencé *inconsultement*. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 403, éd. 1573.)

INCONSUMPTIBLE, voir INCONSOMPTIBLE.

INCONSUTIL, - *ile*, - *ille*, adj., sans couture :

Estoit vestue d'une cote *inconsutille*. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, I, 4, Ars. 2682.)

Le cotte *inconsutil* que la virge Marie



fist por son fils. (J. d'Outremeuse, *Chron.*, I, 76, Borgnet.)

Les bourreaux... jouerent de sort a qui auroit sa robe *inconsutile*. (Oliv. Maillart, *Pass. de N.-S. J.-C.*, p. 57, Crapelet.)

La vierge faisoit des tyssus
Et ouvroit a robe d'eguille,
Dont el fist celle de Jesus
Nommee la robe *inconsutile*.
(Marcial, *Louanges de Marie*, f° 49 v°, éd. 1492.)

Du fils de Dieu la robe *inconsutile*.
(*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 36 v°.)

Sa saincte grace establist gouverner
Ce bel et grand chief d'œuvre *inconsutile*.
(Cretin, *Chantz roy.*, f° 13 r°, éd. 1527.)

Que sa grand robbe estoit *inconsutille*
Et sans cousture a façon tres subtille.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, xi, éd. 1545.)

INCONTAMINABLE, adj., qui ne peut être souillé, sans souillure, sans tache :

Jhesucrist... par sa mort et resurrection nous a regenerez en heritaige incorruptible et *incontaminable*. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 103c.)

L'essence divine est du tout simple, pure et *incontaminable*. (*Prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 103 r°, éd. 1519.)

Verité *incontaminable*. (La Bod., *Harmon.*, p. 111, éd. 1578.)

INCONTAMINÉ, adj., sans souillure, sans tache :

L'aigneau *incontaminé* et sans macule. (Gobin, *Liv. des loups ravissans*, ch. xi, éd. 1522.)

Toutesfoiz n'y avoit en Adam corruption, ains estoit *incontaminee* creature de Dieu. (J. Bouchet, *la noble Dame*, f° 42 r°, éd. 1536.)

Mais l'un et l'autre *incontaminez*, purs et nets, sans corruption. (B. Vigenere, *Traicté du feu et de l'eau*, p. 224, éd. 1542.)

Virginité *incontaminee*. (Amyot, *Theag. et Car.*, I, éd. 1559.)

INCONTAMINEMENT, adv., purement :

Alors viendront avec honte et vergogne les effeminez et impudiques, lesquels n'auront chastement et *incontaminement* usé de leur propre lict. (De Chevigny, *les Pleiades*, p. 328, éd. 1603.)

INCONTEMPLABLE, adj., impossible à contempler, à sonder :

Dieu est pensee immortele, haulteur *incontemplable*. (Fossetier, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, f° 15 v°.)

INCONTENANT, voir Encontenant au Supplément.

INCONTENT, adj., mécontent :

Lequel Grasset *incontent* de la response dudit Bayot... (1451, Arch. JJ 185, pièce 152.)

INCONTINEMMENT, *-entenent*, adv., par incontinence :

Vivre *incontinentement*. (Oresme, *Eth.*, f° 49d, éd. 1488.)

En ce que l'on euvre *incontinentement*. (Id., *ib.*, f° 144b.)

Incontinemment. Incontinently, unchastly; disorderedly, unstayedlie, immoderately, without any government of himselfe. (Cotgr., éd. 1611.)

INCONTINENCE, *-enche*, s. f., vice opposé à la continence :

Moult blasment nos *incontinences*,
Nos outrages et nostre orgueil.
(G. de Coinci, ap. Dochez, *Dict. de la lang. franç.*, 1860.)

— Situation périlleuse, affaiblissement:

Le paiis est perdus, dont la vostre excellenche
Seiroit trop formenee, quant en vostre presenche
Seiroit vostre vilhe... en teil *incontinenche*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 7017, Scheler, *Gloss. philol.*)

INCONTINENT, voir Encontenant au Supplément.

INCONTINENTEMENT, voir Incontinemment.

INCONTRA, voir Encontre 2.

INCONTUMAX, adj., doux, modéré :

Sages et sobres et justes et *incontumax*. (Guiart, *Bible*, S. Pol ad Titum, ms. Ste-Gen.)

INCONVALESCENCE, s. f., état d'une personne qui ne peut pas guérir :

Pour ce povons nous veoir les grandes deceptions qui par simonie sont mises en l'eglise, et comme elle est tournee en *inconvalescence* par aucuns des ministres qui la doivent garder. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 246a.)

INCONVENABLE, *inconvign.*, adj., qui n'est pas convenable :

Beste qui ait jambe brisiee, ou qui soit deshonorable ou *inconvenable* a vendre. (1381, *Ord.*, vi, 608.)

Je n'oseroye escripre ne raconter les orribles fais et *inconvenables* que ilz faisoient aux dames. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2641, f° 184 r°.)

Les horribles fais et *inconvignables*. (Id., *ib.*, V, 100, Luce.)

Ceste parolle me semble estre *inconvenable*. (*Jard. de santé*, I, 178, impr. la Minerve.)

Pour ce que nous sommes tombez sur le propos du houx, il ne sera, ce me semble, *inconvenable* d'en mettre icy la description. (Du Pinet, *Dioscoride*, i, 104, éd. 1605.)

INCONVENABLEMENT, adv., d'une manière qui n'est pas convenable :

A l'exemple de ceste matiere se peut chascun assez adviser de mectre paine a emploier son temps en choses qui lui puissent porter utilité et non le user *inconvenablement*. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 117b.)

INCONVENIENCE, s. f., inconvenance, chose inconvenante :

Gardez nule *inconvenience*
Vos sainz espous en vous ne voie.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 144c, et Richel. 23111, f° 281d.)

— Discordance :

Des *inconveniences* de la loy de Socrates. (Oresme, *Politiq.*, f° 34b, éd. 1489.)

— Malheur :

Et porte en tres grant pacience
Le mechief, l'*inconvenience*
Et la dure maleurté
Qui, sanz abatre, l'a hurté.
(*Un Mir. de N.-D.*, de la fille du roy de Hongrie, *Th. fr. au m. â.*, p. 523.)

Pur plusours *inconveniences* et meschiefs qui plusours foitz ount avenus. (*Stat. de Henri IV d'Englet.*, an i, impr. goth., Bibl. Louvre.)

1. **INCONVENIENT**, s. m., situation fâcheuse, chose fâcheuse, accident, malheur :

Molt les assaut, molt lor cort sus
Et meine a *inconvenient*.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux., f° 23b.)

Qu'il ne fera malx, dommaiges et *inconvenients* au dit Monsr Thiebaut. (1375, *Ch. de L. de Cossonay*, Trouilhat et Vautrey, *Mon. de l'év. de Bâle*, V, 156.)

Mais si bien advint qu'aucuns signeurs anglois se trouverent presens, qui les departirent, et se mirent entre eux deux sans aultre *inconvenient*. (Ol. de la Marche, *Mém.*, introd., ch. 3, Michaud.)

Ainsi que la dame passoit par devant la maison du sire Henry, voicy qu'il lui fut jetté (selon que le mistere avoit esté dressé) un plein seau d'eau qui lui couvroit toute la personne. Et fut jetté si a poinct, que tous ceux qui le virent, cuiderent bien que ce fut par *inconvenient*. (Des Per., *Nouv. Recr.*, de l'enfant de Paris, p. 69, éd. 1572.)

Chloé ayant de loin vu son *inconvenient* y accourut soudainement. (Amyot, *Daphn. et Chloé*, l. I, éd. 1559.)

Et avait la fortune en peu de lieu produit infinies sortes de divers *inconvenients*, en contaminant le vin de sang, faisant sourdre un mortel combat en un festin, melant le meurtre parmi la bonne chair. (Id., *Hist. Ethiop.*, éd. 1559.)

Mon Dieu, fay, je te supplie, qu'aulcun *inconvenient* ne me soit advenu de ce costé! (Lariv., *le Laq.*, IV, 3, Bibl. elz.)

La pauvre femme, voyant un tel *inconvenient*, fut grandement faschee. (Id., *Nuicts*, V, 3.)

Il n'y a art si profitable au monde ny moins subject aux *inconveniens* de fortune. (Fr. d'Amboise, *les Neapol.*, I, 4, Bibl. elz.)

— Chose inconvenante :

Vous estes tumbee en tel *inconvenient* que je suis contrainct de vous imposer penitence contre ma coustume. (Marg. d'Ang., *Hept.*, xxii, Jacob.)

2. **INCONVENIENT**, adj., inconvenant, qui n'est pas convenable :

Que ce n'estoit chose *inconveniente* ne desraisonnable que le roy son maistre, en traittant avecques ledit seigneur, entretint ses autres amis et confederez. (Guill. du Bellay, *Mém.*, l. V, f° 141 r°, éd. 1569.)

INCONVENIENTEMENT, adv., indûement :

Une personne qui se excusoit *inconvenientement* et indeuement. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 456a.)

INCONVENIENTER, v. a., faire éprouver un inconvénient à :

Le suppliant sans qu'il eust mesprins,



ne que icellui Ysambert eust esté ou *feust inconvenienté*.... (1471, Arch. JJ 194, pièce 352.)

Lesquelz compaignons *eussent* tué le suppliant ou autrement *inconvenienté* de sa personne. (1475, Arch. JJ 195, pièce 1522.)

Lesquelz esteufs qui ainsi seront trouves garniz et empliz des choses dessusdites, seront ars et brulez, afin que aucun n'en *soit inconv[en]ienté*. (1480, *Ord.*, XVIII, 546.)

INCONVIGNABLE, voir INCONVENABLE.

INCONVINCIBLE, adj., invincible :

Ces choses sont telles et si grandes qu'elles portent tesmoignages *inconvincible* de l'amour mondit seigneur a mondit seigneur son filz. (1484, *Instr. de l'Arch. d'Austr.*, Lett. illustr. of Rich. III and H. VII, t. II, p. 37.)

Tu es bien terrible
Et *inconvincible*,
Mais l'en t'assauldroit.
(MARTIAL D'AUV., *Vigil. de Charl. VII*, f° 22^d^, éd. 1493.)

Car l'on estimoit Constantin *inconvincible* a tous aultres princes pour les grans conquestz qu'il avoit faictz en Grece et es Espaignes. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 24^c^, éd. 1532.)

Grace divine arriva armee de pié en chief des armes de puissance *inconvincible*. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 125 r°, éd. 1536.)

Quasi voulantz que contre l'impossible
Je vive ainsi une mourante vie,
Qui en l'ardeur tousjours *inconvincible*
Plus est contente, et moins est assouvye.
(SCEVE, *Delie*, CCCXXVII, éd. 1544.)

Ha, dit le feu, le souverain des dieux
Bien apperceut mon los *inconvincible*,
Plus haut me meit, plus beau, plus radieux,
Plus pres des cieux, congnu, mais invisible.
(EST. FORCADEL, *Opusc.*, Dissens. des quatre elem., éd. 1551.)

INCONVINCIBLEMENT, adv., invinciblement :

Pour par iceux monstrer clairement et *inconvinciblement* de vostre supreme puissance et authorité en ces choses. (DU MOLIN, *Monarchie des Franç.*, p. 94, éd. 1561.)

INCOPABLE, voir INCOUPABLE.

INCORPORABLE, adj., qui peut s'incorporer :

Mais la subtille matiere qui se transporte en forme de fleur n'est pas bien *incorporable* a la plante, et ainsi le fruict perist et non pas la fleur. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 10 v°, éd. 1516.)

INCORPORER, v. a., pénétrer, au figuré :

Et tiens que l'empereur n'y fera point de resolution sans me ouyr, pouisque suis icy, et m'efforceray si bien le *incorporer* des matieres que tout ira bien. (*Lett. de Louis XII*, IV, 367.)

— Se pénétrer de :

Et doresenavant rendray compte (si Dieu me donne temps, loysir et vie) de ce que Dieu m'a donné grace de veoir et *incorporer*, moy estant a court, et en lieu pour veoir et congnoistre beaucoup de grans biens, si je les ay sceu retenir et apprendre. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 4, Michaud.)

INCORREOUR, voir ENCORREOR.

INCORRIGÉ, adj., qui n'est pas corrigé :

J'eu plus de despit encore que de compassion de le voir a Ferrare en si piteux estat survivant a soy mesmes, mesconnoissant et soy et ses ouvrages, lesquels sans son sceu et toutesfois a sa veue on a mis en lumiere *incorrigez* et informes. (MONT., *Ess.*, l. II, c. 12, f° 206 r°, éd. 1588.)

INCORRIGIBLE, adj., impuni :

Pource que nous ne vouloiens mie que telz fais demourast *incorrigibles*, de nostre office meismes le dit Raoul en la prison de Basencourt. (1334, Arch. JJ 69, f° 13 r°.)

INCORRIPTIBLE, adj., imprenable :

Et pourtant celle nuyt ne se gardoient ilz point, mais avoient confidence que la tour pourroit demeurer *incorriptible*, et pour ce, quant ilz sceurent le cas que l'ung des costes de la dicte tour estoit abatu, ilz furent moult esbahis. (BOURGOING, *Bat. jud.*, VII, 2, éd. 1530.)

INCORROMPABLE, - *umpable*, adj., qui ne peut être corrompu :

Les haulx Dieux d'immortalité
Infinis et *incorrumpables*.
(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, f° 58^c^, éd. 1544.)

Singuliere et *incorrumpable* union, amytié, ligue, fraternité et confederation. (10 déc. 1508, *Art. du traité de Cambray*, Négoc. entre la Fr. et l'Autr., t. I, p. 225, Doc. inéd.)

Que juges soient droicturiers, entiers, *incorrompables*. (J. LE BLOND, *Liv. de pol. hum.*, f° 30 r°, éd. 1544.)

INCORROMPU, *incorrumpu*, adj., non corrompu, sans corruption :

L'espouse *incorrompue* de Jhesuscrist. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 238, Soc. de l'H. de Fr.)

Estimant la pensee de la vefve estre *incorrumpue* par sincerité de foy, qui apres le lict de sa virginité perdue ne vouloit se monstrer publicquement. (J. BOUCHET, *la noble Dame*, f° 24 v°, éd. 1536.)

Le passage tiré de S. Basile a donné de la peine a plusieurs, par faute d'avoir bien sceu distinguer l'estre de l'homme apres qu'il a pesché d'avec l'integrité de sa nature *incorrompue*. (CHOLIERES, *les Apres dinees*, VIII, f° 285 r°, éd. 1587.)

INCORROMPUEMENT, *incorrumpuement*, adv., sans être corrompu :

Que toutes les choses dessusdites et chascune de elles ils garderont fermement et *incorrumpuement*. (1265, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 71 r°.)

INCORRUMPABLE, voir INCORROMPABLE.

INCORRUMPU, voir INCORROMPU.

INCORRUMPUEMENT, voir INCORROMPUEMENT.

INCORRUPT, adj., sans corruption :

Vierge *incorrupte* et entiere. (CHAMPIER, *la Nef des dames vertueuses*, de Ste Gen., éd. 1503.)

... Esprit *incorrupt* et agille. (J. BOUCHET, *la noble Dame*, f° 148 v°, éd. 1536.)

INCORRUPTIF, adj., non corrompu :

Dedans la cité de Romme fut ung corps *incorruptif* trouvé, plus hault que les murs de la cité. (*Violier des Hist. rom.*, c. CXXIX, Bibl. elz.)

INCORRUPTION, - *cion*, - *ution*, s. f., caractère de ce qui n'est pas corrompu, incorruptibilité :

Seurement puys jai atendre la glore d'*incorruption* en ma char ke promise m'est quant par luy j'ai en sa meire mismes wardeie li *incorruptions*. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 34 r°.)

Incorruption fait estre prochain a Deu. (*Bible*, Richel. 901, f° 14^d^.)

Et a pouvoir et action
De donner *incorrupcion*.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. III, v. 5611, Cocheris.)

Incorruptela, *incorrutions*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Se dont al usage et l'offisce de mariage ensieut corruptions, *incorruptions* dont apiertenra a virginitet et chasteet. (*Li Ars d'am.*, II, 97, Petit.)

Le lieu estoit convenable pour son *incorruption*. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, XV, 111, éd. 1485.)

Par elle (la Vierge Marie) sommes appellez de teniebres a lumiere, de mort a vie, de corrupcion a *incorrupcion*, d'essil a heritage, de pleur a joie. (*Mir. de N. D.*, t. VII, p. 8, A. T.)

Tu gousteras pain de benediction et vin d'*incorruption*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 89 r°.)

... Lequel en la fin luy donna le doulx loyer de sa virginité et de *incorrupcion* en la gloire eternelle. (*Le Livre et ordonn. de la devote confrairie du psaultier de la glorieuse Vierge Marie*, f° 6^c^, éd. 1488.)

Je te beneis et te remercie de ce que tu t'es daigné de me conduire a ce jour et a ceste heure pour estre participant des martyrs et du calice de Jesu Christ ton filz en la resurrection de la vie eternelle du corps et de l'ame par *incorruption* du S. Esprit. (C. DE SEYSSEL, *Hist. eccles.*, IV, 12, éd. 1567.)

La coustume des Juifs estoit d'ensevelir leurs morts embaumes, qui estoit signe de ceste *incorruption* qu'ils esperoient en la ressurrection des morts. (PARÉ, *De la façon d'embaumer les corps morts*, liv. XXVII, Malgaigne.)

INCORRUTION, voir INCORRUPTION.

INCOULPABLE, voir INCOUPABLE.

INCOUPABLE, - *coulpable*, - *culpable*, - *copable*, adj., qui n'est pas coupable, innocent :

Le suppliant qui de toute trayson se sentoit et se sent *incoulpable*. (1364, Arch. JJ 96, pièce 323.)

Homme *incopable*. (*Memor. du XVe s.*, Arch. de La Sarraz, Doc. de la Suisse rom., t. I, 3e liv., p. 83.)

Et declarons ladite Jehanne, ses freres et parens... innocens, *incoulpables* et exempts de crime et peché, lequel faulsement on imposoit a ladicte Pucelle. (*Sent. défin. d'absol. et justif. de la Puc. d'Orl.*, 7 juill. 1456.)



Ainsi feras tu la salu des tiens et du populaire *incoulpable* de ceste guerre. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 232 r°.)

Et Dieu ne tiendra *incoulpable*
Qui en vain son nom aura pris.
(CL. MAR., *Comm. de Dieu*, p. 244, éd. 1596.)

Demourans innocentes et *inculpables* du peché. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XLVII, Jacob.)

Le scorpion blanc est du tout *incoupable*, c'est a dire sa morsure n'est point dangereuse. (GREVIN, *des Venins*, I, 24, éd. 1568.)

Elle fut delivree, jugee *incoulpable* par Nicocrat. (GRUGET, *Div. leç.*, IV, XI, éd. 1583.)

Seigneurs et dames conmençoient ja a buffeter l'*incoupable*, la jugeant digne de mort. (J. MAUGIN, *Noble Trist. de Leonn.*, c. XXVII, éd. 1586.)

Pour pardonner au plus inique, impie et vicieux ses meffaits, et le tenir *incoulpable*. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 150 r°, éd. 1587.)

Je ne dy pas qu'en tout *incoulpable* je sois.
(JOD., *Didon*, II, Bibl. elz.)

Car c'est chose certaine que ceux qui sont occis ou qui mettent a mort pour la gloire de Dieu ils sont *inculpables*, ils meritent beaucoup de louange et de recommandation. (*Comment. sur l'édict d'union de l'an* 1588, p. 28.)

Combien d'annees pensez vous que l'ame pourra demeurer *incoulpable* et nette de peché dans le corps ? (CL. PRIEUR, *Dial. de la Lycanthr.*, f° 28 r°, éd. 1596.)

Elle est *incoulpable* de ce. (*Chos. mem. escr. p. F. Richer*, p. 176, Cayon.)

Incoupable envers toy.
(DESPORT., *Eleg.*, I, XIII, Bibl. gaul.)

Incoupable en sa vie, en sa mort admirable
Il s'est tousjours fait voir a soi mesme semblable.
(BERTAUT, *Œuv. poét.*, p. 251, éd. 1633.)

Vivre *incoupable*.
(ID., *ib.*, p. 287.)

Il était encore d'un usage habituel au XVIIe siècle :

Je te croiray *incoupable* du tort.
(HARDY, *Raviss. de Plut.*, III, 1.)

Ne pensez pas être *incoupable* devant Dieu, ni exempt de sacrilége quand vous communiez, quoique votre conscience erronée ne vous en remorde pas, si vous vous êtes ingéré à une charge dont vous êtes incapable. (LE JEUNE, *Serm. chois.*, XVI, 1e p.)

INCOURRE, voir ENCORRE.

INCOURS, voir ENCOURS.

INCOUSABLE, adj., sans couture :

Pource dist l'evangile, qu'elle (la tunique) estoit *incousable* et ouvree par contextures par tout dessus. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 80c.)

INCOUSTUMABLE, *incust.*, adj., inaccoutumé :

Par ascun outrageous et *incustumable* tempest. (3 août 1373, *Endent.*, Delpit, *Doc. fr. en Anglet.*)

INCOUSTUMÉ, adj., extraordinaire :

De ceste doulce et *incoustumee* advenue se peult Perceval fort alloser et priser... (*Perceval*, f° 12c, éd. 1530.)

INCREDIBLE, adj., incroyable :

De Scevola l'*incredible* confiance.
(J. MAROT, *Cinquante Rond. sur divers propos*, XXVIII, éd. 1532.)

Phyton l'enflé, dont la mortelle pance
Fouloit de terre *incredible* distance.
(CL. MAROT, *Met. d'Ov.*, l. I, p. 35, éd. 1596.)

De sang royal et semence divine
Participant elle est des sa naissance
Et seur de roy d'*incredible* constance.
(*Apolog. de Nic. Glotelet pour Cl. Marot*, à la suite des *Œuv. de Marot*, éd. 1731.)

Au reste, je ne puis vous dire d'ou vient que ceste maison est toute pleine d'*incredible* allegresse et contentement. (LARIV., *la Constance*, V, 8, Bibl. elz.)

La chose semble *incredible*. (ID., *les Tromper.*, V, 6.)

Mais ce propos m'est *incredible*.
(*Les Muses incognues ou la Seille aux bourriers*, De Martin, éd. 1604.)

— S. m., incroyant, mécréant :

Et fu... excommeniez publiquement et reputez pour bougre et *incredible*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 264 r°.)

Pour destruire les *incredibles* et exaulcier nostre foy. (ID., *ib.*, f° 264 v°.)

INCREDIBLEMENT, adv., incroyablement :

Car il est mecreans et *incrediblement*...
(CUVEL., *du Guescl.*, 8606, Charrière.)

Nous avons dit aucuns exceller d'esprit *incrediblement* par dessus les autres. (G. TORNUS, *Choses merv.*, chap. VII, éd. 1557.)

Cest animal est *incrediblement* fort au travail. (DU PINET, *Pline*, VIII, 44, éd. 1566.)

Ceste legation et remonstrance fust trouvee par le conseil *incrediblement* estrange et mal a propos. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. I, f° 117 r°, éd. 1569.)

L'œuvre creut *incrediblement* haut et superbe. (GRUGET, *Div. leç.*, I, XXIII, éd. 1583.)

INCREMABLE, adj., qui ne peut être brûlé :

L'autel estoit fait de buches de bois de sethim qui est bois espineulx *incremable* et imputrescible. (*Mer des hyst.*, t. I, f° 163d, éd. 1488.)

INCREPABLE, adj., qui mérite des reproches :

Increpabilis, *increpable*. (*Gloss. de Salins.*)

Filz orgueilleux, damnable et *increpable*,
Moult a blasmer et moult vituperable
D'avoir enfraint paternelle sentence.
(*Therence en franç.*, f° 57c, Verard.)

Mais les effetz de la mort *increpable*
Nous a rendu[s] d'une forme excreable.
(*Exclamation des os Sainct-Innocent*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IX, 64.)

INCREPACION, - *tion*, s. f., réprimande, reproche, blâme :

Les citoiens qui soustiennent les perilz es batailles pour cause de eviter les *increpations*, blasmes et reprouches. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 401b.)

Vous avez contemné tout mon consei et toutes mes invocations et *increpacions*. (J. GERSON, *la Mendicité spirit.*, f° 66 v°.)

Ramener les pecheurs a voie de verité par devotes oraisons et par bonnes exemples, par bonnes considerations et ferventes *increpacions*. (ID., *l'Aiguillon d'amour*, f° 97 v°, éd. 1488.)

Toute la saincte escripture est plaine de *increpations* que Dieu donne es prelatz de l'esglise par la bouche des patriarches et prophetes. (P. FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, f° 164 v°, éd. 1482.)

Il avoit... le chief gros, le nez petit et plat, les yeulx gros, vers et estincelans comme escarboucles, terrible et cruel en *increpation* a ceulx qu'il regardoit de felon couraige quant il estoit courroucé. (N. GILLES, *Ann.*, f° 99 r°, éd. 1492.)

— Grondement :

La parabole de la semence avec l'*increpation* des eaux. (LE FEBVRE D'ESTAPLE, *Bible*, Marc, IV, éd. 1534.)

INCREPAMMENT, adv., avec reproche :

Droit la il arraisonne les François *increpamment*, et leur dit. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, VI, 333, Kerv.)

INCREPANT, adj., qui adresse des reproches :

(Il) avoit les yeux, ce sembloit, *increpans* et agus. (G. CHASTELLAIN, *Livre de paix*, VII, 346, Kervyn.)

INCREPATIF, adj., accompagné de reproches, de réprimandes :

Collocution *increpative*. (*Therence en franç.*, f° 211 v°, Verard.)

INCREPATIVEMENT, adv., avec des reproches :

Laquelle chose congneue moult irrites furent les senateurs contre Gayus, et *increpativement* l'appellerent traistre et failly chevalier. (*Orose*, vol. II, f° 94c, éd. 1491.)

Cf. ENCREPATIVEMENT.

INCREPER, v. a., faire des reproches à, gourmander, réprimander, gronder :

Le suppliant et Gauteron commancerent a blasmer et *increper* par doulce maniere icellui Boutemie. (1416, Arch. JJ 169, pièce 248.)

Et si ne le vouloit pas *increper* ne accuser publiquement. (*Le Repos de conscience*, c. XXVII, Trepperel.)

Mais encores en *increpant* Zacharie le filz de Joiade le tuerent et occirent moult cruellement. (*Le prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 21 v°, éd. 1519.)

Pour *increper* et reprendre ceulx qui transgresseroient la loy. (*Ib.*, f° 144 r°.)

L'on m'*a* notté et *increpé* de ce que j'avoye, au commencement de mon propos, protesté de dire verité. (1521, *Préc. des confer. de Calais*, Papiers d'Et. de Granvelle, I, 158, Doc. inéd.)

Puis *increpez* ceste mort qui nous fraude.
(CL. MAROT, *Compl.*, III, p. 500, éd. 1596.)

Et que plusieurs me pourront *increper*
D'avoir voulu ce traicté usurper
Sur les docteurs de bonne rethorique.
(MAXIMIEN, *l'Arrest du roy des Rom.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VI, 123.)

Ledit Me Loys apperceut que cest



homme estoit malade de peste, qu'il *increpa* rudement de ce qu'il avoit celé ceste maladie. (HATON, *Mém.*, an 1561, Bourquelot.)

N'*increperont* la fortune en cas de malheureux succez. (PASQUIER, *Pourparler du Prince.*)

— Absol. :

Car d'ainsi charger sans mesdit,
Nous courrouçons et *increpons*.
(*Deb. de la Dam. et de la Bourg.*, Poés. fr. des xve et xvie s., V, 31.)

INCRUENT, adj., non sanglant :

Se nous commençons maintenant ceste chose elle sera *incruente* pour nous, c'est assavoir sans effusion de sang pour nous. (BOURGOING, *Bat. jud.*, VII, 3, éd. 1530.)

Sacrifice *incruent.* (MORNAY, *Instit. de l'Euch.*, p. 398, éd. 1598.)

INCUBON, s. m., incube :

Incubes ou *incubons* sont dieux qui sans quelque regard se meslent avec les bestes. (*Mer des hyst.*, t. I, f° 69ª, éd. 1488.)

INCUGNER, voir ENCUGNIER.

INCUIDÉ, adj., non présomptueux :

Qui *incuidé* cuer et net ont.
(*Lib. Psalm.*, XCIII, p. 325, Michel.)

INCUIT, adj., non cuit :

Matieres *incuites.* (*Regime de santé*, f° 6 v°, Robinet.)

INCULPABLE, voir INCOUPABLE.

INCULTEMENT, adv., sans culture, sans l'aide de la culture :

Commença de vestir la terre toute nue
D'herbes, plantes, buissons *incultement* produits.
(SCEVE, *Microc.*, III, éd. 1562.)

INCULTIVER, v. a., laisser inculte :

Par telle maniere... que lesdiz heritages ne demeurent *incultivez.* (1351, *Ord.*, II, 494.)

En lieux *incultives* qui sont en chaulmes, en fruiches et brueres et buissons, n'y a et n'y enchet point de prises de bestes. (*Coust. de Berry*, p. 367, La Thaumassière.)

INCUMBENT, voir ENCUMBENT.

INCURE, voir ENCORRE au Supplément.

INCURIEUSEMENT, adv., avec insouciance :

Et a l'on de quoy couler plus *incurieusement* en la pauvreté qu'en l'abondance justement dispensee. (MONT., *Ess.*, II, 33, p. 486, éd. 1595.)

Incurieusement. Uncuriouslie, plainely, after a homelie manner. (COTGR., éd. 1611.)

INCURIEUX, adj., insouciant, négligent, indifférent :

Adfin qu'on ne te juge *incurieux* des absens. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 110 r°.)

Ses œuvres sont perdues par l'*incurieuse* negligence des anchiiens. (ID., *ib.*, ms. Brux. 10511, V, VI, 13.)

Et enjoignons a nosdicts conseillers qu'ils soient curieux de voir et visiter les arrests anciens de nostredite cour et les stiles et observances d'icelle, de sçavoir et cognoistre la forme de decider et ordonner lesdits extraits. Et si aucuns estoient de tous points *incurieux* de ce, que nostre president les admonestera et induira a ce faire. (*Ord. de Fr. Ier sur l'admin. de la just.*, oct. 1535.)

Tu as esté negligent et *incurieux* d'entendre l'anatomie. (DALESCHAMP, *Trad. de Galien*, p. 360, éd. 1609.)

— Incurable :

Maladie at empris, fel et *incurieuse.*
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 28034, Scheler, *Gloss. philol.*)

Incurieux se disait encore dans le premier sens au XVIIe s. :

Prompts et heureux à conquester ; mais *incurieux* et malheureux à conserver leurs conquestes. (DUPLEIX, *le Triomphe des armes franç. sous L. XIII*, p. 11.)

Maints miracles, dont l'*incurieuse* antiquité ne s'est souciée de nous faire part. (LA MORLIERE, *Prem. Liv. des antiq. d'Amiens*, 3e éd., p. 33.)

Mercier inscrit ce mot parmi ses néologismes.

INCURIOSITÉ, s. f., insouciance, négligence :

Par l'*incuriosité* et negligence de ceulx au profit desquels elles (ces rentes et hypothèques) auroient esté faictes et constituees. (*Edit d'Henri II*, 3 mai 1553.)

[Une dame negligee en ses ajustements] monstrant pourtant avec son *incuriosité* une grande beauté. (BRANT., *Dames gal.*, II, 155, éd. 1660.)

Incuriosité : f. Plainenesse, unaffectation, bluntnesse. (COTGR., éd. 1611.)

Et jusqu'au XVIIIe s. :

L'*incuriosité* naturelle des Castillans. (MARM., *Elém. de Litt.*, Usage.)

INCURSEMENT, s. m., attaque :

Bonne pensee ne craind nul *incursement* de triste fortune. (SYM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Max.*, f° 226^c, éd. 1485.)

INCURSION, s. f., action d'encourir :

Afin qu'icele (information) veue par ladite cour et lesdits sergents sommairement ouys sur lesdites contraventions, apres avoir cognu et entendu la verité, proceder a ladite plus ample et speciale declaration de l'*incursion* desdites peines. (1543, *Ordonn.*, Felibien, *Hist. de Paris*, III, 626.)

INCURVATION, -*cion*, s. f., courbure :

Le plus hault qui est premier ciel
Du mouvement de son cercel
Vaint tous les autres par rigueur ;
Par sa vertu, par sa vigueur,
Si semble que l'en doie faire
Aux autres mouvemens contraire,
Maiz non fait, et ce nous deçoit
Que nostre veue en reçoit
Du tourner l'*incurvacion*,
Et qui plus fait tardacion
Il semble que plus tost s'en voise.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 6ª.)

Le ventre ne se traveille point ne ne se moeut comme les autres parties du corps font, pource qu'il ne y a nulles plicacions ne nulles inflexions ou *incurvations.* (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 99^d.)

INCUSTUMABLE, voir INCOUSTUMABLE.

INCUTER, v. a., imprimer :

Il li sembla que en celle multitude ignorant et rude la crainte des dieux seroit souverain et tres bon remede qui bien la leur pourroit empraindre et *incuter.* (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 14^b.)

Voulons pugnir les delictz perpetrez,
Pour *incuter* crainte et correction.
(N. DE LA CHESNAYE, *Condamn. de Bancquet*, p. 435, Jacob.)

Pour *incuter* terreur. (J. DE LA MOTHE, *Blas. des armes de Fr.*)

INCUTIR, v. a., imprimer :

Si est que la divine providence par ceste maniere a voulu *incutir* crainte de mort a l'umain lignaige. (P. FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, f° 141 v°, éd. 1482.)

INCYDE, voir INCIDE.

IND, voir ENT.

INDAGHINGHE, s. f., ajournement :

Que lesdis bourgois et manans de nostre dicte ville de Gand ne joyront doresnavant de *indaghinges* et ne pourront faire adjourner ou attraire audit Gand leurs censiers et debteurs demourans hors ladicte ville. (*Troubl. de Gand*, p. 148, Chron. belg.)

INDAMNE, voir INDEMNE.

INDAMNER, voir INDEMNER.

INDAMPNE, voir INDEMNE.

INDAMPNITÉ, s. f., dommage :

Pour pourveoir aux *indampnitez* et inconveniens qui se pourroient ensuir. (1433, *Taxe*, Pr. de l'H. de Nîm., III, 243.)

INDE, *ynde*, adj., violet, couleur venue de l'Inde :

Et sans doute li quars escu
Fu *yndes* com flours d'aubefain.
(*Percev. le gal.*, 44884, Potvin.)

Li giron bleu et vert furent et *inde.*
(*Aiol*, 2016, A. T.)

Quer ele est rousse et *inde* et bleve,
Et jaune et verte, et neire et bise.
(GUILLAUME, *Best. div.*, 1952, Hippeau.)

Virent les tres de soie *yndes*, vermaus et bis,
Virent les aigles d'or dont reluist li pais.
(*Gui de Bourg.*, 2816, A. P.)

Por çou que d'Inde sont venu,
Furent tot *inde* lor escu.
(*Blancandin*, 3309, Michelant.)

Et voit sor sa destre mamiele
Une violete nouviele
Inde paroir sor la car blanche.
(GIB. DE MONTR., *Viol.*, 643, Michel.)

La ot maint paveillons *inde*, vermeil et blaus.
(*Chanson d'Antioche*, IV, v. 90, P. Paris.)

Vint tors sostienent le palais,
Plus beles ne verres jamais,
Totes *indes* d'une color.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 1901, Hippeau.)

Une robe tote novele
D'une color *inde* trop bele.
(*Durm. le Gal.*, 9619, Stengel.)

L'ensengne qui estoit *inde*
Li traist du cors toute viermeille.
(*Rich. li biaus*, 2086, Foerster.)

De colors i a cent paire ;
D'erbes de flors *indes* et perses,
Et de maintes colors diverses.
(*Rose*, 62, Méon.)

Si se cuevre de flors diverses,
D'*indes*, de jaunes et de perses.
(RUTEB., *la Voie de Parad.*, II, 24, Jub.)

Li un (dras) sont blanc, li autre *inde*.
(PHIL. DE REMI, *Manekine*, 7964, Bordier, p. 211.)

Toile... verde, *inde*, noire, rouge, jaune. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 2e p., XXVII, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

La rouge couleur demonstre venz, et la couleur *ynde* pluyes. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 32b.)

La couleur de ceste fleurette est *inde*. (*Le Chapelet de virginité*, De la violette de mars, F. Godefroy.)

La fleur du glay mettez y,
Qui est doulce et a couleur *ynde*.
(*Le Chappelet d'amour*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XIII, 143.)

Quant elle veit le pertuys fait, clerement vit sa damoiselle, si regarda que sur sa dextre mamelle avoit une enseigne moult gente, en semblant d'une violette, apparant estre *inde* sur sa chair blanche. (*Gerard de Nevers*, I, IV, éd. 1725.)

La superficie exterieure de tout son corps se fist *inde* et noir. (AMYOT, *Theag. et Car.*, ch. XXI, éd. 1559.)

Ayant la face *inde* et decoulouree.
(HABERT, *le viel Chevalier*.)

Dans la Normandie, Orne, *inde* paraît s'appliquer à plusieurs couleurs. On dit d'un homme qui a la jaunisse qu'il a la figure *inde*.

INDEBITEMENT, *-ytement*, adv., indûment, d'une manière indue :

Aulcuns hereticques et payens detestoyent la saincte escripture comme faulse, pour ce qu'elle assygnoit *indebytement* le cours des tamps. (FOSSETIER, *Cron. Margar.*, ms. Brux., 2e p., sec. copie, f° 27 r°.)

L'homme convoita ma sapience *indebitement*. (ID., *ib.*, II, f° 41 v°.)

INDEBOUTÉ, adj., qui ne peut pas être rejeté :

Que che parmaint agreauble et *indebouté*. (*Ch. de* 1235, Richel. 4663, f° 97 r°.)

Que cheste donacion... permaint ferme et *indeboutee* em perpetuité. (*Ib.*, f° 97 v°.)

INDECEPTIBLE, adj., qui ne peut pas être déçu :

Escripst saint Pol aux gens de Galathe comme ilz ne voulsissent errer envers Dieu parce que en tel cas est *indeceptible*. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 37c.)

Une sapience *indeceptible*. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, f° 18 r°.)

INDECLINABLE, adj., qui n'a pas de déclin, qui ne peut décliner :

Cleos grece, gloire *indeclinable*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Et tenons la confession de nostre esperance *indeclinable*. (*Bible*, St Paul aux Hebreux, 10, éd. 1543.)

— Qui ne penche pas, qui ne se laisse pas fléchir :

Justice est droicte en tant qu'elle est *indeclinable* envers aucunes des parties. (C. MANSION, *Bible des Poet. de metam.*, Prol., éd. 1493.)

INDECORÉ, adj., qui n'est pas orné :

Adfin que la nuit ne demorast *indecoree* Dieu le decora (le monde) d'estoilles. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 20 r°.)

INDECOREEMENT, adv., d'une manière contraire à la convenance :

Et cheupt (Noé) *indecoreement* descouvert. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 42 r°.)

INDEFAISABLE, *indeffassable*, adj., indélébile :

Indeffassable, *indefaisable*, indelebilis. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

INDEFAISABLEMENT, *indeffaissablement*, adv., d'une manière indélébile :

Indeffaissablement, indelebiliter. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

INDEFAISABLETÉ, *indeff.*, s. f., caractère de ce qui est indélébile :

Indeffaisableté, indelibilitas. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

INDEFALLIBLEMENT, adv., de manière à ne pas manquer, à ne pas s'effacer :

Que toujours en mon cueur soit escripte *indefallibiement* la benoite passion de ton enfant Jesus, (J. GERSON, *l'Aiguillon d'amour*, f° 51 v°, éd. 1488.)

INDEFATIGABLE, adj., infatigable :

Un *indefatigable* labeur. (BELON, *Singularitez*, I, 47, éd. 1554.)

Qui sont de grand sçavoir et d'estude *indefatigable*. (AB. MATTHIEU, *Dev. de la lang. fr.*, p. 22, éd. 1559.)

Indefatigable qu'il estoit et obstiné en ce qu'il deliberoit d'executer. (BOLSEC, *Hist. de Calv.*, ch. 21, éd. 1577.)

Pareillement *indefatigable* ruffien et scldat. (MONT., *Ess.*, l. II, c. 33, p. 482, éd. 1595.)

Cette ardeur *indefatigable*, pleine, constante et magnanime, qui est en vous. (ID., *ib.*, l. III, c. 5, f° 389, éd. 1588.)

Par votre travail *indefatigable*. (N. RAPIN, *Epit. lim. de l'hist. de M. de Thou*.)

Les grossiers ignorants, qui d'eux mesmes sans maistre, lecture *indefatigable*, ou priere a Dieu tout puissant, desirent d'emporter victorieux cette bienheureuse toison d'or. (ARNAULD, SIEUR DE LA CHEVALERIE, *de la Philosophie naturelle*, p. 20, éd. 1612.)

La grande vigilance et *indefatigable* sollicitude des mauvais demons a nous nuire. (COTON, *Serm.*, p. 128, éd. 1617.)

INDEFATIGABLEMENT, adv., infatigablement :

Comme ainsi soit que tous crimes soient poursuivis de la vengeance divine, si est ce que le ravissement et le viol en sont talonnez le plus *indefatigablement*. (1607, *Exempl. punit. du viol. et assass.*, Var. hist. et litt., t. III.)

INDEFENDU, part. passé, qui n'est point défendu :

Que depouiller tout nu le peuple *indefendu*.
(VAUQ., *Sat.*, V, à M. de la Boderie, éd. 1612.)

Ce mot, que l'Académie omet et que Littré donne sans historique, a été employé par Corneille.

INDEFENSABLE, adj., contre lequel on ne peut pas se défendre :

Indefensable temptacion. (J. BOUCHET, *Mem. de La Trem.*, ch. VII, Petitot.)

INDEFENSIBLE, adj., indéfendable :

Ceux qui le prennent pour une trop hautaine confiance ne m'en veulent gueres moins de mal que ceux qui le prennent pour foiblesse d'une cause *indefensible*. (MONT., *Ess.*, III, 12, p. 179, éd. 1595.)

INDEFFAISABLETÉ, voir INDEFAISABLETÉ.

INDEFFAISSABLEMENT, voir INDEFAISABLEMENT.

INDEFFASSABLE, voir INDEFAISABLE.

INDEFFECTIVEMENT, adv., sans manquer, sans faute :

Enpres icelle cité est le sepulcre du roy Menon, auquel *indeffectivement* tous les ans avolent d'Ethioppe par grans compagnies et troppeaulx ung bien grant nombre d'oyseaulx. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 53 v°.)

INDEFFECTUEUX, adj., infaillible :

Et diray plus qu'il faict tout pour le mieulx
Car il est Dieu par ce *indeffectueux*.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, II, VI, éd. 1545.)

INDEFICIENT, *indeff.*, adj., qui ne vient jamais à manquer :

La science est *indefficient* et simplement parfaicte. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 51d.)

Gloire *indefficiente*. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle de S. Ben.*, 1486, f° 48b et 64a.)

Le tresor *indefficient* des biens incorruptibles. (*Ib.*, f° 130b.)

Montaigne de influence *indeficiente* et de humidité continuelle. (*Mer des hyst.*, t. I, f° 95b, éd. 1488.)

Fleuve *indefficient*. (GOBIN, *Livre des loups raviss.*, ch. VII, éd. 1522.)

Fievre *indeficiente*. (CANAPPE, *Presag. d'Hipp.*, II.)

INDELE, voir IDLE.

INDELECTABLE, adj., qui n'est pas délectable :

Les cormes, les glans et les autres fruictz saulvages... font mal a l'estomach et sont *indelectables*. (*Jard. de santé*, I, 138, impr. la Minerve.)

INDELECTATION, s. f., le contraire de la délectation :

L'en doibt regarder et doubter que a son amy bien fortuné l'en ne face *indelectation* ou appeticement de sa delectation parce que par aventure il auroit opinion que celuy qui le visitte est trop changant et trop envieux. (ORESME, *Eth.*, f° 231a, éd. 1488.)



INDEMNE, *indempne, indamne, indampne,* adj., qui n'a pas subi de dommage :

Si les robes sont ointes de la chevelure de crisogonium, elle les garde seurez et *indamnez* et non endommagees des taignes. (*Jard. de santé*, I, 129, impr. la Minerve.)

— Exempt :

Obtemperant au contenu de noz letres et pour l'amour de vous, il offre et est contant de le fere, a condicion touteffois que le ferez rendre *indempne* par ledit duc de Longueville de la prinse desdites places. (*Corresp. de l'emp. Maximilien Ier et de Marg. d'Autr.*, t. II, p. 325, Doc. inéd.)

Par noz letres avons promis les rendre *indempne* de toutes pennes et amendes qui s'en pourroient ensuyr. (*Ib.*, p. 327.)

Et le gardera *indempne* de sadicte promesse et obligation. (17 sept. 1525, *Lett. pat. de Mme d'Angoul.*, Captiv. de Franç. Ier, p. 320.)

— Exempt de toute redevance :

Rendre du tout *indemnes* lesdits prevost des marchands, eschevins, habitans et biens de ladite ville de Paris. (*Pièce de* 1525, ap. Felibien, *Hist. de Paris*, III, 584b.)

Et l'en avons quicté, quictons et promectons en acquicter et rendre *indempne* luy et les siens envers et contre tous ceulx et celles qui luy en pourroient ou vouldroient demander aucune chose. (19 mai 1527, *Lett. de Fr. I*, Rev. des Soc. sav., 1860, p. 385.)

— Au sens actif, qui ne cause aucun dommage :

Et la aupres faisoit son cours *indampne*
Mais gracieux le beau fleuve Eridane.
(O. DE S. GELAIS, *Eneid.*, Richel. 861, fo 62c.)

INDEMNEMENT, adv., sans dommage :

Indemnement et sans aucune coulpe.
(PONTH. DE THIARD, *Disc. du temps*, fo 16 vo.)

Or voyez comme de ceste espece de fureur un bon esprit pourroit *indemnement* estre occupé. (ID., *Solit. prem.*, p. 8.)

INDEMNER, *-dempner, -damner,* v. a., exempter de toute redevance :

Si le seigneur feodal foncier franchit et *indempne* aucuns acquests fais par gens d'eglise sans l'assentement de son seigneur. (*Stat. de Paris*, ms. Vat. Ott. 2962, fo 59a.)

Tenoient et possedoient plusieurs biens... sans *avoir esté* par nous ou noz predecesseurs amortiz ou *indamnez* ne nous avoir payé la finance et indamnité pour ce due. (Oct. 1522, *Lett. de Fr. I*, ap. Lebeuf, *Hist. d'Aux.*, nouv. éd.)

Lesdits seigneurs feodaux, censuels et terrageaux peuvent *indemner* et permettre ausdits gens d'Esglise ou main mortes tenir lesdits heritages en leurs mains. (*Cout. de Blois*, XLIII, Nouv. Cout. gén., III, 1050.)

Et encore au XVIIe siècle :

La ville les redimera et *indemnera* de tous poinctz. (13 août 1636, 63e reg. aux délib. de l'H. de ville d'Amiens.)

— Donner sans l'obligation d'aucune redevance :

Lesquelles (propriétés) nous amortissons, dedions et *indemnons* a Dieu nostre dit createur et ledit glorieux monseigneur Saint Denis, sans que jamais ils, ne leurs dicts successeurs en ladite abbaye soient ou puissent estre contraints d'en vider leurs mains. (1482, *Ord.*, XIX, 87.)

— *Indemné*, part. passé, qui n'a pas subi de dommage :

Que dirons nous de ces contrelettres que les notaires ont accoustumé faire, par lesquelles les debteurs s'obligent de payer et acquitter tous lotz, ventes et amendes, saisines et droictz seigneuriaux, ou autres quelconques, et en acquitter et rendre *indemné* le creancier ? (DU MOLIN, *des Contracts*, c. XXVII, éd. 1586.)

Et en fin dudit bail ledit ayant entreprins iceluy bail est tenu rendre quitte et *indemné* ledit mineur de toutes debtes pures personnelles. (*Coust. gen. du Comté d'Artois*, 160, Arras 1679.)

Deniers *indemnez*. About which no cost is bestowed, no paines imploied, which come in cleare to the purse. (COTGR., éd. 1611.)

INDEMPNE, voir INDEMNE.

INDEMPNER, voir INDEMNER.

INDENET, *ynd.*, s. m., fécule de l'indigo :

Yndenet rotls .XXVII. (1411, Malte, Arch. de l'ordre, *Libr. bull.*, fo 233 vo.)

INDET, adj., dimin. de *inde*, violet :

Parmy planté de fleurettes
Vermeilles, blanches et *indetes*.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, fo 81c.)

Je vous vens l'odorant violette :
C'est une fleur qui est *indette*.
(*Les Ditz et ventes d'amours*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 211.)

INDICAT, s. m., ce qu'on veut faire entendre :

N'entendez vous pas bien son cas ?
Oyez vous point les *indicas*
Et la pensee que nous garde ?
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, fo 139a.)

INDICE, s. m., celui qui indique, qui donne le signal d'une chose :

Je suis content estre le premier petit *indice* a exciter quelque noble esperit qui se esvertuera davantage, comme firent les Grecs jadis et les Romains, mettre et ordonner la langue française a certaine regle de pronuncer et bien parler. (GEOFF. TORY, *Champ fleury*, fo 1 vo, éd. 1544.)

— Adj., indicateur, index :

Il eut au doigt *indice* de sa main gauche une escarboucle grosse comme un œuf d'austruche. (RAB., *Gargantua*, ch. VIII, éd. 1542.)

Tous les doigtz..., excepté le poulce et le doigt *indice*. (ID., *le Tiers livre*, ch. XX, éd. 1552.)

Doigt *indice*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, fo 116 ro, éd. 1556.)

INDICIAIRE, *- ycyaire, - iquaire,* adj., indicatif :

Table *indiciaire* du premier volume des Actes des Apostres. (*Actes des Apost.*, vol. I, fo 1a, éd. 1537.)

— *Doigt indiciaire*, l'index :

Le doy *indycyaire*. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, fo 113 ro.)

A la quatrieme partie, on n'y voit qu'un os aussi, qui est de la forme de la main d'une personne, de laquelle seroient ostez les doigts, fors l'*indiquaire*. (DESPARRON, *Fauconn.*, IV, 5.)

— S. m., celui qui rédige des mémoires :

Jehan le Maire de Belges, tres humble *indiciaire* et historiographe de tres hault et tres excellent prince l'Archiduc Charles d'Austriche. (LE MAIRE, *Poés.*, préf.)

Aussi avons le grant *indiciaire*
Que vous nommez feu maistre Jehan Le Maire.
(BOURDIGNÉ, *Légend. de P. Faifeu*, p. 7, éd. 1723.)
Impr., *indictaire*.

Aduran fut sus les tributz et Josaphat filz de Achilud *indiciaire* ; Siva fut le scribe. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, II, Sam., XX, 24, éd. 1534.) Lat., a commentariis.

INDICIEL, adj., qui indique :

Les signes *indicielz* de lepre. (*Practique de P. Bocellin*, fo 14 ro, éd. Lyon.)

INDICION, *indiction*, s. f., imposition :

Nous avons entendus, n'a gaires, que plusieurs seigneurs par leur *indicion* volontaire ou autrement... ce sont efforces de exiger, de prendre, lever et cuillir plusieurs subsides. (1367, *Ord.*, V, 89.)

Au roy seul et pour le tout appartient de octroyer nouvelles *indictions* generaulx sus villes et sus pais. (1372, *Ord.*, V, 480.)

— Terme de chronologie employé fig. pour signifier disposition :

Aussi tost que la dame eut l'argent, incontinent l'*indiction* commença a changer. (A. LE MAÇON, *Decameron*, 8e journ., Nouv. 10e, t. IV, p. 220, Dillaye.)

INDICTION, voir INDICION.

INDIFFERENT, adj., indécis :

Quant le chevalier eut ouy les parlers de la damoiselle, il fut si *indifferent* qu'il ne sceut lequel faire, ou suyr sa voie, ou aller avec la damoiselle. (*Percef.*, V, fo 80, éd. 1528.)

INDIGABUNDE, adj. ?

Inconstante, mobile, vagabonde,
Improbe, vaine, avare, *indigabunde*.
(*De la Femme*, Rec. de Poés., ms. Soissons 187, fo 1c.)

INDIGERABLE, adj., indigeste :

Concombres et citrulz sont tres *indigerables*. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, fo 71 vo, éd. 1516.)

INDIGERÉ, part. passé, qui n'est pas digéré :

Ces superfluites descendent *indigerees* au ventre. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, fo 21 vo.)

Item, quant l'autour gate sa viande *indigeree*. (XVe s., *Traité de faulconnerie*, p. 83, Martin-Daïrvault.)

— Indigeste :

Le coing fait descendre la viande *indigeree*. (*La Nef de santé*, fo 18 ro, éd. 1507.)

Toutes les viandes *indigerees*, crues. (CHOLIERES, *Apresdinees*, p. 20, Lacroix.)



— Fig., difficile à digérer, intolérable :

Avec paroles aigres et *indigerees*. (Jeh. Le Blond, *du Gouv. des royaumes*, f° 71 v°, éd. 1549.)

INDIGESTIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est indigeste :

Le vin de nulle odeur assemble et retient la grosseur de la fumosité et sa griefveté et son *indigestibilité*, et pour ce il engendre tres mauvaise nourriture. (Frere Nicole, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 45 v°, éd. 1516.)

INDIGESTIBLE, adj., indigeste :

Les choses ameres et puans sont *indigestibles*. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 35 v°.)

C'est la premiere condition de medecine laxative qu'elle soit *indigestible* pour l'exces de sa chaleur. (Id., *ib.*, f° 32 v°.)

Viandes *indigestibles*. (B. de Gord., *Pratiq.*, III, 9, éd. 1495.)

L'asa puante est *indigestible*. (*Jard. de santé*, p. 46, impr. la Minerve.)

Toutes dactiles sont *indigestibles*. (*Ib.*, I, 154.)

Grappes vertes sont *indigestibles*. (*Ib.*, I, 501.)

— Fig., qui ne peut être digéré, intolérable :

Parquoy commencent a ne trouver plus si rude et *indigestible* la demande et condicion a eulx proposee. (*Négoc. de la France dans le Lev.*, t. I, p. 433, Doc. inéd.)

Les nostres (medecins) ne s'advisent pas que qui pourvoid a tout ne pourvoid a rien, que la totale police de ce petit monde leur est *indigestible*. (Mont., *Ess.*, l. II, c. 37, p. 514, éd. 1595.)

INDIGESTIF, adj., indigeste :

Pour prendre de mauvais et *indigestifs* morceaux. (Brant., *Dam. gal.*, 1er disc., Buchon.)

INDIGNAMMENT, adv., avec indignation :

Et disoyent *indignamment*... (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 146 v°.)

INDIGNATIF, adj., indigne, qui repousse avec indignation :

Et apres que tu l'auras receu, o mon ame, se tu ne sens aucune espirituelle suavité *indignative* de toutes mondaines consolations, pourvray c'est signe de maladie espirituelle. (J. Gerson, *l'Aiguillon d'amour*, f° 92 r°, éd. 1488.)

INDIGNATION, s. f., haine :

Estre en l'*indignation* de quelqu'un. (Froiss., *Chron.*, IX, 423, Kerv.)

— Mépris :

Le dit Pierre l'avoit occis ou fait occire a cause de laditte *indignation* et mesprisance. (1376, Arch. JJ 110, pièce 57.)

— Irritation, lésion d'un membre :

Nule chose n'est plus contraire contre ledit cas, c'est contre flux de sanc, conme dolour et *indignations* de membre, car ce engarre chaut apostume. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 23b.)

INDIGNATIVEMENT, adv., avec indignation :

Lors dist le consul *indignativement* que li olz devoit bien estre participanz de celle proie. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 85a.)

INDIGNER, v. a., s'indigner contre, haïr :

Dont, disoit Aristote, se ainssi estoit comme cil oppinoit, il s'ensuivroit les hommes estre moult maleureux, quant, par envie, Dieu les *indigneroit*, ne donques plus ses biens vers eulx influeroit. (Crist. de Pizan, *Charles V*, 3e p., ch. 67, Michaud.)

Je porte hayne, and je *indigne*. — I beare hatred. Tu n'es que ung fol de me *indigner*, or de me porter hayne, car je ne l'estime pas. (Palsgrave, *Esclairc.*, p. 449, Génin.)

— Mépriser :

Item que ledit Pierre avoit ja pieça une femme, appellé Guilla, laquelle il n'aimoit point, ains la *indignoit* moult et mesprisoit. (1376, Arch. JJ 110, pièce 57.)

— Braver :

Icellui bastard se mist a garant ou pourpris des freres meneurs a Lille, ouquel lieu en *indignant* justice et les amis dudit mort se monstroit orgueilleusement. (1366, Arch. JJ 97, pièce 90.)

INDIGNEUSEMENT, adv., avec indignation :

Fuir les voyes de vindication qui tant sont ireuses et a Dieu desplaisans qu'il ne veult veoir ceulx qui teles fautes commectent, mais les repreuve si *indigneusement* que la face de luy leur est denoyee. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 187a.)

INDIOSE, s. f., nom de pierre précieuse :

De le piere de l'aigle qui a nom *indiose*. (*Descript. lapid.*, ms. Berne 113, f° 170a.)

INDIOTITÉ, s. f., idiotisme :

Ledit maistre durant ledit temps ne pourra prandre autre apprantiz, s'il n'y avoit notable et souffisante cause, comme de maladie contagieuse ou incurable, inhabilité, *indiotité* ou incensibilité. (1415, *Ord.*, x, 357.)

INDIQUAIRE, voir Indiciaire.

INDIRE, voir Endire.

INDISCUS, -*uz*, adj., qui n'a pas été discuté, agité ou débattu, indécis, en suspens :

Lequel plegement estoit oncore pendantz et *indiscus*. (5 mai 1422, Ste-Croix de Quimperlé, Arch. Finist.)

Et finalement on ne sceust que conclurre, et demeura la matiere *indiscusse* et sans aucune decision ny determination. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1398, Michaud.)

Et par ce moyen, demeura la matiere *indiscusse* et indecise. (Id., *ib.*, an 1414.)

Plusieurs causes ont esté mises et introduites en nostredicte court esquelles les droictz des parties demeurent *indiscuz*. (*Ordonn. du roy Charl. VII.*)

INDISERT, adj., qui n'est pas disert :

Ciceron aime mieux une prudence *indiserte* que une folle eloquence. (Bonivard, *Adv. et dev. des leng.*, éd. 1856.)

Verse le miel plus dous de l'humeur Castalide
Sur ma langue *indiserte*.
(Du Bartas, *la Sepmaine*, VI, éd. 1579.)

INDISPOS, voir Indispost.

INDISPOSÉ, adj., gâté, en mauvais état.

Por creuser et aparfondir les gayeres et autres paz *indisposez*. (21 janv. 1442, *Lett. pat. de Ch. VII*, Arch. Eure-et-Loir.)

INDISPOSITION, s. f., intempérie :

Intempestas, hors heure, temps ou saison, *indisposition* de temps. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

INDISPOST, -*pos*, adj., indisposé, faible :

Tant qu'ung nyais de son sens *indispos*
Ne vouldroit pas tenir telz sotz propos.
(*Apolog. de Nic. Glotelet pour Cl. Marot*, à la suite des *Œuv. de Marot*, éd. 1731.)

Et auroit bien une chose sienne en hayne, qui parleroit plus de la donner a Cinthien qui a le nom d'*indispost* et debile. (Jehan de la Taille, *le Negrom.*, I, 11, éd. 1572.)

INDITEUR, s. m., celui qui révèle, qui explique :

Anaxagoras le *inditeur* de nature. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 52 r°.)

INDIVIDU, adj., indivisible :

O tres excellente Trinité,
Vray Dieu puissant et vertueux,
Sainte *individue* deité.
(Marcial, *Louanges de Marie*, f° 118 v°, éd. 1492.)

En tant que nous trois en substance
Sommes ung Dieu, une puissance
Et volunté *individue*.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 5c, éd. 1537.)

Et encore au xviie s. :

Au nom de la tres saincte et *individue* Trinité. (1643, *Test. F. Pamiers*, ms. Richel. Baluze, Arm. CCXVII, 39.)

— Individuel, particulier :

L'en doit avoir recours aux termes generaulx, especiaulx et *individues*. (Fabri, *Rhet.*, f° 4 v°, éd. 1521.)

Nous point qu'un cas *individu* il doive imiter l'un et l'autre. (E. Pasquier, *Pourparler du Prince.*)

— *En individu*, en particulier :

Il ne suffit pas de recognoistre sa faute en destail et *en individu*, et tacher de la reparer ; il faut en general recognoistre sa foiblesse, sa misere, et en venir a une reformation et amendement universel. (Charr., *Sag.*, l. I, c. 1, p. 9, éd. 1606.)

INDIVIDUER, v. a., rendre particulier :

Les membres generatifz sont faitz affin que les membres generaulx feussent specifiez et apres qu'ilz seroient specifiez *feussent individuez* et faiz particuliers. (*Jard. de santé*, II, I, impr. la Minerve.)

INDIVIDUITÉ, s. f., caractère particulier :



L'*individuité*... ou la determinaison de chaque chose particuliere. (LA BODERIE, *Harm. du monde*, p. 137, éd. 1578.)

INDIVISABLE, adj., qu'on ne peut dénommer :

Certes, c'est monstre *indivisable* (l'escouillié),
Et plus que monstre au doy monstrable.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. II, v. 2215, Cocheris.)

INDIVISÉ, adj., qui n'est pas divisé, indivis :

Ou non de la sainte et *indivisee* Trinité. (*Ch. de* 1255, Clerm., Richel. 4663, f° 98 r°.)

Elles sont une meisme chose *indivisee*. (ORESME, *Eth.*, 30, éd. 1488.)

Heritaiges communs et *indivisez*. (1437, *Coust. d'Anjou et du Maine*, II, 182, Beautemps-Beaupré.)

A l'honneur de la tressaincte et *indivisee* Trinité. (*Remede tres utile contre fievre pestilencieuse et autre maniere d'epidemie*, f° 1 r°, Robinet.)

En chascune partie de l'hostie soit entiere ou divisee est tout le corps de Jhesucrist *indivisé*. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, f° 156 r°, éd. 1536.)

Une mine de terre *indivisee*. (1532, *Compte de S.-Ladre*, p. 200, Hosp. Clermont-sur-Oise.)

Le flecheur profond descend *indivisé* jusqu'au carpe. (PARÉ, *Œuv.*, IV, 28, Malgaigne.)

La sainte et *indivisee* Trinité. (*Chos. mem. escr. p. F. Richer*, p. 73, Cayon.)

INDIVISER, v. a., faire participer :

Et ceulx qui sont appellez gardes des loix et que les princes traictent avecques eulx des negoces et les *indivisent* aux choses desquelles ilz ont devant conseillé et ordonné. (ORESME, *Polit.*, f° 154[b], éd. 1489.)

— Exciter, soulever :

Les demagoges sont flateurs du peuple et le *indivisent* injustement contre les princes. (ORESME, *Polit.*, f° 132[d], éd. 1489.)

INDIVISIBLETÉ, s. f., indivisibilité :

Individuitas, *indivisibletez*. (*Gloss. de Salins*.)

INDOCIBLE, adj., qui ne peut être instruit :

Je ne suis mie confondus
Ne pour *indocible* rendus.
(J. LEFEVRE, *la Vieille*, 5707, Cocheris.)

INDOIER, v. n., paraître violet :

Li quens i met son oel, et voit
Desor sa destre mamelete
Indoier cele violete.
(G. DE MONTR., *Violette*, 660, Michel.)

INDOINTÉ, voir IDONEITÉ.

INDOIS, adj., indien :

Aucuns vendent pour ebene le bois des espines *indoises* ou de meurier. (DU PINET, *Dioscoride*, I, III, éd. 1605.)

INDOLE, s. f., caractère, naturel :

Il ne mena avoec lui fors un enfant de bone *indole*, c'est a dire de bone estrace. (*Vie del ben. Just.*, Richel. 818, f° 303 r°.)

Ce qui me meust a estre courroucié de prendre si grant correction de toy est la naturelle amour que j'ay a toy comme a mon filz, et aussi la belle *indole* et bel commencement de virtu laquelle a esté deceue par vaine ymage de beauté. (SYM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Max.*, f° 130[a], éd. 1495.)

Indole selon Papie est proprement ymage de vertu a venir, c'est a dire que quant un enfant est en sa jonesce de bonne philozomie, de bonne nature et de bonnes meurs, et fait ce que son eage peut souffrir et encore plus, on doit et peut dire qu'il est de bonne *indole*, c'est a dire qu'il est signifiance qu'il sera un vaillant homme en temps advenir. (ID., *ib.*, f° 156[b].)

Enfant de bonne *indole* et de tres ingenieuse nature. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 31.)

Du grand François, ornement des grands roys,
La bonne *indole* et l'ancien genie
Qui au tombeau luy firent compagnie
Sont retournez en ce nouveau François.
(RONS., *Mascar.*, Pour la statue de Mgr le duc d'Alençon, Bibl. elz.)

Enseigner les lettres et bonnes mœurs a la jeunesse de bonne *indole*. (LARIV., *le Fidelle*, I, 3, Anc. Th. fr., VI, 316.)

Apres avoir attempté a l'honneur de ce bon chevalier,.. ils s'efforcent de maculer de cruauté sa benigne et saincte *indole* et nature. (CONDÉ, *Mém.*, p. 637, Michaud.)

Depuis la fondation de la cité de Lyon, il ne se trouve chose en quoy plus reluyse l'*indole* et fidelité Lyonnoise envers son roy... que la bataille d'Anthon. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 247, éd. 1573.)

INDOMABLE, adj., indomptable :

Il envoia .II. pueples, les juifs et les gentilz, l'un rude gentil qui est par l'asne designé, l'autre *indomable* qui est par les juifs demonstré. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 221 v°.)

Bestes cruelles, *indomables* et sauvages. (*Orose*, vol. I, f° 9[a], éd. 1491.)

L'une estoit pour bestes privees et doulces, l'aultre pour *indomables* et terribles. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 35[c], éd. 1488.)

Ce juste est comme le diamant *indomable* de feu. (N. DE BRIS, *Institut.*, f° 84 v°.)

INDORMABLE, adj., qu'on ne peut endormir :

Indormable, insoporabilis. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

INDOUAIRER, voir ENDOUAIRER.

INDOUBTABLE, *indoutable*, adj., indubitable :

Ils (les anciens) conferment comme *indoutable* que l'entiere cognoissance de tous les arts... est enclose es cinq livres de la loy de Moise. (NIC. DE LA BODERIE, *Heptaple*, p. 876, éd. 1578.)

INDOUBTEUS, adj., qui n'est pas douteux :

Aux quieus nous adjoustons pleniere et *indoubteuse foy*. (1340, Arch. JJ 72, f° 139 v°.)

INDOUBTEUSEMENT, adv., d'une manière non douteuse :

La femme de ce noble duc Pepin, nommee Itte, dicte Idubergue, fut nee de la tres claire noblesse d'Acquitaine, ainsi que nous le sçavons *indoubteusement* par le tradition de ses possessions faicte a l'eglise de Sainct Pierre. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la Chron. d'Edm. de Dynter*, I, 25, Xav. de Ram.)

INDOULOUREUX, adj., qui ne cause pas de douleur :

Pour tenir le membre en figure droite et *indouloureuse*. (PARÉ, *Œuv.*, XII, 8, Malgaigne.)

Schirre est aposteme dur, reposé, et appaisé et *indouloureux*. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 140, éd. 1598.)

INDOUTABLE, voir INDOUBTABLE.

INDROICTURE, s. f., manque de droiture :

Ton *indroicture* et ta grant injustice.
(J. BOUCHET, *la Noble Dame*, f° 149 r°, éd. 1536.)

INDUBIT, adj., incertain, partagé :

Car ancor ly pais non est mie in entier arrest de paix, maix est *indubit*. (1410, Arch. Fribourg, 1[re] *Coll. de lois*, n° 184, f° 50 v°, Rec. diplom., VI, 169.)

INDUBITATIVEMENT, adv., d'une manière non douteuse :

Leur multitude sçavoit *indubitativement* quandt Dieu estoit en leur ayde. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 136 r°.)

1. **INDUCE**, *-usse*, *-uice*, s. f., délai, trêve, loisir :

Doné li a par grant savoir
Trois jors d'*induces* et d'espace.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 6[a].)

Adont dist le connestable audit Jehan de Longueval qu'il se conseillast et que il luy donnoit deux jours d'*indusse* pour soy bien conseillier. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, III, 68, Soc. de l'hist. de Fr.)

C'est trop tart. — Nous nous repentons :
De confesser ayons *induce*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 235[d].)

Lesquelx eschevins ainsi esleuz sont presentez a nostre bailli a wit jours de *indusse*. (1409, *Ord.*, IX, 480.)

Demander garend, veue, delais et *induces*. (1434, Arch. Allier, G, cart. S, l. 2.)

Et eult trois jours d'*induice* pour les widier. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 340, Soc. de l'H. de Fr.)

Si ne leur bailla pas *induce* de repondre. (LOUIS XI, *Nouv.*, XXX, Jacob.)

Ainsi vous me donrez *induce*
De m'y aller ung peu esbatre.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 8320, G. Paris.)

Frere, prenez ung peu d'*induce*,
Et venez au manger entendre.
(ID., *ib.*, 17971.)

Le legat print *induces* de sept jours pour leur respondre. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XVI, éd. 1638.)

Judoch luy demanda *induces* de huit jours a deliberer. (ID., *ib.*, ch. XII.)

Le roy l'envoya querir pour se preparer, et, quand Plebeus entendit que le pelerin ne estoit pas mort, il eut paour et demanda *induces*. (*Violier des Hist. rom.*, c. CXL, Bibl. elz.)

2. **INDUCE**, s. f., instigation :

Jean Fourquié estoit marié a une jeune femme... Nicole Menard, prestre, par ses fausses *induces* et monitions avoit seduit ladite femme. (1389, Arch. JJ 138, pièce 223.)

INDUCIEUS, adj., tentateur, perfide :



En laquelle hostellerie apres que le suppliant se fut logié... par *inducieuses* paroles eust menee en une estable icelle fillette. (1410, Arch. JJ 164, pièce 205.)

INDUCTIF, adj., qui produit, qui cause, avec *de* et un subst. :

Pour conclusion doncques de cestuy point second et des raysons *inductives de* ta devocion, il te souviengne de... (MAIZ., *Songe du viel pel.*, III, 60, Ars. 2683.)

Lequel (vin) est especialement *inductif* et cause *de* joyeuseté. (*Mer des hyst.*, t. I, f° 95b, éd. 1488.)

Le sang corrompu est *inductif de* totalle corruption par tout le corps. (J. BOUCHET, *la noble Dame*, f° 42 v°, éd. 1536.)

— Avec *de* et un infinitif, qui pousse à :

J'ay dict les causes qui ont esté *inductives* a Ulixes *de* commectre tel homicide. (FABRI, *Rhet.*, f° 45 r°, éd. 1521.)

— Avec *à*, qui induit à :

On dit que les femmes sont fragilles, muables, deceptives et *inductives a* mal. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 126 r°, éd. 1536.)

INDUCTIVEMENT, adv., par induction :

Nous descrirons au moins mal que nous pourrons *inductivement* les regions et portions des trois parties du monde. (*Orose*, vol. I, f° 14a, éd. 1491.)

INDUICE, voir INDUCE.

INDUICTEMENT, s. m., instigation :

Jason... ala en estrange contree... par l'*induictement* Pelleus son oncle. (CHR. DE PIS., *Ep.*, Richel. 604, f° 98 v°.)

INDUIRE, voir ENDUIRE.

INDUISABLE, adj., qui se laisse guider, conduire :

Ils m'ont fort pressé de la reformer d'autre sorte (la ligue hereditaire), pour ce qu'elle se refere a autres traitiez precedents; mais n'y ay voulu entendre et n'ay trouvé en conseil d'y riens varier : a quoy sont estez bien mal *induisables*, mais a la fin s'y sont condescenduz. (12 avr. 1518, *Lett. de Max. de Berghes au roi de Cast.*, Négoc. entre la Fr. et l'Autr., II, 420, Doc. inéd.)

INDUISEMENT, s. m., séduction :

De son bon gré, volonté, certaine science, sanz aucune force, contrainte, erreur, ignorance, decevance ou *induisement* aucun. (*Charte de* 1367, Arch. S 82, pièce 6.)

Par mauvais *induisement.* (*Ib.*)

INDUISEUR, s. m., qui cherche à induire, chef :

Pource que l'en dit plusieurs de ladicte Université estre principaulx aucteurs et *induiseurs*, et qui insistent et commeuvent les suppostz de ladite université a telz voyes de cessations. (1445, *Ord.*, XIII, 458.)

INDURABLE, adj., qui n'est pas digne de durer :

Non pas en une œuvre *indurable*
Faicte artificiellement.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 71c, éd. 1537.)

INDURATION, s. f., pris au fig., endurcissement :

A sa volenté ne muer
Obstant son *induration*
Et sa grande obstination.
(DEGUILLEVILLE, *Trois pelerin.*, f° 13d, impr. Instit.)

INDURE, voir ENDUIRE.

INDURER, voir ENDURER au Supplément.

INDUSSE, voir INDUCE.

INDUSTRIAL, adj., produit par le travail, l'industrie :

Terres portans fruits *industriaux.* (1471, *Ord.*, XVII, 454.)

Sont reputez fruitz *industriaux* les fruicts pendans en vignes et les bleds estans semez es terres. (*Cout. de Troyes*, Cout. gén., I, 418, éd. 1604.)

INDUSTRIER (s'), v. réfl., se rendre habile :

Et luy donnons courage de *se* duire et *industrier* a nos depens aux armes, lesquelles peut estre un jour il employera a nostre desavantage. (PASQ., *Rech.*, I, v.)

— *Industrié*, part. passé, dressé :

Un cheval fort courageux et *industrié* au fait de la guerre. (*Nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 30, Bibl. elz.)

INDUTION, s. f., investiture :

Dans une charte du comté de Gruyère, du 20 décembre 1553, il est dit à propos de Pailly, qu'il faut toucher le verrou de la porte du grenier, prendre une buche de bois de ce grenier et la remettre à l'acquéreur en signe de vraie *indution* et mise en possession.

INEBRIACION, -*tion*, s. f., ivresse :

Noé apres son *inebriacion* fut cestui qui premier fist faire les brayes. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 98 r°.)

Conme ame devote ou repos de contemplation est doulcement enyvree de plusieurs *inebriacions.* (J. GERSON, *l'Aiguillon d'amour*, f° 3 v°, éd. 1488.)

La *inebriation* de Noé. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 42 v°.)

Pour sa trop grant repletion ou *inebriacion.* (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 97 v°, éd. 1536.)

INEBRIANT, adj., qui enivre :

User de bruvaige *inebriant.* (*La tres ample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 103b, éd. 1486.)

La cervoise faicte de choses *inebriantes* est la pire. (*Regime de santé*, f° 45 v°, Robinet.)

Et mengent d'une herbe pulverizee *inebriante.* (P. MART., *Rec. des isles*, f° 50 r°.)

INEBRIATIF, adj., enivrant :

Armonies *inebriatives* ou enivrantes. (ORESME, *Polit.*, 2e p., f° 111a, éd. 1489.)

INEFFAILLIBLE, *ineffalible*, adj., qui ne manque jamais :

Jamais n'aurons la vision
De l'*ineffalible* lumiere.
(*Mist. du viel test.*, 485, A. T.)

INEFFECTUÉ, adj., inexécuté :

L'arrest est demeuré *ineffectué.* (1578, *Arrest*, Felib., *Hist. de Paris*, v, 7.)

Nous nous sommes resolus de luy accorder plus tost la somme qu'il demande que de laisser la dicte trefve *ineffectuee.* (1595, *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 384, Berger de Xivrey.)

INEL, voir ISNEL.

INELABORÉ, adj., qui n'a pas été travaillé :

Car ne voit on... des entrailles de la terre, d'une matiere sale et *inelaboree* sortir toutes sortes de metaux et pierres precieuses ? (DU PINET, *Dioscoride*, II, 93, éd. 1605.)

INELEMENT, voir ISNELEMENT.

INELTÉ, voir ISNELETÉ.

INENARRABLEMENT, *inn.*, adv., d'une manière inénarrable :

Dieu est *inenarrablement* ardant et desirant espardre sa bonté. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, f° 18 r°.)

Il n'attend pas qu'humblement je le prie,
Ne que voyant mon enfer a luy crie,
Par son Esprit fait un gemissement
Dans mon cœur, grand *innenarrablement.*
(MARGUERITE DE NAV., *Miroir de l'ame pecheresse*, Marguerites de la Marguerite, t. I, p. 18, éd. 1547.)

INENGENDRÉ, adj., qui n'a pas été engendré :

Dieu est *inengendré.* (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 60 v°.)

Ce mot, que l'Académie omet et que Littré donne sans historique, a été employé par Voltaire.

INENSANGNAVLEMENT, voir INENSEIGNABLEMENT.

INENSEIGNABLEMENT, *inensangnavlement*, adv., d'une manière contraire à la vraie doctrine :

En laquel chose nos doions entandre k'un chascuns exponeres ki ateiret aucune chose *inensangnavlement* en l'exposicion de la sainte escriture por ceu k'il plaist as oianz, il dist ses parolles et ne mies les parolles de Deu. (*Greg. pap. Hom.*, p. 95, Hofmann.) Impr., *innesangnaulement.*

INENSIEVABLE, adj., qu'on ne peut suivre :

Leurs *inensievables* faictz et frequentes victoires multiplioient leur importune audace. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 174 v°.)

INENTENTIF, adj., inattentif :

..... Et l'ame *inententive*
A ce que voit.
(VASQUIN PHILIEUL, *Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 133, éd. 1555.)

INEPTEMENT, adv., inhabilement :

Demande *ineptement* formee. (28 juill. 1380, *Cart. d'Aux.*, f° 62, Hôpit. d'Auxerre.)

Barbares anciennement estoient nommez ceux qui *ineptement* parloient grec. (J. DU BELLAY, *Œuv.*, I, f° 4 r°, éd. 1569.)



— D'une manière inepte :

Et pour le regard de l'inclination des colombes a chaucher, Albert dit non *ineptement* qu'elles sont ainsi nommees de deux mots latins qui peuvent signifier exercer les lumbes. (J. DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jan Pierre Valerian*, XXII, 3, éd. 1615.)

INEPTETÉ, s. f., ineptie, manque d'aptitude :

Si par cas d'auventure aucune chose d'*ineptetė* tu trouvois en ce livre. (*Ciel des philos.*, c. 43, éd. 1547.)

Voyant que, quant au sçavoir, a l'experience, difference de gouverner prince envers gouverneurs, de l'*ineptetė* de la femme envers l'homme, il y a aultant a dire que du blanc au noir. (1555, *Lett. de Marie, R. de Hongrie, à l'Emp.*, Pap. d'Et. de Granvelle, IV, 473, Doc. inéd.)

INEPTITUDE, s. f., manque d'aptitude:

L'*ineptitude* de l'instrument. (J. G. P., *Occult. merv. de Nat.*, p. 82, éd. 1567.)

— Sottise, ineptie :

Le doulx Jesus auquel nous debvons plaire
De pauvreté a esté l'exemplaire,
Et neantmoins par une *ineptitude*
En avarice est nostre totalle estude.
(*Rond.*, Rec. de Poés., ms. Soiss. 187, f° 5 v°.)

Cognoissant la couardise et *ineptitude* de son frere. (*La Mer des hystoir.*, t. II, f° 50[b], éd. 1488.)

Ils vivoient en leurs delices en toute *ineptitude* et meschance. (*La Thoison d'or*, vol. I, f° 64 v°.)

Ineptitude de langage. (FABRI, *Rhet.*, f° 69 v°, éd. 1521.)

Ainsi assemblerent Salomé et ses complices tous les vices et *ineptitudes* de Archelaus, et les baillerent en escript a Cesar. (BOURGOING, *Bat. jud.*, II, 2, éd. 1530.)

Nostre vieux Jean Bouteiller en son Somme Rural se plaignoit, de ce que dedans l'ancienneté il ne trouvoit en matiere de retraict que l'an, et que neantmoins de son temps on disoit par *ineptitude* an et jour. (PASQ., *Rech.*, IV, 32.)

Ne considerons point ceste *ineptitude* et absurdité seule. (DALECHAMP, *Trad. de Galien*, p. 139, éd. 1609.)

INEQUITÉ, voir INIQUITÉ.

INERUDICTION, s. f., ignorance :

Que celuy qui est maintenant ou soudainnement enrichi non est autre chose que une *inerudiction* de richesse, et les appelle le philosophe fortunes ou incenses. (P. FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, f° 70 r°, éd. 1482.)

INESCHAPABLE, adj., inévitable :

Ouquel estoit un signe evident de mort *ineschapable* quant aucun homme rendoit sang par le nez. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 6 r°.)

INESCROULABLE, adj., inébranlable :

L'*inescroulable* mur de la maison divine.
(DU BARTAS, *Semaine*, 4e jour, p. 101, éd. 1610.)

Inescroulable, unshakeable, immovable, steady, not to be stirred. (COTGR., éd. 1611.)

INESPANTABLE, adj., qu'on ne peut épouvanter :

Honme fort, corageux et virtueux et sans cremeur, *inespantable*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 218 v°.)

INESPANTÉ, voir INESPOENTÉ.

INESPOENTÉ, *inexpoenté*, *inespanté*, adj., non effrayé :

Horatius et Valerius *inespoentes* accoururent illec. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 222 v°.)

Moyse voyant et oyant que le peuple en celle sedition le voloit lapider, soy confiant en Dieu se mist *inexpoenté* au milieu d'eulx tous... (ID., *ib.*, I, f° 148 v°.)

Celle, *inespantee* et sans changier constance, offrit au tirant le gosier et la poitrine. (ID., *ib.*, I, f° 244 r°.)

INESTANCHABLE, adj., qui ne peut être étanché :

Les autres estoient persecutez d'un flux de sang *inestanchable* qui decouloit par les narines comme un torrent jour et nuit incessamment. (JEAN DE MARCOUVILLE, *Traicté memorable des cas merveilleux*, f° 26 v°, éd. 1564.)

INESTIMABLEMENT, adv., inappréciablement :

Tout ausi peut il estre que une vertu excellentement forte et inacoustumee fera parler plus tost que droit *inestimablement*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 177[d].)

S'esjouir *inestimablement* sans ennuy. (GERSON, *Serm.*, ms. Troyes 2292, f° 46 v°.)

Tenebres *inestimablement* obscures. (*Traict. de Salem*, ms. Genève 165, f° 60 v°.)

Le loyer est *inestimablement* glorieux. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, 1486, f° 150[b].)

Dieu se trouva en cecy si *inestimablement* offensé en sa creature qu'il le condampna a souffrir paines et travaux. (*Le Tresor de l'ame*, f° 19 v°, éd. 1494.)

Inestimablement riche. (GEUFFROY, *Descript. de la court du Grant Turc*, f° 44 v°, éd. 1546.)

INESTIMEMENT, adv., inappréciablement :

Estoit une vigne *inestimement* desiree dudit capitaine. (*Chos. mem. escr. p. F. Richer*, p. 89, Cayon.)

INEUREUSEMENT, voir INHEUREUSEMENT.

INEVAPORABLE, adj., qui ne peut s'évaporer :

Adonc toute la chose en devient visqueuse et ausi comme *inevaporable*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 269[c].)

INEVITABILITÉ, s. f., caractère de ce qui est inévitable :

Liberté doncques est treble, c'est assavoir de necessité, de peché et de misere. Par necessité elle est double, c'est assavoir de *inevitabilité* et coaction. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 18 v°.)

INEXAUSTIBLE, voir INEXHAUSTIBLE.

INEXCOGITABLE, adj., qui dépasse la pensée :

Las ! comme grans maulx *inexcogitablez* viennent especialement por ce miserable et malereux descord. (GERSON, *Serm.*, ms. Troyes 2292, f° 61 v°.)

Votre tres *inexcogitable* et profonde sapience. (*Triumph. des vert.*, Richel. 144, prol.)

Ceste ineffable et *inexcogitable* eternité. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, f° 18 r°.)

Profundité *inexcogitable*, figures enormes. (CHAMPIER, *la Nef des dames vertueuses*, liv. II, ch. 20, éd. 1503.)

Unique en essence et nature *inexcogitable*. (LA BODERIE, *Harm. du monde*, Introd., éd. 1578.)

INEXCOGITÉ, adj., inattendu :

Dieu envoya soubdainement par sa grace un soulagement *inexcogité* a ses bons serviteurs par la main et le mistere de ses persecuteurs. (C. DE SEYSSEL, *Hist. eccles.*, V, 2, éd. 1567.)

INEXHAUST, adj., inépuisé, inépuisable :

Qui as science tres profonde,
Inexhauste et inenarrable.
(*Myst. de S. Didier*, p. 437, Carnandet.)

INEXHAUSTIBLE, *inexaust.*, adj., inépuisable :

Mer *inexhaustible* de misericorde, d'amour et de doulceur. (*Crainte amour. et beatit.*, ms. Ars., f° 32 v°.)

Inexaustibles murs. (J. GERSON, *l'Aiguillon d'amour*, f° 71 v°, éd. 1488.)

En ce qu'il l'a faict inferieur, a voulu estre en soy le grigneur et plus fort, affin que contrainct par la necessité de son imbecillité il requiere son seigneur au promptuaire *inexhaustible*, duquel habonde toute fortitude. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.* Ep., éd. 1532.)

INEXPERT, adj., qui n'a pas d'expérience, inhabile :

Et n'estoit point *inexpert* des choses qu'il disoit et pensoit. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 114[d].)

Jeunesse *inexperte* des faits de fortune et des variacions de ce monde. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 83, Buchon.)

Hommes *inexpers* au droit chemin de vertu. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 50[a], éd. 1486.)

Les deux apostres respondirent a Nostre Seigneur : Nous pouvons boire le calice; mais ils respondoient lors comme *inexpers*, et de leur propre fragilité. (*Prem. vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 132 r°, éd. 1519.)

On ne doit un ennemy craindre
Lequel on congnoit *inexpert*.
(GUILL. HAUDENT, *Fabl.*, 96, 2e p., Lormier.)

Il ne faut point douter que l'expert n'ait beaucoup davantage sur l'*inexpert*. (LANOUE, *Disc.*, p. 245, éd. 1587.)

Qui sont quant a la guerre *inexpers* hobereaux.
(VAUQ., *Sat.*, V, à M. de la Boderie, éd. 1612.)

INEXPERTISE, s. f., inhabileté :

Plusieurs conseillent selon leur utilité, cupidité, amour, couardise, inclinations, dessein particulier, paix ou guerre desiree qu'ils colorent de raisons selon leur interest, pour se rendre necessaires et pescher en eaue trouble, couvrant leur pusillanimité



et *inexpertise* du bien de paix, qu'ils fortifient de l'interest du maistre, duquel quelquefois ils desirent la ruine. (GASP. DE TAVANNES, *Mém.*, p. 102, Michaud.)

INEXPLICABLEMENT, adv., inextricablement :

Nouveaux troncs estoient issus des rachines engenrees des rameaux fleschis. Et ces nouveaux trons estoient *inexplicablement* entrelachies et entrenoues. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, III, 16.)

— D'une manière inexplicable, indicible :

Laquelle fut *inexplicablement* dolente en sa passion. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle de S. Ben.*, f° 69c, éd. 1486.)

INEXPOENTÉ, voir INESPOENTÉ.

INEXPRESSIF, adj., inexprimable :

O *inexpressive* suavité ! (J. GERSON, *l'Aiguillon d'amour*, f° 14 r°, éd. 1488.)

INEXPUGNABLEMENT, adv., d'une manière inexpugnable :

Tout incontinent les Arrabiens furent moult espoventez, et combatant contre les Juifs, tantost que ilz les veirent *inexpugnablement*, et plains de toutes vertus, alors les plusieurs se misrent en fuite. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 8c.)

Arphaxat, qui *inexpugnablement* repara de pierres quarrees et ciselees Ecbatana. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 130 v°.)

Souverain et *inexpugnablement* puyssant empereur. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 120a, éd. 1486.)

INEXPUISIBLE, adj., inépuisable :

C'est une mer *inexpuisible*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 55 r°.)

Ainsi demeurera le tonneau *inexpuisible*. (RAB., *le Tiers livre*, Prol., éd. 1552.)

INEXTINGUIBLEMENT, adv., d'une manière inextinguible :

Par la mesme chaleur les ladres sont *inextinguiblement* alterez. (G. BOUCHET, *Serees*, V, 129, Roybet.)

INEXTIRPABLE, adj., qui ne peut être extirpé :

L'*inextirpable* orgueil des corages belgicques. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, III, 14.)

INFACILLE, adj., difficile :

Y nous ont icy dit exemple,
Chose comme a croire *infacille*.
(*Mist. du sieg. d'Orl.*, 9930, Guessard.)

INFAIRE, v. a., infecter, empoisonner :

De ordes vessies gens *infist*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 118 r°.)

L'omme doit eviter baing et estuves en grant companie, car une mauvaise alaine peult tout le corps destruire et *infaire*. (*Remede contre fievre pestilencieuse*, Robinet.)

Il fit bruler tous les meseaulx, car il avoit entendu que ilz *avoient infaict* et empoisonné les eaues. (*La Mer des hystoir.*, t. II, f° 211c, éd. 1488.)

Ilz *avoient infaict* et empoisonné les eaues. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 95c, éd. 1532.)

— *Infait*, part. passé, infecté :

On congnoist le porc a la langue s'il est sain ou *infait*. (*Le Chastel perilleux*, Richel. 1009, f° 71 r°.)

Cf. ENFAIT.

INFALLABLEMENT, adv., d'une manière infaillible, invariable :

Et de la tant vraye obeissance, loyauté et constance que *infallablement* y avons trouvee nous tenons si tres contens que fere se puet. (*Lett. de Ch. VII dauphin a la ville de Lyon*, Arch. mun. Lyon, AA 22, f° 13.)

INFAMABLE, adj., ignominieux, déshonorant :

Et pour ce cas de sa bouche *infamable* (le serpent)
Tant qu'il sera en ce monde durable,
Ne gettera si non vent venimeux.
(*Mist. du viel test.*, 1496, A. T.)

Le punir par peines *infamables*. (*Coust. de Norm.*, f° 50 v°, éd. 1483.)

INFAMACION, s. f., déshonneur :

Et non avoir eu de droit aucun effect de privacion, suspencion, *infamacion*, diminucion ou lesion quelconques desdiz conseilliers et officiers en leurs personnes, estaz, honneurs, renommee. (1359, *Ord.*, III, 348.)

INFAME, s. m., déshonneur, opprobre, ignominie, infamie :

Bele amie, fait nostre dame,
Du grant hontage et de l'*infame*
Dont tantes lermes as ploree
A grant honneur t'ai delivree.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 50a.)

Cest grant blasme et cest *infame*.
(ID., *ib.*, f° 50c.)

Par la teneur de ces presentes lettres ostons l'*infame* que lidiz Thierris estoit encouruz pour raison de ce, et le restablissons a sa bonne renommee. (1327, Arch. JJ 64, f° 355 r°.)

Quant on les lit (les homélies d'Origène) on taist le nom de l'aucteur pour cause de l'*infame* de l'eresie, ainsi comme on taist le nom de Salemon en ses livres pour cause de l'*infame* qu'il encourut ydolatrie quant il fut deceu par les femmes. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 216 r°.)

Telz doivent encourre aucune note de *infame*. (ID., *ib.*)

Quiconques est ou sera banny de Tournay... pour vilain cas criminel portant perpetuel *infame*. (1370, *Ord.*, V, 377.)

Injure si est dire et proposer *infame* et diffame en corps et renommee a aucune personne. (BOUT., *Somme rur.*, 2e p., f° 52c, éd. 1486.)

— Mauvaise renommée :

De quoy dit Seneque que il apparut une estoille comette ou temps de l'empeniere Octavien apres laquelle il ne vint nul mal maiz s'ensuit asses de bien, et releva, ce dit, l'*infame* des comettes, car touz leurs acteurs attribuent significacion de mal. (ORESME, *Contre les divinat.*, Richel. 994, f° 29b.)

INFAMEMENT, adv., d'une manière infame, ignominieuse :

Ce qu'elle avoit acquis *infamement*
Et meschamment.
(*Therence en franç.*, f° 59b, Verard.)

Ils occirent *infamement* les fugitifs. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, II, 8.)

Ceuls de celle cohorte s'entre aimoient *infamement*. (ID., *ib.*, ms. Brux. 10512, VIII, III, 9.)

Infamement expulsee du cloistre. (ID., *ib.*, ms. Brux., I, f° 153 r°.)

Ce voyant les supplians que a tort, sans cause et contre raison, ils estoient ainsi *infamement* injuriez. (1478, Arch. JJ 205, pièce 105.)

O dyables, fault il que je meure
Infamement par devant tous !
(*Myst. de S. Did.*, p. 307, Carnandet.)

Archilupus meurt tres *infamement*.
(GOBIN, *Livre des loups ravissans*, ch. XII, éd. 1525.)

Les hommes estoient confus fort *infamement*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Sam., II, 10, éd. 1534.)

Infamement fouetté par les rues. (LARIV., *le Fid.*, V, 4, Bibl. elz.)

INFAMER, v. a., noter d'infamie, perdre de réputation, déshonorer, diffamer, décrier :

Et le contraindre a faire amende honnorable ou autre execution de quoy pourroit *estre infamé*. (*Proc. de J. Cuer*, Ars. 2469, f° 69 v°.)

Ne craignent point a *infamer* leur dignité. (P. FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, f° 81 v°, éd. 1482.)

Ou la personne *est infamee*. (FABRI, *Rhet.*, f° 13 v°, éd. 1521.)

Doncques le vice a vertu preferé
Infamera honneur et excellence?
(SCEVE, *Delie*, CCXX, éd. 1544.)

Infamer le seigneur ou la dame.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, XI, aux Serviteurs, éd. 1545.)

Cadamidiare, *infamer* quelqu'un publiquement. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

On l'*infamoit* disant qu'il estoit demoniacle. (GUTERRY, *Epit. dorees de Guevara*, p. 117, éd. 1588.)

Au dehors par sa deformité et contenance nouvelle, toute alteree et contrefaite, elle (la tristesse) deshonore et *infame* l'homme. (CHARR., *Sag.*, l. I, c. 33, éd. 1606.)

Mercier inscrit ce mot au sens de flétrir parmi les termes dont il conseillait la reprise :

Infamer. On peut flétrir, calomnier la vertu, mais non l'*infamer*. Tout ce qu'on a fait pour *infamer* ce grand homme est retombé sur ses détracteurs. (MERCIER, *Néol.*)

On a essayé au XIXe s. de le remettre en usage :

L'occasion était belle pour frapper Glocester, pour perdre sa femme, *infamer* sa maison. (MICHELET, *Hist. de Fr.*, V, 266.)

Cf. ENFAMER.

INFAMETÉ, s. f., infamie, ignominie, action ou parole ignominieuse, traitement ignominieux :

Pour ceste nudité ne m'aviendray point d'*infameté*. (*Vie Ste Febronne*, Richel. 2096, f° 39 r°.)



Pour la *infameté* de ton pechié. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 87ᵃ.)

Ja ne me sera reproché,
Si je puis, quelque *infameté*.
(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, éd. 1544, f° 170ᵈ ; Stengel, v. 25691.)

Sa responce est tres bien garnie
D'ordure et toute vilennie,
Si que sa grande *infameté*
En a sans nombre degouste.
(*Epist. à Marot, à Sagon et à la Hueterie*, à la suite des *Œuv. de Marot*, éd. 1731.)

Et plusieurs de ceux qui dorment en la poudre de la terre s'esveilleront, les uns en la vie eternelle, et les autres en opprobre et *infameté* perpetuelle. (*Bible*, Daniel, ch. XII, éd. 1556.)

Que sont ce sinon patron de pompe dissolue et mesme d'*infameté*. (CALV., *Instit.*, I, 11, éd. 1561.)

Ils s'exposeront a toute *infameté*. (ID., *Serm. s. le Deuter.*, p. 930ᵃ, éd. 1567.)

Les Sodomites ne se contentans de leurs souilleures et *infametez* detestables voulurent... (*Le Tocsain contre les massacreurs*, p. 199, éd. 1579.)

Avec toute cruauté et *infameté*. (BEZE, *Hist. eccl.*, t. III, p. 122, éd. 1580.)

Cassius, mal renommé pour l'*infameté* de son corps. (P. D. B., *Trad. de Tacite*, p. 67, éd. 1599.)

INFAMEUSEMENT, adv., d'une manière ignominieuse :

Infameusement, vilainement et inhumainement fut mis a mort. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, Introd., Buchon.)

INFAMEUX, adj., ignominieux, déshonorant :

Hideux opprobres, *infameux* scandales. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. LXVI, Buchon.)

INFAMIER, v. a., diffamer, déshonorer :

Lesquels serviteurs eussent peu tuer et estrangler ou *infamier* toutes les religieuses et femmes qui estoient dedens ledit prieuré. (1406, Arch. JJ 201, pièce 75.)

De ce cas *sont* maistres *infamiez*.
(*Les Treves de Marot et Sagon*, à la suite des *Œuv. de Marot*, éd. 1731.)

— Salir :

Infamiant la place ou l'on met les pains. (1543, *Délib. du conseil de la ville de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. hist. sur la ville de Bourg*, I, 122.)

INFAMIEUX, adj., diffamatoire, déshonorant :

Le comte de Nevers, qui soloit estre de l'ordre, icellui par aucunes lettres de semonce qui luy avoient esté envoyees de par le chapitre, de venir respondre a plusieurs grands et *infamieux* articles, avoit ja par avant renvoyé son collier. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 147, Buchon.)

INFANCIBLEMENT, voir ENFANCIBLEMENT.

INFANTIF, adj., enfantin :

Pource qu'elle estoit encores moult jeune et *infantive* a tel mestier : car elle n'avoit pas plus de douze ans. (*Perceval*, vol. I, c. 85, éd. 1530.)

Cf. ENFANTIF.

INFAUSSABLE, adj., qui ne peut être faussé :

... Quand Vulcan alors que d'un infatigable
Travail faisoit forger ce harnois *infaussable*....
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 157 r°, éd. 1574.)

INFAUX, *-aulx*, s. m., homme véridique :

Ung honme saige ne diroit pas qu'il (Dieu) n'eust pouvoir sur les faulx et les *infaulx*. (*L'Arbre des batailles*, f° 38 r°, impr. Ste-Gen.)

INFAVORABLE, adj., non favorable :

Infavorable, malevolus. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

INFEAL, adj., perfide :

Chevaulx legiers faisoient plusieurs courses sur noz inveterez et *infeaulx* ennemys. (*La Prinse de Pavie par Monsieur d'Anguien*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., II, 165.)

INFECT, part. et adj., au sens passif, imprégné, empoisonné :

Un des barons de Bretagne... oignit de venin le cornet, les rennes et les gands de Conan... ; apres qu'il eut touché ses rennes leva ses mains a la bouche, par lequel atouchement il fut *infect*. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XXII, éd. 1638.)

Ils recitent de Bion, qu'*infect* des atheismes de Theodorus, il avoit esté longtemps se moquant des hommes religieux. (MONT., *Ess.*, l. II, c. 12, p. 286, éd. 1595.)

— Fig. :

Tant estoit belle que c'estoit merveilles ; tant trescendoit en beaulté que plusieurs en furent *infectz* et folz. (*Violier des hist. rom.*, ch. XI, Bibl. elz.)

INFECTE, s. f., lèpre, ou autre maladie contagieuse :

Et comme ledict Carin estoit porteur des *infectes*, il a esté condempné de clore sa maison, de porter la blanque verghe et non hanter avec les gens. (*Jugemens du Magistrat de Valenciennes*, ap. Hécart, *Dict. rouchi-fr.*)

Ce mot est resté en rouchi.

INFECTIF, adj., infectieux :

Ceste obtalmie est *infective* et contagieuse. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 115ᵇ.)

La contagieuse et *infective* maladie de lepre. (*Practiq. de M. P. Bocellin*, f° 1 r°, éd. 1540.)

1. **INFECTION**, s. f., maladie infectieuse :

Lepre est *infection* insanable. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 141 v°.)

— Fig., sentiment impur :

O sire Dieu ! tourne ta face
Par devers homme desolé :
Qu'il soit de par toy consolé
En ses grandes afflictions ;
Ne prens garde aux *infections*
Qui sont sorties de son courage.
(*Mist. du Viel Testam.*, 30579, A. T.)

2. **INFECTION**, s. f., constitution, complexion, nature :

Aucun sont qui pas n'ont la grace
De si fervent dilection,
Mais par leur feble *infection*,
Qui asprement les assauldroit
En temptant, li cuers leur faudroit
Et li propos de bone vie.
(CHRESTIEN LEGOUAIS. *Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 31ᵉ.)

INFECTIONNER, verbe.

— Act., infecter, corrompre :

Quant on esmeut matiere venimeuse elle *infectionne* et envenime les parties voisines. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 21, éd. 1485.)

Leurs charongnes empuantissoient et *infectionnoient* toute la region. (BOURGOING, *Bat. jud.*, III, 2, éd. 1530.)

La bonne mere ne permettra jamais son enfant *estre infectionné* de la contagion d'ung aultre laict. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, f° 9 v°, éd. 1536.)

Quand ilz (les medecins) voyent claire ment un membre *infectionné*... ilz le coupent. (J. LE BLOND, *Inst. de la chose publique*, f° 109 v°, éd. 1549.)

Sus l'instant qu'elle est extaincte (la chandelle), par sa fumee et evaporation elle *infectionne* l'air. (RAB., l. IV, c. 26, éd. 1552.)

— Au sens moral :

Ces predications diaboliques *infectionnent* les ames des pauvres et simples gens. (RAB., I, XLV, éd. 1535.)

S'ilz n'*infectionnent* autruy de leur venin. (J. LE BLOND, *Liv. de pol. hum.*, f° 73 r°, éd. 1544.)

Jaçoit qu'un corps mal complexionné
Rende l'esprit presque *infectionné*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LXXIII, éd. 1545.)

— Réfl., se communiquer l'infection :

Il est necessayre en une ville de separer telles gens (les lépreux) d'avec les sains pour eviter qu'ilz *s'infectionnent* les ungs les aultres. (1543, *Délib. du conseil de Bourg*, ap. J. Baux, *Mém. hist. sur la ville de Bourg*, I, 110.)

INFECTUEUX, adj., infecté, gâté, corrompu, infect :

Que aucunes chars ou poissons corrompuz, *infectueux* ou de murie ne soient vendu. (1381, *Ord.*, VI, 607.)

Char *infectueuse* ou corrompue. (*Ib.*, p. 608.)

Es lieux sterilles et divers
Secz, perdus et *infectueux*.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 67ᵈ, éd. 1537.)

INFECTURE, s. f., infection, chose puante :

On tient les bouchers sus riviere
Affin que leur grant *infecture*
Par laver si s'en voise arriere.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 34 v°, éd. 1530.)

De moy vient tant d'*infecture*
Et d'ordure
Que pouvoir n'ay de le dire.
(*Le Lazare*, p. 7, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moral. et Serm. joy.*, t. III.)

INFELICE, adj., malheureux :

Les fautes d'Estat, qui se font en un jour, sont pleurees par plusieurs annees, comme furent toutes celles cy, par l'*infelice* succes desquelles s'ensuivit la honteuse paix de l'an 1559. (DU VILLARS, *Mém.*, IV, an 1553, Michaud.)

Le sieur Strozzy, fort brave et courageux, mais un peu trop hatif en ses actions et en ses deliberations, qui avoient souvent esté assez *infelices*, delibera d'aller attaquer l'ennemi. (Id., *ib.*, V, an 1554.)

Mais en leurs œuvres ils estoient tres *infelices* et ne faisoient rien digne d'admiration. (Delorme, *Archit.*, IV, 19, éd. 1568.)

Le sainct prophete Jeremie se lamentant sur l'*infelice* desastre de son peuple. (Jean de Barraud, *Epist. dorees de Guevara*, f° 20 v°, éd. 1584.)

INFELICEMENT, adv., malheureusement :

Hanibal, laissie toute esperance de Nole conquester, comme de chose tant de foiz *infelicement* temptee et assegee, meust son ost. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 223d.)

Qu'il falloit entrer a faire un eschange du royaume d'Escosse avec la duché de Milan, tant et tant *infelicement* combatue et desiree par les François. (Du Villars, *Mém.*, V, an 1554, Michaud.)

Moult *infelicement* il se porte entre gens studieux. (De la Boutiere, *Trad. de Suetone*, p. 218, éd. 1569.)

INFELICITÉ, s. f., malheur :

Grant folie et *infelicité*. (Maiz., *Songe du viel pel.*, Ars. 2683, f° 40d.)

Grant *infelicité* est de cueur instabilité. (*Intern. Consol.*, III, xxvi, Bibl. elz.)

INFELICITER, v. a., rendre malheureux :

Dieu, les hommes et fortune espient et aguettent les orgueilleux pour les *infeliciter*. (G. Chastell., *Chron. du D. Phil.*, ch. xcviii, Buchon.)

Sont felices tous deux, mais tanes de felicites, par semblant menacent le monde et l'espoentent pour *infeliciter* eulx mesmes. (Id., *Ver. mal prise*, p. 524.)

INFEODATION, voir Infeudation.

INFERER, v. a., lancer :

Les envoiies assaillirent de het, contre lesquels tant peu d'hommes qui estoient commis a les garder soustinrent aulcunement la force ennemie impourveuement *inferee*. (Fossetier, *Chron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 173 r°.)

S'il l'eust craint conme il le debvoit, il ne m'*eust* pas *inferé* ne a mon pays l'injure ne l'outrage qu'il a fait. (Bouchard, *Chron. de Bret.*, f° 11c, éd. 1532.)

Par l'ordonnance et deliberacion de Dioclecien *fut inferee* la dixiesme persecution en l'eglise catholicque depuis Neron. (Id., *ib.*, f° 22b.)

INFEREUX, adj., inférieur :

Le xie chapitre monstre la difference et conparoison des ecclesiastiques, c'est assavoir des evesques et des aultrez prelatz *infereux*. (P. Ferget, *Mirouer de la vie hum.*, f° 159 v°, éd. 1482.)

INFERIAL, adj., infernal :

Tous ceulx qui sont es infers *inferiaux* sont ja jugies et dampnes pardurablement. (*Vis. de Tondal*, Ars. 3622, f° 19 v°.)

Les infernaux au puytz *inferial*
Puissent brancher ces sectes aspidiques.
(R. de Collerye, *Ballades*, I, Bibl. elz.)

INFERIR, v. a., porter :

Pour eviter les dommages, grevances et prejudices que pour la force d'icelle place et situation prochaine des pays de mondit seigneur eussent pu *estre inferu* ausdits pays et subgets. (25 oct. 1472, *Ord.*, *du D. de Bourg. de détruire le château de Régennes*, ap. Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, nouv. éd.)

INFERMAIRE, adj., destiné aux malades :

Cheliers et cheles *infermaires*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 38, Peigné.)

INFERMER, - *firmer*, verbe.

— Act., affaiblir :

Leur pouvoyr *est* affoyblié, or *infermé*. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 770, Génin.)

— Réfl., s'affaiblir :

Mesmement moy, qui suis son ennemi,
En y pensant je me pasme a demi,
Ma voix *s'infirme*, et mon penser defaut.
(Jod., *Cleop.*, acte V, Bibl. elz.)

INFERMETÉ, voir Enfermeté.

1. **INFERNAL**, s. m., habitant de l'enfer, démon :

Mult s'en merveilla Lucifer,
Et trestuit li autre *infernal*,..
Ne sorent pas que Diex fust nez.
(*Nativ. N. S.*, Reinsch, *die Pseudo-Evangelien*, p. 52.)

2. **INFERNAL**, s. m., enfer :

A home douna tel franchise
Qu'il sot conoistre la devise
Qu'est entre le bien et le mal,
Et paradis et *infernal*.
(Guill., *li drois Bestiaires de le devine Escripture*, Richel. 2168, f° 189a.)

INFERNALMENT, - *alement*, adv., d'une manière infernale :

Interfaisans nostre bonne nature en telle voye que par dampnacion nous mainent ou feu inestimable qui art et bruit *infernalment*. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 141a.)

Qui art et bruit *infernalement*. (Id., *ib.*, f° 155a.)

INFERNATION, s. f., le supplice de l'enfer :

Trabuchié furent an *infernation*.
(*Girart de Viane*, Richel. 1448, f° 1b.)

INFERNE, adj., infernal :

Accompaigné des deesses *infernes*,
Dame Clotho, Lachesis, Atropos.
(J. Marot, *le Voyage de Genes*, f° 6 v°, éd. 1532.)

Cf. Enferne.

INFERNEULX, s. m. pl., les enfers :

Lesquels font naistre et baptisier,
Mourir, descendre aux *inferneulx*,
Ressusciter, monter es cieulx.
(Jeh. de Meün, *Tres.*, 1539, Méon.)

INFERTILE, adj., peu fertile :

Considerans icelle nostre dite ville estre assise en mer, en pays *infertile*, et n'y a aucun entretenement que le fait et entrecours de la marchandise. (1488, *Ord.*, xx, 104.)

INFESTANT, adj., qui inquiète, hostile, ennemi :

Et tomberent en tout reproche honteux
Les envieux, *infestans*, rioteux.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, xx, éd. 1545.)

Ces achapteurs y a tant *infestans*
Qu'ilz ne seront en leurs espritz contans
Si le marchant cinq ou six foiz ne jure.
(Id., *Ep. mor.*, II, ix, éd. 1545.)

— Outrageux :

Mais tous les jours par plus *infestantes* paroles pouilleux l'appelloit. (Guill. Tardif, *Facecies de Poge*, p. 124, Montaiglon.)

INFESTATION, - *cion*, s. f., action d'infester, de ravager, dégât, vexation, incursion :

Et aussi par l'*infestation* des gens de nostre hostel et autres. (1370, *Ord.*, v, 323.)

Infestation de conscience. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 259 v°.)

Succeda au siege apostolique Estienne, troisieme de ce nom, lequel fust par l'*infestation* et mauvaiseté de Astulphus, roy de Lombardie, contraint de partir et vuyder hors de la ville et cité de Rome. (*Hist. de la Toison d'Or*, t. I, f° 72, ap. Ste-Pal.)

Et facillement proceder a reparacion et remede des affaires et necessitez d'icelle chrestienté, repulsion des erreurs y pullulans contre nostre saincte foy, et *infestacion* des infideles. (1534, *Lett. du Sr de Vely à l'emp.*, Pap. d'Et. de Granvelle, II, 192, Doc. inéd.)

Ces belliques *infestations* et ruses de la magnanime amazone. (Gueroult, *Narr. fab.*, f° 9 r°, éd. 1558.)

Que sans se soucier de leurs paroles ny des *infestations* et interets d'autruy, ils n'avoient songé qu'a eslargir leurs coudees. (Sully, *Œcon. roy.*, ch. lxii, Michaud.)

L'abaissement, foiblesse, necessité et continuelle *infestation* de l'Estat. (Id., *ib.*, ch. lxxx.)

Infestation a été encore employé par Bossuet.

INFESTER, v. a., outrager :

Lequel le Royer *infesta* le suppliant de grans paroles injurieuses. (1468, Arch. JJ 200, pièce 112.)

— Importuner :

Icellui Vincent retourna devers ledit Symon pour le *infester* et exciter a jouer au dez ou a la paume. (1390, Arch. JJ 139, pièce 22.)

Elle estoit toute entiere et vouloit garder sa virginité, combien que son maistre la *infestast* merveilleusement. (Guill. Tardif, *Facecies de Poge*, p. 156, Montaiglon.)

— *Infesté*, part. passé, incommodé :

(Femme) Qui soit toujours pres de ma coste,
Se non pour aler au moustier
Quant aux jours qu'il sera mestier,
Et qui ne soit pas *infestee*
Ni de saillir a la volee
Es rues pour ouir le bruit.
(E. Deschamps, *Mir. du Mariage*, p. 10, Tarbé.)

INFIABLE, adj., indigne de confiance :

Les choses mondaines sont si *infiables* que fortune les maine tout a son plaisir. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 251c.)

Voix *infiable* et incroyable. (Mont., *Ess.*, II, 12, p. 374, éd. 1595.)

Ou la religion sert de pretexte, les parentez mesmes deviennent *infiables* avec



couverture de justice. (Id., *ib.*, c. 15, p. 408.)

INFICHIER, voir Enfichier.

INFICIACION, - *tion*, s. f., dénégation, refus de reconnaître :

Et que par *inficiacion* ne povoit estre occultei. (12 juill. 1324, *Ch. des compt. de Dôle*, $\frac{B}{173}$, Arch. Doubs.)

Vrayment l'*inficiation*
De la table de verité
Te bailla toute authorité
Et bouche en cour...
(1560, *Cuisine papale*, p. 46, Fick.)

INFICIER, v. a., infecter :

Aulcuns hommes sont qui par leur fort regart *inficient* et corrumpent oyseaulx et enfans et chevaulx ainsi que s'ils estoient fachuriers. (B. de Gord., *Pratiq.*, I, 14, éd. 1485.)

INFICILLE, adj., difficile :

Pas ne voeil les violettes
Aux estoilles ne aux planettes
Figurer par aucune voie
Non se partir je me devoie,
Car ce seroit fais *inficilles* ;
Mes je les voeil nommer les filles
Dou firmament qui est reons.
(Froiss., *Poés.*, Richel. 830, f° 434 r°; Scheler, II, 241, 201.)

INFICIR, v. a., infecter :

Le doyen doncques doit garder qu'il ne soyt pas ainsi que le chief du serpent, lequel ne vegete pas, mays *inficit* tout le corps. (P. Ferget, *Mirouer de la vie hum.*, f° 166 r°, éd. 1482.)

— Affaiblir :

La frequentacion des honmes *inficist* les tristesses. (P. Ferget, *Mirouer de la vie hum.*, f° 147 r°, éd. 1482.)

INFICQUIER, voir Enfichier.

INFIEXER, v. a., posséder par emphytéose :

Comme Pierre de la Rue *eust* prins et *infiexé* heritablement... une moytoyerie, pour trois sextiers de froment et quatre poules de rente herital. (1300, Arch. JJ 139, pièce 78, ap. Duc., *Infiteos.*)

INFINABLE, adj., infini :

D'autre part pour ce que peché
Occist le bien qu'est commancé
Pour estre et venir pardurable
Donc la peine aussi *infinable*
A droit contrepoix estre doit.
(Deguilleville, *Trois Pelerin.*, f° 120c, impr. Instit.)

L'onme a fait offense semblable,
Si doit avoir peine *infinable*.
(Greban, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 8c.)

INFINICION, s. f., qualité de ce qui est infini :

Car toutes citez ne sont pas d'ung grant ; mais, si comme nous avons dit devant, ce n'est pas *infinicion* sans fin et sans terme. (Oresme, *Polit.*, 2e p., f° 35a, éd. 1489.)

INFINITÉ, adj., infini :

Car *infinitee* est la place
Et immensurable l'espace.
(Deguilleville, *Trois Pelerinaiges*, f° 139a, impr. Instit.)

INFINITEMENT, adv., à l'infini :

... Et ainsi des autres *infinitement*. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 230a.)

INFINITIF, adj., infini :

Plain de doulceur et gloire *infinitive*.
(*Mist. du viel test.*, 138, A. T.)

A Dieu le pere pardurable
Qui regne en gloire *infinitive*.
(*Actes des Apost.*, vol. I, f° 153a, éd. 1537.)

Totallement j'ay adonné mon cueur
En une horreur qui est *infinitive*.
(*Le Testam. de Leuter*, Poés. fr. des xve et xvie s., I, 197.)

INFIRMER, voir Infermer.

INFISTULER, verbe.

— Act., produire une fistule sur :

Quant on la trayt aux tenailles (la dent) on la doit premier esmouvoir, ou on pourroit grever la mandible ou *infistuler*. (B. de Gord., *Pratiq.*, III, 26, éd. 1495.)

— Réfl., s'ulcérer :

Suffumigation d'iceluy (vin) faicte par un embut ayde a sourdesse, et quand la playe est lavee d'icelle, elle ne *se infistulle* point. (1581, Arnoul de Ville Nove, *Tresor des pauvres*, f° 127 r°, éd. 1581.)

— *Infistulé*, part. passé, sur lequel se produit une fistule :

Os *infistulé*. (B. de Gord., *Pratiq.*, III, 25, éd. 1495.)

Cf. Enfistulé.

INFIX, part. passé, fixé, empreint :

Une chose y a de laquelle par especial religion *infixe* a vous et a voz courages nous constrainct a complaindre, et vous prions que vous le vueillies oir. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 294c.)

INFIXER, v. a., insérer, fixer une chose dans une autre :

Et recognut que le seel mis aux lettres parmy lesquelles ces presentes *sont infixees* est son propre seel. (*Cart. Esdr. de Corbie*, Richel. l. 17760, f° 114 r°.)

Par sa lectre pendant *infixee* parmi ces presentes. (1322, Arch. JJ 61, f° 99 v°.)

Lettres en vremeille chire *infixees* es lettres royaux. (*Pièce de* 1407, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Par lettres seellees du seel de la prevosté d'Orliens parmi lesquelles ces presentes *sont infixees*. (*Compte de Jeh. Chiefdail*, 1412-1414, Commune, Recepte, Arch. mun. Orléans.)

En icelles lettres dedens lesquelles ces presentes *sont infixees*. (1473, *Exemption de guet au chast. d'Arches*, Arch. Meurthe, *Tres. des chart. de Lorr.*, reg. B 1, f° 127.)

Et une commission *infixee* audit acte adressant au premier huissier sur ce requis. (Charl.-Quint, *Ord. de la Chambre du Conseil d'Artois*, 31 juill. 1531, dans les *Coustumes generales du comté d'Artois*, Arras 1679.)

Cf. Enfichier où l'on trouve (t. III, p. 148c, l. 59-64) un ex. d'Enfixer qui aurait dû former un article à part dans lequel seraient entrés les exemples placés ici.

INFLACION, - *ation*, - *action*, s. f., gonflement :

Par l'*inflacion* des voinnes. (*Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 160a.)

Inflacion de jambes. (B. de Gord., *Pratiq.*, IV, 5, éd. 1495.)

Cervoise qui est mal bouillie engendre ventosites, torsions et *inflations* au ventre. (*Regime de santé*, f° 25 v°, Robinet.)

Inflactions de ventre. (P. Ferget, *Mirouer de la vie humaine*, f° 146 r°, éd. 1482.)

Les *inflations* de la rate. (xve s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

L'*inflation* des pennes signifie roupture, ou distillation, ou ventosité. (Arthel. de Alag., *Fauc.*)

Voyant la mer en son *inflation*.
(J. Parment., *Merv. de Dieu*, éd. 1536.)

Quelle playe et tourment receurent les Romains l'an mil cinq cens trente par l'*inflation* et desbordement du Tybre ? (Bouaystuau, *Theatre du monde*, f° 82 v°, éd. 1560.)

— Fig., irritation :

Car l'*inflaction* et l'esprit des Ydumeens ne reposoit point pour le despit et indignation qu'ilz avoient. (Bourgoing, *Bat. jud.*, IV, 22, éd. 1530.)

Cf. Enflation.

INFLACTION, voir Inflacion.

INFLAITRISSABLE, voir Infletrissable.

INFLAMBER, voir Enflamber.

INFLAMMABILITÉ, s. f., qualité de ce qui est inflammable :

L'*inflammabilité* est la qualité premiere specifique et emanante ou dependante immediatement de la forme de l'huile ou souffre. (De Clave, *Nouv. Lum. philos.*, p. 161, éd. 1641.)

L'*inflammabilité* de l'huile. (Id., *ib.*, p. 237.)

INFLAMMATIF, adj., enflammé, ardent :

Par le pouvoir de l'arc *inflammatif*.
(Habert, *Voy. de l'homme riche*, f° 10 v°.)

Tant deviendra le cueur *inflammatif*.
(Id., *ib.*, f° 31 r°.)

INFLATIF, adj., qui fait enfler :

Viandes *inflatives*. (Brun de Long Borc, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 10b.)

Douleur *inflative* ou inflammative. (B. de Gord., *Pratiq.*, I, 17, éd. 1495.)

Douleur extensive et *inflative*. (Id., *ib.*, VI, 16.)

Les rezins, se ilz sont mangez incontinent apres qu'ilz auront esté cueilliz, sont *inflatifz* et engendrent humeurs. (*La Nef de santé*, f° 41 r°, éd. 1507.)

Les (figues) seches sont moins *inflatives* et plus convenables a l'estomac que les humides. (*Regime de santé*, f° 17 r°, Robinet.)

INFLATIL, adj., flatueux, venteux :

La vertu de l'œil est visqueuse, *inflatile*, stiptique. (*Jard. de santé*, I, 14, impr. la Minerve.)



Esprit *inflatil*. (PARÉ, *Œuv.*, XVIII, IV, Malgaigne.)

INFLATIVITÉ, s. f., faculté de s'enfler :

En la feve demeure toujours *inflativité* et si enfle. (*Jard. de santé*, I, 313, impr. la Minerve.)

INFLECHISSABLE, *infles.*, adj., inflexible :

Mais leur destin n'a point de haine ou d'amitié,
Inflechissable il suit.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 88 r°, éd. 1583.)

Infleschissable, as inflexible. (COTGR., éd. 1611.)

INFLETRISSABLE, *inflaitrissable*, adj., qui ne peut être flétri :

Auquel Apollon doit donner et le luy donne
L'*inflaitrissable* honneur duquel il se coronne.
(J. DE AMELIN, *Himne à la louange du duc de Guise*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 298.)

INFLEXION, s. f., volte-face, demi-tour :

Inflexion, c'est quant l'on fait deux conversions, tellement que l'on ayt le visaige ou l'on avoit le dos vers le derriere. (*Trad. d'Elien*, Richel. 24275, f° 129 r°.)

INFLUANCE, voir INFLUENCE.

INFLUCT, adj., versé, répandu :

Je recepvray tout peril et toute misere qui pœult estre *influcte* au corps. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 110^a.)

INFLUENCE, - *ance*, - *enche*, s. f., débordement :

Grans *influances* d'eaues. (1474, *Ord.*, XVIII, 99.)

— Affluence, multitude :

Vrai Dieu de gloire, qui par vostre excellenche
Fesistes ciel et terre et toute l'*influenche*
Que par dedens on truve.
(JEHAN DES PREIS, *Geste de Liege*, 21831, Scheler, *Gloss. philol.*)

— *D'influence*, abondamment :

Et des biens de l'egliese que par sa marimenche
At ensi rapineit et doneit *d'influenche*
A ses enfans bastars.
(JEHAN DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 4747, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Concours, contribution :

(L'évêque paya cette acquisition) De sa propre [semenche
Et del tressoir aussi, substanche et *influenche*
Des englieses.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 27996, Scheler, *Gloss. philol.*)

INFLUER, v. a., verser :

Se cest homme n'avoit ferme vertu et plus grant que nature ne l'*influe* communement es hommes, la pitié paternelle ne luy souffriroit couvrir son cas sonbz telle constance. (CRIST. DE PIZAN, *Liv. des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, 3e p., ch. 21, Michaud.)

En quelle part du ciel, ou sous quelle planette,
Isabeau, ton esprit s'est ores retiré
Pour contempler ton roy dolent et martyré
Et *influer* en luy quelque chose parfaite?
(FR. DE BELLEFOREST, *Sonnet sur la mort d'Elisabeth de France, reine d'Espagne*, Tombeau de tres haulte... princesse Madame Elisabeth de France, Paris, Rob. Estienne, 1569, in-4°.)

INFLUS, voir INFLUX.

INFLUX, - *us*, s. m., ce qui découle, influence :

Aux vertueux, qui par droit d'heritage,
Ou par exces d'estre expert, clerc, ou sage,
Ou par *influx* de celeste action
Ont merité son inspiration.
(*Blas. de la Goutte*, p. 3, éd. 1547.)

Comme si les flambeaux des celestes cantons
Empruntoyent de la terre et l'*influx* et les noms.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, l'Amethyste, éd. 1578.)

Qui premiers ont escrit que les vertus secretes
Des pierres s'escouloyent de l'*influs* des planetes.
(ID., *ib.*, Disc.)

L'ange recevant de Dieu l'*influs* et le commandement. (LA BOD., *Harmon.*, p. 718, éd. 1578.)

INFLUXÉ, adj. ?

Les cheveulx n'ont nulle vertu de nativité ne fluence *influxee ;* mais ilz ont seulement generacion. (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, 4, éd. 1495.)

INFLUXION, s. f., écoulement :

Tumeurs faictes de l'*influxion* des humeurs. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 33, éd. 1549.)

— Au sens moral, influence, ce qui découle :

Bien que l'esprit humain s'enfle par la doctrine
De Platon, qui le chante *influxion* des cieux,
Si est ce sans le corps qu'il seroit ocieux
Et auroit beau vanter sa celeste origine.
(RONS., *Sonn. pour Hélène*, I, L, Bibl. elz.)

Qui pour autant imaginent taisiblement urgentes *influxions* des cieux vers ces choses inferieures. (G. TORNUS, *Choses merv.*, p. 5, éd. 1557.)

Est ce l'ire de Dieu ? est ce l'*influxion*
Du ciel, qui nous plongea en ceste afflixction.
(IMBERT, *Son. exoter.*, 1re p., p. 38, éd. 1578.)

S'il representoit au vif l'inconstance des choses mondaines, qui reçoivent l'*influxion* continuelle de ce ciel estoilé. (PONT. DE TYARD, *de la Nat. du monde*, f° 9 r°, éd. 1578.)

D'autant que la complexion de la mere et sa nature qui est bien temperee, et tout ce qu'elle apporte a la conception est sain et bien disposé avec la bonne disposition de sa matrice ; comme aussi l'*influxion* du ciel et la force de ce qui est conceu peuvent corriger le vice du pere. (G. BOUCHET, *Serees*, XX, Rouen 1635.)

Sans rechercher de loin la cause plus secrete
Qui a produit cest astre, et son *influxion*,
De ma bourse alteree une inflammation
Asses me fait sentir l'effet de la comete.
(PASSERAT, *Œuv.*, Sonnet, à M. de Souci, sur la Comete, p. 291, éd. 1606.)

INFONDER, - *under*, v. a., verser, infuser :

Et aussi l'ame raisonnable n'*est* point aucunement *infundee* ne mise en son corps que icelluy corps ne soit premierement disposé en sa proportion. (*Prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 8 r°, éd. 1519.)

Dieu ne *infunde* jamais sa grace que a celluy qui est disposé de la recevoir. (*Ib.*, f° 8 r°.)

Quelque chose plus noble *est infundee* specialement du ciel. (G. TORNUS, *Choses merv.*, ch. IX, éd. 1557.)

Le jus des perles de sureau... appaise la douleur des oreilles, si on l'*infunde* chaut dedans. (DU PINET, *Dioscoride*, IV, 168, éd. 1605.)

INFONDIR, v. a., verser :

Lors mettras et *infondiras* icelluy just dedans la dessusdicte croste de pasté. (*Platine de honneste volupté*, f° 62 v°, éd. 1528.)

INFONDRE, - *undre*, v. a., verser :

Les filz tendoient... les dits vaisseaux a icelle leur mere, et elle mettoit et *infundoit* l'huyle dedans. (*Le prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 173 r°, éd. 1519.)

Tout cela sera pillé dans un mortier avec un pillon chaud, y *infondant* dessus huile de myrte et de terebinde. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VIII, 5, éd. 1605.)

— Insinuer, introduire, communiquer :

Il veuille en mon ame *infondre* nouvelle science. (L. DE PREMIERFAIT, *Decameron*, Richel. 129, Prol.)

Les cerubins *infundent* aux ordres inferiores et cheulx a nous la sapience qu'ilz puissent de la bouche du tres haultain. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 29 v°.)

Infonde en moy sçavoir.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LXIIII, éd. 1545.)

Ains y a une grande portion de vie animale et de divinité que Dieu y *a infondue* et meslee de sa propre nature et substance en la matiere. (AMYOT, *Œuv. mesl.*, t. XIX, p. 260, éd. 1820.)

Quand Dieu *infondit* l'ame en l'homme. (LA BOD., *Harmon.*, p. 794, éd. 1578.)

Dieu *infond* ces dons aux ames des le commencement quand de luy elles naissent. (ID., *de l'honn. Am.*, p. 206.)

Comme c'est aussi a mon advis a elle (l'ame), aux plaisirs qui luy sont propres, d'en inspirer et *infondre* au corps tout le ressentiment que porte sa condition. (MONT., *Ess.*, l. III, c. 5, p. 74, éd. 1595.)

— Faire fondre :

De tel onguent la roigne sera frottee, apres l'avoir estuvee et baignee avec de l'eau ou l'on *aura infondu* du sel, du souffre et de l'alum. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VIII, 5, éd. 1605.)

— *Infondant*, part. prés., celui qui verse :

L'ame estant logee en ce corps est mise comme dans un fourneau ou alembic et doit estre repurgee du feu de charité et divin infus en tout l'homme par la grace de l'*infondant* et selon la disposition du recevant. (LA BOD., *Harmon.*, p. 692, éd. 1578.)

INFORÇABLE, adj., qu'on ne peut forcer :

Des ames *inforçables*.
(LOYS LE CARON, *Poés.*, f° 5, éd. 1554.)

Inforçable, unforcible, unexpugnable, impregnable. (COTGR., éd. 1611.)

INFORMATEUR, s. m., celui qui s'informe, qui est chargé de prendre des informations, de faire une enquête, d'informer sur un fait :

Informateurs et inquisiteurs. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 29^a.)

Parce que il est contraire a la piété et dangereux pour les hommes de penser



aux choses futures illicites, et s'informer des accidents des princes, pourvoir a l'advenir sur iceux; nous ordonnons par ce decret que s'il se trouve aucun *informateur* de telles choses, et qui du vivant du roy regarde un autre pour l'esperance du royaume ou attire quelques uns a soy pour ce regard, il soit chassé par sentence d'excommunication de la compagnie des catholiques. (CAYET, *Chron. nov.*, Introd., p. 23, Michaud.)

— Celui qui informe, qui instruit :

Afin qu'en la vie terrestre
Ilz me soyent conduitteurs (les apostres),
Vrays prescheurs et *informateurs*
Du fait de ma saincte doctrine.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 78ª.)

Comme celuy qui suyt son precepteur
De bonnes meurs et lettre *informateur*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LXIX, éd. 1545.)

INFORMATION, - *cion*, s. f., action de former :

Le sang menstruel peut bien estre devisé en quatre parties. La premiere se mesle avec la semence et en est faite l'*informacion* ou la forme des membres. (B. DE GORD., *Pratiq.*, III, 25, éd. 1495.)

Choses qui tendent a l'*informacion* des bonnes meurs. (J. DE VIGNAI, *Echecs*, Richel. 1172.)

— Instruction :

En Elicon leurs tables virent
Ou leurs sciences escripvirent
A l'*information* des gens.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 128ª.)

— Science, talent :

Si t'avise que pour bien parler ne pour quelcunques *informations* tu ne laisses se que tu as entrepris. (*L'Orloge de sapience*, Maz. 1134, l. I, Prol.)

INFORMER, voir ENFORMER.

INFORMITÉ, s. f., conformation :

L'*informité* espirituelle et corporelle de la creature. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 8 r°.)

INFORSER, v. a., forcer :

En *inforsant* lesdis religieux de paier coustumes... (1370, *Ord.*, v, 318.)

Cf. ENFORCIER.

INFORTUNEEMENT, adv., malheureusement :

Labour en vain a chiere alangouree
En grief travail, *infortuneement*.
(CHRIST. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 3ª.)

Me fault souffrir perpetuellement
Trouble conseil, vouloir injurieux,
Pour eur, maleur, *infortuneement*.
(JAQ. MILET, *Destruct. de Troye*, 20350, Stengel.)

INFORTUNER, v. a., rendre malheureux :

Mais que veux tu de ma fortune,
Contre qui ne puys bonnement,
Qui si faulsement m'*infortune*,
Que c'est grant esbahissement.
(VILLON, *Grand Test.*, XIX, Jouaust, p. 29.)

Faignans qu'ils ignoroient contre qui il guerroioit, adfin que se fortune l'*infortunoit* ils se excuseroient par ygnorance. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, II, 23.)

Bien cognoissant que despite Fortune,
Et non pas toy, a present m'*infortune*.
(CL. MAR., *Epit. de Maguel. à P. de Prov.*, 1517, p. 116, éd. 1596.)

... Car pour m'*infortuner*
Ce m'est assez de toi me voir abandonner.
(LA PERUSE, *Med.*, IV, éd. 1555.)

— Prédire un sort malheureux à :

Phebus respond, il mourra d'un cousteau,
Mars dist pendu, et Juno dedens l'eau :
Voila comment chascun d'eulx m'*infortune*.
(J. PARRADIN, *Micropaedie*, p. 69, éd. 1546.)

INFORTUNETÉ, voir INFORTUNITÉ.

INFORTUNEUSEMENT, adv., malheureusement :

Or puys qu'il m'est ainsi *infortuneusement* advenu, j'aimes mieulx ma mort que ma vie. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 227, Bibl. elz.) Impr., *infortueusement*.

INFORTUNEUX, adj., malheureux :

Las, mon amy, or sont nos amours tournez en hayne, en douleurs, en dureté, nos solas et joye en larmes et en pleurs, nostre bonheur en tres dure *infortuneuse* pestilence. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 353, Bibl. elz.)

Ce fut une moult merveilleuse chose et *infortuneuse*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 28ᶜ ; Kerv., XIV, 65.)

INFORTUNITÉ, - *neté*, s. f., malheur :

Trové en toi d'aversité
Ai plus et d'*infortunité*
C'onques ne firent tuit ensenble
Tuit cil qui furent.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 122ᵈ.)

Trovee ai plus d'aversité
En toi et d'*infortunité*.
(ID., *ib.*, Richel. 23111, f° 266ᵈ.)

Enees par semblable *infortunité* fu chaciez de son pays. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 8ᵇ.)

Or regardez se ce ne fut une grant *infortuneté* pour eulx quant ils ne porent obtenir la place contre leurs ennemis. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2641, f° 171 r°.)

Par grant *infortunité*. (ID., *ib.*, Richel. 2644, f° 217 v°.)

Si leur avint grant merveille et grand *infortuneté*. (ID., *ib.*, II, 81, Kerv.)

INFOSSADE, voir ENFORÇADE.

INFOURMER, voir ENFORMER.

INFRACT, s. m., infraction :

Apres laquelle affaire et *infract*... (XVᵉ s., Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

INFRACTAIRE, adj., infracteur :

Nous les declarons indignes d'y obtenir aucuns benefices, comme *infractaires* et transgresseurs de l'ordonnance de nous. (1464, *Ord.*, XVI, 219.)

— S. m., infracteur :

Au premier *infractaire*
Mon courous donnera le merité salaire.
(HARDY, *Raviss. de Proserp.*, V, 2.)

INFRACTIF, adj., qui enfreint, qui viole :

Nostre cousin le duc de Bourgongne a naguieres escrit et fait sçavoir a vos bourgeois et habitans certaines choses qu'il dit estre *infractives* de la paix par nous faite a Auxerre entre ceux de nostre sang et lignage. (31 janv. 1413, *Lett. de Charles VI*, dans Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1419, Michaud.)

INFRACTURE, s. f., infraction :

Une infinité d'autres *infractures* que nous avons tant claires et apparentes. (1560, *Négociations sous François II*, p. 326, L. Paris.)

Cf. ENFRACTURE.

INFRAGIBLE, voir INFRANGIBLE.

INFRAINTURE, s. f., infraction aux lois :

Mellees, injures, *infraintures*, ames sures. (1311, *Cart. de Royaulieu*, p. I, ch. 30, ap. Duc., t. III, p. 827, éd. Didot.)

Cf. ENFRAINTURE.

INFRANGIBLE, - *ingible*, - *agible*, adj., qui ne peut être brisé, rompu :

J'ay mon ame eslevee confiant de ta tres liberalle pitié attraire, et tres doulcement alechee par ta tres merveilleuse suavité, de ta tres doulce oudeur, et doulcement estraincte par l'*infragible* lien de ta tres ardent et fervent amour et charité. (J. GERSON, *l'Aiguillon d'amour*, f° 20 v°, éd. 1488.)

Lances *infrangibles*. (ID., *ib.*, f° 71 v°.)

... Un diamant quarré et *infrangible*.
(VASQUIN PHILIEUL, *Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 223, éd. 1555.)

Le dyamant ne pliera le gantelet a force qu'on y face, ains demeurera *infragible*. (DU PINET, *Pline*, XX, Préf., éd. 1566.)

Clou, *infrangible*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

— Fig. :

Patience *infrangible*. (J. GERSON, *l'Aiguillon d'amour*, f° 71 v°, éd. 1488.)

Courages *infrangibles*. (*Les Passages d'oultremer*, f° 11 v°, éd. 1492.)

Sainct Hilaire, comme estant tout fiché d'un perpetuel et *infrangible* regard en Dieu, a interpreté mistiquement les textes originaux de la saincte Escripture. (J. BOUCHET, *Ann. d'Aquit.*, f° 12 v°, éd. 1537.)

O lors paix obstinee *infringible* en l'univers. (RAB., l. IV, c. 51, éd. 1552.)

INFRASCRIPTION, s. f., souscription :

Desquelles lectres la superscription estoit : A tres hault et puissant prince, mon tres chier et tres amé cousin, le duc de Bourgongne. Et la *infrascription* : Vostre cousin, le duc de Glocestre... (MONSTRELET, *Chron.*, II, 25, Soc. de l'H. de Fr.)

INFRE, prép., au-dessous de :

Li pape *infre* li mur de la cité fu miz en lo plus grant palaiz. (AIMÉ, *Yst. de li Normant*, VII, 9, Champollion.)

INFRIGIDATIF, - *tatif*, adj., refroidissant, rafraîchissant :

Choses *infrigidatives*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 25 r°.)

Diette *infrigidative*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, IV, 4, éd. 1495.)

Vertu *infrigitative*. (*Le grant Herbier*, f° 87 v°, Nyverd.)

Cicuta est de tres grande vertus *infrigidative*. (*Jard. de santé*, I, 115, impr. la Minerve.)

Regime *infrigidatif*. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 642, éd. 1598.)

— S. m., remède rafraîchissant :

Et en toutes ces choses cy, avant que ulceration se face, se elles se atrayent plus a apostume colerique, nous y mettrons *infrigidatifz*, et se c'est de maniere de sang nous ferons evacuatifz. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 18, éd. 1495.)

Cf. ENFRIGIDITIF.

INFRIGIDATION, -*cion*, s. f., refroidissement, action de refroidir :

Le *infrigidation* des parties qui fourment la parole la font entrecoper et rompre. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 183d.)

Donner choses qui confortent le cuer, par *infrigidation* et par aigreté. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 67d.)

L'operacion que fait ici bas un corps freit, ce est assavoir refreidier, ou *infrigidacion*. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 146 v°.)

Neantmoins ceste *infrigidation* qui garda Putiphar d'accomplir sa voulenté dyabolique sur Joseph il ne le hayt pas. (*Orose*, vol. I, f° 51c, éd. 1491.)

Ung fruict qui refroidist de petite *infrigidation*. (*Jard. de santé*, p. 42, impr. la Minerve.)

INFRIGIDE, adj., froid :

Puthifar estoit eunuche, c'est a dire chaste, *infrigide* et impotent a generation. (*Mer des hyst.*, t. I, f° 145d, éd. 1488.)

INFRIGIDER, v. a., refroidir, rafraîchir :

En *infrigidant* et consolidant et sigillant les ulceres. (J. CANAPPE, *le Prologue et Chapitre singulier de maistre Guidon de Cauliac*, Bibl. Univ. SM 134.)

— Rendre impuissant :

Dieu *infrigida* Putiphar et le rendist impotent. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 146c, éd. 1488.)

Ceulx qui *estoient* chastrez et *infrigidez* ou totallement a generation indisposez. (*Ib.*)

— *Infrigidant*, part. prés., refroidissant :

Diete tenue et *infrigidant*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, 3, éd. 1495.)

Choses qui sont moult *infrigidentes*. (*Jard. de santé*, I, 367, impr. la Minerve.)

Les humeurs *infrigidantes* et desseschantes. (*Practique de P. Bocellin*, f° 8 r°, éd. Lyon.)

— S. m., ce qui refroidit, rafraîchissant :

Tous ceulx cy soyent gardes de medecine trop refrigerante, nonobstant que le chief soit actuellement putrifié, car on les doit amener par foibles *infrigidans*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, 10, éd. 1495.)

INFRIGITATIF, voir INFRIGIDATIF.

INFRINGIBLE, voir INFRANGIBLE.

INFRUCTUEUSETÉ, *infructuosité*, s. f., infertilité :

Infructueuseté, infecunditas. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Infructuosité, infructuositas. (*Ib.*)

Et ainsi faisant le plone tantost li rapportera a sa memoire le sablon de sa fragilité et *infructuosité*. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, II, 45, Ars. 2683.)

INFRUCTUOSITÉ, voir INFRUCTUEUSETÉ.

INFRUSTRABLE, adj., qui ne frustre point, qui ne trompe point :

Estre revenu en grace et en haulte credence du roy luy servoit et duisoit bien de la garder ; et avoir esté aussi de l'alliance et de la commune conjurison quasi moveur, scelleur et prometteur *infrustrable* lui estoit bien cause aussi, et devoit estre, de non trop ployer au prejudice de ses associes en cause. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 163, Buchon.)

INFULATION, s. f., action d'orner de l'infule, du bandeau, la tête d'un prêtre :

Lyqueis Walthier de Mostier impetrat, en dit concile de Constanche, a pape de Romme et l'emperere le *infulation* et le mettration del abbie de Sains Hubert ; car adonc fut de premier mytreis ly abbeit de S. Hubert devant dis. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 158, Borgnet.)

INFULE, s. f., bandelette :

Celluy eut sur sa teste
Infule riche, precieuse et honneste
Qui le sien chief des deux pars decoroit.
(O. DE S. GEL., *Eneid.*, Richel. 861, f° 107b.)

Le prestre assis en une chaire, avec ses *infules* et adoubemens de pontife. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 122, éd. 1573.)

INFULGENCE, s. f., rayonnement :

Saint Augustin dit qu'Hanibal fut né et formé, ce sembloit, de toute la celestienne *infulgence*, pour destruire la chose publique de Rome. (SYM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Max.*, f° 58d, éd. 1485.)

INFUNDER, voir INFONDER.

INFUNDRE, voir INFONDRE.

INFUSION, s. f., sorte de maladie produite par excès de nourriture :

De *infusion* ou enfonture. Ceste maladie vient au cheval de trop manger ou boire a superfluité. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 98 v°, éd. 1516.)

1. **INGAL**, voir IGAL.

2. **INGAL**, voir IVEL.

INGALMENT, voir IVELMENT.

INGAMMENT, voir IVELMENT.

INGARDABLE, adj., qui ne peut être gardé :

Il a gardé des places *ingardables*.
(RONS., *Suite de l'Hymn. de tres illustre Prince Charles, cardin. de Lorr.*, Bibl. elz.)

INGAUMENT, voir IVELMENT.

INGAUTÉ, voir IVELTÉ.

INGECION, voir INJECTION.

INGEMISSEMENT, s. m., gémissement

Les grans plains de son cuer, ses *ingemissemens*.
(*Girart de Ross.*, 5758, Mignard.)

INGENCE, voir ENGEANCE.

INGENERABLE, adj., non créé, qui n'a pas eu de commencement :

Choses *ingenerables*. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 55 v°.)

Ainsi disons nous Dieu le pere ingenitum ou *ingenerable*. (*Ib.*)

Choses *ingenerables*. (*Chron. et hist. saint et prof.*, Ars. 3515, f° 17 r°.)

(Le firmament) est *ingenerable* et incorruptible. (*Mer des hyst.*, t. I, f° 3d, éd. 1488.)

Le ciel est *ingenerable* et ne se peult augmenter. (NICOLAS DE NICOLAI, *l'Art de naviguer*, p. 7, éd. 1579.)

INGENERÉ, adj., non créé :

Ce qui est *ingeneré* et divin egale son semblable en puissance. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 47 r°, éd. 1594.)

INGENIATION, s. f., travail ingénieux :

Avec ce feit faire de pierre de taille, et par *ingeniation* d'ouvriers ung tombeau magnifique. (BOURGOING, *Bat. jud.*, I, 35, éd. 1530.)

INGENIER, voir ENGIGNER.

INGENS, interjection, certes :

LA DAMOYSELLE.
Meschant, suis je point assez belle
Pour vous ?
NAUDET.
Ingens, oy, ma damoyselle ;
Vous estes partout clere et belle.
(*Farce d'un Gentilh.*, Anc. Th. fr., I, 267.)

INGENUE, adj., franc, libre :

L'*ingenue* certainement
C'est homme franc naturelement
Qui est franc des ce qu'il naist
Et de loyal mariage est,
Ou soit de deux franc naturel,
Ou soit de deux dont l'ung est tel
Qui fut franchi par avanture
Et l'autre est franc par sa nature.
(*Livre des institutions des drois appellé Institute*, f° 4c.)

INGENUILE, adj., des personnes libres :

Cens *ingenuiles*, consistant en une redevance de numeraire, opposé a cens serviles. (*Charg. des offic. claustr. de S.-Den.*, Arch. LL 1180.)

INGERAY, s. m., engin de guerre ?

Que adonques les dites boites et espingalles et autre *ingeray* fussant tantost prest. (1425, Arch. Frib., 1re *Coll. de lois*, n° 341, f° 99.)

INGESSION, voir INJECTION.

INGLORIATION, s. f., déshonneur, honte :

Vercunde est paour de *ingloriation*, c'est a dire paour de avoir confusion, deshonneur ou vitupere. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 435b.)

INGLORIEUSEMENT, adv., d'une manière déshonorante :

A un jeune filz, mesmement extraict de bonne race, n'est honneste ny expedient



de demourer *inglorieusement* soubz l'aile de la mere. (*Alector*, f° 85 r°, éd. 1560.)

INGLORIEUX, adj., sans gloire, déshonoré :

Si s'en revint sans riens faire, *inglorieux* et sans honneur. (*Grand. Cron. de France*, l'Istoire du roy Phelippe le Bel, XXXIX, P. Paris.)

Qui ne paist ses pere et mere indigens il est *inglorieux*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 69 r°.)

INGLUVIEUX, adj., glouton :

S'ilz souppent chez leurs amoureux
A manger morceaulx savoureux
C'est rage qu'elles sont doulcetes :
Le plus petit lopin en deux
Party, ce sera trop pour eulx,
Tant font les petites bouchettes ;
Mais apres qu'elles sont retraites
En leurs lieux et places secrettes,
C'est le salut a ung jeune homme
De sçavoir et cognoistre comme
Sont ordes et *ingluvieuses*.
(*Therence en franç.*, f° 143[d], Verard.)

Cf. ENGLUIVE.

INGNEL, voir ISNEL.

INGOMBREMANT, voir ENCOMBREMENT.

INGOMBRER, voir ENCOMBRER.

INGRAIS, adj., violent :

Ministres ou servans barbares sont ceulx qui sont comme sauvaiges, rudes, sotz, *ingrais* et lours et ne sçaivent soy meismes diriger. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 143 v°.)

Cf. ENGRES.

INGRAT, adj., mécontent :

Colart Vaine, *ingrat* du vin que on leur avoit apporté. (1408, Arch. JJ 195, pièce 45.)

INGRAVANCE, s. f., violence :

J'en appelle devant Dieu, le grant juge, des grans torts et *ingravances* qu'on me fait. (JEANNE D'ARC, ap. Quicherat, *Procès de condamnat. et de réhabilitation de J. d'Arç*, t. II, p. 4.)

INGREMANCE, - *anche*, voir INGROMANCE.

INGREMANT, - *ent*, s. m., comme *ingromance*, magie :

Et connoistre raison et savoir *ingrement*.
(*Rom. d'Alix.*, f° 5[a], Michelant.)

Par *ingremant* i furent compassé.
(*Huon de Bord.*, 4926, A. P.)

INGREMANTIEN, s. m., magicien :

Ne aies mie avecques ti les malvais qui sacrefient leur enfans as dyaules, ne les devins qui parolent par le dyaule, ne les *ingremantiens*, ne les regardeurs des estoiles. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 70[a].)

INGRESSEUR, s. m., agresseur :

En la compagnie desquelz *ingresseurs* estoit ledit Jehan des Mainiex, qui en ladite ingression et assault fut navré telement que mort s'en est ensuye par le fait et cause desdis *ingresseurs*. (1378, *Pièce extr. des arch. de l'Hôtel de ville*, Arch. admin. de Reims, III, 450, Doc. inéd.)

INGRESSION, s. f., invasion :

Que Jehan de Brimont, bourgois dudit eschevinage, avec autres ses complices, par maniere d'invasion et d'*ingression*, armez de diverses armeures, d'agait appensé avoient assailli Vyart et Berthelemin Josué... (1378, *Pièce extr. des arch. de l'Hôtel de ville*, Arch. admin. de Reims, III, 450, Doc. inéd.)

A l'*ingression* de la terre de promission. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 185 v°.)

— Entrée dans un ordre religieux :

Par *ingression*, vœu et profession monachale ne se fait aucune dedication de biens de celuy qui entre audit monastere, ou fait telle profession, au profit dudit monastere. (*Cout. de Sedan*, CXCVI, Nouv. Cout. gén., II, 830.)

INGROMANCE, - *ence*, - *anche*, - *enche*, *yngr.*, *ingremance*, *igremance*, s. f., magie :

A *yngremance* tout au derrain le mist.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 194 v°.)

Et de l'art d'*ingremance* et des devineors.
(*Roum. d'Alix.*, f° 4[d], Michelant.)

Mult sot d'astronomie, et plus sot d'*ingremance*.
(*Ib.*, f° 61[b].)

Se disoient par *ingremance*
Trestout lor bon et lor enfance.
(*Floire et Blancefl.*, 1[e] vers., 585, du Méril.)

Par *ingremance* faisoit l'oevre.
(*Ib.*, Append., v. 30.)

Tant savoit d'art et d'*ingromance*
Qu'a l'anemi faire faisoit
Toutes les riens qu'il li plaisoit.
(*Comm. Theophil. vint a penitance*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 277.)

Et trestout cil qui sevent d'*ingromance*
I porroient tous jours lor tens user.
(THIB. IV, *Chans.*, p. 56, Tarbé.)

Car Amaugis par *ingremanche*
Embla la couronne de Franche.
(*Eust. le Moine*, 288, Michel.)

Trois sorcieres, sans demorance,
A Guises, qui de *ingremance*
Sevent entr'eles toute l'œvre.
(*Amald. et Yd.*, Richel. 375, f° 319[b].)

Virgilles fist a Romme un feu
Par *ingremanche* en molt biel leu,
Ki de nuis et de jour ardoit.
(*Sept Sages*, 3926, Keller.)

L'art d'*ingromanche*. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 105[c].)

Ne magique ne *yngromance*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 97[a].)

Et aprist tout l'art d'*igremance*.
(*Creat. du monde*, ms. Montp. H 347, f° 27 r°.)

Une doctrine de *ingromence* qui avoit esté condampnee pieça devant. (*Continuation anonyme de la Chronique de Jean de Saint-Victor*, Recueil des historiens de France, t. XXI, p. 681, note.)

Mais, pour jouer en ce lieu d'*ingromance*,
Faites venir le noble Achelous.
(*Le Messaigier d'Amours*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., XI, 33.)

INGROMANCEUR, s. m., magicien :

Et avoit le roy Henry avec lui ung *ingromanceur* de Tollete qui disoit que l'air estoit tout envenimé... (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f° 27 v°.)

INGROMANCIE, - *sie*, s. f., magie :

Ingromansie. (XV[e] s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

INGROMANTIQUE, s. m., nécromancien :

Les devineurs et *ingromantiques*, arioles, enchanteurs, augures et ciromantices la honorent (l'astrologie) plus que Dieu. (P. FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, f° 122 r°, éd. 1482.)

INGROSSATIF, adj., qui fait grossir :

Choses *ingrossatives* ne compettent point avec les subtiliatives. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 3, éd. 1495.)

Medecines moyennement *ingrossatives*. ID., *ib.*, I, 4.)

Medicament *ingrossatif*. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 651, éd. 1598.)

INGROSSATION, - *cion*, s. f., grossissement :

Toutesfois bon seroit que eust faite aulcune *ingrossacion* de matiere et evaporacion du cerveau par roses, sandalz, camomille. (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, 10, éd. 1495.)

Opilacion et *ingrossacion* des esperis. (ID., *ib.*, 14.)

Le froid multipliant la melancholie par voye d'*ingrossation*, congelation et impissation. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 47, Roybet.)

— Sorte de maladie de l'œil :

Il y a une indisposition nommee en grec proptosis, exitus en latin, *ingrossation* ou prominence en françois, qui est quand l'œil sort hors de sa cavité par trop grande repletion de matiere tombant sur les yeux. (PARÉ, *Œuv.*, XV, XIV, Malgaigne.)

La prominence ou *ingrossation* de l'œil guerit souvent. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, I, 202, éd. 1615.)

INGUIGNE, voir ENGUENE.

INGUINAIRE, adj., de l'aine, inguinal :

Les gens en pristrent une maladie, laquele il appellent *inguinaire*, que tant solement dou veoir li uns prenoit a l'autre. (*Vies des Saints*, Richel. 20330, ap. Duc., III, 835[a], éd. Didot.)

Les orifices *inguinaires*. (*Le prem. Acte du Synode noct.*, XV.)

Cf. ENGUINAIRE.

INHABILETER, voir INHABILITER.

INHABILITATION, s. f., action de rendre inhabile :

Ils y encherront de privation de leurs offices et de *inhabilitations* a tous offices royaux. (1413, *Ord.*, X, 73.)

Inhabilitation, a disabling. (COTGR., éd. 1611.)

INHABILITEMENT, s. m., action de rendre inhabile :

Inhabilitement, a disabling. (COTGR., éd. 1611.)

INHABILITER, - *eler*, v. a., rendre ou déclarer inhabile :

En oultre les diz commissaires *inhabiliterent* le suppliant d'office de recepte. (1386, Arch. JJ 129, pièce 45.)

On les doit *inhabiliter* ou priver de



office honorable. (Oresme, dans la *Thèse de Meunier*.)

Que le pape Sixte V, par le pouvoir donné a Saint Pierre sur tous les royaumes du monde, *avoit inhabilité* Henry de Bourbon a toute succession de royaume. (Cayet, *Chron. nov.*, p. 627, Michaud.)

Il n'est pas besoing de parler d'autres travaux exterieurs que donnent les malings esprits, lesquels ne sont pas si ordinaires ny si penibles pour la plus grand part, pour autant que pour le plus qu'ils fassent, ils ne viennent jamais a *inhabiliter* les puissances de l'ame. (Du Chevre, *Trad. du Chasteau de l'ame*, f° 113 r°, éd. 1601.)

— *Inhabilité*, part. passé, rendu inhabile :

Pour declarer schelms et *inhabiletez* de jamais estre receuz en assemblee. (1550, *Lett. de l'Ev. d'Arras à l'ambass.*, Pap. d'Et. de Granvelle, III, 481, Doc. inéd.)

inhabitant, part. prés. et s. m., celui qui habite :

Per les *inhabitantz* et enfraunchises en icelles citees. (*Stat. de Richard II*, an ii, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Avons avecq les *inhabitants* et subjects au pays de Flandres, espirituels et temporels, faict une bonne, seure et estable paix. (J. Molinet, *Chron.*, ch. clxxxii, Buchon.)

Qui fait ce donc ? *inhabitant* peché
Dedens la chair.
(Marg. de Nav., *Disc. de l'espr. et de la chair*, dans les *Marg. de la Marg.*, t. I, p. 72, éd. 1547.)

Cf. Enhabiter.

inhabiter, voir Enhabiter.

inhaunt, voir Inhaut.

inhaut, *inhaunt*, adj., peu élevé :

Trop *inhauntz* ou estretz. (*Stat. de Richard II*, an xxi, impr. goth., Bibl. Louvre.)

inheritable, adj., qui peut hériter :

L'issue del second feme ne sera jamais *inheritable* per force de tiel done. (Littl., *Instit.*, 16, Houard.)

Cf. Enheritable.

inheritement, voir Enheritement.

inheritrix, s. f., héritière :

Quécunque que serra *inheritrix* per force d'un done. (Littl., *Instit.*, 24, Houard.)

inheureusement, *ineureusement*, adv., malheureusement :

Thimocrates combati *ineureusement* contre Lisandridas. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, iv, 3.)

En l'an que les Romains combatirent *inheureusement* contre les Veiens. (Id., *ib.*, ms. Brux., II, f° 172 v°.)

inheureux, adj., malheureux :

Nulle heure est tant heureuse qu'*inheureuse* ne soit. (xive s., *Adages françois*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

inhibicionner, v. a., enlever à la juridiction ordinaire :

Lequel (un accusé qui en avait appelé à la cour spirituelle de Tournai) s'estoit fait *inhibicionner* et neantmoings il a esté renvoyé a la congnoissance des eschevins. (1469, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

inhibir, v. a., inhiber, défendre, interdire :

Au senat et devers le pueple nasquist sur ce moult grant debat, et *furent inhibit* et denoiez les empires d'une partie et d'autre, et gages pris et appellez aus tribuns et puis au pueple. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 390^a.)

Faites *inhibir* et deffendre a tous juges. (1390, *Pr. de l'H. de Nim.*, III, 103.)

Ce nonobstant, lesdits debteurs qui n'ont mie bon vouloir de satisfaire a leurs creanciers, obtiennent chacun jour lettres de la cour de Nismes ou autre cour royal, par lesquelles font faire inhibition aux curez, sur grandes peines, qu'ils n'aient a recevoir aucunes lettres monitoires ne excommunicatoires contre eux, sans *inhibir* aux parties. (1456, *Ord.*, xiv, 399.)

inhibition, *inibicion*, s. f., défense :

Jaques avec Constance sa mere occupa la terre de Secile, contre l'*inibition* et le comandement de l'eglyse de Rome. (*Gr. Cron. de Fr.*, Phelip. le Bel, i, P. Paris.)

La loy ancienne amoneste
Que tote persone soit nette ;
Et li cors *inibicion*
Ont tuit de fornication.
(Macé, *Bible*, Richel. 401, f° 140^b.)

Par le *inhibition* et correction dou pape. (Froiss., *Chron.*, V, 275, Kerv.)

Valerien empetra de l'evesque de Carthage que il lessast l'eveschié et pourmeust Augustin en l'eglise d'Yponense, et Augustin le refusa en toutes manieres, et toutefois il fut constraint et deboutez tant qu'il prist la cure de l'eveschié, laquele chose il disoit qu'il ne devoit pas estre fait que il fust ordené, l'evesque vivant, et dist et l'escript par l'*inibicion* du concile general, laquelle il aprist apres ce qu'il fu ordené. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 215^d.)

inhibitoire, adj., qui défend, qui prohibe :

Lettres *inhibitoires*. (*Lett. de Ch. VIII*, mars 1483.)

Et s'il se fait au contraire, le roy peut decerner des lettres *inhibitoires* a sa cour de parlement ou autre juge, ou se peut la partie y ayant interest pourvoir par appel comme d'abus. (P. Pithou, p. 45, ap. Littré.)

inhobediance, voir Inobedience.

inhonesteté, *inhonn.*, s. f., caractère de ce qui est déshonnête :

Se aucune *inhonesteté* il a commise ou pechié. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 99^d.)

S'il est en fait plein de *inhonnesteté*
Nul ne dit rien.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 167 r°, éd. 1530.)

inhoneste, *inhonn.*, adj., déshonnête :

Motz *inhonnestes* et lubriques.
(P. Michault, *Doctrinal de court*, f° 48 v°, éd. Genève.)

Sa mort *inhoneste* ne vous sera de moy recitee. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 111 r°.)

Inhonnestes suspicions. (Fabri, *Rhet.*, f° 19 r°, éd. 1521.)

Propos *inhonnestes*. (J. Bouchet, *Triumphes de la noble Dame*, f° 99 r°, éd. 1536.)

La nuict noircit leur foy
Et leur bande la teste
D'ignorance *inhonneste*.
(Ch. Font., *les Ruiss. de fontaine*, p. 150, éd. 1555.)

inhonorable, *inhonnourable*, adj., déshonoré :

Accompaignié de son *inhonnourable* filz alla devers la dame... (Duquesne, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 4 r°.)

inhonoration, *-cion*, *inhonn.*, s. f., déshonneur :

Quant de honneur et *inhonoration* le moien et la vertu en grans honneurs c'est magnanimité. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 377^d.)

Le magnanime est selon ceste vertu vers honneurs et vers les opposites, et sont *inhonoracions*. (Id., *ib.*, f° 76, éd. 1488.)

Le fait de magnanime est principalement vers honneurs et *inhonoracions*. C'est non avoir les grans honneurs qui lui sont deubz. (Id., *ib.*, f° 77^b.)

Item se l'on repputoit que il (le prince) eust fait aucunes *inhonnoracions* ou appetiсé aucunement les honneurs d'aucuns sans cause, il doit telles causes racheter et reparer en leur donnant plus grans honneurs. (Id., *Politiq.*, f° 212^b, éd. 1489.)

inhonorer, *inhonn.*, v. a., déshonorer :

Je honorifie Dieu mon pere et vous me *inhonorez*. (*Le sec. Volume des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 253 r°, éd. 1519.)

Vous me *inhonnorez* en attribuant au diable ce que vous devriez attribuer a la divine vertu de Dieu. (*Ib.*, f° 254 r°.)

— *Inhonoré*, part. passé, qui n'est pas honoré :

La noble cité ne souffrist celle vertu estre *inhonoree*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, iv, 3.)

inhortation, voir Enortation.

inhortement, voir Enortement.

inhorter, voir Enorter.

inhospitable, adj., inhospitalier :

Le froid Caucase *inhospitable*.
(Joach. du Bell., *Od.*, vii, Recueil de poésie, éd. 1573.)

O repaire moins souhaitable
Que le Caucase *inhospitable*.
(Id., *Vers lyriques*, Ode xi.)

Le plus fort et massif, le plus espouventable (lion)
Qui jamais hebergeast au Taure *inhospitable*.
(Rob. Garn., *Hippol.*, I, éd. 1573.)

Bords *inhospitables*.
(Id., *Corn.*, III, éd. 1574.)

Le froid Caucase *inhospitable*.
(G. du Buys, *Ode*, à Mgr de Chastillon, éd. 1582.)

inhospital, adj., inhospitalier :

Celle mer abonde de lieus perilleus ; les anchiiens le nomoient mer *inhospitale*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 158 v°.)

inhui, voir Anuit au Supplément.

inibicion, voir Inhibition.



INICIANT, adj., initial :

S'aulcun estoit present (au début d'une pleurésie) et que Dieu luy eust donné telle grace de congnoistre tel commencement *iniciant.* (B. DE GORDON, *Pratiq.*, IV, 4, éd. 1495.)

INICIEMENT, s. m., chose révélée par initiation :

Et si li dist que certes elle doubtoit moult les dieus desquelx elle reveleroit les secres *iniciemens.* (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 412d.)

INICION, voir INITION.

INIMICITÉ, s. f., inimitié :

Et ne sceust oncques le roi que publique *inimicité* feust entre le roi de Behaigne et mondit seigneur de Bourgongne. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., III, 542.)

En signe de la grant *inimicité* qui avoit esté entre eulx. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 180 v°.)

Laquele loy engendra grandes *inimicites* entre les estrangiers et les citoiiens. (ID., *ib.*, ms. Brux., II, f° 19 v°.)

INIMICITIÉ, s. f., inimitié :

Hayne et *inimicitié.* (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Ecclesiastic., v, éd. 1534.)

INIMISTANCE, voir INIMITANCE.

INIMITANCE, - *istance*, s. f., inimitié :

Je me suis de franche voulenté offert et abandonné a ceste guerre et *inimistance.* (*La sec. Dec. de Tit. Liv.*, I, 25, éd. 1530.)

Les œuvres de la chair sont fornication, immundicité, impudicité, empoisonnement, *inimitances*, contencions,... (J. BOUCHET, *Noble Dame*, Ep., éd. 1536.)

Dont a la fin procede *inimitance.* (ID., *ib.*, f° 41 r°.)

Mal parler et detracter est le commencement de *inimitance.* (ID., *ib.*, f° 109 v°.)

Voz adversaires vous hayent tant qu'ilz ne quierent fors que par l'*inimitance* des Françoys. (ID., *Mém. de La Trem.*, ch. XXIV, Petitot.)

INIMITEEMENT, adv., en ennemi :

Adont quant Moise vit l'Amoreen venir encontre lui *inimiteement* il ne consenti pas que aux Hebrieux survenist ancoires a souffrir peril. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 89c.)

INIMITIER, - *ter*, verbe.

— Act., rendre hostile :

Pour indigner et *inimitier* les princes, potentatz et tous estatz a l'encontre de sa dite majesté imperiale. (1534, *Arraisonnement*, Pap. d'Et. de Granvelle, II, 216, Doc. inéd.)

— Réfl., se rendre hostile :

Pour non faire chose que doige desplaire au daulphin, lequel, pour demander du coustel de sa majesté dadvantaige, pourroit prendre occasion de *soy inimiter* a l'encontre d'elle. (1545, *Sur la declar. de l'alternat. du traité de Crespy*, Pap. d'Et. de Granvelle, III, 69, Doc. inéd.)

INIQUE, adj., défavorable :

Les Rommains suyvans les ennemys reculans furent trahis jusques a ung lieu *inique.* (*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 105a, éd. 1530.)

Si cheurent en ung lieu *inique.* (*Ib.*, f° 106d.)

Moult de batailles furent par luy contre les ennemys faictes en lieux et en temps perilleux et *iniques.* (*Ib.*, f° 161a.)

INIQUER, v. a., rendre injuste, souiller :

Iniquer la purité et honnesteté du pur et loyal prest. (DU MOLIN, *des Contracts*, c. XIX, éd. 1586.)

INIQUIT, s. m., iniquité :

Lassies vostre *iniquit.*
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 26961, Scheler, *Gloss. philol.*)

INIQUITÉ, *inequité*, s. f., situation défavorable :

Quant il vint aussi comme a .v. miles, il se pensa que pour cause de l'*iniquité* des lieus l'en ne pourroit avoir sui. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 331c.)

L'exercite estant en peril d'estre perdu pour l'*inequité* des lieus. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 175 r°.)

L'*iniquité* du lieu les espouventoit. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 122c, éd. 1530.)

INIRASCIBILITÉ, s. f., caractère opposé à l'irascibilité :

L'opposite de ire est *inirascibilité.* (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 49 v°.)

Inirascibilité ou doulceur. (ID., *ib.*)

INIRASCIBLE, adj., qui n'est pas irascible :

Que celui qui deffaut (d'ire) soit appellé *inirascible*, c'est trop mal. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 378b.)

INITION, - *cion*, *inn.*, s. f., commencement :

Douz Dieus, qui sanz fin ies et sans *inition.*
(G. DE COINCI, *Priere*, ms. Soissons, f° 243c.)

Douz Dieus, qui sans fin es et sanz *inicion.*
(*Liv. des art. de la foy*, f° 159, Arch. Saône-et-Loire, H 364.)

Je croi au creatour par vraie entencion.
Qui n'ara finement, n'ainz n'eut *inicion.*
(*Vie Ste Christ.*, Richel. 817, f° 182 v°.)

Com il fu tousjours et doit estre
Sans fin et sans *inicion.*
(JEH. DE MEUNG, *Tres.*, 1091, Méon.)

Selon le pais et usages
Des terres, fores et bocages,
Et selon l'introducion
Que hons a a son *innicion*,
De laquelle envis se depart.
(HARD. DE FONTAIN. GUER., *Tres. de Vanerie*, p. 5, Pichon.)

Je ne vous ose contredire,
Car toutes vos monitions
Ont si douces *initions*
Qu'il n'est riens si trettable chose.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 344 v°; Scheler, II, 13, 436.)

INJECTION, - *gecion*, - *gession*, s. f., action de jeter, violence :

Hastiveté esmeut *injections* et detractions de mauvaises paroles. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 43d.)

Homicides et *ingecions.* (ID., *ib.*, f° 242d.)

Douloureux vices qui souvent issent de la cité du monde, comme murmure, rancune, despit, blaspheme, jurement, *ingession*, homicide. (ID., *ib.*, f° 70a.)

Quant a declairer l'eglise ou le cimetierre de Lizieux polluz, mondit Sgr l'evesque et lesdictz de chapitre sont d'accord que, s'il advenoit que en ladicte eglise ou cimetierre dudit lieu fut faicte aulcune *injection* manuelle et effusion de sang ou aultres cas par quoy ladicte eglise ou cimetierre deussent estre declairez polluz et par consequent reconcilies, l'official de mondit Sgr l'evesque et l'official du chapitre congnoistront ensemble desdiz cas. (23 avril 1463, *Accord. par suite de contestations survenues entre Thomas Basin et son chapitre*, ap. Th. Basin, *Hist. des règn. de Ch. VII et de Louis XI*, IV, 236, Quicherat.)

INJECTOIRE, s. m., instrument servant à injecter, clystère :

Se les ablutions laxatives et corranz ne sont faites premierement les doit on geter par dedenz a .I. *injectoire*, c'est par clisteres. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 27a.)

INJOYEUSEMENT, adv., sans joie :

Se aulcun est franc de telz vices... il doibt meritoirement, non *injoyeusement* estre veu de ses citoiiens. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 244 r°.)

INJURACION, s. f., injure :

Injuracion ou souffrir injure. (ORESME, *Eth.*, f° 94b, éd. 1488.)

INJURATEUR, s. m., celui qui fait injure, qui injurie :

Les contredisans, opposans et *injurateurs* adjournez en nostre parlement. (*Charte de* 1358, Liv. rouge, Arch. Y2, f° 17 v°.)

Icelluy Eliman *injurateur* de Dieu perdit la veue. (*La Thoison d'or*, vol. II, f° 135 v°.)

INJURER, v. a., faire injure, faire tort à :

Et en i a tant (de porcs et de vaches) que els *injurent* lor bles et lor font molt de damages. (Vers 1260, *Cas cont. le vic. de P.-Audem.*, Arch. J 1024, n° 42.)

Nul ne m'en croit, supposé que j'en jure ;
Contraint je suis d'endurer s'on me *injure.*
(R. DE COLLERYE, *Rondeaux*, c, Bibl. elz.)

INJURIABLE, adj., qui se rapporte à une injure :

Si firent plaintes *injuriables* des termes que leur avoit tenu leur comte. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 26, Michaud.)

INJURIAL, adj., qui fait injure :

Ilz sont despiteux ou despriseurs et *injuriaux.* (ORESME, *Eth.*, f° 78a, éd. 1488.)

INJURIANT, s. m., celui qui fait injure :

L'*injuriant* sera tenu pour l'injure faite a payer sept sols au seigneur et a celuy qui est injurié amender. (1266, *Franchise d'Orgelet*, Droz, t. 26.)

Soustenir les *injurians.* (ORESME, *Politiq.*, 2e p., f° 47c, éd. 1489.)

L'*injuriant* sara tenuz au seigneur a la peinne de sept solz. (*Franch. de Monnet*, trad. du XVe s., Chamb. des compt. de Dijon, 122, Arch. Doubs.)

Le baron de Neubourg qui estoit haut a la main et *injuriant*. (BRANT., *Homm. illust.*, La Trimouille, Bibl. elz.)

INJURIATEUR, s. m., celui qui fait injure, qui injurie :

Et si aucuns pour les injures dessus dites ne fasse point de clamour, ne l'*injuriateur*, ne celuy qui est injurié ne doivent rien au seigneur. (1266, *Franch. d'Orgelet*, Droz, t. 26.)

Adjournent ou facent adjourner les *iniuriateurs*. (1361, *Ord.*, III, 562.)

Comme notoire *injuriateur* des dis de chapitre. (1377, *Lett. de Ch. V*, Cart. mun. de Lyon, p. 183, Guigue.)

INJURIATION, s. f., injure :

Rapine, mutilation, accusation, *injuriation*. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 441d.)

INJURIER, v. a., porter dommage à :

Qui repaira la fourfaitture
D'Adam qui nous *injuria*.
(*Doct. de la sec. retor.*, ms. Vat., f° 110 v°.)

Ce estoient ceulx qui plus *avoient esté injurié*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 10.)

Et pour ce, se leur concupiscence appete plus que les choses necessaires, adonques pour medicine, ce est a dire pour faire satisfaction a ceste concupiscence, il *injurient* leurs proceins. (ORESME, *Polit.*, ms. Avranches 223, f° 50b.)

Chil de la garnison d'Escauduevre *avoient* moult *injuriet* et heryet ceuls de Cambrai. (FROISS., *Chron.*, III, 165, Kerv.)

INJURIEUR, s. m., celui qui fait injure :

Jusques ad ce quil soit comppetamment emendé de l'*injurieur*. (*Franch. de Monnet*, trad. du XVe s., Chambre des comptes de Dijon, 122, Arch. Doubs.)

Ils avoient irrefragables desirs d'euls vengier de leurs *injurieurs*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, II, 19.)

Pour non estre reputé l'*injurieur* de la tres haulte et noble nacion françoise. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, Introd., Buchon.)

INJURIEUSEMENT, adv., injustement, violemment :

Li dis Joaguins se cuida resqueurre dudit sergent et feri de son queude ledit sergent, en telle maniere que li sanz en sailli par le nez et par ailleurs ; et ce fit *injurieusement* et sans cause. (1344, *Arch. admin. de Reims*, II, 2e p., p. 108, Doc. inéd.)

S'aucun met main a autre *injurieusement*. (1371, *Cout. de Châtillon*, ap. Garnier, *Chart. de comm.*, I, 365.)

Les tirer du danger d'estre *injurieusement* violez et outragez. (AMYOT, *Theag. et Car.*, I, éd. 1559.)

Tel pere est si sot de prendre a bon augure d'une ame martiale, quand il voit son fils gourmer *injurieusement* un paisant ou un laquay qui ne se defend point. (MONT., *Ess.*, l. I, c. 22, p. 55, éd. 1595.)

INJURIEUX, adj., injuste :

Les baillis ou *injurieux* ou faisanz exactions ou soupeçonnez de usure. (*Reg. Noster*, f° 44a, ap. Duc., *Injuriari*.)

INJURIOSER, adj., injurier :

Le suppliant se traist par devers deux de ses freres..... en leur disant et exposant comme il *avoit esté* ravalé et *injuriosé* de Lienart Garges. (1393, Arch. JJ 144, pièce 331.)

INJUSTE, s. m., injustice :

Quiconques fait *injuste* proprement il convient que le fait soit voluntaire et par election et avecques ce faire *injuste* est avant que souffrir *injuste*. (ORESME, *Eth.*, f° 117a, éd. 1488.)

INJUSTETÉ, s. f., injustice :

Et doncques n'est pas proprement *injusteté* entre telles personnes. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 451b.)

INJUSTIFICACION, s. f., acte injustifiable :

Et par ce peut apparoir qui est injuste et injustice et *injustification*. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 450b.)

Avoir ce que n'est pas sien c'est injuste; mais prendre de fait et embler, c'est *injustificacion*. (ID., *ib.*, f° 105a, éd. 1488.)

INLABOURABLE, adj., qui ne peut être labouré :

En quel manoir il a jardins, terres labourables et *inlabourables*. (1423, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 164 r°.)

INLABOURÉ, adj., qui n'est pas labouré :

Champs demores steriles et *inlaboures*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 163 v°.)

INLASSABLE, voir ENLAÇABLE.

INLEGITISME, s. f., concubine :

Et y survint Symon Douchet et Ysabel Brouguarde, sa concubine et *inlegitisme*. (1402, Arch. JJ 157, pièce 356.)

INLIBERAL, voir ILLIBERAL.

INLOABLE, voir ILLOUABLE.

INLUMINATION, voir ILLUMINATION.

INMANIFESTE, voir IMMANIFESTE.

INMENDEIR, voir ENMENDER.

INMINISTRER, v. a., administrer, fournir :

Mais il doit *inministrer* et faire aide en biens prestement. (ORESME, *Eth.*, f° 78d, éd. 1488.)

INMOIENNEMENT, adv., sans l'entremise ou l'intervention de personne :

En eulx submectant nuement et retournant *inmoiennement* en nostre obeissance. (1471, *Ord.*, XVII, 414.)

INMOUVANT, adj., immobile :

Ce n'est point a l'antique un idole *inmouvant*.
(L. PAPON, *Disc. a M. Panfile*, p. 17, éd. 1857.)

INMOVALMENT, voir IMMOVALMENT.

INMOVEMANT, voir ENMOVEMENT.

INMUER, voir IMMUER.

INNARRABLE, adj., inénarrable :

O tristesse de Troye, o perte ireparable,
De toy taire me fault, car tu m'es *innarrable*.
(*Preamb. sur l'ist. de Troies*, ms. Breslau, v. 104.)

Dont sont *innarrables* les pertes.
(*La Nef des folz*, f° 3 v°, éd. 1507.)

Sainct Pol et Moyse virent Dieu ou ilz eubrent grande et *innarable* consolation. (*Sermons pour la semaine saincte*, ms. Valenciennes 220, f° 1.)

INNATURALITÉ, s. f., état de ce qui n'est pas naturel :

Qui est signe de mutacion d'air a grant *innaturalité*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 11 r°.)

Mais en la fin et en l'acomplissement de l'œuvre dessusdite quant la chose est parfaicte la chaleur dessusdite naturele et li esperiz qui ne peuvent plus demourer ou corps pour leur flebesce et *innaturalité* s'en vont en ensievant le mouvement commun qui leur est deu de nature universele. (ID., *ib.*, f° 83b.)

La *innaturalité* de l'air. (ID., *ib.*, f° 293b.)

INNATUREL, adj., qui n'est pas naturel, contre nature :

Fievre est chaleur *innaturelle* muee en ardeur. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, I, éd. 1495.)

En ce temps apparurent aux parties de Rome plusieurs et divers signes *innaturelz*, merveilleux et espoventables. (*Orose*, vol. II, f° 31c, éd. 1491.)

Meus de malicieux, dampnable et *innaturel* vouloir. (J. MAROT, *la Vray Disant*, prol., Poés. fr. des XVe et XVIe s., t. X.)

Quant au dormir et sommeil l'ung est naturel et salubre, l'autre *innaturel* et vitieux. (P. VERNEY, *Presaiges d'Hyppocras*, II, éd. 1539.)

Innaturel, contre nature. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

INNATURELMENT, - *element*, adv., d'une manière qui n'est pas naturelle :

Ces choses le peuvent corrompre (l'air) et alterer *innaturelment*. (EVRART DE CONTY, *Prob. d'Ar.*, Richel. 210, f° 11 r°.)

Et pour ce s'en eschaufe et enflamme le corps *innaturelment*. (ID., *ib.*, f° 115c.)

Trop mengier et trop boire et plusieurs autres choses font *innaturelment* dormir et trop. (ID., *ib.*, f° 220c.)

Et manda Alexandre frere de sa femme Olimpias et usa de luy *innaturelement*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, IV, 21.)

INNELEPAS, voir ISNEL LE PAS.

INNIABLE, adj., qui peut être nié :

Principe *inniable*.
(JOD., *Œuv. mesl.*, Disc., f° 133 r°, éd. 1583.)

INNICION, voir INITION.

INNOBEDIENSE, voir INOBEDIENCE.

INNOBEISSANT, voir INOBEISSANT.

INNOBILITÉ, s. f., qualité de ce qui n'est pas noble :

La gloire de nobilité est partie de l'onneur des parens, et par contraire est *innobilité* et villanie de pere en filz. (P. FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, f° 70 v°, éd. 1482.)

INNOBLE, *ynoble*, adj., qui n'est pas noble, forme refaite d'*ignoble* :

Cestui Milo homme *innoble*. (LAUR. DE PREMIERFAIT, *Traictié consolatif de vieillesse*, Richel. 1009, f° 98 v°.)

Mestier servil et *ynoble*. (ID., *Decam.*, Richel. 129, f° 41 v°.)



Pluseurs gens nobles et *innobles*.(Froiss., *Chron.*, II, 5, Kerv.)

A ce propos dist Sallustius que tant grande pourroit estre la prerogative des merites de l'*innoble*, et tant grandes luxures des vices du noble, que selon toute opinion le *innoble* devroit estre en honneur devant mys. (P. Ferget, *Mirouer de la vie humaine*, f° 73 r°, éd. 1482.)

Ung *ynoble* romain occist che chevalier. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, I, 14.)

Ceste Aragnes fut une femme *innoble* du pays d'Asie et fut fille de Idinovius, ung taincturier de layne. (Boccace, *Nobles malheureux*, I, XVIII, f° 24 r°, éd. 1515.)

Le moindre homme du peuple povre et *innoble* ne doit estre despité ne tenu vil. (Id., *ib.*, II, V, f° 30 v°.)

D'*innoble* sang, humble et obscur lignage.
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, II, III, éd. 1545.)

Plusieurs nobles et *innobles* armerent du signe de la croix leur poitrine. (Sorbin, *Hist. des Albigeois*, f° 23 v°, éd. 1585.)

Cf. Ignoble.

innoblement, adv., d'une manière peu noble :

Onques ne fust homme plus noblement mené qu'il fut quant il ala a Rome, ne onques plus *innoblement* quant il en retourna. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 199d.)

innocence, s. f., preuve de non-culpabilité :

Pour besongner avec eulx a faire l'informacion sur lesdictes *innocences* et justifications dudit sr d'Armeignac. (*Proc. verb. des séanc. du cons. de rég. du roi Charles VIII*, p. 189, Bernier.)

innocent, *ignocent*, s. m., livre contenant les décrétales recueillies par l'autorité d'Innocent III :

L'exposant et aucuns ses complices entrerent de nuit en la maison du bedel de l'estude de Tholouse, et prindrent en icelle un code, un livre appellé *innocent*, un volume et une viez concordanses de theologie. (1380, Arch. JJ 117, pièce 172.)

Plus ung *ignocent* entier dans ung cristal, sur quatre pieds d'argent. (1542, *Inv. du trésor de la chapelle du D. de Savoie*, p. 145, Fabre.)

innocenteté, s. f., innocence :

La vesteure de l'immortalité et de l'*innocenteté*. (Maurice, *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 33 v°.)

innocif, adj., qui n'est pas nuisible :

Et pour ce que pluseurs de ces bestes sont nocives, loist sçavoir que Dieu les crea *innocives*, c'est non nuysibles. (Fossetier, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, f° 23 v°.)

innoctable, voir Innotable.

innominable, adj., qui ne peut être nommé :

Tous noms avez, estant *innominable*.
(Marg. de Nav., *Or. à N.-S. J.-C.*, p. 137, éd. 1547.)

innorme, adj., sans règle, sans mesure, énorme :

Et commenceront ceulx de l'ost de mondit seigneur le daulphin a piller le pays et faire grans et *innormes* maulx. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. 159, Bibl. elz.)

innortacion, voir Enortation.

innotable, - *octable*, adj., qu'on ne peut noter :

Et sui acompaignee de choses *innoctables*. (*Yst. de Apolon.*, ms. Chartres 411, f° 59 r°.)

innuer, v. a., signifier, faire entendre par écrit, donner expressément à entendre :

Afin qu'ilz puissent *innuer* et pretendre par ainsi non estre tenuz de faire admortir les choses qu'ils tiennent et possident. (1408, *Ord.*, IX, 317.)

Voulans iceux rapporteurs *innuer* et donner a entendre ces choses estre faictes, en venant contre ladicte paix. (14 janv. 1413, *Lett. des prev. des march. aux habit. de Paris*, ap. Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1413, Michaud.)

En la formation d'Adam *est* subtilement *innuee* le immaculee conception. (Fossetier, *Cron. Margerit.*, ms. Brux. 10509, f° 25 r°.)

Il est a esperer que Dieu *innuera* sa sentence et te pardonnera tes deffaulx. (*La Thoison d'or*, vol. I, f° 49 r°.)

Or veil poursuyr l'aultre point
Par lequel je veil *innuer*
Et sensiblement arguer
Que les humbles et les piteux
Precederont les orguilleux.
(Greban, *Mist. de la pass.*, 16790, G. Paris.)

Ce texte ne veult pas *innuer* que le juge soit abstraint a desclairer especialement la cause pourquoy il delaie le jugement en ce cas. (*Coust. de Norm.*, 1483, f° 34 r°.)

Le sainct docteur veut *innuer* que nous devons rendre aux princes, ministres de Dieu, gloire et honneur. (J. Molinet, *Chron.*, autre prol., Buchon.)

Ceste discretion et prudence sert de provision aux pauvres, voulant *innuer* que l'homme sage n'a point de necessité. (J. de La Mothe, *Blas. des arm. de Fr.*)

— Conclure :

Et faut il doncques *innuer* que tous sommes ainsi subgectz a tant de maulx que vous comptez, sans estre exempts de tel servage. (Oct. de S. Gel., *Sej. d'honn.*, f° 101 r°, éd. 1526.)

Par quoy je puis *innuer* que plus se monstre l'amitié en povreté que en richesse. (*La Thoison d'or*, vol. II, f° 23 v°.)

innumerable, - *bile*, adj., qui ne peut se nombrer ; en grand nombre, forme savante pour *innombrable* :

Mais en eulx acollant sans mot dire, commancerent pleurs *innumerables*. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 227.)

Quantité *innumerable*. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 367a.)

Innumerabile multitude. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, VI, 8, Champollion.)

Ung peuple *innumerable*.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 24d, éd. 1537.)

L'*innumerable* multitude de tant de devoirs. (Mont., *Ess.*, l. III, c. 5, p. 71, éd. 1595.)

Innumerables actions. (Fr. de Sal., *Am. de Dieu*, l. 2, c. 4, éd. 1616.)

innumerablement, *inum.*, adv., sans nombre :

J'ay fait des maulx *innumerablement*.
(*Horæ*, xve s., Bibl. Laon, ms. 243 quat.)

Y avoit de beaulx draps de soye et de lin d'estranges sortes et de Flandres *inumerablement*. (A. de la Vigne, *le Vergier d'honneur*.)

Et apres que *innumerablement* l'eust baisé et accollé, s'est au plus pres de luy assis. (*Perceval*, f° 210c, éd. 1530.)

Neantmoins que le peuple fut en divers lieux, tant de la ville que des faulxbourgs, mesme de l'estendue du pont, *innumerablement* respandu. (*Entr. de Henry II à Rouen*, f° 47 r°.)

inobedience, *inn.*, *inh.*, - *ance*, - *ense*, - *enche*, s. f., désobéissance :

Dunkes corrociez comandat... ke il lo gettassent fors parmei la fenestre, par ke nule chose ne remanroit el cellier par *inobedience*. (*Dial. St Greg.*, p. 94, Foerster.)

Eve, des le commencement,
Pecha par *inobedience*.
(Guillaume, *Best. div.*, 376, Hippeau.)

Il ne se trouveroit si hardi homme de par le roy de France qui le (la gabelle) deuist faire courir, ne sergant qui en levast, pour la *innobediense*, amende. (Froiss., *Chron.*, V, 356, Kerv.)

Pechiez au monde vint il
Par un homme? — Oil, oil,
Par son *inobedience*.
(Eust. Desch., *Œuv.*, II, 255, A. T.)

Le comte d'Armagnac n'estoit point d'opinion de paix ou traitté avec eux, veues les *inobediences* qu'ils avoient faites et leurs manieres et mauvaises volontez. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1414, Michaud.)

Inhobediance.
(Greban, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 2d.)

— Négligence, inattention :

Leur harnois ont lassiez par *inobedienche*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, II, 5731, Scheler, *Gloss. philol.*)

inobedient, adj., désobéissant, insoumis :

Obliez, *inobedienz*
Des glorios comandemenz.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 23817, Michel.)

Dunkes somonst il plus leement lo malfiant et lo *inobedient* frere. (*Dial. St Greg.*, p. 95, Foerster.)

Les cuers des homes *inobediens*. (*Bestiaire*, ms. Montp. H 437, f° 199 r°.)

Que por la tres grant amour que il eut a li, fu il *inobediens* del fruit qu'il menga. (*Li prolog. a la response sour l'arriere-ban Maistre Richard de Furnival*, p. 54, Hippeau.)

Anchiennement avoient esté chil de le chité obedient a le loi de Rome, et ore en estoient *inobedient*. (Robert de Clary, p. 57, Riant.)

Pense quantes foiz tu as esté *inobediens* a ton pere et a ta mere. (Laurent, *Somme*, Richel. 22932, f° 5b.)



E par ceo qu'*inobedient* esteit
A la nature del alme tut dreit
Inobediente li fust sa char.
(PIERRE DE PECKAM, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 15a.)

Ceulz qui sont *inobediens* et desobeissans a raison. (ORESME, ap. Meunier, *Thèse*, p. 184.)

Se vous estes *inobediens* a la voix du Seigneur vostre Dieu. (LEF. D'ETAPLES, *Bible*, Deuteronome, 8, éd. 1530.)

Le malfaicteur est l'homme pervers, a Dieu *inobedient*, qui plus suyt les delices de la chair que les divins commandements. (*Violier des Hist. rom.*, c. XI, p. 30, Bibl. elz.)

Les Dieux, dit Platon, nous ont fourni d'un membre *inobedient* et tyrannique, qui, comme un animal furieux, entreprend par la violence de son appetit sousmettre tout a soy. (MONT., *Ess.*, l. III, c. 5, p. 50, éd. 1595.)

INOBEISSANCE, - *ence*, s. f., désobéissance :

Ele chei en pechié par *inobeissence*. (*S. Graal*, ms. Tours 915, f° 122a.)

Santé est pernicieuse, laquelle mene l'homme a insolence, *inobeissance*. (N. DE BRIS, *Institut.*, f° 120.)

Au lieu d'employer ceste juste rigueur
Qu'en Adam merita nostre *inobeissance*.
(O. DE LA NOUE, *Poés.*, p. 83, éd. 1594.)

Il abolit tous les maux de ce siecle provenans d'infidelité, *inobeissance* et mescognoissance de son sainct nom. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 236 v°, éd. 1594.)

INOBEISSANT, *inn.*, adj., désobéissant :

Inobeissant a pere et a mere. (Ars. 5201, p. 360a.)

Li dit sire fut *inobeissant* et rebelles. (1377, *Ch. d'Isab. de Neuchâtel*, Arch. du prince, Neuchâtel, D, n° 51.)

Ilz sont envieux, convoiteux et *innobeissans* a leurs prelatz. (FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, f° 176 v°, éd. 1482.)

Blasmeurs et *inobeissans* a leurs peres et a leurs meres. (ID., *Nouv. test.*, f° 201 v°, impr. Maz.)

INOBLIGABLE, adj., inflexible :

Voulenté *inobligable*. (EXIMINES, *Livre des s. anges*, f° 13 v°, éd. 1477.)

Et combien que tu soyes *inobligable*, c'est a dire que ta raisonnable creature, quelque chose qu'elle face pour toy et pour l'amour de toy, ne te puisse a aucune chose obliger. (J. BOUCHET, *la noble Dame*, f° 163 r°, éd. 1536.)

INOLDEURE, voir ENHEUDEURE.

INONCTION, voir ENONCTION.

INOPINABLE, - *iable*, *inopp.*, adj., inopiné, imprévu, insoutenable, incroyable :

Car leur opinion muable
Avons prouvé *inopinable*.
(*Boece de Consolacion*, Ars. 2670, f° 63 v°.)

Ezechies apres ceste merveilleuse victoire et *inopinable* sacrefia selonc Josephum sacrefices a Nostre Seigneur. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 129c.)

Telles raisons font les sophistes pour conclure choses *inopinables* a fin que il apparissent sages. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 489b.)

Les fais et les operacions vers lesquelles sont les ars et les ordonnances politiques sont particulieres et singulieres, et sont innombrables et les cas *inopinables*, et ne peult on faire loix escriptes fors en universel. (ID., *Politiq.*, f° 53b, éd. 1489.)

Ce est une absurdité *inopinable*. (ID., *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 48 r°.)

Viengnent donc les stoiques et apportent leur sentences *inopinables* que ilz appellent gloires et merveilles. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 53a.)

Par destrois espouventables,
Merveilleus et *inoppinables*.
(CHR. DE PIS., *Liv. du Chemin de long estude*, Richel. 604, f° 130 v° ; v. 1515, Püschel.)

Combien que le temple fust grant et merveilleux d'ouvraige, et a tous ensemble *inoppiniable*, toutes voyes Dieu en ayde il print toute sa consumation en .VII. ans. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 207a.)

INOPINABLEMENT, - *niablement*, adv., inopinément, à l'improviste :

Ses cheveulx s'acrochierent a ung grant arbre et bien branchu, si demoura *inopiniablement* pendu. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 180d.)

Il s'esjoy de l'ayde que Dieu *inopinablement* leur avoit donnee. (*Ib.*, f° 232b.)

Car ils ne sçavoient riens de la desconfiture, et *inopinablement* se jectoient en leur danger. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. XXXVII, éd. 1638.)

Mais ainsi qu'il s'en vouloit retourner seurvindrent *inopinablement* bien quatre cents Anglois. (ID., *ib.*, c. XLIX.)

INOPINATIVEMENT, adv., d'une manière inopinée :

Qu'ilz envayssent leurs ennemis *inopinativement*. (COQUILL., *Guerre des Juifs*, II, 324, Bibl. elz.)

INORDEINEMENT, voir INORDINEMENT.

INORDINEMENT, - *einement*, adv., sans ordre :

Et courrurent *inordinement* en l'eaue. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, v, 1.)

— Contre l'ordre :

Le rei ke dune veraiement
Les biens du regne *inordeinement*
A ces ke pas digne ne sunt
Ne d'autre part mester n'en unt,
Celui est en verité
Del bien del peopie wastur numé.
(PIERRE D'ABERNUN, *le Secré des secrez*, Richel. 25407, f° 175d.)

Cf. INORDONEEMENT.

INORDONÉ, - *onné*, adj., désordonné :

Par trop grant et *inordonnee* convoitise. (*Translat. de l'Epist. de S. Bern. a Raym.*, ms. Troyes A 288, f° 89 v°.)

Domptons les illicites et *inordonnez* appetis de la chair. (*Le premier Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 119 v°, éd. 1519.)

Le chevalier la persuada fort d'amour *inordonnee*. (*Violier des Hist. rom.*, c. LXVII, Bibl. elz.)

INORDONEEMENT, - *donneement*, adv., d'une manière désordonnée, en désordre :

Dont courrurent *inordonneement* as tentes. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 27 v°.)

Qui mangeue une foys le jour ou deux *inordonneement* contre ce qu'il a acoustumé, il se griefve et foule grandement. (*Platine de honneste volupté*, f° 2 v°, éd. 1528.)

Et ainsi boivent et mangeussent *inordonneement* du fruict de sensualité. (*Prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 45 v°, éd. 1519.)

Cf. INORDINEMENT.

INORNÉ, adj., grossier :

Le peuple est barbare, *inorné*, aspre et cruel. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 87b, éd. 1488.)

Qui tient son maintien *inorné*.
(*La Nef des folz*, f° 8 r°.)

INPENDANT, voir EMPENDANT.

INPINDRE, voir EMPAINDRE.

INPOINDRE, voir EMPAINDRE.

INPRIMEMANT, adv., premièrement ?

Por Paris li faron trainer *inprimemant*.
(*Macaire*, 1226, Mussafia.)

INPRISE, voir EMPRISE.

INQUAILLER, voir ENCAILLIER.

INQUANTER, voir INCANTER.

INQUESTACION, s. f., enquête :

Toutesfois que le bailli du seigneur dudit chastel ou autre officier ou president en iceluy chastel vouldra inquester ou faire respondre aucun a enqueste, il les notiffiera aus dis conssous ou de l'un d'eulx, ou cas qu'il y voudront estre a ladicte responce et *inquestacion*, apres ladite notiffiacion. (1371, *Ord.*, V, 705.)

INQUESTE, s. f., visite :

Ilz ont concluz que messire Jehan Patarin face l'*inqueste* des foyres avec le procureur du roy. (19 juill. 1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 180, Guigue.)

INQUESTER, v. n., faire une enquête :

Toutesfois que le bailli du seigneur dudit chastel, ou autre officier ou president en iceluy chastel vouldra *inquester* ou faire respondre aucun a enqueste... (1371, *Ord.*, V, 705.)

Cf. INQUESTACION.

INQUESTION, s. f., enquête :

Jean Jacques, lieutenant civil de nostre dicte prevosté, procedant a faire ladicte information et *inquestion*. (REBUFFI, *Rubricque des draps d'or*, f° 181 v°, éd. 1547.)

Cf. ENQUESTION.

INQUIETATION, - *cion*, s. f., vexation :

Violences, oppressions, *inquietations* de force d'armes et puyssance de lays. (1342, *Lett. de Phil. de Val.*, Cart. mun. de Lyon, p. 334, Guigue.)

Et les deffendes de par nous de toutes injures..., *inquietations*, molestations de force d'armes. (*Pièce de* 1361, Antiq. de Morinie, 1865.)

Tant de griefs, exces et *inquietations*. (11 sept. 1408, *Cart. de Flines*, DCCLXXXI, Hautcœur.)



Vous le deffendez... de toutes violences, griefz... et de toutes autres *inquietacions* et nouvelletez. (**1423**, *Registres des minutes civiles et criminelles du For l'Evêque*, Arch. Z² 3150.)

Vicieuses *inquietations*. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 53ᵇ, éd. **1486**.)

INQUIETEOR, *-our*, *-eur*, *inquit.*, s. m., celui qui inquiète :

Garir e deffendre de toz perturbeors, de toz *inquiteors*, de toz demandeors. (Fév. **1285**, Arch. Thouars, Taillebourg.)

Et si ascune se sente grevé, molesté, ou inquieté ascunement... par colour des tielx provisions, licences, perdons ou acceptations, que mesmes les grevours et molestours et *inquietours*... encourgent les peynes et punissements en les estatutes contenus. (*Stat. de Henri V*, an III, impr. goth., Bibl. Louvre.)

INQUIETUDINE, s. f., trouble, inquiétude :

Ke perece soit amors de quieté, et *inquietudine* d'esperit soit droite essoingne. (*Explic. sur le Deuter.*, Maz. 1351, f° 115ᵃ.)

INQUILIN, *-illin*, s. m., locataire :

L'*inquillin* qui demeure en la meyson dudit Loys va au guet et a la garde a son tour, comme les autres habitans de la ville. (30 sept. **1421**, *Reg. consul. de Lyon*, I, 328, Guigue.)

Et les bourgeoys qui ont mayson a louer, de mettre *inquillins* en icelles sans en advertyr les sindicz et conseil. (29 déc. **1564**, *Délib. du conseil de Bourg.*, ap. J. Baux, *Mém. hist. de la ville de Bourg*. I, 324.)

Firent commandement a tous manans et habitans de la cité de Lyon, tant proprietaires que *inquilins*, des maisons ou il avoit pleu a Dieu que la peste eust esté, faire nettoyer lesdites maisons. (Paradin, *Hist. de Lyon*, p. 375, éd. **1573**.)

La condition des locataires de Paris est beaucoup meilleure et gratieuse que celle des *inquilins* d'ailleurs. (Bugnyon, *Loix abrog.*, p. 569, éd. **1574**.)

Un fantosme vieil, maigre, crasseux... lequel donnoit de telles espouvantes aux *inquilins* qu'il les jettoit en maladie. (Jean de Montlyard, *Trad. d'Apulee*, f° 354 r°, éd. **1616**.)

INQUINATEUR, s. m., celui qui souille :

Mais je vous prie, qui sont ces *inquinateurs* de la foy? je n'en avoye encores jamais ouy parler. — Comment avoye je dit? *Inquinateurs*? Helas j'ay failly, je vouloye dire inquisiteurs de la foy, qui sont les officiers, sergens et defenseurs du royaume papistique, voire a tort et a droit. (*Trag. du roy Franc arbitre*, p. 127, éd. **1568**.)

INQUINATION, *-cion*, s. f., souillure :

Fai moi hair touz vices, toute *inquination*.
(*Prière à N. S.*, Richel. 23111, f° 329ᵃ.)

Que par dedeus n'ait nule *inquinacion* de vice. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 100ᵃ.)

Tant que l'enfleure du poulmon, c'est a dire la presomption d'orgueil et toute *inquination* de coulpe qui d'orguel vient par elle est purgee. (P. d'Ailly, *les sept Degres de l'eschelle de la penitance*, f° 15 v°.)

La vie des hommes pleine de *inquinations* et pechez. (Bourgoing, *Bat. jud.*, I, 45, éd. **1530**.)

Inquination de pensee et de corps. (J. Bouchet, *Noble Dame*, f° 83 r°, éd. **1536**.)

... Ces parties la interieures sont toute la pollution et *inquination* de nostre chair... (Amyot, *Trad. de Plut.*, Œuv. mor., Bancq. des Sept Sages, LIV, éd. **1819**.)

INQUINER, v. a., souiller :

Il appartient a ung estomach fastidieux menger plusieurs viandes lesquelles plustost *inquinent*, foulent et griefvent nostre nature que ne nourrissent icelle. (*Platine de honneste volupté*, f° 2 v°, éd. **1528**.)

Et ainsy est aspersé et respandu leur sang sur mes vestemens et tellement que *j'ay inquiné* et maculé tous mes vestemens. (*Sec. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 305 r°, éd. **1519**.)

Ce n'est pas de ceste heure que vostre royaume mesmes *a esté inquiné* de plusieurs telles gens. (Du Molin, *Monarchie des Franç.*, p. 91, éd. **1561**.)

INQUIRIER, v. a., examiner :

Apparoissant plainement par chartres *inquiries* et reppceues par... (12 janv. **1396**, *Liv. des Bouill.*, LXXIX, Arch. mun. Bordeaux.)

INQUISITÉ, part. passé, recherché, composé de recherches :

De ce s'ensuit que ce livre qui est ainsi *inquisites* des causes de plusieurs merveilles entre les autres est appetables et amables. (Evrart de Conty, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 1 r°.)

INQUISITEUR, s. m., celui qui fait une enquête, une recherche :

Fu ordoné que tout evesque tenist chapitre une foiz l'an et qu'il eust en son eveschié *inquisiteurs* qui enquissent de la vie de clercs. (*Evast et Blaq.*, Richel. 24402, f° 74 v°.)

Les naturalistes et *inquisiteurs* des choses naturelles. (Du Pinet, *Dioscoride*, IV, 179, éd. **1605**.)

— Fém., *inquisiterresse*, celle qui recherche :

(Avarice) gloute *inquisiterresse* de gaignes. (*Miroir historial*, Maz. 557, f° 46 r°.)

INQUITEOR, voir Inquieteor.

INRAISONNABLE, voir Irraisonnable.

INRATIONABLE, voir Irraisonnable.

INRECOEUVRABLE, voir Irrecouvrable.

INRECOUVRABLE, voir Irrecouvrable.

INRECUPERABLE, voir Irrecuperable.

INREMUNERÉ, voir Irremuneré.

INREPARÉ, adj., auquel on ne fait aucune réparation :

Par ce moyen feust et est icellui suppliant demouré foulé et *inreparé* d'icelles paroles et injures. (**1464**, Arch. JJ 199, pièce 403.)

INREPRENABLE, adj., auquel on ne peut faire aucun reproche :

Car tous ses livres furent plains
De sapience *inreprenable*.
(Lefranc, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 129ᵇ.)

INRESOULT, voir Irresout.

INRESTAURABLE, adj., qui ne peut être restauré :

Toute chauveur ou privacion de cheveux pour generacion des causes naturelles est *inrestaurable*. (B. de Gord., *Pratiq.*, II, I, éd. **1495**.)

INREVERAMMENT, *-aument*, adv., indécemment :

Icellui curé estoit coustumier de dire la messe *inreveraument* et mal devotement. (**1400**, Arch. JJ 156, pièce 18.)

Comment! Ont il dont respondu
Contre moy *inreveramment* ?
(*Mist. du sieg. d'Orl.*, 9696, Guessard.)

INROGANCE, s. f., arrogance :

Li roys Loys qui n'ot pas oublié l'orguel ne la *inrogance* le conte Hue de la Marche, assembla l'annee apres grant ost de par tout son royaume. (G. de Nang., *Vie de S. Loys*, Rec. des Hist., XX, 335.)

INROTULER, voir Enrotuler.

INS, voir Ens.

INSACIETÉ, *-tieté*, *insassietté*, s. f., qualité de celui qui est insatiable, insatiabilité :

Li delis Salemon et la grans richetes
Lor seroit grans misere et *insacietes*.
(Herman, *Bible*, Richel. 1444, f° 63 r°.)

L'*insatieté* des marchans. (N. de Bris, *Institut.*, f° 132 r°.)

Insacieté et appetit desordonné. (J. Bouchet, *Noble Dame*, f° 133 v°, éd. **1536**.)

Ilz ne se contentoient pas d'avoir pris, pillé et saccagé jusques a la terre; il falut que les cardinaux, evesques, ambassadeurs et marchands, donnassent encor de l'argent pour la paye des soldats. Quelle *insassietté!* (Brant., *Grands Capit. estrang.*, l. I, c. XI, I, 274, Lalanne.)

INSAIL, s. m., drisse :

Uretacque hau, cria le pilot, Uretacque. La main a l'*insail*. (Rab., l. IV, c. 20, éd. **1552**)

INSALAIRIÉ, *-iié*, adj., qui ne reçoit pas de salaire :

Le longtain service du peuple constrainct labourer *insalairiié* en plusieurs lieux. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 115 v°.)

INSALUTAIRE, adj., non salutaire :

Regettant tous ces *insalutaires* conseils qui ne peuvent qu'affoiblir l'estat. (E. Pasq., *Lett.*, t. III, p. 691, éd. **1619**.)

INSANABLE, adj., qu'on ne peut guérir, incurable :

Feru d'une *insanable* playe. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 190ᵇ.)

Cette longueur empirera le mal que nous voyons presentement et le rendra, par aventure, *insanable*. (**1560**, *Mém. envoyé à M. de Lim.*, Négoc. sous Fr. II, p. 828.)

Ils furent pleins de vessies *insanables*. (Marcouville, *Traicté mem. des cas merveilleux*, f° 19 v°, éd. **1564**.)

— Fig. :

Et commencerent a forsener par haine



insanable. (*Pass. des* XLVIII *mart.*, Richel. 818, f° 297 r°.)

Les honmes sont faciles a delinquer par fureur *insanable* et par faulte de non assez puissante bride de raison. (J. BOUCHET, *Mém. de La Trém.*, ch. XIX, Petitot.)

Car c'est ung venin *insanable.*
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 28[b], éd. 1507.)

INSANÉ, adj., qui rend furieux :

Parce que icellui Pierre estoit par intervalles furieux, malade de maladie caduque ou *insanee.* (1411, Arch. JJ 165, pièce 181.)

INSANIE, s. f., folie :

O Dieu puissant, pour abbregier
Tu homme me faiz enragier
Et me reduys a *insanie.*
(*Therence en franç.*, f° 236[b], Verard.)

Lesquels (accidents) neanmoins plus proprement sont comprins souz le nom de manie, et les retirent les latins sous l'espece d'*insanie.* (PONTUS DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 5 r°, éd. 1587.)

De manie, *insanie*, folie et fureur. (LOYS GUYON, *Miroir de beauté*, I, 176, éd. 1615.)

Ce mot a été repris par un écrivain moderne :

Dans son langage absurde, effrayant *d'insanie*,
On retrouve leur dogme.
(L. VEUILLOT, *Satires*, p. 17, Gaume.)

INSANIER, v. n., être fou, faire un acte de folie :

Ilz nous monstrent comme ilz doivent bien estre mauvais et rebelles envers nous, quant eulx mesmes *insanient* et se monstrent enragiez les ungs envers les aultres. (BOURGOING, *Bat. jud.*, V, 6, éd. 1530.)

Ilz esmouvoient et faisoient *insanier* les povres gens vulgaires et imbecilles a estudier et inventer toutes choses nouvelles. (ID., *ib.*, II, 20.)

INSAOULABLE, *insaulable*, adj., qui ne peut être soûlé, rassasié ; en parlant de personne :

Honme *insaoulable* de richesses. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, IX, 4, f° 222 r°, éd. 1515.)

— En parlant de chose :

Insaulable convoytise. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 165 r°.)

Celluy qui a en soy *insaoullable* convoitise de agrandir sa seigneurie terrienne, il cuyde que toute chose luy soit loysible. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, IV, 13, f° 97 v°, éd. 1515.)

Elle avoit en soy luxure et avarice *insaoulable.* (ID., *ib.*, f° 164 r°.)

Contre l'enragé et *insaoulable* desir de Herodes. (ID., *ib.*, VII, 3, f° 169 v°.)

INSASSIETTÉ, voir INSACIETÉ.

INSATIETÉ, voir INSACIETÉ.

INSATISFAIT, adj., qui n'est pas satisfait :

Adfin que rien demorast *insatisfait.* (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, III, 28.)

INSAULABLE, voir INSAOULABLE.

INSÇAVANT, adj., ignorant :

Celluy est intollerable et *insçavant* qui pour amitié rend inimitié. (JACQ. LOCHER, *la Nef des fols*, f° 86 r°.)

Ung povre fol est *insçavant*
Qui...
(ID., *ib.*, f° 65 v°.)

INSCEU, adj., inconnu :

Adfin que leur advent fuist *insceu.* (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, III, 2.)

INSCIANCE, voir INSCIENCE.

INSCIEMMENT, *inscientement*, adv., sans avoir conscience d'une chose :

Les Juifs traictans la mort de Jhesus acomplissoient *inscientement* et malicieusement la volenté et le plaisir de Dieu. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 93 r°.)

Les pechez qui se commettent *insciemment* ne sont tant graves comme les volontaires. (LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, XIII, IV, Bibl. elz.)

INSCIENCE, *-ance*, s. f., ignorance :

Les sotes qui par *inscience...*
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 544 r°.)

Beaucop parler est *inscience* et ygnorer quandt est asses dit. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, II, 24.)

Congnoist son faict et voit son *inscience.*
(J. MESCHINOT, *Ball.*, XIX, éd. 1539.)

En me fondant dessus l'exquis renfort
De mon sçavoir qui n'est pas *inscience.*
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 191[a], éd. 1537.)

Infirmité malvaise et *inscience*,
Dicte ignorance.
(J. BOUCHET, *la Noble Dame*, f° 57 r°, éd. 1536.)

Bonté seroit meilleure en *inscience.*
(ID., *Opusc.*, p. 58.)

D'endurer d'eulx seroys trop fantastique,
Trop lunatique et plaine de *insciance.*
(P. VACHOT, *Deplor. des Est. de Fr.*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., III, 258.)

Je ne traicte a poinct nommé de rien, que du rien ; ny d'aucune science, que de celle de l'*inscience.* (MONT., *Ess.*, III, 12, éd. 1595.)

Ma conscience ne falsifie par un iota ; mon *inscience*, je ne sçay. (ID., *ib.*, I, 20.)

INSCIENT, adj., ignorant :

Las! ou est honneur et vaillance ?
Eslevez sont les *insciens*
En maint pais et en maint regne.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 446 r°.)

Les gens communs sont simples et *insciens.*
(ID., *ib.*, f° 232[a].)

Insciens et oultrecuidez. (*Nef des Folz*, prolude.)

Souvent se joue et faict de l'*inscient* :
Mais en jouant tasche a bon escient
Faire son cas.
(CL. MAR., *de l'Amour fugitif de Lucian*, p. 129, éd. 1596.)

INSCIENTEMENT, voir INSCIEMMENT.

INSCULPER, *insculter*, v. a., graver, sculpter :

Trouva lettres escriptes et *insculpees* en ung pillier de pierre. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 44, éd. 1528.)

Au boys, au metail incisé
Ou *insculpé* par art humain.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 84[a], éd. 1537.)

Insculper en pierrerie.
(ID., *ib.*, vol. I, f° 165[d].)

A l'un des costez d'icelle (borne) *sont insculpees* et taillees les armes du roy. (*Pièce de 1497*, Doublet, *Antiq.*, p. 1138.)

Et sur ledit monument la pourtraiture *insculpee* de nostre image. (1506, *Testam. de René, D. de Lorr.*, Dup., CCIV, 63, Richel.)

Cassez les coings de la monnoye ou nostre ymage *estoit insculte*e et escripte. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 121 v°.)

L'esprit est la superiore partie et la similitude de divine nature que nous avons, en laquelle Dieu *a insculpé* de son doy l'eternelle loy de droicture et honnesteté. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, Ep. de l'acteur, éd. 1536.)

Sortant de ladite eglise pour aller aux cloitres d'icelle, ou *sont insculpees* et taillees les images de saint Pierre et saint Sermin. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, p. 60, éd. 1556.)

Se trouvent gravees et *insculpees* dixhuic gouttes. (DELORME, *Archit.*, V, 17, éd. 1568.)

Il y aura espece ou maniere d'architrave, frise et corniche, non pas proprement *insculpees*, mais comme qui se mocqueroit, en les formant, et les *insculpant* a grands coups de marteaux. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

Elle fit *insculper* son image sur le mont Bagisthene de Medre. (PONTUS DE TYARD, *Disc. phil.*, f° 133 v°, éd. 1587.)

Plaques d'argent ou *est* gravee et *insculpee* partie de la Passion de nostre Seigneur. (*Voyag. du S. de Villamont*, p. 372, éd. 1598.)

Des testes de bœuf *insculpees* par ornement. (OLIV. DE SERRES, *Theat. d'agric.*, IV, 7, éd. 1617.)

INSCULPTEUR, s. m., sculpteur :

Anaglyptes, tailleur, *insculpteur.* (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

INSCULPTURE, s. f., sculpture :

Suyvant nature qui ministre
Matiere grosse et indigeste
Ou se faict la forme et la geste
De l'ymage ou de l'*insculpture*
Par le vray ordre de nature.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 83[c], éd. 1537.)

Ne tenant aucune apparence ny forme d'art d'*insculpture.* (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

INSCULTER, voir INSCULPER.

INSECUTEUR, voir INSEQUITEUR.

INSELÉ, adj., qui occupe une stalle dans le chœur d'une église :

Et ceux qui demeurent en l'hostel des clercqs servant en l'eglise, qui seront presens et *inselez* ou cuer, auront chascun une pinte de vin. (1439, *Epitaph. de Pierre de Rosay dans l'église de St Pierre de Lille*, ap. Duc., *Installare.*)

INSELER, voir ENSELER.

INSENCE, s. f., folie, frénésie :

Lors icellui Adam entra en frenaisie et *insence.* (1453, Arch. JJ 184, pièce 267.)

INSENSIBLE, adj., insensé, dénué de sens :

Icelle Jehanne qui est de longtemps et souventes fois lunatique, frenaisieuse et *insensible.* (1378, Arch. JJ 114, pièce 212.)



Jehan du Moustier, homme fol, *insensible* et furibonde. (1380, Arch. JJ 118, pièce 18.)

M'aloit devisant des natures
De toutes mortelz creatures
Et de toute beste *insensible*.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du Chemin de long estude*, 1503, Püschel.)

On donne .XL. s. a Jehan Platiel... en avancement des despens par lui soustenus en menant et ramenant Gillet Platiel son frere, *insensible*, es villes de Haspres et Tonail a intencion de aleger et estre garis de sa maladie. (1438, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le roi des ribbaux bat une femme *insensible* adfin qu'elle doubtast de plus retourner en ceste ville. (*Ib.*)

As tu dit que tant doulce face
Et tant prudente se mefface?
Tu mens, il luy est impossible.
Mentir ? Je suis bien *insensible*,
Quand je regarde bien son fait,
De croire qu'il n'y aist meffait :
Elle est ensainte...
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, 4166, G. Paris.)

INSENSIF, adj., qui est hors de sens :

D'icelle maladie le dit Jehan est trop souvent comme *insensif* et homme fol et sans avis. (1391, Arch. JJ 141, pièce 216.)

INSEPAREEMENT, adv., inséparablement :

Les traictez des servitudes, des fruictz, partages, divisions, sont conjoinctz *insepareement* avec l'agriculture. (A. PIERRE, *Const. Ces.*, Préf., éd. 1543.)

INSEPARENCE, s. f., qualité de ce qui ne peut être séparé :

Non le filz seul, mais par *inseparence*
Les trois personnes joinctes unicquement.
(MARCIAL, *Louanges de Marie*, f° 119 r°, éd. 1488.)

INSEPULTURÉ, adj., privé de sépulture :

Qu'il ne laisse mon corps *insepulturé*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, III, 12.)

On luy coupe le brach, et puis la teste, et est laissié *insepulturé*. (ID., *ib.*, ms. Brux., II, f° 180 r°.)

INSEQUEMMENT, adv., à la suite :

Apres je voy *insequemment*
Ung estandart tout plein d'azur...
(JACQ. MILLET, *Destruct. de Troye*, éd. 1544, f° 55d; Stengel, v. 7856.)

INSEQUITEUR, *insecuteur*, s. m., celui qui suit, qui imite :

En ce que le pere fera
Le fils *insequiteur* sera.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 5069, f° 104c.)

— Partisan :

Justin apres grans maulx devint frenetique et comme hors du sens, fust spoliateur des senateurs, dissipateur des povres, *insecuteur* de l'heresie pelagienne, et finablement mourust a Constantinoble. (*Mer des hyst.*, t. II, f° 142c, éd. 1488.)

INSERCION, voir ENSERCION.

INSI, voir ISSI.

INSIDE, s. f., piège :

Icelles personnes eulx tenront de presomption de droit que li malefices et exces dessusdits seront faits par *insides*, agais et certain propos. (XIIIe s., *Cri annuel du jour de l'Ascension*, ap. Poutrain, *Hist. de Tournay*, t. II, Rec. des lettres et chartres, p. 26.)

INSIDIATEUR, s. m., qui dresse des pièges :

Il n'avoit pas esté gardez ne deffendus se n'estoit par erreur de l'*insidiateur*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 34d.)

Les oyseaux ne doubtoient point les *insidiateurs* et oiseleurs. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 37a, éd. 1488.)

Si l'ung de ces vices est vaincu l'autre recommance la bataille : vous ne verrez autre chose par les voyes et sentiers que hommes et femmes abatuz par tous ces larrons *insidiateurs*, brigans et homicides des pauvres ames, a faute de bonne resistence. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, Ep. de l'acteur, éd. 1536.)

Pour unanimement luy courir sus, comme au vray *insidiateur* et perturbateur de leur repos, de leur gloire et de leurs estats. (DU VILLARS, *Mém.*, II, an 1551, Michaud.)

Il faict aussi mention des Juifz comment ils sont cruelz *insidiateurs* des chrestiens. (C. DE SEYSSEL, *Hist. eccles.*, IV, 15, éd. 1567.)

Il avoit fait punir quelque sien ennemi ou *insidiateur*. (DE LA BOUTIERE, *Trad. de Suetone*, p. 245, éd. 1569.)

Les jaloux sont vrays *insidiateurs* de la vie des jeunes femmes et tres diligens poursuyvans de leur mort. (A. LE MAÇON, *Decameron*, Septiesme journ., Nouv. cinq, t. IV, p. 10, Dillaye.)

Je supplie vostre Serenité vouloir avec son accoustumee prudence considerer comme l'empereur est non seulement la cause de la ruine et misere de l'Italie, mais aussi le cognoistre comme *insidiateur* de la liberté de l'Italie, cette illustrissime seigneurie. (MONTL., *Comm.*, I, éd. 1592.)

INSIDIATION, *incid.*, s. f., piège :

Batailler contre la villenie et ordure de la chair, contre les malices du monde et contre les *insidiations* du diable. (J. BOUCHET, *Triomphes de la Noble Dame*, f° 23, ap. Ste-Pal.)

Je doubte de quelque *insidiation* tendue sus le sang et la liberté de nous aultres. (ARETIN, *Gen.*, p. 212, éd. 1542.)

Les *incidiations* d'Acaste estoient dressees contre Peleus. (LALANDE, *Hist. de Dictis*, f° 139 r°, éd. 1556.)

Par le commandement et *incidiation* du duc Jean de Bourgongne. (BOURGUEVILLE, *Rech. de la Neustrie*, II, 58, éd. 1588.)

INSIDIE, s. f., piège, embûche :

Come eschapa de diverses *insidiez*. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, V, 3, Champollion.)

Comme ceulx qui font les eschoguettes et *insidies* en guerre. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, f° 98 r°, éd. 1536.)

Richesses sont comme amorces muniz d'hains, dons engluez et *insidies*. (N. DE BRIS, *Institut.*, f° 102 v°.)

Cf. INSIDE.

INSIDIEMENT, s. m., piège :

Las, quel mal faict, quel *insidiement*
J'ay perpetré tout le temps de ma vie !
(*Le Testam. de Leuter*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 198.)

INSIDIER, v. a., dresser des pièges, des embûches à :

Delectation nous combat, luxure nous abat, ambicion nous guerroye, avarice nous surmonte, envie nous *insidie*, et ire nous surprend. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, Ep. de l'acteur, éd. 1536.)

En parlant au serpent qui deceut Eve : La femme te froissera la teste, mais tu l'*insidieras* au tallon. (ID., *ib.*, f° 145 r°.)

— Neutr., dresser des pièges :

Et tu *insidieras* et porteras inimitiez aux plantes. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 27 r°.)

— *Insidié*, part. passé, entouré d'embûches, de pièges :

La republicque *insidiee* d'ennemis. (MART. DU BELLAY, *Mem.*, l. IX, f° 287 r°, éd. 1569.)

INSIDIOSITÉ, s. f., piège, embûche :

Eviter les aguetz et *insidiositez*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 23 v°.)

INSIENTEUSEMENT, adv., sans consulter la conscience, contrairement à la raison :

Vivre *insienteusement*.
(RECL. DE MOLIENS, *Miserere*, Ars. 3527, f° 127c.)

INSIGNE, s. m., honneur :

Il (le cardinal la Ballue) a esté receu a Lion avec les *insignes* de legat. (1484, *Reg. du Cons. d'Etat de Ch. VIII*, ap. Godefroy, *Observ. sur l'Hist. de Charles VIII*, p. 441, éd. 1684.)

INSIGNEMENT, adv., remarquablement, extraordinairement :

A qui desire s'enrichir de science et discipline, la force et vertu de l'entendement et de la memoire est *insignement* et necessairement necessaire. (PONT. DE TYARD, *Solit. prem.*, p. 35, Galiot du Pré, s. d.)

Humide *insignement*. (PARÉ, *Œuv.*, I, 6, Malgaigne.)

Il est extraict d'ayeuls et bisayeuls *insignement* nobles. (1587, *le Siège du Prieuré de S. Philbert*, Arch. cur., 1re sér., V, 37.)

INSIGNIER, v. a., décorer, illustrer, rendre remarquable, signaler :

Et le creons comte, et *insignions* de toutes dignites, noblesces, seignories et droits que a comte. (1364, *Ch. des compt. de Paris*, f° 128 r°, ap. Duc., *Insignare* 2.)

INSIGNUATION, voir INSINUATION.

INSIGNUER, voir INSINUER.

INSINC, voir ISSI.

INSINT, voir ISSI.

1. **INSINUATION**, s. f., enfoncement, sinuosité :

Pourquoy est ce que es lieus de la mer ou il a *insinuacions*, c'est a dire concavites et receptacles, se font li vent legiers et feibles. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 327a.)



2. **INSINUATION**, *insignuation*, s. f., signification, publication, enregistrement :

Renoncions... a tout droit qui dit donneison de grosse somme ne valoir pas sans *insignuation* de prince. (1319, *Assiette de* 200 *liv. de rente*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1290.)

Que ledit don elle ne rappellera par vice de ingratitude, par deffault de *insinuation* ne par autre cause. (1320, *Traité de mar.*, Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1291.)

Pourveu que celui qui le lendemain les desavoue (les contrats) et y renonce, le face sçavoir a la partie adverse par *insinuation*, et a cet effet luy rendre les pot de vin et denier a Dieu dans le mesme soleil luisant. (*Cout. de Furnes*, Nouv. Cout. gén., I, 658.)

INSINUER, *insignuer*, v. a., signifier, inscrire :

Et celle nostre sauvegarde il facent publier et *insignuer* en tous les lieux et aus personnes dont il seront requis. (1336, Arch. JJ 70, f° 13 r°.)

Le 52 des arrets d'amours : Joinct que de l'heure qu'un homme est marié, il ne luy est plus loysible de faire l'amoureux ne *insinuer* ses nominations sur un autre que sa femme pour l'incompatibilité, et pource que pluralité de telz benefices est reprouvee de droict naturel et positif d'amours, quelque chose que lesdictz marys veulent dire et faire leur Achilles de l'arrest des ribaultz mariez. (MARTIAL, *Arrets d'amour*, LII, éd. 1533.)

Je t'*insinue* ma nomination en mon tour. (RAB., *Garg.*, ch. 5, éd. 1542.)

Insinuer ses nominations au diocese d'amour. (TAHUR., *Dial.*, p. 83, éd. 1606.)

— Réfl., se soumettre :

Les ministres et subjectz congnoissans le vouloir de sadicte hautesse commencent tous a s'incliner de sa part, et *s'insinuer* a sa bonne grace. (*Négoc. de la France dans le Lev.*, II, p. 615, Doc. inéd.)

— Act., syn. de dédier :

Il lui ordonnoit faire et construire ung temple et l'*insinuer* et dedier a luy. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 126 v°.)

INSIPIENCE, *incip.*, s. f., ignorance :

Ainsint seront cil oscuré
D'*insipience* et de foleté.
(GILB., *Lucid.*, Richel. 1807, f° 206 v°.)

Insipience est qui habonde en mal. (*Bible*, Richel. 901, f° 39c.)

C'est tres parfaite *incipience*,
Desverie et non pas science.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 16a.)

Falloit soudain aviser que, par l'*insipience* d'un bien petit nombre, les sages et mieux avises n'en souffrissent. (NIC. DE LANGES, *Chron. de Himb. Vellay*, IV, à la suite de la *Chron. de J. d'Auton*, éd. Jacob, t. IV.)

Trop mieulx luy fust user de sapience
Que soy tenir en telle *insipience*.
(J. MESCHINOT, *Ball.*, XIX, éd. 1539.)

En mon esprit n'y a assez science,
Ou pour le moins petite sapience
Je voy en luy, pour deuement vous louer ;
Supportez donc de moy l'*insipience*.
(R. DE COLLERYE, *Epistres*, XIII, Bibl. elz.)

Ceulx qui laissent sapience derriere... ont delaissé aux hommes la memoire de leur *insipience*. (LEF. D'ETAPLES, *Bible*, De Sapience, X, éd. 1530.)

Toute sapience est insipide qui ne s'accommode a l'*insipience* commune. (MONT., *Ess.*, l. III, c. 3, p. 23, éd. 1595.)

Ce mot a été repris par un écrivain du XIXe siècle :

Si la necessité des choses ne faisait justice de l'*insipience* des hommes. (PROUDHON, *Reform. de l'exploit. des chemins de fer*, p. 98, éd. 1868.)

INSIPIENT, adj., dépourvu de sagesse, incapable, inhabile, ignorant :

Et qui, moy indigne et *insipient* a gouverner ton reaume de France, as institué ton vicaire. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 3e p., ch. 71, Michaud.)

Hommes *insipiens*. (XVe s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Delivre moy de toutes mes iniquitez ; tu m'as mis en opprobre a l'*insipient*. (LEF. D'ETAPLES, *Bible*, Psaume 38, éd. 1530.)

Que trop seroit l'esprit *insipient*
Qui mesurer vouldroit insipience.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, IIII, éd. 1545.)

INSISTEMENT, s. m., insistance :

Le 2 juillet 1564, Claude Stocq, ayant été gouverneur quatre ans, en fut elu deux autres, au lieu de lui et de Berthaut, savoir, deux de longue robe nonobstant l'*insistement* des marchands qui soutinrent que l'edit du roi devait être gardé, qui portait qu'il n'y aura que des marchands. (J. MALLET, *Extr. de ce qui s'est passé en la ville de Senlis*, Mon. inéd., p. 59.)

INSISTER, verbe.

— Act., entraîner :

La pierre sagade y croist, laquelle est legiere a trouver, car de sa nature elle vient du plus parfont de la mer et se joinct et lie aux entablemens des nefz nageans par dessus elle, tellement qu'elle ne peut estre separee sans *insister* le boys avec elle. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 51 r°.)

— Réfl., s'appliquer, s'adonner :

Ou *se* vouldront *insister* es saisies tortionnaires de taxes. (1336, Arch. S 231, pièce 7.)

INSOLATION, s. f., action d'exposer aux rayons du soleil :

Insolation, f. A sunning ; a setting, or laying open in the sunne. (COTGR., éd. 1611.)

INSOLIDE, adj., qui manque de solidité :

Insolide, unsolide, unsound ; loose, weak, feeble. (COTGR., éd. 1611.)

INSOLIDEMENT, adv., sans solidité :

Insolidement, unsoundly, unsolidly, weakly. (COTGR., éd. 1611.)

INSOLIDITÉ, s. f., manque de solidité :

Par l'*insolidité* du fondement. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VIII, 2, éd. 1605.)

INSOLU, adj., non résolu :

Laisses toutes les questions *insolues* a nos successeurs. (*Nelson sur Job*, Vat. Chr. 1683, f° 10a.)

INSOLVENCE, s. f., insolvabilité :

Execution qui se fait sur les biens meubles, pour recouvrer louage de maison, ou terres en cas d'*insolvence* ou rumpture entre crediteurs. (*Cout. de Langle*, XXXVIII, Nouv. Cout. gén., I, 301a.)

Laquelle preference et affectation de biens a l'effect d'icelle, en cas d'*insolvence* desdits receveurs, nous voulons sortir effect. (*Edit perpetuel des Archid. Albert et Isab. Eugenia*, 28 oct. 1611, 25.)

INSOLVENT, adj., insolvable :

En ladite terre de Mortaigne, le pleige n'est convenable, sans preallable execution du debiteur principal et qu'il soit rendu *insolvent*. (*Coust. de Mortagne* (Flandre), ms. appartenant à M. Bocquillet, p. 113.)

INSOMPNIETÉ, voir INSOMPNITÉ.

INSOMPNITÉ, -*nieté*, s. f., insomnie :

Et puis sent chaleur par tout le corps, et puis froidure et *insompnites*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 21, éd. 1495.)

On a *insompnieté* et soif. (ID., *ib.*, VII, 19.)

INSONGEABLE, adj., qu'on ne peut songer :

Je ne reciteray a present la guerre qui estoit entre ces dieux avant la creation du monde n'aultres absurditez desdictz Manichiens ou songes par raison *insongeables* (N. DE BRIS, *Institut.*, f° 26 r°.)

INSOPERABLE, voir INSUPERABLE.

INSOPORÉ, part., plongé dans le sommeil :

Cuydant par ce que ce fust fantasme, ou sort, ou bien fayrie, ou que cela ainsi ne venist conme ung songe particulier moult agreant, sophistique et non veritable, par ung objet desordonné d'aspre desir, conme il advient a tous humains lors competans en leur pensee *insoporee*. (OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 22 r°, éd. 1526.)

INSORETOUT, voir ENSEURTOUT.

INSOUFFRABLE, adj., intolérable :

Et comme tel visce soit a Dieu comme *insouffrable*. (CHR. DE PISAN, *Charles V*, t. I, p. 27, Michaud.)

Insouffrable habondance
De douleur et de desplaisance.
(*L'Outré d'amour*, ms. Ste-Gen., f° 10 v°.)

Norm., Canada, *insouffrable*, insupportable.

INSOUILLÉ, adj., qui n'est pas souillé :

Aulcuns curieux ont illec en la poudre escript leurs noms, lesquelz ilz ont retrouves *insouillies* au ciel de l'an sequent. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 47 v°.)

INSPARGIR, v. a., arroser :

Pour les faire doulx (les rafles) Pline dit qu'il les fault *inspargir* souvent d'eaue salee. (*Platine de honneste volupté*, f° 27 v°, éd. 1528.)

Et fault icelluy (orge) *inspargir* ung peu avec du vin. (*Ib.*, f° 59 v°.)

INSPERGER, v. a., répandre :



De rechef mettez les en un pot et y *inspergez* de la chaulx vive pulverizee. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 140, éd. 1549.)

INSPIETH, voir ESPIET.

INSPIRACION, *-tion*, s. f., aspiration, respiration :

Les aultres bestes dessusdites sans sang pevent bien vivre sans *inspiracion*. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 166[d].)

Il est certain que a Rome un prestre a vescu plusieurs annees de la seule *inspiration* de l'air. (L. JOUB., *l'Hist. des poiss. de Rond.*, I, 3, éd. 1558.)

— Action de faire pénétrer :

Par *inspiration* de sa grace. (*Casus totius juris*, ms. Angers 390, f° 9 v°.)

INSPIREMENT, *-ant*, s. m., inspiration :

Par un divin *inspirement*.
(*Tresor N.-D.*, Richel. 994, f° 51[c].)

Ge vis por voir par l'*inspiremant* Damedeu. (Ms. Ars. 5201, p. 335[a].)

1. **INSPIRER**, verbe.

— Act., aspirer :

Aucunes bestes *inspirent* l'air et aucunes non. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 166[d].)

— Neutr., aspirer :

Le marsouin a les yeuls moult petits, entre lesquels dessus le sommet de la teste est le conduict de la fistule par laquelle il *inspire* et expire. (BELON, *Poiss. mar.*, I, 45, éd. 1551.)

— Respirer, haleter :

Malement l'a blechié se dart
D'amor qui en cuer l'est entré
Et l'a si durement navré
Que d'anguisse *inspire* et gient,
A mout grant painne va et vient.
(*De Dant Constant del hamiel*, Richel. 1553, f° 489 r°.)

— Act., informer secrètement :

Ne n'euist esté Oeden, sires de Grantsi, qui *avoit esté inspires* et certefyes le jour devant de la chevaucie des Engles. (FROISS., *Chron.*, VI, 148, Kerv.)

2. **INSPIRER**, v. n., employé abusivement pour dire expirer :

Si *fu* la triewe *inspiree* et la guerre renouvelee plus forte asses que devant. (FROISS., *Chron.*, IV, 132, Luce.)

Si tost que il veirent que la journee *estoit inspiree*. (ID., *ib.*, VIII, 211, Kerv.)

INSSI, voir ISSI.

INSSIR, voir EISSIR au Supplément.

INSTABLE, adj., établi :

(L'évêque) Aloit prechant en Frise u ot un roy [*instable*,
Qui fut nommeis Guybart.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 11618, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Endurci :

At parleit tot en halt comme unc trahitre *instable*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 16643, Scheler, *Gloss. philol.*)

INSTABLER, v. a., étaler :

A l'enseigne de la mangoire *instablee* au dessus du ratelier. (RAB., l. V, c. 14, éd. 1564.)

INSTABLIR, *instaublir*, v. a., établir :

Et y *instaublit* grant warnison. (JEHAN LE BEL, *Chron.*, p. 61.)

INSTABLISON, s. f., affaire, bataille :

Si en ont del peour a cest *instablison*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 423, Scheler, *Gloss. philol.*)

INSTANCE, *-anche*, *istance*, *ystance*, s. f., intention, motif, faveur :

Or regardes la substance
D'amours et la grant puissance
Comment et en vostre *istance*
Gist et maint
Cils qui jour maint
A souffert grant penitance.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 229 r°.)

Car tres qu'Adams morst le mors deveé
Fu es sains ciels dou vrai pere ordené
Que son vrai fil vendroit en nostre *istance*.
(ID., *ib.*, f° 301 v°.)

Je vous dirai en quels *istances*
Zepherus, qui si souef vente,
Avoit ses souffles mis a vente
Com gracieus et bien apris.
(ID., *Joli buisson de jonesse*, II, 37, 1233, Scheler.)

Et se partirent en *istance* que pour venir a Vennes brisier ces trieves et traities. (ID., *Chron.*, II, 392, Luce.)

Li doy cardinal qui la estoient envoiiet en *ystance* de tout bien. (ID., *ib.*, III, 244, Luce, ms. Amiens.)

Ces parolles et pluiseurs aultres belles et soubtieves que li dus de Lancastre remoustroit fiablement en *istance* de bien au roy d'Engleterre, convertirent ledit roy. (ID., *ib.*, VI, 4, Luce.)

Respondirent as trettieurs qui de ce s'estoient ensonniiet et en *istance* de bien cargié. (ID., *ib.*, VI, 17, Luce.)

Et se mist li rois de France tout a piet en *istance* que pour venir en pelerinage a Nostre Dame de Boulongne. (ID., *ib.*, VI, 54, Luce.)

Li rois de Cipre retourna arriere par devers France pour revenir a Paris, en *istance* de ce que pour trouver le roy revenu. (ID., *ib.*, VI, 98, Luce.)

Il avoit ses gens semons et assembles en ceste *instance*. (ID., *ib.*, IV, 135, Kerv.)

Li roy d'Engleterre passa le mer en *instanche* de ce que pour [faire] hommage au roy de France. (ID., *ib.*, II, 231, Kerv.)

Depuis que ilz se furent departis de la cité de Thours en *instance* de retourner en Foys et en Berne. (ID., *ib.*, Richel. 2646, f° 140[d].)

Pour venir a Amiens en *instance* de tenir le siege et ordonnance de parlement. (ID., *ib.*, f° 142[a].)

A l'*instanche* de Liege chis jugleor truant
Ne dient fours que che qu'ilh vont adevinant.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 13872, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Effort :

Li tribun a grant *instance* s'efforcierent que l'en commençast aux dictes lois escrire et publier. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 58[a].)

— Instant :

Ilz ont abatu, par oultrance,
Leur bouloart et desmolu
Tout a coup, en une *instance*.
(*Mist. du siég. d'Orl.*, 2771, Guessard.)

Tous chis chevaliers
Sont ferus en l'estour droit la a une *instanche*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 214, Scheler, *Gloss. philol.*)

Quant le jour fault au soir, que, en une mesme *instance* ou peu apres, comme d'ung quart d'heure, on voit derechief naistre le jour a venir. (COMMYN., *Mém.*, VII, 17, Chantelauze.)

A ceste propre *instance* qu'ilz donnerent sur nous, donna le conte de Caiazze sur l'avant garde. (ID., *ib.*, VIII, 11.)

— Instar, ressemblance :

Fauz ausiment r'est apelez
Uns fers qui est aguz et lez
Et corbes, et est a l'*instance*
D'une fauz et a sa samblance.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 75[d].)

— Juridiction :

Que chilh de Rains le fache qui est fours de [l']*instanche*
L'empereur de Romme.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 37633, Scheler, *Gloss. philol.*)

Bas-Valais, Vionnaz, *istanse*, lieu où s'exercent les tireurs.

INSTANCIER, v. n., plaider :

Que si li clerg ou si li prestre... tenoient heritage en laditte ville... ilz en devroient *instancier* par devant lesdits sieurs enfans. (*Ch. de* 1290, ap. Duc., Instans 2.)

INSTANT, *ystant*, adj., imminent :

Pour passer l'iver qui estoit *ystant*. (FROISS., *Chron.*, XV, 296, Kerv.) Var., *instant.*

— Assidu :

Retournons a nostre bon Gargantua qui est a Paris bien *instant* a l'estude des bonnes lettres et exercitations athletiques. (RAB., *Gargantua*, ch. XXVIII, éd. 1542.)

— Adv., à l'instant :

Et fu le corps du jeuvencel porté en pleurs et en cris tout *instant* aux freres mineurs a Orthais. (FROISS., *Chron.*, XI, 100, Kerv.)

INSTANTEMENT, adv., assidument :

Tu visiteras *instantement* les malades et defigures. (J. GERSON, *l'Aiguillon d'amour*, f° 74 v°, éd. 1488.)

Et jura que se elle ne se abstenoit de l'appeler pouilleux qu'il la noyeroit...., mais nonobstant elle tousjours *instantement* sa parole continuoit. (GUILL. TARDIF, *Fac. de Poge*, p. 124, Montaiglon.)

INSTANTER, v. a., presser instamment :

Toutefois j'entends que dempuis l'empereur, mondit bon frere et cousin, les a favorablement ouyz et recueilliz en leur donnant bonne et gracieuse audience, et qu'il les *a* tres fort *instantez* de vous accompaignier, et a ceste intencion ordonné et commandé a son orateur et ambassadeur le prevost de Cassel de m'en soliciter et *instanter* de sa part. (1508, *Lett. d'Henry VII à Marg. de Savoie*, Lett. illustr. of Rich. III and H. VII, p. 365.)

INSTAUBLIR, voir INSTABLIR.

INSTAURATEUR, s. m., celui qui établit :

Instaurateur de tout bordeau publicque. (*Actes des Apost.*, vol. II, f° 216d, éd. 1537.)

Mais estant adouci par les prieres de sa femme Placide, d'ennemi il devint ami, et de destructeur *instaurateur* de la cité. (*Le Tocsain contre les massacreurs*, p. 174, éd. 1579.)

— Fém., *instauratresse*, *instauratrisse* :

Princesse de fortitude et de prouesse, ayant en chief l'armet de prudence, couronne d'olivier en signe de paix, de laquelle tu es seule *instauratresse* en l'aage moderne. (LE MAIRE, *Illustr.*, Prol., éd. 1508.) Var., *instauratrisse*. (Ed. Stecher).

INSTAURER, v. a., établir, rétablir :

En celi an li jeu romain *furent* touz *instaurez* et celebrez. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 311b.)

Maintenant toutes disciplines *sont* restituees, les langues *instaurees*. (RAB., *Pantagruel*, ch. VIII, éd. 1542.)

Dont nous *est* aulcunement *instauré* ce que nous feut tollu par le peché de nos premiers parens. (ID., *ib.*)

— Munir, garnir :

J'*ay instauré* mes pasturages de bestail et mes viviers de poyssons. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 687, Génin.)

INSTICTION, voir INSTINCTION.

INSTIGER, voir INSTIGUER.

INSTIGUER, - *iger*, v. a., exciter :

Tant *avoient* ja li tribun, en blasmant les peres, *instigué* et esmeu le pueple qui de soy estoit assez courroucié encontre eulz. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 42c.)

Guillaume de Montigny *instiga* et promeut le suppliant de jouer aus dez. (1450, Arch. JJ 184, pièce 66.)

Par lesquels (exemples) nous *soumes* cotidiennement incites et *instigues* de fonder aussi nostre esperance en icelle (miséricorde). (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 113, Buchon.)

Instiguer a faire aucune chose, bret. instigaff, l. instigare. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Charlemaigne tousjours *instigé* et esmeu de la grace du benoist sainct esperit... (*Chron. de Turp.*, f° 19 r°, éd. 1527.)

Comme il soit venu a nostre connoissance qu'aucuns meus et *instiguez* du mauvais esprit auroient fait entendre a plusieurs et divers paysans... (*Placard touchant les Dismes Ecclesiast.*, 20 juill. 1553.)

En apres fortifians leur dessein de plus en plus sous l'authorité du duc Jean qui les *instiguoit* a ce faire, ils demanderent audience au roy. (PASQ., *Rech.*, VI, 3.)

Je m'enhardiray et ingereray a ceste fois de vous *instiguer* et provocquer a voulloir ouir l'exposition des cerimoniez de la messe. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de PSALGRAVE, éd. Génin, p. 1067.)

Vostre excellence, a laquelle je suis obligé par nature et par serment, me *instigue* et esmeult incessamment desirer la fruicion de vostre presence. (ID., *ib.*, p. 1037.) Impr., *instique*.

Ains que tu nous *instigues*
A l'aimer et benir pendant que nous vivons.
(*Vaux-de-Vire de J. Le Houx*, XXVII, Jacob.)

INSTIMULER, v. a., stimuler :

La moustarde faict avoir soif et *instimule* et commeut a luxure. (*Platine de honneste volupté*, f° 83 v°, éd. 1528.)

INSTINCT, adj., poussé, pressé :

L'avortement des femmes vient devant le terme par nature *instincte* et contrainte d'enfanter par quelque cause et violence contre nature. (PARÉ, *Œuv.*, XVIII, XXXVII, Malgaigne.)

INSTINCTION, *instiction*, s. f., instigation :

Par l'*instiction* duquel esprit ilz eslargirent de leurs biens aux povres. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Dynter*, IV, 32, Xav. de Ram.)

Phitonie est art de deviner par *instinction* dyabolicque. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 100 r°.)

Par divine *instinction*. (ID., *ib.*, f° 104 r°.)

Moult de diffidences s'y entretreuvent par l'*instinction* de l'ennemi. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, p. 597, Buchon.)

Et sache que l'eglise par l'*instinction* du Saint Esprit... a ordonné la communion pour ceux qui ne sont prestres seulement soubz espece du pain. (GRENIER, *le Bouclier de la foy*, f° 233 v°, éd. 1580.)

Par *instinction* et inspiration divine. (*La Mer des hystoir.*, t. II, f° 150b, éd. 1488.)

Mais l'aigle, par l'*instinction* de nature bien enseignee, fait telle cautelle. (*Violier des Hist. rom.*, c. XXXVI, Bibl. elz.)

INSTIQUER, voir INSTIGUER.

INSTITEUR, - *or*, s. m., courtier, commissionnaire :

Encore est il graindre besoing de fere marchié as mestres des nes que a ces autres qui sont apeles *institeurs*. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 177b.)

Il est appelé *institor* li marcheant, parce qu'il est curios de sa besoigne fere, ne il ne fet pas moult se il est mestre de taverne ou d'autre marchandie; car il en porte aucune fois marchandies a prodes hommes et la lor vendoit, ne le leu ou vient ou l'en eschate, ne ne mue pas la cause de l'aucion, comme en l'une meniere, et en l'autre que li marcheanz vent et achete. Donques quiconque est mis a fere la besogne est apelé *institor* a droit, et c'est a dire marcheanz... et nos appelons ces *institors* qui portent teles et autres choses a vendre et iteus puet l'en apeler proprement chacerrans ; et cil qui sont mestres des folons, des artriniers, et qui sont herbergeor, sont *institors*. (*Ib.*, Richel. l. 5456.)

Instileurs et exerciteurs sont les familiers que les marchans ont faict de leur marchandise. (BOUT., *Somme rur.*, f° 16a, éd. 1537.)

INSTITOIRE, *yst.*, adj., qualifiant une sorte d'action juridique et expliquée dans les ex. suivants :

Se cil qui faisoit les fosses as mors mist son serf a fere cel ofice et despoilla le mort, ses sires sera tenus par accion *institoire*. (*Digestes*, ms. Montp. H 47 f° 180c.)

Quelle difference il y a entre action *institoire* et excercitoire. Sachies que la *institoire* proprement est la chose qui est par le marchant commise a varlet, et excercitoire est celle qui seroit commise par la femme qui seroit marchande. (BOUT., *Somme rur.*, 1e p., f° 16d, éd. 1486.)

Action *institoire* est quant le varlet d'un marchant qui meine sa marchandise, emprunte deniers pour son maistre : lors y est tenu le maistre. (ID., *ib.*, 1e p., f° 40d.)

Action excercitoire et *ystitoire*, si est le droit que ont contre les maistres les varletz qui font et excercent les besoignes de leurs maistres en marchandise faisant. (ID., *ib.*, 1e p., f° 100a.)

INSTITUAIRE, s. m., recteur :

En 1566, les gouverneurs de Besançon choisissent pour *instituaire* (de la nouvelle Université) M. d'Orival, principal du collége. (H. BEAUNE, *Documents inédits sur la fondation de l'Université de Besançon*, Rev. des Sociétés savantes, mars-avril 1865, p. 208.)

INSTITUEMENT, s. m., éducation, manière dont on a été élevé :

Or considere chascun de vous mon aage et l'*instituement* de ma vie, et ma pitié aussi, car je ne suis point si ancien que on se doive desesperer de moy, ne enclin ne acoustumé a delices desordonnees... (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5083, f° 190a.)

INSTITUER, v. a., établir :

Le prevost fermier de la dite foire sera et doit *estre institué* en son siege par le prevost de Paris ou son lieutenant. (E. BOIL., *Liv. des Mest.*, p. 439, Depping.)

Je vous *institue* a estre souverains de celle armee. (FROISS., *Chron.*, V, 234, Kerv.)

— Instruire :

Celles qui sont pauvres *sont instituees* du public. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 232, Roybet.)

Instituer, enseigner, instruire. (*Dict. de Trevoux*.)

INSTITUEUR, s. m., celui qui établit ; fondateur :

Institueur et observateur de loix. (*Hist. s. et prof.*, Ars. 5079, f° 24b.)

Lesquels *institueurs* ont promis et accordé tenir, garder et observer les constitutions, statuz et ordonnances de la dicte confrarie. (*Confrairie de St Martin d'Argentan établie l'an* 1539, Richel. 4437, f° 192 v°.)

INSTITUTION, s. f., commandement :

Si s'en vint demorer en le ville de Saint Omer par le *institution* dou roy Phelippe de France. (FROISS., *Chron.*, V, 272, Kerv.)

— Instruction :

L'education et *institution* est negligee. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 106, Roybet.)

Était encore de quelque usage à la fin du XVIIe s.; on lit dans la 2e édition du Dictionnaire de l'Académie :

Institution. Il se prend quelquefois pour éducation, et en ce sens il vieillit.



INSTRUICTEUR, *instruteur*, s. m., celui qui enseigne, qui instruit :

Je fais protestation d'avoir temps et jour competant et jour denommé, pendant le quel temps je puisse estre instruit a tout ce qu'appartient et compete a tous fait de champ de bataille, d'avoir maistre et *instruicteur* a ce appartenant. (BOUT., *Somme rur.*, p. 882, éd. 1611.)

Hortateur, *instruteur*, amonesteur de bien faire. (1464, J. LAGADEUC, *Catholic.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

INSTRUIRE, verbe.

— Act., construire, élever :

Les murs de la citeit *sont* noblement *instruis*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 5508, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

La scene estoit ung lieu en la terre et ung theatre *instruit* a la fasson d'une maison. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 26 r°.)

— Réfl., se placer, s'établir :

Ils congneurent et apperceurent que ceulz de la dite cité n'estoient pas joints ne uniz ensemble, ne loyaulz avec ceulz qui *s'estoient* mis, boutez et *instruicts* esdites tours. (AL. CHARTIER, *Hist. de Charl. VII*, p. 183, éd. 1617.)

INSTRUISEUR, s. m., instructeur, maître, professeur :

Ce bon galant Machiavel, mauvais *instruiseur* de guerre certes, en son livre de l'Art militaire. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, I, VII, Bibl. elz.)

INSTRUITE, s. m., apprêt, arrangement :

Ce jour fut commis a l'office
Et a faire l'enterrement,
Comme il fit, et tout l'*instruite*
Ou il s'aquitta grandement.
(MARTIAL, *Vig. de Charl. VII*, f° 71ª, éd. 1493.)

INSTRUME, s. m., instrument de musique :

Le seigneur a tel regart au subjet, comme le menesterel a son *instrume*. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 527ᵈ.)

INSTRUMENT, s. m., membre :

Combien que cueur et voulenté eust surmonté le chevalier, les *instrumens* du corps qui se devoient mettre a euvre estoient encore tendres. (*Perceforest*, vol. II, f° 128, éd. 1528.)

— Parties honteuses :

Avant qu'il peust toucher a l'*instrument* naturel d'elle... (1456, Arch. JJ 183, f° 97 r°.)

INSTRUMENTAIRE, adj., qui sert d'instrument :

Seigneur, vous estes nostre pere, nous sommes voz enfanz faiz, engendrez et procreez par vous immediatement ; les peres et meres que nous avons en ce monde, ne sont que putatifs, qu'*instrumentaires*. (*Amant ressuscité*, p. 100, ap. Ste-Pal.)

Premierement l'on doubteroit des serfz : a sçavoir s'il y a quelque autre vertu en eulx plus honorable, outre les *instrumentaires* et ministrantes. (LOYS LE ROY, *Polit. d'Aristote*, p. 112, éd. 1568.)

INSTRUMENTELLEMENT, - *allement*, adv., en manière d'instrument, pour servir d'instrument :

Pour parvenir a la fin intente en vie politique servent *instrumentellement* les biens de par dehors. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 176 r°.)

Et peuvent les roys faire les loix en leurs royaulmes comme faict l'empereur en son empire, et aux roys a esté ceste puissance octroyee par le peuple *instrumentallement*. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 59ª, éd. 1532.)

INSTRUMENTER, v. n., jouer d'un instrument de musique :

Sus, gallans, qui avez l'usaige
De harper ou *instrumenter*.
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 316, Jacob.)

INSTRUMENTEUR, s. m., t. de droit, celui qui dresse les instruments :

Et pour ce qu'en telle action
Fault *instrumenteurs* et notaires,
Avons aussi provision
De tesmoings et de secretaires.
(*Myst. de S. Did.*, p. 10, Carnandet.)

INSTRUTEUR, voir INSTRUICTEUR.

INSUFFICIENCE, s. f., insuffisance :

Il montre encore la *insufficience* ou non souffisance de la policie Socrate. (ORESME, *Polit.*, ms. Avranches 223, f° 43ᶜ.)

INSUFFICIENT, adj., insuffisant :

La loi Socrate est *insufficiente*. (ORESME, *Polit.*, ms. Avranches 223, f° 42ª.)

INSUIVRE, voir ENSUIVRE.

INSULT, - *sulte*, s. m., soulèvement, révolte :

Le mardy 25 d'octobre au soir toute la nuit ensuivant fut fait ung grand *insult* a Montpellier par aucuns du popullaire, auquel furent occis plusieurs grandz officiers de nostre sire le roy. (1380, *Procéd. faite contre ceux de Montpellier*, Dupuy, I, 172, Richel.)

Comme le suppliant feust avecques ses familiers et mesnage au lieu de la Nozierre du conté de la Marche,... avint que oy *insult* et cry de gens arrivant au dit lieu. (1416, Arch. JJ 169, pièce 397.)

Et aloient les dessus diz faisans ladite commotion et *insult* parmi la ville, en hurlant et taboulant aux huis et portes des hostelz de laditte ville de Mirande. (1451, Arch. JJ 185, pièce 196.)

Ainsi ceste meschante commune, prompte a mectre aux champs et aisee a effrener, fist ung *insulte*, et avecques grant tumulte misrent la main aux armes. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 19 r°.)

INSULTATION, s. f., attaque, insulte :

Icellui Vigier se lança au dit Robin, lequel, doubtant la puissance et *insultation* du dit Vigier, le feri un seul coup. (1370, Arch. JJ 102, pièce 83.)

Toutesfois resistoit il tres grandement aux insolences et *insultations* de ceulx de Grimberghe. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Dynter*, IV, 28, Xav. de Ram.)

INSULTE, voir INSULT.

INSULTER, verbe.

— Act., soulever, révolter :

Et *furent* les portes de la ville malgré les Espaignolz ouverte aux Françoys, et a grant tumulte toute la commune contre les Espaignolz *insultee*. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 91 r°.)

— Attaquer, porter atteinte à :

Oudit an, le tres chrestien roy de France, affectant de *insulter* ses ennemys et par especial les Turcs, etc. (J. CHART., *Chron. de Charl. VII*, ch. 282, Bibl. elz.)

— Neutr., se soulever, se révolter :

Nycholas le cirurgien se fist fort envers le seigneur Ludovic de faire *insulter* la commune de Millan contre les Françoys qui dedans estoient logez. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 9 v°.)

INSUPERABLE, *insoperable*, adj., qui ne peut être surpassé, invincible, insurmontable :

Ton ayde *insuperable*.
(A. CHART., *l'Esper.*, Œuv., p. 273, éd. 1617.)

Contre Jupiter et Phebus
Qui ont puissance *insuperable*.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 83ᵇ, éd. 1537.)

O sapience *insuperable*.
(*Ib.*, f° 105ª.)

Une *insoperable* vision. (*Myst. de la venue de l'Antechrist*, ms. Besançon, f° 1ᵈ.)

La nation de France *insuperable*.
(*Epit. de Henry VII*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., III, 28.)

Il estoit invincible et *insuperable* par molestes et persecutions. (*La Mer des hystoir.*, t. II, f° 22ᵇ, éd. 1488.)

Et avec *insuperable* compagnie de gens armez se hasta de venir en Bourgogne. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XIII, éd. 1638.)

Dieu... nous voit et regarde de son divin et *insuperable* throsne celeste. (*Le premier Vol. des exp. des Ep. et Ev.*, f° 12 r°, éd. 1519.)

La *insuperable* gloire du pere et du filz... (*Ib.*, f° 133 r°.)

La sotise du peuple est *insuperable*. (*Adages françois du XVIᵉ siècle*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Celluy qui estoit invincible par fortune et *insuperable* par force d'armes, fut veincu par maladie. (BUDÉ, *Hist. de France*, p. 163, éd. 1547.)

Luy ramentevant qu'il n'y avoit si fort ny si puissant qui peust combattre contre la faim, necessité *insuperable*. (DU VILLARS, *Mém.*, VI, an 1555, Michaud.)

Il faut que notre doctrine consiste elevee et *insuperable* par dessus toute la gloire et puissance du monde. (CALV., *Instit.*, au lect., éd. 1561.)

Et pour ce disoyent que les Romains estoient invincibles et *insuperables*. (P. D. B., *Trad. de Tacite*, p. 99, éd. 1599.)

Mon cher enfant, ma force *insuperable*.
(DES MAZURES, *Eneide*, f° 119 r°, éd. 1608.)

— Qui ne peut être franchi :

Les *insuperables* coupeaulx des Alpes. (POSTEL, *Hist. mem.*, f° 24 r°, éd. 1552.)

INSUPPORTANT, adj., qui ne sait pas supporter, impatient :



Car quant a moy, je suis de ma nature
Doux et courtois, et l'autre *insupportant*
Et outrageux.
(Cl. Mar., *Met. d'Ov.*, l. I, p. 52, éd. 1596.)

INSUPPURABLE, adj., qui ne peut pas suppurer :

Le froid est cuisant aux ulceres, il endurcit la peau, cause douleur *insuppurable*, et induit lividité, rigueurs fievreuses. (Joub., *Gr. chir.*, p. 215, éd. 1598.)

Le froid est mordicant, il endurcit le cuir, fait douleur, rend les playes *insuppurables*. (La Frambois., *Œuv.*, p. 750, éd. 1631.)

INSUPPURATIF, adj., qui ne peut pas suppurer :

Le mal se rend rebelle et *insuppuratif*. (Loys Guyon, *Miroir de la beauté*, I, 205, éd. 1616.)

INSURGIR (s'), v. réfl., survenir :

Affin que autres inconveniens ne s'en ayent a *insurgir*. (15 mai 1414, *Lettre des jurats à la dame d'Albret*, Reg. de la Jurade, p. 11, Bordeaux 1883.)

INT, voir Ent au Supplément.

INTACHÉ, adj., couvert de taches :

Nev[i]us, *intaché*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679, f° 220 v°.)

INTAMER, voir Entamer.

INTANGIBLE, *inteng.*, adj., qui ne peut être touché :

Source de vertu impuisible,
Le filz de Dieu tu heritas
De chier humaine et l'assistas
Par mistere incomprehensible ;
De trois tu es l'une *intengible*.
(*La Paix faicte a Cambray*, p. 13, éd. 1508.)

INTEGRATION, s. f., achèvement complet :

Jusques a plaine *integration* et perfection de ladite assise. (1309, Arch. JJ 41, f° 107 r°.)

INTEGRER, v. a., exécuter complètement :

Leur avons fait par ces presentes plaine recreance et delivrance de leur corps et de leurs biens pris et arrestez pour la cause dessus dicte, et voulons que de fait leur *soit integree* et faite. (1340, Arch. JJ 72, f° 25 v°.)

INTEGUMENT, s. m., enveloppe, voile, tout ce qui recouvre, au propre et au fig. :

La verité dedens reposte
Seroit clere s'ele ert exposte,
Bien l'entendras, se tu repaires
Les *integumens* as poetes,
La verras une grant partie
Des secres de filosophie.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 55^b.)

C'est Phebus qui l'*integument*
Selonc la payenne creance
Apela Dieu de sapiance.
(Chrest. Legouais, *Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 5^b.)

Ceste loy sera soustenue,
Car elle sera deffendue
Par tant de soutilz argumens
Et par divers *integumens*
Que tousjours ferme durera.
(J. Le Fevre, *la Vieille*, l. III, v. 5211, Cocheris.)

Mon entente est aussi de faire aucuns prologues ou je verrai qu'il en sera besoing a la declaracion des livres, et aussi aucuns *integumens* es comencemens d'aucuns chapitres, afin de comprendre plus legierement la sentence. (Raoul de Presles, ap. Berger, *Bible fr. au moyen-âge*, p. 246.)

Les quelles (fables) peuvent estre aucunesfois recitees en sermons et predications publiques, quant le cas et matiere le requierent, car il y a plusieurs *integumens* et moralites comprises, lesquelles font beaucoup a l'edification de l'homme. (*La Mer des hystoir.*, t. II, f° 13^b, éd. 1488.)

INTELLECTIF, adj., intelligent :

Estoit bel, gent et gracieux, et moult actentif, soubtil et *intellectif* en toutes choses. (*Melusine*, p. 26, Bibl. elz.)

INTELLECTION, s. f., intelligence, dessein :

La nature et condicion
De la nostre *intelleccion*.
(*Boece de Consolacion*, Ars. 2670, f° 76 r°.)

Toutesfois Dieu n'estoit pas oiseux, avant ce qu'il creast le ciel et la terre, car il avoit tres nobles *intellections* et beatifiques cogitations. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 33^b, éd. 1488.)

A ce que aucunes mauvaises interpretations ou *intellections* ne puissent avoir lieu. (*Ord. de Fr. Ier sur le faict de la just.*, f° 188 r°.)

La contemplation, et l'object contemplé, l'intellect, l'*intellection*, et la chose entendue. (Coton, *Serm.*, p. 8, éd. 1617.)

— Figure de rhétorique :

Intellection c'est quant par quelque chose prochaine l'en donne a entendre la chose sans la nommer. (Fabri, *Rhet.*, f° 65 r°, éd. 1521.)

INTELLECTIVE, s. f., intelligence :

Quand Cicero parloit, il est certain
Que pour le son de son dire hautain
Des simples gens passoit l'*intellective*.
(Cl. Mar., *Balladin*, p. 544, éd. 1596.)

INTELLECTIVEMENT, adv., intellectuellement :

Quant tu as tant de diverses matieres et de diverses causes en quoy tu labeures ententivement et *intellectivement*. (G. Chastellain, *Advertissement au duc Charles*, VII, 300, Kervyn.)

INTELLECTUABLE, adj., intellectuel :

Nature *intellectuable*. (Eximines, *Liv. des S. Anges*, f° 125 r°, éd. 1477.)

Un auteur du XVIe s., Grosnet, a écrit le Manuel ou Promptuaire des Vertus morales et *intellectuables*.

INTELLECTUALITÉ, s. f., compréhension :

Par coi il fussent enluminez en l'*intellectualité* de la sainte foi catholique. (*Evast et Blaq.*, Richel. 24402, f° 74 v°.)

INTELLIGIBLE, adj., intellectuel :

Les delectations *intelligibles* et spirituelles sont plus grandes et plus excellantes sans comparaison que les delices sensibles. (H. de Granchi, *Trad. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 7 v°.)

Quant a l'intellect, il n'est que trop riche en conceptions des choses qui se presentent a luy, et non mal les philosophes... auroient mis les richesses es choses *intelligibles*, comme la pauvreté es sensibles. (Pierre Le Loyer, *Histoire des spectres*, p. 7, éd. 1605.)

— Intelligent :

Le cueur saige et *intelligible* se abstiendra de pechez. (Lef. d'Etaples, *Bible*, Ecclesiasticus, ch. 3, éd. 1530.)

INTEMERÉ, adj., sans tache, pur :

Quant j'eus fais offrande *intemeree*.
(O. de S. Gelais, *Eneid.*, Richel. 861, f° 27^a.)

La *intemeree* vierge Marie. (*Le premier Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 165 v°, éd. 1519.)

Intemeree sapience.
(*Mistere de la Concept.*, éd. 1540.)

Sainct, *intemeré* et inviolable. (Seyssel, *Appian Alex.*, f° 288 r°, éd. 1560.)

INTEMERETÉ, s. f., qualité de ce qui est sans tache :

En attribuant execrablement choses indignes a l'*intemereté* et gloire de sa dicte mere. (*Propheties*, f° 24 v°, dans le *Mirabilis liber*, Rouen 1524.)

INTEMPERATURE, s. f., température nuisible, malsaine :

Tant pour l'*intemperature* et corruption de l'air que pour l'infertilité et stérilité du lieu. (Lariv., *Nuicts*, VII, II, Bibl. elz.)

Le chou chasse l'*intemperature* du vin. (G. Bouchet, *Serees*, I, 40, Roybet.)

Pays ou la vigne ne peut fructifier, a raison de l'*intemperature* froide et inclemence de l'air. (Liebault *Mais. rust.*, p. 491, éd. 1597.)

Les accidents de la melancholie sont tous tels d'ordinaire que sera l'*intemperature* du sang. (Pierre Le Loyer, *Histoire des spectres*, p. 95, éd. 1605.)

Une *intemperature* froide et seiche, contraire au principe de vie. (Planis de Campy, *l'Hydre mortifique exterminee*, p. 26, éd. 1628.)

INTEMPERÉ, adj., déréglé :

L'escolier plein de desdain, comme sage, et lequel sçavoit bien que les menaces ne font autre chose que les armes au menacé retint en son estomach ce que la volonté *intemperee* se parforçoit de mettre hors. (A. Le Maçon, *Decameron*, 8e *journ.*, *Nouv.* 7e, t. IV, p. 149, Dillaye.)

INTEMPEREEMENT, *-rement*, adv., sans mesure, sans tempérance :

Mais ainsi *intempereement*
Icy ne devoit pas venir.
(*Therence en franç.*, f° 73^a, Verard.)

Encore que la liqueur du vin soit propre a aucunes maladies, si est ce qu'il en provient tant de maux et de dommages, quand il n'est *intemperement* prins, que... (Gruget, *Div. leç.*, III, XVII, éd. 1583.)

Le vin prins *intemperement*. (Pierre Le Loyer, *Hist. des spectres*, p. 96, éd. 1605.)

Demochares disoit que vivre *intemperement*... n'est point tant vivre mal que mourir longuement. (Jean de Montlyard, *Apulee*, f° 483 v°, éd. 1616.)

INTENCIEUSEMENT, adv., attentivement :



Et la passa toute une nuict sans dormir avec les gens de sa garde qui *intencieusement* veilloient autour de elle. (BOURGOING, *Bat. jud.*, II, 23, éd. 1530.)

Cf. ENTENTIEUSEMENT.

INTENCIEUX, adj., attentif :

Elle estoit tousjours *intencieuse* a l'accroissement de ses copieuses richesses. (BOURGOING, *Bat. jud.*, I, II, éd. 1530.)

Cf. ENTENTIEUX.

INTENDIO, -*yo*, *yntendyo*, s. m., favori, amant ; et fém., amante, dame des pensées :

Or l'avoye je pour *intendio* prise,
Et elle moy, de quoi mieulx je me prise.
(JEAN D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 219 v°.)

L'*yntendyo* du noble roy de France.
(ID., *ib.*, f° 216 v°.)

Ainsi se douloit l'esploree dame, monstrant comment son *intendio* estoit d'elle bien voulu. (ID., *ib.*, f° 213 r°.)

Il luy plust qu'elle fust son *intendyo* et luy le sien. (ID., *ib.*, f° 114 v°.)

Cf. ACOINTE 1.

INTENDIT, *ent.*, s. m., intention :

Pour venir a ton *intendit*.
(*Le Chasteau de labour*, éd. 1499.)

Aussi de mes ditz la teneur
Ne porte point d'autre *intendit*.
(*Farce de Colin qui loue et despite Dieu*, Anc. Th. fr., I, 236.)

Ay je a ton dict et *intendit*,
En faict ou dict, rien contredict ?
(*Lyon Jamet à Marot*, 1543, à la suite des *Œuv. de Marot*, éd. 1731.)

— Acte de l'ancienne procédure par lequel le demandeur déclarait l'intention qu'il avait de fonder son droit sur tels faits, causes, raisons et moyens qu'il entendait prouver :

Parmi les *intendiz* baillez des dites parties. (Sam. apr. S. Mart. d'hiv. 1315, Marmout., Epernon, Arch. E.-et-L.)

Tant pour le debat des *intendiz* qui sont a vous accordez. (1364, *Ord.*, IV, 512.)

Que li procureur baillast sen *intendit* et administrast ses temoings. (29 déc. 1372, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f° 489 r°.)

Soit par articles, replications, duplications, raisons de droict, soit par faictz contraires, *intendit*, soit par maniere de memoires. (BOUT., *Somme rur.*, f° 13ᵈ, éd. 1537.)

A maistre Jehan Tenon, licencié es loys, pour avoir fait l'*intendit* pour faire l'informacion. (1459, *Compt. de Nevers*, CC 55, f° 55 v°, Arch. mun. Nevers.)

M'amye, qui sont ceux qui le virent
Pour ordonner de l'*intendit*?
(*Deb. de la Dame et de la Bourg.*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., V, 31.)

Et parties ouyes l'on les reglera a bailler et servir leurs faits, raisons et moyens par escrit par forme d'escritures ou memoires, avertissemens ou *entendit*. (CHARL.-QUINT, *Ordonn. de la Chambre du Conseil d'Artois*, 31 juill. 1531, dans les *Cout. gén. du comté d'Artois*, Arras 1679.)

— Testament :

Pour forclore d'adversité
Povres clercs de ceste cité
Soubz cest *intendit* contenuz,
Charité m'y a incité
Et nature, les voyant nudz.
(VILLON, *Pet. Test.*, XXVII, Jouaust, p. 16.)

— Devoir, règle :

Intendits des catholiques vrays et legitimes enfans de l'eglise de Jesus Christ, ou sont deduicts certains poincts et articles contre les modernes heretiques. (*Titre d'un livre de Jean Porthesius.*)

INTENDRE, verbe.

— Act., diriger :

Mais luy semblera que la fallace qu'on luy veut faire *soit intendue* contre Menedemum. (*Therence en franç.*, f° 186 v°, Verard.)

Et furent les Romains tous esjouys d'ouyr telles nouvelles, eslevans et *intendens* leurs courages a la cité. (BOURGOING, *Bat. jud.*, V, 6, éd. 1530.)

— Avoir pour but :

L'art et doctrine civile desire, appete et *intent* telle fin, c'est assavoir le bien de vie humaine. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 350ᵇ.)

— Neutr., entendre, écouter :

Les priant et requerant de par nous que a vous en ce faisant obeissent et *intendent* diligemment. (*Ch. de* 1366, Liv. rouge, Arch. Y², f° 42 r°.)

INTENDU, part. passé, assigné :

Toutes voies ledit escuier ainsi navrez attendi l'espace de quarente jours ou plus *intenduz* par la coustume du pais a laisser, ainçois que l'on puisse faire contrevengemens. (1374, Arch. JJ 105, pièce 503.)

INTENGIBLE, voir INTANGIBLE.

INTENIR, voir ENTENIR.

INTENSEMENT, adv., avec intensité :

Pour ce puet il estre que cil qui est arrestes ou soleil, pour ses rais et sa vertu qui le ataignent plus afichiement et plus a plain pour ce qu'il les reçoit aussi plus arresteement, eschaufe plus tost et plus *intensement* que cil qui se moeut continuelment. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 109ᵇ.)

Les brebis transmuent leurs couleurs par yaue boire trop *intensement* froide. (ID., *ib.*, f° 133ᵈ.)

Et plus *intensement* en eschaufe la terre. (ID., *ib.*, f° 302ᵈ.)

INTENSIF, adj., intense :

(Syncope) vient aussi pour accidens de l'ame qui sont trop *intensifz*, si comme ire, joye et les semblables. (B. DE GORD., *Pratiq.*, IV, 12, éd. 1495.)

Appetit *intensif*. (ID., *ib.*, V, 3.)

INTENSION, voir INTENTION.

INTENSIVEMENT, adv., avec intensité :

Le fer fait la douleur plus *intensivement* grande que l'arain. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Ar.*, Richel. 210, f° 28 v°.)

Jasoit ce que nostre ame ne soit capable de paine infinie *intensivement*. (*Mer des hyst.*, t. I, f° 27ᶜ, éd. 1488.)

Les douleurs de la mort m'ont environné ; mon ame est triste jusque a la mort *intensivement*. (OL. MAILLARD, *Pass. de N.-S. J.-C.*, p. 32, Crapelet.)

Les signes univocques sans lesquelz nul n'est jugé lepreux sont ceux que l'on prent au visaige comme tousjours ensuivans lepre, *intensivement* ou remissivement. (*Practique de P. Bocellin*, f° 16 v°, éd. Lyon.)

Cf. ENTENSIVEMENT.

INTENT, adj., proposé :

Par quoy le peuple puisse parvenir a la fin *intente*. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 176 r°.)

— Appliqué, attentif :

Afin que lesdits consuls et leurs successeurs en leur charge et administration soient plus enclins et *intents*, et en icelle ne soient perturbes. (1535, *Confirm. de privil. accord. par le roi de Nav.*, Doc. hist., t. III, p. 8.)

INTENTAT, s. m., attentat :

Tassillon estant retombé en sa felonnie fut devant les Estats de France tenuz a un parlement a Ingelhelim accusé par ses propres subjects d'avoir derechef contrevenu, par un nouveau *intentat*, de la foy, loyauté et fidelité qu'il devoit et avoit juree a Charles. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, II, 380, éd. 1588.)

INTENTÉ, part. passé et adj., qui n'a pas encore été tenté, essayé :

Il n'avoit laissé aucune voye *intentee*. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. VII, f° 222 r°, éd. 1569.)

Alcippe ne laissa rien d'*intenté* pour obtenir son pardon. (D'URFÉ, *Astree*, I, 2.)

Je puis dire n'avoir rien laissé d'*intenté* en ce qui concerne l'amour. (ID., *ib.*, II, 12.)

INTENTER, v. a., tendre, étendre :

Tous tirerent leurs glaives et les *intenterent* sus luy. (BOURGOING, *Bat. jud.*, III, 25, éd. 1530.)

INTENTIBLE, voir ENTENTIBLE.

INTENTIF, voir ENTENTIF.

INTENTION, - *sion*, s. f., tension :

Pour le sejourner de ceste vehemente *intention* des esperitz. (RAB., *Gargantua*, c. 24, éd. 1542.)

— Intensité :

Intensio, *intension*, augmentation. (*Gloss. de Salins.*)

La douleur se doit appaiser selon l'*intention* et remission d'icelle. (PARÉ, *Œuv.*, IX, 9, Malgaigne.)

— Pensée :

Le mal que li dus nos at fait en traison
Que vos l'aiez tousjours en vostre *intention*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 1497, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Opinion, assertion :

Et li sires d'Awans, qui son *intention*
Devoit errant proveir, fist adjorneir tesmons.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 7278, Scheler, *Gloss. philol.*)



INTENTIVEMENT, voir ENTENTIVEMENT.

INTERAINEMENT, voir ENTERAINEMENT.

INTERCEDENT, adj., intercalaire, incident :

Or te vueil je, dit elle, faire
Un *intercedent* corelaire
Des choses qui prouvees sont
Aussi que geometriens font.
(*Boece de Consolacion*, Ars. 2670, f° 42 r°.)

INTERCES, s. m., intercession :

Et sur ce je vous respondy
Que non obstant vos *interces*
A la fin de vostre proces
Jamais ne me consentiroye.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 34278, G. Paris.)

INTERCESSERESSE, s. f., celle qui intercède :

En memoire de la Vierge Marie et priant qu'elle soit *intercesseresse* a Dieu pour moy. (BOUT., *Test.*, à la suite de la *Somme rur.*, 2e p., f° 70b, éd. 1486.)

Cilz la tenoient comme leur *intercesseresse* envers Dieu et envers les hommes. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 464.)

Qu'icelle soit toujours vraie *intercesseresse* envers N.-S. pour nous. (*Acte de* 1480, Hist. de Meaux, II, 261.)

Faictes Pitié vostre *intercesseresse*,
Grace divine sera vostre maistresse.
(GRINGORE, *le Jeu du Prince des Sotz*, Moralité, I, 269, Bibl. elz.)

Marie, mere de grace... ne vous est point advocate et *intercesseresse*. (JEAN DE BARRAUD, *Epit. dorees de Guevara*, f° 77 r°, éd. 1584.)

INTERCESSEURE, s. f., celle qui intercède :

La saincte *intercesseure* qui jour et nuit veille pour la redempcion de tout le peuple humain. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 72c.)

Car se nous avons pour nous ces trois *intercesseures* (les trois vertus théologales), par elles acquerrons la grace de Dieu. (ID., *ib.*, f° 213a.)

Pleure, dolente femme, pleure,
Et de pleurs tout ton corps espleure
D'avoir esté mediateure
Du serpent et *intercesseure*
Envers moy, pour moy decevoir.
(*Mist. du viel test.*, 1605, A. T.)

INTERCESSIONNER, *intrec.*, v. n., intercéder :

At fait son orison
A l'apostle sains Pire qu'il *intrecession*
A roy de tot le monde.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 4859, Scheler, *Gloss. philol.*)

INTERCESSOIRE, adj., qui intercède :

Par quoy prions la dame souveraine
De paradis que soit *intercessoire*
Envers son filz le benoit roy de gloire
Que...
(*Rosier des guerr.*, Richel. 442, f° 17 v°.)

INTERCISÉ, part., tailladé :

Combien que tel vest robe de bourras
Ou la porte cointe et *intercisee*,
Qui plus a sens qu'en telz est advocas.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, I, 233, A. T.)

INTERCISION, s. f., action de couper :

Deboittemens de membres, *intercisions*, empalements. (COTON, *Serm.*, p. 788, éd. 1617.)

— Fig., interruption :

Li membres lors ne se reposent point, ains se travaillent grandement pour leur mouvement qui sans *intercision* de repos d'une maniere se continue ainsi. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 98c.)

INTERCOURS, voir ENTRECORS.

INTERCUPACION, s. f., interruption :

Au regard des edifices qui se doibvent faire en la dite ville de [Monstreau]..., on y commencera a ouvrer dedens trois mois... et y continuera on diligamment et sans *intercupacion*, tellement que yceulx edifices seront tous parfais et assouvis dedens cinq ans ensuivans. (MONSTREL., *Chron.*, II, 187, Soc. de l'Hist. de Fr.)

INTERESSEMENT, s. m., dédommagement :

Veut et ordonne que tous maistres coureurs qui seront par le grand maistre establis aient aussi pour leur *interessement* en leurs estats pour gages ordinaires chascun 50 livres tournois. (*Arrêt du conseil sur l'instit. de la poste*, juin 1464.)

INTERESSER, v. a., endommager :

Les vignes en *furent* fort *interessees*, (par l'orage) et furent les vins bien verds. (*Deportemens des François et Allemands*, 1456-1492, Mém. pour serv. à l'hist. de la Fr.-Comté, 1876, p. 382.)

Que vous prendrez tousjours sa cause en main et ne souffrirez poinct que l'honneur de nostre maison, qui prend sa source de la vostre, *soit* aulcunement *interessé*. (1580, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 339, Berger de Xivrey.)

Mais ce n'est la meilleure façon pour le vin, car ainsi la crasse et le limon des raisins se mesle avec le moust, dont les vins *sont* d'autant plus *interesses* que plus jeune en est la vigne, plus jeune et plus fumé le terroir. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, III, 8, éd. 1605.)

Ce gentilhomme, qui s'attitre du nom de Necessite, pouvoit *avoir interessé* l'honneur de ce brave cavallier. (BRANT., *Opuscul.*, X, 114, Lalanne.)

L'abeille, dit Aristote, tire son miel des fleurs sans les *interesser*, les laissant entieres et fraisches comme elle les a trouvees. (FR. DE SAL., *Vie dev.*, I, III, Sacy.)

INTEREST, *intherest*, s. m., dommage, préjudice :

Craignant par apres de retomber en telle peine et *interestz*. (1290, *Edif. et ruyne du chast. de Rozemont*, Arch. mun. Besançon.)

Icelle Katerine dist a Alips qu'elle n'estoit pas saige de soy esjouir de l'*interest* et desplaisir de son pere. (1406, Arch. JJ 160, pièce 321.)

L'audition de plusieurs comptes a esté par plusieurs fois et est encore presentement retardee et dilayee au grand *interest* de mondit seigneur. (*Estats des off. des ducs de Bourgogne*, p. 78, ap. Ste-Pal.)

Hypocriticques braguettes... qui ne sont plenes que de vent, au grand *interest* du sexe feminin. (RAB., *Gargantua*, ch. VIII, éd. 1542.)

Au lieu de porter profit, comme elle devoit, au roy, elle luy avoit, par le contraire, apporté un fort prejudiciable *interest*. (DU VILLARS, *Mém.*, IX, an 1558, Michaud.)

Aujourd'huy presque tout le monde se mesle d'exercer la medecine, au grand danger et *interest* du bien publique. (DELORME, *Archit.*, aux lect., éd. 1568.)

Il peut bien sans *interest* de son devoir leur quitter aussi d'enhaster ou retarder son pas. (MONT., *Ess.*, I, 44, f° 113 r°, éd. 1588.)

J'ay souvent remarqué avec grand admiration cette merveilleuse nature d'Alcibiades, de se transformer si aisement a façons si diverses, sans *interest* de sa santé, surpassant tantost la somptuosité et pompe persienne, tantost l'austerité et frugalité lacedemoniene. (ID., *ib.*, c. 25, f° 62 r°, éd. 1588.)

Il ne faut point douter que les esprits des peuples n'ayent des inclinations bien differentes les uns des autres, et des sentimens tout dissemblables pour la beauté des choses spirituelles, telle qu'est la poesie, ce qui se fait neantmoins sans *interest* de la philosophie : car elle entend bien que les esprits de tous les hommes, sous quelque ciel qu'ils naissent, doivent convenir en un mesme jugement touchant les choses necessaires pour le souverain. (FR. OGIER, *Préf. de Tyr et Sidon, trag. de J. de Schelandre.*)

Si est ce qu'il faut donner beaucoup de choses a l'opinion des autres, et, puisque nous sommes obligez d'y regler la pluspart des actions de notre vie, il faut y conformer aussi tant que nous le pouvons faire sans *interest* de la sagesse, nos paroles et nos pensees. (ID., *ib.*)

Advenant que, par sa faulte et negligence, advienne aulcung *interest* esd. pain, et pastes, icelluy fermier est tenu l'amender envers les interessez. (1580, *Reconn. des droits seign. de Clairvaux*, Arch. Jura, Prost, p. 70.)

Le sieur de Segur vous dira l'estat des affaires de ce royaume et des miennes, les dangers que je puis courir sans vostre appui, et les grands effects que je puis sans doute faire, si je sens vostre faveur en ce besoing, et surtout combien les choses pressent, n'y ayant retardement d'un seul jour qui ne nous puisse apporter *interest* d'une sepmaine. (*Lett. miss. de Henri IV*, t. II, p. 52, Berger de Xivrey.)

Par ce moyen aussi evitera il que le bestail ne s'escarte, a son propre *interest* et au doumage d'autrui. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, IV, 13, éd. 1605.)

En lui imputant de tres salles voluptez ausquelles mesmes il sembloit que les dames eussent *intherest*. (D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, l. V, c. III, éd. 1616.)

Voir notre *Lexique de Corneille* pour la conservation de ce sens dans la langue du dix-septième siècle.

— Prix, valeur :

Lequel suppliant prist un gobelet d'argent, lequel il ploia ou froissa entre ses mains ; laquelle froisseure ledit suppliant congnut avoir faitte et en rendist au tavernier son *interest*. (1384, Arch. JJ 126, pièce 19.)

INTERFAIRE, v. a., détruire :

Et de la joe d'un asne sans armes porter *interfist* il mil hommes en la place. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 54a.)



... Veulent *interfaire* les œuvres de l'eglise et briser les portes des divins sacremens. (Id., *ib.*, f° 67[a].)

INTERFECTEUR, s. m., meurtrier, celui qui met à mort :

L'*interfecteur* de Saul je occis. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 167[a].)

Ne faire dons aux *interfecteurs* de leur propre seigneur. (*Ib.*)

Hector tout eschaufé en ire demanda l'*interfecteur* (de la bataille), on luy dist Achilles. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 234 r°.)

Les *interfecteurs* de son frere. (Bourgoing, *Bat. jud.*, I, 29, éd. 1530.)

Celluy qui estoit *interfecteur* et meurtrier de l'autre. (*Violier des Hist. rom.*, c. cxxxix, Bibl. elz.)

INTERFECTION, s. f., meurtre, carnage :

Li jours d'*interfection* et de demorement et de plors est a Nostre Seigneur. (*Bible*, Maz. 684, f° 96[a].)

Et an i ot grant multitude des mors de l'une partie et de l'autre ; et por ceste *interfection* ot num li leus Mortex. (*Li Amitiez de Ami et Amile*, Nouv. fr. du xiii[e] s., p. 79.)

Et voit on la le lieu ouquel Saint Jehan se repust ou temps de l'*interfection* des Innocens. (Ghill. de Lannoy, *Voy. et Amb.*, p. 86, Potvin.)

Joas souffrit grandes persecutions pour les murdres et *interfections* dudit Zacharias et de ces enfans. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 226[d], éd. 1488.)

La destruction d'aulcunes villes par prinses, *interfections* et pilleries. (*Prognost. de Louv.*, Arch. H.-D. Laon.)

Interfection et occision de plusieurs. (*Ib.*)

INTERFERER, v. a., introduire :

En la presente facecie *sont interferees* et mises les paroles du rustique Chresmes. (*Therence en franç.*, f° 106 r°, Verard.)

INTERFUGE, s. m., recours intermédiaire :

Et apres le secours et l'aide
De Dieu et de celle qui de
Toz pechours est refuge
Requierent sanz nul *interfuge*.
(*Fauvel*, Richel. 146, f° 33[d].)

INTERICION, s. f., mort :

Devans les gens a *intericion*,
A dannement et a perdition.
(J. Bouchet, *Opusc.*, p. 32.)

Ceulx qui veulent estre riches entrent es laqs et temptacions du diable, en plusieurs inutilz et nuysibles desirs, qui plongent et submergent les humains en *intericion* et perdicion. (Id., *la Noble Dame*, f° 132 v°, éd. 1536.)

Je m'en riray (dist Dieu) en vostre *intericion* et dampnacion. (Id., *ib.*, f° 146 r°.)

INTERIEURITÉ, voir Interiorité.

INTERIMER, v. a., combattre :

Desquelz (arguemens) il couvient aucuns *interimer* et nier. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 489[d].)

Cf. Enterimer.

INTERIN, voir Enterin.

INTERINANCE, - *ence*, s. f., entérinement :

Touchant l'*interinence* des testament, codicille et derniere voulenté faits dudit Duc. (*Lett. de* 1455, ap. Lob., II, 1165.)

Cf. Enterinance.

INTERINATION, s. f., entérinement :

Elle procedast a le *interination* desdites lettres. (1410, *Ord.*, ix, 552.)

INTERINER, voir Enteriner au Supplément.

INTERIORITÉ, - *eurité*, s. f., intérieur :

Les apostumes chauldes qui sont es *interiorites* du corps. (*Jard. de santé*, I, 26, impr. la Minerve.)

Du pain petit et subtil le feu perfore et pertuyse les *interioritez*. (*Ib.*, I, 381.)

Jusques a l'*interiorité* des entrailles. (P. d'Ailly, *les sept Degres de l'eschelle de penitance*, f° 5 v°.)

Son venin (de la haine) penetre en toute *interieurité*. (Aretin, *Gen.*, p. 51, éd. 1542.)

Pour en tirer lesdits metaux, mineraux, et autres choses precieuses et non precieuses couvertes et cachees aux *interioritez* de la terre. (*Lett. pat. de Fr. II relat. à l'ouvert. des mines*, 29 juill. 1560.)

INTERIR, verbe.

— Neutr., mourir, périr :

Mais ainsi le permist Dieu afin que luy et la main des custodes *interissent* et moussent ainsi qu'il estoit destiné. (Bourgoing, *Bat. jud.*, IV, 23, éd. 1530.)

Car soubz ces biens y a faulte latente
Qui quelque jour me fera deperir,
C'est heresie, ou l'on veoit *interir*
Tout mon honneur en douleur angoisseuse.
(J. Bouchet, *Deplor. de l'Egl. milit.*, Opusc., p. 117.)

— Act., faire mourir, tuer, exterminer :

Ce peché seul suffist pour *interir*
Tous les humains et tout faire perir.
(J. Bouchet, *Ep. mor.*, II, vi, éd. 1545.)

La seulle mere est de Jesus commise
Pour *interir* telz puans de l'Eglise.
(Bourdigné, *Leg. de P. Faif.*, Ep. aux Angev., Jouaust, p. 8.)

INTERIT, s. m., mort :

De l'*interit* et nombre d'iceulz ne feray autre compte. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5081, f° 20 r°.)

INTERJECTION, *interjectio*, s. f., exclamation :

Asemblez Y e O,
Sin avrez un YO,
C'est *interjectio*,
Victorie signefie.
(P. de Thaun, *Cumpoz*, 1556, Mall.)

Une *interjection*
Qui de douleur fait mencion.
(Macé de la Charité, *Bible*, ms. Tours, f° 3[b].)

INTERJETTÉ, adj., entremêlé :

Par dessus le dit sayon il avoit un manteau en echarpe frisquement *interjetté* de la couleur que portoient ses pensionnaires. (*Pièce de* 1495, ap. Denis Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 176, éd. 1684.)

Cf. Entregeter.

INTERLINEAIRE, adj., placé entre les quatre vents principaux qui composent la rose des vents :

Les vens *interlineaires*. (Maiz., *Songe du viel pel.*, II, 54, Ars. 2683.)

INTERLINEAL, adj., interlinéaire :

Selon ce que dit la glose *interlineale*. (Jean de Barraud, *Epit. dorees de Guevara*, f° 32 r°, éd. 1584.)

INTERLINEURE, voir Entreligneure.

INTERLOCUTOIREMENT, adv., par interlocutoire :

Et ne pourront nosdits juges presidiaux proceder au jugement desdites matieres, soit *interlocutoirement* ou diffinitivement en moindre nombre que de sept. (*Edit d'érect. des sièges présid. dans toute l'étendue du roy.*, janv. 1551.)

INTERLOQUER, v. n., porter une sentence interlocutoire :

Au jugement d'un vieux proces il se faut contenter de ce qui s'y trouve, sans y rechercher ou *interloquer* davantage. (Loysel, p. 874.)

INTERMETTRE, v. a., interrompre, suspendre :

J'ay oublié mes tristes passions,
J'*ay intermis* mes occupations.
(Des Per., *Nouv. recr.*, Sonnet à la suite de l'extrait du privilège, éd. 1558.)

Et faut durant les pluyes *intermettre* et attendre jusques a ce que les eaux ayent repris leur premiere force. (Du Fouilhoux, *Orig. des font.*, p. 77, éd. 1592.)

Ayant entendu qu'estiez sur le chemin pour aller au devant de la royne, je deliberay d'*intermettre* mes estudes encommencees, afin d'estre present. (Pap. Masson, *Disc. du mar. du roy*, éd. 1570.)

Aux octaves de Pasques et de la Toussainct on fait des ceremonies, tout ainsi que si c'estoient ouvertures de parlemens qui *eussent esté* longtemps *intermis*. (Pasq., *Rech.*, II, 3.)

Dix huict ans sont passez que j'avois commencé ces escrits, et depuis *intermis*. (Gasp. de Tavannes, *Mém.*, p. 177, Michaud.)

Vous sçaures en quels termes les choses sont par deça, comme vous estes assez adverty des mauvais desseings qui ne sont rompus ny changez, mais seulement *intermis*, attendant que les forces et moyens soient prests pour recommencer. (*Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 19, Berger de Xivrey.)

Les articles dudict edict concernans le restablissement de la religion catholique, apostolique et romaine, a la celebration du divin service, es lieux ou il *a esté intermis*, ensemble la jouyssance et perception des dismes, fruicts et revenus des ecclesiastiques, seront entierement executez. (*Art. de la Confér. de Flex*, 26 déc. 1580, II.)

Ordonnons que la religion catholique, apostolique romaine sera remise et restablie en tous les lieux et endroicts de cestuy nostre royaume et pays de nostre obessance ou l'exercice d'icelle *a esté intermis*. (*Edict de Nantes*, avril 1598.)

Pour lesquelles (gelées) vous *intermettrez* vostre labeur. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 694, éd. 1597.)



— Négliger, omettre :

Et pour ce que les Anglois *avoient intermis* de donner des ostages, il se doubtoit bien de ce qui advint. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, p. 14, éd. 1576.)

Vous priant n'*intermectre* pour cela aucun exploict ou effort de guerre. (10 fév. 1569, *Lett. des Princ. de Nav. et Condé aux gentilsh. fr.*, State paper office.)

Cf. ENTREMETRE.

INTERMINATION, s. f., défense :

Et devant eux faict deffense a touz les dyables sus *intermination* de centupler leurz paines.... (BONIVARD, *Advis et devis de la source de l'idolatrie*, p. 43, Fick.)

Quelques unes du commencement firent des rencheries, a cause de l'*intermination* qui avoit esté fait par le S. Pere d'ouvrir la boite. (CHOLIERES, *les Apresdinees*, V, f° 168 r°, éd. 1587.)

INTERMINÉ, adj., qui n'a point de terme, de bornes, de limites ; infini :

Elle pense et fort imagine
A vos bontes *intermінees*.
(*Myst. de Ste Barbe*, Ars. 3496, p. 471.)

Davantage le propre de l'incorporel est d'estre terminé, et le corps quant a sa matiere est infiny et *interminé*, et se fait sensible quand par participation de l'intelligible il vient a estre terminé. (AMYOT, *Œuv. mesl.*, XIX, 262, éd. 1820.)

INTERMINER, v. a., assigner, signifier, prescrire :

Ne t'*ay* je point *interminee*
Ceste charge icy et donnee
En me partant de la maison ?
(*Therence en franç.*, f° 137b, Verard.)

... Et que me ordonnas
Par grant œuvre et *interminas*
Se j'enfantoye une pucelle
Que tu n'avoyes cure d'elle.
(*Ib.*, f° 200a.)

Poine par nature *est* au refusant *interminee*, acre vexation parmy les membres et furie parmy les sens. (RAB , l. III, c. 4, éd. 1552.)

Interminer, to prescribe. (COTGR., éd. 1611.)

— Donner un ordre prohibitif, défendre :

Et si leur *intermina* et deffendit sur tres griefz tourmens que plus ne feussent eulx ne leurs enfans circunciz. (COQUILL., *Guerre des Juifs*, II, 311, Bibl. elz.)

INTERMISSION, s. f., interruption :

Attendu que les diz complaignans, sans peril de leurs corps et de leurs biens et sans *intermission* de la garde de nostre dite ville d'Abbeville... (*Mandements de Charles V*, p. 816, L. Delisle.)

Et encore au XVIIe siècle :

Devront travailler continuellement et sans *intermission*. (1611, Arch. des Notaires de Nevers, minutes Taillandier.)

INTERMUABLE, adj., sujet au changement :

Mais il y a grant difference
De temporelle permanence
Qui cueurt tousdis par temps muable
Combien que soit *intermuable*,
Ainsi que Platon l'appliquoit
Au monde qui sans fin disoit
Et de l'eternal permanence.
(*Boece de Consolacion*, Ars. 2670, f° 77 v°.)

INTERNEL, adj., intérieur :

Le livre de l'*internelle* consolacion. (Ouvrage attribué à Gerson.)

Prens un aise *internel*,
De Sion habitante.
(L. DE CARLE, *Cant.*, p. 44, éd. 1560.)

Par occulte vertu d'un esprit *internel*. (*Alector*, f° 69 r°, éd. 1560.)

INTERNELLEMENT , adv., intérieurement :

Eslever ta devocion et ton entendement par vraye creance affin que tu puisses congnoistre comment faire le pourras, et Dieu *internellement* le te vouldra reveler quelle est la viande que tu doibz recevoir. (*Crainte amour. et beatit.*, ms. Ars., f° 44 r°.)

INTERNONCE, s. f., entremise :

Comme son ambition n'avoit point de frein, aussi retourna il sur ses premieres brisees, par l'*internonce* de La Fin, son agent, tantost avec le duc de Savoie, tantost avec le comte de Fuentes. (PASQ., *Lett.*, XVII, 4.)

INTERNUNCIATEUR , s. m., intermédiaire :

Castor ce temps pendant avoit *internunciateurs* et messagiers qu'il envoyoit vers Symon. (BOURGOING, *Bat. jud.*, VI, 27, éd. 1530.)

INTERPAULATION , voir INTERPOLACION.

INTERPAUSATION, s. f., interruption :

Quant la puantise vient de la corruption des humeurs, on la puet bien couvrir et palier, mais on ne la puet guerir, car elle est continuelle sans *interpausation*. (CORBICHON, *Propriet. des choses*, Richel. 22533, f° 109c.) L'éd. 1485, VII, 23, porte *interpaulation*.

INTERPELLATION, s. f., interruption :

Donner des detorses et *interpellations* au chemin de vertu. (*L'Amant ressuscité*, p. 281, ap. Ste-Pal.)

INTERPELLER, v. a., invoquer :

Qui *interpelloit* aide. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 84b.)

— Interrompre :

Il ne vous desplaira si j'*interpelle* vostre propos. (CARTHENY, *Voyage du chevalier errant*, p. 142, ap. Ste-Pal.)

— *Interpellé*, part. passé, frappé à plusieurs fois :

Baptu, meurdry, de coups *interpellé*.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, VI, éd. 1545.)

INTERPOLACION, *-ollacion*, *-tion*, *-aulation*, s. f., interruption :

La vicissitude ou egal *interpollacion* de seingnourir qui est un seul signe de franche cité. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 60a.)

Fievres qui ont grant *interpolacion* et repos. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 41d.)

Quant la puantise vient de la corruption des humeurs on la peut bien couvrir et pallier, mais on ne la peut guerir, car elle est continuelle sans *interpaulation*. (CORBICHON. *Propriet. des choses*, VII, 23, éd. 1485.) Le ms. Richel. 22533, f° 109c, porte *interpausation*.

INTERPOLATEUR, s. m., brocanteur :

Ils furent grands lesineurs, mesquins *interpolateurs* de vieilles hardes, marchands fripiers. (*Les Us et Coutumes de la mer*, p. 187, éd. 1671.)

INTERPOLÉ, *-ollé*, adj., interrompu, qui n'est pas continuel :

Le cri des ennemis fu plus hardis et plus continuz et celi des Romains plus dissonnez, plus peresceux et plus *interpollez*, si que la clameur de eulz qui estoit non certaine manifesta la paour des courages. (BERSUIRE, *T. Liv.*, Ste-Gen., f° 80c.)

Fievres *interpoleez*, c'est a dire fievres qui ne sont mie continues. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 40d.)

INTERPOS, *-oz*, s. m., interposition :

Ils ne peurent perchevoir la grosse compaignie, pour l'*interpos* d'une montaigne dont ils furent couverts. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXCVII, Buchon.)

— Interruption :

Car tous les plainctz, les pleurs et les propos
Dont en veillant escervellé m'estoye,
Renouvellay sans aucun *interpoz*.
(LE MAIRE, *la Concorde de deux lang.*, aa VIc, éd. goth. s. d.)

Se hasta de donner quelque *interpos* a son gemir. (ID., *Plaincte du Desiré*. Ill. des Gaules, p. 401, éd. 1549).

Elle donna *interpos* a son gemir. (ID., *Temple d'honn. et de vert.*, c. IIII, éd. goth. s. d.)

Cf. ENTREPOS.

INTERPOSER, *-ouser*, v. a., faire intervenir :

Pour former ordonnance et *interposer* nostre decret au bien de nous et de la chose publique. (25 mars 1461, *Ord. de Ch. de Bourg.*, Arch. mun. Nevers HH 4.)

— Déclarer, préciser :

En icel temps, singnours, je le vous *interpouse*,
MC et LIIII.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1340, Scheler, *Gloss. philol.*)

Et saint Thiars astoit a Treit qui *interpouse*
Et desclarist mult bien a ses gens et reglouse
Nostre vraie creanche.
(ID., *ib.*, 8369.)

INTERPOSITANT, adj., intermédiaire, médiateur :

Tu seras ediffiee comme *interpositante* de tous les subjects au nom de Nostre Seigneur. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 201 v°.)

INTERPOSITE, adj., tiers, intermédiaire :

La tierce maniere si est par cause et raison *interposite*. (BOUT., *Somme rur.*, 2e p., f° 55d, éd. 1486.)

Par ces choses les principaulx de la conjuracion furent attainez, et apres longue souffrance par *interposites* personnes ilz vindrent cautement en la constance du menu peuple. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, IX, 24, f° 239 v°, éd. 1515.)



Toujours faisant ainsi ta chattemitte,
A chaque coing personne *interposite*
Pour toy sera se mettant en grand peine.
(Cl. Mermet, *la Boutique des Usuriers*, Poés. fr. des xve et xvie s., II, 180.)

Qu'il n'enverra dehors pour vendre ni aultrement publier ledit par luy ni *interposite* personne. (*Proc.-verb.*, 15 sept. 1561, Arch. des Miss., 2e sér., V, 368.)

Par personne *interposite*. (1578, *Partage*, Hospice de Gien, Fonds des Ursulines, III B 3.)

Sur la demission dudit Combe de l'estat et office de chastelain au lieu de Seissel, et inhabilité de l'exercer par lui ni *interposite* personne. (*Plaidé resp. de Balt. de Mallian*, p. 37, éd. 1604.)

INTERPOSITEMENT, *intrep.*, adv., par un intermédiaire :

Et pour ce que icellui Berthaut ot paour de peril d'enuy et de domaige, *intrepositement* fist rendre et restituer ladite toile. (*Reg. du Chât.*, I, 503, Biblioph. fr.)

Ne envoyer en quelque maniere que ce soit, de nuyt ne de jour, *interpositement* ne autrement, au devant des marchans venans et amenans danrees en toute lad. ville. (*Ordon. de Salins*, 1492-1549, Prost, p. 5.)

Et, pour autres objectz et raisons faciles a discovrir et entendre, nous semble que vostre majesté doit faire entendre au pape *interpositement* et secrettement, et le supplier de contenir l'envoy des legat et evesque qui avoit deliberé envoier par deça. (1554, *Lett. des ambass. de Ch. Quint au roi d'Anglet.*, Pap. d'Et. de Granvelle, IV, 327, Doc. inéd.)

INTERPOSITIF, adj., intercalaire :

Ceulx cy engendrerent ces cinq dieux, pour quoy aux Egipciens il ont cinq jours *interpositifs*. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 129 r°.)

— Qui vient par digression :

Apres ceste admiration *interpositive* faicte retourne le chevalier a nouvelle vantance. (*Therence en franç.*, f° 100 v°, Verard.)

INTERPOUSER, voir Interposer.

INTERPRETABLE, adj., qui peut être interprété :

In interpretabilis, non *interpretables*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

INTERPRETATION, s. m., jugement :

Octroyons que les quatre maistres... ayent la visitation, congnoissance et *interpretation* du fouage desdiz cuirs tannez. (1370, *Ord.*, v, 315.)

INTERPRETE, - *ette*, s. f., interprétation :

Mais aucuns motz de sentence secrette
Eussent donné quelque faulce *interprette*,
En en faisant sans plus leur mal profit.
(Bourdigné, *Faifeu*, p. 6, éd. 1723.)

INTERPRETEEUR, - *teur*, s. m., interprète :

Sanz autres *interpreteeurs*. (*Evast et Blaq.*, Richel. 24402, f° 71 v°.)

Les soixante et dix *interpreteurs* qui jadis furent avecques le roy d'Egipte que on nommoit Ptholomee Philladelphe. (Jean Lefevre, *la Vieille*, p. 2, Cocheris.)

Saint Jeroyme, vaillant docteur et *interpreteur*. (Id., *ib.*)

La translation des .lxx. sages et *interpreteurs*. (xve s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Je suis fort bon *interpreteur*,
Qui sçay parler divers langages.
(Christ. de Bord., *Varlet a louer a tout faire*, Poés. fr. des xve et xvie s., I, 80.)

— Fém., *interpretresse* :

La langue qui est *interpretresse* de raison. (Corbichon, *Propriet. des choses*, Richel. 22533, f° 40^a.)

Cf. Entrepreteur.

INTERPRETEMENT, s. m., interprétation :

J'appreuve assez l'*interpretement*. (O. de la Marche, *Mém.*, introd., ch. 11, Michaud.)

INTERPRETISON, s. f., explication :

Pur ce revenk al quens Simon,
Pur dire *interpretison*
Coment hom le nomme.
(*Chans. relat. à la rév. des barons anglais contre Henri III*, 1258-1265, ap. Ler. de Lincy, *Rec. de ch. hist.*, I, 200.)

INTERROGANCE, s. f., interrogation :

Et l'*interrogance* Israel respondra en sa face. (*Bible*, Maz. 684, f° 199^d.)

Je vous diray mon cas selon que vous avez faict *interrogance*. (*Fleur des hist.*, Maz. 530, f° 206^c.)

INTERROGATIF, s. m., interrogat, ensemble d'interrogations que le juge adresse à un accusé :

Ordonnons que quant aulcuns prisonniers appellans seront amenez ez prisons de nostredicte court, qu'ils soient promptement interroguez et iceulx *interrogatifs* veuz avec les charges et informations, soient lesdites appellations vuydees. (*Lett. de Louis XII pour l'enregistr. des ordonn.*, 14 nov. 1507.)

INTERROGE, s. f., interrogation :

Apres l'*interroge* faict par ledict chancellier nya tout. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5082, f° 201 v°.)

INTERROI, - *oy*, s. m., magistrat chargé de gouverner pendant un interrègne :

Aucunesfoiz eslisoient il un autre que il apeloient *interroy* qui avoit entre euls tous pouvoir royal, mais c'estoit seulement par l'espace d'un an ; luy donques avoit nom *interroy*, et l'estat de la chose publique estoit apeles interregne. (Bersuire, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 2^b.)

La chose publicque revint a interregne, et furent *interroiz* M. Manlius Capitolinus, Servius Sulpicius Camelinus... (*Chron. et hist. s. et prof.*, Ars. 5079, f° 247^b.)

Cf. Entreroi au Supplément.

INTERRUPT, adj., interrompu :

Si est *interrupte* l'appellation. (1391, *Grands jours de Troyes*, Arch. X^{1a} 9184, f° 15 v°.)

Par quel temps procez y est *interrupt*. (Bout., *Somme rur.*, I, 20, éd. 1611.)

Et si le lignaige cessoit de poursuir son adjournement de retraict par an et par jour, le proces seroit *interrupt*, et n'auroit james le retraict. (1437, *Coust. d'Anjou et du Maine*, II, 255, Beautemps-Beaupré.)

Lesquelles foires, pour occasion de guerres et divisions, n'ont peu avoir leur cours pleinement, et n'ont bonnement esté entretenues, ains sont demeurees *interrupt(e)es* et de nulle valeur. (1443, *Ord.*, XIII, 400.)

Instances *interruptes*. (Baltus, *Suppl. au Vocab. Austras.*)

Escornifleurs anciens et modernes
Vos bulles sont demourez *interruptes*.
(1600, *les Compl. des Monniers*, Poés. fr. des xve et xvie s., XI, 69.)

Cf. Entrerompre.

INTERSAINCT, adj. ?

Beaulx faictz et beaulx dictz
Des temps *intersainctz*.
(*Myst. de la Resurr.*, f° 51^c, impr. Instit.)

INTERSECATION, s. f., intersection :

Les cercles qui passent par l'*intersecation*. (Oresme, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 144 r°.)

INTERSECTION, s. f., interruption :

Cils qui sont eschauffes de vin boire parlent bien et continuent bien leur parole sans *intersection*. (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 183^d.)

INTERSEQUANT, adj., d'intersection :

Ligne *intersequante*, ou coupante. (Bullant, *Horolog.*, p. 8, éd. 1562.)

INTERSEQUER, verbe.

— Act., couper :

Et entre icelle (Asie) et les deux autres (Europe et Afrique) est la grant mer qui les *interseque* et divise. (*La Mer des hystoir.*, t. I, f° 70^b, éd. 1488.)

Tous ses chevaliers a grant course de cheval retournerent sus ceulx de la montaigne et en tuerent plusieurs aux autres qui cuydant regaigner la montaigne *intersequerent* le chemin et furent contraints de s'en fouyr vers Hierusalem. (Bourgoing, *Bat. jud.*, IV, 6, éd. 1530.)

— Réfl., se couper :

En une plaine superfice l'en peut ymaginer .II. lignes qui *se intersequent* en un point et sont .IIII. angles. (Oresme, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 4 r°.)

INTERSIGNE, - *singne*, s. m., signe, insigne :

Et puis avoit en lieu de cappe
Mantel rouge fourré d'ermines
Qui portoit au col en escharppe
Devant le roy pour *intersingnes*.
(Martial, *Vig. de Charl. VII*, f° 47^c, éd. 1493.)

Portans sur eulx les royaux *intersignes*.
(J. Bouchet, *Opusc.*, p. 138.)

Arbres plusieurs ou de la passion
Estoient pendans les nobles *intersignes*,
Comme fouetz, cloz, verges et autres signes.
(Id., *Labyr. de fort.*, Maz. 10832, f° 96 r°.)

Et pour ce faire il fault la bourse ouvrir
Et luy monstrer d'amour les *intersignes*
Par dons presens.
(Id., *Ep. mor.*, VIII, éd. 1545.)

Intersignes de grande familiarité. (Du Fail, *Cont. d'Eutrap.*, II, Bibl. elz.)

Marques et *intersignes* d'un bon naturel. (Id., *ib.*, XXV.)

Cf. Entreseigne.

intervalaire, *-allaire*, adj., placé ans les intervalles :

La voulte estoit double, soustenue sur quarante piliers de pierre grise, a sçavoir douze a chascun costé, et douze au milieu, departissant des deux voultes, et deux *intervallaires* en front et en fond. (*Alector*, p. 127, ap. Ste-Pal.)

— Fig., qui ne dure que pendant un intervalle :

Mais d'ou viendroit cela que le poete admire la gravité et le sens de ses vers que l'*intervalaire* fureur divine luy ha dittez, alors que las et remis il s'est allenti et retiré du labeur, ainsi que Dieu l'a laissé ? (Pont. de Tyard, *Solit. prem.*, p. 23, Paris, Galiot du Pré, s. d.)

intervariement, s. m., variation :

La siet a la destre son pere,
Non de lui divers ne lointains,
Derers, secunz ne premerains,
Mais uns Deus uniaument
Senz nul *intervariement*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 24160, Michel.)

intervenue, s. f., intervention :

Intervenue de garand. (1507, *Prév. de Montreuil*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, 683, Bouthors.)

Cf. Entrevenue.

intesté, adj., intestat :

Toutesfois que aucuns des habitans qui demourent en ladicte maison y mourront *intestez*. (1376, Arch. MM 30, f° 42 v°.)

intherest, voir Interest.

inthronisement, s. m., intronisation :

On l'avoit a son *inthronisement* saluet roy. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, ii, 7.)

intimer, *-eir*, v.a., informer, avertir :

Et pour luy *intimeir* de son destruement
S'ilh bannissoit les prinches.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 14919, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Faire savoir :

Que l'on *intime* et fasse sçavoir au pape... (Mathieu de Coucy, *Charles VII*, p. 713, ap. Ste-Pal.)

— Exécuter :

L'enfant de Castille ne volt ne n'osa desobeir au commandement de son pere, et fist et *intima* le mandement. (Froiss., *Chron.*, IX, 111, Kerv.)

intirable, adj., qu'on ne peut pas tirer :

Estant persé (le cocon) les files de la soye se treuvent tronçonnes, par consequent indesvidables et *intirables*, dont l'on est contraint de carder telle matiere, comme laine, pour apres la filer. (O. de Serr., *Th. d'agr.*, V, 15, éd. 1605.)

Intirable, not to be drawne or pulled out. (Cotgr., éd. 1611.)

intitulation, s. f., action de donner un titre à un ouvrage; le résultat de cette action :

Voulant a la verité eviter lors le mauvais bruit et haineuse *intitulation* d'un tel acte. (De la Boutiere, *Trad. de Suetone*, p. 144, éd. 1569.)

— Suscription :

En l'*intitulacion* de ce compte. (*Compt. de Jehan Lebreton*, 1399-1400, Forteresse, xix, Arch. mun. Orléans.)

Je laisse les usages de la chancellerie, des tabellions, greffiers et notaires qui font leurs *intitulations* selon la noblesse de leur entendement et des coustumes locales ou ilz escripvent. (Fabri, *Rhet.*, f° 67 v°, éd. 1521.)

Ces nouvelles... portent en leur *intitulation* (afin de ne tromper personne) ce qui est caché dedans icelles. (A. Le Maçon, *Decameron*, Conclusion finale, t. V, p. 200, F. Dillaye.)

— Inscription :

Lors congneut Ourseau par les *intitulations* que c'estoient ses trois cousins. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 49, éd. 1522.)

intitulement, s. m., titre :

Che sont li *intitulement* des chartres et privileges, des arres, compositions et de plusseurs lettres que li ville et li commungne de S. Quentin ont des roys de Franche et de leur officiaus. (Arch. mun. S.-Quentin.)

Jouxte ce que il est contenu en l'*intitulement* de cest compte. (1370, *Rançon du roi Jean*, Arch. KK 10b, f° 38 v°.)

Nous, vicomte desous dit, baillasmes au dit receveur cest roulle pour faire la recepte desdiz fouages jouxte ce que en l'*intitulement* est contenu. (1371, *Assiette des feux de la ville et vicomté de Caen*, Mém. des Ant. de Norm., t. I, 2e série, p. 214.)

Cf. Entitelement.

intituler, v. a., inscrire :

A ce m'a aucune foiz meu la faussseté et l'exces des livres qui sont corrompus par les escripvains et par les notaires qui *intitulent* les auctoritez des sains trop largement et faussement, car ilz lacent aucunefoiz les auctoritez de l'un saint a l'autre ou mectent mos pour autres. (Vignay, *Mir. hist.*, Vat. Chr. 538, f° 2 r°.)

Et escrire de nouvel les dictes epistres en *intitulant* sur une chascune d'icelles par maniere de rebriches les matieres qu'elles contiennent. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 83 r°.)

— Accuser :

Pour ce que icellui Hacquinet *estoit* accusé et *intitulé* d'avoir fait plusieurs crimes et deliz. (1464, Arch. JJ 199, pièce 549.)

— *Intitulé*, part. passé, investi :

Par quel moyen est il *intitulé* a ces terres ? (Palsgrave, *Esclairc.*, p. 538, Génin.)

— Attitré :

Ledit defendeur aurait donné a entendre que ladite chantrerie est benefice *intitulé* qui vault par an en revenu quinze ducats. (1490, *Pièce concern. la chantrerie de S. Germ. des prés.*, Arch. L 779, 2e liasse.)

Cf. Entiteler.

intituleure, *-lure*, s. f., titre, suscription :

Ce sont les *intituleures* et le titre du tiers livre des roys. (Guiart, *Bible*, Trois. liv. des Rois, ms. Ste-Gen.)

Selonch le *intitulure* et introduction de ceste matere. (Froiss., *Chron.*, III, 375, Kerv.)

Desquelles (lettres) l'*intitulure* et suscription n'estoit pas pareille aux aultres. (Monstrelet, *Chron.*, II, 191, Soc. de l'H. de Fr.)

Un livre qui s'appelle l'*intitulure* des bonnes meurs. (1522, *Test.*, Arch. mun. Douai.)

Cf. Entiteleure.

intolerabilité, *intoll.*, s. f., caractère de ce qui est intolérable :

Pour l'*intollerabilité* du crime. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 222 r°.)

intoschement, voir Entoschement.

intouchable, adj., qui ne peut être touché :

L'ame est parfaite, *intouchable*, immortelle.
(Rons., *les Poëm.*, l. I, la Lyre, Bibl. elz.)

... Sa main *intouchable*.
(Jamyn, *Iliade*, xvie ch., f° 250 v°, éd. 1606.)

Sçais tu que ce beau peintre encore imaginoit
A l'heure qu'au tableau des mains ne te donnoit?
Il pensoit que tes mains sont du tout comparables
A celles des Heros qu'on appelle *intouchables*.
(Pasq., *la Main.*)

Intouchable: com. Untouchable. (Cotgr., éd. 1611.)

intouché, adj., non touché, intact :

Tourne ton ost vers l'occean oriental ou tres grande partie est encoire *intouchee* de tes armes. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, iv, 13.)

La pure... vierge Marie, mere impenetree, voir *intouchee* des eaues de pechies originelz. (Id., *ib.*, ms. Brux., I, f° 41 r°.)

Le roy luy rendy sa femme *intouchee*. (Id., *ib.*, ms. Brux., I, f° 64 r°.)

intoussique, voir Entoussique.

intrage, voir Entrage.

intraitablement, adv., incurablement :

Qui desiroient adoucir l'aigreur de leurs mœurs difficiles et *intraitablement* melancoliques. (Pont. de Tyard, *Disc. philos.*, f° 16 v°, éd. 1587.)

intralaissier, voir Entrelaissier

intranquille, *intransq.*, adj., qui n'est pas tranquille :

A ceste cause de l'ame les passions
Garder santé peuvent sans passions,
S'actrempez sont, moderez et transquilles,
Semblablement s'elles sont *intransquilles*
Induire mal, ou maladie curer.
(Lachesnaye, *Traictié des pass. de l'ame*, Verard.)

intransible, *intranssible*, adj., infranchissable :

Les Alpes luy sambloient *intransibles*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, i, 13.)



Montaignes *intransibles*. (ID., *ib.*, l, f° 120 r°.)

Nous avons pasé nostre armee et artillerie par rocz et montaignes quasi [*in*]*transsibles*. (23 sept. 1515, *Lett. de Franç. Ier à la ville de Bayonne*, Reg. des stat., etc., Arch. mun. Bayonne.)

— Fig., qu'on ne peut surpasser, qu'on ne peut atteindre, incomparable :

Beaulté *intransible*. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, f° 18 r°.)

INTRANSMUABLE, adj., immuable :

Ce qui est divin est *instransmuable* et ne peut estre transmué. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 47 r°.)

L'amistié des bons seule est *intransmuable* et non variable. (ID., *Eth.*, Richel. 204, f° 517d.)

Choses *intransmuables*. (ID., *ib.*, l. X, c. 12, éd. 1488.)

Doncques apres la derniere revolution du ciel le monde, le ciel et les estoilles se doivent deffaire, se renouveller et eulx faire assez plus beaulx a l'ymaige parfaicte, *intransmuable* et infinie. (*Triumph. de Pétrarq.*, f° 202 v°, éd. 1531.)

INTRANSNATABLE, adj., qu'on ne peut traverser :

O mer *intransnatable !* (*Intern. Consol.*, II, XIV, Bibl. elz.)

INTRANSQUILLE, voir INTRANQUILLE.

INTRANSSIBLE, voir INTRANSIBLE.

INTRE, voir ENTRE.

INTRECESSIONNER, voir INTERCESSIONNER.

INTREMIEZ, voir ENTREMI.

INTREPOSITEMENT, voir INTERPOSITEMENT.

INTRER, voir ENTRER.

INTRICABLE, -*incable*, adj., embrouillé, embarrassé :

Que continuelle cure des cogitations extermine le corps, et les fatigacions de la pensee et les questions *intrincables* des choses deseichent toutes les humeurs. (P. FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, f° 147 r°, éd. 1482.)

INTRICATION, - *cion*, s. f., enchevêtrement :

Et de ceste *intrication* et envelopement des cercles est solue une contrarietez qui est entre les philosophes. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 26c.)

Dont il avendra que le plait tant durera que le povre homme qui avoit juste cause, par force de long plait, par *intricacions* de proces ou par deffaulte de son advocat... perdra sa cause. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, II, 13, Ars. 2682.)

INTRICQUER, voir INTRIQUER.

INTRINCABLE, voir INTRICABLE.

INTRINCER, voir INTRIQUER.

INTRINQUEMENT, voir INTRIQUEMENT.

INTRINQUER, voir INTRIQUER.

INTRIQUEMENT, - *inquement*, adv., d'une manière embrouillée :

Intrinquement, *intriquement*, intricately, perplexedly, intangledly, dakely; difficultlie. (COTGR., éd. 1611.)

INTRIQUER, - *icquer*, - *inquer*, - *incer*, verbe.

— Act., embarrasser :

En la matiere y a doubtes plusieurs
Qui nous pourroient *intrinquer* en erreurs.
(*Myst. de la Pass.*, f° 5d, impr. Instit.)

Intriquer. To intricate, perplex, pester; involve, intangle; incumber. (COTGR., éd. 1611.)

— Réfl., s'embarrasser, s'empêtrer :

Athene a dit que Platon ne fut pas si divin qu'il n'ait voulu sçavoir que c'estoit que l'humanité, *s'estant intriqué* aux rets d'une vieille appellee Archonassa. (G. BOUCHET, *Serees*, XIX, Rouen 1635.)

— *Intriqué*, part. passé, embarrassé, embrouillé, enchevêtré :

Le texte de Aristote en cest probleume est moult *intrinqué* et moult obscur, brief en une partie et long en l'autre. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, 210, f° 218d.)

Car en leurs vaines paroles ilz cuident eslever leur entendement. Ilz sont *intrinquez* tellement qu'ilz ne scevent que ilz dient. (FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, f° 117 v°, éd. 1482.)

Et sont separees lesd. seigneuries les unes des autres, combien qu'elles soient *intrinquees* les unes parmy les autres et en plusieurs lieux. (1486, *Terrier du roi*, Arch. mun. Avallon, II, 1.)

Leur peau (des crocodilles) est entre perce et jaune sus, ver gay entre couleur morte *intrincee* et clavellee de aucunes taches blanches. (*Rom. d'Alex.*, l. IX, Richel. 15468, f° 211b.)

Cause *intrinquee*. (FABRI, *Rhet.*, f° 18 r°, éd. 1521.)

Mais le volume de Clotho (qu'on appelle metaphoricquement la quenoille et le fuseau) est si *intricqué*, et les causes et matieres si meslees l'une avec l'aultre que l'entendement humain ne s'en peut bien explicquer ny demesler. (BUDÉ, *Instit. du Pr.*, ch. XVI, éd. 1547.)

Matieres ambigues, *intrinquees*. (RAB., l. III, c. 43, éd. 1552.)

Indefinitum, obscur et *intrinqué*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Ce troisieme expedient, sire, n'est pas selon mon humeur ; mais s'estant presenté a ma pensee, je n'ay voulu laisser de le mettre icy a toutes adventures, pour ce qu'en choses si *intrinquees*, et ou les parties ont volontes et pretentions du tout contraires, l'on est contrainct de s'ayder de pires expedients que cestuy cy ne serait. (23 déc. 1594, D'OSSAT, *Lett. au roy*, éd. 1624.)

Cf. ENTRIQUÉ.

INTRODITEMENT, voir ENTRODITEMENT.

INTRODUCTION, voir ENTRODUCTION.

INTRODUCTOIRE, adj., qui sert à introduire :

L'art *introductoire*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, VIII, IV, 25.)

Porphyre composa ung livre de logique nomme predicables lequel est *introductoire* aux predicamentz de Aristote. (*La Mer des hystoir.*, t. II, f° 124c, éd. 1488.)

INTRODUIRE, voir ENTRODUIRE.

INTRODUISEUR, voir ENTRODUISEUR.

INTRODUISIBLE, adj., qui introduit :

Nonobstant que bien entendist le latin, et que ja ne fust besoin que on luy exposast, de si grant providence fu pour la grant amour qu'il avoit a ses successeurs, que, ou temps a venir, les volt pourveoir d'enseignemens et sciences *introduisibles* a toutes vertus. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 3e p., ch. 12, Michaud.)

INTRODUITOR, voir ENTRODUITOR.

INTROITE, - *yte*, s. f. et m., entrée :

En une chambrecte petite,
Qui est a destre a l'*introite*.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. II, v. 3017, Cocheris.)

Comme obscurcie de plains, plours et lermes a cause de nouvelle mort, me convient faire douleureuse *introyte* et commencément a la deuxiesme partie de ceste ouvre presente. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2e p., prol., Michaud.)

Le Soleil entrant en Aries et au quartil de Mars en l'*introite* de Cancer. (*Prognost. de Louv.*, Arch. Hôt.-Dieu Laon.)

Affin qu'il eust passage et *introite*
Par les buissons.
(*Am. parf. de Guiscard. et Sigism.*, f° 5 r°.)

Introite, s. m. — Entry into a matter. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 217, Génin.)

— Droit d'entrée :

Item sur le *introite* du dit ort ou courtil doit ledit tenementier. (1412, Arch. JJ 166, pièce 272.)

INTRUIRE, voir INTRURE.

INTRURE, *intruire* (s'), v. réfl., s'introduire sans titre :

Que nostredit oncle, sesdits gens et officiers veulent et voulussent prendre et enlever les biens meubles et *eulx intruire*, bouter et prendre la possession des heritaiges et biens immeubles et en lever les fruiz. (1479, *Ord.*, XVIII, 505.)

N'est loisible a tel lignager, voulant pretendre droict au dit fief, *soy intruire* ou bouter en iceluy depuis la saisine dudit seigneur feodal sans son congé ou license. (*Cout. de Bar*, Cout. gén., II, 1031, éd. 1604.)

Personne ne doit d'autorité privee *s'ingerer*, *intrure* et intremettre au regime et gouvernement des biens pupillaires. (*Cout. de Gorze*, Nouv. Cout. gén., II, 1088b.)

Est du devoir des heraux d'empescher que nul sans concession du souverain ne sorte du tiers estat pour *s'intrure* en celui des nobles. (S.-JULIEN, *Mesl. hist.*, p. 545, éd. 1589.)

INUMERABLEMENT, voir INNUMERABLEMENT.

INURBAIN, adj., qui manque d'urbanité, grossier :

Gens mal conditionnez et qui n'ont grace, ny en parolles, ny en gestes, sont appellez *inurbains* et rustiques, pour ce qu'ilz sont veuz plus tost estre nez aux champs que a



la ville. (J. LE BLOND, *Liv. de pol. hum.*, f° 57 r°, éd. 1544.)

INURBANITÉ, s. f., qualité de ce qui manque d'urbanité :

Pour le grosseur, et le *inurbanité* et rudesse du peuple de Scithie. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 56 v°.)

INUSÉ, - *ussé*, adj., inusité :

Et des bastons que les parties entendent offendre et deffendre, espees et dagues porteront seulement, sans poinssons, cousteaux, ne autres pointes *inussees*. (HARDOUIN DE LA JAILLE, *Cerem. des gages de bat.*, p. 83, Crapelet.)

INUSSÉ, voir INUSÉ.

INVADER, v. a., assaillir, envahir :

Ledit Guilhem avec sez compaignons et complices estant oudit baleinier et qui touz estoient armez, *invaderent* et assaillirent par maniere d'ostilité et de guerre lesdiz pescheurs et marinier avec leur dit baissel (vaissel). (2 mai 1415, *Lettre des maire et échevins de La Rochelle*, Reg. de la Jurade, p. 162, Bordeaux 1883.)

Il n'est engin si grevable
Qui les sceust gueres *invader*.
(MARTIAL, *Vigil. de Charl. VII*, K III r°, éd. 1493.)

Achab fist aussi lapider
Naboth sans cause et sans raison;
Dont les chiens feirent l'*invader*
Et burent son sang a foison.
(ID., *ib.*, f° 54b, éd. 1493.)

Quant sa proie lui eschape, il est si yré qu'il *invade* et frape le faulconnier par le visage. (XVe s., *Traité de fauconnerie*, p. 46, Martin-Dairvault.)

Contre la pestilence qui souvent les corps humains *invade* et contrarie. (*Remede contre fievre pestilencieuse*, Robinet.)

Nos ennemis, lesquels ont dessein en cette prochaine saison de courir sus et *invader* nostre royaume par divers endroits. (1544, *Provisions de lieutenant general à Paris, données par le roy François Ier au cardinal de Meudon*, ap. Felibien, *Hist. de Paris*, III, 628a.)

... Ont ozé temerairement avec armes *invader* les eglises de Nostre Dame ou des Augustins. (Actes relat. à des émeutes arrivées au mois de sept. 1561, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, II, 705.)

Qu'il se donnast de garde sur toutes choses, et, quelques guerres qu'on luy fist, de n'*invader* son ennemy avec le secours et ayde du Turc. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. IV, f° 97 v°, éd. 1569.)

Aucuns estiment qu'iceluy... ayt usé de l'occasion a *invader* par force la domination. (DE LA BOUTIERE, *Trad. de Suetone*, p. 22, éd. 1569.)

INVADEUR, s. m., agresseur :

Destructeur et *invadeur* de toute la chrestienté. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 238, Soc. de l'H. de Fr.)

INVADIBLE, adj., qui assaille :

Tendante a fin angoiseusse et amere,
Soublz plains et pleurs ma vie diffinissant;
Tout mon temps est *invadible* misere.
(*Le Lazare*, p. 5, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. III.)

Jamais n'auray ne joye ne reconfort,
Tout mon temps est deuil que trop prefere;
Tout mon temps est douloureux desconfort,
Tout mon temps est *invadible* misere.
(*Ib.*, p. 7.) Impr., *invandible*.

INVADIR, v. a., assaillir, attaquer :

Invadir et surprendre Tholose. (MONTL., *Lett.*, aux capit. de Toul., 31 mars 1567.)

INVAHISSEMENT, s. m., attaque :

Ne se pourra faire mouvoir guerre, hostilité, *invahissement* ne aultre force quelconque... audit comté de Bourgongne. (1555, *Traité de neutral.*, Dupuy CXIII, 34, Richel.)

INVAILLABLE, adj., qui n'est pas valide, incapable :

Asses esbahir ne me puis
Quelle part celluy *invaillable* (un eunuque)
Si malheureux, si pou mectable
Que jamais n'en fut veu de tel
Soit allé estre serviable...
(*Therence en franç.*, f° 117c, Verard.)

INVAISSEUR, s. m., assaillant :

A la fin Bornat voyant que ledit *invaisseur* s'efforçoit tousjours de le affoler ou occire... (1389, Arch. JJ 137.)

INVANGÉ, voir INVENGIÉ.

INVASANT, adj., assaillant :

Les *invasans* ou assaillans. (ORESME, *Politiq.*, 2e p., f° 67a, éd. 1489.)

INVASEUR, s. m., agresseur, assaillant, envahisseur :

Par la poursuite du dit Boyer, qui fut premier *invaseur* dudit Jaques. (1404, Arch. JJ 158, f° 269 r°.)

Invaseurs et destruiseurs de chrestienté. (1409, *Ord.*, IX, 462.)

Et lui pardonna ledit Philippe, qui avoit esté *invaseur*. (1420, Arch. JJ 171, f° 142 r°.)

Oppresseur et *invaseur* de l'eglise. (N. GILLES, *Ann.*, f° 276 r°, éd. 1492.)

Hibetes, *invaseur* de Bithynie. (POSTEL, *Hist. mem.*, f° 41 r°, éd. 1552.)

Et ne serons plus en noz consultations en la difficulté que nous avons esté, a deliberer et conclure si nous devons nous preparer a la guerre comme contre un tel ennemi que luy, ou differer encores quelque temps, jusques a ce que les effects contraires a ses propos le declarassent *invaseur*. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. VI, f° 170 r°, éd. 1569.)

Contre les *invaseurs* et ennemis de sa couronne. (BUGNYON, *Loix abrog.*, p. 517, éd. 1574.)

INVASIBLE, - *esible*, adj., offensif, propre à l'attaque :

Nul, de quelque estat qu'il soit, ne feust si hardi de porter espees, grans cousteaux, dagues ne autres ferremens ne armes *invasibles*. (1387, *Justice de Montargis*, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

Et autres harnoiz et armeures *invasibles*. (*Ch. de* 1395, 3e reg. des chart., f° 22 v°, Arch. Nord.)

Sans aucunes armes *invasibles*. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1405, Michaud.)

Espees, dagues, javelines ou autres harnoiz *invasibles*. (*Comptes des mines de Jacques Cœur*, Arch. KK 329, f° 21 r°.)

Armes d'arbaletes et autres bastons *invasibles*. (1500, *Complainte*, S.-Cyprien, l. 44, Arch. Vienne.)

Prindrent leurs armures et bastons *invasibles*. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 362, Génin.)

Baston *invesible*. (1507, *Ch. du comt. de Flixicourt*, ap. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, III, 646.)

Armes *invasibles*, offensibles et deffensibles. (17 mars 1561, *Actes relat. aux troubles survenus dans la ville d'Amiens*, ib., II, 686.)

INVASIF, adj., propre à l'attaque :

Enbastonnez d'armes *invasives*. (Mai 1443, Arch. mun. Orléans, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 265.)

Armures *invasives*. (XVe s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Instruments *invasifs*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. X, Buchon.)

Ne portent armes ne bastons *invasiz*. (*Ordon. de Salins*, 1492-1549, Prost, p. 12.)

Ni aultres armes *invasives*. (CL. HATON, *Mém.*, I, 191, Bourquelot.)

— D'invasion :

Mais pourveyt a nouvelle emprinse *invasive*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. VI, Buchon.)

Qu'ils ne porteroyent les armes contre le roy de France en guerre *invasive*. (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. VI, f° 180 v°, éd. 1562.)

INVASION, s. f., attaque :

S'il tumbe en *invasion* et assaut d'autrui, n'aura qui le deffende. (J. BOUCHET, *Triomphe de la Noble Dame*, f° 87, ap. Ste-Pal.)

Cf. ENVASION.

INVASTIBILITÉ, s. f., incorruptibilité :

Ces trois seules vertuz personnelles sont. Car elles sont personnes, et si y adjoustent autres deux, c'est assavoir *invastibilité* et spiracion commune, et ainsi sont cinq en l'universel, desquelles les troys sont en la personne du pere, c'est assavoir *invastibilité*, paternité et commune inspiracion. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3515, f° 2 v°.)

INVECTIF, adj., qui contient des invectives :

Cestuy Anthoine print et condamna Tulle pource que Tulle avoit fait une escripture *invective* qui racomptoit trop largement les crimes et les pechez de Anthoine. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, VI, 12, f° 160 r°, éd. 1515.)

N'escripvez plus a Jehan ny a Philippes
Motz *invectifz*.
(*Appol. par l'Abbé des Conards, sur les invect. Sagon, Marot*, etc., à la suite des *Œuv. de Cl. Marot*, éd. 1731.)

Continuant ses sermons *invectifs* contre le Bearnois et les politiques. (LESTOILE, *Mém.*, 2e p., p. 213, Champollion.)

Serlon escrivit un livre fort aspre et *invectif* contre les vices et hypocrisies des moines. (VIGNIER, *Bibl. hist.*, II, 590, éd. 1588.)

— S. m., invective :

S'ilz ne veullent escrire
Sans *invectifz* dont nous vouloient repaistre
De vieil jargon, ou l'on ne voit que rire.
(*Appolog. par l'Abbé des Conards, sur les invect. Sagon, Marot*, etc., à la suite des *Œuv. de Cl. Marot*, éd. 1731.)



INVEIABLE, adj., qu'on ne voit jamais :

Y ot si grant triumphe et sy grant richesse faicte pour l'onnor du roy, de sa femme et de la noblesse dont ils estoient acompaignies, que c'estoit chose *inveiable*, tant du coustel du roy comme du coustel de M. l'archiduc son filz. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1494, Larchey.)

INVEILLE, adj., en non-valeur ?

L'outreplus d'icelles terres sont *inveilles* et en voye d'estre toujours ou jusques a longtemps de nulle valleur. (1450, *Denombr. du baill. d'Evreux*, Arch. P 308, f° 31 r°.)

INVENCIEUX, - *eulx*, adj., inventif :

Mais toutesfois ne furent ilz
Tant *invencieulx* ne subtilz,
Pour quelque science qu'ilz eussent,
Que leur vie conserver peussent.
(J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f° 49[b], éd. 1522.)

INVENGIÉ, - *angé*, adj., non vengé :

S'il fault perir, ne morons *invengies*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, IV, 12.)

L'ombre de votre royne *invangee* est la bas.
(G. DURANT, *l'Ombre des Ombres*, éd. 1594.)

INVENTARISER, v. a., inventorier :

Biens *inventarisez*. (*Coust. d'Aouste*, 1588, p. 217.)

INVENTEMENT, s. m., invention :

Avécques ton *inventement*.
(*Therence en franç.*, f° 212[a], Verard.)

INVENTERESSE, - *erresse*, s. f., inventrice :

Inventerresse
D'habitz nouveaulx.
(J. MAROT, *Doctr. des Princesses*, XXIV, Rond., éd. 1532.)

Les six qui avoient esté *inventeresses* et presidentes toute la sepmaine vindrent vers moy. (*Les Evang. des Quenouill.*, p. 96, Bibl. elz.)

Ne qui en furent les sages doctoresses et premieres *inventerresses*. (*Ib.*, p. 1.)

INVENTIF, s. m., inventeur :

Les *inventifz* et procureurs de guerre. (P. GRINGORE, *Menus propos*, XII, éd. 1521.)

INVENTION, s. f., action de retrouver, en parlant d'une personne :

Tout l'ost se rejouissoit de l'*invention* des personnes tant nobles. (*Violier des Hist. rom.*, c. XCVII, Bibl. elz.)

INVENTOIRE, s. f., invention :

Car par une telle *inventoire*
Plusieurs se pourroient abuser.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 29665, G. Paris.)

INVENTORE, s. m., registre, description, relation :

Anchois que commençast li siecles qui keurt ore,
S'on euist dou boin temps fait un boin *inventore*.
(GILLON LE MUISIT, *li Estas de tous gens seculers*, II, 19,4, Kerv.)

Pour chou que de mi soit et de mes fais memore,
De ciertaine science fait ai chest *inventore*.
(ID., *la cure Gillion le Muisit*, II, 256,11.)

INVENTORISIER, - *zer*, v. a., inventorier :

Puis envoiont querir deux notaires pour *inventorisier* ce qu'ilz trouveroient en la dite maixon. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1481, Larchey.)

Et (le pillage) *fut* par luy feablement *inventorisé*, et rendu en thresor public. (BUDÉ, *Inst. du prince*, p. 167, éd. 1547.)

Et regulierement confesser, curieusement espluchans et *inventorizans* vos pechez tant dru. (RAB., l. IV, c. 49, éd. 1552.)

Mesmes il vint jusques a vouloir *inventoriser* les estoilles. (DU PINET, *Pline*, II, 26, éd. 1605.)

Suisse rom., Fribourg, *inventoriser*, inventorier.

INVERCONDEUX, voir INVERGONDEUS.

INVERCUNDE, s. f., effronterie :

Qui argueroit ainsi : vercunde est mauvaise chose et non vertueuse, ergo *invercunde* est vertueuse il ne s'ensuit pas pour ce que verecunde et *invercunde* sont de mal. (ORESME, *Eth.*, f° 84[d], éd. 1488.)

INVERECOND, - *und*, adj., effronté :

Autre chose je ne vouldroie
Que avoir veu ta sote grimace
Et ton *inverecunde* face.
(*Therence en franç.*, f° 112[c], Verard.)

INVERECONDÉ, adj., effronté :

Le troisiesme de ses personnages sembloit une aultre femme *inverecondee* et sans soucy qu'on nommoit vaine esperance. (J. BOUCHET, *Triumphes de la Noble Dame*, f° 85 v°, éd. 1536.)

INVERECONDEUX, voir INVERGONDEUS.

INVERGONDEUS, - *eux*, - *ercondeux*, - *erecondeux*, adj., effronté, qui n'a pas honte :

Celui qui de rien n'a vergonde il est appellé *invergondeus*. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 379[a].)

Il est appellé *invergondeux*. (ID., *ib.*, f° 33[d], éd. 1488.)

Le vercondeux a honte de ce qu'il a fait mal et le *invercondeux* n'a honte de faire mal. (ID., *ib.* f° 89[d].)

O folle et *inverecondeuse* hardiesse !
(*Therence en franç.*, f° 170 v°, Verard.)

La seconde condition que doit avoir une pucelle est d'estre honteuse, et quant elle va entre les gens tenir sa veue basse, ne regarder ça ne la a chief effronté et *inverecondeux*. (J. BOUCHET, *Triumphes de la Noble Dame*, f° 22 v°, éd. 1536.)

INVERSION, s. f., interversion :

Par *inversion* de lettres. (LA BOD., *Harmon.*, p. 550, éd. 1578.)

INVERTIBLE, adj., qui peut être tourné, changé :

Vertant toute riens *invertible*,
De pure grace convertible
A l'humaine fragilité.
(JEH. DE MEUNG, *Tres.*, 1282, Méon.)

INVESIBLE, voir INVASIBLE.

INVESTICION, voir INVESTISON.

INVESTIGABLE, adj., incompréhensible, introuvable :

Discussion *investigable*.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 208 r°.)

Incomprehensibles sont tes jugemens et tes voyes *investigables*. (J. GERSON, *l'Aiguillon d'amour*, f° 36 r°, éd. 1488.)

La grace de nostre Seigneur qui est secrette et *investigable*. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 103[a], éd. 1486.)

Odeurs de ordoration *investigable*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Esdras, IV, 6, éd. 1534.)

Mais la misericorde de ta promesse est grande et *investigable*. (ID., *ib.*, Paralip., II, 36.)

Vos sentiers, selon tous nos possibles,
A tous nos sens *investigables* sont.
(*Marguer. de la Marguer.*, f° 32 v°, ap. Pougens, *Arch. fr.*)

Combien sont incomprehensibles ses jugemens et ses voyes *investigables* ! (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 161 r°, éd. 1536.)

Les *investigables* richesses de Christ. (LA BOD., *Harm.*, p. 492, éd. 1578.)

INVESTIGUER, v. a., rechercher :

En *investiguent* ou enserchent comment on doit juger. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 187 r°.)

Chascun doibt mettre son estude
A *investiguer* verité.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 157[d], éd. 1537.)

Le pape envoya deux cardinaulz es parties de Gaulle en Angleterre pour *investiguer* et savoir la verité du faict. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 81[a], éd. 1532.)

Mon esperit fut tout esmerveillé
Investigant le voir ou la mensonge.
(1525, *le Livre du Faulcon*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., XII, 267.)

INVESTIGUEUR, s. m., investigateur :

Un autre clerc, riches homs, et de la court du roy Charles, qui assez estoit *investigueur* des secretes sciences, pria moult a l'autre qu'il luy voulsist enseigner a faire ledit azur. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 3[e] p., ch. 28, Michaud.)

Philosophes *investigueurs* de sapience. (ID., *Policie*, Ars. 2681, LVIII.)

INVESTISON, - *zon*, - *cion*, s. f., investissement :

Loux, vendes, *investicion* et intrages. (1333, *Information par J. de Paroi*, Richel. 24040.)

Il est loisible au parent et lignager du costé dont procedent lesdits heritages, de demander et requerir en jugement avoir ladite rente par retrait lignager, dedans trois mois de l'infeodation ou *investizon* d'icelle. (*Cout. de Bourbonn.*, CCCCXXIII, Nouv. Cout. gén., III, 1265.)

Ne sont pourtant les retrayans empeschez de faire la retenue incontinent apres le contract de vente et auparavant le jour des dites prinses de possession, infeodation et *investizon* si faire le veulent. (*Cout. de Bourbonnais*, Cout. gén., I, 400, éd. 1604.)

Investison : f. An investing, or investure; an inrobing, installing, indowing, instituting, putting into possession. (COTGR., éd. 1611.)

INVESTIZON, voir INVESTISON.

INVICTE, adj., invincible, invaincu :



Leur auguste et *invicte* empereur.(MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. IV, f° 130 r°, éd. 1569.)

INVICTISSIME, adj., invincible, invaincu :

Et poi qu'il virent lo duc *invictissime* ester ferme pour confondre la cité... (AIMÉ, *Chron. de Rob. Viscart*, I, 22, Champollion.)

Tres cristien et *invictissime* roy. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 94 r°.)

Triomphe du tres chrestien, tres puissant et *invictissime* roy de France François Ier de ce nom. (J. BOUCHET.)

INVICTUEUS, - *euz*, adj., invincible :

Ensi que li noble roy plaisans et amereuz
De Boeme, a che temps qu'il fut *invictueuz*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 12145, Chron. belg.)

INVIDENCE, s. f., envie :

Par moy et par ma providence
Vint sur terre toute *invidence*
Et dueil de fraternelle grace,
Tousjours la fay sortir de place.
(ELOY DAMERNAL, *le Livre de la deablerie*, f° 10b, éd. 1507.)

Lesquels (secours) sont ordinairement plus grands en ce royaume qu'en nul autre de la chrestienté, pour l'estendue et fertilité d'iceluy, et pour l'*invidence* des voisins, et pour la force que pour cause y convient entretenir. (*Edit de Henri II, relat. aux offic. compt.*, oct. 1554.)

INVIESIR, voir ENVIESIR.

INVIGILANCE, s. f., manque de vigilance :

Voz amis mesmes s'amusent a accuser vostre *invigilance* et improvidence, plus qu'a vous pleindre, et l'ignorance ou nonchalance aux offices de vostre profession. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. XV, p. 408, éd. 1595.)

INVINCIBILITÉ, s. f., qualité de ce qui est invincible :

Signifiant a la multitude la joie du senat, et la felicité de la cité, et l'*invincibilité* d'icelle. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, v, 8.)

En quoy appere que l'*invincibilité* de leur naturel corage est vaincre ou morir. (ID., *ib.*, ms. Brux. 10512, VIII, I, 13.)

INVIOLAUMENT, adv., inviolablement :

Les devant dites concordacions, convencions et convenz tenir fermement et garder *inviolaument*. (1308, *Chart. de Ph. le Bel*, Richel. l. 9785, f° 134 v°.)

INVISCATION, - *cion*, s. f., état d'une chose couverte de matière visqueuse :

Et covient que sa chalour (de la sanie) soit egaus, c'est qu'ele soit prochaine a la chalour dou cors, et qu'il i ait aucune *inviscation*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 17a.)

De *inviscacion* et conglutinacion de paupieres. (B. DE GORD., *Pratiq.*, III, 7, éd. 1495.)

INVISQUER, verbe.

— Act., engluer :

Aux lepreux les cheveulx tombent, pour default du nourrissement devant venir a la porosité du cuyr, pour continuer et *invisquer* le cuyr. (*Practique de P. Bocellin*, f° 17 v°, éd. Lyon.)

— Réfl., s'attacher comme la glu :

La terebenthine inficie les costes de l'aureille, toutesfois elle ayde : car l'ordure, la pouldre et les puces *se* adherdent et *invisquent* a la terebentine, et ainsi on les tire hors. (B. DE GORD., *Pratiq.*, III, 13, éd. 1495.)

Se elle va (la viande) au villis, et que elle *se invisque* la, c'est nausee. (ID., *ib.*, V, 3.)

Partie d'iceluy (plomb) se brusle, sa partie a savoir sulphureuse, et partie *s'invisque* dans les couppelles, en forme presque de verre ou esmail. (BLAISE VIGENERE, *Traicté du feu et du sel*, p. 86, éd. 1542.)

— *Invisqué*, part. et adj., fixé comme la glu, gluant :

Obtalmie ancienne et qui envieillit, a laquelle ne proufitent medicines que on y met, elle est tres mauvaise, et entre les aultres celle qui a humeur corrumpue *invisquee* qui corrompt le nourrissement. (B. DE GORD., *Pratiq.*, III, 2, éd. 1495.)

Humeurs froides *invisquees*. (ID., *ib.*, V, 7.)

INVITATEUR, s. m., celui qui cherche à se faire inviter :

Car c'est d'ung petit parasite
Ou au moins d'ung *invitateur*
Que a parlé nostre serviteur.
(*Therence en franç.*, f° 277a, Verard.)

INVITATOIRE, s. m. ?

Pour l'*invitatoire* que le maistre devoit. (*Compt. de l'H.-D. d'Orléans*, 1409-10, exp. comm. dom., Hôp. gén. Orléans.)

INVITEMENT, s. m., invitation :

Invitamentum, amorce, *invitement*, incitation. (R. EST., *Dictionariolum*.)

Invitement, as Invitation. (COTGR., éd. 1611.)

INVOCABLE, adj., que l'on peut invoquer :

Il ot jadis, selon la fiction,
Guerre mortel, perilleus et doubtable,
Qui trop dura et fist d'afliction,
Entre Bernart l'arceprestre *invocable*
Et Briquemer le cerf non deffensable,
Qui gasterent l'un de l'autre pais.
(E. DESCH., *Œuv.*, III, 197, A. T.)

INVOCATEUR, s. m., sorcier, enchanteur :

Icellui Betuys estoit tenu et reputé estre *invocateur* et sorcier et de faire mourir par venin et invocation. (1469, Arch. JJ 196, pièce 92.)

INVOCATIF, adj., qui invoque :

Lequel par art du dyable *invocatif*
A dessus moy motz fainctifz controuvé.
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 187c, éd. 1537.)

INVOCQUEUR, voir INVOQUEUR.

INVOLU, adj., entouré, enveloppé :

Pecheurs en pechez *involuz*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, XI, éd. 1545.)

Involu et enveloppé des tenebres d'infidelité. (*Violier des Hist. rom.*, c. XCVII, Bibl. elz.)

— Embrouillé, obscur :

La mauvaise forme d'austour... est : quant il a teste grande, col court, les plumes du col meslees et *involues*. (GUILL. TARDIF, *l'Art de Faulc.*, I, 28, Lacroix et Jullien.)

Question *involue*, obscure et enigmatique. (J. DE CORAS, *Alterc. en forme de dial.*, p. 18, éd. 1558.)

INVOLUCION, - *tion*, s. f., complication, confusion :

Tant de plaisans decepcions
Et de grans *involucions*.
(*Remedia amoris*, 79, Koerting.)

Ce qui naist de peché tourne en desroy, en agitation confuse, et *involution* desordonnee. (AL. CHARTIER, *l'Esperance*, p. 329, éd. 1617.)

Sur laquelle opposition pourroient nos dictz vassaulx entrer en *involution* de procez. (REBUFFI, *Rubricque de graces, pardons*, f° 274 r°, éd. 1547.)

Allegoient les parties plusieurs raisons d'une part et d'autre, et etoient en voye de tomber en grandes *involutions* de procez. (*Cout. de Berry*, ch. 95, p. 212, La Thaumassière.)

Voila comme en jetant la philosophie morale en des *involutions* ainsi tortues... ils detractent, desprisent et vilipendent tout ce qui est alentour d'eux. (AMYOT, *Œuv. mesl. de Plut.*, f° 607 r°, éd. 1574.)

INVOLVER, verbe.

— Act., envelopper :

Et illec les *involvent* en grandes involucions de procez. (1464, *Ord.*, XVI, 269.)

Le dyable s'estudie et s'efforce qu'il *involve* le cuer de l'omme en mauvaise cogitacion. (EXIMINES, *Livre des s. anges*, f° 107 r°, éd. 1477.)

Car quant Marie, ceste estoile de mer tant grande et spacieuse seroit ostee, ce ne seroit plus fors une *involvente* obscurité, car il ne nous demoureroit sinon tenebres et umbre de mort. (*Le premier Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 47 v°, éd. 1519.)

Et serreras et *involveras* gentement tes racines dudit rozier en menue terre. (*Platine de honneste volupté*, f° 9 r°, éd. 1528.)

— Réfl., s'envelopper, s'entourer :

Car quant chevalier de moindre pris est bien affiché sus puissant cheval, pourveu de roide lance : mais qu'il ayt la maniere de *soy involver* contre la pesanteur du coup, ne sera chevalier si puissant se il n'est rusé en recevant le coup qu'il ne luy conviengne cheoir. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 35, éd. 1528.)

Il y adjousta encores assez d'autres indignitez a l'encontre du roy, en *s'involvant* et fourrant si avant en ambages et superfluité de paroles, que... (GUILL. DU BELLAY, *Mém.*, l. VII, f° 199 r°, éd. 1569.)

— *Involvé*, part. passé, entouré :

Il appert par leurs noms que il sont *involves* en mal de la signification de leurs noms, si comme joye de mal. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 376c.)

Ay bien voulu examiner plus avant les anciennes histoires et chroniques des vieulx volumes et registres *involves* que j'ay pris et serchez es lieux ou l'on a cous-



tume de garder lettres de perpetuelle memoire. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 1b, éd. 1532.)

INVOQUEUR, - *ocqueur*, s. m., celui qui invoque :

Des enchanteurs et *invoqueurs* de dyables. (BOUT., *Somme rur.*, 1e p., f° 75a, éd. 1486.)

Et ne serons de Mars plus *invocqueurs*,
Ains de toy seul, Bacchus tres honnoré.
(CALVI DE LA FONTAINE, *Eglog. sur le retour de Bacchus*, Poés. fr. des xve et xvie s., I, 251.)

Invoqueur ; m. An invoker. (COTGR., éd. 1611.)

IO, voir JE.

INWELMENT, voir IVELMENT.

IOELMENT, voir IVELMENT.

IPOTATESMOS, *ipotimeos*, s. m., hippopotame :

Quar unes bestes ont es aligos repos,
Li paisant reclaiment les *ipotatesmos*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 45a, Michelant.) Var., *ipotimeos*.

IPOTIMEOS, voir IPOTATESMOS.

IQUEL, adj., quel :

Se tu viens chi enquerre *iquels* hom tu seras
(*Roum. d'Alix.*, f° 55d, Michelant.)

IQUEST, voir ICEST.

IQUIST, voir ICEST.

IRACOND, - *onde*, - *unde*, adj., emporté :

Tiex homes sont aucune fois prisies qui ne font grans menaces aussi comme l'*iracundes*, que l'on cuide maintes foiz que il soit preus et hardiz. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 289, Chabaille.)

Les *iracondes*, les hureux,
Les diligens, les pareceux...
Sont tuit fraint par beauté de femme.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 527c.)

Face *iraconde*. (*Eurialus et Lucr.*, f° 5 r°, éd. 1493.)

D'ung homme foul, *iracond* et haulsaire.
(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 30.)

Ne voyez vous pas un homme langoureux estre plus *iracond* qu'un homme sain ? (JEH. LE BLOND, *Inst. de la chose publique*, f° 91 r°, éd. 1549.)

Les Alemans sont *iracons*, hardis et agrestes. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 180 v°, éd. 1556.)

Ceux qui sont *iracondz* et coleres. (BOUAYSTUAU, *Theatre du monde*, f° 87 v°, éd. 1560.)

Es tu point superbe ? il disoit tousjours nenny. Es tu point *iraconde* ? encores moins. (DES PER., *Nouv. recr.*, du Prestre et de Manon qui se confessoit a luy, f° 140 v°, éd. 1564.)

Ceux de l'isle de Corse sont *iraconds*. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 56, Roybet.)

Iracond, colerique, iracondo. (DUEZ, *Dict. fr.-all.-lat.*, Amsterdam 1664.)

IRACONDE, voir IRACOND.

IRACONDEUR, *yr.*, adj., emporté :

Et ce advient, ou pour ce qu'ilz (les oiseaux de proie) sont *yracondeurs*, ou qu'ilz sont trop bas et megres. S'il est *yracondeur* lui soit la teste couverte de son chaperon. (xve s., *Traité de faulconnerie*, p. 37, Martin-Dairvault.)

IRACONDIEUSEMENT, - *undieusement*, adv., avec colère, avec emportement :

Mais a tous propos luy respondoient *iracundieusement*. (BOURGOING, *Bat. jud.*, II, 1, éd. 1530.)

IRACONDIEUX, *yr.*, adj., emporté, violent :

Gentz *iracondieux*. (C. MANSION, *Biblioth. des Poet. de Metam.*, Prol., éd. 1493.)

Car yre est si forte poison
Que elle fait en toute raison
Mettre les *yracondieux*
Hors du jugement de saison.
(J. BOUCHET, *les Regnars traversant*, f° 53d, éd. 1522.)

IRACONDOS, - *ondus*, - *undeus*, adj., emporté, violent :

Cil qui se corrouce si comme il ne doit, si est apelez *iracondus*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 272, Chabaille.)

Beste moult *iracundeuse*. (*Jard. de santé*, II, 42, impr. la Minerve.)

IRACU, voir IRASCU.

1. **IRACUNDE**, s. f., courroux, colère :

Moult estoit Decius pleins d'*iracunde*. (*Vie S. Lorant*, Richel. 818, f° 277 r°.)

2. **IRACUNDE**, voir IRACOND.

IRACUNDEUS, voir IRACONDOS.

IRACUNDIE, s. f., emportement, fureur :

Vit li sire, e a *iracundie* comouz est. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, Cant. Moys., 28, Michel.)

Purvocerent lui en deus estranges, e en abominatiuns a *iracundie* commourent. (*Ib.*, 24.)

Iracundie, c'est a dire felonie. (ORESME, *Eth.*, Richel. 204, f° 428b.)

IRACUNDIEUSEMENT, voir IRACONDIEUSEMENT.

1. **IRAGE**, s. m., colère :

Entre lui et Guibert se fierent par *irage*.
(*Siege de Barbastre*, Richel. 24369, f° 147 r°.)

2. **IRAGE**, s. m., héritage :

Se l'apostoles, par compas,
Ne li confermoit a *irage*
Normendie et tout le rivage.
(MOUSK., *Chron.*, 23390, Reiff.)

IRAGNE, voir ARAIGNE.

IRAIGNEE, plus anc. *irainede; iraignee, iraingnee, yr., irrannee, yrignee, araignee*, s. f., toile d'araignée :

Li nostre an sicum *irainede* seront purpensed. (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXXIX, 10, Michel.)

Item je laisse aux hospitaux
Mes chassis tissus d'*araignee*.
(VILLON, *Pet. Test.*, XXX, Jouaust, p. 17.) Var., *iraignee*.

— Grillage de fil de fer, panneau de fil d'archal, en forme de toile d'araignée :

Si sont aultres engins que l'en appelle *yrignees*, et y prent on faulcons et espreviers qui y met des coulombs, et sont ces retz si tres deliees que on ne les voit point en l'air. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 121 v°, éd. 1516.)

Deux *yraingnees* de fer. (1490, Arch. K 272.)

Suisse rom., Neuchâtel, *aragnée*, toile d'araignée.

Cf. ARAIGNE.

IRAIGNEUX, adj., de la nature de la toile d'araignée :

... Et Vulcan guygnant aupres
De son embusche *iraigneuse*
Qui la couple vergongneuse
Alloit serrant de si pres.
(D'. *Flores de Grece*, Epit., p. 8a, ap. Ste-Pal.)

IRAINEDE, voir IRAIGNEE.

IRAIS, adj., qui est en colère ; irrité :

Les destriers broichent qui molt furent *irais*.
(*R. de Cambrai*, 2574, A. T.)

Des or lor i sort granz esmais,
Kar fels e desvez e *irais*
Lor vunt les noz plus tres hardiz
Que n'est li faucs vers la perdriz.
(BEN., *Ducs de Norm.*, II, 9556, Michel.)

Molt par fu l'ampereres correciez et *irais*.
(J. BOD., *Sax.*, XV, Michel.)

La dolour qui norrist et entre
Dedens l'estomac et ou ventre
Rapaie li ligures vrais
Et reslece homme trop *irais*.
(*Lapid.*, E, 455, Pannier.)

IRAISSANCE, s. f., disposition à la colère :

L'ame a trois forces : raisonableté, coveitance, *iraissance*. (*Trad. de Beleth*, Richel. l. 995, f° 81 v°.)

IRAISTRE, - *estre*, *hirastre*, verbe.

— Act., mettre en colère :

Lors nel poust nulz home *iraistre*.
(*Vie du pape Grég.*, p. 108, Luzarche.)

— Réfl., se mettre en colère, s'emporter :

Iraissent sei li pople. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XCVIII, Michel.)

Iraisez vus et ne voillez pecher. (*Psalm.*, Brit. Mus. Ar. 230, f° 9 r°.)

Ains *se* commancent a *hirastre*.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 59c.)

Uns de Juis i ot, .I. maistre,
Qui *se* commença a *iraistre*.
(ID., *ib.*, p. 75, Mancel et Trébutien.)

Od grant pour e od dotance
Que li dux od eus ne *s'iresse*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 10498, Michel.)

N'irai mie, fet cil, qui qui *s'*en doie *irestre*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 19b, Michelant.)

N'a homme en sa compagne que por lui ne *s'iraise*.
(*Ib.*, f° 79d.)

Quant Rollans l'entendi si *se* prist a *irestre*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 242, Michelant.)

La beste s'aira, forment *s'est irascue*.
(*Maugis d'Aigrem.* ms. Montp. H 247, , f° 155d.)

Granz pecchez est de *sei iraistre*. (*Com-*



ment. s. le nouv. test., ms. Oxf., Bodl., Douce 270, f° 50 r°.)

Irasquit sei. (*Vie Ste Cather.*, ms. Tours 97, f° 1 r°.)

— Neutr., dans le même sens :

Desque a quant, sire, *iraistras* en fin ? (*Lib. Psalm.*, Oxf., LXXVIII, 5, Michel.)

Iraisez e ne vuilles pecher. (*Liv.des Ps.*, Cambridge, IV, 4, Michel.)

Cum *iraisseit* la furur d'els sur nus. (*Ib.*, CXXIII, 3.)

Pechiere verrat e *iraistrat*, ot ses denz fremirat. (*Psalt. monast. Corb.*, Richel. l. 768, f° 91 v°.)

Rome si avoit non la mestre
Qui mainte terre fist *irestre*.
(*Athis*, Richel. 375, f° 10 .)

Moult me poise, s'il peust estre,
Dont je vous fis onques *irestre*.
(*Rose*, 3172, Méon.)

Mort m'a qui si l'a fet *irestre*.
(*Ib.*, 3780.)

Chastiez vus d'*iraistre*. (*Comment. s. le nouv. test.*, ms. Oxf., Bodl., Douce 270, f° 50 r°.)

IRAL, adj., en colère, emporté :

Il escria Gui, mez .I. petit fu *iraus*.
(*Gui de Nanteuil*, 1410, A. P.)

IRANCE, s. f., colère, dépit :

N'i ad icel qui ne demeint *irance*
Que il ne sunt a Rollant le cataigne.
(*Rol.*, 1845, Müller.)

IRANCIER (s'), v. réfl., se mettre en colère :

E Pierres, quant l'oit, molt *s'en irance*,
E sembla li orgoil, ire e pesance.
(*Ger. de Rossill.*, p. 327, Michel.)

IRASCEOR, adj., colère, emporté :

Ils sont *irasceor*. (*Bible*, Maz. 684, f° 161[a].)

IRASCU, *-qu*, *-cut*, *iracu*, adj., qui est en colère, en courroux, furieux, et quelquefois simplement chagrin :

Li cuens Rollanz il est mult *irascuz* !
(*Rol.*, 777, Müller.)

Fierent li Griu qui mult sont *irascus*
Et departent la prese as brans qu'il ont tous nus.
(*Roum. d'Alix.*, f° 49[c], Michelant.)

R. le voit, le quer ot *irasqu*.
(*R. de Cambrai*, 1449, A. T.)

Ainz est, fist la feme, tonduz,
Dont est li vileins *irascuz*.
(MARIE, *Ysopet*, Richel. 19152, f° 24[a].)

N'en soit dolanz et *irascuz*.
(*La Charrette*, Vat. Christ. 1725, f° 24[b].)

Or est li rois trop *irascuz*,
Quant son vassal voit abatu.
(*Floire et Blanceflor*, 2[e] vers., 1207, du Méril.)

Ele respont com *irascue* :
Si m'aist Diex, mal l'avez fait.
(*Ib.*, 1430.)

Ne s'est durement *iracuz*.
(*Florimont*, Richel. 353, f° 16[a].)

Quant li reis l'out entendu,
Dolent esteit e *irascu*.
(*Conquest of Ireland*, 194, Michel.)

Sachiez si en ot *irascu*
Le cuer que de duel en moru.
(ADENET, *Cleom.*, Ars. 3142, f° 53[b].)

Lors fist grant duel, forment fu *irascue*.
(*Enf. Viv.*, Richel. 774, f° 54[c].)

Joseph li dist sun songe dont il ert *iracuz*.
(*Bible*, Richel. 763, f° 236[a].)

IRATAVLEMENT, voir HERITABLEMENT.

IRAYSTRE, s. m., forme irrégulière, hérétique :

Et ceste chose permist Jehan, combien que peu de confidence il eust en Symon, car l'ung *iraystre* voulentiers de l'autre se garde et fait doubte. (BOURGOING, *Bat. jud.*, VI, 23, éd. 1530.)

Cf. HEREGE et HERITE.

IRE, *yre*, s. f., colère :

L'*ire* fud granz cum de senior.
(*S. Leger*, 79, Koschwitz.)

Amours, *ire*, vies ne novele.
(RENCL. DE MOILIENS, *de Carité*, st. XLVI, 6, Van Hamel.)

E maint gentil chevalier Angevins e Gascuns,
Ki frunt a ceus de France *ires* e cuntençons.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 68, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Onques mes nule joie n'oi
Qui si tost me tornast a *ire*.
(*Lai de l'Ombre*, p. 72, Michel.)

Encourir l'*yre* de Dieu. (COMM., *Mém.*, V, 9, Soc. de l'H. de Fr.)

N'entrez point tous deux en courroux
Ny en si grand colere et *ire*.
(GODARD, *les Desguis.*, V, 5, Bibl. elz.)

L'Académie enregistre encore comme vieilli ce terme, fort usité au XVII[e] siècle.

IRÉ, voir IRIÉ.

IREEMENT, voir IRIEEMENT.

IREIS, voir IROIS.

IREMENT, s. m., colère :

Ki par lor malvais *iremens*
Juroient les grans sairemens.
(*De S. Jehan Paulu*, Richel. 1553, f° 421[d].)

IREMONGNE, *yr.*, s. f., colère :

Bien .c[m]. Franchois, dont cascun avoit brongne
Assembloit a Paris qui sont plains d'*iremongne*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 9599, Chron. belg.)

Car en son cuer entrat adont grant *yremongne*.
(ID., *ib.*, 15415.)

IRESE, voir HERESE.

IRESIE, voir HERESIE.

1. **IRESSE**, *yresse*, s. f., disposition à la colère :

Si garist d'une maladie du cuer et d'*yresse*. (*Sydrac*, Ars. 2320, § 271.)

2. **IRESSE**, voir HERESE.

IRESTRE, voir IRAISTRE.

IRETABLE, voir HERITABLE.

IRETABLEMENT, voir HERITABLEMENT.

IRETAGE, voir HERITAGE.

IRETAL, voir HERITAL.

IRETAUBLEMENT, voir HERITABLEMENT.

IRETAVLE, voir HERITABLE.

IRETAVLEMENT, voir HERITABLEMENT.

IRETÉ, voir HERITÉ.

IRETIER, voir HERITIER.

IRETIR, voir IRRETIR.

IREUR, voir IROR.

IREUS, voir IROS.

IREUSEMENT, voir IROSEMENT.

IRIÉ, *yrié*, *-iel*, *irrié*, *iré*, *yré*, adj., qui est en colère, en courroux, irrité, furieux, colère ; et, quelquefois aussi, en parlant de choses, courroucé :

Mult sunt *iré* li Jué, li felun.
(*St Estienne*, VI[a], Stengel.)

Si cum li dus Guillaume *irriez* et rancuros enveie ses messages en l'ost as traitors. (BEN., *Chron. des ducs de Norm.*, Somm., t. I, p. 398, Michel.)

De vos *iree* e forsenee.
(ID., *ib.*, II, 2926.)

La roine voit son signor
Iriet ; bien pert a sa coulor.
(*Floire et Blanceflor*, 1[e] vers., 279, du Méril.)

Et aparmismes sunt assi cum *iriet* en lor mals. (*Greg. pap. Hom.*, p. 61, Hoffmann.)

Nos avon moult cerchié et chatiax et citez,
Mais nos ne trovons mie, dont nos somes *iré*.
(*Parise*, 2897, A. P.)

Li rois remest od sa maisnie
Et la roine fu *irie*.
(*Sept Sages*, 1881, Keller.)

Et, quant li paiens fu a piet,
Si traist son bran a loi d'*iriet*.
(MOUSK., *Chron.*, 5858, Reiff.)

Si ne soies mie
De petit *iriez*.
(EVERARD, *Distiq. de Dyon. Cato*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Quant li Rouges Lions a sa serour coisie
Avoec le cristien, le chiere en ot *irie*.
(*B. de Seb.*, VI, 111, Bocca.)

Et Robert, conte de la terre, fut moult *iré* de la mort de cestui. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, I, 20, Champollion.)

Le seigneur, qui regarda tout celluy arroy, en fut durement *yres*. (*Liv. du Cheval. de La Tour*, c. 6, Bibl. elz.)

Fuiez de cy, touz vous tueray,
Ne point ne vous espargneray ;
Car *yriez* suis durement
De cez .III. roys certainement
Qui ainssy me sont eschapes,
Que ne lez ay point atrapes.
(*Le Geu des Trois Roys*, Jub., *Myst.*, II, 133.)

Moult esmeue, *yree* et courroucee. (1425, Arch. JJ 173, pièce 303.)

..... Les nochers, fuyans les eaux *irees*,
Avoient aux ports leurs voiles retirees.
(CL. MAROT, *Hist. de Leander et Hero*, p. 114, éd. 1596.)

Alors que Mars, et la Discorde *iree*
Ont tout remply de feu, de sang, de rage.
(DU BELL., *l'Olive*, XLIX, éd. 1574.)

O bien heureux qui de rien ne s'estonne,
Et ne pallist, quand le ciel *iré* tonne !
(ID., *Od.*, 12, éd. 1574.)

Verrons de loing les flotz *irez*
S'elever au ciel par l'orage.
(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, l. VII, Lemerre, II, 344.)

IRIEEMENT, *iriement*, *ireement*, *yrement*,

isreement, adv., avec colère, en colère, avec fureur :

Ireement se cumbat al lepart.
(*Rol.*, 733, Müller.)

Quar l'amiraus cevauce sor nous *ireement*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 62[b], Michelant.)

Li maufes vient *iriement*.
(*Florimont*, Richel. 15101, f° 19[d].)

Ireement a sa cort viennent.
(MARIE, *Ysopet*, Du horpil et du leu, Richel. 2168, f° 183[a].)

De .II. parties vinrent *irieement*.
(*Gaydon*, 7279, A. P.)

Et cil dist moult *isreement*.
(GEFF., .VII. *Est. du monde*, Richel. 1529, f° 59[d].)

Sa cuignie courut *ireement* combrer.
(*Doon de Maience*, 10609, A. P.)

Il me respondi moult *ireement*. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, p. 208, Michel.)

Si lui demanda moult *ireement*. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 250.)

En respondant *yrement* et bien fierement. (*Perceval*, f° 59[d], éd. 1530.)

IRIEMENT, voir IRIEEMENT.

IRIER, *irer*, *yrer*, verbe.

— Act., mettre en colère, fâcher :

Vraye fille doibt doubter et soy garder de *irer* son pere. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 171, Bibl. elz.)

— Réfl., se mettre en colère, s'irriter :

Vers la roine moult *s'en irent*.
(*Gilles de Chin*, 3680, Reiff.)

Les aultres s'en vont et les aultres perdent leur devocion, et parfois le prestre *s'en yre* et pert sa bonne devocion. (*Liv. du Chev. de La Tour*, p. 68, Bibl. elz.)

— Neutr., dans le même sens :

Que elle fist le duc Bazin *irier*.
(*Auberi*, Richel. 860, f° 135[b].)

Et sa marrastre ou il n'ot que *irer*.
(*Ib.*, f° 134[d].)

Di donc bones paroles joiouses, cleres et honestes, simples et bien ordenees, a plainne bouche, le visage coi sanz trop rire et sanz trop *irer*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 365, Chabaille.)

— Inf. pris subst., colère :

Sus lui fist crois et devant et derier,
Jete sa main a son cief par *irier*.
(RAIMB., *Ogier*, 8275, Barrois.)

IRISION, voir IRRISION.

IRITÉ, voir HERITÉ.

1. **IROIS**, s. m., colère, emportement, fureur, douleur :

Pitousement recorde son duel et son *irois*.
(J. BOD., *Sax.*, XVIII, Michel.)

... Je m'en vois,
Mais ke n'en aies *irois*,
Car il est plus de mienuit.
(ENGUERR. D'OISY, *dou Mannier de Aleus*, Michel.)

2. **IROIS**, *irrois*, *ireis*, s. et adj., Irlandais :

I an eust mort le rei Gormund,
Quant un *Ireis* saut entre dous.
(*Mort du roi Gormond*, 277, ap. Reiff., *Chron. de Mousket.*)

Et sains Patris fu envoies as *Irois*. (*Index chronol.*, ms. Berne 307, p. 166.)

Que toutes *Irrois* et clerks *irrois* mendinantes appeles chamberdekens soient voides hors du roialme... (*Stat. de Henri V*, an 1, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Anglois, *Irois* et Galois, et semblablement tous Gascons, Escoçois, Alemens. (1434, Arch. JJ 175, pièce 313.)

— Arme de jet d'origine irlandaise :

Ja l'eust mort icist por veir
Quant a lui lança un *ireis*,
Suz li ocist sun bon moreis.
(*Mort du roi Gormond*, 98, Scheler.)

IROR, - *eur*, - *our*, - *ur*, *irr.*, s. f., colère, emportement, violence, mécontentement, douleur :

Li empereres cevalchet par *irur*.
(*Rol.*, 1812, Müller.)

Sur l'herbe vert veit gesir sun nevuld,
Nen est merveille se Carles ad *irur*.
(*Ib.*, 2876.)

A poi ne muert d'*iror*.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 15[c].)

Fremit et tranble par *irour*.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 52[c].)

Irors sa force li ramaine.
(*Brut*, ms. Munich, 1989, Vollm.)

La nuit songa .I. songe don fu an grant *iror* :
Vis li fu q'en Ardene fussent si veneor.
(J. BOD., *Sax.*, CCLXXIX, Michel.)

Emenidus le fiert, sa grant *irors* l'en prie.
(*Roum. d'Alix.*, f° 72[a], var., Michelant.)

Plus n'en parlat li reis, mes semblant fist d'*irrur*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 3 r°.)

El quer en ad mult grant *irrur*.
(*Tristan*, II, 1340, Michel.)

Mais sur trestous les autres a Karles grant *irour*.
(*Fierabras*, 4573, A. P.)

D'*ireur* et de viellesce tremble.
(*Dolop.*, 4404, Bibl. elz.)

La grant *iror* que Deus ara,
Quant tos cis siecles finera.
(*Durmars le Gallois*, 15861, Stengel.)

Quar li cos vint de grant *irour*.
(MOUSK., *Chron.*, 5842, Reiff.)

Respondi com par grant *irrur*.
(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus 50, f° 94[b], P. Meyer.)

Entre les prelats de Ste Eglise avoit discort et *irror* tant qu'il ne se povoient accorder. (BRUN. LAT., *Tres.*, ch. 81.)

— *Faire iror à quelqu'un*, le mécontenter, lui donner des sujets de chagrin, de colère :

Puis fu bien France an pais et maint an et maint [jor ;
Ne trova l'ampereres qi *li feist iror*.
(J. BOD., *Sax.*, CCXCVII, Michel.)

— *Faire iror*, combattre avec fureur, et faire un grand carnage :

Icist *ferunt* noz Franceis grant *irur* !
(*Rol.*, 1023, Müller.)

IROS, - *oz*, - *ous*, - *us*, - *eus*, - *euz*, - *eux*, - *eulx*, *hir.*, *yr.*, *er.*, adj., qui est en colère, irrité, furieux, farouche, impitoyable :

Irox estoient li vassal.
(*Floire et Blanceflor*, 2[e] vers., 3241, du Méril.)

Ne voilles estre amins del *iros* homme. (*Greg. pap. Hom.*, p. 86, Hoffmann.)

Voirs est que Dieus estoit a cel tans si *hireus*.
(*Li Priere de Theoph.*, Scheler, *Zeitschrift*, I, 250, 36.)

Et li rois son fil i rameinne,
Pensiz, *irex*, dolenz et tristes.
(*Dolop.*, 6488, Bibl. elz.)

U mut enrevre u trop *iruse*.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 1356, Koch.)

Certes trop est mes sire *iros*,
Qui me voloit ocirre ainsi
Por son oisel que je perdi.
(*Lay de l'Espervier*, 212, *Romania*.)

Je lor serai fel et *irous*.
(RUTEB., *Mir. de Theophile*, II, 92, Jub.)

Tant ert ele *iruse* et desvee.
(*Est. de la g. s.*, Vat. Chr. 1659, f° 5[c].)

Li plus *ireux* sont en Alemaingne.
(*Prov. et dict. pop.*, Crapelet.)

Tous leur fremist ly sans, moult fu leur cuer *yreus*.
(*H. Capet*, 1179, A. P.)

Autres y a qui sont *yreux* et gardent leur mal cuer et felon en rencune. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. XXXVII, Bibl. elz.)

Se l'homme *ireux* se regardoit il auroit pitié de soy meisme. (J. LEGRANT, *Livre de bonnes meurs*, f° 10[a].)

Ire tormente l'*yreux* et le meine a tel point qu'il ne scet ne ne puet a raison conscentir. (ID., *ib.*, f° 10[c].)

Grant paor me fait que votre cuer ne soit *yreulx* vers moy. (*Istoire de Troye la grant*, ms. Lyon 823, f° 57[c].)

Ou sont *yreux* et rempliz de faintise.
(GRINGORE, *les folles Entreprises*, p. 130, Bibl. elz.)

Il est horriblement *yreux* s'il est une foys esmeu. (PALSGR., *Esclairc.*, p. 635, Génin.)

De gens *ireux* qui appetent vengance.
(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 29.)

Plus *ireuse* qu'un tygre.
(RONS., *Cyclop. Amour*, Bibl. elz.)

Contre les flancs d'une roche
Dont le flot *ireux* m'approche.
(TAHUR., *Poes.*, 1[re] p., p. 43, éd. 1574.)

Et que vostre authorité
Reprime l'*ireuse* audace
D'une fole populace...
(P. DE BRACH, *Poëm.*, f° 104 r°, éd. 1576.)

A la mercy des vens *ireux*.
(BIRAG., *Mesl.*, Ode au duc du Maine, éd. 1581.)

Nous n'allons pas, on nous emporte, comme les choses qui flotent, ores doucement, ores avecques violence, selon que l'eau est *ireuse* ou bonasse. (MONT., *Ess.*, l. 2, c. I, f° 138 r°, éd. 1588.)

Ereux, querelleux. (BOREL, à la suite du *Dict. étym. de Ménage*, éd. 1750.)

— Qui donne de la colère, désagréable :

Qui n'est pas a l'oir *ireuse*.
(FROISS., *Poés.*, II, 14, 448, Scheler.)

IROSEMENT, - *ousement*, - *usement*, - *eusement*, *yr.*, adv., avec colère, en colère, avec fureur :

Irousement se combatit.
(G. GAIMAR, *Chron.*, ap. F. Michel, *Chr. angl.-n.*, t. I, p. 6.)



Si lur ad dit sa volenté
Ireusement.
(*Vie de S. Thom. de Cant.*, 467, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

E cil fort le requiert (e) mut *irusement.*
(*Horn*, 3392, Michel.)

Si respondy au mareschal *yreusement.* (*Liv. de la Conq. de la Moree*, p. 401, Buchon.)

Moult *yreusement* jura Dieu et saint Gorge que a male heure furent les dis articles poupenses. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, t. I, p. 68, Soc. de l'H. de Fr.)

Et lui fut dit *yreusement* des François que il retournast a Poitiers, ou la ou il lui plairoit. (FROISS., *Chron.*, l. I, part. II, ch. XXXIV, Buchon.)

Icellui Jaquet dist moult *ireusement* et eschauffement telles paroles. (1409, Arch. JJ 163, pièce 316.)

Peu paravant, le jour estant encor for clair,
Tout aussi tost brouillé, d'un ondoyant esclair
Discourant parmy l'air, *ireusement* menace
Du Chasteau Portian la redoutable place.
(1567, UBERT P. DE VILLIERS, *le Trophée d'Ant. de Croy*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VII, 134.)

IROUR, voir IROR.

IROUS (rime), s. f., colère :

O les brans acerins se fierent plain d'*irous.*
(*Roum. d'Alix.*, f° 43^c, Michelant.)

IROUSEMENT, voir IROSEMENT.

IRRACIONABILITÉ, voir IRRAISONNABLETÉ.

IRRACOMPTABLE, voir IRRACONTABLE.

IRRACONTABLE, *irracompt.*, adj., qu'on ne peut raconter :

La mauvaistié *irracomptable* de nos faulx traisteurs. (25 avr. 1417, *Lett. de Jean, duc de Bourg.*, Reg. du Parlem., ms. Bibl. Louvre, B 1253.)

La mauvaistié *irracontable* desdits traistres. (*Ib.*, var., ap. Godefroy, *Annot. sur l'Hist. de Charles VI*, p. 681, éd. 1661.)

Plaisir *irracomptable.* (ARETIN, *Gen.*, p. 65, éd. 1542.)

IRRADIEUX, adj., qui jette au loin ses rayons :

Splendeur *irradieuse.*
(O. DE S. GEL., *Eneid.*, Richel. 861, f° 66^b.)

IRRAISONNABLE, *inraisonnable*, *irresonnable*, *inrationable*, adj., privé de raison, en parlant de personne, ou d'être animé :

Li element *inrationable.* (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, II, 22, Champollion.)

Bestes *inraisonnables.* (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 272^b.)

Les animaux *irraisonnables* discourent et songent. (PIERRE LE LOYER, *Hist. des spectres*, p. 5, éd. 1605.)

— En parlant de chose, contraire à la raison :

Il est une autre nature ou maniere de puissance de ame laquelle est *irresonnable* ou irrationnelle, et nientmoins il semble que elle participe en raison. (ORESME, *Eth.*, p. 31, éd. 1488.)

Icellui chevalier par sa maistree, arrogance, grant puissance et volenté *irraisonnable*... (1372, Arch. JJ 104, pièce 92.)

Pour pluseurs griefs, extorcions et empeschemens *inraisonnables* a lui faiz par les dessus nommez. (*Reg. du Chât.*, I, 127, Biblioph. fr.)

Que le royaume estoit gouverné par estrangiers, qui estoit chose *inraisonnable.* (*Mém. de P. de Fenin*, an 1418, Soc. de l'H. de Fr.)

Chose n'est plus *inraisonnable* que de vendre justice par iniquité. (P. FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, f° 95 v°, éd. 1482.)

Quant est de toy, tu mors et pinces
Par ton envye *inraisonnable*
Plus c'un serpent.
(*Envye, Estat et Simplesse*, p. 6, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moral. et Serm. joy.*, t. I.)

Y n'y a sy hault clocher
Par ton envie *inraisonnable*
Qu'en toy tu ne faces clocher.
(*Ib.*, p. 13.)

IRRAISONNABLETÉ, *irracionabilité*, *irrationnabilité*, s. f., qualité de ce qui est irraisonnable :

Ilz vainquent les passions de *irracionabilité.* (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 401 r°.)

Enfin les Romains vinrent a si grande *irraisonnableté* qu'ilz adoroient ymages. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, f° 16 r°.)

Derechef arguoient lesditz sages l'*irrationnabilité* de la cause d'icelle motion. (BOURGOING, *Bat. jud.*, II, 26, éd. 1530.)

IRRATIONNABILITÉ, voir IRRAISONNABLETÉ.

IRRECITABLE, adj., qui ne peut être récité :

Et par ses vertus a eu tant de dignitez et auctoritez qui sont *irrecitables.* (FABRI, *Rhet.*, f° 100 v°, éd. 1521.)

IRRECOMPENSABLE, adj., qui ne peut être compensé, réparé :

Par aulcunes contrees dudit royaume, et par les lieux ou ledit tremblement a esté, se sont ensuivis innombrables et *irrecompensables* maulx. (J. CHARTIER, *Chron. de Charles VII*, c. 279, Bibl. elz.)

IRRECOMPENSÉ, adj., qui n'est pas récompensé :

Le juge souverain... qui ne laisse aucun mesfaict impuny, ny aucun bienfaict *irrecompensé.* (BLAISE VIGENERE, *Traicté du feu et du sel*, p. 43, éd. 1542.)

IRRECONNAISSABLE, adj., méconnaissable :

Il estoit *irreconnaissable.* (BRANT., *des Duels*, Buchon.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *inreconnaissable.*

IRRECOUVRABLE, *inrecouvrable*, *inrecœuvrable*, adj., qu'on ne peut recouvrer, qu'on ne peut réparer :

Pour la perte que desja luy estoit advenue de tant de grosses villes qu'elle avoit perdues, qui luy estoient *irrecouvrables.* (COMMYNES, *Mém.*, V, 17, Soc. de l'H. de Fr.)

Hazarder le tout a perdicion *inrecouvrable.* (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 16 v°.)

Dommage *inrecœuvrable.* (ID., *ib.*, Richel. 5082, f° 60 v°.)

C'est chose illustre et tres louable
Tost oublier l'*irrecouvrable.*
(GABR. MEURIER, *Tres. des Sent.*, Anvers 1568.)

Ne te courrouce jamais d'une chose perdue quand elle est *inrecouvrable.* (*Violier des Hist. rom.*, c. CXXXVI, Bibl. elz.)

Les causes des remises et respits que vous avez eu si longtemps de vostre perte *irrecouvrable.* (PASQ., *Lett.*, t. III, p. 622, éd. 1619.)

IRRECOUVRABLEMENT, adv., d'une manière à ne pouvoir être recouvré :

Tresors perdus *irrecouvrablement* a jamais. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 250 r°.)

Perdues *irrecouvrablement.* (*Alector*, f° 14 r°, éd. 1560.)

IRRECUPARABLE, voir IRRECUPERABLE.

IRRECUPERABILITÉ, s. f., qualité de ce qui ne peut être recouvré :

En considerant l'*irrecuperabilité* du temps. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 59^a, éd. 1486.)

IRRECUPERABLE, - *parable*, *inrec.*, adj., qui ne peut être recouvré, réparé :

Dommage *irrecuperable.* (1386, Arch. MM 31, f° 7 v°.)

Desvoyans par temptacions de choses mondaines vos pensees divines, desirans pour la perdicion de sa gloire *irrecuperable.* (E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 401^a.)

Vierginité est ung tresor *inrecuperable.* (J. LEGRANT, *Livre de bonnes meurs*, f° 37^b.)

N'y avoit obstacle sinon l'ancienne haine des Anglois, desplaisans et comme enragez des pertes qu'ils avoient faites, qui leur sembloient estre *irrecuperables.* (JUV. DES URS., *Hist. de Ch. VI*, an 1380, Michaud.)

Ton abus est si faille et corrumpable
Et temps perdu las *irrecuparable*
Que tout chascun de bien faire desvoye.
(ROI RENÉ, *Mortifiement de vaine plaisance*, Œuv., t. IV, p. 19, Quatrebarbes.)

Ha ! ha ! royaume d'Escoce, vous clinerez d'un costé a cause de ceste *irrecuperable* perte. (*Perceforest*, vol. IV, f° 23^d, éd. 1528.)

Pour l'*irrecuperable* perte des mines. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. XVI, Buchon.)

Qui lui fut chose griefve a porter et doumaige *irrecuperable.* (ID., *ib.*, ch. CXCVIII.)

Exces de biens trop *irrecuperables.*
(*Blas. de la guerre du Pape.*)

La chose est en dangier de rompture *irrecuperable.* (1518, *Lett. de Max. de Berghes à Marg. d'Autr.*, Négoc. ent. la Fr. et l'Autr., t. II, p. 203, Doc. inéd.)

Mon naufrage souffert d'aucun n'est reparable,
Ma perte sans recousse et *irrecuperable.*
(HARDY, *Alceste*, acte III, éd. 1623-28.)

Cf. IRRECOUVRABLE.



IRRECUPERABLEMENT, adv., sans retour :

Ou tu periras *irrecuperablement.* (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 237 v°.)

IRREDIMIBLE, adj., qu'on ne peut pas racheter :

Heritages *irredimibles.* (*Cout. de Bruss.*, CXLIII, Nouv. Cout. gén., I, 1246ª.)

IRREFRENABLE, adj., qui ne peut être réfréné :

Dont les Juifs furent tant irritez et es chauffes que ce fust chose *irrefrenable.* (BOURGOING, *Bat. jud.*, II, 22, éd. 1530.)

IRREGULIER, adj., peu propre, peu habitué, incapable :

Plus de .LXᵐ. furent
De trieves prendre *irreguliers.*
(GUIART, *Roy. lign.*, 13958, W. et D.)

Cil cuident François metre en detes
Dont il seront *irreguliers.*
(ID., *ib.*, 15618.)

IRREITERABLE, adj., qui ne peut être réitéré :

Le baptesme est *irreiterable* a l'endroit de chaque particulier. (CARD. DU PERRON, dans le *Dict. de Dochez.*)

Ce mot a été encore employé par Bossuet.

IRRELEVANT, adj., terme juridique, insuffisant pour provoquer un appel :

Seront lesdites exceptions advisees par la justice, pour decreter sur icelles, afin que, si elles sont trouvees *irrelevantes*, le juge, ex officio, les rejette, et si admissibles, il les vuide avant discussion du principal, appointans si faire se peut les parties. (*Cout. de Bouillon*, IX, 2, Nouv. Cout. gén., II, 852.)

IRRELIGIEUSETÉ, - *gyeuseté*, *irreligiosité*, s. f., absence de dispositions religieuses :

Regner en toute perversyté et *irreligyeuseté.* (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 2ᵉ p., sec. copie, f° 39 r°.)

Ung tirant de Cecille nommé Denis est fort blasmé de *irreligiosité* et sacrilege. (*La prem. propos. de Jean de Rely faite devant le roy*, le XII fev. 1483.)

Irreligieuseté, irreligiosidad. (OUDIN, *Dict.*)

IRRELIGIOSITÉ, voir IRRELIGIEUSETÉ.

IRREMEABLE, adj., qu'on ne peut repasser :

... Et est de ce manoir (le labyrinthe)
Si tres obscur le chemin et si noyr
Que dol y a, et fraudes et finesses,
Par mile voyes et doubteuses adresses ;
Rien n'y feroit signe seur ou traictable
Car l'erre est leans *irremeable.*
(O. DE S. GELAIS, *Eneid.*, Richel. 861, f° 50ᶜ.)

Ainsin evade par legierté notable
Le rivaige de l'unde *irremeable.*
(ID., *ib.*, f° 59ᶜ.)

IRREMISSIBLE, adj., qui ne pardonne pas :

Par coups mortelz, divers, *irremissibles.*
(*Dis des trois mors et des trois vifz*, ap. Holbein, *Alphab. de la mort*, 5ᵉ vers., Montaiglon.)
Impr., *irremistible.*

Du dart mortel *irremissible.*
(*Mist. du viel test.*, 1267, A. T.)

IRREMUNERABLE, adj., qui ne peut être payé de retour, sans récompense :

Peine *irremunerable.*
(*Contrediclz de Songecreux*, f° 146 r°, éd. 1530.)

Par cest *irremunerable* bienfaict vueille a jamais obliger ton bien affectionné serviteur. (JEAN DE MONTLYARD, *Trad. d'Apulee*, f° 96 v°, éd. 1616.)

IRREMUNERÉ, *inr.*, adj., sans récompense :

Que aucun bien fait ne demeure *inremuneré.* (1340, Arch. JJ 72, f° 431 r°.)

La justice de Dieu ne laisse nul mal impugny ne aussy ne laisse elle nul bien *inremuneré.* (CHR. DE PIS., *Ep.*, Richel. 604, f° 103 v°.)

Que nul mal ne demoure impugny ne nul bien *inremuneré.* (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 197 v°.)

Jamais grant mal ne se cela
Longuement, car Dieu infiny
Ne laisse peché impuny
Ne nul bien *irremuneré.*
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 36ª, éd. 1537.)

Et si n'a pas esté celle bonté et franchise de cueur perdue ne *irremuneree* par la justice divine, ains luy est redondee plus avant qu'il n'esperoit a grant gloire et honneur. (CL. SEYSSEL, *la Vict. du roy L. XII cont. les Venic.*, f° 27 r°.)

Les Romains ne laisserent jamais un bienfaict *irremuneré.* (GRUGET, *Div. leç.*, III, XXX, éd. 1583.)

IRREPASSABLE, adj., qu'on ne repasse point :

J'ay passé des Enfers le fleuve *irrepassable.*
(P. DE BRACH., *Poem.*, f° 210 v°, éd. 1576.)

Mais un somme eternel a bouché les conduis
De l'oreille du duc, qui deja miserable
A passé du noir Styx la rive *irrepassable.*
(DU BARTAS, *Judit*, VI, éd. 1601.)

Irrepassable : com. Unrepassable, over which no return can be made. (COTGR., éd. 1611.)

Elle a passé le fleuve *irrepassable.*
(A. HARD., *Alcee*, IV, 5, éd. 1623-28.)

IRREPUGNABLE, adj., à qui l'on ne peut résister :

La necessaire science, son infinie puissance et sa volenté *irrepugnable* sont si d'accord qu'il scait tout ce que il puet, et puet tout ce que il veult. (A. CHART., *l'Esper.*, Œuv., p. 379, éd. 1617.)

IRREQUIET, adj., inquiet :

Aulcuns malings et *irrequietz* espritz qui ne taschent qu'augmenter les diffidences pour entretenir tout en garbouille. (1577, *Corresp. de Philippe II*, t. V, p. 835, Gachard.)

D'un esprit bizarre, *irrequiet* et presomptueux. (PASQ., *Rech.*, VI, 18.)

IRRESONNABLE, voir IRRAISONNABLE.

IRRESOUT, *inresoult*, adj., irrésolu :

A raison de quoy Fleurdiane, le voyant *inresoult*, dict : Messieurs, mon enigme ne signifie autre chose. (LARIVEY, *Nuicts de Strapar.*, XI, 1, Bibl. elz.)

Avise derechef, fay l'option soudaine
Des deux extremitez, ou d'amour ou de haine,
Ma patience echappe, il ne faut plus penser
Irresout ça et la de doutes balancer.
(HARDY, *Felism.*, IV, 2, éd. 1623-28.)

— Avec un nom de chose, non résolu :

Il n'y eut personne en toute la trouppe qui peust dire que vouloit signifier l'enigme recité par Vincende, d'autant que le vray sens estoit caché soubs l'escorce. Au moyen de quoy, la prudente damoiselle, pour ne le laisser *inresoult*, l'exposa en ceste maniere. (LARIV., *Nuicts de Strap.*, XI, V, Bibl. elz.)

IRRETAVLEMENT, voir HERITABLEMENT.

IRRETIR, *ir.*, *yrr.*, verbe.

— Act., attaquer, infecter :

Moult de gent en murmurent c'on les (les bene-[fices) donne d'offisce
Mainte fois a personnes *irretis* de maint visce.
(GILLON LE MUISIT, *li Estas des papes*, I, 332, Kerv.)

D'orguel les veres tous si pris et *yrretis* ..
(ID., *li Estas de tous gens seculers*, II, 12.)

Or *avons* pluseurs hommes soutieument *irretis.*
(ID., *li Complainte des Dames*, II, 196.)

S'aucuns *est* d'aucun visce nullement *irretis.*
(ID., *li Maintiens des monnes*, I, 189.)

Li siecles *est* trestout de pekies *iretis.*
(ID., *li Maintiens des ordenes mendians*, I, 274.)

— Réfl., être infecté :

Et si *me suy* si *irretis*
De tous pekies grans et petis.
(GILLON LE MUISIT, *li Lamentations*, I, 50, Kerv.)

IRREVEILLABLE, adj., d'où l'on ne se réveille pas :

Si la mort ne luy eut sillé les yeux d'un sommeil *irreveillable.* (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Irreveillable : com. Unwakable, in a dead sleepe. (COTGR., éd. 1611.)

IRREVEREMMENT, adv., avec irrévérence :

Si tost que la dame ouyt ce, elle luy dit : Sire chevalier, ne vous desplaise se jusques a present ay parlé si *irreveremment* a vous. (*Perceforest*, VI, f° 17, éd. 1528.)

IRREVERENDER, v. a., manquer de respect à l'égard de :

Ils *auront* desprisé et *irreverendé* nostre seigneur Dieu, et ses commandemens transgressé. (*Penit. d'Adam*, chap. 15, ap. Duc., *Irreverens.*)

IRREVERER, v. n., manquer de respect :

Ils ont moult de fois defailly vers elles qui leur *ont* desobey et *irreveré.* (*Ménagier*, I, 156, Biblioph. fr.)

IRRIÉ, voir IRIÉ.

IRRIGER, v. a., infliger :

Amendes *irrigees* et infligees pour exces, abuz et rebellions de justice. (*Coust. de Bret.*, f° 219 v°.)

IRRISEUR, s. m., railleur, moqueur :

Haisseur des esglises, *irriseur* et des-



priseur de l'ordre ecclesiastique. (*Mer des Cron.*, fº 20 vº, éd. 1532.)

IRRISIBLE, adj., qui prête à rire :

Defformité *irrisible.* (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, fº 150d, éd. 1486.)

IRRISION, *irision*, s. f., raillerie, moquerie, dérision :

Annui, doleur, *irrision.*
(*Cant. des Cant.*, ms. du Mans 173, fº 94 rº.)

Qui sor moi font *irrision.*
(*Lib. Psalm.*, XXXIV, p. 284, Michel.)

N'est que bourde et *irrision*
De trestout ton pelerinage.
(*Rom. du moine*, Ars. 3331, fº 2a.)

C'est une grande *irision*
De voir aneryе eslevee.
(*Science et Aneryе.*)

Irrision, malveillance et rancune.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, XC, éd. 1545.)

Et les *irrisions* de l'art magique estoient adjoustees. (*Bible*, p. 491, éd. 1556.)

En *irrision* et mocquerie du pays de Rome. (CL. HATON, *Mém.*, I, 57, Bourquelot.)

IRRIT, adj., nul, vain :

Casses, *irritz* et tenus pur voides. (*Stat. d'Edouard II*, an V, impr. goth., Bibl. Louvre.)

IRRITATIF, adj., irritant :

Garde de parler follement
Ne de dire aucune parolle
Mauvaise, *irritative* ou folle
Oultre celle que je demande.
(*Therence en franç.*, fº 55a, Verard.)

— De nul effet :

Se... ils eussent fait leur requeste, elle seroit *irritative* et sans aucun fruit ou prouffit. (GHILL. DE LANNOY, *Annexes*, p. 259, Potvin.)

IRRITAVLEMENT, voir HERITABLEMENT.

IRRITE, adj., vain, nul :

Les lettres sont chanselees, adnullees, *irrites*, quacies, etc. (1365, Arch. P 1355¹, nº 15.)

Pour ce leur don et leur ordenance qui estoit de fait et non pas de droit estoit vaine et *irrite.* (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., fº 44a.)

Le pape decernoit le tout nul, *irrite.* (N. GILLES, *Ann.*, fº 302 vº, éd. 1492.)

Mes vers rendroient sa digne gloire *irrite*
Si je voulois en son loz me fourrer.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LXIIII, éd. 1545.)

IRRITÉ, voir HERITÉ.

IRRITEMENT, s. m., irritation :

Par l'insolence de l'ung et *irritement* de l'aultre. (1544, *Mém. justific. au sujet du traité de paix de Crépy*, Pap. d'Et. de Granvelle, t. III, p. 29, Doc. inéd.)

— Excitation, action d'irriter, provocation :

Les alechemens et les *irritemens* que faisoient li tribun pour cele fole largicion. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., fº 43d.)

Ces *irritemens* que faisoient les tribuns par celle folle largition. (*Seconde Dec. de Tit. Liv. translat. de lat. en franç.*, II, 26, éd. 1530.)

Irritemens et provocquemens de la bouche. (*Jard. de santé*, I, 396, impr. la Minerve.)

IRRITER, v. a., annuler, casser, rendre de nul effet :

Nous abrogeons, *irritons*, cassons et annullons ensemble toutes lettres en cas de reliefvement d'appel... (*Ordonn. de feu roy Louis*, etc., Registr. du Parlem., 1317-1340, ms. de la biblioth. du Louvre, nº 1253b, fº 109 vº.)

Nous *irritons* dez maintenant et annullons et mettons du tout au neant lesdictes appellations. (*Ordonn. de Charles IV*, ib., fº 104 vº.)

Et se par aucune aventure ou volenté il faisoient le contraire, nous, par l'interposition de nostre decret, le *irritons*, rappelons et mettons du tout au nient de nostre dit auctorité royal. (1347, *Ch. de Ph. roi de Fr.*, Arch. mun. Lille, Cart. C 1º.)

Ces lettres pourroient *estre* adnullees, cassees et *irritees.* (1382, *Offic. de la court de Besançon*, Richel. Moreau CCXXXIX, fº 105.)

Soient quassees, *irritees* et mises au noient (les pactions). (FROISS., *Chron.*, VI, 44, Luce.)

Et pour ce les *ait* le dit nostre saint pere cassees, ostees, anullees et *irritees* du tout. (ID., *ib.*, VI, 302, Kerv.)

Sa parole ne *sera* ja faulse ne *irritee.* (A. CHART., *l'Esper.*, Œuv., p. 332, éd. 1617.)

Nous ne cassons ne *irritons* nostre alliance. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, II, 6.)

Cestuy Sergius estoit cardinal diacre, et fut reprouvé et repudié pource que il *irritoit* et adnulloit tout ce qui avoit esté ordonné par le pape Formose. (*Mer des hystoir.*, t. II, fº 171b, éd. 1488.)

Pour ce que les legatz ne furent receuz ne ouys de Hanibal celle legation *fut* vaine et *irritee.* (*Grans dec. de Tit. Liv. translat. de lat. en franç.*, 2e dec., I, 9, éd. 1530.)

Lesquelz n'ont pas voulu escouter, mais *ont irrité* mon conseil. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Esdras, IV, 2, éd. 1534.)

Il a donné lettres patentes... par lesquelles il *irrite* et casse ladite cession. (1544, *Note destinée à prouver, etc.*, Pap. d'Et. de Granvelle, t. III, p. 41, Doc. inéd.)

L'alliance qu'il a faite avec les fideles ne *sera* cassee ne *irritee.* (GUILL. FAREL, *du vray Usage de la Croix*, p. 192, Fick.)

IRRITEUR, s. m., provocateur :

Provocator. Deffiant, provoqueur et *irriteur.* (R. EST., *Dictionariolum.*)

IRROGUER, v. a., infliger :

Pour aller enquerir et venger l'injure faite et *irroguee* a la royale majesté. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CLXXIX, Buchon.)

IRROIS, voir IROIS.

IRROMPRE, *irrumpre*, verbe.

— Act., rompre :

Lors Ecques et Volsques animes de ses dicts, *irrumpirent* impetueusement la partie ou Posthumius batailloit. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, II, 3.)

— Neutr., faire irruption, invasion :

Il voulzist en Judee *irrumpre* et l'envayr. (COQUILL., *Guerre des Juifs*, Œuv., II, 310, Bibl. elz.)

La mer occeane... *irrumpante* d'Occident rase du coste dextre Afrique. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, fº 43 rº.)

Tous les jours estoient les sedicieux en sa maison *irrompans* et prenans toutes les provisions et nourritures qu'elle avoit. (BOURGOING, *Bat. jud.*, VII, 17, éd. 1530.)

IRROR, voir IROR.

IRROTULATION, s. f., action de faire, de dresser un rôle :

Qu'aucune *irrotulation* ne sera faite de la conscience d'autruy ; ce dernier article par expres adjousté, parce que peu auparavant, le prevost des marchands et eschevins de ceste ville avoyent presenté requeste au roy, afin d'aller par les maisons, pour s'enquerir de la foy de chacun et en faire roolles. (E. PASQ., *Lett.*, IV, 10, éd. 1723.)

Cf. ENROTULER.

IRRUER, verbe.

— Neutr., se lancer avec fureur, fondre avec impétuosité :

Quandt il eut attraict ses ennemis asses long de la cité, en laquele ceuls de le agait *irruerent* et la bruslerent. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, fº 165 rº.)

Vens et gresilles et inundations de pluyes *irruerent* contre leurs faces si tres vehementement qu'ilz ne se peurent aidier. (ID., *ib.*, fº 196 vº.)

A ces mos pluseurs chalereus corages *irruerent* subitement espees desgaignees pour luy faire grieves injures. (ID., *ib.*, fº 221 rº.)

Ainsi donques vit le roy de Babilonne comment iceulx du peuple venoient *irruer* et courir sur luy ainsi furieusement. (*Le second Volume des exposicions des Epistres et Evangilles de karesme*, fº 262 vº, éd. 1519.)

Irruer. — To ronne upon one. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de PALSGRAVE, éd. Genin, p. 949.)

— Réfl., se ruer avec fureur :

Icellui Didier tirit a son espee nue et par trahison *se irrua* contre le suppliant. (1473, Arch. JJ 195, pièce 854.)

IRRUMPRE, voir IRROMPRE.

IRRUR, voir IROR.

IRUNDELLE, voir ARONDELLE au Supplément.

IRUR, voir IROR.

IRUS, voir IROS.

IRUSEMENT, voir IROSEMENT.

1. **IS**, voir ES 2.

2. **IS**, voir IST.

ISANBRUN, voir ISEMBRUN.

ISANGRAIN, voir ISENGRIN.

ISCIR, voir ESSIR.

ISCILLIER, voir ESSILLIER.



ISCOMINGE, voir ESCOMENGE.

ISÇOUT, voir ICE.

ISDRIE, voir HYDRIE.

ISEMBRUN, *isenbrun*, *isanbrun*, *ys*., s. m., sorte d'étoffe de couleur foncée :

Mors fait a tous d'*ysembrun* cape.
(THIB. DE MARLY, *Vers sur la mort*, XXX, Crapelet.)

Mort fait a toz d'*isenbrun* chape.
(ID., *ib.*, Ars. 5201, p. 233b.)

D'un mout delié *ysenbrun*
D'Alemaigne, noir et deugié.
(*Amald. et Yd.*, Richel. 375, fo 323b.)

Son blanc escu qu'il ot couvert
De l'*isembrun* noir detrencié.
(*Ib.*, fo 324a.)

Li autre chanoine paront
Meillor cure et meillor aiz,
Ce sont cil as blans sorpeliz,
As noires chapes d'*isanbrun* ;
En cels a dou noir et du brun.
(GUIOT, *Bible*, 1615, Wolfart.)

Lyoneaus avoit vestu une chape d'*ysenbrun* desor son haubert. (*Artur*, ms. Grenoble 378, fo 49c.)

Fu chauciez d'uns solers bassez a noiaux et d'unes chauces noires d'*isenbrun*. (*Ib.*, Richel. 337, fo 48c.)

En autre (fardel) le linge, et en autre l'*isenbrun*, et en autre les escarlates. (MAURICE, *Serm.*, Richel. 13314, fo 31 ro.)

Ne tendre en arc nul garnement, ne contre paroy ne en lices ; ne fere chauces de galebrun ne d'*isenbrun*. (EST. BOIL., *Liv. des mest. et marchand.*, 1re p., LXXVI, 5, Lespinasse et Bonnardot.)

ISENGRIN, *isangrain*, *ysengrin*, s. m., personnification du loup :

L'aignel ressemble qui joe a *Isengrin*.
(*Auberi*.)

Ly rois a Renart appellez ;
Et puis si ly a commandez
Noblon son fils l'esperon destre
Chaussast, *Isangrain* le senestre.
(*Renart*.)

Li papelart et li beguin
Tuit sont renart et *ysengrin*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., fo 30b.)

Pic., *isengrin*, loup, mot peu usité.

ISEUSE, voir OISEUSE.

ISGNELLEMENT, voir ISNELEMENT.

ISI, voir ISSI.

ISIN, voir ISSI.

ISINT, voir ISSI.

ISIR, voir EISSIR.

ISIT, voir ISSI.

ISLAGE, s. m., île :

La fors encontrai jou .I. breton en l'*islage*.
(*Aiol*, Richel. 25516, fo 158c.)

ISLAIE, voir ILLAIE.

ISLAIRE, voir HILAIRE.

ISLEIS, voir ISLOIS.

ISLEL, *illel*, - *iel*, s. m , petite île, îlot :

A l'anuitier virent la mer
Et si virent en un *illel*
La dedenz un moult bel chastel.
(*Perceval*, ms. Montpellier H 249, fo 153c.)

Dont est issus fors del batel
Puis si est montes en l'*islel*.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, fo 71b.)

Del autre part fu li *isliaus*.
(ID., *ib.*, fo 71g.)

Pus est venus droit droit a l'*islel*.
(ID., *ib.*, Richel. 903, fo 61d.)

Enz en mi l'eve out un *islel*,
Un merveilles bel prael.
(ID., *D. de Norm.*, II, 12287, Michel.)

Car ce est voirs que la balainne si est uns poissons qui molt est granz ; et bien croi que cil qui vont par haute mer cuident que ce soit aucuns *isliaus*.(*La Response del Best. mestre Rich. de Furnival*, la Balaine, p. 94, Hippeau.)

Ot sa gent armee en l'*isliel*.
(MOUSK., *Chron.*, 14333, Reiff.)

Puis l'amainnent en .I. *islel*.
(GIB. DE MONTR., *la Violette*, 1802, Michel.)

Pour .II. *illiaus* seans devant le pré monseigneur de Corbye, et sont li dit *illel* les enfans Jehan Heuc. (1357, *Cart. Alex. de Corbie*, Richel. 24144, fo 279 vo.)

Ces lacs avoient plusieurs isles et *isleaux*. (PIERRE LE LOYER, *Hist. des spectres*, p. 47, éd. 1605.)

ISLEMEN, *yslemen*, s. m., insulaire, habitant d'une île :

Comme le suppliant se feust mis en un vaissel en la compaignie du maistre et autres marineaulx d'icellui vaissel pour aller pescher..., ilz furent prins par les Anglois et *yslemens*, qui les menerent prisonniers es isles de Gersie. (1412, Arch. JJ 166, pièce 279.)

ISLES, voir ILES.

ISLET, *illet*, *illeit*, s. m., îlot :

Puis s'enfuirent en Tanet
Joste la mer en un *illet*.
(WACE, *Brut*, 7285, Ler. de Lincy.)

Ce fu tout droit a Pinkegni,
En .I. *islet* de Sainne enki.
(MOUSK., *Chron.*, 14327, Reiff.)

Alerent oudit *islet*. (*Liv. de Marc Pol*, CLIX, Pauthier.)

Illetz et gortz. (1526, *Aveu*, La Croix S. Leufroy, Trés. des chart., p. 295bis, no 1, cote 8.)

Illeitz, praryes. (*Ib.*)

A la fin du XVIIIe siècle on trouve encore *islet*. (RAYNAL, *Hist. des Ind.*, XVI, 1, éd. 1780.)

En Norm., arr. de Valognes, on appelle *îlet* un pâté de maisons entouré de rues de tous côtés.

ISLETE, - *ette*, - *eite*, *ill.*, *yll.*, s. f., petite île :

En une *illeite* esteit assise,
Tornee out nom, joste Tamise.
(*Rou*, 3e p., 5531, var., Andresen.)

En une *illette*. (*Hist. de la terre s.*, ms. S.-Omer 722, fo 90a.)

Une channeviere ou *yllete* assise a Crecy. (1335, *Compt. de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, fo 253 ro.)

Voyants de petites *islettes* qui apparoissoyent desja au milieu du cours de l'eau. (AMYOT, *Vies*, Lucullus, éd. 1565.)

Non sans avoir porté dommage aux costes et a quelques petites *islettes* qu'on avoit laissé comme abandonnees. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, I, XX, Bibl. elz.)

Vaugelas fait cette remarque sur ce mot :

M. Coëffeteau en use, quoique les diminutifs ne soient pas fort en usage dans notre langue. (*Nouv. rem.*, p. 209.)

Nom de lieu, les *Islettes*, dans l'Argonne.

ISLEUX, adj., qui forme une île :

Corse. *Isleuse*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Marne *isleuse*. (ID., *ib.*)

ISLIEL, voir ISLEL.

ISLIER, *yslier*, s. m., îlot :

Faire copper et rompre de force et violence grande partie des terres estans et faisans ung estang, berquet et *yslier* sur la riviere. (1550, *Charte de Ponthieu*, Grenier, 301, no 335, Richel.)

ISLOIS, *isleis*, s. m., qui habite une île, insulaire :

Ne somes pas *isleis* d'outre ça mar.
(*Gerard de Ross.*, p. 296, Michel.)

ISLOTTE, s. f., îlot :

Douze milles par dela on voit les isles Elaphites, assavoir Lagusta, et certaines autres petites *islottes*. (DU PINET, *Pline*, III, 26, éd. 1566.)

ISME, s. m. ?

En rikece le fait tourner (Fortune),
Isnelement le monte sus,
Quant se repent si l'abat jus,
Tost le trebuce en un abisme,
De son avoir le met a *isme*.
(*Athis*, Richel. 375, fo 123f.)

ISNAILMENT, voir ISNELEMENT.

ISNAL, voir ISNEL.

ISNALETÉ, voir ISNELETÉ.

ISNALLEMANT, voir ISNELEMENT.

ISNEAUTÉ, voir ISNELETÉ.

ISNEL, - *iel*, *ysnel*, *hisnel*, *hysnel*, *inel*, *ynel*, *ignel*, *igneil*, *ingnel*, *isnal*, *inal*, *esnel*, *enhel*, adj., agile, prompt :

Ne l'oi dire ne jo mie nel sai,
Li quels d'els dous en fut li plus *isnels*.
(*Rol.*, 1386, Müller.)

Granz est e forz e vassals e *isnels*.
(*Ib.*, 3839.)

Et li .VII. montent sor lor destriers
Qui sont adroit et *ines* et corsiers.
(*Les Loher.*, Richel. 1442, ap. Vietor, *Handschr. der Geste des Loh.*, p. 75.)

Se Vairons est *isniax*, po a cist moins valu.
(J. BOD., *Sax.*, CXLII, Michel.)

La estoit .I. batiaus venus et arives
Qui venoit de Masone, *isniaus* et abrieves.
(*Roum. d'Alix.*, fo 70a, Michelant.)

S'il est *ingniaux* e soef saut.
(MARIE, *Ysopet*, LXXI, Roq.)



Soit fait cist brief o main *isnele.*
(*Tristan*, I, 2605, Michel.)

Sire, disoit li damoiseax,
Vostre cheval est trop *isneax.*
(*Floire et Blanceflor*, 2e vers., 1175, du Méril.)

Et li oz del duc ci devant dit par *enhel* curs parvint al fluet Vulturnum par nom. (*Dialog. S. Greg.*, p. 11, Foerster.)

Por ce ke tu ies chevaliers
Erranz et *isniax* et legiers.
(*Dolop.*, 5949, Bibl. elz.)

Belins estoit le plus *igniax*
Qui estoit le plus jovenciax.
(*Renart*, 6417, Méon.)

L'amachour W. qui fu preus et *isnal.*
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 171b.)

Que legiers et *isnaus* et prous et hardis fu.
(*G. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 11d.)

La sel' est mise sus Migrados l'*inel*,
Qui plus tost court que ne vole arondel.
(*Olinel*, 371, A. P.)

Va el mont com li passerias,
Qui legiers est et molt *isnias.*
(*Lib. Psalm.*, x, p. 268, Michel.)

Au cuer jolif, au cors *inel.*
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 90b.)

Il avoit... l'isneleté Ysael qui estoit *isniaus* comme chevriaus an lande. (MAURICE, *Serm.*, Richel. 24838, f° 64 r°.)

Qui estoit si *ignes* comme cheivrues de lande. (ID., *ib.*, ms. Metz 262, f° 12c.)

Soies lens a ire, et *isnes* a misericorde. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 386, Chabaille.)

Cist hom est *isnes* comme tigre.(ID., *ib.*, p. 535.)

Li chevaux estoient si *esniaux* q'il senblent vent. (*Gir. le Court*, Vat. Chr. 1501, f° 7d.)

Un grant destrier fort *esniaux.* (*Ib.*, f° 36d.)

... Si devons estre *inel*,
Vierge royal, a bien ouvrer.
(*Tresor N.-D.*, Richel. 994, f° 52b.)

Car tant fu a merveilles bes,
Tant saiges, tant fors, tant *ignes.*
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, p. 521b.)

Dainz fu de respondre *isniaus.*
(*Fabl.*, ms. Berne 354, f° 59c.)

Il ert de cors et de braz gens
Et frans et legiers et *isniaus.*
(*Lai de l'Ombre*, p. 45, Michel.)

Mut fu *igneus*, pas ne se feint,
Assez hastivement l'ateint.
(*Lai del Desiré*, p. 13, Michel.)

Li humble est tres vittes et tres *igneilz*... (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes, f° 41 r°.)

Ceux avoient leurs chevaux bien sejournes comme ceux a qui rien ne failloit, si les trouverent fors et *isneaux.* (*Gr. Cron. de Fr.*, Loys, Pere au roy Phelippe, VI, P. Paris.)

Cis destriers que tu maines est *isneus* et cointos.
(*E. de St Gille*, Richel. 25516, f° 79c.)

Pour les mutations *hisneles* et hastives qu'il fait environ le solail. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 25 v°.)

Le chevetaine doit avoir hommes sus chevauls *igneauls.* (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2e p., ch. 31, Michaud.)

Archier sont trop plus *isniel* au traire ne sont arbalestrier. (FROISS., *Chron.*, I, 409, Luce, ms. Rome.)

Au petit ru boit teurterelle
Plus aise qu'en riviere *isnelle.*
(E. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 286a.)

Que plus *inaux* sera.
(ROI RENÉ, *Regnault et Jeanneton*, Œuv., t. II, p. 110, Quatrebarbes.)

Comme il est songneux et *ysnel*
De venir sa proye requerre !
(*La Vie et l'hist. du Maulv. Riche*, Anc. Th. fr., III, 281.)

Hisnel, acer. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

Pour cette mesme raison, j'ai usé de gallees, pour galleres ; endementiers, pour en cependant ; *isnel*, pour leger ; carrollant, pour dansant ; et autres, dont l'antiquité, suivant l'exemple de mon auteur Vergile, me semble donner quelque majesté aux vers. (JOACH. DU BELLAY, *Epistre au seigneur Jan de Morel, Ambrunois*, en tête de *Deux livres de l'Eneide de Vergile, le quatrieme et sixieme*, éd. 1561.)

Dieu leur a donné des ailes
Qui sont bien assez *isnelles*
Pour voler jusques aux cieux.
(ID., *Od.*, XVI, éd. 1574.)

Qui est celuy, qui l'air fend
Au balancer des aisselles,
Porté sur le dos du vent,
Qu'il esperonne des ailes
De ses deux plantes *isnelles?*
(ID., *la Musagnœomachie*, f° 79 v°, éd. 1574.)

D'une course *isnele.*
(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 51 v°, éd. 1619.)

Quelquefois il s'echappe hors de la dent cruelle
Du coureur qui l'ataint d'une roideur *isnelle.*
(A. JAMYN, *Œuv. poet.*, f° 67 r°, éd. 1579.)

Tant ses pas sont subtils et son alleure *isnelle.*
(LARIV., *Nuicts*, VII, v, Bibl. elz.)

Cest evesque voulant monstrer qu'il estoit *isnel*, sans user d'avantage se lança de terre si rudement en la selle que peu s'en falut qu'il ne sautast de l'autre costé. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 3e vol., II, 18, éd. 1611.)

Mais aussi plume d'aigle, tant elle est *isnelle* et sublime. (J.-P. CAMUS, *Hom. festin.*, p. 91, éd. 1619.)

— Adverbialement :

Milis de Cogan tost *ynaus*
Le dreit chemin ver[s] Finglas
S'en est turné tut batant.
(*Conq. of Irel.*, 1917, Michel.)

E vunt saisir ses armes *igneus* e demaneis.
(JORD. FANT., *Chron.*, 155, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

L'apostoles de Rome s'aparilla *isniaus.*
(*Chans. d'Antioche*, I, 755, P. Paris.)

Ses chevaus faisoit bondir l'air,
Car il l'esporonnoit *isnel.*
(*Couci*, 1232, Crapelet.)

Sus au palleis montent *inal.*
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 12b.)

Guernesey, *ignelli*, *egnilli*, vif, gai.

Nom propre, *Isnel.*

ISNELECE, *-esce*, *-eche*, *isnell.*, *ysnel.*, *ignel.*, s. f., rapidité, célérité, agilité :

Por bonté e por *isnelece*,
Por hardement e por proece
Fu apelez Chief de Faucon.
(*Rou*, 3e p., 4143, Andresen.)

Pur la flame ne pur l'*ignelesce* (de la roue),
En grant miserie e en grant tristesce
Furent icil qui la esteient.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, II, p. 456, Roq.)

Apres oies de l'*isneleche*
Qui tant lor dona grant leeche.
(GILB., *Lucid.*, Richel. 25427, f° 69 v°.)

De l'*isnelesce* du cours du firmament. (*Ymage du monde*, ms. S.-Brieuc, f° 1a.)

Or pri Dieu, qui est droite voie,
Que les forvoianz i ravoie
Et lor doinst si rade *isnelece*
Que destruire puissent perece.
(*Dit de Perece*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 64.)

Il avoit la force Sanson et la beauté Absalon, et le sen Salomon, l'*isnelesce* Asael. (*Comment. s. le nouv. test.*, ms. Oxf., Bodl., Douce 270, f° 61 v°.)

Alixandres les surmontoyt tous de toutes choses et autresint faisoit il en *isnellece* et en vigor. (*Le Livre dou roi Alixandre*, Richel. 1385, f° 9b.)

Quant li roys Phelippes conut la grant vigor qui estoit en luy, si li dist : Fis Alixandre, je aime trop l'*isnellece* de ton cors. (*Ib.*, f° 9c.)

Honeur aussi, branche des fleurs de lis,
Ysnelece vous soit distribuee.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, III, 306, A. T.)

ISNELEMENT, *isnellement*, *hisnelement*, *isnelment*, *hisnelment*, *isnielement*, *isneslement*, *isnelament*, *isnallemant*, *isnailment*, *isniaument*, *ignelement*, *- ellement*, *- ielement*, *- alement*, *inellement*, *inelement*, *-ant*, *ynellement*, *hinnelement*, *hinellement*, *inalement*, *inallement*, *enhelement*, adv., promptement, vivement, allégrement :

Turpins de Reins quant se sent abatut,
De .IIII. espiez parmi le cors ferut,
Isnelement li ber resaillit sus.
(*Rol.*, 2083, Müller.)

Ignalement l'a ou furre gitee (l'épée).
(*De Charl. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 20b.)

Ensement cume fain, *ignelement* secherunt. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XXXVI, 2, Michel.)

Kar sicum erbe *inelement* serunt triblet. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XXXVI, 2, Michel.) Var., *ignelement.*

Li reis vint al Mans *isnelment.*
(*Rou*, 3e p., 9917, Andresen.) Var., *isnailment.*

Des qu'il orent bien oré,
Sont es nes *isniaument* entré.
(*Ib.*, Richel. 375, f° 221a.)

E *hisnelment* apareillié
Quatre homme nez de la contree.
(G. DE S. PAIR, *Mont S. Michel*, 3379, Michel.)

Isnelement erent venu.
(ID., *ib.*, 2023.)

Il apelanz par soventine voix lo nom de Crist, *enhelement* estendit sa destre. (*Dial. S. Greg.*, p. 9, Foerster.) Lat., mox.

Ainsi com andui s'en aloient
Plus *hisnelement* qu'il povoient.
(*Rom. du S. Graal*, 519, Michel.)

Inelement et tost la corde a aporté.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 31a.)

Isnielement descent de la mule afeutree.
(*Chans. d'Antioche*, I, 660, P. Paris.)

Ignielement la mier passa.
(G. GAIMAR, *Chron.*, Michel, *Chr. angl.-n.*, t. I, p. 11.)

Le portast hon *isneslement.*
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 174a.)

Hinellement le vont garir.
(ID., *ib.*, Richel. 818, f° 62c.)



Et se leva *ignalemant*.
(*Vie des Pèr.*, Ars. 3641, f° 141a.)

Inallement est sus salis.
(*Ib.*, f° 147 r°.)

Isnielement monta sor .I. ceval crenu.
(*Quat. fils Aim.*, ms. Metz, f° 2b.)

Les pons gettent an terre tost et *isgnellement*.
(*Destruct. de Rome*, 395, Groeber.)

Chançon, va t'en
Inellemant.
(*Chans. d'Isab., fille de S. L.*, Ann. de la Soc. de l'hist. de Fr., 1864.)

Icil cort plus *inelement*.
(*Poëme allég.*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 12d.)

A l'abre vint *ignalemant*.
(*De l'Unicorne*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 108b.)

Li reis *inelement* e tost
Assembla grant gent e grant ost.
(*Hist. de Guill. le Maréchal*, 183, P. Meyer, Romania, XI.)

Ses compaingnuns apele *ignelement*.
(*Otinel*, 806, A. P.)

Li bers s'an adobai tot et *inelemant*.
(*Floov.*, 1117, A. P.)

Et Amis s'an alai apres mult *inalement*. (*Li Amitiez de Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 48.)

Isnelement et tost se leva en estant.
(*Gaufrey*, 6109, A. P.)

A Jacob est alee *isnallemant* noncier.
(*Bible*, Richel. 763, f° 229c.)

Contre lui vint *inellement*.
(Macé de la Charité, *Bible*, Richel. 401, f° 122a.)

On Waran vont *ignellement*.
(*Guerre de Metz*, st. 293e, E. de Bouteiller.)

La pautoniere cost molt *isniaument*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 360, Michel.)

Bertran *ynellement* du fumier se leva.
(Cuv., *du Guescl.*, var. des v. 3624-3704, Charrière.)

Il c'est avec ses gens *isnellement* armez.
(Id., *ib.*, 3774.)

Celeriter, *inelement*. (*Gloss. de Conches.*)

Celeriter, *hinellement*. (*Gloss. de Salins.*)

Par les paroles que chil li disent canga li rois sa pensee *isnielement*. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 31, Michel.)

Aler m'en vueil *isnellement*.
(*Nativ. N. S.-J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 51.)

Allons a luy *ignellement*.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 393.)

Adonc les Bretons se leverent *ignellement* de leurs sieges et coururent sus aux Norwegiens. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, ch. xv, éd. 1638.)

Hinnelement. See *Isnellement*. (Cotgr., éd. 1611.)

Isnellement. Fleetly, swiftly, lightly, quickly, nimbly, actively, readily. (Id.)

ISNELEPAS, voir Isnel le pas.

ISNELETÉ, *-et*, *-ey*, *-ité*, *isnelleté*, *isnieletet*, *ysn.*, *yn.*, *isnaleté*, *igneleté*, *-elleté*, *hisneleiteit*, *isniauté*, *isneauté*, *inelté*, s. f., promptitude, rapidité, agilité :

Bien adroit est tesmoigniez curre, car cors apartient a *hisneleiteit*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 38, Hoffmann.)

Par l'*isnieletet* de la creanche. (*Saint Graal*, II, 292, Hucher.) Var., *isneleteit*.

Des *isneleteiz* dou cours dou firmament. (*Im. du monde*, Richel. 24428, f° 1a.)

Quant la serre voit une nef, pour l'*isneleté* de li esprouver si li keurt encontre. (Rich. de Fourn., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 28a.)

Por son *isnelitet* esprover. (Id., *ib.*, p. 39, Hippeau.)

La *isneletes* dou cheval est cogneue as oreilles. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 241, Chabaille.)

Or vous deviserai les bontes del cors; c'est biautes, gentillece, *igneletes*, force, grandece. (*Mor. des Philos.*, Richel. 375, f° 32b.)

Car *isnaletez* et usaiges
Fait les bataillours prouz et saiges.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 4a.)

Par l'*isnaletey* des chevaus.
(Id., *ib.*, f° 53c.)

Je aim trop l'*isneleté* de ton cors. (*Hist. du bon roy Alix.*, Brit. Mus. Reg. 19. D. 1, f° 5b.)

Childebert le quatriesme s'enfui et eschapa par l'*isneleté* du cheval. (*Gr. Chron. de Fr.*, IV, 19, P. Paris.)

L'*igneleté* Ysael. (*Serm.*, XIIIe s., ms. Poitiers 124, f° 36 v°.)

Quar la peur que il avoit
Grant *ignelleté* li donnoit.
(Macé de la Charité, *Bible*, Richel. 401, f° 50a.)

Merveilles fu de sa *isneauté*.
(*Metam. d'Ov.*, p. 79, Tarbé.)

Car trop li doubla sa biauté
Por le travail et l'*isniauté*.
(*Ib.*, Ars. 5069, f° 4e.)

Lors nota le roy l'*inelté* du jouvencel. (*Yst. de Appolon.*, ms. Chartres 411, f° 51 v°.)

Velocitas, *ynelletez*. (*Gloss. de Salins.*)

Celeritas, *igneleté*. (*Gloss. de Conches.*)

Pour la *isnelité* de son encontre (de l'air). (Evrart de Conty, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 102d.)

La medicine de toutes choses est en l'*isnelleté* de la nue, c'est a dire en l'*isnelleté* de Marie. (*Mir. N.-D.*, x, t. II, p. 59, A. T.)

Il s'en retourna arriere en ses tentes non point seures ne certaines par nulle autre chose que par sa *ysnelleté*. (*La sec. Dec. de Tit. Liv.*, III, 16, éd. 1530.)

L'agilité et *ysnelleté* de son corps. (*Jard. de santé*, II, 93, impr. la Minerve.)

ISNELITÉ, voir Isneleté.

ISNEL LE PAS, *isnelepas*, *isnel les pas*, *nnelepas*, *inelepas*, *ynelepas*, *ynel le pas*, *ignel le pas*, *ignelepas*, *ignel pas*, adv., aussitôt, sur-le-champ, promptement :

Por le paor qu'il ot, s'areste *isnel le pas*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 55d, Michelant.)

De la douçor que il oissent
Isnel le pas s'en endormissent.
(*Floire et Blanceflor*, 1e vers., 633, du Méril.)

Un lit li funt *ignelepas*.
(Marie, *Lai d'Eliduc*, 932, Roq.)

Et cil s'enpart *inelepas*.
(Chrest., *Chev. de la Charrette*, p. 30, Tarbé.)

Retorna s'en, *ignelepas*
Est revenue a lui Pallas.
(*Eneas*, ms. Montp. H 251, f° 149a.)

Ignelepas i alerent. (*Rois*, p. 35, Ler. de Lincy.)

Innelepas cuntre cururent.
(*Brut*, ms. Munich, 1700, Vollm.)

Garissent tuz *ignel pas*
Qui de fei requerent seint Thomas
Par sa vertu.
(*Vie de S. Thom. de Cant.*, 1282, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Treis fosses *ignel pas*
Aveit le fel fet jeter.
(*Conq. of Ireland*, 565, Michel.)

Mais baisier voil ses pieds *isnelepas*
Et puis apres sa bouche a mon voloir.
(Thibault IV, *Chans.*, p. 111, Tarbé.)

Il leur respont *ynelepas*.
(*Rom. du S. Graal*, 3282, Michel.)

La damoisiele lieve *isnel les pas*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 5c.)

Ne dois Deu blamer,
Mes dois amender
Tei meismes *ignelepas*.
(Everard, *Distiq. de Dyon. Cato*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

...... Je ne di pas
Que vos meveiz *isnelepas*
Por la sainte terre defendre.
(Ruteb., *Nouv. Complainte d'Outre Mer*, I, 117, Jub.)

A ce mot prent *isnel le pas*
La dame sa foy a jurer
Li fait qu'il le vorra celer.
(*Couci*, 5299, Crapelet.)

Si que je lo que *ynel le pas*...
(*Un Mir. de N.-D.*, du roy Thierry, *Th. fr. au m. â.*, p. 559.)

Ore comand que Longin seit pris
E *ignelepas* en chartre mis.
(*Résurr. du Sauv.*, Th. fr. au m. â., p. 15.)

— *A isnel le pas*, dans le même sens :

Mes li uns *a ignel le pas*
Dit au pere qu'il n'iroit pas.
(Macé de la Charité, *Bible*, Richel. 401, f° 144c.)

ISNELMENT, voir Isnelement.

ISNESLEMENT, voir Isnelement.

ISNIAUMENT, voir Isnelement.

ISNIAUTÉ, voir Isneleté.

ISNIEL, voir Isnel.

ISNIELEMENT, voir Isnelement.

ISNIELETET, voir Isneleté.

ISO, voir Ice.

ISRAEL (pierre d'), camée :

Une bourse de soye, un annel ou il avoit un courau fourché et une *pierre d'Israel*. (1389, Arch. JJ 145, pièce 138.)

ISREEMENT, voir Irieement.

ISSANCE, *yss.*, s. f., sortie, naissance :

Que les chyvalers des countees pur le parlement en apres a esliers soient notables chyvalers de mesmes les countees pur lesqueux ils serront issint eslus, ou autrement tielx notables esquiers gentiles honmes de la *issance* de mesmes les countees come soient ables d'estre chyvalers. (*Stat. de Henri VI*, an XXIII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Mirez vous aux faictz vertueux
Du tronc dont avez prins *yssance*.
(LE MAIRE, *Temple d'honneur et de vertus*, éd. 1504.)

ISSART, voir ESSART au Supplément.

1. ISSE, voir ICE.

2. ISSE, voir ISSI.

ISSELITE, s. f., sorte de pierre précieuse imaginaire :

Mais les gemmes funt grant luurs
Dum purplantez esteit li murs
As gutes d'or grisolites,
Mult i aveit d'*isselites*.
(*S. Brandan*, 1680, Michel.)

Le ms. de l'Arsenal 3516, f° 105e, porte :
Mult i avoit pieres eslites.

ISSEMENT, voir EISSEMENT.

ISSI, *isi, issis, isit, insi, inssi, insinc, insint, issin, isin, issint, isint, isse, ichi, eissi, eisi, eissin, einsi, einci, einsin, einsinc, einsit, eiensi, ensi, ensy, enci, enssi, ensic, ensit, ensis, ensin, ensinc, enssinc, ensint, enseint, enxeint, enssent, eci, esi, essint, aysi, aisic, ainsi, ainsy, ainssi, ainsic, ainsis, ainssis, ainsin, ainxin, ainsinc, ainsins, ainssins, ainsint, aynsint, ansi, anxi, ansique, ansis, ansin, anxin, assint, assien, açaint*, adv., de cette manière, de cette sorte :

Issi est aturnet.
(*Alexis*, XIe s., st. 49e, Stengel.)

Iloc converset *eisi* dis e set ans.
(*Ib.*, st. 55a, G. Paris.)

Nien *issi* felun, mais ensement cume puldre. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, I, 5, Michel.)

Ainsins m'aviegne con tu diz.
(WACE, *Conception Nostre Dame*, p. 41, Mancel et Trébutien.)

Einsit vuel que tu faces...
(HERMAN, *Bible*, ms. Orléans 374bis, f° 2a.)

Aysi s conten en magesteyr
Cum trestot teyne ja l'empeyr.
(ALBERIC, *Alex.*, 80, P. Meyer, *Rec.*, p. 283.)

Ha Lancelot, ce que puet estre
Qu'*insint* foiblement te contiens !
(*La Charete*, Richel. 12560, f° 63d.)

Dont venes vus *issin*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 47c, Michelant.)

Et li cevaus li va par *isi* grant air
Que il fait des caillaus le fu cler resplendir.
(*Ib.*, f° 23d.)

Issi vint souven et ala,
Tant cum Deu plout e commanda.
(GUIL. DE SAINT-PAIR, *Mont Saint-Michel*, 139, Michel.)

Or t'ai *insinc* gemme trovee.
(MARIE, *Dit d'Ysopet*, I, var. du v. 9, Roq.)

Issi combat et nuit et jor,
Isse defent toi e t'onor.
(*Expl. du Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 76 r°.)

Soit *assien* li uniteiz de cuer. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 110 r°.)

Avoit il *issi* esploitié. (VILLEH., 285, Wailly.)

Et bien li dit tot en apert
Que s'ele *isit* son effant pert
James nul jor n'aura fiance
En sa douçor n'en sa puissance.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 151c.)

Et je feroie *ensin* peis que vos le loez.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 22a.)

Eissi le font le roi entendre.
(*Dolop.*, 3636, Bibl. elz.)

Issi est devisé,
Ne je n'en mentiroie por les menbres couper.
(*Gui de Bourg.*, 2387, A. P.)

Insi.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 80.)

.II. jors et une nuit ont il *einsi* corus.
(*Aye d'Avignon*, 3291, A. P.)

Isi fet cop m'agree.
(*Otinel*, 1893, A. P.)

Si li a demandé commant est *ansin* sous.
(*Floov.*, 592, A. P.)

Isint est quant aucuns estrive.
(*Vie de S. Alexi*, 561, Rom. VIII.)

Parlant les a *issi* menez
Au cors.
(*Ib.*, 677.)

Nous avons ce *essint* tauxé pour ce que nous puissions miex amender ce que nous avons pris et receu a tort. (*Trad. du Test. de Phil. Aug.*, Layettes du Trés. des chart., t. I, p. 550.)

Alixandres *ainsi* demeure
Et atent maint jor et mainte eure.
(H. D'ANDELI, *Lai d'Aristote*, 181, Héron.)

Et tot *issis*
De sa mort saura verité.
(ID., *Chancel. Phil.*, Brit. Mus. Harl. 4333, f° 99c.)

Cist deniers doient estre *ansi* departi. (1231, *Ch. de Morv.-s.-Seille*, Arch. Meurthe.)

Les queles sis cens livrees sunt *ansis* devisees. (1235, *Cart. rouge*, pièce 13, Arch. Nord.)

Aisic le vos requerons. (*Lett. de la prieure de Fontaines*, abb. de Fontevr., de 1225 à 1250, Arch. Maine-et-Loire.)

Et *ensint* fu pourchacié et otroié de l'apostole. (1250, *Lett. du Cte de Poitiers à S. Louis*, Arch. J 890.)

Nos avons *inssi* fait et *inssi* lo volons. (1253, *Ch. des compt. de Dole*, $\frac{C}{43}$, Arch. Doubs.)

Et *ensinc* la droiture le roy en croistroit. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., LIV, 6, Lespinasse et Bonnardot.)

Ne sui hoir *ansin*. (27 juill. 1264, *Ch. de Joinv.*, Richel. l. 9035.)

E *einsit* de tous les autres fils puisnez. (1267, Mestré, sac 2, ch. 5, Arch. Maine-et-Loire.)

Einsinc toutevoies que... (1269, *Lett. du Cte de Boulogne*, Ctes d'Artois, 373, Arch. Pas-de-Calais.)

Se *einsin* estoit. (1269, *Lett. du Vic. de Thouars*, Arch. J 192, pièce 49.)

Se *ainsic* avenoit. (*Ord.*, 1270.)

Si *issi* aveneit que... (1275, S.-Flor., Alonne, dom. et declar., vol. I, f° 5, Arch. Maine-et-Loire.)

Se *ansique* n'estoit que feu l'ardit. (1278, *Lett. de J. de Joinv.*, Inv. de S.-Urb., Arch. H.-Marne.)

Ainssi. (1291, Paraclet, Arch. Somme.)

Je hay *anxin* jurié la dite franchisse. (1294, *Commune de Dijon*, Richel. 9873, f° 12 v°.)

N'est pas *isi*. (*Vie Ste Catherine*, ms. Tours 897, f° 2 r°.)

Quant il orent *ensic* demoré per trois anz, Amis dit a Amile... (*Li Amitiez de Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 50.) Impr., *ensie*.

Por ceo les estuet *eci* brusler.
(*La Vision S. Paul*, Richel. 19525, f° 12 v°.)

Amis, *esi* l'a Deu cumpunt.
(*Ib.*, f° 13 r°.)

Que vos *enci* vos contenes.
(*Vie du pape Grég.*, p. 15, Luzarche.)

Je tieng a mout grant folie
Se vous l'ames s'il ne li est *ichi*.
(*Chans.*, ms. Sienne H. X. 36, f° 50b.)

Ainsis. (*Riule S. Ben.*, ms. Angers.)

Tout fust il *einsinc*. (1300, *Pr. de l'H. de Bourg.*, II, 111.)

Pur l'amur de celi raveit cist nun *isin*.
(*Horn*, 2932, Michel.)

Pur amur d'iceli raveit nun cist *eissin*.
(*Ib.*, var.)

Que Gaufrey a ouvré *issi* vilainement.
(*Gaufrey*, 5116, A. P.)

Et sachiez li princes qui *einci* lou feroit seroit ames et dotez dou pueple ausi com la Bible dist. (JOINV., *Credo*, XLIII, Wailly.)

Qui *anxi* i mot son cuer. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 34b.)

Se *ainssins* estoit que... (1308, Arch. JJ 40, f° 35 v°.)

Se *ainssis* est que... (1308, Arch. JJ 42, f° 111 r°.)

Enxeint a tousjours mais. (1314, *Test. de Hug.* V, Fonteneau, I, Bibl. Poitiers.)

Chilz consaulz est moult bon, *ensy* soyt acordé.
(*H. Capet*, 1160, A. P.)

Et *enssent* pour eux franchir des droitures et redevances accoustumees... (1349, *Ord.*, XII, 91.)

Puix qu'est *ainxin*,
Pour Dieu, actandon le matin.
(GUILL. DE ST ANDRÉ, *Liv. du bon Jehan*, 1201, Charrière.)

Et *enseint* promist... (*Ch. de* 1370, Estrée, Arch. Eure.)

Si *eiensi* esteit que. (1430, *Ch. de L. d'Amboise*, Fonteneau, I, 542, Bibl. Poitiers.)

Se mocquant *ainsin* du roy son pere. (BRANT., *Capit. estrang.*, I, 25, Buchon.)

Ainsin semble tenir un peu de la badauderie. (H. ESTIENNE, *Nouv. lang. fr. italianisé*, p. 312, éd. 1583.)

Il n'est pas que Montagne en ses Essaiz, et Ronsard en la derniere impression de ses œuvres (avant qu'il mourut) n'ayent par une nouveauté fait un nouvel *ainsin* : Car lors que ce mot est suivy d'une voyelle immediate, ils mettoient une N derriere pour oster la cacophonie. (E. PASQ., *Rech.*, VIII, 3, éd. 1643.)

— *Issi n'issi*, nullement, en aucun cas :

Que il lor a tout otroiié
Qu'il n'en ira *ensi n'ensi*.
(*Perceval*, ms. Mons, p. 71, Potvin.)

— *Issi* est souvent suivi de *comme* :

Que je ne me mourai
D'*einsinc com* je sui si iIues.
(CHREST. DE TROYES, *la Charrette*, p. 80, Tarbé.)



Primes parole auques de loing,
Et *açaint com* il n'eust soing
De dire rien contre s'amie,
Par tant en son sermon la lie.
(*Parton.*, 4369, Crapelet.)

Porchaçoit sa viande *aisint comme* il soit. (*Fab. d'Esope*, Richel. 15213, f° 58 v°.)

En tele maniere *ainsinc comme* il seulent prendre. (1216, Arch. K 28, pièce 3.)

Enci com il en apeirt... (*Ch. de* 1235, Ch. de Metz, n° 9.)

Ensis com il est contenu ens lettres... (1257, *Ch. des compt. de Dole*, $\frac{B}{735}$, Arch. Doubs.)

Ensinc com il est desus devisé. (1266, *Chart. d'affr. de Montier*, Arch. Montiers-sur-Saulx.)

Ensis com li cuens les i mist. (1268, *Ch. des compt. de Dole*, $\frac{S}{287}$, Arch. Doubs.)

Ensic com l'on les puet meuls entandre. (1281, *Pr. de l'Hist. de Bourg.*, II, XLIX.)

Cist estoit petiz hom de cors et *assint comme* une despite chose par semblant. (G. DE TYR., I, XI, Hist. des crois.)

Sainte Agne les gete (les vetements précieux) *anxi con* ce fussent viles choses. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 64a.)

Ainsins comme il est dit dessus. (1312, Arch. JJ 48, f° 100 r°.)

Ensit comme il les davoit havoir. (1340, *Trait. entre H. de Montfaucon et la bourg. deMontbéliard*, Arch. K 2224.)

— *Par issi com*, dans le même sens :

Par aynsint come il est contenu es lettres. (1242, *Pr. de l'Hist. de Bourg.*, II, XV.)

Que nos ne puissions garantir la dite almonne, *par enssinc con* nos l'avons promis. (1273, Acey, XXXVII, I, Arch. Jura.)

— *Issi que*, de sorte, de telle sorte que :

Mais vostre lige chevalier
Serrai u que jo unques seie,
Eisi que riens ne desvoldreie
Que vos pleust a comander.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1972, Michel.)

Eissi neporquant *que* nos le sachons avant. (*Gr. Charte de J. s. Terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 85 r°, Bibl. Rouen.)

Mes Everwyk ount arse, les mures cravauntez,
Issi qe les Danays ne fussent recettez.
(*Chron. de P. de Langtoft*, Michel, *Chr. angl.-n.*, I, 134.)

Ensi que je penrai tous les douares de la devant dite eglise. (Mars 1238, S.-Nic. de Verdun, Arch. Meuse.)

E Fouke molt sovent fist ferrer ces chyvals e mettre les fers a revers, *issint qe* le roy de sa sywte fust descu e engynee. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 66.)

Que cescuns fust a l'endemain appareillies et mis en arroi et en ordenance de bataille, *ensi que* pour tantost combatre. (FROISS., *Chron.*, VI, 153, Luce.)

Ainsin que j'ay ouy dire a aucuns anciens. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, I, XIX, Bibl. elz.)

— Au moment que, pendant que, lorsque :

Ainsi que j'attendois vostre fils, je l'ay trouvé qui mouroit de froid. (LARIV., *le Morf.*, IV, 3, Bibl. elz.)

Un charbon ardant s'estant escoulé dans la manche d'un enfant lacedemonien, *ainsi qu'*il encensoit. (MONT., *Ess.*, l. II, c. 32, f° 309 r°, éd. 1588.)

Et *ainsin qu'*il fut arresté de la luy coupper (la jambe) on luy annonça l'arrest. (BRANT., *Capit. estrang.*, I, XIX, Bibl. elz.)

Le bourreau vint donc ; et *ainsin qu'*il fust pres de luy, il luy demanda comment il se portoit. (ID., *ib.*, l. I, c. XXVII.)

— *Par issi que*, comme :

Par enssi et en le meniere *que* j'estoie hons a mondit seignour. (Mars 1290, *Ch. des compt. de Dole*, $\frac{B}{640}$, Arch. Doubs.)

— *Par ainsi que*, à condition que, pourvu que :

Se rendirent iceulx assegez aux capitaines, *par ainsi qu'*ilz auroient leurs vies saulves. (MONSTRELET, *Chron.*, I, CCXXIV, Soc. de l'H. de Fr.)

Comment, dist Geburon, n'estimez vous pas une grande faulte de faillir d'accomplir les testamens des amyz trespassez ? — Si faict, dea, dist Parlamente, *par ainsy que* le testateur soit en bon sens et qu'il ne resve point. (MARG. D'ANG., *Hept.*, 55e nouv., Jacob.)

— Au seizième siècle *ainsi* se rencontre avec des acceptions tout à fait particulières :

— *Ainsi*, optatif :

Ainsi des vents te soit donné l'empire,
Ainsi ta Flore, o bienheureux Zephyre,
Te soit toujours, et toujours plus humaine.
(J. DU BELLAY, *Olive*, LXXXVI, éd. 1550.)

O Citheree, o gloire Paphienne,
Mere d'amour, viens piteuse a la belle,
Qui le secours de tes graces appelle,...
Ayez encor, vous les deux yeux du monde,
L'honneur jumeau de l'ile vagabonde,
Le juste deuil de ce cœur gemissant.
Ainsi la nuit tes baisers favorise,
Chaste Diane : *ainsi* Parnasse prise,
Docte Phebus, ton laurier verdissant.
(ID., *ib.*, CIV.)

Cache pour ceste nuict ta corne, bonne lune ;
Ainsi Endymion soit tousjours ton amy,
Et sans se reveiller en ton sein endormy,
Ainsi nul enchanteur jamais ne t'importune !
(RONS., *Amours*, II, XXIV, Bibl. elz.)

Amour, dy moy, de grace (*ainsi* des bas humains
Et des Dieux soit tousjours l'empire entre tes [mains)
Qui te fournist de fleches.
(ID., *ib.*, II, XXX, Chanson, Bibl. elz.)

Loir, dont le cours heureux distille
Au sein d'un pays si fertile,
Fay bruire mon renom
D'un grand son en tes rives,
Qui se doivent voir vives
Par l'honneur de mon nom.
Ainsi Tethys te puisse aimer
Plus que nul qui entre en la mer !
(ID., *Od.*, Od. retranch., t. II, p. 425, Bibl. elz.)

Ainsi vous soit amy
Tout le destin, comme il m'est ennemy.
(JOD., *Cleop.*, act. III, Anc. Th. fr.)

Preste luy donq Junon, preste luy donq ta voix,
Et le delivre tost des importuns abois
D'un tas de clabaudeurs : *Ainsi* sois tu sans cesse
Par luy dicte du Ciel la premiere Princesse.
(TAHUREAU, *Poés.*, à P. de Pascal, éd. 1574.)

— *Comme ainsi soit que*, vu que, attendu que cela est ainsi, cela étant ainsi :

Si Tamberlan avoit tant faict par ses bœufs qu'il estoit monté en une telle grandeur, en quel degré devons nous penser qu'estoyent montez les rois de Perse, qui deja du ventre de leurs meres apportoyent une puissance infiniment grande, et toutesfois entrans au tombeau la laissoyent de beaucoup augmentee ? Or *comme ainsi soit qu'*on puisse donner beaucoup de bonnes enseignes d'icelle, neantmoins je me contenteray de celles-ci, prises des historiens. (H. ESTIEN., *Apol. p. Herod.*, Disc. prel., éd. 1566.)

Or *comme ainsi soit que* ceste trop grande credulité reçoive et approuve egalement toutes sortes de propos sans aucune discretion, s'il falloit alleguer des exemples de chacune, ce seroit une chose non seulement longue, mais infinie, et qui n'apporteroit ni grand proufit ni grand plaisir aux lecteurs : et pourtant je me contenteray d'amener de ceux d'une sorte, qui pourront comme acheminer l'argument que j'ay entrepris de traiter ici. (ID., *ib.*)

Comme ainsi soit que chaque profession nourrisse diversement de bons esprits, aussi trouvent ils en leur sujet des termes hardis, dont la plume d'un homme bien ecrivant saura faire son profit en temps et lieu. (E. PASQ., *Lett.*, II, 12, éd. 1723.)

— *Tout ainsi que... aussi...*, de même que..., de même :

Tout ainsi que ce siecle produisit pluseurs gens doctes, *aussi* se reveilla la devotion des superieurs de l'Eglise en faveur des bonnes lettres. (PASQ., *Rech.*, III, XXIX.)

Tout ainsi que ce jeune prince s'estoit voulu liguer avec ce pretendu pape contre l'université, *aussi*, apres son deces, elle se ligua contre sa memoire. (ID., *ib.*)

— *Ainsi comme ainsi*, aussi :

Nous ne pouvons pas tout. *Ainsi comme ainsi* nous faut il souvent, comme a la derniere anchre, remettre la protection de nostre vaisseau a la pure conduitte du ciel. (MONT., *Ess.*, l. III, c. I, p. 8, éd. 1595.)

Ainsin, qui se prononce plutôt *assin*, continue d'être usité pour *ainsi* dans le patois de Lille et de ses environs : Il va toudis *assin*, il va toujours de même. Mâconn., *ausain* : Le garçon et le boigle *ausain.* (*Noëls mâconnais.*) Le patois troyen dit *ainsinche*, pour aussi bien, autant que.

ISSIEU, voir LE.

ISSIL, voir ESSIL.

ISSIN, voir ISSI.

ISSIQUES, *ainsiques*, *ainssiques*, *einsiques*, *einsinques*, *ainsinques*, *ansiques*, adv., ainsi :

Honni sommes se nos lesson
A lui *einsiques* defoler.
(*Renart*, Br. XVI, 1406, Martin.)

A lui *issiques* defoler.
(*Ib.*, 6261, Méon.)

Moult par fu os, ce est la verité,
Quant cest baron a *ainssiques* bouté.
(*Aim. de Narb.*, Richel. 24369, f° 43 v°.)

Et quant se vit *ainsinques* atorner...
(*Gaydon*, 8843, A. P.)

Ne nos ne nostre home qui tiennent ansinc de nos an demoigne ne poront *ansiques* retenir les lor homes. (1255, *Cart. de Champ.*, Richel. l. 5993, f° 208ᵃ.)

Donez le nous *ainsinques* estre
Lez son costé.
(Ruteb., *l'Ave Maria Rustebeuf*, II, 4, Jub.)

Se *einsinques* estoit que... (1308, Arch. JJ 42, f° 110 v°.)

De tout maquereaus fres, six maquereaus au feur ou l'en le vent, et le salé *ainsiques*. (1326, *Ord.*, XI, 504.)

Issir, voir Eissir.

Issis, voir Issi.

Issoir, *yssouer*, s. m., endroit pour sortir :

Ce lieu, ceulx d'Armenie l'appellent *yssouer*, lieu pour yssir. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 8ᶜ.)

Issoluble, s., terme de scholastique, argument insoluble :

Ele se deffent d'*issolubles*,
De soluces et de fallee.
(H. d'Andeli, *Bataille des .VII. ars*, 425, Héron.)

Issor, s. f., issue :

En cele fornoise, seignors,
Si avoit bien .VII. c. *issors*.
(Geff., .VII. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 144ᶜ.)

Cf. Issoir.

Issue, voir Eissue.

Issure, *yss.*, s. f., sortie :

Froidure mollifiant, lubricant et humectant est cause de *yssure* de longaon. (B. de Gord., *Pratiq.*, V, 21, éd. 1495.)

Ist, *est*, *es*, *is*, adj. dém., ce, cette :

D'*ist* di en avant. (*Serm. de Strasbourg*, Koschwitz.)

E per *es* mund roal allar.
(*Passion*, 453, Koschwitz.)

Per tot *es* mund es adhoraz.
(*Ib.*, 500.)

S'or me conoissent mi parent d'*este* terre.
(*Alexis*, st. 41ᶜ, XIᵉ s., G. Paris.)

De tot *est* mond somes nos jugedor.
(*Ib.*, st. 73ᵈ.)

Un des plus haus d'*iste* contree
Et des plus sages qui i soit.
(Ben., *Troies*, Richel. 375, f° 91ᵉ; Joly, v. 12470.)

La garison d'*iste* cité.
(Id., *ib.*, 12835, Joly.)

Guerart, .K. vos mande *iste* raison,
Que li vienges dreit faire en sa maison.
(*Ger. de Rossill.*, p. 319, Michel.)

E ne quidez d'*is* conte que gaire estart;
Combatra sei a .K. premier dimart.
(*Ib.*, p. 342.)

Istage, voir Estage.

Istance, voir Instance.

Istel, voir Itel.

Istorial, voir Historial.

Istovoir, voir Estovoir.

1. **Istre**, voir Estre.

2. **Istre**, voir Eistre.

Istu, adv., ici :

Cuides *istu* rien conquesteir ?
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf., Bodl., Canon. misc. 74, f° 73 r°.)

Isuaire, voir Usuaire.

Isue, voir Eissue.

Ital, voir Itel.

Itant, *ytant*, *hitant*, adv., autant :

Li premiers livres est feniz,
Retraiz, liz, cuntez e diz,
E li secunz apres revient
Qui treiz *itant* dure plus e tient.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 2165, Michel.)

Ki Dampnedeu *itant* amerent.
(Chardry, *Set dormans*, 920, Koch.)

Fors *itant* que nos li devom dire... (*Serm.*, XIIIᵉ s., ms. Poitiers 124, f° 1 v°.)

Amors me grieve plus forment,
Fors nul bien que je en aie,
Fors seul *itant* qu'esperance m'apaie.
(Gasse Brulez, *Chans.*)

Dex me doinst *itant* vivre que le puisse embrachier
Estroit entre mes bras et par amour beisier !
(*Gaufrey*, 6558, A. P.)

— *D'itant*, autant :

Cil d'eus qui mains amena gent
En pot avoir cinq cens *d'itans*.
(Ben., *Troies*, Richel. 375, f° 81ʰ.)

— *Par itant*, à cause de cela :

Et *par ytant* mes cuers s'acorde
A commenchier se jel sai faire.
(J. de Condé, *Dit du Magnif.*, ms. Casanat., Scheler.)

— *Por itant*, à cause de cela :

Car *por itant* pas ne me prueves
Ke en toi ait plus grant bonté.
(Rencl. de Moiliens, *Miserere*, st. LXXIX, 11, Van Hamel.)

Pur quei murrium dunc *pur itant*
Se li vaslez vunt foleant ?
(Chardry, *Set dormans*, 723, Koch.)

J'amasse, mais je nen os,
Ainz ne soi riens d'amoretes,
Por itant se m'an repos.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 24, 24.)

— *Por itant que*, parce que :

Grant joie ot en la ville et grant deduisement
Pour itant que Phelippe, qui tant ot hardement,
Eust afiee le fille a roy Ilaire o le corps gent.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 17ᵇ.)

— *Itant*, alors, maintenant :

Mais *itant* me faites doner
Pain et vin.
(*Perceval*, ms. Mons, p. 7², Potvin.)

Et li rois li a dit *itant*.
(*Fl. et Blancheflor*, Richel. 19152, f° 194ᶜ.)

Elle commence a plorer,
Et dist *itant* :
Je ne puis vous escouter :
Ne sai qu'allez querant.
(Thibault IV, *Chans.*, p. 90, Tarbé.)

— *A itant*, alors :

Pramis nus est, fin prendrum *a itant*.
(*Rol.*, 1476, Müller.)

Les m'aidez si a destruire
Que lor orguilz e lur deslaiz
Vienge *a itant*, cum il est dreiz,
Mort e vencu, pla(i)ssié e prient.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 4551, Michel.)

Ja le departissent *a itant*,
Qant par la vile vint pognant,
Tost a ceval une pucele.
(Marie, *Lai de Lanval*, 543, Roq.)

A hitant fut li jors levez.
(*Florimont*, Richel. 15101, f° 89ᵇ.)

Les baruns firent *a itant*
Al rei trestut son comant.
(*Conquest of Ireland*, 614, Michel.)

Lors *a itant* la laissai
Un petitet reposer.
(J. de Nuevile, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 35, 50.)

A itant se desbuche la premiere bataille. (*Mort Artus*, Richel. 24367, f° 77ᵇ.)

Le clerk *a itant* ses oils overi.
(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus 50, f° 93ᵃ, P. Meyer.)

Je vous faz savoir *a itant*
Que le petit qui sovent vient,
Le povre homme en richece tient
Plus que le grant qui vient a tart.
(*Dit de la Maaille*, Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 101.)

— *D'itant*, alors, maintenant :

Mes *d'itant* me dites coment il a non. (*Artur*, Richel. 337, f° 164ᶜ.)

— *Entre itant*, cependant :

..... Mes *entre itant*
Deus i furent en Deu creant.
(Chardry, *Set dormans*, 767, Koch.)

— *Entre itant que*, pendant que :

..... *Entre itant*
Kel pople fu s'esmervillant,
L'eveske Marin ki ben les guie
Out tute asemblee la clergie.
(Chardry, *Set dormans*, 1255, Koch.)

Ité, voir Itel.

Iteil, voir Itel.

Itel, *ytel*, *ité*, *istel*, *iteil*, *ital*, *ytal*, *etel*, *etau*, adj., tel, semblable, le même :

Li emperere qui Franceis nus laissat
Itels .XX. milie en mist a une part.
(*Rol.*, 1114, Müller.)

Oliviers frere, *itel* colp me sunt bel !
(*Ib.*, 1395.)

Itels est sis talens.
(P. de Thaun, *Best.*, 665, Wright.)

Trop en ameront par le mont
Des malades cent *istaus*.
(*Florimont*, Richel. 353, f° 25ᵃ.)

Moi sovient, passé sont maint jour,
Ke uns hom dist un mot *ital*.
(Rencl. de Moiliens, *de Carité*, st. XI, 9, Van Hamel.)

Pleust a Dieu qui en crois fu penes
Que li rois fust si fais et tos *iteis*.
(*Auberi*, Vat. Chr. 1441, f° 20ᵇ.)

Itius en est la forme.
(Th. de Kent, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 12 v°.)

Itel ert des ore ma vie.
(*Parton.*, 5233, Crapelet.)

Dont oissies par l'ost *itele* melodie
Et defors et dedens tele ne fu oie.
(*Gui de Bourg.*, 4160, A. P.)

Pour ce fu Socrates *ytieus*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 47ᵈ.)

Cist penssers m'est mult bons *itiex*,
Quant je pens a vous, douce amie.
(*Requeste d'Amours*, Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 144.)



D'asses plus cointe et plus biaus
Aferroit a li servir
Que jou ne sui ne cent *itiaus*.
(*Anc. Chans. fr. av. 1300*, Vat. Chr. 1490, f° 30 v°.)

Etau senhorie ha. (*Cout. de Charroux*, 5, ap. Fonteneau, Bibl. Poitiers.)

Mestre estoit de divinité;
Pou verrez mes devin *ité*.
(RUTEB., *Bataille des vices contre les vertus*, II, 64, Jub.)

Tant que vous verrez la cité ;
Et si sachiez bien c'une *ité*
Comme ele est ne verrez jamais.
(ID., *Voie de Paradis*, II, 54, Jub.)

E confirmey les dictes comugnes, les quaus sont *etaus*. (*Ib.*)

Que nule vie n'est *itaux*
Com est la vie esperitaux.
(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 62, Bourrassé.)

Plusieurs en ai veu d'*itaux*
Vivre sanz membres genitaux.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 8d.)

E a parlé li quens par *iteil* art.
(*Ger. de Rossill.*, p. 322, Michel.)

Pour vray le fait en est *ytal*.
(JEH. DE LA FONTAINE, *la Fontaine des amoureux de science*, Genty.)

Helas, mon filz, es tu *ytel*?
Me reproches tu ma despence?
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 346.)

Je croy que assez en trouverons
D'*iteulx* paillars truandeaulx.
(*Ib.*, p. 359.)

— Adv., pareillement, semblablement :

Ançois pueent estre cueilliez (les fleurs)
Ytieus le soir comme le main.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 132a.)

Vendée et Poitou, Deux-Sèvres, *itao*, *itau*, adv. et adj., aussi, ainsi, tel. Ardennes, *ital*, *itel*, autant, ainsi. Dans les départements environnant Paris, *itou*, aussi. Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, *métou*, *métout*, loc., moi aussi.

ITENERAIRE, voir ITINERAIRE.

ITERATION, s. f., réitération :

Frequence et *iteration*. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 153b, éd. 1488.)

ITERER, v. a., réitérer :

O ame, tu es moult ville et infame pour ce que tu *iteres* et renchez trop souvent en tes maulvaises voyes. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 125a, éd. 1488.)

De rechief je *itere* la clause.
(*Therence en franç.*, f° 204d, Verard.)

Les prisonniers ou adjournez personnellement comparans seront exactement interrogez et en secret, et, s'il fait besoing, leur examen *iteré*, afin de mieux tirer la verité du fait. (*Cout. de Bouillon*, XX, 18, Nouv. Cout. gén., II, 860.)

Ces editions tant de fois et par chacune annee *iterees*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, dedic., éd. 1597.)

Le marner ne doit *estre iteré* si souvent que le fien. (ID., *ib.*, p. 143.)

On le trouve encore au XVIIe siècle dans un texte d'Angleterre :

A l'instante et *iteree* requisition de tres hault prince le roy de Grande Bretagne. (1623, *Sequestrat. de Frankendal*, Rym., 2e éd., XVII, 476.)

ITIDE, s. f., temps, époque de l'année ?

Dedenz le terme de ices treis *itides*, deit le veskunte et le chamberleng le rei venir a la nef. (*Lois de la cité de Lond.*, ms. Brit. Mus. Add. 14252.)

Nul marchant ne puet entrer en la nef dedenz ces treis *itides*, por marchandise ferre. (*Ib.*)

ITINERAIRE, *iten.*, *ytin.*, s. m., syn. de voyage :

Le livre de peregrinacion de l'*iteneraire* et du voiage que fit ung bon preudomme des freres prescheurs. (J. LELONG, ms. Berne 125, f° 154c.)

— Récit d'un voyage :

Explicit le *ytineraire* de la peregrinacion frere Reculd. (J. LELONG, ms. Berne 125, f° 286a.)

ITINERANCE, s. f., itinéraire :

La *itinerance* de la peregrinacion et du voyage que fist frere Ricult. (J. LELONG, Richel. 1380, f° 54a.)

ITINERATEUR, s. m., voyageur :

Car voulentiers ung *itinerateur*, quand il avoit cheminé autant que l'une de celles petites lieues contenoit, il se arrestoit aucun peu, et pourtant estoit appellé stade. (BOURGOING, *Bat. jud.*, II, 33, éd. 1530.)

ITRESTANT, adv., tant :

Doolin mon biaus fis, que je aim *itrestant*.
(*Doon de Maience*, 2264, A. P.)

Cf. TRESTANT.

ITROPHIEN, voir YDROPIEN.

ITROPIS, adj., hydropique :

Itropis devint.
(HERMAN, *Bible*, ms. Orleans 374bis.)

ITROPISE, s. f., hydropisie :

Li jaspes garist de *itropise*. (*Descript. lapid.*, ms. Berne 113, f° 169e.)

ITROPITE, s. f., hydropisie :

De fievre et de *itropite*. (*Li Livres des pierres*, Richel. 12786, f° 26a.)

IV, voir Y.

1. IVE, *yve*, *ywe*, *yeve*, *yeuwe*, *ye*, *yegue*, *hyegue*, *esgue*, *eque*, s. f., jument, cavale :

Uns *ives* unt afamees de nuvel pulainees.
(P. DE THAUN, *Best.*, 520, Wright.)

Li furmi iloc sunt, la u les *yves* vunt.
(ID., *ib.*, 525.)

A la tierce nuit sanz mentir
Le fist a une *yve* gesir.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 76d.)

Li cuens qui chevalier ne doute ne eschive
A fait le jor vuidier maint cheval et maint *ive*.
(AUDEFROIS LI BASTARS, Bartsch, *Rom. et past.*, I, 57, 157.)

Quant son fil encontra, amblant desor une *ye*.
(*Chanson d'Antioche*, II, v. 964, P. Paris.)

De ce ceval vos dirai voir,
Amenes fu d'outre le flun
Engenres d'*yve* et d'unicun.
(*Eteocle et Polyn.*, Richel. 375, f° 53a.)

Quatre *yeuwes* grans, ce saichiez par verté,
Qui sont sauvaiges et de grant cruauté.
(*Roncisvaux*, 60, Bourdillon.)

Nus deduis ne seroit plus biaus a escouter,
Et fu d'une *ive* fiere et de tygre engendré.
(*Gui de Bourg.*, 2337, A. P.)

A la queue d'une *yve* te fera trainer.
(*Ib.*, 1932.)

Et Savari qui se fut trait arriere
Esperonna sa grant *yeve* courssiere.
(*Aym. de Narb.*, Richel. 24369, p. 20b.)

U sur cheval u desur *ive*.
(CHARDRY, *Set dormans*, 1166, Koch.)

En chevau ou en *eque*, ou en mul ou en mule. (1260, *Cout. accord. aux hab. de la Perouse par H. de Broce*, La Thaum., *Cout. de Berry*, p. 98.)

Chivaulx ou *yegue*. (*Cout. de Chalamont*, Arch. P 1384.)

Courvee de chevaux, d'*hyegues*. (1336, *Franch. de la Chaux-du-Dombief*, Droz, Bibl. Besançon.)

Hec equa, *ywe*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Chevaux, *eques*. (CAUM., *Voy. d'Oultr.*, p. 35, Lagrange.)

Le suppliant habitant de Tarbe en Bigorre loua les jumens ou *eques* de Raymond de Fort en Bearn pour piquer ou batre son mil ou blé. (1408, Arch. JJ 163, pièce 139.)

Chicanous issu du chasteau, et remonté sur son *esgue* orbe (ainsi nommoit il sa jument borgne). (RAB., *le quart Livre*, ch. XIII, éd. 1552.)

Jura, Doubs, *ego*, *iega*, *igue*, jument, rosse.

2. IVE, voir AIGUE.

IVÉ, *yvé*, adj., égal :

Se le numbre est d'une part et d'autre *yves*, la dignité sormonte. (*Liv. de jost. et de plet*, I, 6, § 21, Rapetti.)

Il set que li usages ne soit pas aquis par *yvees* parties. (*Ib.*, IV, 13.) Impr., *ynees*.

Cf. EVER.

IVE ATRITIQUE, s. f., nom donné au *teucrium chamæpitys*, à cause de son utilité dans les douleurs arthritiques :

Ive atritique, nous planterons ceste herbe en l'automne, en terre sablonneuse, pierreuse et seche. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, VI, 15, éd. 1804.)

IVEEMENT, *yveement*, adv., également :

Se usages est lessiez a Tibert ton serf et a Gaubert mon serf, autex est li les comme s'il fust lessiez a toi et a moi, et por ce n'est pas dote qu'il ne soit nostres *yveement*. (*Livr. de jost. et de plet*, IV, 9, Rapetti.) Impr., *yneement*.

Se plus i a herbergages, il sont partiz *iveement* as autres freres. (*Ib.*, XII, 6, § 10.)

IVEIL, voir IVEL.

IVEL, *yvel*, *iveil*, *iwel*, *ivuel*, *ywel*, *ievel*, *yevel*, *yewel*, *inweul*, *enweil*, *enweul*, *enwaul*, *ewal*, *euwel*, *owel*, *owell*, *ouel*, *oel*, *uel*, *uwel*, *uhail*, *uveal*, *ial*, *igal*, *ygal*, *iguel*, *ygaul*, *ingal*, *yngal*, *egal*, *egual*, *egail*, *elgal*, *esgual*, *eugal*, *euguel*, *engueil*, *agal*, *aigal*, *ugal*, *hugal*, *equal*, *equail*, *equaul*,



adj., égal, de même nature, de même taille, de même hauteur :

Meis del Perre e del Fiz e del Seint Espirit une est divinited, *uele* glorie, ensemble pardurable majested. (*Symbole de S. Athanase*, 6, ap. Michel, *Ps. de Cambridge*, p. 288.)

Tute les treis persones ensemble pardurables a els meesmes sunt, e ensemble *ueles*. (*Ib.*, 26, p. 290.)

En Denelae mettrad en *uele* main. (*Lois de Guillaume*, XXV, Chevallet.)

Si home mort senz devise, si departent les enfans l'erité entre sei per *uwel*. (*Ib.*, XXXVI.)

Quant la nuit e li jur
Unt *uele* lungur.
(P. DE THAUN, *Cumpoz*, 269, Mall.)

Egal lei, *egal* peine, *egal*[s] mal[s] vus atént.
(*Rou*, 2e p., 1282, Andresen.)

Ne sunt pas *oels* a estrus,
Qu'autant tient l'une cum les dous.
(BEN., *D. de Norm*, I, 223, Michel.)

Li gen n'estoient pas *agaus*,
Mes au tables et aus esches,
Li un au dez, li autre au sen.
(*La Charete*, Richel. 12560, f° 51c.)

Tex que tos *yviaus* les en fist,
N'i orent nient ne cis ne cist.
(*Roi Guillaume*, p. 82, Michel.) Impr., *yniaus*.

Portes larges e haltes furent faites de quatre parz des murs, e quatre cenz alnes out de halt li uns, e cist murs itant muntad que *uels* fud al fundement u li temples levad. (*Rois*, p. 251, Ler. de Lincy.)

Columpnes de cedre quarante-cinc riches e haltes fist doler, e de lunc cele maisun a treis ordres lever..... e *ueles* furent de tutes parz; e un porche i fist a columpnes. (*Ib.*, p. 266.)

Floremons dist : Cist gens me siet,
Ja plus ne doit plaindre mon mal,
Puis que je voi le jeu *ial*.
(*Florimont*, Richel. 353, f° 8c.)

Et Girflez primerains le voit (le mantel),
Si s'escria de maintenant :
Damoisele, n'est trop pendant,
Il n'est pas encor antaillies,
Ja n'ert devant si bien moillies
Que il puisse *ieous* devenir.
(*Ib.*, f° 43d.)

Cis chanz n'est mie bien *iguez*.
(*Ib.*, Richel. 792, f° 10e.)

Euguez.
(*Ib.*, Richel. 15101, f° 20a.)

Chascun d'eus soffre paine *elgal*.
(*Tristan*, I, 1613, Michel.)

Est une morz des hommes et des jumenz, et *engueile* la conditions del un et del altre ? (*Dial. Greg. le pap.*, p. 196, Foerster.)

Par *eugal* corage sofre... (*Dial. B. Ambr.*, ms. Epinal, Bonnardot, *Arch. des Miss.*, 3e sér., I, 279.)

Il prist la forme del serf, qui en la forme de Deu estoit *uveals* al peire. (ST BERN., *Serm.*, p. 535, Ler. de Lincy.) Impr., *weals*.

N'est dons tes peres Deus a cuy tu es *ewals*. (ID., *ib.*, p. 551.)

En l'isle vinrent au cemin ;
Plaine fu, sans mons et sans vax,
Si qu'a le mer sanloit *ivaus*.
(*De saint Brandan*, Jub., p. 139.)

Li longhece, li larghece et li hauteche estoient *iveles*. (*De saint Brandainne le moine*, Jub., p. 99.)

Eles estoient (les escalles) d'*ivel* forme. (*Ib.*, p. 88.)

(Chanter) par *yvel* modulation. (*Ib.*, p. 71.)

Cile isle estoit de mervilleuse planeté, entant qu'elle soloit estre *ivueus* a le mer. (*Ib.*, p. 86.)

Ne ne fu trop grasse ne trop maigre, mais d'*aigal* charneure. (*Artur*, Richel. 337, f° 33d.)

Li jors estoit biaus et seris, et li plains tant *ingaus* ke il n'i avoit mal pas ne cose ki destorber les peust. (H. DE VALENCIENNES, 526, Wailly.)

Et se doit estre levee en telle manere entre leur et *ygaulle* que cilx qui plux en paieray, n'en paieray plux de quinze soulz. (1229, *Cout. acc. aux hab. d'Aux.*, Arch. J 252.)

Que tout li jor leur sont *ouel*,
Touz jours font il ou un ou el.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 96b.)

Ceste jouste fu bien *ingaus*,
Andui cairent des chevals.
(*Athis*, Richel. 793, f° 117c.)

Si que li mont serunt *igau*.
(.XV. *Signes*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 125a.)

D'ore y wainent a droit estail
Et sont li jour et la nuit *equail*.
(*Ymage du monde*, ms. Montp. H 437, f° 187 v°.)

Dame, trop est vos cuers crueus
Vers celui qui merci vos prie ;
Por ce s'il a vous n'est *iveus*
En richeté et en lignie,
Ne doit l'amors estre amenrie.
(MATHIEU DE GAND, *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, p. 131.)

Por amor doit en pacience
Tout prendre en gré et tout *ingal*
Et joie et duel et bien et mal.
(R. DE HOUDANC, *les Eles de cortois.*, Richel. 837, f° 56c.)

Mais li cuer qui hebergent l'ame
Il sont tissu en autre lame,
Point ne sont de natuie *iveil*.
(*Dit*, Richel. 1446, f° 51 r°.)

Si jugement sont tuit *iveus*.
(*Lib. Psalm.*, CIV, p. 331, Michel.)

La mort n'esparne nul, ains li sunt toz *ouez*.
(*Serm. de Guich. de Beaulieu*, p. 21, Crapelet.)

Toutes les trois personnes sunt ensamble pardurables, et ensamble *iveus*. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 195 r°.)

Jhesucrist est Deux et *iveux* au pere. (*Ib.*, f° 195 v°.)

Se ne peut nulz compains pourchasser le nef de son compagnon, se elle n'est *uhaille* avec la sienne. (1255, *Ord. des maires et échevins d'Amiens, d'Abbeville et de Corbie sur la navigation de la Somme*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, I, 217.)

Puisque les parties sunt *ygaus* de tesmoins, il est bien resons que li meillor et li plus creable tesmong enportent le querele. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, c. XL, 36, Beugnot.)

Se la dete est *ingal* de une part et d'autre, lors s'acordera li juges au gregneur nombre des creanciers. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 25a.)

Que tuit cil de la commune soient *ivel* des fruiz de la commune. (*Liv. de jost. et de plet*, I, 3, § 3, Rapetti.)

Et s'il sont *ivel* de deus paroiz, iveement prendront. (*Ib.*, XII, 25, § 6.)

Se ton aiol qui escrit ton pere et ta marastre oirs en *yveles* parties de son heritage... (*Neuf prem. liv. du code de Justin.*, Richel. 497, f° 222 v°.)

Eu miliu de cele place qui einsi estoit close, avoit une autre place plus haute, quarree a quatre costez *ives* de toutes parz. (GUILL. DE TYR, VIII, 3, P. Paris.)

Par la volunté nostre segneur se leva et fu *hugaus* es sieges es evesques. (*Vie saint Hilaire*, Richel. 988, f° 39b.)

Les .II. fuellies de la fleur de liz qui sont *oeles* segnefient sens et chevalerie, qui gardent et deffendent la tierce fueillee qui est ou milieu de elles, plus longue et plus haute. (G. DE NANG., *Vie de S. L.*, Rec. des Hist., XX, 321.)

Eguas de facture et de visaige. (*Li Amitiez de Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 50.)

Issint qe la semence poet cheir *owel*. (*Tr. d'Econom. rur.*, XIIIe s., c. 10, Lacour.)

Par *owel* porcioun. (*Ib.*)

Com tu m'as alegié ou per la force de tes raisons ou pour la dousour de tes deitiers, si que je ne sui pas *ugaulz* as cops de fortune. (*Boece de Consol.*, ms. Berne 365, f° 22 v°.)

Il est semblanz et *egailz* au pere. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes 751, f° 5 v°.)

Il est samblables au pere et *igaus* en toutes choses. (ID., *ib.*, Richel. 22932, f° 24c.)

Toutes les montaignes et les valees seront *ingaus*. (*Chron.*, Richel. 15212, f° 1 r°.)

Et la bouche bien faite et les dens ot *igues*.
(*E. de S. Gilles*, Richel. 25516, f° 88a.)

Tuit seront *aigal* et compaignon. (1310, Lille, Arch. JJ 46, ch. 150.)

Que les balances soient *owelles*. (*Stat. d'Edouard III*, an XXV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Par *ygaul* porcion. (1360, *Ch. des compt. de Dole*, $\frac{C}{319}$, Arch. Doubs.)

Par quoy toute la place soit au delivre et a plainesse jusques au reys et *yve* du haut des fossez. (1364, *Arch. admin. de Reims*, III, 258, Doc. inéd.)

Par *ouelles* porcions. (25 sept. 1371, *Endent.*, Delpit, *Doc. fr. en Anglet.*)

Choses *oeles* en feibleté. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1349, f° 19c.)

Equals en feblesse. (ID., *ib.*, Richel. 1348, f° 18b.)

En amisté doit estre rendue une meisme chose selonc espesse, s'on puet et meement quant ele est entre *iwes*. (*Li Ars d'Am.*, I, 53, Petit.)

Sovent a grans choses nous obligent cil ki petit donnent, quant les corages font *ieves* as roiaumes et as richeces. (*Ib.*, I, 396.)

Puis qu'il a le coer gai et frice,
Amoureus, et je l'ai otel,
Nous sommes auques tout *yevel*.
(FROISS., *Poés.*, I, 239, 813, Scheler.)

Le parti dou parler n'est mie *yngal* de moy a vous. (*Liv. de la Conq. de la Moree*, p. 186, Buchon.)

Quant a la majesté reginale les troys



roynes sembloient trop bien *ingales*, excepté que l'une en clarté resplendissoit un paou plus que les autres. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, Ars. 2682, I, 4.)

Li dus, qui en pensé avoit d'iestre moines, le traist a une part, si li enquist comment c'estoit ke saincte Eglyse estoit de tant de manieres de gens, de clers, de lays, de religion et sans religion, et se tout auroient *ywel* desierte. Li abbes li respondi : Qui plus fera, plus aura. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 22, Michel.)

... Dois perchons *enweile*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 20693, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

Mais tous *ingaus* les trouvent d'un fait et d'un [penser.
(*Chron. des ducs de Bourg.*, 9064, Chron. belg.)

Que bon justice et *owell* droit soit fait a chescun. (*Stat. de Henri IV d'Englet.*, an VII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

A *euwelle* parchon. (18 oct. 1420, *Reg. aux test. de Bouvignes*, 1428-56, f° 73, Arch. mun. Bouvines.)

Analogia, rigle ou *ugal* forme. (*Gloss. de Salins.*)

Equanimis, de *eugal* courage. (*Ib.*)

Equinoxial, c'est li chercles que li solaus descript et fait entour le terre quant il le jour et le nuit *inweuls*. (*Gloss. du* XV*e siècle*, Scheler.)

Le surplus en common et a *enweule* parchon. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 65, Borgnet.)

A son maistre seroit *ygal*.
(*Nativ. N.-S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 7.)

Amisté est estable entre les *equauls*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, III, 25.)

Croyon qu'il n'est dueil a cestuy *esgual*.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, IX, f° 26a, éd. 1545.)

Mary et femme n'ayans enfans se peuvent entredonner mutuellement, pourveu, disent quelques coustumes, qu'ils soient *ivels* ou egaux en santé, aage et chevance. (LOISEL, *Instit. coust.*, 1, II, XXVI.)

— Aplani :

La roche tot *enweile*, se ilh puit, metrerat.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 23884, Scheler, *Gloss. philol.*)

— *Par ingal*, également :

Nos barons sont entr'eauz conselhiet *par ingal*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 16747, Scheler, *Gloss. philol.*)

— S. m., répartition, ou distribution d'une chose en plusieurs parties égales :

Toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, qui procederont a departement et *egail* de deniers, et audition des comptes de paroisse, ne prendront aucune chose, pour leur depense, vacation et salaire, sur peine de concussion, fors le notaire ou le clerc qui escrira ledit departement, *egail* et comptes, lequel sera payé de l'escriture seulement. (*Proc. verbal de la Coust. de Bret.*, Cout. gén., II, 831, éd. 1604.)

— *Al enwaule de*, au ras de :

Ilh l'abattirent (Bealren) al *enwaule* de terre, et ardirent aveque toute la ville. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 367, Borgnet.)

Wallon de Mons, *eingal*, egal.

IVELER, *enwaleir*, v. a., rendre égal :

Autretant sont Ligois, la chouse *est enwalee*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 25018, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Raser, détruire :

Trestout *ont enwaleit* li trahitres musars.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 5665, Scheler, *Gloss. philol.*)

IVELMENT, *ivelement, yvelment, yvelement, ywelement, iviellement, iwelment, eiwalment, eiwament, ewalment, euwelement, euwallement, iviement, yviement, inwelment, owelment, owelement, oelment, oelement, uelment, uelement, oyelment, oyellement, ioelement, ieument*; *ygalment, igaument, ygaument, ygaulment, ingalment, ingaument, inguaument, ingamment, egalment, egallement, egaument, egaulment, esgualment, engaument, engueilment, enwelment, eugalment, eulgament, equaument, equaulment, esqualement*, adv., également :

Ço (la peise) et est unssrument
Ki part mult *uelment*.
(P. DE THAUN, *Cumpoz*, 1703, Mall.)

A la table *ingalment* seoient
Et *ingalment* servi estoient.
(WACE, *Brut*, 10002, Ler. de Lincy.)

Ne *egalment* nes amereit.
(ID., *Rou*, 3e p., 10878, Andresen.) Var., *ingaument*, *egaulment*.

N'estait mie *equaument* a tous.
(ID., *ib.*, 11216, var.)

Sor nos n'a prince ne baron ;
Tuit summes d'un seignorement,
Tuit vivum per e *igaument*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 3302, Michel.)

Amors *ingaument* lor depart
Tel livrison com el lor doit.
(CHREST., *Cliget*, Richel. 375, f° 268e.)

Mais par tant ke li humains cuers est de mult grieve durece, et meisme la demostrance des poines n'est pas *engueilment* a toz uhele. (*Dial. Greg. le pape*, p. 245, Foerster.)

Ewalment ceu pons nos auvertement entandre el livre Genesis. (*Greg. pap. Hom.*, p. 6, Hoffmann.)

Si est il *ewalment* haltismes al peire. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 2 r°.)

Li seint aingele de Deu unt les celles por los ciels et k'il *eiwament* se deleitent et an celles et an ciels. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 17 v°.)

Mais tuit ne repairent mies *eiwalment* a lor consciance. (*Ib.*, f° 32 r°.)

Et ansi esploitent *eiwalment* par un esperit. (*Ib.*, f° 95 r°.)

De quant q'ensemble conquerront
Tut *owelement* departiront.
(G. GAIMAR, *Chron.*, F. Michel, *Chr. angl.-n.*, t. I, p. 4.)

O cest bon frere vous mesistes
Qui boin liu atent sans meskief,
Et vous ares *ingaument* grief.
(*St Brandaines*, p. 111, Jubinal.)

Tout depart *ingaument* as chevaliers de pris.
(*Chans. d'Antioche*, III, 295, P. Paris.)

Se jeo vus di sen u folie,
Tut le prendrez *uelement*.
(CHARDRY, *Petit plet*, 282, Koch.)

Si leur donras autant deniers
Tout *egaument* comme as premiers.
(GEFFROI, .VII. *Estaz du monde*, Richel. 1526, f° 46d.)

Mais qu'il alaissent *ioelement*.
(*L'Ym. dou monde*, Richel. 1553, f° 185 r°.)

Tuz les duns unt communement
Mes ne tut *uelement*.
(PIERRE, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 9c.)

L'autre seconde partie
Fust tot *enwelment* departie
A ses filles et a ses fius.
(MOUSK., *Chron.*, 11580, Reiff.)

Doit li fourniers ki i sera prendre pour nous trois fournages, desquels il doit prendre les deus communement et *ieument* de cascun selonch chou k'il cuist de cascun, et le tierce doit il prendre de cascun ne mie *ieument*, mais plus et mains selonch chou k'il sont lonc et pries dou four. (1263, *Acte sur les dev. du Fournier d'Allues*, Tailliar, p. 256.)

Et n'ert pas jonchie de jonc (l'église),
Mais d'inde flor de violete
Et de levenque menuete
Estoit poldree espessement,
De cief en cief tot *ivelment*.
(*Parton.*, 10826, Crapelet.) Impr., *juelment*.

Ki nus est pere *oelement* a tuz. (*Pater noster*, Richel. 19525, f° 74 v°.)

Qui tout enclos et tout emprent (Dieu),
Et qui partout est *oelment*,
Et tout soustient, et tout gouverne.
(*La Patrenostre*, Richel. 837, f° 172d.)

Les parties sont *igaument* covenaubles. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 71d.)

La quarte partie de tot l'eritage lor soit donnee et soit departie *oelmant* entr'elz. (*Institutes*, Richel. 1064, f° 33c.)

Se noteniers, hosteliers, herbergeors, taverniers, reçoivent autrui choses, il en sont tenu *ivelement*. (*Liv. de jost. et de plet*, III, 13, § 4, Rapetti.) Impr., *inelement*.

I apela toz les enfanz *iviement* a l'eritage lor mere. (*Ib.*, XII, 21, § 4.)

Li autre ont le bail *yviement*. (*Ib.*, XI, 23, § 2.)

Li drois naturel que toutes gens guardent *yvelment* qui furent establi por la devine porveance, sont tousjors ferm et ne pueent estre mues. (P. DE FONTAINES, *Conseil*, p. 474, Marnier.)

Cascuns paiera *ingamment* se part de l'amende. (*Anc. Cout. pic.*, p. 72, Marnier.)

Tout leur gaeng partiroient *igaument* ensemble. (G. DE TYR, IV, 17, Hist. des crois.)

Les .XII. lignies le deviserent *euwelement* par sort a leurs maisnies. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 61a.)

On departi *yvelement* les polmens. (*Regle de Cîteaux*, ms. Dijon, f° 170 v°.)

Riches estoient tuit *ygaument*.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 72d.)

L'un et l'autre *ygalment* la blesce.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 76d.)

Mut le fist *uelment*.
(*Horn*, p. 177, var., Michel.)

Par trestut *oelment* sunt li mes tut plenier.
(*Ib.*, 4574.)

Et li dois menestrel vielent douchement,
Avoec le guistreneu s'acordent *ingaument*.
(*Vœu du Heron*, ap. Ste-Pal., *Mém. sur l'anc. Chevalerie*, III, 125, éd. 1781.)



Et s'est partis si *inwelment*,
Se li Escriture ne ment,
Que cius ki a le part pieur
Ne le donroit pour le milleur.
(*Renart le nouvel*, 7121, Méon.) Impr., *iuwelment*.

Trouveras le singne ou la lune est descendue *owelment* dessous le singne ou la conjonction fu. (*Cours de la lune*, Richel. 2485, fº 10 vº.)

Nature ha toutes choses crees *ygaument*. (*Le Liv. dou roi Alix.*, Richel. 1385, fº 18c.)

Et ne sai mie liqueus feri avant, anchois l'ont fait si *ingamment* que chascun senti son compaignon felon et plain de tres grant proeche. (*Kassidor.*, ms. Turin, fº 184 vº.)

Je ne met pas ceste franchise *eulgament* en toutes choses. (*Boece de Consol.*, ms. Berne 365, fº 57 vº.)

Prendes tanesie et en froissies *iviellement*. (*Rem. anc.*, Richel. 2039, fº 2a.)

Ceux as quiez toutes houmours habondent *engaument* et poent estre evacues par flobothomie. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, fº 45b.)

Si la departoient (la viande) as sergans et a la chevalerie qui avec aus esté avoient, et *inguaument* selonc ce que il preut estoient. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, fº 195c.)

Tous ne viennent pas *egaument*.
(LE FEVRE, *la Vieille*, 1159, Cocheris.)

Ses balances bien aprestees
Et *esqualement* mesurees.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, fº 104b, impr. Instit.)

Ames toutes pareilles sont,
Par consequent doivent avoir
Pareil engin, sens et savoir
Et comprendre pareillement
Toutes semblances *equaulment*.
(ID., *ib.*, fº 128a.)

Il se sont ferut si *ingalment* que nus ne sot ki avant feri. (*Sept sag. de Rome*, Ars. 3354, fº 149c.)

Je laisse... a l'eglise des canoines de Renais entre yaux et les cappeleins d'icelle *ywelement* a departir. (1347, *Test. de Rob. de Nam.*, Arch. mun. Valenciennes.)

Issint que les balances soient oweles, et les leyns et auters marchandises *owelment* poyses par droit poys. (*Stat. d'Edouard III*, an xxv, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Les dictes hottees de venainge faites au plus pareilles et au plus *ygaulment* que l'en pourra. (1369, *Reg. du Chap. de S.J. de Jerus.*, Arch. MM 29, fº 27 vº.)

Justement et *esgualment*. (1369, *Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17758, fº 141 vº.)

Auront li vendeur grossier, avant toute œuvre, du poisson qui sera amenez, .II. sommes, desquelles il venderont en gros, et, se plus en y vient, il sera departiz aux autrez grossiers *oyellement*, a chacun deux sommes. (XIVe s., *Ordonn. de l'échevinage sur le commerce du poisson de mer*, ap. A. Thierry, *Rec. de monum. inéd. de l'hist. du Tiers Etat*, t. II, p. 139.)

L'outre plus seroit departiz *oyelment* a chacun grossier. (*Ib.*)

Equipenso, penseir ou jugier *eugalment* (*Gloss. de Salins.*)

Et je a vous pens si *igaument*
Que nulle part durer ne puis
Sanz vous, que j'aim tres loialment.
(JEH. LESCUREL, *Chans., Ball. et Rond.*, XXXII, Bibl. elz.)

On ne sceust lesquelz obtendroient terre ou place pour celle journee tant se combatoient bien et *egallement*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2645, fº 105d.)

Toute la somme entyrement parvenrat a ses enfans *euwallement*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 45, Borgnet.)

Equivoque (est) uns nons qui senefie plusieurs coses *iwelment*. (*Gloss. du XVe siècle*, Scheler.)

Lesquels ayans en main la justice pour la nous rendre *esgalement*, se sont du tout renduz partiaux. (20 avril 1580, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 296, Berger de Xivrey)

IVELTÉ, *ysveleté*, *oelté*, *oeltet*, *uelté*, *huelté*, *ovelleté*, *eiwaliteit*, *yeuleté*, *igauté*, *ingauté*, *igaleté*, *ylgalté*, *egalté*, *egaulté*, *egalleté*, *eugalté*, *heugalité*, *esgaleté*, *esgaulté*, *equelité*, *equalité*, *engueileteit*, s. f., égalité :

Il jugerat le cercle de terre en *oeltet*. (*Lib. Psalm.*, Oxf., IX, 8, Michel.)

Oeltet vit li suens volz. (*Ib.*, X, 8.)

Guarde nunnuisance e vei *oelté*. (*Ib.*, XXXVI, 39.)

Il jugerat le cercle de la terre en *uelté*. (*Psalm.*, Brit. Mus. Ar. 230, fº 12 vº.)

Et a la fie avient ke li anrme ki doit eissir reconoist alsiment ceaz avoc les queiz por l'*engueileteit* des culpes, u encor por l'*engueileteit* des lowiers en une manandie doit estre astaleie. (*Dial. Greg. lo pape*, p. 240, Foerster.)

Que il fussent d'une *egalté*
De gentillece et de biauté.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, fº 104b.)

Se tu ne les ester et clers et sainte Eglise,
Deus les vengera tost ; ja ad sa verge prise,
Tens est qu'en *oelté* en prenge la justice.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, fº 50 rº.)

Virtuz est une *eiwaliteiz* de vie concordanz. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, fº 109 rº.)

Ceste *igaleté* avient en septembre por l'apeticement des jors et le croissement des nuiz. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 134, Chabaille.)

Se il n'i avoit desyeuleté, ja n'i aroit *yeuleté*. (ID., *ib*., p. 294, var.)

Equalitatem, *huelté*. (*Gloses de Neck.*, ms. Bruges, Scheler, *Lex.*, p. 95.)

Saint Jouan, qu'i pues tu dire ?
En toi n'a c'un pou de matire,
Mes de force ne de biauté
Envers moy n'auras *ylgalté*.
(*La Desputoison du vin et de l'iaue*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 297.)

Et ramener a *esgaulté*
Des maulvais la desloyaulté.
(*Le Livre des institutions des drois appellé Institute, translaté de latin en françois*, fº 1b.)

E sancté n'avera ja nul hum
Sanz *oelté* de complexiun.
(PIERRE D'ABERNUN, *le Secré de secrez*, Richel. 25407, fº 186d.)

D'une majesté, d'une essence,
D'une *egaulté*, d'une substance.
(*Met. d'Ov.*, Vat. Chr. 1480, fº 1 vº.)

Nostre dicte chapelle soit ramenee a *equelité*. (1340, Arch. JJ 72, fº 431 rº.)

Qui serront ordeynez et chargiez de veoir quelle *ovelleté* de debat devera estre fait. (25 sept. 1371, *Endent.*, Delpit, *Doc. fr. en Anglet.*)

Sans ordre ne juste *equalité*. (1389, *Lett. de Ch. VI*, Pr. de l'H. de Nimes, III, 97.)

Faire droite *egaulté* a chascun de ce qui est sien. (1396, *Ord.*, VIII, 103.)

Touteffois veult l'autenticque sur ce faite que la tierce partie que les nepveux avoient moins que leur pere ou mere ne devoient avoir, soit amendee par ceste derraine loy, et soit ramenee a *ysveleté*. (BOUT., *Somme rur.*, 1e p., fº 117b, éd. 1486.)

Paritas, *esgaleté*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679, fº 225 vº.)

Paritas, *heugalites*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Parilitas, *eugallez*. (*Ib.*)

Devizer par *equalité* (1435, *Est. de S. J. de Jer.*, fº 79b, Arch. H.-Gar.)

Lesquelz furent en cestuy office de si grant merite et de si grant *esgaulté* que leur renommee est escripte en maintes hystoires. (*Prem. Vol. des grans dec. de T. Liv.*, fº 117d, éd. 1530.)

Equalité, aequalitas, aequatio. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

En gardant continuellement l'*egalleté* aux leurs. (MAIGRET, *Polybe*, II, 18, éd. 1558.)

— Equité :

Et fai me vif en *igauté*.
(*Lib. Psalm.*, CXVIII, p. 342, Michel.) Impr., *iguate*.

Droiz est art de bien et de *igauté*. (*Liv. de jost. et de plet*, I, 1, § 1, Rapetti.)

Tenes justice et loyaulté
Et vous tenes en *ingauté*.
(ALARD, *Cesse d'Anjou*, Richel. 765, fº 29 vº.)

IVERIE, *hyv.*, s. f., haras :

Il menoient avec eus toute leur chose, leur sers, leur baiasses, leur *iveries*. (GUILL. DE TYR, I, 7, P. Paris.)

Quant il aprochierent d'eus si connurent que c'estoient bues et vaches, chameus et granz *iveries* de chevaus et de jumenz. (ID., IX, 12.)

Pour grant mortalité de leurs bestes blanches, et de toute la *hyverie* de leurs jumens et de leurs poulains. (1337, Arch. JJ 70, fº 125 rº.)

IVERNAGE, voir HIVERNAGE.

IVERNE, voir HIVERNE.

IVERNER, voir HIVERNER.

IVIEMENT, voir IVELMENT.

IVOIRE, *yv.*, s. m., éléphant :

Peresce estoit trop bien montee
Dessus .I. *yvoire* arestif,
Si peresceus, si lesantif
Qu'il ne pooit venir avant.
(HUON DE MERY, *Tornoiement de l'Antechrist*, p. 36, Tarbé.)

Son *yvoire* va semonant.
(ID., *ib.*, p. 168, var.)

Et en ceste maniere prent on les olifans qui sont appellez *yvoirez*. (*Le Livre de Clergie*, c. XI.)

IVOIRIN, *ivoyrin*, *ivorin*, *yvorin*, *evorin*, *eborin*, adj., d'ivoire :

En tuz tes vestemenz, de temples *ivo-*



rins. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XLIV, 8, Michel.)

Mirra et gutta et casia de tes vestemenz. de maisuns *evorines.* (*Psalm.*, Brit. Mus. Ar, 230, f° 48 v°.)

Moillies sont les cengles de la sele *ivoirine.*
(J. Bod., *Sax.*, LXXIV, Michel.)

Baston *yvorin.*
(Id., *ib.*, Ars. 3142, f° 236a.)

Yvorin mireoir.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 70d.)

Lors parut l'espaulle *eborine*
Qui li fu hantee a senestre.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 85b.)

Main, douce main, mollette et *ivoyrine.*
(Tahur., *Poes.*, 1ere p., p. 54, éd. 1574.)

IVORIN, voir Ivoirin.

IVRAING, *yv.*, s. m., ivresse :

S'il y a aucun desdiz chappellains en *yvraing* continuel. (1433, *Chart. de Jean, duc de Bret.*, ap. Duc., *Ebriare.*)

IVRAIS, *yvrays*, s. m., ivrogne :

Il y auroit beaucoup a faire,
Me tairé je pour ung *yvrays* ?
(*Serm. joy. de bien boyre*, Anc. Th. fr., II, 6.)

IVRAISON, *yv.*, s. f., ivresse, ivrognerie :

Eulx eschaufez de vin, et l'usaige de raison perdu par *yvraison.* (H. de Granchi, *Trad. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 63 v°.)

Yvraison, f. Drunkennesse ; or, the act of drunkennesse ; yvrongnerie being the vice, or use thereof. (Gotgr., éd. 1611.)

IVRE, *yvre*, adj., plein, rempli :

Ancui se porra bien vanter
Son mestre Aristote d'Ataine
Qu'amors bone leaus lontaine
Se defirent a aprochier,
Ne mes n'en ira reprochier
Le roi, ne ne dira anui,
Quar il trovera tant en lui,
Et ert de volenté si *yvres.*
(*Lay d'Aristote*, 308, Méon, *Fabl.*, III, 106.)

Leur document nous font d'infier iestre delivre,
Maisque de l'amour Dieu soyons tous les jours *yvre.*
(Gillon le Muisit, *li Estas des Papes*, I, 300, Kerv.)

IVRENAGE, voir Hivernage.

IVRER, *yvrer*, verbe.

— Act., enivrer :

Qui tant doucement
Le cuer sole et *yvre.*
(Rich. de Fourn., ms. Dijon 299, dern. f°, col. 2.)

Quandt la plenitude des biens trouves les *eut yvret* et endormi... (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, VII, 9.)

C'est un breuvage blanc comme laict, espois, et bien nourrissant, et enteste beaucoup ceulx qui en boivent par trop, jusques a les *yvrer.* (Belon, *Singularitez*, II, XCVIII, éd. 1554.)

Et jusqu'au XVIIIe s. :

Et on nous apporta de l'elle qui *yvre* plus que de l'eau de vie. (*Journal du Corsaire Jean Doublet de Honfleur*, 1663-1711, p. 156, Charavay.)

— Réfl., s'enivrer :

De vous aussi ne voulons brin,
Qui, tenant du vin de pourceau,
Vous yvres et dormez soudain
Comme porcs apres le morceau.
(*Lettre d'ecornifierie*, Var. hist. et litt., IV, 56.)

Gardons pourtant qu'aulcun de nous ne *s'yvre*
D'humains plaisirs et dissolution.
(Cl. Mar., *Cant.*, Mort. du juste et du pecheur, éd. 1731.)

Ny le riche accoustrement
D'une laine qui dement
Sa teinture naturelle
Ez chaudrons du Gobelin,
S'yvrant d'un rouge venin
Pour se desguiser plus belle.
(Rons., *Od.*, III, 21, p. 234, Bibl. elz.)

Que je ne sçay si je *me suis*
Ivré de leur ruisseau amy.
(Id., *ib.*, Od. retranch., t. II, p. 414, Bibl. elz.)

Et d'un espieu la premiere en son flanc
Fera la playe et *s'yvra* de son sang.
(Id., *Franc.*, III.)

Et qui bouillants de jeunesse
S'yvrent au cours de Permesse.
(Amadis Jamyn, *Œuv. poét.*, Ode à luy misme, f° 254 r°, éd. 1575.)

— Neutr., se livrer à l'ivresse :

Apres, vous di je, de *ivrer*,
Dame, vous devez moult garder.
(Rob. de Blois, *Chastiement des dames*, Richel. 837, f° 131b.)

Norm., Orne, *s'ivrer*, s'enivrer. Centre de la France, *ivré*, enivré :

Il y avait tant de feu sur leurs visages, elle paraissait si *ivrée* au dedans et lui au dehors, qu'ils ne voyaient et n'entendaient rien autour d'eux. (G. Sand, *les Maîtres sonneurs*, XXIIIe veillée.)

IVRESSE, *yvresse*, adj. f., ivrogne :

De peur on me voit tressaillir
Et trembler comme femme *yvresse.*
(*Mist. du Viel Testam.*, 27530, A. T.)

Au moins je ne suis pas *yvresse*,
Au moins je ne suis menteresse.
(J. de Baif, *l'Eunuque*, IIII, 4, éd. 1573.)

IVRETOIGNE, *- tongne*, *- tonge*, *yv.*, s. f., ivrognerie, ivresse :

Esgardeiz vos mimes se vos veeiz onkes nului estre u senz orguelh, u senz avarisce, u senz envie, u senz *ivretonge.* (St Greg., *Sapientia*, p. 287, Foerster.)

Ciaus ki par ignorance u par negligence, par *yvretoigne*, luxure, sunt lait ou foible u avugle, chiaus blame on. (*Li Ars d'Am.*, I, 319, Petit.)

Princes, il burent jusqu'au fons
De leurs barils grans et parfons,
Telement que par *yvretongne*
Il ordenerent la chançons
De Poitevin et de Gascongne.
(Froiss., *Poés.*, II, 316, 71, Scheler.)

Ensi viennent li grant debat
Moult souvent par fole *ivretongne.*
(Gillon le Muisit, *la Vie des evesques de Tournay*, II, 91, Kerv.)

IVROGNETÉ, *- roigneté*, *- rongneté*, *yv.*, s. f., ivresse :

Tu as estains et mis en biere
Ton enfant par *yvrogneté*,
Qui estoit vif il n'y a guere.
(*Mist. du Viel Testam.*, 34411, A. T.)

Et consumerent ce tampz en voluptueuses et charneles *yvrognetes.* (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, 7.)

En son *yvrongneté* ne tua il pas a sa table Calistenes. (Surse de Pistoye, *Debat entre trois chevalereux princes*, impr. Maz.)

Ivrongneté brusle le foye.
(*Le Chasteau de labour*, éd. 1499.)

Et sera le hanap en *ivrongneté*, et douleur de pleur et de tristesse. (*Bible*, Ezechiel, ch. 23, éd. 1543.)

Le jus de citonia prouffite contre vomissement et *yvroigneté.* (*Jard. de santé*, I, 118, impr. la Minerve.)

IVROGNISE, *- ongnise*, *yv.*, s. f., ivresse, ivrognerie, et par extension, perversité, méchanceté :

Force, honeur et science acquise
Se confondent par *yvrognise.*
(Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 42 v°)

Aussi doibt on bien garder que par crapule ou *yvrongnise* le corps de Jesus ne soit evomy. (R. Gobin, *Livre des loups ravissans*, ch. IX, éd. 1525.)

IVROIE, *yvroie*, s. f., ivresse :

Je le dy de jeung estomac,
Yvroie ne me fait point dire
Cela que je dy.
(*Therence en franç.*, f° 104c, Verard.)

IVROIEN, adj., ivrogne :

Glotons, *ivroiens.* (Ms. Ars. 5201, p. 360b.)

IVROIGNE, *yv.*, s. f., ivresse :

Teil sunt li fil de cest seule ki vivent ens pastiement et en *yvroignes* et en deleit de char. (S. Bern., *Serm.*, Richel. 24768, f° 125 r°.)

Pastiement et *yvroigne.* (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 31 v°.)

Une chose est li sonmes ke mout fait a doteir et k'en grant partie est samblant a *yvroigne.* (*Ib.*)

C'est tes entendemens, ki en ton *yvroigne* est si con mors. (*Li Ars d'Am.*, II, 307, Petit.)

IVROIGNEMENT, *yv.*, s. m., ivrognerie :

En *yvroignemens* et grans mengiers. (Oct. de S. Gel., *Sej. d'honn.*, f° 162 r°, éd. 1526.)

IVROIGNIE, *- ongnie*, *yv.*, s. f., ivrognerie :

Mes bien gart qu'il n'i ait sauleté ne *yvroignie.* (*Riule S. Beneit*, Richel. 24960, f° 30 r°.)

Veritablement *yvrongnie*, ire, lascheté... sont conduictes avec le lait. (Jeh. Le Blond, *Gouv. des royaumes*, f° 18 v°, éd. 1549.)

IVROIN, *yv.*, adj., ivrogne :



Se jusquez a ore vous avez esté *yvroin*, desormaiz vous devez estre sobre. (*Office des ordres*, Richel. 994, f° 45c.)

Des *yvroins* et des beveours.
(*Metam. d'Ov.*, p. 72, Tarbé.)

Nuls sages hom ne doit gens *yvroins* compaigner.
(Gillon le Muisit, *li Estas des seculers*, II, 92, Kerv.)

ivrongnet, *yv.*, s. m., petit ivrogne :

Meschant raffollé *yvrongnet*.
(*Actes des Apost.*, vol. II, f° 203d, éd. 1537.)

Ha ! *ivrongnet*, respond la mort immunde,
Je crains autant tes menaces follettes
Comme je fais roses et viollettes.
(J. Le Maire, *Compte 1er sur la naissance de dame Verolle*, Poés. fr. des xve et xvie s., IV, 239.)

Yvrongnet que vous estes et suppost de taverne. (Garasse, *Doctr. cur.*, p. 112, éd. 1623.)

ivrongneté, voir Ivrogneté.

ivuel, voir Ivel.

iwel, voir Ivel.

iwelment, voir Ivelment.

ixir, voir Eissir.



ja, *jai*, adv., maintenant, aussitôt, déjà :

Ja dicen tuit que vivs era.
(*Passion*, 430, Koschwitz.)

Faites o tost, que *ja* venra l'espos.
(*Ep. de S. Est.*, 77, Stengel.)

Dame, certes, ce *jai* Jhesus me voie,
C'est vostre amor cui je voil deman leir.
(*Rom. et past.*, Bartsch, I, 44,22.)

Dame, ce dist Huguez, *ja* orrez verité.
(*Parise*, 1271, A. P.)

Et renonçons par nostre *jai* dit sairement a... (1294, *Accord*, Pr. de l'H. de Bourg., II, lxxxiv.)

Comme l'on le peult cognoistre par ses harengues qu'il fit a l'encontre de Philippus, desquelles les dernieres furent faittes apres la guerre *ja* toute achevee. (Amyot, *Vies*, Demosthenes, éd. 1565.)

Ja beaucoup d'une course legere ont attaint le but tant desiré. (Du Bell., *Illustr. du lang. fr.*, l. II, ch. xii, f° 37 r°, éd. 1573.)

Ja, ja, marchant, enrage de sortir,
Pour de son heur un chacun advertir.
(Jod., *Eug.*, prol., p. 8, Bibl. elz.)

— *A ja*, à jamais :

Nous le mesimes hors de no prison,... et li fesimes jurer seur sains que il n'entreroit en le vile, devant la que li esquevin le rapeleroient; et fremames en no conseil que che ne seroit ne a ore, ne *a ja*. (1275, *Livre Rouge d'Abbeville*, f° 33a, ap. Duc., *Ja*.)

— *Mais... ja*, maintenant :

Se letreure vus oistes
Que conte li euvangelistes,
Mais ne seustes que monstra,
Mais, s'il vus plaist, vus l'ores *ja*.
(*Passion Dieu*, Ars. 3527, f° 182b.)

— Avec une négation, jamais :

Ja le lur voil de lui ne desevrassent.
(*Alexis*, xie s., st. 117e, Stengel.)

Tot fust lor, quant ke il gaignaissent;
Amenassent novel avoir,
Que *jai* part n'i vouloit avoir.
(*Dolop.*, 8086, Bibl. elz.)

Jai n'iert si longuement cellez
Li malx k'il ne soit revellez.
(*Ib.*, 9961.)

— *Ja jor*, jamais :

Nus ne menjue s'il n'en desert,
Fors plus seulement que d'estre ivre,
Ne *ja jor* n'en sera delivre.
(*La Houce Partie*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 2.)

Mez Herchembaut le fel, qui *ja jour* n'ait santé,
Est venu aprez li u pales henouré.
(*Doon de Maience*, 1194, A. P.)

Les dens ains sacier me lairoie,
Que *ja jor* de vous me vantasse
Ne *ja* d'amor nul jor ghilasse.
(Jacq. d'Am., *Art d'Am.*, ms. Dresde, Kört., 871.)

— *Ja soit que*, quoique :

Jaseit que... donnour n'est pas tenu a garantir ce que il donne, touteveys ledit Guillelme a obligé au dit priour sey e ses heirs. (1299, S.-Serges, Sceaux, Arch. M.-et-Loire.)

D'aultant que toute la grurie dudict St Legier est seule a Monseig., *jaçoit que* le village soit indivis. (1575, Arch. Meuse, B 1940, f° 76 v°.)

La femme mariee est en la puissance de son mari, *jaçoit qu*'elle ait pere ou ayeul. (1579, *Cout. de Bar*, art. 70, Arch. Meuse.)

Ne voulant en ceste occasion desfaillir en mon fidele devoir a l'endroit de Sa Majesté, vers laquelle j'avois desja despesché pour le mesme effect, *jaçoit que* en semblables occasions qui se sont presentees depuis trois ou quatre ans, Sa Majesté n'a trouvé bon de voir ni de ouir ceulx que j'ay envoyez devers elle. (*Lettres missives de Henri IV*, t. II, p. 27, Berger de Xivrey.)

Jaçoit que les armes ayent esté prises par quatre ou cinq fois, j'ai toujours conseillé et persuadé la paix. (Brant., *Homm. illustr.*, l'Hôpit., Buchon.)

Jaçoit que se disait encore au dix-septième siècle.

— *Ja soit ce que*, même sens :

Jaisoit ceu que li peires de misericorde atarzast molt longement. (S. Bern., *Serm.*, Richel. 24768, f° 149 r°.)

Car *ja soit ceu ke* les oevres ke nostre sires fist an terre fuissent mervillouses et granz, ceste sole chose tote voies fut mervillouse sor totes les autres. (*Li Epistle saint Bernart a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 4 r°.)

Lors en ot l'amirals pitié,
Ja soit çou qu'ait le cuer irié.
(*Floire et Blanceflor*, 1e vers., 2705, du Méril.)

Et, *jai soit ceu ke* il atande,
Nuns ne fait bien ke il nel rande
Le loier debonairement.
(*Dolop.*, 9949, Bibl. elz.)

Et disoie que *ja soiche que*... (Vend. apr. S. Mart. d'été 1323, S.-Sauv., les Pieux, Arch. Manche.)

Jaseice que fournissant d'icelles goutieres. (*Chap. de Rennes*, S.-Melaine-le-Petit, Arch. Ille-et-Vil.)

La vi je les deux emisperes
Du ciel, *ja soit ce que* deux paires
On n'en voit pas ça jus de terre.
(Chr. de Pisan, *Liv. du chemin de long estude*, 1885, Püschel.)

Jasoit ce que elle soit proude femme, elle met son intencion d'estre mestresse et de savoir les besongnes de son mary, et fust il president, et s'en veult entremettre et faire aucunes responces si mestier est. (*Quinze joyes du mariage*, vi, Bibl. elz.)

Ce que nous autres pauvres malheureux layz ne leur pouvons faire, *jaçoit ce que* nous faisons bien nostre devoir de nous en venger sur leurs meres, sœurs, amies, et filles, d'aussi bon cœur comme ilz le font a nos femmes. (A. Le Maçon, *Decameron*, Huictiesme journ., Nouv. deuxiesme, t. IV, p. 91, Dillaye.)

— Par altération *jasache que*, au lieu de *ja soit ce que* :

Car *jasache qu*'il ne soit que ung homme, si... (*Perceforest*, vol. V, ch. 11, éd. 1528.)

Jasache que il soit mon frere. (*Ib.*)



... Mais il n'estoit point au gré de mon courage, *jasache que* le bien et la magnificence qu'on me promettoit eust bien deu suffire a la plus grant dame du royaulme de Bretaigne. (*Ib.*)

— *Ja fust ce que* avec un passé, même sens :

Ja fut ce que sa mere l'en batoit souvent. (LAURENT, *Somme*, Maz. 809, f° 133b.)

— *Ja fust*, sans *que*, même sens :

Iceulx sergens moult durement lierent de cordes ledit Jehan Loste, *ja fust* il leur desist qu'il estoit clerc. (1373, Arch. JJ 104, pièce 374.)

— *Ja du moins, ja le moins*, néanmoins, cependant :

E *jadumeyns* pur la parcenerie tut fut anynti. (1304, *Year books of the reign of Edward the first*, XXXII-XXXIII, p. 301, Rer. brit. script.)

Ceur avers passauntz plusurs foits dount il avoit admonest mesme cesty pleyntyfe que il les oustast et il *jaleymeyns* autre faitz les envoya encontre son defense. (BRITTON, *Lois d'Angleterre*, f° 60b, ap. Ste-Pal.)

— *Ja du moins que*, quoique :

Par quey fut agardé par Berreford q'il recovera ces damages, etc., e qe les defendants furent pris, *jadumeyns* q'il ne vyndrent pas a force ne as armes. (1304, *Year books of the reign of Edward the first*, years XXXII-XXXIII, p. 259, Rer. brit. script.) Impr., *jadmueyns*.

— *Ja chi ja*, sorte d'interjection répondant à : Voyons maintenant, hé bien.

Ja chi ja, est ce moquerie
De vous trois qui tant vous louez ?
(EUST. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 379b.)

— *Ja desja*, locution battologique que le XVIe siècle affectionnait :

Deja, mon luth, ton loyer tu reçois,
Et *ja deja* la race des François
Me veut nombrer entre ceux qu'elle loue.
(RONS., *Od.*, I, XXII, Bibl. elz.)

Ma vie desesperee
A la mort deliberee
Ja desja se sent courir.
(JOACH. DU BELL., *la Complainte du desesperé*, f° 193 v°, éd. 1575.)

Ja desja je te voy porter l'affliction
De quelque Promethee ou de quelque Ixion.
(ROB. GARN., *Hippol.*, I, éd. 1573.)

Ja desja tout devot, contrit et penitent,
J'estois, a son exemple, esmeu d'en faire autant.
(REGNIER, *Sat.*, XIII, Jouaust, p. 128.)

Bourg., Yonne, *jà*, déjà, encore. Fr.-Comté, Sauget, *dza*. Poit., *ja*, non, jamais. Rouchi, *jasoiche*, quoique.

Voir *Zeitschrift für rom. Phil.*, 1882, p. 69.

JAAL, voir JAEL.

JAAM, voir JANC.

JAASOUR, *jaazour, jazour*, s. m., instrument ou bâton dont se sert le laboureur pour ôter la terre qui s'attache à la charrue :

L'exposant prist un *jaazour*, qui estoit devant lui sur la charrue, lequel ilz ont acoustumé de porter pour curer et vuidier leur charrue, quant elle se charge trop de terre. (1383, Arch. JJ 122, pièce 265.)

Icellui Renier couru sus audit Guiot a tout le *jazour* ferré dont on cure la charrue. (1397, Arch. JJ 152, pièce 321.)

Morv., *jâou, zâou*, instrument dont on se sert pour sarcler.

JAAZOUR, voir JAASOUR.

JABER, voir GABER.

JABLE, *gable*, s. m., façade, fronton d'une maison :

Une furche esteit al *gable*
A cel bordel profitable,
Il la fit florir.
(*Vie S. Georg.*, Richel. 902, f° 113b.)

Se peut l'on promener autour de ceste salle par les carneaux soustenus par petits pillastres, et les deux *gables* de ceste si ample salle sont si admirables en hauteur et largeur que l'on en contemple l'un, si aucuns demandent par admiration ou en soit encores un semblable, l'on ne peut autre chose respondre, sinon que c'est l'autre *gable* oposite, pource qu'il ne s'en voit de semblables, et j'ose dire avecques asseurance qu'il n'y a hospital en France ou il y ait une si belle et ample salle. (BOURGUEVILLE, *Rech. de la Neustrie*, II, 33, éd. 1588.)

— Latte bombée :

Pour demi cent de *jables* alias chamlaz pour les tournelles. (1397, *Compt. de Nevers*, CC 5, f° 8 v°, Arch. mun. Nevers.)

A Guillaume de Paregny, couvreur de maisons, pour avoir couvry et mis sur ladicte chambre .IIm. d'asseaulne et .Im. et demi de tyole... ; a lui pour .IX. toises de *jables* et une toise d'achene .XII. sols .VI. den. ; a lui pour .IIIIc. de late .XIII. sols. (1401, *Compt. de Nevers*, CC 10, f° 24 r°, Arch. mun. Nevers.)

— Entaille, rainure qui est aux douves, et dans laquelle on enchâsse les fonds d'une pièce :

Le fond bien arrondi dedans le *jable* il joinct
Un des chanteaux premier.
(GAUCHET, *Vendanges*, p. 217, Bibl. elz.)

Jables : m. The croes of a piece of caske ; the furrow, or hollow (at either end of the pipe staves) whereinto the head pieces be enchased. (COTGR., éd. 1611.)

Jable, c'est l'enchasseure des deux bouts de la douve d'une piece de fustaille, dans laquelle les fonds sont enchassez et enfustez. (NICOT, *Thresor*, éd. 1606.)

JABLER, v., faire des entailles, des rainures aux douves d'un vaisseau, pour y faire tenir les fonds:

Jabler. To make the croes of caske, viz. a furrow, or hollow (at either end of the pipes staves) whereinto the bead pieces may be enchased. (COTGR., éd. 1611.)

Jabler, c'est creuser ou entailler le jable d'une piece de fustaille, dont les composez enjabler et renjabler sont en usage. (NICOT, *Thresor*, éd. 1606.)

JABLOERE, s. f., instrument qui sert à *jabler* :

Puis, pour faire le jable, il prend la *jabloere*.
(GAUCH., *Plais. des Champs*, p. 182, éd. 1604.)

Centre de la France, *jablouere*.

JABOIS, voir GABOIS.

JACERAIN, voir JASERAN.

JACERANT, voir JASERAN.

JACHIE (SAINTE), espèce de serment :

Que ferez vous, *sainte jachie ?*
Tous ceulx que vous avez nommes
Sont plus a moy abandonnez
Que ils ne doivent a vous estre.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 378c.)

JACINCTE, voir JACINT.

JACINCTIN, voir JACINTIN.

JACINT, *jacincte*, s. m., sorte de rubis :

Li *jacinctes* clers i est il.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 105e.)

— Etoffe de la couleur de ce rubis :

Li premiers pules des enfants
Estoit en vestimens tous blans ;
Li autres eurent roges *jacins*,
Li tiers romatiques porprins.
(*St Brandaine*, p. 139, Jub.)

.X. cortines de bourgeron retors et de *jacint*. (*Bible*, Exode, XXVI, 1, Richel. 899.)

JACINTIN, - *cinctin*, adj., de la couleur du rubis nommé *jacint* :

Des pels roges et *jacintines*.
(*Delivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 11 r°.)

Un bel lien *jacinctin*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 91a.)

Chaenes *jacinctines*. (ID., *ib.*)

Qu'ils facent pour eulx aucunes franges par les quatre angletz de leurs pailles, et qu'ils mettent en iceulx paillettes *jacintines*. (*Prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 124 v°, éd. 1519.)

Paillettes *jacintines*... de couleur celeste... (*Ib.*)

JACKE, voir JAQUE.

JACOBIN, voir JACOPIN.

JACONCE, voir JAGONCE.

JACOP, employé dans la loc. *se conseiller a Jacop*, pour signifier être lâche :

Mais n'en fera bone journee
Ains a la retraite cornee,
Si *s'est consillies a Jacop*,
Car des puins n'en ferra ja cop.
(B. DE CONDÉ, *li Contes dou baceler*, 165, Scheler.)

1. **JACOPIN**, *jacobin*, s. m., crachat :

Je crache, blanc comme cotton,
Jacobins gros comme ung esteuf.
(VILLON, *Grant Test.*, LXII, Jouaust, p. 56.)

Sotz yvrongnes, aymans les lons loppins,
Sotz qui crachent au matin *jacopins*.
(GRINGORE, *le Jeu du prince des sotz*, Cry, I, 202, Bibl. elz.)

Elle a dans la gorge des gros *jacobins* qui l'empeschent de pouvoir parler. (G. BOUCHET, *Serees*, V, 39, Roybet.)

Les *jacobins* m'estranglent, i. e. les flegmes. (OUDIN, *Cur. fr.*)

2. **JACOPIN**, adj., de Jacobin :

Tartes couvertes communes ; tartes descouvertes ; tartes a deux visaiges ; tarte

jacopine couverte et orengee pardessus ; tarte *jacopine* bien farcie ; tarte de pommes. (TAILLEVENT, *le Viandier*.)

Je veuil aussi qu'on leur propine
La belle tarte *jacopine*.
(*Nef de santé*.)

Et se firent bailler une petite chambre *jacopine* ou ils coucherent tres bien. (DES PER., *Nouv. Recr.*, XXIX, de l'Ane umbrageux, éd. 1558.)

JACOPINEMENT, adv., à la manière d'un Jacobin :

Femmes mariees *jacopinement* paillardantes. (*Cabinet du roy de France*, p. 35, éd. 1581.)

JACOPINERIE, s. f., demeure des Jacobins ?

Pour espareller et latter tout de neuf... le molin, la *jacopinerie*, la guallerie du pressouer. (*Compt. de l'hôtel-Dieu d'Orl.*, 1392-1400, f° 35 r°, Hôp. gén. Orléans.)

JACQUES, voir JAQUE.

JACQUET, voir JAQUET.

JACQUIER, s. m., partisan de la Jacquerie :

A Jehan Marheuc envoyé en Goelon porter lettres touchant la Jacquerie .XL. s...; a l'admiral Messire Jehan de Kermellec et plusieurs autres, pour estre allez en Gouelon sur les *jacquiers* qui se vouloient mettre sus.. .CC. liv. (1414, *Extr. du compte de J. Mauleon*, ap. Lob., II, 964.)

JACTABOND, adj., qui se vante, qui se donne des éloges à lui-même :

Jactabond. (*L'Amant resuscité*, p. 292, ap. Ste-Pal.)

JACTATION, s. f., agitation :

Et quand elle (la fièvre) est desja eparse par tout le corps, il n'y a point de violente ardeur qui contraigne le malade a se decouvrir ni de cuisante peinture qui luy cause *jactation* et inquietude. (LA FRAMBOIS., *Œuv.*, p. 391, éd. 1631.)

JACTER, verbe.

— Neutr., sauter, rejaillir :

Il m'est advis que la cuyture ne se doit point tousjours torner sur le jactant, mais sur celui qui *jacter* le fait. (*Perceforest*, vol. VI, f° 71ª, éd. 1528.)

— Act., vanter :

Qu'il *jacte* a plein gosier son pasturage gras.
(CHASSIGN., *Ps.*, LXVII, éd. 1613.)

— Réfl., se vanter :

S'esmerveilloit de ce que le roy des Romains *s'estoit jacté*, touchant les parolles susdites. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 87 r°.)

Et *se jactent* les imperiaulx qu'en toute leur retraicte nul des vostres ne leur a présenté le visaige ne donné moleste. (*Négoc. de la France dans le Levant*, t. I, p. 322, Doc. inéd.)

Onc ne *se jacta* ne venta de chose qu'il eust peu bien faire. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 117 v°, éd. 1536.)

Aussi ne fault de personne mesdire
Pour *soy* purger ou *jacter* vainement.
(JOLYOT, *Eleg. de la belle fille*, p. 49, Willem.)

Ceulx de la religion pretendue reformee qui *se sont jactez* que avant le mois de may on verroit remuer menage. (1571, Arch. mun. Avallon, EE 44.)

Ne *te jactes* et enorgueillisses, o homme ignorant. (JEAN DE BARRAUD, *Epist. dorees de Guevara*, f° 33 r°, éd. 1584.)

J'ay ouy parler d'aucuns, lesquels *se sont* ainsi *jactez* et vantez d'avoir donné ainsi ces graces de vie. (BRANT., *Sur les Duels*, VI, 376, Lalanne.)

Et encore au XVIIᵉ s. :

Se jactans d'apprendre toutes disciplines en un moment, sans livres, signes ni marques. (1624, *Exam sur la caballe des frères de la Rozée-Croix*, Var. hist. et litt., I, 124.)

JACTURE, s. f., perte :

Pour la restitucion de ses domages, *jactures* et despens. (1306, Arch. K 37ᴬ, n° 13.)

Et en faisant des biens mondains *jacture*.
(*Act. des Apost.*, Prol., f° 3ᵇ, éd. 1537.)

Caffarderie fera grande *jacture* de son antique bruit, puis que le monde est devenu mauvais garson, n'est plus gueres fat. (RAB., *Pantagr. Prognost.*, ch. V, éd. 1553.)

Car du monde n'est que griefve *jacture*,
Peine, travail et molestation.
(J. BOUCHET, *Regnars traversant*, f° 55ᶜ, éd. 1522.)

Et point esbahir ne se fault
Si de present le peuple endure,
C'est tout par sa coulpe et deffault
Qu'il porte *jacture* si dure.
(ID., *ib.*, f° 5ᵇ.)

Ou vostre corps souffrit mainte *jacture*.
(ID., *la Noble Dame*, f° 122 v°, éd. 1536.)

Aucun n'estoit qui peust faire aucune perte et *jacture* presentement qu'il ne la fist ou baillast gages ou erres, ou autrement estoit nombre entre les coulpables. (E. DE LAIGUE, *Comm. de J. Ces.*, f° 136 v°, éd. 1539.)

Mais le conservateur de la croix revencha miraculeusement et manifestement telle *jacture*. (SORBIN, *Hist. des Albigeois*, f° 74 r°, éd. 1585.)

— Action de jeter, de lancer, en parlant de jets d'artillerie :

L'orage turbineux dura plus de dix huyt heures, que nuyt, que jour ; si que, par la continuation de la *jacture*, les murailles furent tant batues que l'assault se povoit donner. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 6 v°.)

JACULATEUR, s. m., celui qui lance :

Le troisiesme ordre est disposé de velites et armez legierement, avecques les sagittaires et bons *jaculateurs*, lesquelz par cy devant ilz nommoient ferentaires. (*Flave Vegece*, III, 14.)

Et tous ces velites, fonditeurs, *jaculateurs* et archers faisoyent courses et entreprises a toutes heures sur les ennemis. (GUILL. DU CHOUL, *Castramet. des Romains*, p. 13, éd. 1581.)

JACULATION, s. f., action de lancer ; la chose même qu'on lance, le trait :

Si que aucune manière de traict et *jaculation* ne avoit repos. (BOURGOING, *Bat. jud.*, III, 13, éd. 1530.)

JACULE, s. m., trait :

Afin d'avoir incontinent tous genres de *jacules*, c'est a dire de traictz ou de glaives a getter. (BOURGOING, *Bat. jud.*, III, 8, éd. 1530.)

JACULER, v. a., percer d'un trait :

Or est il mort, quelque biens qu'il ait eu
Sa vie *fut* longtemps a *jaculee*,
Plus ne sera cestuy desormais veu
En son chasteau d'Angiers ou reculee.
(O. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 121 r°, éd. 1526.)

JACUNCE, voir JAGONCE.

JADEL, *-eau*, *jedel*, s. m., grande jatte :

Jedaulx de boys grans et petis. (1484, *Compte de dép. de l'abbaye de la Trinité*, Arch. Vienne.)

Il a les yeulx rouges comme un *jadeau* de vergne. (RAB., *Gargantua*, ch. XXXIX, éd. 1542.)

S'il ronfloit, c'estoient *jadaulx* de febves frezes. (ID., l. IV, c. 32, éd. 1552.)

Poitou, Vienne, *jedeau*, écuelle. Chef-Boutonne, *jadeau*, jatte en paille dans laquelle on place la pâte, pour la diviser en pains et la porter au four.

JADOT, *jedot*, s. m., grande jatte :

Chauldrons, *jedos*, panniers que fournissait le couvent a la cuisine. (*Stat. de Montierneuf*, p. 30, p. 30, Arch. Vienne.)

JADUMEYNS, voir JA.

JAEL, *jaal*, *jaial*, s. f., femme publique:

Ce ele estoit une feme *jael*
Si la prendroie, puis qe vos le volez.
(*Raoul de Cambrai*, 5828, A. T.)

Avoi ! cum sui hunie ! quide le fiz Foral
Pur les sainz ke Deus fist ! ki jo sei *jaial*.
(*Horn*, 877, Michel.)

Mar le tocherez, filz a putain *jaal*.
(*Ib.*, 3384.)

Cf. GAALISE.

JAELISE, voir GAALISE au Supplément.

JAFFARD, voir JAVART.

JAFUER, s. m., semble signifier bonne chère, vie délicieuse :

Jafuer aveient e sejor ;
Kar li Engleis d'iloc entor
Lor portoent quanqu'il aveient :
Od eus manjoent e beveient.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 39027, Michel.)

Fu li dux Robert mult cheriz
En Engleterre e mult joiz.
Un lonc termine i esta puis
A grant *jafuer*, ci cum je truis.
(ID., *ib.*, II, 41229.)

JAGAYETTE, s. f., dim. de *jagaye*, forme ancienne de *zagaie* :

Portants tous en la main une *jagayette*. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 329, éd. 1573.)

JAGELE, s. f., prison :

Par un fust u me estenderai,
En la *jagele* me descenderai.
(*De Salv. hom. dial.*, Lib. Psalm., p. 367, Michel.)

JAGELER, s. m., geôlier



Quant le *jageler* me verra,
Ja mei ne kunustera.
Par un fust u me estenderai,
En la jagele me descenderai;
Si lierai vostre adversere.
(*De Salv. hom. dial.*, Lib. Psalm., p. 367, Michel.)

JAGERANT, voir Jaseran.

JAGLEL, - *iau*, s. m., glaieul :

Mout dormi bien seur les *jagleus*
Sanz coute pointe et sanz linceus.
(*Du Filz au seneschal*, Richel. 23111, f° 86a ; Méon, *Nouv. Rec.*, II, 353.)

Trestoz li mons morroit de fain
S'on dònoit blanc pain por charbons,
Et les *jagleus* por les poissons.
(*Du Denier et de la brebis*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 272.)

J'ai joncheure de *jagliaus*,
Herbe fresche ; les viez housiaus,
Les sollers viez, et soir et main.
(*Les Crieries de Paris*, ap. Crapelet, *Prov. et Dict. popul.*, p. 140.)

Tant com jaspe sormonte l'or,
Et li lis la fleur de *jagliau*,
Et rose fraiche prooncіau.
(*Ovide*, ap. Borel.)

JAGLOI, s. m., roseau :

Tries en la chanbre est grant la doiz
Et bien espesse li *jagloiz*.
(*Tristan*, I, 4277, Michel.) Impr., *biagloiz*.

Il a poor, et fain et soi,
Si a dur lit, sanz nul *jagloi* ;
Pleure li las, ne sait que faire,
Quar n'est apris de nul mal trere.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 126c.)

JAGLOLAI, voir Glaioloi au Supplément.

JAGLOLÉ, voir Glaiolé.

JAGLONNEE, s. f., botte de foin, de paille :

Une *jaglonnee*, que l'en dit jonchee d'erbe au pays (en Gatinais). (1408, Arch. JJ 162, pièce 322.)

JAGONCE, *-se*, *-conce*, *-unce*, *gag.*, *jarg.*, s. m., pierre précieuse, jacinthe ou hyacinthe, ou, suivant quelques-uns, grenat, sorte de pierre précieuse, de couleur rouge non foncée :

Bien i ad or, matistes et *jacunces*.
(*Rol.*, 638, Müller.)

De *jargunce* fud saphire.
(*S. Brandan*, 1068, Michel.)

Jagonce ne esmeraude
N'ot sor lor hiaumes atachiee
Ne soit molue et arachiee.
(*Chev. au Lyon*, 6128, Holland.)

Esmeraudes et ametrites,
Et *jagonces* et crisolites.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 108c.)

Pieres i a qui vertus ont
Et moult grans miracles i font :
Jagonses, saffirs, calcedoines,
Et esmeraudes et sardoines.
(*Floire et Blanceflor*, 1e vers., 641, du Méril.)

Ja mon anel ne me toles,
Car entre l'or et la *gagonce*
Ne valent mie plus d'une once.
(*Du roi Guillaum.*, 2460, ap. Michel, *Chron. angl.-norm.*, III, 138.)

Dou *jagonce* grenas, dou sarde,
Avons pris en la Bible garde :
Des douze pierres est leus
Premiers, et de Dieu esleus ;
Voir en dirons sans contredit,
Si com l'auctoritez le dit
A cui cis romans s'aparaille.
Sengle coulor gentil vermaille
A li *jagonces* grenas fins.
(*Lapidaires*, E 133, Pannier.)

As puins en ot plus de .IIII. onces,
Par tot avoit ases *jaconces*
Et autres pierres de vertu,
Qui furent deseur l'or batu.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 3271, Hippeau.)

Un sèrpent d'or si portoit
Qui les elz de *jagonce* avoit.
(*D'un Home qui portoit grant avoir*, 5, ap. Méon, *Fabl.*, II, 120.)

Rubis i ot, saphirs, *jagonces*,
Esmeraudes plus de deus onces.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 10a.)

Lez pierres qui i sunt valent une chité,
Jagonces et saphirs, dont il i ot plenté.
(*Doon de Maience*, 6579, A. P.)

En ce mesmes sachet avoit un serpentel d'or a yeux de pierres precieuses que on appelle *jagonces*. (*Discipl. de Clergie*, XV, Biblioph. fr.)

JAGONSE, voir Jagonce.

JAI, voir Ja.

JAIAL, voir Jael.

JAIGE, s. f. ?

Pour ung pié et une *jaige* de grans voulseurs. (31 oct. 1387, *Quitt. de J. Bourgeois, maçon*, Arch. mun. Dijon.)

JAILAGE, voir Jalage.

JAILLE, voir Gerle au Supplément.

JAILLIR, *jalir*, *galir*, verbe.

— Act., lancer, jeter, faire sauter, mettre :

Un mangonel lor fait laiens *jalir*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 52a.)

La veissies ces pierres *jaillir*,
Ces mangoniaus et giter et flatir.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 127a.)

Au matinet, quant l'aube parust cler,
Li rois a fet molt grant assaut livrer,
Et ces perrieres et *galir* et geter.
(*Ib.*, Ars. 3143, f° 22b.)

Puis le mardi en *sui galis*
Com cil qui est tus acalis.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 104f.)

Puis el demain el *sui galiz*
Cum cil qui est tot acaliz.
(*Ib.*, 1360, Michel.)

Il prent trois pox de l'ermin qu'ot vesti
Parmi les mailles de l'auberc esclarci,
Enver Raoul les jeta et *jali*.
(*R. de Cambrai*, 2314, A. T.)

Le feu gregois d'un vieil ros Sarrasin
Ben estochié de sofre et d'argent vif
Lor fist laiens a mangoniaus *galir*,
Contre les murs et ruer et ferir
Et as maisons et as sales venir.
(Raimbert, *Ogier*, 6751, Barrois.)

Li quens Robert de Flandres a trait l'espee fourbie,
Si li trença la teste par de desous l'oie,
Et par derriere lui l'*a* contreval *galie*.
(*Chans. d'Antioche*, VI, v. 802, P. Paris.)

As espees d'acier en ont dis mil ocis
Et quinze cens en *ont* el Ferne *jalis*.
(*Ib.*, IV, v. 858.)

Et fiert .I. sodoier del branc d'acier forbi,
Que la teste ot tot l'iaume li *a* el champ *gali*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 62, Michelant.)

Et ses banieres fors *gali*.
(Mousk., *Chron.*, 19805, Reiff.)

— Réfl., se précipiter :

De ceus d'Engleterre a la tant
Chascun d'armes abilité
Qu'il rembatent en la cité
A haste, non pas a relais,
Ceus de France et les Bourdelais
Qui, pour la plenté d'eus, flechissent
Et par force a eus *se jalissent*,
En leurs poinz les espees nues.
(Guiart, *Roy. lign.*, 13246, W. et D.)

— Neutr., être lancé, tomber, échapper :

N'en partiroie, por les menbres tolir,
Tant que je face cele teste *jalir*.
(*R. de Cambrai*, Richel. 2493, f° 74 v°.)

Fiert un paien qu'il voit François laidir
Tel de l'espee, por voir le puis gehir,
Que le brac destre li fait es pres *galir*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 41c.)

Nasier sur le test ala tel coup ferir
Que dedens la chervele li fet toute *galir*.
(*Gaufrey*, 3645, A. P.)

La lanche vole en pieches hors des poins li *gali*.
(*Ib.*, 6333.)

Norm., *galir*, lancer, jeter : *galir* du sarrasin, lancer les javelles sous le fléau en les secouant avec la fourche; *galir dehors*, jeter à la porte.

JAILLON, voir Galon.

JAINE, s. f. ?

Item, pour la *jaine* d'une poterne. (1347, *Arch. adm. de la ville de Reims*, II, 1141, Doc. inéd.)

JAINGLER, voir Jangler.

JAINGLERIE, voir Janglerie.

JAIOLAGE, *gaiolage*, *gaolage*, *geolage*, *geoll.*, *geaulage*, *gaoullage*, *jaoulage*, *giolage*, *joulage*, - *aige*, s. m., prison :

Couroucies es de tes oiseaux
Qu'oir ne pues chanter en caige ;
Mais bien pues faire les appeaulx
Pour chanter en ton *geolaige*.
(Hug. Aubriot, *Dit rimé*, ap. P. Paris, *Gr. Chron. de Fr.*, VI, 479.)

— Droit dû aux geoliers pour l'entrée et la sortie des prisons, pour la garde et le soin des prisonniers :

Se les justiciers du conte emprisonnent homme de cors ou que il soit demourant, ou hoste de chapitre, ou autre justiciable de chapitre sanz cause et sanz raison, il ne payeront point de *geolaige*. (1306, *Compos.*, Arch. Eure-et-Loir, Chapitre, C. X, F, 4.)

Que le jaolier ne praigne que .IIII. d. de *jaoulage*. (1317, Arch. JJ 56, f° 102 r°.) *Joulage*. (*Ord.*, XII, 432.)

Dou dit *geolage* amoisonné de novel a Thiebaut de Bonneil. (1332, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, f° 189 v°.) *Giolage*. (*Ib.*, f° 233 v°.)

Pour paier le *gaoullage* comme il est ac-

coustumé. (1387, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 3 r°.)

Que doresenavant a toutes heures il reçoive en garde en nos prisons illec toutes manieres de prisonniers qui illec seront menez, et leur administre vivres en prenant *geolage* accoustumé. (1398, *Ord.*, VIII, 310.)

Paier le *geaulage*. (1420, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 175 v°.)

Le *gaolage* dou chastel. (*Rent. de la Prév. de Clerm.*, Richel. 4663, f° 5 r°.)

Pour ces deux sols paient senz point de *geolage*. (*Voirye de Paris*, Arch. Y 3, f° 3 v°.)

Senz *geollage*. (*Ib.*, f° 4 v°.)

Si un comte ou baron ou une comtesse est mise en prison au dict Chastellet, sera payee par son *geolage* d'entree et yssue dix livres parisis. (*Ordonn. de* 1486, ap. Rebuffi, *Rubrique touchant le Chastellet de Paris*, f° 305 r°, éd. 1547.)

Le *geollage* dudit Lagny qui vaut par ans dix livres tournois. (1516, *Cart. de Lagny*, Richel. l. 9902, f° 244ª.)

JAIOLE, *jaole*, *geole*, *gayolle*, *gueole*, *gaole*, *gaolle*, s. f., cage :

Deus l'enprisone et l'enjaole
Plus que ne soit jais en *jaole*.
(G. DE COINCI, *Mir. de N.-D.*, ms. Brux., f° 203ᵈ.)

Plus les en voi jenglos venir
Que n'est estorniax en *jaiole*.
(GUIOT, *Bible*, 2441, Wolfart.)

En *jaiole* l'enfermeroit,
Se li chanteroit tart et tempre.
(*Li Lais de l'Oiselet*, 202, Méon, *Fabl.*, III, 121.)

Comme ung oisel enfermé en une *gueole* desire l'air des champs. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, f° 3 r°.)

Pres del *gaole*. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 303, Borgnet.)

Les petitz oiseaulx prisonniers en furent tellement esfrayez et esbahis, qu'ils labouroient a force pour wider hors de leurs clostures, dont plusieurs furent trouvez mortz et tuez en leurs *geoles*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCCXXVIII, Buchon.)

— Châsse :

A Jehan Villot, paintre, pour avoir paint de vermeil le *gayolle* de fer a mettre les reliques et joyaulx de S. Jullien. (1457, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— La partie d'un moulin nommée maintenant cage :

La croisee, estache, arbre, *gayolle* et le gissant d'un mouliu a vent. (*Cout. d'Artois*, Cout. gén., I, 761, éd. 1635.)

— Chambre :

Quant Henry de Lovain....
Voit que ly empereir entrat en sa *gaolle*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 37507, Scheler, *Gloss. philol.*)

— *Estre de la gaiole de*, être sous la dépendance de :

Jusqu'en Boeme ausi *astoit de sa gaolle*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 1995, Scheler, *Gloss. philol.*)

Poitou, Aunis et Saint., *giole*, grande cage en bois dont on se sert pour élever les jeunes poulets. Rouchi, *guéiole*, cage. Comt., Besançon, *javiole*, cage à poulets.

JAIOLEOR, *gayol.*, *javioleur*, s. m., geôlier :

Colins li *gayolierres*. (1313, *Trav. aux chât. des Ctes d'Art.*, Arch. KK 393, f° 49 r°.)

Li *gaiolierres*. (*Ib.*)

Li *gaioleres* lor amena les larons l'un apres l'autre, et lor contoit les cas por coi cascuns i estoit. (*Les sept Sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 31ᵇ.)

— Bavard :

Javioleur, m. A gabbler, prater, prattler. (COTGR., éd. 1611.)

JAIOLER, *gayoler*, *javioler*, v. n., caqueter, babiller, jaser comme un oiseau en cage :

A chascun mez ont assez flaiolé
Et de musete, de fleuste et de bedon,
Assez y *eut* bavé et *gayolé*,
L'un gette a l'autre tousjours quelque lardon.
(1525, *Banquet du boys*, Portef. de l'ami des livres.)

Javioler. To gabble, prate, or prattle. (COTGR., éd. 1611.)

JAIQUE, voir JAQUE.

JAIRDINAGE, voir JARDINAGE.

JAL, *gal*, *jau*, *geil*, s. m., coq :

Anz que la noit lo *jalz* cantes.
(*Passion*, 193, Kochwitz.)

Se chanteit li *jas*. (*Fr. de la Pass.*, Lorr., Mém. de l'Acad. des Inscr., XVII, 725.)

Ni a geline ne il n'i chante *jal*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 179ᵈ.)

Devant le jor, ains qe *gaus* ait canté.
(RAIMB., *Ogier*, 7605, Barrois.)

Ainceis que li *gal* fust chantant
Vindrent a Corci dreit errant.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 14057, Michel.)

Apres le *jal* chantant, qant la nuiz fu serie,
Passa Guiteclins Rune sanz nef et sanz galie.
(J. BOD., *Sax.*, CII, Michel.)

A mie nuit, com li *gauls* ot chanté.
(*Gaydon*, 10695, A. P.)

C'est d'un hermites cui li deauble deçuit par lou *geil* et par la gelinne. (*Vie des Peres*, Ars. 3641, f° 128ᵈ.)

Demain, quant cantera li *gaus*.
(MOUSK., *Chron.*, 21280, Reiff.)

N'est preisast riche aver envers els plus d'un *jal*.
(*Horn*, 1986, Michel.)

Jau ne jeline. (1479, Arch. JJ 205, pièce 245.)

Le quatrieme jour de fevrier, auquel jour les enfants de l'escolle avoient entreprins pour parfaire leurs esbatemens de la jouste des *jaulx*, d'aller courir la poulle aux champs. (1482, Arch. JJ 208, pièce 200.)

Dancer comme *jau* sur breze ou bille sur tabour. (RAB., *Pantagruel*, ch. XVI, éd. 1542.)

J'ay veu faire des petites pelotes d'or, pesant chascune douze grains, et les faire manger avec du pain a un *gal*. (P. BRAILLIER, *Decl. des abus et ignor. des Medec.*, éd. 1557.)

Et encore au XVIIᵉ siècle :

Plus quatre sols cinq deniers parisis de cens... deux *jaux*. (1624, *Aveu de la seigneurie de Montcresson, chastellenie de Montargis*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 351 v°, Arch. Loiret.)

— Nom d'un poisson d'eau douce, appelé aujourd'hui barbeau :

Barbo, poisson qu'on appelle roussette, ou *jau*. (R. EST., *Dictionariolum*.)

Les parisiens appellent doree ce que nous appellons le *gal*, en Saintonge le *jau*. (L. JOUB., *l'Hist. des poiss. de Rond.*, V, 2, éd. 1558.)

Le coq s'appelle encore *jau* dans une grande partie de la France : dans le Berry, dans le Bourbonnais, dans la Champagne, dans le Poitou, dans l'Aunis, dans la Saintonge, dans les Vosges, dans la Lorraine.

A l'enseigne du *Geault*-Rouge. (G. SAND, *Mess. de Bois-Doré*, II, XI.)

Nom propre, *Jal*.

Noms de lieux : le *Jau*, Oiré, Marigny-Brizai (Vienne) ; la Nohe-au-*Jault* (Nièvre).

JALAGE, *jailage*, *-aige*, *jaylaige*, *jarlaige*, *jaledaige*, s. m., droit levé sur le vin vendu en détail :

Avoir par point de chartre ou tonlieu ou rouage ou *jailage* et ou lardage et ou lieu ou fut le berfroi. (1331, *Ord.*, XII, 6.)

Pour cause dou roage, du *jaylaige*, du change. . (1331, Arch. JJ 66, f° 214 r°.)

Li *jarlaiges* des maisons et des chemins estant en la juridicion doudit ospitaul... demore audit ospitaul. (11 sept. 1337, *Accord. s. la voierie à Vermenton*, ap. Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, nouv. éd.)

A donné aux diz suplians et a leur monastere le *jaledaige* qu'il avoit et percevoit en la valee du dit Saint-Cibart. (1385, *Ch. du R. Charl.*, S. Cybard, Arch. Charente.)

En les voulant contraindre a faire amortir ledit *jaledaige* ou le mettre hors de leur main. (*Ib.*)

Scavoir vous faisons que Marion de Saurcire, vefve de feu George Bonnemet, nous a aujourd'huy fait les foy et hommage lige de son droit de *jalage* qu'elle a a Yngre. (1483, *Chart. de Louis, duc d'Orléans*, ap. Duc., *Jalagium*.)

JALAIE, *jallaie*, *jalaye*, *jallaye*, *jaloie*, *jaloye*, *gealloye*, *galoie*, *jalee*, *jallee*, *galee*, *gellee*, *joualee*, *jouallee*, s. f., mesure pour les liquides, les grains et la terre ; comme mesure pour les liquides, elle valait dans l'Orléanais la trente-deuxième partie du tonneau, seizième partie du poinçon, huitième partie du quart, = 13 pintes 1/8, = 14 litres 71. (Mantellier, *Mém. de la Soc. archéol. de l'Orléan.*, t. V.)

Jaleya vini. (1237, S.-Cyprien, Gragon, Arch. Vienne.)

Une *jalee* et dimee de vinee de ces vignes. (*Cens dus au Cte de Poit.*, Arch. J 192, pièce 64.)

Trois *jaloies*. (1296, *Rentes d'Orliens*, Arch. Loiret, f° 1 r°.)

Je vous donrai du meillor vin
Qui soit ceens une *galoie*.
(*Fabliau de la Borgoise d'Orleans*, 166, Montaiglon, *Fabl.*, I, 122.)

Couage, *jaloie*, quarterage. (1310, *Inform.*, Pr. de S.-Sams., Arch. Loiret.)

La coustume des dites *jalaies*. (*Ch. de* 1328, Bourgm., Arch. Loir-et-Cher.)



Et chaque mounier a la fin a une *jaloie* de vin pour sa droiture. (**1328**, *Lett. de l'assiette de terre faicte à la R. Jeh. de Bourg.*, Pièc. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 77.)

Quatre *jallees* de vin. (**1337**, Sem. S.-Ch., Allonnes, Arch. M.-et-L.)

Trois *jalees* de vigne... Cinq *jouallees* de vigne. (**1340**, *Reg. des lett. de franch.*, Arch. K **1511**, f° **17** v°.)

Quatre *joualees* de vigne. (*Ib.*, f° **20** r°.)

Une *jaloye* de vin... une *jalee* de vin. (**1342**, Arch. K **49**, pièce **58.**)

Deux *jalayes* de vergius. (**1387**, Arch. MM **31**, f° **50** r°.)

Audit Colas **40** sous tournois, pour quatre *jalayes* de vin blanc et claret, donné de par ladite ville. (*Extr. des comptes de la ville de Tours*, Bibl. de l'Ec. des chartes, 1[ere] sér., t. IV, p. 490.)

Ainsi estoient faictes les crateres d'or, et tenoient chascun une *jaloye*. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 300[b].)

Pour huille, pour ce paié tant pour ardoir que por mengier, huit *jallaies*. (*Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, 1404-5, exp. comm. dom., Hôp. gén. Orl.)

.III. quaques et .III. *jallayes*. (*Ib.*, **1405-6.**)

14 *jaloies* de verjust. (*Ib.*, **1409-10.**)

Quinze *jallaies* de vin. (*Compt. de P. Mareau*, **1408-1410**, Commune, XLIII, Arch. mun. Orléans.)

Douze *gellees* de vin valent trois souls .VIII. deniers. (**1406**, *Aveu*, Grand Gaut., f° **5** r°, Arch. Vienne.)

J'ai fait crier par trois jours de samedi continuels que les *jalayes* dues en vin a mon dit seigneur au jour St Martin d'yver sur plusieurs heritages assis environ la ville et fauxbourgs d'Orleans estoient a mettre a prix. (**1424**, *Procès-verbal de criées et adjudication de la ferme des jalayes*, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

Deux muys de sel et au dessus, est deu, pour les droits de *jallaye*. (Août **1493**, *Arr. du parlem.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, **241.**)

Et tiendra chacune pippe trente six *gealloyes* : chacune *gealloye* douze pintes a la grande mesure. (*Cout. de Lodunois*, ch. v, art. **5**, Nouv. Cout. gén., IV, **715.**)

Et contient le poinsson douze *jallayes* ; et chaque *jallaye* seize pintes. (*Cout. d'Orl.*, **492**, Nouv. Cout. gén., III, **808**[b].)

Jetté une *jallee* d'eau sur la teste. (Du Fail, *C. d'Eutr.*, XII, Jouaust.)

Une *jallaye* de vin. (XVI[e] siècle, *Décl. du péage d'Arcolle*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, **116.**)

Jallee, as jalaye; also, a sox full, or rub full. (Cotgr., éd. **1611.**)

— Grand verre :

De Phelippon et Estienne Boesseres freres, verriers, lesquelx doyvent chascun an es festes de Nouel et S. Jehan Baptiste par moitié, par raison et cause de la verrerie qu'ilz tiennent de mondit seigneur (l'évêque de Poitiers), appelee la verrerie de Gastine, dix livres tournois de rante, vingt quatre douzenes de verres appelles *galees*, et soixante quatre livres de groux verres, pour ce .X. liv. (**1474**, *Compte*, Evêché, Chauvigny, Arch. Vienne.)

JALAIS, voir Jalois.

JALANCHE, s. f., gelée :

Par l'ivier de *jalanche*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, II, 4396, Scheler, *Gloss. philol.*)

JALAT, s. m., mesure pour les liquides :

.II. *jalas* de vergus. (**1360**, *Inv. de N. D. Ste Croix*, Arch. Loiret.)

Cf. Jalois.

1. JALE, voir Gerle au Supplément.

2. JALE, s. f. ?

Vente du moulin de Cauteret sur la *jale* de Blanquefort. (**18** fév. **1521**, Arch. Gir., E, Not., Moreau, 388-2.)

JALEDAIGE, voir Jalage.

JALEE, voir Jalaie.

JALET, *jallet*, *geallet*, *galet*, s. m., mesure de terre; mesure pour les liquides :

Le terrage de .VI. *jalez* de terre. (**1309**, Arch. JJ **41**, f° **106** r°.)

.XLII. *jalez* et demi de terre. (*Ib.*)

.I. *jalet* de terre. (*Ib.*, f° **106** v°.)

.I. *jalet* de pré. (*Ib.*)

Pour faire *geallez* siens. (*Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, **1401-2**, exp. comm. dom., Hôp. gén. Orl.)

Et nous convenoit acheter ung *galet* de vin vingt quatre ou vingt six estrelins qui ne debvoit valoir que quatre. (Jehan Le Bel, *Chron.*, I, 56, Polain.)

Ne renchierist le *gales* que ung estrelin. (Id., *ib.*, I, 43.)

Comme s'il eust eu a employer dix mil escuz, il n'y avoit corratier a Florence a qui il n'en eust propos : mais la pitié estoit quand on venoit au prix qu'on demandoit. Brun et Bulsamaque, qui sçavoient tout cecy, lui avoient dit plusieurs fois, qu'il feroit trop mieux d'en faire bonne chere entre eux, que de les employer en terre comme s'il avoit a faire des *jallets*. (A. Le Maçon, *Decameron*, 9[eme] journ., Nouv. 3[eme], IV, p. 255, Dillaye.)

Cf. Jalaie.

JALEYMEYNS, voir Ja.

JALIE, voir Galee.

JALINE, voir Geline.

JALIR, voir Jaillir.

JALLAISE, s. f., mesure contenant huit pintes de vin :

Deux *jallaises* de vin, montant seize pintes de vin. (**1574**, S.-Remi-sur-Creuze, Prieuré de Ligugé, Arch. Vienne.)

Cf. Jalaie.

JALLE, voir Gerle au Supplément.

JALLET, voir Jalet.

JALLETET, s. m., sorte de vase :

Pour un(e) *jalletet* a mettre plastre batu. (**1411-12**, *Compt. de la fabrique de S. Pierre*, Arch. Aube G **1560**, f° **49** v°.)

Cf. Jalet.

JALLETRU, voir Jolletru.

JALLIER, *jallyer*, s. m., bâton :

Illec il veit, sejourner y voulant,
Deux vignerons se batre a main senestre ;
L'un fut nommé de Beaulne Rolant,
Qui triumphoit d'un grant *jallyer* de haitre,
Et l'autre avoit laissé sa vieille gaitre
Pour son levier long comme une houlette
Mieulx manyer.
(Calvi de la Fontaine, *Eglogue sur le retour de Bacchus*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., I, 245.)

JALOFRINE, s. f., œillet :

Une coronne de cappel de *jalofrine*. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. **541**, Borgnet.)

JALOIE, voir Jalaie.

JALOIS, - *loys*, - *loy*, - *loit*, - *lais*, *jall.*, s. m., mesure de grains, de liquides, et de terre; elle contenait environ cinq boisseaux de Paris :

.XX. *jalois* de pré ou la entour a le mesure de Guise. (**1272**, *Cart. de Fiervaq.*, Richel. l. **11071**, f° **2** r°.)

Somme partout .II. m. et .III. pugnez a le mesure de Vervin, dont li *jalois* contient .IIII[xx]. verges, et li verge .XXIIII. pies. (**1273**, *Cart. de Thenailles*, Richel. l. 5649, f° 74 r°.)

De ques trois fasses li une contient deus *jalois*. (**1278**, *Cart. év. Laon*, f° 60[a], Arch. Aisne.)

Nostre pret que nous aviens aquis de Ansel Doheris, escuier, seant pres Doheris, lequel on apele mal gardet, qui contient sept *jalois* et nuef verges de preit a la mesure de Marle. (**1286**, *Cart. de Thenailles*, Richel. l. 5649, f° **20** r°.)

Deus *jalois* et deus verges de terre. (**1296**, *Ch. de l'Abb. de Boheries*, Arch. L **992**, pièce **111.**)

Li refroituriers doit warder lo *jallois* et la clochete et lo timbre. (XIII[e] s., *Censier de S. Paul*, f° 7 v°, Arch. Mos.)

.II[c]. de cruzelins, une douzaine de *jalais* et .I[c]. de beures. (**1318**, *Compt. de la prév. de Longwy*, Arch. Meuse, B **1847**, f° **6** v°.)

Lettre de l'escange que li contes de Bloys a fait a Pierre d'Origny de .IIII. *jaloys* et .XLII. verges de terre. (**1331**, *Cartul. de Guise*, Richel. l. **17777**, f° **95** r°.)

Trois *jalois* de blé. (**1341**, *Cart. de Royaulieu*, Richel. l. **5434**, f° **137** r°.)

Pour chascun *jaloys* de terre .I. *jaloit* de blef. (**1373**, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM **29**, f° **86** v°.)

Dehors Villerse, .III[c]. .IIII. moyes et .VII. *jaloiz* de terre ou environ ;... en Mauroy, .IIII. *jalois* de terre, ou environ. (**1384**, *Déclar. du temporel de l'abb. de S. Nicaise*, Arch. admin. de Reims, t. III, p. **621**, Doc. inéd.)

Un sac auquel il y avoit environ un *jaloy* de blé. (**1411**, Arch. JJ **165**, pièce **140.**)

Et encore au XVII[e] s. :

Ung *jallais* de vin vallant treize pintes. (**1622**, Ste-Croix de Loudun, Arch. Vienne.)

Centre de la Fr., Sologne, *jalais*, petit vaisseau de bois employé aux vendanges. Champ., Aube, *jalois*, seau, vase de bois.

JALOIT, voir Jalois.

JALON, voir Galon.



JALOUSER (se), v. réfl., devenir jaloux :

Cela dit, notre dame, vous n'avez cause en rien de *vous* en *jalouser*. (LOUIS XI, *Nouv*., VIII, Jacob.)

JAMBAGE, - *aige*, s. m., droit de la châtellenie de Beaugency, qui fait que le boucher doit au seigneur la jambe de chaque bœuf qu'il abat :

La ferme de la boucherie de Baugenci, nommee le *jambaige*. (1436, *Baux à ferme*, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

JAMBART, adj., qui a de fortes jambes :

Jehans *Jambarz*. (1305, *Cens. dou Paraclet*, f° 11 v°, Arch. Aube.)

JAMBAYER, voir JAMBOIER.

JAMBE, s. f., jambon :

Fermaux et ceintures ferrees,
Fromaiges et *jambes* salees.
(GUIOT, *Bible*, 2056, Wolfart.)

— Tige :

C'est une herbe nouee et creuse comme une *jambe* de seigle. (B. PALISSY, *Œuv*., p. 29, France.)

— Tronc :

J'ay veu plusieurs chesnes es forets qui avoient la *jambe* creuse, et n'avoient jamais esté estaucez ne couppez. (B. PALISSY, *Œuv*., p. 38, France.)

— Jambage :

Une *jambe* de pierre de taille. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Fortification, XXII, Arch. mun, Orléans.)

Pour avoir faict une *jambe* d'uisserie a la dicte entree. (*Ib*., XXXVIII.)

Pour avoir remaçonné les *jambes* de la barriere de l'abeuvrouer. (*Compte de J. Martin*, 1414-1416, Forteresse, Despence, XII, Arch. mun. Orléans.)

Et dedans ladite meson un fornel a *jambe* de taille. (15 déc. 1421, *Reg. consul. de Lyon*, I, 344, Guigue.)

JAMBEE, s. f., enjambée :

Quar ele (la voie) n'estoit mie lee
De travers plus d'une *jambee*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 189b.)

Ilz ont nommé (ces années) climateriques, pour ce que telles annees sont limitees en façons de degres ou *jambees*, et ont escrit que telles annees sont difficiles a passer. (MARCOUVILLE, *Traicté mem. des cas merveilleux*, f° 8 v°, éd. 1564.)

JAMBEER, voir JAMBOIER.

JAMBERESCE, adj. f., à grandes jambes :

Par le cuer bieu, qant tu aresces,
Fes tu eschaces *jamberesces* ?
Par le cuer bé, c'est la fontene
Qui toz jors sort, et ja n'est pleine.
(*Renart*, Br. VII, 581, Martin.)

JAMBET, *janbet*, *gambet*, s. m., croc-en-jambe, coup sur le jarret ou la jambe pour faire tomber; au fig., embûche, surprise, finesse, piège, lacs :

Qui deable met a la veie,
De ci qu'a la mort le conveie,
Et qui de s'ovre s'entremet,
Mult li a tost fait le *jambet*.
(BEN., *D. de Norm*., II, 25566, Michel.)

Car cis compainz souz soi le met
Ou soit par force ou par *jambet*.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 12b.)

Cil a moult bone paine traite
Quant ses compains desous le met,
U par engien, u par *gambet*.
(*Ib*., Richel. 375, f° 44d.)

Tant sot Renars d'engins plussors,
De luite, de *janbet*, de tors :
Ainz qu'Ysengrins baillier le puisse,
Li bruisera ou bras u cuisse.
(*Renart*, Br. VI, 843, Martin.)

Tost li fera par son abet
Un tel tort pié, un tel *jambet*
Dont perdera en un moment
Ce qu'a gardé si longuement.
(G. DE COINCI, *Mir*., ms. Soiss., f° 145 c.) Var., *janbet*. (Ms. Brux., f° 138d.)

N'est pas hardiz qui riens la doute (la Fortune),
Car qui sauroit sa force toute
Et bien se connoistroit sanz doute,
Nus qui de gré jus ne se boute,
Ne peut a son *jambet* choair.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 50b.)

... A son *gambet*.
(*Ib*., Vat. Ott. 1212, f° 45d.)

Le suppliant fist le *jambet* audit Tousset, tant qu'il le fist cheoir a terre. (1374, Arch. JJ 106, pièce 357.)

— Mouvement du cheval qui se cabre :

Et fist sen cheval le *gambet*
Si que cair fist le varlet.
(AD. DE LA HALLE, *Jus Adan*, Richel. 25566, f° 46 v°.)

— Jambière :

Que colier ne *jambes* ne li fist tensement.
(*Gaufrey*, 1100, A. P.)

Celuy qui lez vendist donna audit prestre, sur l'achatement d'icellez, une dague et .I. pareil de *gambetz*. (3 avr. 1415, *Lettre des jurats au capitaine de Saint-Macaire*, Reg. de la Jurade, p. 134, Bordeaux 1883.)

Norm., *jambet*, Pic., *gambet*, croc-en-jambe.

Nom propre, *Gambet*.

JAMBETE, *jambette*, *jembette*, *gambette*, s. f., dimin. de jambe :

Tu soubsleves a demy
D'une lascive *jambette*
Le rond de ta cotelette.
(TAHUR., *Poés*., 1re p., p. 102, éd. 1574.)

— *Aller à gambette*, gambader :

En ville, il *alloit a gambette* ;
Aux champs, il sautoit sur l'herbette
Pour les taupes escarmoucher.
(*Epitaphe du petit chien Lyco-phagos*, Var. hist. et litt., IV, 261.)

— Croc-en-jambe :

Jehan Robin prist ledit Drouet par la chevessaille en soy efforçant de luy faire la *jambete* et le faire cheoir. (1383, Arch. JJ 124, pièce 187.)

Les petites ruses que font les pastourelles quand elles font tomber ceux qui passent devant elles, leur donnant par derrière la *jambette*. (*Debat de folie et d'amour*, p. 114, ap. Ste-Pal.)

Le bourreau luy va bailler la *jambette* de Breton. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 88, Roybet.)

— Pièces de bois inclinées qui s'assemblent dans l'entrait pour soutenir les chevrons ou les arbalétriers :

Pour douze toises et demie de son boys pour faire *jambetes* et chevrons. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Fortification x, Arch. mun. Orléans.)

Quatre soupentes enferrees dans quatre poutres, pour porter et soustenir le planchier d'icelle armeurerie,... garnies de poinczons a arcs boutans, de *jambetes*, entraveaulx et esseliers. (1469, *Compt. du R. René*, p. 18, Lecoy.)

Pour avoir remonsté huict chevrons,... mys deux filliers, mys des *jembettes*. (1559, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 295, Chevalier.)

Pic., *jambette*, petite jambe. Suisse romande, *djambetta*, *tsambetta*, petite jambe, jambon de porc, jambonneau. Canada et Saint., *jambette*, croc-en-jambe.

JAMBETER, *janbeter*, *gambeter*, -*ater*, v. n., faire la culbute, être renversé :

Tant chevalier *gambeter* et morir.
(*Les Loh*., fragm., Arch. Doubs.)

Asez en veissiez *gambeter* e murir.
(*Rou*, 2e p., 3334, Andresen.)

Homes a terre *jambeter*.
(*Ib*., 3e p., 1585.)

Hommes a terre *gambeter*.
(ID., *ib*., Richel. 375, f° 222b.)

Qu'il n'a ci dame qui nel voie
Jambeter et gesir tot plat.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 36b.)

Qant Sagremors le voit desoz son cheval *jambeter*, si met pié a terre et s'en vient vers lui. (*Artur*, Richel. 337, f° 220b.)

Illucques veisez .I. estour anduré,
Tant Sarazis morir et braire et *janbeter*.
(*Floov*., 2459, A. P.)

Sire, sera a chiaus li chiers
Qu'entre les pies gisent enviers,
Encore en voi moult *gambeter*
De chiaus qui me fisent plorer.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 82d.)

... Et leur segnors gesir, estendre et *gambeter*,
Que merveille en avoit qui les pot regarder.
(*Doon de Maience*, 4700, A. P.)

— Mouvoir les jambes :

Le cheval commença a *gambater* ainsi comme pour noer. (*Perceforest*, vol. I, c. 34, éd. 1528.)

Se trouve en l'eau jusques au col... adonc commença a *jambeter*. (*Ib*., I, f° 57a.)

Un romancier du XIXe s., employant le patois de la Flandre, s'est servi de la forme *jamberter* au sens de remuer les jambes :

Tu es brave, lui dit la vieille. Et tu as raison. La reine avant tout. Qu'elle n'ait pas froid ! Nous autres, *jambertons*. Je sens mes os se glacer. (J. RICHEPIN, *Miarka*, IV, 5.)

JAMBIERE, *jambere*, s. f., jambage :

Un chevron de quatre toises de long, deux *jamberes*. (*Compt. de Girart Goussart*, 1400-1402, Fortification II, Arch. mun. Orléans.)

JAMBLE, *jemble*, *gemble*, s. m., l'écrevisse de mer, la patelle :



Bien lor en membre le sitor,
Et du *jemble* au fer de molin
Dont le vimon est au declin.
(*De la Dent*, 144, ap. Méon, *Fabl.*, I, 164.)

Icelle femme bailla entre deux escailles ou coquilles de *jambles*, qui croissent en la mer, une chose ressemblant de couleur a triacle ou metridat. (1460, Arch. JJ 189, pièce 476.)

Les dailles, les hourmeaux, les *gembles* et un nombre infiny de burgaux. (B. PALISSY, *Œuv.*, p. 147, France.)

Des coquilles petrifiees d'huitres, sourdons, availlons, *jambles*. (ID., *ib.*, p. 341.) Impr., *jables*.

Saintonge, *jambe*.

JAMBOIER, *- oyer, - eer, - aier, - ayer, guambayer, gambier*, verbe.

— Neutr., marcher, se promener, aller à grands pas :

Diex ! con l'ost de France *jamboie*,
Et quel joie l'en i demainne.
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, p. 164, Buchon.)

Aller *gambier* en forme d'aguet. (1384, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Et apres tout ce et en *gambiant* luy et moy ens es allees a l'issue de la chambre du roy a Eltem, je luy demanday de ce conseil. (FROISS., *Chron.*, XV, 157, Kerv.)

Il advenoit tres souvent qu'il ne la trouvoit point a l'huys ne ame a qui parler, et ainsi convenait attendre illec et longuement *jambaier*, le povre amant, sans avoir feu ne clarté. (M. D'AUVERGNE, *Arr. d'Am.*, III, éd. 1533.)

Quant elle est a son gré assise,
Lors *jamboye* par devant elle,
Aller veult de nouvelle guise,
Tant que pour bien aller chancelle.
(A. CHART., *l'Hospit. d'am.*, Œuv., p. 745, éd. 1617.)

Ceulx qui sont vestuz en chappe de soye ne doibvent pas aller ne venir *jambayant* parmi l'eglise. (*Ceremonial de S. Brieuc*, ap. Duc., III, 469c, éd. Didot.)

— Enjamber :

Il n'est pas besoing de sayllir pour ung si petit fossé, vous povez assez bien *jamboyer* oultre. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 739, Génin.)

— Donner le croc-en-jambe :

Pierre Dufour *jambeoit* avec ung nommé Pierre Duquesne. (1458, Arch. JJ 189, pièce 239.)

— Réfl., remuer les jambes de côté et d'autre :

Se guambayoit, penadoit et paillardoit parmy le lict. (RAB., *Gargantua*, ch. XXI, éd. 1542.)

— Act., parcourir à pied :

Richard Stury les me dist et racompta mot a mot en *gambiant* les galleries de l'ostel a Eltem. (FROISS., *Chron.*, XV, 167, Kerv.)

Haut-Maine, *jambayer*, démener les jambes, gigoter.

JAMBONNIER, s. m., marchand ou quêteur de jambon :

Un commandeur *jambonnier* de sainct Antoine. (RAB., *Gargantua*, ch. XVII, éd. 1542.)

Jambonnier : m. A begger (also, a seller) of bacon, or of gammons of bacon. (COTGR., éd. 1611.)

JAMBOT, s. m., jambon :

Pour deux *jambotz* pour la veille de la feste. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 105 v°, Bibl. la Rochelle.)

— Membre viril :

Gogo me dit, et me fiert le *jambot*.
(VILLON, *Grand Test.*, de Villon et de la grosse Margot, Jouaust, p. 103.)

JAMBU, *ganb.*, *gemb.*, adj., qui a des jambes :

Chieus qui Felis estoit apeles estoit gros et un peu *ganbus* par tere. (*S. Graal*, Vat. Reg. 1687, f° 92b.)

Ne pas merveilles se bastons
Ou potence queroit ungs homs
Mal *gembu* ou a mauvais piedz.
(DEGUILLEV., *Trois Pelerin.*, f° 133d, impr. Instit.)

Nom propre, *Jambu*.

1. **JAME**, voir GEME.

2. **JAME**, voir GEMME.

JAMÉ, voir GEMMÉ.

JAMEL, s. m., câble, corde, joug :

Les mains li lient a curreies de cerf,
Tres bien le batent a fuz e a *jamelz*.
(*Rol.*, 3738, Müller.)

Cf. GAMAIS.

JAMME, voir GEMME.

1. **JAN**, s. m., terme du jeu de trictrac désignant tous les accidents par lesquels on peut gagner ou perdre des points :

C'est ce que l'on dict, que le *jan* en vault deux. (RAB., *le Tiers livre*, ch. XII, éd. 1552.)

2. **JAN**, voir JEHAN.

JANC, *jaam*, *gean*, s. m., ajonc :

Aune, tremble, aubier, jenest, *geans*. (XVe s., *Cout. des for.*, f° 705 r°, Arch. S.-Inf.)

Tout homme qui veult prandre jennetz et *jancs* en la forest le peut faire. (1467, *Usem. de la for. de Brecelien*, Cart. de Redon, Eclairc., CCCLXXX, A. de Courson.)

De hous ou de *jaam* sauvage.
(*Vie du B. Thom.*, Couppey, *Mém. de la Soc. acad. de Cherbourg*, 1843, p. 113.)

En Bretagne, dans les Côtes-du-Nord, on dit encore *jan* pour ajonc.

JANCE, voir JANSE.

JANCER, v. a., balayer :

Le sacristain de l'abbaye de Montierneuf était tenu « de *jancer* l'eglise touttefois qu'il en estoit mestier. » (1479, *Droits et devoirs du sacristain de Montierneuf*, Arch. Vienne.)

— Etriller :

Je *jance* — I gestyll a horse to and fro in the stabyll. Il *a jancé* mon cheval a l'estable tant qu'il l'a mys tout en eaue. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 562, Génin.)

Aunis, Poitou, *jancer, joncer*, balayer.

JANCEURE, s. f., balayure :

Le sacristain de l'abbaye de Montierneuf était tenu « de faire les buhees de l'eglise et icelle jancer toutesfois qu'il en estoit mestier et fournir la pitance d'un religieux pour chacune *janceure* d'icelle. » (1479, *Droits et devoirs du sacristain de Montierneuf*, Arch. Vienne.)

Dans plusieurs localités de la Vienne et des Deux-Sèvres, on dit encore *geonçures* pour balayures : « O n' faut poué quitté qui les *geonçures* d' la place. » Il ne faut point laisser là les balayures de la chambre.

JANCLIDE, s. f., instrument de guerre qui servait à lancer des pierres :

Ils avoyent dressé leurs perrieres (s'etoyent des bricolles et *janclides* ou clides, instruments de guerre et autres engins de batterie) contre Meresbourg assis sur la riviere de Lip. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, vol. II, l. 1, ch. 12, éd. 1611.)

JANCU, s. m., débauché :

Un grand *jancu* de bon minois. (*Caquets de l'Accouch.*, v, Bibl. elz.)

JANCULER, verbe.

— Neutr., faire l'amour :

Mais helas ! son amour commune
Fut cause de son infortune,
Car voulant faire le gaillard
Autant en son aage vieillard
Qu'en sa jeunesse printaniere,
Il s'efforça tant le derriere
A *janculer*, que tels efforts
Luy disloquerent les ressorts
Du cul.
(*Les Muses incognues ou la Seille aux bourriers*, Epitaphe du chien Trigalet, éd. 1604.) Impr., *jauculer*.

— Act., caresser amoureusement :

Il estoit bien malostru,
Sus goguelu,
De cuyder qu'elle fust pucelle;
El *c'est faict* tant bistoquer,
Tant *janculer*
Dessus l'herbette nouvelle,
Tourlourette, tourlourette,
Lyron fa.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 341.)

JANES, s. f. pl., p.-ê. portes :

Nous luy demandions que unes *janes* d'une vaysserie qu'il avoit faicte en sa grange, qui ouvroient sur la voye commune, fussent ostees. (1275, *Cart. de l'év. d'Autun*, p. 296, A. de Charmasse.)

JANET, s. m. ?

Uns bras de plates de *janez*. (1339, *Act. norm. de la Chamb. des compt.*, p. 236, L. Delisle.)

JANETAIRE, voir GENETAIRE.

JANFAME, s., hermaphrodite :

Les hermaphrodites, autrement dits androgines, vulgairement *jans fames*, qui ont tous les deux sexes. (JOUB., *Err. pop.*, 1re p., III, 1, éd. 1587.)

JANGLAMMENT, *glenglaument*, adv., en bavardant :

Verbose, *glenglaument*. (*Gloss. de Conches.*)

JANGLART, *gang.*, adj., médisant :

Dan vieus, moult estes faus, [et] *gang[l]ars* et [enfles.
(*E. de S. Gilles*, Richel. 25516, f° 76d.)



JANGLE, *jengle*, *gengle*, *gangle*, *glenge*, s. f., bavardage, caquet, babil, criaillerie, hâblerie :

— Certes, dist Dos, tu te vas trop vantant ;
Mais se Diu plaist, le pere omnipotent,
Ta *gangle* ira auques mult abaissant.
(RAIMB., *Ogier*, 10001, Barrois.)

N'eussiez or mie tel *jangle*,
Plus fussiez muz que maz en angle.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 54b.)

Et si lessons ester ces *jangles*.
(*Li Chevaliers dou leon*, Vat. Chr. 1725, Romv., p. 551.)

Cete fierce le mate en l'angle,
Cete fierce lit tout la *jangle*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 4d.)

Mu ssant aloie d'angle en angle ;
Je n'avoie pas trop la *jangle*
Qant vers moi venir le veoie.
(*Dolop.*, 8389, Bibl. elz.)

Com en fust bien ja pris li drois !
De ta *glenge* bien me vengaisse
Se jou ma foi trop ne bleçaisse.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 10, P. Meyer.)

Cele se haste ne puet ains
De lui deçoivre par sa *jangle*.
(*Le Villain de Bailleul*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 314.)

Je li feroy encui chele *gengle* abessier.
(*Doon de Maience*, 3292, A. P.)

A ces bonnes gens ci .I. dit dire cuidoie
Du pappe nostre pere, mais ta *jengle* m'anoie.
(*Dit de ménage*, 39, Trébutien.)

Abatue li fu la *gengle*.
(*Metam. d'Ov.*, 82, Tarbé.)

Ce fu voirs, et ne sont pas *jengles*.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 1263, Buchon.)

Mieus vaut dou sage estre repris ke par le sottie, le *gengle* et les douches paroles des blandisseurs estre dechius. (*Li Ars d'Amour*, I, 300, Petit.)

Ce n'est pas bon qu'il se partent si legierement de nostre pays et voisent recorder leur *gengles* et leurs bourdes au duch d'Ango. (FROISS., *Chron.*, VII, 293, Kerv.)

Luy faisoient tres bonne chiere et le tenoient de *gengles* et de lobes. (ID., *ib.*, XIV, 59.)

Icellui Fougero, courroussié de ce, dist a icelles femmes que ce n'estoit pas bien fait a elles de rapporter telles *jangles*. (1402, Arch. JJ 157, pièce 183.)

Ilz tiennent leurs parlemens et *gengle* de nous toudis en la reproche de nostre sexe. (*Evang. des Quen.*, p. 91, Bibl. elz.)

— Divertissement :

Et giex et *gangles* deletables
Cete chosse font amors durables.
(*Clef d'amour*, p. 52, Tross.)

Adont laissames nous le lire
Et entrames en aultres *gengles*.
(FROISS., *Poés.*, I, 108, 746, Scheler.)

JANGLEIER, voir JANGLOIER.

JANGLEIS, *gengleis*, s. m., bavardage :

Et la meson ou tu veis
Des mesdisanz les *gengleis*.
(*Compl. d'Am.*, Richel. 837, f° 362b.)

JANGLEMENT, s. m., bavardage :

Trestuit sil sont de moult fol essiant
Ki por lor *janglement*
Loent de repentie.
(*Chans.*, ms. Berne 389, f° 93 v°.)

Que mesdisant commuunement
Ont en lor langues tel nature
Qu'il font a lor destruiement
Tel fornaise de *janglement*
Qui les amans netoie et cure.
(*De la Tremontaine*, Richel. 378, f° 7 v°.)

— Aboiement :

Tant estoient granz les criz et les plainz que le berchier jetoit, et le *janglement* des chiens. (*Evast et Blaq.*, Richel. 24402, f° 36 v°.)

JANGLEOR, *-eour*, *-eeur*, *-eur*, *jengl.*, *gengl.*, *gangl.*, *gaungl.*, *gancleor*, *glengleur*, adj. et s. m., bavard, hâbleur, médisant :

Cil avocat, cil *gancleor*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 166a.)

Car a *jangleeur* le savoit.
(J. LE MARCHANT, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f° 8c.)

Faulz *jangleor* menteor
Ke nos font vivre a dolor.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 11, 38.)

Mielz aim Perrin mon bergier
Que riche home *gengleor*.
(*Ib.*, III, 5, 19.)

Quant elle oy le *gengleeur*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 25a.)

Mes trop est malement *genglierres*.
(*Ib.*, f° 84c.) Var., *jangleires*. (Vat. Chr. 1858, f° 109a.) *Jenglerre*. (Vat. Chr. 1522, f° 80c.)

Moult ert *genglerres* et gloton.
(*Chastoiem. d'un pere*, Richel. 19152, f° 13a.)

Encuntre *jangl[e]or*
Ne n'aies deshonur,
Ne voilles estriver ;
Kar plusurs ont jangle
E tançon de langue,
Mais poi sen e savoir.
(EVERARD, *Distiq. de Dyon. Cato*, ap. Ler de Lincy, *Prov.*) Lat., contra verbosos.

Jehans li *genglerres*. (1290, *Cart. de Valoires*, f° 204 v°, Arch. Somme.)

Garde tei de *gaungleours* qui te loent devaunt tey. (*Lib. Custum.*, I, 23, Rer. brit. script.)

Pour plus seurement garder son honnour contre les *jangleurs*, qui voulentiers disent le mal et taisent le bien. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. XXV, Bibl. elz.)

Et disent les compaignons et les *gengleurs* : Vees cy une telle ; elle est trop bien courtoise de son corps ; tel et tel se esbat avecques elle. (*Ib.*, c. 118.)

Bucco, *genglerre* et glouton. (*Gloss. de Conches.*)

Jangleur, verbosus. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Il n'est pas vray, *jangleur*, menteur, parfait ;
En vos propos trop estes variable.
(R. DE COLLERYE, *Rond.*, CXVIII, Bibl. elz.)

Dont ce *gengleur* tant s'esmerveille.
(*Jaloux qui bat sa fem.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., III, 163.)

Oyseau *jangleur*. (*Jard. de santé*, Ois., 24, impr. la Minerve.)

Jangleur : m. A jangler, saucie pratler, scurvie tatler, scurrile jeaster. (COTGR., éd. 1611.)

Jangleur, m. Juglar, fullero. (C. OUDIN, éd. 1660.)

— Fém., *jangleresse* :

Femme *gengleresce*. (*Enseig. Arist.*, ms. Berne 365, f° 96 v°.)

Je ne sui pas *gengleresce*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 141a.)

Car je ne suy pas *genglerresse*,
Vilotiere ne tencerresse.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 110c.)

Les poetes... comme se ce fust une dame, l'appellent (Echo) *janglerresce*, pource qu'elle repete et replique les sons... ausi comme s'elle se mocquast du parlant. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 172d.)

Guillote *Gangleresse*. (1354, Arch. C.-d'Or, B 1398, f° 61.)

Femmes *jengleresses*. (*Ménagier*, I, 195, Biblioph. fr.)

Qui en son aise feminine
Fut ville et salle *jangleresse*.
(R. GAGUIN, *Passe temps d'oysiveté*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VII, 238.)

Et voicy dame renommee ja *jangleresse* qui mesle verité et faulceté tout ensemble. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, I, XII, f° 15 r°, éd. 1515.)

Toutes les œuvres de femme putain et *jengleresse*. (*Bible*, Ezechiel, ch. 16, éd. 1543.)

Jangleresses curieuses. (*Ib.*, Paul à Tim., I, 5, éd. 1543.)

— En parlant de choses :

Et par vos langues *janglerresses*
Dittes : En la vigne m'en vois.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 17012, G. Paris.)

Dire parolles *jangleresses*
Pour faire au peuple extortion.
(*Le Chasteau de labour*, éd. 1499.)

— On trouve *jangleor* employé pour le féminin :

Ne fu mie seus li gaignons,
Ançois avoit a compaignons
Male Bouche la *jangleor*,
Et avec li Honte et Peor.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 24c.)

JANGLEOS, voir JANGLOS.

JANGLER, *jengler*, *gengler*, *jaingler*, *jaungeler*, verbe.

— Neutr., bavarder, jaser, caqueter, hâbler, railler, médire :

Decurrunt li parlant anciene chose? *janglerunt* cil ki ovrent felunie ? (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XCIII, 4, Michel.)

L'on en parole et *gengle* asses.
(*Parton.*, 8364, Crapelet.)

Et *gengle* as gens, rit et parole.
(*Rose*, Vat. Chr. 1492, f° 25d.)

Cil ne soit advocaz qui ne vuet fors *jaingler* et mesdire. (*Ordin. Tancrei*, ms. Salis, f° 10d.)

Escotez, seygnours, escotez
Les folyes ke sount usez
De plusurs ke wount a mouster,
Ke ren ne fount for *jaungeler*.
(BOZON, *Sermon*, ms. Phillipps 8336, f° 83, P. Meyer.)

Si il oyent la pie *jangler*.
(*De Peches*, ms. Cambridge, Univ. Ee .I. 20, f° 7d.)

Jangloit a moi o bonne chiere
Et parloit en ceste maniere.
(*Clé d'amour*, p. 3, Tross.)



A table se puet l'en dedire
Et mout de beles choses dire,
Chacum puet *jangler* et rire,
Le droit de table le desire.
(*Ib.*, p. 20.)

Garrire, *gengler*. (*Gloss. de Conches.*)

Apres sa messe ilz se misrent en sa presence, et leur fist bonne chiere par semblant, et *gengla* ung petit a eulx d'aultres besoingnes pour detrier tant que ses chevaliers fussent venuz. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f° 275 r°.)

Ensi bourdoient et *gengloient* la li chevalier l'un a l'autre. (ID., *ib.*, IV, 77, Luce.)

Ensi que on bourde et *gengle* d'armes. (ID., *ib.*, V, 204.)

Quant nous avons longuement *janglé* et parlé avec les aultres. (*Intern. Consol.*, III, XX, Bibl. elz.)

Les commeres s'en vont bien coiffees, parlant et *janglant*, et ne se esmoient point dont il vient. (*Quinze joyes de mar.*, III, Bibl. elz.)

Il semble advis, a vous ouyr *jangler*,
Que dignes sommes d'estre mis a revers
Dedans ung feu couches tout un travers.
(*Le Courroux de la Mort*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., II, 82.)

Jangler, chocarrear. (CES. OUDIN, éd. 1660.)

— Aboyer :

Aucuns chiens courans sont qui crient et *janglent* quant sont lessiez courre. (GAST. FEB., Maz. 514, f° 39c.)

— Mentir :

On ne peut pas deffendre bien le chien a abaier ne le mentour a *jaingler*. (*Prov. du XIIIe s.*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, II, 362.)

— Act., dire, raconter d'une manière bavarde :

El *gengle* tout quanqu'ele pense.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 91a.) Var., *jangle*. (Ed. Méon, v. 13658.)

Tandis que Vitellius s'enfuyoit pour ce que il avoit ung bruyt d'aucuns qui *jangloient* que la paix estoit faite entre luy et Vespasian. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, VII, 6, f° 180 v°, éd. 1515.)

— Réfl., s'amuser, se divertir, se gaudir à jaser et à rire :

Venez oir et escouter cest chevalier ou escuier, comme il esbat sa jeunesse et *se gengle*. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. CXXIV, Bibl. elz.)

Et la se caufoit de feu d'estrain que ses hiraus li faisoit, et *se gengloit* a ses gens et ses gens a lui. (FROISS., *Chron.*, 198, VII, Luce.)

— Infin. pris subst., bavardage :

Va, biaus amis, si t'arme, si laisse ton *gengler*.
(*Fierabras*, 566, A. P.)

Soffrir m'estuet sovent maint mesdisant,
Lor faus *jenglers*, lor gas et lor medit.
(ANDRIUS CONTREDIS, *Chans.*, Poët. fr. av. 1300, III, 1114, Ars.)

S'aucuns u aucune devine,
Lor *gengler* ne puet on tolir,
Mais le fait ne puet descovrir;
Se vous le fait poes celer
Que vos caille de lor *gengler*.
(JACQ. D'AMIENS, *Art d'Am.*, ms. Dresde, Kört., 809.)

Vous diriez a leur *jangler*
Que tous le doibvent estrangler.
(*Sermon joy. sur les maux du mariage*, p. 9, ap. Michel, *Poés. goth.*)

Rouchi, *jengler*, *gingler*, rire, babiller, folâtrer.

JANGLERIE, *jenglerie*, *jainglerie*, *genglerie*, *ganglerie*, *glenglerie*, s. f., caquet, caquetage, bavardage :

Ces estudes ne sunt mie de letreure ne d'antremallemanz de paroles, ne sunt mie de desputesons ne de *jangleries*. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 103 v°.)

... La vostre *jainglerie*
Ne pris je pas la monte d'unne aillie.
(*Gaydon*, 6737, A. P.)

Cele aimoit trop sa *janglerie*.
(*Rose*, 14772, Méon.)

Et de autre part *genglerie*
Selt estre signe de folie.
(*Chastoiem. d'un pere*, Richel. 19152, f° 3d.)

Et par ceste voye ilz ne vous pourront mettre en leurs paroles ne en leurs *gangleries*. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. CXXIV, Bibl. elz.)

Faulx triste, par ta faulce *jenglerie* ay ma mere perdue. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 372, Bibl. elz.)

Verbositas, *glenglerie*. (*Gloss. de Conches.*)

Verbositas, *genglerie*. (*Gloss. de Salins.*)

Janglerie, verbositas. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Desire habiter seul avec toy, ne demande point *gengleries* d'aultruy. (*Intern. Consol.*, II, LIII, Bibl. elz.)

Se tu veux sçavoir dont est source telle *janglerie* mensongere. (AL CHARTIER, *Œuv.*, p. 317, éd. 1617.)

L'homme vif plein de *janglerie*
Qui veult aller par tromperie
Dessus luy retourne l'erreur.
(*Contred. de Songecr.*, f° 11 v°, éd. 1530.)

Janglerie, f. Jugleria. (C. OUDIN, éd. 1660.)

JANGLETER, *gengleter*, v. n., jaser :

Si i aperçui genz ester
Et l'un a l'autre *gengleter*.
(*Compl. d'Amors*, Richel. 837, f° 358c.)

JANGLEUSEMENT, *jengleusement*, adv., en bavardant, en plaisantant :

Locaciter, *jengleusement*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679, f° 213 v°.)

Loquaciter, *jangleusement*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

JANGLOIER, -*eier*, *jengl.*, *gengl.*, v. n., jaser, médire, se moquer :

Quant plus *jangleie*, tantost se test.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 1302, Koch.)

Tu *gengloies* et bourdoies devant Dieu. (LAURENT, *Somme*, Richel. 22932, f° 5a.)

Si guerpisse et aille eschevant
Toute mauvaise compaignie
Dont el puisse estre avilenie
Et dont l'en puisse *jengloier*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 20b.)

Garrulo, *gengloier*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881, et *Gloss. de Salins.*)

JANGLOIS, *jenglois*, *genglois*, s. m., bavardage, caquet :

Pour la joie et pour le deduit
Que l'en ooit chascune nuit
En la tor et pour le *janglois*
Fu el nonmee le boffois.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 94d.)

N'ai plus cure de ton *jenglois*.
(*Renart*, 4824, Méon.)

Onc n'oi on si grant *janglois*
Con il demeine en son englois.
(*Ib.*, Br. Ib, 2897, Martin.)

Ainz que il part de ma maison
Laira il moult de son *genglois*.
(*Ib.*, Br. XXII, 672, Martin.)

Iert a ostel cies .I. englois,
Qui savoit asses de *genglois*.
(MOUSK., *Chron.*, 18898, Reiff.)

Que nus hons n'entent leur *jenglois*
Ne que se il fussent englois.
(GAUT. D'ARR., *Eracl.*, ms. Turin, f° 12d.)

JANGLOS, - *ous*, - *eos*, - *eus*, - *eux*, *jengl.*, *gengl.*, *glengl.*, adj., bavard, médisant, menteur :

Plus les en voi *jenglos* venir
Que n'est estorniax en jaiole.
(GUIOT, *Bible*, 2441, Wolfart.)

Vos estes fols et *jangleos*,
Il fait trop malvaix acoentier
Home ke si est vanteous.
(GAVARON GRAZELLE, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 129 r°.)

Diex, destrue langue *genglouse*.
(*Lib. Psalm.*, XI, p. 268, Michel.)

Or n'i a il en ceste error
Tor c'un seul, qu'il ne li coviegne
A reprendre ou qu'ele nel tiegne
A desleal et a *gengleus*.
(*Lai de l'Ombre*, p. 75, Michel.)

Ce iert gent *jangleuse* qui ne porte pas henneur au viellart. (*Bible*, Richel. 899, f° 92d.)

Touz li pires manbres dou serjant ce est langue *janglouse*. (Ms. Ars. 5201, p. 392b.)

Verbosus, *glengleus*. (*Gloss. de Conches.*)

Ou que ses compaingnes *jangleuses*,
Tout le secret, comme envieuses,
Voulentiers dient et publient.
(J. LEFEVRE, *la Vieille*, 357, Cocheris.)

Femme *jangleuse* ne tient conte
S'elle dit chose sage ou folle,
Fors que l'on oye sa parolle.
(ID., *Matheolus*, I, 746, Tricotel.)

Attrempe toy quant tu seras a table;
Ne parle trop ne de vray, ne de fable;
Car pour *jangleux* seroies renommez.
(*Autres quatrains moraux*, XXV, tirés d'un ms. du XVe s.)

JANGOILLIER, v. n., jaser :

Les muez fait *jangoillier*
Et les non veans rooillier.
(*Martyre de saint Baccus*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 251.)

Lyonn. et forés., *jangollier*, *jangouillier*, bavarder, parler à tort et à travers, railler.

JANGUOT, s. m., gîte :

Prent des beuf et vaches, veaulx et mouton, les *janguot*. (G. DE SEYTURIERS, *Man. adm.*, ap. Ferroul-Montgaillard, *Hist. de l'Ab. de S. Claude*, II, 318.)

1. **JANIN**, voir JAUNIN.

2. **JANIN**, voir JENIN.

JANITEUR, s. m., portier :

Salomon ordonna les offices des prestres, des levites, et des *janiteurs*, ou portiers. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 217c, éd. 1488.)

Un double au *janiteur* pour balier la classe.
(D'ESTERNODE, *l'Espadon satirique*, sat. I, Bibl. elz.)

JANNAIE, -*aye*, s. f., terre couverte d'ajoncs :

Ils alloient mettre le feu a une *jannaie*. (1384, *Pr. de l'H. de Bret.*, II, col. 485.)

Avoir mis le feu es *jannayes*. (1412, Richel. Bl.-Mant., XLI, 651.)

Janaie est le terme usuel en Bretagne, dans les Côtes-du-Nord, pour dire terrain couvert d'ajoncs.

Nom de lieu, *La Jaunaie*.

JANNAIN, voir JENIN.

JANNETE, voir GENETE au Supplément.

JANNIERE, s. f., terre couverte d'ajoncs :

Icelle femme s'en ala et se mussa en une *janniere* en laquelle on ne la povoit veoir. (1406, Arch. JJ 160, pièce 312.)

JANNOIER, voir JAUNOIER.

JANSE, *jance, ganse, gans*, s. f., sorte de sauce :

Ma pucele va tuer
Deux chapons por deporter
A la *janse* aillie.
(COLIN MUSET, *Chans.*, Poët. fr. av. 1300, t. II, p. 709, Ars.)

Deus chapons a la *ganse* aillie.
(*Ren. coroné*, Richel. 1446, f° 74 r°.)

Pouchines fruis au lart et a la *gans* aillie
Leur apporte le queu.
(*Doon de Maience*, 10515, A. P.)

Morue fresche, appareillee et cuite et mengee a la *jance*. (*Ménagier*, II, 196, Biblioph. fr.)

Et mengiez a la moustarde ou a *jance* d'aulx. (*Ib.*, II, 199.)

JANT, voir GENT.

JANTE, *gante, gente*, s. f., oie sauvage :

Molt les a fait richement acevir,
Assez donner et pain et char et vin,
Grues et *gentes* et malars et pertris.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 2c.)

Grues et *jantes* a grant plenté i a.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 239b.)

Mes ainz que il venist aus tentes
Voloit une route de *jantes*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 27c.)

La *gente* fu navree el col.
(*Ib.*)

La *jante* n'ot mal ne dolor.
(*Ib.*)

La noif sor quoi la *jante* vint.
(*Ib.*)

I coutel tint dont a or fu li mance,
Si en capuise l'alete d'une *gante*.
(*Beuves d'Hanstone*, Richel. 12548, f° 94d.)

Lievres aportet quant il doit reperer,
Grues et *gentes* qui moult font a proisier.
(*Enf. Viv.*, Richel. 368, f° 176b.)

Grues et *jantes* et maslars et plouviers.
(*Jourd. de Blaivies*, 814, Hoffmann.)

Abat les grues et les *gantes*.
(MOUSK., *Chron.*, 6940, Reiff.)

Grues et *gantes* et ostardes
Vinrent poignant par les engardes
Tripes de porc et de mouton.
(*Bat. de Karesme et de Charn.*, 249, ap. Méon, *Fabl.*, IV, 88.)

JANTEL, voir CHANTEL.

JANTELE, *ganstele*, s. f., dim. de *jante*, oie sauvage :

Il s'alerent a els combatre
Comme faucons entre *gansteles*.
(BELLEP., *Machab.*, Richel. 19179, f° 34 v°.)

JANTEMENT, voir GENTEMENT.

JANTIL, voir GENTIL.

JAOLE, voir JAIOLE.

JAONNOIS, s. m., lieu couvert d'ajoncs ?

Mesire Gauvain dormi a
Des qu'au matin qu'il se trova
Lez la mer, en un *jaonnois*,
Et lui et trestuit son hernois.
(*Perceval*, ms. Montpellier H 249, f° 143d.)

Cf. JANNIERE.

JAOULAGE, voir JAIOLAGE.

JAP, s. m., jappement :

Ainsi changé, et vague en silve mainte,
Fuis de mes chiens le *jap*, et en ay crainte
(VASQUIN PHILIEUL, *Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 161, éd. 1555.)

JAPEAUX, s. m. pl., cris, clameurs :

L'EVESQUE.
Si que pour vray soing et dueil sans *japeaux*,
M'ont amaygri et dessechees mes peaulx.
(PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 790, Génin.)

JAPERAILLE, s. f., troupe de braillards :

Icellui Bernart dist au suppliant que lui et tout son lignage ne valoient pas son tabart, et que ce n'estoient que *japeraille*. (1408, Arch. JJ 163, pièce 243.)

JAPERIE, *japperie*, s. f., jappement :

Elle (cette bête) avoit jambes et cuisses de cerf, corps de leopard, queue de lion, teste de serpent, et nombre infini de replis en la gorge, desquels sortoient tant de glatissements, *japeries* et abbois, qu'on eust estimé, ne la voyant, y avoir quatre douzaines de chiens. (J. MAUGIN, *Noble Trist. de Leonn.*, c. LXXI, éd. 1586.)

Japperie, as jappement. (COTGR., éd. 1611.)

JAPILLER, v. n., fréquentatif et diminutif de *japper* :

[Les limiers]... fourrent ordinairement le nes contre terre, et laissant pendre la queue sur les jarrets vont *japillant* et grondant sur les voyes qu'ils suivent. (CHARLES IX, *Livre de la Chasse royale*, p. 137, éd. 1625.)

Poitou, *jappailler*, brailler, parler à tuetête, faire beaucoup de bruit pour rien.

JAPIS, s. m., gronderie :

Se tu chasses desouz l'oignie,
Onques pour ce ne t'esbaudis,
Ne a tes chiens ne fai *japis*,
Ne ne coite plus ; mes soigneus
Soies de biau parler a eus.
(*Chace dou cerf*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 164.)

JAQUE, *jacque, jaques, jacques, jaique, jacke, jasque*, s. m. et f., habillement court et serré :

Ung *jaques* blans. (1375, *Jurid. de la sale de S. Ben.*, f° 8 r°, Arch. Loiret.)

Veez le sa venir parmi celle chaussie
A celle *jaque* noire comme une crameillie.
(CUV., *du Guesclin*, 1579, Charrière.)

S'ot un *jasque* moult fort de bonne soie empli.
(ID., *ib.*, ap. Duc., *Jacke.*)

Aussi y eut bien .XXX. de nos archiers blechies, et leurs *jacques* faulsez du dit trait turquois. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, II, 62, Soc. de l'hist. de Fr.)

Car il estoient fort armes de *jackes* et de bonnes fortes plattes. (FROISS., *Chron.*, VII, 287, Luce, ms. Amiens, f° 147.)

Beaus chevauls et belles selles,
Jaques, jaserans, cotelles,
Et armures prouffitables.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, II, 340, A. T.)

Vestu d'un noir *jacques*. (*Chron. de du Guescl.*, p. 72, Michel.)

Pour une sallade, ung *jaique* et une javeline. (1446, *Compt. du receveur*, Hist. de Metz, V, 508.)

Quant au cueur de la royne elle a bien passé en son *jacques* de soye. (*Pet. Jeh. de Saintré*, ch. LXXXI, Z IIIb, éd. goth.)

Et estoient les dictes communes que on appelle Suisses assez communement habilliez de *jaques*, de paus, de habregerie, etc. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, I, 21, Soc. de l'H. de Fr.)

Lequel herault sy tost qu'il fust descendu, ainsy que son varlet menoit ses chevaulx boire, fut prins d'aulcuns Ganthois, lequel varlet portait devant et derriere de son *jacque* l'enseigne du duc. (J. DU CLERCQ, *Mém.*, l. II, ch. 2, Buchon.)

S'estoit un pourpoint de chamoys,
Farcy de bourre sus et soubz,
Ung grant villain *jacque* d'Anglois
Qui luy pendoit jusques aux genoulx.
(COQUILLART, *Nouv. Droitz*, 1re part., de Presumptionibus, I, 115, Bibl. elz.)

Pourpoins, *jaques* ou jaquettes. (*Ch. de* 1480, ap. A. Thierry, *Mon. de l'hist. du Tiers Etat*, IV, 313.)

Conrard et aulcuns compagnons avantureux, armes de *jackes* pleines de foin, ayans heaulmes d'osiers, lances de mesmes et a cheval sans selle, jousterent les uns contre les aultres si rudement que, par force de corps, ils abbatirent l'un l'aultre. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CXXI, Buchon.)

Par ma foy, vous debvez penser
Qu'ilz estoyent tous vestus de fer,
Et j'avoye mon *jacques* de touelle.
(*Farce de Colin Filz de Thevot le Maire*, Anc. Th. fr., II, 391.)

Vous ne faites que m'en faire venir l'eaue a la bouche, et eschauffer en mon double *jaques*. (DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 57, Bibl. elz.)

L'hoste estant sans *jacques*.
(A. MORIN, *Siege de Boul.*, quatr. 82, Morand.)

Ils (les Romains) s'armerent de cottes de laine et de coton contrepoinctees, imposants un nom inusité de thorocomache a leurs *jacques*. (GUILL. DU CHOUL, *Castram. des Romains*, p. 23, éd. 1581.)

JAQUES, voir JAQUE.

JAQUET, *jacquet*, s. m., habillement court et serré :

Voyans leurs *jacquez* embourrez en danger d'estre percez, n'actendirent le choc. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 27 v°.)

— Domestique, valet, parasite, sycophante, bouffon :

Un patilin, un *jacquet* qui suit les lapins. It. Parasito. (JUN., *Nomencl.*, p. 369, éd. 1577.)

Un *jaquet* gourmand, edax parasitus. (ANT. DE MURET, *Com. de Terence*, f° 133 r°, éd. 1583.)

Les serviteurs sont ennemis, principalement des qu'ils commencent d'estre parasites et *jacquets*. (ID., *ib.*, f° 224 r°.)

Tu le loueras doncques hautement et follement, et feras bruit des mains, en lui donnant des applaudissements comme les *jaquets*. (AMYOT, *Œuv. mor. de Plut.*, I, 197, éd. 1819.)

A leurs consultations (des médecins) l'un dit d'un, et l'autre d'autre, pour ne servir de *jaquet* les uns aux autres. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 175, Roybet.)

Leur pouvoir ne s'estend pas si avant qu'ils ayent a me commander, encore moins a me forcer de croire ce qu'ils croyent. Dieu m'a fait naistre libre, la franchise de ma condition ne sera jamais forcee de leur servir de *jaquet*. (LA COLOMB., *Th. d'Honneur*, I, 75, éd. 1648.)

Jaquet : m. A pilgrim to S. James of Compostella ; also, a parasite, sycophant, claw-back, pick-thanke, flattering smell-feast. (COTGR., éd. 1606.)

Jaquet, badin, m. Tonto, necio, adulador. (C. OUDIN, *Tresor*, éd. 1660.)

— Membre viril :

Qui fut si fol de te donner Pasquette !
Par son maintien, par son bec qui claquette,
Elle t'exhorte a bransler le *jaquet* ;
Mais quoy ! tu dors, combien qu'elle caquette
Bien hault et cler.
(CALVI DE LA FONT., *Eglogue sur le retour de Bacchus*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., I, 243.)

— Monnaie :

Lesquelz hommes payerent le suppliant en faulce monnaie de *jaquetz*, targes. (1474, Arch. JJ 195, pièce 1165.)

JAQUETER, v. n., jaser, caqueter :

Les pies sont assez desirables quand elles *jaquettent* et qu'elles contrefont la parole des autres. (DU PINET, *Pline*, X, 42, éd. 1566.)

JAQUIER, s. m., homme revêtu de l'habillement appelé *jaque* :

Entre vous autres gros *jaquiers*,
On vous descoudra bien vos toiles.
(1498, *l'Aisnee fille de fortune*, ap. Duc., III, 747[b], éd. Didot.)

JARBEL, voir GERBEL.

JARCE, voir JARSE.

JARCERIE, voir JARGERIE.

JARÇON, s. m., dérivé de *jars*, gazouillement :

Mais quand en me baisant douce tu me departs
Les souspirs derobez de ta blanche poitrine,
Le *jarçon* tremblottant de ta levre poupine,
Et l'air entrecoupé de petits mots mignars :
Je quitte, dedaigneux, les tables plus friandes
De la bouche des Dieux.
(R. BELLEAU, *Berg.*, II[e] j., f° 135 r°, éd. 1578.)

JARD, s. m., grand receptacle d'eau de mer construit dans les marais salants de la Saintonge :

Ayant aussi (nos predecesseurs) creusé certains canaux, ils ont fait venir l'eau de la mer jusques a un grand receptacle qu'ils ont nommé le *jard*, et ayant fait une ecluse au dit *jard*, ils ont fait au bout d'iceluy d'autres grand receptacles qu'ils ont nommé couches, dedans lesquelles ils laissent couler de l'eau du *jard* en moindre quantité que non pas au dit *jard*. (B. PALISSY, *Œuv.*, p. 308, France.)

JARDEAU, s. m., ivraie :

Jardeau, m., a codded weed that windes about corne and intangles it. (COTGR., éd. 1611.)

Cf. JARGERIE.

JARDEL, - *eau*, - *eaul*, *jargel*, *chargel*, s. m., larynx, gorge :

Uns vailloz trait un espointon suis un autre et li moit au *jardeaul* et ne lou fiert pas. (1294, *Cout. de Dijon*, Richel. l. 9873, f° 33 v°.)

Et puis en oste la froissure,
Mais garde, par nulle aventure,
Que le *jardel* n'i obliez.
(*La Chace dou cerf*, p. 24, Pichon.)

Et puis la froissure ; et au voir
Bien vous deves garder a l'eure
Que le *jardel* pas n'y demeure.
(HARD. DE FONTAINES GUERIN, *Tres. de Vanerie*, p. 55, Pichon.)

Contre une maladie que on apele asma et contre le vice dou polmon tu feras cautere en la racine de la gorge. Et te garde que tu ne viegnes o tout ton cautere jusques au *jardel*, et ne bruleras mais que .I. pou de cuir. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 92[a].)

Ainsi fu desloiez li *jardiaus* de la fame. (*Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 139[c].)

Le *jargel* est appellé gosier de ceux qui ne sont mye veneurs. (*Modus*, f° 22 v°, Blaze.)

Apres mette son costel ou *chargel* qui est la cave, environ demy pié de la hampe. (GAST. FEB., Maz. 514, f° 57[d].)

Et puis preingne l'erbiere qui joingt au *chargel*. (ID., *ib.*)

Et boute son costel au long du *jargel* et de l'erbiere dedens la hampe en tenant a ses dois le *jargel* et l'erbiere. (ID., *ib.*)

Puis doit lever la vaine du cueur que aucuns appellent *jargel* et pour ce qu'ele se tient au grant *jargel* la mettre ou fourchié. (ID., *ib.*, f° 58[a].)

JARDEREAU, s. m., ivraie :

Jardereau, m., a codded weed that windes about corne, and intangles it. (COTGR., éd. 1611.)

Cf. JARGERIE.

JARDERIE, voir JARGERIE.

JARDEUS, *gardeus*, adj., se dit d'une laine qui est entremêlée de longs poils blancs et roides, comme la soie de porc :

Nus toisserrans ne puet metre nul gart en oeuvre, c'est a savoir file *gardeus* et laine *jardeuse*. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1[re] p., L 45, Lespinasse et Bonnardot.)

JARDIL, *jord.*, s. m., jardin :

Pray ou *jordil*. (1422, Arch. Fribourg, 1[re] *Coll. de lois*, n° 308, f° 90 v°.)

Nom de lieu, les *Jordils*, près de Lausanne.

JARDINAGE, - *aige*, *gard.*, *jaird.*, *jardrinaige*, s. m., jardin, verger :

Touz les clos et les *gardinages*. (1312, Arch. JJ 48, f° 52 v°.)

Basses cours, *jardinaiges* et autres. (1378, Arch. S 88, pièce 37.)

Et contient le fons de l'eritage, le manoir et *gardinages* qui dessus sont cent acres. (1400, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 43 r°.)

En *jardinages* plantez de pommiers. (1410, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P 295, reg. 1.)

Visitez noz ouvraiges, *jardrinaiges* et mesnaiges... qu'il ne nous faille de riens qui touche lesdits ouvraiges et *jardrinaiges*. (1454, *Compt. du R. René*, p. 8, Lecoy.)

Et entre deux encore d'autres *jardinages* plains d'arbres. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 218, Bibl. elz.)

Vignes et *jardinaiges*. (1532, *Compte de S. Ladre*, p. 113, Hosp. Clerm.-s.-Oise.)

Ameliorer les *jairdinaiges*. (1558, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Maduc est bastie en une belle planure fort fertile, toute environnee de ruisseaux et de beaux *jardinages*. (THEVET, *Cosmogr.*, I, 9, éd. 1558.)

A l'entour de ce lac vous voyez une infinité de *jardinages*. (ID., *ib.*, I, 10.)

Philanon dans un *jardinage*
Tenoit a Philis ce langage.
(VAUQ., *Idill.*, I, 43, éd. 1612.)

— Légume :

Deux pauvres femmes bourguignonnes... n'ayant plus d'herbes, ny *jardinages*, ny aucunes racines desquelles ilz se peussent sustenter. (MARCOUVILLE, *Traicté mem. des cas merveilleux*, f° 23 r°, éd. 1564.)

Les *jardinages*, les arbres fruictiers, les vignobles se delectent en la terre preparee par cest artifice. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, II, 1, éd. 1605.)

Jura, Fr. Comté, Suisse rom., *jardinage*, légume : « Quel *jardinage* avez-vous eu à dîner ? » Centre de la Fr., *jardinage*, mode d'exploitation d'un bois qui consiste à abattre çà et là les arbres de moins belle venue.

JARDINE, *gardine*, s. f., campagne :

... Tot parmi la *gardine*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 30347, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

... De Hesbain la *gardine*.
(ID., *ib.*, 35798.)

JARDINEL, *gerdinel*, s. m., petit jardin :

Mort le trebuche delez un *gerdinel*.
(*Aleschans*, 6281, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)



JARDINEOR, - *eur*, s. m., jardinier :

Li grant *jardignierres*. (LAURENT, *Somme*, ms. Soiss. 210, f°s 62^c et 63^b.)

Jardineur, ortolanus. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

JARDINER, verbe.

— Neutr., pris au fig., faire l'amour :

J'ay mon mari qui se rigole
De moi et s'en va *jardinant*
Avecques mainte femme fole
Chascun jour, ou le plus souvent.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 334 r°.)

— Act., *jardiner des oiseaux*, les placer sur un billot dans un jardin :

Voila un bon billot pour *jardiner* mes oiseaux. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 247, Roybet.)

Jardiner les oyseaux sur des billots, to weather hawkes, or fet them out a weathering upon blockes in gardens. (COTGR., éd. 1611.)

JARDRIE, voir JARGERIE.

JARDRINAGE, voir JARDINAGE.

JARER, v. a., couper les jarrets à :

Et prindrent... plus de trois mille chamyaux ; mais ils ne les purent recuellir au navire, et en tuerent et *jarerent*. (J. DE BETHENCOURT, *le Canarien*, p. 169, Gravier.)

JARETIER, voir JARTIER.

JARFET, s. m., ivraie :

Zizania, ou c'est *jarfet*, c'est une herbe qui croit entre les bles. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Cf. JARGERIE.

JARGEL, voir JARDEL.

JARGELIE, voir JARGERIE.

JARGEOT, voir JARGOT.

JARGERIE, *gargerie, jarguerie, gargarie, cargerie, jergerie, gergerie, jarcerie, garzerie, jarderie, jardrie, garderie, jargelie, gargelie, jazerie, garberie, largerie*, s. f., ivraie :

Ne avoec le forment seme le *garberie*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 84^b, Michelant.)

Dunkes dirai ge az meissonors : Concoilhiez les *gargaries*, si les loiez par faisseaz por ardoir. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 243, Foerster.)

Si vit qu'il fu tot plains d'orties (le blé),
De chardons et de *gargeries*.
(GEFF., .VII. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 81^d.)

Nule rien ne vout maunger fur ke averun,
Amerok et *jazerie*, ceo est detraccioun ;
Pus si est enbeveré de male suspecioun
Et de un torbaz conreé de purpos.
(BOZON, *le Char d'Orgueil*, ms. Phillipps 8336, f° 69 r°, P. Meyer.)

La mains de Dieu fist chel muanche,
En blé mua la *gargerie*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 81, Peigné.)

Cil qui seme
Cargerie avoec le forment
De ce s'esforça mult forment.
(*De Ste Ysabiel*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 361.)

Garzerie, e droe e neele.
(*Dit du Besant*, Richel. 19525, f° 108 r°.)

Si vint ses enemis et si sema sur la semence malveis grain de *jarderie*... et virent la *garderie* et les malveises herbes naistre. (MAURICE, *Serm.*, ms. Flor. Laur., conventi soppressi 99, f° 82^b.)

Si desevra le froment de la *jarderie*. (ID., *ib.*, Richel. 13314, f° 77 r°.)

Dessebrera... le bon froment de la malvaise *jarcerie*. (ID., *ib.*, ms. Poitiers 124, f° 5 r°.)

Et sorsema malvaiz grain de *jarcerie*. (*Ib.*, f° 51 v°.)

Entre la *jarderie*. (*Comment. sur le nouv. test.*, ms. Oxf., Bodl. Douce 270, f° 68 r°.)

Laissez croistre le forment et la *jarderie* jusqu'al oust. (*Ib.*, f° 81 r°.)

Quant la paille iert soflee del grein, et la *jarderie* del froment. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 119^b.)

Quant li homs dormoit ses anemis vint et sema *jargerie* seur le froment et s'en ala. Quant l'erbe criut et fist fruit lors apparurent les *jargeries*. (*Les quat. Evangel.*, Richel. 12581, f° 241 r°.)

Li deables sema la *gergerie* qui est plus moutepliee que la doctrine nostre segneur. (*Comp. de la s. escript.*, ms. Monmerqué, t. I, f° 198 r°.)

La *jardrie* et les mauveses herbes. (*Vita Patr.*, ms. Chartres 371, f° 111 r°.)

Se tu melles *largerie* ou avainne en autrui blé. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 118^c.)

Son anemi vint et sema *jarderies* sor le forment. (*Bible*, Maz. 684, f° 231^d.)

Sire, dont ne semas tu bonne semence en ton champ? Et il li dist ouil. Dont y sont venues *jargeries*. (GUIART, *Bible*, S. Math., ms. Ste-Gen.)

Si dessevrerrons le froment de la *gargelie* et le grain de la paille. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 18^d.)

Esraigons ceste *jargerie*. (*Ib.*, f° 28^d.)

Ou champ Deu ai mult de *jargelie* et petit dou froment. (*Ib.*, f° 33^b.)

Est quedam herba que dicitur gallice *jargerie*. (*Gloss. lat. gall.*, ap. Thurot, *Extr. de div. man. lat. p. serv. à l'hist. des doct. gramm. du m. âge*, p. 206, n° 1.)

Gith, *gargerie*. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 7692.)

Jergerie, une mauvaise herbe qui croist entre les bles, zizania, lolium. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684, f° 70^d.)

Lolium, lii, une herbe qui croist entre les bles, *jarguerie*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Jargerie, sorte d'ivraie. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de PALSGRAVE, p. 915, Génin.)

Doubs, *gergerie*, *jargillerie*. Prauthoy, *djarjeillerie*, espèce de vesce qui vient dans les blés. Arc-en-Barrois, *jéjeurlie*.

JARGOILLIER, - *oullier*, - *ouiller*, *garg.*, v. n., gazouiller, murmurer :

Les oisiaus vont *jargoilliant*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 216e.)

Ny pour voir escouler la Sone,
Ny le *gargouillant* ruisselet.
(L. LABÉ, *Epistre à ses amis des gracieusetez de D. L. L.*, p. 136, éd. 1555.)

Quant aux oiseaux, les plus petits gazouillent et *jargouillent* le plus. (DU PINET, *Pline*, XI, 51, éd. 1566.)

Dont s'en ensuivront plusieurs voix de flajols *gargouillantes*, qui en leurs gargouillemens imiteront de bien pres les chans de divers oiseaux. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

Ainsi que les aigneaux, qui n'ont pasteur, ny [guide,
Errent ores espars dessus la rive humide
Des *gargouillants* ruisseaux.
(DU BARTAS, *Judit*, V.)

— Jaser, bavarder :

Et devers Pallas m'en alay
Pour *gargoullier* et reveler
De mot a mot, sans riens celer...
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 205^d.)

Or ça viellart de pute afaire,
Vien *jargoullier* au commissaire.
(*Martyre de S. Denis et de ses compagnons*, Jub., *Myst.*, I, 117.)

Il *gargouille*,
Il barbouille,
Il se tainct jambes, et bras ;
Puis (s'il est las)
Pour son soulas
Il succe les goutelettes
De ses hugues rondelettes.
(DESPER., *Chant de Vendanges*, Rec. des œuv., p. 101, éd. 1544.)

JARGON, *jargoun, gargon, ghargun, gergon, gorgon*, s. m., babil, bavardage, gazouillement, langage en général :

Lors tuit disoient en leur *jargon*...
(MARIE, *Fables*, 22, Roq.)

Ne charme ne caldeu ne sai pas le *jargoun*.
(THOM. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 1 v°.)

Richars .I. escuiier avoit
Qui le *gargon* trestout savoit.
(*Rich. li biaus*, ms. Turin, f° 139^d.)

Hinnissement de cheval e *ghargun* d'oissel. (*Secr. d'Arist.*, Richel. 571, f° 138^a.)

Il n'y a ne beste n'oyseau
Qu'en son *jargon* ne chante et crie :
Le tems a laissié son manteau
De vent, de froidure et de pluye.
(CHARLES D'ORL., *Rondeau*, Champollion.)

Il court un *gergon*
Que humains auront redemption.
(*L'Incarnation et nativité de nostre saulveur et redempteur Jesuchrist*, f° 44 v°, in-f°, s. l. n. d.)

Apres qu'on a dit ce *gorgon*
Tantost apres arrivera
Une grande procession
Qui d'aultre matiere lyra.
(COQUILLART, *Droitz nouv.*, 2e part., de Injuriis, I, 184, Bibl. elz.)

A l'aspic cauteleux ceste bande est pareille,
Alors que de la queue il s'estouppe l'oreille,
Lui, contre les *jargons* de l'enchanteur sçavant,
Eux, pour chasser de Dieu les paroles au vent.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, III, Bibl. elz.)

Le XVIe siècle affectionnait la forme *gergon*. (FABRI, *Rhet.*; GREVIN, *des Poisons*.)

JARGONISER, *gargoniser*, v. n., jargonner, parler indistinctement :

Le contraire est aux enfans, car leur aquosité est plus subtille et les nerfz sont plus mouvables, et pource les enfans ne parlent pas tost, ains *gargonisent* longuement. (B. DE GORD., *Pratiq.*, III, 20, éd. 1495.)

JARGONNEIS, - *eiz*, s. m., gazouillement :

Par le *jargonneis*, par le chant et par le



maintien des oyseaulx. (LAUR. DE PREMIERFAIT, *Traictié consolatif de vieillesse*, Richel. 1009, f° 92 v°.)

Le *jargonneiz* des oiseletz. (ID., *Decam.*, Richel. 129, f° 35 r°.)

Au second jour de may que le rossignol jour et nuit maine son merveilleux et melodieux *jargonneis*... (DUQUESNE, *Hist. de J. d'Avesn.*, Ars. 5208, f° 39 r°.)

JARGONNEMENT, s. m., gazouillement :

Jargonnemens d'oyseaux. (JAN MARTIN, *Vitruve*, f° 143 r°, éd. 1547.)

Le *jargonnement* des oyseaux. (*Hist. pit. du Prince Erastus*, f° 207 r°, éd. 1587.)

JARGONNER, *garg.*, *gargouner*, *gergonner*, verbe.

— Neutr., jaser, bavarder, gazouiller, parler en général, murmurer, médire :

Englois, Flamenc prissent a *gargonner*
Por coi ont fait chelui emprisonner.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 215 r°.)

Mais encors n'a cors qui se taise
De mesdire et de *jargonner*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 79b.)

Gargouner.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 10 r°.)

On ne sauroit mieux *jargonner*.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 168a.)

Quant agaches ou pyez *gargonnent* dessus une maison, que c'est signe de tres mauvaises nouvelles; mais se moussons y *gargonnent* ou y font leurs nyds, c'est signe de bon air et de bonne fortune. (*Les Evang. des Quenouilles*, p. 35, Bibl. elz.)

J'oy d'autre part le pyvert *jargonner*,
Siffler l'escouffle, et le buttor tonner.
(C. MAR., *Egl. au roy.*, p. 42, éd. 1544.)

Gergonner contre le maistre celeste. (CALV., *Instit.*, l. I, c. XIV, éd. 1561.)

Notre sens est piqué a *gergonner* contre Dieu, comme s'il ne se portoit pas humainement envers les inocents qu'il afflige ainsi. (ID., *ib.*, l. I, c. XVI.)

..... Sous les ombres mollets
De ces coudriers, pres cette eau qui *jargonne*.
(R. BELLEAU, *Berg.*, 1e j., f° 7 r°, éd. 1578.)

Ils *jargonnent* comme les jars. (PARÉ, *Liv. des anim.*, c. XXV, Malgaigne.)

Le pape oyant si bien *gergonner* ces ambassades ne sçavoit que croire autre, sinon que ce fussent quelques grands docteurs. (CHOLIERES, *Apresdinees*, V, f° 166 v°, éd. 1587.)

— Act., dire en bavardant :

Quant a ce qu'il *gergonne* de la personne du mediateur, nous le verrons en son lieu. (CALV., *Instit.*, l. I, c. XIII, éd. 1561.)

Bourg., env. de Saulieu, *jargonner* après quelqu'un, crier après lui.

JARGONNERIE, s. f., gazouillement :

Elles ouyrent *jargonnerie* d'oyseaux voletans par l'air. (C. MANSION, *Biblioth. des Poet. de metam.*, f° 50 v°, éd. 1493.)

JARGOT, - *geot*, - *gault*, *jer.*, s. m., sorte de pourpoint :

Un *jergault* de demye hostade. (13 juill. 1529, Arch. Gir., Not., Brunet, 67-6.)

Robes a manches faictes de peaux, *jargots*, cappes a capputions ou cahuets. (COTEREAU, *Colum.*, I, 8, éd. 1555.)

Vestus de *jergots* de toille. (SALIAT, *Her.*, VII, éd. 1556.)

Pour se sauver du vent, du froid et de la pluye serviront robbes et manches faites de peaux, *jargeos*, cappes a capputions ou cahuets. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, l. I, c. VII, éd. 1597.)

JARGOUILLIER, voir JARGOILLIER.

JARGOUN, voir JARGON.

JARGUEIL, s. m., pie de mer :

A le *jargueil* le gosier moult grand, large et robuste. (BELON, *Singularitez*, I, XI, éd. 1554.)

JARGUERIE, voir JARGERIE.

JARGUNCE, voir JAGONCE.

JARICE, s. f. ?

Et si appartient, ce .III. fames doivent nestre, que la chose soit en la maniere qui est de generation de *jarices*, et la lune et Venus soient avec Mercure. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 128 r°.)

JARIE, s. f., hernie :

Lequel garson se plaigny d'une *jarie*, et dist on que par eschivissement, mauvaistié et malice du dit garson, ou autrement, lui vint une ominade ou bosse en l'ayne, grosse comme le poing. (1467, Arch. JJ 200, pièce 183.)

JARION, s. m., sorte d'arme :

Embastonnez de bastons et armes invasibles, comme d'espees et de grans dagues et de gros *jarions*. (1477, Arch. JJ 206, pièce 1103.)

JARLAIGE, voir JALAGE.

JARLE, voir GERLE.

JARRETIER, voir JARTIER.

JARRIE, *garrie*, s. f., terre inculte :

Ele o est? — En cel bois soz la *jarrie*.
(*Ger. de Rossill.*, p. 384, Michel.)

La terre sillonnee et labouree et mise en guerets ou *garries*. (PIERRE LE LOYER, *Hist. des spectres*, p. 766, éd. 1605.)

Était fréquent comme nom de lieu :

La *Jarrie*. (1315, *Lett. d'E. de S.-Mesm., prév. d'Orl.*, Arch. Loiret.)

Deux quarterons et demy de vignes assises es *Jarryes*. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 18 r°, Bibl. La Rochelle.)

Ou fief des *Jarries*. (*Ib.*, f° 21 v°.)

Deux communes de l'Aunis portent le nom de La *Jarrie*, et une celui de *Jarrie*, dans l'Isère.

Sobriquet, La *Jarrie*. (1590, *Mandats de dépenses*, Arch. mun. Avallon, EE 59.)

JARRIS, - *iz*, *jaurris*, *garris*, s. m., sorte de plante, l'*ilex aquifolium* :

Un baston cornu de *jarriz*
Tort et pesant tint en sa main.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 124c.)

Puis a saisi la lanche, la hanste ert de *jarris* :
.x. mile Turs en maine ; chascuns ert fervestis.
(*Conq. de Jerus.*, 1390, Hippeau.)

A une grant estache l'aresna d'un *jarris*.
(*Chans. d'Antioche*, IV, 192, P. Paris.)

Mais Ferraus prinst .I. baston de *jaurris*.
(*Gaydon*, 5648, A. P.)

Ele prist des flors de lis
Et de l'erbe du *garris*
Et de le foille autresi,
Une bele loge en fist.
(*Aucassin et Nicolette*, p. 23, Suchier.)

JARROCE, *jarrousse*, *garrobe*, s. f., sorte de vesce, gesse cultivée, *lathirus sativa* :

Item les terrages de Venours en pois..... feves, *jarroces* et veces. (1326, Arch. JJ 64, pièce 713.)

Vesces, *jarrousses*, pois, feves. (1340, *Bail*, S.-Cyprien, l. 49, Arch. Vienne.)

Item habeo cogrerium seu largier in bladis que seminantur in terris superius declaratis scilicet de bailhargia, de *garrobe*, de vesse, de piso bruno, donaptz et depanitz. (1407, *Gr. Gauth.*, f° 213, Champagne, Mouton, Arch. Vienne.)

Poit., Aunis, *jarrousse*, vesce. Saint., *jarousse* et *garotte*. Bourg., Yonne, Perreuse, *jarroule*.

Littré donne, comme d'origine inconnue, *garoube* ou *garousse*, et *jarosse*, *jaroufle*, *jarouge*, *jarousse*.

JARRON, s. m., branche d'arbre :

Le soir com qu'il dormoient a bon feu de *jarrons*
Es vous anqui venus quatre grans fors larrons.
(*Girart de Ross.*, 2011, Mignard.)

Vilains, tu semble miex pendeour de larrons
Que ne fais charbonnier, ne copeur de *jarrons*.
(*Ib.*, 2349.)

— Jante de roue, jambage :

Jarrons d'une roue. The fellowes of a wheele. (COTGR., éd. 1611.)

JARROUSSE, voir JARROCE.

JARS, s. m., jargon :

Mille chançons dont la feste est doublee,
Dances et *jartz*, motz ditz a la volee.
(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 16 r°, éd. 1526.)

Les Psaumes des courtisans, dedies aux braves esprits qui entendent le *jars* de la cour. (1620, in-12.)

— *Entendre le pair et le jars*, loc., comprendre tout :

Mercure, fin et subtil, qui entend le pair et le *jars*. (1615, *Vraye Pronostic. de Me Gonnin*, Var. hist. et litt., V, 217.)

Hécart donne la locution *entendre le jar* comme étant d'un usage général en rouchi, pour signifier entendre la plaisanterie, entendre parfaitement, quoiqu'on parle à demi-mots ou à mots couverts.

Argot, *jar*, *jars*, jargon.

JARSE, *jarce*, s. f., sorte d'arme :

Et sa char estoit detrenchiee
Ausi con se ce fust de *jarse*
Que ele avoit crevee et arse.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 24c.)

Coutel a pain taillier
Et la *jarce* d'acier.
(*L'Estillem. au vil.*, Richel. 837, f° 120c.)

Ja en i aura maint sanglant
D'autres saingnies que de *jarses*.
(GUIART, *Roy. lign.*, 19236, W. et D.)

— Sorte d'animal :

Comme blanches toisons
De *jarses* et brebis dans le lavoir plongees.
(La Bod., *Harmon.*, p. 797, éd. 1578.)

JARSER, *garser*, verbe.

— Act., scarifier :

Bon fet de son cors sanc oster,
Par *jarser* ou par ventoser.
(*Le Lunaire que Salem. fist*, 293, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 376.)

Ou uns clers en *est* rooingniez,
Jarsez, ventousez ou sainiez.
(*De la Maaille*, ap Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 105.)

Qu'on te puist ventre et dos *jarser*.
(Eloy Damernal, *Livre de la deablerie*, f° 15b, éd. 1507.)

La morsure du serpent se cure en luy donnant poudre de diptamo, ou de dyagomera, ou serpentine, et *jarser* la morsure, et lier quelque animal vif dessus. (Arthel. de Alag., *Fauc.*)

— Fig., tourmenter :

N'aorerent l'enfant li riche roi de Tharse,
Si com David le dist qui asprement vous *jarse*.
Il nous *jarse* comment et en quelle maniere ?
(*De la Desputoison de la Sinagogue et de sainte Eglise*, Richel. 837, f° 341 v° ; Jub., *Myst.*, II, 406.)

— Réfl., se piquer, se blesser :

Li ieus soutiument le cuer tente,
Ne loe pas k'on s'i assente.
Li surre devant cui passa
En Rome une dame mout gente.
Tantost com il le vit presente
En covoitant i mespensa ;
Et apres, quant se porpensa,
De l'alesne sen uel quassa
Dont il cousoit se cauchemente.
Chil ki si griement *se garsa*,
Moustre quieus maus en regars a,
Quant por un soffri tel tormente.
(Renclus de Moiliens, *Miserere*, st. cxxxvii, 1, Van Hamel.)

JARSURE, voir Gerseure.

1\. **JART**, *gart*, *gard*, *wart*, *wairt*, s. m., jardin, verger :

Ses batalles dont il ot vingt
Fait enbuscier de totes pars,
En vaus, en selves et en *gars*.
(*Athis*, Richel. 375, f° 143c.)

Vint .i. serpens de male part,
Oissi del bois, si vint el *jart*.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 11c.)

Garde sor destre en un cemin,
Si a coisi un grant gardin,
Guencist sa voie cele part,
Si est venus tot droit al *gart* ;
Moult estoit bien floris li *gars*,
Si estoit clos de totes pars.
(*Ib.*, Richel. 375, f° 41e.)

Des kaillos fist son *gart* murer.
(Mousk., *Chron.*, 17721, Reiff.)

En sus de ce chatel, la traitie d'un arc,
Ot planté .i. vergier que l'on apale *gart*,
Anvirons clous a murs.
(*Floovant*, 635, A. P.)

Lettre par chirographe d'un aissain de terre que li contes de Bloys a acaté a Jehan de Taisnieres et a Maroie, se fame, pour eslargir le nouvel *gart* de Guise. (1331, *Cartul. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 100 r°.)

Li prevos Richairs fit faire .i. *wairt* davant lai fourterasse mon signour et fit waigier. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, f° 42, Richel.)

Il ardirent toute la ville et abatirent une partie des murs dou *gart* de Werchin. (Froiss., *Chron.*, III, 149, Kerv.)

Comme le suppliant se aloit esbatre tout seul autour du *gard* ou jardin. (1412, Arch. JJ 167, pièce 27.)

Je suis Tongris de Rens qui par dessus le *gart*
Ay rescosse vo corps et vo gens les trois quart.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 1115, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

... L'aige qui court trestout entour les *gars*.
(Id., *ib.*, 32629.)

Ung petit *wart* prez de Meurelet. (1586, *Compte de S. Bertin*, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Vosges, Châtel, *jard*, jardin. A S.-Dizier et dans d'autres villes de la Haute-Marne et de la Marne, *jard* (*d* ne se prononce pas), jardin public.

A Bar-le-Duc, la rue du *Jard*, le château du *Jard*.

Nom propre, *Jard*.

2\. **JART**, *gart*, s. m., poil long et dur dans la laine :

Nus toisserrans ne puet metre nul *gart* en oevre. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1e p., l, 45, Lespinasse et Bonnardot.)

A peser icelles lainnes le dit sergent les doit esgarder et en oster suing, *gars*, crotins, esconssures et coteriaulx. (1410, *Stat. des drapiers*, Arch. mun. Chauny.)

Les habitants de l'Aisne désignent encore par le mot *jars* les poils droits qui apparaissent dans la laine et la déprécient.

Cf. Jardeus.

JARTAGE, *gartage*, s. m., jardin :

C'est assavoir en complans, en *gartages*, en gardes, en recepz, en ventes, en rentes, en terrages, et en toutes autres choses, lesquelles choses il acquidrent dudit Neril et de son pere. (1309, Arch. JJ 45, f° 18 v°.)

Cf. Jart 1.

JARTÉ, adj., qui a des *jars*, c'est-à-dire des poils qui déprécient la toison :

Laine *jartee*. (1410, *Stat. des drap.*, Arch. mun. Chauny.)

JARTIER, *jarretier*, *jaretier*, *gartier*, *gertier*, s. m., jarretière :

Un autre fermail, fait en maniere d'un *jarretier*. (1360, *Invent. du D. d'Anjou*, Laborde.)

Il est permis aux filles de joye de la ville de Thoulouse de porter et vestir telles robes et chapperons comme elles vouldront, et entour l'un de leurs bras une ensaigne ou difference d'un *jaretier* ou lisiere de drap d'aultre couleur que la robe. (1389, *Ord. de Charles VI*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Et feroit li roys (d'Angleterre) une ordonnance de chevaliers de lui et de ses enfans et des plus preus de sa terre, et seroient en somme jusques a quarante, et lez nommeroit on les chevaliers du Bleu *Gertier*. (Froiss., *Chron.*, III, 250, Luce, ms. Amiens.)

Par un *gartier* d'argent qu'il portoit a se cauce.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 533, Chron. belg.)

S'avoit un *gartier* d'or qu'entour le col li lie.
(*Ib.*, 5915.)

Se n'eust esté un *gartier* d'argent par quoy les dames recongneurent le roy. (*Trahisons de France*, p. 5, Chron. belg.)

Je perdy mon *gartier* en la rue. (*Evang. des Quen.*, p. 27, Bibl. elz.)

Je voy mectre un *jartier* a poinct.
Comment ! mon maistre a esté oingt !
Maistre, avez vous les coupx compté ?
(*Farce du Coustur. et son valet*, p. 14, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moral. et Serm. joy.*, t. I.)

Lye ta chause or lye ton *gertier*, c'est honte de te veoyr aller aynsi. (Palsgrave, *Esclairc.*, p. 560, Génin.)

Jarretiers de pourpre et de couleur violette. (De la Boutiere, *Trad. de Suetone*, p. 185, éd. 1569.)

Une paire de *jartiers*. (1580, *Compte de tut.*, f° 135a, Barb. de Lescoet, Arch. Finist.)

Periscelis, ornement de jambes, *jartier* ou jartiere. (Gilles de Housteville, *Trad. des dialogues de Loys Vives*, index, éd. 1611.)

Dans la Normandie, la Picardie, la Flandre, on dit encore *gartier*, *guertier*, pour jarretière.

JARZEU, s. m., ivraie :

Quant nos augom et aragom le *jarzeu* de tous froment que ne touge le crestre a l'autre. (*Serm.*, xiie s., ms. Poitiers 124, f° 5 r°.)

Environs de Langres, *jarjeilleu*.

Cf. Jargerie.

JASARANT, voir Jaseran.

JASARD, *jaz.*, adj., babillard, bavard :

Taisez vous, ma lyre mignarde,
Taisez vous, ma lyre *jazarde*.
(Rons., *Od.*, I, xvi, p. 116, Bibl. elz.)

Des fontaines la princesse,
Moy celebrant le conduit
Du rocher percé qui darde
Avec un enroué bruit
L'eau de ta source *jazarde*,
Qui trepillante se suit.
(Id., II, ix, p. 149.)

Tu m'as rendue plus *jazarde*
Qu'une corneille babillarde.
(Id., V, xxv, p. 367.)

La corneille *jasarde*.
(R. Belleau, *Berg.*, IIe j., f° 121 v°, éd. 1578.)

Jazardes Muses.
(Passerat, *Œuv.*, p. 102, éd. 1606.)

Je n'entens plus Philomelle *jasarde*,
Ni le linot, ni l'aronde criarde.
(Jacques Bereau, *Poés.*, p. 73, Jouaust.)

Jasard encores pis que l'echo. (G. Bouchet, *Serees*, II, 256, Roybet.)

Femmes *jasardes* et mocqueuses. (A. Du Moulin, *Chirom.*, p. 227, éd. 1638.)

Jasard : m. A prater, prattler, babbler, tattler, chatterer, jangler, idle talker. (Cotgr., éd. 1611.)

Jasard se dit encore dans quelques provinces, particulièrement dans la Flandre.

JASCHERER, *gasch.*, *ghaskerer*, *gacquerer*, *ghiesquerer*, *gascrer*, v. a., donner le premier labour à une terre pour la laisser reposer une année :



Et le sourplus desdites terres *gascherees* et binees souffisamment et de saison. (1357, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 56 v°.)

Terres *jascherees*. (*Ib.*, Arch. MM 29, f° 39 v°.)

Douze bonniers de gaschiere binotee d'iver et *gascheree* d'esté. (1377, Arch. MM 30, f° 87 v°.)

.LXXI. journeux binotees d'yver et *gacquerees* d'esté. (1384, Arch. MM 31, f° 4 r°.)

.XII. bonniers et demi desdites terres binotees d'iver, *ghiesquerees* d'esté. (1396, *ib.*, f° 228 r°.)

Ghaskerer, binner et semer. (*Inv. des biens du seigneur d'Esk*, Arch. St-Omer, ap. Duc., III, 496ª, éd. Didot.)

Adam Descamps donne a cense trent une rasieres de terre dont dix rasieres avesties de blé que ledit Adam *a gascré*, laburé et assemenchié. (*Bail du 9 nov. 1444*, Arch. mun. Douai.)

JASCHERISON, *gasquerison*, *gaquerison*, s. f., labour de mai et juin :

Une (corvee) en mars, une en *gasquerisons*, et l'autre en couveraines. (*Pièce de* 1456, ap. Beauvillé, *Doc. inédits sur la Pic.*, IV, 167.)

A ledit seigneur trois courvees en l'an de ceulx qui ont quevaulx, de quelque estat qu'ilz soyent, c'est assavoir en mars, *gaquerison* et en couvraine. (1507, *Prév. de Doullens*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, 57, Bouthors.)

JASCHIER, *waq.*, *wacq.*, s. m., jachère :

Iceulx maire et eschevins demeurent quictes de la somme de dix sols parisis qu'ilz devoyent audit seigneur pour leurs *wacquiers* et flegards. (1507, *Prév. de Doullens*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, 145, Bouthors.)

Maretz et *waquiers*. (*Ib.*, p. 147.)

JASEMENT, s. m., babil, caquet :

Jasement : m. As jaserie. (Cotgr., éd. 1611.)

JASERAIN, voir Jaseran.

1. **JASERAN**, *- rant*, *- renc*, *jaz.*, *jac.*, *ges.*, *jasarant*, adj., fait de mailles de fer d'œuvre orientale ; il se disait en parlant d'un haubert, d'une cotte de mailles, d'un gorgerin, etc. :

Trenchet le nes e la buche e les denz,
Trestut le cors e l'osberc *jazerenc*.
(*Rol.*, 1603, Müller.)

De lor doz traient les hauberz *jazerans*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 156ª.)

Gentix hom sire, je te pri et comant
Qe li ostez son hauber *jazerant*.
(*Raoul de Cambrai*, 3705, A. T.)

Un auberc *jacerant* li ont fait aporter.
(*Parise*, 490, A. P.)

Trenche les mailles du haubert *jasarant*.
(*Otinel*, 478, A. P.)

L'aubourc *jasarans*.
(*Doon de Maience*, 8005, A. P.)

Chil haubert *geserant* dont le maille ert delie.
(*B. de Seb.*, II, 857, Bocca.)

2. **JASERAN**, *- rant*, *- ram*, *- rain*, *- ron*, *jass.*, *jaz.*, *jac.*, *gaz.*, *jag.*, *jesseran*, *jasiran*, *jaugeron*, s. m., armure en mailles de fer, à l'usage du cavalier et de son cheval, et, par extension, les anneaux de la maille :

Armeies sont molt bien les atres gans
D'espeies cleres et de bons *gazerans*
(*Maccab.*, 57, Stengel, *Rivista di filologia romanza*, 1875, p. 85.)

La veist on lancier entre les mal vaillans,
Percier escus et targes, hiaumes et *jazerans*,
Escarteler et fendre escus a or luisans,
Destriers de pris navres es costes et es flans.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 106 r°.)

Bien estoient armé de fer, de *jazerant*.
(Cuv., *du Guesclin*, 2515, Charrière.)

Dont chascun ot cheval couvert de *jaserant*.
(Id., *ib.*, 11089.)

Et ferit ung chevalier par telle roideur, que la targe ne le *jacerain* ne le peurent oncques garentier que il ne le ruast tout mort par terre. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 223, Bibl. elz.)

Beaux chevaulx et belles selles,
Jacques, *jaserans*, cotelles
Et armures proufitables
Esprouvees et nouvelles.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 100ᵇ.)

Blanchir ung *jaseran*. (1449, *Compt. du R. René*, p. 223, Lecoy.)

Elle estoit seulement armee d'un *jesseran*, pour la blesseure qu'elle avoit eu la journee de devant. (Cousinot, *Chron. de la Puc.*, c. 49, Vallet.)

Ung *jagerant* d'achier. (xvᵉ s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Incontinent nous fault vestir
Noz jaques et noz *jaserans*.
(*Condamnac. de Bancquet*, p. 340, Jacob.)

Le dit duc Aubert lui donna ung beau coursier et ung bon cheval de Hongrie, aveuc un *jazerain* et (ung) gorgerin. (Mathieu d'Escouchy, *Chron.*, II, 252, Soc. de l'H. de Fr.)

Sans prendre arme, ne harnois,
Fors seullement mon *jaseron*.
(Jacq. Millet, *Destruct. de Troye*, f° 133ᶜ, éd. 1544.)

Apportez moy mon *jaseram*
Et mes cuirasses vistement.
(Id., *ib.*, 6050, Stengel.)

Et avoit pour ceux six cottes de maille, jadis appellees *jasserans*, toutes de fin or. (Jean le Maire, *Ill. des Gaules*, liv. I, ch. 40, p. 130, éd. 1749.)

Priscarasce donna a son cher fils... une saye a chevaucher... a grandes et larges manches volantes et un beau *jasseran* pardessus ouvragé et frangé de filz d'or ondoyans. (*Alector Roman*, p. 86ª, éd. 1560.)

Avant d'arriver en Aquitaine et de voir la belle Fezonne, fille du duc d'Aquitaine, Valentin fait faire a Orson un *jaceron* d'acier. (S. Marc Girardin, *Litt. dram.*, XLIV, d'après l'*Histoire de deux nobles et vaillants chevaliers Valentin et Orson*, Rouen, Veuve Louis Cotté, s. d.)

— Collier de femme qui avait quelque ressemblance avec un gorgerin ; chaînette composée de petites agrafes d'or ou d'argent, qu'on portait au cou ou sur la tête :

Gabrielle de Mailly, femme et espouse du Sʳ Loys de Cambrin, avoit esté advertye que avyons entre noz mains ung bracelet d'or, a fachon de *jaserain*, a elle appartenant, nous requerant luy vouloir rendre, et, pour ad ce parvenir, nous auroit monstré et exhibé le semblable bracelet qui a esté jugé par Charles Millet, orfevre de ceste ville (Bethune) estre semblable. (1350, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung *jasiran* d'or. (1527, *Test.*, Arch. mun. Douai.)

Juno m'a donné charge en passant que je luy apporte quelque dorure, quelque *jaseran*, ou quelque cincture a la nouvelle façon. (Des Periers, *Cymbalum mundi*, dial. I, A iij r°, éd. 1538.)

Son guimple plus que flamme estincelloit dehors,
Borde, semé par tout de *gazerans* retors
Et de boutons luisants.
(J.-A. de Baif, *Poemes*, l. VI, f° 167 r°, éd. 1573.)

Item... deux *jaserans* d'or,... aultrez deux *jazerans* d'or. (1580, *Inventaire*, Draguignan, Revue des Soc. sav., 1874, p. 117.)

Deulx petites chennes a *jazeran* et ung autre bout a pandre une monstre, .II. petit cachetz poisant en or .II. on. demi gros, qui valent .XVIIII. liv. .XXXI. s. (1597, *Contrat de mariage de Françoyse de Schomberg*, ap. Laborde, *Emaux.*)

On appelle *jaseran* la chaisne d'or ou d'argent, qui est de grosses mailles, couchees et serrees, dont les femmes font fort souvent des bracelets. (Nicot.)

On trouve encore dans la seconde moitié du xviiᵉ s., sous une forme altérée :

Un *jaugeron* d'argent avec les chainettes. (1655, Noyon, ap. La Fons, *Art. du Nord.*)

Jaseran est très usité dans le Lyonnais pour désigner une chaîne de cou à mailles et en or que portaient jadis presque toutes les femmes des campagnes et que quelques unes portent encore. C'était, dit Onofrio, leur bijou de fondation, et le nombre des rangs de la chaîne indiquait la richesse ou le luxe de la maison.

JASEREAU, s. m., bavard :

Jasereau, as jasard. (Cotgr., éd. 1611.)

JASERESSE, *jaz.*, adj. f., qui jase, qui gazouille, qui murmure :

Couche toy a l'ombre d'un bois,
Ou pres d'un rivage ou la vois
D'une fontaine *jazeresse*
Tressaute.
(Rons., *Od.*, V, XXVIII, p. 372, Bibl. elz.)

L'agasse *jaseresse*.
(Vauq., *Sat.*, III, a Baif, éd. 1612.)

La crainte toutefois que j'eus d'autre cousté
De tant d'yeux d'alentour, qui recherchent sans [cesse
Avoir de quoy saouler leur langue *jazeresse*,
Retrancha le dessein de ceste liberté.
(*Bigarrures du S. Des Accords*, ch. III, éd. 1584.)

JASERIE, s. f., bavardage :

Au lieu de faire marché et de payer, il vint a demander au cordouannier, par maniere de *jaserie*... (H. Estienne, *Apol. pour Herodote*, p. 153, éd. 1566.)

Il disoit force choses dont il s'en fust bien passé ; mais c'estoit plus par *jaserie* et gaudisserie que pour autre chose de mal. (Brant., *Gr. Capit. fr.*, VI, 86, Lalanne.)

Appellez vous la cognoissance de vostre art *jaserie* ? (Gilles de Housteville, *Trad. des dialogues de Loys Vives*, f° 184 v°, éd. 1611.)



Jaserie : f. A prating, prattling, babbling, jangling; tittle tattle, garrulitie, idle chat. (COTGR., éd. 1611.)

Par *jaserie*, par badinage. (MONET.)

JASEROIS, adj., fait de mailles de fer d'œuvre orientale :

Et desmaillier tant hauberc *jaserois*.
(*Les Loh.*, Richel. 1622, f° 194 v°.)

En son dos veist .I. hauberc *jaserois*.
(*Raoul de Cambrai*, 2136, A. T.)

Cf. JASERAN.

JASERON, voir JASERAN.

JASIRAN, voir JASERAN.

JASPERE, s. f., jaspe :

Une coupe de *jaspere* rouge, a deux haussés, garnye d'or, ouvraige de Venise. (1536, *Inventaire de Charles-Quint*, ap. Laborde, *Emaux*.)

JASPIS, voir JASPY.

JASPY, *jaspis*, s. m., jaspe :

Ung *jaspy* de troiz pointes de doy de long. (1474, *Inv. des bagues de Gabrielle de Latour*, Ann. de la Soc. d'hist. de Fr., 1880, p. 275.)

Saphyrus et *jaspis*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Ex., XXVIII, éd. 1534.)

JASQUE, voir JAQUE.

JASSEAU, s. m., botte, javelle :

A confessé aussi qu'il embla un *jasseau* de fain, qu'il vendi a Joigny deux petiz blanz. (1375, Arch. JJ 108, pièce 6.)

JASSERAN, voir JASERAN.

JAU, voir JAL.

JAUCE, *jause*, adj. f., abus de la rime pour *jaune* :

Du bout des dois le morsel touche
Qu'el devra moillier en la sauce,
Soit vert, ou cameline, ou *jauce*.
(*Rose*, 13618, Méon, et ms. Corsini, f° 90d.)

En la sause
Soit verte, ou cameline, ou *jause*.
(*Ib.*, 13858, Lantin de Damerey.)

JAUCHUE, s. f.?

Deux *jauchues*, l'une serree et l'autre non. (*Vente des biens de Jacques Cœur*, Arch. KK 328, f° 140 r°.)

JAUDE, voir GELDE.

1. **JAUGE**, s. f., partie de la charrue, celle qui règle la profondeur du sillon :

Desqueles charues le supliant print et emporta les ceps, la *jauge*, deux chevilles de fer et la tune. (1386, Arch. JJ 129, pièce 183.)

Le suppliant a emblé un soich, un chasgnon, une *jauge* et une heuse de fer a la charrue de certaine personne qu'il ne cognoist. (1388, Arch. JJ 132, pièce 220.)

2. **JAUGE**, *gauge*, s. f., droit sur le jaugeage :

Comme les bourgeois de la dite ville ne soient tenuz de paier sinon una *gauge* en ladite nostre villa de Bourdeux, laquelle *gauge* le sire de Mussidan ou autre par nom de li tient et levet par donacion a li faicte. (1er oct. 1365, *Ch. d'Edouard, pr. d'Aquit.*, Arch. mun. Bord., AA 1.)

3. **JAUGE**, voir GAUGE 2 au Supplément.

JAUGEABLE, *gaugeable*, adj., soumis à la jauge :

Toutz maners dez vyns et auters licours *gaugeablez*. (*Stat. de Richard II*, an IV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

JAUGERIE, s. f., métier du jaugeur :

Quiconques est jaugeur a Paris, il doit jurer par devant [le] devant dit que il le mestier de *jaugerie* fera bien et loiaument. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1e p., VI, 2, Lespinasse et Bonnardot.)

JAUGERON, voir JASERAN 2.

JAUGIER, v. a., enfoncer :

Le suppliant et autres firent semblant de *jaugier* ledit huis et de rompre les palessons dudit hostel. (1388, Arch. JJ 132, pièce 220.)

JAULET, *jolet*, s. m., jeune coq, cochet :

En font leurs contes l'endemain matin qu'ils sont crestez comme petits coqs ou *joletz* qui ont mangé force millet le soir. (BRANT., *des Dames*, IX, 92, Lalanne.)

Centre, *jaulet*, cochet, se dit d'un adolescent qui commence à être amoureux.

Nom de famille, Vendée, *Jollet*. Saintonge, *Jallet*.

JAULNET, voir JAUNET.

JAUNASSE, *gaunasse*, *galnace*, adj., qui tire sur le jaune :

Couleur *gaunasse*. (MARB., *Lapid.*, Richel. 25247, f° 106 r°.)

L'une est blanche cume glace,
L'autre est un petit *galnace*.
(*Lapidaire*, D 735, Pannier.)

JAUNESSE, *gaunece*, s. f., teint jaune :

Maigreurs, *gaunece*, humilité.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f° 213b.)

JAUNET, *jaulnet*, s. m., lis jaune :

Jaulnet d'eau. The yellow water lillie, or water rose. (COTGR., éd. 1611.)

— Jaune d'œuf :

Bailler pour entree de table ventre de veau ou de chevreaulx et la souppe au *jaunet* boully, et y servir dudit boully, beuf ou mouton, poulaille et chevrau, etc. (1509, Chap. de Ste-Radeg., Arch. Vienne.)

Pour tels plaisirs tels *jaunets* faut humer.
(*Dep. d'Amour*, p. 243b, ap. Ste-Pal.)

JAUNETÉ, s. f., couleur jaune :

Et ne sont pas bons (les citrouilles) de tant que leur substance tend a durté et leur couleur a *jauneté*. (FRERE NICOLE, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 72 r°, éd. 1516.)

JAUNGELER, voir JANGLER.

JAUNIN, *janin*, s. m., pièce d'or :

Por chascone piece d'or, comment escut, *janin*, ducat, florin. (1420, Arch. Fribourg, 1re *Coll. de lois*, nos 233-235, fos 68 v° et 69.)

Nom propre, *Jaunin*.

JAUNIZ, s. m., jaunisse :

Le *jauniz*. (Ms. Bodl., Digby 86, f° 26 r°.)

JAUNOIER, *-oyer*, *jannoier*, v. n., devenir jaune, tourner au jaune, paraître jaune :

Li plus chiers ligures resamble
Or et myrre et encens ensamble,
Et de tels i a qui *jannoient*
Qu'il samble que thopasce soient.
(*Lapidaire*, E 425, Pannier.)

Tel (pierre) qui sont de tel maniere dont la verdor *jaunoie*. (*Li Livres des pierres*, Richel. 12786, f° 27b.)

Si les poumes ne *jaunoyent*
Sur la branche, on n'en fait cas.
(GUY DE TOURS, *Poés.*, II, 69, Blanchemain.)

JAUNOR, s. f., jaunisse :

Ligures garist de *jaunor* et de malves estomac. (*Li Livres des pierres*, Richel. 12786, f° 30b.)

JAURRIS, voir JARRIS.

JAUSE, voir JAUCE.

JAVARRÉ, s. m., sorte de chancre :

Le *javarré* (maladie des chevaux) est gueri par ce moyen ; faictes emplastre avec des aulx et oignons pilles, les incorporant en moustarde faicte au vinaigre. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, VIII, 6, éd. 1605.)

JAVART, *-ard*, *jaff.*, s. m., sorte de chancre :

Qu'il (le cheval) n'ait *javart* et rongne. (*Ménagier*, II, 75, Biblioph. fr.)

Lequel Robin avoit une grand maladie, que l'en appelle chancre ou *javart*. (1448, Arch. JJ 179, pièce 130.)

La alaine courte, puante, punaise, les denz noires, jaulnes, dorees, pourries, qui branslent es machoueres, comme les toylles de ung moulin a vent, quant galerne ou bise vente, les balievres en couleur de guynes de meurier, la bouche eschaufee qui bave, escume, gourme, et gecte son *jaffard* qu'il fault gargariser. (*Le Triumphe de dame Verolle*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 278.)

Pour le *javard* au jarret, cauterisez le de long et de travers. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 172, éd. 1597.)

JAVEL, *gavel*, *gaviel*, s. m., monceau :

Testes et bras fait voler sus l'erbier,
Et Bertrans fait un *gaviel* issi fier :
L'un mort sor l'autre verser e trebuchier.
(RAIMB., *Ogier*, 3891, Barrois.)

— Ile formée de sable et de limon par un débordement d'eau :

Les isles, *javeaux*, atterissemens et establissemens estans esdits fleuves et rivieres navigables. (1572, *Ord. de Ch. IX*, note de l'éd. 1611 de la *Somme rur. de Bouteillier*, p. 429.)

— Javelle, poignée de blé non encore mise en gerbe :

Pour ce que les pauvres gens glenans, auparavant que lesdites depouilles soient liees et mises en moyes, font plusieurs degats, en tirant et robant les *gaveaux*. (*Chart. de Hain.*, VIII, 20, Nouv. Cout. gén., II, 51.)



JAVELE, - *elle*, *gavele*, *gevele*, *chavelle*, s. f., monceau :

Deus, dit Guillaumes, que ne puis la fors estre!
Des Sarrasins feisse tieus *geveles*
Plus en tuasse de .v. c. ainz le vespre.
(*Mon. Guill.*, Richel. 368, f° 272[b].)

Tant i fiert et caploie et tant i est demis
Qu'a mons et a *gavelez* les lest mors et delis.
(*Doon de Maience*, 2873, A. P.)

— Botte d'échalas, de charniers, formée de deux faisceaux ou d'un cent de bâtons :

Pour .III. *chavelles* de fuisiaus achetees de Jean le charron pour chaveler les auves dudit roet. (1328, *Compt. de Odart de Laigny*, Arch. KK 3[a], f° 14 r°.)

.II. *javelles* de fisiaus. (*Ib.*)

Une *javelle* de fissiaus a faire la dite rechauseure. (*Ib.*)

Le cent de *javelle* de charnier. (XVI[e] s., *Decl. des droictz et proffitz deubz pour le peage de Sully*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 120.)

Javelles de sarments. (AMYOT, *Diod.*, XIII, 6, éd. 1554.)

JAVELEE, - *ellee*, *gav.*, s. f., monceau :

Quanqu'il ataint ochist et met en *gavelee*.
(*Doon de Maience*, 8550, A. P.)

— Javelle :

Une *javellee* de graverauche d'ouzier. (XVI[e] s., *Decl. des droictz et proffits deubz pour le péage de Sully*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 120.)

Quimper, *javelée*, contenu d'un grand bol. Boire une *javelée* de lait.

JAVELEIS, *gav.*, s. m., monceau :

De testes et de bras fet grant *gaveleis*.
(*Doon de Maience*, 9031, A. P.)

1. **JAVELER**, *gav.*, *chav.*, v. a., jeter par terre en monceau :

Et gravente Danois ; l'un pourfent, l'autre tue.
Devant li les *gavele* com ramille menue.
(*Doon de Maience*, 8857, A. P.)

— Garnir d'une pièce de bois :

Pour .III. chavelles de fuisiaus achetees de Jean le charron pour *chaveler* les auves dudit roet. (1328, *Compt. de Odart de Laigny*, Arch. KK 3[a], f° 14 r°.)

2. **JAVELER**, v. a., percer d'un javelot :

Lanceo, ceas, ferir ou *javeler* de lance. (*Gloss. de Salins.*)

JAVELEUR, s. m., soldat armé du javelot :

Il povoit bien avoir .X. mille honmes d'armes tous a cheval, et autant de *javeleurs*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f° 193 v°.)

Jaculator, oris, *javeleur*. (*Gloss. de Salins.*)

Jaculator, oris, *javeleur*, qui jette javelot. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

JAVELEUX, s. m., javelle de blé :

N'est aussy loisible de moissonner ou glaner entre *javeleux* et gerbes et jusqu'au tems qu'elles soient enlevees. (*Cout. de Gorze*, Nouv. Cout. gén., II, 1095.)

JAVELIER, s. m., fourche dont on se sert pour mettre le blé en javelles :

Merga, *javelier*. (JUN., *Nomencl.*, p. 195, éd. 1577.)

JAVELINIER, s. m., soldat armé d'une javeline :

Javeliniers et javelotiers. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, Annot., p. 41, éd. 1576.)

JAVELLE, s. f., bois qui n'est pas entièrement réduit en charbon :

Marchand qui vend charbon ou *javelle* en la ville de Chartres a sas rewidiez, etc. (1302, *Reg. des cens de la ville de Chartres*, f° 18, ap. Duc., *Javellus*.)

JAVELOTIER, s. m., soldat qui lance le javelot :

La mesme difference qui est du dard ou javelot a la javeline dont il est le diminutif, estoit du *javelotier* ou velite armé a la legiere, au javelinier ou hastat armé pesamment. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, Annot., p. 41, éd. 1576.)

JAVELOTTE, s. f., petite javelle :

Quand tu mettras tes plantes, il y fault mettre des deux costes jusques au fond de la fosse des *javelottes* de sarment grosses comme un bras. (COTEREAU, *Colum.*, V, 10, éd. 1555.)

JAVIOLER, voir JAIOLER.

JAVIOLEUR, voir JAIOLEOR.

JAYE, *geue*, s. f., prison, cage :

Enjayolez est en fort *jaye*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 817, f° 66 r°.)

Fut ordonné aux vivandiers de ne tenir par les rues aucuns buydons, *geues*, ou cages a tenir poulailles. (PARADIN, *Hist. de Lyon*, p. 191, éd. 1573.)

JAYERE, s. f., geôle, prison :

En cellui cas que l'on destiegnie sa persone et que l'on lo mette in la *jayere* per .XIIII. jors entiers, sain mercy, ou pain et a l'aygue a part la ville. (1402, Arch. Fribourg, 1[re] *Coll. des lois*, n° 123, f° 32.)

JAYET, s. m., diminutif de jais :

Quatre patenostres, l'un de cassidoine, l'autre de *jayet*. (1474, *Inv. des bagues de Gabrielle de Latour*, Ann. de la Soc. d'hist. de Fr., 1880, p. 275.)

Huile de *jayet*. (PARÉ, *Œuv.*, XXVI, 4, Malgaigne.)

Les raisins seront parvenus au poinct qu'on les desire... quand la couleur de leurs grains s'obscurcit, de blanche se faisant grise, de rouge violete, de noire encores plus chargee, comme *jayet* reluisant. (OL. DE SERRES, *Theat. d'agric.*, III, 7, éd. 1805.)

JAYETE, *geiete*, s. f., diminutif de jais :

Je tairai la *geiete*, et le mabre, et l'ardoise.
(DU BARTAS, *la Semaine*, III, éd. 1579.)

JAYLAIGE, voir JALAGE.

JAZARD, voir JASARD.

JAZEQUENÉ, adj., revêtu de maille :

Item trois paires de couvertures gamboisiees des armes le roy et unes indes *jazequenees*. (1310, *Invent. de Louis le Hutin*, ap. Duc., III, 749, éd. Didot.)

JAZERAIN, voir JASERAN.

JAZERANT, voir JASERAN.

JAZERENC, voir JASERAN.

JAZERESSE, voir JASERESSE.

JAZERIE, voir JARGERIE.

JAZOUR, voir JAASOUR.

JE, *jé*, *gié*, *eo*, *eu*, *io*, *jo*, *jou*, *gou*, *jeu*, *ju*, pron. pers. de la 1[e] personne :

In quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai *eo* cist meon fradre Karlo. (*Serm. de Strasb.*, Koschwitz.)

Si *io* returnar non l'int pois. (*Ib.*)

Dels feluns qu'*eu* vos dis.
(*Passion*, 277, Koschwitz.)

Eu soi Jesus.
(*Ib.*, 434.)

E *jo* dolente cum par fui avoglie.
(*Alexis*, XI[e] s., st. 87[d], Stengel.)

Et *jo* enterai al alter de Deu. (*Psalm.*, Brit. Mus. Ar. 230, f° 46 v°.)

Il dist de mei que *jo* eret molt belle.
(*Cant. des Cant.*, 22, Richel. l. 2297, f° 92 v°.)

Comme feuls prent a li congié :
A Deu, fet il, vous commant *jé*.
(CHREST., *Erec et En.*, Richel. 1420, f° 14[d].)

Atant l'en ont doné congié.
K'ira o vous ? et *gié* et *gié* !
(*Perceval*, ms. Mons, p. 13[a], Potvin.)

Les nuns des hommes sunt enquis
Et es chartres del mostier mis.
Jeu meesmes jadis les vi,
Dist li priors.
(G. DE S. PAIR, *M. S. Michel*, 3448, Michel.)
Impr., *jen*.

Ju parole a gent qui les escritures sevent. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 58 r°.)

Ces .XIIII. hommes li vi *gou* aporter.
(*Huon de Bord.*, 4896, A. P.)

— ..... Vendrez i vous ?
Font ils entr'euls. — Oil, et vous ?
— Je irai au siege ; et *gié*, et *gié*.
(*Rom. de Meraugis*, ms. Vienne, f° 93[d].)

Jou te dirai tout vraiement.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 12, P. Meyer.)

Par li pert *jou* Aucassin, qu'il ne veut estre cevaliers, ne faire point de quanque faire doie. (*Aucassin et Nicolette*, p. 6, Suchier.)

Gié Symons, sires de Chastelvillain. (1255, *Lett. de Sim. sire de Chastelvillain*, Sept-Fonts, Vauclair, Arch. Allier.)

Ju Guis, cans d'Avaine. (1264, Chap. Noyon, Arch. Oise G 1910.)

Ju et me feme. (*Ib.*)

Que *ju* ai recheu. (*Ib.*)

Donc leur mal soient alegié,
Icest barat leur pardoing *gié*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 128[b].)

Que ferai *gié* ?
Malement me sent engagié
Envers le maufé enragié.
(RUTEB., *Miracle de Théophile*, II, 101, Jub.)

Jou, li empereres de Busance et sires de Grese. (*Li Contes dou roi Coustant l'Emper.*, Nouv. fr. du XIII[e] s., p. 19.)

Par m'ame ! ançois le comperra
Li ques que soit, u *jou*, u vous.
(*Fregus*, p. 113, Michel.)

Gardez qu'en fin, *je* qui suis vostre Troie,
Du puissant Grec ne devienne la proye.
(CL. MAR., *Cant. de la Chrestienté*, p. 306, éd. 1596.)

JÉ, voir JE.

JEANNIN, voir JENIN.

JEANTESSE, voir GEANTESSE.

JEBIER, voir GIBIER.

JEBLECKET, s. m., semble désigner une sorte de bourre :

Ke nus ne meche *jeblecket* ne hiewet en grans dras. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 546.)

JECOLE, s. f., espèce de bandoulière que l'on plaçait par-dessus les armes :

Les reistres et toute l'infanterie, tant françoise qu'estrangere, avoient (a la bataille de Montcontour) vestus leurs chemises blanches, la *jecole* au surplus, et l'echarpe de taffetas jaune et noir. (M. LIBERGE, *Siege de Poitiers*, p. 163, Beauchet-Filleau, éd. 1846.)

Poitou, *jincole*, lisières dont on se sert pour diriger la marche des tout-petits enfants et les soutenir dans leur premiers pas.

JECT, voir GIET au Supplément.

JECTACION, s. f., borborygme :

Jectacion c'est mouvement deambulatif par ventosité enclose qui ne peult yssir. (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, 29, éd. 1495.)

Se sauter et *jectacion* se continuent, c'est signe de epilence avenir. (ID., *ib.*)

JECTEMENT, voir GETEMENT.

JECTER, voir GETER.

JECTIN, s. m., rejeton :

La greffe prend sur *jectins* espineux.
(*Ch. roy.*, Richel. 1537, f° 92 v°.)

JECTION, s. f., division :

Que nulles *jections* c'est a dire divisions des champs conquis n'avoient depuis esté faictes. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 45b.)

JECTOIR, voir GETOIR.

JECTON, voir GETON.

JEDEL, voir JADEL.

JEDOT, voir JADOT.

JEHAN, *Johan*, *Jean*, *Jan*, cocu :

Icellui Proust dist au suppliant qu'il estoit bien *Jehan* Prunier, par maniere de mocquerie. (1457, Arch. JJ 187, pièce 154.)

Paillards, ribaux et rufiens, qui font
Porter aux *Jans* les cornes sur le front.
(RONSARD, *Œuv.*, VI, 86, Bibl. elz.)

Un quidam nommé *Jan* de nom, l'estoit peut estre aussi de surnom. (TAB. DES ACCORDS, *les Bigarrures*, f° 39 v°, éd. 1584.)

Procez pour avoir appellé un homme marié *Jan*, sot, cocu et parent de Moyse. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 75, Roybet.)

— *Jehan Veau*, même sens :

Un maistre jobet ou *Jean Veau*. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid ou Manipul des miropoles*, p. 212, éd. 1581.)

— *Faire Jehan*, faire cocu :

Icelle femme vint a l'encontre du suppliant son mary, et lui dist telles parolles : Traistres, paillard, larron, je t'*ay fait* pluseurs fois *Johan*, et en despit de toy je le te feray encores. (1475, Arch. JJ 195, pièce 1565.)

H.-Norm., vallée d'Yères, un *Jean*, un homme faible ; un vrai *Jean*, un cocu.

JEHANGIPPON, s. m., appellation désignant un niais, un badaud, un homme bizarre, variable et un peu fou :

Vella la lune ; sans doubtance,
Qui est variable en sustance
Comme le pourpoint *Jehan Gippon*.
(GRINGORE, *Jeu du prince des sotz*, Sottie, I, 232, Bibl. elz.)

Dans la vallée d'Yères *janjipon* désigne un niais ou un cocu.

JEHANNEL, voir GEHENAL au Supplément.

JEHANNETTE, voir GENETE au Supplément.

JEHANNOT, adj., sot :

Le suppliant lui dist : Eudet, vous aves un toreau qui hurte les gens et ne osent aler aux champs pour luy. Lequel Eudet luy respondi : As tu nom Jehannot? Ouyl, dist ledit suppliant, j'ay nom Jehannot voirement. Et ledit Eudet luy dist : *Jehannot* es tu, car a toy n'en appartient de riens, en le huchant plusieurs fois *Jehannot*. (1397, Arch. JJ 152, pièce 248.)

JEHENNAL, voir GEHENAL.

JEHIE, voir GEHIE.

JEHINE, voir GEHINE.

JEHINER, voir GEHINER.

JEHIR, voir GEHIR.

JEHUI, *gehui*, *geui*, *jewi*, *juhui*, *jui*, *juy*, adv., aujourd'hui, maintenant :

Tex .XXX. fois a il *jehui* josté...
(*Raoul de Cambrai*, 4111, A. T.)

.XX. .M. erent *jehui* au joster an la plaigne.
(J. BOD., *Sax.*, CLXXXIX, Michel.)

Dus Naymes s'en issi *jehui* ainz l'anjornee.
(ID., *ib.*, CCLXXXVII.)

S'il vos eussent encontré
Jui matin au comencier.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5734, Michel.)

Juhui matin quant solaus fu leves,
Tu regardas ton espiel aceré.
(RAIMB., *Ogier*, 8773, Barrois.) Impr., *In hui*.

Pur quei ne respundis *jui* a tun serf? (*Rois*, p. 51, Ler. de Lincy.)

Cil dont vous ai conté *jui*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 203d.)

Li rois ne vit Morgan sa seror, si li demanda ou ele estoit, et ele dist qu'ele ne savoit ou ele iere, que point n'en avoit trovee *gehui* matin quant ele la fu querre a son lit. (*Artur*, Richel. 337, f° 189a.)

Et *jui* matin s'entorna.
(*Eustache le moine*, 881, Michel.)

Encor se dormoient trestuit
Jewi quant j'alai en deduit
Por berser en ceste forest.
(*Atre perill.*, Richel. 2168, f° 6b.)

Chevaliers!
Que *jehui* esties si fiers,
Mors estes.
(*Chev. as .II. esp.*, 4714, Foerster.)

Valles, dist il, u alies
Ke si vous hasties *juhui*.
(*Ib.*, 3884.)

Et li chevaliers ki *jui*
Ot fait armer les chevaliers.
(*Ib.*, 8148.)

Bien voi que comme fox m'esmui
Jehui matin de ma meson
Por dire ma confession.
(*Vie des Peres*, Richel. 23111, f° 95d.)

Du malfé que je *jehui* vi.
(*Ib.*, f° 98c.)

Bien set por voir que c'est celui
Que ele ot encontré *jehui*.
(*Blancand.*, 989, Michelant.)

Est il esté?
Non est ; la noif a ci esté
Jehui par tout que je sivi.
(*Meraugis*, p. 185, Michelant.)

Li bourgois s'en vint a lui et li dist : Sire, vees ichi le chevalier qui vostre cuintaine *jehui* vous abati. (*Kassidor.*, ms. Turin, f° 79 r°.)

Tel est mort puis *geui* matin
Que l'en peust troveir erseir
Plain de santé e de poeir.
(*Besant de Dieu*, 3136, Martin.)

Je y alay *juy* bien matin,
Et si priay Dieu de cuer fin.
(*Mir. de N. D.*, I, 41, A. T.)

JEIT, voir GIET au Supplément.

JEJUNAISON, voir JEUNAISON.

JELDON, voir GELDON.

JELINE, voir GELINE.

JEMANT, voir JUMENT.

JEMBETTE, voir JAMBETE.

JEMBLE, voir JAMBLE.

JEMÉ, voir GEMMÉ.

JENELLON, voir GENOILLON.

JENELON, voir GENOILLON.

1. JENETTE, voir GENESTE.

2. JENETTE, voir GENETE.

JENGLE, voir JANGLE.

JENGLEOR, voir JANGLEOR.

JENGLERIE, voir JANGLERIE.

JENGLEUSEMENT, voir JANGLEUSEMENT.

JENGLOIER, voir JANGLOIER.

JENGLOIS, voir JANGLOIS.

JENGLOS, voir JANGLOS.

JENGNOILLON, voir GENOILLON.

JENIN, *genin*, *jeannin*, *janin*, *jaunain*, s. m., sot, niais, cocu :

Qui s'en cuide issir sans debat
Pour certain il est bien *jenin*.
(A. CHART., *Ball. de Foug.*, Œuv., p. 719, éd. 1617.)

Car je voy (bien) que la paranté
Me fera *jenin* parfaict.
(*Farce de Pernet qui va au vin*, Anc. Th. fr., I, 210.)

Iceux cachez, entré est le *jenin*,
Lequel sa femme a repris durement.
(*Le plaisant Boute-hors d'oysiveté*, Poés. fr. des xve et xvie s., VII, 169.)

Car de vray tu ne retiens rien,
Tu n'es qu'ung fol et qu'ung *jenin*.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 64^a, éd. 1507.)

S'il ne dit mot on le tient ung *jenin*.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 166 r°, éd. 1530.)

Aussi celuy qui croit largesse
Estre en aucuns est bien *jenin*.
(4e *Epist. du Coq. à l'Asn. attrib. à Cl. Mar.*, à la suite des *Œuv. de Cl. Marot*, éd. 1731.)

Regardez cy la villainie
De ce gentil *genin* de lesche.
(CH. FONTAINE, *Resp. à Ch. Huet*, à la suite des *Œuv. de Cl. Marot*, éd. 1731.)

Curruca, parva avis, quæ alienos pullos, proprios putans, nutrit, maxime cuculli. Ung *genin*, qui nourrit les enfans qu'il pense estre a soy. (R. EST., *Thes.*)

Quand on dit un bon *jannain*, que le vulgaire prononce *genin*, cela s'entend proprement d'un pitaut qui prend bien en patience que sa femme lui fasse porter les cornes. (H. ESTIENNE, *Apolog. pour Herod.*, p. 19, éd. 1566.)

Au moyen de quoy jalousie n'estoit en vigueur, fors celle de mal aymer, de laquelle les *janins* meurent. (DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 47, Bibl. elz.)

Dict : Allez moi quere
Ce Biernois *genin*.
(*Chans. de la finesse du Jacobin*, 1589, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, II, 458.)

— Adj., des cocus :

J'oy grand peur que vostre femme ne vous enroole en la bande *Jeannine*. (CHOLIERES, *Apres Disnees*, p. 120, Lacroix.)

Noms propres, *Janin*, *Gênin*.

JENINOT, s. m., jeannot :

Jeninot est le nom d'un sot;
Mais aussi n'es tu pas trop sage.
(*Farce de Jeninot*, Anc. Th. fr., I, 293.)

JENNEICHE, voir JOENESSE.

JENNESCE, voir JOENESSE.

JENNETAIRE, voir GENETAIRE.

JENNETEUR, voir GENETEUR.

1. **JENNETTE**, voir GENETE.

2. **JENNETTE**, voir GENESTE.

JENT, voir GENT.

JENTELIS, voir GENTELIS.

JENTEMENT, voir GENTEMENT.

JENTIL, voir GENTIL.

JENTILISE, voir GENTELISE.

JENTILMENT, voir GENTILMENT.

JENVRÉ, adj., grillé

Mes fenestre qui est *jenvree*
Est par nus chanceaux apellee.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 107^b.)

Cf. CHANCEL.

JENVRES, voir JOVENOR.

JENZ, voir GENT 3.

JEOINTURE, voir JOINTURE.

JEORGET, voir GEORGET.

JERCIER, v. n., traîner :

Et prist .I. mantiel d'escarlate
Tot nuef et lonc a lor costume,
C'onques n'i ot adesé la plume,
S'uns grans om a pié l'afublast,
Jusques al talon li *jerçast*.
(MOUSK., *Chron.*, 18923, Reiff.)

JERGAULT, voir JARGOT.

JERGERIE, voir JARGERIE.

JERGOT, voir JARGOT.

JES, voir LE.

JESKAN, voir CHASCAN.

JESMÉ, voir GEMMÉ.

JESSERAN, voir JASERAN.

JESTE, voir GESTE.

JET, voir GIET.

JETAOUR, voir GETEOR.

JETEE, voir GETEE.

JETEIS, voir GETEIS.

JETER, voir GETER.

JETTEMENT, voir GETEMENT.

JETTER, voir GETER.

JETTES, s. f. pl., chantiers de cave sur lesquels on met des tonneaux :

De cette qualité (des immeubles) sont aussi les *jettes* d'une cave. (*Cout. de Gorze*, Nouv. Cout. gén., II, 1086^b.)

Cf. GISTE 1.

JETTEUR, voir GETEOR.

JETTIS voir GETEIS.

JETTON, voir GETON.

JETTONNER, voir GETONER.

1. **JEU**, voir JE.

2. **JEU**, voir JUET.

JEUDE, voir GELDE.

JEUERIE, voir JUERIE.

JEUGE, voir JEUN.

JEULABLE, voir JEUNABLE.

JEUN, *geun*, *jeung*, *jun*, *jung*, *jeuge*, adj., à jeun :

Il avoit acconstumeit par cascun an venir de son liu a sa cele *geuns*. (*Dial. St Greg.*, p. 76, Foerster.)

Sa femme remanoit *geune*.
(*Dolop.*, 5036, Bibl. elz.)

Uns lions *geuns* et famelleus. (*S. Graal*, Vat. Chr. 1687, f° 75^b.)

Si estoit lais et travillies et vains et *jeuns*. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 113 v°.)

Et li sers soit dehors venus
Jeuns, penez et empleus.
(GEFF., .VII. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 66^b.)

Le povre deit l'on herbergier,
Le *geun* pestre e aasier.
(*Dit du Besant*, Richel. 19525, f° 116 v°.)

Ome *jeun*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 190, Chabaille.)

Quant il estoit tous *jeuns*. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Monmerqué, t. I, f° 101 r°.)

Nul ne doit atouchier a tels saintuaires s'il n'est *jeun* et sobre et sanctifié. (*Gr. Chron. de Fr.*, Charlemaines, III, 12, P. Paris.)

L'an, se du voir ne sui *geun*,
Mil aveuque trois cens e un.
(GUIART, *Roy. lign.*, 14671, W. et D.)

Tout *geun* vendrei.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 38^b.)

Quant l'en est *geun* il (le cartillage du stomach) s'encline, car autrement il seroit vacuité entre deus. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 24^b.)

Icelle Perrenelle qui estoit laisse et vaine, tant pour ce qu'elle n'avoit mengié de tout le jour, comme... pour ce qu'elle estoit malade et *jeuge*. (1384, Arch. JJ 125, pièce 9.)

Icellui Godier qui estoit coustumier a *jeuge* et a saoul de injurier et vilener gens. (1403, Arch. JJ 157, pièce 391.)

Et si ne reviendrez pas *jeung*
De sa maison.
(*Nouv. Pathelin*, p. 147, Jacob.)

Sotz *jungs*, sotz plains jusques aux yeulx,
Sotz rechines et sotz joyeulx.
(*Monol. des Nouv. Sotz de la Joyeuse Bende*, Poés. fr. des xve et xvie s., I, 14.)

Prenne par chascun jour a *jeun* estomach de ceste eaue. (*Ciel des philos.*, c. 49, éd. 1547.)

Pourquoy en plus grand dangier de mort est l'home mords a jeun d'un serpent *jeun*, qui apres avoir repeu tant l'home que le serpent ? Pourquoy est la sallive de l'home *jeun* veneneuse a tous serpens et animaulx veneneux ? (RAB., l. IV, c. 63, éd. 1552.)

A estomach vuyde et *jeun*. (LA BOD., *Liv. de la vie*, II, 8.)

A estomach *jeun*. (ID., *ib.*, I, 17.)

Les doctes ecriteurs seroient *juns* et steriles,
Sans des hommes vallans les proueces viriles.
(JAQ. PELETIER DU MANS, *Louanges*, f° 46 v°, éd. 1581.)

— Sec :

Le bout de l'escorce (de la mespile) qui est *jeun* et sans humeur ne nourrist rien. (*Jard. de santé*, I, 294, impr. la Minerve.)

Norm., Orne, *jeun*, adj., à jeun; à cœur *jeun*, à jeun.

JEUNABLE, *jeusn.*, *jun.*, *jeul.*, adj., de jeûne :

As jorz *junables* lor donnout
De ses peissons.
(G. DE S. PAIR, *M. S. Michel*, 2777, Michel.)

A vegile *jeunable*. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XXIX, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Au jor de feste d'apostre du quel la veille soit *jeulable*. (ID., *ib.*, I, 25.)



Aus sis festes des apostres *jeunables*. (*Ordonn. sur les mét.*, XVI, à la suite du *Livre des mét.*, éd. Depp., p. 381.)

Pour ce que nous devons jeuner .XL. jours a la semblance de Jhesuscrist, et il n'en a que .XXXVI. *jeunables*, pource que l'en ne jeune aus dymenches. (*Legende dorée*, Maz. 1333, f° 58[d].)

Jours *jeusnables*. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 117[b], éd. 1486.)

JEUNAISON, *-eson*, *-eison*, *jun.*, *jejunaisun*, s. f., jeûne :

Des equinoctiuns
E des *jejunaisuns*.
(P. DE THAUN, *li Cumpoz*, 199, Mall.)

Grant fut li sacrifises e beles les oreisons,
E riches les aumoines, longes les *juneisons*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24365, f° 65 r°.)

Treis jors firent *jeunesons*,
Vegiles et aflicinns.
(*De S. Laurent*, Richel. 19525, f° 8 r°.)

1. **JEUNEMENT**, *jun.*, s. m., jeûne :

Li chanoine deivent mengier....
Li moine la tot ensement
Que ne lor griet le *junement*.
(GUILL. DE ST PAIR, *Mont St Michel*, 2073, Michel.)

N'ai mes que faire de son habitement,
Ne de chanter ne de *jeunement*.
(*Mon. Renuart*, Richel. 368, f° 245[d].)

2. **JEUNEMENT**, voir JOVENEMENT.

JEUNERIE, *jun.*, s. f., habitude de jeuner :

Femmes sont pleines de sobresse,
D'abstinance et de *junerie*.
(*Le Mir. des Dames.*)

JEUNESON, voir JEUNAISON.

JEUNESSE, voir JOENESSE.

JEUNET, voir JOVENET.

JEUNEUR, *jusneur*, s. m., *jeuneresse*, *jusneresse*, s. f., celui, celle qui jeûne :

Le curé de St Eustache, qui en son sermon, blasmant un jour les *jusneurs* et *jusneresses* de la court et de Paris, dist... (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, V, 152, Lalanne.)

JEUNEUX, adj., de la nature du jeûne :

Toutesfois ce qu'il en dit n'est pour nous induire a gourmandise, ains pour nous retirer de ceste diete *jeuneuse* a un usage moderé des viandes. (DU PINET, *Pline*, XXVIII, 5, éd. 1566.)

JEUNG, voir JEUN.

JEUNIR, voir JOVENIR.

JEUSNABLE, voir JEUNABLE.

JEUWIEL, voir JOIEL.

JEWER, voir JOER.

JEWI, voir JEHUI.

JHEHIR, voir GEHIR.

1. **JO**; *ne pouvoir ho ne jo*, n'en pouvoir plus, être à bout de forces :

Considerans que je ne puis
Ho ne jo, avant ne arriere,
Je me souhaitte en ung puis
Caché, sans ce que rien n'y pere,
Hideux, puant et sans lumiere,
En desespoir pres de la mort,
Rongant mon frain, c'est la maniere,
Sans attendre de nul confort.
(*Complainte du Nouv. Marié*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., IV, 17.)

Voir d'autres exemples de cette locution à Ho.

2. **JO**, voir JE.

JOABLE, voir JOIABLE.

JOABLETÉ, voir JOIABLETÉ.

JOANT, voir JOIANT.

JOBARD, *joubard*, adj., qui aime à plaisanter, à s'amuser :

Chien *joubard*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

On trouve avec un sens incertain, dans un texte du XII[e] siècle :

Constantius *Jobar*. (1161, *Cart. de St Loup*, f° 40 v°, origin., Arch. Aube.)

JOBE, s. et adj., niais, sot, jobard :

Que par servir et faire le mignon longtemps, qui est l'office d'un *jobe*, ou caillette. (DU FAIL, *Prop. rust.*, p. 55, Bibl. elz.)

Et encore au XVII[e] s. :

Enfin le bon *jobe* de mary... lui répliqua. (*Le facecieux Réveille-matin des esprits mélancholiques*, p. 112, éd. 1654.)

Poitou, *jobe* ; argot, *job*.

JOBELIN, adj., des gueux, des maquignons :

Venez y d'amont et d'aval,
Les hoirs du deffunct Pathelin,
Qui scavez jargon *jobelin*.
(*Poésies attribuées à Villon*, Jouaust, p. 221.)

— S. m., jargon des jobelins ou gueux, des maquignons, etc. :

Le jargon ou *jobelin* de maistre François Villon. (*Poés. attrib. à Villon*, Jouaust, p. 157.)

Mais que dyable est ce qu'il demande ?
Je n'entens point son *jobelin*.
(*Farce de Colin*, Anc. Th. fr., II, 399.)

— Ruse :

Par la mort ! je feray bien
Argent pour le fin atraper.
En doibtz tu aulcuns a piper
A ton entente ou *jobelin* ?
(*Farce de 2 gentilsh. et le meunier*, p. 8, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, moral. et serm. joy.*, t. II.)

— Mari trompé :

L'autre n'a rente ne heritage,
Et en est *jobelin* bridé.
(ROGER DE COLLER., *Monolog. d'une dame*, p. 77, Bibl. elz.)

Je veux dire qu'ouy, pourveu
Que le marié soit pourveu
Qui en est *jobelin* bridé.
(*Disc. joy. pour advertir la nouv. mariee*, p. 2, Rouen, Loys Costé, s. d.)

Aga frare Piarre, hé *jobelin* bridé. (CHOLIERES, *Apresdisnees*, f° 23 r°, éd. 1588.)

Tandis nostre *jobelin* bridé ne mit gueres à se coucher auprès de sa chaste Lucine. (*Le facecieux Réveille-matin des esprits mélancholiques*, p. 114, éd. 1654.)

Jobelin, au sens de jobard, a été employé par Madame de Sévigné, et Piron en a fait un nom propre dans une épigramme célèbre contre l'abbé d'Olivet.

JOBELOT, s. m., sot, jobard :

Icelluí suppliant oy et entendy que Pierre Pelerin... le nommoit et appeloit par maniere de injure et moquerie, *jobelot*, qui est a entendre selon la maniere de parler et langaige du pays (d'Artois), qu'il estoit un chetif et meschant et de petite entreprinse. (1454, Arch. JJ 184, pièce 506.)

JOBERIE, s. f., niaiserie :

Ce qui donna sujet a l'auteur de se mocquer de leur *joberie*. (*Sept. partie de la Muse normande*, p. 115.)

Argot, *joberie*.

JOBET, *joubet*, s. m., niais, sot, jobard :

Et s'il eschape alors quelque souspir de leur estomac pour la fraische memoire qu'elles ont encore de leurs amoureux, elles feront accroire au pauvre *jobet* que ce sera pour l'amour de luy. (TAHUREAU, *Prem. dial. du Democritic*, p. 56, éd. 1602.)

Fut pendu a Paris un adultere qui entretenoit la femme d'un fourreur, et lui avoit vendu sa fille : laquelle estant preste d'estre conduite au supplice, dit qu'elle estoit grosse, et fut ramenee, a la priere mesme de son *joubet* de mari, qui alla coucher la nuit avec elle, et se faschoit de sortir d'une tant honorable compagnie que celle des cocus. (L'EST., *Mém.*, 2[e] p., p. 398, Champ.)

Et encore au XVII[e] s. :

Combien de financiers
Et de *jobets* voit on, qui pour estre officiers
Mesprisent la science.
(*Le Parnasse satyr. du sieur Theophile*, p. 125, éd. 1660.)

L'adj. *jobet* est encore usité dans tout le Poitou.

JOBINER, v. a., dépouiller :

Et vecy ung tres beau deduyt
Et les scet tres bien *jobiner*,
Ilz n'auront garde de voller
Avant que de ses mains il parte.
(*Moralité des Enfans de maintenant*, Anc. Th. fr., III, 47.)

JOC, *jouc*, *juc*, s. m., juchoir, perchoir à poules :

Je souhaitte, moy qui suis duc,
Chevaliers pour estre pres moy,
Pour prandre aversaires au *juc*
S'ilz murmurent contre mon roy.
(*Les Souhaitz des hommes*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., III, 139.)

A un seul huc larrons sont prins au *juc*.
(LE MAIRE, *Temple d'honn. et de vert.*)

Il usoit quelques fois de si rudes termes que les poulles s'en fussent levees du *juc*. (BON. DES PERIERS, *Nouv. Recr.*, de l'advocat qui parloit latin, f° 55 v°, éd. 1572.)

Le soir vous allez coucher quand les poulles vont au *jouc*. (LARIV., *la Constance*, I, 1, Bibl. elz.)

Et les poulles en tomberent du *jouc*. (*Nouv. Fabrique des excell. traits de verité*, p. 164, Bibl. elz.)



Pic., Somme, et H.-Norm., vallée d'Yères, *ju*, tablette, planche posée à plat sur le chambranle de la cheminée. Aunis, *jouc*, juchoir. Poit., *ju*. Maine, *jou*, *juc*. Berry, Norm., Canada, *juc*. Rouchi, être à *joc*, être en repos. Pic., *moulin à joc*, moulin qui ne moud pas, qui ne travaille pas, faute de vent ou d'eau, ou par quelque autre accident : cette manière de dire est inscrite par Ménage comme usuelle dans son *Dictionn. étymol.* Lor., *joc* ; *à joc*, perché ; se dit principalement des poules qu'on envoie au poulailler. *A joc*, en repos : « Il est toujours *à joc* sur ses talons. Que faites-vous là *à joc* sur cette table ? » Champ., *jouque*. Bourg., Yonne, *jou*, *jouc*, *jau*, *jeu*, *ju*. Suisse rom., Neuchâtel, *jot*, juchoir : « Les poules sont sur le *jot* ; les poules sont à *jot*. »

JOCCULER, voir JOUGLER.

JOCLÉ, voir JOUCLÉ.

JOCOND, *jocund*, *jucond*, *jucund*, adj., agréable, divertissant, joyeux :

Clere e *jocunde* out la façon.
(*Contin. du Brut de Wace*, ap. Michel, *Chron. anglo-norm.*, I, 114.)

Avecques sincere et *jucond* couraige. (CORROZET, *Prison d'amour*, prol., éd. 1526.)

Choses aromatiques *jucundes* et delectables. (PARÉ, *Œuv.*, Man. d'extraire les enfans, l. XVII, Malgaigne.)

JOCONDALE, – *alle*, s. f., sorte de monnaie, risdale :

A propos de pistolet, il y a bien plus d'apparence a ce mot *jocondale*, d'autant que les Allemans disent jochim daler, ou joachim daler. Il est vray que ordinairement ils se contentent de dire daler ou taler. (H. EST., *Conf. du lang. fr. avec le grec*, Préf., éd. 1569.)

Il ne se faut estonner d'ouir un mot nouveau, non plus que de voir quelque nouvelle *jocondalle*, nouveaux tallars, royales, ducats de sainct Estienne et pistolets. Telle monnaie, soit d'or ou d'argent, semble estrange au commencement ; puis l'usage l'adoucit et domestique. (RONS., *Pref. de la Franc.*, p. 34, Bibl. elz.)

En 1578, Philippe roi ordonna que tous les residants en conté de Bourgogne soient tenus « de prendre et recevoir assavoir escu sol d'or et de juste poid pour trente six gros et demi a l'advenant, les escus d'Espaigne, Italie et austres appelez pistolets pour trente cinq gros, philippestales bonnes et entieres pour vingt huict gros, les demye et quarts a l'advenant, dalles a la croix de Bourgogne pour vingt six gros, les demye, quart et huictieme a l'advenant : *jocondalles* d'Allemaigne et aultres du poids de vingt deux deniers six grains pour deux francs deux blans. (*Recherches sur les anciennes monnaies du Comté de Bourgogne*, par un Bénédictin de la Congrégation de St Vanne, p. 186.)

JOCONDER, *jocunder*, v. a., réjouir :

En toutes pars dou monde les gens moult *jocunda* [(le St Esprit).
(GILLES LI MUISIS, *Poés.*, I, 179,20, Kerv.)

JOCONDITÉ, *jocundité*, *jucundité*, s. f., agrément, allégresse, joie, plaisir, amusement :

C'est *jocundité*
De veoir si planté
Fruictz a grant largesse.
(*Mist. du viel test.*, 989, A. T.)

Et sera salut sans faillir, nulle anxieté, benoiste *jocundité*, doulce et plaisante compaignie. (*Intern. Consol.*, II, XXXXVII, Bibl. elz.)

Ce lui sera lit de *jocondité* et de solas. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 21, Buchon.)

L'ineffable *jocundité* qui est en la vraye et pure louenge de Dieu. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle de S. Ben.*, f° 64a, éd. 1486.)

La *jucundité* et la suavité de semblables saveurs. (ARETIN, *Gen.*, p. 11, éd. 1542.)

JOCQUAGE, s. m., chômage d'un moulin :

Jocquage. (*Acte du 15 février 1456*, ap. Vermesse, *Dict. des pat. de la Flandre française*.)

Jocquage est encore usité dans le patois de Lille.

Cf. JOC et JOQUIER.

JOCQUETER, *joqetter*, v. a., jouir d'une femme :

Maistre, je vous prye, venez veoir tous les chiens du pays qui sont assembles a l'entour d'une dame la plus belle de ceste ville, et la veullent *jocqueter*. (RAB., *Pantagruel*, ch. XXII, éd. 1542.)

Joquetter, to leacher ; or, to line, as a dog doth a bitch. (COTGR., éd. 1611.)

JOCQUIER, voir JOQUIER.

JOCULATEUR, s. m., bateleur :

Et meneroit son grant amy loyal et son ennemy desloyal et ung *joculateur*. (*Violier des Hist. rom.*, c. CXLVIII, Bibl. elz.)

1. **JOCULATOIRE**, s. m., sorte de jeu qui se faisait en lançant des dards et des flèches à un but :

Et ordonna un jeu nommé *joculatoires*. (JUVEN. DES URSINS, *Mém.*, p. 382, Michaud.)

2. **JOCULATOIRE**, adj., plaisant :

Inscient je sui presque cheu
En ung dangier *joculatoire*
De quoy il eust esté memoire
Et eust on peu en ung theatre
De moy se jouer et esbattre.
(*Therence en franç.*, f° 57b, Verard.)

JOCULER, voir JOUGLER.

JOCUND, voir JOCOND.

JOCUNDER, voir JOCONDER.

JOCUNDISSIME, *juc.*, adj., superl. de *jocund*, agréable :

Notre precepteur *jucundissime*. (*Nef des Folz*, prol.)

JOCUNDITÉ, voir JOCONDITÉ.

JODE, voir GELDE.

JOEE, *jouee*, s. f., coup sur la joue, soufflet :

Or tenez or ceste *joee*,
Si vos en tesiez autre foiz.
Lors la fiert si que touz ses doiz
Enz el vis li a seelez.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 33a.)

Hauce la destre palme et li done tel *joee* que toute la sale et les chambres en resonent et l'abat as piez son frere tot estendu. (*Artur*, Richel. 337, f° 139c.)

Ledit Brisson dona une *joee* audit Symonet. (1363, Arch. JJ 94, pièce 35.)

Le suppliant feri ledit Jehan une *jouee* de la paulme seulement. (1378, Arch. JJ 114, pièce 93.)

Les autres luy donoient en sa face grandes buffes et *jouees*. (*Le Repos de conscience*, c. XXX, Trepperel.)

Monstra Yvonnet a Clamadieu la pucelle laquelle avoit la *jouee* de Keux receue. (*Perceval*, f° 17a, éd. 1530.)

Et en ce disant telle *jouee* luy donna que les doitz luy furent escriptz longtemps dessus sa tendre face. (*Ib.*, f° 28c.)

Jouee te bailleray si grande !
Je parle du lever, follet !
(*Farce du Cuvier*, Anc. Th. fr., I, 41.)

Te chastia d'une grande *jouee*.
(RENÉ MACÉ, *Voy. de Ch.-Quint*, 548, G. Raynaud.)

Soufflet, buffe, *jouee*. (JUN., *Nomencl.*, p. 27, éd. 1577.)

Alapa, une *jouee*, un souflet, un coup de poing. (*Calepini dict.*, Bâle 1584.)

Bailler un coup de poing, ou une *jouee*. (NICOT, *Thresor*.)

Lorr., Fillières, *jauay*, gifle. Centre de la Fr., *joutée*, baiser sur la joue.

JOEL, s. m., jubilé :

Huncque appellant *joel*, id est jubilaeum. (1474, *Annales de Plaisance*, Muratori, XX, col. 946.)

JOELET, voir JOIELET.

JOEMENT, s. m., jeu :

S'amors croire me voloie
J'abatroie de ma part
Tel *joement*.
(*Poét. fr. av. 1300*, IV, 1474, Ars.)

JOENE, *joenne*, *joigne*, s. m., jeune homme :

Lequel Jenson encontra un homme nez de Couloigne sur le Rin... qui avoit grans cheveux, et li dist ces paroles ou semblables : Veez la un biau *joigne*. (1363, Arch. JJ 95, pièce 114.)

— Maître-garçon d'un boulanger ou d'un meunier :

Adecertes en un chacun des moulins deux *joennes* seront tant seulement : que si aucuns plusieurs *joennes*, ou autres mauvaises coustumes veut imposer es moulins, et de ce clameur vient aux maire et pairs... (*Trad. d'une Charte de 1147*, ap. Duc., *Juniores*.)

JOENESSE, *juennesse*, *jennesce*, *jenneiche*, *jeunesse*, s. f., action de jeunesse :

Explicit des *jenneichez* de Do le bon guerrier.
(*Doon de Maience*, 6027, A. P.)

Explicit des *jennesces* Doolin. (*Ib.*, p. 182.)

— Dans un sens défavorable, étourderie :



Cestes bonnes dames... en ont moult eschevé les *juennesses* et les parolles du monde. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. CXIV, Bibl. elz.)

Frere Ancel commança a blasmer son neveu d'aucunes *jeunesses* qu'il disoit qu'il avoit faites... d'avoir batu une femme joyeuse. (1450, Arch. JJ 180, pièce 145.)

Le bon chevalier estoit pris et par sa hardiesse, toutes fois il y avoit eu de la *jeunesse* meslee. (*Histoire du chevalier Bayard*, p. 76, Ménard.)

J'en ay veu qui ayans fait quelques *jeunesses* en leur vie, se sont puis aprez bien portez. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 51, Roybet.)

JOENET, voir JOVENET.

JOENNE, voir JOENE.

JOENVRES, voir JOVENOR.

JOENVRESCE, s. f., jeunesse :

Por ce que li ascendenz segnefie les commencemenz des choses et la *joenvresce*. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 24c.)

Cf. JOENVRES, cas sujet de JOVENOR.

JOEOR, s. m., mot douteux, pourrait désigner un cheval qui caracole gaiement :

Commanda a son escuier
Le blanc *joeor* atorner.
(*Chev. as. II. esp.*, 2678, Foerster.)

Puis dist k'il voist apareillier
Le blanc *joeor* et l'amaint.
(*Ib.*, 3486.)

M. Foerster propose de lire *josteor*.

JOER, *jouer*, *jewer*, *juer*, verbe.

— Neutr., chanter :

Por coi *juoit* sor le rostier
Li bons Leurens, ki de mangier
Se car le tirant semonoit ?
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, st. XXV, 4, corrigenda, Van Hamel.)

— Se livrer au plaisir, à la débauche :

Thomas Brisoul, par son mauvais engin et faulx decevement, avoit forstraite Alisette femme de Pierre Picart d'avecques son dit mari et menee *jouer* hors du pais. (1380, Arch. JJ 117, pièce 35.)

Il s'en vint *jewer* et rafreschir en le ville de Lille. (FROISS., *Chron.*, II, 84, Luce.)

— *Jouer de retraite*, s'enfuir :

Ou il trouva la bataille deffaicte,
Et les fuyans qui *jouoyent de retraicte*.
(*Rom. des deux amans*, Ars. 5116, f° 6 v°.)

Si *joué* n'*eusse de retraicte*,
Le corps bieu, elle m'eust battu.
(*Farce moralisée*, Anc. Th. fr., I, 168.)

— *Jouer bien du pied*, être bon marcheur :

Si vostre lacquet, qui *joue si bien du pied*, povoit faire ce veaige, ce seroit gaigner temps. (21 sept. 1551, *Lett. de Cl. de Vergy à Fr. Bonvalot*, Pap. d'Et. de Granvelle, III, 593, Doc. inéd.)

— Act., célébrer :

Agnes, mout te doit on loer
Et joir en Diu et *joer*
Et les autres virges jonetes.
(RENCL. DE MOILIENS, *de Carité*, st. CCXVIII, 1, Van Hamel.)

JOERESSE, *joueresse*, *-iesse*, *jouaresse*, s. f., joueuse :

Asez i ot tresgiteors,
Joeresses et joeors.
(WACE, *Brut*, 10833, Ler. de Lincy.)

Ne va mie assiduelment a *joeresse*. (*Bible*, Richel. 901, f° 30d.)

Et si vous dy, belles filles, que vous en soyez ja grans *jouaresses* de tables. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. CXXIV, p. 264, Bibl. elz.)

Ne parleriesse ne *joueriesse*. (*Myst. de Theod.*, Richel. 819.)

Jouaresse d'orgues. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Praestigiatrix, f. g. *Joueresse* de passepasse. (R. EST., *Dictionariolum*.)

JOERIE, *jouerie*, *juerie*, s. f., jeu :

Aussi doit l'en dire des hosteliers et de taverne s'il i a *juerie*. (*Liv. de jost. et de plet*, III, 13, § 3, Rapetti.)

De belle et grande festoierie
Et de tres devote *jouerie*.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerin.*, f° 145a, impr. Instit.)

Pays de Caux, *jouerie* : « C'est une *jouerie*. » Cela n'a ni sens ni raison.

JOETTE, s. f., dim. de joue :

Si sagement et si bel rie
Qu'ele descrieve deux fossetes
D'ambedeux parts de ses *joettes*,
Ne par ris n'enfle trop ses joes
Ne ne restraigne par ses moes.
(*Rose*, ap. Roq.) L'éd. Méon, v. 13558, donne *levretes*.

Que deux fossettes
En son riant faisoient ses *joettes*.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 38a.)

Voz *joettes* font deux fosses toudis
En soubzriant, o belle plus que belle !
(EUST. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 250b.)

JOEUNEMENT, voir JOVENEMENT.

JOFNETUS, s. m., jeune homme :

Si fu l'estrif mut delitus
Del veillart e del *jofnetus*.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 9, Koch.)

Cf. JUVENTUS.

JOGELER, voir JOUGLER.

JOGELERIE, voir JOUGLERIE.

JOGLER, voir JOUGLER.

JOGLERRIE, voir JOUGLERIE.

JOGNET, voir JUIGNET.

JOHAN, voir JEHAN.

JOIABLE, *joable*, *jouable*, adj., joyeux, réjouissant :

Quant je vos voi, molt sui lié et *joiable*.
(*Alesch.*, var. des v. 7491-7611, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*, II, 310.)

Louez nostre seigneur, car boens est saumes a nostre seigneur, soit *joable* loenge et bele. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 176 v°.) Lat., jocunda Deo laudatio.

Ainsi que c'est la coustume des hommes poursievir petis commencemens *jouables* et pertinax et ententive estude. (SYM. DE HESDIN, *Trad. de Val. Max.*, f° 110b, éd. 1485.)

JOIABLETÉ, *joableté*, s. f., réjouissance, joie :

Dieus i est pardurableté
Et nous douna *joiableté*.
(*Des quinze Singnes*, Richel. 2168, f° 187b.)

O *joableté*. (*Bible*, Maz. 684, f° 158d.)

JOIANCE, - *anche*, *joy.*, s. f., joie, plaisir :

Quant li cuilverz ot les respuns,
Ne fu mie pensis n'embruncs
Qui haitez e pleins de *joiance*.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1609, Michel.)

Et si s'entra a grant *joiance* en mer.
(*Jord. de Blaves*, Richel. 860, f° 124 v°.)

En tai pitiet aurai *joiance*.
(*Lib. Psalm.*, XXX, p. 280, Michel.)

Sire, dist la pucele, moult me faites *joianche*,
Et je guerpi Mahom por la vostre creanche.
(*E. de S. Gilles*, Richel. 25516, f° 88d.)

— Jouissance :

Et si doit panre la moitié es tailles, es amendes et en toutes autres *joiances* et vaillance de terre. (1275, Luxeuil, Richel. 9129, n° 7.)

Que nos an ayens la *joyance* de trois annees que sont encore avenir. (1293, *Lett. de Hug. de Bourg.*, Arch. J 247, pièce 37(15).)

JOIANT, *joyant*, *joant*, *goant*, adj., joyeux :

Li prevos l'oït, molt *joianz* en devint.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 2e.)

Quant cil l'entent, si fu *joians* et lies.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 78d.)

Quant l'entendi Elies, molt fu *joians*.
(*Aiol*, 347, A. T.)

De ses elles (le cygne) faisoit une fieste *joiant*.
(*Chev. au cygne*, 2308, Reiff.)

Et il est Paiques, une feste *joiant*,
Que meinent joie li petit et li grant.
(*Girard de Viane*, p. 6, Tarbé.)

Li fel l'entendent, *joiant* en sont et lié,
Ainz en lor vie ne furent mais si lié.
(*Jourd. de Blaivies*, 103, Hoffmann.)

Se l'un en convient a laissier,
Dites liquels est moins *joians*,
Et duquel la joie est plus grans ?
(THIBAULT IV, *Chans.*, p. 105, Tarbé.)

Nen demandes s'il fu *joans*.
(*Rom. d'Hercule*, ms. Oxf., Canon. misc. 450, f° 111b.)

Lies et *joians*.
(WASTEBLÉ, *Chans.*, Romv., p. 305.)

Quant Solehadins entendi ces paroles si en fu a merveilles *joianz*. (MÉN. DE REIMS, 35, Wailly.)

Li roi fu corrociez de ce qu'il ot perdu Ardrey, et *joianz* de ce que sa fille estoit espurgie dou blasme. (*Li Amitiez de Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 59.)

Li dis Robers demouroit *goans* et possesseur. (*Stat. des Jongleurs et Bourg. d'Arras*, Guesnon.)

Liez et *joianz*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 210d.)

Si en fu moult *joyans*. (*Liv. de la Conq. de la Morée*, p. 206, Buchon.)

Sarons lié et joent. (Serm., ms. Metz 262, f° 18d.)

Les moi, en voiart, en oiant :
Car je ne puis autrement
Avoir cuer lié ne joiant.
(Jeh. Lescurel, Chans., Ball. et Rond., xxxii, p. 56, Bibl. elz.)

Suis bien liez et joyant de vous. (1388, Moreau 898, Fr.-Co. 37, Mais. de Neuchat., I, p. 142.)

— Agréable, qui fait plaisir :

Adonques proia l'emperere...
A Carlemainne, le buen roi,...
Que de lor juiaus fesist prendre
Biaus et joians.
(Mousk., Chron., 11074, Reiff.)

Joiaument, adv., joyeusement :

Et joiaument ma disme rendre.
(J. de Journi, Dime de Penit., Brit. Mus. Add. 10015, f° 1 r°.)

Joice, voir Juise.

Joie, *joye*, s. f., jouissance :

Je vois ce que je desir,
Si n'en puis joie avoir.
(Poët. av. 1300, III, 1259, Ars.)

La mee espouse feme, laquel nen a heirs preuchains ne costiers ne lointains a qui le fié puisse ne dee escheir ne venir que au rei et a ces heirs, ne mei ne ma feme n'en avons ni devons avoir que la *joye* des biens a nostre vie. (Liv. de J. d'Ibelin, ch. ccxlix, Beugnot.)

Se vous voulez avoir *joye* sans villenie, si la pourrez avoir en mariage. (Lanc. du Lac, t. I, f° 119b, éd. 1533.)

— Divertissement populaire :

Leurs festes et *joies*. (1369, Ord., v, 172.

— Joyau, bijou :

Adonc convient qe done a celle femes con cui il a jeu aucune *joie* ou aucun seign por celle que le puisse monstrer quant ille se vient a marier q'ele a eu amant. (Voy. de Marc Pol, c. cxv, Roux.)

Ledict roy de Pologne laissa trois millions d'or de comptant sans les bagues, meubles precieux et *joyes*. qu'il n'estime gueres moins. (2 mai 1573, Lett. de Ch. IX à la reine mère, dans les Négoc. de la France dans le Lev., III, 397, note, Doc. inéd.)

En telle et si grande parade d'habits, *joyes* et armes que... (7 août 1580, Lett. de M. de Germigny à Henri III, ib., III, 934.)

Joyalier, vendeur de *joyes* et bagues. (Nomencl. octil., éd. 1604.)

— *Avoir froide joye de sa peau*, avoir la chair de poule :

Luy fist le roy de grans peurs et effroiz, dont le dict seigneur de Roussi cuyda *avoir froide joye de sa peau*. (Chron. scandal. de Louis XI, f° 116 v°, éd. 1558.)

— *Joie* était parfois du genre masculin :

A la joie des oiseaus
Ke refraignent li buisson,
Me croist joies et reveaus.
(G. de Soignies, Chans., ap. Scheler, Trouv. belg., nouv. sér., p. 1.)

Ou joies est moult prochains.
(Id., ib., p. 16.)

Grans joies me vient
De servir la gente.
(Id., ib., p. 33.)

1. **Joiel**, - *al*, adj., joyeux :

De quoy il fut moult *joiaus*. (Liv. de Marc Pol, lxxvii, Pauthier.)

Si s'en vint en Jerusalem *joiels* et enorez. (G. de Tyr, xiii, 16, Hist. des crois.)

Joiaulz est li homs qui ait merci pitousement d'autrui. (Psaut., Maz. 798, Ps. cxi.)

2. **Joiel**, *joyel*, *joial*, *juiel*, *juiiel*, *guiel*, *juyal*, *jual*, *juel*, *jouel*, *jouyel*, *jeuwiel*, s. m., conservé sous la forme *joyau*, s'employait fig., comme bijou, pour désigner une jeune fille fort jolie :

Et avec li, un gent jouel,
Agnes sa fille.
(J. Bretel, Tourn. de Chauvenci, 178, Delmotte.)

— Un amant chéri :

Dame, quelz est vostres juyalz,
Est il si bons come il est biaus ?
— Maistres, com mar vi sa biauté
Sa venue ne sa bonté,
Bien sai qu'il m'estevra languir
Pour lui et a la fin venir,
Car il m'a dit qu'il s'en ira.
(Sones de Nansay, ms. Turin, f° 58f.)

— La nature de la femme :

Por un petit qu'isnelement
Fors par mi outre son jouel
Tout ne li saillent le bouel.
(G. de Coinci, Mir., ms. Soiss., f° 194c.)

Cant vint a la nuit, mesire Robiers jua a sa fame, et trouva et vit en sa diestre cuise le tace noire et le porion aukes pries de son biel *juiiel*. (Flore et la Bielle Jehane, Nouv. fr. du xiiie s., p. 109.)

Car il avoit counute sa fame karnelment, a toutes ces ensengnes ke elle a une noire ensengne en sa diestre cuise et un porion pries de son *guiel*. (Ib., p. 108.)

Et n'est engin, tant soit il naturel,
Qui sceust trouver la feve en leur tourtel,
Car leur jouel tient ung peu de la pipe,
On se dissipe apres telle guenippe
Qui l'homme pipe.
(J. Marot, Epit. des Dames de Par. aux Courtis. de France, 1515, p. 29, éd. 1532.)

— Un cadeau :

... Ung petit jouyel et don
Luy fist.
(Deguilleville, Trois Pelerinaiges, f° 156a, impr. Instit.)

Voila les dons et gracieux joyaux
Que les hauts dieux ont de ce traistre la ! (L'Amour.)
(G. d'Aurigny, le Tut. d'Amour, II, éd. 1546.)

— *Le joiel Nostre Dame*, sorte de maladie :

Le mal qu'on dist le *joiel* nostre Dame. (Evang. des Quenouill., p. 130, Bibl. elz.)

— *Joiel*, tout seul, dans le même sens :

Une autre plaie d'epedimie appelee communement oudit pays (Soissonnais) le *jouel*. (1378, Arch. JJ 114, pièce 58.)

— Jeu :

T'esbahis tu quant je me sainne,
Quant on tenoit un tel juiel
Que de Bar et de Lorainne
Et de Hainau li plus isniel
Et de Namur li damoisel
De France et d'autres nations,
Escuiers, chevaliers, barons,
De combatre prest et garni,
Ensi que recorder oy,
Ot au jour dont on parla tant.
(Froiss., Poés., Richel. 830, f° 281 r°.)

— Enjeu :

Puis dist : .i. jeuwiel me kierka,
Mais il fu telz qu'il me baisa.
(Sones de Nansay, ms. Turin, f° 64b.)

Entre le Roes et la Louviere
Vi awen dessous un ourmiel
Ensi qu'a basse remontiere
Mainte touse et maint pastouriel,
Car on avoit la un juiel
Donné ensi que dire oy,
S'en estoient moult esbahy
Les pastoureaux d'oultre le bos
Et en tenoient leurs gros mos
De ce qu'il lor fu escapes,
Mes le pris ot esté donné
A son droit, ce me dist Thieris.
(Froiss., Poés., Richel. 830, f° 281 v°.)

— *Faire ses joiaus avec*, prendre son plaisir avec, jouir de :

O lie faisoie mes joiaus.
(Tristan, I, 3736, Michel.)

Joieler, *joyeller*, *gohelher*, *gouhiller*, verbe.

— Act., bien accueillir :

Alixandres les prist ques enmaine et caiele ;
A sa tente les maine, ses jouist et joiele,
Gentement les apiele et mult bel les apele.
(Roum. d'Alix., f° 40a, var., Michelant.)

— Gratifier de cadeaux, de joyaux :

Et si sera ladicte dame Elizabeth *joyellee* par ledict seigneur roy catholique, son futur espoux, jusques a la somme de cinquante mil escus, qui sortiront nature d'heritage, comme aussi feront les autres bagues et joyaux qu'elle portera. (Traicté de paix de Cateau Cambresis, dans du Villars, Mém., l. XII, Michaud.)

— Réfl., s'amuser :

Al Danois demandat pour quoy la se gohelhe.
(Jeh. des Preis, Geste de Liege, 14729, ap. Scheler, Gloss. philol.)

Jusqu'a une fontaine se vint ou soy gouhille.
(Id., ib., 1843.) Impr., gonhille.

Joielet, - *ellet*, *joyellet*, *joelet*, *jouelet*, *jouellet*, *jouvelet*, *juwelet*, *joulet*, *jolet*, s. m., jouet, joyau :

Et s'aloit joant a sa queue ausi come li enfes a son *joelet*. (Lancelot, ms. Fribourg, f° 100a.)

Car sachiez qu'au jouelet
En valour petitelet
A bien grant signifiance.
(Nic. de Margival, Panthere d'amors, Richel. 24432, f° 161c.)

Car pour ces enfans soulassier
Faisoit querre et porchacier
Joiaus de voire et poçonnes,
Et autres petis joules.
(De Sainte Ysabel, ap. Jub., Œuv. de Ruteb., II, 397.)

Chapiaus de fleurs en esclicetes,
Aumonieres ou crespinetes,
Ou autres joelez petiz.
(Rose, Richel. 1573, f° 63a.) Méon, 7475, joeles.



Ge ne di pas que bien n'en port,
Et par solas et par deport,
Ung *joelet*, se ses amis
Le li a donné ou tramis.
(*Ib.*, 4595, Méon.)

Porter un *jouelet*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 32d.)

Orfrois, corroies, *joueles*.
(*Poëme sur la man. de bien entendre la confess.*, Richel. 944, f° 75 v°.)

Ce sunt come les *juweletz* aux enfans que Dieu nous donne por nous solaciier. (**Laurent**, *Somme*, ms. Troyes, f° 23 r°.)

Et l'acointer de *jouveletz*,
De tablettes, de costeletz
Et de bourse pinpelotee.
(**Deguilleville**, *Trois Pelerinaiges*, f° 43d, impr. Instit.)

Qui lors portoint nouveaulx coliers
De moult bel port, de belle guise,
Et estoint nouvelle devise
De doux *jolez* bruniz et beaux,
Couplez ensemble de doux fermaulx.
(**Guill. de St André**, *Libvre du bon Jehan*, 3769, Charrière.)

Un *joiellet* fait de buzette. (*Test. chirogr. de déc.* 1380, Arch. mun. Douai.)

Deux petits *jouelles* pendans pour mettre en oratoire. (1380, *Inv. de Charles V*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Un petit *joyellet* d'or. (1400, *Pièces relat. au rég. de Ch. VI*, t. II, p. 288, Douët d'Arcq.)

Petit *jouelet*. (*Ib.*)

JOIELEUR, *juellour*, s. m., joaillier :

Que null orfeour ne *juellour* n'autre homme que overe harneys d'argent mette nulle d'iceile a vendre deins la dit cité devant ceo qui soit touché ovesqz le touche. (*Stat. de Henri VI*, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

JOIENETÉ, voir **Joveneté**.

1. **JOIER**, v. a., jouir de :

Et ceulx qui ont cause de part le dit autel le puissent *joier* perpetuellement. (1406, *Ch. de l'év. de Bâle*, Trouillat et Vautrey, *Mon. de l'év. de Bâle*, V, 203.)

2. **JOIER**, *jouyer*, s. m., bas de la joue :

La lievre enporte et trestot le *joier*,
Si que les denz veissiez blanchoier.
(*Otinel*, 1488, A. P.)

En une des narines du nes, les le *joier*,
Pourroit on largement un oef d'oue muchier.
(*Gaufrey*, 2976, A. P.)

Li firent une grant playe de taille audessus du *jouyer*. (*Reg. du Chât.*, I, 256, Biblioph. fr.)

— Bajoyer, paroi en maçonnerie qui revêt la chambre d'une écluse :

Ung *jouyer* faisant closture. (1521, *Acquits de Laon*, Arch. mun. Laon.)

JOIERE, *jouyere*, s. f., bas de la joue :

On cuira les glandes (du cheval), que l'en appelle viulles ou viues, qui sont entour le col et la teste, soubz les *jouyeres*. (**Frere Nicole**, *Trad. du Liv. des Prouffitz champ. de P. des Crescens*, f° 99 v°, éd. 1516.)

— Partie de l'armure de tête qui couvrait la joue :

De la ventaille li rompi la *joiere*.
(*Aleschans*, 6314, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

JOIESE, voir **Juise**.

JOIETTE, s. f., jouissance, usufruit :

Ne avons que la *joiette* des biens a nostre vie. (*Assis. de Jérus.*, ch. 265, ap. Duc., *Joissentia*.)

JOIGNABLE, *joingn.*, *joinn.*, adj., susceptible d'être joint :

Jungibilis, *joinnables*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Jungibilis, *joinnable*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679.)

Jungibilis, *joingnable*. (1464, J. **Lagadeuc**, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Jungibilis, et hoc le, *joingnable*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

JOIGNABLEMENT, *joingn.*, *joinn.*, adv., de manière à pouvoir être joint :

Jungibiliter, *joinnablement*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Jungibiliter, *joingnablement*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

JOIGNABLETÉ, *joingn.*, *joinn.*, s. f., faculté de pouvoir être joint :

Jungibilitas, *joinnabletez*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

Jungibilitas, *joinnableté*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679.)

Jungibilitas, tis, *joingnableté*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

1. **JOIGNANT**, *joingnant*, adv., tout près:

Aucuns des voisins veut mesonner *joingnant*. (**Beaum.**, *Cout. de Beauv.*, XXIV, 24, Beugnot.)

— Prép., près de :

Il advint un jour qu'une troupe de gens de cheval, qui avoit charge de le prendre, passa tout *joignant* un halier ou il s'estoit tapy. (**Mont.**, *Ess.*, I, 23, p. 71, éd. 1595.)

— *Joignant de*, loc. prép., près de :

Et le tuerent *joingnant* du lit de Mons. le duc. (*Chron. de S.-Den.*, Richel. 2813, f° 410a.)

Puis oste les neuz du col qui sont entre le col et les espaulles, et encise en travers celle char *joignant* de l'espaulle. (*Le bon varlet de chiens*, p. 42, Jullien et Lacroix.)

— *A joignant de*, à côté de :

Droit *a joignant de* sa herbergerie.
(*Enf. Ogier*, 6539, Scheler.)

A joingnant de lui s'atropelent.
(**Guiart**, *Roy. lign.*, 20258, W. et D.)

2. **JOIGNANT**, s. m.?

En Touraine adjournement baillé pour devoir faire la monstree doit contenir huiteine pour le moins et doit declairer deux *joignans* de confrontation pour le moins. (*Le Coustumier de Poictou*, ch. 10, éd. 1499.)

JOIGNAT, voir **Juignet**.

JOIGNE, voir **Joene**.

JOIGNEOR, - *our*, s. m., celui qui joint, qui fait les jointures :

Je vuil qu'il fera venir ciens le quarreour ou le *joignour* pour appareiller, joingdre et faire les ais de mon lit. (*La Maniere de langage*, p. 384, P. Meyer.)

JOIGNET, voir **Juignet**.

JOIGNETEL, s. m., petit jeune homme :

Perrinoz li *joignetaz*, .XII. d. (1339, *Jurée de Bar sur Seine*, Richel. l. 10400, Lalore, p. 7.)

JOILITÉ, voir **Julieté**.

JOINCEIEI, voir **Jonceiei**.

JOINCHEIZ, voir **Jocheis**.

JOINCHEURE, voir **Joncheure**.

JOINCHIE, voir **Jonchie**.

JOINCTURÉ, voir **Jointuré**.

JOINDABLEMENT, adv., de manière à pouvoir être joint :

Jungibiliter, *joindablement*. (*Gloss. de Salins*.)

JOINDABLETÉ, s. f., faculté de pouvoir être joint :

Jungibilitas, *joindabletez*. (*Gloss. de Salins*.)

JOINDANT, prép., tout près de :

Li princes de Galles et ses batailles passerent tout *joindant* Thoulouse. (**Froiss.**, *Chron.*, IV, 162, Luce.)

Li vens les ramenoit maugré euls *joindant* Bristo. (**Id.**, *ib.*, II, 82, Kerv.)

Ens ou chastel Saint Anthoine *joindant* Paris. (**Id.**, *ib.*, XV, 94.)

JOINDRAGE, *juind.*, s. m., redevance pour avoir le droit de faire paître les bestiaux dans un endroit dénommé, un pâturage commun :

Que en la terre n'eust point de *juindrage*, ne chose qui la vaille par fraude, ne par boisdise. (1329, *Ord.*, II, 32.)

— Regain :

Item les *joindrages* des herbaiges des fros de la paroisse de Beaufort des la mi aoust jusques a Noel. (1342, Arch. JJ 103, pièce 316.)

Les baillies appartenant a la dicte prevosté avec les *joindrages* et les trespas. (1342, Arch. K 49, pièce 58.)

1. **JOINDRE**, *juindre*, *jondre*, verbe.

— Act., ajouter :

Ge toi demande, pere, conus tu Fortuneit lo veske? — Li queiz dit : Gel conu, et bien lo conu. — Dunkes *joins* ge apres : Ge toi proi, di se tu conus alcuns de ses miracles. (*Dial. St Greg.*, p. 45, Foerster.)

— Relier :

Et li maschum Salomun e li maschun Yram les taillerent e parerent, *juinstrent* e acuplerent de primes as munz. (*Rois*, p. 245, Ler. de Lincy.)

— Placer :

La dame fait de baume enoindre,
A une glise le fait *joindre*
Pries d'un autel et fait sus faire
.I. biel tombiel, puis s'en repaire.
(*Rich. li biaus*, 117, Foerster.)



— Frapper :

Car Fortune m'*a jont*
Par si feite mainere.
(*Prise de Pamp.*, 1803, Mussafia.)

— *Joindre ses mains de*, rendre hommage à :

Et cascuns veskes premerains
Dou roi de France *joinst ses mains*.
(Mousk., *Chron.*, 1168, Reiff.)

— Neutr., conclure un marché en se donnant la main :

Ne doit vendre ne apporter pour vendre cuir tanné, ne faire marchié, ne *joindre*, ne bailler deniers a Dé. (1311, *Ord.*, v, 272.)

— S'unir amoureusement avec une femme :

Sa femme souvent le requerroit du deduit et, par necessité qu'elle avoit, s'efforcoit a le faire *joindre*. (B. des Periers, *Nouv. Recr.*, d'un superstitieux medecin, f° 237 v°, éd. 1572.)

— Réfl., se couvrir :

Le cheval broche,
Si *se joint* en l'escuz.
(*Roncisvals*, p. 90, Bourdillon.)

Li uns et li autres *se joint*
En l'escu et se vont ferir.
(*Rom. de Ham*, p. 351, Michel.)

Dedens l'escu trestout *se joint*,
Des esporons le cheval point.
(*Rich. li biaus*, 845, Foerster.)

Sault sur son cheval de plaine terre, et embrasse l'escu, et *se joinct* en ses armes. (*Perceforest*, I, f° 14, éd. 1528.)

— Infin. pris subst., bataille :

Quand se vint au *joindre*, les François estoient conme ja hors de haleine, par le moyen dudit mauvais chemin qui y estoit. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1415, Michaud.)

— *Joint*, part. passé ; *joint en*, couvert de :

Outre s'en passe, en l'escu *joins*,
Mesire Drieus et tost revient.
(*Rom. de Ham*, p. 282, Michel.)

Cascuns passe outre, en l'escu *joins*
Et sont a lour rens retourné.
(*Ib.*, p. 292.)

2. JOINDRE, voir Jovenor.

JOINGLERIE, voir Jonglerie.

JOINGNABLE, voir Joignable.

JOINGNABLEMENT, voir Joignablement.

JOINGNABLETÉ, voir Joignableté.

JOINGNANT, voir Joignant.

JOINGNET, voir Juignet.

JOINNABLE, voir Joignable.

JOINNABLEMENT, voir Joignablement.

JOINNABLETÉ, voir Joignableté.

1. JOINT, *joinct*, *jont*, adj., bien fait, gracieux, élégant :

Nus n'i seust riens que reprendre,
Tant ot lo cors *jont* et bien fet.
(*Do Chev. a l'espee*, 649, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 147.)

Sage, plaisans, apte et cointe,
Grasse, greslete, gente et *jointe*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 8c.)

Qui robes ont gentes et *jointes*.
(*Ib.*, f° 81a.)

Habit unques ne vi si cointe,
Ne dame en son habit si *jointe*.
(G. Machault, *Livre du Voir dit*, p. 45, Tarbé.)

Joins, nais, parfais et compris
En toutes parfaites viertus.
(Jeh. de Le Mote, *li Reg. Guill.*, 715, Scheler.)

Lendemain vint plus *joins*,
Vestus fut de dras d'oir.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, II, 4846, Scheler, *Gloss. philol.*)

Et afin qu'elle semble droite,
Luy fault faire sa robe estroicte
Par les flans, et soit bien estraincte
Afin qu'elle semble plus *joincte*.
(E. Desch., *Poés.*, Richel. 840, f° 497 r°.)

— Rapide, vif, alerte :

La damoise[le] a regardé Bernier
Qi plus est *joins* qe faus ne esprevier.
(*Raoul de Cambrai*, 5595, A. T.)

Mais li bons chevaliers au corage cremu
Se fiert en aus, plus *joins* d'un fauconcel ramu.
(*Roum. d'Alix.*, f° 28d, Michelant.)

Outre s'en passent si *joint* coume faucon.
(*Enf. Ogier*, 2724, Scheler.)

Plus *joint* qu'oisel oultre s'en vont.
(*Couci*, 1422, Crapelet.)

Une damoisielle moult cointe
Qui plus iert qu'esmerillons *jointe*.
(J. de Condé, *Chev. a le mance*, 547, Scheler.)

Il est si plaisant et si coint
Que oncques esprevier ne fust *joinct*
Si bien qu'il est, ne si propice.
(Jaq. Milet, *Destruct. de Troyes*, 2413, Stengel.)

— Adv., tout près :

Le suppliant courut apres icelui Pierre, et incontinent qu'il fuct *joinct*, il lui bailla sur l'espaule un coup de la fourche. (1453, Arch. JJ 182, pièce 31.)

2. JOINT, s. m., joug :

Icellui Monin portant une chose nommee *joint*, a quoy ou pays l'en lye les buefs. (1397, Arch. JJ 153, pièce 78.)

JOINTE, *joynte*, *jointte*, *joincte*, *juinte*, *guinte*, s. f., jointure, articulation :

Le bras saint Pere aporté del moustier,
L'or et l'argent en ont fait erachier,
La mestre *jointe* font au conte besier.
(*Couronn. du roi Looys*, Richel. 774, f° 21 v°.)

Mes si estoit trenchanz li fers,
Et dou doit moien jusqu'es ners
La primere *jointe* en trencha.
(*La Charrette*, Vat. Chr. 1725, f° 21b.)

Ou feust sor nerf ou feust sor *jointe*.
(*Erec et Enide*, Richel. 1420, f° 18a.)

Cil tire de si grant force que les vaines du cors s'en sentent et toutes les *jointes* du cors. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 66d.)

Quant ele dreçoit les doiz, vos peuissiez [mettre] es fossetes endroit les *jointes*, quant la paume fust estendue, en chascun crocet noiaux de noisetes menues. (*Ib.*, Richel. 337, f° 33d.)

Encor estoit tout che du mains,
Qui resgardoit ches blanches mains,
Dont naissoient chil bel lonc doit,
A basse *jointe*, graile en fin.
(A. de la Halle, *Jeu Adan*, Coussemaker, p. 301.)

Dont aporta or, jel sai bien,
A Sessons St Sebastiien,
Et en France, par .i. jour biel,
Del cors St Piere et St Marciel,
Et de confies et de martirs
Jointes et oissiaus tous entirs.
(Mousk., *Chron.*, 12351, Reiff.)

Se on fiert .i. homme en le main de quoi ke che soit et on l'i tolist membre, fust en doit, se on caupast u tolist une *jointe*, c'est a dire un membre del doit, u .ii. *jointes*, u .iii. *jointes*, c'est un doit. Ou se on li tolist .ii. dois, ce seroit .vi. *jointes*. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB xviii, 16, n° 785.)

Et cil li a bouté l'anel
Ou doit, si qu'il passa la *jointe*.
(*De Gombert*, 70, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, I, 240.)

Si doit sont lonc, ses *jointes* lees,
Mult sont bien fetes et mollees.
(*Des deux Amans*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 122.)

Goute de *guintes* et de niers. (*Remedes anc.*, Richel. 2039, f° 1 r°.)

Et aussy a le jeune cerf les deus os qui sont endroit la *jointe* du pied au dessus du tallon, plus larges et plus couverts que n'a une biche. (*Modus*, f° 7 v°, Blaze.)

Et tient ledit aigle en son bec un petit reliquaire ou il a une *jointe* de S. Denys. (1372, *Compte de l'execut. du Testam.*, Pièc. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 152.)

Un aigle d'or qui tient en son bec une *jointe* de Mr S. Denys. (*Ib.*, p. 166.)

Les coubtes, les mains, les deis, la paulme, les ongles, les *joyntes*. (*La Maniere de langage*, p. 383, P. Meyer.)

Tous boutent dedens
Leurs mains jusqu'aux *jointes* des doys.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 354d.)

Joinctes et nerfs croistre et estendre.
(Villon, *Grant Test.*, xli, Jouaust, p. 35.)

Les *joinctes* des pierres ou quarreaux. (Jan Martin, *Vitruve*, f° 102 r°, éd. 1547.)

Les couvercles des ouies finissent en eguillons qui ont les pointes vers la queue, lesquels couvercles apres la *jointe* qu'ils ont avec la teste, sont minces. (L. Joub., *l'Hist. des poiss. de Rond.*, x, 10, éd. 1558.)

A l'endroit de la *jointe* du coude. (Amyot, *Theag. et Car.*, ch. xv, éd. 1559.)

Encores que ce soit pour remettre en leur lieu naturel les *joinctes* des membres desnouez et desboittez, elles font neanmoins grande douleur au patient. (Id., *Vies*, Compar. de Cim. av. Lucull., éd. 1565.)

D'un coup de sa large allumelle,
Qu'il luy donna ou l'espaule est conjoincte
Avec le col sans point faillir la *joincte*.
(Salel, *Il.*, V, éd. 1577.)

Nature a produict peu de chair aux *joinctes*, et largement aux lieux qui sont entre icelles. (Dalechamp, *Trad. de Galien*, p. 37, éd. 1609.)

— Les parties de la femme :

Leur tasteras parmi les *jointes*,
Sus monteras, et donrras pointes
Es costez de tes esperons.
(Eust. Desch., *Mirouer de mariage*, p. 219, Crapelet.)

— Génération :

Excepteit et fuers mis tous mes signours de cui je serioe homme, et mes amis char-

neis, jusques a la quarte *jointe*. (**1391**, *Pr. de l'H. de Metz*, IV, 405.)

Jusques a la treice *jointe*. (**1392**, *ib.*, IV, 422.)

Jusques a la tierce *jointte*. (**1409**, *ib.*, IV, 657.)

— Rencontre :

Vers ceaus de l'ost fist une pointe,
Premiers en volt aver la *jointe*.
(*Vie du pap. Grég.*, p. 59, Luzarche.)

Hé ! combatez sans feinte ;
Composez vos squadrons ;
Chefs, marchez a la *jointe*,
Hardis comme lyons.
(*Prose du clergé de Paris*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., II, 305.)

— Augmentation :

La *joincte* et crue qu'ils (les Vénitiens) avoient faitte a leur empire en Italie. (CLEM. DE SEYSSEL, *Hist.de Louis XII*, ap. Ste-Pal.)

— Mesure contenant deux pots :

Pour quatre *juintes* de vin, chacune *juinte* tenant deux pos, chacun pot du pris de .II. s. (*Extr. des arch. de l'Hôt.-de-Ville d'Evreux*, Bounin.)

Bresse, *jointe*, jointure. Bessin, *jouinte*, temps pendant lequel les chevaux de labour restent attelés ; action d'atteler.

JOINTEE, voir JOINTIEE.

JOINTEMENT, *joinctement*, *jointment*, *jontement*, adv., d'une manière jointe, serrée, étroitement :

Par la chambre a la dame, la fu le mur creves,
Et si fu *jointement* dessus terre voutes
Que il n'a si sage homme desi en Balesgues,
Puisque l'aumaire est close et li gons bien serres,
Qui s'en apercheust por l'or de .X. chites.
(*Gaufrey*, 2077, A. P.)

Cilz qui du seneschal de Bordiaux proprement
Portoit le grant penon de soye qui resplent
Au plus bel de la place le fiça emplement,
Et la attant Angles qui viennent *jontement*.
(CUVEL., *B. du Guescl.*, var. des v. 22581-22583, II, 316, Charrière.)

Plus *jointement* furent armeis li damoiseals
Que ne soit en ses plommes un nobiles ouseals.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 32006, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Conjointement, en même temps :

L'un et l'auter tiendront *jointment* lour mains enter les mains W. T. (LITTL., *Inst.*, 88, Houard.)

Ce qu'escripvons a nostre cousin le comte de Nassou et vous *joinctement*. (**1534**, *Pap. d'Et. de Granvelle*, t. II, p. 199, Doc. inéd.)

Avec six gros pieces et six moiennes d'artillerie, que se conduisoient a bras, et la munition *joinctement*, en bataille. (**1535**, *ib.*, p. 365.)

Que *jointement* ses biens soient annotez et saisis. (28 oct. **1611**, *Edit perpetuel des Archid. Albert et Isab. Eugenia*, 38.)

— Fig., étroitement, directement :

Sa fin (de Socrate) fut de nous fournir de choses et de preceptes, qui reelement et plus *joinctement* servent a la vie. (MONT., *Ess.*, l. III, c. **12**, f° 459 r°, éd. **1588**.)

JOINTENANCIE, *joyn.*, s. f., action de tenir un fief conjointement avec quelqu'un d'autre :

La nature de *joyntenancie* est, que celuy que survesquist avera solement l'entier tenancie solonque tiel estate que il ad, si le joynture soit contenue, etc. Sicome si trois joyntenants sont en fee simple, et l'un ad issue et devie, uncore ceux que survesquont averont les tenements entier, et l'issue n'avera riens. (LITTL., *Instit.*, 280, Houard.)

JOINTENANT, *joyn.*, s. m., celui qui tient conjointement un fief :

Si soient deux *jointenants* de certaine terre en fee. (LITTL., *Instit.*, **44**, Houard.)

Si soers purchase terres ou tenements, de ceo ils sont appelles *joyntenants*, et ne my parceners. (ID., *ib.*, **254**.)

JOINTEUR, *jointteur*, *jointour*, s. m., instrument qui sert à relier les tonneaux :

Icellui Regnault frappa Vincent Bernart par la teste d'un *jointteur* a joindre tonneaux. (**1382**, Arch. JJ **121**, pièce 40.)

.I. *jointour* de bois garni de fer. (18 nov. **1392**, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Cf. JOINTIER.

JOINTEUS, *-eux*, adj., contigu :

Pour estre les estats des princes *jointeux*. (**1556**, *Pap. d'Et. de Granvelle*, IV, 741, Doc. inéd.)

JOINTIEE, *-tee*, *joinc.*, s. f., ce que peuvent contenir les deux mains :

La farine a maint jor gardee
Martins, quant l'en li envoiot ;
Et se nus povres le priot
Que por l'amor Deu l'en donnast,
Si tost de Deu mot ne sonast
Com il en avoit sa *jointee*.
(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 93, Bourassé.)

La dame a pris un cofinel
A son chevez ou si joel
Estoient, et si ert toz plains
De parisis et de charteins :
La dame en done au bacheler
A ses *jointiees* sanz conter.
(DOUIN, *Rom. de Trubert*, 209, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 198.)

Une *jointee* d'icelui grain en assemblant les deux paumes de la main ensemble. (*Ch. de* **1473**, ap. Duc., *Juncta* 2.)

Pour chacune somme de fruit, droit de havage, c'est a sçavoir que lesdist commis en peuvent prendre une *joinctee*, c'est a sçavoir plein les deux mains dudict fruict. (**1493**, *Arr. et decl.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 242.)

Et jusqu'au XVIIIe siècle :

Tenures sujettes a une rente de 96 boisseaux, dix écuellées de froment, lesquelles *jointées* sont evaluées a cinq poignées et les vingt-quatre *jointées* a dix écuellées. (*Proc. verb. de* **1781**, dom. de la Vau-Munet, Arch. M.-et-L., B **173**.)

Poitou, *jointée*, ce que peuvent contenir les deux mains jointes : « O n'en faut pu qu'ine *jointée*. » Bessin, *jouintée*.

JOINTIER, *jointt.*, s. m., instrument servant à relier les tonneaux :

Jehan le Bovier d'icelle hache couppa ledit pain sur le chappuiz ou *jointtier* dudit relieur. (**1445**, Arch. JJ **177**, pièce 169.)

Cf. JOINTEUR.

JOINTIF, *joinctif*, adj., joint, uni :

Ne veit plus gentil parement
Ne marquetté plus gentement
Ne mieulx *jointif* ne mieulx voiant.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 68^a.)

Sera la cisterne recouverte de deux pierres *joinctives*. (20 juill. **1521**, Arch. Gir., Not., Contat, III-1.)

JOINTIS, *-iz*, *-eis*, *juint.*, *jonct.*, *joinct.*, adj., joint, rapproché, contigu :

Et tu es de notre gent nes
Et de nos *jonctis* parentes.
(WACE, *Brut.*, 6531, Ler. de Lincy.)

Car les rues erent voltices
Les unes es autres *jointices*.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 74^c.)

E furent *juinteices* (les bases) de quatre u cinc tables de araim. (*Rois*, p. **254**, Ler. de Lincy.)

Avoit en chascune entree deus paire de portes cloanz et *jointices* qui fermoient a bons verroz de fer et a barres granz et forz. (*Artur*, Richel. **337**, f° **41**^c.)

Sor la rive de l'autre part estoient li chaisne *jointiz*. (*Ib.*, f° **218**^d.)

Quatre soliveaux *jointis*. (*Compt. de P. Mareau*, **1408-1410**, Forteresse, IV, Arch. mun. Orléans.)

Pour avoir fait le planchier de la tour d'Avalon, de solliveaux *jointiz*. (*Compte de Jeh. Chiefdail*, **1412-1414**, Forteresse, Despence, VI, Arch. mun. Orléans.)

Robbes *jointisses* et pressees.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 61^c.)

Pentures *jointiches* a .II. d. la paire. (*Compte de* **1480**, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Lebvres corallines et bien *joinctisses*. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 33, éd. **1548**.)

JOINTMENT, voir JOINTEMENT.

JOINTOIER, *-oyer*, *joinct.*, verbe.

— Act., joindre, réparer :

Rappareillier et *jointoyer* le viez taluz. (**1335**, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3^a, f° 272 r°.)

Pour seeller merrien et *jointoier* de plastre. (**1364**, *Compte de J. Dou Four*, Arch. KK 3^b, f° 44 r°.)

Plus seront tenuz les dis maçons et promectent *jointoyer*, ragreer, pinceller et marqueter d'ardoyses toute la ditte maçonnerie. (*Pièce de* **1554**, Bibl. de l'Ec. des chartes, IVe série, III, 63.)

— Neutr., jouer des articulations avec coquetterie :

Cors ki ensi va *jointoiant*
Merveille est se mout ne se lasse.
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, st. XCVI, 11, Van Hamel.)

Toutes mes joinctes *joinctoyer*
Et tous mes nerfz fais cointoyer.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerin.*, f° 59^d, impr. Instit.)

Cf. JOINTE.

JOINTOIR, s. m., conjonction, union :



Puis ke doi cuer sont joint
D'un *jointoir* amoureus...
(*Dou vrai Chiment d'am.*, Richel. 1553, f° 517 v°.)

JOINTURAL, *jonctural*, adj., relatif aux jointures :

Paracelse extolle fort son baume contre les playes nerveuses et *joncturales*. (Loys Guyon, *Miroir de la beauté*, II, 395, éd. 1615.)

JOINTURE, *joynture*, *joincture*, *jeointure*, *junture*, s. f., action de joindre, accouplement, assemblage :

Li primiere *junture* fut faite de dous choses. (S. Bern., *Serm.*, Richel. 24768, f° 52 v°.)

Jeointure de male et de fumele, que nos apelons mariage. (*Liv. de jost. et de plet*, I, I, § 3, Rapetti.)

Les enfans que deulx honnes ont,
Ne cil qui de deulx freres sont,
Ne cil du frere et de la seur
N'asembleront ja pour nul feur,
Ne prendre ne peult nul qui vive
Neys s'elle estoit adoptive,
Ne la seur son pere ou sa mere
Ne prent nulz qui ne le compere,
Car droit citain ne s'acorde
A nulle *jointure* si orde.
(*Le Livre des institutions des drois appellé Institute*, f° 8b.)

Moy qui ay congneu les plaisans embrassemens et les delectables *joinctures* qui sont prinses de vous, tres chieres dames. (L. de Premierf., *Decam.*, Richel. 129, f° 113 v°.)

Quant Dieus vint faire la *joincture*
De soi et d'umaine nature.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 172a.)

— Nature de la femme :

Prince, en amour tant de douçour figure ;
Que qui se puet bouter en sa *jointure*
Et il s'i scet bien aider ses talons.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 272b.)

— Parenté :

Li noble duc d'Ardenne avoit noble *joincture*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 22196, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Ce qui sert à lier, à attacher :

Par dessoubz a .II. aniaux d'or et a .II. *jointures* ou chaenes qui assembloient et conjoingnoient a ephot. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 91a.)

— L'assemblage des parties dont le corps est composé :

Dieux n'a pas fait chascun d'une *jointure*,
Terres ne fleurs toutes d'une coulour.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 18c.)

— Tenure que l'on possède conjointement avec quelqu'un :

Quaunt l'un des joyntenants lessa ceo que a luy affiert a un auter pur terme de sa vie, per tiel lease le franktement est sever de le *joynture*. (Littl., *Instit.*, 302, Houard.)

— Dépendance :

Et puis en ovreture
Donat Huy et Muhault atout[es] leurs *joinctures*
A faus duc de Brabant.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, II, 2931, Scheler, *Gloss. philol.*)

JOINTURÉ, *joinct.*, adj., relatif aux jointures :

Je serois bien d'advis qu'on n'hasardast ceste sorte de curation aux callus *joincturez*. (Loys Guyon, *le Miroir de la beauté*, II, 466, éd. 1615.)

JOIR, *jouir*, *goir*, verbe.

— Act., bien accueillir, caresser :

Au departir les besa et *joi*.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 2b.)

Dunc prist li reis le duc, sil baisa e *joi*,
Ses beles, ses deduiz, ses aveirs li offri.
(*Rou*, 2e p., 1667, Andresen.)

Assez la *joist* et enbrace,
Assez li a baisié la face.
(Ben., *Troie*, ms. Naples, f° 9a.)

Dont dist li abes : Aves oi
Com cist angle nos *ont joi* ?
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 102f.)

..... Avez oid
Cum cist angele nus *unt goid* ?
(*Ib.*, 564, Michel.)

Et la roine o le cler vis
L'*a* mult *joi* et honoré.
(*Perceval*, ms. Berne 113, f° 91a.)

La damoisele bien le *got*,
Adont a joie ensamble furent.
(*Floire et Blanceflor*, 1e vers., 2226, du Méril.)

Dieus te puist beneir !
Que il te laist de la prison issir,
Qu'encor te puisse et baissier et *joir*.
(*Auberis le borgign.*, Vat. Chr. 1441, Romv., p. 206.)

Mais cele dame que vous iluec vees,
Celi deves *joir* et acholer,
Car par li sui ge de le mort respites.
(*Huon de Bord.*, 6228, A. P.)

Gauvain les *joist* et apele.
(*Do Chevalier a l'espee*, 1061, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 160.)

Helie et Lanpars joie font
Quant la dame reconnue ont,
Et Robers *joist* son signor
De cui il ot eu paor.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 3402, Hippeau.)

Toute Flandres le tenoit a seigneur, et mout le *joirent*. (Mén. de Reims, 317, Wailly.)

— Gratifier de son amour :

D'amors ne doit estre honoreis
Hom ki ne veult boens devenir,
Ains doit estre a teil fuer meneis
Ke dame ne lou doit *joir*.
(Messires Gaisez Bruleis, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 81 v°.)

Or ai parlé dusc'al delit
C'on fait et en cambre et en lit,
Comment on s'i doit maintenir
Et son ami en lit *joir*.
(Jacq. d'Amiens, *Art d'Am.*, ms. Dresde, Kört., 2241.)

— Jouir de, posséder :

Ayant opinion qu'elle *fust* aimee et *jouie* de quelque Dieu. (Amyot, *Vies*, Alex. le Grand, éd. 1565.)

— Avec un rég. de chose, jouir de, goûter, savourer :

Que tel cose puet on *goir*
Qui ne puet mie a tous plaisir.
(Marie, *Ysopet*, d'une Singesse, Richel. 2168, f° 173b.)

Et weil que li dit religieus *goent* et tiegnent paisiblement et perdurablement les ditz .II. mines de blé. (1308, *Cart. de Beaupré*, Richel. l. 9973, f° 4c.)

Jou et mi hoir tenrons, *gorrons* et possesserons hiretavlement les dites terres. (1331, *Cart. noir de Corb.*, Richel. l. 17758, f° 38 v°.)

Dont ne lerrons a nous bien resjouir
Et nous henter, pour noz amours *jouir*.
(*Deplorat. de Robin*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 249.)

Je reçois la santé les bras ouverts, libre, plaine et entiere, et esguise a mon goust a la *jouir*, d'autant plus qu'elle m'est a present moins ordinaire et plus rare. (Mont., *Ess.*, l. II, ch. XII, f° 205 r°, éd. 1588.)

La sagesse nous semble sans fruict, si elle n'*est jouie* que de nous, si elle ne se produict a la veue et approbation estrangere. (Id., *ib.*, l. III, ch. IX, f° 421 r°, éd. 1588.)

Ce soleil, cette lune, ces estoilles, cette disposition, c'est celle mesme que vos ayeuls *ont jouye*. (Id., *ib.*, l. I, ch. XX, f° 33 r°, éd. 1588.)

— Réfl., être un sujet de jouissance :

C'est la vraie solitude et qui *se* peut *jouir* au milieu des villes et des cours des roys, mais elle *se jouyt* plus commodement a part. (Mont., *Ess.*, l. I, ch. XXXIX, f° 99 v°, éd. 1588.)

— Avoir ce qui est nécessaire, pouvoir suffire à un besoin déterminé :

Come uns rois, qant il va guerroier hors de son roiaume et il enmaine de ses meillors homes une partie et s'en lait la grignor partie a sa terre garder ; mes quant il voit qu'il ne *se* puet *joir* a tant de gent come il en maine, si parmande toz ceaus qu'il i a lessiez, et fet son arriere ban. (Rich. de Fournival, *Best. d'amour*, p. 3, Hippeau.)

— Neutr., se réjouir :

Ces damoisiaus canter et esbaudir,
Ces damoiseles envoisier et *joir*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 29f.)

— *Joi*, part. passé, dont on jouit :

Assez de gens sont en ce monde
En qui bien peu de sens abonde,
Qui le present ne vivans pas
Comme ayans autre vie a vivre,
Mettent grand peine de poursuivre
Des biens non *jouis* au trespas.
Quant a moy je tien que la vie
En biens et plaisirs non *jouie*,
Prenant toutes choses au pis,
C'est un long et facheux voyage.
(J.-A. de Baif, *les Mimes*, l. II, f° 90 v°, éd. 1619.)

— Joyeux, réjoui :

Signor, dist il, soiez lié et baut et *joi*.
(*Les Loh.*, ms. Montp. H 243, f° 36a.)

Gardes qu'entre vous .II. n'ait guerre ne envie,
Tousjors en sera m'ame plus lie et plus *joie*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 79b, Michelant.)

Cele feste fu bien *joie*,
Et bele, et boine, et moult jolie.
(*Floire et Blanceflor*, 1e vers., 2845, du Méril.)

Nus ne porroit pas raconter
Les mes qu'il orent al disner,
Onques nus hons qui fust en vie
Ne vit une cort mieus *joie*.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 42c.)

Blondels aime et sert et proie
Sa demoiselle *joie*
Qu'elle le fasse esjoir
Et bonne nouvelle oir.
(BLONDEL DE NEESL., *Chans.*, XXX, Tarbé.)

Si ore sui *jouis* e lez.
(CHARDRY, *Peti plee*, Romv., p. 430.)

Ce fu a Pasques, une feste *joiie*.
(*Beuves d'Hanstone*, Richel. 12548, f° 80[a].)

Ce fu apres la Pasques, celle feste *joiie*,
Qui moult est en cest siecle henoree et servie.
(*Aye d'Av.*, 181, A. P.)

Vous aves devant bien oit
Comment Karles, au cuer *goit*...
(MOUSK., *Chron.*, 12135, Reiff.)

Berart crie Montjoie ! chele ensengne *joie*.
(*Gaufrey*, 6629, A. P.)

Atant es les .x. Francs de la terre *joie*.
(*Ib.*, 6663.)

Norm., Canada, *jouir de*, venir à bout de.

JOIRRE, *joyre*, s. f., sorte de vase :

Joirres et ponchonnets. (1350, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung gobelet ou aultre *joyre*. (1471, *ib.*)

JOIS, voir JUISE.

JOISE, voir JUISE.

JOISSABLE, *jouissable*, adj., qui procure de la jouissance, du plaisir :

Foy est en povre homme aggreable,
Au moyen lie et *joissable*,
Au riche honneste et avenanz.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 69[f].)

Parce qu'un chascun d'eulx jouiroit de l'autre, attendu qu'ils seroient souverainement *jouissables*. (LA BOD., *Harmon.*, p. 20, éd. 1578.)

JOISSANTMENT, adv., avec jouissance, avec plaisir :

Qant il sunt tut hors de torment
A nus vienent *joissantment*.
(MARIE, *Purg. de S. Patrice*, Richel. 25407, f° 117[d]; Roq., v. 1765.)

JOISSE, voir JUISE.

JOISSEMENT, *joyssement*, *jouissement*, *jouyssement*, s. m., jouissance, usufruit, possession :

En fonz, dreture, proprieté et sessine et *joissement* des dites pieces. (1391, Locmalo, Arch. Morb.)

Lequel droit de gabelle leur avons donné et donnons par ces mesmes lettres, sans ce qu'ilz soient tenuz de monstrer autre tiltre de don ou de grace a eulz faiz par noz diz predecesseurs, fors que par l'usage, coustume et *joyssement* dessusdiz. (1409, *Ord.*, IX, 436.)

Que d'elle mesmement en prenne, tienne et garde le *jouissement* et possession (desdits biens). (1436, *Assise de douaire*, Arch. de M. de Cuverville.)

Il demourra paisiblement en la possession et *joyssement* tant de l'espirituel que de tout le temporel. (Août 1449, *Convent. de Ch. VII avec les habit. de Lisieux*, Arch. mun. Lisieux.)

Et prenne par assignation... le *jouissement* de .CL. l. de rente. (*Lett. de* 1457, ap. Lob., II, 1179.)

Et dient les dessus dis que leur entencion n'est pas d'en paier denier, sinon qu'on les face joir desdites pastures desdits heritages, ouquel *joissement* ils dient estre empesches. (*Compte de* 1468, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 342 v°, Arch. Loiret.)

Le suppliant avoit fait faire prinses et arrestz... d'une portion de fief,... et par icelles prinses le *joyssement* en fut defendu a icellui de Florigny. (1474, Arch. JJ 195, pièce 1290.)

Et *joyssement* du sire de Rohan. (1487, *Compte de J. Lebault*, f° 2[a], Arch. Finist.)

Autre que toy de moy
Tant que vivré n'aura *jouyssement*.
(*Erialus et Lucr.*, f° 45 v°, éd. 1493.)

JOISSEUR, *joysseur*, s. m., celui qui a la jouissance, la possession :

Le faisant possesseur titulayre et *joysseur* proprietaire et hereditaire. (1529, *Charte de Ponthieu*, Grenier 300, n° 324, Richel.)

JOISSION, *joyssion*, s. f., jouissance, possession :

GUERMONSET.
Je veulx avoir, en un bref mot,
Le benefice de Rignot,
Qui est filz de Guillot le maire.
L'AVANTUREULX.
Comment se poura cela faire,
N'en a t il pas *joyssion*?
(*Farce de l'Avantureulx*, p. 8, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moral. et Serm. joy.*, t. III.)

JOIT, voir JUET.

1. **JOLET**, voir JAULET.

2. **JOLET**, voir JOIELET.

JOLETRIN, s. m., jeune coq, coquet, galant :

Comme plusieurs sont blasmees a grant tort, Dieu le sceit bien, par les *joletrins* allans et venans par les rues, quant parlent des bonnes preudes femmes quant autre chose n'en povent avoir. (*Quinze joyes de mar.*, v, Bibl. elz.)

Joletrin, m. A joungster, or joung gallant. (COTGR., éd. 1611.)

Lorr., *jaltré*, jouvenceau qui commence seulement à se plaire avec les filles.

Cf. JOLLETRU.

JOLI, voir JOLIF.

JOLIEMENT, adj., gaiement :

Plus *joliement*
C'onques mais voel chanter.
(*Motet*, ap. G. Raynaud, *Rec.*, I, 215.)

— D'une manière recherchée dans la toilette :

Les filles faut tenir *joliement* pour trois choses. L'une qu'elles soyent plustost demandees a marier de plusieurs galands... (*Les Quinze joyes du mariage*, p. 52, éd. 1726.)

Et la cause de la soubspicion fut pour ce qu'elle se portoit ung peu trop *joliement* et qu'elle avoit le courage trop dissolu, ce qui n'appartenoit pas a une vierge. (*Le prem. Vol. des grans decades de Tit. Liv.*, f° 75[b], éd. 1530.)

— Galamment :

Le comte de Foys print sa mere, laquelle estoit seur de messire Robert d'Artoys, et la fit mettre en ung fort chasteau en prison, pour ce qu'elle vivoit trop *joliement* de son corps a sa grant confusion et villenie de son lignage. (*Chron. de S.-Denys*, II, f° 185[b], éd. 1493.)

Cf. JOLIVEMENT.

JOLIER, *jolyer*, *joliier*, *jolloyer*, verbe. — Act., rendre joli, enjoliver, orner, parer :

Tous s'efforçoient a *jolyer* et cointoier leurs nefs. (FROISS., *Chron.*, XI, 367, Kerv.)

Cueillir des fleurs pour le pavillon *jolier* et parer. (*Perceval*, f° 5[c], éd. 1530.)

Pour un enfant trouvé on paye v[s] pour le linsel, IIII[s] pour la messe, IIII[s] pour la fosse, IIII[s] pour sonaige, II[s] au curé et a la vesve qui l'avoit en garde, II[s] pour violettes employees a *jolyer* ledict enfant. (1555, *Dépenses faites par la ville de Lille, pour les enfants trouvés*, Arch. mun. de Lille.)

— Réfl., s'orner, se parer :

Pour *eulx* bien *joliier* et quointier. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2660, f° 73 v°.)

— Neutr., faire des embellissements :

Le duc de Berry y (dans une maison de plaisance) avoit fait ouvrer, *jolyer* et edifier. (FROISS., *Chron.*, XIV, 196, Kerv.)

— *Jolié*, part. passé, enjolivé, paré :

Les rues par ou on portoit l'enfant jusques a S. Donas estoient tendues et fort *jolloyees*. (ALIEN. DE POICT., *Honn. de la Cour.*)

Cf. JOLIVER.

JOLIESSE, *jolyesse*, s. f., agrément, plaisir :

Ou est le cueur qui ne s'esmeust
Et qui deff[r]ené ne feust
Quant tel *jolyesse* le point?
(*Debat de Nat. et de Jeun.*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., III, 87.)

JOLIET, adj., gai, joyeux, agréable :

Et si serez plus *joliete*
Que l'aloete au point du jor.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 68,27.)

Je sui *joliete*,
Sadete, pleisans.
(*Motet*, ap. G. Raynaud, *Rec.*, I, 30.)

Et de la *joliette* vie
Donc mes cuers a si grant envie.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 87[d].)

La rencontra un escholier tout *joliet*, qui venoit par icelluy chemin. (RAB., II, 6, éd. 1542.)

Cf. JOLIVET.

JOLIETÉ, - *ei*, - *ette*, *jolité*, *joilité*, s. f., plaisir, agrément :

Et por ceo qe *jolietes*, pais, honestez, douceur, deboneiretes e bon amour sanz infinité soit maintenue. (*La Feste de Pui*, Lib. Custum., I, 216, Rer. brit. script.)

En celle annee adonc, en may,
Un temps plain de *jolieté*,
Fu tornee en adversité
Au royaume.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 6222, Buchon.)

Faire de son avoir son orgeil et ses *joilites*. (XV[e] s., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Plaisir de l'amour, volupté :

Amors et *jolieteis*
Et ma dame a cui je sui
Me fait muels ameir c'atrai.
(J. de Cambray, *Chans.*, Dinaux, *Trouv. cambr.*, p. 145.)

Qui en la fleur de son eaige se donna fort a la *jolieté* et a la vanité de ce monde. (*L'Orloge de sapience*, Maz. 1134, l. I, Prol.)

— Gaîté, bonne humeur :

Ben sai en quei vus vus fiez;
En la *jolité* de le rei,
Que voz bons suffre endreit sei.
(*Tristan*, II, 282, Michel.)

Par ma foi, tout aussi sai jou de voir que se il m'estoit mesavenus, que james *jolieté* n'auroit en moi, ne nus n'en auroit mes cure. (*La Response del Best. mestre Richard de Furnival*, la Torterelle, p. 83, Hippeau.)

Beau m'est del Puy que je vois restoré,
Pour sostenir amour, joie et jovent
Fu establis, et de *jolieté*
En ce le voil essauchier bonement.
(Vilains d'Arras, *Chans.*, Richel. 12615, f° 59 v°.)

Jolieté et biauté et valour.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 148 v°.)

Seurtes, deduis et lieche,
Jolietes, biautes, jouleche.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 79d.)

Et la fuist amours et noblesse,
Et *joliettė* et proesse.
(Chandos, *Prince noir*, 524, Coxe.)

— Qualité de ce qui est joli :

La *jolieté* du poil. (Aretin, *Gen.*, p. 199, éd. 1542.)

— Objet destiné à l'ornement, à la décoration :

Pour des *jolites* pour le gardin de M. l'abbé. (1523, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ce dernier sens est resté en Artois.

Lille, *jolité*, qualité de ce qui est joli.

Cf. Joliveté.

JOLIETEMENT, - *ettement*, adv., joliment, aimablement, agréablement, gaiement :

Ne ja por chastiement
Mes fins cuers ne tenrai
D'amer *jolietement*.
(Crest. de Troyes, *Chans.*, ap. Tarbé, *Chansonn. de Champagne aux* xii*e et* xiii*e s.*, p. 38.)

Nos ameros et moi et m'amie
Jolietement.
(*Chansons*, ms. Montp. H 196, f° 138 v°.)

Nouvel amour m'a saisi...
A ce penser
Et sanz reposer
Tres *jolietement* m'esmuet a chanter.
(*Motet*, ap. G. Raynaud, *Rec.*, I, 250.)

Jolietement m'en vois, *jolietement*.
(J. Bretel, *Tourn. de Chauvenci*, 2524, Delmotte.)

Et marche *joliettement*.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 103a.)

Mentir fault *jolietement*,
Renier, s'il en est mestier.
(Lefranc, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 94d.)

Cf. Jolivetement.

JOLIF, *jollif*, *joli*, *jolly*, *jouli*, adj., joyeux, gai, tendre, amoureux, ardent :

De *joli* cuer chanterai;
Bone amor m'en prie.
Et tous jors *jolis* serai
Et sans vilonnie.
(Crest. de Troyes, *Chans.*, ap. Tarbé, *Chansonn. de Champagne aux* xii*e et* xiii*e s.*, p. 37.)

Ço est tuit par mun fol corage,
Ki tant m'irt *jolif* e volage.
(*Tristan*, III, p. 22, v. 417, Michel.)

Joli cuer ne doit penser
Qu'a bone amor demander.
(*Rom. et past.*, Bartsch, I, 48,11.)

Princes du pui, *jolis* et renvoisies
Convient estre celi qui le servise
Enprent d'amors, et cortois a devise.
(Vilain d'Arras, ap. Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 465.)

Maix uns boens espoirs *jolis*
M'ait dit ke je m'aseure.
(Perrins d'Angincort, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 99 v°.)

Elle est belle, coente et *jolive*.
(Pierekins de lai Capelle, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 99 r°.)

Car en toz tans se doit bien resjoir
Bele pucele, et *joli* cuer avoir.
(Maroie de Dregnau, *Chans*, Richel. 844, f° 181b)

Lies et *jolis* atenderai son gré.
(*Chans.*, ms. Sienne HX 36, f° 25b.)

Retient mon cuer en *jolie* esperanche.
(J. Bret., *Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 75b.)

Mes cuers est si *jolis*
Por un poi qu'il ne s'en vole.
(*La Chatelaine de S. Gilles*, Richel. 837, f° 115b.)

Moine, qui a cuer *joli*
Ne doit estre sans amour.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 153 r°.)

Tant sui a m'amie ententis,
Ne pui vers autre estre *jolis*.
(*Parton.*, 4041, Crapelet.)

Quar on donoit les riches dons,
Jolis estoit trestos li mons.
(*Durm. le Gal.*, 1483, Stengel.)

Cointes me tiengne,
Jolis et renvoisiez deviengne.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 70b.)

A home triste convient avoir tristes paroles; au courroucié, paroles de menaces; a celui qui se joue, paroles *jolives*. (Brun. Lat., *Tres.*, p. 378, Chabaille.)

Nus ne doit estre *jolis* s'il n'a amie.
(*Resveries*, Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 34.)

La meschine qui fu *jolive*,
Qant o sa mere fu soltive,
Mere, dist ele, entendez ça.
(*Chastoiem. d'un père*, cont. VIII, v. 7, Biblioph. fr.)

A l'estortoire dois monstrer
As chiens que veu a[s] passer
Le cerf; plus *joli* en ceront.
(*La Chace dou cerf*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 164.)

La sage gent et la *jolive*.
(*Est. de la g. s.*, Vat. Chr. 1659, f° 5b.)

Sire, ne sai que entendes,
Ne quelle garison penses;
Sain vous voi et gai et *jouli*.
(*Couci*, 1494, Crapelet.)

Ains en est ses cuers si tres lies,
Si *jolis* et si envoisies.
(Jacq. d'Amiens, *Art. d'Am.*, ms. Dresde, Kört., 444.)

Seigneurs, ce dit Bomebourc, soiez baulx et *jolis*;
Soiez seurs et certains que Beaumanoir est prins,
Lui et ses compaignons pié n'y en demourra vis.
(*Bataille des trente Englois et des trente Bretons*, 213, Crapelet.)

Car on le tendra
Pour maleureux, s'il n'a de quoy
Estre *jolis*.
(Chr. de Pisan, *Liv. du chemin de long estude*, 3986, Püschel.)

Plaisant, *jolif* et amiable.
(Jeh. Lescurel, *Chans.*, *ball. et rond.*, xxxiii, p. 65, Bibl. elz.)

Quant il avoit raison de quoy il deust faire joye, nul ne povoit estre tant esbaudis ne tant *jollis* qu'il ne le feust. (*Lancelot du Lac*, 1re p., ch. 9, éd. 1488.)

Elle a ce mot le cogneut, si en fu bien *jolie*. (*Perceforest*, vol. VI, f° 110c, éd. 1528.)

— Paré, riche, huppé :

De quoi li plus *joli* estoient tout a malaise. (Froiss., *Chron.*, II, 147, Kerv.)

Ha esté contraint de soi tenir *joli* et de changer souvent d'habit. (*Arest. Amor.*, p. 167, ap. Ste-Pal.)

— Brave, loyal :

Commencerent a ferir les ungs sur les autres de toutes leurs forces, et tant que en peu d'heure, il n'y eut si *jolly* que le sang ne lui saillist par les playes qu'ils s'entrefaisoient. (*Perceforest*, VI, f° 101a, éd. 1528.)

JOLIFTÉ, voir Joliveté.

JOLITÉ, voir Jolieté.

JOLIVEITÉ, voir Joliveté.

JOLIVEMENT, *jolyv.*, adv., gaîment, joyeusement, tendrement :

Dame, or vous pri docement
Que voz penses de moi *jolivement*.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 35 v°.)

En haut s'escria *jolivement*.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 63, 28.)

Une pucele avenant...
Deles une espinete
Qui atent *jolivement*
Son ami gent
Seulete.
(*Motet*, ap. G. Raynaud, *Rec.*, I, 42.)

Ains m'entremet main et soir
De chanter *jolivement*.
(Perrin d'Angecourt, *Chans.*, Poët. fr. av. 1300, t. II, p. 577, Ars.)

Mes je ne puis chanter *jolivement* ;
Car tout ades maint mes cuers en tourment.
(Eust. Lepeintre, *Chans.*, ap. Tarbé, *Chansonn. de Champagne aux* xii*e et* xiii*e s.*, p. 71.)

Jolivement se deduisoient.
(*Rose*, 15893, Méon.)

Le comte de Foix prist sa mere, laquielle estoit suer de Robert d'Artois, et la fist mettre en un sien chastiau en prison, pour la cause qu'elle vivoit trop *jolivement* de son corps, a sa grant confusion et vilanie de son lignage. (*Grand. Cron. de France*, L'istoire du roy Phelippe de Valois, xi, P. Paris.)

Si encontra un messager trop *jolyvement* chauntant. (*Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du xive s., p. 59.)

Cf. Joliement.

JOLIVER, verbe.

— Act., caresser amoureusement une femme :

Tu es garçon ; car tu as pris une femme, laquelle tu as fait *joliver* a autre avant



que tu l'espousasse. (1395, Arch. JJ 148, pièce 285.)

A laquelle femme icellui Barthelemi dist ces mots : Avance toy, si te va faire *joliver*, qui est a entendre harigoter. (1403, Arch. JJ 158, pièce 111.)

— Neutr., faire la belle, la coquette :

Gardez vus donc de *joliver*, de coure ça et la por esgarder, por enquere, por espier choses noveles. (*Sarmons en prose*, Richel. 19525, f° 166 v°.)

Cf. JOLIER.

JOLIVET, *joll.*, *jollyvet*, adj., joli, mignon :

Certes, sire, j'ameroie
Mout plus *jolivet* amin !
(*Tenson*, Oxf. Bodl. Douce 308, f° 231.)

Rimes *jolivetes*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 54a.) Var., *jolivettes*. (Ms. Corsini, f° 57a.)

Et puis en ung lieu *jollivet*
Que l'on dit jardin d'Olivet
Jhesus veistes humilier.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 20085, G. Paris.)

Si a ung jardin qui est mien
Et est certes bien *jollyvet*.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 19a, éd. 1537.)

Nom propre, *Jolivet*.

Cf. JOLIET.

JOLIVETÉ, *-etté*, *-eteit*, *-etait*, *-eité*, *jolyv.*, *jolifté*, s. f., gaîté, entrain :

Maix se je trovoie
Ke m'amaist sens fauceteit,
En plus grant *joliveteit*
Avroie tout mon cuer mis.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 11, 27.)

Que la saison par grant douçour
Recommuet tout de grant baudor,
Et ramaine en *joliveté*
Les jovenes gens qui ont amé
Et qui aiment honneur et pris.
(*Amald. et Yd.*, Richel. 375, f° 323d.)

Vus cunterai une enveisure
D'un veillart e d'un enfant
Ki s'entredalierent tant
De juvente et de veillesce
De *jolifté* et de peresce.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 2, Koch.)

E c'est ore l'afeitement
Ke *jolifté* tut vus aprent
Ke vus despisez par enprise
Ma hautesce e ma justise.
(ID., *Set dormans*, 303, Koch.)

Joliveité, envoiserie.
(J. LE MARCHANT, *Mir. de N. D.*, ms. Chartres, f° 44d.)

K'il ne demeure mie ke jou ne soit perclus fors en .I. petit de *joliveté* de cuer qui me soustient. (RICH. DE FOURN., *Best. d'amour*, ms. Dijon 299, f° 29a.)

De Pathelin n'oyez plus les canticques,
De Jehan de Meun la grant *jolyveté*,
Ne de Villon les subtilles trafficques,
Car pour tout vray ils n'ont que nacquetté.
(CH. BOURDIGNÉ, *Lég. de P. Faifeu*, p. 1, éd. 1723.)

— Plaisir de l'amour, volupté :

Force d'amors me destraint et justice,
Jolivetais m'ait mis dedans ces lais.
(J. DE CAMBRAY, *Chans.*, Dinaux, *Trouv. cambrés.*, p. 149.)

Cil qui sont espoanté
Et esmaiant,
Par feme sont tost maté
Et recreant.
Or ferai plus que devant
Joliveté.
(GILEBERT DE BERNEVILLE, *Chans.*, Richel. 12615.)

En tel point, main a main tenant,
Dient sovent lor volenté
D'amors et de *joliveté*.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 2324, Delmotte.)

Hé Dieus ! je n'ai pas mari
Du tot a mon gré ;
Il n'a cortoisie en li
Ne *joliveté*.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 208 r°.)

Et si i fait sa gent manoir,
Souvenir et joli espoir,
Sens, honnour et *joliveté*,
Largesse, courtoisie et bonté.
(*Couci*, 7765, Crapelet.)

Et facent en lor priveté,
Tretoute lor *joliveté*.
(*Rose*, 14537, Méon.)

For de mener *jolivetez*.
(*Ib.*, ms. Brux., f° 62d.)

Par grant *jolivetté* cueilli
La fleur du biau rosier fueilli.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 144a.)

Et aviser ou il pourra trouver maniere d'avoir ses plaisirs et trouver ses *jolivetez*. (*Quinze joyes de mar.*, I, Bibl. elz.)

Et, a l'aventure, qui ne les tiendroit joliement, elles trouveroient maniere d'avoir leurs *jolivetez*, dont je me tais. (*Ib.*, IV.)

— Coquetterie :

Sire, je me merveille moult que pour l'esbat et le delit de vostre fille a esté perdu maint bon chevalier et bon preudomme par sa *joliveté*. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. LVI, Bibl. elz.)

— Légèreté :

Mes n'ot entre eus nule folie,
Ne *jolifté*, ne vileinie.
(MARIE, *Lai d'Eliduc*, 575, Roq.) Impr., *jolifre*.

Se li aprentiz s'en part d'entour son mestre sanz congié, par sa folour ou par sa *joliveté*, par .III. foiz, le mestre ne le doit pas prendre a la tierce, ne nul autre el mestier devant dit, ne a serjant, ne a aprentiz. Et ce establissent li preud'ome du mestier por refrener la folie et la *joliveté* des aprentiz, car il font grant damage a leur mestres et a eus meismes qant il s'enfuient. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XVII, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

Et peust estre plus debonaires et profitables au roiaume s'il eust lessié la *joliveté* de son cors que il ne maintenist pas touz jors. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 6a.)

S'il ne se retournent et refraingnent de leur *jolivetes*. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Monmerqué, t. I, f° 56 v°.)

Je vous diray un autre exemple de la fille Jacob, qui, par sa *joliveté* de cuer, laissa l'ostel de son pere et de ses freres pour veoir l'atour des femmes et l'arroy d'un autre pays. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. LVI, Bibl. elz.)

— Adultère, bâtardise :

D'un tiele de Mouchetes estans a Houdelaincourt appartenant par moitié a feu Evre de Poissons, et apres son trespassement mises en la main de monsseigneur sa part pour ce que l'on disoit lui estre nez en *jolivetté*. (1422, Arch. Meuse, B 1430, f° 52 r°.)

— D'une manière générale, les plaisirs et les délices du monde :

Si on a peché par les oreilles en follement et voulentiers escouter vanitez et chançons et parolles des *jolivetes* du monde. (*Le Chastel perilleux*, Richel. 1009, f° 39 r°.)

De *joliveté* et de luxure. (*Ménagier*, I, 56, Biblioph. fr.)

Et combien qu'il estoit nouvelles que les François aideroient au comte, toutes fois ils ne devoient point craindre leurs *jolivetez* superflues, qui estoient cause de leur destruction. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1381, Michaud.)

La furent faictes si grans pompes, bobans et *jolivetez* que depuis le temps du tres noble combatant Artus, roy d'Angleterre,... ne fut veue en ladicte ville de Londres la pareille feste de nuls des roys anglois. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 235, Soc. de l'H. de Fr.)

Mais au moins dites moy la maniere comment vous aurez la robe que vous demandez. — Par Dieu, sire, je n'en demande point, fait elle, et n'en veil point : j'ay assez robes, car de *joliveté* ne me chault. (*Quinze joyes de mar.*, III, Bibl. elz.)

Joliveté se rencontre au sens de gentillesse chez un auteur de la fin du XVIIIe siècle qui aimait à employer des termes de son pays natal, la Bourgogne :

J'eus, en cette occasion, une preuve de l'horrible atteinte que le fléau Arabique avait portée à ma *joliveté*. (RESTIF DE LA BRETONNE, *Mons. Nicolas*, 1746, éd. Liseux, t. II, p. 17.)

Cf. JOLIETÉ.

JOLIVETEMENT, *-ettement*, adv., joliment, agréablement, gaiement :

M'amor vous present
Jolivetement.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 72, 8.)

Et par grant entente li chauce
En chascun pié soler et chauce
Entaillies *jolivetement*.
(*Rose*, 21247, Méon.)

Souler et chauce
Entaillies *jolivettement*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 139a.)

Cf. JOLIETEMENT.

JOLLETE, s. f., sorte de vase :

Pour une *jollete* a mettre plastre batu. (1379-80, *Compt. de la fabrique*, Arch. Aube G 1559, f° 55 v°.)

1. **JOLLETRU**, adj., galant :

Ves en sy est (amant) tout *jolletru*,
Et qui est ferme contre l'escu,
Et sy il ne faillyra poinct.
(*Le Trocheur des maris*, p. 13, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moral. et Serm. joy.*, t. III.)

Cf. JOLETRIN.

2. **JOLLETRU**, *jalletru*, s. m., monnaie paraissant valoir, au XVe siècle, un franc onze centimes :



Helas ! je suis tant souffraitoux,
Tant langoureux et malostru
Que n'ay vaillant ung *jolletru*
Robe, ne chose qui le veulle.
(*Myst. de S. Clem.*, p. 134, Abel.)

Fut huchiez le gros de Metz a .XVIII. d., les bugnes a .VI. den., les *jalletrus* a .III. den., les blans messains, .I. den. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1478, Larchey.)

JOLLOYER, voir JOLIER.

JOLLY, voir JOLIF.

JOMMARINE, s. f., jonc marin :

Ung chastel clos de forte haye
Que deviser ne vous sauroie,
Fors que de ronches et d'espines
Trop plus poingnans que *jommarines*.
(*D'un Clerc qui voul. aller en enfer*, ms. Gand, fº 13 rº.)

JON, voir JONC.

JONC, *junc, jon,* s. m., mèche d'une lampe :

Dunkes emplit d'aigue totes les lampes de la glise, et si mist lo *jonc* en mei, solunc sa constume,... et li aigue arst ensi es lampes, alsi com ce fust oisles. (*Dial. St Greg.*, p. 26, Foerster.) Lat., papyrus.

Car ele (l'huile) sustient le luminaire,
La moulette del *junc* paist,
Dont le feu et la clarté nest.
(GUILLAUME, *Joies Nostre Dame*, Richel. 19525, fº 91 ; *Zeitschr. f. r. Phil.*, III, 219, v. 630.)

J'ai *jonc* paré por metre en lampes,
Bones eschaloingnes d'Estampes.
(GUILL. DE VILLENEUVE, *Crieries de Par.*, 139, ap. Méon, *Fabl. et Cont.*, II, 283.)

Mergulus, le ferret de la lampe, en quoy est la meche, ou le *jon*, ou petit pluvion. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 13032.)

JONCEIEI, *join.*, s. m., tas de joncs :

En malveise terre e en vaine
Pert fol laboreor sa paine,
Car il n'en cuelt fors espineiz,
E orties e *joinceieiz*.
(*Besant de Dieu*, 2887, Martin.)

JONCELLE, s. f., sorte d'oiseau d'eau :

Et oyseaulx de maintes manieres,
Canes, sarcelles et *joncelles*.
(*Actes des Apost.*, vol. I, fº 151ᵈ, éd. 1537.)

JONCEROIE, s. f., herbe, joncs :

Mort le trebuce enmi la *jonceroie*.
(*Anseis*, Richel. 793, fº 40ᵈ.)

JONCHAY, voir JONCHOI.

JONCHEE, voir JONCHIE.

JONCHEIS, *joincheiz*, *jonchis*, s. m., jonchée :

De braz, de poinz i fet tel *joincheiz*.
(*Mon. Renuart*, Richel. 368, fº 239ᶜ.)

Et fait en son courroux un grand *jonchis* de corps.
(CHASSIGN., *Ps.*, LXXVII, éd. 1613.)

JONCHERELE, *jun.*, s. f., lieu planté de joncs :

Super duabus peciis terre...quarum una est in Vengi et altera in *Juncherele*. (1216, *Cart. de Montiéramey*, p. 283, Lalore.)

1\. **JONCHERIE,** s. f., sornette, plaisanterie railleuse et menteuse, raillerie, bourde :

Je n'ay pas les espris si lours
Ne tant retournes a rebours
Que n'entende la *joncherie ;*
Si tost qu'elle a ma voix ouye
Et par ces femmes advertye
Que devant l'huys de elle j'estoye
Elle a crié comme enragie,
Faignant estre a mort assaillie.
(*Therence en franç.*, fº 32ᵃ, Verard.)

Il a de la gendarmerie
Qui prennent s'ilz treuvent a prendre,
Qui ne congnoist leur *joncherie*,
Et ne les en veult on reprendre.
(*Mist. du Viel Testam.*, 17663, A. T.)

Vous entendez bien *joncherie* ?
(VILLON, *Codic.*, Ball. de l'Appel, Jouaust, p. 138.)

Adonc le Penancier vit bien
Qu'il y eut quelque tromperie :
Quand il entendit le moyen,
Il congneut bien la *joncherie*.
(*La Repeue de Villon et de ses Compaignons*, Jouaust, p. 231.)

Aux bons servans sa main n'estoit tarie,
Aussi chascun desiroit son service ;
Ne n'il failloit user de *joncherie*,
Car congnoissoit ceux la sans flaterie
A qui le bien estoit deu et propice.
(MARTIAL, *Vig. de Charl. VII*, fº 21 rº, éd. 1493.)

Par faintises, derisions,
Par motz dores, par *joncheries*.
(COQUILL., *Playd.*, II, 54, Bibl. elz.)

Les grans [illegible]uremens, menteries ;
Les statu[illegible], ce sont *joncheries*.
(ID., *Nouv. D*[illegible]*tz*, 1ʳᵉ part., de Statu hominum, I, 74.)

Il ment, [illegible] ribault, croyez lay,
Sang bieu, ce n'est que *joncherie*.
(*Farce d'un Pardonneur*, Anc. Th. fr., II, 54.)

Ils ont leur sçavoir appresté
A barat et a tricherie ;
Mais, quant Mort aura tout cité,
Ce ne sera pas *joncherie*.
(*Le Gouvernem. des trois Estatz*, Poés. fr. des xvᵉ et xviᵉ s., XII, 73.)

Le proconsul le brocardoit de l'impudicité de sa mere, et le pescheur luy rendit son change, reciproquant ceste *joncherie* envers la mere du dict proconsul. (JEAN LE BLOND, *Val. Max.*, fº 442 vº, éd. 1579.)

2\. **JONCHERIE,** *- quirie*, s. f., jonchée :

Lesdits habitants auront leur usage en tous lesdis mares et pré, tel que de y pooir faire pasturer leurs bestaux et y soier. l'herbe pour iceux bestaux, et pour faire *jonquiries* en leurs hostelz. (1448, *Sentence du lieuten. du bailli d'Am.*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. III, p. 570.)

Leva ung si grant estourbeillon qu'il emporta la *joncherie* jusques vers les lates. (*Lancelot du Lac*, 2ᵉ p., ch. 85, éd. 1488.)

Nom de lieu, *Joncheries* (Seine-et-Marne).

JONCHERON , *jonkeron* , s. m., lieu planté de joncs :

Tout le desme an Retonchamp ansi com li gros pariers portet devar le *Jonkeron*. (XIIIᵉ s., *Cart. de St-Sauv. de Metz*, Richel. l. 10029, fº 24 vº.)

JONCHEUR, s. et adj., trompeur :

Joncheurs qui sont gens plains de malice et damnee cautelle, lesquelz, quant la raison leur fault a avoir ce qu'ilz pretendent, treuvent les inventions nouvelles, voire damnees et reprouvees de Dieu, pour parvenir a leur intencion. (J. BOUCHET, *les Regnars travers.*, fº 11ᶜ, éd. 1522.)

Jangleurs, *joncheurs*, detracteurs, flatereaulx.
(ROGER DE COLLERYE, *Rondeaulx*, XXIX, Bibl. elz.)

— Qui rapporte mensongèrement :

Chescun veult estre au temps present prescheur ;
Las, qui pourroit estre loyal prescheur
De ses pechez, on ne seroit *joncheur*
Des faictz d'aultruy.
(J. BOUCHET, *la Noble Dame*, fº 42 vº, éd. 1536.)

— Fém., *joncheresse* :

S'on taste les grandes *joncheresses*,
Celles qui hantent es escolles,
Elles serrent si fort les fesses
Qu'on ne les sçauroit trouver molles.
(COQUILLART, *Droitz nouv.*, 2ᵉ p., de Dolo, I, 157, Bibl. elz.)

JONCHEURE, *- chure, joincheure,* s. f., fleurs pour joncher les rues, jonchée :

Et puis leva partout laiens un si grant estorbellons que il enporta toute la *joincheure* de la maison. (*Artur*, ms. Grenoble 378, fº 83ᶜ.)

J'ai *joncheure* de jaglinus,
Herbe fresche ; les viez housiaus.
(*Les Crieries de Par.*, ap. Crapelet, *Prov. et Dict. popul.*, p. 140.)

Jons ne mentastre n'i a point,
Ains est la *jonchure* estrange.
(RUTEB., *la Voie de Parad.*, Richel. 1634, fº 87 rº.)

JONCHEUX, *joncqueux*, adj., parsemé de joncs :

Et les *joncheux* sablons des bourbeux marescages.
(DU CHESNE, *Six. liv. du grand miroir du monde*, p. 74, éd. 1588.)

— De la nature d'un jonc :

La plante d'ellebore est utile quant elle est blanche, tondable, fragile, plaine et *joncqueuse*. (*Jard. de santé*, I, 164, impr. la Minerve.)

JONCHIE, *joinchie, junchie, jonchiee, jonchee*, s. f., lieu rempli de joncs, jonc répandu à terre :

Ele va devant et il apres et trepassent la tor et vienent en une grant *joinchie* de jons menus. (*Artur*, ms. Grenoble 378, fº 83ᵃ.)

Avec la salle tapissee,
Paree de mays et de *jonchee*.
(*Serm. joy. sur les maulx de mariage*, p. 6, ap. Michel, *Poés. goth.*)

— Jonchement :

Princes, apres ce qu'om ot mangié
Et beu tant qu'om estoit blecié,
Vont estuver li pelerin :
De leur corps firent grant *junchie*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, fº 365ᶜ.)

— Botte d'herbe dont on se sert pour prendre du poisson :

Pescher as *jonchies*. (*Lett. de J. de Joinv.*, Arch. K 1155.)

Tous engins de bois, soient nasses d'ozier, nasses pellees, *jonchees*, ou autres engins quelsconques. (*Ord.*, I, 794, note.)

Item la pescherie aux usagiers qui peeschent en la ditte riviere a panier, a verge, aux *jonchiees* et a la main. (1318, Arch. JJ 56, pièce 233.)

— Petit panier de jonc pour faire le fromage :

Une *jonchee* a faire fromaiges. (6 mars 1385, *Compt. du R. René*, p. 195, Lecoy.)

C'est bien raison que soit couchee
Aupres des autres la *jonchee*.
(*Condamnac. de Bancquet*, p. 334, Jacob.)

Junchie de lait, bret. juncheenn, l. juncata. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Sous un plumage plus blanc
Que le laict sur la *jonchee*.
(RONS., *Œuv.*, p. 466, éd. 1623.)

— Jonchet, sorte de jeu :

Ung jeu de *jonchees*. (1527, *Invent.*, Arch. Gir., Not., Brunet, 67-5.)

JONCHIEE, voir JONCHIE.

1. **JONCHIER**, *jonquier*, s. m., lieu planté de joncs :

De certains aultres menus cens deubs chacun an, audit jour S. Remi, pour bois, isles, motelles et *jonquiers* estant en laditte riviere d'Aisne. (1453, *Compt. du dom. de Soissons*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 351 r°, Arch. Loiret.)

2. **JONCHIER**, v. a., railler, se moquer de :

Nous parlasmes, tarin, tara,
Puis de monsieur, puis de ma dame ;
Et me mist on en telle game,
Que la dame et la chamberiere
Me *jonchierent*. L'une par derriere,
L'autre devant me regardoyt ;
L'une farsoyt, l'autre lardoyt.
(*Monologue Coquillart*, II, 216, Bibl. elz.)

JONCHIERE, - *ciere*, - *chere*, *junchere*, s. f., lieu couvert de roseaux :

Par mi une verde *jonciere*
S'en vait li Galois chevachant.
(*Durm. le Gal.*, 9128, Stengel.)

Comme l'exposant feust alez... pour aidier a amender noz chemins,... il commença a houer en une *jonchiere*. (1388, Arch. JJ 133, pièce 31.)

Sur une piece de pré et sur sa grange assis a la *Junchere*. (1400, *Terrier S.-Didier*, f° 117 r°, Arch. hospit. Nevers.)

A la *Jonchere*. (*Ib.*)

— Petit panier fait en jonc pour la préparation des fromages qu'on ne voulait pas soumettre à une pression ; les anciens inventaires de bijouterie font mention d'imitations de ces paniers en or et en argent :

Une *jonchiere* a faire fromages, et poise .I. marc, .III. onces. (1363, *Invent. du duc de Norm.*, ap. Laborde, *Emaux.*)

Deux paires de *jonchieres* d'argent dorees, pesant, toutes ensemble, X. m. (1426, *Ducs de Bourg.*, 4246, Laborde.)

Et encore au XVIIe siècle :

Joncquieres de lait doulx. (1610, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Joncieres de crasme. (1625, *ib.*)

Guernesey, *jonquere*, couche jonchée de fougère, de tiges sèches de pois ou de jonc. Bessin, *jonquière*, lieu couvert de joncs.

Noms de lieux : *Jonquières* (Seine-Inf.), la *Jonchière* (Somme), la *Joncière* (Nièvre).

JONCHIS, voir JONCHEIS.

JONCHOI, - *chay*, - *chois* (rime), - *qoi*, - *koit*, s. m., lieu couvert de joncs :

En .I. *jonchoi* areste (le berceau de Moïse).
(HERMAN, *Bible*, Richel. 24387, f° 61b.)

Aval en cel *jonqoi*.
(*Helias*, Richel. 12558, f° 6a.)

Il a oi par aventure
Les le chemin, en .I. *jonchois*
.I. ruisselet qui n'est pas cois.
(*L'Escoufle*, Ars. 3319, f° 37 v°.)

Pour les louages dou *Jonkoit* et des Werissays. (*Compt. de* 1292, Arch. comm. Mons.)

Juxta quoddam rivot aut *jonchay*. (1407, *Charte de la Dombe*, ap. Duc., *Livot*.)

Nom de lieu, le *Jonquoy* (Somme).

Nom propre, *du Joncquoi*. (*Procès verb. de la Pass. et Resurr. jouee en Valenciennes l'an* 1547, ms. de Madame Hurez, à Cambrai.)

JONCHU, adj., plein de joncs :

Jonchu, rushie, full of rushes. (COTGR., éd. 1611.)

JONCIERE, voir JONCHIERE.

JONCQUEUX, voir JONCHEUX.

JONCQUIERE, voir JONCHIERE.

JONCTIS, voir JOINTIS.

JONCTURAL, voir JOINTURAL.

JONEMENT, voir JOVENEMENT.

JONET, voir JOVENET.

JONETÉ, voir JOVENETÉ.

JONETTE, voir GENESTE.

JONGLURE, s. f., droit que certains seigneurs prenaient sur les baladins, bouffons, bateleurs, joueurs de foires, etc. ; ce mot, certainement ancien, n'a été rencontré que dans un texte provincial du XVIIe siècle :

Et encore a droit le dit fief de Villefort de la coustume des femmes de vie, et la *jonglure* des jouailliers qui ne peuvent jouer au dit Chateaulandon sans le congé de la dite dame de Jolmain ou de son procureur de seigneurie a peine d'amende. (1679, *Aveu du fief de Villefort en la ville de Chateaulandon*, ap. Le Clerc de Doüy, t. I, f° 352 r°, Arch. Loiret.)

JONKERON, voir JONCHERON.

JONKOIT, voir JONCHOI.

JONQOI, voir JONCHOI.

JONQUIER, voir JONCHIER.

JONQUIRIE, voir JONCHERIE.

JONT, voir JOINT.

JONTEMENT, voir JOINTEMENT.

JOOUSE, s. f., Joyeuse, nom de l'épée de Charlemagne :

Et Karles d'autre part autre Saisnes bargaigne,
Joouse porte traite de coi il les mehaigne.
(J. BOD., *Sax.*, CLXXXIX, Michel.)

JOPPEIR, voir JUPER.

JOQ, s. m., flèche, timon de voiture :

Le *joq* ou timon d'un char. (1419, Arch. JJ 171, pièce 67.)

JOQUES SUS, *joquesus*, *joquessu*, adj., jocrisse :

Coquins, niayz, sotz, *joques sus*,
Trop tost mariez en substance,
Seront tous menez au dessus,
Le jour sainct Arnoul, a la dance.
(COQUIL., *Mon. des Perruq.*, II, 285, Bibl. elz.)

Au meurtre ! Tu m'as villainement
Meurdrie, vieil coqu *joquessu*.
(*Farce de Calbain*, Anc. Th. fr., II, 155.)

Et qu'en est il, vray *joquesus*,
Coquillard, bec jaune, folastre.
(*Farce de deux jeunes femmes*, 110, ap. Picot et Nyrop, *Nouv. Rec. de farces*, p. 103.)

JOQUIER, *jocquier*, *jokier*, *jouquier*, *jouchier*, *juchier*, verbe.

— Neutr., être en repos, jucher, en parlant d'un oiseau perché sur le juchoir :

Nient plus come la grue, qui vole par l'air, s'asseure, que quant ele *joque* par terre, elle met petites pierres en un de ses piez, porce que ele est sor l'autre piet. (*La Response del Best. mestre Rich. de Furnival*, la Grue, p. 73, Hippeau.)

— Par analogie, être en repos, en général, être à ne rien faire ; attendre, faire le pied de grue :

Et dedans la forest s'en alerent mucier,
Puis ouirent ou bois sans longuement *joquier*
.III. dames tout chantant venant esbanier.
(*Brun de la Mont.*, Richel. 2170, f° 34 v°.)

Au roy Dagoubert dit : Or nous va gentement,
Car point ne nous faudra chi *jocquier* longuement,
Demain arons l'assault.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 74 r°.)

La convint mes enfans nostre cité vuidier
Qui puissedi le vinrent longement assegier,
Mais chil de Boulenois n'i vaurent plus *joquier*.
(*B. de Seb.*, IV, 733, Bocca.)

Maudit soit ce Bertran qui tant m'a fait *joquier*.
(CUV., *du Guesclin*, var. du v. 13709, Charrière.)

Ja m'a le roy mandé par maint bon chevalier ;
C'est honte qu'apres moy je fay le roy *joquier*.
(ID., *ib.*, var. des v. 17202-17213.)

Vous volies adies cevaucier
Ne mie en .I. seul lieu *jokier*.
(JEH. DE LE MOTE, *li Regret Guill.*, 3032, Scheler.)

Dont se party Engherant de Paris, et ne *joca*, se vint a Tournay. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 133.)

Chevauça apres celle parolle jusques a la barriere de la dicte ville. A laquelle barriere on le fist longuement *jocquier* anchois que on luy feist ouvreture en la dicte ville. (*Chron. anon. du règne de Charl. VI*, ap. Monstrelet, *Chron.*, VI, 278, Soc. de l'hist. de Fr.)

A moy se fust rendus trestous li remennans,
Villes, castiaus, cites que tiennent mi nuysant,
Trop les ay fait *joquier*, se m'en vois pierchevans.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 7540, Chron. belg.)

Jocquier et laissier d'ouvrer. (1448, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)



Il ne nous laissera pas longuement *jouchier* icy, ne n'attendra pas que les Angloiz le viennent assaillir. (*Du Guesclin*, p. 404, Ménard.)

Et *jocquairent* grant piece a la porte. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1479, Larchey.)

De la s'en vint le seneschal
Du costé Sainct Ouyn *juchier*,
Et Flocquet et gens de cheval
De l'autre costé embuchier.
(MARTIAL, *Vig. de Charles VII*, H IIII v°, éd. 1493.)

Quant la hachette dit aye,
Ne tappez neant : *joquiez*, *joquiez*.
(FABRI, *Art de théorique*, 2e p., f° 55 v°, éd. 1521.)

Jocquer. To stop, or stand still, as a horse or cart, in the way. (COTGR., éd. 1611.)

Cela est capable de faire *joquer* le moulin. (*Dict. étym. de Ménage*, éd. 1750.)

— Réfl., se coucher :

Il (le maître du cheval) t'aportera de l'avainne,
Et s'il voit qu'aies eu painne,
Sus ton dos jettera sa cloque,
Et puis par dales toi *se joque*.
(FROISS., *Poés.*, II, 217,25, Scheler.)

— Infin. pris subst., inaction, repos :

Soit au boire ou au mengier,
A l'aler ou au *joquier*,
Au seoir ou au drecier,
Ou au reposer cuidier
Qu'amours si me represente
Son plaisant corps et legier,
Son maintien gai, friche et chier.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 234 r° ; Scheler, II, 253,224.)

Le verbe *joquer* est très usité en rouchi. On lit dans le Dictionnaire d'Hécart : « *Joquer*, v. n., cesser, finir, s'arrêter. *Joque*-toi, finis donc.

Eh ! *joquez* donc, Jean Jaques,
Eh ! Jean Jaques, *joquez*,
Wettiez.
(*Chansons lilloises.*)

Joquer, tarder, rester longtemps dans un endroit. « T'as ben *joqué* ? » Tu as bien tardé. « A belle voie i n'y a rien à *joquer*. » Manière proverbiale de dire qu'on ne doit pas s'arrêter sur quelques légers obstacles lorsqu'une affaire est en bon train. Les lexicographes ont conservé le substantif et non le verbe qui ne laisse pourtant pas d'être employé, même par les meuniers, qui disent très bien : i faut faire *joquer* l' molin. » Pic., Somme, et H.-Norm., vallée d'Yères, *jouquer*, se coucher.

Cf. JOC et JOCQUAGE.

JOR, voir JOUR.

JORAN, *joram*, s. m., vent du nord-ouest, qui vient du Jura :

Tant comme nostre terre dure devers vend et devers *joram*. (1372, *Ch. de Jean de Valangin*, Arch. du prince, Neuchâtel, T5, n° 9f.)

Suisse rom., *joran*, vent du nord-ouest.

JORDIL, voir JARDIL.

JORNAGE, s. m., sorte de blé ; p.-ê. faute pour *ivernage* :

Dominus Symon de Meneures... dedit Deo et fratribus Buxeriæ... quinque quartallos bladi, quod vulgo dicitur *jornage*. (1224, *Cartul. de Bussière*, part. 20, ch. 10, ap. Duc., *Juornagium*.)

JORNAL, voir JOURNAL.

JORNAUL, voir JOURNAL.

JORNÉ, voir JOURNÉ.

JORNEE, voir JOURNEE.

JORNEER, voir JOURNOIER.

JORNEIL, voir JOURNAL.

JORNEL, voir JOURNAL.

JORNEOR, voir JOURNEOR.

JORNOIER, voir JOURNOIER.

JORRASIER, s. m., prunier :

Pierre Lengloys de une serpe avoit copez ou jardin dudit exposant pluseurs arbres, c'est assavoir nouerdiers ou *jorrasiers*. (1396, Arch. JJ 149, pièce 290.)

JORRAZE, voir JORROISE.

JORREUSE, voir JORROISE.

JORROISE, *jorreuse*, *jorraze*, s. f., fruit rouge, long et aigre qui vient dans les haies, prune de Jouarre :

Beloces d'Avesnos, *jorroises*.
(*Rose*, 8256, Méon) Var., *jorreuses*. (Ms. Bouhier.)

Jorroises ai a grant revel,
Fres jonc a moult grant alenee.
(*Les Crieries de Par.*, ap. Crapelet, *Prov. et Dict. popul.*, p. 143.)

— Fig., coup :

Par les patins Dieu, quel *jorroise* !
Oncques coup ne fut mieulx assis.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 20912, G. Paris.) Var., *jorraze*. (Ms. Ars. 6431, f° 174a.)

JORVIR, *jurvir*, *juvir*, verbe.

— Neutr., suffire, venir à bout :

Dist Basin : — Dame, ne vous en quier mentir,
Q'iroi encontre ma terre garantir,
A tant de gent com ge porroi *jorvir*.
Et vous, faciez gent apres moi venir,
Henri mon frere a tant com puet *jorvir*,
Hoedes de Lengres, qui ne me doit faillir.
(*Aubery le Bourgoing*, p. 9, Tarbé.)

Qui plus emprent ne peut *juvir*,
Il ne peut a honte faillir.
(*Anc. prov.*, XIIIe s., ap. Leroux de Lincy, *Prov.*)

— Act., suffire à, endurer :

Trop lor seroit dure leur vie,
Ne il ne poroient *jurvir*
Les painnes qu'il ont a souffrir.
(FROISS., *Poés.*, I, 29,954, Scheler.) Impr., *jurnir*.

Rouchi, *jurvir*, suffire.

1. **JOS**, voir LE.

2. **JOS**, voir JUS.

JOSTE, *jouste*, *juste*, *jouxte*, *juxte*, *joute*, *gote*, prép., le long de, auprès de, proche, sur :

Suz Alixandre ad un port *juste* mer.
(*Rol.*, 2626, Müller.)

Joste les archiers se sunt mis.
(*Rou*, 3e p., 6531, Andresen.)

Joste le rivage se tindrent.
(*Ib.*, 6630.)

..... S'asist
Joste moi.
(*Renart*, Br. IX, 958, Martin.)

L'en ne puet deffendre son voisin qu'il ait son agot *gote* la paroi commune. (*Liv. de jost. et de plet*, IV, 18, Rapetti.)

Joute les vignes. (1276, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

Juste les vignes. (1281, la Couture, Arch. Sarthe.)

Joute les terres. (1282, *Contr. de rente*, la Clarté, Arch. Indre-et-Loire.)

Joute la vigne. (1285, Marmout., Parcay, Arch. Indre-et-Loire.)

Joute le mareis. (Fév. 1285, Taillebourg, Arch. Thouars.)

Le manoir et les terres et toutes les autres choses que il ont *jouste* icelles. (1293, Arch. S 275, pièce 10.)

Joute la roiche. (*Ch. de* 1298, Font.-les-Bl., Arch. Indre-et-Loire.)

Juste la meyson. (Fin XIIIe s., *Cens dus au Chap. de Bourg., par S.-Urs. et S.-Jean des Champs*, Arch. Cher.)

Jouste la meyson. (*Ib.*)

Trois quartiers de vignes assis *juste* la vigne de l'eglise... (1314, Arch. Loiret, Ste-Croix, S.-Michel.)

Joute la meson. (1316, S.-Jul., Arch. Indre-et-Loire.)

Juste le chemin. (Samedi apres brand. 1351, Arch. Cher, E 134.)

Jute la ruete par la quelle l'on vait... (Mardi apr. epiph. 1368, Arch. Cher, E 257.)

Sa tres loyalle mere la Vierge Marie estoit *jouxte* la croix. (O. MAILLARD, *Hist. de la pass.*, p. 58, Crapelet.)

— Selon, suivant :

Tenir et garder fermement *jouxte* et selon ce que dessus est dit. (1348, *Cart. de Ph. d'Alençon*, p. 204, Arch. Seine-Inf.)

Ils lessent et souffrent joir et user *jouxte* la forme et teneur de notre presente confirmacion. (1359, *Usage de Perrot de Gaudigny*, ap. Le Clerc de Douy, Arch. Loiret.)

Juxte nostre dicte ordonnance. (1374, *Ord.*, VI, 16.)

Jouxte les mandemens du siege apostolique. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XVI, éd. 1638.)

Jouxte sa nature. (ID., *ib.*, ch. XXIX.)

Des hommes incoulpable
Jouxte la loy.
(CL. MAR., *Serm. du bon. Past.*, p. 528, éd. 1596.)

Jouxte le concordat de ce faict et passé entre eux. (MART. DU BELLAY, *Mém.*, l. III, f° 86 r°, éd. 1569.)

Jouxte la commune renommee. (DE THOU, *Cout. de Reims*, art. CCLXXVI.)

— *Jouxte que*, ajouté que :

Le neud qui tenoit ceste alliance si serree et en son point vertical de bonheur se deslie et renverse ces pauvres gens au nadir de malheur ; *jouxte* aussi *que*, quant un homme est porté d'une cupidité et avidité des sens apres hyvrognerie, bien qu'il soit en bonne intelligence avec sa

femme, ruine pourtant la maison. (*Invent. univ. de Tabar.*, 7, Bibl. elz.)

Jouxte était encore employé au XVIIe siècle :

Jouxte, pour vis à vis, ne se doit plus escrire, ny en la signification de selon, bien que quelques uns de nos autheurs servent encore. (OUDIN, *Gramm. franç.*, p. 263, éd. 1656.)

Chifflet range *jouxte* parmi « les prépositions décriées ». (*Nouv. et parf. gramm. franç.*, p. 128.)

JOSTEE, *joustee*, *jostie* (rime), s. f., joute, combat :

Se li lance ne fust de celui cop froisie,
Faite eust Nicolas la premiere *jostie*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 10^b, Michelant.)

S'ensengne escrie, Monjoie a escriee,
La comparront paien cele *joustee*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 49^d.)

Mais or voel dire
De l'assamblee que il firent,
Qu'a Roume fu si grans *joustee*.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 105 r°.)

JOSTEEMENT, *joustement*, adv., en lignes pressées :

Et Sarrazins font ensemblement
Leur gent ordonner *joustement*.
(*Othevien*, ms. Oxf. Bodl. Hatton 100, f° 88 r°.)

JOSTEMENT, *joustemant*, s. m., joute, tournoi :

Chevauche, rois, ne t'atargier noiant,
Se tant puet faire ta maisnie et ta gent
Qu'il les puissent trover au *joustemant*.
(*Aumont et Agrav.*, Richel. 2495, f° 103 v°.)

Et nos avons ici mervillous *jostement*.
(*Poëme de la Croisade*, Romania, VI, 493, 1.)

JOSTER, *juster*, *jouster*, *jouxter*, *joutter*, *joter*, verbe.

— Act., rassembler, réunir :

Justees sunt les eschieles devant.
(*Rol.*, 3347, Müller.)

Des dous baruns *justee est* la bataille.
(*Ib.*, 3874.)

Justez ensemble north e man,
Et ensemble dites Northman.
(*Rou*, 3e p., 61, Andresen.)

Sor le rivage enz el sablon
S'en issirent fors li baron,
Un parlement i *ont josté*.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 15^c.)

Quant les compaignes *sont jostees*.
(ID., *ib.*, f° 15^d.)

Rou *a josté* ses maisgnees
Si granz e si desmesurees
Qu'en l'estorie nes truis nomees.
(ID., *D. de Norm.*, II, 4794, Michel.)

Son grant concile a fait *juster*.
(ID., *ib.*, II, 4872.)

Jeu te di bien veraiement
Que seint Michiel apertement
Nos a guaris d'aversité,
Des que *fusmes* a lui *josté*.
(G. DE ST PAIR, *M. S. Michel*, 2906, Michel.)

La bouche o l'autre n'*ert jostee*.
(*Tristan*, t. I, v. 1964, Michel.)

Josté orent un parlement,
Descorde i sorvint soutement.
(*Eneas*, ms. Montp. H 251, f° 148^d.)

Li rois, en sa propre personne,
Jousta lors ses oz a Peronne.
(GUIART, *Roy. lign.*, 16323, W. et D.)

— Neutr., se rassembler :

Jotum ensemble por deputer o lui.
(*S. Etienne*, III^d, Stengel.)

De devant vus *juster* e enrengier.
(*Rol.*, 2181, Müller.)

La nuit *josterent* lor barons,
Et li prince, et li haut homme,
De lor consel oes la somme.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 91e.)

— Act., toucher :

De ung chesau qui *jouxte* le chesau dessusdit. (*Compte de J. Guérin*, 1386-7, f° 3 r°, Arch. Cher.)

— Neutr., toucher :

Robert le Damoysel tient par foy par hommage .XXX. acres de terre appeles les Camps Mahieu, *jouxte* d'un bout et d'un costé as terres de l'Espiney... et en fait .C. sols de rente par an. (1376, *Terrier de la poterie Mathieu*, f° 48 r°, Arch. Eure E 568.)

— Act., frapper, lancer :

Plus n'oserent retorner en tornoi ne *joster* cop de lance. (*Artur*, Richel. 337, f° 145^c.)

Et *fut* Loys Raymbault *jousté* et porté jus de son cheval. (FROISS., *Chron.*, XI, 127, Kerv.)

Et Radus a honeure
Le *joste* enmi le pis de trestout son poieure.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 14540, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Neutr., être lancé :

Trestuz li cors a la terre li *justet*.
(*Rol.*, 2020, Müller.)

— Infin. pris subst., joute :

Quar *jouster* de lance n'estoit mie encore granment en usage. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 119^d.)

— *Jostant*, part. prés., jouteur :

Et avoit es dites jouttes .XXII. *jouttants* des bourgeois de Mets. (JACOMIN HUSSON, *Chron. de Metz*, p. 61, Michelant.)

— *Josté*, part. passé, rassemblé, réuni :

Rous veit la fiere gent *justee*
De lui destruire entalentee.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 2399, Michel.)

Por la grant gent desmesuree
Que Rous veit contre lui *jostee*,
A ses barons toz fait venir.
(ID., *ib.*, II, 2511.)

A ceste paiz dite e parlee
Out merveilles grant gent *jostee*.
(ID., *ib.*, II, 6603.)

Ains que huit jor passassent en ot cent mil *jostes*.
(*Chanson d'Antioche*, II, v. 393, P. Paris.)

— Accompagné de joutes :

Et fu la feste moult grande et moult noble, bien festee et bien *joustee*. (FROISS., *Chron.*, III, 41, Luce.)

— Placé :

Ay saisy la maison cy dessus *jouxtee*. (25 janv. 1590, Ste-Chapelle, S.-Fulgent, Arch. Cher.)

Bessin, Orléanais, Berry, Suisse rom., *jouter*, toucher, être attenant à :

Votre terre de Luzy qui *joute* la mienne. (G. SAND, *Françoise*, I, III.)

JOSTERIE, *joust.*, s. f., joute, combat :

Les millor chevalerie,
Et la plus bonne *jousterie*
Qui fust en d'Ausai et de Rin.
(BRETEL, *Tourn. de Chauvenc.*, 189, Delmotte.)

La bonne fille fut tant pressee qu'il luy convint dire que l'en n'avoit encores riens besoingné en son ouvroir, mais elle taisoit qu'elle fust cause de la dilacion, et que tousjours eust refusé la *jousterie*. (LOUIS XI, *Nouv.*, LXXXVI, Jacob.)

Ainsi doncques par ses vertus,
Peine, labeur et industrie,
Et non pas par moyens indeuz,
Comme motz couvers, *jousteries*,
Elle acquesta la seignourie
Et renommee de cest amy.
(COQUILL., *Playd.*, II, 61, Bibl. elz.)

JOSTICE, voir JUSTICE.

JOSTICEOR, voir JUSTICEOR.

JOSTICIER, voir JUSTICIER.

JOSTIS, adj., juste :

D'Equitan qui mut fu curteis,
Sire des Nauns *jostis* e leis.
(MARIE, *Lai d'Equitan*, 11, Roq.)

JOSTISIER, voir JUSTICIER.

JOTE, *jotte*, *joute*, *joutte*, *jute*, s. f., la bette, sorte de légume, et légume en général :

Sicum erbe inelement serunt triblet, e sicume *joute* verte fleistrirunt. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XXXVI, 2, Michel.) Lat., olus viride.)

Et li lerres avoit aconstumeit venir, et par la soif monteir, et repunsement les *jotes* en voies porteir. (*Dial. St Greg. lo pape*, p. 15, Foerster.) Lat., olera.

Il soi retornat a cez meismes honines, si dist : Ge vos conjur el nom de nostre sanior Deu Jhesu Crist, aleiz de ci, et si ne voilhiez pas mangier cez *jotes*. (*Ib.*, p. 39.)

Uns moines de haute vie estoit cortilliers, mes uns lerres venoit celeement et montoit par la soif et embloit les *joutes*. Quant li moines vit soventes foiz ses *jotes* folees et emblees... (*Vie des Peres*, Richel. 23111, f° 178^d.)

Hoc olus, *jute*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Tout ensi com *joute* d'erbes bientost chairont. (*Ps.*, XXXVI, Maz. 798, f° 91 r° ; Bonnardot, I, 105.) Lat., olera herbarum.

Con cis (Diogene) une fie lavast ses *joutes* et uns princes li desist : Se tu Denis (ki rois estoit dou pais) voloies blandir, tu ne mangeras mie tes *joutes*. (*Art d'amour*, I, 301, Petit.)

Tous les jours maigres, depuis Pasques jusques a la mi aoust, de bonnes herbes tant de *jouttes* que autres. (AD 1500, Arch. Vienne.)

Beta, Herbe nommee de la poree, de la *jotte*, des betes. (R. EST., *Dictionariolum*.)

On plante ainsi d'une besche aceree
En terre grasse et la *jotte* et poiree.
(COTEREAU, *Colum.*, l. X, Prol., éd. 1555.)

Wall. et Lorr., Fillières, *jote*, chou. Poitou, Aunis, *joute*, espèce de betterave, bette ou poirée ; désigne aussi un mélange



de choux, d'orties ou d'autres plantes, et de son, que l'on donne en nourriture aux dindons, aux oies.

JOTER, voir JOSTER.

JOTISIER, voir JUSTICIER.

JOTISSER, voir JUSTICIER.

1. **JOU**, voir JOUG.

2. **JOU**, voir JE.

JOUABLE, voir JOIABLE.

JOUAIL, adj., jovial :

Je ne me peus contenir, voyans qu'elle me portoit si bon visage, de luy demander combien il y avoit qu'elle n'avoit veu son noc, me doutant bien que je ne serois sans responce, ces personnes fraisches et caillez estans raillards et *jouailles*. (G. BOUCHET, *Serces*, XXVI, Rouen 1635.)

Ce paon des poetes françois, M. des Viettes, se trouvant en ses *jouailles* humeurs extraordinaires, a fait voir le jour a ce sixain sur leur sujet. (*Purgatoire des Bouchers*, Var. hist. et litt., V, 268.)

JOUAILLIER, s. m., joueur de foire; ce mot, certainement ancien, n'a été rencontré que dans un texte provincial du XVII[e] siècle :

Et encore a droit le dit fief de Villefort de la coustume des femmes de vie et la jonglure des *jouailliers* qui ne peuvent jouer au dit Chateaulandon sans le congé de la dite dame de Jolmain. (**1679**, ***Aveu du fief de Villefort en la ville de Chateaulandon***, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 352 r°, Arch. Loiret.)

JOUAL, s. m., partie de la cheminée :

Ne doit ovrer en cest mur ne por voute ne por arvout, ne por fenestre, ne por nule œvre que soit, fors que pertus por mettre *joualx* de chemineie. (**1234**, Cath. de Metz, Maisonn., Port-Vailly, Arch. Mos.)

Cf. JOUL.

JOUALEE, voir JALAIE.

JOUARESSE, voir JOERESSE.

JOUBARD, voir JOBARD.

JOUBET, voir JOBET.

JOUC, voir JOC.

JOUCHIER, voir JOQUIER.

JOUCLÉ, *joclé*, adj., attaché au joug :

Mesmes s'en sont trouvez (des toreaux) qui estans *joclez* et attelez avec d'autres, empoignoient le chariot, se mettans a courir, et donnans courage aux autres. (DU PINET, *Pline*, VIII, 45, éd. **1566**.)

JOUDE, voir GELDE.

JOUDELLE, s. f., sorte d'oiseau, foulque:

La *joudelle*. — The coote. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de PALSGRAVE, éd. Génin, p. 912.)

JOUEE, voir JOEE.

JOUEL, voir JOIEL.

JOUELET, voir JOIELET.

JOUELLE, s. f., traverse, croisillon placé entre les pieux perpendiculaires, pour y lier la vigne :

Aussi est elle bonne (cette vigne) a mettre en appuy ou *jouelle*, que les Latins appellent jugum (c'est quand apres avoir fiché en terre des perches debout, on en met d'autres de travers, ausquelles on lie la vigne). (COTEREAU, *Colum.*, III, 2, éd. 1555.)

JOUER, voir JOER.

JOUERESSE, voir JOERESSE.

JOUERIE, voir JOERIE.

JOUET, voir JUET.

1. **JOUG**, *jou*, s. m., jointure :

Sus le *jou* de l'espaule est le brant devalé.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 161[c].)

— *Faire joug*, plier, céder, obéir, locution usitée jusqu'au commencement du XVIII[e] siècle :

Ne veistes vous jamais ung grant vanteur
Jurer : « Sang bieu, morbieu, j'en batray quatre, »
Qui *faisoit jou* quant venoit au combatre ?
(J. MAROT, *la Vray disant Advocat. des dames*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., X, 241.)

Avanthier, entre chien et lou,
Ay d'une nourrisse breneuse
Gaigné une bosse chancreuse
Qui venoit de je ne sçay ou.
Or puis qu'il m'en fault *faire jou*,
Je dy fy de telle amoureuse
Avanthier.
(R. DE COLLERYE, *Rondeaux*, XXXXIII, Bibl. elz.)

Ils veulent qu'on les redoute, et qu'on *face joug* sous eux. (CALV., *Serm. s. le Deuter.*, p. 625[a], éd. 1567.)

Vin d'Artoys, de Beaulne et d'Anjou
Luy ont souvent faict *faire jou*.
(F. HABERT, *Epitaph. de Mathelon bon yvrongne.*)

Pour entreprendre ce voyage d'Allemagne dont j'ay cy devant parlé, le connestable tira de costé et d'autre toutes les vieilles bandes françoises pour renforcer l'armee de Sa Majesté, au nombre desquelles furent comprinses ces sept vieilles bandes de Chastillon precedemment envoyees en Piedmont, la privation desquelles apporta un grand reculement aux desseins du mareschal, qui *fit joug* a la necessité et non a la vertu ny au courage. (DU VILLARS, *Mém.*, III, an 1552, Michaud.)

L'ambition et l'opiniastreté de l'Empereur, qui voloient d'une aisle trop haute, ne permettoient qu'il s'accommodast a la jeune et florissante valeur de Henry deuxiesme, luy semblant que luy et tous les autres potentats de l'Europe devoient *faire joug* a ses desseins et a ses convoitises. (ID., *ib.*, IV, an **1553**.)

Vertu *fait joug* dessous le vice.
(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, l. II, f° 80 v°, éd. 1619.)

Les seize, auparavant intolerables, commençant de *faire joug*; le viennent en toute humilité accueillir. (PASQ., *Lett.*, XVII, 2.)

Quand tous les evesques estoient assembles, il falloit que les papes *fissent joug*. (ID., *ib.*, XX, 1.)

Quand les Normans et Bretons vindrent assaillir l'Anjou, ceux du pays cognoissans Foulques pour tres habille homme, *firent joug*, sçachant qu'il n'y avoit aucun plus propre a les tirer de danger. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2[e] vol., V, XI, éd. **1611**.)

Les hommes d'une commune suffisance sont plus gens de bien, meilleurs citoyens, sont plus souples, et *font* plus volontiers *joug* aux loix, aux superieurs, a la raison, que ces tant vifs et clairvoyans, qui ne peuvent demeurer en leur peau. (CHARR., *Sag.*, l. I, c. **16**.)

Le soleil fléchit devant toy,
De toy les astres prennent loy,
Tout *fait joug* dessous ta parole.
(REGNIER, *Stances*, Jouaust, p. 250.)

Toutes choses sont sujettes à *faire joug* à l'inconstance. (*Caquets de l'Accouch.*, 8[e] journ., p. 229, Bibl. elz.)

Quand nous aurons *faict joug* à la loy du trespas,
Nous ne jouirons plus d'aucun plaisir là-bas.
(1627, G. COLLETET, *le Trebuchement de l'Ivrongne*, Var. hist. et litt., III, 129.)

Ce Cesar qui a contraint tout le monde de *faire joug* à sa valeur, pardonnoit les injures et faisoit du bien à ses ennemis. (LE JEUNE, *Serm. chois.*, serm. XI.)

Nos princes prevoyoient bien que les papes, qui venoient de terrasser l'Allemagne, qui avoient contraint tout le reste de la chretienté de *faire joug* à toutes les regles de la chancellerie, ne manqueroient pas de tourner un jour toutes leurs forces contre nous. (PATRU, *Plaid.*, IV, éd. **1732**.)

Les villes d'Ypres, de Cassel, et tout le païs jusqu'à Bruges, *firent joug* à ses armes. (MEZER., *Abr. de l'Hist. de Fr.*, an **1213**.)

Conrad... passa du costé de Naples ou tout *fit joug* a ses armes. (TILLEM., *S. Louis*, Append., IV, Soc. de l'hist. de Fr.)

Pour se faire justice et maintenir ses droits,
Louis se voit contraint d'avoir recours aux armes:
Tout cede, tout *fait joug* aux premieres allarmes,
Et ce n'est que lui seul qui borne ses exploits.
(RÉGNIER-DESMARAIS, *Poés. lyr.*, Inscription pour le roy à la place des Victoires à Paris, t. I, p. 286, éd. 1707.)

Ils poussèrent après jusqu'à l'inégalité de la suscription avec tout ce qui n'est point titré, et même avec les évêques, archevêques, excepté les pairs ecclésiastiques, et tout leur *a fait joug*. (S.-SIMON, *Mém.*, t. II, ch. 18, éd. Chéruel.)

2. **JOUG**, *jug*, s. m., sommet :

Ytaille fu jadis apelee Grece la Grans, quant li Grezois la tenoient ; et est finee vers soleil couchant, au *joug* des montaignes qui sont vers Provence et vers France et vers Alemaigne. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. **162**, Chabaille.) Var., *jug*.

3. **JOUG**, s. m., mesure de terre :

Journee, journeau, *joug* de terre. (JUN., *Nomencl.*, p. **242**, éd. **1577**.)

JOUGEOUR, voir JUGEOR.

JOUGLAS, s. m., jongleur :

Et [si] fesisse au mont tous leur degras,
Ne s'en plainsist chevaliers ne *jouglas*.
(*Anthol. pic.*, p. 14, Boucherie.)

JOUGLEIS, *jugleis*, *-ais*, s. m., plaisanterie, forfanterie :

Dunc i avint li quens Geofreiz
Od Angevins pleins de *jugleis*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 21535, Michel.)

Parole de ris, de *juglais*
Nuisable est a trestoz jongleus.
(*Rom. des trois ennem.*, Ars. **5201**, p. 288[b].)



JOUGLEMENT, *juglement*, s. m., plaisanterie :

Unkes a noeces n'en out nul peur *juglement.*
(*Horn*, 5197, Michel.)

JOUGLEOR, *jugleeur*, s. m., homme qui aime à plaisanter :

Les fols et ceuls qui sont trop sages et *jugleeurs* tu fuyras. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 5d.)

— Fém., *jugleresse*, *jugleresse*, baladine :

Assez avoit tableteresses
Illec entour et *jugleresses*.
(*Rose*, Flor. Ric. 2755, f° 6a.)

En maintes manieres s'en deguisa, une fois a pié et l'autre a cheval, une fois en maniere de *jugleresse* et de meschine de vie. (*Gr. Cron. de Fr.*, Loys le Gros, II, P. Paris.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *jougleur*, *jougleuse*, celui, celle qui aime à rire, à faire des folies.

1. **JOUGLER**, *jogler*, *jugler*, verbe.

— Neutr., dire des chansons :

Je sui, dist Renars, uns juglere ;
Je sai bien *jugler* en breton
Et sai mainte bonne canchon.
(*Renart*, Suppl., p. 157, Chabaille.)

— Plaisanter :

Mais au fol cui je voi *joglant*
Et ki va de bourdes jenglant,
A chelui est li pains destrois.
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, st. CLVII, 7, Van Hamel.)

— Act., se jouer de :

Juglé m'a e envilani,
Laidement m'a le jeu parti.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 15240, Michel.)

H.-Norm., vallée d'Yères et pays de Bray, *jougler*, plaisanter, folâtrer.

2. **JOUGLER**, *jogeler*, *joculer*, *jocculer*, *giuculer*, *giogoler*, *giocgoler*, s. m., jongleur :

.I. *jougler* chante, onques millor ne vi.
(*Raoul de Cambrai*, 6087, A. T.)

Harpent Bretons et viellent *jougler*.
(*Ib.*, 8228.)

Grandismes moutitude de *giuculer* et de tregiteor. (*Voy. de Marc Pol*, c. LXXXVI Roux.)

Les *joculer* vienent et seulacent la cort. (*Ib.*, c. LXXXIX.)

Quantité de *jocculer* et des tregiteors. (*Ib.*, c. CXXV.) Plus bas : *giogoler*, *giocgoler*.

Ore sai je bien, fet Morys, qe *jogelers* sunt mensungers. (*Hist. de Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 68.)

JOUGLERIE, *joglerrie*, *jogelerie*, *juglerie*, *gouglerie*, *joinglerie*, s. f., métier de jongleur, acte de jongleur :

Ne larrai nel vus die,
N'en est pas *juglerie*.
(P. DE THAUN, *Cumpoz*, 97, Mall.)

Ne melloit nule *juglerie*
A se haute chevalerie.
(*Ysle et Galeron*, Richel. 375, f° 296e.)

Mestier de *joglerrie*. (*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 166d.)

Car la soie chevalerie
Ne tourne pas a *gouglerie*.
(GAUT. D'ARR., *Eracl.*, ms. Turin, f° 10c.)

— Instrument de jongleur :

Johan se vesti asque povrement, e prit sa male ou sa *jogelerie* et un grant bastoun en sa meyn. (*Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 67.)

Uns menestre de *jouglerie*, friperie ou d'aultre instrumens. (*Travers du comm. du* XVe *s.*, Le Gard, n° 274, Arch. Somme.)

— Somme perçue sur les jongleurs :

La ville de Oyson et de Chinon... le fouage d'ilec, les cens la boucherie, les ventes, la *juglerie*. (1298, *Liv. Rouge d'Evreux*, f° 41, ap. Duc., *Joglaria*.)

Andres de Chaucele est en saisine et possession d'avoir, prendre, lever... de un chacun, qui est beni en la ville et septene de Bourges, et en plusieurs autres lieux voisins, quatre deniers parisis et un mes souffisans de viande,... quantes fois que ils se marient et plusieurs autres drois appartenans a la dite *juglerie*; et de un chascun franc bourgeois... toute la robe, en laquelle ils sont espousés et beneiz en sainte eglise. (1346, Arch. JJ 176, pièce 2.)

— On trouve au sens actuel :

Ainsy que ceux de sa nation, en leurs farces et *joingleries*, croyans que ceste loy fust de nouvelle impression, appelloient Philippe de Valois le roy trouvé, comme si par un nouveau droict et non jamais recogneu par la France il se fust faict roy. (BRANT., *Vies des dames illust.*, Marguerite, reyne de France et de Navarre, Buchon.)

JOUGLEUS, s. m., jongleur :

Les bateleurs et *jougleus*... sailloient et trepoient au son des cornemuses. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 111d, éd. 1530.)

JOUHIN, s. m., cocu :

CUIDER.
Est il bien *jouhin* ?
On le pleume la au clin d'eul.
(*Farce de la Pipee*, ap. Ed. Fournier, *Théâtre franc. avant la Renaissance*, p. 144.)

Cf. JEHAN.

JOUIGNET, voir JUIGNET.

JOUILLE, voir JUILLE.

JOUIR, voir JOIR.

JOUISE, voir JOISE.

JOUISSABLE, voir JOISSABLE.

JOUISSE, voir JOISE.

JOUISSEMENT, voir JOISSEMENT.

JOUL, s. m., partie de la cheminée :

6 sols a Crestien et a Jehan Poureic d'Exey, a Girardin et Robinet de Siverey, charpentiers, pour faire le *joul* de la cheminee de la chambre c'on dit messire Henry, qui fut faiz d'une grosse tronse..... (1415-16, Arch. Meuse B 1532, f° 55 v°.)

Cf. JOUAL.

JOULAGE, voir JAIOLAGE.

JOULE, *joure*, adj., forme particulière de *jeune* :

Mult par est *joules*, n'a pas encor un an.
(RAIMB., *Ogier*, 11614, Barrois.)

Li plus *joures*, li corajus.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 369, var., Michel.)

Puis te vantas le soir, quant tu fus enivres,
Que li vieil chevalier c'avoies amené
L'avoient moult miex fait que li *joule* d'asses.
(*Fierabras*, 156, A. P.)

Li enfant qui la sont petit, de *joule* aes,
Seront tuit parcreu anchois .XX. ans passez.
(*Ib.*, 4431.)

Et *joules* houmes et jolis.
(*Amadas et Ydoine*, Richel. 375, f° 318d.)

Moult par fu biaus, *joules* fu, ce sacies,
Encor n'ot onqes .XXV. ans entiers.
(*Huon de Bord.*, 187, A. P.)

Brandins ot nom, ce dist l'escris,
D'eage *joules* et petis.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 79 r°.)

Car il est *joules* damoisiaus.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 7c.)

Ains il est *joules*, dont il vaut mieus.
(*Ib.*, Vat. Ott. 1212, f° 27b.)

Car nus ne veut rien devenir
Ne *joules* sa vie fenir.
(ID., *ib.*, f° 35b.)

Joules et vieuz, petis et grans.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, f° 480 r°.)

Abertin Roieit lou *joule*. (1307, *Cart. Gr. Egl. de Metz*, Richel. l. 11846, pièce 1142.)

JOULECE, *-eche*, s. f., forme particulière de *jeunesse* :

El livre de vielleche
Qu'il loe asses plus que *jouleche*,
Car *jouleche* met home et feme
En tous perieus de cors et d'ame.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 34d.)

Biautes, *jouleche*.
(*Ib.*, f° 79d.)

Se me *jouleche* fust presente.
(*Ib.*, f° 98b.)

JOULENCEL, *-chiel*, *joulinchel*, s. m., forme particulière de *jouvencel*, jeune homme :

Quant j'estoie encor *joulinchel*,
Aprentis d'armes et nouvel.
(*Yvain*, Richel. 1433, f° 30 v°.)

Amours avoit .I. *joulenchiel*
Qu'il faisoit estre par delez.
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 8a.)

Li deale jeterent le cors del *joulencel* sor la rive. (*Vie S. Mathias*, Richel. 23112, f° 108c.)

JOULET, voir JOIELET.

JOULI, voir JOLIF.

JOULINCHEL, voir JOULENCEL.

JOULX, voir GAUT.

JOUPONNERIE, voir JUPONNERIE.

JOUPPE, voir JUP.

JOUR, *jor*, s. m., temps, heure :

Lesquelx se logerent en un cuignet des bergeries, ou il avoit un tas d'essaies a brebis, ouquel ilz furent en attendant que icelle Gilon venist, quant *jour* seroit, affourrer icelles brebis. (1406, Arch. JJ 161, pièce 163.)

— Délai :



Dedans un *jour* qui ne fust pas trop lontains apries sa delivrance. (FROISS., *Chron.*, IV, 118, Kerv.)

— *Bon jour*, dimanche de Pâques :

Comme en la sepmaine peneuse l'an 75 derrain passé, ledit Guillot... li dist et monstra comme il estoit bonne sepmaine et pres du *bon jour*, et qu'il appartenoit un chascun estre a paix. (1376, Arch. JJ 110, pièce 213.)

— *Ja jor*, jamais, voir JA.

— *Mais jor*, désormais, voir MAIS.

— *Sur ses jours*, au terme de sa grossesse :

Elle estoit si enchainte que *sus ses jours*. (FROISS., *Chron.*, ap. Ste-Pal., éd. Favre.)

Moy qui estoye tant enceinte comme *sur mes jours*. (*Percef.*, IV, f° 118, éd. 1528.)

— *Avant mes jours*, avant le temps :

Avant mes jours, mort me faut encourir
Par un regard, dont m'as voulu ferir....
Je me voy jeune, et en aage fleurir,
Et si me monstre estre plein de vieillesse
Avant mes jours.
(CL. MAROT, *Rondeau*, De l'amant douloureux, p. 253, éd. 1596.)

— Assises :

Simon Quarré, demeurant a Monestaul lez Aucerre, fist appeller le suppliant aux *jours* du soir dudit jour... auxquels *jours* le suppliant ala. (1392, Arch. JJ 143, pièce 73.)

— Ouverture :

Ladite huisserie aura trois pies et demi de *jour*. (1334, *Lettre de Philippe de Valois*, Felibien, *Hist. de Paris*, III, 240b.)

— Journal, mesure de terre :

Li propastres de Ware ont eschengié a l'abé... tout ce qu'il avoient de disme en la fin de Surevile, fors la disme de .VII. *jours* de terre, liquel *jour* sont asson le pont de Sureville. (1248, Moreau 168, f° 208 v°, Richel.)

.XX. *jours* de terre ke sient on ban et on finaige d'Angiencourt, des quels li .III. *jor* sient on leu c'on dist a Mainbertaincroec et .I. *jors* an siet entre la terre Jakemin et Thiriet, autre .II. *jor* an sient a Puiz deleis la croee sainte Glossenne. (1273, *Cart. de Ste-Gloss. de Metz*, Richel. l. 10024, f° 11r°.)

Les .III. jornals de terre ke nos avons an la voie d'Ansenvillers et les .III. *jors* de terre ke nos avons an la voie dou nuef chasteil. (1274, *ib.*, f° 5 v°.)

Item une maison assise a Reims, devant le guers de la porte a Veelle, un *jour* de bois, un pré. (1374, Arch. JJ 106, pièce 306.)

Ont une vingne ou terroir d'icelle ville, contenant environ .IIII. *jours*, qui couste plus a faire chascun an qu'elle ne rend de prouffit. (1384, *Déclar. du temporel du couv. de Clermarès*, Arch. admin. de Reims, t. III, p. 580, Doc. inéd.)

Ung *jour* de vingne. (*Ib.*, p. 584.)

Une pisce de terre contenant dous *jours* de terre. (Lundi apr. la Touss. 1387, *Ch. de l'Offic. de Toul*, Arch. Meurthe, H 2977.)

JOURDAIN, s. m. ?

Or, estoit ainsi que de tout temps les gens d'eglise, tant du Viez Testament que du Nouvel, avoient tousjours este les *jourdains* et plus prochains de Dieu, a cause de leurs offices et dignitez et des prieres et oroisons qu'ils faisoient a Dieu pour le peuple et dont ilz obtenoient ce qu'ilz requeroient. (1465, *Deliberat. de l'assemblée des citoyens d'Amiens, au sujet d'un impôt à payer par le clergé*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. II, p. 298.)

JOURDAINE, s. f., espèce de poire :

La *jourdaine*. (1413, *Tabellionn. d'Elbeuf*, Arch. S.-Inf.)

JOURE, voir JOULE.

JOURNADE, *journarde*, s. f., habillement de dessus, sorte de casaque, avec ou sans ceinture, servant aux hommes et aux femmes :

La dame estoit vestue d'un surcot de drap d'or pers, et sa robe estoit de drap d'or blancq, a grandes assises, comme *journades* sans manches, et par dessus avoit ung manteau de drap d'or cramoisy, qui le couvroit par derriere seulement. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 370, Soc. de l'H. de Fr.)

... Pourpoins de noir vellous et *journades* de cramoisy. (ID., *ib.*)

Vestus de *journardes*, parties de vermeil blancq et verd. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 444.)

Le roy de Secile qui avoit vestu une *journade* de drap d'or, bien riche, sur son harnas, et la crois blanche par dessus. (MATHIEU D'ESCOUCHY, *Chron.*, I, 239, Soc. de l'H. de Fr.)

... Trompettes, tournez doz contre doz et sans selle, vestus de *journades* de soye grise et noire, ayant des chapeaux en leurs testes et portant faux visaiges, et les mena et ramena ledit cheval, allant tousjours a reculons. (ID., *ib.*, p. 666, Buchon.)

Il avoit devant luy quatre nobles hommes vestus de velours bleu en *journades*. Les dictes *journades* estoient brodees par devant de houppes a façon de plumets, qui estoit la devise dudit Messire Baudoin, et par derriere de deux W couples ensemble, tenant a un baston dessus et un autre dessous ; l'un des bastons d'or et l'autre d'argent. (ID., *ib.*, liv. II, p. 55.)

Vestus de *journades* de soye grise et noire. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 29, Michaud.)

Et avoit son varlet (ou heraut) une *journade* vestue ou estoit l'enseigne du duc, c'est a sçavoir la croix de Saint Andrieu. (MONSTR., *Chron.*, III, f° 46a, an 1452, éd. 1516.)

Homme d'armes habillé d'une *journade* faicte par paliz. (1490, Arch. K 76, f° 60 v°.)

Devant luy chevauchoient ses pages,
Habillez tres pompeusement,
Ayans *journades* de soye larges,
Et leurs chevaulx beau parement.
(MARTIAL DE PARIS, *Vig. de Charles VII*, f° 48a, éd. 1493.)

Pour faire une *journade* a manches pour servir audict sire a porter sur le harnois de guerre. (1492, Richel. 2914, f° 15a.)

Faiseur de *journades*. (29 janv. 1497, *Lett. de Ch. VIII*, Richel. 11350.)

Leurs pageastres habillez et revestus en furent comme petits princes de robes et pourpoincts et *journades*. (MOLINET, *Chron.*, ch. CXCVI, Buchon.)

JOURNAL, - *nel*, - *nau*, *jor.*, *jur.*, adj., du jour, diurnal, journalier :

Les esteiles reials
Que apelum *jurnals*.
(P. DE THAUN, *li Cumpoz*, 2807, Mall.)

O resplendans aube *jornaus* !
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, st. CCLIX, 8, Van Hamel.)

Les abreggementz des ciercles *journaus*. (*Secr. d'Arist.*, Richel. 571, f° 129a.)

Le Solail et Jupiter sont *journeles* et planetes de jour. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. 1348, f° 28 v°.)

Mais Mercure est *journel* quant il est en la partie d'orient, et si est nocturne quant il est la partie d'occident. (ID., *ib.*)

Vous facez paier, de nostre tresorer, sur ses gages *jornalx*, en alant en nostre dit ambassade, cent livres par voie d'apprest. (1435, *Pro dicto tractatu*, Rym., 2e éd., X, 614.)

La messe de minuit et la *journal* messe du jour de Noel. (1458, *Droits du Chap. d'Epinal*, Arch. Vosges, Chap. d'Epinal.)

Et j'ouy de l'oyseau matutin
Le chant *journal* qui denunce lumiere.
(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 31 v°, éd. 1526.)

La circuition *journele* ou ordinaire du temps. (JAN MARTIN, *Vitruve*, f° 126 v°, éd. 1547.)

Liz donc, et reliz premierement, o poete futur, feuillette de main nocturne et *journelle*, les exemplaires grecs et latinz. (G. DU BELLAY, *Illustr. de la langue fr.*, l. II, c. 4, éd. 1549.)

D'Octavian aussi
L'orgueil, l'audace et le *journel* soucy
De son trophee emprains tu sonderas.
(JOD., *Cleop.*, prol., Bibl. elz.)

Or le soleil, las de son chemin *journal*, se cachoit desja soubs les ondes pour se reposer. (*Hist. maccar. de Merlin Cocc.*, I, Bibl. gaul.)

Adieu, lampe *journalle*
De mon aimé soleil,
Ma paupiere devalle
Au palus du sommeil.
(BIRAG., *Sec. am.*, XXVIII, éd. 1581.)

Il n'y a lieu ou il n'esclaire en faisant son tour *journal*. (GRUGET, *Div. leç.*, III, XXVI, éd. 1583.)

La necessité *journelle* de despendre. (*Remonstr. au roy*, p. 125, éd. 1588.)

Par les instructions et *journelles* leçons de Socrate. (PASQ., *Lett.*, I, 2.)

Et pour son *journel* service,...
L'as aussi recompensé
D'un eternel sacrifice.
(ID., *Jeux poét.*, I, 12.)

Privé de l'aspect du bel astre *journal*.
(CHASSIGN., *Ps.*, LVII, éd. 1613.)

Faire registrer au registre *journal* desdits bailliages. (*Coust. de Tournai*, ms. appart. à M. Bocquillet, p. 6.)

— *Estoile journal*, Lucifer, l'étoile du point du jour, l'aube du matin :

Douce roine naturaus,
Cil, qui vous sera feaus,
Vous li saurez bien merir :
Devant vous pourra venir
Plus clers qu'estoile *jornaus*.
(THIBAULT IV, *Chans.*, p. 116, Tarbé.)

Moult desirroie a voir l'estoile *jornal* pour



la nuit qui trop me duroit. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 178d.) P. Paris : *journal.*

O lumiere et belle estoile *journal.* (*Troilus*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 253.)

Devisons des planetes non divisibles en tout le grant cercle du ciel, qui sont iceux, et de l'estoille *journal* qui est seule au monde. (CHASTELL., *Advertissem. au duc Charl.*, VII, 322, Kerv.)

L'estelle *journalle.*
(*Le Chasteau de labour*, éd. 1499.)

Lucifer, l'estoile *journalle.* (*Bible*, Epit. 2e de St Pierre, ch. I, éd. 1543.)

— Avec un nom de personne, qui porte vaillamment la fatigue, la tâche du jour, vigoureux, vaillant :

Li visquens de Limoge qui a nun Girau,
Qui fu nies Audoin e nies Folquau,
Cors a vasal e proz, fort e *jurnau.*
(*Ger. de Rossill.*, p. 305, Michel.)

— S. m., jour, journée, quelquefois la tâche de la journée, ce qu'on aura à faire ou à supporter pendant une journée :

Se li vilain i perdent ferai lor restorer
Tantost com on verra son *jornel* destorber.
(*Mainet*, p. 12, G. Paris.)

Il te fera traire si mal *jornaul*
Ne te laira ne cité ne chateaul.
(*De Charl. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 6a.)

S'aura trait mal *jornaul.*
(*Ib.*, f° 86a.)

Achevez fu icil *jornauz*
E afinez li chans mortaus
Si doleros que ne vos dire
Sol les milliers d'icel martire.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5171, Michel.)

Ne poez hui le jor passer
Sanz vos honnir et afoler,
Moult vos ert pesmes cist *jornaus.*
(*Perceval*, ms. Montp., H 249, f° 185a)

Se je m'an vois erriere, fier seront comme gal ;
Jamais jor de ma vie n'aurai .I. bon *jornal.*
(J. BOD., *Sax.*, CLVIII, Michel.)

Trop sont li Sarrazin, Dex lor doint mal *jornal* !
(ID., *ib.*, CCLXIII.)

Dedens sunt li baron qui mainent tel *jornal*
Et plaignent Alixandre lor signor natural.
(*Roum. d'Alix.*, f° 52b, Michelant.)

Molt es entré en fol *jornal*,
Quant creiez mal te poisse venir.
(*Adam*, p. 14, Luzarche.)

Hui mais auront li Turc un *jornal* moult pesant.
(*Chans. d'Antioche*, III, v. 667, P. Paris.)

Beneoiz soit le *journal*
Qu'ele me voudra ocirre.
(MESIRE MORISSES DE CREON, *Chans.*, Trébutien.)

Son destrier tremble, car il ot fort *jornal.*
(*Agolant*, 335, Bekker.)

Hui vous covient souffrir un *jornel* fier,
Quar li fuirs ne nos a chi mestier.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 28c.)

Lasse ! com arai hui soufert pesant *jornal.*
(*Berte*, 728, Scheler.)

Caldain et Arrabi trairont hui mal *journal.*
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 10 r°.)

Jamais ne laisse chomer les mousches a miel, ains envoye a la besongne celles qui ont a faire leur *journal* dehors. (LA BOET., *Mesnag. de Xenoph.*, Feugère.)

— Jour de la mort :

Tost fust venus Richars a son *jornal.*
(*Agolant*, 238, Bekker.)

Tost fut Richiers venuz a son *jornaul.*
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1360, f° 14a.)

— Lever du jour :

Mais nepurcant a chant de gals
Matines dient ainz *jurnals.*
(*S. Brandan*, 576, Michel.)

Mais li Grius les ategnent, com renars fist le gal
Qu'il saisi par le genle quant ot canté *jornal.*
(*Roum. d'Alix.*, f° 13d, Michelant.)

— Mesure de terre qu'une charrue pouvait labourer en un jour, quantité tres variable suivant la résistance du sol. Cette étendue de terre, généralement assez arbitraire, pouvait valoir trente-quatre ares treize centiares environ, dans le pays chartrain, d'après M. Guérard. (*Proleg. du Polypt. d'Irminon*, t. I, p. 171.)

En Jez .IIII. *jornas* de terre. (1225, S. Vincent, liasse Ancy 2, Arch. Mos.)

.IIII. *jornas.* (1229, *Cart. de S.-Vinc.*, Richel. l. 10023, f° 32 r°.)

.II. *jornaulz.* (*Ch. du* XIIIe *s.*, port. au dos : Marsal LXXVII, Arch. Ind.-et-L.)

.I. *jorneil* de vigne. (1260, *Cart. de Ste-Gloss. de Metz*, Richel. l. 10024, f° 60 r°.)

Quatre *journex* de tere. (1277, *Ch. de J. de Mautort*, ap. Beauv., *Doc. pic.*, I, 4.)

Trente *journeus* de tere au *jornel* et a le vergue de le vile. (1290, *Ch. de R. de Warmaise*, Chap. Noyon, Arch. Oise, G 1450.)

Un *journel* de terre. (1292, Ponthieu, ap. Beauv., *Doc. pic.*, I, 55.)

Ne de metre hors de leur main quatorze *jorneus* de terre arable. (1293, *Cart. de Beaupré*, Richel. l. 9973, f° 81a.)

Dous *jorneus.* (1294, *Acte passé dev. l'offic. du Mans*, Arch. Sarthe.)

Siet *journeus* de terre. (26 juill. 1295, *Ch. d'Aire*, Wailly.)

Quatorze *journieus* de tere arable. (1298, *Cart. de Beaupré*, Richel. l. 9973, f° 81c.)

Li quel quatorze *journel* de tere. (*Ib.*)

Dis *jorneus* et demi et wit vergues au grant *jornel* et a le vergue de Neele. (1301, Chap. Noyon, Arch. Oise, G 1776.)

Un *journau* de pré. (1314, Arch. JJ 52, f° 20 r°.)

Un *journiau* de terre. (*Ib.*)

Deus *journiaus* de terre. (*Ib.*)

Deus *journaus* de terre. (*Ib.*, f° 20 v°.)

.XXX. *journeux* de terre en desert qui ne sont ne ne furent ahennes longtemps a. (1373, *Reven. de l'hosp. de S. J. de Jer.*, Arch. S 5543, f° 12 r°.)

En la montantroie deleis Anoillon .II. *jornels.* (1385, *Cart. de Remirem.*, Richel. l. 12866, f° 45 r°.)

Cinq *journels* de terre. (1419, *Aveu de Jean de Ville*, Arch. Mayenne E.)

Mesmement du petit mares estant assis pres de le Fole Mote, contenant de quatre a chincq *journeux.* (17 avr. 1448, *Sentence du lieuten. du bailli d'Am.*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. III, p. 570.)

Romule occupa autour de la ville de Rome qu'il avoit fondee ; tout le plat pais n'avoit en pourpris que dix huit mil *journaux* de terre, qu'il divisa en trois parties esgales : assignant un tiers pour les frais des sacrifices, l'autre pour le domaine de la Republique, le reste fut parti a trois mil citoyens, ramassez de toutes pieces, a chacun deux *journaux* : lequel partage demeura longtemps en quelque contrepoix d'equalité : car le mesme dictateur Cincinat, deux cens soixante ans apres, n'avoit que deux *journaux* que luy mesme labouroit. (BODIN, *Rep.*, I, 2, éd. 1583.)

— Journée d'ouvrier :

Pour .III. *journaulx* de chapuis qui les y ont employees. (18 janv. 1420, *Reg. consul. de Lyon*, I, 280, Guigue.)

— Diurnal, bréviaire, livre à l'usage journalier des ecclésiastiques :

Ung *journal* qui a les aiz de brodeure a perles, ou d'un costé est une Pitié et d'autre ung demy ymage de Nostre Dame, a deux fermoers d'or. (1380, *Inv. de Ch. V*, 3047, Labarte.)

Pour un *journel* de nostre ordre. (XVe s., *Cart. de Flines*, p. 931, Hautcœur.)

Journal est encore usité dans certains départements pour désigner une mesure de terre et varie suivant les provinces. Dans le Poitou, le *journal* équivaut à deux boisselées, mesure de Chef-Boutonne ; or, dit Beauchet-Filleau, comme cette mesure contient 15 ares et 2/3, cela fait que le *journal* représente 31 ares 33 centiares Il est principalement usité pour les prés et les vignes. Dans la Saint., il est l'équivalent de 34 à 40 ares. Dans le Morv., le *jornau* mesure 22 ares 85 centiares. Le Berry dit *journau*, la Flandre française et le Vendômois, *journal*, *journel.*

JOURNARDE, voir JOURNADE.

JOURNAU, voir JOURNAL.

JOURNAUNTE, s. f., lever du jour :

Si est divisable (le jour de 24 heures) en quatre parties. Car un pourra comencer en la nute et finer en la minute. L'autre pourra comencer en la minute et finer en la *journaunte.* La tierce pourra comencer a la *journaunte* et terminer a midy. La quarte pourra comencer a mydi et pourra passer a la nute. (BRITTON, *Loix d'Angleterre*, f° 209a, ap. Ste-Pal.)

1. **JOURNÉ**, *jorné*, adj., du jour :

Mes li loyer furent tuit .I.
Can tel loyer ot l'avespree
Conme cil de l'aube *jornee.*
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 144c.)

2. **JOURNÉ**, *jorné*, s. m., champ :

Li preudon, quant voit le jor né,
Reva arer en son *jorné.*
Apres arer son *jorné* same.
(RUTEB., *Voie de Paradis*, II, 24, Jub.)

JOURNEE, *jor.*, s. f., voyage :

Tote li content sa façon
Dunt ert meuz e sa *jornee.*
(BEN., *D. de Norm.*, II, 7745, Michel.)

De la fist tant (li empereres) par ses *jornees* ke il vint a Cristople. (H. DE VAL., 568, Wailly.)

Et depuis exploita tant par ses *journees* qu'il vint en Avignon. (FROISS., *Chron.*, l. IV, c. 44, Buchon.)

— Délai :



Bien sçavoit messires Thumas de Felleton, qui estoit seneschaus de Bourdiaus, le *journee* expresse pour vaus rendre as François que li baron et li chevalier qui dedens Touwars se tenoient, avoient pris. (FROISS., *Chron.*, VIII, 209, Kerv.)

— *Mettre journee*, donner un rendez-vous :

Et qu'est ce donc? seule vous voy ;
A qui *avez* vous *mis journee* ?
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 450c.)

Quand le chevalier voit ce il se must en grant jalousie, car bien cuyda que ce fust aulcun chevalier qui *eust mys journee* a s'amye qui se dormoit adonc en son lit pres de luy. (*Perceforest*, vol. II, f° 14b, éd. 1528.)

— Jour assigné pour la comparution en justice :

Il ne seroient tenus de obeir ne de aller a la *journee*. (1355, *Ord.*, III, 29.)

— Conférence :

L'an 1459, au mois de juin, le duc de Bourgogne envoia a la *journee* de Mantua le duc de Cleves son nepveu pour convenir avec le pape et les autres princes chretiens. (*Hist. chron. depuis* 1400 *jusqu'à* 1467, p. 365, ap. Ste-Pal.)

Le .VIe. jour de jung,furent les *journees* encore a S. Arnoult. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1490, Larchey.)

— *Avoir, tenir la journee*, conduire des négociations :

Il est en la Marce d'Escoce ou il *a la journee* et frontiere de parlement pour nous contre les Escos. (FROISS., *Chron.*, X, 209, Kerv.)

Et s'estoffa aussi moult grandement pour *tenir sa journee* (ID., *ib.*, XVI, 96.)

— Sorte de casaque :

Deux cannes de fin gris de Rouen que ledit seigneur a donné a Madame Yoland, sa fille, pour luy faire une *journee*. (31 mai 1448, *Compt. du R. René*, p. 232, Lecoy.)

Une *jornee* ytalienne de velux noir. (1449, *ib.*, p. 327.)

Cf. JOURNADE.

JOURNEER, voir JOURNOIER.

JOURNEL, voir JOURNAL.

JOURNELLE, s. f., journal, mesure de terre :

Quatre *journelles* de terre arable. (1336, Arch. JJ 70, f° 106 v°.)

Cf. JOURNAL.

1. **JOURNEMENT**, *jorn.*, s. m., ajournement :

Sur ce leur ont esté plusieurs *journemens* assigné a oir droit. (*Pièce de* 1385, ap. Bulliot, *Abb. de S.-Martin*, II, 242.)

2. **JOURNEMENT**, *jorn.*, adv., journellement :

Journement vitailler et estuffer et refresher lour partie. (*Stat. de Henri VI*, an XV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Pour plusieurs debats, questions, differends et controverses qui *journement* estoient tant entre nous que nos sujets. (1449, *Limitat. des terres*, etc., Richel. Moreau 875, f° 283 r°.)

JOURNEOR, - *eeur*, - *ieur*, *jorn.*, s. m., journalier, ouvrier qu'on paie à tant par jour :

Que les valles telliers *jorneors* entrent en œuvre a soleil levant, et laissent a heure de soleil couchant. (1321, *Ord.*, XII, 457.)

Laisseront tous les ouvriers *journeeurs* euvre a heure de complie. (1424, Arch. JJ 173, pièce 151.)

David Duval, povre homme, *journeeur*, faucheur et bateur en grange. (1470, Arch. JJ 195, pièce 424.)

Pour en user en guise de manœuvres et *journieurs*. (*Quinze joyes de mar.*, Préf., p. 8, éd. 1734.)

Journieur, m. A dailie worke (v. m.). (COTGR., éd. 1611.)

Guernesey, *journieur*, journalier.

JOURNER, v. n., conférer, avoir une conférence, assister à une conférence :

Le dit conte et le dit Jehannes allont a la grant esglise *journer* pour le dit fait, et s'en melloient pour les dites parties sr Renal le Gournay, sr Françoy le Gournay, et sr Jehan Chavresson, maix, pour icelle journee, il ne furent point d'accord aultrement forcque treve pour .VIII. jours sans plux. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1482, Larchey.)

Et estoit bien apparent que ceux de la partie de Lorenne queroient la paix, quant ilz furent de sy pres constrains qu'ilz lez convint venir *journer* tout aux portes de la cité. (ID., *ib.*, an 1490.)

Cf. JOURNOIER.

JOURNET, s. m., bréviaire :

Item un *journet* en petit volume. (1371, *Invent. de l'eglise de Cambrai*, ap. Duc., *Jornale* 4.)

JOURNEUX, adj., du jour :

Perchoivent l'estoile *journeuse*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 9 v°.)

JOURNEYER, voir JOURNOIER.

JOURNIAU, voir JOURNAL.

JOURNIER, voir JOURNOIER.

JOURNIEUR, voir JOURNEOR.

JOURNOIER, - *oyer*, - *eer*, - *ier*, *jorn.*, verbe.

— Neutr., commencer à faire jour :

Au point que vouloit *journoyer*.
(*La Journ. d'onn. et de prouesse*, Richel. 1997, f° 48 v°.)

Dietare, *journeer*. (*Gloss. de Conches.*)

Jorneer, diurnare, pendinare. (*Gl. l.-g.*, Richel. l. 7692.)

— Travailler à la journée :

Si, pour li grever, il le voise ajournant es jours qu'il doit *journoier* et faire son labour, et se cheste chose est fete savoir au comte il ne le doit pas souffrir. (BEAUMANOIR, *Cout. de Beauv.*, ch. II, p. 23, ap. Ste-Pal.) L'éd. Beugnot, II, 34, porte *labourer*.

— Voyager, marcher :

Et port o moi par grant effort
Escherpe et bordon grant et fort,
Tel qu'il n'a mestier de ferrer
Por *jornoier*, ne por errer.
(*Rose*, 21619, Méon.)

Pour *journoyer* ne pour errer.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 141c.)

Se hasta moult de *jorneer* pour faire la feste de la resurrection en l'eglise de S. Denys. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 196a.)

Par *journoier* seroie tost destruis.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 146a.)

Pour laquelle cause, le XXIIe jour dudict mois, nosdit souverain seigneur retourna de rechief aux champs, et tellement *journeya*, que le roy vint dedans .XVIII. milles de noz milles pres ou ilz estoyent, en la cité de Bathe. (*Nouvelles du recouvrement fait par le roy Edouart IIIIe de son royaulme d'Angleterre*, dans les *Mem. de Ph. de Commynes*, III, 285, Soc. de l'H. de Fr.)

Sgr Joffroy de Waurixe, chevallier, sgr Nicolle Roucel de Chainge... furent *journier* a belle compaignie de soldiours a Sainct Michel devant le roy de Secille. (JACOMIN HUSSON, *Chron. de Metz*, p. 98, Michelant.)

Lesquels suppliant et Chaignon partirent ensemble du lieu de Guerreet et *journeerent* jusqu'en la ville de la Sousterraine en Limosin. (1464, Arch. JJ 199, pièce 599.)

— Conférer, avoir une conférence, assister à une conférence :

En *journiant* et tenant ladite journee. (1455, *Preuv. de Metz*, V, 599.)

Journee leur fut baillee, pour *journoyer* aveques les commis de par le duc de Bourgongne, sous le moyen des ambassadeurs du roy François. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 26, Michaud.)

Le lundy encommensont a *journier* les dits ambassadeurs. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1481, Larchey.)

Mais ce nonobstant ledict duc d'Autrische sans nous faire aucune chose savoir de son vouloir, et tandis qu'il nous faisoit entretenir en esperance de *journoyer* a Cambray, il a prins ou par ses gens fait prendre d'amblee nostre cité de Therouenne qui est de nostre ancien heritage et domaine. (12 juin 1486, *Lett. de Charles VIII aux habitans de Chaalons*, Bulletin du Comité de la langue et de l'hist. de la France, t. III, p. 592.)

— Act., avec un rég. de pers., traîner quelqu'un, faire durer son affaire :

Il le fist adjourner par le maire et le *journoia* bien par .XX. journeez. (1398, *Grands jours de Troyes*, Arch. X1a 9185, f° 22 v°.)

Oit proposer ledit cas contre ledit Henry, et icellui *journoyer* par pluseurs journees. (1431, *Enqueste afuture*, Arch. législ. de Reims, t. I, p. 499, Doc. inéd.)

JOUROUR, voir JUREOR.

JOURREE, voir JUREE.

JOUSSELIN, s. m., drap ainsi nommé de la ville de Jousselin :

Charge de bureaux et *jousselins*. (30 juill. 1449, *Lett. pat.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 215.)

JOUST, s. m.?



Mile flottez de *joust*, .II. d. (1398, *Coust. de Dieppe*, p. 86, Coppinger.)

JOUSTE, voir JOSTE.

JOUSTEE, voir JOSTEE.

1. **JOUSTEMENT**, voir JOSTEMENT.

2. **JOUSTEMENT**, voir JOSTEEMENT.

JOUSTER, voir JOSTER.

JOUSTERIE, voir JOSTERIE.

JOUSTIÇABLE, voir JUSTIÇABLE.

JOUSTICE, voir JUSTICE.

JOUSTICEABLE, voir JUSTIÇABLE.

JOUSTICIER, voir JUSTICIER.

JOUSTISABLE, voir JUSTIÇABLE.

JOUSTISABLEMENT, voir JUSTIÇABLEMENT.

JOUSTISE, voir JUSTICE.

1. **JOUTE**, voir JOTE.

2. **JOUTE**, voir JOSTE.

JOUTICIER, voir JUSTICIER.

JOUTIFFIER, voir JUSTIFIER.

JOUTISE, voir JUSTICE.

JOUTISIER, voir JUSTICIER.

JOUTTER, voir JOSTER.

JOUVANT, voir JOVENT.

JOUVEGNORAGE, voir JOVEIGNORAGE.

JOUVEIGNEUR, voir JOVENOR.

JOUVELET, voir JOIELET.

JOUVENCE, voir JOVENCE.

JOUVENENCEL, voir JOVENENCEL.

JOUVENIERRES, voir JOVENOR.

JOUVENIR, voir JOVENIR.

JOUVENOR, voir JOVENOR.

JOUVENT, voir JOVENT.

JOUVENTE, voir JOVENTE.

JOUX, voir GAUT.

JOUXTE, voir JOSTE.

JOUXTER, voir JOSTER.

JOUYEL, voir JOIEL.

JOUYER, voir JOIER.

JOUYERE, voir JOIERE.

JOVANOT, adj., très jeune :

Aussy estoit elle fort *jovanote* pour estre grasse. (BRANT., *des Dames gall.*, 2e disc., Buchon.)

JOVANT, voir JOVENT.

JOVANTE, voir JOVENTE.

JOVEIGNERIE, *juveignerie*, *juveigneurie*, s. f., état, condition, titre du frère cadet, du plus jeune de la famille :

Juveignerie, f. Joungership; the condition, estate, or title of a jounger brother. (Breton.) (COTGR., éd. 1611.)

Juveigneurie, as Juveignerie. (ID.)

Il y a des terres nobles qui sont tenues a ligence de l'aîné et du juveigneur, qu'on appelle tenues a *juveignerie*, ou en partage. Ce terme est souvent rapporté dans la Coutume de Bretagne. (RICHELET.)

JOVEIGNEURERIE, *juv.*, s. f., état, condition, titre du frère cadet, du plus jeune de la famille :

Juveigneurerie, as Juveignerie. (COTGR., éd. 1611.)

JOVEIGNORAGE, *jouvegnourage*, *juveigneurage*, s. m., syn. de *joveignerie* :

E si com aucun des joveignors ou des doerres defaudra sur celui fié que il tendra en *joveignorage* ou en doaerre, prandrons nostre annee com sus l'autre davant dit. (*Lett. de* 1275, ap. Lob., II, 425, et Morice, I, 1038.)

Sur celui feu que il tendra en *jouvegnourage* ou en douaire. (Avr. 1276, *Ch. du D. de Bret.*, Fds Bizeul, Bibl. Nantes.)

Le juveigneur n'est tenu repondre hors du fief dont il tient par *juveigneurage*. (*Constitution du. D. Jean III*, art. XI, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1253.)

JOVEIGNUR, voir JOVENOR.

JOVEN, voir JOVENT.

JOVENAL, *juv.*, adj., de jeunesse :

Qui estoit a Nimaye, tres le tampz *juvenal*.
(*B. de Seb.*, IV, 338, Bocca.)

Clergie fut en l'age *juvenal*
Des nobles gens et des princes royaulx,
Chevalerie.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, III, 188, A. T.)

JOVENCE, *juv.*, *jouv.*, s. f., jeunesse :

Li rois ton aiol fu guaris de l'enfermeté qu'il a, et fu revenus en sa *juvence*. (*Roman de Merlin*, ap. Borel.)

Ma douce *jouvence* est passee,
Ma premiere force est cassee.
(RONS., *Od.*, IV, XI, Bibl. elz.)

JOVENCELIN, adj., jeune :

Themis dist que briement vendroit
.I. temps que Hebé convendroit
Donner *jovencelin* eage
Aus enfans Cailliroie.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 124f.)

JOVENEMENT, *joeun.*, *jon.*, *jeun.*, adv., en jeune homme, et par extension, prématurément, d'une manière irréfléchie :

Vous parles d'amour trop *jonement*.
(A. DE LA HALLE, *Chans.*, Richel. 25566, f° 20 r°.)

Car vous parles d'amours trop *jovenement*.
(ID., *ib.*, Vat. Chr. 1490, f° 175 r°.)

En ce mesme temps le roy de Bougie fu converti a la foy luy et ses gens, et fu de si grant perfection que il fist son greigneur filz roy et prist habit de moyne, mes son filz se mena si *jeunement* que il reprist la loy des payens. Et donc le pere reprist sa chevalerie et le poursuivi et le prist et mist en prison. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 319d.)

Or advint que le duc de Thouraine qui de tout ce ne sçavoit riens, et qui *joeunement* et ardamment amoit celle dame, se mist en lieu ou celle dame estoit. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 223b.)

Ne jamais le roy de France, *jeunement* conseillié selon ce qu'il a d'aage, s'il passe la riviere du Liz, ne retournera en France. (ID., *ib.*, Richel. 2644, f° 234 r°.)

C'est la coustume que les jones (femmes) facent *jonement* et folement. (XVe s., Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Si bien que celuy que l'on tire
Trop *jeunement* de son empire
Est tousjours pasle et blanchissant.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, le Rubis, éd. 1578.)

Son gallant fut puny de mort par la justice, pour avoir eu affaire a elle en un aage si tendron, et l'avoir faite porter si *jeunement*. (BRANT., *des Dames*, IX, 578, Lalanne.)

La langue moderne n'a conservé *jeunement* qu'en terme de chasse.

JOVENEMENTE, s. f., jeunesse, pris au fig. :

Li siecles presens est tous plains de *jovenemente*.
(GILLON LE MUISIT, *li Complainte des dames*, II, 109, Kerv.)

JOVENENCEL, - *ciel*, - *chiel*, *jouv.*, s. m., jeune homme :

Jovenenciel, *jovenencel*.
(*Les Loh.*, ms. Turin, ap. Vietor, *Handschr. der Geste des Loh.*, p. 50.)

Et l'aloaite el tans de mai
Les *jovenenciaus* met en esmai.
(MOUSK., *Chron.*, 21453, Reiff.)

Et il eurent laissié lor procureur devant dit et le *jovenenchiel*. (*De saint Brandainne le moine*, Jub., p. 104.)

Pour çou que li *jovenenciel* aient les cuers plus seurs et plus hardis. (*Lettre de Prestre-Jeh.*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 466.)

Devant nostre pales a une place ou nous soumes quant nous volons veir les *jovenenchiaus* jouer et batillier. (*Ib.*)

Les .II. *jouvenenciaus* ki estoient en le vile venu. (*Vies des saints*, ms. Lyon 697, f° 98c.)

Et ne mie sans plus li *jovenenciel* et en jouvent si ont mestier de lois, mais toute gens et par toute lor vie. (*Li Ars d'Am.*, II, 352, Petit.)

Deux fils avoit, Rolle et Burin, asquels li *jovenenciel* dou pais vinrent et disent que, se il voloient, par lor aie se desfenderoient bien dou roi de la tierre. Quant Rolles et Burins oirent chou, moult lor vint a gré, et moult en merciierent les *jovenenciaus*. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 5, Michel.)

JOVENET, *jeovenet*, *joenet*, *juenet*, *jonet*, *junet*, *jeunet*, adj., un peu jeune :

L'une fu *junete* pucele.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 49d.)

... Bele et *juenete* meschine.
(*Prise d'Orenge*, 621, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Neis les *jonetes* meskines
Lor novel ami tant amoient.
(RENCL. DE MOILIENS, *de Carité*, st. CXCV, 9, Van Hamel.)

Et la vache sera ma dame,
Qui est crasse et tendre et *jeunette*.
(*Ren.*, 6135, Méon.)



Li dis : Douce creature,
Endures les dous maus d'amer ;
Plus *joenete* de vos les endure.
(J. DE NUEVILE, Bartsch, *Rom.et past.*, III, 35,47.)

Tant com serai *jovenete*.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 24,29.)

Bele et pleisant *juenete*.
(*Chans.*, ms. Montp. H 196, f° 78 v°.)

Qui a pucele *jovenete* se marie.
(*Beuves d'Hanstone*, Richel. 12548, f° 79d.)

Li prevos avoit .I. sien fis
Jovenet et bel com flor de lis.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 109 v°.)

Kant jeo esteie *jeovenette* jadis.
(*Les neuf Joies Nostre Dame*, ms. Phillipps 8336, f° 59 v°, P. Meyer.)

Encor n'estoit mie la damoiselle trop *jovenete*, ains estoit d'asses meur eage. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 159c.)

Elle est encoires trop *jeunette* ung petit contre vostre eage. (FROISS., *Chron.*, XIII, 284, Kerv.)

Quant j'estoye petite et *jeunete*. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 227.)

Petite brebiete toujours semble *jeunette*. (COTGR., éd. 1611.)

La langue moderne se sert encore du mot *jeunet*, qui est familier et ne s'emploie guère qu'au féminin.

Nom propre, *Jouvenet*.

JOVENETÉ, *jueneté*, *joieneté*, s. f., jeunesse :

Par mon chief, dit li rois, vos dites verité ;
Mais por ce est il tant joines et de petit aé
S'il voit le roge or et l'argent esmeré
Bien tost an porroit prendre, espoir, par *joieneté* ;
Mais por ce n'aura [il] ja plus grant vi[le]té.
(*Parise*, 1013, A. P.)

Ceste complexions est de nature de feu, et de esté et de chaude *jueneté*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 108, Chabaille.)

El tans de ta *joveneté*. (*Bible*, Richel. 901, f° 7b.)

JOVENIR, *jouv.*, *jeunir*, v. n., devenir jeune, rajeunir :

Juveneo, *jouvenir*. (*Catholicon*, Richel. l. 17881, et *Gloss. de Salins*.)

Tout vieillist icy ou nous sommes,
Mais plus avant iront les hommes,
Plus l'impudence y *jeunira*.
(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, l. IV, f° 145 r°, éd. 1619.)

JOVENOR, *jouvenor*, *juvenor*, *juvenur*, *joveignor*, *joveignur*, *juveigneur*, *juvegneur*, *jouveigneur*, *juigneur*, *junior*, *junieur*, adj. et s., puîné, cadet, le plus jeune de la famille ; quelquefois jeune simplement :

Li ainez de ses fils le vet escharnissant,
Il vint au *juvenor*, si li a dit par gas :
Frere, se tu m'en crois, tout temps me serviras.
(HERMAN, *Bible*, ms. Orl. 374bis, f° 2 v°.)

Mais li dui frere *jovenor*
Se sont ensamble acompagné.
(WACE, *Brut*, 3643, Ler. de Lincy.)

Et a Robert le *juvenur*
Dona de Burgoigne l'onur.
(ID., *Rou*, 3e p., 2531, Andresen.)

Car icist frere *junior*
Tieng jou a natural signor.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 45c.)

La *junieure* ou mineure fille. (*Privil. accordé par le roi Louis le Gros aux bourgeois de la ville de Paris*, Regist. du Parlem., 1080-1317, ms. Louvre 1253b.)

Et ansement preneons nous les fruitz e les essues des terres az *joveignors* a noz hommes, amprez le deces as *joveignors*, de ceu que il tenoient en joveignorage. (1275, *Preuv. de l'Hist. de Bretagne*, t. I, col. 1038.)

E sui *juvenur* d'els tuz par eage.
(*Horn*, 311, Michel.) Var., *joveignur*.

Sa sœur *juvegneure*. (1407, *Test. d'O. de Clisson*, ap. Lobin., II, 825.)

Les plus anciens appellent et nomment leurs *junieurs* freres. (GUY JUVENAL, *Reigle monseigneur sainct Benoist*, f° 89 v°.)

Son *jouvenor*. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 31, Buchon.)

Il doit obeir a nostre dite cour de parlament, comme homme ramager et *juveigneur* a l'aisné. (*Ch. de* 1478, ap. Duc., III, 925a, éd. Didot.)

Il fit convenir devant luy Joduchus son frere *jouveigneur* a prendre le gouvernement du royaume. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, ch. XII, éd. 1638.)

Alla ledit comte de Richemont en leur aide, acompaigné de grand numbre de *jouveigneurs*, tant chevaliers qu'escuyers de Bretaigne. (ID., *ib.*, c. XLVII.)

Il y a trois formes de tenures nobles : la premiere est appelee lige ou ligence, qui est quand le vassal tient prochement et ligement au seigneur; la seconde est la tenure du *juveigneur* d'aisné en parage et ramage, qui est du puisné vassal ou des descendants de luy a son frere aisné seigneur ou descendant dudit aisné. (*Cout. de Bret.*, Cout. gén., II, 771, éd. 1604.)

Les moulins peuvent estre assis par l'aisné aux *juveigneurs*. (*Cout. de Bret.*, c. 17, Nouv. Cout. gén., IV, 311a.)

— Cas sujet sing., *jenvre*, *genvre*, *joenvre*, *juenvre*, *joindre* :

Moult a li *genvre* filz de som pere plouré,
Por ce que li ainez l'a charni et gabé.
(HERMAN, *Hist. de la Bible*, ms. Orl. 374bis, f° 2c.)

Tant com est *joenvres*, ainz que moire,
Que il receive bautestiere.
(G. DE SAINT-PAIR, *M. S. Michel*, 1461, Michel.)

.I. bacheler *jenvres* estoit.
(*Rose*, ms. Berne 364, f° 1a.)

En teu menere que le devant dit comte, Olivier le *genvre*, mon fius, cosin aud. comte... (1261, Morice, *Preuv. de l'H. de Bret.*, I, 981.)

La *joindre* ot nun Lamburc.
(*Horn*, 2391, Michel.)

Jeo ne m'esmerveil mie tant
Se *genvres* hom est porchaçant
Qui est el flur de sa juvente.
(*Besant de Dieu*, 905, Martin.)

— Employé abusivement comme cas régime et comme nominatif pluriel :

Jumenz prennent qui poleins ont ;
Quant *genvres* et haletanz sont,
Treis jors les ont fet jeuner,
Et au quart les font enseler.
(GUILL. DE NORM., *Best. div.*, 963, Hippeau.)

Et s'orroiz del duc de Sessoigne,
Qui a envoié a Coloigne
Un suen neveu vallet moult *jenvre*.
(*Cliget*, Richel. 1420, f° 41f.)

Ensi s'envoisent cil *genvre* home.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 81a.)

Tu me cuidas trop bien dechoivre
Quant en lobant me feis *genvre*,
Trop fu en toy loiauté tenvre
A mon aage apetichier.
(*Vie du saint hermite Regnart*, 120, Martin, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, VI, 349.)

Povre ne riche, ne *genvre* ne barbé.
(*Rom. d'Aquin*, 1359, Joüon des Longrais.)

Premiers parla Armans de Bel Monsel,
A lei de bien *genvre* home, de preu consel.
(*Ger. de Rossill.*, p. 307, Michel.)

— Cette forme de comparatif était quelquefois précédée de *plus* :

Robert le plus *genvre*. (*Ch. de* 1264, Livre blanc, ms. du Mans.)

— On trouve au cas sujet *jouvenierres* employé au positif pour dire jeune homme :

Que saint Magloire qui de fait
Estoit honestes, *jouvenierres*,
Chastes et larges aumosnierres.
(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, f° 11 r°.)

JOVENT, *-ant*, *-en*, *jouv.*, *juv.*, s. m., jeunesse :

Ne fud nuls om del son *juvent*.
(*S. Leger*, 31, Koschwitz.)

Itant vos pri que vostre gent
Qui a ce sunt de beau *jovent*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 4766, Michel.)

..... S'il fust an Dieu creant,
Nuls miadres chevaliers ne fust de son *jovant*.
(J. BOD., *Sax.*, CCLXVIII, Michel.)

Ne senbloit pas a son *jouvent*
Que seulement .V. anz eust.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 225b.)

Compaignon fumes en no petit *jovant*.
(*Huon de Bord.*, 3003, A. P.)

Tant le vit bel et grant que moult grant joie en a,
Ainc mez si bel enfant nul jour ne ravisa,
Ne si grant ne si fort du *jouvent* que il a.
(*Doon de Maience*, 2584, A. P.)

Pour l'amour de son pere, Garin le combatant,
Qui me fist tant de bien, tant com fu de *jouvent*.
(*Gaufrey*, 3699, A. P.)

Qu'en ton *jovent* as fait tante folor,
Et as en mal usat tote ta flor.
(*Ger. de Rossill.*, p. 356, Michel.)

Pour nient puelent amant amer
Ou monde et user leur *jovent*.
(JEH. DE LE MOTE, *li Regret Guill.*, 732, Scheler.)

Ses poins et ses mains detordoit
Et disoit : Las, j'ai tout pierdu,
J'ai tout mon *jouvent* confondu.
(ID., *ib.*, 2071.)

Or, as armes, seigneurs ! bachelers de *jouvent !*
(CUV., *du Guesclin*, var. des v. 3486-3562, Charrière.)

Plus tost feroit l'on retorner en sus
Les grans fluves decourans a la mer
Et revenir en *joven* les chenus.
(Ms. Genève 179bis, Ritter, *Poés. des* XIVe *et* XVe *siècle*, p. 19.)

La ou je vy en forme de remembrance toutes les preterites occupations de mon *jouvant*. (OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 8 v°, éd. 1526.)

— Jeunesse, jeunes gens :

Cil prince qui *jovent* ont mort.
(GUIOT, *Bible*, 230, Wolfart.)



Bergierettes, plores pour eulx
Et lamentes en gries clamours,
Car vous perdes chy vos amours,
Ploures des yeus, ploures souvent,
Car chy perist ung beau *jouvent*
Ja en l'estour a lait desroy.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 47 v°.)

— Gaîté :

Dame de valor
Qui maintient bon pris
Tient fin ami en *jouvent*.
(J. de Cisoing, *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 73.)

JOVENTE, - *ante*, *jouv.*, *juv.*, s. f., jeunesse :

O kiers amis de ta *juvente* bela.
(*Alexis*, xi[e] s., st. 96[a], Stengel.)

A quel dolur deduit as ta *juventa*.
(*Ib.*, 91[b].)

Tant bon Franceis i perdent lur *juvente*.
(*Rol.*, 1401, Müller.)

Jeo povres e chaitifs des ma *juvente*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, LXXXVII, 15, Michel.)

Amis, la vostre amours me livre tel entente
Qu'en lermes et en plours userai ma *jouvente*.
(Audifroy le Bastard, *Bele Idoine*, P. Paris, *Romancero*, p. 12.)

Ne pers pas ta bele *jouvente*
Par enfance ne par folie.
(*Vie de Ste Marguer.*, 198, Joly.)

Ta belle *jovente*.
(*Ib.*, 188, Holland.)

En ta *juvente*.
(Chardry, *Peti plee*, Vat. Chr. 1659, f° 91[b].)

A le danzelle dit : Ceste cité m'agree
Plus que trestoutes celles decha la mer sallee ;
Kar ma *jouvente* i fu nourie et elevee.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 34[b].)

Je le di en verité
Pour le *jovente* hautainne
De mon fil.
(Jeh. de le Mote, *li Regret Guill.*, 1353, Scheler.)

Nos .ii. *jouventes* sont pierdues.
(Id., *ib.*, 1400.)

Ha ! Guillaumes, cuens de Haynnau,
Ains puis joie ne fu trouvee
Que vo *jouvente* fu finnee.
(Id., *ib.*, 2825.)

Et ma vie aussi deffinir
Droict au milieu de ma *jouvente*.
(*Debat de Nat. et de Jeun.*, Poés. fr. des xv[e] et xvi[e] s., III, 90.)

Au temps de ma douce *juvente*. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5083, f° 15 v°.)

— Jeunesse, jeunes gens :

Lequel a la descente luy fut a l'encontre avec toute la *juvente* de l'isle. (Le Baud, *Hist. de Bret.*, ch. 2, éd. 1638.)

— Plaisirs de la jeunesse :

Les jovenceaulx..... par leurs dissolucions et *joventes*. (24 fév. 1394, *le nouveau Jet*, Arch. Liège.)

— Jeune fille, jeune femme, jeune homme :

Ami Rollanz, pruzdom, *juvente* bele.
(*Rol.*, 2916, Müller.)

Ne dementes, frans hons, *jovente* bele.
(*Huon de Bord.*, 2631, A. P.)

Ha ! fait ele, bele *jovente*,
Com vos esties par moi dolente.
(*Blancand.*, 371, Michelant.)

Je croy c'onques nus hons n'en chemin ne en sentes
Ne vit en son vivant .ii. plus belles *jouventes*.
(*Brun de la Mont.*, Richel. 2170, f° 51 r°.)

— Dans les ex. suiv. *jovente* est employé adjectivement:

E que femme *juvente* aprent.
(*Tristan*, II, 249, Michel.)

Et la roine qui est bele [et] *jouvente*.
(*Auberi*, p. 213, Tobler.)

Et Dieu te doint honneur et grace,
Ma tres belle fille *jovante*.
(*Passion Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 224.)

JOYEUSETÉ, s. f., disposition à s'amuser, à mener la joie :

Affin que la maturité des anciens puist refrener la legiereté et naturelle *joyeuseté* des jeunes. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 76[d], éd. 1486.)

— Plaisanterie :

Ce que j'ay faict n'a esté que par *joyeuseté*. (*Petit Jehan de Saintré*, ch. LXXXI, éd. goth. s. d.)

— Réjouissance :

Le jour de la Circoncision,...le suppliant qui avoit soupé a une *joyeuseté* qui se faisoit ce jour par le cardinal du bourg (Boulogne-sur-Mer.) (1482, Arch. JJ 206, pièce 940.)

1\. **JOYEUX**, *joyeulx*, s. m., bouffon, fou :

Vous estez, ce croy je, le *joyeulx* du roy ? (Rab., IV, 6, éd. 1552.)

2\. **JOYEUX**, s. m., gâteau sucré :

Dix huit daulphins et dix huit dariolles faiz de paste, sucre et creme de lait, six katons et douze *joyeux*. (*Compt. de* 1469, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 548.)

JOYRE, voir Joire.

1\. **JU**, voir Gieu.

2\. **JU**, voir Je.

3\. **JU**, voir Jus.

JUANCE, s. f., aide :

Sur les rentes, oblations, *juances*, possessions, etc. (1365, *Lett. de Jean de Gyez*, Arch. du prince, Neuchâtel, X[5], n° 7.)

1\. **JUBE**, voir Jupe.

2\. **JUBE**, s. f., crinière :

Loué soit le bon Dieu. Vrayement on pourra dorenavant prendre les lions par les *jubes*. (Rab., l. III, c. 36, éd. 1552.)

Il est aussi malseant d'oster a l'homme l'ornement de la barbe que de rongner les *jubes* du lyon. (J. de Montlyard, *Hieroglyphiques de Jean Pierre Valerian*, XXXII, 51, éd. 1615.)

Car il (le lyon) a la teste grande... et les *jubes* esparpillees. (Id., *ib.*, I, ch. i.)

Son crein velu et horrible comme la *jube* d'un lyon. (Garasse, *Doct. curieuse*, VI, 699, éd. 1623.)

JUBILEE, s. f., jubilé :

Temps de *jubilee*.
(J. Lefebvre, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 3[a].)

L'an de *jubilee*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 129 v°.)

La sanctification de la *jubilee*. (Lef. d'Etaples, *Bible*, Levit., chap. xxv, éd. 1530.)

Et sanctifieras le cinquantiesme an, et le appelleras remission, a tous les habitans de vostre terre : car cestuy est la *jubilee*. (Id., *ib*.)

Apres l'an de la *jubilee*. (Id., *ib.*, Levit., chap. xxvii.)

— Jubilation :

Jadis il nous enlumina
Et la gloire determina
De la haultaine *jubilee*.
(Greban, *Mist. de la pass.*, 28696, G. Paris.)

JUBILEMENT, voir Jublement.

JUBILER, voir Jubler.

1\. **JUBILEUS**, adj., du jubilé :

Icil anz dut par droit estre diz *jubileus*, car en la viez loy estoit icil anz ensi apelez quant les possessions revenoient au chief de .l. anz aus anciens possessors. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 283[c].)

La quinquagesime de ans signifie l'an *jubileus* qui estoit le l[e] an que on celebroit. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 254 v°.)

2\. **JUBILEUS**, s. m., jubilé :

Li *jubileus*, ce est a dire le cinquantiesme an de remission. (*Bible*, Richel. 899, f° 76[a].)

JUBLEMENT, *jubilement*, s. m., jubilation, chant d'allégresse :

Jublemenz est esjoissemenz de cuer des choses parmegnables qui ne puet estre deliciez par paroles. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 198[a].)

Ouquel *jubilement* est designé la recommendacion de Nostre Sauveur en sa merveilleuse creacion de la fabrique du monde. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 236 r°.)

JUBLER, *jubiler*, verbe.

— Neutr., se livrer à des transports de joie, chanter des chants d'allégresse :

Lai ou li cuers s'esjoist et *jubilet* soulement an l'abundance de la suaviteit de Deu. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 119 r°.)

Jublez, ce est fetes joie au Deu de Jacob. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 198[a].)

Jublez, ce est metez fors les joies de voz cuers. (*Ib.*, p. 292[b].)

Jubleim a Deu nostre sauveor. (*Ib.*, p. 276[a].)

Toute la terre, *jubilez* a Deu, servez au Seigneur en lyesse. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Ps. xcix, éd. 1534.)

— Act., chanter avec jubilation :

Montaignes, *jubileiz* la loenge. (S. Bern., *Serm.*, Richel. 24768, f° 19 v°.)

Jubiler, qui n'a pas été adopté par l'Académie, est resté comme verbe neutre dans la langue familière.

JUBLES, s. m., le *jubilate*, chant d'allégresse :

Chantez la chançon qui a non *jubles*. (*Comm. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 282[b].)

Cf. Jubler, dont ce mot, pris substantivement, est l'impératif à la seconde personne du pluriel.



JUBOBER, v. a., p.-ê. corruption de texte pour *bober*, se moquer de, dédaigner :

Jubobant et desprisant nostre gent, pour ce qu'il les veoit ainxi poy contre les leurs. (*Liv. de la Conq. de Morée*, p. 172, Buchon.)

JUC, voir Joc.

JUCHE, s. f., juchoir :

Vous y mettrez des perches arrestees par les deux bouts pour les *juches*, et au dessous d'iceux juchoirs force paille fraische. (LIEBAULT, *Mais. rustiq.*, p. 107, éd. 1597.)

Est, *juche*, perchoir.

Cf. Joc.

JUCHIER, voir JOQUIER.

JUCOND, voir JOCOND.

JUCONDITÉ, voir JOCONDITÉ.

JUCUND, voir JOCOND.

JUCUNDISSIME, voir JOCUNDISSIME.

JUDAESME, s. m., terre des Juifs :

Vers *judaesme* est l'ost acheminee.
(*Maccab.*, 49, Stengel, *Rivista di filologia romanza*, 1875, p. 84.)

JUDAISER, v. n., se convertir à la loi juive :

Avoient serjens et chamberieres crestiens qui estoient manans avecques eulx en leurs hostels, apertement les faisoient *judaiser* et departir de la loy crestienne. (*Gr. Chron. de Fr.*, Phelip. Aug., ch. VI, P. Paris.)

JUDEAIN, s. m., Juif :

Cacent et tuent paiens et *judeains*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 49d.)

JUDERIE, voir JUERIE.

JUDEUERIE, voir JUERIE.

JUDICANTE, s. f., jugement :

Et en appartient la cognoissance et *judicante* au maistre veneur. (Vers 1419, *les Bois, forests et garenes que Mgr le duc de Bourg. a es bailliages de Dijon, Auxois et la Montagne*, Mém. de la Soc. éduenne, 1880, p. 401.)

JUDICATEUR, s. m., juge :

Equité et justice est necessaire au roy affin qu'il soit juste *judicateur* des causes. (*Mer des hystoir.*, t. I, f° 251a, éd. 1488.)

JUDICATIF, adj., qui permet de juger, qui rend apte à juger :

Puissance cognoscitive et *judicative*. (ORESME, *Eth.*, f° 50c, éd. 1488.)

Princey *judicatif* ou consiliatif. (ID., *Politiq.*, f° 134b, éd. 1489.)

Il n'y a signe
Vray *judicatif* en cecy.
(*Mist. du viel Test.*, 7723, A. T.)

La cognoissance apprehensive gist aux premiere concepts de l'intellect; et la cognoissance *judicative* aux seconds concepts d'iceluy. (CHAMPEYNAC, *Phisique*, p. 427, éd. 1610.)

JUDICATION, -*cion*, s. f., dignité de juge :

Le premier an de la *judication* de Samson. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 257 v°.)

— Jugement :

O sire Dieu, misericorde
Faictes en *judicacion* !
(*Mist. du viel Test.*, 5132, A. T.)

JUDICATIVE, s. f., jugement :

Aucuns Caldeens qui se congnoissoient en telles exposicions et *judicatives* de songes. (BOURGOING, *Bat. jud.*, II, 9, éd. 1530.)

JUDICATOIRE, adj., qui a rapport au jugement :

Sa venue *judicatoire*,
Ou li bons seront mis en gloire
Et li mal en adversité.
(JEH. DE MEUN, *Codic.*, Vat. Chr. 1492, f° 213d.)

— S. m., jugement, décision par arrêt ou sentence :

Auquel bailli de Cassel en Flandres appartenoit la congnoissance et *judicatoire* du cas, pour ce qu'il avoit esté commis en son bailliage. (1462, Arch. JJ 198, pièce 571.)

JUDICATURE, s. f., jugement :

Chacun fuit ces *judicatures* et se met a suivre la jurisdiction. (G. BOUCHET, *Serees*, II, 159, Roybet.)

Ceux qui poursuivront la distribution et *judicature* de leur proces. (*Cout. de Hainaut*, ch. 84, art. I, Nouv. Cout. gén., II, 116a.)

JUDICE, s. m., justice, jugement :

En quel lieu lo juste *judice* de Dieu te destinera, que alcun de nouz lo doies mostrer. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, IV, 49, Champollion.)

JUDICER, v. a., juger :

Justement *judica* toute gent qui avoient a faire devant lui, et jugeant par droit et par justice metoit il la pardonance et la pitié. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, V, 1, Champollion.)

JUDICIABLE, adj., judiciaire, de juge :

Le juge seant en la chaiere *judiciable*. (EXIMINES, *Liv. des anges*, Richel. 1000, f° 15b.)

Sains thrones et *judiciables* chaieres de Nostre Seigneur Dieu. (ID., *ib.*, f° 16 r°, éd. 1478.)

Apres que Nostre Seigneur Dieu eut donné les commandemens moraux et *judiciables* a Moyse, il luy donna de rechief les commandemens cerimoniaulx. (*Le prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 76 v°, éd. 1519.)

— Qui doit être puni par la justice :

Advint que ung aultre chevalier vint qui entra au dit lieu (bordel) pour son peché faire et acomplir, pensant trouver ladite pucelle, et veant que c'estoit ung homme en habit de femme le fit a mort condampner en luy mectant sus le peché *judiciable*. (J. LEGRANT, *Livre de bonnes meurs*, f° 37c.)

— Justiciable :

Sanz ce que en aucune maniere il puisse estre *judiciable* aus maieur, eschevins, bourgois et habitans dessusdiz. (1347, Arch. JJ 68, f° 183 v°.)

JUDICIAL, *judycyal*, *judiciel*, adj., de justice, de juge :

Siege *judycyal*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., 2e p., sec. copie, f° 10 v°.)

Je assiste au siege *judicial* de Cesar. (LE FEBRE D'EST., *Bible*, Act., XV, éd. 1534.)

Elle se met tousjours devant les yeux le siege *judicial* d'iceluy. (CALV., *Instit.*, l. I, c. IV, éd. 1561.)

Il nous faut, dit il, tous comparoistre devant le siege *judicial* de Christ. (ID., *ib.*, l. I, c. XIII.)

L'un et l'autre portique de l'auditoire *judicial*. (DE LA BOUTIERE, *Trad. de Salluste*, p. 79, éd. 1569.)

Remplirent les tribunaux *judiciels* de chicaneries rapineuses et captieuses. (GENTILLET, *le Bureau du concile de Trente*, p. 8, éd. 1586.)

Quand il faudra comparoistre devant le siege *judicial* de Dieu. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

Ce grand juge, devant le throsne *judicial* duquel il faut tous comparoistre. (LESTOILE, *Mém.*, 1re p., p. 97, Champollion.)

Le throsne *judicial* de Christ. (MORNAY, *Instit. de l'Euchar.*, p. 472, éd. 1598.)

— S. f., partie de la rhétorique qui s'occupe des jugements :

La rhetorique eut du commancement pour sa premiere partie la demonstrative qui s'employe aux louanges ; la seconde, la deliberative aux consultations ; la troisieme, la *judicielle* qui verse aux jugemens et plaidories. (AMYOT, *Prop. de table*, IX, XIV, éd. 1574.)

JUDICIALEMENT, -*ciellement*, adv., judiciairement, par autorité de justice :

Que ce n'estoit point chose accoustumee ny juste que de faire mourir des hommes, mesmement de telle noblesse et de telle dignité, que preallablement on ne leur eust fait leur proces et qu'ilz ne fussent *judiciellement* condamnez. (AMYOT, *Vies*, J. Cæsar, éd. 1565.)

Quelquefois aussi estant par aucuns picqué de broquars outrageus... seulement y contredit *judicialement* par edit. (DE LA BOUTIERE, *Suetone*, p. 97, éd. 1569.)

Sans luy avoir fait *judiciellement* son proces. (F. HOTOMAN, *la Gaule Franç.*, p. 68, éd. 1574.)

Apres que lecture a esté *judiciellement* faitte desd. lettres. (5 janv. 1594, *Stat. des fond. de Limog.*, Arch. Haute-Vienne.)

— En justice, à l'audience :

Laurens Petit nostre sergent en la seneschaucie de Perrigort dist illec *judiciellement* que iceulx consulz, manans et habitans avoient bien cause raisonnable de eulx plaindre. (1459, Arch. JJ 190, pièce 28.)

JUDICIER, s. m., officier de justice :

A tous nos seneschaulx, baillifz, prevostz, cappitaines, maieurs, eschevins, et a tous noz aultres *judiciers*, officiers et subgez. (MONSTRELET, *Chron.*, VI, 175, Soc. de l'hist. de Fr.)

JUDITION, s. f., jugement :



Et .II. en y a a venir (des estaz)
Ainz que li mons doie fenir,
Li .I. de persecution,
Et l'autre de *judition*.
(GEFF., .VII. *Estaz du monde*, Richel. 1526, f° 1c.)

JUÉ, voir JUET.

JUEBLE, s., mot obscur, semblant présenter l'idée de moyen de persuader :

Qui puet doner, molt set de *juebles*,
Bons chantres est et bons legistres.
(GAUTIER DE COINCI, *de Ste Leocade*, 716, ap. Méon, *Fabl.*, I, 293.)

JUECEL, voir JUISECEL.

JUELLOUR, voir JOIELEUR.

JUENET, voir JOVENET.

JUENETÉ, voir JOVENETÉ.

JUENNESSE, voir JOENESSE.

JUER, voir JOER.

1. **JUERIE**, *juierie, juirie, juyrie, jeuerie, juverye, juderie, juiserie, judeuerie*, s. f., nation juive, religion des Juifs :

Sire estoit de la *juierie*,
La sinagoge ot en baillie.
(GEFF., .VII. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 60c.)

Vous creez miex en *juerie*,
Qui la verité dire en ose.
(RUTEB., *Desputoison de Challot et du Barbier*, I, 216, Jub.)

N'i demoroit sabais ne *jeuerie*.
(*Chans.*, ap. Wackernagel, *Altfranz. Lieder*, p. 65.)

Selom ley de *juverye*. (1305, *Year books of the reign of Edward the first*, years XXXII-XXXIII, p. 355, Rer. brit. script.)

Gauthier le convers qui redevint juif et converti ladicte Marie sa fame a la *juirie*. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, f° 60 r°.)

Tantost que celle sette de flagelleurs courroit par le monde, toute *juderie* seroit destruitte par feu. (*Chron. attrib. à Jehan le Bel*, I, 205, Polain.)

— Quartier des Juifs :

Pro platea de la *Juerie* de castro. (*Cens. de l'H.-D. de Pr.*, comm. en 1210.)

Enfans Salomon le juif, .VI. den. pour leur place de la *Juerie* qui joint ou mur de la Tour le Roi. (*Cens. de l'hôt.-Dieu de Prov.*, sans date.)

Ja plus tost ne vint l'ajornant
Qe la femme ne ala plorant
Par la *Juerie* demandant
As us de Jus : U est mon enfant?
(*Hug. de Lincoln*, Michel.)

La cité ont esquise et la *Judeu[e]rie*.
(*Prise de Jér.*, Richel. 1374, f° 89b.)

Arriverent d'autre part desus la *Juerie*. (*Chron. d'Ernoul*, p. 363, Mas-Latrie.) Var., *Juderie*.

Et la tierce meson assise en la *juierie* de Meleun. (1308, *Liv. Rouge de la Chambre des comptes*, f° 302d, ap. Duc., *Judaei*, III, 911b, éd. Didot.)

Pluseurs nobles et populaires alerent en la *juierie* de Paris et rompirent les huis desdis juifs et leur huches. (*Grand. Chron. de France*, les gestes du roy Charles V, CXII, P. Paris.)

Droit au lez des Juifs de la *Juiserie*
Fu commis Cavrelay et toute sa maisnie.
(CUVEL., *du Guescl.*, 8221, Charrière.)

Rue de la *Juerie*. (GUILLEB. DE METZ, *Descr. de Par.*, XXII, dans *Paris et ses historiens*, 1867.)

— Judée :

Se tu es rois de *Juerie*.
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 65c.)

Chevaliers, escuiers plains de grant baronnie,
Qui avoient esté en terre de *Jurie*.
(CUV., *du Guescl.*, 8236, Charrière.)

Juerie adont fuit sa sanctification. (*Psaut.*, Maz. 798, Ps. CXIII.)

Et aient joie les filles de *Juerie* (*Ib.*, XLIX, f° 120 v°.)

Des lors estoit ja osté le ceptre royal de *Juyrie*, et n'avoient nul duc de leur lignie. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 282 r°.)

2. **JUERIE**, voir JOERIE.

JUET, *jué, juit, joit, jeu, jouet, juyt, jut*, s. m., mesure de terre :

Un *juit* de terre. (1293, Fontevr., anc. tit., 259, Arch. Maine-et-Loire.)

Dous *juys* de terre. (1296, *ib.*, 264.)

Demy *juet* de terre. (1296, *ib.*, 267.)

.I. *joit* de vigne. (1309, Thure, f° 204, Arch. Vienne.)

Demi *jeu* de vigne. (*Ib.*)

Jué de terre. (Gr. Gauth., f° 23, Arch. Vienne.)

Cinq *jouez* et trois quartiers de vigne. (*Ib.*, f° 111 v°, Pindray, Arch. Vienne.)

Onze *juz* de vigne. (*Ib.*, f° 106.)

Item un *juet* de vigne ou fié Robin Fretart... item trois *juez* de terre ou fié du seigneur de Clouvay. (1328, Arch. JJ 652, pièce 326.)

Demi *juet* de vigne. (*Ch. de* 1329, Fontevr., pièc. non cot., Arch. Maine-et-Loire.)

Deux *juyx* de pré. (1360, *Terrier de la Trinité*, f° 118, Arch. Vienne.)

Deux *juez* de terre. (XIVe s., Chauvigny, *ib.*)

Douze deniers et demy chappon, assis sur demi *juet* de terre, fresche et boys. (Vers 1430, *Censier d'Estilly*, Richel. 4659, f° 3 v°.)

JUFFE, voir GIFE.

JUG, voir JOUG.

JUGEDOR, voir JUGEOR.

JUGEMENT, s. m., choix :

Sur mei avez turnet fals *jugement*.
(*Rol.*, 328, Müller.)

— Juridiction :

Et tout autre pain qui est tournez pour vendre dedans le *jugement* des eschevins (1355, *Ord.*, I, 511.)

JUGEOR, *-ceur, -eur, -edor, jutg., joug.*, s. m., juge :

De tut ces mund sumes *jugedor*.
(*Alexis*, XIe s., st. 73d, Stengel.)

Par ses messages mandet ses *jugeurs*.
(*Rol.*, 3699, Müller.)

Ore gieres, vus, rei, entendez ; seiez apris, vus, *jugeur* de terre. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, II, 10, Michel.)

Li segnor et li *jugeor*.
(MARIE, *Ysopet*, Richel. 2168, f° 159c.)

Do connoistre faus *jougeour*.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 9e.)

Freres, n'oblium pas cel verrai *jugeur*.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 59 r°.)

Dieus est si vrais *jugieres* que... (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 14b.)

Jhesucrist qui est vrais sauvierres et droituriers *jugierres*. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 19 v°.)

Tuit li *jugeeur* de la terre, louez Dieu. (*Ib.*, f° 178 v°.)

Li vrai *jugierre* qui ne ment
Le jugement a pieça fait.
(*De Monacho in flum. pericl.*, 230, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Celui seul tieng a mon ami,
Que qu'en dient li *jugeor*.
(*Partonop.*, 6706, Crapelet.)

Car de ce doit estre *juigierres*
Clers natureus et regardierres.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 151c.)

Als saivos clers, als *jutgeors*.
(*Vie Ste Cather.*, ms. Tours 897, f° 14 v°.)

Almachius qui estoit *jugieres* de Rome. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 79a.)

Nobles *jugierres* de meurs estoit. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 40c.)

K'est prince d'enfer e *jugere* enfernal.
(*Horn*, 3372, Michel.)

Pour ce ledit escuier fait foy et honmage au roy avecques service de *jugeur* en ladite forest. (1382, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 10 r°.)

JUGERESSE, s. f., celle qui juge :

A la dame dau cel, a la *jugeresse* de pecheors. (MAURICE, *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 49 v°.)

JUGERIE, *jugg.*, s. f., juridiction :

Auroit la conté de Bigorre et la *jugerie* de Riviere. (*Grand. Cron. de France*, Fais du bon roy Jehan, LXIII, P. Paris.)

Es citez, villes, chastiaux, chasteleries, baillies, *jugeries*, prevostez et vigueries de ladite seneschaucie de Beaucaire. (1340, Arch. JJ 72, f° 133 v°.)

Par ladite assiete n'est pas contenu en quelle *jugerie* ne en quelle banlieue les parties contenans ladite assiete sont comprises et assizes. (1341, Arch. JJ 72, f° 329 r°.)

En la *juggerie* de Lauragoiz. (*Ib.*, f° 332 r°.)

Agnes de Navarre, jadis contesse de Foix, tient en douaire es *jugeries* de Rieux et de Riviere en nostre seneschaucie de Thoulouse. (1345, Arch. JJ 148, pièce 262.)

Gaillac en la *jugerie* d'Albigeois et seneschaucie de Thoulouse. (1408, Arch. JJ 163, pièce 70.)

— Fonction de juge :

Exercer l'estat de *jugerie*. (*Coust. d'Aouste*, 1588, p. 54.)

JUGGERIE, voir JUGERIE.

JUGIE, *juzie*, s. f., bailliage :

Le sergent feal de la *juzie* de Pouillé.

(Trinité, Abbaye, chap. II, art. 3, Assises, Arch. Vienne.)

Juzie ou baillie. — *Juzia* seu vigeria de Ayraone. (1322, Ste-Croix, Ayron.)

Nom propre, de la *Jugie.*

JUGIÉ, *jugé*, s. m., jugement, sentence :

> Or vos ai je lou *jugé* dit.
> (WACE, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 40d.)

Pour enterigner les dites letres et les *jugiez* contenuz en iceles. (1297, S.-Vinc., n° 68, Arch. Sarthe.)

Pour acomplir son *jugé* de partie a partie. (1317, Arch. JJ 56, f° 101 r°; *Ord.*, XII, 429.)

Pour acomplir ses *juges.* (*Ib.*, f° 100 v°.)

Quant che *jugiez* fu rendus. (1317, *Cart. de Beaupré*, Richel. l. 9973, f° 17b.)

Leur commandons de proceder oultre, et mectre leurs appoinctemens, *jugiez* ou arrestz a execution, nonobstant appel ou reclamation. (1388, *Ord.*, VII, 770.)

Duquel proces ensuyrent plusieurs sentences ou *jugiez* contre ledit exposant. (1397, Arch. 153, pièce 119bis.)

Et quide bien que de mon *jugié* il ne soit en riens coupables. (FROISS., *Chron.*, X, 199, Kerv.)

Jusques ad ce que lecture luy ait esté faicte des lettres et *jugiez.* (*Coustumier de Poictou*, ch. 25, éd. 1499.)

JUGIER, v. a., décider :

> Oit l'avez, sur vus le *jugent* Franc.
> (*Rol.*, 282, Müller.)

Ha! Dieus! or vient la mort qui tant m'*a esté jugie.* (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 20d.)

— Adjuger, confier :

> La rereguarde *est jugiee* sur lui.
> (*Rol.*, 778, Müller.)

J'ay fait prendre et *juger* pour iceux freres deux femmes franches, filles de Garin et Enrebert mes chevaliers. (*Pièce de* 1461, ap. Godefroy, *Rem. sur l'Hist. de Charles VII*, 875, éd. 1661.)

— Faire savoir, indiquer :

> Che me *juge* mes sentemens.
> (GILLES LI MUISIS, *Poés.*, I, 102,7, Kerv.)

— Approuver :

> Nature et raisons ne *jujoit*
> Les laoustes ke il menjoit.
> (RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, st. CL, 7, Van Hamel.)

— Fixer le prix de, en parlant de denrées :

Li vin nouveau se puent vendre a tel prix que l'on veult jusques a la Saint-Michel, et dusques en ça li citoiens le doivent *jugier*; et quant il *est jugiez*, le premier qui le monte a plus grant prix que il n'*est jugiez* franchoit tous les autres tant qu'a tel prix. (1350, *Ord.*, II, 348.)

— Avec un rég. de pers., condamner :

> Si me *jugat* a mort e a dulur.
> (*Rol.*, 3772, Müller.)

— *Jugier les lois*, prononcer les amendes :

Lesquelles loix se pourront *juger* prestement. (*Cout. de Hainaut*, Nouv. Cout. gén., II, 51.)

JUGIOLINE, *gingeoline*, s. f., sésame :

Si ceux qui sont liez s'oignent d'huile de *jugioline*, ils sont desliez. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 188, Roybet.)

Jugioline, gingeoline, sesame. (*Dict. de Trévoux.*)

JUGISE, - *ixe*, s. f., jugement :

> Ausi innocens sui de cest *jugixe*.
> (*Pass. du Christ*, 358, Boucherie.)

JUGIXE, voir JUGISE.

JUGLAIS, voir JOUGLEIS.

JUGLEEUR, voir JOUGLEOR.

JUGLEIS, voir JOUGLEIS.

JUGLEMENT, voir JOUGLEMENT.

JUGLER, voir JOUGLER.

JUGLERESSE, voir JOUGLEOR.

JUGLERIE, voir JOUGLERIE.

JUGNEIT, voir JUIGNET.

JUGNET, voir JUIGNET.

JUGULER, - *uller*, v. a., égorger :

Incessamment nous quierent *juguler*, occir et tuer. (*Les Passages d'oultremer*, f° 13 r°.)

Quant les Juifz veirent leur recteur de salut ainsi cruellement *jugullé* ou meillieu de la cité. (BOURGOING, *Bat. jud.*, IV, 25, éd. 1530.)

JUHLE, voir JUILLE.

JUHUI, voir JEHUI.

JUI, voir JEHUI.

JUICEL, voir JUISECEL.

JUIEL, voir JOIEL.

JUIELLOT, voir JUILOT.

JUIERIE, voir JUERIE.

JUIESME, *guesme*, s. m., judaïsme :

> Einsi juif sont deceu,
> Et por ce pueent el *juiesme*
> Que lavé ne sont de baptesme.
> (*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 73b.)

> Et pour çou puent il le *guesme*.
> (*Ib.*, Richel. 15212, f° 149 r°.)

JUIFVEAU, voir JUIVEL.

JUIFVETÉ, voir JUIVETÉ.

JUIGEOR, voir JUGEOR.

JUIGNET, *juigniet, jugnet, jugneit, juingnet, jouignet, joingnet, joignet, joinnet, joignat, jognet, jungnet, juinet, juynet, juinnet, guinnet, juniet, junet, junei*, s. m., juillet :

> E *juigniez* signefie
> Le fil sainte Marie,
> E *juigniez* est justise,
> Ki desur nus est mise.
> (P. DE THAUN, *Cumpoz*, 955, Mall.)

> Ceo truis, qu'en la terce kalende
> De *juignet* fu enoinz a rei.
> (BEN., *D. de Norm.*, II, 7585, Michel.)

> Al setme meis de l'an, *juinet* l'apele l'un.
> (*Th. le mart.*, p. 161, Bekker.)

> De jun et de *junet.*
> (TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, ms. Durh., Bib. du chap., c. IV, 27, B, f° 7; P. Meyer, *Rapport.*)

Au mois de *joignet.* (1238, Louppé, I, 2, Arch. Meurthe.)

Le promier jour de *junet.* (1er juillet 1242, *Lett. de l'Ev. de Toul*, Arch. Meurthe, Sancy, 1.)

Pres de la fin do mois de *joignat.* (1252, *Lett. d'alliance*, Preuv. de l'Hist. de Bourg., t. II, p. XX.)

Ou mois de *joingnet.* (1257, *Ch. des compt. de Dole*, $\frac{B}{735}$, Arch. Doubs.)

Ou mois de *jungnet.* (1259, *Cart. S. Medart*, f° 33 r°, Arch. Aisne.)

Juynet. (1263, *Lib. feod. episc. ling.*, ms. Langr. H 405, f° 123 r°.)

En mois de *joingnet.* (1263, Gondrec., I, 26, Arch. Meurthe.)

En mois de *joingnet.* (1264, *Lett. de J. de Joinv.*, Ruetz, Arch. H.-Marne.)

Mois de *joignet.* (1264, Acey, XXXVIII, 5, Arch. Jura.)

Ou meis de *juingnet.* (Juillet 1265, S.-Berthomé, Bibl. la Rochelle.)

El mois de *juingnet.* (1267, *Cartul. d'Ourscamp*, f° 157d, Arch. Oise.)

Le derrien jour de mois de *junei.* (1274, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. l. 10176, f° 54a.)

Ou mois de *jugneit.* (1279, Fiefs de Nancy, 123, Arch. Meurthe.)

Ou mois de *jugnet.* (1282, *Cart. des Vaux de Cernay*, Arch. Seine-et-Oise.)

Mois de *junet.* (*Ib.*)

Lou premier jor de *jognet.* (1287, Briey, 20, Arch. Meurthe.)

Le mardi apres la feste de S. Martin d'esté, en *juignet.* (1293, Arch. S 5093.)

En l'an Nostre Seigneur mil deus cent et quatorze, ou mois de *joingnet.* (MÉN. DE REIMS, 290, Wailly.) Var., *joinnet, joignet, juignet, jungnet.*

> Soffron, dist il, jesq'en *jugnet.*
> (*Besant de Dieu*, 1612, Martin.)

> *Juingnet* li fet sambler fevrier.
> (RUTEB., *la Griesche d'esté*, I, 30, Jub.)

Le tierz jor devant l'entree de *juynet.* (G. DE TYR, VI, 17, Hist. des crois.)

A l'entree de *juniet.* (*Est. de Eracl. Emp.*, XXXIV, 27, var., Hist. des crois.)

Le merqredi apres la feste saint Martin d'esté ou mois de *jungnet.* (*L'Ordenance des marchans et des voituriers d'Auçuerre et de Meleun*, Richel. 20048, f° 133a.)

A l'entree de *jugnet.* (*Godefroi de Buillon*, Richel. 22495, f° 54c.)

Demorent iluec trois mois de l'an, juug, *jungnet* et aost. (*Voy. de Marc Pol*, c. LXXV, Roux.) Impr., *jungnee.*

Par meimes la raison commencent il leur an de *joingnet.* (*Des .VII. Plannettes*, Richel. 2485, f° 12 r°.)

Li .XIII. jours de *juinnet* est devees. (*Remed. anc.*, Richel. 2039, f° 8a.)

En *guinnet.* (*Ib.*, f° 8c.)

Ou mois de *jugnez.* (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 122c.) P. Paris: *juigniet.*

En l'uitiesme kalende de *jugnet.* (*Grand. Cron. de Fr.*, debonnaire roys Loys, IX, P Paris.)



Ce fu en *juignet* la jornee.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 1387, Buchon.)

Le XXIIIIe jour de *jouignet*. (1342, *Reg. des lett. de franch.*, Arch. K 1511, fo 3 ro.)

Le sambedi a septeyme jour de *juignet*. (1347, Arch. P 1390, cote 419.)

Jungnet, aoust, septembre. (*Dialog. fr.-flam.*, fo 10c, Michelant.)

Le XIXe jour de *juingnet*. (*Ib.*, fo 11a.)

JUIIEL, voir JOIEL.

JUIL, *julie, jule, julle*, s. m., juillet :

C'est au moien dou mois de *jule*.
(GAUTHIER DE MES, *Ymage du monde*, Montp. H 437, fo 187 ro.)

El mois de *jule*. (Juill. 1241, N.-D. de Cambrai, Arch. Nord.)

Ou meis de *juil*. (1245, Arch. M.-et-L., Fontev., La Rochelle, fen. 3, sac 8.)

Ou mois de *juil*. (1246, *Cart. év. Laon*, fo 83b, Arch. Aisne.)

El mois de *jule*. (1252, *Cart. S. Amand*, 1, fo 40 ro, Arch. Nord.)

El mois de *jule*, le mardi apres le feste saint Martin en esté. (1279, Chapit. Noyon, Arch. Oise, G 1697.)

El mois de *jule*. (XIIIe s., s. date, *Cart. S. Mart.*, fo 34c, Bibl. Laon.)

En *juil*. (*Jours perill.*, Richel. l. 770.)

En *julie*. (*Ib.*, Brit. Mus. Arund. 220.)

Le quart jour du mois de *julle*. (1324, Arch. mun. Lille B 599.)

Le VIIIe jour du mois de *jule* l'an dessus dit. (FROISS., *Chron.*, VIII, 392, Kerv.)

Le XXVe jour de *julle*, le jour Saint Jaque et Saint Phelippe. (ID., *ib.*, IX, 122.)

JUILLE, *juhle, jouille*, s. f., sorte de lanière en cuir servant à attacher le joug sur la tête des bœufs :

Icellui Palloriez d'un coustel couppa les *juilles* ou lieures dont les bœufs qui tiroient a la charette estoient liez. (1444, Arch. JJ 176, pièce 220.)

Unes *juhles* de beufs que le suppliant avoit eues de celui dont il avoit eu ledit cheval. (1481, Arch. JJ 200, pièce 7.)

Pour ung pareil de *juilles* de cuyr pour lyer les bœufs. (1494, *Compte de dép.*, Trinité, Senarve, Arch. Vienne.)

Et encore au XVIIe s. :

Deux jeunes bœufs estimés avec leur joug, *jouilles* et atours, 118 livres. (1694, *Inv. de meubles*, Trinité, Senarve, ch. 7, Arch. Vienne.)

JUILOT, *julot, jullot, juiellot*, s. m., juillet :

Mois de *juiellot*. (1256, *Lett. du Cte de Feirettes*, Arch. J 247, pièce 3725.)

Mois de *julot*. (1271, *Lett. du Prév. d'Arc en Barrois*, Sept-Fonts, Vauclair, Arch. Allier.)

Ou mois de *jullot*. (*Ch. de* 1300, Pr. de l'H. de Bourg., II, CII.)

JUINDRAGE, voir JOINDRAGE.

JUINDRE, voir JOINDRE.

JUINET, voir JUIGNET.

JUINGNET, voir JUIGNET.

JUINGNOT, voir JUINOT.

JUINNET, voir JUIGNET.

JUINOT, *juingnot, junot, junoil*, s. m., juillet :

En la quinte partie troeuve on
Le signe escript qu'a non lyon,
Ou mois de *juingnot* est ses pooirs.
(GAUT. DE MES, *Ymage du monde*, ms. Montp. H 437, fo 187 ro.)

Ou mai de *juinot*. (1261, Arch. H.-Saône, G 47.)

Ou mois de *junot*. (1262, *Lib. feod. episc. lingon.*, ms. Langr. E 405, fo 112 vo.)

En mois de *junoit*. (1269, La Chaussée, 2, Arch. Meurthe.)

Juinos ai .XXXI. jours... (*Calendrier*, XIVe s., Brit. Mus. addit. 15606.)

Nom propre, *Junot*.

Cf. JUIGNET.

JUINTE, voir JOINTE.

JUINTEIS, voir JOINTIS.

JUINTER, v. a., convoquer :

Finablement il *fut juinté* aux espousailles et parfaict des nopces. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCXXXVIII, Buchon.)

En presence de son pere, le roy Loys, et des plus grans personnaiges, a ce *juintez* et appelez. (ID., *ib.*)

JUIRIE, voir JUERIE.

JUIS, voir JUISE.

JUISARMIER, voir GUISARMIER.

JUISE, *juyse, juisse, juwise, juis, juys, joise, joisse, joice, jouise, jouisse, joiese, jois*, s. m., jugement, jour du jugement :

N'iert mais tels hum desque al Deu *juise*.
(*Rol.*, 1733, Müller.)

Pur ceo ne resurdrunt li felon el *juise*, ne li pecheur en la asemblee des justes. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, I, 6, Michel.)

Se tu vivies jusqu'al jor do *juis*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., fo 65a.)

N'i entrissies jusc'al jor del *juis*.
(*Ib.*, ms. Berne 113, fo 18c.)

Et si com nos aurons au *joiese* pardon.
(HERMAN, *Bible*, Richel. 24387, fo 53a.)

Ne puis morir de ci a mon *juis*.
(*Raoul de Cambrai*, 5203, A. T.)

Tout li pechié te soient pardonné,
Qe au *juise* lor soient pardonné.
(*Ib.*, 5321.)

Quer, endementres qu'il atendent,
N'en sevent mot, les ames rendent,
Au jugement et au *juise*,
Si l'estuet venir en justise.
(GUILLAUME, *Best. div.*, 3737, Hippeau.)

Fai le devant moi amener,
Car ses *juisses* est venus.
(J. BOD., *li Jus de saint Nicholai*, Th. fr. au m. â., p. 197.)

Si revenra li grans jors dou *jois*,
La seront tuit li traitor murtri.
(*Jourd. de Blaivies*, 474, Hoffmann.)

Soneront quatre cor au grant jour del *juis*.
(*Chans. d'Antioche*, II, v. 498, P. Paris.)

Or voi bien mon *juise*, ma mort et mon tourment.
(*Ib.*, IV, v. 1081.)

Onques Diex ne fist home, tant soit poesteis,
Ne tant eust o lui de chevaliers de pris,
Qui la preist par force jusc'au jor dou *jois*.
(*Gui de Bourg.*, 3472, A. P.)

Las, ces dolentes ke feront
Quant venra au jor del *juis* ?
(G. DE SOIGNIES, *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, nouv. sér., p. 40.)

.... Au grant jour dou *juys*.
(*Enf. Ogier*, 7387, Scheler.)

Je n'arai jamais joie, par le cors saint Denise !
Se je tousjours duroie dusk'au jour dou *juise*.
(*Berte*, 2388, Scheler.)

Car de ses anemis ne se mist mie en mise,
N'il n'en prist raenchon, ains les mist a *juise*.
(ADAM DE LA HALLE, *du Roi de Sezile*, Coussemaker, p. 284.) Impr., *yuise*.

Que c'ert au jor du grant *juise*.
(RUTEB., *de maistre Guillaume de St Amour*, I, 76, Jub.)

Al darrain jour del *juwise*.
(*Dis de N. Dame*, ms. Turin L. V. 32, fo 111.)

Au jour du *jouisse*. (*Psaut.*, Maz. 258, fo 14 ro.)

Me dout je que nostre sires ne refuse en nous la foi du baptesme au jour du *joise*, pour ce que il n'i trovera pas les ovres. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., fo 146d.)

Au jor dou *juisse*. (*Serm.*, ms. Metz 262, fo 19b.)

Devant le *juise*. (*Ib.*, fo 19c.)

Se pourra il tenir jusqu'a mardi complie?
— Oil, sire, dist il, jusqu'au jour de *juise*,
Se il avoit vitaille, par Dieu le fix Marie.
(*Gaufrey*, 175, A. P.)

Li dus li fist donner .V. sous, et apries fist porter le feu del *juyse* a tout le pays por le larron trouver, et tout furent sauf. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 16, Michel.)

Je ne vouloit eux mettre a *juyse*, pur ceo q'ils estoient prelat. (*Chron. de Lond.*, p. 33, Aunger.)

— Epreuves judiciaires, le jugement par le fer chaud, l'eau froide, etc., qu'on appelait jugement de Dieu :

Je sui ci preste d'un *juise* portant
Et combatroie en bataille ou en chanp.
(*Les Lok.*, ms. Montp., fo 160c.)

Or est la novele espandue
Que aviez Hersent croissue,
Ele en velt ci fere un *joise*
Onques par li ne fu requise.
(*Renart*, Br. I, 203, Martin.)

Ysengrin, pernez cest *juise*
Que vostre feme vos devise,
Se vos laissier ne le volez,
Gel prendroi. Sire, toiez !
Se Hersent poruet le *joise*,
Et ele soit arse et esprise,
Tex le saura qui or nel set,
Lie en sera qui or me het.
(*Ib.*, Br. I, 237.)

Que jou m'en deffende u par chevalier qui se combatra cors a cors u par *juise*. (*Artur*, ms. Grenoble 378, fo 21d.)

Si *joice* ne batalle ne saigrement eret jugé davant lui. (De 1210 à 1220, Barin de la Galissoun., Arch. Loire-Inf.)

Ce ont bien veu li baron
Que li *juises* l'en sauva.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1825, fo 94c.)

Qu'il m'en let purgier par *juise*.
(*Ib.*, fo 94d.)



Puis ke la chose est certe
Et manifestee et aperte,
N'i a bataille ne *juisse* ;
La lois et li decrez devise
Q'en feu soit ars l'ome ki fet
Tel lecherie et tel forfet.
(*Dolop.*, 4568, Bibl. elz.)

Cil establi primes lor loi,
Lor batailles et lor *juisses*,
Lor costumes et lor francises.
(*Parton.*, 404, Crapelet.)

Ung *jouise* fist faire de .xxx. homes pour savoir quel droit ses oncles avoit ou roiaume son pere. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 197c.) P. Paris : *juise*.

Vez me ci prest del prouver ou par *joisc* ou par bataille. (*Male marastre*, ms. Berne 41, f° 3b.)

Ainz soie ocisse
Se je n'an portoie un *joisse*
Que de vos fu dedanz moi mise
Iceste chose.
(*De Richaut*, 187, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 44.)

— *Juise a trois doubles*, épreuve du jugement de Dieu trois fois plus forte que celle à laquelle on soumettait ordinairement l'accusé :

Juise a treis dubles. (*Lois de Guill.*, XVII, Chevallet.)

— Droits seigneuriaux :

De novels fraunchises ou customes ou *juises* lever puis l'autre tourne en eive ou en terre. (BRITTON, *Loix d'Anglet.*, f° 72a, ap. Ste-Pal.)

— Fourches, pilori :

Et comme ilz viendront et ne purrount monstrer pour eux suffisaunt garaunt ne de dire que eux ne les eyent fait, soient agardes en notre mercy et que les *juises* soient abatus. (BRITTON, *des Loix d'Anglet.*, f° 31b, ap. Ste-Pal.)

JUISECEL, *juizel, juicel, juiciel, juecel, juyecel*, s. m., petit Juif :

Si com dedens leur nef entroient
.I. biel *juecel* venir voient
.I. panier portant plain de pain
Et .I. vaissiel d'iaue tot plain.
(*De saint Brandan*, p. 115, Jub.) Impr., *juetel*.

Un juif out eu un *juicel*
Mieus entendant et moult plus bel
De touz les autres *juiciaus*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms Soiss., f° 35b.)

Le *juiciel*.
(ID., *ib.*, Ars. 3527, f° 3 v°.)

Et li enfes cure n'avoit
Des *juiciaux*, ains reparoit
Avoec les enfans crestiens.
(ID., *ib.*)

Biau pere, dist li *juiciaus*,
Com enfes qui ne soit nier,
Je vieng de moi communier
Avec les clerçons de l'escole.
(ID., *ib.*)

Au *juicel* commence a dire :
Tu es cheus en maus liens.
(ID., *ib.*)

Lors li *juiseceaus* se leva, et jaçoit ce qu'il eust les ieus ouverz il ne voit tant ne quant. (*Convers. S. Pol*, ms. Alençon 27, f° 73b.)

Si vilenement les tenoient en la honte de sainte eglise qu'il (les Juis) fesoient soupes en vin a leur *juiciaus* es kallices benooiz. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 283c.)

Il faisoient soupes en vin a leurs *juiziaux* es calices beneois et sacres a Dieu. (*Gr. Cron. de Fr.*, Phelip. Aug., ch. VI, P. Paris.)

Quant cel hebrieu *juyecel*
Aporta a cil son salu...
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux 8, f° 63b.)

JUISERIE, voir JUERIE.

JUISOT, s. m., dimin. de Juif :

D'un *juisot* ki le jour de Paskes s'acumenia aweuc les enfans des crestiens. (*D'un Juis. ki s'acomen. av. les crest.*, Ars. 3527, f° 2e.)

JUISSE, voir JUISE.

JUISTE, voir JUSTE.

JUIT, voir JUET.

JUIVEL, *juifveau*, s. m., dimin. de Juif :

Un *juifveau*. (1438, *Péage de Chateauneuf*, décl. impr., Orl., Gibier 1570, 1583.)

JUIVETÉ, *juifveté*, s. f., la croyance des Juifs :

Se tu ne delaisses hastivement la felonnie de ta *juifveté*, et ne t'enfuys aux sacremens de foy crestienne. (*Miroir hist.*, Maz. 557, f° 117 v°.)

JUIZEL, voir JUISECEL.

JUIZILE, *juvile*, s., nom d'une étoile :

Il resgarde une estoile qui a non *juizile*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 221, Chabaille.) Var., *juvile*.

JULE, voir JUIL.

JULES, s. m., sorte de monnaie :

Mais le principal point pour le roy catholique, qui est de deux *jules* pour bulle, avec puissance de contraindre ung chascun a les prendre, y demeure. (1570, *Négoc. de la France dans le Lev.*, t. III, p. 119, Doc. inéd.)

JULLE, voir JUIL.

JULLERIE, s. f. ?

Grosseries et *julleries*. (1599, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Julleries, mercheries. (1600, *ib.*)

Cf. JULLIER.

JULLIER, s. m. ?

Les grossiers et *julliers* vendent draps d'or et d'argent, velours, satins, damas et autres draps de soyes. (1600, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. JULLERIE.

JULOT, voir JUILOT.

JUMBE, s. ?

Une fiole de sirop de capillaire et *jumbe*. (*Dép. du R. de Nav.*, janv.-mars 1579, Arch. B.-Pyr., B 46.)

JUMELET, adj., jumeau :

Je me transforme en cent metamorphoses
Quand je te voy, petit mont *jumelet*,
Ains du printemps un rosier nouvelet,
Qui le matin caresse de ses roses.
(RONS., *Amours*, I, 40, Bibl. elz.)

Qu'un peu ton nœud se deslasse,
Descouvrant soubs le colet
Ce beau tetin *jumelet*.
(P. DE BRACH., *Poem.*, f° 18 r°, éd. 1576.)

Ceste enflure *jumelette*.
(ID., *ib.*, f° 18 v°.)

Deux saphirs *jumelets*.
(FILBERT BRETIN, *les Gemmes*, éd. 1576.)

Cachez vostre beau sein, mignonne,
Cachez, cachez, las ! il m'étonne,
Ja me faisant mort devenir
Par l'outrage d'un souvenir
Que j'ay de ce marbre qui tremble,
De ceste cerise, qui semble
Rougir sur un mont *jumelet*
Fait de deux demi rons de lait.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, la Cerise, t. II, f° 46 v°, éd. 1578.)

Par les roses, par les œillets
Semez sur deux monts *jumelets*.
(ID., *ib.*, Chans., t. II, f° 76 r°, éd. 1578.)

Et les deux tertres *jumelets*.
(ID., *ib.*, A l'amour, t. II, f° 96 r°, éd. 1578.)

JUMELIN, adj., épithète de Mahomet :

La fisent ung moustier de Mahom *jumelin*.
(*Chev. au cygne*, 7311, Reiff.)

Droit aries, dit Ector, par Mahon *jumelin* !
(*B. de Seb.*, XXII, 128, Bocca.)

JUMENT, *jement, -ant, gemant*, s. m., bête de somme :

(Ele) tint par lo frain lo *jument* de Libertin. (*Dial. S. Greg.*, p. 12, Foerster.)

Jumenz apele l'en totes bestes communement qui some portent. (*Comm. s. les Ps*, Richel. 963, p. 175b.)

Li *jemanz* ferres .II. d. de vante et li *jumanz* defferres .I. d. de paiage. (1294, *Péage de Dijon*, Richel. 9873, f° 22 r°.)

.I. *gemant* gris. (1337, *Coll. de Lorr.*, III, f° 44, Richel.)

Ung cheval *jument* que les gens de mondit seigneur le Dalphin lui prindrent. (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Belverne*, f° 13a, Ch. des compt. de Dijon, B 11881, Arch. C.-d'Or.)

Lui prindrent ung *jument*. (*Ib.*, f° 16 r°.)

Et fut consommee toute chair qui se mouvoit sus la terre, asçavoir des oyseaux, des *jumentz*, des bestes et de toutes reptiles. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Gen., VII, éd. 1534.)

JUMENTE, s. f., jument :

Jumentes .II., buflesses .II. et un fonsin d'estable. (1314, *Titres de la maison d'Anjou*, Arch. P 1354¹, pièce 823.)

JUMENTELE, *-iele*, s. f., jeune jument :

Chius ki portoit le prestre en voie
Arieste les le *jumentiele*.
Si qu'il ne muet ne ne canchiele
Assiet le prestre ens es estries.
(*D'un Prestre c'om porte*, Richel. 1553, f° 510 v° ; Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, IV, 17.)

JUMENTIER, *-mantier, -ter*, s. m., valet qui a soin des bêtes de somme :

Iciz n'est mie ne garz ne *jumantier*.
(*De Charl. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 27a.

Icist n'est mie garçon ne *jumentier*.
(*Aumont et Agrav.*, Richel. 2495, f° 97 r°.)

Li uns a l'autre dist et jure
Ja n'i ara gardé mesure,

Celui tenront a *jumentier*
Qui porteront escu entier.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 51[e].)

N'i aura *jumenter* ne farde,
N'ara od moi point de frapaille.
(*Ib.*, f° 62[3].)

Pays de Bray, Bures, *jumentier*, celui qui court les femmes.

JUN, voir JEUN.

JUNABLE, voir JEUNABLE.

JUNC, voir JONC.

JUNCHERE, voir JONCHIERE.

JUNCHERELE, voir JONCHERELE.

JUNCHIE, voir JONCHIE.

JUNCTURATION, s. f., conjecture :

Cecy ne peut aucun vrayment jugier si non par *juncturations* et falaces. (FERGET, *Mirouer de la vie hum.*, f° 120 v°, éd. 1482.)

JUNEI, voir JUIGNET.

JUNEISON, voir JEUNAISON.

JUNELUN, voir GENOILLON.

JUNEMENT, voir JEUNEMENT.

JUNERIE, voir JEUNERIE.

1. **JUNET**, voir JUIGNET.

2. **JUNET**, voir JOVENET.

JUNG, voir JEUN.

JUNGNET, voir JUIGNET.

JUNIEUR, voir JOVENOR.

JUNIOR, voir JOVENOR.

JUNOIT, voir JUINOT.

JUNOT, voir JUINOT.

JUNTURE, voir JOINTURE.

JUOT, s. m., mesure de terre :

Prez qui contyenant .XII. *juoz*. (1300, *Rent. du Trés. de S. Hil.*, S.-Hil.-Egl., 56, Arch. Vienne.)

.XII. *juoz* de prez. (1360, *Terrier de la Trinité*, Arch. Vienne.)

Cf. JUET.

JUP, *jouppe*, s. m., cri :

Or retourneré je a parler de ceulx qui firent le *jup*. (P. COCH., *Chron.*, dern. chap., Vallet.)

Adonc gettont les femmes .I. grant *jouppe* sor cheais d'Atin, et tantost furent les bolorkes corrumpus et abatus. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 304, Borgnet.)

JUPE, *juppe, jube, jubbe, gipe, gippe*, s. f., certaine étoffe de soie :

Et autel tonneu de dras de soie, et de cendez, et de *jupes*, et de pallioz, et de cameloz. (*Cout. de la foire de Bar sur Aube*, ms. Troyes 365.)

— Vêtement de dessous ; tunique. Il ne paraît pas, dit Viollet-Le-Duc, qu'il y ait une différence marquée entre la cotte et la jupe. L'une et l'autre étaient des vêtements de dessous, une seconde chemise commune à toutes les classes. Cependant on mettait la jupe par-dessus l'armure comme la cotte. Mais dans la vie civile la jube, jupe ou gippon était le premier vêtement que l'on passait sur la chemise. (*Dictionnaire raisonné du mobilier français*, Vêtements.)

Puis li vestirent .I. blial d'or ovré
Et une *gipe* de gris.
(*Les Loh.*, Richel. 19160, f° 8[b].)

Li amiraus avoit une *jupe* vestie ;
De sadoine ert li dras plus vermax d'une alie,
La forreure en ert de beste marmorie.
(*Conq. de Jérusalem*, 5665, Hippeau.)

Le suppliant trouva un sac ou estoit une manche d'une *jube*. (1406, Arch. JJ 161, pièce 75.)

Plus ne buvront noz vins,
Gaulx ont percié leurs trippes,
Au deable les quattrins
Qu'ils eurent en leurs *gippes*.
(1515, 1[re] *Chans. sur la bataille de Marignan*, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, II, 60.)

Jubbes de satin verd. (*Entr. de Henry II a Rouen*, f° 19 v°.)

Oyans trois ou quatre qui crioyent : « Tirez a cette *juppe* d'escarlatte, a ce pannache blanc, car c'est le roy de Navarre » il les chargea. (SULLY, *Mém.*, t. I, p. 24, Michaud.)

On appelle *gipe* à Dijon une veste de palefrenier ou de paysan, dit le Duchat.

JUPEE, s. f., distance à laquelle la voix peut s'étendre :

Ils estoient en une cave pres, aussi comme d'une *jupee* ou huee de son hostel. (1449, Arch. JJ 180, pièce 34.)

Dans le Bessin, *jupée* se dit encore avec la même signification.

JUPEL, *-iel, -eau, jupp.*, s. m., jupe, jupon :

Car chis *jupiaus* trop bien t'avient.
(A. DE LA HALLE, *li Gieus de Robin et de Marion*, Coussemaker, p. 372.)

Par le saint ! j'ai desvestu.
Pour che qu'i fait froit, men *jupel* ;
S'ai pris me cote de burel.
(*Ib.*, p. 359.)

Bien cognois une panetiere,
Un *jupel* ou une aloiere.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 275 v°.)

Il estoient tout d'un hamiel
Et avoit cascuns un *jupiel*
De toile lonc.
(ID., *ib.*, f° 282[a].)

Cils Poitevins dont vous parles,...
Sçauroit il faire un ongement,
Une houce ou un vestement
Ou un *jupel* a alerons.
(ID., *ib.*, f° 279[b].)

Une cote et un *jupel*. (*Cart. de S. Jean de Jerus.*, f° 7 v°, Arch. de l'Etat à Mons.)

Des *juppels* que doivent porter les freres en fait d'armes. (1435, *Est. de S. J. de Jér.*, f° 3[b], Arch. H.-Gar.)

Les barbeaulx ou pointtes du plançon s'en atacherent a ung *juppel* que avoit vestu icellui Pierre. (1448, Arch. JJ 176, pièce 584.)

Et Pompal ressamble au paon
Qui vait illoec faisant la roe,
De son *jupel* et vire et roe.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 2 v°.)

Pour avoir *jupeaux* et chapeaux.
(*Ib.*, f° 21 v°.)

Berger, qui a son beau *juppeau*,
Sa boete au tarc, sa pennetiere
Freloquee, son beau chappeau.
(*Mist. du viel Testam.*, II, 33, var., A. T.)

Quand il vint a l'ostel du duc, il estoit vestu d'un pauvre *juppel* de toile. (DU CLERCQ, *Mém.*, liv. IV, ch. XV, Michaud.)

Assemblez vous, bergiers de tous estatz,
Cy en ung tas. Vestez voz bons *jupeaux*.
(LE MAIRE, *Temple d'honn. et de vert.*, A VI v°, éd. goth. s. d.)

Vestue de povres *jupeaulx*.
(ELOY DAMERNAL, *Livre de la deablerie*, f° 35[d], éd. 1507.)

Si se leva en estant et devestit ung *juppeau* de peau de mouton qu'elle avoit tousjours vestu soubz sa cotte. (*Perceforest*, vol. III, ch. 41, éd. 1528.)

JUPELAGE, s. m., action de relever les jupes :

Ces mos putanicques... engeurerent rids immoderes et *jupelages* indiscres. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, III, 10.)

JUPELÉ, adj., revêtu d'une jupe, d'un jupon :

Que je ne croy pas qu'au fort une
Tele ou pareille compaignie
De bergiers ne mieus ensaignie,
Plus jolie, mieus *jupelee*
Fust tant comme la terre est lee.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 2 r°.)

Puis a son chemin acoelly
Vers le bois aucques deffoelly
A tout une grant bergerie
Bien *jupelee* et bien jolie.
(*Ib.*, f° 27 v°.)

JUPER, *jupper, joppeir*, verbe.

— Neutr., crier, brailler :

Li vilains crie et brait et *jupe*.
(*Rom. de Wistasse le Moine*, 1098, Michel.)

Dont oissies *juper* Sarrasins et Persois.
(*La Chans. d'Antioche*, II, v. 766, P. Paris.)

Cil en enfer vont en *jupant*
Qui vont teus jupes enjupant.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., prol. du l. II.)

Cil en enfer vont en *juppant*
Qui vont ces juppes enjuppant.
(ID., *ib.*, Richel. 23111, f° 289[a].)

Galies tierces et secondes
Se vont fuiant, fendant les ondes,
Cil de France, qui apres *jupent*,
L'entree de Nilus occupent.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 9983, W. et D.)

La veie de ultre mer,
Wei a meint amer,
Al aler *jupe* et huie ;
Quant vient al revenir
Ne se pet sustenir,
A un bastoun s'apuie.
(*Les Proverbes del Vilain*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, p. 468.)

Et toutes les vesprees faisoient les Escos mult grans feux et menoient tel bruyct de *joppeir* qu'a mervelle. (*Chron. de Jehan le Bel*, p. 36.)

Il *juppoient* et huoient si hault et si cler qu'il sambloit proprement que tout le diauble d'infier y fuissent. (FROISS., *Chron.*, VI, 262, Luce, ms. Amiens.)

Quand ilz furent yssuz es jardinaiges,

ledit Hudel commença a *jupper*, et lesdiz Bisson et le Vennier a *jupper* encontre eulx. (1450, Arch. JJ 180, pièce 119.)

La oit forment *juppeit* et fait grant vasselage.
(Jeh. des Preis, II, 10133, Scheler, *Gloss. philol.*)

In qua informacione fuerunt duo falsi testes qui deposerent que j'*avoye juppé* le premier. Et re vera il mentoient, car rien autrement que dessus est dit n'*avoie juppé*. (P. Coch., *Chron.*, chap. dern., Valet.)

Si advint que aucuns qui presens estoient en la dicte court, *jupperent*, car a ce jour et a celle heure, estoient en la dite court de gens de dehors plus de 300, qui tous s'assembloirent entour les dits sergent, Princhement et le dit clerc. (Id., *ib.*)

Jupper, to whoot, showt, crie out alowd; (an old word.) (Cotgr., éd. 1611.)

— Act., appeler en criant :

La nuit et l'endemain s'entrecomencierent a apeler et a *juper* par le bois. (Guill. de Tyr, I, 41, P. Paris.)

Et Ligeois les *juppent* a une voix haltaine.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, II, 3514, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Dire en criant :

Et puis *juppe* ou corne .I. lonc mot :
Chaucuns en a joie qui l'ot,
Nes li chien joie en auront,
Et li vallet les amenront
Plus pres, pour ce qu'*auras juppé*.
(*La Chace dou cerf*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 162.)

Puis *juppera* un mot ausi
En disant au liamier : Par cy.
Et tous ceulz qui jupper l'orront,
En leur cuer joieux en soront.
(Hard., *Tres. de ven.*, p. 41, Pichon.)

Norm., *juper*, appeler à haute voix. Bourg., Yonne, *joper*, sauter pour s'amuser. Morv., *jouper*, sauter à pieds joints. Auxois, *jouper*, se remuer beaucoup.

JUPERIE, s. f., crierie :

Quant li compagnon de Bretuel veirent ce, si eut entre yaus grant *juperie*, et s'escriierent hault : Saint Jorge ! loyauté ! (Froiss., *Chron.*, IV, 196, Luce.)

JUPET, *juppet*, s. m., distance équivalente à une portée de voix :

Nous y serons presentement,
Il n'y a que un petit *juppet*.
(*Farce de maist. Mimin*, Anc. Th. fr., II, 340.)

JUPIN, s. m., tuteur :

Toutes fois que pere, mere ou *jupins* d'enfans menre d'ans iront de vie a trespas sans testament, lesdits ministres prendront et aront le cognoissance des biens revenants aux dits menre d'ans. (18 nov. 1392, *Instruction sur le fait des offices des Orphenes de Douai*, Arch. mun. Douai.)

JUPON, *juppon*, *gippon*, s. m., vêtement d'homme, sorte de tunique à manches, comme *jupe* :

Un bon *gippon* de soie en eure (il) lui donna,
Onques ne l'ot vestu, ne par dedens n'entra.
(Cuv., *du Guescl.*, var. des v. 1615-1617, Charrière.)

Tous nus sont sur les champs et tous lor draps [ostez,
Armures, bacines et *juppons* bien ouvrez.
(Id., *ib.*, 6299.)

Va reporter les *gippons* que tu as emblez mauvaisement. (1376, *Grands jours de Troyes*, Arch. X¹ᵃ 9182, f° 165 v°.)

Estoffes pour .I. *gippon* pour mon dit seigneur. (1380, Arch. Meuse B 1041, f° 81 v°.)

Juppon de bougran. (1380, Arch. JJ 117, pièce 175.)

Icellui Loys retourna oudit hostel dudit Jehan Martin et le trouva tout nu en son *jupon*, ou il curoit ladite estable. (1398, Arch. JJ 153, pièce 148.)

Li uns se vest court d'un *juppon*,
Ly autres long jusqu'au talon.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 404 r°.)

A jakes, a *jupons* ou a housiaus. (Froiss., *Chron.*, VI, 98, Kerv.)

JUPONNERIE, *jupp.*, *joup.*, s. f., métier de *juponnier* :

Ouvrages de pourpointerie et *jupponnerie*. (*Ban du Chât.*, Arch. Y 7, f° 17 v°.)

Pour l'imposicion de toute *juponnerie* et coultepointerie vendue en la ville de Tours. (1358, *Compt. mun. de Tours*, p. 7, Delaville.)

L'imposicion de la *jouponnerie*. (1363, *ib.*, p. 273.)

JUPONNIER, *jupp.*, *giponnier*, *-yer*, *gipp.*, s. m., faiseur de *jupons*, tailleur :

Guillaume Perepion, *juponnier*. (1389, *Reconn. de cens de la censive d'Olivet*, cahier 1, f° 1, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 343 v°, Arch. Loiret.)

La avoit .I. *jupponnier* de Londres... qui avoit apporté soixante juppons dont aulcuns de ces gloutons estoient revestuz. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2644, f° 160 v°.)

Ouvriers *juponniers*. (Id., *ib.*, IV, 204, Luce, Rome.)

Cousturiers, *gipponniers* et pourpointiers. (1400, *Ord.*, VIII, 385.)

Un savatier *giponnier* nice.
(H. Bonnet, *Apparit. de J. de Meun*, f° 15 v°, Biblioph. fr.)

— Homme d'armes revêtu d'un *jupon* :

Luy et ses gens chargerent a tour de bras sur les Espaignolz qui soubdainement se misrent hors de leurs tranchees et la se batirent a qui mieulx mieulx. Celui Chapperon estoit tousjours des plus avant a la meslee, et tant donnoit de coups de picque a ses *gipponnyers* qu'ilz ne sçavoyent remede d'eulx sauver. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5082, f° 176 v°.)

JUQUET, s. m. ?

Pour *juquez* aux vignes pour tous les lieux. (*Compt. de l'H.-D. d'Orl.*, 1409-10, exp. vinear., Hôp. gén. Orléans.)

JURABLE, *-auble*, adj., que le vassal jure et promet de rendre à son seigneur ou à son simple mandement :

Chisneis mes chaistiaus est fies liges au conte de Bar avec les autres fies ke ge tieng de lui, et ki est *jurraubles* et rendaubles a grant force et a petite. (1228, Arch. Mos., Chamb. de réun.)

Et cil chastiaus devant diz sera *jurables* et randables a monseigneur le roi devant dit et a ses hoirs. (1242, Arch. J 202.)

Homage lige et *jurable* et randable a lui. (1262, *Cart. de Champ.*, Richel. l. 5993, f° 208ᵇ.)

Je tiens an fié lige sus touz autres seignours de mon seignour l'avesque d'Ostun ma maison de Mont Perroux *jurauble* et randauble. (1270, *Cart. de l'év. d'Autun*, 1ᵉ p., CLXXIX, A. de Charmasse.)

Le dit chastel est *jurable* et rendable de mon dit seigneur. (1356, Bourbonnais, Arch. P 1355¹, pièce 43.)

Ma maysons de Citeys est *jurable* et recetable a mon segnour le conte de Burgoygne contre totes genz. (1362, *Ch. de Guill. de Saliens*, Ch. des compt. de Dole, $\frac{C}{305}$, Arch. Doubs.)

Et ottroya audit Robert qu'il feroit ou pourroit faire faire une forteresse a Fere ou en aucun autre lieu pres d'ilec *jurable* et rendable a grant force et petite a ladite contesse. (*Pièce ms.*, ap. Dupuy, CCXXVI, 81, Richel.)

L'en garde en Berry par coustume que chasteau *jurable* et rendable ne chiet pas en douaire. (*Les Coutumes de Bourges et du pays de Berry*, p. 269, La Thaumassière.)

JURABLETÉ, *-ellé*, s. m., droit d'exiger que le fief soit jurable et rendable :

Se nous mourons sans hoirs de nostre corps nous laissons et quittons a nostre amé et foiaul cosin monsieur Odart, seigneur de Montagu, la *jurablетté* et rendabletté dou chasteuil de Montagu. (1314, *Test. de Hugues, duc de Bourgogne*, Richel. 4628, f° 157ᵃ.)

JURAGE, *-aige*, s. m., commune, bourgeoisie :

Nous souffisaument enformez sur ce... abatons ladite commune, *jurage*, eschevinage et tout l'estat d'icelle. (1373, *Ord.*, V, 662.)

— Sauf-conduit :

Se aucun se vuet partir de ladite vile de Clervalx ou autrement establisse sa maison, ly sire luy doit donner *juraige* par l'espace d'ung jor et de une nuit par son pouvoir. (1305, *Franch. de Clairvaux*, XX, Arch. Clairvaux.)

JURATION, s. f., habitude de jurer, de blasphémer :

Ou pechié d'ire a cinq branches, c'est assavoir : haine, contencion, presumpcion, indignacion et *juracion*. (*Ménagier*, I, 38, Biblioph. fr.)

Et vient de ta *juration*.
(*Mor. des blasph.*, p. 20.)

Saiches que sa *juration*
Est digne de dampnation.
(J. Bouchet, *les Regnars traversant*, f° 94 r°, éd. 1522.)

JURATOIRE, adj., appuyé d'un serment :

Le legat, homme sage et discret, les reconcilia tous recevant leurs cautions *juratoires*. (Sorbin, *Hist. des Albigeois*, f° 155 r°, éd. 1585.)

JURAUBLE, voir Jurable.

JURÉ, s. m., vassal :

Ja vous iestes mi home et mi *juré*.
(*Rom. de Jordain*, ap. Duc., *Juratus*.)

— Confédéré, allié :

Et ala sur li a armes et sur ses aides ; c'est sur le comte Mahieu de Beaumont,



et sur Drouet le seigneur de Monci, qui estoient *jurez* de cette entreprise. (*Chron. de St Den.*, Philippe I, ch. IV, ap. Duc., *Juratus*.)

— Echevin, bourgeois d'une commune *jurée* :

S'il avient que li un sont, un an, majeur ou *juré* ou receteur. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, L, 7, Beugnot.)

JUREE, *jourree*, s. f., serment :

Ke tuit cil de son empire
Soient rendu, et restorees
Les perdes selonc lor *jurees*.
(*Chev. as deus esp.*, 1038, Foerster.)

— Redevance annuelle payée par les bourgeois jurés à raison de la valeur de leurs biens au roi ou aux seigneurs jouissant des droits royaux :

Ceus qui renderont la *juree*... Cil qui sera pour moi a recevoir la *juree*. (1266, *Ch. de Joinv.*, affranchissement de Moutiers, Arch. mun. Moutiers.)

Juliens de Gienville, homs de seneschal de Champaigne, disoit que les gens comte de Champagne vouloient avoir *juree* de lui de la moitié de tous ses biens et immeubles. (1285, *Assis. de Champ.*, f° 29, ap. Duc., *Jurata*.)

Pour bien et le profit dou pays donons et octroions a Johan Pasquier, a Dudec d'Ancenay et a touz ceus qui cest accord voudront de la terre de Chastillon et de la chastellenie et des apendances devant dites tenir, qui avant le temps doudit eschange paoient et avoient paié au roy seigneur de Champaigne sis den. de la livre du meuble et deus den. de la livre del heritage par reson de *juree*, les franchises ci dessoz escriptes... Premierement nous les franchissons de mortemain, de taille et de toutes rentes en telle maniere que tuit cil qui devoient ladite *juree* nous paerent. (1318, Arch. JJ 56, f° 140 r°.)

Pour despens faiz par Pierre Buevon..., et les autres eschevins de ladicte ville appellez avec Simon Gourre, Thomas Rogier et autres a faire la juree d'illeuc et des villes appartenans, de l'an XXIX, si comme il appartient et acoustumé est a faire pour enseignier de l'estat et puissance de la gent du pays qui doivent *juree*,... .VI. l. .XIII. s. .IIII. d. (1328, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3ª, f° 41 v°.)

Des genz qui doivent *jurees* ou tailles. (*Ib.*, f° 77 r°.)

Que certaine *juree* de certains heritages... fu pieça appliquee a nostre domaine... (1337, Arch. JJ 71, f° 26 v°.)

Quarante livres prins... sur les *jurees* de la ville et chastellerie de Troyes. (1367, *Grands jours de Troyes*, Arch. X¹ª 9182, f° 48 v°.)

Par l'entrecours gardé et observé entre les pais de Champagne et Barrois, quand aucun homme ou femme naiz dudit pays de Barrois vient demourer audit baillage de Vitry, est acquis de ce mesme fait au roy et lui doit sa *juree*, comme les autres hommes et femmes de *juree* demourans audit baillage. (*Coust. de Vitry*, LXXVIII, Nouv. Cout. gén., III, 318ᵇ.)

— Vente à l'encan :

La *juree* qui fut fete de l'eritage mons. Pierre de la Meauffe, chevalier, pour .C. l. qu'il devait au rey. (1316, *Livre pelu*, f° 65 r°, Bibl. Bayeux.)

Guillaume Bethon avoit fait mettre en *juree* et passer decret ou siege des pletz de la baronnie de S. Vigor le Grand... certains heritaiges. (1481, Arch. JJ 209, pièce 188.)

— Enquête juridique :

Se li rois tient aucunes choses de ses hommes, qui li demandent et li dient : Ce est nostre droicture que vous demandons et somes prest de querre en l'enqueste et la *juree* de la gent du pais. (1270, *Ord.*, I, 169.)

Comme en la ville d'Arleux li sires... une fois l'an ou plus peut faire une franque verité, *juree* et aprise par clain suz ses subjects... soupechonnez d'aucun mauvais cas et vices. (1366, Arch. JJ 97, pièce 321.)

La ville de Mery sur Seine, ensemble toute la chastellenie, avec tous les droits de chastelain, avec tous les hommages, tout le droit de *juree*..... ladite *juree* prisee .VIIIˣˣ. l. tourn. (1367, *Aveu du seign. de Mery au comte de Vertus*, Richel. Collect. de Champagne, Topographie, vol. XX, f° 25 r°.)

Et s'il est ainsi que aulcune personne ne se plainge que l'en luy ait fait aulcun meffait ou emblé aulcune chose de la ou homme ou femme debveroient souffrir mort s'il estoit prouvé du fait, pour ce que celuy qui se plaint veuille jurer sur sainctz qu'il ne sçait de qui se plaindre, justice en debveroit faire la *juree* et l'enqueste comme dit est que elle doibt faire des gros meffaitz. (*Coust. de Bret.*, f° 50 v°.)

Il est question, dit Bourquelot, dans les comptes généraux de Champagne de 1287, 1288, 1317, 1321 et 1340-41, des sommes allouées aux officiers du comte, *pour fere la juree* à Méry, à Troyes, à Saint-Florentin, à Illes, à Jouy, à Bar-sur-Aube, à Bar-sur-Seine, à Château-Thierry, à Fismes, etc.

— Mesure de terre :

Item une *juree* de terre et de prez assis a Saint Elien qui ja pieça fu Raoul Malerbe, et en estoit deu par an vint livres douze sols six deniers tourn. Item une *jourree* de terre assise a Torcy le grant qui fu Guyffroy le sauvage, et en devoit chascun an cent douze sols six deniers tourn., lesquelles fermes et *jurees* dessus dictes sont a present en la main dudit chevalier, parce que les heritiers de ceuls qui les tenoient les y ont delaissees. (1390, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 10 r°.)

JUREMENT, s. m., serment :

Lesquelles promesses et *juremens* ne furent en riens tenus. (J. LE FEVRE, *Chron.*, I, 365, Soc. de l'H. de Fr.)

Las ! je ne sçay ce bien je fis
D'en faire veu et *jurement*.
(*Mist. du viel test.*, 3232, A. T.)

JUREOR, *jureur*, *jourour*, s. m., celui qui jure :

Main sanglente a hom faus *jurere*.
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, st. LXIX, 11, Van Hamel.)

— Celui qui témoigne, non de l'affaire en litige, mais de la probité de la partie :

Li reis dist que douze cenz laiz li fera jurer,
Chevaliers e proveires ; dunc respundi li ber
Qu'il li fereit assez des *jureurs* trover.
(*Thom. de Cant.*, p. 107, Bekker.)

— Juge expert :

Par mesmes les *jourours* soient les terres entendues a la vey value. (BRITTON, *Loix d'Anglet.*, p. 138ᵇ, ap. Ste-Pal.)

JURER, v. a., syn. de fiancer :

Fille, s'a dit li rois, amours vous fait parler,
Puissedi qu'il vous plaist, je n'en doi estriver.
Adonc a fait li rois un evesque amener
Qui vaut les .II. amans fiancier et *jurer*.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 16ᵈ.)

— *Juré*, part. passé, adjuré :

Laquelle prisonniere, sur ce *juree* de dire verité aus sains Evangiles de Dieu, et aussi de sa vie et gouvernement, congneut et confessa. (*Reg. du Châtelet*, I, 328, Biblioph. fr.)

— Fiancé :

Et s'amie le voit, Flandrine sa *juree*.
(*Doon de Maience*, 8886, A. P.)

Assez tost apres trepassa madame aisnee fille du roy de France, laquelle estoit *juree* et convenancee au gentil damoisel Guillaume de Hainaut. (FROISS., *Chron.*, l. I, p. 456, éd. 1559.)

— Conjuré :

Il luy sembloit avoir surmonté fortune et desconfit malheur, et que Dieu et les destinees fussent *jurees* avec luy. (AL. CHARTIER, *l'Esperance*, p. 365, éd. 1617.)

— Défendu :

Aucun ne peut tenir garenne *juree*, s'il ne l'a par permission du roy. (*Cout. de Meaux*, Cout. gén., I, 187, éd. 1604.)

JURERIE, *jurrie*, s. f., habitude de jurer :

Par leur *jurerie* et blasphemes. (*Mor. des blasph.*, p. 9.)

— Fonction de juré :

Ales vous ent, et nous ne volons que vous soies jures ne uzes de la *jurerie*. (*Ass. de Jérus.*, t. II, p. 322, Beugnot.)

Jehans de Thyans est osté de sa *jurrie*, exclu de tiesmoignaige, pour avoir fait un recort contre une aiuwe ou il avoit esté comme eskievin. (1313, *Recueil de pièces sur les droits, privilèges et histoire de Valenciennes*, ms. Valenciennes 535, f° 97 r°.)

— Corps des jurés :

Serment de le bourgeoisie et de le *jurrie*. (1401, 1ᵉʳ *Reg. aux deliber. de Noyon*, f° 21 v°, Arch. mun. Noyon.)

JURGE, s. f., querelle :

Les rixes, les noises, debats, querelles, *jurges*, contentions et crieries. (*Invent. univ. de Tabarin*, VII, Bibl. gaul.)

JURGIEUX, adj., querelleur :

Le suppliant voyans ses biens troussez, et que sa femme, qui n'est pas bellicoseuse ne *jurgieuse*... (1424, Arch. JJ 173, pièce 129.)

JURIDICIAL, adj., juridique :

Constitution *juridicialle*. (FABRI, *Rhet.*, f° 25 v°, éd. 1521.)

JURIDICIER, v. a., juger :

Un roy n'a rien proprement sien ; il se doibt soy mesmes a autruy. La jurisdiction ne se donne point en faveur du *juridiciant* : c'est en faveur du *juridicié*. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. VI, p. 81, éd. 1595.)



JURIDIQUE, adj., justiciable :

Pour ce qu'il avoit deffyez les habitans de Courtedoux, hommes, subges et *juridiques* de mesdis seigneurs. (**1453**, Arch., fonds Montbeliard, Reg. des Assises du bailli, Z² **1374**, f° **93**.)

JURIE, voir JUERIE.

JURIER, v. a., injurier :

Si les voit on l'un l'autre *jurier*,
Souventefoiz se font injure grant.
(EUST. DESCH., *Œuv.*, I, 117, A. T.)

JURIEUX, adj., injurieux :

Parolles *jurieuses* et malsonnantes. (XVᵉ s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

JURISDICIABLE, adj., juridique :

Sentence *jurisdiciable*
A esté sur elle donnee.
(*Myst. de Ste Barbe*, Ars. 3496, p. 829.)

— Justiciable :

Si le feudataire met les mains par force, violence, et a tort, en son seigneur feudal, duquel il est *jurisdiciable*, ou auquel il doit fidelité lige et personnelle,... il perd tout ce qu'il tient de sondit seigneur. (*Coust. d'Aouste*, p. 290, éd. **1588**.)

Les adjournemens a manifest se font ordinairement a voix de crie, avec telle distinction que, si le recognoissant s'est constitué par l'acte de recognoissance parroissien domicilié et *jurisdiciable* quant a ce du lieu ou le fief est assis ou autre, sera adjourné, et le proces poursuivy audit lieu riere lequel par contract il se sera rendu *jurisdiciable*. (*Ib.*, p. **294**.)

JURISDICTIONABLE, adj., justiciable :

Et est encor subjet de mondit seigneur, *jurisdictionable* et corrigable de mondit seigneur, sans ce que a vous appartegne la correction ou cognissance des offenses dudit Jehan Aubrion. (**1421**, *Hist. de Metz*, IV, **764**.)

JURISDICTIONNEL, adj., juridique :

Procureur *jurisdictionnel*. (BEZE, *Hist. eccles.*, t. III, p. **367**, éd. **1580**.)

JURISPRUDENT, s. m., celui qui possède la connaissance de la jurisprudence :

Certains legistes et *jurisprudens*. (*Chos. mem. escr. p. F. Richer*, p. **126**, Cayon.)

JURNAL, voir JOURNAL.

JURNAU, voir JOURNAL.

JURRIE, voir JURERIE.

JURVIR, voir JORVIR.

1. **JUS**, *jos*, *ju*, adv., à bas, en bas, par terre, le contraire de *sus* :

Tuit li felun cadegrent *jos*.
(*Passion*, 138, Koschwitz.)

Jus se giterent a sos pez.
(*S. Leger*, 224, Koschwitz.)

Du blanc hauberc le pan a conseu,
Plus de cent mailles en a *jus* abatu.
(RAIMBERT, *Ogier*, 6595, Barrois.)

Vet ferir Fernagu desus son elme agu
Que les flours et les pieres an ai *jus* abatu.
(*Floovant*, 400, A. P.)

Tant fort chaploient sor les hiaumes luisant
Que flors et pierres en vont *jus* abatant.
(*Otinel*, 1471, A. P.)

Tout estendu l'a *jus* a la terre versé.
(*Doon de Maience*, 84, A. P.)

Les armes mist *jus* et vint a l'empereur. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 169ᶜ.)

Et jetterent tout *jus* ce que pilliet et cargiet avoient. (FROISS., *Chron.*, II, 78, Luce.)

Si ruay *jus* encre, papier et plume.
(CL. MAR., *Epist.*, le Despourv. a Marg., 1518, p. 125, éd. 1596.)

Lors chacun conmença a getter *jus* ses armes. (*Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 98ᵇ, éd. 1530.)

Qu'ilz ayent la langue couppee tout *jus*. (1539, *Ord. de Fr Iᵉʳ*, f° 88 v°.)

Coupper *jus* quelque chose. Couppe moy le col *jus* de dessus les espaules. (R. EST., *Thes.*, Decido.)

— *Jus de*, à bas de, hors de :

Et la mist *ju del* mullet afeutré.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 7ᵇ.)

La descendit la roine, et la mirent *jus* et hors *de* sa litiere les quatre ducs qui la estoient : Berry, Bourgogne, Touraine et Bourbon. Et pareillement toutes les autres dames furent mises hors de leurs litieres, et celles qui a cheval estoient *jus de* leurs palefrois. (FROISS., *Chron.*, l. **4**, c. **1**, Buc.)

Et a manger moult desiroit
Du relief qui luy demouroit
Et des myettes qui cheoyent
Jus de la table et degoutoyent.
(*La Vie et l'Hist. du Maulv. Riche*, Anc. Th. fr., III, 269.)

— En arrière de :

Quant les Sarrazins virent ce, ilz furent moult esbahis et s'en allerent ung peu reculant *jus du* pont. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. **145**, Bibl. elz.)

— *Ruer jus*, *mettre jus*, fig., abattre, renverser, détruire :

Par trop hayr ou aymer ardamment
On fait souvent de justice injustice,
On abat droit et *met* l'en *jus* police,
Affin d'avoir pecune en maniement.
(GRINGORE, *Folles Entreprises*, p. 40, Bibl. elz.)

Amitié prend courage de lyon
Pour *ruer jus* vieille rebellion.
(CL. MAR., *Rond.*, de la veue des Rois de France et d'Angleterre, p. 335, éd. 1596.)

Mais les voyant tant fort se despiter,
Craignit qu'on *mist* ras, *jus*, bas, mat, l'Empire.
(RAB., l. I, ch. 2, éd. 1542.)

— Abolir, supprimer :

Les aides que souloit payer le peuple *avoient esté mises jus*. (MONSTRELET, *Chron.*, t. I, f° 270, éd. **1516**.)

— Fig., chasser, dépouiller :

Certes, segneur, vo compaignie
Me fait *metre jus* men anoi.
(A. DE LA HALLE, *li Gieus de Robin et de Marion*, Coussemaker, p. 404.)

Regarde doncques et *mets jus* de ton cuer toute maniere de haines et de discordes et viens encontre moy hastivement si que nous fermons entre nous alliance et amour a tousjours mais. (*Grand. Cron. de Fr.*, Lothaire, II, P. Paris.)

Toutes voiez non failloit de lo amonester lo qu'il *meist jus* la crudelité soe et l'arogance et pourveist la choze qui pooit entrevenir, et eust paor de lo judice de Dieu. (AIMÉ, *Ystoire de li Norm.*, VIII, **12**, Champollion.) Impr., *ins*.

— *Mettre jus à quelqu'un que*... lui imputer, l'accuser de :

Il *luy met jus*
Qu'elle a desrobé ses escus.
(*Farce des Chamberieres*, Anc. Th. fr., II, 441.)

— *Ça jus*, ici-bas :

Autresi povez vos tenir
Que li monde aveit duré plus,
Quant Dex vint en terre *ça jus*,
Ovec ce que plus en i a.
(GUILLAUME, *Best. divin*, 3593, Hippeau.)

Lou ciel enclinait Dieux lassus,
Si descendit en nous *sai jus*.
(*Lib. Psalm.*, x, p. 271, Michel.)

Se vous venes *cha jus*, foy que doi saint Martin
Je vous donrai dou pong.
(*B. de Seb.*, XIV, 411, Bocca.)

Bien pert que cilz est grans *sa jus*
Qui tel signe fait lassus.
(*Le Geu des Trois Roys*, Jub., *Myst.*, II, 93.)

Toutes voyes des pechiez publiques voit on tousjours *ça jus*, tost ou tard, exemple du courroux de Dieu. (A. CHARTIER, *l'Esperance ou Consolation des trois Vertus*, p. **301**, éd. **1617**.)

— *La jus*, là-bas :

La jus en cartres l'en menat.
(*S. Leger*, 176, Koschwitz.)

Se jo[t] sousse *la jus* suz lu degret.
(*Alexis*, XIᵉ s., st. 98ᵃ, Stengel.)

C'est *la jus* en la praele.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 117,1.)

C'est *la jus* desoz l'olive.
(*Ib.*, II, 116,1.)

C'est tout *la jus* en cel boschage.
(*Ib.*, II, 122,3.)

— *Sus et jus*, çà et là, de côté et d'autre

Par la chanbre vet *sus et jus*.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 10ᵇ.)

Ses oilz turnat *e sus e jus*,
Merveillat sei, kar ne pout plus.
(MARIE, *Purgatoire de S. Patrice*, 701, Roq.)

Et peust *jus et sus* a son talent aleir.
(*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1517, f° 9ᵇ.)

Et Bernars fist tant *et sus et jus* enquerre del roi que il li fu encuses et que li chevaliers l'en avoit aconduit. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angl.*, p. **33**, Michel.)

Puis ça, puis la
Et sus et jus,
De plus en plus
Tout vient et va.
(*Poés. de Charles d'Orl.*, p. 247, Champollion.)

— Fig., en disant ceci ou cela, en raisonnant de chose et d'autre, d'une manière et d'autre :

Et sus et jus tant li monstra
Que la dame li ottroia.
(*Couci*, 2765, Crapelet.)

Tant dist Gobers *et sus et jus*
Que li sires ne tencha plus.
(*Ib.*, 4843.)

Les traistres firent tant *et sus et jus* qu'ils eurent grant nombre de compa-



gnons. (*Chron. de S.-Den.*, t. I, f° 168, éd. 1493.)

— *Sus ne jus, jus ne sus*, d'aucune manière, d'une manière ni d'autre :

Quant a son manoir est venus,
Ses cuers ne pense *sus ne jus*
Fors qu'a sa dame puist parler.
(*Couci*, 4973, Crapelet.)

Si aille veoir en Taillevent,
Ou chapitre de fricassure,
Tout au long, derriere et devant,
Lequel n'en parle *jus ne sure*.
(Villon, *Grant Test.*, cxxxi, Jouaust, p. 91.)

— *Estre tout jus*, être tout abattu :

Il estoit tout deffait et tout *jus* de corps et de visage, mais apres estre un petit refait et mis sus, etc. (G. Chastell., *Chron.*, III, 221, Kerv.)

Dans le pat. de Lille, on dit *ruer ju*, jeter par terre, pour rouer, assommer, abattre.

2. jus, s. m., droit, raison :

Senescal, n'aies pas peur ;
De tous mes Diex vous asseure.
Jus soit, et fies te necaudent.
(*Li Jus St Nicholai*, Th. fr. au moy. âge, p. 166.)

Ce est d'amour li drois *jus*.
(*Chans.*, Vat. Chr. 1522, f° 161b.)

Le getteray je donques jus,
Ce ne me semble mie *jus*
D'adjouster dommaige au dommaige.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 462c.)

Desquelles protestacions et requestes tant en general comme en especial, ilz pourront demander *jus*. (Ant. de La Sale, *la Salade*, f° 48d, éd. 1527.)

jusarme, voir Guisarme.

jusche, voir Jusque.

juscle, s. m., sorte de poisson de mer :

Mena a Massiliensibus mendole, ab aliquibus cagarel, quod alvum cieat, a nostris in Gallia Narbonensi *juscle*, ab iis qui Adriaticum sinum incolunt sclave nuncupatur. (*Traité des Poissons*, Richel. l. 6838, c., cap. 67, ap. Duc., *Sclave*.)

jusculé, s. f., diminutif de jus :

Il ne doit menger nulles soupes ne brouetz, et *juscule* et chair de porc fresche. (B. de Gord., *Pratiq.*, II, 12, éd. 1495.)

juserme, voir Guisarme.

jusive, s. f., jouissance :

Ne pourroient riens demander pour la *jusive* des molins. (1280, *Ch. de J. de Joinv.*, Reynel, Arch. Haute-Marne.)

jusneur, voir Jeuneur.

jusque, *jusche*, *juque*, prép., jusqu'à :

Jusque nona des lo meidi.
(*Passion*, 309, Koschwitz.)

In templum Dei cortine pend,
Jusche la terra per mei fend.
(*Ib.*, 327.)

— *Jusque ci*, jusqu'à ce moment :

Et as volu que jo aio vancu en ces tormenz *juqueci* perseverablamant. (*Vie Saint Jorge*, Richel. 423, f° 92b.) Var., *jusqueci*. (*Ib.*, Richel. 818, f° 228 r°.)

— Conj., jusqu'à ce que :

*Jusqu'*en aiez les murs fondus.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 14d.)

jusquement, - *qemant*, adv., jusques :

A grant honor portent le cors
Dou pros jeians qi tant fu fors,
Jusqemant an mi la place
L'orent porté froit come glace.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 10c.)

E vint tot quoiemant *jusquement* ao portal.
(*Prise de Pampel.*, 752, Mussafia.)

jusseac, s. m., sorte de médicament :

Une once de *jusseac*. (Lanfray, *l'Ecuirie du S. Grison*, Maladies qui peuvent survenir à un cheval, éd. 1598.)

jussel, s. m., jus, potion :

Dex ! que feront dont cil hermite
Ki por Dieu ont lor char afflite
Et beu tant d'amers *jussiaux*?
(Thib. de Marl., *Vers sur la mort*, xxxv, Crapelet.)

jussion, s. f., pouvoir, commandement, ordre :

Le temps qui court nous tient en *jussion*.
Mais j'ay grant peur que par succession,
Il ne me faille menger mon vieil porpoint.
(*Farce de Marchandise*, Anc. Th. fr., III, 250.)

Et sont les decretz populaires semblables aux *jussions* tyranniques. (Loys Le Roy, *Polit. d'Aristote*, p. 426, éd. 1568.)

justable, adj., juste :

Que la chose est convenable
Par ne sçay quel raison *justable*,
Ou je n'ai gueres arresté.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 2265, G. Paris.)

justalle, s. f., dimin. de *juste*, sorte de coupe :

Quatre pos, une *justalle*. (*Charte du 12 nov.* 1332, Arch. mun. Bouvignes.)

justance, s. f., service, usage :

Adechertes si je aray volu carier men vin a ichelli quarier, li prieurs de Bragni baura a moi a me *justance* une fois en l'an le quar de se terre. (1232, *Chart. du Comté de Clermont*, ap. Duc., *Justantia*.)

1. juste, adj., sincère :

Juste amor mi destraint et debruise.
(G. d'Espinai, *Chans.*, Poèt. ms. av. 1300, II, 675, Ars.)

— Qui sait habilement se servir de :

Jusques a ce que les huyt princes luy eurent tous monstré l'ung apres l'autre ce qu'ilz pouvoient sçavoir de l'arbalestre et de l'arc, et tant que enfin il en fut maistre et *juste* a merveilles. (*Perceforest*, vol. IV, ch. 14, éd. 1528.)

Quant Tarquin, qui estoit l'un des *justes* chevaliers du monde a la lance, eut bien regardé ou il vouloit attaindre son ennemy. (*Ib.*, III, f° 98b.)

— Droit, opposé à courbe :

Ja n'en pores veoir
Plus belle homme de lui, plus *juste* com yvoir.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 31184, Scheler, *Gloss. philol.*)

— *Cote juste*, justaucorps :

Seulement vestu d'une petite *cote juste*. (*Lancelot du Lac*, 1re p., c. xv, éd. 1488.)

Apres le souper allerent les dames en la chambre du duc de Cleves en cotelles *justes* de draps d'or d'orfaverie et de soye. (Mathieu de Coucy, *Hist. de Charles VII*, p. 719, éd. 1661.)

Bourg., Yonne, *juste*, *jusse*, s. m., caraco, justaucorps.

2. juste, *juiste*, *juyste*, *giuste*, s. f., sorte de vase, à couvercle et à anses, dont la forme variée se rapprochait de celle des aiguières, hydres, pichiers, etc. On en faisait en or et en argent, mais surtout en étain. Au commencement du xve siècle sa contenance était de trois chopines à la mesure de Saint-Denis. Voir Laborde, *Gloss. de la Notice des émaux*.

Eis vus iloec un dameisel,
Une *juste* suz sun mantel.
(Wace, *Rou*, 3e p., 2347, Andresen.)

Je vos aport un petit tresor,
Une mult riche *juste* d'or
Requiz e esmerez e fins,
Qui assez vaut mars d'esterlins.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 30148, Michel.)

.ii. *justes* de fin or tenoient
Ou de l'eve puissiee avoient.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 118a.)

Et ces coupes ki sont d'or fin,
Et ces *justes* plainnes de vin
Et de claré u de piument.
(Mousk., *Chron.*, 5478, Reiff.)

Et aportera leur henas et leur *justes*. (*Règle de Cîteaux*, ms. Dijon, f° 140°.)

Une *juste* d'estein. (Av. 1290, *Invent.*, Murau, Arch. Meuse.)

Hec olla, *juste*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Une *juste* d'argent, blanche, dont le pié est a souages dorez, et les bors du couvercle et du pot semblables. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 619, Laborde.)

Douze *justes* d'or rondes. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 344, Labarte.)

Les vins font emporteir cascuns dois *juste* ou trois.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, II, 10257, Scheler, *Gloss. philol.*)

Tantost est la *juste* venue
Plaine de vin flairant et fort.
(Alard, *Cesse d'Anjou*, Richel. 765, f° 20 v°.)

Une *juiste* de vin. (xive s., *Cout. de Vernon*, xii, Arch. Eure.)

L'exposant lui mandoit qu'il alast parler a lui et qu'il lui portast deux *giustes* de vin en l'ostel de Gervaise Sejourné. (1393, Arch. JJ 147, pièce 123.)

Une *juyste* de trois pos. (*Un partage mobil. en* 1412, p. 28, St-Germain.)

Une *juste* ou pinte d'estain. (1416, Arch. JJ 169, pièce 223.)

Trois pichiers ou *justes* d'argent, six tasses d'argent pesant chacune sept marcs et demi. (1457, Arch. JJ 187, pièce 69.)

Le premier porta une *juste*, ce signifie qu'il confira la medicine de laquelle le roy mehaigné en ses derniers jours recevra santé. (*Percef.*, t. V, f° 97b, éd. 1528.)

Quant au vin, chascun moyne doit avoir en refectoire une *juste* de vin, et doit la *juste* tenir trois chopines a la mesure de la ville de Saint Denis. (*Charges des officiers claustraux*, Arch. nat.)

Une haulte *juste* d'argent doree. (P.



Aubrion, *Contin. du Journ. de J. Aubrion*, an 1509, Larchey.)

Liège, *juss*, broc.

3. **JUSTE**, s. f., l'ouverture faite en une chose pour y joindre un corps étranger dont elle doit faire la base :

Jehan de Pecquigni, plommier, pour avoir plommé l'encheseure, le bacin et la *juste* du pilori d'Orleans et icelle *juste* revestu de quatre feuilles d'armoise. (*Compte du dom. du duché d'Orl. pour les termes de Chandeleur* 1395 *et Ascension* 1396, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 348 v°, Arch. Loiret.)

4. **JUSTE**, s. m., tous droits seigneuriaux en général :

Lesquels heritages et domaines, cens, rentes, *justes*, fiefs, arriere fiefs, appartenances d'iceulx, souloient valoir de deux a trois cent livres. (1445, *Aveu de la seigneurie de Faï, chastell. de Montargis*, ap. Le Clerc de Douy, t. I, f° 351 r°, Arch. Loiret.)

5. **JUSTE**, voir Joste.

JUSTECEABLE, voir Justiçable.

JUSTEÉ, s. f., justice :

Porce qu'il ne nos sane mie et n'entrent pas en ta *justeé*, ce est aperte chose que teus genz n'entrent mie en la compaignie des justes. (*Comment. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 105.)

Cf. Justeté.

JUSTEFIEMENT, voir Justifiement.

JUSTEIZIER, voir Justicier.

JUSTELETTE, s. f., dimin. de *juste*, sorte de mesure pour le vin qui contenait à peu près une pinte :

Un vaissel appelé *justelette* qui estoit d'estain a quoy l'en boit cervoise. (1404, Arch. JJ 159, pièce 105.)

.ii. *justelettes* a couvercle d'estain. (1444, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

1. **JUSTER**, v. a., vérifier une mesure :

Pierres prist le tavernier et le mist en prison, et fit *juster* toutes les autres mesures qu'il avoit prises es autres tavernes. (Beauman., *Cout. du Beauv.*, ch. xxvi, 15, Beugnot.)

Se il a mesure et ele n'est pas seigniee, il la doit porter ou parloir aus bourgois, et illeuc doit *estre justee* et seignie. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 1e p., iv, 7, Lespinasse et Bonnardot.)

2. **JUSTER**, voir Joster.

JUSTERIE, s. f., lieu où l'on vérifie les mesures :

Le cambre de le *justerie*. (1436, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

JUSTESABLE, voir Justiçable.

JUSTESIER, voir Justicier.

JUSTETÉ, -*et*, s. f., justice :

Qu'otant de *justetet* fust en lui espiree
C'uns grains de seneveil est grans en mi la pree.
(*B. de Seb.*, xii, 277, Bocca.)

A .i. tout seul regard a *justeté* faussee.
(*Ib.*, xii, 304.)

Il y a peu de *justeté* ou de justice. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 527d.)

Nostre Seigneur, qui est le vray juste des justes, avoit regardé la *justeté* qui estoit en monsgr Gerard. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 287.)

Cf. Justeé.

JUSTEUR, s. m.?

En cas de saisine et de nouvelleté chascun est demandeur, mais toutesfois celui qui s'est fait tenir et garder ou qui a fait la complainte est demandeur original et lui convient grace, et a l'autre qui s'oppose, non, car l'autre n'est que *justeur*, et a aucun qui soit *justeur* ne convient point de grace. Exemple : ung deffendeur prent comparuit et fait adjourner le demandeur a veoir juger le prouffit du comparuit, en ce cas il est *justeur* et ne lui convient point de grace, mais se le demandeur avoit prins ung deffault et fait adjourner le deffendeur a veoir juger, il seroit et *justeur* et demandeur original et lui conviendroit grace. (*Cout. et Ord.*, ms., Dupuy ccxlvii, 53, Richel.)

JUSTIÇABLE, -*çavle*, -*sable*, -*savle*, -*ssable*, -*zable*, -*sauble*, -*zauble*, -*chable*, -*chavle*, -*ciable*, -*chiavle*, -*ceable*, *joust.*, *jut.*, *justesable*, *justeceable*, adj., juste :

Au meillor roi qui onques portast armes,
Et au plus fier et au plus *justisable*.
(*Charroi de Nimes*, 156, Meyer, *Rec.*, p. 244.)

En leur travail et labeur fault qu'il y ait *justiciable* proportion. (*La Nef de santé*, f° 4 r°.)

Ceste cour de longtemps a esté fort *justiciable* et point corrompue. (Brant., *des Dames*, VII, 341, Lalanne.)

— *Bien justiçable*, bien famé :

Quand li sires prent pleges d'estre a droit, il doit penre tex pleges qui soient lai et *bien justichavle*. (Beaum., *Cout. du Beauv.*, ch. xliii, 33, Beugnot.)

Plege ne doit mie tant seulement estre riche de facultes, mais *bien justichavle*. (P. de Font., *Conseil*, ch. 7, Marnier.)

— Justicier :

Et s'en vont en la terre qui promise lor est, qui doit estre reemplie de lor lignaige, et en seront signor et *justissable*. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 180 r°.)

En son tems fut chevalereux
Tres vaillant, grant *justiciable*.
(Martial, *Vig. de Charles VII*, f° 140a, éd. 1493.)

— De justice :

Avec les fourches patibulaires et autres signes *justiciables* qui sont et seront necessaires pour l'exercice de la dite haute justice. (1457, *Dénombr.*, év. d'Angoul., Rouffiac, Arch. Charente.)

— Qui appartient à la juridiction de certains juges :

Il est *justichiavles* de catel le sire de Vinacort. (xiie s., *Charte de Philippe d'Alsace portant réglem. de droits entre lui et les trois autres seigneurs d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, t. I, p. 78.)

Li frepier, li valles et leur aprantis sont *joustisable* au mestre du mestier de toutes les choses qui a leur mestier apartienent. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., lxxvi, 10, Lespinasse et Bonnardot.)

Des homes demoranz et *justeceables* as bans. (Déc. 1255, *Transact. ent. l'abbé de S. Vinc. et le sieur d'Aspremont*, S.-Vinc., Arch. Mos.)

Que li manans des dis lieus soient *justisavle* as eschevins de Gand. (1299, Arch. de l'Etat à Gand, 438.)

Jaques li Rois estoit *justisables* de la prevosté de Provins, et Jaques li Rois disoit au contraire qu'il estoit bourgeois et *justissable* de la commune. (Oct. 1300, *Cart. de Provins*, Bibl. Provins.)

Que il soient *justiçable* aus diz doyen. (1308, Arch. Loiret, Ste-Croix, Marzy, A iv.)

Jousticeable. (1318, La Court-Dieu, S.-Aubin, Arch. Loiret.)

Homes censiers, taillables et exploitables aus seigneurs, et en corps et en biens *justisables*. (Vers 1320, *Rem. au roy*, Arch. P 1372, pièce 2086.)

Taillaubles et *justizaubles* de morte main. (3 mai 1385, Equevilley, Chambre de Dole, cart. 43, paq. 42, Arch. Doubs.)

— S. m., celui qui relève d'une juridiction :

Ne n'est ses *justiçavles*. (1242, *Cart. S. Vinc. de Metz*, Richel. l. 10023, f° 37 v°.)

Et s'aucuns qui est mes *justizables* les restoit. (1266, *Chart. d'affranch. de Montier*, Arch. Montier-s.-Saulx.)

Leur *joustiçables*. (1290, Arch. S 275, pièce 7.)

De nos menans de Mes, ne de nos *justesables*. (1303, *Hist. de Metz*, III, 257.)

Commandons a touz noz officiers, subgiez et *justisables* que... (1310, *Cart. de Montier-Ramey*, Richel. l. 5432, f° 27 v°.)

Tous ses *joustissables*. (1318, *Acquis.*, Arch. Loiret, Mesnilgir., D IV.)

Se il est leur *justichavles*. (1320, *Cop. des chart. des roys de Franche*, p. 35, Arch. mun. S.-Quentin.)

Lour *justisauble*. (1325, *Hist. de Metz*, IV, 20.)

Se aucuns d'autre jutise que de la nostre havoit demorey nostre *jutisables*. (1342, *Franch. de Chatillon*, chart. orig. app. à Melle Mornay.)

Comme son subjet et *justiçable*. (*Reg. du Chât.*, I, 3, Biblioph. fr.)

JUSTIÇABLEMENT, -*avlement*, *justich.*, *justichiavlement*, *joutisablement*, adv., légitimement :

Jou ai vendu bien et loiaument a l'abeesse de Markete et al couvent .xxv. livrees de rente et les hostes *justiçavlement* ens el tenement que jou tenoie en le porose de Marke. (1247, *Cart. de Marquette*, Richel. l. 10967, f° 177 v°.)

Por frankement et *justiçavlement* tenir. (Nov. 1247, Chap. de S.-Amé de Douai, Arch. Nord.)

Toute le tierre ke Ernous dou Meis et Emme se feme tenoient de mi a rente et a terrage, au jour ke il vivoient, a tenir iretavlement, *justichiavlement*. (1254, *Cess. d'une pièce de terre*, Tailliar, *Rec. d'act. des* xiie et xiiie *s. en lang. wall.*, p. 209.)

Tenir quitement, frankement, *justichavlement*. (Nov. 1256, *Ch. de Marg. comtesse de Flandres*, Trés. des comt. de Hain., Arch. de l'Etat à Mons.)



Et cele terre nous li devons asseoir em ban et en joustise *joutisablement* en Flandres. (1256, *Chart. de Lorraine*, 194, nº 4, Wailly.)

Avons douné en pure aumosne al abbé et au couvent de l'iglise de Los, del ordene de Cistiaus, toute nos rente ke nos avons a Tumesnil et a Fierires *justiçablement* a tousjors, a tenir iretablement de l'abbé et dou couvent devant dis. (1267, *Cess. de rentes*, Tailliar, *Rec. d'act. des* XIIe *et* XIIIe *s. en lang. wall.*, p. 290.)

A tenir yretavlement et *justichavlement.* (1269, *Cart. de Marquette*, Richel. l. 10967, fº 48 rº.)

Rechevera comme le sien *justichablement.* (Juin 1271, *Ch. de J. d'Avesn.*, Trés. des comt de Hain., Arch. de l'Etat à Mons.)

Frankement et *justichavlement.* (1271, Moreau, 196, fº 64 rº, Richel.)

Doit tenir toutes ces choses franchement et *justichablement.* (1273, Mart., *Thes. anecd.*, I, 1137.)

Avoir et tenir iretavlement ausi frankement et *justichavlement* que ke... les tenoie. (1280, *Acte d'Ernous, Cte de Ghines*, Tailliar, *Rec. d'act. des* XIIe *et* XIIIe *s. en lang. wall.*, p. 343.)

Ces quatre muis de tiere ai jou vendus a l'abbeesse et au couvent devant dis, a tenir frankement et *justichavlement* au res de le haute justice et de le basse. (16 août 1290, Flines, Arch. Nord.)

JUSTIÇAGE, s. m., droit de justice :

Par deffaute de dreit ou de *justiçage.* (1430, *Ch. de L. d'Amboise*, Fonteneau, I, 342, Bibl. Poitiers.)

JUSTIÇALEMENT, voir JUSTICIALEMENT.

JUSTIÇAVLE, voir JUSTIÇABLE.

JUSTIÇAVLEMENT, voir JUSTIÇABLEMENT.

JUSTICE, *joust.*, *jost.*, *jout.*, *-ise*, s. f., punition :

Jo n'en ferai la *justise.*
(*Rol.*, 498, Müller.)

— Exécution :

Avant ot il fait moult de grans mauls et de crueuses *justices* des nobles de son roiaulme. (FROISS., *Chron.*, II, 16, Kerv.)

— Droit de justice :

Jou ay vendu et escangié... toutes les *justices* que jou avoie a Corbie, les cambaiges, les estallages. (1208, *Cart. de Corbie*, 23, ap. Duc., *Justitia.*)

Grandes et petites *justices.* (*Pièce de* 1255, ap. Pérard, *Hist. de Bourg.*, p. 482, éd. 1664.)

De ces *joustices* a li mestres usé et use encore pesiblement en toutes les terres aus *joustices* de Paris. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1e p., XV, 14, Lespinasse et Bonnardot.)

— Juridiction :

Monseigneur Jehan Grapin de Nulli, chevalier, a obligé lui, ses hoirs et touz leurs biens meubles et immeubles, ou ils soient et en quelque *joustise.* (*Ch. de* 1288, ap. Duc., III, 950c, Didot.)

— Tribunal :

Pierres Randoufles et Lieteris sa fame vindrent par devant la *joutise.* (*Cart. de Provins*, Bibl. de l'Ecole des chartes, IVe série, II, p. 201.)

— *Justice capital*, parlement :

Li roys en son grand conseil a ordené que pour gouverner sa *justice capital*, c'est a sçavoir son parlement... (1344, *Ord.*, II, 220.)

— Potence :

A Pierart de Toulouse, putier, pour une eskielle porter a Roilleu pour .II. hommes qui justichiet estoient mectre jus de le *justice* et enfouyr. (*Compt. de* 1368, Arch. mun. Valenciennes.)

Pour enfouir le bastart Vincent qui estoit keus de le *justice* de Roilleu. (*Compt. de* 1369, ib.)

Figure de religieux, avec la pourtraiture d'une *justice*, enquelles mes armes estoient figureez et reversees. (1449, *Hist. de Metz*, V, 552.)

— Juge :

Et quant il s'en parti de la cambre de rei,
Justices et baruns, tel que numer ne dei,
L'escrierent en haut a hu et a desrei.
(*Vie St Thom.*, p. 46, Bekker.)

Et por son sens le font seignor
Jostice d'aus et jugeor.
(*Partonop.*, Richel. 19152, fº 125c.)

Et fu encorez fayt en ceist compromis que les chosez contentiouses entre les parties qui estoyent en la mayn des *joustices* par applegemens seront en la main des arbitres en la maniere que elles estoyent en la mayn des *joustices.* (1304, *Comprom.*, Fontevr., anc. tit., 494, Arch. Maine-et-Loire.)

JUSTICEAL, voir JUSTICIAL.

JUSTICEIER, voir JUSTIÇOIER.

JUSTICEMENT, s. m., droit de justice :

Deux, donne au roy ton jugement,
Et a son fil ton *justicement.*
(*Lib. Psalm.*, LXXI, p. 308, Michel.)

Du *justicement* que le seigneur a sur son metayer. (*Coust. de Bret.*, fº 72 rº.)

— Exécution de justice :

Justicement est destreche qui est faicte sur aucun pour luy faire faire droit de sa deserte ou de son meffait. (*Coust. de Norm.*, fº 21 rº, éd. 1483.)

JUSTICEOR, *-eour*, *-iour*, *-eur*, *justis.*, *jost.*, *juticeor*, s. m., juge, justicier :

Mais se Deu plaist, le vrai *juticeor*,
Dedans n'aront il ja paor nul jor.
(*Girb. de Metz*, p. 552, Stengel.)

Il fut *justiserres* et pidouz.
(*Paraphr. du ps. Eructavit*, Brit. Mus. Add. 15606, fº 23c.)

Franc les commandent a Deu le *justiciere.*
(*Gaydon*, 9785, A. P.)

Hé Diex ! dient François, biaus pere *justiciere*,
Garissies hui mon cors par la vostre proiere,
Que ne l'ocie en champ cis cuivers losengiere.
(*Gui de Bourg.*, 2586, A. P.)

Vos mentes ! se Diex plaist, qui est voirs *justiciere.*
(*Ib.*, 2583.)

Je croi en Diu le creator
Qui de tot est *justiceor.*
(*Blancand.*, 3175, Michelant.)

Droituriers fu et bons *justiceours.*
(ADENET, *Enfanc. Ogier*, Ars. 3142, fº 105d.)

E tu es rei dreit *justisere.*
(ROB. GROSSETETE, à la suite de G. de Coinci, *Mir.*, ms. Brux. 10747, fº 231a et Richel. 902, fº 100 vº.)

Il ot un roi en France qui ot a non Raous li *jousticieres.* (MÉN. DE REIMS, 2, Wailly.)

Bons *josticierres* et piteus. (G. DE TYR, XV, 23, Hist. des crois.)

Vendra en la fin come *justisierres.* (*Comm. S. Pol fu decolez*, ms. Alençon 27, fº 88 vº.)

Et rapelent a un plus haut *justisiour.* (*Droit de la cort li rois d'Alam.*, ms. Berne A 37, fº 4d.)

Commandons a tous *justiceurs* et subges de nostre royaume que apres le deces dudit chevalier ses hoirs, successeurs ou executeurs ne molestent. (1317, Arch. JJ 53, fº 94 rº.)

Quant il est bon *justisieres.* (*Serm. lat.-fr.*, XIVe s., ms. de Salis, fº 12 rº.)

Lo *justissiere* de la ville de Fribor (1417, Arch. Fribourg, 1re *Coll. de lois*, nº 273, fº 81.)

JUSTICERIE, *-serie*, *-cherie*, s. f., magistrature, juridiction :

Tantost li convient chair de sa seignorie et de sa *justiserie.* (*Le Pater Noster*, Richel. 19525, fº 77 rº.)

Accordé est et assentu que les seignours des franchises qui ont issuez, fyns et amerciamentz par point de chartre ou en autre maner, eient des ore en avant lesditz fins, issues et amerciamentz des laborers qui a eux apparteignent de droit tant conme la *justicerie* des laborers dure. (*Stat. d'Edouard III*, an XXXI, impr. goth., Bibl. Louvre.)

— Tribunal :

Men manoirs de le *justicherie* ki siet a Corbie. (*Charte de* 1286, Moreau 208, fº 238 rº, Richel.)

Lour soient liverez les roulles des auncienes *justiceries* es dites isles. (1333, *Pétition*, Public record office, Coram rege, Mich. 6, Ed. III, r. 181.)

JUSTICHABLEMENT, voir JUSTIÇABLEMENT.

JUSTICHAVLE, voir JUSTIÇABLE.

JUSTICHAVLEMENT, voir JUSTIÇABLEMENT.

JUSTICHERIE, voir JUSTICERIE.

JUSTICHIAVLEMENT, voir JUSTIÇABLEMENT.

JUSTICHIER, voir JUSTICIER.

JUSTICIABLE, voir JUSTIÇABLE.

JUSTICIAL, *-ceal*, adj., qui rend la justice :

Nul ne doit avoir honte de faire justice, et se le roy n'est *justiceal*, n'est pas roy. (TIGNONV., *Dis mor. des philos.*, Ars. 2312, fº 75 rº.)

JUSTICIALEMENT, *-cielement*, *-çalement*, adv., selon la justice, légitimement :

Jou ai vendu bien et loiaument a l'a-



beesse de Markete et al covent .xxv. livrees de rente et les hostes *justiçalement*, ens el tenement que je tenoie en le parosie de Marke. (**1267**, *Cart. de Marquette*, Richel. l. **10967**, f° **31** v°.)

Il le donent *justiçalement* et hiretalement. (*Ch. de* **1272**, Moreau **196**, f° **173** r°, Richel.)

C'est la fontaine de dilection... (qui) y fait croistre par ses arrousemens les arbres de concorde plaisans et delectables, les herbes de franchise excelentes et beles, et le douz fruit de debonnaireté dont pacience est ades servie et nourrie *justicielement*. (Courcy, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° **53**c.)

Si la volt garder (la cité) *justicielement* en bonne seureté et sagement. (Id., *ib.*, f° **64**c.)

JUSTICIELEMENT, voir Justicialement.

JUSTICIEMENT, s. m., jugement :

Item, aux officiers, pour ung *justiciement* et pour lever les biens d'aulcuns subgetz en la ville et banlieue, .iv. den. par. (**1507**, *Prév. de Montreuil*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, 652, Bouthors.)

1. JUSTICIER, s. m., justiciable :

Tous les *justiciers* et subgiez de la dicte baillie. (**1327**, *Cart. de Montier-Ramey*, Richel. l. **5432**, f° **11** v°.)

2. JUSTICIER, s. m., juge du camp :

Gilles de Cin est sus montes,
De combattre tous aprestes.
Au *justicier* vint errament.
(*Gilles de Chin*, 4292, Reiff.)

3. JUSTICIER, - *sier*, - *ssier*, - *zier*, - *chier*, - *cer*, *jost.*, *jot.*, *jout*, *justeizier*, *justeser*, *jotisser*, verbe.

— Act., dominer, gouverner, administrer, juger, rendre la justice à :

Tote Bretaigne *justiza*,
Vint ans en pais la guverna.
(*Brut*, ms. Munich, 2698, Vollm.)

Ki Bretanie ot a *justisier*.
(*Ib.*, 3560.)

Le roi qui Bretaingne *jostise*.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 72c.)

Je gart si cestes (bêtes) et *justis*
Que ja n'istront de cest porpris.
(*Chev. au Lyon*, 338, Holland.)

Tant fu sage et cortoise et de bele façon
Que noveles en vindrent au Saisne Brunamont
Qui *justisoit* Sessoigne et la terre anviron.
(J. Bod., *Sax.*, iii, Michel.)

Tute sa tere li gardoit,
E meinteneit e *justisoit*.
(Marie, *Lai d'Equitan*, 23, Roq.)

Quant voit Gerars, cui fine amors *justise*,
Que sa dolors de noient n'apetise,
Lors se croisa de deul et d'ire esprise.
(Audefr. le Bast., *Bele Isabeaus*, ap. Ler. de Lincy, *Rec. de ch. hist.*, t. 1, p. 97.)

Que Dans Antipater qui Sidone tenoit,
Et toute la contree environ *justiçoit*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 77b, Michelant.)

Altresi somes pris come faus qui oisele
Justise desor lui colomb ou arondele.
(Th. de Kent, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 23 r°.)

Si me raprist mes cuers autre raison .
De vos amer me semont et *justise*.
(Thib. IV, *Chans.*, p. 10, Tarbé.)

Que il les avet a juger e a *justicer* par fé et par cosdume. (De **1210** à **1220**, Barin de la Galissonn., Arch. L.-Inf.)

Ice fist la dame por amor que si la *joutisoit*. (*Artur*, Richel. 337, f° **191**c.)

La poisson lor covendra boire,
Ou Cesar en fera justise
Qui toz les maufetors *justise*.
(*Dolop.*, 1748, Bibl. elz.)

Trop fort le destraint et atise
Fine amor, ki l'art et *justise*.
(*Ib.*, 4058.)

Li saiges le fol enseignoit,
Et li plus fors les *justesoit*.
(*Ib.*, 12001.)

Ja n'irai a Karlon, le fort roi droiturier,
S'aurai ces .ii. citez sos moi a *josticier*,
Et les randrai Karlon, si m'en aura plus chier.
(*Gui de Bourg.*, 3102, A. P.)

Tant fis qu'il a certainement
Veu a mon contenement
Qu'amors malement me *justise*.
(*Rose*, 3251, Méon.)

Mal est baillie qui si vit
Et cui amors si fort *justise*.
(*Parton.*, 7134. Crapelet.)

Dedens sa cambre painte a flors
Le *justiçoit* li dieus d'amors.
(*Blancandin*, Richel. 375, f° 257f.)

A soi meismez se complaint
D'amors, qui le *justice* et vaint.
(*Gilles de Chin*, 802, Reiff.)

Amors le destraint et *justise*,
Del tot le met a sa devise.
(Ren. de Beaujeu, *li Biaus Desconneus*, 4094, Hippeau.)

Je vi mon neveu Solehadin qui estoit rois de Babiloine, et avoit trente rois a *jousticier*. (Mén. de Reims, 198, Wailly.)

Ou que il leur en baillassent home que il peussent *jouticier* si comme le fié le requeroit. (*Ch. de* **1283**, Arch. Loiret, Prieuré de Bonne-Nouv. M C B.)

Par la force de ce chastel *joutisoit* il tote la terre d'anvirom et metoit dou tot a sa volenté. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° **254**d.)

Jusqu'ou tamps roy Clotaire qui France *justicha*.
(*Charl. le Chauve*, Richel. 24372, f° 1 r°.)

La crois de vostre espaule si fait senefier
Que vos ares encore royaume a *justicier*.
(*Ib.*, f° 26a.)

Pour Maience la grant tenir et *justisier*.
(*Doon de Maience*, 1907, A. P.)

A *justeizier* le herbegaige. (Vend. apr. S. Lienart **1315**, *Ch. du garde du sceau de Carentan*, S.-Sauv., Cats, Arch. Manche.)

E[h], Mort, qui touz cors *joustice*,
Preus moi li present.
(Jeh. Lescurel, *Chans.*, *bal. et rond.*, XIX, Bibl. elz.)

Si le souverain prenoit ung malfaicteur en present meffait en la terre son subject, il le *justiceroit* du forfait fait en telle juridicion racione prevencionis. (**1437**, *Coust. d'Anjou et du Maine*, ii, **152**, Beautemps-Beaupré.)

— Neutr., rendre la justice :

Et *justissera* comme sires. (Mars **1289**, *Lett. de Guill. d'Antally*, Arch. Montjeu.)

— Réfl., être soumis à la juridiction de :

Li home devant dit ne *se jostiseront* mais que por lou maiour et pour les dous sergens devant diz. (*Pièce de* **1215**, Perard, *Hist. de Bourg.*, p. 317, éd. 1664.)

Par les queus cele tere *se justice*. (*Ch. de juin* **1242**, N.-D. de Sin, Arch. Nord.)

Adonques n'avoient eu null roi par cui il *se justiçassent*, ains *se justisoient* par juges qu'il sor aus establissoient. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° **177**b.)

— Neutr., dans le même sens :

Ont obligié et souzmis eus et leur hoirs et leur biens a *jouticier* au prevost de Paris. (**1283**, *Arrentem.*, Arch. L 765.)

— Act., saisir par autorité de justice :

Laquelle masure dessus dite edifiee ledit Guillaume et ses heritiers pourront *justisier* et esvanuer sanz contredit pour la rente sourtenue. (**1298**, *Cart. de S. Wandrille*, Richel. l. **17132**, p. **509**.)

Ne qu'il puissent prendre ne arrester ne *justisier* les quaretes ne ceuls qui ameneroient la dite diesme a la granche as dis religieus. (Lundi apr. S. Luc **1298**, *Ch. du vic. de Caen*, S.-Etienne, Arch. Calv.)

Lequel Jehan avoit trouvé les bestes d'icellui Guillaume en certain herbage... et faisoient grant dommage, par lequel dommage il les avoit voulu de fait *justicier*. (**1471**, Arch. JJ **196**, pièce **363**.)

— Exécuter :

Pour *justicier* Marion de Cygneel, qui fu enfouye toute vive, pour le salaire et despens dou bourrel, .xx. s. (**1238**, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, f° **10** r°.)

Justicier et mettre a mort. (Froiss., *Chron.*, II, **34**, Kerv.)

— Justifier, excuser :

Clyges par quele entention
Je sui tos vostres me desist
S'amors dire ne li fesist?
De coi le puis jou *justisier*,
Par coi me doie tant prisier
Que dame me face de lui.
(Chrest., *Cliget*, Richel. 375, f° 276c.)

— Mortifier :

Muine volt devenir e sa vie muer,
Pur sa char *justisier*.
(*Rou*, 2e p., 1707, Andresen.)

— Forcer :

Et se nuz vient d'estrange pais pour ouvrer, que il *soit justicié* par le prevost de Paris a tenir les ordenances desus dites par son serement avant que il puisse ouvrer. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., xxix, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

— Etalonner, en parlant d'une mesure :

Et *justice* one scere. (*Alb. de Vill. de Honnec*, p. 156, Lassus.)

Que la jotise de la livre devant dite est lor et que il la devoiant *jotisser*. (**1255**, *Privil. des bourg. et march. de Rouen*, Arch. J 1030, pièce **12**bis.)

L'an li demanda ausi se le mere de Ruan ne la cité *jotisoiant* cele livre. (*Ib.*)

— Réfl., devenir juste :

Abrahans moult *se jostisa*
Au servise Deu que pris a,
Que son pleisir et son servise
Fesoit ausi com a devise.
(Evrat, *Bible*, Richel. 12457, f° 41 v°.)

— Se frapper dans un combat judiciaire :

A lors espees se vont bien *justisant*.
(BERTRAND DE BAR-SUR-AUBE, *Girard de Viane*, p. 138, Tarbé.)

JUSTICIEREMENT, adv., par autorité de justice :

Ainsy eviteray je oysiveté esperant que je ne seray *justicierement* jetté ens tenebres exteriores. (FOSSETIER, *Cron. Margarit.*, ms. Brux., I, f° 15 r°.)

JUSTIÇOIER, - *ceier*, v. n., juger :

Et pource appartient il a celuy qui a fait l'arrest et a toute justice que elle *justiceye* en celuy cas. (*Coust. de Bret.*, f° 141 r°.)

JUSTIFIABLE, adj., qui justifie :

Li blans samiz resplendissables
Sont les ouvres *justifiables*
Des sainz.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 212c.)

JUSTIFIANCE, s. f., action de se justifier :

Justifiance. (XVe s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

JUSTIFIANT, adj., qui donne la justice :

Pour cause de la transgression desdits privileges et de nostre dite sauvegarde *justifiante*. (1345, *Ord.*, II, 231.)

JUSTIFICABLEMENT, - *avlement*, adv., justement :

Quatre cens livrees de tiere... *justificavlement* dessevres et abousnees. (*Lett. de* 1287, Mart., *Thes.*, I, 1228.)

Que il y avoit a tenir de luy et de ses hoirs contes de Haynnaut en lige fief et en hommage hiretavlement et *justificavlement*. (*Ib.*)

JUSTIFICATION, s. f., œuvre juste, œuvre de justice :

Justifications aussi si est quant aucuns œvre chose juste de nature ou d'ordenement de loi. (*Li Ars d'Amour*, II, 115, Petit.)

Quele *justification* fet le juste et quele non. (*Ib.*)

Par ce appert par quelles *justifications* un homme doye estre dit juste. (ORESME, ap. Meunier, *Thèse*, p. 186.)

JUSTIFIEMENT, *justef.*, s. m., justification :

Il guardent les *justifiemenz* de lui. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CIV, 43, Michel.) Var. : *justefiemenz*.

Por lo *justifiement* des oianz. (*Greg. pap. Hom.*, p. 122, Hofmann.)

Donques pour acquerir celle haulte clarté et en gré prendre la justice de la mort nous convient eslongner de la glore du monde, et par omosnes et *justifiemens* serons contens de la recevoir. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 126b.)

Nostre Seigneur fut livré a mort pour nos peches et il ressuscita pour nostre *justifiement*. (P. FERGET, *Nouv. Test.*, f° 149 v°, impr. Maz.)

Et je estendray ma main sur toy, et osteray ton *justifiement*. (*Bible*, Ezéchiel, ch. 16, éd. 1548.)

Et grace et *justifiement* de moult de pechez. (*Ib.*, St Paul, Epist. aux Romains, ch. 5.)

JUSTIFIER, *joutiffier*, verbe.

— Act., vérifier une mesure :

Illeuc doit *estre* (la mesure) *justifiee* et seignie. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1e p., IV, 7, var., Lespinasse et Bonnardot.)

— Neutr., être soumis à la juridiction :

Estoit fyeu lay a *joutiffier* au maire. (1289, *Arr. de l'Echiq. de Norm.*, Arch. mun. de Rouen, tir. 2, n° 1.)

JUSTINE, s. f., sorte de mesure :

A li puet on apersoner
Ke justiche chou est *justine*.
Justiche veut sans faussoner
Toute rien justement mener
Et mesurer a juste mine.
(RENCL. DE MOILIENS, *de Carité*, st. XLIX, 8, Van Hamel.)

Cf. JUSTE.

JUSTIS, s. m., justice :

Ce dit Garins li frans dus, li gentis :
Jesu de gloire m'en faco droit *justis*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 33a.)

JUSTISABLE, voir JUSTIÇABLE.

JUSTISAUBLE, voir JUSTIÇABLE.

JUSTISAVLE, voir JUSTIÇABLE.

JUSTISEOR, voir JUSTICEOR.

JUSTISERIE, voir JUSTICERIE.

JUSTISIER, voir JUSTICIER.

JUSTISIOUR, voir JUSTICEOR.

JUSTISSABLE, voir JUSTIÇABLE.

JUSTISSEOR, voir JUSTICEOR.

JUSTISSIER, voir JUSTICIER.

JUSTISSIME, adj., très juste :

Ensamble escripvoient les *justissimes* loys, mœurs et institutions des nobles cites de Grece. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VII, I, 9.)

Home *justissime*. (ID., *ib.*, ms. Brux., I, f° 92 r°.)

JUSTIZABLE, voir JUSTIÇABLE.

JUSTIZAUBLE, voir JUSTIÇABLE.

JUSTIZIER, voir JUSTICIER.

JUSTOIER, v. a., étalonner une mesure, examiner si elle est juste :

Pierres prist le tavernier et le mist en prison et fit *justoier* toutes les autres mesures qu'il avoit prises es autres tavernes. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, XXVI, 15, var., Beugnot.)

JUSTOIRE, s. f. ?

Recovriers de nostre saisine,
Maisons de pais, tors de victoire,
Plantains, olive, fleurs d'epine,
Cypres et palme de *justoire*.
(RUTEB., *les IX. Joies de Nostre Dame*, II, 12, Jub.)

1. **JUTE**, voir JOSTE.

2. **JUTE**, voir JOTE.

JUTGEOR, voir JUGEOR.

JUTICEOR, voir JUSTICEOR.

JUTISABLE, voir JUSTIÇABLE.

JUVABLETÉ, s. f., secours, assistance :

Dex, qui as pardurableté
E nos donas *juvableté*.
(*Adam*, p. 78, Luzarche.)

JUVATIF, adj., qui aide :

Mais pour ceux qui ont paour et pour enfans vecy medecine moult *juvative*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 18, éd. 1495.)

Quant la laictue est cuyte elle est plus *juvative* et aydante. (*Jard. de santé*, I, 240, impr. la Minerve.)

Les meures aigres sont bonne medecine, *juvatives* et secourables aux ulceres des entrailles. (*Ib.*, 299.)

Emplastre bonne et *juvative* a la maladie appellee sciasis. (*Ib.*, 419.)

JUVEGNEUR, voir JOVENOR.

JUVEIGNERIE, voir JOVEIGNERIE.

JUVEIGNEUR, voir JOVENOR.

JUVEIGNEURAGE, voir JOVEIGNORAGE.

JUVEIGNEURERIE, voir JOVEIGNEURERIE.

JUVEIGNEURIE, voir JOVEIGNERIE.

JUVENAL, voir JOVENAL.

JUVENCE, voir JOVENCE.

JUVENOR, voir JOVENOR.

JUVENT, voir JOVENT.

JUVENTE, voir JOVENTE.

JUVENTUS, s. m., jeune homme :

Si fu l'estrif muet delitus
Del veyllard e del *juventus*.
(CHARDRY, *Pet. plee*, Vat. Chr. 1659, f° 91a.)

Cf. JOFNETUS.

JUVENTUTE, s. f., jeunesse :

Cestui... pour la beauté de sa *juventute*, laquelle non se pooit estimer de tout lo monde, estoit amé et honoré (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, II, 43, Champollion.)

JUVENUR, voir JOVENOR.

JUVERYE, voir JUERIE.

JUVILE, voir JUIZILE.

JUVIR, voir JORVIR.

JUWELET, voir JOIELET.

JUWISE, voir JUISE.

JUXTE, voir JOSTE.

JUY, voir JEHUI.

JUYAL, voir JOIEL.

JUYECEL, voir JUISECEL.

JUYNET, voir JUIGNET.

JUYRIE, voir JUERIE.

JUYS, voir JUISE.

JUYSE, voir JUISE.

JUYSTE, voir JUSTE.

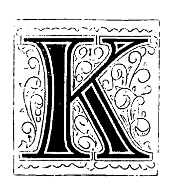
JUYT, voir JUET.

JUZARME, voir GUISARME.

JUZARMIER, voir GUISARMIER.

JUZIE, voir JUGIE.

JYNGUER, voir GIGUER.



KAC, s. m.?

De esmerelun preng le levre,
De hobel, li *kac* e le bevre.
(*Tristan*, II, p. 113, v. 511, Michel.)

KACHEVEL, voir CHACHEVEL.

KACOINGNE, voir CACOIGNE au Supplément.

KAEIGNON, voir CHAAIGNON.

KAEL, voir CHADEL.

KAELE, voir CHAELE.

KAESTÉ, voir CHASTEÉ.

KAFFART, voir CAFARD au Supplément.

KAFI, voir CAFI au Supplément.

KAI, s. m., barreau, grille de fer :

Kaia, *kai*. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 13032.)

KAIAGE, voir CAIAGE.

KAIEL, voir CAIEL.

1 **KAIELE**, voir CHAELE au Supplément.

2. **KAIELE**, voir CHAIERE.

KAIER, voir CAIER.

KAIERE, voir CHAIERE.

KAIIEL, voir CHAEL.

KAINAGE, voir CAINAGE.

KAISINAL, s. m., petit manoir?

Tout einsi ke li voie s'en va outre au *kaisinal* asson Botaing. (1291, *Chartrier de Namur*, jugem. arbitral.)

KAISNOI, voir CHESNOI.

KAISSER, voir QUASSER.

KAITIF, voir CHAITIF.

KAITIUF, voir CHAITIF.

KAIVE, s. f.?

L'on cuidoit qu'ils deussent presenter du moins dix ou douze chariots, du moins a cause de la perrie ; mais il n'en y eut seulement que dix ou douze *kaives*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCCXV, Buchon.)

KAKEHIERENC, voir CAQUEHARENC au Supplément.

KAKENOLE, s. f. ?

E pur tut certifier la parole,
Conoustre covent la *kakenole*.
(*The treatise of Walter de Biblesworth*, p. 146, Wright.)

KALADE, s. f., sorte de fête :

Dedans le chasteau retourna
Ou l'en faisoit feste et *kalade*.
Haubregon,bachinet, salade
Ne queurent plus par la maison
Puis que le dieu d'amours tant sade
S'est venu mettre en garnison.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 5a.)

Encor te disse des *kalades*,
De la karole et de la tresque
Que firent les Amadriades
Dessoubz les arbres.
(ID., *ib.*, f° 128b.)

KALEMAY, voir CALAMAY.

KALEMELER, voir CHALEMELER.

KALENDAIRE, voir CALENDAIRE.

KALENDER, voir CALENDER.

KALENDIER, voir CALENDIER.

KALENDRE, voir CALENDRE.

KALENDREUR, voir CALANDREUR au Supplément.

KALENGIER, voir CHALENGIER.

KALIEL, voir CALIEL.

KALIGE, voir CALIGE.

KALINE, voir CHELINE.

KALLANDAIRE, voir CALENDAIRE au Supplément.

KALLENDRESSE, voir CALANDRESSE au Supplément.

KAMELIN, voir CAMELIN.

KAMEKAS, voir CAMOCAS.

KAMOISER, voir CHAMOISIER.

KAMOKAS, voir CAMOCAS.

KAMOQUAU, voir CAMOCAS.

KAMORKAS, voir CAMOCAS.

KAMUSET, voir CAMUSET au Supplément.

KAN, voir QUANT.

KANABUSTIN, voir CANEBUSTIN.

KANC, voir QUANT.

KANCIEL, voir CHANCEL.

1. **KANE**, voir CANE 1.

2. **KANE**, voir CHANE.

KANEBUISE, voir CANEBUISE.

KANEE, voir CANEE.

KANESSON, s. m., sorte de plante sauvage :

Plante i a ronces et boutoniers,
Et kanesson qui put come femiers.
(*Le Moniage Guillaume*, Richel, 774, f° 217 r°.)

KANIVET, voir CANIVET.

KANIZIAU, voir CANISEL.

KANKE, voir QUANT.

KANOLE, voir CHENOLE.

KANT, voir QUANT.

KANTEL, voir CHANTEL.

KANTREF, *cantref*, s. m., canton composé de cent villages :

Le premer conquerur des treys *kantrefs* de la terre de Brekenoch estoyt Bernard de Nefmarche. (*Monast. Anglic.*, t. I, p. 319, ap. Duc., *Kantref*.)

Candredus, i .e. *Cantref*, a Cant, quod centum, et tref, villa, composito vocabulo tam Britannica quam hibernica lingua dicitur tanta terræ portio, quanta centum villas continere solet. (SILVESTER GIRALDUS, *Descript. Cambriæ*, cap. 4, ap. Duc., *Cantredus*.)

KAQTRIAU, voir CAQUETEREAU au Supplément.

KARAT, voir CARAT au Supplément.

KAREAU, voir CARREL au Supplément.

KARECTE, voir CHARACTE.

KAREE, voir CHAREE.

KAREL, voir CARREL au Supplément.

KAREPTE, voir CHARACTE.

KARESMEL, voir CARESMEL.

KARETELE, voir CHARETELE.

KARIAGE, voir CHARIAGE.

KARIAVLE, voir CHARIABLE.

KARIER, voir CHARIER.

KARIERE, voir CHARIERE.

KARILLON, voir CARILLON.

KARIMENTRENT, voir CARESMENTRANT au Supplément.

KARIN, voir CARIN.

KARIOLE, voir CARIOLE au Supplément.

KARION, voir CARION.

KARISEL, voir CARISEL au Supplément.

KARISSIME, voir CARISSIME.

KAROBLE (*par*), loc., à proportion, au marc la livre :

Se la dete est plus que la monee, le seignor la deit faire paier *par karobles*, a chacun son avenant. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 291, Beugnot.)

KAROLE, voir CAROLE.

KAROLEOR, voir CAROLEOR.

KAROLER, voir CAROLER.

KAROUGNE, s. f., syn. d'étendard :

Leur *karougne* et leur estanda·
I orent amenee en dart.
(MOUSK., *Chron.*, [illegible], [illegible].)

KARREL, voir CARREL au Supplément.

KARTE, voir QUARTE.

KAS, voir CAS.

KASAU, voir CHESAL.

KASEL, voir CHESAL.

KASULLE, voir CHASULE au Supplément.

KAT, voir CHAT.

KATEL, voir CHATEL.

KATON, voir CATON.

KAUCHIAGE, voir CHAUCIAGE.

KAUCLIER, s. m., bruit, tumulte, confusion, désordre :

Quiconques fait *kauclier*, quatre deniers doit. (1355, *Ord.*, v, 510.)

KAUKAIN, voir CAUQUAIN au Supplément.

KAUKETRAPE, voir CHAUSSETRAPE.

KAUKIER, voir CHAUCHIER.

KAUQUE, s. f. ?

On a fait une *kauque* pour un pont. (1418, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

KAURENEL, adj. ?

Lors a mandé s'espee
Et teu gent assemblee
Ki ne sont mie *kaurenel*.
(J. ERART, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 21,59.)

KAUWE, voir CHOE.

KAUWELERIE, voir CHEVALERIE au Supplément.

KAVAGE, voir CHEVAGE.

KAVECE, voir CHEVECE.

KAVECEURE, voir CHEVECEURE.

KAVECHEUL, voir CHEVECEUL.

KAVECHOEL, voir CHEVECEUL.

KAVEÇUEL, voir CHEVECEUL.

KAVELET, voir CHEVELET.

KAVROI, voir CHAVROI.

KAYEREUR, voir CAIEREUR.

KE, voir QUE.

KECKE, s. f. ?

Quant messires Jehans eult encontres ses compaignons et chiaux de se *kecke* ensanglentis. (FROISS., *Chron.*, I, 264, Luce, ms. Amiens, f° 7.)

KEIL, voir QUEL.

KEILKIONKES, voir QUELCONQUE.

KEINE, adj. f., qualifie une sorte de goutte :

Pur goute *keine*. (Ms. Oxf., Bodl. Digby 86, f° 28 r°.)

KEIR, voir CHEOIR au Supplément.

KEIS, cas sujet ; voir QUEU.

KEISEL, s. m., gravier :

Wasons, *keisels*, tere rouge et fouloreche. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 470.)

KEISELE, s. f., gravier :

Ke nus ne fueche tere de folons ne wasons ne tere rouge, ne sablon, ne *keiseles*. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 308.)

KEL, voir QUEL.

KELCONKE, voir QUELCONQUE.

1. **KELE**, s. f., sorte de hotte ou de brouette servant à transporter le charbon :

Certeyns vesselx appelles *keles*, par les queux tielx carbons sont caries de la terre jesques a les niefs en lesdits ports. (*Stat. de Henri V*, an IX, impr. goth., Bibl. Louvre.)

2. **KELE**, *quele*, s. f. ?

On a defendu les *queles* clouseir et le herlir ne sour maisons ne es rues. (1280, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 450.)

Cf. KELER.

KELER, v. n. ?

Ke nus herlisse ne closse ne *keile* dedens les murs de le vile. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 558.)

Cf. KELE 2.

KELES, voir CHAELE.

KEMANDEUR, voir COMMANDEOR au Supplément.

KEMANT, voir COMMANT.

KEMAUNT, voir COMMANT.

KEMINEL, voir CHEMINAL.

KEMUNEMENT, voir COMMUNEMENT.

KEMUNITÉ, voir COMMUNETÉ.

KENAR, voir CANART au Supplément.

KENE, voir CANE.

KENEE, voir CANEE.

KENELIEU, voir CHANELIU.

KENIVET, voir CANIVET.

KENNEBUYE, voir CHENEBUIE.

KENNET, voir CHIENET.

KENNIERE, s. f. ?

Certaine quantité de trelin vermeil, noir bougheran, fringhe, fillet et autres parties emploiees a ralongier et reslargir le *kenniere* del espinette de Jehan Gantois donnee a le cappelle de le halle. (1442, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

KENNIUT, s. m., canif :

Pour une escriptoire, .I. cornet et .I. *kenniut*, .III. s. (1371, *Dép. de l'hôtel de l'Ev. de Noyon*, Doc. hist., t. III, p. 467.)

Cf. CANIVET.

KENON, voir CHINON.

KEOITE, voir CHEOITE.

KEPOL, voir QUEPOL.

KERE, voir CHAIERE.

KERESSE, voir CERISE.

KERKAGE, voir CHARGEAGE.

KERNU, voir CRENU.

KEROLLE, voir CAROLE.

KERRE, voir QUERRE.

KERSTIENTÉ, voir CHRESTIENTÉ.

KERTEL, voir CRETEL.

KERUIER, voir CHARUIER.

KES, s. m. pl., probablement forme de *chat*, machine de guerre :

A Pierre Pelet, pour otel faire de son car a .IIII. quevauls, qui mena adonc a Crespin les *kes* de le ville. (*Compt. du Massart*, 1348-82, Arch. mun. Valenciennes.)

KESNEEL, voir CHESNEEL.

KESRE, voir QUERRE.

1. **KESTE**, s. f., grille, barreau :

Pourront encorres lesdiz religieus avoir un clier et une *keste* dessouz ledit torgoir. (1339, Arch. JJ 72, f° 224 v°.)

2. **KESTE**, voir QUESTE.

KESTEL, voir QUESTEL.

KESTERE, s. f., grille, barreau :

Item paiiet a Le Haye pour haisin avoec *kesteres* pour le molin, .VII. solz. (1358, *Compte de la fabrique de S. Pierre de Lille*, ap. Duc., *Haisellus*.)

KESTIER, s. m., fabricant de grilles :

Nous aviens et poiens avoir d'estalages a merchiers, a esculiers, a potiers, a vaniers, a maironniers, a hugiers, a *kestiers*. (*Pièce de* 1263, ap. Brassart, *Pr. de l'Hist. du Chât. de Douay*, I, 88.)

KETIF, voir CHAITIF.

KETIVESON, voir CHAITIVAISON.

KEU, voir QUEU.

KEUDRE, voir CUEUDRE.

KEUERIE, voir QUEUERIE.

KEUETE, voir COETE.

KEUKIOT, adj., petit, en picard ancien et moderne. Corblet remarque que Pierre l'Hermite portait le surnom de *Keukiot* Pierre.

Pic., Somme, Gamaches, et Norm., vallée d'Yères, *keukiot, kiokiot*, surnom donné familièrement au dernier né de la famille.

KEULLEUR, voir CUEILLEOR.

KEULLOITE, voir CUEILLETE.

KEULTE, voir KEUTE.

KEULTY, voir KEUTIS.

KEURBRIEF, s. m , loi de la commune, coutume :

Et comme avecq les cas qui par leur *keurbrief* deseure escript sont expressement excepté de laditte loix du francq.... desquels (cas) ledit *keurbrief* ne fait nulle mention. (*Ch. de* 1323, ap. Duc., II, 3:4ª, éd. Didot.)

Cf. CUERE.

1. **KEURE**, voir CUERE.

2. **KEURE**, voir COURE.

KEURÉ, adj. ?

Ung millier de cherchaulx pour le provision de l'eglise, est assavoir deux cens de renforchies, deux cens a coques, et le remain *keures*. (1426, *Cartul. de Corbie*, fº 52 vº, ap. Duc., *Cerchium*.)

KEURFONNEL, s. m. ?

.Dix penniers et deux *keurfonneaulx*. (1449, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

KEURHEER, voir CUERIER 2 au Supplément.

KEURTIL, voir CORTIL.

KEUSIR, voir CHOISIR.

KEUST, voir QUEU.

KEUT, voir QUEU.

1. **KEUTE**, voir COUTE.

2. **KEUTE**, voir COULTE.

3. **KEUTE**, *keulte, keulte, queute, coeulte, ceute, kieute*, s. f., sorte de bière :

Keultes et vin aigers. (ROISIN, *Cout. de Lille*, p. 138, Brun-Lavainne.)

Huit pos de *kieute*. (1358, Arch. JJ 91, pièce 409.)

Pour l'empeschement mis a certaine cervoise ou *keute*. (1446, *Ch. de Cambrai*, ap. Duc., *Couta* 1.)

Laurens Dugmain tenant ung pot de *keute* en sa main, lequel pot pour ce que ladite *keute* ne se povoit boire en ladite ville (de Gand)... (1463, Arch. JJ 199, pièce 108.)

Diviers petis beveraiges que ons amynoit a Liege, conme *keute* et autres breisseis beveraiges. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 594, Borgnet.)

Ceute. (XVᵉ s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Chantez, Flamans, beuvez a longue alleine
Ches vins franchois en lieu de *keute* ou bierre.
(MOLINET, *Chans. sur la journ. de Guinegate*, ap. Ler. de Lincy, *Chans. hist. fr.*, I, 391.)

Bierre et *coeulte*. (1524, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Nul ne s'ingere ou advance doresnavant de distribuer aucuns brevages, tant de vin comme de *keutes*, cervoises ne autres liqueurs, aux personnes qui en voudront avoir par assiette en la maison des vendeurs que ce ne soit a mesures et pots d'estain marques et enseignes de la marque et enseigne de la dite ville de Mons. (1537, *Cout. de Mons*, Nouv. Cout. gén., II, 187ᵇ.)

Les cabaretiers doivent mettre les blocqueletz quand ils encloent *keulles* et cervoises. (1559, Lille, ap. La Fons, *Gloss.ms.*, Bibl. Amiens.)

Les Anglois, Flamans, comme aussi les Picards, font leur biere avec egale quantité d'orge et de frumentee fort cuite, laquelle les Flamans, et Anglois appellent alle, et gutalle, ou double biere, et les Picards l'appellent *queute* double. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 682, éd. 1597.)

KEUTEL, *keutiel, kieutel, kiutel*, s. m., syn. de *keutis* :

Et tu estreinderas la cote par bys, et feras le amyte, et le coler de œuvre de *kiutel*. (*Bible*, Exode, ch. 28, v. 39, Richel. 1.) Lat., et balteum opere plumarii.

Item, a la ville de Felines, pour les povres femes gisans, une ceute, .I. *keutiel*. (1310-1320, *Cart. de Flines*, p. 531, Hautcœur.)

Pour l'achat de deux *kieutelz*. (1438, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

KEUTELETTE, voir COITELETTE.

KEUTIER, voir COUSTIER au Supplément.

KEUTIERE, s. f. ?

Une pierse hupelande a *keutiere*. (1434, Valenc., ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

KEUTILLEUR, *kieut., quieteleur*, s. m., celui qui travaille les étoffes de coutil :

Tapiseurs et *quieteleurs*. (*Chron. des Pays-Bas, de France*, etc., Rec. des Chr. de Fland., t. III, p. 210.)

Kieutilleur. (1369, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le *kieutilleur* vend coffres, plumes, etc. (1456, Lille, *ib.*)

A Jehan de la Chappelle, *keutilleur*, .XVIII. l. pour six aulnes de keulty. (1600, Lille, *ib.*)

Cf. COULTILLIER.

KEUTILLIER, voir COULTILLIER au Supplément.

KEUTIS, *kieutis, kieutys, queutiz, keulty, quety*, s. m., lit de plume, matelas, enveloppe du matelas, couvre-pied :

Ne pourront vendre aucuns *queutiz* de litz noeufz, se lesdis *queutiz* ne sont fais tous d'une meisme ouvrage, leaulx et marchans. (1491, *Ordonn. rendue par l'échevin. d'Amiens pour compléter les statuts des viésiers*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, II, 452.)

Un *kieutis* sans plume. (17 août 1512, *Ord. touch. le tonl. de S.-Bert. et S.-Om.*, Arch. mun. S.-Omer.)

Ung *kieutys* et le kevech et paille, .x. s. (1521, *Depenses faites par la ville de Lille pour les enfants trouvés*, J. Desnoyers, *Bull. du Com. de la lang. et de l'hist. de Fr.*, III, 448.)

Six aulnes de *keulty*. (1600, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Ung *quety* de lit. (1651, S.-Omer, *ib.*)

KEUTISELE, s. f., dimin. de *keutis*, méchant matelas :

Une lasse mere avoie, si n'avoit plus vaillant que une *keutisele*. (*Aucassin et Nicolette*, p. 29, Suchier.)

KEVECE, voir CHEVECE.

KEVECH, s. m., ouverture de la cotte par laquelle passe la tête :

Li rois s'avancha parmi la table et le prist par le *kevech* de sa cote. (FROISS., *Chron.*, V, 355, Kerv.)

Cf. CHEVECE.

KEVECHOEL, voir CHEVECEUL.

KEVESTRON, voir CHEVESTRON.

KI, voir QUI.

KIEF, voir CHIEF.

KIELES, voir CHAELE.

KIENAILLE, voir CHIENAILLE.

KIENETEL, voir CHIENETEL.

KIENIN, voir CHIENIN.

KIENNET, voir CHIENET.

KIERKIER, voir CHARGIER.

KIERNE, s. f. ?

Terres appliquees a la tavle et *kierne* d'un seigneur pour meurtre. (1342, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

KIETIR (SE), v. réfl. ?

Six, chiunc sont li grant point ; deux, as sont li [petit ;
Quatre, trois li moyen ; or donnent appetit
Ches pointures a chiaus qui *s'en sont kietit*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 3, 19, Kerv.)

KIEU, voir QUEU.

1. **KIEUTE**, s. f., étai, appui pour soutenir un mur :

Un charpentier retient d'estanchons, de *kieutes*, de plates et d'anylle plusieurs des gros membres des halles. (1426, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)



2. **KIEUTE**, voir KEUTE.

KIEUTEL, voir KEUTEL.

KIEUTELETTE, voir COITELETTE au Supplément.

KIEUTILLEUR, voir KEUTILLEUR.

KIEUTIS, voir KEUTIS.

KIEVAGE, voir CHEVAGE.

KIEVEÇAILLE, voir CHEVEÇAILLE.

KIEVEÇUEL, voir CHEVECEUL.

KIEVETAIN, voir CHEVETAIN.

KIGNON, voir CAGNON.

KIKAUDAINE, voir QUICAUDAINE.

KINKAILLEOR, voir CLINQUAILLEOR.

KIRAT, s. m., sorte de poids :

Sa dose est de ung *kirat* jusques a trois. (*Jard. de santé*, I, 179, impr. la Minerve.)

KIRIELE, *kyriele*, *kyrielle*, *kisielle*, s. f., pièce de poésie formée de vers octosyllabes à rimes plates, divisée en petits couplets égaux et terminés par le même mot qui servait de refrain. Boissière, dans sa *Poétique*, p. 258, explique en quoi consistait la forme de ces pièces de poésie : « *Kyrielle*, ou palynodie, est quand le vers final du premier couplet se répète à la fin des autres couplets comme en la balade : et est bien séant aux chans lyriques et odes, dont se dit palynodie. »

Il n'est sequence n'allelnie,
Bele note ne *kyriele*,
Tant soit plaisans, ne tant soit bele,
Que trop n'anuit, s'ele trop dure.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ap. Duc., *Kyrie eleison*.)

Plusieurs balades couronnees, enchainees et batelees, *kirieles*, couplets, rondeaux. (DU VERDIER, *Bibl.*, p. 1026, éd. 1580.)

— Kyrie eleison :

Lors commence une *kyriele*,
Son credo et sa miserele,
Pater noster, la letanie.
(*Ren.*, Br. XV, 501, Martin.)

— Tous les saints :

Le suppliant jura le vilain serment et dist ces paroles : En depit de la croix, de l'eaue benoiste et de toute la *kisielle*. (1406, Arch. JJ 161, pièce 132.)

Lequel prieur mist la main a son espee et la tira toute nue, en reyniant Dieu et la *kyrielle* qu'il tueroit... (1456, Arch. JJ 187, pièce 261.)

KIRTEL, s. m., ceinture :

Un autre luy baillera ses brayes, le tiers luy donnera un pourpoint ; une autre luy vestira avec un *kirtel* de rouge tartarin. (*Ordre observé à la création des chevaliers du Bain*, ap. Duc., III, 967c, éd. Didot.)

KISIELLE, voir KIRIELE.

KITRE, s. f., poix liquide :

Kitre, as pois liquide ; tarre. (COTGR., éd. 1611.)

KIUTEL, voir KEUTEL.

KNIVET, voir CANIVET.

KOCATRIS, voir COCATRIS.

KOCHAVON, s. m., sorte de poisson :

Oistrez, muscles, *kochavon*, harenc blanc et sor. (*La Maniere de langage*, p. 394, P. Meyer.)

KOCHEREL, voir COCHEREL.

KOEUR, voir CUERE au Supplément.

KOEURIER, voir CUERIER.

KOGE, voir COQUE.

KOI, voir QUOI.

KOIEMENT, voir COIEMENT.

KOISEOUR, voir CHOISEOR.

KOKENEIL, voir COKENEIL.

KOKEREL, voir COCHEREL au Supplément.

KOKERULLE, voir COKERULLE au Supplément.

KOKET, voir COCHET.

KOKEVIEUS, voir COCHEVIEUS.

KOKIBUS, voir COQUIBUS.

KOKILLE, voir COQUILLE.

KOKILLIER, voir COQUILLIER.

KOKU, s. m., syn. de caillou :

Et il n'en y avoit nuls qui ne fuist pourveus de caillues ou *kokus*. (FROISS., *Chron.*, VI, 337, Kerv.)

Cf. COCU.

KOKUT, s. m. ?

A Hanin Petit pour mettre a Jehine Messin le *kokut* par .II. fies. (*Compt. de* 1366, Arch. mun. Valenciennes.)

KOMAUNDISE, voir COMMANDISE.

KOMMUNALMENT, voir COMMUNALMENT.

KONCIEL, s. m. ?

Une sarge et .I. hennap d'argent sans piet u il a .I. *konciel* ou fons. (15 déc. 1301, *Cart. de Flines*, CCCLXI, p. 501, Hautcœur.)

KOQUET, voir COCHET.

KOQUILLETE, voir COQUILLETE.

KORE, voir CUERE.

KORMAN, voir COREMAN.

KOTEREL, voir COTEREL.

KOUETER, voir COETER.

KOULIS, voir COULEIS 2 au Supplément.

KOURER, v. a., falsifier :

Et que tout le creson qu'on vendera et qu'on tenra a vendage que cascune maniere ou mece par li et sans *kourer*. (*Pièce de* 1265, ap. Tailliar, *Recueil*, p. 268.)

KOVENANCIER, voir COVENANCIER.

KOVENANT, voir COVENANT.

KOVENENCHE, voir COVENANCE.

KOY, voir COI.

KRICHOUDER, *krickhouder*, s. m., sorte d'officier de justice dans plusieurs villes de Flandre ; censeur, contrôleur :

Le *krickhouder* ou censeur demeurant homme legitime semonceur de justice pour l'assemblee de la vierschare dans la visite des chemins, dans la visite generale des canaux, des visites des cadavres. (*Cout. de Furnes*, Nouv. Cout. gén., I, 635b.)

Chacun impositeur et asseeur fera serment entre les mans du *krichouder*. (*Ib.*, p. 655a.)

Le susdit curateur sera obligé d'inventorier en presence de deux eschevins, du *krichouder* et du greffier des estats onereux tous les biens mobiliaires et immobiliaires. (*Ib.*, p. 656a.)

L'on est accoustumé de faire les ventes judiciaires avec le *krichouder*, deux seigneurs de loy et le greffier criminel. (*Ib.*, p. 663a.)

Le *krichouder* est obligé de traduire a la chambre tous les tuteurs d'orphelins qui souhaitent vendre quelques parties de bien de leurs mineurs. (*Ib.*, p. 671a.)

KUE, voir QUE.

KUERE, voir CUERE.

KUFART, voir CUFART.

KUIDER, voir CUIDIER.

KUINT, voir COINTE.

KULE, voir COULE au Supplément.

KUVRIER, voir CUIVRIER.

KYRIADOXE, s. f., sentence :

Ore viennent donques en place les epicures philosophes et aportent leurs sentences que il appellent *kyriadoxes*. *Kyriadoxes* sont leurs gloires divines. (J. DE SALISB., *Policrat.*, Richel. 24287, f° 118b.)

KYRIELLE, voir KIRIELE.



1. LA, *lai*, *lay*, adv., se dit d'un lieu qu'on désigne d'une manière précise :

Pos ci non posc, *lai* vol ester.
(*Vie de S. Leg.*, ms. Clermont, st. 16, Meyer, *Rec.*, p. 196.)

La u cist furent, des altres i out bien.
(*Rol.*, 108, Müller.)

E *lay* o vey franc cavalleyr
Son corps presente...
(ALBERIC, *Alex.*, 76, P. Meyer, *Rec.*, p. 283.)

Au Mans le troveroiz, *la* est il plus sovant.
(J. BOD., *Sax.*, XXI, Michel.)

Lai veissiez estor mervillos et mortel.
(*Parise*, 2571, A. P.)

Lai o voit Clarembaut, si li est au pié alé.
(*Ib.*, 2403.)

Lai ot .I. Sarazin qui ot non Jacobé.
(*Floov.*, 739, A. P.)

Ce que voyant les Parthes qui *la* estoient, se prinrent incontinent a battre des mains. (AMYOT, *Vies*, Crassus, éd. 1565.)

Et alla descendre en Epire, *la* ou il trouva Publius Julius campé avec son armee. (ID., *ib.*, Quint. Flaminius.)

— *A la*, comme *là* :

Et yaus venu jusques *a la*. (FROISS., *Chron.*, III, 27, Luce.)

— Par extension, pour dire dans tel passage, dans tel texte :

Jamais nous n'aurons la vraie intelligence de ce qui est *la* dit, si... (CALV., *Inst.*, p. 652, éd. 1561.)

— Joint à des adverbes de lieu pour les préciser :

Ils vont *la* fors et font maint tour
Au bos, au molin et au four.
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, st. CLXXI, 7, Van Hamel.)

Il y a *la* haut (au ciel) des esprits envieux des grandeurs de en bas. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. XIX, f° 27 r°, éd. 1588.)

— *La* mis à la suite des pronoms démonstratifs et des noms, pour les désigner plus précisément :

Alors, a l'heure *la* seulement. (R. EST., *Thes.*, Demum.)

Pour... garder ce pas *la*, par ou l'on entre au dedans du royaume d'Epire. (AMYOT, *Vies*, Quint. Flaminius, éd. 1567.)

— *La* joint à la préposition *de*, marquant la distance de lieu ou de temps :

Se Deus ço dunet que jo *de la* repaire.
(*Rol.*, 310, Müller.)

De la vint a Thoulouse, ou aprint fort bien a dancer. (RAB., *Pant.*, ch. V, éd. 1542.)

— *La devant*, comme ci-devant :

Nos aviens dit *lai davant* ke les faceons et les pennes des bestes estoient estendues desore. (*Greg. pap. Hom.*, p. 31, Hoffmann.)

— *La ou*, quand :

Li navré de tel guise braient
La ou l'un sue et l'autre tremble
Que l'escrois d'eus tempeste semble.
(GUIART, *Roy. lign.*, 13672, W. et D.)

Madame, quoy que vous disiez, je vous asseure que Tedalde est en vie, et *la ou* vous luy voudrez promettre ce que dessus pour le luy tenir, j'espere que vous le verrez bien tost. (A. LE MAÇON, *Decameron*, Troisiesme journ., Nouv. septiesme, II, 133, Dillaye.)

Les belles et grandes choses qu'il avoit faites l'avoient mis en telle estime de bon sens et de hardiesse, que *la ou* il failloit a faire quelque chose, il en estoit soupçonné, et jugeoit on que ce n'estoit pas pour n'avoir peu, mais pour n'avoir voulu le faire, et que *la ou* il se vouloit esvertuer, rien ne lui pouvoit eschapper. (AMYOT, *Vies*, Alcib., éd. 1567.)

Il remit et rendit aux Macedoniens leur pays et leurs villes, pour y demeurer francs et y vivre a leurs lois, en payant seulement de tribut annuel aux Romains cent talents : *la ou* ils en souloyent payer a leurs roys plus de dix fois autant. (ID., *ib.*, Paul. Em.)

Là où se dit encore en ce sens dans le langage populaire.

— Tandis que, au lieu que :

Lequel lui persuada et mit en teste qu'il s'accussat soy mesme, parce qu'en avouant et confessant le cas, il auroit sa grace, ainsi qu'il estoit porté par le decret du peuple, *la ou* s'il attendoit la sentence des juges, il y auroit danger en son faict. (AMYOT, *Vies*, Alcib., éd. 1567.)

Se transformant en toutes sortes de figures plus legerement que ne fait le chameleon : *la ou* il n'y avoit mœurs, coutumes, ni façons de faire de quelque nation que ce fust, qu'Alcibiades ne seust imiter, exercer et contrefaire quand il vouloit. (ID., *ib.*)

Que les bestes sauvages qui estoyent par l'Italie avoyent a tout le moins leurs gistes, leurs tesnieres et leurs cavernes ou elles se retiroyent : *la ou* les hommes qui combatoyent et mouroyent pour icelle, n'y avoyent chose quelconque, sinon l'air et la lumiere. (ID., *ib.*, Tib. et Gaius Gracci.)

Vous osterez l'occasion de parler mal a ceux qui cherchent a calomnier madame Constance envers son mary d'estre peu honneste, et vous, envers le monde, d'estre un gentilhomme mal aprins : *la ou* elle est tres honneste dame, et vous tres honneste gentilhomme et bien sage. (LARIVEY, *la Constance*, III, 1, Anc. Th. fr.)

Nous voyons que les elements, les pierres et les metaux jouissent simplement de la condition d'estre, sans y joindre aucun effect qui se ressente de la vie, *la ou* les arbres et les plantes possedent d'autres degrez d'estre plus esleves. (DU PERRON, *Disc. sur la compar. des vertus mor. et theolog.*, Œuv., éd. 1622.)

— Par où, en quoi :

Il se rendit entre les mains de Cneus Octavius, *la ou* il donna clairement a connoistre qu'il avoit en luy un autre vice encore plus lasche et plus vil que l'avarice, c'estoit faute de cuer et crainte de mourir. (AMYOT, *Vies*, Paul. Em., éd. 1567.)

— *La* au sens de là où :

Car *la* n'a kat
Soris moult souvent y revielle.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 311, Kerv.)

— *D'ici la que*, jusqu'à ce que :

E il mettrad (le bétail en litige) en uele main, *d'issi la que* il seit derained. (*Lois de Guill.*, XXV, Chevallet.)

— *Devant la que*, avant que :

Ne qu'il eust por nul porcas
De moi ne joie ne soulas,
Neis seulement d'un baisier,
*Devant la qu'*il fust chevalier.
(*Atre perill.*, Richel. 2168, f° 21[d].)

— *Par ci par la, par ça par la*, de côté et d'autre :

S'espandoient *par ça, par la*. (*Chos. mem. p. F. Richer*, p. 25, Cayon.)

— *Ne ça ne la*, d'aucun côté :



Qu'ils cheminent constamment, sans varier, ne sans decliner *ne ça ne la.* (CALV., *Serm. sur le Deuter.*, p. 35, éd. 1567.)

— *Qui ça, qui la*, les uns d'un côté, les autres de l'autre :

Les Romains furent contraincts de s'enfuir, les uns *qui ça*, les autres *qui la*. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, l. I, c. XI, Bibl. elz.)

— Locut., *quitter la*, comme *laisser là*, abandonner :

Mais enfin sa beauté qui tousjours augmentoit
Me fit *quitter* tout *la*, et perdre le courage.
(G. DURANT, *Prem. amours*, LXXIII, éd. 1594.)

— *La comme la*, alors comme alors :

CONSTANT.
S'il est vray, Pinet, je me vante,
En payment de tous ces bons tours,
Que tu n'y seras pas trois jours
Que je ne te donne a conoistre
Que tu as servy un bon maistre.
PINET.
La comme la : mais vitement
Allon changer d'acoutrement.
(J.-A. DE BAIF, *le Brave*, Acte IIII, sc. IIII, f° 144 r°, éd. 1573.)

Bourg., *lai*, là : « cette petite fille *lai*. »

2. **LA**, voir LE.

LAARECE, voir LARESSE.

LABAILLE, s. f., syn. d'*escope*, mod. *cope*, sorte de pelle creuse qui sert à vider l'eau entrée dans une embarcation :

Et en doivent les vaisseaulx qui viennent esditz havres chargez de blez en grenier chascun vaissel plaine une escope ou *labaille* ou l'en puche l'eaue. (1413, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 116 v°.)

LABASTRIE, s. f., albâtre :

En la cambre de *labastrie*.
(BEN., *Troie*, Richel. 375, f° 95g.)

LABE, s. f., énorme projectile :

D'un des quorons de son mantel
Cele dame grans et pleniere
Deffent la vile en tele maniere
Grever n'i puet nus ne meffaire,
Tant i sache lancier ne traire
Ces granz *labes* pesans et fieres.
Quant getant vont ces granz perrieres,
Cele royne glorieuse...
En son mantel reçoit les cous.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 154c.)

LABECHE, voir LEBECH.

LABEFACTION, s. f., désagrégation :

Une grant roche ou par *labefaction* et dissolucion de pluie ou par terre meute qui autrement ne fut point aperceu cheut du capitole. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 360b.)

LABEL, *lablel, lambel, lembel*, s. m., ruban pendant en manière de frange, ornement qui se portait sur les vêtements :

Cheval saillent et *lambel* volent.
(BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 789, Delmotte.)

Du cors faisoit estaque et des deux bras flaiaus,
Et de son elme englume et d'espees martiaus.
Il ne raportoit mie a l'ostel ses *lablians*.
(ADAM DE LE HALLÉ, *du Roi de Sezile*, 213, Coussemaker, p. 289.)

Mes tant sai je bien dire que sainte Elysabiaus
N'est pas en paradis pour porter tel *labiaus*.
(J. DE MEUNG, *Test.*, ms. Corsini, f° 160a.)

Mantel ot de drap de Turquie,
Que li donna Ypocrisie
A un bien orfroisié *label*.
(*Fauvel*, Richel. 146, f° 11d.)

Pource y doit il avoir .II. cordons ou *lambiaus* penduz devant et derriere. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 85c.)

.VI. *lambeaux* tous vermaux, ventelans au vent. (WAVRIN, *Anch. Cron. d'Englet.*, II, 103, Soc. de l'hist. de Fr.)

Deux petits *lambeaulx* bordes de soye. (Vers 1469, *Invent. de S. Amé*, Arch. Nord.)

Couvers de grandes couvertures
De drap d'or, traynant a *lambeaux*.
(MARTIAL, *Vig. de Charles VII*, M IIII r°, éd. 1493.)

— En blason, brisure la plus noble de toutes, qui se forme par un filet large de la neuvième partie du chef :

A cinq *labiaus* de gueule l'ainsnes fils le porta.
(ADENET, *Berte*, 3222, Scheler.)

Les armes son pere a *label*
Portoit, qui moult li sirent bel.
(ID., *Cleomad.*, Ars. 3142, f° 3b.)

Labiaus bleus i avoit.
(ID., *ib.*, f° 3d.)

Cil porte l'escu point, cil le porte a *labeax*.
(*Chastie Musart*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 483.)

Le dit frere Renaut de son seel en cire vert a un escucel a une barre parmi et un *label* dessus. (1317, Arch. JJ 53, f° 148 v°.)

Et pour l'escu plus embelir
Ot .VII. *labiaus* de bele guise,
.VII. sacremens de sainte eglise.
Par les .VII. *labiaus* de grant pris
Sont li .VII. sacrement pris.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 68e.)

Porte il noirs lyons ou *labiaus* ?
(WATRIQ., *li Dis des* .IIII. *sieges*, 656, Scheler.)

Wivres, fasses, chies et *labiaus*,
Bendes, bares, peus et aigliaus.
(FROISS., *Poés.*, II, 324,28, Scheler.)

Ung gobelet tout de lincorne, garny d'or, esmaillié de .CII. couplez de pensees dessus, armoyé des armes de Bourgogne a *lambiaulx*. (*Ducs de Bourg.*, n° 5292, Laborde.)

Il portoit ung fremail et ung escut de France
A quatre *labiaus* d'argent.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 5341, Chron. belg.)

Lui et son destrier houssez d'ung satin cramoisi, tous couverts de branlants d'argent, emaillez de blanc a trois *lambeaulx* de fin or, qui estoient ses armes. (*Pet. Jeh. de Saintré*, p. 267, éd. 1724.)

— Le sens de *lembel* dans l'exemple suivant est très obscur :

De Damedieu soit ilh maudis
Ki ja mais me dira tez dis,
Car ne moi vienent pas a bel.
Or maudist ele son *lembel*.
(GAUTHIER LE LONG, *la Veuve*, Scheler, *Trouv. belg.*, p. 229.)

LABELLULE, s. f., petite tache :

Labellula, *labellule*, petite tache. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

LABEUR, voir LABOR.

LABILE, -*ille*, adj., fragile, fugitif, changeant, inconstant :

Considerant memoire humaine mesmement en moy tres *labile* et fresle, ay voulu rediger... (BOUT., *Somme rur.*, f° 1a, éd. 1537.)

Tout homme est menteur, enferme, instable et *labile*. (*Intern. Consol.*, II, XXXXV, éd. 1498.)

Le cœur s'expose et appareille
A enfonser ses memoires *labiles*.
(G. CHASTELL., *le Miroer des nobles hommes de Fr.*, VI, 206, Kerv.)

Ils ont memoire *labile* et beaucoup d'interventions depressives de leur engin. (ID., *les 12 Dam. de Rhétoriq.*, VII, 154.)

Nostre memoire est *labille* et incertaine. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 98d, éd. 1486.)

Labille memoire tournant soubdain souvenance en oubly. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 2 v°.)

Richesses sont prisees par les villes,
Chasteaux, maisons, mais elles sont *labilles*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LI, éd. 1545.)

J'ay, par certain intervalle et laps de temps, revolvé et investigué dedans les *labilles* registres de ma conception mentale se je devoye pour mon honneur le vous transmettre et envoyer. (MAXIMIEN, *l'Arrest du roy des Rom.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VI, 122.)

Et neantmoins sont sciences *labiles*,
Et comme l'eau coulantes et mobiles.
(HABERT, *Temp. de chast.*)

Es tu aux champs ? tu veux la ville.
En la ville, o ame *labile* !
Quand seray je aux champs a requoy ?
(J.-A. DE BAIF, *les Mimes*, l. I, f° 29 r°, éd. 1619.)

Ce monde present que nous voyons si *labile* et transitoire. (GRENIER, *le Bouclier de la foy*, f° 226 v°, éd. 1580.)

Dieu qui par sa vertu
Fait glisser, tournoyer tout ce monde *labile*.
(JOSEPH DU CHESNE, *Grand Miroir du monde*, p. 7, éd. 1587.)

Toute matiere est coulante et *labile*. (MONT., *Ess.*, l. II, c. 12, p. 398, éd. 1595.)

Nostre estre est de soy *labile*, Tabarin, et ne peut demeurer en une mesme consistance. (*Invent. univ. de Tabarin*, VIII, Bibl. gaul.)

Tu pardonneras a la langue *labile*, et a la langue begueyante. (GILLES DE HOUSTEVILLE, *Dial. de Loys Vives*, f° 129 v°, éd. 1611.)

— *Labile à*, qui se laisse facilement aller à :

Pour arroser ta langue non habille
A bien parler, mais *a* tout mal *labille*.
(*Genealog. de Fripelippes*, à la suite des *Œuv. de Marot*, VI, 62, éd. 1731.)

Quel fut jusques icy cet indomptable Achille
En aucune façon *aux* voluptez *labile*.
(HARDY, *Achille*, I, I, éd. 1624-1628.)

LABILETÉ, s. f., fragilité :

S'il est ainsi que les choses dignes de memoire pour leur profit et utilité soient a demeurer perpetuellement sans estre du tout assoupies par trop longue saison et *labileté* de temps caduc et transitoire. (CLEM. MAROT, *Préf. sur le Roman de la Rose*, éd. 1735.)

LABIR, v. n., tomber en loques :



Or ont cangiet tout cel abit
Li mal glout, qui tempres *labit* !
(B. de Condé, *li Cont. des hiraus*, 513, Scheler.)

LABIT, s. m., décadence, affliction, détresse, malheur, tourment, peine :

Ciertains sui que plus grans *labis*
Ne poet iestre menes de dame
Que menoit celle douce fame.
(Jeh. de le Mote, *li Regret Guill.*, 214, Scheler)

Se en cest malheur et *labit*
Nous mourions, par quelque acabit,
Ame n'y a qui bien nous face.
(*Dial. de Mallepaye et de Baillevant*, à la suite des *Œuv. de Villon*, Jouaust, p. 217.)

Se ne fust le duc de Bourgogne qui mist
Remede pour sauver son segneur du *labit*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 2177, Chron. belg.)

Vraiz Diex, a mon *labit*
Et a ma paine regardez.
(*Mir. N.-D.*, xxi, 560, A. T.)

Vray Dieu, en ycestui *labit*
Vueullez nous reconfort donner.
(*Myst. de S. Crespin*, p. 30, Dessailles et Chabaille.)

— Ce semble ung mouton qu'on escorche,
La peau s'en vient avec l'abit.
— Tant a il plus nouveau *labit*,
Ses playes lui sont ramentues.
(Greban, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 199d.)

Et la fin de son *labit* est
Que David chante sus et jus.
(Id., *ib.*, 33546, G. Paris.)

Car Lupalois vont relevant
Par devers luy gherre plainiere,
Ja voet desploier sa baniere
Murdres a tout son propre habit,
En faisant maint mal et *labit*.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 48 v°)

Aultre foys ai ge faict sans poinctz
Sans piece et sans cousture habit
Qui ne me faisoyt grand *labit*.
(*Farce du Cousturier et son varlet*, p. 3, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moral. et Serm. joy.*, t. I.)

Ce nous est un droict purgatoire,
Il n'est point de plus grans *labis*.
(*Marchebeau*, p. 12, ib., t. IV.)

Quant Messieurs les Trompeurs se virent
Tous nuz au lict et se trouvirent
Degarnis de tous leurs abis,
Endurirent honte et *labis*.
(D'Adonville, *les Trompeurs trompez*, Poés. fr. des xve et xvie s., XII, 336.)

Et de moy qui prendz tout *labit*
A vous nourrir et tenir sainnes
Vous avez devouré l'habit.
(Guill. Haudent, *Fabl.*, 105, 1re partie, Lormier.)

— Fragilité, vanité :

Il veult que laissiez le *labit*
De ce monde pour li servir.
(*Un Mir. de N.-D.*, Comment elle garda une femme d'estre arse, *Th. fr. au m. â.*, p. 364.)

— Dispute, querelle :

Sans faire noise ne *labit*.
(*Hist. des .III. Mar. en vers*, ms., p. 296, ap. Ste-Pal.)

LABITE, s. f., peine, tourment :

Diex, les reins ! Dieu ! je muir, ce croy :
Tant sens de peine et de *labite* !
(*Un Mir. de N.-D.*, du roy Thierry, *Th. fr. au m.* ... 552.)

... santir paine ne *labite*.
(... *s de Notre-Dame*, II, 1148, A. T.)

Regardez a quelle *labite*
Ma char et mes piez et mez mains
Ont esté mis pour lez humains.
(*La Resurr. Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 341.)

Ly paisibles a les rebous,
Et soeffre tourment et *labite*
Quant entre les felons habite.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 20 r°.)

En peine et *labite*,
A griefz dueilz et gemissemens,
Tu feras tes enfantemens.
(Greban, *Mist. de la Pass.*, 791, G. Paris.)

Et la lasse qu'on y reçoit
Ne donne pas tant de *labites*.
(Id., *ib.*, 30819.)

LABITEMENT, s. m., tourment, martyre :

Vesci le *labitement* saint Come et saint Domiien. (*Alb. de Vill. de Honnec.*, p. 191, Lassus.)

LABITER, v. a., maltraiter, tourmenter :

Tholomer ot tel duel quant la parole ot dite
Toz ses cheveus desront et son vis en *labite*.
(*Significat. de la mort d'Alex.*, Richel. 368, f° 120c.)

La mer qui ainsi me *labite*
Sacies ele n'est pas petite.
(Phil. de Remi, *Compl. d'Amour*, 100, Bordier, p. 289.)

Hé ! fole, que Dieus te *labit*.
(*La Mort Largucce*, Richel. 837, f° 281a.)

— Absolument :

Le poisson sans eau habiter
Ne peut, femme sans *labiter*
Et sans tancer aulcunement.
(J. Le Fevre, *Matheolus*, liv. II, 83, Tricotel.)

Anc. norm., *labiter*, tourmenter. (L. Petit, *Muse norm.*, 1658.)

LABLEL, voir Label.

LABOR, - *our*, - *eur*, - *ur*, s. f. et m., travail pénible et suivi ; s'employait figurément avec le sens de fatigue, de peine :

Ja n'iert perie ma *labours*,
Se fins cuers puet d'amor joir.
(Chrestien de Troyes, *Chans.*, à la suite du *Chev. au Lyon*, Holland.)

Ne vus metez en eire ne en si grant *labur*.
(Garn., *Thom. le mart.*, p. 85, Bekker.)

Li faiz de la *labor*. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 44 r°.)

Del vivre et do vestimant, de la *labor* et del repais, de la silance et de la souteit. (*Ib.*, f° 38 r°.)

C'onkes cil ne fu coneuz
Qui son tresor li ot emblé
Q'en sa tor avoit assemblé,
Et si i mist si grant *labor*.
(*Dolop.*, 6418, Bibl. elz.)

Tant que de le *labeur* de ma teste et... (Froiss., *Chron.*, I, 209, Luce.)

Tu seras consommé par une folle *labeur*. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Ex., xviii, éd. 1534.)

— Il signifiait de plus labourage :

S'auscuns me preste son ceval por fere mon *labor* ou por cevaucier. (Beaum., *Cout. de Beauv.*, xxxvii, 4, Beugnot.)

Pour gaigner parmi son *labour* du blé pour lui, sa femme et enfans. (1380, Arch. JJ 118, pièce 10.)

Toutes les terres de *labeur* appartenant aud. hostel sainct Ladre. (1532, *Compte de S. Ladre*, p. 205, Hosp. Clerm.-sur-Oise.)

Une piece de terre en *labeur*. (1578, *Partage*, Hospice de Gien, Fonds des Ursulines, série III B, cote III B 3.)

LABORACION, s. f., état des laboureurs, l'ordre des paysans :

Ces trois dont je fais mencion,
Chevalier, clerc et *laboracion*
Deussent estre un œuvre vertueuse.
(Eust. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 127d.)

LABORAGE, - *ourage*, - *aige*, s. m., travail en général :

A faire et laborer ou faire faire loialment et a bone foi de tous *laborages* qui i afferent a vignes. (1262, *Cart. de St Etienne de Troyes*, Richel. l. 17098, f° 85b.)

Se je sui li vostres fins loiaus amis d'auteil *labourage* d'amour ke chi ai devisé vous doi jou amer et servir sans riens trespasser. (Rich. de Fornival, *Poissance d'amours*, ms. Dijon 299, f° 15a.)

Si ke par douce nourreture d'amistié ke vous feres son cuer sentir le *labourage* d'amours. (Id., *ib.*, f° 17d.)

Souspirant por l'umain lingnage
Et penssis au cruel domage
Qui de jor en jor i avient,
Vous vueil descouvrir mon corage,
Que ne sai autre *laborage*.
(Ruteb., *Complainte de Constantinoble*, I, 100, Jub.)

Et cil qui corent en navages
Et en mer font lor *laborages*.
(Macé de la Charité, *Bible*, Richel. 401, f° 211c.)

Trievet Potee, povre jeune homme vivant du mestier et *labourage* de mer. (1391, Arch. JJ 141, pièce 171.)

— En partic., travail, métier d'une courtisane :

Cele penssa en son corage
Cel jor leroit son *laborage*,
Et por celui saintisme jor
Seroit de pechier a sejor.
(Ruteb., *Vie sainte Marie l'Egiptianne*, Richel. 837, f° 317c.)

Qui belle fille a et dresse
Pour faire son *labouraige*.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 305c.)

— Produit du travail :

Jou i vuel enter le moie ente
Por partir a lor *laborage*.
(Rencl. de Moiliens, *Miserere*, st. lxi, 8, Van Hamel.)

— Etendue de terre labourable :

Un *laboraige* avec les places des maisons. (*Ch. de* 1369, Chasteau-Renart, Arch. Loiret.)

Pour cercler nostre part des *laboraiges* du dit lieu. (*Compt. de l'hôt.-D. d'Orl.*, 1392-1400, f° 46 r°, Hôp. gén. Orl.)

Pour raison des dismes des bletz des metairies et *labouraiges* de... (6 juin 1496, *Cart. de S. Michel*, D, f° 14 v°, Bibl. Tonnerre.)

— Sorte d'impôt dû sur les vins ... chargés d'un bateau à terre :

Tantost que les vins amenez par ... riviere et arrivez au dit port (du B... vêque) sont tirez et mis hors de...

des bateaulx et assis a terre sur le dit port, nostre dit conseiller doit avoir et a accoustumé recevoir, pour chacune piece de vin, trois poitevines de *labourage*. (1408, *Chart. de Charl. VI*, ap. Duc., *Laboragium* 2.)

LABORAIRE, cas suj. ; voir LABOREOR.

LABORANT, s. m., laboureur :

Quant Diens ot estoré lo monde.....
Trois ordres establi de genz
Et fist el siecle demoranz :
Chevaliers, clers et *laboranz*.
Les chevaliers toz asena
As terres, et as clercs dona
Les aumosnes et les dimages ;
Puis asena les laborages
As *laboranz*, por laborer.
(*Des Putains et des Lecheors*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 175.)

LABORATIF, adj., qui a rapport au labour :

De la possession la premiere cure est de celle qui est selon nature, et celle cy est selon nature qui est *laborative*, c'est assavoir en laborant la terre. (ORESME, *Yconomiq.*, f° 3b, éd. 1489.)

LABORDEAN, s. m., merluche :

Asellus salitus, *labordean*, moulue. (JUN., *Nomencl.*, p. 51, éd. 1577.)

LABORÉ, *labored*, s. m., travail :

Ne sai sils uunt laissed
U sils unt retenud pur fere lur *labored*.
(*Horn*, 285, Michel.)

LABOREMENT, - *ourement*, s. m., travail de la terre, labour :

La terre iert maudite ensement
Ou tu feras *labourement*.
(GEFF., .VII. *Estaz du monde*, Richel. 1526, f° 12d.)

Le *laborement* de la terre. (*Hagins le Juif*, Richel. 24276, f° 58 r°.)

En pays fort a *labourement*. (16 fév. 1429, Ste-Marie de Boqem, Arch. Côtes-du-Nord.)

Labourement, laboratio, laboramen. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

LABOREOR, - *eour*, - *eur*, *labour*. s. m., travailleur, ouvrier :

Neiz aprez la mort lor mestre
Recommencerent il (les apôtres) a estre
Tantost *laboreors* de mains,
De lor labour ne plus ne mains
Recevoient lor soustenance.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 73b.)

Laboreours de mains.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 97d.)

Por li faz tel mestier c'onques ne fist mes paires,
Ainz a son palefroi plus fort c'un dromadaire ;
Et oisiaus a sa perce plesant et debonaire ;
Neporquant molt m'est bel quant sui son *laboraire*.
(*De Gaut. d'Aup.*, p. 16, Michel.)

Des voitures et voituriers et des *laboureurs* par les rivieres de Saine, d'Yonne et Marne en descendant jusqu'a Paris. (1354, *Ord.*, II, 566.)

Guillemin le Mercier, povre *laboureur* de bras. (1381, *Pièces relat. au rég. de Ch. VI*, II, p. 227, Douët d'Arcq.)

...t filz d'un *laboureur* de bras et ...e cousturier. (*Reg. du Chât.*, I, 232, ...h. fr.)

...e que la gabelle du sel a esté mise en nostre pays de Languedoc, la faculté a esté ostee aus *laboureurs* salinans de vendre leur sel a voulenté. (1449, Arch. JJ 180, pièce 72.)

Il me semble bon homme, bon mesnaigier et ung grant *laboureur*. — Saint Jehan! dist le bon homme, je n'en dis que tout bien ; quant a moy, je le congnois pour ung bon jeune homme et ung bon *laboureur*. (LOUIS XI, *Nouv.*, XLIV, Jacob.)

LABORER, - *bourer*, - *burer*, verbe.

— Neutr., travailler :

Habebat mult *laboret*. (*Fragm. de Valenciennes*, v°, l. 10, Koschwitz.)

Forment *laburereit*.
(PH. DE THAUN, *Cumpoz*, 1541, Mall.)

Sains Pous pain oisous dessaboure
Ki dist : Ne goust ki ne *laboure*.
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, st. CLIV, 1, Van Hamel.)

En poi d'ure Deu *labure*.
(J. FANTOSME, *Chron.*, 1578, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Toz jors me travail et *labor*,
Et si ne vis d'autre labor.
(*Dolop.*, 5250, Bibl. elz.)

Bien sot morir le convenoit,
Et selonc ce jugiez seroit
Q'an cest siecle *avoit laboureit*.
(*Ib.*, 8025.)

Sans jamais de mains *laboreir*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 98c.)

Por neant vit au siegle qui por Dé ne *laboire*.
(*Plurechante*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 128a.)

En petit d'eure Dieus *labeure*,
Tels rit au main qui au soir pleure,
Et tels est au soir corouciez
Qui au main est joianz et liez.
(*Fabliau d'Estula*, v. 139, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 92.)

..... Le roy dounoit chascun jour si grans et si larges aumones aus povres de religion... et a povres qui par vieillesce ou par maladie ne pooient *labourer* ne maintenir leur mestier... (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 230, Michel.)

Quant de terre fu pres, que il dut ariver,
Tout le corps li deffaut, ne peut mez *labourer*,
Pasmé chei as dens, l'aviron lesse aler.
(*Doon de Maience*, 2766, A. P.)

L'on le doit paier bien qu'en pou de temps *labore*.
(*Girart de Ross.*, 1778, Mignard.)

Puis ne cesse de *labourer*
Tant qu'ait deffait don tout l'outraige.
(*Guerre de Metz*, st. 32f, E. de Bouteiller.)

Amours, contre qui nul ne se peut desfendre, — et qui y essaye *laboure* en vain, car qui plus travaille plus tost perist, — m'alume le cueur d'un joyeulx plaisir par lequel j'ay toutes les autres choses esloingnees de moy. (*Troilus*, II, Nouv. fr. du XIVe s., p. 136.)

Concluant qu'il fut pugni comme il appartenoit, c'est assavoir comme celuy qui *avoit* fait et *labouré* contre le peuple et bien commun. (1 00. *Ord. du prév. d'Orl. contre un ca'aretier au comm. des titres de la police*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 1 r°, Arch. Loiret.)

Pour *labourer* et entendre au bien de la paix. (BERRY, *Chron. de 1402-1461*, p. 404, éd. 1661.)

Soubhaiter doncques mediocrité, elle vous adviendra, et encores mieulx, deuement ce pendent *labourans* et travaillans. (RAB., *le Quart livre*, Prologue, éd. 1552.)

Apres que Cesar eut consideré et regardé l'assiette du lieu, il donna bon courage a ses gens de *labourer* et de bien besongner. (GAGUIN, *Comm. de Ces.*, f° 178 v°, éd. 1539.)

Le duc d'Urbin, qui estoit homme de guerre, y avoit si bien pourveu par tranchees que ledit marquis *laboura* en vain. (MART. DU BELLAY, *Mem.*, l. III, f° 73 v°, éd. 1569.)

— Militer :

Pour la presumption et renommee qui contre lui *labouroient* estre coulpable et participant de la perpetration dudit fait. (1380, Arch. JJ 118, pièce 1.)

Labeure droit escript pour ledit baillif. (BOUT., *Som. rur.*, 1e p., f° 31b, éd. 1486.)

— *Laborer à, que, a ce que, pour que*, faire ses efforts pour :

Tu *laboures* de jour en jour *pour* que je face morir mon filz, et les sages ses maistres labourent qu'il ne meure point. (*Yst. des sept sages*, p. 126, G. Paris.)

Labourera et pourverra que... (MONSTRELET, *Chron.*, I, 225, Soc. de l'H. de Fr.)

Il *labourera* affectueusement, diligenment et loyaument a ce que puist estre a l'onneur de Dieu, de nous et de nostre compaignie. (ID., *ib.*)

Que nostre dit filz *labourera* a son povoir et le plus tost que faire se pourra prouffitablement, a mectre en nostre obeissance toutes et chascunes villes... (ID., *ib.*)

— Etre tourmenté :

Pluseurs hommes et femmes povres creatures, travaillans et *labourans* de fain par rues et par places a Paris mouroient. (*Grand. Cron. de France*, l'istoire de Loys, roy de France et de Navarre, IV, P. Paris.)

Labeure secretement d'amour
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 167d.)

— *Laborer au mal de la mort, laborer a la derreniere fin, laborer en son derrain*, agoniser :

Aucun qui *labeure* au mal de la mort. (BOUT., *Som. rur.*, 2e p., f° 67c, ed. 1486.)

Lors, luy tourné sus l'autre costé, tost apres tirant a l'angoisse de la mort, oy toute l'istoire de la passion et auques pres de la fin de l'evangile saint Jehan commença a *labourer a la derreniere fin*. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 3e p., ch. 71, Michaud.)

Aucuns disent que la nuit que ceste dame *labouroit en son derrain*, que jusques a rendre son esprit, se monstroient deux clartes au deseure de sa chambre en forme d'estoile. (G. CHASTELLAIN, *Chron.*, IV, 218, Kerv.)

— Act., fabriquer :

Il ont soie a moult grant habondance dont il *labourent* draps de soie et a or de plusieurs manieres, et aussi y *labeurre* l'en tout hernois qui a ost appartient. (*Liv. de Marc Pol*, éd. CX, Pauthier.)

Ce sont les gens de labeur, qui *labeurent* ce de quoy les autres vivent. (*Modus*, f° 63 v°, Blaze.)

Oudict ouvreur sont cinq gra... de gris qu'ont estez *laboures* pa... oudict ouvreur pour les vesti...



grises. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'Archéol. de Beaune, 1874, p. 182.)

Plus a oudict ouvreur quatre pieces de lainnes a *labourer*. (*Ib.*, p. 185.)

Labourer le pain. (*Perceforest*, I, f° 55a, éd. 1528.)

— Manœuvrer :

Dechargeurs ne pourront prendre ni avoir d'un tonnel de vin ou de deux queues pour un tonnel *labourer*, oster des nefs, et mener a l'hostel de celui a qui il sera. (1350, *Ord.*, II, 357bis.)

— *Laboré*, part. passé, travaillé :

Devant eaux moult bien *labourez* et ouvrez a l'esguille. (Selve, *Paul Emile*, éd. 1547.)

Toutesfois ceste maniere de dire est meilleure qui n'est ny trop negligee ny trop affectee, mais qui est mediocrement *laboree*. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 594, éd. 1549.)

Ouvrages dorez et singulierement bien faits et bien *labourez*. (Amyot, *Vies*, J. Caesar, éd. 1565.)

Ouvrages de four, confitures et issues de table curieusement *laboures* et apprestes. (Id., *ib.*, Lucull.)

Lesquelles enseignes estoyent si bien *labourees*... qu'il n'y avoit nulle peinture si plaisante. (Bern. Palissy, *Œuv.*, p. 374, France.)

Voyles de pourpre *labourez* a l'eguille. (Mont., *Ess.*, III, 6, p. 84, éd. 1595.)

— Où l'on travaille :

Des fiestes non *labeuré* et ki sunt en diemenche. (*Regl. de Cîteaux*, ms. Dijon, f° 4 r°.)

Fieste non *labeuré*. (*Ib.*, f° 36 v°.)

Le montois a le substantif *labouré*, *rabouré*, terre labourée : « J'ai porté l' carnassière M. Chose quasi toudis dins les *rabourés*. »

Laborier, - *ourier*, s. m., ouvrier, laboureur :

Car d'orer te fait *laborier*.
(Rencl. de Moiliens, *de Carité*, st. xcviii, 5, Van Hamel.)

Nuls *labouriers* n'ahannoyent ne cultivoyent les terres. (Froiss., *Chron.*, V, 354, Luce.)

Les *labouriers* des champs font leurs brebis tondre pour en avoir la laine. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 106.)

Ausquels et autres personnes, bourgeois, *labouriers* et autres, soient chascun jour vendues grande quantité de denrees et marchandises. (1449, *Ord.*, XIV, 48.)

Comment n'est il a Dieu plus cure
D'un noble prince droiturier
Que d'un meschant vil *labourier*?
(G. Chastellain, *la Mort du duc Philippe*, vii, 262, Kervyn.)

Huche, dist il, mes *labouriers*
Et paye a chascun leurs deniers.
(*Myst. de la Pass.*, ms. Troyes, 2e j., f° 128 v°.)

Il estoit grand culteur de terre et soigneux *labourier*. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 40 r°.)

Tous les gens des villages, *labouriers* et aultres. (*Ord. de 1491*, ap. Ch. Paillard, *Hist. des troubles religieux de Valenciennes*, III, 403.)

Et fait le seigneur et maistre dudit heritage a preferer d'estre payé sur icelles avant tous autres creanciers, apres le *labourier* premierement payé. (*Coust. de Lalleu*, xxi, Nouv. Cout. gén., I, 373.)

Pierre de Robespierre, *labourier*. (*Pièce de 1507*, Arch. de M. le baron Blondel d'Aubers, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 198.)

Plusieurs desdits *labouriers*, paysans et autres qui doivent icelles dismes. (*Placard conservant les dismes ecclesiast.*, 12 juill. 1557.)

Bresse, *laborier*, laboureur.

Nom propre, *Labourier*.

Laborir, v. n., travailler :

Elle vouloit qu'elles ouvrassent et *laborissent* de leur propres mains. (*Vie Ste Clere*, ms. Lyon 970, f° 21 r°.)

Laboros, - *rus*, - *reux*, - *reulx*, *labour.*, adj., pénible :

Andoi ont vie *laborouse*.
(Rencl. de Moiliens, *Miserere*, st. clv, 9, Van Hamel.)

Car vie de honme est breve et iceste munde *laborus*.
(Th. de Kent, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 1 r°.)

Les veies sont perroses et *laborus* li mont.
(Id., *ib.*, f° 55 v°.)

Car vie d'ome est breve et le mond *lab[o]rus*,
Deceivables a toz e a multz envius.
(Id., *ib.*, ms. Durh., bibl. du ch., c. iv, 27, B, f° 7.)

Mais, quoy qu'il soit du *laboureux* mestier,
Il n'est tresor que de vivre a son aise.
(Villon, *Grant Test.*, les Contredictz de Franc Gontier, Jouaust, p. 96.)

Ilz (les athlètes) font travail fort *laboureux* mais non pas continuellement. (*Regime de santé*, f° 7 r°, Robinet.)

— S. m., fabricant :

Car estoient simples gens, *laboureulx* et marchans et ouvriers qui faisoient leur draperie. (Froiss., *Chron.*, XVII, 191, Kerv.)

Bourg., Yonne, Chigy, Etivey, *laboreux*, *labouéreux*, laboureur. Morv., *laibouérou*.

Labour, voir Labor.

1. **Labourage**, adj., labourable :

Terres *labourages* et non *labourages*. (1408, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P 294, reg. 4.)

2. **Labourage**, voir Laborage.

Labouraison, s. f., labour :

Mieux vaut saison,
Que *labouraison*.
(O. de Serr., *Th. d'agr.*, II, 2, éd. 1605.)

Labourel, - *eau*, s. m., dim. de labour :

Colin *Labourel*. (1372, *Ch. du bailli du D. d'Orl.*, Chartes de St-Urbain, Lalore, p. 365.)

Laboureau, *Labourel*, est resté comme nom propre.

Labourement, voir Laborement.

Labourer, voir Laborer.

Laboureur, voir Laboreor.

Laboureusement, adj., laborieusement :

Les choses qui par eulz sont faittes ou acquises *laboureusement*. (Oresme, *Eth.*, Richel. 204, f° 548c.)

Laboureusement, actuose. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Cestuy Themistocles si prudentement et si *laboureusement* besongna en bataille que il chassa de Grece le roy Xerces et son ost. (Boccace, *Nobles malheureux*, III, 5, f° 58 r°, éd. 1515.)

Laboureux, voir Laboros.

Labourier, voir Laborier.

Labourieuseté, s. f., application laborieuse, travail :

Labourieuseté, operositas. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Laburer, voir Laborer.

Lac, s. m., caverne, fosse :

Qu'il (Daniel) est mys au *lac* aux lyons.
(G. Mach., *Poés.*, Richel. 9221, f° 96a.)

Lors Daires le *lac* entrouvry
Et vit que Daniel couvry
De sa main les chiefs des lyons.
(Id., *ib.*, f° 96c.)

Lacays, voir Laquais.

Laccay, voir Laquais.

Laceis, - *eiz*, - *is*, *lass.*, s. m., lacet, filet, réseau de fil ou de soie :

Et riche ovre i out desure de malegranates, de lilie et de *laceiz*. (*Rois*, p. 253, Ler. de Lincy.)

Et est le *laceis* qui fait le compas de guelles a petites fleurettes d'or. (1360, *Invent. du D. d'Anjou*, n° 408, Laborde.)

Gros botons de perles et *lassis*. (1372, *Compte de l'exécut. du Testam.*, Pièc. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 159.)

Il (Vulcain) forge un *lacis* d'or qu'il eut fait promptement,
Car l'ouvrage des Dieux se faict en un moment,
Les enlace tous deux, le *lacis* cadenasse,
Puis appelle les Dieux pour contempler leur grace,
Ainsi du beau *lacis* Mars en fut le moteur,
Amour l'occasion, et Vulcan l'inventeur.
(Fred. Vinciolo, *Disc. du Lacis*, Poés. fr. des xve et xvie s., VIII, 166.)

— Partic., fichu à mailles placé sur la gorge des femmes :

Et semble proprement que l'amour soit assis
Sur les frezes poussants dessous vostre *lassis*.
(Des Accords, *Bigarrures*, f° 199 v°, éd. 1584.)

— Sorte de blanc-manger :

Se vos volez faire blanc mengier, prenez les eles e les piez de gelines e metez cuire en eve, e prenez un poi de ris e le destrempez de cele eve, puis le ferez cuire a petit feu, e puis charpez la char bien menu eschevelee, e la metez cuire ovec un poi de chucre, si aura non *laceiz*. (*Ens. p. apareil. viand.*, Richel. l. 7131, f° 100a.)

Lacis est resté dans la langue moderne avec le sens de réseau de fil ou de soie.

Laceite, adj. f., faite en réseaux, à lacet :

J'ai de beaux cuevrechies a dames
Et coiffes *laceites* beles.
(*D'un Mercier*, Richel. 19152, f° 42c.)

LACEON, voir LAÇON.

1. **LACEOR**, *laceur*, *lasseur*, *laiceur*, *lacheur*, *laqueur*, s. m., faiseur de lacets:

Quiconques veut estre *laceur* de fil et de soie et de laz, et feseres de trouses a seles et de rubans, estre le peut franchement pour tant que il oevre ad us et as coustumes du mestier. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XXXIV, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Lasseurs de fil et de soie. (*Mestiers de la ville de Paris l'an* 1300.)

Laqueator, *laiceur*. (*Gloss. de Salins.*)

Laqueator, *laqueur*. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Pour acroistre le nombre des *lacheurs* et *lacheresses* de bonnets qui estoit si petit qu'ilz ne povoient servir iceulx bonnetiers, lesquelz a ceste cause estoient constraints faire lachier leurs bonnets hors ceste dite ville. (1526, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

— Combattant qui se servait d'un lacet pour arrêter et renverser son ennemi :

Retiarii, *laceurs*. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 13032.)

— Fém., *laceresse* :

Richeut, la *lacerresse*. (*Liv. de la Taille de Paris pour* 1292, Géraud.)

Cousturiere de bonetz, s. f. ; *lasseresse*, s. f. — Knyttar of cappes. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 236, Génin.)

2. **LACEOR**, voir LASCHEOR.

LACERACION, - *tion*, s. f., action de déchirer :

Sanz injure et sanz *laceracion* de leur corps. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 338d.)

Laceration, f. Despedaçamiento, rasgura, rasgo. (C. OUDIN, éd. 1660.)

A été conservé comme terme de jurisprudence.

LACERER, v. a., déchirer, au figuré :

L'estat distrait et *laceré*. (BERSUIRE, *Tite Live*, Richel. 20312ter, f° 48 r°.)

1. **LACERON**, s. m., lacet, filet :

Et petit sai de gent qui vaille
Qui en tes *lacerons* ne saille.
(WATRIQ., *li Despis du monde*, 175, Scheler.)

2. **LACERON**, s. m., laiteron :

La pauvre beste s'en revint a la maison avec tous les trois levraults pendus a ses tetins, lesquels elle mit et posa au lieu ou elle avoit fait ses petits chiens, et la les nourrit et allaicta jusques a ce qu'ils feussent grands et qu'ils peussent gringnoter le *laceron*. (*Nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 114, Bibl. elz.)

Laceron, m. Cerraja. (C. OUDIN, éd. 1660.)

Norm., *laceron*, *lancheron*. Pic., *lacheron*.

LACERRESSE, voir LACEOR.

LACERT, s. m., lézard :

Lacert : m. A lizard ; also, the viver, or lesse sea dragon ; tearmed so because it somewhat resembles a dragon. (COTGR., éd. 1611.)

Lacert, m. Lagartija. (C. OUDIN, éd. 1660.)

LACERTE, s. m., muscle :

Corde, pannicle, cuir, muscle, *lacerte*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 9c.)

Le *lacerte*..... est compost de fils subtils de char simple et de ners sensible. (ID., *ib.*, f° 12a.)

Es *lacertes* des voyes qui respirent et des yeulx. (B. DE GORD., *Pratiq.*, I, 21, éd. 1495.)

Et puis viennent les muscules et les *lacertes* qui loyent et ferment et meuvent ainsi l'oeul. (ID., *ib.*, III, 1.)

Muscle et *lacerte*, c'est tout un ; mais il st dit muscle, de la semblance d'un rat, et *lacerte* de la semblance d'un lezard : car ces bestes sont ainsi greilles et longues de chasque part (au moins devers la queue) et au milieu sont grosses, comme les muscles ou *lacertes*. (JOUB., *Gr. Chir.*, p. 40, éd. 1598.)

Lacerte. A fleshie muscle ; tearmed so because it hath (as a lezard) a long taile. (COTGR., éd. 1611.)

Lacerte, f. Murezillo llamado lagarta. (C. OUDIN, éd. 1660.)

LACERTOS, - *tous*, - *teus*, adj., musculaire :

La char *lacerteuse* du front est ensi comme cele du chief, fors que la longitude des lacertes est selonc la longitude du front et cele du chief est selonc la latitude de tout le chief. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 17b.)

Plaies *lacertouses*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 15a.)

Chair *lacertouze*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, 29, éd. 1495.)

LACESSE, voir LASSESSE.

LACEURE, *lasseure*, *lasceure*, *lassure*, *lacheure*, *lachure*, *lasure*, s. f., ouvrage fait en forme de filet ou de réseau :

Puis a les escaillons moult bien amesures,
De l'un .II. pies a l'autre a tant les a esmes,
A double *laceure* estoit cascuns noes.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 90b.)

Nexus, *lasures*. (ALEX. NECKAM, Scheler, *Lex.*, p. 91.)

Nodus, nos ou *lasseure*. (*Gloss. de Salins.*)

Il vit tout le monde entretenant par *laceures* de laz. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 40d.)

Une piece a *lasures*, une autre piece sans *lasures*, nommee glaçon, une piece de pans. (1415, Arch. JJ 169, pièce 192.)

.IIII. *lachures* pour une vergue pesant .XXII. livres. (1415-1416, *Receptes de Boulogne-sur-Mer*, p. 164, Ed. Dupont.)

Aulcunes *lassures* et vermeillon livré cheens. (XVe s., *Cart. de Flines*, p. 930, Hautcoeur.)

Seulement en l'estomac vers le cuer se retrahy la vie, lequel tellement s'engrossy et enfla que tres hastivement luy failloit copper la *lachure* et deffermer les dens a force continuelle. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, ch. II, Buchon.)

— Fente que serre le lacet d'une robe :

Le suppliant cousturier dist qu'il lui failloit des crochets et des portes pour mettre a la *lasseure* des robes d'icelle fille. (1475, Arch. JJ 195, pièce 1566.)

— Enlacement, attache :

Par la double *lassure* d'icelles (coquilles) ensemble, leur invincible et indissoluble union. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, V, 96, Lalanne.)

— Lambris :

E li cypres sunt environ
Qui font tote le *lacheure*.
(*Explicat. du Cant. des cant.*, ms. du Mans 173, f° 47 r°.) Lat., laquearia nostra cupressina.

Laquear, las ou *laceure* de tref de maison. (*Gloss. de Salins.*)

Laquear, *laceure* de tres de maison. (*Olla patella*, p. 35, Scheler.)

Laquear, aris, las ou *laceure* de trefz de maisons. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

— Travée :

.III. *lasseures* de foen bien emplies, et est ledit foen bon et bien conraé. (1355, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 16 v°.)

Le suppliant monta en une *lasceure* ou travee de gauche pour descendre du feurre. (1409, Arch. JJ 164, pièce 134.)

1. **LACHE**, s. f., lacet :

Le seel de Sa Majesté y appendant en *lache* de soye rouge. (1627, *Confirm. des Cout. de Hesdin*, Nouv. Cout. gén., I, 343.)

— Meute :

Tous nobles gentils hommes pourront avec une *lache* de levriers par tout nostredit pays d'Artois sur pleins champs, sans entrer ez franches garennes, ny ez bois et forests, esquels qui pretendroient entrer auroient droit de chasse par privilege ou ancienne possession, courre le lievre, ou voller, eslever ou poursuivre sa proye sur quelque seigneurie que ce soit. (*Placard de Philippe II sur le fait de la chasse*, Anvers, 28 juin 1575.)

— Terme de charpentier :

Pour .XL. cleus a cleuer les *laches* de l'ostevent de le cambre monsieur le duc. (1342, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 93.)

Et gistes, bans et *laches* hors de leurs lis issus.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 20986, Scheler, *Gloss. philol.*)

Deux serrures a gaches, a deux clefs chacune, quatre *laches* ou pentures. (1416, Béthune, ap. La Fons, *Art. du Nord*, p. 89.)

Suisse rom., Fribourg, *laces*, rênes.

2. **LACHE**, voir LASCHE.

LACHEMENT, voir LASCHEMENT.

LACHEOR, voir LASCHEOR.

LACHERESSE, voir LACEOR.

LACHES, s. m., cuirasse, hallecret :

Les supplians ficherent leurs espieux en la poitrine d'icellui le Vaque, sachans que en sa dite poitrine il ne povoient gueres blecer, pour ce qu'ilz savoient bien qu'il avoit tousjours vestu ung *laches* ou armures. (1459, Arch. JJ 189, pièce 369.)

LACHESSE, voir LASCHESSE.

LACHET, s. m., lambris :

Laquear, *lachet*. (*Olla patella*, p. 35, Scheler.)

Laquear, laz, *laches*. (*Catholicon*, ms. Lille 369.)

LACHETÉ, voir LASCHETÉ.

LACHEUR, voir LACEOR.

LACHEURE, voir LACEURE.

LACHIÉ, voir LASCHIÉ.

LACHIER, voir LACIER.

LACHIERE, voir LACIERE.

LACHIT, s. m. ?

De le tine de *lachit*, trois mailles. (1271, *Chou ke messires de Mortaingne doit prendre a son wienaige*, Tonlieu de la Scarpe, ap. Tailliar, p. 485.)

LACHOM, voir LAÇON.

LACHRIMABLE, voir LACRIMABLE.

LACHRIMANT, voir LACRIMANT.

LACHRIME, voir LACRIME.

LACHRYMAL, voir LACRIMAL.

LACHRYMER, voir LACRIMER.

LACHURE, voir LACEURE.

LACIER, *lachier, lasser*, v. a., attacher par un lacs :

Les bries a l'apostoile baille un vaslet a pié
U cil trei prelat erent suspendu et *lacié*.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 77 v°.)

Est lachié de fil qui ne soit mie trop delié,... et doit avoir cinq pies de long. (*Mod. et Racio*, f° 177[b], ap. Ste-Pal.)

— Garrotter :

En prison *lachies*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 30087, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Enlacer :

En dormant son mari embrace
Et de ses bras l'estraint et *lace*.
(*Lapidaire*, C 759, Pannier.)

L'uns l'autre ses bras *lacier*
Entor les cols si doucement.
(*Du vair Palefroi*, Richel. 837, f° 349[c].)

— Saisir, au propre et au fig. :

Chil hom, ki tant fu asseur,
Cui avarisce *avoit lachié*.
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, st. LVI, 5, Van Hamel.)

Nus ne le puet *lacier* ne prendre.
(*De Graalent*, Richel. 2168, f° 70[a].)

Grant douleur au cuer le *laça*.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, f° 260[a].)

Cruauté li procure
A ses subgiez haine et murmure,
Et, en la fin, com le poisson a l'ain,
Le *lasse* et prant a dolente pasture.
(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, I, 70, A. T.)

— Réfl., se lier, s'engager :

Par leur foi a lui *se lacierent*.
(GUIART, *Roy. lign.*, Richel. 5698, f° 136[a].)

Trestuis *se sont lachies*
A che qu'il atendront que vous les envoies
Unc evesque a vo greit.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 12351, Scheler, *Gloss. philol.*)

— *Lacié*, part. passé, entouré de palissades :

Puis a fait a Tuwin unc chasteal bin *lachies*
Qui fut fors et puissans.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 24406, Scheler, *Gloss. philol.*)

1. **LACIERE**, s. f., ouvrière en lacets :

Perronele la *laciere*. (1226, *Cens. du Paraclet de Pruvin*, f° 9 v°, Arch. Aube.)

Lacieres. (*Voc. des mest.*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

2. **LACIERE**, *lassiere, lachiere, lasere*, s. f., lacet, cordon, engin, filet ou lacs de chasseur et de pêcheur :

Se tu tends tes laz pour les bestes noires, garde que la *lachiere* ne soit trop haute et fay ta haye forte entre deux *lachieres*. (*Modus*, f° 47 v°, Blaze.)

Et lors ycelui exposant... d'une paire de cousteaux a trenchier pain qu'il avoit pendus aux *lassieres* de sa cote. (1395, Arch. JJ 148, pièce 284.)

Les *laseres* d'or de Chipre. (*Devise des orfrais qui doivent estre faiz pour la chape du roy*, S.-Hil., Arch. Vienne.)

Qui ne lui eust coupé la *lachiere* de son pourpoint a toute haste, il fut esté estaint et estouffé. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, III, 88, Buchon.)

Il ne faillira de se jetter dans l'un des rets, ou bien dans la *lassiere* ou raiseau. (J. DE CLAMORGAN, *Chasse du Loup*, p.39.)

Comme toiles, filets, rets, pieges, lacqs, poyaux,
Huttes, cordes, coliers, *lassieres* et raiseaux,
Fourches, gaules, espieu, pietes, poeles, bezoches,
Racles, seinnes, bastons, poeches, esparvier, [poches,
(FLORENT CRESTIEN, ap. Borel.)

Sancerrois, *lacière*, courroie garnissant la verge du fléau.

LACIS, voir LACEIS.

*LACIVIEUX voir LASCIVIEUX.

LAÇON, - *ceon*, - *son*, - *çun*, - *sçun*, - *czon*, - *chom*, *lasson*, s. m., lien, filet, lacet :

A male fin est destiné,
De *laceons* pris u seté.
(*Contin. du Brut de Wace*, Michel, *Chron. anglo-norm.*, I, 89.)

Il n'ot vallet en sa meisun
Ne face engin, reis u *lasçuns*.
(MARIE, *Lai du Laustic*, 95, Roq.)

E les engins e *laçuns* firent.
(ID., *ib.*, 124.)

Que molt le tint bien le *laçon*
Qu'il a entor le col lacié.
(*Ren.*, Br. X, 586, Martin.)

Ou col li ai mis son *lason*.
Si l'enmoine comme larron.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 164[a])

El col li a mis .I. *laçon*,
Si l'enmoine comme prison.
(*Ib.*, Richel. 23111, f° 125[d].)

Mais pecché e maliçun
Si grant fes a, si grant *lasçun*,
Ke ne pouit prendre foisum
K'il n'alast a perdiciun.
(*S. Edward le conf.*, 4505, Luard.)

Roiz et *laçons* et gluz d'anfer,
Filz a vilain, iraigne en sain.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 164[a].)

Li oiselet ne se garda
Del *laçon* quant il repaira :
Pris fu.
(*Chastoiem. d'un père*, conte XIX, 39, Biblioph. fr.)

Et son col de propre fachom
Par qui su espris au *lachom*.
(*Clef d'amour*, p. 39, Tross.)

Il termina sa vie par le moyen d'une cordelette et *laczon*. (*Sexte J. Frontin*, IV, 7.)

Nul ne nulle ne doibvent tendre es coulombs de coulombier o fil, ne o glu, ne o cordes ne o *laczons*. (*Coust. de Bret.*, f° 127 v°.)

Laqueus, laqs, lien, licol, piege, *lasson*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Au tems d'averssitez seront en cent façons
Captivez de la mort, qui dedans ses *laçons*,
Quant ils y pensent moins, les poursuit et de- [chasse.
(CHASSIGN., *Mespr. de la vie*, CXIIII, éd. 1594.)

Et de premier abord, se ploiant ils (les serpents) [embrassent
Avec les nœuds serrez de leurs fermes *laçons*.
(BERTAUT, *Œuv.*, p. 327, éd. 1633.)

Norm., Bessin, *lachon*, lacet. Lorr., Filières, *lesson*, collet pour prendre le gibier.

LACQUET, voir LAQUAIS.

LACRER, v. n. ?

Por *lacrer* li oisiaus s'en va
As autres qui cantent dessus.
(*St Brandaine*, p. 124, Jub.)

LACRIMABLE, *lacry., lachri., lachry.*, adj., déplorable, lamentable, accompagné de larmes :

Et lo pueple dona une voiz *lacrimable* pour fame, et distrent a lo Achate-Pain ou il deffendist la cité ou il feist licite cose de paiz avec lo duc. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, V, 27, Champollion.)

Lacrimable remembrance. (1390, *Lett. de Ch. VI à Rich. II*, Lett. de Rois, etc., t. II, p. 256.)

Vees mon habit *lacrimable*. (MAIZ., *Songe du viel pel.*, I, 23, Ars. 2682.)

Les piedz nuz, face *lacrimable*.
(*Therence en franç.*, f° 296[a], Verard.)

Piteuses parolles et *lacrimables* termes. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 61 v°.)

Ne doyvent point les astres et les cieulx
Me foudroyer en *lachrymables* lieux ?
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, X, éd. 1545.)

De hault chanter en *lachrimable* guise.
(ID., *Labyr. de fort.*, Maz. 10832, f° 9 v°.)

Songes tristes, *lachrimables* fantasies. (ID., *Mém. de la Trém.*, ch. XXVII, Petitot.)

Tels piteux et *lacrymables* regrets. (LOYAL SERVITEUR, *Chron. de Bayard*, LXV, Soc. de l'H. de Fr.)

Et par toute la Bretaigne n'eust on ouy parler que de ce *lacrymable* trespas. (ID., *ib.*, ch. LVIII, éd. 1527.)

— Terme de médecine :

L'erbe (de camedreos) pillee et broyee est convenable aux fistules des choses *lacrimables*. (*Jard. de santé*, I, 90, impr. la Minerve.)



1. **LACRIMAL**, *lacrymal, lachrymal*, adj., qui a rapport aux larmes :

Les beaux yeux... semoient... une sourse de rousee *lacrymale*. (LE MAIRE, *Plaincte de Desiré*, dans *Illustr. de Gaule*, p. 398, éd. 1549.)

La glandule *lachrymale*. (PARÉ, *Œuv.*, III, 11, Malgaigne.)

2. **LACRIMAL**, *-el, -ale*, s. m., sac lacrymal :

La fistule du *lacrimel*. (LANFRANC, *Syrurgie*, Richel. 1323, f° 57 v°.)

Les fistules qui sont au *lacrimal*. (*Jard. de santé*, I, 135, impr. la Minerve.)

LACRIMANT, *lachr.*, adj., lacrymal :

Fistule *lachrimante*. (*Le Triumphe de dame Verolle*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 268.)

LACRIME, *-chrime, -chryme, -crisme*, s. f., larme :

..... Et lui bendoient
Les yeulx de plour et de *lacrisme*.
(JEH. DE MEUNG, *Tres.*, 837, Méon.)

Toutes voies il estoit devot, sempre en oration, et a ses *lacrimes* lavoit sez pechiez. (AIMÉ, *Yst. de li Normant*, IV, 44, Champollion.)

Aucunesfois *lacrime* vient par foiblesse naturelle de l'oel. (B. DE GORD., *Pratiq.*, III, 2, éd. 1495.)

Camsice a longues branches de quatre dois de long et dejectees en terre plaines de *lacrimes* et humeurs. (*Jard. de santé*, I, 98, impr. la Minerve.)

L'euforbe fait moult de *lachrime*. (*Ib.*, I, 179.)

Un flux de gomme et *lachryme*. (*Ib.*)

Lyonnais, *agrime*.

LACRIMER, voir LAGRIMER.

LACRIMEUS, *-meux, lacry.*, adj., larmoyant, chagrin, qui répand des larmes, accompagné de larmes :

Je suis en la vallee *lacrimeuse* ou sont toutes causes de pleurs. (J. GERSON, *l'Aguillon d'amour*, f° 12 r°, éd. 1488.)

Que j'aye compassion *lacrimeuse* de sa tres excessive passion. (ID., *ib.*, f° 85 v°.)

Chascun avoit pour joye, desplaisance,
Pour doulx maintien, piteuse contenance,
Pour plaisans ris, tristesse *lacryneuse*,
En lieu d'esbats, de douleur maniance,
Pour trouver mieulx, bien petite esperance.
(P. MICHAULT, *Complainte sur la mort de la C^esse de Charrolois*, p. 127, éd. 1748.)

Et en faisant *lacrimeux* termes
A tout son cueur remply de lermes.
(*Therence en franç.*, f° 174^b, Verard.)

Lacrimeuse contriction. (*Prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 10 r°, éd. 1519.)

Penitence *lacrimeuse* de Marie Magdalaine. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de PALSGRAVE, éd. Génin, p. 1062.)

LACRISME, voir LACRIME.

LACTEAN, adj., de lait, lacté :

Les voyes *lacteanes*. (GRING., *Foll. Entrepr.*, I, 11, Bibl. elz.)

LACTEOLIN, s. m., sorte de poisson :

Ceulx (poissons) que le commun peuple appelle lacterins, je les appelle *lacteolins* a cause du laict et blanche couleur qu'ils ont. (*Platine de honneste volupté*, f° 105 v°, éd. 1528.)

LACTERIN, s. m., sorte de poisson :

Ceulx (poissons) que le commun peuple appelle *lacterins*, je les appelle lacteolins. (*Platine de honneste volupté*, f° 105 v°, éd. 1528.)

LACTICIEN, adj., de lait :

Succre *lacticien*. (*Platine de honneste volupté*, f° 10 v°, éd. 1528.)

LACTICIEUX, adj., d'une nature laiteuse :

Une maniere de campanette *lacticieuse*. (BELON, *Singular.*, II, XXXVII, éd. 1554.)

LACTICINEUX, *-nieux*, adj., laiteux, d'une nature laiteuse :

Les poissons ne se doivent point mengier avec la chair ne avec chose *lacticineuse*. (*Regime de santé*, f° 37 r°, Robinet.)

La liqueur *lacticineuse* qui sort de la dicte racine (de chondrilla). (BELON, *Singularitez*, I, 31, éd. 1554.)

Les especes des choses *lacticinieuses*. (*Jard. de santé*, I, 100, impr. la Minerve.)

Plante *lacticinieuse* et faisant laict. (*Ib.*, I, 221.)

La scamonee... et autres plantes *lacticineuses*. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid ou manipul des miropols*, p. 133, éd. 1581.)

Quand l'urine est *lacticineuse*. (LOYS GUYON, *Mir. de la beauté*, I, 274, éd. 1615.)

LACTIFIANT, adj., qui produit du lait :

Les molles et lasches (mammelles) n'ont point la vertu *lactifiante* assez forte. (PARÉ, *Œuv.*, XVIII, XXV, Malgaigne.)

Les mammelles ont une vertu *lactifiante*, qui blanchit le sang qui y regorge. (G. BOUCHET, *Serees*, XXIV, Rouen 1635.)

LACTIFIQUE, adj., qui produit du lait :

Les tetins ne font pas du laict, s'ils n'ont fraischement receu de la conception certaine qualité excitant la vertu *lactifique*. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 76, Roybet.)

Lactifique, com. Milk breeding, milk making, milk jelding. (COTGR., éd. 1611.)

Lactifique, lattifico. (DUEZ, *Dict. fr. ital.*, éd. 1659.)

LACUEILLON, *lequillon*, s. m., gens de guerre d'un ordre inférieur aux arbalétriers à pied :

Pro .VI. balistariis peditibus et .XIIII. *lequillons*. (*Compt. de* 1231, Rec. des Hist., XXI, 223.)

Quant il li plaist que de la isse,
Sanz penser essoine nesune,
Vient aus plains, et sa gent aune,
Dont les rens sont en *lacueillons*.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 11812, W. et D.)

LAÇUN, voir LAÇON.

LACUNAIRE, s. m., poutre principale :

Sur ce rabat seoit un *lacunaire* ou plancher plat, a parquets moresques dorees et diversifiees de maintes couleurs. (1549, *Entrée à Paris d'Elisab. de Médicis*, Felib., *Hist. de Paris*, V, 375.)

Lacunaire, the main beam of a house being somewhat arched; also, an arche, seeling, or floor of boords. (COTGR., éd. 1611.)

LACZON, voir LAÇON.

LADANGIER, voir LAIDANGIER.

LADEL, s. m. ?

Anneus pur certeyns *ladels*. (*Stat. d'Edouard IV*, an III, impr. goth., Bibl. Louvre.)

LADENGIER, voir LAIDANGIER.

LADIR, voir LAIDIR.

LADIVAL, adj. ?

Tankes ke veynoum a vert choral
Ou est le pastour *ladival*.
(*The treatise of Walter de Biblesworth*, p. 159, Wright.)

LADOIER, voir LAIDOIER.

LADOINGE, voir LAIDANGE.

LADOINGIER, voir LAIDANGIER.

LADRESSE, adj. et s. f., femme attaquée de la lèpre :

Celui jour mesme fut la damoyselle guarie, qui devant estoit *ladresse* et meselle. (*Lancelot du Lac*, III, f° 110^a, éd. 1533.)

Depuis fut ce lieu ordonné a mettre les *ladresses*. (*L'Histoire du duc Aubert*, c. 3.)

Ne point toucher a la femme *ladresse*. (CALV., *Comm. s. l'harm. evang.*, p. 390, éd. 1561.)

Une femme estoit morte *ladresse* en sa maison. (HATON, *Mém.*, an 1579, Bourquelot.)

Nous trouvons que Dominique Catalusie, prince de Lesbos, sa femme estans devenue *ladresse*, ne la priva pour cela ne de sa table, ny de son lict. (G. BOUCHET, *Serees*, XXXVI, Rouen 1635.)

On lit encore dans le *Dict. de l'Acad.*, éd. 1718 :

Ladre, adj. de tout genre. Ladre est aussi subst., et alors il fait au féminin *ladresse*.

LADREURE, s. f., lèpre :

Si vous estiez souillee de l'ordure
Ou infectee en l'antique *ladreure*.
(MARG. DE NAV., *Triomphe de l'Agneau*, Marg. de la Marg., p. 410, éd. 1547.)

LADRINES, *lazarines*, s. f. pl., bottes fort larges, ainsi appelées parce que les ladres en portaient de telles à cause de leurs jambes enflées :

Un bourgeois et soldat, sentant au matin un peu de froid aux jambes, estant en garde, avoit dit : Je suis marry que je n'ay prins a ce matin mes *lazarines*. (G. BOUCHET, *Serees*, V, 106, Roybet.)

Le page de Madame, qui n'avoit qu'un sabot et qu'un soulier, faute d'aller dans les villes, gagna des *ladrines* ou il pouvoit entrer le corps. (D'AUBIGNÉ, *Feeneste*, III, 3, Bibl. elz.)

LADRONNERIE, voir LARONNERIE.

LADROS, s. m., lépreux :



Il dist que de Bethaine fut nez icel *ladros*.
(HERMAN, *Hist. de la Bible*, ms. Orl. 374bis, f° 11d.)

LADURE, voir LAIDURE.

LAÉ, voir LÉ.

1. **LAECE**, *leeche, leesche, laisse, lesse, laise, layse, laize, leise, lese, leze*, s. f., largeur :

Icist sul Deus omnipotent...
La terre od sa grant pesantur
U nos somes abiteor
Funda de long e de *laece*
E de si grant parfundece.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 23893, Michel.)

.VIII. cenz liwes a de lungece,
.CC. purprent en sa *laece*.
(*Brut*, ms. Munich, 7, Vollm.)

Ki volenters voleit saver
D'Engletere la tenor
E la *laise* e la longur.
(*Contin. du Brut de Wace*, ap. Michel, *Chron. anglo-norm.*, I, 91.)

El sumet de la basse ert cume une ruele faite a cumpas; alne e demie out de *laise* en travers. (*Rois*, p. 255, Ler. de Lincy.)

Et une *leise* de dras teinz. (*Gr. Charte de J. s. terre*, Cart. de Pont-Audemer, f° 83 v°, Bibl. Rouen.)

La longueur de l'arche sera de .III. c. coutes et la *lese* de .L. coutes. (*Bible*, Richel. 899, f° 3a.)

Certaine chose est que l'en puet mestre mesure en servise. Ausit com l'en devisé que chascun le ira por la teneure, ou ausi com l'en aille por un senter, et n'i portera l'en que certaine *laece*. (*Liv. de jost. et de plet*, IV, 17, § 1, Rapetti.)

Lesse de charriere donee tient an atandu onze piez, et de chemin fere, vingt deus piez, et de santer, quatre piez. (*Ib.*, IV, 19, § 1.)

Amplicitas, *leesche*. (*Catholicon*, ms. Lille 369.)

Chemin de certaine *leeche*. (1339, *Cart. de Guise*, Richel. l. 17777, f° 256 r°.)

Armé de maille de fer... de telle longueur et *leze* comme me semblera estre profitable. (1386, *Procez et duel de Beauman.*, ap. Lobin., II, 673.)

D'une verge de long et de demie de *laise*. (1426, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 70 v°.)

La *laise* du monchel sera de deuz piez et demy. (1478, *Stat. des carriers et plâtr.*, Ord., XVIII, 415.)

Le pignon aura trois pieds de *laise*. (27 fév. 1500, fab. de S.-Melaine, Arch. Finist.)

Colletz a la grand *laise*.
(CHRIST. DE BORDES, *Chambrière à louer à tout faire*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 91.)

Chaignes, gros boys et autres boys estans en la *laisse* de Pouglé. (An 1543, Vasles, Arch. Vienne.)

Une tapisserie de velours cramoisy violet, par *layses* de toille d'or frisee. (1559, *Mém. de ce qu'il faut pour Madame*, Négoc. sous Fr. II, p. 196, Doc. inéd.)

Le journal de terre... contiendra vingt cordes de long, et quatre de *laize*. (*Cout. de Bretagne*, Cout. gén., II, 770, éd. 1604.)

Breadth. A la grande *laize*. Amply, fully or in full measure, also, at the old rent. (COTGR., éd. 1611.)

— Il désignait aussi une mesure de largeur :

Françoise de Poyel... declare qu'elle est dame fonciere et directe de certaine vismiere et *leze* contenant environ deux journeaux assise ou clau Laurier, territoire de Limoges. (1537, *Obituaire de S. Geraud de Limoges*, ap. Duc., *Vismeria*.)

Item une *leze* de vergier assise en l'hord Mignard. (1586, *Aveu et dén. de Beaupuy*, Saugé, Arch. Vienne.)

La langue moderne a gardé *laize* avec plusieurs significations techniques.

Norm., Guernesey et Canada, *laise*, largeur. Poit., *laize*, lé, largeur d'une étoffe, et aussi bordure, lisière : la *laize* d'un jardin, la *laize* d'un bois.

2. **LAECE**, voir LEECE.

LAEDER, voir LAIDER.

LAENGE, voir LAIDANGE.

LAENTZ, voir LAIENS.

LAETTE, voir LAIETE.

LAEUR, voir LAOR.

LAEURE, *leure, leyure*, s. f., largeur :

Tant roidement l'enporte el camp, sor la vredure,
Estordie jut a tiere, d'un arpent la *leure*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 24d, Michelant.)

La longure de l'un curtine avera vint et uyt coutes, la *leyure* est de quatre coutes : et totes les tentories seront de une mesure. (*Bible*, Exode, ch. XXVI, vers. 2, Richel. 1.)

Ceo sunt les fondements, que Salomon getta, qu'il edifierent la maisoun Dieu, de sessaunte coutes de longure en la primer mesure, et de vint coutes de *laeure*. (*Ib.*, Paralipomenes, liv. II, ch. 3, v. 3.)

La *laeure* (du drap) de .VI. quarters. (*Stat. d'Edouard III*, an XLVII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Longure et *laeure*. (*Stat. de Henri IV d'Engl.*, an XI, impr. goth., Bibl. Louvre.)

LAFFE, s. f.?

La *laffe* d'un canon. (1583, Péronne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

LAFFRE, *luffre*, s. f., sorte de maladie :

A esté trouvee entequiee de *luffre*. (1388, *Reg. aux compt.*, Arch. mun. Lille.)

Fu entèquies de blanc mal de lieppre et de *laffre*. (1396, *ib.*)

LAFFRU, voir LAVRU.

LAFRE, voir LUFRE.

LAGAN, -*and*, -*ant*, *laguen*, s. m., débris d'un vaisseau que la mer jette sur le rivage, les épaves :

Que mes sires Meleagans
Ne fera pas que li *lagans*
Qu'en la mer est perilliez
Morz en sera et essilliez.
(*La Charrette*, Vat. Chr. 1725, f° 28d.)

Les gens du pais curureut au *lagan*, si troverent Aucassin, si le reconurent. (*Aucassin et Nicolette*, Suchier, p. 36.)

Tous les *lagans* qui eskieent ou pueent eskier en toute le coste de le mer. (22 juill. 1315, *Lett. d'Ed. II*, coll. Bréquigny, t. II, Richel.)

S'il est ainsy que par force de temps adviegne que lesdictes nefs brisent, affondrent ou perissent et il viegnent a *laguen* en nostre terre..., iceulx biens ainsy venus a *laguen* en nostre terre soyent leurs (aux habitants). (*Pièce de* 1330, Mém. des Ant. de Morinie, t. XV, p. 87, ann. 1874-1876.)

Toutes choses espaves que la mer jete a la coste dudit lieu, que l'on dit *laguens*, appartiennent au droit dudit seigneur. (1507, *Prév. de Montreuil*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, 607, Bouthors.)

Successions de bastards, biens, espaves, estraier ou *lagand*. (18 mars 1630, *Cart. de Flines*, MLXX, p. 904, Hautcœur.)

— Droit qui autorisait, au profit du seigneur de tout territoire maritime, la saisie des choses apportées par la mer ou échouées sur les côtes. En vertu de cette coutume, les hommes d'équipage qui montaient le vaisseau naufragé appartenaient également au seigneur suzerain. Ce droit, plusieurs fois aboli, notamment en 1191 par Philippe-Auguste et en 1629 par le Code Michau, n'a pas cessé de durer et on le voit encore exercé avec rigueur par les habitants de la Rochelle et des contrées avoisinantes, au temps de la Curne de Sainte-Palaye. Il y avait selon Savary des Bruslons (*Dict. de commerce*) deux sortes de *lagan*, le grand et le petit. Le grand *lagan*, s'entendait de celui qui était au-dessus de soixante sols, et le petit de celui qui était au-dessous de cette somme :

Tout li marcheant d'Abbeville mer et Somme hantant doivent estre franc et quite par tout mon povoir de toute maletoute et de tout *lagan*. (Vers 1270, *Convenance pour le port du Crotoy*, Cart. de Ponthieu, Richel. l. 10112, f° 5 r°.)

— Par extension de l'idée de débris causés par un naufrage *lagan* veut encore dire destruction, ruine, dégât :

Roys, s'or ne penses de rescourre,
Mise est a perte et a *lagan* (la terre).
(J. BOD., *li Jus de saint Nicholai*, Th. fr. au m. â., p. 165.)

Or cha, Connart, cries le ban
Que li tresors est a *lagan*,
Mout est bien a larrons keu.
(ID., *ib.*, Richel. 25566, f° 64 v°.)

Onques Agnes ne se joua,
Agnes si son tans emploia
C'onques ne mist jor a *lagan*.
(RENCLUS DE MOL., *Dit de Charité*, Ars. 3142, f° 225d.)

Cel jor conmence Guischarz un grant desroi
Sor lo *lagant* es beaus plains de Charmoi.
(HERB. LEDUC, *Foulq. de Candie*, Richel. 25518, f° 122 v°.)

Defors porprenent les plains sor lo *lagant*.
(ID., *ib.*, f° 124 r°.)

Quatre mil ans et plus fu li mons a *lagan*
Par l'orguel del dyable et par son mal engan.
(*Priere Theophile*, st. 35, Scheler, *Zeitschrift fur. rom. Phil.*, 1877, p. 250.)

... Fist ardoir gent en moustier
Et mist le pais a *lagan*.
(MOUSK., *Chron.*, 24841, Reiff.)



Et prist Baioes et Kaam,
Qu'il n'i ot gaires de *lagan*.
(Id., *ib.*, 17874.)

Li rois vot traire, pour *lagan*,
Viers la Rociele, au roi Jehan.
(Id., *ib.*, 22315.)

Cil jure le Sainte Bouline
Le nave au roi noiier fera
Et ciaus dedens, k'il abatra
Jus le sigle d'umelité,
Et l'aigle et le pumiel doré,
Dont ira lor nave a *lagan*.
(*Renart le nouvel*, 5296, Méon.)

Sans nous ne poroient durer
Mie crestiien demi an,
Ains alast li tiere a *lagan*.
(*Ib.*, 7900.)

L'univers monde gouvernez
Et les cuers des humains menez
Par tant de vains desirs vaguans
Qu'ilz font d'eulx meismes telz *lagans*
Que vie et leur ame desprisent
Pour voz faulx biens qu'ilz plus qu'eulx prisent.
(Chr. de Pis., *Liv. du chemin de long estude*, 2837, Püschel.)

— *Aller au lagan*, aller à sa ruine, aller à sa perte, à peu près comme on dit *aller au diable* :

Or poes aler au *lagan*.
(J. Bodel, *li Jus de S. Nicholai*, Th. fr. au m. â., p. 201.)

— Consommation excessive, profusion :

Se tu savoies bien les degas,
Les oultraiges et le *lagan*
Que des viandes faiz par an,
Gastrimargie tu me diroies
Proprement et appelleroies.
(Deguilleville, *Trois Pelerin.*, f° 54[d], impr. Instit.)

— Abondance, quantité :

Cliquet, verse vin a *lagan*.
(J. Bodel, *li Jus de saint Nicholai*, Richel. 25566, f° 64 v°.)

Paien suefrent grant ahan,
La furent destrier a *lagan*,
Cil prent ferrant et cil moriel,
Et cil vairon et cil soriel,
Et cil liart et cil bauçant.
(Mousk., *Chron.*, 7080, Reiff.)

Cevaliers et autres siergans,
Dont l'empereres fut dolans,
I ot ocis a grant *lagan*,
Dont la tiere fu pis en l'an.
(Id., *ib.*, p. 624, ap. Ste-Pal., ms. Richel.)

.... Et loiautes et droiture
Vont souvent a malaventure;
Et fausetes et decevance
Portent escu et hiaume et lance;
Et courtoisie et gentillece,
Hardemens, honors et largece,
Solas et joie et boine vie
Par avarisse et par envie
Pierdent et muerent *a lagan*,
Siecles enpire cascun an.
(Id., *ib.*, p. 660.)

Riche borjois d'autrui sustance,
Qui faites Dieu de vostre pance,
Li povre Dieu chiez vos s'aunent
Qui de fain muerent et geunent
Por atendre vostre gragan,
Dont il n'ont pas a grant *lagan*.
(Ruteb., *Nouvele complainte d'Outre-mer*, I, 120, Jub.)

Cele annee furent vins bons ;
Et blé si fu a grans *lagans*;
Pour quatre solz l'avoit l'en tel
Qui fist bon pain en grant ostel.
(*Chron. de S.-Magloire*, 187, ap. Méon, *Fabl.*, II, 232.)

LAGAND, voir Lagan.

LAGANT, voir Lagan.

LAGENE, s. f., bouteille :

Avoir fault Chasteaudun et Blois,
Baugenci avec Meung, Jargueau,
Et autres villes qui sont pres,
Ainsi comme le long de l'eau,
Cloux serons comme en ung preau,
Et ainsi comme soubz la saine :
Puis vous seront doulx comme ung aignau,
Longent le coul comme *lagene*,
Et en ferez ce que vouldrez.
(*Mist. du siege d'Orl.*, 1225, Guessard.) Impr., *la gene*.

Et devant vous occurrera ung homme portant une *lagene* de eaue. (*Le Repos de conscience*, c. xxvi, Trepperel.)

Il print une *lagene* plaine de sel, laquelle il getta au courant de l'eaue. (Bourgoing, *Bat. jud.*, V, 14, éd. 1530.)

LAGMENTER, voir Lamenter.

1. **LAGNE**, voir Lange.

2. **LAGNE**, voir Laigne.

LAGNIER, voir Laignier.

LAGNIERE, s. f., endroit où l'on fait des abatis de bois :

Tous bos qui sont es *lagnieres* decha le trau de Marillon se doibvent amener en ceste ville, et non ailleurs de la le trau sans grace des eschevins de Douai. (27 juill. 1516, *Reg. aux Mém. de la ville de Douai*, Arch. mun. Douai.)

LAGOSSELI, adj. ?

Pour garder le visage en caut et en froidure si vaut mult prendre musse *lagosselic*. (Alebrant, *Reg. de santé*, Richel. 2021, f° 32[a].)

LAGRIMER, -*crimer*, -*chrymer*, v. n., forme savante de *larmer*, verser des larmes :

De ssos sanz olz fort *lagrimez*.
(*Passion*, 52, Koschwitz.)

Nous tous marchans devons bien *lacrimer*
Pour le feu roy.
(Martial, *Vig. de Charl. VII*, H vii r°, éd. 1493.)

Ilz bouterent le feu en la cité et ou temple sans faire aucun semblant de *lachrymer* ou de en avoir pitié. (Bourgoing, *Bat. jud.*, VI, 32, éd. 1530.)

Saugeois, *laigremai*, larmoyer.

LAGUEN, voir Lagan.

LAHON, voir Laon.

LAHOREL, s. m. ?

Et sui tenu ou mon sous sergent a estre le jour de la Trinité audit Beaumont devant le viconte du lieu pour savoir se tous les prevostz dudit pays d'Auchy qui ce jour y doivent comparance et chascun une chancon y sont, et est ce appellé les *lahoriaux*. (1416, *Denombr. de la vic. de Beaumont*, Arch. P 308, f° 10 v°.)

LAHUT, s. m., barque, nacelle :

Cum quadam navicula sive barcha, vulgariter nuncupata *lahut*... piscando venerunt. (1461, Arch. JJ 198, pièce 78.)

1. **LAI**, *lay*, adj., laïque, civil, séculier, en parlant de choses :

Le *laie* justice. (1247, *Charte d'Onnaing*, Ch. des compt. de L., 914, Arch. Nord.)

Joustice de *laie* poissance.
(*Vers de la mort*, Richel. 1593, f° 103[b].)

En cort *laye*. (*Ch. de* 1299, S.-Evroult, Arch. Orne.)

Que les diz deen et chapitre meissent hors de lor mains et en mains *laies* tout ceu que il avoient acheté. (Déc. 1306, *Ch. du garde du sceau de Caen*, Trinité, Arch. Calv.)

De court de crestienté et de cour *laye*. (1311, Arch. S 275, pièce 38.)

Et ne voyant en luy aulcun signe de repentance, comme membre pourry il fut delivré a la justice *laye*. (Du Clercq, *Mém.*, liv. IV, ch. vi, Buchon.)

Ceux de la jurisdiction *laye* les prirent et les despouillerent. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1398, Michaud.)

— Adj. ou subst., laïque, homme séculier, qui n'a aucun engagement dans l'Eglise :

Prestre, se mius d'un *lai* ne fais,
N'a pas en toi de bien grant masse.
(Rencl. de Moiliens, *de Carité*, st. lxx, 5, Van Hamel.)

Molt l'en ammerent serjant et chevalier,
Et clerc et *lay* et prestre de moustiers.
(*Jourd. de Blaivies*, 804, Hoffmann.)

Une *laie* personne. (*Ch. de mai* 1245, N.-D. de Cambray, Arch. Nord.)

Par la main au proot *laes*. (*Ch. de* 1267, Fonten., xxii, 293, Bibl. Poitiers.)

Si ton reaume veus que bien aille.....
Tu ne peus sans clers et sans *lais*,
Les sages clers pour conseillier,
Chevaliers *lais* pour batailler.
(Geoff., *Chron.*, Richel. 146, f° 47[f].)

Se une femme le fait a son parent ou a son compere, de tant comme le parent lui sera plus pres de chair et de sanc, de tant sera elle plus fort temptee et en sera plus ardante, et aussy a gens d'esglise que a gens *laiz*, et a gens mariez plus que a autres qui ne le sont mie. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. lxii, Bibl. elz.)

Et au regard dudit Tignonville, il fut ordonné estre president de la chambre des comptes *lai*. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1408, Michaud.)

Je suis *lay*, non clerc, de petit entendement et rude language. (La Marche, *Mém.*, Introd., Michaud.)

Lettres de legitimation ne seront octroyees pour bastards engendrez par gens d'eglise ou de religion, ny aussi par gens *lais* constant leur mariage. (*Ord. de l'Emp. Charl. V, touchant les porteurs de remiss.*, etc., 20 oct. 1541.)

— *Pur lai*, celui qui n'a jamais été *in sacris*, qui n'a jamais pris le caractère clérical :

Voulut et ordonna que le duc levast un dixiesme entier, et le fit lever non mie par gens ecclesiastiques, mais par gens *purs lais* et officiers de justice laye. (Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1381, Michaud.)

Et avons deffendu a tous juges ecclesiastiques de ne bailler ny delivrer aucunes citations verbalement ou par escrit, pour faire citer devant eux nosdits subjects *purs laiz* esdites matieres d'actions pures personnelles. (1539, *Ord. de Franç. I*[er] *pour l'abreviat. des procez*, II.)

— Le mot *lai* désignait encore tout individu ne faisant pas partie de l'Université :

Vous ferez jurer les bourgeois de Paris que, s'ils voyent a aucun escholier de Paris mal faire par aucun *lay*, que sur ce ils porteront loyal tesmoignage. (*Rec. des priv. de l'Univ.*, p. 277.)

— Ignorant :

Et Metael fu la plus *laie*,
Et Gandole fu la plus gaie.
(WACE, *Brut*, 1601, Ler. de Lincy.)

Ung gros exemple en porroit metre
As gens *laiz* qui n'entendent letre.
(*Rose*, 17595, Méon.)

Et encor de tous meffais
Te dois garder, duis et *lais*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 99[d].)

2. **LAI**, *lais*, s. m., pièce de poésie qui répondait à nos romances et qui contenait ordinairement le récit d'une aventure amoureuse, les sentiments d'un amant pour sa maîtresse, les tourments qu'un cœur bien épris ressent par les contraintes qu'il endure :

Li Bretun en firent un *lai*
De Equitan cum il fina
E la dame qui tant l'ama.
(MARIE, *Lai d'Equitan*, Roq.)

Prestre, ne puis canter bon *lai*
De toi, se mains ies bons d'un lai.
(RENCL. DE MOILIENS, *de Carité*, st. LXXI, 1, Van Hamel.)

Lais d'amors et sonnes cortois
Chantoit chascun en son patois.
(*Rose*, 707, Méon.)

Et li oisiax a haute alaine
Qui sor le pin haut li chanta
Un *lais* qui delitous chant a ;
Li *lais* fu moult bon a entendre,
Example i porroit on bien prendre
Dont on vaurroit miex en la fin.
(*Li Lais de l'Oiselet*, 132, Méon, *Fabl.*, III, 119.)

Et au livre que je vous donne,
Qui est plein de *laiz* et ballades.
(ST GELAIS, *Œuv.*, 138, éd. 1709.)

3. **LAI**, *lay*, s. m., baliveau :

Et si non essent decem baivelli seu *lays* veteres in quolibet arpento... (1306, Ste-Radeg., Vouillé, Arch. Vienne.)

L'Académie donne ce mot sous la forme *lais*.

4. **LAI**, *lay*, s. m., ce qu'on laisse par dernière volonté, en français moderne legs :

Don, cession, *lay*, aulmosne. (Avr. 1482, *Lett. de Louis XI*, Musée des arch. départ., p. 230.)

Par *lay* testamentaire. (AMYOT, *Vies*, Sertorius, 36, éd. 1565.)

5. **LAI**, voir LA.

6. **LAI**, voir LE.

LAIAGE, *layage*, s. m., balivage ; ce mot, …inement ancien, n'a été rencontré …ns un texte provincial du commen…t du XVIII[e] s. :

…x ouvriers des grands bois qui ont as… au *layage* de la susditte taille, à raison … 13 pattars comme d'ordinaire. (1703, …*mptes du receveur de Mortagne de* 1703 … 1710, f° 132 r°, Arch. mun. Mortagne.)

LAIAICE, voir LEECE.

LAIANCE, - *ence*, s. f., action de laisser, de négliger, négligence, omission :

Dou paichiet de *laiance*. Li premiers vices est de *laience*. Car quant Deus met ou cuer de l'ome bone volanteit de bien faire, lors vient li dyaubles et li dit : Tu retornerais ancores bien, tu es jones et fors. tu vivrais assez longment : ensi destorne l'home li dyaubles de bien a faire. (LAURENT, *Somme*, ms. Metz 665, f° 5[b].)

LAIANS, voir LAIENS.

LAIANT, part. prés., laissant :

Mais qu'il ne vous en poist, ne ne soies pensans
Que por detrievance vous en soie *laians*.
(*Chans. d'Antioche*, V, v. 907, P. Paris.)

Cf. LAIER 2.

LAIC, voir LUEC.

LAICAL, *layc.*, adj., laïque, de laïque :

A luy comme au vray prebstre toute decimation *laycale* doibt estre payee. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 70 r°.)

Dismes *laicalles*. (*Chart. de Hain.*, VIII, 13, Cout. gén., II, 50.)

Les dismes ayant autre fois esté *laycales*, lesquelles presentement seroient retournees es mains des gens d'eglise. (*Placard de Philippe II sur le synode provincial de Cambray tenu au mois d'oct.* 1586, XII.)

Habillement *laical*. (PASQ., *Rech.*, III, 4.)

LAICATION, s. f., procédure laïque :

Et s'il luy semble (au juge ecclésiastique) la matiere disposee pour soumettre ledit lays a sa jurisdiction et par quelque raison, pour la rescription veue et examinee en conseil, si les raisons sont trouvees insuffisantes, requerir ledit juge ecclesiastique iterativement de se deporter de ladite connoissance, a peine d'y pourvoir par les remedes accoustumez, comme en cas de defaut ils feront. Tenant pendant cette *laication* toutes procedures en surceance. (*Placard de Philippe II sur le synode provincial de Cambray tenu au mois d'oct.* 1586, XVII.)

LAICEL, *layceau*, *laitel*, s. m., lait, laitage :

El *laicel* de la berbix at dous choses, lo burre et lo fromaige. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 7 v°.)

Lour cuer est matonneiz et pris comme est li *laicel* a fromagieir. (*Psautier de Metz*, I, 345, Bonnardot.)

Laicel de berbis. (*Ib.*, Maz. 798, f° 364 r°.)

Ces officiers donnont licence a toute maniere de gens de maingier burre et *laitel*, tout parmy le karesme. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1500, Larchey.)

Six chaudieres blanches et ung chaudron blanc a mettre *layceau*. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'Archéol. de Beaune, 1874, p. 155.)

Dans le patois bourguignon, canton de Beaune, *laissea* signifie laitage ou lait.

LAICET, voir LASSET.

LAICEUR, voir LACEOR.

LAICHANCE, voir LASCHANCE.

1. **LAICHE**, adj. f. ?

Une table *laiche* de chaigne de .II. pieces a taille rolee dessus. (24 mars 1395, *Inv. de Regnaut Chevalier, tailleur du D. de Bourg.*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

2. **LAICHE**, voir LEECE.

3. **LAICHE**, voir LESCHE.

LAICHEFRAIE, voir LECHEFROIE.

LAICHETEIT, voir LASCHETÉ.

LAICTAILLE, s. f., laitage :

L'usage d'œufz ne de poisson ne de *laictailles*. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 102[b], éd. 1486.)

LAICTÉ, adj., couleur de lait :

Blancheur *laictee*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, IV, 14, éd. 1495.)

LAICTEE, s. f., portée d'une chienne :

Je ne veux oublier a donner a entendre ou chiens de ceste race se trouvent les meilleurs, par ce qu'en une *laictee* il ne s'en trouve pas la moytié de bons. (DU FOUILLOUX, *Ven.*, c. II, éd. 1585.)

En toutes les autres *laictees* qu'elle portera, il en y aura tousjours quelques uns qui tiendront de la premiere. (ID., *ib.*, c. VII.)

Aujourd'huy on ne fait cas des premieres *laictees* des chiennes. (ID., *ib.*)

— Laite, laitance :

La *laictee* ou laictence de poisson. (*Trium ling. Dict.*, éd. 1604.)

LAICTER, voir LAITIER.

LAICTEROLLE, voir LAITUEROLE.

LAICTICE, voir LETICE.

LAICTRIEN, s. m., jeune animal qui tète encore :

Item d'un cheval ou jument trouvé en ottel lieu, deux sols blancs et le poultrain ou *laictrien*(*s*). (*Cout. de Mons*, Cout. gén., I, 830, éd. 1604.)

LAICTTREAU, adj., qui tète encore sa mère :

Veaux *laicttreaux*. (1599, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

LAID, voir LAIT.

LAIDANGE, *laidenge*, *leidange*, *leidenge*, *ledenge*, *lesdenge*, *ladoinge*, *laenge*, s. f., injure, insulte, outrage, raillerie offensante, expression de mépris :

Ne il ne lur pot faire *laenge* ne contraire.
(P. DE THAUN, *Best.*, 1229, Wright.)

Mais les choses cui il ja disoit oirent il trestot, quar promiers l'apeloit il par son nom. A cui cant li hom Deu ne respondoit mie, dunkes rumpit fors manes a ses *laidenges*. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 73, Foerster.) Lat., ad ejus mox contumelias erumpebat.

Li saint proicheor soffrent les *laidanges* et si ne randent nule encontre. (*Greg. pap. Hom.*, p. 19, Hofmann.)

Les *ledenges* que il dient aux tiens. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 89 r°.)

Les *lesdanges* que li anemis li disoit. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Maz. 568, f° 57[b].)



Par *ladoinges* et par reproches. (*Ordin. Tancrei*, ms. de Salis, fº 74c.)

Faim et soif et chaut et froit et *laidenges* et mont d'amertumes. (LAUR., *Somme*, Richel. 22932, fº 60c.)

> Sanz vilains moz et sans *laidenge*.
> (GUIART, *Roy. lign.*, 20260, W. et D.)

> Lez pechiez l'un l'autre devisent ;
> Il s'entredient plusieurs *ledengez*.
> Sachiez ce n'est vie d'engez.
> (*Pass. Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 172.)

> La recueilliz furent sans nulle *laidange*
> Toy et ta gent de nation estrange.
> (O. DE S. GEL., *Ep. d'Ov.*, Ars. 5108, fº 95 rº.)

Je luy diz moult d'injures et de *laidenges*. (*Lancelot du Lac*, 1re p., ch. 42, éd. 1488.)

Apres ce que on luy eut dit plusieurs vituperes, reprouches et *laidenges* pour le barat et trahison que il avoit fait, Tullius commanda que on luy despouillast tous ses vestemens et atours royaulx. (BOCCACE, *Nobles malh.*, II, 22, fº 50 vº, éd. 1515.)

— Tort, offense, préjudice :

Quant les *laidanges* montent plus haut que les merites, cil a cui il plaist s'en oblie. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 413, Chabaille.)

LAIDANGEMENT, *laidenjement*, *ledengement*, *ledenyemant*, s. m., outrage, affront :

> De rire enaise se pamoit
> Quand il vit le *laida[n]gement*.
> (*Des .III. avugles de Compeigne*, Richel. 1593, fº 106a.)

Et la tormentoit de trop felons *ledengemens*. (J. DE MEUNG, *Ep. d'Abeil. et d'Hel.*, Richel. 920, fº 20 vº.)

Pour les *laidengemenz* qu'il disoit de nostre Seignor. (*Pass. S. Pere*, Richel. 818, fº 159 rº.)

(La) honte, *ledenyemant*. (XIVe s., Darmesteter, *Glosses et Glossaires hebreux français*, 1878, p. 33.)

LAIDANGEOR, *led.*, *-eur*, s. m., celui qui injurie, qui insulte, qui outrage :

Warder la pacience contre les *laidangeors*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 94, Hofmann.)

Et sont murmureurs et detracteurs a Dieu hais, et *ledengeurs* orguilleux. (P. FERGET, *Nouv. Test.*, fº 147 vº, impr. Maz.)

LAIDANGEUX, *laidengius*, adj., injurieux, outrageant, insultant :

Invencions *laidengiuses*. (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, p. 518, Buchon.)

Outrage, *laidangeux*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Laidangeux : m. euse : f. Reproachfull, reviling, opprobrious, defamatory, standerous, contumelious. (COTGR., éd. 1611.)

LAIDANGIER, *-engier*, *-enchier*, *-eingier*, *-oingier*, *-engnier*, *leyd.*, *led.*, *laisd.*, *lesd.*, *lad.*, *lend.*, v. a., maltraiter, injurier, railler, injurieusement :

> Sire, dist ele, dans Bernars de Naisi
> M'a *laidengié* voiant le roi Pepin.
> (*Les Loh.*, ms. Berne 113, fº 21b.)

> M'a *ladengié* devant le roi Pepin.
> (*Ib.*, ms. Montp., fº 60c.)

> Eu fo batut, gablet e *laidenjet*.
> (*Sponsus*, 21, Koschwitz.)

> *Laidengier* m'oi par estrainge maniere.
> (*Raoul de Cambrai*, 1337, A. T.)

> Bien *soit* batuz et *laidoingiez*.
> (*Pass. J.-C.*, Brit. Mus. Add 15606, fº 65b.)

> Sor Agolant qui *lesdoinge* lou roi
> Congié demandent.
> (*De Charlem. et des Pairs*, Romv., p. 162.)

> Dynabus mout se corussa,
> Et Merlyn mout *leydenga*.
> (*Merlin*, Brit. Mus. Arund. 220.)

> Par mautelant les prist a *ladangier*.
> (*Gir. de Viane*, Richel. 1448, fº 10b.)

> Richier som home *a* formant *ladoingié*.
> (*Gar. de Mongl.*, Vat. Chr. 1360, fº 15a.)

> Prennent Guerin, moult le vont *ledenjant*.
> (*Enf. Viv.*, Richel. 774, fº 53a.)

> Povre gent soloit deschaucier,
> Or les bote, fiert et *laidenge*,
> De touz biens faire si s'estrange.
> (G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, fº 9a.)

> Sanz eus hunir e *ledenger*.
> (CHARDRY, *Set dormans*, 750, Koch.)

Lors tornent la criee sor els, si les huent et *lesdengent* les dames des loges. (*Lancelot*, ms. Fribourg, fº 45b.)

Come cil qui *fu* escopiz et *lesdengiez*. (*S. Graal*, ms. Tours 915, fº 16c.)

Et lors les meneni alaignant, ies *lesdeingent* et maudient molt durement. (*Artur*, Richel. 337, fº 6a.)

> Olimbrius s'est corrouciez
> Quant ainsi s'oi *lesdangier*.
> (*Vie Ste Marg.*, ms. Chartres 620, fº 44a.)

> Si le porroit bien *laisdengier*.
> (*Rose*, Vat. Ott. 1212, fº 74c.)

> L'esperit vers le cors parla
> E vilement le *ledencha*.
> (*Debat du corps et de l'âme*, ms. Phillipps 8336, fº 76, P. Meyer.)

Il ne doivent pas... *ladoingier* lor adversaires ne dire paroles fors celles qui vaillent au plait. (*Ordin. Tancrei*, ms. de Salis, fº 11a.)

Maintesfoiz les doit l'en *lesdangier* sans desdaing et despisier sans desesperance, c'est a dire que la desesperance que l'en leur fet les face piors, et li amonestemenz que l'en leur fet les ramaint a bone esperance. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, le Pastouriau S. Gringoire, Maz. 568, fº 171c.)

Si sers le *lesdanjoient*. (*Ib.*, fº 75a.)

Quant li fiz le prevost les vit, il les *laidoinga* formant. (*Vie sainte Agnes*, Richel. 988, fº 45d.)

Cilz (saint Antoine) ne puet estre vaincuz ne par l'esperit de fornication ne par la delour de son cors, ainz nos *laidoinge* encore si hardiemant. (*Vies des Hermites*, ms. Lyon 698, fº 5 vº.)

Li dux bati et *laidoinja* les messages. (*Ib.*, fº 11 vº.)

Li rois le prist forment a *ledengier*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., fº 214d.)

Et les *lesdoingerent* et les ocistrent. (*Serm.*, ms. Metz 262, fº 14c.)

Il *avoit lesdoingié* et ocis les mesaiges. (*Ib.*)

> Mais Naime par doucheur tous nos barons *lai-*
> [*dengne*.
> (JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 16820, Scheler, *Gloss. philol.*)

> Hé ! qui me vouldroit *laidangier*
> De ce mot, en disant...
> (VILLON, *Grant Test.*, XLVIII, Jouaust, p. 48.)

> Jupiter, j'ay le cuer doulant
> Quant tout ne va a mon talant ;
> Et de ce que vous *ay lesdengié*,
> Et que vous verray trabuchié.
> (*Nativ. N.-S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 42.)

Quant le duc de Bethefort, regent, fut venu en Engleterre, il *ledenga* mout son frere le duc de Clocestre pour la guerre qu'il avoit prins contre le duc Phelippe de Bourgoingne. (*Mém. de P. de Fenin*, p. 238, Soc. de l'hist. de Fr.)

Ledenger is romant. (PALSGRAVE, *Esclaircissement de la lang. franç.*, p. 701, Génin.)

Tu m'*as* injurié et *lendengé*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Job, X, éd. 1534.)

Et en moy *lendengeant* m'ont donné sus la joue. (ID., *ib.*, XVI.)

> Par toute la maison la traine
> Par grant courroux et par grant haine,
> Et la *ledange* mallement.
> (*Le Jaloux qui bat sa femme*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., III, 162.)

> Si n'obeist, il se courrouce,
> S'il la *ledange*, elle courrouce.
> (*Ib.*, p. 167.)

> Grant simplesse est se souffrir *laidanger*
> Quant on peult bien par doulx parler changer.
> (R. DE COLLERYE, *Epist.*, VIII, Bibl. elz.)

> Il t'est meilleur, puis que n'as que menger,
> Ne boyre point, car, ainsi que je croys,
> Cela pourroit le tien corps *ledenger*.
> (GUILL. HAUDENT, *Fabl.*, 88, 1re partie, Lormier.)

— *Laidangié*, part. passé, outragé :

> De paumes et de poins *ledengiez* et frapez.
> (*Un dit d'Aventures*, Trébutien.)

— S. m., celui qui a été injurié :

Qui laidenge son juré de laides paroles et de deshonnestes, et doi ou .III. l'oent, cil qui sera atains il donra .V. saus : .II. saus au *laidengié*, et .III. saus a le commune. (1209, *Charte de commune donnée par Philippe Auguste*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, I, 182.)

1\. **LAIDE**, s. f., injure, outrage :

Par la mere Dieu, dist le chievre, ore est aus *laides*. (MÉN. DE REIMS, 414, Wailly.)

Qui dira *laide* ou villenie a aultruy. (1320, *Ch. d'affranch. de Fresnes*, etc., Verdun, Cabin. de M. de Labry.)

2\. **LAIDE**, *layde*, *leide*, *leyde*, *lesde*, *lete*, *laude*, s. f., droit qui se lève sur les marchandises et denrées et sur les bestiaux vendus en foire et marché, et n'est dû que par les forains et étrangers ; contribution indirecte au midi et au centre de la France, comme tonlieu au nord :

Item sextam partem *lesde*, et vocatur (a Cavaillon) lesda pedagium, quod accipitur de rebus venalibus que cotidie in foro venduntur. (*Polypt. du Venaissin*, Arch. JJ 11, fº 158.)

Por dez sextiers de blé, par quarz froment, soigle, orge, aveine, dous deniers meins de *lete*, chascun sextier a la mesure de Chastillon. (1285, Lieu-Dieu, Arch. Indre, H 769.)

Ils auront et recevront sur la *layd*[...] sur le four de la ville franche de Bo[...] douze livres, sur les halles de Bo[...] huit livres, et sur la *layde* de la bou[...] de Limoire cent sols. (1315, *Ch. de* [...] *de Clermont, pour la chapelle de Bou*[...] *l'Archambault*, ap. Duc., *Leydarius*.)

Touz les droiz que poons avoir sure [...] *leydes*, peages, monnoye, censives et autr[...]



rentes temporels. (**1320**, *Lett. de Pierre, archev. de Lyon*, Cart. mun. de Lyon, p. 78, Guigue.)

Pour la *leyde* et peage dud. lieu. (*Compt. de J. Popinot*, **1389-1403**, f° 19 r°, Arch. Loire.)

Retindrent iceulx religieux en la ville de Saint Sever toutes les *leides*, peages, coustumes, ventes. (**1461**, *Ord.*, xv, 284.)

Nul homme ne nule femme qui maison a ou aura en ladicte ville, ne payera ne devra *leyde* de blé ne d'autre chose qu'il vende qui sien soit. (**1462**, *ib.*, p. **517**.)

Proces touchant la *layde* du sel au dit Moulins. (xvi° s., ap. Mantellier, *March. fréq.*, Gloss.)

Lesdicts conseigneurs... disoient... leur estre deu la *leyde* du blé que lesdictz habitans vendoient. (**1545**, *Liv. noir*, f° 34, Arch. mun. Ussel.)

Pour chascun chef d'aumaille nous appartient cinq deniers de *layde*, et s'il y a vache ou veau, ladite vache affranchit le veau de *laide*. (*Cout. de Berry*, p. 129, La Thaumassière.)

Sur chascun des habitans non ayant bœufs, deux deniers tournois, et s'appelle ledict droict le droict de *laude*. (*Ib.*, p. **222**.)

Leude ou *laude*, droit de péage sur les marchandises portées à Toulouse. (Savary des Bruslons.)

Laidece, *leid.*, *led.*, *- esse*, *- esce*, s. f., laideur physique et morale :

Si ardet les *laideces* des penseirs, alsi cum les pechiez de sa propre esclate. (*Moral. sur Job*, ap. Foerster, *Dial. Greg. lo pape*, p. **301**.)

Cange molt tost bele coulour,
Fine biauté par grant *ledece*
Et grant joie par grant tristrece.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 321ᵈ.)

— Au sens moral, chose honteuse :

Trop grant *leidesce* feriuns,
Se nus ne lur aidissiuns.
(Marie, *Purg. de S. Patrice*, 1455, Roq.)

Por sa mort furent en destrece,
S'ourent honte de la *laidece*
Qu'il n'esteit autrement couvert.
(*Hist. de Guill. le Maréchal*, 9151, P. Meyer, Romania XI, 66.)

— Injure, insulte, outrage, et chose préjudiciable, dommage, etc. :

Assez avez la chose oie,
Les *laidesces* e les maneres
Cum li reis Henris fist Teleres
Fondre e abatre e craventer.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 35556, Michel.)

De celui qui dist sun sengnour
Hunte et *ledesce* et dehonour.
(Marie, *Ysopet*, xxxvii, 53, Roq.)

Se *laidesce* ne fache.
(*Li Vieus de Couloigne*, Richel. 2162, f° 134ᵇ.)

— Parties naturelles de la femme :

Ne n'atoucheras la *leidesce* des femmes. (**1396**, *Traduction des statuts de l'Eglise de Tours*, Richel. l. 237, ch. 77.)

Laideeure, ir Laidure.

Laideier, Laidoier.

Laidem *d.*, adv., outrageusement :

Car il les voit ceaz laidengier
Qui trop les mainent *laidement.*
(*Durmars li Galois*, 5634, Stengel.)

— Péniblement :

Dont depuis il l'en mescey moult *laidement*. (Froiss., *Chron.*, II, 15, Kerv.)

— A contre-cœur :

S'est bon que nous alons deviers yaulx et si fort que bellement ou *laidement* il soient de nostre accord. (Froiss., *Chron.*, IX, 190, Kerv.)

Par mes dieux, dit le chevalier, vous y viendrez ou bellement ou *laydement*. Et lors dit le roy : J'aime mieux *laydement*, car je n'iray pas se n'y voys par force. (*Percef.*, I, f° 27, éd. **1528**.)

Laidenge, voir Laidange.

Laidengier, voir Laidangier.

Laidengius, voir Laidangeux.

Laidengnier, voir Laidangier.

1. **Laider**, v. a., outrager :

Si la veut mix par amors rendre
K'*estre laides* et perdre la.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 8ᵇ.)

2. **Laider**, *laeder*, s. m., percepteur de l'impôt appelé *laide* :

Tot hom qui daet laede la daet soner au *laider* ou a son commandement avant que poasser la ville. (**1260**, *Cout. accord. aux hab. de la Perouse*, ap. La Thaum., *Cout. du Berry*, p. 98.)

Li *laeders*. (*Ib.*)

Laiderie, *leuderie*, s. f., bureau de perception de l'impôt appelé *laide* :

Devant les boutiques de la *leuderie* et blanquerie de Besiers. (**1451**, Arch. JJ 185, pièce **177**.)

Laideté, s. f., laideur :

La beautes Absalon lor seroit *laidetes*.
(Herman, *Bible*, Richel. 1444, f° 63 r°.)

Por leur grant *laideté*. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 49ᵃ.)

Le lait sa *laideté* defface et se face beau par bienfais. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 205 v°.)

Fœditas, *laideté* ou laideur, vilenie, ordure. (*Calepini dict.*, Bâle **1584**.)

— Outrage :

Sans *laideté* et traison,
Fait il, quant vous tant me proiies
Vous en ert li dons otroiies.
(*Atre perill.*, Richel. 2168, f° 33ᵇ.)

Laideur, *leydeur*, s. m., percepteur de l'impôt appelé *laide* :

Item le *laideur* qui tiendra et portera la quarte du blé... ne doye prandre riens pour bailler la quarte, fors laide tant seulement. (**1374**, Arch. JJ 198, pièce 360.)

De la leyde retenue, se ceulx qui la doivent ne la payent dedans huit jours au *leydeur*, a son certain commandement, sept solz y avons. (**1462**, *Ord.*, xv, **520**.)

Laidiere, s. f., injure, outrage :

Cele qui pas ne se faint
De faire ennui et *laidiere*.
(*Chans.*, Poés. fr. ms. av. 1300, t. I, p. 291, Ars.)

Laidin, adj., vilain, laid :

De *Laidin* le vray enseigneur
Mande a ses fieffez et subjetz
De la compagne des laitz.
(Molinet, *Faictz et dictz*, f° 238 v°, éd. 1540.)

Ce mot est donné par Hécart dans son Dictionnaire rouchi.

Laidir, *leidir*, *ladir*, *ledir*, verbe.

— Act., maltraiter, outrager, déshonorer :

Assez s'oi *laidir* et ranposner.
(*Aleschans*, 2746, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Ne volsist il qe il l'eust gehi
Ne qe ces nies l'en *eust* si *laidi*.
(*Raoul de Cambrai*, 2185, A. T.)

Irie e pleine de torment,
Quant si l'*out laidi* longement,
A mangier li done a mal aise.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 7180, Michel.)

Arriere s'en vait la mesange,
Le cucu *ladit* et blatenge.
(Marie, *Ysopet*, Richel. 19152, f° 17ᶜ.)

Abbes ki *laidist* et coureche
Autrui, sanle cat ki esproe
Et pour esgrater tent le poe.
(Rencl. de Moiliens, *de Carité*, st. clii, 9, Van Hamel.)

Quant il nes pot faire marriz,
Et il les *ot* assez *laidiz*,
A une part s'en vait ester.
(*Floire et Blancheflor*, 2° vers., 1639, du Méril.)

Pilates ne Juis n'i ot uns nel *laidist*.
(*La chanson d'Antioche*, I, v. 82, P. Paris.)

Cele nuit *fut* Rollans *laidis* et mal menes.
(*Fierabras*, 39, A. P.)

Se li rois se correce il i *sera laidis*.
(*Gar. de Mongl.*, Richel. 24403, f° 5ᵇ.)

Ainz le batirent et *leidirent*.
(Pean Gatineau, *Vie de S. Martin*, p. 29, Bourrassé.)

Commencerent vergongneusement a nier ces convenances et a dire quanqu'il peurent pour malmetre et *laidir* la cause. (*Gr. Cron. de Fr.*, Ist. du gros roy Loys, iii, P. Paris.)

Se nous pensons combien nous *avons* Diex *ledi*.
(Jeh. de Meung, *Test.*, 1406, Méon.)

Bien en doient *estre laidis*.
(*Guerre de Metz*, st. 197ᶠ, E. de Bouteiller.)

Se aucuns garçons ou femme de folle vie et de mauvaise feroient et *laidoient* aucun bon homme. (**1346**, *Ord.*, ii, **348**.)

— Réfl., se maltraiter réciproquement, s'entrefrapper :

La bataille molt bien fornissent
Qu'il *s'entrefierent* et *ledissent*
De pesanz cous et de felons.
(Chrest., *Chev. de la Charrette*, p. 100, Tarbé.)

— Act., avec un régime de chose, ravager, endommager :

Las ! or verrai mes grans chastiaux croissir,
Et ma contree esillier et *laidir*.
(*Garin le Loh.*, 3ᵉ chans., x, P. Paris.)

Trois fois le jors toute l'ost estormit,
Et les charrois lor defent et *laidit*.
(*Ib.*, 2ᵉ chans., xxx, p. 54.)

Gasté la terre et les chastiax *laidis*.
(*Mort de Garin*, 2846, du Méril.)

Le chastel *ont* abatu et *laidi*.
(*Ib.*, 4511.)

— Neutr., enlaidir :

Se les beles chites n'estoient
Coitivees tost *ladiroient*,



Ansi bianté non coitivé
Ne puet pas bien estre gardé.
(*Clef d'amour*, p. 83, Tross.)

— Act., rendre laid :

Mainte femme est par dehors belle
Qui par dedans n'est mie telle,
Car beaucoup de vices la *laidist*.
(*La grant Malice des femm.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 315.)

— *Laidi*, part. passé, outragé :

A la porte est venu Aufrions li *laidis*.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 72^b.)

— Injurieux, méprisant :

Fesistes de moi *laidit* esme.
(Mousk., *Chron.*, 17351, Reiff.) Impr., *laiditesme*.

— Devenu laid :

Trouvez vous que je sois *laidie* beaucoup ? (*Caquets de l'Accouchée*, p. 137, ap. Ste-Pal.)

LAIDISSEMENT, - *ant*, *led.*, s. m., mauvais traitement, blessure, coup :

L'en doit semondre des *ledissemanz*. (*Liv. de jost. et de plet*, II, XV, § 2, Rapetti.)

Injures de *laidissemanz*. (*Ib.*, III, II, § 2.)

Et se ele fet *ledissement* a aucun, respondra ele ? Oil, de toz les *ledissemanz* qu'ele fet en cors. (*Ib.*, IV, 11, § 1.)

Tel home m'a fet tel *ledissement*, com vos poiez voir, don cuers est crevez et sanc issu. (*Ib.*, XIX, XV, § 2.)

LAIDIT, s. m., injure, outrage, acte de violence :

Baudoins et li rois murent entr'ax tançon :
Assez i ot *laidit* et rampone foison.
(J. Bod., *Sax.*, CXXXVI, Michel.)

Et nos esplois de joustice si comme mellees, *laisdis* de maisons froissier. (1291, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f° 19 r°.)

LAIDOIER, - *oyer*, - *eier*, *lad.*, *led.*, v.a., maltraiter, malmener :

Franceis sovent le guerreioent
E mult sovent le *laideioent*.
(*Rou*, 3e p., 9073, var., Andresen.)

Cil me vodroit moult *ladoier*.
(*Florimont*, Richel. 353, f° 11^c.)

Il dient ke je les *laidoie*.
(Rencl. de Moiliens, *de Carité*, st. CXLIX, 3, Van Hamel.)

Por mal mari qui la bat et *laidoie*.
(Audifroy le Bastard, *Bele Emmelos*, Bartsch, *Rom. et past.*, I, 60, 3.)

Trop a le cuer felon et fort
Tel garce qui si me *laidoie*.
(*Vie Ste Marg.*, 1e vers., 234, Scheler.)

Meintenant la va *ledeiant* :
Dou pié la fiert com s'il fust ivre.
(*Renart*, Suppl., p. 132, Chabaille.)

Fichiez li jusques dedanz le corps ces broiches de fer que par la dolor qu'il soffrera n'ait cure de nos deus *laidoier*. (*Vie saint Vincent*, Richel. 988, f° 47^a.)

Devant son seingneur la *ledoie*,
Et li dist : Certaine cuidoie
Que ja par vous ne par vo fait
Ne me fust avenu cilz fait.
(*Couci*, 4891, Crapelet.)

Laidoyer, ou laidanger aucun, c'est luy dire des paroles laides, injurieuses et outrageuses. (Nicot, *Thresor*.)

— Avec un régime de chose, détériorer :

Moult *ledoie* sa face qui son nez fait trenchier.
(*Rom. d'Alexandre*, ap. Ste-Pal., *Laidoier*.)

LAIDOINGIER, voir Laidangier.

LAIDON, voir Landon.

LAIDURE, *laydure*, *leidure*, *ledure*, *leisdure*, *lesdure*, *ladure*, *laideeure*, s. f., injure, outrage, insulte, tort, préjudice, ignominie :

Grant felonie et *ladure* nos fist.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 101^c.)

Et li rois tient a grant desconfiture
Qu'en la cité li ont fait tel *laidure*.
(*Raoul de Cambrai*, 5498, A. T.)

Ch'est merveille ke Dieus endure
Ke fame li fait tel *laidure*
Ke ele ensi se desfigure.
(Rencl. de Moiliens, *Miserere*, st. LXXXVII, 6, Van Hamel.)

Vengiez la honte et la *laidure*
Que Renart vous fet, qui trop dure.
(*Renart*, Br. XVII, 1497, Martin.)

Nos lor avons assez fet honte et *ledure*. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 86^a.)

Gaubert m'a fet *ledure*, et m'a fet sanc. (*Liv. de jost. et de plet*, XIX, 12, § 2, Rapetti.)

Et quanques li oel du cors voient de bel, c'est vieutes et *laidure*. (Laurent, *Somme*, Richel. 22932, f° 31^b.)

Il seroit tenu de *laideeure* et de murdre. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 511.)

Et li ont dit trop de *laidures*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 100^c.)

Faire as cristiens *leisdure*.
(*Vie S. George*, Richel. 902, f° 108 v°.)

Sçachiez que l'on ne chie mie
Le jor qu'on espeuse s'amie,
Quar ce seroit trop grant *ledure*.
(*De Jouglet*, Richel. 837, f° 116^c.)

A honir mon seignor ne metrai je ja cure,
Et vous aurez assez mesestance et *laidure*.
(*De la Fole et de la Sage*, Jub., *Nouv. Rec.*, II, 75.)

E[s]t ce pour ce que tant t'amoie
Que ma compaigne fait t'avoie
Que tu m'as fait ceste *laidure*,
Qu'en lieu d'umaine creature
Sont nez de ton corps ces cheaux ?
(*Un Mir. de N.-D.*, du roy Thierry, *Th. fr. au m. â.*, p. 556.)

Or regardez la grant *laidure*
Qu'il a de moy ci dedans dit.
(*Mir. de S. Jean Chrys.*, 1201, Wahlund.)

Li monsterrai par mesure
Le despit et la *lesdure*
Que fait m'a contre droiture.
(*Fauvel*, Richel. 146, f° 19^b.)

Et c'est au roy trop grand *laidure*.
(Godefroy de Paris, *Chron.*, 1090, Buchon.)

Qui ont aucunes defauttes ou *laidure* es membres. (Oresme, *Politiq.*, f° 9^b, éd. 1488.)

Je fus ou regne de Brachine,
Ou les gens sont bons par nature
Et ne font pechié ne *laidure*.
(Chr. de Pisan, *Liv. du chemin de long estude*, 1424, Püschel.)

Qu'i luy feront souffrir grant *laidure*.
(*Mist. du sieg* [illegible] Guessard.)

Dyocletien mena en costé son chariot Gallerius adonc vestu de pourpre et allant a pied, et si estoit venu a l'encontre de l'empereur Dioclecien qui deist plusieurs *laidures* au dit Gallerius. (Boccace, *Nobles malheureux*, VIII, 9, f° 197 v°, éd. 1515.)

Tu souffriras huy grant *laidure* dure.
(*Moral. ou hist. rommaine*, Anc. Th. fr., III, 173.)

Mais de povres gens n'avoit cure,
Ains leur faisoit honte et *laidure*.
(*La Vie et l'hist. du Maulv. Riche*, Anc. Th. fr., III, 268.)

Eaue et pain est commencement de vie d'homme et maison qui deffend la *laidure*. (*Bible*, Ecclesiastique, ch. XXIX, éd. 1543.)

J'avoye bon bruict a mon advenement :
Mais, par ma grant *laidure*,
Tout aussitost qu'aye gaigné argent,
Au cuir, au poil, alloye grant allure.
(*Chans. norm. du seiz. siècle*, XXXII, Jacob.)

Macules de ceste *laidure* d'erreur. (Noguier, *Hist. Tolos.*, p. 338, éd. 1556.)

Et que jamais le chaut qui dure
En juin ne te fasse *laidure* (à la rose) ?
(Rons., *Od.*, V, XI, Bibl. elz.)

— Gros temps, tempête :

Plus de cinc jors en mer lur dure
Li orages e la *laidure*,
Pois chiet li venz e bel tens fait.
(*Tristan*, III, 73, Michel.)

Lorr., Fillières, et Guernesey, *laidure*, outrage, insulte.

1. **LAIE**, *laye*, s. f., fiente des bêtes noires :

Fientes que les bestes noires laissent sont appellees *layes*. (*Mod. et Rac.*, f° 23^a, ap. Ste-Pal.)

Se tu treuves les *layes*, et ils sont bien nouvelles et bien grosses, c'est signe qu'ils sont de bonne erre, et qu'il est grant sanglier. (*Ib.*, f° 45^b.)

2. **LAIE**, *laye*, s. f., réserve dans une forêt, partie de bois, quelquefois le bois lui-même :

Jus du destrier li a fait un salt faire,
Trestot envers l'enporta enmi *laye*.
(Raimbert, *Ogier*, 11394, Barrois.)

Pratum de la *Laie*. (Juin 1289, *Denombr.*, Arch. mun. Autun, Cathédr.)

Le verdier du lieu li fera une *laye* ou il prendra tout bois a taille pour son ardoir et pour clorre. (1324, Arch. JJ 62, f° 135 r°.)

Ladite *laye* li sera faite es lieus de ladite forest ou l'en verra que il aura mains de chesnes. (*Ib.*)

Ou cas ou l'en ne trouveroit en ladite forest lieu ou l'en li peust faire livree ou *laye* de boys pour son ardoir. (*Ib.*)

Item il a une *laye* en la forest de Lany, laquele luy est livree par le verdier d'icelle forest toutesfois que mestier est pour son dit manoir. (1388, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 8 r°.)

Le bois peut se prandre en vyere pres de Moret ou en *laye* ou en crye tout sur riviere pres d'arrivaige. (*Extr. du ms. de la B. N.* 1278, f° 60, [illegible] G. Chastell., *Chron.*, I, 190, Kerv.)

Couppera les bois t[illegible] et ne pourra coupper les boys de f[illegible] les *layes*. (*Cout. de Lodunois*, [illegible], II, 549, éd. 1604.)

L'Académie donne *laie*, t. d'eaux et forêts, route étroite percée dans une forêt, dans une futaie.

3. **LAIE**, *laye*, s. f., boite, coffre :

Donné a un notaire une *laie* d'espesses. (1357, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Lesquelz Turcqz monstrerent en une *laye* de bois plaine de coton la teste d'un homme qui avoit ungz cheveulz blondz. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 85, Soc. de l'H. de Fr.)

Ilz charpenterent une *laye* de bois et couchierent l'enfant dedens. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 177d.)

A Gilles Delespierre et Mahieu Werbroucq, eschevins, et Jehan Miroul, procureur de la ville de Lille, que accordé leur at esté sur requeste ad ces fins presentee par eulx a messieurs de la loy de ceste dite ville pour avoir assisté a remettre les tiltres de ceste dicte ville en ordre et chacun en sa *laye*..., la somme de quinze florins chacun. (*Compt. de* 1589, f° 274 r°, Arch. mun. Lille.)

Rapoinctié une serure pour une *laye* en la tresaurie, .VIII. s. (1590, XIIIe *Compte d'Allard Braem*, f° 226 r°, Arch. mun. Lille.)

— Tiroir :

Ung lison a *laye*. (1521, *Inv. de Franchois de Meleun*, Soc. des antiq. de la Morinie, 1877, 102e livr.)

LAIECE, s. f. ?

Renonchons expresseement a toute *laiece* et a toute benefice de ches biens. (1272, *Cart. de Ponthieu*, Richel. l. 10112, f° 330 v°.)

1. **LAIEE**, *layee*, syn. de laie, route en forêt :

S'il y a *layee*, ou arbres fruitiers coupees. (*Cout. de Metz*, Nouv. Cout. gén., II, 407.)

2. **LAIEE**, *layee*, *leiee*, s. f., cession, bail :

C'il ne le fasoient pardevant l'amant qui ceste *leiee* wardet et werderoit. (1331, *Hist. de Metz*, IV, 69.)

La *laiee* ou l'aquitance qu'elle en feroit. (1338, *Cart. de Metz*, ms. Metz 751, f° 19 v°.)

Cest crant et ceste *layee* et tot ce dessusdit ont lesdites deux sœurs fait par le craut et par le loy et par le tesmoignage de leurs convenables parant et amis. (1408, *Hist. de Metz*, IV, 613.)

M. de S. Vincent fit responce que ainssy ne se dobvoit faire et que la seigneurie dudit moulin n'estoit point au dit Pierre ; ains appartenoit a ladite esglise, comme il povoit apparoir par la *laiee* faicte au dit Burtal, son pere, dudit moulin. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1487, Larchey.)

— *Laiee en plait*, procuration :

Le XXIIIe jour dudit mois fut determines par le conseil du maistre eschevin que Colin Champion, l'escripvain, qui estoit en plait pour sr Phelippe de Raigecourt, avoit affaire amener en l'ostel du doyen a Metz .II. hommes de Retoinffay, que ledit sr Phelippe, qui adoncques estoit hors de la garde de la cité, avoit prins et menes au Pont et depuis a Mousson, et apres a Ancerville ou il les detenoit ; ou le dit Colin avoit bien a renuncier a sa *laiee en plait* qu'il avoit dudit sr Phelippe. Et le dit Colin et tous ceux qui faisoient pour ledit sr Phelippe, y renunçont. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1481, Larchey.)

LAIEEMENT, voir LEEMENT.

LAIEINS, voir LAIENS.

LAIEMENT, *laye.*, adv., selon l'usage du monde, vulgairement :

Et parlons dont plus *laiement*
Pour ce que rude jugement
Ne quide qu'aions surmonté
L'engin commun d'umanité.
(*Boece de Consolacion*, Ars. 2670, f° 63 r°.)

Jacques d'Ardre, vivant *laiement*. (1382, *Cart. de l'église de Térouane*, p. 259, Giry et Duchat.)

Et sont telz appellez lays pour ce que *layement* et mondainement se doivent gouverner. (BOUT., *Somme rur.*, 2e p., f° 26c, éd. 1486.)

Laicaliter, *laiement*. (*Gloss. de Salins.*)

Laicaliter, *laiement* ou laiquement. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

— En langue vulgaire :

Et des nons sest le sens estrere
Ou en latin ou *laiement*.
(RECLUS DE MOL., *de Charité*, Richel. 23111, f° 220c, et Ars. 3142, f° 220a.)

LAIENCE, voir LAIANCE.

LAIENS, *-ans*, *-entz*, *-inz*, *lay.*, *lei.*, *loi.*, *la.*, *li.*, *ly.*, *le.*, *leynz*, adv., là, ici :

Il n'estoit
Ki en pensast *laiens* nis uns.
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, st. XLIII, 9, Van Hamel.)

Li lerres voit les contes *leians* tot endormis.
(*Jehan de Lanson*, Richel. 2495, f° 9 r°.)

De *laians* issir ne pooie.
(*Dolop.*, 8384, Bibl. elz.)

Oncques merci n'aura *leentz*.
(R. DE HOD., *Meraugis*, ms. Vienne, f° 14b.)

Bele, ne me laissies morir,
En vos *loiiens* a tel tristrour !
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 315e.)

Lainz gist alkes desaitez.
(*Prothesiaus*, Richel. 2169, f° 12d.)

Une riche mahomerie
Enz el marchié *laieins* avoient.
(*Nat. N.-S.*, Reinsch, *die Pseudo-Evangelien*, p. 70.) Impr., *laiems*.

Cil qui est herbergiez chies l'oste, ou li serganz, se il enblent *lainz*, sont pendables. (*Liv. de jost. et de plet*, XVIII, 24, § 18, Rapetti.)

Et fu mout bien de *laienz* et de toute la mesnie. (MÉN. DE REIMS, 80, Wailly.)

Devent havoir lour estage *laentz*. (1275, *Ch. des compt. de Dole*, $\frac{B}{236}$, Arch. Doubs.)

Et la vielle manda monsegneur Raoul, et il i vint; apries envoia la vielle toute la gent de l'ostel fors de *laiens* (*Li Contes dou Roi Flore et de la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 104.)

... Et disoient que *leans* estoit enclos le peuple Got et Margoth... (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 143, Michel.)

Plus de .IIIc. encencier
Peussies par *laiens* veoir.
(*Floriant*, 6120, Michel.)

Quant elle fut departie de *liens*, elle ala tout droit a la court de l'empereur. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. CXXVIII, Bibl. elz.)

E le deble vint de nuyt, e oost quanqe *leynz* fust. (*Hist. de Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 19.)

Layans estoient avec ledit bastard de la Baume trois gentilz hommes. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 228, Soc. de l'hist. de Fr.)

Et firent ouvrir l'uis en demandant quelz gens estoient *liens*. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. 129, f° 149 v°.)

Sy fu la joie grand par *lyens*, et le tumulte des voix cryans : Noel! d'un merveilleux et haut estonnement. (G. CHASTELL., *Chron.*, I, 67, Kerv.)

C'est ad comparer a ce que l'en met en ung sac ung chat et ung chien : ilz auront tousjours guerre *liens* jusqu'a la fin. (*Quinze joyes de mariage*, XIV, Jacob.)

El li dit que le gallant estoit entré d'aventure *liens* et que oncques mes n'y avoit esté. (*Ib.*, XV.)

Ceux de *leans*. (*Enseignemen. de la duchesse Anne*, p. 147, Chazaud.)

Le seigneur de *lyens*.
(CRETIN, *Chants roy.*, f° 54 v°, éd. 1527.)

Un cerf fuyoit devant les chiens courantz,
Pour se sauver se meit en une estable,
Leans estoient plusieurs bœufz demourantz.
(CORROZET, *Fabl.*, XLII, Jouaust.)

Ens, se dit pour dedens : comme ci ens... Et parlans d'un lieu plus loing, nous disons, il est *liens*, va *liens*, je vien de *liens*. Et ne fault pas escire *leans*, non plus que ceans a bon vin, mais *liens*, ciens. (ROB. ESTIENNE, *Traicté de la Grammaire françoise*, p. 91, éd. 1569.)

Ce mot est donné par Monet : « Je n'entre point *leans*. » La Fontaine l'emploie plusieurs fois dans ses contes.

Berry, *lian*, *lian dedans*, là-bas. Poitou, *liant* (*glliant*), là-bas, bien loin. Bresse, *léen*.

1. **LAIER**, *layer*, *leyer*, v. a., faire dans les bois taillis de petits chemins droits, afin qu'on puisse poser des fiches ou piquets pour mesurer ; marquer les arbres qui doivent être laissés en l'abatis des bois de haute futaie et en la coupe des taillis, soit baliveaux, soit pieds corniers. D'après Laurière (*Gloss. du Droit fr.*) *laier*, c'est « marquer les lais en un bois taillis avant la coupe d'iceluy, pour les y laisser » :

Les trois parz qui demeurent ausi comme elles *sont* arpentees, guiees, departies et *layees*. (1307, *Cart. de Pontigny*, Richel. l. 5465, p. 172.)

Lesdiz mestres... regardera en icelle livree selonc le nombre des arpenz qui sera contenu quanz arpens il y aura de gregneur pris, quanz du moien, et quanz du mendre, et les fera *laier* et mesurer, et ainssinc les bailleront les diz mestres des forez. (1318, Arch. K 40, pièce 23, et Arch. JJ 57, f° 92 r°.)

Regardera... quanz arpenz il y aura de gregneur pris, quanz du moien et quanz du mendre et les fera *laier* et mesurer. (1320, Arch. K 40, pièce 23.)

Que les gens dudit seigneur ne doibgent *leyer* pour faire de la poix ni plumer pour faire de l'escorce. (1350, *Ch. de Thibaut de Neuchâtel*. Arch. du prince, Neuchâtel, M12, n° 15.)



Item, les routes et revenus des tailles et les chablis, oultre les drois du verdier et des sergants, ne valent que les frais du *laier* et de l'arpenter les tailles. (**1375**, *Prisée du comté de Beaumont-sur-Oise*, Douët d'Arcq, *Rech. sur les anc. comtes de Beaum-s.-Oise*, p. 188.)

En prendant sur les marchans, quant on *layera* les diz bos de chacun quartier, .XII. den. (**1510**, *Cart. de Corbie*, 13, fº 36, ap. Duc., *Laia*.)

Ceux qui ont prins bois a coupper et a *layer*, sont tenus le coupper et abbatre dedens le premier jour de may. (*Cout. d'Amiens*, CCXIII, Cout. gén., 1, 603, éd. **1604**.)

Le seigneur de fief emmeublit et fait siens les bois de couppe de luy tenus en fief, estans en estat et saison de coupper, en les saisissant et abbatant, s'ils sont hors de grurie ; et s'ils sont en grurie, quand ils seront en couppe, mesurez, arpentez, *layez*, criez et livrez selon la coustume de ladite grurie. (*Cout. d'Orléans commentées par J. Delalande*, art. LXXV.)

Et encore au commencement du XVIIe s.:

Pour avoir réduit en **41** portions la taille des grands bois en Glanchon, *layée* le dernier de septembre **1704**. (*Comptes du receveur de Mortagne de* **1703** *à* **1710**, fº **132** vº, Arch. Mortagne.)

2. **LAIER**, *layer*, *laiier*, v. a., laisser, quitter, abandonner :

N'i *laia* forterece a prendre.
(WACE, *Brut*, 2471, Ler. de Lincy.)

De cest *lerrei*, si reviendrai
A ma matiere que leissei.
(GUILL. DE SAINT-PAIR, *Mont Saint-Michel*, 489, Michel.)

Atant s'en est tornes, ses commande a *laier*.
(*Roum. d'Alix.*, fº 47a, Michelant.)

Ou bien m'en prenge, ou mal m'en viegne,
Ne *lairai* covens ne vous tiegne.
(*Floire et Blanceflor*, 1e vers., 2013, du Méril.)

Li prelaz se *larrent* jus ardeir,
Ainz que lassassent de dire veir
Pur nule defenz.
(*Vie de S. Thom. de Cant.*, 1222, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Ensi doit chascuns enfarz *laier* la conpaignie des malvais. (*Greg. pap. Hom.*, p. 86, Hofmann.)

Ne vaut li rois sa premiere feme reprendre ne l'autre *layer*. (*Artur*, ms. Grenoble **378**, fº 35b.)

Laies moi faire mon talant.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, fº 58e.)

Ne deves pas *laier* Monflor
Qui est el cief de vostre honor,
Dusque aies les murs fondus.
(*Ib.*, fº 145e.)

Ce dist Guis : C'est au Dieu qui tot le mont [forma ;
Quant lui vient a plaisir, panre le nos *lera*.
(*Gui de Bourg.*, 1619, A. P.)

Lé moi leans antrer, que g'en ai grant mestier.
(*Ib.*, 3565.)

L'an ke li buisson
Sechent en la haie,
Pour le tans felon
Ki foillir nel *laie*.
(G. DE SOIGNIES, *Chans.*, ap. Scheler, *Trouv belg.*, nouv. sér., p. 32.)

Ait laieit a cens... (S. Remi **1282**, S.-Vinc., Maiziers, Arch. Mos.)

Cors de vinté fais et d'ordure,
Lai ton orguel, esgarde viaus
Que tu venras en pourreture.
(*Le Despisement du Corps.*)

Il ne l'osoient refuser ne *laiier*. (FROISS., *Chron.*, II, 93, Luce.)

Pour *laiier* ses gens et ses charrois reposer. (ID., *ib.*, V, 402, Luce, ms. Amiens, fº 119 vº.)

Il envoyerent devers le puch d'Ango auquel li rois avoit remis toutes les ordenances dou faire ou dou *laiier*. (ID., *ib.*, VI, 181, Luce.)

Ont layes ad cens, a tousjours mais, au segnour Jean Baudelat et au segnour Jean Doiraut... la maison et ce qui apant. (**1408**, *Hist. de Metz*, IV, 613.)

Tout gaigna par fiere envaye,
Et ains que la place *ait laye*
Adfin de non en plus doubter
Par tout a fait le fu bouter.
(*Pastoralet*, ms. Brux., fº 49 rº.)

Encores que je vous aye ces jours passes escript, je ne *lairai* passer la presente commodité du sieur de Villers pour vous dire... (2 déc. **1580**, *Lett. miss. de Henri IV*, t. I, p. 339, Berger de Xivrey.)

Nous qui sommes si braves
Nous *lairrons* des enfants qui seront des esclaves.
(D'AUB., *les Trag.*, II, Bibl. elz.)

Le futur *lairrai* et le conditionnel *lairrois* étaient encore usités au commencement du XVIIe s. Corneille les a employés dans les premières éditions de *Mélite*, de *la Place royale* et du *Cid;* mais il ne s'en servit plus après que Vaugelas les eût interdits même aux poètes, et dès **1648** il fit disparaître ces formes des nouvelles éditions de ses pièces.

Le wallon de Mons dit encore *layer* pour laisser. Lorr., Rémilly, *laier*. Bourg., Yonne, si vous n'en v'lez pas, vous l'*lairrez*.

LAIESCHIER, voir **LEECIER**.

LAIET, *layet*, s. m., lacet ?

Et pend a un *layet* de soie. (**1400**, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, t. II, p. 330, Douët d'Arcq.)

LAIETE, *layete*, *layette*, *leiette*, *laette*, *leaite*, *liete*, *liette*, s. f., coffre léger et de petite dimension, plus particulièrement réservé à la conservation des papiers dans les archives :

Une *layette* de bois ou sont reliques de sainte Catherine, de S. Laurens et de plusieurs autres saints. (**1399**, *Inv. de Charles VI*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Tout premier, a vous Guillemette,
Qui sçavez ou sont mes escus
Dans la petite *layette* :
Vous les aurez, s'ils y sont plus.
(*Testament de Pathelin*, p. 203, Jacob.)

Si fist envoier a l'evesque d'Orleans par ung herault la sentence, enclose en une *laiete* souz le contre scel du roy. (G. COUSINOT, *Geste des nobl. Fr.*, c. **123**, Vallet.)

Deux *laettes* a mettre pouldre de coullevrines. (**1485**, *Inv. du chât. de Bouconville*, Arch. Meuse B 1565.)

... Ces usuriers apportans en la Grece des *leiettes* pleines de schedules, de brevets et de contraux obligatoires... (AMYOT, *Œuv. mor.*, qu'il ne faut point emprunter à usure, IX, éd. **1819**.)

Ramassant ces lettres, et prenant en sa *liette* les autres que je luy avois donnees, elle s'en alla trouver Dorinde. (D'URFÉ, *Astree*, II, 4.)

Liette, cassettino. (OUDIN, *Dict. fr.-ital.*)

— Tiroir :

Une petite establye, pour ung orfeuvre, sur laquelle a deux *leaites* qui se tirent, l'une de ça, l'autre de la. (*Compt. du R. René*, **1471-72**, p. **244**, Lecoy.)

Unes armoires a deux guischez et a une *leaite*. (*Ib.*, p. 251.)

Ung petit coffre d'yvoire et y a une *layete* dessoubz. (**1474**, *Inv. des bagues de Gabrielle de Latour*, Ann. de la Soc. d'hist. de Fr., 1880, p. 278.)

Deux *liettes* ou tirouers. (**1562**, *Proc. verb. du pill. de l'égl. du Mans*, Arch. de la Sarthe, 985.)

Ces estages sont comme petits planchers, composes, ou de legers aix de bois de sapin, ou d'autre a ce propre, ou de rozeaux refendus, ou de longue paille, et poses tant proprement qu'on les puisse separement oster et remettre a volonté, en les glissant comme *lietes*, pour facilement visiter et panser le bestail. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, V, 15, éd. 1605.)

Ce n'est pas la de vrais diamants, ditelle. Il lui répond : Je me donne au diable si ce n'est des plus fins. Et aussitôt qu'il dit ces paroles, il les replie, et les remet en une petite *layette* qui estoit dans sa boutique. (*Plaisans débats et facéc. Rencontr. de Gringalet et de maistre Guillot Gorgeu*, 2e p.)

Mons, *layette*, tiroir établi en dessous du tiroir d'un boutiquier. Norm., Orne, *yette*, tiroir. Haut-Maine, *liette*, tiroir d'armoire, celui où d'ordinaire se serre l'argent.

LAIGE, adj. ?

Ke nus ki taille dras a detail en le kale *laige* ait dras ne pieches le merkerdi en le hale. (**1279**, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, nº 570.)

LAIGETE, s. f., dimin. de *laie* :

Le manoir de Treiz-Faven o ses estans, molins, pecheries, prez, bois, *laigetes* et terres demaenes doudit manoir. (*Articles de mar.*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1467.)

LAIGNAGE, *lignage*, *-eage*, s., redevance qu'on devait au seigneur pour avoir le droit de prendre dans une forêt le bois nécessaire à son usage :

Item *ligneages* et verineages des le boys de la Roche jucques aupres du pont. (**1404**, *Gr. Gauth.*, fº 184, Lorberie, Arch. Vienne.)

Un aveu de **1485**, conservé aux archives de l'Eure, montre que les habitants du fief d'Ailly étaient soumis au droit de *lignage* ou *laignage*, c'est-à-dire qu'ils étaient tenus de couper dans les bois du Chapitre et d'apporter au manoir seigneurial tout le bois nécessaire au chauffage des chanoines ou de leurs fermiers.

LAIGNAL, *legnal*, *lignaul*, *lingnal*, s. m., bois :



Aux charpentiers pour avoir tourny le *lignaul* du pend de boys de la loge des portiers de la Barre. (1471, *Compt. de Nevers*, CC 65, f° 19 v°, Arch. mun. Nevers.)

— Provision de bois :

Li princiers n'aura point de *legnaz* en tote la terre Saint Pol for le bois de Chaenee. (Mars 1220, Chap. cath. de Metz, Arch. Mos.)

— Bâton ?

Or sui je bien venuz a point,
Fet li ostes, quant on me truffe.
L'un va donner une grant buffe
Puis fait aporter .II. *lingnas*.
Li clers qui fu a biaus harnas
Qui le conte forment amoit
De ris en aise se pasmoit.
(*Des trois Avugles de Compiegne*, 172, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, I, 76.)

LAIGNAME, s. m., provision de bois :

Et cerca et pensa dont puisse aidier a la povreté de son frere ; et s'en ala en la fin de Calabre, et la appareilla de *laigname*, et lui mist nom la rocche Saint Martin. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, III, 7, Champollion.)

LAIGNAN, *lignan*, s. m., bois :

La nef et les croisees sont de *lignan* fort viel et desmyt (1495, Reims, ap. Mannier, *Commanderies*, p. 273.)

1. **LAIGNE**, *leigne, legne, laingne, leingne, lainge, lengne, laigni, lagne, laine, ligne, leine, loigne, longne, launyne*, s. m. et f., bois en général, et bois à brûler, en particulier :

Nient ke aier infer ardent *lainges* par ke fous soit faiz. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 235, Foerster.)

Car ensi cum li feus defalt quant les *laignes* deffaillent. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 88.)

Dist a sa femme qu'ele alast
Quere *leingne*, s'in aportast.
La dame ne volt luinz aler,
Suz le degré en pout trover
Secche *leine* e velz marien.
(*Tristan*, II, 623, Michel.)

Li auquant vont el bos por aporter le *laigne*.
(*Chanson de Jérusalem*, 149, Meyer, *Rec.*, p. 270.)

Dient as pelerins qu'il aportent le *laigne*
Si feront faire un fu por esprover la lance.
(*Chans. d'Ant.*, III, Suppl., v. 140, P. Paris.)

Chascuns i port espine ou *laingne*.
(*Dolop.*, 4663, Bibl. elz.)

Li rois meisme mist le feu
Es *laingnes*, ke tost sont esprises.
(*Ib.*, 4705.)

Apres le feu sailli la flambe,
Qui la *laigne* esprent et enflambe.
(*Ib.*, 4710.)

Grant some de *laigne* m'aporte.
(*Ib.*, 6869.)

Grans feu de *laignes* alumerent.
(*Ib.*, 8732.)

Jusques *lagne* pour faire fu.
(MOUSK., *Chron.*, 13668, Reiff.)

D'une cuignie a *lagne* fendre.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 67°.)

.I. fais de *leignes*. (1231, *Ch. de Morv.-s.-Seille.*)

Si les font il toutes emplir de bien seske *lengne* et de hardons dedens le *lengne*, si font il bouter le fu ens. (ROBERT DE CLARY, p. 49, Riant.)

Li borjois de Charmes me doient une fois amener des *legnes* par an.(1269, *Charte de Charmes*, Arch. Meurthe, Trés. des chart. de Lorr., lay. Charmes-sur-Mos., n° 38.)

Lor vignes et lor fruis gasta,
Et lor *leingnes* toutes brisa.
(*Lib. Psalm.*, CIV, p. 332, Michel.)

Taillier la *laigni*, affaitier les meisons. (*De la Passion S. Eugene Virge*, Richel. 818, f° 248.)

Alassent abatre arbres, noiers et pommiers et quan qu'il trouverroient de *laigne*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 328ᵈ.)

Aveocq *lengne* et candeilles. (*Liv. noir*, Arch. mun. Valenciennes, ms. 535, p. 28.)

Avoec *laigne* et candeilles. (*Ib.*)

Il amoit cellui henap de *laingne* plus que touz les henaps d'or et d'argent. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, III, 21, Champollion.)

Se li devons livrer maison en aucun liu en no court, et *loigne* pour sen ardoir. (1309, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f° 85 v°.)

Pour entasser en le fourriere du castel .XIIˣˣ. karetees de *legne*. (1327, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 67.)

A Wattier Parent, sergant de ceste ville, pour une journee qu'il alla avoec Jakant d'Arras le fevre, de maison en maison, par se conestablie en le cauchie, vir les *lengnes* pour le peril des feus, .III. s. .IX. d. (1353, *Comptes de Valenciennes*, n° 6, p. 19, Bulletin de la Commission hist. du Nord, XI, 146.)

On a de verde *lagne* caus feus et caus tisons.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 256, Kerv.)

En laquele maison je ai mis ma *laigne* e fagos. (1361, Arch. JJ 84, pièce 266.)

Cherciaulx de *laingne*. (1377, Arch. MM 30, f° 101 v°.)

Et sur on aistre appartient un boin fu *laingne*. (*Dial. fr.-flam.*, f° 3ᵃ, Michelant.)

Nef apportant *laigne*. (1396, *Coust. de Dieppe*, p. 62, Coppinger.)

Otant que on aroit de fagots de *laigne*, on aroit de blans. (FROISS., *Chron.*, X, 267, Kerv.)

Et n'avoient de quoy faire feu que de verde *laungne*. (ID., *ib.*, II, 153.)

Toute le *laigne* que on accatera decha le trau de Thum. (1400, *Bans pour laigne*, Reg. aux droicts et prouffiz, f° 102 r°, Arch. mun. Douai.)

Ilz ont concluz que ce Nisies Greysieu vuelt bailler cinq f. de l'ambesse de la *leigne* du brotel de la ville, que Audry Nantuas les lui baille et delivre. (6 fév. 1419, *Reg. consul. de Lyon*, I, 225, Guigue.)

De tel bois font leurs hostelz et *legnes* pour ardre. (*Trad. du Traité d'Emmanuel Piloti sur le passage de la Terre-Sainte*, 1420, f° 21 r°.)

Dieu scet les belles forestz que le roi a en son royaume, dont les unes sont sur rivieres et en propres places pour faire navire ; et a vray dire on peut avoir boys de *ligne* en France plus pour dix escuz que vous n'avez en Angleterre pour cinquante. (*Deb. des hér. d'arm.*, 71, A. T.)

Les *laignes* ou coppelles des bois. (4 janv. 1460, Flines, Arch. Nord, Cod. A, f° 612 v°.)

Recuilloit des *laines* et des buchetez aval les champs. (*Hist. de l'anc. test.*, f° 158ᵈ, impr. Maz.)

Droit de copper et abatre boys tant de *ligne* que a chauffer. (1482, Charroux, Arch. Vienne.)

Longnes, faixins et charbon pour la cuisine du roy. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1498, Larchey.)

Bosquillons seront tenus de faire les *leignes* qu'ils voudront vendre de telle grandeur et grosseur, qu'il s'ensuit. (*Cout. de Hainaut*, Nouv. Cout. gén., II, 149ᵃ.)

Pic., *laigni*, bois. Rouchi, *leigne*, bois destiné au chauffage : du bois de *leigne*, de la belle *leigne*. Allier, Vichy, *ligne* : ardoir un morceau de *ligne*.

Cf. LIN.

LAIGNE, voir LANGE.

LAIGNEAU, voir LIGNAL.

LAIGNERON, voir LANGERON.

1 **LAIGNIER**, *leignier, lagnier, legnier, loignier, laing., leing., loing., lignier, -gner*, s. m., coupe de bois, provision de bois :

Item chascun home de la dite eglise de Beauvais qui a cheval doit une coarvee au prevost pour amener son *lignier*. (1306, Arch. JJ 56, pièce 137.)

Qui a cheval doit une courvee au prevost pour amener son *lignier*. (1317, Arch. JJ 56, f° 57 r°.)

Et le charroi des chevaus doient par chascun an deus jours pour le *loignier* au seigneur. (1321, Arch. JJ 60, f° 137 r°.)

Pour son *loingnier* charier. (1322, Arch. JJ 61, f° 50 r°.)

Item les bois de Tremblay..... ouquel bois le chastellain de Bransion veut faire un *loignier* pour soy chauffer chascun an. (1325, Arch. JJ 93, pièce 43.)

Le charoy du *laignier* du Noel. (1339, *Cart. de Langres*, Richel. l. 5188, f° 281 r°.)

Chascuns hernoiz de chevaux nous devroit amener une chartee de loingnes, pour faire nostre *loingnier* a Nouel. (1354, *Ord.*, IV, 298.)

Devront et seront tenuz lesdiz habitanz chascun an deux jours coper boys es boy dudit seigneur, devant Noel, et charroier en son hostel de Bourlemont pour son *loingnier*, ou autre part, se il plaist audit seigneur. (1381, *Ord.*, VI, 631.) Il y a dans le terrier de 1571, *leignier*.

Lequel Dinat dist a Pierre Boisserie qu'il avoit fait bruler certain *lignier* de bois qu'il avoit mis en un monsseau. (1448, Arch. JJ 179, pièce 328.)

— Bûcher :

Vers le *ligner* va belement,
Entuchez est dedenz la buche.
(*Du Chev. a la Corbeille*, p. 40, Michel.)

Ardoir vorroient toute la lagne d'un *lagnier*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 92, Kerv.)

En entrant en icelle taverne l'exposant chey a un genoul en *laigner* d'icelle. (1391, Arch. JJ 142, pièce 97.)

Le suppliant print ou *laignier* de l'hostel une busche. (1431, Arch. JJ 175, pièce 108.)

On pave « le *laignier* » d'une cuisine. (1485, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Comtois, Pontarlier, *legnier*, bûcher. Wallon, *ligni*. Namurois, *lègni*.



Nom propre, *Laignier*.

2. **LAIGNIER**, v. n., se lamenter, murmurer :

Apres plusieurs paroles sa femme il fery, et non contempt de ce, vint a Ysabeau sa chamberriere, laquelle *laignoit* ou respondoit despiteusement. (1366, Arch. JJ 97, pièce 525.)

3. **LAIGNIER**, voir LANIER.

1. **LAIIER**, s. m., fabricant de coffres appelés *laies :*

A Estevenans le *laiier* pour un quarteron de lambordes vernies. (1294, *Trav. p. les chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 2 r°.)

2. **LAIIER**, voir LAIER.

LAINAGE, voir LANAGE.

LAINCEL, voir LINCEL.

1. **LAINE**, s. f., mouton :

Quand le berger voit les rayons descendre...
Laissant ormeaux et arbres et fontaines,
Tout bellement conduict ses vives *laines*.
(V. PHILIEUL, *Euv. vulg. de Fr. Petrarque*, p. 93, éd. 1555.)

2. **LAINE**, voir LAIGNE.

LAINÉ, voir LANÉ.

LAINERESSE, voir LANEOR.

LAINERIE, voir LANERIE.

LAINETER, voir LANETER.

1. **LAINGE**, voir LANGE.

2. **LAINGE**, voir LAIGNE.

LAINGNE, voir LAIGNE.

LAINIER, voir LANIER.

LAINNIER, voir LANIER.

LAINU, voir LANU.

LAINZ, voir LAIENS.

LAIRANCENOUS, voir LARRECINOS.

LAIRCINEUS, voir LARRECINOS.

1. **LAIRE**, adj., large ?

Et par de la ens enmi l'aire
La porte ouvierte com est *laire*
Estragne plait lui a basti.
(GAUT. D'ARRAS, *Eracl.*, ms. Turin, f° 21d.)

2. **LAIRE**, v. a., laisser, abandonner :

Que porai devenir, quant cil le siecle *lait*
Qui conquesist le mont...
(*Roum. d'Alix.*, f° 80c, Michelant.)

A tant *laist* le mangier ester
Et tout le rire et le juer.
(*Floire et Blanceflor*, 1e vers., 387, du Méril.)

Lors remuce ou buisson, si *lait* le tans aler.
(*Berte*, 1062, Scheler.)

Mes li archiers, qui moult s'efforce
De moi grever et moult se paine,
Ne m'i *lest* mie aler sans paine.
(*Rose*, 1770, Méon.)

— Renoncer :

Ne set por coi aidier li *lait*.
(RENCL. DE MOILIENS, *de Carité*, st. XV, 7, Van Hamel.)

Bret., *laire*, laisser : *laire* à côté du feu. Lorr., *lair* vaut mieux *laïr* l'afant mourveux qué d'li arrachi l'naïe. (*Prov. lorrain*, Mém. de l'Acad. de Stanislas, 1877, p. 415.)

Cf. LAIER.

LAIRECHENEUSEMENT, voir LARRECINOSEMENT.

LAIRESA, voir LARESSE.

LAIRESSE, voir LARESSE.

LAIRGEMENT, voir LARGEMENT.

LAIRGESCE, voir LARGECE.

LAIRI, voir LARRIS.

LAIRIS, voir LARRIS.

LAIRONCEL, voir LARONCEL.

LAIRRENAILLE, voir LARRENAILLE.

1. **LAIS**, adv., syn. de *laiens :*

Por chou ke ensi fu trais
Ne se puet astenir de plour;
Dont li sourt, tant est esbais,
Iaue caude dou cuer *lais*
A pestrir le pain sen segnour.
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, st. CLXXX, 8, Van Hamel.)

Un tor et une vache ensemble
Qui a avec lui son veel
Lais el chief de cest prael.
(*Ren.*, 5760, Méon.)

Ne je ne sui pas tels que j'ose
En cele ewe *lais* salir.
(*Renart*, Suppl., var. des v. 22022-24344, p. 253, Chabaille.)

Si hauce l'un des piez par mautalant et en boute si durement le cheval qu'il le fait tumber *lais* enmi le champ. (*Artur*, Richel. 337, f° 238a.) Cet emploi se rencontre plusieurs fois dans ce roman.

Cf. CHAIS au Supplément.

2. **LAIS**, *laiz*, s. m., atterrissement, alluvion :

Sera la croissance que la riviere donne vray domaine au seigneur haut justicier, qui s'appelle communement *laiz*. (*Cout. de Bourbonnois*, Cout. gén., II, 293, éd. 1604.)

Par la coustume tenue en la chastellenie de Vichy et ressorts d'icelle les *lais* de la riviere sont commun confort, quant aux pasturages, mais le seigneur justicier prend la latte et pasciere et autrement le seigneur ne le peut bailler a cens. (*Ib.*, Nouv. Cout. gén., III, 1226.)

Est encore usité comme terme de jurisprudence.

3. **LAIS**, *laiz*, s. m., fiente des bêtes sauvages :

La fiante que les bestes noires laissent sont appellees *laiz*, qui sont dites fumees en la venerie du cerf. (*Mod. et Rac.*, f° 42 v°, ap. Ste-Pal.)

Cf. LAISSE 2.

4. **LAIS**, *lays*, *laix*, s. m., sorte de bail :

Sy en faisant le dict *laix* il estoit a marier et pendant iceluy *laix* il se maria, es dicts cas ou a l'ung d'eulx seroit le dict *laix* nulz et de mille valeur, sy le dict adcenseur vouloit. (1519, *Coust. du Duchié de Lorraine*, p. 125, Bonvalot.)

— Terre prise à bail :

Et quiconque soit en possession par an et jour d'ung heritaige, il y est maintenu jusques a droict et ne s'en peult disjecter, quoiqu'il n'ait lettres ny titres, pourveu aussi que le dict an de possession ne soit pas sur un louaige, *lays* ou admodiation, car es dicts cas la possession ne vaut droit. (1519, *Coust. du Duchié de Lorraine*, p. 88, Bonvalot.)

5. **LAIS**, *laiz*, *lays*, *leis*, *les*, *lez*, *lees*, *leez*, s. m., ce qui est laissé, donné par testament ou autre acte de dernière volonté ; en français moderne, *legs :*

Des *leis*. (1250, *Lett. du Cte de Poit. à S. Louis*, Arch. J 890.)

Car il lui fist faire teus *lais*
Dont s'ame fu en vraie pais.
(*Bl. et Jehan*, 2065, Ler. de Lincy.)

Mes *les*. (1265, *Test. de Cath. de Courc.*, Arch. Seine-Inf., G 975.)

Leis. (1295, Bourgm., Arch. Loir-et-Cher.)

Donnaisons et *lees*. (1355, 23 fév., S.-Melaine, Arch. Ille-et-Vilaine.)

Est tenue de paier les *lays* du testament. (1398, *Grands jours de Troyes*, Arch. X1a 9186, f° 65 r°.)

Par titre de pure donaison et *lez*. (*Lett. de* 1406, ap. Lob., II, 1027.)

Et de tous les dons, *laiz*, augmentacions et biens faiz qui seront donnez et faiz a l'ordre, ledict tresorier sera tenu de faire ung livre. (*Ord. de Louis XI pour l'Ordre S. Michel*, ms. Louvre E 1444, f° 15 v°.)

Je ne luy feray autre *laiz*.
(VILLON, *Pet. Test.*, XXXIII, Jouaust.)

Et fit ses derrenieres ordonnances et *leez* tels que bon luy sembla. (J. CHARTIER, *Hist. de Charles VII*, p. 249, ap. Ste-Pal.)

L'orthographe *legs*, qui n'apparaît que tardivement, est vicieuse. Ce mot n'est pas, comme l'a soutenu Littré, un substantif abstrait formé du verbe *léguer*, où l'ancienne *s* du nominatif s'est conservée. L'orthographe régulière *lais* montre que c'est le substantif verbal de *laisser*, de même que *lai*, *lay*, est le substantif verbal de *laier*.

Cf. LAISSE 1.

6. **LAIS**, voir LAS.

LAISAIX, s. m., sorte de légume :

Denrees comme porees, *laisaix*, aux, oignons. (1509, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

LAISAMMENT, voir LAISSAMMENT.

1. **LAISANT**, voir LOISANT.

2. **LAISANT**, voir LAISSANT.

LAISARDE, *loisarde*, *lesarde*, s. f., lézard :

Quant il regardoit en ses mains,
Trovoit u *laisarde* u culuevre ;
Par nigremance faisoit l'oevre.
(*Floir. et Blanceflor*, 820, Bekker.)

Pres d'un petit estanc
Ou plus avoit sansues, et *laisardes* et dars.
(*Le Dit de Flourence de Romme*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 101.)

Lacerta, *lesarde*. (*Gloss. lat.-gall.*, ms. Montpellier 110, f° 153d.)



Culoevres, *loisardes*, stellions. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 89b.)

— Fig. :

O ! tres plaisante *laisarde*,
Viens avant musant musarde,
Papelotant papelarde,
Je ne garde
Fors que ton dard ne tresperche.
(MOLINET, *le Siege d'Amours*, à la suite de la *Lég. de Faifeu*, p. 126, éd. 1723.)

LAISCHE, *lesche*, s. f., lame de fer. Les piétons, dit le P. Daniel (*Mil. fr.*, I, 407, éd. 1721), portoient (le jacque) garni de *laisches*, c'est-à-dire de minces lames ou plaques de fer entre la doublure et l'étoffe, ou bien de mailles.

Et soient armez de forts jacques garnis de *laisches*, chaines, ou mailles pour couvrir les bras. (*Lett. de* 1425, ap. Lob., II, 999.)

Avec brigandines, salade, et les braz couvertz de *lesches* et mailles de fer. (1467, *Ord. du D. de Bret.*, ap. Lob., II, 1290.)

LAISDENGIER, voir LAIDANGIER.

LAISE, voir LAECE.

LAISET, voir LASSET.

LAISIR, voir LOISIR.

LAISOR, voir LOISOR.

LAISOUR, voir LOISOR.

LAISSAMMENT, *laisamment*, adv., d'une manière abandonnée, sans règle, sans mesure :

Ta parole soit ordonnee,
Trop ne trop *laisamment* menee
Ne soit, n'en parlant par usage
Ne fais grimaces du visage.
(CHR. DE PIS., *Enseign.*, Richel. 836, f° 45 r°.)

LAISSANCE, *-ence*, *layss.*, *lais.*, *lesseance*, s. f., abandon, cession, au propre et au fig. :

Baillance, quittance, outroiance et *layssance*. (1270, *Ch. de Hug. de Bourg.*, Ch. des compt. de Dole, $\frac{B}{325}$, Arch. Doubs.)

Vendicion, baillance, quitance, otroiance et *laisance*. (*Ib.*, Arch. J 247, pièce 37 (29).)

L'escripture nous dit por voir
Cil qui bien set ramentevoir
Cui Dieus en a doné *laissence*
Que s'il le met en nonchaloir
Il ne doit l'amor Dieu avoir.
(*Les Regr. N.-D.*, Richel. 837, f° 93c.)

Main prise, *lesseance* a baile. (*Stat. de Henri VI*, an XXIII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

— Rémission :

Or s'est la bale porpansee
Comant a Deu soit racordee,
Confaitemant aurai *laissance*
De ses pechiez don ai pessance.
(*Les Pass. du roi Jhesu*, Ars. 5201, p. 107b.)

LAISSANT, *lais.*, *lays.*, adj., négligent, paresseux :

Je ne doy pas me tirer arriere, n'estre *laisante* de edifier et maisonner avec ton aide. (CHRIST. DE PIS., *Cité*, Ars. 2686, f° 55a.)

Il n'y a rien qui soit pesant.
PATHELIN,
Pensez vous que je soye *laysant* ?
Et vous porterez tout le faix !
(*Nouv. Pathel.*, p. 149, Jacob.)

1. **LAISSE**, *laysse*, *lesse*, s. f., présent, cadeau, forme féminine de *lais*, devenu abusivement *legs* :

Ne vout li bons reis, li gentis,
Qu'apres sa mort en fust estris
De ses *laisses* ne de ses dons.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 39339, Michel.)

E mes *lesses* qui s'ensegront en cest meisme testament. (1269, *Test. de Jeanne de Fougères*, Arch. J 406, pièce 3.)

Outroions et laissons par non de *laisse* et d'aumone. (1275, Jacobins de Poligny, A 5, Arch. Jura.)

Por nulle *laysse* que ge aye feyt. (1281, *Test. de G. de Lusignen*, Arch. J 270, pièce 19.)

Por raison de la succession ou do *laisses* faites a ceos. (*Ch. de* 1282, S.-Hil., Luzai, 15, Arch. Vienne.)

A l'iglise enterinement,
Et chascuns do son proprement
De ceus qui le miracle virent
Granz dons et granz *laisses* i firent.
(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 159, Bourrassé.)

Et l'autre *laisse* qu'il avet laissee a aucun. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 136, Beugnot.)

Des testamens et des *laisses*. (1435, *Est. de S. J. de Jér.*, Arch. H.-Gar., f° 10a.)

Cf. LAIS 5.

2. **LAISSE**, *lesse*, *lyesse*, s. f., fiente des bêtes sauvages :

Et se on parle ou l'en lui demande des fumees, il doit appeller fumees celles de cerf, de rangier, de dain et de bouc, et de chevreul et des ours et de bestes noires et des loups il les doit nommer *laisses*. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 48a.)

S'ilz ont mengé des roisins ou de semblans choses molles, ilz gettent leurs *lyesses* en plateaux. (*Ib.*, f° 18c.)

Quant ilz vont menger, on l'appelle le viander et *lesses* de ours, de sanglier et de lou, et fumees de cerf, de dain, et de chevreul, et celles de lievres et de connins crottez. (*Ib.*, f° 19a.)

Appellez vous ceuz foyre, bren, crottes, merde, fiant, dejection, matiere fecale, excrement, repaire, *laisse*, esmeut, fumee, estront, scybale, ou spyrathe ? (RAB., *le Quart livre*, ch. 67, éd. 1552.)

Le loup fait ses *laisses* dures a costé d'un chemin ou sente, en quelque carrefour, et sus quelques ronces ou buissons, la louve au contraire rend ses *laisses* au milieu du chemin fort molles et en plateau (FOUILLOUX, *Ven.*, f° 118a, Favre.)

Sologne, *lâche* de rivière, alluvion, sable fin.

Cf. LAIS 2 et 3.

3. **LAISSE**, *lesse*, s. f., chanson, air ; pièce de vers ; section monorime d'une chanson de geste, partic. d'un récit commençant par ces mots : *or dist li contes* ; et finissant par ceux-ci : *atant laisse li contes et reparlera d'autre chose* :

Ja tant n'auront mantel ne cote desramee,
Que la premiere *laisse* ne soit bien escoutee.
(HUON DE VILLENEUVE.)

Si chanterons entre nos doi
Une *laisse* de cuer joli.
(*Le Couronnement Renart*, 312, Méon.)

Com jougleres courtois, frans,
Quant a sa *laisse* fenie,
Par douçor requiert et prie
Aide, por passer le tans.
(GUILLAUME LE VINIER, *Chans.*, Richel. 844.)

Se nous dist Gerbers en sa glose,
Que cil qui de cest siecle part
Emporte molt petite part
De son avoir, ainçois la laisse.
Ici fenist Gerbers sa *laisse*.
(*De Grongnet et de Petit*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 34.)

Quant les menestriers aus riches homes venoient leans et il apportoient leurs vielles apres manger, il attendoit a oir ses graces tant que le menestrier eust fait sa *lesse*. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 211, Michel.)

— *D'une laisse*, tout d'un trait :

Queur, qui d'amer ne cesse,
Ne cort par tosjorz d'une *lesse* ;
Or doit chacier, or doit foir.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 64a.)

Plusours foiz dist tout d'une *lesse*
Telz paroles a sa maistresse.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 104d.)

— *A ceste laisse*, maintenant :

Seigneur, jou ai eu grant fais ;
Che ne seroit mie fourfais
Se je buvoie a ceste *laisse*.
(*Li Jus de St Nicholai*, Th. fr. au moy. âge, p. 192.)

On lit dans le *Vocabulaire troyen* de Grosley : « *Laisse*, ou *lesse*, sonnerie pour les morts. » Picardie, Vermand., *souner einn'laisse*, sonner un décès.

4. **LAISSE**, voir LAECE.

LAISSEMENT, *lass.*, *less.*, s. m., abandon, cession :

At assenci et laissié la dite piece de terre... Et ci *lassemens* et assencemens en faiz par l'otroi... (Janv. 1269, *Ch. du doyen de Neufchatel*, Arch. Meuse.)

Ne doient jemais rien reclamer en cest dit *lassement* et assencement. (*Ib.*)

Sus le *lessement* de titre nous cuidons fermement que par nostre seigneur sera fait ainsi que des maintenant il ne se escrira point empereur. (1335, *Tit. de la mais. d'Anjou*, Arch. P 1354², pièce 862.)

— Action de laisser, de quitter :

Ilz estoient courossez et joyeulx
De l'aller et du *laissement*,
Et mains avoient la lerme aux yeulx.
Quant ce vint au departement.
(MARCIAL, *Louanges de Marie*, f° 62 r°, éd. 1492.)

En tous pechies mortelz y a en l'ame une adversion et *laissement* du createur. (*Le Repos de conscience*, c. XLIX, Trepperel.)

— Retard :

Li rois sanz plus de *lassement*
A Carados a conseil tret.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 81c.)

LAISSENCE, voir LAISSANCE.

1. **LAISSEUR**, *laissor*, *lessor*, *-our*, s. m., celui qui laisse, cédant, celui qui a fait un bail appelé *lais* :



Le *lessor* est propement lou un home lessa a un auter terres ou tenements pur terme de vie ou pur terme des ans ou a tener a volunt. (**Littl.**, *Instit.*, 57, Houard.)

Il y ad le feoffor et le feoffee, le donor et le donee, et le *lessor* et le lessee. (**Id.**, *ib.*)

Diverses gentz avant ces heures ount lesses lour terres et tenements as diverses personnes, c'est assavoir ascuns a terme de vie et d'autre vie, et ascuns a terme des ans, lesditez tenantez sovent foitz ount graumté et lessé lour estate queux avoient en lez dites terres et tenementz a plusours persones al entent que ceux en la revercion c'est assavoir lours *lessours* lours beirez ne lours assignes ne duissent avoir conisance de lours nouns, et puis les ditez premiers tenantez continuelment occupent les ditz terres et tenementz et ent preignent les profites a lour propre oeps... (*Stat. de Henri VI*, an **xi**, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Ung homme a louez ou admodiez ung gaignage, une maison, une vigne..., il advient que le *laisseur* va de vie a trespas, ses heritiers reprendront les dicts heritaiges ainsy louez ou admodiez. (**1519**, *Coust. du Duchié de Lorraine*, p. **125**, Bonvalot.)

Laisseur d'heritage est premier en hypotheque, et preferable aux autres creanciers du preneur. (*Cout. de Gorze*, **vii**, **43**, Nouv. Cout. gén., II, **1082**.)

2. **LAISSEUR**, voir **Loisor**.

1. **LAISSIER**, v. a., comme *eslaissier*, élargir :

Par ypocrisie il *laissent* leur filatieres et accroissent leur franges de leur robes. (**Guiart**, *Bible*, S. Math., ms. Ste-Gen.) Lat., dilatant. (Cap. **xxiii**, v. 5.)

2. **LAISSIER**, *lessier*, *laisser*, *lesser*, mot conservé :

— Emplois particuliers :

— Lâcher :

A un arrest que fist icellui Domyne pour *lesser* de l'eaue. (**1412**, Arch. JJ **166**, pièce **312**.)

— Laisser de côté :

Ceste chançon n'est pas drois que vos *lais*.
(*Raoul de Cambrai*, **12**, **A. T.**)

— *Laisser a, ne pas laisser a*, dans le sens de laisser de, ne pas laisser de :

Et *lessoye a* le vous dire, pource que vous disiez que vous l'amiez tant. (*Quinze joyes de mariage*, **vii**, Jacob.)

S'il ne te plaist, ne *laisserai* pourtant
A bien aimer.
(**Cl. Mar.**, *Eleg.*, **xv**, p. **93**, éd. 1596.)

Quoique tu sois depourvu de la faveur des hommes, ne *laisse* pourtant *a* entreprendre une œuvre digne de toi. (**Du Bellay**, *Illustration de la langue franç.*, l. II, c. **5**, éd. **1549**.)

Combien qu'ils fussent merveilleusement estonnes, et qu'ils ne sussent par qui ni comment pouvoit avoir esté faite ceste desconfiture, si ne *laisserent* point *a* regarder au butin. (**Amyot**, *Hist. Æthiop.*, éd. **1559**.)

Je vous vay monstrer des pays et contrees qui sont en mesme climat, en pareille latitude, voire en mesme degré, qui pour cela ne *laissent a* differenter par ensemble. (**Cholieres**, *Apresdines*, **viii**, f° **249** r°, éd. **1587**.)

Des le temps que les Romains commencerent a user de parfums, ils *laisserent a* estre vaillanz. (G. **Bouchet**, *Serees*, XVII, Rouen **1635**.)

Cette damoiselle ne *laissa a* trouver parti d'un tres riche homme. (**Brant.**, *Dames gal.*, 6e disc., Bibl. elz.)

— Inversement, *laisser de*, pour laisser à :

Je *laisse* au sieur Roger Wilemes et aultres principaux de sa trouppe *de* dire comment combattirent les François qui s'y trouverent. (**1592**, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. **623**, Berger de Xivrey.)

— *Je laisse que*, j'omets de dire que :

Je m'adresse a vous, vous priant avoir pitié d'une pauvre vefve ayant perdu deux fils au service du roy, qui en luy obeissant, ne sans donner aucune occasion, a esté spoliee de sa fille par force. Je *laisse qu*'elle est de bonne maison et bien apparentee... (**1536**, *Lett. de Marg. d'Ang.*, lett. **cxi**, à M. le Grant-Maistre, Génin.)

— *Laissons le la*, comme laissons cela, ne parlons plus de cela :

Pour ce qu'il peut valoir, pasteur, *laisson le la*.
(J.-A. **de Baif**, *Eclog.*, **xix**, éd. 1573.)

— Emploi particulier du passif; *ils furent laissez aller*, on les laissa aller :

Aussi *furent ils* pris et *laissez aller*. (**Fauchet**, *Antiq. gaul.*, 2e vol., **vii**, **15**, éd. **1611**.)

LAISSIVERIE, *laix*,, s. f., lessivage :

Ledit chambrier doit payer le salaire de la *laixiverie* du couvent. (**1377**. *Charges du chambrier de l'abb. de S. Germ des prés*, Arch. L 778, 3e liasse.)

LAISSOLE, s. f., bouillie :

Puls, tis, *laissoles*. (*Gloss. lat.-fr. du* **xiii**e *s.*, Richel. l. **8426**, f° **114** r°.)

LAISSOR, voir **Loisor**.

LAISSUR, voir **Loisor**.

LAISSUS, voir **Lassus**.

1. **LAIT**, adj., nuisible, funeste, fatal, horrible :

Maint *lait* damage s'entre-firent,
Et maint cher ami en perdirent.
(**Ben.**, *D. de Norm.*, II, **41541**, Michel.)

E cez *laides* occisions,
E cez noises, e cez tensons
Dunt erent fait mil orfenin...
(**Id.**, *ib.*, II, **41599**.)

On luy delivra en la cité d'Avignon pour s'en retourner la somme de mille frans dont il ne tint compte ; par ce point la guerre du pape Clement fut plus *layde*. (**Froiss.**, *Chron.*, XI, 249, Kerv.)

— Dévasté :

Petit demora apres cest afaire que li soudans ot afaire, car uns rices soudans qui a lui marcissoit li fit sa terre *laide*, et il le commencha a guerroier. (*Comtesse de Pontieu*, Nouv. fr. du **xiii**e s., p. **207**.)

— Proverb., *qui qu'en fust lait ne gent*, à qui cela pût plaire ou déplaire :

Ja d'ileuc l'esrachassent, qui qu'en fust *lait* ne [gent,
Quant Herchembaut i vint, que le corps Dieu [gravent !
(*Doon de Maience*, **1090**, **A. P.**)

2. **LAIT**, adv., laidement, ou d'une manière injurieuse :

Herchembaut i sourvint, qui moult *lait* la bati.
(*Doon de Maience*, **759**, **A. P.**)

Quant chil oi Doon issi *lait* menachier,
Tant respondi le roi qu'il le fist couroucbier.
(*Ib.*, **6073**.)

3. **LAIT**, s. m., laideur, en deux syllabes pour la rime :

Ne sai s'il furent né ensemble (un nain et une [femme bossue),
Chascun est si en lui nais
Qu'il s'entresemblent de *lais*.
(R. **de Hod.**, *Meraugis*, ms. Vienne, f° 16d.)

4. **LAIT**, *laid*, *leit*, *let*, *led*, s. m., injure, outrage, offense, tort, préjudice, chose qui cause du tort ou du déshonneur, affront :

De prendre vengement
Del *let* qu'il firent nostre gent
Quant de cest pais les chacierent.
(**Ben.**, *Troie*, ms. Naples, f° 14b.)

Pur ceo qu'a tort, senz nul forfait,
Me feistes ennui e *lait*.
(**Id.**, *D. de Norm.*, II, **2913**, Michel.)

Qui od Rou volent faire paiz,
Tant lur a faiz hontes et *laiz*.
(**Id.**, *ib.*, II, **4979**.)

Ce tient a honte et a grant *let*.
(*Dou Cheval. de la Charete*, Richel. **12560**, f° **63**d.)

Se li dist mult grant *led*.
(**Garnier**, *Vie de S. Thom.*, Richel. **13513**, f° **14** r°.)

S'il fait *lait* a prevost. (Mars **1220**, Cathéd. de Metz, Arch. Mos.)

Se il ait nelui ki die son visin plain *lait*, ausi cum desmentir ou en autre maniere. (**1231**, *Ch. de Morv.-s.-Seille*, Arch. Meurthe.)

S'aucune fame dit *lait* de putain a sa visine, se cille s'en claime, cele qui lo *lait* a dit, doit porteir en chamise pieres le dimenge entor le moustier, et cele cui om a dit le *lait* doit aler apres et tenir unes verges, et se cele qui le meffait at fait n'i vuet aler, elle doit .v. sols d'amande les signors. (*Ib.*)

Se uns hom dist *lait* a l'autre, .v. sous doit. (**1241**, *Ch. de Robert*, Arch. Liége.)

N'i a nule ki i entande
Vilenie, ne *lait*, ne honte.
(*Dolop.*, **3719**, Bibl. elz.)

Quant ce virent li chien puant,
Si se sunt de cele part treit,
Car de ce leur estoit mout *leit*.
(*Rom. du S. Graal*, **526**, Michel.)

S'an ai mort le cuvert qui tant vos façoit *lait*.
(*Floov.*, **1335**, **A. P.**)

Se je amé ne vos eusse,
Envers vos si vilaine fusse
Que je vos fesisse grant *lait*
Por le honte que m'avez fait !
(**Ren. de Beaujeu**, *li Biaus Desconneus*, **3968**, Hippeau.)

Si me fist moult *let* et outrage
Qu'il me toli mon pucelage.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° **94**a.)

Carlon fisent anuis et *let*.
(**Mousk.**, *Chron.*, **15373**, Reiff.)



Et du despit que il m'a fait
M'anoie forment et m'est *lait*.
(*Couci*, 4809, Crapelet.)

Ci a tort et pechié et *lait*.
(RUTEB., *li Diz de maitre Guillaume de Saint Amour*, I, 72, Jub.)

Grant honte i aurons et grant *let*,
Se vous n'estes vengiez tantost.
(*Estrubert*, Richel. 2188, p. 35.)

Ce nous semble que desore enavant nous n'averiens nul *lait* a rendre Gaillart. (MÉN. DE REIMS, 262, Wailly.)

Il leur remambre des maus que l'en leur a fez, et des *lez* que l'en leur a dit. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, le Pastouriau S. Gringoire, Maz. 568, f° 167d.)

Se aulcune femme dict villain *laid* a aultruy. (1320, *Ch. d'affranch. de Fresnes*, etc., Verdun, Cabin. de M. de Labry.)

Quy dist *lait* li uns al autre dont verité apere, il est a .xv. saulz. (XIVe s., *Lois et coutumes de la ville de Marchiennes*, Arch. mun. Lille BBI 2777.)

Et c'il ont fait honte ne *lait*
D'autreteit jeu lor jueront.
(*Guerre de Metz*, st. 126f, E. de Bouteiller.)

5. **LAIT**, s. m., mot conservé. *Enfant de lait*, enfant qu'on allaite :

A Jehanne femme de Hugues de la vaul de Maigny pour la nourriture d'ung *enfant de lait* que sa mere avoit laissé et s'en estoit alee en Berry. (1419, *Comptes de Nevers*, CC 25, f° 20 r°, Arch. mun. Nevers.)

Pour nourir deux *enffans* tendres *de layt*. (1464, *Chartrier de Thouars*, p. 27.)

6. **LAIT**, voir LÉ.

LAITANT, voir LAITIER.

LAIT-BEURRE, *let-bure*, s. m., petit-lait :

Et si vend doulz let et *let bure* qu'ele bat. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 16c, Michelant.)

Canada, *lait de beurre*.

LAITEL, voir LAICEL.

LAITERIE, *lecterie*, s. f., laitage :

Ceulx qui se vont coucher en ses prairies
Ou du saussoys dessoubz le bel umbrage,
En leurs manoirs ou en leurs seigneuries,
Prennent frescheurs en cresmes, *lecteries*,
En repaissant de different fruitage.
(GRINGORE, *la Coqueluche*, I, 190, Bibl. elz.)

LAITEROLLE, voir LAITUEROLE.

LAITICE, voir LETICE.

LAITIER, *letier*, *leiter*, *leter*, *laitter*, *laicter*, verbe.

— Neutr., boire du lait :

Qant les veals mals sont veallez, q'ilz eyent lour leet entierement un moys a plus, et al chef del moys lour tollez un treoun, et ensy de semaigne en semaigne un treoun, e adonqes *lettront* ils .VIII. semaignes, et puis metez forage devant eux, si q'ils puissent prendre a manger. (*Traité d'Econ. rur. du* XIIIe *s.*, c. 22, Lacour.)

Si les mist (les crapauds) sur les mameles du gentile damoisele, et taunttost seiserent les mameles et comenserent a *leiter*. (*Cron. Lond.*, p. 3, Aunger.)

— Act., teter :

Et totdis les ordes crapaudes les mameles de la tresbele damoisele *leterent*. (*Cron. Lond.*, p. 3, Aunger.)

Parce que ma nourrice avoit les tetins mollets, en la *laictant*, mon nez y enfondroit comme en beurre. (RAB., I, 40, éd. 1553.)

— Neutr., donner du lait :

Et par resoun chescune miere berbitz doit respondre del issue de soun leet par tout l'estee, tant com ele est a *leter*, de .VI. deners, qar les mieres berbitz ne sont mye letters outre l'augst, qar si homme les leteroit adonques, ilz valdroint le meyns et serroint le plus perilloses a iverner, et s'ils soient malades ou febles si *letent* le meyns. (*Tr. d'Econom. rur.*, XIIIe *s.*, c. 26, Lacour.)

— Act., allaiter :

Heureuse qui *laicta* ce chevalier insigne.
(L. PAPON, *Pastor.*, III, 2, éd. 1857.)

— *Laitant*, part. prés. et s. m., qui est à la mamelle :

De la buche de enfanz e de *laitanz* tu parfesis loenge pur tes enemis. (*Lib. Psalm.*, Oxf., VIII, 3, Michel.)

Un aignel *laitant* offri. (*Rois*, p. 25, Ler. de Lincy.)

Ne escandaliziet de l'enfance del *laitant*. (S. BERN., *Serm.*, p. 550, Ler. de Lincy.)

Ausi tost moert li *letanz*
Cum celu ki ad cent anz.
(CHARDRY, *Petit Plet*, 173, Koch.)

Le porc *laitant*, o. (XIIIe s., *Tarif de tonlieu*, Arch. du Chap. de S.-Omer, II, G 1899, n° 90.)

Si fu le conseil que cestes choses fussent procurees par sacrefices partie de grans bestes, partie de *laitans*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 190a.)

Le porc nient *laittant*. (1401, *Tarif de tonlieu*, Arch. du Chap. de S.-Omer, II, G 1903, n° 90.)

LAITISSE, voir LETICE.

LAITON, *layton*, s. m., nourrisson :

Chantez vous clair ? — Comme *layton*.
Baillez moi seulement le ton.
(CL. MAROT, *Dial. de deux amoureux*, p. 31, éd. 1596.)

Morv., Berry, Poitou, Norm., *laiton*, porcelet, poulain, veau.

LAITRICE, s. f., ordure, immondice :

Les ordurez, ce sont li fais
Que contre Deu ont esté fais
Par damme Berte la justice
Que en son nit ait fait *laitrice*.
(*Expos. du sarmont le pappegay*, 5, ap. E. de Bouteiller, *Guerre de Metz*, p. 330.)

LAITUAIRE, voir LETUAIRE.

LAITUARIE, voir LETUAIRE.

LAITUEROLE, *laiterolle*, *laicterolle*, s. f., espèce d'herbe :

Titimallus, *laiterolle*. (*Gloss. du* XIIe *s.*, Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6e sér., t. V, p. 331.)

Laitueroles qui font a esracier.
(*Le Moniage Guillaume*, Richel. 774, f° 217 r°.)

S'il est podagre faut oingdre ses pieds avec jus de l'herbe appellee *laicterolle*. (BUDÉ, *des Oiseaux*, f° 120 r°, ap. Ste-Pal.)

LAIUR, voir LAOR.

LAIVAICRE, voir LAVACRE.

LAIVANDIER, voir LAVANDIER.

LAIVE, voir LAVE.

LAIXETÉ, voir LASCHETÉ.

LAIXIVERIE, voir LAISSIVERIE.

LAIZE, voir LAECE.

LAMAGE, s. m. ?

Chascune quarette de boyz a ardoir il est deu .II. d. de tourtel et .I. d. de *lamage* a chascun des diz termes. (1396, *Coust. de Dieppe*, 29, Coppinger.)

LAMAN, *lamen*, s. m., pilote :

Robin Saque Espee, *laman* de la galie Anthoine Negre. (1346, *Compte de J. de Lospital*, Richel. cab. du S.-Esprit, voce Behuchet, ap. Jal, *Gloss. nautique*.)

De laquelle nef fu *lamen* Durant Pinal. (1355, *Quitt. de J. II*, Richel. 26000, n° 464.)

Vint trois *lamans* mariniers de le dicte ville du Crotoy. (*Ch. de* 1385, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, II, 101.)

Cf. le moderne *Lockman*.

LAMANAGE, *lodm.*, s. m., pilotage :

De laquelle nef fu lamen Durant Pinal du Quief de Caux qui en out pour son *lamanage* six flourins d'or a l'escu. (1355, *Quittance de Jean II*, Richel. 26000, n° 464.)

Lequel *lamanage* ilz ont fait par trois foiz a .III. marees. (*Ch. de* 1385, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, II, 101.)

Et font charte partie, thouage et petit *lodmanage*. (*Rooles d'Oleron*, art. 13, ap. Jal, II, 391.)

LAMANT, voir LAMENT.

LAMBARDE, s. f. ?

A Estevenans le laiier pour un quarteron de *lambardes* verines. (1294, *Trav. p. les chât. des comt. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 2 r°.)

LAMBEQUINÉ, part. passé, couvert de lambrequins, de bandes d'étoffes qui pendaient au bas de la cuirasse :

La premiere piece de son harnois estoit une salade crestee et *lambequinee* richement. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 31, éd. 1548.)

LAMBEUE, *lanbeue*, s. f. ?

Li cheval ierent illuec pries,
Trestuit s'esmuevent a cele ore,
Et Wistasces plus n'i demeure
Ki molt savoit de la *lanbeue*,
Met jus l'estrain, fiert se en la queue.
(*Wistasse le Moine*, 884, Michel.)

LAMBERGE, voir LUBERNE.

LAMBILLON, s. m. ?

Gros courtaux et *lambillons*,
Abattez leurs bastillons,
Faictes fagotz, bosquillons.
(MOLINET, *Siege d'amours*, à la suite de la *Lég. de P. Faifeu*, p. 129, éd. 1723.)

LAMBOURDELLE, - *ordelle*, *lanb.*, s. f., diminutif de lambourde :

Pied de double *lanbourdelle* pour nocquieres a .XVIII. d. (1591, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Lambordelle pour les couvreurs. (*Ib.*)

S'est longtemps conservé dans les provinces du Nord :

Au sr Carlu, recepveur au bureau de St-Amand, pour droict d'entrée des roilles, *lambourdelles* et aultres menutz bois amené de Vallentiennes pour faire les fenestres du chasteau cy devant mentionnez, luy at esté payé la somme de .VIII. s. (1671, *Comptes du Receveur de Mortagne* (Flandre). ms. appartenant à M. Bocquillet.)

A la vesve de Nicodeme Bourdon, marchande demeurante a Vallenchiennes, pour quantité de bois de roille, *lambourdelle* et aultres petits bois... livré pour faire des fenestres au chasteau de Mortaigne... luy at esté payé la somme de .XXXVII.l. .IV. s. (*Ib.*)

LAMBRE, *lanbre*, s. m., lambris, revêtement de diverses matières dont on couvrait les murs, les parquets, etc. :

D'iloec entrerent en le cambre
Dont les fenestres sont de *lambre*
Et li piler de blanc cristal.
(*Athis*, Richel. 375, f° 35a.)

Li pavemens en fu de *lambre*.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 1 39b.)

Es les vos al uis de le cambre,
Dont a or furent tuit li *lambre*.
(*Parton.*, 10141, Crapelet.)

Tout li arvol et tout li *lambre*.
(G. DE CAMBRAI, *Barl. et Jos.*, p. 293, P. Meyer.)

Ylles est issus de la cambre,
Entre el palais pavé de *lanbre*.
(GAUTIER, *Ysle et Galeron*, Richel. 375, f° 298a.)

Atant sont venu en la chambre
Qui painte fu et faite a *lambre*.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 142 r°.)

Comment ele vint en sa canbre
Qui toute estoit ovree a *lanbre*.
(*Branque des Mir. N.-D.*, Richel., f° 35a.)

Mener me fist en une chambre
Qui estoit lambroissee de *lambre*.
(*D'un Clerc qui vouloit aller en enfer*, ms. Gand, f° 5 r°.)

Lambre ou lambru, laquear. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

LAMBRISSURE, voir LAMBRUISEURE.

LAMBROIS, *-broys*, *-broiz*, *-bruis*, s. m., lambris :

La flambe se combatoit entor lui ausi comme le *lambrois* d'une chambre. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 41c.)

Parer, roever, mettre a point et assouair ledit *lambroys*. (1331, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, f° 104 r°.)

Les *lambrois* d'icelle salle. (1384, *Proc. verb.*, Arch. MM 31, f° 4 r°.)

Jehan de Vendosme desirant de tout son cœur savoir la verité du cas fist mettre et tapir secretement sur le *lambroiz* de sa chambre un de ses varles. (1389, Arch. JJ 135, pièce 220.)

Les *lambruis* ou voultes (des galleries) estoient curieusement paintes. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 203d.)

Que nul ne face caiges treillessees a fenestres, ne *lambrois* de chesne ne de fou qui ne soit bon et souffisant. (1467, *Ord. touch. les huchiers*, Ord., XVI, 611.)

— Latte :

Pour .II. milliers de *lambruis*. (1313, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 38.)

Pour grans chevilles de fer pour .I. millier de *lambrois* acheté a Paris. (1335, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, f° 294 v°.)

LAMBROISSERIE, *-ouserie*, s. f., lambrissage :

Pour coucher les povres estans en ladicte chambre sont trante et une couches de *lambroisserie* a clare vois par dessus. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'Archéol. de Beaune, 1874, p. 133.)

Une grande couchete de *lambroisserie*. (*Ib.*, p. 160.)

Un coffre ferré en *lambrouseries*. (*Invent. d'Asuel*, XVIe s.)

LAMBROISSEUR, *-eeur*, s. m., ouvrier qui pose les lambris :

Tourneurs, *lambroisseurs*, recouvreurs de mesons. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1e p., XLVII, 8, Lespinasse et Bonnardot.)

Pour salaire de Loyset le *lambroisseeur* a parer, roever, mettre a point et assouair ledit lambroys. (1331, *Compte de Odart de Laigny*, Arch. KK 3a, f° 104 r°.)

Esquarrir bois pour eschaufauder les *lambroisseurs*. (1335, *ib.*, f° 294 v°.)

Pour chandelle de sieuf, pour allumer aux *lambroisseur[e]s* qui ouvroient en la chambre de ladite dame (la reine) au bois de Vincennes. (1416, *Comptes roy.*, Hotel de la Royne, ap. Laborde, *Emaux*.)

LAMBROUSERIE, voir LAMBROISSERIE.

LAMBROUSSEMENT, *lambruchement*, s. m., lambrissage :

Que la soit fait et institué une cappielle ordenné de coulombes tournees de portiaus et *lambroussemens* d'aissielles d'anemarche. (*Test. du 18 juill. 1415*, Arch. mun. Douai.)

L'on s'en sert (du sapin) en *lambruchemens* ou revestemens de muraille. (JAN MARTIN, *Vitruve*, f° 25 r°, éd. 1547.)

LAMBROUSSURE, voir LAMBRUISEURE.

LAMBRU, *lanbru*, *lambu*, s. m., lambris :

Mult fu bele la cours en la sale a *lanbrus*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 6a, Michelant.)

Moult fu belle la court en la salle a *lambus*.
(*Ib.*, Richel. 24365, f° 4 v°.)

Descendue est del palais a *lambrus*.
(*Beuv. d'Hanst.*, Richel. 12548, f° 202a.)

Se desarmerent el palais a *lambru*,
En une cambre qui fu del tans Artu.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 20a.)

Par le palais qui fu grans a *lambru*
Se desarmerent li baron esleu.
(*Ib.*, f° 68b.)

Grans fu la joie au palais a[l] *lambu*.
(*Gaydon*, 4882, A. P.)

Le suppliant se tint dessus la chambre ou gisoit son pere qui est lambruchee,... une des fois qu'il estoit sur la ditte chambre il vit par un pertuis, qui estoit ou *lambru* d'icelle. (1379, Arch. JJ 115, pièce 162.)

Lambru ou lambrois, laquear. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Lambruz de chambre, laquear. (*Ib.*)

— Latte :

Le millier de *lambrus* quatre deniers. (1314, *Pedag. prior. S. Gondulfi*, ap. Duc. *Lambroissare*.)

LAMBRUCHE, s. m., lambris :

Faire le *lambruche* de .XI. cours de lambruz ou cueur de la dicte eglise. (1492, S.-Math., Morlaix, Arch. Finist.)

LAMBRUCHEMENT, voir LAMBROUSSEMENT.

LAMBRUCHIS, s. m., lambris :

Au paiement du *lambruchis* qu'avons ordonné et devisé estre faict en la grant salle de nostre chasteau d'Angiers. (1470, *Compt. du R. René*, p. 18, Lecoy.)

LAMBRUIS, voir LAMBROIS.

LAMBRUISEURE, *lambrisseure*, *-sure*, *lambroussure*, s. f., lambrissage :

Les tables paintes qui sont en *lambruiseure*. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 234a.)

Les chevrons de noz maisons sont de cedres, noz *lambroussures* sont de ciprez. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Cant., I, éd. 1534.)

Incrustatio, *lambrissure*. (R. EST., *Thes.*)

Le plancher, les *lambrisseures*. (PIERRE LE LOYER, *Hist. des spectres*, p. 203, éd. 1605.)

Une lampe attachee aux *lambrisseures* ou poultres de la salle. (ID., *ib.*, p. 750.)

LAMBU, voir LAMBRU.

LAMDECOMMANDEUR, voir LANDCOMMANDEUR.

1. **LAME**, s. f., trame :

Autretant vaut comme tristres sans *lame*.
(*Chans.*, Vat. Chr. 1490, f° 157a.)

Glorieux corps, glorieuse ame,
Conceu de Dieu, nez de fame,
En humanité honourant
Dieu se texi en ceste *lame*,
Notee en croix comme une game,
Du precieux sanc decourant
Qui amorti mort en mourant.
(JEH. DE MEUNG, *Tres.*, 373, Méon.)

Car sainct Paul dit ces termes :
Ceulx d'Adam naiz ou tissuz de sa *lame*
Seront conceupz d'originelle flamme.
(J. MAROT, *Chant Royal de la Concept. N.-Dame*, p. 51, éd. 1532.)

2. **LAME**, s. f., barre de fer, ferrure :

Et puis alames
Ensemble en l'abbaie vers les dames,
Au parlouer, et puis dedens entrames,
Tout nonobstant qne portes a grans *lames*
Y ait moult fortes.
(CH. DE PISAN, *Dit de Poissy*, Richel. 835, f° 75b.)

3. **LAME**, *lamme*, *lemme*, *leme*, *lasme*, s. f., pierre sépulcrale, tombeau :

Et de céle grant *lame* dites
De qoi ele sert.
(*La Charrette*, Vat. Chr. 1725, Romv., p. 483.)

Toz seuls la *lame* leva
C'onques de riens ne le greva
Desus la grant tombe marbrine.
(*Ib.*, p. 486.)

Ele est d'une *lemme* coverte.
(*Ib.*, p. 55, Tarbé.)

Tantost vest la *leme* sesir.
(*Ib.*)

Nos cuers, nos corps met en tel *lamme*
Pour quoy se puist la paix tenir.
(*Li Ave Maria Margueron du Pont Rengmont*, 20, ap. E. de Bouteiller, *Guerre de Metz*, p. 383.)



Pour embellir sa *lame* et sa sepulture. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2646, f° 79a.)

En luy chargeant, puis qu'elle va sous *lame*,
De luy dire qu'il pri Dieu pour son ame.
(P. MICHAULT, *Complainte sur la mort de la Cesse de Charrolois*, p. 124, éd. 1748.)

Si jamais fut des femmes
Dignes de loz, croyez qu'il en est ore
Dont il sera eternelle memoire,
Lorsque les corps seront dessoubz les *lames*.
(J. MAROT, *la Vray Disant*, Poés. fr. des xve et xvie s., X, 265.)

Et tellement qu'on le descript encoire (Jason)
En cronicques dessus tumbes et *lasmes*,
Le faulx amant, meurtrier des nobles dames.
(ID., *ib.*, p. 239.)

Au temps passé Mort gouvernoit vieillesse,
Amour tenoit en servage jeunesse;
Mais maintenant, par sort trop rigoureux,
Du jeune on voit que le corps laisse l'ame,
Tant qu'il convient qu'il soit mys sous la *lame*,
Et le vieillard devient sot amoureux.
(G. CORROZET, *les Blasons domest. de Mort et Amour*, Poés. fr. des xve et xvie s., VI, 281.)

4. **LAME**, s. f., botte de blé :

Lesquels supplians ont pris un porcel, une brebis,.... certaine *lame* de gerbes. (1371, Arch. JJ 100, pièce 885.)

LAMEL, s. m., petite lame :

.VI. queruies estouffeez et montees de fers et de *lamiaux*. (1377, *Bail*, Arch. MM 30, f° 101 v°.)

Mons, *lamiau*, traverse de bois fixée à l'avant-train d'une voiture et à laquelle on attache les traits des chevaux timoniers.

Cf. LEMELE.

LAMEN, voir LAMAN.

LAMENT, *-ant*, s. m., lamentation :

N'en dirai plus de grant *lament*
Qe cil de Troie faisoient.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 4b.)

Avecq plains et *lamentz*.
(*Trad. du Dante*, ms. Turin, L. V. 33, ch. v.)

L'en n'ot que douleurs,
Que *lamentz* et pleurs.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 183 v°, éd. 1530.)

Elle, se voyant separer de ses parens, fist a son partement tant piteux *lamant* et dueil si excessif que tous ceulx qui departir la veirent en eurent amere douleur. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 71 v°.)

Lors fut renouvellé le plour et le *lament* a ung chascun. (*Q. Curse*, IX, 15, éd. 1534.)

Qui se nourrit de pleurs, plainctz et *lamentz*.
(SCEVE, *Delie*, CCXXII, éd. 1544.)

Des communs regrets les *laments* douloureux.
(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, l. VII, Lemerre, II, 363.)

Tous leurs plaisirs sont pleurs, et longs *lamentz*.
(BELLEFOREST, *Chasse d'Amour*, à Mlle Marie et Marg., éd. 1561.)

Le cry et *lamens* des femmes. (*La vraye Hist. des troubles*, f° 279 r°, éd. 1574.)

Et moy qu'un nœu si ferme a ces deux freres joint
Que du nœu fraternel il ne differe point,
N'ayant d'affections avec eux difference,
J'accompagne leur plainte, et d'un mesme *lament*,
Pour louer des François l'exemple et l'ornement,
Je loue ton courage et loue ta vaillance.
(SCEVOLE DE STE MARTHE, *Prem. œuv.*, IV, Du jeune Faultrey qui mourut en Escosse, éd. 1579.)

Vous orrez, o forests, ses *laments* douloureux.
(VAUQ. DE LA FRESNAYE, *Poés.*, II, 474, Travers.)

LAMENTAISON, s. f., lamentation :

C'estoit la plux piteuse chose dez pleurs et *lamentaisons* que tous les dits srs et autres gens faisoient. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1498, Larchey.)

LAMENTANCE, s. f., lamentation :

Rolant oi del duc la *lamentance*.
(*Conquête de l'Espagne*, Doc. hist., t. III, p. 367.)

Plaint e suspire e de lui feit *lamentance*.
(*Pass. du Christ*, 525, Boucherie.)

LAMENTATIF, adj., qui se lamente :

En cueur *lamentatif*.
(J. BOUCHET, *la noble Dame*, f° 158 r°, éd. 1536.)

— Lamentable :

Ressembler puis en fortune infeconde
Menelaus, le roy suppellatif,
Quant il perdit d'Elaine la faconde,
Dont il souffrit soucy *lamentatif*.
(1525, *Livre du faucon*, Poés. fr. des xve et xvie s., XII, 293.)

LAMENTE, s. f., lamentation :

Se issi pert sa femme, mult en ert grant *lamente*.
(*Rou*, 2e p., 2786, Andresen.)

Achilles mena un merveilleux dueil et *lamente*. (LE MAIRE DES BELGES, *Illustr.*, II, 178, Stecher.)

LAMENTEMENT, s. m., lamentation :

Si tu vues conparer tes mals leis les *lamentemenz* k'escrit sunt en cest volume. (*Greg. pap. Hom.*, p. 90, Hoffmann.)

Si voys comment repentement
Et aussi grant *lamentement*
Ont vers Dieu grant auctorité.
(J. BOUCHET, *les Regnards travers.*, f° 92b, éd. 1522.)

LAMENTER, *lag.*, v. a., gémir sur :

Qui n'a vaillant un navet
Triste, dolent se doit clamer
Et son temps perdu *lagmenter*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 196.)

Si *furent* en France regreté et *lamenté* li bon chevalier de leur royaume qui avoient estet mort et pris a le journee. (FROISS., *Chron.*, VII, 52, Luce.)

Aussi le plaignirent et *lamenterent* lors moult griefvement les prelats, les nobles, et le peuple de Bretagne ses subjets, qu'il avoit durant son regne gardez d'oppression. (LE BAUD, *Hist. de Bret.*, c. XXXIV, éd. 1635.)

Le roi d'Angleterre estoit au bord de la riviere, *lamentant* ses gens qu'il avoit perdus. (*Rom. de Jeh. de Paris*, Bibl. elz.)

Le heraut trouva plusieurs en la ville, qui *lamentoient* la mort du roi Ægeus. (AMYOT, *Vies*, Thes., éd. 1567.)

Je ne me plains pas, mais je *lamente* ma triste fortune, qui me prive de vostre amour. (LARIV., *le Fid.*, I, 5, Anc. Th. fr.)

Le ciel meme sembla *lamenter* son deces par plusieurs pluies qui furent lors. (E. PASQ., *Lett.*, VII, 10.)

LAMENTEUSEMENT, adv., avec des lamentations, d'une manière lamentable :

Vostre amour
Maint plaint et maint plour
M'a fait mettre en biere
Lamenteusement.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 268 v°.)

Laquele couru hastivement contre elle, des œilz plourant si *lamenteusement* que de pitié tout le cueur lui croissoit. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 15b.)

LAMENTEUX, adj., qui se lamente, qui exprime la lamentation, lamentable :

Pleur *lamenteux*. (BERSUIRE, *Tit. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 62b.)

Les *lamenteuses* paroles. (*Traict. de Salem.*, ms. Genève 165, f° 102 r°.)

Vers celle part ou la voix *lamenteuse* estoit. (ROI RENÉ, *Mortifiement de vaine plaisance*, Œuv., IV, 5, Quatrebarbes.)

(Les) laids roseaux du *lamenteux* Cocyte.
(LE BLANC, *Georg.*, f° 107 v°, éd. 1608.)

LAMETE, s. f., petite lame :

Le gardebraz sera de petites *lametes* couvertes de la couleur de ladicte brigandine. (*Habits des gens de guerre*, Richel. 1997, f° 82 v°.)

LAMEUR, s. m., p.-ê. simple faute pour *lamaneur* :

Quatre galions avec leur suyte bien artilles et equippes seulement d'artillerie et munitions, et amarinees de mariniers, *lameurs* et officiers pour la conduite. (1529, *Tractat.*, etc., Rym., 2e éd., XIV, 316.)

LA MI, notes de musique. *Chanter la mi*, expression ironique :

Si vont *la mi* chantant, qui sont lour droite note.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 6389, Scheler, *Gloss. philol.*)

LAMIE, s. f., sorte de poisson :

Mielons, *lamies*, grisomoles, piesches. (ALEBRANT, *Liv. de med.*, Richel. 2021, f° 8 r°.)

LAMINE, s. f., petite lame :

Appliquier une *lamine* de plomb sur les rains. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 123c.)

En Perse estoit la cité d'Elimayda grande et merveilleusement riche d'or et d'argent; en la quelle par especial estoit ung temple remply de merveilleuses richesses comme de grandes *lamines* d'or dont on paroit le temple comme nous parons les murs de tapisserie. (*Hist. de la Toison d'Or*, I, f° 54b, ap. Ste-Pal.)

— Cuirasse ou corset formé de petites lames d'acier :

Les uns polissoient corseletz... nettoioient plastrons, *lamines*, aubers. (RAB., l. III, prol., éd. 1552.)

LAMME, voir LAME.

LAMPAS, *-ast*, s. m., maladie de la bouche, qui atteint particulièrement les chevaux :

Por chou as ore le *lampas*
Ke tes orilles estoupas
Au mesel povre pelerin,
Lazaron, sans cui tu soupas.
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, st. XLV, 7, Van Hamel.)

Que s'il buvoit toute la mer
Et si n'i eust point d'amer,
Sa soif n'en estancheroit pas;
Plus fort mal a que le *lampas*.
(*Mahomet*, 326, Michel.)

Faulx vilain, la male corrine
Te puist tenir, et le *lampas* !
(*La Vie de St Fiacre*, ap. Jub., *Myst.*, I, 334.)

Ayez pitié des bons pions
Que ja, sans boire, ont le *lampas*.
(*Disc. sur les pions*, Poés. fr. des xve et xvie s., XI, 86.)



Lampast est une maladie qui vient aux chevaux en la gueulle, entour l'ordre des dents dessus aux palays, et vient de sang; et tu le peulx ainsy congnoistre; le palais est eslevé et descerné et chault et se passe dedans; et pour ce les chevaux ne peuvent la pasture mascher, ains chet avec la salive. (*Medecines des chevaux*, p. 19, ap. Ste-Pal.)

S'est dit au XVIIe s. avec le sens de gorge:

Je vois qu'en vos repas
Vous humectez volontiers le *lampas*.
(LA FONT., *le Paysan qui a offensé son seigneur*.)

Mons, *lampas*, luette et maladie de la luette. Bourg. et Morv., partie supérieure du dedans de la bouche.

LAMPAST, voir LAMPAS.

1. **LAMPE**, s. f., nom d'une aumône consistant en la chair de trois bœufs, qui se faisait une fois l'année en l'abbaye de S. Maixent. (*Table du Bur. des fin[ces] et Int[ce]*, ch. 8, § 8.)

2. **LAMPE**, s. f., mot conservé; *lampe de couvent*, femme débauchée, reste des moines:

Pour nous flater, tu nous veux produire quelque reste de chanoines ou quelque *lampe de couvent*. (TOURNEBU, *les Contens*, II, 5, Bibl. elz.)

LAMPEMENT, s. m., lumière de la lampe, ou lumière analogue:

Et cel reflambement court par les ners et par les entrailles du cors et le font trambler en guise d'un *lampement* qui de l'air vient. (*Sydrac*, Ars. 2320, § LXVII.)

LAMPEREAU, adj. désignant une sorte de vigne:

Ce tiers morillon s'appelle le franc morillon *lampereau*, il meurit premier tous les autres complants et fait bon vin. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 695, éd. 1597.)

LAMPEUX, adj., produit par la lampe:

La grand legereté de la flamme *lampeuse*.
(JOS. DU CHESNE, *le Grand Miroir du monde*, p. 41, éd. 1587.)

1. **LAMPIER**, s. m., support de lampes, formant l'ensemble que nous appelons un lustre; au moyen âge ce lustre portait de petits godets dans lesquels on versait de l'huile et qui étaient munis de mèches; quelquefois ces lampiers ne portaient qu'une seule lampe:

Si n'i avoit *lampier* qui ne pendist a une grosse caaine d'argent, aussi grosse comme le brach a .I. homme. (ROBERT DE CLARY, p. 68, Riant.)

Chandeliers, bassins, burettes et *lampier* d'argent. (1363, Arch. K 48, pièce 30.)

Item trois *lampiers* d'argent pendans devant la grant porte. (1376, *Invent. de la Sainte-Chapelle*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Ung *lampier* d'argent, a la façon des autres *lampiers*, excepté qu'il est plus petit. (1380, *Invent. de Charles V*, n° 2514, Labarte.)

Ung *lampier* de cuivre qui sert a mectre la lampe de la chappelle. (1488, *Matrol. de S.-Germ. l'Aux.*, Arch. LL 728, f° 74 r°.)

Ung *lampier* pendant de laton ou est une lampe journellement clairant. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'Archéol. de Beaune, 1874, p. 123.)

2. **LAMPIER**, s. m., fondeur de lampes et chandeliers en métal, surtout en cuivre:

C'est le Registre des *Lampiers*. (EST., BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XLV, rubr., Lespinasse et Bonnardot.)

LAMPONNER, v. a., railler, brocarder:

Qu'on lui passast la main devant le visage, qu'on luy menast le festu par la bouche, qu'on le *lamponnast* par trop. (BRANT., *Opuscul.*, X, 116, Lalanne.)

LAMPOTE, s. f., petite lampe:

Une lanterne viez, une *lampote* de coyvre a .IIII. cornes. (21 mai 1397, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

LAMPREON, voir LAMPROYON.

LAMPRILLON, s. m., petite lamproie:

Abattez vostre moustache, elle me sent son avaleur de *lamprillons*. (*Apresdinees de Cholieres*, p. 152, ap. Ste-Pal.)

Lamprillon, a lamprill or little lamprey. (COTGR., éd. 1611.)

Lamprillon, lamprea pequeña. (C. OUDIN, éd. 1660.)

LAMPRION, voir LAMPROYON.

LAMPROIETE, s. f., dimin. de lamproie:

Les *lamproietes* varielees.
(*Cant. des Cant.*, ms. du Mans 173, f° 44 r°.)

LAMPROISE, s. f., lamproie:

De chascune *lamproise* douze deniers. (1377, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 3 r°.)

LAMPROYON, *lamprion*, *lampreon*, s. m., petite lamproie:

Comme des anguilles, *lampreons*, lampraes, samon. (*La Maniere de langage*, p. 393, P. Meyer.)

Car lamproyes souvent on mengeroit
Et *lamproyons*...
(J. CASTEL, *Placet à M. de Gaucourt*, Richel. 1721, p. 43.)

Certain jour du *lamprion* il prinst,
A l'avaller tout vif il entreprinst,
Bref il en print je ne sçay pas le nombre.
(CH. BOURDIGNÉ, *Leg. de P. Faifeu*, p. 26, éd. 1723.)

LANAGE, *lain.*, *layn.*, s. m., mouton:

Desme de touz les *lainages* crescens en ladicte terre. (1337, *Aveu*, S.-Hil., Arçai, Arch. Vienne.)

— Fig., chevelure, selon Littré. (*Journ. des Sav.*, 1868, p. 625.)

Ces trois sont nees d'un lignage,
Toutes d'un poil et d'un *lanage*.
(BAUD. DE CONDÉ, *li Contes des Hiraus*, Scheler.)

— Redevance en laine:

Sans desme et sans terrage, sans garde et sans gerbage, pasnage, *laynage* ou chavauchage, ne fromages, ne peage ou charreage. (1336, *Terrier de la Trinité*, f° 127 v°, Arch. Vienne.)

LANBEUE, voir LAMBEUE.

LANBRE, voir LAMBRE.

1. **LANC**, *lanz*, s. m., action de lancer, élan:

Li satiriaus nel laisse mie,
Car il ne poroit pas faillir
A relancier, n'a recoillir,
Mais tant com en dure li *lans*
Fuit li aigles et est volans.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 96^c.)

Conte le *lanz* del chandeler,
Que parmi l'us plus de treis pez
Et par les quarreaux est fichez.
(ID., *D. de Norm.*, II, 25223, Michel.)

Eslancer, act. acut. Est saillir avec *lancs* et allongissement du corps. (NICOT.)

2. **LANC**, s. m.?

Li cureis... ait ancor lou tiers dou demuine de cheule et de *lanc*. (1300, *Coll. de Lorr.*, 971, Metz I.)

LANÇADE, s. f., coup de lance:

Le suppliant donna a icellui Bernard une *lançade* par la poitrine. (1460, Arch. JJ 190, pièce 151.)

Les cerfs se laissent chevaler au chant des chasseurs et pasteurs; car cependant qu'ils s'amusent au sifflet ou au chant de l'un, l'autre donne l'arquebouze ou la *lançade* de l'autre costé. (DU PINET, *Dioscoride*, II, 52, éd. 1605.)

LANÇANT, adj., qui s'élance d'un bond impétueux:

Cil destrier monte qui d'Espaigne lui vint,
Grans et *lançant*, et isnel et hardi.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 55^c.)

Et destrier arrabi,
Grant et *lançant*, et isnel et corsi.
(*Mort de Garin*, 3137, du Méril.)

1. **LANCE**, *lanche*, s. f., mesure de terre:

Vingt mencaudees de terre et .XIX. *lances* et demie ke je tenoie a Vieslis en deux pieces. (1268, *Cart. de Cambrai*, ap. Duc., *Lancea sartatoria*.)

Sept boistelees, sept *lanches* et le quart d'une *lanche* de terre. (1273, *C[tes] d'Art.*, 501, Arch. Pas-de-Calais.)

2. **LANCE**, s. f., attaque, atteinte, manière, procédé:

Luxure par ses *lances* cravante continence.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 195,9, Kerv.)

On leur va d'autres *lances*.
(ID., *ib.*, I, 196,28.)

Vont ore de tels *lances*.
(ID., *ib.*, I, 224,12.)

Leur vont de grosses *lances*.
(ID., *ib.*, I, 280,22.)

LANCEATION, s. f., action de percer de la lance:

Estoit demouré le sang du cueur tout frais ou est la fontaine de vie, comme apres apparut en sa *lanceation*. (OLIV. MAILLARD, *Pass. de N.-S. J.-C.*, p. 62, Crapelet.)

LANCEER, v. n., combattre avec la lance:

Les serjanz feseit avant aler
Pur *lanceer* e segeter.
(*Conquest of Ireland*, 2347, Michel.)

LANCEGAIE, *lancegaye*, *launcegaie*, s. f., javeline, zagaie, demi-pique, bâton ferré par le bout:



Dardes, gavelotz, *lancesgayes*,
Savoint gecter et faire playes.
(GUILL. DE ST-ANDRÉ, *Libvre du bon Jehan*, 2868, Charrière.)

Que desormais nul homme chivache deins le royalme armé encountre la fourme de l'estatut de Northt sur ceo fait, ne avecqz *launcegay* deins mesmes le royalme, les queux *launcegaies* soient de tout oustees. (*Stat. de Richard II*, an VII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Icellui Jehan Doulcet embeu de l'ennemi a tout une *lancegaye*, dague, coustel ou espee. (1389, Arch. JJ 137, pièce 63.)

LANCEGIER, - *ger*, v. a., percer d'une lance :

Pierre du Treef dist au suppliant, que son frere, en levant les dismes de l'evesque de Comminge, *avoit esté* playé et *lancegé*;... il avoit eu un cop de lance par les eschines. (1457, Arch. JJ 187, pièce 282.)

1. **LANCEIS**, - *eiz*, - *eisz*, *lanch.*, s. m., action répétée ou rapide de lancer :

Ne fu veu tel *lanceisz*
Ne si estrange abateiz.
(BEN., *Ducs de Norm.*, II, 18700, Michel.)

De ciaus de fors ont fait teil *lanceis*
Que molt en ont mors et de mal baillis.
(*Auberis li Borgignons*, Romv., p. 236.)

Onques n'i ot essaut, ne trait, ne *lanceiz* ;
Por force et por prouece fut ce chestais conquis.
(*Floovant*, 624, A. P.)

Et font de dars tiez *lanceiz*.
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, p. 161, Buchon.)

Une partie de l'ost... estoit trop sovent asalie... de granz *lanceiz* de dars et de quarriaus. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 259^c.)

La peust on veoir fier assault et perilleux *lanceis* d'arcs et d'arbalestres d'une part et d'aultre. (*Gr. Cron. de Fr.*, Ist. du gros roy Loys, VII, P. Paris.)

La y eult grant bataille, grant *lancheis* et grans fereis. (FROISS., *Chron.*, I, 300, Luce, ms. Amiens, f° 13 v°.)

— ?

Ains en irons droit a mes *lanceis*,
Tex en est lies qui encor iert maris.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., XII, P. Paris.)

2. **LANCEIS**, adj., que l'on abat :

Li pont estoient avalé
A grant caines *lanceices*.
(*Mess. Gauvain*, 1798, Hippeau.)

Et cil retraient du donjon ;
Li serjant s'arrestent as lices
Devant les barres *lanceices*.
(*Blanchandin*, Richel. 19152, f° 179^a.) L'édition Michelant, v. 1122, porte : Devant les bares coleices.

LANCELE, - *elle*, s. f., navette :

La *lancelle* du tisserant.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 42^b, impr. Instit.)

— Nom d'herbe, l'ophioglosse :

Lancea Christi, *lancele*. (*Gloss. de Garl.*, ms. Bruges 546 ; Scheler, *Lex.*, p. 76.)

LANCELEE, - *ellee*, *launceleie*, s. f., sorte de plantain qui a une feuille insensiblement terminée en pointe, lancéole :

Quinquenervia lanceola, *lancelee*. (*Gloss. du XIIe s.*, Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6e sér., t. V, p. 330.)

De *lancelee* et de plantein
Se voudra en vos plaies metre.
(*Ren.*, Br. XVII, 1360, Martin.)

Lanceolata, *launceleie*, ribbe. (*Vocabulary of the names of plants* (of the middle of the thirteenth century), p. 140, Wright.)

Hec lanceola, *lancelee*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Autre plantain que on appelle *lancellee*. (*Liv. de fisiq.*, ms. Turin, f° 2 v°.)

Lancelee, lanceola. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Lonchitis, espece de plaintain qu'on dit long plaintain ou *lancelee*. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

LANCELIN, *lanchelin*, s. m., dard, javelot :

Qui les veist quarreauz getteir sus, *lanchelins*
Traire et lanchier tant fort, mult en desist grant [bin.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 16344, Chron. belg.)

LANCEMAN, *lancemant*, - *ment*, s. m., compatriote, compère :

Et puis il fault au *lancement*
De l'argent pour mes carreleures.
(*Farce de Colin qui loue et despite Dieu*, Anc. Th. fr., I, 226.)

Aussy bien ne bevyons nous que lachement, non en *lancement*. (RAB., l. II, c. 2, éd. 1542.) Éd. 1711, *lancemant*.

Lanceman, m. antepac. Est une diction dont le commun et bas peuple des François gaudit l'Allemand et le Suisse assez ignoranment pour n'entendre la signification du mot, ni la prolation, ni l'orthographe. L'Allemand l'escrit et prononce Landtsman, qui signifie homme du pays, compatriote, Conterraneus. Et si l'on use de ce mot pour caresser, ce serait autant come qui appelleroit un estranger et incognu, cousin, ou voisin, ou pays, comme, Escoutez cousin, escoutez voisin, escoutez pays, Dites ami, ou l'ami, Dites compere, Dites bonhomme. (NICOT, *Thresor*.)

Selon le Duchat, *boire en lancemant*, c'est « boire comme les Alemans qui se portent santez sur santez en se traitant l'un l'autre de *Landsman*, ou de compatriotes. »

1. **LANCEMENT**, s. m., action de lancer :

Par le *lancement* de sa fonde.
(GUIART, *Roy. lign.*, 12695, W. et D.)

Tout soudain que ce *lancement*
A nos oreilles se vient rendre
On fait le prompt decouplement
Par quatre ou cinq longs mots entendre.
(JOD., *Œuv. mesl.*, f° 275 r°, éd. 1583.)

— Élan :

Une agitation de volonté et multiplication des *lancemens*, cela, indubitablement, est faute de resignation. (FR. DE SAL., *Lett. a Mme de Chantal*, 21 nov. 1604.)

— Elancement :

Lancement d'une fleche. (*Alb. de Vill. de Honnec.*, p. 204, Lassus.)

Norm., Bessin et Lorraine, *lancement*, élancement.

2. **LANCEMENT**, voir LANCEMAN.

LANCEOLETTE, s. f., dimin. de lancéole, espèce de plantain :

La tierce espece de plantain se nomme en latin lanceolata et lanceola; en françois petit plantain, lanceole, et *lanceolette*. (L'ESCLUSE, *Hist. des plant. de Dodoens*, I, 61.)

1. **LANCEOR**, - *eeur*, - *eur*, s. m., celui qui lance, qui combat avec la lance :

Li meillor *lanceor* en Navare. (*Prov.*, ap. Crap., *Prov. et dict. pop.*)

Aubalestierz, fondeeurs et *lanceeurz*. (*Cron. Godefr. de Buillon*, Vat. Chr. 737, f° 397^c.)

Se vuez de dart *lancierres* estre
Si met avant le pié senestre.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 11^b.)

J. le Convers, *lanceur*, 2 maisons, 24 l. (*Pièce de* 1328, Arch. admin. de Reims, II, 538, Doc. inéd.)

Paris avoit ses gens de traict et *lanceurs* de dars qui y faisoient grande occision. (*Mir. histor.*, f° 88^c, éd. 1479.)

Lanceur de glaives. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 45, Soc. de l'H. de Fr.)

Lanceurs de traictz. (*Flave Vegece*, I, 15.)

Vosges, Moussey, nom de lieu, *Le Lanceu*.

2. **LANCEOR**, - *eour*, s. m., créneau par lequel on lance des flèches :

Archeriis et dictis *lanceours*. (1314, Arch. JJ 56, f° 183 v°.)

LANCEREL, s. m., jeune brochet dont le corps est effilé comme une lance :

Des brochets l'en dit *lancerel*, brochet, quarrel, luc et luceau. (*Mén. de Paris*, II, p. 88, Biblioph. fr.)

.V. .C. *lancereaux* appelles broches. (1377, Arch. MM 30, f° 99 v°.)

— S'est dit aussi d'une sorte de serpent :

Avoec ces sierpens a uns autres c'on apiele *lancerìaus*, pour cou k'il se lance par si grant aspreche ke il trespiercent heaumes, escus. (JEH. DE TUYM, *Hist. de J. Ces.*, Ars. 3355, f° 239^a.)

Nom propre, *Lancereau*.

LANCERER, v. a., frapper de la lance :

Lancerare, *lancerer*, c'est ferir ou lancer de la lance. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 13032.)

LANCERON, s. m., jeune brochet dont le corps est effilé comme une lance :

Lancerons, anguilles. (1462, Arch. mun. Dijon, ap. J. Garnier, *Corresp. de la mairie de Dijon*, I, XLIV.)

Le soir le dit Sr de Bourbon au souper nous envoya une lamproye et ung grand *lanceron*. (*Lett. de Louis XII*, t. IV, p. 268.)

Puys luy offrent lamproyes... *lancerons*... Puys luy estoient sacrifiez... *lancerons* marinez. (RAB., *le Quart livre*, ch. LX, éd. 1552.)

Plusieurs en France l'appellent brocheton, quand il est bien petit, *lanceron*, quand il est un peu plus grand. (JOUBERT, *Trad. de l'Hist. des poissons de Rondelet*, ch. XI, éd. 1558.)

On lit dans le *Dict. étym.* de Ménage, éd. 1750 : « *Lanceron*, petit brochet. Ce mot est



encore aujourd'hui en usage dans la maison du roi. »

Morv., *lanceron*, jeune brochet.

LANCESTRE, s. f., p.-ê. lance, pour la rime :

Ses escuz estoit toz fumez,
Mauvesement fu atornez,
Il ne sot mie tot son estre
Mes veit ferir de la *lancestre*.
(*Florimont*, Richel. 353, f° 33ª.)

LANCETE, s. f., dimin. de lance :

Ja vos espees ne vos aront mestier,
Ne ces *lancetes*, ne cil espiel d'acier.
(*Aleschans*, 4706, A. P.)

Pour vireton ne pour saete
Ne pour pierre ne pour *lancete*.
(*Rom. et poés. du chev. de la Penne*, XIVᵉ s., ms. Angers 514, f° 51ᵇ.)

Canada, *lancette*, aiguillon d'une guêpe.

LANCEURE, - *chure*, s. f., élancement : *Lanchure*. (OUDEGH., *Ann. de Fland.*)

LANCHART, s. m., pièce de bois :

Les grands fagots devront avoir de loyure huit paumes de cloyure, et en chacun deux *lanchars* de sept pieds de long. (*Cout. de Hayn.*, CV, Nouv. Cout. gén., II, 35.)

LANCHE, voir LANCE.

LANCHEIS, voir LANCEIS.

LANCHELIN, voir LANCELIN.

LANCHICH, s. m. ?

Pour .II. austes a refere le *lanchich* du moustier des ladres, .III. s. (1371, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

On fait un refens a un *lanchich*. (1414, *ib.*)

1. **LANCHIER**, s. m., arsenal où l'on renfermait les lances, les armes de trait :

Quant cele se oi ensi mesamer, s'en fu comme toute dervee, si jure que ja mes ne dira il honte ne a home ne a feme, puis prent .I. espiel en .I. *lanchier*, si l'en vait ferir parmi le cors. (*Artur*, ms. Grenoble 378, f° 55ᵇ.)

2. **LANCHIER**, voir LANCIER.

LANCHURE, voir LANCEURE.

LANCI, *lancy*, *lansi*, s. m., esquinancie, maladie de la gorge :

Le *lancy*, le maulubec vous trousse. (RAB., II, prol., éd. 1542.)

Allez de par le diable, disoit le vieille, a l'escolle : que le *lansi* vous esclatte. (DESPER., *De l'escollier d'Avignon et de la vieille*, f° 198 v°, éd. 1564.)

1. **LANCIER**, *lanchier*, verbe.

— Neutr., lancer des traits :

Si se fiert en la meslee la ou il *lancent* plus espes. (*Artur*, Richel. 337, f° 81ª.)

Ains se deffendirent la genz le roi bien et viguereusement, et asseiz i *ot* trait et *lancié*. (MÉN. DE REIMS, 59, Wailly.)

— Combattre avec la lance :

Toudis combatant, trayant, *lanchant* et grans appertises d'armes faisans. (FROISS., *Chron.*, III, 209, Luce, ms. Amiens.)

Alla le gentil chevalier *lancer* a ung chevalier et fist en peu d'heure qu'il l'eut desmonté. (*Percef.*, I, f° 152ᶜ, éd. 1528.)

— Act., percer, piquer :

Vous n'avez pas bien ouvré envers le juste homme, si vous ne vous estes pas repensez que vous ne le crucifiez mye, mais vous l'*avez lancé*. (*Percef.*, VI, f° 123ᵈ, éd. 1528.)

— Jeter :

Se puis demain vos puis as poins baillier,
Je vos ferai en ma cartre *lanchier*.
(RAIMB., *Ogier*, 3215, Barrois.)

Je le ferai en ma cartre *lancier*,
Qu'il ne verra ne ses mains ne ses pies.
(ID., *ib.*, 9577.)

— Plonger :

Et si avoit une playe qui lui descendoit de l'oreille jusques parmy le nez si qu'on y *lanceroit* la paulme. (*Perceforest*, I, f° 89ª, éd. 1528.)

— Réfl., se jeter, se mettre, se joindre:

Avoec ches trois virtus amours de Dieu *se lanche*. (GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 107, 1, Kerv.)

— Neutr., éprouver des battements de cœur :

Lors li veist on un dol faire,
Et demener et corecier,
Les iols movoir, le cuer *lancier*,
Les bras estendre et tressaillir.
(*Gauvain*, 3124, Hippeau.)

Adieu vous dy, car le cœur si nous *lance*. (MARTIAL, *Vig. de Charles VII*, f° 69 v°, éd. 1493.)

— Presser :

Quant li besongne *lanche*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 20603, Chron. belg.)

Morv., *se lancer*, pousser vigoureusement, en parlant d'un arbre qui s'élève avec peu de branches et dont la tige est droite.

2. **LANCIER**, s. m., syn. de *lanciere* :

Pour y asseoir lesdits *lanciers* et cymaises a fleur dudit mur. (*Cout. d'Auxerre*, CXIII, Nouv. Cout gén., III, 600.)

Cf. LANCIERE.

LANCIERE, s. f., sommier mis à une cheminée passant à travers le mur mitoyen d'un voisin ; ouverture par laquelle l'eau s'écoule quand les moulins ne travaillent pas :

Au regard des *lancieres*, jambes de cheminees et cymaises, le voisin les pourra percer tout oultre le mur, pour y asseoir lesdits lanciers et cymaises a fleur dudit mur. (*Cout. d'Auxerre*, CXIII, Nouv. Cout. gén., III, 600.)

Lanciere : f. C'est un sommier mis a une cheminee passant a travers le mur mitoyen d'un voisin ; also, as abbee ; abbe is a hole, or overture, for the passage of some part of a streame thats held inby a damme, sluce, etc. (COTGR., éd. 1611.)

LANCINER, v., frapper d'une lance, jouer de la lance, transpercer :

Lancino, nas, avi, atum, *lanciner*, c'est ferir d'une lance ou jouer de la lance. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

L'ichneumon... se lance de plein sault dans sa gorge (du crocodile)..., tant qu'il *ait lanciné* le cœur de la beste a belles dentees. (JEAN DE MONTLYARD, *Hieroglyphes de Jan-Pierre Valerian*, XXIX, 10, éd. 1615.)

LANÇON, *launçoun*, s. m., branche d'arbre :

Sa teste est or tres bon, ses cheveux si com *launçouns* de palmiers aunez et tres espes, noirs com li corf. (*Bible*, Cantique des Cantiques, ch. 5, v. 11, Richel. 1.)

Un espieu, grand comme un *lançon*. (GUILL. DU CHOUL, *Disc. sur la Castrametation*, p. 17, éd. 1581.)

LANÇUEL, voir LINSUEL.

LAND (AUMONE DU), se faisait le dimanche gras à Nouaillé ; il fut alloué 52 l. 16 s. 3 d. à cet effet, en 1562. (Arch. Vienne.)

LANDAGE, s. m., landes :

.II. .C. acres de terres lesquelles a present sont en *landages* et bruieres. (1403, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 106 r°.)

Aussi avons sur nos dites terres plusieurs moulins, coulombiers, le bois du Fay, *landages*, viviers, estangs. (1450, *Denombr. du baill. de Constentin*, Arch. P 304, f° 197 r°.)

LANDCOMMANDEUR, *lantcommandeur*, *lamdecommandeur*, s. m., commandant du pays :

Et vient encor en leur compangnie li conte de Ravenberch, qui estoit frere a duc de Mont, et le *lamdecommandeur* que ons dit le sangnour des Jons, qui avoit hernois tout vermelhe. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 188, Borgnet.) *Landcommandeur*. (ID., *ib.*, p. 190.)

Desire le gouverneur des pays d'Outre-Meuse Monsʳ le *lantcommandeur*. (4 sept. 1560, *Lett. de l'év. de Liège à la gouv. des Pays-Bas*, Arch. gén. de Belg.)

1. **LANDE**, *launde*, s. f., contrée boisée :

Dunc loerunt tuit li fust de la *lande* devant la face del Seignur. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XCV, 12, Michel.) Lat., saltus.

Une *lande* a, Corcers a nun,
Prez de la forest de Liun.
(WACE, *Rou*, 3ᵉ p., 511, Andresen.)

Vindrent li plusur en une *lande* u il truverent miel. (*Rois.*, p. 48, Leroux de Lincy.) Lat., saltum.

A tant eissirent dous urs de la *lande* e devurerent e tut depecerent quarante dous des enfans. (*Ib.*, p. 351.) Lat., de saltu.

Dangiers, li orribles maufes,
Quant il se senti enchauses,
S'enfuist plus tost que cerf en *lande*.
(*Rose*, 21535, Méon.)

Corant come cerf en *lande*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 259ᵈ.)

Pasture ou boys, *launde*, turberiere. (*Econ. rur.*, c. 16, Lacour.)

Pour festoier mestre André de Leschalle, et sa femme, lesqueulx venoient de voyage de Nostre Dame de Celles et de la *Lande* en une pinte de vin claret, .VI. d. (1472, Ste-Croix, Vasles, Arch. Vienne.) Ailleurs, St-Antoine de la *Lande*.

2. **LANDE**, s. f., lambda :

Le V os du chief qui est en la partie



derriere qui est conjoint o les II nervaus par leur partie derriere... est apelé l'os de la *lande* et est de telle fourme comme est la commixture de la *lande* qui est une lettre grecque ainsi faite Λ. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 14d.)

LANDEFRIDE, *languefride*, s. f., paix :

15 libres, 4 sols, 2 deniers a Hemelin du Chewall pour les despens monseigneur Jehan de Billey, mons. Colars des Hermoizes et leur route en estant a Erlons, en traitiant la reconfirmation de la *landefride* avec les gens dou conseil mons. de Trieves et dou conseil la duchesse de Loherreigne avec les gens de la conteit de Lucembourch. (1346-48, *Compte de Jehan de Ste Genevieffe, prevót de Lonwy*, Arch. Meuse B 1852, f° 16 r°.)

Messire Charles de Boeme qui pour ce temps regnoit et estoit roy d'Allemaigne et empereur de Romme, institua le duc Wincelant de Boeme et le fit souverain regard d'une institution et ordonnance, qu'on dit en Alemagne la *languefride* ; c'est a dire, tenir les chemins couvers et seurs et que toutes manieres de gens peussent aller, venir et chevaucher de ville en autre seurement. (FROISS., *Chron.*, liv. III, p. 266, éd. 1559.)

Landefride , alliance. (D. J. FR., *Voc. austras.*)

— On appelait aussi *landefride* les conférences des souverains ou de leurs représentants. En 1532 on a donné ce nom à un impôt levé en Lorraine pour aider à repousser les Turcs.

LANDELLE, s. f., lande :

Les *landelles* sizes entre Mailloc d'une partie, et la Brosse de l'autre. (1323, *Contr. d'échange*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1330.)

Lieu dit et nom propre, *la Landelle*.

LANDER, v. n. ?

Renaus de Trie pou *landoit*
Que li uns l'autre n'atandoit
De ferir et de chaploier
Et de ces cous bien enployer.
(BRETEL, *Tourn. de Chauv.*, 3949, Delmotte.)

LANDETE, s. f., dimin. de lande :

Au buec de la lande trois acres, es *landetes* onze verges. (1326, Arch. JJ 64, f° 108 r°.)

LANDIE, *-ye*, *lend.*, *laund.*, s. f., parties naturelles de la femme :

Tentigo, *laundie*, locus voluptatis. (J. DE GARL., *Gloss.*, Scheler, *Lex.*, p. 41.)

Les dames l'apelent *lendie*
Por ce qu'ele est enmi le con.
(*Renart*, Br. XXII, 544, Martin.)

Brichemer mist le chaaignon,
Et la *landie* i mist li cos.
(*Ib.*, 704.)

Hec tentigo, *landie*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Le fournier les avoit envoyez a la *landie* leur mere. (1395, Arch. JJ 149, pièce 175.)

Envoyer quelqu'un a le *landie* se mere. (1408, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Tentigo, *landie*. (*Gloss. rom.-lat. du* XVe *s.*, p. 14, Scheler.)

Jehannin Faulchon dist au suppliant qu'il alast a la *landye* sa mere. (1456, Arch. JJ 189, pièce 44.)

Landie du con, tentigo. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Peincts luy la gueulle ayant des bords
Salles, baveux, gluans et ords,
Et mornes comme la *landie*
D'une cornasse refroidie.
(*Les Muses incognues ou la Seille aux bourriers*, le portrait de Pamphage, éd. 1604.)

1\. **LANDIER**, s. m., gros chenet de fer servant à la cuisine :

Preoz et pailles, chauderons et trepiez
Et cros aguz, tenailles et *landiers*.
(*Charroi de Nymes*, 777, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Gros rost et feu a troys *landiers*.
(*Farce de Colin qui loue et despite D.*, Anc. Th. fr., I, 231.)

Eusthenes aydoit a escorcher, et Panurge mist deux selles d'armes des chevaliers en tel ordre qu'elles servirent de *landiers*. (RAB., *Pantagruel*, ch. XXV, éd. 1542.)

Ce qu'en plusieurs lieux de la France est appelé *landier*, est ici (à Paris) nommé chenet. (H. EST., *Prec. du lang. franç.*, p. 181, Feugère.)

Ilz furent contraincts de se lever de table et aller a la cuisine, ou ils ne trouvarent ame vivante et le feu tout mort, et les *landiers* froids comme ceux d'une confrairie. (BRANT., *Grands Capit. estrang.*, l. I, c. XXXII, Bibl. elz.)

Pleurez, broches et *landiers;* pleurez, vous, lechefrites.
(1623, *Oraisons fun. de Car. prenant*, Var. hist. et litt., III, 364.)

Barbazan rapporte qu'en certaines provinces on dit, en parlant d'une personne frileuse : « Elle est froide comme un *landier*. » D'un autre côté, les dictionnaires de Trévoux et de Leroux citent l'expression proverbiale : *froid comme un landier*, qui s'applique aux personnes d'un caractère froid. L'exemple de Brantôme cité ci-dessus explique ces locutions. Il est probable, ainsi que le remarque Mérimée, qu'on a dit d'abord, avec Brantôme : *comme landier de confrairie*, parce que, les salles qui servaient de réunion à des confréries n'étant pas habitées ordinairement, on n'y fait du feu qu'aux jours de séances et au dernier moment.

Berry et Morv., *landier*, chenet.

Cf. ANDIER.

2\. **LANDIER**, s. m., synonyme de coffre :

Chacun veut avoir de l'argent ;
Chacun bien souvent n'en a point,
Et chacun n'en fait mye a point.
Se le roy n'en fait tant forger,
A chacun coffre ne *landier*
Ne fauldra pour mettre le sien.
(*Dit de Chascun*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 224.)

LANDIN, s. m., baladin ?

Il engoulloit ung verre, une tace,
Il gambadoit, il faisoit le badin,
Oncq on ne vit ung plus parfait *landin*.
(CH. BOURDIGNÉ, *Leg. de P. Faifeu*, p. 25, éd. 1723.)

LANDIT, voir LENDIT.

LANDOLLE, s. f., lutte, combat :

Or entrons en *landolle* !
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 20244, Scheler, *Gloss. philol.*)

1\. **LANDON**, *laundon*, *laidon*, s. m., bâton ou billot qu'on attache au cou des chiens, pour les empêcher de chasser le gibier; et en général muselière :

De grant orgoil vos apensastes,
Trop avez longement vescu,
Trop avez lonc *landon* eu.
Ceste honte sera venchiee.
(BEN., *Troie*, 21454, Joly.)

Liez estoit en un *landon* (le chien).
(*Tristan*, I, 1409, Michel.)

Li Rous ouevre l'uis de la haise
Qui fu fermes a un *laidon*.
(*Renart*, Suppl., var. des v. 23366-77, p. 281, Chabaille.)

Si la vos fis tant enhair...
Que li feites d'un chevestre
Un *landon* fere et un coler,
Trere en un bois et decoler.
(G. DE COINCI, *de l'Empereris qui garda sa chasteé*, Richel. 23111, f° 275a.)

Je ne doi prisier .I. *landon*
Moi, ne mon arc, ne mon brandon.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 132c.)

Lors les estut ensi mener
Comme on maine l'ours en *landon*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 98, Peigné.)

Veuz chen n'est pruz a mettre en *laundon*. (*Prov. de Fraunce*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

De jours la laist pestre ha bandon (la vache)
Sans enpestrail et sans *landon*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 6e.)

Li cheval sans frain, sanz *landon*
Courent partout a leur bandon.
(*Ib.*, f° 11b.)

Que il meissent *landons* a leurs chiens en la saison que il appartient a mettre *landon*. (1324, Arch. JJ 62, f° 174 v°.)

.I. *landon* de fier ou col. (*Sept sag. de Rome*, Ars. 3354, f° 95b.)

Sur ce que nous proposasmes de nostre office contre Guillot Leigne qu'il avoit un chien en sa maison qui n'avoit point de *landon*, tendant a fin d'amende, etc. (13 sept. 1387, *Sentence de la prevosté de Montargis*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 15 r°, Arch. Loiret.)

Defense par la coutume du Poitou « de tenyr des chievres sinon aux laboureurs a ung areau une chievre, et aux laboureurs a deux areaulx deux, lesquelles ilz seront tenuz mener pasturer par les chemyns herbuz et les tenyr par ung *landon*,... » (1579, Prieuré de Ligugé, Arch. Vienne.)

— Fig., sujétion :

Et Amors respont : Ge l'otroi,
Que que ce soit en aventure,
Sauve m'onor et ma droiture.
Adonc me mist a son bandon,
Come le suen, en son *landon*.
(*La Poire*, 1200, Stehlich, p. 66.)

Ancien troyen, *landon*, gros bâton que l'on pend au col des mâtins. (Grosley.) Aunis, Poitou, Vienne, arr. de Poitiers, Deux-Sèvres, *landon*, lisière avec laquelle on supporte un enfant pour l'aider à marcher. Mons, *landon*, traverse de bois accro-

chée au bout du timon d'une voiture et à laquelle on attache les traits des chevaux de la volée. Norm., Bessin, *landon*, courroie, discours traînant.

2. **LANDON**, s. m., petite lande :

Atant e[s] vus un autre en un *landon*,
E descendoit del grant palais Karllon.
(*Rol.*, ms. Châteauroux, f° 68 r°, Meyer, *Rec.*, p. 236.)

LANDORE, adj., fainéant :

Se grattent la teste avecques un doigt comme *landorez* desgoutez, baislent aux mousches comme veaulx de disme, chauvent des aureilles comme asnes de Arcadie au chant des musiciens. (RAB., Prol. du liv. III, éd. 1552.)

Il y a force grands qui sont grands *landores* et langoyrans. (BRANT., *Capit. fr.*, IV, 162, Lalanne.)

Une *landore*, qui travaille laschement ou lentement. (OUD., *Cur.*)

Guernesey, *elandraï*, paresseux, lambin. Morv. et Wallon, *landroie*, paresseuse, souillon. En Norm., Bessin, on dit *landorer* dans le sens de lambiner.

LANDREUX, adj., paresseux, languissant :

Landreux, faible, demy malade, en mauvais estat, vulg. (OUDIN, *Cur.*)

Cf. LANDORE.

LANDRIVEL, s. m., lanterne, fanal :

Landrivel : m. The lanterne of a ship. (COTGR., éd. 1611.)

Enfans, vostre *landrivel* est tombé. (RAB., IV, XVIII, éd. 1552.)

LANDWERE, s. f., sorte de fossé :

S'en vindrent par trois batailles... jusques a une *landwere*, c'estoit une deffense d'un fossé qui estoit non pas moult loing de la. (FROISS., *Chron.*, XV, 290, var., Kerv.)

En tournant et advironnant cette *landwere*. (ID., *ib.*, XV, 294.) Impr., *lancwere*.

LANÉ, *lainé*, adj., de laine :

N'estoient mie bien *lané*
Lor drap.
(BAUD. DE CONDÉ, *li Dis des Hiraus*, Ars. 3142, f° 318[d].)

— Couvert de laine :

Moutons *laines*.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 31 r°, éd. 1576.)

Immole cent brebis a l'eschine *lainee*.
(J. DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jan-Pierre Valerian*, XXII, 13, éd. 1615.)

— Qui nourrit beaucoup de moutons :

Auvergne. *Lainee*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

LANEIS, *lanis*, adj., de laine :

Que les contrepointiers deseur soient de bourre *lanieche*. (E. BOIL., *Liv. des Mét.*, p. 387, Depping.)

Bourre tondice ou *laniche*. (1410, *Stat. de la drap. de Chauny*, Arch. Chauny.)

... Le lit du seigneur souloit estre dressé
De mattelats mollets et de mantes *lanisses*.
(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, l. VI, f° 169 r°, éd. 1573.)

LANEL, s. m. ?

Deux peelles, deux sommes, un *lanel* et une besche. (1375, *Etat des revenus de l'archev. de Reims*, Arch. admin. de Reims, III, 427, Doc. inéd.)

LANEOR, *-eeur*, *-eur*, *lanneur*, *lasneur*, s. m., apprêteur et marchand de laine :

Tinteriers, pareurs et *laneurs*. (1262, *Bans aux échev.*, OO, Assise sur les drap. de Douay, f° 8 v°, Arch. mun. Douai.)

Ne soit nus si hardis valles tonderes ne *laneres*. (*Ib.*, f° 15 v°.)

Laneeurs. (*Voc. des mest.*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel.*)

Les pareurs de cuirs et conraieurs, peletiers, bouchiers, et tous ceulx qui sont appelles *lanneurs*. (*Liv. des Esches*, ms. Chartres 411, f° 80 v°.)

Lesdiz prodommes et commun de ladite drapperie esliront trois mestres, c'est assavoir, deux *lanneurs* et un texerant. (1361, *Ord.*, III, 512.)

Jaquemin Hermin de Nielle le Chastel, *lanneur* de draps, lequel *lanneur* requist... (1377, Arch. JJ 112, pièce 113.)

Foulons et *lanneurs*. (26 juin 1433, *Cart. Caill.*, f° 281[a], Bibl. Provins.)

Henri Roche, foulon et *lasneur* de draps a Peronne. (1450, Arch. JJ 180, pièce 122.)

— Fém., *laneresse* :

Que tous foullons meteront en icelle boete chacun samedy ung denier et chascune *laineresse* une maille. (*Stat. des pareurs et foulons*, XV[e] s., ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. III, p. 579.)

1. **LANER**, *lanner*, *lenner*, v. a., apprêter la laine, la mettre en œuvre :

Filler, tressir, fouler, *laner* et taindre, comme de toutes autres choses qui a mistere de drapperie appartiennent. (1334, Arch. JJ 69, pièce 1.)

Ne faire nul mestier, draper, taindre, *laner*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 280, 2, Kerv.)

Tieulx draps *estoient* foules, *lennez* et aprestez hors les mettes et povoir des diz jures. (1381, Arch. K 53[A], pièce 14.)

Ou dit molin l'en pourra fouller par nuit et par jour, maiz l'en n'y pourra pas *lenner*, excepté de jour. (1388, *Ord.*, VII, 217.)

Lesdiz deniers deuz audit mestier de fouler et de *lanner*, pour cause des droiz et ordenances dessus dictes. (1402, *Ord.*, VIII, 514.)

2. **LANER**, voir LANIER.

1. **LANERET**, adj., à laine :

Li milliers de cardons *laneres* si doit .I. maaille. (XII[e] s., *Déclar. des droits de travers perçus à Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, I, 84.)

Il li fist tote la char despecier et derompre o peignes *lanerez*. (*Vita Patr.*, ms. Chartres 371, f° 83 r°.)

O peignes *laneres*. (*Ib.*)

2. **LANERET**, *lanieret*, *lasneret*, *leneret*, s. m., dim. de *lanier*, oiseau de proie :

Et avec luy ot ung varlet
Qui portoit ung bon *laneret*.
(GACES, *Rom. des deduiz*, Ars. 3332, f° 2 v°.)

Si prist le maistre son varlet
Et le lanier le *lanieret*.
(*Ib.*, f° 3 r°.)

Que quicomqz personne qui troeve faucon, tercellet, lanye ou *lanerette*, austours ou auter faucon qui ceo soit perdue de lour seigneoir, que maintenant il la port al viscount du counté. (*Stat. d'Edouard III*, an XXXIV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Aloient voler des faucons et des *laneres* au dehors de Londres. (FROISS., *Chron.*, IV, 316, Luce, ms. Rome.)

Ung couple de lasniers ou de *lasneres*. (13 déc. 1515, Arch. Bass.-Pyr., E 380, 7071.)

Tousjours il en demeure quelques uns pour voler les perdreaux avec les vautours, les *lenerets* et les tiercelets. (FLEURANGE, *Mém.*, c. V, éd. 1731.)

Le lanier est femelle, et dont le masle est nommé *laneret*. Le *laneret* n'est de si grosse corpulence que sa femelle, aussi est il moins estimé. (BELON, *Nat. des oys.*, 2, XXII, éd. 1555.)

Et encore au XVIII[e] s. :

Laneret, s. m. Nom d'un oiseau de proie, qui est le mâle du lanier. Il est moins grand que le faucon. (PRÉV., *Manuel lexiq.*)

1. **LANERIE**, *lainerie*, s. f., lieu où l'on vend la laine :

Item la peleterie et *lainerie* en ladite ville pour dix livres. (1295, *Liv. Rouge de la Chambre des comptes*, f° 242[d], ap. Duc., *Lanaria.*)

2. **LANERIE**, *lasnerie*, s. f., lâcheté, pusillanimité :

Onques nus gaber ne me pot
Ne ma vilonie ne sot,
Or entrerai en *lasnerie*
Quant je dos amender ma vie?
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 28[d].)

Cf. LANIER 2.

LANETER, *laineter*, v. n., travailler la laine :

Que nulles femmes ne *lainette* en cardon, a secq ne a moulié. (*Stat. des pareurs et foulons*, XV[e] s., ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, III, 578.)

LANETEUR, s. m., apprêteur et marchand de laine :

Et le lainne c'on devera tintre mouree que li tinteriers ne soit si hardis qu'il l'envoit au *laneteur* dechi adont que cils u cele qui le lainne sera l'ara veue se ele est bien tinte. (*Bans aux échevins*, OO, f° 23 v°, Arch. mun. Douai.)

LANETON, s. m., fil de laine :

Si ne mecte nus hom ne feme boure ne flocon ne *laneton* ne gratuise de peaus ne estonture batue. (1253, *Bans aux échevins*, QQ, f° 13 v°, Arch. mun. Douai.)

Flocons ne *lanetons*. (*Bans aux échev.*, OO, f° 19 v°, Arch. mun. Douai.)

Bourre tondice ou laniche, *laneton*, pennes ne gratuise. (1410, *Stat. de la drap. de Chauny*, Arch. mun. Chauny.)

LANETTE, s. f., sorte de fourrure :

Foynes, regnardz, leopardz, *lanettes*, congnins noirs et aultres peaux. (*Négoc. de la France dans le Levant*, t. I, p. 378, Journ. de La Croisière, Doc. inéd.)

LANEURE, *lanure*, s. f., lainage :

Que leur mestier d'œuvre rayee estoit plus soutif que le mestier de *lanure* planive et que celui qui bien savoit faire rayez, savoir bien faire draps pleins. (1350, *Ord.*, II, 397.)

LANEUVRE, s. f., ouvrage de laine :

Et sera (le drap) aportes au poix en l'esquevinage et peses parmi le *laneuvre*. (1342, *Orden. de la drapp.*, Reg. des stat., p. 63, Arch. mun. Abbeville.)

LANEUX, *layneux*, s. m., ouvrier qui travaille la laine :

Glaude Fouacier, foulon et *layneux* de draps..... demourant a Troyes. (1474, Arch. JJ 195, pièce 1043.)

LANFEIS, *lanffeis*, *lanffaiz*, *lanfet*, s. m., fil préparé pour faire de la toile :

L'abbé et le convent de Saint Oen de Rouen ont et deivent avoir toute la cyre qui est offerte a l'autel de l'iglise deu Mesnil Ogier o limeignon et sanz limeignon, de quele condicion qu'ele soit, et tout le *lanfeis*, et touz les deniers qui o *lanffeis* ou o lin ou o autres choses sont offertes au dit autel. (*Liv. des Jur.*, f° 74 r°, Arch. S.-Inf.)

Ouquel celier les supplians prindrent..... douze livres de *lanffaiz* a faire toille. (1416, Arch. JJ 169, pièce 223.)

Dixme de blez, vendanges, potages, *lanfetz* et gorreaux. (1459, *Aveux de la dîme de S. Sulpice, mouvant de Vouvent*, Arch. Vienne.)

Dixme des blez, charnages, laynes et *lanfetz* en la paroisse de Liaigne. (1499, S.-Cyprien, Liaigne, Arch. Vienne.)

On lit dans un poète normand du commencement du XVIIe siècle :

Lard, sidre, blé, *lanfaiz*, vous mes cheres cotelles.
(D'ANGOT DE L'ESPERONNIERE, *la Muse satirique*, p. 79, Blanchemain.)

Ils ont rompu son meuble, et sa feme Isabelle
A perdu son *lanfaiz*, son fil et sa cotelle.
(ID., *ib.*, p. 90.)

Norm., Orne, *lanfei*, gros fil, filasse : chemise de *lanfei*. Bessin, *lanfei*, filasse, et fig., discours confus et embarrassé.

LANFET, voir LANFEIS.

LANFFAIZ, voir LANFEIS.

LANGABLE, s. m., sorte d'impôt :

Devez saveir que des terres graveletes dunt le *langable* le rei est arieré et n'est pas rendu en quaremme ne en la surveilie de Pasche devant le soleil escunsant, se le veskunte les summunt al husteng, il deivent aveir tres sumunces par jugement. (*Lois de la cité de Lond.*, Brit. Mus. Add. 14252.)

Ceste loi unt tutes les socnes de la Cité u l'um deit rendre *langable* en quaremme. (*Ibid.*)

Cf. ANGAL.

1. **LANGAGE**, *languuge*, était parfois féminin :

Quant il les vit, bel les apele :
Il les welcume en sa *language*.
(*Vie de St Giles*, 2466, A. T.)

— Au plur., manière de parler hautaine et arrogante, mensonge audacieux :

Pour leur monstrer leur outrages,
Leur grant ourgeuill, leur grans *langages*.
(*Libvre du bon Jehan*, 1813, Charrière.)

Ces Franczois ont trop de *langages*.
(*Ib.*, 3320.)

Vendeur de bourdes et *langages*. (FROISS., *Chron.*, IX, 126, Kerv.)

2. **LANGAGE**, - *guage*, s. m., celui qui parle les langues étrangères :

Car li *language* i vienent de trestute la vile.
(*Charlem.*, 209, Koschwitz.)

LANGAGÉ, *languagé*, adj., qui parle ; *mal langagé*, mal parlant :

Et vaut autant a dire Allobrogiens (selon que l'interpretent messieurs les clers) comme mal *languagé* ou mal parlant. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, Introd., ch. II, Michaud.)

LANGAGEUR, *langaigeur*, adj., parleur, bavard :

Guillot le Champenoys, qui est homme de petit gouvernement, yvrongne et grant *langageur*. (1393, Arch. JJ 144, pièce 285.)

Entre vous, bourdeur et *langageur* et vendeur de bourdes et langages. (FROISS., *Chron.*, IX, 126, Kerv.)

Ung rude parleur donne souvent ung meilleur conseil que le beau *langageur*. (*Rozier des guerres*, Richel. 442, f° 63 v°.)

A grans *langaigeurs* et flatteurs
Il doit tousjours fermer la porte.
(*Moral. d'ung Emper.*, Anc. Th. fr., III, 135.)

Grand *langageur*, homo verbosus, linguax. (R. EST., *Pet. Dict. fr.-lat.*)

1. **LANGAGIER**, *langager*, *languager*, *langaigier*, adj. et subst., parleur, grand parleur :

Et estoit beau *langager*, hardy et courageux. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1382, Michaud.)

Il estoit bon clerc et bon *langaigier*. (LOUIS XI, *Nouv.*, LXXXIII, Jacob.)

Ung tres maulvais meutin et hardy *langagier*. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCXLVI.)

Qui ha trop de parolles, grand *languager*. (R. EST., *Thes.*, Verbosus.)

J'evite les traits legers
Des hommes trop *langagers*.
(R. BELLEAU, *Ode*, Œuv. poét., t. II, f° 22 v°, éd. 1578.)

Et parmy les autres importunes conditions qui se trouvent en iceluy, cette cy a un homme *languager*, comme je suis, est des principales : que la coustume rende indecent et nuisible qu'on communique a personne tout ce qu'on en sçait et qu'on en sent. (MONT., *Ess.*, l. III, ch. V, p. 58, éd. 1595.)

— Fém., *langagiere*, belle parleuse, bavarde :

Quoy qu'on tient belles *langagieres*
Florentines, Veniciennes,
Assez pour estre messaigieres,
Et mesmement les anciennes ;
Mais, soient Lombardes, Rommaines,
Genevoyses, a mes perilz,
Piemontoises, Savoysiennes,
Il n'est bon bec que de Paris.
(VILLON, *Grant Test.*, Ball. des femm. de Paris, Jouaust, p. 98.)

Ainsi la saulva Palas pource qu'ele fut sage et subtille *langaigiere*. (C. MANSION, *Bib. des Poët. de metam.*, f° 18 r°, éd. 1493.)

Une subtille *langaigiere*.
(*Le Chasteau de labour*, éd. 1499.)

Va te cacher dedans ung puis,
Injurieuse *languagere*,
Retire toy de nous arriere.
(*Le plaisant Quaquet et resjuyssance des Femmes*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VI, 187.)

Chasse de ta maison les vieilles *langageres*.
(VAUQ., *Sat.*, III, Ens. p. les fill., éd. 1612.)

Languaigier se dit encore pour bavard, médisant, dans le Haut-Maine.

2. **LANGAGIER**, *langaigier*, v. n., parler, parler avec facilité, bavarder :

Qui parloit et *langagoit* pour lui. (FROISS., *Chron.*, VI, 204, Luce.)

Ainsi et aultres paroles *langaigeoient* les Anglois parmy Angleterre et disoient que les choses ne demourroient pas en ce point. (ID., *ib.*, Richel. 2644, f° 269 v°.)

N'est pas bonne chose d'escouter gens qui *langaigent* et qui ont l'art de bel parler. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. XXXIX, Bibl. elz.)

Sanz dire qui mieux y *langage*,
G'en diray trestout en un mont.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du chemin de long estude*, 3020, Püschel.)

Sy les regardoient reposer et *langaigier* ceulx du siege. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, f° 121 v°.)

Il sçavoit *langagier* en grigois et en sithiien. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, VI, 5.)

Sur quoi le duc respondit arriere : Le seneschal *a* beaucoup *langagé* ; et peut estre, et me doubteroye qu'il ne se face fort de plus avant qu'il n'a de charge. (G. CHASTELL., *Chron. des D. de Bourg.*, II, 35, Buchon.)

Finablement ilz *langagerent* tant ensamble que enfin, nonobstant les remonstrances qui leur furent faites de leurs capitaines, ilz conclurent d'eulx deslogier et retourner en leurs pays. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 205, Soc. de l'H. de Fr.)

Et tais toy, ta fiebvre quartaine ;
Tu me feras vif enrager ;
Tu ne cesses de *langager*,
Mais tu ne dis rien a propos.
(*Farce de Guillerme*, Anc. Th. fr., I, 329.)

Tout ne vault pas une coquille
Quant de *languager* s'entremet.
Qui trop parle mensonge y met.
(*Songe doré de la pucelle*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., III, 222.)

Car aujourd'huy chascun se baigne
A maulvaisement *langagier*.
(*Le Doctrinal des Filles à marier*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., II, 22.)

Si follement on ne va *langager*
Quand on est prest de l'ennemy charger.
(AMYOT, *Trad. de Plut.*, Œuv. mor., Instr. pour ceulx qui manient aff. d'estat, XVIII, éd. 1819.)

— Act., engager la conversation avec :

Tabarin, le voyant, s'en vint le *langager*,
Jugeant a sa façon que c'estoit un bon drole,
Et qu'ils avoient esté nourris en mesme ecole.
(*L'entrée de Gaultier Garguille en l'autre monde*, 1635, in-8.)

— Inf. pris subst., langage, bavardage :

Que dit le saige par son beau *langaigier*?
(*Le Chasteau de labour*, éd. 1499.)

Lengaigier se trouve dans le *Vocab. austras.* de D. J. François, avec le sens de parler sans réflexion. Poit., *lingagi*, v. a., faire la langue à quelqu'un.

LANGAIGEUR, voir LANGAGEUR.

LANGAIGIER, voir LANGAGIER.

LANGAIRE, s. m., insulteur :

Si aucun *langaire* a accoustumé dire injure a aucun bourgeois en la rue ou au faulbourg, le bourgeois ne cherchera baston pour le battre, s'il n'en a, mais s'il veut le frappera par trois fois de poing, et s'il tenoit en sa main un baston ou verge le frappera par trois fois s'il luy plaist, et s'il dit de rechef injure, il le menera au juge lequel fera justice d'iceluy. (*Cout. de Landrecies*, Nouv. Cout. gén., II, 265a.)

LANGAIS, s. m., étoffe de laine :

Des proffficts des gros *langais* dudit lieu de Rue, qui se soulloient bailler a ferme pour trois ans. (**1554**, *Rev. du comté de Ponthieu*, ap. Duc., *Langetum*.)

LANGAL, voir ANGAL.

LANGARD, voir LANGUART.

LANGARDE, s. f., pour *angarde*, hauteur, éminence :

Et paien ont la *langarde* montee.
(*Ogier*, ms. Durh., bib. de Cos., V, II, 17, f° 133c, Meyer, *Rapport*.)

LANGARDER, v. n., bavarder, parler à tort et à travers :

Laisser mesdire et *langarder*.
(LE MAIRE, *Temple d'honn. et de vert.*)

Car quand au mirouer regardez,
Respondez, si vous *langardez*.
(JULYOT, *Eleg. de la belle fille*, p. 70, Willem.)

Pic., *langarder*, bavarder.

LANGART, voir LANGUART.

LANGAYEMENT, voir LANGOIEMENT.

1. LANGE, *lainge*, *lenge*, *laigne*, *lagne*, *legne*, adj., de laine :

Ki tant a robe *lange* et line.
(RECL. DE MOILIENS, *Miserere*, st. CIV, 4, Van Hamel.)

Il se vestoient de draps *langes*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 133d.)

Nus ne puet taillier robes *langes* dedenz la vile de Paris, si ne tient ostel et establie levee dedenz la vile, comme mestres. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., LVI, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

La freperie linge ou *lenge*. (ID., *ib.*, LXXVI, 26.)

Du fil *lange*. (1370, *Rançon du roi Jean*, Arch. KK 10b, f° 1 v°.)

Somme de fil, *lange* ou linge. (Octobre 1544, *Arr.*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 193.)

— S. m., etoffe de laine, vêtement, chemise de laine :

En *langes* suz les pavemenz
Les veissiez culcher as denz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5199, Michel.)

Chascuns vousist a Rome aler
Nuz pez en *langes*.
(ID., *ib.*, II, 8677.)

Trestuit en *langes* e nuz piez.
(ID., *ib.*, II, 13758.)

Sebile estoit issue hors de son paveillon;
Au matin fu levee, por la douce saison,
Toz nuz piez et an *langes* et pur son auqueton.
(J. BOD., *Sax.*, CXXVII, Michel.)

Il fu en *legne* sanz chemise.
(*Tristan*, I, 3533, Michel.)

Et fuit nus pies et en *lainges*. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 337 v°.)

Qui les siervoient nus pies et en *langes*. (*Ib.*, Vat. Chr. 1687, f° 69a.)

Ainz remest si povre e estrange
K'il n'out sor lui linge ne *lange*.
(*Hist. de Guill. le Maréchal*, 9111, P. Meyer, Romania XI, 66.)

Par ces eglises en ires
Nus pies, en *laignes* velleres.
(*Partonop.*, 2833, Crapelet.)

U il n'orent ne lin ne *lange*.
(MOUSK., *Chron.*, 4685, Reiff.)

Nus toissarrans de *lange* ne puet ne ne doit taindre de gueide a Paris, ne de autre couleur, pour la reison de ce que il ne leur plaist pas que tainturier de gueide puisse tistre de *lange*. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., LIV, 6, Lespinasse et Bonnardot.)

Chascuns toissarens de *lenge* puet avoir en sa meson .I. de ses freres, .I. de ses neveus. (ID., *ib.*, L, 5.)

Qant primes au siecle venons,
Somes nos bien povre et estrainge
Que nos n'avons ne lin ne *lainge*.
(ROB. DE BLOIS, Richel. 24301, p. 513b.)

Les autres eslurent a souffrir travaus et paines de leur corps, et a aler en divers pelerinages nus pies et en *langes*. (*Grand. Cron. de France*, Des gestes au bon roy Phelippe, II, 15, P. Paris.)

Il fu en *langes* et nuz piez,
Tant erra qu'a sa loge vint.
(*De l'Ermite que le deable conchia*, 850, Méon, *Nouv. Rec.*, II, 388.)

Plussieurs proies ont ramonnees
Et maint homme laissiet en *lainge*.
(*Guerre de Metz*, st. 256e, E. de Bouteiller.)

Marcheans de *lange*. (1337, *Cedule des gens de Periers*, Cart. de S.-Taur., CCCXVII, Arch. Eure.)

Et li loien de sa *lange* desloie. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 6b.)

Lignes et *lagnes*.
(GILLON LE MUISIT, *Œuv.*, I, 132, Kerv.)

Chascun tixerrant de *lange* ne nul autre ne peut avoir mestier de tixerranderie se il ne scet faire le mestier de sa main. (1467, *Ord.*, XVI, 600.)

Ne je ne vestiray jamais de linge empres ma chair sinon *lange*. (*Lancelot du Lac*, 2e p., ch. 91, éd. 1488.)

D'autre costé damoiselles en *langes*
Vont avec elle (a piedz nudz) par les fanges.
(J. MAROT, *Voyag. de Venise*, Comment le Roy part de Milan, f° 59, éd. 1532.)

Le pape n'oublya ses complimens et benedictions paternelles avec le present accoustumé des *langes* benistes. (P. HURAULT, *Mém.*, an 1601, Buchon.)

— Sorte de manteau sans collet :

Lange, en jargon; ferraiuolo. (ANT. OUDIN, *Dict. fr.-ital.*, éd. 1581.)

Lange, f. Ferreruelo, palabra de gerigonça. (C. OUDIN, *Dict. fr. esp.*, éd. 1660.)

2. LANGE, s. m., oiseau de mer :

Lange : m. A kind of sea bird, which diving into the hellie of a whale, feeds on his heart. (COTGR., éd. 1611.)

3. LANGE, s. f., langueur :

Ensi use la vie en *lange*,
Qui bien aime et dire ne l'ose.
(B. DE COND., *li Contes de la rose*, 94, Scheler.)

4. LANGE, voir LANGUE.

LANGEE, *langgee*, s. f., coup de langue :

Car je sui tous ciertains que j'arai des *langees*
Trop plus de soterielles que de femmes senees.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 34, 11, Kerv.)

— Langue de terre :

Et si descens en la plaine et outre passe contre le aquiloun de Bothaglam et les ixues de ly sont contre la *langgee* de la mer sallé del aquiloun en la fin del Jordan a la plaine australe que est la bounde del Orient. (*Bible*, Josué, ch. XVIII, v. 19, Richel. 1.)

LANGEL, -*eau*, -*iau*, *langnel*, s. m., petit drap servant à divers usages, petit lange :

Et par l'auberc, lez la poitrine,
Li fait passer l'ante fraisnine;
Sanglant an furent li *langnel*
Et de la lance li coutel.
(BEN., *Troie*, Ars. 3314, f° 135a.)

.VII. *langiaus* tres mauves. (1360, *Invent. de l'ostel de N.-D. des Barrés*, Arch. Loiret, Ste-Croix.)

.I. *langiau* blanc. (*Ib.*)

Vendeurs de tapiz et *langeaux*. (1406, *Cart. de l'égl. de Chartres*, Richel. l. 10094, p. 239.)

Pour un *langeau* de bureau. (1481, *Compte de S. Melaine*, Morl., Arch. Finist.)

En mesnage fault des berceaulx
Et petits poillons et *langeaulx*,
Des nattes et du feurre.
(*Compl. du nouv. Marié*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., I, 221.)

LANGELE, s. f., dimin. de langue :

Hec lingilla, *langele*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

LANGEMAIN, s. m. ?

De mout cors sains de haut afaire
Mist li sains hom le saintuaire,
Par mout pais, par moutes terres,
En fiertres et en philatieres,
Langemains, parchemins et chire.
(*Mir. St Eloi*, p. 79, Peigné.)

LANGEOLLIER, s. m., marchand de langes et couvertures :

Dé Jehan Besse, Jacquet Moynet et Jehan Paille, *langeolliers* d'Orleans, pour les avoir souffert estaler et vendre es jours de marché leur langeaux et couvertures sur le pavé devant la porte de la hale aux drapiers... en payant a mon dit seigneur le duc par chacun d'eux huit sols parisis outre les droits de hallage. (*Compte du dom. du duché d'Orl. pour l'an fini au jour de St J. B.* 1468, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 3 v°, Arch. Loiret.)

LANGEON, s. m., petit lange :

Puis il dira : Leur vie j'estimois
Sans nul honneur, de l'honneur que j'aymois :



Voire et leur mort honteuse et tres vilaine
Dens leurs *langeons* et drappeaux et simois,
Dessoubs deux ans, d'un an, d'un jour, d'un mois,
Blancs, noirs et blonds ont passé par la peine
Du glaive.
(MARG. DE NAV., *Marg. de la Marg.*, Comedie des Innocents, p. 310, éd. 1547.)

LANGEOT, s. m., petit lange :

Enfans empaquetez en des linges et *langeots*. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 249, Roybet.)

Langeot, little swath bands, or clouts of woll for little children. (COTOG., éd. 1611.)

LANGERON, *laigneron*, s. m., lange :

Une paire de vies linceulx et ung flassart pour faire *laignerons* et larrelles a ung povre enfant trouvé. (1483, *Dépenses faites par la ville de Lille pour les enfants trouvés*, Bulletin du Comité de la lang. et de l'hist. de France, t. III, p. 449.)

Deux aunes de frise blanche pour faire *langerons*. (1495, *ib.*)

En Poitou, *langeron* se dit encore pour langes.

LANGEROS, voir LANGOROS.

LANGET, s. lange d'enfant :

7 aulnes de froc blanc pour faire *langetz*. (1403, *Compt. rel. à Ch. VI*, Cab. hist., III, 241.)

On void les enfans des Ameriquains les plus droits du monde, combien qu'ils ne soyent jamais renfermez et empaquetez en des linges et *langets*. (G. BOUCHET, *Serees*, XX, Rouen 1635.)

LANGETTE, s. f., petit lange :

Une piece de drap en forme de *langette* et lisiere. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 526, éd. 1597.)

LANGEUL, s. m., pièce de laine :

Un *langeul* a lit, qui bien valoit dix solz. (1391, Arch. JJ 142. pièce 66.)

Une couette de plume et un *langeul*. (1517, *Invent.*, Rev. de Bret., 2e sér., I, 44.)

Bretagne, Saint-Malo, Dinan, Cancale, *langeul*, lange: *Langeulx* et drapeaux, langes et draps d'enfants.

LANGGEE, voir LANGEE.

LANGILLE, s. f., dim. de langue :

Chascun .C. ans li naist (au serpent) une goute en la teste du grant d'une *langille* ou plus. (*Sydrac*, Ars. 2320, § 49.)

LANGNE, voir LANGE.

LANGNEL, voir LANGEL.

LANGOIEMENT, *langayement*, s. m, examen de la langue d'un porc :

Print douze deniers de *langoiement*. (1378, Arch. JJ 113, pièce 314.)

Touchant les lettres patentes que ma dite dame (duchesse d'Orléans) a baillees et octroyees a Bordin Calmi pour le fait de *langayement* des porcs de la ville d'Orleans. (1480, *Avis des officiers du domaine d'Orléans*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 4 r°, Arch. Loiret.)

LANGOIAGE, *langueaige*, *languyage*, s. m., examen de la langue d'un porc :

A Jehan de la Vergne pour deux porcs par lui achaptez a Saint Xandre pour ladicte aumosnerie et pour le *langueaige* d'iceulx. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 110 r°, Bibl. la Rochelle.)

Item, j'ay droicture de *languyage* de pourceaulx. (1604, *Lett. de Charlotte des Ursins*, Arch. Seine-Inf.)

LANGOIER, *-oyer*, *-ayer*, *languayer*, *languyer*, *lengueier*, verbe.

— Neutr., agiter la langue comme pour essayer de parler :

Nes li muez assez souvent
Langoie et arriere et avant.
(*Dolop.*, 2245, Bibl. elz.)

— Parler :

L'on l'a faict *languayer* avant que le pendre. (1596, DU VAIR, *Lett. inéd.*, à de Thou, p. 13.)

— Act., faire parler :

Mais ceux qui ne se veulent point tenter ne *lengueier* les uns les autres pour s'entre descouvrir... (AMYOT, *Œuv. mesl. de Plut.*, f° 53 r°, éd. 1574.)

Et jusqu'au XVIIIe s. :

Ils remarquent jusques aux moindres circonstances, lesquelles par après ils débitent à leurs confidents, à leurs compères et commères, et à tous ceux qui les savent *langueier* et cajoller. (NAUDÉ, *Mascur.*, in-4°, p. 383.)

Langueyer, v. a., entretenir quelqu'un, lui faire des questions, pour apprendre de lui adroitement ce qu'on veut savoir, ou lui faire bien le bec, afin qu'il ne dise que ce qu'on voudra. On ne tirera aucune vérité de ce prisonnier, il *a été* bien *langueyé*. Quand on veut savoir le secret d'un maître, il faut *langueyer* ses valets. (FURETIÈRE.)

Je l'*ai* un peu *langueyee* (une jeune fille); demain matin elle viendra chez moi, et tout de suite je la parquerai en lieu où elle sera en sureté, et apprendra à gagner sa vie. (S. SIM., *Mém.*, t. XI, ch. 10.)

— Examiner la langue de :

Tellement que plusieurs pour sauver leur vie se mesloient avec les ladres, si bien qu'on fut contraint, pour la multitude de ceux qui se disoient ladres, de faire *langayer* ceux qu'on vouloit recevoir. (G. BOUCHET, *Serees*, XXXVI, Rouen 1635.)

(Le pourceau) est il subjet a la lepre, pour sa gloutonnie et sale manger : c'est pourquoy l'on le *langaye*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 134, éd. 1597.)

Item, j'ai droicture de languyage de pourceaulx et droict de prendre de chacun pourceau qui *sera languyé* es dites foires et marchez cinq deniers. (1604, *Lett. de Charlotte des Ursins*, Arch. Seine-Inf.)

On lit dans l'Académie : *Langueyer*, visiter la langue d'un porc pour voir s'il est sain ou ladre.

LANGOIEUR, *-goyeur*, *-gueieur*, *-gayeur*, s. m., celui qui d'office examine la langue d'un porc :

Perrin Landry *langoieur* ou essaieur de pourceaux. (1378, Arch. JJ 113, pièce 314.)

Langoyeurs de pourceaux. (*Ch. de* 1393, Liv. rouge, Arch. Y 2, f° 96 v°.)

Langayeur, an officer that searches the tongues of market hogs, thereby to discerne whether they be sound or no. (COTGR., éd. 1611.)

Et encore au XVIIe s. :

Jean de Riquebourg, *langueieur* de porcs. (*Extrait des traités, etc., de la ville d'Am.*, 17 fév. 1660, ap. A. Thierry, *Mon. inéd. du Tiers Etat*, t. III, p. 112.)

— Grand parleur :

Langayeur, a great talker. (COTGR., éd. 1611.)

Languayeur, hablador. (OUDIN, éd. 1660.)

Bret., Côtes-du-N., canton de Matignon, *langueyoux*, examinateur de la langue des porcs.

LANGOINE, *-oinne*, *-one*, s., monnaie en usage à Langres :

Vint livres de *langoinnes* et de viannois. (1245, Passavant, I, Arch. Meurthe.)

Ceste vendue fut faite pour trois cens *langones*... (*Ch. de* 1255, ap. Duc., *Langones*.)

.X. livres d'estevenans ou de *langoines*. (*Ib.*)

LANGONE, voir LANGOINE.

LANGORER, *-gourer*, *-goyrer*, *-guerer*, v. n., être faible, languissant :

Li teue oresons vat *languerant* lai mismes ou ele montet. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 121.) Lat., languescit.

S'il seust a bien fere entendre,
Mieus l'en venist plain hanap tendre
Au chetif povre qui *langueure*.
(*De Guersay*, Richel. 837, f° 238b.)

Pour soixante ans ne doit nulz avoir joye
De *langorer* en ceste vie humaine
Qui devers Dieu ou en enfer vous maine.
(E. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 185d.)

Mayntes gens disent que ce n'est pas maladie que d'estre amoureux, mays jamays ne vis homme en ce poynt *langourer* et nous ne povons riens aultre chose coulper fors que seullement amours. (PALSGRAVE, *Esclairc.*, p. 495, Génin.)

— *Langorant*, part. prés., languissant, fainéant :

Il y a for e grands qui sont grands landores et *langoyrans*, tant mal bastis et mal adroicts que c'est pitié. (BRANT, *Capit. fr.*, Gr. Prieur de Fr., IV, 162, Lalanne.)

— *Langoré*, part. passé, languissant :

Labeur en vain en lieu d'esbatement,
Pour les yeulx vers chiere tres *langouree*.
(J. MILET, *Destruct. de Troye*, 20348, Stengel.)

LANGORIR, *-gourir*, *len.*, v. n., être faible, languissant, tomber en langueur, être sans ferveur :

Et d'ilec en avant
Ne fait que *langourir*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 146c.)

Cy ne faisons que *lengourir*.
(*Nativ. N.-S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 21.)

J'ay veu pauvres gens *langourir*...
(*Danse macabre des femmes*, éd. 1486.)

Nous voyons les ungs *langourir*
Les aultres supporter maintz maulx.
(J. BOUCHET, *Opusc.*, p. 99.)

— *Langori*, part. passé, languissant :

Les ungs malades, les autres *langoriz*.
(MARCIAL, *Louanges de Marie*, f° 35 r°, éd. 1492.)

Et avoient pour leurs chevetaines
Grant taz de coquins *langoris*.
(ID., *Vig. de Charl. VII*, A v°, éd. 1493.)

LANGOROS, - *gueros*, - *geros*, - *guerus*, - *guereus*, - *guerous*, - *goureux*, adj., languissant, malade :

Prie por le gent *languerouse*.
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, st. CCLXII, 60, Van Hamel.)

Elle se vit soillee et *langerose* de malveis vices. (*Sermons en prose*, Richel. 19525, f° 174 v°.)

Que par une berbis *languereuse* ne soit tous li fous entechies. (*Riule S. Ben.*, ms. Angers 390, f° 10 v°.)

— Subst., celui qui est languissant :

Ne muz ne orbs ne neuls palazinus,
Ensurtut ne nuls *languerus*.
(*Alexis*, XI[e] s., st. 111[b], Stengel.)

Amoureuses et amoureux,
Qui d'amour savez la couvine,
Faites secours au *langoureux*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 448[d].)

Pays de Bray, *langreus*, chétif, valétudinaire.

LANGOS, *lengous*, adj., bavard :

Huem *lengous* n'iert ja esdreciez. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CXXXIX, 12, Michel.) Lat., linguosus.

La rainne qui est tant *lengouse*
Contre lo buef fut enviouse.
(*Yzopet*, p. 56, Foerster.)

LANGOSTE, voir LAOUSTE.

LANGOTE, voir LAOUSTE.

LANGOURER, voir LANGORER.

LANGOUREUX, voir LANGOROS.

LANGOURIR, voir LANGORIR.

LANGOUSTE, voir LAOUSTE.

LANGOYRER, voir LANGORER.

LANGRE, *lengre*, s. f. ?

Et tout ceu doit on pezeir a .II. balances pendant, une petite et une grande, et tout en *langre*. (1306, *Hist. de Metz*, III, 277.)

Li pois doient estre de couvre et doient pezeir en *langre*. (1341, *ib.*, IV, 96.)

Li diz pesours qui peseront autremant que en *lengre*. (*Ib.*)

LANGROTTE, *langotre*, s. f., sauterelle :

Si sera ledit cabinet luisant d'un tel polissement que les lezars et *langrottes* qui entreront dedans se verront comme en un miroir. (PALISSY, *Recepte*, Cap.)

Il y aura un grand nombre de serpents, aspics, viperes, *langotres* et lezars. (ID., *ib.*, p. 84, France.)

Cf. LAOUSTE.

LANGROUT, s. m., langouste, homard :

Gammarum Galli et Normanni appellant homar... nostri *langrout* et escrevise de mer. (*Traité des poissons*, Richel. l. 6838[c], ch. 133.)

LANGUAGE, voir LANGAGE.

LANGUAGÉ, voir LANGAGÉ.

LANGUAGER, voir LANGAGIER.

LANGUARDERIE, s. f., excès de langue :

Car il dessert par sa *languarderie* que Dieu ne luy donne point la grace de cheminer la droicte voye qui maine a la terre des vivants. (GUY JUVENAL, *la Reigle monseigneur sainct Benoist*, f° 33 v°.)

LANGUART, *langard*, *langart*, *languaert*, adj. et subst., qui a beaucoup de langue, bavard :

Vous estes mauvais *languaers* et faites pluseurs dommaiges par vos langues et parolles. (*Les Olim*, Append., CCXCVIII, Beugnot.)

Mauvais *langars*. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2644, f° 164 v°.)

Flateurs, bouffleurs, menteurs, bourdeurs, rapporteurs, validires, connoit becq, *langars*. (1464, *Lett. de Jan de Launoy*, Cabinet histor., 1875, p. 163.)

N'estre point *languart*, detracteur, dangereux de la langue, prompt a mal dire d'aultruy. (GUY JUVENAL, *la Reigle monseigneur sainct Benoist*, f° 19 v°.)

Que ne soiez *langart* ne trop parlant. (*Perceval*, f° 10[c], éd. 1530.)

Mais, faux *langard*, tu t'es bien trop hasté,
Car, si je vi, c'est un point arresté,
Que tu auras cause de plus d'envie :
Des vers sans nombre escriray en ma vie.
(CH. FONTAINE, *les Ruiss. de la fontaine*, p. 386, éd. 1555.)

Langards picquans plus fort qu'un herisson.
(CL. MAR., *Ballad. des enf. sans soucy*, p. 259, éd. 1596.)

Quant est de moy, je n'euz onc crainte d'ame,
Fors seulement, en entrant chez ma dame,
D'estre apperceu des *langars* dangereux.
(ID., *Rond.*, De celui qui entra de nuict chez s'amye, p. 354, éd. 1596.)

Puis qu'au partir de Paris ce grand lieu,
On vous a dit trop rudement Adieu,
Dire vous veux, maugré chacun *langard*,
A l'arriver doucement Dieu vous gard.
(ID., *Epit.*, XIII, aux Dam de Par., 1529, p. 147, éd. 1596.)

L'homme *langard* est terrible en sa cité. (LE FEVRE D'ETAPLES, *Bible*, Ecclesiasticus, ch. 9, éd. 1530.)

Babillart, baveur, *languart*. (R. EST., *Lat. ling. Thes.*, Blatero.)

Mirez vous cy, glorieuses bragardes,
Filles quoquardes, babillardes, *langardes*.
(*Exclamat. des os St Innocent*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., IX, 72.)

Langars seront effarouchez.
(ROGER DE COLLER., *Blazon des Dames*, p. 138, Bibl. elz.)

Sus ! ne me vien point embrasser,
Qu'a la longue plus ne m'en garde
De mordre a ta bouche *langarde*.
(J.-A. DE BAIF, *Eclog.*, XVIII, éd. 1573.)

Ces *langars* orateurs qui se vantent... (TAHUREAU, *Second dial. du Democritic*, p. 330, éd. 1602.)

Ainsi m'enseignant en vos artz
Maugré ces indoctes *langarz*,
Ainsi, mes folatres deesses,
Ainsi, mes petites maitresses,
A jamais puissiez vous icy
Demeurer vuides de soucy.
(ID., *Poés.*, Aux Muses, éd. 1574.)

Une personne *langarde*.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 178 r°, éd. 1576)

Donnez vous donc garde d'estre volage, *langarde* ou mocqueuse. (GUTERRY, *Epist. dorees de Guevara*, p. 192, éd. 1588.)

L'autre fut un *langard*, revelant les secrets
Du ciel et de son maistre aux hommes indiscrets.
(REGNIER, *Sat.*, XIV, Jouaust, p. 144.)

Languard s'est conservé dans la Picardie et dans le Centre.

LANGUAYER, voir LANGOIER.

LANGUAYEUR, voir LANGOIEUR.

LANGUE, *lange*, s. f. Emplois particuliers :

— Bande d'étoffe ou d'autre chose en forme de langue :

Les *langues* de l'ensegne vont au vent bauliant.
(*Roum. d'Alix.*, f° 20[c], Michelant.)

Les *langes* de l'ensegne fait al vent balliier.
(*Ib.*, f° 20[d].)

La reyne Genievre envoye a Lancelot un pennonceau a une *langue* vermeille lequel elle veut qu'il porte sur son heaume. (*Lancelot du Lac*, t. I, f° 102[b], éd. 1533.)

— Languette, aiguille de balance :

Chascun marchand bourgeois de Paris... aura bonnes ballances et justes perciees entre le bras et la *langue* sans estre enarchiees. (1321, *Ord.*, I, 759.)

— *Homme de langue*, procureur :

Celuy qui est admis procureur ou *homme de langue* a la vierschare fera premierement serment de bien et fidelement servir un chacun selon sa connoissance et de ne point soustenir de mauvaises causes les sçachant telles. (*Cout. de Cassel*, Nouv. Cout. gén., I, 721[a].)

— *Avoir langue de quelqu'un*, entendre parler ou avoir des nouvelles de quelqu'un :

En proclamation de partage, pour les biens des personnes qui ont esté sept ans et plus hors de nostre pays de Flandre sans en *avoir eu langue* ou de marque, l'on observera les procedures cy devant declarees. (*Cout. d'Ipre*, Nouv. Cout. gén., I, 884.)

— *Prendre langue de quelque chose*, discourir sur quelque chose :

Si le battement de cœur, le panthelement et la crainte d'une descouverte y entrerent quant et luy, nous n'en *prendrons* pas *langue* pour ce coup, mais nous jugerons de ses esmotions par les nostres, si en pareille surprise nous nous voyons. (*Pelerinage d'Amour*, I, 156, ap. Ste-Pal.)

LANGUÉ, adj., terme de blason, langueté :

Les orgilloses vesteures, les miparties, les couees et les entaillees, les *languees* et les estraignanz. (*Serm.*, XIII[e] s., ms. Poitiers 124, f° 6 v°.)

— Qui a la langue de telle ou telle façon :

Estoit le dit lyon danté, *langué* et onglé d'or, soubz lequel escu estoient les vers cy desoubz escripz. (ROI RENÉ, *Œuv.*, III, 111, Quatrebarbes.)



LANGUEAIGE, voir LANGOIAGE.

LANGUEBAULT, s. m., parties naturelles de la femme :

Ostellet Guisot esturqua ou bouta... aucunement contre la mahutre Colin Marchant ; et a ceste cause dist : Pourquoi m'as tu esturqué ? En disant outre : Waite, quel *languebault* !..... A quoi ledit Ostelet respondy : Les *languebaulx* ta mere sont ilz si faitz ? Et Colin Marchant respondy : Maiz les *languebaulx* du cul la tienne. (1467, Arch. JJ 195, f° 2 v°.)

LANGUE-DE-BŒUF, s. f., au xvᵉ siècle, arme de guerre, sorte de vouge ou de pertuisane avec un manche assez court, qui, entre les mains des coutilliers ou fantassins, permettait de blesser les hommes d'armes ou de les achever, lorsqu'ils étaient à terre, en passant entre les plates :

Icellui Perrinet s'en ala en la ville de Hebonnieres a tout une guisarme ou *langue de bœuf*. (1441, Arch. JJ 176, pièce 15.)

Item, y use l'en encores d'une autre maniere de genz armez seulement de haubergeons, sallade, gantellez et harnoys de jambe ; lesquels portent vouluntiers en leur main une faczon de dardres qui ont le fer large, que l'en appelle *langue de bœuf*, et les appelle l'en coutilleux. (*Du costume milit. des Franc. en* 1446, éd. R. de Belleval.)

Combien que par ordonnances... le port des bastons appellez *langues de beuf* et autres bastons perilleux soient defenduz, neantmoins les aucuns de nostre subjection et obeissance les portent en grant effroy de nostre peuple ; et pour ce de rechef defendons que aucun ne se enhardisse de porter dores en avant... lesdicts bastons de *langues de beuf* ne autres bastons semblables. (3 nov. 1447, *Ch. de Henri VI*, Arch. mun. Lisieux.)

Ung baston appellé javeline ou *langue de beuf*. (1450, Arch. JJ 185, pièce 5.)

Depuis le xviᵉ siècle, selon la définition très précise qu'en donne Viollet-Le-Duc : arme de chasse, à lame courte, très large au talon, effilée à la pointe, à deux tranchants, avec une ou plusieurs cannelures, parfois évidées, emmanchée dans une poignée courte avec garde convexe du côté de la lame.

Bourg., Yonne, Sommecaise, *langue de bœuf*, nom donné à diverses plantes à feuilles rudes de la famille des borraginées.

LANGUEFRIDE, voir LANDEFRIDE.

LANGUEIEUR, voir LANGOIEUR.

LANGUERER, voir LANGORER.

LANGUEREUS, voir LANGOROS.

LANGUEROUS, voir LANGOROS.

LANGUESTE, voir LAOUSTE.

LANGUETER, verbe.

— Neutr., faire mouvoir la langue, bavarder, médire :

Envie, se Dieus t'estranglast,
Ja mais tes fius ne *languetast*,
Il n'ert ja mus se tu ne muers.
(RENCLUS DE MOILIENS, *Miserere*, st. CXXII, 1, Van Hamel.)

Il fust bon avocat en court,
Car il scet trop bien *langueter*.
(*Miracles de Notre Dame*, I, 2, 138, A. T.)

Le dieu en signe d'amour et d'octroy leur crolla la teste, en mouvant sa creste doree, en sifflant et en *languetant*. (C. MANSION, *Bible des Poet. de metam.*, f° 169 r°, éd. 1493.)

— Act., caresser avec la langue :

Lors le comence a acoler,
A besier et a *langueter*.
(*Du Pescheor de Pont sur Saine*, 187, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, III, 74.)

LANGUIDE, adj., malade :

Faut il que ton esprit de douleur se renverse ;
Devienne pour cela *languide* et tenebreux ?
(BILLY, *Sonnets spirituels*, p. 20, éd. 1573.)

Telle chaleur actuelle robore et vivifie la chaleur naturelle, qui est en telle maladie grandement *languide*. (PARÉ, *Œuv.*, VII, 13, Malgaigne.)

La chaleur naturelle est pareillement *languide* et quasi suffoquee. (ID., *ib.*, VIII, 10.)

Comme il s'esveilloit d'un *languide* sommeil.
(JOSEPH DU CHESNE, *le grand Miroir du monde*, p. 100, éd. 1587.)

Il faut desormais s'asseurer d'une prompte et entiere guarison du mal qui a tant affligé nostre pauvre royaume, puisqu'il a pleu a Dieu, par sa bonté infinye, apres en avoir manifesté la cause, de faire embrasser aux principales et plus *languides* parties d'iceluy le vray et unique remede, provenant de l'establissement de nostre auctorité. (1594, *Lett. miss. de Henri IV*, t. IV, p. 136, Berger de Xivrey.)

LANGUIDEMENT, adv., d'une manière languissante :

Tels mots sont languissants et ont une trainante voix, et, qui plus est, occupent *languidement* la moitié d'un vers. (RONS., *Préf. de la Franciade*, éd. 1623, in-f°.)

1. **LANGUIER**, s. m., pièce d'orfèvrerie uniquement destinée à porter ou contenir des langues de serpent qui servaient à faire l'essai de certains aliments :

Un *languier* de langues de serpent, ou il ne faut riens, auquel *languier* avoit un pié, un camahieu ou milieu, semé d'esmaux et doré. (1353, *Compt. royaux*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Un pot a eaue en guise d'un serpent et une femme dessus tenant un *languier*. (1353, *Invent. du garde-meuble de l'argent.*, Compt. de l'argent., p. 313, Douet d'Arcq.)

Un grant *languier*, d'argent doré, ou il a plusieurs branches, ou bout desqueles a .xv. langues de serpent. (1360, *Invent. du D. d'Anjou*, n° 81, Laborde.)

Un autre grant *languier*, seant sur un pié doré. (*Ib.*, n° 297.)

Ung grant *languier* en façon de saliere, d'argent doré, et ou mylieu dudit *languier* a ung grant camahieu d'une teste de femme, et a en la pate dudit *languier* six treffles de France. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 1606, Labarte.)

2. **LANGUIER**, s. m., langue :

..... De ces armoires tire
Le bon *languier* fumé.
(J.-A. DE BAIF, *Eclog.*, XI, éd. 1573.)

LANGUINE, -*yne*, s. f., langueur, faiblesse :

A l'occasion desquels coups icellui Ancel a esté en grant *languine*. (1443, Arch. JJ 176, pièce 273.)

Le Seigneur le frappa d'une langueur incurable du ventre. Et comme ung jour venoit apres l'autre et que l'espace de temps se passoit, le cours de deux ans fut accomply : et ainsy fut consommé par longue *languyne*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Paralip., II, 21, éd. 1534.)

La terre pleure et est en *languine*. (ID., *ib.*, Esaïe, XXXIII.)

LANGUIR, v. a., faire languir, affaiblir :

En un estat tres miserable de sa maladie, qui le tourmentoit et le *languissoit* peu a peu. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, V, 267, Lalanne.)

1. **LANGUIS**, -*iz*, s. m., langueur :

Quelque part que je voyse, ne voy si non tourmens et angoesses et toutes douleurs, de touz costez souppirs, ennuiz, *languiz* me semble trouver par touz lieux. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIVᵉ s., p. 223.)

2. **LANGUIS**, adj., languissant :

Les menestriers alors commencierent a jouer de la basse dance, le *languis* et le lardant desir. (MARCIAL, *Aresta Amorum*, p. 206, ap. Ste-Pal.)

LANGUISEULX, voir LANGUISSEUX.

LANGUISHMENT, voir LANGUISSEMENT.

LANGUISON, voir LANGUISSON.

LANGUISSABLE, adj., languissant, qui est dans la langueur :

Ele rendoit as *languissables* santé. (*Vie Ste Consorce*, Richel. 818, f° 308 r°.)

Maladez, *languissable*. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

1. **LANGUISSEMENT**, s. m., langueur :

Marcidus, pouris avec *languissement*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679, f° 215 v°.)

Encore ne voy je pas bien que je sois sans *languissement* doloureux et amer, vous voyant aller ailleurs. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIVᵉ s., p. 235.)

Le *languissement* sans cause apparente suit les amans. (*Maladie d'Amour*, p. 87, ap. Ste-Pal.)

Tout le gouvernement
Qu'aura ma vie en son *languissement*.
(HEROET, *la Parfaicte Amye*, II, éd. 1543.)

Ne parlons plus de ces amoureuses feintes, de ces mignardes colleres, de ces *languissemens*, de ces transports, de ces morts, de ces vies, et bref de toutes ces plus cheres caresses, mille fois plus douces a accomplir qu'aisees a descrire. (LE MOULINET, *les agreables Diversitez d'amour*, p. 41, éd. 1613.)

Ces doux *languissemens*, ces mignardes caresses,
Ces larmes, ces propos et ces longues promesses,
Estoient ce les tesmoins d'une legere foy ?
(DESPORT., *Eleg.*, I, XIX, Bibl. gaul.)

2. **LANGUISSEMENT**, -*ishment*, adv., dans la langueur :

Quant il oyet que son adversary gis *languishment*. (LITTL., *Instit.*, 427, Houard.)



LANGUISSEOR, *lanv.*, adj., malade :

Invaletudinarius, *lanvissieres*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

LANGUISSEUX, *iseulx*, adj., languissant :

Invallitudinarius, *languiseulx*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679.)

LANGUISSON, *-uison*, *-uyson*, s. f., langueur, au propre et au fig. :

En la mort d'un tel home a grant confondison,
Miex amasse a avoir la malle *languison*.
(P. DE S. CLOOT, *Test. d'Alix.*, Richel. 24365, f° 137 r°.)

... Et regne en *languison*.
(*Poés. fr. de G. Alione*, Voy. et conq. de Ch. VIII.)

Le bon homme use sa vie en grande *languisson*. (*Quinze joyes de mar.*, IX, Bibl. elz.)

En mouroyent presque tous de *languyson*. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 24 r°.)

Atermez les (les debteurs), s'est pour le mieulx,
Et les tirez hors de ces lieux
Ou sont en grosses *languissons*.
(1520, *le Venite des prisonniers du Chastelet*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., XI, 261.)

Et amoindrit, au moins, la *languison*.
(SCEVE, *Delie*, CCCLXXVIII, éd. 1544.)

Berry, *languition* :

Ma foi, j'y tenterai tout de même, reprit Ludre, car autant vaut y périr que de m'en aller en *languition* comme j'y suis. (G. SAND, *Légendes rustiques*, éd. Calmann Lévy 1877, p. 144.)

LANGUSTE, voir LAOUSTE.

LANGUYAGE, voir LANGOIAGE.

LANGUYER, voir LANGOIER.

LANICION, s. f. ?

Se c'est pour fain de l'estomac et pour sens et *lanicions* preigne ung morseau de pain baigné en suc de cytrons. (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, XI, éd. 1495.)

LANIECHE, voir LANEIS.

1. **LANIER**, *lenier*, *lainier*, s. m., ouvrier qui travaille la laine:

Tant orent forte partie
D'ommes gennes et de ferranz,
Laniers, foulons et tisserranz,
Qui lors nul peril ne douterent.
(G. GUIART, *Roy. lign.*, 14744, W. et D.)

Auquetonniers et merciers,
Et laboureurs de terre,
Foulons, *laniers*, tainturiers,
Courez tantost Regnart querre.
(*Le Dit de la queue de Ren.*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 93.)

Le mestier des *leniers*. (1335, *Hist. de Metz*, IV, 73.)

Dez *leniers* que font dreps. (Mai 1371, *Cart. de Metz*, Bibl. Metz 751, f° 7 r°.)

La draperie et ce qui en depend, tant de tainturiers, foullons, tondeurs, *lainiers* qu'autrement. (*Cout. de Valenciennes*, Cout. gén., II, 958, éd. 1604.)

2. **LANIER**, *lannier*, *laner*, *lenier*, *lenyer*, *lainier*, *lasnier*, s. m., oiseau de proie, espèce de faucon dégénéré:

Laner, tardarius. (ALEX. NECKAM, ap. Scheler, *Lex.*, p. 91.)

Faucon sont de .VII. ligniees, dont la premiere est faucons *laniers*, qui est autressi comme vilains entre les autres. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 202, Chabaille.) Var., *lenier*.

Quant li coulons voit le faucons *lainier* qui prent sa proie en l'air. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Monm., t. II, f° 31 v°.)

Fuirent devant luy comme fuyt la perdris devant le *lainier*. (*Melusine*, p. 192, Bibl. elz.) Impr., *lamier*.

Un varlet anglois qui trouva le *lannier* monsgr Philippe, qui estoit adiriez, 12 d. (1359, *Journ. des dép. du R. Jean*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 227.) Impr., *launier*.

Pour aidier a norrir et gouverner les faulcons *lenyers* et autres oiseaulx mondit seigneur. (1419, *Compte*, Arch. Côte-d'Or, B 1598.)

Lasniers, aoutours, esmerillons
Vy, et mousches aux aguillons.
(AL. CHART., *Liv. des 4 dames*, p. 595, éd. 1617.)

Les merques sont infallibles pour recognoistre le *lanier* : c'est qu'il a le bec et les pieds bleuz, et les plumes de devant meslees de noir avecques le blanc, non pas traversees, comme au faucon, mais de taches droictes le long des plumes. (BELON, *Nat. des oys.*, 2, XXII, éd. 1555.)

Lanier, lanarius, oyseau de proye, sic dictus vel a laniandis avibus, vel quod plumas multas densasque et molles in modum lanæ habent. (*Dict. fr.-lat. de Rob. Est.*, éd. 1654.)

Le *lannier* est proprement pour les champs : il est mol et sans courage, il volle de faim et de necessité. Sa vollerie n'est aucunement agreable, si c'est un *lannier* de passage : il est fort flumatique, il le faut purger souvent, autrement il devient plein de flumes et d'humeurs qui le rendent sans appetit. (HARMONT, *Miroir de fauconnerie*, à la suite de la *Venerie de du Fouilloux*, p. 17.)

3. **LANIER**, *lannier*, *lasnier*, *laner*, *lennier*, *lenier*, *lainier*, *lainnier*, *laignier*, *lainer*, adj. et subst., lâche, couard :

Puis dist apres : Or ai dit que *laniers*.
(*Gar. le Loh.*, 3e chans., V, p. 235, P. Paris.)

Voir, dist Geris, or me taing por *lanier*,
Se jel refus ne me pris .I. denier.
(*R. de Cambrai*, 4607, A. T.)

Car je ne sui trop coart ne *lanier*.
(RAIMB., *Ogier*, 2375, Barrois.)

Puis le boisa comme coars *laniers*,
K'en la bataille et l'en estor plenier
Le laissa il, dont il fist que lanier.
(ID., *ib.*, 9749.)

Par foi, Emenidus, mult ai le cuer iré,
Quar .I. des plus *laniers* m'aves ore esgardé.
(*Roum. d'Alix.*, f° 18^d^, Michelant.)

Et qex que icist soit, ne le taig a *lenier*
Qant ancontre vos toz vient toz sox guerroier.
(J. BOD., *Sax.*, CXXXIX, Michel.)

Rogier d'Estutevile ne fud mie *lanier*.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 1288, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

James en autreteu manere
Ne vendrai entre ceste gent *lanere*.
(CHARDRY, *Set dormans*, 1167, Koch.)

Car bien sot ke si chevalier
Del sejor et del dosnoier
Estoient *lanier* devenu.
(*Dolop.*, 253, Bibl. elz.)

Maugré vos tous, mavais guarson *lainnier*.
(*Gir. de Viane*, Richel. 1448, f° 10^b^.)

Et dist Lambers : N'estes mies *lainier*.
(*Ib.*, f° 22^b^.)

De son lignaige puis je bien tesmoignier
Que il n'i ot ne coart ne *lainnier*,
Ne traitor, ne felon losangier.
(*Ib.*, f° 1^b^.)

Vasaus, ce dist B., mout par estes *leniers*
Quant...
(*Jeh. de Lanson*, Richel. 2495, f° 57 r°.)

Se mon neveu enporte, moult par seres *laignier*.
(*Fierabras*, 3886, A. P.)

Si serai mais tenus recreans et *lainier*.
(*Ib.*, 4564.)

Ne voil que l'an me tiegne a coart n'a *lanier*.
(*Gui de Bourg.*, 1300, A. P.)

Lors i ferirent Flamenc et Hainuier,
Et Loherenc, qui ne sont pas *lanier*,
Normans, Bretons, Angevin, Berruier.
(*Otinel*, 1693, A. P.)

Ci ad par fei bels chevalers,
Ne fu unc malveis ne *lainers*.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 41^c^.)

Li chevalier et li baron
Qui doivent la roine aidier
Li sunt failli comme *lanier*
Por les doniers que il rechoivent.
(*Durmars le Gallois*, 10654, Stengel.)

Si c'en vont devant les premiers,
Et li dux n'est pas *leniers*.
(ROB. DE BLOIS, *Poés.*, Richel. 24301, p. 611^a^.)

Car li plus malmis de lor part
Li plus *lanier*, li plus couart
Sont par la proesce B.
(ID., *ib.*, p. 599^a^.)

Qui m'ai trové floibe et *lenier*. (Ms. Ars. 5201, p. 166^a^.)

Vous venrai delivrer de che lion *lanier*
Qui si faitement fait vo chité essillier.
(*B. de Seb.*, XIV, 1341, Bocca.)

Il ne ressemble pas ne couart ne *lennier*.
(*Gaufrey*, 4968, A. P.)

En fu il lasches et *lanier*.
(GODEFROY DE PARIS, *Chron.*, 413, Buchon.)

Ha ! mauvais cueur, *lanier* et failly chetis. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 127.)

— Suivi de la préposition *de* :

Qui n'estoit mie si *laniers*
De respondre, ainçois fu senes.
(*Percev.*, ms. Mons, p. 72, Potvin.)

Ne sai por quoi voi mon cheval laschier,
Ainz mais *d*'esrer ne le trouvai *lanier*.
(*Gaydon*, 4152, A. P.)

Monjoie ! escrie, ferez i, chevalier !
Et il si font, n'*en* furent pas *lanier*.
(*Otinel*, 1136, A. P.)

Et la vielle meismes i keurt comme levriere ;
De la traison faire ne fu mie *laniere*.
(*Berte*, 358, Scheler.)

Ne soiez *d*'ouvrer *lenniers*.
(J. LEMARCHANT, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, f° 8^b^.)

N'uns n'i fu *de* parleir *laniers*.
(RUTEB., *de Charlot le Juif*, I, 292, Jub.)

Il affiert bien que l'en present
De fruit novel un bel present
En toailles, ou en paniers ;
De ce ne soies ja *laniers*.
(*Rose*, 8247, Méon.)

Sage fu et cortoise et de bele maniere ;
De servir Nostre Dame n'estoit onques *laniere.*
(*Le Dit du povre chevalier*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 138.)

D'els apeler bel ne fud vilaine ne *laniere.*
(*Horn*, 801, Michel.)

— En parlant de chose :

Qu'avoec sa mere fu ordonnance ouvriere
De ceste cose chy qui a esté *laniere.*
(*Chev. au cygne*, 1601, Reiff.)

Mais li paiens n'ot pas le cuer *lasnier*,
Moult fu fors hom, s'est resaillis en pies.
(*Jourdain de Blaivies*, 1933, Hoffmann.)

Car telz est povres, qui ait coraige fier ;
Et telz est riches, qui ait le cuer *lainnier.*
(*Girard de Viane*, Richel. 1448, f° 4[d].)

Li periceus as cuers *laniers*
Cil enpirent por lor moilliers.
(*Durmars le Gallois*, 15461, Stengel.)

Quant vous Ogier voulez a mort jugier
En ceste terre, trop ariez cuer *lanier.*
(*Enf. Ogier*, 427, Scheler.)

Dist l'uns a l'autre : Ci a bon conseillier,
Ne moustre pas que il ait cuer *lanier.*
(*Ib.*, 952.)

Ki le fait par cuer *lanier.*
(BRETEL, *Chans.*, à Ferri, Vat.Chr. 1490, f° 161[b].)

Et Do se mist devant, qui n'ot pas cuer *lanier.*
(*Doon de Maience*, 5831, A. P.)

Home de pensee *laniere.*
(J. DE CONDÉ, *dou Chev. a le manche*, ms. Turin, f° 31[b].)

Puis le prist par la main sans pensee *laniere*,
De lui bien honnerer savoit bien la maniere.
(CUVEL., *du Guescl.*, 17757, Charrière.)

Nom propre, *Lanier.*

LANIERET, voir LANERET.

LANIERETTE, s. f., petite lanière :

Boiste pendant a *lanierettes.*
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 40 v°.)

LANIFICE, s. m., fabrication de la laine, travail de la laine :

Soubz l'art de *lanifice* sont comprins plusieurs ars a la maniere de vivre, c'est assavoir tixtre, filler, et coudre., et toutes choses qui sont contenues soubz laine. (P. FERGET, *Mirouer de la vie humaine*, f° 100 v°, éd. 1482.)

Une jeune pucelle... bien endoctrinee en tout ouvrage d'esguille, de brodure et de *lanifice.* (LE MAIRE DES BELGES, *Illustr.*, I, 303, Stecher.)

Mecanique estoit suyvie par agriculture, venacion, piscature, navigacion, marchandie, architetonicque et *lanifice.* (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 4 v°, éd. 1536.)

Pasturage, estancs, forests, bestaux et *lanifices.* (BOURGUEVILLE, *Rech. de la Neustrie*, I, 58, éd. 1588.)

La danse... sert grandement a la santé, mesmement des jeunes filles, lesquelles estant ordinairement sedentaires et ententives a leur *lanifice*, broderies, ouvrages d'aiguille, font amas de plusieurs mauvaises humeurs, et ont besoin de les faire exhaler par quelque exercice temperé. (*Serm. d'un chanoine de Langres aux étudiants d'Orléans*, 1588.)

LANIFIER, v. n., faire de la laine :

Conme de *lanifier* et de faire vestemens. (P. FERGET, *le Mirouer de la vie humaine*, f° 104 v°, éd. 1482.)

LANIFIQUE, - *ficque*, adj., qui a trait à la fabrication de la laine :

Œuvre *lanifique*... est tout ce qui se fait par instrument a la quenolle, au fusel, en toute matiere de laine, chanvre, soyes. (*Chron. et hist. saint. et prof.*, Ars. 3516, f° 25 r°.)

Les arbres *lanificques* des Seres. (RAB., l. III, c. 51, éd. 1552.)

LANIGERE, adj., qui porte de la laine :

Et trop sont tenans les bergeres,
Dont les profitans *lanigeres*,
Ce sont les bestes portans laine,
Soeffrent et souffriront grief paine.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 23 r°.)

Ce sont les proufitz de vos bestes *lanigeres.* (LE MAIRE DES BELGES, *Illustr.*, I, 148, Stecher.)

Bestes *lanigeres.* (THEVET, *Singul. de la Fr. ant.*, c. LVIII, éd. 1558.)

LANIOLET, s. m. ?

Poez chemin an un poply lez
Fey viu un riu gro come ung lez
V qua on peschet dey rijollez
De gro jambon et de *laniolez.*
(1565, *Hyst. de sainct Martin*, Trav. de la Soc. d'Arch. de Maurienne, V, 205.)

LANIS, voir LANEIS.

LANISSE, s. f. ?

Un cent de bonne *lanisse*, 26 sous. (1307, *Ord. du sénéch. de Poit.*, dans *Réfl. sur le rapp. entre l'arg. et les denr.*, in-4°, Paris, 1746.)

L'existence du subst. *lanisse* est possible. Cependant p.-ê. faut-il lire dans cet ex. unique *bourre lanisse.*

Cf. LANEIS.

1. **LANISTE**, s. m., animal imaginaire :

Il eut en une lande
Une beste moult grande
Qui avoit nom *laniste* :
Ele mangoit les toriaux,
Les cerfs, les chevriaux,
Et les daims et les biches.
(*Ysep. II*, fab. XXIX, Robert.)

2. **LANISTE**, s. m., celui qui dresse des gladiateurs :

Et lors a moy se viennent prendre
Taverniers, bouchiers, cuysiniers,
Lanistes, farceurs, pasticiers.
(*Therence en franç.*, f° 94[d], Verard.)

LANNER, voir LANER.

LANNEUR, voir LANEOR.

LANNIER, voir LANIER.

LANON, s. m., lanier, oiseau de proie :

Mais li corbaut et li *lanon*
En sont tuit dolent devenu,
Couart, lasches et esperdu.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 321[b].)

1. **LANSAGE**, - *aige*, s. m., aliénation :

Com ons aiiet useit anchienement de faire *lansages* por enpronpte d'argent ou por vendaiges de cens et de rentes hiretaibles, dont pluseurs mals, perils, inconvenienches et disheritanches sont avenues de temps passeit et avinent et monteplient de jour en jour, et pluseurs personnes, maiement pluseurs jovenes gens, anchois qu'ilh aient discretion, en sont priveis et osteis de leur avoirs et de leurs honneurs, al cause des faux *lansaiges* qu'ilh font por avoir plus apparelhiment argent de jour en jour. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 38, Borgnet.)

Toutefois les parens peuvent departir leurs heritages a leurs enfans en *lansage* a l'un plus qu'a l'autre, sans aller a la justice. (*Cout. de Liège*, ch. VI, art. 4, Nouv. Cout. gén., II, 329[a].)

2. **LANSAGE**, - *aige*, s. m. ?

Nos cusins a ochis puis un an par follaige,
Gallum et Rioldin par son vilain *lansaige.*
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 10014, Scheler, *Gloss. philol.*)

A che premier *lansage*
Li sires de Warous oncq ne mostrat visage.
(ID., *ib.*, II, 7341.)

LANSAGEUR, - *aigeur*, s. m., celui qui aliène :

Sovent fois avient que, quant les tresfonsiers ont leurs masuwiers demyneis et forjugies, et ilh en sont rensaisis et quident avoir leurs contrewages, qu'ilh n'ont que une malhe ou .I. denier tant seulement que leurs masuwiers y at retenus en faisant son lansaige, et semblamment ly proismes, qui rapperier le voroit, ne wangneroit fours que ladit mailhe ou denier de lansaige, partant que li *lansaigeur* resiweroit toute la masure pour son lansaige a salveir. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 38, Borgnet.)

1. **LANSAGIER**, - *ger*, *lansegier*, v. a., aliéner :

Tous cheaz dont les biens hiretaibles teilement *lansagies* muevent, en sont priveis et enlongiies de leurs reliies, vestures et droitures, et ne sevent qui sont leur masuwiers. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 38, Borgnet.)

Feumain ne peut *lansager* heritages d'enfans, dont il est feumain. (*Cout. de Liège*, ch. VI, art. 28, Nouv. Cout. gén., II, 329[b].)

— Investir :

Et Hildriche *astoit* d'Austrie *lansegies.*
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 8571, Scheler, *Gloss. philol.*)

2. **LANSAGIER**, - *ger*, s. m., celui qui aliène :

Tous treffonciers et *lansagers* peuvent deminer pour faute de relief. (*Cout. de Liège*, ch. XV, art. 17, Nouv. Cout. gén., II, 334[b].)

LANSEGIER, voir LANSAGIER.

LANSI, voir LANCI.

LANSSOT, s. m., javeline, petit dard :

Jehan Guillory tenoit en sa main un petit dard ou *lanssot.* (1398, Arch. JJ 153, pièce 433.)

LANSTOLLE, s. m., impôt :

Les tollenaires et collecteurs d'imposts, dits *lanstolles* sur les marchandises qui se ramenent d'Anvers. (1594, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

LANTCOMMANDEUR, voir LANDCOMMANDEUR.



LANTERNE, s. f., la nature de la femme :

L'exposant dist qu'il s'en alast a la *lanterne* sa mere ; et adonc ledit Deschamps lui dist : Mais va a la leudie ta mere. (1397, Arch. JJ 151, pièce 324.)

LANTERNÉ, adj., transparent :

Decretales avons prouveu en papier, en parchemin *lanterné*, en velin, escriptes a la main. (RAB., *le Quart livre*, ch. XLIX, éd. 1552.)

— Fig., maigre, décharné :

Tu es tout herissonné, tout hallebrené, tout *lanterné*, et ne manges icy que jongs, espines et durs chardons. (RAB., *le Cinquiesme livre*, ch. VII, éd. 1564.)

LANTERNELLE, s. f., petite lanterne :

De la portion la plus mince de l'herbe dite thryalis nous usons pour des *lanternelles*. (LE BLANC, *Trad. de Cardan*, f° 108 v°, éd. 1556.)

LANTERNER, v. a., renvoyer à la *lanterne* d'une femme :

Icelli Jehan dist au suppliant moult de villenies en l'appellant pluseurs foiz filz de putain et en le *lanternant*. (1392, Arch. JJ 142, pièce 287.)

— Engrosser :

Le vent de galerne... *avoit* doncques *lanterné* leur mere. (RAB., *le Quart livre*, ch. IX, éd. 1552.)

LANTERNEUX, adj., de lanterne :

Falot ou planot *lanterneux* ou lanternier. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

LANTERNOIS, - *oys*, adj., qui lanterne, qui dupe :

C'est langaige *lanternoys*. (RAB., l. II, c. 9, éd. 1542.)

— *Langage de lanternois*, dans le même sens :

Le paillard respondit en langage de *lanternois*, et ou l'on n'entendoit que le haut alleman. (DU FAIL, *Cont. d'Eutrap.*, XV, Bibl. elz.)

LANTILLEIRE, voir LENTILLIERE.

LANTILLETTE, s. f. ?

Tiroirs et *lantillettes* servans aux feulletz de cassiz. (1583, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Cf. ANTILLETTE.

LANTIN, adj., rouge ?

La colour *lantine* senefie les .III. enfans qui avoient le vrai esperit Deu, quant il distrent a Nabugodonosor : Saches, roix, que nous ne cultiverons mie tes deus. (*Bestiaire*, ms. Montp. H 437, f° 243 v°.)

LANU, *lainu*, adj., laineux, couvert de laine :

S'il ont dous fois les dos *lanus*.
(RENCL. DE MOILIENS, *Rom. de Carité*, st. CC, 10, Van Hamel.)

Ma piau *lanue* vous donrai
Et grant plenté de mon argent.
(*Du Bouchier d'Abevile*, 282, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 236.)

Le cent de peaulx *lanuez*. (1309, Arch. mun. Rouen, U I, f° 190 v°.)

Ung mouton cornu, *lainu* et dentu. (XIVe s., *Cartulaire de N.-Dame de Condé*, ms. Monteil, II, 512.)

Que nulles toilles, peaux *lanues*, moutons, brebis ne soint traites ou menees hors dudit royaume. (1358, *Ord.*, III, 254.)

Berbes *lanutz* ou tonduz. (*Stat. de Henri VI*, an III, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Bestail *lanu*. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, II, 2, éd. 1605.)

Brebis *lanues*. (*Le Levain du Calvinisme*, p. 202, éd. 1611.)

LANURE, voir LANEURE.

LANVISSEOR, voir LANGUISSEOR.

LANZ, voir LANC.

LAON, *lahon*, *leon*, *lavon*, *lovon*, s. m., planche, plancher :

Pour *lahons* achetez pour clore celli chambre. (1312, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8551.)

Doivent... de chascun ray de *laons* trois *laons*. (*Cart. orig. de Neuchâtel-Comté*, appartenant au marquis de Durfort-Civrac, f° 2 v°.)

Les gens dudit comte ont pris C. *laons* de boys et .XXV. tant barroilles que soilles. (1354, *Ch. de Jean de Châlon*, Perreciot, X, II, 429.)

Sept arches, *laons*, cuves, tables, bans, sailles. (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Belverne*, Ch. des comptes de Dijon B 11881, Arch. C.-d'Or.)

.IIII. *laons*. (*Ib.*)

.V. *leons*, une table. (*Ib.*)

Bois esquarré et non escarrey, *lahonz* et autres bois pour chauffaige. (*Ord. de Salins*, 1492-1549, Prost, p. 5.)

Billions et tisons a fayre *lavons*. (1577, Romainmotier, Grosse, p. 339.)

Lahon, lavon, lovon. (*Ordonn. de Franche-Comté*.)

— ?

Et s'il i faloit .III. *lavons* pres apres li lichieres seroit a .VI. d., et s'il i fuisent et on ne mesist le drap ens, il seroit a .VI. d. (1282, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 639.)

Lahon, lan, se dit encore au sens de planche dans le Doubs et dans le Jura.

LAONER, *laonner*, v. a. ?

On a commandei sour tous chaus ki tienent liches ke il les *aient* bien *laonnees* ; et s'il i eust faute d'un laon as grans dras, il seroit a .VI. d. (1281, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 552.)

Se li liche ne *fust* ausi bien *laonnee* desous comme deseure, li lichieres seroit a .II. s. (1282, *ib.*, n° 638.)

Cf. LAON.

LAONISIEN, - *izien*, - *esien*, *laonn.*, *loon.*, *loen.*, *lon.*, adj., de Laon :

Et sor ce ont il eu covent trestout quatre a acuiter l'iretage a l'asens des eskievins..., par .VI. deniers *loeniziens* de cens a le fieste Saint Remi, et par .VIII. deniers *loeniziens* .IIII. capons al Noel. (*Charte de* 1226, ap. d'Herbomez, *Etude sur le dialecte du Tournaisis*, p. 19.)

14 sous *lonisiens*. (*Ch. du* 19 *janv.* 1269, Arch. Tournai.)

Nous, signour de Coucy, disant lesdis cent sols estre *laonnisiens*, qui valent .L. sols parisis. (1343, *Cout. St Vincent de Laon*, ap. Duc., *Moneta baronum*.)

Qui frappe autruy par ire a playe ouverte et sang courant sur l'eschevinage de ladite seigneurie, il forfaict vers les dits religieux, abbé et couvent soixante livres *lonisiennes* qui vaillent vingt livres parisis monnoye de Flandres. (*Cout. de la seigneurie de Bovines*, Cout. gén., II, 932.)

Soixante sols *lonisiens* vaillables soixante trois sols, neuf deniers Flandres. (*Ib.*, p. 942.)

— S. m., monnaie frappée par les évêques de Laon :

Et de ço doit il paiier .XII. *loenisiens* de cens. (1197, *Lett. contenant vente d'une rente*, etc., Tailliar.)

.VI. lib. de *loonisiens*. (1249, *Lett. des maire et jur. de Laon*, Arch. mun. Laon.)

.XXV. s. de *loonisiens*. (Fév. 1252, Arch. mun. Laon.)

.II. *loniziens* de cens par an. (Juill. 1252, *Cart. S.-Amand*, I, f° 40 r°.)

Deux *loenisiens* de cens. (1320, Arch. JJ 60, f° 60 r°.)

Douze *lonisiens*. (*Ib.*)

Sis *loenesiens*. (*Ib.*)

Cf. LAONOIS.

LAONNER, voir LAONER.

LAONOIS, *loenois*, s. m., monnaie frappée par les évêques de Laon :

Ernouls li quens... sis *loenois*. (1320, Arch. JJ 60, f° 60 r°.)

Cf. LAONISIEN.

LAOR, *laeur*, *laur*, *leeur*, *laicur*, *laiur*, *layeur*, s. f., largeur, étendue :

E exoit mei en *laur* li Sire. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CXVII, 5, Michel.) Var., *laor*. Lat., in latitudine.

Puis fist dis bases, e chascune out quatre alnes de longur e quatre de *laur*, et treis de haltur. (*Rois*, p. 254, Ler. de Lincy.)

Reis fu Nabugodonosor ;
Une image fist faire d'or,
Seisante cutes de haltur,
E sis cutes out de *laur*.
(WACE, *Rou*, 1e p., 29, Andresen.)

Nul ne sout onkes sa *laur*
Ne s'ampleté ne sa grandur.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 23, Michel.)

La mer en fu couverte .C. liues de *laiur*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 37 r°.)

Dix sept pies avoit li Turs de lonc,
Et de *laeur* une toise environ.
(RAIMB., *Ogier*, 9891, Barrois.)

Nus n'i tenist ses piez estables,
Tut i eust il grant *laur*.
(MARIE, *Purg. de St Patrice*, Richel. 25407, f° 114a.)

E de le *laur* e de le longesce.
(*Délivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 11 r°.)

E la *laur* de tut le munde
E de la mer ki est parfunde.
(CHARDRY, *Set dormans*, 21, Koch.)



Mult est li puns lunc et estreit,
N'i a *laor* de plain deit.
(*Vision St Paul*, Richel. 19525, f° 13ª.)

De treis cens cutes serra la lungur
Et de cinquante sera la *laur*.
(*Bible*, Richel. 902, f° 2ᵇ.)

Que le fossé devant dit demeure en autel point de *leeur* et de longueur comme il estoit devant. (1287, *Cart. de Pontoise*, Richel. l. 5657, f° 94 v°.)

Que nulz ne puist faire aucunes couvertures et ouvrages la ou il y ait poil de plus grant *layeur* que de .x. quartiers. (1461, *Statuts des Tapissiers d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, t. II, p. 247.)

Plonc en table de plusieurs *leeurs*. (1490, Arch. K 272.)

LAOUD, voir LOD.

LAOUSTE, *lauste*, *locouste*, *locuste*, *langouste*, *-goste*, *-guste*, *-gueste*, *-goute*, *langoute*, *-gote*, s. f., sauterelle :

Escus sui sicume *languste*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CVIII, 24, Michel.)

Nature et raisons ne jujoit
Les *laoustes* ke il menjoit.
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, st. CL, 7, Van Hamel.)

Laustes, vers n'i nusent rien.
(*Lapid.*, D 816, Pannier.)

Quant el oit bruire le vent,
Ou el ot saillir deus *langotes*,
Si l'en prennent fievres et gotes.
(*Rose*, 3896, Méon.)

Qu'el ot saillir .II. *langoutes*.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 27ᵇ.)

A cel tans fu, c'est verites,
De *laoustes* moult grans plentes,
Et vinrent deviers Orient,
Si se traisent vers Occident.
(MOUSK., *Chron.*, 12557, Reiff.)

Et *locouste* et haneton
Vindrent sans conte, a grant foison.
La *locouste* lor fruis menja.
(*Lib. Psalm.*, CIV, p. 332, Michel.)

Il viveit de *languestes* e de salvage mel.
(*De S. Johan*, ms. Flor. Laur., Conventi soppressi 99, f° 45ᵈ.)

Les *langoustes*, de que il i avoit si grant plenté que touz li pais en estoit couverz, menjoient tout. (GUILL. DE TYR, XII, 13, P. Paris.)

Tant assemblerent de genz que il aploivoient de toutes parz ausi comme *langostes*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 187ᵇ.) P. Paris : *langoustes*.

Deux grandes tourbes de *langoustes* trepasserent en cel an parmi Auvergne. (*Gr. Chron. de Fr.*, II, 19, P. Paris.)

Et *laoustes* et miel sauvage.
(*Ren. le nouv.*, 7611, Méon.)

Et menjot *langoustes* avec miel. (*Evast. et Blaq.*, Richel. 24402, f° 41 v°.)

Je vous renderay les ans que la *locuste* et la petite sauterelle... ont mengé. (LEF. D'ETAPLES, *Bible*, Joel, 2, éd. 1530.)

Langouste. It., lagousta. (JUN., *Nomencl.*, p. 53, éd. 1577.)

Deux bandes de *locustes* ou sauterelles. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, III, 12, éd. 1611.)

S. Jan le precurseur, qui mangeoit des *langoustes* ou sautereaux. (JEAN DE MONTLYARD, *Hieroglyphes de Jan-Pierre Valerian*, XXVIII, 27, éd. 1615.)

Dans la langue moderne, *langouste* désigne, par assimilation, une sorte d'écrevisse de mer, et cette signification apparaît dès le XIVᵉ siècle.

LAPACE, *lapp.*, s. f., la bardane glabre :

Il est une espece de bistorte, c'est a dire de consaulde rouge, qui a les fueilles semblables a *lappace* agu, c'est a dire chardon agu, sinon que la couleur des fueilles est celeste d'ung costé, et de l'autre elle est verde. Sa fleur est rouge : et aussi est rouge sa racine. Laquelle est appellee d'aucuns bardana la petite, et de aucuns la petite *lappace*. (*Jard. de santé*, I, 134, impr. la Minerve.)

Lapace : The ordinary, or sharp pointed dock. (COTGR., éd. 1611.)

Lapace, f. Labaca. (C. OUDIN, éd. 1660.)

Poitou, *lapace*, la bardane. Berry, *lapace*, la tête, le capitule de la bardane. Aunis, *lapasse*, *lampasse*, espèce de chardon.

LAPACION, s. m., syn. de *lapace* :

Endive, laitues, *lapacion*, bourroche. (ARNOUL DE VILLE-NOVE, *Tresor des pauvres*, f° 101 r°, éd. 1581.)

LAPE, *lappe*, s. f., bardane :

Lappa, *lappe*. (*Gloss. lat.-fr. du* XIIIᵉ *s.*, Richel. l. 8426, f° 113 r°.)

Si que riens qu'el puisse atraper
Ne puet estordre n'eschaper,
Qu'ele glue, destraint et hape
Plus que glus ne serpens ne *lape*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 47ᵉ.)

Poitou, *lappe*, dans le même sens.

LAPER, *lapper*, v. n., être gluant :

Bien y a il aucunes de icelles fievres qui durent fort longuement, partie parce que la matiere est fort abondante, et partie aussi qu'elle est semblable a un glus *lapant* et tenant si bien qu'a grande peine elle se cuit et se resoult. (J. G. P., *Occult. merv. de nat.*, p. 208, éd. 1567.)

Champ., Troyes, et Bourg., Yonne, *lapper*, être gluant, coller, tenir aux doigts. Morv., *laper*, se prendre fortement à une besogne, à un travail quelconque.

LAPIDAIRE, adj., de pierre :

Engins *lapidaires*. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 220 r°.)

Ymage *lapidaire*. (*Violier des Hist. rom.*, c. VIII, Bibl. elz.)

— S. m., homme atteint de la pierre :

La gravelle, dont je me plains,
M'a fait devenir *lapidaire*.
(ANDRÉ DE LA VIGNE, *Condam. de Bancquet*, p. 367, Jacob.)

Les goutteux engendrent leurs enfans goutteux, et les *lapidaires* sujets a la pierre. (PARÉ, *Œuvr.*, XIX, XIII, Malgaigne.)

— Chirurgien qui extrait le calcul :

Puis un *lapidaire* inciseur jamais n'operera, qu'il n'ait avec sa sonde tasté, et fait parler la pierre, en quelque lieu qu'elle puisse estre. (ROUSSET, *Hysterotom.*, p. 93, éd. 1581.)

LAPIDE, s. m., lapidation, par extension, massacre, destruction :

Grant *lapide* de Turs i font.
(*Gilles de Chin*, 3985, Reiff.)

Normandie, vallée d'Yères, *lapide*, ennui, tourment : qué *lapide* d'écouter un pareil bavard !

LAPIDÉ, s. m., lapidation, destruction :

Ces dedens ou grans pi[e]res firent grant *lapidé*.
(*Destr. de Rome*, 967, Groeber.)

LAPIDEE, s. f., lapidation, par extension, massacre, destruction :

Qui de paiens fist si grant *lapidee*,
Plus en ocist tous seus d'une navee.
(*Aleschans*, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*, II, 316.)

De mes hommes ocist et fait grant *lapidee*.
(*Fierabras*, 5057, A. P.)

Faisoit si grant *lapidee* de gent que toz li monz li fuioit. (*Artur*, Richel. 337, f° 244ª.)

De nostre gent nous a feite grant *lapidee*.
(*Gaufrey*, 3297, A. P.)

Et Robastre le preus en fet tel *lapidee*
A sa trenchant cuignie, qui bien iert afilee,
Tous sunt espaouri la gent de la contree.
(*Ib.*, 10371.)

De la gent au Danois i ot grant *lapidee*.
(*Ib.*, 10375.)

Pour s'amour en feroi de vous tel *lapidee*
Jusqu'au poing en sera la hanste ensanglantee.
(*Doon de Maience*, 10023, A. P.)

LAPIDEIS, s. m., lapidation, par extension, massacre, destruction :

Com par y ot chi moult grant ferreis,
D'ommes et dames moult grant *lapideis*.
(*Les Loh.*, Richel. 4988, f° 197 v°.)

LAPIDEMENT, *-ament*, s. m., lapidation :

Lapidement S. Estienne. (*Trés. de la cathédr. de Bourg.*, Mém. des Antiq., p. 225.)

S'il dist qu'elle a mort desservye
Ou doit souffrir *lapidement*.
(GREBAN, *Mist. de la pass.*, 13665, G. Paris.)

Cette acception appartient encore à la langue moderne.

— Par extension, massacre, destruction :

Des genz Guillaumes fet grant *lapidement*.
(*Aleschans*, 6006, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

De Turs et de paiens font grant *lapidement*.
(*Fierabras*, 4962, A. P.)

Li Romain les acueillirent, qui grant occision et grant *lapidament* en firent. (*Estories Rogier*, Richel. 20125, f° 196ᵇ.)

— Dilapidation :

Dilapidatio, *lapidemens*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

LAPIDER, v. a., pris au fig., pour signifier livrer à la mort :

Car je croy, puis que Dieus *ot* se char *lapidee*
En la crois pour sauver le lignie dampnee,
Chevalliers ne fu mie de telle randonnee.
(*H. Capet*, 2909, A. P.)

— Maltraiter en paroles :

Madame, c'est bientost commencé de tourmenter un serviteur et le *lapider*. (MARG. DE NAV., *Nouv.*, X, Jacob.)

— Dévaster :

En Henau sont entreis, qu'il *ont* mult *lapidee*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 27682, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Infin. pris subst., destruction :

Ou grans pieres fesoi[e]nt un moult grant *lapider*. (*Destr. de Rome*, 886, Grœber.) Ms., *lapidee*.

Normandie, vallée d'Yères, *lapider*, ennuyer, importuner.

lapideux, adj., qui est de la nature de la pierre :

Car certes n'y a cueur tant *lapideux*, tant dur et obstiné que Dieu ne puisse quant il luy plaist pour penitence amollir. (J. Bouchet, *Triumphes de la noble Dame*, f° 89 r°, éd. 1536.)

Cy gist, dessoubz ce *lapideux* cachet,
Le corps de feu maistre Pierre Blanchet.
(Id., *Epitaph. de P. Blanchet*, ap. Jacob, *Farces, Sot. et Moral.*, Préf., p. 7.)

Semence ronde et *lapideuse*. (*Jard. de santé*, I, 296, impr. la Minerve.)

On cognoist apertement que la tumeur se tourne en une dureté *lapideuse* quand l'enfleure diminue, en laquelle toutesfois la dureté demeure. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 35, éd. 1549.)

Le reste devient dur et *lapideux*. (Id., *ib.*, p. 188.)

— Rempli de pierres :

Lieux *lapideux* plains de pierres et humides. (*Jard. de santé*, I, 332, impr. la Minerve.)

lapidor, - *our*, s. m., celui qui lapide :

Lapidator, *lapidour*. (*Gloss. de Conches.*)

lapille, s. f., petite pierre :

Puis vous verrez creer des petits *lapilles* et paillettes de toutes couleurs. (Planis de Campy, *l'Hydre morbifique exterminee*, p. 438, éd. 1628.)

lapis, s. m., destruction, carnage :

De Sarrazins ont fet si grant *lapis*,
Com fet li leus fameilleus des berbis.
(*Aleschans*, 5492, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

lappé, adj., englouti, dévoré :

Onques homs n'ot tant de dueil ne de raige,
Par femme suy desert, mort et *lappé*.
(E. Deschamps, *Poés.*, Richel. 840, f° 256^b^.)

lappequin, s. m. ?

D'aucuns condempnez a .xii. l. pour avoir esté aux Innocens et porté des *lappequins*. (1556, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

lapse, part. passé, tombé en maladie :

Ceux qui sont *lapses* de sanc ou de cole. (H. de Mondeville, Richel. 2030, f° 90^c^.)

En allopicie compete aulcune fois saignie et medicine, comme en personne sains, *lapses*, ou en malades. (B. de Gord., *Pratiq.*, II, 1, éd. 1495.)

laquais, - *quays*, - *quoys*, - *cais*, - *cays*, - *ccai*, - *quet*, s. m., sorte de soldat :

En l'annee passee, au dernier voyage de l'armee de Catalogne, le suppliant eut charge de par son capitaine de mener et conduire certain nombre de gens arbalestriers apeles *laquaiz*. (1470, Arch. JJ 196, pièce 222.)

Sept a huict vingt *lacquetz* arbalestriers aussi gascons. (*Chron. scand. de Louis XI*, f° 153 r°, éd. 1558.)

.cxxvi. Picarts, .c. Bas Almans en Guerrande, .xl. *lacays*. (1488, *Extr. du compte de J. de l'Espinai*, ap. Lob., II, 1525.)

Perrot Duvoys capitaine de .xl. *lacays* estant en garnison a Guerrande. (*Ib.*)

Grant assemblee de gens de guerre comme *lacquetz* et gens de mauvaise conversacion. (Oct. 1497, Ch. VIII, *Rém.*, A. La Milhal, Arch. Dordogne.)

Il avoit deux grans chevaulx pour la jouste, lesquels il faisoit mener en main par deux *laques* bien acoustres. (Champier, *Palam.*, Ars. 5111, f° 10 v°.)

Les *laquays* et pionniers... saillirent des tranchees... (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5081, f° 4 v°.)

Laquoys et varletz. (Id., *ib.*, f° 50 r°.)

Laccay. (1532, S.-Omer, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Avant ce nom d'avanturier pratiqué, aucuns appelloient les soldats *laquais*, mesme dans Monstrelet ; et vous trouverez un capitaine Ramounet, assiegé par Maximilian l'Archiduc dans Maloncy, tenant pour le roy Louys XI, la place fut prise, et luy fut pendu avec aucuns de ses *laquais*, dit-il ainsi, dont le roy Louys apres en fit belle vangeance. Voila comme il appelle les soldats *laquais* ; ce que j'ay veu confirmer en mes jeunes ans a aucuns vieux routiers, mais ils les appelloient les allaquais, comme voulans dire les gens a pied allans et marchans pres leurs capitaines, comme aujourd'huy nous appellons ceux qui vont en devant ou apres nous, *laquais*, comme font aujourd'huy les estaffiers en Italie, en Espagne et en France les valets a pied, qui sont bons a pied a faire messages et mettre la main a l'espee, dont par ainsi ne se faut esbahir si aujourd'huy nous voyons si braves capitaines et soldats sortir des *laquais*. (Brant., *Colonn. fr.*)

Aunis et Morv., *laquais*, petit épi de blé qui accompagne le principal.

Cf. Alacays.

laquemorse, s. f. ?

Et auxi pour *laquemorse* pour emfuye le feuz. (xve s., *Compt. de la ville de Montbeliard, Missions pour la venue de Monseigneur*, Arch. mun. Montbeliard.)

laquesté, voir Laschetė.

laquet, voir Laquais.

laqueur, voir Laceor.

laquoys, voir Laquais.

lar, s. m. et f., la principale maison provenue de l'aïeul, qui appartenait à l'aîné des mâles, et au défaut de mâles à l'aînée des filles :

Par le *lar* deu pour raison du droit d'aisnesse, est entendu par la coustume (de Bayonne), la maison principale provenue de l'ayeule de degré en degré : c'est assavoir que le pere du nepveu en droite ligne ait survesnu a son pere et ayeul dudit nepveu et tenu par succession la maison provenue dudit ayeul. Et quand il est dit en la coustume de plusieurs *lars* principaux, s'entend de plusieurs maisons nommees, de divers noms provenues d'ayeul... ou de plus haut branchage en droite ligne. (*Cout. de Bayonne*, Cout. gén., II, 714, éd. 1604.)

La *lar* qu'est la principalle maison de laquelle ne peuvent disposer. (*Ib.*, p. 712.)

larcenousement, voir Larrecinosement.

larchineusement, voir Larrecinosement.

larchinne, voir Larcine.

larchonneur, voir Larcineur.

larcinage, - *aige*, s. m., larcin :

Inventeur suis de mille *larcinaiges*.
(Gring., *Jeu du prince des Sotz*, Mor., I, 257, Bibl. elz.)

larcine, *-chinne*, *laricine*, s. f., larcin :

E damesele *laricine* (une des filles de l'avarice)
Qui va quant [le] solail decline.
(Pierre, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 19^c^.)

— *En larcine*, furtivement :

Quant Sarrazins coeurrent par mer, ce n'est rien fors en houppant et *en larchinne*. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2646, f° 88^d^.)

larciner, voir Larreciner.

larcineur, *larchonneur*, s. m., voleur, larron :

Furtulus, petit *larcineur*. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679.)

Les *larchonneurs* et faulz dimeurs. (*Prones d'un curé de Cysoing*, ms. Lille 100.)

larcineusement, voir Larrecinosement.

larcineux, voir Larrecinos.

lard, *lart*, s. m., pièce de porc salé :

Au vendredi absolut, sont vendus de deux mille a trois mille *lars*. (*Ménagier*, II, 85, Biblioph. fr.)

Bleds, grains, *lars*, oisons. (*Trahis. de France*, p. 80, Chron. belg.)

Lesquels amenerent en outre quatrevingt vaisseaux, que grands et petitz, chargez de farines et de *lards*, pour avitailler ladite ville de Bourdeaux. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. 258, Bibl. elz.)

Le *lard* ou bacon, le porc vif. (xvie s., *Décl. des droictz et proffits deubz pour le péage de Sully*, Mantellier, *March. fréq.*, III, 120.)

Et feust advisé de leur mener des *lards*, qui est chose merveilleusement bonne en une ville ; et fist on charger force chariots, chevaulx et mulets, pour leur porter lesdicts *lards*. (Fleurange, *Mém.*, c. 39, éd. 1731.)

Les porcs gras n'étaient pas chers, pour douze francs on avait un beau *lard*. (*Mém. de Cl. Dusson*, Mém. de la Soc. éduenne, 1875 à 1879, p. 254.)

— *Avoir mangé le lard*, être coupable :

Cilz ci n'*a* pas *mangié le lart*,
J'estoie trop mal informez.
(E. Desch., *Poés.*, Richel. 840, f° 236^d^.)

Un jour j'escrivis a m'amye
Son inconstance seulement ;
Mais elle ne fut endormie
A me le rendre chaudement :

Car des l'heure tint parlement
A je ne sçay quel papelard,
Et lui a dict tout bellement :
Prenez le, il *a mangé le lard.*
(Cl. Marot, *Ball.*, contre Isabeau, p. 265, éd. 1596.)

— *Estre assez sur le lard*, être assez grasse, assez appétissante :

... Babilon et Mabilete
Chantoient une chansonnette,
Et Marguerite Dubois Aimart
Qui *estoit assez sur le lart*
Pour faire sonner l'horloge.
(E. Desch., *Poés.*, Richel. 840, f° 425[c].)

Norm., Canada, Centre de la Fr., Bourg., Morv., *lard*, porc abattu. Comtois, *lá*.

LARDAGE, s. m., droit seigneurial sur le lard :

Rouage ou jailaige ou *lardage*. (1331, *Ord.*, XII, 6.)

LARDASSE, voir Lardesse.

LARDÉ, s. m., rôti piqué de lard :

Assez orent viande, n'an orent pas chier tans,
Venoisons et *lardez*, et vins roges et blans.
(J. Bod., *Sax.*, CXVII, Michel.)

De la longe .I. *lardé* li oste,
Et tret le feu d'un chaillot bis.
(*Chev. au Lyon*, 3454, Holland.)

Coupe d'or portoit en sa main,
Avoec *lardes*, pastes et pain.
(*Perceval*, ms. Mons, p. 1[b], Potvin.)

Lardez orent et venoisons.
(*Ib.*, ms. Montpellier H 249, f° 130[b].)

Ja orent escorcié le dain
Li enfant et fait lor *lardes*.
(*Du Roi Guill.*, 1804, Michel.)

Cele part vet, s'a son tinel levé,
Voit les larrons qui tinent lor *lardez*,
Mengier voloient ainz qu'il fu ajorné.
(*Mon. Renuart*, Richel. 368, f° 233[a].)

Met devant li .I. *lardé* tot entier.
(*Ib.*, f° 233[b].)

Un *lardez* prist, si le toucha
Et en venin l'envelopa.
(*Floire et Blanceflor*, 2[e] vers., 397, du Méril.)

Li rois regarde le *lardé*,
A un damoisel l'a doné.
(*Ib.*, 415.)

Del sengler mangerent au poivre,
E del cerf firent bons *lardez*,
Et des capons firent pastez.
(*Renart*, Br. XIII, 800, Martin.)

Une grant piece de *lardé*
I rostissoit li nains gocés.
(*Durm. le Gall.*, 2144, Stengel.)

En l'aumaire troverent .IIII. pains buletes
Et .I. *lardé* de cerf et plain pot de vin cler.
(*Gui de Bourg.*, 2055, A. P.)

— La longe :

Les *lardes*, c'est ce qui est entre les costes et l'eschine. (*Ménagier*, II, 157, Biblioph. fr.)

LARDEL, s. m., morceau de lard, morceau de chair :

Le cuir li fent deseur la coste,
De le longne .I. *lardel* li oste.
(*Yvain*, Richel. 1433, f° 91 r°.)

— Coup d'épée :

D'une espee olt ung tel *lardel*
Qu'il est quitte de lievre prendre.
(*Guerre de Metz*, st. 206[f], E. de Bouteiller.)

LARDER, verbe.

— Act., brûler :

On deveroit tous ceus *larder*
Qui le roy donnent tex consex
Que ses regnes demeure seus
Et prouece en est forbanie.
(Sarrazin, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist des ducs de Norm.*, p. 215.)

— Fig., faire du tort, nuire à, se moquer de, railler :

Issi vous deves vous garder
Vers telx qui vous vellent *larder*.
(*Clef d'amour*, p. 103, Tross.)

Je n'en seroyes *estre lardee*
De me tenir trop gayement.
(*Le Lazare*, p. 14, ap. Ler. de Lincy et Michel, *Farces, Moral. et Serm. joy.*, t. III.)

— Neutr., brûler, se consumer :

Et saches que dou regarder
Feras ton cuer frire et *larder*,
Et tot ades en regardant
Aviveras le feu ardant.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 20[b].)

Cil boire mon desir atise
Et mon cuer fait frire et *larder*,
Doulce dame, en vous regarder.
(*Mir. de N.-D.*, XIII, 1482, A. T.)

Normandie, pays de Bray, vallée d'Yères, *larder*, act., brûler : « L'solé nous *lardoit*. » Environs de Béthune, *larder*, neutr., flamber : « No fu i ne veut puint *larder*. »

LARDERELE, *-elle*, s. f., espèce d'oiseau, p.-ê. la mésange :

Si ravoit aillors granz escoles
De roetiaus et de turtoles...
D'aloes et de *lardereles*.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 6[b].)

D'aloues et de *larderelles*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1858, f° 7[b].)

LARDERIE, s. f., art de piquer les viandes :

Iceluy enseigna a ses moines les preceptes de bien cuisiner et les passa docteurs en l'art de *larderie*. (*Hist. Maccar. de Merl. Coccaie*, t. I, p. 217, éd. 1606.)

— Endroit où l'on garde le lard :

La *larderie* de l'abbaye de Saint-Denis. (F. d'Ayzac, *Hist. de l'abb. de S.-Den.*, II, 214.)

LARDESSE, *lardasse*, s. f., blessure, coup de lardoire, de boutoir :

Il se cuidait coupper la gorge d'ung de ses coutiaulx, et se fist une *lardesse* en la gorge. (Jacomin Husson, *Chron. de Metz*, p. 290, Michelant.)

Au sortir de ce combat sortant du bois tout ensanglanté, apres avoir receu plusieurs *lardasses* des deffenses d'un sanglier. (Brant., *Opuscul.*, X, 109, Lalanne.)

Et le sanglier regarde a ce qui c'est qu'il pourra donner une bonne *lardasse* et l'envoyer a bas cul sur teste. (Jean de Montlyard, *Apulee*, f° 264 v°, éd. 1616.)

Il estimoit les playes du fer devoir estre semblables aux *lardasses* et deschirures de la beste. (Id., *ib.*, f° 265 r°.)

Morv. et Suisse rom., *lardasse*, grosse écorchure ou coupure. Morv. bourg., Saint-Martin près Saulieu, *lardesse*.

LARDEUR, s. m., lardoire :

Le *lardeur*, the instrument for to larde. (Du Guez, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de Palsgrave, éd. Genin, p. 910.)

LARDEUX, adj., plein de lard :

Lardosus, *lardeux*, habundant en lard. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 13032.)

1. **LARDIER**, s. m., morceau de lard :

Li bacon ardent, si chieent li *lardie[r]*.
(*Raoul de Cambrai*, 1485, A. T.)

2. **LARDIER**, *larder*, s. m., garde-manger :

Il li monstra ses greniers et ses vins
Et ses *lardiers* ou li bacon sunt mis.
(*Gar. le Loh.*, 2[e] chans., XXX, P. Paris.)

Lou quart bacon prendreis en mon *lardier*.
(*Le Charroi de Nismes*, Richel. 1448, f° 93 v°.)

Hec apotheca, *larder*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Il a fait faire une huche nueve des bois lou roy et .I. *lardier*. (*Reg. du Parl.*, Arch. J 1024.)

La femme Girart qui avoit estee reprise au *lardier* de la menere. (1390-92, Arch. Meuse B 1042, f° 65 v°.)

On avoit de coustume anciennement de garder du pouliot dans les *lardiers* par plusieurs annees. (Jean des Moulins, *Hist. gener. des plantes*, VIII, 7, éd. 1653.)

— Impôt sur le lard :

De nos briefs dou *lardier* de Bruges... trois livres et trois solz. (1331, *Ch. des Comptes de Lille*, ap. Duc., *Lardarium*.)

3. **LARDIER**, s. m., charcutier :

En laquelle (maison) demouroit pour le temps Robins li *lardiers*, et est assize delez le bac la ou on vent les tripes. (1345, Arch. JJ 75, f° 162 v°.)

4. **LARDIER**, adj., qui a rapport au lard ; *mardi lardier*, mardi gras :

Quant aucuns prestres menjue char le mardi *lardier*. (*Trad. de Beleth*, Richel. l. 995, f° 69 r°.)

Devent aver le mardi *lardier* a Pasques les dous dames un anheu. (XVI[e] s., *Terrier de la Trinité*, Arch. Vienne.)

A l'hôpital Saint-Jean d'Angers, on celebre le Roy boit le mardi *lardier*. (C. Port, *Not. sur l'hôpit. S.-Jean d'Angers*.)

— *Jour du lardier*, dans le même sens :

Le jour du *lardier*. (1439, *Terrier de Gironde*, f° 70 v°, Arch. Vienne.)

LARDIN, s. m., sorte d'arbre :

A .II. poins tint un baston de *lardin*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 174[c].)

LARDOIR, *-ouer*, s. m., garde-manger :

Le suppliant..... prinst en la cuisine un jambon de porc qui estoit pendu au *lardouer*. (1416, Arch. JJ 169, pièce 324.)

1. **LARDONNER**, v. a., se moquer de, railler :



Si je puis quelque ung *lardonner*
En racomptant de grans merveilles.
(1530, *Debat de Charité et d'Orgueil*, Poés. fr. des xve et xvie s., XI, 302.)

Il disoit mille maux et injures au president, et le *lardonnoit* de mille brocards et farceries insupportables. (*Chron. bordeloise*, I, 83, Delpit.)

Lardonner, brocarder, picquer en paroles. (OUDIN, *Cur.*)

2. **LARDONNER**, v. a., garnir :

Ung chapperon de toille *lardonné* de drap. (1432, *Enq.*, Arch. Ind.-et-Loire.)

LARDOUER, voir LARDOIR.

LARDURE, s. f., morceau de lard, de graisse :

Puis brusla sus l'autel la graisse laquelle estoit sur les vitalles et la petite toye du foye, et les deux petis roignons avec leurs petites *lardures*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Lév., VII, éd. 1534.)

LARENCHENEUSEMENT, voir LARRECINOSEMENT.

LARER, v. a., couper ?

Tout en ce point comme fleur purpuree
Soudainement detranchee et *laree*,
Qui a perdu force vegetative,
Languist et meurt.
(O. DE S. GEL., *Eneid.*, Richel. 861, f° 94^a.)

LARESSE, *lairesse*, *larroice*, *laarece*, s. f., arêtier :

Et d'autre part [de] la porte de l'opitail saint Nicolas as clers et de l'erete dou mur de la *laarece* de la maison maistre Phelippe de Gournay qui est d'autre part la maison maistre Gautier de la Fere droit a une bonne qui est fichie enmi la voie. (*Charte de* 1291, Grenier 281, pièce 66, Richel.)

Ci nous dit comment la pierre de aingle fait le chief du pignon et le commencement de la *larroice*. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Monmerqué, t. I, f° 15 v°.)

35 sols pour reffaire les murs, c'est a savoir la *larresa* et le pignon. (1321, Arch. Meuse B 492, f° 124 v°.)

Pour reffaire le four de Gaisainnecourt a Pasques, l'an de 1323, dont li *lairesa* et le pugnons estoient cheuz. (1323, *ib.*)

Une *laresse* qui est sur le chausie tenant a la porte de la court et maison dudit hospital. (1376, Arch. MM 30, f° 31 r°.)

De la *laresse* dessusdite ou mur jusques a la maison qui est en la court dudit hospital. (*Ib.*)

Se aucuns homs vuet maisonner contre pignon, ne contre *lairesse*, il y avera son aisement, par la prisie du prevost et des eswars. (XIVe s., *Ord. de la ville de Reims*, Arch. admin. de Reims, III, 491, Doc. inéd.)

LAREST, s. m., étoffe de soie que l'on croit originaire de Harem, ville de Syrie :

Septem pannos de *larest*. Duos pannos de *larest* qui ponuntur circa altare beati Renati. (1297, *Invent. de la cath. d'Angers*, Reg. de la fabr., I, f° 2, Arch. Maine-et Loire.)

Cf. F. Michel, *Rech. sur le comm. des étoffes de soie.*

LARGAICE, voir LARGECE.

1. **LARGE**, adj. Loc., *a large main*, largement, abondamment :

Le mareschal ne vouloit laisser de luy ramentevoir que c'estoit lui coupper les aisles si courtes qu'il demeureroit sans moyens pour executer plusieurs notables entreprinses qu'il avoit en main, et lesquelles succedans a bien recompenseroient *a large main* la despence d'un petit camp volant de trois a quatre mil hommes. (DU VILLARS, *Mém.*, VII, an 1556, Michaud.)

2. **LARGE**, s. m., largeur :

Le *large* du royaume de Caldee devers Septentrion commence a une cité qui est appellee Maraga. (J. HAYTON, *Livr. des hyst. des parties d'Orient*, ms. Berne 125, f° 223^a.)

Le *large* de cestui royaume (Mesopotamie) commence a une montaigne qui est appellee Sanson. (ID., *ib.*, f° 223^b.)

Avec tout le vergier du *large* d'icelle maison. (1400, *Terrier St-Didier*, f° 5 v°, Arch. hosp. Nevers.)

Plusieurs fraux se povoyent commectre es mesures a sel et desja s'estoient commis, pour ce que les aucunes ne sont point du *large* qu'elles doivent estre. (21 sept 1416, *Reg. consul. de Lyon*, I, 8, Guigue.)

— Durée :

Se dedans les .II. ans que li triwe ot de *large*
La pais n'est ordonnee.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 10707, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Locut., *prendre le large de*, s'en aller à travers :

Lesquelz, advisans la resistence qu'on faisoit a leurs gens de pié, *prindrent le large des* champz. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, II, 253, Soc. de l'H. de Fr.)

— *Prendre le large de la mer*, prendre le large :

Et pour mieulx cuider eschapper sans que on l'apperceust, *prist le large de la mer*. (*Livre des faicts du maresch. de Boucicaut*, 2e p., ch. 21, Buchon.)

LARGECE, *-gesse*, *-gesce*, *-gecce*, *-geche*, *-ghece*, *-ghesse*, *-guece*, *-gaice*, *-jaice*, *-gueche*, *-guesche*, *lairg.*, s. f., largeur :

Quar mesurer vueil cele tor,
[Et] la *largece* et la hautor.
(*Floire et Blancheflor*, 2e vers., 2619, du Méril.)

La *largece* devant dite. (Août 1256, Flines, Arch. Nord.)

.II. alnes de *largaice*. (*Bans aux échev.*, OO, f° 19 r°, Arch. mun. Douai.)

Et en traviers et en longecce,
Et en costiere et en *largecce*.
(MOUSK., *Chron.*, 12863, Reiff.)

Et en *largaice* et en reont.
(ID., *ib.*, 10831.)

De quel *larguesche* li quemin doient estre. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, XXV, Beugnot.)

Comment on maintenroit le *larguece* des voies et des quemins. (ID., *ib.*, XXV, 1.)

En *largesse* et en longor. (*Stat. de S. J. de Jér.*, rouleau, Arch. Bouches-du-Rhône.)

Quant Alixandre voult passer le flun si ne pot pour la *largesce* de lui. (*Hist. du bon roi Alix.*, Brit. Mus. Reg. 19 D 1, f° 29^a.)

De la *largesce* de deus piez. (1315, *Cart. de St-Magloire*, Richel. l. 5413, p. 103.)

Largitudo ut largitas, *largesse*. (*Gloss. de Salins.*)

Icellui Arondiaux sacha son coutel... sans ferir ledit Malprivé, ne aussi ferir ne le peust, obstant la petitesse dudit coutel et *largesse* de la table d'entr'eulx. (1373, Arch. JJ 105, pièce 15.)

La *largesce* de la terre. (*Traict. de P. Salem.*, ms. Genève 165, f° 13 r°.)

Que prouffiteroit il a l'omme de sçavoir la haultesce du ciel, la *largesse* de la terre, le parfont de la mer ? (*Demandes de Charles VI*, p. 26, Crapelet.)

De la *larghesse* des lis. (1435, *Est. de S. J. de Jér.*, f° 1^b, Arch. Haute-Gar.)

Les *largesses* des litz. (*Ib.*, f° 10^b.)

La *largesse* des voyes. (J. RAOUL, *Fleurs du gr. guydon*, p. 57, éd. 1549.)

Estant une grande beauté que d'avoir les dents luisantes et que les unes ne surpassent point les autres en *largesse*, ni en hauteur. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 195, Roybet.)

— Libéralité :

Tierche fois al abé s'adreche
La dame et refait se *largeche*.
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, CCXLVIII, 1, Van Hamel.)

Il est de tous biens fontaine,
De *largaice*, de pité plaine.
(*Cont. devots*, Ars. 3527, f° 41 v°.)

Por la grant *larjaice* k'il veoient an lui. (*Mort Artus*, Richel. 24367, f° 70^c.)

Or nous monstre celui mot (nostre) la *lairgesce* et la courtoisie de Dieu nostre Pere... Celui mot nous amoneste a rendre grace de tout notre cuer de ceste grace qu'il nous ait faicte par quoy nous sommes ses filz et sez hoirs... (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes 65, f° 31 r°.)

Qui retenra mais chevalerie, *larghece* ne courtoisie. (*Chron. de Rains*, c. X, L. Paris.)

Par *larguече* pure.
(J. DE JOURNI, *Disme de penit.*, Brit. Mus. Add. 10015, f° 75 v°.)

Tandis que la lune leur fait *largesse* de sa clarté. (BELLEFOREST, *Secr. de l'agric.*, p. 330, éd. 1571.)

— Profusion, abondance :

En apries seoit gentillece,
Celle la avoit le *largece*
De toute doulour en li mise.
(JEH. DE LE MOTE, *li Regret Guill.*, 4263, Scheler.)

— *A largesse*, abondamment, en grand nombre, en parlant de personnes :

Ung capittaine Bourguignon, nommé Perrenet, et aulcuns autres adventuriers poursieuvyrent assez longuement leurs annemis, si en prindrent et occirent *a largesse*. (WAVRIN, *Anchienn. Cron. d'Englet.*, I, 249, Soc. de l'H. de Fr.)

Lors seras
Empli d'onneur *a largesse*.
(*Livre des cent ballades*, Richel. 2201, f° 12 v°.)

Centre, *largesse*, largeur : la *largesse* d'une rivière, d'un drap.

LARGEMENT, *largh.*, *lairg.*, adv., avec largeur, au large :

S'en alerent a Londres la ou le roy fu tenu prisonnier si *largement* comme il vouloit. (*Chron. de S.-Den.*, Richel. 2813, f° 404^a.)

Et furent tous logies bien et *largement*



et a leur aise. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2660, f° 127 r°.)

— Sur un long espace :

Forest qui duroit *largement.* (*S. Graal*, ms. Fribourg, f° 1[d].)

— Longtemps :

Ilz demeurent bien *largement.*
(*Mist. du viel test.*, 2902, A. T.)

— En grande quantité, beaucoup, libéralement :

Car se ele est tant ensavie
K'ele sache avoir patienche,
Chon est de grant joie semenche,
Dont *largement* sera servie.
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, CXCIX, 9, Van Hamel.)

Dont lor doit on bien doner *lairgement.*
(*Chans.*, ms. Berne 389, f° 85 v°.)

Sire, venez vous ent,
Car a diner y a assez et *larghement.*
(*H. Capet*, 6112, A. P.)

Boire *largement.* (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 380[c].)

Et feit armer *largement* de gens. (COMMYNES, *Mém.*, I, 14, Soc. de l'H. de Fr.)

Parlant en tres bonne maniere,
Ne trop peu ne trop *largement.*
(*Déb. de la Dam. et de la Bourg.*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., V, 7.)

— Au moins :

Et avoit bien demi pié entre deus elz *largement.* (*Artur*, Richel. 337, f° 237[c].)

Valent bien et *largement*... (1269, Boulogne, Arch. J 1125, pièce 4.)

Sont par conte, se ge ne ment,
.IIII[xx]. mille *largement.*
(GUIART, *Roy. lign.*, 15713, W. et D.)

Finablement iceulx Anglois furent tous desconfitz, et en demoura lors sur la place douze cens *largement.* (MONSTRELET, *Chron.*, II, 5, Soc. de l'H. de Fr.)

LARGERIE, voir JARGERIE.

LARGESSE, voir LARGECE.

LARGET, adj., un peu large :

Cheveus pendanz et bruns, biaus euz avoit, et assez *largetes* espaules. (GUILL. DE TYR, XXI, 4, P. Paris.)

Par reson ot *larget* entreuil.
(R. DE HOD., *Meraugis*, ms. Vienne, f° 1[b].)

Toutes les nes qui sont *largetes*
Pour passer chevaus et charretes,
Fait aval desouz l'ille atraire.
(GUIART, *Roy. lign.*, I, 149, Buchon.)

Un chauderon d'argent blanc, longuet, sanz pié, plus gros dessouz un pou que dessuz, a un bort *larget* renversé. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 759, Laborde.)

Si luy metz ung chaperon, qui soit assez *larget*, en telle maniere qu'il ne le blece (le faucon) ne ne l'estraigne mie endroict les yeulx. (*Modus*, f° 97 v°, Blaze.)

Feuille peu *largette.* (BELON, *Singularitez*, I, 18, éd. 1554.)

Leur bec est court et *larget.* (ID., *Nat. des oys.*, 3, XIX, éd. 1555.)

Sa semence est enclose en des gousses *largettes.* (JEAN DES MOULINS, *Hist. gen. des plantes*, II, 21, éd. 1653.)

Les fueilles du tillet sont fort verdoyantes, un peu *largettes.* (ID., *ib.*, I, 26.)

LARGETÉ, -*ei*, -*et*, s. f., largeur :

Ensemble metent cez tapiz
Pour estre a gregnor *largeté.*
(*Guill. de Dole*, Vat. Chr. 1725, Romv., p. 585.)

O espee tres belle, clere et flamboiant que il ne convint pas fourbir ainsi comme autres espees, de belle grandeur et d'avenant *largeté.* (*Gr. Cron. de Fr.*, Charlemaines, VI, 2, P. Paris.)

— Largesse :

Tous nous a mis a povreté
Por amor et por *largeté.*
(*Florimont*, Richel. 792, f° 17[b].)

Prouesce est uns arbres plantez,
Sens le soustient et *largetez.*
(*Ib.*, f° 18[a].)

Si m'oi en sa *largetei.*
(*Lib. Psalm.*, CXVII, p. 339, Michel.)

A eglise et as povres funt mut grant *largeté.*
(*Vie S. Alex.*, ms. Oxf., Canon. misc. 74, f° 2.)
Var., *largetet.* (Herz, 64.)

Et bien me suis aperceu
Qu'en tout lieu vaut trop *largeté.*
(LI CUENS DE BRETAGNE, *Chans.*, P. Paris, *Romancero fr.*, p. 162.)

Ains a cent tans plus bonté,
Plus valour, plus *largeté*,
Tost l'aurai guerredoné.
(THIB. IV, *Œuv.*, p. 92, Tarbé.)

Il est gentis et de grant *largeté.*
(*Auberi*, Vat. Chr. 9441, f° 23[a].)

Des *largetez* e des richesces
E del barnage qu'il mena.
(G. GAIMAR, *Chron.*, ap. F. Michel, *Chron. angl.-norm.*, t. I, p. 63.)

Mes se ne nous donnes terre a tel *largeté*
Que soion trestuit prinche ou haut roi couronné,
Ne prison vostre don .I. mouton escorné.
(*Doon de Maience*, 11458, A. P.)

Sire, dist Gadiffer, de vostre humilité,
De vostre courtoisie, de vostre *largeté*
N'est conte ne mesure.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 36 r°.)

Traspassons... de covoitise an *largeté.* (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 45[a].)

C'avoit li preudons conquesté
Par se parfaite *largeté.*
(JEH. DE LE MOTE, *li Regret Guill.*, 859, Scheler.)

LARGETEMENT, -*ettement*, adv., d'une manière large, à l'aise :

Car se vous plus *largetement*,
Ou miex, ou plus sotivement
Poes le passage passer...
(*Rose*, 21951, Méon.)

Et se vous plus *largettement*
Povez le passage passer.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 143[c].)

Œil verdelet, le front *largettement*,
Clere de vis, de couleur proprement.
(PIERRE DANCHE, *Blas. de la belle fille.*)

LARGHEMENT, voir LARGEMENT.

LARGHESSE, voir LARGECE.

LARGICION, -*tion*, s. f., largesse, distribution :

Li autres consuls resistoit a ceste *largicion* et avecques lui les peres et partie du pueple qui premierement avoit en indignacion que le champ publique qui par eulz avoit esté acquis fust devisez a autres. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 43[b].)

Cassius... veoit que pour la *largicion* des champs faicte en compaignons il estoit reputes pour ambicieus. (ID., *ib.*, f° 43[c].)

Il contenta la multitude Cumanicque de deux *largitions* tirannicques. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, IV, 18.)

Largition de vos biens. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 95[a], éd. 1486.)

Mais quelque *largition* de dons qu'il feist se ne luy proufitoit point. (BOURGOING, *Bat. jud.*, I, 46, éd. 1530.)

Si fist l'en tout a propos le lendemain mention au senat de celle sedition et *largition* que Mecilius avoit esmeue. (*Prem. Vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 76[b], éd. 1530.)

Ayant corrompu le vulgaire par les *largitions* qu'il faisoit des pecunes publicques. (SELVE, *Pericles*, éd. 1547.)

LARGIER, s. m., sorte de prestation :

Item habeo cogrerium seu *largier* in bladis, quæ seminantur in terris superius contentis. (*Charte de 1407, au reg. des fiefs du comté de Poitou*, Ch. des comptes de Paris, f° 246[a], ap. Duc., *Cogrerium.*)

LARGIR, verbe.

— Act., élargir, grossir, étendre :

Mais, apres morceaulx enfourner,
Quant les ventres *seront largis*,
Ilz auront, sans plus sejourner,
Ung bel effroy sur leur logis.
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 313, Jacob.)

Se j'ay puissance magnificque,
Que je puis *largir* et estendre,
Vous n'estes pas scientificque
Pour le discerner et entendre.
(ID., *ib.*, p. 396, Jacob.)

— Réfl., s'étendre :

Esgardans que iceulx religieux (de S. Père de Chartres) estoient moult estreins et moult enserres dedens les fermetes de nostre chastel de Bruroles, et ne *se* povoient pas bien *largir* ne escroitre sans nostre assentement. (1322, *Tabl. de St Pierre de Chartres*, ap. Duc., *Excrementum.*)

— Act., donner, répandre largement :

Mesment ceulx qui soustiendront le grief
Vous *largiront* nobles dons et grans sommes.
(P. MICHAULT, *Doctrinal de court*, f° 38 v°, éd. Genève.)

LARGITEUR, s. m., celui qui donne largement :

Et de tous biens *largiteur* et ministre.
(*La Nef de santé*, f° 1 v°.)

Jhesus, vray redempteur d'umaine nation,
Largiteur de salut et consolation.
(COQUILLART, *Poés. div.*, regratiation du translateur, I, 3, Bibl. elz.)

O enfant, *largiteur* de toy,
As tu promis cela de moy ?
Povre enfant, fais de toy promesse
Comme tu vouldras, et me laisse.
(*Therence en franç.*, f° 287[a], Verard.)

Resplendissant *largiteur* de lumiere.
(J. BOUCHET, *Ann. d'Aquit.*, f° 13 v°, éd. 1537.)

Noé fut surnommé Janus, que signifie en langue scitique *largiteur* de vin. (LE MAIRE, *Illustr.*, I, 3, éd. 1548.)



Il est *largiteur* de dons. (Le Fevre d'Est., *Bible*, Esdras, iv, 7, éd. 1534.)

Le *largiteur* du souverain bien. (Jeh. le Blond, *Inst. de la chose publique*, préf., éd. 1549.)

Largitif, adj., qui donne largement :

D'argent n'estes necessiteux ;
Vostre gest est indicatif
D'en prendre, dont seriez honteux,
S'on vous en estoit *largitif*.
(*Rousier des Dames*, Poés. fr. des xve et xvie s., V, 178.)

Largition, voir Largicion.

Largitude, s. f., largeur :

Le front duquel la longitude vient selonc la *largitude* de tout l'autre cors. (H. de Mondeville, Richel. 2030, f° 103^d.)

Sa *largitude* (de l'île) est de nonante et .viii. milles. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 160 r°.)

Larguece, voir Largece.

Largueche, voir Largece.

Larguesche, voir Largece.

Larice, s. m., le mélèze :

La liburne (navire de Liburnie) se fait et compose de cypres et pin domestique, ou de *larice* saulvage (qui est mesme une espece de pin) et de sapin singulierement. (*Flave Vegece*, iv, 34.)

— Dans l'ex. suiv. *larix* a désigné une espèce de bois incombustible, selon une légende :

Il ne se void guieres de filles, femmes ou vefves, que tost ou tard ne bruslent toutes, ou en leurs saisons ou hors de leurs saisons, comme tous bois, fors un qu'on nomme *larix*. Ce *larix* donc est un bois qui ne brusle jamais, et ne fait feu ny flamme ny charbon. (Brant., *des Dam.*, IX, 586, Lalanne.)

Laricine, voir Larcine.

Larigaux ?

Par tant peult bien voler mouches et haut ruire,
Mais enfin chiet en *larigaux* filé.
(*La Compl. de Dignant*, Anal. leod., v. 70, Chron. belg.)

Larigne, adj., de mélèze :

Resine *larigne*. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 652, éd. 1549.)

Laris, voir Larris.

Larix, voir Larice.

Larjaice, voir Largece.

Larmaier, voir Larmier.

Larme, s. f., *larme de miese*, le miel :

Ly mesure del *larme de miese* doit tenir .ix. bichiers et .i. quarte d'eawe a noveal bichiers. (J. de Stavelot, *Chron.*, p. 213, Borgnet.)

Wallon, *lâme*, *laume*, miel.

Larme de Job, plante d'Orient, appelée aussi herbe à rosaire, et larmier, larmille, dont les fruits renferment un pois d'un beau poli et de couleur brun rouge :

Unes patenostres de *larme de Job*, esquelles y a .xxx. pieces. (1456, *Ducs de Bourgogne*, ap. Laborde, *Emaux*, p. 357.)

Mot conservé.

Larmenter, *lerm.*, v. n., dérivé de *larmer*, pleurer :

Mes serviteurs tendrement *lermentoient*.
(O. de S. Gel., *Ep. d'Ov.*, Ars. 5108, f° 201 r°.)

Il semble y avoir ici une confusion avec *lamenter* qu'on rencontre au xiie siècle sous la forme *lermenter*, par une épenthèse de *r* dont il y a de nombreux exemples.

Larmer, *lermer*, verbe.

— Neutr., verser des larmes, pleurer :

Teu pieté en a Aigrouz li reis
Qu'estre son gré e sor son peis
L'en *sunt* amdous les oilz *lermez*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 15744, Michel.)

I out mil gres sospirs jetez,
A toz i *sunt* les oilz *lermez*.
(Id., *ib.*, II, 24325.)

Au roi en *lermerent* li hueil.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 125^a.)

Dunc li *lerment* les oilz, parfunt ad suspirez.
(Jord. Fantosme, *Chron.*, 1597, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Des iuz *lermout*.
(*Tristan*, I, 1416, Michel.)

Gires l'oit si dementer ;
Les olz li pernent a *lermer*.
(*Vie de St Giles*, 125, A. T.)

Andui li oeil li *sunt* el chief *larmé*.
(*Asprem.*, Richel. 2495, f° 101 r°.)

De fine joie li *sont* li oeil *lermé*.
(*Enf. Ogier*, 1162, Scheler.)

..... Lor plora la dame,
Des .ii. eauz quemance a *larmer*.
(*Dou pechié d'orgueil laissier*, Brit. Mus Addit. 15606, f° 111^d.)

Ly rais cel saintuare en *lermaunt* regardait,
Et argent saunz noumbre sur l'auter cochait.
(*Chron. de P. de Langtoft*, ap. Michel, *Chron. angl.-norm.*, I, 139.)

Li esmeraude est bone as oels qui *larment*. (*Descript. lapid.*, ms. Berne 113, f° 169^c.)

Que est ice? seut el plorer,
Ou les oilz li suelent *lermer*
Par costume toz tens eissi?
(*Chastoiem. d'un père*, conte XI, 257, Biblioph. fr.)

Dame, dist ele, par quel rien
Lerment tant li oill a cel chien?
(*Ib.*, conte XI, ap. Méon, *Fabl.*, II, 96.)

Les ieus qui *lerment* souvent si avient de la tendrece du cuer. (*Sydrac*, Ars. 2320, § 122.)

Il n'est homme au monde de si dur cueur, se il le vouloit considerer, ainsi que l'istoire le tesmoigne, que plorer et *larmer* ne l'en convint. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 48.) Impr., *lamier*.

— Par extension, dégoutter :

La lance dont la pointe *lerme*
De sanc tout cler que ele plore.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 40^d.)

Enidros decurt en *lermant*
Cume funtaine bien surdant.
(*Lapid. fr.*, A 821, L. Pannier.)

— Réfl., pleurer :

Car por tel amonucion
Se larme, n'ai discrecion.
(*Poème allég.*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 8^d)

— *Larmé*, part. passé, semé de points qui ressemblent à des larmes :

Le beau chevaliers tout blanc fu
Excepté que de son escu
Qui estoit noirs de blanc *lermé*.
(*La Dame à la licorne*, Richel. 12562, f° 15 v°.)

Norm., *larmer*, *lermer*, pleurer. Morv., *lairmer*, tomber goutte à goutte ; se dit des taches grasses qui apparaissent dans les liquides. S'applique aussi à la surface huileuse des tourbes : Cette tourbe est grasse ; elle *lairme*.

Larmette, *ler.*, s. f., petite larme :

Aucunesfoiz ne se povoit garder de laisser aller quelques souspirs, et telle foiz luy cheoit quelque *larmette* des yeulx. (*Troilus*, Nouv. fr. du xive s., p. 221.)

Une faulse *larmette* que en frottant ses yeulx elle fera saillir a bien grant paine restraindra toutes ces parolles. (*Therence en franç.*, f° 82 v°, Verard.)

Il n'y a plus qu'une *lermette*.
(*Bacchanal. et Chans.*, dans les *Vaux-de-Vire de Basselin*, p. 261, Jacob.)

Beaulx facteurs celestes
Et divins poetes,
Laissez plains funestes,
Regretz et *larmettes*
Gesir a par soy.
(Branville, *Nuptiaux virelays*, Poés. fr. des xve et xvie s., II, 31.)

... Aucunes aux logettes
Font fondement des goutes et *larmettes*
De Narcissus.
(Le Blanc, *Georgiques*, f° 97 r°, éd. 1608.)

Suisse rom., Fribourg, *larmette* : Une *larmette* de vin, un doigt de vin.

Larmeus, voir Larmos.

Larmier, *-iier*, *-yer*, *-eer*, *-aier*, *-oier*, *-oyer*, *lerm.*, verbe.

— Neutr., pleurer, verser des larmes :

De la pitié comenche a *larmier*.
(Raimbert, *Ogier de Dan.*, 9481, Barrois.)

Orguellous biaus, entent a moi,
Car por toi sospir et *larmoi*.
(Rencl. de Moiliens, *Miserere*, lxxxv, 1, Van Hamel.)

Les eus de la teste li a fait *larmoier*.
(*Jeh. de Lanson*, Richel. 2495, f° 59 r°.)

Atant se part Lancelot tout *lermoiant* des els. (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 66^d.)

Molt tenrement pleure et *larmie*.
(Gib. de Montr., *Violette*, 1317, Michel.)

Et te fait tes ieus *lermaier*.
(*Rose*, Vat. Chr. 1522, f° 42^a.)

Commença li cardinaus a *larmaier*. (G. de Nang., *Vie de S. Louis*, Rec. des Hist., XX, 387.)

Lacrimor, *larmoier* ou plourer. (*Gloss. lat.-gall.*, ms. Montpellier 110, f° 154^a.)

Lermeent, pleurant. (xiv^e s., Darmesteter, *Glosses et Glossaires hebreux-français*, 1878, p. 43.)

Lermeerá (elle pleurera). (*Ib.*, p. 44.)

Mes yeulx *lermoient* sans cesser. (*Troilus*, Nouv. fr. du xive s., p. 161.)

Mesires Jehans de Viane en avoit telle



pité que il en *larmioit* moult tenrement (FROISS., *Chron.*, IV, 288, Luce, ms. Rome.

De ces parolles et responses estoit Messires Jehans Chandos si courroucies que pries sur le point de *larmiier*. (ID., *ib.*, VI, 157, Luce.)

Li rois, tout en *larmiant*, respondi et dist. (ID., *ib.*, VII, 182, Luce.)

Ne se peut ceste despartie
Faire que des yex ne *lermie*.
(*Miracle d'Amis et d'Amille*, Th. fr. au m. â., p. 250.)

Qui en freche tient son ame endormie
Ne doubte point qu'a la fin ne *lermye*.
(J. MESCHINOT, *Ball.*, XII, éd. 1539.)

Moult dolant est. Il soupire et *larmie*.
(H. BAUDE, *Debat de la Dame et de l'Escuyer*, Poés. fr. des xve et xvie s., IV, 169.)

— Par extension, être triste :

Tout le cuer me *lermie*
De pitié qu'ay de ceste famme.
(*Mir. N.-D.*, XXXII, 619, A. T.)

Au departir mon cueur *larmye*.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, 4021, G. Paris.)

— Réfl., pleurer :

Tout a un coup je ris et *me larmoye*,
Et en plaisir maint grief tourment j'endure.
(LOUISE LABÉ, *Elegie*.)

— Act., pleurer sur, déplorer :

Et vous, princes puissans et honnores,
Plorez mes maux, *larmoyez* ma douleur.
(OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 29, Michaud.)

En *larmoyant* ma tristesse importune.
(R. DE COLLERYE, *Epistres*, III, Ung Amoureux se complaignant, Bibl. elz.)

On trouva ces deux belles moities et creatures, exposees estendues sur le pavé devant la porte de la maison, toutes mortes et froides, a la veue de tous les passants, qui les *larmoyoient* et plaignoient de leur miserable estat. (BRANT., *des Dam.*, IX, 16, Lalanne.)

— Distiller comme en pleurant :

J'iray dessus les monts, ou l'escorce gommeuse
Des hauts cypres *larmoye* et le myrrhe et l'encens,
Qui parfume d'odeurs et les bois et les champs.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, Eclog. sacr., IV, éd. 1578.)

— Inf. pris subst., pleurs, larmes :

Et que vaut dont le courouchier,
Le *larmier* ne le grouchier ?
(*Rose*, Vat. Ott. 1212, f° 51^d.)

Et si tu vois parmy mon *larmoyer*
Que mon parler vienne a se desvoyer
Outrepassant quelquefois la mesure,
Ne le prens pas, o pene ! pour murmure.
(*Les Marg. de la Marg.*, f° 206 v°, ap. Ste-Pal.)

LARMIERÉ, *lermieré*, adj., garni d'un armier :

Pignon chieffronné, *lermieré*. (1543, Collège de Mur, Arch. Finist.)

LARMIIER, voir LARMIER.

LARMIR, v. a., verser, en parlant de larmes :

Faconde estoye en plaisans dis ;
Dis je disoye, et je *larmis*
Larmes et pleurs de desplaisance.
(*Farce des gens nouv.*, Anc. Th. fr., III, 243.)

LARMOIABLE, *-oyable*, adj., qui pleure, larmoyant :

De cœur ploureux et *larmoiable*. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 144^a.)

Ung grave accent, musique *larmoyable*
Est bien seant a ce dueil pitoyable.
(LE MAIRE, *Plainte du Desiré*, p. 403, éd. 1549.)

Mesmes la voix pitoyable,
Dont la plainte *larmoyable*
Rechante les derniers sons,
Dure et sourde a ma semonce
Dedaigne toute response
A mes piteuses chansons.
(JOACH. DU BELLAY, *Complainte du desesperé*, f° 190 v°, éd. 1573.)

Ains s'emeuve a l'escry de ton chant *larmoyable*.
(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, l. VII, Lemerre, II, 363.)

Et d'un cœur *larmoiable*
Appelle a son secours ton nom devotement.
(P. DE CORNU, *Œuv. poét.*, p. 213, éd. 1583.)

Mes jeux joyeux, mes facetes chansons,
Seront grands criz de *larmoyables* sons.
(JULYOT, *Eleg. de la belle fille*, p. 13, Willem.)

Qui de mes jours ont fait de *larmoyables* nuits.
(HARDY, *Mariamne*, II, I, éd. 1610.)

— Digne d'être pleuré :

Mettre fin aux malheurs de ce temps *larmoyable*.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, Epithaphes, t. II, f° 103 v°, éd. 1578.)

La je pense, chetif, a mon sort *larmoyable*.
(BIRAG., *Prem. Am.*, CXXXIII, éd. 1581.)

Mais que pourroit donner un esprit malheureux,
Qui ne soit desplaisant, funeste et *larmoyable* ?
(DESPORT., *Div. Amours*, XLIII, Bibl. gaul.)

LARMOIER, voir LARMIER.

LARMOS, *-ous*, *-us*, *-eus*, *-eux*, *lerm.*, adj., avec un nom de chose, accompagné de larmes :

Au derreain fu veincuz par les prieres *lermeuses* du roi. (*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 188^c.)

Pechiez est uns feus ardanz qui ne puet estre estainz fors par *lermeuse* confession. (LAURENT, *Somme*, ms. Alençon 27, f° 37 v°.)

Peché est ung feux ardans, qui ne peut estre atint fors que par *larmouses* confessions. (ID., *ib.*, ms. Troyes 65, f° 55 r°.)

Oraison *larmeuse*, selonc ledit sainct Augustin, tresperce le cuer de Jhesucrist. (*Liv. S. Pierre de Lucemb.*, ms. Epinal, f° 32 v°.)

Par prieres *lermeuses* et ploreuses. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 302^a.)

Je pleignois dans mes vers ces *larmeuses* com- [plaintes.
(P. DE CORNU, *Œuv. poét.*, p. 84, éd. 1583.)

— De larmes :

Jeo vos salu, reyne de mercy e de pyté,
Vie, douçur e nostre esper, seez salué,
A vous crioums nous issilez ke sumes les enfans Eve,
A vous suspyruns o gemis e plurs en cette *lermuse* [valee.
(BOZON, *Prière à la Vierge*, ms. Phillipps 8336, f° 85 v°, P. Meyer.)

Qui fera de mes yeux d'une *larmeuse* veine
Rouller incessamment une double fonteine ?
(JEH. DE LA TAILLE, *la Famine*, 5, éd. 1572.)

De mes yeux sort une *larmeuse* pluye.
(P. DE BRACH, *Poem.*, f° 22 r°, éd. 1576.)

Ce deluge de maux que le courroux celeste
A fait dessus mon chef plouvoir si longuement
A la fin a pris cesse, et tout ce qui m'en reste
C'est ce ruisseau *larmeux* tesmoin de mon tourment.
(BERTAUT, *Œuv. poet.*, p. 12, éd. 1633.)

Ces mots firent en mes paupieres
Renaistre derechef deux *larmeuses* rivieres.
(ID., *ib.*, p. 220.)

— Qui se distille comme une larme :

Ny le musque indien, ny l'encens de Sabee,
Ny le basme *larmeus* qui pleure en la Judee.
(*Le Gan de Jean Godard*, 1588, Var. hist. et litt., V, 181.) Impr., *larmens*.

— Avec un nom de personne, dont les yeux pleurent :

Comme les vieilles gens ou *larmeux*, ou ayant comment que ce soit les yeux debiles. (CALV., *Instit.*, l. I, c. VI, éd. 1561.)

— Avec un nom de chose, qui pleure :

Item, elle guerit les yeux *larmeux* et les paupieres renversees. (ARNOUL DE VILLE NOVE, *Tresor des Pauvres*, f° 146 v°, éd. 1581.)

— Qui fait pleurer :

L'oignon, l'ascalonie et telles choses, dont la saveur est dite *larmeuse*. (LA BODERIE, *Harm. du Monde*, p. 145, éd. 1578.)

Pic., Vermandois, *lermeux*, larmoyant, chassieux.

LARMOUS, voir LARMOS.

LARMOYER, voir LARMIER.

LARMOYEUX, *lerm.*, adj., larmoyant :

Et vous, dames, je requiers humblement,
Quant vous lirez ces tres *lermoyeux* vers,
Que ne vueillez pas contre voz amans
Avoir, helas, le cueur si fort pervers.
(*Le Testam. d'un Amoureux*, Poés. fr. des xve et xvie s., IV, 204.)

Larmoyeuses demandes. (P. MART., *Rec. des Isles*, f° 103 r°.)

— Digne d'être pleuré, misérable :

Avec fin *larmoyeuse*.
(SCEVE, *Delie*, CLXXXVI, éd. 1544.)

LARMOYEUSEMENT, adv., misérablement :

Le noble sang de France succomba *larmoyeusement* a Azincourt. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, ch. XC, Buchon.)

LARMY, s. m., t. d'architecture, larmier :

Un chascun *larmy* d'ung pied et demy de carreure. (1505, *l'Ordonnance de la tasche de Brou touchant l'esglise*, ap. J. Baux, *Hist. de l'Eglise de Brou*, 2e éd., p. 313.)

LARNESE, voir LARRONNESSE.

LARNESSE, voir LARRONNESSE.

LARNOS, voir LARRENOS.

LARON, voir LARRON.

LARONCEL, voir LARRONCEL.

LARONCIN, voir LARRONCIN.

LARONEMENT, voir LARRONNEMENT.

LARRECENOUSEMENT, voir LARRECINOSEMENT.

LARRECHINEUS, voir LARRECINOS.

LARRECHINEUSEMENT, voir LARRECINOSEMENT.



LARRECIN, *larrencin (en)*, locut. adv., furtivement, en cachette :

Il ont juré, se Ferraus ne s'en fuit
En larrencin, et que le pais wit
Il iert pendus a .I. aubre.
(*Gaydon*, 4413, A. P.)

Et puis s'en ala il de ceuls de Valenciennes *en larrecin*. (*Les Hestories des seigneurs et des rois de France*, Vat. Chr., f° 40[d].)

Adonc yssit ung homme *en larrecin* hors de la ville, qui dist en l'ost : Si vous voules assaillir la cité, vous l'aurez en present. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1414, Michaud.)

Et ung certain jour, *en larrecin*, prinrent la forteresse de la Boue a deux lieues pres de Laon. (MONSTRELET, *Chron.*, II, 126, Soc. de l'H. de Fr.)

— De même, *a larrecin* :

Et mout se partirent *a larrecin* des herberges. (*Macchab.*, I, 9, Richel. Moreau 1690.)

LARRECINER, *larciner*, v. a., voler, dérober :

Furtuosus, sa, sum, souvent *larcinant*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Ex nonnullis istorum formamus verba primæ conjugationis, quemadmodum ex latinis, veluti ex larron, *larreciner ;* maison, maisonner. (R. ESTIENNE, *Gramm. gall.*, p. 113, éd. 1569.)

Derober, *larciner*, embler. (*Trium ling. Dict.*, 1604.)

LARRECINOS, - *ous*, - *eus*, - *eux*, - *chineux*, *larcineux*, *laircineux*, adj., voleur, qui appartient au voleur, furtif :

Et comment au commenchement l'amour faire savoit par resgars soutius et *larrechineus*. (RICH. DE FOURNIVAL, *Poissance d'amours*, ms. Dijon 299, f° 20[a].)

Bordeliers ou *laircineus*. (1318, *Priv. des drapiers de Gray*. Anc. Chambre des comptes, G 75, Arch. Doubs.)

La poursuite continuele
De faire mal vie cruele,
Haultaine, envieuse et dampnable,
Larrecineuse et convoitable,
Maine chascun communement.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 288[b].)

Larrecinous, furtivus. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Au moyen des soubdaines venues et *larrecineuses* courses des habitans du pays avoient esté pillez et cravantez. (GAGUIN, *Comm. de Ces.*, f° 206 v°, éd. 1539.)

L'aigle volla disant trouver moyen
De briser, rompre, abolir et destruire
Lieux *larcineux*.
(P. GRINGOIRE, *Menus propos*, II, éd. 1525.)

LARRECINOSEMENT, *larrechineusement*, *larchineusement*, *larrecinieusement*, *larrecenousement*, *larrecineusement*, *larcineusement*, *larcinheusement*, *larcenousement*, *larencheneusement*, *lairecheneusement*, adv., en voleur, en volant, et fig., d'une manière trompeuse, secrètement, en cachette, mystérieusement :

Ele les blandist *larrecenousement*. (*Job.*, Ler. de Lincy, p. 464.)

De ceste fontaine que vous vausistes hui *larchineusement* boire de cheli, faites ore carité a leeche. (*De Saint Brandainne le moine*, Jub., p. 75.)

Coper un arbre *larencheneusement*. (1219, *Transaction*, Tailliar, p. 63.)

Et *lairecheneusement* avoient meneit le cheval de nostre clerc. (1289, *Cart. de Haynaut*, p. 420, Reiff.)

Mais tant com il veski il cela si soigneusement le plaie dou costé ke nus ne le pooit veir fors *larrechineusement*. (*Vie de S. Franç. d'Ass.*, Maz. 1351, f° 62[b].)

Le sanc Jhesu embla *larrechineusement*.
(*B. de Seb.*, v, 351, Bocca.)

Mais qui *larrecinieusement*
A telz engins fraudeusement
Destruit les coulons debonnaires,
Qui sont habitans es aulnaires
Et bien scevent Venus hanter.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. I, v. 763, Cocheris.)

Et se *larrecinieusement*
Elle conçoit enfantement,
Le mari l'enfant nourrira.
(ID., *ib.*, 429.)

Car jeo sui *larcenousement* soustrait de la terre des Ebreux, et jeo sui maundee en la foessee. (*Bible*, Genèse, c. XL, v. 15, Richel. 1.) Lat., furto sublatus sum.

Dy, va, qui es tu, qui as levé le mien ainsi *larcineusement* par l'espace de quatorze ou de .XV. ans ? (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 408, Bibl. elz.)

Larrecineusement et sans apercevance. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 41[b].)

Voz soullers que j'avoie ostez,
Dame, *larrecineusement*,
Vous rend.
(*Le Mir. Mme Ste Genev.*, Jub., *Myst.*, I, 294.)

Larchineusement le ravist. (FOSSETIER, *Cron.*, *Marg.*, ms. Brux., I, f° 105 v°.)

Nous rarons nostre roy qui nous a esté rosté *larchineusement*. (*Trahis. de France*, p. 44, Chron. belg.)

Furtim, *larcineusement*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Les invisibles pensees et folles sugestions lesquelles viennent soubdainement et entrent *larcineusement* au cueur. (J. GERSON, *l'Aiguillon d'amour*, f° 65 r°, éd. 1488.)

LARRENCIN, voir LARRECIN.

LARRENESSE, voir LARRONNESSE.

LARRENOS, *larnos*, s. m., voleur :

Ne ne vai avoc lo *larnos*. (*Greg. pap. Hom.*, p. 86, Hofmann.)

LARRES, cas sujet, voir LARRON.

LARRESSE, voir LARESSE.

LARRIER, s. m. ?

On ne porra hachier ne planter bos pres de son *larrier* aient vignes ou champs dales ledis bos, se il ne y a .IV. pies d'espassce entre deux. (*Ordonn. de la ville de Reims*, Arch. admin. de Reims, t. III, p. 493, Doc. inéd.)

LARRIS, *laris*, *lariz*, *lairis*, *lairi*, s. m., lande, bruyère, terrain en friche, ordinairement inégal et montueux :

Cuvert en sunt li val e les muntaignes,
E li *lariz* e trestutes les plaignes.
(*Rol.*, 1084, Müller.)

Sun cheval broche e muntet un *lariz*.
(*Ib.*, 1125.)

Dont s'en tornerent, s'acoillent lor chemin,
Passent les teres, les plainz et les *larris*.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 2[e].)

Sanglente en est et l'erbe et li *larris*.
(*Gar. le Loh.*, 1[e] chans., XIII, p. 32, P. Paris.)

Li ost s'arroute par vaus et par *larris*,
Et par les roches dont moult a el pais.
(*Ib.*, 1[e] chans., XXVIII, p. 92.)

Cil char s'aroutent par chans et par *larris*.
(*Ib.*, 2[e] chans., XII, p. 215.)

Et defors l'ost, a haies, a jardins,
Logent serjans dont il ot bien dis mil ;
Et les communes logent par le *larris*.
(*Ib.*, 2[e] chans., XXX.)

Et Gauteles ne li fu mie eschis,
Ains l'apela par delez .I. *laris*.
(*Raoul de Cambrai*, 4251, A. T.)

Tant durement l'abat tres en mi le *lairis*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 20[c], Michelant.)

Engiens font carpenter par dessus les *laris*.
(*Chev. au cygne*, 29639, Reiff.) Impr., *lavis*.

Vient chevalchant par un *lairis*.
(*Oriolan*, P. Paris, *Romancero*, p. 44.)

Vint a son frere qui gisoit el *larris*.
(*Huon de Bord.*, 816, A. P.)

La en alames juer et moi et li,
Et si getames nos ostoirs el *laris*.
(*Ib.*, 1379.)

Quant il a regardé par devers un *lairi*,
Robert de Normendie vit d'un agait issir.
(*Chans. d'Ant.*, III, v. 114, P. Paris.)

De Turs et de paiens font tel abateis
Que toz en sont coverz les prez et les *laris*.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 24[b].)

Vait garder .I. fouc de brebis
Qui passoient en .I. *larris*.
(*Eustache le moine*, 589, Michel.)

Philippus du *Larriz*. (1291, *Rotul. de S. Sauv. d'Orl.*, Arch. Loiret.)

Si le attaint en la montee d'un *larris*. (*Lancelot du Lac*, 1[re] p., ch. 51, éd. 1488.)

Luy au lieu de la veuve Gentien Gaucher... pour la tierce partie... d'une maison, vigne et *laris* ou dit Lavau tenant... par devant à la Mauve. (1646, *Aveu de la censive de Lavau, chastell. de Baugenci*, cah. I, f° 9, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 4 v°, Arch. Loiret.)

Larris est entré dans la composition de beaucoup de noms de lieux : *le Larris Médard* (Oise). Il y a aussi à l'ouest de Châtillon une contrée du nom de *Larris* où l'on ne trouve que des pierrailles et des roches.

Ce mot était encore français au XVII[e] siècle, et figure même comme vieux dans certains dictionnaires modernes avec le sens de terre en friche.

Il a été conservé en Picardie, en Beauvaisis et en Bourgogne, sous les formes *lairis* et *larris*, particulièrement avec le sens de lande, pâtis pour les moutons. « On entend communément dans l'Orléanois par le mot de *laris*, dit le Clerc de Douy, t. II, f° 4 v°, les terres dans la proximité des rivières qui sont le plus souvent formées des accrues et des atterrissements de ces rivières, terres qui ne sont point labourées, mais qui ne rapportant qu'une herbe trop courte pour pouvoir être fauchée, sont abandonnées au

pasturage des bestiaux. » Morv., *lâri*, *lârei*, terrain très accidenté, rocailleux ou en friche. Dans le patois de Lille et de ses environs, on emploie *larri* pour signifier désordre, pêle-mêle d'ameublement.

LARROICE, voir LARESSE.

1. **LARRON**, *laron*, *ladron*, *ladrun*, *larun*, *lairron*, s. m., celui qui commet un larcin, qui dérobe furtivement; signification conservée sous la forme *larron* :

Liades mans, cum de *ladron*,
Si l'ent menen a passiun.
(*Passion*, 163, Koschwitz.)

Vida perdonent al *ladrun*.
(*Ib.*, 223.)

Et s'il pot dedenz un an et un jurs trover le *larun*. (*Lois de Guill.*, 4, Chevallet.)

Car mal *larron* as enfanté.
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, CXX, 3, Van Hamel.)

Nos trovomes lisant del saintime *larron*.
(*Vie Ste Thaysies*, Richel. 23112, f° 104b.)

Achateit a ses cumpainnuns
Viande asez cum a *laruns*.
(CHARDRY, *Set dormans*, 519, Koch.)

Quant lerres ot *laron* jugier.
(*Dis des mesdis.*, ms. Turin, L V 32, f° 57 v°.)

De *lairrons*. (LAURENT, *Somme*, ms. Metz 665, f° 18b.)

— *Larron de bois* était une injure commune au seizième siècle; on la trouve dans un compte de 1455-56, relatif à la Normandie. (Arch. Seine-Inf., G 262.)

— Cas sujet, *lerre*, *lere*, *leirre*, *leire*, *lairre*, *lierre*, *liarre*, *lerres*, *leres*, *leires*, *laires*, *larres*, *lierres* :

Main sanglente a traitre *lere*.
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, LXIX, 3, Van Hamel.)

Cil tres pesmes *leires* vint avant et si brisat lo seel ki ancor estoit novels. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 52.)

Car *lerres* volentiers forfet
Qant bien li prent de son forfet.
(*Dolop.*, 5556, Bibl. elz.)

Car telz biens fais n'afiert celers;
Et cilz qui celer le voudroit,
Leres d'onnour embler seroit.
(*Couci*, 1852, Crapelet.)

Ke bien saveis, k'en reprovier dist on
Ke *leires* est li compans a lairon.
(*Jeus partis*, ms. Berne 389, f° 2 r°.)

Ciertes ore est il pire ke *leres*. (*Li contes dou roi Coustant l'Emper.*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 6.)

Sacrilegus, *leres*. (*Pet. Vocab. lat.-franç. du XIIIe s.*, Chassant.)

C'estoit le plus courtois *lierres* qui onques feust. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 126, Michel.)

Nul malfaiteur ne *liarre*. (ID., *ib.*, p. 229.)

Fu pris un *larres*... et menez en prison. (1346, Arch. JJ 52, f° 306 v°.)

Ledit filz avoit reprouché a son pere qu'il estoit *larres* et qu'il avoit emblé des rasins. (1389, *Compte de G. Bat.*, Richel. Lam. 4486, f° 13 v°.)

Dieu ne puet mentir, malvaiz *lierres*.
(*Le Mir. Mme Ste Genev.*, Jub., *Myst.*, I, 240.)

Veez vous en .I. ci estendu
Qui estoit le principal *lierres*.
(*Pass. Nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 241.)

Ha ! qu'est tu fort *lierre*.
Dictes : seray-je point payé ?
(*Pathelin*, p. 111, Jacob.)

Il doit recevoir mort comme *laire* et sacriliege. (1482, Arch. Péronne, p. 299.)

— On trouve *lerre*, *lherre* employé comme régime :

Et le nommaissent *lerre* ou larnesse. (24 fév. 1394, *le nouveau Jet*, Arch. Liège.)

Toutesfois par secrets sentiers
Les poursuivy, a pas de *lerre*.
(*La Font. peril.*, f° 14 v°, éd. 1572.)

Voyla la Mort fort courroussee
Contre les millours d'Angleterre,
Dit que de leur sang fera rousee
Pour colourer mainte herbe et terre;
Mais je dis, moy, que la Mort herre,
Et que leur sang n'est pas vallable,
Sinon pour peindre le grand *lherre*,
Qui est Lucifer et grant dyable.
(*Le Courroux de la Mort*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., II, 85.)

— Locut., *à larron*, furtivement, en secret :

Et ax escharguetes diras
Que par engin et *a larron*
Es escapes de ma prison.
(WACE, *Brut*, 388, Ler. de Lincy.)

.I. souspir jeta *a larron*
Tres parmi les vaines du cuer.
(*Amald. et Yd.*, Richel. 375, f° 315e.)

Si tramist fors .I. sien garçon
Cargiet de laitres *a laron*.
(MOUSK., *Chron.*, 4596, Reiff.)

Por vostre amur la irrum
U a veue u a *larrun*.
(*Protheslaus*, Richel. 2169, f° 20d.)

Une espie li dist, qu'il ot pris *a larron*,
Qu'il ierent a Vauclere et li franchois baron.
(*Doon de Maience*, 8045, A. P.)

Tout autressi com la rousee
Monte *a larron* deseure l'arbre.
(*Lai du Conseil*, p. 91, Michel)

Feites armer Berart coiement, *a larron*,
Et li et tous les autres, fors Garin et Doon.
(*Gaufrey*, 8572, A. P.)

Renart coiement *a laron*
Se mist ou bos et s'enbusca.
(*Renart le nouvel*, 3112, Méon.)

— *Le larron Engerrant*, nom d'un jeu d'enfant :

Et quant nous estions ensamble,
Aux poires juiens tout courant,
Et puis au *larron Engerrant*
Et aussi a la brimbetelle.
(FROISS., *Poés.*, I, 93,208, Scheler.)

— Adj., fripon :

Un œil *larron* a demy clos.
(R. BELLEAU, *Œuv. poét.*, Chans., t. II, f° 76 r°, éd. 1578.)

Bas-Valais, Vionnaz, *lâre*, voleur.

2. **LARRON**, *laron*, *-un*, s. m., larcin :

E tel franchise lur dunat,
Cume li ducs en sa terre ad :
Il unt le murdre e le *larun*,
Le rap, le homicide, le arsun.
(*Rou*, 3e p., 2309, Andresen.)

Le mort d'homme, le *laron* et le copure des membres. (28 mars 1337, *Cart. de Flines*, CCCCLXXVIII, p. 567, Hautcœur.)

LARRONNAILLE, *lairrenaille*, s. f., troupe de larrons, de brigands :

Et a vous autres *larronnaille*
Bien est droit aussi que je parle.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 118d, impr. Instit.)

Il cuidoit que il eust paour de telx soullardaille et *larronnaille*. (1373, Arch. JJ 105, f° 74 r°.)

Icelluy Thomas dist plusieurs grans injures et vilenies, en les appelant *lairrenaille*. (1384, Arch. JJ 125, pièce 146.)

En semblable maniere couroient pays et desoloient pareille *larronnaille*. (FROISS., *Chron.*, VI, 50, Kerv.)

Et furent toutes les ruelles d'entour les lieux devant diz prinzes desdiz capitaines ou de leurs gens, et les povres gens boutes hors de leurs maisons, et a grant priere et a grant peine avoient ils le couvert de leur ostel, et cette *larronnaille* couchoit en leurs lits. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1415, Michaud.)

LARRONCEL, *-ceau*, *-seau*, *-ciau*, *lar.*, *lair.*, s. m., dimin. de larron :

Ou robeor ou *laroncel*
Nous ont devant close la voie.
(WACE, *Brut*, 12905, Ler. de Lincy.)

L'en le deust mieux mener pendre
Que touz ces autres *larronceaus*
Qui deniers emblent a monceaus.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 62c.)

Alixandre, nos avons entendu que tu par la vaine gloire qui est en toy, aveuc plusors *laronceaus* t'en viens vers nos por aquerre nostre henemisté, et t'en viens assaier a la grant multitude de Persiens. (*Le liv. dou roi Alix.*, Richel. 1385, f° 22a.)

Se vos vaincre me poies, nulle loenge n en aquerres por ce que vos aures vencu, a vostre dit, un *larroncel*, mais se je vaincre vos puis, grant loenge en aquerray por ce que je aurai vencu un tres vaillant empereor. (*Ib.*, f° 23b.)

Que *laironciaulx* ne pandez
Et jugiez la povre gent,
Les grans lairons enclinez.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 69b.)

Viellars rassotez mettent leur cure en l'eschequier et en je ne scay quantes pieces de boys vagues et aguietans en larrecin et emblant. Dont il avint que tel jeu estoit appellé des anciens *larroncel*. (ORESME, *Trad. des Rem. de fort.*, Ars. 2671, f° 43 v°.)

Que fais tu, *larronciau* destrois?
(*Miracles de Notre Dame*, I, 4,43, G. Paris.)

Ha qu'il est cault, le *larronceau*.
(ELOY DAMERNAL, *la Deablerie*, f° 71b, éd. 1507.)

Villain infame, *larronseau*.
(*Farce de Jeninot*, Anc. Th. fr., I, 292.)

Destruire et dissiper les *larronceaux* et mauvais garsons. (*Prem. vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 166 v°, éd. 1519.)

LARRONCIN, *lar.*, s. m., dim. de larron, petit voleur :

Fu pris un larres... et d'autres *laroncins*. (1346, Arch. JJ 52, f° 306 v°.)

LARRONNASTRE, s. m., petit voleur :

Vous serez en la mer gettay,
Faulx garson, traistre, *larronnastre.*
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 353.)

LARRONNEAU, s. m., dimin. de larron :

Il estoit reputé par tout le pays de Salerne pour un *larronneau* et mauvais garçon. (A. LE MAÇON, *Decameron*, Quatr. journ., Nouv. dix., p. 40, F. Dillaye.)

Furunculus, *larronneau.* (GILLES DE HOUSTE-VILLE, *Dial. de Loys Vives*, Index, éd. 1611.)

Rendez mer, cerises, *larronneau.* (ID., *ib.*, f° 15 v°.)

LARRONNEMENT, *laronement*, adv., à la manière d'un larron, furtivement :

Me imposant que les plaisantes fables que j'ay escrites et recueillies en ce volume et en l'autre ne sont miennes, mais *laronement* desrobees de cestuy cy et de cestuy la. (LARIV., *Facet. Nuicts de Strap.*, l. II, aux gracieuses et amoureuses Dames de J. Fr. Straparole, II, 9, Bibl. elz.)

LARRONNER, verbe.

— Act., dérober :

Ce voisin *avoit larronné* ce pourceau. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 101, Roybet.)

— Avec un rég. de personne :

Souffrirons-nous tousjours que ceste tant fuyarde sorte d'hommes vienne *larronner* impunimeut? (DENIS SAUVAGE, *Histoires de Paolo Jovio*, t. I, p. 228, éd. 1581.)

— Absolument :

Lieu tres convenable a *larronner*. (J. VAUQUELIN, *Trad. de la Chron. d'E. de Dynter*, IV, 9, Xav. de Ram.)

LARRONNERIE, *larronerie*, *laronn.*, *larronrie*, *ladronnerie*, s. f., acte de voleur :

Tu te glorifie disant que tu es venu persecuter larons; mais nous ne cognoiscons plus vraye *laronnerie* que proiier ceuls qui ne te ont injuriet. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, III, 25.)

Tous ceulx d'Annadail, d'Essedall... sont devenus participans de leurs *larronries* et meschancetes. (1559, *Nég. sous François II*, p. 223, L. Paris.)

— Repaire de voleurs :

Voirement misericorde et clemence appartiennent aux roys et aux grans princes souverainement; mais aussi leur appartient faire justice, qui est une vertu par laquelle les roys regnent, car ce n'estoit justice, les royaumes ne seroient que *larronneries.* (MONSTRELET, *Chron.*, III, p. 78[a], éd. 1516.)

La maison de Dieu fut forteresse des hommes ; gens d'armes y volurent tenir leur boucherie et s'y logerent, qui mieux sembloit estre une *larronnerie* que maison d'oraison ne de prieres. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCCXXXV, Buchon.)

Ladronnerie : f. A denne of theeves. (COTGR., éd. 1611.)

1. **LARRONNESSE**, - *onesse*, *larrenesse*, *larnesse*, - *ese*, adj. et s. f., voleuse :

Justicié comme *larrenesse.* (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, XXX, 97, Beugnot.) Var., *larrenese.*

Sa mere ot non Ypocrisie,
La *larronesse*, la honie.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 88[b].)

..... Et qu'ele fu *larnese*
Ne si maleoite barnesse.
(MOUSK., *Chron.*, 13709, Reiff.)

Il n'achatera de larron ne de *larronnesse* a son escient. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1[e] p., LXXVI, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

Et qant on fu au grant concille,
Ne seut on que sor elles dire,
Fors que pute, gloute et *larnesse.*
(*Li Epystl. des femes*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 25.)

Seroient banit coume larons et les femes coume *larnesses.* (*Bans aux échev.*, L, f° 1 v°, Arch. mun. Douai.)

Ycellui Pierre dist a ladite Jehanne qu'elle avoit prins ledit bois en son bois, en l'appelant pour ce *larrenesse.* (1420, Arch. JJ 171, f° 136 v°.)

Sentons nous pas
Comme ja la jeunesse,
Des plaisirs *larronnesse*,
Fuit de nous a grands pas?
(G. DURANT.)

La perdrix *larronesse* qui couve les œufs qu'elle n'a pas faicts. (GAULTIER, *de l'Estat du christianisme*, p. 50, éd. 1609)

La perdrix *larronnesse.* (JEAN DE MONTLYARD, *Hierog. de Jan Pierre Valerian*, XXIV, 42, éd. 1615.)

Wall., *lârenèse*, *lânerèse.* Rouchi, *laronesse*, *larnesse*, *landresse.*

2. **LARRONNESSE**, *larronesse*, s. f., vol :

C'est assavoir pour orgueil, sacrilege, homicide, *larronesse*, fornicacion... (*L'Enfant sage a trois ans*, f° 4 v°, A. Aubry.)

LARRONNESSEMENT, adv., à la manière d'un larron, furtivement, en cachette :

A maniere d'un glouton, sans royaux aornemens et sanz licteurs il s'en est allé repostement et *larronnessement* en sa province. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 189[c].)

Larronnessement, furtim. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

LARRONNEUSEMENT, adv., furtivement :

Mais il li avoit ses saietes
Soustraistes *larronneusement.*
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 22[e].)

LARRONNEUX, *larroneux*, adj., de voleur, de brigand ; a qualifié, au XIV[e] siècle, un emplacement entre Clignancourt et Montmartre :

Au grand chemin du Val *larronneux.* (*Charte de* 1326, Arch. S 88, pièce 84.)

Le Val *Larroneux.* (*Livre vert*, t. II, p. 383, 386, 387 et al., ms. S.-Denis.)

LARRONNIE, *larronie*, *larnie*, s. f., brigandage :

Jadis estoit uns hons
Apiers et biax, ki par *larnie*
Atornoit son cors et sa vie.
(*Dolop.*, 7984, Bibl. elz.) Impr., *larvie.*

Se sacies que a *larronie*...
(*Ib.*, var.)

LARRONNIER, *laronier*, adj., de voleur, de brigand, de pillard :

La *laroniere* guerre des Veiiens. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, V, 5.)

Puis la treve faillie du duc de Bourgoigne se tira en une place *larronniere* nommee le Tronquay ou estoit de par le duc ung tas de larrons et pillars. (*Cron. abreg. des roys de France*, éd. 1491.)

LARRONNIERE, s. f., repaire de larrons:

Un nommé messire Loys de Vaucourt, qui s'estoit bouté en un viel chasteau reparé, une meschante *larronniere.* (G. CHASTELL., *Chron.*, II, 35, Kerv.)

Royaume sans justice ne doit point estre appellé royaume, mais doit estre appellé une droicte *larronniere.* (MONSTRELET, *Chron.*, I, 44, Soc. de l'hist. de Fr.)

..... Ou justice n'a son cours et lumiere
C'est ung pays destruit et *larronniere.*
(MARTIAL, *Vig. de Charles VII*, O II v°, éd. 1493.)

LARRONRIE, voir LARRONNERIE.

LARRONSEAU, voir LARRONCEL.

LARRYS, s. m., les membranes du vagin :

Tous ses *larrys* feurent oppilez et reserrez. (RAB., *Gargantua*, ch. VI, éd. 1542.)

LART, voir LARD.

LARUN, voir LARRON.

LARVAL, adj., de larve :

Oultre plus apres les jours de feste fut veue une ymage *larvalle*, c'est a dire ayant la figure ou l'umbre d'ung diable si tres grande et si tres horrible que... (BOURGOING, *Bat. jud.*, VII, 24, éd. 1530.)

Dans ce *larval* sepulcre un tombeau vous aurez.
(GARN., *Troade*, II, éd. 1578.)

Larvales maisons.
(ID., *ib.*, III.)

Larvalles figures.
(HARDY, *Coriolan*, V, I, éd. 1624-1628.)

LARVATIQUE, adj., de larve :

Felles, furies furieuses,
Faulx et *larvatiques* regars.
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 339, Jacob.)

LARVEUX, adj., de larve, qui a rapport aux larves :

En l'Acheron *larveux.*
(GARN., *Antig.*, III, éd. 1579.)

Fille du chaos solitaire,
En ce lieu que penses tu faire
Avec ces *larveux* appareils?
(DESPORT., *Cartels et Masquar.*, pour la Masquar. des Visions, Bibl. gaul.)

Dans l'Erebe *larveux.*
(HARDY, *Mariamne*, I, I, éd. 1624-1628.)

D'Aenee une *larveuse* image.
(ID., *Did.*, III, I.)

LARYNGE, s. f., larynx :

La langue tiree hors jusques aux *larynges.* (BOD., *Demon.*, préf., éd. 1582.)

1. **LAS**, *lax*, *lais*, adj., malheureux, misérable :

Il eret mult *las.* (*Fragm. de Valenciennes*, v°, l. 10, Koschwitz.)

Las malfeuz ! cum esmes avoglez !
(*Alexis*, XI[e] s., st. 124[a], Stengel.)



Las est li reis, car la peine est mult grant.
(*Rol.*, 2519, Müller.)

Ne leur chaut que li *las* deviengne,
Mais que chascuns sa part en tiengne.
(MARIE, *Ysopet*, fabl. IV, 41, Roquef.)

Las moi, ki sui au monde amis.
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, CXCII, 3, Van Hamel.)

Laise! fait elle, or mi vat malemant.
(*Rom. et past.*, Bartsch, I, 4, 6.)

Ha, fet ele, *lasse* chetive,
Dolente, por coi sui je vive?
(*Dolop.*, 4024, Bibl. elz.)

Je sui toute dolante et *lasse*.
(*Ib.*, 4113.)

Si gist li *las* en une ille de mer,
Les poins loiies et les .II. iex bendes.
(*Huon de Bord.*, 7008, A. P.)

Se tu m'ocis, bien te poras vanter
Que tu as mort .I. *las*, maleuré,
Que li rois Karles a fait desireter.
(*Ib.*, 5023.)

Quar li traistres (Judas) faus et *las*
Celui ki mestres ert et fonde
Et de lui et tout le monde
Oza baisier et envaïr.
(MOUSK., *Chron.*, 6807, Reiff.)

Sire, fait, je sui li *lax*
Cui tu viaus sa fame tolir.
(*Fabl.*, ms. Berne 354, f° 90c.)

Pour moi *lais*, delireus, chastis.
(*Rose*, Vat. Chr. 1858, f° 74a.)

La *lase* chative.
(*Ib.*, f° 82b.)

Bien est drois que je m'en repente,
Lasse fole, *lasse* dolente,
Lasse, *lasse* .C. .M. fois.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 109a.)

Elle lor cela verité, et dist que une *lasse* chose estoit et une povre pecheresse. (*Comtesse de Ponthieu*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 191.)

L'autre remaint el bois, triste, pensis et mas;
Moult souvent se complaint et claime vilain *las*.
(*Le Dit de Merlin Mellot*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 129.)

Ay *lasse*, dit elle, veci malle occoison.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 84d.)

Si crioit la pouvre *lasse* moult haults cris et piteux plains. (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1422, Michaud.)

Pouvre *lasse*, pour quoy ne vient la mort te prendre? (*Quinze joyes de mariage*, I, Bibl. elz.)

En celluy temps dedans Lyon estoit
La royne las! qui tousjours lamentoit
Pour les regretz que son *las* cueur portoit
Incessamment.
(J. MAROT, *Voy. de Venise*, Comment le Roy parti de Millan, f° 58 r°, éd. 1532.)

Et maint pasteur se dit *las* et meschant.
(J. LE MAIRE *Temple d'honn.*, B v°, éd. goth. s. l. n. d.)

Qui est celluy qui pourroit raconter,
Dire et conter, et sans se mesconter,
Les grands regretz que mon *las* cueur endure?
(R. DE COLLERYE, *Epistres*, III, Ung Amoureux se plaignant, Bibl. elz.)

— En parlant de choses :

Quant vos saurez ceste *lasse* novele.
(*Aleschans*, 816, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

— *Las à*, malheur à :

Las a celui qui est seuls. (*Bible*, Richel. 901, f° 3a.)

Las a celui qui a cuer doble. (*Ib.*, f° 26a.)

Doubs, H.-Saône, Jura, *las moi*, hélas! au fém. *lassa moi*. Cant. de Vauclans, Baume, Doubs, *lasse moi*, hélas! adv. de douleur et le plus souvent de compassion. Comtois, Besançon, *ô lá moi*, quel malheur!

2. **LAS**, s. m., roturier, paysan, serf :

A toutes autres choses et aides faisans pour les nobles contre les *las* ou lours subgis. (1354, *Ord.*, IV, 301.)

LASCANCE, voir LASCHANCE.

LASCEMENT, voir LASCHEMENT.

LASCESSE, voir LASCHESSE.

LASCEURE, voir LACEURE.

LASCHANCE, -*anche*, *laschanse*, *leschance*, *laichance*, *lascance*, s. f., relâchement, relâche, interruption, cessation :

Il trouva le roy qui lors estoit en .I. grant convi ou il avoit grandement et largement beu du vin, si que celle *laschance* et revolucion de courage osta toute souspeçon que il deust faire aucunes nouveautez. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 380c.)

Helas! le povre chrestien
A assez de male meschance :
Unze semaines, sans *laschance*,
A esté illec le povre homme.
(*Pathelin*. p. 62, Jacob.)

— Abandon :

Senz en faire delivrance, recreance ou *leschance* quelle que elle soit. (1344, Arch. JJ 77, f° 115 r°.)

Et toutes celles choses que vous trouverez ainsi comme dessus est dit acquises mettez ou faites mettre tantost et sans delay en nostre main et nostre demaine sanz en faire delivrance, recreance ne *laschanche* quelle qu'elle soit. (1344, Arch. JJ 75, f° 77 v°.)

Sanz en faire delivrance, recreance ne *laschance* quelle que elle soit. (1345, Arch. JJ 75, f° 156 v°.)

Recreance ne *laichance*. (*Ib.*, f° 194 r°.)

— Rémission, absolution :

La Magdalaine a porpensé
Com le porra servir a gré
Par quoi porra avoir *laschance*
De ses pechiez dont a pesance.
(GEFF., .VII. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 85a.)

Var., *lascance*. (*Vita J. C.*, ap. Carpent.)

Nivernais, *láchance*, permission de sortir : La chatte miaule pour qu'on lui donne *láchance*.

LASCHE, s. f., relâchement, relâche :

Je feisse plus grant *lasche* de justice pour misericorde que je ne deusse. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 178b.)

Que si les armes des Romains eussent par aucun temps donné *lasche* a ces cruelles gens de la cité, neantmoins eust esté punie par deglutissement de la terre ou par deluge d'eaue, ou par la pluye de Sodome, ou par la fouldre du ciel. (C. DE SEYSSEL, *Hist. eccles.*, III, 6, éd. 1567.)

LASCHEE, s. f., relâchement :

Quant il fu la mené, ceulx qui garder le debvoient luy firent si grant *laschee*, ou appenseement, ou par negligence, qu'il s'en eschapa par nuit. (*Gr. Cron. de Fr.*, Loys le debonn., XVII, P. Paris.)

LASCHEITEMENT, voir LASCHETEMENT.

1. **LASCHEMENT**, *laskement*, *lachement*, s. m., relâchement :

Lachement, laxatio. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Le vomissement et *laschement* qu'il cause ne fait point de mal au patient. (DU PINET, *Dioscoride*, IV, 145, éd. 1605.)

Laschement de ventre. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 436, éd. 1598.)

— Au sens moral :

Onques femme de mon linage
A son signor ne fist hontaige,
Ne se Diu plaist le fil Marie
A vous nel commencherai mie.
Et il respont comme malvais :
Vous le ferois, par saint Gervais,
L'en doit faire grant *laschement*
Pour gaegnier cent mars dargent.
(*Sept Sag.*, 1541, Keller.)

Laskement de deccepline. (*Vie de S. Franç. d'Ass.*, Maz. 1351, f° 54d.)

— Abandon, remise :

Se li sires lascha de son loier a son oste por ce qu'il ot pou fruit et apres les autres ans en vient grant plenté, cel *laschement* ne doit nuire au signor. (*Digestes*, ms. Montp. H 47, f° 239a.)

2. **LASCHEMENT**, *lascement*, *lasquement*, *leschement*, adv., d'une manière lâche peu serrée :

Les chevez ot sors et deugies,
Et *leschement* d'orfrois trecies
Sus les espalles li gisoient.
(*Athis*, Ars. 3312, f° 17c.)

— Fig., mollement :

Lors a Pepins *lascement* respondu.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 54d.)

Mais a la parfin nequedent
La guverna mult *lascement*.
(*Brut*, ms. Munich, 2640, Vollm.)

— Méchamment :

Par foy, dist la puchelle, moult feroit *lasquement*
Dame que son amant requiert perfaitement
Se d'un doit a touchier faisoit refusement.
(*Vœu du Heron*, 178, Chalon et Delecourt.)

LASCHEOR, *lacheor*, *laceor*, adj., qui se relâche :

Lambert, ja rousseignol n'iere,
Quar il n'aime ne tant ne quant,
Ains est de chanter *laschiere*
Par force a terme escheant.
(L. DE FERRI, *à Rob. de la Pierre*, Vat. Chr. 1522, f° 163d.)

Ains est de chanter *lachiere*.
(ID., *ib.*, ms. Sienne H. X. 36, f° 39b.)

Ains est de canter *laciere*.
(ID., *ib.*, Vat. Chr. 1490, f° 142 v°.)

LASCHESSE, *laschesce*, *lachesse*, *lascesse*, *lasqueche*, *laches*, s. f., indolence, négligence :

Le garçun de la quisine trop est embrowé,
E si lest par *laschesse* la vessele delavé.
(BOZON, *le Char d'orgueil*, ms. Phillipps 8336, f° 74, P. Meyer, Romania 1885.)



Lez avantagez qe vous purryet aver eu si vous usset venu par la somonse ou l'atachement, si les avez vous hore perdu par vostre *laches*. (**1305**, *Year books of the reign of Edward the first*, years XXXII-XXXIII, p. 359, Rer. brit. script.)

Ainsi defaillons et decheons de la premiere ferveur et devocion,et nous ennuye vivre par *laschesse* et paresse. (*Intern. Consol.*, III, 18, Bibl. elz.)

Pur ceo que nul *lachesse* serra adjude en l'heire deins age que il n'entra pas sur l'alience en la vie le tenant en dower. (LITTL., *Instit.*, 726, Houard.)

— Lassitude, fatigue, faiblesse :

En ureison aveit sun cors mult travaillé,
Ke de dreite *lascesse* s'ert a terre kuché.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 6ª.)

Comment par *lasqueche* morroit.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 45ᶜ.)

Quant il vit et connut qu'il estoient entr'euls troublé par une *laschesce* de cuer de la fin du monde. (*Vie et mir. de plus. s. confess.*, Le Pastouriau S. Gringoire, Maz. 568, f° 166ᵇ.)

LASCHETÉ, *lask.*, *lacheté*, *laicheteit*, *lasqueté*, *laquesté*, *laixeté*, s. f., lassitude, fatigue, faiblesse :

Ainc n'en perdi plain pied par *laquesté*,
Mais trais fu par le viel Ysoré.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 66ᵇ.)

Sans *lasketé* et sans foiblece.
(J. DE CONDÉ, .III. *mestiers d'armes*, ms. Casan.)

Tant tindrent la cité en tres grant cruaulté
Qu'il en moru laiens de fain, de *lacheté*,
Tant juifs que paiens, que de chrestienté,
Tant de grans que petis .xxxᵐ. passé.
(CUV., *du Guesclin*, 17025, Charrière.)

Il y print une *laicheteit* telle qu'elle cheut la teste devant en la riviere, et fut noiee. (J. AUBRION, *Journ.*, an 1496, Larchey.)

— Négligence :

Gardes, Bertran, qu'il n'i ait *lasquetes*,
Que li messages ne soit tres ben contes.
(RAIMB., *Ogier*, 3634, Barrois.)

— Manque, faute :

Cil se deffandent par tres grande fierté,
Mais de viandes orent grant *laixeté*.
(*Les Loh.*, Richel. 19160, f° 87ᵇ.)

— Propension, penchant :

J'ay une merveilleuse *lascheté* vers la misericorde et le pardon. (MONT., *Ess.*, l. I, ch. I, f° 1 v°, éd. 1588.)

LASCHETEMENT, *-eitement*, *lasquetement*, adv., lâchement, d'une manière peu serrée :

Bende son chef, qu'ele out mult bloi
E dunt ele n'aveit poi,
D'une bende *lascheitement*
Od uns freiseaus de fin argent.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 31318, Michel.)

Lasquetement jut li baudres
D'ambes deus pars sor les costes.
(*Athis*, Richel. 375, f° 137ᵍ.)

LASCHEZ, s. m., sorte de poisson :

Aphyæ species est quæ celerin a Gallis appellatur, Agathopoli calliques vel *laschez*, Massilia harenguade. (*Traité des Poissons*, c. 128, Richel. l. 6838ᶜ, ap. Duc., *Aphya*.)

LASCHIÉ, *lachié*, adj., rare :

Mes espies m'ont rapporté que en l'ost aux gens des .III. estas ne viennent nulz vivres, et leur sont si *lachies* que un petit pain y vaut .X. sols. (*Modus*, f° 294ᵇ, ap. Ste-Pal.)

LASCHIER, *lascher*, verbe.

— Réfl., se retirer, s'abstenir :

Lascher, faindre ne resortir
Ne *se* voleit de Deu servir,
E ç'aveit il en lui al meins
Que de divine grace ert pleins.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 8894, Michel.)

Cela fut cause que Lucullus se retira encores plus des affaires de la chose publicque ; et quand encores il veid qu'on eut chassé si meschamment Cicero en exil, et qu'on trouva moyen d'esloigner Cato, soubz couleur de l'envoyer avecques charge en l'isle de Cypre, alors il *se lascha* du tout. (AMYOT, *Vies de Plut.*, Lucull., éd. 1567.)

— Neutr., se fatiguer, faiblir :

Ne sai porquoi voi mon cheval *laschier*,
Ainz mais d'esrer ne le trouvai lanier.
(*Gaydon*, 4152, A. P.)

LASCIVEMENT, s. m., lasciveté :

Tant en fut le roy amoureux et forcené par *lascivement* et luxure. (N. GILLES, *Ann.*, f° 48 r°, éd. 1492.)

LASCIVER, v. n., s'amuser :

Les dames *lascivent* et s'esbatent de luy (un fou). (*Triomphe des vertus*, Richel. 443, f° 79.)

LASCIVIE, s. f., lasciveté :

Car la plupart des habitans
Aymoit luxure et *lascivie*.
(N. DE LA CHESNAYE, *Comdamn. de Bancquet*, p. 356, Jacob.)

Maintenant courir en luxure,
Lascivie et toute ordure.
(*Therence en franç.*, f° 220ᵇ, Verard.)

Cabinets tout pleins de *lascivie* et volupté. (J. BOUCHET, *Mém. de la Trém.*, Petitot.)

La femme qui voit despriser les vaines beaultez de sa *lascivie*. (ARETIN, *Gen.*, p. 195, éd. 1542.)

Comment appellerez vous cela, indiscretion et *lascivie* de jeunesse ? (PIERRE LE LOYER, *Hist. des spectres*, p. 166, éd. 1605.)

LASCIVIEUSEMENT, adv., d'une manière lascive :

Une femme superbe, fiere et orguilleuse vestue *lascivieusement*. (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, f° 85 v°, éd. 1536.)

Parler *lascivieusement*. (ID., *ib.*, f° 127 v°.)

En pouvoir *lascivieusement* jouyr. (ID., *Mém. de la Trém.*, Petitot.)

LASCIVIEUX, *lac.*, adj., folâtre, lascif, débauché, en parlant de personne :

Ha ! povre lasse et malheureuse,
Femme molle, *lascivieuse!*
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 64ᵈ, éd. 1537.)

Frequentacion de gens impudiques rend la personne lubricque et *lascivieuse*. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 21 v°, éd. 1536.)

— Lascif, impur, séducteur, en parlant de chose :

Pour ce qu'il sembloit au suppliant que sa femme estoit de trop *lacivieuse* et fole maniere. (**1404**, Arch. JJ 158, pièce 443.)

La narration doibt estre sans propos *lascivieux*. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 5 v°, éd. 1536.)

Si elle dit quelque chanson, qu'elle ne soit *lascivieuse*. (ID., *ib.*, f° 21 v°.)

Qu'ilz (les yeux) n'offensent pas par *lascivieux* regards. (ID., *ib.*, f° 24 v°.)

..... Romans
Lascivieux...
(ID., *Ep. mor.*, x, éd. 1545.)

Choses temporelles sont *lacivieuses*, c'est a dire, elles sont pleines de plis, empeschantes. (N. DE BRIS, *Institut.*, f° 86 r°.) Impr., *lacinieuses*.

LASCIVIOSITÉ, s. f., lasciveté, action lascive :

Impudicitez ou *lasciviositez* sont parolles et gestes par lesquelles est montree la paillardise au cueur. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Amos, VI, note marg., éd. 1534.)

LASCIVITÉ, s. f., lasciveté :

Que par corrections on les puisse retraire de leur folies et *lascivitez*. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 112 r°.)

LASCUN, voir LAÇON.

LASECE, voir LASSESSE.

LASERE, voir LACIERE.

LASKEMENT, voir LASCHEMENT.

LASKETÉ, voir LASCHETÉ.

LASME, voir LAME.

LASNE, s. f., lanière :

Ce est Renart, Belins et l'asne :
Cez avons nos en nostre *lasne*,
Par grant air a l'uis hurté.
(*Renart*, Br. VIII, v. 329, Martin.)

Curt mantel ot el col, la *lasne* ert deslacee.
(*Horn*, 450, Michel.)

LASNERET, voir LANERET.

LASNERIE, voir LANERIE.

LASNETE, s. f., lanière :

En son dos a vestu .I. hermin engoulé,
D'une *lasnete* d'or ot estrains les costes.
(*E. de S. Gilles*, Richel. 25516, f° 88ª.)

LASNEUR, voir LANEOR.

LASNIER, voir LANIER.

LASNIS, *-niz*, adj., enlacé, enchaîné :

Ja n'iert fame si pecheriz,
Ne de pechié hom si *lasniz*,
S'il reclaimme sainte Marie
De bon cuer, qu'il n'en ait aie.
(WACE, *Feste de la Conception*, p. 51, Trébutien.)

Cascuns ert en aniaus et en buies *lasnis*,
Cascun jor portent piere as murs d'araines bis.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 63ᵇ.)

LASON, voir LAÇON.

LASQUECHE, voir LACHESSE.

LASQUEMENT, voir LASCHEMENT.

LASQUENTÉ, s. f., fatigue :



Mais la vitaille lor faut et la plentes,
N'en troevent mais, fors c'a grans *lasquentes*.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 21d.)

LASQUETÉ, voir LASCHETÉ.

LASQUETEMENT, voir LASCHETEMENT.

LASQUOUR, s. f., relâche :

Quant revint le tamps pasquour
Ouquel nature sans *lasquour*
Renouvele ces arbrissaux.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 34 v°.)

LASSABLE, adj., qui se lasse :

Non *lassable* ou non defaillant, indefessus. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

LASSE, s. f., lassitude, relâche :

Par dreite *lasse* e par ennui,
Haitié e venqueors e bauz
S'en retornerent del enchauz
Tut dreit al champ de la bataille.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1290, Michel.)

Pur la *lasse*, pur la grant peine,
Qu'il orent soffert la semaine,
Desiroent mult li plusur
Le grant repos e le sejur.
(ID., *ib.*, II, 1329.)

Et cil ne li vaut plus enquerre,
Car la *lasse* ne li laissoit.
(*Chev. as .II. esp.*, 8562, Foerster.)

Tant fist Renart qu'il en mena
En Malpertruis Dame Harouge
Ke de *lasse* ot le face rouge.
(*Ren. le nouv.*, 2870, Méon.)

Reposer et rafreschir de sa *lasse* et sueurs. (WAVRIN, *Anchienn. Chron. d'Englet.*, II, 120, Soc. de l'H. de Fr.)

Sur tout vostre corps n'y a membre
Qui ne soit mat et plain de *lasse*.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 8156, G. Paris.)

Et je demourray icy, car
Je ne puis cheminer de *lasse*.
(ID., *ib.*, 11556.)

LASSECHE, voir LASSESSE.

1. **LASSEMENT**, *lessement*, s. m., lassitude, fatigue :

Et otessent, car c'est li charmes,
De lour cors tot le *lessement*
De noer par l'aforcement.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 7b.)

A grant *lassement* d'ommes et de chevaux. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 193d.)

Ainsi pourroient estre vaincus non par la vertu des Persans, mais par seul *lassement*. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, II, 9.)

Mais labourasmes par jour et par nuit en travail et en *lassement*. (P. FERGET, *Nouv. test.*, f° 198 r°, impr. Maz.)

Si se prindrent les Numidiens amaintenir les ungs lentement, les autres en eulx avançant et en eulx retraiant vers leurs tentes a grans *lassemens* de hommes et de chevaux. (*Sec. dec. de Tit. Liv.*, II, 10, éd. 1530.)

Si doubtoit qu'ilz seroient vaincuz non pas par vaillance de leurs adversaires, mais par leur propre *lassement*. (*Q. Curse*, II, 10, éd. 1534.)

Nous avons labouré nuyt et jour en travail et *lassement*. (*Bible*, 2e epist. de Paul aux Thess., éd. 1543.)

La refection de ton *lassement*. (GILLES DE HOUSTEVILLE, *Dial. de Loys Vives*, f° 182 v°, éd. 1611.)

2. **LASSEMENT**, adv., d'une manière pitoyable, par une extrême fatigue :

Quant l'onde a faite ses empaintes,
Moult *lassement* fait ses complaintes.
(*S. Brandan*, Ars. 3516, f° 104d.)

En la vile est un soir venue,
Mais n'i fu pas reconneue,
Car *lassement* estoit cangié.
(*De le Soucretaine*, Richel. 375, f° 346b.)

Elle adonc *lassement* outree
Dessous Olympe se coucha.
(RONS., *Od.*, I, x, Bibl. elz.)

3. **LASSEMENT**, voir LAISSEMENT.

1. **LASSER**, voir LACIER.

2. **LASSER**, v. n., se lasser :

Lors comencerent li crestien a *lasser* et la place a deguerpir. (*Artur*, Richel. 337, f° 116c.)

LASSERESSE, voir LACEOR.

LASSESSE, *-esce*, *-ece*, *-eche*, *lacesse*, *lasece*, s. f., fatigue, lassitude :

E David vint a ses dous cenz cumpaignuns ki furent remes par *lassesce* ariere. (*Rois*, p. 116, Ler. de Lincy.)

Li fianc li batent de *lassesce*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 28466, Michel.)

La *lasseche* del travail. (*S. Graal*, Richel. 24394, f° 54c.) Plus bas : *lasece*.

Et descendirent en Acre a grant joie et i soujourna .XV. jours pour la *lassece* de la mer. (*Chron. de Rains*, c. XI, L. Paris.)

La *lacesse* des membres. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princ. de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 204 v°.)

— Il s'est dit encore pour maladie, infirmité :

Et a quelle heure que ascuns priories aliens conventuelx ou ascune autre benefice ou office dues per title de roy voident par *lacesse* ou decesse des dites priours et autres occupiours... honestes persones engloys y soit mys en lieu d'eux. (*Stat. de Henri V*, an I, impr. goth., Bibl. Louvre.)

LASSET, *laiset*, *laicet*, adj., dim. de *las*, malheureux :

Por coi me bait mes maris,
Laisette !
(*Rom. et past.*, Bartsch, I, 23,13.)

Cleire brunette
Suis, ne mi *laisette*,
Et si n'ai point d'amin.
(*Ib.*, II, 38,9.)

Lors ce clamait *laicette*.
(*Ib.*, II, 38,30.)

Lassette, et si n'ai point d'ami.
(J. BRETEL, *Tourn. de Chauvenci*, 2476, Delmotte.)

— Fatigué :

Des nymphes *lassettes* du bal
La flotte apres descend au val.
(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, l. VI, f° 181 r°, éd. 1573.)

Dans le département de l'Isère, on emploie *lasset* comme exclamation, pour dire hélas !

LASSETÉ, voir LASTÉ.

1. **LASSEUR**, voir LACEOR.

2. **LASSEUR**, s. f., lassitude :

Il ne se porent mouvoir par *lasseur*. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 187d.)

En lieu de quoy le faulx amour m'offrit
Lasseur du corps et travail d'esperit.
(*Epistre de complaincte, a une qu'a laissé son amy*, Poés. attrib. à Cl. Marot, à la suite des *Œuv. de Marot*, éd. 1731.)

Il trouvoit bon... de reposer et refaire ses soldats, demy morts par *lasseur* de chemin. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, I, 258, éd. 1581.)

Leurs chevaux tresbuchans de *lasseur*. (*Ib.*, I, 340.)

1. **LASSEURE**, *-ure*, s. f., fatigue :

Il voit son fil descouloré ;
De la plaie rien ne savoit,
Cuide que de *lassure* soit.
(*Athis*, Ars. 3312, f° 84a.)

Lassitudo, *lassure*. (*Gloss. de Salins.*)

Apres moult grande *lasseure* de cheminer. (*De vita Christi*, Richel. 181, f° 74d.)

Pour mettre jus en nageant la *lassure* et labeur de la course. (*Flave Vegece*, I, 10.)

La monstra il aux princes, par raison et droicture,
Qu'ils doyvent corps et veine estendre sans murmure,
Et employer le temps par travail, sans *lasseure*,
Pour le publique bien, lequel ils ont en cure.
(OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, II, 4, Michaud.)

Ilz furent persecutez... de disette de vitailles et de *lasseure* de cheminer. (BOCCACE, *Nobles malh.*, IV, 16, f° 105 r°, éd. 1515.)

Douleurs et *lasseures* des joinctures. (*Jard. de santé*, I, 109, impr. la Minerve.)

2. **LASSEURE**, voir LACEURE.

LASSIERE, voir LACIERE.

LASSIS, voir LACEIS.

1. **LASSON**, s. m., espèce de plante :

Car les connins, les lievres, leurs faons,
Herbe, *lasson*, cholz et grain requeroient.
(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, III, 58, A. T.)

2. **LASSON**, voir LAÇON.

1. **LASSURE**, voir LACEURE.

2. **LASSURE**, voir LASSEURE.

LASSUS, *laissus*, *lessus*, adv., là-haut :

Quant il parvint *laissus* en Apremont.
(*De Charlem. et des Pairs*, Vat. Chr. 1360, f° 18a.)

Craindront que ce ne soit Jhesus
Qui dessenduz soit de *lessus*.
(GILB., *Lucid.*, Richel. 1807, f° 186 v°.)

Et dois *lessus* gietent et ruent
Moult de choses.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 74d.)

Quant sainz Jaques fu *lessus* montez, il commanda a toz que il se tasissent, et dit... (*Vie saint Jacques*, Richel. 988, f° 85b.)

La montaigne que vois *lassus*
Est appellee Pernasus.
(CHR. DE PISAN, *Liv. du chemin de long estude*, 977, Püschel.)



La te veoit en ton throsne *lassus*.
(*Epist. du Cheval. gris*, Poés.fr. des xve et xvie s., III, 275.)

Et loué soit le bon Jesus,
En tous temps, yver et esté,
Qui de ses tresors de *lassus*
Nous a tant de biens presté.
(*Farce de Colin qui loue et despite Dieu*, Anc. Th. fr., I, 245.)

Je requiers au dieu de *lassus*
Qu'il nous envoye cent mille escuz.
(*Farce nouvelle, tres bonne et fort joyeuse*, Anc. Th. fr., II, 120.)

Amy, pense a Dieu de *lassus*.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 417.)

Diane clere a de *lassus* donné
Faveur celeste a l'enfant nouveau né
D'Endimion.
(Cl. Mar., *Egl. s. la naiss. du fils du Dauph.*, p. 40, éd. 1596.)

LAST, voir Lest.

LASTAGE, voir Lestage.

1. **LASTÉ**, *lasseté*, *lastet*, *laté*, *lesseteit*, s. f., fatigue, lassitude, défaillance, peine :

Pur felunie nient ne pur *lastet*.
(*Alexis*, xie s., st. 95e, Stengel.)

Pour la *lasté* s'est endormiz.
(Ben., *Troie*, 29226, Joly.)

N'i trovoent acost ne eise,
Fors faim e *lasté* e meseise.
(Id., *D. de Norm.*, II, 17473, Michel.)

Mes il ert anuies
De le *lasté* et dou vol ki les ont travillies.
(*Roum. d'Alix.*, f° 61^a, Michelant.)

Que cest paiys est plains de grant *lasté*.
(*Girard de Viane*, p. 13, Tarbé.)

Vos avint il par maladie ou par *lasseté* de braz ? (*Lancelot*, ms. Fribourg, f° 43^d.)

Lors si avint chose que il s'endormit por la *lesseteit* del pencei que ci l'avoit grevei. (*S. Graal*, Richel. 2455, f° 78 v°.)

S'irai o vous, ja n'en ert destorné,
Et souferrai aveuc vous le *lasté*.
(*Huon de Bord.*, 2783, A. P.)

Certes, miels voil morir que vivre a tel *lasté*.
(*Gui de Bourg.*, 2136, A. P.)

Tant qu'il ot soif por l'aspreté
Dou chant et por la *lasseté*
Qui li ot tolue l'alaine.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 13^b.)

Nos fait en sa prisson morir
De faim, et de *lasté* pourir.
(Mousk., *Chron.*, 20185, Reiff.)

Assez orent eu de *lasté*
De chevauchier toute la nuit.
(Huon le Roy, *du vair Palefroi*, 1258, Montaiglon, *Fabl.*, I, 66.)

Ne vous hastes,
Ainçois saurai des povres qui muerent de *lastes*
S'il vauront la bataille, ou ques est lor penses.
(*Chans. d'Antioche*, VII, v. 811, P. Paris.)

Fox est qui ne veut pourchacier
A avoir grant repos pour *lasté*.
(Phil. de Remi, *Sal. d'Am.*, 918, Bordier, p. 285.)

Sire, s'a dit la dame, vous avez mal ouvré
Qu'aveis fait norir vo filluel Dieudonné :
Par celi saint Seigneur, qui tout a estoré,
Se jamais il revient dedens cest hireté
Je le feray morir a duel et a *lasté*.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, f° 28^d.)

Mainte *lasté*, mainte chaleur, maint froit. (*Chron. des Rois de Fr.*, ms. Berne 607, f° 113^a.)

Et si fort ventoit et negoit
Que de froidure et de *laté*
La bonne femme en verité
Vit bien qu'elle estoit a la mort.
(*Mir. N.-D.*, xvi, 1752, A. T.)

Elle n'espargna point le boyre, dont il print si bonne quantité, avecq la *lassetté* qu'il avoit du labour des champs, qu'il luy print envye de dormir. (Marg. d'Ang., *Hept.*, xxix, Jacob.)

Et lors se donnerent tant de coups et a l'un et a l'autre, que le sang perdu et la *lasseté* les contraingnit de s'asseoir a terre l'un d'un costé et l'autre de l'autre. (Id., *ib.*, xxiii.)

Ilz ne se peurent mouvoir par *lasseté*. (*Sec. dec. de Tit. Liv.*, I, 31, éd. 1530.)

Et ne cesserent de charger l'un sur l'autre, jusques a ce que le sang perdu et la *lasseté* les contraignit de se rendre. (H. Estienne, *Apol. p. Herod.*, c. xxi, p. 333, éd. 1566.)

Jusques a la satieté, sinon jusques a la *lasseté*. (Mont., *Ess.*, l. I, c. 25, p. 91, éd. 1295.)

C'est signe de racourcissement d'esprit, quand il se contente : ou signe de *lasseté*. (Id., *ib.*, III, c. 13, p. 195, éd. 1595.)

— Du sens d'abattement, fatigue, il est passé à celui de lâcheté, mais de lâcheté qui vient bien moins de la bassesse de cœur que du manque de forces :

Fist che pereche, coardie ou *lastes* ?
(Raimb., *Ogier*, 3609, Barrois.)

Hom qui si bien menjue ne fera ja *lasté*.
(*Gui de Bourg.*, 2249, A. P.)

Par aus (les vilains) est toz li biens gastez ;
De vilain vient toute *lastez*.
(*Le Despit au vilain*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 108.)

— Négligence :

Li rois est riches hon qui lor donra assez,
Tant com il ait denier, que il n'i ait *lasté*.
(*Gui de Bourg.*, 301, A. P.)

Lasseté de bien faire.
(J. Bouchet, *Ep. fam.*, cv, éd. 1545.)

— Manque, faute :

Lors vos feistes, biau Sire, grant bonté,
Robes et dras, dont nos avions *lasté*,
Nos i donastes.
(*Girard de Viane*, p. 42, Tarbé.)

Ja home est chier tenuz,
Ou que qui soit venuz,
Qui de dras ait *lasté*.
(*Des Tisseranz*, Pièce tirée du ms. de Berne 354, p. 21, Jub.)

— ?

J'ai encore .i. tel pasté
Qui n'est mie de *lasté*,
Que nous mengerons, Marote.
(*Li Gieus de Robin et de Marion*, Th. fr. au moy. âg., p. 127.)

2. **LASTÉ**, part. passé, maltraité, battu :

Aucune fois i fui *lastes*,
Mal baillis et mal atornes.
(Jacq. d'Amiens, *Art d'Am.*, ms. Dresde, Kört., 2099.)

Cf. Lastee.

LASTEE, s. f., coup :

Quant ot contee la grant trufe,
Tele *lastee*, tele bufe
Li dona lors..
(G. de Coinci, *de l'Emper.*, Richel. 23111, f° 273^d.)

Cf. Lasté 2.

LASTEL, s. m., vilenie, chose de peu d'importance :

Cist domages te doit moult plaire,
Li vins est pres, si an fai traire,
Ne ne parler de tel *lastel*.
(*La Plantez*, 37, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 339.)

LASURE, voir Laceure.

LAT, s. m., syn. de latte, pièce de bois longue employée dans les plafonds, les cloisonnages et les toits :

Laz et mairiens.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 5684, Michel.)

Laquear, *las*, laceure de tres. (*Catholicon*, ms. Lille 369.)

LATAGE, *latt.*, s. m , collectif de latte :

A deux menuisiers, pour avoir laté a ung des parquetz du jardin .xxxix. toises de *latage*, au pris de .x. d. la toise, .xxxii. s. .vi. d. (xvie s., *Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, p. 291, Deville.)

L'heritier viager sera tenu a refaire les deffautes de massonneries, charpentages, couvertures d'escailles, de thuiles..... d'estrain, festisage, placage, *lattage* et autres semblables avec les fosseries, le tout a l'ordonnance de la cour, n'est que ledit viager veuille quitter son viage. (*Cout. de Hainaut*, Nouv. Cout. gén., II, 75.)

Norm., Orne, même sens. Dans la vallée d'Yères il signifie action de latter.

LATAUMENT, adv., en cachette, furtivement, secrètement :

Sont gectees et portees *lataument* et en appert tant de boes, fiens... (1404, *Ord.*, ix, 44.)

1. **LATE**, s. f., outil de tisserand :

Item les tisserands disoient que li tainturiers ne devoient avoir en leur maison oustius que l'en appelle cornebers, tonres, *lates*, conoingnole. (1279, *les Olim du parlem. de Paris*, f° 48 v°, ap. Duc., *Conucula*.)

2. **LATE**, *latte*, s. f., sorte de mesure :

Latte : f. as *Late*. A lath ; also, a land-measure (as perche) in some places longer then in others ; whence : *Latte* de Barbezieux, is but nine foot ; *Latte* de Montignac, Charante, eleven foot, long. (Cotgr., éd. 1611.)

..... Va chez ung marchant
Tost emprunter trois aulnes d'escarlatte,
Bien justement mesurees d'une *latte*.
(Ch. Bourdigné, *Legende de maistre P. Faifeu*, p. 74, éd. 1723.)

3. **LATE**, *latte*, s. f., terme de coutume, espèce d'amende pécuniaire due pour la clame ou contestation :

Le seigneur de Villarnoul fait rendre justice soubs *late* en un de ses mex. (1486, *Terrier du roi*, Arch. mun. Avallon, II, 1.)

Le seigneur justicier prend la *latte* et perciere. (*Cout. de Bourbonnais*, Nouv. Cout. gén., III, 1227.)

Late : f., a certaine fine due upon claimes or contestations within Provence. (COTGR., éd. 1611.)

Justice sous *latte*. C'est sous le couvert de la maison du seigneur seulement. (ID., *ib.*)

4. **LATE**, s. f.?

De ci as *lates* sont li brandon volé,
Par pou qu'il n'ont tot ars et enbrasé.
(*Aimeri*, G. Paris, Romania, IX, 520.)

Et quant Do l'a veu, s'esgarde plus souvent
Vers les *lates* amont moult ententivement.
(*Doon de Maience*, 9858, A. P.)

LATÉ, voir **LASTÉ**.

LATEAU, *latt.*, dim. de latte :

Pour un coup de baston ferré, *lateau* ou semblable chef, amende de dix livres au cas d'effusion de sang, et sans effusion trois livres. (*Cout. de Lessines*, Nouv. Cout. gén., II, 214.)

Au Sr Michel Gau, marchant chaufourié demeurant a St Amand, pour avoir livré deux croix de chaux et douze bottes de *latteaux*, luy at esté payé la somme de .XLVIII. l. (1671, *Comptes du Receveur de Mortagne* (Flandre), ms. appartenant à M. Bocquillet.)

1. **LATEBRE**, s. m., lieu retiré, secret, cachette :

Tant sont en plus puans *latebres*
Et en plus puantes tenebres.
(J. LEFEBVRE, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 17d.)

Isis querant par troux et par *latebres*
Son mary mort.
(LE MAIRE, *Plaincte du Desiré*, dans *les Illustrations de Gaule*, p. 403, éd. 1549.)

2. **LATEBRE**, adj., caché :

Au fons de noz paluds *latebres*.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 8d, éd. 1537.)

LATEBREUX, adj., caché, retiré :

Dedans ses eaux grandes et *latebreuses* (du Nil).
(O. DE S. GEL., *Eneid.*, Richel. 861, f° 87b.)

LATEMMENT, *latentement*, adv., en cachette, secrètement :

Y a si grande energie et vertu *latemment* gisante en ceste croix que les esprits malins s'enfuient au nom de Jesus crucifié. (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 78 r°, éd. 1594.)

Ayant a son costé *latentement* ung huys pour y mettre les gens. (*Violier des Hist. romaines*, c. XLVII, Bibl. elz.)

LATENTEMENT, voir **LATEMMENT**.

LATEOR, *-eur*, s. m., ouvrier en lattes, qui couvre les maisons :

Nicholes li *lateres*. A Nichole le *lateur*. (*Compt. de S. Amé*, 1353-54, Arch. Nord.)

Danel Chevalet, povre homme *lateur* de maisons. (1447, Arch. JJ 176, pièce 513.)

LATER, v. a., attacher :

Et pour nous d'enfer rachater
Se fist Dieus en la croix *later*
Et claufir en mains et en pies.
(BAUD. DE CONDÉ, *Lai dou Pelican*, Ars. 3142, f° 313a.)

LATERAL, adj., de côté :

En les diz *latera*[illegible] confins de leesce se comporte et estent (la partie de la maison) por sept deniers. (1315, *Cart. de St-Magloire*, Richel. l. 5413, p. 102.)

— Détourné; don *lateral*, intérêt déguisé :

Jassoit ce que aucun preste a son amy aucune chose sans dire que tant en aura de gaing par usure, mais toutesfoys il en prent bien courtoisie, envoys et dons *lateraux*, toutes telles courtoisies sont usures. (BOUT., *Somm. rur.*, 2e p., f° 35d, éd. 1486.)

LATERAMENT, s. m.?

Les *lateramens* et netisseures ordes de vieil foin tout pourri. (BOURGOING, *Bat. jud.*, VII, 16, éd. 1530.)

LATERAT, voir **LATERET**.

LATERECH, voir **LATERET**.

LATERET, *-rat*, *-rech*, adj., à lattes :

.XXIe. de cleus *lateres* refforchies. (1306, *Trav. aux chât. des comt. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 48.)

Pour .II. milliers de cleu *laterech*. (1335, *ib.*, f° 73.)

Trois cens de cloz *laterat*. (*Compt. de 1488 à 1489*, Arch. mun. Montbéliard.)

Claux *lateres*. (1509, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

LATEURE, s. f., couverture de lattes :

Les chevrons de noz mesons sont de cedre et la *lateure* de cypres et de cedre. (*Bible*, Maz. 684, f° 8b.)

Soustenir toutes les maisons dudit hostel en bon estat et souffisant de *lateure* et de couverture. (1390, Arch. MM 31, f° 122 v°.)

LATHOMIER, s. m., maitre de pierres de la haute et de la basse œuvre :

Maistres *lathomiers*. (*Compt. de la gr. command. de S.-Den.*, Arch. LL, Lathomarius, ann. 1240 et 1286.)

LATI, adj., mot très douteux dans un vers faux :

Je vouldroie qu'estre peust
Que tout homme jouer sceust
Au gieu qu'on dit rutimachie,
Sutilité y est fort *latie*.
(J. LEFEVRE, *la Vieille*, 1673, Cocheris.)

LATIER, s. m., percepteur de l'amende appelée *late* :

C'est (la late) en Provence comme une espece d'amende pecuniaire düe pour la clame ou contestation, laquelle est exigée par ceux qu'on appelle *latiers*. (LAURIERE, *Droit franç.*)

LATIERE, s. f.?

Sis vergiees (de terre) en la deile de Lonschamps, entre les *latieres*. (1327, Arch. JJ 64, f° 282 r°.)

LATIMER, voir **LATINER**.

LATIMIER, voir **LATINIER**.

LATIMMIER, voir **LATINIER**.

LATIN, *-yn*, s. m., langage, parole en général, propos :

Sa lengue torne, ses *latins* est muez :
Grezois parole, qu'il en fu doctrinez.
(*Aleschans*, 1594, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Ele savoit parler de .XIIII. *latins*.
(*Aiol*, Richel. 25516, f° 134a.)

Si recomence son *latin*
La ou ele l'avoit lessié.
(*Li Chevaliers dou leon*, Romv., p. 571.)

Et salue Aquilant com ja oir porres,
En langage grejois, que tous les *latins* set.
(*Gui de Bourg.*, 1372, A. P.)

Il en a apelé trestous ses chevaliers,
En *latin* lor a dit : Armes vos, franc guerrier,
Certes, s'il vos eschapent, mal somes engignié.
(*Ib.*, 1965.)

Li rois d'Irlande ot non Fursin,
Moult bien parole en son *latin*.
(*Partonop.*, 2443, Crapelet.)

Li rois de France ist de la vile
Od cevaliers soixante mile,
Et Sornegur i vait od lui,
Et cevaucent ensamble andui,
Et parolent pluisors *latins*.
(*Ib.*, 3679.)

Orains reconnui son *latin*.
(*Ib.*, 8566.)

Mais joeis vistement, baissiez vostre *latin*,
Encor n'aveis vus pas le jeu trait a sa fin.
(*Garin de Monglanne*, Romv., p. 353.)

Paien dient en lur *latin*.
(*Vie Ste Juliane*, ms. Oxf., Bodl., Canon. misc. 74, f° 81 r°.)

Veillart, chen dist le roi, foi que doi Malaquin,
Moult par menes ichi devant nous grant hustin ;
Mais ains que il soit nuit, issi com je devin,
Vous convendra parler a moi d'autre *latin*,
Que vous seres noué a queue de ronchin.
(*Doon de Maience*, 9654, A. P.)

Mais orguelz nous aprent a dire faulz *latin*.
(*H. Capet*, 2878, A. P.)

E quanqu'il parla fust *latyn* corupt; mes le meir le entendy bien. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 106.)

Quant li pape Innocens entent si fais *latins*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 33305, Scheler, *Gloss. philol.*)

Thiry de Walecort entendit chu *latin*.
(ID., *ib.*, II, 1442.)

— Ramage des oiseaux :

Ce fu el mois de mai que florisent gardin,
Que cil oiselet cantent souef en lor *latin*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 64d, Michelant.)

Cil oiselet s'esjoissent
Qu'il font lor joie en lor *latin*.
(*Cliget*, Richel. 375, f° 280f.)

De touz oiseauz sot le *latin*,
Souz ciel n'avoit meillor devin.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 10a.)

Oiseaus menans joie
Trop grant en lor *latin*.
(*Lais de la pastorele*, Bartsch, *Rom. et past.*, II, 79, 8.)

Ens el mois de setembre qu'estes va a declin,
Que cil oissillon gay ont perdu lor *latin*.
(*Veus du hairon*, ms. Berne 323, f° 90a.)

— Ce qu'on a à dire, la pensée :

E od bas vulz e od enclins
Traistrent lur brefs e lor *latins*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 1675, Michel.)

Ké, dist Gauvains, trop mespresistes,
Que trop connais vostre *latin*.
(*Gauvain*, 4070, Hippeau.)

Aves vous dit vostre *latin* ?
Encor est il asses matin ;
Ne verries goute a escrire.
(*Renart*, Suppl., p. 130, Chabaille.)

— Finesse, ruse, subtilité :

Et dans Roonlaus li mastins,
Qui resceit de plusieurs *latins*,
S'est clames que en mon messaige
Li fist Renars moult grant outraige.
(*Renart*, Suppl., p. 169, Chabaille.)

On congnoist tous voz tours d'estrilles
Et bien clerement voz *latins*,
Trotez, reprenez voz patins,
Et troussez voz sacs et voz quilles :
A qui vendez vous voz coquilles ?
(*Poés. de Charles d'Orl.*, p. 324, Champollion.)

— Adj., qui sait le latin, lettré, savant :

Messire Maffe et messire Marc qui estoient *latins* et sages hommes a grant merveilles. (*Liv. de Marc Pol*, ch. XVII, Pauthier.)

Argot, *latin*, argot.

LATINEMENT, adv., en latin, en bon latin :

Je laisse ceste impropre forme de parler *latinement* en françoys. (CH. FONTAINE, *Quintil Horatian*, p. 197, Person.)

Ceux qui escripvent *latinement*. (ABEL MATTHIEU, *Devis de la lang. franç.*, 2e dev., fo 5 ro, éd. 1559.)

Pour lors harangua *latinement* et proprement Jan Du Bellay. (DENIS SAUVAGE, *Hist. de Paolo Jovio*, II, 237, éd. 1581.)

— Élégamment :

J'ay donc prins beaucoup de choses des Grecz, j'ay transferé d'aultres : et me suys efforcé dire ung peu plus purement et *latinement* ce que Guido et semblables autheurs avoit dit plus rudement. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 594, éd. 1549.)

Et pensant parler plus *latinement* que ceux desquels il s'est servi. (FAUCHET, *de l'Orig. des dignit. et magist. de France*, II, I, éd. 1611.)

LATINENT, s. m., celui qui parle latin :

En langaige des *latinenz*
Est apelez exterminanz.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, fo 193a.)

LATINER, *latimer*, verbe.

— Act., raconter en latin :

Uns clers provencel l'*ad* premiers *latimee* (l'histoire des croisades). (XIIe s., Oxf. Bodl. Hatton 77.)

— Parler, dire, raisonner, en général :

C'est a recommencer... Bien, bien !
Que diable est ce qu'il me *latine* ?
Il a fait de croix un grand signe,
Comme s'il eust veu tous les diables.
(*Nouv. Pathelin*, p. 168, Jacob.)

C'*est* tres haultement *latiné* ;
Vous estes assez suffisans
Et eussiez vous esté dix ans
Aux grans estudes a Paris.
(*Moralité des Enfans de Maintenant*, Anc. Th. fr., III, 39.)

— Neutr., parler latin, écrire en latin :

Quant des livres, je vous supporte,
Mais non *latiner*.
(CL. MAR., *Coll. d'Erasme*, Abbat. et Erud., éd. partielle, s. l. n. d.)

Car ton estat est de palatiner,
Mener proces, romancer, *latiner*.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, XXIIII, éd. 1545.)

Morv. nord, *latiner*, parler avec affectation, faire le beau parleur.

LATINEUR, s. m., latiniste, qui est savant dans la connaissance du latin :

Jusques au temps de Pline aucun Romain n'avoit encore daigné exercer la medecine : elle se faisoit par des estrangers et Grecs : comme elle se fait entre nous François, par des *latineurs*. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. XXXVII, fo 335 ro, éd. 1588.)

Je ne scay quelz affectes *latineurs*... pensent a tous les motz qu'ilz jergonnent, parler tousjours par l'esprit de Ciceron. (TAHUREAU, *Oraison du roy*, dans les *Poés.*, II, 194, Jouaust.)

Les *latineurs* du temps prochain. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., III, 9, éd. 1611.)

LATINIER, *letenier*, *latimier*, *latimmier*, s. m., homme qui connaît plusieurs langues, qui enseigne les lettres, interprète, traducteur, savant :

.I. *latimier*, viel chanbellant chenu.
(*Les Loh.*, ms. Montp., fo 162a.)

Latimers fu cortos, nus millor ne demant.
(*Mainet*, p. 14, G. Paris.)

A Rou e a sa gent par *latinier* parla.
(*Rou*, 2e p., 417, Andresen.)

Cil ot en France quatorze ans conversé,
Latimiers fu, s'ot en maint liu esté.
(RAIMB., *Ogier*, 628, Barrois.)

Od filles et od filz, od enfanz *leteniers*.
(GARN., *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, fo 43 ro.)

Et furent Longuebart et ml't bon *latimier*.
(*Poëme de la Croisade*, Rom. VI, 493,22.)

C'est .I. mien *latiniers* que Jhesu beneie.
(*Gui de Bourg.*, 113, A. P.)

Boydans de la porte a premerains parlé :
Ce fu .I. *latiniers* qui en France ot esté.
(*Ib.*, 1336.)

Ou voit son *latinier*, fierement li escrie :
Diva, li quels est rois de France la garnie ?
(*Ib.*, 533.)

Apres le fist bien ensaignier
Le pere a un sien *latinier*.
(*Parton.*, Richel. 19152, fo 174f.)

Bien passerent .IX. an entier
Ou .X. selonc le *latinier*
Ne but de vin ne ne beust.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 44, Peigné.)

Adonc respondi li *latimiers* et dist : Ce sont li engin au roi Phelipe de France. (MÉN. DE REIMS, § 55, Wailly.)

Et li fist enquerre par *latiniers* de quel gent elle estoit. (*Comtesse de Ponthieu*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 193.)

Il parloit a els par .I. *latimmier*. (*Bible*, Richel. 899, fo 25a.)

Un grant peuple de la grant Hermenie qui aloit en pelerinage en Jerusalem, par grant treu rendant aus Sarrazins qui les conduisoient, et un *latimier* qui savoit leur language et le nostre. (JOINV., *St Louis*, CX, Wailly, 1867.)

Latimiers unt od els pur mustrer lor curage
Ki de plusurs latins sunt escolez e sage.
(*Horn*, 1351, var., Michel.)

— Fém., *latiniere*, *latimiere* :

A une *latiniere* a dit sans demorer.
(*Chev. au cygne*, 14596, Reiff.)

Et fist li baus d'Acre qui estoit de par Solehadin monteir as creniaus .I. Sarrezin de grant aage qui mout savoit. Et ot une espie *latimiere* deleiz lui, qui li enseignoit les treis et les pavillons et les nons des hauz barons. (MÉN. DE REIMS, § 55, Wailly.)

Il a été employé très anciennement et il est resté comme un nom propre. On trouve dans le Trésor des Chartes (Arch. J 208, no 8) une lettre de Pelerin de Chambly, valet du roy, dont le sceau porte cette légende : Pelerin le *latimer*. *Latimer* est un nom anglais très connu. Il y a en Bretagne la famille *Latimier* du Clésieux.

LATINISEUR, s. m., celui qui affecte de parler latin, de citer du latin :

C'est ung abus de nos etymologiques *latiniseurs*. (LA RAMEE, *Gramm.*, p. 27, éd. 1572.)

LATITANT, adj., qui se cache :

Si apres le premier deffaut tel adjourné s'absentoit et se rendit fugitif ou *latitant*, pourra contre luy estre depesché commission de saisissement de ses biens jusques a la somme pretendue. (CHARL.-QUINT, *Ordonn. de la Chambre du Conseil d'Artois*, 31 juill. 1531.)

LATITATION, *latittation*, s. f., action de cacher, de soustraire :

Et apres la dite *latittation* ou transport de leurs dits biens hors nostre royaume, s'absentent d'iceluy. (*Mandem. pour le jugem. des banqueroutiers frauduleux*, 25 juin 1582.)

LATITEMENT, adv., en cachette :

Que son plaisir soit vouloir deraciner et extirper la damnable et insupportable secte lutherienne qui est depuis quelque temps *latitement* entree en ce royaulme. (*Arrêt de la cour de Paris*, 19 déc. 1527.)

LATITER, verbe.

— Act., cacher :

Qu'ils ne facent sejourner, mucier ou *latiter* malicieusement icelles denrees sur le chemin. (1408, *Ord.*, IX, 336.)

Avoit transporté ses dis biens hors de sa maison, et iceulx mis et *latitez* en une petite vieille maison. (1427, Arch. JJ 173, pièce 599.)

Sont reçus, recueillis et favorisez de leurs parens, amis ou autres personnes qui les reçoivent et *latitent* au grand mepris et contemnement de nous et de notre dite justice. (*Ord. de Fr. II*, 17 déc. 1559.)

Nos autres sujets, soit leurs parens ou autres, ne les pourrons recueillir, recevoir, cacher, ni *latiter* en leurs maisons. (*Ib.*)

Mort Ochosie, sa mere enrage
Et meurdrit le royal lignage,
Fors Joas, qu'on va *latitant*.
(1567, UBERT P. DE VILLIERS, *le Trophée d'Ant. de Croy*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VII, 139.)

Qui *latitent* et cachent leurs meubles. (BUGNYON, *Loix abrog.*, p. 499, éd. 1574.)

Les autres banqueroutes dignes de punition exemplaire, qui se font par dol et fraudes de ceulx qui n'ayant souffert aucune perte *latittent* malicieusement leurs biens, feignent doleusement des hypotheques et apres ladite latittation ou transport de leurs dits biens hors nostre royaume, s'absentent d'iceluy. (*Mandem. pour le jugem. des banqueroutiers frauduleux*, 25 juin 1582.)

Et encore au XVIIe



Et par cet artifice recelent et *latitent* la plus part des dictons et minutes de sentences, jugemens, ordonnances et autres actes. (**15** juin **1633**, *Avert. du conseil*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 6 v°, Arch. Loiret.)

— Réfl., se cacher :

Le suppliant *se latita* grant pieça par Paris en rues foraines et autres. (**1387**, Arch. JJ **131**, pièce **122**.)

Et en divers lieux *se latita* et mussa. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an **1385**, Michaud.)

Dont les sectateurs et imitateurs *se* sont renduz fugitifz, cachent et *latitent* en aucunes parties de nostre royaume. (*Ordonn. de Fr. Ier sur le faict de la just.*, f° 90 r°.)

Et *se* peult celle maladie des dauves tapir et *latiter* es brebis ung an ou plus : mais en la fin convient il que elles en meurent. (JEH. DE BRIE, *Bon Berger*, p. **94**, Liseux.)

— Neut., se cacher :

Le roy de Navarre se parti de Normendie et s'en alla *latitant* en divers lieux, jusques a Avignon. (*Grand. Cron. de France*, les fais du bon roy Jehan, VII, P. Paris.)

Ledit roy de Navarre se partit secrettement de Normandie sans le sceu et congneu du roy, et s'en alla jusques en Avignon, *latitant* par divers lieux. (N. GILLES, *Ann.*, t. II, f° 33 v°, éd. **1492**.)

Aucuns toutesfois s'enfuyrent *latitans* et eulx muçans par Italie. (*Translat. de la prem. guerre pun.*, à la suite du *Prem. vol. des grans dec. de Tit. Liv.*, f° 195d, éd. **1530**.)

LATITUDINEL, adj., en large :

Incision *latitudinel*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. **2030**, f° 105c.)

LATON, s. m., latin :

Qui li a apris a parler *laton* ?
(*Du Prestre mis au Lardier*, 101, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 28.)

Le gibet (y) ait part au *laton* !
Magister, que veut il dire ?
(*Farce de Mimin*, Anc. Th. fr., II, 349.)

LATONNEUR, s. m., celui qui parle latin :

Menecies diz le *latonneur*. (**1323**, *Cart. d'Igny*, Richel. l. **9904**, f° 82a.)

Cf. LATINEUR.

LATRER, *latt.*, v. n., aboyer :

Le suppliant oy leur chien *lattrer* et abahier tres fort. (**1380**, Arch. JJ **117**, pièce **35**.)

LATRIE, s. f., culte, service religieux :

Le servir (N. S.) d'ame et de corps et de tous nos biens, en luy faisant foy et hommaige par adoration de *latrie* qui est deue seulement a Dieu. (OLIV. MAILLARD, *Pass. de N.-S.*, p. **56**, Crapelet.)

LATROCINAL, adj., de brigand, de larron :

Les princes et gouverneurs des larrons, qui leurs colleges *latrocinaulx* avoient espandus par tout le pays, conspireront ensamble. (BOURGOING, *Bat. jud.*, IV, **14**, éd. **1530**.)

S'il eust peu mettre hors la main *latrocinalle*, c'est assavoir qu'il eust peu chasser les larrons et sedicieux qui occupoient la cité. (ID., *ib.*, IV, **16**.)

LATROCINATION, s. f., brigandage :

Et ainsi estoit Judee toute pleine de sedicieux et de *latrocination*. (BOURGOING, *Bat. jud.*, II, **4**, éd. **1530**.)

LATROCINEUSEMENT, adv., par le brigandage, comme un brigand :

Pour ce il pensa qu'il n'auroit plus de garde ne administration de si grands deniers apres la mort et passion de son maistre, parquoy vouloit travailler et mettre paine de faire provision *latrocineusement*. (*Le Repos de conscience*, c. XXV, Jeh. Trepperel.)

LATTAGE, voir LATAGE.

LATTE, voir LATE.

LATTERRE, mot douteux présentant le sens de lance :

Et la vindrent les champpions armes moult richement, et se combatirent ensemble moult durement, et rompirent leurs *latterres*, et tant que Guillaume de Monsignon embrassa le sire de Chasteau Vilain par le corps et le rua a terre. (*Le Liv. de Baudoyn, Cte de Flandre*, p. 190, Serrure et Voisin.)

LATTRER, voir LATRER.

LATUI, s. m., cachette :

En *latui* les est alez traire.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 28522, Michel.)

LATUIET, s. m., cachette :

Au pastor dit qu'il s'en isse;
Mais en *latuiet* s'atapisse
Tant qu'a lui tort que ce trespast.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 28538, Michel.)

LATURELURE, sorte de refrain :

En revenant du moulin;
Laturelure,
En revenant du moulin
L'autre matin,
J'atachay mon asne a l'huys,
Regarday par le pertuys
Laturelure.
Je regarday par le pertuys
L'aultre matin.
(*Farce de Calbain*, Anc. Th. fr., II, 141.)

LAU, *leu*, *lou*, adv. contracté pour là où :

Et fu (le cheval) covers d'un vermeil poile chier
Plus de .m. leus ferretes et tranchies,
Par *leu* on voit le poil reblanchoier.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 164d.)

Par *leu* on puet et monter et descendre.
(*Ib.*, f° 181d.)

Mais *lau* le prist, la le remete.
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, LXV, 12, Van Hamel.)

Et cil qui l'avoient gardé (le corps de J.-C.)
Disoient bien par verité
Qu'il n'estoit pas *lau* on le mist.
(*S. Graal*, 631, Michel.)

Celui qui avoit enseignié
Lau Joseph avoient mucié.
(*Ib.*, 2287.)

Di li *lau* il s'arrestera
Le fil Alein atendera.
(*Ib.*, 3127.)

Que il vainnent as ostes *lau* on vent les dras. (**1248**, *Régl. de la drap.*, Arch. mun. Laon.)

Ne blainche saie *lau* il ait croie. (*Ib.*)

Lau il osent et puent fere.
(*Vie de S. Alexi*, 500, Rom. VIII, p. 175.)

Leu il li plaira. (**1295**, *Ch. d'Aire en Art.*, Wailly.)

Alast *lau* les procureurs de le ville les vaurroient mener. (**1359**, *Cart. Esdras de Corbie*, Richel. l. **17760**, f° **51** v°.)

Tout ly admortissement fait dedens la ville et le bailleue de Corbie demourront puis oresenavant paisiblement en l'estat *lau* il sont maintenant. (**1361**, *ib.*, f° 33 r°.

Et manda partout *lou* il avoit seignorie. (*Liv. de la Conq. de la Moree*, p. **410**, Buchon.)

Sont convoiteux de prendre par tout *lou* il en pevent prendre. (G. DE CHARNY, *Liv. de Cheval.*, ms. Brux., f° 102 v°.)

Cf. LEUR.

LAUBREGE, voir LUBERNE.

LAUCET, voir LAUSET.

LAUCHE, s. f., bande :

Item une *lauche* de pré ou pré des Coldreaux tenant a Adam Potier d'une part... et a la riviere d'autre. (Fin XIVe s., *Déclaration de la censive de la mairie de la Chastre, chastell. de Vitri*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 5 r°, Arch. Loiret.)

— Nom donné à une sorte de brique :

Huit cens et demi de quarrous appellez *lauches* a faire cheminees. (*Compt. de G. Charvot*, **1438-39**, Arch. Côte-d'Or, B **2392**, f° 38.)

Bourg., Yonne, *lauche*, bande étroite d'un objet quelconque. Une *lauche* de terre, une *lauche* d'étoffe. Une *lauche* de pain, de veau, de mouton. Dijonnais, *louèche*, bande de terre soulevée et retournée par la charrue. Auxerre, une *loiche* de veau.

LAUDABLE, adj., louable, glorieux :

Et dist cestui moine qui ceste ystoire compila, que pour ce que est *laudable* la vouloit escrire. (AIMÉ, *Yst. de li Norm.*, IV, **44**, Champollion.)

Cellui doit bien estre nommé roy de qui bonne et *laudable* renommee est publiee durant sa vie. (*Demandes du roi Charl. VI*, p. 30, Crapelet.)

Tout perissoit le temporel
Estat et l'espirituel
De l'eglise tant venerable,
Qui avoit esté tant *laudable*
Par le terme d'uict vings et .XII. ans.
(*Chron. de l'Abb. de Floreffe*, 1258, Monum. pour serv. à l'hist. de Belg., t. VIII.)

Moult preudhons fut, juste et *laudable*.
(*Ib.*, 1493.)

Desirans ensuir les *laudables* statuts et ordonnances faictz et passez par nos predecesseurs. (**1457**, *Ord.*, XIV, **432**.)

LAUDACION, - *tion*, s. f., louange :

Vous montaingnes, resonez de *laudacion*, ce est de loenges. (*Bible*, Maz. **684**, f° 108c.)

Pour nous induire a l'admiration, contemplation et *laudation* de Dieu. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 56 r°.)

Et ne te semble elle de grande et de haulte *laudacion* digne, quand... (G. CHASTELL., *Ver. mal prise*, p. **531**, Buchon.)

Vous montagnes, raisonnez de *laudation*, c'est a dire louenge. (*Bible*, Esaye, ch. 43, éd. 1543.)

— Approbation :

Laudation, approbation, convention, promesses. (1441, Arch. P 1360, cote 885.)

LAUDATEUR, s. m., celui qui loue :

C'est vray honneur quant nous sommes facteurs
De biens exquis et en sont *laudateurs*
L'œuvre et l'effect, non point faveur commise.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 154 r°, éd. 1530.)

Et *laudateur*, je diz infatiguable, de leurs prouesses et glorieulx faicts d'armes. (RAB., l. III, prol., éd. 1552.)

LAUDATOIRE, adj., digne de louanges :

Poesies fictoires,
Narratoires,
Des mauvais accusatoires,
Des bons recommandatoires,
Laudatoires,
Pour leurs faiz justifier.
(AL. CHARTIER, *l'Esperance*, p. 370, éd. 1617.)

Messeigneurs, vie *laudatoire*
Vous doint le g ant dieu infiny.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 59[b], éd. 1537.)

A la jou·nee *laudatoire*
Qui s'appelle feste pascalle...
(*Ib.*, f° 69[b].)

1. **LAUDE**, s. f., louange, éloge :

Moult en fu granz joie et granz *laude*.
(EVRAT, *Genese*, Richel. 12457, f° 51 v°.)

Toutes ces choses doient faire a grant *laudes*. (*Liv. de M. Pol*, ch. CXIX, Pauthier.)

— Heure canoniale :

Leur pleut ouyr unes *laudes* faictes a l'honneur de Nostre Dame. (J. D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5081, f° 61 v°.)

2. **LAUDE**, s. m. ?

A la relation du conseil des *laudes*. (1536, *Reg. cons. de Limog.*, I, 268, Ruben.)

Nom propre, *Laude*.

3. **LAUDE**, voir LAIDE.

LAUDEMENT, s. m., louange :

Tu deusses avoir honte de mettre a *laudement* tes gestes deshonnestes. (*Intern. Consol.*, II, VI, Bibl. elz.) Impr., l'*audement*. L'édit. de 1498 donne : a l'*endevant*.

LAUDUMINIES, s. f. pl., lods et ventes :

Avecques les hommages, vasselages et feautez, bois, prez, eaues, pastures, fours, moulins, *lauduminies*, censives, rentes, honneurs et dignites. (1374, *Ord.*, VI, 104.)

LAULTIER, voir ALTIER.

LAUNCEGAIE, voir LANCEGAIE.

LAUNCELEIE, voir LANCELEE.

LAUNÇOUN, voir LANÇON.

LAUNDE, voir LANDE.

LAUNDIE, voir LANDIE.

LAUNDON, voir LANDON.

LAUNE, s. m. ?

Perret Vivian... vit la Moireau que l'an i avoit mené, qui aveit la main senestre fendue au *laune* et navrez au col. (1278, *Reg. du Parl.*, Arch. J 1034.)

LAUNGNE, voir LAIGNE.

LAUQUE, s. f. ?

En chacunne pierre de lainne a Chauni doit avoir .XXI. livres et un quarteron justement en *laugues*. (1410, *St. de la drap. de Chauny*, Arch. mun. Chauny.)

LAUR, voir LAOR.

LAURE, s. f., laurier :

... Estoit vainqueur, et chapeau luy donna
De verte *laure* dont son chief aorna.
(O. DE S. GELAIS, *Eneid.*, Richel. 861, f° 46[b].)

LAURÉ, adj., de laurier :

Que digne il est de *lauree* couronne.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LXIIII, éd. 1545.)

Du chef tomba sa couronne *lauree*.
(CL. MAR., *Met. d'Ov.*, l. II, p. 86, éd. 1596.)

— Lauréat :

Ou fut poete *lauré*. (NOGUIER, *Hist. Tolos.*, p. 46, éd. 1556.)

LAUREÉ, adj., couronné de lauriers :

Entre les corps *laureez* et palmez,
De bon renom comblez et embasmez
Cestuy desert, armes, tiltre et blason.
(CRETIN, *Chants roy.*, f° 44 v°, éd. 1527.)

1. **LAURIN**, adj., de laurier :

Et faites bullir en olie *laurin*. (*Ornatus mulierum*, ms. Oxf. Ash. 1470, f° 277[a].)

Oile *laurin*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 93[b].)

Oile *laurin*. (1359, *Journ. de la dép. du R. Jean*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 207.)

L'huyle *laurin* est de si vil prix, qu'il ne se sophistique. (BRIÇON BAUDERON, *Paraphrase sur la Pharmacopoee*, p. 530, éd. 1612.)

2. **LAURIN**, s. m., serpolet :

Serpillum, herba quae gallice *laurin* dicitur. (*Extr. d'un ms. du IX[e] siècle*, ap. Littré, *Journ. des Sav.*, fév. 1859, p. 93.)

LAURON, s. m., peuplier noir :

Agirus, Populus nigra, Peuplier noir, que aucuns nomment du *Lauron*. (C. EST., *De lat. et græc. nom. arbor.*, etc., p. 5, éd. 1547.)

LAUSENGIER, voir LOSENGIER.

LAUSET, *lausset*, *laucet*, s. m., ce qu'on paie pour faire aiguiser les instruments de labourage :

Dedimus ad acapitum Bernardo Escot totam fabricam suam loci de Brossis acuendi vomeres, relhas et pics, et totum *lausset*, et alia quæ ad dictam fabricam pertinebant... ita quod nullus præter eum et successores ejus haberet licentiam... recipiendi *laucet* seu habendi quod pro acuendis vomeribus seu relhis debet recipi. (*Ch. de* 1266, ap. Duc., *Laucet*.)

Fiat (assignatio) in fabrica sive *lauset* dictorum locorum de Monteguiscardo, de Villafranca, et Campinasii. (1343, Arch. JJ 74, p. 232.)

LAUSIME, *lausisme*, *lauzeme*, s. m., consentement, permission, accord :

Sans obtenir *lausisme* ne licence du souverain. (1389, Arch. JJ 146, pièce 223.)

— Droit payé à celui dont relève un domaine qu'on vend ; le droit de lods :

Avec ce retindrent iceulx religieux et couvent en ladicte ville de Saint Sever et generalement en toutes les terres et possessions a eulx appartenans, toutes les leides, peages, coustumes, ventes, *lausimes*, preparances, tous les fiefz, cens et autres droitz quelxconques. (1461, *Ord.*, XV, 284.)

On impose a icellui Jehan Aubert que lui estant viguier de Baignolz avoit approprié a lui plusieurs *lauzemes* de la dite viguerie, sans en rendre aucun compte. (1462, Arch. JJ 198, pièce 536.)

LAUSISME, voir LAUSIME.

LAUSSET, voir LAUSET.

LAUSTE, voir LAOUSTE.

LAUTRIN, s. m. ?

A Henry Fribert pour brouetes, escoppes, arbre et *lautrin* par luy livrez. (1518, *Doc. relatifs à la fondation du Hâvre*, p. 106, Stephano de Merval.)

LAUVE, s. f., mot douteux exprimant l'idée de situation misérable :

Lesquels, par glaive et fer, succumberent le plat pais de Flandres et le mirent en aussi basse *lauve* que jamais avoit esté paravant. (MOLINET, *Chron.*, ch. CXCIV, Buchon.)

LAUVYERE, voir LAVIERE.

LAUZE, s. f., pierre plate, espèce d'ardoise qui sert à couvrir les toits. Ce terme est très usité en Dauphiné pour signifier des pierres plates servant à couvrir non pas les toits, mais les murs de clôture.

Cf. LAUZIERE.

LAUZEME, voir LAUSIME.

LAUZIERE, s. f., poutre sur laquelle se placent les *lauzes* :

Pour asseoir les boutans, *lauzieres*, jambages, simaises et aboutees de cheminees. (*Cout. de Gorze*, XIII, 24, Nouv. Cout. gén., II, 1090.)

Cf. LAUZE.

LAVACHE, voir LAVASSE.

LAVACION, *-tion*, s. f., ablution, purification :

Li doulz Jhesus fist nostre redempcion
Et nous sauva par certain convenant
Que de baptesme ayons *lavacion*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 117[a].)

Ablucion et *lavacion* des aultiers. (1464, *Ord.*, XVI, 267.)

Les sept *lavations* sont les sept sacremens. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., II, f° 29 r°.)

Assidue *lavation* d'iceluy (vin rosat) conforte les gencives. (ARNOUL DE VILLENOVE, *Tresor des pauvres*, f° 119 v°, éd. 1581.)

LAVACRE, *laivaicre*, s. m., fonts baptismaux :

Et les *lavacres* curre et les peissons par mer.
(*Charlem.*, 127, Koschwitz.)

— Bain, baptême :

Qu'ilz sont aromatises suffisantement par le *lavacre* de regeneration es sains fons de baptesme. (*Orose*, vol. I, f° 65[b], éd. 1491.)

O Eustache, tu es bien eureux, puisque tu as pris le *lavacre* de ma grace. (*Violier des Hist. rom.*, c. XCVII, Bibl. elz.)

De quoy me sert ce bain et *lavacre* dont vous usez ? Quelle utilité m'apporte t il qui suis lavé et baptisé au nom du S. Esprit ? (MAUM., *Euv. de S. Just.*, f° 61 r°, éd. 1594.)

Un empereur, apres le saint *lavacre*,
Officiant comme ecclesiasticque,
Le calice garny du corps misticque
Peult prendre a nu quant il fait le dyacre.
(MAXIMIEN, *l'Arrest du roy des Romains*, Poés. fr. des xve et xvie s., VI, 152.)

Ce mot est donné comme féminin dans le *Voc. austras.* de D. J. Fr., qui dit :

LAIVAICRE *d'iauwe* (une). Une lavasse, une grosse nuée, une grande pluie, qui lave bien la terre et fait du tort aux vignes.

LAVAICHE, s. f., lavoir, lieu où l'on lave le linge :

Lesquelles femmes et filles travaillans en ladite mare ou *lavaiche* pour la nestoier. (1472, Arch. JJ 197, pièce 218.)

LAVAILLE, s. f., lavure :

En *lavaille* de jambes a meseaulx.
(VILLON, *Grand Test.*, Ballade, Jouaust, p. 92.)

De nous ont patiemment enduré des injures, plus que dix truyes ne boyroient de *lavailles*. (RAB., V, 15, éd. 1564.)

— Eau servant à laver :

Et l'appelle on plomb de *lavaille* pour ce qu'on le lave es mares ou se fait l'esbrouement de l'or. (DU PINET, *Pline*, XXXIV, 16, éd. 1566.)

— Médecine servant à laver le corps :

Donques il faut differer, jusques a ce que ceste rinceure et *lavaille* en soit dehors, et que le disner ne rencontre ledit bouillon. (JOUB., *Err. pop.*, 2e p., ch. 17, éd. 1587.)

LAVAL, adv., en bas, à terre :

Qui fust en sel chafaut *laval*.
(BRETEL, *Tourn. de Chauv.*, 3596, Delmotte.)

Ces harnois cy sont ilz pourrys ?
Ces salades nous sieent ilz mal ?
Sont ces brancs a ruer *laval* ?
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 27720, G. Paris.)

Vendosme pour le chief premier,
Juvenel, Precigny, Laval,
Cousinot avec Chevalier,
Et gens non a mettre *laval*.
(MARTIAL, *Vigil. de Charl. VII*, I, 220, éd. 1724.)

Cf. AVAL.

LAVANCE, s. f., action de laver, de purifier :

Ablutio, *lavance*. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 7692, et *Catholicon*, Bibl. Quimper.)

— Eau qui a servi à laver :

Quant aucun tastera
De la dicte eau, et giectera
Lavance sur ce perron cy,
Tantost sera l'air tout nercy.
(ROI RENÉ, *Œuv.*, III, 23, Quatrebarbes.)

LAVANCHE, voir LIVESCHE.

LAVANDERESSE, - *dresse*, s. f., relaveuse :

Lavendresse. (1583, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

LAVANDERIE, - *enderie*, s. f., buanderie :

Et que se fust fait balier,
Bien buer et tres fort laver
En sa tres grant *lavenderie*.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 102^b, impr. Instit.)

Il est encore usité dans la Suisse romande, notamment à Neuchâtel.

LAVANDIER, - *vendier*, *laiv.*, s. m., blanchisseur :

Simons li *lavendiers*. (1313, *Trav. aux chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 40.)

L'en voit souvent que *laivandier*
Font leurs draps sur le gravier
Laver premiers en l'eaue froide.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 357^c.)

Ce Regnauld... depouilla tellement la famille de nostre monastere, et signamment encor de nos laboureurs, charpentiers, *lavandiers* et pescheurs. (*Chose mem. escr. p. F. Richer*, p. 205, Cayon.)

— Officier qui était chargé chez le roi de faire blanchir le linge :

Jehan de Ternay, *lavandier* du corps de S. M. (*Dép. du R. de Nav.*, av.-juin 1581, Arch. Basses-Pyr. B 63.)

Nom propre, *Lavandier*.

LAVANT, adj., qui lave, qui purifie :

O fontaine clere et *lavans*.
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, CCLX, 10, Van Hamel.)

LAVARET, s. m., sorte de poisson :

Dedans le lac que le Bourget on nomme,
Le *lavaret* friand seul se renomme
Haran d'eau douce.
(J. PELLETIER DU MANS, *la Savoie*, éd. 1572.)

LAVASSE, *lavache*, s. f., pluie torrentielle :

En temps de *lavasses* et de pleuyes soudainnes. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 379.)

Les pluyes et terribles *lavaches* furent si grandes aval les champs que laboureurs furent constrainets de retourner en la cité. (MOLINET, *Chron.*, ch. LXI, Buchon.)

LAVATIF, adj., propre à laver, à purger :

Soit sa viande laxative et *lavative*. (BRUN DE LONG BORC, *Cyrurgie*, ms. de Salis, f° 89^a.)

Vertu abstersive et *lavative*. (*Jard. de santé*, I, 450, impr. la Minerve.)

Il fault que les medecines soient faictes coulantes et *lavatives*. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 498, éd. 1549.)

Clysteres *lavatifs*. (*Practique de P. Bocellin*, f° 23 r°, éd. Lyon.)

L'air est proprement abstersif, et non *lavatif*. (JEAN DE CHAMPEYNAC, *Phisique*, p. 366, éd. 1610.)

LAVATOIRE, s. m., lieu où l'on lave, où l'on se lave, lavoir, piscine :

Mon corps n'est pas *lavatoire*
Ou l'on jette toutes eaux.
(*Vaux-de-Vire de J. Le Houx*, XVIII, Jacob.)

Laquelle eau vient coulant par un canal de cuivre dans un *lavatoire* qui est hors la mosquee, afin que les Turcs se lavent auparavant que d'y entrer pour faire leurs prieres. (*Voyag. du S. de Villamont*, p. 489, éd. 1598.)

Ledit *lavatoire* de Siloé tant bien orné par David. (DUVAL, *l'Hudrotherapeutique*, p. 55, éd. 1603.)

Lavatoire : m. A lavatory ; a place, or vessel, to wash in. (COTGR., éd. 1611.)

Lavatoire : m. Lavatorio. (C. OUDIN, éd. 1660.)

— En particulier fonts baptismaux :

Entour celuy temps Rachardus roy de Frise devoit estre baptizié et avoit ja .I. pié ou *lavatoire*... (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 318^b.)

— Lavement :

On fera un *lavatoire* avec du vin blanc. (LOUIS GUYON, *le Miroir de la beauté*, II, 437, éd. 1615.)

LAVE, *laive*, *layve*, *lesve*, s. f., pierre de grès, plate et de forme irrégulière :

Pour charroier celle *layve*. (1312, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8551.)

Chemins communs, terre, *laive*, areigne, pierres et autres chouses. (12 août 1376, *Lett. de Phelippe duc de Bourg.*, Arch. mun. Montbard.)

Pour quatre toises de *laive* pour mettre sur ladite vis. (31 janv. 1382, *Quitt. de Perrenot, recouvreur*, Arch. mun. Dijon.)

Quiconques a mestier de traire pierre ou *lesves*. (Fin XIVe s., *Cout. de Chatillon*, ap. J. Garnier, *Chart. bourg.*, I, 371.)

Diz bouchoz de pierre es deux pignons pour porter les sablieres et couverte de *layve*. (*Ouvr. fais à Dole*, 1415-16, Ch. des compt., B 1586, Arch. C.-d'Or.)

Que si quelqu'un estoit si estourdy que de se venir donner par le nez de ceste perche, ou qu'il oubliat que ce signal le preservoit de quelque mal, quand mesmes on le vous assommeroit de pierres, *laives* et ardoises, seriez vous d'advis, seigneur Pastorelli, qu'on fist une ordonnance ou statut, par lequel on deffendroit aux couvreurs de plus mettre telles perches ? (CHOLIERES, *Apresdisnees*, VIII, f° 287 r°, éd. 1587.)

Fr.-Comté et Morv., *lave*, dans le même sens. Berry, *lave*, dépôt limoneux d'une inondation.

LAVEDENT, s. m., eau dentifrice :

Un *lavedent*, faisant cesser toute douleur des dents. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 87, Roybet.)

LAVEMAIN, adj., où l'on se lave les mains :

Ung petit bassin *lavemain*. (1474, *Inv. des bagues de Gabrielle de Latour*, Ann. de la Soc. de l'hist. de Fr., 1880, p. 292.)

Un bassyn *lavemain*. (1507, *Inv. des meubl. du duc de Bourg.*, Cab. hist., IX, 305.)

— S. m., bassin où l'on se lave les mains :

Deux petiz *lavemains* a bec. (*Compt. du R. René*, 1471-72, p. 245, Lecoy.)

Un *lavemains* fort bien ouvré. (1520, *Invent.*, Arch. Gir., Not., Bris Charrier.)

Ung *lavemains* de cuyvre. (1565, *Inv. du mob. des chât. d'Apchon et d'Ouches*, Mém. et Doc. sur le Forez publ. par la Soc. de la Diana, 1881, p. 282.)

Pays de Bray, *lavemain*, vase dans lequel les domestiques se lavent les mains.

LAVEMENT, s. m., action de laver, ablution :

Lavemenz. (S. BERN., *Serm.*, ms., p. 73, ap. Ste-Pal.) Lat., lavatio.

Mes confors, mes esbatemens
Seront les souspirs ennuyeulx,
Les pleurs et amers *lavemens*
Que je donneray a mes yeulx.
(*Mist. du viel test.*, 3042, A. T.)

Recevoir le *lavement*
De baptesme.
(*Myst. de S. Clem.*, p. 87, Abel.)

Lavement de la teste. (*Jard. de santé*, I, 427, impr. la Minerve.)

Lavement de voarres, tasses, potz. (BEAUSPORT, *Monotessaron*, p. 183, éd. 1552.)

Ceux de la persuasion de Mahomet viennent a ce goulfe faire leurs oraisons et puis se baigner et laver de ceste eau marine, pensans par tels *lavements* appaiser l'ire de Dieu. (THEVET, *Cosmogr.*, III, 12, éd. 1558.)

Gargarisme est une liqueur appropriee au *lavement* de la bouche. (PARÉ, *Œuv.*, XXV, XXXVII, Malgaigne.)

Il (Notre-Seigneur) receut le tres sainct *lavement* du baptesme au Jordain. (J. DE MONTLYARD, *Hieroglyphiques de Jan Pierre Valerian*, XXII, 14, éd. 1615.)

Le *lavement* des corps et l'usage des bains ne soit pas frequent. (FR. DE SAL., *Règl. de l'Instit. de s. Aug.*, c. 17.)

LAVENACIER, s. m. ?

25 francs du petit Aubert d'Andernay pour une composition faicte a Mgr. pour certain argent qu'il avoit pris en un meix a Andernay qui estoit a Cellesson, *lavenacier* d'Andernay. (1383-85, Arch. Meuse B 493, f° 59 v°.)

LAVENDAGE, s. m. ?

.VI. garbes de *lavendage*. (*Liv. des jurés de S.-Ouen*, f° 47 r°, Arch. S.-Inf.)

LAVENDERIE, voir LAVANDERIE.

LAVENDIER, voir LAVANDIER.

LAVENDRESSE, voir LAVANDERESSE.

LAVEOIR, *lavoir*, *lavoer*, *lavouer*, *lavouher*, *lavoier*, s. m., bassin où l'on se lave, où l'on lave :

Les leus pres de aive et qui s'arousent de aive et en baingz et en *lavoers*. (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 18a.)

La seconde chose est veraie confession qui est li *lavoiers* ou l'en se doit souvent laver. (LAUR., *Somme*, Maz. 809, f° 149d.)

Si r'estoient li *lavouers* esquels l'en lavoit les pies et les entrailles des sacrefices. (GUIART, *Bible*, Trois. liv. des R., XIV, ms. Ste-Gen., f° 172c.)

Dedans le *laveoir* lavees.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 115d.)

.I. bacin, .I. *lavouer*. (1349, *Compte de Nicol. Bracque*, Arch. KK 7, f° 54 r°.)

Ung *lavouer* petit, c'est assavoir chauffette et bassin d'argent veré. (1380, *Inv. de Ch. V*, 2224, Labarte.)

Pots de cuevre et caudrons, chaudires et poyelles, basins, *lavoirs* et escumoirs. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 2c, Michelant.)

Et en refectouer
Disnent tout temps ou a beau *lavouer*.
(CHR. DE PIS., *Dit de Poissy*, Richel. 835, f° 76a.)

.I. *lavoir* et un bacin. (1385, *Reg. du Chap. de S.-J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 101 v°.)

Le *lavouher* a draps. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, f° 112 v°, Bibl. la Rochelle.)

Ung *lavouer* a mains. (*Compt. du R. René*, 1471-72, p. 242, Lecoy.)

Tu feras aussi un *lavoir* d'aerain avec son soubassement laver. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Ex., XXX, éd. 1534.)

— Adj., qui sert à laver :

Un pot *lavouer* de cuivre. (1332, Arch. P 1362[2], pièce 1069 ; et 1396, Arch. MM 31, f° 228 v°.)

Le suppliant... print en la ville de Therouenne deux chauffrettes que on nomme au lieu pos *lavoirs*. (1416, Arch. JJ 169, pièce 324.)

Metz de l'eaue ou pot *lavoir*
Et appreste bassin et toualle.
(GREBAN, *Myst. de la Pass.*, Ars. 6431, f° 197a.)

Plats bachins et deux potz *lavoirs*. (1521, *Inv. de Franchois de Meleun*, Soc. des antiq. de Morinie, 102e liv., 1877.)

LAVEOR, *-vor*, *-veur*, *-vur*, *-veour*, *-voour*, adj., qui sert à laver :

Tenir le bacin ou il lavera ses mains et la touaille, et avoir ledit bacin et ladite touaille et le pot *laveur* si tost que lavé y aura. (1393, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, 2e p., f° 34 v°.)

Trois petites touailles a laver au pot *laveur* branlant a une chaine de fer. (1412, *Lotties*, Arch. Grossœuvre.)

— S. m., sorte de vaisseau, de bassin :

De ço fist Salomon tuz les vaissels de araim el temple e neis le grant *lavur* que l'um apeled mer d'araim. (*Rois*, p. 147, Ler. de Lincy.)

Allutia, *lavurs*. (NECK., ms. Bruges ; Scheler, *Lex.*, p. 87.)

Aparellier de l'eau el *lavor* por laver. (*Règle de Cîteaux*, ms. Dijon, f° 100 r°.)

.II. bachins et .II. *lavoours* pour l'estorement de la maison. (1307, *Mobil. des Templ. du baill. de Caen*, Arch. J 413, pièce 29.)

.IIII. bachins, .I. *laveour*. (*Ib.*)

Bresse, *lavieu*, lavoir.

LAVER, verbe.

— Neutr., se laver les mains :

Apres que le gentil homme *eut lavé* avec le seigneur de Bernaige, l'on porta l'eau a cette dame, qui *lava* et s'alla seoir au bout de la table. (MARG. D'ANG., *Hept.*, XXXII, Jacob.)

— Act., *laver le vin*, le tremper d'eau :

Le vin, tant *lavé* que vous voudrez, retiendra tousjours son naturel, en proportion de sa qualité. (G. BOUCHET, *Serees*, I, 22, Roybet.)

LAVERESSE, s. et adj. f., celle qui lave, qui purifie :

(Confession) La souveraine *laveresse*.
(BAUD. DE CONDÉ, *Dits*, Ars. 3142, f° 5a.)

Lotrix, *laveresse*. (*Gloss. de Salins.*)

LAVEUR, voir LAVEOR.

1. **LAVEURE**, s. f., action de laver :

Empres le derniere *laveure*. (*Frag. d'un livre de médecine*, ms. Berne A 95, f° 4 v°.)

— Eau qui sert à laver :

Li gent les (les pierres des géants d'Irlande) soloient [laver
Et de l'eve lor bains temprer.
Cil qui estoient engroté
Et d'aucune enferté grevé
Des *laveures* bains faisoient.
(WACE, *Brut*, 8275, Ler. de Lincy.)

2. **LAVEURE**, s. f., étoffe de mauvais teint, qui perd ses couleurs lorsqu'on la lave :

Mes longement
Ne se tient nule doreure
A envers d'une *laveure*.
(GAUTIER D'ARRAS, *Ille et Galeron*, Richel. 375, f° 296a.)

Aucun ne peust ou doit faire que deux *laveures* de route. (1410, *St. de la drap. de Chauny*, Arch. mun. Chauny.)

LAVIER, *layvier*, s. m., ouvrier en *lave* :

Pour .XII. journees de *layviers* a traire layve pour celle coverture. (1312, *Compt. du dom. de Mahaut d'Artois*, Richel. 8551.)

Cf. LAVE.

LAVIERE, *-vire*, *lauvyere*, s. f., lavure :

Ordinons quils preingnient le camp de tuis ces, quels qu'ils soyent, qui desorenavant getteront ou mettront *lavire*, escovires, ou qu'ils laisseront gesir fumier devant lour maison per trois jors intiers. (*Pièce de* 1387, Rec. diplom. de Fribourg, V, 7.)

Ne gectent, de jour ne de nuyt, aucunes *lauvyeres*, hordures, buyees, eaues de bains. (*Ord. de Salins*, 1492-1549, Prost, p. 24.)

LAVIRE, voir LAVIERE.

LAVIS, s. m., bavardage :

Mes je doubte trop les *lavis*
Des langues qui souvent parollent
Et qui les autres gens escollent.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 11, Kerv.)

LAVOER, voir LAVEOIR.

LAVOIER, voir LAVEOIR.

LAVOIR, voir LAVEOIR.

LAVOLE, s. f. ?

Mais se Dieu sault Bertran, c'onques n'ama escole,
Il lor vausist mieulx estre trestous en lor *lavole*.
(CUV., *Bertran du Guesclin*, 17552, Charrière.)
Une var. porte : trestous a la *karolle*.

LAVON, voir LAON.

LAVOR, voir LAVEOR.

LAVOTTER, v. a., fréquentatif de laver :

On dit aussi que les poules qui ont les pieds jaunes y sont fort bonnes, leur lavant bien les pieds en l'eau, a la charge de les baigner et *lavotter* par apres au vin que le patient voudra boire. (DU PINET, *Pline*, XXXIII, éd. 1566.)



LAVOUER, voir LAVEOIR.

LAVOUHER, voir LAVEOIR.

LAVOUREE, s. f.?

Olchia in qua manet Oudearz la *Lavouree*. (**1208**, *Cart. de Montiéramey*, p. **247**, Lalore.)

LAVRU, *laffru*, *lefru*, *liefru*, adj., lippu :

N'estoit pas *lefrus* ne anscais,
Vairs ot les uels, jolis et gais.
(*Durmars le Gallois*, 107, Stengel.)

Le nes ot rebifé et le menton *lavru*.
(*Doon de Maience*, 9452, A. P.)

Simon Fauviaus le *liefrus*.
(*Poët. fr. av. 1300*, t. IV, p. 1359.)

La bouche qui est ouverte, comme ont communement les Franconiens *laffruz*, signifie l'honme audacieux. (A. DU MOULIN, *Chirom.*, p. **125**, éd. **1638**.)

Cf. LEVREUS.

LAWOUR, s. m.?

Car un angle d'honour
Desquent en une nue, qui tint moult grant *lawour*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 10426, Scheler, *Gloss. philol.*)

LAX, voir LAS.

LAXATIQUE, adj., lâche :

Sotz Henotins, *laxatiques* droncquars,
Vous estes dignes que l'on vous maine paistre.
(5[e] *chans. sur le siége de Mézière*, ap. Ler. de Lincy, *Ch. hist. fr.*, II, 75.)

LAXATION, s. f., laxité, relâchement :

L'eau de citrulle lasche le ventre par une *laxation* bonne. (*Jard. de santé*, I, **146**, impr. la Minerve.)

Si est tel remede laxatif tres utile pour le ventre. Et se naturelement telle *laxation* faire ne se peult soit fait artificiellement par ung suppositoire. (*Remede contre fievre pestilencieuse*, Robinet.)

LAXER, v. a., permettre :

La viande et usaige des chairs et poissons n'*a* point *esté laxé* ne permis aux honmes, sinon jusques apres le deluge. (*Second Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° **350** v°, éd. **1519**.)

— Délivrer :

Soubz umbre de quelzconques marques, contremarques, ou represailles qui pourroient *estre* cy apres *laxees* et declairees entre les villes, communautez et marchans particuliers. (**1483**, *Ord.*, XIX, **276**.)

LAXIEN, s. m., chaume ?

Mettre de *laxien* de trois onglees de hault au toict du chastel de Morley. (**1514**, Arch. Meuse B **2760**, 2[e] cah., f° **26** r°.)

Jaquot Huguenin met le *laxien* en bottes pour le conduire a Bar. (*Ib.*, f° **27** r°.)

1. LAY, voir LAI.

2. LAY, voir LÉ.

3. LAY, voir LOI.

LAYANS, voir LAIENS.

LAYCAL, voir LAICAL.

LAYCEAU, voir LAICEL.

LAYDE, voir LAIDE.

LAYE, voir LAIE.

LAYEE, voir LAIEE.

LAYEMENT, voir LAIEMENT.

1. LAYER, voir LAIER.

2. LAYER, voir LIER.

LAYET, voir LAIET.

LAYETE, voir LAIETE.

LAYEUR, voir LAOR.

LAYNEUX, voir LANEUX.

LAYRAN, s. m., sorte de mesure pour le vin :

Cinq cestiers orge et quatre *layrans* vin. (Charges du couvent du S.-Esprit, avr. **1635**, Arch. év. Beziers.)

L'orge a quarante solz le cestier et le vin vingt solz le *layran*. (*Ib.*)

LAYSANT, voir LAISSANT.

LAYSSE, voir LAISSE.

LAYTON, voir LAITON.

LAYVE, voir LAVE.

LAYVIER, voir LAVIER.

LAZ, voir LES.

LAZAGNE, s. f.?

Autour de cette place y a des boutiques la ou se vendent des *lazagnes*, avec lesquelles on fait certaines balotes de chair de beuf. (LEON, *Descr. de l'Afr.*, I, **139**, éd. **1556**.)

LAZARINES, voir LADRINES.

LAZARON, s. m., lépreux :

Deus, dist li rois, qui sont cist *lazaron*?
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 124[a].)

LAZERÉ, part.?

Bien sambloit sarrasin del viaire et del nes,
Car il estoit d'une herbe noircis et *lazeres*.
(*Les Chetifs*, Richel. 12558, f° 62[d].)

LAZERIQUE, s. f., lèpre :

Ge sai bien garir ydropique,
Si sai garir de *lazerique*.
(*Cliget*, Richel. 1420, f° 42[c].)

1. LE, *lo*, *lou*, *lu*, article masculin sing., régime :

Cum legimus e *le* evangelio. (*Fragm. de Valenciennes.*)

Neule cose non la pouret omque pleier
La polle sempre non amast *lo* deo menestier.
(*Eulalie*, 9, Meyer, *Rec.*, p. 193.)

El li enortet, dont lei nonque chielt,
Qued elle fuiet *lo* nom christiien.
(*Ib.*, 13.)

Et cum il l'aud tollud *lo* quev
Lo corps estera sobrels piez.
(*S. Leger*, 229, Meyer, *Rec.*, p. 198.)

Ki od *lu* roi furent venu.
(*Brut*, ms. Munich, 1612, Vollm.)

Por les armes Henri *lu* rei.
(*S. Brandan*, 5, Michel.)

— On a dit *li* par confusion avec le sujet :

Ne vol reciwre Chielperin
Mais *li* sen fredre Theoiri
(*S. Leger*, 58, Koschwitz.)

Dont *li* parc bien devons garder.
(GUIOT, *Bible*, 809, Volfart.)

Apres *li* feu soi aseta.
(*Pass. du Christ*, 156, Boucherie.)

Enchois *li* tamps d'ivier.
(*B. de Seb.*, XIV, 1156, Bocca.)

— *Li*, *lui*, article masculin sing., sujet :

Nos voldret concreidre *li* reis pagiens.
(*Eulalie*, 21, Meyer, *Rec.*, p. 194.)

Li perfides tam fu cruels
Lis ols del cap li fai crever.
(*S. Leger*, 153, Meyer, *Rec.*, p. 197.)

Carles *li* reis, nostre emperere magnes.
(*Rol.*, 1, Müller.)

Li sang vermaus li est el vis monteiz.
(*Gerard de Viane*, 647, Bekker.)

Por ce que *li* pardons ere si granz. (VILLEH., **2**, Wailly.)

Lui soulaus femme fiança.
(*Ysopet*, Richel. 1595, f° 3 r°.)

Quant *lui* sarpens fu en bon point
De mal faire ne se faint point.
(*Ib.*, f° 4 v°.)

Lui sengler un felon regart
Luy geta.
(*Ib.*, f° 5 r°.)

Si chantoit *li* uns rotruanges,
Li autres notes loherenges.
(*Rose*, Vat. Chr. 1492, f° 6[d].)

Et commanda que *li* corps fust laissiez es chiens et es oiseaus. (*Decollation saint Jehan Baptiste*, Richel. 988, f° 186[a].)

— Combiné avec la préposition *de*, *le* donne *del*, *deu*, *dau*, *do*, *dou*, *du*, *der*, *dor* :

Del corps asaz l'avez audit
Et dels flaiels que granz sustint.
(*St Leger*, 235, Meyer, *Rec.*, p. 198.)

Si s'en armerent sans plus *del* atargier.
(RAIMBERT, *Ogier*, 678, Barrois.)

Distrent que bien le pooit faire,
Les suens d'icel servage traire,
Quar avoient grant cumpainie
Del roi Pandras faire envaie.
(*Brut*, ms. Munich, 437, Vollm.)

La fins *dou* conseil si fu tels. (VILLEH., **11**, Wailly.)

Quant nous delivra touz ensemble
Du grand outrage et *deu* forfet
Qu'Eve en la pomme avoit forfet.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 2[d].)

Toute la teste en ot *der* bu partie.
(*Auberi*, p. 226, Tobler.)

Dou mont la plus chiere maisons.
(GUIOT, *Bible*, 1900, Wolfart.)

Li hommen *dor* Temple de Mandres. (Fevr. **1239**, Arch. Vosges, H, Flabémont.)

Il estoit filz *do* marquis. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXIII, **49**, Hist. des crois.) Var., *dou*.

Paiz fut faite *do* dit contenz. (*Ch. de* **1280**, Fontevr., Arch. Maine-et-Loire.)

En nom *dau* pere et *dau* fil et *dau* saynt esperit. (**1281**, *Test de G. de Lusignen*, Arch. J **270**, pièce **19**.)

Deu dit leu. (**1285**, *Lett. de Rob., D. de Bourg.*, Arch. C.-d'Or, La Buss., l. I.)

Deriers le tronc *du* aubre. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 22[c].)



La coustume *do* pais. (*Ch. de* **1296**, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

Je m'otroi *del* tout a faire vostre volenté. (*Li Contes dou Roi Flore et de la bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. **124**.)

Li pavemenz *del* clostre doit estre de .VII. colors. (*Li .X. command.*, Richel. **423**, f° **143**^b.)

Que *dou* mari ne trouva point.
(J DE CONDÉ, *Chev. a la manche*, 90, Scheler.)

La declaracion *dau* sayrement *dau* dit Arnaut. (*Ch. de* **1349**, Fontevr., la Rochelle, Arch. Maine-et-Loire.)

Si demanderent *dou* prince. On leur dist qu'il estoit a Bourdiaus. (FROISS., *Chron.*, VI, **196**, Luce.)

— Combiné avec la préposition *a*, *le* devient *al* :

Al cors saint Alexis.
(*St Alexis*, st. 120^c, Stengel.)

Rou vint *al* terme *al* rei.
(*Rou*, 2e p., 299, Andresen.)

Al fer e a l'acier la veie delivrum.
(*Ib.*, 989.)

Maint de voz ancesurs out *al* defendre mort.
(*Ib.*, 2249.)

U en une abeie volt mielz estre velee
Qu'*al* vivant sun seignur seit a altre dunee.
(*Ib.*, 2811.)

Kar ore vait un message *al* rei Henri le pere.
(JORDAN FANTOSME, *Chron.*, 199, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Al tens Conralt l'eveske de Mez... et *al* tens lo duc de Loheraine Ferri. (**1212**, Cab. Du Fresne, Metz.)

Al tens Innocent. (VILLEH., **1**, Wailly.)

Cose ki tourt... *al* decroissement de l'ounour de l'empire. (H. DE VALENC., **588**, Wailly.)

Al entrer et *al* iscir. (*Ch. de juill.* **1241**, N.-D. de Cambrai, Arch. Nord.)

Moult grant duel a *al* congié prendre.
(*L'Escoufle*, Ars. 3319, f° 45 r°.)

— *Au* :

Au revenir plains et soupire,
Car ma dolors croist et empire.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 16^b.)

Si com il est contenu es lettres *au* seignor de Choisel. (**1255**, *Cart. de Champ.*, Richel. l. **5993**, f° **207**^d.)

Et oront nos deffenses et celes *au* devant dit roi. (**1260**, *ib.*, f° **240**^c.)

Ge Johanne, fame *au* devant dit Estienne. (**1262**, *ib.*, f° **208**^a.)

Si en ferai justice *au* los de mes amis.
(*Bast. de Buillon*, 5362, Scheler.)

— Combiné avec la prép. *en*, *le* devient *enl* :

Enz *enl* fou la getterent, com arde tost.
(*Eulalie*, 19, Meyer, *Rec.*, p. 194.)

Se il sunt *enl* pais. (*Ordonn. de* **1304**, Arch. K 37, pièce **31**.)

— *El* :

El nom la virgene qui portat salvetet.
(*Alexis*, st. 18^d, XIe s., G. Paris.)

Isnelement sont mis *el* retorner.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 10^c.)

El lit se coucha la pucele.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 10^c.)

El bois estoit berseir venuz.
(*Brut*, ms. Munich, 1334, Vollm.)

Saverne a num *el* nostre eage.
(*Ib.*, 2403.)

Or deust estre li gloz pris
Et devant eles *el* feu mis.
(*Floire et Blanchefl.*, 2e vers., 911, du Méril.)

Ja soit k'il ansi soit anprisoneiz tote voie nen at il mie perdut lo jugement de raison *el* jugier et *el* dessevreir. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun **72**, f° 99 r°.)

Ne reclames en l'eritage ne *el* moble. (**1222**, Arch. mun. Metz, cart. **110**.)

El mois d'auost. (Août **1250**, abb. de Châtillon, cart. **65**, Arch. Meuse.)

Ki encontre seroit kieroit *el* forfait de... (*Bans aux échev.*, OO, f° **22** v°, Arch. mun. Douai.)

Comme vous aves oi devant *el* conte. (*Comtesse de Ponthieu*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. **189**.)

El tesmoing de laquele chose. (**1286**, Bon-Port, liasse **65**, n° **8**, Arch. Eure.)

El mois de jenvier. (**1294**, Paraclet, Arch. Somme.)

Laquelle chapellete est faite ens *el* non de mosign. Saint Martin. (*Trad. de la fin du* XIIIe *s. d'une charte de Childeb.*, Ch. des compt. de Lille, I, Arch. Nord.)

Les mist *el* firmament, por enluminer la terre. (*Bible*, Genèse, I, **16**, Richel. **1**.)

Il list curer *el* sabath. (*Ib.*, S. Matthieu, XII, **12**.)

El temps a venir. (Mardi av. S. Valent. **1326**, *Ch. du garde du sceau de Valognes*, S.-Sauv., Le Ham, Arch. Manche.)

— *Eu* :

Mais *eu* livre n'en est nomez.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 33593, Michel.)

Qu'a cinc milliers furent esmé
Cil des lor qui furent trové
Sol *eu* grant champ del fereiz.
(ID., *ib.*, II, 37568.)

Eu quer d'iver fu son repaire.
(ID., *ib.*, II, 38341.)

Et si a enz *eu* chief un baton traversé.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 31^a.)

Devant les ielz lui fiert la pointe
D'amours qui enz *eu* cuer l'a pointe.
(*Meraugis*, ms. Vienne, f° 32^c.)

Eu mi lieu de ce bale avoit
Un pin si verd com en esté.
(*Ib.*, f° 24^a.)

De ferir de sa lance *eu* corps
Le chevalier qui la estoit.
(*Ib.*, f° 24^b.)

Traisons qui en lui s'estent
Le fiert *eu* cuer.
(*Ib.*, f° 25^a.)

Droit *eu* paleis la amont
Descendent.
(*Ib.*)

Eu tesmoing de la quele chose. (**1284**, *Cart. du Bec*, LIII, Arch. Eure.)

En la terre et *eu* bois. (Août **1286**, *Ch. du vic. de Valognes*, S.-Sauv., Nehou, Arch. Manche.)

Nos avon seelé ces letres *eu* seel de la visconté d'Avrenches. (**1290**, *Lett. du vic. d'Avr.*, Cart. de la cath., p. **105**, Bibl. Avranches.)

Eu tens que il fu en la garde nostre sire le roy. (**1293**, *Lett. du vic. de Pont Audemer*, S.-Evroult, Arch. Orne.)

Eu tens a venir. (*Ib.*)

Eu dit heritage. (*Ib.*)

Eu royaume de France. (**1299**, *Paix entre les R. de Fr. et d'Anglet.*, Montreuil-sur-mer, Arch. Vat., Instrum.)

Tout le bois *eu* quel les moultiers du dit moulin ont lour coustume d'ancien temps. (**1303**, *Cartul. de Preaux*, f° **179** r°, Arch. Eure.)

Metre amendement *eu* fieuffement dessus dit. (Mardi av. la feste S. P. aux liens **1304**, *Ch. du vic. de Caen*, La Trinité, Arch. Calv.)

Se sont compromis... *eu* dit et en l'ordenance de henorable homme... (Déc. **1306**, *Ch. de J. Capon clerc pour J. du Castel, garde du sceau de Caen*, Trinité, Arch. Calv.)

Eu hamel de la Teillaye. (**1316**, Saint-Evroult, Arch. Orne.)

Eu nom de nostre dicte Dame et pour li. (**1320**, Arch. JJ **60**, f° **18** v°.)

Trop poi d'amour *eu* monde aroies.
(*Fauvel*, Richel. 146, f° 23^c.)

Elle soubdainement acouru devers la dame et lui dist : Vecy monseigneur qui arrive ceans et croy qu'il est ja *eu* jardin. (L. DE PREMIERF., *Decam.*, Richel. **129**, f° **195** v°.)

Le chevalier ne se povoit caicher pour son cheval qui estoit *eu* jardin. (*Ib.*)

Il se mist... *eu* service du roy de France. (*Ib.*, f° **196** v°.)

Eu jourd'ui. (*Ib.*, f° **198** r°.)

— *Ou, hou* :

Ou proverbe dit on que force paist le pré.
(J. BOD., *Sax.*, CCXXXV, Michel.)

Que trembleront communement
Angre et archangre tot ensemble
Ausi com fait la fuelle *ou* tremble.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 10^b.)

Et li enfant monterent sus *ou* palais plenier.
(*Gui de Bourg.*, 1867, A. P.)

Demorent *hou* chastiaux. (*Gir. le Court.*, Vat. Chr. **1501**, f° **92**^c.)

Ou tesmoing. (**1284**, *Cart. du Bec*, LIII, Arch. Eure.)

Sainte Genevieve *ou* mont de Paris. (**1325**, Arch. S **1503**, pièce **49**.)

Abbé de Sainte Genevieve *ou* mont a Paris. (**1365**, Arch. S **243**, pièce **2**.)

L'eaue qu'il mist *ou* bacin. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. **437**, f° **301** v°.)

Ou fust de l'arbre de la sainte croix. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. CVI, Bibl. elz.)

Pour conclure et adviser ensemble comment on procederoit oultre *ou* fait de la conqueste. (J. CHARTIER, *Chroniq. de Charl. VII*, c. 189, Bibl. elz.)

Maiz la plus saine partie plouroit et gemissoit, eulx considerans la grande benignité qui avoit esté *ou* dit roy de France nommé le Bien aimé. (ID., *ib.*, c. **1**.)

Je te mauldits, Dieu te confonde
Ou puis d'enfer sans repentance.
(*Moralité des Enfans de Maintenant*, Anc. Th. fr., III, 65.)

— *O* :

Li bers estort son cop, mort l'abat *o* sablon.
(J. BOD., *Sax.*, CCLV, Michel.)



Et se tu de mer veuz issir,
Et sauf *o* pahis veuz venir...
(WACE, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 37[d].)

— *U, hu* :

Ne sevent mie le duel ne le mescief
Des traitors qui sont *u* bos mucié.
(*Huon de Bord.*, 580, A. P.)

Je cuit qu'il est *u* vaucel.
(GILEB. DE BERNEV., Bartsch, *Rom. et past.*, III, 26,39.)

Gui de Nantueil deffuble le mantel sebelin
Et remest *u* bliaut painturez a or fin.
(*Gui de Nant.*, 212, A. P.)

Certez, s'il le peut fere, il nous metra *u* val.
(*Ib.*, 225.)

Tost et isnelement est *u* palez venus.
(*Ib.*, 351.)

Lors s'en vient a son cheval, monte tost et isnelement, et *u* monter qu'il fait le fiert li rois Artus si durement que un grant qartier li abat de son hiaume. (*Artur*, Richel. 337, f° 66[b].)

Ele s'enclina et regarda *u* monument. (*La Vie la Magdelaine*, Richel. 15212, f° 164 r°.)

A Torelore *u* dongon
Les prissent paiien un jor.
(*Aucassin et Nicolete*, p. 40, Suchier.)

U mois de moy. (*Ch. de* 1290, Mortem., Arch. Eure.)

Hu meis de jenvier. (Janv. 1291, *Ch. des compt. de Dole*, $\frac{A}{60}$, Arbois, Arch. Doubs.)

Hu mois de aost. (*Ch. des compt. de Dole*, $\frac{A}{61}$, Arch. Doubs.)

Une piece de vingne, asie *u* treile de Malviel. (1297, *Cart. des Vaux de Cern.*, Arch. Seine-et-Oise.)

U tesmoing de ceu. (1311, Lyre, ch. 12, Arch. Eure.)

U Perche. (3 nov. 1313, Thiron, Arch. Eure-et-Loir.)

U mois d'aoust. (1317, *Cart. du Chap. d'Evreux*, II, 365, Arch. Eure.)

U chois du dit. (Sam. apr. oct. annonc. 1340, Barbier de Lescoet, Arch. Finist.)

Bietris est mes delis,
U point que me sens pis
Et que vivre m'anoie.
(JEH. LESCUREL, *Chans.*, *Ball. et Rond.*, VIII, Bibl. elz.)

Quer je n'en sai *u* monde une
Tant belle a ma voulenté.
(ID., *ib.*, II.)

— *On, om* :

On nom de Sainte Triniteis. (1197, *Hist. de Metz*, III, 164.)

On meis de fevrer. (Févr. 1224, Arch. Maine-et-Loire, Fontevr., la Rochelle, fen. 3, sac 14.)

Et que contenz n'en puisseit estre *on* temps qui sont a venir. (1229, Perrot de la Rochelle, Arch. Vienne.)

On dit bourc de Font seche. (1230, *ib.*)

On mois de mars. (Mars 1238, S.-Nic. de Verdun, Arch. Meuse.)

Tot ce ke nos aviens *on* disme de Boncort. (Juill. 1248, *ib.*)

On meis de aost. *On* temps qui est a venir. (1250, *Ch. poitev.*, ap. Fallot, p. 47.)

Baise la royne en la bouche,
Quant je veulz *on* nez ou *on* front.
(*Ysopet I*, fab. XXXVI, Robert.)

On cel. (*Serm.*, XIII[e] s., ms. Poitiers 124, f° 3 r°.)

En la ville et *on* ban. (Janv. 1256, *Lett. du Cte de Bar*, S.-Mihiel, Arch. Meuse.)

On bois desus dit. (1264, *Lett. de J. de Joinv.*, S.-Urb., Arch. Haute-Marne.)

Et ay souployé les dessus diz exequtors que il *om* dit testament metent lors seyaus. (1281, *Test. de G. de Lusignen*, Arch. J 270, pièce 19.)

Om tems qui est a venir. (*Ib.*)

On jour de ma tribulation, il... m'ait wardeit et deffendut *on* lieu secreit de son tabernaicle. (*Psautier de Metz*, XXVI, 9, Bonnardot.)

Des cas qui adviennent *on* lieu. (*Voirye de Paris*, Arch. Y 3, f° 3 r°.)

Ceste doulce voix, ceste chansonnette amoureuse recite Salomon en la personne de Ihesuchrist *on* livre des cantiques. (*Le Chapelet de Virginité*, F. Godefroy.)

On diocese de Poitiers. (12 oct. 1495, S.-Florent, Samarsolle, Arch. Maine-et-Loire.)

Lequel *on* sens literal trop se fie.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, I, XIIII, éd. 1545.)

On moys de octobre. (RAB., *Pantagruel*, ch. I, éd. 1542.)

On quel je acquiesce : auquel je obtempere. (*Ib.*, l. IV, nouv. prol., éd. 1552.)

— *Un* :

Et ki cil est ki le feri
Issi et *un* chief et *un* cors.
(*Chev. as .II. esp.*, 1940, var. picard., Foerster.)

— Article féminin, régime, *la, le, lai, l'* :

Post *la* mort.
(*Eulalie*, 28, Meyer, *Rec.*, p. 194.)

Et chevauchierent a *la* lune et al cler.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 47[c].)

L'an de *l'*incarnasion... (*Ch. de juill.* 1241, N.-D. de Cambrai, Arch. Nord.)

U jour de *le* feste saint Barnabé. (*Ch. de* 1277, Tréport, Arch. S.-Inf.)

Le mesure. (*Ib.*)

Le mer. (*Ib.*)

Diemenche apres *le* Trinité. (1284, *Lett. de Nic., bourg. de Fal.*, Tréport, Arch. S.-Inf.)

A *le* Toussains. (*Ch. de* 1319, Quesnoy, abb. du Tréport, Arch. S.-Inf.)

Dessi a *le* quantité de le dicte vente. (1334, *Lett. du bailli d'Eu*, Flocques, *ib.*)

— Par confusion *li* :

Peres du ciel, fait il, merci,
Qui feis que tes filz nasqui
Por sauver *li* humaine gent
Que feis par ton loement.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 144[c].)

— Article féminin, sujet, *la, le, li* :

Neule cose non la pouret omque pleier,
La polle sempre non amast lo deo menestier.
(*Eulalie*, 9, Meyer, *Rec.*, p. 193.)

Belle est *li* herbe, et molt biax li gravois.
(*Raoul de Cambrai*, 6411, A. T.)

Le blanchors de l'innocence.
(*Expl. du Cant. des Cant.*, ms. du Mans 173, f° 74 v°.)

Et si sunt sien li gerbage et li terrage et *li* morte main des omes. (1212, *Charte messine*, Bibl. de l'Ec. des Ch., 1880, p. 394.)

Li closure dou mur. (1243, Chap. de Metz, Dié, I, I, Arch. Meurthe.)

Li presentacions venra au capitle d'Arras. (1299, *Cart. d'Arras*, Richel. l. 17737, f° 127 r°.)

Li quels manoirs et *li* quele terre sont tenue de nous. (1301, *ib.*)

Le requeste. (*Ch. de* 1315, Tréport, Arch. Seine-Inf.)

Le cause. (*Ib.*)

Li ville de Valenchiennes. (1352, *Recepte de Gandrart d'Andegnies*, Arch. mun. Valenciennes, CC 4.)

Li recepte. (*Ib.*, f° 18 v°.)

— Article masc., régime pluriel, *les, los, lis* :

Melz sostendreiet *les* empedementz
Qu'elle perdesse sa virginitet.
(*Eulalie*, 16, Meyer, *Rec.*, p. 194.)

Elle non eskoltet *les* mals conselliers.
(*Ib.*, 5.)

Cum vit *les* meis, a lui ralat.
(*S. Leger*, 90, Meyer, *Rec.*, p. 196.)

Super *los* piez ne pod ester.
(*Ib.*, 165, p. 197.)

Deus exaudis *lis* sos penserz.
(*Ib.*, 170.)

Li perfides tam fu cruels
Lis ols del cap li fai crever.
(*Ib.*, 153.)

Henris vit oel a oel toz *les* fais ki la furent. (HENRI DE VALENC., 501, Wailly.)

— Par confusion *li* :

Li couperent *li* soumeçons de ses mamelles. (*Vies et mir. des beneur. virg.*, Maz. 568, f° 313[c].)

— Article masculin, sujet du pluriel, *li* :

Voldrent la veintre *li* Deo inimi.
(*Eulalie*, 3, Meyer, *Rec.*, p. 193.)

Tuit *li* omne de ciel pais
Trestuit a[n]presdrent a venir.
(*S. Leger*, 211, Meyer, *Rec.*, p. 198.)

Si s'en esmurent mult *li* cuer des genz. (VILLEH., 2, Wailly.)

Li lieu en ont fait maint hardi.
(*Couci*, 2374, Crapelet.)

— Article féminin, régime et sujet du pluriel, *les* :

Il i ot escrit en grejois
Qu'a la plus bele de *les* trois
Ce soit de la pome le don.
(*Eneas*, ms. Montp. H 251, f° 148[d].)

Li dux de Venise qui ot a nom Henris Dandole et ere mult sages et mult prouz, si les honora mult, et il et les autres gens ; et les virent mult volentiers. Et quant il baillerent *les* lettres lor seignors, si se merveillerent mult por quel afaire il erent venu en la terre. *Les* letres erent de creance ; et distrent li conte que autant les creist en comme lor cors, et tenroient fait ce que cist six feroient. (VILLEH., 15, Wailly.)

— Combiné avec la préposition *de*, *les* devient *dels* :

Primes didrai vos *dels* honors
Que il awret ab duos seniors.
(*S. Leger*, 7, Meyer, *Rec.*, p. 194.)

Del corps asaz l'avez audit,
Et *dels* flaiels que granz sustint.
(*Ib.*, 235, p. 198.)

— *Des* :

Es livres *des* estores. (VILLEH., 534, Wailly.)

Des trois vielles sai bien le nom.
(GUIOT, *Bible*, 1148, Wolfart.)

— *Daus* :

Les quaus deniers nos avons ogu et recegu *daus* diz freres. (**1229**, *Ch. de Perrot de la Rochelle*, Arch. Vienne.)

En guerredon *daus* granz biens e *daus* granz honors e *daus* bons servises que il a fait a nos. (3 févr. **1275**, Fontevr., la Rochelle, Arch. Maine-et-Loire.)

Quant il cesse *daus* ovres terriennes faire. (*Serm.*, XIIIe s., ms. Poitiers **124**, f° **49** v°.)

— Combiné avec la préposition *à*, *les* devient *als* :

Als altres sanz en vai en cel.
(*S. Leger*, 238, Meyer, *Rec.*, p. 198.)

Als rois fu prisiez et ameiz.
(*Brut*, ms. Munich, 425, Wollm.)

— *As* :

As innocenz vus en serez seant.
(*Rol.*, 1480, Müller.)

A beles armes et *as* chevaus de pris.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 113ª.)

Defors *as* chans font les charrois mener.
(*Garin le Loh.*, 2^e chans., IX, P. Paris.)

Franceis distrent *as* noz que *as* lur n'asemblas-
[sent.
(WACE, *Rou*, 2e p., 1646, Andresen.)

Fuient *as* bois et *as* boissons.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 15^c.)

Cil qui foentement aprochent *as* sacremenz. (S. BERN., *Serm.*, Richel. **24768**, f° **63** r°.)

Sages soies et acointables...
Et *as* grans gens et *as* menues.
(*Rose*, 2109, Méon.)

La parole Deu anuie *as* fous. (*Serm. du* XIIIe *s.*, ms. Mt-Cassin, f° **97**^b.)

Neient discret sont li veu des enfanz qui sont encore soz le pooir *as* peres. (*Trad. de Beleth*, Richel. l. **995**, f° **7** r°.)

Entor l'iglise de Paris li cloistres ou sont les maisons *as* chanoines. (*Ib.*, f° **1** v°.)

Et demanderent li un *as* autres qui il estoient. (*Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. **37**.)

S'en yssi a tout son ost *as* champs. (J. VAUQ., *Merv. d'Inde*, **2**^e p., ch. XXI, Xav. de Ram.)

— *Aus, aux* :

Quant la messe fu dite, li dux manda *aus* messages que il requeissent a tot le pueple humblement que il volsissent que cele convenance fust faite. (VILLEH., **26**, Wailly.)

Messire Jean de Hainaut prit congé pour ce soir a la roine et a son fils et *aus* autres seigneurs d'Angleterre. (FROISS., *Chron.*, I, I, XIV, Buchon.)

Point ne se fault courroucer *aux* affaires (AMYOT, *Œuv. mor.*, Contentement de l'esprit.)

— *Ads, adz* :

Ads dames de Sainte Hoult une charree de vin. (**1261**, *Rentes de l'ecclese de Sainte Hoult*, IX, Arch. Meuse.)

Pour essillier la terre *adz* hoirs de Vignevaux.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 61 r°.)

Ainsi que ung boucher fent la char *adz* masiaux
(*Ib.*)

Et quant il fut armé du tout a son command,
Adz barons print congié, puis s'ala departant.
(*Ib.*, f° 69 r°.)

— *Aes* :

Aes feriz de Noel. (**1246**, Arch. Jura G, n° **419**.)

— Combiné avec la préposition *en*, *les* devient *ens* :

Ens tabernacles des pecheors. (S. BERN., *Serm.*, Richel. **27468**, f° **19** v°.)

Quant il, *ens* fins de lor vies, les tramist de la dolor de cest monde en la joie de paradis. (MAURICE, *Serm.*, 3e dim. ap. Pâq., ms. Oxf., Bodl. **270**.)

A rendre *ens* termes... (*Ch. de* **1336**, N.-D. de la gr., l. 8, Arch. Vienne.)

— *Ans* :

Nos lo leisiens *ans* livres et si an estiens tuit mervillous. (*Li epistle saint Bernart a Mont Deu*, ms. Verdun **72**, f° **4** r°.)

— *Eins* :

Li abbes ou ces conmandemens ce tenroit a ce ke Alyz et cei enfant porront avoir *eins* molins devant diz. (Oct. **1245**, S.-Vinc., Arch. Mos.)

— *Ons* :

Tote la dreiture, tote la seignorie e tot quand que ge ei, que je puis aveir, ou porroie, en la vile e en la seignorie e *ons* apartenances de saint Michea e de Curson. (**1250**, *Test.*, Poitiers, ap. Fallot, p. **47**.)

Ons escriptures. (MAURICE, *Serm.*, ms. Poitiers **124**, f° **19** r°.)

Ons tenebres d'enfer. (*Ib.*, f° **42** v°.)

Des couz et des missions que il a fait et mis *ons* façons et on conobrage des chouses... (Janv. **1297**, S.-Barthomé, Bibl. la Rochelle.)

— *Es* :

Nos avons otriié *es* diz freres. (**1255**, *Lett. de Sim. sire de Chastelvillain*, Sept-Fonts, Vauclair, Arch. Allier.)

Nous donnons au devant dit roi d'Angleterre e a ses hoirs e a ses successeurs toute la droiture que nos aviens e teniens en ces troiz eveschiez e *es* citez. (**1259**, *Compos. super ref. pac. int. Lud. IX et Henr. III*, ap. Rigaud, *Journ. des Vis.*, p. **763**.)

Ou territore et *es* apendises de Byamont. (**1263**, *Ch. des compt. de Dole*, B **56**, Arch. Doubs.)

Ay vendu *es* diz abbé[s]. (**1265**, Luxeuil, Arch. H.-Saône, H **711**.)

Por le remede de m'arme et des armes *es* mes ancessors. (Mai **1273**, Aumonieres, Arch. H.-Saône, H **19**.)

Diables les fait deliter *es* pecies del cors. (MAURICE, *Serm.*, Richel. **13314**, f° **19** v°.)

On doit apparoillier *es* malades les choses qui lor sont necessaires. (**3**^e *p. des Cout. des Chartr.*, ms. Dijon, f° **29** r°.)

Nous ne soffrons pas *es* fammes antrer en nos termes. (*Ib.*)

Quant il a faitié les solliers *es* moinnes. (*Ib.*, f° **11** r°.)

Il departit tout son patrimoinne *es* povres. (*Vie saint Gile*, Richel. **988**, f° **187**^c.)

Les autres (herbes) s'aerdent *es* ronches. (*Boece de Consol.*, ms. Berne **365**, f° **136** v°.)

Donne et oultroy a tousjours mais *es* bourgeois et *es* habitans a Blantmont et a lours hoirs. (**1308**, *Franch. de Blamont*, Arch. mun. Montbéliard.)

Encour voluns et outroions que *ex* nobles, *ex* clers, et *ex* prevoires et *es* religioux demoroit en vertu et en force toute li frainchise que il hont. (**1342**, *Franch. de Chastillon*, chart. orig. app. à Melle Mornay.)

Es missions desdits bourgeois. (**1346**, *Franch. d'Arguel*, Droz, Bibl. Besançon.)

Es termes de la dite franchise. (*Ib.*)

Et ou plat, par le haut d'icelles guerres a esmaux ou il a *es* uns gens qui chevauchent sur bestes. (**1360**, *Invent. du D. d'Anjou*, Laborde.)

Il resemblent *es* figures de nostre temps. (ORESME, *Quadrip.*, Richel. **1348**, f° **13** v°.)

Les accidens qui aviennent *es* hommes. (ID., *ib.*, f° **16** r°.)

Sera tenu de fournir et payer *es* gens que... (**1423**, Arch. P **1358**², cote **550**.)

Pour obvier et resister *es* roberies, pilleries, murdres. (*Ib.*)

Deux barres *ez* deux bouts. (**1424**, *Compte de J. Mauleon*, ap. Lobin., II, **921**.)

Alcibiades ou dialoge de Platon, intitulé le Bancquet, louant son precepteur Socrates, sans controverse Prince des Philosophes, entre aultres parolles, le dict estre semblable *es* Silenes. (RAB., *Garg.*, prol., éd. **1542**.)

— *Eis* :

Distrent *eis* messages. (*Droit de la cort le roi d'Alam.*, ms. Berne A **37**, f° **18**^b.)

Havons baillez et delivrez *eis* gents de la dicte contesse. (29 octobre **1378**, *Lett. de Regnaud de Moncovins*, Neuchâtel, Arch. du Prince, M, n° **9**.)

— *Eus* :

Comme l'on en use *eus* luex plux prochains. (**1342**, *Franch. de Chastillon*, chart. orig. app. à Melle Mornay.)

Residanz *eus* diz luex. (*Ib.*)

— Article précédant un infinitif :

Li issirs est cy deveez.
(NICOLE DE MARGIVAL, *la Panthere d'amors*, Richel. **24432**, f° **167**^b.)

Li sans ki de moi avalloit,
Li geuners et *li* veilliers,
Li pansers et *li* travaillers
Me grevoient trop duremant.
(*Dolop.*, 8800, Bibl. elz.)

Au descendre li tint l'estrier.
(*De Berangier*, Richel. **19152**, f° **54**^d.)

De tant comme l'en monte plus haut, de tant est *li* descendres plus gries. (*Mor. des phil.*, ms. Chartres **620**, f° **16**^d.)



Il s'ordonnerent *au* deslogier et se misrent *au* chemin. (FROISS., *Chron.*, II, 333, Luce, ms. Amiens.)

Il est blecies et ne poroit soufrir *le* cevauchier ne *le* cariier. (ID., *ib.*, IV, 240, Luce, ms. Rome.)

Mes pour ce ne laissierent mies li autre *le* combattre. (ID., *ib.*, IV, 339, Luce, ms. Amiens.)

Mais estoient leurs gens tous ensonniies d'yaus deffendre et entendre *au* combatre. (ID., *ib.*, VI, 166, Luce.)

Ne riens ne les grevoit ne les pooit tant grever que *li* affamers. (ID., *ib.*, IV, 30, Luce.)

Une tres grosse nef c'on appelloit Catelinne, qui estoit au havene de Zandvich et avoit cousté au roy engles plus de dix mil florins *au* faire. (ID., *ib.*, VI, 284, Luce, ms. Amiens.)

Et disent ensi que on y avoit trop mis *au* faire. (ID., *ib.*, VII, 98, Luce.)

Le n'avoir point de mal, c'est *le* plus avoir de bien que l'homme puisse esperer. (MONT., *Ess.*, l. II, c. 12, p. 320, éd. 1595.)

Ceux qu'on voit aux supplices courir a leur fin et haster l'execution, et la presser, ils ne le font pas de resolution, ils se veulent oster le temps de la considerer : *l'*estre morts ne les fasche pas, mais ouy bien *le* mourir. (ID., *ib.*, l. II, c. 13, p. 402.)

Le determiner et *le* distribuer appartient a la maistrise et a la regence, comme a la subjection et apprentissage, *l'*accepter. (ID., *ib.*, l. III, c. 11, p. 167.)

Le voir sainement les biens tire apres soy *le* voir sainement les maux. (ID., *ib.*, l. III, c. 13, p. 127.)

Le mediter et entretenir les pensees est chose sur toutes facile, ordinaire, naturelle, la pasture, l'entretien, la vie de l'esprit. (CHARR., *Sag.*, l. I, c. I.)

— Article déterminant le complément d'un infinitif et combiné avec la préposition qui régit cet infinitif :

Grant sunt li colp *as* helmes detrenchier.
(*Rol.*, 3889, Müller.)

Tout autresi doit on entendre
As jouenes enfans doctriner
Tant c'on les puist adominer.
(*Del Herm. ki ala querre sa niece*, Ars. 3527, f° 32ᵉ.)

2. **LE**, *la*, *les*, faisant fonction de pron. démonstratif, et remplaçant celui, celle, ceux, celles :

Ses homes a o *les* .Fro. melles.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 232ᵇ.)

Aporteis nos nos bons brans acerins,
Nos bons haubers, nos garnemens eslis,
N'oblieir mies *le* Girbert mon cuisin.
(*Girb. de Metz*, p. 513, Stengel.)

Enflammé d'une telle flamme,
Son lit laissa pour *le* sa fame.
(G. DE COINCI, *Mir.*, liv. II, ch. 13, ap. Roq.)

Girars brisa sa lanche, s'en volent li tronchon,
Et *la* Maugis fu fort d'un fresne de planchon.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 168ᶜ.)

Avocation est quant aucuns conte sa parole ou *la* son ami par devant le juge ou par devant celui qui est en son leu. (TANCREDE, *Ordin.*, Richel. 25546, f° 14ᵃ.)

Sont les rentes receues par moi et par mes mains ou par *les* mon sergent. (*Etabl. de S. Louis*, I, CX, p. 195, Viollet.)

Se li uns des arbitres ne pot entendre a autres besongnes qu'*aus* son segneur. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, XLI, 8, Beugnot.)

3. **LE**, *lo*, *lou*, *lu*, pron. pers. de la troisième pers., régime :

Venjar *lo* vol.
(*Passion*, 157, Koschwitz.)

De quantque Brutus conqueroit
Als cevaliers *lo* departoit.
(*Brut*, ms. Munich, 421, Vollm.)

S'entrunt enz atapisanment, si *lo* navrunt el aine. (*Job*, Foerster, *S. Greg.*, p. 301.)

Si n'as or ne argent, paulefroi ne destrié,
Se tu ne *lou* conquier au fer et a l'acier!
(*Floovant*, 459, A. P.)

Que ce sil qui s'estoit faiz oirs refusoit l'iretage, il fust constrainz par le prevost dou reçoivre *le*. (*Institutes*, Richel. 1064, f° 41ᶜ.)

— *Le*, employé d'une manière absolue :

Nies est Emenidus, com li ot fait conter,
Mais le verai estoire *le* me revelt falser,
Car n'ot onques neveu, fors Pieron de Moncler.
(*Roum. d'Alix.*, f° 19ᵇ, Michelant.)

Quant li glaive lor furent failli si traistrent les espees et commencerent si bien a faire que trop les en priserent et loerent cil qui les virent. Ilec *le* fist K. si bien que nul mielz ne fist u tornoiement de tot le jor. (*Artur*, Richel. 337, f° 7ᵈ.)

Et d'autre part *le* refist molt bien Ladinas de la maisnie au roi Ban. (*Ib.*, f° 7ᵈ.)

Qar il n'a tant vaillant dame u monde a qui ge *le* vosisse mie avoir requis se sa volentez n'i estoit ausi come la moie. (*Ib.*, f° 235ᶜ.)

— *Le*, combiné avec *je* :

Deus ! se *jo l'* pert, ja n'en avrai escange.
(*Rol.*, 840, Müller.)

Dolanz en est, *jel* vos affi.
(*Rom. et past.*, Bartsch, I, 6,23.)

Hai ! fait el, sire amirant,
Ferez sor moi, *gel* vos commant.
(*Fl. et Blanchefl.*, 2ᵉ vers., 3049, du Méril.)

Ne sai por quoi *gel* vos devis.
(*Dolop.*, 1221, Bibl. elz.)

Vos n'estes mie Karle le fort roi queroné,
N'a gaires que *gel* vi a Luiserne sor mer.
(*Gui de Bourg.*, 333, A. P.)

Faites les trez destandre, *gel* voil et sel commant.
(*Ib.*, 1561.)

Amen, Amen dites en haut,
E *jeol* cunferm, se Deu me saut !
(CHARDRY, *Set dormans*, 1897, Koch.)

Geol vi devant sa passiun.
(*La Venjance del mort nostre Seigneur*, Brit. Mus. Egerton 613, f° 22 v°.)

— Avec *tu* :

Tul durras en beneiceun en secle de secle. (*Lib. Psalm.*, Oxf., XX, 6, Michel.)

Dels ocire me ferai prest,
Et *tul* fai ensi cum oes t'est.
(*Brut*, ms. Munich, 725, Vollm.)

— Avec *de* :

Et je crois bien que vous ayez bone volenté *dou* faire. (*Lettre du chapelain Philippe à Alph. de Poitiers, frère de L. IX*, Bibl. de l'Ec. des Chartes, A, t. I, p. 394.)

— Avec *qui* :

Quil conduira, sire? dist Lanselins.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 43ᵈ.)

— Avec *que* :

Puis *quel* feistes desrochier.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 167ᵈ.)

— Avec *ne* :

Nu ferez, certes ! dist li cuens Oliviers.
(*Rol.*, 255, Müller.)

Enceis *nel* vit, sil cunut veirement.
(*Ib.*, 1596.)

Ez vous le mes qui ens el tref se mist,
Nel salua, mais fierement li dist.
(*Gar. le Loh.*, 2ᵉ chans., XII, p. 212, P. Paris.)

Si tres durement les manace,
Dunt gerpi unt e champ e place
Que riens *neu* saureit reconter.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 37404, Michel.)

Unques dementres qu'il fu vis
Neu vout delaisser ne cesser.
(ID., *ib.*, II, 41984.)

Nu faire, bel frere, *nu* faire tel sotie encuntre lei e encuntre raisun. (*Rois*, p. 163, Ler. de Lincy.)

Nu faire, bel fiz, ne requier pas que tuit i vengums, si te grevuns. (*Ib.*, p. 165.)

Respundi li poples : *Nu* fras. (*Ib.*, p. 185.)

Nu fras, respundi li prophetes, nes as pas pris par force ne par voz armes, que ocire les deussez. (*Ib.*, p. 368.)

Nu feri pas de main esclenche.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 89ᵃ.)

A paines se pot destorner
Qu'a terre *nu* couvint chair.
(*Ib.*, f° 93ᵃ.)

Aura tel besoing qu'il reviengne
Que nule essoigne *nu* retiegne.
(*Ib.*, f° 95ᵃ.)

Nou vos cellerai mie.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 31,22.)

Certes, sire, ja *nou* ferai.
(*Ib.*, II, 50,33.)

Se nostre Dame *nou* conseille.
(*De monacho in flum. pericl.*, 69, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Quant le bien sevent et *nu* font.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 58ᵇ.)

Cil qui refuser *nu* devoit
Dist que mout volentiers iroit.
(*Ib.*, f° 59ᵃ.)

... Longuement l'ai esprouvé,
Et si loial par tout le truis
Que je james changier *nu* ruis.
(*Ib.*, f° 63ᵇ.)

Se il *nou* puet prover. (1231, *Ch. de Morv. sur Seille*, Arch. Meurthe.)

Puis li ait dit : Dans rois, veeiz me ci,
Vos cuidiez bien ke je fuise endormis
Dedans Viane, ou de vin estordis.
Nou suix par foi, ainz suix prez de vos ci.
(*Ger. de Viane*, 3537, Bekker.)

Ele dit : Daguenet, mais de sornon (li coart) se garda que ele *nu* nomast, por ce que n'estoit mie gent a nomer. (*Artur*, Richel. 337, f° 156 v°.)

Et au roi dites que il viegne,
Que nul essoigne *no* detiegne.
Mule sans frain, ms. Berne 354, f° 27ᵃ.)

Je n'i fu ne *nel* soi.
(*Aye d'Avignon*, 110, A. P.)

Li sire *nu* tint pas a gas.
(*Lay de l'espervier*, 61, Romania VII, 4.)

Avoi ! por Deu, *nu* dites mie !
(*Ib.*, 180, p. 8.)

Mes le chivaler *nel* vout creire.
(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus, 50, f° 93c, P. Meyer, *Rapp.*)

Deauble *nou* panst anginier.
(*Dou pechié d'orgueil laissier*, Brit. Mus. Addit. 15606, f° 113c.)

Robin, dist li chevaliers, saces ciertainnement *nou* fac. (*Li Contes dou Roi Flore et de la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 92.)

Car nus autres *nou* porroit endurer.
(*Ch. anon.*, ms. Stockholm, fr. 46, v. 45, Romania VII, 99.)

Quant li juges voloit establir son nouvel droit, il li fu deffendu, ne il *neu* pot acomplir. (*Digestes*, ms. Montpellier H 47, f° 15c.)

Nou fet voir, de Dieu li soviegne.
(*Renart le bestourné*, 34, Chabaille, *Suppl.*)

Por un poi *nel* abat et *nel* fist enverser.
(*Elie de S. Gilles*, Richel. 25516, f° 76 v°.)

— Avec *si* (sic) :

Desarmé l'ont, *sel* coucent en .I. lit.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 22e.)

E fud od lui, *sil* serveit. (*Liv. des Rois*, ms. des Cord., f° 28c.)

Venez veoir, *su* crerez mieus.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 102a.)

Quant ses filz fait aucune chose nian convenavle *sel* reprant, *sel* choset, *sel* bat. (*Greg. pap. Hom.*, p. 11, Hoffmann.)

Sel ramenai en mon palais plenier.
(*Huon de Bord.*, 179, A. P.)

Alons les assaillir, gel voil et *sel* commant.
(*Gui de Bourg.*, 3672, A. P.)

— Avec *se* (si) :

Dunrai toi al meilor barun
Ki est en mun regne u envirun,
Sel vues avoir et demandeir.
(*Brut*, ms. Munich, 2815, Vollm.)

— Avec *issi* :

Issieu faites, qui si le ferai,
Si puis issi le vos atendrai.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 23099, Michel.)

Mais home est faiz, si cum je vos dis,
E de ce devez estre apris,
Mortaus, qu'*iseu* creient li sage,
Por delivrer l'umain lignage
Qu'il aveit fait a sa semblance.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 24037, var., Michel.)

— *Lui, li*, régime indirect :

Dum divisio, vel exæquatio inter illam et illum, seu consortes eorum, de alode *lui* aut de agro illo celebrari debet. (*Marculfus*, lib. I, form. 20, ap. Duc., *Lui*.)

Nun *lui* ier. (*Serm. de Strasbourg*, Lucking.)

Il *li* regarde et la bouche et le vis.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 15e.)

Mult presierent l'afaire, et *li* distrent... VILLEH., 34, Wailly.)

Nouvieles *li* vinrent ke... (HENRI DE VALENC., 504, Wailly.)

— *Lui, lu, li, ly*, régime avec préposition :

Nostre sires fist maintes miracles por *lui*. (VILLEH., 1, Wailly.)

Qant il voit que ele se dort, si la laisse un petit reposer et se tint coiz, si n'en sot onques mot tant que endormiz se fu de joste *lui*. (*Artur*, Richel. 337, f° 208a.)

Il s'abaisse sus *lui*, si la baise et acole et ele lui. (*Ib.*, f° 283b.)

En *lu* creum, lu honorum,
E cors e alme pur *lu* durrum.
(CHARDRY, *Set dormans*, 381, Koch.)

Et tendera de *li* come pers de France. (28 mai 1258, *Traité d Abbev.*, Arch. JJ 629, pièce 4.)

Por *lu* et por ses hoirs. (Av. 1266, Remirem., hôpit. de Marl., Arch. Vosges.)

Cousin fu Gloriant, le paien mescreus,
Garin out pris en garde et ses fix avec *lus*.
(*Gaufrey*, 832, A. P.)

C'est de Jesus la parabolle,
Touchant le riche ensevely
En feu, non pas en couche molle,
Et du ladre de dessus *ly*.
(VILLON, *Grant Test.*, LXXII, Jouaust, p. 60.)

— *Il*, pron. pers. de la troisième personne, sujet, masc. et neutre :

Il vat avant.
(*Alexis*, st. 65c, Stengel.)

Il et sa gent en i font molt morir.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 8f.)

Nuls hom ne vos set reconter
La grant dolor qu'il a menee.
El champ tornast la teste armee
Se *il* li vousist estre ottreié
Et s'*il* en fust des suens aidié.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 5468, Michel.)

Vostre dus a grant vasselage
Et *il* si est de haut parage.
(*Brut*, ms. Munich, 1043, Vollm.)

Il seuls end ocist mil lo jur.
(*Ib.*, 1797.)

Si c'en rit
Dont *il* moult follement mesprit
Qu'a poinne s'en pout *il* tenir
Et sens plus pour le souvenir
De ce que le Juif ot dit
Le roy enquiert pourquoy irrit ;
Mes cils ne li vout mie dire,
Et ci ne cesse encor de rire.
(*Ysopet I*, fab. LVIII, *du Bouteiller et du Juif*, Robert.)

Amis, fait ele, *i* me requiert
Que...
(*Cliget*, Richel. 1420, f° 35f.)

Si *aul* i a juge, joice ne bataille, il l'amenera a garder au chateau de Munfaucon. (*Charte de* 1199, Arch. Loire-Inf.)

Et descendi *il* meismes toz premiers a la terre. (VILLEH., 179, Wailly.)

Cum *au* fust cuntenz entre... (1238, Comm. du Perrot, la Rochelle, Arch. Vienne.)

Come *ol* est dit. (1260, Ste-Croix, Ste-Radeg., Arch. Vienne.)

Sicome *ol* est dit par desus. (*Ib.*)

Nos i aurons la moitié, et *il* l'autre. (Av. 1266, Remirem., hôp. de Marl., Arch. Vosges.)

Ains des .IIII. n'i remest nus
K'*il* n'abatist o le cheval.
(*Chev. as .II. esp.*, 1796, Foerster.)

... Lui ont tolu sa fille :
He Dieus, fait il, ja n'avoit *ille*
Si bele el mont.
(*L'Escoufle*, Ars. 3319, f° 35 r°.)

Ol esteit a viaire ou bon home qu'il esteit en .I. bois. (MAURICE, *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 23 r°.)

Il qui parle. (1409, *Enq.*, Arch. Sarthe, E 3, 26.)

Il seul a tous suffiroit. (RAB., *le Tiers livre*, ch. XIX, éd. 1552.)

Qu'il entendoit bien que la pluspart de ceux qui luy desconseilloient, estoient persuadez et seduicts de ces vaines et folles pronostications, ausquelles *il* qui estoit roy tres chrestien, ne devoit ne vouloit adjouster foy. (MARTIN DU BELLAY, *Mém.*, l. VIII, f° 237 r°, éd. 1569.)

— *La*, pron. fém. sing., régime direct :

Voldrent *la* veintre li Deo inimi.
(*Eulalie*, 3, Meyer, *Rec.*, p. 193.)

Danz Alexis *la* prist a apeler.
(*Alexis*, st. 13b, Stengel.)

— Attribut :

Et teil i a qui cuide avoir amie
Bone et leaus qui onques ne *la* fut.
(QUESNES DE BETHUNE, *Chans.*, P. Paris, *Romancero*, p. 86.)

— *Lei, li, lie*, régime indirect :

Dont *lei* nonques chielt.
(*Eulalie*, 13, Meyer, *Rec.*, p. 193.)

Ad une spede *li* roveret tolir lo chief.
(*Ib.*, 22.)

Acointes s'est de bele Aude au vis cler :
Ne *li* a fait de son cors estraingier.
(*Gir. de Viane*, p. 102, Tarbé.)

Un jor veneit de *lie* prier,
Dolenz et pensis...
(*Chastoiem. d'un père*, conte XI, 142, Biblioph. fr.)

Quant el fu hors, cil leva sus,
Et soentre *lie* ferma l'us.
(*Ib.*)

— *Li, lie, lei, lui, luy*, régime avec prépos. :

Od *lie* seras penduz, asez as dit pur quei.
(WACE, *Rou*, 2e p., 1280, Andresen.)

Tant ke j'oi a planté
De *li* en petit d'ore.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 14, 66.)

Ains l'ama de si bonne amour
Que mieus de *li* garda s'onour.
(AUDEFROY LE BASTARD, *Bele Isabeaus*, P. Paris, *Romancero*, p. 5.)

Amadas n'ot onques si grief
Ne tel paine ne tel anui
Por *li*, comme Ydoine a pour lui.
(*Amadas et Ydoine*, Richel. 375, f° 320d.)

Gaudins fremist, Persewis tramble ;
Il por *li* et el por autrui :
Al vuel de *li*, fust ce por lui.
(*Parton.*, 10166, Crapelet.)

Bien la devez amer, car elle ai le cors gant ;
Mas de tex com vos estes en aurai ancor .C. :
Tut se penent por *li* et i sont atandanz,
Et se li uns est mors li autres sunt vivanz.
(*Floovant*, 516, A. P.)

De *lei* nasquet Deus en cest munde.
(*Vie Ste Cather.*, ms. Tours 897, f° 16 v°.)

Onques n'en out en *lie* rien amer.
(*Vie S. Greg.*, ms. Evreux, f° 147b.)

A *lie* me claim.
(*Ib.*)

Pour quoy les heritages dudit Robert luy devoient appartenir et estre appliquiez a *lie*. (1335, *Adjud. d'herit. a la Royne Jehanne...*, Arch. JJ 69, f° 57 r°.)

Touttes flours sormonte la rose :
Chescuns sceit bien c'est veriteit ;
Pour ceu vous ai dist ceste chose
Qu'ensi fait Mets toutes citeis,
Car en *lie* maint prosperiteit.
(*Guerre de Metz*, st. 2a, E. de Bouteiller.)

Marie ou temple trouveras,
A qui tu diras de par moy
Que je voudray naistre de soy,
En *luy* voudray char et sanc prendre.
(*Nativ. N. S. J.-C.*, Jub., *Myst.*, II, 47.)

— Employé par confusion pour le régime direct :

Et la roine mavais samblant m'en fist,
Laidenga moi et je *li* autresi.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 22a.)

Car de la mort avez fait respiter
Moi et maint autre k'entour moi voi ester,
Et Gloriande, m'amie o le vis cler,
Avez gardé de *li* deshounorer.
(*Enf. Ogier*, 7167, Scheler.)

Cil ama *li* et ele lui.
(*Lay de l'espervier*, 92, Romania VII, 5.)

Guerre ne veult que cuer voulaige,
Pour *ley* vangier et deffoler
Ceulx qui les ont fait deffoler.
(*Confirmacion le jai d'Ingleterre an celui sarmons du pappegay*, 31, ap. E. de Bouteiller, *Guerre de Metz*, p. 333.)

— *Elle, ille, ale*, sujet fém. sing. :

Elle colpes non avret.
(*Eulalie*, 20, Meyer, *Rec.*, p. 194.)

Dame, dit *ale*, je vo commant.
(Wace, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 50d.)

Li nature ki par lo pichiet est desordeneie et forvoieie de la droiture ou *ille* fut creeie, recuevret tost quant *ille* a Deu se tornet selonc la crimor et l'amor k'*ille* au anvers lui tot ceu k'*ille* perdut auvet quant *ille* de lui estoit departie. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 44 r°.)

Est Guillaumes li fius le conte
Ades es chambres vostre fille,
Nos cremons moult que vos ne *ille*
N'en aies blasme et si ami.
(*L'Escoufle*, Ars. 3319, f° 23 v°.)

— *Les*, pron. pers. de la troisième pers. masc. et fém., régime :

En paradis *los* arberget.
(*Passion*, 388, Koschwitz.)

Jesus *los* a sempr' encontradas.
(*Ib.*, 414.)

A Rome *les* portet li orez.
(*Alexis*, st. 39e, Stengel.)

— Combiné avec *je* :

Se *jos* an creid, il me trairunt.
(*Alexis*, st. 41e, Stengel.)

Jos voeill aler [e] querre e entercier.
(*Rol.*, 2180, Müller.)

Mandez les dont, *jes* desir a veir.
(... *le Loh.*, 2e chans., xxx, p. 66, P. Paris.)

Onques mes ne les senti
Les max d'amer si con *ges* sent.
(*Rom. et past.*, Bartsch, p. 389.)

Jes manderai par .ii. frans mesagiers.
(*Huon de Bord.*, 281, A. P.)

...es or ces cheitis, *jes* vous rant prisoniers.
(*Gui de Bourg.*, 3592, A. P.)

... Combiné avec *tu* :

...i *tus* abaz de la montaigne,
...i ta valor n'as esprovee
...e de la gent qu'as amenee,
...u porras veeir apert.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 5606, Michel.)

...ombiné avec *me* :

Quant ce aurez fait, si m'aiez
Dis forz homes aparelliez
A chescun un coffre livrez,
Et ceiens les *mes* amenez.
(*Le Chastoiement*, conte XIII, 151, Biblioph. fr.)

— Combiné avec *qui* :

E quant li Rumain virent
Ke cil de fors fuirent,
Pur le rei *kis* criout
E *kis* espoentout,
Mult forment s'en gaberent.
(P. de Thaun, *Cumpoz*, 681, Mall.)

E uns mult orrible tormenz
Les a ateint, *qui's* dechasça
E qui lur maz lur debruisa.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 1864, Michel.)

Mais il ne pout unques trover
Quis coneust ne ki seust
Dunt li uns d'els ne l'altre fust.
(*Rou*, 3e p., 554, Andresen.)

Cil *kes* funt ne consevrunt ui lo regne de Deu. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 31 v°.)

Joli malz est d'amorettes,
Bien les doit garder *kes* ait.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 34, 44.)

Et cil les tuent *kis* haoient.
(*Brut*, ms. Munich, 862, Vollm.)

Li rois Humber, *kils* amena,
En sun pais ne renterra.
(*Ib.*, 3161.)

Ne troveront james *quis* plagne.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 49f.)

Tant boivent pour la soif *quis* art.
(*Rom. de Thebes*, Richel. 60, f° 11a.)

Trop feist la nuit que cortoise
Sel venist *qes* desassamblast.
(*G. de Dole*, Vat. Chr. 1725, f° 83b.)

Car li sire n'estoit pas nice,
Qui d'eus grant joie demena
Por le vaslet *quis* amena.
(*Atre per.*, Richel. 2168, f° 17d.)

Li marinier *ques* guient ne sunt mie tapin.
(*W. de Monbrans*, ms. Montp. H 247, f° 174a.)

La veissiez tant gunfanuns lever,
Tanz hanstes dreites, tant pennuns venteler,
Deu ne fist humme *kis* peust anunbrer.
(*Otinel*, 1085, A. P.)

— Combiné avec *ne* :

Tant en i a que nus *nes* peut conter.
(*Gar. le Loh.*, 1e chans., iv, P. Paris.)

Nes a mie destreinz, ne laidement tenuz.
(*Rou*, 2e p., 368, Andresen.)

Les dos enfanz ensanble let :
Mais de ce fist molt a proisier,
Quar il *nes* volt mesaesier.
(*Floire et Blancheflor*, 2e vers., 2962, du Méril.)

Ne lairai *nes* enchauce por riens que m'aies dit.
(*Floov.*, 1875, A. P.)

Il *nes* osast tochier pour frise.
(*Sept Sages*, 2161, Keller.)

Mais je ne sai pas s'il est yvres,
Car qui li conteroit .x. livres
Nes prendroit il pas pour Gillain.
(*Du Prestre et du Chevalier*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 65.)

Je quic, se nous *nes* requerruns
Que nous d'eles requis seriens.
(Jacq. d'Amiens, *Art. d'amour*, ms. Dresde, 306, Körting.)

— Combiné avec *si* (sic) :

Ains les fera en .i. fossé gesir,
Ses mangeront cornelles et mastin.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 40c.)

A mont se dresce quant la parole vit,
Ses gens apelle, *ses* a a raison mis.
(*Gar. le Loh.*, 3e chans., xii, p. 264, P. Paris.)

Dont est Sain Jehans fors issuz
De la maison, *seos* ai veuz.
(Wace, *Conception*, Brit. Mus. Add. 15606, f° 78b.)

Pristrent le corps Saul e de ses fiz del mur de Bethsan. *Sis* astrent e ensevelirent el bois de Jabes. (*Rois*, p. 119, Ler. de Lincy.)

Lur nafrez quistrent entre lur,
Sis enportent par grant dulçur
Et *sis* aaisent volentiers.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 2471, Michel.)

Des danzeles, des jovenceaus,
Qui plus lur semblent genz e beaus
Prennent, *sis* funt as nes conduire.
(Id., *ib.*, I, 1739.)

Sis ocioit cum fussent bestes.
(*Brut*, ms. Munich, 1488, Vollm.)

Sis enseigne qu'il deivent faire.
(*Ib.*, 1637.)

Des chiens et d'osiaux lor aprenge
Ses mainst en bos et en riviere.
(*Roi Guillaume*, p. 116, Michel.)

Ses compaignons apele, *ses* a mis a raison.
(*Gui de Bourg.*, 1687, A. P.)

Quant il voient paiens, *sis* ont haut escries.
(*Ib.*, 2005.)

Faites a ces chetis oster ces riches brans,
Ses ferons trebucher an cele chartre grant.
(*Ib.*, 3633.)

Li rois les voit, *ses* prent a araisnier.
(*Huon de Bord.*, 421, A. P.)

Les mains lor lient, *ses* benderent.
(*Sept Sages*, 3740, Keller.)

Les lettres vit, *ses* esgarda.
(*Ib.*, 3946.)

Li sains evangelistres
Ne fine ne ne cesse
De gens a siermonner,
Ses castie et confiesse.
(*De S. Jeh.*, Richel. 2039, f° 29b.)

Ne sai *sils* unt laissed
U *sils* unt retenud pur fere lur labored.
(*Horn.*, 265, Michel.)

— *Els*, régime avec préposition :

Pois le barun entr'*os* se lapiderent.
(*Ep. de S. Et.*, ms. Tours.)

Et tuit plorent, en *aus* n'a que morir.
(*Les Loh.*, Vat. Urb. 375, f° 5c.)

Ensemble o *elx* li quens as Poitevins.
(*Garin le Loh.*, 2e chans., xx, p. 295, P. Paris.)

De lor venue fu mult lies,
Si s'a a *als* acompagnies.
(Wace, *Brut*, 787, Ler. de Lincy.)

Qui lor estoient destiné
Et a *als* et a lor lignage
A tenir mais en iretage.
(Id., *ib.*, 1082.)

Il ne s'en vint o *ous*.
(Ben., *Troies*, Richel. 375, f° 116f.)

Entr'*es* s'enbat comme hardis.
(Id., *ib.*, f° 85f.)

L'ewe beneite sur *hels*
Jeterent li clers e cels.
(Marie, *Purg. de S. Patrice*, 469, Roq.)

Ne entre *eols* n'en unt amur ne fai.
(*S. Brandan*, 70, Michel.)

Sor *ax* as fait ton jugement.
(*Fl. et Blanch.*, 2e vers., 913, du Méril.)

Li alkant sunt ki grandes choses quident d'*eaz* mimes. (*Job*, p. 450, Ler. de Lincy.)

Pristrent conseil entr'*els*. (Villeh., 52, Wailly.)

Apres *aus* la chambre ferma.
(*Dolop.*, 3192, Bibl. elz.)

A ces paroles se vait d'*als* departant.
(*Beuv. d'Hanst.*, Richel. 12548, f° 196^{a}.)

S'en tenoient a molin k'ele tient d'*ous*. (*Ch. de* 1224, Arch. Mos., Chap. cathéd..

Li signor ou altre por *ous*. (Juill. 1234, cath. de Metz, Arch. Mos.)

Por *os* et por lor eirs. (1248, Porhouet, Arch. Morb.)

Quant il a amor entr'*iaus* deus. (Rich. de Fournival, *Bestiaire d'amour*, li Leus, p. 6, Hippeau.)

Amiles mist s'espee entre *as* dos. (*Li Amitiez de Ami et Amile*, Nouv. fr. du xiiie s. p. 56.)

Se plainte en vient a *als*. (*Bans aux échev.*, OO, f° 21 r°, Arch. mun. Douai.)

A ceous qui auront cause de *ous*. (1285, Fontevr., anc. tit., Arch. M.-et-Loire.)

Par *eos* ne par autres. (12 mars 1286, *Ch. de Gir. Chab.*, Arch. Thouars.)

Ke il u li uns d'*ials* nous ammoneste des maintenant a tenir icelles. (1297, *Cartul. de Hain.*, Accord, etc., Reiff.)

Pour le remede des ames d'*aux*. (1302, S.-Pierre en Pont., Arch. Loiret.)

En liu de *yaux*. (1308, Arch. JJ 415, pièce 11.)

Li uns d'*yaux* ou le substitut d'*yaus*. (*Ib.*)

Ou a ceus qui auront cause de *elx*. (1311, Arch. S 1504, pièce 39.)

Euls. (*Ch. de* 1318, S.-Evroult, Arch. Orne.)

Pour *oux*. (*Ch. de* 1336, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

Sour *yalz* .ii. tournent les bees
Des dames et des damoisielles.
(J. de Condé, *dou blanc Cheval.*, ms. Turin, f° 24^{c}.)

A tenir et a wardeir par *ouls* et par lor hoirs. (1385, *Cart. de Remirem.*, Richel. l. 12866, f° 30 r°.)

Qui devant *yaulz* c'estoit en le salle pausmee.
(*H. Capet*, 793, A. P.)

Je croy bien que par *yaux* secourue serez.
(*Ib.*, 771.)

— Employé comme régime direct :

Ne vos ne *aus* ne pris .i. angevin.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 122^{a}.)

A un matin la porte olvrirent
Por *als* esbatre, fors issirent.
(Wace, *Brut*, 9139, Ler. de Lincy.)

Li enfant leur pere conurent,
Et lor pere *ous* ansimant.
(*Dolop.*, 10088, Bibl. elz.)

Obligierent *els* et lour hoirs. (1281, Mortemer, Arch. Eure.)

Il obligent *aux* e lors hers. (1304, Chinon, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

Il y obligent *eoux* et leur heirs. (1317, Fontevr., anc. tit., Arch. Maine-et-Loire.)

En *eoux* empechant. (1349, *Acte not.*, S.-Cybard, Arch. Charente.)

— Et comme sujet :

Et ci en avanti venront demorer, *iauls*, leur hoir et leurs successeurs. (1295, *Cartul. de Hain.*, Accord, etc., Reiff.)

Hont recoigneu et confessé *heaus* entre heaus assemblement. (Sept. 1299, *Ch. du garde du sceau de Cenquoins*, la Madel., Arch. Loiret.)

Eyaus apparillies a faire touz ses commandemens. (1308, Chaudorde, Arch. JJ 415, pièce 11.)

— *Lor*, régime indirect :

Tout ensi *lor* anoncha li capelains Phelippes le parole Nostre Segneur. (Henri de Valenc., 524, Wailly.)

Ne n'estoit tenu a riens rendre *lour* de chose que eus i eussent mis. (*Ch. de* 1285, Arch. Seine-Inf.)

A paier *lour* la dite rente. (1308, Jumieg., Herteauv., Arch. Seine-Inf.)

— Employé comme régime avec préposition :

Elle me comence a dire :
Revenes arier, biaus sire ;
Je vos otroi mon amor.
Mais por tot l'or de l'empire
Ne fuisse tornes vers *lor*.
(Jocelins de Bruges, Bartsch, *Rom. et past.*, III, 52, 71.)

Et tien de *lor* ma maison. (1256, 1293, *Ch. des compt. de Dole*, $\frac{B}{207}$, Arch. Doubs.)

Je ai repris de *lor* em fief. (*Ib.*)

Les doit on oster des delices
Des citez, si que force croisse
En *lour*.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 3^{c})

Ou vers le leu ou cil estoient
Qu'a *lor* conbatre se davoient.
(Id., *ib.*, f° 12^{a}.)

Autresi avec *lor* portoient
Trez et longues fauz qu'il avoient.
(Id., *ib.*, f° 25^{d}.)

En *lor* meismes.
(Id., *ib.*, f° 26 r°.)

Et cil a cheval ausiment
Par perties se departoient,
Et apres *lour* tel oirre aloient
Qu'il afiert a chevalerie.
(Id., *ib.*, f° 13^{b}.)

Le jour que cil .ii. saint furent martirié apparut la clarté dou jour sor *leurs* reluisans et lors Deus fit grans miracles. (*Vies saint Susaen et saint Victorique*, Richel. 988, f° 19^{c}.)

Ou se il, ou autre pour *lor* obiceivent ou allegueivent encontre ceste don... (1309, Arch. JJ 41, f° 29 v°.)

Leur se dit encore pour eux dans la Bourgogne, Yonne. « *Leur* deux », eux deux.

— Et comme régime direct :

Que nos ne avons hardement
De *lor* ensuegre nulement.
(J. de Priorat, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 41^{d}.)

— *Les* employé pour *lor*, régime indirect :

C'il les puet panre n'en son pooir baillier
Il *les* fera tous les menbres trainchier !
(*Raoul de Cambrai*, 8549, A. T.)

— *Il*, pron. sujet, masc. plur. :

Il se erent convers. (*Fragm. de Val.*, v°, l. 25.)

Il le receivent.
(*Alexis*, st. 113^{b}, Stengel.)

Sil virent *il*, et li donerent
De lor aumones.
(*Vie de S. Alexi*, 346, Rom. VIII.)

— *Elles*, pron. sujet, fém. plur. :

Elles d'equi cum sunt tornades.
(*Passion*, 413, Koschwitz.)

— Combiné avec *se* (si) :

Car qui le feu met es estoupes
N'est pas merveilles *ses* esprennent.
(G. de Coinci, *Mir.*, ms. Soiss., f° 93^{c}.)

1. **LÉ**, *ley, lay, let, lait, leit, lced, laé, lede* adj., large :

Pent a sun col un soen grant escut *let*.
(*Rol.*, 3149, Müller.)

Granz unt les nes e *lees* les orilles.
(*Ib.*, 1918.)

Pendanz oreilles, od longs becs,
E mult plus *lez* les piez d'un es.
(Ben., *D. de Norm.*, I, 143, Michel.)

Puis a brandi l'espié don l'alemele est *lee*.
(J. Bod., *Sax.*, ccxlv, Michel.)

Com li kemins est grans et *les*.
(Rencl. de Moiliens, *de Carité*, st. clxxii, 5, Van Hamel.)

Un espié prist dont l'alemele iert *lee*.
(*Aim. de Narb.*, Richel. 24369, f° 22^{a}.)

Guillames cort a une cheminee,
Unes tenailles trova granz et quarrees,
Au poing sont grosses et devant sont moult *lees*.
(*Enf. Viv.*, Richel. 774, f° 55^{b}.)

Si vi un vergier grant et *lé*
Tout clos d'un mur haut bataillé.
(*Rose*, ms. Lausanne, f° 1^{d}.)

.ii. mestiers *les* et .i. estroit. (Est. Boil., *Liv. des mest.*, 1re p., l, 3, Lespinasse et Bonnardot.)

Et lonc et *leit*, a diestre et a siniestre. (*Trad. du* xiiie *s. d'une ch. de* 1194, Cart. du Val St Lambert, Richel. l. 10176, f° 2^{d}.)

Un lac grant et *lait*. (Mandev., ms. Didot, f° 33 r°.)

Saint Pere en sente *lee* d'Orliens. (1317, Arch. Loiret, Ste-Croix, Mareau-aux-Prés, F iv.)

Fouke aveit un healme *lede*, e ly covry a poy les espaudles. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du xive s., p. 32.)

Une tour grant et *lee* et haute. (*Ystoire Asseneth*, ib., p. 3.)

De figure *laee*. (Oresme, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 221 v°.)

... Chevaux du soleil clair
En hennissant de feu remplirent l'air,
Et du ciel clos les barres grans et *lees*
Heurtent des pieds.
(Cl. Marot, *Met. d'Ov.*, l. II, p. 62, éd. 159

— Par extens., spacieux, large, va
étendu :

Se l'enseigne du roi d'Engleterre la *lee*
(Cuv., *Bertran du Guesclin*, 1935, Charrière.

Et cil bon escuier de Bretaigne la *lee*.
(Id., *ib.*, 4

En Bethleem la *lee*.
(*Geu des Trois Roys*, Jub., *Myst.*, II, 1



— Au sens moral :

Led est le tuen comandement mult. (*Lib. Psalm.*, Oxf., CXVIII, 96, Michel.) Var., *lez*. Lat., latum mandatum tuum.

L'office a celi qui a juridiction est trop *let*. (*Liv. de jost. et de plet*, II, I, § 1, Rapetti.)

— S. m., largeur :

Cinquante piez out de lung e trente de *led*. (*Rois*, p. 266, Ler. de Lincy.)

Un fossé de douze pies de *leit*. (Août 1256, Flines, Arch. Nord.)

Il s'estend en *leit* entre les II dics et le rue des bouchers. (1269, *Vente à la commune de Dam*, ap. Tailliar, p. 304.)

Et est cel engin de huit piez de *lé* et seize de long. (CRIST. DE PIZ., *Charles V*, 2e p., ch. 35, Michaud.)

Quel *lé* a t il ? (le drap)
LE DRAPPIER
Lé de Brucelle.
(*Pathelin*, p. 35, Jacob.)

— Étendue :

Ne quidies mie qu'en la crestienté
N'en tot le monde, tant comme il a de *lé*,
Eust nul home de la soie fierté.
(RAIMB., *Ogier*, 2423, Barrois.)

— *De long et de lé, du long et du lé, en lonc et en lé*, du long et du large, en long et en large, en tous sens :

De lonc et de lé. (*Ch. de* 1267, Fonteneau, XXII, 293, Bibl. Poitiers.)

Cerchiez [avon] les terres et *de lonc et de lé*.
(*Parise*, 2931, A. P.)

Que tout avons gasté
Celui pais et *du long et du lé*.
(ADENET, *Enfances Ogier*, Richel. 1632, f° 3 v°.)

Sus tout lour hebergement sicomme il se pourporte *en lonc et en ley*. (1311, *Cart. de S.-Taurin*, LXVI, Arch. Eure.)

En long et en lay. (1349, Jumieges, Arch. Seine-Inf.)

En long et en lay. (LA BOD., *Harmon.*, p. 768, éd. 1578.)

— *Environ et en lé*, dans le même sens :

Je manderai mes homes *environ et en lé*.
(*Renaud de Montauban*, Richel. 24387, f° 1.)

— *Du long et du lé*, fig., comme du long et du large, de bout en bout :

Il compta a son maistre, tout *du long et du lé*, la verité de son adventure. (LOUIS XI, *Nouv.*, XLII, Jacob.)

Madame de Sévigné a employé la locution *tout du long et du lé*, au figuré, pour dire absolument.

Ce mot s'est conservé comme substantif : *Lé* d'une étoffe.

2. **LÉ**, voir LES.

[3]. **LÉ**, voir LIÉ.

[LEA]**BLEMENT**, voir LOIABLEMENT.

[LEAG]**E**, s. m., droit dû au seigneur [pour] bâtir un moulin sur une rivière [qui lui a]ppartient :

[...] *leage* en la ripviere de la Cissé... [...]*ge* est tel, que chascun molin [...]nt fait ou reediffié, jasoit ce que icellui molin autres foiz ait esté, cil ou ceulz qui faire ou rediffier le font ne doivent et ne peuent mettre le fust granier esdiz molins, ne en aucun, sans appeller noz gens et officiers. (*Ch. de* 1366, ap. Duc., *Leagium*.)

LEAISON, s. f., loyauté, bonne foi ?

Grant mercis, sire, ce dist li gentils homs,
Se Deu m'ait, ci a gente *leaison*.
(*Aubery le Bourg.*, p. 152, Tarbé.)

LEAITE, voir LAIETE.

LEANS, voir LAIENS.

LEAUBLE, voir LOIABLE.

LEAUQUIN, - *kin*, *lienequin*, s. m., sorte de bière :

L'assize dou mies, dou *leaukin* et de le forte cervoise. (1364, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le forte cervoise, *leauquin*. (1371, *ib.*)

Franche dogue, dist un Anglois,
Vous ne faictes que boire vin.
Si faisons bien, dit li François,
Mais vous buvez le *lienequin*,
Roux estes comme pel de mastin.
(E. DESCH., *Poés.*, Richel. 840, f° 224c.)

LEBECH, *lebeche*, *labech*, *labeche*, s. m. et f., vent du sud-ouest :

Quant il (le vent) vient de grant ravine et o fortune, li marinier l'apelent *lebech*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 122, Chabaille.)

Labeche : f. A south west wind. (COTGR., éd. 1611.)

Lebeche, m. Vent de suvest ou suduest, qui est entre le Ponent et Midy, *labech*, *lebech*. (C. OUDIN, éd. 1660.)

LEBECHE, voir LEBECH.

LEBESTIK, s. f., sorte de maladie des faucons analogue à la pierre :

Se vos oisiaus a *lebestik*, c'est presque le pierre, ensi l'apelent li Legustre. (*L'Aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, f° 222c.)

LEBETE, s. m., marmite en métal, bassin :

Luy envoya deux grans et beaulx *lebetes*
De fin arain et deux cymbes d'argent.
(O. DE S. GEL., *Eneid.*, Richel. 861, f° 46c.)

LEBROUX, s. m., sorte d'animal fabuleux :

Ce qui nous y retenoit, c'estoit la societé et compaignie des honnestes, sçavans et vertueux qui s'y trouvoient, ne pouvans vivre seuls en leurs maisons, comme font les *lebroux* et loups garoux, qui mangent tous seuls. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 238, Roybet.)

Ore je ne seray pas si tost devant le roy
Qui commande aux esprits de l'Orque plein d'effroy,
Que je ne le suplie avec reverence
D'envoyer a ce traistre en toute dilligence
Ses hideux farfadets, ses *lebroux*, ses rabas
Et ses esprits flambants qui prennent leurs esbas
Sur le bord des estangs.
(*Les Muses incognues ou la Seille aux bourriers*, Prosopopee funebre, etc., éd. 1604.)

1. **LEC**, voir LUEC.

2. **LEC**, voir LES.

LECCION, voir LECTION.

LECEOR, voir LECHEOR.

LECERESSE, voir LECHEOR.

LECERIE, voir LECHERIE.

LECHARDER, *lich.*, v. n., satisfaire sa gourmandise :

Liguritio, gourmandise et friandise, appetit desordonné de *licharder* et manger bons morceaux. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

Licharder, prendre les plus friands morceaux du plat, λιχεύω. (TRIPP., *Dict. fr.-grec.*)

LECHARRE, cas suj., voir LECHEOR.

LECHARRESSE, voir LECHEOR.

LECHART, *leschart*, adj., avide du bien d'autrui :

Nul ny sera usurier, nul *leschart*, nul chichard. (RAB., *le Tiers livre*, ch. IIII, éd. 1552.)

Cy n'entrez pas vous usuriers chichars,
Briffaulx, *leschars*, qui tousjours amassez.
(ID., I, 54, éd 1553.)

Brest, *lichard*. H.-Norm., vallée d'Yères, *lichard*, celui qui essaie d'attraper un bon repas, qui arrive toujours au moment où l'on dîne.

1. **LECHE**, *lesche*, *leiche*, s. f., appât, amorce, friandise :

Si come li poissons s'amort
A *leche* qant bone la sant.
(*Du Senateur de Rome*, 126, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 398.)

Biauté et grasse sont deux *leches*
Qui font fuir maintes destreches
As amans.
(J. DE CONDÉ, *Dit de biauté et de grasce*, Dinaux, *Trouv. brab.*, p. 225.)

Et aussy la mariee qui, par sa grant mauvaistié, sa *leiche* et sa fausse lecherie de chair, rompt et casse son mariaige. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. 119, Bibl. elz.)

Regardez cy la villainie
De ce gentil genin de *lesche*.
(CH. FONTAINE *à Ch. Huet*, ap. Marot, *Œuv.*, VI, 186, éd. 1731.)

Mayenne et Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, *liche*, gourmandise. *Aimer la liche*, aimer la bonne chère.

2. **LECHE**, voir LEECE.

LECHECASSE, adj., gourmand, qui lèche les poêlons :

Voyla les principaux de la bende qui tiennent eschole en l'art de cuisine et ont passé plusieurs maistres en la science de *lechecasse*. Le ventre est leur Dieu, le potage est leur loy, la bouteille leur Sainte escriture. (*Merlin Coccaie*, t. I, p. 230, éd. 1606.)

LECHECUL, s. m., celui qui lèche le cul :

Je ne sçay pas bien s'il est medecin ou *lechecul* aux autres. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid ou manipul des Miropoles*, p. 212, éd. 1581.)

LECHEFRAYT, voir LECHEFREIT.

LECHEFREE, voir LECHEFROIE.

LECHEFREIT, - *frayt*, - *frit*, s. m., lèchefrite :

Des chauderons, des *lechefrays*. (*Invent. des biens de l'év. de Senlis*, E. Müller.)

Lechefris de fer, souffletes, cackes et sielx. (*Maniere de langage*, p. 385, P. Meyer.)

Lechefreiz et une poile d'acier sans queheue. (1507, *Invent. des meubl. du D. de Bourg.*, Cab. hist., IX, 305.)

LECHEFRION, s. f., fille ou femme gourmande :

Une *lechefrion*, une friande. (OUDIN, *Cur.*)

LECHEFRIT, voir LECHEFREIT.

LECHEFROIE, - *oye*, - *aie*, - *aye*, - *ee*, *lesche.*, *laiche.*, *lichefroye*, *lechifreye*, *loichefraie*, *lochefroye*, *loichefroye*, *louchefroye*, s. f., lèchefrite, ustensile de cuisine servant à recevoir la graisse de la viande qu'on fait rôtir à la broche :

Li envieus seche et seime
Aussi com lart en *lechefroie*.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 25[d].)

Une *lechefree* d'airain a queue de fer. (1328, *Inv. de Clemence de Hongrie*, Douët d'Arcq, *Nouv. Comptes de l'arg.*, p. 106.)

Clericus dictus *Lechefroie*. (1344, *Martyrologe de M. de Beaune*, p. 59, Baudrot.)

Una *lechefroye*. (1346, Arch. P 1388[2].)

Une grille, une haste, une chievre et une *loichefraie*. (18 fév. 1394, *Inv. de mercier*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

Leschefroies et darioles. (*Ménagier*, II, 97, var., Biblioph. fr.)

Une *laichefraie*, une poulote. (Août 1400, *Invent. de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Une *leschefraie*. (1412, *Lotties*, Arch. Grossœuvre.)

Une *loichefroye*. (7 fév. 1423, *Vente de meubles de la mairie de Dijon*, Arch. Côte-d'Or.)

Item dues *lechifreyes* ou l'on ressoit la graisse dou ruty. (1425, Arch. Fribourg, 1re *Coll. des lois*, n° 727, f° 266 v°.)

Se peult (la lamproye) apprester et rostir a la broche et mettre par dessoubz quelque poille ou *lichefroye* pour recevoir le sang et graisse. (*Platine de honneste volupté*, f° 105 r°, éd. 1528.)

Deux hastes de fer, deux *lochefroyes*. (1482, *Inv. du château de Courson*, Rev. des Soc. sav., t. III, 7e sér., 2e liv.)

Une douzainne de *louchefroyes* tant grandes que petites. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'Archéol. de Beaune, 1874, p. 155.)

LECHEIS, voir LECHOIS.

LECHEMENT, *lesch.*, s. m., action de lécher :

Quant l'ourse enfante son faon, ce ne semble fors un billot ou masse de chair mal vive : puis luy vient forme et vie par l'alaynement et le *leschement* de sa mere. (C. MANSION, *Bib. des Poet. de metam.*, f° 166 r°, éd. 1493.)

Ce *leschement* de main droicte.
(LARIV., *les Tromper.*, V, 6, Bibl. elz.)

— Flatterie :

Si les mainent dampnablement
Par losengable *lechement*
A dampnable perdicion.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 191[f].)

LECHEOR, *lecheur*, *lecheeur*, *lechur*, *leceor*, *lek.*, *lesch.*, *leckeur*, *lichieor*, *liceour*, *loicheor*, s. m., homme livré à l'impudicité ou à la gourmandise, homme de plaisir :

Lekiere hom de sanc a non.
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, st. LXXI, 6, Van Hamel.)

Hic leno, *lichere*. (*Gloss. du* XIIe *s.*, ms. de Tours, ap. Léop. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6e sér., t. V, p. 329.)

Li bon *lechieres*
Qui des morseaus est connoissierres.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 180[d].)

Li bon *lechierres*
Qui des morsiaus est connoissieres.
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 142[d].)

De ces ot il enfans asses
Comme *licieres* forsenes.
(*De Josaphat*, Richel. 1553, f° 232 v°.)

Ja est .I. gloz, .I. mal *lechere*.
(*Du Fotcor*, Richel. 19152, f° 48[d].)

Et por ce n'os avoir sergent,
Biau frere, qui sont *lecheor*
Et trop sont vilain parleor.
(*De la Damoisele*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, V, 26.)

C'estoit .I. paradis terrestre,
Chascuns *lechierre* i vosist estre.
(*Fabl. des bons vins*, ms. Berne 113, f° 202[f].)

Que, s'il i a ne fol ni esgaré
Ne *leceor* ne jouene baceler.
(*Huon de Bord.*, 4064, A. P.)

Dunc me venger de ceo *lechur*.
(*Un Chival. e sa dame*, ms. Cambr., Corpus, 50, f° 94[b].)

Li *lichieor* de Borges. (*Prov.*, ap. Crapelet, *Prov. et dict. pop.*)

Se tuit li prince et li riche home fesoient ausi com li preuz dons fist, il ne corroit mie tant de *lecheors* a val le pais. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 291[a].) P. Paris : *lecheeurs*.

Li *loicheor* la vourent a force demener au bordel. (*Vie sainte Lucie*, Richel. 988, f° 20[b].)

Nebulo, *lecieres*. (*Gloss. de Douai*, Escallier.)

Autres qui sont *lecheurs* et frians sur leurs gueulles de bons vins et delicieuses viandes. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. XXXVII, Bibl. elz.)

Cestuy Henry fu trop *lichers*. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, f° 33 v°.)

Lecharre, lectator. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Lesquels cryours ly dit Pierro commovait et donait ayde de plius for crien in allant et in retornant intres lours et in disant : Teneis vos bien, *lechueyres*, or est il temps. (1407, Arch. Fribourg, 1re *Coll. des lois*, n° 749, f° 280.)

— *Lecheor* se disait particulièrement du galant d'une femme mariée :

Le proudom mist la main a un coutel et ocist ambedeus, ce est sa feme et son *lechour*. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 218, Beugnot.)

Si cuyde que ce soit le *lescheur* de sa femme. (*Lancelot du Lac*, vol. II, f° 101 v°, éd. 1520.)

Encores veuil je que tu luy dies que je ne prise ne elle ne son *lescheur* vaillant ung esperon. (*Ib.*, vol. III, f° 10 r°.)

— Terme d'injure en général :

Tais, glous *lechieres*, dist Bernars de Neisil.
(*Les Loher.*, ms. Montp., f° 50[a].)

Li maus *lecieres* ne l'osa aprocier.
(*Ib.*, ms. Berne 113, f° 27[c].)

Por .III. garçons *lecheors* de put lin.
(*Ib.*, f° 49[a].)

A ces paroles entendi ben Sorbrins,
Uns maus *lecieres* que Dex puist maleir,
Qui fu en Surtre a guise de tapin.
(RAIMBERT, *Ogier*, 997, Barrois.)

Glos dist Guillaumes, *lichierres* pautonier.
(*Couronn. Looys*, Richel. 1448, f° 89 v°.)

Malvais *lichieres* et couars.
(*Florimont*, Richel. 792, f° 25[f].)

Mauvais *licheire* et coarz.
(*Ib.*, Richel. 353, f° 21[a].)

Filz a putain, mauvais *lichiere*.
(*Ib.*, f° 5[d].)

Et li *lichierres* l'espousa, si la prist.
(*Raoul de Cambrai*, 7139, A. T.)

Avez veu d'un *lecheor*
Qui vostre cort a desjugiee
Et honie vostre maisniee?
(*Floire et Blanceflor*, 2e vers., 906, du Méril.)

Garçon l'apele, *lecheur*, pautonnier.
(*Auberis li Borgignons*, Romv., p. 206.)

Et vous, *lecieres*, ares le cief copé.
(*Huon de Bord.*, 6853, A. P.)

Quant mengié orent a plenté,
Et li doblier furent osté,
Cil *lecheor* dont moult i ot,
Monstra chascuns ce que il sot.
(*Do Chevalier a l'esp.*, 794, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 152.)

Alé s'en est mien pier le *liceour*.
(*Prise de Pampel.*, 855, Mussafia.)

Ensi dist li *lechierez*, qu'onques bien ne pensa.
(*B. de Seb.*, II, 447, Bocca.)

— En parlant de chose, friand :

Vostre ventre a mengé mainte grasse soupe en court, et maint *lescherre* morseau de cuisine. (*Ponthus*, ms. Gand, f° 69 r°.)

— Fém., *lecheresse*, - *erresse*, *leccheresse*, *lekeresse*, *leceresse*, *lecharesse*, *lecharresse*, *lescharesse*, *licheresse*, *legerresse*, livrée au plaisir, friande, gourmande, impudique, lubrique :

Ne hons ne feme *lecharresse*.
(MARIE, *Ysopet*, Richel. 19152, f° 18[a].)

De tout veut avoir, par tout taste
Le *lekeresse* de pekies,
La dont vint, la tent, la se haste.
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, st. XIV, 8, Van Hamel.)

Raab qui tant fu pecherresse,
Legiere, fole et *legerresse*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Brux., f°

Venus estoit trop *licheresse*
Et Dyana fut chanteresce.
(*Dolop.*, 12472, Bib

Le chien qui est beste *le*
(*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen.,

Ja femme *lecheresse* ne fra porr
(*Prov. de Fraunce*, ap. Ler. de L

Tost t'en tenroit a *leceresse*.
(JACQ. D'AM., *Art d'am.*, ms. Dresde, 2231, Körting.)

Lecheresse ou maquerelle. (*Gl. gall.-lat.* Richel. l. 7684.)

Lescharesse, lectatrix. (*Ib.*)

Fille friande, *lecheresse*,
Devient meschante pecheresse.
(JEHAN DIVRY, *les Estrennes des Filles de Paris*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., IV, 80.)

— Rusée, trompeuse :

Si Richeuz est abaiaresse,
La gorpille est fort *lecharesse*.
(*Renart*, Br. XXIV, 124, Martin.)

— En parlant de chose, adonné au plaisir, qui aime le plaisir, licencieux :

Ahi ! cars fole, cars honteuse,
Cars *leceresse* et envieuse.
(*Ste Thais*, Ars. 3527, f° 15ª.)

Chars *licheresse* et envieuse.
(*Ib.*, Ars. 3641, f° 44ᶜ.)

Par les *licherrasses* paroles.
(GILB., *Lucid.*, Richel. 1807, f° 181 v°.)

Leskeresses paroles.
(*Ib.*, Richel. 25427, f° 9 v°.)

De mener mauvese vie et *lecherresse*. (*Mir. S. Andrieu*, ms. Alençon 27, f° 103 r°.)

Langue *lecheresce*. (*Dis d'anc. phylos.*, ms. Berne 365, f° 79 v°.)

— Friande :

Bone viande *leccheresse*.
(*La Patenostre Saint Julien*, ap. Moland, *Contes de la Fontaine*, I, 285.)

Morv., Berry, Côtes-du-Nord, *lichoux*, gourmand. H.-Norm., vallée d'Yères, *licheux*. Pic., *lécheur*. Saintong., *licheur*, gourmand. Argot, *licheur*, buveur.

LECHEREL, *lequerel*, *lek.*, *-iel*, s. m., homme qui aime le plaisir, sensuel, gourmand :

Guioz lez Maroie
Refaisoit lo *lecherel*,
Et font croller le cercel
Si qu'il en peçoie.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 22, 29.)

Ades seras tu, truferiaus,
Uns borderes, uns *lecheriaus* ?
(*Geus d'avent.*, Richel. 837, f° 260ᵇ.)

Quant il voit l'enfant soteriel,
Et il le cuide *lecheriel*,
Une biele pume li tent.
(B. DE CONDÉ, *li Prisons d'amours*, 2027, Scheler.)

Atant vienent a .I. ostel,
U on vendoit et pain et el,
Vin et cervoise et makeriaus.
Robins, qui mout fu *lequeriaus*,
Dist lues qu'il en voloit avoir.
(JEAN DE BOVES, *Vilain de Farbu*, 53, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 84.)

— Fém., *lecherelle*, femme débauchée :

Hasart ! dit mors a chel musart
Ki de lekerie tous art
Por l'amour de se *lekerele*.
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, st. CCXXIII, 10, Van Hamel.)

Pour l'amour de sa *lecherelle*.
(ID., *ib.*, Ars. 3142, f° 214ᵇ.)

LECHERIE, *lescherie*, *lecerie*, *licherie*, *lechirie*, *lecherie*, *loicherie*, s. f., amour désordonné du plaisir, licence, luxure, sensualité, qu'il s'agisse des plaisirs de la volupté, de ceux de la bouche, ou d'autres :

N'est pas amurs, ainz est folie,
Et mauveisté et *lecerie*.
(MARIE, *Lai de Gugemer*, 493, Roq.)

Onques congié ne m'en queistes.
Ce fu par vostre *lecherie* ;
Vostre forfaiz vos tolt la vie.
(*Floire et Blancheflor*, 2e vers., 2050, du Méril.)

Car trop seroit desavenant
Et *lecherie* sambleroit.
(*Chev. as deus esp.*, 6002, Foerster.)

Ne puis croire an nulle maniere
C'onques pansaist tel *licherie*.
(*Dolop.*, 9145, Bibl. elz.) Var., *lecerie*.

La damoisele n'avoit cure
Por ce qu'ele ert de tel nature
Que en nul ten ne sofrist mie
Sergent qui nomast *lecherie*.
(*De la Damoisele qui n'ot parler de fotre*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, V, 25.)

Il met tout son cuer en *lecherie* et en luxure, et en jeu et en tavernes. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 498, Chabaille.)

Vai, si fai une *lecherie* de ton cors. (MAURICE, *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 6 r°.)

De grant *lechirie* de goule. (LAURENT, *Somme*, ms. Chartres 371, f° 14 r°.) *Lechierie*. (ID., *ib.*, f° 17 r°.)

Li deables..... li fet penser mal et puis desirrer vilonnies, ribaudies, *lecheries*. (ID., *ib.*, Richel. 22932, f° 10ᶜ.)

An glotenie, an *loicherie*. (*Serm.*, ms. Metz 262, f° 24ᵈ.)

Par lour *licherie*. (*Disc. d'anc. phylos.*, ms. Berne 365, f° 90 v°.)

Eles se soillent en l'ordure
De *lecherie* et de luxure.
(*Voie de Parad.*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 229.)

Onques en sa vie ne li oy dire parole de *lecherie* ne oiseuse. (CONFESS. DE LA REINE MARG., *Vie de St Louis*, Hist. litt., XIX, 386.)

Si encuntre tun profit
Le damageus delit
Te tient de *lecherie*,
Dunc voil sur ce rien
Ke tu te gardes bien
De glotonerie.
(EVERARD, *Distiq. de Dyon. Cato*, ap. Ler. de Lincy, *Prov.*, p. 454.)

N'est pas sanz maladie qe meyne *lecherie*.
(*Proverbes de Fraunce*, ib.)

Quant li corbiaus vit l'avoutire,
Il les commença a maudire,
Et si jura grant sairement
Qu'il yroit dire isnellement
A Phebus la grant *lecherie*
Qu'il a veu en son amie.
(MACHAULT, *Livre du Voir Dit*, 7805, P. Paris.)

Nulle femme ne doit mengier nul bon morsel par sa *lescherie* sans le sceu de son seigneur. (*Liv. du Cheval. de La Tour*, c. 16, Bibl. elz.)

Autres qui sont sus la *lecherie* de luxure espris et enflambez plus ordement que buefs ne bestes sauvaiges. (*Ib.*, c. XXXVII.)

Ce soit pour la grant ayse ou elles sont par la *lescherie* de leur chair et mauvaistié de leur cuer. (*Ib.*, c. CXXIV.)

Sus les gardins une huisserie
Ouverte, et pour le *lecerie*
Seulement que de l'air haper.
(FROISS., *Poés.*, I, 289, 2298, Scheler.)

Lescherie, lectacitas. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Comme te puet si alluchier la *lescherie* des deliz de ce monde ! (AL. CHARTIER, *l'Esperance*, p. 335, éd. 1617.)

Dame et maistresse vous avoye faicte de mes terres et seigneuries, mais par vostre desordonnee *lecherie* me avez rendu mal guerdon. (*Gerard de Nevers*, I, IX, éd. 1725.)

— On a dit dans le sens général de plaisir, sans aucune idée défavorable :

Sa *lecherie* ert de lancier,
La ou li tornois assambloit.
(*Meraugis*, Romv., p. 597.)

— Chose délicate, friandise :

Elle s'en venoit en la garde robe et la mengoit la souppe au matin ou aucune *lescherie*. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. 6, Bibl. elz.)

Ne donner la char aux chiens ne les *lescheries*. (*Ib.*, ch. 20.)

Es lieux ou se vendent les friandises et *lecheries*. (CHRIST. DE PIS., *Cité*, Ars. 2686, f° 13ᵇ.)

La friandie et *lecherie* de la jeune chair du jonne homme l'a faite gloute et jalouse, que elle le vouldroit tousjours avoir entre ses braz. (*Quinze joyes de mar.*, XIV, Bibl. elz.)

— Mensonge, séduction, tromperie, perfidie ; quelquefois bon tour :

Et si contrueve un bon barat
Conment tu puisses rendre mat
Li felons plains de tricherie,
Tu feras bone *lecherie*,
Et bon barat et bon enging.
(*Renart*, 16461, Méon.)

Il me dist : Amis, c'est del mains ;
Fait ais trop bele *licherie*.
(*Dolop.*, 8514, Bibl. elz.)

Moult as fait bone *lecherie*.
(*Ib.*, var.)

Mes sachiez en son cuer pensa mult grant folie
Qui de ces .V. citez noveles vos a dites,
Et orgoil et outrage et mult grant *lecherie*.
(*Gui de Bourg.*, 127, A. P.)

Est bonne chose de mettre ses enffans juennes a l'escolle et les faire apprendre es livres de sapience, c'est a dire es livres des saiges et des bons enseignemens, ou l'on voit les biens et le sauvement du corps et de l'ame, et en la vie des peres et des sains, non pas les faire apprendre es livres de *lecheries* et des fables du monde. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. XC, Bibl. elz.)

Berry, *lécherie*. Saint., *licherie*. Bessin, *liquerie*, gourmandise. Pic., *lécheries*, Norm., Orne, *licheries*, friandises.

LECHEROSEMENT, *-ousement*, adv., voluptueusement :

Mes quant l'espousé trop *lecherousement*
Conust sa femme verreiment
Il en put peccher mortelment.
(PIERRE, *Rom. de Lumere*, Brit. Mus. Harl. 4390, f° 17ᵈ.)

LECHEURE, *lescheure*, *lechure*, *liqueure*, s. f., action de lécher :

Par la *lechure* des chiens nous pouvons entendre la fort longue et estendue langue des flateurs. (JEAN DE BARRAUD, *Epit. dorees de Guevara*, f° 133 r°, éd. 1588.)

— Amour du plaisir, de la volupté :



Pris la par la main nue,
Mis la seur l'erbe drue ;
Ele s'escrie et jure
Que de mon geu n'a cure :
Ostez vostre *lecheure*,
Dex la puist honir.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 67, 33.)

Ostez vostre *leschcure*
Dex la puist honir,
Car tant m'est asprete et dure,
Ne la puis souffrir.
(*Ib.*, Poët. fr. av. 1300, IV, 1434, Ars.)

Ains diray sans demeure
De Liege et le pays qui [est] en grant *liqueure*.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 12717, ap. Scheler, *Gloss. philol.*)

LECHIER, *lekier, lecier, lescher, loichier*, verbe.

— Neutr., vivre dans la débauche et la gourmandise :

Chil cui lekerie empeeke,
S'il veut blasmer autrui ki *leke*,
Anchois s'en doit despeekier.
(Rencl. de Moiliens, *Miserere*, st. xxix, 4, Van Hamel.)

Or ne set mes fors que trecier
Et tout engloutir et *lecier*.
(Mousk., *Chron.*, 34, Reiff.)

L'en dit pieça que va et *lesche*
Et que toz jors se siet et seche.
(*Du Foteor*, Richel. 19152, f° 49d.)

Si ne crains avoir despendu
Par friander et par *leschier*.
(Villon, *Grand Test.*, xxiv, Jouaust, p. 29.)

— Act., lapper :

Quant il orent maingié si se baisserent a cele fontaine et *loicherent* .i. pou d'aigue. (*Vie des Hermites*, ms. Lyon 698, f° 3 v°.)

— *Faire lechier miel sur l'espine*, faire goûter les plaisirs de l'amour :

Apres ce qu'il eut habandonné la damoiselle qui par son admonestement le cuydoit *faire lescher miel sur l'espine*, il picqua son cheval en pensant aux parolles de la damoiselle ausquelles jeunesse s'accordoit, et en cest accord le corps luy commença a eschauffer.(*Perceforest*,vol. V, f° 44c, éd. 1528.)

Norm., Saintong., et argot parisien, *licher*, être gourmand.

LECHIEREMENT, *lescherrement*, adv., avec gourmandise :

Lescherrement, lectaciter. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

LECHIERIE, voir Lecherie.

LECHIFREYE, voir Lechefroie.

LECHIR, v. a., lécher :

Lingo, *lechir*. (*Gloss. de Salins.*)

LECHIRIE, voir Lecherie.

LECHOIRE, adj., syn. de *lecheor* :

Sé le sergent apele le frere larron ou *lechoire*. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 134 r°.)

LECHOIS, *lecheis, leschois, lecois, lichois, loichois*, s. m., amour du plaisir, sensualité :

Cuides vous pour vos belles robbes
Et pour le *leschois* maintenir
A nulle bonne fin avenir ?
(*Thays*, Richel. 1544, f° 32a.)

Et celle li dist saigement :
Qu'est ce que pensez vos a faire?
Volez me vos a honte traire,
Por vostre *lechois* acomplir ?
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 65d.)

Por vostre *lecois* aconplir.
(*Ib.*, Ars. 3527, f° 13d.)

En son *loichois* tant entendi
Que quanqu'il ot i despendi.
(*Vie des Pères*, Ars. 3641, f° 113a.)

... J'avoie .x. mars d'argent
En mon *lecheis* despendu.
(*Ib.*, f° 113b.)

Et por le *lichois* de mon cors
De tout ce me veul metre hors.
(*De l'Abeesse qui fu grosse*, 67, Méon, *Nouv. Rec.*, II.)

De l'amor de Dieu effaciee,
Qui por le *lechois* de mon cors
Me sui de s'amor mise fors.
(*De la Sougreteine*, 464, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, II, 168.)

Lo jeu des dez aprist par tans,
Et lo *lechois*;
Volantiers vait o les cortois.
(*De Richaut*, 618, ap. Méon, *Nouv. Rec.*, I, 57.)

Vous semble il que je soie femme
Que vous doiez traire a diffamme
Pour vostre *lechois* acomplir ?
(*Mir. de N.-D.*, xxvii, 637, A. T.)

— Lieu de débauche :

En tavernes et en *lechois*
Estoit et la nuit et le jor.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 115b.)

LECHONNIER, voir Leçonier.

LECHUEYRES, voir Lecheor.

LECHUR, voir Lecheor.

LECHURE, voir Lecheure.

LECIER, voir Lechier.

LECOIS, voir Lechois.

LEÇONIER, *-çonnier, -chonnier, -çoner, -çunier, -çuner, lachenier*, s. m., livre de liturgie qui contient les leçons :

E li antefiniers,
Baptisteries, graels,
Hymniers e li messels,
Tropiers e *leçuniers*.
(Ph. de Thaun, *Cumpoz*, 40, Mall.)

Tropers e *leçoners*.
(Id., *ib.*, Vat. Chr. 1244, f° 53 r°.)

Pour ches miracles desclairier
Au *lechonnier* voel repairier
Ou on les puet trouver et lirre.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 106, Peigné.)

Cele ki list le .xii. leçon quant ele ara finé çou que est el *leconnier* si die Tu autem. (*Règle de Cîteaux*, ms. Dijon, f° 74 r°.)

Les autres livres que on lit sont la bible, les omelies, les passionnaires, le legendier, le *leçonnier*, le martiloge. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 215 v°.)

Droit al montant des greis entre le *lachenier*
Est la tombe l'evesque Reginals le guerrier.
(J. des Preis, *Geste de Liege*, 27427, Chron. belg.)

LECQUES, voir Lueques.

LECQUET, *leket*, valet, serviteur ; malgré les rapprochements de forme et de signification il ne paraît pas que ce soit le même mot que laquais :

Leket, viers vin el hanap,
Qui n'est de tilluel ne de tranble.
(*Li Lai de Courtois*, Richel. 1553, f° 499 v°.)

Cortois, laissies vous assaier
Ce c'est del vin ke nous bevons,
Car *lekct* croire ne devons.
(*Ib.*)

Leket, aporte le toaille.
(*Ib.*)

Va mois, aporte li *lecquet*.
(*Ib.*)

LECTE, s. f., choix :

La *lecte*, choais et lection du corps. (*Pièce de* 1396, ap. Lob., II, 672.)

Jehan le Cerf tient de chapitre un fief contenant .ii. manoirs et dismes a *lectes*. (1383, *Dénombr. du baill. d'Amiens*, Arch. P 137, f° 80 v°.)

LECTER, voir Lester.

LECTERIE, voir Laiterie.

LECTEUR, s. m., professeur :

Je crois que Regnard a esté *lecteur* as ordres des trois estas ; car clercs et nobles et gens de labour usent de sa doctrine, je ne dis pas tous mais les plus. (Modus, f° 67, ap. Ste-Pal.)

LECTICE, voir Letice.

LECTIFIER, voir Letifier.

LECTION, *leccion, -un*, s. f., élection, choix, élite :

Li clerc sunt serjaunt Deu et de sa *lectiun*.
(Garnier, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 21 r°.)

Connois et suis confessant qui ci dessous en cest escript se ensuit et est faite mention de la lecte, choais et *lection* du corps, et a quelles armes je pense a l'aide Dieu, de la benoite V. M., lesquieux je depri... que par sa grace et divinité je puisse resister, avoir victoire et me deffendre. (*Lett. de* 1396, ap. Lob., II, 672.)

— Lecture :

En tesmoing desquelles vision, *lection*, et inspection des lettres dessus inserees, nous garde dessus nonmé, ledit seel royal de ladite prevosté de Bourges avons mis et apposé a ces presentes lettres. (*Proc. de J. Cuer*, Ars. 2469, f° 140 v°.)

Ceux qui vaquent a *lection* des sainctez escriptures. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 204 r°.)

Platon considerant sa diligence en estude (d'Aristote) l'avoit en tel amour que il l'appeloit le liseur et le visitoit souvent et aultres asses par grande affection y menoit disant : Allons a la chambre du liseur. Et quandt il n'estoit a la *lection* Platon crioit: L'entendement n'est chi, l'auditoire est sourdt. (Id., *ib.*, ms. Brux. 10512, VIII, iv, 24.)

— Leçon, en t. de liturgie :

En lo monastier de mont de Cassin tant petit de moines i remestrent, que a pene pooient complir de dire .xii. *leccions*. (Aimé, *Yst. de li Norm.*, I, 34, Champollion.)

LECTIONNAIRE, s. m., livre qui contient les leçons qu'on lit à l'office :

Le *lectionnaire* contient les leçons qui sont prises des epistres S. Pol, et est a la foiz nommé epistolier. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 216 v°.)

LECTIQUE, s. f., litière :

Car il porte par voye oblicque
Son grebaton et sa *lectique*.
(*Myst. de la Pass.*, f° 63ª, impr. Instit.)

Malades qui se faisoient porter en des *lectiques* et branquarts. (A. LE GRAND, *Saints de Bret.*, p. 271, éd. 1626.)

LECTISTERNENIEN, adj., qualifiait les lits employés chez les Romains, dans le repas appelé lectisternium :

Liz *lectisterneniens*. Sachiez que a celui temps li Romain quant il vouloient fere sollempnitez en jeus a leur dieux faisoient liz aussi comme a reposer a coissins et orilliers parmi les quarrefours pour honneur de leur dieux. (BERSUIRE, *T. Liv.*, ms. Ste-Gen., f° 2ᵇ.)

LECTORELLE, s. f. ?

Herbe nommee *lectorelle*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 816, éd. 1597.)

LECTRÉ, voir LETRÉ.

LECTREURE, voir LETREURE.

LECTRIAGE, voir LETRIAGE.

LECTRIER, voir LETRIER.

LECTRUM, voir LETRUN.

LECTRY, voir LETRIL.

LECTUAIRE, voir LETUAIRE.

LECTURE, s. f., récit, relation :

Signours, li coroniques, qui est vraie escripture,
Si fait de cel histoire une grande *lecture*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 4759, Scheler, *Gloss philol.*)

— Cours d'un professeur :

Establi et ordonné quatre docteurs lisans ordinairement a tous escoliers et estudians qui se voudront trouver et assister a leur *lecture* et doctrine es escoles et colleges par ce ordonnes. (1498, *Ord.*, XXI, 110.)

— Commentaire :

Je donne a mon neveu Alexis Bouin ma *lecture* de Geoffroy de Saligny. (1441, *Testam. de Theob. Le Moine, év. de Chartres*, ap. Duc., *Lectura* 3.)

— Instruction, science :

Ausi regnoit Artus qui at belle *lecture*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 6502, Scheler, *Gloss. philol.*)

Unc teil charme en gettat d'ingremanche *lecture*.
(ID., *ib.*, 17228.)

Ai, Danois, dist ilh, che est de ta *lecture*.
(ID., *ib.*, 19180.)

Nous... confiant entierement en vos sens, science, loyauté, *lecture*, prudhomie et bonne diligence. (*Proc. verb. des Cout. de Bourbonnois*, Nouv. Cout. gén., III, 1221.)

— Texte liturgique :

Nouvelle *lecture* ont et livre pour chanteir.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 38632, Scheler, *Gloss. philol.*)

LEÇUNIER, voir LEÇONIER.

1. **LED**, voir LAIT.

2. **LED**, voir LÉ.

3. **LED**, voir LES.

LEDANGER, voir LAIDANGIER.

LEDE, voir LÉ.

1. **LEDECE**, voir LEECE.

2. **LEDECE**, voir LAIDECE.

LEDEIER, voir LAIDOIER.

LEDENCHIER, voir LAIDANGIER.

LEDENGE, voir LAIDANGE.

LEDENGEMENT, voir LAIDANGEMENT.

LEDENGEUR, voir LAIDANGEOR.

LEDENGIER, voir LAIDANGIER.

LEDESCE, voir LAIDECE.

LEDIR, voir LAIDIR.

LEDISSEMENT, voir LAIDISSEMENT.

LEDOIER, voir LAIDOIER.

LEDURE, voir LAIDURE.

LEECE, *leesse, leesce, leeche, ledece, lethece, letice, letise, leice, liece, liesse, lyesse, liaice, lieche, leche, laiche*, s. f., joie, réjouissance :

Ne ja *ledece* n'ert an tei demenede.
(*Alexis*, st. 29ᵇ, Stengel.)

Cesta *lethece* revert a grant tristur.
(*Ib.*, st. 14ᵉ.)

Sire, tu dunas *letice* el mien cuer. (*Lib. Psalm.*, Oxf., IV, 7, Michel.)

Olie de *ledece*. (*Ib.*, XLIV, 9.) Var., *leece*.

Tu mustres a mei la sente de vie, saullableteth de *leeces* devant le tuen vult. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XV, 11, Michel.)

Qui en joie est et en *liece*.
(*Paraphr. du Ps. Eructavit*, Brit. Mus. Add. 15666, f° 20ᵈ.)

Quant ses frere le vit, s'en maine grant *leice*.
(*Chanson de Jerusalem*, 51, Meyer, *Rec.*, p. 266.)

... De grant tristesce
Revient l'om tost en grant *leesce*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 9750, Michel.)

Tost si demostre le *leece* (la face)
S'ele est el cuer.
(*Delivr. du peup. d'Isr.*, ms. du Mans 173, f° 55 v°.)

Male *leeche* en aies vous.
(J. BODEL, *li Jus de saint Nicholai*, Th. fr. au m. â., p. 196.)

Paris de Troies, n'Absalon,
Parthonopus, n'Ypomedon,
Ne Leda, ne sa fille Elaine,
Ne Antigone, ne Ysmaine,
En *leece* tant bel ne furent
Com erent cil quant morir durent.
(*Floire et Blanceflor*, 1ᵉ vers., 2567, du Méril.)

Li voiz de *leece* at doneit suen son en nostre terre. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, f° 19 v°.)

Jolis, gais et pleins de *leesce*
Vers une riviere m'adreice.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 1ᵈ.)

Si a molt grant *leche*.
(G. DE CAMBRAI, *Barlaam*, p. 285, Meyer.)

El temps que toute riens s'esgaie
Et tous cuers a *leece* s'uevre.
(JEH. DE HESDIN, *Ball.*, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 253.) Impr., *leeté*.

Tout li puples de Cornoaille en ait grant joie et grant *letise*. (*Tristan*, Richel. 1434, f° 11ª.)

Que vos aiez vostre cuer en peis et en *leece*. (1250, *Lett. du Cte de Poit. a S. L.*, Arch. J 890.)

La ou la charitez de l'amor est ostee, toute *leesce* de vie est morte. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 426, Chabaille.)

Fierté et *leesce* estoient ensemble melles en lui et en son regart. (*Grand. Cron. de Fr.*, I, 15, P. Paris.) Lat., jucunditas aspectus.

Moult eurent grant joye et grant *leesse* tous ceulx qui la estoient. (*Ib.*, I, 19.)

Joie et *lieche*.
(*Psautier*, ms. Berne 697, f° 23 r°.)

Ensi l'a li dyables sachiet,
Et pour chou voir fait il grant *laiche*.
(GILLON LE MUISIT, *li Lamentations*, I, 4,20, Kerv.)

Li uns travaillent as savoirs;
Li autres pensent as avoirs,
As markandises, as rikaices,
Peut ont au cuer de *liaices*,
Mes il pensent a assanler.
(ID., *ib.*, I, 22, 25.)

Ayes bonne conscience et tu seras tousjours joyeulx, voire de bonne *lyesse*. (*Intern. Consol.*, I, 6, Bibl. elz.)

Jamais au cuer n'aray *leesse*
Quant j'ay perdue toute ma joie.
(*Geu des Trois Roys*, Jub., *Myst.*, II, 130.)

Uterpandragon se retira a Londres pour solenniser la feste et y manda venir les princes et dames de son royaulme pour faire les *liesses* de sa victoire. (BOUCHARD, *Chron. de Bret.*, f° 40ª, éd. 1532.)

La langue moderne a encore le mot *liesse*, usité dans quelques locutions.

LEECEMENT, s. m., joie :

Formenat sun pople en *leecement* e ses esluz en leece. (*Psalt. monast. Corb.*, Richel. l. 768, f° 85 r°.)

Cf. LEECE.

1. **LEECHE**, voir LEECE.

2. **LEECHE**, voir LAECE.

LEECHIER, voir LEECIER.

LEECIER, *leescier, leechier, leesser, leecer, laieschier*, verbe.

— Réfl., se réjouir, se livrer à la joie :

Brutus forment s'en *leechad*
Et tuz ses deus en merciad.
(*Brutus*, ms. Munich, 909, Vollm.)

Diex, li rois *se leecerait*.
(*Lib. Psalm.*, XX, p. 274, Michel.)

Lors vient un vent
Dont tu *te leesses* forment.
(G. DE CHARNY, *Liv. de Cheval.*, ms. Brux., f° 17 r°.)

Lors povoit on (voir) prestres saluer prelats, dames *se leesser* et gorgiaser aux fenestres. (G. CHASTELL., *Chron. du D. Phil.*, ch. LVII, Buchon.)

Pouvoyent illec veoir la terre attournee de couleurs et *soy* esjouyr et *leesser* de diverses fleurs et de perpetuelle verdeur. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, I, I, f° 1 r°, éd. 1515.)

— Act., réjouir :

Mais B. ne pot nus *leescier*
Por son enfant que li Turs ont bailliet.
(*Raoul de Cambrai*, 7112, A. T.)

Qui le vuet de riens *laieschier*
Gart soi dou vallet courechier.
(Gaut. d'Arr., *Eracl.*, ms. Turin, f° 7c.)

leeços, *leesços*, adj., joyeux :

Lor a dit par grant ire : Quel chiere faite vos ?
Ne vous esmaiez mie, soez tut *leesços*.
(*Simon de Pouille*, Richel. 368, f° 157a.)

leed, voir Lé.

1. **leement**, *leiement*, *laieement*, adv., largement :

Et tant est il plus tost sopris en une alcune chose, en combien en pluisors plus *leiement* est occupeiz. (*Dial. St Greg.*, p. 24, Foerster.) Lat., quando latius in multis occupatur.

Deus sema et enseigna que l'en feist de ce que l'en gaaigneroit *laieement* aumosne. (*Vita Patr.*, ms. Chartres 371, f° 111 r°.)

2. **leement**, voir Loiement.

3. **leement**, voir Lieement.

leentz, voir Laiens.

lees, voir Lais.

leesce, voir Leece.

leesche, voir Laece.

leesços, voir Leeços.

leesse, voir Leece.

leessier, voir Leecier.

leest, voir Lest.

leeur, voir Laor.

leez, voir Les.

lefantesse, - *ese*, s. f., éléphant femelle :

Quant le leofant vuelt zazer a la *lefantese* il cave la tere tant qe li mete la *lefantese* reverse. (*Voy. de Marc Pol*, c. cxcii, Roux.)

leffa, s. f. ?

.ix. gros pour les frais et despens des compaignons et arbelestriers d'Estain en l'ostel de Joffroy Margat et Gerard Thierriet, pour ce que les bonnes gens de la ville de Fremisy qui est es gardes du seigneur vinrent nuictamment dire au prevost et officiers d'Estain qu'il y avoit arrivé en lad. ville quatre compaignons de guerre tres bien montez et armez, et ne savoit on pas s'ils estoient compaignons ou de ces lairons de la *leffa* qui destroussent les gens par le pays, et fut trouvé que s'estoient Allemans qui estoient a monsr de Rodemaich. (1481-82, *Compt. d'Etain*, Arch. Meuse B 1159, f° 131 v°.)

leffe, s. f. ?

Et entretant je manderay mes gens qui sont en la guerre avecques ung mien chevalier en la *leffe* ou on lui avoit fait tort. (J. d'Arras, *Melus.*, p. 242, Bibl. elz.)

Et en ce parti passa toute la *leffe* qu'il n'y eut homme si hardi de riens prendre sur son ost. (*Ib.*, p. 244.)

lefru, voir Lavru.

legacie, s. f , fonction de légat :

La *legacie* romaine.
(*Dit du besant*, Richel. 19525, f° 114 v°.)

Sa Sainteté avoit redressé la *legacie* dudict cardinal. (3 août 1554, *Lett. de l'Emp. à ses ambass. en Anglet.*, Pap. d'Et. de Granvelle, IV, 282, Doc. inéd.)

1. **legal**, s. m., légat, négociateur :

Et entrerent ens li rois et li *legaus*, et tout li autre. (*Chron. de Rains*, c. xiii, L. Paris.)

Or asteis unc *legal*
Et aidies contre moy ceste gens desloyal.
(Jeh. des Preis, *Geste de Liege*, 16758, Scheler, *Gloss. philol.*)

Mult de bin les mostroit com che fust unc *legals*.
(Id., *ib.*, 36843.)

Le pape et ses cardinaux,
Ses archevesques et *legaux*
Avecques luy.
(*Myst. de S. Crespin*, p. 163, Dessalles et Chabaille.)

Dist que sur toutes choses il auroit conseil et manderoit dedens brief terme a leur maistre et seigneur sa voulenté par ses *legaulx*. (Monstrelet, *Chron.*, I, 141, Soc. de l'H. de Fr.)

2. **legal**, s. m., legs :

Faire et acomplir les *legaulx* et choses par nous dessus ordonnées. (1508, *Test. de Marg. d'Autr.*, ap. Baux, *Hist. de l'Eglise de Brou*, 2e éd., p. 364.)

3. **legal**, adj., soumis aux lois :

Un homme est dit *legal* qui garde les loys. (Oresme, ap. Meunier, *Thèse*.)

— Loyal :

Tout *legal*, franc, ouvert, et du cœur et de la bouche, point menteur ny dissimulateur. (Brant., *Gr. Capit. fr.*, V, 254, Lalanne.)

legance, voir Legeance.

legat, s. m., legs :

Approuvons... le *legat* perpetuau que le davant dit fist. (*Ch. de* 1310, Buzay, 1.20, Arch. L.-Inf.)

Rabatues les charges, *legas* et devoirs qui y sont par dessus. (1344, Arch. JJ 75, f° 89 v°.)

Faire dons, *legaz* ou aumosnes. (1376, *Bail*, S.-Cyprien, l. 8, Arch. Vienne.)

Per donacion, per ordinance, per testement, per *legat*. (1420, Arch. Fribourg, 1re *Coll. des lois*, nos 293-294, fos 86-87.)

Lequel fief avoit esté laissié au suppliant a charge de paier ung *legat* de cent livres et autres sommes laissiees ou legatees a pluseurs. (1450, Arch. JJ 184, pièce 88.)

En ce comprins les part et portion et *legat* que ladicte damoiselle pourroit avoir sur les biens de... (10 mai 1499, *Contr. de mar. de C. B.*, Arch. B.-Pyr., E, 91.)

Ilz font souvent de grans oblations,
Dons et *legatz* faire a leurs benefices,
Leurs conseillant desheredacions
De leurs parens.
(J. Bouchet, *Opusc.*, p. 135.)

Les donations et *legats* faicts et a faire, soit par disposition de derniere volonté, a cause de mort, ou entre vifs, pour l'entretenement des ministres, docteurs, escholiers et pauvres de ladite relig. pret. ref. et autres causes pies, seront valables et sortiront leur plein et entier effect, nonobstant tous jugemens, arrests et autres choses a ce contraires. (30 avril 1598, *Art. part. sur l'Edict de Nantes*, xliii.)

Tesmoing le *legat* qu'il fit a sa mort a M. l'admiral d'Anebaud, son grand favory. (Brant., *le gr. roy François*, iii, 117, Lalanne.)

De tous ces susdictz *legatz*, je veux et ordonne estre faict aux personnes vivantes seulement lors de mon deces. (Id., *Testam.*, x, 126.)

Et encore au xviie s. :

Legat testamentaire du Prince des Sots à M. C. d'Acreigne. (*Var. hist. et litt.*, III, 353.)

S'il faut dire lês, ou *légat*. On dit lês a Paris. *Légat* est de province. (Ménage, *Obs. sur la lang. fr.*, 1e p., c. 284.)

Legat, legs testamentaire. Il ne se dit gueres en ce sens que dans les pays gouvernés par le droit escrit. (Furetière, *Dict. univ.*, éd. 1690.)

Suisse rom., Fribourg, *légat*, legs.

legater, v. a. et n., léguer :

Le pere disoit du contraire, et que assez convenablement avoit a sa fille donné de ses biens, et tant qu'il luy devoit souffire selon luy, car si paction y avoit faicte lors, si n'estoit elle telle que lyer le puisse ne doive, que du sien ne puisse *legater* a sa voulenté. (Bout., *Somme rur.*, 1e p., f° 78b, éd. 1486.)

Tenans aucuns heritages feodaux ou cottiers a eulx donnes ou *legatez* ou autrement transportez. (1507, *Prév. de Beauquesne*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, II, 203, Bouthors.)

Il est loisible a chacun *legater* et donner par testament, et non autrement, sans appeller son heritier, les fruits, profits et revenues de trois ans de partie ou de tous ses fiefs et autres heritages, soient patrimoniaux ou autres, pour par le legataire en jouyr incontinent apres le trepas dudit testateur. (*Coust. gén. du comté d'Artois*, 90, Arras 1679.)

Se ce sont heritages cottiers, le seigneur a faculté et puissance de prendre son relief ou de prendre le tiers du prix principal de la vendue ou de l'estimation de la chose donnee ou *legatee*. (*Cout. de Boulenois*, cxx, Nouv. Cout. gén., I, 37.)

Rentes constituees sur les biens et heritages de celuy qui les *a* delaissees, ordonnees ou *legatees*. (*Placard de Philippe II, touchant les rentes constituées en grains*, Bruxelles, 5 mars 1571.)

Il *auroit legaté* quelque bonne somme a sa mere et sa nourrice, la maison de Saint-Ghislain. (21 juill. 1600, *Lettre de l'abbé de S.-Ghislain à A. Moulart*, Mon. pour servir à l'hist. du Hain., t. VIII, p. 823.)

Et encore au xviie s. :

Davantage desirant pour le soulagement et assistence des povres malades faire et ordonner fondation perpetuelle d'ung medecin en ceste ville de Cambray... je donne et *legate* au prouffict d'icelle fondation et dudict medecin... ma maison en la rue le Prestre pres de St Gery pour servir de demeure audict medecin... Idem je donne et *legate* pour ladite fondation ma



maison seante sur l'estaple au vin devant le puich d'or... En oultre je donne et *legate* au prouffit de la meme fondation trois fiefs que j'ay de mon acqueste... Item je donne et *legate* a l'usage dudit medecin de charité tous mes livres en la faculté de medecine (sauf ceux de chirurgie en langue fransoise)... (12 X^bre 1607, *Test. de Robert Wyart*, Bullet. de la Comm. hist. du Nord, IV, 237.)

Une bague contenant 25 diamans *legatée* par sire Thomas Lehardy. (*Histoire de la Chapelle et confrérie de Nostre Dame du Puy*, ms. Valenciennes 492, f° 51 r°.)

Il est encore usité dans le district de Valenciennes.

LEGATEUR, - *atteur*, s. m., celui qui lègue :

Duquel moulin ledit Jehan Flesque eust promis soy dessaisir au proffit desdis conjoins, *legatteurs* ou de leurs ayans cause. (*Charte de* 1438, Grenier 300, n° 270, Richel.)

— Fém., *legateresse*, - *atteresse* :

Damoiselle Anne le Normand, *legatteresse* particuliere et universelle de deffunct maistre Jehan. (1529, *Charte de Ponthieu*, Grenier 300, n° 324, Richel.)

LEGATION, s. f., mission :

Sor si faite ovre desleiee
E sur iteu *legation*,
U li dus n'entent si bien non,
Fu il deceuz.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 12137, Richel.)

Cependant que ledit herault estoit allé faire sa *legation*. (MONSTREL., *Chron.*, III, 12.)

1. **LEGE**, s. f., sorte de cadre pour soutenir les fardeaux :

Nus seliers ne doit fere *lege* en sa soume ne en l'autrui, c'est a savoir ce qui gist seur le bout des arçons des sommes qui portent les coffres, se il n'est fait de cuir de cheval, ou de truie, ou de vache ou d'autre cuir ausi souffisant et tout d'une pieche. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1e p., LXXVIII, 17, Lespinasse et Bonnardot.)

2. **LEGE**, s. m., allège, bateau allège :

Quand il y a sel en grand chalan et apres en le *lege*. (*Pièce de* 1432, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 220.)

LEGEANCE, - *gance*, - *jance*, s. f., allégement, soulagement :

Porce qu'el ot bonne creance
Ot ele santé et *lejance*.
(GEFF., .VII. *estaz du monde*, Richel. 1526, f° 60d.)

Et s'il quiert merci et *lejance*
Humblement de sa repentance
Touz tens li doit on alegier.
(ID., *ib.*, f° 66b.)

Por querre sa soustenance
Et a sa povreté *legance*
Par aumones qu'il demandoit.
(J. LE MARCHANT, *Mir.*, ms. Chartres, f° 22a.)

LEGEÉ, voir **LIGEÉ**.

LEGEIRAMENT, voir **LEGIEREMENT**.

LEGEMENT, *leigement*, *ligement*, *liegement*, s. m., bateau allège :

Se il y a *leigement*. (*Pièce de* 1432, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 220.)

Tous *ligemens* de sel seront desclarez exempts de droict de sallage au peage de S. Gondon. (30 juin 1481, *Arr. impr.*, Orl., Gibier, 1587.)

Pour les autres bateaulx nommez *ligemens*. (*Pièce de juin* 1489, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 97.)

— Droit payé pour l'usage d'un bateau allège :

Jamais il ne print ne exigea aucun argent de barreau, ne aucun *liegement* de sel. (*Pièce d'août* 1486, Arch. mun. Orl.)

Quand les challans sont allegez au dessoubz du Saulle, le maire acquitte les *legemens*. (*Pièce de* 1570, Orl., Gibier, 1570.)

LEGENCE, voir **LIGANCE**.

LEGENDIER, s. m., légendaire :

Les prestres doivent savoir le livre des sacremens, le messel, le *legendier*, l'antiphonier, etc. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 70b.)

Un *legendier*, .II. psaultiers. (1395, Arch. MM 31, f° 202 v°.)

Deux psaultiers, deux antiphonniers... et ung *legendier*. (1449, *Compte de S.-Sauv. de Blois*, Richel. 6215, f° 20 r°.)

Ung *legendier* escript en parchemin. (28 janv. 1462, *Inv. de l'égl. S.-Paul d'Orl.*, 7, Boucher de Molandon.)

Cinq *legendiers*. (*Joyaux de l'église de Bayeux*, f° 90 v°, Chap. Bayeux.)

A poinct aulcuns *legendiers*. (*Compte de* 1509-10, S.-Amé, Arch. Nord.)

Deux psautiers, un *legendier*, ung epistolier. (1563, *Invent. du chap. de Not.-Dame de St-Omer*, Soc. des Ant. de Morinie, 33e liv., 1860.)

Des *legendiers* et autres livres. (1634, *Inv. du Tres. de l'abb. de S.-Den.*, Arch. LL 1327.)

LEGERECE, - *esce*, - *esse*, *legi.*, *lig.*, s. f., qualité de ce qui est léger, légèreté :

Par la *legeresce* du ciel qui legiers est noa cele pesanteurs grant piece parmi la mer. (*Artur*, Richel. 337, f° 257b.)

Por lor *legeresce* (des planetes). (*Introd. d'astron.*, Richel. 1353, f° 10d.)

Mais cil fu tant legiers et fort,
Des piez, des mains fu si acort,
Sa *ligierece* chascuns vit,
Plus de .L. piez salit.
(*Hercule et Phileminis*, Richel. 821, f° 6c.)

Sa *legierece* si grant estoit.
(*Ib.*)

Envie lo cuer li tormante
Et *legerece* de jovante.
(*Dou Chevalier et dou borjois*, dans *Lyon. Yzop*, , 3351, Foerster.)

Le ciel qui fu plain de clarté,
De *legieresce* et de purté.
(*Met. d'Ov.*, Vat. Chr. 1480, f° 6c.)

La septisme planete a non luna, planete d'aigues et de viages et de *legeresse*. (*Sydrac*, Ars. 2320, § 29.)

LEGEREMENT, voir **LEGIEREMENT**.

LEGERET, *legi.*, adj., dim. de léger :

Mes Gramaire la contralie
De ses auctors et d'autorez
Sentencieus et *legerez*.
(H. D'ANDELI, *Bat. des .VII. ars*, 415, Héron.)

Li sodans eut armes noveles,
Qui moult erent bones et beles,
Et furent plus fortes asses
Que celes dont il vint armes,
Qu'il ot faites aparellier
Legieretes por tornoier.
(*Parton.*, 9607, Crapelet.)

En cauces est sa unes fraites,
Bones et fors et *legieretes*.
(*Ib.*, 2955.)

Une petite coronnete
A riches pierres *legerete*.
(ADEN., *Cleom.*, Ars. 3142, f° 66a.)

Va s'en le conte de Nichole
Tout n'ait il atourz *legerez*
O lui plus de vingt banerez.
(GUIART, *Roy. lign.*, 13682, W. et D.)

Et les responses ne furent par trop sauvaiges, mais assez courtoises et bien *legierettes*. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. CXXIV, Bibl. elz.)

... Sanz ceste penitance
Il ne me plaist mettre ordenance
Plus *legerette*.
(*Mir. de Nostre Dame*, XXXIII, 1288, A. T.)

Nom propre, *Légeret*.

LEGERIE, *legierie*, s. f., légèreté, imprudence, folie :

Loerent vus alques de *legerie*.
(*Rol.*, 206, Müller.)

Ainz i ferai un poi de *legerie*.
(*Ib.*, 321.)

Jo vus ai fait alques de *legerie*
Quant pur ferir vus demustrai grant ire.
(*Ib.*, 513.)

Franceis sunt mort par vostre *legerie*.
(*Ib.*, 1726.)

Par ma feit ! dist li reis, Carles at fait folie
Quant il gabat de mei par si grant *legerie*.
(*Charlemagne*, 629, Koschwitz.)

Toute guerpi sa grande *legerie*.
(*Raoul de Cambrai*, 4294, A. T.)

Or me requiert par sa grant *legerie*,
Par son orguel, par sa grant estoltie,
Che c'onques n'ot a nul jor de sa vie
Ne de nului qi fust de ma lignie.
(RAIMB., *Ogier*, 4385, Barrois.)

Quar li plusior disoient, sens nule *legerie*,
Que Alixandres est nes de bastarderie.
(*Rouman d'Alix.*, f° 4c, Michelant.)

Disent qu'ele faisoit de son cors *legerie*.
(*Ib.*)

Ohi, fait ele, queil folie,
Cum moi semble granz *legerie*
Que vielz hom pauvres tient maisnie,
Ki rien n'en a en sa baillie!
(*Brut*, ms. Munich, 3136, Vollm.)

Qui bailleroit une esmeraude
A fame qui seroit trop chaude,
Sachies que de sa *legerie*
Laisseroit une grant partie.
(*Lapidaire franç.*, C 387, L. Pannier.

Si terst jus de soi par la main de grande maurteit tote la *legerie* de la meschinale vie. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 217, Foerster.)

On li a amené le bai de Monsenie
Et Auboins y monte de si grant *legerie*
Qu'il n'i bailla estrier ni arçon n'i prent mie.
(*Aye d'Avign.*, 363, A. P.)

Car il entendent plus a la lecherie,
Au fabloier et a la *legierie*
Que as estoires qui ne vous mentent mie.
(*Anseis*, Richel. 793, f° 1a.)



Simpleté et orisson
Contre male temptation,
Et perseverance ablegie
Encontre fole *legerie*.
(MOUSK., *Chron.*, 4974, Reiff.)

Oste mes ious de *legerie*,
En ta voie me justifie.
(*Lib. Psalm.*, p. 341, Michel.)

Par *legerie*
N'en aves apris demie :
G'iraï conseil querre a plus sage gent.
(ADAM DE LA HALLE, *Jeux partis*, p. 175, Coussemaker.)

La contesse respont irie :
Laissiez ester vos *legerie*.
(*Rom. du comte de Poit.*, 185, Michel.)

Çou est bien drois, et se li doi,
Que jou soie sa douce amie
Sans malvestié, sans *legerie*.
(*Ib.*, 198.)

Trop i voit on de *legeries*.
(*De Sainte Ysabel*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 381.)

Por sivir *legerie* de menestreus. (*Regle de Cît.*, ms. Dijon, fº 74 rº.)

Quant il ont ferme lor talent,
Si demandent lor *legerie*,
Çou est l'amors qui ne loist mie.
(JACQ. D'AMIENS, *Rem. d'amour*, ms. Dresde, 331, Kört.)

Et li jovene pensent toudis a *legerie*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 198, Kerv.)

— *De legerie*, par légèreté :

Quant je fu a Arras, en vo cité garnie,
Voiant tous, me vantai de moult grant *legerie*,
Que se Dex m'amenoit el regne de Surie,
Le premier cop ferroie sor ceste gent haie.
(*Chans. d'Antioche*, II, 471, P. Paris.)

LEGERRESSE, voir LECHEOR.

LEGGIAREMENT, voir LEGIEREMENT.

1. **LEGIER**, *leger*, *lig.*, *loig.*, adj., qui ne pèse guère :

Si li tolit le blanc osberc *legier*.
(*Rol.*, 2171, Müller.)

Signification conservée.

— Dispos, agile :

Droes regrete son fil au cor *ligier*.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., XXXVI, P. Paris.)

Gaides parolle, qui prous fut et *ligierz*.
(*Les Loh.*, Richel. 1622, fº 204 rº.)

— Délicat :

Car bien me mambre ancores de l'autrier,
Quant ma serour bele Aude a cors *ligier*
En voliez porter sor le destrier.
(*Girard de Viane*, p. 133, Tarbé.)

L'une si estoit damoiselle,
Jeune, gente, droite et *ligiere*.
(*Deb. de la Dam. et de la Bourg.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., V, 7.)

— Fig., subtil :

Quant li mestres aperceu
Son *ligier* sens et coneu,
Plus l'en ainme et plus l'en tient chier,
Dont vet toz les livres cerchier.
(*Dolop.*, 1391, Bibl. elz.)

— Frivole ; *les legieres femmes*, les femmes de mauvaise vie :

En la rue ou les *legieres* fames sont establies. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., fº 18c.)

— Avec un nom de personne, franc, absolu :

De Tongre et puis de Treit furent abbeis *legier*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 32110, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Facile :

Rome est trop loinz e en forte terre,
N'est mie *legere* a conquerre.
(BEN., *D. de Norm.*, I, 1813, Michel.)

D'Inde nus vient iceste piere,
E est a entallier *legiere*.
(*Lapid. franç.*, A 387, Pannier.)

N'est pas *legiere* a alentir
Langue puis k'ele est escapee.
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, st. CXVII, 2, Van Hamel.)

Et qant li sires fu morz, li autre furent *legier* a desconfire. (*Lancelot*, ms. Fribourg, fº 123c.)

Il li seroit plus *loigiere* chose de respondre que de... (*Ordin. Tancrei*, ms. de Salis, fº 22a.)

Li *ligiers* pardoners fait renchoir en peché.
(*Anc. prov.*, XIIIe s., ap. Ler. de Lincy, *Prov.*)

Moult *legier* suy a courroucier.
(*Prière à N.-D.*, ms. Chartres 411, fº 94 vº.)

Vous poez bien savoir, (c'est *legier* a prouver),
Qu'amours me fait chou dire de bon cuer et conter.
(*Charles le Chauve*, Richel. 24372, fº 22d.)

Et tient que *legiere* et bien aisee chose luy seroit de faire un pont durant depuis Megara (Zara) jusques a Venise, pour la pouvoir passer ses gens d'armes. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 266, Bibl. elz.)

L'assault commencié, ceulx de dedens se deffendirent vaillamment a la porte de Sainct Romain, qui estoit le lieu le plus *legier* a envayr. (ID., *ib.*)

— Supportable, doux :

Lancelot estoit en *legiere* prison, car l'en le mettoit tous les jours hors de la tour. (*Lancelot du Lac*, II, fº 16d, éd. 1533.)

— *De legier*, facilement :

Et mainte fois veult amors ke je soie
Mes et pensis, dolens et corresous ;
Et quant li plaist, *de ligier* seux joious.
(GUIOT, *Chans.*, II, 5, Wolfart.)

Nous le pourrons *de ligier* vaincre. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 262.)

Souvent ebetee de son entendement, et comme furieuse, tant par trop boire dont elle se sentoit *de legier*, et par souspeçon de jalousie qu'elle avoit sans cause contre son mary. (1426, Arch. JJ 175, pièce 392.)

Il ne doit croire aux flateurs *de leger*.
(RONS., *Franc.*, IV, Bibl. elz.)

De leger il n'espere...
(REGNIER, *Sat.*, V, Jouaust, p. 47.)

Moy mesme qui ne crois *de leger* aux merveilles.
(ID., *ib.*, XIII, p. 127.)

Voir à l'article DE d'autres ex. de la locution *de leger*, qu'on trouve encore dans Molière, dans La Fontaine, dans Voltaire.

2. **LEGIER**, verbe.

— Act., alléger, rendre plus léger, diminuer la charge d'un bateau par transbordement ou débarquement :

S'il *leige* la mere en son chalan entre ledit arceau de Cande et Langers, posé qu'il y ait ou le legement plus de cinq muys, il ne payera aucun sallage. (*Pièce de* 1432, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 220.)

— Réfl., diminuer ses charges :

Que il ne le fet pas por malice, ne il ne le fet por *soi legier*, ne por apeticier lor droit. (*Liv. de jost. et de plet*, XIX, 25, § 1, Rapetti.)

LEGIERE, s. f., légèreté :

Le paysant doubtant la mort sauva sa vie par la *legiere* de ses pieds et ysnellement s'enfuyt hors du pays du roy. (BOCCACE, *Nobles malheureux*, IV, 14, fº 100 rº, éd. 1515.)

LEGIERECE, voir LEGERECE.

LEGIEREMENT, -*mant*, *lig.*, *lejermant*, *legeirament*, *leggiarement*, *legirement*, adv., promptement, facilement :

Il est li vertuz de Deu ki *ligierement* puet renforcier les defaillanz et delivrer ceos ki perillent. (S. BERN., *Serm.*, Richel. 24768, fº 19 rº.)

Oncle chevaliers, sire, or m'entendez,
Legirement nos defendez.
(*Tristan*, Richel. 2171, fº 4d.)

Ne faites noise, que vous le pouries *legierement* esvellier. (*Tristan*, Richel. 1434, fº 32a.)

Einsi fu la terre destruite assez *legierement*, si n'i mistrent mie grant peinne. (*Lancelot*, ms. Fribourg, fº 124a.)

Et bien saiches, se tu creoies,
Plus *ligieremant* l'antandroies ;
Car cil qui croit Deu fermemant
Antant plus *legieremant*.
(*Dolop.*, 12494, Bibl. elz.)

Nos avons perdus la conpangnie d'un tel home que nos nella recovron james *lejermant*. (*Fierabras*, Vat. Chr. 1631, fº 31a.)

Legeirament poec fere. (*Chron. de Turpin*, Richel. 124, fº 8a, Auracher.)

Por plus *leggiarement* dormir. (*Chron. de Turpin*, Richel. 5714, fº 67b, Auracher.)

Que il pust pus apres *legirement* venir a soen purpos. (*Chron. d'Angl.*, ms. Barberini, fº 56 vº.)

Et si d'aventure ceste chose cy luy desplaisoit, elle s'en rapaiseroit bien *ligierement*. (*Troilus*, Nouv. fr. du XIVe s., p. 218.)

Tantost fut interrogé, et assez *legerement* confessa le cas, et fut decapité par justice. (JUV. DES URS., *Hist. de Charles VI*, an 1382, Michaud.)

Beau filz, ne croy pas de legier a ton affection, laquelle se change et mue *legierement* en ung autre. (*Intern. Consol.*, II, XXXIII, Bibl. elz.)

Le duc de Lorraine estoit rentré en son pais de Lorraine et avoit *legerement* reconquis tout le pais. (O. DE LA MARCHE, *Mém.*, Introd., ch. V, Michaud.)

Et peut on *legerement* entendre que le bon duc vit voulontiers celle compaignie. (ID., *ib.*, I, 13.)

Legierement il vous est pardonné, ce dist sa femme, puis que le cas vous congnoissez. (LOUIS XI, *Nouv.*, LXXVIII, Jacob.)

— Rapidement :



Cheminerent *legerement* pour trouver les Escoçois. (FROISS., *Chron.*, l. III, p. 337, éd. 1559.)

LEGIERET, voir LEGERET.

LEGIERETÉ, s. f., facilité, spontanéité :

Legiereté faict le benefice plus agreable aus dieus et a ceuls qui le rechoipvent. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, V, v, 17.)

LEGIERIE, voir LEGERIE.

LEGIFERE, adj., qui établit des lois :

Ceres *legifere*.
(O. DE S. GELAIS, *Eneid.*, Richel. 861, f° 34d.)

On voit par le rond du monde
Le nom de Ceres la blonde
De temps en temps refleurir,
Qui garda tant ell' sceut faire
Porte blez et *Legifere*
Corps et ames de perir.
(*Prem. œuv. de Mmes des Roches*, 3e éd., p. 16.)

LEGILOQUE, s. m., livre qui traite de la loi :

Le *Legiloque* qui est ainssi apelé pour ce que il parle de la loy de nature qui a .II. commandemens, et de la loy de la sainte escripture qui a .X. commandemens. (*Ms. du XIVe s.*, ayant appartenu à Ch. V, aujourd'hui possédé par M. Toutain, direct. de la succursale de la Banque de France a S.-Lô, f° 1.)

Le *Legiloque*. (Ms. Richel. 1136, f° 1a.)

LEGION, s. f., religion :

Je cuit ke tu fais par revel
Si faite predication,
Et de novelle *legion*
N'oi je mais pieça parler.
(*Dolop.*, 11542, Bibl. elz.)

LEGIR, *liegir*, *ligir*, verbe.

— Neutr., diminuer la charge d'un bateau par transbordement ou débarquement :

Les marchands qui passeront par ladite porte ne sont tenus de payer aucune chose pour *ligir* sur la chaussee et pour charger en un pré ou l'on a accoutumé de charger les chalans, tant que ladite porte ne sera pas reparee et du devoir qu'elle prend a cause dudit pré. (Juillet 1452, *Transaction*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 351.)

— Réfl., dans le même sens :

Des liegemens des chalans conduits en la dicte riviere de Sarte, pourveu qu'il n'y ait abus et qu'ils *se liegissent* en ladite terre de Cheffé, ne sera prise aucune chose. (*Pièce du 31 août* 1529, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 362.)

LEGIREMENT, voir LEGIEREMENT.

LEGISLATIVE, s. f., science du législateur :

La *legislative*, c'est a dire la science du legislateur. (ORESME, ap. Meunier, *Thèse*.)

LEGITIMER, v. a., avec un régime direct de personne, gratifier du pouvoir légitime de faire quelque chose :

Et mist li Sains Peres tout le royaumme d'Espagne en le main de Henry, et le *legitima* a tenir royaumme et hiretaige. (FROISS., *Chron.*, VI, 355, Luce, ms. Amiens.)

LEGNAGE, voir LIGNAGE.

LEGNAL, voir LAIGNAL.

LEGNAS, voir LIGNAS.

1. **LEGNE**, voir LAIGNE.

2. **LEGNE**, voir LANGE.

LEGOUERE, s. f., pièce de moulin :

La cheville de la *legouere*. (1408, Arch. S 29, pièce 8.)

LEGUEE, voir LIEUEE.

LEGUET, s. m. ?

Si firent ceste nuyt grant guet,
Au Chastel, sur ponts et portaulx,
En eulx metans tous a *leguet*,
Car ja sentoient venir leurs maulx.
(MARTIAL, *Vig. de Charl. VII*, K vc, éd. 1493.)

P.-ê. faut-il lire *a l'eguet*.

LEGUMAGE, voir LEUNAGE.

LEGUMENT, s. m., légume :

Quant est... des grains et semences, comme bleds, pois, rys, et autres manieres de *leguments*, on les doit tenir en lieu sec. (MICHEL DUSSEAU, *Enchirid, ou manipul des miropoles*, p. 43, éd. 1581.)

LEGUN, voir LEUN.

LEHUN, voir LEUN.

1. **LEI**, voir LE.

2. **LEI**, voir LOI.

LEIANS, voir LAIENS.

LEICE, voir LEECE.

LEICHE, voir LECHE.

LEIDE, voir LAIDE.

LEIDESCE, voir LAIDECE.

LEIDIR, voir LAIDIR.

LEIEE, voir LAIEE.

1. **LEIEMENT**, voir LOIEMENT.

2. **LEIEMENT**, voir LEEMENT.

LEIETTE, voir LAIETE.

LEIGNE, voir LAIGNE.

LEIGNIER, voir LAIGNIER.

LEIN, voir LIN.

LEINGNE, voir LAIGNE.

LEIRES, voir LARRON.

1. **LEIS**, voir LAIS.

2. **LEIS**, voir LES.

LEISANMENT, voir LOISAMMENT.

LEISDURE, voir LAIDURE.

LEISE, voir LAECE.

LEISERE (à), loc., à loisir :

Si sei reipoisent a *leisere*.
(*Destr. de Rome*, 1215, ms. Hanovre, Groeber.)

LEISIER, voir LOISIER.

LEISIR, voir LOISIR.

LEISOR, *leisour*, voir LOISOR.

1. **LEIT**, voir LAIT.

2. **LEIT**, voir LÉ.

3. **LEIT**, *leith*, s. m. ?

Et .I. greil et trepié, et .I. *leith* se plus en i a. (*Liv. des jurés de S.-Ouen*, f° 292.)

Tant de pottaige d'estain, de couvre et d'arrains, come de *leitz*, d'andief... (1452, *Hist. de Metz*, V, 574.)

LEITER, voir LAITIER.

LEITRUN, voir LETRUN.

LEITUAIRE, voir LETUAIRE.

LEITUEIRE, voir LETUAIRE.

LEITURE, s. f., électuaire :

Lequel medecin ordonna en la boutique d'un apoticaire d'icellui lieu de Pezenas plusieurs beuvrages... et opiatas *leitures* en diverses foiz. (1467, Arch. JJ 200, pièce 64.)

Cf. LETUAIRE.

LEIZ, voir LES.

LEIZEIR, voir LOISIR.

1. **LEJANCE**, voir LEGEANCE.

2. **LEJANCE**, voir LIGANCE.

LEJERMANT, voir LEGIEREMENT.

LEJOUR, adj., léger, vite :

Desos lui li ocient son bon ceval *lejour*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 8d, Michelant.)

LEKEOR, voir LECHEOR.

LEKERELLE, voir LECHERELLE.

LEKERESSE, voir LECHEOR.

LEKET, voir LECQUET.

LEKIER, voir LECHIER.

LELIEUTENANT, s. m., lieutenant :

Par la livree du verdier, son *lelieutenant*. (1399, *Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P1 294.)

1. **LEMBEL**, - *beau*, s. m., canal replié au bord d'un alambic :

Alembic aveugle est appellé celuy qui n'a nez, bec, ne *lembeau*, et est idoine a la preparation, rectification et circulation. Il est aussi une autre sorte avec *lembeau* (c'est le canal replié au bort par le dedans, et tout a l'entour, ou les gouttes de la vapeur devallantes au long du chapitel sont arrestees) duquel nous usons quand nous voulons astraire le phlegme d'aucunes eaues ou huyles au soleil ou en autre lieu chaut. (EVON., *Tresor*, c. VIII, éd. 1555.)

2. **LEMBEL**, voir LABEL.

LEMELE, *lemelle*, *limele*, *lumelle*, s. f., lame :

Cascuns tint le branc nu dont trence la *limele*.
(*Fierabras*, 987, A. P.)

De Hauteclere, dont tranche la *lemelle*.
(*Gaydon*, 2599, A. P.)

Tint Couroçouse, dont la *lemele* est lee.
(*Otinel*, 547, A. P.)

Le roy luy voulant donner une belle

espee, elle luy pria qu'il luy pleust luy en envoyer querir une, qui avoit en la *lemelle* cinq croix emprez la croisee. (*Hist. et disc. au vrai du siege qui fut devant Orleans par les Anglois*, ap. J. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, IV, 129.)

Sur les manches et *lumelles* de leurs glayves. (D'Auton, *Chron.*, Richel. 5083, f° 22 v°.)

Marché pour la fourniture de trente douzaines de *lumelles* de couteaux émoulues et polies. (1566, *Baill. de Nogent-le-Rotrou.*)

Perche, *lumelle*, lame de couteau.

Cf. Alemele.

Lemille, *lamille*, s. f., syn. de *lemele* :

Sur le front pendant l'alemelle d'or qu'il appeloient le miroer a la maniere de la lune demie..... Quant celui evesque qui la portoit se mouvoit, ycelle *lamille* ou alemelle se mouvoit. (J. Goulain, *Ration.*, Richel. 437, f° 91ᵃ.)

Pour *lamille* ou alemelle on use de la croiz. (Id., *ib.*)

La *lamille* ou alemelle. (Id., *ib.*)

Lemme, voir Lame.

Lencehuel, voir Linsuel.

Lenciol, voir Linsuel.

Lençuel, voir Linsuel.

Lende, s. f., sorte de poisson :

La torpille est mise au rang des poisçons plats et cartilagineux : comme sont la raie, la *lende* ou fumat. (Du Pinet, *Dioscoride*, II, 15, éd. 1605.)

Lendenger, voir Laidangier.

Lendi, voir Lendit.

Lendie, voir Landie.

Lendit, *landit*, *lendi*, s. m., foire de Saint-Denis, qui se tenait le 11 juin :

Chascuns mantiaus que marcheans achete au *lendi* doit .I. d. (E. Boil., *Liv. des mest.*, 2ᵉ p., II, 11, Lespinasse et Bonnardot.)

Nus corroiers ne puet vendre ses corroies hors de la vile de Paris, a mains de .XX. liues de Paris, se ce n'est en foires de Champaigne tant seulement, ne a Saint Denis, ne au *lendit*, ne a Saint Germain des Pres, ne ailleurs. (Id., *ib.*, 1ᵉ p., LXXXVII, 25.)

Le dimanche prochain apres la beniçon du *landit*. (1314, Arch. JJ 50, pièce 9.)

— Honoraires que les écoliers donnaient à leurs maîtres à l'époque de la foire du Lendit. C'étaient six ou sept écus d'or introduits dans un citron que l'on présentait dans un verre de cristal :

En ce temps-là j'etois a la troisieme, ou je n'avois encore rien donné pour les *landis* ni pour les chandelles, bien que l'on fût dejà près des vacances. (Sorel, *Francion*, l. III, Bibl. gaul.)

— Péage :

Nostre *lendit* ou peage et bastage de S. Julien en Minerbois, en la seneschaussee de Carcassonne. (1340, Arch. JJ 82, pièce 632.)

Lendole, s. f., sorte de poisson :

Sus la pouppe estoit en sculpture de erain corinthien une hirondelle de mer elevee. C'est un poisson grand comme un dar de Loyre, tout charnu, sans esquames, ayant aesles cartilagineuses (quelles sont es souriz chaulves) fort longues et larges : moyenans les quelles je l'ay souvent veu voler une toyse au dessus de l'eau plus d'un traict d'arc. A Marseille on le nomme *lendole*. (Rab., *le Quart livre*, c. III, éd. 1552.)

Cf. Lende.

Lenealment, voir Linealment.

Leng, voir Long.

Lenge, voir Lange.

Lengne, voir Laigne.

Lengourir, voir Langorir.

Lengous, voir Langos.

Lengre, voir Langre.

Lenguaine, voir Longaigne.

Lengueier, voir Langoier.

Lenguier ?

Une cuve a *lenguier*. (*Cart. de S. Ladre*, f° 32 r°, Hôpit. de Meaux.)

Lenient, adj., adoucissant :

Choses humectantes et *lenientes*. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 300, éd. 1549.)

Faudra user en tel cas de choses refrigerantes et *lenientes*. (Paré, *Œuv.*, XV, XXXVIII, Malgaigne.)

Nom propre, *Lenient*.

Lenier, voir Lanier.

Lenification, s. f., action d'adoucir :

Les operations des choses doulces sont digestion, *lenification* et multiplication de nourrissement. (*Regime de santé*, f° 18 v°, Robinet.)

Leniment, *liniment*, s. m., adoucissement :

Epicurus n'attribuoit aucun *leniment* des fascheries ny a la prevoyance, ny a l'antiquité d'icelles. (Mont., *Ess.*, l. III, ch. III, p. 34, éd. 1595.)

La France, en partis divisee,
Sent enfin sa rage accoisee
Au doux *leniment* d'une paix.
(Desportes, *Diane*, II, XXVIII, Bibl. gaul.)

Leniment, langage de medecins ; encore je crois qu'ils disent *liniment*. (Malh., *sur Desportes.*)

C'est un des mots dont Marmontel regrettait l'abolition :

Si on faisoit dire a un homme affligé qu'il trouve a sa douleur une douce allegeance, qu'on applique a ses maux un foible *leniment*... (Marm., *Elém. de Litt.*, Usage.)

Lenir, v. a., adoucir :

Cassia fistula donnee par soy ou avec eaue *lenit* le ventre. (*Le grant Herbier*, f° 24 r°, Nyverd.)

Et luy faut alors donner a boire choses qui *lenissent*, adoucissent et relaxent. (Paré, *Œuv.*, XV, XXXIX, Malgaigne.)

Les remedes qui humectent, *lenissent* et adoucissent. (Id., *ib.*, l. XX, 2ᵉ p., c. XXVI.)

Lenissant vos aigreurs d'une douce police.
(L. Papon, *Pastor.*, I, 1, éd. 1857.)

A cause des onguents qui le remollissent et *lenissent* (le membre) de leur humidité et onctuosité. (Joub., *Gr. chir.*, p. 316, éd. 1598.)

Lenité, s. f., douceur :

Outre la *lenité* de l'air, ceste terre est arrousee d'une fontaine tres fertile. (Bourgoing, *Bat. jud.*, III, 34, éd. 1530.)

La moelle a une *lenité* et viscosité. (Tagault, *Inst. chir.*, p. 412, éd. 1549.)

Une certaine fadeze et *lenité* qui abonde en iceluy (le lait). (Du Pinet, *Pline*, XV, 27, éd. 1605.)

Par l'atouchement aussi on en est bien acertainé. Car si c'est en l'os on y sent asperité ; si c'est en la chair, mollesse et *lenité*. (Joub., *Gr. chir.*, p. 349, éd. 1598.)

Lenitude, s. f., douceur :

Si la Saone quittant ses bornes, eust changé sa douceur et *lenitude* en pareille impetuosité et desbordement, qui n'eust jugé tout devoir fondre et abysmer ? (1570, *Disc. sur le debordem. du Rhone*, Arch. cur., 1ʳᵉ sér., t. VI, p. 403.)

Lenner, voir Laner.

Lennier, voir Lanier.

Lenoine, s. f., métier d'entremetteur, de pourvoyeur :

La poine de *lenoine* et lecherie. (*Stat. de Ch. d'Anjou, roi de Sicile*, ch. 205, ap. Duc., *Lenonia*.)

Lenseul, voir Linsuel.

Lent, adj., sans force, languissant :

Si que religions ou nulle soit ou *lente*.
(Gillon le Muisit, *Poés.*, I, 144, Kerv.)

Lenterical, s. m., nom d'un serpent :

Entre ces serpens en i a uns autres c'om apelle *lentericaus* pair ce qu'il lancent par si grant aspreté qu'il trespercent escus et hiaumes et haubers. (*Hist. de la terre s.*, ms. S.-Omer 722, f° 137ᵇ.)

Lenteur, s. m., mollesse, épaississement :

Le pain frais, et principalement celuy qui est chaud, retient encores une grande partie de son humidité, *lenteur* et viscosité. (Liebault, *Mais. rust.*, p. 675, éd. 1597.)

Lenteux, adj., infecté de lentes :

Prenes brande ou bruiere, et la faites bouillir en vin, et d'icelle laves les lieux puuilleux ou *lenteux*. (1570, *Le Plaisant jardin de receptes*, p. 135, Quileri de Passebreve.)

Lentieu, voir Lentif.

Lentif, *lentiu*, *lentieu*, adj., lent :

Nous, ki somes mol et *lentiu*,
Esgardons com li saint antiu
Furent en carité ardant.
(Rencl. de Moiliens, *Miserere*, st. XXVII, 1, Van Hamel.)

Puis que sonmes mol et *lentieu*.
(Id., *ib.*, Ars. 3142, f° 204b.)

N'est pas de pieté *lentive*,
Mout est a bien preste et hastive.
(Id., *ib.*, st. ccliii, 4.)

Tu ne dois pas estre *lentis*
Contre les mesdisans mentis.
(Watriquet, *Dit de l'ortie*, 208, Scheler.)

Noble sengnour frans et gentis,
Qui de bien faire n'est pas *lentis*.
(J. de Stavelot, *Chron.*, p. 369, Borgnet.)

— Onctueux :

Les hommes commencerent a prendre goust aux fruits des arbres, qui certainement ont de jus sans comparaison plus *lentifs*, et plus propres a adoucir l'homme que ceux qui sortent du bled. (Du Pinet, *Pline*, xii, 1, éd. 1605.)

Lentigine, s. f., lentigo :

Lentigines ce sont infections du cuyr de la face le plus, et aucunesfois du cuir de tout le corps. (B. de Gord., *Pratiq.*, III, 24, éd. 1495.)

Lentillee, s. f., lentigo :

Lentigo, ginis, *lentillee* de visage. (*Gloss. lat.-fr.*, Richel. l. 7679, f° 211 v°.)

Lentillos, - *oz*, - *eux*, adj., semé de lentilles ou de taches :

E s'ert pales e *lentillos*.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 20397, Michel.)

La teste ot grosse et plat le nes,
Et cort col et vis rebolé,
Lentilloz estoit et rosses.
(*Durm. le Gall.*, 4471, Stengel.)

Il fut roux et *lentilleux*, si fut plain de si grant orgueil et de si grant felonie, qu'il ne laissa nulle chose a quoy il se fust aati, feust bien ou mal, pour nul chastiement que l'en luy fist. (*Lanc. du Lac*, t. I, f° 126b, éd. 1533.)

Moise estoit *lentilleux* et semé de taches rousses. (Pierre Le Loyer, *Hist. des spectres*, p. 844, éd. 1605.)

Lentillier, s. m., sorte d'arbre :

Cilz respont soubz un *lentillier*.
(G. Mach., *Poés.*, Richel. 9221, f° 94a et Richel. 994, f° 35b.)

Lentilliere, *lantilleire*, s. f., terrain semé de lentilles :

Ung jarding qu'il ot en la *lantilleire* a Noeroit. (1279, *Cart. de S.-Vinc. de Metz*, Richel. l. 10023, f° 103 v°.)

Lentise, s. f., paresse :

Selon ce qu'il seult advenir a ceulx qui pensent grandes choses, paresse et *lentise* m'ont laissié a entreprendre une si grant matiere. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 1c.)

Lentitude, s. f., lenteur, tranquillité :

Lentitude et tardité de son cours. (Amyot, *Œuv. mêl.*, t. V, p. 255, éd. 1820.)

Reprochant leur *lentitude*. (Saliat. *Her.*, VIII, éd. 1556.)

Avec la *lentitude* qui lui estoit familiere. (Pasq., *Lett.*, XIX, 4, éd. 1619.)

Il alla assieger La Fere, ou, s'accommodant a sa *lentitude* accoustumee, il y employa plus de temps qu'il n'y falloit. (Brant., *Gr. Capit. fr.*, v, 167, Lalanne.)

Par la *lentitude* dont ils voient que cela marche. (*Négoc. du Prés. Jeannin*, p. 429, Michaud.)

Lentiu, voir Lentif.

Lentrongneur, s. m., passeur :

Icellui Guillaume sejourna et demoura deux jours et une nuit aus champs, et illeuc le trouva un appellé Watier *lentrongneur* dudit bac a Bery. (1369, Arch. JJ 160, pièce 190.)

Lenvel, s. m. ?

Pour quatre *lenvaux* envoyés a Mgr le duc. (1638, *Compte de Nicolas Prejan*, Arch. mun. Avallon, CC 245, 1er cahier.)

Leolimeté, voir Leonimeté.

Leon, voir Laon.

Leoneau, voir Lionel.

Leonesse, voir Lionesse.

Leonier, voir Lionier.

Leonime, *lionime*, s. f., rime léonine :

Ma paine metrai et m'entente
A conter .i. fabliau par rime
Sanz colour et sans *leonime*.
(*De .iii. dames qui trouv. un vit*, 1, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, V, 32.)

— Pièce de poésie en rimes léonines :

Que me prist au cuer volenté
Que, se Dieus me donnoit santé,
Contre celui un en feroie,
Ou leur bobes adreceroie,
Et serois comme *lionime*,
De la raiz jusques en la cime.
(Guiart, *Roy. lign.*, Richel. 5698, f° 4 v°.)

Leonimer, v. n., versifier en vers léonins :

La rime en maint lieu n'est pas gente;
Mes mieus vault rudement rimer
Ou sens de l'acteur et entente
Qu'en autre son *leonimer*.
(1392, Th. Benoit, *Comm. de la règle de S. Augustin*, Mém. de l'Ac. des Inscr., t. XVII, p. 744.)

Leonimeté, *leolimeté*, s. f., ancienne espèce de poésie dont les vers devaient rimer à l'hémistiche, ainsi qu'à la fin :

Pour ce voil de vos pardon prendre,
Se je faiz des diz a reprendre.
Je n'en puis mes, car tieus paroles
Covient en *leolimetez*,
Ses vos meismes les i metez
Entor iroiz com les queroles.
(*Fabl.*, ms. Chartres 261, f° 142 r°.)

Seignors qui en vos livrez par maistrise metes
Equivocacions et *leonimetes*,
Si autel ne puis faire ne desprisiez mon livre.
(*Vie Ste Christ.*, Richel. f° 171 r°.)

Leoniné, adj., léonin :

Consonance ou semblable cadence se fait quant la fin des deulx dernieres sillabes de diverses propositions sont quasi leonines ou *leonincees*. (Fabri, *Rhet.*, f° 58 v°, éd. 1521.)

Leonique, *lyonique*, adj., léonin :

Force *leonique*. (J. Molinet, *Chron.*, ch. xiii, Buchon.)

Les saluant d'un regard fier et *leonique*. (Id., *ib.*, ch. xiv.)

Un courage *lyonique*. (Loyal Serv., *Chron. de Bay.*, c. xxii, éd. 1527.)

Leonisme, adj., léonin :

Qui voult practiquer la science choisisse plaisans equivoques termes *leonismes*. (H. de Croy, *l'Art de rhet.*, éd. 1493.)

Rigme *leonisme* est quant deux dictions sont semblables et en pareille consonance en sillabes. (Id., *ib.*)

Leonne, adj. f., de lion :

Par occision *leonne*. (Gerson, *Serm.*, ms. Troyes, f° 10 r°.)

Leopardin, adj., de léopard :

La gent sauvage et barbarine,
La fiere et la *leopardine*.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 80, Peigné.)

Leou, voir Lieu.

Lepidement, adv., élégamment :

— Esse parler? — Facettement,
Splendidement, *lepidement*.
(*Therence en franç.*, f° 101a, Verard.)

Leporin, adj., de lièvre :

Chair ursine, *leporine*, et semblables. (*Practique de P. Bocellin*, f° 6 r°, éd. Lyon.)

On a dit au xixe siècle :

Il (le chat sauvage) lève sa dime sur l'espèce *leporine* dans tout le canton. (*Le Temps*, 21 juin 1885.)

Leporine, s. f., sorte de maladie des paupières :

Une malaidie vient en la palpebre desus qui est apelee alxatrati, et par autre non est apelee *leporine*. (*Cyrurgie Albug.*, ms. de Salis, f° 128d.)

Lepreserie, voir Leproserie.

Lepros, - *ous*, adj., de la lèpre :

La maladie *leprouse*.
(Macé de la Charité, *Bible*, Richel. 401, f° 34a.)

Leproserie, *leprosarie*, - *zarie*, *lepreserie*, s. f., hôpital pour les lépreux :

Maladerie et *leprozarie*. (14 fév. 1583, Hospice de Gien, Fonds de la Maladrerie, série II E, cote E 1.)

Il ne seroit pas le premier qui se seroit rangé es *lepreseries*. (G. Bouchet, *Serees*, V, 107, Roybet.)

La *leprosa(re)rie* de la ville de Paris. (Pierre Bonfons, *les Ant. de Paris*, p. 271, éd. 1608.)

— Maladie de la lèpre :

Lepreserie : f. Leprousnesse ; scurfe, scabbinesse. (Cotgr., éd. 1611.)

Leprosité, s. f., lèpre :

Reputes gastez de maladie de *leprosité*. (1407, *Ord.*, xiii, 62.)

Lequerel, voir Lecherel.

Lequet, voir Liquet.

Lequillon, voir Lacueillon.

Lere, cas suj., voir Larron.

Lerel, s. m., loir :

Ces rats sont appeles *leraus* pour la grandeur de leur queue. (Le Blanc, *Trad. de Cardan.*, f° 229 v°, éd. 1556.)



Les *lereaus* s'engraissent en hiver, et semble que ce soit plustost par le dormir que par la viande. (ID., *ib.*, f° 230 r°.)

LERELOT, s. m., refrain joyeux :

Lors moy, couché dessus l'herbette,
D'une part j'oy ta chansonnette ;
De l'autre, sus du poliot,
A l'abry de quelque fougere,
J'escoute la jeune bergere
Qui degoise son *lerelot*.
(RONS., *Od.*, Od. Retranch., II, 438, Bibl. elz.)

LERES, cas suj., voir LARRON.

LERIE, adj., dont on devrait p.-ê. rapprocher *Montlhery* :

Devant lur sunt venuz sur la roche *lerie*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 8 r°.)

LERINE, s. f. ?

Et s'est plus bele que fee ne *lerine*.
(*Aleschans*, 4725, ap. Jonckbl., *Guill. d'Or.*)

LERMAIER, voir LARMIER.

LERMEER, voir LARMIER.

LERMENTER, voir LARMENTER.

LERMER, voir LARMER.

LERMETTE, voir LARMETTE.

LERMEUS, voir LARMEUS.

LERMIER, voir LARMIER.

LERMIERÉ, voir LARMIERÉ.

LERMOIER, voir LARMIER.

LERMOYEUX, voir LARMOYEUX.

LERMUS, voir LARMOS.

LERMYER, voir LARMIER.

LERRE, cas suj., voir LARRON.

LERRES, cas suj., voir LARRON.

LERU, s. f. ?

Le dimenche gras ung nommé Simonnet... demourant en la ville de Avise en Champaigne... print l'abit de meschanse qui est une chose accoustumee ledit jour en ladite ville, et se represente le seigneur de la grant *leru*. qui se nomme et appelle le maire des chestiz... lequel faisoit contraindre les nouveaulx maries a payer chacun cinq solz et les autres compaignons nouveaulx venus ou autres estans a marier a payer chacun une somme au dessoubz de cinq solz. (1469, Arch JJ 195, pièce 359.)

1. **LES**, *lez*, *leez*, *leis*, *leiz*, *laz*, *let*, *letz*, *lé*, *lieis*, *lec*, s. m., côté :

Je le chalenge, dit Guerris li senez ;
Combatrai m'en a l'espee del *lez*.
(*Raoul de Cambrai*, 290, A. T.)

Alons endui ensamble des espees del *les*,
Si en ait cil l'onor cui Deus l'a destiné.
(*Quatre fils Aymon*, Richel. 24387, f° 26ᵃ.)

Garçon et pautronier le prennent par les *lez*,
Estroitement la lient, ne lor puet eschaper.
(*Parise*, 253, A. P.)

Çaus d'entour lui a apieles,
A diestre et al seniestre *les*.
(MOUSK., *Chron.*, 21759, Reiff.)

Car quant ne l'avoit çainte (l'epee) al *les*
S'en ert plus tost entr' oblies.
(*Parton.*, 6843, Crapelet.)

Je le pourfendroi tout de l'espee du *les*.
(*Doon de Maience*, 6164, A. P.)

Ne redut humme qui de mere seit nez,
Tant cum aurai cest' espee a mun *leez*.
(*Otinel*, 84, A. P.)

Et adoncques la prindrent les deux freres par les deux *lets* et la dresserent moult humblement en siege. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 262, Bibl. elz.)

Ains estoit sur un palefroy tres richement aourné ; et chevauchoit d'un *lez* et tout le pas. (FROISS., *Chron.*, l. IV, c. 1, Buchon.)

Lequel maistre Pierre Paoul, docteur en theologie, chevauchoit moult souvent en habit de docteur avecques ledit cardinal, tout d'un *lez* comme chevauchent les nobles femmes. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 46, Soc. de l'H. de Fr.)

Et s'asseit le duc de Bourgongne au milieu de la table, et a son dextre *lez* le duc d'Orleans, et au senestre le signeur de Santes. (OL. DE LA MARCHE, *Mém.*, I, 15, Michaud.)

— Au plur., les flancs :

C'est li miens filz et si l'ai engenré,
Car Aelis le porta en ses *lez*.
(*Les Loh.*, Ars. 3143, f° 19ᵃ.)

Dame Murgale me porta en ses *les*.
(*Huon de Bordeaux*, 5110, A. P.)

Car crees en Jhesum, qui en crois fu penes,
Et en la sainte Virge qu'el porta en ses *les*.
(*Chanson d'Antioche*, VI, v. 489, P. Paris.)

Com lo porra ceste lasse endurer
Qui le portait neuf mois dedens ses *les* ?
(*Les Enfances Vivien*, Richel. 1448, f° 184 r°.)

Il est mes fieus, jel portai en mes *les*.
(*Beuves d'Hanstone*, Richel. 12548, f° 91ᵇ.)

Si voirement k'en tes beneois *leis*
Fu li vrais Deus conceus et porteis.
(J. DE CAMBRAY, *Chans.*, Dinaux, *Trouv cambrés.*, p. 153.)

— Fig., côté :

Et voit que li paien l'esgardent de toz *lez*.
(J. BOD., *Sax.*, CCLXXXIV, Michel.)

Estes vus des oisiaus iluec venu asses,
Sus et jus sunt asis et d'encoste et en *les*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 60ᵈ, Michelant.)

Tot s'esmuevent, querre le vont
A tous *les* aval et amont.
(*Renart le nouvel*, 761, Méon.)

Car France en ot a faire tant et si grandement,
Que li ducs des Normans, Charles au fier jouvent,
Ne savoit auquel *lez* aler paisiblement.
(CUV., *Bertran du Guesclin*, 2057, Charrière.)

Cilz s'en vint a Dinant au *lez* de Pontorson.
(ID., *ib.*, 2205.)

En tendis que cel assault estoit, Morellet de Monmor et les François issyrent par un autre *lez* de la ville. (CRIST. DE PIZAN, *Charles V*, 2ᵉ p., ch. 26, Michaud.)

Le pauvre homme, sans dire mot,
S'enfuyra en ung autre *lé*.
(*Les Drois nouv. s. les fem.*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., II, 125.)

Son harnois devant ly convoie
Vers les joustes le chemin droit :
Chascuns de tous *les* y venoit.
(*Couci*, 5162, Crapelet.)

Se tirerent par derriere de l'aultre *letz* des Anglez. (J. MOLINET, *Chron.*, ch. CCXIV, Buchon.)

Par lequel hiraut et aucuns chevaliers d'un *les* et de l'autre qui furent a le bataille je fui enfourmes. (FROISS., *Chron.*, VI, 173, Luce.)

Furent les nefs tournees au commandement et ordenance dou roi au *les* deviers Normendie. (ID., *ib.*, IV, 386, Kerv.)

Veuillez nous signifier de vos nouvelles, s'aucun en surviennent au *lez* de par dela digne d'escripre. (7 mai 1465, *Lett. du Cte de Nev. aux hab. d'Aux.*, ap. Lebeuf, *Hist. d'Aux.*, nouv. éd.)

Elle se pourchassoit a tous *lez* et ne demandoit que hutin. (LOUIS XI, *Nouv.*, XCI, Jacob.)

— *Les à les*, comme côte à côte :

Vos me sievroiz trestuit el palais *lez a lez*.
(*Parise*, 282, A. P.)

Li traitor s'en vont tuit .XII. *les a lez*.
(*Ib.*, 272.)

— *Les et les*, dans le même sens :

Lors chevauchent ansamble belement *lez et lez*.
(J. BOD., *Sax.*, CI, Michel.)

— *A tout les*, de tout côté :

Puis ce di mist il paine par sa grande bonté
D'aler au noble roy de Chippre couronné
Pour grever Sarrazins et paiens *a tout lé*.
(CUV., *Bertran du Guesclin*, var. des vers 1732-1749, Charrière.)

Tout le leur se perdoit *a tous leis* et a tous costes. (*Girart de Rossillon*, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 271.)

Des laboureurs ils rendent *a tout lez*
Les larges champs destruits et desolez.
(DES MAZURES, *Œneide*, f° 315 r°, éd. 1608.)

— *Les* se dit aussi comme *côté*, en parlant de lignage :

Heritages patrimoniaux en succession de tant de ligne directe, comme collaterale, succedent aux plus prochains heritiers du *lez* et costé dont ils viennent ou procedent. (*Coust. gén. du comté d'Artois*, 105, Arras 1679.)

Quand tels anciens manoirs cottiers seroient acquis par deux conjoints durant leur mariage, et le mary va de vie a trespas sans en avoir disposé, iceux manoirs apres sondit trespas succederoient et escheroient comme dessus a un seul heritier du *lez* et costé dudit mary. (*Coust. particul. de Hesdin*, touchant les success. de douaires, 3, dans les *Coust. gén. du comté d'Artois*, Arras 1679.)

— Pilier, en parlant des fourches patibulaires :

Bouteillier, au tiltre des viscomtiers, dit que celuy qui a moienne justice peut cognoistre du sang, de 60 solz d'amende. et pendre le larron aux fourches de deux *lez* tant seulement. (*Gr. Coust. de Fr.*, l. IV, note sur le ch. V, p. 532.)

— A côté, près de :

Y estoit *leiz* la selve foillie.
(*Raoul de Cambrai*, 2365, A. T.)

Alixandre se tut, garda *lieis* le boschage.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 4 v°.)

Ke nous te veons en te feste
Ou throsne *les* ten fil seoir.
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, st. CCLXXII, 11, Van Hamel.)

Leis m'amie t'en voi.
(GUIOT, *Chans.*, I, 37, Wolfart.)

A boen feu *leiz* lou brazier.
(*Chans.*, Richel. 20050, f° 132 r°.)

Et Mabile saut en cele eure,
Les lui s'assist.
(*De Boivin de Provins*, 124, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, V, 56.)

Tot par de ors *leç* uns oliver foillis.
(*La Passion*, Romv., p. 24.)

... *Laz* un perron.
(*Gerard de Rossill.*, p. 373, Michel.)

Leez ung rochier. (*Hist. des Seign. de Gavres*, f° 41 v°, Gachet.)

Me couchay *lez* ung espinoy fort espes de rameaulx. (*Perceforest*, vol. V, ch. 29, éd. 1528.)

Apres avoir mis cette affaire en deliberation avec les princes de nostre sang et gens de nostre conseil privé, estans *les* nous. (*Ord. de Fr. II*, 17 déc. 1559.)

Par grande et meure deliberation des princes de nostre sang et des gens de nostre conseil privé, estans *lez* nous. (1re *Décl. s. l'Ord. de Cremieu.*)

Lez un estang quelque bœuf cheminoit.
(Corrozet, *Fabl. Esop.*, xxxi, éd. 1578.)

Chifflet range la locution *lez* Paris parmi « les prépositions décriées. » (*Nouv. et parf. gramm. franç.*, p. 128.)

— *Par les*, à côté de :

Par les le crot est ens cheuwe.
(Gaut. d'Arr., *Eracl.*, ms. Turin, f° 15d.)

— *De les*, à côté de, voir Deles. On lit dans un auteur du commencement du xvie siècle :

Il se tint assis *de les* moy. — But that is olde rommant. (Palsgrave, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 816, Génin.)

— Empl. part., *les à* pour dire jusqu'à :

Gracieuse, faitisse et sage,
Jeune, a corps gent et dous visage,
Les a Paris
La plus belle n'ama Paris.
(Jeh. Lescurel, *Chans.*, *Ball. et Rond.*, xxxii, Bibl. elz.)

Pat. forés., *la;* Lyonn., *lo*, côté.

2. **les**, *lis*, adj., blessé :

Pres furent tut u mors u *lis*,
A paines en remest nus vis.
(*Brut*, ms. de Munich, 889, Vollm.)

3. **les**, voir Le.

4. **les**, voir Lais.

lesarde, voir Laisarde.

leschance, voir Laschance.

lescharesse, voir Lecheor.

leschart, voir Lechart.

1. **lesche**, s. f., blessure :

Le conte d'Eu eut d'une flesche,
Qui le vint ferir par la gorge
Et luy faire une grande *lesche*
D'un archier lors criant Saint George.
(Martial d'Auv., *Vig. de Charl. VII*, G ivc, éd. 1493.)

2. **lesche**, *leske, leche, laiche, loische*, s. f., tranche mince :

Il de sa main propre tailloit
Et les *leskes* et les cantiaus.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 29, Peigné.)

.ii. *lesches* de fromaige. (xive s., *li Ordenances de la prevende au convent de Fa vernay*, Arch. H.-Saône H 526.)

Une *loische* de bon pain de seigle. (*Pièce de 1550*, ap. Bulliot, *l'Abbaye de St-Martin*, II, 282.)

Des *lesches* de citron un peu succrees et aspergees d'eau rose. (Paré, *Œuv.*, xxii, 23, éd. 1633.)

— Distribution de vivres :

On avait toujours distribué dans l'intérieur (de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun) *l'écuelle à Dieu* connue jusqu'au xve siècle sous le nom d'*aumône Brunehaut*, ainsi que les *laiches* qui consistaient en un don annuel de quarante-huit boisseaux de seigle. (Bulliot, *Ess. hist. s. l'abb. de S.-Mart.*, I, 356.)

Ladicte charité appellee les *leches*. (1645, *Visitte des feux du bailliage d'Ostun*, Mém. de la Soc. éduenne, 1876, p. 424.)

Bessin, *lèque*, tranche, morceau long et étroit. Marne, *liche*, miette, peu de chose.

3. **lesche**, voir Laische.

4. **lesche**, voir Leche.

leschee, s. f., tranche mince :

Tiers metz : Perdrix a la trimolette; pygeons a l'estuvee ; pastez de venaison ; gelees et *leschees*. (Taillevant, *le Viandier*, ap. N. de la Chesnaye, *Comdamn. de Bancquet*, p. 290, Jacob.)

leschefraie, voir Lechefroie.

leschefroie, voir Lechefroie.

leschement, voir Laschement.

leschere, s. f., roseau :

Iluc li font .i. lit de jons et de *leschere*.
(*Simon de Pouille*, Richel. 368, f° 150c.)

1. **lescherie**, s. f., lieu plein de roseaux :

.iii. perches de courtil en la *Lescherie*. (1378, *Compt. des annivers. de S.-Pierre*, Arch. Aube G 1656, f° 88 v°.)

2. **lescherie**, voir Lecherie.

lescherrement, voir Lechierement.

leschete, *loichette*, s. f., petit morceau, petite pièce :

Une cotte de brunette renversee et fourree de *loichettes* de brin. (1389, *Comptes de Notre-Dame de Châlons*, Richel. impr. L 7 K. 10769, p. 6.)

lescheur, voir Lecheor.

lescheure, voir Lecheure.

leschier, voir Lechier.

leschois, voir Lechois.

lescif, voir Lessif.

lesdange, voir Laidange.

lesdangier, voir Laidangier.

lesde, voir Laide.

lesdeingier, voir Laidangier.

lesdengier, voir Laidangier.

lesdoingier, voir Laidangier.

lesdure, voir Laidure.

lese, voir Laece.

leseure, s. f., lésion :

Sainz effusion de sang et sainz grant enorme *leseure*. (1336, *Franch. de la Chaux du Dombief*, Droz, Bibl. Besançon.)

lesin, adj., qui lésine, avare :

Ne soyez point plus *lesin*
Que toute la compagnie.
(*Vaux-de-Vire de J. Le Houx*, xi, Jacob.)

lesir, voir Loisir.

leske, voir Lesche.

leson, *lezon, lesson, lison, lizon, liçun*, s. m., petit lit, couchette, siége :

La Magdelaine feistes le pardon
Quant ele vint par deseur un *leson*.
(*Aleschans*, 6779, ap. Jonck., *Guill. dOr.*)

Et se sisies tous dis sor un *leson*,
En cel mostier fesisies orison.
(*Ib.*, var. des v. 7491-7611, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*, t. II, p. 311.)

Tant fit que fu en la maison
Et mucié soz un *leson*.
(*Pass. du roi Jhesu*, Ars. 5201, p. 108a.)

L'eve li getent, si moillent sun *liçun*.
(*De S. Alexis*, Richel. 19525, f° 28 v°.)

Et sont assis tout troi sor un *leson*.
(*Beuv. d'Hanst.*, Richel. 12548, f° 117c.)

Qu'ele vint a vos pies par desous un *leson*.
(*Chans. d'Antioche*, VIII, v. 1450, P. Paris.)

Caretes et *leson*. (*Gar. de Mongl.*, Richel. 24403, f° 3c.)

De un *leson* et de bans deus deniers. (*Tonlieu de la Scarpe*, Tailliar, *Rec. d'act. des* xiie *et* xiiie *s. en lang. wall.*, p. 475.)

Lectica, *lesons*. (*Pet. Vocab. lat.-franç. du* xiiie *s.*, Chassant.)

La dame a ataint du *leson*
L'un des boçus a moult grant paine.
(Durand, *des Trois boçus*, 162, ap. Montaiglon, *Fabl.*, I, 18.)

Con ci a mal plet,
Dont n'est il desouz cele met,
Sor ce *lesson* acouvetez ?
(J. de Boves, *de Barat et de Haimet*, 271, ap. Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, IV, 102.)

Soit sour *lesson*, soit sour keiere,
Le fait assir deles se fille.
(*Du Vallet qui se met a Malaise*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 161.)

Jouste lui l'a assis par dessus .i. *lison*.
(*B. de Seb.*, xv, 1294, Bocca.)

Et le bon empereur seant sus ung *lezon*.
(*Ciperis*, Richel. 1637, f° 113 v°.)

.i. vert drap de *leson*. (1356, *Reg. du Chap. de S.-J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 29 v°.)

L'exposant qui se apoioit a un banc, appellé *leson*, qui estoit emmi la maison. (1385, Arch. JJ 128, pièce 228.)

Et puis a veu Bertran le noble valeton,
Qui tout simples seoit delez un *leson*.
(Cuv., *du Guesclin*, var. des v. 86-88, Charrière.)

... Betran seoit sur un *lizon*.
(Id., *ib.*, 82.)

Encore vous falent en vo maison *lezons*, buffes, aumaires. (*Dial. fr.-flam.*, f° 2c, Michelant.)

Un escrignier racourchie et rappointie le grand *lezon* servant en la chambre du seel. (**1457**, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Un grand bancq *leson* de .xv. pies de long. (*Ib.*)

Un *lison* a dossiere. (**1521**, *Invent. de Franchois de Meleun*, Antiq. de Morinie, **102**e liv., **1877**.)

Ung *lison* devant le queminee, a deux enclastres. (*Ib.*)

1. **LESSE**, voir LAISSE.

2. **LESSE**, voir LAECE.

LESSEANCE, voir LAISSANCE.

1. **LESSEMENT**, voir LASSEMENT.

2. **LESSEMENT**, voir LAISSEMENT.

LESSETEIT, voir LASTÉ.

LESSIER, voir LAISSIER.

LESSIF, *lescif, lexif, lissif, lessiu, lessu*, s. m., eau de lessive :

Chose sembloit morte de fain,
Qui ne vesquist fors que de pain
Petri a *lessu* fort et aigre.
(*Rose*, 202, Méon.)

Et leur donna pain d'orge
Pestri de fort *lessiu* pour esdoucir la gorge.
(*Girart de Ross.*, 2283, Mignard.) Impr., *lessui*.

Si en fais la buee pour toutes ordures laver. Et tant en est fort le *lissif* qu'il n'est peché si ort... qui n'en soit lavé. (DEGUILLEVILLE, *Pelerin. de la vie hum.*, Ars. 2323, f° 22 r°.)

... Avec un lavement
Qui soit fait d'un *lescif* de cendre de sarment.
(DU CHESNE, *Six. liv. du grand miroir du monde*, p. 88, éd. 1588.)

— Lait qui sort de la queue des figues :

Puis en frotta une partie d'huile de noix, pour veoir si elle (la lettre) estoit escripte de *lexif* de figuier. (RAB., *Pantagruel*, c. XXIV, éd. **1542**.)

Aunis, *lessis*. Champ., *lessu*. Canada, *lessi*. Suisse rom., *lissu*, eau de lessive. Bas-Valais, Vionnaz, *lessu*. Bourg., Yonne, *lessu, l'chu, lechu, lochu*, Morv., *l'chu*.

LESSIU, voir LESSIF.

LESSON, voir LESON.

LESSOR, voir LAISSEUR.

LESSOUR, voir LAISSEUR.

LESSU, voir LESSIF.

LESSUR, voir LOISOR.

LESSUS, voir LASSUS.

LEST, *leest, lees, liest, last, lete*, s. m., sorte de mesure pour les solides :

Summa quæ *last* vulgariter dicitur. (**1208**, *Hist. de Liege*, II, 389.)

Valant chascun setier dous deniers mains de *lete* de froment. (*Ch. de* **1275**, S.-Flor., Alonne, dom. et declar., vol. I, f° 5, Arch. M.-et-Loire.)

Chascun *lees* de herenc, .x. d. (**1282**, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 578.)

D'un *lest* de cuirs vendu en ladite ville ou mesme hors pour vendre, quarante sols parisis. (**1351**, *Ord.*, II, 440.)

Chascun *lestz* de cuirs contenant .II. grans, venans par mer. (*Cout. de Dieppe*, f° 28 v°, Arch. S.-Inf.)

310 l. pour .VI. *lez* de harenc sor acheté a Dieppe. (*Quitt. de P., abbé de Fécamp*, Arch. S.-Inf., Fécamp.)

Pour .VII. *lies* de herrens. (**1462**, *Compt. des rivieres d'Escault et d'Escarpe*, Arch. mun. Mortagne.)

Six deniers pour livre sur chacun *leest* de haran, tant blanc que sor. (*Pièce de* **1511**, ap. Felibien, *Hist. de Paris*, II, 626.)

LESTAGE, - *aige, last., let., liest.*, s. m., chargement :

Que toutes maneres de niefs audit port accustumez de venir hors d'Engleterre... portent ovesque eux tout lour *lastage* de bones peres covenables pur l'estoffure de les beekenes suisdits. (**1398**, *Req. au roi d'Anglet.*, Lett. de Rois, etc., t. II, p. 301.)

— Endroit où l'on charge les marchandises, l'entrepont :

L'eau entroit dedans par la passee tout a flac, si que, en moings d'ung cart d'eure, elle fut sur le *lestage* plus d'ung pié de hault. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 149 v°.)

— Droit payé par les navires pour le chargement des marchandises :

Du *liestage* des nefz arrivez cest an au Crotoy. (**1369**, *Rev. du comté de Ponth.*, ap. Duc., *Lasta* 2.)

Il nous fust et est appareu ledit feu roy avoir octroyé aux dis manans et habitants de la ditte ville de Faloise que ils fussent et seroient francs et quittes par toutes les terres excepté en la ville de Mantes de passaiges, pontaiges, peaiges, *lestaiges* et de toutes autres coustumes de toutes leur choses et marchandises. (**1403**, *Sentence de la prevosté d'Orl. au titre de la coustume du hareng*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 7 r°, Arch. Loiret.)

Ont lesdits religieux, en leur dite terre et seignourie de Favieres, tous les droix de ancrage, *letaiges* et sieges de nefz de tous et chascun les navires qui viennent ancryer et poser ancre et siege et lecter es mectes de leurs dites terres et seignouries. (**1507**, *Prév. de St-Riquier*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, I, 487, Bouthors.)

LESTARDIE, voir LETARDIE.

LESTE, s. m., sorte de vêtement :

Lesquels vicaires donneront a chacun drap, pour faire un *leste* a la valeur de cinq sols, chacun une paire de solier. (**1315**, *Ch. de Louis, comte de Clermont*, ap. Duc., *Lesta*.)

LESTER, *lecter*, v. n., prendre un chargement :

Ont lesdits religieux, en leur dite terre et seignourie de Favieres, tous les droix de ancrage, letaiges et sieges de nefz de tous et chascun les navires qui viennent ancryer et poser ancre et siege et *lecter* es mectes de leurs dites terres et seignouries. (**1507**, *Prév. de St-Riquier*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, I, 487, Bouthors.)

LESTIER, voir LETRIER 1.

LESTREURE, voir LETREURE.

LESTRIAGE, voir LETRIAGE.

LESTRIER, voir LETRIER.

LESTRIN, voir LETRIN.

1. **LESVE**, voir LAVE.

2. **LESVE**, voir LIEVE.

1. **LET**, voir LAIT.

2. **LET**, voir LÉ.

LETAIGE, voir LESTAGE.

LETAL, - *thal*, adj., mortel :

Vous serez la nourrice
Du petit enfant nouveau né,
Qui le jour *letal* a donné
A celle dont tant suis marry.
(*Mist. du viel Testam.*, 16027, A. T.)

Pour guerir du serpent les *lethales* morsures.
(DU BARTAS, *la Sepmaine*, v, éd. 1579.)

O peste des Gregeois, tes racines *lethales*,
Pour germer dedans Rome, ont la mer traversee.
(ID., *le Triomfe de la foy*, II.)

Toute maniere d'hydropisie avec maladie ague est perilleuse et *letale*. (CANAPPE, *Presag. d'Hippocr.*, II.)

LETANSÉ, adj., qui a de la laitance :

Alose, braine ne gardon,
Vandoise *letansee*.
(*La Devise aus lecheors*, 125, Méon, *Nouv. Rec.*, I, 305.)

LETARDIE, *lest.*, s. f., forme variée de *léthargie* :

Dieus lor anvoit paralisie, *lestardie* et apolisie. (*Des Vilains*, Richel. 12581, f° 373 v°.)

Si come cil qui dort en *letardie*.
(RAOUL DE SOISSONS, *Chans.*, Hist. litt., XXIII, 705.)

Roy, qui te fiert ? car le devise.
Tu es, je croy, en *lestardie*,
Ou ta char est acouardie,
Ou tu n'es pas batu assez.
(*Pass. nostre Seigneur*, Jub., *Myst.*, II, 203.)

LET BURE, voir LAIT BEURRE.

1. **LETE**, voir LAIDE.

2. **LETE**, voir LEST.

LETENIER, voir LATINIER.

LETERI, voir LETRIL.

LETERIL, voir LETRIL.

LETHAL, voir LETAL.

LETHARGIEUX, adj., léthargique :

Epris de somme *lethargieux*. (J. D'AUTON, *Chron.*, I, 46, Jacob.)

LETHECE, voir LEECE.

LETICAIRE, s. m., électuaire :

Cardamoines, pomes grenates,
Clox de girofle et noix mucates
Espices et chier *leticaire*.
(*Dolop.*, 2804, Bibl. elz.)

Cf. LETUAIRE.

LETICE, - *isse*, - *iche, lect., lait., laict.*, s. f., animal d'une grande blancheur, qui



était peut-être une variété de l'hermine ; s'employait le plus souvent pour désigner une fourrure de couleur blanche, dont on se servait surtout pour border certains vêtements :

Dou royaume de Bougerie vient vairs et gris, hermine, sable et *letisse*. (*Texte du* XIII[e] s., ap. Crapelet, *Prov. et dict. pop.*, p. 131.) Impr., *setisse*.

Que peletiers ne peletiere, ne nuls qui se melle de fourer dras de vair, ne puist acater ne revendre ventres de vair, *laitiches*, erminiaus, ne autre noeve pelleterie. (22 nov. 1355, *Reg. aux publ.*, f° 90 r°, Arch. comm. Tournai.)

Un timbre de vairs, quatre *laitisses* et deux bourses. (1370, Arch. JJ 100, pièce 915.)

Robes de draps et de veluiau fourrees d'hermines, *letices* et autrement. (1380, *Inv. de Ch. V*, p. 355, Labarte.)

Des fourrures au peletier
Laitices aller et venir.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 335[a].)

Pour faire surecos ouvers,
Cours et longs, et des menuz vers,
Gris escureulx, fines *laitisses*.
(ID., *Mirouer de Mariage*, 206, Crapelet.)

A Jacques le Bakere, peletier, pour deux milliers et demi de menu vair et dix douzaines de *letices*. (*Compt. de* 1416, ap. Laborde, *Ducs de Bourgogne*, t. I, n° 485, p. 151.)

La fourrure du chapperon de *letiches*. (XV[e] s., *Cart. de Flines*, p. 921, Hautcœur.)

Manteaux de velours fourrez de *letices* ou menu vair. (ROI RENÉ, *Œuv.*, I, 63, Quatrebarbes.)

Plus est blanc que peau de *letice*.
(JAQ. MILET, *Destruct. de Troye*, 2416, Stengel.)

A elle les poignetz de velours,
De satin ou de taffetas ?
LA FEMME.
Ouy, et œuvre par le bas,
Qui est a la robbe propice.
CALBAIN.
Et de quoy sont ilz ?
LA FEMME.
De *letisse*,
Et la fourrure de jennette.
(*Farce de Calbain*, Anc. Th. fr., II, 143.)

Quand yvrongnes hayront le vin,
Les jambons salez et saulcisses,
Bon Temps verrez lors par chemin
Fourré d'aigneaux blancs ou *letices*.
(*Moyens pour faire revenir le Bon-Temps*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., IV, 134.)

Maintenant fault avoir habis,
Robes et aultres abillemens,
Verges d'or, perles et rubis,
Saincture dorees, dyamans,
Menus vers, *lectices*, gris, blans
Chapperons, tout me fault fournir.
(*Complainte du Nouv. Marié*, Poés. fr. des XV[e] et XVI[e] s., IV, 16.)

Colliers et brodures de *laitices*. (S.-REMY, *Mém.*, ch. CLXXX, Buchon.)

Manteaux d'escarlatte fourres de *letice*. (1540, *Entrée de Ch. V à Paris*, Pr. de l'H. de Par., II, 701.)

Docteurs en medecine, droit et theologie revestus de chappes fourrees de *laictices*. (DU BELLAY, *Mém.*, t. VI, p. 423, éd. 1569.)

Laitisse. A kind of whitish grey furre. (COTGR., éd. 1611.)

Letice : f. A beast of a whitish gray colour. (ID.)

Les veufves dans la premiere annee de leur deuil avoient autrefois aux extremitez de leurs vestemens du menu vair, de l'hermine ou *letisse* selon la difference de leurs qualitez et naissance. (CHARRIER, *sur les Fourures*, p. 46.)

En Normandie et dans le Haut-Maine on appelle *laitiche*, *laitice*, une belette à poil blanc, l'hermine. C'est aussi un animal fantastique qui ne paraît que le soir ou la nuit, ou encore l'âme des enfants morts sans baptême. « La *laitice*, dit l'auteur du *Vocab. du Haut-Maine*, ne jouit pas d'une bonne réputation dans certaines parties du Maine ; on lui attribue bien des malheurs, entre autres les morts inexplicables. Quand on a dit : *La laitice l'a foulé, faut croire* ; tout est expliqué. On dit souvent, en parlant d'elle, la bête tout court. »

2. **LETICE**, voir LEECE.

LETICÉ, *lett.*, adj., recouvert de la fourrure appelée *letice* :

Ses robes qui moult estoient fines et fourrees de vair et de gris et *letticees* de hermines. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. L, Bibl. elz.)

LETICHE, voir LETICE.

1. **LETIERE**, s. f., portée :

Iceulx habitans..... peuvent mettre et avoir des la feste S. Michier jusques au jour de Noel, une truye et sa sequance d'une *letiere*, nee depuis le Noel precedens ou deux pourceaulx tant seulement. (1361, Arch. JJ 124, pièce 357.)

2. **LETIERE**, s. f., ridelle :

.I. charretin a une *letiere* de bois de sapin. (1397, *Invent. de meubl. de la mairie de Dijon*, XV, Arch. Côte-d'Or.)

LETIER, voir LAITIER.

LETIFICIER, v. a., réjouir :

Dieu *letificie* et fait joieuse ma jovente. (*Ps.*, XLII, Maz. 798, f° 109 v°.)

LETIFIER, *lect.*, verbe.

— Act., donner de la joie à, réjouir :

Sereno, enluminer, esclarcir, *letifier*. (*Gloss. de Salins.*)

Ainsi conferme et *lectifie* le corps humain et l'ame ceste viande donnee souz espece de pain et de vin. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 146 r°.)

Qui assez bon gré vous savoit
Et tout son cueur *letifioit*
De l'assault qu'avoit son mari.
(EUST. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 425[a].)

Ceste voix *letifie* et delecte les hommes. (*La tresample et vraye Expos. de la reigle M. S. Ben.*, f° 67[d], éd. 1486.)

Nous devons *estre* joyeulx et *letifiez* en jeusnant pour nous resjouyr et festoyer avecques Dieu... (*Le prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 10 r°, éd. 1519.)

Ta parolle m'a resjouy et *a letifié* mon cueur. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Jér., XV, éd. 1534.)

Les alchymistes font liqueur d'or solide qui rectifie le corps et *letifie* l'esprit. (EVONIME, *Tresor*, p. 155, éd. 1555.)

— Réfl., se réjouir :

Bien *nous* devons en joye *letifier*.
(*Mist. du viel Test.*, 133, A. T.)

LETISE, voir LEECE.

LETISSE, voir LETICE.

LETRAL, s. m., lutrin, chaire :

Celui qui met le *letral* defours de S. Pierre Pulier le jour de l'Osanne. (XIV[e] s., *Terrier de la Trinité*, av.-dern. feuill., Arch. Vienne.)

LETRAGE, *-aige*, *lett.*, s. m., synon. de *letriage* :

Le roy avoit envoyé en poste le Begghe a tout une bougette plaine de *lettraiges*. (20 fév. 1518, *Lett. de Max. de Berghes à Marg. d'Autr.*, Négoc. ent. la Fr. et l'Autr., t. II, p. 263, Doc. inéd.)

Ensuivant le contenu de vosdites letres, nous avons despeschié tous les *lettraiges* concernant ledit affaire. (*Corresp. de l'emp. Maximilien I[er] et de Marg. d'Autr.*, t. II, p. 133, Doc. inéd.)

Annulement de tous *lettraiges*. (7 avr. 1545, *Lett. du chanc. de Granv. à l'Emp.*, Pap. d'Et. de Granvelle, III, 117, Doc. inéd.)

Ayant eu la derniere guarde des chartes, *lettrages*, tiltres et muniments de Flandres. (*Prov. verb. du 27 av.* 1552, Inv. des chart. des comt. de Fland., p. XXXV.)

Inventaire des chartres, traitez, munimens et aultres *lettrages* de Flandres. (*Ib.*, p. XLI.)

LETRE, *lettre*, s. f., bien possédé en vertu d'un acte public :

Furent les traities de la pais fourmé sur tel estat, dont le substanche des parolles s'ensieult ensy, c'est a savoir que le roy de Franche et son aisné fils Charles, daulfin de Vianne et duc de Normendie, et leurs successeurs rendent et delivrent au plus tos que il pouront et ou plus tart dedens le jour de la Toussaint toutes les *lettres* qui chy s'ensievent. (FROISS., *Chron.*, XVII, 390, Kerv.)

Lettres, hommaiges, fiefs et casteleries et aultres juridictions quelconques. (ID., *ib.*, 391.)

LETRÉ, *lettré*, *lectré*, adj., écrit, inscrit :

Le letre lut, car il en sot ases,
Et si vit bien çou qu'ill i ot *letré*.
(*Huon de Bordeaux*, 2711, A. P.)

— Couvert d'inscriptions, d'arabesques :

Bernars saut sus, si fu bien apensez,
L'escu au col, et tint le branc *letré*.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 49[c].)

Grant cop li done del brant qui fu *letres*.
(*Ib.*, ms. Berne 113, f° 25[d].)

Li cercles (du heaume) fu d'or esmeré,
Des nons as Deus fu toz *letré*.
(BEN., *Troie*, ms. Naples, f° 12[a].)

A son ceval en vint, si est montes,
L'escu au col et traist le brant *letré*.
(RAIMBERT, *Ogier*, 4728, Barrois.)

E Gormund tret le brant *letré*.
(*Mort du Roi Gormond*, ap. Reiff., *Chron. de Mousk.*, 123.)

Se bien l'eust ataint du branc *letré*,
Ja l'eust mort et a se fin mené.
(*Huon de Bordeaux*, 1892, A. P.)



Ce dist le letre, qui fu el branc *letré*,
Qu'ele fu suer Durendal au puing cler.
(*Ib.*, 7566.)

La poissiez veoir maint tré,
Maint paveillon a or *letré*,
Blanc et inde, vert et vermeil,
Reluire contre le soleil.
(*Dolop.*, 2762, Bibl. elz.)

Li cercles en fu d'or menuement *letré*.
(*Chans. d'Antioche*, V, v. 535, P. Paris.)

Et du sien doit .I. anel prist
Letré, qu'en son mal faire fist ;
De leur .II. nons entreposes
Estoit li aneles *letres*.
(*Amadas et Ydoine*, Richel. 375, f° 317f.)

Chascun ou poing ung branc *lectré*.
(JAQ. MILET, *Destruct. de Troye*, 19477, Stengel.)

— Qui sait, qui connaît :

En lange sarrasine, dont sa bouche ert *letree*.
(*B. de Seb.*, I, 477, Bocca.)

LETRELE, - *elle*, *lett.*, s. f., petite lettre :

Par brievez et par *lettreles*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 49b.)

Priveement mandent entre eles
Et par brivez et par *letreles*...
(ID., *ib.*, ms. Brux., f° 48c.)

Et par brevez et par *letreles*.
(ID., *ib.*, Brit. Mus. Harl. 4401, f° 46b.)

Si lo c'une *lettrelle* escripte
Soit, qu'entre nous deviserons
Que reportera li garçons.
(*Couci*, 3102, Crapelet.)

Que se seroit trop lonc a y mettre
De si petites *lettrelles*,
Ja soit ce qu'elles soient belles,
Qu'a lui tous les jours envoie.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 179b.)

LETRER, v. a., instruire :

Pour tous ceus la, Fourdin, tu mis grand peine
A me *letrer* et ma langue embellir.
(JEAN DOUBLET, *Poés.*, p. 110, Jouaust.)

LETREURE, - *ure*, *lett.*, *lect.*, *lest.*, s. f., instruction, connaissances littéraires :

Cil qui sevent de *lettreure*
Devroient bien mettre lor cure
Es bons livres et es escriz.
(MARIE, *Ysopet*, Bullet. du biblioph., XIX, 169.)

Qui sevent de *letreure*
Devroient bien metre lor cure
Es biaus essamples.
(ID., *ib.*, Richel. 2173, f° 58 r°.)

E pur lais ki de *lettrure*
Ne sevent.
(*La Estoire de seint Aedward le rei*, 3963, Luard.)

Ces estudes ne sunt mie de *letreure* ne d'antremallemanz de paroles, ne sunt mie de desputesons ne de jangleries. (*Li Epistle saint Bernard a Mont Deu*, ms. Verdun 72, f° 103 v°.)

Molt se vantent de *lestreure*,
Mais n'entendent de l'Ecriture
Ne l'efficace, ne la force.
(GAUT. DE COINCI, *de Ste Leocade*, 213, ap. Méon, *Fabl.*, I, 277.)

Molt se vantent de *letreure*,
Mais n'entendent de l'Escreture
Ne l'efficace ne la force.
(ID., *ib.*, Richel. 2163, f° 19d.)

Si croi ge que la *lectreure*
La mist (Heloïse) a ce que la nature
Que des meurs feminins avoit,
Vaincre et danter miex en savoit.
(*Rose*, 8865, Méon.)

Si croy je que la *lettreure*
La mist a ce...
(*Ib.*, ms. Corsini, f° 60b.)

Quelque chevalerie emprendre
Soit d'armes, ou de *lectreure*,
Ou d'autre convenable cure.
(*Ib.*, 11666.)

D'armes ou de *letreure*.
(*Ib.*, Vat. Chr. 1522, f° 74b.)

Si r'ont clers plus grant avantage
D'estre gentiz, cortois et sage
(Et la raison vous en diroi)
Que n'ont li princes ne li roi
Qui ne sevent de *letreure*.
(*Ib.*, 18835.)

Ce est la vraie *letreure*,
C'est la coronee escripture.
(GUIOT, *Bible*, 2286, Wolfart.)

En romanz cumenz ma resun
Pur ceus ki ne sevent mie
Ne *lettrure* ne clergie.
(R. GROSSET., *Vie de Jés.*, ms. Oxf., Land. misc. 471, f° 94.)

En romanz commance ma raison
Por cels qui ne sevent mie
Ne *lectrure* ne clergie.
(ID., *ib.*, Richel. 902, f° 99 r°.)

Tant fust sage de *lestreure*.
(GEFF., .VII. *Est. du monde*, Richel. 1526, f° 60b.)

Il estoit povres hons et de bas lignage et de petite *letreure*. (*Godefroi de Buillon*, Richel. 22495, f° 53b.)

Il oblia le sens et la raison que il devoit avoir par sa *letreure*. (GUILL. LE TYR, I, 13, P. Paris.)

Le defaut de *lettreure* et d'eloquence. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 1a et ms. Valenciennes 513, introd.)

Sa *lettreure* et la simplesce de son engin ne souffist pas a traitier de euvre de si haute histoire. (*Grand. Cron. de France*, prol., P. Paris.)

Ung jouvenceau enfourmé habondanment en *lettreure*. (*Yst. de Appolon.*, ms. Chartres 411, f° 49 v°.)

Et eslisiez tous jours confessours qui soient de sainte vie et de souffisant *lettrure*. (*Enseign. de St Louis à sa fille Is.*, à la suite de JOINV., p. 250, Michel.)

Augustin fu souef par engin, sage de *lectreure*. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 218c.)

— Récit littéral :

Mais celui qui verité dit
Et selonc divine escriture
Covient sevre la *letreure*.
(GERV., *Best.*, Brit. Mus. Addit. 28260, f° 84 r°.)

La verté de l'ystore at mis en *lettreure*
Si limee et si vraie, si loial et si pure,
Que om n'i puet trover un mot de troveure.
(*Ste Euphrosyne*, 98, Meyer, *Rec.*, p. 337.)

La *letreure* vous oistes
Que conte li evangelistres.
(*Pass. D. N.*, ms. S.-Brieuc, f° 46a.)

Les qualitez de touz cercherent
Dount la force de touz troverent
Et la provee troveure
Mistrent en sage *lettreure*
Por cels garnir ke puis vendreient
E lur sen aprendre voldreient.
(*Petite philosophie*, ms. Cambridge, S. John's I, 11, f° 152a, P. Meyer.)

LETRIAGE, - *aige*, *lett.*, *lect.*, *lest.*, s. m., écritures, titres, documents, actes, écrits, expéditions de titres ; lettre missive :

Que en tous mandemens et *lectriages* mondit seigneur son filz est denommé et articulé avec ly. (1484, *Instr. de l'arch. d'Austr.*, Lett. illustr. of Rich. III and H. VII, t. II, p. 31.)

Les fermes de la ville furent desbrisez, les *lettriaiges* deschirees, et les privileges cassez. (MOLINET, *Chron.*, ch. CCXLVII, Buchon.)

Lestriages (papiers, titres). (1550, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Il est souvent advenu qu'a cause de la voisinance dudit Chimay a la France, tant les comptes des eglises et maisons pieuses que les tiltres, chyrographes et *lettriages* des particuliers ont esté perduz, bruslez ou cachez par guerre, qui a donné occasion aux debirenters de denier calomnieusement les rentes qui leur estoient pretendues. (*Cout. de Chimay*, I, 4, Nouv. Cout. gén., II, 271.)

— Fig., pour dire une chose aussi sûre qu'un écrit, qu'un traité :

Oncques, je cuide, menterie ne lui partit des levres : et estoit son scel sa bouche, et son dire *lettriage*. (G. CHASTELL., *Eloge du D. Phil.*, Buchon.)

LETRIANT, *lett.*, adj., instrumentant :

Tous advocatz, practiciens, clercqs *lettrians* et autres ne pourront retenir les lettriages et escrits a eux delivrez soubs ombre que leur seroit deu aucun salaire. (*Chart. de Hain.*, LI, Nouv. Cout. gén., II, 83.)

Lettres et obligations cogneues par devant deux hommes de fief, dont l'un sera le clerc *lettriant*, ne sera valable ne executoire. (*Cout. de Haynault*, Cout. gén., I, 809, éd. 1604.)

Yves Graindor, clerq *lettriant*. (1534, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Clercq *letriant*. (1594, *ib.*)

1. **LETRIER**, *lettrier*, *lestrier*, adj., qui contient les lettres, les épîtres :

Et au IIe fueillet de l'autre epistolier ou evangile *lest[r]ier* contient au commancement Civitatem etc. (1409, *Compte de A. des Essarts*, Pièc. rel. à l'Hist. de Fr., XIX, 199.)

— S. m., alphabet, petit livre pour apprendre à lire ou, pour me servir de l'ancienne dénomination, livret pour être admis à *lettrier*. (Roq., *Suppl.*)

2. **LETRIER**, *lett.*, v. a., écrire, rédiger :

Combien qu'obligation cognue en nostre pays de Hainaut ne *seroit lettriee* suivant le stil dudit pays, si aura elle execution en essence de cedule. (*Chart. de Hain.*, CIX, 9, Nouv. Cout. gén., II, 131.)

Il y aura rapport deuement fait et *lettrié*. (*Ib.*, p. 57b.)

Pour convens et œuvres de loy faicts et passez pardevant bailly, hommes de fiefs et francqs alloetiers, desquels n'y auroit lettres, record s'en pourra demander par plainte en notre dite cour, dedans sept ans et jour ensuivant lesdits convens passez. Semblablement se pourra faire pour advis de pere et mere comme aussi s'il y avoit lettre pour clause ou devise obmise a *lettrier* par forme de tant plus. (*Ib.*, p. 65a.)



Il aura pour *lettrier* le jugement salaire competent selon le labeur. (*Cout. de Haynault*, Cout. gén., I, 796, éd. 1604.)

3. **LETRIER**, *lett.*, *lect.*, s. m., lutrin :

Le roy Charles... se levoit bien souvant et s'en alloit a l'imitation du feu roy Henry son pere qui en faisoit de mesmes, au *lettrier* avec ses chantres. (BRANT., *Gr. Capit. fr.*, V, 284, Lalanne.)

Bruslerent le pulpitre du *lectrier* du couvent. (*Le Levain du Calvinisme*, p. 10, éd. 1611.)

LETRIL, *letri*, *-y*, *lect.*, *leteril*, *letteril*, *literil*, *leteri*, *letterey*, s. m., lutrin, tribune, chaire, prie-Dieu :

Devant ce que la granz messe commençast, li dux de Venise, qui avoit nom Henris Dandole, monta el *leteril* et parla al pueple. (VILLEH., 65, Wailly.) Var., ap. Ménage, *leteri*.

Ensi avala le *literil* et ala devant l'autel. (ID., 68.)

Aportera li sacriste le *letril* et le livre. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 30 r°.)

En milieu del cuer as canoines a .I. *letril* de marbre. (*Chron. d'Ernoul*, p. 195, Mas-Latrie.)

Item une vieille touaille de soye pour covrir le *leteril*. (1313, *Invent.*, Ansigny, Arch. Vienne.)

Pour amener le bois a l'eglise pour fere la table et le *letteril*. (1402-1407, *Comptes de la Chartreuse du Parc*, Arch. Sarthe B 1146.)

Ung petit drap de toille noire a mettre sur le *letterey*. (26 août 1468, *Inv. des poilles, vestem., ornemens*, etc., 19, St-Urbain, Arch. Aube.)

Deux pauvres clercs, parlans latin,
Paisibles enfans sans escry,
Humbles, bien chantans au *lectry*.
(VILLON, *Pet. Test.*, XXVIII, Jouaust, p. 16.)
Var., *lectri*.

LETRIN, *lettrin*, *lestrin*, *lieutrin*, *leutrin*, s. m., meuble en bois ou en métal, disposé pour recevoir un ou plusieurs livres ouverts de manière à en faciliter la lecture. Il y a plusieurs sortes de *lectrins* : les *lectrins* fixes placés au milieu des chœurs des églises à l'usage des chantres, les *lectrins* facilement transportables pour lire l'épître et l'évangile sur le jubé à l'entrée du chœur, les *lectrins* de libraire, de bibliothèque, pour poser les livres à consulter. (VIOLLET-LE-DUC, *le Mobilier*, I, 155.)

Uns archevesques est el *letrin* montré
Qui sermonna a la chrestienté.
(*Couronnement Loys*, ap. Menage, *Dict. étym.*)

Il monta sus un *letrin*, afin qu'il peust estre veu de tous clerement. (*Grand. Cron. de France*, L'istoire de Philippe de Valois, x, P. Paris.)

Devant le *letrin*. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 75 r°.)

Un *lettrin* a mettre livres. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 55, Biblioph. de Reims.)

Feus Jehan de Morcesses... fist fere en ceste eglise cest *letrin*. (*Epitaphe de l'an 1400 de l'église maintenant détruite de Notre-Dame du Fourchaud à Bourges*, Bull. du Comité de la langue..., 1857, p. 188.)

A Sauveton Fumelle, menuisier, demourant a Chinon, pour avoir fait un *leutrin* pour mon dit seigneur, a tenir ses heures devant lui quant il oyt sa messe. (1454, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Emaux*.)

A Jehan de la Planche, huscher, pour avoir fait huyt *leutrins* mis en la librarie. Item pour avoir fait deux longs *lieutrins* mis au long de ladite librarie. (1478, Arch. Seine-Inf., *ib.*)

Sur le *lieutrin*. (1488, *Matrol. de S. Germ. l'Aux.*, Arch. LL 728, f° 21 r°.)

Et devant eulz estoient deux heraulx du roy vestuz de leurs coctes d'armes, et apres eulz les seigneurs dessusdits venoient, et laissierent devant le cueur au *lestrin* une des bannieres du roy. (AL. CHARTIER, *Hist. du roy Charl. VII*, p. 221, éd. 1617.)

LETRIS, s. m., lutrin :

Ki velt faire .I. *letris* por sus lire evangille. (*Album de Vill. de Honnec.*, p. 81, Lassus.)

LETRUN, *letrum*, *lectrum*, *leitrun*, *lietrun*, s. m., lutrin, prie-Dieu :

Devant l'autel s'agenuila,
Sur un *leitrun* ses vanz jeta.
(WACE, *Rou*, 3e p., 296, Andresen.)

Pulpita, *letruns*. (J. DE GARL., Scheler, *Lex.*, p. 57.) Var., *lectrum*. (ap. Duc., *Lectrum*.)

(Le pape) prist en ses mains le tiexte des Evangiles et monta en haut ou *letrun* devant tout le pople. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Genev., f° 121a.)

Pour .I. autre *letrun* ou le prestre chante. (1313, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 39.)

Pour .I. *letrun* qui tourne a chanter l'epitre. (*Ib.*)

Devant le *lietrun*. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 131 r°.)

LETTEREY, voir LETRIL.

LETTERIL, voir LETRIL.

LETTICÉ, voir LETICÉ.

LETUAIRE, *laituaire*, *leitueire*, *lettuaire*, *laituarie*, *lectuaire*, s. m., électuaire, sorte de médicament, sirop :

Je li quit destemprer si felon *laituaire*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 6b, Michelant.)

Si lons com li rois fu li fist mesurer l'aire,
Si que puis n'i covint poison ne *laituaire*.
(J. BOD., *Sax.*, CXXIII, Michel.)

Uns *lettuaires* vous dunrat
E teus beivres vus baillerat,
Que tut vus recunforterunt.
(MARIE, *Lai des deus amanz*, 103, Roq.)

Un *laituarie* tres precios.
(*Expl. du Cant. des Cant.*, ms. du Mans 173, f° 110 r°.)

J'ai chest *laituaire* confit
Por men prou et por ten porfit.
(RENCL. DE MOILIENS, *Miserere*, st. CCXIII, 4, Van Hamel.)

Les espices, les *letuaires*,
Aiment ils mielz que saintuaires.
(G. DE COINCI, *Ste Leocade*, 1577, Méon, *Fabl.*, I, 322.)

S'il revienent de Monpellier
Lor *leituaire* sont molt chier.
(GUIOT, *Bible*, 2618, Wolfart.)

Nus homs ne sauroit nomer non
Ne richesce, k'on saiche faire
D'espices ne de *letuaire*,
Ne deviser por nul pooir
Que la ne poissiez veoir.
(*Dolop.*, 3025, Bibl. elz.)

..... Et por aposticaires
Qui vendent les cyrops et les bons *laituaires*.
(*Le Dit des patenostres*, Jub., *Nouv. Rec.*, I, 245.)

Laituaires aporter font
D'espisces et de gingebras.
(*Durm. le Gal.*, 6356, Stengel.)

Vessiaus plains de baume et de *laituaires* confiz de precieuses espices. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 124a.)

Ains l'estuet lors mourir, n'i vaut rien *leitueire*.
(*Doon de Maience*, 1497, A. P.)

Dont li *laituaires* seroit faiz pour guairir l'umain lignage de la maladie de pechié. (*Compos. de la s. escript.*, ms. Monmerqué, t. I, f° 7 v°.)

Cilz qu'iert estans serait des colles
Garis, sans aultre *laituaire*.
(*Guerre de Metz*, st. 187f, E. de Bouteiller.)

Est il sirop ne *lectuaire*,
Ne chose que de son usaige
Me retardast de maladie ?
(*Débat de Nat. et de Jeun.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., III, 92.)

Lorr., Fillières, *laituaire*, confiture épaisse faite avec des prunes, des poires, raisiné, marmelade.

Letuaire représente le mot moderne *électuaire*, qui n'apparaît qu'au XVe siècle.

LETUSE, s. f., syn. de *letice* :

Que lour femmes, filles et enfauntes soient de mesme la condicion et que eles nel usent reversez d'ermyns ne de *letuse*, n'escliers ne nul maner d'apparaille de perre sinon pur lour testes. (*Stat. d'Edouard III*, an XXXVII, impr. goth., Bibl. Louvre.)

LETZ, voir LES.

1. **LEU**, voir LAU.

2. **LEU**, voir LUS.

3. **LEU**, voir LOUP.

4. **LEU**, voir LIEU.

LEUBERGE, voir LUBERNE.

LEUCQUES, voir LUEQUES.

LEUCOFLEGMANCE, voir LEUCOFLEUMANCE.

LEUCOFLEUMANCE, *-flegmance*, s. f., sorte d'hydropisie, leucorrhée :

Et sont trois especes de ydropizie. La premiere est de la cause froide et la peult on appeler yposarca ou anasarca ou *leucofleumance* et est tout ung, et est causee de sang froit et fleumatique et aussi avec tumeur de tout le corps. (B. DE GORD., *Pratiq.*, VI, 5, éd. 1495.)

Contrarieté de maladie aussi comme qui ensemble auroit fievre et ydropisie appellee *leucofleumance*. (*Le grant Herbier*, prol., Nyverd.)

Ydropisie appellee *leucoflegmance* qui vient de froide cause. (*Jardin de santé*, I, 11, impr. la Minerve.)



LEUCONOMANCE, s. f., devination qui se fait avec des bassins :

Hydromance, qui se fait avecques de l'eau, *leuconomance*, qui se fait avec des bassins, pyromance, qui se fait avec le feu, geomance par le moyen de la terre, encromance, laquelle est divisee encore en deux parties, en scyomance et neciomance, lesquelles se pratiquent en parlementant avec les esprits malins, ou en suscitant les ombres et idoles errantes des morts. (TAHUR., *Sec. dial. de Democr.*, p. 232, éd. 1602.)

LEUCREVIERE, voir LOVECERVIERE.

LEUDE, voir LAIDE.

LEUDERIE, voir LAIDERIE.

LEUECERVIERE, voir LOVECERVIERE.

LEUIEE, voir LIEUEE.

1. **LEUIER**, voir LOIER.

2. **LEUIER**, voir LOUIER.

LEUIS, voir LOEIS.

LEUM, voir LEUN.

LEUMAGE, voir LEUNAGE.

LEUN, *lehun*, *leum*, *lyen*, *legun*, s. m., légumes, herbes :

Toute maniere de *leun*, neis pois de Vermendois, en char, ne doivent paier que .II. d. de chaucie. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 2e p., I, 17, Lespinasse et Bonnardot.) Var., *legun*.

Tout froumant, tout blé, tout orge, tout saigle, tout pois, totes feves, tout *leun*, et toutes manieres d'autre grein sunt de la meisme coustume devant dite. (ID., *ib.*, X, 9.)

Li .I. portent pain ou *leun*,
Li autre s'en vont tuit geun.
(RUTEB., *Vie sainte Marie l'Egiptianne*, II, 129, Jub.)

Il done es passors sal, *lehun*. (*3e p. des Cout. des Chartr.*, ms. Dijon, f° 9 r°.)

Li cortil feront fruit se il ne sont gasté :
De toz *leuns* sera, fors feves, a plenté.
(*D'Ezechiel*, ap. Jub., *Jongl. et Trouv.*, p. 124.)

Chascun seitier d'autre blé dum l'um fera farine, de pois, de feves et d'autre *leum*, .III. deniers paresis. (1295, *Ord. de Philippe le Bel*, Arch. du royaume de Belgique, *Cartul. des évêques de Tournai*, n° 52.)

Et proies prises,
Bestes et genz, blez et *leun*.
(GUIART, *Roy. lign.*, t. I, p. 258, Buchon.)

Feves ou aultre *legun*. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Cosses de blez et de *lyens*. (1478, *Ord.*, XVIII, 407.)

Suisse romande, campagnes neuchâteloises, *lions*, mélange de légumes secs, comme fèves, haricots, lentilles, pois dont on fait une soupe.

LEUNAGE, *leumage*, *lieumage*, *lyonage*, *lignaige*, s. m. et f., terme collectif qui sert à désigner toute espèce de légumes :

Ses viandes ne vot user,
Totes les li plot refuser,
Apaiez se tint du potaige,
Ne demandoit fors *leunage*.
(*Rom. des Trois ennem.*, Ars. 5201, p. 270b.)

Et mengeront mellé ensemble (tes bestes) icelle maniere de *leunage* qui est apelez mignie. (*Bible*, Maz. 684, f° 100a.)

De chapons, de gelines, de blé et d'autres *leumages*. (1305, *Chart. de Ph. le Bel*, Richel. l. 9785, f° 157 v°.)

Et avoit fain en son courage
Du relief et du *leumage*
Qu'il voiet aus pourcheaux mengier.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 29d.)

Pois, feves, vesches et autres *leumages*. (*Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 11 v°.)

Blaz, espeltaz, avenna et *lyonage*. (1421, Arch. Fribourg, 1re *Coll. des lois*, nos 309-310, f° 91.)

Comme le suppliant feust fermier de la disme des blez et *lieumage* de la parroisse de Treauville. (1432, Arch. JJ 174, pièce 166.)

Pour chacun muy que ce soit, ou farine ou noix, ou quelque maniere de *lignaige* ou potage, .IIII. d. (*Pièce de* 1527, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 271.)

— Le seizième siècle a refait ce mot sous la forme *legumage* :

Entre tous les *legumaiges*, la feve seule se soustient sans ayde. (*Trad. de l'Hyst. des plant. de L. Fousch*, ch. CXLVI, éd. 1549.)

De bledz, de vins, de fruitages et *legumages*, on n'en veit oncques tant si les soubhaytz des pouvres gens sont ouiz. (RAB., *Pantagrueline Prognostication*, ch. IIII, éd. 1553.)

Toutes especes de fruict et *legumaiges*. (ID., IV, 4, éd. 1553.)

Faire cuire des *legumages*. (AMYOT, *Vies*, Thes., éd. 1565.)

Bessin, *lémage*, plantes fourragères de la famille des papillonacées.

LEUQUES, voir LUEQUES.

LEUR, adv. de lieu, où :

Car il siet chi en mer salee,
Leur ne chiet assaus ne mellee.
(*Son. de Nans.*, ms. Turin, f° 51 v°.)

Leur il n'a chat, soris revielle.
(*Ib.*, f° 102d.)

Et je m'en vois sans arriester,
La *leur* on doit parfait pris querre.
(J. DE CONDÉ, *dou Chevalier a le mance*, 1148, Scheler.)

Pour nettyer la logette *leur* chil seel sont mis. (1352, *Consaus de Tournay*, Arch. Tournai.)

Savoir s'il envoyeroient a Rainiswalle *leur* me dame avoit mandes c'on fuist. (1362, *Compt. de Mons*, Arch. Mons.)

As journees des parlemens *leur* il a convenut aler. (*Compt. de Valenciennes*, 1357-58, Arch. mun. Valenciennes.)

Et autres lieus *leur* il estoit deffais. (*Compt. de* 1358, n° 11, p. 13, *ib.*)

A Godeffroy, pour les frais et sallaire en alant hors de le ville *leur* il ala faire faire ledite buisine. (*Compt. de* 1359, n° 12, f° 9 v°, *ib.*)

Tout le pays de Flandres par toutes ses parties fu tellement essilles et malmenes que on disoit que n'estoit mie a recouvrer au point *leur* il estoit. (FROISS., *Chron.*, IX, 160, Kerv.)

Adont eurent il conseil de retourner a Ville Vesiouse *leur* il logoient. (ID., *ib.*, 477.)

Eulx remonstrant l'estat *leur* nous sommes. (ID., *ib.*, X, 8.)

LEURE, voir LAEURE.

LEURIER, voir LOUTRIER.

LEURIEUL, s. m., maladie des yeux, compère-loriot :

Je vous asseure que pour pissier entre deux maisons, ou contre le soleil, on en gaigne le mal des yeulx qu'on appelle le *leurieul*. (*Evang. des Quen.*, p. 46, Bibl. elz.)

LEURMEL, s. m., droit sur les toiles :

Il (le comte) a marché, pour raison duquel le sire prent le rouilz des toilles et le pois, et se appelle *leurmel* : car il se prent devant la maison de Lormel. (*Revenus des comt. de Champagne*, Richel. 2625, f° 88 v°.)

LEURRER, voir LOIRER.

LEURRIER, voir LOUTRIER.

LEURS, voir LE.

LEUS, voir LUES.

LEUSERVE, voir LOUCERVE.

LEUSSE, s. f., finesse, tromperie

Cels del chastel kuida sorprendre,
Par *leusse* e par voisdie prendre.
(WACE, *Rou*, 10159, Pluquet.

Norm., Bessin, *leusse*, mensonge arr. de Valognes, *lousse*, *louse*.

LEUT, *lut*, s. m., sorte d'embarcation, qu'on appelait ainsi parce qu'à l'origine elle ressemblait à un luth. Au XIV siècle, c'était une sorte de nacelle, pareille à une coque de noix ; au XVIe s., le leut avait grandi, c'était un petit navire comme la tartane ; et de rond, il était devenu long, effilé, pointu :

Avec galees, galiotes, brigantins, *luts*, caravelles et autres fustes armees. (*Ordonn. de Charl. VII*, 21 juin 1459.)

Armerent et avitaillerent en mer une carraque, deux galeres, deus grosses barches et cinq brigantins, avecques tout plain de petitz *luz* a .XII. rames. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5083, f° 29 r°.)

Voyez cy pres nostre nauf deux *lutz*, troys flouins, cinq chippes, huict volantaires, quatre guondoles. (RAB., *le Quart livre*, ch. XXII, éd. 1552.)

En la couste de l'Andalousie et de Grenade a toutes ses manieres de vaisseaux et autres barques qui peschent le courail, presque semblables aux *leus* de Gennes, lesquelles barques s'appellent barques courailleres. (ANTOINE DE CONFLANS, ap. P. Margry, *Navigat. françaises du* XIVe *au* XVIe *siècle*, Append., p. 409, Tross, 1867.)

LEUTEUR, s. m., joueur de luth :

O lui avoit quintarieurs,
Et si avoit bons *leuteurs*,
Et des flauteurs de Behaigne.
(ADENET, *Cleomades*, 2885, Van Hasselt.)

LEUVESSE, voir LOUVESSE.



LEUVREE, s. f. ?

Chapperons et *leuvrees* d'oiseaulx de venerie. (XVe s., Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Oiseaulx de *leuvree*. (*Ib.*)

LEUWAGIER, voir LOAGIER.

LEU WASTÉ, s. m., loup-garou :

Quam plurima verba injuriosa de dictis Johanne et ejus uxore dixit Johannes Cosset, et specialiter dictum Johannem vocavit *leu wasté* et ejus uxorem ribaude. (1355, Arch. JJ 84, pièce 65.)

LEUWIER, voir LOIER.

LEUZET, s. m., branche d'un chandelier :

.V. candeliers de keuvre a doublez *leuzez*. (1434, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

LEVABLE, adj., qui peut être levé, exigible :

Doues miles livres d'estevenans *levables* dou dit conte. (1269, *Ch. des compt. de Dole*, $\frac{C}{46}$, Arch. Doubs.)

Cinquante livres de rente *levables* en la duchié de Normandie. (1332, *Accord*, Mor., *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1358.)

Rente *levable* venant a main. (Sam. apr. oct. Annonc. 1340, Barb. de Lescoet, Arch. Finist.)

Avons doné a ladite Margarite et a ses hoirs a james a heritaige quarante livres de rente *levable* par chascun an. (1343, Arch. JJ 75, f° 67 v°.)

Cinq livres de rentes *levables* et prenables sur... (1352, Arch. C.-du-N., Begard.)

Fere asseulte *levable*. (1391, sam. ap. Judica me, Chap. de Léon, Arch. Finist.)

Rende *levable* a prendre, lever et recepvoir a chascun terme de la Saint Michel. (25 janv. 1495, Chap. de Léon, Arch. Finist.)

LEVAGE, - *aige, liv.*, s. m., droit de sortie perçu sur les marchandises.

LEVAGE, dit Laurière (*Gloss. du dr. fr.*), est une espece de peage ou coutume, qui appartient au seigneur justicier pour les denrées qui ont sejourné huit jours naturels en son fief et y ont été vendues et transportées en autre main et mises hors iceluy fief : et est dû par l'achepteur et est tel que la petite coutume, ou qui appartient au seigneur justicier pour les biens de ses sujets qui vont demeurer hors de son fief, le quel droit ne doit exceder cinq sols :

De rechief mes *levaiges* que j'ai en mondit chastel et aux foires du bourg sur ceux qui vendent char en detail. (1404, *Aveu de Chateauvieux*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 8 r°, Arch. Loiret.)

Sont subgetz... aux corvees tant de prez conme de terres arables, pillaiges, *levaiges* et plusieurs autres servaiges. (1456, *Denombr. du baill. d'Evreux*, Arch. P 308, f° 50 r°.)

Il sera levé un denier appelé *levage*, de quoi le duc aura maille, et lesdits evesque, abbesse et seigneur de Fougeres tiers a tiers l'autre maille. (*Pancarte du 4 janv.* 1481, Arch. mun. Rennes.)

Enonçant droit de *levage* a raison de .II. deniers par pipe de vin enlevee dans l'etendue de la baronnie et prevosté de Montreuil Bellay. (1486, *Aveu*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 349.)

Pour ce que nous avons esté avertis que plusieurs seigneurs et gentilshommes mettent par chaque jour *levages* et nouveaux subsides sur les marchandises qui se mettent sur les rivieres et fleuves navigables. (*Ord. de Louis XII, donnée à Blois en* 1498, art. 141, ap. Duclos, *Pr. de Louis XI.*)

Que plusieurs seigneurs et gentilz homnes mectent par chascun jour *levages* et nouveaux subsides sur les marchandises... (*Ordonn. roy.*, 13 juin 1499, art. 140.)

— Droit sur les bestiaux :

Et valoit bien li *levages* k'il avoient pour les biestes estraignes k'il i (dans les bois) souffroient trente livres parisis par an. (Oct. 1289, Flines, Arch. Nord.)

LEVAILLES, s. f. pl., relevailles, fête des relevailles :

Elle faisoit faire simples *levailles*, sans grans arrois, mais a ses *levailles* elle faysoit donner a mangier aux povres qui prioient pour son enffant. (*Liv. du Chev. de La Tour*, Richel. 1190, f° 76c; Bibl. elz., c. LXXXV.)

Ma cousine de tel lieu m'avoit demandé si je auroye point de robe a mes *levailles*. (*Quinze joyes de mar.*, III, Bibl. elz.)

Les commeres viennent, et se font les *levailles* belles et grandes. (*Ib.*, VIII.)

Icelle femme a ses *levailles* de couche ala a la messe. (1456, Arch. JJ 189, pièce 87.)

— Impôt :

Levailles des fenestres et bellevoisines. (*Compte de* 1600, Compiègne, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

LEVANCE, s. f.; *a la levance*, au prorata :

Nus chandeliers de suif ne doit de chascune piece de suif qui poise .VI. livres que obole au roy, et de douze mesures .I. d., et de .XXIV. .II. d., et del plus plus et del mains mains a la *levance*. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1e p., LXIV, 7, Lespinasse et Bonnardot.)

LEVANT, adj., levis :

Pour avoir fait ung pont *levant* au degré aux poissonniers. (*Compte de Gilet Baudry*, 1416-1418, Despence, LV, Arch. mun. Orléans.)

LEVATION, - *cion, liv.*, s. f., élévation, la partie de la messe où le prêtre lève le corps et le sang de N.-S. :

De la *levation* jusques a la pais. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 149 r°.)

L'en le fiert d'un glaive par le cuer en faisant *levacion*. (*De S. Macé*, ms. Cambridge, S. John's B 9, f° 105d, P. Meyer.)

A lai *livacion* de Corpus Domini. (1311, S.-Livier de Metz, Arch. Mos., G 2189, n° 4.)

Si comme il celebroit messe ceste femme y estoit, et apres la *levacion* du corps Nostre Seigneur elle fu ravie en esperit. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 219c.)

A la *levation* du corps Nostre Seigneur Jesu Cripst. (1398, *Liv. de la Charité de la Coulture de Bernay*, Est. et ord.)

Livrer luminaires, cierges et torches pour lesdites messes et pour la *levation* du benoist Saint Sacrement. (*Ch. de Charles VI pour la chapellenie de Poissy*, ap. Duc., *Levatio* 3.)

Quand ce vint a la *levation* du Corpus Domini. (*Ordre du sacre et couronnem. de Catherine de Medicis*, f° 9 v°, éd. 1549.)

— On trouve au XVIe siècle, dans le sens d'action de lever en général :

Et appella le nom de ce lieu la Ramathlechi, lequel est interpreté la *levation* de la machoire. (LEF. D'ETAPLES, *Bible*, Juges, ch. 15, éd. 1530.)

LEVATOIRE, s. m., levier :

Duc atant que il (l'os) puisse estre separé et eslevé o le *levatoire*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 56b.)

LEVE, voir LIEVE.

LEVEAL, voir LIVEL.

LEVEE, *livee*, s. f., tombe :

Pour la reparation plus ample et la reedefication de plusieurs eglises destruites en Flandres, et mesmement de l'eglise de Rupplemonde, pour faire croix et *levees* et epitafes. (G. CHASTELL., *Chron.*, II, 356, Kerv.)

— Revenu :

Li sires doit metre le demandeur en le saisine de le coze, en tel maniere que li demanderes baille seurté des *levees*. (BEAUMAN., *Cout. du Beauv.*, ch. II, 8, Beugnot.)

S'il y avoit plus detes que *levees*, li sires ne seroit pas tenu a paier le sorplus, et s'il y avoit plus *levees* que detes, ce seroit aquis au segneur par reson de forfeture. (ID., *ib.*, ch. XV, 17.)

Cliczon estoit de l'autre part,
Qui regardoit et main et tart
Comme Bretaigne peust avoir
Pour les *levees* en recevoir.
(*Libvre du bon Jehan*, 3126, ap. Charrière, *du Guesclin*, II, 524.)

— Récolte :

Comme il chust admoisonné et accensé a l'abbé et au couvent de Royches a trois anz et a trois *leveez* de fruiz et de issues toutes les choses... (Samedi apr. Ascens. 1330, *Ch. de Blandin, garde du sceau du Cte de Flandres*, Abb. de Roches, Arch. Nièvre.)

— Impôt :

Et toute ceste *livee* paieront toutes manieres de gens. (1326, *Hist. de Metz*, IV, 33.)

Et quiquionkes ne paieroit ceste *livee* et ceste recepte. (*Ib.*)

— Charge :

Comme Thevenard eust fait ou fait faire de bois a chaufage environ une *levee* a bœufs. (1391, Arch. JJ 141, pièce 17.)

— Terme de danse :

.I. sault, .I. congé, .III. s. a destre, une *levee*. (*Ballet dansé à Châlons en* 1445, Richel. 10279.)

.III. pas recules, .II. *levees*. (*Ib.*)



Centre de la Fr. et Canada, *levée* de fossé, jet ou rejet de fossé.

LEVEINER, v. a., pétrir avec du levain:

Et quistrent ferine, laquele il porterent n'ad gaires de Egipte, et firent bracoles cendrinous azymels, car il ne pooient *estre leveinez*, les Egiptiens les contraignaunt de yssir. (*Bible*, Exode, c. XX, v. 39, Richel. 1.)

LEVEMENT, *liev.*, s. m., action de lever, levée:

Esdreciee soit la moie oroisons si comme encens en ton esgart, li *levemenz* de mes meins si conme sacrefices de vespre. (*Psaut.*, Maz. 258, f° 170 v°.)

Por chou fu il, par consel, par .I. mardi leves en fiertre. A che *levement* fu li rois et priesque tout li haut baron d'Engletierre. (*Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Anglet.*, p. 208, Michel.)

Au *lievement* d'iceluy siege. (1429, *Compte de H. Raguier*, 1424-33, c. XXX, Bibl. Orléans.)

Le *levement* du siege de Vienne. (BRANT., *Rodomont. espaign.*, t. II, p. 40, Buchon.)

— Lever :

En l'annee du *lievement* du roi (du soleil). (*Hagins le juif*, Richel. 24276, f° 62 v°.)

Ces .II. quars, l'un du zodiaque, l'autre de l'equinocial, acomplissent leur *levement* ensemble. (ORESME, *l'Espere*, Richel. 565, f° 7d.)

Et que par le croissement et appeticement des jours de artifice entre la ligne du commencement du signe de Aries jusques en la fin de celui de Virgo, en leur *levement* errent l'un plus que l'autre, et en l'esconsement l'autre plus que l'un. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 177c.)

— Accroissement :

Gloire et hautesse, *leve(e)ment* de nostre consideration. (1371, *Ord.*, V, 418.)

— Enlèvement :

Les grans graces et victoires que avons eues par le *levement* de la bastide qui estoit et que avoient faicte nos diz anciens ennemis aux tourelles et bout dudit pont. (*Pièce de* 1436, ap. Mantellier, *March. fréq.*, III, 154.)

LEVENQUE, voir LIVESCHE.

1. **LEVEOR**, *- eur*, s. m., celui qui *lève* le chanvre :

Li .III. juré ne pueent estre marchant de la marchandise devant dite, tant que il vuellent estre *leveur*. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1e p., LVIII, 5, Lespinasse et Bonnardot.)

Cf. la loc. *lever le chanvre*, à l'article LEVER.

— Levier :

Levatorium, rii, *leveur* ou levier. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

— Lever du soleil ?

Li rois a demandé chevax,
A *leveor* vialt ses oisiax
La de defors voler as grues.
(*Tristan*, t. I, p. 226, Michel.)

On appelait à Tournai *leveurs d'avoir* ceux qui étaient employés au chargement et déchargement des marchandises.

Bourg., Yonne, *leveur*, synon. de biquier, de coquetier. Se dit aussi des ouvriers qui cordent, qui lèvent, qui empilent régulièrement le bois et le charbon dans les ventes.

2. **LEVEOR**, *- veour*, *- veur*, adj., levis:

E le pont *leveour*
Estoit leves a mont.
(*Prise de Pampel.*, 1527, Mussafia.)

Iluec avoit un pont da dous cies *leveour*
Par ou stovoit pasier cescun grand e menour.
(*Ib.*, 2578.)

LEVER, verbe.

— Act., élever, construire :

Cume le temple *fud* si *leved*. (*Rois*, p. 248, Ler. de Lincy.)

— Neutr., se lever, s'élever, se soulever:

Semper *leved* del piu manger.
(*Passion*, 103, Koschwitz.)

Li cuers li *lieve* et dresai en son pis.
(*Girb. de Metz*, p. 493, Stengel.)

Live du lit tot effroiz.
(*Tristan*, I, 709, Michel.)

Li criz *live* par la cité
Qu'endui sont ensemble trové
Tristran et la roine Iseut.
(*Ib.*, I, 791.)

Live la noise et li bruit.
(*Ib.*, I, 824.)

Au disime (an) par aventure
Leva la dame la chainture,
D'un bial varlet fu enchargie.
(*Sept Sages*, 1173, Keller.)

Ains qu'il ait en haut son tor pris (le faucon)
Sacies que molt petit me pris
Se jou ne *liecf* sans alonge.
(*L'Escoufle*, Ars. 3319, f° 57a.)

Celle matinee *leva* une bruine tres grande. (FROISS., *Chron.*, X, 163, Kerv.)

— Survenir, commencer :

Entour l'an de N.-S. .M. IIc sexante et quatorse, *leva* une maladie en la jambe senestre vers le genoul a Jehan Dugué. (*Miracles de S. Louis*, chap. 45.)

— Act., enlever :

Disant que qui auroit son ami en icelle compagnie, que il l'en *levast*, c'est assavoir que il paiast pour son amy. (1384, Arch. JJ 125, pièce 1445.)

Et *leverent* ce jour plus de douse mille blances bestes. (FROISS., *Chron.*, III, 78, Kerv.)

Au moyen de l'effort que par plusieurs annees a ja commencé a faire le Grand Turcq, ennemy de la foy, qui par force et puissance d'armes *a levé* de la main des chrestiens la cité et isle de Rhodes. (*Déclar. de guerre faite à l'empereur de la part des rois de France et d'Angl.*, Papiers d'Et. de Granvelle, I, 316, Doc. inéd.)

— Faire renoncer :

Il n'entenderoit a aultre cose si averoit esté devant Craais et l'assegieroit, et point n'en partiroit se trop grant poissance contre li ne l'en *levoit*. (FROISS., *Chron.*, IV, 117, Kerv.)

— Récuser :

Et quand il a ce dit, cil qui est apeles doit dire : Je vos en *lieve* comme parjure. (BEAUM., *Cout. du Beauv.*, LXIV, 9, Beugnot.)

— *Lever un mestier*, s'établir maître :

Quiconques veult *lever* le mestier de braaillier de fil en la ville de Paris, il doit .XX. s. au roy nostre sire. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1e p., XXXIX, 3, Lespinasse et Bonnardot.)

— *Lever le chanvre*, partager les tas de chanvre par quarterons pour les faire peser au poids du roi :

Nus ne puet chanvre ne filé de chanvre *lever*, c'est a savoir hoster de la gibe ou del fardel, et apparellier et metre par quarterons por faire peser au pois le roy, se ce ne sont li juré qui le mestier gardent. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1e p., LVIII, 4, Lespinasse et Bonnardot.)

— Fig., relever, augmenter l'honneur de :

Vos le devez *lever* et essaucier.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 7c.)

Cil ont molt [boin le] ceur, ne le vaurent blamer,
Ains l'*ont* quanques il peuent essaucié et *levé*.
(*Aiol*, 5154, A. T.)

Bien devons la loi Dieu essauchier et *lever*.
(*Gaufrey*, 21, A. P.)

Venir dovroit baniere desploiee
Por nostre honor essaucier et *leveir*.
(AUBERTIN DES ARENOS, *Chans.*, ms. Berne 389, f° 82 v°.)

— *Lever de fonz*, tenir sur les fonts baptismaux :

Li mareschauls de Champaigne tesmoinz dit par son sairemant out unze anz a la Sainte Hylaire novalemant passee, et le sait parce que il la *leva* de fonz. (1283, *Cart. de Langres*, Richel. l. 5188, f° 2 v°.)

Pour ce que Merovees tes fiuz de char estoit mes fiuz espiritueus, car je l'*avoie levé* de fonz. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 45a.)

— *Lever*, dans le même sens :

Li Poictevins Her. *leva* l'enfant,
Son non li mist en droit bautisement.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 179d.)

Ainz que Helvis revaingne en la bone cité,
Sera Begues ses filz baptisiez et *levez*.
(*Ib.*, Ars. 3143, f° 9d.)

Si *estes*, Dex merci, bauptizee et *levee*.
(*Fierabras*, Vat. Chr. 1616, f° 90a.)

Montmorancy, Dampmartin sanz doubtance,
Tous deux Charles *leverent* l'enfançon ;
Par ce sçara chascun ceste naissance.
(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, I, 147, A. T.)

— Donner le premier labour, la première façon à :

Et aussi ne *levera* pas (le seigneur dominant) les prez ne les pasturages quand le fief tombe en rachapt. (1514, *Coutume de Poitou*, art. 136.)

— Élire :

A signour l'*ont* pris et *levé*
Et si l'ont tout asseuré.
(MOUSK., *Chron.*, 248, Reiff.)

Li .II. frere demourerent a Venise .II. ans, toutes foiz atendant que papes *fust levez*. (THIEBAULT DE CEPOY, *Voyages en Syrie de Nicolo, Maffeo et Marco Polo*, H. Miche-

lant et G. Raynaud, *Itinéraires à Jérusalem*, p. 223.)

Poitou, *lever*, v. a., donner le premier labour, la première façon, soit à un champ, soit à une pièce de terre, précédemment en pré, en pâtis, etc. Bourg., Yonne, Plessis-Saint-Jean, Soucy, *lever*, accoler, attacher la vigne aux échalas. Argot, *lever*, enlever. Suisse rom., Genève, *lever le coup*, guérir les blessures par des prières et des passes magnétiques :

Elle était aussi très entendue pour les foulures et pour *lever le coup*. (*L'enfant de l'Hôpital*, Biblioth. universelle, 1884, p. 257.)

LEVESCHE, voir LIVESCHE.

LEVESSE, voir LIVESCHE.

LEVETON, s. m., levure :

Et y mettez une choppine de *leveton* de cervoise. (*Ménagier*, II, 239, Biblioph. fr.)

Impr., *leveçon*.

Le pain de première qualité de Saint-Malo est fait au *leveton*.

LEVEURE, *liev.*, s. f., levée :

Et seroient li denier paié des *leveures* de la premiere franchise ansigant. (*Charte de J. de Joinv.*, Arch. K 1155.)

Et encore au XVIIe s. :

Pour les gratiffications extraordinaires et debetz des officiers, droit du sceau ou *leveures* du tresorier de la bourse..... (*Estats tenus à Beziers en l'ann.* 1657, Corr. adm. s. Louis XIV, I, 138.)

— Charpente, travée, échafaudage, hangar :

Al lier fu la grans barate :
Or est trop haute, or est trop plate,
Or i a trop d'escoverture,
Or n'est preus ceste *lieveure*.
(*Parton.*, 10665, Crapelet.)

Avons baillié et delaissié ou nom et au tiltre de louage aus dessus dis Guillaume et Alips sa femme, Perrin, frere d'icellui Guillaume, trois *leveures* de une maison assis au temple avecques une plaice, en laquele y souloit avoir maison, et lesqueles trois *leveures* de maison avecques ladite place sont demourees en tel estat comme inhabitables. (1379, *Bail à loyer*, Arch. MM 30, f° 109 v°.)

C'est assavoir pour faire dedans le dit part une maison toute neuve de .IV. *leveures* pour la demourance de Gautier de Franconville. (1457, *Compte de la terre de Champagne*, Richel. nouv. acq. 341, f° 45 r°.)

Trois *leveures* d'un festre de maison neufve couverte de tuille seant audit Troyes en la rue de la Grant Taverne. (1464, Arch. JJ 199, pièce 424.)

Suisse rom., Neuchâtel et Fribourg, *faire la levure d'une maison*, en poser la charpente.

LEVIERE, s. f., levier :

.IIII. chevilles de fer, une petite *leviere*. (1382-83, *Compt. de la fabrique de S.-Pierre*, Arch. Aube G 1559, f° 74 r°.)

LEVITÉ, s. f., légèreté :

Ceste domination est a entendre quant ad qualites motives, lesquelles sont gravité et *levité*, ce est a dire pesanteur et legiereté. (ORESME, *Liv. du ciel et du monde*, ms. Univ., f° 10 r°.)

La seconde passion de la cornee c'est vecie ou vairolle : et se diversifie en couleur et en odeur et en *levité* et en malice selon ce que l'aquosité est assemblee pres de l'escorche de dehors ou du dedans ou du milieu. (B. DE GORD., *Pratiq.*, III, 3, 1495.)

LEVRAITE, voir LEVRETE.

LEVRAL, voir LIVRAL.

LEVRART, s. m. ?

Le *levrart* — the watte. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de PALSGRAVE, éd. Génin, p. 913.)

LEVRAT, s. m., levreau :

Quatre *levratz*, quatre lappereaulx. (*Compte de Gilet Baudry*, 1416-1418, Commune, Despence, XI, Arch. mun. Orléans.)

Douze pigeons, deux oisons et deux *levras*, donnez et presentez audit frere de la Pucelle. (*Extr. des reg. des comptes de l'hôtel de ville d'Orléans*, ap. J. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 275.)

Douze pigons et un *levrat*. (*Ib.*)

Noms propres, *Levrat*, *Leyvrat*.

LEVREE, voir LIVREE.

LEVREISON, voir LIVRAISON.

LEVRETE, *-ette*, *-aite*, s. f., dim. de lèvre :

Les *levretes* cenblent cerises,
Manton votis fet a conpas.
(*Vers à la suite de Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 296 v°.)

La ventalle toute lacie
L'a maintes fois illuec baisie,
Les mailles perent es *levretes*.
(*Athis*, Richel. 375, f° 135^d.)

Bouce a petite, grosse *levrete*,
Toute alumee, vermellete.
(*Parton.*, 565, Crapelet.)

Ses *levraites*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 90^b.)

S'avoit petites oreilletes ;
Bien li seoient les *levretes*,
Et li dent menue et blanc.
(*Du Prestre et du Chevalier*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 48.)

Le *levretes* vremellettes plus que n'est cerisse ne rose el tans d'esté. (*Aucassin et Nicolette*, p. 16, Suchier.)

.I. moncelet d'elz s'enserrerent dedens les *levretez* issi comme il (Platon) se dormoit. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 24^a.)

Ses *levrettes* ne sont a taire,
Un pou enflees et grossettes,
Plus vermeilles que cerisettes.
(J. LE FEVRE, *la Vieille*, l. II, v. 2710, Cocheris.)

LEVRETEAU, s. m., petit lièvre :

Levreteau. A leveret ; a young, or little hare. (COTGR., éd. 1611.)

LEVRETTER, verbe.

— Neutr., mettre bas, en parlant de la femelle du lièvre :

Quant elles *ont levretté*. (GASTON FEBUS, Maz. 514, f° 16^b.)

— Act., chasser à courre avec des lévriers :

Enferrer un sangler de defenses armé,
Voir *levreter* un lievre a la jambe pelue.
(RONS., *Œuv.*, p. 663, éd. 1623.)

— Fig., poursuivre comme un lièvre :

Boutez la hors, cette fausse villaine,
Qui mal me rend autant c'onques villaine,
La nomme raige, helas c'est povreté,
Puis an et jour m'*a* si fort *levreté*
Qu'a peine puis resprendre mon haleine.
(*Le rare Mss. des choses passées à Paris depuis l'an 1200*, ap. Roq.)

LEVREUS, adj., qui a de grosses lèvres :

Labiosus, *levreus*. (*Gloss. lat.-fr.*, ap. Labbe, *Etym. fr.*, éd. 1661.)

Cf. LAVRU.

LEVRIERE, *lievriere*, s. f., levrette :

La *levriere* devant li vint.
(*Dolop.*, ms. Chartres 620, f° 26^b.)

Passavant esperonne qui queurt comme *levriere*.
(*W. de Monbrans*, ms. Montp. H 247, f° 174^b.)

Faradin ot a nom et queurt comme *levriere*.
(*Gaufrey*, 3179, A. P.)

Et la vieille meismes i keurt comme *levriere*.
(ADENET, *Berte*, 358, Scheler.)

Ou camp tenant au camp de le *Lievriere*. (1273, *Cart. de St-Quentin*, Richel. l. 11070, f° 16 r°.)

Levriere, leporaria. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

La royne a une *levriere*, dont elle est beaucoup assotee. (LOUIS XI, *Nouv.*, XXVIII, Jacob.)

A ce hault son ceux de nostre village
Sailloient plus dru, plus legier et plus viste,
Que ne fait pas le lievre de son giste,
Quand par veneurs et courantes *levrieres*
Est poursuivy en ces larges bruyeres.
(CL. MAR., *Egl. rust.*, éd. 1731.)

1. **LEVRON**, s. m., dim. de lévrier :

Telz gens sont aussi comme les lyons a toutes leurs dens avecques les petitz *levrons*. (ORESME, *Politiq.*, f° 97^c, éd. 1489.)

— Fig., jeune badin :

Plusieurs jeunes *levrons* amoureux frequentans la chasse des masques apprennent a deviser et bien parler et avoir la bouche fresche, deviennent serviteurs des dames, se façonnent et acquierent de l'esprit. (MARTIAL, *Aresta Amorum*, p. 413, ap. Ste-Pal.)

2. **LEVRON**, s. m., dim. de lèvre ; bord d'une plaie, la plaie elle-même :

.II. *levrons* ha en ses genous (un cheval),
A l'euil le voit chascuns de nous.
(G. MACHAULT, *le Dit du cheval*, p. 80, Tarbé.)

LEXIF, voir LESSIF.

LEXITIMITE, s. m. ?

Ravaudeurs *lexitimites*. (VIGEN., *Comm. de Ces.*, Annot., p. 4, éd. 1576.)

LEXONIER, v. a., sermonner :

J'*ay* si honnestement *lexonié* lesdictz medecins, et cirurgiens au commencement de ce propos, qu'ilz n'ont occasion de se plaindre de moy. (ABEL MATTHIEU, *Devis de la langue franç.*, 1er dev., f° 31 v°, éd. 1559.)

LEXOUR, voir LOISOR.

1. **LEY**, voir LÉ.

2. **LEY**, voir LE.

LEYDE, voir LAIDE.

LEYDENGIER, voir LAIDANGIER.

LEYDEUR, voir LAIDEUR.

LEYER, voir LAIER.

LEYNZ, voir LAIENS.

LEYURE, voir LAEURE.

1. **LEZ**, voir LES.

2. **LEZ**, voir LAIS.

LEZARDERIE, s. f., lieu rempli de lézards ; est représenté par le nom de lieu *la Lezarderie* (Nièvre).

LEZE, voir LAECE.

LEZEIGNE, s. f. ?

S'il advenoit qu'a un panniau de blanc verre neuf il y eut une *lezeigne* cassee ou rompue, lesdits verriers ne doivent point mettre a la dite rompure plomb ni soudure ; mais il y doibt estre remis par les dits verriers une nouvelle *lezeigne*. (**1508**, *Stat. des peintres*, Reg. aux délib., Arch. mun. Abbeville.)

LEZI, adj. ?

Pour .IIII. caupliaux *lezis* on metoit les pierrez des entavlemenz a saquier amont et le moillon. (**1313**, *Trav. aux chât. des Ctes d'Art.*, Arch. KK 393, f° 43.)

LEZON, voir LESON.

LHERRE, voir LARRON.

LI, voir LE.

LIACE, *liache*, s. f., bâton au bout duquel on attache une torche :

Le corroieur vend lanternes, *liaches* ; un d'eux fournit en 1587 .LVIII. *liaches*, au pris de .IIII. s. pieche. (**1587**, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *liache*, longue et grosse corde qui sert à serrer et maintenir la charge d'un chariot ; mauvais lien qui a déjà servi.

Cf. LIAS.

LIACHE, voir LIACE.

LIAESON, voir LIOISON.

1. **LIAGE**, s. m., lien, ce qui sert à lier :

On ne doit mener nus dras en foire, s'il ne sont liié a droit *liage*. (**1243**, *Régl. p. les drap. de Châlons-sur-Marne*, Arch. mun. Châlons.)

Le pis g'y voy qu'on ne se peult desmettre
De ce lien, ne quicter le *liage*.
(*Ny Trop Tost Ny Trop Tard Marié*, Poés. fr. des xve et xvie s., III, 135.)

... Le bon Jesus
Par le povoir qu'il avoit de lassus
De l'eau feit vin, monstrant qu'au mariage
De luy et l'ame, ou il y a *liage*
Spirituel, l'eau d'aise temporel
Sera muee en repos eternel.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, VI, éd. 1545.)

Lesquels se sont des femmes hors mariage
Trop abusez, c'est un maulvais *liage*.
(ID., *ib.*, VII.)

Gardez vous bien de secret mariage
Faict a plaisir, maulvaiz est tel *liage*.
(ID., *ib.*, X.)

Regardons bien si on faict mariage
Au temps present par le divin *liage*
En honnorant ce tant sainct sacrement...
(ID., *Triumphes de la noble Dame*, f° 11 v°, éd. 1536.)

Tant vous voiez de leaulx mariages
Tous corrumpus non obstant les *liages*
De saincte eglise aussi de honnesteté.
(ID., *ib.*, f° 27 v°.)

Si gardes le *liage*
Et les accords de nostre mariage.
(ID., *ib.*, f° 73 v°.)

Saisit les chaines, ancres et *liages*. (**1564**, *Transaction*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 477.)

H.-Norm., vallée d'Yères, et Bessin, *liage*, action de lier.

2. **LIAGE**, s. m., droit sur la pêche :

Item les coustumes de terre, de eaue et *liage* des basteaulx qui peschent en ladicte eaue. (**1406**, *Denombr. de la chastell. d'Andely*, Arch. P 307, f° 3 r°.)

3. **LIAGE**, s. m., écluse, barrage :

Item contre le dit priour court en jour simple jusques a la seance prochaine en ce que l'en dit qu'il n'a pas tenu en estat les paux du *liage* de Soulesmes, parquoy les marchans y sont endomages et periliez. (**1373**, *Cart. de Solesmes*, p. 339.)

4. **LIAGE**, s. m., foire, marché :

Trente souz dedenz la feire a Dynan, e les autres trente souz dedenz le *liage* de Dynan prochain ensevant. (**1291**, S.-Magl. de Lehon, Arch. Côtes-du-Nord.)

5. **LIAGE**, s. m., droit seigneurial sur les lies des vins vendus à broche ou en détail :

La nef qui vait a Conpigne et maine vins, conbien qu'il en y ait ens de vins, et quex vins que ce soit, reech ou seur mere, chascune navee doit .IIII. livres et .V. sous .VI. den. au roy ; laquele coustume l'en apele le *liage*. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 2e p., III, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

La nef qui vait a Roem combien que ele maine de vins seur mere doit .XLV. s. .VI. d. de *liage*. Et se touz li vins est reech si ne doit la nef que .V. s. .VI. d. de *liage*. (ID., *ib.*, 2.)

Se les nes desus dites sont chargies decha le fraite de Cormeilles, elles doivent le *liage*. (ID., *ib.*, 3.)

Item le jour de Sainte Genevieve celui qui tient ledit *liage*, il convient qu'il soit en l'abbaye de S. Genevieve ou nom dudit bouteillier et qu'il preigne et reçoive un muy de vin de la tonne ou du tonniau de quoy le convent boit, et des deux autres pieces empres prent ledit muy de vin duquel qu'il veult. (*Reg. Pater de la Ch. des comptes*, Droits du bouteiller, f° 155d, ap. Duc., *Liagium*.)

Lesquels habitans sur la riviere de Marne ne soloient paier a Paris pour queue de vin... que l'en dist *liage* a Paris. (**1368**, Arch. JJ 99, pièce 369.)

LIAICE, voir LEECE.

LIAIRT, voir LIART.

LIAIS, voir LIOIS.

LIAISON, voir LIOISON.

LIANCE, *lience*, *liense*, *loiance*, *loyanche*, s. f., alliance :

Si seroit mie boin que vous comencissiez la mellee, ne brisissiez la *loiance*. (*Chron. de Rains*, c. XXVIII, L. Paris.)

Citez a pris par sa puissance
Aucunes de ceus par *liance*,
Les autres a fait tributaires.
(*Vie S. Magloire*, Ars. 5122, f° 66 r°.)

Ledit duc feroit traicté et *liance* au roy de France. (MONSTRELET, *Chron.*, I, 217, Soc. de l'H. de Fr.)

— Contrat, obligation :

Et que cette filhe deseagie ne puisse faire *loyanche* qui vailhe, jusques a tant qu'il arat .XV. ains accomplis. (**1424**, *Pr. de l'Hist. de Liege*, II, 446.)

— Hommage lige :

Liance e sairement vus dei
E fiances e ferme amur
De vostre cors, de vostre hunur.
(*Tristan*, III, p. 87, Michel.)

Auberis, sire, je te fis ja *loiance*,
Je sui tes hom, ce set on sans faillance.
(*Auberi*, p. 198, Tobler.)

Il jura foi et *loiance* a tenir de ce jour en avant. (FROISS., *Chron.*, III, 418, Kerv.)

Le duc doit avoir la *liance* de loyauté garder de tous ses hommes et de toute la contree. (*Anc. Cout. de Norm.*, ap. Duc., IV, 112a, Didot.)

— Courroie qui lie le joug aux cornes des bœufs quand on les attèle :

Trais a carue, une *loyanche*. (**1371**, Noyon, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Le suppliant alla copper les *lienses* des beufz. (**1462**, Arch. JJ 198, pièce 410.)

Cf. LIGANCE.

LIARRE, cas suj., voir LARRON.

1. **LIART**, *liard*, *lieart*, *liairt*, adj., d'une couleur voisine du gris, mélangé de deux couleurs, plus blanc ou plus gris suivant le mélange :

Et sist en el ceval qui le front ot *liart*.
(*Roum. d'Alix.*, f° 32d, Michelant.)

Ausi est gros com .I. roncier *lieart*.
(*Girard de Viane*, p. 23, Tarbé.)

Et sembles dou poil *liart*.
(*Chans. de Richard Cœur de Lion*, ap. Leroux de Lincy, *Ch. hist.*, I, 65.)

Sor un grant chasceor *liart*.
(*Renart*, Br. XIII, 49, Martin.)

Sor .I. chival *liairt*. (*Hist. de Joseph*, Richel. 2455, f° 216 v°.)

Contre grise, contre *liarde*.
(*Rose*, 14265, Méon.)

Desour un grant destrier *liart*.
(*Ren. le nouv.*, 5974, Méon.)

La peusiez vaer maint bon destrier *liart*,
Tant pomelé et fauve, ver et gris et blanchart.
(*Florence de Rome*, Richel. nouv. acq. 4192, f° 19 r°.)

Il ait a Mets des destriers *liars*,
Blans et noirs et d'aultres collours.
(*Guerre de Metz*, st. 10a, E. de Bouteiller



Cheval *liart* pommelé. (1340, Arch. K 43, pièce 14bis.)

Monté sur un hault palefroy *liart*. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 59, Bibl. elz.)

Et entra es lisces monté sur ung grant destrier *liart* moult bien armé jusques a l'ongle du piet. (ID., *ib.*, p. 93.)

A piet et a cheval, tant soreal que *liars*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 36720, Scheler, *Glos. philol.*)

Cheval gris *liart*..... tout *liart*. (DANIEL, *Hist. de la Milice franç.*, t. II, p. 10, éd. 1721.)

— S. m., cheval gris :

Armes sist el *liart* qui tant fist a loer.
(*Roum. d'Alix.*, f° 22a, Michelant.)

Voire a fauvel ou a *liart*.
(*Rose*, 14271, Méon.)

C'est doncques *liart* et fauvel
Qui vont ensemble a la charue.
(*Martyr. de St Denis*, ap. Jub., *Myst.*, I, 105.)

En Anjou, *leard* est une sorte de bois blanc, et *liard* est une couleur qui en approche. Bessin, *liar*, s. m., nom vulgaire du populus nigra.

Noms propres, *Liart*, *Liard*.

2. **LIART**, adj., syn. de *lié*, joyeux :

Li dux Naymes parole, qi le cuer ot *liart*,
Vaillanz fu et prodom et de molt bone part.
(J. BOD., *Sax.*, XIX, Michel.)

LIAS, - *az*, s. m., paquet :

Cent *liaz* de grapes secchies. (*Rois*, p. 98, Ler. de Lincy.) Lat., centum ligaturas.

— Bâton au bout duquel on attache une torche :

Tant pour la façon des dictes torches comme pour *lias* et limeignon. (*Compte de J. Martin*, 1421-1423, Commune, Despence, XIV, Arch. mun. Orléans.)

A Jaquet Leprestre pour l'achat de vint neuf livres et demie de cire neufve achatee pour refaire les torches de ladicte ville pour le jour du Sacrement. A lui pour six bastons appellez *lias*, pour lesdictes torches. (*Compte de Jaquet Deloyne*, 1424-1426, Commune, Despence, I, Arch. mun. Orléans.)

A Jaquet Leprestre pour .VI. fustz et demie lance, et quatre *liaz* pour faloz. (*Compte de Jeh. Hillaire*, 1428-1430, Forteresse, XXIII, Mandement du 19 juill. 1429, Arch. mun. Orléans.)

Cf. LIACE.

LIASCE, s. f. ?

Vous conterai .V. saus au pain
Et .V. au vin, plaisant et sain,
S'en a .V. as gelines crasses,
.V. as capons et .V. as *liasces*,
.V. as pastes, .V. as gastiaus.
(*Du Prestre et du Chevalier*, Montaiglon et Raynaud, *Fabliaux*, II, 58.) Imprimé, *liastes*.

LIBAGE, s. m., collectif de *libe*, mot certainement ancien, quoiqu'il n'ait été rencontré que dans un texte du XVIIe siècle :

Et sous les trumeaux, la fondation sera entierement de bon *libage* de pierre dure, piquée, semillée de tout bouzin, posé en bonne liaison. (*Pièce de* 1685, ap. Felibien, *Hist. de Paris* V, 275a)

LIBANE, mod. *livane*, s. m., un des noms du pélican :

Le pelican, autrement nommé *libane*. (BELON, *Nat. des oys.*, 3, au Roy, éd. 1555.)

LIBBE, voir LIBE.

LIBE, *libbe*, s. m., bloc de pierre, pierre de petit appareil :

Fonderont et lieront ycelluy pignon et les coins d'icelluy de grans *libes* de gres. (1404, *Marché*, Arch. Seine-et-Marne, H 98.)

Au serrurier pour deux marteaulx, l'ung destre et l'autre pointu, les asserrer d'acier pour rompre la muraille et porter a la perriere pour rompre les grosses *libes* de perres. (1459, *Comptes de Nevers*, CC 55, f° 35 r°, Arch. mun. Nevers.)

A Micho de Busserolles, maçon, pour avoir esté en la perriere de Montapin pour departir les grosses *libes* en deux et en trois parties pour ce que les maneuvres ne les porroient gouverner ne gester embas a l'occasion de la grosseur. (*Ib.*, f° 44 r°.)

A Pierre Roland pour la taille de .LIII. *libes* par lui taillees et fait tailler, le cent au pris de .XXVII. sols .VI. d. t. (1463, *Compt. de Nevers*, CC 58, f° 35 v°, Arch. mun. Nevers.)

Les grosses pierres de taille et *libbe*. (26 av. 1499, *Reg. de l'Hôt. de ville de Paris*, H 1778, f° 37.)

Quant noz mines estoient presque percees ilz eschapoient ou de matiere demy bruslee et legiere a ardre, et y boutoient le feu, ou ilz les estouppoient de grosses *libes* et de cailloux. (GAGUIN, *Comm. de Ces.*, f° 154 r°, éd. 1539.)

Vous voyez leans la sepulture de Halyattes, le fons de laquelle est de *libes* de pierres grandes a merveille. (SALIAT, *Her.*, I, éd. 1556.)

Faire la maçonnerie de *libes* de pierres. (DELORME, *Archit.*, II, 12, éd. 1568.)

A charrier des pierres de *libes* pour le fondement de la vis, .X. s. (XVIe s., *Compt. de dép. du chât. de Gaillon*, p. 121, Doc. inéd.)

Tant pierre d'appareil que pierre de *libbe*. (*Ib.*, p. 122.)

LIBEL, *libeau*, s. m., le même que *libele*, *libelle* dont les exemples sont plus anciens :

Libeaulx diffamatoires. (12 av. 1570, *Lett. de l'Ev. de Valenciennes*, Gaignieres, 341, p. 229, Richel.)

Je n'ai proces de meurtre ni poison,
Mais au *libel* trois chevres je demande
Que mon voisin embla de ma maison.
(E. FORCADEL, *Epigr.*, éd. 1551.)

Des ecrits et *libeaux* diffamatoires. (NIC. DE LANGES, *Chron. de Himb. Vellay*, IV, ap. Jacob, *Chron. de J. d'Auton*, t. IV.)

On trouve encore au XVIIe s. :

Et ne demander *libeau* ou copie du present instrument. (PARDOUX DU PRAT, *Prat. des not.*, p. 97.)

Presentation de *libeau*. (ID., *ib.*, p. 65.)

LIBELE, - *elle*, s. m., demande en justice :

Noz traiterons en cest capitre en tele maniere que li lai le puissent entendre, c'est a savoir des demandes qui sont fetes e c'on pot et doit fere en cort laie, lesqueles demandes li clerc apelent *libeles*, et autant vaut demande comme *libelle*. (BEAUM., *Cout. de Beauv.*, c. VI, 1, Beugnot.)

LIBELLAIRE, s. m., celui qui est chargé de rédiger les actes :

Clerc et *libellaire* dudit bailliaige. (1476, *Serche des feux des gens d'egl.*, Doc. restit. par la Ch. des compt. de Dijon, Arch. Doubs.)

LIBELLANCE, s. f., t. de cout., greffier :

Nous avons ordonné et ordonnons que doresnavant le greffier de ce parlement, et les clercs et *libellances* des autres cours et auditoires de nosdiz pays de Bourgogne escripront es actes et registres de leurs cours les noms des procureurs comparoissans avec lesquelx seront prins les appointemens principaux... Et ce sur peine de recouvrer sur lesdis greffiers *libellances* et scribes les interestz et dommaiges des partyes qu'elles pourroyent avoir pour faulte de non escripre esdits actes ce que dit est. (1480, *Réglem. du Parlem. de Dijon*, Lamarque 5306, f° 4 v°, Richel.)

Libellance. Le clerc, et libell. du baillage ; c'est le greffier. (COTGR., éd. 1611.)

— Greffe :

L'empereur l'avoit gratifié des clergiers, grefferies, *libellances* de ce bailliage, en tous ses ressorts, sieges et audiences. (*Mém. de Granvelle*, Pap. d'Et. du card. de Granvelle, II, 251, Doc. inéd.)

LIBERACION, s. f., libéralité :

Ceulx a qui nous avons fait et octroié aucune grace par nostre *liberacion*. (1372, *Privil. accord. aux juifs*, Ord., V, 491.)

LIBERAL, - *au*, - *eau*, adj., libre :

Iceste est la droite raison
Por coi ars liberaus out non,
Qu'elle fait *liberaus*
Et delivre estre de tous mauls.
(*Mappem.*, Ars. 3167, f° 9 r°.)

A en faire sa *libereau* plenere volumté. (Fév. 1285, Arch. Thouars, Taillebourg.)

De sa pure et *liberale* volonté. (1322, Arch. S 4969, pièce 1.)

De sa pure et *liberal* voulanté. (1330, Chap. Ste-Croix, Arch. Loiret, G 11.)

A le roy la congnoissance de legitimer ung bastard, mais que ce soit selon aucuns de *liberal* pere et mere que les clercz appellent de soluto et de soluta, c'est a dire que le pere et la mere au bastard ne soient mariez a autre, ou que l'un d'eulx ne soient marié. (BOUT., *Som. rur.*, 2e p., f° 5a, éd. 1486.)

Les debtes payees, que le comte Regnault avoit faites en son temps, et sa terre quitte et delivre de tous gages et *liberale*. (FROISS., *Chron.*, III, 263, Kerv.)

Encoires nous vault il mieulx a estre Anglois, qui nous tiennent francs et *liberaulx*. (ID., *ib.*, XIV, 216.)

Lequel n'a point sceu, trouvé ne congneu que ladite herbe ait ouvré en sa personne, ains se sent et tient si *liberal* de soy qu'il n'a plus cure de la suppliante. (1410, Arch. JJ 165, pièce 149.)

Car lors seront ouvers les yeulx
De vostre arbitre *liberal*.
(*Mist. du viel Test.*, 1116, A. T.)

Voulenté avons *liberalle*,
Pour faire chose bonne ou malle.
(*Ib.*, 2541.)

Lequel, apres le serment par lui fait de dire verité, interrogé sur les cas et crismes dont il a esté trouvé chargé par information, a dit et confessé de *liberalle* et franche vollenté ce qu'il s'en suyt. (J. Chartier, *Chron. de Charl. VII*, c. 285, Bibl. elz.)

Seigneurs ont *liberal* arbitre
D'aller ou est leur bon desir.
(*Deb. de la Dame et de la Bourg.*, Poés. fr. des xve et xvie s., V, 24.)

— Qui se laisse entraîner par ses goûts:

Car il le sentoient *liberal*, jovene et volentrieu de luy aventurer follement. (Froiss., *Chron.*, IX, 437, Kerv.)

Messire Guillemme de Haynnau, qui pour ce temps estoit jeune et *liberal* et de grant voulenté pour jouster et pour festoier. (Id., *ib.*, XIV, 255.)

LIBERALITÉ, s. f., liberté :

De leurs pures et franches *liberalites*. (27 av. 1369, *Lett. du bailli de Mantes*, Célest. de Mantes, Célest. de Lim., Arch. Seine-et-Oise.)

LIBERALLEMENT, voir Liberalment.

LIBERALMENT, - *aulment*, - *aument*, - *alement*, - *allement*, - *ament*, adv., librement, volontiers :

Eulali la benaure virge qui perseveroit en son propos ardiemant, pleina de fey, dit *liberalment*. (*Vie sainte Eulaire virge*, Richel. 423, f° 25^c.)

Maiz ce fait il gravaument
Pour pechier plus *liberaument*.
(J. Lefebvre, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f° 21^b.)

L'en ne peust bonnement et *liberament* mareer par ledit port. (1342, Arch. JJ 74, pièce 492.)

Et autres nos bons sujets qui nous ont toujours *liberaulment* aidé et secouru en nos necessites. (1393, *Ord.*, vii, 574.)

Passé a longtemps que l'on ne vid en ceste bonne ville de Paris justice ainsi *liberalement* regner. (24 janv. 1413, *Lettre des prév. des march., etc., aux habitants de Paris*, ap. Juv. des Urs., *Hist. de Charles VI*, an 1413, Michaud.)

Et fait on tous autres faicts publics *liberalement* et seurement, tout ainsi que si les pestilences et tribulations, qui depuis six ou sept ans en ça ont couru, n'y eussent oncques esté. (*Ib.*)

Puissent retourner franchement et *liberallement* en son pays. (*Lett. and pap. illustrat. of the wars of the Engl. in Fr., dur. the reign of H. VI*, p. 5, Rer. brit. script.)

Pierre Durant a present prisonnier es prisons de chastelet d'Orleans comme prisons empruntees, qui *liberalement* nous confessa qu'il n'avoit et n'a appris et ne scet aucun mestier. (1505, *Sent. du bailli de Tanqueue Lorbette*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 16 v°, Arch. Loiret.)

Ce qu'il promit tres *liberallement*.
(Guill. Haudent, *Apolog. d'Esope*, Fabl., ii, 9, Rouen 1547.)

Luy mesme le confessoit *liberalement*. (G. Bouchet, *Serees*, I, 125, Roybet.)

LIBERAMENT, voir Liberalment.

LIBERAMMENT, adj., librement :

Quant l'epistre du roy eust esté presentee a Eleazare, et qui l'eust leue moult *liberamment*, il lui rescripst en ceste maniere... (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 298^c.)

LIBERATOIRE, adj., qui affranchit :

Lesdits notaires ne peuvent passer lettres obligatoires ou *liberatoires* d'heritages..., au dessus de vingt sols de rente. (Guenoys, *Conference des Coustumes*, f° 117 r°, éd. 1596.)

LIBERAU, voir Liberal.

LIBERAUMENT, voir Liberalment.

LIBERT, s. m., affranchi :

Il me desplaist
Que a ung *libert* adolescent
Impudent et qui rien ne sent
Ayt esté dit et respondu.
(*Therence en franç.*, f° 101^a, Verard.)

— Mais ou esse que on mect la table?
N'esse ce pas dedans ta maison?
— Nenny non : c'est bonne raison,
C'est ches le *libert* ordonné
Ainsi qu'il fut determiné.
(*Ib.*, f° 112^d.)

Nom propre, *Libert*.

LIBERTIN, s. m., affranchi :

Cil qui de droiturel servage
Sont franchi par le droit usage,
Ceulx sont appellez *libertins*.
C'est ung nom selon les Latins
Don de franchise droitement
Et appellé franchissement.
(*Le Livre des institutions des drois appellé Institute, translaté de latin en françois*, f° 4^d.)

Les *libertins* et francs qui estoient lors espars par le corpz de la cité furent reduis en .iiii. lignies. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, X, iv, 14.)

Horace, harpeur latin
Estant fils d'un *libertin*
Basse et lente avoit l'audace.
(Ronsard, *Odes*, i, 11, Bibl. elz.)

Tu ne peulx pas seulement deffendre ta maison, et perdiz dernierement un procez par la faveur d'un simple *libertin*. (Mont., *Ess.*, i, 23.)

Et si est introduit et permis par la loy et coustume des Romains, a ceux qui n'ont point de pere naturel, d'ainsi se renommer enfans de ceux qui les ont adoptez, et par ce moyen leur est loisible de retirer a eux les parens et les *libertins* de leurs peres adoptifz. A ceste cause ayant Caius Cesar, quand il mourut, outre autres plusieurs grans biens et choses magnifiques, laissé grand nombre de *libertins* qui estoyent riches, servirent grandement a Octavius Cesar, au commencement qu'il se porta pour son fils et heritier par vertu de son testament. (Seyssel, *Appian Alex.*, f° 330 r°, éd. 1560.)

Leurs serfs, *libertins* et serviteurs. (G. Bouchet, *Serees*, I, 138, Roybet.)

— Esclave sarrasin converti au christianisme :

Libertin, ce est seluy qui fu esclas sarasin et est fait crestien. (*Ass. de Jér.*, t. II, p. 29, Beugnot.)

— *Libertine*, s. f., affranchie :

Il considera que moult avoit fait faire de tourmens aux chamberieres et *libertines* de Feroras pour scavoir les indignations contre luy faites. (Bourg., *Bat. jud.*, I, 50, éd. 1530.)

— Adj., d'affranchi, d'un affranchi :

Les francs avoient esté contrainets de payer la quarte partie de leur revenu : et ceux qui estoyent de condition *libertine*, extraicts d'esclaves, la huictiesme de tout leur vaillant. (Seyssel, *Appian Alex.*, f° 437, éd. 1560.)

Bourgogne, une petite fille *libertine*, une petite fille indisciplinée, volontaire. Se dit dans beaucoup de campagnes.

LIBERTISE, s. f., liberté ?

Le venir menacer a son entree, et luy mettre devant le front espouventement, pour luy faire renoncer a sa seigneurieuse *libertise* et hauteur, pour soi mettre en la tienne par force. (G. Chastell., *Chron.*, V, 274, Kerv.)

LIBIDINE, s. f., volupté, plaisirs des sens :

Combien qu'il soit dit que conjoings par mariage ne pevent amender l'un l'autre, toutes foys selon la loy escripte et selon plusieurs coustumiers si font selon les cas dessusdits comme en revestissant et comme par don de testament l'un a l'autre, mais que le don soit egal et qu'il n'y appere desordonnee faveur, que autant en face l'un que l'autre et lors ne seroit a tenir pour cause de *libidine* quant a l'homme ou pour cause de crainte quant a la femme. (Bout., *Somme rur.*, 1e p., f° 114^c, éd. 1486.)

LIBIDINÉ, adj., libidineux :

Autre charche pour les faiz *libidines*.
(*Eurial. et Lucr.*, f° 25 r°, éd. 1493.)

LIBIDINETÉ, - *ité*, s. f., volupté :

Parlons apres de *libidinité*
Dicte luxure, ou bien lubricité.
(J. Bouchet, *la Noble Dame*, f° 128 v°, éd. 1536.)

Volupté corporelle autrement dicte *libidinité* : elle nous est donnee pour engendrer, avoir lignee par loial mariage (Id., *ib.*, f° 2 r°.)

Ce sont folles delices
Donnans attraict a *libidinité*,
Incontinence et impudicité.
(Id., *Ep. mor.*, I, ii, éd. 1545.)

Anis incite a luxure et *libidineté*. (*Jard. de santé*, I, 29, impr. la Minerve.)

La langue d'oysel renforce luxure et *libidinité*. (*Ib.*, I, 263.)

— Ardeur, en général :

Tant plus les retenoient les consuls, de tant plus leur croisçoit *libidinité* de combatre. (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, v, 4.)

LIBIDINEUSEMENT, adv., voluptueusement :

S'elle eut clo les yeuls sans yceulx si *libidineusement* fichier sur la beaulté de Jason... (Fossetier, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 206 v°.)

Que les hommes derechef viveroyent *libidineusement* en chair et en os comme devant. (*Mer des Hystoir.*, t. II, f° 108^b, éd. 1488.)

LIBIDINEUSETÉ, s. f., volupté, luxure :



Venant de ce a atouchement charnel et *libidineuseté*. (*Jard. de santé*, I, 107, impr. la Minerve.)

L'oigneur est inflatif et formeur de *libidineuseté*. (*Ib.*, I, 109.)

Ainsi est la nation ytalique impatiente de l'orgueil et *libidineuseté* des Françoys envers leurs femmes. (*Mer des Cron.*, f° 90 v°, éd. 1532.)

LIBIDINEUX, adj., voluptueux, licencieux :

Doncques gardez vostre noblesse
De *libidineuse* foiblesse.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 101c, éd. 1537.)

Actes vilains, molz et *libidineux*.
(J. BOUCHET, *Ep. mor.*, I, XIII, éd. 1545.)

Instinct *libidineux*. (SIBILET, *Contramour*, p. 59, éd. 1581.)

LIBIDINITÉ, voir LIBIDINETÉ.

LIBIDINOSITÉ, s. f., propension aux plaisirs des sens, libertinage :

Des le commencement de l'Eglise, la *libidinosité* et outrage effrené d'aucuns hommes a toujours attendu de desserer et de destrencher l'unité d'icelle. (MONSTRELET, *Chron.*, vol. II, f° 160 r°, éd. 1516.)

La *libidinosité* de la chair. (C. MANSION, *Bible des Poet. de metam.*, Prol., éd. 1493.)

LIBONDAINE, sorte de refrain :

Au buisson l'a atandue
Marotte ki l'ot veue
La ou flaiola.
Alatire *libondaine* la.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 26,6.)

1. **LIBRAIRE**, - *brere*, s. m., auteur de livres, *librarius :*

Et sachent tuit li *librere* qui deci en avant feront ce que apres la peine del crime il seront contraint de rendre a double la valeur del livre. (*Digestes de Just.*, Richel. 20118, f° 2c.)

Nous voulons que toutes ces choses soient tenues en tout aage et des mestres et des auditeurs des lois, et guardees et des *libreres* et des juges meismes. (*Ib.*, f° 2d.)

Libraire sont cil qui recontent
Es livres, et point n'i forcontent
Les bones choses avenanz
Es chevaliers apartenanz.
(J. DE PRIORAT, *Liv. de Vegece*, Richel. 1604, f° 18b.)

Libraires sont ceulx qui racontent en livres les raisons appartenans aux chevaliers. (J. DE MEUNG, *Trad. de l'Art de cheval. de Veg.*, Ars. 2915, f° 23 r°.)

— Copiste :

Et la loy faut escripre a un *libraire*.
(E. DESCHAMPS, *Poes.*, Richel. 840, f° 219 r°.)

Comme l'a remarqué Laborde, dans son *Glossaire de la Notice des émaux*, le libraire était à la fois relieur, écrivain, peintre miniaturiste et marchand de toutes les fournitures de bureau.

2. **LIBRAIRE**, - *ayre*, s. f., celle qui vend des livres, *libraria :*

Allons boyre chez Margot la *librayre*. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 819, Génin.)

3. **LIBRAIRE**, *librarie*, s. m., syn. de *librairie*, bibliothèque, *librarium :*

Sainz Augustins dit
La u fait sun escrit,
U numet le *librarie*
Ki mult est necessarie
As pruveires guarnir
De la lei maintenir.
Iço fut li saltiers,
E li antefiniers,
Baptisteries, graels,
Hymniers e li messels,
Tropiers e leçunier
E canes pur plaidier
A cels ki le mal funt.
(PH. DE THAUN, *Cumpoz*, 33, Mall.)

LIBRAIRESSE, s. f., marchande de livres :

Ils sont plustost aux galleries,
Aupres des marchandes jolies,
Que non pas dedans le barreau.
L'un courtise sa *librairesse*,
Voyant quelque livre nouveau ;
L'autre fait une autre maistresse.
(*L'Adieu du Plaideur à son argent*, Var. hist et litt., II, 208.)

LIBRAIRIE, *librayrye*, s. f., pièce qui renfermait des meubles en forme de casiers sur les rayons desquels on plaçait des manuscrits, et par extension ces meubles eux-mêmes :

En ladicte chappelle a unes heures et ung messel, lesquelz ne sont pas icy escriptz, pour ce qu'ilz sont escriptz en la *librairie* du roy. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 2153, Labarte.)

Le Chatonnet qui est en la *librairie* pour le faire coppier. (1459, *Reg.*, Arch. mun. Poitiers.)

Les belles et riches *librayryes* de plusieurs ducz de Millan. (D'AUTON, *Chron.*, Richel. 5082, f° 100 r°.)

Je laisse et legue par testament toute ma *librairie* et bibliotheque a Michel Huraut de l'Hopital. (L'HOPIT., *Testam.*)

Ses *librairies* estoient tousjours ouvertes a tous venants. (AMYOT, *Vies*, Lucull., éd. 1565.)

L'envie m'est aussi prinse de publier le recueil que depuis quarante ans et plus, j'ay fait de beaucoup de chartes, livres et tiltres incognus a plusieurs ou cachez dans les thresors et *librairies* et feuilletez de peu de gens avant moy. (FAUCHET, *Antiq. gaul. et franç.*, Av.-prop., p. 1, éd. 1611.)

LIBRAIRIER, s. m., libraire :

Gorges li *librairiers* ha plus de livres que tous cheauls de le ville. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 15c, Michelant.)

Marchant *librairier*. (1535, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

A Nicolas Lagache, *librairier*, pour avoir loyé le dict quoyer. (*Compt. de* 1545 46, Arch. Nord.)

Robert Mauduy, *librairier*, a Arras. (1592, Douai, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

LIBRARIE, voir LIBRAIRE 3.

LIBRATIER, s. m., libraire :

A Guillot Martin, *libratier*, pour lier et relier quatre grands volumes. (1400, *Compte de la trés. fait par N. de Bourc*, Arch. S.-Inf., G 15.)

Serrez vos livres, *libratier* ;
Le pauvre monde n'a plus croix.
(*Les Regrets et Complainte des Gosiers alterez*, Poés. fr. des xve et xvie s., VII, 78.)

LIBRE, s. f., balance :

Libra, *libre* ou balance. (*Gloss. rom.-lat. du* xve *s.*, Scheler.)

— La Balance, signe du zodiaque :

Tant que li solaus entre en *Libre*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 153, Chabaille.)

LIBREMENT, s. m., plateau de la balance :

Branslant si comme le *librement* d'une balance. (*Flave Vegece*, IV, 21.)

LIBRERE, voir LIBRAIRE.

LIBREUR, adj., de la livre :

Librarius, *libreur*, ou pertinent a livre pour pois. (*Catholicon*, Richel. l. 17881.)

1. **LICE**, *lisse*, *liche*, *liesse*, s. f., barrière, palissade, clôture d'un camp ; champ clos pour un tournoi :

Passent les *lices*, devers les chans sont mis.
(*Les Loh.*, ms. Montp., f° 113d.)

Ses fosses fait et ses murs redrecier,
Barres et *lisses* ou seront li archier.
(*Gar. le Loh.*, 2e chans., XXVII, P. Paris.)

Lors se porpenserent de un mult bon engin ; que il fermerent tote l'ost de bones *lices* et de bons merriens et de bones barres. (VILLEH., 166, Wailly.)

Car ceulx dedans ont mis hors des *liches* leur adverse partie. (*Gilles de Chin*, p. 21, Chalon.)

Li pavillons au cief estoit,
Devant unes *lices* avoit.
Mult bien faite de pels agus,
Aguisies desos et desus.
(REN. DE BEAUJEU, *li Biaus Desconneus*, 1939, Hippeau.)

Les dames qui sont sour les *lices*
Regardent le Fosseu venir.
(SARRAZIN, *Rom. de Ham*, ap. Michel, *Hist. des ducs de Norm.*, p. 305.)

Venus est jusqu'as *liches*, sus le pont tourneis.
(*Gaufrey*, 517, A. P.)

De la bataille monseigneur Guion Malvoisin descendoit la *lice* qui clooit nostre ost. (JOINV., *St Louis*, LV, Wailly.)

A l'entrer des *liesses* les diseurs d'ung a ung commanczant a l'appellant si font porter leurs espees par les roys d'armes. (*Traité des tournois*, Richel. 1997, f° 28 v°.)

Le roy avoit commandé qu'ilz avoyent journee a Couventoy sur un lundy en aoust, et la leur livreroit *lices* et place. (*Trais. de Rich. II*, p. 17, Williams.)

Les rues de Paris fremeez de bonnes *liches* et caynes. (P. COCH., *Chron.*, c. 5, Vallet.)

Es charpentiers pour avoir fait les *lisses* es pastureaulx pour les joustes. (1454, *Comptes de Nevers*, CC 50, f° 18 r°, Arch. mun. Nevers.)

Male lice par malice
Lice moy dedens ta *lice*,
Lance et glice
Mon corps en mortelle tente.
(JEH. MOLINET, *le Siege d'Amours*, dans *Lég. de Faifeu*, p. 125, éd. 1723.)

— Obstacle, empêchement :

Mes seigneurs n'y font bende et *lice*,
Car ceste matere est coulice.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, Richel. 840, f° 340d.)

— Parvis, cour close devant une église:



Jehan de Dinant vist passer par devant son hostel ledit Jehan Termie et le poursui jusques aus *lices* de l'eglise N.-D. de Reims. (1381, Arch. JJ 117, pièce 434.)

Il y a le boulevard des *Lices* à Angers. A Albi *lice* désigne les promenades qui font le tour de l'ancienne ville. Les *lices*, *lice* de Rhonel, *lice* du Nord, *lice* du Midi. *Lissa*, dans la langue vulgaire du pays, signifiait barricade, barrière, retranchement. L'avenue qu'on appelle aujourd'hui des *Lices* suit la ligne des anciennes fortifications d'Albi, ayant été tracée, en grande partie, sur le remblai des fossés. La *lissa* d'Albi se trouve dans des actes du XIII[e] s. (Arch. Tarn.) Il y a aussi les *lices* du Nord à Toulon.

Canada, *lisse* de chemin de fer, rail.

2. **LICE**, s. f., licence, permission :

Que les sergens de la recepte generale de Hainault ne pourront tenir cense de riviere courante sur soixante sols d'amende, et ne se pourront tenir a montees ne ravallees, ne aussi donner congé, ne *lice*, sur peine de privation d'office. (*Cout. de Hainaut*, Nouv. Cout. gén., I, 813.)

3. **LICE**, *lische*, s. f., frontière :

Des la *lische* de Surie jusquez en la mer que l'en claime le bras Saint Jorge. (*Godefr. de Bouillon*, Richel. 22495, f° 13[b].)

4. **LICE**, *lisse*, *lisce*, *liche*, s. f., coffre, caque :

Une tonne de harens, que on appelle *lisse*. (1208, *Ch. de Phil. II*, ap. Duc., *Lissa*.)

Richece n'alloit pas faillant
En lui, ainz ert d'avoir molt riches,
Et si avoit dedenz ses *liches*.
(HUON LEROY, *du vair Palefroi*, 84, ap. Montaiglon, *Fabl.*, I, 27.)

J'ai, fait il, portes couleiches,
Avoir et deniers amasses,
Joaus d'or, aniaus et affiches,
Et a surfin dedans mes *liches*
Dont manans suis et azasses.
(*Descrissions des religions*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, I, 447.)

— Filet :

C'est li maufé qui la nos maine,
Qui tant nous fait plungier es vices
Qu'il nos enclot dedanz ses *lices*.
(GUILLAUME, *Best. divin*, 1032, Hippeau.)

Tous maquereaulx prins as hains, a *lissez* ou a lingne. (*Cout. de Dieppe*, f° 27 r°, Arch. S.-Inf.)

— Pièce du métier à tisser :

C'est l'ordenance du mestier des ouvriers de dras de soye de Paris, et de veluyaus et de boursserie en *lice*, qui afferent audit mestier. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1[e] p., XL, rubr., Lespinasse et Bonnardot.)

— *De fil en lice*, loc., de fil en aiguille :

Il ert conselz de tote Grice
Quar il savoit *de fil en lice*
Quantque preudome avoit mestier
A pais faire et a guerroier.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 124[e] ; éd. Crapelet, v. 217.)

Adonc leur compta la dame, *de fil en lisse*, comment son seigneur, a son partement, luy avoit promis que jamais ne se trouveroit en sa compaignie de cy a tant que les trois choses dessus escriptes fussent achevees. (*Le Chevalereux C[te] d'Artois*, p. 181, Barrois.)

Alors luy compta *de fil en lisce* ce qu'il savoit et avoit veu. (*Ib.*, p. 104, var.)

Nom propre, *Lisse*.

LICEIS, s. m., collectif de *lice*, barrière :

Pour faire appareiller les carneaux, les *liceis* et les guerites d'entre les Jacobins. (1358, *Rec. et dep.*, Arch. mun. Chartres.)

LICEL, *lyseau*, s. m., lisière, bordure :

Forago, *licel*, lisiere de drap ou de telle. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 13032.)

En ladicte grant chambre sont dix linceux de lin de trois aulnes de long chacun de deux toilles et trante et une nape chacune de quatre aulnes de long a large *lyseau*. (1501, *Invent. de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, Soc. d'Archéol. de Beaune, 1874, p. 135.)

LICELER, voir LUISSELER.

LICENCE, *license*, s. f., pouvoir :

Cis apostoles Innocenses
N'ot encor gaires de *licenses*
De Roume dont il estoit sire.
(MOUSK., *Chron.*, 31213, Reiff.)

LICENCER, v. a., autoriser :

Ne peut la femme mariee vendre, engager ou autrement aliener au prejudice de ses heritiers son bien tenant nature de fond, encore qu'elle *soit* authorisee et *licencee* de son mary, sans l'expres consentement de quatre de ses parens. (*Cout. de Metz*, I, VII, Nouv. Cout. gén., II, 396[a].)

LICENCIE, s. f., permission :

Licencie de faire besongnez et fosses le jour Saint Pierre. (1466, *Compt. de Nevers*, CC 60, f° 18 r°, Arch. mun. Nevers.)

LICENTIANDE, s. f., qui aspire à être licencié :

Quant aux *licentiandes*, avant que aucun se puisse presenter pour avoir ledict degré, sera certiffié avoir estudié en ladite université... ; et ce faict sera proceddé a bailler le degré de licence a celui qui aura repeté et disputé comme dit est, se il est trouvé capable. (1534, *Reglem. provisionn. pour la Fac. de decret*, Felibien, *Hist. de Paris*, IV, 684.)

LICENTIEUS, adj., où l'on jouit d'une grande liberté :

Le quaresme prenant qui se fit a Rome cet'annee la fut plus *licentieus*, par la permission du pape, qu'il n'avoit esté plusieurs annees auparavant. (MONT., *Voyage*, p. 140, éd. 1774.)

LICEOR, voir LECHEOR.

LICETE, -*ette*, *liessete*, s. f., petite chienne :

Moult ert la vieillote cointeste,
Norri avoit une *licette*.
(*De la male Vielle*, Richel. 19152, f° 6[c].)

Une *liessete* qu'ele avoit.
(*Chustoiem. d'un pere*, conte XI, 227, Biblioph. .r.)

LICHARDER, voir LECHARDER.

LICHAUTEL, s. m., celui qui lèche l'autel ?

Ceux qui en choses ridicules sont excessifs semblent estre vrays *lichautels*, lippeurs et importuns. (LE PLESSIS, *Ethiq. d'Arist.*, f° 71 r°, éd. 1553.)

1. **LICHE**, s. m., chandelier, bougeoir, veilleuse :

Licinitorium, *liche*. (*Gl. de Garl.*, ms. Brug. 546, Scheler, *Lex.*, p. 73.)

2. **LICHE**, voir LICE.

LICHEFROYE, voir LECHEFROIE.

1. **LICHEOR**, -*eur*, s. m., trameur :

Tout li *licheur* doivent prendre .IIII. d. du drap dehors l'estuve et .VIII. d. dedens l'estuve. (1270, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 254.)

Enguerran Flomenes, drappier e bourgeois de ladite ville, qui, avec ce qu'il estoit drappier, estoit tondeur, *licheur*, pareur de draps. (1410, *Ord.*, IX, 536.)

2. **LICHEOR**, voir LECHEOR.

LICHERESSE, voir LECHEOR.

1. **LICHERIE**, s. f., métier de trameur :

La rente que on dit le plait de la *licherie* deue au jour de Pasques. (*Ch. de* 1376, ap. Beauvillé, *Doc. inéd. concern. la Pic.*, I, 52.)

2. **LICHERIE**, voir LECHERIE.

LICHERRASSE, voir LECHEOR.

LICHIEOR, voir LECHEOR.

1. **LICHIER**, v. a., tramer :

Qu'ilz n'eussent premierement fait chief d'œuvre de une laine a l'ouvrage de Venise ou de Damas fait pour *lichier*, merquer, relichier, entraire, cerbester et embriefver. (13 nov. 1502, *Nouv. statuts des tisserands d'Amiens*, ap. A. Thierry, *Mon. du Tiers Etat*, t. II, p. 490.)

2. **LICHIER**, voir LICIER.

LICHOIS, voir LECHOIS.

LICHORNE, voir LICORNE.

LICHURE, s. f., trame :

Chacun drap que les tixerans tixteront pour les foulons, ils y feront leurs enseignes de fil de *lichure* de canve et grosse de trois fieulx. (1410, *Stat. de la drap. de Chauny*, Arch. mun. Chauny.)

LICIER, *lichier*, verbe.

— Act., fermer au moyen d'une lice ou palissade :

Avoient leur pont fermeit et *liciet*, par quoi nef ne pooit aller ne venir. (*Ch. de* 1293, ms. de Namur, Rec. de chartes, f° 279 v°.)

La haute Savenir de ces mariens *lichoit*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 10068, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Enfermer :

O mort ! tres rabice bice...
Malle lice par malice,
Lice moy dedens ta lice,
Lance et glice
Mon corps en mortelle tente.
(MOLINET, *le Siege d'amours*, à la suite de la *Lég. de P. Faifeu*, p. 125, éd. 1723.)

— Entourer en général :

Apres qu'ils avoient vidé et descharné les corps de leurs amis defuncts, ils les accoustroient et *liçoient* de plastre, sur lequel ils jettoient apres une peinture qui approchoit le vif tant qu'il leur estoit possible. (PARÉ, *de la Façon d'embaumer les corps morts*, l. XXVII, Malgaigne.)

— Réfl., se protéger par le moyen de lices :

La *se licierent* et fisent bones lices. (*Chron. d'Ernoul*, p. 258, Mas-Latrie.)

LICIMENT, s. m. ?

Se peust bien nonmer justement prince pour respondre a tous ses ennemis françois mis en ung tas, parce qu'entre eulx tous, reservé la personne royal, n'a nul de si haulte condicion que par honneur et *liciment* il ne puist dire le mot et l'executer par fait. (G. CHASTELL., *Verité mal prise*, p. 586, Buchon.)

LICITE, s. m., justice :

Droict et *licite* ne assistent tousjours au tribunal de Jupiter. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10512, IX, III, 2.)

LICORE, voir LICORNE.

LICORGNE, voir LICORNE.

LICORNE, *lichorne*, *licore*, *lincorne*, *lincorgne*, s. f., corne de la licorne, animal fabuleux qui répondait à plusieurs quadrupèdes à la fois, spécialement à l'antilope oryx. Cette substance, qui passait pour être un contre-poison universel, se conservait à l'état naturel dans les trésors, comme curiosité, ou se débitait par petites pièces, soit pour en faire des épreuves, soit pour les enchâsser dans des objets de valeur, coupes, aiguières, plats, etc. :

Pour avoir atachié une espreuve de *lincorne* et mise sur une chayenne d'argent doré et enchaconnee .XXIIII. s. p. (1388, *Comptes royaux*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Deux pierres de saffirs et *licorne*. (*Reg. du Chât.*, I, 29, Biblioph. fr.)

Licorgne. (1402, *Reg. aux compt. d'Amiens*, Arch. mun. Amiens.)

Une tousche, en quoy a esté mis une piece de *lichorne*, pour touschier la viande de Monseigneur, pesant une once d'argent blanc. (1416, *Ducs de Bourg.*, n° 300, Laborde, *Emaux*.)

Lincorgne. (1424, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Une *licorne* enchassee d'argent doré par les deux boutz, l'enchaseure faicte a feuillages ; et au graille bout de ladicte enchaseure a un petit bout d'argent doré. (18 sept. 1498, ms. Bl.-Mant. 49.)

Ung petit crucifix de *licore* en or et en argent. (1502, *Inv. des reliq. de Fécamp*, Arch. S.-Inf.)

Parlez aujourdhuy a tous les apothicaires de la France, il n'y a celuy qui ne vous die et asseure avoir de la *licorne* et de la vraye et quelquefois en assez bonne quantité. (PARÉ, ap. Laborde, *Emaux*.)

Voir l'important article de M. de Laborde, *Notice des émaux*, II, 359-365.

LICORNET, *lycornet*, s. m., dimin. de licorne :

Ung goblet, garny d'or, assis sur trois *lycornetz* d'or esmaillez de blancq, et sur la couverte garni d'ung dyamant, etc. (1536, *Invent. de Charles-Quint*, ap. Laborde, *Emaux*.)

LICTE, voir LISTE.

LICTEE, voir LITEE.

LICTELURE, voir LISTELURE.

LICTERON, voir LITERON.

LIÇUN, voir LESON.

LIDE, s. f., machine de guerre, longue poutre retenue par un contre-poids, qui jetait une grande quantité de pierres dans la ville assiégée :

Ils avoient des *lides* ou clides. (FAUCHET, *Orig. des Cheval., arm., et hér.*, II, I, éd. 1611.)

LIDORIAX, sorte de refrain :

Ainz se releverent pour melz noter
Ceste pastorele :
Validoriax, *lidoriax*, lai rele.
(RICH. DE SEMILLI, *Chans.*, Th. fr. au m. â., p. 33.)

LIDRAYE, s. f. ?

Or sus donc, mettons nous en voye
Vistement ; il n'y a qu'a aller.
Habille toy, feras *lidraye*.
(*Farce de Mimin*, Anc. Th. fr., II, 343.)

LIE, voir LE.

LIÉ, *lyé*, *liet*, *leé*, *lé*, adj., content, gai, joyeux :

Mult *lez* semper en esdevint.
(*Passion*, 210, Koschwitz.)

Liez est li poples.
(*Alexis*, st. 104[d], Stengel.)

Lié, chantez a nus des chanz de Sion. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CXXXVI, 3, Michel.)

En l'ewe boillant sein et *lé*.
(WACE, *Liv. de S. Nicholay*, 187, Delius.)

Tant esteit ere *leé* et seres !
(ID., *ib.*, 1271.)

Au terme vient joians et *lies*.
(*Floire et Blanceflor*, 1[e] vers., 2036, du Méril.)

Voir, dist li quens, moult a fier le visage,
Et gros les poins, et merveilleuse brace ;
Par Mahomet, il doit bien tenir marche,
Lie est la dame en cui est son corage.
(*Prise d'Orange*, Richel. 24369, f° 103 r°.)

Deu lur dunat un petit fiz
Dun sunt de joie repleniz ;
Mult en furent si parent *lez*.
(*Vie de St Giles*, 37, A. T.)

Et de ce furent mult *lié* cil qui lor avoir avoient mis arriere. (VILLEH., 61, Wailly.)

Il ne lessa ne tant ne quant
K'il ne deist, joius e *lé*,
De Deu trestute la verité.
(CHARDRY, *Josaphaz*, 948, Koch.)

Il la beise, atant s'en vait,
E il remeint joius e *lez*.
(*Lai del Desiré*, p. 22, Michel.)

Joious et *lez*. (MAURICE, *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 17 r°.)

Si en fu moult *liez*. (*Lancelot*, Richel. 754, f° 11[c].)

Maint *lié* y ot et si ot maint dolent.
(ADEN., *Enf. Og.*, Ars. 3142, f° 112[b].)

Contre le roi ala, *lié*, brace levee.
(*Chans. d'Antioche*, I, v. 654, P. Paris.)

Quant li quens l'entendi, si fist ciere moult *lie*.
(*Ib.*, II, v. 475.)

De tres bon cuer *liet* et joiant.
(*De Sainte Ysabel*, ap. Jub., *Œuv. de Ruteb.*, II, 396.)

... Et le peuple en furent si *lié* que chascun en fist grant joie. (JOINV., *Hist. de St Louis*, p. 144, Michel.)

Pour tous ceulz dont l'en doit en bien faire priere
Dites pater noster tout ce devant derriere ;
Aprez ces patenostres buvons a *lie* chiere,
Si que de Dieu aions pardon et grace entiere.
(*Dit des Patenostres*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, I, 249.)

Dieu or envoie une telt glouse
Dont la citeit soit toute *lie*.
(*Patenostre de la guerre de Metz*, 29, ap. E. de Bouteiller, *Guerre de Metz*, p. 360.)

Vivre a *lié* courage.
(J. LEFEVRE, *la Vieille*, l. I, v. 160, Cocheris.)

Le prince fust molt *leé* de la venue sire Fouke. (*Foulq. Fitz Warin*, Nouv. fr. du XIV[e] s., p. 69.)

Il marchanda, a chere *lye*,
Ung pannier tout plain de poysson.
(*La Repeue de Villon et de ses Compaignons*, p. 229, Jouaust.)

Qui tres joyeuse et *lyee* en fut. (LOUIS XI, *Nouv.*, III, Jacob.)

Prenez en gré,
Car l'avons faict d'entente *lye*
Pour resjouir la compaignie.
(*Farce des cinq Sens*, Anc. Th. fr., III, 324.)

LIEART, voir LIART.

LIECE, voir LEECE.

LIECHE, voir LEECE.

LIEDEMENT, voir LIEEMENT.

LIEE, *lyee*, s. f., temps pendant lequel les bœufs sont sous le joug :

Est tenu me fere chascun an une corvee ou *lyee* de charue a la saeson d'yvernage. (*Ch. de* 1464, Arch. P 289, pièce 187.)

LIEEMENT, *liement*, *liemant*, *lyement*, *leement*, plus ancienn. *liedement*, *-ant*, adv., joyeusement :

A tel tristor atornat son talent,
Onc pois cel di ne s'contint *liedement*.
(*Alexis*, st. 28[d], XI[e] s., G. Paris.)

Si l'espousez a joie *liemant*.
(*Prise d'Orenge*, 1860, ap. Jonck., *Guill. d'Or.*)

Li mariner orent bon vent,
Vers lur pais vunt *leement*.
(*Vie de St Giles*, 1057, A. T.)

Cil se deduisent *lieement*.
(*Floire et Blanceflor*, 1[e] vers., 1059, du Méril.)

Vers la cité od sa gent
S'en veit la cunte mult *leement*.
(*Conquest of Ireland*, 1964, Michel.)

Herbigé sont li ost al val seurement,
Aseent a mangier e le pernent *leement*.
(TH DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 59 v°.)

Le mengier pristrent *liement*.
(*Eneas*, ms. Montp. H 251, f° 149[d].)

Respondu a molt doucement
Et si li dit molt *liement*.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 13[a].)



Ses voisins li ont dit
Qu'il entende au deduit
Et face *lieement*.
(*Ysopet II*, fab. XVI, Comment un Larron espousa fame, Robert.)

Que par cortoisie et par grace
Une feste a ces barons faice,
Et tiegne cort large et pleniere
Lieement et a bele chiere.
(*Dolop.*, 6723, Bibl. elz.)

Se mes cors sueffre cist tourment,
M'ame en ira plus *liement*
En paradis avec les sains.
(*Vie Ste Marguerite*, 213, ms. Richel. 1555, Joly.)

Les degres monte *lieement*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 85[b].)

Il lor respondoit doucement,
A grant joie et moult *leement*.
(*Mir. N.-D.*, Richel. 818, f° 65[a].)

Li rois les reçut mult *liemant*. (*Li Amitiez de Ami et Amile*, Nouv. fr. du XIII[e] s., p. 50.)

Le saint home me vit moult volentiers et moult *liement*. (JOINV., *Hist. de S. Louis*, p. 116, Michel.)

Il trouva sa dame qui moult *liement* le receupt. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 55, Bibl. elz.)

Ma tres chiere dame, je ne vous say ne puis mercier assez de la grant honneur, de la grant joie et du parfait bien que vous me faite par vos douces escriptures, pour ce qu'elle me font vivre *liement* et joieusement. (*Correspond. de G. Machault et de sa dame par amour*, p. 138, Tarbé.)

Et le presentay adonc (mon livre) a tres haulte et tres noble dame dame Phelippe de Haynault, royne d'Angleterre, que doulcement et *lieement* le receut de moy et me fist grant proffit. (FROISS., *Chron.*, prol., I, 210, Luce.)

Et suis celuy a qui vous povez ordonner et commander tout ce que bon vous semble et qui vous vient a plaisir, pour estre *lyement* et de bon cueur sans contredit obeye. (LOUIS XI, *Nouv.*, XXVI, Jacob.)

LIEFRU, voir LAVRU.

LIEGE, voir LIGE.

LIEGÉ, part. passé, garni de liège :

Une paire de pantoufles de cuir de vache *liegez* et feustrez et doublez de blanchet par dedens. (1492, *Argenterie de la Reine*, Arch. KK.)

Soulliers *liegez* et ronds comme une escaille. (OCT. DE S.-GEL., *Sej. d'honn.*, f° 16 v°, éd. 1526.)

LIEGEANCE, voir LIGANCE.

LIEGEI, voir LIGEÉ.

1. **LIEGEMENT**, voir LEGEMENT.

2. **LIEGEMENT**, voir LIGEMENT.

LIEGESSE, voir LIGESSE.

LIEGIR, voir LEGIR.

LIEGOIS, *ligois*, *lighois*, s. m., monnaie en usage à Liège :

.XIIII. s. de *ligois*. (*Traduct. du XIII[e] s. d'une ch. de 1225*, Cart. du Val St Lambert, Richel. l. 10176, f° 7[a].)

Cent mars de *lighois*. (1290, *Cart. du Val St Lambert*, Richel. l. 10176, f° 15[a].)

LIEGUEMENT, voir LIGUEMENT.

LIEIS, voir LES.

1. **LIEMENT**, *lyement*, *loiement*, s. m., lien, ligature :

Les declinanz en *liemenz* amerrat li sire ot les ovranz felunie. (*Psalt. monast. Corb.*, Richel. l. 768, f° 103 r°.) Lat., in obligationes.

Que se la lune est loie avec Mercure en *loiement* de regart ou en conjunction et ambedeus regardent au degré de l'ascendent, adonc sera l'ame de l'omme enterine. (*Hagins le juif*, Richel. 24276, f° 72 v°.)

Mais il gasta lour *liemens*.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 75[d].)

Ligamen, *liement*. (*Gloss. de Conches*.)

Et doit cellui boys estre tellement ordonné que le *liement* qui le tient puisse hausser et besser. (H. DE GRANCHI, *Trad. du Gouv. des Princes de Gille Colonne*, Ars. 5062, f° 225 r°.)

Ache nuyt aux femmes grosses, car par sa grant force elle desrompt et arrache les *lyemens* de l'enfant dont il est lyé. (*Le grant Herbier*, f° 5 r°, Nyverd.)

L'ache derompt et arrache les *lyemens* et retenacles de l'enfant dont il est retenu et lyé en la marris. (*Jard. de santé*, p. 33, impr. la Minerve.)

Les *liemens* des roches de marbre entaillez estoient de cedres et de bois rasil. (BOURGOING, *Bat. jud.*, VI, 16, éd. 1530.)

Liement a l'entour. (R. EST., *Thes.*, Obligatio.)

Liement, c'est ligature par lien. Il signifie aussi simplement serrement, union, adherence, coagmentatio. Ainsi disent les mariniers, que le revers du gouvernail estant bien espais espart le *liement* de l'eaue et erre de la mer. (NICOT, *Thresor*.)

— Action de lier :

Du *liement* de Nostre Seigneur et de sa condempnation devant Cayphas. (*Le Miroir historial*, Maz. 557, f° 73 r°.)

2. **LIEMENT**, voir LIEEMENT.

LIENART, s. m., celui qui paie les gages :

Que des wages sui *lienart*.
(*Congié Baude Fastoul*, 454, Méon, *Fabl.*, I, 127.)

LIENEQUIN, voir LEAUQUIN.

LIENIER, voir LANIER.

LIENS, voir LAIENS.

LIENSE, voir LIANCE.

LIEOR, *lieour*, *lieeur*, *lieur*, *loieor*, s. m., celui qui lie en général :

Alein le *lieour* dou fein. (1304, *Legs du Test. de Jehan II*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1196.)

Les *lieurs* de foin pour lier un millier de foin, trois sols. (1350, *Ord.*, II, 374.)

Jacques le *Lieeur*. (*Acte de 1354*, Cabinet de M. du Chastelier, au Kernuz.)

Ung *lieur* de chardons. (FABRI, *Rhet.*, f° 59 v°, éd. 1521.)

— Ouvrier emballeur :

Ke nus *loieres* de dras ne loie dras par nuit. (1280, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 451.)

Les *lieurs* de draps. (*Pièce du XIV[e] s.*, ap. A. Thierry, *Tiers Etat*, IV, 188)

— Celui qui liait, qui joignait, qui cousait ensemble les feuilles des manuscrits, relieur :

Lieeurs, *lieurs* de livres. (*Voc. des métiers*, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel*.)

— *Lieur d'aiguillette*, celui qui nouc l'aiguillette :

Lieurs d'esguillettes. (BOD., *Demon.*, f° 208 r°, éd. 1582.)

— Fém., *lieresse*, *lierresse*, celle qui lie :

Ligatrix, *lieresse*. (*Gloss. de Salins*.)

Ligatrix, cis, *lierresse*. (*Voc. lat.-fr.*, 1487.)

Bessin, *lieu*, *liou*, celui qui lie les gerbes.

LIEPPE, s. f. ?

Mais li dus de Bourgongne se vot toudis garder,
Car lui li *lieppe* tent, petit le fait plorer.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 1881, Chron. belg.)

1. **LIER**, *liier*, s. m., syn. de *liois*, pierre blanche :

Cinquante tours i ot de marbre et de *liier*.
(*Chans. d'Antioche*, VI, v. 266, P. Paris.)

2. **LIER**, *loyer*, v. a., nouer l'aiguillette à quelqu'un :

Pour ce que il estoit voix et commune renommee que Bernart de la Tapie *avoit* ensorcelé et *lié* Guillaume Fors et sa femme, tellement que icellui Fors ne povoit avoir compaignie avec sa ditte femme. (1408, Arch. JJ 162, pièce 240.)

— Relier :

Pour *avoir loyé* et abillié le dit livre par dehors. (*Compt. de 1450-51*, Arch. mun. Douai.)

LIERE, s., p.-ê. faute pour litre, bande noire tendue au dedans ou au dehors de l'église et portant des armoiries :

Hardi le Roux en son vivant chevalier, pere du suppliant, ala de vie a trespassement, et fu ensepulturé en l'eglise de Courron, en laquelle le suppliant fist faire *liere* et paindre ses armes allentour d'icelles, comme il est de coustume de faire en tel cas. (1466, Arch. JJ 194, pièce 237.)

LIERNE, s. ?

Aucuns y usent (aux voûtes des églises) de *liernes*, formerets et tiercerons. (DELORME, *Archit.*, IV, 8, éd. 1568.)

Clefs ou s'assemblent les tiercerons et *liernes*. (ID., *ib.*, p. 110.)

LIERRE, *lierres*, cas suj., voir LARRON.

1. **LIESSE**, voir LICE.

2. **LIESSE**, voir LEECE.

LIESSETE, voir LICETE.

LIEST, voir LEST.

LIESTAGE, voir LESTAGE.

LIETESTE, *lyteste*, s. m., ruban de tête, lien de tête :

Et a ses femmes leur partagea (Marie Stuart) ce qui luy pouvoit encore rester de bagues, de carquans, de *lytestes* et accoustremens. (BRANT., *des Dames*, VII, 428, Lalanne.)

LIETEUR, s. m., rubanier :

Bauduin le *lieteur*. (1304, *Trav. aux chât. des C. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 20.)

LIETRU, voir LETRIL.

1. **LIETTE**, s. f., choix :

Auxi quant plusour gens en la ville hont estei d'office et auconnes foi plusour foi, sont muhez et changié, si se trovallient aucons de miner lour office plus diligentemant et honorablement en pensant que in certain terme le faut partir de lour office et reposa, et non pas certiffié quant plus avant lei porront estre esliet, et que auxi profeitable chose est et honorable quant plusour gens en une ville hont estei officiour, quar l'on en haz melliour *liette*, et semble adonque a plusour que ly officiour non tiegniont pas les office coment per heretage et chose acustumae, por cen hont ordinei concordablemant que dixorevant liquel qui seraz esliet a estre officier en quel office que cen soit de office de ville et per auconne fortune il remant en son office per trois anz continuelmant segant. (1413, Arch. Fribourg, 1re *Coll. des lois*, n° 246, f°s 72 v° et 73 r°.)

Et sont excepta en ceste presente ordinance cistour officiour qui s'ensoigont por cause que auconne foi *liette* si convigniablemant et profeitablemant non se trouve. (*Ib.*)

2. **LIETTE**, s. f., tout ce qui sert à lier, cordon, ruban :

Troys paires de *liettes* pour lier leurs cheveulx. (1580, *Compte de tut.*, f° 67b, Barb. de Lescoet, Arch. Finist.)

A ses femmes leur partagea (Marie Stuart) tout ce qui luy pouvoit rester de bagues, de carcans, de *liettes* et accoustremens. (BRANT., *des Dames*, III, p. 142, éd. 1666.) L'éd. Lalanne, VII, 428, donne *lytestes*.

Dans l'Ouest, et particulièrement dans le Finistère, *liette* désigne encore un ruban étroit de fil ou de coton. Dans les Côtes-du-Nord, canton de Matignon, il est synonyme d'osier.

3. **LIETTE**, voir LAIETE.

LIEU, *liu*, *leu*, *lue*, *lu*, *lou*, *luef*, *luec*, *leou*, s. m., mot conservé.

— Locutions :

— *Lieu de pavillon*, tente :

Espandid nue en *leu de paveillun*, e fu que il luisist par nuit. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CIV, 39, Michel.) Lat., in tentorium.

— *Lieu d'engendreure*, la matrice :

En tei sui dejetez del *leu d'engendreure*, del ventre ma merre li miens Deus tu ies. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XXI, 10, Michel.) Lat., ex vulva.

— *Derrain lieu de mer*, l'extrémité des mers :

Se je prendrai mes pennes en la jurnee, maindrai el derrein *liu de mer*. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, CXXXVIII, 10, Michel.) Lat., in novissimo maris.

— Fig., place, rang :

Que Des, por sa pie douçor,
Nos tramete itiel pastor
Que son *lue* poisse maintenir
E seit dignes de li servir.
(*Vie du pape Greg.*, p. 100, Luzarche.)

— *En lieu de*, *el lieu de*, à la place de :

Seiez es *lius* Olivier et Rollant.
(*Rol.*, 3016, Müller.)

C'un autre homme ferai couchier
En *lu* de moi o ma moillier.
(*Athis*, Ars. 3312, f° 7c.)

En *lieu* de fable vos dirai
Un voir, ensi k'oi dire ai.
(*La Vescie a prestre*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, III, 106.)

Li empereres envoia l'arcevesque de Capes por esposer la damoisele el *lue* del empereor. (*Est. de Eracl. Emp.*, XXXII, 20, Hist. des crois.)

Et fist amener une asnesse, et le fist monter de devant derriere, et li faisoit tenir la coe en la main en *luec* de frein. (*Ib*, XXIII, 14.)

En *luef* de serment. (10 mai 1382, *Lett. du sire de Valangin*, Neuchâtel, Arch. du Locle.)

En *leouz* de sairement. (3 mai 1393, *Lett. de Mahaut, dame de Valangin*, Neuchâtel, Arch. du Locle, n° 4.)

— *Lieu de ban*, plaid devant maire et échevins :

Li sires Pieres prist ban sus tout seu que li est delivré par droit en plait parmey la semonce qu'il fist en *lou de bans* a Mez. (1384, Arch. mun. Metz, carton 934.)

Parmey la semonce qu'il fist en *leu de bans*. (1384, Coll. olim Emery, carton 97.)

Ledit Dediet en ait tant desmonnez per voie de droit Jehenne, fille Collairt Henluetz que fuit et pourcewet son marrit se deffendre la voulloit, et Collairt, frere ladite Jehenne, qu'il les olt a une journee en *leu de ban* au ban de Gorse, au lieu d'Airs. (1514, Arch. mun. Metz, carton 935.)

— *Terre de lieu*, terre acensée par contrabout :

Tous manoirs cottiers qui d'ancienneté ont esté ou sont amazez, faisans front sur rue et flegard et tout ce qui est cependant ausdits manoirs ; comme baillé par un même cens, par forme de contrabout (que l'on dit *terre de lieu*), sont indivisibles et non partables et succedent a l'aîné fils. (*Cout. de Hesdin*, Nouv. Cout. gén., I, 341.)

— *Aller de lieu*, aller d'une traite :

Nous vous supplions de faire l'ordonnance pour le courier que nous dépêchons qui doit *aller de lieu* jusques a la frontiere d'Espagne. (*Mém. de Bellièvre et de Sillery*, p. 69, la Haye 1696.)

— *Lieu*, fig., estime, considération ; *avoir lieu*, être en estime, dominer :

Malvais ert dont leur *lieux*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 291, Kerv.)

Adont n'aront nul *lieu*.
(ID., *ib.*, I, 333.)

Lieu n'i doient avoir.
(ID., *ib.*, I, 338.)

Bien sai que li voir dire toudis sen *lieu* n'a mie.
(ID., *ib.*, II, 15.)

LIEUEE, *loee*, *louee*, *luee*, *loueie*, *louvee*, *loiee*, *liuee*, *leuiee*, *liwee*, *leguee*, s. f., l'espace d'une lieue :

Li ost vont aprochant de Sarrazine gent ;
Plus d'une grant *liuee* dure li frons devant.
(J. BOD., *Sax.*, CLXXVIII, Michel.)

Ne fust a terre d'une *lovee* grant.
(*Raoul de Cambrai*, 2414, A. T.)

Une *loiee* i a de plaigne.
(*Eteocle et Polin.*, Richel. 375, f° 44g.)

A aprochiet le roi une *loueie*.
(*Maccab.*, 107, Stengel, *Rivista di filologia romanza*, 1875, p. 85.)

De fine veriteit savoit
Que ville ne chastel n'avoit
A .XXX. *luees* en tot sans.
(*Dolop.*, 8647, Bibl. elz.)

N'est pas lonc demi *louee*.
(*L'Atre perill.*, Richel. 2168, f° 9 v°.)

Li sons en fu ois plus de demi *louvee*.
(*Bast. de Buillon*, 6084, Scheler.)

Cil dou bruelet furent tot coi estant
Tant com fui loins une *louee* grant.
(*Huon de Bord.*, 1179, A. P.)

Quant il furent alé arier une *louee*,
En .I. moult riche bourc, pres d'une large pree,
Se hebergent la nuit.
(*Doon de Maience*, 6108, A. P.)

Si com puis ne pout l'en oir
Que nul venist d'une *leuiee*
Vers la bone qu'il out fichiee.
(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 18, Bourrassé.)

Car ché le mont de Thir, qui tant a renommee,
Ne me fon eslongier de chi demi *louvee*.
(*B. de Seb.*, XII, 290, Bocca.)

Et sont pres de Feson a demi *liuee*.
(*Vœux du Paon*, ms. Brux. 11191, f° 6 v°.)

E dona hi .I. *leguee* de terra contre soleil levant. (*Chron. de Turpin*, Richel. 5714, f° 54c, Auracher.)

E hi donna .II. *leguees* de terra. (*Ib.*, f° 55b.)

Che fu li plus beauz bois... qui fuist en cent *liwee*.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, II, 204, Scheler, *Gloss. philol.*)

Qui ot proprement plus d'une grande *lieuee*.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 6289, Chron. belg.)

— Le temps que l'on emploie à parcourir une lieue :

D'une *liuee* ne dit ne o ne non.
(*Raoul de Cambrai*, 6765, A. T.)

Pasmee chiet une *liuee*,
Ongues d'ilec ne fu levee.
(*Perceval*, ms. Montp. H 249, f° 97c.)

Oncques ne conforta la gent crestienee
En la grant tour Calabre ne heure ne *lieuee*.
(*Chev. au cygne*, 20123, Reiff.)

Quant la dame ot ce mot, a le tierre s'estent,
En plus d'une *lieuee* n'en leva nulement.
(*Ib.*, 28389.)

De ses bras li uns l'autre lie,
Et en baisier chascuns s'oublie :
El baisier a une *loee*
Qu'il font a une reposee.
(*Floire et Blancefl.*, 1e vers., 2159, du Méril.)

N'aurunt succurs ne aie dedenz tredze *luees*.
(JORD. FANTOSME, *Chron.*, 449, Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

D'une grande *loee* n'ala .I. mot sonant.
(*Quat. fils Aym.*, p. 44, Tarbé.)

Asses i sissent longement,
Et furent servi ricement :
Une *loee* apres mangier
Li lit sont prest, si vont coucier.
(*Dolop.*, 1087, Bibl. elz.)

Une grant *loee*
Et demie a duree
La joie de moi et de li,
Ainz qu'ele fust finee.
(*Rom. et past.*, Bartsch, II, 6,43.)

Lor font li baron tel risee
Qui bien dura une *luee.*
(*Othevien*, ms. Oxford, Bodl., Hatton 100, f° 64 v°.)

D'une moult grant *louee* ne dit ne o ne non.
(*Maugis d'Aigrem.*, ms. Montp. H 247, f° 167[b].)

Onkes mot ne parla en bien demi *louee.*
(*B. de Seb.*, XVI, 818, Bocca.)

— Banlieue, une lieue à la ronde :

Cil del Mans od lui se teneient,
D'avancier le s'entremeteient,
E li home de la *loee*
Esteient tuit a sa criee.
(WACE, *Rou*, 3e p., 9785, Andresen.)

LIEUETE, - *ette*, *liuete*, *loete*, *louete*, etc., s. f., petite lieue :

A .II. *liuetes* molt pres erent d'enqui.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 51[b].)

A .II. *liuetes* de Bordeles la cit.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 43[b].)

A deus *liuetes* par deles Pierrepont
Ariesta l'ost l'empereor Kallon.
(RAIMB., *Ogier*, 9860, Barrois)

A deus *lieuetes* de deles Pierrepont.
(*Ogier*, ms. Durh., Bibl. de Cos., V, II, 17, f° 113[a]; P. Meyer, *Rapport.*)

De sa vile out quatre *loetes*
Tresqu'a Lisies petitetes.
(G. DE S. PAIR, *M. S. Michel*, 3706, Michel.)

Mes n'oi alé c'une *liuete*
Par le trespas d'une vilete.
(*Voie de Parad.*, Richel. 837, f° 87[c].)

Et ausi bien com g'iroie hui
Une *liuete* et demain .II.
(*Lai du Conseil*, p. 110, Michel.)

A .III. *lieuetes* est infers le puant.
(*Huon de Bord.*, 7045, A. P.)

Je suis tant parforcé de travail et si rebouté qu'on ne tireroit point de moy une *lieuette* de chemin. (LOUIS XI, *Nouv.*, XXXI, Jacob.)

A l'Escluse a deus *lieuettes* pres.
(*Geste des ducs de Bourg.*, 5954, Chron. belg.)

LIEUMAGE, voir LEUNAGE.

LIEUR, adj., terme de cuisine, qui sert à faire des liaisons :

Saulmure. *Lieuse.* (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

LIEURE, *lyeure*, *liure*, *loieure*, *loyeure*, *loiure*, *loyure*, *lieuze*, s. f., ligature, lien, ruban :

(Il) desloiat les nouz de la *loiure* ki avoient astraint les braz de l'innocent. (*Dialog. St Greg.*, p. 98, Foerster.)

Nus ne puet quirier sele qui soit brisiee desus la dareniere *liure* en amont. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1e p., LXXX, 3, Lespinasse et Bonnardot.)

Et s'ariesterent a l'ourmier et ragierent a forces toutes les *loiures* et les copperent jusqu'en terre cui que il en pesast. (*Chron. de Rains*, c. VIII, L. Paris.)

Ne ne paroist pas que il eust nulle *lieure* de ners ou jointure entre l'espaule et le gros du braz. (*Les Mir. S. Loys*, Rec. des Hist., XX, 172.)

Item, dame Margrite de Pieronne .II. couvrechies, .II. *loiures.* (1301, *Cart. de l'Abb. de Flines*, p. 501, Hautcœur.)

Une *loyeure* d'estrain. (1357, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 28, f° 61 r°.)

Lyeures des esmaux. (1360, *Invent. du duc d'Anjou*, n° 428, Laborde.)

Un gros quoc d'une coquille de perle, dont le col est d'argent doré, et a la crette et le confanon de guelles. Et a le ventre et la queue liee d'une grelle *lieure* d'argent doree et semee de petiz grenaz. (*Ib.*, n° 512.)

Une viez chaudiere sanz ance et sanz *loieure.* (1389, *Invent. du chât. de Porte-Mars*, Arch. admin. de Reims, t. III, p. 737, Doc. inéd.)

Et loyerent entour lors testes belles blances *loiures* de toille. (FROISS., *Chron.*, II, 492, Kerv.)

Lieure, ligatura. (*Gloss. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

J'ay veu faulcons qui, sans getz ne aultre *lieure*, yessoient et entroient avecquez nous. (XVe s., *Traité de faulconnerie*, p. 38, Martin-Dairvault.)

Querront chable et *loyeurez* de cordes. (1404, *Marché*, Arch. S.-et-M., H 98.)

Icellui Palloriez d'un coustel coppa les juilles ou *lieures*, dont les beufz qui tiroient a la charrette estoient liez. (1444, Arch. JJ 176, pièce 220.)

A Henry, cordier, pour une *lieuze* de corde pesant .VI. livres pour monter les grosses pierres de la tour, chacune livre .XV. d. t. (1463, *Compt. de Nevers*, CC 58, f° 36 r°, Arch. mun. Nevers.)

A Loys le cordier pour .VI. *lieures* a lyer les bastardeaulx. (1477, *Comptes des receveurs*, CC 68, f° 37 v°, Arch. mun. Nevers.)

A Anthoine le cordier cinq sols tourn. pour une grosse corde a faire *lieure* qu'il a baillee et livree pour servir a ladite ville a lier des solives, planches et autres choses quant mestier sera. (1494, *Compt. de Nevers*, CC 76, f° 34 r°, Arch. mun. Nevers.)

Quans hommes, enfans, quantes femmes
Se feussent sentues des *lyeures*
Au prejudice de leurs ames.
(MARTIAL DE PAR., *Vig. de Charl. VII*, H II[c], éd. 1493.)

La *lieure* des ongles avec la chair est en maniere de cordes qui se forment des nerfz, des veynes et des arteres qui viennent jusques au bout des doiz pour leur donner ayde et sentement. (J. BOUCHET, *Triumphes de la noble Dame*, f° 44 r°, éd. 1536.)

Puis lye ledict canon ainsi qu'on faict les saulcisses,car autant de plys ou *lyeures* que tu feras, autant de bruit fera ledict canon. (*Bastim. de receptes*, f° 5 r°, éd. 1548.)

— Cercle de tonneau :

Une dossiere, quatre *loyeures* a loyer vins. (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 52, Biblioph. de Reims.)

— Liaison, terme de cuisine :

Des espices et *lieures* mises en potages l'en ne doit riens couler. (*Ménagier*, II, 87, Biblioph. fr.)

— Largeur d'un fagot à l'endroit du lien :

Les grands fagots devront avoir de *loyure* huit paulmes, de cloyure et en chascun d'eux lanchars de sept pieds de long et esconniers ainsi qu'il appartient. (*Cout. de Hainaut*, Cout. gén., I, 814, éd. 1604.)

Que lesdits petits fagots ayent sept paumes de *loyures*, et cloyures de deux piedz et demy de long. (*Cout. de Hayn.*, CV, Nouv. Cout. gén., II, 35.)

H.-Norm., vallée d'Yères, *lieure*, longue branche qui sert à lier les haies. Bessin, *lieure*, corde qui sert à retenir la charge d'une charrette à gerbes. Côtes-du-Nord, canton de Matignon, *liure*, pièce de charpente composée de deux arbalétriers et d'un entrait. Namurois, *loiure*, jarretière. Rouchi, *loiure*, lien. Fr.-Comté, Sauget, *laiure*.

LIEUTENANCIE, *lieutenanchie*, s. f., qualité de lieutenant, lieutenance :

Et ne voulons que des dictes *lieutenancies* ceulx qui ont esté noz lieuxtenans... usent ou exploictent d'oresnavant. (1372, *Ord.*, V, 594.)

LIEUTENANDERIE, s. f., qualité de lieutenant :

Office de *lieutenanderie.* (1388, *Ord.*, XII, 162.)

LIEUTENANDISE, s. f., fonction de lieutenant :

L'on pourra adviser de gaignier le duc de Zas, electeur,par quelque bon moyen..., soit par ladicte *lieutenandise* de l'empire, assentement de quelque traicté de mariage et aultrement. (3 fév. 1518, *Mém. et instr. à J. de Marnix*, Négoc. entre la Fr. et l'Autr., II, 197, Doc. inéd.)

LIEUTRIN, voir LETRIN.

LIEUWIS, adj. ?

Tout consenti li mauvais rois Francis
Karles Martiaus, ki en fu trop *lieuwis.*
Por le tresor ke li dona Hervis
Li dona femme si haute et de tel pris
Que che ne fu mie endroit ses amis
Dont puis l'en ot alevé en haut pris.
(*Les Loher.*, Richel. 4988, f° 171 v°.)

1. LIEUX, adj., plein de lie :

Fæculentus. Plein de lie, *lieux.* (*Trium ling. Dict.*, éd. 1604.)

2. LIEUX, adj., joyeux :

Moult *lieux* et moult joyeux estoit leurs hostels et moult renommes partout. (FROISS., *Chron.*, VII, 257, Kerv.)

Cf. LIÉ.

LIEUZE, voir LIEURE.

LIEVART, s. m., quart d'un arpent :

La seconde partie contient ung arpent et ung *lievart*, qui est la quarte partie d'un arpent de pré. (1471, Arch. JJ 197, pièce 159.)

1. LIEVE, *lesve*, s. f., levée, impôt :

Se li prodommes de la ville veulent faire *lesve* en commun, li douze la peuvent faire et lesver sans achoison. (1242, *Charte d'affr.*



de Montluçon, ap. Allier, *Anc. Bourb.*, I, 404.)

Pour la *lieve* de la somme de 5 a 600 livres qui a esté imposee sur eulx. (1568, *Remontr. des cathol. d'Issoudun*, Arch. mun. Issoudun.)

— Livre contenant l'état des biens d'une abbaye : Dans les grandes *lièves* se trouve la déclaration des menses, soit abbatiale, soit commune, soit distraite pour subvenir à l'entretien des bâtiments et des nouvelles constructions ; d'autres précisent la recette en espèces ou en nature. Telle *liève* détaille les petites rentes, telle autre la mense ordinaire, celles-ci le revenu temporel en numéraire ou en prestations et celles-là les menses auxquelles chaque revenu est attaché. Parmi les petites *lièves*, les unes résument les grandes ; les autres spécifient, avec les offices claustraux ou non claustraux, les rentes inséparables de chaque office. Les *lièves* qui subsistent encore dans la bibliothèque de la ville de Saint-Denis sont en trois volumes in-folio : le premier, daté de 1672, donne l'état de la mense conventuelle ; le second détaille les biens abandonnés par suite de la transaction signée en 1672 avec le cardinal de Retz, les fondations faites par les rois dans la basilique depuis les commendes, et enfin les nouvelles acquisitions ; le troisième, daté de 1777 et s'arrêtant à l'année 1790, spécifie les appartenances des quatorze officiers claustraux en terres et en revenus. (Mme F. d'Ayzac, *Hist. de l'Abb. de S.-Denis*, I, 303.)

Je vous envoye le double de la *lieve* des recongnoissances de la dicte chappelle, et quand vous viendrez ou envoyerez de par deça, je vous feray montrer les originaulx. (F. de Lorr., *Mém.*, p. 170, Michaud.)

Et jusqu'au XVIIIe siècle :

Ledit receveur percevra les rentes qui nous sont dues sur différents héritages..., et en dressera une nouvelle *lieve* ou manuel contenant les noms des héritages avec leurs confins, les noms des détenteurs, les paiements et les mutations qui pourront survenir. (1780, Ste-Croix, Arch. Vienne.)

2. **LIEVE**, *leve*, adj. ; *porte lieve*, porte qui se lève :

Ascuns nosaunces nequedent sount terminables en countes par viscountes et nemy par assise si come de encres de curtilage sur comune ou de wayour ou de enbenner a bestes ou de *porte leve*, ou faude ou de vacherie ou molyn ventresse ou fumer ou bercherie. (Britton, *des Loix d'Anglet.*, f° 109 v°, ap. Ste-Pal.)

Porte lieve pour ung puch. (1509, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

LIEVEMENT, voir Levement.

LIEVEURE, voir Leveure.

LIEVRADE, s. f., mesure de terre, le quart d'un arpent :

La quatrieme piece contient trois mailhieres et une *lievrade* de pré. (1471, Arch. JJ 197, pièce 159.)

Cf. Lievart.

LIEVREPOIS, s. m., sorte de petit poisson :

Et des menus poissons, si come de mules, d'anons, de *lievrepois*, li chens, .II. den. de tonliu. (*Décl. des droits de travers perçus à Amiens*, ap. A. Thierry, *Monuments du Tiers Etat*, I, 86.)

LIEVRIERE, voir Levriere.

LIEZ, voir Liois.

LIFECOP, *livecop*, s. m. ?

Et si doit doner a ses compaignons jusques a .C. s. de parisis et ne plus ne mains ne autre buverage, ne autre maignerie, ne *lifecop* ne bonté il ne doit doner. (1280, Arch. S.-Omer, CXLIII, 10.) Var., *livecop*.

LIFFELOFFE, voir Lifrelofre.

LIFFRELOFRE, voir Lifrelofre.

LIFLOF, voir Lifrelofre.

LIFRELOFRE, *liffrelofre*, *lifreloffre*, *liffeloffe*, *liflof*, s. m., terme d'injure ou de mépris appliqué tout d'abord aux Suisses et aux Allemands, puis, par extension, aux philosophes :

Ung farseur ou ung *liffeloffe*.
(Lefranc, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 107d.)

Entre aultres vindrent et arriverent ausdits vivres plusieurs *lifrelofres*, Calabriens et Suisses, qui avoient telle raige de faim aux dents qu'ils prenoient fromages sans peler, et mordoient a mesme. (J. de Troyes, *Chron. scand.*, p. 80.)

A quelle metamorphose est ceste cy : de notaire de ville, vous estes devenu *liffrelofre*. Je dy philosophe champestre. (*Colloque de l'Origine et naturel des femmes.*)

Bruslant une grande partie du ciel, que les philosophes appellent via lactea, et les *lifrelofres* nomment le chemin Sainct Jacques. (Rab., l. II, c. 2, éd. 1542.)

Depuis les dernieres pluyes tu es devenu grand *lifrelofre*, voire diz je, philosophe. (Id., l. II, c. 8, éd. 1552.)

Je ne suys pas de ces importuns *lifrelofres*, qui par force, par oultraige et violence contraignent les lans et compagnons trinquer. (Id., l. III, prol., éd. 1552.)

Les soldats du camp dudit seigneur ne demandoient qu'a frapper dessus les *liflof* de reistres. (Cl. Haton, *Mém.*, I, 295, Bourquelot.)

Ces messieurs les *lifrelofres* ne voulurent boire autre vin que du vin de papier, tant qu'on en put trouver du blanc et clairet. (G. Bouchet, *Serees*, I, 49, Roybet.)

— Baragouin :

Puisque tu fais si bon retour
De ce pais des Alemaignes,
Plein de discord et de destour,
Plein de guerres et de montaignes,
Il ne fault pas que tu te plaignes
De faire le present et l'offre
De nous envoyer, si tu daignes,
Quelque epigramme en *lifrelofre*.
(Ch. Fontaine, *les Ruiss. de fontaine*, p. 124, éd. 1555.)

LIGACION, - *tion*, s. f., action de lire obligation :

Fricacions et *ligacions*. (B. de Gord., *Pratiq.*, II, 10, éd. 1495.)

L'un des moyens de *ligacion* est, par lequel ils (les prêtres) lient veritablement les penitens du devoir de satisfaction par eulx enjoincte. (J. Bouchet, *la noble Dame*, f° 90 v°, éd. 1536.)

Ceste *ligation* ou emprisonnement de Satan. (Postel, *Hist. mem.*, f° 71 v°, éd. 1552.)

LIGANCE, *ligeance*, *ligence*, *lijance*, *liegeance*, *legence*, *lejance*, *legiaunce*, *lingance*, *leyance*, *leyence*, s. f., état de celui qui est lié à son seigneur, qui lui a engagé sa foi ; vassalité hommage lige, l'obligation de cet hommage, et, selon Ragueau, qualité d'un fief qu'on tient nuement et sans moyen d'un seigneur, en raison de quoi on devient son homme lige :

De son fié li a fait *lejance*.
(Wace, *Brut*, 14825, Ler. de Lincy.)

De son fié li a fet *lijance*.
(Id., *ib.*, var.)

Lijance e lealté vus dei.
(*Tristan*, II, 352, Michel.)

Fieu ne demant ne eritage,
Ligance, feeuté ne homage.
(Ben., *D. de Norm.*, II, 17227, Michel.)

E si envers mei se desleient
Que serrement nul ne *ligance*
Ne homage ne covenance
Ne me tienent ne ne me gardent.
(Id., *ib.*, II, 33129.)

E al viel rei sun pere si redeit ensement
Humages e servises, *ligance* veraiement.
(Jordan Fantosme, *Chron.*, 278, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

Ne je n'ai aillors ressort
Sans ma *ligence* brisier.
(Thib. IV, *Chans.*, p. 40, Tarbé.)

S'il vaint, il aura le *ligance*
De tot le roiame de France.
(*Parton.*, 2811, Crapelet.)

En son liu serai vostre amis,
Et vos fera mes cors *ligance*.
(*Ib.*, 3616.)

Et ce que celui Monsour Hervé de Leon avoit en Kaerguisin et Elbersay, en croissance de la *ligence* que celui Eon avoit eu jadis del dist pere Monsour Hervé de Leon. (1292, *Sent. arbitr.*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1100.)

Tenoit du roy a foy et a *ligence*. (1314, Arch. JJ 52, f° 40 v°.)

Sur la foi et *ligeance* qe vous nous devez. (8 janv. 1374, *Mand. d'Edw. III*, Delpit, *Doc. fr. en Anglet.*)

Toutz parties deins la *liegeance* d'Engleterre eient et enjoient mesmes les benefices d'avoir et porter heritages deins ladit *liegeance* come les autres heriters avantdiz en temps aveigner. (*Stat. d'Edouard III*, an XXV, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Il n'ot que simple oboissance
Sanz *ligence* et sanz serement.
(*Le Libvre du bon Jehan*, 2757, Charrière.)

Et ne se doivent partir de ladicte *ligence* sans le congié leur seignour. (*Coust. d'Anjou et du Maine*, IV, 179, Beautemps-Beaupré.)

Pource ne luy fais point de hommage
De service ne de *ligence*.
(J. Meschinot, *Lunettes des princes*, f° 24 v°, éd. 1493.)



Querant licence
D'aller veoir le tres plaisant estre
Ou le vostre fait residence,
Pour vous faire honneur et *legence*.
(J. MESCHINOT, *à Chastellain*, ap. Kerv., *Œuv. de Chastell.*, VII, 485.)

— On trouve au pluriel, pour désigner les actes d'hommage, ou les terres soumises à l'hommage :

A lui voil que facez *ligances*
E celes fermes otreiances
Cum home deivent a seignor faire.
(BEN., *D. de Norm.*, II, II, 455, Michel.)

Et manderent les deux trectours,
De par le roy, a noz seignours
Qu'ilz vensissent faire *ligences*,
Homages et oboissances
A nostre duc comme ilz devoint.
(*Le Libvre du bon Jehan*, 1597, Charrière.)

Delivreront audit roy d'Angleterre et a tous ses hoirs et successeurs et transporteront en eux toutes les honneurs, hommages, obediances, *ligeances*, vassaulx, fies, services. (*Gr. Cron. de Fr.*, Fais du bon roi Jehan, CXXIV, P. Paris.)

Congnois et confesse tenir de *ligance* de monseignour du Pont toutes les terres. (26 av. 1389, bar. du Pont, Coatdero, Arch. Finist.)

Cf. LIANCE.

LIGATIF, adj., qui sert à lier :

L'autre (conjonction des os) est *ligative*. (J. RAOUL, *Fleurs du grand Guydon*, p. 103, éd. 1549.)

LIGATURE, s. f., reliure :

M'estant ce petit libvre tombé en main, je n'ay volu manquer de lui faire donner une petite *ligature*. (XVI[e] s., *le Sainct voyage de Jerusalem*, ms. Valenciennes 449, Avis au lecteur.)

1. **LIGE**, *liege*, *lyege*, *linge*, adj., en parlant d'un vassal, qui a promis à son seigneur toute fidélité contre qui que ce soit, sans restriction :

Tu es sis *liges* hom.
(WACE, *Rou*, 2[e] p., 3731, Andresen.)

Est vostre *linge* homme et vo carnel amis.
(*Quatre fils Aymon*, ms. Montp. H 247, f° 189[c].)

Vers lou roi Artu cui huem ge sui *liges*. (*Lancel.*, Richel. 754, f° 2[c].)

Dame, si i metes conselg, car je sui vostre feme *lige*. (*Chron. de Rains*, c. XXVIII, L. Paris.)

Quant juges fet semondre un home por ses defaux, la semonse doit estre fete par ses homes *liges*, trois foiz, et par tex qu'il les puissent juger. (*De jostice et de plet*, II, 3, § 5, Rapetti.)

Diverses *lieges* et subgitez du roy. (*Stat. de Henri V*, an II, impr. goth., Bibl. Louvre.)

Quant a purveance de remedye pur les *lieges* et subgites du roy qui se sentent grevez. (*Ib.*, an IV.)

— Par extension :

Car je sui vostre *liges* tous.
(JACQ. D'AMIENS, *Art. d'Amour*, ms. Dresde, Kört., 521.)

Car je suis vostre *lige* toute
A tos jors mais.
(ID., *ib.*, 1987.)

— En parlant d'un fief, d'un héritage, possédé sous la charge de l'hommage lige :

Dunc ne toli il Normendie
Qui *lige* esteit de la corone ?
(BEN., *D. de Norm.*, II, 13580, Michel.)

Et chose nos demande que nos ne poons faire,
Si vuet de nostre terre la franchise retraire
Que la mere Deu tient a son *lige* doaire.
(J. BODEL, *Sax.*, XXXI, Michel.)

Par ensi que je les tiengne de lour en fief et en chaisement *lyege*. (Nov. 1265, Arch. Doubs B 400.)

Tient et adveue a tenir en fié *liege* et au reddevoir de *liege* estaige. (4 juill. 1366, D. d'Orl., l. A 114, Arch. Loiret.)

Selon la coustume des lieux sont les reliefz, car les ungs sont *liege*, et les autres demy *liege* ; les *lieges* doivent dix livres de relief, le demy *liege* doit cent soulz de relief. (BOUT., *Somme rur.*, 1[e] p., f° 131[a], éd. 1486.)

— Dans un sens analogue :

Ai ge fait *lige* homage. (1228, Arch. Mos., Chamb. de réun.)

Hommage *linge*. (1400, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 48 v°.)

— En parlant d'un suzerain, envers qui l'on est tenu par l'hommage lige :

Plurent lur filz, lur freres, lur nevulz
E lur amis e lur *liges* seignurs.
(*Rol.*, 2420, Müller.)

Vers son *lige* seignor ne doit nuls faire outrage.
(J. BODEL, *Sax.*, XXXVII, Michel.)

..... Que Karles au vis fier
Est vostres sires *liges*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 13, Michelant.)

Et est mes *liges* sires, et je sui ses liges hons. (MÉN. DE REIMS, 349, Wailly.)

Comme seigneur souverain et *liege*. (*Chron. de S.-Den.*, Richel. 2813, f° 428[b].)

— Exempt de toute redevance, de toute obligation :

Il doit laissier lesdictes maisons quittez et *lieges* de toutes debites. (1368, *Reg. du Chap. de S. J. de Jerus.*, Arch. MM 29, f° 19 r°.)

Que cil de dedens seroient apaisies envers monsigneur Charle, quittes et *lieges*, et ne perderoient riens dou leur. (FROISS., *Chron.*, II, 149, Luce.)

— Libre, pur, absolu, entier, propre :

En sa bonne et *lige* pooté recognut par devant nous. (1279, *Cart. de S.-Benoit*, f° 32 r°, Arch. Loiret.)

Car lonctens aveit espié (le diable)
Le cors d'un escomeinié,
Qui morut sanz confession ;
S'en fist sa *lige* mansion.
(PEAN GATINEAU, *Vie de S. Martin*, p. 135, Bourrassé.)

Vous les rares certes molt bien (les deniers),
Se il estoient *lige* mien,
Si les aries vous, amis dous.
(JACQ. D'AM., *Art. d'Am.*, ms. Dresde, Kört., 2178.)

— En parlant de personne, synonyme de franc :

Ainsi que le roy vertueux, franc et *liege*,
Il s'en alla veoir le merveilleux siege.
(A. DE LA VIGNE, *le Vergier d'honneur.*)

Wallon, *lige*, syn. de quitte, dans la phrase *quit' et lige*.

2. **LIGE**, s. m., redevance due pour une terre possédée sous la charge de l'hommage lige :

Colart de Ligny tient desdis religieux a plain *lige* un fief. (*Denombr. du baill. d'Amiens*, Arch. P 137, f° 85 v°.)

Piérre Leleup tient desdiz religieux un fief a demy *lige* contenant son manoir. (*Ib.*, f° 85 r°.)

Par ladite coustume loist ausdits seigneurs prendre et avoir relief, a sçavoir, pour chacun fief et noble tenement tenu en partie dix livres parisis, autant d'ayde, et cent sols parisis de cambellage, toutes fois que le cas y eschet ; de chacun fief tenu en demie partie, cent sols parisis de relief, autant d'ayde, et cinquante sols parisis de cambellage ; de chacun fief tenu de plein *lige*, trente sols parisis de relief, autant d'ayde, et quinze sols parisis de cambellage : et de chacun fief tenu en demy *lige*, quinze sols parisis, autant d'ayde, et sept sols six deniers parisis de cambellage : et de chacun fief tenu a quart *lige*, sept sols six deniers parisis, autant d'ayde, et trois sols six deniers parisis de cambellage. (*Cout. de Hesdin*, 12, Coust. gén. du comté d'Artois, Arras 1679.)

Sauf toutesfois que pour aucuns fiefs et nobles tenemens qui souloient estre tenus du comté de Ponthieu est deu aux seigneurs, dont ils sont tenus, pour chacun fief tenu a plein *lige*, soixante sols parisis, et autant d'ayde, et vingt sols parisis de cambellage : de chacun fief tenu a demy *lige*, trente sols parisis, autant d'ayde et le tiers de cambellage. (*Ib.*, 13.)

— Ce qui appartient sans reserve, en toute propriété :

Ce et tous li biens de le ville doivent yestre mis au *lige* et par consequent li dis canons. (1425, 2[e] *Reg. des Consaux de Mons*, f° 3, Arch. de Mons.)

LIGÉ, voir LIGEÉ.

LIGEANCE, voir LIGANCE.

LIGEAUTÉ, s. f., obligation de l'hommage lige :

Et transporteront en eulx tous les honneurs et regalites, obedienses, hommages, *ligeautes*, vassaus, fies. (FROISS., *Chron.*, VI, 40, Luce.)

S'il est vassal de plusieurs conseigneurs a cause d'un mesme fief il n'est homme lige de pas un separeement, attendu que la *ligeauté* ne souffre pas de division. (BODIN, *Republique*, I, 9, éd. 1583.)

LIGEÉ, plus anc. *ligeet*, *ligé*, *ligié*, *ligieé*, *liegei*, *legeé*, s. f., hommage lige, service d'homme lige :

Quant vus li deveiz fei, humage et *ligeé* ?
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 31 v°.)

L'emperere se drece voiant tot son barné,
Le chevalier au cisne a premiers apelé :
Vasal, vous estes sires d'une grant duceé,
Si voel qu'en ceste cort me facies *ligeé*.
(*Enf. God.*, Richel. 12558, f° 28[d].)

Quant il lor dit qu'a l'anemi
Ont fait homage et *ligeé*
L'evesque va tot effreé.
(G. DE COINCI, *Mir.*, Richel. 2163, f° 14[b], et ms. Brux., f° 16[b].)



Gens cors, vostre hom a vos se rent,
Et fait houmage et seureté,
Comme hom a dame a *ligeé*,
Par serement.
(WILL. LI VINIERS, *Chans.*, Poët. ms. av. 1300, t. II, p. 810, Ars.)

Ce ferai jurer a mes rois
C'omage li feront manois,
Et que mes fils a lui venra
Et que *ligeé* li fera.
(*Parton.*, 2717, Crapelet.)

Guillaumes ses fius les ainsnes
Fu d'Engletiere couronnes,
Et Robiers ot la ducée
De Normendie en *ligeé*.
(MOUSK., *Chron.*, ms., f° 465, ap. Ste-Pal.)

Il m'a reconu et faite *ligié* et fealtei devant toz homes por toz les fiez qu'il et sui ancessour tinrent de moi et de mes ancessours. (**1240**, *Lett. de l'Ev. de Verdun*, Bar, Fiefs, I, 17[bis], Arch. Meurthe.)

Dovent audit Dux de Bergoigne faire faautee et *legeé* de ces quastre chastiaus. (**1242**, *Accord*, Preuv. de l'Hist. de Bourg., t. II, p. xv.)

Je sui hom liges a mon signor Thiebaut conte de Bar apres la *liegei* le conte de Lucembourg et le vesque de Mez. (**1263**, Bar, Fiefs, I, 26, Arch. Meurthe.)

Lequel blé lidis Jehans tenoit a demie *ligeé* de monseigneur le conte d'Artois. (**1284**, *Cart. d'Auchy*, p. 288, Betencourt.)

Ch'est chou que Pierres de Berle, chevaliers, tient en fief a *ligeé* de Mons. d'Artois. (**1290**, 2[e] *Cartul. d'Artois*, Arch. mun. Lille.)

Liquele dime je tieng en fief a *ligié* de Mons. d'Artois. (*Ib.*)

Mez homs lieges et en ma *legeé*. (Oiselay, vers **1295**, *Coll. de Lorr.*, CCCCLV, 81, Richel.)

Que li devandiz Bruns est devenuz hom liges a mon signor et mon chier cousin Thiebaut conte de Bar apres la moie *liegei*. (Pont, Fiefs, I, 74, Arch. Meurthe.)

Apres ce, nous, cel homage lige et tout le droit et toute la seignorie qui ou dit hommage et an la *ligieé* d'iceli nous appartenoit,... avons baillé et transporté du tout a nostre chier fil. (**1331**, Arch. JJ 46, f° 92 r°.)

— *Droit de ligeé* :

Ledit *droit de ligé* pourra se demander et pretendre sur ceux residens au dehors de nostredit pays ayans cheval et armes, ainsi que sur et contre ceux y demeurans. (*Chart. de Hain.*, c, 10, Nouv. Cout. gén., II, 125.)

Celuy possedant fief liege, ayant mis teste a chevet par maladie, ne pourra vendre, transporter ou autrement aliener ses cheval et armes affectes au *droit de ligé* au prejudice du seigneur, en cas que de la dite maladie la mort s'ensuive. (*Ib.*, p. 126.)

LIGEET, voir LIGEÉ.

LIGEITÉ, voir LIGETÉ.

1. **LIGEMENT**, *lyg.*, *lieg.*, *ling.*, adv., comme un homme lige :

Si vostre ire me pardonez,
Nul mais qui seit de mere nez
Jor ne serra si *ligement*
A tot vostre comandement,
Ma coupe conois et ma faille.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 27045, Michel.)

Que ses hom ert tout *ligement*.
(*Amaldas et Ydoine*, Richel. 375, f° 315[b].)

Sire, ce savez vos assez
Que plus a de .x. ans passez
Que vos a roi me coronaistes
De Sezile, ke me donaistes,
Dont je sui vostre hons *ligement*.
(*Dolop.*, 655, Bibl. elz.)

Buens cevaliers d'autres regnes
Mandoit, et lor donoit asses,
Ses faisoit suens tot *ligement*,
Et fievoit od la soie gent.
(*Parton.*, 459, Crapelet.)

Et ses (ces choses) tenra de lui *lygement*. (**1243**, Chap. de Metz, Dié, I, I, Arch. Meurthe.)

Je l'ai quité (le fié) a celui Bertremiu et a si oir por tenir du roi en fié tout *ligement*. (**1252**, *Lett. de Gilles de Boussavesnes*, Arch. JJ 31, f° 111 v°.)

Les porcions de fieu dessus dictes tien et adveue tenir *lingement* et sans moien. (**1400**, *Denombr. du baill. de Caux*, Arch. P 303, f° 42 v°.)

Beauté respond : Sire, c'est bien raison,
Par dessus tous et sans comparaison,
Que pour seigneur et souverain vous tiengne,
Et *ligement* vostre subject deviengne.
(*Poés. de Ch. d'Orléans*, p. 10, Champollion.)

— Par extension, sans réserve, absolument :

Se il se vuelent repentir
Et leur pechiez dou tout guerpir,
Tout en sunt quite *ligement*.
(*St Graal*, 3591, Michel.)

Or, fetes vostre plesir
De moi, car tot *ligement*
A vos me rent.
(COLARS LI BOUTHILLIER, *Chans.*, Dinaux, *Trouv. artés.*, p. 133.)

Tot *ligement* vous doins mon cors
A laissier ci u geter fors,
Et vos doins bonement congié
De moi ocire sans pechié,
U de moi faire oster de ci
Se n'en voles avoir merci.
(*Parton.*, 1231, Crapelet.)

J'aim bien loiaument,
Et s'ay bel amy,
Pour qui di souvent :
J'aim bien loiaument,
C'est miens *liegement*.
(*Couci*, 3869, Crapelet.)

Et lors que de ci partires
Mon cuer o vous enporteres,
Car il est tous vos *liegement*.
(*Ib.*, 7280.)

Devint il miens tout *liegement*.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 77[d].)

Que de vous aie aucun aliegement,
Car mon coer est vostre tous *liegement*.
(FROISS., *Poés.*, I, 75, 773, Scheler.)

A vous me donnai *liegement*,
De bon coer, enterinnement.
(ID., *ib.*, II, 39, 1301.)

Si les ot *ligement*, si com les demandat.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 30901, Scheler, *Gloss. philol.*)

— Aisément :

Car on ne puit deispuis (la disparition du pont) [si *ligement* passer.
(JEH. DES PREIS, *Geste de Liege*, 35874, Scheler, *Gloss. philol.*)

2. **LIGEMENT**, voir LEGEMENT.

LIGENCE, voir LIGANCE.

LIGEREMENT, voir LEGIEREMENT.

LIGESSE, - *gesce*, - *gece*, *lieg.*, s. f., hommage lige, fief possédé sous la charge de l'hommage lige :

Les homes liges li firent les homages et *ligesses* que chascun devoit. (*Ass. de Jér.*, t. I, p. 5, Beugnot.)

Quant les homes des homes dou chief seignor dou royaume font au chief seignor la *ligesse* par l'assise, icelui qui la fait doit estre a genouls devant lui, et metre les mains entre les soues, et dire li : Sire, je vous fais la *ligesse* par l'assise de tel fié que je tiens de tel, (et nome celui de qui il tient le fié, et die dequel fié il est) et vous promets a garder et a sauver contre toutes gens qui vivre et morir puissent, si com faire le dois de *ligesse* faite par l'assise. (*Ib.*, ch. 207.)

Que les homes des homes dou chief seignor dou reiaume feiscent *ligece* au chief seignor dou reiaume, par l'assise, des fies qu'ils tenoient de ces homes. (*Liv. de J. d'Ibelin*, ch. CXL, Hist. des crois.)

Chascun se plaint de tolir et d'embler,
Qu'amors ont pris lor cuers en traison.
Mais je vos fis, dame, *ligesse* et don
De tout le mien, qu'ains point n'en voil oster.
(GASSE BRULEZ, *Chans.*, ap. Tarbé, *Chansonn. de Champagne aux* XII[e] *et* XIII[e] *s.*, p. 47.)

Et les tresors et les richesces,
Et les teires et les *ligesces*.
(*Estoire de la guerre sainte*, Vat. Chr. 1659, Romv., p. 416.)

Les choses dessus dites ge tiens monseigneur le conte (de Blois) a une foy et en *ligece* senz autre devoir. (**1315**, *Aveu des Fiefs des Ctes de Blois*, Arch. P 1478, f° 14 r°.)

Seront sauvez leurs autres *ligesses*, hommes liges, de nous et de nos successeurs. (**1324**, Arch. JJ 62, f° 168 v°.)

Item du fié que Hervier de Courbenton tient dudit Etienne au lieu de Corbenton... et le tient de luy en *liegesse*. (**1351**, *Aveu de Chateauvieux*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, f° 9 v°, Arch. Loiret.)

LIGETÉ, *ligeité*, s. f., syn. de *ligeé* :

Qu'il poisse a son bosoin aver
Princes, contes et chasez,
Homages, fiez et *ligetez*.
(*Paraph. du Ps. Eructavit*, Richel. 902, f° 159[c].)

Je ai repris de lor en fief et en chasemant par la dite *ligeté*. (**1256**, *Lett. de Thib. de Rougem.*, Ch. des compt. de Dole, $\frac{B}{253}$, Arch. Doubs.)

Et de ces fiez devuns *ligeté* a lad. contesse. (**1266**, *Ch. de J. comte de Bourg.*, Ch. des compt. de Dole, $\frac{R}{53}$, Arch. Doubs.)

Par tele condicion, que ge et mi hoir en serons si home lige devant tous homes, sauves les *ligeitez* que je dois a l'evesque de Langres. (**1273**, *Ch. de Jean de Vergy*, ap. Duc., *Ligius*, IV, 112[a], Didot.)

Li hoirs et estanchies doudit fief a refuseit et debatut a delivrer *liget[é]* pour le cause doudit fies. (**1348**, *Cart. d'Apremont*, Richel. 11835, f° 25 v°.)

LIGHOIS, voir LIEGEOIS.

LIGIÉ, voir LIGEÉ.

LIGIEÉ, voir LIGEÉ.

LIGIER, voir LEGIER.

LIGIERECE, voir LEGERECE.

LIGIEREMENT, voir LEGIEREMENT.

LIGIERETÉ, s. f., fidélité digne d'un homme lige :

Justice, saigesse, charité, loyaulté, verité, humilité, force, esperance, *ligiereté* et autres vertus semblables appartiennent a chevalier quant a l'ame. (*Ordre de chevalerie*, f° 5, ap. Ste-Pal.)

LIGIR, voir LEGIR.

LIGN, voir LIN.

LIGNACHE, voir LIGNAGE.

1. **LIGNAGE**, - *aje*, - *ache*, - *atge*, *lingn.*, *lin.*, *linn.*, *lisgn.*, *legn.*, *lion.*, s. m., l'ensemble des personnes qui appartiennent à la même lignée ; parenté, race :

Plus aimet Deu que [tres]tut sun *linage*.
(*Alexis*, st. 50e, Stengel.)

Atant ez vos Fromont qui descendi
Et son *linajes* et ses riches amis.
(*Mort de Garin*, 193, du Méril.)

Li miens corajes le me raconte et dit
Que li *lignajes* Fromont le posteif
Ne porra mie endurer ne sofrir
De nostre guerre soit acordance et fins.
(*Ib.*, 304.)

Le reis Darie me demande truage
Pur ceo q'a force le prist de mun *lisgnage*.
(TH. DE KENT, *Geste d'Aliss.*, Richel. 24364, f° 36^c.)

Qui estoient de son *lingnage*.
(*Vie et mir. de la Vierge*, Richel. 22528, f° 5^a.)

Sanz le conseil de son *lingnage*
Son ami prist et espousa.
(*Lai du Conseil*, p. 119, Michel.)

Comment donques, fet ele, sire,
Avez i donc anui ne honte
De moi, a cuit noient ne monte
Vers vous d'amor ne de *lingnage* ?
(*Lai de l'Ombre*, Michel.)

Nes de bas *lingnages*.
(*Rose*, ms. Corsini, f° 124^b.)

Linnage. (*Bans aux échev.*, L, f° 1 v°, Arch. mun. Douai.)

Et il s'apensa molt, a chou k'il veoit en li, que elle estoit haute feme et de jentill *linage*. (*Comtesse de Ponthieu*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 193.)

Ha, sire ! ma dame ne ses grans *linages* ne s'i voroient mie acorder. (*Li Contes dou Roi Flore et de la Bielle Jehane*, Nouv. fr. du XIIIe s., p. 92.)

Pour le remede de m'arme, de mon pere et de ma mere et de mes enfans et de tous cheaus de mon *lionage* ki trespasseit sunt. (*Trad. du* XIIIe *s. d'une ch. de* 1194, Cart. du Val St-Lambert, Richel. l. 10176, f° 2^c.)

Aucun de son *linnage*. (1280, *Reg. aux bans*, Arch. S.-Omer AB XVIII, 16, n° 460.)

Ou quart degré de son *lignache*. (*Chron. de S.-Den.*, ms. Ste-Gen., f° 100^a.)

Cogatra, qe estoit dou *legnage* a celle roine. (*Voy. de Marc Pol*, c. XVIII, Roux.)

La grandeur et noblesse du *lignage* dont elle est descendue. (1337, *Aveux*, I, XIIII, Arch. P 26.)

Linadge. (24 août 1360, *Ch. d'Ed. III*, Arch. mun. Bordeaux.)

La sainte Passion que Nostre Seigneur souffri pour tout l'omaing *linatge*. (CAUMONT, *Voy. d'oultremer*, p. 29, La Grange.)

L'humain *legnage*. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de PALSGRAVE, éd. Génin, p. 1065.)

Du costé maternel j'ay tiré mon *lignage*
De ceux de la Trimouille et de ceux du Bouchage.
(RONS., *Eleg.*, XX, Bibl. elz.)

La première édition du Dictionnaire de l'Académie dit que le mot *lignage* est vieux. Les éditions suivantes omettent cette remarque ; mais les éditions de 1835 et de 1878 la répètent.

2. **LIGNAGE**, voir LAIGNAGE.

LIGNAGIÉ, *linagié*, adj., de telle race, de tel lignage :

Uns des plus haus barons de France, le mieus *linagies* et estrais des royaus. (FROISS., *Chron.*, I, 100, Luce.)

LIGNAGIER, - *ger*, adj., qui a rapport au lignage :

Proximité *lignagiere*. (*Chart. de Hain.*, XX, 2, Nouv. Cout. gén., II, 58.)

— *Lignagier* a été employé au sens de prolifique, au XVIe siècle, par Saliat, dans sa traduction d'Hérodote.

— S. m., parent en ligne collatérale :

Les parens et *lignagers* des evesques et autres gens d'eglise seculiers leur succedent. (*Cout. de Paris*, Cout. gén., I, 8, éd. 1604.)

LIGNAIGE, voir LEUNAGE.

LIGNAIN, *lingnain*, s. m. ?

Couverture de *lingnain*. (*Liv. de M. Pol*, CXIII, Pauthier.) Var., *lignain*.

LIGNALOE, voir LINGNALOEL.

LIGNALOECY, voir LINGNALOEL.

LIGNALOES, voir LINGNALOEL.

LIGNAN, voir LAIGNAN.

LIGNAS, *lingnas*, *legnas*, s. m., forme italianisée, lignage :

Cele roine laisse por sien testamente ke nule dame ne peuse seouir en sa chaire ne estre fame d'Argon se ne fust de son *legnas*. (*Voy. de Marc Pol*, c. XVIII, Roux.)

Une dame que fust dou *lingnas* de la roine. (*Ib.*)

LIGNAUL, voir LAIGNAL.

1. **LIGNE**, *lingne*, *lyne*, s. f., lignée, lignage :

Les *lignes* chairent a mei en tres beles choses, e la meie herediteth est bele. (*Liv. des Ps.*, Cambridge, XV, 6, Michel.)

Devers la *lyne* son pier. (10 av. 1382, *Liv. des Bouill.*, LIV, Arch. mun. Bordeaux.)

Tiennent a cause d'elle par parage en premier degré de *lingne* un quart de fief. (1400, *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, f° 77 v°.)

Succession par paraige de *ligne*. (1401, *Denombr. de la Vic. de Conches*, Arch. P 308, f° 86 r°.)

— Généalogie :

Dieu mercy, je suis d'aussi bon lieu comme dame, damoiselle ou bourgeoise qui y fust ; je m'en raporte a ceulx qui scevent les *lignes*. (*Quinze joyes de mar.*, I, Bibl. elz.)

— Locut., *trestot a ligne*, très exactement :

Qui pres de moi se vorroit traire,
.I. beau conte m'orroit retraire
Dont ge me sui mult entremis,
Qu'autresi l'ai en rime mis,
Com il avint *trestot a ligne*
Dedenz la vile de Compigne.
(*D'Auberee*, Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, V, 1.)

Des or declerer nous convient
Quel senefience y avient
Par droiture et *trestot a ligne*.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 144^d.)

2. **LIGNE**, s. f., ficelle :

Bougettes de *ligne* pour recoudre les hottes. (1411, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

3. **LIGNE**, *linge*, s. m. et f., sorte de petit vaisseau de mer :

Et tant couru sus le sabelon que il vint jusques a ung *ligne*, ung vaissiel qui sien estoit. (FROISS., *Chron.*, IV, 73, Kerv.)

Messires Loeis estoit entres en une *ligne*. (ID., *ib.*, p. 76.)

Chils *linges* va contre toutes marees. (ID., *ib.*, p. 73.)

Cf. LIN.

4. **LIGNE**, voir LINGE.

5. **LIGNE**, voir LAIGNE.

LIGNEACION, - *tion*, *lineacion*, *linacion*, s. f., disposition, ordonnance des lignes :

Pource la croix n'est mie ore faite droitement, mais de bies, et par maniere de contradictoire *ligneacion*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 32^a.)

Et ne pevent pas pour chascune estoille ou ymage trouver proprieté ou *linacion* de figure pour la nommer, si conme ilz nommerent le char, la couronne, et autres. (ORESME, *Contre les divinat.*, Richel. 994, f° 28^d.)

Quant a *lineacion* ou figure des ymages. (ID., *ib.*)

Et comme l'eglise de S. Jean a esté edifiee materiellement des pierres du temple de Cesar et du temple lequel estoit en la montagne, comme appert par les pierres de marbre toutes d'une grandeur et *ligneation* autour du cœur de Sainct Jean de Lyon, qui estoit chose digne de contemplation a toutes gens d'entendement. (CHAMPIER, *Hist. des Antiquitez de la ville de Lyon*, f° 9 r°, éd. 1648.)

LIGNEAGE, voir LAIGNAGE.

LIGNEATURE, *lineature*, s. f., disposition, ordonnance des lignes :

La beaulté corporelle..... ne se peult comprendre que par les yeulx, veu qu'elle consiste en couleur et *ligneature*. (*Nat. et secr. de l'amour*, Ars. 2580, f° 4 v°.)

A la couleur, a la *lineature*.
(HEROET, *la Parfaicte amye*, I, éd. 1543.)



Madame Britolle... se souvenant des *lineatures* d'enfance en son filz, sans attendre autre demonstration luy sauta au col les bras ouverts. (A. LE MAÇON, *Decameron*, 2e journ., Nouv. six., I, 121, Dillaye.)

Le painctre sur le tableau, avec le pinceau, mect la premiere couleur et compasse les traictz et *lineatures* de son ouvrage. (G. CORROZET, *Blasons domestiq.*, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VI, 226.)

Thespien ayant ouy ces paroles se recueillit encore davantage a discourir en soy mesme, et regardant ça et la autour de luy, apperceut qu'il se levoit quand et luy ne sçay quelle ombrageuse et obscure *lineature*. (AMYOT, *Œuv. mor.*, Pourquoi la justice divine differe la punition des malefices, XLV.)

Icy cestuy de la sage nature
Les faits divers remasche en y pensant,
Et cestuy la, par la *lineature*
Des mains, predit le malheur menaçant.
(RONS., *Od.*, III, XVIII, Bibl. elz.)

Si les mains de la nature
Toute sa *lineature*
N'ont mignardé proprement,
Si en est l'esprit aymable.
(JOACH. DU BELL., *Recueil de poésie*, Discours sur la louange de la vertu, fo 195 ro, éd. 1573.)

Je ne resens qu'un travail soucieux,
Qu'un dur ennuy, qu'une mordante cure,
Voiant son traict et sa *lineature*
Si bien depeins d'un art industrieux.
(*Bigarrures du S. Des Accords*, ch. III, éd. 1584.)

LIGNEAU, *laigneau*, s. m. La rue de Chartres qui s'appelle aujourd'hui rue *Serpente* s'appela pendant tout le moyen âge rue du *Ligneau*, et par corruption, aus *Laigneaus* (1315), au *Laigneau* (1410), noms qui, selon M. N. L'Epinois (*Hist. de Chartres*, I, 476), paraissent signifier droit sur le lin et le chanvre, ou marché au lin.

Nom de lieu, *Ligneau*.

LIGNEE, *ligniee*, s. f., alignement :

Et escovient que les pileus qui sont par devers l'evesque viegnent avant a la *ligniee* d'iceux qui y sont jusques au seigneur dou pertuis. (1326, Arch. JJ 64, fo 198 ro.)

— Bataillon :

Au jour de la bataille l'endroit ou les Atheniens eurent le plus d'affaires fut le milieu la ou estoyent rengees les *lignees* Leontide et Antiochide. (AMYOT, *Vies*, Aristides, éd. 1565.)

Et a ceste cause y menerent en toute diligence neuf *lignees*, avec lesquelles ilz cheminerent si hastivement, que le jour mesme ilz y arriverent. (ID., *ib.*)

LIGNEL, *linel*, *ligniel*, s. m., fil de lin, fil enduit de poix :

Licinium, *linel*. (J. DE GARL., ms. Bruges 546, Scheler, *Lex.*, p. 49.)

Cote ot d'ung riche vert de Gans,
Cousue a *lignel* tout entour.
(*Rose*, 565, Méon.)

Cousue a *ligniel* tout entour.
(*Ib.*, ms. Corsini, fo 5c.)

LIGNELIER, - *ler*, s. m., celui qui fabrique le *lignel* ?

Pierixels li *lignelers*. (1241, *Ban de Tréf.*, Bibl. Metz.)

1. **LIGNEMENT**, s. m., ligne :

Et contient (la géométrie), ce dient les sages,
De ceste discipline l'art
En soy *lignemens* trais a part,
Intervales, grandeurs, figurez.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, fo 210 ro.)

2. **LIGNEMENT**, *lin.*, *lingn.*, - *ant*, s. m., mèche :

En la chandele est la cire, li feus, li *lignemenz*. (BELETH, *de Officiis eccles.*, Richel. l. 995, fo 39 vo.)

Li *linemenz* (signifie) la deité coverte de la char. (ID., *ib.*)

Ansi cum la mouche fait la cire de l'odor de la flor sanz la flor depecier, li *linemanz* qui est dedans la cire et la soustient senefie l'esperite qui est dedans le corps. (*De la Purification nostre Dame*, Richel. 988, fo 53c.)

Car ne porroit ardoir la chire
Sanz *lignement*, ne geter flame.
(J. DE CONDÉ, *li Dis de la candeille*, 88, Scheler.)

Pour *linement* achetei et fasson de chandeilles, 17 sols. (1318, Prév. de Longwy, Arch. Meuse B 1847, fo 6 vo.)

Pour .XXIII. livres de gros *lingnement*. Pour .XXII. livres de *lingnement* delié. (3 janv. 1381, *Obseq. d'A. de Poit.*, Arch. Pas-de-Calais, Ctes d'Artois.)

De feu, de lumiere, de lis et de *lignemens*. (1393, *Cart. de Dinant*, p. 132, Bormans.)

Le *lingnement* d'une torche. (1412, Valenciennes, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

A Lyonet, chandelier, pour la façon et *lignement* de .XII. torches, .XVII. sols tourn. (1432, *Compt. de Nevers*, CC 33, fo 35 ro, Arch. mun. Nevers.)

Qu'en tous ouvrages de eglises soit mis blanq *lingnement* sec et bien ouvré. En personnages de chire ne es bras, gambes et tiestes d'iceulx, ne autres representations, on ne puest mettre dedens aucun *lingnement* ne autres mistions fors seullement de pure chire. (1442, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

A Jehan Lyonnet pour *lignements* et façon des torches. (1456, *Compt. de Nevers*, CC 52, fo 32 ro, Arch. mun. Nevers.)

A Jehan Deberry pour un quarteron de cere pour le luminaire de l'aumosnerie, quatre livres dix neuf sols huit deniers ob. Item a Jehan Gilbert pour avoir mis en euvre ladicte cere et pour le *lignement* huit sols quatre deniers. (1465, *Compt. de l'aumosn. de S. Berthomé*, fo 109 ro, Bibl. la Rochelle.)

A la femme de Galoys pour avoir mis en chandelle lesdictz six cens cinquante six livres de suif et autre suif de la maison, tant pour *lignement* que pour façon. (*Ib.*, fo 110 ro.)

LIGNERAIE, s. f., champ semé de lin :

Les tenir arrouses (les lins) ayant la commodité de l'eau, a ce apropriant le plan, comme j'ai monstré es ris, pour la donner a propos a la *ligneraie*. (O. DE SERRES, *Th. d'agric.*, VI, 29, éd. 1805.)

LIGNET, s. m., ficelle, fil :

.I. *lignet* pour les machons. (1396, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Bottes de *lignet* pour tendre la toille des hottes. (*Ib.*)

LIGNETE, s. f., petite ligne :

Ne paroit fors c'une *lignete*,
Petite, soutille et grellete.
(J. LEMARCHANT, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, fo 23c.)

Wallon, *liniète*, mire.

LIGNEUIL, voir LIGNOEL.

LIGNEUL, voir LIGNOEL.

1. **LIGNEUR**, s. f., sorte de tare de la graisse ou du suif :

Et se l'on treuve sain blanc ou noir, suif ou oingt, ou il y ait embroqueure ou *ligneur*, dont l'une vaille pis que l'autre, icelles denrees seront forfaictes. (1487, *Ord.*, XX, 51.)

2. **LIGNEUR**, s. m., celui qui trace, qui arrange :

On tient en ces ouvrages maistres les boins *li-*
[*gneurs*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 173, Kerv.)

Chil doy deussent bien iestre de pais faire *li-*
[*gneur*.
(ID., *ib.*, I, 305.) Impr., *ligueur*.

3. **LIGNEUR**, s. m., fabricant de ficelle:

Pareillement a cause du dit office a droit de cens sur les cordiers, *ligneurs* et faisant cordes es ville, banlieue et fauxbourgs d'Orleans. (1543, *Déclaration du maistre des febvres*, ap. Le Clerc de Douy, t. II, fo 10 ro, Arch. Loiret.)

1. **LIGNIER**, *lingnier*, *liner*, verbe.

— Act., tracer une ligne sur :

Le matinet a primes iront li charpentier
Pour abatre les chesnes et doler et *lingnier*.
(*Guit. de Sass.*, Ars. 3142, fo 248c.)

Por abat.. .s chesnes et doler et *lignier*.
(*Ib.*, Richel. 368, fo 130c.)

Caisnes abat et faus font a terre verser,
Et a faites les ais et *lignier* et doler.
(*Helias*, Richel. 12558, fo 6b.)

— Mesurer à la corde :

Il ne compassent pas, ne *lignent*
Lor huevre.
(GUIOT, *Bible*, 2519, Wolfart.)

Car sur l'ostel vi deus escheles
Dont les bouz dessouz aus pignons
Se tenoient, se bien *lignons*,
Les bouz d'en haut au ciel tenoient.
(*Fauvel*, Richel. 146, fo 37a.)

Item, une corde de lingne de .IIIIxx. toises de long pour *lingnier* l'ouvrage des palis sur les fosses, pour ce, .IIII. sols. (1415-1416, *Receptes de Boulogne-sur-Mer*, p. 170, Ed. Dupont.)

Comment peult on bonnement syer ceste piece en deux, puis qu'elle n'*est* pas encore *lignee* a la cordelle. (PALSGRAVE, *Esclairc. de la lang. franç.*, p. 480, Génin.)

Cest ouvraige *est* bien *ligné* a la cordelle. (ID., *ib.*, p. 609.)

Je vous prie, allez *ligner* ce boys a la cordelle que nous le puissions aller sier. (ID., *ib.*, p. 612.)

— Fig., redresser :

Lignies, poignies ces cuers, trestout sont mas-
[kuret.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 173, Kerv.)

— Neutr., prendre des mesures :



PINCEDÉ.
Ceste (mine) est bien au moy de le tiene.
RASOIRS.
Et ceste, se g'i seuc *liguier*.
(J. BODEL, *li Jus de saint Nicholai*, Th. fr. au m. â., p. 193.)

— Réfl., se diriger en droite ligne :

Li autres cies de cele ligne
Qui deviers seniestre *se ligne*
L'apiele on septemtrion.
(GAUTHIER DE MES, *Ym. dou monde*, Richel. 1553, f° 174 r°.)

Qui devers senestre *se lingne*.
(ID., *ib.*, ms. Montp. H 437, f° 80 r°.)

— Neutr., dans le même sens :

E en la fin de ceste ligne
Tot a droit si com el *ligne*.
(GAUTHIER DE MES, *Ym. du monde*, ms. S.-Brieuc, f° 18ᵈ.)

Et decy aval revenant az chaienals *lingnant* tout oultre au desos jusques aux liches. (J. DE STAVELOT, *Chron.*, p. 261, Borgnet.)

— Tirer son origine :

Ceste est dite estoille de mer,
Voie de vie pour mener,
Porte du ciel ou nous entrons,
Rieule de droit dont nous *lignons*.
(*Anti-Claudianus*, Richel. 1634, f° 22 r°.)

— Décider, décréter :

Tu n'es pas de la bonne ligne
De Juda qui droit rigle et *ligne*.
(*Orologe de la mort*, Richel. 994, f° 35ᵃ.)

Li sires qui droit juge et *ligne*.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 98ᶜ.)

— Act., dériver :

Affin que ilz mie ne forlignent
De la noblece dont ilz *lignent*
Leurs renoms, qu'ilz reputent gloire.
(CHR. DE PIS., *Liv. du chemin de long estude*, Richel. 604, f° 147 r° ; Püschel, v. 4165.)

— Terme de vén., couvrir :

Ligner, en cas de loups, c'est couvrir la louve. Inire lupam. Ainsi dit on entre veneurs, le loup *ligne* la louve, pour il la couvre et en fait race, ce que se dit aussi aligner. (NICOT, *Thresor*.)

— *Lignié*, part. passé, bien aligné :

Les sourchiex par sanlant avoit
Enarcant, soutiex et *lignies*.
(A. DE LA HALLE, *li Jus Adan*, p. 300, Coussemaker.)

— Bordé :

Les Persans appellent le chappeau royal cyndarin, autour duquel alloit une faixe ou cornette de vert obscur *linee* de blanc satin. (*Q. Curse*, II, 6, éd. 1534.)

— Accompagné, escorté :

Dont Salemons dist... : Comme est belle chasteté *lignie* avec clartey ! Il met trop bien chastetei avec clartey, car lors est belle chastetei et virginitei quant ele est clere par bonne vie et honeste. (LAURENT, *Somme*, ms. Troyes 65, f° 75 r°.)

Wallon, *linii*, *lunii*, viser, mirer, bornoyer. Namur., *linii*.

2. LIGNIER, *linier*, v. a., enduire :

A l'exemple de Jhesucrist qui fist boe de sa salive et *lignia* et oint les yeux de l'avugle. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 319 r°.)

Comme la pierre de Adamas, laquelle pierre est de tant dure et aspre efficace qu'elle ne peult estre aucunement rompue ne brisee que premierement elle ne *soit* chaufee au feu et puis apres enoincte, *liniee* ou adoulcie par le sang du bouc pour la frapper et faire obeir dessoubz le martel sur l'enclume. (*Le prem. Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 11 r°, éd. 1519.)

3. LIGNIER, voir LAIGNIER.

4. LIGNIER, voir LINIER.

LIGNIERE, voir LINIERE.

LIGNIET, s. m. ?

3 sols tournois viez pour le *ligniet* de Warneville que chacun doit, que ne monte ne avalle en la partie Mgr que se paie au jour de Noel..... (1390-92, Arch. Meuse B 1042, f° 33 v°.)

LIGNIS ALOES, voir LINGNALOEL.

LIGNOEL, *ligneul*, *lignoeul*, *lignoul*, *ligneuil*, *lingneol*, *lingneul*, *linol*, *lineul*, *rigneul*, s. m., fil de lin, cordon de soie :

Qu'estranglé fussent d'un *lingneul*
Tuit cil qui portent chapineul.
(G. DE COINCI, *Mir.*, ms. Soiss., f° 174ᶜ.)

Playes a *lignoul* et tentables dont affollures n'en esmeut point. (1586, *Cart. de Ciney*, p. 124, Borgnet.)

Dans cette dernière phrase, selon Borgnet, il s'agit d'une blessure qui exige l'apposition d'une compresse en bande de lin.

— Fil enduit de poix dont le cordonnier se sert pour coudre :

Licinium, *linol*. (J. DE GARL., ms. Bruges 536, Scheler, *Lex.*, p. 49.)

Licinium, *lineul*. (ID., ms. Lille.)

Li çavetiers rompi son *rigneul*. (*Artur*, Richel. 337, f° 150ᶜ.)

Ligneul a coudre soulers, licinium. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Pastours qui a hoch et forcettes,
Boiste pendant a lanierettes,
Et alennes bien deliettes,
Lignoel enpointé de soiettes.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 40 v°.)

Ait fil et aghille en tout terme,
Lignoel et alenne poignant.
(*Ib.*, f° 41 v°.)

Ligneuil ensoitté. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

Ne sçeut autre chose faire sinon luy ruer un gros lopin de poix noire, qui lui servoit a faire ses *ligneux*. (*Nouv. Fabrique des excell. Traits de verité*, p. 27, Bibl. elz.)

Ligneul de quoy l'on coud les souliers. (*L'Ecuirie du S. Grison*, malad. des chev.)

La langue moderne a conservé *ligneul* dans cette signification.

— Crin dont on fait de petits collets pour prendre de petits oiseaux :

Une paire de *lignoux* a prendre des oiseaux. (1694, *Invent. de meubles*, Trinité, Smarve, ch. 7, Arch. Vienne.)

— Terme de maçonnerie :

Encasser des ancres es *lingnœux* de le machonnerie. (1447, Béthune, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Par dessus les sommiers et *lignoeul* fault faire cincq poinctes nommees rains de forme. (1506, *ib.*)

— *A lignoel*, locution figurée signifiant habilement, joliment, délicatement :

Leurs chappellez faisoient *a lignoz*
Parmy ces champs.
(CHR. DE PIS., *Poés.*, Richel. 604, f° 71ᵃ.)

Le nyd garrotte de joncz joingz *a lignolz*.
(*Banquet du boys*, Portef. de l'ami des livres.)

Ancien liégeois, *lignoul*, fil de lin. Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, *lignou*, Suisse romande, Neuchâtel, *legneux*, Vaud, *lignu*, Guernesey, *ligneur*, fil poissé des cordonniers. Wallon, namurois, *liniou*, mèche de lampe, de bougie, etc.

LIGNOEUL, voir LIGNOEL.

LIGNOIS, voir LINUIS.

LIGNOLE, s. f., dimin. de ligne :

On dict qu'il est creu en Cecile
L'esprit droict comme une *lignole*.
(CL. MAROT, *Epit.* XLV, à Lyon Jamet, II, 507, éd. 1731.)

LIGNOLET, *-ollet*, *lin.*, s. m., dimin. de *lignoel* :

Licinium, *linolles*. (J. DE GARL., ms. Cott., Scheler, *Lex.*, p. 49.)

Elle demeure en ceste ville
Cheu Jehan de Lengres ; en paincture
N'avez vous pas veu sa seincture
Et ses souliers au *lignolet* ?
(FLAMANG, *Vie et pass. de St Didier*, p. 23, Carnandet.)

— *Au lignolet*, loc., d'une manière élégante, gracieuse :

Au lignolet le veulx chausser
Et de robbes l'afringoter.
(DEGUILLEVILLE, *Trois Pelerinaiges*, f° 43ᶜ, impr. Instit.)

Que luy donras tu dont ?
Est ce ung don si *au lignollet* ?
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 5500, G. Paris.)

Je n'ay pas belle collerette
Assez mignongne, assez proprette,
Ma chemise a trop hault colet,
Je ne suy pas au *lignolet*
Paree comme telle et telle.
(ELOY DAMERNAL, *la Deablerie*, f° 42ᵈ, éd. 1507.)

Ilz ont sur le bort du colet
Ung beau get fait *au lignolet*
De belle penne honnestement.
(ID., *ib.*, f° 47ᵇ.)

— On a dit encore, d'une manière plus particulière, pour signifier parfaitement, heureusement :

Dans cet engin, qui estoit grant et large,
J'ay bien chassé tousjours *au lignolet*.
(*Les sept Marchans de Naples*, Poés. fr. des XVᵉ et XVIᵉ s., II, 106.)

LIGNOLOT, s. m., treille pour la vigne :

La seconde et moyenne sorte de vignes en comprend plusieurs, comme l'eschalassee, la perchee, a *lignolot*, en treillages et autres de diverses façons. (O. DE SERRES, *Th. d'agr.*, III, 4, éd. 1605.)

LIGNOU ALOE, voir LINGNALOEL.

LIGNOUL, voir LIGNOEL.

LIGNUIS, voir LINUIS.

LIGNUM ALLOUEZ, voir LINGNALOEL.

LIGOTE, s. f., courroie intérieure du bouclier :

Et iert mon escu fret environ la *ligote*
Et mon haubert deront aussi comme vieilz cote.
(DEGUILLEVILLE, ap. Duc., IV, 116b, Didot.)

LIGOTTER, v. a., faire subir à la vigne l'opération indiquée dans l'exemple suivant :

Au commencement d'avril, apres y avoir planté les eschalats, on la *ligotte* (la vigne), qui est oster les pierres, mottes et herbes qui pourroient empescher le bourgeon. (O. DE SERR., *Th. d'agr.*, III, 4, éd. 1605.)

LIGUEMENT, *lieguement*, s. m., ligament :

Par disposicion du *liguement* qui est soubz la langue. (B. DE GORD., *Pratiq.*, III, 20, éd. 1495.)

Les dens sentent douleur ou leur *lieguement* et s'empostumissent et dilatent et ont corrozions et perforacions. (ID., *ib.*, III, 25.)

LIGUIRE, voir LIGURE.

LIGULE, s. m., languette :

Dessous la luette, il y a une petite *ligule*, ou languette, que les Grecs appellent epyglossis. (DU PINET, *Trad. de Pline*, XI, 37, éd. 1566.)

LIGURE, *liguire*, s. m., espèce de pierre précieuse :

La nature dou *ligure*.
L'auctoritez moult m'asseure
A dire du verai *ligure*,
Et j'en dirai la verité.
(*Lapidaire*, VII, 417, p. 250, Pannier.)

Une beste sauvage met
Ceste pierre en Inde, et rep.
Dedans la gravele el parfont,
Damediex *ligure* pramist
Mainte vertu que sor li mist.
Ligures garist de jannice,
Et destorne homme de mal vice.
(ID., *ib.*, 436, p. 251.)

Ligures est une pierre qui est trovee a l'entree de Ynde, sor le flun plain de forest, que une beste qui a non linx garde et la respont dedenz sa geule molt en parfont, que ses granz vertus ne nos soient aidanz. Li livre nos devisent que *ligures* est de plusors manieres; mes li miaudres est de color d'or, et tieus i a de color de mirre d'encens, et tel qui sont de tel maniere dont la verdor jaunoie, et tel en sont qui ont color d'electre. (*Li Livres des pierres*, Richel. 12786, f° 27b.)

Ligure vient d'orine de beste qui a nom lins. (*Descript. lapid.*, ms. Berne 113, f° 169e.)

Charboncle, *ligure*. (*Lapid. d'un roi d'Arrabe*, ms. Berne 646.)

Et si dient cil qui le sevent que de son piz (du loup cervier) naist une pierre precieuse qui est apelee *liguires*. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 248, Chabaille.)

Amatiste, jaspe ou acaste
Et *ligure* t'est convenable.
(*Le Livr. du Faulcon*, Poés. fr. des xve et xvie s., XII, 281.)

LIGURITION, s. f., gloutonnerie :

Crapules, *ligouritions*,
Et non ordinaires licences.
(1560, *Cuisine papale*, p. 95, Fick.)

LIGUSTRE, s. f., troène :

Ligustres, qui sont petites fleurs blanches de tres petite vigueur que tout ainsi qu'elles subitement naissent en ung moment, se desseichent et faillent. (*Triumph. de Petrarq.*, f° 198 r°, éd. 1531.)

LIHUE, s. f., sorte de roseau :

En terre a une fosse faite
Et dedens herbe mise et traite,
Et la feuchiere et la *lihue*
Que par dedans a espandue.
(*G. de Palerme*, Ars. 3319, f° 78 v°.)

Pour recouvrir de *lihue* le grange. (1306, *Trav. aux chât. d'Art.*, Arch. KK 393, f° 31.)

Couvreurs de tuille et de *lihue* et paveurs de quarriaus de terre. (1313, *ib.*, f° 48.)

Pour couvrir de *lihue* as aloirs du pavellion. (*Ib.*)

Couvrages de tuille et de *lihue*. (*Ib.*)

Pour faukier *lihue* u parc a couvrir les aloirs. (*Ib.*)

LIIANCE, voir LIANCE.

LIIER, voir LIER.

LIJANCE, voir LIGANCE.

LILE, voir LILIE.

LILIAL, *lyl.*, *lill.*, adj., de lis, de la blancheur du lis, orné de fleurs de lis :

Rose *lylialle*.
(MARCIAL, *Louanges de Marie*, f° 84 v°, éd. 1492.)

L'escu *lilial* est embelly de l'or pur et fin, car l'or conforte le cueur de l'homme. (*Blas. des coul. en armes*, f° 5 v°, éd. 1511.)

Pour augmenter le ceptre *lilial*
D'honneur tres grant et tiltre imperial.
(J. BOUCHET, *Labyr. de fort.*, Maz. 10832, f° 8 v°.)

Tige d'honneur, hermine *lylialle*,
Chappeau ducal soubz couronne royalle.
(J. MAROT, *Epistre a la Royne Claude*, p. 34, éd. 1532.)

Musiciens en leurs voix argentines
Rendoient louenge aux haulx cours celestines
Qui nous avoient par grace specialle
Apporté fruict de souche *liliale*.
(ID., *ib.*, p. 37.)

Princesse cordialle,
Tige partant de la fleur *lilialle*.
(CL. MAR., *Epist. Champ. d'Attig. à Dam. d'Al.*, p. 133, éd 1596.)

Voiray je point despouiller
La grand troupe deloyale,
Qui du bec osoit souiller
La belle fleur *liliale*.
(JOACH. DU BELLAY, *Contr. les env. poët.*, f° 88 v°, éd. 1573.)

Qui est ung grant soustien pour la fleur *lilialle*.
(*Deplor. sur le trespas de Claude de Fr.*, Poés. fr. des xve et xvie s., XII, 143.)

En habit *lillial*.
(HABERT, *Ep. Cupid.*, XIV.)

Un ange, qui luy offroit une fleur *lylialle*. (BELLEFORESTS, *Chron. et Ann. de Fr.*, Charles VII, an 1428, éd. 1600.)

LILIE, *lile*, *lille*, s. m., lis :

Helissanz ist do tré blanche com flors de *lile*.
(J. BOD., *Sax.*, CXX, Michel.)

Li dolz aigneals prent sa pasture
Entre les *lilles* de vie pure.
(*Cant. des Cant.*, ms. du Mans 173, f° 91 v°.)

Kar jo sui *liles* des valees.
(*Ib.*, f° 48 r°.)

Entre les *liles* et les roses.
(*Ib.*, f° 41 v°.)

Com al *lilie* sunt les espines.
(*Ib.*, f° 48 v°.)

Qui dunc veist le sanc et le cervel chair,
Et sur le pavement l'un od l'autre gesir,
De rose et de *lilie* l'i poist sovenir.
(GARNIER, *Vie de S. Thom.*, Richel. 13513, f° 93 r°.)

Et l'altre vermel, entrelacé
Cum *lile* et rose.
(*Vie de S. Thom. de Cant.*, 1097, ap. Michel, *D. de Norm.*, t. III.)

LILIÉ, adj., de lis :

Suspendues et offertes telles en sa main que oncques nulles telles depuis Charlemaine en ceste *liliee* region. (G. CHASTELL., *Chron.*, V, 246, Kerv.)

LILLE, voir LILIE.

1. **LIMACE**, s. f., limaçon :

La *limace* jete son cors
De l'escalope toute fors
Par le biau tems ; mes par la pluie
Rentre enz.
(RUTEB., *Vie Ste Elis.*, p. 215, Jub.)

2. **LIMACE**, - *asse*, *lym.*, s. f., cercle :

Dans ceste *lymace* ou cercle ce peuple Hun ou Avarrois avoit ja demouré l'espace de deux cens ans, et retiré toutes les richesses de l'Occident, sans avoir esté assaillis de par une autre nation. (FAUCHET, *Antiq. gaul.*, 2e vol., II, 3, éd. 1611.)

— Spirale :

Faire aussi de bois de chesgne et menuiserie la montee en *limasse* pour monter en lad. chaize. (1621, Arch. des notaires de Nevers, minutes Taillandier.)

— Sorte de jeu :

On dit que je suis bon joueur
Aux tables et a la *lymace*.
(*Pass. de S. Did.*, p. 109, Carnandet.)

LIMAÇON, - *asson*, *limechon*, *lymechon*, s. m., conque :

Que les Tritons joieux dans leurs creux *limassons*
En l'honneur de leurs roys entonnent des chansons.
(J.-A. DE BAIF, *Poemes*, l. VII, Lemerre, II, 325.)

— Sorte de jeu :

L'on joue au *lymechon*. (1464, *Lett. de Jan de Lannoy*, Cabin. histor., 1875, p. 241.)

— Sorte de manœuvre militaire :

Faisons le *limechon* a la mode d'Allemagne. (MOLINET, *Chron.*, ch. 164, Buchon.)

Le jour ensuyvant les voulut veoir en bataille en une prairie le long de la riviere d'Aisne, ou devant luy se meirent en ordonnance de combattre, et feirent le *limaçon* a reiterees fois. (F. DE RABUTIN, *Comm.*, I, éd. 1574.)

Ce que je requiers que nostre bataillon face, ne me semble point si mal aisé a pratiquer, veu que les soldats nouveaux a qui on apprend des *limaçons* font bien davantage de tours et retours pour leur plaisir. (LA NOUE, *Disc. polit. et milit.*, p. 388, éd. 1587.)

— Trou fait au moyen d'une vrille ?

Un *limaçon* se faict, (au tonneau qu'on vient de [percer) qui peu a peu coullant,
Par le pertuis ferré, va dedans devallant.
(GAUCH., *Plais. des Champs*, p. 187, éd. 1604.)

LIMAÇONNER, v. a., donner forme de limaçon :

Limaçonner. To twirle, turne, or wind about, like the shell of a snaile, or as souldiers that cast themselves into a ring. (COTGRAVE, éd. 1611.)

LIMAILLE, s. f., petites particules métalliques que la lime détache des métaux ; mot conservé :

Pro .VI. liv. pisis et pro *limaille* empt. 2 s. 9 d. (1340-41, *Compte de l'H.-D. d'Orl.*, exp. repar. Dom., Hôp. gén. Orléans.)

Pour .III. pintes de *limaille*. (1379-80, *Compt. de la fabriq.*, Arch. Aube G 1559, f° 51 v°.)

Pour une pinte de *limaille*. (1409-10, *Compte de la fabrique de S.-Pierre*, Arch. Aube G 1559, f° 125 v°.)

Limaille de fer et de cuyvre. (A. DU MOULIN, *Quinte ess. de tout. chos.*, p. 97, éd. 1549.)

LIMANDE, - *ende*, *lym.*, s. f., planche plate :

Item pour paindre le chiel c'est assavoir les sablieres, les pinçons, les tirans, les *limandes* et les boullons. (1319-27, *Arch. hospit. de Paris*, II, 65, Bordier.)

.I. millier de chevilles de fer, pour coudre les *limandes* qui seront mises aus guerites et alees de la ville. (1359, *Compt. mun. de Tours*, p. 131, Delaville.)

A Regnault le Court et a son frere, charpentiers, pour appariller, limender les ponz leveiz de la porte de la Barre et de la porte de Crohe, et pour une grant ays achaté dudit Regnault pour faire *limendes* es diz ponz, et pour un quarter de grant clo pour coudre les dictes *limendes*. (1389-92, *Compt. de Nevers*, CC 1, f° 4 r°, Arch. mun. Nevers.)

.III. planches pour faire *limendes* pour les diz ponz leveiz, ou quel chanteaul a heu .XVI. *limendes*. (*Ib.*, f° 5 r°.)

Mis au pont une ays, une *lymende* et deux planches. (1401, *Compt. de Nevers*, CC 10, f° 44 r°, Arch. mun. Nevers.)

Que ceulx qui useront dudit escript ne peust toucher a boais de quoy l'on puisse faire une *limande* ne quatre paux de fante. (1467, *Usem. de la for. de Brecelien*, Cart. de Redon, Eclairc., CCCXC, A. de Courson.)

Mis deux *lymandes* de boys pour clore et empescher que l'on ne puisse aller devers les mouvemens de ladite orloge. (*Compte de* 1503-7, Arch. mun. Angers, CC 8, f° 107°.)

Pour les gros ploms qu'il a convenu pour les paulx, *lymendes* et travers. (1548, *Compt. de Diane de Poitiers*, p. 64, Chevalier.)

Un jour qu'il veit entrer ce levrier qui alloit a sa prise, il s'en va apres, sans faire grand bruit, avec une grosse *limande* carree en sa main,... il... vous attrappe ce levrier. Auquel en moins de rien donna cinq ou six coups de ceste *limande* sur les reins. (BON. DES PERIERS, *Nouvelles recreations*, De Gillet le menuisier, f° 75 r°, éd. 1564.)

— Armoire garnie de tablettes. On appelle *limande* en Gascogne, dans le pays toulousain, dans le pays castrais, et, en général, dans tout le sud-ouest, un certain meuble en forme d'armoire, à quatre ouvrants, deux en haut et deux en bas, séparés par trois tiroirs placés au milieu. La partie supérieure de ce meuble est en retrait, avec deux colonnettes torses aux extrémités, toujours surmontée d'un couronnement triangulaire orné au centre d'une petite niche où se plaçait d'ordinaire une statuette de la Vierge, et de deux tablettes en pignon aux angles. Généralement cette armoire est sans sculpture, sauf le cas où elle provient d'un riche mobilier princier ou seigneurial. Aux XVIe et XVIIe siècles la *limande* faisait partie du mobilier donné en trousseau aux jeunes filles de toute classe, et servait à renfermer leur vestiaire et le linge de la maison :

Une grande *limande*, pour tenir marchandises, de bois de sapin, guarnie de six pestetz. — Une grande *limande* faicte en menuizerie. — Autre petite *limande*. (*Inv. du* XVIe *s.*, ap. Lafforgue, *Hist. d'Auch*, p. 393.)

Dans le Haut-Maine, *limanche* désigne une pièce de bois sciée, longue et plate.

LIMANDER, - *ender*, *lym.*, v. a., garnir de planches appelées limandes :

Pour *limander* et faire .II. fenestres en la tour du cloistre. (1363, *Compt. mun. de Tours*, p. 307, Delaville.)

Pour yceluy pont *limander*. (1389-92, *Compt. de Nevers*, CC 1, f° 35 r°, Arch. mun. Nevers.)

Pour appariller, *limender* les ponz leveiz. (*Ib.*, f° 4 r°.)

Pour mettre plusieurs ays ou pont leveiz de la porte de Nievre et ycelles coudre et *limander*. (*Ib.*, f° 39 r°.)

Pour appareiller le pont leveiz et pour icellui *lymender*. (1394, *Compt. de Nevers*, CC 2, f° 6 v°, Arch. mun. Nevers.)

Qui a *limandé* ledit pont. (*Ib.*)

LIMAS, - *az*, s. m., limace ; mot conservé :

Ce seroit messeant chose et paoureuse se homme avoit les yeus sur le plus haut du chief comme le *limas*. (H. DE MONDEVILLE, Richel. 2030, f° 13^b.)

Il dist que les femmes qui estoient ainsy cornues et branchues ressamblent les *limas* cornus et les licornes. (*Liv. du chev. de La Tour*, ch. 47, Bibl. elz.)

Quaresprenant... a, au moins de mon temps avoit... les intelligences, comme *limaz* sortans des fraires. (RABEL., *le Quart livre*, ch. XXX, éd. 1552.)

Tant un *limas* luy agree,
Qui lentement monte au haut
D'un lis au bas de la pree.
(RONS., *Od.*, III, XX, Bibl. elz.)

— Limaçon :

Limas o escailles, testudo. (1464, J. LAGADEUC, *Catholicon*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Comme un *limas* en la belle saison
Portant sur luy son fardeau, sa maison.
(VAUQ., *Sat.*, III, à Morel, ed. 1612.)

LIMASSIER, adj., de limace :

Trace *limassiere*. (LA PORTE, *Epith.*, éd. 1571.)

LIMATURE, s. f., syn. de *limeure* :

Limature de fer. (B. DE GORD., *Pratiq.*, II, 4, éd. 1495.)

La *limature* de l'or. (*Premier Vol. des exp. des Ep. et Ev. de kar.*, f° 5 v°, éd. 1519.)

Plusieurs grands seigneurs et riches gens font cuire avec leurs viandes quelques parties d'or : autres en usent en petits panneaux avec electuaires, autre en *limature*. (EVON., *Tresor*, c. XLVI, éd. 1555.)

LIMBART, *linb.*, s. m., bandeau ?

A ce mot li prendons li saut,
Ilh ne dist mie : Dex vos saut,
Ains le saisi par ses *linbars*,
Si li done des esclubars.
(G. LE LONG, *la Veuve*, 449, ap. Scheler, *Trouv. belg.*, p. 240.)

LIMBE, *lymbe*, s. m., le même que le pluriel moderne *limbes* :

Et de la prison du *limbe* d'enfer delivra l'homme. (*Met. d'Ov.*, Vat. Chr. 1686, f° 20 r°.)

Et par divine auctorité
Tira ceste université
Du *lymbe* de captivité.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 40^c, éd. 1537.)

LIMBON, s. m., les limbes :

Il despoilla enfer et mist hors du *limbon* les peres. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 169 v°)

1. **LIME**, s. f., action de limer :

Je vueil atant finer me rime,
Car asses i a longue *lime*
Avoec les liseours rebours.
(RENCL. DE MOILIENS, *de Carité*, st. CCXXXVI, 1, Van Hamel.)

— *Trailier la lime*, polir un ouvrage d'esprit, des vers :

Tresqu'or *ai si traitie* la *lime*
Que chascun couples a sa rime ;
Or la vos tenrons par lons vers.
(*Parton.*, Richel. 19152, f° 168^c.)

— Peine, tourment, application :

Qui voudreit dire e descovrir
La longe *lime* e le rennei
Que tant aureiz tenu vers mei.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 23452, Michel.)

Par nature ont toutes les *limes*
Dont il se levent et escurent.
(*Du roi Guillaum.*, ap. Michel, *Chron. angl.-norm.*, III, 95.)

Entr'eus ont pris jor de combatre,
Al mains ou deux ou trois ou quatre,
Mius voelent a un cief venir,
Tost trespasser, ou tost fenir,
Que soufrir tel *lime* et tel mort.
(GAUT., *Ysle et Galer.*, Richel. 375, f° 308^a.)

Iluec font lor aflictions,
Lor larmies et lor orisons,
Et i demorent trosqu'a prime ;
Tant traient ceste sainte *lime*
Que de Deu sont enluminees
Et del Saint Esperit gardees.
(*Parton.*, 7995, Crapelet.)

Mais il avint que per cel *lime*
Trespasset la virge reine.
(*Del Chevalier qui fust morz*, Richel. 818, f° 56^b.)



Trop a li hons la char hardie,
Cui li dyables si sorprent
Ke vielhe feme a enfans prent,
Car il n'iert ja .I. jor sans *lime*.
(GAUTHIER LE LONG, *la Veuve*, 418, Scheler, *Trouv. belg*, p. 239.)

Quel paine Dieu souffri, quel travail et quel *lime*
Pour ensaigner le monde que pechié envenime.
(*Chant du roussigneul*, ms. Avranches 244, f° 4ª.)

— Querelle :

Et doinst (Dieu) aussi que femmes puiscent vivre [sans *limes*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 133, Kerv.)

2. **LIME**, s. f., chemise :

Les mattois appellent une chemise une *lime*. (G. BOUCHET, *Serees*, III, 129, Roybet.)

Argot moderne, *lime*, chemise.

1. **LIMECHON**, voir LIMAÇON.

2. **LIMECHON**, voir LIMEÇON.

LIMEÇON, - *chon*, *lym.*, s. m., lumignon, mèche :

Prenez *limechons* rouges. (*Modus*, f° 93 v°, Blaze.)

Les esmoucheurs par lesquelz l'en oste les superfluitez et redrece on les *lymecons*. (J. GOULAIN, *Ration.*, Richel. 437, f° 18ᶜ.)

Lymechon, licinium. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

LIMELLE, voir LEMELE.

LIMENDE, voir LIMANDE.

LIMENDER, voir LIMANDER.

LIMER, *lymer*, verbe.

— Act., ronger, détruire, irriter, exciter :

Molt a le cuer et triste et noir,
Sor son cors a mis molt fort lime
Par sa pensee ki li *lime*
Le cuer et tret par la dedans.
(*Barlaam et Josaphat*, p. 29, Meyer.)

Et leur mere vient d'autre part
Qui m'assaut et ledenge et *lime*,
Comme femme qui tozjors lime.
(*Du Vilain asnier*, 146, ap. Méon, *Nouv. rec.*, II, 240.)

Onque je ne repos
Ne nuit ne jour, ne heure ne minime ;
Car bonne amour le coer si fort me *lime*,
En pensant a vostre tres grant beauté,
Que cil penser m'ont pluisours fois maté.
(FROISS., *Poés.*, I, 78, 866, Scheler.)

Mon coer en a ossi dure sentensce,
Car bonne amour l'atise, et *lime*, et tensce.
(ID., *ib.*, I, 169, 2771.)

L'uns muert et l'autre vit, ensi mors vie *lime*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 317, Kerv.)

— Réfl., se chagriner :

Et pourquoy mesme est ce que jour et nuict
De regrets je *me lime* ?
(CHASSIGN., *Ps.*, XLII, éd. 1613.)

— Neutr., se fâcher, s'irriter :

Et toutes gens lairoit courechier et *limer*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, I, 124, Kerv.)

— Act., expier :

Cy sui tormentez jour et nuit
D'ardure qui cy m'art et cuit
Que je ne la puis exstimer,
Ainsi fault tout le roul *lymer*
De mes meffaiz.
(*Mir. N.-D.*, XIV, 491, A. T.)

— Lécher :

Quant elles ont levreté elles *liment* de la langue leurs levreteaulx ainsi que fait une lysse. (*Gast. Feb.*, Maz. 514, f° 16ᵇ.)

LIMESTRE, s. m., serge drapée et croisée, faite de fine laine d'Espagne, qui se fabriquait à Rouen et à Darnetal, près de Rouen :

Combien, pour avoir mis leur honneur en se [questre,
Ont elles aux atours echangé leur *limestre*!
(REGNIER, *Sat.*, XIII, éd. 1612.)

Ils meprisent le *limestre*, et partant leur paranté. (1622, *la Chasse au vieil Grognard de l'antiquité*, Var. hist. et litt., III, 43.)

Qu'on quitte ce *limestre*, et qu'on soit mieux paree,
Qu'on change de jargon aussi bien que d'atour,
Et que l'on prenne l'air d'une dame de cour.
(BOISROB., *la Folle Gag.*, V, 13, éd. 1653.)

Limista, fin drap de *limestre*. (OUDIN, *Dict. espagnol*, éd. 1660.)

Limestre, specie di rascia, o panno. (DUEZ, *Dict. fr.-ital.*, éd. 1678.)

LIMEURE, s. f., ce qui est limé des métaux, la limaille et les parcelles que détache le ciseau de l'ouvrier :

Qu'il aiment miez le blé sanz faille
Que *limeure* ne retaille
C'orfevre face a son vivant.
(*Le Dit des Boulangiers*, ap. Jub., *Jongleurs et Trouvères*, p. 139.)

Quant aucuns demandent un po de la *limeure* des chaiennes, les prestres viennent avec la lime. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 151ᵇ.)

— Par extension :

Petites *limeures* et petits loppins de poussiere. (AMYOT, *Propos de table*, VIII, 3.)

LIMEUX, *lym.*, adj., limoneux, boueux, de limon :

L'eaue n'est point *lymeuse*, ne eaue de lacz ne de paluz. (*Platine de honneste volupté*, f° 94 r°, éd. 1528.)

Cheulx qui ont humeurs flumatiques et grosses humeurs et *limeuses*. (*Regime de santé*, f° 21 r°, Robinet.)

La tenche est ung poisson d'eau doulce ayant le cuir fort lubrique et *limeux*. (*Ib.*, f° 36 r°.)

Laquelle melancolie naturelle est la lye du bon sang, et comme une superfluité *limeuse*, c'est a dire ung gros sang, duquel la couleur est noyre et la saveur acerbe ou aigre. (TAGAULT, *Inst. chir.*, p. 178, éd. 1549.)

Limeux ou limoneux. (BELON, *Portr. d'oys.*, f° 47 v°, éd. 1557.)

Nos pelamides sont appellees *limeuses* des Latins, a cause du limon ou elles se nourrissent. (DU PINET, *Pline*, IX, 15, éd. 1566.)

... Le lac de bourbe tout souillé
Du jonc *limeux* couvre le bon herbage.
(LE BLANC, *Eglog.*, f° 4 r°, éd. 1608.)

Un sang cras et *limeux*. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, I, 653, éd. 1615.)

LIMIERE, s., fém. de limier :

Ayez regard et maniere ferme comme une *limiere* qui est beste qui regarde devant soi sans tourner la teste ça et la. (*Liv. du Chev. de La Tour*, f° 6ª, ap. Ste-Pal.)

LIMITATIERE, s. f., limite :

Es frontieres et *limitatieres* de la Languedoch. (FROISS., *Chron.*, Richel. 2645, f° 29 v°.)

LIMITATION, *limict.*, s. f., limite, frontière :

Dedens les bornes et *limictacions* qui s'ensievent. (1339, Arch. P 1394, pièce 1252.)

La dite visconté a certains termes et certainnes *limitations*. (Vers 1340, Arch. mun. S.-Quentin, l. 186, doss. B, 4.)

Dedainz les *limitations* dudit conté de Guynes. (24 oct. 1360, *Lett. d'Ed. III*, Liv. des Bouill., XVI, Arch. mun. Bordeaux.)

Les eglises et les bonnes gens estans dedens les *limitations* de la ditte conté de Ghines. (FROISS., *Chron.*, VI, 9, Luce.)

Par toutes les mettes et *limitacions* du royaume. (ID., *ib.*, V, 296, Luce.)

Pres des fins et *limitations* de notre royaume. (1411, *Ord.*, IX, 677.)

— Division d'un pays, province :

De toutes les marces et *limitations* de Bretagne. (FROISS., *Chron.*, II, 320, Luce, ms. Rome.)

LIMITÉ, s. f., limite :

Maintenant voulons visiter
La terre, qui est vuide et vaine,
Affin de la faire usiter
Par limitacion certaine.
De nostre grace souveraine
I seront tous bien exitez,
Car nous la rendrons seiche et saine
En vertuables *limitez*.
(*Mist. du viel Test.*, 575, A. T.)

LIMITER, v. a., arrêter dans ses écarts :

Toutes femmes puet Dieus, quant li plaist, *limiter*.
(GILLON LE MUISIT, *Poés.*, II, 30, Kerv.)

LIMOGE, adj., qualifiant une sorte de gallinacés, dont la race était originaire de Limoges :

Autre chose est des oyes et canars sauvages et des poulles *limoges*. (BOUT., *Somme rur.*, 1ᵉ p., f° 67ª, éd. 1486.)

Le suppliant et Jehan Baudelot dirent qu'ils iroient veoir dedens le bois des sires du lieu de Sorel, se l'on y trouveroit aucuns qui chassaissent aux cocq *limoges*, autrement nommez faisans. (1451, Arch. JJ 184, pièce 189.)

— S. m., faisan :

U li tiercions a le pietris,
Quant li geus l'en est biaus partis,
U le *limoge*, s'il l'ataint,
Quant la famine le destraint.
(MOUSK., *Chron.*, 7220, Reiff.)

Si doivent François tousjors iestre
Et plus gentil et plus honniestre,
Et cler com paons u *limoges*.
(ID., *ib.*, 20533.)

Colons ne pinjons, ne tourtereulles, *limoges* ne piertris. (*Dial. fr.-flam.*, f° 4ᶜ, Michelant.)

Grans fu ly cris et le corner
Que Lupalois au retourner
Ou bois par le bois vont faisant,
N'y a *limoge* ne faisant,
Houpil, ne nulle sauvegine
Qui ne fuie par la gaudine.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 54 v°.)

LIMOGÉ, *limougé*, adj., à la façon de Limoges :

Ving neuf mantils dont y a ung de toille de lin *limougé* de soye bleue. (1542, *Inv. du tresor de la chapelle des D. de Savoie*, p. 155, Fabre.)

LIMOIGES, s. m., sorte de poterie fabriquée à Limoges :

Deus croiz de *limoiges*, ung vaissel de *limoiges*, ung vaissel a mettre ancens, de *limoiges*, deus grans chandeliers et ung petit de *limoiges*, deus grans chandeliers de fer, ung ancensier de *limoiges*, ung pot et ung orciau de leton. (1313, *Invent. de la chapelle de Joigny la ville qui fu jadis dou Temple*, Arch. MM 1093, pièce 97.)

LIMOINIEUX, voir LIMONIEUX.

LIMON, - *mun*, s. m., partie d'un lit :

Enmi la nef trovat un lit,
Dunt li peçun e li *limun*
Furent al overe Salemun.
(MARIE, *Lai de Gugemer*, 172, Roq.)

Mes ses liz fit moult a loer :
.I. poi fu hauz et cordeiz,
Si ne fu mie trop petiz :
D'ivoire furent li *limon*.
(*Athis*, Ars. 3312, f° 61[d].)

— Pierre ou pièce de bois qui termine et soutient les marches d'une rampe d'escalier ; sens conservé :

L'heritier et proprietaire est tenu livrer a ses despens seuilles, esteaux et gros potteaux, entretoises, tous gitaires, pennes, colomnes, poutres et braccons, baux montans, ventrieres, surchevirons, *limons* de montees...., et toutes icelles etoffes livrer sur le lieu, aux despens desdits heritiers et proprietaires. (*Cout. de Douay*, Nouv. Cout. gén., IV, 989.)

Wallon, *limon*, poutre.

LIMONAIRE, adj., qui produit des limons :

Trouva douze petites isles : lesquelles pour ce que portent fruictz nouveaulx semblables a noz limons, il les appella *limonaires*. (P. MART., *Recueil des Isles*, f° 107 v°, éd. 1532.)

LIMONÉ, - *onné*, *lym.*, adj., de limon, de boue :

La nature fu *limonnee*
Qui Dieus forme humaine a donnee.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 142[f].)

D'un pou de terre *lymonnee*
Dieux a fourme a homme donnee.
(*Ib.*, p. 12, Tarbé.)

LIMONEE, - *onnee*, *lym.*, s. f., amas de limon :

Une fontaine nete et pure
Sanz *lymonnee* et sans ordure.
(*Fabl. d'Ov.*, Ars. 5069, f° 33[f].)

1. **LIMONEL**, *lymonnel*, adj., d'étang, d'eau bourbeuse :

Oes, cannes, ne poissons *lymonneaulx*.
(E. DESCHAMPS, *Poés.*, p. 146, Crapelet.)

2. **LIMONEL**, *lymonnel*, s. m., limon, bras de limonière, timon :

Cent de *lymonneaux* de bois a faire bastons. (*Lett. pat. de* 1561, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 230.)

Et encore au XVII[e] s. :

Bastons a faire bois et *limoneaux*. (*Pièce de* 1693, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 247.)

Poitou, *limonia*.

LIMONIER, - *yer*, - *onnier*, s. m., cheval attaché au limon :

Une charrete a fet apareillier ;
D'un auferrant fist Guiborc *limonier*.
(*Aleschans*, 4988, ap. Jonckbl., *Guill. d'Or.*)

Mon cher a tout le *limonier*. (1324, Arch. JJ 62, f° 51 r°.)

— Adj., attaché au limon :

Cheval *limonyer*, verudus. (1464, J. LAGADEUC, *Cathol.*, éd. Auffret de Quoetqueueran, Bibl. Quimper.)

Boucqs volans, cerfz *limonniers*. (RAB., *Gargantua*, prol., éd. 1542.)

LIMONIEUX, - *oinieux*, adj., rempli de limon :

Il est troublé et *limoinieux*. (CORBICHON, Ars. 2886, f° 4 v°.)

LIMONNE, s. f., sorte de fruit :

Jaçoit qu'on cognoisse les citrons, limons, orenges et partie de pommes d'Adam, si est il que les *limonnes* ne sont si bien cogneues, en tant qu'elles sont un fruit participant de la pomme d'Adam et du limon. (BELLEFOREST, *Secr. de l'agric.*, p. 151, éd. 1571.)

LIMONNEMENT, *lym.*, s. m., fange, limon :

Apran le commencement
De quoy Dieux premierement
Voult creer et former l'omme,
Ce fu du *lymonnement*
De la terre.
(E. DESCHAMPS, *Œuv.*, II, 246, A. T.)

LIMONNEUR, s. m., homme qui s'attelle au limon d'une charrette :

Mieux vaudroit servir les massons,
Ou bien estre chien a veneur,
De charrette ou de *limonneur*,
Qu'obeir a tels diablassons.
(*Devis amour.*, p. 48, ap. Ste-Pal.)

LIMOSITÉ, s. f., saleté des dents :

Se on est negligent les *limosites* et superfluites s'assemblent es dens qui apres font grevance. (B. DE GORD., *Pratiq.*, III, 25, éd. 1495.)

La soupe en vin... mondifie les dentz a cause que le pain adhere aux dentz plus longtemps que le vin seul sans pain, et aussi les immundices et *limosites* adherantes aux dentz en sont mieulx consumees et purifiees. (*Regime de santé*, f° 49 v°, Robinet.)

Limosité ou rouilleure des dents. (JOUB., *Gr. chir.*, p. 543, éd. 1598.)

LIMOUGÉ, voir LIMOGÉ.

LIMPHE, *lymphe*, s. f., eau :

Or ne te truphe de ces nimphes
Que deesses on appella,
Car de forests, arbres, flors, *limphes*,
Mons et mers, chascune parla.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 128[c].)

Permectez doncques que de *lymphes* et d'eaux
Ses plaies lave.
(O. DE S. GELAIS, *Eneid.*, Richel. 861, f° 42[d].)

LIMPHER, *lympher*, v. a., tremper d'eau :

Si nous doubtons la douleur de teste ne devons point boire apres ledict laict vin, si n'est que *soit* grandement *limphé* et trempé. (*Platine de honneste volupté*, f° 18 r°, éd. 1528.)

S'ilz veulent user de fors vins il est necessaire de le *limpher* fort. (*Regime de santé*, f° 14 v°, Robinet.)

— Fig., amollir, débiliter :

... De maistre Jan le Maire,
Georges aussi, la reigle non vulgaire
Je t'ay rescript quant a synalympher
La quadrature, et le metre *lympher*
Et amolir par rime femenine
Incontinent apres la masculine.
(J. BOUCHET, *Ep. fam.*, LXXII, éd. 1545.)

— *Limphé*, part. passé, trempé d'eau :

Le vin *limphé* enyvre plustost que ne fait le vin pur. (*Regime de santé*, f° 25 r°, Robinet.)

LIMUN, voir LIMON.

1. **LIN**, *ling*, *lign*, s. m., lignage, lignée, parenté :

De dulce France, des humes de sun *lign*.
(*Rol.*, 2379, Müller.)

Fud de *ling* d'emperatour.
(ALBERIC, *Alex.*, 31, Meyer, *Rec.*, p. 282.)

A tot .XIIII. des mellors de son *lin*.
(*Les Loh.*, ms. Berne 113, f° 18[d].)

Deus, dist Fromons, com puis esragier vis
Por .III. garçons lecheors de put *lin*?
(*Ib.*, f° 48.)

Vez ci Fro. dedens le posteis
Et son parage et tot son millor *lin*.
(*Ib.*, ms. Montp., f° 89[c].)

La franche dame qui fu de risce *lin*.
(*Ib.*, Ars. 3143, f° 2[a].)

Puis trait l'espee, s'en a la teste pris
Por la merveille du gloton de put *lin*.
(*Gar. le Loh.*, 1[e] chans., XIII, P. Paris.)

Mes cors meismes ira ensemble o lui,
Et tuit mi frere et anbedui mi fil,
Et mes parages, et tuit mes riches *lin*.
(*Ib.*, XXII.)

Deus moines ai porchacies et perquis
Qui jureront qu'ambedui sunt d'un *lin*.
(*Ib.*, 2[e] chans., XXII.)

Et li parages, et li mervilleus *lins*.
(*Mort de Garin*, p. 231, Du Méril.)

Que ja n'i entrera ne hume de sun *lin*.
(WACE, *Rou*, 2[e] p., 2702, Andresen.)

Qui del *ling* David sont venu.
(ID., *Conception Nostre Dame*, p. 35, Mancel et Trébutien.)

Un riche conte de haut *lin*.
(BEN., *D. de Norm.*, II, 16211, Michel.)

Dona li dux a grant honor
Herleve sa mere a seignor
A un chevalier de haut *ling*
Qui est apelé Herlewin.
(ID., *ib.*, II, 32084.)

Son fil coucha an .i. chier drap porprin,
Puis en apelle .ii. barons de franc *lin.*
(*Raoul de Cambrai*, 53, A. T.)

Un roi du *lin* Octevien.
(*Blancand.*, 2234, Michelant.)

Cist furent bien endui d'un *lin*,
Et d'un pansé et d'un corage.
(*Ren.*, Br. XXIV, 102, Martin

Franche femme et de grant *lin.*
(*Renart*, Suppl., p. 360, Chabaille.)

Ele ne fu mie de halt *ling.*
(*Du Prestre et d'Alison*, Richel. 19152, f° 49[d].)

Vos n'irez mie, ce dist li fiuz Pepin ;
N'i trametrai nul home de biau *lin.*
(*Agolant*, 149, Bekker.)

Par un gentil vassal qui estoit de grant *lin.*
(*Voeu du Hairon*, 18, éd. Mons.)

Pour le noble *ling* dont il fu
Il n'y ert pas mis en refu.
(Chr. de Pisan, *Liv. du chemin de long estude*, 3529, Püschel.)

— Ligne, direction :

Le temps est tel et deça et dela
Qu'a nul ne chault du bien de son voisin ;
Quant il espart ou tonne, on crie : en la !
Chascun chace le temps en autre *lin.*
(E. Deschamps, *Œuv.*, I, 178, A. T.)

2. **lin**, *lein*, *ling*, s. m., espèce de navire, chaloupe, frégate légère :

Que l'amirail ait pooir sur les galies et *leins* armes que la maison fera armer. (*Regle del hospit.*, Richel. 1978, f° 214 r°.)

Et ne soit armé *lein* de deniers de Veneciens. (1307, *Privil. de Léon IV, roi d'Arm., aux Vénitiens*, ap. Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 689.)

.viii. granz galees, et .ii. *lins* et .iii. granz nefs. (Juill. 1329, *Dilig. que li roys a faites pour le saint voy.*, Arch. Côte-d'Or, ch. xv, n° 6, cart. I de l'inv. somm.)

Il y avoit quoques et barges,
Panffiles, naves grands et larges,
Et queraques longues et lees,
Lins et siacres et galees.
(G. Machaut, *Prise d'Alex.*, 1876, Mas-Latrie.)

Si fist appareillier ung vaisseau qu'on appelle *lin*, qui va par mer de tous ventz sans peril. (Froiss., *Chron.*, Richel. 2644, f° 24 r°.)

Car chil *lings* si est nos vaissiaux plus appers que nulx autrez, et va de tous vens et contre touttes marees. (Id., *ib.*, II, 394, Luce, ms. Amiens.)

Et se bouterent en un *lin* en mer et arriverent a Baione. (Id., *ib.*, VI, 195, Luce.)

Aux perilz de la mer s'offri,
En galee fut et en *lins*,
Et fist plusieurs divers chemins.
(E. Deschamps, *Miroir de mariage*, p. 14, Tarbé.)

J'ay en vaisseaulx, en galees, en *lins*
Esté sur mer.
(Id., *ib.*, Richel. 840, f° 256[a].)

Cf. Laigne.

3. **lin**, adj., de toile :

... Chelui ausi mal voisin
Ki tant a robe lange et *line.*
(Rencl. de Moiliens, *Miserere*, st. civ, 3, Van Hamel.)

linacion, voir Ligneacion.

linadge, voir Lignage.

linage, voir Lignage.

linagié, voir Lignagié.

linaire, s. m., lin jaune sauvage :

Linaire, ou lin jaune sauvage. Osciris linaria ès boutiques. (Nicot, *Thresor.*)

linaleuez, voir Lingnaloel.

linalouez, voir Lingnaloel.

linatge, voir Lignage.

lincee, *lyncee*, s. f., femelle du lynx :

Lyncee : f. A linx; a wolfe resembling beast that's full of spots. Yeux de *lyncee.* Sharpe, quicke, piercing eyes. (Cotgr., éd. 1611.)

C'est pourquoy toy qui lis d'un regard de *lincee*
Ce qui mesme est ecrit dans la seule pensee.
(Bertaut, *Œuv.*, p. 290, éd. 1633.)

1. **lincel**, *linsel*, *linsiel*, *lainschel*, s. m., drap, vêtement de lin :

.i. *lincians* blans, dougiez, de soie.
(Ben., *Troie*, ms. Naples, f° 10[c].)

Si a a descovert veu
La coute qui trenchiee fu,
Et les *linciax* ensanglantez.
(*Do Chevalier a l'Espee*, 710, Nouv. Rec., I, 149.)

Deux hommes sont la survenu,
Prennent le cuir taillié menu,
Tantost l'ont mis en ung *linsel*
Et en firent ung grant troussel.
(*Melusine*, 894, Michel.) Impr., *luisel.*

Hoc lintheum, *lincel.* (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Des *lainschiaus* de blanc fil.
(Gillon le Muisit, *Poés.*, I, 215, Kerv.)

Depuis fu il envoiies a Valenchiennes sus un char et en un *linsiel.* (Froiss., *Chron.*, II, 212, Luce, ms. Rome, f° 59 v°.)

2. **lincel**, voir Luissel.

lincele, *lync.*, s. f., dimin. de linceul, drap :

Mes les compaignons sire Ernalt furent santz pieté ; quar quanqe leynz fust mistrent a lede mort, e meynte *lyncele* qe fust blanche a seyr tot fust enrouy de sang. (*Hist. de Foulques Fitz Warin*, Nouv. fr. du xiv[e] s., p. 40.)

lincelet, s. m., dimin. de *lincel* :

.i. *lincelet* tant seulement
De touz avoirs emportera.
(*Vie des Pères*, Richel. 23111, f° 129[b].)

linceol, voir Linsuel.

linceul, voir Linsuel.

lincheul, voir Linsuel.

linchoel, voir Linsuel.

linciol, voir Linsuel.

linçoel, voir Linsuel.

linçol, voir Linsuel.

lincorgne, voir Licorne.

lincorne, voir Licorne.

lindet, s. m. ?

Ung chappel de faultre, ung *lindet*, ung bauderel. (4 nov. 1444, *Inform. par Hug. Belverne*, f° 15 v°, Ch. des compt. de Dijon, B 11881, Arch. C.-d'Or.)

liné, adj., de lin :

Les chemises *linees* et poyees estoient seches. (Froiss., *Chron.*, XV, 88, Kerv.)

lineacion, voir Ligneacion.

lineal, adj., qui est dans l'ordre d'une ligne généalogique :

Pur ceo que il veigne al terre per collateral discent, et ne my per *lineal* ascention. (Littl., *Instit.*, 3, Houard.)

linealment, *len.*, adv., dans l'ordre d'une ligne généalogique :

Defendi e dist : Sire, par la ou il suppose par son bref e par soun counte q'il est cosyn a Rauf, de qy seisine il porte cesti bref, la vus dioms nous q'il ad counte *lenealment* par my le dreit tant qe a luy, issi qe par soun counte il ad fet Rauf le comune auncestre, soun tresael ; par quey il n'est pas cosyn a soun tresael. (1304, *Year books of the reign of Edward the first*, years xxxii-xxxiii, p. 19, Rer. brit. script.)

Inheritance poet *linealment* discender, mes ne my ascender. (Littl., *Instit.*, 3, Houard.)

lineature, voir Ligneature.

linel, voir Lignel.

linement, voir Lignement.

linenocte, voir Linotte.

liner, voir Lignier.

linereul, s. m., linot, linotte :

Li uns fu li chardenereus,
Et uns frions, ki *linereus*
Est en moult de lieus appelleis.
(J. de Condé, *la Messe des oisiaus*, 173, Scheler.)

1. **linette**, s. f., graine de lin :

Ung grain de mil ou de *linette.*
(*Act. des Apost.*, vol. II, f° 164[c], éd. 1537.)

2. **linette**, s. f., linotte :

Li tarins avuec l'aloette,
Li chardonnereul, la *linette.*
(G. Mach., *Poés.*, Richel. 9221, f° 61 r°.)

Dans les Ardennes et en Lorraine, Rémilly, *linette* se dit encore pour linotte.

lineul, voir Lignoel.

lineuse, s. m., sorte d'engin de pêche :

Pour avoir par .vi. fois et plus acheté poissons venant au marché et avoir tendu al *lineuse.* (1441-1443, *Reg. aux Comptes*, f° 102, Arch. mun. Dinant.)

linfar, s. m., condottiere, brigand :

Trois cens lances de *linfars*, Allemans d'Oultre le Rin s'estoient cueillies ensemble, et vous di que ce sont les plus grans pillars et robeurs du monde. (Froiss., *Chron.*, XIII, 259, Kerv.)

Il corrigoit et pugnissoit les pillars, *linfars* et autres robeurs qui couroient sur les chemins en Allemaigne. (Id., *ib.*, XIII, 18, Kerv.)

ling, voir Lin.

lingaloel, voir Lingnaloel.



LINGALOES, voir **LINGNALOEL**.

1. LINGE, *lingne, ligne*, adj., de lin, de toile:

David esteit vestudz de une vesture *linge* pur humilited. (*Rois*, p. 141, Ler. de Lincy.) Lat., accinctus ephod lineo. (Reg., II, 6, 14.)

Ses dras *lingnes* buer et batre.
(*Mir. de S. Eloi*, p. 103, Peigné.) Impr., *lingues*.

Une *linge* cape a vestue.
(*Wistasse le moine*, 587, Michel.)

E quant l'aube fu espanie,
Li reis o sa grant ost banie
De Vincestre fors s'en turnerent
Folement, quer desarmez erent
Fors de lur *linges* arm[e]ures.
(*Hist. de Guill. le Maréchal*, 307, P. Meyer, Romania XI.)

Adont a dras *lingnes* copes,
Sa playe li a estoupé.
(*Sones de Nansay*, ms. Turin, f° 60c.)

La ferperie *linge* et lange. (*De Tonlieu de toute maniere*, Richel. 20048, f° 118a.)

Vestuz de cotes *linges*. (LAURENT, *Somme*, Maz. 809, f° 172b.)

Un *ligne* drap. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 145 v°.)

Sour *lignes* draps. (ROISIN, ms. Lille 266, p. 66.)

.I. sac *linge*. (1306, *Invent. des biens du D. Jean II*, ap. Lob., II, 454.)

.I. sarge *linge* pour le lit. (1307, *Mobil. des Templ. du baill. de Caen*, Arch. J 413, pièce 29.)

La vestissent de draps *linges*. (*Miroir historial*, Maz. 557, f° 96 r°.)

Uns *lignes* draps. (1362, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pour leur *lignes* draps buer. (*Compte de* 1369, Arch. mun. Valenciennes.)

Si li donnes ches *lingnes* draps et elle les buera. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 12c, Michelant.)

N'avoit autre chose vestu fors que ses draps *linges* et un mantel entour ses espaulles. (*Mort de Rich. II*, p. 8, Williams.)

Nus pies et nus chiefs, en lor *lignes* draps tant seulement. (FROISS., *Chron.*, IV, 287, Luce, ms. Rome.)

Une *linge* robe. (1408, *Pièces relat. au règ. de Ch. VI*, t. II, p. 210, Douët d'Arcq.)

Il faingnit ung jour avoir mal a ung doy, celuy d'empres le poulce, et l'enveloppa de draps *linges*. (LOUIS XI, *Nouv.*, XCV, Jacob.)

Je regarday un eschaffault,
Les gens assis tout au plus hault,
Vestus des-us de robes *linges*
Et emmanteles comme singes.
(GREBAN, *Mist. de la Pass.*, 4796, G. Paris.)

Mon bon frere, despouille toy,
Et, pour l'amour de Charité,
Te donne ceste robe *linge*.
(*Moralité de Charité*, Anc. Th. fr., III, 383.)

On remarquera que dans plusieurs des exemples cités, *drap linge* et *robe linge* désignent la chemise.

— Par oubli du sens véritable de *linge* on l'a fait suivre des mots *de lin* :

.IIII. paires de draps *linges* de lin. (24 mars 1395, *Inv. de Regnaut Chevalier, tailleur du D. de Bourg.*, Inv. de meubles de la mairie de Dijon, Arch. Côte-d'Or.)

— Par extens., mince, délié, fin :

Du fil *linge*. (1370, *Rançon du roi Jean*, Arch. KK 10b, f° 6 r°.)

Les œufz longz et *linges* sont bons. (*Regime de santé*, f° 13 r°, Robinet.)

Combien que sa personne estoit et fut tousjours *linge* et menu. (*J. de Saintré*, chap. I, A IIc, éd. goth.)

Il estoit *linge* et menu de corps, et fut nommé Loys, IX de ce nom. (SORBIN, *Hist. des Albigeois*, f° 187 r°, éd. 1585.)

— Au sens mor., simple, faible :

Mes tant est ses sens nus et *linges*
Qu'il ne peut fere choses vives.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 134d ; Méon, v. 16234.)

Car son sens est trop nud et *linge*.
(J. DE MEUNG, *Remonstr. de Nat.*, 741, Méon.)

Bien pert que son sens est trop *linge*.
(*Dial. de S. Greg.*, ms. Evreux, f° 17 v°.)

Le mary estoit homme tendre et *linge* et blaire, non fort mondain, et se laissoit mener et manier bien legerement. (G. CHASTELL., *Chron.*, I, 210, Kerv.)

Selon Le Duchat, *linge* pour mince, délié, était en usage de son temps dans le patois messin. Berry, *linge*, mince, menu, fluet. Rouchi, *linche*.

2. LINGE, voir **LIGNE**.

3. LINGE, voir **LIGE**.

LINGÉ, adj., fait de lin :

En yver, par le plus fort temps, le galois et la galoise ne vestoient riens du monde que une petite cote, simple, sans penne ne sans estre *lingee*. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. CXXII, Bibl. elz.)

LINGEANÉ, adj., rendu mince :

Il avoit usé et usoit de fausses et malvaises monnoies, *lingeanees* et contrefaites. (1346, Arch. JJ 75, pièce 532.)

1. LINGEMENT, adv., finement, délicatement, soigneusement :

Sy est cy bon exemple comment l'en ne se doit mie si *lingement* ne si joliettement vestir, pour soy greslir et faire le beau corps. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. CXX, Bibl. elz.)

Grans espaulles et malostrues
Soient si *lingement* vestuez
Et si a pois que nul n'i voie
Chose qui despleisse.
(*Clef d'amour*, p. 94, Tross.)

— Petitement, légèrement :

L'autre moictié de celle maison est faicte de terre povrement bastie et *lingement* couverte de genests. (COURCY, *Hist. de Grece*, Ars. 3689, f° 107d.)

2. LINGEMENT, voir **LIGEMENT**.

LINGER, adj., de lin :

Une paire de cauches et des draps *lingers*. (1408, *Doc. inéd. sur la Pic.*, IV, 92, Beauvillé.)

LINGEREOR, s. m., linger :

Il n'est verrier ne regratier,
Dorlotiers ou *lingereres*
Qui ne peingnent en leurs mestiers
Et chanvriers et linieres.
(*Dit des Paintres*, ap. Jub., *Nouv. Rec.*, II, 100.)

LINGERET, s. m., porteur de linge, jeune homme oisif, à la mode :

Ung *lingeret* tendre du brout.
(COQUILLART, *Playd.*, II, 37, Bibl. elz.)

Champagne, *lingeret*, délicat, petit-maître.

LINGET, adj., diminut. de *linge*, délié, mince, fin :

Sy se leva non mie toute nue, mais en ung corset que elle avoit par dessus sa chemise vestu d'un samit assez *linjet* et fres selon la saison. (*Ren. de Montaub.*, Ars. 5072, f° 139 r°.)

Pour ce qu'il est *linget* et flou.
(VILLON, *Gr. Test.*, C, Jouaust, p. 76.)

Nom propre, *Linget*.

LINGETTE, s. f., toile de lin:

Ung habit de *lingette*. (*Pièce du* XVe *s.*, Mém. des Ant. de Normandie, XXI, 442.)

LINGNAGE, voir **LIGNAGE**.

LINGNAIN, voir **LIGNAIN**.

LINGNAL, voir **LAIGNAL**.

LINGNALOEL, *lignaloe, lingnalouet, lingaloel, lingnaloes, lignaloes, lignaloecy, ligne aloes, lignis aloes, lingaloes, linon allouez, lignou allouez, lignou aloe, lignum allouez, lin alouez, lin aleuez*, s. m., bois d'aloès :

A icest sacrefice ne covient querre ne mouton ne veel ne encens ne *lignaloe*. (*Comment. s. les Ps.*, Richel. 963, p. 24a.)

Voulons aussi avoir tant d'encens, de *lingnaloel*. (*Liv. de Marc Pol*, LXXIV, Pauthier.)

Buvrage et *lingnalouet*. (*Ib.*, CXIX.) Var., *lingnaloes*.

Arbres moult bons et de grant oudour, si comme de *lingaloel*. (*Ib.*, CLX.)

Lignoualoe, .I. o. la livre. (*Li Cout. des foires de Troies*, li tonneus d'avoir de pois, ms. Troyes 365.)

Si prendrez letuaires apres
K'est nomé *lignis aloes*,
K'est en livres de mescines escrit
Coment e de ki est cumfit.
(PIERRE D'ABERNUN, *le Secré de secrez*, Richel. 25407, f° 189c.)

Lignaloecy et canele. (JOINV., *S. Louis*, XL, Wailly.) Var., *lignaloes*. (Rec. des Hist., XX, 220.)

Encens, mirre, *ligne aloes* et ambre. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 187a.)

Deux petits escrinetz de cuyvre, ouvré a ouvraige de Damas, plains de *lin aleuez* et d'ambre. (1380, *Inv. de Ch. V*, n° 2114, Labarte.) Impr., *lin alenez*.

Un hanap de *linon allouez*. (1400, *Pièces relat. au règne de Ch. VI*, II, 284, Douët d'Arcq.)

Une paire de cousteaux dont les manches sont de *lignou allouez*. (*Ib.*, p. 298.)

Un petit baston de *lignum allouez*. (*Ib.*, p. 355.)

Unes patenostres de *lin alouez*. (1456, Arch. KK 272, f° 31 v°.)

Le *ling aloes* est ainsi sophistique es montaignes d'Almaphia a ung bois nommé

Camelia et semble au *ling aloes*, car il est pesant, noueux et sent bon. (*Le grant Herbier*, f° 3 r°, Nyverd.)

Une once de myrrhe, demye once de *lignaloes*. (*Le Bastiment de receptes*, p. 79, éd. 1570.)

LINGNALOUET, voir LINGNALOEL.

LINGNAS, voir LIGNAS.

1. **LINGNE**, voir LINGE.

2. **LINGNE**, voir LIGNE.

LINGNEMENT, voir LIGNEMENT.

LINGNEUL, voir LIGNOEL.

LINGNIER, voir LIGNIER.

LINGNOEUL, voir LIGNOEL.

LINGNOT, s. m., ligneul :

Si estoit chaucié au *lingnot*.
(G. MACH., *Poés.*, Richel. 9221, f° 64[d].)

LINGUAN, s. m., corde courte, servant de lien, notamment la corde par laquelle est retenu et ramené à bord le pieu ou bâton ferré dont les mariniers de la Loire se servent pour diriger leurs bateaux :

Pour une commande pour lyer le chalain et des *linguans*. (1494, *Dép. p. le curage de la Loire*, ap. Mantellier, *March. fréq.*, II, 427.)

LINGUAT, s. m., sorte de monnaie :

Il doit faire florins de deix huict quairet et trois grains de fin, sen remeide, tel comme le *linguat*, c'on dit thouchet. (1434, *Hist. de Metz*, V, 316.)

1. **LINIER**, adj., de lignée, de race :

Nule limitacion de tens lor estat de sanck ne changereyt en dreit de la parcenerie, qe checon ne dut de autre eyde aver ; ne par consequent qe leur estat representent cum heirz du sanc *liniers*. (1304, *Year books of the reign of Edward the first*, years XXXII-XXXIII, p. 496, Rer. brit. script.)

2. **LINIER**, *linnier*, *lignier*, s. m., marchand de lin, fabricant de toile de lin :

Il puet estre *linniers* a Paris qui veut, pour qu'il sache fere le mestier, et il ait de coi. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1[re] p., LVII, 1, Lespinasse et Bonnardot.)

Clarembaut le *lignier*. (ID., *ib.*, p. 120.)

Linier, .VI. d., chanvrier, .VI. d. (1296, *Rentes d'Orliens*, Arch. Loiret, f° 9 r°.)

Liniers. (*Mestiers de la ville de Paris*, l'an 1300, ap. Géraud, *Paris sous Phil. le Bel*.)

Linier, *liniere*, marchand ou marchande qui fait négoce de lin. (SAVARY DES BRUSLONS, *Dict. du Commerce*.)

A Cambrai existe la rue des *Liniers*.

3. **LINIER**, voir LIGNIER.

1. **LINIERE**, *ligniere*, s. f., champ semé de lin :

Qui ot semé une *liniere*
A ce qu'autre lin en issit.
(*Ysopet I*, fabl. XXV, Robert.)

Le donneron ki croist es *linieres*. (*L'Aviculaire des oiseaux de proie*, ms. Lyon 697, f° 223[b].)

Linetum, *ligniere*. (*Gloss. lat.-gall.*, Richel. l. 7692.)

Certaines journees a sacler les cardons des blez, a fouyr, sacler et cueillir la *ligniere*. (1413, *Denombr. de la vic. d'Orbec*, Arch. P 308, f° 4 v°.)

— Métier du marchand de lin :

Mestre et gardes jures dou mestier de *linieres*. (*Sent. de* 1319, ap. Ste-Pal.)

Cinquieme rang, qui sont les petits mestiers : *linieres*, chanvrieres, maistres d'escrime. (*Edit d'avril* 1587, ib.)

— Collet de lin :

Collets, touelle, *liniere* ou aultre engin. (REBUFFI, *Rubricque des eaux et forests*, f° 163 v°, éd. 1547.)

Nom de lieu, *Linières*.

Nom propre, *Lignière*, *Linière*.

2. **LINIERE**, s. m., petit animal :

Aiez regart et maniere ferme comme le *liniere*, qui est une beste qui regarde devant soy sans tourner la teste ne ça ne la. (*Liv. du Chev. de La Tour*, ch. XI, Bibl. elz.)

LINNAGE, voir LIGNAGE.

LINNIER, voir LINIER.

LINNUY, voir LINUIS.

LINOIS, voir LINUIS.

LINOL, voir LIGNOEL.

LINOLLET, voir LIGNOLET.

LINOMPLE, *lyn.*, *lynumple*, *linouple*, *ninomple*, s. m., linon, toile extrêmement fine :

..... Rouge estoit sa houssure,
Aussi partout de lettres d'or semee,
Et de perles bordee par mesure,
Et non obstant qu'elle fust grant et lee,
De *linomple* partout couvercelee.
(*Pas d'arm. de la bergere*, 313, Crapelet.)

De fin *linomple* avoit sur son bras destre
La belle manche aussi d'une chemise.
(*Ib.*, 529.)

Toile de *lynomple*. (1474, *Inv. des bagues de Gabrielle de Latour*, Ann. de la Soc. d'hist. de Fr., 1880, p. 282.)

Ung fin *linomple* elle desploye
Ouquel estoit painct et pourtraict
D'or et de soye par ung long traict
La vie qu'avoye menee.
(OCT. DE S. GEL., *Sej. d'honn.*, f° 165 r°, éd. 1526.)

Sur ses cheveux pendans sur les espaules avoit ung *lynumple* de fine toille de Hollande fymbrie de riche orfavrerie. (J. BOUCHET, *Noble Dame*, f° 4 v°, éd. 1536.)

Lors sa coiffure de *linouple* tombant de sa teste, apparust aussy grise que si elle eust eu l'aage de 70 ans. (*Lett. inéd. de M. Stuart*, Rapp. du 8 fév. 1587, Labanoff.)

— Adj. :

Ils s'estoyent apprestes a fendre du couteau
L'estamine *ninomple* et la tendrette peau.
(D'AUBIGNÉ, *Trag.*, V, Bibl. elz.)

LINON ALLOUEZ, voir LINGNALOEL.

LINOTTE, *linenocte*, s. f., gain de survie :

Une femme, pour droit de douaire, goot et possesse sa vie durant de la moitié des fiefz et pareillement de la moittié des cotteries ; et le mary a droit de douaire que l'on dist *linotte*, sur les heritages cottiers de sa femme desquelz il possesse de la moittié sa vie durant. (1507, *Prév. de Vimeu*, Cout. loc. du baill. d'Amiens, I, 386, Bouthors.)

Se ly homs ou ly femmes qui entrespouses sont, meurt sans hoir et il doibvent debte, paier les doibt on de commun, saulf ce que ly vivans prend, avant part, tant vaillant que ly mors emporte en ses coutz et en ses aumosnes ; et doibt partir ly vivans contre les parchonniers, et de le partie que ly parchonnier doibvent avoir, ly vivans en prend quarte partie pour se *linenocte*. (1507, *Prév. de St-Riquier*, ib., p. 506.)

Le mary apres le trespas de sa femme a droit de douaire ou *linotte* sur les heritages cottiers de sadite femme. (*Cout. de Ham*, Nouv. Cout. gén., I, 381[a].)

LINOUPLE, voir LINOMPLE.

LINOUZE, voir LINUISE.

LINSAT, s. m. ?

Rasiere de *linsat*, .IV. d. (XIII[e] s., *Tarif de tonlieu*, Arch. du Chap. de S.-Omer, II, G 1899, n° 135.)

LINSEL, voir LINCEL.

LINSELIN, s. m. ?

Pour .II. aissielles de *linselin* dont on fist maulles pour les machons. (1362, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Aissielles de *linselin* a faire maulles. (1396, *ib.*)

LINSIEL, voir LINCEL.

LINSSEL, voir LINSUEL.

LINSUEL, *lenseul*, *lencehuel*, *lainçuel*, *lançuel*, *linchoel*, *lincheul*, *linçoel*, *linçol*, *linccol*, *linciol*, *lenciol*, *lonciol*, s. m., drap de lit :

L'egua li getent, si moilent sun *linçol*.
(*Alexis*, st. 54[b], Stengel.)

Un *linçoel* afubla.
(*Chron. ascend. des ducs de Norm.*, 127, Andresen.)

Ne li *linsuez* viez ne troeit.
(*Dolop.*, 10715, Bibl. elz.)

Kiute i a bone et *linciols* chiers,
Rices velous et orelliers.
(*Parton.*, 1069, Crapelet.)

Outre mer s'en ira vestu sol d'un *linçol*.
(*Ren. de Montaub.*, p. 398, Michelant.)

El fossé la rua com fust .I. viel *lainçuel*.
(*Ib.*, p. 399.)

Un *lançuel* a gesir. (1257, *Cart. de S.-Jean*, f° 349 r°, Bibl. Amiens.)

Lit warni de boune kiute et de bons *lincius*. (27 mars 1259, *Test. de Mah. de Beth.*, Ch. des comt. de Lille, Arch. Nord.)

.I. orellié et .II. *linceouz*. (*Droit de la cort li rois d'Alam.*, ms. Berne A 37, f° 6[b].)

N'en porterons c'un soul *lenseul*. (*Estories Rojier*, Richel. 20125, f° 1[c].)

Lincheus et orilleirs. (*Dialog. fr.-flam.*, f° 2[c], Michelant.)



.XII. *linceos.* (1329, *Invent. de Mad. Ysab. de Mirande*, Arch. Vienne.)

De napes et de *lencehues.* (1378, *Ch. d'Isab. C^{ess} de Neuchâtel*, Arch. du Prince, D9, n° 4.)

Douze *linceoux.* (1381, Arch. Vienne.)

66 paires de draps ou *linceulx*... (1389, *Invent. de Rich. Picque*, p. 33, Biblioph. de Reims.)

Quatro *lenciol* de lin. (1425, Arch. Fribourg, 1re *Coll. de lois*, n° 727, f° 266 v°.)

Linchoel, lincheul. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux. 10511, VI, III, 11.)

Lave les *lincieulx* desquelz les freres ont essuyé les mains ou les pieds. (GUY JUVENAL, *la Reigle monseigneur sainct Benoist, translatee de latin en françoys*, f° 57 v°, éd. 1528.)

Deux *linsoulx* de huict aulnes. (16 juin 1520, Arch. Gir., not., Charrier, 388-2.)

Et mit le bras entre les *linceux*, par les pieds du lit. (DES PERIERS, *Nouv. recreations...*, Des trois folz..., f° 10 v°, éd. 1564.)

Il luy pleust envoyer deux *linceux*, pour son coucher. (G. BOUCHET, *Serees*, IV, 322, Roybet.)

Quand c'est en temps de paix, si nous nous mettons a l'hotellerie (ce qui n'arrive gueres souvent), nous emportons toujours quelque serviette, et, s'ils n'y prennent bien garde, le *linceul.* (D'AUBIGNÉ, *Faeneste*, I, Bibl. elz.)

Le jour mesme de la bataille, il estoit si malmené de ses gouttes, qu'il portoit une de ses jambes appuyee dans un *linceul* ou nape attachee a l'arçon de son cheval. (BRANT., *Gr. capit.*, Ch. Quint, Buchon.)

Cette signification se retrouve jusqu'au XVIIIe siècle :

Un lit garni de *linceuls.* (25 juin 1750, *Ord. du roi*, 65.)

On lit dans le *Dict. de Trévoux* :

Linceul, drap fait de lin. On le disoit autrefois de toutes sortes de tissus de toile. On le dit encore dans quelques provinces des pièces de toile qu'on met dans le lit. Mais on se sert plus ordinairement du mot de drap.

La plupart des patois ont gardé ce mot avec le sens de drap de lit. Poitou, Flandre, Bretagne, Côtes-du-Nord, *linceu.* Guernesey, *lincheur.* Namurois, *linsou.* Rouchi, *linchoel, linchué.* Lorraine, *lincieu.* Bresse, *lensu.* Suisse, Neuchâtel, *linceuil.*

1. **LINTE**, s. m., linteau :

Les deux posteaux et le *linte* de l'huys. (FOSSETIER, *Cron. Marg.*, ms. Brux., I, f° 118 r°.)

2. **LINTE**, s. m., marécage, en Flandre :

En plus beal del plain avoit croliches et palus que ons apele *lintes.* (J. D'OUTREMEUSE, *Chron.*, I, 46, Borgnet.)

LINTEIL, voir LINTUEIL.

LINTHOEIL, voir LINTUEIL.

LINTIER, *linter*, s. m., seuil.

En ceo k'il trespasset en la venjance lo *lintier* de justise. (*Greg. pap. Hom*, p. 35, Hofmann.) Lat., limitem.

Mes huis qui ja souvent ovroit,
Car par jour et par nuit ovroit,
Se tint ades pres du *lintier* :
Nus n'i vient hui, ne n'i vint hier.
(*Rose*, Richel. 1573, f° 108a ; Méon, 13037.)

Hoc liminare, *linter.* (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Com l'abbé Jehan venist a Rome por visiter les *lintiers* de apostres. (*Vie des Saints*, Richel. 20330, f° 67b.)

Si aloie par plusieurs fois jusques au *lintier* de la porte. (*Légende dorée*, Maz. 1333, f° 97c.)

Deux *lintiers* et ung sueillet de pierre dure. (1480, *Compt. de l'Hôt. de ville de Tours*, Journ. des maçons ; Bibl. de l'Ec. des Chart., XIV, 388.)

LINTUEIL, *lintuel, linthoeil, linteil*, s. m., linteau :

Ne li honorables Benoiz ne li frere ki la astoient avoc lui, ke il ne poissent movoir lo piet defors lo *linteil* del liu u il seoient ensemble. (*Dial. Greg. lo pap.*, p. 101, Foerster.)

Quant il verra le sanc sus le *lintueil* et sus les .II. postiaus des huis, il trespassera vostre maison. (GUIART, *Bible*, ms. Ste-Gen., Ex., XXII.)

Del sanc taingnies le *linthoeil* et cascun posteil de vos huis. (*Bib. hist.*, Maz. 532, f° 32c.)

Et seront enloé dou sanc [de] cel aingnel
Li *lintuel* de nos huis et endui li postel.
(*Bible*, Richel. 763, f° 251a.)

LINUCHE, voir LINUISE.

LINUI, voir LINUIS.

LINUIGE, voir LINUISE.

LINUIS, *lignuys, lignuys, lignois, lynois, linui, linnuy*, s. m., lin, graine de lin :

Par example en escrit truis
Qant on sema premiers *linuis*
Et volt de lin le preu avoir.
(MARIE, *Dit d'Ysopet*, XVIII, var, Roq.)

De deux sas a *linuis*, trois mailles. (*Tonlieu de la Scarpe*, ap. Tailliar, p. 486.)

Pour semer .V. havos de *linui.* (1349, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Un sac plein de *lignuis* ou de semence de lin. (1420, Arch. JJ 171, pièce 402.)

.VII. pos de ouille de *lignuys.* (*Compte de P. le Franc*, 1446-47, Arch. S.-Inf.)

— Toile de lin :

Du lanfois et du *lignois.* (*Jurés de S.-Ouen*, f° 155 v°, Arch. Seine-Inf.)

Plusieurs pieces de *lynois* a armer chevaux. (1421, *Inv. de l'artill. du chât. de Blois*, Arch. Joursanv., Bibl. Blois.)

Linnuy, line side. (DU GUEZ, *An Introd. for to lerne to speke french trewly*, à la suite de PALSGRAVE, éd. Génin, p. 915.) Impr., *linuuy.*

— Sorte de guêtre ou jambière en étoffe de lin :

Ung *linois* de jambes, tout complet, ou il y a boucles d'argent, pour enfans. (1434, *Inv. de l'artill. du chât. de Blois*, Arch. Joursanv., Bibl. Blois.)

LINUISE, *linuisce, linuse, linouze, linuige, linuche*, s. f., graine de lin :

Oile de *linuse.* (*Alb. de Vill. de Honnec.* p. 168, Lassus.)

Ne *linouze*, chanevouze, neux, paivol. (1326, *Hist. de Metz*, IV, 30.)

11 sols 8 deniers, le franc pour 20 sols, pour mielz,.... et *linouze* pour les chevaulz Mgr le duc delivrez a Gillequin varlet de mondit seigneur. (1376, Arch. Meuse B 1040, f° 75.)

Olle de *linuse.* (*Pièce du XVe s.*, Arch. Pas-de-Calais, S.-Bertin, *Bull. du Com. hist.*, III, 6.)

Et jusqu'au XVIIIe s. :

Linuige a .XII. l. la rasiere. (1600, La Bassée, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Raziere de *linuche.* (1622, Lens, *ib.*)

Lenuise, de la rasière 6 deniers. (1716, *Ord. des magistrats de Lille*, ap. Vermesse, *Pat. de la Flandre*, p. 307.)

— Toile de lin :

Drap de *linuisce* (1533, Lille, ap. La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens.)

Pic., *linuise*, graine de lin. Artois, Thiérache, *linuse.*

LINUSE, voir LINUISE.

LIOINE, s. f., rime léonine ?

Chançon voil faire par rime et par *lioine*
Del fil Felip lo rei de Macedoine.
(*Alexandre*, I, Meyer, *Rec.*, p. 284.)

1. **LIOIS**, *lyois, liais, lyais, liez, lyez, lios*, adj., blanc et dur, épithète de pierre et de marbre :

Cleomades dedens sa chambre
Dont li pilers furent de lambre,
Et en estoient li parois
Ouvrees de marbre *liois.*
(*Cleomades*, Ars. 3142, f° 40 v°.)

De pierre bien *lioise* est la voute paves.
(*Gaufrey*, 2075, A. P.)

— S. m., pierre blanche, marbre blanc :

De marbre fin et de *liois*,
Jolnes, indes, et verz et blois,
Estoient trestuit li quarrel.
(BEN., *Troie*, 2999, Joly.)

Car les turs sunt haltes et les murs antis,
Tut est fait de *lios* et de marbre bis.
(TH. DE KENT, *Geste d'Alis.*, Richel. 24364, f° 35 v°.)

Un port truvent, la se sunt mis,
Qui fut trenched al *liois* bis.
(*S. Brandan*, 261, Michel.)

Ne fu pas clos de fust en bois,
Mes fu de marbre e de *liois*
Emmuré trestut entur.
(CHARDRY, *Set dormans*, 1793, Koch.)

Et trente et .II. tours y ot faites de *lyois* cler.
(*Aym. de Narb.*, Richel. 25369, f° 3a.)

Mout i out grisolites e jaspes,
De quatre parz out quatre aspes,
Deus de *liois* et deus de ivoire
Overes a ovre de trifoire.
(*Vespasianus*, Brit. Mus. A VII, f° 54 r°.)

Va moi ches .II. Francheis me[in]tenant trebuchier
En ma chartre profonde qui est de *liois* chier.
(*Gaufrey*, 1606, A. P.)

Gundeswit entra en la chambre pavee
De marbre e de *lios* menuement ovree.
(*Horn*, 853, Michel.)



Dessus les creneaux qui furent de *lyois*.
(*Cuv.*, *du Guescl.*, 19492, Charrière.)

Pour la vente et delivrance de .XLV. charretees de rabos de *lyois*. (1364, *Compt. de Ph. d'Acy*, Richel. l. 16409, f° 2 r°.)

Pour deux grans couvertures de pierre de *lyais*, l'une pour l'huisserie de la sale neuve du roy, et l'autre pour l'huisserie de la sale neuve de la royne, au dit Louvre. (1364, *Comptes des bâtimens royaux*, ap. Laborde, *Emaux*.)

Marbre de *lyois*. (*Perceforest*, vol. I, f° 38a, éd. 1528.)

Monta au chasteau a l'entree duquel estoit un hault escalier de pierre de *lyez*. (*D. Flores de Grece*, f° 119 r°, ap. Ste-Pal.)

Il descouvrit une fonteine bien pierree d'un *liez* blanc comme neige. (*Ib.*, f° 100 r°.)

Pierre de *liaiz*. (XVIe s., *Comptes de dép. du chât. de Gaillon*, p. 330, Doc. inéd.)

Maison construite avec pierre de taille,
Pierre de *lyes*, de marbre et d'aultre sorte.
(G. CORROZET, *Blasons domest.*, Blas. de la Maison, Poés. fr. des XVe et XVIe s., VI, 229.)

La porcherie sera pavee de pierre de grez, ou de *liais*. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 139, éd. 1597.)

— Pierre à grain très serré et fin des environs de Paris, dont on fabriquait les mortiers :

Li mortelier doivent jurer devant le mestre du mestier, et par devant autres preudeshomes du mestier, qu'il ne feront nul mortier fors que de bon *liois*, et se il le feit d'autre pierre, ou li mortiers est de *liois* et est perciez au faire, il doit estre despeciez. (EST. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., XLVIII, 15, Lespinasse et Bonnardot.)

Nom propre, *Liais*.

2. **LIOIS**, s. m., pièce de bois qui contient les *lices* :

Chascune maniere de tapis nostrez doit estre tout d'un lé, ce est a savoir : petis tapis et tapis de douze *liois* sont d'une aune de lé et tapis de seze *liois* sont de .V. quartiers. (E. BOIL., *Liv. des mest.*, 1re p., LII, 5, Lespinasse et Bonnardot.)

LIOISON, *liaison*, *lyoison*, *liaeson*, *loison*, s. f., état de ce qui est lié :

Chi prennes matere don piler metre a droite *loisons*. (*Alb. de Vill. de Honnec.*, p. 125, Lassus.)

Par chu fait on on piler de quatre cuins venir a *loison*. (*Ib.*, p. 155.)

Ce n'est que sablon qui n'a aucune *liaison* ne teneur. (*Reg. des habit. des par. S. Nicol. et de la Cout.*, fin du XVIe s., Revue hist. et arch. du Maine, 1877, p. 314.)

— Action de lier :

Les *liaisons* et emmaillotemens des enfans ne sont non plus necessaires. (MONTAIGNE, *Ess.*, l. II, ch. XII, f° 184 v°, éd. 1588.)

Façon de cercles a tonneaux, et *liaison* d'iceux. (LIEBAULT, *Mais. rust.*, p. 601, éd. 1597.)

— Ce qui lie, lien :

L'ENRAGÉ.
Puisque j'ay toute garison,
Bon sens et bon entendement,
Ostez moy ceste *lyoison*.
(*Myst. de S. Didier*, p. 406, Carnandet.)

Il vit le chariot duquel on parle tant, lié d'une *liaison* d'escorce de cormier. (AMYOT, *Vies*, Alex., 31, éd. 1565.)

On le bride et garrote de religions, de loix, de coustumes, de science, de preceptes, de peines et recompenses mortelles et immortelles : encores voit on que par sa volubilité et sa desbauche il eschappe a toutes ces *liaisons*. (MONT., *Ess.*, l. II, ch. XII, f° 234 r°, éd. 1588.)

— Terme de cuisine :

Iceulx moieulx d'œufs jaunissent assez et si font *lioison*. (*Ménagier*, II, 5, Biblioph. fr.)

— Engagement, obligation :

Prenons le fez et charge de garentaege et de deffence des chouses dessusdites... non contretant *liaeson* ne teneur de lettres scellees dou scel au Duc, par laquelle ledit M. Estienne seroit lié a faire ladite deffence. Et clamons quite et deslivrons ledit M. Estienne de toute promesse, *liaison* et garentage sur les choses dessusdites. (1324, *Accord*, Morice, *Pr. de l'H. de Bret.*, I, 1329.)

Qui mieulx scet trouver l'ocoison
De nouvellement behourder
Et deslier la *l[i]oyson*
Qu'il doibt a sa femme garder.
(LEFRANC, *Champ. des Dam.*, Ars. 3121, f° 57b.)

LION, *lyon*, s. m., sorte de monnaie. Les *lions d'or* succederent aux escus d'or le 14 novembre 1338. Cette monnoye fut ainsi nommée à cause du lyon qui est sous les pieds du roy. Un ancien manuscrit qui paroît être du temps du roy Charles VI, dit que ce *lion* represente le roy d'Angleterre sur qui Philippe de Valois avoit eu l'aventage lorsqu'il voulut luy disputer la Couronne de France. Il n'est pas tout-à-fait hors d'apparence que le roy d'Angleterre soit désigné par ce *lion*, puisque sur la plupart des monnoyes que ce prince fit faire en Guyenne, cet animal y est représenté. (LE BLANC, *Traité historique des monnoies de France*, p. 242, Paris 1690.)

Le *lion* pour quatorze sols. (1346, *Ord.*, II, 250.)

Le suppliant requist a icellui Saunier qu'il voulsist lui prester..... cent escus, tant en *lyons* de moderez saluz, nobles et rides. (1455, Arch. JJ 189, pièce 34.)

LIONAGE, voir LIGNAGE.

LIONCEL, s. m., conservé sous la forme *lionceau* ; *faire bien le lioncel*, en parlant d'un vin, mousser, écumer beaucoup :

Cil vins *fait bien le lioncel*,
Il est ou d'Auxerre ou françois,
Buvez vos donc, buvez ançois.
(*De Cortois d'Artois*, Richel. 19152, f° 83d.)

1. **LIONEL**, *-onnel*, *eau*, *lyon*, *leon*., s. m., lionceau :

Un lion vint a lui tot droit,
L'enfant vist, mult le convoita,
Lors pense qu'il l'enportera
A ses *lioneaus* por mengier.
(*Othevien*, ms. Oxf., Bodl., Hatton 100, f° 12a.)

Li leon et li petit *leoneau*. (MAURICE, *Serm.*, ms. Poitiers 124, f° 52 v°.)

Trois petitz *lionneaulx*. (J. CHARTIER, *Chron. de Charl. VII*, c. 283, Bibl. elz.)

Que la lionne toute sa vie ne fait jamais qu'un petit *lyonneau*. (THEVET, *Cosmogr.*, I, 7, éd. 1558.)

Le pourtraict d'une lyonne, fort antique, tenant deux *lyonneaux* entre ses jambes. (ID., *ib.*, XIIII, 8.)

Des *lyonneaux*.
(J. DE VITEL, *Prem. exerc. poët.*, Disc. d'un songe, éd. 1588.)

Nom propre, *Lionel*, *Leonel* :

Li fius le Roi et *Leoniaus*
Ses freres moult de lor aviaus
I ont.
(*Renart le nouvel*, 1937, Méon.)

2. **LIONEL**, *- onnel*, *- ounel*, adj., sur lequel est peint un lion :

Tel li donrai sur l'escu *lionnel*,
Qe contremont torneront li mustel.
(*Raoul de Cambrai*, 5871, A. T.)

Grant cop li done sour l'escu *liounel*.
(*Auberi*, p. 225, Tobler.)

LIONESSE, *- onnesse*, *- esce*, *lioun.*, *lyonn.*, *leon.*, s. f., lionne :

Plus fut cruelz et fellonnesse
C'ors, ne tygres, ne *lionnesse*.
(*Dolop.*, 10147, Bibl. elz.)

Lionesse reçoit la semence son masle. (BRUN. LAT., *Tres.*, p. 225, var., Chabaille.)

En la voie avoit une *leonesse* que tot li pais redotoit. (*Pluseurs miracles*, Richel. 423, f° 92c.)

Hec leena, *lionesse*. (*Gloss. de Glasgow*, P. Meyer.)

Quar *leonesse* est une beste
Fort et aspre, a luxure aperte.
(MACÉ DE LA CHARITÉ, *Bible*, Richel. 401, f° 94c.)

Elle (Rebecca) sembloit a la *leonnesse* et a la louve, qui ayment plus celui de leurs faons qui le mieulx se scet pourchacier. (*Liv. du Chev. de La Tour*, c. LXXXIII, Bibl. elz.)

La *lyonnesce*. (ID., *ib.*, c. LXIV.)

Ung vaillant acteur nous recite
Que femme qui mary despite
Vault pis et est plus felonesse
Que n'est tygre ne *leonesse*.
(J. LE FEVRE, *Matheolus*, l. II, v. 1081, Tricotel.)

Lea ut leena, *leonnesse*, uxor leonis. (*Gloss. de Salins.*)

Lionesse, lea, vel leena. (*Gl. gall.-lat.*, Richel. l. 7684.)

Mort l'est venue soudain querre,
Ainsi que fiere *lyonnesse*,
Et l'a occis en sa viellesse.
(*Mist. du Viel Testam.*, 33338, A. T.)

Passez vostre rigueur austere
De quoy vos cueurs sont plus esprins
Que *lyonnesse* ne panthere.
(*Act. des Apost.*, vol. I, f° 29a, éd. 1537.)

Giraud de Cabrieres était « maistre de la *lyonnesse* » de la duchesse. (1503, *Compt. de la venerie de Ch. VIII*, p. 18.)

Tu es couché comme le lion et comme la *leonesse*. (LE FEVRE D'EST., *Bible*, Gen., XLIX, éd. 1534.)

Juda, mon fils, tu es monté de la proye, comme le faon de la *lionnesse*. (CHAVIGNY, *les Pleiades*, p. 311, éd. 1603.)

LIONET, *lyonet*, *lyonnet*, s. m., lionceau :

A lions et a *lionez* ferai ta char mengier. (*Vie Ste Christ.*, Richel. 817, f° 180 r°.)

Et estoit moult hardi et aspre comme ung *lyonet*. (J. D'ARRAS, *Melus.*, p. 413, Bibl. elz.)

Leonculus, *lyonnet*. (*Gloss. rom.-lat. du* XV*e s.*, Scheler.)

Nom propre, *Lyonnet*.

LIONIER, - *onnier*, *leon.*, s. m., gardeur de lions :

Li *leonier* quant il savoient
Que il se voloit coronner
Por ses granz festes hennorer
Ors et lieparz i amenoient.
(*Fl. et Blanchefl.*, Richel. 19152, f° 198e.)

Guillaume le *lionnier*, la somme de diz solz tournois par chascun moys, oultre la somme de cent dix solz qu'il a coustume de prendre tant pour ses gaiges que pour la paille de quatre lyons. (10 nov. 1451, *Compt. du R. René*, p. 30, Lecoy.)

Le *leonnier*. (*Ib.*, p. 33.)

LIONIME, voir LEONIME.

LIONNÉ, *lyonné*, adj., terme de blason, se dit du léopard rampant comme le lion :

De sinople au leopard *lionné* d'argent. (*Les coustumes des chevaliers de la Table Ronde*.)

Le chevalier au leopard *lyonné* d'or, au leopard *lyonné* de gueules. (LA COLOMB., *Theat. d'honn.*, t. I, p. 144, éd. 1648.)

LIONNOIS, *lyonnois*, adj., léonin :

Le chief a crespe et sor, et a cheveus foison,
Visage *lyonnois*, vermeil comme charbon.
(*Restor du Paon*, ms. Rouen, f° 36 v°.)

LIOS, voir LIOIS.

LIOT, s. m. ?

C'il n'y avoit ne beufs, ne vache, ne *liot*. (1435, *Role des colonges de Courchapoix*, Trouillat et Vautrey, *Mon. de l'év. de Bâle*, V, 324.)

LIOUNEL, voir LIONEL.

LIOZEL, s. m. ?

Quiconques seroit trouvez saien fondant, faisant *liozel* dedans la ville, ou cusant char demurie, paieroit cinq sols. (1297, *Constit. de Toul*, ap. Duc., *Liorare*.)

LIPAREE, - *arie*, *lyp.*, s. f., sorte de pierre précieuse :

En Libe naist *liparea*,
Alge chiacer ki sur lui l'a,
Nule beste ne li fuira :
Prendre en poit ce k'en trovera.
(*Lapid.*, A 817, L. Pannier.)

De la pierre qui *liparee*
Est par son droit non apelee
Ne puet grant profit avenir.
(*Ib.*, C 1097.)

En Scitie naist une piere,
Mult par est d'estrange maniere :
Lyparie l'oi nomer.
(*Ib.*, D 1117.)

Liparee. (*Lapid. d'un roi d'Arrabe*, ms. Berne 646.)

LIPEE, s. f., lampée :

Lors trait une grande *lipee* (de vin).
(ALARD, *C*esse *d'Anjou*, Richel. 765, f° 19 r°.)

LIPERQUAM, s. m. ?

Parmy la ville, et du long des faux bourgs,
Chascun vouloit trancher du *liperquam*.
Mais on n'y fut seulement que trois jours,
Qui ne vint pas bien secundum Lucam.
(*Verger d'honneur*, f° 104 r°, dans le *Dict. étym.*, de Ménage, éd. 1750.)

LIPPEUR, s. m., grand buveur :

Et s'accointa de joueurs et pippeurs,
De gaudisseurs, yvrongnes et *lippeurs*.
(BOURDIGNÉ, *Leg. de P. Faif.*, ch. III, Jouaust, p. 33.)

LIPPIE, s. f., chassie :

Tant que la chacie ou *lippie* est aquatique et subtille, lors la maladie commence. (B. DE GORD., *Pratiq.*, III, 2, éd. 1495.)

LIPPOSITÉ, s. f., caractère de ce qui est gluant :

Il s'y fait (dans l'urine) un amas de feculence, comme on void dans un tonneau de vin, et une *lipposité* et glutinosité dans les eaux. (LOYS GUYON, *Miroir de la beauté*, I, 715, éd. 1615.)

LIQUE, s. f., sorte de vaisseau :

Si se meit en un vaissel que on nommoit *lique*. (FROISS., *Chron.*, vol. I, ch. 85, ap. Duc., *Liqua*.)

LIQUEFACTIBLE, adj., qu'on peut liquéfier :

Liquefaction ou solucion d'aucune chose a parler selon ce que la science de alkymie nous apprent que ramener la chose a nature d'yaue ou a nature fluxible resamblable a yaue, et ce ne se puet faire se la chose *liquefactible* en cest propos n'est trespercie d'aucune humidité et devisee ausi comme en parties insensibles et ausi comme convertiez en la nature de le humidité dessus dite. (EVRART DE CONTY, *Probl. d'Arist.*, Richel. 210, f° 289b.)

Et d'avantage en y a de *liquefactibles* qu'on appelle proprement gommes. (MICHEL DUSSEAU, *Manipul des miropoles*, p. 51, éd. 1581.)

Les gommes *liquefactibles*. (*Ib.*, p. 55.)

LIQUEFIABLE, *liquifiable*, adj., qu'on peut liquéfier :

Ce sel a le pouvoir de contraindre les autres choses a se liquifier, combien que d'elles mesmes ne soyent *liquifiables*. (PALISSY, *Œuv* p. 43, Cap.)

LIQUEFIANT, adj., liquéfactif, qui relâche :

Fievre *liquefiante*. (B. DE GORD., *Pratiq.*, VI, 16, éd. 1495.)

LIQUET, *lequet*, s. m., petite poire bonne à cuire :

Demy cent de poires de *liquet*. (*Acte du 16 janv.* 1545, S.-Amand, Arch. Seine-Inf.)

Le *lequet*, le *liquet*. (*Tabellionage d'Elbeuf*, reg. I, f° 162, Arch. S.-Inf.)

LIQUIDE, adj., clair, facile à comprendre :

Il ne soffit pour demonstrance du droit cler et *liquide* alleguer... (1521, *Préc. des confér. de Calais*, Papiers d'Et. de Granvelle, t. I, p. 189, Doc. inéd.)

Quad il use de ce mot de permission, il nous sera bien *liquide* par un passage comme il l'entend. (CALV., *Instit.*, l. 1, c. 16, éd. 1561.)

Ce poinct nous doit estre *liquide* : c'est que... (ID., *ib.*, c. 17.)

LIQUIDEMENT, adv., clairement, formellement :

Quant ilz se sont monstrez tant hors de raison en l'endroit des Anglois, non seullement quant a la restitution de Calaix, mais encoires du paiement de ce que leur est *liquidement* dehu et des pensions. (1er nov. 1558, *Lett. de l'év. d'Arras au duc de Sav.*, Pap. d'Et. de Granvelle, t. V, p. 352, Doc. inéd.)

LIQUIDER, v. a., rendre liquide :

En la fournaise ouverte on ne differe
A *liquider* force acier mortifiere.
(DES MAZURES, *Eneide*, f° 330 r°, éd. 1608.)

LIQUIFIABLE, voir LIQUEFIABLE.

LIRAME, s. f. ?

D'une *lirame* ot envolsé la pel.
(*Aleschans*, 6266, ap. Jonck, *Guill. d'Or.*)

LIRE, s. f., sillon :

Les laboureurs appellent *lires* ou seillons, quand entre deus grands raions asses loingtains l'un de l'autre on laisse un long dos ou monceau de terre un peu elevee, sur laquelle on seme les bleds. (COTTEREAU, *Colum.*, II, 4, éd. 1555.)

— Caractère ?

Voyons du povre honme abusé
Qui prent femme, que Dieu y soit,
Tousjours combien qu'il soit rusé
Prent la fille qu'il ne congnoist,
Et certes se bien congnoissoit
Ses meurs, sa maison et sa *lire*,
Pour denier d'or ne la prendroit,
Mais il la prent par ouyr dire.
(*Contredictz de Songecreux*, f° 48 r°, éd. 1530.)

LIREAU, s. m. ?

Pas ne feray comme la turterelle :
Ains sembler vueil au rossignol du bois.
Car aussi tost qu'a fait de sa femelle,
Sifflant s'en va, et luy monstre son aesle,
Lireau luy fait, combien que soit diffame,
Si fais je aussi d'amours, aussi de dame.
(A. CHARTIER, *Ball.*, Œuv., p. 806, éd. 1617.)

LIRE LIRON, s. m., sorte de refrain :

Lire liron, It., lila. (JUN., *Nomencl.*, p. 244, éd. 1577.)

Lire liron. The burthen of a song. (COTGR., éd. 1611.)

LIRER, v. n., jouer de la lyre :

Saillir, treper et flaioler,
Chanter, corner, *lirer*, muser.
(*Pastoralet*, ms. Brux., f° 1 v°.)

LIRICUIN, s. m., nom d'une herbe médicinale :



Prens le grain d'une herbe appellee *liricuin*, et le mets tout entier dedens l'œil ou ongle. (ARNOUL DE VILLE-NOVE, *le Tresor des pauvres*, f° 12 r°, éd. 1581.)

LIRIN, adj., de lis :

Les fueilles de ceste fleur (le lys) servent a faire l'huyle *lirin*. (DU PINET, *Pline*, XXI, 5, éd. 1566.)

LIRITIQUE, adj., lyrique ?

Orace, poete *liritique*. (ORESME, *Trad. des Rem. de fort. de Petr.*, Ars. 2671, f° 29 r°.)

1. **LIRON**, voir GLIRON au Supplément.

2. **LIRON**, s. m., quignon :

Liron de pain. A little gobbet, luncheont or cantle of bread. (COTGR., éd. 1611.)

1. **LIS**, *lys*, s. m., chapiteau :

Chaines d'arein couvroient les *lys* ou chappiteaulx de ces coulompnes. (*Ancienn. des Juifs*, Ars. 5082, f° 202ª.)

2. **LIS**, s. m., sorte de fleur ; mot conservé :

— *Estre des fleurs de lis*, être de la famille royale :

(Le roi de Navarre haranguant le peuple de Paris dit) qu'il aimoit moult le royaume de France, et qu'il y estoit bien tenu, car il *estoit des fleurs de lis* de tous costes. (*Chron. de S.-Den.*, t. II, f° 250, éd. 1493.)

Bel oncle de Berry, nous ne voulons pas que vous nous eloignez notre cousine votre fille des *fleurs de lis*. (FROISS., *Chron.*, III, IV, 34, Buchon.)

3. **LIS**, s. m., grosses dents qui sont aux extrémités du peigne d'un tisserand :

.II. filz reteurs entre le *lis* et le drap. (1380, *Ord.*, VI, 473.)

4. **LIS**, voir LES.

5. **LIS**, voir LE.

LISABLE, *lys.*, adj., lisible, qu'on peut lire :

En bonne lettre et *lisable*. (1474, *Stat. synod.*, ap. Lalore, *Anc. discipl. du dioc. de Troyes*, II, 118.)

D'un trait *lisable* a tous les regardans.
(CL. MAROT, p. 67.)

Et a l'entour, ou bien a chasque coing,
Estoit escript, pour le veoir de plus loing,
Dolet, en lettre assez grosse et *lysable*.
(EST. DOLET, *Second Enfer*, Lyon 1544.)

Que nostre escriture soit plus courte et plus *lisable*. (MEIGRET, *l'Escrit. fr.*, c. III, éd. 1545.)

Escrire une belle lettre et bien *lisable*. (R. EST., *Thes.*, Pulchre.)

L'escriture ainsi faite est bien *lisable*. (DU PINET, *Pline*, XXVI, 8, éd. 1566.)

LISABLEMENT, adv., lisiblement, avec évidence :

Mantice quittant la parolle s'escrivit en la face assez *lisablement* le despit qu'il avoit conceu aux parolles du curieux. (PONT. DE TYARD, *Disc. philos.*, f° 190 v°, éd. 1587.)

LISANT, s. m., lecteur :

La lecture des livres qui apportent seule une vaine et oiseuse delectation aux *lisans*, est a bon droict reprouvee des hommes sages et de grave jugement. (AMYOT, *Vies*, aux lect., éd. 1565.)

— Professeur :

Les docteurs, maistres, regens et *lisans* et les autres suppostz et escholiers d'icelle université. (8 mars 1483, *Lett. pat. de Ch. VII*, Arch. Doubs, cart. I, 6.)

LISBETTE, *lisebette*, s. f., sorte de petit lit :

Donne a ladite Anthoinette une *lisbette*, un petit lit et parchevet. (*Test. du 15 mars* 1583, Arch. mun. Douai.)

Je donne a Jacqueline de G... ma niepce cent florins avec la couche, aultrement appellee *lisebette*. (*Test. du 27 juill.* 1601, Arch. mun. Douai.)

LISCE, voir LICE.

LISCHE, voir LICE.

LISE, s. f., p.-ê. lisière des forêts?

Quant vient al tens qu'ivers devise,
Que l'erbe vers pert en la *lise*.
(BEN., *Troies*, Richel. 375, f° 72ᶜ.)

LISEBETTE, voir LISBETTE.

1. **LISEOR**, *- eour*, *- eur*, s. m., lecteur :

Je vueil atant finer me rime,
Car asses i a longue lime
Avoec les *liseours* rebours.
(RENCL. DE MOILIENS, *de Carité*, st. CCXXXVI, 1, Van Hamel.)

Lisiere, ki ches vers liras.
(ID., *ib.*, st. CCXL, 1.)

Lisierres qui ces vers liras.
(ID., *ib.*, Richel. 23111, f° 232ª.)

Lisieres...
(ID., *ib.*, Richel. 15212, f° 126 r°.)

Li sage *liseor*.
(*Enf. God.*, Richel. 12558, f° 22ᵇ.)

Entrementiers c'on le lisoit le seconde fie, et le *lisieres* desist: Bials peres... (*De Marie et de Marthe*, Richel 1553, f° 271 r°.)

Si comme chascuns diligens *lisierres* porra entendre et veir. (*Bible hist.*, Maz. 532, f° 114 v°.)

Les ordres de sainte yglise, sicomme de huissier, de *liseor*, d'acolite. (*Chron. de Fr.*, ms. Berne 590, f° 46ᵈ.)

Si n'est pas mestier de raconter toutes ces choses par ordre, pour ce par aventure que il ne tournast a anui au *liseour* et aus escoutans. (*Grand. Cron. de France*, V, 17, P. Paris.)

A frere Loys de Recheville, *liseur* des Augustins, pour ung sermon par lui fait ou cloistre Sainte Croix d'Orliens. (*Compt. de J. Boileve*, 1406-1408, Commune, despense commune, Arch. mun. Orléans.)

Je m'entremis de faire et composer
Ce traictié cy, que laisse pour gloser
A tous *liseurs*.
(GRINGORE, *Foll. Entrepr.*, p. 13, Bibl. elz.)

Il m'est force de m'en raporter au jugement des *liseurs*. (GUILL. DU DELLAY *Prol. des Ogdoades*, éd. 1569.)

— Fém., *liseresse*, lectrice :

Dusque apries le beneiçon de le *liseresse*. (*Règle de Citeaux*, ms. Dijon, f° 64 v°.)

2. **LISEOR**, *liseur*, s. m., électeur :

Apres venoyent les freres du roy, et ou milieu d'euls deux estoit le duc de Breban, frere de l'empereur, et oncle du roy, et le leur ; apres venoit le *liseur* de l'empereur, le duc de Saxonne, le duc de Bourbon, le duc de Bar, et autres ducs allemans. (CRIST. DE PIZAN, *Liv. des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, 3ᵉ p., ch.37, Michaud.)

P.-ê. doit on lire *l'eliseur*, faute pour *l'esliseur*.

Cf. ESLISEOR.

LISET, s. m., liseron :

Smilax lævis, *liset* et liseron. (C. EST., *De lat.et græc.nom.arbor.*, p. 70, éd. 1547.)

Smilax lævis. *Liset*, liseron. (JUN., *Nomencl.*, p. 105, éd. 1577.)

Smilax aspera. *Liset* picquant. (ID., *ib.*, p. 105.)

Le grand *liset* et le chevrefueil. (DU PINET, *Dioscoride*, préf., éd. 1605.)

— Ver qui ronge la vigne :

Bois rongé d'argne ou *liset*. (V. PHILIEUL, *Euv. de Petr.*, p. 270, éd. 1555.)

Liset, ver coquin, hurbec qui ronge les bourjons de la vigne. Volvox. Plin. Volucra. Colum. et involvulus, convolvolus. (JUN., *Nomencl.*, p. 59, éd. 1577.)

Volucra, *liset*, qui ronge la vigne bourgeonnante. (*Calepini Dict.*, Bâle 1584.)

LISGNAGE, voir LIGNAGE.

1. **LISIER**, s. m., plante de lis :

Tout enclos de vermaus rosiers,
D'anquelilers et de *lisiers*.
(FROISS., *Poés.*, Richel. 830, f° 23 v° ; Scheler, I, 44, 1457.)

2. **LISIER**, s. m., canton de bois délimité :

Le mort bois se doit regler tellement que l'usagier ne le prenne a son choix indifferemment partout, ains par *lisiers*, qui se marqueront. (*Cout. de Lorr.*, XV, 20, Nouv. Cout. gén., II, 1115.)

On lit *heziers* dans la *Cout. de Gorze*, ch. XVI, art. 52, Nouv. Cout. gén., II, 1096ᵇ.

LISIERE, s. f., frontière :

Son adversaire avait grosse puissance de guerres es *lisieres*. (1521, *Prec. des confer. de Calais*, Papiers d'Et. de Granvelle, I, 185, Doc. inéd.)

— Fin, rime :

En ceste maniere de lignes leonines les anciens livres et rommans ont esté escriptz, et mettoient .XII. et .XIII. sillabes pour ligne, et .XX. ou .XXX. lignes toutes de une *lisiere* et terminaison. (FABRI, *Rhet.*, l. II, f° 11 r°, éd. 1521.)

Nota qu'en lay et virelay on trouve bien souvent sept lignes de une ou plusieurs *lisieres* interposees ; et plus oultre je n'en ay point veu. (ID., *ib.*, f° 18ᵇ.)

LISIETTE, *- ecte*, s. f., lisière :

Les *lisiectes* des robbes (de la Vierge et de l'enfant Jésus seront peintes) de fin or. (31 oct. 1422, *Reg. des compt. de la ville de Tours*, Desp. comm., Arch. mun. Tours.)



LISON, voir LESON.

LISPREU, *isproz*, s. m., extérieur des voiles :

Pur le vent as trefs coillir
Funt les *lisproz* avant tenir
Et bien fermer as raalinges.
(WACE, *Brut*, var. des v. 11484-11516, Ler. de Lincy.)

Cil qui al governail s'assist
Estreitement al vent se prist
Le lof avant et le *lispreu*
Siglant vindrent as Barbeflen.
(ID., *Rou*, 3e p., 9881, Andresen.)

LISPROZ, voir LISPREU.

LISSE, voir LICE.

LISSEL, s. m., petit chien :

Le sage dit en l'escripture
Que noble sang de creature
Engendre villain en courage,
Parquoy folle est la geniture
De noble estat, c'est couverture
De *lisseaulx* qui est trop volage.
(*Contredictz de Songecreux*, fo 128 ro, éd. 1530.)

LISSELET, voir LUISSELET.

1. **LISSEUR**, s. m., ouvrier qui lisse, qui calendre les draps :

Estant ledit suppliant serviteur ou varlet d un *lisseur* demourant en la ville de Montargis. (1445, Arch. JJ 176, fo 264 vo.)

A Bordeaux, la repasseuse de linge s'appelle *lisseuse*.

2. **LISSEUR**, s. f., lissure :

Et pour ce les doigts ont esté faicts instruments tres propres a prendre et tenir tout ce qui est dur et mol, estant corrigee la lubrique *lisseur* des ongles par la substance charnue qui est en leur extremité. (DALESCHAMPS, *Trad. de Galien*, p. 21, éd. 1609.)

LISSIÉ, s. m., sorte de travail de tapisserie :

Une renge d'espee, le fourriau fait en *lissié*. (1316, *Compt. de Geoff. de Fleuri*, Douët d'Arcq, *Compt. de l'argent.*, p. 66.)

LISSIF, voir LESSIF.

LISSURE, s. f., qualité de ce qui est lisse :

Ceux qui brunissent le papier ont un aix fort bien joinct faict de pieces de buis, qui est quelque peu vouté en dedens, sur quoy ils appuyent le papier, afin qu'en le frotant dessus il prenne *lissure*. (BELON, *Singularitez*, I, 76, éd. 1554.)

La pierre jettee en l'eau d'un cercle en fait plusieurs, qui se multiplient tant que le premier se perd, redonnant a cet element sa naturelle egalité et *lissure*. (DAMPMARTIN, *de la Connaissance et merveilles du monde et de l'homme*, fo 108 ro, éd. 1585.)

LISTAGE, s. m., fabrication de la lisière :

Pour le grant damage que li marchant ont eut et ont encore pour endroit le *listage*. (1262, *Bans aux échev.*, OO, ass. s. les drap. de Douay, fo 13 vo, Arch. mun. Douai.)

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

ERRATA ET ADDENDA

DU QUATRIÈME VOLUME.

Page 15, col. 2, l. 57, au lieu de : warpot,
Lisez : warpois.

P. 17, col. 1, l. 33, au lieu de : 3. FLAGE, s. m., sorte de monnaie,
Lisez : **3. FLAGE**, voir FLACHE 2, et reportez l'exemple à la p. 15, col. 2, comme cinquième exemple de l'article FLACHE 2.

P. 31, col. 3, l. 44, au lieu de : Norm., le Havre, le Tréport, *flet*, fossé, canal,
Lisez : Norm., le Havre, le Tréport, *flet*, limande, et placez ce passage sous FLET 1.

P. 38, col. 3, l. 9, biffez l'appel : 2. FLOTER, voir FROTER.

P. 41, col. 1, l. 15, biffez l'article FLUXIR et reportez les exemples à l'article FLUIR dont *fluxi* est le parfait.

P. 44, col. 1, l. 39, au lieu de : FOID, s. m., forme de *foi*,
Lisez : FOID, voir PHÉ, et placez l'exemple à l'article PHÉ.

P. 47, col. 2, l. 33, au lieu de : Avoit cauchiet,
Lisez : Avoit cauciet.

P. 53, col. 1, l. 60, au lieu de : 9,
Lisez : 10.

P. 61, col. 3, l. 36, au lieu de : FONZEOR, voir FONDEOR,
Lisez : FONZEOR, s. m., fondateur, et placez comme justification de cet article l'exemple mis à tort à l'article FONDEOR, p. 57, col. 2, l. 13.

P. 65, col. 2, l. 13, à la suite de : 2. FORCE, *forsse, forche, forpce*,
Ajoutez : s. f.

P. 78, col. 2, corrigez la transposition en plaçant les l. 19-31 entre les l. 9 et 10.

P. 79, col. 3, l. 42, placez l'exemple de Rabelais entre les l. 11 et 12, après l'exemple de l'*Ord. de Fr. I.*

P. 113, col. 3, l. 2, au lieu de : FOUQUE, s. f., troupeau,
Lisez : **FOUQUE**, s. f., foulque, genre d'oiseaux échassiers.

P. 137, col. 2, l. 18, au lieu de : FREOLÉ, *freioleit*, adj. ?
Lisez : **FREOLÉ**, *freioleit*, adj., plissé, godronné, fraisé.

P. 137, col. 3, à la fin de l'article FREPILLIER, ajoutez : P.-ê. *frepillier* est-il une faute du ms. pour *fremillier*. **Cf.** FREMILLIER.

P. 146, col. 3, l. 48 et 54, au lieu de : *fricauderie*,
Lisez : *fricanderie*.

P. 147, col. 2, l. 13, au lieu de FRIE, s. f., friche,
Lisez : FRIES, *friez*, s. m., friche.

P. 151, col. 3, l. 12, au lieu de : Dyapres,
Lisez : Dyaprez.

P. 151, col. 3, l. 14, ajoutez : f° 94, éd. 1532.

P. 151, col. 3, l. 24, corrigez ainsi l'exemple de Des Periers : Galois, gaillardz, gentz, *frisques*, mignons, poupins (DES PER., *Nouv.*, du roy Salomon, f° 20 v°, éd. 1558.)

P. 152, col. 2, l. 5, biffez l'appel : FRISCHETÉ, voir FRICHETÉ.

P. 161, col. 3, l. 2, lisez : Et roille des iex.

P. 165, col. 1, l. 36, à la suite de : GRINGORE, *la Chasse du cerf des cerfs*,
Ajoutez : I, 164.

P. 176, col. 3, l. 13, au lieu de : 1122,
Lisez : p. 454.

P. 176, col. 3, l. 56, au lieu de : petit du furet,
Lisez : furet.

P. 185, col. 2, l. 8, au lieu de : mot obscur désignant une partie du corps,
Lisez : membre viril.

P. 186, col. 1, l. 12, au lieu de : sorte de vase,
Lisez : creuset.

P. 190, col. 1, l. 1, biffez l'appel : GA, voir JA.

P. 210, col. 3, l. 38, au lieu de : 3790,
Lisez : 3780.

P. 216, col. 1, l. 21, au lieu de : 3. GAME,
Lisez : 2. GAME.

P. 222, col. 2, l. 45, au lieu de : bertondu,
Lisez : bestondu.

P. 222, col. 2, l. 47, au lieu de : (*Doon*, 2724, A. O.),
Lisez : (*Doon de Maïence*, 2723, A. P.)

P. 222, col. 2, l. 48, au lieu de : *garchonnat*, t. injurieux,
Lisez : *garchonnat*, terme injurieux.

P. 227, col. 3, l. 3, au lieu de : *gargach*,
Lisez : *gargache*.

P. 227, col. 3, l. 65, au lieu de : faut que l'evacuation,
Lisez : Il faut que l'evacuation.

P. 229, col. 2, l. 36, au lieu de : décampper,
Lisez : décamper.

P. 230, col. 1, l. 10, au lieu de : E David s'en fuid, Deu la nuit,
Lisez : E David s'en fuid, e Deu la nuit.

P. 230, col. 2, l. 61, au lieu de : 2° chans., XXIII,
Lisez : 2° chans., **XXIV**.

P. 231, col. 2, l. 17, au lieu de : Et ce dont noz devons,
Lisez : Et ce dont nos devons.

P. 232, col. 1, l. 63, biffez l'appel : GARJERIE, voir JARGERIE.

P. 238, col. 1, l. 39, biffez l'article GARS 1. Le même exemple se retrouve à juste titre à l'article JART 2, p. 638, col. 2, l. 30.

P. 245, col. 2, l. 31, biffez l'article GAUDINETTE et remplacez le par l'appel : GAUDINET, voir GODINET.

P. 251, col. 2, l. 4, au lieu de : *Renart*, Suppl., 2047, Chabaille,
Lisez : *Couronnem. Ren.*, 1247, Méon.

P. 253, col. 1, l. 1, au lieu de : spengieuse,
Lisez : spongieuse.

P. 257, col. 1, l. 6, supprimez l'exemple, dont l'indication est erronée.

P. 259, col. 1, l. 20, au lieu de : GENGLEIS, voir JANGLOIS,
Lisez : GENGLEIS, voir JANGLEIS.

P. 261, col. 1, l. 54, supprimez l'exemple, dont l'indication est erronée.

P. 268, col. 2, l. 41, au lieu de : mis dans la saumure salé,
Lisez : mis dans la saumure, salé.

P. 272, col. 3, l. 1, biffez l'appel GEUNIE, voir JEUNIE.

P. 275, col. 3, l. 3, au lieu de : FROISS., *Poés.*, III, 11817,
Lisez : FROISS., *Poés.*, III, 118, 17.

P. 277, col. 3, l. 32, au lieu de : arpez,
Lisez : harpez.

P. 278, col. 1, l. 3, au lieu de : A ma bourse ai un *gigot*,
Lisez : A ma bource a un *gigot*.

P. 279, col. 2, lig. 65, au lieu de : bourse ?
Lisez : orthographe anglaise du mot gibecière.

P. 279, col. 3, l. 41, au lieu de : GIPSERINGE, s. f. ?
Lisez : GIPSERINGE, s. f., boucle de gibecière.

P. 313, col. 2, l. 46, au lieu de : 252,
Lisez : 253.

P. 317, col. 3, l. 1, au lieu de : GOUGLERIE, voir JANGLERIE.
Lisez : GOUGLERIE, voir JOUGLERIE.

P. 321, col. 1, l. 10, au lieu de : *Gourdtr*,
Lisez : *Gourdir*.

P. 321, col. 2, l. 17, au lieu de : Un hyver,
Lisez : Un yver.

P. 326, col. 3, l. 42, au lieu de : GRABBER, v. a. ?
Lisez : GRABBER, v. a., enfoncer, chasser avec le marteau.

P. 328, col. 3, l. 68, au lieu de : GRAGER, v. a. ?
Lisez : GRAGER, v. a., écraser avec un rouleau, et ajoutez à la fin de l'article : H.-Norm., vallée d'Yères, *grager* le sel, l'écraser.

P. 331, col. 3, l. 56, au lieu de : GRAINTE, s. f. ?
Lisez : GRAINTE, s. f., femme de mauvaise humeur, femme chagrine, et ajoutez à la fin de l'article : Cf. GRAIN 1.

P. 348, col. 2, l. 10, au lieu de : 2229,
Lisez : 2329.

P. 349, col. 1, l. 33, au lieu de : GRESGI, adj. ?
Lisez : GRESGI, adj., racorni, et ajoutez à la fin de l'article : H.-Norm., vallée d'Yères, *gregi*, fripé, plissé, en parlant d'un voile, d'une dentelle.

P. 350, col. 2, l. 52, ajoutez : Impr., *griioise*.

P. 357, col. 2, l. 16, au lieu de : enduire de mortier,
Lisez : gratter, râcler avec une griffe, un croc.

P. 358, col. 3, l. 3-6. Cet exemple n'est pas à sa place. Le lire au Supplément à l'article GRILLET, grelot.

P. 371, col. 1, l. 41, au lieu de : GRUIEL, s. m. ?
Lisez : GRUIEL, s. m., petit gru, petit grain ; désigne ici les petits nœuds qui se trouvent quelquefois dans la trame du drap.

P. 374, col. 1, l. 30, ajoutez : p. 58.

P. 389, col. 3, l. 33, à la suite de : GULLE, voir GORLE,
Ajoutez : au Supplément.

P. 396, col. 3, l. 32, au lieu de : HACQUET, s. m., petit cheval,
Lisez : HACQUET, voir HAQUET, et placez le passage de Coquillart à la p. 417, col. 1, comme second exemple de l'article HAQUET.

P. 396, col. 3, l. 56, au lieu de HAENGE, etc., s. m., haine,
Lisez : HAENGE, etc., s. f., haine.

P. 401, col. 3, l. 34, à la suite de : *ib.*, 23382, ajoutez : Méon.

P. 408, col. 3, l. 22, au lieu de : HASTESCE,
Lisez : HALTESCE.

P. 435, col. 1, l. 4, au lieu de : Luce,
Lisez : Kerv.

P. 435, col. 2, l. 7, au lieu de : *Ib.*, 4481,
Lisez : *Ib.*, 4481, Méon.

P. 444, col. 2, l. 20, au lieu de : N'a été rencontré à ce mode que dans des textes, etc.,
Lisez : N'a été rencontré à cette voix que dans des textes, etc.

P. 445, col. 1, l. 47, au lieu de HAVRE, adj. ?
Lisez : HAVRE, adj., grincheux.

P. 447, col. 3, l. 45, au lieu de : HELENGER, v. a., haler, tirer,
Lisez : HELENGER, voir ESLINGUER, et placez le passage de la *Vie de St Gile* au t. III, p. 483, col. 1. Cet exemple doit être expliqué par : tirer en haut avec une élingue, et former la première subdivision de l'article ESLINGUER.

P. 448, col. 3, l. 32, au lieu de : Cf. HERLEQUINER,
Lisez : Cf. HERLIQUINER.

P. 453, col. 3, l. avant-dernière, au lieu de : p. 66,
Lisez : p. 67.

P. 458, col. 1, l. avant-dernière, au lieu de : HERBOR, etc., s. m.,
Lisez : HERBOR, etc., s. f.

P. 459, col. 1, l. 34, au lieu de : le cort,
Lisez : le cors.

P. 459, col. 2, l. 41, au lieu de : 2. HERCIER, s. m. ?
Lisez : 2. HERCIER, s. m., gardien de la herse, portier, geôlier.

P. 467, col. 3, à la fin de l'article HERMOLE, ajoutez : D'après Littré, v° *Herniole*, *hermole*, dans l'exemple d'O. de Serres, serait une faute pour *herniole*, mot dérivé de hernie, à cause que cette plante a été employée en cataplasme contre les hernies.

P. 468, col. 2, l. 54, au lieu de : 1. HERRE, s. f. ?
Lisez : 1. HERRE, s. f., tissu de poil employé par les brasseurs, mot conservé sous la forme *Haire*.

P. 471, col. 2, l. 34, au lieu de : HEURÉ, voir HURÉ,
Lisez : HEURER, voir HURER.

P. 474, col. 2, l. 42, au lieu de : HEVER v. a. ?
Lisez : HEVER, v. a., trouer.

P. 474, col. 2, l. avant-dernière, au lieu de : HEZIER, s. m. ?
Lisez : HEZIER, s. m., canton, quartier.

P. 485, col. 2, l. 57, à la définition du mot HOISCHETON, effacez le point d'interrogation.

P. 485, col. 3, l. 2, à la définition du mot HOISCHON, effacez le point d'interrogation.

P. 493, col. 1, l. 23, au lieu de : *Bible*, ap. Roq., *Unureement*,
Lisez : *Rois*, p. 277, Ler. de Lincy.

P. 521, col. 2, l. 15, biffez l'appel : HUELMENT, voir IVELMENT.

P. 540, col. 2, l. 39, effacez : Impr., *jergne*.

P. 541, col. 1, l. 54, reportez cet exemple à la p. 587, col. 1, entre les l. 2 et 3, comme quatrième exemple de l'article INNOBLE.

P. 569, col. 3, l. 55, au lieu de : 643,
Lisez : 644.

P. 578, col. 2, l. 47, au lieu de : le supplice de l'enfer,
Lisez : demeure infernale.

P. 609, col. 2, l. 54, supprimez l'exemple, dont l'indication est erronée.

P. 616, col. 1, l. 40, au lieu de : *Aysi* s,
Lisez : *Aysis*.

P. 642, col. 3, l. 8, au lieu de : 4714,
Lisez : 4713.

P. 673, col. 1, l. 23, au lieu de : I, 41,
Lisez : I, 21.

P. 688, col. 3, l. 20, au lieu de : Tu *laboures* de jour en jour *pour* que je face morir,
Lisez : Tu *laboures* de jour en jour que je face morir.

P. 688, col. 3, l. 22, au lieu de : labourent qu'il ne meure,
Lisez : qu'i ne meure.

P. 692, col. 1, l. 4, au lieu de : rousee,
Lisez : rosee.

P. 692, col. 1, l. 4, au lieu de : *Plaincte de Desiré*,
Lisez : *La plainte du desiré*.

P. 693, col. 2, l. 18, biffez l'appel : 2. LAECE, voir LEECE.

P. 695, col. 1, l. 28, à *Lai d'Equitan*,
Ajoutez : v. 310.

P. 698, col. 1, l. 3, ajoutez : Impr. : *ladireroient*.

P. 707, col. 1, l. dernière, effacez II.

P. 707, col. 3, l. 64, au lieu de : 326,
Lisez : 325.

P. 708, col. 2, l. 59, au lieu de : *li Contes des hiraus*,
Lisez : *li Contes dou dragon*, 269.

P. 714, col. 1, l. 33, à la suite de : LE MAIRE, *Templ. d'honn. et de vert.*,
Ajoutez : éd. 1504.

P. 730, col. 2, l. 22, au lieu de : grands,
Lisez : grand.

P. 730, col. 2, l. 23, à la suite de : G. DURANT,
Ajoutez : *Odes*, III, éd. 1594.

ABBEVILLE, TYP. ET STÉR. A. RETAUX. — 1885.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06796 2335

